DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE

A-D

Digitized by Google

30.G32
c.92
B32
Z

Digitized by Google

30.632
c.92
B32
Z

Digitized by Google

Digitized by Google

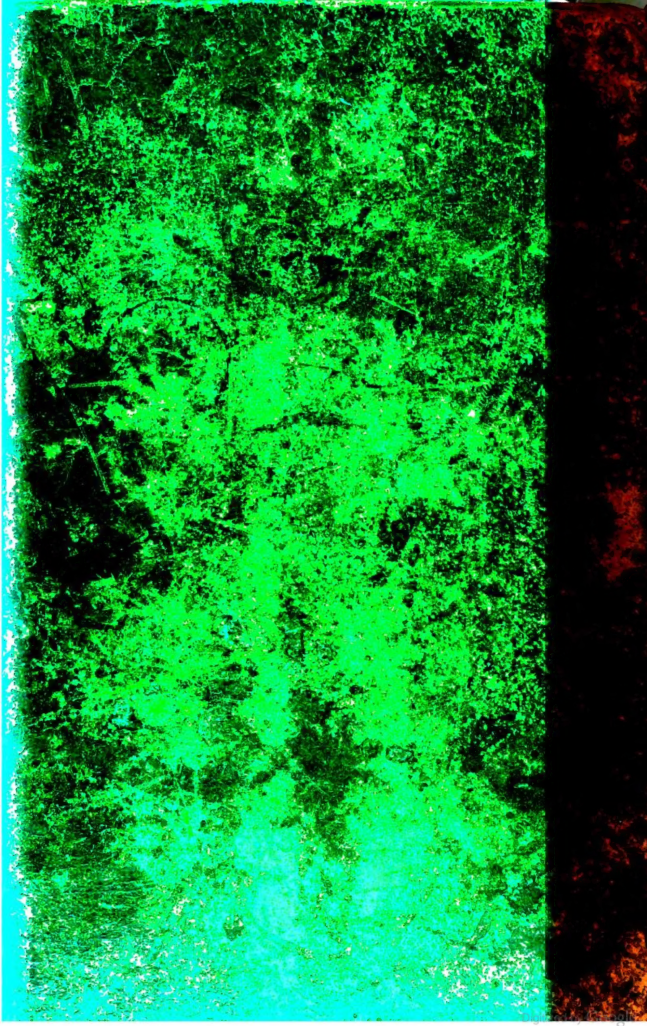

~~16-1.~~

43-2-5

~~33-3~~

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

fu
30032

Digitized by Google

Digitized by Google

R° 169913

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

92 B32 Z
30.032

Par Monsieur BAYLE.

TOME PREMIER.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.

A — D.

UNIVERSIDAD CENTRAL BIBLIOTECA

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCCII.
AVEC PRIVILEGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIVILEGIE.

DE Staten van Holland ende Weſt-Vrieſland, doen te weten: Alzoo Ons vertoond is by Reinier Leers, Boekverkooper tot Rotterdam, dat by Suppliant bezig was, met zeer zware koſten, te drukken zeker Boek, genaamt Dictionaire Hiſtorique & Critique, *in twee Deelen, in folio, ende bedugt was, dat ligtelijk eenige baatzoekende ende quaadwillige menſchen, uit wangunſt ofte anderzints, tot zijn Suppliants groote ſchade en nadeel, 't zelve Boek mogten nadrukken, zoo verzogte by Suppliant in alle onderdanigheit, dat Wy hem Suppliant gelieſden te begunſtigen met een ſpeciaal Octroi ofte Privilegie, omme geduerende den tijd van vijftien eerſtkomende jaren, het bovengemelde Boek, alleenlijk met ſecluſie van allen anderen, in zoodanigen formaat en talen te mogen drukken, als by Suppliant goetvinden zoude, met verbod dat niemant anders buiten hem Suppliant zoude vermogen het voorſz. Boek in't gheel, ten deele, ofte in eenigerhande maniere binnen dezen Onzen Lande van Holland ende Weſt-Vrieſland te drukken, nadrukken, doen drukken, ofte verkoopen, ofte elders gedrukt zijnde, binnen dezen Onzen Lande te brengen, verkoopen, verreuilen, ofte anderzints te beneficeren, op zekere groote pœnen by de overtreders te verbeuren:* ZOO IS'T, *dat Wy de zaken en't verzoek voorſz. overgemerkt hebbende, ende genegen wezende ter bede van den Suppliant, uit Onze regte wetenſchap, Souveraine magt ende authoriteit, den Suppliant geconſenteert, geaccordeert, ende geoctroyeert hebben, conſenteeren, accordeeren, ende octroyeeren den zelven by dezen, dat by geduerende den tijd van vijftien eerſtkomende ende agter-een-volgende jaren, het voorſz. Boek geintituleert* Dictionaire Hiſtorique & Critique, *in twee deelen in folio, mits dat Pierre Bayle in den voorſz. titul zig ſtelle voor Auteur van het voorſz. Werk, binnen den voornoemden Onzen Lande alleen zal mogen drukken, doen drukken, uitgeven, ende verkoopen; verbiedende daarom allen ende een ygelijken het zelve Boek in't gheel, ofte deel naar te drukken, ofte elders nagedrukt binnen den zelven Onzen Lande te brengen, uit te geven, ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de naargedrukte, ingebragte ofte verkogte Exemplaren, ende een*

boete van drie honderd gulden daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den Officier die de calange doen zal, een derdepart voor den Armen der plaatze daar het caſus voorvallen zal, ende het reſteerende derdepart voor den Suppliant: alles in dien verſtande, dat Wy den Suppliant met dezen Onzen Octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van zijne ſchade door het nadrukken van het voorſz. Boek, daar door in geenen deele verſtaan den inhoude van dien te autoriſeeren ofte te avoüeeren, ende veel min het zelve onder Onze protectie ende beſcherminge eenig meerder credit, aanzien ofte reputatie te geven, nemaar den Suppliant, in cas daar inne iets onbehoorlijks zoude influeeren, alle het zelve tot zijnen laſte zal gehouden wezen te verantwoorden: Tot dien einde wel expreſſelijk begeerende, dat by aldien by dezen Onzen Octroye voor het zelve Boek zal willen ſtellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zal mogen maken, nemaar gehouden zal wezen het zelve Octroy in't geheel, ende zonder eenige omiſſie daar voor te drukken of te doen drukken: Ende dat gehouden zal wezen, een Exemplaar van het voorſz. Boek, gebonden ende wel geconditioneert, te brengen in de Bibliotheek van Onze Univerſiteit tot Leiden, ende daar van behoorlijk te doen blijken: alles op pœne van het effect van dien te verliezen. Ende ten einde den Suppliant dezen Onzen Conſente ende Octroye mogen genieten als naar behooren, laſten Wy allen ende een ygelijk die't aangaan mag, dat zy den Suppliant van den inhoude van dezen doen, laten, ende gedoogen, ruſtelijk, vredelijk ende volkomentlijk genieten ende gebruiken, ceſſeerende alle belet ter contrarie. Gedaan in den Hage, onder Onzen grooten Zegele hier aan doen hangen, den dertienden October in't jaar onzes Heeren ende Zaligmakers een duizend zes honderd zes-en-negentig.

A. HEINSIUS, vt.

Ter ordonnantie van de Staten,

SIMON VAN BEAUMONT.

PRE-

Digitized by Google

PREFACE

De la premiere édition.

UNIVERSIDAD DERECHO BIBLIOTECA

J'Aurois mille choſes à repreſenter dans cette Preface; mais comme je ne le ſaurois faire ſans une longueur exceſſive, qui rebuteroit d'abord les Lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même, que de ne pas menager leur delicateſſe. Je me borne donc à cinq ou ſix points.

Je declare premierement, que cet ouvrage n'eſt point celui que j'avois promis dans le Projet que je publiai d'un Dictionaire Critique l'an 1692. L'objection que j'avois le mieux prevenuë & refutée, eſt celle à quoi l'on s'eſt attaché le plus, pour condamner le plan que je voulois ſuivre : & peut-être y a-t-il eu bien des Lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne, que parce qu'ils remarquoient que je m'étois fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de ſe roïdir contre le goût general ; & puis que tout le monde a jugé que preſque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du Projet, importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnaſſe mon entrepriſe. J'avois deſſein de compoſer un Dictionaire de fautes: la perfection d'un tel ouvrage demande que toutes les fautes, petites & grandes, y ſoient marquées; car ce ſeroit ſans doute une perfection dans un Dictionaire de geographie & dans une Carte, ſi tous les bourgs & tous les villages y étoient marquez. Puis donc que la meilleure maniere d'executer mon projet, eût été la plus expoſée aux murmures du public, car elle eût multiplié les obſervations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du deſſein ; j'ai dû croire que vu le goût qui eſt à la mode, il y avoit dans le plan même de mon entrepriſe un vice réel, que l'execution n'auroit jamais pu guerir. Si je conteſte quelque choſe à ceux qui ont dit, que la plupart des erreurs que j'ai cenſurées ne ſont point de conſequence, c'eſt qu'ils ſupoſent qu'elles n'étoient pas toutes de cette nature, & moi je ſoutiens qu'il n'y en avoit aucune qui fût importante; & qu'encore que generalement parlant elles reſſemblaſſent à celles qui ont été obſervées par les † grans Critiques, elles ne pouvoient rien contribuer au bien public. Ce n'eſt pas de là que dependent les deſtinées du genre humain. Un recit plein de la plus craſſe ignorance, eſt auſſi propre que l'exactitude hiſtorique à remuer les paſſions. Que dix mille perſonnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire, que * la mere de Coriolan obtint de lui, ce que *ni le ſacré College des Cardinaux, ni le Pape même qui étoient allez au devant de lui, n'avoient jamais pu obtenir*, vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la ſainte Vierge, que ſi vous n'avanciez pas une bevuë. Dites leur, ‡ *Quoi Chretiens! vous ne ſerez pas touchez de voir nôtre Sauveur* JESUS-CHRIST *à l'arbre de la Croix, tout meurtri de coups, & l'Empereur Pompée fut bien ému de compaſſion, lors qu'il vit les élephans de Pyrrhus percez de fleches ;* vous ferez autant d'effet que ſi vous diſiez de Pompée une choſe très-veritable. Il eſt donc certain que la decouverte des ǂ erreurs n'eſt importante ou utile ni à la proſperité de l'état,

I. Pourquoi on n'a pas fait cet ouvrage ſelon le plan que l'on avoit publié en 1692.

† *Examinez les remarques de Scaliger ſur la Chronique d'Euſebe, vous trouverez que ſes corrections ſe reduiſent à un tems, un lieu, un nom d'homme &c. pris pour d'autres.*

* *On aſſûre dans le Recueil des bons contes & des bons mots, imprimé l'an 1693. pag. 123. de l'édit. de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

‡ *On aſſûre dans le* Furetiriana, *pag. 127. de l'édition de Bruxelles, que Furetiere entendit prêcher cela en Flandre.*

ǂ *On parle des erreurs de fait, & l'on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne pretend pas exclure toute exception.*

Digitized by Google

ni à celle des particuliers. Or voici de quelle maniere j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai diviſé ma compoſition en deux parties: l'une eſt purement hiſtorique; un narré ſuccinct des faits: l'autre eſt un grand commentaire, un mêlange de preuves & de diſcuſſions, où je fais entrer la cenſure de pluſieurs fautes, & quelquefois même une tirade de reflexions philoſophiques: en un mot aſſez de varieté pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque eſpece de lecteur trouvera ce qui l'accommode.

Cette nouvelle œconomie a renverſé toutes les meſures que j'avois priſes: la plupart des materiaux que j'avois prêts ne m'ont plus ſervi de rien; il a falu travailler ſur nouveaux frais. Ma principale vuë avoit été de marquer les fautes de Mr. Moreri, & celles de tous les autres Dictionaires qui ſont ſemblables au ſien. En cherchant les preuves neceſſaires à montrer ces fautes, & à les rectifier, j'avois trouvé que pluſieurs auteurs anciens & modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme Mr. Moreri s'eſt beaucoup plus abuſé dans ce qui concerne la Mythologie, & les familles Romaines, que dans l'hiſtoire moderne, j'avois principalement fait des recueils ſur les Dieux & ſur les Heros du Paganiſme, & ſur les grans hommes de l'ancienne Rome. L'ouvrage que je me propoſois de publier, eût contenu une infinité d'articles ſemblables à l'Achille, au Balbus, & aux Caſſius de mon Projet. Tous ces vaſtes recueils me ſont devenus inutiles; car j'ai apris que ces matieres ne plaiſoient qu'à très-peu de gens, & qu'on laiſſeroit moiſir dans les magaſins du Libraire un volume *in folio*, qui rouleroit preſque tout ſur de tels ſujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis; on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature; & peut-être ne les y trouveroit-on pas, s'ils n'euſſent été tout dreſſez avant que j'euſſe conu bien certainement le goût des lecteurs.

II. Raiſons qui ont fait que cet ouvrage n'a pu être compoſé en peu de tems.

Voilà l'une des raiſons qui ont retardé la publication de cet ouvrage. Bien d'autres en ont cauſé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui ſe trouve dejà dans les autres Dictionaires, ou d'éviter pour le moins le plus qu'il ſeroit poſſible, la repetition des faits qu'ils ont raportez. Je me privois par là de tous les materiaux les plus faciles à raſſembler, & à mettre en œuvre. Rien n'eſt plus commode pour les auteurs d'un Dictionaire hiſtorique, que de parler ou des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois, ou des Cardinaux, ou des Peres de l'Egliſe, ou des Conciles, ou des Heretiques, ou des grands Seigneurs, ou des villes, & des Provinces, &c. C'eſt donc un très-grand deſavantage que de s'interdire ces matieres-là, comme on le doit faire à tout moment, lors qu'on ſe propoſe de fuir les articles qui ſe liſent dans le Dictionaire de Moreri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut ſe borner aux choſes qui y ont été omiſes. La peine de les ſeparer des autres, dans les originaux que vous conſultez, n'eſt pas petite; mais celle de les lier enſemble après les vuides qui s'y rencontrent, lors qu'on les a detachées de ce que Moreri raporte, eſt beaucoup plus grande. Nonobſtant toutes ces difficultez j'étois reſolu à donner l'article de la plupart des perſonnes mentionnées dans la Bible; mais j'apris qu'on feroit paroître bientôt à Lion un Dictionaire * tout particulier ſur ces matieres. Le parti qui reſtoit à prendre étoit le recueil de ce qui a été dit par les Rabins touchant ces perſonnes; mais aiant ſçu qu'on imprimoit à Paris la Bibliotheque Orientale de feu Mr. d'Herbelot,

* *Il eſt intitulé*, Le Dictionaire de la Bible. *C'eſt un* in folio, *imprimé, à ce que porte le titre, l'an* 1693. *& compoſé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie.*

belot, je † eſſai de travailler à de tels recueils. Nonobſtant les mêmes difficultez, j'euſſe compoſé les articles qui ſe raportent à l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ſi je n'euſſe conſideré que Mr. du Pin donnoit aux lecteurs de Dictionaire tout ce qu'ils pouvoient deſirer. Son ouvrage eſt propre & pour les ſavans, & pour ceux qui ne le ſont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre: tous les curieux l'achetent, & l'étudient. J'euſſe donc été blâmable de parler des choſes qui s'y rencontrent: faut-il faire acheter deux fois les mêmes hiſtoires? J'ai donc mieux aimé m'abſtenir d'une matiere ſi feconde, & ſi aiſée à trouver, que de redire ce que l'on pouvoit aprendre plus commodément ailleurs.

† *J'avois déjà fait l'article d'Adam, d'Eve, de Cain, d'Abel, d'Abraham, &c. que je donne dans cet ouvrage.*

Je me ſuis vu reſſerré par d'autres endroits. A peine cet ouvrage étoit commencé, que j'ouïs dire que l'on imprimoit à Londres une traduction Angloiſe * du Dictionaire de Moreri, avec une infinité d'additions; & qu'on travailloit en Hollande à un ample ſuplément de ce même Dictionaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illuſtres de la Grand' Bretagne: je jugeai que de l'édition Angloiſe ils paſſeroient tous dans le ſuplément de Hollande, & qu'ainſi l'on acheteroit deux fois la même choſe, ſi je n'y mettois bon ordre en me privant d'une matiere auſſi riche que celle-là, & auſſi propre à faire honneur à un Dictionaire. La même raiſon a fait que je diſcontinuai la recherche des ‡ hommes illuſtres qui ont fleuri dans les Provinces-Unies, & que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'hiſtoire, ou la geographie de cet Etat. Je compris ſans peine que le ſuplément de Hollande traiteroit de toutes ces choſes amplement & exactement. Je compris auſſi qu'on y narreroit avec beaucoup d'étenduë, ce qui s'eſt fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces hiſtoires modernes. D'autre côté j'ouïs dire qu'on alloit donner à Paris une nouvelle édition de Mr. Moreri fort augmentée. Cela me fit prendre le parti de ſuprimer beaucoup de choſes, & d'arrêter mes recherches ſur pluſieurs ſujets, que je n'euſſe pu traiter qu'imparfaitement, en comparaiſon de ce que nous en pourroient aprendre ceux qui travailloient à cette nouvelle édition. Ils ſont ſur les lieux, & à portée de conſulter les Bibliotheques mortes, & les Bibliotheques vivantes. Il faut donc leur laiſſer toute entiere cette occupation, & ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matiere qui ſera luë avec plus d'empreſſement, ſi elle paroît dans tout ſon luſtre par leur moien, avant que d'autres l'entament.

* *Elle a paru, ſi je ne me trompe, l'an 1695.*

‡ *On n'a parlé que de quelques-uns, dont on avoit déjà en main les vies, ou les oraiſons funebres.*

Mais outre ces nouvelles éditions, & ces nouveaux ſuplémens du Dictionaire de Moreri, il y a eu d'autres choſes qui m'ont mis fort à l'étroit. Mr. Chappuzeau travaille depuis long tems à un Dictionaire hiſtorique. On ⸸ peut être très-certain qu'on y trouvera parmi une infinité d'autres matieres, ce qui regarde la ſituation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, & ce qui concerne les Maiſons roiales, & la genealogie des grans Seigneurs. Vous y trouverez en particulier avec beaucoup d'étenduë, tous les Electeurs, tous les Princes, & tous les Comtes de l'Empire; leurs alliances, leurs interêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les païs du Nord, & le reſte de l'Europe Proteſtante. J'ai donc cru qu'il faloit que je me tuſſe ſur ces grans ſujets, afin de n'expoſer pas les lecteurs à la fâcheuſe neceſſité d'acheter deux fois les mêmes choſes. Je me ſuis vu même gêné à l'égard des hommes ſavans du XVI. ſiecle, car je ſavois que

⸸ *Voiez le plan qu'il publia de ſon Dictionaire l'an 1694.*

Mr. Teiſſier faiſoit imprimer † avec de nouvelles additions, les commentaires qu'il a ramaſſez ſi curieuſement ſur les éloges tirez de Mr. de Thou. Je craignois toûjours en parlant de ces Savans, que les faits que j'en dirois ne fuſſent les mêmes que ceux de Mr. Teiſſier, & cette penſée m'a ſouvent determiné à ſuprimer mes recueils.

Je ne fais point tout ce long detail, afin de fournir à mes amis la matiere d'une apologie, contre ceux qui mepriſeront mon Dictionaire, & qui diront, *Faloit-il faire traîner ſi long tems la compoſition d'un tel ouvrage? On en pardonneroit les defauts, ſi l'auteur n'eût mis que peu de mois à le compoſer; mais un ſi petit effet d'un ſi long travail ne merite point de grace. On ne ſuporte que la lenteur * qui fait produire un chef-d'œuvre.* Mes amis pourroient repondre, que les Ecrivains les plus diligens auroient de la peine à groſſir leur compilation avec plus de promtitude, s'ils s'interdiſoient les matieres les plus abondantes, & les plus aiſées, ce qu'ils ſavent que d'autres ont compilé, & ce qu'ils prevoient que d'autres compileront. Mais je ne ſouhaite point qu'en ma faveur on allegue ces excuſes. Ce que j'ai dit ne tend qu'à reſoudre les queſtions que l'on pourra faire, *pourquoi il manque tant de grans ſujets dans mon livre; pourquoi l'on y trouve tant de ſujets inconus, tant de noms obſcurs; pourquoi tant de ſechereſſe à certains égards, tant de profuſion à certains autres? S'eſt-on aſſez meconu, pour pretendre pouvoir faire ce que Pline β a cru extrememement dificile? &c.* Soit renvoié au detail que je donne ci-deſſus: on y verra la ſolution de tous ces doutes.

J'avouë de bonne foi que les auteurs laborieux & diligens auront lieu de me regarder comme un écrivain peu actif. J'ai mis plus de γ quatre années à la compoſition de ces deux volumes. D'ailleurs ils ſont parſemez de longs paſſages qui ne m'ont dû rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne ſent un auteur qui retouche ſon travail, & qui châtie la licence de ſes premieres penſées, & du premier arrangement de ſes paroles. Qu'on juge donc que je ſuis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela eſt vrai; j'en ai de la honte, & j'en ſerois beaucoup plus confus, ſi je ne ſavois qu'une ſanté fort ſouvent interrompuë, & qui me demande beaucoup de menagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit executer à des auteurs bien robuſtes, & qui aiment le travail. Je ſai d'ailleurs que la ſervitude de citer δ à laquelle je me ſuis aſſujetti, fait perdre beaucoup de tems; & que la diſette prodigieuſe des livres qui m'étoient fort neceſſaires, accrochoit ma plume cent fois le jour. Il faudroit pour un ouvrage comme celui-ci la plus nombreuſe Bibliotheque qui ait jamais été dreſſée; au lieu de cela j'ai très-peu de livres ‡. L'oſerai-je confeſſer? le ſtyle eſt une autre cauſe de ma lenteur: il eſt aſſez negligé; il n'eſt pas exemt de termes impropres, & qui vieilliſſent, ni peût-être même de barbariſmes; je l'avouë, je ſuis là-deſſus preſque ſans ſcrupules. Mais en recompenſe je ſuis ſcrupuleux juſqu'à la ſuperſtition ſur d'autres choſes ⸸ plus fatigantes. Les plus grans maîtres, les plus illuſtres ſujets de l'Academie Françoiſe ſe diſpenſent de ces ſcrupules, & nous n'avons guere que trois ou quatre Ecrivains qui ne s'en ſoient pas gueris. C'eſt donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au deſſus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, & qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs & naturels de l'expreſſion, quand on

† *Cette 2. édition a paru l'an 1656.*

* *Diu parturit lexna catulam, ſed leonem.*

β *Res ardua vetuſtis novitatem dare, novis auctoritatem, obſoletis nitorem, obſcuris lucem, Taſſiditis gratiam, dubiis fidem. Plin. in prafat. nat. hiſt.*

γ *J'ai commencé cet ouvrage au mois de Juillet 1692. & l'ai achevé au mois d'Octobre 1696.*

δ *Je cite les pages, lors même que je renvoie à d'autres endroits de mon Dictionaire.*

‡ *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment; j'en ai beaucoup de reconnoiſſance, & je mettrois ici volontiers le nom & l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté, ſi je ne craignois de bleſſer leur modeſtie.*

⸸ *Comme d'éviter les équivoques, les vers, & l'emploi dans la même periode d'un on, d'un il, de pour, de dans &c. avec diferens rapports: de faire qu'un il au commencement d'une periode ſe rapporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la precedente &c.*

Digitized by Google

on la corrige ſur ce pied-là. Je ſuis ſi peu capable de ſecouër ce peſant joug, qu'au cas qu'on rimprime ce Dictionaire, mon principal ſoin ſera très-aſſurément * de rectifier ſelon les loix rigoureuſes de nôtre Grammaire, toutes les fautes de langage qui ſont demeurées dans cette édition. Il en eſt reſté un très-grand nombre; car pendant la premiére année de mon travail je m'attachois beaucoup moins à ces ſcrupules: ainſi l'on trouvera des articles repandus dans tout l'ouvrage qui choquent les regles ſuperſtitieuſes dont j'ai parlé: ils furent faits en ce tems-là, & je n'ai pas eu le loiſir de les refondre quand il a falu les donner aux Imprimeurs. On pourra trouver de ſemblables fautes par tout l'ouvrage, ſoit qu'attentif à quelque autre choſe je ne les aie pas remarquées en corrigeant les épreuves, ſoit que les Imprimeurs n'aient pas pu m'accorder le tems qui m'eût été neceſſaire pour raccommoder ce qui ne me plaiſoit pas. Les bons avertiſſemens que m'a donnez MONSIEUR DRELINCOURT †, & ſes corrections juſtes & fines que j'ai eu ſoin de marquer aux marges de mon exemplaire, me ſeront d'une utilité infinie en revoiant cette édition.

Voilà ce que j'avois à repreſenter à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionaire m'ait coûté un ſi long tems. Mais il ne faut pas que je neglige ceux qui pourroient croire que je me ſuis trop hâté. Il y a pluſieurs perſonnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux ſi gros volumes *in folio*. Bien des auteurs n'achevent un petit livre que dans un an, ſoit qu'ils traitent comme des penſées, & comme des expreſſions de rebut, tout ce qu'ils produiſent ſans une longue meditation; ſoit qu'ils aient des affaires qui les arrachent ſouvent de leur cabinet; ſoit qu'une pareſſe naturelle, ou une obeïſſance trop ſcrupuleuſe au precepte qu'ils ont apris au College, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, les engagent à de frequentes interruptions de leur travail. Ces Meſſieurs-là ſe previennent aiſément contre un ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de tems; & ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, ſi cent feuilles d'impreſſion n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'apliqueront ſans doute le *canis feſtinans cæcos edit catulos*, & ils ſe confirmeront dans leur prejugé par la lecture du detail qu'ils auront vu ci-deſſus. Ils rabattront du travail donné aux choſes tout le tems que j'ai donné à couper les * vers, & à l'unité des relatifs. Ils ſavent que c'eſt un ſoin long & penible, & qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tiſſu de citations. Ils ne croiront pas que ſous pretexte qu'il y a beaucoup de matieres étrangeres dans cet ouvrage, je puiſſe dire que ſans me hâter je l'ai fait croître en peu de tems; car, diront-ils, une juſte aplication d'une infinité de paſſages eſt plus penible ‡, qu'un long attirail de raiſonnemens, & de reflexions. Il faut chercher ces paſſages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à-propos, il les faut lier avec vos propres penſées, & les uns avec les autres. Il eſt impoſſible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde, mais je les prie de ne me pas apliquer le *canis feſtinans* &c. avant que de m'avoir lu. La voie des prejugez eſt trompeuſe, & s'ils veulent des prejugez favorables, je leur dirai que je me ſouviens auſſi bien qu'eux du diſtique de Caton, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, &c. mais que je m'en ſers très-peu. Divertiſſemens, parties de plaiſir, jeux, collations, voiages à la campagne, viſites, & telles autres recreations, neceſſaires à quantité de gens d'étu-

de,

* NOTEZ qu'il ne m'a pas été poſſible d'effectuer cette promeſſe dans la 2. édition. Les imprimeurs ne me donnoient point le tems neceſſaire à bien revoir le premier travail, & à fournir le nouveau, c'eſt-à-dire les additions qui ont été en grand nombre.

CE QUE doivent conſiderer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis aſſez de tems à compoſer ce Dictionaire.

† *Profeſſeur en Medecine à Leide. Voiez ce qui a été dit de ſon exacte connoiſſance de la langue Françoiſe pag.* 1069. *col.* 2. *Il m'a fourni auſſi pluſieurs remarques d'érudition.*

NOTEZ *que par la raiſon alleguée dans la precedente note marginale je n'ai guére pu en profiter, non plus que des autres que j'avois marquées aux marges.*

* *La proſe Françoiſe eſt toute pleine de vers, ſi l'on n'eſt en garde continuellement contre ce défaut.*

‡ *Voiez la remarque D de l'article d'Epicure.*

de, à ce qu'ils diſent, ne ſont pas mon fait; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux ſoins domeſtiques, ni à briguer quoi que ce ſoit, ni à des ſollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureuſement delivré de pluſieurs occupations qui ne m'étoient guere agreables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loiſir qu'un homme de lettres puiſſe ſouhaiter. Avec cela un auteur va loin en peu d'années; ſon ouvrage peut croître notablement de jour en jour, ſans qu'on s'y comporte negligemment.

III. Eclairciſſemens ſur la maniere de citer que l'on a ſuivie.

Je ne doute point que la methode que j'ai ſuivie en raportant les paſſages des auteurs ne ſoit critiquée. Pluſieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite ſouvent de très-longs paſſages: quelquefois j'en donne le ſens en nôtre langue, & puis je le raporte & en Grec, & en Latin. N'eſt-ce pas multiplier les êtres ſans neceſſité? Faloit-il copier une longue citation d'un auteur moderne que l'on trouve chez tous les Libraires? Faloit-il citer Amyot en ſon vieux Gaulois? Pour bien repondre à ces Critiques, je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire de nier que leurs objections ne ſoient ſpecieuſes. Je leur avouë qu'elles ſont plauſibles, & qu'elles m'ont tenu en balance aſſez long tems; mais enfin des raiſons encore plus ſpecieuſes m'ont determiné au choix que j'ai fait. J'ai conſideré qu'un ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de Bibliotheque à un grand nombre de gens. Pluſieurs perſonnes qui aiment les ſciences, n'ont pas le moien d'acheter des livres; d'autres n'ont pas le loiſir de conſulter la cinquantiéme partie des volumes qu'ils achetent. Ceux qui en ont le loiſir ſeroient bien fâchez de ſe lever à tout moment, pour aller chercher les inſtructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont ſous les yeux, les propres paroles des auteurs qu'on prend pour temoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on ſe detourne pour long tems; car il n'eſt pas toûjours aiſé de trouver dans ſon édition la page qu'un auteur cite de la ſienne. Ainſi pour m'accommoder aux interêts des lecteurs qui n'ont point de livres, & aux occupations ou à la pareſſe de ceux qui ont des Bibliotheques, j'ai fait enſorte qu'ils viſſent en même tems les faits hiſtoriques, & les preuves de ces faits, avec un aſſortiment de diſcuſſions & de circonſtances qui ne laiſſât pas à moitié chemin la curioſité. Et parce qu'il s'eſt commis beaucoup de ſupercheries dans les citations des auteurs, & que ceux qui abregent de bonne foi un paſſage, n'en ſavent pas conſerver toûjours toute la force, on ne ſauroit croire combien les perſonnes judicieuſes ſont devenuës defiantes. Je puis dire avec raiſon que c'eſt une eſpece de temerité en mille rencontres, que de croire ce qu'on attribuë aux auteurs, lors qu'on ne raporte pas leurs propres paroles. C'eſt pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'eſprit du lecteur; & pour empêcher qu'il ne ſoupçonnât ou *ſubreption* ou *obreption* dans mon raport, j'ai fait parler chaque temoin en ſa langue naturelle; & au lieu d'imiter le Caſtelvetro, qui finiſſoit ſes citations par *& cætera*, avant même qu'il eût copié l'endroit neceſſaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là & par la tête, & par la queuë, afin que l'on comprît mieux de quoi il étoit queſtion, ou que l'on aprît incidemment quelque autre choſe. Je ſai bien que cette conduite ſeroit abſurde dans un petit traité de morale, dans une piece d'éloquence, ou dans une hiſtoire; mais elle ne l'eſt point dans un ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on ſe propoſe de narrer des faits, & puis de les illuſtrer par des commentaires.

Ces

Digitized by Google

Ces allongemens seroient blâmables, s'ils faisoient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à mettre à la poche ce fût un *in-folio*, ou un *in quarto*; mais ne s'agissant que de voir si un tome *in folio* sera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'est pas la peine de se gêner. Qu'il n'ait que 250. feuilles, il n'aura pas mieux les commoditez d'un petit livre, que s'il contient 330. feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne sont pas faits pour être lus page à page. Ils coûteroient un peu moins s'ils n'avoient que deux cens feuilles, me dira-t-on; je repons que si un Libraire se conduisoit par cette regle, il n'imprimeroit jamais un ouvrage de plusieurs volumes; ne continssent-ils que des essences de pensées, sans aucune syllabe de trop; car ils seroient toûjours trop chers pour les personnes mal accommodées. La peine de traduire Amyot ou Vigenere en nouveau François, n'eût servi de rien; il suffit que mon lecteur puisse entendre les faits qu'ils racontent.

ECLAIRCISSEMENT sur les citations de Brantome & semblables.

Les gens graves & rigides blâmeront sur tout les citations de Brantome, ou de Montaigne, qui contiennent des actions & des reflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-dessus. Quelques personnes de merite qui prenoient à cœur les interêts du Libraire, ont jugé qu'un aussi gros livre que cet ouvrage, farci de citations Greques & Latines en divers endroits, & chargé de discussions peu divertissantes, effraieroit les lecteurs qui n'ont point d'étude, & ennuieroit les gens doctes; qu'il étoit donc à craindre que le debit n'en tombât bientôt, si l'on n'attiroit la curiosité de ceux mêmes qui n'entendent pas le Latin. On me fit comprendre qu'un ouvrage qui n'est acheté que par les Savans, ne dedommage presque jamais celui qui l'imprime, & que s'il y a du profit à faire dans une impression, c'est lors qu'un livre peut contenter & les gens de lettres, & ceux qui ne le sont pas; qu'il faloit donc qu'en faveur de mon Libraire je raportasse quelquefois ce que les auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matieres est semblable à la liberté qu'on prend de faire sa vie; dans * quelques personnes c'est la marque d'un defaut, dans d'autres ce n'est qu'une juste confiance † en leurs bonnes mœurs; & que je pouvois justement me mettre au nombre de ces derniers; qu'enfin si j'avois trop de repugnance à deferer à ces avis, je devois du moins souffrir qu'on fournît de tels memoires au Libraire, & même quelquefois des reflexions dogmatiques, qui excitassent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, & j'ajoûtai que je n'avois point de droit de m'opofer à leurs suplémens; que j'avois laissé au Libraire une pleine autorité d'inserer, même sans me consulter, les memoires que ses correspondans & ses amis lui enverroient; & que je voudrois qu'à l'égard de tout le livre, ils vouluſſent faire ce qu'ils temoignoient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'est-à-dire qu'ils ajoûtassent à mes compilations, qu'ils en retranchassent, qu'ils les arrangeassent, comme ils le trouveroient bon. Il est certain que j'ai toûjours souhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail, que le soin de compiler; j'eusse voulu que d'autres prissent la peine de donner la forme aux materiaux, d'y ajoûter, & d'y retrancher; & j'eus beaucoup de plaisir lors que les personnes dont je parle m'assurerent, qu'elles se souviendroient de nôtre conversation. C'est à quoi je suplie mes lecteurs de prendre garde. Quant aux reflexions philosophiques qu'on a quelquefois poussées, je ne croi pas qu'il soit necessaire d'en faire excuse; car puis qu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme, que le meilleur usage qu'il puisse faire de sa raison,

* Plerique suam ipsi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt. *Tacit. in vita Agricolæ, cap.* 1.

† *Voiez les remarques des articles* Vayer & Virgile.

† *Numero 6. Voiez ci-dessous pag. 3130. 3131.*

est de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi, elles semblent meriter un remercîment des Facultez de Theologie.

IV. Remarques sur la hardiesse que l'on a euë de critiquer plusieurs auteurs.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paroît très-importante. J'ai raporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entrepriſe temeraire & presomptueuse? La reponse à cette question seroit bien longue, si je ne m'en raportois à ce que j'ai dejà dit là-dessus dans mon projet †. Je suplie mon lecteur d'y avoir recours. J'ajoûterai seulement que sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vuë. Quand des Officiers subalternes, & les soldats mêmes, disent librement que leurs Generaux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison; mais ils ne pretendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée: ils se reconoissent infiniment inferieurs en capacité, aussi bien qu'en rang *. Voilà mon portrait. J'ajoûte encore que quand il s'agit de ce qui n'est pas avantageux à la memoire d'un homme, je ne m'en rens point garant, je ne fais que raporter ce que d'autres disent, & je cite mes auteurs. C'est donc à ceux-ci, & non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un historien moderne a declaré dans une preface, que *c'est à ceux qui nous ont prescrit les loix inviolables de l'histoire qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait; & non pas aux historiens, qui doivent indispensablement obeïr, & dont toute la gloire qu'ils peuvent esperer consiste à bien executer leurs ordres.* Ma cause est encore plus favorable, puis que je ne suis que le copiste des auteurs dejà imprimez. Des deux loix inviolables de l'histoire qu'il raporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toûjours suivie; je la crois quelquefois contraire non seulement à la prudence, mais aussi à la raison.

* *Consultez ce vers d'Horace,* Quum de se loquitur non ut majore reprentis. *Sat. 10. lib. 1. v. 55.*

‡ Ne quid veri non audeat, ne quid falsi audeat. *Cicer.* Les paroles de Ciceron au 2. livre *de Oratore, fol. m. 74. A,* sont, *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?*

Ne croiez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, & non pas mon ignorance. Je n'avance rien β comme vrai, lors que selon ma persuasion c'est un mensonge; mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas bien comprises, ou dont les idées se sont confonduës ensemble pendant la composition? Combien de fois arrive-t-il à nôtre plume de trahir nôtre pensée? Nous avons dessein d'écrire un chifre, ou le nom d'un homme, & quelquefois faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi je ne doute point qu'outre mes pechez d'omission qui sont infinis, il ne m'en soit échapé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser; & si je ne m'étois pas attendu aux bons avis des lecteurs intelligens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet ouvrage dans mon cabinet, selon le ‡ conseil des anciens, afin de le corriger, & de le rendre un peu moins indigne des yeux du public: mais considerant qu'il me restoit des materiaux pour deux autres gros volumes, je me suis hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru plus utilement & plus à-propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge ‡ me le permet. Je ne voi rien à quoi il me semble que je puisse mieux em-

β *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef, & de la fidelité avec laquelle je raporte ce qui me semble être le sens de ceux que je cite.*

‡ Nonumque prematur in annum. *Horat. de arte poët.*

‡ Dum supereſt Lacheſi quod torqueat, & pedibus me Porto meis, nullo dextram ſubeunte bacillo. *Juven. ſat. 3. v. 27.*

ploier,

Digitized by Google

ploier, ni plus agreablement, le loisir dont je jouïs, loisir qui me paroît preferable † à toutes choses, & qui a toûjours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le tems où ils puissent assûrer:

*Me * jam fata meis patiuntur ducere vitam*
Auspiciis, & sponte mea componere curas?

† Nec Otia divitiis Arabum liberrima muto. *Horat. epist. 7. Lib. 1.*

* *Voiez Virgile au 4. de l'Eneide, v. 340.*

Il me semble au reste que je puis dire avec raison, que ce à quoi je vais travailler sera plus considerable par la qualité même des materiaux, que ne l'est ce que je donne aujourd'hui. Le hazard & la surprise ont eu plus de part à cela, qu'un choix raisonné. Voici comment. Je diferois le plus qu'il m'étoit possible, la composition des articles qui me paroissoient les plus curieux, & de la plus grande importance. J'esperois de jour en jour plus de matieres, & plus d'éclaircissemens, & en attendant je preparois d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressois ont pu occuper beaucoup de place, & de l'autre que mes recueils pour les articles que je diferois de preparer, se sont fort multipliez. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que l'on doit garder entre les lettres de l'Alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre tems; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de choses sur un grand sujet, lors que j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prens plutôt le party de n'en dire rien, que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'Alphabet, a été cause que j'ai renvoié quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc falu accorder la preference ‡ à ces articles promis, ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoioit a eu sa juste étenduë, avant que l'on pût dresser ceux qui devoient être fort longs. Je souhaite que mes lecteurs songent à ceci, lors qu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines ‡ personnes dans cet ouvrage.

‡ *Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes: on a été obligé de les renvoier à un autre tems.*

‡ *Par exemple un Scaliger, un Saumaise, un Selden, &c.*

V. De quelle maniere on s'est comporté envers Moreri.

C'est ici que je dois dire de quelle maniere je me suis conduit à l'égard du Dictionaire de Mr. Moreri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passez sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son Dictionaire avec assez d'étenduë. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voiois dans son ouvrage, j'y ai été determiné ou parce qu'il en disoit peu de chose; ou parce qu'aiant la vie de quelque personne illustre, je me trouvois en état de donner un narré complet; ou parce que de plusieurs choses detachées & assez curieuses, je pouvois former un suplément raisonnable. Dans tous ces trois cas j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits dont il avoit fait mention. Je n'ai pas pu le faire toûjours aussi pleinement dans le second cas, que dans les deux autres; car en abregeant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est necessaire de donner par ordre la suite de ses actions, & de faire des articles bien liez & en quelque façon continus. Pourroit-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût deja été dit de cette personne? Ainsi dans un très-petit nombre d'articles de ce caractere, il sera possible d'averer que le Dictionaire de Moreri avoit raporté quelque chose qui se trouvera mêlée parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, & que sur des points peu considerables, il n'eût pas été necessaire d'en faire ici l'observation; & je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, & d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces: outre qu'il y a des occasions où l'on

ne ſauroit ſe trop premunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me ſoit point conu par d'autres livres que par la compilation de Mr. Moreri, je la cite fort ſoigneuſement. Je m'en defie beaucoup, & c'eſt pourquoi je n'ai rien voulu riſquer ſur une telle caution; je la mets à la breche, c'eſt à elle à eſſuier les aſſauts. IV. Quand je ne cite point cet auteur, & que neanmoins je debite quelque choſe qui ſe trouve dans ſon ouvrage, c'eſt une preuve certaine que je l'ai puiſée à une autre ſource. Je pourrois jurer qu'il n'y a aucune parole ni ſyllabe qui lui ait été volée; je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement; & jamais je ne m'abſtiens de le citer, que lors que j'ai ſu les choſes par des recherches auſſi penibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le lecteur à l'égard des faits tant ſoit peu conſiderables: il ſeroit abſurde de ſe ſervir de renvoi pour le jour de la naiſſance, pour le nom de la patrie, &c. car ce renvoi tiendroit plus de place dans une page que la choſe renvoiée, & depiteroit très-juſtement tous les lecteurs. VI. Cette conduite n'eſt pas l'effet de la crainte de paſſer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule; car perſonne juſqu'ici n'a pouſſé l'extravagance juſques à traiter de plagiaires ceux qui raportent les évenemens qu'un autre avoit raportez, mais qui les vont prendre à la ſource, & qui n'emploient ni le tour, ni l'ordre, ni les expreſſions d'un autre. Il n'y a point d'aparence qu'à l'avenir perſonne s'aviſe de definir ſi folement le plagiat. Une definition ſi abſurde nous conduiroit à ce dernier point de l'impertinence, c'eſt que le plus excellent hiſtorien qui entreprendroit d'écrire la vie de Charles-Quint, ſeroit neceſſairement le plagiaire du plus miſerable Chroniqueur qui ait ramaſſé des rhapſodies ſur les actions de ce grand Prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui ſe rencontrent dans les articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne ſoient pas moins conſiderables, ni moins frequentes dans ces articles, que dans ceux que j'ai donnez. IX. Je me ſuis reglé à l'édition de Lion 1688. qui eſt la cinquiéme & la derniere que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande ſont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il faloit proportionner mes corrections à celle-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne ſe ſervent que des éditions de France, & qui encore aujourd'hui † les recherchent & les achetent preferablement à la ſixiéme & à la ſeptiéme.

† *Ce ſont des Catholiques paſſionnez, qui ont oüi dire que les éditions de Hollande ont ſouvent reprimé le zéle de Mr. Moreri.*

Il reſulte de tout cela que mon Dictionaire n'eſt point deſtiné à diminuer le debit de l'autre; & qu'au contraire il l'augmentera, & qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeuneſſe qui a beſoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, j'ai relevé juſqu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui eſt des fautes qui ſont ailleurs, je les ai laiſſées en repos, comme je l'ai dejà dit. Je ne ſouhaite point que l'idée mepriſante que cela pourra donner de ſon travail, diminuë la reconoiſſance qui lui eſt duë. J'entre dans les ſentimens d'Horace * à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin: les premiers auteurs des Dictionaires ont fait bien des fautes, mais ils ont rendu de grans ſervices, & ils ont merité une gloire dont leurs ſucceſſeurs ne doivent jamais les fruſtrer. Mr. Moreri a pris une grande peine, qui a ſervi de quelque choſe

* Hoc erat, experto fruſtra Varrone Atacino, Atque quibuſdam aliis, melius quod ſcribere poſſem, Inventore minor: neque ego illi detrahere ſuſim Hærentem capiti multa cum laude coronam. *Horat. ſat.* 10. *lib.* 1.

Digitized by Google

choſe à tout le monde, & qui a donné des inſtructions ſuffiſantes à beaucoup de gens. Elle a repandu la lumiere dans des lieux où d'autres livres ne l'auroient jamais portée, & qui n'ont pas beſoin d'une conoiſſance exacte des circonſtances. Elle continuë à la repandre de toutes parts, & avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles ſont infiniment meilleures que celles de France; car elles ont été revuës par l'un des plus habiles auteurs de ce ſiecle. Je parle de MONSIEUR LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudition, ſoutenuë d'un eſprit juſte & penetrant, & d'un jugement exquis. Il y a corrigé un nombre infini de fautes, & il y a fait de très-belles additions; & perſonne n'auroit été plus propre que lui à perfectionner cet ouvrage-là, ſi des occupations plus relevées & plus importantes lui avoient permis de prendre ce ſoin. Je ne ſaurois ſoufrir l'injuſte caprice de ceux qui ſe plaignent des frequentes éditions du Moreri, & qui regardent comme des empoiſonneurs publics les Libraires qui les procurent.

† *C'eſt-à-dire dans des lettres miſſives.*

* Vir bonus eſſe quam videri malebat. VOIEZ *la remarque H de l'article* Amphiaraus, *& la remarque L de l'article* Ceſar.

VI. Pourquoi l'auteur met ſon nom à la tête de cet ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, & qui ſauront que pendant le cours de l'impreſſion j'ai dit en toutes rencontres, que je ne l'y mettrois pas, meritent un petit coin dans cette preface. Non ſeulement j'ai dit cela en cent occaſions, mais je l'ai écrit † en divers endroits; & pluſieurs perſonnes ſavent que tous mes amis ont fortement combatu ma reſolution, ſans que les raiſons innombrables que la fecondité de leur genie & leur bonté genereuſe leur ſuggeroit aient rien gagné ſur moi. Je ne blâme point ceux qui ſe nomment à la tête de leurs ouvrages; mais j'ai toûjours eu une antipathie ſecrette pour cela. On ne donne point raiſon des antipathies non plus que des goûts, cependant je pourrois dire que la reflexion a fortifié en moi la diſpoſition naturelle. Cette ſage indiference que l'ancienne Philoſophie a tant prêchée, m'a toûjours plu. Cet illuſtre qui travailloit plus à être honnête homme, qu'à le paroître *, toûjours en peine comment il pratiqueroit la vertu, jamais en peine s'il en ſeroit loüé, m'a ſemblé depuis long tems un très-beau modele; & jamais aucune cenſure ne m'a paru plus ſenſée, que celle qu'on emploia contre certains philoſophes ‡ qui mettoient leur nom à des traitez où ils condamnoient le deſir des loüanges. En effet pourquoi blâmez-vous ceux qui courent après la reputation, ſi vous publiez vous-même que vous condamnez cette foibleſſe? En conſequence de ces idées rien ne m'a ſemblé plus beau, que d'étendre ſur tous les ſervices qu'on tâche de rendre au public, le même deſintereſſement qui ſe doit trouver ſelon l'Evangile dans les actes de la charité. Voilà les maximes qui me portoient à ne pas mettre mon nom à la tête de ce Dictionaire. Les mediſans ne m'en croiront point; ils ſe perſuaderont que mes ſcrupules étoient fondez ſur le peu d'honneur que l'on aquiert en paroiſſant à la tête d'un gros ouvrage de compilation, qu'ils apelleront *égout de recueils, rhapſodie de Copiſte*, &c. De tous les emplois, diront-ils, que l'on puiſſe avoir dans la Republique des lettres, il n'y en a point de plus mepriſable que celui des Compilateurs: ils ſont les portefaix des grans hommes. A la verité ils ne ſont pas inutiles: *Telles gens*, diſoit Scaliger ‖, *ſont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amaſſent tout: cela nous ſert de beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens.* Mais les metiers les plus vils ne ſont-ils pas neceſſaires? & l'utilité qu'ils aportent les tire-t-elle de leur baſſeſſe? Il y a donc plus defvanité que de modeſtie, à ne vouloir point paſſer pour un auteur porte-aix, & à vouloir ſortir

‡ *Cicero reperio le fait, mais il n'eſt pas de ceux qui le blâment.* Ipſi illi philoſophi etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria ſcribunt, nomen ſuum inſcribunt in eo ipſo in quo prædicationem nobilitatemque deſpiciunt, prædicari de ſe ac nominari volunt. *Cicero pro Archia poëta fol. m. 164. D. Voiez le auſſi* Tuſcul. quæſt. lib. 1. fol. 247. D. *& Valere Maxime* lib. 8. cap. 14. n. 3. in ext.

‖ *In Scaligeranis, voce* du Maine, *p. m. 193.*

Digitized by Google

de la classe de ces Ecrivains, dont les productions ne sont pas tant un travail d'esprit qu'un travail de corps, & qui portent leur cervelle sur leurs épaules. Les medisans croiront ce qu'il leur plaira; ce n'est point contre eux qu'il faut raisonner: je dirai donc seulement que ce n'est point par inconstance, mais pour obeïr à l'autorité souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulois point faire. On a trouvé à-propos pour apaiser le diferent de quelques Libraires que je me nommasse. Sans cela le Sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le Privilege dont il avoit, à ce qu'il a cru, un besoin indispensable. J'obeïs donc aveuglement. Je n'aurois donc point à craindre le tribunal même du redoutable Caton le Censeur †.

† Ποσθούμιον Ἀλβῖνον, ἱστορίαν Ἑλληνιστὶ συγγράψαντα, ἢ συγγνώμης αἰτοῦντα μικρὰς, ἀπέτεινεν, εἰπὼν, ὅτι πλείους ἂν τὰς συγγνώμας αἰτοῖ Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀσεβεῖς ὑπάρχειν τὰ ἔργα. Posthumium Albinum qui historiam scripserat Græcè, veniam petentem irrisit, dandam dicens, si illud opus Amphictyonum decreto sobactus assumpsisset. *Plut. in Catone Majore p.* 343. *B.*

Il me reste à dire un mot sur mon ***Errata***, & sur deux ou trois autres petites choses.

Je comprens sous le mot d'***Errata*** mes additions & mes corrections. S'il étoit complet il contiendroit plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux Imprimeurs, quelque grand que soit l'exercice qu'ils donnent à nôtre patience, sur tout lors qu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-dessus la fatalité du metier, & je l'oublie autant que je puis, ***animus meminisse horret.*** Je me charge neanmoins d'une partie du fardeau; mais je suplie ceux qui me voudront critiquer, de prendre bien garde à mon ***Errata:*** je les suplie aussi quand ils trouveront quelque chose qui leur paroîtra mauvaise, de voir si elle n'est pas dans les auteurs que je cite; car si mes traductions ne sont pas de mot-à-mot, elles sont du moins fidelles à l'égard du sens; elles doivent donc contenir une irregularité, lors que mes auteurs ont parlé ou pensé confusément. Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiquez mal-à-propos dans ce Dictionaire, & s'ils publient pour leur justification quelque petit imprimé, où le droit de represailles soit mis en pratique, on trouvera bon, je m'assûre, qu'au lieu de me detourner de mon travail pour leur repondre, je prenne la resolution de renvoier tout cela à la suite de cet ouvrage. Je conviendrai ingenument de mes erreurs, & je m'en retracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus decisif qu'il n'auroit falu; mais dans le vrai ce sont seulement des doutes que je propose; & si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les Savans à me fournir leurs instructions, & à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque par tout l'orthographe d'érudition; mais j'ai rangé les *y* comme les *i*. On n'en a pas usé de même dans la Table des matieres; je m'en suis aperçu un peu trop tard.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre M *, de distinguer mes citations d'avec celles des auteurs dont je raporte des passages. Depuis cet endroit-là jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chifres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, & quelquefois par des étoiles. Avant la lettre M on a les marquées les unes & les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

* *A la page* 545. *ou environ.*

Le 23. d'Octobre 1696.

On a retouché un peu cette preface pour y changer quelque terme ou quelque arrangement de mots: mais on n'y a rien ajoûté hormis à la marge quelques citations & quelques notes.

AVER-

Digitized by Google

AVERTISSEMENS

Sur la ſeconde édition.

LA premiere choſe dont j'avertis mes lecteurs, eſt que preſque toutes les remarques qu'ils ont pu voir ci-deſſus *, conviennent & doivent être apliquées au travail de cette ſeconde édition.

* Dans la preface de la premiere édition.

Je les avertis en ſecond lieu, que j'ai été bien fâché qu'un amas de circonſtances, dont il ſeroit fort inutile de les entretenir, m'ait contraint de joindre à ce qui avoit deja paru, ce que je faiſois de nouveau. Je n'ignorois pas que cela pourroit deplaire à ceux qui avoient acheté la premiere édition; mais enfin j'ai eſperé qu'ils ſeroient aſſez raiſonnables pour recevoir mes excuſes.

Ils n'ont pas dû s'imaginer que la ſeconde édition ne ſeroit en rien preferable à la premiere; car il a falu neceſſairement qu'ils cruſſent que je corrigerois toutes les fautes dont je me pourrois apercevoir, & que les additions & les corrections qui étoient à la fin de chaque tome ſeroient inſerées chacune en ſa place naturelle. Cela ſeul pouvoit donner la preference à la ſeconde édition, & cauſer quelque chagrin à ceux qui avoient acheté l'autre. Il étoit donc impoſſible de ne leur pas donner quelque mecontentement. On ſe trouvoit donc reduit de ce côté-là à la diference du plus au moins: mais de l'autre côté il s'agiſſoit de la ſatisfaction toute entiere de ceux qui n'avoient point encore le livre, & qui le vouloient avoir. Ils euſſent été bien mecontens de la diviſion en deux alphabets. On pouvoit s'imaginer avec quelque vraiſemblance qu'ils étoient en plus grand nombre, que ceux qui s'étoient pourvus de la premiere édition. Une longue experience a fait conoître, que cette ſorte d'ouvrages alphabetiques ſe rimpriment pluſieurs fois, lors même qu'ils ſont très-defectueux. On s'eſt donc trouvé dans l'alternative ou de ne contenter pas tout-à-fait un certain nombre de gens, ou d'en contenter tout-à-fait un plus grand nombre: la raiſon a donc voulu qu'on prît le dernier parti.

Il y avoit un milieu à ſuivre: c'étoit d'imprimer à part les additions, & de les inſerer auſſi dans la ſeconde édition. Ceux qui n'avoient pas encore acheté, euſſent eu par ce moien tout l'ouvrage ſous un ſeul alphabet. Ceux qui avoient acheté, n'euſſent été obligez qu'à ſe pourvoir des additions, & ils euſſent trouvé plus ſuportable l'incommodité des deux alphabets, que celle de paier deux fois une même choſe. J'aurois pris cet expedient, ſi j'avois cru que les additions ſeroient auſſi grandes qu'elles l'ont été; mais lors que l'on commença cette ſeconde édition, je me figurois qu'elles ne pourroient monter qu'à un petit nombre de feuilles, & que ce ne ſeroit point la peine de les publier à part. Les choſes ont changé de face pendant le cours de l'impreſſion, mais l'occaſion de ſe ſervir de ce milieu étoit perduë quand on a pu croire que les additions pourroient compoſer un tome. On y prendroit mieux garde ſi cette ſeconde édition avoit des ſuites; car en ce cas-là on prendroit de telles meſures que chacun pourroit acheter ſeparément ce qui ſeroit ajoûté.

Si cette excuſe ne ſufit pas, en voici une autre. Le public doit être ſi accoutumé aux frequentes éditions des Dictionaires corrigées & augmentées

tées chaque fois, qu'il ne ſeroit pas raiſonnable de ſe fâcher que j'aie ſuivi un uſage que tant d'exemples autoriſent. J'en pourrois citer beaucoup, mais je me contente d'alleguer le Dictionaire de Moreri, dont il s'eſt fait neuf éditions en 25. ans, toûjours avec de nouvelles additions & corrections. La neuviéme ſera ſans doute ſuivie de pluſieurs autres ſur le même pied, tant en † France qu'en Hollande. Je ne demanderois point que l'on m'excuſât ſi j'étois coupable de tant de rechutes, mais il me ſemble que l'on me doit tenir pour juſtifié ſur cette premiere fois, & principalement puis que je n'ai pas deſſein de reïterer cette conduite.

Diſons quelque choſe de cette ſeconde édition. Elle n'eſt pas augmentée de la moitié, mais il ne s'en faut guere; & ſi elle n'eſt pas exempte des fautes de la premiere autant qu'il l'auroit falu, & que je le ſouhaitois, elle eſt pourtant beaucoup moins defectueuſe. La reviſion m'a fait trouver dans la premiere édition pluſieurs mepriſes qui venoient de la negligence des imprimeurs. On y a remedié, comme auſſi à pluſieurs autres dont le plus grand nombre venoit des auteurs que j'avois citez, & que je n'avois pas pu rectifier à cauſe que les livres neceſſaires pour cela n'étoient pas en ma puiſſance. Il y a quelques fautes que je n'euſſe pas corrigées, ſi on ne m'en eût averti. On diſcernera facilement celles-là, car j'ai été ſoigneux d'indiquer * les ſources des avis, ou des éclairciſſemens, ou des ſuplémens qui m'ont été communiquez. Après tout je ne ſuis pas ſans beaucoup de crainte, qu'il ne ſoit reſté plus de fautes que je n'en ai reparé; c'eſt le ſort des Dictionaires de ne marcher vers la perfection que fort lentement, & qu'à diverſes repriſes. Il leur manque une infinité de choſes la premiere fois qu'ils ſe montrent, le tems les leur donne peu-à-peu. Quoi qu'il en ſoit, j'ai été ſi mecontent de ma premiere édition en la faiſant repaſſer ſous l'examen, que je la deſavouë, & l'abandonne ‡, & que je n'en veux plus être reſponſable qu'à l'égard des choſes que j'en ai fait rimprimer; & j'atens de l'équité des lecteurs, que s'ils veulent me reprendre, ils s'aſſûreront avant que d'en venir-là, ſi l'endroit qu'ils croiront fautif ſe trouve dans la ſeconde édition. Je les prie auſſi très-inſtamment de s'aſſûrer, ſi cet endroit-là eſt corrigé dans l'Errata, ou dans les additions que j'ai miſes à la fin de chacun de ces trois volumes.

Il y a une ſorte de corrections que j'ai faites comme d'office, & en conſequence d'un engagement dont le public ‡ fut informé. Je m'y ſuis conduit avec tout le ſoin poſſible, & avec une très-forte intention de ſatisfaire les mecontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'article de David pouvoit contenir de deſagreable. C'eſt la plus grande ſupreſſion qui ait été neceſſaire; les autres ne ſont pas conſiderables ni quant à leur nombre, ni quant à leur étenduë. On a pu remedier à tout aux depens de quelques mots ou de quelques lignes, & principalement par le moien de quatre éclairciſſemens qui ſont à la fin de cet ouvrage.

Je ne dirai preſque rien des additions, je ne veux prevenir perſonne, chacun en jugera comme il l'entendra; mais je ne veux pas diſſimuler, que la peine qu'elles m'ont cauſée ne m'a point permis de corriger les articles de la premiere édition avec toute la ſeverité, & avec toute la diligence que j'aurois voulu y aporter. Il eſt bien malaiſé que pendant que les imprimeurs travaillent ſans diſcontinuation, l'auteur ſuffiſe à ces trois choſes, à faire la reviſion de deux gros volumes in folio, à les augmenter de plus d'un tiers, & à corriger les épreuves.

Il y a telle addition qui amene du derangement ſur pluſieurs endroits, qu'il

† Les nouvelles literaires de Paris aprenent que Mr. Gautier travaille à une nouvelle édition du Moreri, & cela non ſeulement pour l'augmenter & la corriger, mais auſſi pour le refondre. Il eſt bien capable d'y reüſſir. C'eſt lui qui a donné l'édition de Paris 1699.

* Soit en general, ſoit en nommant les gens, ſoit en mettant des etoiles ou des points à la place de leur nom, quand j'ai ſçu ou cru qu'ils ne vouloient pas être nommez. Il y a très-peu d'exceptions à cela.

‡ Ceci ſe doit entendre principalement des exemplaires qui furent rimprimez, & dont je ne revis pas les épreuves. Les imprimeurs y ont fait de groſſes fautes, comme j'en avertis le public à la fin de mes reflexions ſur un imprime qui a pour titre Jugement &c. On pourra diſcerner ces exemplaires ſi l'on prend garde qu'ils contiennent ſur la derniere page du 1. volume un ſuplément d'errata.

‡ Dans une lettre

qu'il faut retoucher & rajuſter ſi l'on ne veut pas ſe contredire, ou debiter du galimatias. Pour bien corriger un Dictionaire, il faudroit ſe faire une loi de ne le pas augmenter; car il en va de ces ouvrages comme des villes ou des fruits. On ne donne guere à une ville une belle ſymmetrie lors qu'on s'attache beaucoup plus à l'agrandir, qu'à reparer les vieilles maiſons. Un tel agrandiſſement ſert plutôt à faire paroître les diſproportions & les irregularitez, qu'à les ôter. Et pour ce qui eſt des fruits, on ſait bien qu'ils ne meuriſſent que quand ils ceſſent de recevoir de nouveaux ſucs. Mais voilà le ſort ordinaire des ouvrages de compilation. Quand on les rimprime on ſonge plus à y joindre de nouvelles choſes, qu'à mettre les vieilles en meilleur état. On eſt degoûté des vieilles que l'on a reluës tant de fois, & l'on trouve dans les autres un attrait de nouveauté qui s'empare de toute l'attention de l'auteur. Cela produit un mauvais effet, la plupart des vieilles fautes demeurent, & l'on en ajoûte de nouvelles.

touchant ce qui s'eſt paſſé dans le Conſiſtoire de l'Egliſe Walloune de Rotterdam au ſujet du Dictionaire Critique.

J'ai cru qu'on ſeroit bien aiſe de diſcerner dans cette édition ce que j'y ai ajoûté, & j'ai fait enſorte qu'on le pût facilement. Voici à quelles marques.

Moien de diſcerner ce qu'il y a de nouveau dans cette édition.

Les articles † nouveaux ont cette figure ☞ à côté de la premiere ligne.

Les additions au texte des vieux articles commencent par un alinea.

Toutes les remarques du commentaire qui ſe raportent à cet alinea ſont nouvelles.

† *Il y en peut avoir quelques-uns où on l'a omiſe, mais la table alphabetique des articles repare ces omiſſions.*

Celles où l'on met au commencement la lettre Greque ∆ avec une lettre majuſcule de l'alphabet ordinaire, le ſont auſſi.

*Les additions aux vieilles remarques commencent par un alinea dont le premier mot eſt en lettres majuſcules. Elles s'étendent preſque toûjours juſques au commencement de la remarque ſuivante; ſi elles ne s'étendent pas juſques-là, elles finiſſent par un mot * qui eſt en gros caracteres.*

* *Vous en avez un exemple à la 2. colonne de la page 2371.*

Il y a quelques additions jointes au corps des articles ſans être alinea. On les conoîtra preſque toutes par la parenthèſe qui y eſt inſerée, & qui contient la lettre Greque ∆ avec une lettre majuſcule de l'alphabet ordinaire. Cela veut dire que le plus ſouvent elles ſont le texte d'une nouvelle remarque.

Les additions que l'on ne peut diſcerner par aucun de ces caracteres ne ſont pas conſiderables.

Pluſieurs perſonnes m'aiant conſeillé de ne pas laiſſer perir le projet que je publiai l'an 1692. à la tête de quelques eſſais de ce Dictionaire, je l'ai fait rimprimer à la fin des Diſſertations du dernier volume.

Il y a certaines choſes dont j'ai dit en divers endroits, que j'en avertiſſois une fois pour toutes. Le hazard peut faire que jamais les lecteurs ne tombent ſur ces endroits-là, les livres tels que celui-ci n'étant pas de ceux que l'on lit de ſuite & d'un bout à l'autre. L'on m'a donc conſeillé d'indiquer ici les lieux où j'ai donné quelques avertiſſemens generaux. Je croi qu'il ſuſira de marquer la page 228. au texte: la 333. à la 2. colonne: la 499. & la 552. au texte: la 779. & la 811. à la 2. colonne: la 1343. à la 1. colonne: la 1371. à la 2. colonne: la 1474. & la 1996. au texte: & la 2507. à la 2. colonne.

Obſervation touchant la table des matieres.

Bien des gens m'ont recommandé de mettre de bonnes tables à la fin du livre. Je tombe d'accord qu'il n'y a guere d'ouvrages où elles ſoient plus neceſſaires que dans celui-ci. J'avois formé d'aſſez bons plans, & peut-être pourrois-je dire, qu'il y a peu de perſonnes plus propres à les executer que ceux qui ont travaillé long tems à de vaſtes compilations; car s'ils ont voulu veri-

verifier * les paſſages, ils ont été obligez d'aller aux tables des matieres à tout moment, ils y ont été trompez mille & mille fois, ils en ont donc connu les defauts, & ils ont apris ce qu'il faut faire pour les éviter: peut-être donc que j'aurois pu compoſer une bonne table; mais je n'ai eu ni le tems, ni la patience neceſſaire à un travail ſi penible, & ſi ennuieux. Je n'ai pas même trouvé à-propos que la perſonne dont on s'eſt ſervi, & qui eût pu executer fort exactement tous les plans qu'on lui eût marquez, s'engageât dans tout le detail que quelques lecteurs demandent. Ils voudroient une table particuliere des auteurs citez, cenſurez, ou corrigez, & ainſi de vent autres choſes. J'ai conſideré que de telles tables ſeroient ſi longues qu'elles rebuteroient beaucoup de gens. Je ſai par ma propre experience, & par celle de pluſieurs autres, que les articles d'une table chargez d'une demie page de chifres ne ſervent preſque à perſonne; car où ſont les gens qui pour chercher un paſſage, veuillent ſe donner la peine d'en conſulter vint? Dans une table de Mr. de Saumaiſe † l'article de Plinius contient plus de trois colonnes de chifres, celui de Strabo en contient deux, celui de Theophraſtus près de trois. A quoi peut ſervir cela à un lecteur? Sera-t-il aſſez ſtupide pour emploier toute une journée à tenter fortune ſur cette incroiable quantité de pages citées? Le remede à cela ſeroit de marquer que l'on cite Pline pour telle & pour telle choſe; mais ſi vous ne faites pas une nouvelle diſtribution alphabetique, la vuë de deux ou trois pages occupées par un ſeul nom rebutera tout le monde. Or cette diſtribution alphabetique de ce qui concerne chaque auteur que l'on a cité, eſt un travail de galerien. Et puis ne ſait-on pas que de cent lecteurs, il s'en trouve à peine quatre qui ſe ſoucient que l'indice des matieres ſoit bon? La plupart des gens ne le conſultent jamais; on prendroit donc une peine horriblement fatigante, & qui ne ſeroit utile qu'à peu de perſonnes. C'eſt ſur ces raiſons, & ſur pluſieurs autres que j'ai cru qu'il ſufiſoit de donner la table que l'on verra à la fin du livre, & d'en faire ſeulement une autre qui ne contient que le catalogue des articles. Vous remarquerez s'il vous plaît, que la table des matieres ne contient point le nom de tous les auteurs que j'ai citez; & que lors qu'elle le contient, elle ne marque pas tous les endroits où je les cite. Ce ſeroit donc ſe tromper que de raiſonner ainſi; un tel auteur ne paroit pas dans la table, ou n'y paroit que trois fois, donc il n'a pas été cité, ou il ne l'a été que trois fois.

La principale raiſon qui m'a fait reſoudre à ne point donner à executer tous les plans de table que j'avois en tête, eſt qu'il m'a ſemblé qu'un mot d'avis pouvoit ſupléer tous les defauts. Il n'y a qu'à conſeiller une choſe au petit nombre de lecteurs qui ſe ſert de cette partie d'un livre.

Quand ils liront quelque endroit qui leur paroîtra meriter d'être retenu, ou retrouvé au beſoin, ils n'auront qu'à voir s'il eſt marqué dans la table; & s'il ne s'y trouve point, ils n'auront qu'à le marquer eux-mêmes à la marge de la table, ſous le mot qui leur paroîtra le plus commode, ou ſur un papier à part. C'eſt la methode dont ſe ſervent ceux qui trouvent defectueuſes les tables des livres, & qui ont deſſein de prevenir le dommage qu'elles leur pourroient cauſer.

Aiant reçu trop tard les memoires pour l'article de la ville d'Etampes, & pour celui de Fevret, & pour la Maiſon Minutoli qui a donné des Cardinaux, & pluſieurs perſonnes illuſtres de tous états, je n'ai pu les emploier. J'ai reçu auſſi trop tard un article tout dreſſé, & parfaitement bien dreſſé: C'eſt celui de Raoul Archevêque de Bourges, fils de Raoul Comte Seigneur de

* C'eſt ce que j'ai fait autant que j'ai pu, & toutes les fois que j'ai eu aſſez de livres.

† Salmaſius in indice auctorum citatorum in exercitationibus Plinianis.

Digitized by Google

de Turenne. Il n'eût pas été à-propos, ce me ſemble, de placer tous ces articles dans les addenda *qui ſont à la fin de chaque volume.*

*Très-peu de gens liſent ces ſortes d'*addenda, *& perſonne ne trouve bon qu'ils rempliſſent bien des pages. Je ſuis ſi perſuadé qu'on ne les conſulte guere, que je prie ici tout de nouveau mes lecteurs, de ne me condamner ſur rien avant que d'avoir examiné mes* addenda, *où je rectifie pluſieurs choſes. Je les prie auſſi d'y conſulter nommément l'addition des articles* † Brun *&* Budé, *dans laquelle je parle de l'ancienne nobleſſe de ces deux familles; celle de l'article* Fontevraud, *& de l'article* * Leon X. *& l'article* Verſoris *que je donne tout entier dans les* addenda *du dernier volume.*

Je n'ai rien à repondre à ceux qui ſe plaignent de ce que mon ouvrage ne leur fournit pas en aſſez grande quantité les choſes qui ſont de leur goût. C'eſt le deſtin inevitable des écrits miſcellanées. *Chaque lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela. Ceux qui aiment les genealogies n'y en trouvent pas aſſez: ceux qui ne les aiment pas y en trouvent trop. Ceux qui ſe plaiſent aux raiſonnemens philoſophiques, y en voudroient davantage; ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins. Les uns voudroient que je n'euſſe pas donné l'article de tant de Miniſtres, d'autres s'étonnent que j'en aie tant oublié. Je les prie tous de ſe ſouvenir* ‡ *d'un bon mot de Pline,* pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres. *Je cite ſur cela un beau paſſage de Scioppius* ß.

Que ſi j'ai parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'étoit pas moins conſiderable, ou qui l'étoit encore plus, je l'ai fait ſans acception de perſonnes. Ma ſeule regle a été que j'avois des materiaux pour les unes, & non pour les autres.

Je dois une reponſe particuliere à ceux qui ont trouvé à redire que j'aie parlé de ſi peu de grans guerriers. Deux cauſes m'ont reduit à cette grande ſecbereſſe. L'une eſt, comme j'en ai averti γ *ſufiſamment, que j'ai évité de me rencontrer avec les autres Dictionaires, tant à l'égard des éditions deja faites, qu'à l'égard des éditions à venir. La plupart des generaux d'armée anciens & modernes ſe trouvent dans le Moreri; on y trouve ſur tout les Connetables, les Amiraux, & les Marechaux de France, &c. Ces articles ne coutoient que la peine de copier le Pere Anſelme. Je me ſuis perſuadé que tous les fameux guerriers Septentrionaux & Allemans paroîtroient avec beaucoup de detail dans le Dictionaire de Mr. Chappuzeau. Je n'ai donc point cru qu'il falût que je me tourvaſſe de ce côté-là. Mais voici une autre raiſon encore plus forte. Je ne me ſuis point vu en état de donner l'article des hommes de guerre tel que je l'aurois voulu. Le travail du Pere Anſelme eſt bon & utile, & a demandé une patience & des recherches incroiables, mais il ne peut point ſatisfaire la curioſité des lecteurs. Ce n'eſt preſque rien que de ſavoir qu'une telle année un general prit, ou ſecourut une ville, qu'il gagna une bataille, &c. On ſouhaite outre cela de ſavoir quel étoit ſon caractere; s'il excelloit en courage, comme Marcellus, ou en prudence comme Fabius le* cunctateur; *s'il étoit plus propre à conquerir qu'à conſerver; ſi par trop de feu il s'ébloüiſſoit un jour de bataille, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du peril; par quels coups de tête il gagna une bataille qui étoit deja preſque perduë; par quelle faute il fut vaincu en une telle occaſion. On ſouhaite encore de ſavoir ſi en effet il remporta la victoire, comme l'aſſûrent les écrivains de ſon parti; ou s'il la perdit comme l'aſſûrent les écrivains du parti contraire. Ces diſputes-là* † *ſont innombrables. Je me croirois obligé de les diſcuter, & de mettre en paral-*

† *Le Plenipotentiaire d'Eſpagne à la paix de Munſter.*

* *J'y donne deux lettres de ce Pape qui n'avoient jamais été imprimées, & qui ſont bien curieuſes.*

‡ *Confer quæ infra pag. 1483. col. 2.*

ß Unde Seneca: non eſt, quod miretis, ex eadem materia ſuis quemque ſtudiis apta colligere. In eodem prato bos herbam quærit, canis leporem, ciconia lacertum. Cum Ciceronis libros de republica prehendit hinc philologus aliquis, hinc grammaticus, hinc philoſophiæ deditus, alius aliò ſuam curam mittit. Et Plinius cum dixiſſet multos eſſe, quos ea quibus nos capimur & ducimur, partim ut inepta, partim ut moleſtiſſima offendant: *Domus*, inquit, *aliorum obliſcitimitas veniam ei noſtris impetrabimus.* Scioppius, elem. philoſ. Stoicæ moralis cap. 152. fol. 147.

γ *Dans la preface de la 1. édition.*

† *L'original bien ſouvent en eſt*

parallèle les relations des deux partis, afin qu'en établiſſant pour principe les faits dont elles conviennent, ſoit à l'égard du combat, ſoit à l'égard de ſes ſuites, on pût parvenir par la voie des conſequences à quelque ſorte de certitude.

que par des raiſons de politique on ſe ſert du nom de victoire dans les premieres relations d'un combat qui ſe trouvent au milieu des rues. Ce titre qui ne devroit être que paſſager devient primordial. C'eſt comme un nom de baptême qu'on porte toûjours. Conferez ce qui eſt dit ci-deſſous pag. 3103. 3105.

Par exemple ſi je parlois du Marechal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le diſtinguoit des autres guerriers, & donner quelque detail ſur les occaſions où il fit paroître ce en quoi il excelloit, & ce en quoi ſes talens étoient d'un ordre inferieur. J'éviterois les pechez de commiſſion & d'omiſſion que je trouve ſur ſon chapitre dans le Dictionaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il defit les armées *de Hollande* pres de Bodegrave *l'an* 1672. *qu'il prit Bodegrave* † *l'an* 1673. *qu'il fit lever le ſiege de Charleroi l'an* 1674. *Car le prémier de ces trois faits* * *eſt une hyperbole inexcuſable, & les deux autres ſont abſolument chimeriques. Je ne dirois pas qu'en* 1673. il paſſa au travers de l'armée ennemie au nombre de ſoixante & dix mille hommes, quoi qu'il n'en eût que vingt mille. *C'eſt une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux poëtes. Je ne dirois pas qu'en* 1678. il batit l'armée des Hollandois à S. Denys proche de Mons, *mais j'examinerois le problême du gain de cette bataille. Je ne dirois pas qu'en* 1692. *il* prit *à Steinkerke* le canon, le bagage *&c. des ennemis, car c'eſt un fait manifeſtement refuté par la propre relation qu'il fit lui-même de ce combat, & qui fut imprimée en France tout auſſi-tôt. Je n'omettrois point la rebellion où il s'obſtina depuis l'an* 1649. *juſqu'à la paix des Pyrenées. Je n'omettrois point ſa campagne* ‡ *de Phlisbourg ſous pretexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrois point ſa priſon de la Baſtille, & je tâcherois de percer le voile épais ſous lequel on tient couvertes les procedures de la Chambre de l'Arcenal contre lui. Cela eſt d'autant plus à-propos pour l'honneur de ſa memoire, qu'il a couru d'étranges bruits, & bien ridicules touchant ſon procés. J'examinerois ce que tant de gens s'imaginent, ſans beaucoup de raiſon peut-être, qu'il auroit rendu de plus grans ſervices à la France pendant ſes dernieres campagnes, s'il n'eût preferé au bien public ſes interêts particuliers qui étoient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres trop limitez. Ces gens-là pretendent qu'il n'étoit à la tête de l'armée, que comme les Legats du Pape à la tête du Concile de Trente, c'eſt-à-dire, qu'il faloit qu'il attendît par la poſte un renouvellement continuel d'inſpiration. Enfin je tâcherois de trouver le veritable milieu quant à ſes mœurs, entre ſon oraiſon funebre, & certains* ‖ *écrits qui ont été imprimez.*

† Notez que Bodegrave n'eſt qu'un village.

* Conferez l'article Bodegrave.

‡ En 1676.

‖ On ne parle pas de tous, car la plupart ſont des ſatires ſi fades, ſi impertinentes & ſi manifeſtement ſuſpectes de calomnie, qu'on ne doit y avoir aucun égard.

Il n'y a perſonne qui ne voie qu'étant hors d'état de remplir un plan de cette nature, je ſuis fort excuſable de n'entamer point de tels articles.

J'ai oublié dans la Preface de la premiere édition l'une des cauſes qui me portent à citer de longs paſſages Latins; c'eſt qu'il y a bien des gens qui liſent mon livre ſans avoir qu'une petite connoiſſance du François, mais le Latin leur eſt bien connu, & ainſi par le ſecours de la citation ils peuvent entendre parfaitement ce que je veux dire.

Ceux qui ſe donneront la peine de jetter les yeux ſur les marges de ce Dictionaire, ſont priez de ſe ſouvenir que les citations que j'ai fait marquer par un chifre, ſont celles que j'ai trouvées dans les auteurs dont je raporte des paſſages. Ce n'eſt point à moi à repondre de celles-là.

Le 7. de Decembre 1701.

LISTE

Digitized by Google

LISTE ALPHABETIQUE

Des articles de ce Dictionaire.

Ceux qui ſont marquez d'une étoile ont été ajoûtez à cette ſeconde édition.

Quand un article n'a pas été donné au lieu où on le place, on ajoûte le mot ſous lequel on l'a donné. Par exemple, on met *Ablancourt*, *ſous Perrot*.

On range ici les articles comme ils ſont dans le Dictionaire où quelques-uns n'ont pas été mis à leur place. *Anabaptiſtes* devoit être après *Amphitryon*, & il eut fallu mettre *Saincles* après *Saducéens*.

A.

Aaris.
Abaris (ville d'Egypte), *ſous Pithom*.
Abbeville.
Abbot (George).
Abbot (Robert).
Abdas.
Abderame.
Abdere.
Abdias.
Abdiſſi.
Abel.
Abelard (Pierre).
Abeliens ou Abelonicns.
Abelli (Antoine).
Abelly (Louis).
Aberdon.
Abgillus (Jean).
Abyde.
Abimelech.
Ablancourt, *ſous Perrot*.
Abrabanel (Iſaac).
Abraham.
Abram (Nicolas).
Abſtemius (Laurent).
Abucaras (Theodore).
Abudhaher.
Abulpharage (Gregoire).
Abulfeda (Iſmaël).
Abumuſlimus.
Acacia, *ſous Akakia*.
Acamas.
* Acarnanie.
Accarifi (François).
Accarifi (Jaques).
Acciaioli (Donat).
Acciaioli (Zenobius).
Accius (Lucius).
Acco.
Accurſe.
Accurſe (Cervot).
Accurſe (François).
Accurſe (Marie Ange).
* Achée.
Achemenes.
Achemenes.
Acheri (Luc d').
Achille.
Achille.
Achilles.
Achmet.
Acidalius (Valens).
Acindynus (Gregoire).
Acindynus (Septimius).
Aconce (Jaques).
* Acoſta.
Acronius (Jean).
Actor.
Actuarius.
Acuna.
Ada.
Adam.
Adam, Moine de Caldée.
Adam (Jean).
Adam (Melchior).
Adamites.
Adonis.
Adraſte.
Adriani (Jean Baptiſte).
Adrichomia (Cornelie).
Adrichomius (Chriſtien).
Ægialee, *ſous Egialée*.
Ærodius, *ſous Ayrault*.
Afer (Domitius).
Afranius.
Agar.
* Agathon.
Ageſilaus I.
Ageſilaus II.
* Ageſipolis.
Agis.
* Agreda (Marie d').
Agricola (George).
Agricola (Jean).
Agricola (Michel).
Agricola (Rodolphe).
Agrippa (Henri Corneille).
Aguirre.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Aiguillon.
Ailli (Pierre d').
Aimon.
Ayrault (Pierre).
Ayrault (René).
Aitzema (Leon d').
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akiba.
Alabaſter (Guillaume).
Alains.
Alais.
Alalcomene.
Alamandus (Louis).
Alamos (Balthaſar).
Albert le Grand.
Albret.
Albunea, *ſous Tibur*.
Albutius Silus (Caius)
Alburius (Titus).
Alcaſar (Louis de).
Alcée.
Alcée.
Alchabitius.
Alchindus.
Alciat (André).
Alciat (Jean Paul).
Alciat (Terence).
Alcinoe.
Alcinous.
Alcyonius (Pierre).
Alcman.
Alcmeon.
Alcmeon.
Alcmeon.
Alcmene.
Aldringer.
Aldrovandus (Ulyſſe).
Aleandre (Jerôme).
Aleandre (Jerôme).
Alegambe (Philippe).
Ales (Alexandre).
Alexander ab Alexandro.
Alexandre le Grand, *ſous Macedoine*.
Alexandre VII. Pape, *ſous Chigi*.
Alexandre VIII. Pape, *ſous Ottoboni*.
Alexis.
Alfenus Varus (Publius).
Alypius.
Alypius.
Alypius.
Alypius (Faltonius Probus).
Alkind ou Alkindus.
Allatius (Leon).
Almain (Jaques).
Alpaide.
Alſtedius (Jean Henri).
Altaemps (Marc).
Althuſius (Jean).
Altilius (Gabriel).
Alting (Henri).
Alting (Jaques).
Amable.
Amama (Sixtinus).
Amaſeus (Romulus).
Amaſtris.
Amboiſe (François d').
Amboiſe (Adrien d').
Amboiſe (Jaques d').
Amboiſe (Michel d').
Ambroiſe de Camaldoli, *ſous Camaldoli*.
Amelia.
Amelius.
Ameſius (Guillaume).
Ameſtris.
Amyot (Jaques).
Amyraut (Moiſe).
Amyrutzes.
Ammonius.
Ammonius.
Ammonius (André).
Ammonius (Livinus).
Amphares.
* Amphiaraus.
* Amphilochus.
Amphitryon.
Anacreon.
* Anaxagoras.
* Anabaptiſtes.
Anaxandride.
Anaxandride.
Anchiſe.
* Ancillon.
Ancre (le Marechal d') *ſous Concini*.
Andio (Petrus ab).
Andrada (Diego de Payva d').
André (Jean).
André (Tocie).
Andreini (Iſabelle).
Andrelinus (P. Fauſtus).
Andrinople.
Andromaque.
Andromaque.
Andromaque.
Andronicus
Andronicus (Marcus Pompilius).
* Andronicus.
Andronicus (Tranquillus).
Angiolello (Jean Marie).
Anglus (Thomas).
Anicius.
Annat (François).
Anne.
Annius de Viterbe, *ſous Nannius*.
* Anſelme, Archev. de Cantorberi.
Anſelme.
* Anteſignan (Pierre).
Anthermus.
Antinoe ou Antinopolis.
Antinous.
Antipater.
Antoine.
Antoine (Marc).
Antoine (Marc).
Antoine (Caius).
Antoine (Marc).
Antoine (Caius).
Antoine (Lucius).
Antoine (Marc Jules).
Antonia.
Antonia.
Antoniano (Silvio).
Antonio (Nicolas).
Apaſi (Michel).
Apelles.

Apelles.
Apellicon.
Apicius.
* Apien (Pierre).
Apion.
Apollinaris (Caius Sulpitius).
Apollodore.
Apollodore.
* Apollonius de Perge.
Apollonius de Tyane.
* Apone (Pierre d').
Aprosio (Angelico).
Aprosio (Paul Auguſtin).
Apulée (Lucius).
* Aqueus (Etienne).
Aquaviva (André Matthieu).
Aquin (Philippe d').
Aragon (Alfonſe V. du nom Roi d').
Aragon (Jeanne d').
Aragon (Iſabelle d').
Aragon (Marie d').
Aramont (Gabriel).
Arbriſſel (Robert d') *ſous Fontevrault.*
* Arcefilas.
* Archelaus.
* Archelaus, philoſophe.
* Archelaus, Roi de Macedoine.
Archelaus, Roi de Cappadoce.
Archilochus.
Archimelus.
Aretin (Charles).
Aretin (François).
Aretin (Gui).
Aretin (Jean).
Aretin (Leonard).
Aretin (Pierre).
* Argyropyle.
* Ariarathes, *ſous Cappadoce.*
Arigoni (Pompée).
Arimanius.
Arimini (Gregoire d') *ſous Rimini.*
Arion.
* Arioſta.
Ariſtandre.
* Ariſtarque.
* Ariſtarque.
* Ariſtée.
* Ariſtée.
* Ariſtée.
Ariſtide.
* Ariſton.
* Ariſton (Titus).
Ariſtote.
Ariſtote.
Arius.
* Arminius (Jaques).
Arnauld famille.
Arnauld (Antoine).
Arnauld d'Andilli (Robert).
Arnauld (Antoine).
Arngrimus, *ſous Jonas.*
* Arniſeus (Henningus).
* Arnobe.
* Arnoldus (Nicolas).
* Arodon (Benjamin d').
Aaron.
* Arriaga (Roderic d').
Arſenius.
Arſenius.
Arſenius.
Arſenius.
Aarſens (François).
Arſinoe.
* Arſinoe.
* Artaban.
Artaban I.
Artaban II.
Artaban III.
Artaban IV.
Artabaze.
Artavaſde I.
Artavaſde II.
Artavaſde.
Artaxata.
Artaxias I.
Artaxias II.
Artaxias III.
Artemidore.
Artemiſe.
Artemiſe.
* Aſclepiade.
Aſclepiade.
Aſpaſie de Milet, *ſous Pericles.*
Aſpaſie de Phocée, *ſous Cyrus.*
Aſſyamax.
* Athenagoras.
Athenée.
Athenée.
* Attalus, *ſous Pergame.*
Atticus (Titus Pomponius).
Attila.
Attillus.
Attius (Lucius).
* Auberi (N.).
Aubertin (Edme).
Audebert (Germain).
Aventin (Jean).
* Averroes.
S. Auguſtin.
Aurat ou d'Aurat (Jean) *ſous Dorat.*
* Aurelien (Lucius Domitius).
* Aureolus (Pierre).
* Auriege, ou plutôt Ariege.
* Auriſpa (Jean).
Aurogalus.
* Auſone.
Autriche (Don Juan d').
Azote.

B.

Babelot.
Babylas.
Babylone.
Bachovius (Reinier).
Bacon (Roger).
Bacon (François).
Bacoüe (Leon).
Badius (Jodocus ou Joſſe).
Bagni (Jean François).
Baius (Michel).
Balbus.
Balbus, Balbi, ou Balbo (Jean).
Balde.
Balde (Jaques).
Baldus (Bernardin).
Baleſdens (Jean).
* Balmis (Abraham de).
Balthaſar (Chriſtophle).
Balzac.
Balzac (Jean Louïs Guez Sieur de).
* Bandel (Matthieu).
* Bandole (Antoine de)
Bangius (Thomas).
Barbarus (François).
Barbarus (Hermolaus).
Barbarus (Daniel).
Barbarus (Daniel).
Barbe.
Barberin (François).
Barclai (Guillaume).
Barclai (Jean).
Barcochebas.
Barde (Jean de la).
Barlette (Gabriel).
Barleus (Melchior).
Barleus (Gaſpar).
Barleus (Lambert).
Barlow (Thomas).
Barnes (Robert).
Barnes (Jean).
* Baron (Pierre).
Baron (Vincent).
Baroni (Leonora).
* Baronius (Dominique).
Barthius (Gaſpar).
Baſine.
Baſnage (Benjamin).
Baſnage (Henri).
Baſta (Nicolas).
Baſta (George).
Bathyllus.
Bathyllus.
Bathyllus.
Baudier (Michel).
Baudius (Dominique).
* Baudouin (François).
Bautru Des-Matras (Maurice).
Bautru Des-Matras (Jean).
Bautru (Guillaume).
Bautru (Nicolas).
Beaucaire de Peguillon (François).
Beaulieu (Louïs le Blanc Sieur de).
Beaumont (François de).
Beaune (Renaud de).
Beda (Noel).
Bedell (Guillaume).
Begat (Jean).
Belini.
Bellai (Guillaume du).
Bellai (Jean du).
Bellarmin (Robert).
* Belleau (Remi).
Belleforeſt (François de).
Belloi (Pierre).
* Belot (N.).
Bembus (Pierre).
Benedictis (Elpidio de).
Beni (Paul).
Bennon.
Benſerade (Iſaac de).
Benuld (Nicolas).
Berenger (Pierre).
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
* Bergame (Jaques Philippe de).
* Bergier (Nicolas).
* Berigardus (Claude).
* Beryte.
Bernard (ſaint).
Beroalde (Matthieu).
Beroalde (François).
Berquin (Louis de).
* Berſala (Anne).
Bertelier.
Bertram (Corneille Bonaventure).
Beverningk (Jerôme).
Bezanites ou Bezaniens.
Beze (Theodore de).
Bibliander (Theodore).
* Byblis.
* Byblos.
Bigois.
Bigot (Emeric).
Bigot (Guillaume).
Billaut (Adam).
Billi (Jaques de).
* Billon (François de).
Bion.
Bion.
Biron, *ſous Gontaut.*
Blanc (Louis le) *ſous Brandus.*
Blanche, *ſous Caſtille.*
Blandrata (George).
Blomberg (Barbe).
Blondel (David).
Blondel (François).
Blondel (François).
* Boccace (Jean).
Boccalin (Trajan).
Bochart (Matthieu).
Bochart (Samuel).
Bochius (Jean).
Bodegrave.
* Bodin (Jean).
Boi, communément apellé *le Sirurgien.*
* Boiſſard (Jean Jaques).
Boleyn (Anne).
Boleſlas I.
Bolſec (Jerôme).
Bombaſius (Paul).
* Bomberg (Daniel).
Bonciarius (Marc Antoine).
* Bonfadius (Jaques).
Bonfinius (Antoine).
Bongars (Jaques).
* Bononia (Jean de)
Bore (Catherine de)
* Boree.
* Borrhus (Martin).
Borri (Joſeph François).
* Borrichius (Olaus).
Boſc (Jean du).
Boſc (N. du).
Boſc (Pierre du).
Boſquet (François).
Boſſu (Jaques le).
Boſſulus (Matthieu).
* Boſſus (Matthieu).

Digitized by Google

Botereius (Rodolphe).
Botero ou Boteres (Jean).
Boucher (Jean).
Bougi (le Marquis de) *fous Reverend.*
Boulai (Ceſar Egaſſe du).
Boulen (Anne) *fous Boleyn.*
* Bouquin (Pierre).
* Bourgogne.
* Bourgogne (Philippe Duc de).
* Bourgogne (Jean Duc de).
* Bourgogne (Philippe Duc de).
* Bourgogne (Charles Duc de).
* Bourgogne (Marie de).
Bourignon (Antoinette).
Bourlote (Claude de la) *fous Labourlote.*
Boxhornius, *fous Zuerius.*
Brachmanes.
* Brenzius (Samuel Frideric).
Brezé (Pierre de).
Brezé (le Marechal de).
Brezé (Armand de Maillé).
Brezé (Claire-Clemence de Maillé).
Briſeis.
Briſſot (Pierre).
Britannicus (Jean).
Brocard (Jaques).
Brodeau (Jean).
Broſſe (Jaques de la).
Broſſier (Marthe).
Bruyn (Jean de).
Brun (Antoine le).
Brun (Charles le).
Brunus (Leonard), *fous Aretin.*
Brunus (Jordanus).
* Bruſchius (Gaſpar).
Brutus (Lucius Junius).
Brutus (Marc Junius).
* Brutus (Jean Michel).
Brutus (Etienne Junius).
* Bucer (Martin).
Buchanan (George).
Budé (Guillaume).
* Bulgarus.
Bullinger (Henri).
* Bunel (Guillaume).
* Bunel (Pierre).
Bupalus.
* Burana (Jean François).
Buridan (Jean).
Burnettes ou Brunettus.
Burrus (Afranius).
Busbec.
Busbequius, *fous Busbec.*
Buſiris.
Buſleiden (Jerôme).
Buſtamantinus (Jean).
Butas.
Buteo (Jean).
Bzovius (Abraham).

C.

CAyet (Pierre Victor Palma).
Caïn.
Cainites.
Calchas.
Calderinus (Jean).
Calderinus (Domitius).
* Calenus (Olenus).
Caligula (Caius Ceſar).
Callirrhoe.
Calvin (Jean).
Camaldoli (Ambroiſe de).
Camden (Guillaume).
Cameron (Jean).
Camille (Marc Furius).
* Campanus (Jean Antoine).
* Caniceus (Jaques).
Caninius (Angelus).
Capet (Hugues).
* Capycius (Scipion).
* Capilupus (Camille).
Capiſtran (Jean).
Capiſucchi.
Capiſucchi (Blaiſe).
Capiſucchi (Jean Antoine).
Capiſucchi (Paul).
Capiſucchi (Raimond).
* Cappadoce.
Caracciol ou Caraccioli.
Cardan (Jerôme).
* Carion (Jean).
Carmilianus (Pierre).
* Carneade.
Caranza (Barthelemi).
* Carteromachus (Jean).
Caſſandre.
Caſſius.
Caſſius Viſcelinus (Spurius).
Caſſius Longinus (Lucius).
Caſſius Longinus (Caius).
Caſſius Longinus (Caius).
Caſſius Hemina (Lucius).
Caſſius Severus (Titus).
Caſſius Charea.
* Caſtalion (Sebaſtien).
Caſtellan (Pierre).
Caſtelvetro (Louis).
Caſtille (Alfonſe X. du nom Roi de).
Caſtille (Blanche de).
Caſtor.
Caſtricius (Marc).
Caſtricius (Titus).
* Cataldus.
Catius.
* Caton, *fous Porcius.*
* Cattho (Angelo).
Catulle (Caius Valerius).
Cavalcante (Guido).
Cauſſin (Nicolas).
Cea ou Ceos, *fous Zia.*
Cerafi (Tibere).
Ceratinus (Jaques).
* Cerinthus.
* Ceriſantes.
Ceſalpin (André).
Ceſar.
* Cethegus.
Chabot (Pierre Gauthier).
Cham.
Chamier (Daniel).
Charles-Quint.
Charnace (le Baron de).
* Charpentier (Pierre).
* Charron (Pierre).
* Chaſtelain (George).
Chateau-Briand (la Comteſſe de).
Chatel (Pierre du) *fous Caſtellan.*
Chatel (Tannegui du).
Chederles.
* Chelidonis.
Chelonis.
Chigi.
Chigi (Fabio).
Chryſeis.
* Chryſippe.
* Chryſippe.
Chrytis.
Cicchus.
* Ciconia (Flaminius).
* Cicça, *fous Leon.*
* Cimon.
Cinyras.
Cipierre (Philibert de Marcilli).
Cipierre (René de Savoie).
* Cyrille.
Cyrus.
* Claude Empereur.
Claude Miniſtre de Charenton.
Clavius (Chriſtophle).
* Cleonice.
Cleonyme.
Cleopatre.
Collaſius (Pierre Apollonius).
Cologne (Pierre de).
Colomiés (Paul).
Colonna (Pompée).
Comane.
Combabus.
Comenius (Jean Amos).
Commandin (Frederic).
Concini (Concino).
Conecte (Thomas).
* Conon.
Conon.
Conrarus (Gregoire).
Coornhert, *fous Koornhert.*
Corbinelli (Jaques).
* Corceone (Robert de).
* Coricius (Jean).
Cornelie.
* Coronel (Alfonſe).
Cotin (Charles).
Cotys.
* Cotta (Catellien).
Cotterus, *fous Kotterus.*
Coulin (Gilbert).
* Crantor.
Craterus.
* Crarippe.
Cremonin (Ceſar).
* Creſpin (Jean).
* Criſpus (Jean Baptiſte).
Critias.
Criton.
Criton (Jaques).
Croi (Jean de).
Curce (Quinte) *fous Quinte.*
Curion (Cœlius Secundus).

D.

DAillé (Jean).
Damaſcene (Jean).
* Damien (Pierre).
Danaé.
Dandini (Jerôme).
* Dante.
* Dante (Pierre Vincent).
* Dante (Ignace).
* Dante (Jean Baptiſte).
Darius I.
* Daſſouci ou d'Aſſouci.
* Dati (Carlo).
David.
Daurat (Jean).
* Dauſquejus ou Dauſquius (Claude).
* Decius (Philippe).
Dejotarus.
Dellius (Quintus).
Delphinus (Pierre).
* Demetrius (Magnes).
Democrite.
Dempſter (Thomas).
Denys.
Denys.
Des-Barreaux.
* Diacceto, *fous Facettius.*
Diagoras.
Diagoras.
* Diana (Jean Nicolas de).
Dicearque.
Dieu (Louis de).
Diyllus.
* Dinant.
Diogene le Cynique.
* Diogene d'Apollonie.
* Diogene de Babylone.
Dioſcoride.
Dioſcurias.
Dolabella (Publius Cornelius).
Dolabella (Horace).
Dolet (Etienne).
Domitia Longina.
Donaldſon (Gaultier).
* Donatus (Jerôme).
* Donatus (Marcellus).
Doneau (Hugues).
Dorieus.
Drabicius (Nicolas).
Drelincourt (Charles).
* Drelincourt (Charles).
Dreſſerus (Matthieu).
* Dryades.
Dryander (Jean).
Driedo (Jean).
Drummond.
Drusbicki (Gaſpar).
Druſille (Julie).
Druſius (Jean).
Druſus.
Druſus (Marc Livius).
Druſus (Neron Claude).
Druſus.
Druſus.
* Duaren (François).
Duellius (Caius).
* Durer (Albert).
* Dureus ou Durœus (Jean).

E.

EBed-Jeſu, *ſous Hebed-Jeſu.*
Ecchellenſis (Abraham).
• Edouard IV.
Egidee.
Eginhart.
Egnatia.
• Egnatius (Jean Baptiſte).
• Eichman (Jean).
Elie.
Eliſabeth, Reine d'Angleterre.
Eliſée.
Elmacin (George).
Elmenhorſt (Geverhart).
• Emile (Paul).
Emilius (Antoine).
Emma.
Emmius (Ubbo).
Enée.
• Ephore.
Epicure.
Epiſcopius (Simon).
• Eppendorf (Henri d').
Eraſme.
Ereſe.
Erfort.
Ermite (Daniel l').
Eſchyle.
Eſechiel.
Eſmendreville.
Eſope.
Eſope.
Eſope.
Eſope.
Eſope (Clodius).
Eſpagne (Jean d').
Eſpagnet (Jean d').
Eſpine (Jean de l') *ſous Spina.*
Etampes (la Ducheſſe d').
Etienne de Byzance, *ſous Stephanus.*
• Euclide.
Eudes.
Eve.
• Eugene IV.
• Euphrate.
• Eurydice.
• Eurydice.
• Eurydice.
Euripide.
Europe.
• Euſtache (David).
Experiens (Philippe Callimachus).

F.

FAbricius Luſcinus (Caïus).
• Fabricius (Vincent).
Fannia.
Fannia.
Fannius.
Fannius Strabon (Caïus).
Fannius (Caïus).
Fannius (Caïus).
Fannius Quadratus.
Fannius (Caïus).
• Farel (Guillaume).
• Farnabe (Thomas).
Fatime.
• Fauchet (Claude).
Faucheur (Michel le).
• Fauſta.
• Feithius (Everard).
• Felibien (André).
Fernel (Jean).
Ferrand (Jaques).
Ferrare (Renée de France, Ducheſſe de).
Ferrarienſis.
• Ferret (Emile).
Ferri (Paul).
Ferrier (Arnaud, ou Arnoul du).
Ferrier (Jeremie).
Ferrier (Jean).
Fervaux (Jean).
Ferus (Jean).
Feuardent (François).
Feuillant (le Petit), *ſous Montgaillard.*
Fevre d'Etaples (Jaques le).
Finé (Oronce).
Flacius (Matthias), *ſous Illyricus.*
Flaminius (Marc Antoine).
Flamminius (Antoine).
Flora.
Flora.
Fontarabie.
• Fonte (Moderata).
Fontevraud.
Fontius (Barthelemi).
• Forbes (Patrice).
• Forbes (Jean).
• Forbes (Guillaume).
Foulques.
Franc (Martin).
François d'Aſſiſe.
François I.
• Françoiſe.
• Francus (Sebaſtien).
Frangipani.
Fratricelli.
Frauwenlob (Henri).
Froiſſard (Jean).
Fronton (Marc Corneille).
Fugger (Huldric).
Fulginas (Sigiſmond).
Fulvie.
Fulvie.
Funccius (Jean).
• Furius (Frideric).

G.

GAffarel (Jaques).
Galés (Pierre).
Gallars (Nicolas des).
Galligai (Leonora).
Gallonius (Antoine).
Gallutius (Jean Paul).
Gallutius (Tarquin).
Gallutius (Ange).
Gamache (Philippe).
• Gambara (Laurent).
Gamon (Chriſtophle de).
• Ganymede.
Garaſſe (François).
• Gardie (Pontus de la).
Gariſſoles (Antoine).
Garnache (Françoiſe de Rohan, Dame de la).
Garonne.
Gediccus (Simon).
Geldenhaur (Gerard).
Gelenius (Sigiſmond).
• Gentilis de Bechis.
Gentilis (Jean Valentin).
Gentilis (Alberic).
Gentilis (Scipion).
• Gentillet (Innocent).
Gergenti.
Gifanius (Obert).
Gymnoſophiſtes.
Gioachino Greco.
Girac, *ſous Thomas.*
Glaphyra.
Glaphyra.
• Gleichen.
Goldaſt (Melchior Haiminsfeld).
Golius (Jaques).
Gomarus (François).
• Gombauld (Jean Ogier de).
• Gonet (Jean Baptiſte).
Gontaut (Armand de).
Gontaut (Charles de).
• Gonzague (Cecile de).
• Gonzague (Eleonor de).
Gonzague (Julie de).
• Gonzague (Lucrece de).
Gorgophone.
Gorlæus (Abraham).
Gorlæus (David).
Goſelini (Julien).
• Goſſelin.
Goudimel (Claude).
Govea (André).
Goulart (Simon).
Goulu (Nicolas).
Goulu (Jean).
Goulu (Jerôme).
Gournai (Marie de Jars).
Grain (Baptiſte le).
Grammont (Gabriel de).
Gramond (Gabriel Barthelemi de).
Grandier (Urbain).
Grapaldus (François Marius).
Graſſis (Paris de).
Gratiwinckel (Theodore).
Gratarolus (Guillaume).
Grawerus (Albert).
Gregoire I.
Gregoire VII.
Gregoire (Pierre).
Grenaille (François de).
Gretſerus (Jaques).
Grevius (Jean).
Gribaud (Matthieu).
Grillon.
Gryphiander (Jean).
Gryphius (Sebaſtien).
Grotius (Corneille).
Grotius (Hugo).
Gruterus (Pierre).
Gruterus (Janus).
• Guadagnolo (Philippe).
• Guagnin (Alexandre).
• Gualdrade.
Guarin.
Guarin (Baptiſte).
Guarin ou Guarini (Baptiſte).
• Guarini ou Guarinio (Guarin).
Guebriant (la Marechale de).
Gueſclin (Bertrand du).
Guevara (Antoine de).
Guicciardin (François).
Guichenon (Samuel).
Guyet (François).
Guyet (Charles).
Guillemete de Boheme.
Guimené (la Princeſſe de).
• Guindano (Sigiſmond).
• Guiſcard.
• Guiſe (Jaques de).
Guiſe, *ville.*
Guiſe (Claude de Lorraine Duc de).
Guiſe (François de Lorraine Duc de).
Guiſe (Henri de Lorraine Duc de).
Guiſe (Charles de Lorraine Duc de).
• Guiſe (Henri de Lorraine Duc de).
• Guiſe (Louis de Lorraine Cardinal de).

H.

• HAcker (Jaques).
• Hacket (Guillaume).
Hadrien, Empereur.
Hadrien, Cardinal.
Hadrien VI.
Hadrien (Corneille).
Hay.
Hay (Jean).
• Haillan (Bernard de Girard).
Hali-Beigh.
Halicarnaſſe.
Hallé (Pierre).
• Hamadryades.
• Hannon.
Harpalyce.
Harpalicus.
Harpalus.
Harpalus.
• Harravad (Iſac Ben).
• Hartungus (Jean).
Hebed-Jeſu.
Hegeſilochus.
Heidanus (Abraham).
Helene.
Heliodore.
Heloiſe.
Helvicus (Chriſtophle).
Hemelar (Jean).
• Hemmingius (Nicolas).
• Henault (N.).
• Henichius (Jean).
Henri VI. Empereur.
Henri II.
Henri III.
Henri IV.
Heracleotes (Denys).
Heraclius.
Heraldus (Deſiderius).
Hercule.
Herlicius (David).
• Hermant (Godefroi).

Digitized by Google

Hermefianax.
Hermias.
* Herold (Baſile Jean).
Herwart (Jean George).
Heshuſius (Tilemannus).
* Hierocles.
* Hierocles.
Hierocles.
* Hierocles.
* Hieron I.
* Hieron II.
* Hieron.
Hierophile.
Hildebert.
Hilten (Jean).
Hyperius (André Gerard).
Hipparchia.
Hipparque.
Hipponax.
Hypſipyle.
Hobbes (Thomas).
Hochſtrat (Jaques).
Hoe (Matthias).
Hoelzlin (Jeremie).
Hoeſchelius (David).
Hoffman (Daniel).
Hofman (Melchior).
Hongrie (Marie, Reine de).
Hongrie (Iſabelle, Reine de).
Honoria.
Honorius.
Hoornbeek (Jean).
* Horace (Publius).
Hortenſia.
Hortenſia.
Hortenſius.
Hortenſius (Quintus).
Hortenſius (Quintus).
Hortenſius (Jean).
Hortenſius (Lambert).
Hortenſius (Martin).
Hoſius (Staniſlas).
Hoſpinien (Rodolphe).
* Hoſpital (Michel de l').
* Hoſpital (François de l').
Hotman (François).
Hottinger (Jean Henri).
Huybert (Pierre de).
Hunnius (Ægidius).
Hutten (Ulric de).
Hutterus (Leonard).

I.

* Jaccetius (François Catanée).
Janſenius (Cornelie).
* Japon.
* Jarchi, ou Jarhi (Salomon).
* Jardins (Marie Catherine des).
Jarrige (Pierre).
Javerſac (N.).
St. Jean, l'Evangeliſte.
Jeanne, *ſous Naples.*
* Jeniſchius (Paul).
Ignace, *ſous Loyola.*
Illyricus (Matthias Flacius).
Inchofer (Melchior).
* Innocent VIII.
Innocent XI.
Joachim.
Job.
Jodelle (Etienne).
* Jonas, le Prophete.
Jonas (Arngrimus).
Joubert (Laurent).
Jove (Paul).
* Jovien.
* Ipres.
Imerius.
* Iſaacites.
Iſichiens.
* Italica.
Juba.
* Judex (Matthieu).
Judith.
Jules II.
Jules III.
Julie.
Julis.
* Junčius (François).
Jungerman (Godefroi).
Jungerman (Louis).
Junius (Hadrien).
Junius (François).
Junius (François).
Junon.
Jupiter.
* Juſtiniani (Auguſtin).

K.

Keckerman (Barthelemi).
Keller (Jaques).
Kepler (Jean).
Kermatiens.
Kilianus (Corneille).
* Kircher (Jean).
Kirchman (Jean).
Kyriander (Guillaume).
Kirſtenius (Pierre).
Knot (Edouard).
Knox (Jean).
Knuzen (Mathias).
Konig (George Matthias).
* Koornhert (Theodore).
Kornmannus (Henri).
* Kortholt (Chriſtien).
Kotterus (Chriſtophle).
Krantz (Albert).
Kuchlin (Jean).
Kuhlman (Quirinus).

L.

Labe (Loyſe).
Laberius (Decimus).
Labourlote (Claude).
* Lacyde.
* Lacifius (Paul).
Laïs.
Lambecius (Pierre).
Lambert.
Lamech.
Lamech.
Lamia.
Lamia.
Lamie.
Lamie.
Lamponiano (Jean André).
* Lancelot (Claude).
* Landa (Catherine).
Lando (Hortenſio).
Langius (Paul).
Langius (Joſeph).
Langle (Jean Maximilien de).
Languet (Hubert).
Lanſbergius (Philippe).
* Larroque (Matthieu de).
* Laſcaris (Conſtantin).
* Laſcaris (Jean).
Latinus (Jean).
* Laudice.
Launoi (Matthieu de).
Launoi (Jean de).
Laurentio (Nicolas).
* Lazzarelli (N.).
Leland (Jean).
* Lemnos.
* Lentulus.
Leon I.
Leon X.
* Leon (Pierre Cieça de).
Leonce.
Leonclavius.
Leonicenus (Nicolas).
* Leonin (Elbert).
Leontium.
Leovitius (Cyprien).
* Leri (Jean de).
* Lesbos.
* Leſcarbot (Marc).
Leſlie.
Leſſeville (Euſtache le Clerc de).
Leucade.
Leucippe.
Lævius.
Leuwenta.
Licinia.
Lycophron.
Lycophron.
Lycoris.
Lycurgue.
Lycurgue.
* Lydiat (Thomas).
Lydius (Martin).
Liebaut (Jean).
* Ligarius (Quintus).
Limeuil (la Demoiſelle de).
* Linacer (Thomas).
Lingelsheim (George Michel).
Lingendes (Claude de).
Lingendes (Jean de).
Lippoman (Aloïſio).
Lipſe (Juſte).
Lyſerus (Polycarpe).
Lyſerus (Jean).
Lizet (Pierre).
* Lyſimachus.
Liſmanin (François).
Liſola (François de).
Loges (la Dame des).
* Lognac.
Loyer (Pierre le).
Loyola (Ignace de).
Lollius (Marc).
* Longomontan (Chriſtien).
Longvic (Jaqueline de).
Longus.
* Lorme (Philibert de).
* Lorme (N. de).
Lorraine (Charles de).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Chriſtien).
Lotichius (Jean Pierre).
Loudun.
Louis VII.
* Louïs XI.
Louis XII.
Louis XIII.
* Lubbert (Sibrand).
Lubienierzki (Staniſlas).
* Lubin (Eilhard).
Lucilius (Caius).
* Lucrece, Dame Romaine.
Lucrece, Poëte.
Lugo (François de).
Lugo (Jean de).
Lupercales.
Luther (Martin).
Lutorius Priſcus (Caius).
* Luxembourg.

M.

Maccius (Sebaſtien).
Maccovius, *ſous Makowski.*
Macedo (François).
Macedo (Antoine).
Macedoine (Alexandre le Grand, Roi de).
Machiavel (Nicolas).
Macon.
Macrin (Salmon).
* Macron (Nævius Sertorius).
Maets (Charles de).
Magin (Jean Antoine).
Magius (Jerôme).
Magni (Valerien).
Mahomet.
Mahomet II.
Mahomet Galadin.
* Mayerne (Theodore Turquet).
Maignan (Emanuel).
Maimbourg (Louis).
Mainus (Jalon).
Majoragius (Marc Antoine).
Majus (Junianus).
Makowski (Jean).
* Maldonat (Jean).
Maldonat (Jean), Jeſuite.
Malherbe (François de).
* Mamillaires.
Mamurra.
* Manard (Jean).
Manducus.
Manichéens.
Manto.
Marca (Pierre de).
Marcellin (Ammien).
* Marche (Olivier de la).
Marcionites.

Marſili

Digitized by Google

Mareſis (Jean des-).
Mareſts (Roland des-).
Mareſts (Samuel des-).
Margarin (Corneille).
Marguerite, *ſous Navarre.*
Mariana (Jean).
• Marie, ſœur de Moïſe.
Marie, l'Egyptienne.
• Marillac (Charles de).
• Marillac (Louis de).
• Marinella ou Marinelli (Lucrece).
• Marius, ſurnommé Æquicola.
• Marnix (Philippe de) *ſous ſainte Aldegonde.*
• Marnix (Jean de).
• Marot (Clement).
• Martellius (Hugolin).
• Martinenghe (Tite Proſper).
Martini (Raymond).
• Marule (Marc).
Marulle.
Marulle (Michel Tarchaniote).
Maſcardi (Auguſtin).
• Matman (Rodolphe).
Mauſole.
Mauſolée.
• La Mecque.
• Mey (Jean de).
• Meynier (Honorat de).
• Melampus.
• Melanchthon (Philippe).
Memnon.
Menage.
• Meſtrezat (Jean).
Metella.
Metellus Celer (Quintus).
Metellus (Lucius).
• Methydre.
• Metrodore.
• Metrodore.
• Meziriac.
Micyllus (Jaques).
• Milletiere.
Milton (Jean).
Myrrha.
• Modrevius (André Fricius).
Moliere, *ſous Poquelin.*
Molionides.
Molſa (François Marie).
Molſa (Tarquinia).
Monantheuil (Henri de).
• Monardes (Nicolas).
• Monime.
• Monin (Jean Edoüard du).
• Monſerrat Montannes (Michel).
• Monſtrelet (Enguerrand de).
Montaigu (Jean de).
Montauban.
• Montecatin (Antoine).
Montgaillard (Bernard de).
• Montmaur (Pierre de).
Montpenſier (la Ducheſſe de).
Mopſus.
• Morgues (Matthieu de).
Morin (Jean Baptiſte).
Morin (Simon).
• Moriſon (Robert).
Morlin (Joachim).
Morus (Alexandre).
• Moſyniens, ou Moſynœciens.
Mothe le Vayer, *ſous Vayer.*
Motte-Ingron.
• Mougne (Roberte).
• Mucie.
Munuza.
• Muſculus (Wolfgang).
• Muſſo (Cornelio).
Muſtapha.
Muſurus (Marc).

N.

NAnnius (Jean).
Naogeorgus (Thomas).
Naples (Jeanne I. Reine de).
Naples (Jeanne II. Reine de).
Naples (Alfonſe I. du nom Roi de).
Narni.
• Navarre (Marguerite de Valois Reine de).
• Navarre (Jeanne d'Albret Reine de).
• Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Naucratis.
Nauſicaa, ou Nauſicae.
Naulithous.
• Nazianze (Gregoire de).
Nephes Ogli.
Neſtorius.
• Nevers (Jean de Bourgogne Comte de).
Neufgermain (Louis de).
• Nevizan (Jean).
Nicolle (Pierre).
Nidhard (Jean Everard).
• Nigidius Figulus (Publius).
Nihuſius (Barthold).
• Nymphodore.
Noradin.

O.

• OBſequens (Julius).
Ochin (Bernardin).
Octavie.
Octavie.
Oenone.
• Okolski (Simon).
• Olen.
Olympias.
• Oregius (Auguſtin).
Oricellarius (Bernard).
Origene.
Orobio (Iſaac).
Oroſe (Paul).
Oſman.
Oſſat (Arnaud d').
Othon III.
Ottoboni (Pierre).
Ovide.

P.

PAcheco (Alvarez).
• Padilla (Marie de).
Padilla (Jean de).
• Padilla (Louiſe de).
• Pageau (N.).
Pays (Renelle).
Palearius (Aonius).
Palingenius (Marcel).
Pallavicino (Ferrante).
• Panormita (Antoine).
Paraclet.
Paré (Ambroiſe).
Pareus (David).
Pareus (Philippe).
Pareus (Daniel).
• Parrhaſius (Janus).
Parthenai.
Parthenai.
Parthenai (Anne de).
Parthenai (Catherine de).
Paſcal (Blaiſe).
Paſor (Mathias).
• Paterculus (Caius Velleius).
Patin (Guy).
• Patrice (Auguſtin).
Patrice (François).
• Patrice (André).
Pauliciens.
Paulina (Lollia).
Peyrarede (Jean de).
Peyre (Jaques d'Auzoles la).
Peyrere (Iſaac la).
Peireſc.
• Pelias.
• Pelias.
Pelliſſon (Paul).
Penelope.
Peraxylus.
Pereira (Gometius).
Perez (Joſeph).
• Pergame.
• Pergame (Attale Roi de).
Perge.
Periandre.
Peribée.
Pericles.
• Periers (Bonaventure des).
• Perot (Nicolas).
• Perrot (François).
• Perrot (Nicolas) Sieur d'Ablancourt.
Perſe (Caius).
Perſe, le poëte ſatirique.
Perſona (Chriſtophle).
• Petau (Denys).
• Petit (Jean).
Phaon.
Phaſelis.
• Phœbadius.
• Phedre.
• Phedre (Thomas).
• Pheron.
Philetas.
• Philyra.
• Philiſtus.
• Philla.
Philomele.
• Phlegon.
Phrza (Jean).
• Piaſecki (Paul).
Picards.
• Piccolomini (Alexandre).
• Piccolomini (François).
• Pienne (la Demoiſelle de).
• Pighius (Albert).
Pylade.
• Pin (Jean du).
Pineau (Severin).
• Pinet (Antoine du).
• Pinſſon (François).
• Pinſſon (François).
Pyrrhon.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pythagoras.
Pytheas.
• Pythias.
• Pithom.
• Pitiſcus.
Plantevit-la-Pauſe (Jean).
Platine (Bartholemi).
Plotin.
Plotine (Pompeia).
Poitiers (Diane de).
• Polydamus (Valentin).
Polyænus.
• Politien (Ange).
• Politien (Jean Ange).
• Politien (Antoine Lauterio).
• Pomponace (Pierre).
Ponce (Conſtantin).
• Poncet (Maurice).
Poquelin (Jean Baptiſte).
• Porcie.
• Porcius (Marc).
Porſena (Chriſtophle).
Portugal (Alfonſe VI. du nom Roi de).
Pozzuolo.
Prat (Antoine du).
Pretextat (Papyre).
• Price (Jean).
• Prideaux (Jean).
• Priezac (Daniel de).
Pryne (Guillaume).
Priolo (Benjamin).
Priſcillien.
Prodicus.
Prodicus.
• Prudence.
Pſammitichus.
Ptolomée.
Puccius (François).
Puteanus (Erycius).

Q.

QUellenec (Charles de).
• Quetif (Jaques).
Quillet (Claude).
Quinte Curce.
• Quintilien (Marc Fabius).
Quintin (Jean).
Quintus Calaber.
• Quirinus.

R.

RAcan.
* Radziwil (Nicolas).
Raimarus (Nicolas).
Raynaud (Theophile).
Ramus (Pierre).
Rangouze.
* Raphelengius (François).
Rapin (Nicolas).
Rapin (René).
* Reckheim.
* Regius (Urbain).
Reihing (Jaques).
* Reinesius (Thomas).
* Remond (Florimond de).
* Resenius (Pierre).
* Reverend-de-Bougy (Jean).
Rhodoman (Laurent).
Rhodope.
Ricci (Michel Ange).
* Richer, ou Richier (Pierre).
* Ricius (Paul).
Ryer (André du).
Ryer (Pierre).
Rigoristes.
* Rimini (Gregoire de).
* Rittangelius (Jean Etienne).
* Robert (Jean).
Roberval.
* Rocco (Girolamo).
Rochefoucaud (Alexandre de la).
Rodon (David de).
Rohan (Renée de).
Rohan (Anne de).
Roy (Jaques le).
Ronsard (Pierre de).
* Roquetaillade (Jean de la).
Rorarius (Jerôme).
Rose (Guillaume).
Roses, ville.
Rosier (Hugues Sureau du).
Rotan (Jean Baptiste).
Rotterdam.
Rovenius (Philippe).
Rua (Pierre).
Ruarus (Martin).
* Ruffi (Antoine de).
Rufin.
Ruggeri (Cosme).
* Rutilie.

S.

* SAbellicus (Marc Antoine Coccius).
* Sabeus (Fauste).
* Sacratus (Paul).
Sadeur (Jaques).
* Saduceens.
Saint-Cyran (l'Abbé de).
Saint-Cyre.
* Sainte-Aldegonde.
Sainte-Croix (Prosper).
Sainte-Maure.
Saintes (Claude de).
Salisberi (Jean de) *sous Sarisberi.*
Salmacis.
Samblançai (Jaques de Beaune).
Samblançai (Guillaume de Beaune).
Samson.
Sanchez (François).
Sanchez (Thomas).
Sappho.
Sara.
* Sarisberi (Jean de).
Sawicki (Gaspar).
Scala (Barthelemi).
Scala (Alexandra).
* Scamander.
* Scheffer (Jean).
Schested (Annibal).
Schilling (Christophle).
Schomberg (Nicolas de).
Schomberg (Theodoric de).
Schomberg (Gaspar de).
Schomberg (Henri de).
Schomberg (Charles de).
Schomberg (Frideric de).
* Schorus (Antoine).
Schot, ou Scot (Reginald).
Scioppius (Gaspar).
* Scot (Michel).
* Scultet (Abraham).
Sebonde (Raymond).
* Sedulius.
Segia (Guillaume de).
Seymour (Anne, Marguerite, & Jeanne).
Selemnus.
* Selve (Jean de).
* Sengebere (Polycarpe).
Sennert (Daniel).
* Sennert (André).
Serbellon.
Serbellon (Jean Pierre).
Serbellon (Gabriel).
Serbellon (Fabrice).
Serbellon (Jean).
* Serroni (Hyacinthe).
* Servilie.
* Servilie.
Severe (Corneille).
Severe (Sulpice).
* Sforce.
* Sforce (François).
* Sforce (Catherine).
* Sforce (Isabelle).
Sicyone.
* Silanion.
Sylvius (François).
Sylvius (Jaques).
Simon ou Simonis (Theodore).
* Simonide.
* Simonide.
* Simonide.
* Synergistes.
Siris.
Sixte IV.
Smiglecius (Martin).
Socin (Marianus).
Socin (Marianus).
Socin (Fauste).
Sommona-Codom.
Sophronie.
* Soranus (Quintus Valerius.)
Soubise.
Soubise (Jean de Parthenai).
Soubise (Benjamin de Rohan).
* Souches (le Comte de).
Spanheim (Frideric).
* Spifame (Jaques Paul).
* Spina (Jean de).
* Spinosa (Jean de).
Spinoza (Benoît de).
Spon (Charles).
Spon (Jacob).
* Srancarus (François).
Stephanus ou Etienne de Byzance.
Stilpon.
Stofler (Jean).
* Strigelius (Victorin).
Strozzi (Philippe).
* Strozzi (Philippe).
* Sturmius (Jaques).
* Sturmius (Jean).
* Suetone Paulin (Caïus).
Suetone l'historien.
Sulacha (Simon).
* Sulpicia, ou Sulpitia.
* Sulpitius (Jean).
* Surena.
* Suffanneau (Hubert).
* Sutlivius (Matthieu).

T.

TAbor (Jean Otton).
* Tacfarinas.
Tachus.
Tacite (Caïus Corneille).
Taisnier (Jean).
Takiddin.
Talaus.
Tamiras.
Tanaquil.
Tandemus.
Taphiens.
* Tapper (Ruard).
Tarpa (Spurius Metius).
* Tarruntius (Lucius).
Tasso (Torquato).
Tavernier (Jean Baptiste).
* Taulerus (Jean).
Taurellus (Nicolas).
Tecmesse.
Telamon.
Teleboes.
Tellier (Michel le).
Telmesse.
Tenedos.
Tenes, ou Tennes.
Teos.
Termesse.
Tetti (Scipion).
Tettix.
Teucer.
* Thais.
Thales.
Thamyras.
Thamyris.
* Theon.
* Theopompe.
* Theron (Vital).
Thesmophories.
Thibaut, Comte de Champagne.
Thomæus (Nicolas Leonic).
Thomas (Paul).
Thorius (Raphael).
* Tibareniens.
* Tibur.
Tilli, ou Thilli.
* Timée.
Timesius.
* Timoleon.
Timomaque.
* Tiphernas (Gregoire).
* Typot (Jaques).
Tyrannion.
Tyrannion.
* Tiraqueau (André).
Tiresias.
* Tissandier (N.).
Titius (Caïus).
Torquato (Antoine).
Tortellius (Jean).
Touchet (Marie).
Toulouse.
* Trabea (Quintus).
Trappe (l'Abbaie de la).
* Trebatius (Caïus).
Tristan l'Hermite (Louïs).
Tristan l'Hermite (François).
Tristan de saint Amant (Jean).
* Tronchin (Theodore).
* Tulenus.
Tullie.
Turlupins.
Turpin.
Turrettin (François).
* Tuscus (Balerus).

V.

VAyer (François de la Mothe le)
Val (Geofroi du) *sous Vallée.*
Val (Jean du).
* Valdes (Jean).
* Valdes (Jean).
* Valdes (Jaques).
Valerie.
Valerius (Augustin).
* Valla (Laurent).
* Valla (George).
* Valla (Nicolas).
* Valla (Nicolas).
Vallée (Geofroi de la).
Vander-Linden (Jean Antonides).
* Vaquerie (Jean de la).
Vaubrun (le Marquis de) *sous Bauzen.*
Vedelius (Nicolas).
* Vegius (Maphée).
Velserus (Marc).
Verdier (N. du).
* Vergerius (Pierre Paul).
* Vergerius (Pierre Paul).
* Vergerius (Angelus).
Verone.
* Vespasien Empereur.
* Vigerius (Marc).
* Vigilantius.
* Villamarini (Isabelle) *sous Caprcius.*

Vil-

Digitized by Google

Villareal (Emmanuel Fernandez).
Villavicentius (Laurent).
* Villegaignon (Nicolas Durand de).
* Villena.
* Vinay (Alexandre de).
* Viret (Pierre).
Virgile, poëte.
Virgile, Evêque.
* Virgile, ou Vergile (Polydore).
* Vitellio, ou Vitello.
Viviani (Vincentio).
* Ulefeld, ou Ulfeld (Jaques).
Ulefeld, ou Ulfeld (Cornifids).
Ulyſſe.
Volkelius (Jean).
Vorſtius (Conrad).
* Vorſtius (Guillaume Henri).
Voſſius.
Urceus (Antoine Codrus).
Urgulania.
* Urgulanilla.
* Urraca.
Urſin (Zacharie).
* Urſinus (Jean).
Urſus (Nicolas Raimarus).
* Uſſerius (Henri).
* Uſſerius (Jaques).
* Uſſon, Château d'Auvergne.
Utino (Leonard de).
* Vulcanius (Bonaventure).

W.

Wechel (Chrétien).
* Weidnerus (Paul
Weſalia (Jean de).
* Weſſelus (Jean).
Weſtphale (Jean).
Weſtphale (Joachim).
Wicelius (George).
* Wickam (Guillaume).
* Wida (Herman de).
Wilhem (David le-Leu de).
Wimpina (Conrad).
* Wouwer (Jean de).

X.

* Xenocrate.
Xenophanes.

Z.

* Zabarella (François).
* Zabarella (Jaques).
Zaburis.
* Zanchius (Baſile).
* Zanchius (Jerôme).
Zenobie.
Zenon d'Elée.
* Zenon l'Epicurien.
Zeuxis.
* Zia, ou Zea.
* Ziegler (Jaques).
* Zoroaſtre.
Zuerius Boxhornius (Marc).
Zuylichem (Conſtantin Huygens, ſeigneur de).

DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

A.

ABARIS, (A) Scythe de nation, & fils de Seuthus. On en debitoit tant de choſes fabuleuſes, qu'il ſemble qu'Herodote même ſe fit un ſcrupule de les raporter, & de s'en bien informer. Il ſe contenta de dire * qu'on diſoit, que ce barbare avoit porté une fleche par tout le monde, & ne mangeoit rien. C'eſt n'avoir pas ſu la choſe par ſon merveilleux; car ceux qui l'ont ſuë de ce côté-là, ont pretendu qu'Abaris étoit (B) porté ſur ſa fleche au travers de l'air, comme ſur un cheval Pegaſe; & qu'ainſi les rivieres, les mers, & les lieux inacceſſibles aux autres hommes ne lui cauſoient nul retardement. Cette fleche avoit apartenu à Apollon; & c'étoit aparemment avec celle-là qu'il avoit tué les Cyclopes, fabricateurs de la foudre dont Jupiter s'étoit ſervi contre le pauvre Eſculape †. Apollon après cette tuerie ayant caché ſon dard ſous une montagne au païs des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleuſe; car les vens le lui reporterent dès que Jupiter ſe fut apaiſé envers lui ‡. Ce n'eſt pas

* *Herod. lib. 4. cap.* 36.

† *Hygin. Aſtr. Poët. l. 2. c. 15. p. m.* 386.

‡ *Id. ib.*

(a) *Suidas, v.* Ἄβαρις.

(b) *Euſeb. in Chronic. a.* 1454.

(c) *Herodot. l. 4. c.* 36. *Diod. Sicul. l.* 3. *c.* 11. *Apollonius, in admir. Hiſt. fol.* 4. *Jamblich. in vita Pyth. c.* 28. *pag. m.* 127. *& ſeq. Harpocration, v.* Ἄβαρις. *Scholiaſtes Ariſtoph. in Equit. Euſebius a.* 1568. *&c.*

(d) *Jamblich. ubi ſupra, pag.* 128.

(e) *Petitus, de Sibylla, l.* 2. *c.* 7. *pag.* 200.

(f) *Non eſt lo deuſſ en vif broufler. Comme un ramoneur d'eſcouuettes.*

(g) *Nouvell. de la Repub. des Lett. Octob.* 1686. *art.* 1.

(A) *Scythe de nation.*] C'eſt Suidas qui lui donne cette qualité, & qui remarque fort diſtinctement qu'il vint de Scythie en Grece; & qu'avec la fleche dont Apollon lui fit preſent, il vola de Grece juſques au païs des Scythes Hyperboréens. (c) Τότε ὁ μυθολογούμενος ἐκεῖνος τῶν Ὑπερβορέων ἦλθε πρὸς τοὺς Ἕλληνας μέχρι τῶν ἐσχατιῶν Σκυθῶν. Ἐφέρετο δὲ κατὰ πᾶσαν τὴν Ἀπόλλωνος, *Hujus illa fabulis celebrata ſagitta volantis ex Græcia*, (& non pas *ex Scythia*, comme on lit dans la traduction ordinaire) *uſque ad Hyperboreos Scythas.* Euſebe (b) auſſi le fait venir de Scythie en Grece. Si l'article d'Abaris n'étoit pas en déſordre dans Suidas, on en pourroit legitimement conclure que l'Auteur y a deſigné trois ſortes de regions; la Scythie, où Abaris étoit né; la Grece, où il alla faire un voiage; & une autre Scythie où il fit auſſi un voiage; c'étoit celle des Hyperboréens. On pourroit d'ailleurs en conclure, qu'il ne ſe ſervit du vol de ſa fleche que dans ſon ſecond voiage, & par conſequent que ce fut en Grece qu'Apollon la lui donna. Toutes ces conſequences ſeroient juſtes, ſi l'on avoit à faire à un Ecrivain exact, ou ſi l'on étoit aſſûré qu'il a dit les choſes telles qu'on les voit aujourd'hui dans ſes Ouvrages; & alors il faudroit dire que Suidas a ſuivi une opinion très-particuliere: car preſque tous les Auteurs qui nous parlent d'Abaris aſſûrent qu'il étoit Hyperboréen (c), & que lors qu'il fit le voiage de Grece il étoit parti du païs des Hyperboréens; & s'ils parlent de ſa fleche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avoit avant que d'aller en Grece.

(B) *Etoit porté ſur ſa fleche au travers de l'air.*] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. (d) Οἷος τῷ τὸν Ὑπερβόρειον Ἄβαριν ἀφορμὴν δοῦναι τοῦ μὴ πεζὸν ἰέναι, πετόμενον τε καὶ πολλὴν γῆν τε καὶ θάλατταν διέναι διαβατὸν τρόπον τινά. *Cum Apollinis ejus qui ab Hyperboreis celebratur jaculo ſibi donato inquiunt, ſurrexiſſe & maria ac loca inacceſſa per aërem quodammodo incedens permeabat.* Monſr. Petit (e) en raportant ce qui concerne cette fleche, s'eſt ſouvenu de ce qu'on debite ordinairement, que les Sorcieres vont au Sabat à cheval ſur un bâton. L'un des Journaliſtes en faiſant l'extrait du livre de Monſr. Petit, n'oublia pas les vers de Villon, où (f) un Sorcier eſt appellé un chevaucheur d'eſcouvettes. Je raporterai tout le paſſage, parce qu'il donne lieu à une petite obſervation. Monſr. Petit (g) *nous allegue les raviſſemens d'Elie, le tranſport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le dard qu'Apollon l'Hyperboréen avoit donné à Abaris. C'étoit un dard merveilleux, & fort ſemblable à ce manche de balai que ſert de cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux airs à l'aſſemblée Sabbathique.* Avant que la petite obſervation paroiſſe, il faut que je raporte ce paſſage d'un autre (h) Journal; Monſr. Petit *raconte après Jamblichus, l'hiſtoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les airs porté par une fleche, comme nos Sorcieres vont au Sabat à califourchon ſur un balai.* Ces paroles ſont l'explication de ce texte de Mr. Petit: (i) *Auctor eſt Jamblichus in vita Pythagoræ cap.* 28. *id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline conceſſum fuiſſe, ut per aërem quocunque vellet curſum magico invectus jaculo tendere poſſet.* Chacun voit que l'epithete *Hyperboreo* ſe peut raporter ou au mot *Abaridi* qui precede, ou au mot *Apollinis* qui ſuit: la langue Latine eſt toute pleine de ces équivoques; mais il eſt ſûr par les (k) paroles de Jamblique qui ſont citées là (l) même, que c'eſt ſeulement Apollon qui eſt traité d'Hyperboreen. Ce ſeroit une chicane tout-à-fait vaine que de critiquer ſur cela le Journaliſte; puis qu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette épithete, comme on l'a vu dans la premiere remarque, on ſait bien que les Auteurs des Journaux ſont diſpenſez de la ſervitude rigoureuſe d'une traduction. Je ne dois pas oublier que la fleche d'Abaris étoit d'or, & qu'elle lui étoit ſi neceſſaire pour ſe conduire, qu'il (m) fut obligé d'avoüer que ſans elle il ne pouvoit pas diſcerner les chemins qu'il devoit tenir. Pythagore lui arracha cet aveu en lui faiſant une petite malice; il lui deroba cette fleche, & il falut alors qu'Abaris, étonné comme un aveugle qui a perdu ſon bâton, confeſſât ſes neceſſitez. Cela me fait ſouvenir de certaines gens qui ſe vantent de trouver avec leur baguette les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit étoit veritable, je ne croi point que toutes compenſations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la fleche d'Abaris; car ſi d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il decouvre d'ailleurs non ſeulement les treſors, les metaux, les bornes des champs, les larrons & les homicides; mais auſſi les adulteres de l'un & de l'autre ſexe. Un grand (n) Philoſophe conſulté ſur une partie de ces faits en 1689. repondit que *rien de cela ne ſe pouvoit faire, ſans le ſecours de l'action d'une cauſe intelligente, & que cette cauſe ne pouvoit être autre que le Demon.* En écrivant ceci, j'aprens que le (o) principal de ces devins à la baguette aiant fait l'été (p) dernier à Lion des épreuves ſurprenantes de ſon art, a été mandé à Paris, & que ſur ce grand Theatre il a fait tant de decouvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire (q) que nous voilà plus en état qu'on n'y fut jamais, de decider par des phenomenes inconteſtables que les Demons produiſent cent choſes, pourveu qu'on les y determine

(h) *Bibl. Univerſ. tom.* 2. *pag.* 132.

(i) *Petitus ubi ſupra pag.* 198.

(k) *Voiez les ci-deſſus lettre d.*

(l) *A la pag.* 199. *de Mr. Petitus.*

(m) *Jamblichus ubi ſupra pag.* 132.

(n) *Le P. Malebranche dans le Mercure Galant du mois de Janvier* 1693.

(o) *Jacques Aymar paiſſan de St. Veran en Dauphiné.*

(p) *En* 1692.

(q) *Voiez ci-deſſous la remarque (G).*

pas une petite affaire que de savoir en quel tems (C) Abaris vivoit : il y a là-dessus une grande variété de sentimens, qui a fait broncher (CA) quelques modernes. Il semble qu'il y ait moins de discorde sur l'occasion qui l'engagea à sortir de sa patrie, afin de voiager par le

mine par le jeu de quelques causes occasionnelles, comme est l'application d'un certain bâton. Cela pourroit être d'une efficace rétroactive en faveur du dard d'Abaris ; car pourquoi n'y auroit-il pas eu anciennement une flèche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un bâton qui fasse ce que l'on conte de l'homme de Dauphiné ? Ce seroit une matiere à recherches metaphysiques que cette affectation du bâton ; car l'ancien proverbe *Virgula divina*, nôtre phrase commune *le tour du bâton*, & ce que les joueurs de gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage frequent que la tradition commune donne au bâton dans les sortileges. Quelles vertus n'attribuoit-on point anciennement à la verge de Mercure ? Les ailes d'or qu'il mettoit à ses talons n'étoient point tellement le principe de son vol, que sa verge n'y concourût aussi avec une vertu très-puissante ; & il semble même qu'elle lui ait servi de cheval :

Et (a) frœnum pedibus talaria mittit
Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora supra
Seu terram, rapido pariter cum flamine portant.
Tum virgam capit : hac animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia tartara mittit,
Dat somnos, adimitque, & lumina morte resignat.
Illa fretus agit ventos, & turbida tranat
Nubila.

Si nous avions le Traité sur la verge de Mercure que Barthius (*b*) avoit promis, on y verroit assurément une compilation bien curieuse, & peut-être plus instructive que le Traité du Cynique Antisthenes sur le bâton de Minerve. Cette Deesse avoit aussi son bâton, avec quoi elle faisoit paroître les gens ou jeunes ou vieux, selon l'exigence des cas. La sorciere (*c*) Circé faisoit bien plus que tout cela avec le sien ; puis que d'un seul petit coup de sa baguette elle transformoit les hommes en bêtes, & les bêtes en hommes. Erasme (*d*) qui joint à tous ces exemples la verge avec laquelle Moïse fit tant de choses miraculeuses, devoit remarquer que le Demon, le singe des œuvres de Dieu, a pris son modèle là-dessus, pour ériger le bâton en l'une de ses principales causes occasionnelles. Monsr. (*e*) Huet pretend que ce que les Poëtes ont chanté de la verge de Mercure &c. a son origine dans la verge de Moïse. Notez que le Diable fut bien prompt à imiter, car les Magiciens de Pharao firent par le moien de leurs verges quelques miracles (*g*) qui ressembloient à ceux du vrai Dieu. N'oublions point les Brachmanes ; qui (*h*) portoient toujours un anneau & un bâton, auxquels ils attribuoient de grandes vertus. J'en dirai peut-être davantage sous le mot *Rabdomantie*.

(C) *En quel tems Abaris vivoit.*] Son ambassade d'Athenes est placée par quelques-uns sous la 21. Olympiade : par Hippostrate sous la troisiéme : & par Pindare au tems du Roi Cresus (*i*). Eusebe s'étoit rangé à ce dernier sentiment, puis qu'il avoit situé le voiage d'Abaris, & le commencement du regne de Cresus sous la seconde année de la 54. Olympiade : mais il donna peu après dans une honteuse variation ; car il fit fleurir (*k*) ce Devin la derniere année de la 82. Olympiade. Monsr. Valois (*l*) semble preferer à tout autre sentiment celui de Porphyre & de Jamblique, selon lequel Abaris aura vécu l'an 2. de la 54. Olympiade contemporain de Pythagore. On infere cela de ce que Porphyre & Jamblique rapportent, que Pythagore montra sa cuisse d'or à Abaris Prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les lettres qui courent sous le nom de Phalaris n'étoient pas un Ouvrage fait à plaisir, on devroit être assuré qu'Abaris a vécu en même tems que ce Tyran ; mais il n'y a nulle aparence qu'ils se soient jamais écrit les lettres qu'on trouve dans ce recueil. Cependant c'est une raison à alleguer, pour montrer qu'Abaris & Phalaris ont été contemporains ; car il y a quelque sorte de presomption que celui qui a supposé ces lettres à Phalaris a observé la chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suidas met la tyrannie de Phalaris sous la 52. Olympiade : le sentiment d'Hippostrate pourroit être fortifié par la raison que voici. Suidas (*m*) observe qu'en la 5. Olympiade, les Atheniens firent pour tous les Grecs les sacrifices qu'on nommoit πρυτανεῖα. Ils se faisoient avant que l'on labourât la terre, & dans la vuë d'obtenir la benediction divine sur la prochaine moisson. Or le Scholiaste d'Aristophane (*n*) raporte, que quand les Atheniens firent pour tout le monde le sacrifice nommé πρυτανεῖα, il y avoit eu une famine, ou même aussi une peste par toute la terre, qui avoit obligé les peuples à recourir à l'oracle ; & que l'oracle avoit répondu que si les Atheniens offroient un tel sacrifice, le mal cesseroit. Ce fut donc alors que tant d'Ambassades furent envoiées à Athenes ; & qu'Abaris y fut envoié de la part du peuple Hyperboreen. Hippostrate ne se seroit donc gueres éloigné de la verité, en mettant ce voiage d'Abaris sous la 3. Olympiade. Si les conjectures de Scaliger sur un passage de Firmicus Maternus, concernant le *Palladium*, sont bonnes, il y a eu des Auteurs qui ont fait remonter prodigieusement le tems d'Abaris ; il faudroit selon cela qu'il eût vécu long tems avant la prise de Troie. Nous verrons bien-tôt ce que c'est. D'autres l'ont fait redescendre jusques au siecle d'Alexandre le Grand : il est vrai que ce n'est que par un enthousiasme d'Orateur ; à quoi si nous voulions prendre garde, nous nous taillerions trop de besogne. La (*o*) description que le Sophiste Himerius nous a laissée de l'equipage avec lequel Abaris se presenta aux Atheniens, convient merveilleusement à un barbare : mais il n'étoit Scythe, dit-il, que dans son habit ; sa langue étoit Grecque, & dès qu'il la remuoit, on croioit entendre un discours sorti du milieu de l'Academie, ou du Lycée. Quelle absurdité, Platon & Aristote avoient-ils déjà fondé des Ecoles au tems d'Abaris ? Quelqu'un (*p*) a voulu concilier ces difficultez, en supposant qu'il y a eu deux Abaris ; mais sa supposition est insuffisante : il en faudroit cinq ou six pour bien réussir : deux n'ôtent pas les divisions, ce n'est pas la peine.

(CA) *Verité de sentimens qui a fait broncher quelques modernes.*] Vossius (*q*) prefere à tout autre sentiment l'opinion de ceux qui font fleurir Abaris, entre la 30. & la 38. Olympiade. Ce tems-là, dit-il, (*r*) est selon Eusebe, celui de la tyrannie de Phalaris ; or Abaris a été contemporain de ce tyran. Il refute par cette hypothese, ceux qui disent qu'Abaris a été disciple de Pythagore, car il observe que Pythagore fleurit l'an 1. de la 60. Olympiade, & mourut vers la fin de la 70. Il remarque qu'un disciple de Pythagore n'a pu écrire des lettres à Phalaris. Enfin il assure que tous (*s*) les anciens ont fait Abaris anterieur non seulement à Pythagore, mais aussi à Solon. Il n'y a guere de solidité dans ces remarques de Vossius ; car le même Eusebe qui en est le fondement, a situé Phalaris en un autre lieu, sous l'an 3. de la 53. Olympiade, & le voiage d'Abaris sous l'an 2. de la 54. Vossius devoit prendre garde à cela, & se souvenir que le passage d'Eusebe qu'il ne cite pas, a été preferé par Scaliger (*t*) à celui qu'il cite. Scaliger se fonde sur ce que le commencement de la tyrannie de Phalaris a été placé par Suidas sous l'Olympiade 52. Outre qu'Orose (*v*) remarque que Cyrus & ce tyran ont été contemporains. Il est donc visible que les conséquences que Vossius a tirées de ce qu'Abaris & Phalaris ont vécu en même tems, ne sont guere bonnes, car Abaris auroit pu écrire à Phalaris après l'Olympiade 52. & voir Pythagore (*w*) après l'Olympiade 60. Quoi qu'il en soit, on n'a pas de dire que suivant tous les anciens Solon a vécu après Abaris, car nous savons qu'il donna ses loix aux Atheniens (*x*) en la 46. Olympiade, & qu'Eusebe (*y*) met Abaris sous la 82.

Monsr. Moreri s'est mal servi des observations de Vossius. Il trouve de l'opposition entre ceux qui disent qu'Abaris vivoit avant Solon, & ceux qui *disent que c'étoit du tems de Tullus Hostilius, ou d'Ancus Martius Rois des Romains.* Ce ne sont pas deux sentimens differens : il n'y a point de Chronologue qui voulut se faire un scrupule d'assurer que ces deux Rois ont precedé Solon. Ce passage de Vossius (*z*), *fuerit igitur* (Phalaris) *temporibus Tulli Hostilii & Ancii Martii*, a trompé Monsr. Moreri. Disons en passant qu'il s'est laissé abuser par ces paroles de Caelius Rhodiginus, (*a*) *Hujus* (Abaridis) *& Gregorius Theologus commeminit in Epitaphio ad magnum Basilium.* Il a cru (*b*) que *Saint Gregoire parle d'Abaris dans son Epitaphe qu'il adresse à Saint Basile le Grand.* Je n'ai rien trouvé touchant Abaris dans les vers de Saint Gregoire de Nazianze sur la mort de Saint Basile. J'esperois d'y rencontrer les 5. ou 6. lignes que le Giraldi (*c*) raporte comme tirées *ex Monodia in Divum Basilium* : le mot de *Monodia* est une adresse vers une piece de poesie ; mais ici c'est une adresse trompeuse. Je me suis tourné vers la prose de ce grand Theologien, c'est-à-dire, vers son Oraison funebre de St. Basile, & je n'y ai pas trouvé le quart de la citation du Giraldi. Il y a une erreur particuliere en ce que Monsr. Moreri s'est exprimé comme si cette épitaphe n'eût point été faite pour Saint Basile.

(a) *Virgil. Æn. l. 4. Voiez aussi Homer. Iliad. & Odyss. l. ult. Ovid. Metam. l. 1. au sujet d'Argus. Horace, Od. 10. & 24. l. 1. Stace, Thebaid. l. 1.*

(b) *De virgæ Mercurialis potestate & potentia peculiarem tractationem satis mysteriosam deus dabit in superstitionum magna Commentario.* Barthius in Stat. tom. 2. p. 291.

(c) *Homer. Odyss. N. & II.*

(d) *Ibid. K.*

(e) *Sur le proverbe Virgula divina, Ch. l. 1. Centur. 1. n. 97.*

(f) *Huet. Demonstr. Evang. prop. 4. p. m. 258*

(g) *Voiez le chapitre 7. & 8. de l'Exode.*

(h) *Philostrat. in vita Apollon. l. 3.*

(i) *Apud Harpocrat. sion.*

(k) *Abaris Hyperboreus nam hariolus agnoscitur. Euseb. Chron. n. 1568.*

(l) *Henr. Valesius Not. in Notas Manuscr. in Harpocrat. p. 83.*

(m) *In* πρυτανεῖα.

(n) *In Equit.*

(o) *Apud Photium, pag. m. 1136.*

(p) *Ex. gr. Simsonus, apud Konig. Bibl. vet. & nova pag. 1.*

(q) *Vossius de Poet. Græcis, cap. 3. p. 16.*

(r) Phalaris tyrannidem exercuit ab Olymp. xxx. (*il faloit dire* xxx1.) an. 11. usque ad Olymp. xxxviii. an. 11. teste Eusebio. *Id. ib.*

(s) Anti... qui omnes de Abari loquuntur ut non Pythagora modo, sed Solone etiam antiquiori. *Id. ib.*

(t) *Scalig. animad. in Euseb. n. 1452. p. m. 94.*

(v) *Id. ib. n. 1390. p. 84.*

(w) *Notez qu'Abaris selon Jamblique étoit vieux quand il fut instruit par Pythagore.*

(x) *Voiez Scaliger ubi supra n. 1422. p. 86.*

(y) *Voiez la remarque precedente, lettre k.*

(z) *Vossius ubi supra.*

(a) *Cælius Rhodig. Antiq. Lect. l. 16. c. 22. p. m. 881.*

(b) *Cette faute n'est point dans les éditions de Hollande.*

(c) *Gyrald. de Poetis, Dial. 3. circa init. p. m. 119.*

Digitized by Google

le monde. Une grande β peſte, dit-on, ravageant toute la terre, on n'eut point d'autre reponſe d'Apollon, ſi ce n'eſt que les Atheniens feroient des vœux pour toutes les autres nations. Cela fit que divers peuples envoierent des Ambaſſadeurs à Athenes, & que l'Hyperboréen Abaris fut un de ces Ambaſſadeurs. Il étoit deja aſſez vieux; & comme il s'en retourna en ſon païs afin de conſacrer à Apollon l'Hyperboréen dont il étoit Prêtre, γ l'or qu'il avoit ramaſſé, on pourroit pretendre qu'une collecte pieuſe fut l'un des motifs de ſon voyage de Grece. Il renouvella pendant ce voyage δ l'alliance des Hyperboréens & des habitans de l'Ile de Delos. Il ſe mêloit de predire l'avenir; & comme il ſemoit ſes propheties par tout où ſa vie vagabonde le conduiſoit, on auroit pu l'apeller un Oracle (D) ambulatoire. Quelques-uns diſent que ce fut lui qui fabriqua (E) le *Palladium*, ce gage fatal de la conſervation des villes qui le poſſedoient, & qu'il le vendit aux Troiens. Il le fit des os d'un ε homme, matiere dont je ne penſe pas que les faiſeurs de Taliſmans ſe ſervent jamais. On pretend qu'il pouvoit predire les (F) tremblemens de terre, chaſſer la peſte, & apaiſer les tempêtes, & qu'il fit des ſacrifices dans Lacedemone qui eurent tant d'efficace ϛ, que ce païs-là qui étoit fort expoſé à la peſte, n'en fut depuis jamais affligé. Il compoſa beaucoup de livres ζ; *l'arrivée d'Apollon au païs des Hyperboréens*; *les noces du fleuve Hebrus*; *une Theogonie*, où il expliquoit la generation des Dieux; *un recueil d'Oracles*, *& un autre de conjurations*, ou d'exorciſmes, ou, ſi l'on aime mieux, Φ de prieres expiatoires. Tous ces Ouvrages étoient en proſe, excepté le premier. Ceux qui auroient toute la harangue du Sophiſte Himerius, de laquelle Photius nous ξ a conſervé un morceau, conoîtroient mieux qu'on ne le peut faire par ce fragment-là, ſi les grans éloges que ce Sophiſte donne à quelqu'un s'adreſſent à Abaris. Du moins eſt-il indubitable qu'il * le loue d'avoir parlé bon Grec. D'autres † aſſûrent que ſes manieres aiſées & ſimples, & ſa probité le rendirent recommandable à toute la Grece. Je n'ai point trouvé que Callimaque & Lucien parlent de lui, quoi qu'un grand ‡ Critique l'aſſûre. Si ſa fleche avoit eu le don qu'on attribuë à la (G) baguette de Jaques Aymar, il auroit pu faire de grands biens au monde, & ne pas crain-

(a) *Strom. l. 1. p. 334.*

(b) *Nicetas in Orat. 20. Gregor. Nazianz. p. 774.*

(c) *Apoll. com. admir. Hiſt. ſect. 4.*

(d) *In Equit.*

(e) Φησὶ δὲ καὶ κατὰ θεσπισμὸν γεγονέναι καὶ λοιμοῦ παῦλαν τῷ ἔθνει τῶν Σπαρτιατῶν. διὸ τὸ τὰς μαντείας περιφέρειν: Portendit ſæpe etiam peregrinationes & motus hoc ſomnium ei qui vidit, propterea quod vates errabundam vitam agunt, *Artemidor. l. 3. c. 31.*

(f) *Pauſanias lib. 3. pag. 94. il dit auſſi que d'autres en attribuoient la conſtruction à Orphée.*

(g) *Plato in Charm. p. m. 465.*

(h) *Scalig. Not. in Euſeb. n. 1454.*

(i) *De vet. prof. Relig.*

(k) *In Equit.*

(l) *Valeſ. not. in Excerpt. Manuſſ. in Harpocr. pag. 83.*

(m) *In Timæum Platon. p. 141.*

(n) *Conſer quæ Jamblich. ubi ſupra cap. 19. pag. 92.*

β Harpocration v. Ἄβαρις.

γ *Jamblich. in vita Pythag. cap. 19. Voyez Spanheim in Callimach. p. 490.*

δ *Diodor. Sicul. l. 2. cap. 47. p. m. 126.*

ε *Savoir de Pelops.*

ϛ *Jamblich. ubi ſupra c. 19. p. 93. & cap. 28. pag. 131. Voyez auſſi Apollonius ubi ſupra.*

ζ *Suidas in Ἄβαρις.*

Φ *Le mot Grec dans Suidas eſt, παράκλησις.*

ξ *Phot. Bibl. p. m. 1136.*

* *Voyez la remarque C. vers la fin.*

† *Strabo, lib. 7. pag. 208.*

‡ *Caſaubon. in Strabon. l. 7. p. m. 113.*

(D) *Un oracle ambulatoire.*] Clement d'Alexandrie met Abaris entre ceux qui ſe mêloient de predire l'avenir. (a) Προγνόσεις δὲ καὶ Πυθαγόρας ὁ μάγος περιεποιήσατο αἰεί. Ἄβαρίς τε ὁ ὑπερβόρεος. *Præſcientia autem Pythagoras quoque magnus ſemper mentem adhibuit, & Abaris Hyperboreus.* Nous avons déjà raporté l'épithete d'*Hariolus*, dont on le regale dans la Chronique d'Euſebe. Un (b) Commentateur de Saint Gregoire de Nazianze a raporté qu'Abaris parcourut toute la Grece, & y rendit des oracles. Apollonius aſſûre le même fait; & il dit de plus que ces oracles ſubſiſtoient encore. (c) Ἔγραψε δὲ καὶ χρησμοὺς τοῖς χάραξι παρεγχαράξας, οἷς ἔτι νῦν χρῶνται τῶν ἐπιχωρίων. *Scripſit autem & oracula regionibus quas obſervans laſtrabat, quæ ad hoc uſque tempus extant.* Le Scholiaſte (d) d'Ariſtophane dit auſſi qu'on les avoit de ſon tems. Abaris n'étoit pas le ſeul de ſon metier qui errât ainſi par le monde, & qui ſemât de toutes parts ſes predictions à tour de bras: c'étoit le propre des Devins; & c'eſt pourquoi Artemidore (e) pretend que lors qu'on ſonge qu'on devient Prophete, c'eſt le plus ſouvent une marque qu'on voyagera, & qu'on ſe tracaſſera; car, ajoûte-t-il, les Devins ont accoutumé de mener une vie vagabonde. Ils avoient cela de commun avec les joueurs de gobelets, & avec toutes ſortes de Charlatans. Abaris faiſoit plus que des predictions; on pretend qu'il bâtiſſoit des Temples: celui de Proſerpine du Salut, Κόρης Σωτείρας, dans Lacedemone (f) fut ſon ouvrage. Platon (g) en fait un vrai Charlatan, ou plutôt un Enchanteur, qui ſe mêloit de guerir les maladies avec des paroles.

(E) *Qui fabriqua le* Palladium.] On doit cette decouverte au grand Scaliger. Il a corrigé en (h) deux endroits *avarus* par *Abaris*, dans un paſſage de Julius Firmicus (i) Maternus. Voici le paſſage ainſi corrigé: *Palladii etiam quid ſit numen audite. Simulacrum eſt ex oſſibus Pelopis factum. Hoc Abaris Scytha feciſſe perhibetur; jam quale ſit conſiderate quod Scytha barbarus conſecravit. Eſtne aliquid apud Scythas humana ratione compoſitum, & illa effera gens & crudeli atque inhumana ſemper atrocitate graſſata, in conſtituendis religionibus rectum aliquid potuit invenire? Simulacrum hoc Trojanis Abaris vendidit, fallis hominibus vana promittens.* Scaliger a corrigé deux fautes preſque ſemblables dans un paſſage du Scholiaſte (k) d'Ariſtophane. Au lieu de βάρυν, il fait lire Ἄβαριν; & au lieu de βάρδους, il fait lire Ἀβάριδος; ce qui fait un ſens beaucoup plus intelligible. Ὅτι δὲ καὶ Ἄβαρις φασὶ τὸν ὑπερβόρειον ἰαθέντα δωρεὰν εἰς τὰς ἰπποδρομίας Ἀνίκητον Σπαρτιᾶται, καὶ ἔτι συγγράψαι τοὺς χρησμοὺς τοὺς τῶν προαγορευομένων Ἀβάριδος. Le ſens eſt qu'Abaris étant allé dans la Grece pour conſulter Apollon, ou pour lui faire des offrandes, s'arrêta à ſon ſervice, & écrivit les oracles qui portoient encore le nom d'Abaris. Monſieur Valois (l) corrige de ſon côté un endroit de Proclus (m), où Pythagore eſt cité ἐν τῷ περὶ Ἄβαριν λόγῳ; il croit qu'il faut lire Ἄβαριν: ainſi il y auroit eu un Ouvrage de Pythagore (n) adreſſé à nôtre Abaris. Ce qu'il y a de certain eſt que Pythagore, ſi l'on en croit Jamblique (o), expliqua ſon Traité de la nature, & ſon livre des Dieux à cet Hyperboréen. Plutarque (p) fait mention d'un livre intitulé *Abaris*, & compoſé par Heraclide, où l'on voyoit, je penſe, toutes les avantures vraies ou romaneſques de ce fameux Hyperboréen. Au reſte je m'etonne que Scaliger, qui etoit en ſi bonne humeur de nous decouvrir des fautes, nous ait renvoyez au Giraldi, comme à une ſource de docte inſtruction touchant Abaris: car quelque ſavant que ſoit le Giraldi, il n'a pas été fort exact (q) ſur cet article. Il dit que Valerius Harpocration a parlé des merveilles de la fleche; & qu'au raport d'Herodote elle fit voler Abaris juſques ſur les terres des Hyperboréens. Mais il eſt ſûr qu'Harpocration ne parle point de la fleche, & qu'Herodote ne parle point du vol d'Abaris, ni ne deſigne aucun lieu particulier où cet homme fût allé. Charles Etienne & Moreri ont commis (r) cette derniere faute: elle eſt plus digne d'excuſe que la precipitation qui a pouſſé le premier à dire que nous avons encore les oracles d'Abaris. C'eſt avoir copié ſans jugement, & ſans conſiderer que depuis le tems qu'on pouvoit parler ainſi, ces oracles ont été perdus. Nous ferons (f) ailleurs une reflexion generale ſur les bevuës qui naiſſent de ce principe.

(F) *Predire les tremblemens de terre.*] Porphyre (s) attribuë cette vertu à Pythagore, comme auſſi celle de chaſſer la peſte, & d'arrêter la grêle, de calmer les orages, & de faire ceſſer les tempêtes ſur la mer & ſur les fleuves, pour procurer à ſes amis un heureux trajet. Il ajoûte qu'Empedocle, Epimenide & Abaris ayant apris cela de Pythagore, le pratiquerent en pluſieurs rencontres, πολλαχοῦ ἐπιτελέσαντα τοιαῦτα. Un Auteur moderne (t) ayant raporté que *Pherecydes Precepteur de Pythagore* (u), & qu'Anaximandre & Abaris (x) prediſoient les tremblemens de terre, fait cette demande aſſez plaiſamment; *N'eſt-ce point*, dit-il, *qu'à conſiderer la terre comme un grand animal, ils avoient l'art de lui faire le pouls, & de reconnoître par là les convulſions qui les devoient arriver?* Or ſoit que la fleche d'Abaris fût l'inſtrument avec lequel il exploitoit tant de merveilles; ſoit qu'elle n'y contribuât pas, il eſt ſûr que les voyages de cet homme-là pouvoient être d'une grande utilité au genre humain. Voyez la remarque ſuivante.

(G) *Qu'on attribuë à la baguette* (y) *de Jaques Aymar.*] Jamais choſe ne fit plus de bruit, & ne donna occaſion à tant de livres. Je viens d'aprendre que ceux qui s'en promettoient tant d'avantages, & tant

(o) *Jambl. ib.*

(p) *Plut. quomodo audiendi Poët. init.*

(q) *Voyez la remarque CA vers la fin.*

(r) *Legatus Athenas veniens ad ſuos Hyperboreos redit nihil comedens. Car. Steph. Retournant de Grece en Scythie il fit ce long voyage ſans manger. Moreri.*

(s) *In vita Pythag.* Il cite Diog. Laert. in Pherecyd. Ciceron 1. de Divin. (x) Touchant Abaris il cite Apollonius, ſurnommé Dyſcole, cap. 5. *c'eſt le même que j'ai cité ci-deſſus.* (y) *Voyez ci-deſſus la remarque B.*

(f) *Dans la remarque ſur l'article* Balbus (Jean) *à la fin.* Pythag. (v) *La Mothe le Vayer, tom. 11. p. 127.* (w) Laert. in Pherecyd. Ciceron 1. de Divin. (x) *Touchant Abaris il cite* Apollonius, ſurnommé Dyſcole, cap. 5. *c'eſt le même que j'ai cité ci-deſſus.* (y) *Voyez ci-deſſus la remarque B.*

Digitized by Google

craindre le reproche d'inutilité * qu'Origene lui a fait. Mais on † vient d'apprendre que le regne de cette baguette (*H*) a été fort court, & qu'il a trouvé son heure fatale à l'hôtel de Condé.

* *Origenes lib. 3. contra Celsum p. m. 129.*

ABARIS, Ville d'Egypte. Voyez l'article PITHOM.

ABBE-

† *On écrit ceci l'an 1693.*

de victoires sur les mecreans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule histoire de tout ceci meriteroit un article; & peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot *Rabdomantie*, ou en quelque autre occasion. Mais quoi qu'il en soit, je ne me dedirai pas de ce que j'avance concernant l'utilité de cette baguette. Entre les mains d'un aussi grand voiageur qu'Abaris, elle eût porté la reformation des mœurs par tout le monde, beaucoup plus efficacement que ne l'ont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de Missionaires & de Predicateurs. Car si un tel homme revenoit au monde, la jalousie, ce fleau de tant de maris, en seroit bien-tôt chassée. Les Italiens & les peuples Orientaux n'auroient que faire de donner des geoliers à leurs femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en feroit à leur bonne foi: on n'auroit qu'à les recommander à la baguette. Et non seulement les hommes se delivreroient d'un soin (*a*) penible, & qui ne sert quelquefois qu'à hâter leur infortune; mais ils se verroient eux-mêmes dans la necessité de garder la foi conjugale, lors qu'ils auroient besoin de cette reputation. La tenue des Grands Jours jetteroit moins de terreur dans l'ame des criminels, que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les pechez les plus dangereux, savoir ceux qui se commettent dans l'esperance que le public n'en saura rien, cesseroient entierement au souvenir de la baguette; & ce seroit alors que l'on pourroit dire:

(*a*) Pœnaque graves in cœlibe vita, Et gravior cautis custodia vana maritis. *Auson. Edyll. 15.*

Tutus (*b*) *bos etenim rura perambulat,*
Nutrix rura Ceres, almaque faustitas.
— — — — —
Culpari metuit fides,
Nullis polluitur casta domus stupris.
— — — — —
Laudantur simili prole puerpera.
Culpam pœna premit comes.

(*b*) *Horat. Od. 5. l. 4.*

J'avouë qu'il est difficile de comprendre que le Demon, l'ennemi juré du genre humain, ait choisi de telles loix d'engagement avec l'homme; & c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauroient souffrir ni qu'on revoque en doute les vertus de la baguette, ni qu'on les explique mechaniquement.

(*H*) *Le regne de cette baguette a été fort court.*] A peine a-t-il duré dans Paris autant de tems qu'il en a fallu pour composer, & pour imprimer un article de ce Dictionaire. Monsr. le Prince de Condé, dont les lumieres ne peuvent être que fatales aux imposteurs & aux credules, veu l'éducation d'où il les a prises, a renversé tous les trophées des partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a echoüé d'une maniere si pitoiable dans les essais (*c*) qu'on a voulu faire de ses forces à l'hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa reputation. Le public a su comment les choses s'y étoient passées; il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude, puis que c'est par l'ordre de ce grand Prince que le monde a été informé de ce detail. Aussi ne se retranche-t-on point dans cet asyle; on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur tems, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison: mais tout bien compté ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers presentement qu'autrefois qui sont capables de resister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avouë; mais à cela près je vous repons que nôtre siecle est aussi dupe que les autres, & après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *le monde n'est plus grue*. Il l'est autant que jamais; toutes les impostures qui flattent ses passions lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'avoit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompez. Voici ce qu'un de nos Nouvellistes vient de nous aprendre en confirmation de cela: „ Les (*d*) temoignages d'un grand Prince, „ & la lettre d'un des premiers Magistrats du Châtelet „ sont de si fortes preuves contre Jaques Aymar, qu'au„ cun de ceux qui ajoûtent foi aux effets pretendus de „ la baguette n'a osé les contredire. Mais ce qui fait „ voir le ridicule des esprits credules, c'est qu'il n'y „ en a presque aucun qui se soit rendu. Monsr. Valemont qui vient de publier un Traité *de la Physique „ occulte de la baguette divinatoire*, pretend expliquer „ comment le paisan de Dauphiné a pu se tromper, „ dans les épreuves que lui a fait faire Monsr. le Prin„ ce, quoi qu'il ait veritablement la vertu & les talens „ dont il se vante. Ces sortes de Philosophes, de „ même que les Explicateurs de propheties, car ce „ sont des gens assez d'une même trempe, sont des „ manieres de Visionnaires qui ne veulent jamais avoir „ tort; & qui encore que convaincus de la fausseté des „ choses qu'ils ont avancées, traittent d'esprits forts „ les gens de bon sens qui ne donnent pas dans leurs „ chimeres. „

(*c*) *Voyez les Lettres Historiques & le Mercure Politique du mois de Mai 1693.*

(*d*) *Mercure Historique du mois de Mai 1693. pag. 565.*

Depuis l'impression de ce que je viens de dire, trois ou quatre années s'écoulerent sans que j'entendisse parler de Jaques Aymar. Nos Nouvellistes l'avoient perdu de vuë, & l'avoient abandonné dans sa retraite; mais enfin ils le remirent sur leur theatre au mois d'Avril 1697. & cela pour lui faire joüer un rôle bien divertissant, & qui d'ailleurs pourroit être d'une merveilleuse utilité si le conte qu'ils raportent étoit veritable. *Il y a quelque tems*, disent-ils, (*e*) *que le Prieur des Chartreux de Villeneuve les Avignon passa par Orange avec* Jaques Aymar, *par le moyen duquel il pretendoit decouvrir quelques bornes perdues. Mais par occasion on l'employa à un autre usage. On avoit exposé depuis trois jours un enfant à la porte du Couvent des Capucins, le Recteur de l'Hopital requit Jaques Aymar d'en decouvrir l'auteur. Celui-ci y consentit, se transporta à la porte des Capucins, où l'on avoit raporté l'enfant, & à la vuë d'une foule de peuple il suivit le chemin que le mouvement de sa baguette lui indiquoit, & alla tout droit dans un village du Comtat Venaissin nommé Camaret, & de là dans une metairie qu'il assura être le lieu où l'enfant étoit né. J'oublois de dire qu'en chemin faisant il rencontra un homme à cheval, & que par le mouvement de sa même baguette il reconnut que c'étoit le pere de l'enfant exposé. Le Juge du lieu, ou de son propre mouvement, ou à la sollicitation des personnes interessées, prit Jaques Aymard & ceux qui le faisoient agir, de ne plus faire de recherche, & qu'il feroit reprendre l'enfant, ce qui a été executé.* Je fais trois observations sur ce recit; la premiere qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une fable, car combien y a-t-il de gens qui se divertissent à forger des contes qu'ils font inserer dans les Nouvelles publiques? Ils les envoient à un Auteur sans se nommer, ils choisissent une scene un peu éloignée, & après tout ils savent que peu de gens feront des informations. Ma seconde observation est, que quand même tout ce qu'on raporte dans le Mercure Historique seroit veritable, on ne pourroit pas faire taire les incredules. Jaques Aymar, diroient-ils, savoit la route qu'il falloit prendre, un faux frere parmi ceux qui connoissoient l'intrigue de l'accouchement fut ravi de donner l'allarme, & d'ouvrir un beau champ de causerie. En tout cas il seroit un homme à excepter de la regle, *nul Prophete en son pays*. La honte qu'il essuya dans la capitale du Royaume, cette suite, dis-je, de mauvais succés dont Monsr. (*f*) Buissiere a publié une relation exacte, ne l'eut pas decredité dans sa Province. Je remarque en troisiéme lieu, que cette proprieté de la baguette auroit de tres-bons usages dans le monde. Elle dechargeroit le public des fondations qu'il a fallu faire pour l'entretien des enfans trouvez, car elle feroit connoître ceux qui les ont mis au monde, & on les obligeroit à les nourrir. De plus elle augmenteroit la crainte des suites qui est un frein de l'incontinence, sans lequel les desordres de l'impureté seroient beaucoup plus frequens & plus scandaleux. Le sexe feminin plus souvent bridé par cette crainte que l'autre, & quelquefois moins, garderoit mieux le depôt. Choisir à l'écart une petite maison pour y accoucher; y faire venir une Sage-femme les yeux bandez, & par une route detournée; faire porter l'enfant au milieu des ruës pendant les tenebres de la nuit, cela & le reste des precautions seroit inutile en cas que la baguette eût la vertu dont on parle. Elle marqueroit le chemin jusques à la chambre de l'accouchement, mieux qu'un chien ne suit la piste d'un lievre jusques au gîte. Elle mettroit fin à tant de parjures (*g*) qui se commettent par ceux qui ne veulent pas se charger de la nourriture d'un batard, comme la mere les y voudroit obliger en se presentant pour cela sans aucune honte devant les Juges.

(*e*) *Mercure Historique & Politique, mois d'Avril 1697. pag. 440. 441.*

(*f*) *Mr. Buissiere Apotecaire de Mr. le Prince de Condé est l'Auteur du livre qui a pour titre*, Lettre à Mr. l'Abbé D. L. sur les veritables effets de la baguette de Jaques Aymar, par P. B. à Paris chez Louis Lucas 1694.

(*g*) *Le conte porte que Jaques Aymar reconnut qu'un Cavalier qui passoit étoit le pere de ces enfans exposé.*

Digitized by Google

ABBEVILLE, en Latin *Abbatisvilla*, capitale du Comté de Ponthieu en Picardie, ſur la riviere de Somme, à cinq lieuës de la mer, au Dioceſe d'Amiens, n'étoit autrefois, comme ſon nom le temoigne, qu'une maiſon de campagne qui apartenoit à un Abbé. On croit que cet Abbé étoit Saint Riquier, ou quelqu'un de ſes ſucceſſeurs, qui trouvant cette ſituation agreable & bien commode, à deux lieuës de ſon Abbaye de Centule, y fit bâtir β premierement une maiſon, & puis un chateau, où il y eut un γ Prieuré dependant de l'Abbaye. Hugues Capet en voulant faire une place forte, pour arrêter les courſes des nations barbares, l'ôta aux Moines δ, & l'ayant fortifiée la donna à Hugues ſon gendre, qui prenoit le titre d'*Avoüé*, à cauſe que le Roi ſon beau-pere lui avoit commis la protection de l'Égliſe de Saint Riquier. Son fils Angelram ſe contenta de ce titre, juſques à ce ‡ qu'il eût tué en bataille le Comte de Boulogne, & qu'il ſe fût marié avec la veuve de ce Comte; car alors il ſe qualifia Comte de Ponthieu; nom qui eſt demeuré à ſes deſcendans. Abbeville eſt devenuë très-conſiderable dans la ſuite des tems. Elle eſt ſi grande, *qu'à peine ſe trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze villes qui la ſurpaſſent, ou qui ſeulement l'égalent en ſon circuit.* * Sanſon de qui j'emprunte ces paroles, faiſoit état en l'année 1636. qu'*elle contenoit* 35. *ou* 40. *mille perſonnes.* C'étoit ſa patrie, & il eſt remarquable qu'en fort peu de tems elle donna trois bons Geographes, lui, Pierre † Du-Val, & le Pere Philippe Briet Jeſuite. La riviere de Somme ſe partage là en divers bras, qui paſſent au dedans & au dehors de la ville. On n'eſt point demeuré d'accord de ce que le même Sanſon aſſûre, ‡ qu'Abbeville a été de tout tems la (A) capitale du Ponthieu; & que les autres villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien (B) en comparaiſon de celle-là. Encore moins lui a-t-on laiſſé paſſer la pretention que cette ville s'apelloit (C) autrefois *Britannia*, & qu'elle étoit l'une des plus floriſſantes de toute la Gaule long tems avant JESUS-CHRIST. Nous dirons

β Le P. Labbe, *Tableaux method. de la Geograph. Royale, pag.* 322.

γ *Sirmondus Not. in epiſt.* 36. *Alexandri* III.

δ *Haviuſſus Centulenſis Monachus, in Chronico Monaſterii ſui, l.* 4. *c.* 12. *apud Hadr. Valeſium, Notit. Gall. p.* 1.

‡ *Id. Valeſius ibid.*

* *Sanſon, Recherche de l'antiquité d'Abbeville, pag.* 2.

† *Fils d'une ſœur de Sanſon.*

‡ *Ibid. pag.* 59. 60.

(A) *A été de tous tems la capitale du Ponthieu.*] Le P. Labbe (*a*) le refute ainſi ſur ce point; *Vous n'avez pas lu, Monſr. Sanſon, les titres & Memoires de l'Abbaye de St. Riquier, qui diſent que ſous Louis le Debonnaire l'an* 815. *il y avoit dans l'enceinte des murailles de Centule deux mille cinq cens maiſons, pluſieurs Artiſans, quantité de ruës &c. qu'Abbeville eſt miſe au rang des bourgs & villages qui en dependoient.* S'il en faut croire le vers tant chanté dans le pais, *Turribus à centum Centula nomen habet*, les cent tours qui flanquoient les murailles de Centule lui donnerent ſon nom (*b*).

(a) *Labbe, Tabl. method. pag.* 320. *edit.* in 12.

(b) *Id. ibid. pag.* 316. 317.

(B) *N'ont rien d'ancien en comparaiſon.*] „ Cela „ (*c*) eſt faux, diſent ceux de St. Riquier, & qu'avez-„ vous dans Abbeville qui marque quelque ancienne-„ té? puis que vôtre Egliſe Collegiale de St. Wulfran „ reconoiſt pour fondateur Guillaume de Taluas, & „ Jean ſon fils, après l'an onze cens de ſalut; & que „ le Prieuré de St. Pierre, Ordre de St. Benoiſt, ne „ fut fondé que quelques années auparavant: car pour „ la paroiſſe de Noſtre-Dame du Chatel cela ne reſſent „ encor que le village. „ Quant à Fredegaire, que Sanſon avoit cité comme un temoin de l'exiſtence d'Abbeville au tems du Maire Ebroin, on lui repond (*d*) qu'il faut lire au chapitre 96. non pas *atque Abacrivo villa evadens aufugit*, mais, *atque à Bacrivo villâ evadens aufugit.*

(c) *Id. ibid. pag.* 320.

(d) *Ibid. pag.* 321.

(C) *Que cette ville s'apellois autrefois* Britannia.] Il fonda ce ſentiment ſur un paſſage de Strabon, où il crut trouver, (*e*) *Que les Deputez de Marſeille eſtans devant Scipion, interrogez par lui de ce qu'ils ſçavoient de Britannia, Narbo & Corbilo, pas un d'entr'eux n'en ſceut rien dire de merite, encor que ce fuſſent les meilleures villes de toute la Gaule.* Il ſupoſe que ce fut l'an 532. de Rome que les Deputez de Marſeille firent voir cette ignorance. Sa raiſon eſt que celui qui leur faiſoit ces queſtions étoit le même Scipion, qui perdit la premiere bataille qu'Annibal gagna ſur les Romains. Il ſupoſe que ce Scipion voulant ſavoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigea juſques à l'embouchure du Rhône, & que ce fut là que les Deputez de Marſeille qui le vinrent complimenter ne ſurent repondre à ſes queſtions. Ceci ſera examiné dans l'article de Pytheas. Voyons les autres hypotheſes de Sanſon. Il remarque I. que la ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes, & des plus floriſſantes villes de la Gaule; & que (*f*) neanmoins elle n'eſt nommée qu'après celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut ſavoir des nouvelles. II. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules Ceſar *eſtoit une* (*g*) *region entre les Belges*, qui comprenoit le Beauvaiſis, l'Amienois, l'Artois, *& peut-eſtre encore les* Vermanduois & les Senitiens. III. Que les habitans des côtes de la Grande Bretagne étoient (*h*) ſortis du *Belgium*, & qu'ils avoient retenu le nom des citez deſquelles ils étoient ſortis: c'eſt Ceſar qui nous l'aprend. IV. Que ſelon le denombrement de Pline (*i*) il faut que les peuples qu'il nomme *Britanni* aient (*k*) habité dans le Ponthieu. V. Que de tous

(e) *Sanſon, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville pag.* 4.

(f) *Pag.* 8.

(g) *Pag.* 39.

(h) *Pag.* 17. 40.

(i) *Lib.* 4. *cap.* 17.

(k) *Pag.* 46.

les endroits du *Belgium*, d'où il eſt paſſé des peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive venir en ligne de compte autant que celui qui eſt ſitué ſur la mer, c'eſt-à-dire, autant que le pais de Ponthieu. Il infere de tout cela, que les (*l*) *Britanni* de Pline ſont les principaux du *Belgium* qui aient paſſé en Angleterre; que d'abord ils y ont gardé leur ancien nom, & qu'enſuite ils l'ont rendu general à tout le pais: & qu'ils ne s'apelloient pas *Britanni*, ſans que leur capitale eût le nom de *Britannia*: il faut donc que la capitale du Ponthieu ſoit cette ancienne *Britannia*, dont Scipion voulut ſavoir des nouvelles; or Abbeville eſt la capitale du Ponthieu; elle etoit donc ſous le nom de *Britannia* la plus floriſſante ville des Gaules, dès avant la ſeconde guerre Punique.

Sans doute il y a de l'érudition & de l'eſprit dans cette longue gradation d'hypotheſes & de conſequences, de la maniere que l'Auteur l'a ſoutenue; mais il n'en ſauroit reſulter qu'un pur Roman, & que des chimeres, puis que le fondement de tout eſt un paſſage mal entendu. Voici le fait. Strabon (*m*) raporte que Polybe a mis entre les contes fabuleux de Pytheas, qu'aucun des habitans de Marſeille qui avoient eu commerce avec Scipion, n'eût pu lui rien dire de conſiderable lors qu'il les queſtionna ſur la Bretagne, non plus qu'aucun habitant de Narbonne, ni aucun habitant de Corbilon, les meilleures villes du pais: c'eſt là le vrai ſens du texte Grec (*n*), comme on le peut recueillir non ſeulement par les regles de la Grammaire, mais auſſi par l'humeur du pelerin dont il eſt ici queſtion. Je parle de Pytheas: cet homme pour mieux faire valoir ſes fableries & ſes fanfaronneries affectoit de ſe vanter, qu'il aprenoit à ſes lecteurs mille choſes qui avoient été ignorées juſqu'à ce tems-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avançât hardiment, que ſa relation de la Bretagne donnoit les premieres connoiſſances que l'on eût eues de cette Ile, & que pour le prouver il ne ſe ſervit de cet argument; c'eſt que Scipion n'en avoit pu rien aprendre d'aucun des habitans de Marſeille, ni des habitans de Narbonne, ni des habitans de Corbilon ſur la Loire, quoi que ce fuſſent les plus floriſſantes villes de la Gaule. Chacun voit comien Sanſon a pris de travers les paroles de l'ancien Geographe, à quoi aparemment cette traduction Latine ne contribuë pas peu. *Cujus* (Corbilonis) *mentionem faciens Polybius ſimul Pytheæ refert commentum, Maſſilienſium ſcilicet qui Scipionem convenerunt nullum quicquam habuiſſe dignum memoratu quod diceret interrogatus de Britannia, itemque Narbonenſium & Corbilonenſium, cum ha tres urbes Gallia omnium eſſent optimæ.* On peut aiſement croire lors qu'on n'eſt pas aſſez attentif, que ces trois meilleures villes de Gaule, dont le traducteur fait mention, s'appellent *Britannia*, *Narbo*, & *Corbilo*. Mais ſi l'on eſt attentif, on voit que Βρεττανικὴ ſe prend là pour l'Ile *Britannia*; c'eſt ainſi que Strabon (*o*) a de coutume de s'exprimer ſans l'addition du mot νῆσος, *inſula*.

(l) *Cluvier*, German. Ant. l. 2. c. 27. *aime mieux lire* Britanni, *que* Britanni.

(m) *Strabo lib.* 4. *p.* m. 131.

(n) Περὶ τῶν ἄκρων Πυθέου, φαντασίας τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων. ὅτι Μασσαλιῶται μὲν τῶν συμπολιτευσαμένων Σκιπίωνι οὐδὲν ἴσασιν ἄξιον λόγου περὶ τῶν ἄκρων ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος ὑπὲρ τῶν Ἑσπερίων, οὐδὲ τῶν ἐν Ναρβῶνι, οὐδὲ τῶν ἐν Κορβίλωνι Κελτικῶν πόλεων ἄριστα τὰ πόλεις τῶν τοιούτων. *Strabo ib.*

(o) *Voyez entre autres endroits l. b.* 1. *pag.* 71.

Digitized by Google

rons en ſon lieu les ſuites de la querelle que le Pere Labbe (D) lui fit là-deſſus. Abbeville a de beaux privileges; & comme elle n'a jamais été priſe, * on la nomme la Pucelle du païs; & elle ſe dit en ſa deviſe *ſemper fidelis*, toûjours fidele. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette ville, les privileges de ſes Majeurs, les hommes illuſtres qui y ſont nez, ou qui y ſont morts † *&c.* doit conſulter l'Hiſtoire genealogique des Comtes de Ponthieu, imprimée à Paris chez François Clouſier, l'an 1657. *in folio.* L'Auteur n'a marqué ſon nom que par ces lettres F. J. D. J. M. C. D. mais on decouvre aiſément par pluſieurs endroits de ſon Ouvrage, que les deux dernieres ſignifient *Carme dechauſſé.*

ABBOT ‡ (GEORGE) Archevêque de Cantorberi, (A) & Auteur de pluſieurs livres, étoit fils d'un Tondeur de drap, & nâquit à Guildford, dans la Comté de Surrei, l'an 1562. Il fit ſes études à Oxford, & y devint en 1597. Principal du College de l'Univerſité. Deux ans après on lui donna le Doienné de Wincheſter, qu'il garda juſques à ce qu'en l'an 1609. il ſucceda à Thomas Morton au Doienné de Glocester. Juſques là ſon élevation n'avoit été ni fort éclatante, ni fort promte; mais dans la ſuite elle fit de très-grans progrés en fort peu de tems. Il obtint l'Evêché de Lichtfield le 3. de Decembre 1609. l'Evêché de Londres au mois de Fevrier 1610. & l'Archevêché de Cantorberi au mois de Mars ſuivant ‡. Son érudition, & le talent qu'il avoit de bien prêcher, contribuërent moins à ces grans ſauts de ſa fortune, que la faveur du Comte de Dunbar dont il avoit été Chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvoit étrange qu'il eût plus de conſideration chez lui pour ſon Secretaire que pour ſes Chapelains, & qu'il fit hors de ſa maiſon plus d'honneur aux gens du monde qu'aux gens d'Egliſe. On crut que n'ayant jamais paſſé par les Benefices ſubalternes à charge d'ames, je veux dire que n'aiant jamais eſſuié les difficultez qui ſe trouvent dans la direction d'une Paroiſſe, il étoit par là devenu moins propre à uſer d'indulgence envers les Miniſtres. La ſeverité qu'il avoit pour eux, & ſa connivence ſur la propagation des Nonconformiſtes, étoient deux choſes qui faiſoient parler contre lui. La derniere a été cauſe qu'un Auteur moderne a dit, que ſi Laud avoit ſuccedé à Bancroft, & que le projet de conformité n'eût pas ſouffert l'interruption qu'il ſouffrit ſous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait ceſſer le ſchiſme dans l'Angleterre β. Abbot devint deſagreable au Roi Jaques, pour avoir été contraire au deſſein que ce Prince avoit formé de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne. Les ennemis de l'Archevêque s'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occaſion favorable de le perdre, parce qu'ils eſpererent de ſurprendre la religion du Roi Jaques, en alleguant la ſainteté des anciens Canons. Pour mieux entendre ceci, il faut ſavoir qu'Abbot avoit tué par megarde le Concierge du parc de Bramzel, qui apartenoit à Mylord Zouch. L'Evêque de Lincoln qui étoit Garde des Sceaux, fit entendre à Mylord Buckingham que l'Archevêque de Cantorberi étoit dechu *ipſo facto* de ſa dignité, par le meurtre qu'il avoit commis. Il allegua les Loix d'Angleterre, & la ſeverité de l'ancienne diſcipline; il fit craindre que les Papiſtes ne tiraſſent avantage, de ce qu'on laiſſeroit exercer les fonctions d'Archêveque, & de Primat du Royaume, à un homme qui avoit les mains teintes de ſang. En un mot il fit ſi bien qu'on expedia une commiſſion à quelques Evêques, & à quelques autres Seigneurs pour examiner le fait. L'iſſuë n'en fut point agreable aux ennemis de George Abbot; car on jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par ce meurtre involontaire. Ceci ſe paſſa en 1621. Six ans après il s'éleva contre lui une nouvelle tempête qui le renverſa. Il ne s'en faut pas étonner; le γ Favori lui vouloit du mal, & ne pouvoit digerer que de certaines perſonnes qui lui étoient odieuſes fuſſent trop ſouvent à la table de l'Archevêque, l'une des meilleures de ce tems-là. Le pretexte dont on ſe ſervit fut que ce Prelat refuſa ſon aprobation à un Sermon du Docteur Sibthorp ſur l'obeïſſance apoſtolique, encore que le Roi lui eût commandé de l'aprouver. Alors on le ſuſpendit de toutes les fonctions de la Primatie, & on les fit exercer par quelques Prelats, & entre autres par Guillaume Laud, qui depuis fut ſon ſucceſſeur δ. Abbot ſe retira dans le lieu de ſa naiſſance, & puis au chateau de Croyden, où il mourut le 4. d'Août 1633. On voit ſon tombeau avec divers ornemens, & avec diverſes inſcriptions dans l'Egliſe de Guildford. Il fonda

* *Du-Val dans ſon Traité de la France pag.* 70.

† *C'eſt avec raiſon que j'ai mis un* & cætera, *car ce livre eſt tout plein de matieres étrangeres: on y trouve le Chevalier Bayard, & pluſieurs autres perſonnes qui n'ont aucune relation au Ponthieu.*

‡ *Il y en a qui diſent* Abbat.

‡ *Ex Athenis Oxonienſibus, vol.* 1.

β *Ex Fullero libro cui titulus,* Worthies of England.

γ *Le Duc de Buckingham.*

δ *Tiré des* Hiſtorical Collections *de Jean Rushworth, tome* 1. *où l'on voit un long Memoire de George Abbot ſur les procedures de ſa ſuſpenſion.*

(a) *Sanſon ubi ſupra pag.* 76. *& ſuiv.*

(b) *Juſtin. lib.* 43. *c.* 5. 6.

(c) *Voyez la remarque A de l'article* Pytheas, *à la fin.*

(d) *C'eſt-à-dire,* Les raiſons du Docteur Hill (*c'étoit un homme qui avoit embraſſé la Religion Romaine*) pour les Papiſtes, demaſquées.

(D) *La querelle que le Pere Labbe lui fit là-deſſus.*] Il fit ſa declaration de guerre, & ſon premier acte d'hoſtilité par ces paroles: *Britanniam Abbavillanus Chalcographus interpretatur* Abbeville, *lepidiſſimo commento, quod non tam ex Pythea mendacio, quam ex ignoratione linguæ Græcæ editum malignam in lucrum demonſtrabimus alias, cum primum ſingularem illum de Britannia tractatum nanciſci & legere datum fuerit.* C'eſt ainſi qu'il s'exprima dans ſon *Pharus Galliæ antiquæ*, imprimé à Moulins en 1644. Il n'avoit pas lu encore le livre que Sanſon avoit publié ſur ce ſujet à Paris l'an 1636. Il avoit ſeulement vu le nouveau phenomene *de Britannia*, non pas dans la grande Carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanſon l'an 1627. mais dans la petite Carte qui vint après celle-là. Aiant enfin lu ce livre; il en refuta les fondemens en l'année 1646. dans ſes Tableaux methodiques de la Geographie Royale; & n'oublia point de remarquer que ſelon le ſens que le Sieur Sanſon donnoit au texte de Strabon, il faudroit dire que les habitans de Marſeille étoient dans une profonde ignorance par raport à la ville de Narbonne l'an 532. de Rome, quoi qu'il y eût quatre cens ans à-peu-près que Marſeille étoit bâtie; & quoi que Narbonne fût une ville très-floriſſante. Sanſon n'avoit pas manqué de ſentir la difficulté; & il la para le moins mal qu'il lui fut poſſible (a). Mais à qui perſuderoit-on qu'à cauſe que les Marſeillois avoient ſouvent guerre avec leurs voiſins, ils n'avoient pas eu le tems de ſavoir ce que c'étoit que Narbonne? Le paſſage de Juſtin (b) que Sanſon raporte ne nous aprend-il pas, qu'avant l'an 362. de Rome ils avoient ſouvent vaincu les Carthaginois, & qu'ils avoient fait alliance avec les peuples d'Eſpagne? Le P. Labbe ne ſe trouva pas trop bien de ſon triomphe; car Sanſon fit des ſorties ſur lui à ſon tour, qui renverſerent preſque tout le *Pharus Galliæ antiquæ.* Notez qu'à l'égard de ſon hypotheſe touchant *Britannia*, il écrivit une replique (c) qui n'a pas été imprimée.

(A) *Et Auteur de pluſieurs livres.*] Les principaux ſont, *Quæſtiones ſex Theologicæ eosdem prælectionibus diſputatæ*, imprimées à Oxford en 1598. *Doctor* (d) *Hills Reaſons for Papiſtry, unmasked*, à Oxford 1604. *Des Sermons ſur le Prophete Jonas. L'Hiſtoire du maſſacre de la Valteline. Une Geographie*, dont la neuviéme édition, qui n'a pas été la derniere, eſt de l'an 1607. Ces trois derniers Ouvrages ſont en Anglois; comme auſſi le Traité de la viſibilité perpetuelle de la vraie Egliſe, imprimé à Londres en 1624. auquel il n'a point mis ſon nom.

Digitized by Google

du un Hôpital bien renté dans cette ville. Il y a un (B) autre George ABBOT, qui a publié en Anglois une Paraphrase sur Job; de courtes notes sur les Pseaumes; *Vindicia Sabbati*, &c. Il vivoit en 1640.

ABBOT (ROBERT) frere aîné du precedent, naquit γ comme lui à Guildford, & fit comme lui ses études à Oxford dans le College de Bailleul. L'un de ses premiers emplois fut la charge de Lecteur à Worchester; d'où il passa à celle de Ministre de l'Eglise de tous les Saints au même lieu; & peu après à celle de Ministre de la Paroisse de Bingham, dans la Province de Northampton. Tout cela se fit entre l'an 1581. & l'an 1588. Il fut reçu Docteur en Theologie à Oxford l'an 1597. & il devint Chapelain ordinaire du Roi Jaques dès les premieres années de son regne. Il fut fait en 1609. Principal du College de Bailleul. Trois ans après il fut élevé à la charge de Professeur Royal en Theologie dans l'Université d'Oxford. Il choisit pour ses leçons une matiere si agreable au Roi Jaques, & il la traita si profondément & si doctement, qu'on a cru que ce fut la seule cause de sa promotion à l'Evêché de Salisbury. La matiere qu'il choisit fut l'autorité des Rois, laquelle il mit à couvert de toutes les subtiles attaques de Bellarmin & de Suarés. C'est ce qu'on peut voir dans le livre *De supremæ potestate regia*, imprimé à Londres en 1619. Il avoit publié lui-même en 1613. un livre Latin, qui ne fut pas moins agreable que ses leçons; ce fut une reponse à l'Apologie que le Jesuite Eudæmon Joannes avoit publiée, pour son confrere Henri Garnet. Il ne jouit pas long tems de sa Prelature; car ayant été sacré le 3. de Decembre 1615. il mourut de la pierre le 2. de Mars 1618. Il n'y avoit pas encore deux ans qu'il avoit convolé en secondes nôces; ce qui avoit fort déplu à l'Archevêque de Cantorberi son frere φ. On s'est étonné qu'aiant fait paroître son savoir & son merite tant de vive voix que par écrit, reüssissant à tout, à prêcher, à faire des livres & des leçons, à disputer, à soutenir une these, à presider, & developant à merveilles les questions les plus difficiles, il soit monté si tard à la Prelature. On en a donné trois raisons: premierement il n'étoit pas ambitieux; secondement on le soupçonnoit d'être Puritain; enfin ses parens avoient de la peine à consentir que l'Eglise fût ornée des depouilles de l'Academie, & qu'il quittât la qualité de Professeur pour prendre celle d'Evêque *. Cette derniere raison me semble très-fausse. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont comparé les deux freres l'un avec l'autre, donnent l'avantage à George en fait de prêcher éloquemment; & à Robert en fait de prêcher savamment. Ils disent que George étoit plus propre aux affaires, & que Robert étoit plus profond Theologien. Ils ajoûtent que la gravité de George étoit accompagnée d'un air severe, & que celle de Robert avoit l'air riant †. Celui-ci passe pour un Calviniste mitigé; car il expliquoit selon l'hypothese des Infralapsaires le dogme de la predestination. Je donne le (C) titre de ses Ouvrages. Il y a eu depuis lui un Robert ABBOT, natif de Cambridge, qui a publié divers livres en Anglois. Il a été Ministre à Londres, après l'avoir été au pais de Kent & ailleurs ‡. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a coupé cet Auteur en trois; on y parle de trois Robert ABBOT, ausquels on partage les livres qui n'ont été composez que par une seule & même personne.

ABDAS, Evêque dans la Perse au tems de Theodose le Jeune, fut cause par son zele inconsideré d'une très-horrible persecution qui s'éleva contre les Chretiens. Ils jouissoient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le feu. Les Mages s'en plaignirent d'abord au (A) Roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce Temple. Abdas n'en voulut rien faire, quoi que le Prince lui eût declaré qu'en cas de desobeïssance il feroit demolir toutes les Eglises des Chretiens. Il executa cette menace ‡, & abandonna les fideles à la merci de son (B) Clergé, qui n'aiant vu qu'avec douleur la tolerance qu'on leur avoit accordée, se deschaina contre eux avec beaucoup de furie. Abdas

---

a Athenæ Oxonienſes, ubi ſupra.

γ En 1560.

b Le Sieur Witte met cette mort à l'année Mars 1617. Ce qui l'a trompé, c'eſt que les Anglois ne commencent pas l'année comme les autres nations.

c Athen. Oxonienſ.

d Fuller, ubi ſupra.

† Id. ib.

‡ Athen. Oxonienſes.

‡ En Theodoret. l. 5. Eccleſ. Hiſt. c. 39.

(b) Theodor. Hiſt. Eccl. l. 5. cap. 39.

(c) Socrat. Hiſt. Eccl. lib. 7. cap. 18.

(d) Baron. ad ann. 420.

(e) Τριακοντα δια παντος ετων ἐτη μαγων κατεχησε ὀντων τυραννων ἀνθρωπων ἀπιστοτατων. Triginta jam elapſis annis permanſit nimium tempeſtas, à Magis tanquam quibuſdam ventis ac turbinibus ſuſcitata. Theod. ubi ſupra p. m. 245.

(f) Socr. lib. 7. cap. 21.

(B) *Un autre George* ABBOT.] C'est à quoi n'a pas pris garde le Sieur Henninges Witte dans son *Diarium Biographicum*; où il donne à l'Archevêque de Cantorberi les Ouvrages de cet autre George, les Paraphrases sur Job & sur les Pseaumes; les *Vindiciæ Sabbati*. Il lui donne aussi un Traité contre les Evêques, & un autre contre les Brownistes. Ce seroit une chose bien rare que le Primat d'Angleterre eût écrit contre les Evêques.

(C) *Le titre de ses Ouvrages.*] Outre ceux dont j'ai parlé, il fit *Le miroir des subtilitez papistiques*, à Londres, 1594. *Sermons sur le Pseaume cxix. dit.* au même lieu 1604. *La defense du Catholique Reformé, de Guillaume Perkins, contre le Docteur Bishop*; & *une Replique à la Reponse du même Docteur*, à Londres 1611. Ces quatre Ouvrages sont en Anglois, & j'en ai abregé les titres. *Antichriſti (A) demonſtratio contra Bellarmiſtas*, à Londres 1603. *Exercitationes de gratia & perſeverantia Sanctorum*, ibid. 1618. *Animadverſio in Richardi Thompſoni Diatribam de amiſſione juſtificationis & gratiæ*, ibid. 1618. Son Commentaire Latin sur l'Epître de St Paul aux Romains, fut trouvé dans son cabinet: il contient quatre volumes, & il a été donné à la Bibliotheque d'Oxford par le Docteur Edouard Corbet, mari de Marguerite Brent, fille de Marthe Abbot; laquelle Marthe fut la fille unique & heritiere de nôtre Robert, Evêque de Salisburi *. L'Epître aux Romains ne fournit point de sujet de controverse, sur lequel ce docte Prelat n'étende le grand talent qu'il avoit pour la Polemique.

* (A) *Au Roi.*] C'étoit Isdegerdes, si l'on s'en rapporte à (b) Theodoret; mais selon (c) Socrate la persecution ne commença que sous Varanes, fils & successeur d'Isdegerdes. Baronius (d) n'ose decider lequel des deux a raison.

(B) *A la merci de son Clergé.*] J'apelle ainsi les Mages, qui avoient entre autres choses le soin de la Religion. C'étoient eux qui prenoient garde que l'on n'innovât rien sur ce point-là. Theodoret (e) les compare à des tourbillons de vent qui soulevent les flots de la mer; ce fut leur fonction dans la tempête qui agita si violemment l'Eglise de Perse pendant 30. ans. Socrate (f) rapporte qu'ils se servirent de diverses impostures pour arrêter les progrès de la Religion Chretienne, lors qu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avoit conçue pour le Saint Evêque Maruthas, leur donnoit lieu d'aprehender qu'il n'abandonnât leur Religion. Ils furent assez hardis pour cacher un homme sous terre dans le Temple où le Roi alloit adorer le feu; auquel homme ils donnerent ordre de crier, quand le Roi seroit present, qu'il falloit chasser ce Prince, puis qu'il avoit eu l'impieté de croire qu'un Prêtre Chretien fût ami de Dieu. Si ce que les impies debitent très-faussement étoit veritable, savoir que la Religion n'est qu'une invention humaine, que les Souverains ont établie afin de tenir les peuples sous le

das fut le premier Martyr qui perit en cette rencontre : il fut, dis-je, le premier Martyr, ſi l'on peut ainſi nommer un homme (C) qui par ſa β temerité expoſa l'Egliſe à tant de malheurs. Les Chretiens qui avoient déjà oublié l'une des principales parties de la patience Evangelique, recoururent à un remede qui cauſa un autre deluge de ſang. Ils implorerent l'aſſiſtance de Theodoſe, ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perſes γ. Il eſt vrai que ceux-ci eurent le deſavantage ; mais étoit-on aſſûré qu'ils ne batroient pas les Romains, & que par le moien de leurs victoires, la perſecution particuliere des Chretiens de Perſe, ne deviendroit pas generale ſur les autres parties de l'Egliſe ? Voilà ce que le zéle indiſcret d'un ſimple particulier peut faire naître. A peine trente * ans ſuffirent à la violence des perſecuteurs. Ceux qui ont † ſuprimé cette raiſon du dechaînement des Perſes ne ſont pas excuſables. On peut leur intenter dans la Republique des Lettres la même action, que l'on intente dans le Barreau à certaines reticences ‡ des vendeurs ; & il ſeroit à ſouhaiter que le public fût plus ſevere qu'il ne l'eſt contre les Hiſtoriens qui ſupriment certaines choſes. Il y en a ſi peu qui ne le faſſent, qu'il ſeroit deſormais tems d'y remedier, ſi on le pouvoit.

ABDERAME, Gouverneur d'Eſpagne pour Iſcam, Caliſe des Sarrazins au VIII. ſiecle, tâcha d'étendre ſur la France leur domination peu après qu'ils eurent conquis toute l'Eſpagne. Ils avoient lieu d'être (A) contens de ce qu'ils avoient déjà ſubjugué ; & neanmoins il étoit fort naturel de n'en demeurer pas en ſi beau chemin. Si nous avions une Hiſtoire particuliere d'Abderame, compoſée par un homme de ſon parti, on y verroit ſans doute qu'il étoit fort propre à ſatisfaire l'ambition exceſſive de ſon maître ; & que c'étoit un des plus grands Capitaines de l'Univers. Ce ne ſeroient que grandes actions, & que triomphes. Je ſai que des Auteurs Chretiens en parlent avantageuſement ; & dans le fond ce n'eſt pas un petit éloge, que d'avoir penetré comme il fit juſques au cœur de la France : mais enfin

β *Vedelius Theologus Proteſtans blâme ces Evêque*, apud Voet. diſp. Theol. t. 3. p. 310.

γ *Socrate Hiſt. Eccl. l. 7. c. 18.*

* *Theodor. ibid.*

† *Voyez la remarque C.*

‡ Cum ex duodecim tabulis ſatis eſſet ea præſtari quæ eſſent linguæ nuncupata, quæ qui inficiatus eſſet dupli pœnam ſubiret, à jureconſultis etiam reticentiæ pœna eſt conſtituta. Quidquid enim eſſet in prædio vini id ſtatuerunt, ſi venditor ſciret, niſi nominatim dictum eſſet, præſtari oportere. *Cicero de Offic. l. 3. c. 16.* Voyez auſſi *Grotius de Jure belli, l. 2. c. 8. n. 7.* & *Puffendorf de Jure nat. l. 5. c. 3.*

(a) *On écrit ceci en 1693.*

(b) *Voi ſupra.*

(c) *Lib. 14. c. 19. Je trouve* apud Saldenum, Otia theol. p. 639. *que Socrate*, vocat ex certis rem non opportunam, *ce que fit l'Evêque. On cite* Hiſt. Tripart. l. 10. c. 30. *mais il eſt ſûr que ce Chapitre eſt emprunté de Theodoret. Voëſius* diſput. Theol. to. 3. p. 310. *cite Euſebe qui n'en a pu parler.*

le joug de l'obeïſſance, ne faudroit-il pas avouër que les Princes auroient été pris tout les premiers dans le piege qu'ils auroient tendu ? Car bien loin que la Religion les rende maîtres de leurs ſujets, qu'au contraire elle les ſoumet à leurs peuples, en ce ſens qu'ils ſont obligez d'être non pas de la Religion qui leur paroît la meilleure, mais de celle de leur peuple ; & s'ils en veulent avoir une qui ſoit differente de celle-là, leur Couronne ne tient plus qu'à un filet. Voiez comment les Mages de Perſe menaçoient leur Prince, quoi qu'il n'eût encore que careſſé un Evêque. N'a-t-on pas dit que le dernier (a) Roi de Siam avoit été renverſé du trône, pour avoir été trop favorable aux Miſſionaires Chretiens ? Le même Socrate qui nous aprend les artifices que les Mages employerent pour traverſer la propagation de l'Evangile, nous aprend auſſi qu'après la mort d'Iſdegerdes ils inſpirerent à ſon fils un tel eſprit de perſecution, qu'on vit exercer contre les Chretiens une cruauté affreuſe. Ils avoient tâché en vain d'inſpirer le même eſprit à ſon pere ; car peu s'en falut qu'il n'embraſſât l'Evangile. Socrate le temoigne ; il a tort de n'avoir point avoüé de bonne foi, que l'incartade de l'Evêque Abdas fournit aux Mages un pretexte très-plauſible.

(C) *Un homme qui par ſa temerité.*] Tous les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques n'ont pas eu la mauvaiſe foi que je viens de reprocher à Socrate ; car Theodoret (b) a confeſſé ingenûment que l'Evêque qui demolit un Temple, donna lieu à la terrible perſecution que les Chretiens eurent à ſouffrir en Perſe. Il ne nie point que le zéle de cet Evêque ne fût à contre-tems ; mais il ſoutient que le refus de rebâtir un tel Temple eſt digne d'admiration, & de la couronne : car, ajoûte-t-il, c'eſt une auſſi grande impieté, ce me ſemble, de bâtir un Temple au feu, que de l'adorer. Nicephore (c) a copié tout cela de Theodoret. Pour moi je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fuſſent-ils Metropolitains ou Patriarches, qui ſe puiſſent jamais diſpenſer de cette loi de la Religion naturelle, *Il faut reparer par reſtitution ou autrement le dommage qu'on a fait à ſon prochain.* Or eſt-il qu'Abdas ſimple particulier, & ſujet du Roi de Perſe, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilegié qu'il apartenoit à la Religion dominante ; il étoit donc indiſpenſablement obligé d'obeïr à l'ordre de ſon Souverain, touchant la reſtitution ou le retabliſſement du bien qu'il avoit ruiné ; & c'étoit une mauvaiſe excuſe que de dire, que le Temple qu'il auroit fait rebâtir auroit ſervi à l'idolatrie ; car ce n'eût pas été lui qui l'auroit emploié à cet uſage ; & il n'auroit pas été reſponſable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il apartenoit. Seroit-ce une raiſon valable pour s'empêcher de rendre une bourſe qu'on auroit volée à quelcun, que de dire que ce quelcun eſt un homme qui emploie ſon argent à la debauche ? Laiſſez le faire : vous n'avez pas à repondre à Dieu de l'abus qu'il fera de ſon argent ; laiſſez lui ſon bien ; quel droit y avez-vous ? Outre cela quelle comparaiſon y avoit-il entre la conſtruction d'un Temple, ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs Egliſes Chretiennes ? Il faloit donc prevenir ce dernier mal par le premier ; puis que le Prince mettoit cela au choix de l'Evêque. Enfin qu'y a-t-il de plus capable de rendre odieuſe la Religion Chretienne à tous les peuples du monde, que de voir qu'après que l'on s'eſt inſinué ſur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de propoſer leur doctrine, on a la hardieſſe de demolir les Temples de la Religion du pais, & de refuſer de les rebâtir quand le Souverain l'ordonne ? N'eſt-ce pas donner lieu aux infideles de dire ? *Ces gens ne demandent d'abord que la ſimple tolerance, mais dans peu de tems ils voudront partager avec nous les charges & les emplois ; & puis devenir nos maîtres. Ils s'eſtiment d'abord très-heureux ſi l'on ne les brûle pas ; enſuite très-malheureux, s'ils ont moins de privileges que les autres ; & puis encore très-malheureux, s'ils ne ſont pas les ſeuls qui dominent. Pendant un certain tems ils reſſemblent à Ceſar, qui ne vouloit point de maître ; & puis ils reſſemblent à Pompée, qui ne vouloit point de compagnon.*

Nec (d) *quemquam jam ferre poteſt Cæſarve priorem, Pompejuſve parem.*

(d) Lucan. *lib. 1. v. 125.* Vide etiam Florum *l. 4. c. 2.*

Les perſecuteurs de ceux de la Religion avoient inſpiré malignement cette penſée à Charles IX. qui, dit-on, ſe ſervit un jour de ces paroles en parlant à l'Amiral de Coligni ; (e) *Per innanzi vi contentavate d'un poco di libertà, hora la volete del pari, fra poco vorrete eſſer ſoli, & cacciar noi altri fuori del regno.* Voilà les inconveniens inevitables à quoi s'expoſent ceux qui ſoutiennent ſi chaudement, qu'il faut emploier la force du bras ſeculier à l'établiſſement de l'orthodoxie. C'étoient les principes d'Abdas : car que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres ſous un Empereur Chretien, puis que ſous un Prince Païen qui toleroit l'Evangile, il demolit un Temple que les Païens veneroient très-particulierement ?

(e) Davila. *l. 4. p. m. 158. ad ann. 1566.*

(A) *D'être contens.*] Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une auſſi longue ſuite de victoires, & de grandes conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Hiſtoire des Sarrazins. L'idée qu'un (f) Poëte Romain ſe faiſoit d'une vaſte domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La raiſon vouloit qu'ils s'arrêtaſſent, & qu'ils ne s'arrêtaſſent pas. Cela paroît contradictoire, & ne laiſſe pas d'être vrai. S'ils ſe fuſſent arrêtez, on auroit pu les en louër pour bien des raiſons ; mais on eût auſſi trouvé beaucoup de raiſons de les en blâmer ; car on les eût accuſez de foibleſſe, & d'imprudence : on eût dit qu'ils n'avoient oſé, ni ſu profiter des occaſions que la providence leur mettoit en main ; & qu'avec un peu plus de hardieſſe & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquerir tout le monde. Voilà une mediſance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions. Quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on ſe retranche à dire que c'eſt peu de choſe en comparaiſon de ce qu'un autre auroit fait dans un cas ſemblable : on ſe dedomage par là de l'aveu que l'on eſt contraint de faire. Les Païens auroient apellé cela une critique de la Fortune, ſur le mauvais choix de ceux à qui elle preſente les occaſions.

(f) Latius regnes avidum domande Spiritum, quam ſi Libyam remotis Gadibus jungas, & uterque Pœnus Serviat uni. *Horat. Od. 2. l. 2.*

Digitized by Google

enfin il n'eſt rien tel qu'une plume de ſon parti. Abderame leva promtement l'obſtacle qu'Eudes Duc d'Aquitaine lui avoit ſuſcité; puis qu'en peu de tems il reduiſit à la neceſſité de ſe tuer le * Gouverneur de Cerdaigne, qui s'étoit ſoulevé à la ſollicitation de ce Duc. Il en uſa fort honnêtement (B) envers ſa veuve qui étoit fille du Duc Eudes, & parfaitement belle femme. Dès qu'il eut calmé cette ſedition, il s'apliqua avec tant de ſoin à l'armement formidable qui lui étoit neceſſaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena † l'année d'après une des plus grandes armées qu'on eût vuës depuis long tems. Elle ſe repandit au long & au large, & porta par tout la deſolation & l'effroi. La memoire n'en eſt pas encore perie, non pas même parmi le petit peuple dans les pais qui ſouffrirent ces cruels ravages. On ne ſait point ſi les Gaſcons, (C) dont le Duc étoit ami de celui des Aquitains, reſiſterent, ou s'ils ſe ſoumirent aux Sarrazins; on ſait ſeulement qu'Abderame s'étant avancé juſqu'à Bourdeaux, prit la ville & en fit brûler toutes les Egliſes. Après quoi il gagna une (D) ſanglante bataille ſur Eudes (E) un peu au ‡ delà de la Dordogne. Il traverſa le Poitou, il pilla l'Egliſe de Saint Hilaire de Poitiers, & prit le chemin de Tours, pour en faire autant au Threſor de l'Egliſe de Saint Martin. Ce fut alors que Charles Martel, ſecondé du Duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande armée d'Abderame, le nombre des villes qu'il pilla, & celui des Egliſes qu'il brûla en paſſant dans le Perigord, & dans la Saintonge, rendirent ſa marche ſi lente, qu'Eudes eut le tems de refaire une armée conſiderable avant que de ſe joindre à Charles Martel. Après la jonction ils allerent juſques au ‡ delà de Tours, à la rencontre d'Abderame. Les deux armées en preſence paſſerent près de ſept jours à s'eſcarmoucher; mais enfin le ſeptiéme jour, qui fut un Samedi du mois d'Octobre de l'année (F) 732. la bataille ſe donna avec une très-grande perte pour les Sarrazins. Il ne faut pas croire neanmoins que le nombre de leurs morts (G) ait été tel que pluſieurs Hiſtoriens

* *Il s'appelloit Munuza. Voiez ſon article.*

† *En 732.*

‡ *C'eſt par rapport aux Pyrenées.*

‡ *C'eſt par rapport à Paris.*

(a) *Dans l'article* Munuza.

* *Voiez la remarque G de l'article* Macedoine.

(b) *Val. Maxim. l. 4. c. 3.*

(c) *Mezerai, Cordemoi.*

(d) *Hiſtor. Sarracen. l. 2. pag. m. 111. 112.*

(e) *Iſidorus Pacenſis Chronic.*

(f) *Mezerai Abregé Chronol. p. 1. pag. 192.*

(g) *Cordemoi, Hiſt. de France, pag. 404.*

(h) *Eudes ne recula point, quand il fut qu'Abderame avoit paſſé la Dordogne: il le combatit.* Id. ib.

(i) *Id. ib.*

(B) *Envers ſa veuve.*] Nous dirons ailleurs (a) que la fille d'Eudes mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne, étoit la plus belle Princeſſe de ſon tems, & qu'aiant été amenée à Abderame après la mort de ſon mari, elle fut envoyée au Calife. C'eſt un endroit ſur lequel un Hiſtorien Sarrazin ne paſſeroit pas auſſi legerement que nous faiſons, nous autres Auteurs Chretiens. Il mettroit cela au deſſus de tout ce que les Grecs & les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre * ſe comporta chaſtement envers la femme & envers les filles de Darius, qui étoient devenuës ſes priſonnieres. Scipion (b) ſe contint à l'égard d'une jeune fille très-belle qu'il avoit en ſa puiſſance, & la renvoia à l'homme de qualité auquel elle étoit fiancée. Un Hiſtorien panegyriſte trouveroit dans les circonſtances de la conduite d'Abderame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenoit qu'à lui de garder la veuve d'un Chef rebelle: c'étoit une beauté extraordinaire: cependant il n'y toucha pas.

(C) *Si les Gaſcons . . . reſiſterent.*] Les Hiſtoriens (c) les plus exacts remarquent qu'Abderame entra en France par le pais qui eſt entre la Garonne & l'Ocean, & que ce pais etoit alors ſous la domination du Duc des Gaſcons, & non pas ſous celle du Duc d'Aquitaine. Ils ne parlent point du ſiege d'Arles, que Monſr. Moreri fait faire au General des Sarrazins, avant que de l'envoier à leur ſecours dans l'Aquitaine; & avant que de le rendre maître du Languedoc, du Querci &c. Ce ſont des brouilleries d'autant plus grandes, qu'il eſt ſûr que les Sarrazins étoient maîtres du Languedoc, avant qu'Abderame eût paſſé les Pyrenées. Le chemin qu'il tint me ſervira ci-deſſous à la juſtification du Duc d'Aquitaine. Les brouilleries d'Auguſtin Curion (d) ſont encore plus confuſes. Il veut qu'Abderame ſoit entré en France avant la mort de Munuza; qu'il y ait gagné une bataille contre Eudes; qu'y étant retourné après la mort de Munuza, il ait paſſé le Rhône, & fait un carnage horrible à Arles: & qu'après cela il ait mis le ſiege devant Toulouſe ſans la prendre; puis devant Bourdeaux, avec tout le ſuccés qu'il auroit pu ſouhaitter; & qu'enfin il ait pillé & brûlé à Tours l'Egliſe de Saint Martin.

(D) *Une ſanglante bataille.*] La perte des Chretiens fut telle, ſi nous en croions Iſidore Evêque de (e) Badajos, que Dieu ſeul ſait le nombre des François qui y moururent. Selon Mezerai (f) le Duc Eudes *ſe battit auſſi courageuſement qu'il ſe pouvoit, mais à la fin il ſuccomba avec une perte inſtimable de ſes gens.*

(E) *Un peu au delà de la Dordogne.*] Je ne comprens point ce que veut dire Monſr. Cordemoi (g), que ſi Eudes eût attendu Charles Martel, *comme il le devoit attendre, les Sarrazins n'auroient jamais paſſé la Dordogne.* Ne l'avoient-ils point paſſée avant (h) que la bataille ſe donnât, & avant que Charles Martel *eût paſſé la* (i) *Loire?* A quoi pouvoit donc ſervir de l'attendre, pour empêcher le paſſage de la Dordogne? Il faloit dire que ſi Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrazins de ſe repandre dans la Saintonge & dans le Poitou; parce qu'en ce cas-là il n'auroit point perdu la bataille qu'il perdit; & qu'aiant ſoutes ſes troupes il auroit pu tenir l'armée ennemie en reſpect, à la faveur des poſtes avantageux qu'il auroit choiſis. Conſervant ainſi ſes troupes juſques à l'arrivée de Charles, il rendoit la defaite entiere des Sarrazins plus probable, en quelque Province qu'on les rencontrât. Il ſeroit peut-être difficile de decider, ſi l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la bataille eſt plus digne de cenſure, que le phlegme & que la grave lenteur avec quoi Charles marcha vers la Loire. C'étoient deux hommes qui joüoient au plus fin; Eudes ſouhaitoit de vaincre ſans Charles Martel, & celui-ci n'étoit pas fâché que les Sarrazins deſolaſſent l'Aquitaine, & batiſſent les troupes d'Eudes. Cela le delivroit des obſtacles qu'il craignoit de ce côté-là pour ſon grand deſſein de ſe faire Roi; & la gloire d'avoir delivré la France devoit croître, à proportion que ce rival y auroit eu une moindre part. Il y a des Ecrivains Eſpagnols qui diſent (k) qu'Eudes fut batu entre la Garonne & la Dordogne. Monſr. de Mezerai a eu de meilleurs memoires, quand il a (l) écrit qu'Eudes *n'avoit oſé attendre* les Sarrazins *au delà des rivieres; mais s'étoit retiré en deçà de la Dordogne; & là s'étant reconcilié avec Martel, il aſſembloit ſes troupes attendant qu'il le vint joindre avec celles des François. Abderame ne lui en donna pas le tems, & pouſſant toûjours en avant paſſa la riviere pour l'attaquer dans ſon camp. Le Duc l'attendit de pied ferme, & ſe battit auſſi courageuſement qu'il ſe pouvoit.* Ceci montre que ce n'eſt pas tant de ſon impatience qu'il ſe faut plaindre, que de la patience de Charles Martel.

(k) *Apud Catel, Memoir. de l'Hiſt. du Languedoc, pag. 526. 529.*

(l) *Mezerai ubi ſupra.*

(F) *De l'année* 732.] N'eſt-il pas bien étrange, qu'une victoire comme celle-ci n'ait pu échaper aux varietez chronologiques? Catel la met ſous l'an 725. dans la page 529. de ſes Memoires (m); mais dans la page 531. (l'intervalle n'eſt pas bien grand) il la poſe ſous l'an 727. *L'année après*, dit-il, *que fut l'an ſept cens vingt-huit, Eudo Duc d'Aquitaine mourut.* Calviſius en citant les Annales de Fulde la poſe ſous l'an 726. Le Pere (n) Petau la poſe ſous l'an 725. C'étoit autrefois la foule des Ecrivains qui prenoit ou l'an 725. ou l'an 726. mais depuis quelque tems on ſe range à l'an 732. C'eſt là que le P. Labbe, Mezerai, Cordemoi, &c. s'en tiennent, avec les Annales de Mets, & les plus anciennes Chroniques.

(m) *Pour l'Hiſtoire du Languedoc.*

(n) *Petav. Ration. temp. part. 1. l. 8.*

(G) *Le nombre de leurs morts ait été tel.*] On le fait monter communément à 370. ou 375. mille, & celui des François à quinze cens. C'eſt la ſupputation (o) d'Anaſtaſe le Bibliothecaire; c'eſt celle de Paul Diacre, & de pluſieurs autres Hiſtoriens. Mais on ne s'y fie plus. Mezerai dit nettement qu'il n'y avoit en toute l'armée des Sarrazins que quatre-vingt ou cent mille hommes. Il faut bien ſe ſouvenir qu'ils ſe battirent juſqu'à la nuit (p) ſans lâcher le pied, & que le lendemain on ne les pourſuivit pas, quand on eut ſçu qu'ils avoient marché toute la nuit. Or il ſeroit preſque impoſſible de faire un ſi prodigieux carnage ſur des gens qui tiennent bon; une tuerie de tant de milliers de ſoldats ne ſe fait qu'à la pourſuite des fuiars, lors qu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit qui ſepara les combatans, il faut regarder comme un conte Romaneſque ce qu'on lit dans du Haillan,

(o) *Il la tire de la Relation écrite par Eudes au Pape Gregoire II. Voiez ci-deſſous la remarque K.*

(p) *Voiez la remarque ſuivante.*

riens hyperboliques l'ont debité. Abderame reſta ſur la place ; les débris de ſon armée ſe (H) retirerent plus aiſément qu'ils n'avoient lieu de l'eſperer †. Le Duc d'Aquitaine, que l'on a fauſſement accuſé (I) d'avoir attiré cette irruption, contribua (K) extremement au gain de cette bataille. Il eſt étonnant qu'une journée de cette importance n'ait pas été bien

† *Voyez l'Hiſt. de France de Cordemoi, t. 1. pag. 403. & ſuiv.*

que *le Roi Abderame & preſque tous les principaux des ſiens furent trouvez entre les grands monceaux des morts, ſeulement eſtoints de la preſſe qui recula ſur eux.* S'il y avoit eu alors des Nouvelliſtes hebdomadaires, on eût couru moins de riſque de ſe tromper, en jugeant du nombre des Sarrazins ſelon les Gazettes qui auroient precedé la bataille, qu'en prenant pour regle les Relations du combat. Pendant la marche de ces barbares, les Nouvelliſtes autoriſez ou même gagez du public, auroient repreſenté leur armée comme peu nombreuſe, & ils l'auroient affoiblie de jour en jour par les deſertions, & par les maladies qu'ils y auroient fait regner. Après la victoire ils ſe ſeroient raviſez ; ils auroient apris de bonne main que cette armée étoit innombrable. On pourroit donc être trompé & par les Gazettes anterieures, & par les poſterieures; mais s'il y avoit à choiſir, je conſeillerois à tout haſard de ſe fier plutôt aux premieres qu'aux dernieres.

(H) *Se retirerent plus aiſement qu'ils n'avoient lieu de l'eſperer.*] Pour rectifier les idées qu'on ſe forme populairement de cette grande victoire, il eſt bon de conſiderer ce que les Hiſtoriens les plus exacts en ont dit. „Les (a) Sarrazins eurent beau lancer des traits, „les écus des François paſſez les uns ſur les autres les „en garantirent; & quand les Sarrazins vinrent l'épée „à la main, tout leur effort ne pouvant ébranler un ſi „grand corps & ſi bien uni, ne ſervit qu'à les rom„pre eux-mêmes. Charles qui ſavoit prendre ſes avan„tages, ne manqua pas en cet état de les faire charger: „il en fut tué un prodigieux nombre par les François, „qui combatirent toûjours fort ſerrez. Abderame „même demeura ſur la place; mais la nuit ſurvenant „mit fin au combat, ſans que Charles conût tous ſes „avantages. Il ne voulut pas qu'on ſuivît les reſtes de „l'armée des Sarrazins, pour éviter les embûches qui „ſont toûjours à craindre, quand les ennemis ſont en „grand nombre. Il fit même retirer ſes ſoldats en or„dre & l'épée haute dans leur camp, où ils paſſerent „la nuit, & dès le point du jour il les remit en bataille „à la vue du camp des ennemis. On y voyoit tant de „pavillons, que bien que le champ où l'on avoit com„batu le jour precedent fût tout couvert de corps de „Sarrazins, Charles avoit ſujet de croire qu'ils avoient „encore un grand nombre de ſoldats ſous leurs ten„tes, & penſoit qu'ils alloient ſortir; mais enfin après „avoir long tems attendu, on s'aperçut qu'ils avoient „abandonné leur camp, & des eſpions vinrent don„ner avis qu'ils avoient marché toute la nuit vers la „Septimanie. Mais il regarda cette fuite d'une armée, „qu'il croyoit encore plus nombreuſe que la ſienne, „comme une ruſe pour l'attirer dans quelque embuſ„cade, & ſe contenta de ſe ſaiſir du camp des Sarra„zins, où il trouva tout leur équipage, avec le butin „qu'ils avoient fait.„ Voilà ce qui porte à dire, *que* (b) *Charles n'uſa pas trop bien de ce grand avantage.* Je veux croire qu'il étoit comme tant (c) d'autres, plus habile à vaincre qu'à bien profiter de la victoire; mais qui ſait s'il ne trouva pas à-propos de laiſſer retirer tranquillement les Sarrazins, afin qu'ils fuſſent plus capables de ruiner le Duc d'Aquitaine, qu'il regardoit comme un dangereux ennemi? Quelle peine lui & ſon fils Pepin n'eurent-ils pas à ſubjuguer cette famille? Elle fut la derniere qui fléchit le genou devant ces uſurpateurs. Au reſte le mauvais ſuccés d'Abderame n'empêcha pas ſes ſucceſſeurs de revenir quelques années après, & de faire bien du mal.

(a) *Cordemoi, pag. 405.*

(b) *Mezeray p. 193.*

(c) *Voiez la remarque A de l'article* Ceſar.

(I) *Qu'on a fauſſement accuſé.*] Jamais accuſation n'a été plus contraire aux aparences que celle-ci. Premierement Eudes (d) avoit marié ſa fille avec le Gouverneur de Cerdaigne, afin de l'engager à une guerre civile qui empêchât les Sarrazins de paſſer les Monts; ſon petit-fils avoit peri malheureuſement dans cette entrepriſe; & ſa fille tombée au pouvoir d'Abderame avoit été envoiée au Calife des Sarrazins. En ſecond lieu on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune demarche pour faciliter l'entrée de ces gens-là; il ne leur donna point de paſſage ſur ſes terres; ce fut par le païs du Duc des Gaſcons qu'ils entrerent dans les Gaules, & qu'ils s'avancerent juſques à Bourdeaux. De plus on ne voit point que les Sarrazins aient eu aucune ſorte de menagement pour les terres du Duc d'Aquitaine: ils le traiterent en ennemi depuis le commencement juſques à la fin; bien loin de lui reſtituer quelque choſe de ce qu'ils lui avoient ôté dans leurs precedentes expeditions, comme il ſeroit arrivé ſans doute s'il avoit negocié avec eux pour l'entrepriſe d'Abderame. Enfin quelle neceſſité y avoit-il que quelcun ſollicitât ce General à venir en France? les Sarrazins n'y étoient-ils pas déjà entrez? n'avoient-ils point déjà pris Narbonne, Carcaſſonne, & ne s'étoient-ils point déjà étendus juſques au Rhône? L'expedition d'Abderame ne fut qu'une ſuite de ce que ſes predeceſſeurs avoient ſi bien commencé: il voulut continuer leurs conquêtes au (e) delà des Monts: & afin de donner du relief à ſes entrepriſes, il ne voulut point ſuivre une route déjà tracée. Il alla prendre le paſſage des Pyrenées du côté de la Biſcaie; c'étoit le moien de conquerir dès le premier pas; mais s'il avoit pris la route du Rouſſillon, comme autrefois Annibal, il ſeroit entré d'abord dans une Province déjà conquiſe. Et pour ce qui eſt de ce grand nombre d'Annaliſtes qui ont diffamé là-deſſus le Duc d'Aquitaine, ils ne ſauroient balancer les raiſons qui le juſtifient; car ce ſont des gens dont les derniers ne font preſque que copier les premiers, & ceux-ci avoient puiſé dans une tradition qui devoit ſon origine aux artifices de la cabale de Charles Martel. Cette cabale pour bien des raiſons devoit imputer au parti contraire une intelligence avec les ennemis de la Religion & de l'Etat. Vous ne verrez point qu'un Iſidore de Badajos, un Sebaſtien de Salamanque, un Roderic de Tolede, & tels autres Hiſtoriens Eſpagnols degagez des impreſſions de cette cabale, accuſent Eudes d'avoir attiré les Sarrazins. Or voiez ce que c'eſt que de naître heureux. Je croi que Charles Martel n'avoit pas attiré ces infidelles; neanmoins les ſoupçons en devoient tomber ſur lui plutôt que ſur Eudes, puis que c'étoit Eudes qui devoit être le premier accablé; & que Charles avoit lieu de croire que pendant que les Sarrazins le delivreroient d'un ſi redoutable ennemi, il ſe prepareroit à les repouſſer, & que le bonheur de les vaincre lui abregeroit beaucoup le chemin du trône. Voilà de grandes priſes pour les malins interpretes de la conduite des Grands, & neanmoins Charles n'a point été ſoupçonné d'intelligence avec Abderame.

(e) *C'eſt par rapport à l'Eſpagne.*

(K) *Contribua extremement au gain de cette bataille.*] Il y a quelques Hiſtoriens qui ne diſent pas qu'il ait combatu ce jour-là avec Martel, mais d'autres le diſent expreſſement. Voici les paroles de (f) Paul Diacre; *Deinde poſt decem annos cum uxoribus & parvulis venientes*, il parle des Sarrazins, *Aquitaniam Gallia provinciam quaſi habitaturi ingreſſi ſunt, Carolus ſiquidem cum Eudone Aquitanie Principe tunc diſcordiam habebat, qui tamen ut audivit ſe conjungentes contra eoſdem Sarracenos pari conſilio dimicarunt; nam irruentes Franci ſuper eos trecenta ſeptuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt; Eudo quoque cum ſuis ſuper eos irruens pari modo multos interficiens omnia devaſtavit.* Reginon a parlé auſſi de la reconciliation de Charles & d'Eudes; il a dit qu'elle fut faite avant la bataille, & qu'après cela ils attaquerent de concert les Sarrazins. Sigebert partage de telle ſorte la gloire de cette journée entre ces deux Chefs, qu'il ſemble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le camp des Sarrazins, & d'avoir abîmé les debris de leur armée; *Eudo quoque reconciliatus caſtra Sarracenorum irrupit, & reliquias eorum contrivit.* Roderic Archevêque de Tolede nous fournira une bonne preuve; car il dit (g) que les plus grandes forces de Charles Martel étoient compoſées *d'Alemans, de Goths & François qui étoient reſtez* à Eudes après la bataille que les Sarrazins gagnerent près de la Dordogne. N'oublions pas la lettre qu'Eudes écrivit au Pape Gregoire II. où il lui fit un narré de la bataille. Marianus Scotus, & Othon de Friſingen parlent de cette lettre. Anaſtaſe le Bibliothecaire (h) en parle auſſi; & ce qu'il y a de bien ſingulier, c'eſt qu'il donne toute la gloire de l'action au Duc d'Aquitaine, ſans dire quoi que ce ſoit de Charles Martel: & pour ce qui eſt du nombre des morts, 370. mille du côté des Sarrazins, & 1500. du côté des François, il en donne pour ſon garant cette lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité aſſez burleſque; c'eſt que le jour de la bataille Eudes fit hacher en petits morceaux trois éponges benites que le Pape lui avoit envoyées, *de celles qui ſervoient à l'uſage de la table*, & en donna à manger à ſes ſoldats; ce qui leur porta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangerent ne fut ni tué ni bleſſé. Pour entendre cet *uſage de la table* ſouvenez vous de ces paroles de Martial, (i) *Hos tibi ſorte datum tergendis ſpongia menſis, Utile.*

(f) *Hiſtor. Longob. l. 6. c. 46. apud Catel ubi ſupra p. 530.*

(g) *Rodoric. Hiſtor. Arabum apud Catel ib. p. 529.*

(h) *Apud Catel Memoir. de l'Hiſt. du Languedoc p. 531.*

(i) *Mart. Epig. 144. lib. 14.*

Digitized by Google

bien decrite par les Ecrivains de ce tems-là, & (L) que neanmoins les modernes aient osé en debiter tant de choses particulieres.

ABDERE, Mignon d'Hercule. Voiez la remarque D de l'article suivant.

ABDERE, ville maritime de Thrace, proche β l'embouchure du Nestus. Il y en a qui veulent γ que la sœur (A) de Diomede l'ait bâtie, & qu'elle lui ait donné son nom; mais qu'en la 31. Olympiade ceux de Clazomene la rebâtirent, & lui firent porter le leur. Si l'on en croit Herodote, ils ne firent qu'en jetter les fondemens sous la conduite de * Timesius: on les chassa (B), on rendit nulle leur entrepriſe, & ce sont les Teiens qui à proprement parler bâtirent Abdere, lors que se voiant prêts de tomber entre les mains d'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, ils aimerent mieux abandonner leur patrie, que de se voir sous la domination des barbares. Ils s'embarquerent donc tous, & allerent achever † ce que Timesius n'avoit fait que commencer. Il en courut un ‡ proverbe (C) qu'Eraſme n'a pas trop bien entendu. Je ne parle pas de l'opinion qui attribuë à (D) Hercule la fondation de cette ville; il vaut mieux se souvenir de

β *Herod. l. 7. c. 109. 126.*

γ *Solin. c. 10. Voiez auſſi Mela. l. 2. c. 2.*

* *Voiez son article.*

† *Herod. l. 1. c. 168.*

‡ *Strab. l. 14. p. m. 443.*

(L) *Et que neanmoins les modernes.*] Je me servirai de la judicieuse reflexion de l'Historien, qui m'a servi de principal guide dans cet article. *L'on ne peut trop remarquer*, dit-il, (a) *cette journée, & l'on ne peut assez blâmer les anciens Annaliſtes de n'avoir raporté aucune circonſtance d'une action ſi memorable. Mais d'un autre côté, quand on aime un peu la verité, on a peine à excuſer ce que des Auteurs (b) modernes, dont le merite eſt grand d'ailleurs, ont écrit de cette bataille. Ils en parlent comme s'ils avoient été preſens à tous les conſeils, & comme s'ils avoient vu tous les mouvemens des deux armées: ils decrivent non ſeulement les armes des François & des Sarrazins, mais la maniere dont Charles & Abderame rangerent leurs troupes. Ils raportent de longues harangues remplies de choſes qui ne ſont ni vraies, ni convenables: ils diſent de quelles ruſes ſe ſervit Abderame; l'adreſſe dont Charles en évita l'effet, & achevent par la deſcription des poſtures differentes où on trouva les corps de ceux qui demeurerent ſur le champ de bataille; ſans oublier la plainte des mourans, & les loüanges que les Chefs de l'armée de France, c'eſt-à-dire Charles & Eudes, ſe donnerent l'un à l'autre.*

(a) *Cordemoi p. 406.*

(b) *Il cite en marge Paul Emile & Fauchet.*

(A) *La ſœur de Diomede.*] Il n'y a point d'homme qui puiſſe ajoûter foi à Monſr. Moreri, ſans être perſuadé qu'Abdere bâtie par les Teiens a porté le nom de Diomede qui en étoit Roi, & que c'eſt Herodote qui nous l'aprend. Or ce n'eſt qu'un tas de menſonges; car en 1. lieu ce qui regarde Diomede eſt un fait du tems poetique; mais l'abandon de Teos par ſes habitans, & leur retraitte dans la Thrace où ils bâtirent Abdere, eſt un fait du tems hiſtorique, & qui ſe raporte à la 59. Olympiade. C'eſt donc une étrange bevue que de joindre ces deux choſes de telle maniere, qu'on met le tems de la fable après celui de la verité. Si vous voulez ſuivre Herodote touchant la conſtruction d'Abdere par les Teiens, ne nous allez plus parler de Diomede, qui en cas qu'il ait jamais été, étoit mort depuis pluſieurs ſiecles: ou ſi vous voulez parler de cet ancien Roi de Thrace, avertiſſez-nous que vous raportez une opinion differente de celle qui concerne les Teiens. En 2. lieu Herodote quand il parle de la conſtruction de cette ville, ne fait pas plus de mention de Diomede que du Grand Turc. Enfin il n'eſt pas vrai qu'Abdere ait porté le nom de Diomede. Il faloit dire que ſelon Solin la ſœur de Diomede l'avoit bâtie, & lui avoit donné ſon nom; d'où Monſr. de Saumaiſe (c) a eu grand droit de conclure que cette ſœur s'apelloit *Abdera*. Il y a dans Goltzius une medaille où l'on voit une tête de femme avec cette inſcription (d) ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ. Nos plus (e) ſavans Medailliſtes la raportent à la ſœur de Diomede, fondatrice d'Abdere.

(c) *Salmaſ. Exercit. Plin. p. 160.*

(d) *Abdera Virginis; nempe Doſiadis prope.*

(e) *Voiez Monſr. de Spanheim, Epiſt. ad Laurent. Begerum.*

(B) *On les chaſſa.*] Herodote (f) le dit expreſſément, ὑπὸ Θρηίκων ἐξελαθείς, *à Thracibus expulſus.* Nous verrons dans la remarque ſuivante une mepriſe de Pinedo ſur ce ſujet. Toutes les aparences veulent que les Imprimeurs ſoient la ſeule cauſe de cette autre mepriſe, *Thracibus ejectis*, qui ſe voit dans la docte lettre de Monſr. de Spanheim à Monſr. Beger. Ils ont mis *ejectis* au lieu de *ejectum*.

(f) *Herod. lib. 1. c. 168.*

(C) *Un proverbe qu'Eraſme n'a pas trop bien entendu.*] Voici le proverbe, Ἄβδηρα καλὴ Τηίων ἀποικία; *Abdere la belle Colonie des Teiens.* Cela veut dire ſelon (g) Eraſme, *ſi vous me chagrinez trop, je ſai bien où je me retirerai.* Le Portugais Pinedo contraint d'abandonner ſa patrie, afin de ſe garantir des avanies de l'Inquiſition, adopte ce (h) proverbe en ce ſens-là; mais il ajoûte qu'il n'en prend pas toûjours bien de faire ces ſortes de retraite, & qu'il en parle par experience. S'il n'avoit pas eu plus de raiſon de ſe plaindre, que de dire comme il fait dans la même page, que les Teiens avoient chaſſé le Clazomenien Timaſius qui commençoit à bâtir Abdere, ſes plaintes ſeroient les plus mal fondées du monde: mais revenons à Eraſme. Ce que j'ai à lui critiquer n'eſt pas tant l'explication du proverbe, que ce qu'il ajoûte que peut-être Ciceron a fait alluſion à cela dans ſes Epitres à Atticus. Il en cite deux (i) endroits, dans leſquels il eſt viſible que Ciceron ne parle d'Abdere, que pour la repreſenter comme un lieu où les affaires ſe traitoient ſottement, & ſans rime ni raiſon. Mais ſi Eraſme, qui s'eſt ſervi d'un *peut-être*, ne laiſſe pas de meriter quelque cenſure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moreri: *Ciceron fait ſans doute alluſion?* Qu'en dirons-nous lors que nous ſaurons à quoi l'on raporte cette alluſion? Ce n'eſt pas au fait qu'Eraſme a conjecturé; la faute ſeroit plus legere; c'eſt à un certain éclat qu'*il eſt ſûr que ceux de Clazomene chaſſez de l'Aſie donnerent* à la ville d'Abdere, *qui la rendit ſi celebre, & qui donna l'occaſion à ce proverbe des Grecs.* ABDERE LA BELLE. Je le repete encore; il eſt viſible que Ciceron ne parle d'Abdere que pour en tourner en ridicule le gouvernement. C'eſt donc une grande faute que d'avoir dit, *qu'il fait ſans doute alluſion* à l'éclat, à la gloire & à la beauté de cette ville. Mais de plus il n'eſt pas vrai que les Clazomeniens ſoient la cauſe de ce pretendu grand éclat qui fit naître le proverbe. J'avoue que ſelon Solin ils rebâtirent Abdere, que le tems avoit fait tomber en ruine, & qu'ils la firent plus grande qu'elle n'étoit; mais voilà tout ce que nous liſons d'eux: & ſi l'on conſulte Herodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnerent pas même le tems de la bâtir. Apres tout n'eſt-il pas certain que Strabon raporte expreſſément le proverbe aux Teiens, qui pour n'être pas expoſez à l'inſolence des Perſes ſe refugierent à Abdere? Le nom des Teiens n'eſt-il pas contenu dans le proverbe? Outre cela que Moreri nous diſe un peu où il a trouvé que quand les Clazomeniens vinrent bâtir cette ville dans la Thrace, on les avoit chaſſez de l'Aſie. Herodote ni Solin n'en diſent pas un ſeul mot. Enfin je ne voi perſonne qui n'entende le proverbe plutôt au deſavantage qu'à l'avantage d'Abdere; Eraſme même n'a point rejette l'explication de Vadianus, quoi que peu glorieuſe à cette ville; *Exiſtimat convenire proverbium ubi quis fortunam tenuem, ſed cum libertate conjunctam, anteponit amplis opibus, ſed obnoxiis ſervituti. Cujus ſententiæ non refragor; nam damnatus eſt Abderitarum aër & item paſcua.* Voiez Iſac Voſſius ſur (k) Pomponius Mela.

(g) Hoc ænigmate proverbiali ſignificamus non deeſſe quo confugiamus, ſi quis præter modum pergat eſſe moleſtus. *Eraſm. Chil. 2. cent. 4. n. 53.*

(h) Quo ſignificabatur non deeſſe quo confugiamus ſi nobis contumeliæ inferantur, ut fecere Teii, ſed hoc non ſemper feliciter ſolet evenire, & doctus & expertus loquor. *Pinedo in Stephan. de Urbib. p. 5.*

(D) *Qui attribuë à Hercule.*] Monſr. de Saumaiſe (l) n'a prouvé que par le temoignage de Tzetzes que la fondation d'Abdere ait été attribuée à Hercule: il pouvoit en donner un meilleur garant; car nous aprenons (m) d'Apollodore qu'Hercule ayant enlevé les cavales de Diomede, fut averti que les Bistons avoient pris les armes; que là-deſſus il donna ces cavales à garder à un jeune homme qu'il aimoit nommé Abdere, & marcha contre les Bistons; qu'il en tua une partie; qu'il mit les autres en fuite; qu'il tua auſſi Diomede; mais qu'à ſon retour il trouva que les cavales avoient mis Abdere en pieces; qu'il bâtit une ville auprès du tombeau de ce jeune homme, & qu'il livra ces cavales à Euryſthée. Etienne de Byzance dit ſeulement que la ville d'Abdere fut ainſi nommée, à cauſe (n) d'Abdere mignon d'Hercule; il ne dit point ſi ce fut Hercule qui la bâtit, ou ſi ce fut le jeune mignon. Ce dernier ſentiment eſt raporté par Marcien (o) d'Heraclée. Le 7. livre de Strabon, ſi on l'avoit tout entier, decideroit peut-être la choſe; les extraits que l'on en a marquent ſeulement, que le nom de la ville d'Abdere eſt celui d'un homme qui fut mangé par les chevaux de Diomede. Remarquez (p) qu'Hygin ſemble dire fort clairement qu'Abdere étoit un des domeſtiques de Diomede, & qu'il fut tué par Hercule: *Diomedem regem Thraciæ & equos quatuor ejus qui carne humana veſcebantur cum Abdero famulo interfecit.* Monſr. de Saumaiſe dit là-deſſus qu'il ne faut point chercher dans les fables l'uniformité; il a raiſon: on trouve le blanc & le noir ſur les mêmes

(i) *Epiſt. 16. l. 4. & Epiſt. 7. l. 7.*

(k) *Pag. 135.*

(l) *Salmaſ. Exerc. Plin. pag. 160.*

(m) *Apollodor. Bibl. l. 2.*

(n) Ἄβδηρα Ἀβδήρου τοῦ Ἑρμείου Ἡρακλέους ἐρώμενον. *Saumaiſe a fort bien dit qu'au lieu d'Ἀβδήρου il faut lire Ἀβδήρου, qui eſt le nom qu'Apollodore* (il dit Apollonius) *a donné au mignon d'Hercule. Pinedo & Berkelius diſent qu'il faut corriger ainſi; mais ils n'avertiſſent pas que Saumaiſe l'avoit remarqué avant eux. Le premier cite* Apollonius, *& n'a pas pris garde que c'étoit une faute d'impreſſion ou de memoire dans Saumaiſe pour* Apollodore. *On pouvoit citer Philoſtrate.*

(o) *Apud Salmaſ. ubi ſupra.*

(p) *Hygin. Fab. 30.*

de quelques ſingularitez qu'on a debitées touchant Abdere. Les pâturages des environs avoient une telle force, qu'ils * donnoient la rage aux chevaux. Il y eut une ſi grande multitude de grenouilles & de rats dans cette ville † au tems de Caſſander Roi de Macedoine, que les habitans furent contrains de (E) ſe retirer ailleurs. Mais il faut croire qu'ils y (F) retournerent bien-tôt, ou que d'autres allerent occuper leur place. Les Abderites ont été fort (G) decriez du côté de l'eſprit & du jugement; & neanmoins il eſt ſorti beaucoup de grans hommes de leur ville; un Protagoras, un Democrite, un Anaxarque, l'Hiſtorien Hecatée, ‡ le Poete Nicænetus, & pluſieurs autres dont les catalogues des hommes illuſtres faiſoient mention. Rien n'eſt plus étrange que la maladie (H) qui regna pendant quelques mois dans Abdere du tems § de Lyſima-

* *Plinius l. 25. c. 8.*

† *Juſtin. l. 15. c. 2.*

‡ *Παλαιος δ' Αβδηρίτας ἐτέθη τῶν παναγεγελῶν ἀνεγράψατο.* Plurimi autem Abderitæ exſtitere de quibus doctorum virorum Indices commemorant. *Stephanus Byzant. v. Ἄβδηρα.*

§ *Lucian. Quomodo Hiſtor. ſit conſcribenda, initio.*

choſes dans les Ecrivains du tems fabuleux; mais peut-être qu'on pourroit dire qu'Hygin a voulu ſignifier, qu'Hercule ſecondé d'Abdere tua ce cruel Roi de Thrace, qui nourriſſoit de chair humaine ſes chevaux. Je ne garantis point ce ſens. Vigenere (*a*) avoit déjà remarqué l'oppoſition qui ſe trouve entre Hygin & Philoſtrate. On pouvoit encore dire que ce dernier eſt très-different d'Apollodore; car (*b*) il veut que Diomede ait abandonné Abdere à ſes cavalles, & qu'Hercule allant delivrer ſon favori l'ait trouvé à demi manger; & que pour punir Diomede il l'ait fait ſervir de nourriture à ſes (*c*) cavalles. Philoſtrate ne veut point, comme Apollodore, qu'Hercule ait fait bâtir une ville auprés du ſepulcre de ſon ami: mais d'ailleurs Apollodore ne dit point comme Philoſtrate, qu'Hercule ait ordonné des jeux ou des exercices en l'honneur d'Abdere. Je croi qu'il n'y a qu'un ſeul (*d*) Auteur qui ait dit que Patrocle fût frere de cet Abdere. On pretend pouvoir prouver (*e*) par les medailles, que les Abderites aimoient mieux raporter le nom de leur ville à Abdera ſœur de Diomede, qu'au mignon d'Hercule.

(*a*) *Vigenere annotat. ſur le ſepulcre d'Abdere de Philoſtrate.*

(*b*) *Philoſtr. in Icon.*

(*c*) *Vigenere dit fauſſement que Tatien dans ſon Diſcours contre les Gentils dit qu'Hercule trouva Abdere à demi-mangé.*

(*d*) *Potam. Hephaſt. apud Photium, pag. 484.*

(*e*) *Voiez Monſr. de Spanheim, ubi ſupra.*

(E) *De ſe retirer ailleurs.*] Juſtin dit que Caſſander aiant peur qu'ils n'envahiſſent la Macedoine, entra en traité avec eux, & les plaça ſur les frontieres. On s'eſt (*f*) un peu moqué de cette peur de Caſſander: lui qui faiſoit trembler toute la Grece, pouvoit-il craindre que les habitans d'une ſeule ville qui fuioient des rats & des grenouilles, ne s'emparaſſent malgré lui de tout un païs? Monſr. Moreri qui aparemment n'avoit jamais ſu qu'on eût demandé raiſon de cette peur à l'Hiſtorien Juſtin, a fait tout ce qu'il faloit pour lui épargner cette cenſure; car il declare *que Caſſander regna les* Abderitains *dans la Macedoine avec beaucoup de bonté.* Ceux qui s'en ſeront à ſon Dictionaire, ne ſongeront pas à critiquer cet ancien Hiſtorien. On ajoûte que cette bonté de Caſſander ſe deploia *l'an* 3650. *du monde, ſelon la Chronologie d'Euſebe.* Qui croiroit en liſant cela qu'Euſebe n'a pas dit un ſeul mot de cette action de Caſſander, & qu'il ne compte point les tems ſelon les années du monde? Venant au fond, je dis que ſelon Juſtin les Abderites furent placez par Caſſander ſur les frontieres du païs, avant qu'il tuât les fils d'Alexandre: or ſelon (*g*) Calviſius il acheva de s'en defaire l'an du monde 3641. ainſi la chronologie de nôtre homme eſt auſſi fauſſe, que la bonté de Caſſander eſt contraire au ſeul Hiſtorien qu'il a pu ſuivre.

(*f*) *Celle qui eſt au 1. livre* De Natura Deorum.

(*g*) *Moreri ſuit ordinairement la Chronologie de Calviſius.*

(F) *Qu'ils y retournerent bien-tôt, ou que.*] Ce que Lucien raporte de la maladie des Abderites, arriva ſous le regne de Lyſimachus, & par conſequent eſt poſterieur à l'avanture des grenoüilles; car ſelon Juſtin (*h*) elle preceda le tems auquel Lyſimachus & Caſſander prirent la qualité de Roi. Ajoûtez à cela qu'au tems du dernier Roi de Macedoine, la ville d'Abdere étoit aſſez floriſſante. (*i*) Le Preteur Lucius Horténſius la pilla; mais ſa conduite fut deſaprouvée par le Senat Romain, & la liberté fut rendue aux Abderites.

(*h*) *Juſt. l. 15. c. 2.*

(*i*) *Livius l. 43.*

(G) *Les Abderites ont été fort decriez.*] On a déjà vu comment Ciceron les accommode dans ſes lettres à Atticus. Il n'eſt pas plus obligeant dans un (*k*) autre livre, où aprés avoir raporté une opinion qu'il croit ridicule, il ajoûte, *Quæ quidem omnia ſunt patriâ Democriti quam Democrito digniora.* Juvenal ne pouvant nier que Democrite n'eût beaucoup d'eſprit & de ſageſſe, pretend que c'eſt une preuve que les grans hommes peuvent naître ſous un air groſſier, & dans le païs des ſots (*l*).

Cujus prudentia monſtrat
Summos poſſe viros & magna exempla daturos,
Vervecum in patria craſſoque ſub aëre naſci.

Martial n'a guere juge plus avantageuſement des Abderites quand il a dit (*m*),

Si patiens fortiſque tibi, durumque videtur,
Abderitana pectora plebis habes.

Vigenere (*n*) s'abuſe groſſierement ſur ce paſſage; il le croit adreſſé au criminel qui repreſente ſur le theatre l'action de Mutius Scevola, en mettant la main dans le feu; mais il s'adreſſe à ceux qui ſeroient ſi dupes, qu'ils prendroient cela pour un acte de conſtance, veu que ce criminel ne l'avoit fait que pour s'exemter d'être brûlé vif.

(*k*) *Cicero de Natur. Deor. l. 1.*

(*l*) *Juven. Sat. 10. v. 49.*

(*m*) *Mart. Epigr. 25. l. 10.*

(*n*) *Vigenere ubi ſupra.*

Nam (*o*) *cùm dicatur tunica præſente moleſta*
Ure manum, plus eſt dicere, non facio.

Iſaac Voſſius qui étoit quelquefois aſſez ſingulier dans ſes penſées, a fait pour les Abderites une apologie d'un tour nouveau. Il (*p*) avoue que pluſieurs d'entr'eux naiſſoient ou devenoient fous; mais il pretend que ce n'étoit pas une marque de ſtupidité, veu que la folie ne s'attaque pas à des lourdauts & à des ſtupides qui n'ont rien à perdre, & qu'elle s'empare très-ſouvent des plus grans eſprits. Et quant à ce qu'Hippocrate (*q*) a fait mention de pluſieurs Abderitains, dont la fievre avoit été accompagnée de delire, Monſr. Voſſius pretend que ce n'eſt point de là qu'eſt né le proverbe qui decrioit cette ville; mais plutôt de la paſſion agreable qui (*r*) ſuccedoit à leur fievre. Ils devenoient paſſionnez pour les vers & pour la Muſique, & ils faiſoient les Comediens dans les ruës. Une folie comme celle-là, dit-il, ne tombe point ſur des gens groſſiers & phlegmatiques: *Tam elegans inſania non cadit in craſſos & pituitoſos, nedum in vervecea capita.* Cet Auteur auroit dû ſe ſouvenir de la maxime d'Ariſtote, *qu'une hirondelle ne fait pas le printems.* Pourquoi tourne-t-il en coutume & en habitude une ſuite de fievre qui n'arriva qu'une fois? Ce qu'il cite de Lucien eſt un fait unique, qui ne fonde point de tels proverbes. Je dirai en paſſant qu'Eraſme n'a pas bien pris la (*s*) penſée de Ciceron, car on doit inferer des paroles de ce Romain, non pas que les habitans d'Abdere fuſſent ſtupides; mais que par un grand égarement d'imagination ils donnoient dans des paradoxes incroiables & inſoutenables. *Abderitanis naturæ peculiarem fuiſſe mentis ſtuporem indicat M. Tull. in libris de Natura Deorum:* c'eſt ce que dit (*t*) Eraſme. De fort habiles (*v*) gens citent cela comme le propre texte de Ciceron; tant il eſt vrai que les Recueils de nous autres gens de Lettres tiennent du naturel de la (*w*) renommée; ils aquierent de nouveaux traits en changeant de place. Ceux qui pretendent que le terme d'ἀβδηριτικός, qui ſe trouve proverbialement dans le diſcours de Tatien contre les Grecs, ſignifie un conteur de ſornettes, un donneur de billeveſées, ne confirment point l'accuſation de ſtupidité que l'on intentoit aux Abderites: un niais, un ſot, un butor n'en donnent pas à garder aux gens. Outre que Tatien aplique ſon mot aux doctrines de Democrite, qui ſans doute n'etoient pas les réveries d'un gros animal.

(o) *Mart. ibid.*

(p) *Iſaac. Voſſius in Pompon. Melam, pag. 135.*

(q) *Hippocr. lib. 3. de morb. vulgar.*

(r) Ex affectu jucundiſſimo qui ipſorum febribus ſuccedere ſolebat, ut teſtatur Lucianus, Scripto de conſcribenda Hiſtoria. *If. Voſſius ibid.*

(s) *Celle qui eſt au 1. livre* De Natura Deorum.

(t) *Chil. 4. centur. 6. n. 27.*

(v) *Cicero, de Nat. Deorum,* Abderitanos ſtupori mentis obnoxios *ſcribit.* Laur. Begerus Obſerv. in Numiſm. quæd. pag. 16. *Voiez auſſi Lloyd & Hofman voce* Abdera.

(w) *Mobilitate viget viresque acquirit eundo.* Virgil. Æn. l. 4.

(H) *La maladie qui regna pendant quelques mois.*] Lucien qui en a decrit les ſymptômes, a pretendu en trouver la cauſe dans ce que je m'en vais dire. Archelaus bon Comedien avoit joüé l'Andromede d'Euripide devant les Abderitains, au milieu d'un été fort chaud: pluſieurs ſortoient du Theatre avec la fievre; & comme ils avoient l'imagination toute imprimée de la Tragedie, les réveries que la fiévre leur cauſa ne faiſoient que leur repreſenter Andromede, Perſée, Meduſe & ce qui s'enſuit; & reveilloient de telle ſorte les idées de ces objets, & du plaiſir de la repreſentation, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reciter & d'actionner à l'imitation d'Archelaus. Je penſe que les premiers qui donnerent cette Comedie dans les rues, aprés que leur fievre continuë fut paſſée, gâterent pluſieurs autres convaleſcens. Les diſpoſitions étoient favorables alors aux progrés de cette contagion: l'eſprit eſt ſujet aux maladies épidemiques tout comme le corps; il n'y a qu'à commencer ſous de favorables auſpices, & lors que la matiere eſt bien preparée. Qu'il s'éleve alors un Hereſiarque, ou un Fanatique, dont l'imagination contagieuſe, & les paſſions vehementes ſachent bien ſe faire valoir, ils infatueront en peu de tems tout un païs, ou pour le moins un grand nombre de perſonnes. En d'autres lieux ou en d'autres tems ils ne ſauroient gagner trois diſciples. Voiez-moi (*x*) ces filles de Milet, qui furent pendant quelque tems ſi degoûtées du monde qu'on ne put les guerir de la fantaiſie de ſe tuer, qu'en menaçant d'expoſer nuës aux yeux du public celles qui ſe

(x) *Plutarch. de fortibus fact. mulierum.*

Digitized by Google

Lyſimachus. C'étoit une fievre chaude qui ſe diſſipoit au 7. jour par quelque criſe: mais elle cauſoit un tel trouble dans l'imagination des malades qu'elle les convertiſſoit en Comediens; ils ne faiſoient que reciter des morceaux de Tragedie, & ſur tout de l'Andromede d'Euripide, comme s'ils euſſent été ſur le theatre: de ſorte qu'on voioit dans toutes les ruës je ne ſai combien de ces Acteurs pâles & maigres qui faiſoient des exclamations tragiques. Cela dura juſques à l'hiver ſuivant qui fut fort froid, & par là plus propre à faire ceſſer cette rêverie. Mr. Moreri (1) raporte très-mal ce fait. Mr. * Beger qui a publié ſes conjectures ſur une (K) medaille des Abderites, qu'il croioit avoir été frapée pour être un monument de cette fâcheuſe maladie, a changé de ſentiment, lors qu'il a vu la belle Diſſertation qui lui a été écrite † ſur ce ſujet, où l'on trouve bien des choſes concernant la ville d'Abdere. J'en raporte quelques-unes dans la derniere remarque. Il ſe faiſoit à certains jours dans cette ville une eſpece de ceremonie, qu'on pourroit apeller en quelque maniere *Auto de fé*; car c'étoit ſans doute un acte de Religion. On devoüoit une perſonne, & puis on l'aſſommoit à coups de pierre. Je croi qu'il n'y a qu'Ovide qui en parle; il met ‡ cela entre les maledictions qu'il ſouhaite à ſon ennemi:

Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant.

Les Commentateurs ſont muets ſur ce paſſage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonſtances de cette ceremonie. Je dirai ailleurs ‡ qu'il y avoit dans Abdere un temple de Jaſon que Parmenion fit detruire.

* *Laurentius Begerus. Son livre a été imprimé à Berlin, in 4. l'an 1691.*

† *Ab Ezechiele Spanhemio. Elle eſt imprimée avec le Traité de Mr. Beger.*

‡ *Ovid. in Ibim. v. 469.*

‡ *Dans l'article* Jaſon.

ABDIAS

ſe tueroient. Le remede ſeul temoigne que leur paſſion n'étoit qu'une maladie d'eſprit, où le raiſonnement n'avoit nulle part. On vit (a) à Lion quelque choſe de ſemblable vers la fin du XV. ſiecle. La difference qu'il y a entre ces maladies, & la peſte ou la petite verole, c'eſt que celles-ci ſont incomparablement plus frequentes. Je croirois volontiers que le ravage que le Comedien Archelaüs & (b) le ſoleil firent dans l'eſprit des Abderites, eſt moins une marque de ſtupidité que de vivacité: mais il étoit toûjours une marque de foibleſſe; & je m'en raporte à ceux qui ont obſervé quelles gens étoient les plus ébranlez de la repreſentation d'une piece de Theatre. (c) *Quos (terrores, ou errores) auxerunt Poëta; frequens enim conceſſus theatri in quo ſunt mulierculæ, & pueri movetur audiens tam grande carmen:*

Adſum neque advenio Acheronte vix via alta atque ardua
Per ſpelunceas ſaxis ſtrictas aſperis, pendentibus,
Maximis, ubi vigida conſtat craſſa caligo inferum.

(1) *Monſr. Moreri* (d) *raporte très-mal ce fait.*] Il n'eſt pas vrai que les Abderites mouruſſent ſur les theatres; ni que la maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au proverbe *Abderitica mens.* On mettroit bien en peine les gens, ſi on les obligeoit de prouver qu'il y a eu autrefois un tel proverbe: il ne ſuffiroit pas de ſoutenir que les Abderites paſſoient communément pour des ſots; il faudroit montrer qu'on ſe ſervoit des propres termes, *Abderitica mens*, pour ſignifier cette opinion generale; or il eſt ſûr qu'Eraſme n'a cité perſonne qui ait emploié ces termes. Mais laiſſons cet incident: abandonnons même comme fauſſe la reflexion que voici; c'eſt qu'une choſe auſſi paſſagere que le fut cette maladie des Abderites, de laquelle Lucien eſt le ſeul qui ait parlé, & encore ne l'a-t-il fait que pour en former l'exorde d'une Diſſertation, c'eſt, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne ſemble pas pouvoir donner lieu à un proverbe qui diffame éternellement tout un peuple. Car ſi l'on me dit que, par exemple, le *ſero ſapiunt Phryges*, pouvoit n'avoir été fondé que ſur une ſeule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne difference; puis qu'il eſt certain que dès que la choſe eut été tournée en proverbe, on ne l'apliquoit pas aux Phrygiens, plus qu'à une autre nation: au lieu que les reproches qu'on faiſoit aux Abderites les regardoient literalement & continuellement, & de la maniere (e) que ceux qu'on fait aux Normans, & aux Gaſcons regardent ceux à qui on les fait. Mais encore un coup traitons cela de fauſſe chicane, & contentons-nous de ce coup à bout portant. Le proverbe de Monſr. Moreri, *Abderitica mens*, ne ſervoit qu'à imputer aux Abderites beaucoup de bêtiſe: or la maladie dont parle Lucien n'étoit point bêtiſe; ce n'étoit qu'une imagination dereglée, & une ſorte de folie qui attaque plutôt les gens de beaucoup d'eſprit, qu'un ſot & un hebeté: donc Monſr. Moreri a eu tort de dire que ſon proverbe eut pour fondement la fureur que Lucien a raportée. Si je nomme Lucien, ce n'eſt pas que je ne ſache que Monſr. Moreri n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme (f) on le lui a déja reproché. C'eſt Charles Etienne qui lui a fourni cette citation. Lui & une infinité d'autres gens ont rempli, & rempliſſent tous les jours les eſperances que cet Auteur Italien conçut, en ſe reſolvant de ne point citer. Il eſpera qu'on le citeroit lui-même; ce que l'on n'auroit point fait, s'il avoit mis à la marge de ſon livre le nom des Anciens qu'il copioit.

(K) *Sur une medaille des Abderites.*] D'un côté elle repreſente un gryphon, & de l'autre une tête d'homme ſans barbe couronnée de laurier avec ces mots, ΕΠΙΔΙΟΣ ΛΑΙΟΥ. Monſr. Beger conjecturoit que cette medaille, conſacrée à Apollon, ſous le titre de Jupiter mal-faiſant, *ſub Jove ſiniſtro*, la même choſe qu'à Rome *ſub Vejove*, avoit été deſtinée à ſignifier les trop chaudes influences du ſoleil, qui étoient cauſe des imperfections pour leſquelles on diffamoit les Abderites, & qui cependant les rendoient de bons diſciples d'Apollon. Monſr. de Spanheim entend par cette inſcription le (g) Preteur, ou le Gouverneur d'Abdere; & il dit que le gryphon aiant été le ſymbole de Teos, comme il paroît par pluſieurs medailles, il ne ſe faut pas étonner que les habitans d'Abdere, Colonie des Teïens, aient marqué le même ſymbole dans leurs monumens publics. C'eſt ainſi que les Colonies en uſoient à l'égard de leur ville mere: l'exemple de Syracuſe & de Corfou, qui avoient pour Armes un Pegaſe à l'imitation de Corinthe, en eſt une preuve. Pour ce qui eſt de la tête couronnée de laurier, elle repreſente ou Abderus le mignon d'Hercule, ou (h) Tiſamenes le Clazomenien, reveré comme un Heros par les Teïens domiciliez à Abdere. Hâc Voſſius (i) entend par l'inſcription de cette medaille *Jupiter pumentarius*, comme ſi Ζεὺς λαὸς étoit la même choſe que Ζεὺς ἐπιμάχιος; & il fonde ſon explication ſur ce que la ville d'Abdere étoit environnée d'un bon terroir, propre par tout ou aux moiſſons ou aux pâturages, d'où vient que les Triballes dans leur extrême diſette ſe jettent là, ſelon (k) Diodore de Sicile, comme ſur la plus fertile campagne que l'on pût trouver. Monſr. de Spanheim ne lui nie point cela, & il raporte un autre paſſage de Diodore (l) de Sicile, où Abdere eſt comptée pour l'une des plus puiſſantes villes qui fuſſent alors dans la Thrace. Il en raporte auſſi un d'une lettre attribuée à Hippocrate, où l'on ſe contente de dire qu'Abdere n'eſt pas une ville obſcure, μὴ πάνυ οὐκ ἀφανέα: mais il ne laiſſe pas de refuter Voſſius ſur le ſens de la medaille. Je ne finirai point ſans remarquer qu'on auroit grand tort de prendre pour une preuve de peu d'eſprit, ce qui ſe paſſa (m) entre ceux d'Abdere & Hippocrate au ſujet de Democrite. Le grand interêt qu'ils prirent à la ſanté de ce fameux Philoſophe leur concitoien, fait honneur à leur jugement. Il eſt vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avoient conçuë touchant Democrite: ils le croioient fou; & il parut plus ſage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien; je ſuis ſûr que dans toutes les villes de la Grece, on auroit jugé de Democrite comme ſes compatriotes en jugerent. On en feroit aujourd'hui autant d'un Philoſophe qui ſe moqueroit de tout; qui diroit que l'air eſt rempli d'images; qui étudieroit le chant des oiſeaux; qui s'enfermeroit dans les ſepulcres, &c. & il n'y auroit que les eſprits du premier ordre, & qui volent au deſſus des prejugez, qui fuſſent capables de juger ſainement de lui: or ces gens-là ſont très-rares en tout tems & en tous lieux. Ils ſont auſſi rares, & peut-être plus que les gens de bien qui au dire de Juvenal (n) égalent à peine le nombre des embouchures du Nil.

(a) *Bredans Miſcell. l. 5. c. 27.*

(b) *La maxime ordinaire des Philoſophes*, Sol & homo generant hominem, *étoit ici veritable d'une façon ſpeciale.*

(c) *Cicer. Tuſcul. 1.*

(d) *Il a commis bien d'autres fautes. Voïez les remarques A, C, E.*

(e) *Il eſt ſûr que les proverbes qui attaquent la Normandie & la Gaſcogne, ſont fondez ſur des defauts permanens & d'habitude qui paſſent de generation en generation.*

(f) *Dans l'édition de Hollande de ſon Dictionaire.*

(g) *Epidius Lajus filius.*

(h) *C'eſt ainſi que Mr. de Spanheim nomme celui qu'Herodote apelle Τισσαφερνης.*

(i) *Jſ. Voſſius in Pomp. Melam, pag. 135.*

(k) *Diod. Sicul. l. 16. pag. 354.*

(l) *Id. lib. 13. pag. 194.*

(m) *Voïez les lettres écrites de part & d'autre à ce ſujet parmi celles d'Hippocrate.*

(n) Rari quippe boni: numerus vix eſt totidem, quot Thebarum portæ, aut divitis oſtia Nili. *Juven. Sat. 13. v. 26.*

BIBLIOTECA
Digitized by Google

ABDIAS de Babylone, Auteur qui merite d'être placé parmi les plus hardis Legendaires. C'eſt un impoſteur qui ſe vante d'avoir vu nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, d'avoir été l'un des 72. Diſciples, d'avoir aſſiſté aux actions & à la mort de pluſieurs Apôtres, d'avoir ſuivi en Perſe Saint Simon & Saint Jude, & d'avoir été établi par eux le premier Evêque de Babylone. L'Ouvrage qui court ſous ſon nom eſt diviſé en dix livres, & a pour titre, *Hiſtoria certaminis Apoſtolici*. Wolfgang Lazius β en trouva le manuſcrit dans une caverne de Carinthie, & quoi qu'il fût habile homme, il ſe laiſſa tellement tromper par cet Ecrivain fabuleux, qu'il ſe prepara à le donner au public comme une piece importante. Il ajoûta foi à l'inſcription de ce manuſcrit, qui portoit qu'Abdias, Evêque de Babylone établi par les Apôtres mêmes, avoit compoſé en Hebreu cette Hiſtoire de leurs actions, & qu'Eutropius γ l'avoit traduite en Grec, & Africanus en Latin. Il la publia à Bâle δ l'an 1551. avec quelques autres vies de Saints. Elle a été depuis imprimée pluſieurs (A) fois en divers lieux, & inſerée même dans la Bibliotheque des Peres. Laurent de la Barre l'inſera dans ſon Hiſtoire des Peres à Paris ε en 1583. Ce n'eſt point le Pape Gelaſe, comme Monſr. Moreri l'avance, mais le Pape * Paul IV. qui a *rejetté comme apocryphe* l'Ouvrage de nôtre Abdias. Pluſieurs Ecrivains tant parmi les Catholiques, que parmi les Proteſtans ont reconu l'impoſture. Ceux-ci pretendent avoir (B) deſſillé les yeux aux autres: on ne leur accorde point (C) cela. La gloire ſeroit au fond très-petite; car ce fourbe a uſé de ſi peu d'adreſſe qu'il a cité † Hegeſippe, qui a fleuri 130. ans ou environ après l'aſcenſion de nôtre Seigneur. Il a parlé ‡ auſſi d'un diſciple des Apôtres nommé Crathon, qui fit, dit-il, une Hiſtoire en dix livres de tout ce que Saint Simon & Saint Jude avoient fait & ſouffert dans la Perſe pendant treize ans; laquelle Hiſtoire, pourſuit-il, Africain l'Hiſtoriographe a miſe en Latin. Où trouveroit-on cet Africain qu'en la perſonne de Julius Africanus, mort environ ‡ l'an 230.

ABDISSI (A), Patriarche de Muzal dans l'Aſſyrie au delà de l'Eufrate, vint à Rome l'an 1562. & aiant rendu ſes hommages à Pie IV. reçut de lui le *Pallium*. Comme le Concile de Trente étoit alors aſſemblé, le Cardinal da Mula, Protecteur des Chretiens Orientaux, ne manqua pas d'écrire ſur ce ſujet à cette Aſſemblée. Ses lettres furent lues dans la XXII. Seſſion. Elles aprenoient que les peuples ſujets à ce Patriarche avoient été inſtruits à la foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Thadée, & par un de leurs diſciples nommé Marc; que leur creance

β *Medecin à Vienne en Autriche, & Hiſtoriographe de l'Empereur Ferdinand I. Voiez l'Epître Dedicatoire de ſon édition.*

γ *La Preface de Julius Africanus dit qu'Eutropius étoit diſciple d'Abdias.*

δ *Chez Oporin, in fol.*

ε *Et non pas en 1581. comme veut Moreri.*

* *Labbe, de Script. Eccleſ. t. 1. p. 3.*

† *Voiez Voſſius, de Hiſt. Gr. pag. 200.*

‡ *Lib. 6. pag. m. 83.*

‡ *Cave, Hiſtor. liter. p. 72.*

(a) *C'eſt auſſi qu'il y a dans l'édition d'Amſterdam, t. 1. pag. 18.*

(b) *Rivet. Oper. t. 2. pag. 1076.*

(c) *Phil. Labbe, Diſſert. de Script. Eccleſ. to. 1. pag. 3.*

(A) *Imprimée pluſieurs fois.*] Monſr. du Pin qui a marqué l'édition de 1557. de 1560. & de 1571. & outre cela une edition de Bâle de (a) 1532. & une de Paris de 1583. a oublié la premiere, qui etoit la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique de l'édition de Paris, je n'oſerois mettre ſur ſon compte la pretendue édition de Bâle de 1532. Or à cauſe qu'il ne marque qu'une édition de Paris, qui eſt celle de 1583. ſes lecteurs ont lieu de croire que les autres qu'il a marquées ne ſont point de Paris: cependant il eſt certain que cet Ouvrage y fut publié l'an 1560. *in* 8. avec la preface d'un Docteur de Sorbonne nommé Jean Faber. L'Abbreviateur de Geſner, & Monſr. Cave en marquent une de Paris 1571. *in* 8. Dans l'*Eponymologium* de Magirus on avance fauſſement que cet Ouvrage fut imprimé la premiere fois à Paris en 1551.

(B) *Avoir deſſille les yeux aux autres.*] Conſultez Rivet (b), au chapitre 6. du 1. livre de ſon *Criticus ſacer*, où apres avoir obſervé la prevention de Lazius, & l'autorité qu'Hardingus & Bellarmin ont donnée à nôtre Abdias, il ajoûte: *Ejus nugas & mendacia non eſt quod operoſius perſequamur, quia jam oculatioribus Pontificiis ita patent* EX NOSTRORUM ANIMADVERSIONIBUS, *ut eos tam putidi commenti pudeat.* Il cite Baronius, Molanus, Poſſevin, & même Bellarmin devenu plus ſage, il les cite, dis-je, comme des Auteurs qui convenoient de la batardiſe de cette Hiſtoire des Apôtres.

(C) *On ne leur accorde point cela.*] Le Pere Labbe (c) s'emporte d'une étrange maniere contre Rivet, à cauſe du paſſage que l'on vient de voir. Il peut avoir raiſon de ſoutenir que les Catholiques ont reconu l'impoſture, avant que les Proteſtans leur fourniſſent là-deſſus aucune lumiere; mais on ne ſauroit l'excuſer de ſon aigreur injurieuſe; car voici comme il parle. *Haſce quiſquilias ab otioſo fabulatore, qui merito jure Pſeudo-Abdias dicitur, confictas interpolatasve nullius fidei atque auctoritatis eſſe apud eruditos docuerunt jampridem Catholici Tractatores, Sixtus Senenſis, Joannes Heſſelius, Joannes Molanus, Cardin. Baronius, Poſſevinus, Salmero, Miraus, aliique, ut ſileam Voſſium, Cocum, Rivetum, ſimuleſque Heterodoxos Criticos, in alienis ab Eccleſia Catholica caſtris militantes, atque ex Catholicorum dumtaxat ſcriptis & obſervationibus ſuffarcinatos. Mentitur enim pro more Andreas Rivetus, qui libri 1. cap. 6. effuſius auſus eſt, oculatiores Pontificios ex ſuorum, hoc eſt, Hæreticorum hominum animadverſionibus edoctos, nugas & mendacia illius operis deprehendiſſe, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvini catulus hoc commentum ſubodoratus eſt ante Heſſelium, Molanum, Sixtum, ipſumque adeo Paulum IV. Romanum Pontificem qui inter ſcripta à ſe damnata rejecit?* Je croi que l'on condamna encore ce livre à Rome depuis la mort de Paul IV. car je ne penſe pas que Claude d'Eſpenſe veuille parler de la condamnation faite ſous ce Pape, lors qu'il dit, *Qualiſcumque autor ſit Abdias, ſuperiore certè quam hæc ſcriberemus anno à Romanis Inquiſitoribus proſcriptus eſt.* Ces paroles ſont dans le chapitre 5. du livre 5. de la continence. Le Continuateur de Magirus (d) a tort d'en conclure que l'annee dont il s'agit là eſt 1568. Cet Ouvrage de la continence ne fut-il pas imprimé (e) en 1565? Pierre Paul Verger Auteur Proteſtant, mort en 1565. avoit crié contre l'impoſture de cet Abdias dans ſon *Idolum Lauretanum*.

(A) ABDISSI.] Onufre Panvini (f) le nomme Abdyſu, ce qui, dit-il, ſignifie *ſervus Jeſu*. Surius & Monſr. de Sponde lui donnent le même nom: Monſr. de (g) Thou le nomme *Abiſſus*, & ajoûte qu'il étoit fils de Jean *de domo Marcia*, de la ville de Gezire ſur le Tigre. J'avoue que je n'entens pas aſſez ce que c'eſt que ce *domus Marcia*, pour me contenter de la traduction Françoiſe que j'en pourrois faire. Je n'aquieſce donc pas à cette *Maiſon de Marc*, qu'il a plu à Monſr. Moreri d'emploier. Aubert le Mire (h) nomme *Abdieſu* le Patriarche en queſtion, & dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint Pachôme; qu'il avoit ſuccedé au Patriarche Simon Sulacha (i) Moine du même Ordre, qui étoit venu ſe ſoumettre au Pape Jules III; qu'il étoit d'une érudition admirable; qu'il entendoit beaucoup de langues, & qu'il ſavoit extremement bien les Saintes Lettres. Les Memoires de Monſr. de Thou portoient que cet homme entendoit le Chaldéen, l'Arabe, & le Syriaque, & qu'il repondoit pertinemment aux queſtions très-difficiles qu'on lui faiſoit. Panvini, Surius, & Monſr. de Sponde aſſûrent la même choſe avec plus de circonſtances. Dans la Profeſſion de Foi qu'ils raportent, il dit qu'il avoit été Moine de St. Antoine, dans le Monaſtere des Saints Rochas & Jean freres. Il avoit fait faire beaucoup de progrés à la foi Romaine, ſi nous en croions Aubert le Mire: mais ſes ſucceſſeurs laiſſerent tout deperir; de ſorte que Leonard Abel Evêque de Sidon, Nonce Apoſtolique en ces pais-là en l'année 1583. trouva que le Patriarche Donha Simon, qui étoit le ſecond depuis Abdieſu, s'étoit retiré vers les confins de la Perſe. Les affaires du Pape n'étoient pas en meilleur état, lors que Pierre Strozza, Secretaire de Paul V. publia à Rome & à Cologne en 1617. ſa diſpute *de Chaldæorum dogmatibus* (k).

(d) *Eponymol. Critic. pag. 2.*

(e) *Voiez Launoi, Hiſt. Colleg. Navarr. pag. 710.*

(f) *Panvin. in vita Pii IV.*

(g) *Thuan. Hiſtor. l. 32.*

(h) *Aub. Miræus, Politiæ Eccleſ. l. 2. c. 5. pag. 217.*

(i) *Mr. de Thou le nomme* Salaka: *Mr. de Sponde*, Sulaca. *Voiez la remarque A. de l'article* Hebedjeſu.

(k) *Voiez le Mire, ibid. pag. 219.*

Digitized by Google

creance étoit tout-à-fait ſemblable à la Romaine; qu'ils avoient les mêmes ſacremens & les mêmes ceremonies; qu'ils en gardoient des livres écrits dès le tems des Apôtres; que ce Patriarcat s'étend juſques dans le cœur des Indes, & comprend beaucoup de peuples les uns ſujets du Turc, les autres du Sophi de Perſe, & les autres du Roi de Portugal. L'Ambaſſadeur de ce dernier proteſta tout auſſi-tôt, que les Evêques Orientaux qui étoient ſujets du Roi ſon maître ne reconoiſſoient aucun Patriarche. On lut enſuite la * Confeſſion de foi d'Abdiſſi, datée du 7. de Mars 1562. où il promettoit d'avoir & d'enſeigner à ſes inferieurs une parfaite & perpetuelle conformité de ſentimens avec l'Egliſe Romaine. Enfin on lut les lettres qu'il écrivoit au Concile pour s'excuſer (B) de ce qu'il n'y alloit pas, & pour ſuplier les Peres de lui envoier leurs Decrets, qu'il promettoit de faire obſerver ponctuellement. Toutes ces choſes avoient été deja lues dans une Congregation, ſans exciter autrement les reflexions de perſonne; mais la proteſtation de l'Ambaſſadeur de Portugal fit prendre garde aux abſurditez de ce recit: on commençoit à murmurer; les Evêques Portugais alloient prendre la parole, quand le Promoteur au nom des Legats detourna le coup. Voilà comment Fra Paolo † conte le fait: nous examinerons ceci en ‡ un autre lieu.

* *Elle eſt dans Onuphre*, in vita Pii IV. *dans Surius*, Commentar. p. m. 754. *& dans Sponde*, Contin. Annal. ad ann. 1562

† *Hiſt. du Concile de Trente l.* 6.

‡ *Dans l'article* Hebedjeſu.

ABEL, ſecond fils d'Adam & d'Eve, fut berger. Il offrit à Dieu des premiers-nez de ſa bergerie, dans le même tems que ſon frere Caïn offrit des fruits de la terre. Dieu eut pour agreable l'oblation d'Abel, mais non pas celle de Caïn, ce qui chagrina de telle ſorte ce dernier, qu'*il s'éleva contre l'autre & le tua.* C'eſt tout ce que Moïſe ‡ nous en aprend: mais ſi l'on vouloit s'étendre ſur tout ce que la curioſité de l'eſprit humain a enfanté là-deſſus, on auroit une infinité de choſes à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle deduction, ni de haſarder des conjectures ſur l'âge qu'avoit Abel lors qu'il fut tué. Il eſt impoſſible d'avoir quelque certitude ſur cette matiere; tant parce que l'on ne ſait pas combien (A) a duré l'état d'innocence, qu'à cauſe que l'on ne ſait pas de (B) combien Abel étoit plus jeune que Caïn, ni

‡ *Geneſ. chap.* 4.

(B) *Pour s'excuſer de ce qu'il n'y alloit pas.*] Cela montre que Monſr. Moreri s'eſt fort trompé, lors qu'il a dit *qu'Abdiſſi ſe trouva au Concile de Trente, & qu'il y preſenta ſa profeſſion de foi en la Seſſion* XXII. Aubert le Mire a commis la même faute, *qui & Tridentino Concilio interfuit*, dit-il (a) en parlant de ſon *Abdieſu*. Ce qu'il y a de plus ſurprenant eſt que Moreri a cité Mrs. de Thou & de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce pretendu voiage du Patriarche au Concile, & le dernier dit expreſſement qu'on lut les lettres où Abdyſu faiſoit ſes excuſes, de ce qu'il n'alloit pas à Trente. Je remarquerai par occaſion une faute qui s'eſt aſſurément gliſſée dans Monſr. de Thou; il dit (b) que ce Patriarche étoit venu *Ad Apoſtolorum limina Pontificem ſalutaturus, ut ab eo confirmatus partem de corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-deſſus qu'il étoit venu pour demander le bras, ou quelque autre morceau du corps de St. Pierre: car c'eſt faire ſa cour à Rome, que de declarer qu'on y eſt venu pour en remporter de tels preſens? Mais je ſuis perſuadé qu'au lieu de *partem*, il faut lire *pallium*, comme il y a dans Monſr. de Sponde, qui à cela près ſe ſert des mêmes expreſſions que Monſr. de Thou.

(a) *Ubi ſupra pag.* 217.

(b) *Thuan. lib.* 32. *pag.* 640. *col.* 2. *edit. Franeof.* 1625.

(A) *Combien a duré l'état d'innocence.*] Les Auteurs ſont fort partagez ſur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait peché le jour même de ſa (c) creation, & qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que ſix, ou ſept, ou dix heures. D'autres allongent le terme juſques à ſix, à huit, ou à dix jours; d'autres juſques à 34. ans. Ils ſe fondent preſque tous ſur des raports qu'ils imaginent entre Adam & JESUS-CHRIST: car, par exemple, ceux qui diſent ou qu'Adam demeura 40. jours dans le Paradis terreſtre, ou qu'il y demeura 34. ans, en donnent pour raiſon ou que JESUS-CHRIST fut quarante jours ſans manger, ou (d) qu'il vécut ſur la terre 34. ans. Il ſeroit ſuperflu d'avertir les gens d'eſprit que cette ſorte de raiſons ne prouvent rien. On peut faire d'aſſez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'innocence; mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des ſemaines ou des années. Car, n'en deplaiſe à quelques Rabins, c'eſt un fait certain par le texte de Moïſe, qu'Adam ne conut ſa femme qu'après la ſortie du Paradis. Or pourquoi auroit-il tant differé la conſommation de ſon mariage? N'avoit-il pas reçu la benediction nuptiale de la bouche de ſon Createur? N'avoit-il pas ſes ordres duëment expediez & ſignifiez pour *foiſonner*, pour *multiplier*, & pour *remplir la terre*? La plus ſolide raiſon qu'on puiſſe alleguer, pourquoi cette conſommation ne ſe fit qu'après la chute, c'eſt que la femme fut tentée & ſeduite auſſitôt preſque que formée. Voilà comment St. Auguſtin (e) ſatisfait à cette difficulté; *Mox creata mulier antequam convenirent facta eſt illa tranſgreſſio.* L'autre raiſon qu'il allegue, ſavoir (f) qu'il faloit attendre l'ordre de Dieu, eſt tout-à-fait nulle: car comme je l'ai deja dit, cet ordre avoit été notifié authentiquement. Si l'on pouvoit une fois prouver que l'innocence du premier homme dura pluſieurs jours, on rendroit preſque indubitable l'opinion de ceux qui diſent, que ſans le fruit defendu Adam & Eve auroient éternellement gardé leur virginité, & que ce ne fut que ſur la previſion de leur chute que Dieu produiſit la diverſité des ſexes. Quoi qu'il en ſoit, nous ne ſaurions dire certainement à quel âge ils commencerent d'engendrer. Nous refuterons ailleurs (g) les rêveries de ceux qui ont dit que Caïn ne fut conçu que long tems après le peché d'Adam; ſoit que ſon pere ſe fût voulu ſevrer des plaiſirs du mariage pluſieurs années par penitence, ſoit qu'il ſe fût attaché à une autre femme qu'à Eve.

(c) *Vide Pererium in Geneſim, l.* 6. *queſt.* 1.

(d) *Vide Cornel. à Lapide in Geneſ. c.* 3. *v.* 23.

(e) *Auguſt. l.* 9. *de Geneſi ad lit. c.* 4.

(f) Poteſt etiam dici quia nondum Deus juſſerat ut convenirent: cur enim non ad hanc rem divina expectaretur auctoritas, ubi nullâ concupiſcentiâ, tanquam ſtimulis, inobedientia carnis urgebat? *Id. ibid.*

(g) *Dans la remarque B de l'article d'Eve.*

(B) *De combien Abel étoit plus jeune que ſon frere.*] La narration de Moïſe ſemble prouver clairement que Caïn & Abel n'étoient point freres jumeaux: neanmoins l'un des plus judicieux (h) Interpretes de l'Ecriture a cru avec quelques Rabins qu'ils l'étoient. Quand on lui accorderoit cela, toute l'incertitude ne ſeroit pas evanouie; veu qu'on ne ſait pas avec preciſion l'année de la naiſſance de Caïn. Mais encore un coup il n'y a nulle aparence qu'Abel ait été ſon frere jumeau; & il n'y a nulle certitude qu'il ſoit né un an après Caïn. Reconoiſſons pourtant qu'il eſt très-probable que Caïn naquit l'an premier du monde, & qu'Abel naquit l'année d'après. La revelation de Methodius eſt une piece apocryphe, & une chimere. On a dit (i) qu'il lui fut revelé d'enhaut pendant ſa priſon pour la foi, qu'Adam & Eve ſortirent vierges du Paradis; qu'ils demeurerent en cet état 15. années conſecutives, entierement occupez à pleurer leur chute; qu'au bout de ce terme ils engendrerent un fils & une fille tout à la fois, ſavoir Caïn, & Calmana; qu'enſuite ils ſe remirent dans la continence pendant 15. autres années; après quoi ils engendrerent un fils & une fille comme la premiere fois, ſavoir Abel & Delbora; qu'en l'an 130. d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Caïn; ce qui jetta Adam & Eve dans un deuil qui dura cent ans; après quoi ils engendrerent Seth. Les habitans de l'Ile de Ceylan pretendent (k) que le lac ſalé qui eſt ſur la montagne de Colombo, *eſt l'amas des larmes qu'Eve repandit cent ans entiers ſur la mort d'Abel.* Les Rabins veulent (l) qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant dans la valée des larmes auprès d'Hebron, ſans aucun commerce charnel avec ſa femme; ce qui auroit peut-être duré plus long tems, ſi un Ange ne l'eût averti de la part de Dieu qu'il eût à s'aprocher d'Eve, puis que le Meſſie ne vouloit pas deſcendre de Caïn. Pures chimeres; le monde n'avoit pas alors beſoin d'un tel deuil: il demandoit au contraire qu'on ſe conſolât bien-tôt par la reparation de la breche; de ſorte qu'il eſt très-probable qu'Adam & Eve adoucirent promtement leur ennui, par la conſolation reciproque de ſe donner un nouveau fils, à la place de celui que Caïn leur avoit tué. Cependant on ne ſauroit croire combien cette fable de la longue ſeparation d'Adam & d'Eve quant au lit, a été prônée. Nous en parlerons dans l'article de Lamech.

(h) Rabbini & ex eis Calviniani putant ex eodem conceptu Evam peperiſſe geminos Cain & Abel. *Cornel. à Lapide in Geneſ. c.* 4. *v.* 2.

(i) *Author Hiſtor. Scholaſt. in Hiſt. libri Geneſ. c.* 25. *apud Perer. in Geneſ. c.* 4. *v.* 1.

(k) *Voiez Charvetan, Hiſt. du monde, t.* 4. *p.* 255. *édit. de Hollande* 1687.

(l) *Apud Salian. t.* 1. *p.* 190.

Digitized by Google

ni en quelle (C) année du monde il fut tué par ſon frere. Je ne haſarderai point non plus mes conjectures ſur la queſtion s'il (D) mourut vierge; ou ſur la querelle que Caïn lui fit. Les uns veulent que leur different ait été une (E) diſpute de Religion; les autres qu'ils ſe ſoient brouillez (F) pour une femme. On ne parle pas moins diverſement de la (G) maniere dont ſe fit cet abominable fratricide. Quant à la maniere dont ils conurent la preference que Dieu donna à l'obla-

(a) *Geneſ. chap. 4. v. 25.*
(b) *Saint Auguſtin attribuë à Adam ce qui ne fut dit ſelon l'Ecriture que par Eve.*
(c) *Auguſt. de civit. Dei, l. 15. c. 15.*
(d) *l'Ecriture ne parle que d'une oblation de ces deux freres: ainſi la ſupoſition du P. Salian, t. 1. p. 185. que Caïn ne reconnut qu'à la longue, & apres pluſieurs offrandes reiterées ſa rejection, & la faveur de ſon frere auprès de Dieu, eſt nulle.*
(e) *Voiez ce qui ſera raporté ci-deſſous du Targum de Jeruſalem, & des Annales d'Eutychius.*
(f) *Cunæus de Rep. Hebr. l. 3. c. 1.*
(g) *Saint Romuald, Abregé Chron.*
(h) *Ovidius, Metam. lib. 2. v. 13.*
(i) *St. Jerôme, St. Baſile, St. Ambroiſe,* apud Cornel. à Lapide in Gen. c. 4. v. 2. *mais le P. Salian montre* ubi infra, *que St. Jerôme n'a pas été de ce ſentiment.*
(k) *Salianus Annal. t. 1. p. 184.*
(l) *Chron. l. 1.*
(m) *Auctor nomab. Sacra Script. apud Auguſt. t. 3. l. 1. c. 3. citante Saliano ib.*

(C) *En quelle année du monde il fut tué.*] On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au monde, c'eſt-à-dire, la 130. d'Adam; on le trouve, dis-je, probable, quand on ſonge (a) qu'Eve donnant le nom de Seth à un fils dont elle étoit accouchée ſe ſert de cette raiſon, *Car Dieu m'a donné une autre lignée au lieu d'Abel que Caïn a tué.* Mais il faut tomber d'accord que cela eſt beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le premier fils qu'Eve mit au monde depuis la mort d'Abel, qu'à prouver que cette mort ait été bien-tôt ſuivie de la naiſſance de Seth. St. Auguſtin ne veut pas même accorder à Seth le droit d'aîneſſe ſur tous les enfans qu'Adam & Eve ont engendrez depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Eve non pas d'un remplacement de fils, mais d'un remplacement de vertu: c'eſt-à-dire, que Seth fut conſideré comme celui qui ſuccederoit à la pieté & à la ſainteté d'Abel. *Potuit (b) Adam divinitus admonitus dicere poſtea quam Seth natus eſt.* ſuſcitavit enim mihi Deus ſemen aliud pro Abel; *quando talis erat futurus qui impleret ejus (c) ſanctitatem.* Il eſt ſûr que tout ceci n'eſt que matiere à conjectures, & que ſi les paroles d'Eve raportées ci-deſſus laiſſoient à nos reflexions toute leur liberté naturelle, nous ſerions remonter bien haut le meurtre d'Abel: car voici à quoi la lumiere naturelle nous conduit. Caïn & Abel firent leurs offrandes à Dieu, dès que la recolte de l'un & la bergerie de l'autre leur en fournirent les moiens: ils s'aperçurent dès la premiere fois (d) que Dieu mettoit de la difference entre leurs preſens: le depit de Caïn le precipita peu après dans le deſſein de tuer ſon frere: il le tua donc avant l'âge de 60. ans, car ce fut l'an cinquante du monde, à ce que dit Euſebe, qu'Adam aſſigna à ſes deux fils le genre de vie qu'ils auroient à ſuivre. Ce n'étoit pas s'en aviſer tard, dit-on, puis qu'en ce tems-là l'enfance duroit à proportion autant que la vie. A la bonne heure, je ne conteſterai rien là-deſſus; que Caïn & Abel n'aient donc pas été en état avant l'âge de 50. ans l'un de labourer la terre, l'autre de garder des brebis; au moins en auront-ils été capables à cet âge-là. Or cela poſé, qu'y a-t-il de plus naturel que de croire qu'ils firent leurs oblations au bout de deux ou trois ans pour le plus tard, & que dans un ſemblable intervalle, pour le plus tard, l'envieux & le jaloux Caïn ſe défit d'Abel? Qu'y a-t-il de plus éloigné de l'aparence que de dire, comme l'on fait ordinairement, que les deux freres commencerent l'exercice de leur vacation l'an 50. du monde; qu'ils firent leurs offrandes l'an 100. & que Caïn tua Abel l'an 130? La raiſon ni l'Ecriture ne nous conduiſent point à ſupoſer un reſſentiment caché ſi long tems dans le cœur de Caïn (e). Un Auteur (f) fort judicieux a mis la naiſſance de Seth environ cent ans après la mort d'Abel. Quelques Auteurs (g) ont mis cette mort à l'an du monde 102. mais la foule eſt pour l'an 130. que l'on croit être le même que le 129. d'Abel. Je pourrois citer pour ce ſentiment Cajetan, Torniel, Pererius, Cornelius à Lapide, Salian, & pluſieurs autres Commentateurs, dont les Ouvrages peuvent être comparez aux enfans d'une même famille;

- - - - (h) *Facies non omnibus una,*
Nec diverſa tamen, qualem decet eſſe ſororum.

Tous les Partis, tous les Corps, toutes les Communautez ont ainſi pluſieurs Auteurs qui ſe moulent les uns ſur les autres.

(D) *S'il mourut vierge.*] Quelques (i) Peres de l'Egliſe ont ſoutenu l'affirmative, & les Heretiques dont je parlerai ci-deſſous, qui prenoient leur nom d'Abel, la ſoutenoient auſſi; cependant il ne paroît guere probable, à ceux qui croient qu'Abel a vécu 129. ans, qu'il ſoit mort garçon. Il étoit alors trop neceſſaire de peupler le monde, pour ſe piquer de continence. Le P. Salian (k) ne fait pas difficulté de reconoître que le celibat d'Abel n'eſt nullement vraiſemblable; ni de montrer que St. Jerôme & St. Auguſtin n'ont point douté de ſon mariage; & que St. Irenée n'a point dit ce que (l) Genebrard lui a fait dire, ſavoir qu'Abel a été Vierge, Prêtre & Martyr; trois qualitez qui ont été cauſe que l'on a dit que l'Egliſe avoit commencé en lui. C'eſt un autre (m) Auteur qui lui attribuë ces trois belles qualitez. Mais s'il faloit que la tradition d'Eutychius, qui ſera raportée ci-deſſous, fût veritable, il ne faudroit plus revoquer en doute la virginité d'Abel: car ſa mort, ſelon cette tradition, preceda le mariage des deux freres.

(E) *Ait été une diſpute de Religion.*] Le Targum de Jeruſalem debite que lors que Caïn & Abel furent aux champs, celui-là ſoutint qu'il n'y avoit ni jugement, ni juge, ni vie éternelle, ni recompenſe pour les juſtes, ni peine pour les impies; & que le monde n'avoit pas été créé par la miſericorde de Dieu, ni n'étoit point gouverné par ſa miſericorde; attendu, dit-il à ſon frere, que mon oblation n'a pas été acceptée, & que la vôtre l'a été. Abel lui repondit ſelon les mêmes paroles dont Caïn s'étoit ſervi, ſi ce n'eſt qu'il mit le oui où l'autre avoit mis le non: & quant au principal grief, ſa reponſe fut de dire que parce que ſes œuvres avoient été meilleures que celles de Caïn, ſon oblation avoit plu, & non pas celle de Caïn. La diſpute s'étant échauffée, Caïn ſe jetta ſur Abel & le tua (n). Ce fut un mauvais commencement des diſputes de Religion, & un facheux preſage des deſordres épouventables qu'elles devoient cauſer dans le monde. Voilà de plus un exemple de la ſotte vanité de l'homme: il n'eſt jamais tant porté à douter de la providence, que lors que les choſes n'arrivent pas ſelon ſes ſouhaits. Quand elles lui ſont favorables, il diſſipe ſes doutes: c'eſt qu'il s'imagine tenir un rang aſſez relevé dans l'Univers, pour ne pouvoir être mepriſé par un diſpenſateur equitable & judicieux des biens & des maux. *Eſto ſo ſuperi, ait Statius, cum convaluiſſes à periculoſo morbo vir eximia probitatis Rutilius Gallicus. At contra ubi quid contigerat contra quam æquum eſſe cenſerent. Deos aut nullos eſſe, aut crudeles, aut injuſtos eſſe dicebant. . . . . Itaque in morte Tibulli Ovidius,*

Cum rapiam mala fata bonis, ignoſcite fato,
Sollicitor, nullos eſſe putare Deos.

C'eſt ainſi que parle (o) l'un des meilleurs Orateurs du XVI. ſiecle.

(F) *Se ſoient brouillez pour une femme.*] Eutychius Patriarche d'Alexandrie dit dans ſes Annales, (p) qu'Eve enfanta avec Caïn une fille nommée Azrun, & avec Abel une fille nommée Owain; & que le tems de marier les deux fils étant venu, Adam deſtina Owain à Caïn, & Azrun à Abel, & mal-traita Caïn, parce qu'il vouloit ſa ſœur jumelle qui étoit plus belle. Eutychius ajoûte que pendant que les deux freres alloient preſenter leurs oblations ſur une montagne par ordre d'Adam, qui voulut qu'ils fiſſent cet acte de Religion avant que d'épouſer leurs femmes, & que le ſuccés de leur ſacrifice decidât de leur different, Satan inſpira ſecretement à Caïn de ſe defaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun: ce qui empêchant que ſon offrande ne fût agreable à Dieu, augmenta le depit de Caïn contre ſon frere; de ſorte qu'ils ne farent pas plutôt deſcendus de la montagne, qu'il lui donna un coup de pierre ſur la tête & le tua. La belle Azrun que Caïn épouſa (q) après ce coup, & qu'il amena avec lui dans ſon exil, fut donc la cauſe du crime de Caïn. Il eſt vrai qu'elle en fut la cauſe innocente; mais c'eſt toûjours verifier ce qu'a dit un (r) Poëte Latin, touchant l'antiquité des guerres ſuſcitées pour des femmes. Les Archontiques (s) & les Cabbaliſtes (t) s'accordent avec cette tradition d'Eutychius. J'ai lu dans le Commentaire du Pere Merſenne ſur la Geneſe à la page 1415. & 1431. qu'il y a quelques Rabins qui diſent qu'Abel eut deux ſœurs jumelles, & que Caïn ſouhaita de les épouſer. Ce fut, diſent-ils, la cauſe de la diſpute. Le deſir de la polygamie ſeroit donc bien vieux. Au reſte il paroît & par le recit du Targum, & par celui de ce Patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel ſuivit de près le ſacrifice où Dieu ſe declara pour lui. Cette chronologie eſt mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un eſpace de 30. ans entre l'oblation des deux freres, & le fratricide de Caïn.

(G) *De la maniere dont ſe fit cet abominable fratricide.*] Nous venons de voir que ce fut avec un coup de pierre, ſelon quelques-uns. D'autres (v) diſent que Caïn dechira ſon frere à belles dents. D'autres qu'il l'aſſomma avec une machoire d'âne; les Peintres ſe reglent ſur cette ſupoſition. D'autres veulent qu'il ſe

(n) *Paraphr. Eliæroſolym. apud Fagium citante Saliano pag. 188. Voiez ſur ce ſujet divers jeux de Rhetorique de Jean Bigelius, Jeſuite Allemand* Illuſtr. ruinarum decad. 1. pag. 228. & ſeq.
(o) *Muretus Orat. 3. vol. 2.*
(p) *Eutych. in Annal.* Je me ſers de la traduction de Pocockius. L'Imprimeur de *l'Hiſtoria Patriarch. Heudegg. t. 1. pag.* 192. a mis *Procopius.*
(q) *Id. Eutych. Vide Hoſpinian. Hiſt. Orient. pag.* 27.
(r) Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli Cauſa. *Horat. Sat. 3. l. 1.*
(s) *Hæretiques dont Saint Epiphane parle, Hær.* 40.
(t) *Apud Heudegg. ubi ſupra pag.* 191. *Voiez auſſi Seldenus, de jure nat. & gent. l. 3. c. 2. qui cite Rabbi Eliezer in Pirke c.* 24.
(v) Hebræorum nonnulli tradunt eum fuiſſe morſibus à Caïn dilaceratum. *Perer. in Geneſ. l. 7. ad verſ. 8. & 9. c. 4.*

Digitized by Google

l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de diſputes. On croit aſſez communément qu'il (H) tomba un feu celeſte ſur les victimes d'Abel, & que rien de ſemblable ne parut ſur les offrandes de Cain. Mais comme on n'a que trop de panchant à entaſſer ſupoſitions ſur ſupoſitions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choſes, il s'eſt trouvé des gens qui ont dit * qu'il parut une figure de lion au milieu des flâmes qui tomberent ſur le ſacrifice d'Abel; ce qui, ſelon eux, avoit relation au lion de la Tribu de Juda, dont la venue avoit été déjà promiſe. J'ai raſſemblé dans les remarques un aſſez grand nombre de differens ſentimens ſur les choſes qui concernent Abel. C'eſt avoir raſſemblé bien des menſonges, & bien des fautes. Or comme c'eſt le but & l'eſprit de ce Dictionaire, le Lecteur ne doit point donner ſon jugement ſur ce ramas, ſans ſe ſouvenir de ce but. Et cela ſoit dit une fois pour toutes.

* *Apud Sulianum, to. 1. pag. 190. & apud Biſſelium, Rumor. illuſtr. decad. 1. pag. 221. 223.*

ABELARD (PIERRE) en Latin *Abalardus*, a été un des plus fameux Docteurs du XII. ſiecle. Il naquit (A) au village de Palais, à quatre lieuës de Nantes en Bretagne; & comme il avoit l'eſprit fort ſubtil, il n'y eut rien dans ſes études à quoi il s'apliquât avec autant de ſuccés qu'à la Logique. Il voiagea en divers lieux, par la ſeule envie de s'aguerrir dans cette ſcience; diſputant par tout, lançant de toutes parts ſes ſyllogiſmes, & cherchant avec ardeur les occaſions de ſe ſignaler contre une Theſe. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occaſions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abelard termina ſes courſes à Paris, où il trouva un celebre Profeſſeur en Philoſophie nommé Guillaume des † Champeaux. Il fut d'abord ſon diſciple bien aimé; mais cela ne dura pas long tems: le Profeſſeur avoit trop de peine à repondre aux ſubtiles objections de ce diſciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. Les factions nâquirent bien-tôt: les Ecoliers avancez en âge tranſportez d'envie contre Abelard, ſeconderent la paſſion du maître: cela ne fit qu'augmenter la preſomtion de ce jeune homme; il ſe crut deſormais trop habile pour ne s'ériger pas en Docteur. Il choiſit pour cela un grand theatre, car il s'en alla lever une Ecole (B) à Melun, où la Cour de France demeuroit en ce tems-là. Champeaux fit tout ce qu'il put pour empêcher l'érection de cette Ecole;

† *Guillelmus Campelleſis. Il étoit Archidiacre de Paris.*

(a) *Prudent. in Hamartig.*

(b) *Perrinius ubi ſupra.*

(c) *Hieron. in traditionib. Hebraicis.*

(d) *Niſi illâ interpretatio vera eſſet quam Theodotion poſuit, Et inflammavit dominus ſuper Abel & ſuper ſacrificium ejus; ſupra Cain vero & ſacrificium ejus non inflammavit. Id. Hier. in quæſt. Heb.*

(e) *Levit. c. 9.*

(f) *Conſultez le livre des Juges c. 6. le 1. l. des Rois, c. 18. le 1. des Chr. c. 21. le 2. des Chron. c. 7. le 2. des Macchab. c. 1.*

(g) *Corneil. à Lapide in Geneſ. c. 4. n. 4. pag. 97.*

(h) *Luith. ad Gen. 4 v. 3. apud Heidegg. Hiſt. Patr. t. 2. pag. 184.*

(i) *Voiez Baldwin. tom. Theol. pag. 337.*

(k) *C'eſt le 21.*

ſe ſoit ſervi d'une fourche. St. Chryſoſtôme lui met en main une épée; St. Irenée lui donne une faulx; Prudence lui donne une maniere de ſerpe.

Frater (a) probata ſanctitatis æmulus
Germana curvo colla frangit falcula.

Voiez Salian & Biſſelius, celui-là à la page 189. du 1. volume de ſes Annales; celui-ci à la page 234. & 237. du premier tome des *Illuſtrium virorum*. En tout cas, dit-on, Abel (k) ne fut ni noié ni étranglé; car l'Ecriture temoigne qu'il perit avec effuſion de ſang. Quelques-uns ſupoſent qu'il ſe defendit courageuſement, & qu'il eut d'abord tout l'avantage; il jetta Caïn par terre, & lui fit un bon quartier; mais Caïn ſe releva & le tua. Le Pere Meriſenne rapporte cette viſion dans la pag. 1431. de ſon Commentaire ſur la Geneſe.

(H) *Qu'il tombât un feu celeſte.*] St. Jerôme (c) a raporté cette tradition, & l'a confirmée par Theodotion (d) qui l'avoit ſuivie dans ſa verſion de l'Ecriture. Elle eſt communément aprouvée par les Peres de l'Egliſe. Ce qui la rend vraiſemblable, eſt qu'en pluſieurs occaſions un feu deſcendu du ciel a fait conoître que Dieu agreoit le ſacrifice. A la conſecration d'Aaron (e) on eut ce ſigne de l'aprobation de Dieu. Gedeon, David, Salomon, (quelques-uns y ajoûtent Nehemie) ont été auſſi honorez de cette faveur ſpeciale dans quelques-uns de leurs (f) ſacrifices. Cornelius à (g) Lapide dit que Calvin & Luther ſe ſont moquez comme d'une fable Judaïque, de cette deſcente du feu celeſte ſur la victime d'Abel; mais Monſr. Heidegger lui cite un paſſage de Luther qui temoigne viſiblement le contraire. *Etſi Moſes illud ſignum quo Deus oſtendit ſibi Abel munera grata eſſe non oſtendit, tamen verſimile eſt fuiſſe ignem cœlo demiſſum, quo oblatio hauſta & conſumpta in oculis omnium* (h). Les Theologiens (i) Proteſtans ont donné en foule dans cette hypotheſe, & quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un (k) Pſeaume que Clement Marot a traduites de cette façon:

De tes offrandes & ſervices
Si veuille ſouvenir,
Et faire tous tes ſacrifices
En cendre devenir.

Les Païens ſe ſont vantez de cette ſorte de marques extraordinaires de l'aprobation du Ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons dans l'article *Egnatius*. On ſait aſſez que le Diable eſt le ſinge du vrai Dieu.

(A) *Il naquit au village de Palais.*] Son pere avoit un peu etudié avant que de porter les armes, & il eut grand ſoin de faire inſtruire tous ſes enfans, & ſur tout l'aîné. On ne ſauroit bien dire ſi Abelard étoit cet aîné; car il parle ſur cela d'une maniere qui a donné lieu à deux opinions differentes: voici ſes paroles; *Primogenitum ſuum quanto chariorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero quanto amplius & fortius in ſtudio literarum profeci, tanto ardentius in eis inhæſi, & in tantum earum amore illectus fui, ut militaris gloria pompam cum hæreditate & primogeniturum meorum fratribus derelinquens, Martis Curia penitus abdicarem ut Minervæ gremio educarer.* Paquier (l) en vertu de ces expreſſions ne balance point à le prendre pour le fils aîné; mais (m) d'autres diſent poſitivement qu'il étoit cadet: il y en a même (n) qui le font le plus jeune de la famille. Si j'avois à choiſir, je ne prefererois pas la derniere explication à la premiere. Il ne faut pas douter que le ſurnom *Palatinus* qu'il portoit, n'eût pour fondement le mot Latin *Palatium*, qui étoit le nom de ſa patrie. Il étoit ſi connu ſous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisberi ne le qualifie (o) jamais autrement. Il y en a (p) qui ſoupçonnent que la raiſon de cette épithete venoit de quelque Palais magnifique où il faiſoit ſes leçons. Ce n'eſt point cela.

(l) *Paquier. Recherch. l. 6. ch. 17.*

(m) *Militaris gloriæ pompam cum hæreditate primo genitis fratribus derelinquens. Natal. Alexander. Sæc. 11. & 12. part. 3. pag. 2.*

(n) *Du Pin, Biblioth. to. 9. p. m. 108.*

(o) *Voiez ſon Policraticus pag. 111. & ſon Metalogicus pag. 745. 802. 814. & alibi, edit. Lugd. Bat. 1639.*

(p) *Jac. Thomaſius, in vita Abelardi.*

(B) *Une Ecole à Melun.*] Je n'ai pas trouvé en comparant la relation d'Abelard avec l'abregé que Paquier en donne, qu'elle ait été abregée fort exactement. Voici l'ordre de ſes avantures ſelon l'abregé. Abelard *fit tout camper à Corbeil* la premiere fois qu'il quitta Paris; il revint à Paris lors que Champeaux ſe fut fait Moine; il fut contraint d'en ſortir pour la ſeconde fois, & alors il s'en alla à Melun; il retourna à Paris, aiant ſû que Champeaux étoit allé reſider à ſon Evêché de Châlons; Champeaux averti de ce retour, revint à Paris pour traverſer Abelard; celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie, & ſe fit Ecolier d'Anſelme, Lecteur en Theologie à Paris; il devint enſuite lui-même Lecteur en Theologie, & fut prié par un Chanoine de *vouloir donner tous les jours une heure de leçon* à ſa niece. Il accepta le parti volontiers, & *après avoir quelque tems continué ce meſtier, amour ſi mit de la partie entre eux.* Il y a pluſieurs fautes dans ce narré. I. Abelard ne ſe campa à Corbeil qu'après avoir été à Melun. II. Quand il ſortit de Melun pour la ſeconde fois, Champeaux s'étoit retiré dans un village auprès de Paris, & non pas à ſon Evêché de Châlons: cette Prelature ne lui avoit pas été encore donnée; il n'étoit que Chanoine Regulier; & je m'étonne que Paquier n'ait pas ſenti l'abſurdité des demarches qu'il faiſoit tenir à un Evêque, en le tirant de ſon Siege Epiſcopal pour le faire diſputer à Paris contre un Regent de Philoſophie. III. Abelard n'eut point du deſſous en cette rencontre: il ne ſortit de Paris que pour aller voir ſa mere qui vouloit ſe faire Religieuſe. IV. Anſelme enſeignoit la Theologie à Laon, & non à Paris. V. Le Chanoine ne demanda point des leçons pour ſa niece; ce fut Abelard qui fit prier le Chanoine de le prendre dans ſa maiſon. VI. Abelard avoit deſiré la joüiſſance d'Heloïſe, avant que de lui avoir fait aucune leçon. Dans quelle defiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de livres, puis que Paquier broche tant de ſots en ſi beau chemin!

Ecole; mais * comme il avoit des ennemis qui avoient un grand pouvoir, ſon opoſition fut la principale cauſe qui fit reüſſir le deſſein de ſon rival. La reputation de ce nouveau Maître de Dialectique fit de merveilleux progrés, & éclipſa celle de Champeaux. Ces ſuccés enflerent de telle ſorte Abelard, qu'il tranſporta ſon Ecole à Corbeil, afin de ſerrer de près ſon ennemi par de frequentes diſputes; mais l'aplication avec laquelle il étudioit, lui cauſa une maladie qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux qui avoit reſigné ſa Chaire à un autre, & embraſſé la Religion des Chanoines Reguliers, ne laiſſoit pas d'enſeigner chez eux. Il diſputa contre lui avec tant de force touchant la nature des Univerſaux, qu'il l'obligea de renoncer à ſon ſentiment, qui étoit dans le fond un Spinoziſme (C) non developé. Cela fit tellement mepriſer ce Moine, & tellement eſtimer ſon antagoniſte, qu'on n'alloit plus aux leçons de Dialectique de Champeaux, & que le Profeſſeur même que Champeaux avoit ſubſtitué à ſa place, voulut devenir l'Ecolier de Pierre Abelard. Celui-ci ne fut pas plutôt inſtallé ſur cette Chaire, qu'il ſe vit expoſé de plus en plus aux traits de l'envie. Le Chanoine Regulier fit en ſorte, que ſous pretexte de quelques actions très-ſales, on caſſât celui qui avoit cedé ſa place à Pierre Abelard, & qu'on lui donnât pour ſucceſſeur un ennemi de ce dernier. Alors Abelard ſortit de Paris, & s'en alla à Melun pour y enſeigner la Dialectique, comme la premiere fois. Il n'y demeura pas long tems; car dès qu'il eut ſçu que Champeaux s'étoit retiré dans un village avec toute ſa Communauté, il ſe vint poſter ſur le mont Sainte Genevieve, & y dreſſa ſon Ecole comme une eſpece (D) de baterie, contre celui qui enſeignoit à Paris. Champeaux voiant ſa creature ainſi aſſiegée dans ſon Ecole, ramena les Chanoines Reguliers à leur Couvent: mais au lieu de degager ſon ami, il fut cauſe que ſes Ecoliers l'abandonnerent; abandon qui fut ſuivi quelque tems après de l'entrée de ce pauvre Philoſophe dans un Couvent. Alors le debat ne fut qu'entre Abelard & Champeaux; ce furent eux ſeuls qui diſputerent le terrain; & ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc ſubſiſtoit encore, Abelard fut obligé d'aller voir ſa mere, qui à l'exemple de ſon mari vouloit entrer en Religion. Etant retourné à Paris, il trouva que ſon émule étoit devenu Evêque de Châlons; ainſi pouvant renoncer à ſon Ecole, ſans qu'on pût le ſoupçonner d'avoir quitté le champ de bataille, il ne ſongea qu'à étudier en Theologie; & pour cet effet il ſe tranſporta (E) à Laon, où l'Ecolâtre Anſelme faiſoit des leçons en cette ſcience avec beaucoup de reputation. Il ne fut pas fort content (F) de la capacité de cet

* Quoniam de potentibus terræ nonnullos ibidem habebat æmulos, fretus eorum auxilio voti mei compos extiti, & plurimorum mihi aſſenſum ipſius invidia manifeſta conquiſivit. *Abælard. epiſt. 1. pag. 5.*

(e) *Jo. Sariſber. Metalog. l. 2. c. 10. pag. 802.*

(f) *C'eſt-à-dire, Abelard, comme l'Auteur l'explique lui-même pag. 814.* In hac opinione, *dit-il*, deprehenſus eſt Peripateticus Palatinus Abelardus noſter.

(g) *De geſtis Friderici. l. 1. c. 47.*

(h) Hiſtoria Sapientiæ & ſtultitiæ, collecta à Chriſtiano Thomaſio, to. 1. pag. 81. *On y trouve la vie d'Abelard, de qua ſupra, c'eſt-à-dire, celle que Jaques Thomaſius a compoſée.*

(i) *Voiez les notes du Chêne ſur la relation d'Abelard, pag. 1147.*

(k) *Du Pin. Biblioth. to. 9. pag. 109. édit. de Holl.*

(a) *Abel. epiſt. 1. pag. 5.*

(C) *Un Spinoziſme non developé.*] J'en fais juges tous ceux qui entendront ces paroles. (a) *Erat in ea ſententia de communitate Univerſalium; ut eamdem eſſentialiter rem totam ſimul ſingulis ſuis ineſſe aſſereret individuis, quorum quidem nulla eſſet in eſſentia diverſitas, ſed ſola multitudine accidentium varietas.* Les Scotiſtes avec leur *univerſale formale à parte rei*, ou leur *unitas formalis a parte rei*, ne s'éloignent point de ce ſentiment. Or je dis que le Spinoziſme n'eſt qu'une extenſion de ce dogme; car, ſelon les diſciples de Scot, les natures univerſelles ſont indiviſiblement les mêmes dans chacun de leurs individus: la nature humaine de Pierre eſt indiviſiblement la même que la nature humaine de Paul. Sur quel fondement diſent-ils cela? c'eſt que le même attribut d'homme qui convient à Pierre, convient auſſi à Paul. Voilà juſtement l'illuſion des Spinoziſtes. L'attribut, diſent-ils, ne differe point de la ſubſtance auquel il convient; donc par tout où eſt le même attribut, là auſſi ſe trouve la même ſubſtance; & par conſequent, puis que le même attribut ſe trouve dans toutes les ſubſtances, elles ne ſont qu'une ſubſtance. Il n'y a donc qu'une ſubſtance dans l'Univers, & toutes les diverſitez que nous voions dans le monde ne ſont que differentes modifications d'une ſeule & même ſubſtance. L'adverſaire d'Abelard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; & je ne voi point ce que le Cordelier Fraiſen (b), qui n'a rien changé à la doctrine de Scot, au milieu des lumieres philoſophiques qui ont éclaire ce ſiecle, pourroit repondre à Spinoza. Mais les autres Scholaſtiques n'auroient beſoin pour renverſer totalement ce mauvais ſyſtême, que de diſtinguer entre *idem numero*, & *idem ſpecie*, ou *ſimilitudine*. Pierre & Paul n'ont point la même nature, ni le même attribut, ſi par même vous entendez autre choſe que ſemblable.

(b) *Voiez le Capucin Caſimire de Toulouſe*, Atom. Peripatet. to. 5. pag. 130.

(c) *Abal. pag. 6.*

(d) *Il eſt fils de Jaques Thomaſius Profeſſeur à Leipſic, Auteur de cette vie d'Abelard, imprimée à Hall en 1693. Voiez ci-deſſous lettre b.*

(D) *Comme une eſpece de baterie.*] Il faut l'entendre lui-même. (c) *Duas locum noſtrum ab æmulo noſtro feceras occupari, extra civitatem in monte S. Genovefæ, Scholarum noſtrarum caſtra poſui, quaſi eum obſeſſurus qui locum occupaverat noſtrum. Quo audito Magiſter noſter ſtatim ad urbem impudenter rediens, Scholas quas tunc habere poterat, & Conventiculum fratrum ad priſtinum reduxit monaſterium, quaſi militem ſuum quem deſerueras ab obſidione noſtra liberaturus.* La vie d'Abelard que (d) Mr. Thomaſius a publiée en Allemagne, m'aprend une choſe qu'André du Chêne, François d'Amboiſe, & peut-être tous ceux qui avoient parlé d'Abelard ont ignorée. C'eſt qu'au milieu de ſes ennuis & de ſes perſecutions, & depuis qu'il eut placé Heloïſe dans le Paraclet, il retourna ſur le mont Sainte Genevieve pour y faire des leçons publiques. C'eſt de quoi Jean (e) de Sarisberi, qui y fut ſon Ecolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cum primum*, dit-il, *adoleſcens admodum, ſtudiorum cauſa migraſſem in Galliam anno altero poſtquam illuſtris rex Anglorum Henricus, Leo juſtitiæ, rebus exceſſit humanis, contuli me ad* (f) *Peripateticum Palatinum, qui tunc in monte Sanctæ Genovefæ clarus doctor & admirabilis omnibus præſidebat. Ibi ad pedes ejus primo artis hujus rudimenta accepi, & pro modulo ingenioli mei quicquid excudebat ab ore ejus tota mentis aviditate excipiebam. Deinde poſt diſceſſum ejus, qui mihi præproperus viſus eſt, adhæſi magiſtro Alberico qui inter cæteros opinatiſſimus Dialecticus enitebat, & eras revera* nominalis ſectæ *acerrimus impugnator.* Voilà manifeſtement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abelard ſoit retourné à Paris long tems après le Concile de Soiſſons, & qu'il en ſoit ſorti peu d'années avant le Concile de Sens.

(E) *Il ſe tranſporta a Laon.*] Othon de Friſingen a mal arrangé les choſes, quand il a dit (g) qu'Abelard étudia d'abord ſous Rozelin, & puis ſous Anſelme de Laon, & ſous Guillaume des Champeaux Evêque de Châlons. L'ordre des tems n'eſt point là garde; & d'ailleurs ce Guillaume ne fut point Evêque pendant qu'Abelard fut ſon diſciple. Je viens de jetter les yeux ſur un livre (h), où l'on conjecture qu'Abelard ſucceda l'an 1119. à ce Guillaume en la charge de Profeſſeur en Theologie. Mais premierement il ne paroit point que ce pretendu predeceſſeur ait enſeigné cette ſcience. De plus il eſt très-certain qu'Abelard fit des leçons à Paris en Theologie avant l'année 1119. car il n'eſt pas poſſible que tout ce qui lui arriva depuis ſes premieres leçons juſques au Concile de Soiſſons ſe ſoit paſſé dans deux ans; or l'on a de bonnes preuves que ce Concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume des Champeaux devint Evêque de Châlons (i) l'an 1113. & que comme cette promotion l'éloigna des Ecoles de Paris, Abelard s'en alla à Laon pour y étudier en Theologie. Je ne ſai pourquoi d'autres (k) diſent que ce fut à Châlons qu'il s'en alla pour y faire cette étude.

(F) *Content de la capacité de cet homme.*] C'étoit un vieillard qui n'avoit jamais eu beaucoup de genie, de ſorte qu'on le mettoit aiſément à bout dès qu'on le tiroit de ſa routine. Il ne paioit que de verbiage ceux qui le pouſſoient l'épée aux reins, comme faiſoit le pointilleux & le ſubtil Abelard, dont on conoîtra mieux le caractere, ſi on lit ce que je m'en vais copier. *Acceſſi ad hunc ſenem, cui magis longævus viſus*

cet homme ; & au lieu d'assister à ses leçons, il s'avisa d'en faire à ses condisciples. Il leur expliqua les Propheties d'Ezechiel d'une maniere qui leur fut si agreable, qu'il y eut bien-tôt foule dans ce nouvel Auditoire. La jalousie d'Anselme ne le permit pas long tems ; il defendit à ce nouveau Maître de continuer ses leçons. Abelard s'en retourna à Paris, y expliqua publiquement Ezechiel, & s'aquit bien-tôt en Theologie la même reputation qu'en Philosophie ; & outre cela il gagnoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aises de la vie, il crut qu'il lui faloit une Maîtresse, & il jetta les yeux sur Heloïse niece d'un Chanoine, preferablement à cent autres filles ou femmes dont il se trouvoit très-capable (G) de se faire aimer. Ce Chanoine nommé Fulbert aimoit l'argent, & souhaitoit avec passion qu'Heloïse fût savante. Abelard lui tendit des pieges par ces deux endroits. Prenez moi en pension chez vous, lui dit-il, je vous fais maître du prix. Le bon-homme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile Precepteur, qui bien loin de lui coûter de l'argent lui paieroit une fort grosse pension, donna * tête baissée dans le piege ; il pria Maître Abelard de bien instruire la jeune fille tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce pretendu Precepteur repondit fort mal à l'attente de Fulbert : il parla bien-tôt d'amour à son Ecoliere ; & il s'amusoit beaucoup plus à (H) la tâtonner & à la baiser, qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnerent d'autant plus à ces sortes de plaisirs, qu'ils n'en avoient point goûté auparavant. Il ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des (I) vers d'amour. Les Ecoliers ne tarderent pas à sentir que ses leçons étoient fort dechuës, & ils en devinerent bien-tôt la cause. Le dernier qui ouit parler des amours de Pierre Abelard, fut le bon-homme Fulbert chez qui se joüoit la farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems ; mais il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir chez lui son pensionaire. La niece se sentit grosse quelque tems après, & l'écrivit à son Galant, qui trouva bon qu'elle sortit de chez son oncle. Il l'envoia

* Eam totam nostro magisterio committens, ut quoties mihi à scholis reverso vacaret, tam in die quam in nocte ei docendæ operam darem, & eam si negligentem sentirem vehementer constringerem. *Id. pag.* 11.

usus quàm ingenium vel memoria numen comparaverat ! ad quem si quis de aliqua quæstione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis assultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem & ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in folia aspicientibus à longe conspicua videbatur, sed propinquantibus & diligentius intuentibus infructuosa reperiebatur. Ad hanc itaque cum accessissem ut fructum inde colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens,

- - - Stat magni nominis umbra
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce passage meritoit d'être copié ; il montre le tour d'esprit d'Abelard, & ce que sont un grand nombre de personnes.

(G) *Tres-capable de se faire aimer.*] C'étoit le propre de nôtre homme que la vanité ; & d'ailleurs etant beau garçon, & à la fleur de son âge, sachant faire des vers, aiant une reputation extraordinaire, & ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait esperé qu'on lui ouvriroit la porte en quelque lieu qu'il s'adressât ; *Tanti quippe* (a) *tunc nominis eram, & juventutis & forma gratia præminebam, ut quamcumque fœminarum nostro dignarer amore nullam verear repulsam.* Pour un Philosophe qui avoit vécu dans la (b) continence, il ne raisonna pas en mal-habile homme sur ces matieres, lors qu'il espera que la conquête d'Heloïse seroit plus aisée que celle d'une autre ; qu'il l'espera, dis-je, par la raison que le savoir d'Heloïse donneroit lieu à un commerce reglé de lettres, où l'on oseroit mieux declarer les choses que dans la conversation. *Tanto* (c) *facilius hanc mihi puellam consensuram credidi, quanto amplius eam litterarum scientiam & habere & diligere noveram, nosque etiam absentes scripsis interaminis invicem loqui præsentare, & plerasque audacius scribere quam colloqui.* Les billets doux & les vers tendres ne sont pas de foibles machines, & sur tout lors qu'on sait chanter soi-même les chansons passionnées que l'on compose. Abelard toucha de telle maniere le coeur d'Heloïse, & lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume, & par sa belle voix, que la pauvre femme n'en put guerir de sa vie. *Duo*, lui dit (d) elle, *fateor, tibi specialiter inerant quibus fœminarum quarumlibet animos statim allicere potuisti, dictandi videlicet & cantandi gratia.* Voiez la remarque F de son article, où ce passage raporté un peu plus au long, aprendra combien ces choses ont de force sur le sexe.

(H) *A la tâtonner & à la baiser.*] Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisoit semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloïse. Il dit que l'amour & non pas la colere preceptorale le portoit à donner le fouet à son Ecoliere de tems en tems, & que c'étoient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne des leçons qu'il faisoit à la jeune fille. (e) *Sub occasione disciplina amori penitus vacabamus, & secretos recessus quos amor optabat studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quàm de lectione verba se ingerebant, plura erant osculæ quàm sententiæ. Sæpius ad sinus quàm ad libros reducebantur manus : crebrius oculos amor in se reflectebat quàm lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent.* Mais il y eut des occasions où tout de bon il voulut recourir au fouët : c'étoit lors qu'elle ne se trouvoit point d'humeur, ou que le respect de quelque fête solennelle lui inspiroit quelque scrupule Voiez la remarque E de l'article d'Heloïse. N'oublions pas la reflexion d'Abelard sur la simplicité du Chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me objicum quàm si agnum teneram famelico lupo committeret. Qui cum eam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constringendam traderet, quid aliud agebat quàm ut vocis meæ licentiam penitus daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus facile assequerer.* Comme il cite assez souvent les anciens Poetes, je m'étonne que sa *femme brebis livrée à un loup affamé* ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile, (f)

Eheu quid volui misero mihi ? floribus austrum
Perdidi, & luxuriæ immisi fenestris apertis.

(I) *Que des vers d'amour.*] Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la jouïssance, il ne se plaisoit point à faire leçon ; & il demeuroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit (g) étoit un tems tout-à-fait perdu pour ses études ; il vaquoit à d'autres choses ; il auroit donc voulu avoir à lui tout le jour pour étudier. Voilà pourquoi son Ecole lui étoit fort ennuieuse. Aussi ne faisoit-il que repeter ses vieilles leçons, & s'il lui venoit quelque pensée, elle ne rouloit pas sur quelque difficulté philosophique, mais sur des chansons amoureuses qui furent chantées long tems en plusieurs Provinces. *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio sed ex usu cogita proferrem, nec jam nisi recitator priscorum ejus inventorum ; & si qua invenire liceret carmina essent amatoria, non philosophia secreta. Quorum etiam carminum plurima adhuc in multis, sicut & ipse nosti, frequentantur & decantantur regionibus : ab his maxime quos vita similis oblectat* (h). Voilà donc un fait constant, qu'il savoit faire des vers ; mais je ne saurois croire qu'il soit l'Auteur du fameux Roman de la Rose, & qu'il y ait fait le portrait de son Heloïse sous le nom de *Beauté*. C'est pourtant ce que j'ai lu dans un livret (i) reimprimé en Hollande. Celui (k) qui se donna tant de peine pour ramasser & pour conferer les manuscrits d'Abelard, me parut plus digne de foi que ce livret. Or il dit positivement que le Roman de la Rose est l'Ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin qui fut faite par Jean de Meun. Plusieurs autres Ecrivains bien informez assûrent la même chose. L'Histoire d'Abelard & d'Heloïse a été inserée dans ce Roman.

(a) *Pag.* 10

(b) Frena libidini corpi laxare quibus antea vitam continentissimè. *Pag.* 9.

(c) *Pag.* 10.

(d) *Oper. Abal. pag.* 46.

(e) *Pag.* 11.

(f) *Virgil. Ecl.* 2. *v.* 58. *Voiez Nouvel. lettr. contre le Calvin. de Maimb. pag.* 741.

(g) Tædiosum mihi vehementer erat ad scholas procedere vel in eis morari pariter & laboriosum, cum nocturnas amori vigilias & diurnas studio consecrarem. *pag.* 12.

(h) *Ibid.*

(i) *Histoire d'Eloïse & d'Abelard.* A la Haie 1693.

(k) *François d'Amboise. Voiez sa Preface apologetique qu'il a mise à la tête des Oeuvres d'Abelard, qu'il fit imprimer à Paris l'an* 1616. *in* 4.

voiz en Bretagne chez ſa ſœur, où elle accoucha d'un * fils; & pour apaiſer le Chanoine, il lui offrit d'épouſer ſecretement Heloïſe. Il fit goûter beaucoup plus facilement cette propoſition à l'oncle qu'à la niece; car un excés de paſſion fort ſingulier faiſoit qu'Heloïſe aimoit mieux être la Maîtreſſe que la femme d'Abelard, comme nous le dirons † ailleurs. Enfin elle conſentit à ce mariage ſecret; mais elle proteſtoit avec ſerment dans l'occaſion qu'elle n'étoit point mariée. Fulbert qui avoit mieux aimé couvrir la honte de ſa famille en divulgant ce mariage, que tenir la parole qu'il avoit donnée à Abelard de n'en point parler, maltraita ſouvent ſa niece, quand il vit ſon obſtination à nier qu'elle fût femme d'Abelard. Là-deſſus elle fut envoiée dans le Monaſtere d'Argenteuil par ſon mari, qui lui fit prendre l'habit de Religieuſe, au voile près. Les parens d'Heloïſe s'imaginerent qu'il leur joüoit là un ſecond tour de perfidie, & furent ſi tranſportez de colere, qu'ils envoierent chez lui des gens qui entrerent de nuit dans ſa chambre, & qui lui couperent ces mêmes parties viriles avec leſquelles il avoit deshonoré la famille du Chanoine. Il en fut ſi honteux ‡, qu'il s'alla cacher dans les tenebres de la vie monaſtique. Ce fut la honte, & non la devotion qui le pouſſa à prendre l'habit de Moine dans l'Abbaye de St. Denys. Les deſordres de cette Abbaye, où les impuretez de l'Abbé étoient autant ſuperieures à celles des ſimples Moines, que ſa dignité l'élevoit au deſſus d'eux, chaſſerent bien-tôt Abelard; il voulut devenir cenſeur, & il ſe rendit par là ſi fâcheux, que l'on fut ravi de s'en deſfaire. Il ſe choiſit un lieu de retraite (K) ſur les terres du Comte de Champagne, & y dreſſa une Ecole, où il attira un ſi grand (L) nombre d'auditeurs, que l'envie des autres Maîtres, qui ſe voioient abandonnez à cauſe de lui par leurs Ecoliers, commença à lui ſuſciter de nouvelles perſecutions. Il s'étoit fait à Laon deux ‡ ennemis redoutables, qui n'eurent pas plutôt aperçu le prejudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de ſa grande reputation, qu'ils chercherent les occaſions de le perdre. Ils les trouverent dans un livre qu'il dicta ſur le myſtere de la (M) Trinité; ils pretendirent y avoir decouvert une hereſie effroiable, & ils obtinrent par le moien de leur Archevêque la convocation d'un Concile à Soiſſons, (N) environ l'an 1121. Ce Concile ſans avoir donné lieu à Abelard de ſe defendre, le condamna à jetter lui-même ſon livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de St. Medard. On lui ordonna peu après de retourner au Couvent de St. Denys, où la liberté qu'il s'étoit donnée de cenſurer les mœurs corrompuës de l'Ab-

* *On le nomme* Aſtrolabius.

† *Dans l'article* Heloïſe.

‡ In tam miſera me contritione poſitum confuſio, fateor, pudoris potius quam devotio converſionis ad monaſticorum latibula clauſtrorum compulit. *Id. p.* 18.

‡ *Albericus Remenſis, & Lanulphus Lombardus. Ce dernier eſt nommé* Leutaldus Novarienſis *par Othon de Friſingen.*

(K) *Sur les terres du Comte de Champagne.*] On decouvre cela en conferant deux paſſages. Voici le premier: (*a*) *Ad Cellam quandam receſſit, ſcholis more ſolito vacaturus.* Voici le ſecond: (*b*) *Nolle latenter aufugi, atque ad terram Comitis Theobaldi proximam, ubi antea in Cella moratus fueram, abſceſſi.* Paquier n'a rien compris au premier, puis qu'il y a trouvé ce ſens; (*c*) *Se retirant en un arriere-coin du Monaſtere, liſoit tantoſt en Philoſophie, tantoſt en Theologie.* Ce ne fut nullement dans l'enceinte de l'Abbaie de St. Denys, qu'Abelard dreſſa une Ecole: il n'en eût pas été moins importun aux Moines dont il cenſuroit les dereglemens; & c'étoit à cauſe de ſes cenſures qu'ils ſouhaiterent de ſe defaire de lui. Mr. du Cange explique très-doctement ſelon ſa coutume ce que c'eſt que *Cella*. Voiez la remarque A de l'article *Paraclet*, où j'explique les diverſes ſtations de Pierre Abelard.

(*a*) *Abel. pag.* 19.

(*b*) *Id. pag.* 26.

(*c*) *Paquier ubi ſupra.*

(L) *Un ſi grand nombre d'auditeurs.*] Touchant le grand nombre d'Ecoliers qu'il eut, voiez la remarque A de l'article *Foulques Prieur de Deuil.*

(M) *Sur le myſtere de la Trinité.*] L'occaſion qui porta nôtre Abelard à écrire ſur cette matiere, fut que ſes Ecoliers lui en demandoient des raiſons philoſophiques. Ils ne ſe paioient point de paroles, ils aimoient mieux des ideës, & ils diſoient hautement qu'il n'étoit pas poſſible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit ſe moquer du monde que de prêcher une choſe qui eſt incomprehenſible, tant à celui qui parle qu'à ceux qui écoutent. *Humanas* (*d*) *& philoſophicas rationes requirebant, & plus quæ intelligi quàm quæ dici poſſent efflagitabant; dicentes quidem verborum ſuperfluam eſſe prolationem quam intelligentia non ſequeretur, nec credi poſſe aliquid niſi primum intellectum; & ridiculoſum eſſe aliquem aliis predicare, quod nec ipſe nec illi quos doceret intellectu capere poſſent, Domino ipſo arguente quod cæci eſſent duces cæcorum.* Là-deſſus il ſe mit à leur expliquer l'unité de Dieu, par des comparaiſons empruntées des choſes humaines. Paquier (*e*) l'accuſe d'avoir ſoutenu, *Qu'on ne devoit croire une choſe dont on ne pouvoit rendre raiſon, qui eſtoit en bon langage*, pourſuit-il, *detruire le fondement general de noſtre foi.* Je ne lui demande pas qui lui a dit qu'un Profeſſeur aprouve toutes les fantaiſies de ſes Ecoliers, lors qu'il a la complaiſance d'en prevenir autant qu'il peut les mauvaiſes ſuites; car il y a quelque aparence qu'Abelard trouvoit aſſez raiſonnables les maximes qu'il attribuë à ſes auditeurs: mais il ne faut pas apuier cette aparence ſur le paſſage que Paquier allegue; il vaut mieux la fonder ſur ces paroles de St. Bernard; (*f*) *Quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non poſſis ratione attingere? Denique exponere volens* (Abelardus) *illud ſapientis, qui credit cito levis eſt corde, ait credere eſt, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Le Traité qu'Abelard compoſa ſur ce ſujet plut extremement à tout le monde, hormis à ceux qui étoient du même metier que lui; c'eſt-à-dire qui étoient Profeſſeurs en Theologie. Fâchez qu'un autre eût trouvé des explications & des éclairciſſemens qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple ne lapidât Abelard. (*g*) *Duo illo prædicti annuli noſtri ira me in Clero & populo diffamaverunt, ut prènè me populus pancoſque qui adveneram ex diſcipulis noſtris primo die noſtri adventus lapidarent, dicentes me tres Deos prædicare & ſcripſiſſe, ſicut ipſis perſuaſum fuerat.* Leurs cabales toutes puiſſantes extorquerent du (*h*) Legat du Pape la condamnation qu'on a vuë dans le corps de cet article. Ils avoient fait accroire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il eſt certain qu'il étoit très-orthodoxe ſur le myſtere de la Trinité, & que tous les procés qu'on lui fit ſur cette matiere ſont de mauvaiſes chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaiſon qu'il emprunta de la Logique (c'étoit ſon fort que la Logique) va plutôt à reduire à une les trois perſonnes divines, qu'à multiplier en trois l'eſſence de Dieu: & voilà neanmoins qu'on l'accuſe non pas de Sabellianiſme (*i*), mais de Tritheiſme. Sa comparaiſon eſt que comme les trois propoſitions d'un ſyllogiſme ne ſont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Eſprit ne ſont qu'une même eſſence; *Sicut eadem* (*k*) *oratio eſt propoſitio, aſſumptio & concluſio, ita eadem eſſentia eſt Pater & Filius & Spiritus Sanctus.* Les inconveniens qui peuvent ſortir d'un tel parallèle n'égalent point, ou pour le moins ne ſurpaſſent point ceux qui naiſſent du parallèle de la Trinité avec les trois dimenſions de la matiere. Ainſi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie de Mr. Wallis, Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallèle des trois dimenſions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, ſous pretexte de la comparaiſon du ſyllogiſme. Ce qu'il y a de certain c'eſt que ſur le pied du ſyllogiſme, & ſur celui des trois dimenſions, il s'en faudroit bien que le myſtere de la Trinité ne fût ce qu'il eſt. Notez qu'un Miniſtre s'étoit ſervi du parallèle des trois dimenſions l'an 1685. Cela paroît par les Nouvelles de la Republique des Lettres à l'article 3. du mois de Juillet, à l'article 10. du mois d'Août, & à l'article 12. du mois de Septembre. Il fut refuté par un autre Miniſtre l'an 1694. Voiez l'examen de la Theologie de Mr. Jurieu par Mr. Saurin pag. 831.

(*d*) *Abal. pag.* 20.

(*e*) *Paquier ubi ſupra.*

(*f*) *Bernard. epiſt.* 190.

(N) *Environ l'an* 1121.] Le Pere Alexandre (*l*) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, Chanoine de St. Victor, qui a mis ce Concile à l'an 1116. que contre Binius qui l'a mis à l'an 1136. On avoit déjà cenſuré dans la preface des Oeuvres de Pierre Abe-

(*g*) *Abal. ubi ſupra.*

(*h*) *Conan Evêque de Preneſte. Il preſida à ce Concile de Soiſſons.*

(*i*) *Othon de Friſingen de geſt. Frider. l.* 1. *c.* 47. *dit pourtant qu'on l'accuſa de l'Hereſie de Sabellius au Concile de Soiſſons.*

(*k*) *Abal. ibid.*

(*l*) *Nat. Alexander. ſæc.* 12. *& 13. part.* 3. *pag.* 43. *& ſeq.*

Digitized by Google

l'Abbé & des Religieux, l'avoit expoſé à la haine de tant de gens. Il lui échapa de dire qu'il ne croioit pas que leur Saint Denys fût Denys l'Areopagite, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout auſſi-tôt, & raporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joie; parce qu'il ſe voioit en main un prétexte de mêler aux accuſations de fauſſe doctrine les (O) accuſations de crime d'Etat, choſe que ces Meſſieurs ne manquent jamais de pratiquer, pour ſatisfaire plus ſûrement leur vengeance. L'Abbé aſſembla ſon Chapitre ſans perdre tems, & declara qu'il alloit livrer à la juſtice du Roi celui qui avoit l'audace de renverſer la gloire & la Couronne du Roiaume. Abelard ne jugeant point que de pareilles menaces fuſſent peu de choſe, ſe ſauva de nuit en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé la permiſſion de vivre monaſtiquement où il voudroit. Les raiſons politiques qui concoururent à cela ſont (P) aſſez curieuſes. Enſuite de cette permiſſion il ſe choiſit une ſolitude dans le Dioceſe de Troies, & y bâtit un Oratoire qu'il nomma le * *Paraclet*. Une grande multitude d'Ecoliers l'y allerent joindre; ce qui reveilla l'envie qui l'avoit

* *Nous dirons dans l'article* Paraclet *pourquoi il donna ce nom à ſon Oratoire, & nous raporterons les chiennes qu'on lui fit à ce ſujet.*

Abelard les fautes chronologiques de Binius, & celles de quelques autres. On avoit dit que Platine avoit placé ſous le Pape Lucius II. le Synode qui condamna Abelard; que Binius avoit donné dans cette erreur de Platine; qu'il en avoit commis une autre en mettant ſous l'année 1140. le Concile de Soiſſons, & celui de Sens; & que Genebrard n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces deux Conciles. Pour juſtifier que ce ſont des fautes, on avoit dit que le Pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe ſur l'année 1145. & qu'il ſe paſſa 20. années entre la tenuë du Concile de Soiſſons, & la tenuë du Concile de Sens. On ſoutient que l'Evêque de Preneſte, qui preſida au Concile de Soiſſons en qualité de Legat du Pape, ſortit de France environ l'an 1120. & qu'il n'y revint plus. On pouvoit remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine qu'on a citées: *Qui* (Abelardus) *præſente etiam Ludovico Rege rationibus victus non modo ſententiam mutavit, ſed etiam monaſticam vitam & Religionem induit, ac deinceps una cum diſcipulis quibuſdam in loco deſerto ſanctiſſimè vixit.* Premierement il eſt certain qu'Abelard s'étoit fait Moine, avant que l'on tint aucun Concile contre lui. En ſecond lieu c'eſt au Concile de Sens que Louis VII. aſſiſta, pour voir ce qui ſe paſſeroit dans la cauſe de cet Heretique. Or il eſt faux que dans ce Concile Abelard ſe ſoit rendu aux raiſons de ſes adverſaires, & qu'il ait abjuré ſes opinions. Il demanda dès l'entrée qu'on le renvoiât au Pape. En troiſiéme lieu il n'eſt pas moins faux qu'il ait vécu depuis ce tems-là dans un lieu deſert avec quelques diſciples; car il paſſa tout le reſte de ſes jours chez les Moines de Clugni. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux Conciles aſſemblez contre Abelard. La plûpart des fautes que je viens de relever ſont reprochées à Belleforêt dans la preface mentionnée ci-deſſus; où d'ailleurs on le cenſure avec raiſon d'avoir gloſé ſur l'Epitaphe d'Abelard, comme ſi les loüanges outrées que l'on y lit étoient une preuve de ſon impudence, & de ſon orgueil inſupportable. Il eſt certain que cette Epitaphe fut compoſée par l'Abbé de Clugni après la mort d'Abelard. Pluſieurs Hiſtoriens ont mal diſtingué les deux Conciles, qui traiterent la cauſe de ce perſonnage. Paul Emile (*a*) veut que celui de Sens ſoit le premier où elle ait été examinée: du Haillan (*b*) debite le même menſonge, & l'accompagne de pluſieurs autres; comme qu'Abelard n'oſa comparoître; que tous ſes Ecrits furent condamnez au feu; & que la ſeconde fois qu'il fut cité les Prelats diſputerent longuement avant que de le condamner. Philippe de Bergamo ſoutient que l'Heretique (*c*) aiant été convaincu en preſence du Roi Louis, par les puiſſantes raiſons de ces doctes & Catholiques Prelats, abjura ſes fauſſes doctrines, ſe fit Moine, & paſſa le reſte de ſes jours fort ſaintement dans un deſert avec quelques-uns de ſes diſciples. On trouveroit mille Chroniqueurs qui ont copié les uns des autres ces mêmes menſonges. Un petit livre (*d*) que j'ai déjà cité met dans la bouche d'Heloïſe ces paroles, *Que n'avancerent point ces deux faux Prophetes, qui declamerent ſi fortement contre vous au Concile de Rheims?* Ces deux faux Prophetes ſont St. Bernard & St. Norbert. Heloïſe n'a point dit qu'ils aient crié dans quelque Concile, & en tout cas ce n'eſt point dans celui de Rheims.

(*a*) *In Hiſt. Ludovici* VII.

(*b*) *Hiſt. de France ſous Louis* VII.

(*c*) *Il le nomme* Baliardus *Supplem. Chron. ad an.* 1135.

(*d*) *Hiſtoire d'Heloïſe & d'Abelard, avec les lettres paſſionnée qu'elle lui écrivit.* A la Haie, 1693.

(O) *Les accuſations de crime d'Etat.*] C'eſt un artifice dont on s'eſt ſervi tant de fois, depuis que les Juifs (*e*) l'employerent contre nôtre Seigneur, qu'il eſt étrange qu'on oſe emploier encore aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté auſſi uſée de vieilleſſe que celle-là ne fût incapable de ſeduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde eſt trop indiſciplinable pour profiter des maladies des ſiecles paſſez. Chaque ſiecle ſe comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'eſprit de perſecution & de vengeance a tâché juſqu'à preſent d'intereſſer les Souverains dans ſes querelles particulieres, il tâchera de les y mêler juſques à la fin du monde; & nous pouvons bien apliquer ici la ſentence de Salomon, (*f*) *Ce qui a été c'eſt ce qui ſera, & ce qui a été fait c'eſt ce qui ſe fera.* Nos deſcendans diront auſſi bien que nous;

Qui (*g*) *mepriſe Cotin n'eſtime point ſon Roi,*
Et n'a ſelon Cotin ni foi, ni Dieu, ni loi.

(*e*) *Evang. de St. Luc, ch.* 23. *v.* 2.

(*f*) *Eccleſ. l.* 9.

(*g*) *Des Preaux Sat.* 12.

(P) *Sont aſſez curieuſes.*] Abelard ne pouvant avoir de l'Abbé de St. Denys la permiſſion de ſe retirer, eut recours aux machines de la Politique. Il ſavoit que plus les Moines de St. Denys ſe plongeoient dans le deſordre, plus la Cour exerçoit d'autorité ſur cette Abbaie, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à ſon Conſeil, qu'il n'étoit pas de l'interêt de Sa Majeſté qu'un Religieux comme lui, qui cenſuroit éternellement la mauvaiſe vie de ces Moines, demeurât long tems parmi eux. On entendit à demi mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé, & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raiſon ils vouloient retenir par force un Moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur; & qui à cauſe de cela ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aiſément leur procurer quelque honte. La concluſion fut qu'Abelard ſe retira. Je me ſouviens à ce propos d'avoir demandé un jour à un homme, qui me contoit mille & mille dereglemens des Eccleſiaſtiques de Veniſe, comment il ſe pouvoit faire que le Senat ſouffrit des choſes qui faiſoient ſi peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. On me fit reponſe que le bien public obligeoit le Souverain à uſer de cette indulgence; & pour m'expliquer cette énigme, on ajoûta que le Senat étoit bien aiſe que le peuple eût le dernier mepris pour les Prêtres & pour les Moines; car dès lors ils ſont moins capables de le faire ſoulever. L'une des raiſons, me dit-on, pourquoi les Jeſuites ne plaiſent point là au Souverain, c'eſt qu'ils gardent mieux le *arcanum* de leur caractere, & qu'ainſi ſe faiſant plus reſpecter au menu peuple par un exterieur plus reglé, ils ſont plus en état d'exciter une ſedition. J'ai de la peine à m'imaginer qu'un deſordre auſſi affreux que celui-là ſoit veritable. Où en ſeroit-on, ſi l'autorité ſouveraine avoit beſoin de ſe maintenir par un tel expedient, & ſi le Clergé ſe rendoit plus formidable par ſes bonnes que par ſes mauvaiſes mœurs? Ce deſordre ſeroit mille fois plus deplorable que celui dont parle Tacite, lors qu'il dit que ſous un mauvais gouvernement, la grande reputation n'expoſe pas à moins de perils que la mauvaiſe. *Introvit* (*b*) *animum militaris gloria cupido, ingrata temporibus, quibus ſiniſtra vega eminentes interpretatio, nec minus periculoſum ex magna fama, quam ex mala.* Mais voions les paroles mêmes d'Abelard. (*i*) *Interveneruntibus amicis quibuſdam noſtris Regem & Conſilium ejus ſuper hoc compellavi, & ſic quod volebam impetravi. Stephanus quippe Regis tunc Dapifer, vocato in partem Abbate & familiaribus ejus, quæſivit ab eo cur invitum retinere vellent, ex quo incurrere facilè ſcandalum poſſent, & nullam neceſſitatem habere; cum nullatenus vita mea & ipſorum convenire poſſent. Sciebam autem in hoc Regii Conſilii ſententiam eſſe, ut quo minus regularis Abbatia illa eſſet, magis Regi eſſet ſubjecta atque utilis, quantum videlicet ad lucra temporalia. Unde me facile Regis & ſuorum aſſenſum conſequi conſideram, ſicque actum eſt.* Quelques pages après il dit qu'un Seigneur Breton s'étoit prevalu de (*k*) la mauvaiſe vie des Moines de Ruys, afin de s'emparer de leurs biens. Oter à des gens qui par la ſainteté de leur vie ſe ſont aquis la veneration des peuples, ôter, dis-je, à de telles gens ce que la charité des fidelles leur a donné, n'eſt pas une petite entrepriſe; mais on ne croit pas riſquer beaucoup en l'ôtant à des perſonnes qui ſcandaliſent le public.

POURQUOI le Senat de Veniſe aime, dit-on, les dereglemens du Clergé.

(*b*) *Tacitus in vita Agricolæ c.* 5.

(*i*) *Abal. pag.* 27.

(*k*) Et inordinatione ſcilicet ipſius Monaſterii nactus occaſionem. *Id. pag.* 33.

Digitized by Google

l'avoit tant de fois perſecuté. Mais à ce coup il tomba dans les plus dangereuſes mains du monde, je veux dire qu'il fut en bute à deux ſoi diſans Reſtaurateurs de l'ancienne Diſcipline, & grans relateurs, qui comme de (PΔ) nouveaux Apôtres s'étoient aquis la faveur des peuples. Ils repandirent tant de medifances contre ſa perſonne, qu'ils lui debaucherent les principaux de ſes amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oſer le lui temoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut ſur le point d'abandonner le païs de β Chretienté; mais ſon étoile ne lui permit pas de ſe procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des γ Chretiens, & à des Moines pires que des Turcs. Les Moines de l'Abbaie de Ruys au Dioceſe de Vannes l'élurent (PΔΔ) pour leur Superieur: il eſpera que ce ſeroit pour lui un aſyle; mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des Moines, & la violence d'un Seigneur qui leur ôtoit la meilleure partie de leurs revenus, de ſorte qu'ils étoient contrains de nourrir δ de leur propre bourſe leurs concubines & leurs enfans, l'expoſerent à mille chagrins, & même (Q) aux plus grans dangers. Sur ces entrefaites l'Abbé de St. Denys chaſſa les Religieuſes d'Argenteuil. Abelard mu de pitié pour Heloïſe leur Prieure lui fit preſent de l'Oratoire du Paraclet, où elle s'établit avec quelques-unes de ſes compagnes. Depuis ce tems-là il fit ſouvent des voiages de Bretagne en Champagne pour les interêts d'Heloïſe, & pour ſe delaſſer un peu des embarras de ſon Abbaie. On en (R) cauſa, nonobſtant la mutilation que ce pauvre homme avoit autrefois ſouferte. Voilà juſqu'où il a conduit l'hiſtoire de ſes malheurs, dans une lettre qui ſubſiſte encore. Le reſte de ſa vie doit être cherché dans d'autres Ecrits, & conſiſte principalement en ce qu'il eut un nouveau procés d'hereſie devant l'Archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de juſtifier ſa doctrine dans une aſſemblée publique. Cela lui fut accordé; on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roi Louis VII. voulut aſſiſter en perſonne. Ce fut l'an 1140. St. Bernard y fut mandé pour y ſoutenir le perſonnage d'accuſateur. On lut d'abord à l'aſſemblée les propoſitions qui avoient été extraites des livres de Pierre Abelard: cette lecture fit tant de peur à l'accuſé, qu'il interjetta apel au Pape. Le Concile ne laiſſa pas de condamner les propoſitions θ; mais il n'ordonna rien contre la perſonne accuſée, & rendit compte de tout au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation. Le Pape n'y * manqua pas; il ordonna que les livres d'Abelard fuſſent brûlez, & qu'on l'enfermât; & lui defendit de plus enſeigner. Il s'apaiſa quelque tems après à la ſollicitation de Pierre le Venerable, qui avoit reçu fort humainement cet Heretique dans ſon Abbaie de Clugni, & qui l'avoit même reconcilié avec St. Bernard †, le promoteur de (S) l'opreſſion que l'innocence avoit ſouferte dans ce Concile. La retraite de Clugni fut la derniere dont Abelard eut beſoin. Il y trouva toute ſorte de charité; il y fit des leçons aux Moines; il y fut également humble & laborieux. Enfin étant devenu infirme, perſecuté de ‡ la gale, & de pluſieurs autres incommoditez, on l'envoia dans le Prieuré de St. Marcel, lieu très-agreable ſur la Saone auprès de Chalon. Il y mourut le 21. d'Avril (T) 1142. à l'âge de 63. ans. Son corps (V) fut envoié à Heloïſe, qui le fit enterrer au Paraclet ‡. Nous parlons de ſes Ecrits dans

β Voiez la remarque E de l'article Alciat (JeanPaul) γ Incidi in Chriſtianos atque Monachos Gentibus longe ſæviores atque pejores. *Id. pag.* 32. δ Unuſquiſque de propriis olim marſupiis ſe & concubinas ſuas cum filiis & filiabus ſubſtentaret. *Id. pag.* 33. θ Voiez la Vie de St. Bernard, par Geofroi, Moine de Clairvaux, *l.* 3. *c.* 5. & la 189. lettre de St. Bernard; elle eſt inſerée dans les Oeuvres d'Abelard, *pag.* 272. * Voiez la lettre 194. du même. & les Oeuvres d'Abel. *p.* 301. † Voiez la lettre de cet Abbé à Innocent II. in Operib. Abelardi. *pag.* 335. ‡ Plus ſolito ſcabie & quibusdam corporis incommoditatibus gravabatur. *In Operib. Abal. pag.* 341. ‡ Voiez la lettre de Pierre le Venerable à Heloïſe, in Operib. Abel. pag. 337.

(a) *Abal. pag.* 31. (b) *Du Breul, Antiq. de Paris pag.* 888. *edit.* 1639. *in* 4. (c) Celle d'Abelard qui contient la relation de ſa vie. (d) *Vide epiſt.* 1. *p.* 39. & 40.

(PΔ) *Qui comme de nouveaux Apôtres.*] Liſez ce qui ſuit. (a) *Quoſdam adverſum me novos Apoſtolos quibus mundus plurimum credebat excitaverant. Quorum alter* (c'étoit St. Norbert) *regularium Canonicorum vitam; alter* (c'étoit St. Bernard) *Monachorum ſe reformaſſe gloriabatur.* Heloïſe à la page quarante-deuxieme les nomme de faux Apôtres.

(PΔΔ) *Les Moines de l'Abbaye de Ruis . . . l'élurent pour leur Superieur.*] Le Benedictin qui a tant travaillé ſur les Antiquités de Paris, a eu grand tort de cenſurer Belleforêt, qui avoit dit qu'Abelard poſſeda une Abbaie dans la Bretagne. (b) *Qu'il ait eſté Abbé en Bretagne cela eſt faux: car au ſortir du Paraclet, il ſe retira a Cluny, & a perſeveré en icelle congregation juſques a la mort.* Voilà un Auteur bien mal informé. Il ignore que Pierre Abelard eut une Abbaie en Bretagne avant & après la ceſſion du Paraclet. S'il avoit bien lu la (c) lettre dont il cite quelques paſſages, il y auroit vu cela avec la derniere evidence.

(Q) *Et même aux plus grans dangers.*] Les Moines tâcherent ſouvent de l'empoiſonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cauſe de ſes precautions, ils eſſaierent de l'empoiſonner par le pain & par le vin de l'Euchariſtie. Un jour n'aiant pas mangé d'une viande qui lui avoit été preparée, il vit mourir ſon compagnon qui la mangea. Les excommunications dont il foudroioit les plus mutins de ſes Religieux, ne remedierent pas au deſordre. Enfin il craignit plus le poignard que le poiſon, & ſe compara à celui que le tyran de Syracuſe fit mettre à ſa table, ſous une epée qui ne pendoit qu'à un fil (d).

(R) *On en cauſa nonobſtant la mutilation.*] La medifance ſe dechaina ſi furieuſement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on ſût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laiſſoit pas de dire qu'un reſte de volupté ſenſuelle le tenoit attaché à ſon ancienne Maîtreſſe. *Quod me facere ſincera charitas compellebat, ſolita derogantium prævitas impudentiſſime accuſabat, dicens me adhuc quadam carnalis concupiſcentiæ oblectatione teneri qui priſtina dilecta ſuſtinere abſentiam vix aut nunquam paterer.* C'eſt la plainte que l'on trouve dans la page 35. de ſa relation. Il ſe conſola par l'exemple de St. Jerôme, dont l'amitié pour Paule ſervit d'entretien aux medifans; & il crut refuter invinciblement la calomnie, en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Le P. Theophile Raynaud s'eſt moqué de cette raiſon, parce qu'il avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilez. (e) *Ex quibus omnibus liquet quam frigida fuerit Petri Abelardi apologia, cum vereamur de nimia familiaritate cum amica quidem ſua Heloiſa & aliis monialibus Paracliteníibus repoſitis, Eunuchos qualis ipſe factus erat, tuto & abſque omni periculo poſſe verſari cum fœminis.* J'en dirai quelque choſe dans l'article *Cambaüs.* Heloïſe aimoit ſi ardemment Abelard, quoi qu'on le lui eût châtré, que les vertus de cet homme pouvoient courir de grans riſques auprès d'elle. Voiez nos remarques ſur l'article de cette femme. Ces paroles de Virgile, (f) *Nonnunquæ furens quid fœmina poſſit, Triſte per augurium Teucrorum pectora ducunt*, repreſentent en quelque maniere la conduite de ceux qui craindroient que la paſſion d'Heloïſe n'ait eu trop de force ſur la chaſteté de ſon Abelard.

(e) *Theoph. Raynaud. de Eunuchis, pag.* 148.

(f) *Virgil. Æneid. lib.* 5. *v.* 6.

(S) *Le promoteur de l'opreſſion.*] C'eſt de quoi nous parlerons dans l'article de Berenger de Poitiers.

(T) *Le* 21. *d'Avril* 1142.] Cela montre que le nouvel Auteur de la vie d'Abelard s'eſt fort abuſé, en le faiſant vivre l'an 1170. Je parle de l'Auteur d'un petit livre imprimé à la Haie en 1693. où l'on trouve avec *l'Hiſtoire abregée d'Eloiſe & d'Abelard* trois autres petites pieces.

(V) *Son corps fut envoié à Heloiſe.*] Paquier aſſûre (g) qu'Abelard *par ſon teſtament ordonna d'eſtre enterré dans le Monaſtere* du Paraclet. François d'Amboiſe (h) l'aſſûre auſſi; mais il n'en donne point d'autre preuve que le temoignage de Paquier. Ce qui me rend incredule là-deſſus eſt que Pierre le Venerable n'en fait aucune mention dans la lettre (i) qu'il écrit à Heloïſe, où il lui rend compte des dernieres heures d'Abelard. Bien plus, l'abſolution d'Abelard fait foi, que l'on n'envoia ſon corps au Paraclet qu'afin de gratifier Heloiſe. C'eſt une marque qu'elle avoit demandé cette faveur. Or quel droit auroit eu l'Abbé de Clugni, de faire d'une diſpoſition teſtamentaire la matiere d'un bienfait. Le Kalendrier de l'Abbaie du Paraclet confirme puiſſamment tout ceci, car on y trou-

(g) *Paquier ubi ſupra.*

(h) *Præf. Apologet.*

(i) *In Operib. Abelardi. pag.* 337.

Digitized by Google

dans l'article de François d'Amboiſe ; & pour ce qui eſt de ſes erreurs, & de ſes perſecutions ſynodales, nous en toucherons quelque choſe dans l'article de Berenger de Poitiers. Il eſt remarquable qu'il ne ſe fit nul ſcrupule de ſon mariage, quoi qu'il fût dans la * Clericature, & poſſeſſeur d'un Canonicat. J'ai été ſurpris de voir qu'il ne fait aucune mention de ſon (X) Maître Roſcelin †, qui paſſoit en ce tems-là pour un ſubtil Logicien, & que l'on regarde comme le fondateur de la ſecte des Nominaux. Il a eu de l'attachement lui auſſi pour cette ſecte, qu'il trouva très-propre *à † la vivacité de ſon eſprit penetrant, aigu & inventif.* Il effrayoit les gens *par le moien de cette ſcience, & les foudroioit & terraſſoit par tant de ſortes d'ergoteries & de ſyllogiſmes, qu'il ne les rendoit pas moins eſtonnez que confus.* Je ne croi pas qu'il ſe ſoit jamais mêlé de l'explication (Y) du Droit Civil, comme quelques-uns le pretendent. On verra dans la derniere remarque le (Z) catalogue des erreurs de Mr. Moreri. Vous trouverez dans un ‡ Ouvrage du Pere Jacob une longue liſte d'Auteurs qui ont parlé d'Abelard.

* Quid te Clericum atque Canonicum facere oportet. *Epiſt.* 1. *pag.* 16.

† *Otho Friſing. de geſt. Frid. l.* 1. *c.* 47. *Aventin. Ann. Boiar. l.* 6.

‡ *Naudé, Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. pag.* 160.

ABE-

(*a*) *Apud Andr. Quercetanum*, (ſive du Cheſne) *in not. ad Hiſtor. calamit. Abel.*

trouve ces paroles (*a*) ; VIII. *Kal. Januar. obiit Petrus Cluniacenſis Abbas, cujus* CONCESSU *habet Eccleſia noſtra corpus Magiſtri noſtri Petri* Le ſilence d'André du Cheſne dans ſes notes ſur l'Epitre où Abelard raconte ſes infortunes ; eſt une grande raiſon pour moi contre Paquier. Il y en a qui ſans parler de teſtament (*b*), diſent qu'on donna à Heloïſe le corps de feu ſon mari, comme il avoit temoigné par ſes lettres qu'il ſouhaitoit que l'on fît : mais on ne cite ni ces lettres, ni perſonne qui les ait citées. J'ai trouvé l'endroit à la page 53. de ſes œuvres. Il étoit alors dans ſon Abbaie de Ruis, & craignoit d'être aſſaſſiné de jour en jour. *Quod ſi me Dominus in manibus inimicorum tradiderit* (écrit-il à Heloïſe) *ſiluerit ut ipſi prevalentes me interficiant, aut quocunque caſu viam univerſa carnis abſens à vobis ingrediar, cadaver obſecro noſtrum ubicunque vel ſepultum, vel expoſitum jacuerit, ad Cimiterium veſtrum deferri faciatis, ubi plia noſtra, imo in Chriſto ſorores ſepulcrum noſtrum ſapius videntes ad preces pro me Domino fundendas amplius invitentur.* Voici l'abſolution d'Abelard : elle devoit être miſe ſur ſon tombeau, & c'eſt pour un tel uſage qu'Heloïſe l'avoit demandée (*c*) à Pierre le Venerable. *Ego* (*d*) *Petrus Cluniacenſis Abbas qui Petrum Abelardum in Monachum Cluniacenſem recepi, & corpus ejus furtim delatum Heloiſſæ Abbatiſſæ & Monialibus Paracleti conceſſi, auctoritate omnipotentis Dei & omnium ſanctorum abſolvo eum pro officio ab omnibus peccatis ſuis.* Belleforêt (*e*) a debité un grand menſonge, lors qu'il a dit que les os de Pierre Abelard furent deterrez & brûlez. La preface apologetique du Sieur d'Amboiſe refute cela invinciblement.

(*b*) *Carve, Hiſtor. liter. ſcript. Eccleſ. pag.* 652.

(*c*) *Voiez les Oeuvres d'Abelard, pag.* 343.

(*d*) *In Operib. Abal. pag.* 345.

(*e*) *Belleſor. Chronq. de France.*

(X) *Son Maître Roſcelin.*] Salabert Prêtre d'Agen revoque en doute dans ſa (*f*) Diſſertation ſur la ſecte des Nominaux, que Roſcelin ait été Precepteur de Pierre Abelard. Nous examinerons ſes raiſons dans l'article *Roſcelin.*

(*f*) *Elle a pour titre*, Philoſophia Nominalium vindicata. *A Paris* 1651. in 8.

(Y) *De l'explication du Droit Civil.*] François d'Amboiſe ſe trompe, ce me ſemble, lors qu'il croit qu'Accurſe a parlé de nôtre Pierre Abelard, dans la gloſe ſur la loi *Diuque pedum præſcriptione.* Voici les paroles (*g*) d'Accurſe : *Sed Petrus Bailardus qui ſe jactavit quod ex qualibet quantumcunque difficili litera traheret ſanum intellectum, hic dixit* NESCIO. Alciat loue la modeſtie de ce Pierre Bailard, qui avoüoit de ſi bonne foi ſon ignorance là-deſſus : *Magnus ille Andreas Alciatus in illo quem de quinque pedum præſcriptione ſcripſit tractatu, poſtquam Petrum Bailardum celebremſua tempeſtate Profeſſorem laudavit quod ingenuè faſſus ſit eam legem à ſe non intelligi* &c. C'eſt ainſi que parle François d'Amboiſe (*h*), & ſes propres expreſſions ſuffiſent à le condamner ; car afin qu'Alciat ait raiſonné juſte, il faut que le Profeſſeur célebre qu'il a loüé ait été Profeſſeur en Droit. Quelle merveille ſeroit-ce, qu'un Profeſſeur de Dialectique avouât qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du Code ? Auſſi voions-nous que ce Bailard eſt un Profeſſeur en Droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus.* Concluons qu'il ne s'agit point ici de nôtre Pierre Abelard, & que Paquier (*i*) qui a cru faire une remarque qui ne devoit pas être oubliée, en lui apliquant ce qu'a dit Accurſe, auroit mieux fait de n'en rien dire. Au moins devoit-il bien prendre garde qu'il y a dans le paſſage d'Accurſe non pas *Petrus Abellardus*, comme il le pretend, mais *Petrus Baylardus.* Que s'il étoit vrai que ce Gloſateur eût eu en vue nôtre Abelard, il faudroit dire, ce me ſemble, qu'il ſe ſeroit abuſé ; car on ne voit aucune raiſon de croire qu'Abelard ſe ſoit mêlé de Juriſprudence. Voions les paroles de Crinitus. (*k*) *Quæſitum eſt ſuperiori ætate à veris doctoribus quidnam in jure noſtro civili præſcriptio quinque pedum ſignaret, qualiſque foret in ea intellectus. Quam rem Laurentius Valla & alii complures cum non ſatis perciperent hac una ſe ratione defendebant, quod Joannes Bajalardus inter eos qui* JUS CIVILE PROFITENTUR *vir conſultiſſimus ingenuè affirmavit, ſe illud ignorare.* Thomaſius (*l*) ne devoit pas conclure de ce paſſage que Pierre Abelard ait été quelquefois nommé *Baalard.*

(*g*) *Apud Fr. d'Amboiſe, Præf. Apol.*

(*h*) *Voici les paroles d'Alciat.* Adeò autem exiſtimata eſt difficilis, ut Petrus Baylardus non incelebris tempeſtate ſua Profeſſor ingenuè faſſus ſit eam à ſe non intelligi.

(*i*) *Paquier ubi ſupra.*

(*k*) *Crinitus de honeſta diſcipl. l.* 25. *c.* 4.

Voici une obſervation que Mr. de la Monnoie me communiqua, après avoir lu ma remarque Y. Je ſuis ſûr que l'on aura plus d'avances pour ſe bien déterminer quand on aura comparé ſes penſées avec les miennes ; c'eſt pourquoi je me perſuade qu'il me permettra de mettre tous mes Lecteurs en état de comparer. *Je ſuis perſuadé*, dit-il, *que c'eſt d'Abelard qu'Accurſe ſur la loi* quinque pedum *a entendu parler. Abelard, ſi on convient, ne faiſoit pas profeſſion de Juriſprudence ; mais il paſſoit pour univerſel, & pour un homme qui pretendoit ne rien trouver au deſſus de ſon intelligence*, qui totum ſcibile ſciebat, *comme on a dit de lui dans ſon epitaphe. Accurſe dans l'endroit cité ne nous en donne point d'autre idée que celle-là, & ceux qui ſur les paroles du Gloſateur ont cru que* Petrus Baylardus *ou* Bailardus *avoit été un celebre Profeſſeur en Droit ſe ſont trompez. Il n'y en a jamais eu de ce nom-là.* Bailardus *n'eſt autre qu'*Abelard, *& c'eſt une des dix ou douze manieres dont on a écrit le nom de cet Auteur. Les Italiens très-ſujets à ces ſortes de retranchemens, ont dit* Bailardus *pour* Abailardus, *comme* Ragona *pour* Aragona, Naldo *pour* Arnaldo, Berto *pour* Alberto *ou* Lamberto. *On ne nera pas du moins que Jaques Philippe de Bergame* (*m*) *Moine Auguſtin n'ait apellé notre Abelard* Baliardus. C'eſt l'obſervation de Mr. de la Monnoie. Je m'en vais dire une choſe dont je ne m'aviſai pas dans la premiere edition. Je croi qu'Abelard mourut avant que l'etude du Droit Romain fût connu en France. On l'avoit reſuſcitée en Italie (*n*) quelques annees auparavant, & l'on peut bien s'imaginer que l'enfance de cette nouvelle vie dura quelque tems. Il eſt donc hors d'aparence qu'on ait eu recours à nôtre Dialecticien François pour l'explication d'une loi particuliere, difficile au ſouverain point, & d'un très-petit uſage. On ne s'amuſe guere à debrouiller de pareilles choſes, qu'après qu'on pretend avoir éclairci les plus importantes, ou lors qu'on tâche de rencherir ſur les premiers interpretes. Il ſe paſſe donc du tems avant qu'on en vienne là. S'il étoit permis d'emploier les regles de Mr. Menage, on diroit peut-être que le *Bailardus* d'Accurſe eſt une corruption du mot Bulgarus, *Bulgarus, Balgarus, Bailgarus, Baulgardus, Ballardus.* Ceux qui copient mal les noms propres, & ceux qui ne les prononcent pas bien peuvent introduire peu-à-peu de grans changemens. Peut-être avoit-on dit du Juriſconſulte Bulgarus, ce qu'Accurſe trompé par ces corruptions de nom attribua à *Petrus Bailardus.*

(*l*) *Jacob. Thomaſ. in vita Petri Abel. n.* 3.

(*m*) *Voiez ci-deſſus pag.* 21. *col.* 1. *lettre c.*

(*n*) *Voiez l'article* Imerius.

(Z) *Des erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il eſt faux qu'Abelard ait enſeigné la Theologie à Corbeil, & à Melun. II. Dire que tous les Auteurs avouent qu'Heloïſe étoit niece du Chanoine Fulbert, eſt une mauvaiſe preuve contre Papyre Maſſon, qui a dit qu'elle étoit fille naturelle d'un Chanoine. Rien n'empêche que Fulbert n'ait eu une ſœur qui ne ſe ſoit pas bien conduite ; je dis une ſœur, car il étoit oncle maternel d'Heloïſe, *avunculus.* Je m'étonne qu'André du Chêne (*o*) ait cru pouvoir refuter Papyre Maſſon, par la même preuve dont Mr. Moreri ſe ſert. III. Il ne paroit pas qu'Abelard ſe ſoit introduit chez le Chanoine ſous pretexte d'enſeigner la Theologie à Heloïſe : pourquoi ſpecifie-t-on ce que les Auteurs qu'on doit ſuivre ne diſent qu'en general ? Ces termes, (*p*) *Erat cupidus ille valde, atque ergo neptim ſuam ut amplius ſemper in doctrinam proficeret literatoriam plurimum ſtudioſus*, ne deſignent-ils pas moins la Theologie qu'une autre ſcience ? IV. Il ne paroit point qu'Heloïſe ait eu beaucoup d'eſtime pour Abelard, avant même qu'ils fuſſent logez enſemble. V. Il n'eſt pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle ſe fut derobée de chez ſon oncle ; il l'envoia bien dans cet-

(*o*) *Not. Ad Hiſt. calamit. Abel.*

(*p*) *Abelard pag.* 11.

Digitized by Google

ABELIENS, ou ABELONIENS, ſecte d'Heretiques qui s'étoit formée à la campagne proche d'Hippone, & qui étoit déjà éteinte du tems de St. Auguſtin. Elle avoit d'étranges principes, & peu propres à (A) la faire durer. Elle ordonnoit à chacun d'avoir ſa chacune; elle ne trouvoit point bon, & ne ſouffroit point que l'homme fût ſeul; il faloit ſelon les ſtatuts de l'Ordre qu'il eût une aide ſemblable à lui: mais il ne lui étoit pas permis de s'apuier ſur cette aide, je veux dire de s'unir corporellement avec ſa femme; c'étoit pour lui l'arbre de ſcience de bien & de mal, dont le fruit lui étoit ſeverement defendu. Ces gens-là regloient le mariage ſur le pié du Paradis terreſtre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur: ou plutôt ils ſe regloient ſur l'exemple d'Abel; car ils pretendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit pourtant mort ſans avoir jamais connu de femme. C'étoit de lui que leur ſecte avoit pris * ſon nom. Quand un homme & une femme étoient entrez en cette ſorte de ſocieté ils adoptoient deux enfans, un garçon & une fille, qui ſuccedoient à leurs biens, & qui ſe marioient ſous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux qui differaſſent en ſexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voiſinage qui leur fourniſſoient des enfans à adopter. Voilà ce que St. Auguſtin † nous en aprend; & comme il eſt preſque le ſeul qui en parle, il faut croire que cette ſecte ne fut conuë qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long tems. On croit qu'elle commença ſous l'empire d'Arcadius, & qu'elle finit ſous celui de Theodoſe le jeune. Tous ceux qui la compoſoient reduits enfin à un ſeul village, ſe reünirent à l'Egliſe Catholique.

* *Vide Bocharſtum, Geogr. ſacr. l. 2. c. 16. qui croit que la fable de la continence d'Adam pendant 130. ans après la mort d'Abel a donné l'un au nom de ces Heretiques.*

† *Auguſt. de Hæreſ. c. 87. Vide ibi Lambert. Danæum.*

ABELLI (ANTOINE) Docteur en Theologie, Jacobin, Abbé de Nôtre-Dame de Livri en l'Aulnoi, Confeſſeur de la Reine Mere, & auparavant ſon Predicateur, fit imprimer des Sermons ſur les Lamentations de Jeremie à Paris l'an 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine, & du Verdier Vau-privas; & ſi je ne corrige point les fautes qu'ils peuvent avoir commiſes, au moins propoſerai-je (B) mes doutes. Si Mr. Moreri en avoit fait autant, peut-être

(a) *A la Haie 1693. in 12.*

(b) *A la remarque X.*

(c) *Abælard. ubi ſupra pag. 16.*

(d) *L'Enfant, Retigieux Dominicain, Hiſt. gener. de tous les ſiecles, 21. Avril. C'eſt un Ouvrage en 6. v. l. in 12. diviſé ſelon les jours de l'année, & imprimé à Paris l'an 1684.*

(e) Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorſus ſuſtulerunt. *Danæus in libr. Auguſtini de hæreſ. c. 87.*

(*) *Furetiere, au mot* mariage.

te Province, mais il ſe tint à Paris, ſe precautionnant le mieux qu'il pouvoit contre les entrepriſes de Fulbert, juſques à ce qu'il l'eût apaiſé en lui promettant d'epouſer ſa niece. Alors il fut la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la Relation de ſes infortunes. *L'Hiſtoire abregée d'Eloiſe & d'Abelard* qu'on a imprimée (a) depuis peu, n'eſt point exacte ſur ce point. On y ſupoſe qu'Abelard ſortit de Paris en même tems que de la maiſon du Chanoine, qu'il y retourna quand il eut ſu que ſon Ecoliere etoit groſſe, & qu'il *l'enleva de nuit afin de l'epouſer clandeſtinement, en attendant que ſes parens lui permiſſent de l'épouſer publiquement.* Il n'avoit nul deſſein de l'épouſer quand il l'enleva, & il ne pretendit jamais que ſon mariage dût être connu dans le monde. VI. Heloiſe ne *lui dit point franchement qu'elle ne pretendoit pas par ce mariage de priver . . . l'Egliſe d'un Docteur, qui ſelon ſon eſperance y ſeroit bien-tôt un illuſtre Prelat.* Rien de ſemblable ne ſe trouve dans la longue deduction qu'Abelard nous a laiſſée des raiſonnemens d'Heloiſe contre leur mariage. Voïez l'article (b) *Heloiſe.* VII. Il ne dit point qu'il l'ait épouſée pour *le repos de ſa conſcience*; pourquoi Mr. Moreri veut-il mieux ſavoir les motifs de ce mariage, qu'Abelard même ne les a ſus? VIII. Il ne faloit pas joindre enſemble les noces, & le Couvent d'Argenteuil; il y eut un milieu entre ces deux choſes. Heloiſe ne fut envoïée dans ce Couvent que parce que ſon oncle la mal-traitoit, fâché de ce qu'elle nioit fortement ſon mariage. IX. C'eſt donc une étrange fauſſeté que de dire que *ce mariage ne fut pas ſi ſecret que Fulbert n'en fût averti*; car ce fut en la preſence qu'on benit les noces dans une Egliſe. *Poſt paucos* (c) *dies nocte ſecretis orationum vigiliis in quadam Eccleſia celebratis, ibidem ſummo mane aſſumptulo ejus atque quibuſdam noſtrum vel ipſius amicis aſſiſtentibus nuptiali benedictione conſoederamur.* X. Il n'eſt pas vrai qu'Abelard ait fait leçon à un grand nombre d'Ecoliers en Champagne, depuis que la mauvaiſe vie des Moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, & dans le tems que l'Abbé Suger fit ſortir les Religieuſes d'Argenteuil. Le Pere l'Enfant (d) a copié quelques-unes de ces fautes.

(A) *Peu propres à la faire durer.*] C'étoit un état trop violent que celui de continence, entre un homme & une femme qui avoient d'ailleurs toutes choſes communes, & dont la ſocieté étoit cenſée un vrai mariage; c'étoit, dis-je, un état trop violent pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile.* Les Abeliens n'étoient que des Encratites & des Novariens mitigez; ceux-ci condamnoient hautement le mariage; les Abeliens le loüoient & le retenoient. Il eſt vrai que ce n'étoit preſque que de nom; (e) ils en *avoient l'aparence, mais ils en rennoient la force.* S'ils avoient cru que le mariage étoit un Sacrement; ils auroient été ſur cet article ce que les Zuingliens ont été ſur celui de l'Euchariſtie: ils n'euſſent admis que la figure, & point du tout de realité. Or c'eſt ce qui a dû contribuer à l'extinction de la ſecte. Vous trouverez dans le Dictionnaire (*) de Furetiere que

Boire & manger, coucher enſemble,
C'eſt mariage ce me ſemble.

Voilà l'idée naturelle qu'on ſe forme de cet état; & dans cette idée le dernier des trois attributs paſſe pour le principal, & pour la difference ſpecifique. C'eſt celui-là que l'on nomme la conſommation du mariage: ſans celui-là, le contract le plus ſolennel, les fiançailles, la benediction nuptiale ne paſſent que pour des preliminaires dont on ſe degage facilement. C'eſt celui-là qui ſerre le nœu, & qui le rend indiſſoluble. C'eſt la fin, le but & la couronne de l'œuvre; c'eſt le *non plus ultra.* Il y avoit donc peu d'aparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme ſeroit paſſée, voulûſſent avoir le nom & le lien de gens mariez, & ſe priver de ce que le celibat avoit dès lors de plus eclatant, ſans goûter les fruits & les delices du mariage. Il n'a donc pas été neceſſaire quand j'ai dit que les principes de cette ſecte étoient peu propres à la faire durer, que je fiſſe quelque alluſion au bon mot qu'on attribuë à Sixte V. *Non ſi* (f) *chiava in queſta religione, non durarà.* Les adoptions y tenoient lieu de generations, & à cauſe de cela on ne pouvoit pas dire des Abeliens, ce que Florus (g) remarque touchant les premiers habitans de Rome; *Res erat unius ætatis, populus verorum.* Si d'autres cauſes ne s'en fuſſent pas mêlées, cette ſecte auroit pu durer éternellement; *Per ſæculorum millia (mirabile dictu) gens æterna eſt in qua nemo naſcitur.* C'eſt ce que (h) Pline a dit des Elieniens, & ce que l'on dit tous les jours des Moines.

(B) *Propoſerai-je mes doutes.*] Il me paroit un peu étrange qu'un Jacobin jouiſſe d'une Abbaie, & qu'on lui en donne le nom. Je ne connois point de païs en France qui s'apelle L'Aulnoi. Si l'on a voulu dire *le Laonois*, c'eſt une autre choſe; mais d'ailleurs je ne trouve aucune Abbaie nommée Livri dans le (i) Dioceſe de Laon. L'Abbaie de ce nom eſt au Dioceſe de Paris. Enfin je trouve dans l'Acte par lequel l'Univerſité de Paris prêta ſerment de fidelité à Henri IV. le 22. d'Avril 1594. j'y trouve, dis-je, (k) entre ceux qui le ſignerent un François Abely, Abbé d'Ivri, Predicateur & Aumônier du Roi. C'eſt à ceux qui en auront les occaſions ſous la main, à verifier ſi l'on n'auroit pas ici aſſemblé ſur une ſeule perſonne ce qui ne convenoit qu'à pluſieurs. Cela n'arrive que trop ſouvent aux Bibliographes.

Mes doutes m'ont procuré un bon éclairciſſement que j'inſere ici. „ L'Aunoi ou L'Aulnoi eſt fort bien. „ C'eſt l'Abbaie de Nôtre-Dame de Livri en L'Au- „ noi *in Almeto*, (1) de l'Ordre de St. Auguſtin dans „ le Doienné de Chelles, Dioceſe de Paris. Il faut „ ſupoſer que pour parvenir à cette Abbaie, Antoi- „ ne Abelly paſſa de l'Ordre de St. Dominique dans „ celui de St. Auguſtin, ce qui eſt une choſe fort aiſée „ & qui ſe pratique tous les jours. A l'égard de Fran- „ çois Abely Abbe d'Ivri, je crois qu'il y a faute, & „ que ce François qui fut aparemment ſucceſſeur d'An- „ toine, doit être qualifié Abbé de Livri, n'y aiant en „ France nulle Abbaie du nom d'Ivri. „ Cet éclairciſſement m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(f) *Conf. Cathol. de Sancy, liv. 1. chap. 1.*

(g) *Florus, lib. 1. c. 1.*

(h) *Plin. l. 7. c. 17.*

(i) *Voïez l'Etat de la France imprimé en 1680. to. 2. pag. 311. 312.*

(k) *Voïez l'Hiſtoire du College de Navarre, par Mr. de Launoi pag. 372.*

(1) *Claud. Robertus in nomenclatura Abbatiarum Galliæ.*

Digitized by Google

être sauroit-on aujourd'hui la verité, car rien ne pousse davantage les curieux à faire part au public de leurs éclaircissemens, que l'aveu que font les Auteurs qu'ils ne savent pas telle ou telle chose. C'est ce qui m'obligera à proposer souvent mes doutes. Mr. Moreri avoit tant d'occasions que je n'ai pas de consulter ceux qui pouvoient rectifier ces sortes de choses, qu'il devoit plus faire ici que copier la Croix du Maine.

ABELLY (Louis) Evêque & Comte de Rhodez, mort le 4. d'Octobre 1691. âgé de 88. * ans, a composé divers Ouvrages, & entre autres un Traité de Theologie intitulé *Medulla Theologica*, qui a été cause que Mr. Despreaux lui a donné l'épithete (A) de moüelleux, & qui est fort éloigné des (B) maximes des Jansenistes. Il a fait aussi la vie de Vincent de Paul, Instituteur & premier Superieur General de la Congregation de la Mission; un livre sur les principes de la Morale Chretienne; un autre sur les heresies; un autre sur la tradition de l'Eglise touchant le culte de la Sainte Vierge, &c. Ce dernier Ouvrage imprimé pour la seconde fois à Paris l'an 1675. fit un grand plaisir aux Protestans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les Convertisseurs, qui vouloient leur faire accroire que s'il y avoit quelque chose d'excessif dans cette espece de devotion, ce n'étoient que des pensées monacales, ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même livre servit à ceux de la Religion contre celui † de Mr. l'Evêque de Condom. En effet Mr. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées concernant la devotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruïner les efforts de l'autre Prelat, & les vuës de ceux qui ont publié ou aprouvé les *Avis salutaires de la Sainte Vierge à ses devots indiscrets*. Mr. Abelly étoit Docteur en Theologie de la Faculté de Paris; il fut fait Evêque de Rhodez lors que Mr. de Perefixe Precepteur du Roi monta à l'Archevêché de Paris, & il resigna son Evêché à un autre, lors que son grand âge ne lui permit plus d'en exercer les fonctions, & se retira dans la maison de St. Lazare. Il revela dans la vie de Mr. Vincent un secret (C) qui plut à beaucoup de monde.

* *Mercure Galant Oct. 1691.*

† *Intimlé* Exposition de la doctrine Catholique.

ABERDON, ville épiscopale d'Ecosse, sous l'Archevêque de St. André, avec une Academie. Les Ecossois la nomment *Aberdeen*. On peut la considerer comme divisée en deux; car il y a Aberdon à l'embouchure de la Done, & Aberdon à l'embouchure de la Dée. La premiere

(A) *L'épithete de moüelleux.*] Ne faisons pas difficulté de remonter un peu haut en raportant ce passage; car outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la citation deplaise à personne, elle servira à confirmer ce que je dois dire dans la remarque suivante.

*Alain (a) tousse & se leve, Alain * ce savant homme*
Qui de Bauni vingt fois a lu toute la Somme,
Qui possede Abelli, qui sait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le Latin d'Abempis.
N'en doutez point, leur dit ce savant Canoniste,
Ce coup part, j'en suis sûr, d'une main Janseniste:
Mes yeux en sont témoins: j'ai vu moi-même hier
Entrer chez le Prelat le Chapelain Garnier.
Arnaud ces heretique ardent à nous detruire,
Par ce Ministre adroit tente de le seduire.
Sans doute il aura lu dans son Saint Augustin
Qu'autrefois Saint Louis érigea ce Lutrin.
Il va nous inonder des torrens de sa plume,
Il faut pour lui repondre ouvrir plus d'un volume;
Consultons sur ce point quelque Auteur signalé;
Voions si des Lutrins Bauni n'a point parlé;
Etudions enfin, il en est tems encore.
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'Aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli,
Que chacun prene en main le MOELLEUX ABELLI.

(a) *Lutrin, Chant 4.*

* *On designe l'Abbé Auberi Chanoine de la Ste. Chapelle, fameux Molinifte, frere de ce Mr. Auberi qui a fait l'Hiſtoire du Cardinal Mazarin.* Suite du Menagiana pag. 8. édit. de Hollande.

Quand ces vers ne contiendroient autre chose que l'accolade de Bauni & d'Abelli, ils signifieroient assez l'anti-Jansenisme de ce dernier; mais ils contiennent plusieurs autres traits qui vont au même but, & qui portent coup. L'Auteur a mis en marge une note qui explique la raison de l'épithete, & il a bien fait. Quand je songe aux conjectures que formeroient les Critiques, si la langue Françoise avoit un jour le destin qu'a eu la langue Latine, & que les Oeuvres de Mr. Despreaux se conservassent, je me represente bien des chimeres. Car supposons que la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly fut entierement perduë, & que presque aucun Auteur qui en eût parlé ne subsistât, & qu'il n'y eût point de note à la marge du Lutrin vis-à-vis de *moëlleux*; quels mouvemens les Critiques ne se donneroient-ils point pour trouver la raison de cette épithete (b), & combien de fausſetez ne diroient-ils pas? Je m'imagine que quelcun mal satisfait des conjectures de tous ses predecesseurs diroit enfin, que l'Ecrivain Abelly avoit été caracterisé par cette épithete, à cause qu'on avoit voulu faire allusion aux offrandes d'Abel, qui ne furent point seches comme celles de Cain, mais un veritable sacrifice de bêtes. Il citeroit sur cela le *sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo:* il diroit que les parties des victimes n'étoient pas toutes également considerables, & que la graisse, sous laquelle il faut aussi comprendre la moëlle, étoit d'un usage singulier. Plus il seroit docte, plus le verroit-on courir d'extravagance en extravagance, & accumuler de chimeres. En cet endroit, comme en plusieurs autres, verroit-on verifiée l'esperance dont il est parlé dans la IX. Satire de Mr. Boileau:

Et deja vous croyez dans vos rimes obscures,
Aux Saumaises futurs preparer des tortures.

Quelcun (c) a dit qu'il seroit à souhaiter qu'on fît déjà un bon Commentaire sur les Satires de cet Auteur. Il est certain que cette sorte d'écrits deviennent bientôt obscurs, quant à un grand nombre de choses. Le Catholicon d'Espagne & la Confession Catholique de Sancy en sont une preuve. Le public est fort redevable à l'Auteur qui publia des remarques sur la derniere de ces deux Satires l'an 1693. & sur la premiere l'an 1696. Il est curieux, & penetrant, & fort propre pour ce travail.

(b) *Conferez ce que dit le P. Bouhours dans le 4. Dialogue de la maniere de bien penser p. m. 339. au sujet de ces paroles de Mr. Despreaux* profés *dans l'Ordre des Cisteaux.*

(c) *Nouvelles de la Rep. des Lettres, Oct. 1684. art. V.*

(B) *Des maximes des Jansenistes.*] Un de ces Messieurs s'est plaint fort amerement, de ce que Mr. de la Berchere Archevêque d'Aix avoit ordonné au Directeur de son Seminaire *de suivre Abelli*, & de ne plus enseigner la Theologie Morale (d) de Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly trois mechans principes, dont le I. *renverse la plus certaine regle de la bonne conscience reconuë par les Payens mêmes, qui n'ont pas cru qu'il fût permis de faire une chose que l'on doute si elle est juste ou injuste.* Le II. *reduit à rien le plus grand de tous les commandemens, qui est celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choses.* Le III. *est directement opposé au soin qu'a pris Mr. le Cardinal Grimaldi de faire observer les regles de St. Charles dans le sacrement de Penitence, en marquant un grand nombre de cas dans lesquels les Confesseurs doivent ou refuser ou differer l'absolution.* On accuse donc Mr. Abelly d'enseigner, I. *Que l'on peut suivre une opinion moins probable & moins sure, en faisant ce qui est pechè selon l'opinion contraire, qui nous paroît plus probable.* II. *Qu'il n'est point certain que le precepte d'aimer Dieu plus que toutes choses oblige jamais par lui-même; mais seulement par accident.* III. *Qu'on peut sans scrupule absoudre toûjours ceux dont la vie est une continuelle vicissitude de confessions & de crimes.* Voiez l'Avis aux Reverends Peres Jesuïtes d'Aix en Provence, sur un Imprimé qui a pour titre: Ballet dansé à la reception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix. On publia cet Avis l'an 1687.

(d) *Composé par Mr. Genet, que le Cardinal Grimaldi, predecesseur de Mr. de la Berchere, avoit fait venir dans son Seminaire pour y enseigner lui-même sa Morale, & qui a depuis été fait Evêque de Vaison.*

Il est aisé de conoître qu'il s'agit du livre de Mr. Abelly dans cet endroit du Menagiana „ (e) Comme „ on parloit de la Moëlle d'Ab.... Mr. l'Abbé le Ca„ mus, à present Cardinal, dit: la lune étoit en de„ cours quand il fit cela. „ Nouvelle preuve du mepris des Jansenistes pour cet Ouvrage.

(e) *Menagiana, pag. 65. de la 1. édit. de Hollande.*

(C) *Un secret qui plut à beaucoup de monde.*] Il (f) a fait savoir au public que Mr. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'Abbé de St. Cyran, après lui avoir entendu dire que le Concile de Trente n'étoit qu'*une Cabale, & une assemblée des Scholastiques & du Pape.* Un homme qui seroit persuadé de cela ne pourroit pas être Catholique Romain.

(f) *Abelly, vie de Vincent de Paul, liv. 2. chap. 18. Voiez les Prejugez legitimes contre le Janseniſme, pag. 134.*

Digitized by Google

miere ſe nomme la vieille Aberdon, *Old-Aberdeen*, & l'autre la nouvelle Aberdon, *New-Aberdeen*. Elles ne ſont éloignées l'une de l'autre que de mille pas. Le ſiege de l'Evêché, & l'Academie ſont à la vieille Aberdon; l'autre eſt plus riche & plus marchande. L'Academie fut créée l'an 1480. L'Evêché y eſt depuis l'an 1200. il y fut transferé de Murtlac, comme nous l'aprend Hector Boethius β Hiſtorien Ecoſſois. Cette ville ſe nomme en Latin indifferemment *Abredonia*, *Aberdonium* & *Aberdona*. Mr. Moreri a voulu (D) rafiner ſur cet article, & n'y a pas trop reüſſi.

ABGILLUS (JEAN) fils d'un Roi des Friſons, mena une vie ſi exemplaire qu'on le ſurnomma *le Prêtre*. Il accompagna Charlemagne à l'expedition de la Paleſtine, & au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne après la priſe de Jeruſalem, il pouſſa juſques aux Indes, y fit de vaſtes conquêtes, & y fonda l'Empire des Abyſſins, qui de ſon nom fut apellé l'Empire du Prêtre Jean. Il a compoſé deux Hiſtoires, dont l'une comprend le voiage de Charlemagne à la Terre Sainte, & l'autre l'expedition qu'il fit lui aux Indes. Ce dernier Ouvrage contient la deſcription du païs, & celle des differens peuples qui l'habitent. Si Suffridus Petri γ a été capable de s'imaginer que ces Hiſtoires ſoient autre choſe qu'un de ces mechans Romans qu'on faiſoit dans les ſiecles d'ignorance, & où l'on faiſoit entrer Charlemagne avec autant de hardieſſe que ſi c'eût été un Heros imaginaire, un Palmerin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geofroi à la grand' dent, ſi dis-je, Suffridus Petri a été capable de s'imaginer cela, il eſt digne de toutes les δ duretez que Voſſius lui a dites: car que peut-on debiter de plus fabuleux que la conquête de Jeruſalem par Charlemagne?

ABYDE, ville d'Egypte. Etienne de Byzance veut qu'elle ait été une (A) Colonie de Mileſiens, à laquelle un homme nommé Abyde ait donné ſon nom. Strabon φ en parle comme d'une ville fort delabrée, mais il dit qu'il paroiſſoit qu'elle avoit été autrefois fort grande, & la premiere du païs après Thebes. Le fameux Roi Memnon y demeura, & y fit bâtir un ϑ magnifique palais. Le Temple & le ſepulchre d'Oſiris ſervoient d'un grand ornement à cette ville, & la rendoient extremement recommandable. Les plus grans Seigneurs ξ d'Egypte affectoient d'y être enterrez, afin d'avoir leur tombeau au même lieu qu'Oſiris avoit le ſien. L'oracle du Dieu Beſa n'étoit pas un ornement mediocre à ce lieu-là. Tous les peuples du voiſinage avoient beaucoup de devotion pour cette Divinité, qui repondoit par écrit quand on n'avoit pas la commodité de la conſulter en perſonne. Il ſuffiſoit alors de lui écrire ce que l'on avoit à demander μ. Cet oracle ſubſiſtoit encore ſous l'empire de Conſtantius fils de Conſtantin le Grand, & cauſa (AΔ) bien des deſordres. Abyde † étoit à 7500. pas du Nil, vers l'Occident, mais on y avoit conduit ‡ un canal qui lui portoit les eaux de cette riviere. Elle étoit au deſſous † de Dioſpolis & de Tentyris, & au deſſus de Ptolemaïde * qui étoit la plus grande ville de la Thebaïde, & auſſi grande que Memphis. Les habitans d'Abyde avoient en abomination (B) le bruit des trompettes. On a fort parlé des épines (C) qui croiſſoient dans leur territoire; on a dit qu'elles étoient toûjours chargées de fleurs qui avoient la figure d'une couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'apelle *Abutich*. Jean Leon ne dit point ce que Mr. Moreri lui impute, qu'elle ſoit au lieu où le Patriarche (D) Joſeph fut enſeveli. Il y avoit ſur la côte de

β *Apud Baudrand pag. 4.*

γ *Il parle de ces Auteurs & de ſes deux livres, in libro de ſcriptor. Friſiæ.*

δ *O hominem valdè ſimplicem, ac prope dixerim inſipientem, qui vanis adeo ac ſtultis commentis habuerit fidem! Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 300.*

φ *Strabo, lib. 17. pag. 559. edit. 1587.*

ϑ *Memnonis regia & Oſiris templo inclytum. Plin. l. 5. c. 9. Voiez Strabon ib.*

ξ *Plutarch. de Iſide & Oſir. pag. 359.*

μ *Ammian. Marcell. lib. 19. c. 12. p. m. 227. 228.*

† *Plin. ib.*

‡ *Strab. ib.*

* *Strab. ibid.*

(a) *Strab. l. 17. pag. 551.*

(b) *Amm. Marcell. lib. 19. c. 12. pag. m. 227. 228.*

(c) *Quid ut erat anguſti pectoris, obſurdeſcens in aliis etiam nimium ſeriis, in hoc titulo ima, quod ajunt, auricula mollior, & ſuſpicax & minutus, acri felle concaluit. Id. ib. ad ann. 359.*

(D) *Mr. Moreri a voulu rafiner ſur cet article.*] Il trouve mauvais que quelques-uns aient dit qu'Aberdonne, ou Aberdoen, *Aberdonia*, *Aberdona* ou *Devana*, eſt une ville. *Il n'y a point de ville*, pourſuit-il, *qui porte ces noms en toute l'Ecoſſe, mais il y a deux villes dont l'une eſt nommée New-Aberdon, & l'autre Old-Aberdon; & ſi ce nom ſe rencontre, ce n'eſt qu'en quelques livres ou cartes peu exactes.* Il ſeroit inutile de prouver que non ſeulement dans le langage ordinaire, on ne ſe ſert point de la diſtinction de vieille & de nouvelle Aberdon, mais auſſi qu'on s'en ſert très-peu dans les livres. Car où ſont les Auteurs qui ont dit *l'Evêché de la vieille Aberdon, l'Academie de la vieille Aberdon?* Où ſont les Hiſtoriens qui ne ſe contentent pas de dire *Aberdon* tout court, quand ils veulent deſigner cette ville Epiſcopale? Mr. Moreri ne ſe ſouvenoit pas de ſa critique, lors que dans l'article d'Ecoſſe il diſoit, Saint André *a Univerſité & Aberdonne l'autre!*

(A) *Une Colonie de Mileſiens.*] Cela n'eſt gueres aparent. J'avoue qu'ils établirent des Colonies en Egypte, mais ce fut proche des embouchures du Nil; leur puiſſance conſiſtoit alors en forces de mer, & leur commerce ne demandoit pas qu'ils euſſent un poſte ſi éloigné de la côte que l'étoit Abyde. De plus ils ne s'établirent en Egypte qu'au tems de (a) Cyaxare Roi des Medes. Or Abyde étoit conſiderable avant ce tems-là, puis que Memnon y avoit établi ſa Cour.

(AΔ) *Et cauſa bien des deſordres.*] Voici comment. Ceux qui conſultoient par écrit l'oracle, laiſſoient (b) quelquefois leur lettre dans le temple après avoir reçu la reponſe. Il y eut des gens malins qui envoierent quelques-unes de ces lettres à Conſtantius, & comme (c) c'étoit un petit genie, ſoupçonneux, credule, vetilleux, il ſe mit dans une colere horrible, & tout auſſi-tôt il expedia une commiſſion pour faire faire le procés aux coupables, car on pretendoit que pluſieurs perſonnes avoient conſulté ce Dieu touchant la vie de l'Empereur, & touchant le nom de la perſonne qui regneroit après lui. Le chef de la commiſſion, homme violent & avare, trouva le moien d'envelopper qui il voulut dans ces procés. Ce fut l'occaſion d'une infinité de violences, comme vous pourrez le lire dans Ammien Marcellin.

(B) *En abomination le bruit des trompettes.*] C'eſt Elien qui nous l'aprend, pourveu que nous le corrigions ſelon la conjecture de Berkelius (d). Ἐλλογεῖ δὲ ἐκεῖνος ἀβόητον εἶναι τὸν Βυτίχεων, καὶ Ἄβυδον ἐν Αἰγύπτῳ (il y a dans les éditions d'Elien Ἄβυν ἐν Αἰγύπτῳ) καὶ λόγον τοῦτον. (e) *Buſiritæ, & Abydus Ægyptia & Lycopolis tubæ ſonitum deteſtantur.* Strabon (f) confirme cette conjecture lors qu'il dit, qu'il étoit defendu d'emploier aucune muſique, ſoit de voix ſoit d'inſtrumens, aux preludes des ſacrifices que l'on offroit à Oſiris dans ſon Temple d'Abyde.

(C) *Des épines qui croiſſoient.*] Athenée (g) nous aprend ceci: mais il faut ôter de ſon livre le mot Ἀσσύριος, & y ſubſtituer Ἀβύδιος. C'eſt une conjecture très-raiſonnable du même (h) Berkelius. Voici le fait dont parle Athenée. Les épines qui croiſſoient autour du temple de Tindium, paſſoient pour être toûjours fleuries; mais ſelon la remarque (i) d'Hellanicus, cela venoit de ce qu'il ſe faiſoit des aſſemblées en ce lieu-là, pendant leſquelles on jettoit ſur ces épines diverſes ſortes de bouquets. Demetrius (k) raporte qu'il croiſſoit de cette eſpece d'épines autour d'Abyde, & qu'il couroit une fable parmi les Egyptiens, que les ſoldats d'Ethiopie que Tithon envoioit au Roi Priam, aiant ouï dire que Memnon avoit été tué, jetterent auprés d'Abyde leurs couronnes de fleurs ſur ces épines, d'où il arriva que les fleurs qu'elles produiſirent reſſemblerent à des couronnes.

(D) *Le Patriarche Joſeph fut enſeveli.*] Mr. Moreri cite *Jean Leon*, p. 8. On croit d'abord qu'il indique la 8. page, mais on ne trouve qu'au livre 8. ce qu'il faut chercher. Or voici ce qu'on y trouve: que c'eſt une erreur de croire que la ville nommée *Meſre Mariahi*, eſt celle où demeuroient les Rois d'Egypte du

(d) *Berkel. in Stephan. de Urbib. pag. 14.*

(e) *Ælian. de animal. l. 10. c. 28.*

(f) *Strab. lib. 17. pag. 560.*

(g) *Athen. lib. 15. c. 7.*

(h) *Berkel. ubi ſupra.*

(i) *In Ægyptiacis apud Athen. ib.*

(k) *In libris rerum Ægyptiacarum apud eund. ib.*

Digitized by Google

de l'Helleſpont une ville nommée ABYDE, dont je ne parlerai pas pour le coup, quoi que le Dictionaire de Moreri ait beſoin d'y être rectifié.

ABIMELECH, Roi de Guerar, au païs des Philiſtins, étoit contemporain d'Abraham. Ce Patriarche s'étant retiré avec ſa famille au païs de Guerar, ſa femme Sara, toute âgée qu'elle étoit de 90. * ans, ne s'y trouva pas en ſureté; elle fut enlevée par Abimelech, qui la trouva aſſez belle pour en vouloir faire ſa femme. Abraham auroit évité cet accident, s'il avoit declaré qu'il étoit le mari de Sara; mais comme il craignit qu'on ne le tuât, il ſe mit à dire quelle étoit ſa ſœur, & il la pria de dire qu'il étoit ſon † frere. C'étoit la ‡ ſeconde fois qu'il employoit ces expedient, qui ſans doute ne merite point les éloges (A) que St. Chryſoſtôme lui a donnez. On croit que le Roi des Philiſtins fut frapé d'une maladie (B) qui le rendit im-

* *Voïez les dernieres remarques de l'article* Sara.

† *Geneſe chap.* 20.

‡ *Il l'avoit employé Geneſe chap.* 12.

du tems de Joſeph & de Moïſe. Il refute cette penſée par la raiſon que ces anciens Rois demeuroient au côté occidental du Nil, ce qu'il prouve par deux raiſons. 1. Par la ſituation de la ville que l'Ecriture dit que les Juifs bâtirent à Pharao. 2. Par la ſituation d'un édifice fort ancien, qu'on dit être la ſepulture de Joſeph. Quelques pages après il remarque que la ville où eſt cette ſepulture eſt ſur un bras du Nil, & s'appelle aujourd'hui *El Fium*. Je n'ai point trouvé qu'il diſe rien de nôtre Abyde.

(A) *Que St. Chryſoſtôme lui a donnez.*] Nous toucherons en un autre (a) lieu ce qu'il y a de blâmable dans cette diſſimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira ſur la rechute. Le peril que l'honneur de Sara avoit eſſuïé la premiere fois, ſemble d'abord devoir rendre moins excuſable la reiteration du menſonge; mais d'autre côté ne ſemble-t-il pas que l'on eſt plus excuſable lors qu'on emploie un remede qui a reüſſi, que lors qu'on l'eſſaie; & n'eſt-il pas hors de doute que le premier eſſai avoit eu tout le ſuccés qu'Abraham avoit eſperé? Non ſeulement on ne lui ôta point la vie, mais on le combla de preſens, & on lui rendit ſa femme ſans qu'on l'eût touchée; choſe à quoi peut-être il ne s'étoit pas attendu. Je me ſers d'un *peut-être*, car je n'oſerois écrire ce que St. Chryſoſtome oſa prêcher; *Vous ſavez*, diſoit-il à ſes auditeurs, *que rien ne chagrine plus un mari que de voir ſa femme ſoupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre, & neanmoins* (b) *ce juſte ici emploie tous ſes efforts pour que l'acte d'adultere s'accompliſſe.* On devoit attendre après cela que le Predicateur cenſurât ce Patriarche; mais au contraire on voit qu'il donne de très-grands eloges à ſon courage, & à ſa prudence; à ſon courage, qui lui avoit fait ſurmonter les mouvemens de la jalouſie, juſques à lui permettre de conſeiller de telles choſes; & à ſa prudence, qui lui avoit montré cet expedient ſi ſûr de ſe tirer des embarras & des perils qui l'environnoient. St. Chryſoſtôme n'oublia pas de repreſenter vivement la terrible force de la jalouſie, afin de faire comprendre le grand courage qui avoit ſurmonté cette paſſion; mais d'autre côte il releva la prudence d'Abraham, en diſant que comme il vit que Sara étoit trop belle pour pouvoir échaper à l'incontinence des Egyptiens, ſoit qu'elle ſe dît femme, ſoit qu'elle ſe dît ſœur, il voulut qu'elle ſe dît ſœur, parce qu'il eſperoit de ſauver ſa vie par ce moien. *Voïez*, s'écrie St. Chryſoſtôme, *avec quelle prudence ce juſte imagine un bon moien de rendre vaines toutes les embûches des Egyptiens.* Puis il l'excuſe d'avoir conſenti à l'adultere de ſa femme, ſur ce que la mort qui n'avoit pas été encore depouillée de ſa tyrannie, inſpiroit alors beaucoup de fraieur. (c) *O'τι ἔτι τὸ καλλωπίσασθαι τῇ Σάρρᾳ ὁ τύραννος ἐκεῖνος θάνατος καὶ τῇ μοιχείᾳ τῆς γυναικὸς αἰρέσιμα ποιοῦσα ὁ Δίκαιος, καὶ μοιχὸν ὑπεξιόντως τῷ μοιχῷ τὴν τῆς γυναικὸς ὄψιν ἐπιτρέψας τὸν Σώτειρον διαφύγῃ: Dum nondum mortis erat ſoluta tyrannus propterea in adulterium uxoris conſentit juſtus, & quaſi ſervit adulterio in mulieris conſummeliam ut mortem effugiat.* Après cet éloge du mari, il paſſe aux loüanges de la femme, & dit qu'elle accepta de bon cœur la propoſition, & qu'elle fit tout ce qu'il faloit pour bien jouër cette (d) Comedie. Là-deſſus il exhorte les femmes à imiter celle-là, & il s'écrie: *Qui n'admirera cette grande facilité à obéir? Qui pourra jamais aſſez louër Sara, de ce qu'après une telle continence, & à ſon âge, elle a voulu s'expoſer à* (e) *l'adultere, & livrer ſon corps à des barbares, afin de ſauver la vie de ſon époux?* Je ne penſe pas qu'aujourd'hui un Predicateur oſât manier de la ſorte une matiere auſſi delicate que celle-là: il donneroit trop de priſe à la raillerie des profanes; & je doute fort que les habitans d'Antioche naturellement mediſans, euſſent pu ouïr un tel Sermon ſans s'émanciper à des reflexions malignes. St. Ambroiſe (f) n'a pas donné de moindres éloges à la charité de Sara, & nous verrons dans l'article *Acindynus*, (*Septimius*) que St. Auguſtin a été preſque dans une ſemblable illuſion. C'eſt une choſe étrange, que ces grandes lumieres de l'Egliſe, avec toute leur vertu & tout leur zéle, aient ignoré qu'il n'eſt pas permis de ſauver ſa vie, ni celle d'un autre par un crime.

(B) *D'une maladie qui le rendit impuiſſant.*] Pour éteindre l'ardeur de ſa convoitiſe, Dieu lui envoïa une grande maladie qui mit à bout toute la ſcience des Medecins. Dieu l'avertit en ſonge de ne rien faire à la femme de cét étranger. Abimelech ſe trouvant un peu mieux quelque tems après, declara à ſes amis d'où venoit ſa maladie, & rendit Sara à Abraham. Voilà comment Joſephe (g) conte la choſe; peu ſoigneux à ſon ordinaire de ſe conformer aux narrations de Moïſe; ou plutôt aſſez hardi pour le dementir. Car Moïſe ne dit-il pas (h) qu'Abimelech après le ſonge ſe leva de grand matin, & appella tous ſes ſerviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avoit apris en dormant? Auroit-il pu faire cela s'il avoit été abandonné des Medecins? Joſephe ſentoit bien la difficulté; mais pour l'ôter il ſupoſe hardiment contre l'autorité de l'Ecriture, que ce Prince ne communiqua ſon ſonge à ſes amis que quand ſa maladie fut un peu paſſée, quelque tems après le ſonge. Il y en a qui (i) croient qu'Abimelech ne fut point incommodé en ſa perſonne, mais ſeulement en la perſonne de ſes femmes; & que quand l'Ecriture raporte que Dieu le guerit, cela ne ſignifie ſinon qu'il leva le ſcellé qui (k) avoit été apoſé chez lui ſur toute matrice. Je ne me ferois pas fort tirer l'oreille pour aprouver cette explication; car je ne voi aucune trace de maladie pour Abimelech dans tout le chapitre 20. de la Geneſe, hormis dans ces paroles du verſet 17. *Dieu guerit Abimelec, ſa femme & ſes ſervantes: puis enfanterent.* Mais comme le verſet ſuivant ne fait mention que de l'incommodité de ces femmes, il eſt aſſez probable que c'étoit en cela que conſiſtoit tout le mal que Dieu avoit envoïé à Abimelech. Je donne ailleurs (l) la reponſe à la queſtion que l'on me peut faire: *Pourquoi ce Prince s'il ſe portoit bien ne ſatisfit pas la paſſion qui lui fit enlever Sara?* Je ne m'étonne pas des revêries que les Juifs ont debitées ſur cette avanture; je m'étonnerois beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avoient pas forgé cent chimeres concernant nôtre Abimelech. Ils diſent (m) que tous les conduits du corps furent bouchez dans ſa maiſon, tant aux hommes qu'aux bêtes, tant aux mâles qu'aux femelles; de ſorte que rien ne pouvoit y entrer ni en ſortir. On ne pouvoit plus ni manger, ni boire; on ne pouvoit plus rien chaſſer du ventre &c. Les hommes furent d'ailleurs frapez d'une ſi grande froideur, qu'Abimelech fut hors d'état d'exercer aucune fonction virile, tant envers Sara qu'envers toute autre. Un celebre Theologien (n) Proteſtant adopte cette tradition quant à la derniere partie, & rejette tout le reſte comme ridicule, ou ſuperflu. Il dit que comme le Diable empêche quelquefois par ſes (o) ligatures que les perſonnes mariées ne puiſſent ſe rendre le devoir conjugal, il n'eſt pas hors d'aparence que Dieu ait envoïé une pareille affliction à la famille d'Abimelech pour une bonne & ſainte fin, qui étoit de conſerver la pudicité de Sara, & de faire paroître très-certainement qu'elle n'avoit reçu aucune atteinte dans cette maiſon. Il croit donc que tous les domeſtiques d'Abimelech furent frapez du mal de ſterilité, les hommes par une impuiſſance ſemblable à celle qui vient des ſortileges; les femmes par une entiere fermeture des portes de la vie, ou par un retreciſſement qui les rendit inhabiles à concevoir. En voilà trop de la moitié, dira-t-on, & il ſuffiſoit aux deſſeins de Dieu que les hommes fuſſent maleficiez; mais il faut repondre que la clôture des parties feminines étant un fait dont Moïſe parle nommément, il n'y a pas moien de le renvoïer comme ſuperflu. Voici deux explications de ce fait qui n'aplaniſſent pas entierement le chemin. Les uns veulent que Moïſe ait voulu dire, que la femme & les ſervantes d'Abimelech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu; elles eurent bien des tranchées, & bien des douleurs, mais ce fut comme au tems

(a) *Dans les remarques de l'article* Sara.

(b) *Ὁ' μὲν τοῦ Δικαίου καὶ σπουδὴν καὶ πάσαν ποιεῖται τὴν εἰς ἔργον τὴν μοιχείαν ἐκβῆναι.* Chryſoſt. Homil. 32. in Geneſ.

(c) *Id. ib.*

(d) *Πάντα ποιεῖ ὥστε τὸ δρᾶμα λαθεῖν.* Omnia facit ita ut fabula & fictio illa lateant. *Ibid.*

(e) *Τὶς καὶ μέλλει τοσοῦτον ἐκπλήττεσθαι ἅπαξ μᾶλλον τοσαύτην ἐπιφέρουσα, καὶ ἐν ἡλικίᾳ τοιαύτῃ ἐκεῖ τὸ τῶν βαρβάρων ἄνανδρον ὅσον εἰς τὴν σύνοδον γνώμην καὶ τὸ μοιχεῖον ἐκδυσωπῆσαι. Id. ibid.*

(f) *Ambroſ. de Abrah. l. 1. c. 2.*

(g) *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 11.*

(h) *Geneſ. xx. 8.*

(i) *Salian. Annal. t. 1. pag. 469.*

(k) *Geneſ. xx. 18.*

(l) *Dans la remarque C de l'article* Sara.

(m) *Apud Mercerum. Voïez Rivet, ubi infra.*

(n) *Rivet ſur la Geneſe, Exerc. 103. Oper. to. 1. pag. 395. Heidegger le ſuit pas-à-pas, Hiſt. Patriarch. tom. 2. pag. 165.*

(o) *On apelle cela vulgairement nouër l'éguillette.*

impuiſſant ; & quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr que la Providence de Dieu empêcha qu'il ne ſatisfît la paſſion qu'il avoit conçuë pour Sara. Il fut averti en ſonge qu'elle étoit mariée avec un Prophete, & qu'il mourroit s'il ne la rendoit à ſon mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs menſonges. Abraham s'excuſa entre autres raiſons ſur ce qu'en effet il étoit frere de Sara, né du même pere qu'elle, quoi qu'ils n'euſſent pas la même mere. C'eſt ainſi que l'Ecriture le fait parler. Mr. Moreri ſubſtituë mal à-propos aux paroles du texte ſacré celles de Joſephe, qui ſupoſe * fauſſement qu'Abraham dit que Sara étoit fille de ſon frere. Il a ſuivi le même Auteur ſur un fait dont l'Ecriture ne dit pas un mot, ſavoir ſur une pretenduë alliance contractée entre Abimelech & Abraham, lors de la reſtitution de Sara. L'Ecriture s'eſt contentée de dire qu'Abimelech fit de grans preſens à ce Patriarche, & lui offrit la permiſſion de ſejourner où il voudroit dans ſes Etats. Il eſt vrai qu'il y eut entre eux une alliance, mais elle ne fut faite † que quelques années après. Ce fut le Traité de Beerſcebah. Joſephe comme s'il avoit eu des memoires (C) preferables à ceux de Moïſe, oſe mettre ce Traité avant la naiſſance d'Iſâc, au lieu que l'Ecriture le met après la rejection d'Iſmael, qui n'avint qu'après qu'Iſâc eut été ſevré. Mr. Moreri a ſuivi le même guide lors qu'il aſſûre, que le même Abimelech *temoigna beaucoup de bonne volonté* à Iſâc qui s'étoit retiré au païs de Guerar. Il ne ſeroit pas impoſſible que ce fût le même Abimelech, mais il y a beaucoup d'aparence que c'étoit le (D) ſucceſſeur de celui qui avoit enlevé Sara. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'une famine étant ſurvenuë, Iſâc ſe retira en Guerar, où regnoit alors un ABIMELECH. La beauté de Rebecca

* *Joſeph. Antiq. l. 1. c. 11.*

† *Geneſe 21. v. 31. 32.*

dont parle le Prophete Eſaïe, (a) *Venerunt filii uſque ad os matricis, & vis non eſt ad partum.* Les autres diſent qu'il a voulu dire qu'elles ne concevoient plus. La premiere explication ne peut s'accorder avec la Geneſe; ſi l'on ne ſupoſe que toutes les (b) femmes qui apartenoient à Abimelech ſe trouverent groſſes au tems de l'enlevement de Sara; ce qui n'eſt point vraiſemblable. La ſeconde demanderoit que Sara eût demeuré plus long tems qu'elle n'a fait dans la maiſon de ce Prince; car il ne faut pas peu de tems pour ſavoir ſi tout un grand nombre de femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-ſavant (c) Interprete à dire, que la punition que Dieu envoia ſur la famille d'Abimelech fut connë d'une maniere qui ne nous eſt pas connë. Au reſte les Rabins ne mettent pas une grande difference entre l'affliction perſonnelle d'Abimelech, & l'affliction perſonnelle du (d) premier raviſſeur de Sara. Ils diſent de celui-ci qu'il fut atteint de la maladie *Rasan*, qui eſt (e) le plus incommode de tous les ulceres, & celui particulierement qui eſt le plus opoſé aux corvées amoureuſes. Salomon Iarchi (f) veut que la plaie de ce Roi d'Egypte ait eté un mal de tête, cauſé par un ver qui s'étoit formé dans ſon cerveau, *Morbus perturbati cerebri ob immanem ipſi vermiculum, quo qui laborant ut concubitus gravis ſit, & liberi gignantur uleroſi.* Quelques-uns croiront que ces dernieres paroles gâtent tout; car ils s'imaginent qu'il faut pour l'honneur de Sara, que la plaie de Pharao l'ait rendu abſolument impuiſſant. Voïez nos remarques ſur l'article de cette ſainte femme.

(a) *Chap. 37. v. 3.*

(b) *L'Eternel avoit entierement rejetté* TOUTE *matrice de la maiſon d'Abimelech.* Gen. 20. 18.

(c) *Apud Rivetum, ubi ſupra.*

(d) *Pharao Roi d'Egypte.*

(e) *Apud Rivetum ib. ex Mercer.*

(f) *Apud Heidegg. ubi ſupra, pag. 154.*

(C) *Des memoires preferables à ceux de Moïſe.*] Il y a long tems que j'ai conçu de l'indignation contre Joſephe, & contre ceux qui l'épargnent ſur ce ſujet. Un homme qui faiſoit profeſſion ouverte du Judaïſme, dont la foi étoit fondée ſur la divinité de l'Ecriture, oſe raconter les choſes autrement qu'il ne les lit dans la Geneſe; il change, il ajoûte, il ſuprime des circonſtances; en un mot il ſe met en oppoſition avec Moïſe de telle ſorte, qu'il faut que l'un des deux ſoit un faux Hiſtorien. Cela eſt-il ſuportable? & n'en faut-il pas conclure ou qu'il ne s'eſt gueres ſoucié de ſcandaliſer ſa nation, ou qu'il a cru que le ſentiment particulier qu'il avoit ſur la faillibilité, & par conſequent ſur la non inſpiration de Moïſe, étoit commun parmi les Juifs. Il meritoit bien que Theodore de Beze lui donât ce coup: (g) *Hoc ego ſemel pronuncio, quod tu nunquam falſum ejo offendes, ſi verus eſt multis locis Joſephus, mentitum eſſe multis locis Moſem & ſacros omnes ſcriptores. Sed nos potius iſtos pro verum ipſius Dei interpretibus, illum vero pro ſacerdote rerum ſacrarum valde imperito, atque etiam negligente & prophano ſcriptore habebimus.* Je croi que tous les anciens Hiſtoriens ont pris la même licence, à l'egard des vieux memoires qu'ils conſultoient. Ils y ont coulu des ſuplemens, & n'y trouvant pas les faits developez & embellis à leur fantaiſie, ils les ont étendus, & habillez comme il leur a plu; & aujourd'hui nous prenons cela pour hiſtoire.

(g) *Theod. Beza Reſponſ. ad Balduinum, oper. tom. 2. p. m. 220.*

(D) *C'étoit le ſucceſſeur de celui qui avoit enlevé Sara.*] Je ne me fonde point ſur la longue vie qu'il faudroit donner à Abimelech, s'il avoit eté encore au monde lors qu'Iſâc s'en alla en Guerar. Ce voïage eſt poſterieur à l'achat que fit Jacob du droit d'aînelſe: on peut donc ſupoſer qu'Iſâc avoit alors 80. ans; car ſi on avoit 60. lors qu'Eſaü & Jacob naquirent, & Eſaü étoit déjà grand chaſſeur quand il vendit ſon droit d'aînelſe. D'autre côte Abimelech qui enleva Sara etoit Roi, & marié avant qu'Iſâc vint au monde. il auroit donc eu cent bonnes années pour le moins lors qu'Iſâc fit le voïage de Guerar. Mais eſt-ce une affaire? en ce tems-là les hommes ne vivoient-ils pas (b) plus de cent cinquante ans? On a peine à croire quand on le lit que des perſonnes (i) habiles ſoient capables d'objecter ces paroles de l'Eccleſiaſtique (k) *Omnis ſpo entatus vita brevis*; comme ſi en ſupoſant la canonicité de cet Ouvrage, il etoit contre la revelation que le regne d'un homme eût duré cent ans. Qui ne voit que ſi ce paſſage avoit la force qu'on lui attribuë, il faudroit nier toutes les Hiſtoires qui aprennent qu'il y a eu des regnes qui ont duré plus de cinquante ou ſoixante ans? Qu'eſt-ce donc qui me porte à croire que l'Abimelech qui enleva Sara, n'eſt point le même qui traitta alliance avec Iſâc? le voici. Ce dernier Abimelech crut bonnement ſur la parole d'Iſâc que Rebecca n'étoit que ſa ſœur, & lors qu'il en fut deſabuſé non par les paroles, mais par les actions d'Iſâc, il le reprit doucement de ſon menſonge, ſans lui dire *vous changez de race, Abraham votre pere qu'avoit déjà joué le même tour.* Or quelle aparence que s'il eût été déjà attrapé par Abraham, il eût donné encore une fois dans le même piege, ou qu'y aiant donné, il n'eût pas fait une aigre cenſure à Iſâc, tant ſur les menſonges de ſon pere que ſur les ſiens propres? Il n'auroit pas oublié ceux d'Abraham, qui lui avoient cauſé beaucoup de dommage. St. Chryſoſtôme trouvoit ſi vraiſemblable ce que je viens de dire, qu'il (l) avança courageuſement en Chaire, qu'Abimelech fit des reproches à Iſâc ſur la ſupercherie d'Abraham. Mais tout cela n'a point d'autre fondement que les privileges de la Rhetorique, leſquels on étend quelquefois preſque auſſi loin que ceux des Poëtes & des Peintres.

(b) *Abraham vecut 175. ans. & Iſac 180.*

(i) *Perſuaſi in Geneſ. c. 26. præf. Salianus t. 1. pag. 520.*

(k) *La verſion de Geneve porte.* Toute tyrannie eſt de petite durée. *ch.* XI. 12.

(l) Rex adhuc habens recentem memoriam eorum quæ tempore Patriarchæ rapta Sara tulerat, increpabat eum reumque arguens dicebat: cur hoc feciſti? *Chryſoſt. Homil.* 51. Hanc deceptionem & olim ſuſtinuimus à patre tuo. *Id. Homil.* 52.

- - - - - *Pictoribus (m) atque poetis*
Quod libet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

Deux choſes ſemblent favoriſer le ſentiment que le Sieur Moreri a ſuivi. I. Le Roi de Guerar au tems d'Abraham a le même nom qu'au tems d'Iſâc, & il a un General d'armée qui s'apelle Picol en l'un & en l'autre tems. II. Rebecca quelque belle qu'elle ſoit, n'eſt pas enlevée comme l'avoit été Sara; c'eſt qu'Abimelech avoit eu le tems de vieillir, & ſe ſouvenoit des mauvaiſes ſuites de l'enlevement de Sara. Je repons 1°. qu'il y a eu des noms affectez à tous les Rois d'un certain païs; comme celui de Pharao aux Rois d'Egypte. Pourquoi celui d'Abimelech n'auroit-il pas été commun à tous les Rois de Guerar? Picol étoit peut-être un nom de charge. Peut-être auſſi que la charge avoit paſſé du pere au fils. Je repons 2°. que l'Abimelech d'Iſâc pouvoit n'être plus un jeune homme, quoi qu'il ne fût pas celui qui avoit enlevé Sara. Je croi franchement que c'étoit un bon vieillard, puis qu'il ne forma aucun deſſein ſur la belle Rebecca, laquelle il ne croioit point mariée; & puis qu'il ne dit point à Iſâc qu'elle avoit été en danger de la part, mais ſeulement de la part de ſes ſujets: & comme ceux-ci vivoient dans un tel debordement, que toute belle femme étrangere qui ne paſſoit pas pour mariée couroit grand riſque, je ne voi point de cauſe plus vraiſemblable de la continence d'Abimelech envers Rebecca que la vieilleſſe. *Il vient un tems qu'on eſt trop ſage*, diſent les jeunes Libertins.

(m) *Horat. de Arte poet. v. 9.*

Digitized by Google

becca fut cauſe que ſon mari ſe ſervit des mêmes ruſes, qu'Abraham avoit employées à cauſe de la beauté de Sara. Iſac aiant peur qu'on ne le tuât, ſi l'on venoit à ſavoir qu'il fût le mari de la belle Rebecca, la fit paſſer pour ſa ſœur. Abimelech decouvrit à un certain (E) jeu qu'il aperçut entre eux deux en regardant par ſa fenêtre, que ce n'étoit point cela; & aiant fait venir Iſac, *Quoi que ce ſoit*, lui dit-il, *c'eſt vôtre femme, comment donc avez-vous dit, c'eſt ma ſœur? Quelle conduite avez-vous tenuë ici? Peu s'en eſt* (F) *falu que quelcun du peuple n'ait couché avec vôtre femme, & que vous n'aiez attiré ſur nous un crime.* En même tems il defendit ſous peine de mort à tous ſes ſujets de faire la moindre injure à Iſac ni à Rebecca. Cette remontrance & cette ordonnance ne pouvoient venir que d'un bon cœur, & meritoient bien que nos modernes priſſent * mieux garde à leurs paroles. La proſperité d'Iſac changea cette bonne amitié d'Abimelech. On lui declara franchement lors qu'on eut vu qu'il aqueroit de grandes richeſſes, qu'il cût à ſe retirer. Il obeït, & n'aiant pas laiſſé de proſperer malgré les traverſes qu'on lui ſuſcita en divers endroits, à l'occaſion des puits qu'il faiſoit faire, il ſe vit recherché d'alliance par Abimelech; à quoi il repondit favorablement †.

(a) Putant quidam honeſte ſignificari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit veriſimile Iſaac prudentiſſimum & ſanctiſſimum virum tam incautè rem habuiſſe cum uxore, ut id per feneſtram proſpicere, ut Scriptura inquit, Rex poſſet Abimelech. Credibilius igitur eſt eo vocabulo ſignificatos eſſe tales jocos & blanditias, in amplexando & oſculando, quales inter conjuges agitari turpe non eſt: extra conjugium verò nefas eſt. *Pererius in Geneſ. cap. 26.*

(b) *Auguſt. contra Fauſt. lib. 22. c. 46.* *Mr. Thiers cite une partie de ce paſſage pag. 4. de ſon Traité des jeux & des divertiſſemens.*

(c) *Plutarch. in Cat. Majore, p. m. 346.*

(d) *Voiez Pererius in Geneſ. chap. 26.*

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL † (ISAAC) Rabin celebre, nâquit (A) à Lisbonne l'an 1437. d'une famille qui ſe diſoit (B) deſcenduë du Roi David. Il ſe pouſſa beaucoup à la Cour d'Alfonſe V. Roi de Portugal, & y fut honoré des plus grandes charges; ce qui dura juſques à la mort de ce Prince; mais il éprouva un étrange changement ſous le nouveau Roi. Abrabanel étoit âgé de (C) 45. ans lors que Jean II. ſucceda à ſon pere Alfonſe. Tous ceux qui avoient gouverné les affai-

(E) *A un certain jeu.*] Quelques-uns ſe ſont imaginez que l'Ecriture avoit voulu exprimer honêtement, ſous le mot de jeu, le devoir conjugal qu'Iſac rendoit à ſa femme, lors que par haſard Abimelech regardant par la fenêtre rencontra ſous ſes yeux un tel objet (a). D'autres ne veulent point ouir parler de cette ſorte d'interpretation; ils diſent qu'Iſac étoit trop ſage & trop reglé pour avoir ſi mal pris ſes meſures; & que dans ces occaſions il ſe gardoit bien d'être en lieu où les voiſins le puſſent voir par les fenêtres. Il faut donc, diſent-ils, entendre par le mot de jeu certains paſſetems, qui pour n'être pas le dernier acte de la Comedie, ne laiſſent pas d'être trop forts entre des gens qui ne ſont point mariez, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entr'eux. Ces paſſetems doivent ſignifier quelque autre choſe que cauſer familierement, que railler, que rire enſemble; car un frere & une ſœur font tout cela très-honêtement, & ſans qu'on en puiſſe conclure ce qu'Abimelech conclut du jeu d'Iſac & de Rebecca. Cette explication me paroît incomparablement plus raiſonnable que la premiere; & neanmoins il faut avoüer que la tendreſſe empêchoit quelquefois Iſac d'avoir cette grande precaution, que les Moraliſtes rigides exigeroient d'un Patriarche: car enfin on ne peut nier qu'Abimelech regardant par les fenêtres ne l'ait ſurpris ſe divertiſſant avec Rebecca à un certain jeu, d'où l'on pouvoit conclure certainement qu'ils étoient mari & femme. Prenez garde qu'ils étoient mariez depuis 40. ans; Iſac donc etoit âgé de 80. ans. St. Auguſtin dans ſes livres contre Fauſtus le Manichéen, grand frondeur des Patriarches, fait (b) l'apologie d'Iſac d'une maniere ſolide; & dans le fond c'eſt être trop rigoureux, que de vouloir qu'un Patriarche ou qu'un Prelat marié ne puiſſe prendre de petites recreations avec ſa femme, ſans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoir cette bonne opinion de leur prudhomie, que ſi la nature vouloit paſſer des petites careſſes aux plus grandes, ils ſe ſoutiendroient aſſez ſur un chemin ſi gliſſant, pour donner ordre que l'on n'en vit rien des fenêtres du voiſin. Cornelius a Lapide ne fait ce qu'il refute, quand il s'emporte contre les Auteurs de la premiere explication. *Judas impuri*, dit-il, *jocum hunc intelligunt copulam conjugalem. Sed apage hos Cynicos. Quis credat Iſaac publice & ſpectante rege tam inverecundum, lubricum & Cynicum fuiſſe?* Ce n'eſt pas de quoi il s'agit, perſonne ne pretend qu'Iſac fût alors au milieu des rues: il étoit dans ſa chambre, & n'avoit pas bien fermé les fenêtres: voilà tout; & ſi c'eſt trop, vous ſerez vous-même obligé de condamner le Patriarche; & de faire le Caton envers lui. On ſait que Caton (c) chaſſa du Senat un Manlius, parce qu'en plein jour, & en preſence de ſa fille il avoit donné un baiſer à ſa femme. Ce Manlius auroit été Conſul aparemment à la prochaine élection. On cherche des (d) myſteres allegoriques dans ce jeu d'Iſac & de Rebecca, auſquels ſans doute ni eux, ni l'Hiſtorien Sacré ne ſongerent point. Je ne mets pas ces ſortes d'erreurs au nombre de celles que je compile; ce ſeroit la mer à boire. Il ſeroit à ſouhaiter que la plupart de ces imaginations myſtiques fuſſent inconuës à tout le monde.

(F) *Peu s'en eſt falu.*] Il faloit que les Philiſtins fuſſent de terribles gens ſur le chapitre de l'amour, puis qu'Abimelech leur Roi eſt ſurpris que perſonne n'eût couché avec Rebecca, qui ne paſſoit que pour ſœur d'Iſac. Nous aprenons de là en même tems qu'ils reſpectoient le mariage. Quant aux filles, on croioit aſſez en ces pais-là qu'elles étoient pour le premier occupant. Temoin Dina la fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener (e): on l'empauma tout auſſi-tôt; on jouit d'elle, & puis on lui parla de mariage.

(A) *Naquit à Lisbonne.*] Ses ancêtres étoient de Caſtille; *E majoribus* Caſtellam *Hiſpania, ex parentibus* Olyſſiponem *Luſitania agnovit patriam.* C'eſt ainſi que parle le Journal de (f) Leipſic. Don Nicolas Antonio veut que la famille d'Abrabanel ait eu ſon établiſſement à Seville pendant pluſieurs ſiecles. Il l'avoit (g) apris de Bartolocci; & il cite (h) le Rabin Salomon ben Virga, qui a dit à-peu-près la même choſe dans ſon (i) Hiſtoire des Juifs traduite en Latin par Gentius.

(B) *Qui ſe diſoit deſcenduë du Roi David.*] Abrabanel a dit (k) quelque part qu'au tems de la deſtruction du premier Temple, il paſſa deux familles de la race de David en Eſpagne, dont l'une s'établit à Lucene, & l'autre à Seville, où elle laiſſa poſterité. Il fait en un (l) autre lieu l'hiſtoire de cette tranſmigration. Le Rabin Salomon ben Virga (m) introduit un certain Thomas, qui fait une longue deduction de la même hiſtoire à Alfonſe Roi d'Eſpagne, & lui debite que la famille des Abrabanel deſcendoit des Rois de Juda; mais Alfonſe n'en veut rien croire, & forme des difficultez inſurmontables contre ces genealogies. Les Juifs pour ſe tirer d'embarras, ſupoſent (n) qu'Abrabanel perdit ſes livres genealogiques dans le tumulte de ſes demenagemens. Mr. Huet (o) raporte que Manaſſé ben Iſrael aſſûre dans ſon *Conciliator*, que ces deux familles iſſues de David ſe retirerent en Eſpagne après la ruine du ſecond Temple. Ce Rabin avoit un interêt tout particulier à ce conte ridicule, car ſa femme (p) étoit de la famille des Abrabanel. Au reſte il n'eſt pas aiſé de ſavoir qui eſt cet Alfonſe, qui s'entretient ſi long tems avec ce Thomas dans le livre de Salomon ben Virga. Quelques-uns (q) l'apellent Roi de Portugal; & comme ils veulent que l'Abrabanel dont Thomas lui parle ſoit nôtre Rabin, on ne doit pas douter qu'ils ne le prenent pour le Roi Alfonſe V. Don Nicolas (r) Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, & que cet Alfonſe eſt le dernier Roi de Caſtille qui ait porté ce nom-là. Il pourroit avoir raiſon juſques ici; mais il a tort quand il met pres de deux ſiecles entre ce Roi & nôtre Rabin; car ce dernier vint au monde l'an 1437. & ce Roi mourut l'an 1350. à l'âge de 38. ans.

(C) *Age de 45. ans.*] Nicolas Antonio a inſeré à la fin de ſa Bibliotheque d'Eſpagne, ce que le P. Bartolocci lui avoit dit touchant Iſaac Abrabanel. Il a corrigé par là quelques fautes qui étoient deja imprimées dans l'article de ce Rabin; mais il me ſemble qu'il n'a point parlé exactement lors qu'il a dit: (s) *Juvenis adhuc, ſed bene doctus in Caſtella regnum tranſiit, cum Joannis II. Portugallia regi parum eſſet gratus.* Il s'agit là d'un âge qui pour l'ordinaire n'ait pas pu donner le tems d'aquerir de l'érudition. C'eſt ce qu'on ne ſauroit dire de l'âge de 45. ans. Il eſt donc certain que l'Auteur de la Bibliotheque Eſpagnole a cru, que le Rabin étoit fort au deſſous de cet âge quand il s'enfuit en Caſtille; il s'eſt donc trompé.

* *Turſellin*, Epit. hiſt. p. 10. edit. Franck. 1692. *s'eſt fort abuſé dans ces paroles*, Iſaacus Geraras annonæ cauſa profectus, Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi regis libidine intactam ſervat.

† *Tiré du chap. 26. de la Geneſe.*

‡ *On le nomme auſſi* Abrananiel, Abarbanel, Abarbinel, Abravanel, Avravanel, Abarbenel.

(e) *Geneſ. chap. 34.*

(f) *Act. Lipſienſ. Menſ. Novemb. 1686. pag. 529.*

(g) *Nicol. Anton. Biblior. Hiſp. t. 2. p. 686.*

(h) *Ibid. tom. 1. pag. 627.*

(i) *C'eſt le livre* Scheveth Jehuda, *qui ſera cité ci-deſſous.*

(k) *Comment. in Zachariam c. 11. fol. 293. apud Acta Lipſ. pag. 518.*

(l) *Comment. in 2 Reg. c. 25. f. 305. apud eadem Acta ibid.*

(m) *In Schevath Jehuda, f. 11. ſeqq. apud eod. Acta ib.*

(n) *Acta Lipſienſ. pag. 529.*

(o) *Huetius, demonſtr. Evangel. pag. 708. edit. Lipſ. 1694. in 4.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Acta Lipſ. ib.*

(r) *Nicol. Anton. ubi ſupra to. 1. pag. 627.*

(s) *Id. to. 2. p. 686.*

Digitized by Google

affaires ſous le regne precedent furent chaſſez ; & ſi nous ajoûtions foi à nôtre Rabin, nous croirions qu'on machina ſourdement leur mort, ſous pretexte qu'ils avoient deſſein de livrer au Roi d'Eſpagne la Couronne de Portugal. Il ne ſavoit rien de cela, lors que pour obeïr à l'ordre qu'il avoit reçu de ſe rendre auprès du Roi, il s'en alloit à Lisbonne en diligence ; mais aiant apris en chemin ce que l'on braſſoit contre ſa tête, il ſe ſauva promtement dans les Etats du Roi de Caſtille. Tous ſes biens furent confiſquez, dès le retour des ſoldats qui avoient eu ordre de l'amener mort ou vif. Il perdit alors avec tous ſes livres un commencement de Commentaire ſur le Deuteronôme, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques Auteurs Chretiens (D) ne conviennent pas que la cauſe de cette diſgrace ſoit auſſi peu fondée qu'il le dit ſur ſa mauvaiſe conduite. Ils font (E) le même jugement de ſes autres perſecutions. Quoi qu'il en ſoit, s'étant établi dans la Caſtille, il ſe mit à enſeigner, & à compoſer. Il fit en 1484. ſon Commentaire ſur le Livre de Joſué, ſur celui des Juges, & ſur ceux de Samuel ; puis il fut apellé à la Cour de Ferdinand & d'Iſabelle, & il y eut des emplois pendant 8. ans, c'eſt-à-dire, juſques à ce qu'on chaſlât les Juifs des Etats du Roi Catholique en 1492. Il fit tout ce qu'il put par ſes prieres (F) & par ſes lamentations pour detourner cette terrible tempête ; mais il n'obtint rien ; & il falut qu'il ſortit comme tous les autres avec ſa femme & ſes enfans. Il ſe retira à Naples, & y compoſa en 1493. ſon Commentaire ſur les Livres des Rois. Comme il étoit Courtiſan il n'oublia pas de ſe faire bien valoir par la conoiſſance qu'il pouvoit avoir aquiſe de la Cour de Portugal, & de celle d'Aragon ; de ſorte qu'il s'inſinua dans les bonnes graces de Ferdinand Roi de Naples, & puis dans celles d'Alfonſe. Il ſuivit la fortune de ce dernier, lors que Charles VIII. Roi de France le chaſſa de Naples ; car il fit avec (G) lui le trajet de la Sicile. Après la mort d'Alfonſe il ſe retira à Corfou, & y commença ſon Commentaire ſur Eſaïe l'an 1495. Il eut la conſolation de recouvrer par je ne ſai quelle aventure, ce qu'il avoit autrefois écrit ſur le Livre du Deuteronôme. Il repaſſa en Italie l'année ſuivante, & s'alla confiner à Monopoli [y] dans la Pouille, où il écrivit pluſieurs livres. Il acheva ſon Deuteronôme, & il compoſa ſon * *Sevach Peſach*, & ſon † *Nachalath Avoth* l'an 1496. L'année ſuivante il compoſa ſon ‡ *Majene Hajeſchua*, & en 1498. ſon ‖ *Maſchmia Jeſchua*, & ſon Commentaire ſur Eſaïe. Quelque tems après il fit un voiage à Veniſe, pour y terminer les differens qui s'étoient émus entre les Venetiens & les Portugais au ſujet des épiceries ; & il fit paroître tant de prudence & tant de capacité, qu'il s'aquit l'eſtime & la faveur des Puiſſances. Il compoſa à Veniſe ſon Commentaire ſur Jeremie l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait auſſi compoſé alors le Commentaire ſur Ezechiel, & ſur les douze petits Prophetes. Il fit en 1506. le Commentaire ſur l'Exode, & il mourut à Veniſe l'an (H) 1508. à l'âge de 71. ans. Il laiſſa (I) trois fils, Juda, Joſeph, & Sa-

[y] Notez qu'il y ſejourna environ 7. ans. *Bartolocci, Bibl. Rabbin. to. 3. p. 875.*

* *C'eſt-à-dire*, Le Sacrifice de Pâques.

† *C'eſt-à-dire*, L'heritage des Peres.

‡ *C'eſt-à-dire*, Les fontaines du ſalut.

‖ *C'eſt-à-dire*, Le Predicateur du ſalut.

(a) *Ex Actis Lipſienſ. pag. 529.* Voiez auſſi le P. Bartolocci, *Bibl. Rabbin. to. 3. pag. 874.*

(b) *Act. Lipſ. pag. 530. Bartolocci ib.*

(c) *Comment. in libros Reg. in init. apud Nicol. Anton. Bibl. Hiſp. to. 1. pag. 627.*

(d) *Apud Nicol. Anton. ibid.*

(e) *Nicol. Anton. to. 2. pag. 686.*

(f) *Il étoit le II. de ce nom. Il ſuccéda à Ferdinand le Batard, & eut pour ſucceſſeur Ferdinand II.*

(g) *Bartolocci ubi ſupra pag. 875.*

(h) *Id. ib.*

(D) *Quelques Auteurs Chretiens ne conviennent pas.*] Ils diſent qu'Abrabanel meritoit bien le traitement qu'il ſouffrit ; & qu'il auroit été puni encore plus ſeverement, lors que ſa miſſice eût été connuë, ſi le naturel debonnaire du Roi Jean ne l'eût porté à ſe contenter de le banir. Ils ajoûtent que les remors de la conſcience firent prendre à ce Rabin la reſolution de quitter le Portugal, & de ſe ſauver de nuit en Caſtille avec une promtitude extraordinaire (a).

(E) *Ils font le même jugement de ſes autres perſecutions.*] Ils diſent qu'il ſe fourra à la Cour de Ferdinand & d'Iſabelle, par le moien de la banque qu'il faiſoit dans le Roiaume de Caſtille ; qu'il amaſſa de grans threſors, en ſe ſervant adroitement de tous les artifices de ſa nation ; qu'il tyranniſoit les pauvres ; que ſes uſures rongeoient tout ; qu'il eut la vanité d'aſpirer aux titres les plus illuſtres, & les plus affectez aux Maiſons nobles d'Eſpagne ; & qu'étant d'ailleurs ennemi jure de la Religion Chretienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute la nation (b).

(F) *Par ſes prieres & par ſes lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un (c) de ſes livres ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le raporte dans ſon (d) Hiſtoire des Juifs, avec la deſcription tragique des malheurs épouvantables qui accompagnerent les trois cens mille Juifs, qui furent contrains de ſortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique.

(G) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Nicolas Antonio corrigeant ſur les converſations qu'il avoit eues avec le P. Bartolocci ſon article d'Abrabanel, dit (e) que ce Rabin ſuivit en Sicile le Roi Ferdinand, que les François avoient renverſé du trône, & qu'après la mort de ce Prince il ſe retira à Corfou. Voilà ſans doute une faute ; on prend Ferdinand pour Alfonſe : c'eſt avec (f) Alfonſe qu'Abrabanel paſſa en Sicile, comme le (g) P. Bartolocci le remarque, & non pas avec Ferdinand. Il demeura à Meſſine (h) juſques à ce qu'Alfonſe fut mort, au commencement de l'année 1495. & puis il s'en alla à Corfou. C'eſt là que fut commencé le Commentaire ſur Eſaïe en 1495. S'il n'étoit paſſé en cette Ile qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour très-certain qu'il n'auroit pas pu y être en 1495. Ainſi *l'Appendix* de Nicolas Antonio auroit eu beſoin d'un autre *Appendix* qui le corrigeât.

(H) *L'an 1508.*] Le P. Bartolocci marque cette année à Don Nicolas Antonio, qui avoit déjà fait imprimer que nôtre Rabin étoit Profeſſeur en langue Hebraique à Padouë environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la negligence de Mr. Moreri. Il avoit en main la Bibliotheque d'Eſpagne de cet Auteur, & il ne prit point la peine de conſulter les *Appendix* qui en font une conſiderable partie, & qui eclairciſſent & corrigent pluſieurs endroits de l'Ouvrage. Ainſi il nous a donné la faute concernant ce profeſſorat de Padouë, ſans ſavoir que l'Auteur l'avoit corrigée lui-même à la fin du livre, & s'en étoit excuſé ſur ce qu'il avoit ſuivi Buxtorfe. (i) *Venetias inde profectus memoratur, ex qua urbe in Germaniam aut in profeſſionem Patavinam Hebraica lingua, quod Buxtorfium & alios ſequuti nos literis in Bibliotheca noſtra mandavimus, potuit conferre ſe. Conſtat autem Venetiis eum* (k) *ſeptuaginta annos natum ſupervixiſſe ſeculi anno octavo & eum junum obiiſſe. Quocum non bene convenit quod circa annum ſecundum Profeſſorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit.* C'eſt ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas abſolument cette profeſſion de Padouë ; il ſe contente de dire qu'il n'en avoit pas bien marqué le tems. Il ne faloit donc point que Mr. Moreri nous vint dire qu'en 1510. Abrabanel *enſeignoit la langue Hebraique à Padouë.*

(I) *Il laiſſa trois fils Juda, Joſeph, & Samuel.*] Il ſemble d'abord qu'il en auroit laiſſé quatre, s'il étoit vrai, comme le raporte Nicolas (l) Antonio, que ce Leon qui a fait des Dialogues de l'amour étoit ſon fils. Mais il faut ſavoir que l'Auteur de ces Dialogues pourroit bien être le même que Juda fils aîné d'Abrabanel. Ce Juda étoit nommé vulgairement (m) *Meſſer Leone* : ſon livre de l'amour eſt fort connu ; Denys Sauvage & Pontus de Tiard l'ont mis en François. On en cite ordinairement l'Auteur ſous le nom de *Leo Hebraus*. Il eſt nommé (n) *Meſtre Leon Abarbanel Med. Hebreo*, dans la traduction Eſpagnole imprimée à Veniſe l'an 1568. Juda ABRABANEL quitta ſon pere, lors que les François conquirent le Roiaume de Naples, & ſe retira à Genes pour y exercer la Medecine (o). Samuel ABRABANEL vivoit encore ſous le Pontificat de Jules III. comme il paroît par la Requête qu'il preſenta au Cardinal Sirlet protecteur des Neophytes (p). Il ſe retira de Naples l'an 1540. & emporta avec ſoi la valeur de plus de deux cens mille écus (q). Son pere lui dedia le Commentaire *in Pirke Avoth* qu'il compoſa l'an 1496. (r).

(i) *Nicol. Anton. to. 2. pag. 686.*

(k) *Il ſa-loit dire 71.*

(l) *Id. ib. to. 1. pag. 630.*

(m) *Bartol. ubi ſupra pag. 880.*

(n) *Voiez le Catalogue de la Bibl. de Mr. de Thou, t. 2. pag. 405.*

(o) *Bartolocci ubi ſupra pag. 881.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Id. ibid. pag. 688. ex R. David Ganz.*

(r) *Id. ib. pag. 881.*

Digitized by Google

Samuel. L'aîné a été Medecin & grand Poëte, & a composé plusieurs vers à la gloire de son pere. On dit que Samuel embrassa le Christianisme à Ferrare, & qu'il y reçut le nom d'Alfonse qui étoit celui du Duc. Abrabanel a fait plusieurs (K) autres livres dont on ne sauroit marquer la date, & dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimez. Plusieurs Nobles Venitiens, & les principaux des Juifs celebrerent ses funerailles avec assez de pompe: son corps fut enterré à Padouë dans un cimetiere qui étoit hors de la ville. On enterra peu après au même lieu le Rabin Juda Menz, qui avoit été Recteur de l'Academie. Le siege de l'an 1509. ruina de telle sorte les environs de la place, qu'on ne sauroit plus discerner ce cimetiere. Abrabanel avoit de grans dons: il va de pair avec le fameux Maimonides, & il y a même des gens qui le mettent au dessus de lui. Les Juifs pretendent qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons, & toutes les objections des Chretiens. Ceux-ci meprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos controverses Judaïques, font beaucoup de cas de ses autres interpretations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincere. Il ne canonise point les opinions de ses maîtres, & il censure assez librement le plagiat, & les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand defaut est d'avoir été trop sensible aux persecutions que les Juifs avoient souffertes, & ausquelles il avoit eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animoit d'une telle fureur contre les Chretiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de livre où il n'ait marqué les traits de son desir de vangeance, & de son indignation; & il ramenoit à force de bras & de machines toutes sortes de matieres à l'état miserable où sa nation étoit reduite. Il esperoit de ranimer par ce moien la Synagogue mourante *; & je croi aussi qu'il trouvoit là un soulagement à l'opression de sa bile, qui l'auroit étouffé peut-être s'il ne s'en étoit dechargé sur le papier. Il ne seroit pas le seul qui se seroit bien trouvé de ce remede. On conoît des gens qui en ont eu grand besoin, quoi qu'ils n'ignorassent pas comme lui les preceptes de l'Evangile. Je ne trouve point (L) son professorat de Padouë, ni son voiage (M) d'Orient. Ce sont des faits où Mr. Moreri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guere moins du (N) voiage d'Allemagne.

* *Ex Actis Eruditorum Lipsi. mens. Novemb. 1686. pag. 528. & seq.*

Abra-

(K) *Plusieurs autres livres.*] Voici ceux qu'on marque dans le (a) Journal de Leipsic; *des Commentaires sur la Genese, sur le Levitique, & sur les Nombres.* (b) *Rasich Amana. Sepher Feschuoth Meschicho*, qui est un Ouvrage sur les traditions qui concernent le Messie. *Zedek olamim*; cela regarde les peines & les recompenses de l'autre vie. *Sepher Jessod Olam*; c'est une Histoire depuis Adam. *Maamar Machasé Schaddai*; c'est un Traité de la prophetie, & de la vision d'Ezechiel, contre le Rabin Maimonides. *Sepher Atereth Sekenim. Miphaloth* (c) *Elohim. Sepher Schamaim Chadaschim. Lahakath Nebhiim.* Le Sieur Theophile Spizelius (d) remarque que Jean Buxtorfe le fils lui a montré un grand nombre de Dissertations tirées des Ouvrages d'Abrabanel, lesquelles il avoit traduites en Latin. Elles ne peuvent qu'être semblables à celles que le même Buxtorfe a publiées avec le livre *Cosri*. Il montra aussi d'autres traductions qu'il avoit faites de quelques livres de ce Rabin. Le Commentaire sur Haggée a été traduit en langue Latine par Adam Scherzerus, & inseré dans le *Trifolium Orientale*, publié à Leipsic l'an 1663. On a publié dans la même ville en 1686. *in folio* le Commentaire sur Josué, sur les Juges, & sur Samuel. Voiez ce que l'on a dit de cette edition dans le Journal de Leipsic, d'où j'ai tiré cet article. En la même année 1686. on imprima à Leide le Commentaire sur Hosée, avec la preface sur les 12. petits Prophetes; le tout traduit en Latin, & accompagné de notes par François *ab Limborch*. Monsieur de Veil Juif converti publia à Londres l'an 1683. la preface d'Abrabanel sur le Levitique. Voiez le Journal de Leipsic au mois de Janvier 1684. Nicolas Antonio vous donnera le titre de quelques autres Ouvrages de ce Rabin, avec le tems & le lieu de l'impression quelquefois, selon que la Bibliotheque Rabinique de Plantavit a pu le lui aprendre. Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'Abrabanel a écrit un Commentaire sur le Thalmud, mais seulement sur une piece du Thalmud intitulée *Pirke Avoth*. Nicolas Antoine son unique source lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devoit point s'y tromper. Le Pere Simon qui aprend beaucoup de choses curieuses touchant les livres d'Abrabanel, observe (e) que le livre composé par ce Rabin *sous le titre de* Nahalat Avoth, Possession des Peres, *est un Commentaire sur le Traité Pirke Avoth, & que l'un & l'autre ont été imprimez à Venise* in quarto *en 1545. qu'il y a une savante Preface de cet Auteur au commencement de son Livre Nahalat Avoth, où il explique la succession de la tradition parmi les Juifs, ce qui est une chose fort embarrassée.*

(L) *Son professorat de Padouë.*] Voiez ci-dessus la remarque H. Les Savans hommes qui nous ont donné (f) un abregé historique de la vie d'Abrabanel, & qui l'ont suivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne jusques à sa mort, n'auroient pas laissé passer une circonstance si remarquable; ainsi je conclus que puis qu'ils n'en parlent pas, l'Auteur n'en a point parlé. Or il n'y a gueres d'aparence qu'aiant dit beaucoup de choses qui ne lui pouvoient pas faire autant d'honneur qu'une profession à Padouë, il n'eût rien dit de cette charge s'il en avoit été actuellement revêtu. Et si d'autres que lui en avoient parlé avec quelque fondement, je croi que Messieurs de Leipsic ne l'auroient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis. Joignez à cela que le Pere Bartolocci qui a donné une suite exacte des avantures de ce Rabin, ne parle point de cet emploi.

(M) *Ni son voiage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de raporter, tirée du silence de ces Messieurs: mais quand même ce voiage auroit été effectif, Mr. Moreri ne laisseroit pas d'avancer une grande fausseté. Il supose 1. qu'Abrabanel enseignoit la langue Hebraïque à Padoue en 1510. & en 11. lieu que l'envie de faire éclater sa haine contre les Chretiens, l'obligea à *passer en Orient pour y vivre avec ceux de sa secte, & que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'Ouvrages que nous avons de lui.* Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508. c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimeres.

(N) *Je n'en dis guere moins du voiage d'Allemagne.*] Je n'osois le traiter de faux pendant que j'etois persuadé que Don Nicolas Antonio avoit bien cité Buxtorfe; car en supoſant qu'il l'a bien cité, on doit croire (g) qu'Abrabanel a parlé de son voiage d'Allemagne dans son Commentaire sur *Pirke Avoth*. Je me reduisois donc à dire dans cette supposition, qu'il étoit du moins certain qu'Abrabanel n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut exilé des terres du Roi Catholique, puis qu'en les quitant il s'embarqua pour le Roiaume de Naples, & qu'il y arriva quelque tems après. Ainsi je ne laissois pas de trouver encore en faute Mr. Moreri; Abarbanel, dit-il, fut du nombre *des exilez. Il se retira en Allemagne, & puis en Italie.* Et j'avois lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savois que Don Nicolas Antonio l'avoit corrigée, après avoir été mieux instruit par le Pere Bartolocci. Mais aiant consulté le livre qu'on a cité, j'ai vu que l'Auteur ne dit nullement qu'Abrabanel dise qu'il a voiage en Allemagne. Voici ce que dit (h) Buxtorfe: *Hic titulus* (Morenu, id est, Doctor noster) *novus est, infra ducentos annos natus in Germania, inde in Italiam traductus, quod valde mirarus fuit Don Isaac Abarbanel ex Hispaniâ in hos terras venens, ut ipsemet scribit in Commentario* Pirke Abhoth cap. 6. Je ne saurois plus douter que Don Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorfe; & c'est une mepriſe dont il ne s'est pas retracté dans l'endroit où il nous aprend ce que le Pere Bartolocci lui avoit dit concernant Abrabanel. Notez que ce Pere prouve demonstrativement la fausseté de ce voiage d'Allemagne, duquel, dit-il, quelques-uns (i) parlent, en citant Buxtorfe. Je ne doute point que cela n'arrête la course de cette fausse citation.

(a) *Ubi supra pag. 531.*

(b) *C'est-à-dire*, Caput fidei. *Il a été traduit en Latin par Guillaume Postel, & imprimé avec ses notes à Amsterdam*, 1638. Nicol. Anton. t. 1. pag. 619.

(c) *C'est-à-dire* Ouvrages de Dieu. *Il y traite doctement de la creation du monde, & examine d'où Moïse a pris tout ce qui est écrit dans le livre de la Genese.* Le P. Simon Hist. Crit. pag. 537.

(d) *Spizel. Specimen Biblioth. Universal.*

(e) *Hist. Crit. du Vieux Testam. pag. 537.*

(f) *Dans le Journal de Leipsic, ubi supra.*

(g) Profugus ergo is in Germaniam venit, quod ipse ait *in Commentariis ad librum Talmudicum Pirke Avoth...* Buxtorfio teste in tractatu *de Abbreviaturis Hebraorum* pag. 100. *Nic. Anton. Bibl. Hisp. t. 1. pag. 628.*

(h) *Buxtorf. de abbreviat. Hebraor. pag. 115. edit. secunda.*

(i) *Bartolocc. ubi supra pag. 688.*

Digitized by Google

Abrabanel étoit un homme infatigable dans le travail de l'étude ; il y paſſoit des nuits entieres, & il pouvoit jûner fort long tems. Il écrivoit avec une grande facilité ; la haine implacable qu'il temoignoit contre (O) les Chretiens en écrivant, ne l'empêchoit pas de vivre avec eux d'une maniere civile, enjoüée, douce, & flateuſe β.

ABRAHAM, le pere & la ſouche des croians, étoit fils de Tharé. Il deſcendoit de Noé par Sem, dont il étoit éloigné de neuf degrez. L'opinion qui le fait naître l'an 130. * de Tharé me paroit plus vraiſemblable, que celle qui le fait naître l'an 70. du même Tharé. Il y a beaucoup d'aparence qu'il nâquit dans la même ville d'où l'Ecriture Sainte † nous aprend que ſon pere ſe retira pour aller au païs de Chanaan. C'étoit une ville de Chaldée qui s'apelloit Ur. Abraham en ſortit avec ſon pere, & s'arrêta avec lui à Charan, juſques à ce que ſon pere y fût mort. Après cela il reprit ſon premier deſſein, qui avoit été le voiage de la Paleſtine. On peut voir dans l'Ecriture les diverſes ſtations qu'il fit dans la Terre de Chanaan ; ſon voiage d'Egypte, où on lui enleva ſa femme, qui étoit auſſi ſa ‡ ſœur de pere ; ſon autre voiage en Guerar, où elle lui fut pareillement enlevée, & puis renduë tout comme la premiere fois ; la victoire qu'il remporta ſur quatre Princes qui avoient pillé Sodôme ; ſa complaiſance pour ſa femme, qui voulut qu'il ſe ſervît d'Agar leur ſervante ↓ afin d'avoir des enfans ; l'alliance que Dieu traita avec lui ſcellée du ſigne de la circonciſion ; ſon obeïſſance à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'immoler ſon fils unique ; la maniere dont cet acte fut empêché ; ſon mariage avec Ketura ; ſa mort à l'âge de 175. ans ; & ſa ſepulture auprès de Sara ſa premiere femme, dans la caverne de Macpela. Il ſeroit inutile de s'étendre ſur ces choſes. Ceux de la Religion les ſavent ſur le bout du doit ; ils vont les prendre à la ſource dès leurs plus tendres années : & pour ce qui eſt des Catholiques Romains, ils n'ont pas beſoin qu'un nouveau Dictionaire les en inſtruiſe ; celui de Mr. Simon & celui de Moreri le font aſſez. Il ſeroit plus du caractere de cette compilation de s'arrêter aux fauſſetez, & aux traditions incertaines qui regardent Abraham ; mais le nombre ſeroit capable de rebuter les plus infatigables Ecrivains. Car que n'a-t-on point ſupoſé touchant (A) les motifs de ſa converſion ? Quels exploits (B) ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolatrie, ſoit dans la Chaldée,

β *Ex Bartolocio ubi ſupra pag. 875.*

* *C'eſt ſelon les Hebreux le 352. depuis le deluge, & le 2008. depuis la creation du monde.*

† *Geneſe* xi. 31.

‡ *Voiez l'article de Sara.*

↓ *Voiez l'article d'Agar.*

(a) *Bartolocci ubi ſupra pag.* 876. 879.

(b) *Id. ib. pag.* 878.

(c) *Suidas in* Ζωρόαστρ.

(d) *Apud Genebrard. in Chron.*

(e) Ipſum longo tempore Chaldæorum delirio de aſtrorum divinitate innutritum fuiſſe. *Philo apud Salian. t.* 1. *pag.* 387. *Maimonides* More Nevoch. p. 3. c. 29. *donne pour un fait certain qu'Abraham fut élevé dans la Religion des Zabiens, qui ne reconnoiſſoient d'autre Dieu que les étoiles.*

(f) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 7. *Voiez auſſi Recognit. Clement. l.* 1.

(g) *Vos peres ont habité jadis au delà du fleuve, Taré pere d'Abraham & de Nachor, & ont ſervi à d'autres Dieux.* Joſué ch. 24. v. 2.

(O) *Qu'il temoignoit contre les Chretiens en écrivant.*] Ses Commentaires ſur l'Ecriture, & principalement ceux qu'il a faits ſur les Prophetes, ſont ſi remplis de venin contre JESUS-CHRIST, contre l'Egliſe, contre le Pape, & contre les Cardinaux, & tout le Clergé, & contre tous les Chretiens en general, mais plus encore contre les Catholiques Romains, que le Pere Bartolocci (a) auroit voulu que l'on n'en eût point permis la lecture aux Juifs. Auſſi remarque-t-il que celle des Commentaires ſur les derniers Prophetes leur a été interdite, & qu'ils n'oſent pas les garder. (b) *In his etiam pluribus in locis eamus denſe Chriſtianam Religionem mordet & lacerat, ideoque merito illorum lectio & retentio Judæis interdicta eſt, nec eos apud ſe retinere audens, publicè fatetur, & palam propter meum Chriſtianorum.*

(A) *Touchant les motifs de ſa converſion.*] C'eſt une opinion aſſez commune qu'Abraham ſuça avec le lait le poiſon de l'idolatrie, & que Tharé ſon pere (c) faiſoit des ſtatuës, & enſeignoit qu'il les faloit adorer comme des Dieux. Quelques Juifs (d) ont debité qu'Abraham exerça aſſez long tems le metier de Tharé, c'eſt-à-dire qu'il fit des Idoles, & qu'il en vendit. D'autres diſent que l'impieté qui regnoit en ce païs-là étant l'adoration du ſoleil & des étoiles, Abraham croupit (e) long tems dans ce malheureux bourbier. Il s'en tira par les reflexions qu'il fit ſur la nature des aſtres. Il en admiroit les mouvemens, la beauté, l'ordre, mais il y remarquoit auſſi des imperfections ; & il conclut de tout cela qu'il y avoit un être ſuperieur à toute la machine du monde, un auteur & un directeur de l'Univers. Suidas cite bien Philon, pour prouver qu'Abraham s'éleva juſques à la connoiſſance de Dieu par ces ſortes de reflexions ; mais comme il raporte ſur la foi du même Auteur, qu'Abraham dès l'âge de 14. ans avoit atteint ce haut degré de lumiere, & avoit eu le courage de dire à Tharé, renoncez à ce pernicieux trafic d'idoles, avec quoi vous trompez le monde, nous n'avons pas ici un delateur uniforme de la longue idolatrie d'Abraham. Il eſt certain que Joſephe (f), ſans avoüer que ce Patriarche ait été pendant quelque tems infecté d'idolatrie, ſoutient que par ſon eſprit, & par la conſideration de l'Univers, il conut l'unité de Dieu, & la providence, & qu'il fut le premier qui oſa combattre là-deſſus l'erreur populaire. Il trouva une opoſition aſſez redoutable pour ſe reſoudre à abandonner ſa patrie. Voilà peut-être la premiere fois qu'on s'eſt expoſé au baniſſement par zéle de Religion. Abraham ſur ce pied-là ſeroit par raport à ce genre de peine ſous la loi de Nature, ce que St. Etienne a été par raport au dernier ſuplice ſous la loi de Grace. Il ſeroit le Patriarche des Refugiez, non moins que le Pere des Croians. Je ne voi pas qu'on puiſſe nier que ſon pere n'ait été un idolâtre, puis que l'Ecriture (g) Sainte l'aſſûre en le nommant par ſon nom ; mais tout ce qu'on pourroit inferer de là, ſeroit qu'Abraham avant l'âge de diſcernement auroit été de la Religion de ſon pere ; c'eſt le ſort inevitable des enfans d'être en cela les fideles ſectateurs des perſonnes qui les élevent. A quatorze ans, comme le raporte Suidas, il fit uſage de ſa raiſon ; il conut l'abîme où ſon pere etoit plongé, & il l'en retira : de ſorte que quand Dieu lui commanda de ſortir de ſon païs, Tharé voulut être du voiage. St. Epiphane (h) raporte que l'idolatrie aiant commencé au tems de Sarug, bis-aïeul du Patriarche Abraham, les idoles ne conſiſterent qu'en plate peinture, & que ce fut Tharé qui commença d'en faire d'argille.

(B) *Quels exploits.*] Je ne voudrois pas accuſer Philon de s'être contredit, encore qu'on vienne de voir qu'il debite dans l'un de ſes Ouvrages, qu'Abraham a été long tems (i) infecté des extravagances des Chaldéens, & dans le Dictionaire de Suidas, qu'Abraham conut à l'âge de 14. ans les abſurditez de l'idolatrie ; car quel fond y a-t-il à faire, eu égard aux nombres & aux citations, ſur un Auteur auſſi eſtropié & auſſi falſifié que le Suidas d'aujourd'hui ? Peut-être avoit-il écrit non pas 14. *ans*, mais 50. *ans*. Il y a une vieille tradition qui donne ce dernier âge à Abraham ſortant du giron de l'idolatrie. On conte (k) que ſon pere aiant entrepris un voiage lui commit la vente de ſes ſtatuës ; & qu'un homme qui faiſoit ſemblant d'en acheter lui demanda, *Quel âge as-tu ? Cinquante ans*, lui repondit Abraham ; *malheureux que tu es*, reprit l'autre, *tu adores à l'age de* 50. *ans un être qui n'a qu'un jour.* Cela confondit Abraham. Quelque tems après une femme lui vint aporter de la farine, afin qu'il l'offrît aux ſtatuës ; mais il prit une hache & les briſa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé de retour demande d'où eſt venu ce fracas ? Abraham lui repond qu'il s'étoit élevé une diſpute entre ces idoles, à qui commenceroit de manger l'offrande qu'une femme avoit aportée, & là-deſſus ce Dieu que vous voiez plus grand que les autres, s'eſt levé & les a briſez tous à coups de hache. Tharé lui repond que c'eſt ſe moquer de lui, & que ces idoles n'avoient pas l'eſprit de faire cela. Abraham tourna tout auſſi-tôt contre le culte de ces faux Dieux ces paroles de ſon pere : mais Tharé n'entendit point raillerie ; il livra ſon fils à l'Inquiſition. Nimrod le grand Inquiſiteur, auſſi bien que le Conquerant du païs, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu ; enſuite, après quelques reponſes & quelques repliques de part & d'autre, il le fit jetter au milieu des flâmes, *Que ton Dieu vienne t'en tirer*, lui dit-il. Haran frere d'Abraham fut fort attentif à l'evenement ; car il reſolut en lui-même de ſuivre le parti qui vaincroit ; d'être de la Religion de Nimrod, ſi le feu brûloit Abraham, & de la Religion d'Abraham, ſi le feu ne le brûloit pas. Abraham ſortit ſain & ſauf du milieu des flâmes ; & alors Nimrod aiant demandé *l'en qui croit-on* à Haran, & reçu cette reponſe, *je croi au Dieu d'Abraham*, le fit jetter dans une fournaiſe. Haran

(b) *Epiph. advers. hæreſ. l.* 1. *p. m.* 7. & 8.

(i) Χαλδαϊκαις φοιτήσαι νοσοις χρονοις. Per longum tempus Chaldaico imbutus delirio. *Philo de Abrah. pag.* 361.

(k) *R. Moſes Haddarſchan in Bereſchith Rabba, apud Heidegger. Hiſtor. Patriarch. t.* 2. *pag.* 36.

y fut

Digitized by Google

dée, ſoit dans la ville de (C) Charan? Combien de (D) ſciences & combien de (E) livres ne lui attribuë-t-on pas? Les Juifs * lui attribuent le privilege d'être né circoncis, & † la même ame qu'à Adam. Ils croient que cette ame a été celle de David, & qu'elle ſera celle du Meſſie,

(a) *Ils apuient cette circonſtance ſur Geneſe* xi. 28.

(b) *Judas apud Lyranum & Toſtatum, citante Salian. t. 1. pag.* 402.

(c) *Hieron. Tradit. Hebraic. in Geneſim.*

(d) *Epiph. de Hæreſ. l. 1. p.* 8.

(e) *C'eſt le nom propre d'une ville, & il ſignifie auſſi le feu. Au* 2. *livre d'Eſdras c.* 9. *la verſion Latine porte*, Qui elegiſti Abraham & eduxiſti eum de igne Chaldæorum.

(f) *Geneſe* xv. 7.

(g) *Paulus Burgenſis in addit. ad Poſtillam Lyrani in Geneſ. c.* 11.

(h) *Apud Paulum Burgenſ. ib. Voiez ſon Moreh Nevochim p.* 3. *c.* 29.

(i) *Voiez Onkelos Paraphraſte Chaldéen. & Eagius qui l'a traduit.*

(k) *Chap.* 12. *v.* 5.

(l) *Voiez Salian. t. 1. pag.* 406.

(m) *Teſtes apud Pererium in Geneſ. chap.* 11.

(n) *Cela eſt fondé ſur le témoignage de Joſephe, & ſur le livre de Judith chap.* 5. *St. Auguſt. l'affirme*, de civit. Dei, *l.* 16. *c.* 13.

(o) *Voiez St. Auguſtin*, ib.

y fut ſi maltraité, qu'il en mourut peu de tems après en (a) preſence de ſon pere. La raiſon pourquoi le feu eut tant de priſe ſur lui eſt que (b) ſa foi n'étoit pas auſſi vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas predeſtiné à de grandes choſes comme Abraham. Cette tradition n'eſt pas nouvelle, puis que St. Jerôme la raporte; & il ſemble (c) même l'adopter en ce qui concerne la conſervation miraculeuſe d'Abraham au milieu des flâmes: car pour la cruauté ſuperſtitieuſe de Thare, revêtant le perſonnage de delateur au St. Office contre ſon propre fils, il n'en parle pas. St. Epiphane (d) qui n'en parle point non plus, ſoutient au contraire que Tharé ſurvêcut à Haran ſon fils, en punition de l'audace qu'il avoit eue de faire des Dieux d'argille; & qu'avant lui aucun pere n'avoit vu mourir de mort naturelle ſes enfans. L'équivoque du mot (e) *Ur* a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui preſſent les paroles où Dieu dit (f) à Abraham, *Je ſuis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Caldéens*, s'imaginent (g) qu'il le ſauva d'une grande perſecution, puis qu'il ſe ſervit de la même phraſe à la tête du Decalogue pour ſignifier la delivrance d'Egypte; mais c'eſt chercher des myſteres ſans neceſſité. Nous ne voions aucune trace de cette perſecution dans l'Ecriture; ainſi l'on peut mettre à proportion au même rang des penſées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, & ce que Maimonides (h) emprunte d'un certain livre qui traitoit de l'agriculture des Egyptiens. On y trouvoit qu'Abraham aiant ſoutenu dans une diſpute publique contre les idolâtres, que le feu n'étoit point digne des honneurs divins, fut mis en priſon, depouillé de tous ſes biens, & condamné au banniſſement. Le Roi craignit que l'autorité & l'éloquence d'un tel homme ne detournaſſent le peuple d'adorer le feu. Cedrenus fait mourir Haran pour une très-mauvaiſe cauſe; puis que c'eſt pour avoir tâché de tirer du feu les idoles de Tharé, qu'Abraham y avoit jettées. Ce fut en vain qu'il y tâcha; il fut conſumé lui-même par les flâmes.

(C) *Soit dans la ville de Charan.*] On pretend (i) qu'il y devint Convertiſſeur, & que tandis qu'il travailloit à faire des proſelytes parmi les hommes, Sara faiſoit la même choſe parmi les femmes; & que c'eſt ainſi qu'il faut entendre les paroles de la Geneſe (k), où il eſt dit qu'Abraham ſortit de Charan avec Sara ſa femme, avec Lot fils de ſon frere, avec tout le bien qu'ils avoient acquis, & avec *toutes les ames qu'ils avoient faites.* On ne veut point entendre par là une generation d'enfans, mais une propagation de foi; & on confirme cette explication par la metaphore dont l'Apôtre St. Paul (l) s'eſt ſervi au verſet 19. du chapitre 4. de ſon Epitre aux Galates: *Mes petits enfans pour leſquels enfanter je travaille derechef, juſques à ce que* Christ *ſoit formé en vous.* Il eſt plus vraiſemblable que ces ames *qu'ils avoient faites* étoient les eſclaves qu'ils avoient achetez, & les enfans qui étoient nez de ces eſclaves; ſans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'inſtruire les infideles, autant que ſon zéle & ſa ſageſſe le lui ſuggeroient: & que s'il en convertit quelques-uns pendant ſon ſejour à Charan, ils n'aient pu le ſuivre au pais de Canaan. Il y a des gens (m) qui veulent que ſon pere n'ait ſervi les faux Dieux que depuis ſon arrivée à Charan. Cela paroit abſurde: car comme il eſt fort probable (n) que cette famille abandonna la Chaldée pour éviter la perſecution qu'elle avoit ſujet de craindre, à cauſe de ſon éloignement de l'idolâtrie, il ſeroit bien étrange que le chef ne ſe fût corrompu que dans le pais où il ſe refugia. Mais il pourroit bien être que le culte des idoles dont Abraham avoit gueri Tharé avant qu'ils ſortiſſent de leur pais, reſſuſcita dans l'ame du bon vieillard: car en ces tems d'ignorance il n'étoit pas donné à beaucoup de gens de maîtriſer pour toûjours le panchant naturel à l'idolatrie. On croit même que Nachor (o), le troiſiéme fils de Tharé, ne fut jamais bien converti, & qu'il ſe retira neanmoins de ſa patrie, afin d'aller joindre ſon pere à Charan. Ce pourroit bien être lui qui retraça dans l'ame de ce vieillard le culte idolâtre qu'Abraham en avoit ôté. Il eſt certain que Laban petit-fils de ce Nachor ſervoit les idoles. Quelques Peres de l'Egliſe ont cru que Tharé n'a été fidele ni pendant ſa vie, ni à l'article de la mort. Voiez l'Homilie 34. & 37. de St. Chryſoſtome. Comment le prouveroient-ils? & comment leur prouveroit-on le contraire? Il y a ſur l'hiſtoire d'Abraham cent embarras, où ni ceux qui ſoutiennent le pour, ni ceux qui ſoutiennent le contre ne manquent point de raiſons. Mais le pauvre Pere Bouduc (p), qui a cru que ce Patriarche érigea des Monaſteres à Charan, & qu'il n'amena avec lui dans la Paleſtine que les Moines les plus novices, n'eſt point de ceux qui peuvent alleguer quelque raiſon.

(D) *Combien de ſciences.*] Il ſavoit, dit-on, l'Aſtronomie. C'eſt ce que Beroſe en diſoit ſans le nommer, ſi nous en croions (q) Joſephe. On veut auſſi qu'il ait enſeigné l'Arithmetique & l'Aſtronomie aux Egyptiens. Joſephe (r) l'aſſûre; & Nicolas de Damas le confirmeroit, s'il diſoit qu'Abraham enſeigna la Geometrie & l'Arithmetique aux Egyptiens; mais il ne le dit pas. Mr. Heidegger à la page 144. de ſon 2. tome, cite le 4. livre des Hiſtoires de Nicolas de Damas, comme ſi l'on y trouvoit cela; mais c'eſt avoir pris les paroles de Joſephe pour celles de ce Nicolas dans le chapitre 16. du 9. livre de la Preparation Evangelique d'Euſebe. Ce Patriarche communiqua aux Phéniciens & aux Egyptiens l'Aſtronomie, à ce que diſent Eupoleme (ſ), & (t) Artapan: mais après tout ce ne ſont point articles de foi. Les Auteurs qui lui attribuent ces choſes affoibliſſent le poids de leur temoignage, par les fauſſetez qu'ils y mêlent. L'un (v) dit qu'Abraham a regné à Damas; un autre (x) dit qu'il ſejourna 20. ans en Egypte avec toute ſa famille auprès du Roi Pharethon: un autre (y) lui fait l'injuſtice de penſer qu'un des motifs de ſon voiage d'Egypte, fut le deſir de conoître les dogmes des Egyptiens touchant la Divinité, afin de les ſuivre s'ils étoient meilleurs que les ſiens, ou de deſabuſer ces gens-là s'ils avoient une croiance erronée. Quelques (z) modernes ne croient pas qu'il ait enſeigné les Mathematiques aux Egyptiens; la raiſon qu'ils en donnent me paroît fauſſe: c'eſt, diſent-ils, que la detention de Sara auprès du Roi d'Egypte donnoit tant de martel en tête à Abraham, qu'il n'étoit gueres en état de donner leçon ſur des ſciences auſſi abſtraites que celles-là, qui tout comme la poëſie demandent le repos & la liberté d'eſprit;

Carmina ſeceſſum ſcribentis & otia quærunt.

Mais il faloit prendre garde que Joſephe a fort bien diſtingué les tems; il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conferences avec les Savans d'Egypte, & lors qu'il avoit le cœur content, tant à cauſe que Pharao l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cauſe qu'il étoit perſuadé que ſa femme lui étoit revenuë ſans avoir ſouffert aucune atteinte à ſon honneur.

(E) *Et combien de livres.*] Il y a un livre (β) de la creation qui lui eſt attribué depuis long tems. Il en eſt fait mention dans le Thalmud (γ): le Rabin Chanina, & le Rabin Hoſchaia avoient accoutumé d'y lire la veille du jour du Sabat. L'Auteur du livre intitulé *Cozri* dit que cet Ouvrage d'Abraham eſt profond, & qu'il a beſoin d'une explication prolixe; qu'il enſeigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards il ſemble dire des choſes bien differentes; mais qu'à d'autres égards il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce livre à ce grand Patriarche. Il y en a (δ) qui ont declaré hautement que c'eſt un Ouvrage ſupoſé, & qui condamnent la hardieſſe du Rabin Aquiba, qu'ils croient le veritable Auteur de la piece. *Quis* (ζ) *dedit poteſtatem R. Aquibæ ſcribendi librum Jezira nomine Abrahami patris noſtri?* Le Suplément de Moreri a ſur ce ſujet un article bien curieux, tiré de l'Hiſtoire Critique du Pere Simon. Conſultez-la à la page 48. & 536. de l'édition de Rotterdam. Aux premiers ſiecles du Chriſtianiſme les Heretiques Sethiens debiterent une Apocalypſe d'Abraham, comme St. Epiphane (η) le remarque. Origene (θ) a cité un pretendu Ouvrage de ce Patriarche, où un bon & un mauvais Ange ſont introduits diſputant de ſon ſalut ou de ſa perte. L'aſſomption (λ) d'Abraham étoit auſſi un Ouvrage ſupoſé. La Bibliotheque du Monaſtere de Sainte Croix ſur le mont d'Amara en Ethiopie, contient, dit-on (μ), les livres qui furent compoſez par Abraham dans la vallée de Mamré, *où il enſeigna la Philoſophie à ceux par le moien deſquels il défit les* (ν) *cinq Rois qui avoient pris Loth ſon neveu.* Au reſte l'Ouvrage de la creation ſupoſé à Abraham fut imprimé à Paris l'an 1552. traduit en Latin par Poſtel, & accompagné de notes. Rittangel Juif converti, & Profeſſeur à Konisberg, en donna une traduction Latine avec des notes l'an 1642. (ξ).

* *Apud Hottinger. Hiſtor. Orient. l.* 1. *c.* 6.

† *Entendez ceci de ceux qui parmi les Juifs ont cru la metempſycoſe.*

(p) *Voiez Heidegg. Hiſt. Patr. t.* 2. *p.* 88.

(q) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 7.

(r) *Ibid. c.* 8.

(ſ) *Apud Alex. Polyhiſt. citatum ab Euſebio Prap. l.* 9. *c.* 17.

(t) *Apud eundem citatum Euſebio ib. c.* 18.

(v) *Nicol. Damaſc. apud Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 7. *Juſtin le dit auſſi, l.* 36. *c.* 2.

(x) *Artapan apud Euſeb. Prap. l.* 9. *c.* 18.

(y) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 8.

(z) *Voiez Salian. t.* 1. *p.* 414.

(β) *Voiez la remarque A de l'article* Akiba.

(γ) *Voiez Heidegger t.* 2. *pag.* 143.

(δ) *Abraham Zachut in libro Juchaſin. pag.* 52. *apud Heidegg. ibid.*

(ζ) *Præfat. ad Zohar Mantuani apud eumd. Heidegg. ibid.*

(η) *Adverſ. hæreſ. p. m.* 286.

(θ) *Homil.* 35. *in Lucam, apud Heidegg. ibid.* (λ) *In Synopſi Athanaſii liber qui* Aſſumptio Abrahami *dicitur inter rejectos numeratur.* Heidegg. ibid. (μ) *Kircherus apud la Galleis, Traité des Biblioth. pag.* 142. *édit. de Paris.* (ν) *Il faloit dire quatre* (ξ) *Spizelius, Specim. Bibl.*

Meſſie, comme l'a remarqué Bartolocci dans ſa Bibliotheque Rabinique. Les Mahometans ſe ſont auſſi mêlez de conter des rêveries concernant ce Patriarche, comme on le peut voir dans l'Alcoran, & dans un de leurs principaux Auteurs nommé *Keſſaus*. Ils lui font faire le voiage de la Meque, & ils pretendent qu'il y commença (F) à bâtir le Temple. Voiez la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot depuis la page 12. juſqu'à la page 16. on y trouve mille curioſitez. Si nous avions le livre qu'Hecatée avoit compoſé ſur β Abraham, nous y verrions peut-être bien des choſes dont on n'a point ouï parler. Les Chretiens n'ont pas voulu être les ſeuls qui ne debitaſſent point de ſornettes touchant Abraham; ils lui ont fait planter des arbres d'une (G) vertu bien ſinguliere.

Voici encore quelques rêveries des Rabins. Ils diſent que la ſervitude d'Egypte fut la punition de quelques fautes qu'Abraham avoit commiſes, car il avoit contraint les diſciples de la ſageſſe à prendre les armes, & permis que des perſonnes inſtruites en la Loi de Dieu ſe replongeaſſent dans l'idolatrie. C'eſt ainſi qu'ils entendent les paroles de l'Ecriture où il eſt dit, *y qu'il arma 318. de ſes ſerviteurs nez dans ſa maiſon*, & qu'il rendit δ les perſonnes que le Roi de Sodome lui redemandoit ♮. Le Pere Bartolocci s'échauſe beaucoup ſur cette matiere, & n'emploie (H) pas une bonne refutation. Ils diſent auſſi 1. que la vuë d'une pierre precieuſe qui pendoit du cou d'Abraham gueriſſoit tous les malades, & que Dieu pendit cette pierre au ſoleil après la mort d'Abraham *. 2. Que ce Patriarche enſeigna la Magie aux enfans qu'il avoit eus de ſes concubines †.

ABRAM (NICOLAS) Jeſuïte Lorrain, né au Dioceſe de Toul l'an 1589. entra dans la Societé en 1606. & fit profeſſion du quatriéme vœu en 1623. Il étoit bon Humaniſte, & il parut à ſes ſuperieurs aſſez grand Theologien, pour être élevé à la profeſſion en Theologie dans l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon. Il exerça cette charge pendant 17. ans, & mourut le 7. jour de Septembre 1655. Il avoit enſeigné les Humanitez avant que de commencer la profeſſion en Theologie. Il publia pluſieurs (A) livres ‡. C'eſt une choſe aſſez étrange qu'aiant été un Auteur de diſtinction, il ait été ſi peu conu dans (B) les païs étrangers.

ABSTE-

δ *Joſeph. l. 2. c. 7. y Geneſe, ch. XIV. v. 14.*

δ *Ibid. v. 21.*

♮ *Voiez la Bibliotheque Rabinique de Bartolocci to. 3. pag. 529.*

* *Bartolocci ib. pag. 562.*

† *Id. ib. pag. 594. & to. 1. pag. 703.*

‡ *Tiré de Nathan. Sotuel, Bibl. Societ. pag. 622.*

[a] *Ex Pococchio, not. in Specim. Hiſtor. Arabum pag. 115.*

(b) *Greſſ. de crum l. 1.*

(c) *La verſion des Septante Geneſ. XVIII. 8. favoriſe cela.*

(d) *Iſidor. l. 17. c. 7. apud Bonifacium Hiſtor. Iudicr. pag. 285. Il eut mieux fait s'il eut cité ce que je cite de St. Jerôme.*

(e) *Hieron. in locis Hebr. litt. D. Voiez la remarque G de l'article Barcochebas.*

(f) *Vide Bonifacium ib. pag. 289. Son livre fut imprimé vers le milieu du 17. ſiecle.*

(g) *Geneſe, ch. XIV. v. 21.*

(F) *Qu'il y commença à bâtir le temple.*] Ils content qu'Adam chaſſé du Paradis, pria le bon Dieu de lui permettre de bâtir une maiſon, ſur le plan de celle qu'il avoit vuë dans le ciel; une maiſon, dis-je, qui fût le lieu où il dirigeât ſes prieres, & autour duquel il marchât par devotion. Dieu fit tomber une tente qui reſſembloit à la maiſon qu'Adam avoit vuë: Adam ſe ſervit de cette tente pour les uſages qu'il ſouhaitoit. Après ſa mort Seth bâtit une maiſon de pierre & de boue ſur ce modelle; le deluge la ruïna, mais Abraham & Iſmaël la reparerent par l'ordre de Dieu; d'autres l'ont ſucceſſivement reparée à meſure qu'elle ſe ruinoit; & enfin Hejazus l'an 74. de l'Hegire la mit en l'état qu'elle eſt aujourd'hui; & c'eſt l'Oratoire du temple de la Meque (a). Voiez la remarque I de l'article *Agar*.

(G) *D'une vertu bien ſinguliere.*] Gretſer temoigne (b) avoir lu dans un Manuſcrit Grec de la Bibliotheque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprés, un pin & un cedre, qui ſe reünirent en un ſeul arbre; chacun neanmoins retenant en proprieté ſes racines & ſes branches; que cet arbre fut coupé lors qu'on prepara les materiaux du temple de Salomon; mais qu'il ne fut point poſſible de l'ajuſter en aucun endroit; que Salomon voiant cela reſolut de le faire ſervir de banc; que la Sibylle y étant menée ne voulut jamais s'y aſſoir, & qu'elle predit que le Redempteur des hommes mourroit triomphamment ſur ce bois; que Salomon l'entoura de 30. croix d'argent, & que cette ſituation dura juſques à la mort de JESUS-CHRIST. Cela me remet en memoire le chêne de Mamré, ſous lequel on (c) pretend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraicheur. On a dit (d) que ce chêne vivoit encore ſous l'empire de Conſtans; *Drys, (e) id eſt, quercus Mambre juxta Hebron, in qua uſque ad ætatem infantiæ meæ & Conſtantii regis imperium terebynthus monſtrabatur pervetus, & annos magnitudine indicans, ſub qua habitavit Abraham. Miro autem cultu ab Ethnicis habita eſt, & velut quodam inſigni nomine conſecrata.* Et quelques-uns même ont pouſſé l'extravagance juſques à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cens ans. Il ne faut pas, diſent-ils, le diſtinguer de cette cane de Seth, que le voiageur Mandeville (ô quel temoin!) vit (f) proche de la ville d'Hebron.

(H) *Et n'emploie pas une bonne refutation.*] Il pretend que ces paroles du Roi de Sodome: (g) *Donnez-moi les perſonnes, & prenez les biens pour vous*, ſignifient ſelon le ſens literal & veritable, laiſſez rentrer dans le culte des Idoles ceux que vous avez inſtruits en vôtre foi; mais qu'Abraham proteſta devant tout le peuple qu'il n'en feroit rien. L'Auteur cite les verſets 22. & 23. du chapitre 14. de la Geneſe, & puis il accuſe d'impudence & de blaſpheme les Talmudiſtes qui ont dit que le Patriarche aquieſça aux deſirs du Roi de Sodome. Il a raiſon de les condamner, en ce qu'ils ſupoſent que ce Prince redemandoit des perſonnes converties à la vraie Religion; car on ne redemandoit point les domeſtiques du Patriarche, on redemandoit ſeulement les ſujets que les quatre Rois avoient (h) pris en pillant Sodome. Mais le Pere Bartolocci a grand tort de ſupoſer qu'Abraham ne les rendit pas. Ce qu'il cite de l'Ecriture eſt viſiblement ſa condamnation.

(A) *Il publia pluſieurs livres.*] Des notes ſur la Paraphraſe de l'Evangile de Saint Jean compoſée en vers Grecs par Nonnus. Un Commentaire ſur quelques Oraiſons de Ciceron. Un Commentaire ſur Virgile. Un recueil de Traitez Theologiques intitulé, *Pharus Veteris Teſtamenti, ſive ſacrarum quæſtionum libri 15.* Les axiômes de la vie Chretienne, & une Grammaire Hebraique en vers Latins. Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la vie de Vincent Caraffa, l'Homme de lettres, & la Pauvreté contente (i). Son Commentaire ſur Ciceron eſt un Ouvrage d'un grand travail; les analyſes de Logique y ſont bonnes & exactes; les notes y ſont remplies de beaucoup de literature: mais comme il a verſé là-dedans avec trop de profuſion les fruits de ſes veilles, il eſt tombé dans une longueur qui rebute les moins pareſſeux. Ce Commentaire ne comprend que les Oraiſons du dernier volume, juſques à la II. Philippique incluſivement; & neanmoins il eſt en deux tomes *in folio*. Ils furent imprimez à Paris l'an 1631. Le Commentaire ſur Virgile eſt beaucoup plus court, ce qui eſt cauſe qu'il a rendu plus de ſervice dans les Ecoles. On voit à la fin de ſon *Pharus* (k) *Veteris Teſtamenti*, un long Traité *de veritate & mendacio*, où il ne donne pas dans les maximes des Caſuiſtes rigides. Mr. de la Monnoie m'a averti 1. que ce Jeſuite a ſupléé en ſoixante & onze vers Grecs de ſa façon l'hiſtoire de la femme adultere qui manquoit au 8. chapitre de la paraphraſe de Nonnus. 2. Que Reineſius parle de ce Nicolas Abram dans la page 155. de ſes lettres *ad Hoffmannum & Rupertum*. J'ai conſulté cet endroit-là, & j'y ai trouvé cet éloge: *Si me eum tot rationibus audire hic voles, vel hujus* (Nic. Abrami) *auctoritati cede. Eſt enim ſanè quàm doctiſſimus, & maximè idoneus explicando Tullio.* Joignons à ce temoignage celui d'un autre Savant du même païs. (l) *Ad intelligendas atque ad uſum transferendas orationes Ciceronis ſufficiet commentarius* Jo. Thomæ Freigii, *niſi quis addere malit prolixos commentarios* Nicolai Abrami Jeſuitæ *multa rerum varietate inſtructos.*

(B) *Si peu conu dans les païs étrangers.*] Ses notes ſur la paraphraſe de Nonnus furent imprimées à Paris chez Sebaſtien Cramoiſi l'an 1622. & il ne paroît pas qu'Heinſius en eût connoiſſance, lors qu'en 1627. il publia cette même Paraphraſe avec un grand Commentaire. C'eſt ce qu'il nomme *Ariſtarchus Sacer*. Mr. Cave n'avoit point non plus ouï parler des notes de

(h) *Il eſt dit au vers. 16. qu'Abraham ramena Lot ſon frere, & ſes biens, & auſſi les femmes & le peuple.*

(i) *Ex Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu, pag. 622.*

(k) *Imprimé à Paris in fol. en 1648.*

(l) *Joh. Andreas Boſius de prudentia & eloquentia comparanda, pag. m. 400.*

Digitized by Google

ABSTEMIUS (LAURENT) né à Macerata dans la Marche d'Ancone, s'attacha à l'étude des belles lettres, & y fit aſſez de progrés. Il β les enſeigna dans Urbin, & y fut Bibliothecaire du Duc Guido Ubaldo, auquel il dedia un petit γ livre où il expliquoit quelques paſſages difficiles des anciens Auteurs. Ce fut ſous le Pontificat d'Alexandre VI. qu'il publia cet Ouvrage, & un autre qui a pour titre *Hecatomythium*, & qui fut dedié à Octavien Ubaldini Comte de Mercatelli. La raiſon de ce titre fut tirée de ce que l'Ouvrage étoit un * recueil de cent fables. Il en doubla le nombre dans la ſuite. On les a ſouvent (A) imprimées avec celles des anciens faiſeurs d'Apologues, Eſope, Phedre, Gabrias, Avienus &c. que Nevelet a raſſemblées en un corps, & accompagnées de quelques notes. Abſtemius ne s'eſt pas toûjours borné à l'idée de ces anciens originaux; il mêle quelquefois parmi ſes fables ce que l'on apelle un conte pour rire, & il n'épargne (B) pas toûjours le Clergé. On trouve de ſes conjectures ſur quelques paſſages des anciens dans le premier volume du Threſor Critique de Gruterus, on y en trouve, dis-je, ſous le titre d'*Annotationes variæ*. Elles ſont en bien petit nombre, & ne rempliſſent pas quinze pages. Il y a une preface de ſa façon à la tête de l'Aurelius Victor †, qui fut imprimé à Veniſe en 1505. Je ne ſai pas s'il ſurvêcut de beaucoup à cette édition. Il eſt un de ceux que Laurent Valle a cenſurez. Prenez garde (BΔ) aux obſervations que l'on m'a communiquées depuis la premiere édition.

β *Voiez Gruter. Theſ. Crit. t. 1. pag. 878.*

γ *Opuſculum de nonnullis locis obſcuris.* Epiſt. dedicat. Hecatomyth.

* *Voiez-en l'épitre dedicatoire.*

† *Epitome Bibl. Geſner.*

ABUCARAS (THEODORE) a été un (C) Prelat fort zélé pour l'orthodoxie, & il l'a fait paroître par plus de quarante Diſſertations qu'il a écrites ou contre les Juifs, ou contre les Mahometans, ou contre les Heretiques, ou en general ſur des matieres de Religion. Genebrard mit en Latin quinze de ces Diſſertations, & les publia. Gretſer les (D) joignant aux autres que le Pere Turrien ou lui avoient traduites, donna une ‡ édition qui ſembloit complete. Mais il oublia quelque choſe; car Mr. Arnoldus fit imprimer à Paris en 1685. un Traité d'Abucaras, qui n'étoit jamais ſorti de deſſous la preſſe. Il l'avoit trouvé dans la Bibliotheque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de notes, parce qu'il n'oſa † toucher au grand myſtere que l'Auteur examine dans ce Traité; c'eſt celui de l'Incarnation, & de l'Union hypoſtatique. On eſt en peine ſur le tems auquel Abucaras a vêcu. Le Jeſuïte Turrien le croit diſciple de Jean Damaſcene. C'eſt le placer au VIII. ſiecle. Gretſer le (E) fait un peu plus jeune; car il ne le

‡ *A Ingolſtad 1606. in 4. Græcè & Latinè.*

† *Arnold. Præfat.*

de ce Jeſuïte, puis qu'il n'en dit rien dans l'endroit (a) où il raporte les differentes éditions de Nonnus. Aubert le Mire & le Pere Oudin n'en diſent pas davantage; celui-là dans ſon *Auctarium de Scriptoribus Eccleſiaſticis* imprimé l'an 1639. celui-ci dans ſon *Supplementum de Scriptoribus Eccleſiaſticis* imprimé l'an 1686. De la maniere que Mr. Simon (b) cite pluſieurs fois cet Ouvrage du P. Abram, on voit bien qu'il en fait cas, & que ce n'eſt pas un livre qui meritât d'être inconu. Mais voici un fait plus ſingulier. Martin Schoockius dont le fort étoit une vaſte & prodigieuſe lecture, declara ſur ſes vieux jours qu'il n'avoit jamais oüi parler d'un Auteur qui s'apellât Nicolas Abraham. (c) *Hanc ſi tuitus fuerit noſtro quis Nicolaus Abrahamus (jam primum enim noſſe incipio) prolixo examine haud opus fuiſſet.*

(a) Hiſtoria literaria Scriptorum Eccleſiaſticorum, pag. 299. *imprimée à Londres* 1688. *in fol.*

(b) *Hiſt. Crit. des Comment. du Nouv. Teſtam. chap.* 23.

(c) Schoockius de Fœnore unciario, pag. 107. *imprimé l'an* 1668.

(A) *On les a ſouvent imprimées avec celles.*] Geſner marque l'édition de Strasbourg 1522. Celle dont Nevelet a eu ſoin eſt plus moderne de 88. ans. Les notes qu'il y a jointes ſont peu de choſe, & ce n'eſt point ſans doute pour l'amour d'elles qu'on a renouvellé ſouvent l'impreſſion. Il n'en a point fait ſur les fables d'Abſtemius: auſſi n'en avoient-elles pas beſoin.

(B) *Et n'épargne pas toûjours le Clergé.*] En voici une preuve. La 104. de ſes fables eſt qu'un Prêtre fut commis par ſon Prelat à la garde d'un Couvent où il y avoit cinq Religieuſes, de chacune deſquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'Evêque aprenant cette nouvelle s'en fâcha, fit venir le Prêtre, lui fit une rude mercuriale, & le traita de perfide, de ſacrilege, d'homme qui avoit oſé violer le temple du St. Eſprit. *Seigneur*, lui repondit-on, *vous m'aviez commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par deſſus.* Le Prelat prit tant de plaiſir à une reponſe ſi facetieuſe, qu'il donna pleine abſolution au Prêtre. *Quo dicto tam faceto permotus Epiſcopus homini veniam dedit.* La moralité que l'Auteur a miſe au bas de la fable ne vaut pas mieux que la fable même, par raport à de ſemblables profanations de l'Ecriture. *Fabula indicat, peccata cum ratione nequeunt, urbanitate diluendo.* Puis qu'on ne peut pas, dit-il, ſe juſtifier d'un crime par de bonnes raiſons, il faut recourir à quelque plaiſanterie. Il eſt certain que cela a reüſſi en pluſieurs rencontres; mais un Evêque qui ſe paieroit d'une profanation auſſi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne feroit gueres mieux ſon devoir que le Gardien des cinq Religieuſes.

(BΔ) *Prenez garde aux obſervations que l'on m'a communiquées.*] „ Les conjectures d'Abſtemius inſe„ rées dans le 1. volume du Threſor Critique de Gru„ ter ne ſont qu'un extrait de l'Ouvrage intitulé *Ob„ ſervatorum locorum* dedié au Duc d'Urbin. Gruter „ qui nous a donné cet extrait, a mis au commence„ ment une petite note marginale dans laquelle il dit „ que Laurent Valle a critiqué cet Abſtemius. Je „ doute fort de ce fait; nulle trace de cette pretendue „ critique ne ſe trouvant dans les Oeuvres de Laurent „ Valle, que d'ailleurs Abſtemius a hautement loüé dans „ la preface de ſon ſecond *Hecatomythium*, & avec qui „ aparemment il n'a pas dû avoir de grans demêlez, „ lui aiant ſurvêcu tout au moins 48. ans. Il eſt le „ premier que je ſache qui ait écrit le conte des ta„ lens multipliez. Le Bandel, Verville & d'autres „ l'ont depuis raporté. „ Ces paroles ſont tirées d'une lettre de Mr. de la Monnoie.

(C) *Un Prelat.*] Les uns (d) l'apellent *Archiepiſcopum Cariæ*, les autres (e) *Epiſcopum Cariæ*, ou *Καρίας ἐπίσκοπον*, *Cariæ Epiſcopum*. Mr. Arnoldus croit qu'Abucaras étoit Evêque de Charran dans la Meſopotamie: ç'a été auſſi le ſentiment de Joſias (f) Simler. Photius avoit deſtiné Abucaras à la Prelature de Laodicée, comme Mr. Cave le remarque.

(d) Cave, *Hiſtor. liter. Script. Eccleſ. pag.* 557. Oudin, *Supplem. pag.* 259.

(e) Spizelius, *Specim. Biblioth. Konig. Bibl. vet. & nova. Arnoldus præf.*

(D) *Gretſer les joignant aux autres.*] Le Journal des Savans donna une idée très-fauſſe de l'édition de ce Jeſuïte. *Genebrard*, dit-on (g), *a traduit & publié 15. Diſſertations de cet Auteur, & Gretſer les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anaſtaſe Sinaïte dans 2. Manuſcrits de la Bibliotheque de Baviere.* Si l'on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne ſeroit pas tombé dans cette faute. *Theodori* (h) *Abucara diſſertationes quindecim jamdiu Latinè vertit & edidit Genebrardus, deinde Theodorum Anaſtaſio Sinaïtæ ob argumenti ſimilitudinem conjunxit Jacobus Gretſerus, deditque ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariæ Maximiliani.* On voit trois choſes dans ce Latin: 1. que Gretſer publia les Oeuvres d'Abucaras, après que Genebrard en eut publié une quinzaine de pieces. 2. Que Gretſer les publia ſur deux Manuſcrits du Duc de Baviere. 3. Qu'il les joignit avec Anaſtaſe Sinaïte. Il ne paroît preſque rien de tout cela dans le Journal des Savans. On n'y voit pas que Gretſer ait publié plus de pieces que Genebrard, ni que les Manuſcrits de Baviere aient ſervi à l'édition d'Abucaras: & on y voit qu'ils ne ſervirent qu'à l'édition d'Anaſtaſe, de quoi Mr. Arnoldus n'avoit dit mot. Au reſte il ne faut pas croire que toutes les Oeuvres d'Anaſtaſe Sinaïte aient été publiées avec Theodore Abucaras; il n'y a que le Traité intitulé Ὁδηγὸς, *Dux via adverſus Acephalos*, que l'on ait joint aux Oeuvres d'Abucaras dans l'édition du P. Gretſer.

(g) *Journ. 23. de* 1685. *pag.* 368. *édit. de Holl.*

(h) *Arnold. præf.*

(E) *Gretſer le fait un peu plus jeune.*] En liſant la preface de Mr. Arnoldus on eſt preſque convaincu, que ce Jeſuïte n'a oſé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras; (i) *Gretſerus verò quo fuerit Abucaras, quo ſæculo floruerit, ab Antonio Velſero SS. Theol. D. Eccleſiæ Friſingenſis Canonico, Præpoſito Spaltenſi, cujus honori librum ſuum dedicavit, diſcere volebat.* Mr. Arnoldus

(i) *Arnold. ubi ſupra.*

Digitized by Google

le diſtingue point de celui qui fut ſi mêlé dans les troubles de l'Egliſe de Conſtantinople, au tems du Patriarche Ignace & de Photius. Cet Abucaras ſuivit d'abord le parti de Photius, & ſe chargea d'aller pour lui en Ambaſſade avec Zacharie Evêque de Chalcedoine à la Cour de l'Empereur Louïs II. Il devoit preſenter à ce Prince le livre que Photius avoit compoſé contre le Pape Nicolas, & l'exciter à ſecouër le joug du Pape. Mais à peine s'étoit-il mis en chemin, que Baſile le Macedonien, qui avoit uſurpé l'Empire après avoir fait mourir l'Empereur Michel, le rapella, & lui commanda de ſe tenir coi. Deux ans β après il ſe preſenta au Concile de Conſtantinople, & demanda humblement pardon de ce qu'il avoit ſuivi le parti de Photius, & proteſta qu'on l'y avoit entraîné par violence & par artifice. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit; le Patriarche le reçut à la paix de l'Egliſe, & lui donna place γ dans l'Aſſemblée. Mr. Arnoldus δ avoit conu en Angleterre un ſavant homme, qui croioit qu'Abucaras avoit vêçu au VIII. ſiecle. On inſera les Oeuvres de cet Auteur dans le ſuplément de la Bibliotheque des Peres à l'édition de Paris 1624.

β *En 869.*

γ *Nicetas Paphlago in vita Ignatii, apud Cave Hiſt. liter. Script. Eccl. pag. 557.*

δ *Arnold. ubi ſupra.*

ABUDHAHER. C'eſt le nom du Chef des (A) Karmatiens, ſous lequel ils profanerent & deſolerent la Meque l'an (B) 317. de l'Hegire. Ils depouillerent les Pelerins, & en tuerent 1700. dans l'enceinte même de la † *Caaba*, pendant que ces pauvres ſuperſtitieux faiſoient le tour de cet Oratoire ſacré, ſelon la rubrique de leurs devotions. Les Karmatiens ne ſe contenterent pas de ce carnage; ils enleverent du temple la † pierre noire qu'on y veneroit comme un preſent deſcendu du ciel; ils abatirent la porte du temple, & remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus ſaintes & des plus ſacrées parties du lieu. Pour ſurcroit d'affliction Abudhaher faiſoit mille railleries de la Religion Mahometane; il amena ſon cheval à l'entrée de la *Caaba*, afin de lui faire faire ſes ordures en cet endroit-là, & il diſoit aux Mahometans qu'ils étoient bien fous de donner à cet édifice le nom de maiſon de Dieu; car, ajoûtoit-il, ſi Dieu faiſoit cas de ce temple, il m'auroit deja écraſé de ſa foudre, moi qui ai profané d'une maniere (C) ſi outrée cette maiſon. La devotion des Mahometans envers ce temple ne diminua point pour cela; ils continuerent à y aller tous les ans en pelerinage. Lors que les Karmatiens l'eurent aperçu, ils ſe reſolurent à leur renvoier la pierre noire, après l'avoir gardée 22. ans. Ils voulurent plaiſanter quelque tems après, & ſe moquer de la ſottiſe de ces devotions. *Voilà des gens*, diſoient-ils, *qui croient avoir la pierre noire, mais nous leur en avons envoié une autre à la place de celle-là: l'objet donc de leur devotion eſt un être faux & ſupoſé.* Ils ſongeoient par de tels diſcours à quelque (D) choſe de plus ſolide que n'eſt le plaiſir d'inſulter. On leur repondit qu'ils n'avoient qu'à venir voir l'épreuve qu'on vouloit faire, & que ſi la pierre nageoit ſur l'eau, elle ſeroit la veritable. Elle nagea effectivement en preſence des Karmatiens, & ainſi on racla de tous les eſprits les doutes, & les ſcrupules que les railleries de ces profanes pouvoient faire naître ‡. Voilà un petit échantillon de la Legende des peuples Orientaux.

† *C'eſt ainſi qu'on nomme la partie du Temple qui eſt conſtruite à l'adoration & à l'ornement.*

‡ *Voiez la remarque I de l'article* Agar.

Vous trouverez beaucoup de choſes curieuſes touchant les Karmatiens, & Abudhaher, dans la Bibliotheque Orientale * de Mr. d'Herbelot. Il les nomme Carmathes, & il écrit *Abu Thaher* le nom de leur chef.

‡ *Pocockius not. in Specimen Hiſtor. Arab. pag. 118. 119. ex Abulfeda & Ahmede Ebn Yuſef.*

* *Dans l'article Carmath. pag. 256. & ſuiv.*

ABULPHARAGE (GREGOIRE) fils d'un Medecin nommé Aaron, fut Medecin lui auſſi, & s'aquit une grande reputation en ſon art; de ſorte qu'on l'alloit conſulter des païs les plus éloignez. Il étoit de Malatia, (A) proche de l'Eufrate, & il ſeroit à preſent fort peu conu, s'il s'étoit borné à la conoiſſance de la Medecine; mais il entendoit l'Hiſtoire, & il nous reſte un Ouvrage de ſa façon en ce genre-là qui fait honneur à ſa memoire. Ce n'eſt pas que nôtre ſiecle en juge auſſi avantageuſement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là ſont exceſſifs dans leurs éloges, ſoit à cauſe que les veritables Savans ſont fort rares parmi eux, ſoit par le caractere de leur genie. Quoi qu'il en ſoit il y a cent Hiſtoriens dans l'Occident, dont les compoſitions ne cedent pas en bonté à celles d'Abulpharage, & à qui perſonne ne s'eſt jamais aviſé de donner les titres (B) qu'on lui a donnez. Il vivoit ſur la fin du XIII. ſiecle, & faiſoit profeſſion

noldus ne diſant que cela de Gretſer, inſinuë manifeſtement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la preface de ce Jeſuite. On y trouve neanmoins d'autres choſes, ſavoir que l'Abucaras dont il eſt parlé dans la vie de St. Ignace Patriarche de Conſtantinople, eſt le même que celui qui a compoſé les Diſſertations.

(A) *Des Karmatiens.*] C'eſt le nom d'une ſecte qui s'éleva dans l'Arabie environ l'an (a) 278. de l'Hegire. Le premier Chef de cette ſecte fut un blaſphemateur & un impoſteur, qui attirant dans ſon parti ceux d'entre les habitans de la campagne & des deſerts qui avoient le moins de Religion, & de lumieres, s'aquit une pleine autorité ſur eux. On peut voir dans (b) Pocock diverſes etymologies du nom des Karmatiens. Ils furent peu de choſe au commencement, mais ils firent des progres incroiables; ils s'emparerent de la plus grande partie des Provinces d'Eraki & de Hejazi, & ſe repandirent dans la Syrie, & juſques aux portes du grand (c) Caire.

(a) *C'eſt notre année 891.*

(b) *Pocock. not. in Specim. Hiſtor. Arab. pag. 371.*

(c) *Id. ib.*

(B) *L'an 317. de l'Hegire.*] Abulfeda & Ahmed Ebn Yuſef marquent cette année, & diſent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339. mais Safioddin abrege le tems, il met l'enlevement de la pierre à l'an 319. & la reſtitution à l'an 335 (d).

(d) *Apud Pocock. ib. pag. 119.*

(C) *D'une maniere ſi outrée.*] Ahmed (e) Ebn Yuſef dit que jamais la Religion Mahometane n'a ſouffert une affliction comparable à celle-là.

(e) *Apud eumd. ib.*

(D) *A quelque choſe de plus ſolide.*] Ils avoient eſpere d'attirer à eux les Caravanes des Pelerins; car ils s'étoient imaginez que ces bonnes gens iroient au lieu où ſeroit la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon: ils n'écouterent ni les prieres, ni les promeſſes. Mais voiant qu'on ne diſcontinuoit point d'aller à la Meque, & que perſonne ne venoit faire ſes devotions à la pierre qu'ils avoient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas ſans s'y reſerver quelque droit; car lors qu'ils dirent qu'ils n'avoient rendu qu'une fauſſe pierre, ils pretendirent ſans doute jetter des ſcrupules dans les eſprits, & partager pour le moins les pelerinages tôt ou tard. Ceux de la Meque en previrent les conſequences, & s'aviſerent de publier que leur pierre avoit paſſé par l'épreuve, & y avoit eté verifiée.

(A) *Il etoit de Malatia.*] C'eſt en vain que j'ai cherché cette ville dans les Prefaces de Pocock, dans le Threſor d'Ortelius, & dans la Geographie de Mr. Baudrand. Le haſard m'a été plus favorable que mes recherches; car en feuilletant pour d'autres choſes ce qu'on apelle la Geographie de Nubie, j'y (f) ai trouvé que Malattia étoit une ville forte, à 51. mille pas de Samoſate, tirant vers la ſource de l'Eufrate.

(f) *Clim. 4. pag. 5. pag. 197.*

(B) *Les titres qu'on lui a donnez.*] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un exemplaire d'Abulpharage écrit l'an 900. de l'Hegire; *Dixit Dominus noſter, pater ſanctus, eximius, doctrina & eruditione inſignis, docto-*

Digitized by Google

feſſion (C) du Chriſtianiſme. Cela n'empêcha point que pluſieurs Mahometans (D) n'étudiaſſent ſous lui. Un certain bruit qui a couru que ſe voiant près de la mort il abjura ſa Religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature, qui ſe (E) debitent dans toutes les ſectes. Il a diviſé par Dynaſties l'Hiſtoire qu'il a compoſée en Arabe. C'eſt un abregé de l'Hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde juſques à ſon tems. Sa diviſion eſt en dix parties. On peut voir dans le ſuplément de Moreri ce que chacune contient. Edouard Pocock (B) publia ce livre d'Abulpharage en 1663. avec la verſion Latine qu'il en avoit faite. Il y a joint un ſuplément qui contient en abregé la ſuite de cette Hiſtoire à l'égard des Princes Orientaux. Il avoit deja publié en 1650. avec beaucoup de ſavantes notes, un petit extrait de la IX. Dynaſtie de cet Auteur. C'eſt ce qu'il intitula *Specimen Hiſtoria Arabum, ſive Gregorii Abul Farajii Malatienſis de origine & moribus Arabum ſuccincta narratio.* Il s'en faut bien qu'Abulpharage ne ſoit auſſi exact ſur les affaires des Grecs & ſur celles des Romains, que ſur celles des Sarrazins, & des Tartares Mogols. Ce dernier morceau eſt le meilleur de l'Ouvrage. On y trouve d'une maniere très-inſtructive, & qui paroît digne de foi, les prodigieuſes conquêtes de Zingis-Chan. Tout ce qu'Abraham Zacuth en a dit dans ſon Juchaſin a été pillé & bien d'autres choſes auſſi, dans l'Hiſtoire d'Abulpharage. On ne ſauroit deviner, en vertu de quoi Abraham Ecchellenſis a donné * à nôtre Auteur le nom (F) de *Gregorius Bar Hebraus Syrus* †.

ABULFEDA ISMAEL, Prince de Hamah ville de Syrie, ſucceda à ſon frere l'an (A) 743. de l'Hegire, qui repond à l'an 1342. de JESUS-CHRIST, & mourut trois ans après, à l'âge d'environ 72. ‡ ans. Il aimoit l'étude, & en particulier celle de la Geographie, comme on le peut conoître par l'Ouvrage qui a pour titre §: *Chorasmia & Mavaralnahra, hoc eſt, regionum extra fluvium Oxum deſcriptio ex tabulis Abulfeda Iſmaelis principis Hamah.* Il fut imprimé à Londres l'an 1650. L'Auteur y cite quantité d'Auteurs Arabes; il le compoſa long tems avant que de monter ſur le trône; car on a marqué à la fin du livre, qu'il fut achevé l'an 721.

doctorum rex, excellentium excellentiſſimus, temporum ſuorum exemplar, ſæculi phœnix, ſapientum gloria, Doctor divina ope ſuffultus, Mar Gregorius Abul-Pharai, *filius excellentis ſapientis* Ahronis *Medici* Malatienſis. Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre exemplaire; *Pater & Dominus noſter, rex doctorum & corona virorum virtute præſtantium, dubiorum in Theologicis occultorum Ἐπιλύτης, Chriſtianorum Princeps primarius, Secta Jacobitica medulla*, Mar Gregorius, *dominus, pater, unicum ævi decus, & ſæculi phœnix.* Ajoûtons ce qu'il a trouvé à la tête d'une Grammaire Syriaque compoſée par cet Auteur, *Pater noſter ſanctus rex doctorum*, Mar Gregorius, *Doctor Orientis, qui idem eſt Abul Pharai, filius Ahronis Medici Militinenſis, i. e. Malatienſis.*

(C) *Faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme.*] Nous venons de voir qu'il étoit de la Secte des Jacobites. Cela eſt plus croiable, ſelon (a) Pocock, que ce qu'un ſavant Juif a debité, qu'Abulpharage étoit de la ſecte des Melchites.

(D) *Pluſieurs Mahometans n'étudiaſſent ſous lui.*] L'un des exemplaires de Pocock contient ces paroles d'un Mahometan; *Author libri eſt* Abul-Farai Ebn Hocima, *vir multæ lectionis variſque ſcientiis inſtructus & penitus imbutus, præcipuè autem Medicinæ gloria ſæculo ſuo clarus, adeo ut ad eum è plagis occidentalibus frequentes concurrerent. Chriſtianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Muſſemorum eximiis doctis. Eorum ipſum morti propinquum à fide Chriſtiana deſciviſſe.* Ebn Chalecan, Auteur fameux qui a fait la vie des hommes illuſtres, eſt celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire (b) la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'exemplaire.

(E) *Qui ſe debitent dans toutes les ſectes.*] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernieres heures d'Abulpharage. Les Mahometans avoient de la peine à convenir qu'un ſi grand homme eût été interieurement Chretien; ils aimoient mieux croire qu'il avoit deteru la verité en injuſtice, juſques à ce que les aproches de la mort fiſſent ceſſer les raiſons de feindre. Voilà une prevention qui regne par tout. Chacun s'imagine que les veritez de ſa Religion ſont ſi claires, que les habiles gens d'un autre parti ne manquent pas de les voir, & qu'il n'y a que des conſiderations humaines qui les detournent d'en faire une ouverte profeſſion. On ſe flate donc qu'à l'arrivée de l'heure fatale, où le ſort de l'éternité (c) frape plus fortement l'eſprit, ces diſſimulateurs rendent gloire à la verité, & jettent bas le maſque.

Nam (d) vera voces tum demum pectore ab imo
Ejicuntur, & eripitur perſona, manet res.

C'eſt de ce mauvais principe que ſont venus tant de contes inſerez dans le Dictionaire de Moreri, touchant Pierre du Moulin, Joſeph Scaliger &c. C'eſt encore la ſource de je ne ſai combien de diſcours où l'on fait dire à certaines gens, *la Religion que je profeſſe eſt meilleure que l'autre pour ce monde-ci, mais non pas à l'article de la mort.* Voiez la remarque CC de l'article *Mahomet.*

(F) *Le nom de* Gregorius Bar.] A l'occaſion de cela je ferai cette petite remarque. Pocock raporte deux paſſages où nôtre Auteur eſt nommé *Mar Gregorius*, & un où il eſt nommé *Mor Gregorius*; il ne fait nulle reflexion ſur le premier de ces deux mots, il ne dit jamais qu'Abulpharage ait été apellé Marc. Je dis là-deſſus qu'on auroit bien pu ſe tromper dans le ſuplément de Moreri, en diſant que le nom de cet Auteur étoit Marc Gregoire. On aura pris *Mar* qui eſt un titre d'honneur, tel que celui de *Monſieur* en nôtre langue, on l'aura pris, dis-je, pour Marc, nom de bâteme. Je voi la même faute dans la (e) *Perpetuité de la foi defendue*; le Patriarche de Babylone qui ſe reünit à l'Egliſe Romaine ſous le Pape Paul V. y eſt nommé Marc Elie. Mais l'Auteur qu'on (f) cite l'avoit nommé Mar Elias.

(A) *L'an 743. de l'Hegire.*] C'eſt ce que (g) temoigne l'Auteur Arabe du livre intitulé *Al Sacerdan.* Ainſi le Jeſuite Blancanus s'eſt abuſé, lors qu'il a mis (h) Abulfeda au quatriéme ſiecle du Chriſtianiſme. Cette erreur devoit le garantir de l'autre mepriſe où il eſt tombé, en donnant à ce Geographe le titre de *Prince de Syrie, d'Aſſyrie, & de Perſe.* Un peu d'attention auroit pu lui faire comprendre, qu'un Auteur Arabe & Mahometan ne pouvoit pas être Roi de Perſe quatre cens ans après JESUS-CHRIST. Voſſius aiant raporté le ſentiment de Blancanus, (i) s'eſt contenté de dire qu'il croioit qu'Abulfeda n'étoit pas à beaucoup près ſi ancien: mais au reſte il lui donne les qualitez de Prince de Syrie, d'Aſſyrie, & de Perſe; Simler les lui donne auſſi. Il s'aproche aſſez du vrai quant à la chronologie, puis qu'il dit qu'il y avoit 300. ans (k) qu'Abulfeda floriſſoit. Au lieu de cela Monſr. Moreri lui impute d'avoir cru avec Blancanus, que ce Prince de Syrie vivoit dans le III. ou IV. ſiecle; *Mais il eſt ſûr*, ajoûte Mr. Moreri, *qu'il a vécu beaucoup plus tard, & peut-être dans le VIII. ou dans le IX. ou même l'an 1200.* Il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*; il faloit aſſûrer qu'il vivoit dans le XIV. ſiecle, puis que ſon Ouvrage fut achevé l'an 721. de l'Hegire, comme on le declare ſur la fin. Il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion dans le Moreri de Hollande en cet endroit. On fait dire à Jean Gravius que nôtre Abulfeda vivoit au commencement du XIII. ſiecle; cependant il a mis la mort de ce Prince à l'an 1345. Ce qui me fait de la peine eſt de voir que le docte Edouard Pocock (l), aſſûre qu'Abulfeda prit poſſeſſion du gouvernement de la Province de Hamah l'an 710. de l'Hegire. On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a établi. Or il eſt plus raiſonnable de s'en raporter à ce dernier qu'à l'autre, parce qu'Abulfeda eſt la principale matiere de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit acceſſoire. Mais n'eſt-il pas bien fâcheux, que des gens de la force de Pocock en fait d'érudition Orientale, ne ſoient point un guide bien ſûr; & que dans le même tems qu'ils publient une choſe, un de leurs collegues en faſſe voir la fauſſeté?

* *Profeſſeur Roial en Hebreu à Oxford, & Lecteur en langue Arabe.*

* *In Præfat. Bibliar. πολυγλώττων, Pariſ. & alibi.*

† *Tiré des Prefaces de Pocock.*

‡ *Pocockius not. in ſpecim. hiſt. Arab. pag. 363. dit qu'il naquit l'an 672. de l'Hegire.*

§ *Le titre Arabe ſignifie* Canon, *ou pluſôt* rectificatio terrarum, *à ce que dit Gravius. C'eſt pourquoi* Konig *n'a pas eu tort de dire qu'Abulfeda a fait un Ouvrage de Geographie intitulé*, Directorium regionum.

(a) Cui potius fidem habemus quam docto cuidam Judæo qui eum vocat *Ebnol Koff* Chriſtianum Malatienſem, ſecta Melchitam. *Pocock. Præf. ſpecim.*

(b) *Pocock. Præf. compend. Dynaſt.*

(c) Dii longæ noctis quorum jam numina nobis Mors inſtans majora facit. *Dido apud Silium Italicum lib. 8. p. m. 333.*

(d) *Lucret. l. 3. v. 57.*

(e) *Lib. 5. cb. 10.*

(f) *Pierre Strozza de Chaldæor. dogmat. Vide Aub. Miraum polit. Eccleſ. pag. 219.*

(g) *Apud Gravium Præf.*

(h) *Il le nomme* Abifeldea *dans ſa Chronol. Mathematic.*

(i) *Voſſius de Mathem. pag. 250.*

(k) *Il le nomme* Abilfeldeas, & Abilfedeas. *Voiez l'Abreg. de la Bibl. de Geſner.*

(l) *Ubi ſupra. Son ſpecimen Hiſtor. Arabum fut imprimé à Oxford en 1650.*

Digitized by Google

721. de l'Hegire, qui étoit le 1321. de JESUS-CHRIST. Le docte Jean Gravius eſt celui à qui l'on eſt redevable de l'édition de Londres dont j'ai parlé. Il joignit à l'original qui eſt en Arabe une traduction Latine, & une Preface où il nous aprend qu'il a conſulté cinq differens manuſcrits; le premier eſt celui qu'Erpenius avoit copié ſur l'exemplaire de la Bibliotheque Palatine; le ſecond eſt cet exemplaire même qui eſt aujourd'hui à la Bibliotheque du Vatican; deux autres apartenoient à Pocock; le cinquiéme avoit été acheté à Conſtantinople. On aprend de plus dans cette Preface que Ramuſius eſt le premier qui ait loüé cet Ouvrage d'Abulfeda, & qui en ait indiqué l'uſage; qu'enſuite Caſtaldus s'en ſervit à corriger les longitudes & les latitudes de divers lieux; qu'Ortelius en parle ſouvent dans ſon Threſor Geographique, non pas comme l'aiant vu, mais ſur la foi de Caſtaldus; qu'Erpenius fâché que perſonne ne l'eût encore donné au public, reſolut de le publier, & qu'il l'auroit fait, ſi la mort ne l'eût emporté au beau milieu de ſa courſe; que Schickard fut le premier qui en tira pluſieurs remarques d'une profonde érudition, & inconuës juſques alors, qu'il a inſerées dans ſon *Tarikh Perſicum*: mais comme l'exemplaire de la Bibliotheque Imperiale qu'lui fut prêté par Tengnagelius, n'étoit pas liſible en divers endroits, il * laiſſa le principal de la peine & de la gloire à Jean Gravius. Il eſt ſurprenant que Mr. Moreri (B) ait pu entaſſer autant de fautes dans un ſeul article, qu'il en a entaſſé dans l'article d'Abulfeda. Spizelius † ne ſavoit pas en 1668. ni Konig en 1678. qu'Abulfeda eût été imprimé en Angleterre.

* *Inferez de là que Fabricius*, in ſpecim. linguæ Arab. pag. 99. *a tort de dire*, apud Konig, *que Schickard a traduit en Latin l'Ouvrage d'Abulfeda. Spizelius* in ſpecim. Biblioth. *cite le même Fabricius, comme mians dit que Schickard a traduit tout cet Ouvrage.*

† *Spizelius ibid.*

ABUMUSLIMUS, ‡ General d'armée ſous les premiers Califes de la race d'Abbaſi. La Province de Choraſan ſe donna à cet Abbaſi l'an ↓ 125. de l'Hegire. Il l'accepta, & mourut la même année. Ibrahim ſon fils & ſon ſucceſſeur envoia dans ce païs Abumuſlimus, qui n'avoit que dix-neuf ans. Cette grande jeuneſſe ne l'empêcha pas de chaſſer Naſrus, qui commandoit dans la Province au nom du Calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim arrivée l'an 131. de l'Hegire, Saffahus ſon frere fut élevé à la dignité de Calife. Il laiſſa le gouvernement de la Province de Choraſan à Abumuſlimus, & ſe ſervit de lui pour faire tuer ſon Conſeiller Abumuſlimas, qui lui étoit devenu ſuſpect. Il mourut l'an 136. & eut pour ſucceſſeur Almanſor ſon frere, qui après avoir reçu d'Abumuſlimus de très-importans ſervices le fit mourir traîtreuſement. Abdalla s'étoit ſoulevé dans la Syrie, Abumuſlimus envoié contre lui à la tête d'une belle armée, le defit entierement. Almanſor plus ſenſible à la calomnie qu'il pretendoit qu'Abumuſlimus avoit dite contre lui, qu'à l'importance de ſa victoire, le manda afin de le faire tuër. Abumuſlimus plein d'une juſte defiance refuſa d'aller trouver ſon maître, mais s'étant laiſſé leurrer par les careſſes qu'on lui fit faire, il ſe rendit auprès d'Almanſor qui le jetta dans le Tigre. Cela ſe fit en l'année 137. de l'Hegire, qui repond à nôtre année 754. On compte qu'Abumuſlimus avoit été cauſe de la mort de ſix cens mille perſonnes. Il paſſoit pour ſe conoître un peu en Magie, & il étoit d'une Secte dont celle du malheureux (A) Spinoza n'eſt pas dans le fond fort differente.

‡ Mr. d'Herbelot qui en a fait un long article, le nomme *Aboumoſlem.*

↓ *C'eſt nôtre année 742.*

Erpe-

(B) *Mr. Moreri ait pu entaſſer autant de fautes.*] On vient d'en voir quelques-unes, & voici le reſte. I. En diſant que quelques-uns croient qu'Abulfeda étoit de Nubie, il le confond manifeſtement avec l'Auteur de la *Geographia Nubienſis*, dont nous parlerons en ſon lieu. Pour le moins il fait conoître qu'il ignore que ces deux Auteurs doivent être diſtinguez; car s'il l'avoit ſu, il n'auroit point raporté l'opinion de ces gens-là ſans y aposer ſa cenſure. II. Il confirme cette premiere obſervation, quand il ajoûte qu'Abulfeda *a traité ſa Geographie par Climats.* Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubienſis*, qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la deſcription de quelques parties de l'Aſie ſituées au delà de l'Oxus, leſquelles il met ſous les Climats 25. & 26. La Geographie de Nubie eſt tout autrement diſpoſée. On n'y conoit que ſept Climats; on s'en tient à cette diviſion des Anciens; c'eſt à elle qu'on raporte la deſcription qu'on y donne de toutes les parties du monde conu. Je remarquerai en paſſant qu'Abulfeda commence le premier Climat à l'Arabie, & non pas comme la *Geographia Nubienſis* à la côte la plus Occidentale de l'Ocean Atlantique, & qu'il prend pour le premier Meridien, celui qui paſſe ſur le Cap de Saint Vincent. III. *On n'a vu*, dit Mr. Moreri, *juſqu'à preſent que les premiers* Climats d'Abulfeda, *on nous fait eſperer les autres cette année.* Voilà un grand menſonge: ce qu'on a publié d'Abulfeda ſe raporte non pas aux premiers Climats, mais au vingt-cinq & au vingt-ſix. IV. Un Auteur ne devroit jamais ſe ſervir du terme vague de *cette année*; car au bout de dix ans ſon lecteur ne ſait plus où il en eſt; il faut recourir à la date de la premiere impreſſion; on ne la trouve qu'en quelques livres, & dans ceux où on la trouve elle n'eſt pas toûjours un bon garant, puis qu'il ſe paſſe quelquefois bien des années entre la compoſition, & la publication d'un livre. Nous avons ici un exemple de l'embarras où l'on jette les lecteurs par les termes de *cette année.* Où eſt l'homme qui liſant Moreri puiſſe deviner en quel tems on promettoit les autres Climats d'Abulfeda? Cette année-là eſt bien longue, elle a regné juſques à la ſixiéme édition incluſivement. V. *Guillaume Poſtel eſt le premier qui a aporté en Europe cet Ouvrage, dont il publia un Abregé en Latin.* Voilà deux nouvelles fautes de Mr. Moreri. De tous les Auteurs qu'il cite il n'y a que Simler qui ait relation à cela. Or Simler ne dit autre choſe, ſinon que Poſtel aiant aporté ce livre de l'Orient, laiſſa à Veniſe l'abregé qu'il en traduiſit Muſius (a) Ramuſius, qui avoit deſſein de publier un ſecond tome du nouveau monde. Il y a bien de la difference entre aporter un livre de l'Orient, & être le premier qui l'aporte de l'Orient: entre publier un livre, & en laiſſer le manuſcrit à un homme qui s'en peut ſervir. Il eſt ſûr que Ramuſius n'a point publié ce que Poſtel lui laiſſa; & s'il eſt vrai que l'Abulfeda qui étoit en Arabe dans la Bibliotheque Palatine, comme le remarque Mr. Moreri, ait été aporté en Europe par Poſtel, & que cet exemplaire ſoit le premier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laiſſe pas d'être vrai que Mr. Moreri fait dire aux gens plus qu'ils ne diſent, & qu'on a raiſon de ſe plaindre ici de ſes falſifications.

(a) *Simler le nomme mal* Rhamnuſius. *Spizelius lui donne la même note.*

(A) *Du malheureux Spinoza n'eſt pas dans le fond fort differente.*] La ſecte dont Abumuſlimus faiſoit profeſſion, (b) enſeignoit une ſorte de metempſycoſe qui n'étoit guere ſemblable à celle de Pythagoras. Celle-ci ne detruiſoit point les ames, elle ne faiſoit que les envoier d'un corps à un autre corps; mais l'autre metempſycoſe eſt ainſi decrite par le fameux voiageur Pietro della Valle (c) dans l'endroit où il fait mention de certains heretiques Mahometans qui s'appellent *Ehl Ekahlik, hommes de verité, gens de conſcience.* „ Ils croyent, dit-il, qu'il n'y a point d'autre „ Dieu que les quatre elemens .... qu'il n'y a point „ d'ame raiſonnable, ni d'autre vie après celle-ci; mais „ que tout l'homme n'eſt qu'un mélange des quatre ele„ mens, dont l'homme eſt compoſé pendant ſa vie, con„ joints enſemble & animez par cette étroite union qui „ les tient liez les uns aux autres, & qui en mourant ſe „ reſout, & ſe diſſipe dans les quatre elemens ſimples, „ & par conſequent s'en retourne à Dieu duquel il a été „ creé; & ainſi de toutes les autres choſes qui ſont „ ſur la terre, & dans le ciel. En un mot qu'il n'y a „ pour tout que les quatre elemens qui ſont Dieu, qui „ ſont l'homme, & qui ſont toutes choſes; que par con„ ſequent les quatre elemens ſont éternels, & le mon„ de, avec toutes ſes viciſſitudes & changemens, éter„ nel. „ Quelque difference qu'il y ait entre ce dog-

(b) *Boſſuet, Remarques ſur l'état preſent de l'Empire Ottoman, pag. 666.*

(c) *Th. 3. pag. 391. apud Boſſuet ib.*

me

Erpenius (B) n'a point entendu les paroles d'Elmacin ſur ce ſujet-là β. Ce que je viens de dire, & les deux remarques que l'on va voir, ſont des choſes dont je ne me rens point garant. Je les raporte ſur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans que le parallêle du Spinoziſme; & je ne ſuis pas trop perſuadé que celui qui critique Erpenius, entende mieux que lui l'endroit en queſtion.

ACACIA, ou ACAKIA (MARTIN). Cherchez AKAKIA.

ACAMAS, fils de γ Theſée, ſuivit les autres Princes Grecs au ſiege de Troie. Il fut deputé aux Troiens avec Diomede pour redemander Helene. Cette ambaſſade fut inutile quant au deſſein principal; mais elle valut à Acamas ce qu'on apelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice fille de Priam devint ſi amoureuſe de lui, qu'aiant apellé en vain à ſon ſecours l'honneur & la honte, elle fut contrainte d'ouvrir ſon cœur à Philobie femme de Perſée, & de lui demander aſſiſtance pour un des plus preſſans beſoins δ où l'on ſe pût rencontrer. Philobie touchée de compaſſion pria ſon mari de faire enſorte que Laodice pût contenter ſon envie. Perſée eut pitié de cette pauvre Demoiſelle: & d'ailleurs aiant de la complaiſance pour ſa femme, il fit amitié avec Acamas, & en obtint une viſite dans la ϵ ville dont il étoit Gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troiennes. Il y eut un magnifique feſtin, après quoi Perſée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'étoit une des concubines du Roi. Laodice s'en retourna fort contente, & au bout de neuf mois elle accoucha d'un garçon qu'elle fit élever (A) par Æthra, aieule paternelle d'Acamas. Cet enfant eut nom (B) Munitus; nous dirons dans les remarques ce qu'il devint *. Acamas fut un des braves qui s'enfermerent † dans le cheval de bois. Il eut depuis dans la Thrace une avanture aſſez ſemblable à la premiere, mais les ſuites en furent très-malheureuſes. Phyllis la fille du Roi devint amoureuſe de lui; on paſſa bien-tôt aux propoſitions de mariage; la Belle lui fut promiſe dotée de la couronne. Il demanda permiſſion d'aller faire un tour chez lui; Phyllis s'y oppoſa avec toutes les prieres dont elle put s'aviſer; & ne pouvant obtenir de lui qu'un ſerment qu'il reviendroit, elle lui fit preſent d'une boëte conſacrée, diſoit-elle, à Rhea mere des Dieux. Elle lui recommanda de ne l'ouvrir, que lors qu'il n'auroit plus d'eſperance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'Ile de (C) Cypre, & reſolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomi cent imprecations contre ce perfide. Il ouvrit la boëte, & ſe trouva ſaiſi d'étranges viſions. Il monta ſur un cheval, & le pouſſa ſi mal à-propos, & d'une maniere ſi étourdie qu'ils furent tous deux renverſez; d'où il avint qu'Acamas s'enferra dans ſon épée. Tzetzes ‡ raconte cette hiſtoire; mais il a confondu Acamas avec ⊥ Demophoon, car c'eſt de ce dernier que tous les Auteurs

β *Tiré d'Elmacin*, Hiſtor. Sarracen. l. 2. c. 1. & ſequent.

γ *Pauſan.* l. 1. pag. 5. & l. 10. pag. 325. & 343.

δ Παραπλησίῳ τῷ πάντι ὄντι ἐν ἀδῇ διοιχομένῳ, ἀφ' ὅτου αὐτῷ. Illamque ſic advocaſſe, ut quantum tandem poſſet jam jam pereunti auxilium ferret. *Parthen. ubi infra.*

ϵ *Elle ſe nommoit Dardanus.*

* *Tiré d'Hegeſippus* l. 1. *de rebus Mileſiorum, apud Parthenium in Eroticis* c. 16. *& de Tzetzes in Lycophr.*

† *Tryphiodorus de excid. Troj. vide etiam Pauſan.* l. 1. p. 21.

‡ *In Lycophr.*

⊥ *Il étoit lui auſſi fils de Theſée.*

me & le ſyſtême de Spinoza, le fond eſt toûjours le même; on tient de côté & d'autre que l'Univers n'eſt qu'une ſeule ſubſtance, & que tout ce qu'on apelle generations & corruptions, mort & vie, n'eſt qu'une certaine combinaiſon, ou diſſolution de modes. Elmacin apelle *metempſycoſe de reſolution*, celle qu'Abumuſlimus croioit.

(a) *Elmac. Hiſtor. Sarrac.* l. 2. c. 3. pag. 100.

(B) *Erpenius n'a point entendu les paroles d'Elmacin.*] Il lui fait dire (a) qu'Abumuſlimus ſuivoit la ſecte de la ſucceſſion deſcendante, *profitebatur ſectam ſucceſſionis deſcendentis.* Il faloit dire qu'il ſuivoit la ſecte qui enſeignoit la metempſycoſe de reſolution, *profitebatur ſectam eorum qui credunt metempſychoſim reſolutionis.* C'eſt ainſi que le Sieur Beſpier (b) a cenſuré & corrige la traduction d'Erpenius en cet endroit-là.

(b) *Beſpier ubi ſupra pag.* 665.

(A) *Le fit élever par Æthra aieule paternelle d'Acamas.*] Il faut ſavoir que Caſtor & Pollux faiſant une irruption dans l'Attique pour recouvrer Helene leur ſœur, prirent la ville d'Aphidnes. C'étoit là que cette Belle avoit été envoiée par ſon raviſſeur. Æthra mere de Theſée y avoit été envoiée en même tems. Ils la firent priſonniere & l'emmenerent à Lacedemone. Elle s'y trouva lors que Paris enleva Helene, & on l'y embarqua pour Troie. Demophoon & Acamas ſuivirent les (c) autres Grecs, principalement afin de delivrer cette bonne femme leur aieule, ou en paiant ſa rançon, ou par la priſe de la ville. Ils la rencontrerent dans les ruës durant le ſaccagement (d) de Troie; & aiant apris qui elle étoit, ce ne furent qu'embraſſemens reciproques. Ce fut alors qu'Æthra fit (e) reconoître Munitus par ſon pere Acamas. Elle l'avoit élevé, car Laodice lui avoit fait confidence de ce qui s'étoit paſſé dans la maiſon de Perſée. Jean Cornarius a fait une aſſez groſſe bevuë dans ſa traduction de Parthenius, il a rendu ces paroles, *ὃν ὑπ' αὐτῷ τραφέντα μετὰ Τροίας ἅλωσιν διακόμισεν ἐπ' οἶκον*, par celles-ci, *quem ſub dio contritum poſt Troia captivitatem tranſportavit in domum.* Il faloit dire *élevé par Æthra*, & non pas *nourri à la belle étoile.* Nous allons citer Plutarque, qui raporte que quelques-uns traitoient tout ceci de fabuleux.

(c) *Tzetzes in Lycophron. apud Mezeriac, ſur les Epitres d'Ovide, pag.* 143.

(d) *Quintus Calaber* l. 13. v. 496. *Voiez Pauſanias, ib.*

(e) *Tzetzes in Lycophron. apud Mezeriac, ſur les Epitres d'Ovide, pag.* 143.

(f) *Parthen. in Eroticis, c.* 16.

(B) *Eut nom Munitus.*] Il ſuivit ſon pere en Thrace, & y mourut d'une morſure (f) de ſerpent. Il eſt nommé Munychus, Μούνιχος, dans Plutarque à la vie de Theſée; mais puis que Parthenius, Lycophron, & Tzetzes le nomment conſtamment Munitus, Μούνιτος, il faut croire que le texte de Plutarque a été alteré en cet endroit-là, ou que l'Auteur ne ſe ſouvenoit pas bien de la vraie prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de memoire quelque Auteur, d'y brouiller quelque ſyllabe, & quelquefois même plus d'une? Je parlerai plus amplement de cela dans l'article *Ephore.* Je ne ſai s'il ne faut pas imputer à un defaut de memoire ce que dit Plutarque, que ce fut Demophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avoit-il lu dans quelques Auteurs que nous ne conoiſſons point: peut-être auſſi que Tzetzes avoit lu dans quelcun de ces Ecrivains perdus, que les avantures de Phyllis regardoient Acamas. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que l'on ait uſé de compenſation & de dedommagement envers ces deux freres. Si Plutarque ôte d'un côté à Acamas les bons momens paſſez avec Laodice, & s'il les tranſporte a Demophoon; d'autre côté Tzetzes ôte à celui-ci les nuits agreablement paſſées auprès de Phyllis, & les tranſporte à Acamas. Parlons plus ſerieuſement. Si Meurſius avoit bien peſé les paſſages où le fils de Laodice eſt apellé Munitus, il ne ſe fût pas (g) ſervi des paroles de Plutarque, pour prouver que le port de Munychia n'avoit point tiré ſon nom de Munychus fils de Pantacles, comme on le dit ordinairement, mais de Munychus fils de Demophoon & de Laodice. Voici les termes de Plutarque, (h) *Οἱ δὲ τὸν Μούνιτον, ὃν τινες περὶ Μουνίχου μυθολογοῦσι, τοῦ Δημοφῶντος καὶ Λαοδίκης γενόμενον, ὑπὸ τῆς τιτθευσάσης τὸν λόγον λέγουσι.* Alii hunc verſum rejiciunt, (*c'eſt celui où Homere dit qu'Helene mena Æthra avec elle à Troie*) & Munychi fabulam quem ex Demophoonte & Laodice clam editum Illi creviſſe ſub Æthra memorant.

(g) *Meurſius lib.* 1. c. 14. *teſt. Attic. apud Mezeriac, qui reprend cette faute dans ſes Comment. ſur les Epitres d'Ovide, pag.* 144.

(h) *Plut. in Theſeo ſub fin. pag.* 16.

(C) *Acamas aborda dans l'Ile de Cypre.*] Il y avoit dans cette Ile une montagne nommée Acamas, qui avoit tiré ſon nom du fils de Theſée. Heſychius l'atteſte, & remarque que la riviere Bocarus qui paſſoit par Salamine avoit ſa ſource dans cette montagne. Les Geographes (i) parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même Ile. Il y en a (k) même qui obſervent que toute l'Ile s'apelloit autrefois Acamantis: mais perſonne que je ſache entre les anciens n'a dit, que le promontoire Acamas emprunta ſon nom d'une ville, qu'*Acohamus Athenien ami des Troyens qui s'en eſtoit fui*, bâtit ſur ce promontoire, & à laquelle il donna ſon nom. Cette ville, & l'amitié de l'Athenien Acamas pour les Troiens, ſont auſſi chimeriques l'une que l'autre. Je voudrois bien ſavoir où Frere (l) Etienne de Luſignan *Lecteur en Theologie aux Freres Preſcheurs de Paris*, au XVI. ſiecle avoit trouvé cette rare erudition.

(i) *Strab.* l. 14. *Ptolem.* l. 5. c. 14. *Plin.* l. 5. c. 31.

(k) *Philonides apud Plin. ib. Stephanus in Κύπρος.*

(l) *Hiſt. de Cypre, fol. m.* 4. & 29.

Digitized by Google

teurs racontent ce qui concerne la malheureuſe Phyllis. Voiez la lettre paſſionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Demophoon. Il paroit par cette lettre que leur mariage β avoit été conſommé. N'oublions point qu'une (D) des tribus d'Athenes fut nommée Acamantide, du nom de nôtre Acamas γ, & cela par la deſignation de l'oracle. Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville (E) de la grande Phrygie, & lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oſerois decider ſi la mere d'Acamas étoit Phedre, ou (F) Ariadne. Nous parlons dans la remarque D de quelques autres ACAMAS, ſur leſquels Mr. Moreri s'eſt comporté à ſon ordinaire.

☞ ACARNANIE, païs ſitué ſur la mer Ionienne entre l'Etolie, & le golfe d'Ambracie. On dit δ que les Taphiens & les Teleboes en furent les premiers maitres, & que Cephale le ſubjugua après avoir été établi Seigneur des Iles voiſines de Taphos par Amphitryon. On ajoûte * qu'Alcmeon fils d'Amphiaraus s'en rendit le maitre après la ſeconde guerre de Thebes, & qu'il lui fit porter le nom de ſon fils Acaman. Il s'étoit aſſocié avec Diomede, & ils avoient conquis l'Etolie qui fut le partage de ce dernier. Quelque tems après on les ſomma de ſe trouver à l'expedition de Troie: l'un d'eux ſavoir Diomede fut joindre les autres Grecs, mais Alcmeon ſe tint coi dans l'Acarnanie †. Cela fut utile après pluſieurs ſiecles aux Acarnaniens, car ils s'en firent à Rome un grand (A) merite, y aiant repreſenté qu'entre tous les Grecs il n'y avoit eu que leurs ancêtres qui n'allaſſent pas au ſiege de Troie. Cette belle raiſon fut alleguée (B) par le peuple Romain lors qu'il embraſſa leur parti contre l'Etolie. Tant il eſt vrai qu'en certaines occaſions la politique ne refuſe point de ſe ſervir des pretextes les plus ridicules. Les Etoliens & les Acarnaniens ſe tinrent ‡ unis long tems, ſoit pour repouſſer les Macedoniens & les autres Grecs, ſoit pour maintenir leur liberté contre les armes Romaines; mais enfin ils s'épuiſerent, & ils perdirent courage. L'année n'étoit que de ſix mois § dans l'Acarnanie. Les habitans de ce païs-là étoient fort laſcifs, ſi l'on en croit (C) quelques Dictionaires. Il eſt plus certain que

β Turpiter hoſpitium lecto cumuliſſe jugali Poenitet, & lateri conſeruiſſe latus. *Ovid. Epiſt. Phyll.*

γ *Pauſan. l. 1. pag. 5. & l. 10. pag. 325. Voiez auſſi Suidas, & Stephanus de Byzance.*

δ *Strabo l. 10. pag. 317.*

* *Id. ib. pag. 318.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib. pag. 317.*

§ *Macrobius Saturn. l. 1. c. 12. p. m. 242.*

(a) *On ſupprime ici les autres fautes qui avoient été marquées dans la 1. édition.*

(b) *Iliad. lib. 6. v. 7.*

(c) *Voiez Iliad. l. 4. v. 474.*

(d) *Voiez Juvenal dans ſa 13. Satire où il dit:* ... Contentaque fidera paucis Numinibus miſerum urgebant Atlanta minori Pondere.

(e) *Sur les Epitres d'Ovide, pag. 137.*

(f) *Henr. Valeſius in Harpocrat. p. 4 & 5.*

(g) *In Od. O.*

(h) *In Jone.*

(D) *Une des tribus.*] Mr. Moreri apelle cette tribu *Acamante*, mais je ne vois point d'Auteur François qui ne diſe *la tribu Acamantide*. Pour n'en faire pas à deux fois, marquons ici une (a) autre erreur de cet Ecrivain. Il dit qu'Homere au 2. livre de l'Iliade fait mention d'un ACAMAS Prince Thrace, qui vint au ſecours de Priam, & d'un ACAMAS *fils d'Antenor, que ſa jeuneſſe admirable fit mettre au nombre des Dieux.* Il eſt vrai qu'Homere au livre cité parle de ce Prince Thrace, & qu'il dit (b) ailleurs qu'Ajax le tua. Il eſt vrai encore qu'il parle d'Archilochus & d'Acamas fils d'Antenor, & qu'il les fait bien experts dans toutes ſortes de combats, μάχης τε ὄδους τάκτους; mais pour la deification du chaſte Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que Mr. Moreri n'en ſoit le createur; car il le ſeroit rigoureuſement parlant, ſi Charles Etienne ne lui avoit fourni ce fond à bâtir; *Hunc & alium ejuſdem nominis filium Antenoris, qui tempore belli Trojani calebs erat, & diis ſimilis habebatur.* Comme cet Auteur ne cite perſonne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches ſur ce celibat; & ſi j'oſois donner carriere à la conjecture, je dirois que *calebs* a été mis pour *celebris* par les Imprimeurs, dans quelque livre que Charles Etienne copia: ſans que neanmoins je veuille nier qu'Homere n'ait obſervé quelquefois (c) que tels & tels furent tuez avant que d'être maris. Mais poſons le cas que ce Troien fût garçon, & qu'on lui ait donné l'éloge de ſemblable aux Dieux, en faudroit-il conclure que ſa pureté fut ſi admirable, qu'elle lui fit obtenir les honneurs divins? Si tous ceux à qui Homere diſtribue l'épithete θεοείκελος avoient été deifiez, que ſeroient devenuës les (d) épaules du pauvre Atlas?

(E) *Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville.*] Il la nomme *Acamantium*. Les Geographes n'en diſent quoi que ce ſoit. L'Abbreviateur de cet Ecrivain, ou les Copiſtes ont eſtropié de telle ſorte ce paſſage, qu'on n'y ſauroit trouver de ſens ſi l'on n'y ſuplée quelque choſe. Mais ſupléez y ce qu'il vous plaira, vous n'en ſerez pas mieux inſtruit de la guerre d'Acamas & des Solymes.

(F) *Etoit Phedre ou Ariadne.*] Je voi deux ſavans hommes apointez contraires ſur cette queſtion. Meziriac (e) affirme qu'Acamas étoit fils de Phedre, mais toute la preuve qu'il ſemble en donner eſt que Demophoon frere d'Acamas etoit fils de Phedre; ce qu'il prouve par la lettre que Sabinus a écrite à Phyllis ſous le nom de Demophoon. Mr. de Valois (f) pretend qu'Ariadne etoit la mere d'Acamas, & il cite pour cela le Scholiaſte (g) d'Homere; il ajoûte que Demophoon étoit frere d'Acamas, ſelon ce Scholiaſte, & qu'Euripide (h) le confirme. Ni l'un ni l'autre de ces Meſſieurs n'a remarqué, qu'il eſt inutile dans cette queſtion qu'Acamas & Demophoon aient été freres; car ils pouvoient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, & l'autre de Phedre.

(A) *ils s'en firent à Rome un grand merite.*] L'Hiſtorien Ephore qui n'avoit jamais ſongé à leur en fournir l'occaſion, la leur fournit neanmoins; car quand ils furent ce qu'il racontoit touchant Alcmeon, ils s'en prevalurent adroitement auprés des Romains, qui pretendoient que le fondateur de Rome deſcendoit d'Enée. C'eſt la conjecture de Strabon. (i) Τάχα δ' ὡς ὅλως τοῖς λόγοις ἐπακολουθοῦντες οἱ Ἀκαρνᾶνες, ἐπῆραν λόγον τὸν Ἑλληνικὸν, ὃν τὸν Ἀλκμαίωνα φασὶ μετὰ τὴν ἐκ Θηβῶν στρατείαν πλανηθέντα, ὡς οὐ μετάσχοιεν μόνοι τῆς ἐπὶ τοὺς προγόνους τοὺς ἑαυτῶν στρατείας· οὕτω γὰρ ἐν Αἰτωλικῷ κατάλογον ᾠκίζοντο, οὔτε ἰδίᾳ αὐτοὶ γενόμενοι τοῦ στρατεύματος τοῦ ἐπὶ Τροίαν, οὔτε ἐκεῖνοι τοῦ ἐπὶ σφᾶς. *Verſimile eſt Acarnanes hanc ſecutos narrationem, callide eò perduxiſſe Romanos, ut ab iis obtinerent libertatem patriarum legum uſum: quod ſe ſolos non interfuiſſe bello contra Romanorum majores geſto dicerent, ut qui neque in Æoloco conſeſſu, neque ſeorſim, neque omnino in verſibus Homericis commemorarentur.* Ils ſe fonderent ſur un menſonge; car Strabon (k) fait voir par le catalogue (l) du 2. livre de l'Iliade, que les Acarnaniens fournirent leur quote part pour l'expedition de Troie.

(B) *Fut alleguée par le peuple Romain lors qu'il embraſſa leur parti contre l'Etolie.*] Après la mort d'Alexandre fils de Pyrrhus Roi des Epirotes, l'Acarnanie eut tout à craindre des Etoliens, & ne ſe confioit pas beaucoup à la veuve de ce Prince tutrice de ſes deux fils. C'eſt pourquoi ils implorerent l'aſſiſtance des Romains. Elle ne leur fut pas refuſée. On fit ſavoir aux Etoliens qu'ils euſſent à laiſſer en repos une nation qui étoit la ſeule, qui n'avoit pas aſſiſté les Grecs contre les Troiens. (m) *Acarnanes quoque deſſi Epirotis adverſus Ætolos auxilium Romanorum implorantes, obtinuerunt à Romano ſenatu, ut legati mitterentur, qui denuntiarent Ætolis, præſidia ab urbibus Acarnaniæ deducerent; paterenturque eos liberos, qui ſibi quondam adverſus Trojanos, auctores originis ſuæ, auxilia Græcis non miſerint.* Plutarque raporte deux faits auſſi ridicules que celui-là. „(n) Agathocles le tyran de Syra„cuſe... ſe moqua de ceux de Corfou, qui lui deman„derent pour quelle ocaſion il fourrageoit leur Iſle: „pour autant, dit-il, que vos anceſtres jadis receurent „Ulyſſes. Et ſemblablement comme ceux de l'Iſle „d'Ithace ſe plagniſſent à lui de ce que ſes ſoudarts „prenoyent leurs moutons: & voſtre Roy, leur dit„il, eſtant jadis venu en la noſtre, ne prit pas ſeule„ment nos moutons, mais d'avantage creva l'œil à „noſtre berger.„ Ce que je vais dire eſt encore plus badin: (o) *Mahumet ſecond de ce nom Empereur des Turcs eſcrivant à noſtre Pape Pie ſecond: je m'eſtonne (dit-il) comment les Italiens ſe bandent contre moy, attendu que nous avons noſtre origine commune des Troyans: & que j'ai comme eux intereſt de venger le ſang d'Hector ſur les Grecs, leſquels ils vont favoriſant contre moi.* Voiez comment des maux chimeriques forgez par des Poetes ont ſervi d'apologie à des maux reels.

(C) *Fort laſcifs ſi l'on en croit quelques Dictionaires.*] Citons d'abord Mr. Lloyd; *Mollitiei & laſcivia notati leguntur* (Acarnanes) *teſte Luciano in Dial. Meretricii, unde proverbium* Porcellus Acarnanius *in laſcivos.* Mr. Hofman a tranſporté tout ce paſſage dans ſon Dictionaire, & voici comment Moreri a parlé. *Les Acarnaniens furent auſſi accuſez d'être trop laſcifs & trop delicats. C'eſt de là qu'eſt venu ce vilain proverbe des anciens* Porcellus Acarnanius. Vous lirez la même choſe

(i) *Strabo, lib. 10. pag. 318.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Homere deſigne ſeulement leur paſſage, & ne la nomme pas Acarnanie.*

(m) *Juſtin. lib. 28. c. 1. p. m. 466. Voiez la Mothe le Vayer lettre 95. à la page 325. du tome 11.*

(n) *Plutarque de ſera numinis vindicta.* Je me ſers de la verſion d'Amiot, pag. 832. du 1. tome in 8.

(o) *Mem. ſagne Eſpaiſ liv. 2. ch. 36. pag. m. 763.*

Digitized by Google

que la modeſtie n'y (D) paroiſſoit pas dans les vêtemens des femmes. Il n'eſt point vrai que Ciceron (E) parle d'une ville qui eut nom Acarnanie.

ACCARISI (François) Juriſconſulte Italien, né à Ancone, fit ſes études à Siene. Bargalio & Benevolente y enſeignoient la Juriſprudence avec aſſez de reputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié; mais pour le premier bien plus que pour l'autre. Les raiſons de cette inegalité étoient naturelles. Bargalio avoit eu toutes ſortes d'ouvertures * de cabinet pour ce diſciple; il l'avoit loüé extremement dans une harangue qui eſt imprimée, & qui contient les éloges des Accariſi; & il lui avoit commis en mourant le ſoin de faire imprimer ſa belle diſpute *de Dolo*. Le premier emploi public de nôtre Accariſi fut d'expliquer les Inſtitutes à Siene, ce qu'il fit pendant ſix ans. On lui commit enſuite l'explication des Pandectes, & comme pluſieurs Ultramontains alloient étudier à Siene, le Grand Duc Ferdinand I. voulut qu'ils y trouvaſſent un Profeſſeur qui expliquât le Droit Civil de la maniere que Cujas l'avoit expliqué. Accariſi fut choiſi pour cette charge, & s'en aquitta dignement; après quoi il fut promu à celle de Profeſſeur ordinaire en Droit, vacante par la mort de Bargalio, & la remplit avec gloire pendant vingt ans. Sa reputation ſe repandit; toutes les Univerſitez d'Italie le ſouhaiterent, & lui offrirent des conditions très-avantageuſes. Il reſiſta long tems à ces tentations, par la conſideration des douceurs dont il joüiſſoit à Siene. Mais à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, & on lui fit perdre la reſolution qu'il avoit priſe de mourir dans ſon premier poſte; reſolution qui n'a preſque point (A) d'exemple parmi les perſonnes de ſon caractere. Ce fut Rainuce Farneſe Duc de Parme qui le fit ſuccomber à la tentation, en ajoûtant aux promeſſes qu'il lui fit, & à la gloire de ſucceder à Sforce Oddus, & à Philippe Marini, le grade de ſon Conſeiller dont il l'honora. Le Grand

* Abillo factus fuerat omnium ſuorum ſtudiorum particeps. *Nic. Erythraus nbi infra.*

(a) *Thomas de Pinedo in Steph. Byzant. pag. 50.*

(b) Λεῖος μοι φαίνει, χαυλιόδων ἢ χοιρίων ἀναμφιλόγως. Lævis mihi, ut ajunt, Chæreas & porcellus Acarnanius. *Lucian. Dialog. meretric. pag. 723. to. 2.*

(c) In mollem & amabilem atque in deliciis habitum dicebatur. *Erasm. Chil. 2. centur. 3. n. 69. p. m. 445.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Varro de re ruſtica lib. 2. c. 4. p. m. 73.*

(f) *Lucian. ubi ſupra pag. 721. 722.*

(g) Ὅτε καὶ κατακλιδὸς νὰ ἀλλάξω τρίφωνι. Veluti cauponariæ mulieres exiguos porcellos nutriunt. Athen. lib. 14. pag. 656.

(h) *Philoſtr. in vita Apollonii lib. 4. c. 7. Je me ſers de la verſion de Vigenere.*

(i) *Alexander Rhinuccinus p. m. 367.*

ſe dans les notes de Pinedo (a) ſur Etienne de Byzance. J'ai conſulté les Dialogues des Courtiſanes de Lucien, & je n'y ai point trouvé que les habitans d'Acarnanie paſſaſſent pour des voluptueux & pour des efféminez. Il eſt vrai que la Courtiſane Muſarium aiant à repondre à ſa mere, qui lui reprochoit de ne gagner rien par les faveurs qu'elle accordoit à Chereas, & qui trouvoit fort étrange qu'elle eût fait la ſourde oreille à un païſan d'Acarnanie, lui repondit, *quoi donc j'aurois quitté Chereas pour me livrer à ces lourdaus qui font le bouquin: (b) Chereas eſt ſans poil pour moi, comme l'on parle, & un cochon Acarnanien.* Eraſme ſupoſe que par cochon d'Acarnanie on entendoit (c) un favori efféminé, & que c'étoit une allufion à la Comedie d'Ariſtophane, où un cochon eſt le ſymbole des inſtrumens de la volupté venerienne. (d) *Allusum, opinor, ad porcellum quem inducit Ariſtophanes is Acharnicis ſymbolum eorum membrorum quibus obſcœnæ voluptates peragantur.* Je ne croi pas que l'on entende le myſtere de la reponſe de Muſarium, & pour moi j'avouë que je n'y entens rien; c'eſt pourquoi je ne critiquerai pas ceux qui aſſurent que les habitans d'Acarnanie étoient reputez laſcifs. Mais ſi cela eſt, je m'étonne un peu que les Auteurs n'en faſſent pas de mention. Au reſte Eraſme ne ſe trompe point ſur la ſignification figurée du mot χοιρίνος. Les Latins avoient adopté cette figure. *Noſtræ mulieres*, dit Varron (e), *nec nè nutrices naturam quæ fœmina ſunt in virginibus appellant* porcum *& Græce χοῖρον.* Voiez les Origines Italiennes de Mr. Menage au mot *Porta*. Voici une conjecture dont je ne ſuis pas content, & que je n'avance qu'afin d'eſſaier ſi elle pourra fournir quelque ouverture à ceux qui auront plus de genie & plus de ſcience que moi. Chereas (f) repaiſſoit toûjours d'eſperances ſa Courtiſane; c'étoit ſon ſeul paiement. Dès que mon pere ſera mort, diſoit-il, dès que je ſerai en poſſeſſion de mon patrimoine, vous diſpoſerez de tous mes biens, & je vous épouſerai. Muſarium leurrée par ces promeſſes lui prêtoit ſon corps & ſa bourſe. N'avoit-elle pas raiſon de dire à ſa mere, voici un galant que je ne puis ni plumer, ni tondre, mais c'eſt un pourceau d'Acarnanie que je nourris, le profit viendra tout-à-coup? C'eſt en effet le propre de ces animaux, on ne gagne rien à les nourrir qu'après qu'ils ont été engraiſſez, & qu'on a fait pour cela toutes les depenſes neceſſaires, mais enfin on ſe dedommage avec uſure. L'Acarnanie étoit peut-être comme aujourd'hui la Weſtphalie, un païs fecond en pourceaux. C'eſt de là peut-être que les Traiteurs (g) des grandes villes de la Grece faiſoient venir beaucoup de cochons pour les nourrir, & voilà pourquoi la Courtiſane ſe ſervit de l'épithete *d'Acarnanien*.

(D) *La modeſtie n'y paroiſſoit pas dans les vêtemens des femmes.*] La maniere dont Apollonius cenſure les Dames Atheniennes nous aprend cela. *Ces voſtres pompeux habillemens de pourpre*, leur dit-il (h), *d'incarnatin, de roſes ſeiches, & feuilles mortes, jaunes, vertes, & autres ſemblables dont vous-vous viellà-pollies à guiſe d'une prairie au mois de May, d'où eſt-ce que vous en avez attiré l'uſage? Car il ne ſe trouve point que les femmes de l'Acarnanie ſe ſoient onc ainſi attifées.* C'eſt ainſi que le Traducteur François s'exprime. Le Traducteur (i) Latin avoit dit, *Coccineæ atque etiam purpureæ croceæque veſtes unde à vobis ſumptæ? Cum neque Acarnanides mulieres ita exornentur.* On voit manifeſtement qu'Apollonius n'eût point raiſonné de la ſorte, ſi les femmes d'Acarnanie n'euſſent eu la reputation de s'habiller d'une maniere immodeſte. Il ſemble que cela puiſſe favoriſer les Dictionaires qui aſſûrent que les Acarnaniens étoient diſamez comme gens laſcifs, mais au fond la conſequence ſeroit tirée un peu par force. Ces Auteurs-là ont beſoin d'une autorité plus preciſe. Artus Thomas n'a rien compris dans les paroles d'Apollonius qu'il s'eſt mêlé de commenter. *Les Acarnaniens*, dit-il (k), *ont eſté autrefois fort adroits à la courſe des chariots, au rapport de Pauſanias livre 6. & dernier des Eliaques, ayans eſté le temps paſſé tenus pour gens ſages & fort grands politiques, pour avoir ſi bien dreſſé leur Eſtat & leur Republique, qu'il y en a qui diſent qu'Ariſtote a fait cent cinquante livres ſur le ſeul argument du gouvernement & loix de cette nation: mais les livres ſe ſont perdus avec la police; voila pourquoy Philoſtrate parle icy de leurs femmes.* O le miſerable commentaire! le ſens du texte y eſt pris tout de travers.

(E) *Il n'eſt point vrai que Ciceron parle d'une ville qui eut nom Acarnanie.*] Mr. Moreri l'aſſure pourtant. *Elle eſt dans la Sicile*, ajoûte-t-il, *& celebre par un temple dedié à Jupiter.* Il cite *Cicero, Or. in Verrem.* & *Servius in lib. 5. Æneid.* Mr. Hofman va beaucoup plus loin, car il marque deux circonſtances, l'une que cette ville étoit proche de Syracuſe, l'autre qu'elle fut brûlée par les Goths. Il avoit lu tout cela dans Charles Etienne. La verité eſt que Ciceron parle non d'Acarnanie, mais d'Acradine l'une des quatre parties de Syracuſe. (l) *Ea tanta eſt urbs ut ex quatuor urbibus maximis conſtare dicatur, quarum una &c. . . . . altera autem eſt urbs Syracuſis cui nomen Acradina eſt: in qua forum maximum, pulcherrima porticus, ornatiſſimum prytaneum, ampliſſima eſt curia, templumque egregium Jovis Olympii.* Servius cité par Mr. Moreri a dit ſeulement (m). que l'Acarnanie eſt une partie de l'Epire, & non pas un petit païs d'Egypte comme veut Mr. Hofman (n).

(A) *Preſque point d'exemple parmi les perſonnes de ſon caractere.*] Un des plus ordinaires defauts des Profeſſeurs, eſt de ne pouvoir ſe fixer aux Academies où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette premiere vocation comme une eſpece de mariage, ils ne la conſiderent que comme un engagement paſſager, que comme un *interim*, & une place d'entrepos. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour la ſeconde vocation que pour la premiere; & ils attendent à planter leurs tabernacles pour la derniere fois, qu'ils ſoient parvenus aux meilleures Chaires. On a dit de quelques perſonnes qu'en peu de tems elles font tout le tour des Religions; il y en a d'autres qui font auſſitôt qu'elles peuvent tout le tour des Academies. Quelques-uns de ceux qui ne demenagent pas, ſe font bien payer leur conſtance. Il en coûte une bonne augmentation de gages, à qui veut les retenir. Tacite qui a ſans doute compris bien des defauts ſous les termes de (o) *proſe, orio lingua*, n'en eût pas exclus celui dont je parle s'il l'avoit conu. Les gens d'Egliſe ne ſont pas exemts de cette petite infirmité: on fait les plaintes des Moraliſtes rigides contre certains Prelats, qui commençant par un Evêché d'un mediocre revenu, paſſant

(h) *Artus Thomas Sieur d'Embry, annotat. ſur la vie d'Apollonius liv. 4. ch. 7. pag. 800. du 1. vol.*

(l) *Cicero in Verrem, Orat. 6. fol. m. 77. verſo.*

(m) *Servius in 5. lib. Æneid. v. 298.*

(n) Item, regiunc. Ægypti. Servius in 5. Æneid. *Hofman voce* Acarnania.

(o) *Annal. l. 13. c. 14.*

Grand Duc ne souffrit point qu'Accarisi fût long tems au service d'un autre Prince, il le fit revenir (B) bien-tôt, en lui donnant la premiere Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pise. Accarisi quitta donc le Duc de Parme, & alla exercer à Pise l'emploi qu'on lui avoit presenté. Il l'exerça jusques à sa mort qui arriva quatre ans après; ce fut le 4. d'Octobre 1622. qu'il mourut à Siene. L'Auteur β qui me fournit cet article, & qui est le seul que Mr. Moreri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit *divers Traitez de Droit*, ni que Ranuce Farnese ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux fausſetez de Mr. Moreri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que *IV. Non. Octobris*, car il s'est imaginé que cela signifioit *le 26. Septembre*. Nous lui marquons une autre mepriſe dans la seconde remarque.

β *Janus Nicius Erythræus Pinacoth. II. c. 25.*

ACCARISI (JAQUES) natif de Boulogne, & Docteur en Theologie. Je n'ai rien à ajoûter à ce que Mr. Moreri en a dit, ſi ce n'est I. que les harangues qu'il a données au public sont des pieces qu'il avoit recitées à Rome, à Cologne, à Mantoue, & ailleurs. II. Qu'il a professé la Rhetorique pendant quatre ans à Mantoue, dans l'Academie que le Duc Ferdinand y établit l'an 1627. γ

γ *Ex Anh. Mreo. Script. fac. XVII. pag. 251.*

ACCIAIOLI (DONAT) homme illustre tant par son érudition, que par les emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le XV. siecle. Il auroit pu devenir beaucoup δ plus docte qu'il ne l'a été, ſi les affaires publiques lui avoient permis de donner plus de tems à ſes études, & ſi la delicateſſe de son temperament ne l'eût empêché de jouir d'une longue vie. Sa probité & son deſintereſſement n'ont pas beſoin d'autres preuves, que du peu de bien qu'il laiſſa à ſes enfans. Ses filles furent ε mariées aux depens du public, comme autrefois celles d'Ariſtide, & cela marquoit en même tems combien ſa patrie étoit ſatisfaite des ſervices qu'elle avoit reçus de lui. On l'avoit envoié en France pour demander du ſecours contre le Pape Sixte IV. qui harceloit extremement les Florentins; mais il mourut * avant que d'avoir paſſé les Alpes. Ce fut à Milan au mois d'Août 1473. il couroit ſa 39. † année. Son corps fut porté à Florence, & enterré dans l'Egliſe des Chartreux ‡; l'Epitaphe que l'on voit ſur ſon tombeau eſt de la façon de Politien. Les Ouvrages qu'on a de lui ſe reduiſent à la traduction Latine de quelques (A) vies de Plutarque, à la vie de Charlemagne, à un Commentaire ſur la Morale, & ſur la Politique d'Ariſtote. Cette vie de Charlemagne aiant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque, a donné lieu à une étrange bevue de George Wicelius. Il a debité ϛ cette vie comme un Ouvrage de Plutarque, tant il étoit verſé dans la doctrine des tems. Quelques-uns ont accuſé Acciaioli de (B) plagiat, par raport au commentaire ſur la Morale d'Ariſtote: d'autres ont outré les

δ *Jovius in Elog. c. 16.*

ε *Volaterr. l. 21.*

* *Jovius ibid.*

† *Varillas Anecd. pag. 159.*

‡ *Jovius ibid.*

ϛ *In Hagiologio fol. 178. apud Voſſium de Hiſt. Lat. pag. 624.*

(a) Ne virginalis pauperculæ ſocietate contempta dimoris adulteræ quærat amplexus. *Hieronym. epiſt. ad Oceanum tom. 2. pag. 744.* apud Autorem libri Gallici cui titulus, *Avis aux Jeſuites d'Aix ſur un Ballet, pag. 37.*

(b) *Virgil. ecl. 3. v. 7.*

(c) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 624.*

(d) *Konig Bibl. vet. & nov. pag. 4.*

(e) *Poccianius de Script. Flor. pag. 51. le dit expreſſement, dicavit proptio Marte vitam Annibalis & Scipionis.*

(f) *Voiez le Journal des Savans du 2. Sept. 1697. pag. m. 654.*

paſſent de degré en degré juſques aux plus éminentes Metropoles. C'eſt une polygamie ſpirituelle, ou quelque choſe de pis: car ſelon l'eſprit des anciens Canons (a), il ſe contracte un mariage ſpirituel entre un Paſteur & ſon Troupeau. Les Communions à plus petits Benefices n'ignorent pas les effets de cette humeur.

Pareius (b) iſta viris tamen objicienda memento.

Voiez la remarque H de l'article *Alciat (André)*.

(B) *Il le fit revenir bien-tôt.*] Voilà le ſuccés de tant de ſollicitations, & de gratifications que le Duc de Parme avoit emploiées pour attirer Accariſi. Il l'eut enfin, je l'avoue; mais on le lui ôta bien-tôt, par les mêmes voies dont il s'étoit ſervi pour l'ôter aux autres. Mr. Moreri dit pourtant qu'Accariſi n'alla point trouver ce Duc, & qu'*il auroit trop fait de violence à ſon inclination s'il eût quitté ſa patrie, où il étoit arrêté par les bienfaits de Ferdinand Grand Duc de Toſcane.* Nouvelle faute que l'on ne ſauroit excuſer; car nous liſons dans Nicius Erythræus que lors qu'Accariſi alla ſervir le Duc de Parme, il y avoit pour le moins 20. ans qu'on lui avoit conferé la nouvelle charge que le Grand Duc Ferdinand avoit fait créer dans le College de Siene. Nous liſons auſſi dans le même Auteur, qu'Accariſi ne profeſſa que quatre ans à Piſe, où il fut apellé peu après ſon engagement de Parme. Or il mourut en 1622. quatre ans après qu'il eut accepté la Chaire de Piſe. Il faut donc que le Duc de Parme ſoit venu à bout de ſon deſſein environ l'an 1616. auquel tems il n'y avoit point de Grand Duc qui ſe nommât Ferdinand. Mr. Moreri dit lui-même dans l'article *Medicis*, que Ferdinand I. mourut en l'année 1609. & que Ferdinand II. ſuceda à ſon pere l'an 1621.

(A) *De quelques vies de Plutarque.*] Il en auroit traduit quatre ſi nous en croiions Voſſius (c) & Konig (d), celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Demetrius: mais comme il ne paroît pas que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal par Plutarque ſoient dans la nature des choſes, il eſt beaucoup plus probable qu'Acciaiolus a compoſé de (e) ſon chef les vies de ces deux grans Capitaines, qu'il n'eſt probable qu'il les ait traduites du Grec. C'eſt à quoi Voſſius ne ſemble pas avoir pris garde. Aparemment l'Abbreviateur de la Bibliotheque de Geſner lui a ſervi de mauvais guide. Le P. Menetrier (f) aſſure qu'Acciaioli fut un impoſteur en ſe vantant d'avoir traduit ſur le Grec la vie d'Annibal.

(B) *Ont accuſé Acciaioli de plagiat.*] On pretend qu'il s'aproprie les leçons de Jean Argyropylus, & qu'il en bâtit le Commentaire qu'il publia ſur la Morale d'Ariſtote, ſans rendre à chacun ce qui lui apartenoit. *Scripta quæ ſub nomine Acciaioli ea de re circumferuntur, non Acciaioli commentaria, ſed Argyropyli prælectiones Florentiæ habitæ, & ab Acciaiolo deſcriptæ, edreaque à plerisque exiſtimantur.* C'eſt ainſi que parle Simon Simonius dans l'Epitre dedicatoire (g) d'un livre imprimé en 1567. Gabriel Naudé renouvella cette accuſation long tems après d'une maniere (h) fort politive. Mr. Moreri a confondu la Morale d'Ariſtote avec le Commentaire ſur cette Morale: *On a même cru*, dit-il, *que la Morale d'Ariſtote à Nicomachus que Donat avoit publiée etoit de la façon du même Argyropile; mais Volaterran ſoutient le contraire.* Voilà comment cet Auteur ſavoit traduire le Latin le plus aiſé, je veux dire le Latin de Voſſius: il avoit lu ces paroles dans Voſſius; (i) *Imo commentaria illa in Nicomachia Ariſtotelis multis arbitrantur non ipſius eſſe Acciaioli, ſed prælectiones eſſe Argyropoli, ab Acciaiolo autem deſcriptas, inque lucem emiſſas. Nihil tale tamen de eo Volaterranus.* C'eſt confondre deux fois les choſes; c'eſt prendre le commentaire pour le texte; c'eſt prendre le ſilence d'un homme pour la refutation formelle d'une accuſation. Le docte Conringius a juſtifié nôtre Donat contre Naudé; non pas en montrant qu'Argyropylus n'avoit point fourni les materiaux de l'Ouvrage, mais en diſant (k) qu'Acciaioli avoit indiqué ſa ſource. Quel aveu peut-on demander plus authentique que celui-ci? *Joannes (l) Argyropylus Byzantinus cum Florentiæ inter cætera philoſophia opera Ariſtotelis libros qui ad Nicomachum de moribus ſcribuntur mirifice eſſet complexus, eos suo nomine Latinos fecit, publicèque deinde explicuit non ſine magna auditorum approbatione: habent enim libri 2. ſummam dignitatem, admirabilemque doctrinam, ordinem vero propè ſingularem. Itaque ſi accurata & exquiſita quædam explanatio accedat, magnum auditoribus afferent fructum; quod ego jam inde ab initio mecum conſiderans una cum plerisque aliis qui hujus quoque præceptoris diſciplinam ſequuntur, in iis audiendis præcipuam curam diligentiamque adhibui . . . . Poſtea vero cum viderem hos libros a te & ab iis omnibus qui ingenio vehementer excellunt liberaliſſimè lagi, ulteriùs progrediendum ratus* EXPOSITIONEM HUJUS DOCTORIS *accommodatam præcipuè menti philoſophi literis mandare conſtituo, ut ii qui adeſſe non poterunt . . . hac quæ nos* EX EJUS ORE ACCEPIMUS *percipere & ipſi pro arbitrio poſſint; quare tranſcriptionem illius ac ordinem explicandi pluribus verbis ſecuti ſumus, lata interdum & diffuſa oratione uſentes, ut explanatio aperta magis magiſque omnibus eſſet communis.* Si Voſſius avoit eu connoiſſance de ce paſſage, ſe ſeroit-il contenté

(g) *Comment. in Ariſtotel. Ethic.*

(h) Argyropylus Byzantinus cujus prælectiones Florentiæ habitas non abſque manifeſto plagii crimine ſibi poſtea vendicavit Donatus Acciaiolus. *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m. 16.*

(i) *Voſſius ubi ſupra.*

(k) *Conring. Introd. in Polit. Ariſt. pag. 649. 659. apud Thomaſium de plag. literar. p. 153.*

(l) *Donat. Acciaiol. Præfat. ad Coſmum Medicem Commentar. in Ethica Ariſt. ad Nicomach.*

Digitized by Google

les (C) loüanges qu'ils lui ont données pour ce livre. Il a eu beaucoup de part à l'eſtime du Cardinal de Pavie, comme il paroit par les lettres qu'il en recevoit, & que l'on trouve parmi celles qui ont été publiées de ce Cardinal.

On trouvera ci-deſſous (D) un ſuplément conſiderable.

ACCIAIOLI (ZENOBIUS) Florentin, & Moine de l'Ordre de Saint Dominique, s'eſt diſtingué par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il faloit qu'il eût de l'érudition, puis que ſous le Pape Leon X. il fut Bibliothecaire du Vatican. Il exerça cette charge depuis l'an 1518. juſques à ſa mort qui arriva l'année 1520. Il vécut 58. ans. Il entendoit le Grec & l'Hebreu, & il a traduit en Latin quelques Ouvrages des anciens Peres: Olympiodore ſur l'Eccleſiaſte; le Traité d'Euſebe contre Hierocles; les douze livres de Theodoret *de Græcarum affectionum curatione*; Juſtin Martyr. Comme il étoit Poëte & Orateur, il a loüé le ciel & la terre tant en vers qu'en proſe. Nous avons de lui des Poëmes & des Sermons ſur l'Epiphanie, & des vers & des Harangues en l'honneur de Leon X. On a publié quelques lettres qu'il avoit écrites à Pic de la Mirandole; un Traité *de laudibus Urbis Romæ*; le Panegyrique de la ville de Naples recité dans le Chapitre General de l'Ordre; & la Chronique du Couvent de St. Marc de Florence. Il raſſembla en un volume les épigrammes Greques de Politien, & les publia * l'an 1495.

Ambroiſe d'Altamura que j'ai ſuivi pas-à-pas dans cet article, s'eſt aparemment diſpenſé des loix de l'exactitude; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit. *Des Ouvrages de Zenobe Acciaioli nous n'avons que la traduction du livre d'Euſebe contre Hierocles, celle d'Olympiodore ſur l'Eccleſiaſte, & celle de Theodoret de la gueriſon des fauſſes opinions des Gentils. Les poeſies dont parle Gyraldus, ſoit Greques, ſoit Latines n'ont jamais été imprimées. Quelques-uns croient qu'il ne mourut qu'en 1537. parce que Jerôme Aleandre ſon ſucceſſeur dans la charge de Bibliothecaire du Vatican, ne commença que la même année à remplir cette place, ainſi que Zenobe l'avoit remplie l'an 1518. après Philippe Beroalde le jeune mort la même année.*

* *Tiré d'Ambroiſe d'Altamura. Bibliotheca Cisalpina. Tradicat. pag. 243.*

ACCIUS (LUCIUS) Poëte tragique Latin, fils d'un (A) affranchi, feroit né ſous le Conſulat d'Hoſtilius Mancinus, & d'Atilius Serranus l'an de Rome 583. ſi nous en croïons la chronologie de St. Jerôme. Mais nous montrerons ci-deſſous qu'il n'y (B) a pas trop de lieu de

(a) *Geſn. Bibliotheca. fol. 216. verſo.*

(b) *Jovius, Elog. c. 16.*

(c) *Varill. Anecdot. de Flor. pag. 169.*

(d) *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas Euſtachius.*

(e) *Mr. de la Monnoie.*

* *Poſſevinus de Script. Florent. pag. 51. obſerve cela.*

(f) *In Chron. Euſeb. ad ann. 2. Olymp. 160.*

(g) *Briet. de Poet. Lat. pag. 5.*

(h) *Conrad. in Brut. Cicer. pag. 198.*

(i) *Manuce in Philipp. 1. ſub fin. les compte ainſi, ayant oublié ce que Ciceron a dit de ſes converſations avec Accius. Remarquez en paſſant que l'opinion rapportée dans les Jugemens des Savans ſur les Poëtes t. 2. pag. 15. eſt fauſſe; ſavoir qu'Accius mourut l'an 618. de Rome, en l'Olymp. 161.*

temté d'oposer aux accuſateurs d'Acciaioli le ſilence de Volaterran? Il pouvoit lire cela dans un Ouvrage de Geſner (a). N'eſt-il pas bien étrange qu'un pauvre Auteur, qui avoit ſi ſolennellement declaré dans ſa preface qu'il ne donnoit qu'une traduction paraphraſée des leçons d'Argyropylus, ait été pendant long tems accuſé de plagiat?

(C) *Outré les loüanges.*] Cela paroît par le parallèle du texte de Paul Jove avec la paraphraſe de Mr. Varillas. (b) *Brudita & perelegantes commentationes magnum lumen attuliſſe judicatur* Moralibus Ariſtotelis, *explosis ſcilicet ſophiſtarum interpretum inepties, quam Euſtratii Græci placita ſecutus, certiore ubique veſtigio monſtrat.* Voilà le texte, & voici la paraphraſe. *Il (c) ne laiſſa pas de traduire les Morales d'Ariſtote beaucoup plus exactement que ceux qui l'avoient precedé dans cette ſorte de travail, ni de les purger des interpretations ridicules que les anciens & les Sophiſtes nouveaux leur avoient données, par un admirable commentaire, où il montra que quiconque s'engage dans ce labirinthe ſans un autre guide que le fameux Euſtachius, ne ſauroit éviter de s'égarer.* Il n'eſt pas beſoin que j'avertiſſe que l'Auteur des Anecdotes va plus loin que ſon Latin, tant à l'égard d'Acciaioli, qu'à l'égard d'Euſtratius (d), & qu'au lieu de loüer ce dernier comme il en a l'intention, il le ravale au dernier rang des Interpretes; il devoit dire *avec un autre*, & non pas *ſans un autre*. Que diroit le P. Bouhours de *par un admirable commentaire*? Ces paroles ſont ſi mal placées, qu'elles font penſer que les Sophiſtes ont donné des interpretations ridicules par un admirable commentaire.

(D) *On trouvera ci-deſſous un ſuplément conſiderable.*] J'en puis parler avec cet éloge, puis qu'il s'agit d'un memoire qu'un fort (e) habile homme m'a communiqué. „ Le Traité que Matthieu Palmieri a laiſſé de l'origine de la famille des Acciaioli, peut beaucoup ſervir à rectifier & à remplir l'article de Donat Acciaioli. Ce Traité écrit en Latin par Matthieu Palmieri a été traduit en Italien par un Donat Acciaioli Chevalier de Rhodes. L'original juſqu'ici n'a point paru: la traduction ſeule a été imprimée à Florence in 4. l'an 1588. chez Barthelemi Sermartelli à la ſuite de l'Hiſtoire des Ubaldini, & de la vie de Nicolas Acciaioli Grand Senechal des Roiaumes de Sicile & de Jeruſalem. Il y eſt dit que nôtre Donat naquit en 1428. qu'il fut enterré aux depens du public; que Chriſtophle * Landin fit ſon Oraiſon funebre. Les autres particularitez ſeroient trop longues à raporter . . . . . Sabellic dans ſon Dialogue *de reparanda lingua Latina* (dialogue pour le dire en paſſant qu'on cite ordinairement comme d'un anonyme) & Vives *libro 5. de tradendis diſciplinis* ont parlé avec éloge de la vie de Charlemagne par Donat Acciaioli. „ L'Hiſtoire Florentine de Leonard d'Arezzo traduite „ de Latin en Italien par ce Donat a été imprimée à „ Veniſe in fol. 1473. au raport du Pere Labbe p. 341. „ *Supplem. nova Biblioth. MSS.* „

(A) *Fils d'un affranchi.*] Plus je conſidere ces paroles de Moreri, *Marcinus & Serranus que l'ancienne Rome avoit vus élevez à la dignité du Conſulat, furent ſes proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cauſe de ce menſonge que celle-ci. Il avoit lu dans Charles Etienne, *natus parentibus libertinis, Marcino & Serrano Conſulibus*, & ne faiſant pas aſſez d'attention au mot *libertinus*, ni à celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le Poëte étoit proche parent de ces deux Conſuls. Au moins devoit-il changer *Marcinus* en *Mancinus*. Voici comme parle St. (f) Jerôme; *Lucius Accius Tragœdiarum ſcriptor clarus habetur natus Mancino & Serrano Conſulibus, parentibus libertinis.* Le P. Briet (g) attribue à Aulugelle deux ou trois choſes touchant Accius, qu'il ne faloit attribuer qu'à St. Jerôme.

(B) *Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.*] Je parle ainſi ſans avoir des raiſons demonſtratives contre cette chronologie; je n'ai que des embarras à montrer de part & d'autre. Ciceron avoit parlé pluſieurs fois avec Accius; j'en aporte la preuve dans la remarque H. Or Ciceron étoit né l'an 647. de Rome; & il n'y a gueres d'aparence qu'avant l'âge de 20. ans il ait pu avoir de frequentes converſations avec ce Poete; il faudroit donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667. de Rome. Il auroit eu donc alors 84. ans, ſelon la Chronique d'Euſebe. J'avoue qu'il n'y a rien là d'impoſſible; mais il faut bien que la vraiſemblance n'y ſoit pas, puis que Gyraldus n'a pu croire que le Poete avec lequel Ciceron avoit tant de fois parlé, fût le même Lucius Accius dont on cite tant de Tragedies. Il croit qu'il y a eu deux Poetes nommez Accius. Joignez à cela que (h) Corradus qui n'admet point cette diſtinction, n'oſe faire concourir la 20. année de Ciceron qu'avec la 70. d'Accius; de ſorte qu'à cauſe du paſſage de Ciceron, il place la naiſſance d'Accius 40. ans plus bas que St. Jerôme ne l'a placée. Mais ce n'eſt pas le tout: Ciceron dans ſa I. Philippique nous aprend que l'on avoit repreſenté une Tragedie d'Accius pendant la celebration des jeux que Brutus devoit donner, & auſquels il n'aſſiſta point, à cauſe qu'il étoit ſorti de Rome depuis le meurtre de Jules Ceſar. Cette piece fut fort aplaudie; mais les aplaudiſſemens eurent plus de relation à Brutus, qu'à Accius. Ils ſeroient revenus de loin ſur ce Poete, & par un ſaut de ſoixante ans; *Niſi forte Accio tum plaudis & ſexageſimo poſt anno palmam dari putabaris, non Bruto.* Si vous comptez (i) ces ſoixante ans depuis la mort d'Accius, il faudra qu'il ſoit decedé l'an 650. de Rome; & par conſequent que Ciceron mente, quand il raconte qu'il a

de s'y fier. Il ſe fit connoître avant la mort de Pacuvius; car on repreſenta l'une de ſes pieces (C) la même année que Pacuvius produiſit ſur le theatre une piece de ſa façon. Celui-ci avoit alors 80. ans; l'autre n'en avoit que 30. On ne ſait point le nom de la piece qu'Accius fournit cette année-là; mais on ſait celui de pluſieurs de ſes Tragedies, par le moien de quelques Auteurs * qui les ont citées. Il prit les plus grans ſujets qui euſſent paru ſur le theatre des Atheniens, Andromaque, Andromede, Atree, Clytemneſtre, (D) Medée, Meleagre, Philoctete, la Thebaide, Terée, les Troades, &c. Il n'emprunta pas toûjours des Grecs la matiere de ſes pieces, il en fit une dont le ſujet fut entierement Romain; elle s'apelloit (E) Brutus, & traitoit de la deſtitution de Tarquin. S'il eſt vrai qu'il ait fait une piece intitulée *les Noces*, † & une autre intitulée *le Marchand*, on auroit raiſon de croire (F) qu'il faiſoit auſſi des Comedies. Il ne ſe borna pas à faire des pieces de Theatre, il compoſa quelques autres livres, & nommément des Annales, que Macrobe, Priſcien, Feſtus, & Nonius Marcellus ont citées. Il eut pour ami & pour patron Decimus Brutus, qui fut Conſul l'an de Rome 615. & qui remporta en Eſpagne pluſieurs victoires, qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque † tems après. Ce Brutus prit tant de plaiſir aux vers où Accius l'avoit loüé, qu'il (G) en orna l'entrée des temples & des monumens qu'il fit conſtruire de la depouille des ennemis. On pouvoit faire

* *Nonius Marcellus, Varron, Aulugelle &c.*

† *Voſſius de poët. Lat. p. 7. cite ces deux pieces, & la derniere ſur l'autorité de Varron: je n'ai point trouvé cela dans Varron.*

† *L'an 623. Voiez les Faſtes de Sigonius.*

(a) *Voiez la remarque O.*

(b) *Valer. Maxim. lib. 3. c. 7.*

(c) *Saint Evremont ſelon quelques-uns. Voiez l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe p. m. 69. mais dans le Chevræana pag. 307. on attribuë cette Satire au Comte d'Etelan.*

(d) *Intitulée.* la Comedie des Academiſtes. *Là Godeau aiant dit à Colletet,* Colletet je vous trouve un gentil violon, *reçoit cette repenſe,* Nous ſommes tous égaux etant fils d'Apollon.

(e) *Aſcon. Pedian. in Orat. pro M. Scauro.*

(f) *Sueton. in ejus vita, cap. 56.*

(g) *Cicero in Bruto.*

(h) *Crinitus de Poët. Lat. c. 5. Glandorp. Onomaſt. p. 3.*

(i) *Conrad. in Cicer. Brut. pag. 342.*

(k) *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 30.*

ſouvent ouï dire certaines choſes à Accius. Si vous les comptez depuis le tems que cette piece commença de paroître ſur le theatre, vous ferez raiſonner l'Orateur aſſez foiblement: car il ſuposera qu'on n'aplaudit qu'aux premieres repreſentations d'une bonne piece de theatre, ce qui eſt très-faux. Il vaut mieux neanmoins prendre ce parti, que de mettre la mort d'Accius à la 3. année de Ciceron. Si donc le paſſage de la I. Philippique ne prouve point qu'Accius ſoit mort avant l'an 667. de Rome, prolongeons la vie de ce Poëte juſques là; mais comme nous n'avons pas lieu d'être aſſûrez de (a) l'exactitude de Saint Jerôme, ne faiſons pas difficulté de dire qu'Accius pouvoit être encore un homme de ſoixante à ſoixante-dix ans, & que s'il a vécu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui & de Ceſar ce que dit (b) Valere Maxime. *Is* (poëta Accius) *Julio Cæſari ampliſſimo & florentiſſimo viro in Collegium poëtarum venienti nunquam aſſurrexit, non majeſtatis ejus immemor, ſed quod in comparatione communium ſtudiorum aliquanto ſuperiorem ſe eſſe confideret. Quapropter inſolentiæ crimine caruit, quia ibi voluminum non imaginum certamina exercebantur.* Cette derniere penſée revient à celle dont (c) l'Auteur d'une Satire (d) contre l'Academie Françoiſe ſe ſervit. J'avoue que ce n'eſt pas ſans quelque difficulté, que l'on peut étendre la vie du Poete Accius juſques à la grande proſperité de Jules Ceſar; & c'eſt ce qui a obligé Corradus à ſuposer qu'il s'agit de Sextus Julius Ceſar dans ce paſſage de Valere Maxime. Mais pourquoi n'entendroit-on point ce Caius Ceſar qui fut tué par les ſatellites de Marius, & qui n'aiant été qu'Edile, ne laiſſoit pas d'avoir un ſi grand credit, que ſes diſputes avec le Tribun Sulpitius exciterent la guerre civile (e)? Il étoit un des premiers Orateurs de ſon tems, & bon Poëte tragique. Quoi qu'il en ſoit, ſouvenons-nous que Ceſar fut Poëte de fort bonne heure: *Feruntur & a puero & ab adoleſcentulo quædam ſcripta, ut* Laudes Herculis, *Tragœdia* Oedipus (f).

(C) *La même année que Pacuvius.*] Ciceron le rapporte ſur le temoignage même d'Accius. (g) *Ut Accius iiſdem Ædilibus ait ſe & Pacuvium docuiſſe fabulam, cum ille octoginta ipſe triginta annos natus eſſet.* Il y a dans Ciceron *iiſdem Ædilibus*, mais quelques-uns aiant mal écrit ou mal lu cela, ont debité que ces deux Poetes publierent leurs Ouvrages dans la même (h) maiſon, *in iiſdem ædibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpoſitis.* Ce qui eſt viſiblement une double falſification. Corradus (i) croit qu'Accius avoit ecrit cette circonſtance de ſa vie dans ſes Annales; mais Voſſius (k) pretend que ce fut dans un Ouvrage intitulé *Didaſcalica*. Il en donne pour raiſon qu'Accius traitoit de la Poëſie & des Poëtes dans cet Ouvrage, comme on le peut recueillir de ce que Chariſius & Aulugelle en ont cité. Mais cette raiſon n'eſt nullement forte: Voſſius ſe refute lui-même en refutant Corradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius, parce, diſoit-il, qu'un Poëte ne parle pas de lui-même dans une piece de theatre. Les prologues de Terence font voir le contraire. Comment Voſſius qui s'eſt ſervi de cette raiſon, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvoit fort naturellement faire reciter dans un prologue, qu'une de ſes pieces avoit été produite ſur le theatre en même tems qu'une piece de Pacuvius? Joignez à ceci qu'outre les Annales & les *Didaſcalica*, Accius avoit fait des livres qui n'étoient point pieces de theatre.

(D) *Medée.*] La conjecture du Pere Leſcalopier me paroit fort vraiſemblable, que les vers citez par Ciceron au 2. livre de la nature des Dieux appartenoient à la Medée de nôtre Poëte (l). Ces vers decrivent l'étonnement où l'on ſuposoit un berger, qui n'aiant jamais vu de vaiſſeau, decouvrit du haut d'une montagne celui qui portoit les Argonautes. Le bon Pierre (m) Crinitus en conſequence de ce paſſage, ſe figure que Ciceron avoit allegué une Tragedie d'Accius intitulée *les Argonautes*. Quand même ce Poëte auroit compoſé une ſemblable Tragedie, Crinitus ne laiſſeroit pas d'être blâmable, puis qu'il l'auroit aſſûre ſur un très-mechant fondement. L'Auteur dont je viens de raporter la conjecture, ne devoit pas nous prouver par le temoignage de Crinitus, que les Grammairiens font mention de la Medée d'Accius; il devoit citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des Poëtes tragiques recueillis par Scriverius, que les vers touchant le vaiſſeau des Argonautes appartiennent à la Tragedie intitulée *Medée*.

(E) *Elle s'apelloit Brutus.*] Manuce a (n) cru fauſſement qu'elle fut repreſentée quand on celebra les jeux Apollinaires, auſquels le frere de Marc Antoine preſida en la place de Brutus qui s'étoit abſenté de Rome; mais il eſt clair par (o) les lettres de Ciceron, que la Tragedie d'Accius qui fut repreſentée en cette rencontre étoit le Terée. Il eſt ſurprenant que la plupart des Commentateurs de Ciceron aient ignoré cela. Maturantius a cru qu'on repreſenta l'Atrée; Beroalde & Hegendorphin ont cru qu'on repreſenta le Brutus.

(F) *Qu'il faiſoit auſſi des Comedies.*] Le Grammairien Donat ne nous permet pas d'en douter; car il met entre les perfections de Terence de s'être contenté de faire des Comedies, ſans avoir jamais ſuccombé à la tentation de faire des Tragedies; ce qui avec d'autres choſes, ajoûte-t-il, a été au deſſus des forces de Plaute, d'Afranius, & d'Accius, & de preſque tous les plus grands Poëtes comiques. Comme je ne m'attache pas ſervilement à traduire mot à mot, il eſt bon de raporter les propres paroles de cet Auteur. (p) *Hæc cum artificioſiſſima Terentius fecerit, tamen illud eſt admirandum quod & morem vetuſtas ut Comœdiam ſcriberet, & temperavit affectum ne in Tragœdiam tranſiliret, quod cum aliis rebus minime obtemperaſſe ejus à Plauto, & ab Afranio, & ab Accio, & multis ferè magnis Comicis invenimus.* On pourroit recueillir de là qu'Accius au commencement ne faiſoit que des Comedies; mais comme les Tragedies firent ſa grande reputation, je ne ſai ſi Donat a eu toute l'exactitude neceſſaire, lors qu'il l'a ainſi placé parmi les Poëtes comiques. Mr. Dacier a très-bien ſu que c'étoit un Poëte tragique, & il l'a dit expreſſement dans ſa remarque ſur ce vers d'Horace (q):

Nil comis tragici mutat Lucilius Atti?

Neanmoins il a traduit ce vers en cette maniere, *Lucilius. . . . ne trouve-t-il rien à changer dans les Comedies d'Attius?*

(G) *Il en orna l'entrée des temples.*] Ciceron & Valere Maxime nous l'aprenent. *Decimus quidem Brutus*, dit le (r) premier, *ſummus ille vir & imperator, Accii amiciſſimi ſui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit ſuorum.* Voici ce que dit Valere Maxime. (ſ) *Similiter honoratus animus erga poëtam Accium D. Brutis ſuis temporibus clari ducis extitit, cujus familiari cultu & prompta laudationis delectatus, ejus verſibus templorum aditus quæ ex manubiis conſecraverat, adornavit.* Scriverius (t) a cité un autre paſſage en ces propres termes, *Amatus etiamnum in tantum Attius à Decio Bruto fuiſſe dicitur, ut Attianis verſibus templorum & monumentorum frontes & aditus exornare conſueverit.* Il le donne pour les propres paroles

(l) *Voez Leſcalopier commentar. in Cicer. de nat. Deorum pag. 382.*

(m) *Crinit. de Poet. Lat. l. 1. c. 7.*

(n) *Paulus Manutius in Philipp. 1. Cicer. ſub fin.*

(o) *Cicero, Epiſt. 2. & 5. l. 16. ad Attic.*

(p) *Donat. de Tragœd. & Comœd.*

(q) *Horat. Sat. 10. l. 1.*

(r) *Cicero pro Archia Poëta.*

(ſ) *Val. Maxim. lib. 8. c. 14.*

(t) *Scriver. in teſtimon. de Attio.*

Digitized by Google

faire cela beaucoup plus par un principe de vanité, que par un principe d'amitié ; & ce pouvoit être moins une preuve qu'on aimât le Poëte, qu'une preuve qu'on aimoit les louanges : mais en tout cas cela faiſoit voir que Decimus Brutus trouvoit beaux les vers d'Accius. Or c'étoit un homme qui pouvoit (*H*) juger d'un Ouvrage de cette nature. Je ne trouve point que Ciceron ait accuſé *Accius d'une rudeſſe de ſtyle un peu trop affectée* ; cela regarde (*I*) un autre Poëte, comme Mr. Moreri l'eût facilement reconu, s'il ne s'en fût point fié à ſes precurſeurs. Ce n'eſt pas que la dureté de ſtyle n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un Poëte * fort eſtimé. On peut voir dans Aulugelle la reflexion de bon (*K*) ſens qu'il opoſa à ce reproche. La reponſe qu'il fit à ceux qui lui demandoient pourquoi il ne plaidoit pas, lui qui reüſſiſſoit ſi bien ſur le theatre, n'eſt (*L*) pas moins ſenſée. Il étoit de petite taille ; † cependant il ſe fit dreſſer une très-grande

* *Voiez la remarque N.*

† Notatum ab auctoribus & L. Accium Poetam in Camenarum æde maxima forma ſtatuam ſibi poſuiſſe, cum brevis admodum fuiſſet. *Plin. l. 34. c. 5. Charles Etienne dit fauſſement que Dec. Brutus lui dreſſa cette ſtatuë. Lloyd & Hofman ont adopté cette faute.*

roles de Ciceron *in Bruto*, mais je ſuis ſûr qu'elles ne s'y trouvent point. Apparemment quelque Auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avoit cité Ciceron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius, & d'Accius, & puis il avoit raporté ce qui concerne D. Brutus, & s'étoit contenté d'exprimer le ſens des paroles de Ciceron, & n'avoit pas laiſſé de citer *idem Cicero*. Sur cela Scriverius s'eſt imaginé qu'on avoit cité les propres paroles de Ciceron, & qu'on les avoit tirées du même livre qui avoit été cite auparavant, & il n'a point pris la peine de verifier. Voilà comment les Compilateurs les plus laborieux & les plus habiles aiment à trouver beſogne faite. Voſſius (*a*), trompé ſans doute par Scriverius, cite Ciceron *pro Archia & in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus. L'illuſion eſt peut-être plus ancienne que je ne dis : Scriverius pourroit bien ne l'avoir pas eue de la premiere main. Quelque ſoigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le paſſage de Columella que nous verrons (*b*) ci-deſſous.

(*a*) *Voſſius de Poet. Lat. pag. 7.*

(*b*) *Dans la remarque N.*

(*H*) *Qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature.*] Paterculus (*c*) fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par raport à la vertu militaire ; mais voici comment (*d*) Ciceron le loüe du côté de l'érudition. *D. Brutus M. filius, ut ex familiari ejus L. Accio poeta ſum audire ſolitus, & dicere non inculte ſolebat, & erat cùm literis Latinis, tùm etiam Græcis, ut temporibus illis, ſatis eruditus.*

(*c*) *Vell. Paterculi. lib. 2. cap. 5.*

(*d*) *Cicero in Bruto pag. m. 397.*

(*I*) *Cela regarde un autre Poëte.*] Savoir Attilius, dont Ciceron parle non ſeulement dans l'une de ſes Lettres à Atticus, (*e*) *Hoc enim Attilius, poëta duriſſimus*, mais auſſi dans un autre endroit. Cet autre paſſage merite d'être raporté un peu au long, parce qu'il aprend de quelle maniere il faut juger de ceux qui meprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur nation. (*f*) *A quibus tantum dißentio ut cùm Sophocles vel optimè ſcripſerit Electram, tamen malè converſam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius,*

Ferreum (g) ſcriptorem optimo, verum ſcriptorem tamen
Ut legendus ſit.

Rudem enim eſſe omnino in noſtris poëtis aut inertiſſimæ ſegnitiæ eſt, aut faſtidii delicatiſſimi. Mihi quidem nulli ſatis eruditi videntur quibus noſtra ignota ſunt. Suetone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'article de ce Poëte. L'Electra étoit ſans doute une Tragedie, cependant Attilius n'eſt compté qu'au nombre des Poëtes comiques dans le catalogue de (*h*) Volcatius Sedigitus ; & ſelon la remarque de Voſſius, les morceaux que Ciceron, Varron, & Macrobe (*i*) citent de lui, ſentent plus le comique que le tragique. Qui pretendroit faire de cela une difficulté, feroit dans une grande illuſion. Mrs. Corneille & Racine ne ſont-ils point des Poëtes tragiques ſimplement & abſolument ? neanmoins ils ont fait des Comedies ; & ſi Moliere s'étoit aviſé de compoſer quelque Tragedie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eût-il ceſſé d'être tout court un Poëte comique ? *A majori parte ſumitur denominatio.* Voiez la remarque *F*. Mais pour revenir à la pretenduë acculation contre le ſtyle d'Accius, je dois dire que Ciceron a cité ſouvent ce Poëte, & que dans l'Oraiſon pour Sextius, il l'a traité de grand Poëte : *Summi poëta ingenium non ſolùm arte ſua, ſed etiam dolore exprimebat.* L'endroit eſt curieux : on y voit que le fameux Acteur Eſope ſe ſervoit des vers d'Accius qui avoient quelque raport à l'exil de Ciceron ; qu'il s'en ſervoit, dis-je, pour faire ſentir au peuple cette injuſtice. Les Romains étoient fort accoutumez à faire des aplications au tems preſent, lors qu'ils entendoient certaines penſées à la Comedie. Voiez Suetone (*k*) & la 1. & la 10. Philippique de Ciceron : elles nous aprenent que pendant qu'on joüoit une Tragedie d'Accius, le peuple ne ceſſoit de temoigner par ſes aplaudiſſemens l'amitié qu'il avoit pour Brutus.

(*e*) *Id. epiſt. 20. l. 14. ad Attic.*

(*f*) *Id. de Fmib. l. 1. circa init.*

(*g*) *C'eſt ainſi que Voſſius de Poët. Lat. p. 7. range les paroles de Licinius.*

(*h*) *Apud A. Gell. l. 15. c. 24.*

(*i*) *Je croi que Voſſius de Poët. Lat. pag. 8. ſe trompe touchant Macrobe.*

(*k*) *Sueton. in Caſ. c. 84.*

(*K*) *La reflexion de bon ſens qu'il opoſa à ce reproche.*] Accius allant en Aſie paſſa par Tarente & y vit Pacuve, qui s'y étoit retiré ſur ſes vieux jours. Il fut le voir la Tragedie d'Atrée en poche, & lui en fit la lecture. Telles gens ne ſeparent guere ces choſes-là. Pacuve y trouva d'un côté beaucoup de grandeur & de cadence, & de l'autre beaucoup de dureté & de crudité. Accius avoüa la dette avec joie, & en tira un bon augure pour ſes productions à venir ; les eſprits étant ſemblables aux pommes, qui ne valent jamais rien ſi elles ne ſont dures & vertes avant que de mûrir. Mais il vaut mieux peſer les paroles de l'original. *Tunc (l) Pacuvium dixiſſe aiunt ſonora quidem eſſe quæ ſcripſiſſet & grandia, ſed videri ea tamen ſibi duriora paulum & acerbiora. Ita eſt, inquit, Accius, uti dicis, neque id ſane me pœnitet, molliora enim fore ſpero quæ deinceps ſcribam. Nam quod in pomis eſt, itidem, inquit, eſſe ajunt in ingeniis, quæ dura & acerba naſcuntur, poſt fiunt mitia & jucunda : ſed quæ gignuntur ſtatim vieta & mollia atque in principio ſunt uvida, non matura mox fiunt, ſed putria. Relinquendum igitur viſum eſt in ingenio quod dies atque ætas matißcet.* Cela me fait ſouvenir d'un conſeil que Lipſe donnoit aux jeunes gens. La paſſion énorme qu'il avoit conçuë pour je ne ſai quel ſtyle concis, qui degoûte ou qui fait rire la plupart de ceux qui liſent les Lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeuneſſe qui affecte la brieveté. Il diſoit que c'étoit le chemin de la maigreur, & qu'il faloit avoir à cet âge-là pluſieurs ſuperfluitez que l'on donnât à émonder aux années ſuivantes. *Adeò*, dit-il, (*m*) *juventutem ad brevitatem non voco, ut etiam abſterream, ſive quia tuto aſſumere vix poteſt, & brevitatis imitatio facillimè ætatem hanc decipit : ſive quia nec utiliter poteſt. & juvenili illo brevitatis ſtudio aridus plerumque & exſuccus ſtilus evadit, nec facile ad laudatam illam temperiem venitur, niſi initio ubertas quædam & luxuries ſit quam ætas paullatim depaſcat.* Balzac (*n*) étoit dans le même ſentiment ; mais pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionaire de Charles Etienne, & dans ceux qui ont été bâtis ſur le même fond, que Quintilien l'a excuſé ſur le tems où il vivoit. (*o*) *Tragœdia ſcriptores Accius atque Pacuvius clariſſimi gravitate ſententiarum, verborum pondere & auctoritate perſonarum. Cæterum nitor & ſumma in excolendis operibus manus magis videri poteſt temporibus quàm ipſis defuiſſe. Virtutem tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui eſſe docti affectant, volunt.* On diroit que Quintilien copie ces vers d'Horace ;

Ambigitur (p) quoties uter utro ſit prior, auſere
Pacuvius docti famam ſenis, Accius alti.

Il y a un paſſage d'Ovide qui ſemble reprocher je ne ſai quoi de ſauvage & de farouche au ſtyle de nôtre Accius ; mais tout bien compté j'aimerois mieux entendre par là les actions cruelles dont il avoit fait la deſcription dans ſes Tragedies. La penſée d'Ovide eſt que ſi l'on jugeoit des mœurs d'un homme par ſes Ecrits, Accius ſeroit feroce, Terence aimeroit la bonne chere, ceux qui decrivent la guerre ſeroient braves.

Accius (q) eſſet atrox, convivia Terentius eſſet,
Eſſent pugnaces, qui ſera bella canunt.

(*l*) *Aul. Gellius, l. 13. c. 2.*

(*m*) *Lipſ. in inſtitut. Epiſtol.*

(*n*) Amputanda plura ſunt efflorescenti illi ætati quàm inſerenda, faciliusque eſt remedium ubertatis, ſterilis nullo labore ſuperantur. *Balzac in epiſt. ſelect.*

(*o*) *Quintil. inſtitut. Orat. l. 10. c. 1.*

(*p*) *Horat. epiſt. 1. l. 2.*

(*q*) *Ovid. Triſt. l. 2.*

(*L*) *N'eſt pas moins ſenſée.*] C'eſt Quintilien qui nous a conſervé ce petit fait. *Ajunt (r) Accium interrogatum cur cauſas non ageret, cùm apud eum in tragœdiis tanta vis eſſet, hanc reddidiſſe rationem, quòd illic ea dicerentur quæ ipſe vellet, in foro dicturi adverſarii eſſent quæ minimè vellet.* Dans mes Tragedies, repondit-il, je dis tout ce qu'il me plaît, mais dans le Barreau il me faudroit entendre ce que je ne voudrois pas. Je conois un homme d'eſprit qui emploia une ſemblable raiſon pour detourner ſon fils de l'étude de la Juriſprudence, & pour l'encourager à l'étude de la Theologie. Quoi de plus commode, lui diſoit-il, que de parler devant des gens qui ne vous contrediſent pas ? c'eſt l'avantage des Predicateurs : & quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre dès que vous avez ceſſé de parler, un homme qui vous refute, & qui vous fait rendre compte ſans quartier de tout ce que vous avez dit ? c'eſt la condition d'un Avocat.

(*r*) *Quintil. inſt. Orat. l. 5. c. 13.*

Digitized by Google

grande ſtatuë dans le temple des Muſes. La conſideration qu'on avoit pour lui fut telle, que l'on châtia (M) un Comedien qui n'avoit fait que le nommer ſur le theatre. Nous verrons dans les remarques ſi on peut lui attribuer ce que Valere Maxime raconte d'un Poëte ACCIUS, qui ne ſe leva jamais pour faire honneur à Jules Ceſar dans les aſſemblées des Poëtes. Ciceron a parlé avec beaucoup de mepris d'un ACCIUS qui avoit fait une Hiſtoire; & comme le Poëte tragique a compoſé des Annales, il y en a qui veulent que ce ſoit lui que Ciceron ait maltraité en cet endroit-là. D'autres (N) ne le croient point. Il y eut en ce même tems un aſſez bon Orateur nommé ACCIUS, contre lequel Ciceron defendit Cluentius. Il étoit de Piſaure; & cela peut le faire paſſer pour (O) parent de nôtre Poëte. Il n'eſt point vrai que Ciceron *parle auſſi d'un autre celebre Orateur de ce nom, ſurnommé Navius*. Mr. Moreri a fait là une bevuë; il n'a pas conſideré que cet *Accius Navius* n'eſt pas different du fameux * Devin, dont il parle quelques pages après dans l'article *Attius Navius*. Il ne ſe trompe pas moins, lors qu'il diſtingue du Poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoûte, qu'*Aulu-Gelle parle auſſi* d'Accius l'Hiſtorien diſtinct du Poëte tragique, au chapitre 9. du 3. livre, eſt doublement faux. Cet Auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là; * & par tout ailleurs lors qu'il parle d'Accius, c'eſt le Poëte tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens qui ſe ſont expoſez à la raillerie, pour avoir imité ou admiré (P) le Latin de cet Accius, dans les ſiecles d'une meilleure latinité.

* Ciceron *lib. 1. de divinatione* en conte l'hiſtoire. *Moreri cite* li. de divin. in Verr. *qui eſt une fauſſe citation.*

(l) *Vell. Paterc. l. 2. c. 9.*

(m) *In Chr. n. Euſeb. n. 1876.*

(n) *Scalig. animad. in Euſeb. ibid. ex Paterculo, l. 1. c. 15.*

(o) *Cicero in Bruto. Voiez auſſi l'oraiſon* pro Cluentio.

(p) Pacuvius Brundiſinus Tragœdiarum ſcriptor clarus habetur; vixitque Romæ quoad picturam exercuit & fabulas vendidit. Deinde Tarentum tranſgreſſus propè nonagenarius diem obiit. *Chron. Euſeb. n. 1863.*

(q) Perſ. Sat. 1.

(r) *Caſaubon* in hunc locum Perſii *conjecture qu'il faut lire* Briſeis, *& que c'étoit le titre d'une Tragedie d'Accius. Scriverius* in Teſtim. de Attio, *a tort de croire que Perſe ne parle pas du Poëte tragique.*

(M) *Que l'on châtia un Comedien.*] Se voiant traduits devant les Juges en reparation d'injure, il dit pour ſa defenſe qu'il étoit permis de nommer un homme qui donnoit ſes pieces de theatre à repreſenter. Publius Mutius devant qui la cauſe fut debatuë le condamna. Le Poëte ſatirique Lucilius n'eut pas le même ſuccés, car on renvoia abſous le Comedien qui l'avoit nommément offenſé ſur le theatre. Tant il eſt vrai que les Juges ne ſont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on conſidere plus que d'autres. Celui qui nous aprend ces deux procés s'exprime ainſi: (a) *Mimus quidam nominatim Accium poetam compellavit in ſcena: cum eo Accius injuriarum agit: hic nihil defendit, niſi licere nominari eum cujus nomine ſcripta deatur agenda . . . . Cujus* (b) *Cœlius judex abſolvit eum injuriarum qui Lucilium poëtam in ſcena nominatim laſerat. Publius Mutius eum, qui L. Accium poëtam nominaverat, condemnavit.* Glandorp n'a point ſu où l'on trouvoit cette hiſtoire; il ne la (c) raporte que ſur la foi d'un Auteur (d) moderne dont il copie la fauſſe gloſe. Savoir que le defendeur fut condamné, parce qu'il avoit prononcé tout ſimplement le nom d'Accius ſans titres d'honneur ni complimens, *Sine præfatione honoris nominaverat.*

(a) *Auter Rhetoricor. ad Herenn. l. 1.*

(b) *Ib. l. 2.*

(c) *Gland. Onomaſt. pag. 3.*

(d) *Casaubon, dans Glandorp ne cite pas l'endroit; mais on le trouve dans le Commentaire* in Plin. epiſt. 3. l. 5. pag. m. 291.

(N) *D'autres ne le croient point.*] Si j'avois à prendre parti je me rangerois au leur; car outre que Ciceron qui a tant de fois nommé, & tant de fois cité nôtre Accius ou avec éloge, ou ſans le blâmer, auroit mauvaiſe grace de lui venir dire des injures dans le 1. livre des loix, je remarque que ces injures ſont tout-à-fait oppoſées au caractere de celui qui fait le ſujet de cet article. L'élevation, la grandeur, la force étoient le caractere d'Accius; & nous avons ouï (e) le temoignage qu'Horace & Quintilien lui ont rendu là-deſſus. Joignons y deux vers d'Ovide, & un arrêt deciſif de Paterculus.

Ennius (f) *arte carens,* ANIMOSIQUE *Accius oris*
Cæſarum nullo tempore nomen habent.

Clara (g) *etiam per idem ævi ſpatium fuere ingenia, in togatis Afranii, in Tragœdiis Pacuvii atque Attii uſque in Gracorum comparationem* EVECTI, *magnumque inter hos ipſos faciendis operi ſuo locum; adeo quidem ut in illis lima, in hoc pene plus videatur fuiſſe* SANGUINIS. Si le nouveau temoin (h) que je vais produire étoit de la force des precedens, ce qui ſuit encheriroit de beaucoup ſur tout ce que j'ai deja raporté; car voici Accius ſur la tête du grand Euripide; *Accius poëta junior ſuo ingenio præcellunt Euripidem, qui fuit altus & ingenio ſublimis.* Un autre (i) nous donne Accius & Virgile pour les deux plus excellens Poetes de Rome: *An Latia Muſa non ſolos adytis ſuis Accium & Virgilium recepere, ſed eorum & proximos & procul à ſecundis ſacras conceſſere ſedes?* Quelle aparence qu'un tel homme ait fait une Hiſtoire digne de cette cenſure de Ciceron? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illa erudita Gracorum copia, ſed ex librariolis Latinis? In orationibus autem multus & ineptus, ad ſummam impudentiam.* Remarquez bien que les Annales du Poëte Tragique Accius étoient en vers, & que Ciceron ne parle là que de ceux qui avoient écrit l'Hiſtoire en proſe Latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs Critiques penſent que ce paſſage de Ciceron eſt corrompu, & qu'il faut lire non pas *Accium*, mais *Macrum*. Ainſi la cenſure tombera ſur l'Hiſtorien Licinius Macer. Voſſius (k) embraſſe ce ſentiment; mais lors qu'il aporte en preuve l'amitié qui étoit entre Siſenna & celui que Ciceron maltraite, lors, dis-je, qu'il en conclut que Ciceron n'a point parlé d'Accius, il ſe trompe: car, ne lui en deplaiſe, Accius & Siſenna ont eu à-peu-près le même âge. Siſenna étoit (l) vieux après la guerre civile de Marius & de Sylla, c'eſt-à-dire vers l'an 672. de Rome, & Accius n'etoit point mort en 665.

(e) *Cicero in Bruto. Voiez auſſi l'oraiſon* pro Cluentio.

(f) *Ovidius l. 1. Amor. eleg. 15.*

(g) *Patercul. l. 2. c. 9.*

(h) *Acron in Horat. epiſt. 1. l. 2.*

(i) *Columella de re ruſt. l. 1. præf.*

(k) *Voſſ. de Hiſt. Lat. l. 1. c. 10.*

(O) *Paſſer pour parent de nôtre Poëte.*] St. Jerôme (m) remarque en parlant du Poëte Accius qu'il fut mené à Piſaure, lors que les Romains y envoierent une Colonie; & qu'il y avoit auprès de la ville une terre nommée *fundus Acciamus*. C'etoit la portion qui lui échut dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle Colonie. Sur cela Scaliger obſerve (n), que la Colonie de Piſaure ne fut etablie que quatre ans après celle de Boulogne, c'eſt-à-dire l'an de Rome 568. quinze ans avant la naiſſance d'Accius. Diſons donc que St. Jerôme s'eſt trompé: Rome étoit un ſejour plus propre qu'une Colonie à un Poëte qui étoit la gloire du theatre en ce tems-là: mais ne croions pas que ce menſonge ſoit ſans aucun fondement. Le pere d'Accius ſuivit peut-être ceux qui conduiſirent la Colonie de Piſaure; & peut-être que le patron auquel il devoit ſa liberté, fut un des principaux Commiſſaires de ce nouvel établiſſement. En cas qu'il eût ſuivi ſon patron, il y auroit pu être partagé de la terre que l'on apella dans la ſuite *fundus Acciamus*, & il auroit pu laiſſer entre autres enfans le pere de l'Orateur Accius. Voici comment Ciceron (o) a parlé de cet Orateur. *T. Accium Piſaurenſem, cujus accuſationi reſpondi pro A. Cluentio, qui & accuratè dicebat & ſatis copioſè, eratque præterea doctus Hermagora præceptis, quibus etſi ornamenta non ſatis opima dicendi, tamen ut haſta velitibus amentata, ſic apta quadam & parata ſingulis cauſarum generibus argumenta traduntur.* Scaliger ne cenſure pas St. Jerôme, d'avoir mis (p) pêle-mêle la grande reputation & la mort de Pacuvius ſous la 3. année de la 156. Olympiade, & la grande reputation d'Accius ſous la 2. année de la 160. Olympiade. Il ne peut ſortir de là que des confuſions, pour ceux qui ſavent que Pacuvius avoit 50. ans plus qu'Accius. Car ſi l'on ſuposoit que Pacuvius mourut âgé d'environ 90. ans, en l'année ſous laquelle St. Jerôme parle de ſa mort, il faudroit dire qu'Accius étoit âgé d'environ 40. ans la 3. année de la 156. Olympiade, & cependant il nâquit, ſelon St. Jerôme, ſous le Conſulat de Mancinus & de Serranus, qui tombe ſur la 2. année de la 152. Olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la ſeconde remarque, ſe defier ici un peu de ce Chronologue.

(m) *In Chr. n. Euſeb. n. 1876.*

(n) *Scalig. animad. in Euſeb. ibid. ex Paterculo, l. 1. c. 15.*

(p) Pacuvius Brundiſinus Tragœdiarum ſcriptor clarus habetur; vixitque Romæ quoad picturam exercuit & fabulas vendidit. Deinde Tarentum tranſgreſſus propè nonagenarius diem obiit. *Chron. Euſeb. n. 1863.*

(P) *Le Latin de cet Accius.*] Perſe & Martial ſe ſont bien moquez de ces gens-là:

Eſt (q) *nunc* (r) *Briſæi quem venuſtus liber Acci,*
Sunt quos Pacuviuſque & verrucoſa moretur
Antiopa, ærumnis cor lucifugabile fultis.

Voici ce qu'en dit Martial dans l'epigramme 91. du 2. livre.

Attonituſque legis terrai frugiferai,
Accius & quidquid Pacuviuſque vomunt.

Si l'on avoit imité ces vieux Auteurs, comme nos plus beaux eſprits imitent aujourd'hui Marot, & les autres Poëtes du XVI. ſiecle dans des Contes, dans des Balades, dans des Odes Pindariques, dans des Rondeaux, &c. faits exprès en vieux langage, je ne voi pas que perſonne eût pu raiſonnablement y trouver à mordre: mais aparemment c'étoit tout de bon qu'on emploioit ce ſtyle moiſi & ſuranné; on le prenoit pour la parfaite

(q) Perſ. Sat. 1.

(r) *Caſaubon* in hunc locum Perſii *conjecture qu'il faut lire* Briſeis, *& que c'étoit le titre d'une Tragedie d'Accius. Scriverius* in Teſtim. de Attio, *a tort de croire que Perſe ne parle pas du Poëte tragique.*

Digitized by Google

ACCO. Charles Etienne debite que c'étoit une vieille femme qui devint folle de chagrin, en voiant dans un miroir de quelle maniere la vieilleſſe l'avoit enlaidie. Il cite le chapitre 15. du 6. livre de Cœlius Rhodiginus, mais on n'y trouve * rien qui aproche de cela. Le Continuateur de Moreri ajoûte que cette femme *ſe plaiſoit à parler avec ſon image devant un miroir, & que ſouvent elle faiſoit ſemblant de refuſer ce qu'elle ſouhaitoit fort. Plutarque ajoûte*, pourſuit-il, *que c'eſt un mot dont les meres ſe ſervoient pour épouvanter les petits enfans, & les retenir dans leur devoir.* Il cite le 16. livre de Cœlius Rhodiginus, & Ciceron 2. *ad Atticum* : je ferai ci-deſſous la (A) critique de ce paſſage. En attendant voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne † cite point. Acco radotoit de telle ſorte, que lors qu'elle ſe regardoit dans le miroir elle s'entretenoit avec ſon image, comme ſi c'eût été une autre femme; on la voioit uſer de ſignes, de promeſſes, de menaces, de ſoûris, & de tout ce qui a lieu dans une converſation. D'autres écrivent qu'elle tâchoit quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme ſi elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui eſt de Plutarque, il dit ‡ ſeulement que Chryſippe n'aprouvoit point que l'on nous fît peur de la juſtice de Dieu pour nous detourner du peché; car, diſoit-il, on ne manque pas de raiſons qui combatent ce qui ſe dit ſur les punitions divines, & qui montrent que ce diſcours reſſemble à celui des bonnes femmes, qui font peur (B) d'Acco & d'Alphito aux petits enfans, afin d'empêcher qu'ils n'abuſent de leur loiſir. Plutarque fait voir enſuite que Chryſippe ſe contrediſoit lui-même.

* *Lloyd ne change rien, ſi ce n'eſt qu'il cite Rhodiginus au livre 16. chap. 2.*

† *Le chap. 2. du 17. livre. Il dit qu'il a lu cela dans l'épitôme des Adages de Tarrau & de Didyme.*

‡ *Plut. de Stoicorum repugnant. p. 1040. B.*

ACCURSE. Profeſſeur en Juriſprudence au 13. ſiecle étoit Florentin. Il s'aquit un très-grand nom par les gloſes qu'il compoſa ſur le Corps du Droit. On dit qu'il ne commença que ſur le tard à étudier la Juriſprudence, & qu'il avoit bien 40. (A) ans lors qu'il ſe mit à ouïr les leçons du fameux Azo. Il s'étoit apliqué avant ce tems-là à d'autres études. Les progrés qu'il fit dans le Droit Civil furent ſi grans, qu'il devint un celebre Profeſſeur en cette ſcience. Il l'enſeigna à Boulogne; & puis s'enfonçant dans la retraite, il compoſa une gloſe continuë ſur tout le Droit, laquelle parut ſi commode & ſi utile aux jeunes gens, qu'on ne parla plus des gloſes qui avoient precedé celle-là, & qui ſans doute n'étoient point ſi bien diſpoſées, ni ſi complettes. Les contradictions que l'on remarque dans Accurſe viennent, ſelon quelques-uns, non pas de ſon inconſtance, ou d'un defaut de memoire, mais de ce qu'en raportant les diverſes opinions de ceux qui l'avoient precedé, il ne faiſoit conoître les Auteurs que par la premiere lettre de leur nom. On veut que cette lettre étant diſparuë de divers endroits, ait été cauſe que les lecteurs aient pris pour ſon ſentiment, ce qu'il n'avoit dit que comme temoin de la doctrine d'un autre. Son autorité (B) étoit autrefois ſi grande, que quelques-uns l'ont nommé l'Idole des Avocats ‡. La

‡ *Tiré de Panzirole l. 2. c. 29. de claris legum Interpret. p. m. 147. & ſeq.*

(a) *Apud Aul. Gell. l. 1. c. 10. quem vide etiam ib. c. 7.*

(b) *L'Orateur Siſenna avoit cette affectation.* Cicer. in Bruto. *Salluſte en a été accuſé*; Sueton. in Aug. c. 86. & in vit. Gramm. c. 15. *& de l'affectation contraire, c'eſt-à-dire, de forger des mots nouveaux.* Gell. l. 1. c. 15.

(c) *Horat. epiſt. 1. l. 2.*

faite éloquence, ſoit qu'on le debitât tout pur, ſoit qu'on le mêlât avec celui de ſon ſiecle. Voiez (a) les bons conſeils que Phavorin donne à un jeune homme de ce goût-là. On n'eſt point ſujet aujourd'hui à cette ſorte de maladie, & l'on trouve beaucoup plus de gens qui ſe degoûtent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux nez, qu'on n'en trouve qui veuillent retenir avec trop (b) d'affectation les vieux termes. Si l'on emploie le vieux langage, c'eſt par forme de plaiſanterie, c'eſt par jeu d'eſprit, c'eſt pour un Ouvrage burleſque. Ce n'eſt qu'en Latin qu'il ſe trouve encore des Auteurs qui ſe plaiſent à debiter les plus vieilles phraſes. Il y avoit ſans doute parmi les anciens Romains une autre eſpece de gens, lors que le Latin fut venu à ſa perfection. Ces gens-là étoient admirateurs perpetuels des vieux Poetes; ſans ſe ſervir, ou ſans vouloir que l'on ſe ſervît de leurs expreſſions ſurannées, ils vouloient ſeulement mortifier les Ecrivains de leur tems, en les mettant au deſſous des vieux Auteurs. Horace avoit bien compris leur intention:

Sic (c) fautor veterum ut tabulas peccare vetantes
Quas bis quinque viri ſanxerunt: fœdera regum
Vel Gabii, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annoſa volumina vatum
Dictitet Albano Muſas in monte locutas.
\- - - - - - - -
Jam Saliare Numæ carmen qui laudat, & illud
Quod mecum ignorat, ſolus vult ſcire videri,
Ingenio non ille ſuo, plauditque ſepultis,
Noſtra ſed impugnat, nos noſtraque lividus odit.

C'eſt encore une maladie dont nôtre ſiecle eſt exemt. On ſe contente de mettre la Grece & l'ancienne Rome au deſſus de nôtre ſiecle; mais on ne prefere pas les Harangues & les Poëſies du XV. & du XVI. ſiecle à celles qu'on fait aujourd'hui.

(A) *La critique de ce paſſage.*] I. Nul des trois Auteurs qu'on cite n'a dit, qu'Acco devint folle pour s'être vuë laide dans un miroir, & qu'elle faiſoit ſemblant de refuſer ce qu'elle ſouhaitoit fort. C'eſt à Plutarque nommément que l'on attribuë d'avoir dit cela, puis qu'après avoir raporté la folie d'Acco, ſes illuſions touchant ſon image, & ſa diſſimulation, on s'exprime ainſi, *Plutarque ajoûte.* C'eſt dire que Plutarque a debité ces trois faits, & par conſequent c'eſt tromper le monde, vu que cet Auteur dit ſeulement ce que j'ai cité de lui. II. Quelle negligence n'eſt-ce pas que de citer Ciceron 2. *ad Atticum?* Veut-on citer la 2. lettre ou bien le 2. livre? faut-il laiſſer deviner cela aux lecteurs? faut-il leur laiſſer la peine de chercher quelle lettre c'eſt, quel livre c'eſt? Ceux qui auront la patience de le chercher perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la 19. lettre du 2. livre; *Certi ſumus periſſe omnia: quid enim ἀναζήτητον tandem?* C'eſt ma III. cenſure; Ciceron eſt cité à faux, il n'a rien dit d'Acco. Le mot Grec dont il s'eſt ſervi, & dont pluſieurs autres Auteurs ſe ſervent pour ſignifier ce que nous apellons *paſſiner*, bâiſer, faire le difficile ſur des choſes que l'on ſouhaite paſſionnément, ce mot, dis-je, qu'Eraſme (d) a mis entre ſes proverbes, a fait ſoupçonner qu'Acco avoit été une hypocrite; mais ce n'eſt qu'une conjecture, & il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Ciceron, ni même Cœlius Rhodiginus pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(d) Voiez Accilſare, *Chil. 2. cent. 2. n. 99.*

(B) *Qui font peur d'Acco & d'Alphito aux petits enfans.*] Je ne penſe pas qu'il y ait de païs au monde où l'on n'ait une ſemblable coutume. J'ai oui condamner cela par de fort habiles Docteurs. Les anciens Romains avoient leur *Manducus*, dont ils menaçoient les enfans, comme je le dirai ſous ce mot-là.

(e) Panzir. de clar. leg. interpr. lib. 2. c. 29.

(A) *Et qu'il avoit bien 40. ans.*] D'autres diſent qu'il n'en avoit que 28. *Jam quadragenarius, vel ut alii ſcribunt* XXVIII. *annos natus jus civile ab Azone audivit.* C'eſt ainſi que parle Panzirole dans la page (e) 147. de la ſeconde édition, qui eſt celle de Veniſe 1655. Mr. Pope Blount (f) citant Panzirole & Konig, met 37. ans & non 28. La citation de Konig eſt bonne, mais celle de Panzirole ne l'eſt pas; à moins que mon édition ne ſoit differente de la premiere. Forſterus auroit été plus propre à être cité; (g) car il raporte qu'Accurſe devint diſciple d'Azo à l'âge de 37. ans. Voiez ci-deſſous la remarque E.

(f) Pope Blount, *cenſ. celebr. Autor. pag. 286.*

(g) Forſt. Hiſtor. Juris civilis, *l. 3. c. 12.*

(B) *Son autorité étoit autrefois ſi grande.*] Je ne ſaurois rien alleguer ici de plus à-propos, ni de plus divertiſſant, qu'un paſſage cité par un des Juriſconſultes modernes qui ont le moins eſtimé les Gloſſateurs. *Noſtis (b) quanta ſit auctoritas gloſſatorum. Nomen heri dixit Cyn. gloſſam timendam propter præſcriptam idololatriam per advocatos, ſignificans quod ſicut antiqui adorabant idola pro Diis, ita advocati adorant gloſſatores pro Evangeliſtis. Volo enim potius pro me gloſſatorem quam textum; nam ſi allego textum, dicunt advocati diverſa partis & etiam judices, credis tu quod glo.a non ita viderit illum textum ſicut tu, & non ita bene intellexerit ſicut tu? Ego recordor (& ſit illud pro novo) quod dum eſſem Scholaris eram ſatis acutus, & dum ſemel eſſemus multi ſocii in una collatione, dixi ſuper unum textum alte-*

(b) Raphaël Fulgoſius in *l. ſi in ſolutum, C. de action. & oblig. apud Fr. Hottomannum Præf. conſiliorum.*

Digitized by Google

La plupart des Interpretes ont pris autant β ou plus γ de soin d'expliquer sa gloſe, que de commenter le texte même des loix. Quelques Critiques grans amateurs de la politeſſe du langage, ont horriblement crié contre (C) la barbarie de cet Auteur, mais on convient aſſez generalement que c'étoit un grand (CΔ) genie, & que ſes defauts viennent du ſiecle où il a vécu. Il vêcut fort à ſon aiſe, aiant belle maiſon à la ville, belle maiſon à la campagne, & deux fils qui étudioient bien, comme on le verra bien-tôt. Il y a des gens qui lui donnent une fille (D) fort ſavante, & inſtallée à la profeſſion du Droit Civil. Il mourut (E) l'an 1229. à l'âge de 78. ans. Son tombeau ſe voit à Boulogne dans l'Egliſe des Cordeliers, avec cette inſcription * très-courte & très-ſimple, *Sepulchrum Accurſii Gloſſatoris legum, & Franciſci ejus filii.* Il diſoit qu'on n'avoit que (F) faire de la Theologie pour conoitre les choſes divines, puis que les loix Romaines nous en inſtruiſoient aſſez. Mr. Moreri allegue très-mal (G) le Sieur Catel. François Hotman n'a pas eu raiſon de dire qu'Odofred enſeigna Azo & Accurſe, car Odofred & Accurſe furent tous deux diſciples d'Azo, & puis Profeſſeurs en même tems à Boulogne. † Alberic Gentil a remarqué cette faute de François Hotman.

ACCURSE (CERVOT) fils du precedent, ſe hâta beaucoup plus que ſon pere de ſe faire graduer; car il voulut être Docteur en Droit avant l'âge de 17. ans, & il vint à bout de ſa demande, après qu'on eut long tems diſcuté ſi les loix le ‡ permettoient. Il ſe méla de faire des gloſes, & les joignit avec celles de ſon pere; ‡ mais on n'en fit pas beaucoup de cas.

ACCUR-

β *Arth. Duck de uſu & auctor. Juris civ. Rom. l. 1. c. 5. apud Pope Blount cenſ. celebr. Auctor. p. 286.*

γ *Forſtenius, Hiſtor. Juris civil. l. 3. c. 12.*

* *Panzir. ibid. p. 149.*

† *Alberic. Gentil. in Dialog. de Juris Interpretibus, fol. 60.*

‡ *Panzirol. ubi ſupra.*

‡ Deteior Interpres ineptas gloſſas & longè à vero diſtantes patronis addidit, quæ Cervotianæ vocatæ ut plurimum rejiciuntur. *Id. ib.*

(a) *Ludov. Vives, de cauſis corrupt. artium l. 1. p. m. 52. & lib. 7. pag. 206. Voiez auſſi Braſſicanus inter epiſtol. Eobani Heſſi.*

(b) *Voiez Paquier* Recherch. de la France, l. 9. ch. 39. p. m. 901. *qui donne le premier rang à Budée & le ſecond à Alciat.*

(c) *Alb. Gentilis de Juris interpret. fol. 29.*

(d) *Vide Sicb. in præf. ad Cod. Theod. & Alciatum c. 10. l. 2. Diſpunct.*

(e) *Barthius animadv. ad Claudian. in Ruſin. lib. 2. v. 85. pag. 1200. 1201.*

allegare contra ſententiam Doctoris mei: tantam audaciam habui. Dixit unus ſocius, tu loqueris contra gloſſam quæ dicit ſic. Et ego reſpondi eſſe gloſſa dicit ſic, ego dico ſic; quarum auctoritas? gloſſatorum. Credebam enim quod eſſent communes apoſtillæ, quales ſunt in libris grammatica, ſicut ſuper Virgilio & Ovidio, ſed tamen non ita eſt; fuerunt enim gloſſatores maximæ ſcientiæ viri & auctoritatis. Eſſe aliud non eſſet quam gloſſarum ordinatio. & de quibus poteſt dici id quod arbitror de nullo dici poſſe, videlicet quod totum corpus Juris viderunt. Magis ergo ſtandum eſt eis qui viderunt, quam nobis qui non vidimus. Hotman cite quelques autres paſſages du même Auteur qui confirment la même choſe, & qui nous aprenent que devant les Juges la gloſe miſe en balance contre le ſentiment de deux Interpretes, l'emportoit toûjours. *Si ſententia gloſſatoris duobus Doctoribus eſt contraria, profectò in judiciis prævaleret ſententia ipſius gloſſæ.*

(C) *Crié contre la barbarie de cet Auteur.*] Louis Vives (a) eſt un de ceux-là. Voiez auſſi Bernartius dans ſon Traité du profit qu'aporte la lecture de l'Hiſtoire. Il s'eſt trouvé parmi les Juriſconſultes du XVI. ſiecle bien des Auteurs qui ont cenſuré cette barbarie. Il ſemble qu'Alciat les ait mis en branle, & qu'il ait commencé de donner du goût pour l'union des belles lettres & du Droit Civil. Budée l'un des plus ardens cenſeurs d'Accurſe a contribué auſſi à cela (b). On ne peut nier que l'ignorance des belles lettres n'ait fait tomber les Gloſſateurs dans pluſieurs bevuës. Alberic Gentil s'eſt fort declaré leur partiſan; il (c) n'a pas voulu avouër qu'Accurſe ait mis en uſage la maxime, *Gracum eſt non poteſt legi*, qui lui (d) a été reprochée. Il croit que ces paroles ne ſe trouvent nulle part dans ce Gloſſateur, & il le fait plus habile dans la langue Greque qu'on ne le penſe ordinairement. Quoi qu'il en ſoit, le proverbe *Gracum eſt non poteſt legi*, paſſe pour avoir tiré ſon origine de la coutume des Gloſſateurs. On pretend que lors qu'ils tomboient ſur un mot Grec, ils ceſſoient d'interpreter, & en donnoient pour raiſon que c'étoit du Grec qui ne pouvoit être lu, & après avoir ainſi ſauté cette foſſe, ils reprenoient l'explication du Latin.

(CΔ) *Que c'étoit un grand genie, & que ſes defauts viennent du ſiecle.*] Je ne citerai que deux Auteurs. (e) *Hanc ſignificationem animo habuit Fr. Accurſius Gloſſatorum veterum Coryphæus, homo ingenii prorſus ſtupendi, qui in tantis diſciplinarum tenebris ipſam diſciplinarum diſciplinam accuratiſſimè intellexit, cum non* jurisdictionem, *ſed* jurisdictionem *ſcribendum cenſuit.* Voilà ce que dit un Allemand, voions ce qu'a dit un François: (f) *Antiqui* (interpretes juris) *inter quos Accurſius & Bartolus principatum tenent, de ſermone non valde anxii, rerum quas tractant curam ſolam habuerunt: quas cum noſſent, quantum in illa barbarie & codicum depravatione noſſe poterant explicare niſi incondità & barbarâ nequiverunt, quod non tam eis quam ſeculo illi tribuendum quo lingua & bona litera prorſus jacebant.* Notez que Barthius donne à Accurſe le prenom *Franciſcus*: il n'eſt pas le ſeul (g) qui le faſſe: j'avois ſuivi ces gens-là dans la premiere édition, mais je les abandonne dans celle-ci.

(D) *Une fille fort ſavante.*] Panzirole (h) n'en parle que par un on dit, *Filiam quoque habuiſſe dicitur quæ jus civile Bononiæ publicè docuit.* Dès qu'un fait de cette nature eſt douteux, il s'en faut très-peu qu'il ne ſoit faux; car de telles choſes ſont trop ſingulieres pour demeurer dans l'incertitude quand elles ſont veritables. Ainſi je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Theatre de Paul Freher (i), qu'Accurſe eut quelques filles, qui à cauſe de leur excellente érudition furent emploiées à faire des leçons publiques à Boulogne. Freher agréera, s'il lui plaît, que je me defie de Jean Frauenlobius, dont il cite un livre Allemand.

(E) *Il mourut l'an 1229.*] Vous ne voiez rien de ſemblable dans le Theatre (k) de Paul Freher, qui a été compilé avec tant de peine, & pendant un ſi long tems. Vous y voiez au contraire qu'Accurſe floriſſoit l'an 1236. qu'il mourut l'an 1279. & qu'il fit les gloſes ſur les Authentiques l'an 1236. Il eſt cité lui-même pour ce dernier fait par (l) Jean Fichard dans la vie des Juriſconſultes.

CETTE citation eſt fauſſe, car voici une obſervation qui m'a été communiquée de bon (m) lieu. „ Voi-„ laterran (n) dit qu'Accurſe commença d'étudier en „ Droit à 40. ans, & qu'il mourut l'an 1279. en la 78. „ année de ſon âge, d'où il s'enſuivroit qu'il ſeroit né „ l'an 1201. Cependant Accurſe lui-même nous aprend „ ſur l'Authentique *ut prap. nom. Imper.* au mot *in-„ diſſimos*, qu'il ecrivoit actuellement en l'année 1220. „ & ſur la loi penultiéme au Code *de accuſationibus*, „ qu'il écrivoit en l'année 1227. ce qu'il n'auroit pu „ faire ſi le calcul de Volaterran avoit lieu: autrement „ Accurſe auroit travaillé ſur le Droit long tems avant „ que d'y avoir étudié. Ces époques de 1220. & de „ 1227. excluent celle de 1236. qui eſt fautive, & qui „ ne peut être admiſe par ceux qui mettent la mort „ d'Accurſe en 1229. „

(F) *Qu'on n'avoit que faire de la Theologie.*] Conringius (o) l'en a cenſuré comme il falloit; voici ſes paroles; *Ridicula eſt* Accurſii *gloriatio* in gl. ad l. 10. ſect. 2. ff. de J. & J. *nihil opus eſſe Theologiæ ſtudio ad cognoſcenda divina, ut quæ ex legum Romanarum libris affatim queat peti.*

(G) *Mr. Moreri allegue très-mal le Sieur Catel.*] Comparons le texte de ces deux Auteurs l'un avec l'autre; il ne faut que cela pour conoitre la bevuë. Catel (p) aiant dit que Montpellier eſt *une des premieres villes* de France en laquelle le Droit Romain a été lu publiquement, ajoûte: „ Car nous trouvons „ que le grand & ancien Juriſconſulte Placentin, qui „ vivoit avant le Gloſſateur Accurſe, a lu publique-„ ment le Droit dans la ville de Montpellier, de la-„ quelle il fait ſouvent mention dans ſa Somme qu'il „ compoſa, (ſelon qu'il en a eſcrit ſur les Inſtitutes) „ demeurant à Montpellier, ainſi qu'ont remarqué „ ceux qui ont eſcrit ſa vie. Il mourut dans Mont-„ pellier le 12. Fevrier 1192. & eſt enterré dans le ci-„ metiere Saint Barthelemi. „ Or voici les paroles de Moreri; *le Sieur Catel ſoutient qu'Accurſe mourut à Montpellier en 1192.* Ce qu'il ajoûte a bon beſoin de correction; *D'autres*, dit-il, *comme Fiſchard & Tritheme le placent dans le ſiecle ſuivant; même le dernier dit qu'il profeſſoit à Bologne en 1240. Mais peut-être ſe ſont-ils trompez, en confondant ce grand homme avec François Accurſe ſon fils qui avoit beaucoup de ſcience & de merite, & qui fut Profeſſeur en Droit à Bologne, & Conſeiller de Richard Roi d'Angleterre.* On a dû placer le pere au XIII. ſiecle, & on ne couroit en cela preciſément aucun riſque de le confondre avec le fils: de ſorte que le doute de Mr. Moreri eſt très-mal fondé. Il n'y avoit point en ce tems-là un Roi d'Angleterre nommé Richard.

(i) *Paul. Freher. theatr. uror. erudit. pag. 784.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Apud Freher. ib.*

(m) *C'eſt par Mr. de la Monnoie.*

(n) *Volat. lib. 21. p. m. 781. Il remarque qu'Accurſe commença cette étude ſous l'empire de Friderie II. Or cet Empereur regna depuis l'an 1212. juſqu'en 1250.*

(o) *Conring. de civili prudent. c. 3. apud Pope Blount ubi ſupra.*

(p) *Catel, Memoir. de l'Hiſt. du Languedoc, pag. 293.*

(f) *Rolandus Mareſius epiſt. 40. lib. 1. pag. 176. 177. edit. Lipſ. 1687.* (g) *Arthus Duck, & Pope Blount le font auſſi. Voiez Pope Blount ubi ſupra.* (h) *Panz. ubi ſupra pag. 149.*

Digitized by Google

ACCURSE (François) frere aîné du precedent, fut ſi eſtimé par ceux de Boulogne, que lors qu'ils eurent apris qu'il devoit ſuivre le Roi d'Angleterre en France pour y enſeigner le Droit, ils lui defendirent de s'abſenter, & le menacerent de lui confiſquer tous ſes biens s'il ſortoit hors de leur ville. Il crut être plus fin qu'eux en vendant tous ſes biens à un ami, mais ſa fineſſe fut nulle; on ne laiſſa pas de les confiſquer. Cela le contraignit de revenir; & il en obtint la reſtitution. Il avoit enſeigné à Toulouſe, & s'étoit trouvé un jour fort embarraſſé en expliquant la matiere des interêts. Jaques de Ravanne, l'un des plus doctes Juriſconſultes de ſon tems, ſe fourra parmi les auditeurs *incognito* en faiſant de l'Ecolier, & lui fit des objections qui demeurerent ſans bonne reponſe. Quelques-uns ont dit qu'Accurſe à ſon retour à Boulogne y fut Profeſſeur en Droit avec Bartole, & qu'aiant eu avec lui une diſpute ſur la leçon d'une Loi, il falut envoier à Piſe pour y conſulter l'ancien Manuſcrit des Pandectes. Mais quelle aparence qu'il ait vêcu (A) juſques au tems que Bartole étoit Profeſſeur β?

ACCURSE (Marie Ange, en Latin *Mariangelus*) eſt un des Critiques qui ont vêcu au XVI. ſiecle. Il étoit (A) d'Aquila dans le Roiaume de Naples. Sa grande paſſion étoit de chercher & de conferer les vieux Manuſcrits, afin de corriger les paſſages des anciens. Les *Diatribes* qu'il fit imprimer à Rome *in folio* l'an 1524. ſur Auſone, ſur Solin, & ſur Ovide montrerent de quoi il étoit capable en ce genre d'érudition. Il avoit fort travaillé (B) ſur Claudien, mais cet Ouvrage n'a point été publié, encore que l'Auteur eût fait ſavoir qu'il y avoit corrigé environ ſept cens paſſages ſur les anciens Manuſcrits. Barthius * a temoigné du chagrin de ce qu'un pareil Ouvrage n'eſt point ſorti de deſſous la preſſe, & de ce qu'on ne reimprimoit † point les autres. Il ne mepriſe point Accurſe du côté de l'eſprit, & il le trouve ſouvent judicieux. Ce Critique faiſoit des vers en Latin (C) & en Italien; il entendoit & la Muſique & l'Optique, & il voiagea (D) au Septentrion. Ceux qui nous aprenent cela pouvoient ajoûter, qu'il entendoit ‡ parfaitement la langue Françoiſe, l'Eſpagnole, & l'Allemande; qu'il ramaſſa un grand nombre d'Antiques qui furent miſes dans le Capitole, & qu'il paſſa 33. ans à la Cour de Charles-Quint, auquel il étoit fort agreable, & dont il reçut bien des faveurs. Il ne faut pas oublier que ſon ‖ édition de (E) Marcellin eſt plus ample de cinq livres que les precedentes. Cette édition eſt

β *Ex Panzirolo ibid. pag.* 148.

* *Barth. in Statium t.* 2. *pag.* 399. *t.* 3. *pag.* 1602. *Voiez auſſi le chap.* 18. *du* 20. *livre de ſes* Adverſaria.

† *On l'a fait à l'égard d'Auſone dans l'édition d'Amſterdam* 1671. *mais non pas ſelon toute l'étendue du titre qui promet* notas integras Accurſii.

‡ *Nicolo Toppi Bibloth. Neapoletana, pag.* 206.

‖ *Henr. Valeſius præf. in Amm. Marcell.*

(a) *Panzir. ib. cap.* 67. *pag.* 189. 190.

(b) *Id. ib. cap.* 29. *pag.* 148.

(c) *C'eſt-à-dire l'an* 1229.

(d) *Id. ib. cap.* 42. *pag.* 160. 161.

(e) *Et ſur tout au liv.* 4. *c.* 17.

(f) *Leandre Nicodeme*, ubi infra, *le nomme mal* Arſilius.

(g) *C'étoit un Allemand nommé Goritz à ce que j'ai apris de Mr. de la Monnoie.*

(h) *Lib.* 4. *Amorum, apud Leon. Nicodem. Additionibus ad Biblioth. Napoletana, pag.* 170.

(i) Ipſe Salluſtii civis, Amiterninus nempe. *Barth. in Stat. t.* 2. *pag.* 399.

(k) *Mariang. Accurſ. in Teſtudine.*

(A) *Vêcu juſques au tems que Bartole étoit Profeſſeur.*] Bartole naquit l'an 1313. & fut reçu Docteur en Droit à l'âge de 21. an, c'eſt-à-dire l'an (a) 1334. il faudroit donc qu'Accurſe le fils eût vêcu pour le moins 120. ans, s'il avoit vu Bartole enſeigner le Droit; car il avoit été (b) émancipé de ſon pere. Prenons qu'il n'eût que 15. ans lors qu'il fut émancipé, & que l'année de ſon émancipation ait été la (c) derniere de ſon pere, nous ne laiſſerons point de trouver qu'en 1334. il auroit eu 120. ans. La conjecture de Panzirole eſt aſſez bonne (d): c'eſt que l'Accurſe qui fut collegue de Bartole, étoit fils d'un Accurse qui enſeignoit le Droit à Reggio ſa patrie vers l'an 1273. & qui lut auſſi à Padoue. Guillaume Duranti fait ſouvent mention de lui.

Donnons encore ici une obſervation de Mr. de la Monnoie. „ Antoine Auguſtin parle en pluſieurs endroits (e) de ſes *emendationes* de cette diſpute de „ Bartole touchant la leçon d'un certain mot du paragraphe dernier de la loi *ſi creditor* au *D. de diſtract. „ pign.* & incline à croire que ce fut plutôt avec Balde „ qu'avec François fils d'Accurſe que Bartole eut cette „ diſpute. Alexandre d'Imola cité par le même Antoine Auguſtin a auſſi cru, que c'eſt entre Balde & „ Bartole que la conteſtation étoit ſurvenuë. Mais Bartole lui-même aiant poſitivement écrit que c'étoit „ avec François fils d'Accurſe, l'expedient que Panzirole fournit paroît le plus recevable. „

(A) *Il étoit d'Aquila.*] Outre le temoignage du Toppi, aprouvé par le ſilence de Leonard Nicodemo, voici des vers qui confirment cette verité:

Ut volucrum Regina ſupervolat ubera & alti
Immotum lumen ſolis in orbe tenet,
Sic illa genitus Mariangelus Urbe - - -
Alite quæ à Jovia nobile nomen habet
Felici ingenio ſolers ſpeculatur, &c.

Ils ſont dans une piece de François (f) Arſillus, imprimée à la fin d'un Recueil de vers intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome l'an 1524. Il y a dans ce Recueil un *Protrepticon* de nôtre Accurſe *ad* (g) *Coricium*, qui contient 87. vers. La piece d'Arſillus a pour titre, *De poëtis urbanis ad Paulum Jovium*. Pierius Valerianus contemporain d'Accurſe le ſurnomme *Aquilanus*, non ſeulement dans ſon Commentaire ſur le 12. livre de l'Eneide, mais auſſi dans des vers (h) Latins qu'il lui adreſſe. Comptons donc à coup ſûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie d'Accurſe. Il l'a fait naître (i) à Amiterne. Konig n'aiant point ſu que cela fût faux; l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurſe, (k) *Nec placuit reticere, ne quis (quod Salluſtius civis ait meus, modeſtiam in confeſſionem duceret*, ont trompé Barthius. Or voici pourquoi Accurſe a traité Salluſte de compatriote, Salluſte, dis-je, qui étoit natif d'Amiterne; c'eſt que la ville d'Aquila a profité de la ruine d'Amiterne, & lui a été ſubſtituée en quelque façon. Elle n'eſt qu'à 5. milles des maſures d'Amiterne. Conſultez Mr. Baudrand.

(B) *Il avoit fort travaillé ſur Claudien.*] Puis que les fatigues de ſon voiage d'Allemagne & de Pologne ne l'empêcherent pas de corriger près de ſept cens fautes dans ce Poëte, on peut s'imaginer que pendant un meilleur loiſir, il s'apliqua fortement au même travail. *Talis*, dit-il, (l) *non Ales legitur in codicibus* (Claudiani) *etiam noviſſimè recognitis. Qui tantum abeſt ut non etiam nunc verſibus ſint claudi ac deformes, ut eos ex vetuſtis exemplaribus dum Germaniam Sarmatiamque nuper peragramus ſeptingentis fere mendis inter equitandum emendaverimus.*

(C) *Faiſoit des vers en Latin & en Italien.*] Voici ce qu'Accurſe nous aprend ſur ce ſujet dans une fable intitulée *Teſtudo*, qu'il a jointe à ſes Diatribes. Il y raconte les perſecutions qu'il ſouffroit à Rome de la part de ſes envieux, & comment ils lui faiſoient un crime des choſes les plus innocentes. *Noviſtis*, dit-il en s'adreſſant à deux jeunes Princes de la Maiſon de Brandebourg auſquels il a dedié ſon livre, *ipſi principes quam mihi veſtitum prope (ut ajunt) militarem probro verterint, tum fidibus ſcire, muſicen callere, philoſopho indignum pradicent, quantumque invaſerim quod & Opticen cum literarum ſtudiis, vernaculoque cum Latinis numeris, conjunxerim.* Il dit là qu'il travailloit à l'Hiſtoire de la Maiſon de Brandebourg ſur les memoires qu'on lui fourniſſoit.

(D) *Et il voiagea au Septentrion.*] Nous l'avons déjà entendu lui-même, faiſant ſavoir à ſes lecteurs le grand nombre de paſſages qu'il corrigeoit ſur les arçons de la ſelle en traverſant l'Allemagne & la Pologne. Ce qui ſuit nous aprendra, qu'il remarquoit juſqu'aux moindres choſes, juſqu'aux chantons avec quoi l'on endormoit les enfans; mais il n'en tiroit pas de fort bonnes conſequences. On le va voir: *Nuper*, dit-il (m), *non in Pannonia ſolum, atque adeo apud ſeptentrionales pleroſque populos, verum etiam ultra Sauromatas non ſine admiratione audivimus ad ſuadendum nutricio more infantibus ſomnum dici, La la La la, tum & La la La la, & La la La la. Quod noſtrates fere Nan na Nan na & Nin na Nin na, etiam mera quadam vocem ſuſpendentes paſſim dicere conſueverunt. Movit porro nos majori quadam admiratione quod infantes ipſi & horriduli & ſordiduli vix dum fari incipientes mammam atque tatam Latine balbutiunt, ipſis quoque matribus non intellecti. Ut videri poſſint & ha quoque voces naturales magis quam arbitrariæ.* Il a tort de s'imaginer que les meres n'entendiſſent pas ce que leurs petits enfans vouloient dire, c'étoient elles qui leur avoient apris ces mots.

(m) *Id. ib.*

(E) *Son édition de Marcellin eſt plus ample.*] Le Toppi avoit de mauvais memoires ſur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il faloit dire, & il a dit ce qu'il ne faloit pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurſe eût joint cinq nouveaux livres à ceux qu'on avoit déjà, il n'a

est d'Augsbourg 1533. Il prétend avoir corrigé cinq β mille fautes dans cet Historien. Il publia en la même année, & dans la même ville les Lettres de Cassiodore en douze livres, accompagnées du Traité de l'ame; & c'est à lui γ que l'on doit la premiere édition de cet Auteur. Comme il y avoit de son tems quelques Ecrivains Latins qui aimoient à se servir des termes les plus surannez, il se moqua d'eux fort plaisamment dans un (F) Dialogue qu'il publia l'an 1531. Il y joignit un δ petit Traité de Volusius Metianus ancien Jurisconsulte. Il a fait aussi un livre (FA) touchant l'invention de l'Imprimerie. On l'accusa de plagiat au sujet de son Ausone, car on debita qu'il s'étoit approprié le travail de Fabricio Varano Evêque de Camerin; mais il s'en purgea avec serment, & protesta qu'il n'avoit jamais lu de livre dont il eût tiré quelque chose qui eût servi à orner le sien. La forme de son serment est (G) remarquable. On auroit vu sortir de dessous la presse plusieurs autres Ouvrages de sa façon, si son fils (H) Casimir qui étoit homme de lettres avoit vécu plus long tems ξ.

β *Topp. ubi supra.*

γ *Leonardo Nicodemo addizioni alla Biblioteca Napoletana, pag. 170.*

δ *Il a pour titre,* Distributio item vocabula ac notæ partium in rebus pecuniariis ponderi, numero, mensuræ.

ξ *Toppi ib.*

☞ ACHE'E, en Latin ACHÆUS, cousin germain (A) de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand Rois de Syrie, devint un puissant Monarque, & posseda assez long tems les Etats dont il s'étoit emparé, mais enfin ses usurpations furent punies d'une terrible maniere. Il rendit d'abord de très-grans services & avec une admirable fidelité à ses Souverains, car aiant accompagné Seleucus Ceraunus dans l'expedition contre Attalus, il * fit mourir les deux Capitaines qui avoient ôté la vie à ce Seleucus, & il regagna toutes les Provinces qu'Attalus avoit conquises, & refusa le titre de Roi que les suffrages des troupes, & la faveur des circonstances lui mettoient en main. Il resista genereusement à ces tentations, & ne voulut vaincre que pour le successeur legitime du Monarque dont il avoit vengé la mort, c'est-à-dire, pour Antiochus frere puîné de Seleucus. Mais la bonne fortune l'aveugla; car dès qu'il vit que ses victoires l'avoient rendu maître de tous les Etats d'Attalus, si vous en exceptez la seule ville de Pergame, il se fit apeller Roi. Il soutint cette usurpation avec beaucoup de prudence & de courages, & il n'y eut au deçà du Taurus aucun Prince qui se fit craindre autant que lui †. Les grandes & belles Provinces qu'il possedoit au deçà de cette montagne ne sufirent pas à son ambition, il songea

* *Ce fut vers la fin de la 139. Olympiade, & l'an de Rome 533.* Calvisius p. m. 278.

† *Tiré de Polybe lib. 4. cap. 13. p. m. 322.*

(A) *Cousin germain de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand.*] Il étoit fils d'Andromaque, qui étoit frere de Laodice femme de Seleucus (*k*) Callinicus, & mere de ces deux Princes. Observons qu'il fut bon fils, car aiant su qu'Andromaque étoit en prison dans Alexandrie, il n'oublia rien pour le tirer de cette captivité. Les Rhodiens aiant connu là-dessus ses dispositions, envoierent des Ambassadeurs au Roi Ptolomée pour lui demander Andromaque. Leur dessein étoit d'en faire un present à Achée.

(*k*) *Polybius lib. 4. c. 13. p. m. 314. & lib. 8. c. 6. pag. 531.*

parlé que du sixiéme. Or il est faux que le sixiéme ait été trouvé; il nous manque encore les 13. premiers livres de cet Historien. Leonard (*a*) Nicodeme a relevé là-dessus comme il falloit Nicolas Toppi.

(*a*) *Leon. Nicodemo ubi supra.*

(F) *Dans un Dialogue qu'il publia l'an 1531.*] Comme tous ceux qui auront mon livre n'auront pas celui de Leonard Nicodeme, copions amplement le titre de ce Dialogue. *Osco, Volsco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo ostenditur verbis publica moneta signatis utendum esse, prisca vero nimis & exoleta tanquam scopulos esse fugienda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut sane debes, libellum hunc ingenti quamvis pecunia à Bibliopola te tibi redemisse non pœnitebit. Nam præter quam quod vocibus partim Oscis, partim Volscis conscriptus est, Latina quoque ipsius verba exoletiora mimique prisci quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentaque ipsa loquebantur affatim collata sunt. Quæque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve hujus ætatis priscos Autores abstrusiora legimus. Itemque recentiorum cacatas Apulei & Capellæ chartas, hujusmodive aliorum. Quæ ut certe sunt evitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen ferat agnoscenda sunt, ut cum aliquando in eas offenderis, de suorum sensu ei turpiter hæsitandum non sit* (*b*). Voici le jugement qu'André Schottus fait de ce livre: (*c*) *De Apulei metamorphoseos ex Lucio Patrensi seu Luciano scriptore asini amabo quæ in Dialogo olim ante hos ipsos octingentos annos à Mariangelo Accursio (homine, ut illis temporibus pererudito, quique Nasonem, Ausonium, ac Solinum Diatribis illustravit) Osce ac Volsce conscripto, ut sæculis degenerantis nimium à prima eloquentia insaniam velut acuto asperso sarcasmo perstringeret, audi inquam, & risum contine si potes, &c.*

(*b*) *Tiré de Leonard Nicodemo ubi supra.*

(*c*) *Andr. Schottus, libro 1. Quæst. Tullianar. pag. 59. apud Leon. Nicodemum, ubi supra.*

Notez que ce livre de nôtre Accurse est in 8. mais notez sur tout ce qui m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. „ Le Dialogue de Marie Ange „ Accurse contre ces corrupteurs de la langue Latine, „ peut avoir été imprimé l'an 1531. mais il faut croi„ re qu'il avoit déjà paru quelques années auparа„ vant, puisque Geoffroi Tory le cite dans son *Champ „ fleuri* imprimé par lui-même in 4. l'an 1529. Sem„ blablement, dit-il, *mais autres façons de dire que „ Hieronyme Avanzo natif de Veronne allegue au com„ mencement de ses Annotations, qu'il a très-diligente„ ment faites sur les Oeuvres du Poëte Ancian nom„ mé Lucretius, que je laisse aulx curieux & amа„ teurs d'Antiquité, & de laquelle chose en peult am„ plement voir & lire en un Dialogue intitulé Osci & „ Volsci Dialogus ludis Romanis actus.* Cette piece est „ designée par Paul Jove dans l'éloge de Battiste Pio „ qu'elle attaquoit principalement. Le titre du Dia„ logue est assez particulier, & bien honnêtement „ long; mais j'ai peine à en construire les premiers „ mots, *Osco Volsco Romanoque eloquentia interlocutoriа„ bus.* Il faudroit, ce me semble, *& eloquentia* „ &c. „

(FA) *Un livre touchant l'invention de l'Imprimerie.*] Je ne me vante point de l'avoir vu, j'avance cela sur la foi du (*d*) Toppi: mais voici un fait dont je suis bien assuré. On a cru (*e*) que nôtre Accurse avoit écrit de sa main au premier feuillet d'une Grammaire de Donat *imprimée sur velin*, que ce Donat *avec un autre livre intitulé* Confessionalis, *étoient les premiers livres imprimez, & que Jean Fauste Bourgeois de Maience inventeur de l'art les avoit mis sous la presse l'année 1450.* Mr. Chevillier (*f*) observe que cet Accurse vivoit en l'an 1500. & neanmoins il met quelque difference entre son temoignage, & celui qui fut rendu par Ulric Zel Libraire de Cologne l'an 1499. il y met, dit-je, quelque difference à l'égard du tems. *Il y avoit,* dit-il, (*g*) *un plus long tems* que le Donat étoit imprimé lors qu'Accurse écrivoit cela que lors que Zel en parloit. Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins est ici sans consequence. De plus doit-on dire qu'un homme qui a passé 33. années à la Cour de Charles-Quint vivoit l'an 1500?

(*d*) *Toppi Biblioth. Napolet. pag. 206.*

(*e*) *Chevillier orig. de l'Imprimerie de Paris pag. 21. il cite le livre de* Bibliotheca Vaticana *composé par Ange Rocche, & imprimé à Rome l'an 1591. Boxhornius in Theatr. Holl. pag. 138. cite fort au long ce passage d'Ange Rocche.*

(*f*) *Chevill. ib. & pag. 281.*

(*g*) *Id. ib. pag. 284.*

(G) *La forme de son serment est remarquable.*] La voici: (*b*) *Quod dii homines que fas, piaque audias, sacramenti religione, ac si quis est jusjurando sanctius, affirmo, idque rite pariter ac sine dolo malo dici, castrisque accipi velis, me nec ullius unquam scripta perlegisse ac ne conspexisse quidem, unde vel tantillum lucubrationes nostræ redimeri juvarique datum fuerit. Quin immo laborasse quoad ejus fieri licuerit ne si quippiam alterius, post observationem quoque meam, editum occurrerit, e nostris protinus aloleverimus. Quod si perjerem, tum Pontifex perjurio, malum autem genius Diatribæ contingat, usque adeo ne si qua bona aut saltem mediocria in ipsis fuerint, imperitorum turba pessima, bonis levisculæ tricisque vilioris conscientiæ, fama si qua manans munera, vento evolans prope vulgi levitate ferantur.* Combien de reflexions pourroit-on faire sur ce serment!

(*b*) *Mariang. Accursius in Testudine, ad calcem Diatrib.*

(H) *Son fils Casimir qui étoit homme de lettres.*] C'est aparemment celui que le docte & le fameux patron des doctes Vincent Pinelli eut pendant quelque tems dans sa maison; car encore que le Gualdo donne le nom de François au fils d'Accurse, il a peur de se meprendre en le lui donnant. Voici comme il parle: (*i*) *Præter hos domi habuit Benedictum Olivarium res philosophicas theologicasque doctum . . . . Mariangeli Accursii filium Franciscum, ni fallor, ingenium moribus & doctrina.*

(*i*) *Gualdus, in vita Vinc. Pinelli.*

Digitized by Google

gea auſſi à la conquête de la Syrie, quand il eut apris qu'Antiochus étoit allé faire la guerre à Artabazane. Il eſpera ou que cette expedition feroit perir Antiochus, ou qu'elle ſeroit ſi longue, qu'il auroit le tems de s'emparer de la Syrie avant le retour de ce Monarque. Il compta auſſi beaucoup ſur la rebellion de quelques Provinces qui venoient de ſe ſoulever. Il partit donc de Lydie avec une grande armée, & pendant ſa marche il écrivit aux ſujets d'Antiochus; mais quand il fut proche de Lycaonie il s'aperçut que ſes ſoldats ne vouloient point porter les armes contre leur ancien Roi. Cela fit qu'il leur declara qu'il deſiſtoit de ſon entrepriſe. Il rebrouſſa chemin, & aiant pillé la Piſidie, il leur diſtribua un butin ſi conſiderable qu'il regagna entierement leur amitié γ. Inferons de là en paſſant, que ceux qui diſent qu'il ſe déclara Roi de Syrie parlent ſans exactitude. Antiochus aiant fini glorieuſement la guerre qu'il avoit faite à Artabazane, envoia des Ambaſſadeurs à Achée pour ſe plaindre de ce qu'il prenoit le titre de Roi, & favoriſoit ouvertement les Egyptiens δ. Ce reproche ne fut pas entierement ſans effet, car nous trouvons qu'Antiochus fit une tréve avec leur Prince, parce qu'il ſavoit qu'Achée ſon allié en aparence, étoit réellement dans leurs interêts. Cela montre que l'uſurpateur eut quelques égards pour les plaintes d'Antiochus, & qu'il fit ſemblant de ſe joindre à lui contre Ptolomée Roi d'Egypte. Celui-ci tâcha vainement de le faire comprendre au Traité de paix: Antiochus en rejeta toûjours la propoſition, & ne pouvoit ſouffrir que le Roi d'Egypte oſât lui parler pour des rebelles ε; & dès qu'il eut les mains libres il s'apliqua fortement à recouvrer les Etats qu'Achée avoit uſurpez. Il en vint à bout, il le confina dans Sardes, il l'y aſſiegea, il prit la ville après un long ſiege ξ, & il ſe trouva des traitres dont l'intrigue fit donner Achée dans le panneau. Ils l'engagerent à ſortir de la citadelle de Sardes, & ils le livrerent à Antiochus, qui le fit punir du dernier ſuplice cruellement & ignominieuſement. Il lui fit couper les extremitez des membres, & puis la tête qui fut couſue dans une peau d'âne, & il fit attacher le reſte du corps ſur une croix φ. Ceci ſe paſſa l'an 540. de Rome. Ce fut un exemple propre à (B) ſervir en deux façons. Je ne marque point les fautes de Mr. Moreri; on les conoîtra aiſément par la ſeule comparaiſon de ſon narré avec le mien; mais pour les fautes (C) de François Patrice, je les marquerai nettement.

γ Polyb. lib. 5. c. 13. pag. 409. 410.

δ Id. ib. pag. 409.

ε Id. ib. cap. 15. pag. 416.

ξ Id. ib. pag. 418.

φ Id. lib. 8. cap 5. & 6.

ACHEMENES a été le pere de Cambyſes, & le grand-pere de Cyrus premier Roi de Perſe, ſi nous en croions Herodote *. Il y a d'autres paſſages où cet Auteur ſemble parler d'un Achemenes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit † que la nation Perſane étoit diviſée en pluſieurs eſpeces, dont la plus illuſtre étoit compoſée des Paſargades, ſous leſquels étoient compris les Achemenides, dont les Rois de Perſe deſcendoient. Il introduit ailleurs ‡ Cambyſes fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux Seigneurs de Perſe, & ſur tout les Achemenides, à ne point ſouffrir que les Medes recouvraſſent la roiauté. Cela ſemble donner l'idée d'un Achemenes tige de ces Achemenides, beaucoup plus ancien que l'aieul de Cyrus. Etienne de Byzance fait mention d'un ACHEMENES fils d'Egée, qu'il pretend avoir donné ſon nom à une Province de Perſe nommée Achemenie. D'autres ‖ diſent que cet Achemenes fut fils de Perſée; d'autres inferent cela de ce que les (A) Rois de Perſe étoient deſcendus de

* Herod. lib. 7. cap. 11.

† Id. lib. 1. c. 125.

‡ Id. lib. 3. c. 65.

‖ Nicolaus l. 2. Hiſtor. apud magni Etymol. Autorem.

(a) *En Polybe lib. 4. c. 13.*

(b) *Id. lib. 8. c. 6. pag. 531.*

(c) *Id. lib. 15. cap. 17. pag. 425.*

(d) *Id. lib. 8. c. 6. pag. 532.*

(e) *Polybius lib. 8. pag. 528. edit. Caſaub.*

(f) *Franciſcus Patricius, lib. 4. de regis inſtitutione tit. 9. p. m. 242.*

(g) *Voiez Ovide Metam. lib. 11. v. 103.*

(h) *Ovidius in Ibin v. 301.*

(i) *Dionyſ. Salvagnius Boeſſius, not. in libellum Ovidii in Ibin pag. 63.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Patricius ib. p. 143.*

(m) *Chevreau Hiſt. du monde l. 1. chap. 5. pag. 95. 96. edit. de Holl. 1687.*

Achée, afin de l'engager à ne pas tenir aux Byzantins la promeſſe qu'il leur avoit faite de les ſecourir. Il y avoit alors une forte guerre entre les Rhodiens & les Byzantins. Le Roi d'Egypte fit quelque difficulté de ſe deſaiſir d'Andromaque: il ſavoit qu'un priſonnier tel que celui-là lui pourroit être de quelque utilité en tems & lieu; car il étoit encore brouillé avec le Roi de Syrie, & il n'ignoroit pas la grande puiſſance d'Achée. Mais pour faire plaiſir à ceux de Rhodes, il voulut bien enfin leur remettre ce priſonnier, afin que s'ils le jugeoient à-propos, ils l'envoiaſſent à ſon fils. C'eſt ce qu'ils firent; & par ce moien, & par quelques autres ils ſe procurerent l'amitié d'Achée, & ôterent au Byzantin le principal fondement de ſes eſperances (a). Notez qu'Achée fut marié (b) à Laodice fille du Roi Mithridate, laquelle avoit été très-bien élevée (c) par Logbaſis bourgeois de Selge ville de Piſidie. Cette Dame ſoutint le ſiege de Sardes avec ſon mari, & ſe vit contrainte de ſe rendre après qu'il eut été mis à mort (d).

(B) *Ce fut un exemple propre à ſervir en deux façons.*] Car ce fut un avertiſſement de ſe tenir dans la défiance, & de ne point abuſer des faveurs de la fortune. Copions les paroles de Polybe l'Auteur de cette moralité. (e) Καλὰ δὲ τρόπον ἐν ἀνθρώποις ἐνιδίωμα γινόμενον τοῦτ' ἔστιν· καὶ ἐν ἐκείνοις, ὅταν τὸ μεγάλως ἐπιτυχεῖν ἐν τοῖς ἐναντίοις, τότε δὲ προσδοκᾶν ἀεὶ τὰ τοῖς ἐναντίοις. *Exemplum poſteris duobus modis utile: primum, ut nemini temerè eſſe credendum diſcamus: deinde, rebus lætis, ut ſpiritus ne attollamus, ſed ut homines, humana nihil a nobis alienum putemus.*

(C) *Pour les fautes de François Patrice, je les marquerai.*] Il pretend que les ſujets d'Achée accablez d'impôts ſe ſouleverent, & le maſſacrerent avec toute ſa famille, & jetterent ſon cadavre dans le Pactole pour lui faire boire des eaux dorées. (f) *Achæus Lydia Mæoniaque Rex, gentilitio avaritiæ crimine arsabat; in ſiquidem crebra ac gravia populis tributa ſemper imperabat, in quibus exigendis ſævus, improbus atque inexorabilis erat: verum cum tantam injuriam diutiùs populi ferre nequirent, nocturna teſſera inter ſe data, ſubito hominum concurſu illum cum omni familia trucidaverunt, & regia incenſa ejus cadaver unco tractum in Pactolum flumen detraxerunt, ut auriferas aquas ſemper poſtaret.* Remarquez d'abord qu'il ſe trompe en pretendant que nôtre Achée étoit Lydien, iſſu des anciens Rois du païs, & heritier de leur avarice. Il ſongeoit & aux richeſſes de Creſus, & aux demandes de Midas (g): il eût mieux valu ſe ſouvenir qu'Achée étoit Syrien. Mais cette faute eſt petite en comparaiſon du reſte, car toutes les circonſtances de ce narré ſont des menſonges. Mr. de Boiſſieu ſe perſuade que les mauvais interpretes de ces paroles d'Ovide,

Morte (h) vel intereas capti ſuſpenſus Achæi,
Qui miſer, auriferæ teſſæ, pependiſti aquæ.

ont trompé cet Ecrivain. Il obſerve (i) avec raiſon qu'elles ſignifient qu'on pendit le corps d'Achée proche du Pactole. Il ajoûte que Zarottus eſt le premier qui ait entrevu la penſée du Poëte, & que Leopardus l'a conuë pleinement, & qu'ainſi Lipſe n'a pas dû ſe glorifier de la premiere découverte du vrai ſens de ce paſſage. (k) *Hanc eſſe Poëtæ noſtri mentem primus vidit Zarottus, ſed quaſi per nebulam; & omnino Paulus Leopardus emendat. lib. 1. cap. 20. idem non erat, quod Juſtus Lipſius lib. 1. de Cruce, cap. 4. principem ſibi hujus loci explanationem tribuerat. Valeat autem Alciatus cum ſua illa explicatione quam libro 9. capite 24. Parergon juris inſeruit.* Quoi qu'il en ſoit, François Patrice place très-mal ſes exemples. Achée ne fut point puni pour ſon avarice, mais pour ſon ambition. Aquilius qu'on lui (l) aſſocie, à cauſe que Mithridate lui fit verſer de l'or fondu dans la bouche, n'a rien de commun avec la vangeance qu Antiochus employa.

(A) *De ce que les Rois de Perſe étoient deſcendus de Perſée.*] Mr. Chevreau (m) attribue à Herodote d'avoir dit *que les* Perſides, *c'eſt-à-dire ceux de la maiſon de* Perſis, ou Perſée, *étoient ſortis des* Achemenides *alias ſes* Paſargades. Il aſſûre dans la même page, que *ſelon la temoignage d'Herodote, les Rois de Perſe venoient de* Perſes *ou* Perſis, *& que les* Perſides

de Perſée. Preſque tous les commentateurs d'Horace veulent que l'Achemenes dont il parle dans l'Ode 12. du 2. livre, comme d'un homme très-opulent, ait été un Roi de Perſe (*B*); mais ſi cela eſt, il faut qu'il ait regné avant que les Medes euſſent ſubjugué les Perſes; car depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande Monarchie, que l'on compte pour la ſeconde univerſelle, on ne leur voit aucun Roi de ce nom-là. Cyrus paſſe conſtamment pour leur premier Roi; & ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux avant lui, *b* les diſtinguent fort nettement & de ſon pere Cambyſes, & de ſon aieul Achemenes. Quoi qu'il en ſoit, l'épithete d'Achemeniens eſt ſouvent donnée aux Perſes dans les anciens Poëtes Latins; & encore aujourd'hui la Perſe ſe nomme *y Acemia*, & les Perſes, *Agemis δ*.

B Marſham. Chron. Can. pag. 605. edit. Lipſ.

γ Bizarus. Hiſt. Perſ. l. 1. pag. 5.

δ Teixera in itiner. India c. 6. apud Pinedo in Steph. pag. 145.

ACHEMENES, fils de Darius I. du nom Roi de Perſe, & frere de Xerxes *, de pere & de mere, eut le commandement de l'Egypte † après que Xerxes l'eut remiſe ſous le joug de l'obéïſſance, qu'elle avoit oſé ſecouër. Quelque tems apres il commanda la flote d'Egypte *, dans la fameuſe & funeſte expedition contre la Grece. On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du Roi ſon frere; mais on voit que l'Egypte s'étant encore revoltée après la mort de ce Monarque, on y envoia Achemenes pour la † remettre dans ſon devoir. Cette entrepriſe fut malheureuſe; car il fut batu par Inarus Chef des rebelles aſſiſtez des Atheniens.

ε Herodot. l. 7. c. 97.

ζ Ib. c. 7.

** Ibid. c. 97.*

† Id. l. 3. c. 12. Diod. Sicul. l. 11.

ACHERI (Luc d') Benedictin de la Congregation de St. Maur, nâquit à Saint-Quentin en Picardie l'an 1609. Il s'eſt rendu celebre par la publication de pluſieurs livres, qui n'étoient encore qu'en manuſcrit dans l'obſcurité des Bibliotheques. Il commença en 1645. par l'édition de l'Epitre attribuée à St. Barnabé. Le Pere Hugues Menard, Religieux de la même Congregation, avoit eu deſſein de publier cette Epitre, & l'avoit déjà éclaircie par diverſes notes; mais la mort l'aiant empêché d'executer ſa reſolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'executa. On vit donc ſortir de deſſous la preſſe par ſes ſoins l'Epitre de St. Barnabé en Grec & en Latin, avec les notes du P. Menard en l'année 1645. Au bout de trois ans Dom Luc publia la vie & les Oeuvres de Lanfranc Archevêque de Cantorberi, & la Chronique de l'Abbaïe du Bec. En 1651. il publia la vie & les Ouvrages de Guibert Abbé de Nogent, avec quelques autres Traitez. Aiant enſuite ramaſſé pluſieurs pieces rares & curieuſes, & eſperant d'en recouvrer un grand nombre de ſemblables, il forma le deſſein d'en publier la plus ample compilation qu'il pourroit, ſous le titre modeſte de *Spicilege*. Il fit voir le jour à ſon premier tome l'an 1655. Ce volume a été ſuivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé en l'année 1677. ‡ Ce Recueil en 13. volumes *in quarto* eſt fort eſtimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand detail les matieres eccleſiaſtiques: mais on n'y trouve guere de Traitez qui n'aient été compoſez depuis la decadence de l'Empire Romain en Occident. Le même Auteur a publié la Regle des Solitaires, compoſée par le Prêtre Grimlaic, & quelques Ouvrages (*A*) Aſcetiques. Ses prefaces & ſes petites notes font voir qu'il avoit de l'habileté. Il a eu part au travail critique qui paroit dans les premiers volumes des Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, & c'eſt à lui & au P. Mabillon que le titre de ces Actes attribue le travail de les avoir aſſemblez, & publiez. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29. d'Avril 1685. dans l'Abbaïe de St. Germain des Prez, où il avoit été Bibliothecaire. 4.

‡ Voiez dans le Journal des Savans du 28. de Fevrier 1678. pourquoi ce Spicilege n'a pas été continué.

† Voiez le Journal des Savans du 26. de Novembre 1685. & Mr. Baillet t. 3. des Jugem. des Savans pag. 518.

ACHIL-

étoient deſcendus des Achemenides, *c'eſt-à-dire du premier qui eut le nom d'*Achemen *dans cette famille.* Tout cela eſt fort brouillé. Herodote ne dit point en general que les Perſides fuſſent ſortis des Achemenides, il ne dit cela (*a*) que des Rois de Perſe, c'eſt-à-dire de (*b*) Cyrus, & de ceux qui ont regné après lui. Il diſtingue les Perſes en pluſieurs claſſes, parmi leſquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de Perſes, une autre qu'il nomme les Paſargades, ſous leſquels il met les Achemenides. Ailleurs (*c*) il dit bien que les Perſes aquirent le nom de Perſes, depuis que Perſée fils de Jupiter & de Danaé leur eut laiſſé ſon fils Perſes qu'il avoit eu d'Andromede; mais il ne dit pas, comme le ſupoſe Mr. Chevreau, que les Rois de Perſe tiraſſent leur extraction de Perſée. Le raiſonnement de Mr. Chevreau va là, que Cyrus n'étoit point inferieur en naiſſance aux Rois de Medie, ni aux Rois de Perſe, puis que ceux-ci deſcendoient d'Achemen auſſi bien que Cyrus; il prouve qu'ils en deſcendoient, parce que les Perſides en deſcendoient. Outre les fauſſetez que j'ai déjà relevées il ſupoſe celle-ci, que le premier qui porta le nom d'Achemen étoit anterieur à Perſée fils de Jupiter. Mr. Dacier avoit fort bien retenu ce qu'il (*d*) cite de memoire de cet endroit de Mr. Chevreau.

(*a*) *Herod. l. 1. c. 125.*

(*b*) Πηγσῶν βασιλεῖς .... Ἀχαιμενίδαι ἐόντες. *Persarum Reges .... ab Achemene genus ducere.* Plato in 1. Alcib. pag. 440. E.

(*c*) *Herod. l. 7. c. 61.*

(*d*) *Dacier ſur Horace t. 2. pag. 243.*

(*B*) *Ait été Roi de Perſe.*] Mr. Moreri dit bonnement qu'Achemenes a été le *premier Roi des Perſes*, & que de lui *ſont deſcendus tous les Princes qui ont gouverné cette Monarchie juſques à Darius.* Mais d'abord je voudrois bien lui demander, pourquoi quand il parle de Cyrus il lui attribuë la premiere fondation de la Monarchie des Perſes, & pourquoi en donnant la liſte des Rois de Perſe il ne met point Achemenes au deſſus de Cyrus, mais celui-ci au deſſus de tous les autres? Il ne faut point ſe mêler de ſe tromper, ou il faut le faire conſequemment. Puis je voudrois bien qu'il me dit de quel Darius il parle, car il y a eu deux ou trois Rois de ce nom en Perſe. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre le Grand? mais en ce cas il ſeroit trop le deciſif; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fût de la famille roiale. S'il parle de Darius fils d'Hyſtaſpes, il s'exprime mal; ce terme *de tous les Princes* n'eſt pas à-propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne ſai pourquoi Mr. Dacier (*e*) borne l'epithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hyſtaſpes, quand il dit *que les deſcendans d'Achamenes Roi de Perſe porterent ſon nom juſques* à ce Darius. Je ne doute point qu'ils ne l'aient porté encore après lui; car outre que Xerxes (*f*) ſon fils raporte ſon extraction en ligne directe à Achemenes, nous voions en ce même tems un Tigranes General des Medes (*g*) qualifié *Achemenide*: & nous trouvons un Achemenes, dont je parle ci-deſſus, qui étoit frere de Xerxes. Je ne dis rien de Sapor, apellé *Achamenes* dans Ammieu Marcellin; (*h*) c'eſt un paſſage corrompu. Mr. Chevreau, étonné ſans doute de voir cinq generations entre ce Xerxes & Cyrus, croit que ce Prince compte d'un côté ſes ancêtres paternels, & de l'autre ſes ancêtres maternels; enſorte qu'il ne ſe faſſe ſortir d'Achemenes que du côté maternel: mais c'eſt ce qu'on ne trouve pas dans Herodote; à moins qu'on ne change le texte Grec, ſelon la conjecture fort vraiſemblable de Mr. de Saumaiſe (*i*).

(*e*) *Dacier ib.*

(*f*) *Herod. l. 7. c. 11.*

(*g*) *Ib. c. 62.*

(*h*) *Voiez Mr. de Valois in Amm. Marcell. l. 19. c. 2. pag. 210.*

(*i*) *Salmaſ. exercit. Plinian. pag. 1183.*

(*A*) *Et quelques Ouvrages Aſcetiques.*] Il ne mit pas ſon nom au Recueil qu'il en publia, & dont je m'en vais donner le titre tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe; *Aſceticorum, vulgo ſpiritualium, opuſculorum, quæ inter patrum opera reperiuntur, indiculus Chriſtiana pietatis cultoribus ab Aſceta Benedictino Congregationis ſancti Mauri digeſtus. Pariſiis in 4. 1648.* Mr. Teiſſier dans ſes additions à cet Ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la vie de St. Auguſtin à Paris en la même année.

Digitized by Google

ACHILLE. Il y a eu pluſieurs perſonnes de ce nom. Le premier qui l'ait porté n'avoit point d'autre mere que la Terre, & rendit un fort bon office à Jupiter; car aiant reçu la Deeſſe Junon dans ſon antre, lors qu'elle fuioit les pourſuites amoureuſes de ce Dieu, il lui tint des diſcours ſi perſuaſifs, qu'elle conſentit à (A) conſommer le mariage. On ne nous a point apris comment elle temoigna ſa gratitude à un hôte qui ſut lui inſpirer une telle docilité; mais nous ſavons que Jupiter en reconnoiſſance de ce ſervice promit à Achille, que deſormais tous ceux qui s'apelleroient comme lui feroient parler d'eux. C'eſt pour cela que le fils de Thetis a été celebre. Le Precepteur de Chiron ſe nommoit ACHILLE; & de là vint que Chiron impoſa le nom d'Achille au fils de Thetis ſon diſciple. Cela ſeul ſuffiroit à renverſer toutes ces (B) étymologies froides & forcées du mot *Achille*, que l'on fait dependre des qualitez perſonnelles du fils de Thetis. L'inventeur de l'Oſtraciſme parmi les Atheniens s'apelloit ACHILLE. Un fils de Jupiter & de Lamie porta ce nom. C'étoit un ſi bel homme, que par ſentence du Dieu Pan il remporta le prix de beauté qu'on lui diſputoit. Venus indignée de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Echo, & le (C) changea de telle ſorte qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE fils de Galate, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu 54. autres ACHILLES très-renommez, deux deſquels ne ſe diſtinguerent que par des actions de chien β. Nous allons faire un article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire. Voiez la marge γ.

ACHILLE fils de Pelée & de Thetis, a été l'un des plus grans Heros de l'ancienne Grece. Il nâquit * à Phthia dans la Theſſalie, & fut plongé dès ſon enfance dans les eaux du Styx afin d'être rendu invulnerable: & il le ſeroit devenu par tout le corps, ſi ſa mere eût eu l'eſprit de le prendre par un talon, après l'avoir tenu † par l'autre; mais comme elle n'eut point cette precaution, il y eut un des talons de ſon fils qui demeura ſujet aux bleſſures, & ce fut auſſi par cet endroit que la mort ſe ſaiſit de lui. Il ne faut pas croire cependant que les Auteurs ſoient bien d'accord ſur cela; car on en voit qui ‡ parlent de pluſieurs bleſſures reçuës par Achille en divers endroits du corps. Je raporterai dans les remarques une autre precaution de Thetis; c'eſt qu'afin de rendre ſon fils immortel elle ↓ l'oignoit d'ambroſie, & le mettoit ſous la braiſe. On le fit élever ſous la diſcipline du Centaure Chiron; c'étoit la meilleure Ecole du monde en ces ſiecles-là. Chiron le nourrit d'une façon aſſez ſinguliere, puis qu'au lieu de lait, ou de pain, ou de

β *Tiré du 6. livre de Ptolomée fils d'Hephæſtion, Novæ ad variam eruditionem hiſtoriæ, apud Photium n. 190. pag. 488. 489.*

γ *J'avois mis ici dans la premiere edition une eſpece de preface que je me ſupprime qu'à regret. Elle contient un éloge de ſon* MONSIEUR DRELINCOURT, *Profeſſeur en Medecine à Leide. Tout le monde a trouvé que je m'éloignois de l'uſage ſi étrangement, & que je parois ſi mal une telle piece, que pour faire ceſſer une cenſure ſi generale je ſuis obligé d'effacer cela. Mais je declare que j'entens que ce temoignage de ma gratitude & de mon eſtime ſoit cenſé demeurer ici, comme s'il y étoit repeté de mot-à-mot.*

* *Servius in Æn. 2. v. 197.*

† *Voiez la remarque A. n. V.*

‡ *Dictys Cret. l. 2. Dares. Ptolemæus Hephæſt. lib. 6. apud Phot. ubi ſupra. Euſtathius in Odyſſ. 11.*

↓ *Voiez la remarque A. n. V.*

(A) *Qu'elle conſentit à conſommer le mariage.*] Ces paroles de Photius, *συνελθεῖν τῷ Διΐ*, ſignifient cela (a), comme il paroit par cette ſuite, *καὶ πρώτον μιχθῆναι Ἥρᾳ τὸν Δία τούτου γενέσθαι φασίν, & ce fut alors, dit-on, que Jupiter joüit de Junon pour la premiere fois.*

(B) *Etymologies . . . . . que l'on fait dependre des qualitez perſonnelles du fils de Thetis.*] Il n'y a rien de plus plaiſant que de voir ce que la Grece a inventé ſur ce ſujet. Elle merite là-deſſus non ſeulement l'epithete de (b) menteuſe, & de (c) fabuleuſe, mais auſſi celle de *malè feriata*, que nôtre terme d'*oiſeuſe* n'eſt pas encore en poſſeſſion de ſignifier pleinement.

Demandez aux Grammairiens Grecs pourquoi ce Heros fut nommé ACHILLE: les uns vous repondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquietude à ſa mere & à ſes ennemis: d'autres, parce qu'il chagrina beaucoup les Troiens: d'autres, parce qu'aiant apris les ſecrets de la Medecine, il apaiſoit les douleurs: d'autres, parce qu'il n'avoit qu'une levre: d'autres, parce qu'il etoit propre au commandement: d'autres, parce qu'il n'avoit jamais teté: & d'autres, parce qu'il ſortit de chez ſon Precepteur Chiron, ſans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudroit montrer par quelles analyſes de Grammaire ils trouvoient dans le nom d'Achille tant d'etymologies differentes, heriſſeroit de trop de Grec cet endroit ici. C'eſt pourquoi je renvoie le Lecteur, s'il lui plait, au grand *Etymologicum*, à Euſtathius (d), à Tzetzes (e) &c. Meſſieurs Lloyd & Hofman qui, à l'exemple de Fungerus, & de pluſieurs autres, ont enrichi de ſes aſſortimens étymologiques l'article du fils de Pelée, devoient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dependit des qualitez perſonelles du Heros de l'Iliade. Ils auroient pu refuter cette pretenſion, en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là, & nous indiquer une raiſon mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoi celui-là fut nommé Achille, c'eſt celle que j'ai raportée, ſavoir que le Precepteur de ſon Precepteur avoit été ainſi apellé.

(C) *Et le changea de telle ſorte.*] Photius (f) qui nous a conſervé quelques fragmens des ſept livres que Ptolomée fils d'Hephæſtion avoit remplis des plus curieuſes bagatelles de l'Antiquité fabuleuſe, a tronqué de telle ſorte ce qui regarde Achille fils de Jupiter & de Lamie, qu'il faut ſe donner la peine de conjecturer que ce fut avec la Deeſſe Venus qu'il entra en concurrence ſur la beauté. On fonde cette conjecture ſur l'indignation de Venus, contre le juge qui confera le prix à Achille. Venus pour punir ce juge le rendit amoureux d'Echo, & ſi laid que ſa ſeule figure le faiſoit haïr. C'eſt ainſi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais Mr. de Meziriac (g) partage les effets de la colere de Venus à Pan & à Achille; celui-là devint amoureux, & celui-ci *le plus laid homme du monde.* C'eſt en vain que l'on conſulteroit l'original, pour ſavoir ſi la vertion d'Andre Schottus eſt meilleure que celle de Meziriac: car ſi d'un côté l'on peut dire que les regles d'une Grammaire exacte ſont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre que les Auteurs Grecs ne s'aſſujetiſſoient pas à de telles regles, & qu'il n'eſt point rare que s'agiſſant de pluſieurs perſonnes dans une de leurs periodes, le pronom *le, lui*, ſe raporte indifferemment ou à la perſonne la plus eloignée, ou à la perſonne la plus prochaine. Les Latins n'y ſont pas plus ſcrupuleux. C'eſt la Grammaire Françoiſe qui eſt en cela d'une merveilleuſe exactitude; car elle veut que l'on repete plutôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laiſſer en ſuſpens l'eſprit du lecteur. Si l'on conſulte la raiſon, ou pour ou contre Meziriac & le Pere Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il ſe peut faire qu'une perſonne qui a perdu ſon procés ne ſe vange que du Juge. Apollon ſe contenta de punir (h) Midas, qui avoit blâmé la ſentence de ſuperiorité prononcée en faveur d'Apollon, & au prejudice de Pan. Par là Meziriac perdroit ſa cauſe: mais on ſe vange auſſi quelquefois & de ſon Juge, & de ſon rival (i); & ſur ce pied-là le Pere Andre Schottus auroit mal traduit; car ſelon lui Venus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il eſt vrai auſſi que ſelon l'autre Interprete elle ne fait pas grand mal au Juge inique, elle ſe contente de lui donner de l'amour pour une Nymphe qui, ſelon la tradition des anciens (k), eut une fille de lui. Tout bien compté il ſemble que Meziriac a du deſſous; & s'il avoit raiſon, Photius ou ſon Ptolomée ſeroient blâmables, de n'avoir pas declaré que la même Venus qui rendit Pan amoureux d'Echo, le rendit malheureux dans ſes amours. Il faloit neceſſairement marquer cette circonſtance, & on le pouvoit faire ſans choquer le ſentiment de tout le monde; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette Nymphe pour le Dieu Pan. C'eſt peut-être le plus mal-aiſé de tous les Ouvrages de plume que celui de bien abreger; il faut un diſcernement peu commun, pour juger quelles ſont les circonſtances dont la ſupreſſion obſcurcit ou n'obſcurcit pas un abregé. Juſtin n'eſt pas le ſeul qui ait manqué de ce fin diſcernement. Je me ſuis ſervi de cette penſée quelque autre part dans cet Ouvrage.

(a) *Le P. Schottus les a mal traduites par* Ad Jovem redire.

(b) *Græcis mendax.* Juven. ſat. 10.

(c) Μοδεστου Ἐλλὰς, fabularum parens Græcia. *Nonn. Dionyſ. l. 1.*

(d) *Euſtath. in lib. 1. Iliad.*

(e) *Tzetzes in Lycophron.*

(f) *Photius Biblioth. n. 190.*

G 3

(g) *Meziriac, comment. ſur l'Epitre de Briſeïs à Achille, pag. 253.*

(h) *Ovidius Metam. l. 11.*

(i) *Arachne, Marſyas, Thamyris, les filles de Pierus, ſont une preuve qu'on ſe vange auſſi quelquefois d'un competiteur.*

(k) *Il y avoit une tradition differente de celle-là; nous en parlons dans l'article* Pan.

Digitized by Google

de tels autres alimens, il lui donnoit à manger (A) de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques

(A) *A manger de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.*] Libanius (a) en trois endroits, & Priscien (b) en un endroit, ne parlent que de la mouëlle de lion: Gregoire de Nazianze (c) y joint la mouëlle de cerf: le Scholiaste d'Homere (d) celle d'ours: l'Auteur du grand Etymologicum (e) ne parle que de la mouëlle de cerf: Apollodore (f) parle de celle de sanglier & de celle d'ours; & y joint les entrailles de lion: Stace (g) joint ensemble les entrailles & la mouëlle de lion, ou, selon la leçon de quelques vieux Manuscrits, les entrailles de lion, & la mouëlle de louve. Voiez ci-dessous n. II. Philostrate (h) joint au miel & au lait la mouëlle des faons de biche, & la mouëlle des chevreuils: Tertullien (i) ne parle que de mouëlle de bêtes sauvages en general: Eustathius (k) s'exprime d'une façon encore plus vague, puis qu'il ne parle que de mouëlle d'animaux: Suidas (l) dit simplement mouëlle.

Au reste c'est une tradition si vulgaire parmi les Anciens, que Chiron nourrit Achille de mouëlle de lion, qu'on ne sauroit assez admirer qu'un aussi sçavant homme que l'étoit Mr. de Girac, ait accusé Mr. Costar (m) d'*une grossiere ignorance*, pour s'être servi de ces paroles: *Vous vous etiez nourri aes votre enfance du suc, de la substance & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la mouelle des lions.* Mr. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'état de la question, & qu'elle fait dire à Mr. Costar plus qu'il n'a dit. *Où est-ce qu'il a trouvé*, dit-il, *qu'Achille ne se nourrissoit que de la mouëlle des lions?* Mais voici bien pis. Aiant allegué entre plusieurs autres raisons pour soutenir son sentiment, que selon Plutarque *Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang*, il ajoûte, *qu'il ne croit point qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de mouëlle de lions*: & neanmoins il cite lui-même tout aussi-tôt St. Gregoire de Nazanze, remarquant que St. Basile n'avoit pas eu comme Achille, *un Centaure auprès de soi qui lui presentât* DES MOUËLLES FABULEUSES DE LIONS ET DE CERFS. *Ce qui fait voir*, poursuit Mr. de Girac, *que St. Gregoire a tenu cela pour une chose feinte & impossible.* Soit: mais il ne laissera pas d'être un temoin digne de foi. Car pour l'être en ces choses-là, il n'est pas necessaire ni que l'on soit persuadé des faits qu'on raporte, ni qu'ils existent réellement, ni même qu'ils soient possibles; il suffit que l'on ne forge pas de sa tête ce que l'on avance. Or sans point de doute, St Gregoire de Nazianze est dans le cas. Il n'assûre point sans l'avoir lu ce qu'il raporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je l'avoue; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la verité morale, ni la verité physique, mais seulement la verité de relation. Mr. de Girac qui veut que la mouëlle *des cerfs ait été la seule nourriture du Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens*, a trouve sans doute dignes de foi les Auteurs qui le raportent, quoi qu'il n'y ait aucun lieu de croire ni qu'ils l'aient cru effectivement, ni que la chose soit veritable. Il a mis sans doute dans le même rang Saint Gregoire de Nazianze, pour ce qui regarde la mouëlle de cerf. Il ne peut donc point le recuser quant à celle de lion: & par consequent il a lui-même produit un temoin digne de foi, immediatement après avoir dit qu'il ne croioit pas qu'il y en eût.

II. Preuves qu'Achille fut nourri de mouëlle de lion.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité là St. Gregoire de Nazianze, que de voir qu'il ait ignoré ce que deux Auteurs modernes, qui sont entre les mains de tout le monde, avoient mis dans la derniere évidence. L'un est Mr. de Meziriac, qui a prouvé par le temoignage du Scholiaste d'Homere sur le 16. de l'Iliade, par celui de Libanius dans ses deux Harangues, l'une pour, & l'autre contre Achille, & par celui de Stace au 2. livre de l'Achilleïde, que ce Heros fut nourri de mouëlle de lion. L'autre est Barthius, qui sur ce passage de Stace a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de (n) Priscien: *Deinde sequitur vitibus, ut in Achille, quod* MEDULLIS LEONUM *pastus est.* Ces temoins sont aussi valables que ceux que Mr. de Girac produit, pour justifier que l'on donnoit à Achille une autre nourriture.

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le temoignage de Stace pour la mouëlle de lion: car au lieu de *lubens*, il pretend qu'il faut lire *lupa*, dans le passage où Achille parle ainsi:

Dices & intenerit & adhuc crescentibus annis
Thessalus ut rigido senior me monte recepit,
Non ullas ex more dapes habuisse, nec almis
Uberibus satiasse famem, sed fissa leonum
Viscera, semianimesque (o) lupa traxisse medullas.

Ce que Mr. de Girac fait dire à Plutarque, nous decouvre qu'il n'a pas consulté le Grec: & comme il allegue là quelques-unes des remarques dont Vigenere s'est servi dans ses Notes sur Philostrate, il se pourroit bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide que ces paroles de (p) Vigenere: *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille dés sa naissance de choses qui n'avoient point de sang.* Il y a bien des années que (q) Meziriac a fait voir qu'Amiot avoit en cela trompé Vigenere, & qu'au lieu de dire avec Amiot, (r) *Mais ce Phenius ici, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la maniere que fut elevé Achille dés son enfance, de viande dont il n'a point usé de sang, c'est-à-savoir des fruits de la terre*, il faut dire, *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon tout au rebours d'Achille (αὖθις ὁ τοῦτο τῷ Ἀχιλλεῖ) à-savoir de viandes non sanglantes.* On pouvoit envelopper Xylander dans la même erreur: car la traduction Latine porte, *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutrierus iste flatum à natalibus* SANGUINE CARENTISUS. Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque, mais le mot αὖθις n'en devoit pas être moins intelligible pour le tens *au rebours*, que les Dictionaires lui donnent communément.

Ce que j'ai dit en prouvant la validité du temoignage de St. Gregoire, montre que Mr. de Girac a cité mal à-propos Elien, Pline & Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de mouelle; ou que s'ils en ont, *c'est si peu que rien.* Il auroit pu citer aussi Galien au livre 11. de l'usage des parties, chap. 18. & il ne semble pas que ce fait doive être revoqué en doute, puis qu'ordinairement les Modernes le passent aux anciens Naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs meprises sur le sujet des lions. Consultez Vossius au chapitre 52. du 3. livre *de origine & progressu idololatriæ*: Franzius & Bochart aux livres *de Animalibus Sacræ Scripturæ*: le Pere Hardouin dans son Commentaire sur le chapitre 37. du livre onzieme de Pline (*f*) &c. Si l'on en croioit Vossius, on pretendroit qu'Athenée auroit chicané Aristote sur ce fait-là: mais quand on consulte Athenée (*t*) même, on voit qu'il ne dit rien touchant la mouëlle, & qu'il se contente d'attaquer la durete des os du lion, laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lors qu'ils s'entrechoquent il en sort des étincelles comme d'un caillou. On pourroit nier cela, sans douter qu'ils ne fussent destituez de mouelle. Ce pourroit donc être un fait constant, & que Mr. Furetiere auroit dû mêler parmi les autres remarques qu'il raporte sous le mot *lion*, si l'on n'avoit enfin verifié le contraire. Borrichius (*v*) parle de deux anatomies de lion faites à Coppenhagen, l'une il y avoit seize ans, l'autre depuis deux ans, & il assûre qu'elles firent voir beaucoup de mouelle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, & meme dans la plupart des os; & il cite Severin, qui raporte que Tibere Carrafa nourrit un lion, dont les os furent trouvez creux & mouëlleux comme ceux des autres bêtes. Mais quand même il seroit constant que les lions n'ont point de mouelle, Mr. de Girac n'auroit pas dû recourir à cette raison, puis que ce n'est pas ainsi qu'on refute les faits empruntez de la Mythologie Payenne, & principalement lors qu'on a dit qu'aucun Auteur digne de foi n'en parle. Le seul temoignage de quelques Auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procés, quand même les Naturalistes nous aprendroient l'impossibilité de la chose.

III. Passage de Plutarque mal traduit.

IV. Proprieté des os du lion. S'il est vrai qu'ils soient sans mouëlle.

D'où paroit que Barthius s'engage dans une refutation superflue, lors qu'en commentant les vers de Stace que j'ai raportez ci-dessus, il s'écrie fort serieusement; *C'est une étrange fable*, ingens fabula, *puis qu'un enfant qui prendroit quelque chose de semblable, ne fût-ce qu'en suçant, periroit, n'y ayant pas jusqu'à l'haleine des lions qui ne soit venimeuse, principalement pour un tel âge.* Ensuite de quoi il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de mouelle. Peine perdue que tout cela; parce que les Anciens eux-mêmes qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne seroit-on pas bien de loisir, si l'on s'amusoit à refuter par la Physique ce qui a été dit du talon du même Achille, & de la levre brûlée? On a dit que sa mere l'aiant plongé dans les eaux du Styx pour le rendre invulnerable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenoit son fils par là. Fulgence au chapitre 7. du 3. livre, & le Scholiaste d'Horace sur l'ode 13. du livre 5. marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut d'une blessure au talon, comme Hygin au chapitre 107. & Quintus Calaber au vers 62. du 3. livre conviennent au fond avec

V. Remarques contre Barthius. Auteurs decisifs s'y trouvent quelquefois atrapez.

(a) *Progymn. pag.* 70. D. *pag.* 97. C. *pag.* 129. A.

(b) *In præexercit. Rhetor.*

(c) *Orat.* 20. *pag.* 324. C.

(d) *In Iliad. l.* 16.

(e) *In Αγιμαιτ.*

I. Girac a mal mé qu'Achille ait été nourri de mouëlle de lion.

(f) *Lib.* 3.

(g) *Achil. l.* 2.

(h) *In Her. pag.* 705. B. & *in Icon.* 2. *pag.* 781. C.

(i) *De pallio*; voiez ci-dessous n. VIII.

(k) *In Il. l.* 1. *pag.* 11. *v.* 28.

(l) *In* Χυλ.

(m) *Replique à Costar, sect.* 7. *pag.* 59. *édit. de Holl. in* 8.

(n) *In Progymn. Rhetoricis ex Hermogene.*

(o) D'autres lisent lubens.

(p) *Vigenere, Comment. sur Philostr. de la nourrit. d'Achille, édit. in* 4. *pag.* 544.

(q) *Comment. sur l'Epitre de Briseis, pag.* 249.

(r) *Plutarque liv.* 4. *des propos de table ch.* 1.

(f) *Notez qu'Hofman, continuat. Lexici univers. to.* 1. *pag.* 1002. *n'attribuë cela qu'aux sens du lion, & de jetter des etincelles en se choquans.*

(t) *Athen. Deipnosoph. l.* 8. *c.* 11.

(v) *Dans son Traité pro Hermetis, Ægyptiorum & Chemicorum sapientia, imprimé à Coppenhagen l'an* 1674.

quelques autres bêtes ſauvages. Les Etymologiſtes n'ont pas negligé leurs interêts en cette rencontre: ils ont mis à profit cette tradition; car ils pretendent que c'eſt de là qu'eſt (B) venu le nom d'Achille. Il ne ſe contenta pas de lui aguerrir le corps aux exercices les plus penibles; il lui

avec les deux autres. Servius ſur le vers 57. du 6. livre de l'Eneïde dit en general qu'il étoit invulnerable, *excepta parte quæ à matre tenuis eſt.* D'autres ont dit, que pour conſumer tout ce que le corps de ſon fils avoit de mortel, elle le mettoit ſous la braiſe toutes les nuits, & que le jour elle l'oignoit d'ambroſie, & qu'il n'y eut qu'une des levres de l'enfant qui fut brûlée; ce qui avint à cauſe qu'il s'étoit leché cette partie.

(a) *Apollodor. l. 3. Schol. Homer. Il. v. v. 36. Scholiaſt. Ariſtoph. p. 184. A.*

Il y a pluſieurs (a) Auteurs qui raportent cette conduite de Thetis, & qui diſent même que par ce manege elle avoit fait perir ſix de ſes enfans, lors que ſon mari l'y aiant ſurpriſe, fut cauſe qu'Achille qui étoit le ſeptiéme en rechapa. Neanmoins Tzetzes (b) s'inſcrit en faux contre ce conte, & dit *qu'il ne faut point que Lycophron a pu pécher cette monſtrie, que Thetis eut ſept enfans de Peleus.* Autre exemple à joindre à celui de Mr. de Girac, pour montrer le danger à quoi l'on s'expoſe par une confiance trop deciſive: car Mr. de Meziriac cite *quatre Auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'eſcrit Lycophron.* On a bien raiſon de dire, lors qu'on entend parler ou de quelque phraſe extraordinaire, ou de quelque fait inouï, *que cela eſt bon pour attraper les parieurs*, c'eſt-à-dire certains Savans temeraires, qui ſont toûjours prêts en ces ſortes de rencontres à parier, que l'on ne trouvera point une telle choſe dans aucun Auteur. Ils ne manquent gueres de perdre. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'ils nient quelquefois les choſes les plus aiſées à trouver. J'en donnerai divers exemples dans ce Dictionaire.

Voiez le Commentaire de Meziriac, pag. 248.

(c) *Barth. comment. in lib. 2. Achill. vol. 3. pag. 1753.*

Ne quittons point (c) Barthius, ſans remarquer qu'il pretend que la leçon *lupa*, au lieu de *lubrus*, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui par là ne ſe trouve point en oppoſition avec Ariſtote, & obſerve les mêmes diſtinctions qu'Apollodore; puis que celui-ci a dit, que Chiron faiſoit manger des entrailles de lion, & des mouëlles de ſanglier & d'ours à ſon Achille. Mais peu après Barthius reprenant l'air de refutation, rejette comme une abſurdité manifeſte cette mouëlle de louve; & dit qu'il ſait qu'un enfant qui ne prendroit une telle nourriture qu'une fois, ne laiſſeroit pas de mourir avant le lendemain. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, Gregoire de Nazianze accommode mieux la choſe, en joignant la mouëlle de cerf avec celle de lion. On ne voit pas comment Barthius eſt d'accord ici avec lui-même, aiant dit dans la page precedente, que la rejection de la mouëlle de lion étoit à Stace une marque de jugement, & que l'aproche des lions eſt très-dangereuſe à l'enfance.

VI. On a dû feindre qu'Achille fut nourri de mouëlle de lion.

Remarquons auſſi, que la raiſon pour laquelle Apollodore & quelques autres ont plutôt parlé des entrailles, que de la mouëlle des lions pour la nourriture d'Achille, ſemble venir de ce qu'ils auront oui dire, que ces animaux ſont preſque ſans mouëlle; car Il étoit d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette mouëlle, que de lui fournir un autre aliment, veu le caractere ſous lequel les Poëtes le repreſentent. Ce n'eſt pas tant ſous l'idée de bravoure, quoi qu'on l'en partage dans un degré éminent, que ſous celle d'une colere indomtable. C'eſt par là qu'Homere ſe propoſe de le decrire dans l'Iliade, où ſelon la remarque (d) d'Horace, il prend pour théme, *Gravem Pelidæ ſtomachum cedere neſcii*, & où il debute par

(d) *Horat. Od. 6. lib. 1.*

(e) *Λέγεται, ὡς ἄρα μόνα τῶν θηρίων γάλακτος παρεχὴ Μυελὸν ἔνδον ἔχοντα καὶ οὐκ ἄλλο τι πλὴν ἀστυάνακτα, qui prius quàlem ſui ſuper genus patris, medullam ſolam comedebat & ovium pinguem adipem. Homer. Il. 22. v. 500.*

Μῆνιν ἄειδε θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.
Iram cane Dea Pelida Achillis.

Or il eſt certain que pour faire remonter à la cauſe de ce caractere, par des fictions propres à la poëſie, & imprimées du merveilleux de ces anciens ſiecles, la mouëlle de lion etoit quelque choſe de mieux imaginé que toute autre nourriture. C'eſt dans la mouëlle que ſe trouvent les parties les plus ſucculentes de l'animal, & même, à ce qu'on pretend, les parties ſpecifiques & ſeminales. (e) Homere nous inſinuë par l'exemple du petit Aſtyanax, que c'étoit le morceau d'un enfant gâté; & les railleurs diſent quelquefois aux meres, que c'eſt celui du gendre de la maiſon. D'ailleurs il n'y a point d'animal auſſi colere que le lion; & c'eſt de lui qu'on ſupoſoit que Promethée avoit emprunté le principe qui avoit aſſujetti le premier homme à la colere:

(f) *Horat. Od. 16. l. 1.*

Fertur (f) Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Deſectam, & inſani leonis
Vim ſtomacho appoſuiſſe noſtro.

Ce n'eſt pas qu'on n'eût pu trouver aſſez bien ſon compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. (g) Virgile a ſuivi cette idée pour des reproches de cruauté:

(g) *Æneïd. l. 4. Voiez Macrob. Saturn. l. 5. c. 11.*

- - - Duris genuit te cautibus horrens
Caucaſus, Hyrcanæque admorunt ubera Tigres.

Et le Capitan de la Comedie des Viſionaires ne s'en éloigne pas dans cette Rodomontade:

Le Dieu Mars m'engendra d'une fiere Amazone,
Et je ſuçai le Lait d'une affreuſe lionne.

VII. Pourquoi on a feint la mouëlle de cerf. La viteſſe du pied étoit autrefois une qualité heroique.

Par cette clef on entendra, pourquoi quelques-uns ont choiſi la mouëlle de cerf preferablement à toute autre pour Achille: c'eſt qu'ils etoient frapez de la tradition qui lui donnoit beaucoup de viteſſe à la courſe, & qui a porté Homere à l'honorer inceſſamment ou de l'éloge de *ποδώκης αἰνὺς, allant bien du pied*, ou de quelque autre épithete de même ſignification, *ποδάρκης, ποδώκεος, πόδας ταχὺς, πόδας ταχείας, κραιπνοῖσιν* &c. Preſentement c'eſt ainſi que nous recommanderions le merite d'un Laquais Baſque, mais anciennement (b) c'étoit une qualité heroique: & ainſi on ne pourroit tout au plus blâmer Homere, que d'en avoir fait une cheville de vers repetée trop ſouvent. On a donc cru qu'il faloit feindre, qu'un Heros d'une viteſſe extraordinaire avoit été nourri de mouëlle de cerf; & on s'eſt tellement aplqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la mouëlle d'un animal ſi timide, étoit d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre, & à ce cœur de lion, Ἀχιλλῆα ῥηξήνορα θυμολέοντα: *Achillem frangentem viros, animo (i) leonino*, qui dans l'extrême mepris qu'il temoigna au General de l'armée, lui dit entre autres injures,

(b) *Voiez la prodigieuſe viteſſe que Virgile Æneïd. 7. donne à une jeune Amazone nommée Camille, & la-deſſus le Pere La Cerda.*

(i) *Homer. Il. 7.*

Va ſac a vin, yeux de chien, cœur de cerf.

C'eſt ainſi que Vigenere (k) traduit ce vers du 1. livre de l'Iliade, Οἰνοβαρὲς, κυνὸς ὄμματ' ἔχων, κραδίην δ' ἐλάφοιο.

(k) *Vigenere ubi ſupra.*

VIII. Fautes de quelques Interpretes de Tertullien.

Je ne penſe pas que ſi l'on decidoit la choſe à la pluralité des voix, l'on jugeât que la mouëlle de cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que Mr. de Girac pût trouver la confirmation de ce qu'il a dit trop legerement, que cette mouëlle *a été la ſeule nourriture des Heros d'Homere, ſuivant l'opinion commune des Anciens.* Mais quand cela ſeroit vrai, un vieux (l) Traducteur François du Traité *de Pallio* ne ſeroit point excuſable, d'avoir determiné à cette mouëlle ce que Tertullien avoit dit en general de celle des bêtes ſauvages. Les Traducteurs n'ont point ce droit-là. *Ille ferarum medullis educatus (unde & nomen (m) conſilium, quandoquidem labia vacuerat ab uberum gutta:) Lui qui avoit eſté nourri de mouëlle de cerf, (d'où il fut nommé à deſſein, attendu qu'il n'avoit jamais ſuccé mammelle de ſes levres)* &c. Theodore (n) Marcilius a bronché auſſi ſur ces paroles, aiant pretendu que Tertullien deſigne l'étymologie *ſine chilo, ἄνευ χυλοῦ*, ce qui eſt viſiblement faux, comme Mr. de Saumaiſe l'a remarqué. On auroit pu remarquer une autre mepriſe de ce même Auteur. La voici: c'eſt qu'Achille, ſelon Velius Longus cité par Caſſiodore, devoit ſon nom au mot *χειλὸς*, comme s'il eût été de ces perſonnes qu'on nommoit *Chilones*, ou *Labeones*, c'eſt-à-dire, qui avoient de groſſes levres. Lucrece leur donne le nom de (o) *labroſi*, & remarque qu'un Amant qui veut excuſer les imperfections de ſa Maîtreſſe dit, *labioſa, φίλαρα, une groſſe lippuë eſt un beau & ſpacieux champ de baiſers.* Mais il eſt faux que ſur ce pied-là Achille doive ſon nom à *χειλὸς, levre*: c'eſt plutôt ſur le pied d'avoir été mutile en cette partie, quoi que Mr. de Saumaiſe l'ait nié, contre un paſſage formel de Photius, dont j'ai deja fait mention, & contre ce qu'en a dit poſitivement un vieux Poëte nommé (p) Agameſtor, cité par Tzetzes. Voici les paroles de Saumaiſe, (q) *Si chilones dicti à magni & improbi labris. Achilles dictus fuerit quaſi ἄνευ χειλέων, non quod ſine labris fuerit, ſed quòd labiorum miniſterio non uſus fuerit infans.* Je ne nie point qu'Apollodore ne diſe que le fils de Thetis nommé Ligyron auparavant fut nommé Achille par Chiron, à cauſe qu'il n'avoit jamais apliqué ſes levres à la mammelle. (r) *Ὅτι ἦν χειλὰ μαστοῦ ἀφαίρετα, quod mammis labra minimè admoviſſet.*

(l) *Edmond Richer, qui publia ſa Verſion à Paris en 1600. in 8.*

(m) *Mr. de Saumaiſe aprouve ceux qui le font conſilium.*

(n) *Not. Crit. in Tertull. de Pall. p. 77. Pariſ. 1614. in 8.*

(o) *Lucret. lib. 4.*

(p) *Dans ſon Poëme ſur les noces de Thetis & de Pelee, qu'on pretend avoit precedé celui d'Heſiode ſur le même ſujet. Ni Voſſius, ni Lorenzo Craſſo ne diſent rien de ce Poëte.* (q) *Salmaſ. in Tract. de Pall. pag. 281. edit. 1656.* (r) *Apollodor. lib. 3. pag. m. 235.*

(B) *Que c'eſt de là qu'eſt venu le nom d'Achille.*] Nous avons parlé des étymologies de ce nom dans la remarque B de l'article precedent; mais il faut parler en particulier de celle dont il s'agit ici. Elle va toûjours de compagnie avec la tradition qui porte, qu'Achille ne fut nourri que de chair & de mouëlle d'animaux.

Digitized by Google

lui orna auſſi l'ame de pluſieurs belles connoiſſances. Mais ſi nous en croions Homere, c'eſt à Phenix (C), & non pas à Chiron qu'il faut donner la qualité de Precepteur, & de pere nourricier d'Achille. Les inquietudes de Thetis ne lui permirent pas de laiſſer ſon fils dans l'antre de Chi-

maux. La liaiſon de ces deux choſes eſt fondée ſur ce que le mot Grec χυλὸς ſignifie proprement la nourriture que la terre nous fournit. Mais quelques Auteurs ont là-deſſus une aſſez plaiſante opinion. La voici ſelon les propres termes du Pere Gautruche, dans ſon Hiſtoire Poetique. Je choiſis cet Ouvrage plutôt qu'un autre, parce qu'il a été (a) imprime pluſieurs fois, & en pluſieurs langues, & qu'il paſſe pour être propre à tout le monde. Or il n'y a point de fautes qu'il faille plus ſoigneuſement remarquer, que celles qui peuvent ſeduire beaucoup de gens. *Au lieu de lait*, c'eſt le (b) Pere Gautruche qui parle, *& des autres viandes communes, Chiron ne le nourriſſoit que de mouelle de lion, ou de ſanglier, pour faire naître en ſa perſonne le courage & la force de ces animaux. De là vint, ſelon l'opinion de quelques-uns, que n'étant ainſi nourri d'aucune viande, on le nomma Achille*, C'EST-A-DIRE SANS CHILE. Quoi que la derniere periode de ce paſſage ne paroiſſe pas dans les dernieres éditions, je ne laiſſerai pas de remarquer 1°. Que c'eſt une erreur de dire que l'on n'eſt nourri d'aucune viande, lors que l'on n'eſt nourri que de mouelle d'animaux; car la mouelle eſt compriſe inconteſtablement ſous le mot de viande, par oppoſition même aux alimens qui ſont permis durant le Carême. 2°. Qu'il eſt faux que la mouelle ne ſe convertiſſe pas en chile, & que ceux qui ne ſeroient nourris que de mouelle ſeroient ſans chile. Ces remarques ne paroîtront pas ſuperflues à ceux qui conſidereront, que cette doctrine du Pere Gautruche ſe trouve dans une infinité d'exemplaires de ſon Ouvrage, & dans d'autres (c) Ecrivans, & que dans l'édition où l'on a ſupprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on les a ôtees.

L'erreur eſt venuë de ce que le terme χυλὸς, dont Euphorion s'eſt ſervi dans des vers citez par l'Auteur du grand Etymologicum, & par Euſtathius, a été pris pour cette ſubſtance molle & blanchâtre en quoi l'eſtomac convertit les alimens, & que les Medecins apellent chyle, du mot Grec χυλὸς: au lieu qu'il faloit entendre par χυλὸς, comme a fait Mr. de (d) Mezeriac après Euſtathius, *la nourriture qu'on prend des choſes que l'on ſeme en terre*. Natalis (e) Comes a mal traduit Euphorion; car il lui fait dire qu'Achille n'avoit point goûté de lait. Vigenere & Fungerus ſe fortifiant (f) fauſſement de l'autorité de Saint Gregoire de Nazianze, ne rencontrent pas mieux. Fungerus conclut qu'Achille a été nourri *ſine cibo*, de ce qu'on ne lui donna à manger que de la mouelle de cerf. L'autre (g) veut que χυλὸς ſignifie *ſuc*, & qu'Achille ait été nourri *ſans ſuc, pource qu'il fut nourri non de viandes accommodées aux hommes, mais de chairs de bêtes ſauvages toutes crues*. François Alunno adopte la moitié de cette derniere erreur. *Fu nutrito*, dit-il (h), *nel monte Pelio da Chirone Centauro, ne mai in quel tempio mangio cibo cotto, perche fu nominato Achille, perche a in Greco ſignifica ſenza, & chilos* CIBO COTTO. Il y en a qui prenant le mot χυλὸς ſimplement pour nourriture, fondent l'étymologie d'Achille (i) ſur ce que ſon Precepteur Chiron, au bout d'un certain tems, ne lui fournit plus ni mouelle de bêtes ſauvages, ni quoi que ce ſoit à manger, de ſorte qu'il fut obligé de vivre de ce qu'il prenoit à la chaſſe. Mais étoit-ce vivre ſans nourriture? Cette explication eſt peut-être pire que les precedentes.

(C) *Si nous en croions Homere, c'eſt à Phenix, & non pas à Chiron.*] Il y a bien des gens qui ne prenent point garde à cela. Decimator (k) dit qu'Achille après avoir été élevé par Chiron, qui lui enſeigna l'art militaire, la Muſique, & la Morale, fut mis ſous la direction de Phenix, qui lui aprit & à bien parler, & à bien vivre, comme il s'en vante lui-même. Il prouve cela à l'égard de la Muſique & de la Morale par ces vers d'Ovide au 1. livre *de Arte amandi*.

Phyllirides puerum citharæ præfecit Achillem,
Atque animos molli contudit arte feros.

Je les raporte ſans rien changer, ni à l'orthographe, ni à *citharæ præfecit* qui doit être changé en *citharâ perfecit*. Chacun peut voir qu'il ne s'agit là que de la Muſique, & nullement de l'étude de la Morale. Ses preuves à l'égard de Phenix ſont ces paroles d'Homere:

Τὸν μὲν (l) ἐγὼ πέμψουσι διωκησίμαχοι τοῖοι πατὴρ
Μεῦ ὅτε μ' ἐπέμπε Φθίηνδε, παρὰ Πηλῆα ἄνακτα.
Properanti me miſit ut docerem ista omnia,
Verbarumque orator eſſem, actorque rerum.

Mais pour peu qu'on liſe avec reflexion le livre de l'Iliade, d'où cette autorité eſt empruntée, on verra que Decimator s'eſt abuſé. Les expreſſions de Phenix temoignent qu'il fut le premier Precepteur d'Achille. Vous ne vouliez rien manger, repreſente-t-il à ce Heros, à moins que je ne vous priſſe ſur mes genoux, & que je ne vous coupaſſe les morceaux. Le vin que vous vomiſſiez ſur ma poitrine pendant vôtre enfance malaiſée, a ſouvent ſali mes habits.

\- - - (m) Ἐπεὶ οὐ πίθεσθε ἄμῳ ἄνωγα
Οὔτ' ἐς δαῖτ' ἰέναι, πρίν γ' ἐμὸν ἔμπεδον ἦτορ
Πρὸς γ' ὀφθαλμοὺς ἐσσεύασθαι ἐνὶ μεγάροισι πάσασθαι,
Ὄφρα τ' ἄασσαμι προταμών, καὶ οἶνον ἰάψαι,
Πολλάκι μοι κατὰ κόλπον ἰὼν ἐρύσαι χιτῶνα
Οἶνον, ἀπαλλοζων ἐκ στόματος πλαγχθέντα.
\- - - *Non enim volebas cum alio*
Neque ad convivium ire, neque in ædibus cibum sumere:
Ante quam te meis ego genibus impoſitum,
Opſonio ſatiavi ſecato-anteà, & vinum admovens,
Sæpe mihi rigaſti ad pectora veſtem
Vino, ejectans in infantiâ difficili:

Il a fallu neceſſairement que je citaſſe ce Grec, car c'eſt un diſcours ſi étrange, qu'on auroit cru aiſément qu'il n'eſt pas tel que je le traduis. Voiez ci-deſſous le paragraphe XL. Mais quoi qu'il en ſoit, cela montre que ſi l'on veut ſe ſervir de l'autorité d'Homere à l'égard de Phenix, il faut renoncer à ce que d'autres raportent touchant Chiron; ou que du moins il ne faut pas donner à Chiron la premiere éducation d'Achille, & moins encore la faire durer juſques à ce qu'il eût apris à ſon diſciple l'art militaire, la Muſique & la Morale. Quand on eſt en etat d'aprendre ces choſes, on ne mange plus ſur le giron de ſon pere nourricier, & on ne lui rejette point du vin ſur ſes habits. Joignez à cela que ceux qui font élever Achille par Chiron, diſent qu'il fut tiré de deſſous ſa diſcipline, pour être envoié ſous l'habit de fille à la Cour du Roi Lycomede; où ſon deguiſement lui facilita bien-tôt les occaſions de voir de près la fille du Roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or depuis qu'il fut pere, il n'y a point d'aparence qu'on lui ait donné de Precepteur; par conſequent point de tems où placer les fonctions de Phenix après celles de Chiron. Les fautes de Decimator ſe trouvent dans le *Theſaurus Scholaſticæ eruditionis* de la derniere édition, quoi que cet Ouvrage ait été ſouvent corrigé par de doctes (n) Humaniſtes. (o) Dempſterus a dit auſſi qu'Achille aiant éte inſtruit par Chiron pendant ſon enfance, fut élevé par Phenix quand il fut devenu plus grand. Remarquez que je n'entens point nier que depuis qu'Achille fut pere, on n'ait recommandé à Phenix de lui enſeigner (p) comment il ſe faut conduire dans le metier des armes, & dans les conſeils de guerre. Mais je n'apelle point cela lui avoir donné un Precepteur.

Je ne ſai ſi Malherbe avoit jamais pris garde à ceci; mais il eſt ſûr qu'il s'eſt exprimé en homme qui auroit bien obſervé qu'il ne faut donner qu'un Precepteur à Achille. Voici comme il parle de ce guerrier au 4. livre de ſes poëſies, page 106.

De quelque adreſſe qu'un giron,
Ou de Phenix, ou de Chiron,
Il ait fait ſon apprentiſſage.

Il faut lui donner ſeulement Phenix, ſi l'on veut s'en raporter à Homere, qui ne fait nulle mention du preceptorat de Chiron; & il faut ne lui donner que Chiron, ſi l'on s'en raporte à la foule des Auteurs. Mr. Menage a dit neanmoins dans ſes notes ſur cet endroit de Malherbe, *que Chiron fut le premier Gouverneur d'Achille, & Phenix le ſecond*. Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzes, qui par une explication allegorique de ce qu'il avoit lu dans quelques Auteurs, que Phenix aveugle par ſon propre pere fut mené à Chiron, qui lui rendit la vuë, pretend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille; car outre qu'il n'y a rien de plus froid ni de plus forcé que cette penſée, il faut ſavoir que Tzetzes ne prouve nullement le fait. Il veut accorder par ſes pretendues allegories Homere avec Lycophron; mais comment accordera-t-il Homere, qui dit qu'Achille tout petit enfant encore étoit ſous la conduite de Phenix; comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui ſont

(a) *Il s'en eſt fait une edition à Utrecht, en 1690. à laquelle on a ajoûté la traduction en Latin & en Flamand. La traduction Latine avoit déjà paru à part. Les Anglois le publierent en leur langue l'an 1671.*

(b) *Hiſtoire Poet. liv. 2. ch. 15. pag. 158. édit. de la Haie 1681. qui eſt la quatrieme.*

(c) *Entre autres dans le Dictionnaire Hiſtorique de Jugné.*

(d) *Comment. ſur l'Epit. de Briſeis, p. 248. où le Poëte* Euphorion *eſt mal nommé* Euphorgn.

(e) *Mythol. l. 9. c. 12.*

(f) *Ils attribuent à St. Gregoire ce qui n'eſt que dans la verſion Latine des Commentaires de Nicetas Serron, Archevêque d'Heraclée dans l'onzieme ſiecle, ſur les Oraiſons de ce Pere, imprimées avec ſes Oeuvres.*

(g) *Comment. ſur Philoſtr. de la nourrit. d'Achille, pag. 543.*

(h) *Dans ſa* Fabrica del mondo, *qui eſt un Dictionnaire ſur Boccace, Dante, Petrarque, &c. imprimé à Veniſe en 1588. in folio.*

(i) *Comment. ſur les Emblêmes d'Alciat, p. 624. de l'édit. de Thuilius à Padoüe, 1661. in 4.*

(k) *Decimator in Theſauro linguarum. C'eſt un gros in fol. imprimé à Lerpſic l'an 1606. pour la premiere fois.*

(l) *Homer, Iliad. lib. 9. v. 442.*

(m) *Id. ib. v. 482.*

(n) *Le premier Auteur de ce Theſaurus, s'apelle* Baſilius Faber Soranus. *Il étoit Recteur d'un College à Erford, & il publia ſon livre l'an 1571. après avoir employé 36. ans à enſeigner la langue Latine. L'Ouvrage fut reimprimé en 1625. avec les corrections & les additions de Buchnerus, qui eſt mort en 1661. à l'age de 70. ans, après avoir été Profeſſeur en Poëſie pendant 45. ans, & en Eloquence pendant 30. ans à Wittemberg. Il corrigea encore & augmenta ce Dictionnaire pour l'édition de 1655. Enfin Chriſtophle Cellius vint l'a corrigé tout de nouveau, premierement pour l'édition de l'année 1686. & puis pour celle de 1692.*

(o) *Paralip. ad Roſinum l. 2. c. 11.*

(p) *Iliad. 9. lib. v. 440.*

Digitized by Google

Chiron pendant tout le tems qu'elle auroit voulu; elle l'en * tira qu'il n'avoit encore que neuf ans, & le cacha parmi des filles, deguisé en fille, à la Cour de Lycomedes Roi de l'Ile de Scyros, dès qu'elle eut su les preparatifs que l'on faisoit contre les Troiens. La raison de sa conduite là voici; elle savoit d'un côté que si son fils alloit à Troie, il n'en reviendroit jamais, & de l'autre que Calchas avoit predit qu'on ne prendroit jamais la ville de Troie sans Achille. La ruse de Thetis ne lui servit de rien; le devin Calchas decouvrit aux Grecs † où étoit Achille, qu'ils avoient cherché en divers endroits sans le trouver: & là-dessus Ulysse aiant été deputé à la Cour de Lycomedes, (D) y demêla aisément Achille, & l'en retira sans peine, quoi qu'il fût tellement

(a) *Pindar. Nem. od. 3.*

(b) Τῷ αὐτῷ κώλῳ καὶ διδασκάλῳ χρώμενον. Eodem utens & pullo & præceptore. *Greg. Nazianz. Orat. 20.*

(c) *Statius l. 2. Achil.*

(d) *Il est cité par Natal. Comes, l. 9. c. 12. & dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat.*

IX. Examen d'un passage où Homere parle de Chiron.

(e) Εἰ δ' ἔτι φάρμακα πάσσω Ἐδλά, τά οἱ περὶ φασὶν Ἀχιλῆϊ δηλήσασθαι, Ὅν Χείρων ἐδίδαξε δικαιοσύνῃ κυδαίνων. *Iliad. 11. v. 829.*

font élever Achille par Chiron depuis l'âge de (a) six ans, jusqu'à l'âge de puberté; jusques à ce que non seulement il eût apris à se tenir à cheval sur le dos de son (b) Precepteur, mais aussi qu'il se fût endurci (c) aux exercices les plus rudes; sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna, l'art militaire, la Musique, la Morale, (comme Decimator vient de nous le dire) la Medecine, & en particulier la Botanique, & la Jurisprudence, comme un ancien Auteur nommé (d) Staphylus, & plusieurs autres nous l'aprennent? Statius au 2. livre de l'Achilleide, Claudien dans son Ouvrage sur le 3. Consulat d'Honorius, Sidonius Apollinaris dans son Poëme 9. specifient ce qu'Achille aprit de Chiron. Notez que l'on donne à Chiron dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat, & cela sur le temoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix, si nous en croions Homere. Rien n'est plus frequent que ces *qui pro quo* parmi les Auteurs.

J'ai dit qu'Homere n'a point parlé du preceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demanderat-on, ces paroles d'Euryppyle à Patrocle dans l'onzième livre de l'Iliade: *Mettez (e) sur ma blessure les medicamens salutaires que l'on dit que vous avez apris d'Achille, qui a été instruit par Chiron le plus juste des Centaures.* Je repons qu'elles signifient non pas que Chiron ait été Precepteur d'Achille, mais seulement qu'il lui aprit des remedes. Chacun voit la difference de ces deux choses. Monconis dans ses voiages nomme cent personnes qui lui aprenoient des receptes, & des secrets de guerison; ces gens-là pourtant n'avoient pas été ses pedagogues, ne l'avoient point elevé dans son enfance. Les Professeurs en Medecine qui enseignent ou publiquement cent bons remedes à leurs auditeurs, ou en particulier quelques receptes fort rares à des amis distinguez, sont-ils pour cela ce qu'on apelle Precepteur ou Gouverneur d'un jeune homme? Et sans sortir de ce passage d'Homere, ne voions-nous pas Achille qui aprend des remedes à Patrocle, duquel neanmoins il n'avoit pas été Precepteur? Pour entrer donc dans la pensée d'Homere, il faut dire qu'Achille fut elevé par Phenix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut aprendre à bien parler, & à faire de belles actions; mais qu'il ne laissa pas dans cet intervalle de tems, ou après, d'ouïr les leçons de Chiron. C'est ainsi qu'un Scholiaste a pris la pensée d'Homere: car il remarque qu'Apollonius qui feint que Chiron descendit au bord de la mer, pour souhaiter un bon voiage aux Argonautes, & que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, & le montrant à Pelée, a suivi les Poëtes qui sont venus après Homere, & supposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homere n'avoit fait aucune mention. (f) Ἡ κωλύσουν Ἀπολλώνιος τοῖς μετ' Ὅμηρον ποιηταῖς, ὑπὸ Χείρωνος λέγων τὸν Ἀχιλλέα τρεφῆναι. Ὅμηρος δὲ οὐδὲν τοιοῦτον λέγει.

(f) *Schol. Apollon. in 1. lib. v. 558.*

X. Auteurs qui ont parlé du preceptorat de Chiron & de celui de Phenix.

Apollonius a été fort excusable, puis qu'il n'a fait que suivre la foule; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avoit élevé Achille? N'est-ce point ce (g) qu'Orphée, ce que (h) Pindare, ce (i) qu'Euripide, ce que tant d'autres Poetes (k) ont chanté? (l) Xenophon, (m) Platon, (n) Apollodore, (o) Pline, (p) Plutarque, (q) Pausanias, (r) Clement d'Alexandrie, (s) Philostrate, (t) Libanius, (v) St. Gregoire de Nazianze, & plusieurs autres (x) moins anciens n'ont-ils point dit la même chose? Mais d'autre côté, ceux (y) qui ont fait mention du preceptorat de Phenix ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'etonner que même selon quelques anciens Auteurs, Phenix & Chiron aient été tous deux Precepteurs d'Achille: il se faut contenter de dire que ces Auteurs-là n'avoient point examiné la chose de près, ou qu'ils n'avoient eu aucun égard à l'incompatibilité qui resulte des circonstances du preceptorat de Phenix, & des circonstances du preceptorat de Chiron.

(g) *Argon. v. 379.* (h) *Nem. od. 3.* (i) *Iphig. in Aul. v. 209. 709.* (k) *Senec. Troad. act. 3. v. 833. Stat. Silv. 1. l. 2. v. 89. Achil. l. 1. v. 196. & passim alibi. Val. Flaccus, l. 1. v. 254. & 407. Ausonius, Protrept. v. 20. Claudian. de 3. consul. Honor. v. 61.* (l) *De venat. pag. 973. A. & 974. C.* (m) *Hipp. T. 1. pag. 371. C. 3. de Repub. t. 2. p. 391. B.* (n) *Lib. 3.* (o) *Lib. 25. c. 5.* (p) *Sympos. l. 4. c. 1. p. 660. F. & de Music. p. 1146. A.* (q) *In Lacon. p. 197.* (r) *Stromat. l. 1. p. 306. B.* (s) *In Her. p. 682. A. & 705. A.* (t) *Progymn. p. 71. A. p. 97. C. p. 129. d. p. 142. C. p. 143. A. & Declamat. 4. p. 259. D.* (v) *Orat. 20. p. 324.* (x) *Eustath. in Homer. p. 11. 34. & 840. Scholiast. Homeri in Il. l. 1. v. 50. & l. 16. v. 14. & 36.*

J'ai donc pu nier dans le Projet, que Stace en parlant de Phenix & de Chiron comme de deux Precepteurs d'Achille, puisse aporter quelque secours à Decimator & à ses complices; car outre que Stace ne marque point s'ils exercerent cet emploi en même tems, ou l'un après l'autre, ni lequel des deux fut le premier, on ne peut le mettre d'accord avec Homere, qui en cas de concurrence le doit emporter hautement sur lui. Considerez bien ces deux passages:

Non (x) tibi certasset juvenilia fingere corda
Nestor, & indomiti Phœnix moderator alumni,
Quique tubas aeres Limaque audire volentem
Æaciden, alio frangebat carmine Chiron.

C'est le premier, & voici l'autre:

Tenero (z) sic blandus Achilli
Semifer Æmonium vincebat Pelea Chiron.
Nec senior Peleus natum comitatus in arma
Troica, sed caro Phœnix harebat alumno.

(v) Xenophon & (δ) Lucien qui donnent ces deux Precepteurs à Achille, sont exposez à la même baterie que Stace; & au pis aller sont-ils Homere, que Decimator a donné pour son garant? Notez qu'encore que Stace (ξ) dise que Phenix accompagna Achille à Troie, il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron; car il exprime assez clairement que Phenix avoit été auprès d'Achille avant ce voiage; il nomme celui-ci (ο) *alumnus* de Phenix. Pour ce qui est de Tzetzes qui nous conte dans son Commentaire sur Lycophron, que Pelée aiant mené Phenix à l'antre de Chiron où Achille etoit elevé, lui dit, *Voila ton fils, conduis-le donc comme un bon pere doit élever son fils*, il ne prouve rien contre moi; & il n'est point favorable à ceux qui voudroient recourir à la distinction de Gouverneur & de Precepteur, qui est si claire dans Plutarque à l'égard du fils de Philippe Roi de Macedoine. Voiez l'article *Lysimachus*. Je ne pense pas que les Poëtes nous la fassent voir quant au même tems dans ces siecles si reculez, & en tout cas il ne paroît point que Pelée ait commis à Phenix la Coadjutorerie de Chiron: & si Tzetzes en s'exprimant tout-à-fait mal avoit voulu dire cela, il ne meriteroit point de creance. C'est un Auteur trop nouveau venu, pour meriter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'éducation du petit Achille.

(x) *Horat. de arte poët. v. 148.*

(z) *Stat. l. 5. Silv. 3. v. 191.*

(δ) *Id. lib. 2. Silva 1. v. 88.*

(ξ) *In eumdem.*

(ο) *In Dial. Achil. & Ant.*

Finissons cette trop longue remarque par un trait qui paroîtra bien hardi. Je ne saurois qu'y faire. J'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phenix dans le 9. livre de l'Iliade, pour admirer ceux qui admirent encore aujourd'hui ce Poëme. Car sont-ce là des discours dignes de la majesté du Poëme Epique? Et Horace qui, au raport de Mr. (ι) Moreri, se vante dans la 6. Satire du 1. livre, qu'il avoit apris l'Iliade par cœur, avoit sans doute oublié cette harangue chargée de mille inutilitez, lors qu'il donna à l'Auteur de l'Iliade cet éloge, qu'il court toûjours à son but, qu'il va vite à la conclusion: (λ) *semper ad eventum festinat.* Si cela étoit, amuseroit-il un Depute de l'armée Greque chargé d'une commission très-importante & très-pressante, l'amuseroit-il, dis-je, à de petits contes de nourrice, & au recit de ses vieilles avantures?

(ι) *Dans l'article d'Horace; mais c'est une fausseté.*

(λ) *Apud Ovid. Metamorph. l. 13.*

XI. Homere critiqué touchant le discours de Phenix.

(D) *Y demêla aisément Achille.*] Mr. Moreri pretend avec peu d'exactitude qu'Ulysse le decouvrit, *lui ayant fait presenter par un Marchand des bijoux & des armes*; car si l'on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit (λ), dans sa harangue aux Generaux de l'armée, ce fut lui qui presenta non seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour, *ces bijoux & ces armes.* Si l'on s'en raporte à Hygin, & au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse qui les presenta, étant l'un des Ambassadeurs que les Grecs

ment aimé de la Princeſſe Deïdamie fille du Roi, qu'elle lui avoit permis de (E) l'engroſſer. Voilà d'où ſortit Neoptolemus, ou Pyrrhus, comme nous le dirons en ſon lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long ſiege de Troie, & avant que l'on eût campé devant la ville. La groſſe querelle qui s'éleva entre Agamemnon & lui pour leurs garces, (car * Agamemnon aiant rendu Chryſeïs qui étoit la ſienne, enleva Briſeïs qui étoit celle d'Achille) obligea celui-ci à ſe tenir dans ſa tente, ſans ſe vouloir plus mêler de guerre; & rien ne fût capable de le faire changer de reſolution, que la mort de ſon cher ami Patrocle, auquel il avoit prêté ſes armes †, dont Hector l'avoit depouillé auſſi bien que de la vie. Vulcain à la priere de Thetis fit alors de ‡ nouvelles armes à (F) Achille. La mort de Patrocle fut vengée (G) bientôt

* *Homer. Il. l.* 1.
† *Ib. l.* 16.
‡ *Ib. l.* 18.

(a) *Textor, Officin. l.* 2. *c.* 32. *Nat. Comes Mythol. l.* 6. *c.* 1. *Il genere, ſur Philoſtr. au ſommaire de la nourr. d'Achille. Pomey. in Pantheo Mythico &c.*

(b) *In Cicer. de amicit. c.* 20.

(c) *Il y a ici une faute dans le texte. Barthius cite ces paroles dans la page* 1579. *&* 1685. *du* 3. *tome de ſon Commentaire ſur Stace, & neanmoins il dit dans la page* 1584. *qu'Apollodore ne marque point l'âge d'Achille.*

(d) *Stat. Achill. l.* 2. *v.* 234.

(e) *Ibid. v.* 396.

(f) *Barth. in Statium. to.* 3. *pag.* 1684. 1736.

(g) *Voiez Euſtathius in Il.* 11. *& Ptol. Hephaſt. apud Phot.*

(h) *Apollon. Argon. l.* 1. *v.* 558. *Valer. Flaccus Arg. l.* 1. *v.* 256.

(i) *Voiez Calviſius ad ann. mundi* 2727. *&* 2767. *& le P. Labbe, Chronol. Franc. t.* 1. *pag.* 127.

(k) *Malherbe, liv.* 3. *pag.* 75.

(l) *Menage Obſerv. ſur Malherbe, pag.* 372.

envoierent à Lycomede pour lui demander Achille. Que ſi l'on s'en raporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulyſſe même le Chef de l'Ambaſſade Grecque qui fit l'etalage, mais non pas qu'il le fit faire par un Marchand. Quelques (a) modernes diſent qu'il le fit lui-même degui ſé en Marchand. Je n'oſerois ſoutenir qu'ils forgent cela, mais il eſt bien ſûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes ſources. Langius (b) pretend que Lycomede fit tout ce qu'il put par ſes pleurs & par ſes prieres, pour empêcher qu'Achille ne ſuivit Ulyſſe, & il accuſe Ciceron d'avoir pris le fils pour le pere dans ces paroles. *Nec enim . . . . Trojam Neoptolemum capere potuiſſet, ſi Lycomedem apud quem erat educatus multos cum lacrymis ut ſuum impetum tenere vellet.* C'eſt Langius qui ſe trompe & non pas Ciceron. Voiez la remarque A de l'article *Pyrrhus fils d'Achille.*

(E) *Elle lui avoit permis de l'engroſſer.*] Achille étoit alors ſi jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté generative auſſi prematurée que la ſienne. Neanmoins la bonne inſtruction avoit été encore plus prompte, & il n'y avoit pas eu là le deſordre dont Montagne ſe plaignoit dans le chapitre 25. du 1. livre de ſes Eſſais. *On nous aprend à vivre*, dit-il, *quand la vie eſt paſſée. Cent eſcoliers ont pris la verolle, avant que d'eſtre arrivez à leur leçon d'Ariſtote de la Temperance.* Mais ſi l'on vouloit moraliſer ſur l'Hiſtoire Poëtique, on diroit à Montagne, que cette avanture du fils de Pelée eſt un avertiſſement, qu'on a beau faire prendre le devant à l'éducation, elle ne laiſſe pas de ſuccomber ſous le poids de la nature.

Je dirai en paſſant que les fictions des anciens ſeroient un peu plus ſuportables qu'elles ne le ſont, s'ils s'étoient donné la peine de ne pas tant ſe contredire les uns les autres; mais il paroit qu'ils ont regardé leur Hiſtoire fabuleuſe, comme un pais où chacun faiſoit ce qu'il lui plaiſoit ſans dependance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avoit (c) que neuf ans lors qu'on l'amena dans l'Iſle de Scyros, & que l'on parloit déjà de l'expedition de Troie. Selon Stace les preparatifs des Grecs avoient déjà duré un an, lors qu'Ulyſſe fut envoié à l'Iſle de Scyros pour en retirer Achille. Quand Ulyſſe y arriva Achille étoit déjà (d) pere: jugez ſi la nature avoit été lente à lui accorder les forces viriles, & s'il differa long tems à les exercer ſur la jeune Deïdamie. Stace n'a pas oſé retenir le calcul d'Apollodore; il donne pour le moins (e) douze ans à Achille avant que de le tirer de l'antre de Chiron. Je ne ſai pas comment Barthius (f) a pu trouver que ſelon le calcul de Stace, il faloit que le fils d'Achille eût plus d'un an lors de l'Ambaſſade d'Ulyſſe; car quand même ce jeune Heros auroit joui de la Belle dès le premier jour, ſon fils auroit pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulyſſe. Il y en a qui ont dit (g) qu'il reitera la doſe à ſa Maitreſſe après les premieres couches, & qu'il en eut un autre fils. Mais puis qu'il etoit né (h) avant le voiage des Argonautes, entre lequel & l'expedition de Troie les Chronologues (i) mettent pour le moins 30. ans, jugez ſi les anciens Poëtes ont bien concerté leurs calculs.

(F) *Vulcain . . . fit alors de nouvelles armes.*] Perſonne ne doit trouver mauvais, que Charles Etienne, & Mrs. Lloyd, Hofman, Moreri, &c. parlent des armes impenetrables que Thetis fit faire à ſon fils par Vulcain pour l'expedition de Troie. Car encore qu'elle lui eût déjà rendu le corps invulnerable, en le plongeant dans le Styx, on ſait qu'il y a peu de precautions qui paroiſſent ſuperflues à la tendreſſe maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux precautions de Thetis, quand il a (k) dit:

Bien que ſa mere eut à ſes armes,
Ajoute la force des charmes.

Mais neanmoins il ne les a pas marquées, parce que ſon expreſſion fait plutôt penſer que Thetis donna des armes fées à ſon fils, que penſer qu'outre qu'elle lui avoit charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étoient à l'épreuve. Mr. Menage (l) qui cenſure juſtement l'equivoque de l'expreſſion, reconoit d'ailleurs que Thetis uſa de ce double expedient, qui dans le fond ne choque pas le vraiſemblable. De plus ce n'eſt pas à l'Auteur d'un Dictionaire à ſuprimer une choſe, ſous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui ſuffit qu'elle ſe trouve dans les livres, ſauf à lui à nous fortifier dans le beſoin par ſes ſages reflexions. Or il eſt certain qu'un ancien Auteur nommé Philarque, ou Phylarque avoit laiſſé par écrit, que Thetis voiant qu'elle ne pouvoit éviter qu'Achille n'allât au ſiege de Troie, fut ſuplier Vulcain de faire (m) des armes pour Achille, à l'epreuve de toute force humaine. Vulcain aiant fait ces armes declara qu'il ne les livreroit point, qu'après avoir obtenu de Thetis ce qu'elle pouvoit accorder de plus precieux. Elle s'en defendit, offrant de temoigner ſa reconoiſſance par toute ſorte d'autres ſervices: mais voiant qu'il ne vouloit que le ſervice perſonnel, elle lui promit de paier de ſa perſonne, pourveu que les armes fuſſent propres à Achille, ce qu'il faudroit eſſaier ſur elle-même, qui étoit de la taille de ſon fils. Vulcain content de ſon marché, livra les armes à Thetis, qui les endoſſa, & s'enfuit; ce pauvre boiteux ne pouvant l'atteindre lui jetta ſon marteau, & la bleſſa au talon.

On a donc pu dire en general, que Thetis fit faire à ſon fils des armes impenetrables pour ſa premiere campagne. Mais puis qu'Homere eſt la principale ſource où il faloit puiſer pour cet article, il ne faloit pas oublier qu'après la mort de Patrocle, à qui Hector avoit ôté les armes d'Achille, Thetis en obtint d'autres de Vulcain. C'eſt un des plus beaux Epiſodes de l'Iliade, & il a ſervi de modele à Virgile pour l'un des meilleurs morceaux de l'Eneïde. Il meritoit bien donc qu'on en touchât quelque mot. Remarquez que ſelon (n) Servius, les armes que Patrocle portoit quand il fut tué avoient été faites à Pelée par Vulcain.

(G) *La mort de Patrocle fut vengée bien-tôt après.*] Moreri a eu raiſon de dire qu'Achille reprit bien-tôt les armes, que la perte de Briſeïs lui avoit fait mettre bas. En effet, puis que toute l'Iliade ne comprend qu'une année, ſelon le ſentiment du P. Mambrun (o) dans ſon Traité du Poëme Epique, il faut que depuis la retraite d'Achille, juſqu'à ſon retour à la armée après la mort de Patrocle, il ne ſe ſoit paſſé que peu de mois. Ainſi Malherbe tomba dans une étrange bevuë, lors qu'il debita comme un fait certain, qu'Achille avoit été neuf ans devant la ville de Troie ſans ſe batre.

Achille (p) à qui la Grece a donné cette marque,
D'avoir eu le courage auſſi haut que les cieux,
Fut en la même peine, & ne put faire mieux,
Que ſoupirer neuf ans dans le fond d'une barque.

Sarrazin trompe aparemment par cet endroit de Malherbe qu'il voulut imiter, avoit dit dans une Ode qui eſt fort belle.

Achille beau comme le jour,
Et vaillant comme ſon épée,
Pleura neuf ans pour ſon amour,
Comme un enfant pour ſa poupée.

Mais Mr. (q) Menage a corrigé cette faute, dans l'édition qu'il a procurée des Oeuvres de Sarrazin; il fit mettre *neuf mois*, au lieu de *neuf ans*. Au reſte cette comparaiſon d'Achille avec un enfant qui pleure *pour ſa poupée*, a ſon fondement dans l'Iliade; où nous voions qu'Achille après avoir perdu ſa concubine Briſeïs, court fondant en larmes faire ſes plaintes à ſa mere, & que ſa bonne mere le conſole, tout comme s'il eût été un petit garçon.

Ἀχιλῆι (r) τὸ μὲν πατρόθεν, ἠδ' ὀνομάκλυτε μητρός,
Τέρσον, ἐπὶ κλαίοντι; τὸ δὲ οἱ φίλον ἔκλυε θυμῷ·
Ἔτλαθι, μὴ κλάε τόσσα· τύ τοι ἐπιμάρψει ἄμφω.
Manuque ipſum demulſit, verbumque dixit & monuit:
Fili quid fles? quæ vero tibi mentem invaſit mœror.
Dic, ne cela animo ut ſciamus ambo.

La majeſté de l'Epopée ſouffroit ces naïvetez en ce tems-là. N'en diſons donc rien. Convenons du beau genie d'Homere, convenons de la fecondité & de l'éloquence de ſa Muſe, mais diſons auſſi. (ſ) *Sed ille ſi foret hoc noſtrum fato dilatus in ævum &c.*

(m) *Apud Natal. Comitem Mythol. l.* 9. *c.* 12. *Tzetzes in Lycophr. pag.* 36. *en touche quelque choſe. Ce que je raporte, & que Natalis Comes ne raporte pas, ſe trouve dans le Scholiaſte de Pindare in Nem. od.* 4.

(n) *Servius in Æneid. lib.* 1. *v.* 483.

(o) *Mr. Mambrun Obſervat. ſur Malherbe pag.* 441. *croit qu'elle en comprend beaucoup moins.*

(p) *Malherbe, Poëſ. l.* 5. *pag.* 125.

(q) *Menage ubi ſupra.*

(r) *Homer. Iliad. l.* 1. *v.* 361.

(ſ) *Horat. Sat.* 10. *lib.* 1.

Digitized by Google

tôt après; Achille ſe battit γ avec Hector, & l'aiant tué l'attacha à ſon chariot, & le traîna autour des (H) murailles de Troie. Priam * en perſonne lui alla demander le cadavre, & l'obtint moiennant une groſſe rançon. Il y a pluſieurs opinions ſur la mort d'Achille; les uns diſent qu'Apollon † le tua, ou qu'il ‡ aida Paris à le tuer, en dirigeant ſa fleche ſur la partie qui n'étoit point invulnerable; les autres diſent que Paris ‡ le tua en trahiſon dans un temple où Achille s'étoit rendu, pour y traiter de ſon mariage avec Philoxene fille de Priam. Les Grecs lui firent de magnifiques funerailles (I), dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonſtances avec très-peu d'exactitude, pour ne rien dire de pis. Ils l'enterrerent (K) au Promontoire de Sigée, & après la priſe de la ville ils immolerent Philoxene ſur ſon tombeau, comme ſon Ombre le demanda. Ce guerrier le plus violent de tous les guerriers, & ſi brave que ſon (L) nom devint

γ *Homer. Il. l.* 22.

* *Id. l.* 24.

† *Quintus Calab. l.* 3. *v.* 62. *Euripid. in Philoctete.*

‡ *Virgil. Æn. l.* 6. *Ovidius Metam. l.* 12.

‡ *Dictys Cret. l.* 4. *Dares Phrygius, Hyginus c.* 110. *Servius in Æn.* 6. *v.* 57.

(a) Æn. l. 1. v. 483.

(b) Il. 23. v. 13. & 24. v. 16.

(c) In Ab. v. 1045.

(d) In Androm. v. 108. 399.

(e) Metam. l. 12. v. 501. Amor. l. 2. eleg. 1. v. 32. & in Ibin v. 333.

(f) Troad. act. 3. v. 413. Agam. act. 3. v. 447.

(g) Achill. l. 1. v. 6.

(h) Lib. 3.

(i) De republ. l. 3. c. 2. pag. 391. B.

(k) Tuſcul. l.

(l) Cap. 106.

(m) In Her. p. 697.

(n) Progym. pag. 100. D.

(o) In Ecl. 9. v. 6.

(p) Pag. 75.

(q) In Il. X. v. 401.

(r) De Hiſtor. Lat. pag. 819.

(s) Voiez ſon Commentaire ſur Stace n 1. pag. 340. & t. 3. p. 393. 1609.

(t) Voiez les Diatribes de Marſiang. Accurſius in Auſon.

(v) Il. 3. v. 346.

(w) Pindar. Iſthm. Od. 8. pag. m. 753.

(H) *Le traîna autour des murailles de Troie.*] Perſonne peut-être n'avoit dit avant Virgile, que le cadavre d'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie. *Ter* (a) *circum Iliacos raptaverat Hectora muros.* Homere n'avoit marqué le nombre des tours que par raport au ſepulcre de Patrocle; & il n'eſt pas hors d'aparence que Virgile ait converti en trois circuits autour des murailles, les trois circuits autour du ſepulcre deſquels Homere (b) avoit expreſſément fait mention; qu'il les ait, dis-je, convertis de cette ſorte ou par un défaut de memoire, ou pour faire un meilleur vers. La liberté de cette metamorphoſe n'a été imitée preſque de perſonne: vous ne voiez pas plus les trois circuits des murailles dans les Auteurs qui ont vécu après Virgile, que dans ceux qui l'ont precedé. (c) Sophocle, (d) Euripide, (e) Ovide, (f) Seneque, (g) Stace, (h) Dictys de Crete, (i) Platon, (k) Ciceron, (l) Hygin, (m) Philoſtrate, (n) Libanius, (o) Servius, (p) Tzetzes, (q) Euſtathius, parlent bien du trainement d'Hector, mais non pas du nombre des tours. Il n'y a que l'Auteur de la petite Iliade en vers Latins, autant qu'il m'en peut ſouvenir, qui ait marqué nommément trois courſes autour des murailles, & trois courſes autour du tombeau. Cet Auteur ſe nomme Pindarus Thebanus; il a été cité par le vieux Scholiaſte de Stace, ce que Voſſius (r) n'a point ſu. Barthius a ſouvent parlé de lui dans le gros volume de ſes *Adverſaria*, & (s) ailleurs. Je ſai qu'Auſone dans le ſommaire du 22. livre de l'Iliade debite qu'Hector fut traîné trois fois autour des murailles de Troie; mais je ſai auſſi qu'il en a été cenſuré, (t) & que cette faute a fait croire à l'un de ſes Commentateurs, qu'Auſone n'a point fait tous les ſommaires que nous avons ſous ſon nom. Au reſte le traitement de ce cadavre, les diſcours qu'Achille tint à Hector prêt à expirer, la liberté qu'il accorda à qui voulut d'inſulter & de fraper ce corps mort, cette ame venale qui ſe laiſſa enfin perſuader, à force de riches preſens, de rendre à Priam le corps de ſon fils, ſont des choſes ſi éloignées, je ne dirai pas de la vertu heroïque, mais de la generoſité la plus commune, qu'il faut neceſſairement juger ou qu'Homere n'avoit aucune idée de l'Heroiſme, ou qu'il n'a eu deſſein que de peindre le caractere d'un brutal. Il nous repreſente (v) Achille qui ſouhaite d'avoir aſſez de brutalité pour manger crue la chair d'Hector:

Αἲ γάρ πως αὐτόν με μετὰ φρεσὶ θυμὸς ἀνήσει
Ὠμὸν ἀπαμήσασθαι κρέα ἰδόντα.
Utinam enim ullo pacto ipſum me furor & animus ſimularet
Crudas diſſecantem carnes comedere.

Il n'a pas même compris que pour faire plus d'honneur à ſon Heros, il ne faloit pas donner à ſon ennemi autant de lâcheté & de foibleſſe qu'il lui en donne.

(I) *Funerailles dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonſtances avec très-peu d'exactitude.*] Cet Auteur a dit que les Dieux pleurerent 17. jours la mort d'Achille, mais il ne faloit pas citer Homere, ſans coter le lieu où il parle de cela. Ce ne peut pas être dans l'Iliade, car il y a fort bien obſervé la regle, qui defend d'enſevelir le Heros d'un Poëme Epique dans le Poëme même. Virgile l'a obſervée auſſi. Il eût donc falu dire, qu'Homere parle des funerailles d'Achille dans le 24. livre de l'Odyſſée, où il amene cet épiſode à l'occaſion des Galans de Penelope tuez par Ulyſſe. C'eſt à tort que dans l'édition d'Amſterdam on a fait venir les Continuateurs d'Homere à la place d'Homere. Ce n'eſt pas tout: il n'eût point falu dire *les Dieux* en general, ſans ſpecifier ce qu'Homere marque, que Thetis accompagnée des Déeſſes Marines vint au Camp des Grecs, pour rendre à ſon fils les devoirs funebres conjointement avec eux, & que les neuf Muſes y tinrent bien leur partie par leurs chants lugubres. On pouvoit citer Pindare pour ce dernier fait.

Τὸν (x) μὲν ἔτι τόνδε τ' ἀκοῦαι
Δίωνοι. κλυτὰ δ'

πυρὶ τε πυρὸν τάφον
Ἑλλάνικαι παρθένοι
ἵππαι ἐπὶ ῥόμβοις τε-
λείοις ἀμφὶ κέλευθα
ἕν ἄεθλα δ' ἀέλιον τε
ἐλθὸν γε φόβᾳ τᾷ φθίμενος ἔ-
φανεν, Θεᾶν δόλῳ.

Quem ne mortuum quidem carmina defecerunt: ſed & ejus rogo & ſepulcro Heliconia virgines aſſiterunt, & lamentationem memorabilem oſtenderunt. Placuit ergo immortalibus ſtrenuum virum etiam mortuum hymnis Deorum tradere. Ce que le Dictionaire ajoûte, ſur la foi d'Homere encore, qu'enſuite de ces 17. jours, *les jeunes gens de Theſſalie firent les funerailles* d'Achille, *où ils pleurerent couronnez de fleurs d'Amarante*, devroit être naturellement au même endroit de l'Odyſſée, où eſt le deuil de 17. jours. Cependant il n'y eſt pas; & j'ai bien peur que Mr. Moreri ne ſe ſoit ſervi de quelque livre, où l'on avoit mal raporté la ceremonie, dont Philoſtrate fait mention dans le Tableau de Neoptolême. C'eſt qu'aiant été ordonné aux Grecs par l'oracle de Dodone, d'aller faire tous les ans l'Anniverſaire d'Achille, les Theſſaliens furent les premiers qui joignirent des couronnes d'Amarante aux autres ceremonies.

(K) *Ils l'enterrerent au promontoire de Sigée.*] Preſque tous les Dictionaires le remarquent. Lloyd rejettant les autres citations de Pline, qu'il avoit trouvées en mauvais état dans Charles Etienne, garde celle du chap. 12. du 4. livre, mais à tort; car Pline ne parle point là du tombeau qui étoit à Sigée; il parle de celui qu'on diſoit être dans une Ile du Pont Euxin. C'eſt au chapitre 30. du 5. livre qu'il dit, qu'il y avoit eu une ville nommée *Achilleon*, auprès du ſepulcre d'Achille ſur la côte de Sigée. Il eſt étonnant qu'après la correction de ce paſſage, Iſiac (y) Voſſius ſe ſoit aviſé d'accuſer Pline, de mettre le tombeau d'Achille au rivage de Rhetée, & celui d'Aiax au rivage de Sigée. Pline a fait tout le contraire. Solin (z) par un abus qui lui eſt aſſez ordinaire, a tranſporté ce ſepulcre ſur un autre Cap voiſin, ſavoir ſur celui de *Rhetée*, où étoit le tombeau d'Aiax. Cette mepriſe ſe trouve dans (β) les emblêmes d'Alciat. Ses Commentateurs avouënt qu'il s'eſt trompé, à la reſerve de Pignorius qui a ſoutenu le contraire. Il eſt pourtant certain par le temoignage unanime des Auteurs, que le tombeau d'Achille étoit au rivage de Sigée. Nous avons déjà dit qu'on y alloit tous les ans lui offrir des ſacrifices; la tradition étoit, que ſon fantôme s'y faiſoit voir armé, & en poſture menaçante; ce qui n'empêcha point Apollonius de vouloir (γ) s'aboucher avec lui. Je croi même qu'on a dit qu'il ſe faiſoit des miracles à ce tombeau. Voiez l'article ſuivant.

(y) *In Melam. pag.* 98.

(z) *Polybiſt. c.* 40.

(β) *Æacida tumulum Rhœteo in littore cernit. Alciat. embl.* 136.

(γ) *Philoſtr. in vita Apollon. l.* 4. *c.* 3. & 4.

(L) *Son nom devint celui de la ſuprême bravoure.*] Mr. Moreri ſans citer livre ni chapitre, pretend qu'Aulugelle a dit que quand on veut parler de quelque ſoldat genereux, on dit que c'eſt un Achille: mais il eſt faux qu'Aulugelle diſe cela. Il dit ſeulement au chapitre 11. du 2. livre, que Sicinius Dentatus pour avoir fait des actions fort ſurprenantes à la guerre fut nommé l'Achille Romain. Nôtre Auteur en raporte quelques circonſtances priſes de cet endroit d'Aulugelle, ſans nous avertir d'où il les prend: de ſorte qu'il le cite non quand il le faut, mais quand il ne le faut pas; non quand il lui emprunte ſon bien, mais quand il lui donne ce qui ne lui eſt point dû. S'il avoit cité Servius (δ), il eût allegué de meilleures preuves. Or ce n'étoit point ſeulement la vigueur martiale, c'étoit auſſi celle qu'on faiſoit paroître au ſervice de Venus, qui faiſoit donner le nom d'Achille; temoin ce debauché, qui ſe ſentant déjà mort quant aux parties qu'on ne nomme pas, dit dans Petrone; *Funerata eſt illa pars corporis quæ quondam* ACHILLES *eram.* Il avoit aparemment plus de regret à cela, que Milon à la perte de la force de ſes bras, & il auroit paru plus blâmable à Ciceron que cet Athlete pour de très-bonnes raiſons. (ε) *Quæ vox poteſt eſſe contemptior quàm Milonis Crotoniata, qui cum jam ſenex eſſet, athletaſque*

(δ) *Servius in Ecl.* 3. *v.* 79. & *in Ecl.* 4. *v.* 34.

(ε) *Cicero de Senect. c.* 9.

devint celui de la ſuprême bravoure, aimoit beaucoup (M) la Muſique, & la * Poëſie, & paſſoit pour le plus bel homme (N) de ſon tems. Si ſa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne

* *Voiez la remarque B de l'article* Achillea.

ſe in curriculo exercentes videret, adſpexiſſe lacrymas ſuas dicitur, illacrymaſſeque dixiſſe, at hi quidem jam mortui ſunt? Non vero tam iſti quàm tu ipſe mugator, neque enim ex te unquam es nobilitatus, ſed ex lacrymis & lacrymis tuis.

Le Dictionaire de Charles Etienne dans l'édition de Paris 1620. revuë & corrigée par Frederic Morel Profeſſeur Roial, & dans celle de Geneve 1662. corrigée encore d'une infinité de fautes, à ce que le titre porte, attribuë à Aulugelle (a) bien cité, non pas que *les ſoldats genereux*, mais que les Capitaines d'une valeur extraordinaire étoient apellez *Achilles*; & que l'argent s'apelloit *Achillée*, parce qu'il étoit inſurmontable, ou lors qu'il étoit inſurmontable. Le texte Latin de Charles Etienne peut s'entendre en ces deux façons; & j'avoue même qu'aux depens d'une mauvaiſe ſituation de paroles, & de beaucoup d'inexactitude dont on ſe reconoîtroit coupable, on ſe pourroit ſauver de l'accuſation d'avoir imputé à Aulugelle ce qui regarde ce pretendu argent *Achillée*. Mais ni Charles Etienne, ni ſes Correcteurs, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui l'ont ſuivi pied-à-pied, ne peuvent ſe juſtifier d'avoir pris *argentum*, pour *argumentum*. Car c'eſt pour une objection inſoluble qu'on ſe ſert de l'épithete d'*Achillea*, & l'on apelle ordinairement dans les Ecoles le principal argument d'une Secte, ſon Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille étoit un invincible guerrier, que de la difficulté tout-à-fait embarraſſante que Zenon d Elée propoſoit (b) contre l'exiſtence du mouvement. Il mettoit une tortuë en comparaiſon avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent, qui precederoit tant ſoit peu un mobile vite, n'en pourroit être devancé. Calepin citant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met *argumentum* & non pas *argentum*, ce qui nous aprend que le mal vient d'une ancienne ſource, qui a formé comme deux branches de Copiſtes. Les uns aiant à moitié chemin perdu *argumentum*, aparemment par la faute de l'Imprimeur qui ſubſtitua *argentum*, ont été cauſe que leurs deſcendans conſervent de main en main ce dernier mot; les autres à cet égard n'ont point encore forligné, ainſi ceux qui vont à eux, comme ont fait les Correcteurs de Calepin, évitent le defaut qui s'eſt gliſſé dans l'autre branche.

(a) *Tantæ fortitudinis fuiſſe fertur (Achilles) ut teſte Gellio lib. 2. c. 11. inſigni fortitudine duces Achilles appellentur, & argentum vocetur Achilleum quod ſit inſuperabile & inſolubile. Car. Stephanus.*

(b) *Voiez Ariſtote l. 6. Phyſic. c. 9. & ibi Simplicius & Themiſtius. Voiez auſſi Diog. Laert. l. 9. in Zenone.*

(M) *Aimoit beaucoup la Muſique.*] Mr. Moreri en a parlé avec très-peu d'exactitude; il a dit *qu'Homere fait ſouvent connoître, que le ſon de la Lyre avoit un merveilleux pouvoir pour faire paſſer la colere d'Achille, & calmer cette paſſion furieuſe qui avoit tant donné de peine aux Troyens.* Il ajoûte qu'*Athenée l'a remarqué auſſi après Theopompe.* Mais il eſt certain, qu'on ne remarque dans Homere ſinon que les Deputez de l'armée trouverent (c) Achille, chantant ſur la lyre les belles actions des grans hommes pour ſe divertir. Achille offenſé par Agamemnon, avoit alors abandonné do depit & de colere la cauſe commune. C'eſt tout ce qu'Homere nous en aprend. Pour des reflexions, il n'en fait point ſur l'occupation où les Deputez trouverent Achille: c'eſt (d) Athenee qui en conclut qu'Homere a voulu ſignifier, que la lyre étoit d'un grand ſecours à ce Heros, pour moderer l'ardeur violente de ſa colere. Il n'eſt pas vrai qu'Athenée faſſe cette remarque après Theopompe, & je ſuis fort trompé ſi la cauſe de l'égarement de Moreri, n'eſt un paſſage de Voſſius au Traité de la Muſique. Ce ſavant homme aiant cité Athenee pour l'obſervation qu'on vient de voir, dit (e) tout de ſuite que les Ambaſſadeurs des Getes, qui alloient pour quelque Traité de paix ou de treve vers des gens dont il faloit apaiſer l'irritation, ſe preſentoient joüant de la lyre, & allegue pour ſon garant Athenée, qui raporte cela du 46. livre de l'Hiſtoire de Theopompe. Mr. Hofman eſt à-peu-près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eût trouvé un peu mieux ſon compte dans Philoſtrate (f); car il obſerve que Chiron aiant aperçu qu'Achille ne pouvoit vaincre ſa colere, lui enſeigna la Muſique.

(c) Τὸν δ' εὗρον φίλον ἦτορ τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ . . . . Τῇ γὰρ θυμὸν ἔτερπεν ἄεισε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν. *Iliad. lib. 9. v. 186.*

(d) *Athen. lib. 14. p. m. 624.*

(e) *Voſſius de Muſica, pag. 45. Le paſſage d'Athenee eſt p. m. 627.*

(f) *In Her. p. 705. C. Voiez auſſi Elien hiſt. div. l. 14. c. 23.*

Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'Achille chantoit ſur la lyre, non les beaux exploits des grans hommes, mais les maux que l'amour lui faiſoit ſouffrir.

Talia cantata (g) Briſeïde venit Achilles
Actior, & poſtis erupit in Hectora plectrum.
Ille (h) Pelethroniam cecinit miſerabile carmen
Ad citharam, citharâ tenſior ipſe ſuâ.

(g) *Statius Silv. 4. l. 4. v. 35.*

(h) *In Priapeis, 69.*

Ce ſont, je croi, des mediſances, qu'on peut refuter par la reponſe que fit Alexandre le Grand a celui qui lui offroit la lyre de Paris: *Je m'en ſoucie peu*, lui dit-il, *mais je verrois volontiers celle d'Achille, ſur laquelle il chantoit les actions des Heros du tems paſſé.* Plutarque qui raporte ainſi la choſe dans la vie de ce Prince, lui (i) attribuë ailleurs une autre reponſe, ſavoir celle-ci: *Je n'ai que faire de celle-là, car j'ai celle d'Achille au ſon de laquelle il ſe repoſoit, ou chantoit les loüanges des vaillans perſonnages; mais celle de Paris avoit une harmonie trop molle, & trop feminine, ſur laquelle il chantoit des chanſonnettes d'amour.* Ce n'eſt pas le ſeul exemple qui montre que Plutarque ſe rendoit tellement maître de certains faits, qu'il les tournoit, & les apliquoit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Aſſûrement Alexandre n'a point repondu ces deux choſes, & aparemment c'eſt la derniere qui eſt de l'invention de l'Hiſtorien. Pour ce qui regarde ces paroles, *car j'ai celle d'Achille*, on croit aiſément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne ſoit très-faux qu'il l'ait eue? Elien (k) raporte le fait conformément à la premiere narration de Plutarque. Un (l) Commentateur d'Elien aſſure qu'Homere repreſente en divers endroits Achille chantant ſur la lyre les exploits des grans Capitaines. Il ſe trompe; (Homere ne le fait qu'en un ſeul lieu) & ſon erreur étant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moreri en fait de literature, pourroit conſoler Moreri s'il étoit en vie. Kuhnius (m) ne corrige point cette faute. Stace qui contre les termes formels d'Homere, ſupoſe qu'Achille pendant ſa retraite chantoit ſes amours, & ſa Briſeïs, temoigne en d'autres endroits que dès ſa plus tendreſſe jeuneſſe, il avoit employé ſes inſtrumens de Muſique dans l'antre de Chiron, a celebrer les grandes actions des anciens.

- - - - Nec (n) major in iſtis
Sudor, Apollineo quam ſola ſonuiſſa plectro
Cum quæreret, priſcoque virum mirarer honore.

Ce furent les combats d'Hercule, ceux de Pollux & ceux de Theſee, qu'il chanta devant ſa mere qui l'étoit aller voir dans cet antre, à quoi il joignit les fameuſes noces de ſon pere.

- - - Canit (o) ille libens immania laudum
Semina, quæ tumida ſuperarit juſſa noverca
Amphytrioniades: crudum quo Bebryca cæſtu
Obtruſit Pollux: quantis circumdata nexu
Ruperit Ægides Minoi brachia Tauri.
Maternos in fine thoros, ſuperiſque gravatum
Pelion.

J'avoue cependant que Philoſtrate le fait chanter, ſous la diſcipline de Chiron, diverſes matieres qui avoient infiniment moins de raport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe (p), Narciſſe, Adonis, Hilas, &c.

Achevons cette remarque par quelque choſe qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns diſent que Corybas (q) fils de Jaſus & de Cybele, etant paſſé en Phrygie avec ſon oncle Dardanus, y établit le ſervice de Cybele, donna ſon nom aux Corybantes qui étoient les Prêtres de cette Deeſſe, & y tranſporta la lyre de Mercure. Elle fut gardée à Lyrneſſe, d'où Achille l'emporta lors qu'il ſe ſaiſit de cette ville. Homere n'eſt pas de ce ſentiment, puis qu'il dit (r) que la lyre de ce Heros avoit été trouvée dans la ville d'Eetion, c'eſt-à-dire dans Thebes de Phrygie, lors que les Grecs la pillerent.

(N) *Pour le plus bel homme de ſon tems.*] Au lieu de ce fait dont on a des preuves ſi authentiques, Mr. Moreri s'eſt contenté d'obſerver que *Philoſtrate dit qu'Achille étoit de belle taille.* Achille ſe vante lui-même dans le 21. livre de l'Iliade d'être grand & beau, καλὸς τε μέγας τε: & lors qu'Homere a voulu parler de Nirée, il a remarqué (s) qu'après Achille c'étoit le plus beau de tous les Grecs:

Νιρεὺς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε
Τῶν ἄλλων Δαναῶν, μετὰ Πηλεΐωνα δαμῆναι.
Nireus, qui formoſiſſimus vir ad Ilium venit
Cæterorum Danaorum, poſt laudatiſſimum Pelidem.

Voiez le Scholiaſte d'Homere ſur le vers 131. du 1. livre de l'Iliade, où il dit (t) qu'Achille, le plus beau de tous les Heros, avoit tellement le viſage d'une femme, qu'il lui fut aiſé de paſſer pour fille à la Cour de Lycomede. (u) *Plurimus illi Invicta virtute decor* (c'eſt Stace qui parle) *fallitque timentes Ambiguus, tenuique lateus diſcrimine ſexus.* Pour ce qui eſt de la taille, je ne remarquerai point ce que Philoſtrate dit dans la vie (x) d'Apollonius, que l'Ombre d'Achille évoquée par ce Philoſophe parut d'abord de cinq coudées, & puis de douze, & d'une beauté qu'il n'étoit pas poſſible d'exprimer. Je ne dirai point non plus avec Lycophron qu'Achille avoit neuf coudées, ce n'eſt point ce qu'on nomme belle taille: cela n'eſt bon que pour Quin-

(i) *De la fortune d'Alex. l. 1. ch. 6.*

(k) *Ælian. Hiſtor. var. l. 9. c. 38.*

(l) *Scheffer. in hunc locum Ælian.*

(m) *Kuhnius in Ælian. ib.*

(n) *Statius, Achill. l. 2. v. 442.*

(o) *Id. ib. l. 1. v. 188.*

(p) *Philoſtrate in Her. p. 705. les nomme très ἀγχιστα νεανιας, ce que Vegnere traduit, les anciens qui eſtoient au meſme eage qu'Achille. Cela eſt très-équivoque: il eût mieux valu ſe ſervir du mot de ſiecle, que de celui d'âge, & ſans doute Philoſtrate a voulu dire non qu'ils étoient contemporains avec Achille, mais qu'ils l'étoient entre eux.*

(q) *Diodor. Sicul. l. 6.*

(r) *Iliad. l. 9.*

(s) *Il. lib. 2. v. 673.*

(t) *Voiez Platon in Conviv.*

(u) *Achill. l. 1. v. 335. Voiez auſſi Dictys Cret. l. 1.*

(x) *Lib. 4. c. 5. Vegnere cite le livre 3. & dit que l'ombre apparut premierement de la hauteur de ſept coudées.*

Digitized by Google

ne les (O) aimoit pas moins de ſon côté, & l'on a dit même que ſes amours s'étoient repandues ſur les perſonnes de (P) ſon ſexe. Nous verrons dans l'article ſuivant ce qu'il fit après ſa mort, & un miracle qu'il opera dont Tertullien a parlé. Je vous renvoie à l'*Homericus & Achilles* de feu Mr. Drelincourt, comme à un recueil de literature le plus complet qui ſe puiſſe voir touchant ce Heros du Paganiſme.

ACHILLEA, Ile du Pont Euxin, que l'on a nommée auſſi l'Ile[a] des Heros, l'Ile Macaron [γ], ou l'Ile des Bienheureux, Leuce, &c. étoit ſelon quelques-uns vis-à-vis du Boryſthene, & ſelon quelques autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné à cauſe que l'on y voioit le tombeau d'Achille [δ], & qu'elle étoit conſacrée à ce Heros. Thetis [ε] ou Neptune la lui donnerent, & il y obtint les honneurs divins, Temple, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'enſuit. Quelques-uns [ζ] parlent de cette Ile comme ſi elle avoit été inhabitée, & s'il n'y avoit eu aucune ſûreté à vouloir y paſſer la nuit: c'eſt ce qui faiſoit que les gens qui y prenoient terre ſe rembarquoient vers le ſoir, après avoir vu les antiquitez du lieu, le Temple, & les dons qui avoient été conſacrez à Achille. Ce Heros n'y étoit point ſeul; les ames de pluſieurs autres (A) Heros y [κ] avoient auſſi leur demeure; & quant à lui il faloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puis qu'il y [φ] épouſa Helene, & qu'il en eut un fils qui s'apella Euphorion, que Jupiter aima criminellement & ſans ſuccés, & qu'il tua d'un coup de foudre pour le punir de ſon refus. D'autres diſent * qu'Achille y avoit pour femme Iphigenie, que Diane y avoit tranſportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeuneſſe avec la nature divine. D'autres enfin veulent que la femme qu'il épouſa dans l'autre monde fût la [†] fameuſe Medée: mais la plus commune opinion lui donnoit Helene pour femme. C'eſt le ſentiment que Philoſtrate & [†] Pauſanias ont ſuivi. Le premier [‡] raconte, que ſi les étrangers qui abordoient dans cette Ile ne pouvoient point faire voile le jour même, il faloit qu'ils paſſaſſent la nuit dans leurs vaiſſeaux, où Achille & Helene les venoient voir, buvoient avec eux, & chantoient non ſeulement leurs amours, mais auſſi les vers d'Homere. Il ajoûte qu'Achille cultivoit alors avec d'autant plus de ſoin le talent de la Poëſie dont (B) Calliope l'avoit gratifié, qu'il n'en étoit point

(a) *Lib. 1. v. 514. l. 3. v. 716. 722.*

(b) *In Heroic. pag. 705.*

(c) *Vide Tzetzem in Lycophr.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Il. l. 9. v. 660.*

(f) *Seneca Troad. v. 945.*

(g) *Libanius Prog. pag. 101. B. & pag. 127. A. Declam. IV. pag. 256. B. & Orat. IX. pag. 258. C.*

(h) *Plutarch. in Amator. pag. 761. D.*

(i) *Tzetzes in Lycophr. Libanius, Prog. pag. 101. C. & pag. 153. A.*

(k) *Servius in Æn. 1. Lycophron v. 307. & ibi Tzetzes.*

(l) *In Antil. pag. 670. & Icon. pag. 789. D.*

Quintus (a) Calaber qui l'a converti en Geant, & ce ne ſeroit pas le moien de juſtifier le Sieur Moreri. Diſons donc qu'il eſt fort vrai que (b) l'Auteur qu'il cite donne une belle & haute taille à ce Heros, & un viſage d'où il ſortoit des raions, *un nez ni aquilin ni crochu, mais tel qu'il devoit toujours demeurer*; c'eſt ainſi que Vigenere a traduit, ſur la verſion Latine aparemment: j'aimerois mieux traduire *tel qu'il devoit être*, & donner au verbe *πρέπω* cette ſignification.

(O) *Il ne les aimoit pas moins de ſon coté.*] La lubricité d'Achille fut un fruit precoce, & de durée: nous avons vu que dès l'âge de dix ans il engroſſa Deidamie. Les ſuites furent dignes d'un ſi prompt debut. Il ne tarda pas long tems à traiter de la même ſorte Iphigenie (c); & ſi Diane crut qu'on lui avoit offert une vierge pour victime en la perſonne de cette fille d'Agamemnon, elle fut priſe pour duppe; Achille avoit mis bon ordre qu'au pis aller Iphigenie ne ſortit point de ce monde, avant que d'avoir goûté les joyes de la conception, & les douleurs de l'enfantement. Il vit Helene ſur les murailles de Troie, & en devint ſi furieuſement amoureux qu'il en perdit le repos, & qu'il recourut à ſa (d) mere pour la prier de trouver quelque moien de le faire joüir de cette femme. Bel emploi pour une mere! Thetis ne laiſſa pas de l'accepter, & d'inventer une maniere de maquerelage, qui conſiſta à faire acroire à ſon fils qu'il joüiſſoit de la belle Helene: mais ce ne fut qu'un longe, & neanmoins ce regal imaginaire apaiſa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter ſa Briſeis, il ne coucha pourtant point ſeul; il avoit eu trop de ſoin de ſes proviſions de lit. Il pouvoit trouver des relais chez lui en cas de beſoin; Diomedée (e) prit la place de Briſeis. Dès qu'il eut vu Polyxene, fille de Priam, il voulut en faire ſa femme; & n'aiant pu ſatisfaire ce deſir pendant ſa vie, il demanda après ſa mort qu'on la lui ſacrifiât, (f) afin qu'il en pût joüir aux champs Elyſées. Il avoit ſi bien merité en ce monde d'être nommé (g) *ἱρατικὸς, ἀνεπιγνώμων, ἀπειρόκαλος, Ἱππολύτης* (h), qu'on crut que même dans l'autre il avoit beſoin de femmes, & c'eſt pour cela qu'on l'y a marié avec Medée & avec Helene. Il fut accuſé (i) d'être devenu amoureux de l'Amazone Penthesilée peu après lui avoir ôté la vie, & d'avoir aſſouvi ſa paſſion ſur ce corps de femme frais tué. Nous en parlerons dans l'article de Therſite. Voiez auſſi l'article de Tenes.

(P) *S'étoient repanduës ſur les perſonnes de ſon ſexe.*] Il y en a qui veulent (k) que Troilus fils de Priam ſoit mort étouffé entre les bras du laſcif Achille qui le vouloit violer, & qui trouva trop de reſiſtance. On a donné un tour fort malin au choix qu'Aiax ſuggera à Menelas; il lui conſeilla de faire porter à Achille par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle. Philoſtrate (l) qui dit aſſez clairement quelles pouvoient être les liaiſons du Heros avec le meſſager choiſi, s'eſt trompé ſur l'auteur du choix; car ce ne fut point Menelas, comme il le dit, qui jetta les yeux ſur Antilochus; ce fut Aiax (m) qui le propoſa à Menelas. Mais c'eſt principalement envers Patrocle qu'on a commé un tour criminel à la tendreſſe d'Achille. Platon (n) prend ſon parti là-deſſus contre Eſchyle. Xenophon (o) eſt en cela de l'avis de Platon. Sextus Empyricus (p) traite la choſe en homme de ſa profeſſion, je veux dire pyrrhoniquement. Mais Lucien & Philoſtrate (q) y jettent tout leur venin: l'un (r) d'eux pretend qu'Achille ne ſe tint point aſſez ſur ſes gardes en pleurant la mort de ſon ami, & qu'il ſe laiſſa échaper la verité par ces paroles, *μικρὸν τι τῶν κῶν ἐνεῶσαι ἡμῖν παιδίον, ἥμερόν τε καὶ τοῖς ἑταίροις σύνοικον ἄμεινον*, Que dirai-je de ces deux vers de l'Epigramme 44. du livre onziéme de Martial?

Bryſeis multum quamvis averſa jaceres,
Æacida propter levia amicus eras.

(A) *Les ames de pluſieurs autres Heros y avoient auſſi leur demeure.*] C'eſt ce qui paroit par un paſſage de Pauſanias (s), où il raconte que Leonyme General des Crotoniates étant allé à l'Ile de Leuce, pour y aprendre le remede qui le gueriroit d'une bleſſure, raporta qu'il y avoit vu Achille, les deux Aiax, Patrocle, Antilochus, &c. Je m'étonne qu'Ammien Marcellin oublie cela dans l'endroit où il raporte que cette Ile etoit un lieu dangereux: (t) *in hac Taurica inſula Leuce ſine habitatoribus ullis Achilli eſt dedicata; in quam ſi fuerint quidam forte delati, viſis antiquitatis veſtigiis temploque & donariis eidem heroi conſecratis veſperi repetimus naves, ajunt enim non ſine diſcrimine vitæ illic quemquam pernoctare.*

(B) *Le talent de la Poëſie dont Calliope l'avoit gratifié.*] Il y a des gens qui veulent que quand Plutarque raporte, que Minerve la Deeſſe des Sciences coula des goutes de nectar & d'ambroſie à Achille, qui ne vouloit rien manger, il nous inſinuë que ce Heros avoit une ſcience univerſelle. (v) *Ἡ Ἀθηνᾶ τῷ Ἀχιλλεῖ νέκταρος καὶ ἀμβροσίας ἐπέσταξε μὴ προσιεμένῳ τροφήν. Minerva Achillem nutrimentum reſpuentem nectare & ambroſia inſtillatis alluit.* C'eſt une des autoritez employées par Lorenzo (x) Craſſo, pour prouver qu'Achille doit tenir rang parmi les Poëtes Grecs. Dans le langage des pointes ce ſeroit de la ſcience infuſe, ou bien il n'y en auroit jamais eu. Mais quoiqu'il en ſoit, les paroles de Plutarque ne ſervent de rien à prouver ce que Lorenzo Craſſo en infere: il s'agit là d'une veritable nourriture du corps, comme il paroit par le 19. livre de l'Iliade d'où elles ont été priſes. Homere (y) nous conte que Jupiter s'etant aperçu qu'Achille après la mort de Patrocle ne vouloit ni manger ni boire, dit à Minerve de lui infuſer du nectar & de

(m) *Hom. Il. 16. v. 628. 651. 653. 655.*

(n) *In Conviv. t. 3. pag. 180. A.*

(o) *In Conviv. p. 898. A.*

(p) *Pyrrh. hyp. 3. pag. 152. A.*

(q) *Philoſtr. in epiſt. pag. 903. A.*

(r) *Lucian. in Amorib. pag. 1071. t. 1. edit. Salm.*

(s) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

(t) *Amm. Marcell. lib. 22. c. 8. p. m. 315.*

* *Imprimé à Leide l'an 1693. Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mai 1693. pag. 511.*

γ *Plin. l. 4. c. 13. item c. 12. Pauſa. l. 3. p. m. 102. & Mela l. 2. c. 7. Scylax pag. 28.*

δ *Auctor Periplo Ponti Euxini ab Iſ. Voſſio editus: Quintus Calaber ſub fin. l. 3.*

ε *Amm. Marcell. l. 22. c. 8. Vous trouverez ſes paroles dans la remarque A.*

ζ *Dionyſ. Perieg.*

φ *Ptolem. Hephæ. apud Phot. pag. 480.*

* *Anton. Liberalis c. 27.*

† *Tzetzes in Lycophr. Schol. Apollon. l. 4.*

‡ *Ubi ſupr.*

κ *In Heroic.*

point detourné par des occupations belliqueuses. Il ajoûte encore que ceux qui paſſoient auprès de ce rivage, entendoient une muſique qui leur donnoit une admiration mêlée d'horreur, & qu'ils entendoient auſſi un bruit de chevaux, un cliquet's d'armes, & des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr, (C) & Arrien ne diſent pas des choſes moins ſurprenantes. Il ne faut point douter que ce ne fût là, qu'Achille fit le miracle (D) dont Tertullien a parlé. Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impieté (E) des Amazones, qui vouloient piller ſon temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol (F) des oiſeaux a été

de l'ambroſie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim. C'eſt à Philoſtrate (*) qu'il faut recourir pour prouver que ce Heros a été Poete. C'eſt un temoin qui parle fort clairement là-deſſus.

(C) *Maxime de Tyr & Arrien.*] Celui-là dit (a) qu'Achille demeuroit dans une Ile proche du Pont Euxin, à l'oppoſite du Danube, & qu'il y avoit des Temples & des Autels; qu'on auroit eu bien de la peine à y deſcendre avant que d'avoir offert des ſacrifices; que l'equipage des vaiſſeaux avoit ſouvent vu Achille ſous la figure d'un jeune blondin, qui avec ſes armes d'or danſoit une danſe guerriere; quelques-uns l'entendoient chanter ſans le voir; d'autres le voioient & l'entendoient tout enſemble. Il arriva que quelcun s'étant endormi ſans y penſer dans cette Ile, fut eveillé par Achille, & conduit dans une tente où on lui donna à ſouper. Patrocle verſoit à boire, & Achille joüoit de la lyre; Thetis & les autres Dieux etoient preſens. Arrien (b) avoit oüi dire, & le croioit, que ceux qui etoient jettez ſur cette Ile par quelque tempête alloient conſulter l'oracle d'Achille, pour ſavoir s'il leur étoit expedient de lui immoler la victime qu'ils choiſiroient eux-mêmes au paturage; qu'en même tems ils conſignoient ſur l'autel le prix qu'elle leur ſembloit valoir; que ſi l'oracle rejettoit leur propoſition, ils ajoûtoient quelque choſe à ce prix, juſques à ce qu'ils puſſent connoître par ſon aquieſcement, qu'ils avoient atteint la juſte valeur; que cela fait, la victime ſe preſentoit d'elle-même au temple, & ne s'enfuioit plus; qu'Achille aparoiſſoit en ſonge à ceux qui s'aprochoient de l'Ile, & leur montroit le lieu qui étoit le plus commode pour l'abordage; qu'il ſe montroit auſſi quelquefois à ceux qui veilloient, &c. Arrien trouvoit cela digne de foi entre autres raiſons, parce qu'Achille étoit mort jeune, & qu'il avoit été extremement beau, & ſi conſtant en amour & en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ſes amours, ὡς ἡ ἱστορία τοῦτο μαρτυρεῖ. L'équivoque de ce dernier mot, & la moindre reflexion ſur le peril où il s'expoſa afin de venger la mort de Patrocle, ſuffiront à bien des gens pour mettre (c) Arrien parmi ceux qui diſent que la paſſion de ces deux perſonnes paſſoit l'amitié. Voiez la remarque P de l'article *Achille*, & ci-deſſous (d) l'une des merveilles qu'Arrien a debitées. C'eſt celle de ces oiſeaux qui balioient chaque jour le temple de l'Ile d'Achillea.

(D) *Le miracle dont Tertullien a parlé.*] Tertullien, comme le remarque Mr. Moreri, nous aprend (e) qu'Achille guerit en ſonge un Athlete nommé Cleonyme: c'eſt-à-dire très-aparemment que Cleonyme crut voir en ſonge Achille, qui lui enſeignoit le remede neceſſaire. Tertullien ſe ſert de ce fait, & de pluſieurs autres ſemblables contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconoître rien de ſurnaturel dans les ſonges. Cette avanture n'eſt gueres connue, car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'Auteurs, qui ont amplement parlé d'Achille. Pamelius dans ſon Commentaire ſur Tertullien ne fait que nous renvoier à Homere, qui autant qu'il m'en peut ſouvenir, ne parle point de ce ſonge. Un paſſage cité par Leon (f) d'Allazzi donne quelque jour à ce fait: il porte que Leonyme, General de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut bleſſé ſans ſavoir par qui, en attaquant une partie des troupes ennemies qui ne ſe retranchoit jamais; parce qu'on la conſacroit aux Heros, dont on croioit que la protection lui devoit ſuffire; que ce General ne pouvant guerir conſulta l'oracle de Delphes, qui lui aprit qu'Achille qui l'avoit bleſſé le gueriroit auſſi; que ſur cela il fut à l'Ile de Leuce faire ſes prieres à ce Heros; qu'il vit en dormant quelques Heros: qu'Achille fut celui qui le gueric; que les autres lui ordonnerent de faire ſavoir aux hommes certaines choſes; & qu'Helene en particulier le chargea de dire à Steſichorus, qui etoit devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il ſe retractât s'il vouloit recouvrer la vue. Il eſt clair que cette hiſtoire, & celle que (g) Pauſanias & (h) Conon racontent ſont la même quant au fond: mais dans Pauſanias c'eſt Aiax fils d'Oileus qui bleſſa Leonyme, & qui le guerit. Dans Conon ce n'eſt point Leonyme qui fut bleſſé, & gueri par cet Aiax, mais Autoleon. Il y a quelques autres diverſitez que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cleonyme de Tertullien eſt venu de ce Leonyme. Au reſte (i) l'Auteur cité par Leon d'Allazzi dit une choſe que je ne dois pas oublier; c'eſt qu'Homere gardant des brebis auprés du tombeau d'Achille, obtint par ſes offrandes & par ſes ſupplications que ce Heros ſe montrât à lui; mais il ſe fit voir environné de tant de lumiere, qu'Homere n'en put ſoutenir l'éclat. Il fut non ſeulement ebloui de cette vue, mais auſſi aveuglé.

(E) *Celui qu'il exploita contre l'impieté des Amazones.*] Qu'il me ſoit permis de conter le fait ſelon la verſion de Vigenere; elle a ſes graces & ſes agremens, quoi qu'en vieux Gaulois. Voici donc comment parle cet Auteur, aprés avoir dit que les Amazones firent faire des vaiſſeaux pour aller piller le temple d'Achille. (k) *Eſtans abordées en l'iſle, la premiere choſe qu'elles firent fut de commander à ces étrangers de l'Helleſpont d'aller couper tous les arbres planez en rond autour du temple: mais les coignées ſe venans rembarrer contr'eux-meſmes les exterminerent là ſur la place, & tomberent tous roidds-morts au pied des arbres. Et là deſſus les Amazones s'eſtans eſpandues à l'entour du temple, ſe mirent à vouloir preſſer leurs montures, mais Achille les ayant regardées felonneuſement & d'un mauvais œil, de la meſme ſorte que quand devant Ilion il s'alla ruer ſur le Scamandre, donna un tel effroyement à leurs chevaux que ceſte frayeur ſe retrouva auſſi plus forte que la bridde, ſi que ſe cabrans ils rebondirent en arriere, eſtimans que ce qu'ils perçoient ſur leur dos fuſt une charge extraordinaire & eſtrange; & à guiſe de beſtes ſauvages ſe retournerent contre leurs cavalcatrices, les jettans par terre & foullans aux pieds, les creins heriſſez de la furie où ils eſtoient & les oreilles dreſſées encontremont, auſſi que de cruels lyons les deſmembroient à belles dents, & leur devoroient bras & jambes, faiſans un fort piteux carnage de leurs entrailles. Apres donques qu'ils ſe furent ſaoullez de cette chair ils ſe prindrent à bondir & à galopper à travers l'iſle pleins de rage & forcenerie, & les babines teintes de ſang, tant qu'ils parvindrent au hault d'un cap, d'où deſcouvrans la marine aplanie en bas, & cuidans que ce fuſt une belle large campagne, ils s'y jetterent à corps perdu & ainſi perirent. Quant aux vaiſſeaux des Amazones un impetueux tourbillon de vent eſtant venu donner à travers, d'autant meſmes qu'ils eſtoient vuidds & deſgarnis de tout appareil pour les gouverner, ils vindrent à ſe froiſſer l'un contre l'autre, ny plus ny moins qu'en quelque groſſe rencontre navalle, dont ils ſe briſoient & mettoient à fonds, ſpecialement ceux qui eſtoient inveſtis & choquez en flanc de droit fil par les eſperons & proues des autres, comme il advient ordinairement en des vaiſſeaux deſgarnis de leurs conducteurs, de maniere que le bris de ce naufrage ſe venans rencontrer vers le temple où il y avoit force perſonnes à demy mortes reſpirantes encore, & pluſieurs membres horriblement diſperſez çà & là avec la chair que les chevaux accoutumez à telle pature avoient rejettée, ce bien ſainct devint eſtre bien prophané: mais Achilles l'eut bientoſt purgé, reconcilié & expié comme il eſtoit aiſé à faire en une iſle de ſi peu d'eſtendue où les flots battoient de toutes parts à l'environ: ſi qu'Achilles y aiant attiré le ſommet des ondes tout fut lavé & nettoyé en moins de rien.*

(F) *Celui qui concerne le vol des oiſeaux.*] Ce que Moreri fait dire à Pline, *qu'on n'y voit point voler d'oiſeau*, eſt mal raporté. Voici les paroles de Pline: (l) *Perdices non tranſvolant Bœotia fines in Attica, nec ulla avis in Ponto, inſulâ quâ ſepultus eſt Achilles, ſacratam ei adem.* C'eſt-à-dire, *Les Perdris ne volent pas au delà des frontieres de la Beotie dans l'Attique, ni aucun oiſeau ne vole au delà du Temple d'Achille, qui eſt dans une Ile du Pont Euxin.* Mr. de Saumaiſe (m) pretend, qu'il faut entendre par ces paroles, qu'aucun oiſeau n'élevoit jamais ſon vol au deſſus de ce Temple; & il prouve par un paſſage d'Antigonus Caryſtius, qu'on debitoit cela anciennement. Et comme d'ailleurs il prouve par un paſſage formel (n) d'Arrien, que les oiſeaux entroient dans ce Temple tous

(*) *Philoſtr. Heroic. in Achil. fol. m. 319. & in Neoptol. fol. 338.*

(a) *Maximus Tyrius Orat. 27.*

(b) *Arrian. in Periplo Ponti Euxini.*

(c) *Quelques Savans ont penſé qu'il fait l'eloge d'Adonis ſous le nom d'Achille, afin de faire ſa cour à l'Empereur Hadrien. Voiez Caſaubon, in Spartianum, vit. Hadriani, c. 14. & Triſtan, Comment. Hiſtoriq. t. 1. in Hadriano.*

(d) *Dans la remarque F.*

(e) *Tertull. lib. de anima c. 46.*

(f) *Allatius de patria Homeri pag. 145.*

(g) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*

(h) *Apud Photium Cod. 186. narrat. 18. Voiez Mezeriac ſur les Epitres d'Ovide pag. 332. qui releve quelques bevues faites par Vigenere ſur le paſſage de Pauſanias.*

(i) *Il ſe nomme Hermias: le paſſage que Leon d'Allazzi en raporte eſt tiré d'un commentaire in Phædrum Platonis non imprimé.*

(k) *Philoſtrat. in Neoptol. fol. 341. to. 2. edit. in 4.*

(l) *Plin. lib. 10. cap. 29.*

(m) *Salmaſ. exercit. Plinian. in Solin. cap. 19. pag. 215.*

(n) In Periplo Ponti Euxini. *Philoſtrate a dit à-peu-près la même choſe.* En ceſte ille (*dit-il, ſelon la traduction de Vigenere t. 2. fol. 337. verſo de l'édit. in 4.*) il y a certaine engeance d'oiſeaux tous blancs, mais aquatiques & ſentans, leur marine, dont Achille ſe ſert à neſtoyer ſon ſacré boſquet, le baillans de l'eſventrement de leurs aiſles & l'arrouſans de leur pennage mouillé d'eau de mer, car ils volletent pour ceſt effect un bien peu ſoubslevez de terre.

Digitized by Google

été mal raporté par Mr. Moreri, qui d'ailleurs nous fait un article à part d'une (G) fontaine ACHILLÉE, dans laquelle Achille s'étoit lavé, & qui avoit une proprieté merveilleuse. Achille n'étoit pas le ſeul qui fit des miracles dans l'Ile de Leuce; Helene ſa femme s'en mêloit β auſſi; comme nous le dirons dans l'article de Steſichore. L'abondance (H) eſt ici plus nuiſible que la diſette.

β Voiez la remarque D.

ACHMET, fils de Seirim. On a un livre de ſa façon qui contient l'interpretation des ſonges ſelon la doctrine des Indiens, des Perſes, & des Egyptiens. Il fut traduit de Grec en Latin environ l'an 1160. par Leon Tuſcus γ, qui le dedia à Hugues (A) Echerien. On * le publia en Latin l'an 1577. ſur un manuſcrit fort mutilé qu'on trouva dans † la Bibliotheque de Sambucus; mais on le donna comme un Ouvrage d'Apomaſares †. Le docte Leunclavius fit ſavoir lui-même ‡ cette mepriſe au public dans ſes Annales des Turcs. Mr. Rigault eſt le premier qui a publié cet Ouvrage en Grec. Il le joignit à cauſe de la conformité des matieres avec l'Arte-

γ Rigalt. præf.

* Leunclavius, à Francfort, in 8.

† Barthius Adverſ. l. 31. c. 14

‡ Id eſt Abumaſher ſeu Albumaſar. Catal. Oxonienſ. pag. 35.

‡ Rigalt. ibid.

tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les ailes, & afin de balier enſuite le temple avec leurs ailes, il inſulte Solin pour avoir dit, *qu'aucun oiſeau n'entre dans le Temple d'Achille, & que s'il arrive à quelcun de s'en aprocher, il s'en éloigne au plus vite tout auſſi tôt.* Mr. de Saumaiſe veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, & que celui-ci ait dit la même choſe qu'Antigonus Caryſtius; mais il eſt plus vraiſemblable, que Pline n'a point eu en vuë la penſée d'Antigonus Caryſtius, & que Solin avoit lu ce fait ailleurs revêtu de circonſtances plus particulieres que celles de Pline. Car quelle negligence ne ſeroit-ce point à ce dernier, ſi pour nous faire connoître que les oiſeaux ne voloient jamais au deſſus d'un Temple, il s'étoit ſervi d'une expreſſion qui ſignifie qu'ils ne voloient jamais au delà? Ces deux choſes ſont ſi peu la même, qu'il n'y a rien de plus aiſé que de ne paſſer jamais par deſſus une maiſon, & neanmoins de la laiſſer derriere ſoi. Il n'eſt pas plus difficile de s'élever en volant juſqu'au deſſus d'une maiſon, ſans paſſer plus outre. De plus les Anciens aimoient ſi fort à diverſifier les miracles, qu'il n'eſt gueres aparent, après ce qu'on debitoit dès le tems d'Antigonus Caryſtius, qu'on ait attendu juſques à Solin à debiter que les oiſeaux s'enfuioient à la vuë du Temple d'Achille. Quoi qu'il en ſoit, on ne pourroit pas prouver par Pline contre Solin, que les oiſeaux y entraſſent, & en tout cas Mr. Moreri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, & ſe ſera laiſſé tromper par ces paroles de Charles Etienne dans les 2. éditions ci-deſſus cottées, *Achillis inſulam nulla avis tranſvolat. Plin.* 10. 29. 10. Mais il prendra ſa revanche avec uſure ſur Mr. Hofman, qui attribuë la même choſe à Strabon auſſi. C'eſt ſans doute pour avoir vu que Mr. Moreri citoit Strabon immediatement après Pline, & pour n'avoir pas pris garde, que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela qui la ſuit, ſe raporte à d'autres choſes contenuës dans l'article. (a) *Nullam hic avem volare*; (dit-il) *Plin. l.* 10 *c.* 29. *habet & Strabo l.* 13.

(a) Hofman voce *Achillea.*

(b) *Ceux qui traduiſent*, il y avoit là une fontaine de Jacob, *feroient mieux de dire*, la fontaine de Jacob étoit là, *ou comme le Port-Royal*, il y avoit là *une puits, qu'on apelloit* la fontaine de Jacob.

(G) *Un article à part d'une fontaine* ACHILLÉE.] Cet article m'avoit paru d'abord un ſujet à critiquer: il me ſembloit que cette fontaine ne s'apelloit pas ainſi en nom propre ſubſtantif, ou ſubſtantifié; mais en épithete ou en nom adjectif, commun à toutes les choſes qui apartiennent à Achille. En un mot *fons Achilleus*, & fontaine d'Achille me ſembloient la même choſe. Or comme il ſeroit ridicule de faire un article de *Jacobée*, pour cette fontaine de Jacob dont il eſt parlé au chap. 4. de (b) St. Jean, laquelle un Traducteur Latin pourroit apeller s'il vouloit *fontem Jacobeum*, il me ſembloit auſſi qu'on n'en devoit pas faire un de l'épithete d'*Achilleus*, dont Freinshemius ſe ſert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais après avoir conſulté (c) Athenée, j'ai trouvé que cette critique ſeroit douteuſe, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en conteſtation, ſi cette fontaine s'apelloit Ἀχίλλειον ſubſtantivement, ou adjectivement, & ſi elle ne peut pas entrer en ſon ordre alphabetique, avec autant de raiſon que les Iles d'*Achillea*. Elle y entre dans le Threſor (d) Geographique d'Ortelius, ſous le mot *Achillaum*, & puis ſous le mot *Achillius fons*; ce qui en tout cas vaut mieux que l'Achillea, *fons Mileti*, de Mr. Hofman.

(b) *Ipſe ſibi obſtat magnitudo.* Achille dans l'Ile de Leuce a eu la même deſtinée qu'en allant à Troie: les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance dont il avoit bleſſé Telephe lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la bleſſure.

Vulnus (i) Achillea quæ quondam fecerat haſti,
Vulnera auxilium Peleus haſta tulit.
Nyſſus (k) & Æmonia juvenis qua cuſpide vulnus
Senſerat, hac ipſa cuſpide ſenſit opem.

Mais je ne ſonge pas que le nombre de ceux qui ſe deſabuſent par la multiplication des prodiges eſt ſi petit, en comparaiſon de ceux qui ne ſe deſabuſent pas, que ce n'eſt pas la peine de changer ſon train, & de prendre pour ſon étoile polaire en faiſant voguer (l) la flotte de ces marchandiſes, les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans l'article de Pyrrhus Roi d'Epire une fauſſeté de Camerarius, touchant un pretendu miracle de nôtre Achille.

(c) Κὸ Μιλήτῳ κρίνον ἔλεγον εἶναι Ἀχίλλειον πεδιάδιον. *Athen. l.* 2. *c.* 6.

(d) *Edit. Hanov.* 1611. *in* 4.

(e) *Freinsh. Supplem. in Q. Curt.* 2. 7. 24.

On ne ſauroit trop ſe plaindre de la negligence de ceux qui font des additions aux Dictionaires; car bien ſouvent ils y couſent des choſes qui ſont contraires à celles qui y ſont deja, & en general ils oublient d'accommoder de telle ſorte l'addition au fond ſur quoi ils la poſent, qu'il n'en reſulte point de diſſonance.

AVIS à ceux qui font des additions à un Dictionaire.

(f) *Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.* Horat. de Arte Poet.

Par exemple, ceux qui ont augmenté le Dictionaire de Charles Etienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer ſous le mot *Achillea* ces paroles d'Ortelius toutes crues, & ſans le moindre changement, *Videe à Nebriſſenſi Cacatiarum, & à Carolo Stephano Cacatiarum in ſuis Dictionariis pene, ſed pro Ponti inſula, quam dicunt apud Melam Colliſarin dici, ex depravata ſortè lectione.* &c. Ce qui fait un ſens aſſez ſingulier, car c'eſt faire parler Charles Etienne de ſon propre Dictionaire dans le Dictionaire même, comme ſi c'étoit un autre Ouvrage qu'il citât; & encore paroît-il incertain en ſe citant, de ce qu'il avoit avancé ſans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(H) *L'abondance eſt ici plus nuiſible que la diſette.*] Si l'on rencontre dans cet Ouvrage le recit de pluſieurs prodiges, & de pluſieurs traditions miraculeuſes, ce ne ſera pas un ſigne que je veuille les faire paſſer pour veritables; je ne crains point les delateurs de ce côté-là: ſi c'étoit mon intention, je n'en raporterois que très-peu. Je ſai bien qu'en ces ſortes de matieres la credulité eſt la ſource de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pepiniere (g) que celle-là; mais enfin on en abuſe avec tant d'excés, qu'on guerit tous ceux qui ne ſont pas incurables. La credulité eſt une mere que ſa propre fecondité étouffe tôt ou tard, dans les eſprits qui ſe ſervent de leur raiſon. Il auroit donc été de l'interêt des Païens qui ont voulu deifier leurs Heros, de ne leur attribuer que peu de miracles; la maxime πλέον ἥμισυ παντός, *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis*, etoient ici de ſaiſon. Ceux qui ont tant multiplié les Saints Suaires, les images de la Sainte Vierge faites par St. Luc, les cheveux de la même Sainte, les chefs de Saint Jean Batiſte, les morceaux de la vraie croix, & cent autres choſes de cette nature, devoient auſſi ſonger à ces deux maximes; car à force de redoubler la doſe, ils ont énervé leur venin, & ont fourni tout à-la-fois le poiſon & l'antidote; (b) *Ipſe ſibi obſtat magnitudo.* Achille dans l'Ile de Leuce a eu la même deſtinée qu'en allant à Troie: les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance dont il avoit bleſſé Telephe lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la bleſſure.

(g) Prodigia eo anno multa nunciata ſunt, quæ quo magis credebant ſimplices ac religioſi homines, eò etiam plura nunciabantur. *T. Livius Decad.* 3. *l.* 4.

(h) *Florus in proœm.*

(i) *Ovid. remed. amor. lib.* 1.

(k) *Propert. lib.* 2. *eleg.* 1.

(l) *Quartier pour la dureté on, ſi l'on veut, la galimatias de cette figure.*

Vulnus (i) Achillea quæ quondam fecerat haſti,
Vulnera auxilium Peleus haſta tulit.
Nyſſus (k) & Æmonia juvenis qua cuſpide vulnus
Senſerat, hac ipſa cuſpide ſenſit opem.

Mais je ne ſonge pas que le nombre de ceux qui ſe deſabuſent par la multiplication des prodiges eſt ſi petit, en comparaiſon de ceux qui ne ſe deſabuſent pas, que ce n'eſt pas la peine de changer ſon train, & de prendre pour ſon étoile polaire en faiſant voguer (l) la flotte de ces marchandiſes, les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans l'article de Pyrrhus Roi d'Epire une fauſſeté de Camerarius, touchant un pretendu miracle de nôtre Achille.

(A) *A Hugues Echerien.*] Barthius (m) le nomme *Hugonem Eſtrianum*, & dit que c'etoit un excellent Auteur, *Scriptorem ævo ſuo laudatiſſimum.* Il y a une faute d'impreſſion dans Barthius, auſſi bien que dans ces paroles de Mr. Rigault, *Hugoni Echeriano dedicavit.* Il faloit dire *Hugonem Eſtrianum*, *Hugoni Eſtriano.* Alatius au chapitre 11. du 2. livre *de perpetuo conſenſu Eccleſiæ Occidentalis & Orientalis* ecrit mal *Hugo Æſtrianus.* Baronius, Bellarmin, & pluſieurs autres ecrivent *Hugo Etherianus*, mais *Eſtrianus* eſt plus correct. C'eſt le nom d'un Auteur Eccleſiaſtique du 12. ſiecle. Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(m) *Barth. Adverſar. lib.* 31. *c.* 14.

Digitized by Google

l'Artemidore, qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1603. Il ne changea rien à la traduction Latine de Leunclavius, & ne fit β point de notes ſur le texte. Il croit qu'Achmet fils de Seirim n'eſt point different de celui dont Geſner a fait mention. Celui de Geſner étoit γ fils d'Habramius, & Medecin, & a compoſé un Ouvrage diviſé en ſept livres, & intitulé *Peregrinantium viatica*, qui étoit en Grec dans la Bibliotheque de Don Diegue Hurtade de Mendoza, Ambaſſadeur à Veniſe de la part de l'Empereur, lors que Geſner compoſoit ſon livre. Jean Antoine Sarrazin δ poſſedoit le même Ouvrage, comme il l'aſſûre dans ſes notes ſur Dioſcoride. Les deux exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roi de France, ſur leſquels Mr. Rigault publia le livre des ſonges, ne portent point que l'Auteur ſe nommât Achmet fils de Seirim. Il eſt vrai que comme le commencement y manque, on peut ſoupçonner que lors qu'ils étoient entiers le nom de cet Auteur y paroiſſoit à la tête. Mais enfin ce ne ſont que des conjectures, qui peuvent être fortifiées par une autre conſideration; c'eſt qu'on a écrit d'une main plus fraiche le nom d'Achmet ſur l'un des deux exemplaires. Ce nom ne paroiſſoit pas dans l'exemplaire dont Leon Tuſcus ſe ſervit au XII. ſiecle pour faire ſa traduction; c'eſt ce qu'on infere de la verſion Italienne que l'on a de cet Ouvrage compoſée par ξ Tricaſſo. Mr. Rigault en a tiré le prologue, & l'a donné en Latin; quoi qu'il eſtime que ce n'eſt point Achmet même, mais Leon Tuſcus qui l'a compoſé ν. Barthius ο avoit la traduction de ce Leon, & il croit que ſon exemplaire fut écrit au tems même de ce Traducteur. Les échantillons qu'il en donne font voir qu'on n'avoit point traduit à la lettre, & qu'on avoit retranché bien des choſes. Ce qu'il y a de conſiderable, c'eſt que le nom d'Achmet & celui de Seirim ſont au titre du Manuſcrit avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram* & de *Tarphan*. Le premier π de ces trois derniers perſonnages étoit Interprete des ſonges à la Cour du Roi des Indes; le ſecond l'étoit à celle de Saaniſan Roi de Perſe, & le troiſiéme, à celle de Pharao Roi d'Egypte λ. Barthius conjecture de là qu'Achmet & Seirim étoient auſſi deux Interpretes de ſonges dans quelque Cour Barbare. Quoi qu'il en ſoit, l'Ouvrage a été compilé par un Chretien; car l'Auteur le commence * au nom de la Sainte Trinité. Mr. Rigault ne regarde le texte Grec que comme une ancienne traduction de l'Ouvrage. L'original étoit en Arabe.

Lambecius fait fleurir Achmet au IX. ſiecle à la Cour de Mamoum Calife de Babylone. Mr. du Cange n'eſt pas de ce ſentiment. Voiez ſon Gloſſaire Grec au mot μαμών.

ACIDALIUS (VALENS) auroit été un des bons Critiques de ces derniers ſiecles, ſi une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il † avoit reçus de la nature. Il nâquit à Wiſtoch dans la Marche de Brandebourg, & aiant vu diverſes Academies d'Allemagne, d'Italie, & de quelques autres païs, où il ſe fit (A) fort aimer, il s'arrêta à Breſlaw, capitale de la Sileſie. Il y attendit aſſez long tems quelque emploi; mais comme rien ne venoit, il paſſa dans la Communion Romaine, & y trouva bien-tôt le Rectorat d'une (B) Ecole. On dit qu'à peine quatre mois furent expirez, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il ſuivoit une proceſſion du Saint Sacrement, & il tomba tout-à-coup en phrenéſie. On le porta chez lui, & il mourut bien-tôt après. Quelques-uns dirent qu'il (C) s'étoit tué lui-même ‡. Ce fut dommage, car il avoit de l'eſprit, & il travailloit beaucoup. Cette grande aplication fut la cauſe de ſa mort, ſi nous en croions Mr. de Thou §, qui dit que pour avoir trop veillé en compoſant ſes (D) Divinations ſur Plaute, il devint (E) ſujet à un mal qui l'emporta dans

β On le dit pourtant dans le Catalogue d'Oxford, pag. 5.

γ Geſn. Bibliothſol. 2. verſo.

δ Rigalt. ibid.

ξ Patricius Tricaſſo des Ceſars. Mantuan. Voiez la Bibliotheque de Du Verdier, pag. 940.

ν Ex præfat. Rigalt.

ο Ubi ſupra.

π Syrbacham, in edit. Rigaltii.

λ Cela paroit par le commencement du 2. du 3. & du 4. chapitres du livre.

* Voiez la fin du 2. chap.

† Adoleſcens ſummæ ſpei & eruditionis. Thuan. l. 113. p. m. 687.

‡ Barthius avoit écrit cela de ſa main ſur l'exemplaire des poëſies d'Acidalius, teſte Konig, Bibl. vet. & nov. p. 6.

§ Ubi ſupra.

(A) *Où il ſe fit fort aimer.*] Par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec Vincent Pinelli, Jerôme Mercurial, Antoine Riccobon, Aſcagne Perſio &c. on peut voir la conſideration qu'avoient pour lui les Illuſtres d'Italie: il (a) avoit demeuré trois ans en ce païs-là.

(B) *Le Rectorat d'une Ecole.*] C'eſt Barthius qui (b) l'aſſûre; *Rector Schola Neuſſana factus*, dit-il. Je croi qu'il faloit dire *Neiſſana* ou *Niſſana*. Neiſſe qu'Acidalius nomme toûjours *Nyſſa* dans ſes lettres, eſt à 3. ou 4. lieües de Breſlaw. L'Evêque de ce (c) nom y reſide. Celui qui l'étoit alors avoit pour ſon Chancelier Jean Matthieu Wacker, qui aimoit les ſciences & les Savans. Il fit venir Acidalius à Neiſſe, & le logea chez lui. Voiez les lettres (d) d'Acidalius. Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là, qu'il ait jamais fait mention du Rectorat de l'Ecole.

(C) *Qu'il s'étoit tué lui-même.*] Chriſtien Acidalius frere de Valens n'a pas oſé franchir le mot, quand il s'eſt plaint des calomnies qui avoient été repandues touchant la mort de ſon frere; mais il ne faut plus douter après ce que Barthius avoit écrit dans l'un de ſes livres, que le ſujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir qu'Acidalius s'étoit tué; choſe qui fit bien pouſſer les exclamations en Chaire. Voici comme parle Chriſtien Acidalius, après avoir dit que ſon frere fut enterré pompeuſement. (e) *Ut murari ſatis nequeam calida moliorum in judicando nimium præcipitantium & temerariorum ingenia, qui & ipſius morbi & loci etiam ſæpe ignari quicquid maledicendi libido dictavit, vel fama qua*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri,

de obitu ipſius ſparſit propagare paveo in exteras etiam regiones & propagare, imo neſcio quas non tragœdias etiam in conciombus ab plebem, ubi regnare ſolent excitare non erubuerunt. Il ne nie point que ſon frere n'eût eu des tranſports au cerveau qui bouleverſerent ſa raiſon; *Graviſſimum illud febrium acutarum ſymptoma paraphrenitidem aliquoties ſenſit, quod extremum malorum animam etiam ſua ſede ejecit* (f). Mais il ſoutient que de très-habiles Medecins, & la famille de Mr. Wacker chez qui Valens étoit malade, l'aſſiſterent juſques à ſa mort. Il n'y a peut-être rien ſur quoi la fabuleuſe renommée debite plus de menſonges, que ſur les maladies & ſur la mort des hommes illuſtres; c'eſt pourquoi les Predicateurs, & en general tous les Moraliſtes devroient être extremement reſervez à faire des reflexions là-deſſus. On ne ſauroit ſe defier autant qu'il le faut de la temeraire credulité, ou de la malice artificieuſe de ces ſortes de Nouvelliſtes.

(D) *Ses Divinations ſur Plaute.*] Il eut d'un côté le plaiſir de les voir (g) annoncées dans le Catalogue de Francfort, & de l'autre le deplaiſir de faire cent plaintes contre la lenteur de ſon Libraire. En un mot elles ne parurent qu'après ſa mort. Barthius fait cas de cet Ouvrage; *Pauci*, dit-il, (h) *eum Comici locum aſſecuti ſunt . . . . ſolus Acidalius rectum ſenſum percepit, ut alia multa in Comico.* Mr. Teiſſier (i) dit qu'on eſtime fort le commentaire d'Acidalius ſur Quinte Curce. Il le dedia à l'Evêque de Breſlaw qui l'en recompenſa bien, comme les remercimens le temoignent dans la 89. lettre de l'Auteur. Il fit des notes ſur Tacite, ſur les 12. Panegyriques, & ſur Velleius Paterculus, outre des harangues, des lettres, & des poëſies (k). Ce dernier Ouvrage inſere dans les delices des Poëtes Allemans, contient des vers epiques, des odes & des épigrammes, que Borrichius ne trouve (l) que mediocres. Sa Diſſertation *de conſtitutione carminis elegiaci* plaît (m) à Barthius.

(E) *Il devint ſujet à un mal.*] Mr. de Thou n'explique point quelle étoit cette maladie; mais on aprend d'ailleurs qu'Acidalius s'échaufa tellement le ſang, lors qu'il emploia trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fut ſujet depuis ce tems-là à des fievres chaudes. Voici

(a) *Valens Acidal. in Epiſt. pag.* 209. 215.

(b) *Apud Konig, pag.* 6.

(c) Niſſa ad fluvium cognominem Epiſcopi Wratiſlavienſis ſedes. *Buno in Cluverii Introd. lib.* 3. *c.* 13. *p.* 196. *edit. Amſtel.* 1697.

(d) *Pag.* 228. 318.

(e) *Chriſtian. Acidalius in præfat. epiſt. Valentis Acidalii. Hanoviæ editarum* 1606.

(f) *Id. ib.*

(g) *Valens Acidal. Epiſt. pag.* 317. 326.

(h) *Barthius in Statium. t.* 1. *pag.* 239.

(i) *Teiſſier ubi infra.*

(k) *Teiſſier Eleg. de Mr. de Thou, t.* 2. *pag.* 219.

(l) *Borrich. diſſert. de poët. pag.* 125.

(m) *In Claudian. apud Konig, ubi ſupra.*

Digitized by Google

dans trois jours le 25. de Mai 1595. Il ne faiſoit que commencer (F) ſa 29. année. Nous avons pluſieurs β Ouvrages de ſa façon. * On lui avoit imputé (G) à tort un petit livre qui fut imprimé l'an 1595. dont le ſujet étoit *que les femmes ne ſont pas des animaux raiſonnables*, *mulieres non eſſe homines*. J'ai lu quelque part qu'il (H) étoit Medecin, & qu'il auroit fait des notes ſur Aulugelle, s'il γ avoit encore vêcu quelque tems. Il paroît par ſes lettres qu'il avoit travaillé ſur Apulée. Mr. Baillet l'a inſeré parmi ſes *enfans celebres*, aiant dit qu'*il travailloit ſur Plaute à* dix-ſept *ou* dix-huit ans, *ſans parler de diverſes poëſies Latines que nous avons de lui, & qui ſont de même tems.* Un de ſes premiers Ouvrages imprimez eſt le Velleius Paterculus, qu'il publia à Padoue l'an 1591. Il δ dit lui-même qu'il eut honte de ce fruit precoce de ſa plume, & il s'étonna ξ qu'on eût voulu le reimprimer en France. Lipſe qui lui écrivit quelques * lettres remplies d'eſtime & d'amitié, le regardoit comme un grand homme à venir. *Ipſe Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germania veſtra, vivat modo.* C'eſt ce qu'il écrivit à Monavius en 1594. comme on le peut voir au commencement des lettres d'Acidalius.

ACINDYNUS (Gregoire) Moine Grec du XIV. ſiecle. Il ſe joignit à Barlaam, qui depuis ſon entrée dans l'Egliſe Greque avoit pris à tâche de confondre les Heſycaſtes, qui s'étoient fort multipliez parmi les Religieux du Mont Athos. Les Heſycaſtes étoient des devots contemplatifs, dont le nom fait aſſez connoître que dès ce tems-là il y avoit des Quietiſtes dans le monde. Ils croioient voir dans le fort de leurs oraiſons une lumiere ſemblable à celle qui parut ſur Jesus-Christ lors de la Transfiguration à la montagne de Thabor, & ils diſoient que cette lumiere étoit increée, quoi qu'elle fût très-diſtincte de l'eſſence de Dieu †. Acindynus ſecondant l'impetuoſité de Barlaam écrivit contre les illuſions de ces fanatiques, & fut un des tenans contre eux dans un Concile de Conſtantinople. Mais il eut le malheur de rencontrer des Antagoniſtes qui avoient plus de credit que lui ni que Barlaam, & qui leur firent eſſuier bien des cenſures, & bien des condamnations en divers Conciles. Le mauvais ſuccés qu'il avoit eu à celui de Conſtantinople environ l'an 1337. ne l'empêcha point d'accuſer publiquement d'hereſie les fauteurs de Gregoire Palamas. C'eſt pourquoi il ſe vit cité par le Patriarche de Conſtantinople l'an 1341. Il ſe trouva au Concile, & y fut condamné à ſe taire ſous peine d'excommunication. Six ans après on le pouſſa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzene qui étoit devenu Empereur aimoit Palamas. Les cenſures & les excommunications qui tomberent à diverſes fois ſur la tête d'Acindynus, le reduiſirent enfin à une vie plus tranquille, & tout-à-fait obſcure. Jaques Gretſer Jeſuïte Allemand publia à Ingolſtad en l'année 1616. les deux livres d'Acindynus, *De eſſentia & operatione Dei.* Leon d'Allazzi a publié un ‡ Poëme, & quelques ⸸ fragmens de ce même Au-

β *Voiez la remarque D.*

γ Niſi juveni illi fata quietem miſerabiliter properaſſent. *Scipp. de arte Crit. pag.* 18.

δ *Val. Acidal. Epiſt. pag.* 70. 78. 127.

ξ *Ib. pag.* 160. 161. 209. 255.

* *La* 10. *& la* 26. *de la Centurie* ad Ital. & Hiſp.

† *Voiez les Auteurs citez par le P. Maimbourg. Hiſt. du Schiſ. des Grecs. l.* 5. *p.* 149. 150. *edit. de Holl.*

‡ *Orthod. Grac. tom.* 1. *à pag.* 756. *ad* 770.

⸸ In libro 2. c. 16. de conſenſu, apud Appendic. Cave, Hiſtor. liter. Script. Eccleſ. pag. 34. *Conſultez cet Appendix touchant cet article-ci.*

Voici comme ſon frere (a) en parle. *Uratiſlavia qua Sileſiorum Metropolis per ſeſquiannum plus minus utrumque ſe mihi præſtitit*, (præceptorem & patrem;) *donec inde Nyſſam evocatus familiari morbo ſuo, quem ex nimiis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus ſuis contraxerat, bilioſi alias etiam habitus juvenis,* febri scilicet acutissima *opprimeretur.* Il fut grievement malade plus d'une fois en Italie, & il écrivoit à ſes amis que la fiévre étoit ſon mal ordinaire en ce pais-là. Voiez ſes lettres à la page 97. & 112.

(a) *Chriſt. Acidal. ubi ſupra.*

(b) *Baillet. Jugem. ſur les Poët. n.* 1346.

(c) *Placcius de Anonymis, pag.* 72.

(d) *C'eſt-à-dire.* Diſſertationis mulieres non eſſe homines.

(e) Ut id genus hominum lucri cupidum eſt, cum aviditati ejus emolumentum editionis non ſatis reſpondiſſet, queſtum perſæpe de jactura ſua. *Valens Acidal. Epiſt. apolog. ad calcem epiſtol.*

(f) *Ibid.*

(F) *Il ne faiſoit que commencer ſa 29. année.*] C'eſt ainſi que je traduis ce Latin de Mr. de Thou, *cum vix annum* 28. *exceſſiſſet.* Du Rier traduit, *n'ayant pas encore atteint ſa vint-huitiéme année.* Je laiſſe à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. Mr. Baillet (b) ne donne que 27. ans & quelques mois à nôtre Acidalius. Il a peut-être decouvert que l'on n'avoit pas apris à Mr. de Thou avec toute ſorte d'exactitude l'âge de ce jeune Auteur.

(G) *On lui avoit imputé à tort.*] Geiſler l'a juſtifié de cette fauſſe imputation, comme il paroît par ce paſſage de Placcius (c); *Prorſus* (d) *auctor quomodonam ex vero ſit habitus* Valens Acidalius, *vide apud* Geillerum *decadis* 3. *n.* 8. Nous parlerons de cette Diſſertation dans l'article *Gedicius*: mais ſans aller plus loin, je dois dire ici ſur quel fondement elle fut attribuée à nôtre Acidalius. Comme il cherchoit à dedommager le Libraire qui avoit imprimé ſon Q. Curce, & qui ſe plaignoit ſouvent (e) d'y avoir perdu, il lui tomba entre les mains un Ecrit que pluſieurs perſonnes avoient deja fait copier; c'eſt celui dont il eſt ici queſtion. Il le lut, & l'aiant trouvé plaiſant il le copia, & l'offrit à ſon Libraire comme une copie lucrative. Il ne l'exhorta pas neanmoins à la mettre ſous la preſſe: on crut ſans doute qu'il ſuffiſoit de lui dire qu'elle pourroit le dedommager du mauvais debit de Q. Curce; mais on lui declara que c'étoit à lui à voir ce qu'il vouloit faire là-deſſus, & à bien examiner ſi les railleries trop libres de la piece ne le commettroient pas. Cela ne refroidit point le Libraire; il ſe hâta d'imprimer. On cria terriblement contre la Diſſertation, on le mit en Juſtice, & parce qu'il avoüa d'où la copie lui étoit venuë, on ſe dechaina d'une maniere épouvantable contre Valens Acidalius, qui s'étonna qu'on s'allarmât tant pour des jeux d'eſprit. (f) *Obſtupeſco ad judicia ſæculi noſtri, & tam irritabiles animos illorum (bonos non tango) Συλλογιζομένων. Focos nemo fere jam admittit, & ex leviſſima quiſque re gravem calumniandi causſam & anſam captat.* Il pria ſon bon ami Monavius d'interceder pour le Libraire auprès des Magiſtrats & des Profeſſeurs de Leipſic, & de faire en ſorte qu'ils ne fiſſent rien qui pût flétrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignoit de n'en être pas quite pour les diffamations dont on l'accabloit; il n'étoit pas ſans quelque peur que l'on n'excitât contre lui la fureur du peuple, & ſur tout il deſiroit paſſionnément de n'avoir rien à demêler avec les Predicateurs. (g) *Nomen meum ſic traductum jam in vulgus calumnioſis fabulis ſatis ſit, quod eſt nimio plus ſatis: ulterius ne quid fuvere populari concedatur. In primis à Theologis & Concionatoribus ne quid nocentur mihi, cum quibus nolo commiſti, nec quicquam magis opto quàm illorum Tribunitiis edictis nunquam miſceri, nec ſcriptis publicis inceſſi.* Il mourut peu de mois après; & comme la memoire du ſcandale que cauſa la publication de ce livre étoit encore toute fraîche, on fut beaucoup plus diſpoſé à crier & à tempêter ſur le genre de ſa mort. (h) *Quæ calumniarum & mendaciorum lerna inde poſſimus nata eſſe, quod recens adhuc eſſet fabula illa in Apologetica epiſtola ſatis refutata, qua multorum animis alte inſederat, ut facile eſſet improbis quidvis in invidiam trahere, convitiis proſcindere, & è plauſtro quaſi calumniari.* Au reſte il aſſûre que l'Ecrit en queſtion couroit depuis aſſez long tems de main en main, & qu'apparemment il avoit été compoſé dans la Pologne.

Peu de gens s'étonneront qu'Acidalius ait cru qu'il auroit à faire à une trop forte partie, s'il ſe commettoit avec les Predicateurs; car comme on eſt fort enclin à mal juger de ſon prochain, on ſe figure aſſez ordinairement qu'ils reſſemblent à Eole (i); mais de telle maniere qu'ils ſont plus capables d'exciter une tempête, que de l'apaiſer. Ce dernier effet demande des hommes (k) graves: il n'en faut pas tant pour produire l'autre.

(g) *Ibid.*

(h) *Chriſt. Acidal. in Præf. epiſtol.*

(i) Æole, namque tibi divum pater atque hominum rex, Et mulcere dedit fluctus & tollere ventos. *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 65.

(k) Tum pietate gravem ac meritis ſi forte virum quem..... Ille regit dictis animos, & pectora mulcet. *Id. ib. v.* 151.

(H) *Qu'il étoit Medecin.*] On lui donne cette qualité dans un Ouvrage de (l) Scioppius. Il arriva en effet juſqu'au Doctorat; mais ce fut ſeulement *ad honores*; car il ne pratiqua jamais, & n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des Manuſcrits qu'il ſe propoſât de guerir. *Medicum* (m) *νῦν ἀρκεῖν nec ego, nec agere propoſitum unquam fuit: certo conſilio tamen inter ejus artis Candidatos nomen dedi, nec pœnitet, eo quod petii, inde jam ablato,* &c. Un peu auparavant il avoit dit, *Dabam illic* (in Italia) *me vel Aldrovandinis, quorum ſacris & in Italia fueram initiatus*; ce qu'il dit (n) ailleurs ſignifie davantage, *Inde rediens cum ſolenni illorum* (ſtudiorum Medicinæ) *honore.*

I

(l) *Scioppius de arte Critica pag.* 18. (m) *Val. Acidal. Epiſt. pag.* 315. *Voiez auſſi pag.* 194. 209. (n) *Ibid. pag.* 249.

Auteur, qui aiant eu la deſtinée de paſſer (A) pour heretique aſſez long tems, a trouvé enfin (B) des juges plus éclairez & plus équitables.

γ En 340. ſelon Calviſius.

ACINDYNUS (SEPTIMIUS) fut Conſul de Rome avec Valerius Proculus, l'année γ que Conſtantin fils du grand Conſtantin fut tué auprès d'Aquilée. Il avoit été Gouverneur d'Antioche, & il arriva une choſe ſous ſon gouvernement qui merite d'être raportée. St. Auguſtin * en fait le recit. Un certain homme ne portant pas à l'Epargne la livre d'or à laquelle il avoit été taxé, fut mis en priſon par Acindynus, qui lui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette ſomme le jour qu'il lui marquoit. Le terme allout expirer ſans que ce pauvre homme ſe vit en état de ſatisfaire le Gouverneur: il avoit à la verité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent; ce fut neanmoins de ce côté-là que l'eſperance de ſa liberté lui aparut. Un homme fort riche brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dependoit la vie de ſon mari, & ne demanda † pour toute reconoiſſance que de paſſer une nuit auprès d'elle. Cette femme inſtruite par l'Ecriture que ſon corps n'étoit point ſous ſa puiſſance, mais ſous celle de ſon mari, communiqua au priſonnier les offres de ce Galant, & lui declara qu'elle étoit prête de les accepter, pourveu qu'il y conſentit, lui qui étoit le veritable maître du corps de ſa femme, & s'il vouloit bien racheter ſa vie aux depens d'une chaſteté qui lui apartenoit toute entiere, & dont il pouvoit diſpoſer. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même ‡ en cette rencontre ſon corps à ſon mari, non par raport aux deſirs accoutumez, mais par raport à l'envie qu'il avoit de vivre. On lui donna bien l'argent qu'on avoit promis, mais on le lui ôta adroitement, & puis on lui donna une autre bourſe, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à ſon logis, (car elle avoit été trouver le Galant à ſa maiſon de campagne) n'eut pas plutôt aperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda juſtice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingenuë. Acindynus commença par ſe declarer coupable, puis que ſes rigueurs & ſes menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes; il ſe condamna à paier au Fiſc la livre d'or: enſuite il adjugea à la femme la Terre d'où avoit été priſe celle qu'elle avoit trouvée dans la bourſe. St. Auguſtin n'oſe (A) decider ſi la conduite de cette femme eſt bonne ou mauvaiſe, & il panche beaucoup plus à l'aprouver (B) qu'à la condamner; ce qui eſt aſſez (C) ſurprenant. Nous avons vu ci-deſſus ‡ le même relâchement de Morale dans St. Chryſoſtôme, au ſujet de la conduite d'Abraham & de Sara.

* *Auguſt. lib. 1. de ſermone Domini in monte, c. 16.*

† Pollicens pro una nocte, ſi ei miſceri vellet, ſe auri libram daturum. *Id. ib.*

‡ Illa corpus non niſi marito dedit, non concumbere, ut ſolet, ſed vivere cupienti. *Id. ib.*

‡ *Dans la remarque A d'Abimelech.*

ACON-

(A) *De paſſer pour heretique aſſez long tems.*] Comme dans la chaleur de la diſpute on ne ſonge qu'à preſſer ſon adverſaire, on ne s'eblouit que trop ſouvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on paſſe d'une extremité à l'autre, ou qu'au moins on pouſſe ſes raiſons ſi loin qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam & Acindynus n'aient par là donné priſe à leur adverſaire Palamas, & qu'etant orthodoxes dans le fond, ils n'aient quelquefois raiſonné en heretiques. Prateolus n'a pas manqué de les placer dans ſon Catalogue; mais il eſt impoſſible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation tel qu'il le raporte. Ce qu'il y a de moins obſcur dans ſon livre (a) à l'egard de Barlaam & d'Acindynus, eſt que le Concile qui fut convoqué pour les condamner, fut celebré en preſence du bienheureux & très-celebre Empereur Michel Andronic Paleologue, & de Jean ſon fils, ſous Henri VII. Empereur d'Allemagne, & le Pape Jean XXII. environ l'an 1313. de J. CHRIST. Tout cela fourmille de fautes; car 1. dans le (b) ſiecle dont il s'agit ici, il n'y a point d'autre Empereur de Conſtantinople qui puiſſe être traité de bienheureux par un Catholique Romain, que Michel Paleologue. Il ſe reünit avec le Saint Siege, & il mourut dans cette union. Or il ne ſe nomme pas Michel Andronic: il n'eut point de fils nommé Jean: & il mourut l'an 1283. En 2. lieu l'Empereur dont le fils ſe nomme Jean ne ſe nomme qu'Andronic Paleologue, & ne commença de regner qu'en 1328. & n'eut point pour contemporains Henri VII. & Jean XXII. Enfin il eſt faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313. Le P. Gaultier n'oublie point dans ſes tables chronologiques Barlaam & Acindynus: il les loge au quartier des Heretiques, & cela ſur le temoignage de Prateolus.

(a) *Pratool. in alench. haref. pag. 86. edit. Colon. 1605. in 4.*

(b) *On prend ici ce mot en general pour l'eſpace de cent années, à les commencer où l'on veut.*

(B) *A trouvé enfin des juges plus équitables.*] Voiez les Auteurs citez par Mr. Moreri; je veux dire Puntanus ſur Cantacuzene, & les Annales de Mr. de Spon-de. Voiez auſſi celles de Bzovius, le Pere (c) Gretſer, le Pere Maimbourg (d), &c.

(c) *Greſſ. not. in Cantacuzenum, & in editione Acindyni.*

(d) *Maimbourg, hiſt. du ſchiſme des Grecs liv. 3.*

(A) *N'oſe decider.*] Cela eſt clair par ces paroles; *Nihil hoc* (e) *in alteram partem diſputo; liceat cuique æſtimare quod velit.* Ailleurs (f) il met en queſtion ſi la chaſteté d'une femme perdroit ſon integrité, en cas que pour la vie de ſon mari, & par ſon ordre, elle couchât avec un autre homme; *Scrupuloſius diſputari poteſt utrum illius mulieris pudicitia violaretur, etiam ſi quiſquam carni ejus commixtus foret, cum id in ſe fieri pro mariti vita, nec illo reſcente ſed jubente permitteret, nequaquam fidem adſeram conjugalem, & præſtitam ſibi debitumque maritalem.* Rivet (g) aiant cité ces paroles ajoûte, que St. Auguſtin raporte que le cas arriva ſous l'Empereur (h) Conſtantin, lors qu'Acindynus &c.

(e) *Auguſt. lib. 1. de ſermone Domini in monte, c. 16.*

(f) *Id. contra Fauſt. Manichæ. l. 22. c. 37.*

(g) *Rivet. Exercit. 73. in Geneſ. Oper. t. 1. pag. 281.*

(h) *Il y a* Conſtantius *dans l'Ouvrage de St. Auguſtin que j'ai cité.*

(B) *Beaucoup plus à l'aprouver qu'à la condamner.*] Cela paroît manifeſtement par ces paroles; *Non* (i) *ita eſt existimandum de hoc etiam femina, viro permittente, facere poſſe videatur; quod omnium ſenſus excludit. Quamquam nonnulla cauſa poſſimus exiſtere ubi & uxor mariti conſenſu pro ipſo marito hoc facere debere videatur .... Nihil hoc in alteram partem diſputo .... Sed tamen narrato hoc facto.* (ſavoir celui de la femme dont le mari étoit en priſon ſous Acindynus) *non ita reſpuit hoc ſenſus humanus, quod in ille mulierem vero judente commiſſum eſt, quemadmodum antea, cum ſine ullo exemplo res ipſa poneretur, horruimus.* Je ne ſai donc ſur quoi ſe fonde le Theologien Proteſtant que j'ai cité dans la remarque precedente, lors qu'il aſſûre que St. Auguſtin panche plus vers la condamnation, que vers la juſtification de cette femme. *Quo facto* (k) *Acindini explicato, liberum unicuique permiſit Auguſtinus æſtimare quod velit, quamvis in eam partem propenſior videatur quod id fieri non liceat.*

(i) *Auguſt. l. 1. de Serm. Domini in monte, c. 16.*

(k) *Rivet. ubi ſupra.*

(C) *Ce qui eſt aſſez ſurprenant.*] Un grand Theologien comme lui ne devoit-il pas ſavoir, que nôtre vie qui n'eſt qu'un bien temporel & periſſable, ne nous doit pas être aſſez precieuſe, pour nous ſembler digne d'être rachetée par la deſobeiſſance à la Loi de Dieu? Car comme cette deſobeiſſance eſt un peché qui nous ſoumet à une peine éternelle, & un mal moral qui bleſſe un Etre infini, il n'eſt pas moins contre la prudence que contre la droite raiſon, d'aimer mieux commettre un peché que perdre ſa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption que l'on ouvre de toutes parts ſous nos pieds, en nous diſant qu'une choſe qui ſeroit un crime ſi on la faiſoit ſans avoir deſſein de ſauver ſa vie, devient innocente lors qu'on la fait pour ſauver ſa vie. Le priſonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & conſenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à ſa femme de coucher avec le Galant afin de gagner une livre d'or: mais parce qu'il n'y conſent qu'afin de ſauver ſa vie, ce n'eſt plus un maquerelage, ce n'eſt plus un conſentement à l'adultere, c'eſt une choſe permiſe. Qui ne voit que ſi une telle Morale avoit lieu, il n'y auroit point de precepte dans le Decalogue dont la crainte de la mort ne nous diſpenſât? Où ſont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'eſt pas obligée d'obeir au commandement de ne point ſouiller ſon corps, quand cela peut épargner à ſon mari le dernier ſuplice, elle ne ſera point obligée à y obeir, quand

ACONCE (JAQUES) en Latin *Acontius*, Philoſophe, Juriſconſulte & Theologien, naquit à Trente au β XVI. ſiecle. Il embraſſa la Reformation; & aiant paſſé en Angleterre au tems de la Reine Elizabeth, il reçut mille marques de bonté de cette Princeſſe, comme il le temoigne à (A) la tête du livre qu'il lui dedia. C'eſt le fameux recueil des Stratagemes du Diable qui a été ſi ſouvent traduit, & ſi ſouvent imprimé. La premiere édition eſt celle de Bâle 1565. l'Auteur * mourut peu après en Angleterre. Jaques Graſſerus en procura une ſeconde édition à Bâle l'an 1610. où l'on trouve bien la lettre d'Aconce *de ratione edendorum librorum*, dans laquelle il donne des conſeils ſi ſalutaires à ceux qui ſe veulent ériger en Auteurs; mais on n'y trouve pas ſon Traité de la Methode qui eſt une bonne (B) piece, quoi que l'Auteur † ne l'eût publiée que comme un eſſai. Il avoit compoſé en Italien ‡ un Ouvrage touchant la maniere de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en Latin pendant ſon ſejour en Angleterre; mais je ne croi pas qu'on l'ait jamais imprimé. Il travailloit auſſi à une ‡ Logique, à quoi la mort aparemment l'empêcha de mettre la derniere main. Ce fut dommage, car c'étoit un homme qui penſoit juſte, qui avoit beaucoup de diſcernement, & beaucoup de penetration. Il s'étoit formé l'idée la plus raiſonnable de cet Ouvrage, & il ſe croioit obligé d'y travailler avec d'autant plus de ſoin, qu'il prevoioit qu'on alloit (C) paſſer dans un ſiecle encore plus éclairé que celui où il vivoit. Sa (D) conjecture étoit bien fondée. Il n'a pas eu ſur la Religion les mêmes principes que Calvin; il pan-

β *Moreri le met faufſement au* XV. *ſiecle.*

* *Graſſerus epiſt. ad lector. au devant des* Stratagemata Satanæ.

† *Poſt illud tempus quo excidit nobis inchoatum illud de Methodo opuſculum, ſcit me bis ſedem ac locum mutaſſe, Argentoratum primo, deinde in Angliam. Aconc. Epiſt. ad Joh. Wolfium Tigurinum de ratione edendorum librorum p.* m. 410. *Elle eſt datée de Londres le* 20. *de Novembre* 1562.

‡ *Id. ib.*

‡ *Ib. pag.* 411.

quand il s'agira de ſauver ſa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimaſſions perſonne plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément tranſgreſſer la loi de la chaſteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une ſemblable raiſon ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux temoignage, l'abjuration de ſa Religion &c? Les plus grans hommes ſont ſujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Eſt-il bien difficile de conoître que St. Paul n'a point pretendu, qu'un mari pût diſpoſer du corps de ſa femme en faveur du tiers & du quart; Saint Paul, dis-je, lors qu'il a dit que la femme n'a point la puiſſance de ſon corps, & que cette puiſſance eſt à ſon mari? Cependant vous voiez que St. Auguſtin s'embarraſſe dans ces paroles de l'Apôtre, & qu'il fait grand fond ſur la diſtinction *marito jubente, poteſtatem non abnuens maritalem.* Nous verrons ailleurs (a) qu'il s'eſt ſervi de cette doctrine de St. Paul pour juſtifier Abraham & Sara touchant le concubinage d'Agar. Ecoutons un Theologien (b) qui pour avoir vêcu pluſieurs ſiecles après ce Pere, ne laiſſe pas d'être meilleur Moraliſte ſur ce point. *Qua in re* (ſavoir l'avanture de la femme dont le mari étoit priſonnier d'Acindynus) *mirum eſt talem ac tantum virum potuiſſe dubitare, cum ex ſacra Scriptura conſtet apertiſſimè malum aliquod parva nunquam eſſe redimendum malo culpæ, & vitam potius eſſe deponendam, quam ut eam nobis aut aliis ſervemus id faciendo ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque conſendum eſt licitum eſſe adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis cauſa; quin potius mortem expectare convenit, imo vero ultro expetere quam alterutrius caſtitatem prodere, ob cujus conſervationem multæ pudicißimæ fœminæ non ſolum ab aliis occidi ſuſtinuerunt, ſed etiam (quod tamen probare nolim) ſibi ipſis vim intulerunt, non ſolum inter Ethnicas, ſed etiam inter Chriſtianas.* Il cite l'exemple de Sophronie: j'en parlerai en ſon lieu.

(a) *Dans la remarque I. de l'article* Sara.

(b) *Rivet ubi ſupra.*

Liſez les *Amanitates Juris* de Mr. Menage au chapitre (c) intitulé *de mariti lenocinio: Adulterarum viros ordinare non potuiſſe.*

(c) *C'eſt le* 10. *pag.* 52. *edit. Lipſ.* 1680.

(A) *A la tête du livre qu'il lui dedia.*] Au lieu d'Epitre dedicatoire il ſe contenta d'une inſcription canoniſante, qui commence par, DIVÆ ELIZABETHÆ ANGLIÆ, FRANCIÆ, HIBERNIÆ REGINÆ. Il declare qu'il lui dedie ſon livre afin de lui temoigner ſa gratitude: *In ſignum memoriamque gratæ animi ob partum ejus liberalitate, quum in Angliam propter Evangelica veritatis profeſſionem exterris appulißet, humaniſſimeque exceptus eſſet, literarumque otium.* Il dit dans ſa Lettre à Wolfius, que ſa penſion ſoulageoit en quelque ſorte ſon indigence, & lui donnoit quelque loiſir pour étudier. (d) *Ut autem quicquid eſt operæ id iſtam in artem* (muniendorum oppidorum) *conferrem, ex parte privatis ſuæ rationibus adductus, etenim in hoc voluntario meo exilio inopiam UTCUNQUE ſublevat, & otii ad alia ſtudia ſuppeditat NONNIHIL, impetrato mihi ab hujus ſapientiſſimæ atque optimæ Reginæ liberalitate honeſto ſtipendio.* Quelles reſtrictions! & qu'elles marquent qu'il eſt difficile de contenter les exilez! Notez qu'il obtint cette penſion non pas en qualité de Theologien, mais en qualité d'Ingenieur, cela paroît par la raiſon qu'il allegue pourquoi il donnoit ſon tems à un Ouvrage de la fortification des villes.

(d) *Aconc. epiſt. ad Wolfium pag.* 411.

(B) *Qui eſt une bonne piece.*] C'eſt le jugement qu'en a fait un ſavant Carteſien (e) dans une lettre qu'il écrivit au Pere Merſenne, peu après que les Meditations de Mr. Deſcartes eutent vu le jour. „ (f) Il „ temoignoit goûter ſur toutes choſes la methode avec „ laquelle *Monſr. Deſcartes* avoit traitté ſon ſujet; il „ en admiroit les proprietez, & relevoit les avantages „ qu'elle avoit ſur celle des écoles ordinaires: mais „ ſur tout il eſtimoit ſon jugement, & les raiſons pour „ leſquelles il avoit preferé la methode *analytique*, ou „ de reſolution, à la methode *ſynthetique*, ou de com„ poſition, tant pour enſeigner que pour demontrer. „ Il n'avoit encore trouvé rien de ſemblable juſques „ là, hors le petit livre de la Methode compoſé par „ Jaques Acontius, qui outre cet excellent Traitté „ avoit encore donné un bel eſſai de la methode ana„ lytique, dans ſon livre des *Stratagémes de Satan*, „ qu'il conſeille de lire à tous ceux qui aiment la paix „ de l'Egliſe; quoi qu'Acontius n'y ſoit pas exemt des „ prejugez de ſa Communion, & qu'il ait eu inten„ tion d'y favoriſer ceux de ſon parti. „ Cette petite piece d'Aconce, ſous le titre de *Methodus ſive rectæ inveſtigandarum tradendarumque artium ac ſcientiarum ratio*, fut inſerée l'an 1658. dans un Recueil de diſſertations *de ſtudiis bene inſtituendis* qui fut imprimé à Utrecht.

(e) *Heulmerus. Sa lettre eſt datée du* 29. *d'Août* 1641. *apud Baillet, vie de Deſc. t.* 2. *pag.* 138.

(f) *Baillet, ubi ſupra.*

(C) *Qu'on alloit paſſer dans un ſiecle.*] Il faut l'entendre lui-même; voici ce qu'il dit après avoir touché les autres raiſons qui rendoient fort difficile l'execution de ſon projet: (g) *Intelligo etiam me in ſeculum incidiſſe cultum præter modum, nec tam certè vereor eorum qui regnare nunc videntur judicia, quàm exorientem quandam ſeculi adhuc paulo cultioris lucem pertimeſco. Etſi enim multos habuimus habemusque ætate noſtra viros præſtantes; adhuc tamen videre videor neſcio quid magis futurum.*

(g) *Aconc. ubi ſupra pag.* 412.

(D) *Sa conjecture étoit bien fondée.*] Je croi que le XVI. Siecle a produit un plus grand nombre de ſavans hommes que le XVII. & neanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe pluſieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philoſophie, & celle des langues vivantes aiant introduit un autre goût, on a ceſſé de voir cette vaſte & cette profonde literature; mais en recompenſe il s'eſt repandu dans la Republique des Lettres un certain eſprit plus fin, & accompagné d'un diſcernement plus exquis: les gens ſont aujourd'hui moins ſavans, & plus habiles. Aconce avoit donc raiſon de voir en éloignement un ſiecle qui ſeroit un juge plus à craindre pour la Logique qu'il meditoit, que ne le pouvoit être le ſiecle d'alors. Ce n'eſt pas moi au reſte qui m'érige ainſi en juge de la ſuperiorité de nôtre ſiecle; je ne fais que me conformer au ſentiment des connoiſſeurs les plus fins. Nous ſommes dans un tems, dit l'un (h) d'eux, où l'on devient ſenſible au ſens & à la raiſon plus qu'à tout le reſte. „ En quoi „ on peut dire à la loüange de nôtre ſiecle, que nous „ connoiſſons déjà mieux le caractere des Auteurs an„ ciens, & que nous ſommes plus entrez dans leur „ eſprit que ceux qui nous ont precedez. La diffe„ rence qu'il y a entre eux & nous, eſt qu'on ſe pi„ quoit bien plus d'érudition dans le ſiecle paſſé, que „ dans celui-ci. . . . . C'étoit le genie de ce tems„ là, où rien n'a été plus en vogue que la grande ca„ pacité, & une profonde literature: on étudioit à „ fond les Langues: on s'appliquoit à reformer le tex„ te des anciens Auteurs par des interpretations recher„ chées, à pointiller ſur une équivoque, à fonder une „ conjecture pour bien établir une correction: enfin

(h) *Le Pere Rapin, Preface de la comparaiſon de Thucydide & de Tite Live.*

panchoit beaucoup vers la tolerance, & il a eu en general certaines maximes qui l'ont rendu fort odieux à quelques (E) Theologiens Proteſtans. J'ai trouvé peu de choſes concernant ſes avantures. Il dit lui-même * en paſſant, qu'il avoit emploié une bonne partie de ſa vie à l'étude de Bartole, de Balde, & de ſemblables Ecrivains barbares, & pluſieurs années à la Cour.

* *Ibid. pag.* 411.

La lettre d'Aconce qui a été publiée † l'an 1696. fait voir un eſprit exact, & qui entendoit la bonne Logique. Elle eſt datée de Londres le 5. de Juin 1565. & ſert d'éclairciſſement à une choſe qu'il avoit dite de Sabellius, & qui avoit été critiquée. Notez qu'encore que la plupart des Theologiens Proteſtans regardent cet homme avec horreur, il y en a (F) parmi eux qui l'ont fort loüé.

† Par Mr. Crenius à la page 131. & ſuiv. de la 2. partie des *Animadverſiones philologicæ & hiſtoricæ.*

☞ ACOSTA (URIEL) Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto vers la fin du XVI. ſiecle. Il fut élevé dans la Religion Romaine dont ſon pere faiſoit ‡ ſincerement profeſſion, quoi qu'iſſu de l'une de ces familles Juives qui avoient été contraintes à vive force de recevoir le batême. Il fut élevé auſſi de la maniere que le doivent être les enfans de bonne famille; on lui fit aprendre pluſieurs choſes, & enfin la Juriſprudence. La nature lui avoit (A) donné de bonnes inclinations, & la Religion le penetra de telle ſorte qu'il ſouhaita ardemment de pratiquer tous les preceptes de l'Egliſe, afin d'éviter la mort éternelle qu'il craignoit beaucoup. C'eſt pourquoi il s'apliqua ſoigneuſement à la lecture de l'Evangile, & des autres livres ſpirituels, & à conſulter les Sommes des Confeſſeurs; mais plus il s'attachoit à cela, plus il ſentoit croître ſes difficultez, & enfin elles l'accablerent ſi fort que n'y pouvant trouver aucun denoûment, il ſe vit livré à des inquietudes mortelles. Il ne voioit pas qu'il lui fût poſſible de s'aquiter ponctuellement de ſon devoir à l'égard des conditions que l'Abſolution demande ſelon les bons Caſuiſtes, & ainſi il deſeſpera de ſon ſalut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion à laquelle il étoit accoutumé depuis ſon enfance, & qui s'étoit profondement enracinée dans ſon eſprit par la force de la perſuaſion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne ſeroit pas poſſible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & ſi ces choſes-là ſont bien conformes à la raiſon. Il lui ſembloit que la raiſon lui ſuggeroit inceſſamment dequoi les combatre. Il avoit alors environ 22. ans, & voilà l'état où il ſe tint, il douta, & quoi qu'il en fût il decida que par la route où l'éducation l'avoit mis il ne ſauveroit jamais ſon ame. Il étudioit cependant en Droit, & il impetra un ‖ Benefice à l'âge de 25. ans. Or comme il ne vouloit point être ſans Religion, & que la profeſſion du Papiſme ne lui donnoit point de repos, il lut Moiſe & les Prophetes, & y trouva mieux ſon compte que dans l'Evangile, & ſe vit enfin perſuadé que le Judaiſme étoit la vraie Religion; mais ne pouvant pas le profeſſer dans

‡ Pater meus vere erat Chriſtianus. *Uriel Acoſta ubi infra.*

‖ La dignité de Threſorier dans une Egliſe Collegiale.

» on s'attachoit au ſens litteral d'un Auteur, parce » qu'on n'avoit pas la force de s'élever juſqu'à l'eſprit, » pour le bien connoître: comme on fait à preſent, » qu'on eſt plus raiſonnable, & moins ſavant: & qu'on » fait bien plus d'etat du bon ſens tout ſimple, que » d'une capacité de travers.

(a) *Saldenus de libris, pag.* 337. 338.

(E) *A quelques Theologiens Proteſtans.*] Afin qu'on ne m'accuſe point d'avancer ceci en l'air & ſans preuve, je citerai les paroles d'un (a) Miniſtre de la Haie. » *Jacobus Aconcius (de quo juro quod de* Origene *dici » ſolet*, ubi bene nemo melius, ubi male nemo pejus) » . . . . . *fuit . . . . vir vere doctus, ſed ingenii ut » acris quidem, ita & elatioris, & juſto liberalioris: » quin a neſcio quali ſcepticiſmo & indifferentiſmo in ipſo » jam* Theologiam *introducendo haudquaquam abhorr. » quod tractatu ſuo de* Stratagematis Satanæ *reſtitutum » facis ſecit*, libello (1) (*Simone Goulartio judice*) omnium malorum peſſimo. *Voetius* (2) *ei adſcribit* » quod vel imperite vel ſubdole communem confeſſionis conceptum molitus ſit, ſub cujus vexillo militari » poſſunt & ipſi Ariani. » Ce qui vient d'être raporté de Simon Goulart ne ſe trouve point, que je ſache, dans ſes livres, je croi qu'on ne le tient que d'Uytenbogard, qui a dit dans quelcun (b) de ſes Ouvrages que lors qu'il étudioit a Geneve, il fut cenſuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, & averti que le livre des Stratagemes de Satan etoit le plus mechant livre du monde, *ejus librum omnium malorum peſſimum.* J'ai trouvé un autre paſſage de Voetius concernant cette matiere; ce Docteur (c) y met Aconce parmi les Heretiques qui ſortirent d'Italie ſous le pretexte de la Reformation, & il aſſûre que ſi l'on avoit pris garde au venin qui eſt caché dans quelques (3) endroits de ſon livre, on l'auroit excommunié, ou contraint de ſigner un formulaire d'orthodoxie, (d) *Judicetur quas anguis in herba latuerit, quod hic vir in fundamentalibus aſſertionibus nunquam ſe ſpeciatim trium perſonarum flatuerit, nec adverſarios, Samoſatenum, Photinum, Arium, Eunomium, Pneumatomachos aut eorum errores rejecerit, contentus ſolos illos rejectos, qui negarent filium non eſſe alium a patre.*

(b) *Iſaac Junius in examine Apologiæ Remonſtrantium pag.* 45. *apud Crenium ib.*

(c) *Peltius in Dedicatione Harmoniæ, apud Crenium ib. pag.* 31.

(d) *In Reformato Anguſtano, ſeu Apologia pro dictatis ſuis de Ang. Confeſſ. Voetz. Crenius ib. pag.* 32.

(F) *Regardens cet homme avec horreur, il y en a parmi eux qui l'ont fort loüé.*] Mr. Crenius fournit des preuves de ces deux faits. Il (f) obſerve que Conrad Bergius declare qu'Aconce a raiſonné prudemment & pieuſement. Ce Bergius étoit Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Breme. Le livre où il parla de la ſorte eſt intitulé, *Praxis Catholica divini Canonis contra quaſvis hæreſes & ſchiſmata, &c.* & fut imprimé à Breme l'an 1639. in 8. Rivet en tient eu un exemplaire *ex dono auctoris*, y écrivit quelques remarques, dont je raporte celle qui concerne Aconce. (g) *Mirari ſat p.* 524. *tanti faciat vir doctus judicium Aconcii, hominis ambigui fidei & Sociniſmorum vel prodromi, vel commilitonis, cujus rei gratiâ ab Arminianis totus recuſſus eſt & commendatus, etiam in varias linguas vulgatus tranſlatus. Hinc horum ſcopus fuit, ut ex toto libro apparet, ad tam pauca neceſſaria doctrinam Chriſtianam arctare, ut omnibus ſectis in Chriſtianiſmo pateret aditus ad mutuam communionem. Vellem doctiſſ. & pium virum a talibus laudandis & imitandis abſtinuiſſe.* Le livre qui me fournit ce paſſage m'aprend auſſi, qu'Iſac Junius (h) Miniſtre de Delft mettoit Aconce, les Remontrans, & Socin dans la même claſſe, & le regardoit comme un homme qui vouloit reduire à l'unité toutes les ſectes, & les enfermer dans une même arche, comme Noe enferma toutes ſortes d'animaux dans la tienne, où elles furent conſervées quoi qu'elles ſe nourriſſent de differente pâture. On voit dans le même livre le jugement que Peltius (i) faiſoit d'Aconce, c'eſt qu'en reduiſant à un petit nombre les points neceſſaires au ſalut, & en demandant la tolerance pour les opinions qui combatoient les autres articles, il n'y avoit point d'hereſies à quoi il n'ouvrît la porte. Enfin on voit dans le même Ouvrage que non ſeulement Arminius & Grevinchovius ont donné beaucoup de loüanges à nôtre Aconce, mais auſſi qu'Ameſius, & George Pauli (k) Theologiens Reformez l'ont fort loüé. (l) *Jacobo Arminio tamen in Reſponſ. ad Excerpta Theol. Leidenſ. p.* 65. *Aconcius eſt divinum prudentiæ ac moderationis lumen. Ameſio præfat. ad Purum. Anglicanos & Grevinchovium in Abſterſione calumn. Smoutii p.* 185. *apud B. Hulſemannum in Dedicat. Supplementi Breviarii Theologici p.* 6. *item Aconcius eſt διαπρέπων & ἐν τοῖς γνωρίμοις*, qui ſementem Eccleſiæ Anglicanæ calore & rore coeleſti fovit ſedulo.

(g) *Rivet. apud Crenium ibid. pag.* 30.

(h) *Iſaac Junius in examine Apologiæ Remonſtrantium pag.* 45. *apud Crenium ib.*

(i) *Peltius in Dedicatione Harmoniæ, apud Crenium ib. pag.* 31.

(k) *In Reformato Anguſtano, ſeu Apologia pro dictatis ſuis de Ang. Confeſſ. Voetz. Crenius ib. pag.* 32.

(l) *Crenius ibid. pag.* 31.

(A) *La nature lui avoit donné de bonnes inclinations.*] Il étoit ſi tendre, & ſi porté à la compaſſion, qu'il ne pouvoit s'empêcher de verſer des larmes quand il entendoit le recit de quelque malheur arrivé à ſon prochain. La pudeur avoit jetté de ſi profondes racines dans ſon ame, qu'il ne craignoit rien autant que ce qui pouvoit le deshonorer. Courageux & ſuſceptible de colere dans une occaſion legitime, il s'oppoſoit à ces inſolens & à ces brutaux qui ſe plaiſent à inſulter, & il ſe joignoit (m) au parti foible. C'eſt le temoignage qu'il ſe donne (n).

(m) Infirmorum partes adjuvare cupiens, & illis potius me ſocium adjungens. *Uriel Acoſta in exemplari vitæ humanæ init. pag.* 346.

(n) *Ib.*

(1) *Trigland. Hiſt. Eccleſ. pag.* 232.

(2) *Voet. polit. Eccleſ. part.* III. *in Indic. & pag.* 31. & 398.

(3) *Pag.* 114. 123. 341. *edit. Baſil.* 1610.

(e) *Id. Voetius ib. pag.* 501.

(f) *Thom. Crenius Animadv. philologic. & hiſtoric. part.* 2. *pag.* 32.

(g) *In Hiſtoria ſua Belgicè conſcripta c.* 1. *p.* 7. *edit. in* 4.

(c) *Voetius Diſſert. Theol. t.* 1. *pag.* 495.

(d) *Ibid. pag.* 501.

Digitized by Google

dans le Portugal il ſe reſolut à ſortir de ſon païs; il reſigna ſon Benefice, & il s'embarqua pour Amſterdam avec ſa mere & avec ſes freres, qu'il (B) avoit eu le courage de catechiſer, & qu'il avoit effectivement imbus de ſes opinions. Dès qu'ils furent arrivez là, ils s'aggregerent à la Synagogue, & furent circoncis ſelon la coutume. Il changea ſon nom de Gabriel en celui d'Uriel. Peu de jours lui ſuffirent pour reconoître que les mœurs, & les obſervances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïſe: il ne put garder le ſilence ſur une telle nonconformité, mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit ſuivre de point en point leurs dogmes, & leurs uſages, & que s'il s'en écartoit tant ſoit peu on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point, il trouva qu'il ſiéroit mal à un homme qui avoit quitté les commoditez de ſa patrie pour la liberté de conſcience, de ceder à des Rabins qui étoient ſans (C) juriſdiction, & qu'il ne ſeroit paroître ni du cœur, ni de la pieté s'il trahiſſoit ſes ſentimens dans une pareille rencontre; c'eſt

(B) *Qu'il avoit eu le courage de catechiſer.*] Il n'oublie pas les circonſtances qui etoient propres à relever le ſacrifice qu'il faiſoit à ſa Religion. Il obſerve (a) qu'il renonça à un Benefice lucratif & honorable, & à une belle maiſon que ſon pere avoit fait bâtir dans le meilleur quartier de la ville. Il ajoûte le peril de l'embarquement, car ceux qui ſont deſcendus des Juifs ne peuvent ſortir du Roiaume ſans en obtenir du Roi une permiſſion ſpeciale. (b) *Navem adſcendimus non ſine magno periculo (non licet illis qui ab Hebræis originem ducunt à regno diſcedere ſine ſpeciali Regis facultate.)* Enfin il dit que ſi l'on eût ſu qu'il parloit de Judaiſme à ſa mere & à ſes freres, on l'eût fait perir. Sa charité le porta à negliger ce danger. (c) *Quibus ego fraterno amore motus ea communicaveram, quæ mihi ſuper religione viſa fuerant magis confentanea, licet ſuper aliquibus dubitarem: quod quidem in magnum malum meum potuit recidere, tantum eſt in eo regno periculum de talibus loqui.* Nous pouvons voir là en paſſant, que les Eſpagnols & les Portugais n'ont rien oublié de tout ce que la politique la plus fine & la plus ſevere peut inventer pour maintenir un parti. Ils ont employé tout cela pour le ſoutien du Chriſtianiſme, & pour la ruine du Judaiſme, & l'on auroit grand tort de les accuſer d'avoir mis l'Egliſe ſous la protection celeſte, avec les diſpoſitions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plutôt qu'ils ont ſuivi les avis qu'un Poëte Païen a donnez ſur une affaire d'agriculture.

Non (d) tamen ulla magis præſtis fortuna laborum eſt,
Quam ſi quis ferro potuit reſcindere ſummum
Uberis ex alieno vitium, vimque ingenii:
Dum medicas adhibere manus ad vulnera paſtor
Abnegat, aut meliora deos ſudet omina poſcens.

Ou bien on diroit qu'ils ſe ſont reglez ſur les reproches que Caton fit aux Romains, lors qu'il les blâma de ſe confier en l'aſſiſtance des Dieux, qui n'exaucent jamais les faineans, ajoûtoit-il, car la pareſſe eſt une marque de l'irritation du Ciel. (e) *Vos . . . inertia & malitia animi alius alium expectantes cunctamini, videlicet diis immortalibus curæ, qui hanc reſpubl. in maximis ſæpe periculis ſervavere. Non votis, neque ſupplicis muliebribus auxilia deorum parantur: vigilando, agendo, bene conſulendo, proſpere omnia cedunt. ubi ſocordiæ teſe, atque ignaviæ tradideris; nequicquam Deos implores: irati infeſtique ſunt.* Enfin on diroit que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité eſt la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a raporté de cette façon: (f) *Il faut pour ainſi dire s'abandonner à la providence de Dieu comme ſi toute la prudence humaine étoit inutile, & il faut ſe gouverner par les regles de la prudence humaine comme s'il n'y avoit point de providence.* Ils ſe moqueroient ſans doute de tout Auteur qui les blâmeroit de traiter le Chriſtianiſme comme un vieux palais qui a beſoin d'étançons de toutes parts, tant il menace de ruine, & le Judaiſme comme une forteresſe qu'il faut canonner & bombarder inceſſamment, ſi on le veut affoiblir. On peut juſtement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cauſe, mais enfin elle a beſoin d'aide, & la defiance eſt la mere de la ſûreté. Voiez la remarque E de l'article *Lubieniecki*.

(C) *A des Rabins qui étoient ſans juriſdiction.*] Il y a ſans doute une grande difference entre les Tribunaux que nôtre Acoſta avoit à craindre dans ſon païs, & le Tribunal de la Synagogue d'Amſterdam. Celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques, mais l'Inquiſition des Chretiens peut faire mourir, car elle livre au bras ſeculier ceux qu'elle condamne. Je ne m'étoane donc pas qu'Acoſta ait eu moins de peur pour l'Inquiſition des Juifs, que pour celle de Portugal: il ſavoit que la Synagogue n'avoit point de Tribunaux qui ſe mêlaſſent des procés civils, ni des procés criminels, & ainſi il regardoit ſes excommunications comme *un brutum fulmen*; il ne decouvroit à la ſuite de cette peine canonique ni la mort, ou quelque autre fonction de Bourreau, ni la priſon, ni les amendes pecuniaires. Il crut donc qu'aiant eu aſſez de courage pour ne trahir pas ſa Religion dans le Portugal, il devoit à beaucoup plus forte raiſon avoir la hardieſſe de parler ſelon ſa conſcience parmi les Juifs, duſſent-ils l'excommunier, car c'étoit tout ce que pouvoient faire des gens qui n'ont point de Magiſtratures. (g) *Quia minimè dubitabas ut propter talem metum terga verteres ille qui pro libertate natale ſolum, & utilitates alias contemſerat, & ſuccumbere hominibus, præſertim* JURISDICTIONEM *non habentibus, in tali cauſa nec pœnas nec virtle eras; decreveram potius omnia perferre & in ſententia perdurare.* Mais il lui arriva ce qui arrive à preſque tous ceux qui jugent des maux combinez. Ils s'imaginent que c'eſt dans l'union de deux ou trois peines que conſiſte l'infortune, & qu'on ne ſeroit pas tort à plaindre ſi l'on n'avoit à ſouffrir que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire quand la providence ne les fait paſſer que par l'une de ces deux ou trois diſgraces. Ils la ſentent beaucoup plus rude qu'ils n'avoient cru qu'elle le ſeroit. L'Inquiſition de Portugal parut terrible au Juif Acoſta. Pourquoi? parce qu'il la voioit jointe avec le pouvoir ou immediat ou mediat d'empriſonner, de torturer, de brûler les gens. S'il ne l'eût conſiderée qu'entant qu'elle excommunie, il n'en eût pas eu grand peur. Voilà le ſujet de ſon mepris pour les menaces de la Synagogue d'Amſterdam. Mais il conut par experience que la ſimple faculté d'excommunier eſt bien terrible, quoi qu'entierement privée des fonctions du bras ſeculier. On le regardoit comme un hibou depuis ſon excommunication: ſes (h) propres freres n'oſoient pas même le ſaluër. Les petits enfans couroient après lui avec des huées dans les ruës, & le chargeoient de maledictions; ils s'attroupoient devant ſon logis, & ils y jettoient des pierres, *jamque faces & ſaxa volant.* Il ne pouvoit être tranquille ni dans ſa maiſon, ni dehors. (i) *Pueri iſtorum, à Rabbinis & parentibus edocti turmatim per plateas convenebant, & elatis vocibus mihi maledicebant, & omnigenis contumeliis irritabant, hæreticum & defectorem inclamantes. Aliquando etiam ante fores meas congregabantur, lapides jaciebant, & mihi intentatum relinquebant ut me turbarent, ne tranquillus etiam in domo propria agere poſſem.* Les maux à quoi ſon excommunication l'aſſujettit furent ſi rudes, qu'il ſe ſentit enfin incapable de les ſuporter; car quelque haine qu'il eût pour la Synagogue il aima mieux y revenir par une reconciliation ſimulée, que d'en être ſeparé ouvertement. Auſſi diſoit-il à quelques Chretiens qui vouloient ſe faire Juifs, qu'ils (k) ne ſavoient pas quel joug ils alloient ſe mettre ſur la tête. Mais quels furent ſes embarras lors que n'aiant pas voulu ſubir la penitence ignominieuſe que la Synagogue lui preſcrivoit, il ſe vit encore dans les liens de l'excommunication? On (l) crachoit en le rencontrant, & l'on inſtruiſoit à cela les petits garçons: ſes parens le perſecuterent, perſonne ne l'alloit voir dans ſes maladies. Coupons court. On le vexa en (m) tant de manieres, que l'on extorqua enfin de lui la ſoumiſſion que l'on demandoit. Nous verrons dans la remarque E quelle fut la peine qu'on lui impoſa. Il conut alors plus que jamais combien ſont terribles ceux-mêmes qui ſans aucune juriſdiction diſpoſent des loix de la diſcipline.

Je me garde bien de dire que les raiſons des Independans ſoient conſiderables, eux qui trouvent ſi mauvais que l'Egliſe s'attribue le droit d'excommunier, c'eſt-à-dire d'infliger des peines qui ſont quelquefois plus infamantes que la fleur de lis, & qui expoſent à plus de malheurs temporels, que les peines affectives à quoi les Juges civils condamnent. Les arrêts des Juges ne ſupriment point les actes ou les offices de l'humanité, & encore moins les devoirs de la parenté. Mais l'excommunication arme quelquefois les peres contre les enfans, & ceux-ci contre les peres; elle étouffe tous les ſentimens de la nature, elle rompt les liens de l'amitié, & de l'hoſpitalité: elle reduit les gens à la condition des peſtiferez, & même à un abandon beaucoup plus grand.

(a) *Uriel Acoſta pag. 347.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Virgil. Georgic. lib. 3. v. 452.*

(e) *Salluſt. in bello Catilin. p. m. 160.*

(f) *Coste, Oeuvres Galantes to. 1. au diſcours ſur la verité des ſonges, pag. 160.*

(g) *Uriel Acoſta ubi ſupra.*

(h) Ipſi fratres mei quibus ego præceptor fueram me tranſibant, nec in platea ſalutabant propter metum illorum. *Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) Neſciebant quale jugum ſuis verticibus imponerent. *Id. ib. pag. 348.*

(l) Multi eorum tranſeunte me in platea ſpuebant, quod etiam & pueri illorum faciebant ab illis edocti; tantum non lapidabar quia facultas deerat. *Id. ib. pag. 349.*

(m) Duravit pugna iſta per annos ſeptem, intra quod tempus incredibilia paſſus ſum. *Id. ib.*

Digitized by Google

c'eſt pourquoi il continua ſon train. Auſſi fut-il excommunié, & avec un tel effet que ſes propres freres, je parle de ceux qu'il avoit inſtruits au Judaïſme, n'oſoient lui parler, ni le ſaluer quand ils le trouvoient dans les ruës. Se voiant en cet état il compoſa un Ouvrage pour ſa juſtification, & il y fit voir que les obſervances & les traditions des Phariſiens ſont contraires aux écrits de Moïſe. A peine l'eut-il commencé qu'il embraſſa l'opinion des Sadducéens, car il ſe perſuada fortement que les peines & les recompenſes de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie; & il ſe fonda principalement ſur ce que Moïſe ne fait aucune mention ni du bonheur du paradis, ni du malheur de l'enfer. Dès que ſes adverſaires eurent apris qu'il étoit tombé dans cette opinion, ils en eurent une extrême joie, parce qu'ils previrent que cela leur ſeroit d'un grand uſage pour juſtifier auprès des Chretiens la conduite de la Synagogue contre lui, &c. De là vint qu'avant même que ſon Ouvrage s'imprimât, ils publierent un livre γ touchant l'immortalité de l'ame compoſé par un Medecin, qui n'oublia rien de tout ce qui étoit le plus capable de faire paſſer Acoſta pour un Athée. On excita les enfans à l'inſulter en pleine rué, & à jetter des pierres contre ſa maiſon. Il ne laiſſa pas de publier un * Ouvrage contre le livre du Medecin, & d'y combatre de toutes ſes forces l'immortalité de l'ame. Les Juifs s'adreſſerent aux Tribunaux d'Amſterdam, & le defererent comme une perſonne qui renverſoit tous les fondemens du Judaïſme & du Chriſtianiſme. On le fit empriſonner, on le relâcha ſous caution au bout de 8. ou 10. jours, on confiſqua l'édition du livre, & on lui fit paier une amande de 300. florins. Il ne s'arrêta point là: le tems & l'experience le pouſſerent beaucoup plus loin. Il examina ſi la Loi de Moïſe venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raiſons pour ſe convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'eſprit de l'homme; mais au lieu d'en tirer cette conſequence, *je ne dois donc pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci, *pourquoi m'obſtinerois-je à demeurer ſeparé toute ma vie avec tant d'incommoditez, moi qui ſuis dans un pais étranger dont je n'entens point la Langue? Ne vaut-il pas bien mieux faire le ſinge entre les ſinges?* Aiant conſideré ces choſes il retourna au giron du Judaïſme quinze ans après ſon excommunication, & il retracta ce qu'il avoit dit, & ſigna ce qu'on voulut. Il fut deferé quelques jours après par un neveu qu'il avoit chez lui. C'étoit un jeune garçon qui avoit pris garde que ſon oncle n'obſervoit point les loix de la Synagogue ni dans ſon manger, ni ſur d'autres points. Cette accuſation eut d'étranges ſuites, car un parent d'Acoſta qui l'avoit reconcilié avec les Juifs, ſe crut engagé (D) d'honneur à le perſecuter à toute outrance. Les Rabins & tout leur peuple ſe revêtirent du même eſprit, & principalement lors qu'ils eurent ſu que nôtre Acoſta avoit conſeillé à deux Chretiens qui étoient venus de Londres à Amſterdam, de ne pas ſe faire Juifs. On le cita au grand Conſeil de la Synagogue, & on lui declara qu'il ſeroit encore une fois excommunié s'il ne faiſoit les ſatisfactions qu'on lui preſcriroit. Il les trouva ſi dures qu'il repondit qu'il ne pouvoit pas les ſubir. Là-deſſus ils reſolurent de le chaſſer de leur communion, & l'on ne ſauroit repreſenter les avanies qui lui furent faites depuis ce tems-là, & les perſecutions qu'il eut à ſoufrir de la part de ſes parens. Aiant paſſé ſept années dans ce triſte état, il prit le parti de declarer qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre à la ſentence de la Synagogue; car on lui avoit fait entendre qu'au moien de cette declaration il ſe tireroit d'affaire commodement, parce que les Juges ſatisfaits de ſa ſoumiſſion, tempereroient la ſeverité de la diſcipline. Mais il y fut attrapé, on lui fit ſubir à toute rigueur (E) la penitence qui lui avoit été d'abord propoſée †. Voilà ce que j'ai tiré ſans deguiſement ni alteration, & ſans pretendre garantir les faits, voilà, dis-je, ce que j'ai tiré d'un petit écrit compoſé par Acoſta, & publié & refuté par Mr. Limborch. On croit qu'il le compoſa peu de jours avant ſa mort, & depuis qu'il eut reſolu de s'ôter la vie. Il executa cette étrange reſolution un peu après qu'il eut manqué ſon ‡ principal ennemi; car dès que le piſtolet qu'il avoit pris pour le tuër dans le tems qu'il le vit paſſer devant ſa maiſon eut fait faux feu, il ferma ſa porte, & prenant un autre piſtolet il s'en tua ‡. Cela ſe fit à Amſterdam, mais on ne ſait pas au vrai (F) en quelle année. Voilà un exemple qui favo-

γ L'an 1623.

* Intitulé Examen traditionum philoſophicarum ad legem ſcriptam.

γ Tiré d'un écrit d'Uriel Acoſta intitulé, *exemplar humanæ vitæ*, & inſeré par Mr. Limborch à la page 347. & ſuiv. de ſon *amica collatio de veritate Religionis Chriſtianæ*, imprimée à Amſterdam 1687.

‡ C'étoit ſon frere ou ſon couſin. *Limborch in Præfat.*

† *Tiré de Limborch præfat. refutat. exemplaris humanæ vitæ.*

(D) *Un parent qui l'avoit reconcilié . . . . ſe crut engagé d'honneur.*] Voici les maux qu'il lui fit. Acoſta étoit ſur le point de convoler en ſecondes nôces, il avoit beaucoup d'effets entre les mains de l'un de ſes freres, & un grand beſoin de continuer le commerce qui etoit entre eux. Ce parent lui fut contraire ſur tous ces chefs, il empêcha le mariage, & il engagea le frere à retenir tous ces effets-là, & à ne plus negocier avec ſon frere. Ces procedures doivent être conſiderées comme l'une des raiſons qui confirmoient Acoſta dans ſes impietez; car il ſe perſuada ſans doute que ces paſſions & ces injuſtices pouvoient être autoriſées par quelques paſſages du Vieux Teſtament, où la Loi ordonne (a) aux freres, aux peres, & aux maris, de n'épargner point la vie de leurs freres, de leurs enfans, & de leurs femmes en cas de revolte contre la Religion. Et il faut ſavoir qu'il ſe ſervoit de cette preuve (b) contre la Loi de Moïſe, car il pretendoit qu'une loi qui renverſoit la Religion naturelle, ne pouvoit pas proceder de Dieu l'auteur de cette Religion. Or, diſoit-il, la Religion naturelle établit un lien d'amitié entre les parens. Voiez ce que Mr. Limborch (c) a repondu à ce ſophiſme.

(a) *Voiez le Livre du Deuteronome ch. 13.*

(b) *Uriel Acoſta in exempl. humanæ vitæ pag. 352.*

(c) *Philippus à Limborch in refutat. Uriel. Acoſta pag. 361. & ſeq.*

(E) *A toute rigueur la penitence qui lui avoit été d'abord propoſée.*] Voici la deſcription qu'il en fait. Une grande foule d'hommes & de femmes s'étant rendue à la Synagogue pour voir ce ſpectacle, il entra, & au tems marqué il monta en chaire, & lut tout haut un écrit où il confeſſoit qu'il avoit merité mille fois la mort pour n'avoir point gardé le jour du Sabat, ni la foi qu'il avoit donnée, & pour avoir deconſeillé la profeſſion du Judaïſme à des gens qui ſe vouloient convertir; que pour l'expiation de ces crimes il étoit prêt de ſoufrir tout ce qu'on ordonneroit, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans de telles fautes. Etant deſcendu de chaire il reçut ordre de ſe retirer à un coin de la Synagogue, où il ſe deshabilla juſqu'à la ceinture, & ſe dechauſſa, & le portier lui attacha les mains à une colonne; enſuite le Maître Chantre lui donna 39. coups de foüet, ni plus ni moins, car dans ces ſortes de ceremonies on a ſoin de n'exceder pas le nombre preſcrit par la Loi. Le Predicateur vint enſuite, & le fit aſſeoir par terre, & le declara abſous de l'excommunication, (d) de ſorte que l'entrée du paradis n'étoit plus fermée pour lui comme auparavant. Acoſta reprit ſes habits, & s'alla coucher par terre à la porte de la Synagogue, & tous ceux qui ſortirent paſſerent ſur lui (e). J'ai cru qu'on ſeroit bien aiſe de trouver ici ce petit morceau des ceremonies Judaïques.

(d) *Et ita jam porta cœli mihi erat aperta, quæ antea fortiſſimis ſeris clauſa me à limine & ingreſſu excludebat. Acoſta pag. 350.*

(F) *On ne ſait pas au vrai en quelle année.*] Il y a beaucoup d'aparence qu'il ſe tua peu après la ceremonie de ſon abſolution, enragé du traitement qu'il avoit ſoufert contre l'eſperance qu'il avoit conçuë d'une peine mitigée. Mais cela ne peut point fixer le tems avec precision, puis qu'on ignore l'année où il fit cette penitence. Si l'on ſavoit combien il y avoit de tems qu'il étoit excommunié quand le livre du Medecin fut mis au jour l'an 1623. il ne ſeroit pas difficile de calculer juſte, puis qu'il obſerve que ſa premiere excom-

(e) Tiré de l'*exemplar. humanæ vitæ* d'Uriel Acoſta pag. 349. 350.

favoriſe ceux qui condamnent la liberté de philoſopher ſur les matieres de Religion; car ils s'apuient beaucoup ſur ce que cette methode conduit (G) peu-à-peu à l'Atheïſme ou au Deïſme. Je toucherai la reflexion que fit Acoſta ſur ce que les Juifs pour le rendre plus odieux affectoient de dire, qu'il n'étoit (H) ni Juif, ni Chretien, ni Mahometan.

ACRONIUS (JEAN) enſeigna les Mathematiques & la Medecine à Bâle avec beaucoup de reputation, & compoſa quelques livres, *De terræ motu*; *de Sphæra*; *de Aſtrolabii & annuli aſtronomici confectione*. Il étoit de Friſe, & mourut à Bâle à la fleur de ſon âge l'an 1563. Cet Auteur a échapé * à la diligence de Voſſius, quoi que Swert & Valere André l'euſſent mis dans leur Bibliotheque des Païs-bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre Jean ACRONIUS qui étoit Miniſtre, & natif peut-être de la même Province que le precedent. Ce Miniſtre étoit un eſprit fort inquiet, & fort ſeditieux. Il abandonna l'Egliſe de Weſel dans un tems où elle couroit un grand riſque; il fit conoître à Deventer qu'on n'auroit pu l'y faire Paſteur, ſans établir dans la ville un fort mauvais citoien; il ſe ſepara peu honnêtement de l'Egliſe de Groningue; il n'eut pas à Franeker la ſcience qui lui étoit neceſſaire pour la profeſſion en Theologie où il ſe fourra. Enfin il fut Miniſtre à Haerlem, & s'y comporta comme de coutume: il contrediſoit, il critiquoit tout,

* *Il n'en parle pas dans ſon livre* de ſcientiis Mathematicis.

communication dura 15. ans, & que la ſeconde en dura ſept, & que celle-ci ſuivit de près celle-là. On ſupoſe dans la (a) Bibliotheque univerſelle qu'il ſe tua environ l'an 1647. mais d'autres (b) diſent que ce fut en 1640.

(a) *Biblioth. univerſ. to. 7. pag. 327.*

(b) *Joh. Helvicus Willemerus in diſſertat. philologica de Sadducæis, pag. ult. Il cite* Mullerus Judaiſm. proleg. Pag. 71.

(G) *Que cette methode conduit peu-à-peu à l'Atheïſme ou au Deïſme.*] Acoſta leur ſert d'exemple. Il ne voulut point aquieſcer aux deciſions de l'Egliſe Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes à ſa raiſon, & il embraſſa le Judaïſme parce qu'il le trouva plus conforme à ſes lumieres. Enſuite il rejetta une infinité de traditions Judaïques, parce qu'il jugea qu'elles n'étoient point contenuës dans l'Ecriture, il rejetta même l'immortalité de l'ame, ſous pretexte que la Loi de Dieu n'en parle point; & enfin il nia la Divinité des Livres de Moïſe, parce qu'il jugea que la Religion naturelle n'étoit point conforme aux ordonances de ce Legiſlateur. S'il eut vécu encore 6. ou 7. ans il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que ſa miſerable raiſon lui eût fait trouver des difficultez dans l'hypotheſe de la providence, & du libre arbitre de l'Etre éternel & neceſſaire. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a perſonne qui en ſe ſervant de la raiſon n'ait beſoin de l'aſſiſtance de Dieu, car ſans cela c'eſt un guide qui s'égare; & l'on peut comparer la Philoſophie à des poudres ſi corroſives, qu'après avoir conſumé les chairs baveuſes d'une plaie, elles rongeroient la chair vive & carieroient les os, & perceroient juſqu'aux mouëlles. La Philoſophie refute d'abord les erreurs, mais ſi on ne l'arrête point là, elle attaque les veritez; & quand on la laiſſe faire à ſa fantaiſie, elle va ſi loin qu'elle ne ſait plus où elle eſt, ni ne trouve plus où s'aſſeoir. Il faut imputer cela à la foibleſſe de l'eſprit de l'homme, ou au mauvais uſage qu'il fait de ſes pretenduës forces. Par bonheur, ou plutôt par une ſage diſpenſation de la providence, il y a peu d'hommes qui ſoient en état de tomber dans cet abus.

(H) *Affectoient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chretien, ni Mahometan.*] Il y avoit en cela, repondoit-il, & de la malice & de l'ignorance; car s'il eût été Chretien ils l'euſſent conſideré comme un idolâtre abominable, qui avec le fondateur du Chriſtianiſme eût été puni du vrai Dieu comme un revolté. S'il eût ſuivi la Religion Mahometane, ils n'euſſent point parlé de lui moins odieuſement. Il ne pouvoit donc en nulle maniere ſe garentir des coups de leur langue, à moins qu'il ne s'attachât devotement aux traditions phariſaïques. Conſiderons ſes propres paroles: (c) *Scio adverſarios iſtos ut nomen meum coram indocta plebe dilanient, ſolitos eſſe dicere, iſte nullam habet religionem, Judæus non eſt, non Chriſtianus, non Mahometanus. Vide prius Phariſæe quid dicas, cæcus enim es, & licet malitia abundes, tamen ſimus cæcus impingis. Quæſo, dic mihi, ſi ego Chriſtianus eſſem, quid fuiſſes aſſeturus? Planum eſt, dilbertum te, fœdiſſimum me eſſe idololatram, & cum Jeſu Nazareno Chriſtianorum doctore pœnas vero Deo ſoluturum, à quo defeceram. Si Mahometanus eſſem, nonne etiam omnes quibus me honoribus fuiſſes cumulaturus: & ita nunquam linguam tuam poſſem evadere; unicum hoc effugium habens, nempe ad genua tua procumbere, & fœdiſſimos pedes tuos, tuas inquam nefarias & pudendas inſtitutiones oſculari.* Il ſe ſert d'une autre reponſe, car il demande à ſes adverſaires, ſi outre les trois Religions qu'ils ont nommées, & dont les deux dernieres leur paroiſſent moins une Religion, qu'une revolte contre Dieu, ils en reconoiſſent quelque autre. Il ſupoſe qu'ils reconoiſſent une Religion naturelle comme veritable, & comme un moien de plaire à Dieu, & qui ſuffit à ſauver toutes les nations excepté les Juifs. C'eſt celle qui eſt contenuë dans les ſept preceptes que Noë & ſes deſcendans juſqu'à Abraham obſerverent. Il y a donc ſelon vous, dit-il, une Religion ſur laquelle je puis m'apuier, quoi que je deſcende des Juifs; car ſi mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de me mêler dans la foule des autres peuples, je ne laiſſerai pas de me donner cette licence. Là-deſſus il fait l'éloge de la Religion naturelle.

(c) *Acoſta ibid. pag. 351.*

Par ſa premiere reponſe il eſt aiſé de conoître, que les Juifs lui faiſoient une objection plus ſpecieuſe que forte: elle avoit moins de ſolidité que d'éclat; elle étoit plus propre à les amener à leurs fins, que conforme aux loix exactes du raiſonnement; elle étoit au fond un peu ſuſpecte de ſupercherie. Voici d'où vient ſon éclat. L'eſprit de l'homme eſt tellement fait, que par les premieres impreſſions la neutralité en fait de culte de Dieu le choque plus rudement, que le faux culte; & ainſi dès qu'il entend dire que certaines gens ont abandonné la Religion de leurs peres ſans en prendre une autre, il ſe ſent ſaiſi de plus d'horreur, que s'il aprenoit qu'ils étoient paſſez de la meilleure à la pire. Cette premiere impreſſion l'ébloüit, & le remuë de telle ſorte, qu'il ſe regle là-deſſus pour juger de ces gens-là, & c'eſt à quoi il proportionne les paſſions qu'il conçoit contre eux. Il ne ſe donne point la patience d'examiner profondement, ſi en effet il vaut mieux s'aller ranger ſous les étendars du Diable, dans quelqu'une des fauſſes Religions que cet ennemi de Dieu & des hommes a établies, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Phariſiens qui perſecutoient Acoſta ne faiſoient valoir leur objection, qu'à cauſe qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à intereſſer les Chretiens dans ce procés. J'avouë qu'ils auroient fait moins de vacarmes s'il eût embraſſé le Chriſtianiſme à Amſterdam, ou le Mahometiſme à Conſtantinople, mais ils ne l'euſſent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apoſtat: leur menagement n'auroit été qu'une retenuë de politique, & l'effet d'une juſte crainte du reſſentiment de la Religion dominante. A juger des choſes ſelon les premieres impreſſions, il n'y a guere de Proteſtans qui ſur la nouvelle que Titius auroit quitté la profeſſion de l'Egliſe Reformée, ſans entrer dans aucune autre Communion, ne pretendiſſent qu'il ſeroit plus criminel que s'il s'étoit fait Papiſte; mais je demanderois volontiers à ces Proteſtans, vous étes-vous bien ſondez? avez-vous bien examiné ce que vous diriez en cas qu'il fût devenu un grand devot du Papiſme, qu'on le vit chargé de reliques, & courir à toutes les Proceſſions, & qu'en un mot il pratiquât tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolatrie, & dans les ſuperſtitions des Moines? Pourriez-vous repondre que vous ne changeriez pas de langage, ſi vous aprenez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahometan, ou adorateur des Pagodes de la Chine? Encore un coup, c'eſt ainſi que l'eſprit de l'homme eſt tourné; la premiere choſe qui le frape eſt la regle de ſes paſſions: il profite de l'état preſent, & ne cherche point ce qu'il diroit ſous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittez, & n'a point pris de parti ailleurs; c'eſt par là qu'il faut l'attaquer: ſon indifference doit être ſon plus grand crime: s'il s'étoit fait Païen nous l'attaquerions par là, & nous dirions, ou pour le moins nous le penſerions, encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, paſſe; mais &c.

COMBIEN l'idée de neutralité en matiere de Religion choque & ſouleve les eſprits.

Par la ſeconde reponſe Acoſta ôtoit à ſes adverſaires un grand avantage: il ſe mettoit à couvert de cette forte baterie, *il vaut mieux avoir une fauſſe Religion, que de n'en avoir aucune.* Nonobſtant cela nous conclurons que c'étoit un perſonnage digne d'horreur, & un eſprit ſi mal tourné qu'il ſe perdit miſerablement par les travers de ſa fauſſe Philoſophie.

Digitized by Google

tout. β L'Hiſtorien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte, mais il lui donne auſſi celle d'un eſprit turbulent. Quelcun le compare à Heshuſius, contre lequel on fit courir ce diſtique,

Quæritur Heshuſi quarta cur pulſus ab urbe?
In promptu cauſa eſt, ſeditioſus erat.

Acronius a fait en Flaman un livre *de Jure Patronatus*, où il a inſeré pluſieurs citations du Droit Canonique γ. Je lui donnerois volontiers l'*Elenchus orthodoxus pſeudo-religionis Romano-Catholicæ*, qui fut imprimé à Deventer l'an 1615. Il pourroit bien être auſſi l'Auteur du Traité *de Studio Theologico*, que le Sieur Konig attribuë à celui qui a écrit de la Sphere. Le même Konig parle d'un Ruard ACRONIUS, qui publia des expoſitions catechetiques en l'année 1606.. On auroit pu ajoûter qu'au commencement des troubles de l'Arminianiſme, il compoſa quelque choſe contre l'hypotheſe des Arminiens touchant le pouvoir des Magiſtrats dans les matieres de Religion; & que ce fut lui qui publia un Sermon qu'Uytenbogard avoit prêché à la Haie avant les troubles, fort different de la doctrine qu'il ſoutint depuis ſur cette queſtion δ. Ruard Acronius fut l'un des ſix tenans des Reformez contre les Arminiens, dans la fameuſe conference de la Haie en 1611.

ACTOR (A) eſt le nom de pluſieurs perſonnes dans l'Hiſtoire fabuleuſe. C'eſt ainſi que s'apelloit ξ l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui aiant été bleſſé voulut s'en retourner chez lui, & mourut en chemin. C'eſt auſſi le nom du grand-pere de Patrocle, car Menetius pere de Patrocle étoit fils d'ACTOR & d'Egine. Cet Actor étoit Locrien ſelon η quelques-uns, mais il s'établit dans l'Ile d'OEnone après avoir épouſé Egine, fille du fleuve Aſopus, & y devint pere de Menetius. D'autres diſent qu'il étoit Theſſalien, fils de θ Myrmidon, qui étoit fils de Jupiter; & que la Nymphe Egine aiant deja eu un enfant de Jupiter nommé Æacus, s'en alla ι en Theſſalie où Actor fut d'aſſez bonne volonté pour l'épouſer, ſans ſe faire un ſcrupule du noviciat par où elle avoit paſſé. Il en eut pluſieurs enfans qui conſpirerent contre lui λ, ce qui l'obligea à les chaſſer, & à donner ſon Roiaume à Peleus avec ſa fille Polymele. Peleus étoit fils d'Æacus, & par conſequent petit-fils d'Egine: il s'étoit refugié à Phthie où Actor regnoit; il s'y étoit, dis-je, refugié après qu'il eut tué ſon frere Phocus. Il y a eu un ACTOR μ fils d'Hippaſus qui fit le voiage des Argonautes, & un autre qui étoit ν fils de Neptune (B) & d'Agamede fille d'Augeus, & un autre ξ qui étoit fils d'Axeus (C), & pere d'Aſtyoque, dont le Dieu Mars eut deux fils qui commanderent au ſiege de Troie les troupes d'Aſpledon, & d'Orchomene villes de Beotie. Un autre ACTOR * fils de Phorbas bâtit une ville dans l'Elide ſon païs natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine qui étoit celui de ſa mere. Augias Roi d'Elide, qui ſelon † quelques-uns étoit ſon frere, & dont les étables nettoiées par Hercule ont fait tant de bruit, l'aſſocia ‡ lui & ſes deux fils à ſon Roiaume. Ses deux fils ſe nommoient Eurytus & Cteatus, & poëtiquement *Molionides*, à cauſe que leur mere s'apelloit Molione. Voiez l'article *Molionides*. Enfin il y a un ACTOR qui eſt deſigné comme un brave de la premiere volée parmi les Aurunces, dans le 12. livre de l'Eneide. *Validam vi corripit haſtam Actoris Aurunci ſpolium, quaſſatque trementem Vociferans, Nunc ô nunquam fruſtrata vocatus Haſta meos, nunc tempus adeſt: te maximus Actor, Te Turni nunc dextra gerit.*

ACTUARIUS (A) Medecin Grec, dont on a (B) pluſieurs Ouvrages. Ambroiſe Leon de Nole qui en a traduit quelques-uns, & qui lui donne beaucoup de loüanges, avoüe ‡ qu'il

β *Theodore Gerevelius.*

γ *Voiez Martin. Schoockius exercitat. ſacr. pag. 255. edit. in 4.*

δ *Ex Voſſio. polit. Eccleſ. t. 1. pag. 126.*

ξ *Car. Stephanus in Diction.*

η *Scholiaſt. Homeri in Il. 18.*

θ *Euſtath. in Il. 1. Schol. Apollon. in l. 4.*

ι *Scholiaſt. Pindari in Olymp. 9.*

λ *Euſtath. in 2. Il.*

μ *Hygin. c. 14.*

ν *Id. c. 157.*

ξ *Homer. Il. 2. Pauſan. in Bæot.*

* *Pauſan. l. 5. p. m. 148.*

† *Apollodor. Bibl. l. 2. pag. 138. edit. Salmur.*

‡ *Pauſan. ib.*

‡ *Apud Geſner Bibl. fol. 3. verſo.*

(A) *Actor.*] Mr. Moreri a changé ſans raiſon ce mot en celui d'*Actorius*; mais cette faute eſt legere en comparaiſon de celle où il tombe peu de lignes après, lors qu'il prouve par ces paroles, *Quæ fuit Actorida cum magno ſemper Achille*, qu'Ovide dont il les cite a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'eſt point queſtion en cet endroit d'un homme qui s'apellât *Actorius*, ou *Actorides*, mais de Patrocle que les Poëtes, quand la verification le demande, ont accoutumé de deſigner par le nom patronymique *Actorides*, qui veut dire iſſu d'Actor.

(B) *Fils de Neptune & d'Agamede.*] Munckerus dans ſon Commentaire ſur la 157. Fable d'Hygin, pretend que le Scholiaſte d'Homere veut que cet Actor ſoit fils de Neptune & de Molione; mais ce n'eſt pas ce que dit le Scholiaſte. Homere dans le 749. vers du 11. livre de l'Iliade fait mention de deux freres qu'il nomme Ἀκτορίωνε Μολίονε, *Actorionæ Molionæ*. Son Scholiaſte dit là-deſſus qu'il faut entendre par ces mots, Cteatus & Eurytus fils d'Actor & de Molione, ou ſelon quelques-uns, de Molione & de Neptune. Homere les croioit fils de ce Dieu, car il ajoûte qu'ils auroient été tuez, ſi Neptune leur pere ne fût venu à leur ſecours dans la mêlée, en les couvrant d'un brouillard épais.

(*) Εἰ μή σφωε πάλιν νεφεληγερέτα Ποσειδάων
Ἐκ πολέμου ἐρύσαντο, καλύψας εἶδος ἀρούρῃ.
Niſi ipſos pater late dominans Neptunus
Ex pugna eripuiſſet, tectos caligine multa.

(C) *Qui étoit fils d'Axeus.*] Homere (a) le nomme Azeus, Ὃν τέκεν Ἀστύοχη δῖος Ἄζηος Ἀζείδης. Meziriac (b) releve une faute de l'Auteur du grand Etymologicum, qui a cru que l'Actor dont Homere parle ici eſt le grand-pere de Patrocle. C'eſt à quoi Homere ne ſongeoit point. Il parle d'un Actor Beotien petit-fils d'Erginus, & arriere-petit-fils de Clymenus. Meziriac cite pour cette filiation Euſtathius ſur le 2. livre de l'Iliade, & Pauſanias *in Bœoticis*, mais Pauſanias (c) donne Clymenus pour grand-pere à Actor & non pas pour biſaieul.

(A) *Actuarius.*] Quelques-uns (d) l'apellent Jean, fils de Zacharie; d'autres (e) aiment mieux le faire fils de Jean Zacharie. Voſſius qui a pris ce dernier parti au chapitre 13. de ſon livre *de Philoſophia*, parle peu après d'un Jean Actuarius qui vivoit du tems de (f) Conſtantin Ducas, comme on l'infere de ce qu'il avoit une ſœur ſur laquelle Michel Pſellus compoſa une Monodie. S'il ſe trouvoit que ce Jean Actuarius ne differât pas du Medecin dont il s'agit ici, Voſſius auroit eu tort de les diſtinguer, & de ne pas donner au Medecin le nom de Jean: mais par la remarque C il n'eſt gueres aparent qu'ils ſoient la même perſonne. Au reſte Mr. du (g) Cange fait voir que le titre d'*Actuarius* marque une dignité particuliere affectée aux Medecins à la Cour de Conſtantinople, & il avoue qu'il ignore la raiſon de tout cela, après toutes les recherches du Pere Pouſſines. Il avoue auſſi qu'il ne ſait point ſi nôtre Actuarius qu'il nomme Jean fils de Zacharie, poſſedoit cette dignité.

(B) *Dont on a pluſieurs Ouvrages.*] Ils furent imprimez à Paris en un volume *in folio* par Henri Etienne l'an 1567. Ils l'avoient deja été ailleurs en 3. volumes *in* 8. Ils ont été auſſi imprimez ſeparément plus d'une fois. Les principaux ſont, *De actionibus & affectibus ſpiritus animalis ejuſque nutritione, libri II. De urinis libri VII.* traduits premierement en Latin par Ambroiſe Leon, & imprimez à Veniſe l'an 1519. & puis revus & ornez de notes par Jaques Goupil. *De medicamentorum compoſitione*; Ruel a traduit ce Traité. *Methodi medendi libri VI.* traduits par Henri Mathilius, de Bruges, & imprimez à Veniſe l'an 1554 (h).

(k) *Homer. Il. l. 11. v. 750.*

(a) *Id. Il. l. 2.*

(b) *Sur les Epitres d'Ovide pag. 44.*

(c) *Pauſan. lib. 9. pag. 311.*

(d) *Hyde, Catal. Biblioth. Oxon. Marcklinus, in Lindem. renovato.*

(e) *Geſner, Bibl. & ejus Epitomatores.*

(f) *Il commença à regner l'an 1059.*

(g) *Gloſſ. ſer. Grec. pag. 46.*

(h) *Voiez Marcklinus in Lindenio renovato pag. 6. 7.*

qu'il n'a pu decouvrir quel homme c'étoit, ni quelle étoit ſa patrie. Pierre Caſtellan dans la vie des illuſtres Medecins, & Wolfgang Juſtus dans la chronologie des Medecins avouënt la même choſe β. Mr. Moreau dans ſon Traité de la ſaignée durant la pleureſie, croit qu'il a vêcu environ l'an (C) 1100.

β Volck Herchlimni dans ſon Lindenius renovatus, p. 6.

ACUNA γ (CHRISTOPHLE DE) Jeſuite Eſpagnol, natif de Burgos, entra dans la Societé l'an 1612. âgé de 15. ans. Après avoir donné quelques années à l'étude il paſſa en Amerique, & travailla aux converſions dans le Roiaume de Chili & dans le Perou, & fut Profeſſeur en Theologie morale. Il revint en Eſpagne l'an 1640. & rendit compte au Roi ſon maître de la commiſſion qu'il avoit reçuë d'examiner la riviere des Amazones. Il publia l'année ſuivante à Madrit une Relation de cette riviere. Il fut envoié à Rome en qualité de Procureur de ſa Province; & aiant paſſé en Eſpagne honoré du titre de *Qualificateur* de l'Inquiſition, il s'en retourna aux Indes Occidentales. Il étoit à Lima lors que le P. Sotuel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publioit à Rome l'an 1675. la Bibliotheque des Auteurs Jeſuïtes. La Relation de nôtre Acuña eſt intitulée, *Nuevo deſcubrimiento del gran rio de las Amazonas.* L'Auteur fut dix mois de ſuite ſur cette riviere, & eut ordre de s'inſtruire exactement de tout ce qui le pourroit mettre en état de faire ſavoir au Roi les moiens d'en rendre la navigation aiſée & avantageuſe. Pour cet effet on le fit embarquer à Quito δ avec Pierre Texeira qui avoit remonté cette riviere juſqu'à là, & qu'on fut bien aiſe de renvoier. L'embarquement ſe fit au mois de (A) Fevrier 1639. Ils n'arriverent à Para qu'au mois de Decembre ſuivant. On croit ξ que les revolutions de Portugal, qui firent perdre aux Eſpagnols tout le Breſil, & la Colonie de Para à l'embouchure de la riviere des Amazones, furent cauſe qu'on ſuprima la Relation de ce Jeſuïte; on craignit que ne pouvant plus ſervir aux Eſpagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extremement rares, de ſorte que ceux qui ont publié à Paris la η verſion Françoiſe de ce livre ont debité qu'il n'en reſtoit plus aucun, excepté celui dont le Traducteur s'étoit ſervi, & peut-être celui de la Bibliotheque du Vatican. Mr. de Gomberville eſt l'Auteur de cette verſion Françoiſe: on ne l'a publiée qu'après ſa mort, & l'on y a joint une longue Diſſertation qui merite d'être luë. La Relation le merite auſſi beaucoup. Ceux qui ne l'auront pas en pourront prendre quelque teinture dans le Journal θ de Paris, dans celui φ de Leipſic, & dans l'Hiſtoire de * Mr. Chevreau.

γ *On prononce* Acugna; *mais les Eſpagnols écrivent* Acuña.

δ *C'eſt une ville du Perou.*

ξ *Voiez la preface de la traduction Françoiſe.*

η *En 1682. in 12.*

θ *Du 18. Avril 1683.*

φ *Pag. 323. ann. 1683.*

ADA, fille d'Hecatomme †, & ſœur d'Artemiſe Reine de Carie, épouſa ſon propre frere Idriée, & regna avec lui dans la Carie après la mort d'Artemiſe, qui ne ‡ ſurvêcut que deux ans à Mauſole ſon mari. Idriée regna ſept (B) ans, & mourut de maladie ſans laiſſer poſterité. Sa veuve aiant regné environ quatre ans, fut chaſſée du trône par ⸸ Pexodare ſon cadet, qui pour ſe maintenir dans l'uſurpation, s'allia avec un Seigneur Perſan nommé Orontobate auquel il donna (C) ſa fille en mariage. Elle avoit nom Ada comme la Reine detronée, & avoit pour mere Aphneis

* *Au tome 4. p. 171. édit. de Holl.*

† *Strab. l. 14. p. 452.*

‡ *Diodor. Sicul. l. 16. C'eſt de lui que je tire la durée des autres regnes.*

⸸ *Strabon, & Diodore ibid.*

(C) *Qu'il a vêcu environ l'an 1100.*] Mr. du Cange n'oſe le placer ſous l'empire d'Alexis, (a) encore que ſon livre *de affectibus ſpiritus animalis*, ſoit dedié à Joſeph Racendytes, & que Nicetas au livre 3. de l'Hiſtoire d'Alexis n. 5. parle d'un Racendytes. Il aprouve ce que Lambecius (b) a decidé touchant le tems de ce Medecin; c'eſt qu'il a vêcu ſous l'empire d'Andronic le Vieil, puis que dans le manuſcrit de l'un de ſes livres qui eſt à la Bibliotheque de l'Empereur, il y a un titre qui montre qu'il eſt dedié à Apocauchus. Or on ſait qu'Apocauchus a vêcu ſous cet Andronic. Mr. du Cange a obſervé qu'Actuarius raconte au commencement de ſa methode des remedes, qu'il fut envoié par l'Empereur ſon maître aux Scythes Hyperboréens. Voilà Mr. Moreau un peu éloigné de ſon compte, car Andronic le Vieil ne commença ſon empire qu'en l'an 1283. & ne mourut qu'en 1332.

(a) *Il entend, mais il eût mieux fait de l'exprimer. Alexis l'Ange, qui commença à regner l'an 1195.*

(b) *De Bibl. Cæſar. l. 6. pag. 113.*

(c) *Je ne dis point* d'Acuña, *car j'ai remarqué dans Don Nicolas Antonio que les Eſpagnols ne mettent point d'apoſtrophe entre l'article* de, *& un nom propre commençant par une voielle.*

(d) *Acta eruditor. Lipſ. anni 1683.*

(e) *Chevreau, Hiſtoire du monde to. 4. pag. 171. édit. de Holl.*

(f) *Il s'apelloit le Comte de Chinchon.* Chevreau ib.

(g) *Diodor. Sicul. lib. 16.*

(h) *Chevr. ubi ſupra pag. 33.*

(i) *Voiez le ſommaire de cette harangue.*

(A) *Au mois de Fevrier 1639.*] J'avouë franchement que je n'ai pas la Relation du Pere Chriſtophle de (c) Acuña, ainſi je prens cette datte dans Mr. Chevreau, & je la prefere au mois de Janvier marqué dans le Journal de Leipſic; parce que la faute que les Imprimeurs de ce Journal ont laiſſé gliſſer à la page precedente, me donne quelque ſujet de me défier. Je voi dans la page 324. de ce (d) Journal, que le Gouverneur du Breſil fit remonter la riviere des Amazones à Pierre Texeira l'an 1639. & que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an. Il ne ſe rembarqua donc point à Quito au mois de Janvier 1639. comme on l'aſſûre dans la page 325. Mr. Chevreau (e) eſt plus croiable, quand il debite que Pierre Texeira partit au mois d'Octobre 1637. & rendit compte de ſon voiage au Vicerοi (f) du Perou, l'an 1638. en Septembre. Mr. Chevreau ne nomme pas bien l'Auteur de la Relation, puis qu'il l'apelle Chriſtofe d'*Acuna*.

(B) *Idriée regna ſept ans.*] C'eſt Diodore de Sicile qui (g) le dit. Mr. Chevreau (h) qui a converti les années en mois auroit eu peut-être plus de raiſon d'allonger le terme, qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idriée étoit encore vivant lors qu'Iſocrate fit ſa Philippique. Or ſi l'on en croit (i) Hermippus, il la fit peu avant ſa mort, & peu avant la mort de Philippe: il faudroit donc qu'Idriée eût vêcu juſques à la 110. Olympiade, puis qu'Iſocrate mourut peu de jours après la bataille de Cheronée, qui ſe donna l'an 2. de la 110. Olympiade, deux ans ſeulement avant la mort de Philippe. Comme donc le regne d'Idriée n'a commencé qu'environ l'an 3. de la 107. Olympiade (car j'ai montré dans les remarques de l'article d'Artemiſe, que ſon mari Mauſole auquel elle ſurvêcut deux ans ne mourut qu'à la fin de la 106.) on n'a pas aſſez des ſept années que Diodore lui donne. Je croi neanmoins ſa chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où eſt-ce qu'Hermippus placeroit le regne d'Ada, & celui de Pexodare, qui ont duré l'un quatre ans & l'autre ſix, & qui ont precedé l'expedition d'Alexandre?

(C) *Il donna ſa fille en mariage.*] Mr. Valois (k) a cru que Philippe Roi de Macedoine demanda cette même fille de Pexodare pour Aridée ſon frere, & il a cité Plutarque. Cet Hiſtorien (l) ne nous aprend pas ſi la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'apelloit Ada, mais on peut très-bien l'inferer de ce qu'il dit qu'elle étoit l'aînée; car on ſait d'ailleurs qu'Orontobate aiant épouſé une fille de Pexodare nommée Ada, ſe crut poſſeſſeur legitime du Roiaume de Carie. Juſques là donc Mr. Valois me ſemble très-bien fondé; mais il n'a pas eu raiſon de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée ſon frere; ce fut Pexodare qui la rechercha, & qui envoia pour cet effet un Ambaſſadeur à Philippe. D'autre côté Aridée n'étoit point le frere, mais le fils de Philippe. Plutarque le dit expreſſément. Il ajoûte une choſe qu'il n'eſt pas inutile de ſavoir, pour mieux conoître les obliquitez des Cours. Les amis d'Alexandre l'allarmerent ſur les propoſitions de l'Ambaſſadeur de Pexodare: ils lui mirent dans la tête que Philippe ne vouloit avancer Aridée par un gros mariage, qu'afin de le mettre plus en état de ſucceder au Roiaume. Alexandre pour rompre ce coup depêcha un homme à Pexodare, afin de lui repreſenter qu'il devoit plutôt jetter les yeux ſur Alexandre, que ſur Aridée qui étoit batard, & preſque fou. Pexodare ne balança point ſur le choix, mais Philippe aiant eu le vent de ce manege cenſura vivement Alexandre, & lui dit qu'il ſeroit bien lâche, & bien indigne de lui ſucceder, s'il ſe contentoit de la fille d'un Carien vaſſal d'un Prince barbare. En même tems il exila tous les confidens de ſon fils, & écrivit aux Corinthiens de lui envoier pieds & poings liez l'homme qu'Alexandre avoit depêché en Carie. C'étoit un Comedien nommé Theſſalus.

(k) *Valeſ. not. in Harpocrat. pag. 99.*

(l) *Plut. in Alexand. pag. 669.*

Aphneis fille de Synneſis Roi de Cappadoce. Orontobate β ſucceda à ſon beau-pere dans le Roiaume au bout de ſix ans, & defendit Halicarnaſſe contre Alexandre. Les revolutions qui arriverent en ce tems-là furent favorables à Ada: elle γ implora la protection de ce Conquerant contre l'Uſurpateur, lui livra la ville d'Alinde qui étoit encore à elle, & lui promit de travailler à le rendre maître de pluſieurs autres. Alexandre lui fit un très-bon accueil, & la retablit dans ſa premiere autorité ſur toute la Carie, lors qu'il eut ſubjugué la ville d'Halicarnaſſe. Elle crut lui pouvoir marquer ſa gratitude en lui envoiant toutes ſortes de rafraîchiſſemens, confitures, pâtiſſeries, viandes delicates, avec les meilleurs cuiſiniers qu'elle put trouver: mais il lui * repondit qu'il n'avoit que faire de tout cela, & que Leonidas ſon Gouverneur lui avoit autrefois donné de plus excellens cuiſiniers, en lui aprenant *que pour dîner avec appetit, il faloit ſe lever matin & ſe promener, & que pour faire un ſouper delicieux, il faloit faire un ſobre dîner.*

β *Arrian. l. 1.*

γ *Diodor. Sicul. l. 17. Strab. 16.*

* *Plut. in Alexan. pag. 677.*

ADAM, tige & pere de tout le genre humain, fut produit immediatement de Dieu le ſixiéme jour de la creation. Son corps aiant été formé de la poudre de la (A) terre, Dieu lui ſoufla aux narines reſpiration de vie, c'eſt-à-dire qu'il l'anima, & qu'il en fit ce compoſé qu'on apelle homme, qui comprend un corps organiſé, & une ame raiſonnable. Le même Dieu qui avoit produit Adam, le plaça dans un beau jardin †, & pour le mettre en état d'impoſer un nom aux animaux, il les fit venir vers lui; puis il fit tomber ſur lui un profond ſommeil, & lui ôta une (B) côte de laquelle il forma une femme. Adam reconut que cette femme étoit *os de ſes os & chair de ſa chair*, & vêcut avec elle ſans qu'ils euſſent honte de ſe voir nuds. Il y avoit dans le jardin un arbre dont Dieu leur avoit defendu de manger à peine de la vie. Cependant la femme ſeduite par un ‡ ſerpent ne laiſſa pas d'en manger, & de perſuader à Adam d'en manger auſſi. Dès lors ils s'aperçurent qu'ils (C) étoient nuds, & ſe firent des ceintures avec des feuilles de figuier couſuës enſemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il vouloit punir leur crime, les chaſſa du jardin, & leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Eve à ſa femme, & conſomma ſon mariage. Il devint pere de Caïn & d'Abel, & puis de Seth, & de pluſieurs autres fils & filles dont on ne ſait pas le nom, & il mourut à l'âge de 930. ans (a). Voilà tout ce que nous ſavons de certain ſur ſon chapitre. Une infinité d'autres choſes que l'on a dites de lui ſont ou très-fauſſes, ou très-incertaines; il eſt vrai qu'on peut juger de quelques-unes qu'elles ne ſont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce dernier rang ce que l'on (D) dit de ſa vaſte ſcience: nous ne liſons rien dans la Geneſe qui ne ſoit moins propre à nous donner cette idée, qu'à

† *On l'apelle ordinairement le Paradis terreſtre, & le Jardin d'Eden.*

‡ *Touchant ce ſerpent voiez les remarques de l'article d'Eve.*

Voiez les cinq premiers chapitres de la Geneſe.

(a) *Gavaſſe, Doctr. curieuſe, pag. 232.*

(A) *De la poudre de la terre.*] Photius, ſi l'on en croit le Pere Garaſſe (a), a raporté que les Egyptiens diſoient *que la Sapience pondit un œuf dans le paradis terreſtre, d'où nos premiers peres ſortirent comme une paire de poulets.* Je ne penſe pas que Photius ait dit cela, & je ſerois fort trompé ſi ce n'eſt point une paraphraſe trop licentieuſe de ce Jeſuite, forgée ſur ce que Photius raporte touchant (b) un certain homme marin nommé Oé, que quelques-uns faiſoient iſſu *ἐκ τοῦ κεφαλαίου ὠοῦ*, c'eſt-à-dire ſelon le P. Garaſſe (c) en un autre livre, *de la race du premier de tous les hommes qui s'apelloit Oeuf:* ou ſelon le P. Schottus, *à primo parente Ωo.* Il y auroit mille recherches à faire ſur l'Oeuf, qui ſervit ſelon la doctrine des anciens, à la generation des choſes lors que le Chaos fut debrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez ſous le mot *Arimanius.*

(a) *Nommé Florentin Schilling, Clerc Regulier de St. Paul, & Barnabite.*

(b) *Photius ex Hellad. pag. 1583. Bibl. n. 279.*

(c) *Somme Theologique, pag. 126. où il raporte ceci avec mille alterations.*

(B) *Et lui ota une côte.*] Un Auteur moderne (d) voulant montrer aux Catholiques Romains qu'ils ont tort de ſe croire plus habiles que les Proteſtans, leur reproche entre autres bevuës celle d'un (e) Predicateur, qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Eve. Il raportoit qu'un Philoſophe aiant propoſé ces 3. queſtions à Theodore diſciple de St. Pacôme; *quel homme n'eſt point né mais eſt mort? quel homme eſt né mais n'eſt point mort? quel homme eſt né & mort mais non pas pourri?* eut pour reponſe que les trois perſonnes en queſtion étoient Adam, Enoch, & la femme de Loth. Adam n'eſt point né, ajoûta le Predicateur, car il a été formé de l'une des côtes d'Eve. Son ſermon a été imprimé à Vienne en Autriche l'an 1654. avec l'aprobation du Sous-Doien des Profeſſeurs en Theologie, qui étoit alors le Pere Leonard Bachin Jeſuite. Cet Aprobateur declare qu'il a lu le livre, & qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes mœurs. Preuve du peu d'attention avec quoi les Cenſeurs des livres examinent certains manuſcrits.

(d) *Daniel Francus, de indicib. libror. prohibit. epiſt. dedicat.*

(e) *Nommé Florentin Schilling, Clerc Regulier de St. Paul, & Barnabite.*

(C) *Ils s'aperçurent qu'ils étoient nuds.*] L'Ecriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expreſſion fit croire au peuple (f) qu'Adam & Eve furent aveugles, juſques à ce qu'ils eurent tranſgreſſé le commandement de Dieu. St. Auguſtin refute ſolidement cette fauſſeté en divers (g) endroits de ſes Ecrits, & dit que cette ouverture des yeux de nos premiers peres, conſiſta en ce qu'ils s'aperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoroient auparavant, & qui leur donnerent de la honte: *Exitit (h) in motu corporis quadam impudens novitas, unde eſſet indecens nuditas, & fecit attentos, reddiditque confuſos.*

(f) *Neque enim cœci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur. Auguſt. de civit. Dei, l. 14. c. 17.*

(g) *Ib. & l. 11. de Geneſi ad litter. c. 31. & l. 1. de nupt. & concupiſc. c. 5. & l. 1. locutionum in Geneſ. n. 9. & l. 2. de peccat. merit. & remiſſ. c. 22.*

(h) *Id. de civit. Dei, l. 14. c. 17.*

(D) *Ce que l'on dit de ſa vaſte ſcience.*] Mr. Moreri ne ſe contente pas d'aſſûrer en general qu'Adam *avoit une parfaite connoiſſance des ſciences, & ſur tout de l'Aſtrologie, dont il aprit pluſieurs beaux ſecrets à ſes enfans,* il ajoûte que *Joſephe dit qu'Adam grava ſur deux diverſes tables des obſervations qu'il avoit faites ſur le cours des Aſtres.* J'ai cherché cela dans Joſephe, mais j'y ai ſeulement trouvé (i) que les deſcendans de Seth fils d'Adam inventerent l'Aſtrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions ſur un pilier de brique, & ſur un pilier de pierre, afin de les preſerver de la deſtruction generale, qui ſelon les predictions d'Adam devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le deluge. Quand on eſt capable de falſifier de la ſorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas d'aſſez prés au texte de ſes temoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils depoſent; ainſi je ne m'étonne nullement que Mr. Moreri attribue à nôtre premier pere d'avoir impoſé le nom aux plantes; je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le faſſe auteur que du nom des bêtes. Ceux qui inferent de cette impoſition de noms qu'Adam étoit un grand Philoſophe, ne raiſonnent pas aſſez bien pour meriter d'être refutez. Pour revenir à la vaſte ſcience qu'on attribue à Adam; je dis que ſelon l'opinion (k) commune il ſavoit plus de choſes dès le premier jour de ſa vie, qu'aucun homme n'en peut aprendre par une longue experience. Il n'y avoit gueres que l'avenir caſuel, les penſées du cœur, & une partie des individus qui échapaſſent à ſon eſprit. Cajetan qui a oſé lui dérober la parfaite connoiſſance des aſtres & des elemens, en a été fort cenſuré. Quelques-uns aiant voulu mettre en diſpute ſi Salomon ne doit point être excepté de la theſe generale, qui met les lumieres d'Adam au deſſus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnez à reconoître qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il eſt vrai que Pinedo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à ſon ſentiment particulier: on prononce que l'entendement ſpeculatif du premier homme étoit imbu de toutes les conoiſſances philoſophiques, & mathematiques dont le genre humain eſt naturellement capable, & que ſon entendement practique poſſedoit une prudence conſommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, ſoit en particulier ſoit en public; & outre cela toutes les ſciences morales, & tous les arts liberaux, la Rhetorique, la Poëſie, la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun ſait les loüanges qui ont été verſées à pleines mains ſur la memoire d'Ariſtote, comme ſi l'on s'étoit étudié à renvier les uns ſur les autres. On avoit déjà épuiſé toutes les idées, & toutes les comparaiſons, lors qu'un bon (l) Chartreux voulant eſcalader un ſuperiant auquel on n'eût point encore porté la vuë, ſoutint que la ſcience d'Ari-

(i) *Joſeph. Antiquit. l. 1. c. 2.*

(k) *Voiez Salian Annalium t. 1. pag. 107. 113.*

(l) *Henri de Heſſia. Il vivoit au commencement du 15. ſiecle.*

qu'à nous en éloigner; neanmoins il pourroit être qu'Adam ſortît des mains de ſon Createur avec les ſciences infuſes, & qu'il ne les perdit point par ſon peché; non plus que les mauvais Anges ne ſont pas devenus moins ſavans depuis leur chute, & que les crimes des gens doctes ne leur font pas perdre les ſciences qu'ils poſſedoient. On peut mettre encore au rang des choſes probables ce que diſent quelques-uns touchant la beauté (E) d'Adam; mais il eſt tout-à-fait faux qu'il ait été creé avec (F) les deux ſexes. C'eſt avoir bronché lourdement ſur les * paroles de l'Ecriture, que de s'être imaginé une ſemblable rêverie. Les revelations d'Antoinette Bourignon (G) ſeroient alleguées mal à-propos pour confirmer cette fauſſe gloſe. Autant vaudroit-il employer à cet uſage les

* *Dieu donc créa l'homme à ſon image; il le créa à l'image de Dieu, il les créa mâle & femelle.* Geneſ. I. 27.

d'Ariſtote étoit auſſi étenduë que celle d'Adam. Quelques Rabins ſe ſont contentez d'egaler en fait de ſcience le premier homme à Moïſe & à Salomon (*a*), mais quelques autres ont (*b*) ſoutenu qu'il ſurpaſſoit en cela les Anges, & en ont allegué pour preuve le temoignage de Dieu lui-même. Ils diſent que les Anges aiant parlé de l'homme avec quelque ſorte de mepris, lors que Dieu les conſulta ſur ſa creation, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux; & pour les en convaincre il leur preſenta toutes ſortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne ſurent que repondre; tout auſſi-tôt il fit la même queſtion à l'homme, qui les nomma tous l'un après l'autre; & interrogé quel ſeroit ſon nom, & quel étoit celui de Dieu, il repondit tout-à-fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabins, voici le ſens qu'il faut donner à cet Aphoriſme de leurs Docteurs, *La taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde juſques à l'autre* (*c*), c'eſt qu'il conoiſſoit toutes choſes.

(*a*) *Voiez Rivinus, Serpens. ſeduct. pag.* 50.

(*b*) *Apud eund. Rivinum ib. pag.* 49. 56. 57.

(*c*) *Ibid. pag.* 56.

(*E*) *Touchant la beauté d'Adam.*] Si l'on s'étoit contenté de dire qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable; mais on a donné ſur cette matiere dans les gaietez de la Rhetorique, & de la Poëtique, & même dans la viſion. On a debité que Dieu voulant créer l'homme, ſe revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma ſur ce modele le corps d'Adam. Par là Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à ſon image. On ajoûte que cette aparition de Dieu ſous la forme humaine fut le premier prelude de l'Incarnation, c'eſt-à-dire, que la ſeconde perſonne de la Trinité ſe revêtit des aparences de la même nature, qu'il devoit un jour prendre juſques à la chair & aux os, & que ſous l'aparence du plus bel homme qui ait jamais été il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. (*d*) *Hanc ſpeciem divinamque pulchritudinem clementiſſimus formoſiſſimuſque aſſumens, quam erat poſt multa tempora uſque ad carnem & oſſa aſſumpturus, creabat hominem largiens ei ſpeciem hanc tantam, ipſe primus Archetypus, ſpecioſiſſimus ipſe ſpecioſiſſimæ prolis creator.* Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on faſſe ces exclamations; (*e*) *Quantam quaſnam credas fuiſſe primi hominis illius venuſtatem? quantum inore decus, quas gratias inſediſſe?* Car enfin cette forme dont le Verbe ſe revêtit, étoit ſemblable à la forme qui fut vuë par St. Pierre ſur le Thabor, & par Moïſe ſur le mont de Sinaï, & à celle que Moïſe & Elie firent paroître le jour de la transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'eſt qu'Adam voioit lui-même ſon propre Ouvrier, & la maniere dont ſon corps étoit formé par les belles mains de ſon Auteur. (*f*) *Cum fingeretur homo manus illas divinas aſpexit ambroſiaque vultus illos, pulcherrima brachia corpus ſuum fingentia, ſinguloſque artus ducentia.* C'eſt un fort habile homme qui a debité toutes ces viſions; & il ne manque point de (*g*) gens qui en aprouvent une partie pour le moins.

(*d*) *Eugubin. in Coſmopœia apud Salian. annal. t.* 1. *pag.* 106.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Salian. t.* 1. *pag.* 106.

(*F*) *Qu'il ait été créé avec les deux ſexes.*] Un grand nombre de Rabins ont cru (*h*) que le corps d'Adam fut creé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules; les têtes regardoient des lieux directement oposez, comme les têtes de Janus. Or ils pretendent que Dieu quand il fit Eve, n'eut beſoin d'autre choſe que de diviſer ce corps en deux: celui où étoit le ſexe maſculin fut Adam; celui où étoit le ſexe feminin fut Eve. Manaſſe Ben-Iſraël le plus habile Rabin qui ait vêcu dans le XVII. ſiecle, a ſoutenu (*i*) ce bizarre ſentiment. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la nation Judaïque, l'avoit (*k*) déjà ſoutenu. Eugubin ne s'en eſt éloigné qu'à l'égard de la ſituation des deux corps; car il pretend qu'ils étoient colez enſemble par les côtez, & qu'ils ſe reſſembloient en tout hormis le ſexe. Le corps mâle étoit à la droite, & embraſſoit l'autre par le cou avec ſa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec ſa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond aſſoupiſſement, lors que Dieu voulut former Eve, c'eſt-à-dire la ſeparer du corps mâle. Il ne faut que ſavoir lire l'Ecriture, pour refuter pleinement toutes ces viſions. Avant que de paſſer à d'autres choſes, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon (*l*) a parlé aſſez amplement. C'etoient des corps hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux viſages ſur un ſeul cou tournez l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par là beaucoup d'inſolence; ils ne ſongeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On delibera dans le ciel ſur la maniere de les mettre à la raiſon, & l'avis de Jupiter paſſa, qui étoit qu'il les faloit partager en deux. Chacune des pieces conſerva une forte inclination pour ſe reünir avec l'autre; & voilà l'origine de l'amour, ſi l'on en croit ce Philoſophe. Mais il falut faire des changemens à la ſituation de certains membres, afin que la reünion fût feconde. Je remarquerai en paſſant que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne raportent pas pour l'ordinaire la choſe telle qu'elle eſt. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avoient cette nature-là, mais il ne le dit que de quelques-uns; il reconoit qu'il y avoit auſſi comme à preſent des mâles & des femelles. Voiez les remarques de l'article *Salmacis*. L'Auteur d'un livre (*m*) intitulé LE NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM, aſſûre (*n*) que ſelon les Rabins Adam & Eve avant leur peché étoient tous deux hermaphrodites. Je ne ſache que lui qui attribuë cette opinion aux Rabins.

(*h*) *In Moreh Nebochim pag.* 2. *cap.* 30. *apud Heidegg. ib.*

(*l*) *Plato in Convivio pag.* 1185. *edit. Francof.* 1602.

(*m*) *Il fut imprimé l'an* 1686.

(*n*) *Pag.* 36.

(*G*) *Les revelations d'Antoinette Bourignon.*] Les livres de cette Demoiſelle font foi qu'elle a eu des ſentimens fort particuliers; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le premier homme. Elle pretend qu'avant qu'il pechât il avoit en ſoi les principes des deux ſexes, & la vertu de produire ſon ſemblable ſans le concours d'une femme: & que le beſoin que chaque ſexe a preſentement de s'unir à l'autre pour la multiplication, eſt une ſuite des changemens que le peché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle (*o*), *croient d'avoir eſté créez de Dieu comme ils ſe trouvent à preſent, quoi que cela ne ſoit veritable, puis que le peché a defiguré en eux l'ouvrage de Dieu, & au lieu d'homme qu'ils devoient eſtre, ils ſont devenus des monſtres dans la nature, diviſez en deux ſexes imparfaits, impuiſſans à produire leurs ſemblables ſeuls, comme ſe produiſent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes incapables de produire ſeuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miſeres.* On explique dans un autre Ouvrage (*p*) le detail de tout ce myſtere, ſelon qu'il fut revelé de Dieu à la Demoiſelle Bourignon. Elle crut voir en extaſe comment Adam etoit fait avant le peché, & comment il pouvoit produire tout ſeul d'autres hommes. Bien plus elle crut aprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fecondité, par la production de la nature humaine de JESUS-CHRIST. Quoi que le paſſage ſoit un peu long, je ne laiſſe pas de le raporter tout entier, afin qu'on decouvre mieux l'étenduë des égaremens dont nôtre eſprit eſt capable.

(*o*) *Preface du livre intitulé,* Le nouveau ciel & la nouvelle terre, *imprimé à Amſterdam en* 1679.

(*p*) *Vie continuée de Madem. Bourignon pag.* 315.

„ Dieu lui repreſenta dans l'eſprit ſans l'entremiſe „ des yeux corporels, qui auroient eſté accablez ſous „ le poids d'une ſi grande gloire, la beauté du premier „ monde, & la maniere dont il l'avoit tiré du cahos: „ tout eſtoit brillant, tranſparent, rayonnant de lumie„ re & de gloire ineffable. Il lui fit paroiſtre de la „ meſme maniere ſpirituelle Adam, le premier homme, „ dont le corps eſtoit plus pur & plus tranſparent que „ le criſtal, tout leger & volant, pour ainſi dire; dans „ lequel & au travers duquel on voyoit des vaiſſeaux „ & des ruiſſeaux de lumiere qui penetroit du dedans „ en dehors par tous ſes pores, des vaiſſeaux qui rou„ loient dans eux des liqueurs de toutes ſortes, & de „ toutes couleurs, très-vives & toutes diſtinctes, non „ ſeulement d'eau, de lait, mais de feu, d'air, & „ d'autres: ſes mouvemens rendoient des harmonies „ admirables: tout lui obeiſſoit: rien ne lui reſiſtoit „ & ne pouvoit lui nuire. Il eſtoit de ſtature plus „ grande que les hommes d'à preſent; les cheveux „ courts;

les narrations romanesques de (*H*) Jaques Sadeur. Il n'eſt pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la * circonciſion, & que comme cela lui deplut il ait commis la faute de ceux dont St. Paul a fait mention dans l'une de ſes † Epitres. Rangeons auſſi parmi les contes ce que l'on a dit de (*I*) ſa taille

* *Les Juifs l'aſſurent. Voïez Bartolocci Bibl. Rabbin. to. 1. pag. 291.*

† *I. Epitre aux Corinthiens ch. 7. v. 18.*

» courts, annelés, tirans ſur le noir, la lévre de deſſus » couverte d'un petit poil: & au lieu des parties beſtiales » les que l'on ne nomme pas, il eſtoit fait comme ſe- » ront rétablis nos corps dans la vie eternelle, & que » je ne ſai ſi je dois dire. Il avoit dans cette region » la ſtructure d'un nés, de meſme forme que celui du » viſage; & c'eſtoit-là une ſource d'odeurs & de par- » fums admirables: de là devoient auſſi ſortir les hom- » mes, dont il avoit tous les principes dans ſoi: car il » y avoit dans ſon ventre un vaiſſeau où naiſſoient de » petits œufs, & un autre vaiſſeau plein de liqueur » qui rendoit ces œufs feconds. Et lors que l'hom- » me s'eſchauffoit dans l'amour de ſon Dieu, le deſir » où il eſtoit qu'il y euſt d'autres creatures que lui pour » louër, pour aimer & pour adorer cette Grande Ma- » jeſté, faiſoit répandre par le feu de l'amour de Dieu » cette liqueur ſur un ou pluſieurs de ces œufs avec » des delices inconcevables; & cet œuf rendu fecond » ſortoit quelque tems après par ce canal hors de l'hom- » me en forme d'œuf, & venoit peu après à éclorre » un homme parfait. C'eſt ainſi que dans la vie eter- » nelle il y aura une generation ſainte & ſans fin, bien » autre que celle que le peché a introduite par le » moyen de la femme, laquelle Dieu forma de l'hom- » me en tirant hors des flancs d'Adam ce viſcere qui » contenoit les œufs, que la femme poſſede, & deſ- » quels les hommes naiſſent encore à preſent dans el- » le, conformément aux nouvelles decouvertes de l'A- » natomie. Le premier homme qu'Adam produiſit » par lui ſeul en ſon eſtat glorieux, fut choiſi de Dieu » pour eſtre le Trône de la Divinité, l'organe & l'in- » ſtrument par lequel Dieu vouloit ſe communiquer » éternellement avec les hommes. C'eſt la JESUS- » CHRIST, le premier né uni à la nature humaine, » Dieu & homme tout enſemble (*a*). »

(a) Je voudrois que l'Auteur du NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM *n'eût pas inſulté, comme il a fait d'une maniere trop enjoüée, les viſions de cette fille, & celles du Miniſtre qu'il attaque. On pourroit tourner en ridicule ce dernier ſur ſes imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, ſans égaier ſi fort ce ſujet.*

Je joins à cela deux petites reflexions ſeulement. L'une eſt qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle reſſuſciteroit, car ſelon ſes principes, la matiere craſſe qui a été jointe depuis le peché au corps de l'homme (*b*), & qui pourrit dans le tombeau, ne reſſuſcitera point; & la reſurrection n'eſt autre choſe que le retabliſſement de l'homme dans ſon état d'innocence: état où ſelon les belles revelations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois (*c*) à Paris un Heretique nommé Amaulri, qui ſoutenoit entre autres erreurs, (*d*) *qu'à la fin du monde les deux ſexes ſeroient reunis enſemble dans une même perſonne, & que cette reünion avoit commencé en* JESUS-CHRIST, *&* (*e*) *ſi l'homme étoit demeuré dans l'état où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle diſtinction de ſexes.* Faber (*f*) d'Etaples a cru que dans l'etat d'innocence Adam auroit engendré de lui-même ſon ſemblable ſans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la premiere qui ait enſeigné ces choſes; mais elle y a mis beaucoup du ſien, comme vous diriez cette perpetuelle propagation, qui ſe fera, dit-elle, dans le paradis, de la maniere que les hommes auroient multiplié ſur la terre, s'ils avoient conſervé leur innocence. Que diran-je de Paracelſe, qui croioit que les parties neceſſaires à la generation ne ſe trouvoient point dans nos premiers peres avant qu'ils pechaſſent, mais qu'apres qu'ils eurent peché elles ſortirent comme une excreſcence, ou comme les écroüelles viennent à la gorge? (*g*) *Negabat primos parentes ante lapſum habuiſſe partes generationi hominis neceſſarias, poſtea acceſſiſſe ut ſtrumam guttur.* Ma ſeconde reflexion eſt, que cette femme (*h*) attribue à JESUS-CHRIST ne d'Adam toutes les aparitions de Dieu, deſquelles le Vieux Teſtament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *ſe revestir de la corruption de noſtre chair & de noſtre ſang* dans les entrailles de la Sainte Vierge, *il y renferma ſon corps ſoit en le reduiſant à la petiteſſe qu'il avoit lors de ſa premiere conception ou naiſſance, ſoit d'une autre maniere inconcevable à noſtre raiſon groſſiere.*

(b) Preface du Nouveau ciel.

(c) Au commencement du 13. ſiecle.

(d) Vide defenſionem relationis de Ant. Burign. Act. erudit. Lipſienſ. inſerta pag. 150.

(e) Praſeolus Elench. hæret. voce Almaricus.

(f) Apud Cornel. à Lapide in Geneſ. c. 2. v. 24.

(g) Paracelſus apud Voſſium de Philoſophia c. 9. pag. 71.

(h) Vie continuée, pag. 317.

Ces deux reflexions qui ſuffiſoient dans la premiere edition de cet Ouvrage, ne ſuffiſent pas dans la ſeconde; car il s'eſt trouvé des gens ſi bourrus qu'ils ont dit que mon article d'Adam contenoit des obſcenitez inſupportables. Il faut leur repondre qu'ils ſont trop les delicats & les ſcrupuleux, & qu'ils ignorent les droits de l'Hiſtoire. Ceux qui font la vie d'un mechant homme, peuvent & doivent repreſenter en general les dereglemens de ſon impudicité; & quelque choix qu'ils faſſent des termes, ils raporteront toûjours neceſſairement des choſes impures, & qui ſalliſſent l'imagination. Cela eſt inevitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'eſt le detail, & les phraſes trop groſſieres. Or c'eſt ce que j'ai evité. Ceux qui font l'Hiſtoire des ſectes dont les dogmes ou les actions ont été impures, ſe trouvent dans la même neceſſité. Les plus grans ſcrupules de ſtyle ne pourront jamais empêcher qu'ils ne preſentent des images ſales, & obſcenes à leurs lecteurs. Ce qui me juſtifie ici en particulier, eſt que je raporte des abſurditez qui ſont contenues dans un livre qui ſe vend publiquement. Outre cela j'ai pour moi l'exemple des anciens Peres, qui ont inſeré dans leurs Ouvrages les plus affreuſes impuretez des Heretiques.

(*H*) *Les narrations romanesques de Jaques Sadeur.*] C'eſt une pretendue relation de certains peuples hermaphrodites de la Terre Auſtrale. Voïez l'article *Sadeur*.

(*I*) *De ſa taille giganteſque.*] Philon (*i*) a cru qu'Adam ſurpaſſoit tous les autres hommes & quant au corps, & quant à l'ame; mais les Talmudiſtes vont infiniment plus loin: ils aſſûrent (*k*) qu'Adam s'étendoit depuis l'un des bouts du monde juſques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut peché, Dieu apeſantit ſa main ſur lui, & lui reduiſit ſa taille à la meſure de cent aunes. Quelques-uns diſent que Dieu fit cela à la requête des Anges qui avoient peur de ce geant, mais ils ſupoſent que Dieu laiſſa au premier homme la hauteur de neuf cent coudées. Voïez le premier volume de la Bibliotheque Rabbinique du Pere Bartolocci à la page 65. & 66. Barcepha fait (*l*) mention de quelques Auteurs qui diſoient que le paradis terreſtre étoit ſeparé de nôtre monde par l'Ocean, & qu'Adam chaſſé de ce paradis traverſa la mer à pied pour venir dans nôtre monde, & qu'il la trouva par tout gueable, tant ſa taille etoit enorme. Voila juſtement l'Orion ou le Polyphême des Poetes;

(i) Philo de Opific. mund.

(k) In libro Sanhedrim.

(l) In tractatu de paradiſo.

Quam (*m*) *magnus Orion*
Cum pedes incedit medio per maxima Nerei
Stagna viam ſcindens, humero ſuperemines undas.
Summus (*n*) *cum monte videtur*
Ipſum inter pecudes vaſta ſe mole moventem
Paſtorem Polyphemum, & littora nota petentem.
. . . . . .
. . . . . *Graditurque per æquor*
Jam medium, nondum fluctus latera ardua tangit.

(m) Virgil. Æn. l. 10. v. 763.

(n) Id. ib. lib. 3. v. 655.

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers peres, que les Auteurs de Motte Barcepha. Voici ce que nous aprend Mr. de Monconis: (*o*) *Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Meque, & qu'après y avoir fait ſa priere, elle alloit au pied de la montagne, qui en eſt diſtante d'une lieuë, attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours ſuivans à la Meque; & qu'étant toutes le troiſieme de la douziéme lune qui eſt Diel Heghe, à la fin, dis-je, du treiziéme jour entrant au dixiéme qui eſt à l'Aller, toutes les trois Caravanes montent au dejans de cette montagne, au ſommet de laquelle (qui eſt fort haut, comme de ces monts de terre qui ſe trouvent ſeuls au milieu des plaines) ils croyent qu'Eve avoit la tête apuyée lors qu'Adam la trouva la premiere fois, & qu'elle avoit ſes deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, ſur deux autres, diſtans l'un de l'autre de deux portées de mouſquet, à chacune enfoui deſquels on a fait mettre une colomne, entre leſquelles il faut paſſer étant bon Agi, c'eſt-à-dire Pelerin, paſſer en allant & en revenant de la montagne, au ſommet de laquelle eſt une Moſquée qui eſt faite comme une niche où il ne peut entrer que ſept ou huit perſonnes.* Je voi qu'on cite un Jean Lucidus qui a (*p*) cru qu'Adam etoit le plus grand de tous les Geans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture (*q*) ſelon la vulgate, *nomen Hebron ante vocabatur Cariatharbo: Adam maximus ibi inter Enacim ſitus eſt.* St. Jerôme (*r*) s'imagine en vertu de ce paſſage qu'Adam a été enterré à Hebron. Mais on lui montre que (*f*) ni l'Hebreu, ni la verſion des LXX. ne diſent quoi que ce ſoit qui concerne Adam, ou quelque tombeau. La verſion de Geneve porte, *le nom de Hebron étoit auparavant Karjaih-Arbaïe*, lequel Arbah *avoit eſté fort grand homme parmi les Hanakins.* Il y a dans l'Ile de Ceilan une montagne qu'on nomme *le Pic d'Adam*, parce que ſelon la tradition du pais, elle a été le lieu de ſa reſidence (*s*). On y trouve encore les traces de ſes pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouveroit point là une taille auſſi gigantéſque que celle que d'autres attribuent à Adam; Pythagoras, dis-je, qui (*t*) par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Heros. On dit auſſi qu'il

(o) Monc. Voyag. 1. part. p. 372. 373. edit. de Lion.

(p) Joh. Lucidus lib. 1. de emendat. tempor. c. 4. apud Pererium in Geneſ. l. 4. quæſt. 3.

(q) Joſué c. 14. v. ult.

(r) Hieron. in Matth. c. 27.

(f) Pererius ib.

(s) Ludovic. Romanus Patritius in ſua Navigat. apud Baſſolium, illuſtr. ruinar. Decade 1.

(t) A. Gellius noct. Att. l. 1. c. 1.

taille giganteſque, & de ſes (K) livres, & de ſon (L) ſepulcre, & d'un arbre planté (M) ſur ce ſepulcre &c. mais gardons nous bien d'avoir ſur l'affaire de ſon ſalut les incertitudes de β l'Abbé Rupert, & encore plus de le croire condamné aux flâmes infernales, comme faiſoient * les Tatianites. Rien ne nous oblige d'adopter le ſentiment † d'Origene, de St. Auguſtin, de St. Athanaſe & de pluſieurs autres, qu'Adam fut des premiers parmi ceux qui reſſuſciterent avec JESUS-CHRIST; encore moins eſt-on obligé de croire que ſa repentance ‡ l'auroit fait mourir de triſteſſe, ſi Dieu ne lui avoit envoié l'Ange Raziel pour le conſoler. Mais la raiſon veut que nous croïions que ſa foi & ſes prieres lui firent trouver miſericorde, & qu'il fit une belle mort, ſans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ſes enfans avant que de rendre l'ame, & qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mere, & de l'enterrer auprès de lui. On ſe donne trop de liberté quand on (N) forge de telles harangues directes. Nous avons raporté ailleurs ‡ ce qui ſe dit de la durée de ſon état d'innocence.

β *Lib. 3. in Geneſ. c. 31.*

* *Epiphan. Hær. 46. Euſebius hiſt. l. 4. c. 27.*

† *Apud Cornel. à Lapide in Geneſ. c. 5. v. 5.*

‡ *Vide Reuchlinum de art. Cabbal. pag. 8. & Heidegger. Hiſtor. Patriarch. t. 1. pag. 160.*

‡ *Dans la remarque A de l'article d'Abel.*

ADAM, Archidiacre de la Chambre patriarchale, & Superieur des Religieux de la Caldée, fut envoié à Rome au commencement du XVII. ſiecle par Elie Patriarche Neſtorien de Babylone. Ce Patriarche aiant fait examiner par ſes Evêques la profeſſion de foi que le Pape Paul V. lui avoit envoiée, chargea Adam de la preſenter à ce Pape avec les changemens qu'ils y avoient faits; mais il lui donna ordre en même tems d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire. C'étoit une ambaſſade d'Obedience que celle de nôtre Adam. Ce Religieux étant arrivé à Rome, s'aquitta de ſa commiſſion avec le plus de ſoin qu'il put. Il avoit porté avec lui un écrit, où il pretendoit allier la foi des Orientaux avec celle de l'Egliſe Romaine, & faire voir que leurs differens n'étoient (A) qu'une diſpute de mots. Il avoit d'abord montré cet écrit à ſon Patriarche,

(a) *Apud Saldenum, otia Theol. pag. 346.*

(b) *Heidegg. hiſt. Patr. t. 1. pag. 481.*

(c) *Vide Salian. t. 1. pag. 230.*

(d) *Apud Stanlejum, l. 3. c. 3. Philoſ. Orient.*

(e) *Hotting. Hiſt. Or. ent. pag. 22. citante Lyſero in polyg. triumph. pag. 145.*

(f) *Gaſpar Schottus Techn. curioſ. pag. 556.*

(g) *Lib. 2. de orig. ſacra ſcript. c. 13. apud Schottum, ibid.*

(h) *Voiez Salian, Ann. t. 1. pag. 225. où il montre que St. Jerôme même adopte en quelques endroits l'opinion contraire.*

(i) *Tertull. lib. 1. 2. Carm. contra Marcion. c. 4.*

(k) Dominus Jacobus Orrohaita (ſive Edeſſenus.) *St. Ephrem qui a vécu au 4. ſiecle a été ſon diſciple. Voiez Salian. pag. 226. Cornel. à Lapide, pag. m. 105.*

y a ſur cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent verſez ſur la mort d'Abel; mais d'autres diſent (a) qu'Adam & Eve pleurerent cette mort dans une caverne qui eſt en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de 30. pieds.

(K) *De ſes livres.*] Les Juifs pretendent (b) qu'Adam fit un livre ſur la creation du monde, & un autre ſur la divinité. Maſius (c) parle du premier. Un Auteur Mahometan nommé Kiſſæus (d) raporte qu'Abraham étant allé au pais des Sabeens, ouvrit le cofre d'Adam, & y trouva ſes livres avec ceux de Seth, & avec ceux d'Edris. Ce dernier nom eſt celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils diſent (e) qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombez du ciel qui contenoient pluſieurs loix, pluſieurs promeſſes, & pluſieurs menaces de Dieu, & les predictions de pluſieurs évenemens. Quelques Rabins attribuent le Pſeaume 92. à Adam, & il ſe trouve des manuſcrits où le titre Chaldaique de ce Pſeaume porte, que c'eſt la loüange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath (f). Le bon Euſebe Nieremberg la credulité même, raporte (g) deux Cantiques qu'il a fidelement copiez de l'Apocalypſe du bienheureux Amadeus, dans la Bibliotheque de l'Eſcurial. Adam, dit-on, eſt l'Auteur de ces deux pieces; il fit l'une la premiere fois qu'il vit Eve; l'autre eſt le Pſeaume penitentiel que lui & ſa femme reciterent après leur peche.

(L) *De ſon ſepulcre.*] Nous avons déjà vu que St. Jerôme s'eſt imaginé ſans nul fondement qu'Adam avoit eté enterré à Hebron; mais on n'auroit pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penſer avec tant d'autres (h) qu'Adam fut enterré ſur le Calvaire. J'avouë que cette derniere opinion eſt meilleure *per la predica*; car elle eſt beaucoup plus feconde en alluſions, en antitheſes, en moralitez, & en toutes ſortes de belles figures de Rhetorique; mais une ſemblable raiſon n'eſt gueres propre qu'à ſervir de preuve envers ceux qui demanderoient pourquoi le ſentiment de St. Jerôme a eu moins de ſectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous ſuffiſe de ſavoir que les Peres ont cru fort communément que le premier homme mourut au lieu où Jeruſalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra ſur une montagne voiſine, qui a été apellée Golgotha ou le Calvaire: c'eſt celle où JESUS-CHRIST fut crucifié. Si vous demandez comment le ſepulcre d'Adam a pu reſiſter aux eaux du deluge, & comment ſes os ont pu maintenir leur place, afin d'y recevoir l'aſperſion du ſang de nôtre Seigneur, car c'eſt là le point & le myſtere;

Hic (i) hominem primum ſuſcepimus eſſe ſepultum,
Hic patitur Chriſtus: pia ſanguinis terra madeſcit,
Pulvis Ada ut poſſit veteris cum ſanguine Chriſti
Commixtus, fulgentis aqua virtute lavari;

ſi, dis-je, vous faites cette queſtion, Barcepha vous alleguera un Docteur (k) fort eſtimé en Syrie, qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodôme les cedres dont il bâtit l'arche, qu'il tranſporta avec lui dans l'arche les os d'Adam, qu'après qu'il en fut ſorti il les partagea à ſes trois fils, qu'il donna le crane à Sem, & que les deſcendans de Sem s'étant mis en poſſeſſion de la Judée, enterrerent ce crane au même lieu où avoit été le tombeau d'Adam.

(M) *D'un arbre planté ſur ce ſepulcre.*] Cornelius à Lapide (l) dit que les Hebreux content, que Seth par le commandement d'un Ange mit de la ſemence de l'arbre defendu dans la bouche d'Adam déjà enterré, & que de là ſortit un arbre dont la croix de JESUS-CHRIST fut faite; & qu'il étoit juſte que le même bois qui avoit fait pecher Adam, fût celui ſur lequel JESUS-CHRIST expiât le peché d'Adam. Ce Jeſuite nous renvoye à Pinedo, qui a raconté au long cette fable. Mais que veut-il dire par les Hebreux? Il entend ſans doute les Juifs. Or les Juifs conviennent-ils que JESUS-CHRIST ait expié le peché d'Adam par le ſupplice de la croix, auquel leur nation le condamna ſous Ponce Pilate? Quand un Auteur eſt plein d'une choſe, il s'imagine que les autres le ſont auſſi, & il ne s'aperçoit pas toûjours de l'abſurdité où il tombe en leur attribuant ſes propres penſées. Cette fable au reſte a été raportée diverſement; car on trouve dans un Rabin qui a vécu long tems avant JESUS-CHRIST, & dont l'Ouvrage eſt intitulé *Gala Raſejah*, que les Anges porterent à Adam dans le deſert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïſe ſe ſervit utilement; car après en avoir tiré la verge qui lui ſervit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jetta dans les eaux ameres pour les adoucir, & celui où il attacha le ſerpent d'airain (m). Quelques-uns diſent qu'Adam envoya Seth à la porte du Jardin d'Eden, pour prier les Anges qui en defendoient l'entrée, de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (n).

(N). *Quand on forge de telles harangues.*] C'eſt au P. Salian que j'en veux. Non content de la harangue, il a fait une longue épitaphe pour Adam, où il a deſigné ſon nom par ces trois lettres (o) J. S. P. Il a fait auſſi des épitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, &c. En verité cela n'eſt gueres pardonnable qu'à des Auteurs frais émoulus d'une Regence de Rhetorique, & je ſuis fort perſuadé que les Sirmonds, les Petaus, les Hardouins, & les autres grands Auteurs de la Societé des Jeſuites jugeroient de cela comme j'en juge.

(A) *N'étoient qu'une diſpute de mots.*] Le Sieur de Moni dans ſon Hiſtoire Critique du Levant, paroit fort perſuadé que le Patriarche Elie avoit raiſon de ſoutenir qu'il n'y a qu'une pure queſtion de nom entre les Neſtoriens d'aujourd'hui, & les Catholiques. *Le Neſtorianiſme d'aujourd'hui*, (p) dit-il, *n'eſt qu'une hereſie imaginaire, toute cette diverſité de ſentimens ne conſiſte qu'en des équivoques, d'autant que les Neſtoriens prenent le nom de perſonne d'une autre façon que ne font les Latins.* Pourquoi donc n'aquieſça-t-on pas aux eclairciſſemens que le Patriarche de Babylone fit donner? C'eſt que pour garder le *decorum*, & par une fauſſe delicateſſe de point d'honneur, il faloit toûjours ſoutenir que le Neſtorianiſme étoit une dangereuſe hereſie; autrement il auroit falu proſtituer l'honneur des Conciles Oecumeniques. C'eſt ce que le Sieur de Moni auroit dit en pais de liberté; mais en France il a falu qu'il ſe ſoit ſervi d'expreſſions un peu moins developpées; *Comme les Conciles*, a-t-il dit (q), *ont condamné l'hereſie de Neſtorius, il étoit, ce ſemble, neceſſaire qu'on fit voir à Rome que le Neſtorianiſme étoit une veritable hereſie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Egliſe dans un Concile general.* Il ajoûte avec les mêmes menagemens,

(l) *In Geneſim, c. 2. v. 9. pag. 74.*

(m) *Voiez touchant ce Rabin &c. Nouvelles de la Republ. des lettres, Juill. 1686. art. 3. pag. 770. ex Mœbio de æneo ſerpente.*

(n) *Voiez Saldenus, otio Theolog. pag. 608.*

(o) *Elles veulent dire*, Jacobus Salianus poſuit.

(p) *Moni, Hiſt. Critique de la creance & des coutumes des nations du Levant pag. 93.*

(q) *Id. ib.*

che, & puis par ſon ordre à tous les Evêques du parti, & il avoit été un an entier à aller de ville en ville pour le faire aprouver à ces Evêques. Pierre Strozza Secretaire de Paul V. fut chargé de repondre à cet écrit. La reponſe aprocha plus de la dureté que de la condeſcendance; il n'expliqua rien favorablement, & il falut que le Legat du Patriarche ſe ſoumît non ſeulement aux dogmes, mais auſſi aux expreſſions de Rome. Il ſigna tout ce qui lui fut propoſé de la part du Pape, & ne ſe contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de ſa nation, il fit des livres, & les adreſſa à ſes compatriotes, pour leur communiquer les lumieres qu'il avoit aquiſes à Rome. Il en partit après un ſejour de trois années, & il porta à ſon Patriarche Elie un Bref de Paul V. qui rejettoit tous les moiens d'accommodement que ce Patriarche avoit propoſez, & l'obligeoit à condamner tous les termes qui pourroient couvrir l'erreur *. Adam fut accompagné de deux Jeſuites †, qui eurent ordre de travailler à l'entiere reünion de cette ſecte.

* *Tiré du chap. 10. du livre 5. de la Perpetuité de la foi defenduë. Mr. Arnaud cite le Traité de Pierre Strozza* de dogmatibus Chaldæorum.

† *Nic. Godignus, l. 1. de rebus Abaſſinorum apud Aub. Miræum, de ſtatu relig. Chriſt. pag.* 226.

ADAM (JEAN) Jeſuite François, a été un fameux (AA) Predicateur dans le XVII. ſiecle. Il étoit du Limouſin, & il entra chez les Jeſuites l'an † 1622. à l'âge de 14. ans. Ses Superieurs l'aiant trouvé propre à reüſſir dans la Chaire, l'apliquerent à cela après qu'il eut regenté les Humanitez & la Philoſophie. Il a exercé le metier de Predicateur pendant quarante ans, & s'eſt fait ouïr dans les principales villes de France, & au Louvre même ‡. Il commença comme de raiſon, par les Provinces; mais lors qu'il s'y fut ſuffiſamment ſignalé, on l'envoia ſur le grand theatre du Roiaume. Les conjonctures du tems le favoriſerent; les diſputes du Janſeniſme avoient deja fort échauffé les eſprits; & jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam à être detaché contre le parti, en Avanturier temeraire. Il étoit hardi & bouillant, & avoit toutes les parties neceſſaires à un grand Declamateur. Le Carême qu'il prêcha à Paris dans l'Egliſe de Saint Paul en l'année 1650. fit du fracas. Le Predicateur pouſſa les choſes ſi loin, que s'il n'eût pas eu de puiſſans patrons, on (A) lui eût interdit la Chaire. Il eut aſſez (B) de bonne foi pour reconoître que St. Auguſtin n'étoit nullement favorable au Moliniſme, & il s'échauffa bien fort contre cet ancien Docteur. Les Janſeniſtes (C) ne laiſſerent pas tomber cette incartade. Ils publierent un Ecrit contre ſon Sermon, & ne ſe contenterent pas de faire l'apologie de St. Auguſtin, ils refuterent quelques autres propoſitions de ce Jeſuite, & nommément celle qui ſe raportoit à l'inſpiration (D) des Ecrivains Canoniques. Le Pere Adam n'eut point d'égard aux plain-

‡ *Sotuel. Biblioth. Societatis Jeſu pag.* 397.

† *Id. ib.*

(a) *Moni, ibid.* 94.

gemens, que (a) *quelques-uns pourroient inferer* des actes mêmes des anciens Conciles, *que le Neſtorianiſme n'eſt qu'une heréſie de nom, & que ſi Neſtorius & S. Cyrille ſe fuſſent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions.*

(AA) *A été un fameux Predicateur.*] Voiez la lettre (b) que Mr. de Balzac lui écrivit le 15. de Janvier 1643. après avoir lu les 15. Sermons que ce Jeſuite lui avoit envoiez.

(b) *C'eſt l'onziéme du 3. livre de la 1. partie des lettres choiſies, pag.* 109. *édit. de Holl.*

(A) *On lui eût interdit la Chaire.*] C'eſt ce que nous aprenons d'une lettre de Guy Patin écrite le 12. d'Avril 1650. *Nôtre Archevêque*, dit-il (c), *a défendu la chaire à Mr. Brouſſel Docteur de Navarre, & Chanoine de S. Honoré, qui eſt grand Janſeniſte, & point du tout Mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le Pere Adam Jeſuite a été éprouvé la même rigueur, pour avoir prêché contre S. Auguſtin dans l'Egliſe de Saint Paul, & l'avoir apellé* l'Africain échauffé. & le Docteur bouillant, *ſans le credit des Jeſuites & des Capucins, qui en ont detourné l'Archevêque.*

(c) *Patin, lettre* 37. *pag.* 162. *du* 1. *to. édit. de Geneve* 1691.

(B) *Il eut aſſez de bonne foi.*] Il faut entendre ceci *cum grano ſalis*, avec quelque reſtriction; & l'on ſe tromperoit ſi l'on s'alloit figurer que ce Jeſuite ne retint rien des obliquitez artificieuſes de ceux qui ont pretendu que Saint Auguſtin n'eſt favorable ni aux Calviniſtes, ni aux Janſeniſtes: car dans le même Sermon qui excita tant de plaintes, & qu'il diviſa en deux parties (d), il deſtina la ſeconde à *montrer par la doctrine de ce Pere, que* J. CHRIST *étoit mort pour tous les hommes ſans en excepter aucun*; & il avoit deja publié un livre intitulé, *Calvin defait par ſoi-même, & par les armes de Saint Auguſtin, qu'il avoit injuſtement uſurpées ſur les matieres de la grace, de la liberté, & de la predeſtination.* Or il ne faiſoit aucune difficulté de dire que Janſenius & Calvin enſeignent la même choſe ſur les matieres de la Grace; & il repondit peu de jours après ſon Sermon à quelcun qui lui en reprochoit l'excés, *Je* (e) *ne crains rien, perſonne ne peut attaquer mon Sermon, ni mon livre de la Grace, qu'il n'entreprene de ſoutenir Calvin.* Qu'eſt-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne? On doit entendre que la liberté avec laquelle il expliquoit ſes penſées ſur les defauts de Saint Auguſtin, marquoit clairement qu'il vouloit bien que l'on ſût, qu'il ne tenoit pas Saint Auguſtin pour un bon modele de foi dans ces matieres.

(d) *Voiez l'Ecrit des Janſeniſtes contre ce Sermon pag.* 2.

(e) *Ibid.*

(C) *Les Janſeniſtes ne laiſſerent pas tomber cette incartade.*] Peu de jours après ils publierent un Ecrit (f) dont voici le titre, *Defence de Saint Auguſtin contre les erreurs, les calomnies & les invectives ſcandaleuſes que le Pere Adam Jeſuite a prêchées dans l'Egliſe de Saint Paul le ſecond Fendi du Carême, ſur ce texte de l'Evangile de la Chananée*, Je ne ſuis envoyé qu'aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël. Ils l'accuſerent d'avoir dit; „ I. Que Saint Auguſtin étoit embarraſſé „ & obſcur en ſes écrits; qu'étant un eſprit Africain, „ ardent & plein de chaleur, il s'étoit ſouvent trop „ emporté, étoit tombé dans l'excés, avoit paſſé au „ delà de la verité en combatant les ennemis de la „ Grace, comme il arrive quelquefois qu'un homme „ qui a deſſein de fraper ſon ennemi le frape avec tant „ de violence, qu'il le jette contre un arbre, & lui „ donne un contre-coup contre ſon intention. II. Que „ S. Auguſtin même en établiſſant contre les Pelagiens „ le peché originel, s'étoit emporté juſqu'à l'excés de „ l'erreur, en diſant que le peché originel étoit puni „ dans les enfans, qui mouroient ſans Batême, de la „ peine du feu & du dam. III. Que S. Auguſtin n'étoit pas bien aſſûré en ce qu'il a écrit, puis que ſelon la remarque de Monſieur Gamache, il a changé „ trois fois dans la matiere de la Grace.„ Ces reproches & quelques autres de cette nature avoient deja paru dans un livre du Pere Adam. Ceux qui n'auront pas ce livre, les trouveront dans un Ouvrage qu'il eſt facile de conſulter, je veux dire dans les *Vindiciæ Auguſtinianæ*, où le Pere Adam eſt le premier des adverſaires modernes de St. Auguſtin que le Pere Noris ait refutez.

(f) *De* 60. *pages.* in quarto.

(D) *Qui ſe raportoit à l'inſpiration des Ecrivains Canoniques.*] „ Que perſonne ne s'étonne ſi le P. Adam „ a dit en ſon Sermon que St. Auguſtin a excedé par „ l'ardeur de ſon zéle, puis qu'il a écrit dans un me„ chant livre (1) plein de fauſſetez & d'erreurs, *que* „ *cette foibleſſe n'eſt pas ſi criminelle que Dieu ne la* „ *ſouffre en la perſonne des Auteurs qu'il inſpire, & que* „ *nous apellons Canoniques . . . . & que le ſens naturel de St. Paul étoit bien capable de le porter dans des* „ *expreſſions de cette nature . . . .* Pour prouver qu'il „ y a quelquefois *de la foibleſſe dans les Auteurs Canoniques*, & qu'ils parlent *ſuivant leur imagination dans* „ *l'expreſſion des choſes que Dieu leur a revelées*, il dit, „ *Que lors que le Prophete Helie ſe plaint de l'impieté* „ *de ſon ſiecle il dit à Dieu, que la foi eſt éteinte dans* „ *le cœur de tous les hommes, & qu'il eſt reſté ſeul de* „ *tous ceux qui l'adoroient ſur la terre . . . . David* „ *aſſûre que l'on n'a jamais vu plus de deſordre & plus* „ *de corruption que de ſon tems, qu'il ne ſe trouve pas un* „ *ſeul homme qui faſſe une bonne action.*„ Voilà le dogme que les cenſeurs du Pere Adam lui reprocherent. Il en reſultoit que la doctrine inſpirée, & l'expreſſion de l'inſpiré étoient deux choſes differentes; que Dieu étoit l'auteur unique de la premiere, mais qu'il laiſſoit l'autre à l'imagination de celui qu'il inſpiroit, & qu'il n'empêchoit pas que cette imagination n'allât plus loin que le St. Eſprit. C'étoit ſans doute la penſée du P. Adam; car l'exemple d'Elie & de David qu'il allegue ne ſerviroit de rien à un homme qui ſeroit perſuadé,

(1) *Theſſéme partie, chap.* 7. *pag.* 622.

plaintes que l'on fit de ſon Sermon, & d'un livre où il avoit debité beaucoup de choſes choquantes contre le même Saint Auguſtin. Il ne ſe retracta de rien, & il continua d'écrire ſur le même ton. Les Janſeniſtes renouvellerent leurs plaintes & leurs écritures, & il s'éleva un conflict particulier entre eux & le P. Adam. Ils critiquerent les livres qu'il publia, & il en fit quelques-uns à l'uſage des ames devotes, pour contrequarrer les deſſeins de ces Meſſieurs. C'eſt dans cette vuë qu'il fit ſortir de deſſous la preſſe les Pſeaumes de David, les hymnes, & les prieres de l'Egliſe en Latin & en François. Perſonne n'ignore que les Janſeniſtes chercherent à ſe rendre recommandables par des traductions Françoiſes de cette ſorte de livres. Ils critiquerent les Muſes du Pere Adam; je veux dire la verſion qu'il avoit faite * des (DΔ) hymnes en vers François. Mais ce combat de plume ne dura entre eux & lui que fort peu de tems. Ses Ecrits commencerent (E) en 1650. & finirent en 1651. Aparemment on trouva qu'il rendroit plus de ſervices à l'Egliſe & à ſa Societé par ſes autres dons, que par ſa plume. Il fut envoié à Sedan, afin d'y établir un

* *Voiez la replique de Mr. Daillé, part. 2. p. 19. part. 3. p. 234. & 424.*

ſuadé, que Dieu revela qu'Elie étoit le ſeul adorateur du vrai Dieu, & qu'au tems de David il n'y avoit pas un ſeul honnête homme ſur la terre. Il faut donc que celui qui emploie ces exemples ſoit perſuadé que Dieu n'avoit point revele cela, mais ſeulement que le nombre des gens de bien étoit petit. Sur ce pied-là l'imagination de l'inſpiré rend univerſel ce qu'on lui donne avec reſtriction; elle tombe dans le ſophiſme, *a dicto ſecundum quid ad dictum ſimpliciter*; en un mot elle ſophiſtique la revelation, elle trompe l'Egliſe, elle ment. Les Janſeniſtes ne manquerent pas de s'écrier que cette doctrine étoit (a) impie, & qu'elle ouvroit la porte à mille attentats contre l'autorité de l'Ecriture: *Car ſi Dieu ſouffre*, dirent-ils, *quelque foibleſſe dans les Auteurs Canoniques qu'il inſpire, s'il y a un feu naturel en St. Paul qui ne ſoit point celui de Dieu; tout ce qu'un libertin ou un heretique trouvera dans les livres ſaints contre ſon ſentiment, il dira que c'eſt ce qui vient de la foibleſſe ou du feu naturel de l'homme, & non de l'eſprit de Dieu . . . . Vouloir reconnoître* dans l'Ecriture *quelque choſe de la foibleſſe & de l'eſprit naturel de l'homme, c'eſt donner la liberté à chacun d'en faire le diſcernement, & de rejetter ce qui lui plaira de l'Ecriture, comme venant plûtôt de la foibleſſe de l'homme, que de l'eſprit de Dieu . . . Le* (b) *libertin dira que le feu de l'enfer ne durera pas toûjours, & que lors que St. Matthieu a dit, allez maudits au feu éternel, c'eſt une expreſſion exceſſive pour marquer la longue durée, & la grandeur des peines preparées aux mechans ſuivant l'imagination de cet Evangeliſte.* Ces Meſſieurs pretendirent que le P. Adam n'en avoit uſé ainſi, que *pour ſe pouvoir defaire des expreſſions de St. Paul qui lui ſembleroient dures, & contraires à ſes ſentimens, & pour enſeigner l'art de ſe jouër de la force invincible des paroles au Docteur des nations ſur la Grace & ſur la predeſtination divine, auſſi bien que de celles de St. Auguſtin.* S'il ſe voit *preſſé par le chapitre neuviéme de l'Epitre aux Romains, où St. Paul dit*, que Dieu fait miſericorde à celui qu'il veut, & endurcit celui qu'il veut, *il pourra repondre que c'eſt le feu naturel de St. Paul qui l'a porté dans des expreſſions de cette nature; que c'eſt la foibleſſe que Dieu ſouffre dans les Auteurs Canoniques; que c'eſt l'expreſſion d'une choſe revelée ſuivant l'imagination, le naturel, & le temperament de* (c) *St. Paul.* Je ne raporte point ce qu'ils repondoient ſur ce qui avoit été cité d'Elie & de David; je dirai ſeulement qu'ils trouverent une groſſe erreur de fait dans la premiere de ces citations; car l'Auteur Canonique qui a raporté la plainte d'Elie, ne l'a point raportée comme l'expreſſion d'un homme inſpiré, mais comme l'expreſſion d'un homme qui ſe trompoit, & à qui Dieu revela qu'il ſe trompoit. Ainſi cet Auteur en raportant une fauſſe plainte d'Elie, ne s'eſt nullement écarté de l'exactitude la plus hiſtorique. Ces Meſſieurs firent ſouvenir le public qu'„entre les propoſitions extraites des leçons publiques „ des Jeſuites de Louvain, reconues par eux, & cen„ ſurées par les Facultez de Louvain & de Douai l'an „ 1588. l'on voit les deux ſuivantes, *Afin que quelque* „ *choſe ſoit écriture ſainte il n'eſt pas neceſſaire que tou*„ *tes les paroles ſoient inſpirées du St. Eſprit. Et il n'eſt* „ *pas neceſſaire que toutes les veritez & toutes les ſen*„ *tences ſoient immediatement inſpirées par le St. Eſprit* „ *à l'Auteur ſacré.*„ Mais ces deux propoſitions-là, quelque (d) qualification qu'elles meritent d'ailleurs, ſont bien differentes du dogme du P. Adam, & infiniment moins dangereuſes.

Je me ſuis étendu ſur ceci, parce que j'ai remarqué que c'étoit un fait qui a été ignoré de ceux qui à l'occaſion des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernieres années ſur l'inſpiration des Livres Sacrez. Au reſte toutes les Communions ont leur P. Adam; il ſe trouve par tout des Ecrivains à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce Jeſuite. Voici celle que Mr. Saurin Miniſtre d'Utrecht a faite (e) à Mr. Jurieu Miniſtre de Rotterdam. „ La (f) com„ paraiſon qu'a fait M. J. de l'imagination (g) des „ Prophetes laquelle a reçu des impreſſions d'en„ haut, avec une roue qui étant miſe en branle, „ ne ceſſe pas d'aller quand la main ceſſe de la re„ muer, eſt encore une autre profanation. Car s'il „ ne l'a point apliquée aux grands Prophetes, cela y „ va de plein droit: ou bien il devoit montrer que „ leur imagination ébranlée ne rouloit pas au delà de „ l'impreſſion par ſa propre impetuoſité, de même „ que la roue que l'on a miſe en branle, comme il dit „ que cela arrivoit à d'autres *inſpirez en qui Dieu pro*„ *duit ces mouvemens extraordinaires pour ſigne & pour* „ *prodige, & qui vont ſouvent plus loin qu'ils ne de*„ *vroient.* A quelle marque veut-il que l'on reconoiſſe „ ces gens-là que Dieu envoye pour ſignes, ſi leur „ imagination une fois remuée confond ce qui vient „ de Dieu avec leur folie, & s'ils debitent le vrai & „ le faux avec l'exterieur de gens *hors du ſens, & qui* „ *ſont dans un mouvement dereglé?* Ce mêlange d'in„ ſpiration divine & d'extravagance cachées ſous le „ même exterieur qui *reſſemble à la manie*, bleſſe „ l'idée que nous avons de la ſageſſe de Dieu.„ Il y a des gens d'une imagination ſi ardente, qu'ils ne raportent jamais ſans l'outrer ce qu'on leur a dit. Ils ſe contentent de retenir la choſe, & ne ſe chargent pas des expreſſions de celui qui leur a parlé: ils en ſubſtituent d'autres, qui ſont revêtuës de tout leur feu, & par conſequent une image peu fidelle de ce qu'on leur avoit dit. Ces gens-là croient aiſément que les Prophetes & les Apôtres ont ainſi traité les idées que le St. Eſprit leur communiquoit.

(DΔ) *La verſion qu'il avoit faite des hymnes.*] Ce qu'on trouve là-deſſus dans la 9. partie des difficultez propoſées à Mr. Steyaert, merite que je le raporte: „ (b) Il y a long-temps qu'un livre de prieres n'a eſté „ plus eſtimé, que celui qui a pour titre: *L'office de* „ *l'Egliſe & de la Vierge, en Latin & en François,* „ *avec les Hymnes traduites en vers:* qu'on appelle autrement *les Heures de Port-Royal.* Il s'en fit en un „ an 4. Editions: ce qui donna tant de jalouſie aux „ Jeſuites, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour les „ décrier. Ils y firent de méchantes objections qui „ furent auſſi-toſt repouſſées. Ils y oppoſerent les „ Heures du P. Adam, ſous le nom d'*Heures Catho*„ *liques*, comme ſi les autres euſſent eſté heretiques. „ Les Hymnes y eſtoient auſſi traduites en vers, mais „ ſi ridiculement, que cela ne fit que relever l'éclat de „ celles de Port-Royal. Enfin ils les defererent à l'In„ quiſition de Rome, & emploierent tout leur credit „ pour les y faire condamner.„ Le Cardinal Spada fit entendre à Mr. de St. Amour que ſi l'on accuſoit au Tribunal de l'Inquiſition cet Ouvrage du Pere Adam, elle le condamneroit. Mr. de St. Amour repondit, que (i) *ſi les Heures qu'il defendoit avoient à eſtre flétries . . . il aimoit autant qu'elles le fuſſent ſeules, que dans la compagnie de celles du P. Adam: & qu'il ne jugeoit pas qu'il fallûſt accoutumer ces Peres, à compoſer un méchant livre dés qu'ils en verroient paroiſtre un bon qui ne leur plairoit pas, dans l'eſperance qu'ils auroient de faire condamner l'un & l'autre ſous ombre de tenir la balance égale, & de mettre la paix entre les uns & les autres.*

(E) *Commencerent en 1650. & finirent en 1651.*] Le P. Sotuel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam. Le dernier eſt ſa reponſe à une lettre de Mr. Daillé, & parut en 1660. & voici le titre des precedens; *Calvinus à ſuipſo & à S. Auguſtino proſtigatus*, Pariſiis 1650. in 8. *Pſalmi Davidis Latinè & Gallicè cum Canticis tredecim quibus utitur Eccleſia*, Pariſiis 1651. in 12. *Fidelium regula ex Sacra Scriptura & ſanctis Patribus deprompta*, Pariſiis 1651. in 12. *Preces Catholicæ Latinè & Gallicè*, Pariſiis 1651. in 8. & 12.

(a) *Pag. 11.*

(b) *Pag. 16.*

(c) *Conferez ce qui eſt dit pag. 374. de l'Avis aux Refugiez.*

(d) *Voiez la reponſe de Mr. Simon aux ſentimens de quelques Theologiens de Hollande, ch. 12. & ſon Hiſtoire Critique du texte du Nouveau Teſtament ch. 23. la Bibliotheque univerſelle, t. X. p. 132. t. XI. p. 80. & t. XIX. p. 499.*

(e) *En 1692.*

(f) *Saurin, Examen de la doctrine de Mr. Jurieu, pour ſervir de reponſe à un libelle intitulé*, Seconde Apologie de Mr. Jurieu, *pag. 21.*

(g) *Voiez la XX. lettre Paſtorale de 1689.*

(b) *Difficultez propoſées à Mr. Steyaert 9. part. pag. 42.*

(i) *Ibid. pag. 45.*

Digitized by Google

un College de Jeſuïtes. Il en ſeroit venu difficilement à bout pendant la vie du Marechal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, & le plus ferme ſur le principe de la bonne foi. Ceux de la Religion ſe trouvoient fort à leur aiſe ſous ſon gouvernement; les choſes changerent après ſa β mort. Ils furent inquietez en mille manieres par ce Jeſuïte, & obligez de paier des ſommes, & de ceder des fonds qui lui donnerent moien d'établir le College qu'il meditoit. Il publia un projet auquel Mr. de St. * Maurice, Profeſſeur en Theologie à Sedan, opoſa une reponſe qui demeura ſans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, & y avança les affaires de ſon Ordre, & le projet des converſions autant qu'il put. Mais enfin les Puiſſances mêmes ſe degoûterent de lui, & ſoit que l'on redoutât ſon eſprit hardi & intriguant, ſoit que l'on vît que ſa maniere de prêcher n'avoit pas toute la gravité requiſe dans un lieu où il y avoit une Academie de Proteſtans, on fut bien aiſe que ſes Superieurs le retiraſſent: j'ai même oui dire qu'on en fit quelques inſtances. Il avoit été envoié à Loudun pour y prêcher, pendant que ceux de la Religion y tinrent un Synode National, ſur la fin de l'année 1659. Ce fut aparemment ce qui l'engagea à la compoſition d'un Ouvrage qui l'a fait conoître aux Proteſtans de France plus qu'autre choſe, & plus que bien des Auteurs de la premiere volée n'en ſont conus. Un Miniſtre † de Poitiers aiant changé de Religion peu après la clôture de ce Synode, écrivit une lettre ‡ où il critiqua fort malignement le jûne que cette Compagnie avoit ordonné à toutes les Egliſes Reformées du Roiaume. Mr. Daillé qui avoit été le Moderateur de cette Aſſemblée, repondit à la lettre de cet Ex-Miniſtre. Celui-ci lui repliqua: le P. Adam voulut être de la partie, & publia une reponſe à l'Ecrit de (F) Mr. Daillé l'an 1660. Mr. Daillé leur repondit à tous deux dans un même livre. Il n'a peut-être jamais fait d'Ouvrage qui lui ait mieux reüſſi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes ſortes de gens parmi ceux de la Religion; & voilà pourquoi le P. Adam qui s'y trouve preſque à chaque periode, & ſouvent ſous un caractere d'eſprit qui fait impreſſion, leur eſt plus conu que cent Auteurs qui le ſurpaſſent. Cet Ouvrage de (G) Mr. Daillé demeura ſans repartie, & il ne faut pas s'en étonner; ceux qui auroient dû repliquer n'étoient pas de la force d'un tel adverſaire, qui même dans une mauvaiſe cauſe auroit pu les mener batant. Je ne ſai point en quelle année le P. Adam fut le Procureur de la Province de Champagne à Rome; la Bibliotheque des Jeſuïtes ‡ ne le marque pas; mais elle m'aprend qu'en 1674. il étoit Superieur de la Maiſon Profeſſe à Bourdeaux. Je penſe qu'il mourut dans cet emploi, environ l'an 1680. Il avoit publié quelques Sermons de controverſe ſur la matiere de l'Euchariſtie, qui fut l'Evangile du jour par toute la France pendant la querelle de Mr. Arnaud & de Mr. Claude; il les avoit, dis-je, publiez depuis l'impreſſion de l'Ouvrage du P. Sotuel, & il les avoit prêchez, je penſe, dans le fort de cette conteſtation. Ils ne ſont pas mal tournez; mais ils tiennent un peu trop du Dramatique, par le perſonnage d'Interlocuteur qu'on y donne quelquefois à Mr. Claude. Je n'en parle que par oui-dire. Le P. Adam paſſa par les mains du P. Jarrige, mais beaucoup plus doucement que pluſieurs autres; & il en fut (H) quite à bon marché. Au reſte il ne fut pas le premier qui

β *Arrivée au mois de Mai 1662.*

* *Il l'eſt à Maeſtricht preſentement (c'eſt-à-dire l'an 1698.) Le P. Adam lui tendit cent ſortes de pieges, mais il trouva un adverſaire qui ſe démêla de tous habilement.*

† *Il s'apelloit Mr. Cottibi.*

‡ *Voiez la vie de Mr. Daillé, p. 33. & ſuiv.*

‡ Rexit Collegium Sedanenſe in Provincia Campaniæ, à qua electus eſt procurator ad Urbem. *Sotuel ubi ſupra.*

(F) *Une reponſe à l'Ecrit de Mr. Daillé.*] Le P. Sotuel intitule cet Ouvrage, *Reſponſum ad epiſtolam D. Allii Miniſtri Charentonenſis Hæretici.* C'eſt latiniſer miſerablement le nom de Mr. Daillé, & c'eſt une marque que le P. Sotuel ne liſoit gueres les livres de controverſe. Car où eſt le Controverſiſte à qui les livres Latins de Mr. Daille ſoient inconus, & qui ne ſache par conſequent que ce Miniſtre ſe nommoit en Latin *Dallæus?* Tous ceux qui ſavent paſſablement qu'il y a eu un Miniſtre de Charenton nommé Mr. Allix, croiroient ſans heſiter que le P. Adam a fait un livre contre lui, s'ils n'avoient point d'autres lumieres que celles que l'article de ce Jeſuïte fournit dans le Continuateur d'Alegambe; & voilà comment les moindres fautes ſur les noms propres ſont capables de faire illuſion aux lecteurs. Un homme qui auroit pris une fois Mr. Allix pour l'*Allius* de ce Continuateur, ſeroit capable de le mettre au Catalogue des enfans celebres, & de l'envoier à Mr. Baillet (*a*) comme une addition, car il le croiroit imprimé dès l'année 1660. & refuté par un Jeſuïte fameux.

(*a*) *Il publia en* 1688. *un livre intitulé*, Des enfans devenus celebres par leurs études ou par leurs Ecrits.

(G) *Cet Ouvrage de Mr. Daillé demeura ſans repartie.*] Les curieux ne ſeront pas fâchez de voir ici ce que le fils de cet habile Miniſtre a obſervé touchant ce livre. *Il eſt* (*b*) *entre les mains de tout le monde*, dit-il, *& il a été ſi bien reçu qu'on en a déjà fait deux éditions. Ceux de nôtre Communion pour leſquels il étoit fait principalement, y trouverent avec ſatisfaction la plûpart de nos controverſes traitées d'une façon fort capable de les inſtruire, & nôtre Religion juſtifiée de tous les blâmes dont ſes ennemis la chargent ordinairement. Et ſi l'on peut tirer quelque avantage du ſilence de nos parties, il ſemble qu'ils ayent paſſé condamnation eux-mêmes, puis que juſqu'à preſent ils n'y ont rien oppoſé ni l'un ni l'autre, quoi qu'ils ayent ſouvent promis le contraire, & qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois.* Mr. Daillé le fils venoit de dire une choſe qui inſinue manifeſtement que le P. Adam fut le Convertiſſeur du Miniſtre Cottibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des proüeſſes de celui qui fait le ſujet de cet article. Ecoutons donc encore une fois l'Hiſtorien de Mr. Daillé. „ Non ſeulement le Neo„ phyte Romain, qui étoit la partie intereſſée, ſe „ defendit lui-même en mettant au jour une aſſez „ groſſe reponſe; mais de plus comme ſi ſa cauſe „ n'eût pas été en ſûreté entre ſes mains, il vint à ſon „ ſecours un fameux Jeſuïte, de qui quelcun de ſa „ Communion a dit qu'il n'eſt le premier homme du „ monde que de nom ſeulement. On entend aſſez „ par là que c'eſt le P. Adam, qui pour ſoutenir ſon „ PROSELYTE fit paroître en même tems que lui „ une ſeconde reponſe, à-peu-près de même taille & „ de même force que la ſienne.„

(*b*) *Abregé de la vie de Mr. Daillé, pag.* 35. *imprimé l'an* 1670.

Ce *premier homme* du paſſage qu'on vient de lire m'a fourni dans la 1. édition de ce Dictionaire une note marginale, qui ſera preſentement une partie du corps de cette colonne. Voici ce que c'eſt: „ J'ai oui dire „ que la Reine Mere aiant demandé à un grand Sei„ gneur qui l'avoit accompagnée à un Sermon du P „ Adam, ce qu'il en penſoit, il la remercia d'y avoir „ été ſi bien convaincu de l'opinion des Preadamites. „ On lui demanda l'explication de cette enigme; il „ repondit, *ce Sermon m'a fait voir tres-clairement, „ qu'Adam n'eſt pas le premier homme du monde.*„ Vous trouverez ce conte dans la ſuite du (*c*) Menagiana, & vous y aprendrez que le grand Seigneur qui repondit cela à la Reine étoit le Prince de Guemené, & que le Sermon (*d*) qui donna lieu à ce bon mot, *fut très mal reçu à la ville & à la Cour.* Le Pere Adam y fit *une comparaiſon fort odieuſe des Pariſiens avec les Juifs qui avoient crucifié nôtre Seigneur. Il compara la Reine à la Vierge, & le Cardinal Mazarin à St. Jean l'Evangeliſte.* Notez que d'autres donnent ce bon mot à Benſerade. Liſez ſa vie au devant de la derniere (*e*) édition de ſes Oeuvres.

(*c*) *Pag.* 39. *de l'édit. de Holl.*

(*d*) *Ce fut un Sermon de la paſſion prêché par le P. Adam à Saint Germain de l'Auxerrois.*

(*e*) *Celle de l'an* 1697.

(H) *Il en fut quite à bon marché.*] Je trouve trois paſſages qui le concernent dans les libelles de l'Ex-Jeſuïte Jarrige. Voici le premier. (*f*) *Le Pere Jean Adam l'un des meilleurs Predicateurs qu'ils ayent, interpretoit à une Urſuline du Convent de Saint Macaire le Traité de la generation, & parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans ſon Anatomie.* Le ſecond contient ces paroles; *Tous* (*g*) *ceux qui l'an* 1646. *eſtoient dans le College de Poitiers ſavent les querelles de Jean Adam & de Jaques Bireat, deux perſonnes les plus conſiderables de l'Ordre. Ils ſe ſont ſi hoſtilement attaquez, qu'ils ont fait paroître par un ſecret de*

(*f*) *Jarrige, Jeſuïtes mis ſur l'échafaut ch.* 10.

(*g*) *Ibid.*

qui parla (I) peu obligeamment de St. Auguſtin, & qui tâcha de perſuader que St. Paul (K) outroit les choſes par ſon temperament trop vif.

ADAM (MELCHIOR) a vécu dans le XVII. ſiecle. Les ſoins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuſter, & de publier les vies d'un très-grand nombre de Savans, meritoient que quelcun lui rendit un ſemblable office, & cependant je ne penſe pas que perſonne le lui ait rendu. Mr.

de la providence de Dieu leurt pruntes ordures, & Jaques Biroat a demeuré convaincu; &c. Le troiſieme porte (a) que *le plus excellent de leurs hommes de Chaire nomme Jean Adam* eſt fils d'un Couturier. De ces trois paſſages il n'y a que le premier qui puiſſe faire du tort à la memoire du P. Adam; car le ſecond fait tomber ſur la tête du ſeul Biroat les ordures qui ſe decouvrirent en conſequence de leurs demêlez. Ainſi tout ce que la chronique ſcandaleuſe, & les Anecdotes avoient revelé au P. Jarrige concernant le P. Adam, ſe reduiſoit à quelques leçons d'Anatomie faites à une Religieuſe ſur la generation des enfans. Encore un coup, c'eſt ſortir à peu de frais des mains de Jarrige. On me l'avouëra, pour peu que l'on faſſe reflexion ſur le caractere de ſon Ouvrage. Si cet Auteur nous avoit dit l'âge de la Religieuſe, nous pourrions plus ſûrement juger de la faute. Parler de ces choſes avec une Jeune Religieuſe eſt ſans doute un grand peché, à cauſe qu'il eſt moralement impoſſible qu'une telle converſation n'excite des ſentimens impurs; mais je voudrois bien qu'un Caſuiſte de bon ſens, qui ne fût ni trop relâché, ni trop rigide, examinât cette queſtion: *Une Religieuſe d'un âge ſi avancé, qu'elle écouteroit une leçon d'Anatomie ſur les organes de la generation avec la même indifference que l'explication des parties de l'oreille, pecheroit-elle par la curioſité d'entendre cette leçon?* Je croi qu'on m'avouëra qu'il eſt fort permis à une femme de quelque condition qu'elle ſoit, de ſavoir tout ce qui ſe dit touchant la circulation du ſang. Ce n'eſt point un peché à elle de ſavoir que les plus ſubtiles parties du chyle paſſent des inteſtins aux veines lactées, & de là ſucceſſivement dans le reſervoir de Pequet, dans le canal torachique, dans la veine ſoutclaviere, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artere du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut ſavoir ſans peché le jeu des valvules qui ſont aux extremitez des veines & des arteres, les anaſtomoſes, la ſecretion de l'urine, &c. Pourquoi ſeroit-elle donc criminelle d'achever tout ſon cours d'Anatomie, & d'etudier exactement tout ce qui ſe dit ſur les parties tant interieures qu'exterieures qui ſont deſtinées à la procreation des enfans? Le crime ne ſauroit conſiſter dans la ſimple connoiſſance de ces choſes; il faudroit donc qu'il conſiſtât dans les penſées impures qui accompagneroient, qui precederoient, qui ſuivroient cette étude-là: mais j'ai ſupoſé qu'on fût dans le même calme que ſi l'on étudioit l'anatomie de l'oreille. Voilà le cas & l'eſpece ſur quoi il faut raiſonner. Ne m'érigeant point en Caſuiſte, je donne la choſe à decider à qui il apartiendra; & je dis ſeulement que pour jouer au plus ſûr, il vaut mieux que les perſonnes qui ne ſont pas de profeſſion à devoir connoître ces choſes, & ſur tout celles qui ont fait vœu de continence, n'aient jamais une telle curioſité, & ne la contentent jamais: de ſorte que le Pere Adam n'auroit pu convenir du fait, ſans avouër qu'il étoit tombé en faute. La plus grande charité des gens n'iroit gueres qu'à ceci, c'eſt que ſon auditrice en étoit logée à la maxime, *Amare licuas ſi peiiri non lucet. Dum caremus veris gaudia falſa juvant.*

(a) *Jarrige. Reponſe à Jaques Beauſis, ch. 14.*

DOUTE propoſé aux Caſuiſtes ſur une curioſité anatomique.

(I) *Il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de St. Auguſtin.*] Mr. Sarrau ecrivit à Mr. de Saumaiſe en 1646. que les Jeſuites diſoient tous les jours en Chaire que St. Auguſtin n'étoit point la regle de la foi, & que pour ſe debarraſſer des objections qu'on lui faiſoit, il avoit avancé bien des choſes indiſcretement. *Non (b) eſt hic pater regula fidei. Ut ſe expediret ab argumentis hæreticorum ſui temporis multa liberius & inconſideratius dixit quibus non tenemur.* Le P. Adam quatre jours après ſon Sermon, avoüa à une perſonne qui lui repreſentoit le prejudice que cette predication pouvoit cauſer, (c) *Que Gabriel à Porta Jeſuite diſoit ſouvent qu'il ſeroit à deſirer que jamais St. Auguſtin n'eût écrit de la Grace.* Long tems avant la naiſſance du Janſeniſme, il y avoit eu des Theologiens qui avoient declaré fort librement que St. Auguſtin pouſſoit les choſes trop loin, & que quand il avoit en tête certains adverſaires, il s'éloignoit de leur erreur ſi ardemment, qu'il ſembloit paſſer juſques à l'extremité oposée: par exemple, qu'en combatant l'erreur des Pelagiens, il ſembloit s'avancer trop vers celle des Manichéens, & qu'en combatant les Manichéens, il ſembloit adopter l'hereſie de Pelage. Un Irlandois nommé Paulus Leonardus cite (d) là-deſſus Genebrard, Cornelius Muſſus Evêque de Bitonte, Cajetan, & Sixte de Sienne. Mais le P. Annat en cite bien d'autres, dans le même livre (e) où il s'efforce de prouver que St. Auguſtin n'eſt point du ſentiment de Janſenius. Voiez ce que le P. Noris a repondu à cette grande nuée de temoins, produite contre ce grand Evêque d'Hippone. Quelques Proteſtans ne s'éloignent pas de cette penſée, que St. Auguſtin outroit les choſes. Je ne parle pas du Commentaire philoſophique (f), où l'on aprouve en quelque maniere le jugement du Pere Adam, ni de la Bibliotheque Univerſelle (g), où St. Auguſtin eſt repreſenté tout tel que le P. Adam l'auroit voulu; je parle de Mr. Daille, qui non ſeulement (h) envelope St. Auguſtin dans l'accuſation generale qu'il fait aux Peres, de ſembler donner dans un precipice quand ils en fuient un autre; mais qui l'accuſe auſſi d'avoir (i) traité trop les choſes à la maniere flotante des Philoſophes Academiciens. Il a paru depuis quelque tems un petit livre intitulé *Avis important à Mr. Arnaud*, dans lequel on parle d'un tiers parti qui ſe forme, qui ne ſera ni Janſeniſte ni Moliniſte, & qui mettra St. Auguſtin entre ciel & terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifieroit les troubles, ſi l'on vouloit être bien raiſonnable. Par là il ſeroit permis d'être Janſeniſte ou Moliniſte, ſelon que le cœur en diroit. Ne doit-il pas ſuffire aux Jeſuites que St. Auguſtin ne ſoit point la regle de la foi? En demandoient-ils davantage dans les livres dont les Deputez des Janſeniſtes (k) tirerent plus de cent propoſitions qui attaquoient l'autorité de ce Pere?

(b) *Vide epiſtol. Sarravii, pag. 196.*

(c) *Dans l'Ecrit contre le Sermon du P. Adam, pag. 24.*

(d) *Paulus Leonard. Reſponſ. ad expoſtulationes contra ſcientiam mediam, pag. 117. 118.*

(e) *Intitulé* Auguſtinus vindicatus à Bajanis.

(f) *Part. 3. pag. 4. Voiez auſſi le ſupliment, pag. 2.*

(g) *Tome XIV. pag. 287.*

(h) *Daillé, de l'emploi des Peres, pag. m. 153.*

(i) *Ibid. pag. 393.*

(K) *De perſuader que St. Paul outroit les choſes.*] Il y a dans la cenſure (l) du Sermon du P. Adam un paſſage du P. Cauſſin (1), où St. Paul & St. Auguſtin ſont comparez à *deux grandes mers qui s'enflent par impetuoſité d'eſprit tellement en une rive, qu'ils ſemblent vouloir laiſſer l'autre à ſec pour un tems; mais comme l'Ocean après s'eſtre largement repandu d'un coſté retourne dans les limites que Dieu lui a ordonnées, auſſi ceux-ci apres avoir couru ſur les eſprits rebelles qui s'élevent contre la verité, retournent dans une egalité paiſible pour édifier la maiſon de Dieu.* Voilà cette roue qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons (m) vu qu'un Miniſtre a comparé l'eſprit prophetique. St. Paul & St. Auguſtin ſe debordent de tems en tems; mais ils retournent enſuite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O le beau moyen de repondre à tous les paſſages de St. Paul qui incommodent! on n'a qu'à dire qu'il avoit alors inondé toute la campagne, & qu'il faut l'attendre à ſon retour dans le lit que Dieu lui avoit donné. Le Chevalier Edwin Sandis m'aprend une choſe qui vient trop bien ici pour n'y être pas inſerée. *Je ſai de très-bonne part*, dit-il, (o) qu'en Italie *ils ont une ſi vive jalouſie contre quelques parties de l'Ecriture, & ſur tout contre les Epîtres de St. Paul, que quelques Jeſuites n'agueres en publiques predications, & autres leurs fauteurs en converſations privées, exaltans St. Pierre comme un eſprit excellent, cenſuroient St. Paul comme perſonne de cerveau bouillant & fougueux, qui s'eſtoit laiſſé emporter en la pluſpart de ſes diſputes ſi immoderement aux ſaillies de ſon zele, & à l'acrimonie de ſon eſprit, qu'il ne ſaloit pas faire grand eſtat de ſes aſſertions: ains que ſa lecture eſt fort periileuſe, ſentant à l'heretique en divers endroits: & que peut-eſtre il euſt mieux valu qu'il n'euſt jamais eſcrit. En conformité de quoi, j'ai ouï dire à des Catholiques Romains plus d'une fois, qu'on a ja ſouvent & par pluſieurs fois conſulté bien à certes entr'eux, de cenſurer en quelque maniere, & reformer les Epiſtres de St. Paul. Quoi, qu'à dire ce que j'en penſe, je n'y puiſſe preſter foi: tant eſt l'entrepriſe en ſoi blaſphematoire & abominable, & tant ſeroit deſeſperé le ſcandale en ces tems. Mais, comme qu'il en ſoit, il eſt certain, qu'ils eſtiment St. Paul au deſſous de tous les Eſcrivains ſacrez: & je ſay de propre ſcience, & ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enſeignent en leurs chaires, que en St. Apoſtre n'avoit autre aſſurance de ſa predication, que la conference qu'il en fit avec St. Pierre: & qu'il n'oſa publier ſes Epiſtres, que tout premier St. Pierre ne les euſt aprouvées.* Voilà des gens bien mal adroits; car ſi les Epitres de Saint Paul furent aprouvées par Saint Pierre, elles ont toute l'authenticité qu'on peut ſouhaiter.

(l) *De la Cour Sainte t. 3. maxime 6. de la predeſtination, n. 2.*

(1) *Cauſſin (Nicolas) Confeſſeur de Louis XIII. Voiez ci-deſſus, remarque D vers la fin.*

(m) *Ci-deſſus, remarque D vers la fin.*

(o) *Relation de la Religion, chap. 26. p. m. 215.*

Digitized by Google

Mr. Moreri β s'étoit engagé à parler de lui, mais il ne se souvint plus de sa promesse lors que le tems de l'executer se presenta. L'engagement & la non-execution ont subsisté jusques γ ici dans toutes les éditions de son Dictionaire. Il étoit difficile d'oublier un Ecrivain dont on empruntoit si souvent beaucoup d'articles. Pour moi qui me sens très-redevable à ses travaux, je voudrois lui temoigner ma gratitude en donnant un long detail de sa vie, mais je n'ai su trouver nulle part les materiaux necessaires. Voici ce que j'ai trouvé. MELCHIOR ADAM naquit dans le δ territoire de Grotkaw en Silesie, & fit ses études dans le College de Brieg, où les Ducs de ce nom avoient grand soin de faire fleurir les belles lettres, & sur tout la Religion Reformée: j'entens celle qu'un Catholique Romain apelleroit le Calvinisme. Le jeune homme aprit dans cette Ecole à être bon Reformé. Il eut part pour continuër ses études aux liberalitez qu'un grand ξ Seigneur avoit destinées à l'entretien d'un certain nombre d'Ecoliers. Il devint Recteur η d'un College à Heidelberg, & ce fut dans cette ville qu'il publia en l'année 1615. le premier volume de ses hommes illustres. Ce premier volume qui contenoit les Philosophes, & sous ce nom-là, les Poëtes, les Humanistes, les Historiens, &c. fut suivi de trois autres: celui qui contient les Theologiens fut imprimé l'an 1619. celui des Jurisconsultes vint ensuite, & enfin celui des Medecins. Ces deux derniers furent imprimez en 1620. Tous les Savans dont on voit la vie dans ces 4. tomes *in* 8. ont vécu au XVI. siecle, ou au commencement du XVII. & sont Allemans ou Flamans; mais il y a une vintaine de Theologiens des autres païs, dont nôtre Auteur publia les vies separément en l'année 1618. Tous ses Theologiens sont Protestans. Quoi qu'il n'ait composé que peu de ces vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de tems à cet Ouvrage, & d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abregé les Ecrits qui lui fournissoient les materiaux; soit que ce fussent des vies proprement dites, soit que ce fussent Oraisons funebres, Programmes, Eloges, Prefaces, ou Memoires de famille. Je ne dis rien des sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes (AΔ) qui n'étoient pas moins considerables que plusieurs de ceux dont il a parlé. Les Lutheriens ne sont pas ϑ contens de lui; ils le trouvent trop partial, & ne veulent pas que son recueil serve de regle pour juger ι de l'Allemagne savante. Il mourut l'an 1622. Il a fait (A) d'autres Ouvrages. Consultez Mr. Baillet, à la page 177. & 178. du 2. tome des Jugemens des Savans.

ADAM, Menuisier de Nevers & poëte François. Cherchez BILLAUT.

ADAMITES λ, secte ridicule qui, selon quelques μ Auteurs, étoit une branche des Carpocratiens & des Valentiniens. Theodoret ν lui donne (A) un certain Prodicus pour fondateur. St. Epiphane * temoigne que le nom d'Adamiens leur venoit d'un certain Adam, qui vivoit au tems qu'ils furent ainsi apellez. Il y a plus d'aparence qu'Adam la tige de tout le genre humain étoit la source de ce nom-là, comme nous l'aprend St. Augustin †; car ces miserables imitoient la nudité dans laquelle nos premiers peres vécurent pendant l'état d'innocence, & condamnoient le mariage par la raison qu'Adam ne conut Eve qu'après son peché, & aprés sa sortie du Paradis. Ils croioient donc que si l'homme eût perseveré dans son innocence, il ne se fût fait aucun mariage. Aussi faisoient-ils profession ‡ de continence, & de vie monastique. Quant à la nudité, ils ne l'observoient (B) que lors qu'ils étoient assemblez pour les exercices de leur Religion ϟ. Ils s'assembloient dans un poële, afin de chasser le froid par le moien du feu qu'ils allumoient sous la chambre; ils quitoient leurs habits en y entrant, & se mettoient aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les Ministres que les Laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mere. On s'asseioit pêle-mêle sur des bancs qui étoient les uns au dessus des autres, & l'on faisoit ses devotions, après quoi l'on reprenoit ses habits, & l'on retournoit chez soi. Si quelcun faisoit quelque faute, on ne (C) le recevoit plus dans l'assemblée; on disoit qu'aiant

β *Sous le mot* Adam *il dit* chercher Melchior Adam, *mais quand on va à* Melchior, *on ne trouve rien là-dessus.*

γ *On écrit ceci en Juin* 1698.

δ *Melch. Adam. epist. dedicat. German. Theol. & Joachim Bergerus. Voiez l'Epitre Dedicatoire de ses Philosophes d'Allemagne.*

η *Henn. Witte, Diarium Biog.*

ϑ *Vide Konig Bibl. Vet. & Nov. p.* 8. *qui renvoie à Henningus Witte, Præfat. Memor. Theologorum, p.* 17. & 18.

ι *Morhofius Polyh. pag.* 192. 209.

λ *St. Augustin les nomme* Adamiani, *après St. Epiphane qui les apelle* ἀδαμιανοὺς.

μ *Vide Danæum in August. de hæres. c.* 31.

ν *Theodoret Hæret. fabul. l.* 1.

* *Epiphan. in Synopsi tom.* 1. *lib.* 2. *pag.* 397.

† *August. de Hæres. c.* 31.

‡ *Voiez la remarque* C.

ϟ *Epiph. hæres.* 52. (a) *Melch. Adam. Præfat. Theolog. Germanor.* (b) *Ex Diario Biogr. Henn. Witte.*

(AΔ) *Il a oublié quelques personnes qui n'étoient pas moins considerables.*] Il l'avoue lui-même, mais il declare qu'il n'y a point eu en cela quelque affectation, & que le defaut de memoires en a été la seule cause. Il se proposoit de suppléer ces oublis dans d'autres Volumes. Voici ses paroles: (a) *Quadam mihi monendus aut regendus es, mi lector. Primum, ne præterites aut omissos non paucos queraris, haud indignos, qui hoc in theatro apparerent. In eo meum, mi lector, culpa nulla est: sed penuria fecit historia: quam nanciscî nullam usquam potui. Malim itaque prorsus tacere de multis præstantibus viris: quàm, ut ille de Carthagine, pauca dicere: & trita illa:* Natus est: obiit; *scribere. Supplerî tamen poterit hoc defectus, volente Deo, & mutuas operas tradentibus bonis patriæque amantibus: si hujus Voluminis tomus secundus fuerit adornatus. Quod idem dictum volo, de reliquis vitis* Jurisconsultorum & Politicorum, Medicorum, *ac* Philosophorum.

(A) *Il a fait d'autres Ouvrages.*] Savoir *Apographum monumentorum Heidelbergensium. Notæ in Orationem Julii Cæsaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi. Parodia & Metaphrasis Horatiana* (b). Il n'est pas vrai comme on l'assûre dans le Catalogue d'Oxford, qu'il soit l'Auteur d'une *Historia Ecclesiastica Ecclesiæ Hamburgensis & Bremensis.* C'est l'Ouvrage d'un Chanoine de Breme nommé ADAM qui vivoit dans l'onzieme siecle. Conringius & Possevin qui l'ont mis dans le dixiéme se sont trompez. Voiez Mollerus à la page 65. de la 1. partie de l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ.*

(A) *Un certain Prodicus pour fondateur.*] Baronius le place sous l'année 120. & le fait anterieur à Valentin; ce qui l'oblige de censurer en un autre (c) endroit ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela Lambert Daneau que j'ai cité, ne seroit pas digne de creance: je parlerai à part de ce Prodicus.

(B) *Ils ne l'observoient que lors qu'ils étoient assemblez.*] Daneau s'est donc abusé lors qu'il a mis au nombre de leurs erreurs, qu'il faut que les Chretiens de l'un & de l'autre sexe aillent nus par les ruës. (d) *Oportere Christianos homines versari in* PUBLICO, *in cœtu Ecclesiæ, in precibus, nudos, sive mares sint sive fœmina.*

(C) *On ne le recevoit plus dans l'assemblée.*] St. Epiphane temoigne que ces gens-là professoient la continence & la vie monastique, & qu'ils condamnoient le mariage. (e) Μοναζοντές τε καὶ ἐγκρατεύομενοι ἔστιν καὶ γάμον μὴ δέχονται. *Monachorum ac continentium instituta sectantur, nuptiasque condemnant.* Il ne faut donc point douter que leur discipline ne condamnât la fornication & l'adulteste, & qu'ainsi ils n'excommuniassent, & ne chassassent de leurs assemblées ceux qui commettoient cette faute. Et il est à remarquer qu'encore que cet ancien Pere ne veuille pas convenir de ce que disoient les Adamites, savoir qu'ils se depouilloient à cause qu'ils n'avoient point de honte de leur nudité non plus qu'Adam; il est, dis-je, à remarquer qu'encore que St. Epiphane aime mieux attribuer leur conduite à (f) une lasciveté insatiable, qui vouloit procurer des amorces à la vuë, il ne dit pas neanmoins qu'il se fît des actions impures dans leurs assemblées. C'est donc faussement que Baronius lui impute de les avoir apellées des bordels, *lupanaria:* il s'est servi du tes-

(c) *Baron. ad ann.* 175. n. 33.

(d) *Danæus, in August. de Har. c.* 31. *fol. m.* 83.

(e) *Epiphan. in Synopsi to.* 2. *libr.* 2. *pag.* 397.

(f) Ἔστιν ἀκούσιον ἀδιάλειπτον πάθος ἐμπεσὸν τῇ ψυχῇ. Id instituæ libidini tribuunt quæ ejusmodi actibus illecebras objecit. *Epiphan. hær.* 52. *pag.* 460.

Digitized by Google

qu'aiant mangé comme Adam du fruit defendu, il devoit être chaſſé comme lui du Paradis; c'eſt ainſi que ces gens-là nommoient leur Egliſe. Voilà (D) ce que St. Epiphane en raporte, non pas pour l'avoir lu dans quelques livres, oupour l'avoir apris de quelcun d'entr'eux; mais ſur ce qu'il en avoit ouï dire à pluſieurs autres perſonnes. Il ne ſait point ſi de ſon tems cette ſecte étoit entierement abolie, ou ſi elle ſubſiſtoit encore. Evagrius * fait mention de quelques Moines de la Paleſtine qui par un excés de devotion, & pour bien mortifier leur corps, s'en alloient tant hommes que femmes dans des ſolitudes tout nus, excepté les parties que la pudeur defend de nommer, & s'expoſoient là d'une (E) maniere fort étrange aux rigueurs du chaud & du froid. Nous parlerons des Adamites modernes ſous le mot *Picards*. Je vois que les Catholiques & les Proteſtans ſe reprochent (F) les uns aux autres d'avoir de ces Adamites dans leurs païs: peut-être n'ont-ils pas plus de raiſon les uns que les autres de ſe le reprocher. Si je n'avois pas d'autre caution

* *Evagr. Hiſt. Eccl. l. 1. c. 21.*

terme (a) de *φωλεὸς latibulum*, & de celui de *σπήλυγξ caverna*, & cela dans la ſignification de taniere, d'antre, & de caverne ſimplement, comme il paroit de ce qu'il remarque que c'eſt le nom qu'il voudroit donner aux conventicules des Hereſies. Manifeſtement il fait alluſion à ce qui eſt dit dans l'Evangile (b), qu'on avoit fait de la maiſon de Dieu une caverne de brigans. La notion d'impureté corporelle, ou de commerce charnel entre les deux ſexes n'a point lieu ici. Le P. Gaultier (c) a donc grand tort de dire en citant St. Epiphane, que les Adamites aiant laiſſé leurs habits à la porte de leurs aſſemblées, ſe mêloient indifferemment avec les femmes qui leur tomboient ſous la main, *mulieribus promiſcuè utentes*. Pour la citation d'Alphonſe de Caſtro, qu'on voit après celle de St. Epiphane à la marge du P. Gaultier, elle ne peut que multiplier le nombre des faux accuſateurs. Lambert Daneau qui accuſe de la même impureté les Adamites, ne cite point St. Epiphane, mais Clement d'Alexandrie cite par Theodoret; (d) *Extrahit in ſuo cœtu lucernis promiſcuè coëuntes, quemadmodum ex Clemente Strom. notat Theodoretus.* On verra bien-tôt que ce paſſage n'a pas été bien allegué. Il eſt aſſez étrange que St. Epiphane & St. Auguſtin n'aient rien ouï dire de cela; car ce ſont des choſes que la renommée ne laiſſe point perir, lors qu'une fois elle s'en trouve ſaiſie, à moins que la fauſſeté n'en devienne tout-à-fait palpable. Encore n'arrive-t-il pas toûjours en ce cas-là, que la renommée lâche priſe. Voiez dans la remarque ſuivante le moien d'accorder ces deux Peres avec Clement d'Alexandrie.

(a) *Epiphan. har. 52. pag. 459.*

(b) *Matth. XXI. 12.*

(c) *Gaultier. Tabul. Chronogr. Secula 2. cap. 33.*

(d) *Daneus ubi ſupra.*

(e) *Ubi ſupra.*

(f) Deum a nobis precandum & orandum eſſe negant, quia ſcit ipſe per ſe quibus egeamus. Clemens hoc de illis tradit lib. 7. Strom. *Daneus ubi ſupra.*

(g) *Auguſt. de Hæreſ. c. 31.*

(b) Τὸ ναυτικὸν κάτοπτρον κάτω τῶν ἀκτίνων τοῦτον ἀπαστράπτον ἐκκλίνει τοιαυτάμιν φῶς, τῇ τῆς λόγου περιφορᾷ μυσταγωγίας: Lumine amoto quod eorum fornicatoriam hanc juſtitiam pudore afficiebat averſâ lucerna coire. *Clem. Alex. Stromat. l. 3. p. m. 430.*

(D) *Voila ce que St. Epiphane en raporte.*] Il ne dit point que chacun ſe ruât ſur ſa chacune dans leurs aſſemblées: c'eſt ce qui a été touché dans la remarque precedente. Il leur impute encore moins les hereſies de Prodicus dont le P. (e) Gaultier donne la liſte, & que Moreri leur impute pour la plupart. Moreri n'eſt pas auſſi blâmable en cela, qu'en ce qu'il aſſûre que St. Epiphane nomme leurs temples *des lieux infames à cauſe des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de proſtitution.* Cet Auteur ajoûte *qu'ils rejettoient la priere.* Daneau (f) le dit auſſi ſur la foi de Clement d'Alexandrie. Cependant St. Epiphane & St. Auguſtin diſent le contraire; Ὑμνοῦσι γὰρ ὡς ἐν μυσταῖς . . . συνάγονται, καὶ ὅταν τὰς ἀναγνώσεις καὶ τὰς ὠφελείας καὶ πᾶσαν ἐντολὴν ἐκπληρώσωσι. *Ils s'aſſemblent tout auſſi nus qu'ils étoient au ſortir du ventre de leurs meres, & en cet état ils font leurs lectures, leurs* ORAISONS, *& leurs autres exercices de Religion.* C'eſt ainſi que parle St. Epiphane dans le ſommaire du 2. livre du 1. tome: & voici les termes de St. Auguſtin; (g) *Nudi itaque mares fœminaque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi* ORANT, *nudi celebrant ſacramenta.* Le moien d'accorder ces deux derniers Peres avec Clement d'Alexandrie, ſeroit de ſupoſer que les Adamites auſquels celui-ci donne Prodicus pour fondateur, ne ſuivoient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette ſupoſition n'a rien d'extraordinaire: il ne faut quelquefois que trente ou quarante ans pour rendre une ſecte fort diſſemblable à celui qui l'a fondée. Ainſi l'on n'eſt point exact, lors qu'on attribue aux Adamites toutes les extravagances de Prodicus, ſous pretexte qu'il a été leur fondateur. En effet il eſt conſtant par le temoignage de St. Epiphane, & par celui de St. Auguſtin, qu'ils ſe depouilloient totalement dans leurs aſſemblées; mais Clement d'Alexandrie bien loin de dire rien de ſemblable des Sectateurs de Prodicus, obſerve qu'avant que d'en venir aux priſes, ils faiſoient ôter les chandelles (b) qui leur auroient donné de la honte. Ainſi Daneau n'a pas eu raiſon d'apliquer aux Adamites, ce que ce Pere avoit dit des Sectateurs de Prodicus. En un mot quand je conſidere les calomnies des Païens contre les premiers Chretiens, & celles des Catholiques contre les Proteſtans par raport aux aſſemblées nocturnes, je ne croi pas de leger tout ce que le gros de l'arbre impute.

(E) *D'une maniere fort étrange.*] Ils rencherirent ſur les autres Moines dont le même Evagrius (i) fait mention, qui n'aiant pas un habit en propre, veu que celui qui avoit été porté un jour par un Religieux ſervoit le lendemain à un autre, avoient du moins l'uſage de quelque habit. Les Solitaires dont je parle ſe contenterent de porter une ceinture, & quant au reſte ils renoncerent autant qu'ils purent à l'humanité; ils ne voulurent point ſe nourrir des alimens qui ſervent aux autres hommes: ils ſe mirent à paître comme font les animaux, & ils ne paiſoient qu'autant qu'ils en avoient beſoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin ſemblables aux bêtes; leur figure changea, & leur ſentiment auſſi. Dès qu'ils voioient d'autres perſonnes ils prenoient la fuite, & s'ils ſe voioient pourſuivis, ils ſe ſauvoient à toute jambe, ou dans quelque trou inacceſſible. Quelques-uns rentroient dans le monde, & faiſoient ſemblant d'être fous, afin de temoigner plus de mepris pour la gloire. Ils alloient manger dans les Cabarets, ils entroient dans les bains publics; ils converſoient & ils ſe lavoient avec l'autre ſexe; mais avec tant d'inſenſibilité, que ni la vuë ni le toucher, ni même l'embraſſement d'une femme ne leur cauſoient aucune émotion. Ils (k) étoient hommes avec les hommes, & femmes avec les femmes; ils vouloient être de tous les deux ſexes. Il y a de l'aparence qu'ils n'avoient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, & qu'ils l'étoient effectivement; c'eſt à eux pour le moins qu'on peut apliquer ce que Rutilius Numatianus n'a pas eu raiſon de dire de toutes ſortes de Solitaires:

Quanam (l) perverſi rabies tam ſimilis cerebri
Dum mala formides, nec bona poſſe putes!

Au reſte leur nudité etoit bien contraire aux principes de ces Religieux dont je parlerai dans la remarque ſuivante, & ne pourroit pas même bien s'accorder avec la doctrine du P. Sanchez.

(i) *Evagrius Hiſt. Eccleſ. lib. 1. c. 21.*

(k) Μετὰ ἀνδρῶν ἦν ὡς ἄνδρας ἐν γυναιξὶ γυνή· τὸ δὲ γυναικεῖον καὶ τὸ ἀνδρεῖον ἐν ἑαυτῷ ἐκέκτητο φύσεως ἀμφοτέρας. Cum viris quidem viri ſunt, fœminæ verò cum fœminis, non enim unius ſed utriuſque ſimul ſexus eſſe cupiunt. *Id. ib.*

(l) *Rutil. Itiner. lib. 1. v. 445.*

(F) *Se reprochent les uns aux autres.*] Mr. Moreri aſſûre qu'il y a des Adamites *en Angleterre où ils font leurs aſſemblées de nuit, & n'aprennent que ces mots, jure, parjure, & ne decouvre point le ſecret.* On a eu raiſon de lui dire dans l'edition d'Amſterdam, qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre, *que la police y eſt trop bonne pour y ſouffrir une infamie de cette nature, qui ne pourroit pas demeurer cachée, & qu'il n'y a guéres d'aparence non plus qu'il y en ait en Pologne*; car il avoit dit qu'il s'y trouve *encore de ces devoyez.* Il ne pourroit pas ſe defendre en diſant, qu'il ne pretend point que ces gens-là ſe montrent nus au public, mais ſeulement qu'ils ſe deshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer; il ne pourroit point, dis-je, alleguer cela pour ſa juſtification, puis qu'il venoit de parler des Adamites de Boheme, qui alloient toûjours nus, à ce qu'on pretend. Il faut donc que Mr. Moreri, s'il a entendu ce qu'il diſoit, aſſûre qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens qui par principe de Religion vont toûjours nus, tant hommes que femmes. Or c'eſt ce que la police ne ſouffriroit pas, & ne ſauroit ignorer. Voilà donc un Catholique qui ſoutient qu'il y a des Adamites dans les pais Proteſtans. Je ne dis rien de ces contes vagues & ridicules touchant la Hollande, qui ſe voient dans le *Sorberiana* à la page 17. Mais voions d'autre côte un Miniſtre (m) qui dit qu'il y a des Moines en Italie nommez Adamites, qui vont nus en conſequence des vœux qu'ils font, conformement aux regles les plus ſacrées de leur Ordre. *Ac ne nunc quidem*, dit-il, *nomen ejus* (hæreſis Adamianorum) *extaret, niſi Monachi quidam qui ſe falſo pietatis & vitæ auſteritatis prætextu commendarunt horum hæreticorum impudentes prorſus mores retinuiſſent, & inter ſanctiſſima ordinis & regulæ ſuæ præcepta poſuiſſent, quadam ſi qui etiam nunc hodie Adamita dicuntur, vigent . . . plurimum in Italia . . . Veniunt enim nudi, non negate quidem adulti vel inopia veſtimentorum, ſed voti profeſſione.* Je voudrois qu'il eût eu plus d'em-

(m) *Lamb. Daneus in Auguſt. de har. c. 31.*

tion que Lindanus (β), je ne croirois pas qu'en 1535. on vit des Adamites à Amſterdam, riches & de fort bonne famille, courir tout nus, & qu'il y en eut d'aſſez fanatiques pour monter ſur des arbres, où ils attendiſſent vainement que le pain leur tombât du ciel, juſques à ce qu'ils tombaſſent eux-mêmes à demi morts ſur la terre. Je citerai ailleurs (γ) un Ecrivain qui atteſte une partie de ces faits.

(β) *Lindan. Dubitantii Dial. 2. p. m. 171.*

(γ) *Dans les remarques de l'article* Picards.

ADONIS, mignon de la Déeſſe Venus, étoit fils de Cinyras Roi (A) de Cypre. Les * Poëtes ont pretendu que Myrrha † fille de ce Roi devint ſi éperdûment amoureuſe de ſon pere, qu'elle ſe fit introduire dans ſon lit ſans qu'il ſût qui elle étoit. Quelques-uns ‡ diſent qu'elle ſe ſervit de l'artifice des filles de Lot. Adonis fut le fruit de cet inceſte. Il étoit parfaitement beau, & il parut ſi aimable aux yeux de Venus (B) qu'elle l'enleva, & qu'elle quita tout pour être avec lui. Le ciel même lui ſembla un ſejour peu agreable en comparaiſon des montagnes & des bois, où elle ſuivoit Adonis qui étoit un (C) grand chaſſeur. Jugez ſi les Poetes ‡ n'ont pas diſtillé toutes les figures de leur art, pour repreſenter la douleur inexprimable qui ſaiſit le cœur de cette Déeſſe, lors (D) qu'un ſanglier lui eut tué ſon cher Adonis. Jamais deuil n'a été plus celebré, ni plus immortaliſé que celui-là: preſque tous les peuples du monde en perpetuerent le ſouvenir par

* *Voiez l'article* Myrrha.

† *Ovid. Metam. l. 10.*

‡ *Hygin. c. 164.*

‡ *Ovidius ib. Bion idyll. 1. Voiez auſſi Theocrite idyll. 26. & entre les modernes Mr. Menage dans ſes Poëſies Greques p. m. 167.*

preſſement pour prouver ce fait, que pour faire une oppoſition entre la conduite de ces gens-là, & celle des anciens Moines (a) qui ne s'étoient jamais vus nus (b), & qui diſoient qu'un homme de leur profeſſion ne pouvoit contempler lui-même ſa nudité, ſans faire une choſe indigne de lui. Un Caſuiſte (c) moderne qui n'eſt pas des plus rigides, compte neanmoins pour un peché veniel, *propria verenda aſpicere ex quadam curioſitate abſque alia mala intentione & periculo*. & pour un peché mortel, *aſpicere (d) verenda alterius ſexus operta veſtibus ita ſubtilibus ut parum aſpectui obſtent.* Voir nager une perſonne nue de different ſexe eſt ſelon lui un peché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux (e) Prelats qui s'entrevoient nus, commettent, dit-il, un peche mortel. Le Bernia (f) parle d'un homme qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ſes parties honteuſes. Pourquoi un Caſuiſte ne pourroit-il pas exiger qu'on s'abſtint de les toucher à nud, auſſi bien que de les contempler à nud? Un ancien Philoſophe par affectation de chaſteté n'y alloit ni avec le gant, ni ſans gant: il s'éloignoit bien en cela du principe d'Anacharſis (g). Cet ancien Philoſophe étoit le ſevere Xenocrate (h). *Ariſtoteles irridens Chalcedonium Xenocratem quod mejendo virilibus non admoveret manum, inquit, pars quidem manus, at inquinata mens.*

(a) *Voiez dans l'Hiſtoria ludicra de Balthaſar Bonifacc pag. 281. comment St. Jerôme ſoutenoit, Se quoque ipſam virginem erubeſcere debere, nec ſe ſibi nudam oſtendere; & des exemples ſur cela loüez par Theodoret.*

(b) *Sanchez, de Matrimon. l. 9. diſp. 46. n. 27. & 28.*

(c) *Ib. n. 25. & 26.*

(d) *Ib. n. 27. & 28.*

(e) *Apud La Mothe le Vaier, Hexam. tract. p. 79.*

(f) *Voiez Plutarque de garrulit. pag. 505. & Clement Alexandrin. l. 5. Stromat. pag. 568.*

(g) *Athen. l. 12. pag. m. 530.*

Nous dirons dans la remarque N de l'article *Hadrien* VI. que la Mothe le Vaier n'a point dû prendre au pied de la lettre le paſſage du Bernia.

(A) *Fils de Cinyras Roi de Cypre.*] Preſque tous les Auteurs conviennent (i) que Cinyras regnoit en cette Ile, encore que (k) quelques-uns aient dit qu'il avoit regné premierement dans l'Aſſyrie. Voiez l'article *Byblos*. Ovide le (l) fait maître dans l'Ile de Cypre; mais il veut que Myrrha fuiant ſon pere qui la vouloit tuër, après qu'il eut connu ſon inceſte, ait traverſé l'Arabie, & ſoit accouchée d'Adonis au pais des Sabéens. Il n'eſt pas mal fait de remarquer en quatre mots que Cinyras étoit paſſé de l'Ile de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'étoit embarquée dans cette Ile. Lors qu'Adonis nâquit, ſa mere avoit été deja metamorphoſée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous aprenons de Ptolomée fils d'Hepheſtion, que Venus cherchant Adonis dont elle avoit ſu la mort, le trouva à Argos ville de Cypre dans le temple d'Apollon Erithien. Il y avoit donc des gens qui diſoient qu'il avoit été tué dans cette Ile. Properce eſt de ce nombre lors qu'il dit dans la 13. Elegie du 2. livre,

Teſtis, qui nivoum quondam percuſſit Adonim
Venantem Idalio vertice, durus aper.

Il y avoit à Amathonte dans l'Ile de Cypre (m) un temple d'Adonis & de Venus. Strabon (n) dit que Byblos étoit le ſejour du Roi Cinyras, & qu'on y voioit des temples d'Adonis. Notez qu'Antoninus Liberalis conte que Myrrha, qu'il apelle Smyrna (o), étoit née au mont Liban, & que ſon pere s'apelloit Theias. Aparemment Panyaſis lui avoit donné le même nom, & non (p) pas celui de Thoas qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore. On le lit auſſi dans Probus ſur la 10. Eclogue de Virgile, avec cette circonſtance que ce Thoas étoit Roi de Syrie & d'Arabie; c'eſt d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(i) *Voiez Meurſius de inſula Cypro, l. 2. c. 9.* (k) *Apollodor. l. 3. pag. m. 238.* (l) *Metam. lib. 10.* (m) *Pauſan. in Bœoticis.* (n) *Strabo lib. 16. p. m. 520.* (o) *Cap. 34.* (p) *Vide Munkerum in Hygin. c. 58.*

(B) *Qu'elle l'enleva.*] Ce fait n'a été guere remarqué par les anciens Ecrivains: je m'en étonne, car il étoit connu d'un chacun. Les Peintres en faiſoient la matiere de leurs tableaux, tout comme du raviſſement de Ganymede: c'eſt ce que Plaute nous aprend.

ME. *Dic (q) mihi; numquâ vidiſti tabulam pictam in pariete,*
Ubi æquala certamitum raperet, aut ubi Venus Adonem?
PE. *Sæpe.*

(q) *Plaut. in Mercatoribus act. 1. ſc. 3.*

(C) *Un ſejour peu agreable en comparaiſon . . . des bois où elle ſuivoit Adonis qui étoit un grand chaſſeur.*] Liſez ce paſſage d'Ovide:

Abſtinet (r) & cœlo: cœlo præfertur Adonis:
Hunc tenet: huic comes eſt: aſſuetaque ſemper in umbra
Indulgere ſibi, formamque augere colendo,
Per juga, per ſilvas dumoſaque ſaxa vagatur.

(r) *Ovid. Metam. lib. 10. v. 532.*

Virgile repreſente Adonis ſous une autre idée que ſous celle de chaſſeur,

Nec (ſ) te pœnitent pecoris, divine poëta,
Et formoſi oves ad flumina pavit Adonis.

(ſ) *Virgil. Eclog. 10. v. 18.*

Peu de gens, ce me ſemble, ont parlé de ce mignon de Venus comme d'un Berger. Servius debite ſur ce paſſage certaines choſes qui ne ſont pas moins éloignées de la traditive commune que celle-là. Quelques-uns (t) ont dit que cette inclination pour la chaſſe étoit l'ouvrage des Muſes. Elles vouloient du mal à Venus, de ce qu'elle avoit inſpiré à pluſieurs d'entr'elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chanterent devant Adonis quelques airs qui lui donnerent une paſſion violente pour la chaſſe. C'eſt peut-être par là qu'il devint odieux à Diane, car gens de même metier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns (v) ont dit que la colere de Diane fut cauſe qu'un ſanglier tua ce jeune homme.

(t) *Tzetzes ſur Lycophron.*

(v) *Apollod. l. 3. pag. 238.*

(D) *Lors qu'un ſanglier lui eut tué ſon cher Adonis.*] Theocrite (w) feint que Venus s'étant fait amener ce ſanglier le querella rudement, mais qu'il lui fit ſes excuſes ſur la paſſion violente qui l'avoit ſaiſi à la vuë d'une ſi belle cuiſſe. Il la voulut baiſer, & le fit d'une maniere trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ſes defenſes meritoient d'être coupées, & qu'il les brûla lui-même. C'eſt ainſi qu'un (x) Ecrivain docte & poli a expliqué le dernier vers de cette idylle de Theocrite. Les editions portent ἴαυε νὺς ἰφέσας, *exuſſit amores*; mais il croit qu'il faudroit lire ἰδόντας, *dentes*, au lieu d'ἔρωτας. Ce terrible baiſer me fait ſouvenir d'une penſée du Cavalier Marin; il introduit le Dieu Pan qui ſe vante que les taches qu'on voit ſur la Lune ſont les impreſſions des baiſers qu'il lui a donnez. Il faloit qu'il y allât d'une grande force. Quelles careſſes! pour peu qu'on y ajoutât, elles reſſembleroient à celles des ſinges. On dit qu'ils étouffent quelquefois leurs petits à force de les careſſer. Qu'auroit dit Horace ſur tout ceci, puis que pour une bien plus petite choſe il a parlé de (y) cette maniere;

Sæve puer furens
Impreſſit memorem dente labris notam.
Non ſi me ſatis audias
Speres perpetuum dulcia barbare
Laſcivum ſcelus, ſæva Venus
Quinta parte ſui nectaris imbuit.

(w) *Theocr. Idyll. 31. ou 30. ſelon d'autres éditions.*

(x) *Mr. de Longepierre: voiez ſa traduction de Bion p. 47. édit. de Paris 1686.*

(y) *Horatii Od. 13. l. 1.*

Nous parlerons peut-être de ces ſortes de morſures dans l'article *Flora*.

NOTEZ qu'un très-bon Critique m'a fait ſavoir que la correction ἰδόντας pour ἰφέσας n'eſt point neceſſaire. *La veritable explication de ce vers*, dit-il, *eſt que le ſanglier τῶ κυρὶ περιπαθῶν, en ſe jettant dans le feu, ἔλυσε τὸς ἔρωτας, brûla en même tems ſes amours. Il y a non ſeulement de la raiſon, mais de la fineſſe à dire, que ce ſanglier brûlé auparavant par ſon amour, avoit trouvé à ſon tour le ſecret de le brûler. Politien a bien fait valoir cette penſée dans l'Epigramme qu'il fit ſur Pic de la Mirande, qui jetta au feu ſes vers d'amour. Ajoutez à tout cela, qu'il eſt bien difficile de s'imaginer comment l'amoureux ſanglier auroit pu mettre ſes dens au feu & les brûler, ſans ſe brûler lui-même.*

Digitized by Google

par un grand attirail de (E) ceremonies anniverſaires. Quelques Auteurs diſent que ce ne fut pas un ſanglier, mais un Dieu ſous la forme de cette bête qui tua Adonis. Ce fut Mars, β ſelon quelques-uns; ce fut Apollon, γ ſelon quelques autres. Mars, diſent ceux-là, fit le coup, afin de ſatisfaire ſa jalouſie, & pour ſe venger de Venus qui lui preferoit ce rival. Apollon, diſent ceux-ci, ſe porta à cet excés de violence, afin de venger ſon fils Erymanthus qui avoit été aveuglé pour avoir vu Venus * pendant qu'elle ſe lavoit, fraîche ſortie d'entre les bras de ſon Adonis. L'endroit de la plaie † ſemble indiquer quelque principe de jalouſie: mais la ſeconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont debité ‡ qu'Adonis étoit un hermaphrodite, qui entant que mâle jouïſſoit de Venus, & entant que femelle ſe donnoit à Apollon. D'autres ſans lui donner les deux ſexes, n'ont pas laiſſé de dire qu'il étoit le favori (F) de Venus & de Bacchus. Il y a un Scholiaſte ‡ qui aſſûre qu'Adonis fut aimé de Jupiter, & que Proſerpine (G) en devint amoureuſe dans les Enfers. Elle ne laiſſa pas d'avoir quelque compaſſion pour ſa rivale deſolée, qui

β Strabo in Eclog. 10. Firm. Matern. pag. 22. Nonnus, Dionyſ. l. 41. Cyrillus in Eſaiam.

γ Ptolem. Hephaſt. apud Photium pag. 472.

* Διότι ἴδοι λουομένην Ἀφροδίτην, ἀπὸ τῆς Ἀδώνιδος μείξεως. Quod poſt congreſſum cum Adonide lavantem Venerem vidiſſet. Id. apud eund. ib.

† Trux aper inſequitur, toroſque ſub inguine dentes Abdidit. Ovid. ib.

‡ Ptolem. Hephaſt. ubi ſupra, p. 485.

‡ Celui de Theocrite in Syracuſ. ſive eidyll. 15.

(a) Venus dans l'Idylle 31. de Theocrite le nomme ſon mari. Σὸν γὰρ νῦν ἄνδρ' ἴτυψας; Tun' meum virum percuſſiſti; Bion dans l'idylle ſur la mort d'Adonis repreſente Venus, ſoeurs mêmes, appellant ſon mari: & Ciceron de nat. Deor. l. 3. p. m. 639. parle d'une Venus de Syrie mariée à Adonis. Voiez l'idylle 15. de Theocrite, & Firm. Maternus, de err. prof. relig. p. m. 21.

(b) Amm. Marcell. l. 19. c. 1.

(c) Athen. lib. 7. pag. 291.

(d) Theocr. Eidyll. 15.

(e) Cicer. de Nat. Deor. l. 1.

(f) Auguſt. de civit. Dei l. 6. c. 7. Voiez auſſi Firm. Matern. ubi ſupra.

(g) Lucian. de Dea Syria.

(h) Theocrit Eidyl. 15. Voiez le ſommaire de cette idylle.

(i) Amm. Marcell. l. 22. c. 9.

(k) Plutar. in Alcib. p. 200. in Nicia pag. 532.

(l) Athen. lib. 10. in 22. pag. 456.

(E) *Grand attirail de ceremonies anniverſaires.*] Ariſtophane dans ſa Comedie de la paix compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Atheniens. Preſque tous les peuples de la Grece la celebroient: les femmes y joüoient le principal perſonnage en pleurant la mort de ce galant, ou de ce (a) mari de Venus. (b) *Femina miſerabili planctu in primævo flore ſucciſum ſpem genitis ſobtis fletibus conclamabant, ut lacrymare cultrices Veneris ſepe ſpectantur in ſollemnibus Adonidu ſacris.* Elles y faiſoient des funerailles en peinture, comme nous l'aprend Plutarque dans la vie d'Alcibiade, & dans celle de Nicias. Les Courtiſanes n'étoient pas des moins empreſſées à celebrer cette grande ſolennité, comme on le peut recueillir d'un paſſage du Poëte Diphilus raporté par (c) Athenée. On n'oublioit pas de dreſſer deux lits, dans l'un deſquels on couchoit la figure de Venus, & dans l'autre celle d'Adonis. C'eſt ce qu'on aprend de (d) Theocrite. Les Eſprits forts ſe moquoient d'un culte de Religion qui conſiſtoit à pleurer; *Quid* (e) *abſurdius quam . . . homines jam morte deletos reponere in Deos quorum omnis cultus eſſet futurus in luctu.* St. Auguſtin aprouve cette raillerie; *Sacra ſunt Veneris*, dit-il, (f) *ubi amatus ejus Adonis aprino dente extinctus juvenis formoſiſſimus plangitur.* Les peuples de Syrie étoient encore plus fous à cet égard là que les Grecs, puis qu'ils ne ſe contentoient pas de gemir & de pleurer, ils ſe donnoient auſſi la diſcipline, & après s'être fouëttez, & avoir aſſez pleuré, ils faiſoient le Sacrifice des morts pour Adonis, & ſe raſoient la tête. Les femmes qui ne vouloient pas être raſées, devoient ſe proſtituer tout un jour aux étrangers, & l'argent qu'elles gagnoient étoit emploié à un ſacrifice qu'on offroit à Venus. Le deuil finiſſoit par la joie, car on feignoit qu'Adonis avoit recouvré la vie. Lucien (g) qui nous aprend ces circonſtances, dit auſſi que les Syriens pretendoient qu'Adonis avoit été tué par un ſanglier dans leur païs. Voiez la remarque 1, où nous dirons entre autres choſes que cette fête ſe celebroit encore à Alexandrie au tems de St. Cyrille. La proceſſion étoit pompeuſe, puis que la Reine même y portoit le ſimulacre d'Adonis. Arſinoé femme (h) de Ptolomée Philadelphe reçoit ſur cela de l'encens de Theocrite. Les femmes qui accompagnoient la Reine portoient des fleurs & des fruits, & cent autres choſes. On pretend que tout cela & le ſimulacre même d'Adonis devoit être jetté dans la mer, ou dans des fontaines. Voiez Heſychius, Zenobius, Suidas, le Scholiaſte de Theocrite citez par Faſoldus à la page 75. & 76. de ſon Ierologie des anciens Grecs. Les jardins d'Adonis ont paſſé en proverbe pour ſignifier une choſe de paſſade, & qui n'eſt pas faite pour durer. C'eſt manifeſtement en ce ſens-là que Platon, que Plutarque, & que l'Empereur Julien ſe ſont ſervis de ce proverbe, dont l'origine venoit de ces pots, & de ces corbeilles de fleurs qu'on portoit en proceſſion pendant la fête d'Adonis. Voiez Eraſme à la page 23. de ſes Adages. Au reſte il y a de l'aparence que la celebration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Julien l'Apoſtat fit ſon entrée dans la premiere de ces deux villes l'an 362. lors qu'on y celebroit la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. (i) *Evenerat autem iiſdem diebus anniuo curſu completo Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabula fingunt, apri dente ferali deleto, quòd in adulto flore ſectarum eſt indicium frugum. Et viſum eſt triſte quod amplam urbem Principemque domiciliorum introeunte Imperatore nunc primùm ululabiles undique planctus & lugubres ſonus audiebantur.* Une pareille choſe parut de mauvais augure aux Atheniens en deux occaſions (k).

(F) *Favori de Venus & de Bacchus.*] Dans l'endroit où Athenée (l) raporte quelques exemples d'expreſſions énigmatiques, il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras; le voici.

Ὦ Κινύρα θαυμαῖε Κυπρίων ἀνδρῶν διυναμείλιε
Παῖς σοι κάλλιστος μὲν ἔφυ θνητοῖσιν τε
Πᾶσιν ἀείρεσιν, ἄλλα δ' ἀνὴρ δαίμων ἔχηλε
Ἦ μὰν ἀλιτροραίη λαπάρου ἰξύμοιο, ὁ δ' ἀλιτρός.
O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus podex eſt,
Infans tibi genitus eſt formoſiſſimus & pulcritudinis
Inter univerſos homines ſummopere admiranda.
Illum duo numina in poteſtate habebunt,
Occultis & avis cellibus alterum ille ſubiget, illum
vero alter.

Athenée ajoûte que cela ſignifioit Venus & Bacchus, car tous deux l'aimerent. Platon (m) le Comique avoit raporté cet Oracle. Il n'eſt pas le ſeul Poëte qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque (n) qui aſſûrent que Bacchus aiant vu le bel Adonis dans l'Ile de Cypre, en devint amoureux & l'enleva. Ce que Plutarque ajoûte eſt curieux, & pourroit en un beſoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de genealogies Orientales de la Religion, & de la Mythologie Paienne. Un des Interlocuteurs de Plutarque ſoutient fort ſerieuſement & fort gravement, qu'Adonis & Bacchus ſont la même Divinité, & que les Juifs s'abſtenoient du porc à cauſe qu'Adonis avoit été tué par un ſanglier. Or il pretend que leur Religion, leurs fêtes, leurs ceremonies étoient à-peu-près ce qu'on faiſoit dans la Grece pour Bacchus; & il dit même que leurs Levites étoient ainſi apellez à cauſe de λύειν ou d'ὑειν, *Lyſius*, *Evius*, deux noms de cette Divinité. Auſone (o) declare que Bacchus, Oſiris, Adonis, &c. étoient un ſeul & même Dieu. (p) Macrobe va encore plus loin.

(G) *Proſerpine en devint amoureuſe dans les Enfers.*] S'il en faut croire Apollodore (q), elle n'attendit pas tant à l'aimer; & n'attendit pas même qu'il fût ſorti du berceau. Venus charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, & ne le montra qu'à Proſerpine. Celle-ci proteſta qu'elle le vouloit garder. Il falut que Jupiter prononçat ſur le different, & voici de quelle maniere il le partagea; qu'Adonis ſeroit libre pendant les quatre premiers mois de l'année, & qu'il paſſeroit auprès de Proſerpine les quatre ſuivans, & auprès de Venus les quatre autres. Il auroit mieux valu mettre la portion d'Adonis au milieu de l'an; & peut-être l'avoit-on ainſi dit, avant que les Abbreviateurs ou les Copiſtes d'Apollodore euſſent mis ſa Bibliotheque dans l'etat où nous l'avons. Quoi qu'il en ſoit Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avoit données; il y renonça en faveur de Venus, car il lui fit preſent de ſes quatre mois. D'autres (r) diſent 1. Que la Muſe Calliope chargée de la deciſion de cette diſpute par Jupiter, ordonna qu'Adonis ſeroit ſix mois à Venus, & ſix mois à Proſerpine. 2. Que Venus indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle vouloit avoir tout entier elle ſeule, inſpira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée fils de Calliope, que chacune le voulant ôter aux autres, elles le mirent en cent pieces. L'une des plaintes que Venus fait de ſon fils dans les (s) Dialogues de Lucien, eſt qu'il l'envoie courir tantôt ſur le mont Ida pour Anchiſe, tantôt ſur le mont Liban pour le bel Aſſyrien, dont il lui enlevoit la moitié par le ſoin qu'il avoit pris de le faire aimer de Proſerpine. Arnobe (t) & Clement (v) Alexandrin ont parlé des amours de cette derniere Déeſſe pour Adonis; & c'eſt ſans raiſon que Sylburgius voudroit mettre dans le Pere Grec Ἄϊδωνι, au lieu de Ἄϊδωνιδι; car ſi on liſoit Ἄϊδωνι, on feroit dire à Clement Alexandrin une fauſſeté, ſavoir que l'amour de Proſerpine pour Pluton étoit un adultere. Meziriac eſt l'auteur de cette derniere remarque. Voiez la page 403. de ſon Commentaire ſur les Epitres d'Ovide. Le jugement de Calliope me fait ſouvenir de ces deux vers,

* *Et* (w) *vitula tu dignus & hic, & quiſquis amores*
Aut metuet dulces, aut experietur amaros.

(m) In Adoniaz. apud Athen. ib.

(n) Plut. Sympoſ. l. 4. c. 5.

(o) Auſon. Epigr. 30.

(p) Macrob. Saturnal. l. 1. c. 18. & 21.

(q) Apoll. Bibl. l. 3. p. m. 240.

(r) Hyginus. Aſtronom. l. 2. c. 7.

(s) Lucian. Dial. Veneris & Lunæ.

(t) Arnob. lib. 4. pag. 145.

(v) Clem. Alex. in Protrep. pag. 21.

(w) Virgil. Ecl. 3. v. 99.

Digitized by Google

qui demandoit avec inſtance la reſurrection de ſon Amant β : elle voulut bien conſentir à s'en paſſer pendant ſix mois en faveur de Venus. Il fut donc dit qu'Adonis paſſeroit ſix mois avec Venus, & ſix mois avec Proſerpine. Le Scholiaſte que j'ai cité nous dit là-deſſus le (H) blanc & le noir ; & quelques-uns ne parlent pas ſi avantageuſement de γ la complaiſance de Proſerpine. On allegoriſe ce partage d'année, comme s'il faloit entendre par là ou le tems δ que les ſemences ſont ſucceſſivement ſous la terre & ſur la terre, ou le tems ε emploié par le ſoleil à parcourir tour-à-tour les ſignes meridionaux du Zodiaque, & les ſignes ſeptentrionaux. Ces explications me paroiſſent moins ſolides, que la penſée de ceux qui * reduiſent la fable d'Adonis à l'hiſtoire d'Oſiris. Les anciens ne convenoient pas du païs où étoit la ſcéne d'Adonis ; les uns la mettoient dans la Syrie, les autres dans l'Ile de Cypre, ou en Egypte, comme on le verra dans les remarques. On a dit d'Hercule deux choſes bien opoſées par raport à nôtre Adonis ; l'une qu'il en fut amoureux †, & que la jalouſie porta Venus à indiquer au Centaure Neſſus comment il pourroit dreſſer des embûches à Hercule ; l'autre que ce Heros voiant ſortir beaucoup de monde d'un temple dans une ville de Macedoine, y voulut entrer pour y faire ſes devotions ; mais qu'aiant apris qu'Adonis étoit la Divinité qu'on y adoroit, il s'en moqua ‡. Quelcun ⸸ debite qu'Adonis étoit né de Jupiter, ſans le concours d'aucune femme. St. Jerôme a cru que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête (I) d'Adonis. Au reſte il eſt difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint que Venus cacha, ou même qu'elle enterra ce ſien mignon ſous des (K) laituës, puis qu'ils obſervoient

β *Vide Selldenum de Diis Syris l. 2. c. 11. p. m. 259. & la remarque I.*

γ *Voiez la remarque G.*

δ *Scholiaſtes Theocriti.*

ε *Macrobius Saturnal. l. 1. c. 21.*

* *Voiez le 3. volume de la Bibliotheque Univerſelle p. 7. Berkelius in Stephanum Byzant. voce Ἄμαθους.*

† *Prol. Hephaſt. apud Photium, pag. 473.*

‡ *Schol. Theocriti, ad verſ. 21. eidyll. 5. Zenobius & Apoſtolius in Proverbiis.*

⸸ *Val. Probus in Ecl. 10. Virgil. ex Philoſtephano.*

(H) *Nous dit là-deſſus le blanc & le noir.*] D'un côté & avec peu de vraiſemblance, qu'Adonis ſejournoit ſix mois chez Proſerpine, & ſix mois chez Venus, ſans les (a) toucher, lit à part ; & de l'autre qu'il paſſoit ſix mois entre les bras de (b) Proſerpine, & autant entre les bras de Venus. Remarquez qu'on diſoit quelque choſe de ſemblable touchant les conventions de Ceres & de Pluton, ſavoir qu'il fut accordé que Proſerpine demeureroit avec lui ſix mois, & qu'elle iroit achever l'année chez Ceres. Les anciens n'étoient point aſſez feconds ; ils apliquoient à trop de ſujets le denoüement de leurs fables. D'ailleurs l'Egypte, la Phenicie, l'Ile de Cypre, qui ont été la ſcéne d'Adonis, ne ſont pas aſſez éloignées du ſoleil depuis le mois de Septembre juſques au mois de Mars, pour qu'on puiſſe dire qu'Adonis eſt alors dans le ſepulcre, ou dans les Enfers : & je ne ſai pas à quoi ſongeoit Mr. Morери, avec *ces ſix mois que les jours ſont ſi courts & les nuits ſi longues.* Dans les païs dont je parle la difference du plus long jour de l'année, & du plus court ne donne point lieu à cette expreſſion. Il y auroit bien d'autres choſes à corriger dans l'Adonis de cet Auteur.

(I) *Que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête d'Adonis.*] Saint Jerôme a cru que le Thammus de ces (c) paroles d'Ezechiel, *Il me fit entrer par l'iſſuë de la porte de la maiſon de l'Eternel qui eſt vers Aquilon, & voici il y avoit La des femmes qui eſtoient aſſiſes pleurant les Thammus*, eſt Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête ; d'abord on pleuroit Adonis comme mort, & puis on le chantoit & on le loüoit comme revenu au monde ; *Plangitur (d) a mulieribus quaſi mortuus, & poſtea reviviſcens canitur atque laudatur.* St. Cyrille nous aprend diverſes particularitez de cette fête. Il dit (e) qu'on la celebroit encore dans Alexandrie ; & quand il explique ces paroles (f), *Malheur ſur le païs . . . . qui envoye par mer des Ambaſſadeurs, & ce en des vaiſſeaux de jonc ſur les eaux*, il veut que l'on les entende des lettres que l'on envoioit pour faire ſavoir qu'Adonis étoit retrouvé. *Ils (g) prenoient*, dit-il, *un vaſe de terre, & enfuite écrivant une lettre aux femmes de Biblos comme ſi Adonis eut été veritablement retrouvé & la mettant dans ce vaſe ils le ſcelloient, & le mettoient ſur la mer après avoir employé quelques ceremonies. Ce vaſe à ce qu'ils aſſuroient, ſe rendoit de lui même à Biblos dans certains jours de l'année, & quelques femmes cheries de Venus s'y recevant ce joient de pleurer après avoir ouvert la lettre, comme ſi Venus eut retrouvé ſon Adonis.* Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton que les Egyptiens y envoioient tous les ans, ſans autre ceremonie que de la jetter dans la mer. Les vens la portoient tout droit à Byblos dans ſept jours, qui étoit le tems ordinaire qu'on emploioit pour paſſer d'Egypte à cette ville. Procope de Gaze (h) raconte ceci tout de même que Saint Cyrille. Selon ce dernier les Grecs croioient que Venus étoit déſcenduë dans les Enfers pour le recouvrement d'Adonis, & comme ils diſoient qu'à ſon (i) retour l'on avoit ſu qu'elle l'avoit retrouvé, il faloit que les commencemens triſtes & lugubres de la fête ſe terminaſſent par de grandes rejoüiſſances.

(K) *Sous des laituës.*] C'eſt Callimachus qui a dit (k) que Venus cacha Adonis ſous des laituës. Selon Cratinus elle en fit autant à Phaon pour qui elle avoit beaucoup d'amour. Qu'avoit fait Athenée de ſon bon ſens, lors qu'il avança que les Poëtes ont voulu ſignifier par une ſemblable allegorie, que les laituës cauſent une eſpece d'impuiſſance à ceux qui en mangent ordinairement ? Si elles avoient cette vertu, Venus les auroit-elle choiſies pour en faire une couverture à ſes mignons ? Ne les eut elle pas abhorrées juſqu'au nom & à la vuë ? N'eut elle pas craint que leur ſimple attouchement ne fit un mauvais effet ? Remarquez une difference entre Callimachus & Eubulus ; ce dernier a dit (l) qu'après qu'Adonis fut mort, Venus l'enterra ſous des laituës, d'où il infere que cette plante n'eſt bonne que pour les morts. L'origine de tous ces contes pourroit bien être ce que l'on diſoit, qu'Adonis aiant bien mangé d'une certaine laitue qui croiſſoit dans l'Ile de Cypre fut tué par un ſanglier. Ceux qui feront reflexion ſur l'endroit où le ſanglier le bleſſa, trouveront ſans peine le denouement de tout ceci. Adonis étoit devenu impuiſſant pour avoir trop mangé de ces laituës ; voila pourquoi on a feint qu'après cela il reçut à l'aine une bleſſure mortelle. Il ne faut donc point preferer le mot (m) κιλαφαγὼν à celui de καλαφαγὼν, & il eſt beaucoup plus raiſonnable de penſer que Nicander a parlé de cette laitue comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un aſyle qu'Adonis chercha contre le ſanglier.

(l) *Apud Athen. ib.*

(m) *Dans le paſſage de Nicander raporté par Athenée ibid.*

J'AVERTIRAI mon lecteur que Mr. de la Monnoie n'eſt pas de ce ſentiment. Voici une remarque qu'il a bien voulu me communiquer. „ Le κιλαφαγὼν des „ Manuſcrits eſt preferable de beaucoup au καλαφαγὼν „ des Imprimez. Nicandre dans l'endroit que cite „ Athenee parle d'une ſorte de laitue ſous laquelle, „ dit-il, Adonis s'étoit refugié lors que le ſanglier le „ tua. Cela fait un fort bon ſens, au lieu qu'il y en auroit trop peu à dire que c'eſt de cette laitue qu'Adonis avoit trop mangé lors que le ſanglier le tua ; l'expreſſion ne ſeroit ni claire ni ſuivie, & ce ne ſeroit „ qu'un mélange confus de l'allegorie & de la fable. „ Il faut prendre garde de plus que θρίδακ etant du te„ minin, il faudroit ἣν ou ἣν καλαφαγὼν, parce qu'alors „ ἃ ſe prend adverbialement pour *quo.* „ Il eſt certain que Caſaubon (n) a preferé καλαφαγὼν à καλαφαγὼν : il a confirmé ſon ſentiment par les paroles qui ſe trouvent dans la même page d'Athenée, *le καλὰς θριδακίνας (o) ἀναφύσας, in pulchris lactucis abdidiſſe* : mais il auroit dû prendre garde qu'Athenée ne les raporte qu'après avoir cité un long paſſage d'un (p) Poete, qui a dit que ſi quelcun mange de ces laituës, il ne peut rien faire avec une femme. Remarquez bien que les paroles de ce Poete ſuivent immediatement ce qu'a dit Nicander. Or c'eſt un ſigne qu'Athenée n'a point écrit ἃ καλαφαγὼν, mais ἣν ou ἣν καλαφαγὼν. C'en eſt un ſigne d'autant plus clair, que nous voions que cet Auteur aiant cité Callimaque, qui a dit que Venus cacha Adonis ſous des laituës, obſerve que c'eſt une allegorie deſtinée à montrer que ceux qui mangent ordinairement de cette herbe, deviennent lâches & invalides par raport à cette Deeſſe : Ἀλληγορίαν τῶν ποιητῶν ὅτι καθάπερ οἱ πρὸς ἀφροδίσια ἐν συνηθείᾳ χρώμενοι θριδακῖ. *Eo quidem allegoria Poetis innuentibus qui aſſidue lactuca vejcuntur ad Venerem eſſe invalidos.* Il ne faut point ſe faire une afaire de ce que Nicander auroit mêlé fort confuſément l'allegorie avec la fable, car les Poetes ſont tout pleins de ce mélange. Remarquons de plus qu'il a entendu très-mal le mot qu'il a voulu expliquer. (q) Athe-

(n) *Caſaub. in Athen. lib. 2. c. 23. pag. 144.*

(o) *Caſaubon dit καλαφύσας. C'eſt le même ſens.*

(p) *Ampſis in Lalerno.*

(q) *Athen. ubi ſupra.*

(a) Ἵνα τῇ συγκαθεύδοντι μὴ προσκρούσωσι. (b) Ἐξ ἡμίσους ἐνοίκιον ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Ἀφροδίτης ἔσεσθαι καὶ ἐν ταῖς ἀγκάλαις τῆς Περσεφόνης. (c) *Ch. 8. v. 14. je me ſers de la verſion de Geneve.* (d) *Hieron. lib. 3. Comment. in Ezechiel.* (e) *Cyrill. in Eſaiam l. 2.* (f) *Eſaïe ch. 18. v. 1. & 2.* (g) *Je me ſers de la traduction de Mr. de Longe-Pierre, qui raporte ce paſſage dans ſes notes ſur Bion. p. 45.* (h) *Procop. Gaz. comment in Eſai. c. 18.* (i) Ἀνήλθεσθαι δὲ ἐξ Ἅιδου καὶ μετὰ τὴν ἀνεύρεσιν λαμπρὰν τὴν ἑορτὴν ποιεῖσθαι συνηθῶς καὶ ἀναστηρίτους. (k) *Apud Athenæum l. 2. c. 28. p. 69.*

Digitized by Google

voient que cette plante rend inhabile à l'acte venerien. On comprendroit peut-être leur allegorie, s'ils avoient entendu par là que Venus avoit mis sur les dens son favori, & qu'elle l'avoit fait tellement passer par l'alembic, qu'il n'étoit plus comparable qu'à la *terra damnata*, & qu'au *caput mortuum* des Chymistes: mais ils ne parlent pas d'une telle explication. Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort (*L*) de sa blessure. Il y avoit auprès de Byblos une riviere nommée ADONIS, qui descendoit du mont Liban. Elle devenoit rouge une fois l'an, à cause que les vens y transportoient beaucoup de poussiere qui ressembloit à du vermillon. On ne manquoit pas alors de dire que c'étoit le tems de pleurer Adonis; que c'étoit le tems où il recevoit des blessures sur le Liban β, & où son sang couloit dans cette riviere.

β *Lucian. de Dea Syria.*

ADRASTE Roi d'Argos, fils de Talaüs γ & de Lysianasse, fille de Polybe Roi de Sicyone, s'aquit une grande reputation dans la fameuse guerre de Thebes, où il s'engagea pour soutenir les droits (*A*) de Polynice son gendre, qui avoit été δ exclus de la couronne de Thebes par Eteocle son frere, nonobstant les conventions passées entre eux. Adraste suivi de Polynice, & de Tydée son autre gendre, de Capanée, & d'Hippomedon fils de ses sœurs, d'Amphiaraüs son beau-frere, & de Parthenopée ξ marcha contre la ville de Thebes: & c'est là cette expedition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les Poëtes. Ils y perirent tous, à la reserve d'Adraste que son cheval sauva. C'étoit un cheval d'importance nommé Arion: il en faudra parler en son lieu. Cette premiere guerre fut suivie de quelques autres; car Adraste n'aiant pu obtenir les corps des Argiens qui avoient été tuez devant Thebes, eut recours aux Atheniens π, qui sous la conduite de Thesée contraignirent le nouveau * Roi de Thebes à faire ce que souhaitoit Adraste. Cette satisfaction ne termina point la guerre; car les fils de ceux qui avoient si mal reüssi dans la premiere expedition en firent une seconde dix ans après, qui fut nommée la guerre des (*B*) *Epigones*; & qui se termina par la prise & par le saccagement de Thebes. Aucun des chefs † n'y perit, excepté Ægialeus fils d'Adraste. Ce fut une espece de compensation ‡ pratiquée par la fortune. Cette perte toucha si sensiblement Adraste, d'ailleurs affoibli par sa vieillesse, qu'il en ↓ mourut (*C*) de chagrin à Megare, comme il ramenoit l'armée victorieuse qui avoit

γ *Pausan. l. 2. p. 50.*

δ *Pausan. l. 9 p. 286.*

ξ *Hygin. c. 70. Apollod. l. 3. Diodor. Sicul. l. 5. c. 6.*

π *Pausan. l. 1. p. 37.*

* *Eteocle & Polynice s'etoient entretuez.*

† *Hygin. c. 71.*

‡ *Voiez la remarque H.*

↓ *Pausan. l. 1. p. 43.*

(*a*) *Voiez la Bibliotheque Universelle ubi infra, pag. 28.*

sur Λίγιαλὸν φασὶ παρὰ Κυπρίων Σφάκτρα. Lactucam à Cypriis dicit vocari Brentbin. Il a pris un (*a*) sapin pour une laitue. Cette faute l'a dû conduire à changer la tradition, car il a bien vu qu'il eût été ridicule de supposer qu'Adonis se refugia sous une laitue. Il a donc conté qu'elle lui servit d'aliment.

(*L*) *Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure.*] Consultez sur cela le troisieme tome de la Bibliotheque (*b*) Universelle. On peut ajoûter aux remarques que l'on y trouve (*c*) un passage de Ptolomée fils d'Hephestion; c'est celui où il est dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphorion,

Κωκυτὸς μὲν ἔπειτα τὸν ἀφελέα νίζετο Ἄδωνιν.
Solus Cocytus suo vulnera lavit Adonim.

(*b*) *Pag. 31.*

(*c*) *Apud Photium pag. 472.*

n'a pas été entendu. Il signifie toute autre chose que ce que l'on pense; car il nous aprend qu'un certain Cocyte disciple de Chiron avoit gueri Adonis de la blessure du sanglier. Les ceremonies de la fête nous doivent persuader qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligeoit au commencement comme s'il eût été mort, & ensuite l'on se rejouissoit comme s'il fût revenu au monde. (*d*) „ Il n'est pas difficile de devi„ ner que l'on a formé cette fable sur quelques ex„ pressions fortes des Egyptiens ou des Pheniciens, „ qui disoient que ceux qui étoient gueris d'une gran„ de maladie, ou échappez d'un grand peril, avoient „ été tirez du tombeau. On en trouve divers exem„ ples dans les Pseaumes.„ Ajoûtez à cela „que (*e*) „ c'étoit la coutume des Orientaux, de consacrer des „ figures d'or des parties du corps dans lesquelles ils „ avoient été incommodez. On en trouve un exem„ ple dans le I. liv. de Samuel ch. VI. v. 4. Adonis „ ayant été blessé dans l'aine & étant gueri de sa bles„ sure, il consacra un *phallus* d'or . . . . L'on avoit „ un très-grand respect pour cette figure dans les mys„ teres d'Osiris.„ Nous trouvons ici la confirmation de la remarque precedente; les nuages se dissipent, on commence à voir le jour. Venus crut avoir perdu pour jamais non pas la vie, mais le sexe de son mari; soit qu'effectivement un sanglier lui eût maltraité cette partie, soit qu'un sortilege, ou bien quelque autre principe que nous ne connoissons pas y eût jetté un devolu, & une funeste mortification; voilà le sujet de ses larmes. Mais la plaie aiant été consolidée, ou le charme aiant été levé, Venus se persuada que son mari ressusciteroit, & qu'il lui revenoit du plus profond des Enfers; voilà le sujet de sa joie: & afin de conserver la memoire de tout cela plus mysterieusement, & plus honorablement tout ensemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis seroit celebrée de telle & de telle maniere. Il seroit aisé d'adapter à cette hypothese les explications de Macrobe; son soleil descendant aux parties inferieures du Zodiaque, & puis remontant aux superieures; son sanglier l'image du froid, & par consequent de ceux qui apartienent au titre *De frigidis & maleficiatis*; sa Venus desolée, à cause qu'elle est veuve de son soleil, & puis riante au retour de ce bel astre qui la rend feconde. Chacun voit qu'il ne seroit pas difficile de faire usage des conventions de Venus & de Proserpine, je veux dire de ces semences concentrees au sein de la terre pendant quelques mois, dont elles sortent enfuite pour la propagation de l'espece.

(*d*) *Bibliotheq. Univers. t. 3. pag. 31.*

(*e*) *Ibid. pag. 33.*

(*A*) *Les droits de Polynice son gendre.*] Pausanias dit (*f*) qu'Adraste avoit marié sa fille avec Polynice avant les disputes pour la succession de Thebes, mais d'autres pretendent que ce mariage ne se fit qu'après que Polynice exclus par son frere se fut retiré chez Adraste. Ils content (*g*) que Tydée s'y retira en même tems, & que ces deux refugiez étoient couverts celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion; ce qui fut cause qu'Adraste leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un Oracle (*h*) qui lui avoit commandé de les marier avec un sanglier & un lion. Le suplément de Moreri dit faussement que Tydée interrogé pourquoi il portoit la peau d'un sanglier, repondit que c'étoit parce qu'Oenée son pere etoit le vainqueur du *sanglier de Calydonie*. Il ne fit point cette reponse; & ce n'étoit point Oenée, mais Meleagre qui avoit tué ce furieux sanglier. On raporte mal dans le même suplément l'Oracle qui avoit éte rendu à Adraste.

(*f*) *Pausan. lib. 9. pag. 286.*

(*g*) *Hyg. c. 69. Apollodore l. 3. dit que l'un d'eux portoit sur son bouclier la figure d'une tête de sanglier.*

(*h*) *Il est dans la Scholiaste d'Euripide ad Phœniss. v. 415. Voiez aussi Stace, Theb. l. 2. v. 395.*

(*B*) *La guerre des* Epigones.] Si l'on avoit bien pris garde en composant le 3. Volume de Moreri, que cette guerre n'est posterieure à la precedente que de dix ans, on n'auroit pas traduit le mot d'*Epigones*, par *ceux qui naquirent apres le siege de Thebes*: on se seroit contente de dire *ceux qui survécurent à leurs peres*, ou bien on eût dit en general, *les descendans des premiers Chefs*.

(*C*) *Qu'il en mourut de chagrin.*] Le suplément lui impute *de s'être jetté dans le bucher de son fils*, & cite Hygin *fab.* 242. & Herodote *liv. 5.* Or il est à remarquer qu'Herodote ne dit rien d'Adraste, qui ait été emploié dans cet article du suplément. La seule chose que l'on pourroit soupçonner avoir été prise d'Herodote est au commencement de l'article en ces termes: Adraste *fut obligé de se retirer en la ville de Sicyone chez le Roi Polybe qui lui fit un bon accueil, & lui donna sa fille Amplitée en mariage*; mais cela même est fort éloigné d'Herodote, qui dit que Polybe laissa son Roiaume par testament à Adraste fils de sa fille. Voiez la remarque suivante. La citation d'Hygin est encore plus mauvaise; car Hygin ne parle point là de nôtre Adraste, mais d'un autre qui fut pere d'Hipponoüs, & qui se jetta dans le feu pour obeir à un ordre d'Apollon: Hipponoüs par le même principe en fit tout autant. L'Auteur de l'*Index* d'Hygin dans l'édition d'Amsterdam 1681. donne pour fils à Hercule cet Adraste, & cet Hipponoüs, & neanmoins il pretend que le même Adraste est le pere d'Ægialée, dont Hygin parle au chapitre 71. & qui est visiblement le beau-pere de Polynice & le fils de Talaüs. C'est avoir mal entendu ces paroles: (*i*) *Hercules Jovis filium ipse sese in ignem misit. Adrastus & Hipponous ejus filius ipse se in ignem jecerunt ex responso Apollinis.*

(*i*) *Hygin. c. 242.*

Digitized by Google

avoit pris la ville de Thebes. C'eſt une marque qu'il fut en perſonne (D) à la ſeconde expedition, de quoi pourtant il n'y a gueres d'Ecrivains qui aient parlé. Ceux de Megare honorerent beaucoup ſa memoire; mais ce n'étoit rien en (E) comparaiſon de ce que firent ceux de Sicyone. Ceux-ci lui dreſſerent un tombeau au milieu de leur grande place; & lui inſtituerent des fêtes & des ſacrifices qu'ils celebroient chaque année pompeuſement. On peut voir dans Herodote β comment Calliſthene Tyran de Sicyone fit ceſſer ces choſes en haine des Argiens. Il faut ſavoir qu'Adraſte avoit été Roi de γ Sicyone, en vertu du teſtament de Polybe ſon aieul maternel, chez qui il ſe refugia une fois ſe voiant contraint (F) de ſortir d'Argos; & que pendant ſon regne il rendit fort illuſtre la ville de Sicyone δ, par des jeux Pythiques ξ qu'il y établit. Il y a des Ecrivains qui remarquent que ſon Roiaume hereditaire fut celui de Sicyone, & qu'il obtint celui d'Argos par élection; la douceur de ſon naturel aiant été cauſe que ceux d'Argos (G) le prierent de venir humaniſer leurs mœurs barbares. Homere η ne dit pas tout cela, mais ſeulement qu'il regna en premier lieu à Sicyone. Servius le dit auſſi ſur le 6. livre de l'Eneïde, & on lit la même choſe dans Pindare θ, & dans ſon vieux Scholiaſte. Ordinairement on ne lui donne * que deux filles, Argie femme de Polynice, & Deipyle femme de Tydée; mais il eut encore deux fils, Ægialeus & Cyanippus, & une fille qui s'apelloit Ægialée, qui épouſa Diomede ſon neveu fils de Tydée, & le chagrina extremement par ſes impudicitez. Quelques-uns diſent qu'il fut le premier qui bâtit un temple à la Déeſſe Nemeſis, & que (H) de là vient qu'elle a eu le nom d'Adraſtée. Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui qui bâtit le premier autel à cette Déeſſe, le bâtit † ſur la riviere d'Æſepe dans la Phrygie. On ne trouve point que nôtre Adraſte ait jamais été en Aſie, & nous trouvons un Roi de ce nom dans la Phrygie ‡ au tems du ſiege de Troie. Il vaut donc mieux attribuer l'établiſſement de ce culte de Nemeſis à un Prince Aſiatique nommé Adraſte, qu'à un Roi d'Argos de même nom. Herodote ‖ parle d'un ADRASTE qui ſe refugia à la Cour de Creſus Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le fils de ce Roi. L'article de cet Adraſte eſt aſſez (I) bon dans le Dictionaire de Moreri.

ADRIANI (JEAN BAPTISTE) né à Florence l'an 1511. d'une famille Patricienne, a écrit en Italien l'Hiſtoire de ce qui ſe paſſa de ſon tems. Son Ouvrage eſt une continuation de Guicciardin, & commence (AA) à l'an 1536. Le jugement & la bonne foi, la diligence & l'exactitude y regnent beaucoup, & il paroît que Coſme Grand Duc de Toſcane, Prince d'un eſprit

α *Herod. lib. 5. c. 67.*

γ *Id. ib. Voiez auſſi Pauſan. l. 2. p. 50.*

δ *Pindar. Nem. Od. 9.*

ξ *Les Scholiaſtes de Stace apud Barthium, t. 2. pag. 361. in hæc verba Statii Theb. l. 2. v. 179.* Quis te ſolio Sicyonis avitæ Excitum infienos componere legibus Argos Neſciat?

η *Homer. Il. l. 2. v. 79.*

θ *Pindar. ubi ſupra.*

* *Stat. Theb. l. 1. v. 393.*

† *Antimachus apud Strabonem, l. 13. pag. 405.*

‡ *Homer. Iliad. l. 2. v. 337. deſcript.*

‖ *Herod. lib. 1. c. 35. & ſeq.*

(a) *Pindar. Pythi. Od. 8*

(b) *Schol. Pindari in Od. 9. Nem.*

(c) *Dieuteuchides lib. 3. Hiſtor. Megarica.*

(d) *Pindar. Nem. Od. 9.*

(e) *Diod. Sicul. lib. 5. c. 6.*

(f) *Apollodor. lib. 3. p. m. 187.*

(g) *Barth. in Stat. t. 2. p. 870. Voiez auſſi pag. 914.*

(D) *Qu'il fut en perſonne à la ſeconde expedition.*] Je puis joindre à Pauſanias un ſecond temoin, ſavoir Pindare, qui dit (a) poſitivement qu'Adraſte aiant recueilli les os de ſon fils, ramena heureuſement l'armée à Argos. Il ne le fait donc point mourir en chemin à Megare, comme fait Pauſanias; mais neanmoins voilà deux autoritez uniformes ſur ce point-ci; qu'Adraſte ſe trouva à la 2. guerre de Thebes.

(E) *En comparaiſon de ce que firent ceux de Sicyone.*] Le Scholiaſte de Pindare (b) raporte que (c) Dieuteuchide ſoutient qu'on n'avoit à Sicyone que le cenotaphe d'Adraſte, & que ſon veritable tombeau étoit à Megare.

(F) *Se voiant contraint de ſortir d'Argos.*] On a dit dans le ſupplement de Moreri qu'Adraſte *fut chaſſé* du Roiaume d'Argos *par Amphiaraus ſon beau-frere, & obligé de ſe retirer en la ville de Sicyone*; mais par une negligence peu excuſable, on n'a cité perſonne qui ait dit cela: c'eſt donner bien du pais à courir à un lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché qu'enfin j'ai trouvé une ſource dans Pindare (d) où j'ai vu qu'Adraſte ſortit d'Argos, & qu'il ſe retira à Sicyone, à cauſe des attentats d'Amphiaraüs, & à cauſe du renverſement de la famille de Talaüs, laquelle n'avoit plus la ſouveraine puiſſance. Ce Poëte ajoûte qu'Adraſte arrêta le cours de ce mal, & que le mariage d'Eriphyle avec Amphiaraüs fut le lien qui reünit les eſprits par la pacification des troubles. Amphiaraüs n'étoit donc pas beau-frere d'Adraſte, quand ce dernier fut obligé de ſe retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce Prince fugitif ait epouſé la fille du Roi Polybe, ni que Talaüs ait été tué par Amphiaraüs; mais l'un & l'autre de ces deux faits dont le premier eſt ſi oppoſé à Herodote, ſe trouvent dans le Scholiaſte de Pindare. Diodore de Sicile (e) dit, que le mariage d'Amphiaraüs avec Eriphyle ſœur d'Adraſte n'apaiſa point les differens, puis qu'un peu avant la guerre de Thebes ces deux beaux-freres diſputoient encore à qui regneroit. Ils furent diviſez ſur un autre point; Amphiaraüs ne vouloit pas être de l'expedition, & Adraſte ſouhaitoit paſſionnement qu'il en fût. Eriphyle fut choiſie l'arbitre de tous leurs demêlez, & donna gain de cauſe à ſon frere. Apollodore (f) dit en partie la même choſe, quoi qu'allez confuſement. Barthius (g) a mal raporté ce que dit Diodore de Sicile; car il ſupoſe qu'Eriphyle étoit fille d'Adraſte. La verſion Latine de cet Hiſtorien imprimée à Bâle en 1548. dit fauſſement qu'Eriphyle adjugea la couronne à ſon mari.

(G) *Ceux d'Argos le prierent.*] Si Mr. Moreri avoit ſu cela, il ſe ſeroit bien garde de dire qu'Adraſte *après 4. ans de regne quitta la ville de Sicyone ſans qu'on en ſache le ſujet, & vint regner à Argos où il eut deux (h) filles*, &c. Mais quoi qu'il en ſoit voici un morceau pour le pyrrhoniſme hiſtorique; les anciens ápointez contraires ſur les deux Roiaumes d'Adraſte, je veux dire ſur l'ordre & le titre de la poſſeſſion. Voiez l'article *Talaüs*.

(h) *Il faloit dire trois filles & deux fils.*

(H) *Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adraſtée.*] Le Scholiaſte de Pindare veut que ce nom ait été donné à la Déeſſe Nemeſis, à cauſe de la compenſation dont j'ai parlé. Adraſte avoit été le ſeul des chefs qui ne perit point à la premiere guerre de Thebes, & ſon fils fut le ſeul des chefs qui perit à la ſeconde. Le contrepoids eſt beaucoup plus juſte ſelon l'hypotheſe de ceux qui donnent toute la conduite de la ſeconde guerre aux Epigones; mais ceux qui pretendent qu'Adraſte y alla, & qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuſe, ſupoſent neceſſairement qu'il y commandoit. C'étoit donc à lui à y perir, afin que la balance devint égale entre lui & les ſix collegues qu'il avoit eus la premiere fois.

(I) *Eſt aſſez bon dans le Dictionaire de Moreri.*] Je n'y ai trouvé que les petites fautes ſuivantes. I. On y fait Adraſte fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas, & petit-fils de Gordius, conformément à la traduction Latine d'Herodote. Je ſai bien que le texte Grec porte qu'il étoit fils (i) de Gordius & petit-fils de Midas; mais je ſai auſſi d'une part que Mr. Moreri n'étoit pas homme à rectifier les verſions par les originaux Grecs, & de l'autre qu'il y a une leçon Grecque conforme à la traduction. II. On ne devoit pas ſuprimer que Creſus uſa envers Adraſte des ceremonies expiatoires que l'on emploioit pour la purification des homicides involontaires. III. Il ne faloit pas dire qu'Adraſte ſe tua ſur le corps du fils de Creſus, mais ſur ſon tombeau; car Herodote remarque que Creſus aiant excuſé & conſolé le meurtrier fit enterrer ſon fils. IV. Enfin il ne faloit pas citer *Clio* ou *l.* Les noms des Muſes donnez aux livres d'Herodote ne ſervent de rien dans les citations, & principalement lors qu'on fait un livre François d'un uſage auſſi populaire que le Dictionaire de Moreri; mais en tout cas il faloit achever l'evaluation de *Clio* à *livre premier*.

(i) *Herod. lib. 1. c. 35.*

(AA) *Et commence à l'an 1536.*] Ne l'aiant point il faut que je m'en raporte au temoignage de Mr. de Thou; mais j'avertis mon lecteur que ſelon Mr. de (k) Sponde nôtre Adriani a commencé ſon Hiſtoire à l'an 1537. & l'a finie à l'an 1574. Elle comprend 22. livres, & fut imprimée à Florence chez les Giunti l'an 1583. in fol.

(k) *Spond. ad ann. 1534. n. 18. pag. 426.*

eſprit vaſte & d'une prudence conſommée, avoit communiqué (A) ſes Memoires à l'Auteur. Mr. de Thou β de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconoit ingenûment qu'il a pris beaucoup de choſes dans cette Hiſtoire, & qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de materiaux que celle-là. Il trouve étrange que les Italiens ne conſiderent pas Adriani à proportion de ſon merite. Outre cette Hiſtoire on a trois harangues γ de la façon de cet Auteur, ſavoir l'Oraiſon funebre de Charles V. celle de Coſme Grand Duc de Toſcane, & celle de Jeanne d'Autriche femme de François de Medicis. Il mourut à Florence l'an 1579. Je le croi auſſi Auteur d'une longue lettre touchant les anciens Peintres & Sculpteurs, qui eſt à la tête du 3. Volume du Vaſari. Il étoit fils δ du docte Marcel Virgile. Il y a des gens qui ξ le trouvent un peu partial contre le Pape Paul III.

ADRIANUS, ou ADRIAN, ou plutôt ADRIEN, Empereur, Pape, &c. Cherchez HADRIEN.

ADRICHOMIA (CORNELIE) Religieuſe de l'Ordre de Saint Auguſtin, au XVI. ſiecle, fille d'un Gentilhomme Hollandois, s'aquit beaucoup de reputation par la conoiſſance de la Poëſie, dont elle fit un uſage conforme à ſa profeſſion; car elle mit en vers les Pſeaumes de David, & compoſa pluſieurs autres poëmes ſacrez. Jaques Faber d'Etaples admiroit l'eſprit & l'érudition de cette fille. Cornelius Muſius eut de grandes liaiſons de bonne & chaſte amitié avec elle. C'eſt ce que François Swert η nous en aprend. Je m'étonne que Valere André, dont le recueil des Ecrivains du Païs-Bas eſt beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne diſe rien de cette illuſtre Hollandoiſe. Il ne pouvoit pas ignorer ce que l'autre en avoit dit.

ADRICHOMIUS (CHRISTIEN) nâquit à Delft en Hollande l'an 1533. Ce fut un Prêtre zélé pour ſa Religion, & qui s'apliquoit à l'étude. Il fut aſſez long tems Directeur des Religieuſes de Sainte Barbe dans le lieu de ſa naiſſance; mais les guerres civiles de Religion l'aiant contraint de s'exiler, il ſe retira d'abord en (A) Brabant, & puis à Cologne, où il entreprit un Ouvrage conſiderable qui fut (B) imprimé après ſa mort. La matiere qu'il donna à ſes études fut la deſcription de la Terre Sainte en general, & celle de la ville de Jeruſalem en particulier; comme on le peut conoître par ſon *Theatrum terræ ſanctæ*, imprimé avec des Cartes Geographiques à Cologne l'an 1593. *in folio*. Cet Ouvrage contient outre ce que j'ai dejà marqué une chronique du Vieux & du Nouveau Teſtament. On en fait aſſez de cas, & on l'eſtimeroit davantage, ſi l'Auteur ne s'étoit pas trop fié au Manethon, au Beroſe, & à tels autres écrits chimeriques du Moine Annius de Viterbe. Il prenoit quelquefois le titre de *Chriſtianus Crucius*, & il publia ſous ce nom θ à Anvers la vie de JESUS-CHRIST, avec une harangue *de Chriſtiana beatitudine*, qui avoit été ι prononcée dans un Chapitre general. Il mourut à Cologne au mois de Juin 1585. la treiziéme année de ſon exil, & fut enterré dans le Monaſtere des Chanoineſſes du Nazareth, dont il avoit été Directeur pendant quelque tems *.

ÆGIALE'E, fille d'Adraſte Roi d'Argos. Cherchez EGIALÉE. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en Latin par la diphthongue Æ, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par E, on les trouvera à la lettre E ſelon leur rang.

ÆRODIUS, ſavant Juriſconſulte du XVI. ſiecle. Cherchez AYRAULT.

AFER (DOMITIUS) celebre Orateur ſous Tibere, & ſous les trois Empereurs ſuivans, étoit de † Nimes. Peu après ſa Preture ‡, ne ſe trouvant pas dans une grande élevation, & ſe ſentant beaucoup d'envie de ſe pouſſer de quelque maniere que ce fût, il ſe porta pour accuſateur contre Claudia Pulchra couſine d'Agrippine. Il gagna cette cauſe, & ſe vit par ce ſuccés au nombre des premiers Orateurs, & dans les bonnes graces de Tibere qui (C) haïſſoit mortellement Agrippine. Les éloges que ſon éloquence rêçut de cet Empereur lui firent prendre goût au metier, de ſorte qu'il n'étoit guere ſans avoir en main quelque accuſation, ou quelque cauſe de perſonnes accuſées: ce qui donna plus de reputation à ſa langue qu'à ſa probité; juſques à ce que même du côté de l'éloquence il perdit beaucoup de ſa gloire, lors ⊥ que la vieilleſſe lui (D) aiant uſé l'eſprit,

β *Thuan. Hiſt. l. 68. ſub fin.*

γ *Michael Poccianius, de Scriptor. Florent. pag. m. 103.*

δ *Id. ib.*

ξ *Spondan. Annal. ad ann. 1545. n. 18. p. m. 492.*

η *Athen. Belgic. pag. 181.*

θ *En 1578.*

ι *Le 23. Juillet 1570.*

* *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag. 131.*

† *Euſeb. Chron. m. 2060.*

‡ *Tacit. Ann. l. 4. c. 52.*

⊥ Niſi quod ætas extrema multum etiam eloquentiæ dempſit, dum feſſa mente retinet ſilentii impatientiam. *Id. ib.*

(A) *Avoit communiqué ſes Memoires.*] Mr. de Thou avoit dejà dit dans le 37. livre ce qu'il penſoit là-deſſus, à l'occaſion des ſecretes conferences qu'eut Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe lors de l'entrevuë de Baionne. Ceux de la Religion, gens fort (a) ſoupçonneux, dit-il, ont publié qu'on machina dans ces conferences l'extirpation de leur ſecte. Ce qui eſt arrivé enſuite aprendra certainement à nôtre poſterité ſi cela eſt faux ou non. Il ajoûte que Jean Baptiſte Adriani Hiſtorien très-ſincere & très-judicieux, & à qui aparemment (b) les Memoires du Duc de Florence avoient fourni bien des choſes, a debité qu'on avoit conclu dans cette entrevuë, ſelon l'avis du Roi d'Eſpagne expliqué par le Duc d'Albe, que l'on abatroit les principales têtes des Proteſtans, & qu'après cela l'on feroit main baſſe ſur eux tous à la maniere des Vêpres Siciliennes. Je voudrois que d'Aubigne n'eût pas encheri ſur l'Auteur qui lui ſervoit d'original. *Preſque tous les Hiſtoriens*, dit-il (c), *& entre ceux-là Jean Baptiſte Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres & ſecrets du Duc de Florence, ont voulu comme d'un conſentement que là ayent eſté projettées les guerres des Païs-bas, & les maſſacres qui ont depuis enſuivi.* Il n'y a point de doute que Mr. de Thou ne ſoit en cela l'original que d'Aubigné a copié; mais le Copiſte ne ſe donne-t-il pas trop de licence? Ne donne-t-il pas comme un fait certain, ce que Mr. de Thou n'avoit donné que comme une choſe aparente? Ne parle-t-il pas des chiffres & des ſecrets du Grand Duc, de quoi Mr. de Thou n'avoit rien dit? car *Commentarii* ne ſignifie point chiffres & ſecrets. Plus une accuſation eſt atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une depoſition; lors même que comme ici les aparences ſont très-favorables. Si Zeiller avoit jetté les yeux ſur cet endroit de Mr. de Thou, il n'auroit pas oſé dire (d) que l'Hiſtoire d'Adriani finit à la mort de Charles V.

(a) Genus hominum ſuſpicax. *Thuan. l. 37. pag. 749. ad ann. 1565.*

(b) Ex Coſmi Etruriæ Ducis commentariis ut vero ſimile eſt, multa hauſit. *Id. ib.*

(c) *D'Aubigné Hiſt. t. 1. liv. 4. chap. 5.*

(d) *Zeiller. de Hiſtoricis part. 2. pag. 1.*

(A) *En Brabant.*] L'Auteur que Mr. Moreri & moi citons s'exprime ainſi; (e) *Inde à primis Geuſio-Calviniſtis pulſus, Machlinia, Trajecti & Coloniæ vixit.* Je ne doute nullement que Mr. Moreri ne ſe ſoit trompé, en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht; il eût mieux valu le prendre pour Maeſtricht.

(e) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 132.*

(B) *Qui fut imprimé après ſa mort.*] Ce que Mr. Moreri aſſure, qu'Adrichomius publia lui-même cet Ouvrage, & que le Theatre de la Terre Sainte eſt diſtinct de la deſcription de la Terre Sainte &c. ſont deux menſonges.

(C) *Tibere qui haïſſoit mortellement Agrippine.*] Cette Princeſſe doutoit ſi peu que ce fût lui qui eût ſuſcité ce procés, qu'elle n'en temoigna point de reſſentiment à Domitius. Celui-ci la rencontrant un jour dans les ruës ſe detourna; elle crut que la honte l'avoit porté à faire cette demarche, & l'aiant fait apeller lui dit de (f) ne rien craindre, & que ce n'étoit point lui mais Agamemnon qui étoit cauſe de tout cela. C'eſt une marque qu'elle avoit lu l'Iliade.

(f) Θάρσει Δαρδάνιε· οὐ γάρ σύ γε τοῦτο μετ' ἄλλων· ἀλλ' Ἀγαμέμνων. Bono ſis animo Domiti, non enim tu horum cauſa es, ſed Agamemnon. *Dio, l. 59. ad ann. 792. p. m. 752.*

(D) *La vieilleſſe lui aiant uſé l'eſprit ne put neanmoins l'obliger.*] Ce defaut n'eſt que trop commun; il n'y a pas beaucoup de gens qui ſachent faire leur retraite

l'eſprit, ne put neanmoins l'obliger à ne plaider plus. L'accuſation de Claudia Pulchra tombe ſur l'an de Rome 779. L'année d'après [b] ſon fils Quintilius Varus fut accuſé par le même Orateur, & par Publius Dolabella. Perſonne ne s'étonnoit qu'Afer qui avoit été long tems pauvre, & qui n'avoit pas bien menagé le gain de l'accuſation precedente, revint à la charge; mais on s'étonnoit qu'un parent de Varus d'auſſi grande Maiſon que l'étoit Publius Dolabella, ſe fût aſſocié à ce delateur. Afer mourut ſous l'empire de Neron [γ], l'an de Rome 812. L'on dit [δ] que ce fut à table pour avoir trop mangé. Quintilien * qui dans ſa jeuneſſe s'étoit fort (E) attaché à lui, en parle ſouvent. Il dit qu'on voioit dans ſes plaidoiers pluſieurs narrations agreables, & qu'il y avoit des recueils publics de ſes bons mots, dont il raporte quelques-uns. Il parle auſſi des deux livres que cet Orateur avoit publiez ſur les temoins. Bien lui en prit une fois d'avoir l'eſprit auſſi preſent que flateur, car il eût été perdu ſans ce[illegible]. Ce fut lors † que Caligula devint ſa partie, & plaida ‡ en perſonne contre lui. Domitius au lieu de ſe defendre, ſe mit à repeter avec des temoignages d'admiration le plaidoier (F) de ce Prince, & puis ſe mit à genoux & cria merci, en declarant qu'il redoutoit plus l'éloquence de Caligula, que ſa qualité d'Empereur. Non ſeulement on lui pardonna, mais auſſi on l'éleva au Conſulat par la deſtitution de ceux qui étoient alors en charge. Sa faute étoit bien legere; il avoit érigé une ſtatue à Caligula, & marqué dans l'inſcription que ce Prince étoit Conſul pour la ſeconde fois à l'âge de 27. ans. Il croioit faire ſa cour par là; mais l'Empereur le mit en Juſtice, pretendant qu'il lui reprochoit ſa jeuneſſe & l'inobſervation des loix [ε]. Afer eut des enfans adoptifs: Pline le jeune vous l'aprendra, & vous en dira (FΔ) des circonſtances curieuſes.

[b] *Ibid. c. 66.*

[γ] *Id. Ann. l. 14. c. 19.*

[δ] *Euſeb. Chron. ubi ſupra.*

* *Quintil. lib. 5. c. 7. & l. 6. c. 3. Voiez auſſi Pline epiſt. 14. l. 2. & ibi Cortium pag. 121.*

† *Dio Caſſius l. 59. ad annum 792.*

‡ *Il lut ſon plaidoie.*

[ε] *Dio, ib.*

AFRA-

(a) *Horat. Epiſt. 1. l. 1.*

(b) Quid eſt quare apud poëtas ſalacitimus Jupiter detterit liberos tollere? Utrum ſexagenarius factus eſt, & illi lex Papia fibulam impoſuit? *Lactant. l. 1. c. 16.* Capiti Papiæ Poppæ legis a Tiberio Cæſare, quaſi ſexagenarii generare non poſſent adcito obrogavit. *Sueton. in Claud. c. 23. & ibi Commentatores.*

(c) *Virg. l. Georg. l. 3.*

(d) *Plin. lib. 8. c. 42.*

(e) *Voiez Baillet, Jug. ſur les Poet. t. 2. p. 246. Voiez auſſi ce qu'il dit des Ecrits compoſez en vieilleſſe t. 1. des Jug. des Sav. pag. 389.*

(f) *Quintil. lib. 5. cap. 7.*

traite bien à-propos, ni qui puiſſent dire comme Horace (a):

Eſt mihi purgatum crebro qui perſonet aurem;
Solve ſenescentem mature ſanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à ſe retirer, parce qu'ils ont plus de beſoin que les autres d'un grand feu d'imagination. cependant il ne leur arrive que trop de ſe tenir dans la carriere juſques au dernier declin de l'âge. Il leur ſemble qu'on a condamné le public à boire juſques à la lie tout leur pretendu nectar. Mais ſi autrefois les Legiſlateurs (b) renfermerent dans certaines bornes le tems où l'on ſe pouvoit marier, (car ils defendirent aux femmes de 50. ans, & aux hommes de 60. de le faire) & s'ils ſuposerent qu'après un certain âge il ne faloit plus ſonger à procrer des enfans, ſoit à cauſe de l'extinction, ſoit à cauſe de l'affoiblissement des facultez, chacun devroit auſſi ſe faire des bornes pour la production des livres, qui eſt une maniere de generation à quoi tout âge n'eſt nullement propre. La comparaiſon employée par Horace me fait ſouvenir d'un precepte que Virgile nous a laiſſé; les vieux Poëtes s'en devroient faire l'aplication.

Hauſi (c) quoque, ubi aut morbo gravis aut jam ſegnior annis
Deſtitit, ablato domo, nec turpi ignoſce ſenectæ.
Ergidus in Venerem ſenior, fruſtraque laborem
Ingratum trahit, & ſi quando adgrata ventum eſt,
Ut quoniam in ſtipulis magnus ſine viribus ignis
Incaſſum furit.

Les vieux Poëtes, dis-je, devroient profiter de cette leçon, & ne pas vouloir monter ſur le Parnaſſe, lors même qu'ils ſont devenus ſemblables à ce cheval dont Pline a parlé après Ariſtote. (d) *Generat mas ad annos triginta tres . . . . Optime & ad quadraginta duraſſe tradunt adjutum modo in attollenda prime parte corporis.* Ils obſervoient par là leur premiere gloire, à l'exemple de nôtre Domitius Afer. Voiez ce qui ſera dit de Jean Daurat dans ſon article. Il y en a qui conſacrent à des poëſies devotes leurs Muſes ſur le retour; ce ſont pour l'ordinaire (e) des traits inſipides. Je dis, pour l'ordinaire, car ſur toutes ſortes de ſujets on a de fort excellens Ouvrages compoſez par des vieillards.

(E) *Dont ſa jeuneſſe s'étoit fort attaché à lui.*] Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, dans leurs Dictionaires, Glandorp à la page 306. de ſon *Onomaſticon*, & pluſieurs autres remarquent que Quintilien nous aprend cette particularité au livre 5. *Contestor ſenem Domitium ſibi adoleſcentulo cultum:* mais ils diſent tous qu'il ajoûte que l'autorité que Domitius avoit eue étoit fort diminuée, *ſed priore auctoritate multum imminuta.* Je n'ai point trouvé cela dans Quintilien. *Suſſecebant*, dit-il, (f) *aliosque libri duo a Domitio Afro in hanc rem compoſiti, quem adoleſcentulus ſenem colui, ut non lecta mihi tantum ea, ſed pleraque ex ipſo ſint cognita.* Je ne marque point les grandes & capitales omiſſions de Moreri, on les peut aſſez conoître par la ſeule confrontation. Je marquerai ſeulement que ſa citation de Suetone & de Dion *in Caligula* ne vaut rien: car outre que ce n'eſt pas la coutume de citer Dion autrement que par raport à tel ou tel livre, & que ce n'eſt que ſon Abbreviateur Xiphilin qui eſt cité par raport à tel ou tel Empereur, il n'eſt pas vrai que Suetone ni dans la vie de Caligula, ni dans aucun livre qui nous reſte de lui, parle de Domitius Afer. Auſſi lors que Scaliger avance dans ſes notes ſur la Chronique d'Euſebe, que ce qui a été dit de cet Orateur par St. Jerôme, a été pris de Suetone, il faut neceſſairement qu'il ait egard à des livres qui ſe ſont perdus depuis la mort de ce Pere. Mr. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, & tombe dans la mauvaiſe citation que l'on vient de cenſurer à Mr. Moreri.

(F) *Le plaidoier de ce Prince.*] Caligula étoit ſi charmé de cette piece, que lors qu'un de ſes affranchis qui avoit fort contribué à l'apaiſer, lui voulut faire des reproches touchant le proces intenté à Domitius, il lui reponeit, *je ne devois pas ſupprimer un diſcours de cette importance.* C'eſt autant que s'il avoit dit, *Bien j'aurois travaillé inutilement à ce plaidoier, j'aurois mieux aimé renoncer aux louanges que ma rhetorique meritoit, que d'expoſer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de Grands qui prendroient cela pour un grand deſordre: ils croient que tout doit être ſacrifié à leurs paſſions. Ceux qui ont dit que le Cardinal de Lorraine aima mieux expoſer le Catholicisme à tous les dangers du Colloque de Poiſſi, que de ſe priver de la gloire d'y étaler ſon ſavoir & ſon eloquence, (g) ne le conoiſſoient pas mal.

(g) *Voiez la remarque D de l'article* Lorraine (Charles de).

(FΔ) *Et vous en dira des circonſtances curieuſes.*] Domitius Afer adopta deux freres qui furent nommez Domitius Tullus, & Domitius Lucanus. Il fit enſuite confiſquer les biens de leur pere, & leur laiſſa les ſiens, maigre lui en quelque façon, car il y a beaucoup d'aparence qu'une ſurpriſe de la mort l'empêcha de revoquer le teſtament qu'il avoit fait à leur avantage. Domitius Lucanus gendre de Curtius Mantia ſe rendit odieux à ſon beau-pere. Il eut une fille, en faveur de qui Mantia ne voulut faire ſon teſtament qu'à condition que Lucanus l'émanciperoit, mais quand elle eut été emancipée Domitius Tullus l'adopta. Ce fut une collution des deux freres: ils vivoient en communauté de biens, & ainſi dès que la fille eut été remiſe ſous la puiſſance paternelle par le moien de l'adoption, Domitius Lucanus eut part à l'heritage de Mantia; quoi que celui-ci eut pris bien des precautions pour l'en empêcher (b). Domitius Tullus fut l'heritier de ſon frere, preferablement à la fille qui leur étoit commune. Il avoit fait eſperer ſa ſucceſſion à bien des gens, & s'étoit procuré par la toutes les careſſes, tous les preſens, toutes les aſſiduitez empreſſées qu'on met en uſage auprès des riches vieillards dont on brigue l'heritage, mais il les trompa tous. La fille qu'il avoit adoptée fut ſon heritiere, & tous ſes legs furent deſtinez à ſes parens. Il ſe ſouvint ſur tout de ſa femme, car il lui laiſſa beaucoup de bien. Elle s'étoit deshonorée en l'epouſant, vu le pitoiable état où l'âge & les maladies l'avoient reduit. Il eut pu degoûter en cet état une femme qui auroit été à lui dès le tems qu'il étoit jeune, & vigoureux. A combien plus forte raiſon devoit-il paroître deſagreable à une épouſe qui commençoit ſon commerce par un ſi mauvais endroit? Neanmoins cette femme ſuporta ſi conſtamment tous les degoûts de ſa condition, & ſoutint avec tant de charité la vie infirme & caduque de ſon mari, qu'elle ſe rehabilita envers le public. Ce pauvre homme étoit ſi perclus de tous ſes membres, qu'il faloit que ſes domeſtiques lui lavaſſent & lui curaſſent les dens, & de là vint qu'il ſe plaignoit d'être obligé chaque

(b) *Fuit tratribus illis quaſi fato datum ut divites fierent invitiſſimis à quibus facti eſſent. Plin. ubi infra pag. 492.*

Digitized by Google

AFRANIUS Quinctianus, Senateur Romain perdu de reputation à cauſe de ſes impudicitez infames, entra dans la grande conſpiration contre Neron qui coûta la vie à Seneque l'an de Rome 818. Il avoit une raiſon perſonelle de vouloir du mal à ce Prince; qui avoit fait contre lui une cruelle ſatire en vers. Il nia long tems qu'il fût de cette conſpiration, mais il le confeſſa enfin trompé par l'eſperance d'avoir ſa grace. Il temoigna en ſouffrant le dernier ſuplice plus de fermeté, que l'on n'auroit dû s'en promettre de la vie qu'il avoit menée *.

AGAR, ſervante & puis concubine du Patriarche Abraham, étoit † Egyptienne. Il y a quelque aparence qu'il la prit à ſon ſervice lors qu'il revint d'Egypte, après avoir recouvré ſa femme que le Roi Pharao avoit enlevée. Mais c'eſt une fable que de dire, comme font (A) les Juifs, qu'Agar étoit fille de ce R[illegible]. Chacun ſait que Sara ſe voiant ſterile (B) depuis long tems, pria ſon mari d'eſſaier s'il pourroit avoir des enfans de cette ſervante; & qu'Abraham vaincu par ces ſollicitations, & faiſant même, ſelon (BΔ) la verſion de quelques Interpretes, un acte d'obeïſſance, s'aprocha d'Agar avec tout le ſuceés que ſa femme s'en pouvoit promettre; ſa femme, dis-je, car c'étoit pour ſon compte qu'elle ſouhaitoit que ſa ſervante fit des enfans, & n'en pouvant donner par elle-même à ſon mari ‡, elle vouloit du moins lui en donner par procureur. Ceux qui trouveront peu conforme aux manieres de nôtre ſiecle, qu'il ait falu emploier de grandes prieres auprès d'Abraham pour de telles choſes, & ſur tout que ces prieres ſoient venuës de ſa propre femme, doivent une bonne fois ſe bien mettre dans l'eſprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne ſont point ſemblables. Quoi qu'il en ſoit, Agar ſe ſentant groſſe devint ſi fiere, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très-grand exploit; mais on rabatit bientôt ſon inſolence. Sara qui ne put ſouffrir de s'en voir traitée de haut en bas, la mal-traita de (C) telle ſorte qu'elle la contraignit de deſerter la maiſon. Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, ſuivant l'ordre que lui en donna un Ange, qui lui anonça qu'elle accoucheroit d'un fils qui auroit

* *Tacit. Annal. l. 15. c. 49. 56. 70.*

† *Geneſe XVI. 1.*

‡ *Ecce concluſit me Dominus ne pararem, ingredere ad ancillam meam ſi forte ſaltem ex illa ſuſcipiam filios : c'eſt-à-dire, ſelon la verſion de Geneve.* Voici l'Eternel m'a empeſchée d'enfanter, vien, je te prie, vers ma ſervante, peut-eſtre ſerai-je édifiée de par elle. *Ib.*

(a) *Tiré de Pline le jeune cité infra.*

(b) *Plin. Epiſt. 18. lib. 8. p. m. 493. 494.*

(c) *Dans l'une des remarques de l'article de Mecenas.*

(d) *C'étoit de ſemblables gens qui trouvoient leur compte auprès de ceux qui brigoient des ſucceſſions.* Dominus tamen & Domini Rex Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aula Luſerit Æneas, nec filia dulcior illo. Jucundum & carum ſterilis facit uxor amicum. *Juven. Sat. 5. v. 137.*

(e) *Plin. ubi ſupra pag. 491.*

(f) *R. Joſua filius Karcha in Pirke Eliezer c. 26. apud Heidegg. hiſtor. Patr. t. 2. pag. 192.*

(g) *Salomon Jarchi apud Heidegg. ib.*

(h) *In libro Juchaſin apud Heideg. ib.*

(i) *Apud Cornel. à Lapide in Geneſ. pag. 171.*

(k) *Geneſe XII. 16.*

(l) *In libro de Abrahamo.*

(m) *Apud Cornel. à Lap. ib.*

(n) *Aben-ezra in Geneſ. XVI. 3. apud Heidegg. ib. pag. 197.*

(o) *La ſterilité de Sara étoit connuë avant qu'Abraham ſortit de ſon païs pour venir à Charan.* Voiez Geneſe XI. 30.

(p) *Geneſe ch. 16. v. 2.*

(q) *Auguſt. de civit. Dei lib. 16. cap. 25.*

(r) *Id. ib.*

(ſ) *Comm. philoſ. part. 3. pag. 63.*

que jour à lecher les doigts de ſes eſclaves. Cependant il n'avoit aucune envie de mourir (a). Les paroles de Pline qui nous aprenent tout cela, & qui contienent tant de caracteres des mœurs, meritent d'être raportées. (b) *Accepit* (uxor) *amicaſſimas villas, accepit magnam pecuniam uxor optima & patientiſſima : ac tanto melius de viro merita, quanto magis eſt reprehenſa, quòd nupſit. Nam mulier natalibus clara, moribus proba, ætate declivis, diu vidua, mater olim, parum decorè ſequuta matrimonium videbatur divitis ſenis ita perditi morbo, ne eſſe tædio poſſet uxori, quam juvenis, ſanuſque duxiſſet. Quippe omnibus membris extortus & fractus tantas opes ſolis oculis obibat : ne ea in lectulo quidem, niſi ab aliis movebatur. Quantiam, fædum miſerandumque dictu, dentes lavandos, fricandoſque præbebat. A[illegible] eſt frequenter ab ipſo, quum quereretur de [illegible]lis debilitatis ſuæ, ſe digitos ſervorum ſuorum, quotidie lingere. Vivebat tamen, & vivere volebat, ſuſtentante maximè uxore, quæ culpam incohati matrimonii in gloriam perſeverantia vertebat.* Les vertus de cette femme ſeroient ſans doute plus admirables, ſi elle eut prevu la longue durée des infirmitez de l'homme qu'elle épouſoit. Mais enfin elle merita d'être loüée; car ſi l'eſperance d'acheter au prix de quelques degoûts très-facheux, mais courts, un doüaire très-ample la trompa, elle ne fit point paroître par ſon depit que ſa condition lui deplût; elle fit toûjours ſon devoir de bonne grace. Que de bons portraits dans cette lettre de Pline! que ce miſerable perclus qui craint la mort, repreſente vivement la foibleſſe humaine! defaut dont nous parlerons (c) ailleurs, & qui en ce tems-là étoit beaucoup plus honteux qu'aujourd'hui; car on prenoit pour une action de courage la reſolution de mettre ſoi-même une fin à des maladies trop longues. Quel deſordre d'autre côté que de voir un homme qui a une fille, & des petits-fils, faire ſavoir qu'il cherche des heritiers hors de ſa maiſon, & qu'on n'a qu'à faire le ſiege de ſon heritage dans les formes pour prendre la place? Quel trafic ſordide? Quelles ruſes? Mais ſi cette avarice étoit lâche, celle des gens qu'elle dupa ne l'étoit pas moins. Ils euſſent été moins (d) blâmables s'ils euſſent brigué la faveur d'un homme qui n'auroit point eu d'enfans, & s'ils n'euſſent point crié contre Domitius Tullus après ſa mort. On ſe moqua de leurs plaintes, qui faiſoient connoître leur honte, on loüa le defunt, & l'on jugea que ſa conduite étoit bonne pour un ſiecle auſſi corrompu que celui-là. Servons nous encore du pinceau de Pline. (e) *Varii totâ civitate ſermones : alii fictum, ingratum, immemorem loquuntur, ſeque ipſos, dum inſectantur illum, turpiſſimos confeſſionibus produnt, qui de illo uti de patre, avo, proavo, quaſi orbi queruntur : alii contrà hoc ipſum laudibus ferunt, quòd ſit fruſtratus improbos ſpes hominum, quos ſic decipere pro moribus temporum prudentia eſt.*

(A) *Comme font les Juifs.*] On croit que le Paraphraſte Chaldéen eſt le premier qui ait publié cette fauſſe tradition. Il pretend que Pharao aiant enlevé Sara lui donna ſa propre fille Agar pour ſervante, & que Sara la fit venir avec elle au païs de Chanaan. C'eſt auſſi la penſée du Rabin Joſue (f). Un autre (g) Rabin conte la choſe comme ſi Pharao aiant remarqué les prodiges qui s'étoient faits ſur ſa perſonne depuis qu'il avoit enlevé Sara, avoit dit à Agar, *Ma fille il vaut mieux que tu ſois ſervante dans cette maiſon là que maitreſſe dans une autre.* Mais Abraham (h) Zachuth ne la fait point d'une ſi bonne Maiſon; il ſe contente de dire qu'elle étoit ſervante de Charis femme de Pharao, & que Charis après la mort de ſon mari la donna à Sara. St. Chryſoſtome (i) veut que ce ſoit Pharao lui-même qui ait donné cette ſervante à Abraham. En effet l'Ecriture (k) obſerve qu'entre autres preſens qu'il lui fit, il lui donna des ſervantes. S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne la choiſit entre les perſonnes dont la condition étoit de ſervir. Je croirois volontiers ce que dit Philon (l), qu'elle avoit embraſſé la Religion d'Abraham; mais quant à ce qu'il ajoûte, que ce Patriarche ceſſa d'en jouir dès qu'il ſe fut aperçu qu'elle étoit groſſe, je n'ai garde de le nier ni de l'affirmer. Ce ſont des myſteres dont il ne faut point être curieux; il faut ſupoſer qu'ils ſe paſſent ſous les voiles de la nuit, ou derriere le rideau, & les laiſſer dans leurs tenebres naturelles. Les Juifs toûjours guindez ſur les miracles, attribuent (m) la converſion d'Agar aux prodiges qui ſe firent chez Pharao à cauſe du rapt de Sara.

(B) *Depuis long tems.*] Il eſt dit dans la Geneſe, qu'Abraham avoit habité dix ans au païs de Chanaan lors qu'il coucha avec Agar; d'où les Juifs (n) ont inferé qu'un mari ne doit plus habiter avec ſa femme, lors que pendant dix ans il l'a éprouvée ſterile. Abſurde conſequence; tant parce qu'il y avoit plus de dix ans (o) qu'Abraham etoit marié avec Sara lors qu'elle lui propoſa ſa ſervante, que parce qu'il ne ſongeoit à rien moins qu'à la quitter, lors qu'il eut vécu dix ans avec elle au païs de Chanaan ſans procreation de lignée.

(BΔ) *Faiſant même, ſelon la verſion de quelques Interpretes, un acte d'obeïſſance.*] La Vulgate porte, *cumque illa acquieſceret deprecanti;* & la verſion de Geneve, (p) *& Abraham* OBEIT *à la parole de Sarai,* St. Auguſtin a donné ce dernier ſens aux paroles de l'Ecriture, car après avoir obſervé qu'Abraham eut tour-à-tour la complaiſance de s'attacher à Agar, & de la quitter, ſelon que Sara changea de deſirs, il fait cette exclamation, (q) *O virum viriliter utentem fœminis, conjuge temperanter, ancilla* OBTEMPERANTER, *nulla intemperanter!* Il s'étoit déjà ſervi de cette expreſſion, (r) *Uſus eſt ea* (concubina) *non ad explendam libidinem, nec inſultans, ſed potius* OBEDIENS *conjugi.*

(C) *La mal-traita de telle ſorte.*] Qui auroit jamais deviné que cela ſerviroit un jour d'apologie à ceux qui perſecutent les ſectes? Cependant l'eſprit fecond & imaginatif de St. Auguſtin y a trouvé ce ſecret. Il a ſoutenu par la conduite de Sara envers Agar, que la vraie Egliſe peut infliger des châtimens à la fauſſe, l'exiler, la tourmenter, & ce qui s'enſuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire (ſ) philoſophique ſur les fameuſes paroles *contrain les d'entrer.*

roit (D) des querelles avec tout le monde. Elle accoucha un peu après d'Iſmaël, qui fut élevé chez ſon pere juſqu'à (E) l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins. On ne ſait pas ſi la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce tems-là; mais on ſait qu'enfin Agar fut obligée de decamper avec ſon fils. Sara le voulut abſolument, & cela pour avoir vu qu'Iſmaël ſe moquoit de quelque (F) choſe. Abraham congedia la mere & l'enfant avec un très-petit viatique; la bouteille d'eau qu'il leur donna aiant été vuidée, la pauvre Agar vit l'heure que ſon fils (G) mourroit de ſoif. De peur d'être preſente à ce ſpectacle, elle s'écarta du lieu où elle avoit mis Iſmaël. Un Ange vint à ſon ſecours, & lui decouvrit un puits où elle remplit ſa bouteille: par ce moien elle ſauva la vie à ſon enfant. Elle le maria enſuite à une femme d'Egypte. Voilà juſqu'où l'Ecriture conduit ſon hiſtoire. C'eſt ſans aucune raiſon que pluſieurs Rabins * pretendent qu'Agar eſt la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara. Mais cette erreur eſt infiniment plus ſuportable que la ridicule ſuperſtition des Sarrazins, qui honoroient comme une ſainte relique (H) la pierre ſur laquelle Agar, diſoient-ils, accorda la derniere faveur à Abraham.

* *Targum Jonathanis. Paraphraſis Hieroſolymitana, Iarchius, R. Eliezer apud Heidegger. Hiſt. Patriarch. t. 2. p. 136.*

(D) *Qui auroit des querelles avec tout le monde.*] Ce tera, lui dit (a) l'Ange, un brutal, ou un âne ſauvage. Sa main ſera contre un chacun, & les mains d'un chacun ſeront contre lui. S'il étoit permis de chercher ici des types à la St. Auguſtin, ne diroit-on pas qu'Iſmael a été l'emblême de certains Controverſiſtes miſanthropes qui ne ſont que mordre le tiers & le quart, & qui pour mieux declarer la guerre au genre humain ſortent à tout moment de leur ſphere, ecrivent ſur toutes ſortes de matieres à tors & à travers, & toûjours en ſtyle de libelle diffamatoire? Tous les âges & tous les pais fourmillent de ces copies d'Iſmael. Il y a même de ces copies qui different de l'original, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres ſur tout le monde, peu de gens prenent la peine de leur en rejetter: ou les laiſſe jouir en repos de la malheureuſe impunité qui augmente leur audace, & leur frenefie.

(a) *Geneſe* XVI. 12.

(E) *Juſqu'à l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins.*] En voici la preuve. Iſmael avoit 14. ans lors qu'Iſac naquit, car il étoit né lors qu'Abraham avoit (b) 86. ans, & Abraham étoit âgé (c) de cent ans lors que Sara enfanta Iſac. Or celui-ci étoit ſevré avant que l'on chaſſât Iſmael, donc, &c. Je ne m'arrête point à l'opinion de ces Juifs (d) qui croioient qu'Iſac avoit été pendant douze ans, ou pendant cinq ans; car ſi j'y faiſois quelque fund, j'aurois donné une plus longue durée au ſejour d'Iſmael chez Abraham, que celle qu'on vient de lire. Voiez la remarque G.

(b) *Geneſe* XVI. 16.

(c) *Geneſe* XXI. 5.

(d) *Apud Hieronymum cap. 21. in tradit. Hebraicis. Vives Salian. t. 1. pag. 474. Cornelius à Lapide in Geneſ. pag. 199. tient pour cet ain qu'Iſac ne fut ſevré qu'à cinq ans: Salian*, ubi ſupra, *cite pour la même opinion, qui eſt la ſienne, St. Jerome, Del Rio, Pererius.*

(F) *Qu'Iſmaël ſe moquoit de quelque choſe.*] La verſion des Septante porte que la mauvaiſe humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Iſmael jouant avec Iſac. La Vulgate les a ſuivis en cela, *Cum vidiſſet Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum filio ſuo.* Le texte Hebreu ne particulariſe rien; il nous laiſſe à deviner ſi le fils d'Agar ſe moqua de Sara, ou d'Iſac, ou du feſtin qui fut fait quand on ſevra Iſac, ou de telles autres choſes, ou bien s'il fit trop le familier & le ſuperieur avec Iſac, ou enfin s'il le voulut batre. Il y a des Interpretes qui ont là-deſſus bien des penſées frivoles; car ils croient que Sara vit ou qu'Iſmael faiſoit des actes d'idolatrie; ou qu'il pouſſoit le jeu à des impudicités, ou qu'il vouloit batre Iſac. (e) *Hebræi nonnulli accipiunt de luſu idololatriæ, quaſi vidiſſet idola jugentem & colentem Iſmaëlem vidiſſe Sara. . . . . Alii venereum hunc fuiſſe luſum ſtatuunt . . . . & detectionem turpitudinis. Neque deſunt qui Iſmaëlem fratri necem moliturn eſſe exiſtiment.* Il faiſoit bien plus ſelon quelques-uns que le vouloir batre; car ils (f) pretendent qu'il lui tira un coup de fleche pour le tuer. Le mot Hebreu, dit-on (g), ſignifie quatre choſes dans l'Ecriture, le paſſetems, l'idolatrie, le jeu d'amour, & un combat à outrance. Pour prouver la 3. ſignification on ſe ſert du chapitre 26. de la Geneſe, où il eſt dit *qu'Abimelech regardant par la feneſtre vit Iſac ſe joüant avec Rebecca ſa femme.* Mais c'eſt étendre la ſignification de ce mot au delà de ſes juſtes bornes, que de pretendre qu'il ſignifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il ſuffit de le prendre pour une certaine privauté qui prouve entre honnêtes gens qu'on n'eſt point frere & ſœur, mais mari & femme; car c'eſt la concluſion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverois rien de plus plauſible que ceci; c'eſt qu'Iſmael avoit temoigné des airs de mepris, qui firent craindre à Sara qu'il ne voulût un jour diſputer le droit d'aîneſſe, ſi l'on n'y remedioit de bonne heure.

(e) *Heidegg. ib. pag. 205.*

(f) *R. Eliezer Pirke c. 30. apud Heidegg. ib. qui cite auſſi le Baal Hatturim.*

(g) *Tyrnus apud Pererium in Geneſ. t. 21.*

(G) *Que ſon fils mourroit de ſoif.*] En ſupoſant que la moquerie dont Sara fut ſi choquée ſe paſſa à l'occaſion du feſtin qui fut donné lors que l'on ſevra Iſac, il faudroit qu'Iſmaël eût été chaſſé à l'âge d'environ 16. ans. Que ſi l'on ſupoſe que cette moquerie fut de beaucoup poſterieure au feſtin, on augmentera d'autant l'âge qu'il avoit en ſortant de chez ſon pere. Mais prenons la choſe au pis; ne lui donnons que ſeize ans. N'eſt-il pas bien étrange qu'à cet âge-là ſa mere ſoit contrainte de le porter ſur ſes épaules, de le mettre ſous un arbriſſeau, de le lever, de le prendre dans ſes mains, & de lui donner à boire? Qu'on liſe cet endroit de l'Ecriture, tout y porte par raport à Iſmael l'image d'un enfant qui eſt au maillot, ou peu s'en faut. On ne ſauroit ſortir de cet abîme, en ſupoſant que ce fût n'a pas été mis à ſa place; car il eſt expreſſément declaré que Sara fit chaſſer Iſmael, parce qu'elle ne vouloit point qu'il partageât l'heritage avec Iſac. Iſmaël ne fut donc chaſſé qu'après la naiſſance d'Iſac, & par conſequent il devoit être auſſi propre que ſa mere à chercher de l'eau, & il n'étoit plus * *ἐπὶ τῶν ὤμων φερόμενον*, un petit enfant à être porté ſur les epaules, &c. Je prevoi que l'on me dira, que la verſion des Septante, ni la Vulgate ne diſent pas qu'Iſmaël ait été mis ſur le dos d'Agar, & qu'ainſi l'on doit conclure que le texte Hebreu ne favoriſe pas nettement ma ſupoſition. Hé bien, abandonnons-là; le reſte du narré me ſuffit, & je m'en raporte au jugement de tous les lecteurs qui conſidereront la choſe ſans prejugé. La meilleure ſolution ſeroit peut-être de dire que comme l'on vivoit plus long tems en ces ſiecles-là, on ne ſortoit pas de l'enfance auſſi-tôt que nous en ſortons: voilà qui ſeroit fort bien, s'il n'en reſultoit qu'Iſmaël avoit 20. ans lors qu'il fut chaſſé; car il faut que ſelon cette reponſe Iſac ait teté plus long tems que l'on ne tetoit au ſiecle des Maccabées. Or dans ce ſiecle (h) on tetoit trois ans; il faudroit donc croire avec [illegible] Jerôme, & avec pluſieurs modernes la vieille tradition Hebraique dont j'ai parlé, ſavoir que l'on ne ſevra Iſac qu'à cinq ans. Je m'étonne que ceux (i) qui la ſuivent, ne ſentent pas la difficulté; car elle ne laiſſe pas d'être grande, quoi que l'on ſupoſe, comme je fais, qu'Iſac teta moins de tems que les Maccabées.

* C'eſt-à-dire *de la maniere que les gens ſont faits aujourd'hui.*

(h) *La mere des Maccabées dit à ſon fils qu'elle l'a allaité trois ans.* 2 Maccab. c. 7. v. 27.

(i) *Mervoi eſt de ce nombre.*

(H) *La pierre ſur laquelle Agar.*] Quels contes! comme ſi Abraham qui étoit un grand Seigneur, & dont le train montoit à plus de trois cens domeſtiques capables de porter les armes, n'avoit pas eu un fil à donner à une concubine de cette eſpece. Il ſe la prenoit qu'à la ſollicitation de ſon épouſe, c'étoit Sara qui faiſoit en quelque maniere les fonctions de paranymphe; cela reſſembloit plus à des noces qu'à toute autre choſe; & l'on nous viendra dire qu'un tel mariage ſe conſomma ſur une pierre. Ce conte ſeroit bon à debiter s'il s'agiſſoit d'un maître qui auroit eu peur de ſa femme, & que cent raiſons auroient obligé à faire ſon coup à la derobée, la part où il en auroit trouvé l'occaſion, perſuadé que s'il la laiſſoit échaper pour attendre un meilleur gîte, il ne la retrouveroit peut-être de ſa vie. Quoi qu'il en ſoit, nous aprenons d'Euthymius Zigabenus (k) que les Sarrazins honoroient & baiſoient une pierre qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raiſon, les uns repondoient que c'étoit à cauſe qu'Abraham avoit connu Agar ſur cette pierre, les autres que c'étoit à cauſe qu'il y avoit attaché ſon chameau en allant immoler Iſac. Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la ſtatue de Venus, la Divinité que les anciens Iſmaëlites avoient adorée. Le Formulaire des anathêmes que doit reciter un Sarrazin qui embraſſe le Chriſtianiſme confirme tout ce que dit cet Auteur; car il marque que cette pierre (l) eſt une figure de Venus, & que les Sarrazins en parloient comme d'une choſe qui avoit ſervi à Abraham pour ce que deſſus. Par occaſion je dirai que la pierre qui etoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute (m) noire & toute brute. Maxime de Tyr qui l'avoit vuë, dit (n) ſeulement qu'elle étoit quarrée. La Mere des Dieux que les Phrygiens adoroient avec un zèle tout particulier, n'etoit qu'une ſimple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambaſſadeurs Romains, qui ſouhaitoient

(k) *Euthymius Zigabenus in Panoplia, apud Voſſium de orig. idol. l. 2. c. 31. & l. 6. c. 39.*

(l) *Κἀδε τοῦτο τὸ λίθος ἀφροδίτης ἔχων, effigiem Veneris habere. Vide Voſſium ib. l. 2. c. 31. pag. 467. edit. Franc.*

(m) *Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἐστὶ μέλας τετράγωνος ἀνυσιδής. Simulacrum autem eſt lapis niger, quadratus, nullam figuram inciſam habens. Suidas in Deos dens. Ridetis temporibus priſcis Perſas fluvium coluiſſe . . . INFORMEM Arabas lapidem. Arnobius l. 6. p. m. 196.*

(n) *Maxim. Tyrius Diſſert. 38. p. m. 384.*

Digitized by Google

ham. Leurs Ecrivains ne marquent pas cette raison; & ne reconoiſſent qu'un (*I*) raport très-éloigné entre Agar & cette pierre. Un γ Auteur cité par Euſebe vouloit ſans doute parler d'Agar, lors qu'il diſoit qu'Abraham épouſa une ſervante Egyptienne, dont il eut une douzaine d'enfans qui s'emparerent de l'Arabie, & la partagerent entre eux. Les Rabins ont avancé une autre fable, ſavoir qu'Iſmaël reſſuſcita avant que de naître; car, diſent-ils, ſa mere perdit ſon fruit en punition de ſa vanité, & par les fatigues du voiage; mais ſa deference pour l'Ange qui lui conſeilla de s'humilier ſous ſa maîtreſſe, obligea Dieu à ranimer ſon enfant. Cornelius à Lapide aſſure dans la page 172. de ſon commentaire ſur le Pentateuque que Toſtat a cru cela.

C'eſt à tort que l'on accuſe Calvin d'avoir vomi les injures les plus groſſieres contre Abraham & Sara au ſujet du concubinage d'Agar: mais on a plus de raiſon de trouver foible l'apologie de St. Auguſtin pour cette conduite du Patriarche. Voiez les remarques H & I de l'article *SARA*.

☞ AGATHON, Poëte Tragique & (*A*) Poëte Comique, diſciple de δ Prodicus & de ε Socrate, eſt fort celebre par ſa beauté φ dans les Dialogues de Platon, où θ d'ailleurs on lui attribue un bon naturel. Il y a quelques Auteurs qui raportent qu'il étoit ϰ fort honnête homme, & que ſa table étoit magnifique. Ils ſe fondent peut-être ſur les feſtins qu'il donna après que λ ſa premiere Tragedie eut remporté la victoire, & qu'il eut été couronné μ en preſence de plus de 30. mille hommes ν l'an 4. de la 90. Olympiade. Platon ſupoſe que les diſcours qu'il raconte ſur la nature de l'amour dans * l'un de ſes livres, furent tenus le jour d'après ce couronnement au ſecond feſtin qu'Agathon donna. Les pieces de ce Poëte † étoient ſi remplies d'antitheſes, qu'il dit un jour à un homme qui les en vouloit ôter, *Vous ne prenez pas garde que vous arrachez Agathon à Agathon.* Il fut le mignon ‡ de Pauſanias le Ceramien, & il le ſuivit à la Cour d'Archelaus Roi de Macedoine. Il ſe brouilloit ſouvent avec lui, mais c'étoit afin de lui procurer par la reconciliation un plaiſir plus vif. C'eſt ainſi qu'il s'en expliqua à ce Prince qui lui demandoit la cauſe de leurs frequentes querelles, comme nous l'aprenons d'Elien au chapitre 21. du ſecond livre de ſon Hiſtoire diverſe. J'ai dit ail-

γ *Mich apud Alexand. Polyhiſt. citante Euſeb. Prep. Ev. l. 9. c. 19.*

δ *Plato in Protagora p. m. 220.*

ε *Scholiaſtes Ariſtophanis in ranas act. 1. ſc. 2.*

φ *Plato ib. & in convivio pag. 1175.*

θ *Id. in Protagora, pag. 220.*

ϰ *Ἀγαθὸς τὸν τρόπον & τὸν τράπεζαν λαμπρὸς. Moribus bonis, & menſâ lautus. Scholiaſtes Ariſtoph. ib.* Voiez auſſi Suidas in *Ἀγάθων.*

λ *Plato in convivio, init. pag. 1174.*

μ *Id. ib. pag. 1176.*

ν *Voiez Athenée l. 5. pag. 217. & Caſaubon in Athen. pag. 379.*

* *Dans ſon convivium.*

† *Ælian. var. hiſt. lib. 14. c. 13. Voiez auſſi Athenée l. 5. pag. 187.*

‡ *Plato in Protagora pag. 220. Athen. l. 5. pag. 216. Maximus Tyrius Serm. 10. pag. m. 106. Ælianus ibid. l. 2. c. 21.*

toient d'etablir à Rome le culte de cette Divinité; *Is* (*a*) *Legatus comiter acceptus Peſſinuntem in Phrygiam deduxit, ſacrumque iis lapidem quem matrem Deûm incolæ eſſe dicebant tradidit, ac deportare Romam juſſit.* Quelque mauvaiſe que fût l'idolatrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit (*b*) un monument qu'il oignit, & qu'il conſacra à Dieu, elle étoit plus tolerable que celle des Sarrazins; car la pierre de Jacob lui avoit ſervi de chevet pendant une nuit qu'il avoit paſſée, pour ainſi dire, avec Dieu, tant les ſonges & les viſions qui l'occuperent repreſentoient les choſes celeſtes. Les Sarrazins n'auroient oſé en dire autant par raport à leur pretendue pierre d'Agar. Scaliger (*c*) a ramaſſé une érudition très-curieuſe touchant cette pierre de Jacob; mais ce que le ſavant Pocock a dit touchant celle que les Sarrazins honorocent n'eſt pas moins conſiderable. J'en vais raporter quelque choſe.

(*a*) *Livius l. 39.*

(*b*) *Geneſe XXVIII.*

(*c*) *Scalig. Animadv. in Euſeb. n. 2150.*

(*I*) *Qu'un raport très-éloigné entre Agar & cette pierre.*] Pour ſavoir exactement leur Religion là-deſſus, il faut conſulter (*d*) Pocock. La pierre noire qu'ils venerent eſt au temple de la Meque, à l'un des coins, à deux coudées & un tiers de terre. Ils ſupoſent que c'étoit l'une des pierres precieuſes du paradis, & qu'elle en deſcendit avec Adam; qu'elle y fut reportée au tems du Deluge; qu'elle fut renvoiée au monde lors qu'Abraham (*e*) bâtiſſoit le temple; & que ce fut l'Ange Gabriel qui la mit entre les mains de cet Architecte. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, & plus brillante que le ſoleil, mais elle devint noire pour avoir été touchée par une femme qui avoit ſes mois. D'autres diſent que les pechez des hommes lui firent perdre ſa blancheur & ſon éclat; d'autres avouënt qu'on l'a ſalie à force de la baiſer, & de la toucher. Ce que St. Jean Damaſcene & Euthymius aſſûrent qu'on y a gravé une tête qui eſt celle de Venus, ſeroit fort difficile à prouver par les livres des Arabes. Il y a une autre pierre qu'ils eſtiment ſacrée, & ſur laquelle ils pretendent que ſe voit une figure; mais c'eſt une figure de pied, & non pas une figure de tête: c'eſt la trace des pieds d'Abraham qui s'apuioit ſur cette pierre ou en (*f*) bâtiſſant le temple, ou pendant que ſa (*g*) bru lui (*h*) lavoit la tête, lors qu'il eut été faire une viſite à Iſmaël. Cette derniere pierre eſt enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yuſef ſe vante (*i*) de l'avoir vuë & baiſée, & d'y avoir bu de l'eau du puits *Zemzem*, & d'avoir pris garde que la trace du pied droit eſt plus enfoncée que celle du gauche, & que les doits y ſont auſſi longs que ceux de la main. On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Meque, lors que les Karmatiens firent (*k*) mille profanations dans le temple, & en enleverent la pierre noire. Or puis qu'Euthymius & le Catechiſme à l'uſage des Sarrazins convertis remarquent, que la pierre ſur laquelle on pretendoit qu'Abraham avoit eu à faire avec Agar, ou à laquelle il avoit lié le chameau, étoit au milieu de l'Oratoire, *in medio templi*, ce n'eſt point de la pierre noire qu'il faut entendre cela, car elle eſt fichée dans un coin du temple, mais de la pierre où ſe voit la trace des pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun Ecrivain Arabe ne diſe, que la raiſon pourquoi on venere cette pierre eſt qu'elle a fourni à ce Patriarche les uſages dont Euthymius a parlé, il eſt à croire que la tradition raportée par Euthymius regarde plûtôt la pierre où les pieds d'Abraham ſont imprimez, que la pierre noire; d'où l'on doit conclure deux choſes. 1. Qu'Euthymius & le Catechiſte des Sarrazins n'ont gueres connu diſtinctement les erreurs de ces gens-là, par raport au culte des pierres. 2. Que les Ecrivains Arabes ne reconoiſſent point de raport prochain & direct entre Agar & la venerable pierre de la Meque. Agar n'y a que voir, qu'entant qu'Abraham y poſa ſes pieds pendant que la femme d'Iſmaël lui lavoit la tête. Il y a une troiſiéme pierre conſiderable à la Meque; elle eſt blanche, & paſſe pour être le ſepulcre d'Iſmaël: elle eſt dans une eſpece de parquet proche les fondemens du temple. De toutes ces choſes on peut recueillir qu'il eſt très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de l'y detromper. Il aime ſes prejugez, & il trouve des conducteurs qui le favoriſent là-dedans, & qui diſent dans leur ame, *quandoquidem homo populus vult decipi, decipiatur.* Ils y trouvent leur compte & quant à l'autorité, & quant au profit: les plus deſintereſſés aprehendent lors que la maladie eſt inveterée, que le remede ne ſoit pire que le mal. Ceux-ci n'oſent guerir la plaie; les autres ne la voudroient pas guerir. C'eſt ainſi que l'abus ſe perpetuë: les mal-honnêtes gens le protegent; les honnetes gens le tolerent.

(*d*) *Pocock. Notæ in ſpecim. Hiſtor. Arab. pag. 113. & ſequent.*

(*e*) *Voiez la remarque P de l'article d'Abraham.*

(*f*) *Ex Abulfeda.*

(*g*) *La femme d'Iſmaël.*

(*h*) *Ex Ahmed Ebn Yuſef & Safadin.*

(*i*) *In vita Iſmaëlis.*

(*k*) *Voiez l'article* Abudhaher.

(*A*) *Poëte Tragique & Poëte Comique.*] Perſonne ne doute qu'il n'ait fait des Tragedies; il ſuffit donc de prouver qu'il a fait des Comedies. J'ai à citer là-deſſus le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur la 2. ſcene du 1. acte des Grenouilles. *Οὗτος ὁ Ἀγάθων παραβέβληται τῷ Σωκράτει διδασκάλῳ. Hic Agathon Comicus Socrate docente.* Notez qu'il parle du même Poëte qui eſt l'un des interlocuteurs de Platon dans le feſtin, & qui très-certainement compoſa des Tragedies. Je cite auſſi ces paroles de Philoſtrate, (*l*) *Καὶ Ἀγάθων δὲ ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητὴς, ὃν ἡ παροῦσα εὐφρὰς ἐπαινεῖ ὧδε, καθαιρῶ τῶν ἐμφρόνων ὑπολήψεων τραγῳδίαν. Etenim etiam Agathon tragicus, quem Comedia ſapientem & elegantem agnovit in iambis ſuis ſæpe Gorgiæ ſtylum imitatur.* Je ſai bien que ces paroles peuvent ſignifier qu'on le loüa dans les Comedies, mais elles peuvent auſſi être priſes en ce ſens, c'eſt qu'il fit paroître ſon habileté, & ſon élegance dans les Comedies qu'il compoſa. Un docte (*m*) Critique conjecture que c'eſt en faveur de nôtre Agathon, que Socrate dit qu'il apartient à un même homme de compoſer des Tragedies & des Comedies, & que ſi quelqu'un poſſede l'art des Tragedies, il eſt dès là Poëte Comique. (*n*) *Τὸ αὐτὸ ἀνδρὶ εἶναι κωμῳδίαν καὶ τραγῳδίαν ἐπίστασθαι ποιεῖν, καὶ τὸν τραγῳδοποιικὸν εἶναι καὶ κωμῳδοποιικὸν εἶναι. Ejuſdem veri efficium eſſe tragœdiam comœdiamque componere, eumque qui artis tragicæ eſt eſſe quoque comicum.* Je trouve aſſez vraiſemblable que l'on multiplie les êtres ſans neceſſité, lors qu'on nous donne un Agathon Poëte Comique different du nôtre. C'eſt ce qu'ont fait Voſſius (*o*), Moreri, Hoſman, &c.

(*l*) *Philoſtr. de vitis Sophiſt. l. 1.*

(*m*) *Kuhnius in Ælian. var. hiſtor. l. 2. c. 21. p. 104.*

(*n*) *Plato in convivio in fine p. m. 1207.*

(*o*) *Voſſius de Poët. Græcis p. 59. 80.*

ailleurs * ce que l'on conte de la paſſion d'Euripide pour Agathon. La reponſe de celui-ſi eſt mal (B) raportée dans les Dictionaires hiſtoriques. Il ſemble que le Scholiaſte d'Ariſtophane nous aprenne qu'Agathon (C) mourut à la Cour d'Archelaus; & l'on pourroit conclure des paroles d'Ariſtophane, qu'il ne vivoit plus lors que (D) la Comedie des grenouilles fut joüée, c'eſt-à-dire † l'an 3. de la 93. Olympiade. Il ne nous reſte d'Agathon que ce qu'on en trouve dans Ariſtote, dans Athenée &c. qui l'avoient cité. Ce ſont d'aſſez belles ſentences, & qui (E) confirment ce que l'on a dit de ſa paſſion pour les antitheſes. J'en raporterai un exemple où l'on verra une maxime (F) de très-bon ſens ſur la tromperie des aparences. Ariſtophane le ſatiriſe beaucoup du côté

* *Dans la remarque O de l'article d'Euripide. Voiez le Scholiaſte d'Ariſtophane ubi ſupra.*

† *Voiez Samuel Petit, Miſcell. lib. 1. c. 14. pag. 50.*

(A) *Dans la remarque O de l'article d'Euripide.*

(B) *La reponſe d'Euripide eſt mal raportée dans les Dictionaires hiſtoriques.*] Je la donne (a) ailleurs comme elle doit être: la voici dans un grand deſordre. (b) *Agatho Philoſophus Pythagoricus, frequens antitheſis, adhibitus quondam convivio Archelao regi, cujus erat familariſſimus, interrogatuſque ab eo, cum jam eſſet annorum 80. ſi robur adhuc illum ſervaret? Sanè, inquit, non ſolum Ver, ſed Autumnus ſolet bona & proſperitatem adferre.* Comptons les fautes. I. L'Agathon qui aimoit les antitheſes, & qui fut à la Cour d'Archelaus n'étoit point Pythagoricien. II. Il n'avoit (c) qu'environ 40. ans lors qu'Archelaus donna lieu à la reponſe dont il s'agit. III. Ce ne fut point Agathon, mais Euripide qui fit la reponſe. IV. La queſtion ne rouloit point ſur la force, mais ſur la beauté, & la reponſe ne rouloit pas ſur les biens de la fortune. V. Ce ſeroit une abſurdité que de prendre pour l'automne de la vie l'âge de 80. ans. VI. Je ne penſe point qu'aucun Philoſophe de la ſecte de Pythagore ſe ſoit nommé Agathon. Toutes ces fautes de Charles Etienne ſe rencontrent dans la 2. édition de Lloyd, & l'on y voit même (d) plus exactement marqué le pretendu temoignage d'Elien. Cette exactitude nuit à l'Auteur, car puis qu'il n'ignoroit pas en quel chapitre ſe pouvoit trouver la choſe, il eſt plus inexcuſable d'avoir copié tous les menſonges du Dictionaire qu'il corrigeoit. Mr. Hofman l'a ſuivi lettre pour lettre, & a diſtingué de cet Agathon celui qui alla à la Cour d'Archelaus. Mr. Moreri a parlé auſſi d'un Agathon Philoſophe Pythagoricien, qui à l'âge de 80. ans repondit à ce Monarque, que l'automne donne des fleurs & des fruits auſſi bien que le printems. Il parle enſuite d'Agathon Poete Tragique, & d'Agathon Poete Comique.

(C) *Qu'Agathon mourut à la Cour d'Archelaus.*] (e) Ἀγαθὼν τῷ Βασιλεῖ μίσχει τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν ἐνίων ἐν Μακεδονίᾳ, c'eſt-à-dire, il demeura avec pluſieurs autres dans la Macedoine auprès du Roi Archelaus juſques à ſa mort. Cela peut ſignifier ou juſqu'a la mort d'Archelaus, ou juſqu'a la mort d'Agathon. C'eſt pourquoi je ne donne point ces paroles comme une preuve certaine.

(D) *Qu'il ne vivoit plus lors que la Comedie des grenouilles.*] Nous y trouvons ces quatre vers,

ΗΡ. (f) Ἀγαθὸν δὲ ποῦ 'στι; ΔΙ. ἀπολωλεκὼς μ' ἀποίχεται,
Ἀγαθὸς ποιητὴς, καὶ ταῦτα τοῖς φίλοις.
ΗΡ. Ποῦ γῆς ὁ τλήμων; ΔΙ. ἐς μακάρων ἐυνομίαν.
ΗΡ. *Ubi verò eſt Agathon?* ΒΑ. *reliquit me, & abiit, Bonus Poëta, & amicis optatiſſimus.*
ΗΡ. *Quò abiit miſer?* ΒΑ. *ad beatorum convivium.*

(E) *Qui confirment ce que l'on a dit de ſa paſſion pour les antitheſes.*] Mr. Kuhnius a raporté trois ſentences d'Agathon (g) dans la vûe de faire ſentir ce goût. Les deux premieres ont été citées par Ariſtote, & l'autre par Athenée. Le ſens de celle-ci eſt, (h) *Si je vous dis la verité, je ne vous plairai point, & ſi je vous plais, je ne vous dirai pas la verité.* Celles qu'Ariſtote allegue ſignifient, l'une (i) que la ſeule choſe qui eſt impoſſible à Dieu, eſt de faire que ce qui a été fait, n'ait pas été fait: l'autre (k) que la fortune aime l'art, & que l'art aime la fortune. Voſſius (l) s'eſt imaginé que cette derniere ſentence eſt d'Agathon le Comique; mais il eût mieux fait de la donner au Tragique, & de prendre garde que l'eſprit d'antitheſe la lui adjuge. Je dis ceci ſans pretendre qu'il ſoit certain qu'Agathon Poete Tragique differe d'Agathon Poete Comique. Mr. Moreri ſelon ſa coutume a copié Voſſius. Je m'étonne que Mr. Kuhnius n'ait pas allegué ceci,

Τὸ (m) μὲν πράγματον ἔργον εἶς ποιήματα,
Τὸ δ' ἔργον εἰς πράγματον ἐπεισόδιον.
Operis loco ducimus acceſſorium,
Et in opere ſatagimus ut acceſſorio.

(F) *Une maxime de très-bon ſens ſur la tromperie des aparences.*] Agathon obſerve qu'il eſt vraiſemblable que pluſieurs choſes arrivent qui ne ſont pas vraiſemblables. Εἰκὸς γίνεσθαι πολλὰ καὶ παρὰ τὸ εἰκός. *Verisimile eſt & multa fieri præter verisimile.* C'eſt ainſi que Voſſius (n) raporte cette ſentence, & il obſerve qu'Ariſtote l'a alleguée en plus d'un endroit. Voici de quelle maniere ce grand Philoſophe l'a citée dans le chapitre 24. du 2. livre de ſa Rhetorique.

Τύχῃ (o) δὲ τὰ εἰκότα αὐτὰ τῶν εἰκότων λέγει,
Βροτοῖσι πολλὰ τυγχάνειν παρ' εἰκότα.
Fortaſſe aliquis verisimile id ipſum eſſe dixerit,
Mortalibus multa evenire non verisimilia.

Mr. de Balzac raporte ſi mal cette penſée qu'il fait d'une très-belle maxime un menſonge affreux. *Combien que les affaires du monde*, dit-il (p), *changent quelquefois de cours, prennent un autre chemin que le leur accoûtumé, & que cela ſeulement ſoit vraiſemblable, ainſi que diſoit Agathon, que beaucoup de choſes arrivent contre la vraiſemblance, toutes fois communement parlant ſemblables entrepriſes produiſent ſemblables évenemens.* L'adverbe *ſeulement* produit là un monſtre, & ſi c'étoit une faute (q) d'impreſſion, je m'étonnerois qu'un Correcteur d'imprimerie n'en eût pas été épouvanté. Car qu'y a-t-il de plus énorme que de ſoutenir, qu'il n'eſt jamais vraiſemblable qu'une choſe arrive conformement à la vraiſemblance? Voilà le bel axiome que l'on prête à nôtre Agathon dans le Prince de Balzac; mais la ſuite du diſcours temoigne que ſi la penſée de ce Poete a été gâtée ſur le papier, elle ne l'a pas été dans l'eſprit de l'Ecrivain: il eſt ſûr que Balzac a voulu dire avec Agathon, que *cela* MEME *eſt vraiſemblable que beaucoup de choſes arrivent contre la vraiſemblance.* Euripide trouvoit ſi beau cet Aphoriſme qu'il l'a repeté cinq fois, car (r) il a fini *ſa Medée, ſon Alceſte, ſon Andromaque, ſes Bacchiques, & ſon Helene par cette ſentence.* (s) Les Dieux ſe jouent de la prevoiance des hommes, & trompent également leurs eſperances & leurs craintes. Ils detournent quelquefois des évenemens que tout le monde attendoit, & ouvrant des paſſages & des chemins inconnus, font reüſſir des deſſeins apparemment impoſſibles. Seneque s'eſt très-bien ſervi de cette penſée, pour raſſurer ceux qui s'étonnent des aproches aparentes & très-probables de la mauvaiſe fortune. Combien de choſes, dit-il, ſont arrivées que perſonne n'attendoit; combien d'autres n'ont jamais paru quoi que tout le monde les attendît? Il n'y a rien de ſi aſſûré parmi celles que l'on redoute, qu'il ne ſoit encore plus certain que nos craintes & nos eſperances n'ont quelquefois aucune ſuite. Les paroles de Seneque ont plus de force, il vaut mieux les copier. (t) *Verisimile eſt aliquid futurum mali? Non ſtatim verum eſt. Quam multa non exſpectata venerunt, quàm multa exſpectata nunquam comparuerunt? . . . . multa intervenerunt quibus victimum periculum vel prope admotum, aut ſubſiſtat, aut deſinat, aut in alienum caput tranſeat . . . . habet etiam mala fortuna levitatem: fortaſſe erit, fortaſſe non erit. Interim dum non eſt melora propone . . . . . nihil tam certum eſt ex his quæ timemus, ut non certius ſit & formidata ſubſidere, & ſperata decipere.* Le Cardinal Palavicin s'eſt fort emporté contre Fra-Paolo, qui a pris la reception de la doctrine de Zuingle par les Cantons Evangeliques, comme une preuve manifeſte qu'une cauſe plus relevée que Zuingle s'étoit mêlée là-dedans. Je laiſſe là les reflexions du Pallavicin, mais je copie ce qu'il emprunte d'Ariſtote, qu'il arrive quelquefois que les choſes les plus probables ſont fauſſes, car ſi elles étoient toûjours ſeparées de la fauſſeté, elles ſeroient certaines, & non pas probables. Vous allez voir qu'on ſe fonde ſur cette maxime, pour accuſer de temerité & de preſomtion ceux qui ſe mêlent de juger de la providence de Dieu. Un tel eſt Chretien, & devot, donc il eſt predeſtiné au ſalut: un tel eſt Mahometan, & ſcelerat, donc il eſt predeſtiné à la damnation. Conſequences temeraires puis qu'elles trompent quelquefois. C'eſt le Cardinal Pallavicin qui le remarque: voici le paſſage tout entier. (u) *Per tanto chi aſcrive la proſperità alla miglior cauſa ad una volontà che Dio habbia di farla ſtabilmente premiare alla virtù, diſcorre con poca probabile e ſaggia: quantunque talora s'inganni, ſecondo l'inſegnamento del Filoſofo: Che talmolta ſi può probabile è falſo; perciocchè ſe da falſità foſſe eſente, non ſaria probabil, ma certo. E ſe baſta il poterſi ingannare acciochè ogni giudicio, quantunque dubitativo della Providenza divina chiamaſſi preſuntuoſo; chiamerafſi preſuntuoſo chiun que dall' heuerio Dio ſatto naſcere*

(a) *Agathon apud Ariſt. Rhetor. l. 2. c. 24. pag. 448.*

(b) *Balzac, dans ſon Prince, n. 142. pag. 100. edit. de Rouën 1632. in 4.*

(q) Seulement *au lieu de ſurement. Notez qu'il y a des Gaſconiſmes où ſeulement ſignifie même.*

(r) *Coſtar. ſuite de la Defenſe de Voiture pag. 406.*

(s) Πολλὰ γὰρ ἀέλπτως γίγνονται θνητοῖς βροτοῖσι. Καὶ τὰ δοκοῦντ' ἐν ἐλπίδι τῶν δ' ἀδοκήτων τύχη δ' ἀδόκητον πέφυκεν ἐξεῦρε θεός.

(t) *Seneca, epiſt. 24. p. m. 187.*

(u) *Pallavicin. Iſtor. del Concilio lib. 3. c. 8. in fine p. m. 303.*

Digitized by Google

eôté des mœurs dans * l'une de ſes Comedies. Je croi que nous le devons diſtinguer de cet Agathon que (G) le Philoſophe Platon aima tendrement. La faute de Budé fut ſans doûte volontaire, lors qu'il dit dans le chapitre 27. de l'Inſtitution du Prince, qu'Euripide à la table d'Archelaus baiſa une Dame qui avoit nom la belle Agathe.

AGESILAUS I. du nom Roi de Sparte, ſucceda à ſon pere Doryſſus qui étoit le cinquiéme Roi depuis Euryſthenes. Le regne de cet Ageſilaus a été (A) fort long, & neanmoins il ne fournit preſque rien à un Auteur. Les hiſtoires de ces tems ſi reculez † ne ſe ſont pas conſervées. Pauſanias ne devoit pas dire ‡ que Lycurgue (B) ait donné des loix à Lacedemone ſous ce regne. Charles Etienne, Lloyd & Hofman confondent cet Ageſilaus avec Ageſilaus II. car ils diſent de ce dernier qu'il fut le ſixiéme Roi de Lacedemone.

AGESILAUS II. du nom Roi des Lacedemoniens, étoit fils d'Archidamus. Il avoit peut-être aſſez d'ambition pour ſouhaiter de regner à l'excluſion d'Agis ſon frere aîné, mais quoi qu'il en ſoit on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis, qu'il eût envie que pour l'amour de lui on troublât l'ordre de la ſucceſſion. Cette envie eut tout le ſuccés qu'il pouvoit attendre; car on fit (A) l'injuſtice à Leotychide fils d'Agis de l'exclure de ‖ la couronne en faveur d'Ageſilaus. Celui-

* *In Theſmophoriazuſis.*

† *Le regne d'Ageſilaus commence l'an du monde 2992. ſelon Helvicus, 24. ans après la mort de Salomon.*

‡ *Pauſan. lib. 3. pag. 82.*

‖ *Ceci arriva ſelon Calvijius l'an 3. de la 95. Olympiade.*

naſcere fra' Criſtiani e viuer diuotamente, prende conghiettura che l'habbia deſtinato alla vita eterna; e'l contrario s'annuſa di chi nacque Saraceno e viue ſcelerato: eſſendo manifeſto poter ſuccedere che il primo ſi danni, e'l ſecondo ſi ſalui.

Non ſeulement les Medecins doivent profiter de la ſentence d'Agathon, mais auſſi les Nouveliſtes. Un Profeſſeur de Leipſic exhorte les Medecins (a) *à ne parler qu'avec beaucoup de precaution, s'ils veulent faire honneur à la Medecine. Il veut qu'ils ne promettent point trop, qu'ils n'épouvantent pas auſſi exceſſivement, & qu'ils parlent toûjours conditionellement, & avec un Peut-être.* Tout cela en vertu de la maxime de Seneque qu'on a vuë ci-deſſus. On peut donner un ſemblable avis aux grans raiſonneurs ſur les nouvelles: je parle des raiſonneurs qui ont beaucoup de ſagacité, & beaucoup de jugement. Ils deviennt juſte en mille occaſions; il leur arrive cent fois l'année de n'avoir pas lieu de ſe repentir du ton deciſif, avec lequel ils ſe ſont moquez des eſperances ou des menaces des Gazetiers. Cela les rend plus hardis à rejetter magiſtralement toutes les nouvelles qui choquent la vraiſemblance, mais ils s'y echaudent quelquefois; car l'évenement confirme en quelques rencontres les nouvelles les plus impertinentes, & les plus extravagantes qui ſe puiſſent debiter, & qu'ils avoient condamnées comme des chimeres, ou comme des demarches incompatibles avec la ſageſſe qui a tant paru dans le Conſeil d'un Etat. Cette regle ſe dement, elle attrape les raiſonneurs qui s'y fient trop. Il eſt donc de la prudence d'aller un peu bride en main, & de ne pas prononcer des arrêts definitifs, ſous pretexte que l'on a pour ſoi les aparences les plus plauſibles. Mais ſi même dans ce cas-là il eſt juſte de ne point faire le dictateur, quel blâme ne meritent pas ceux qui ſe mêlent de promettre contre toutes les aparences, les plus grans ſuccés, & de publier ces promeſſes comme fondées ſur l'Apocalypſe?

(a) *Biblioth. univerſelle to. 14. p. 80. 81. dans l'extrait des Miſcellanea curioſa Medica de Chriſtianus Langius.*

(G) *De cet Agathon que le Philoſophe Platon aima tendrement.*] Ce Philoſophe fit un diſtique tout-à-fait tendre, & ſi plein de ſens qu'un Poete Latin y trouva de la matiere pour 17. vers. Raportons ici tout un chapitre d'Aulugelle. (b) *Celebrantur duo iſti Graeci verſiculi, multorumque doctorum hominum memoria dignantur, quod ſint lepidiſſimi & venuſtiſſima brevitate. Neque adeo pauci ſunt veteres ſcriptores, qui eos Platonis eſſe Philoſophi affirmant; quibus ille adoleſcens luſerit, quum tragoedias quoque eodem tempore faciendas preluderet.*

Τὸν (c) ψυχῆς, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χείλεσιν ἶχον.
Ἡ δὲ ψυχὴ ἐπάλμαν εἰς διαβησομένη.

Hoc diſtichon amicus meus olim ἀμυθ. adoleſcens in plures verſiculos licentiùs liberiuſque vertit, qui quoniam mihi quidem viſi ſunt non eſſe memoratu indigni, ſubdidi.

Dum ſemihulco ſavio
Meum puellum ſavior;
Dulcemque florem ſpiritus
Duco ex aperto tramite:
Animula agra & ſaucia
Cucurrit ad labias mihi,
Reſtumque in oris pervium,
Et labra pueri mollia,
Rimata iimeri tranſitus,
Ut tranſiluas mittitur.
Tum ſi mora quid plauſcula
Fuiſſet in eam oſcula:
Amoris igni percita
Tranſiſſet, & me linqueret:
Et mora prorſum res foret,
Ut ad me fieremus mortuus,
Ad puerum at intus viveremus.

(b) *Aulus Gellius lib. 19. c. 11.*

(c) *Notez que Diogene Laerce l. 3. n. 32. en raportant ces deux vers Grecs dit, qu'ils furent faits par Platon pour Agathon: on les a traduits ainſi dans l'édition Greque-Latine de Diogene Laerce,* Suavia dans Agathoni animum ipſe in labra tenebam: Ægra etenim properans tanquam abitura fuit.

Notez que Platon n'étoit âgé (d) que de 14. ans lors que nôtre Poete Agathon remporta le prix de la Tragedie: il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il ait ſoupiré pour lui, ce fut pour un Agathon beaucoup plus jeune.

(A) *A été fort long.*] En diſant cela je defere plus à l'autorité d'Euſebe, qu'à celle de Pauſanias. Celui-ci aſſûre (e) que Doryſſus & ſon fils Ageſilaus n'ont fait que ſe montrer ſur le trône; mais Euſebe les fait regner 73. ans; il donne 29. ans au regne du pere, & 44. au regne du fils. Calviſius cite Pauſanias pour cette durée; c'eſt bien choiſir ſes temoins.

(d) *Athen. lib. 5. c. 18. p. 217.*

(e) Δι' ὀλίγου σῴζεις τὸ χρεὼν ἐπελαθόμενον ἀμφότερα. Mors brevi utrumque oppreſſit. *Pauſanias l. 3. p. m. 82.*

(B) *Que Lycurgue ait donné des loix.*] Meurſius prouve dans ſes antiquitez de Lacedemone que Lycurgue publia ſes loix l'an 30. d'Archelaus, fils & ſucceſſeur d'Ageſilaus.

(A) *On fit l'injuſtice à Leotychide.*] On ne peut qualifier autrement la maniere dont il fut traité, ſi l'on en examine bien les raiſons. Ageſilaus ne nioit point que ſelon les loix du pays la couronne n'apartint aux fils de ſon frere, mais il ſoutenoit que Leotychide n'étoit pas fils d'Agis; & pour le prouver il ſe ſervoit de ces deux moiens. Il diſoit en 1. lieu que Timea mere de Leotychide s'étoit tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'étoit refugié à Lacedemone, que ſon mari ſoupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque tems après n'avoit point d'autre pere que ce galant. Cela regardoit Leotychide; c'étoit lui que Timea mit au monde vers ce tems-là: c'etoit lui qu'Agis n'avoit reconu pour ſon fils qu'au lit de la mort. Ageſilaus alleguoit en 2. lieu le temoignage de Neptune. Il diſoit qu'Agis avoit été chaſſé du lit de ſa femme par un tremblement de terre, & que Timea étoit accouchée de Leotychide plus de dix mois après (f). Ces deux raiſons ne valoient rien; la maxime, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant*, les ruine de fond en comble. Si toutes les fois qu'un mari prend quelque ombrage de voir ſon épouſe ſenſible aux viſites & aux tête-à-tête d'un etranger, il faloit exclure de la ſucceſſion les enfans qui naiſſent vers ce tems-là, où en ſeroit-on? Ainſi quand même ce qu'a dit un Hiſtorien (g) ſeroit vrai, que Timea ne faiſoit point de ſcrupule devant ſes femmes de donner à ſon fils entre les dens le nom d'Alcibiade, plutôt que celui de Leotychide, il n'y auroit eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Ageſilaus. Il auroit falu ſavoir de Timea (h) même ce qu'elle entendoit par ce langage, & ſi c'etoit tout de bon ou par bravade, ou par une folle plaiſanterie qu'elle l'avoit emploié. Bien moins auroit-on pu alleguer l'indiſcretion d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il (i) ſe vantât d'avoir eu à faire à Timea non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des Rois à Lacedemone. Cent raiſons comme celles-là ne devoient point balancer l'acte par lequel Agis au lit de la mort, & en preſence de bons temoins, avoit reconu Leotychide pour ſon fils. La 2. raiſon d'Ageſilaus étoit une badinerie; car que Neptune ſoit tant qu'on voudra la cauſe des tremble-terres, comment auroit-on prouvé qu'Agis n'ota plus coucher avec Timea depuis le tremblement en queſtion? Un accouchement poſterieur de (k) dix mois aux dernieres careſſes d'un mari ne fait point de preuve en Juſtice; la maxime, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant*, & les deciſions même des Medecins diſſipent tous ces ombrages. Ainſi l'on peut dire que ceux de Lacedemone, gens qui ſe piquoient d'une morale tout-à-fait ſevere, ôterent une couronne pour des raiſons qui ſeroient inſuffiſantes dans un Tribunal bien regle à exclure de la ſucceſſion d'un arpent de terre. Mais le malheur de Leotychide fut que Lyſander le plus intriguant, le plus fourbe & le plus factieux de tous les hommes, accredité dans la ville à proportion de ſon

(f) *Ex Plut. in Ageſil. p. 597. & Xenoph. de reb. Grac. l. 3. p. m. 214.*

(g) *Duris apud Plut. ib. d.*

(h) *Selon les maximes du Droit le temoignage qu'une perſonne porte contre elle-même n'eſt point reçu.*

(i) *Plut. ib.*

(k) *Notez que les anciens donnoient dix mois au terme de l'accouchement;* Matri longa decem tulerunt faſtidia menſes. *Virg. Ecl. 4. v. 61. & ibi Lacerda.*

Digitized by Google

Celui-ci repara par un grand nombre de belles actions ce qu'il y eut d'irregulier dans cette premiere demarche, & tout petit qu'il (B) étoit, de mauvaise mine & boiteux, il aquit à juste titre la reputation d'un grand Capitaine. Il étoit brave, vigilant, promt: il menageoit bien ses avantages, il profitoit bien des occurrences, il entendoit toutes les ruses de la guerre, & il s'étoit mis sur un pied qu'il trompoit ses ennemis, (BΔ) lors même qu'il leur faisoit savoir ses veritables intentions. Il n'étoit pas bien aise β qu'ils ignorassent le metier des armes, car il ne savoit alors comment les faire donner dans le piege. Il savoit aussi tromper ses propres soldats, en substituant γ aux mauvaises nouvelles qu'il recevoit, une relation supposée d'un grand triomphe. Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de desabuser ceux qui croient que ce n'est que depuis l'invention de la Gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Agesilaus fut sur le trône, il δ conseilla aux Lacedemoniens de prevenir le Roi de Perse qui faisoit de grans preparatifs de guerre; & d'aller l'attaquer dans ses Etats. Il fut choisi pour cette expedition, & il remporta tant d'avantages sur l'ennemi, que si la ligue que les Atheniens & les Thebains avoient formée contre Lacedemone n'eut traversé ses entrepriſes, il auroit porté ses armes victorieuses jusques au centre de la Monarchie des Perses. Il renonça de bonne grace à tous ces triomphes, pour venir au secours de la patrie, & il la tira d'affaire tres-heureusement par la bataille qu'il (C) gagna sur les Alliez dans la Beotie. Il en gagna une autre auprès de Corinthe ξ, mais il eut ensuite le deplaisir de voir les Thebains remporter des victoires signalées sur ceux de Lacedemone. Ces malheurs l'exposerent aux murmures de bien des gens; mais après tout ils n'obscurcirent point sa gloire. Il avoit été malade * pendant les premiers avantages que l'ennemi remporta, & lors qu'il fut en état d'agir, il arrêta par sa valeur & par sa prudence les suites des dernieres victoires des Thebains; de sorte qu'on crut que s'il avoit été en bonne santé au commencement, on n'auroit pas eu du pire, & que sans lui † tout auroit été perdu à la fin. On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre ‡ plus que l'interêt de ses sujets ne le demandoit; car s'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à sa patrie beaucoup de pertes, & ne l'eût point engagée à des entrepriſes qui ne se terminerent que par une extrême diminution de la puissance des Lacedemoniens. Cette avidité insatiable de guerres & de combats, le poussa sur ses vieux jours à une chose qui fut ‡ generalement desaprouvée. Il avoit plus de 80. ans lors qu'il entreprit de mener des troupes en Egypte, pour soutenir Tachus qui s'étoit soulevé contre les Perses. N'étant pas content de ce Tachus, il l'abandonna pour

β *Plut. in ejus vita p. 617. E.*

γ *Id. pag. 605. Xenoph. de rebus Græc. l. 4. p. m. 227.*

δ *Cornel. Nepos in ejus vita c. 2.*

ξ *Ex Cornelio Nepote. ib.*

* *Plut. p. 611. B.*

† Talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. *Corn. Nepos ib. c. 6.*

‡ *Plut. p. 616. B.*

‡ *Id. ib. C.*

savoir-faire, & des victoires qu'il avoit gagnées sur les ennemis, se mit en tête (a) de faire couronner Agesilaus. Il n'y a point de loi fondamentale qui puisse tenir contre de pareilles gens: alleguez leur la Loi divine, ils l'expliquent à leur mode. C'est ce que fit Lysander, quand il eut apris qu'un Prophete de Lacedemone vouloit faire valoir en faveur de Leotychide un Oracle, qui defendoit aux Lacedemoniens de laisser regner un boiteux. Cela, dit Lysander, ne regarde pas les defauts du pied, mais les defauts du sang, & ce seroit Leotychide qui feroit clocher vôtre Roiaume, lui qui n'est pas de la race de vos Rois.

(a) *Plut. & Xenophon ubi supra.*

(B) *Tout petit qu'il étoit, de mauvaise mine & boiteux.*] Il etoit tout le premier à faire des railleries (b) de sa mauvaise jambe; & c'est le parti que prenent en pareil cas toutes les personnes d'esprit. On fait avorter par là tous les complots des moqueurs. (c) *Materia petulantibus, & per consuetudinem urbanis detrahitur, si ultro illam & prior occupes. Nemo aliis risum præbuit, qui ex se cepit. Vatinium hominem natum & ad risum, & ad odium, scurram fuisse vetustum ac dicacem, memoria proditum est. In pedes suos ipse plurima dicebat, & in fauces concisas: sic inimicorum, quos plures habebat quam morbos, & in primis Ciceronis urbanitatem effugit.* La gaieté d'Agesilaus, & la force avec laquelle il soutenoit les plus rudes exercices, reparoient (d) tous ses defauts corporels, car sans cela son exterieur (e) meprisable lui eût fait grand tort. Les Ephores avoient mis à l'amende le Roi Archidamus son pere, parce qu'il avoit épousé une petite femme (f), d'où ils conclurent qu'il ne leur vouloit donner que des Roitelets. Cornelius Nepos parle plus expressément que Plutarque de la mauvaise mine d'Agesilaus. *Atque hic tantus vir*, dit-il (g), *ne naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore, exiguus & claudus altero pede, qua res etiam nonnullam afferebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cùm intuerentur, contemnebant.* Jamais le *minuit præsentia famam* ne fut plus vrai qu'à son égard. Sa renommée l'avoit precedé en Egypte, & l'y avoit representé sous les idées les plus pompeuses. Dès qu'on fut son debarquement on courut en foule pour le voir; jugez de la surprise où l'on fut en voiant un petit bout d'homme couché sur l'herbe, mal habillé, mal-propre. On ne se put empêcher de rire, & de lui apliquer la fable d'une montagne qui enfante une souris (h). Le mepris ne diminua point, lors (i) qu'on eut vu ce qu'il choisit parmi les ratraichissemens que le Roi lui envoia. Voiez ci-dessous la remarque F.

(b) *Plut. ibid. pag. 596. E.*

(c) *Seneca de constantia sapientis c. 17. p. m. 692.*

(d) *Plutarch. ib.*

(e) Αἰσχρὰν δὲ μορφὴν τὴν τοῦ σώματος ἡ τὴν ὄψιν ἀνιαλαφρίζουσιν. Dicitur autem fuisse pusillus & specie aspernanda. *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Cornel. Nepos in ejus vita c. 8.*

(h) *Plut. ib. p. 616. Voiez l'article de Tachus.*

(i) *Cornel. Nepos ubi supra.*

(BΔ) *Il trompoit ses ennemis lors même qu'il leur faisoit savoir ses veritables intentions.*] C'est parce qu'ils ne croioient pas qu'un Capitaine si fin donnât à conoître son dessein. (k) *Vidit si quo esset iter facturus palam pronunciasset, hostes non creditauros aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse factorum ac pronunciasset. Itaque cum ille Sardis se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit.* On ne pourroit pas faire ici une juste aplication de cette pensée de Mr. de Wicquefort. (l) *George Downing Ambassadeur d'Angleterre n'avoit pas assez de probité ni de prudence pour se persuader, qu'il n'y a point de Ministre qui trompe plus souvent ni plus agreablement, que celui qui ne trompe jamais, parce qu'en batant le grand chemin ceux qui cherchent les detours & les faux fuyans ne le rencontrent point en leurs routes.* La comparaison entre un tel Ministre & nôtre Agesilaus clocheroit beaucoup, car ce Roi de Lacedemone en publiant ce qu'il vouloit faire, ne trompa ses ennemis que parce qu'en d'autres rencontres il avoit caché ses desseins. Un General qui s'est établi sur ce pied-là ne sauroit guere se servir d'un stratagème plus sûr que de faire courir un bruit sincere de ses marches. La ruse est alors très-bonne parce qu'elle est d'un tour nouveau, & que les ennemis n'y ont pas été encore attrapez. Lisez ce passage de Xenophon; c'est Cambyses qui parle à Cyrus son fils, & qui compare les nouvelles ruses de guerre avec les nouveaux airs de Musique. (m) Καὶ σοφίσμα μὲν ἢ ἀπάτη τοῖς μουσικοῖς τὰ νέα ἢ ἀήθη ἐνδοκιμοῖ, πολὺ δὲ ἢ μᾶλλον τοῖς πολεμικοῖς μοῦσον τὰ καινὰ μηχανήματα ἐνδοκιμοῖ. τοῦτο γὰρ μάλιστ' ἢ ἐξαπατᾶσθαι ποιεῖ τοὺς πολεμίους. *Ac sicuti in Musicis quoque nova & florida habentur plurimum in pretio, sic in rebus bellicis nova inventa existimantur longe illustriora quamvis hæc magis quæ hostes decipere.* Nous dirons ailleurs (n) qu'il y a des gens qui à force d'être sots evitent qu'on ne les trompe.

(k) *Cornel. Nepos ib. cap. 3. Voiez aussi Plutarque in Agesil. p. 600. F.*

(l) *Wicquef. Memoires des Ambassadeurs p. m. 170.*

(m) *Xenophon Cyropæd. lib. 1. circa fin. p. m. 21.*

(n) *Dans l'une des remarques de l'article Simonide.*

(C) *Qu'il gagna sur les Alliez dans la Beotie.*] La bataille se donna à Coronée. Xenophon (o) qui y servit sous le Roi Agesilaus le temoigne, & Plutarque (o) le dit aussi. Lambin dans son commentaire sur ces paroles de Cornelius Nepos, *apud Coroneam quos omnes graves prælio vicit*, a voulu corriger sans necessité le mot Χαιρώνειαν de Plutarque, par celui de Κορωνείαν. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, sans pretendre que la bataille se soit donnée au premier. Mais, dit Lambin, Agesilaus put-il en sortant de la Phocide s'avancer dans la Beotie jusques à Cheronée, si Coronée est dans la Phocide? Non sans doute, mais ce si est faux, & Lambin temoigne par là qu'il ne savoit guere de Geographie. Voiez le Commentaire de Kirckmaier sur Cornelius Nepos à la page 722. Charles Etienne a erre encore plus grossierement, lors qu'il a mis Coronée dans le Peloponnese. Mrs. Lloyd & Hofman l'ont suivi dans cette faute.

(o) *Xenoph. de rebus Græc. l. 4. p. m. 225.*

(p) *Plut. pag. 605*

Digitized by Google

pour ſe jetter dans le parti de Nectanabe parent de Tachus. Il rendit de grans ſervices à ce Nectanabe, après quoi il voulut s'en retourner à Lacedemone; mais il mourut de maladie en (D) chemin l'an 3. de la 104. Olympiade. Il étoit âgé de 84. ans, dont il en avoit regné 41 *. Mr. Moreri a (E) fait ici quelques fautes. Nous verrons dans l'article de Conon, ſi Cornelius Nepos & Juſtin ont fait leur devoir ſur l'hiſtoire d'Ageſilaus. Ce Prince ne voulut jamais ſouffrir † que l'on fît ſon effigie ſoit en boſſe, ſoit en plate peinture, & jamais perſonne n'a vêcu dans une (F) plus grande ſimplicité que lui. Mais il ſavoit très-bien loger l'eſprit, le (G) cœur & la Religion d'un Souverain, ſous cet exterieur de reforme, & ſous cette frugalité philoſophique.

Il

* *Plut. p. 617. 618. Cornel. Nepos. in Ageſil.*

† *Plut. in ejus vita circa init.*

(D) *Il mourut de maladie en chemin l'an 3. de la 104. Olympiade.*] Une tempête l'aiant obligé de relâcher, on le porta dans un lieu deſert nommé le Port de Menelas, & il y mourut (a). *Hic cum ex Ægypto reverteretur . . . . veniſſetque in portum qui Menelai vocatur jacens inter Cyrenas & Ægyptum, ibi morbum implicatus deceſſit* (b). Ce fut l'an 3. de la 104. Olympiade ſelon Calviſius: mais on voit par là que ſon calcul ne vaut rien, car depuis la 3. année de la 95. Olympiade, commencement ſelon lui du regne d'Ageſilaus, juſques à la 3. année de la 104. Olympiade, il n'y a que 36. ans: & neanmoins il en donne 41. à ce regne. Mettons en donc le commencement avec Helvicus à la 2. année de la 93. Olympiade, & la fin à la 3. année de la 104.

(a) *Plut. pag. 618.*

(b) *Cornel. Nepos ib. ſub fin.*

(E) *Mr. Moreri a fait ici quelques fautes.*] Il eſt faux I. que Leotychide fût fils naturel du Roi Agis. II. Que Lyſander ait ſoutenu avec chaleur les pretenſions de Leotychide (c). III. Qu'Ageſilaus ait jamais campé auprès de la ville d'Heronce (d) dans la Beotie. IV. Qu'il ait eu l'air (e) noble & plein de majeſté. V. Qu'il ait dit que l'Oracle qui excluoit de la couronne les boiteux, ſe devoit entendre des defauts de l'ame, ou de celui de la naiſſance. Ces deux dernieres fautes apartiennent au ſuplément de Moreri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Egyptien à qui Ageſilaus rendit du ſervice: il ne s'apelloit point *Nectenebon*.

(c) *Sur ces deux premieres fautes voiez la remarque A.*

(d) *Je ne croi pas que ni dans la Beotie, ni ailleurs il y ait eu une ville nommée* Heronce.

(e) *Voiez la remarque B.*

(F) *N'a vécu dans une plus grande ſimplicité.*] Il n'y (f) avoit preſque perſonne dans ſon armée plus mal habillé que lui. Après ſon expedition d'Aſie où il avoit aquis une ſi haute reputation, qui avoit reçu de nouveau un ſi grand éclat à la bataille de Coronée, il vêcut dans Sparte tout comme auroit fait un bon Lacedemonien du vieux tems. Il ne changea rien dans ſes habits, dans ſes bains, dans ſes repas, & ce qui étoit peut-être plus difficile, il ne ſouffrit point que ſa femme fût mieux vêtuë qu'auparavant, ni qu'elle diſtinguât ſa fille dans les Proceſſions par des ornemens qui ſurpaſſaſſent ceux des autres filles. Il ne fit aucune reparation aux portes de ſon logis, quoi qu'elles fuſſent ſi vieilles, & ſi delabrées, qu'il ſembloit que c'étoient les mêmes qu'Ariſtodeme y avoit miſes (g). Notez qu'Ariſtodeme étoit celui des Heraclides qui eut pour ſa part la ville de Sparte, & duquel deſcendirent les Rois de Lacedemone diviſez en deux familles, à cauſe des deux fils qu'il laiſſa. (h) *In hoc* (Ageſilao) *illud in primis fuit admirabile, cum maxima munera ei ab regibus & dynaſtis civitatibuſque conferrentur nihil unquam in domum ſuam contulit, nihil de victu, nihil de veſtitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus quo Euryſthenes* (i) *progenitor majorum ſuorum fuerat uſus, quam qui intrarat nullum ſignum libidinis, nullum luxuria videre poterat: contra plurima patientia atque abſtinentia. Sic enim erat inſtructa ut nulla in re differret à cujuſvis inopis atque privati.* Quand on eut ſu qu'Ageſilaus étoit arrivé en Egypte, on lui envoia de toutes ſortes de proviſions: il ne choiſit (k) que les plus communes, & laiſſa à ſes valets les parfums, les confitures, & tout ce qui s'y trouvoit de plus delicieux. Les Egyptiens au lieu d'admirer cela ſe moquerent de ce Prince, & le prirent pour un niais qui ne ſavoit pas encore ce qu'il y avoit de bon au monde. *Ille* (l) *præter vitulina & hujuſmodi genera, obſonii quæ præſens tempus deſiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, ſecundamque menſam ſervis diſpertiit, cætera referri juſſit. Quo facto eum barbari magis etiam contemſerunt, quod eum ignorantia bonarum rerum illa potiſſimum ſumpſiſſe arbitrabantur.* Vous trouverez dans (m) Plutarque 1. que ce Prince ſe comporta de la même ſorte quand les Thaſiens lui envoierent des preſens. 2. Qu'il ſe moqua d'eux quand ils lui offrirent les honneurs divins.

(f) *Les Grecs parloient ainſi du Roi de Perſe. Voiez la remarque de l'article* Artaban IV.

(g) *Plut. pag. 606.*

(h) *Cornel. Nepos c. 7.*

(i) *Il eût mieux fait de dire comme Plutarque* Ariſtodemus, *car Ageſilaus ne deſcendoit pas d'Euryſthenes, mais de Procles, le ſecond fils d'Ariſtodeme.*

(k) *Plut. ibid. pag. 616.*

(l) *Cornel. Nepos, ib. c. 8.*

(m) *Plut. in Apophth. pag. 210. Voiez auſſi Athenee l. 14. pag. 657.*

(G) *Le cœur, l'eſprit & la Religion d'un Souverain.*] Plutarque temoigne (n) que ceux qui gouvernoient dans Lacedemone, ne reconoiſſoient point d'autre juſtice que ce qui ſervoit au bien & à l'agrandiſſement de l'Etat. C'étoit parmi eux la regle & la meſure du Droit & de l'honnête; ſi une choſe étoit utile au public, elle paſſoit dès là pour legitime. Je croi que Plutarque dit la verité; mais il ne devoit pas mettre en jeu la ſeule ville de Sparte. Celle d'Athenes (o), & celle de Thebes n'avoient point de meilleurs principes; ce ſont generalement parlant les maximes de tous les Etats: la difference des uns aux autres n'eſt que du plus au moins; les uns ſauvent mieux les aparences que les autres. Quoi qu'il en ſoit, Ageſilaus étoit tout penetré de cette mechante Morale. Se voiant ſoupçonné d'avoir induit Phebidas à ſurprendre la citadelle de Thebes en pleine paix, & par une fraude qui faiſoit crier toute la Grece, il (p) repreſenta qu'il faloit avant toutes choſes examiner ſi cette action étoit profitable à la patrie, & que chacun devoit faire de ſon propre mouvement ce qui tenduit à l'avantage de l'Etat. Il obtint que Phebidas ſeroit diſculpé, & qu'on enverroit une garniſon dans la citadelle. Dans ſon expedition d'Egypte n'abandonna-t-il point Tachus qui l'avoit pris à ſa ſolde, & n'embraſſa-t-il pas les interêts de Nectanabe, par la ſeule raiſon qu'il étoit plus important aux Lacedemoniens de ſoutenir celui-ci que celui-là? Action qui ſous le maſque du bien public étoit une trahiſon toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. (q) Ἄτοπον γὰρ ἦν ἀποστερεῖν πραγμάτων ἀναλογούντων τὴν συμφέρουσαν τῇ πατρίδι χρηστέον. *Absurdum enim erat commodum præterea patriæ: quando hoc quidem volamento detracto nomen iſtius facti veriſſimum erat proditio.* En converſation (r) Ageſilaus ne parloit que de juſtice; c'étoient les plus beaux diſcours du monde que les ſiens. Entendant dire qu'une certaine choſe étoit agreable au grand (ſ) Roi, *par où eſt-il plus grand Roi que moi-t'il n'eſt plus juſte*, demanda-t-il? Voilà une belle theorie, mais la pratique n'y repondoit pas, lors qu'il s'agiſſoit de ſon Roiaume. Je veux croire que pour des interêts particuliers il n'auroit pas facilement contrevenu à ſes lumieres, & c'eſt par là que je pretens qu'il avoit l'eſprit & la Religion d'un Souverain. Combien y a-t-il de Rois & de Princes zélez pour leur Religion, équitables, & honnêtes de leur perſonne; mais s'agit-il de leur grandeur, & de l'utilité publique, s'agit-il de nuire à leurs ennemis, ils ſuivent tous ou preſque tous les maximes de Lacedemone? Ce ſeroit je croi un livre de bon debit que celui de *la Religion du Souverain*: il ſeroit oublier celui de *la Religion au Medecin*.

(n) *In Ageſilao, pag. 617. item in Alcibiade.*

(o) *Voiez la remarque G de l'article d'Ariſtide.*

(p) *Id. in Ageſ. pag. 608.*

(q) *Id. ib. pag. 617.*

(r) *Id. pag. 608.*

(ſ) *Les Grecs parloient ainſi du Roi de Perſe. Voiez la remarque de l'article* Artaban IV.

J'ai oui dire depuis deux jours à un homme de merite, qu'un Prince Italien demandant des conditions trop avantageuſes, lors qu'il negocioit un Traité de paix avec un puiſſant Monarque, qui lui avoit enlevé la plupart de ſes Etats, l'Envoié de ce Monarque lui repondit, Mais quelle aſſûrance voulez-vous que le Roi mon maître puiſſe prendre s'il vous rend tout ce que vous demandez? Aſſûrez-le, repliqua le Prince, que je lui engage ma parole non pas en qualité de Souverain, car entant que tel il faut que je ſacrifie toutes choſes à mon agrandiſſement, & à la gloire & à l'avantage de mes Etats, ſelon que les conjonctures s'en offriront; dites lui donc que je lui engage ma parole non pas ſous cette qualité-là, ce ne ſeroit rien promettre, mais comme Cavalier, & honnête homme. Quoi que ce langage ne reponde point aux idées de ceux qui ont introduit dans le ſtyle de la Chancelerie la formule, *nous promettons en foi & parole de Roi*, il eſt pourtant très-ſincere & très-raiſonnable.

(t) *Cornel. Nepos, c. 4.*

(u) Ἔτυπτον μὲν γὰρ ἀποκρυπτόμενοι καὶ φεύγοντες τοὺς ἐναντίους ἱερεῖς· ἐν μὲν τοῖς ἄλλοις ἱεροῖς ἀπέχονται τῶν ἐδωδίμων ἐπιμελῶς, τότε δὲ θεοῖς ποιμαίνοντες ἐσθίουσι καὶ μαίνονται. *Tendebat enim cum iter faceret ſolus in ſanctiſſimis delubris, ac quibus rebus paucos adhibemus arbitros earum Deos faciebat inſpectores. Plut. pag. 603.*

Faiſons encore deux remarques. Premierement je diſtingue entre ce que croioit Urbain VIII. & ce que croioit Maphée Barberin. La Religion du Souverain entant que tel, & la Religion perſonnellement parlant ſont deux choſes.

Autre remarque. Ageſilaus avoit un reſpect extrême pour ſes Dieux, il ne ſouffroit point qu'on pillât ou qu'on profanât leurs temples, ni en Grece ni au païs des Barbares, & il mettoit au nombre des ſacrileges ceux qui mal-traitoient un ennemi refugié dans un temple (t). Pendant la marche de ſes (u) troupes il alloit toûjours loger dans les temples les plus ſacrez, afin d'avoir les Dieux pour temoins des actions les plus ſecretes de ſon domeſtique. Voilà ſa Religion perſonnelle; mais dès qu'il ſe regardoit comme Roi, le

Il avoit une ſi grande tendreſſe pour ſes enfans, qu'il s'amuſoit avec eux aux (H) exercices les plus pueriles, comme eſt celui d'aller à cheval ſur un bâton.

Il ne ſera pas inutile de remarquer le peu de cas qu'il faiſoit de ceux qui tiroient beaucoup de gloire, de nourrir & de dreſſer des chevaux pour la diſpute du prix aux jeux Olympiques. Il voulut leur faire voir que ce n'étoit pas grand' choſe, & que c'étoit une affaire de depenſe, & non pas une preuve de merite & de vertu, & pour cet effet il perſuada à ſa ſœur d'aſpirer à cette victoire β. Cette Dame aiant fait dreſſer des chevaux à cet exercice ſe mit ſur les rangs, & gagna le prix. Ce fut la premiere femme γ qui remporta cette gloire. Elle s'apelloit Cyniſca. Je ne croi pas que Dicearque (I) l'ait ignoré, lui qui ſe plaignoit de ne trouver pas quel étoit le nom de la fille d'Ageſilaus. Il l'auroit (K) ſu s'il avoit fait ce que fit Plutarque.

☞ AGESIPOLIS I. du nom Roi de Lacedemone, ſucceda à Pauſanias ſon pere qui s'étoit refugié dans δ un temple, dès qu'il avoit ſu qu'on deſaprouvoit la conduite qu'il avoit tenue en concluant une paix avec les Thebains. On le laiſſa dans cet aſyle, & l'on éleva ſur le trône Ageſipolis ſous la tutele d'Ariſtodemus ξ. Ce fut ϛ en la 3. année de la 96. Olympiade. Il étoit majeur lors que les Lacedemoniens reſolurent d'attaquer tout à la fois les Atheniens, & les Thebains; mais * comme ils jugerent qu'il ne ſeroit pas de la prudence pendant une telle guerre de n'être pas aſſûrez des Argiens, ce fut par ceux-ci qu'ils commencerent. Ageſipolis chargé de les attaquer, ſe fit un ſcrupule ſur ce qu'ils lui demanderent une treve. Il voulut donc s'éclaircir avec Jupiter ſur un tel cas de conſcience, & il le conſulta en perſonne dans le fameux temple d'Olympe. Il lui demanda ſi l'on pouvoit rejetter les propoſitions de treve que les Argiens faiſoient, & ſi l'on ne pouvoit pas pretendre qu'ils prenoient très-mal leur tems, vu qu'ils avoient attendu à parler de paix que les troupes de Lacedemone fuſſent à la veille de les attaquer. L'Oracle repondit † que les demandes des Argiens étoient injuſtes, & qu'on pouvoit les refuſer ſainement. Ageſipolis pour mieux prendre ſes precautions, courut auſſi-tôt à Delphes, afin de ſavoir ſi le ſentiment ‡ du fils ſeroit (A) conforme à celui du ⸸ pere. La reponſe d'Apollon fut toute ſemblable à celle

β *Plutarch. in Ageſil. p. 606. D.*

γ *Pauſan. lib. 3. pag. 88. & 96.*

δ *Dans celui de Minerve à Tegée.* Pauſanias lib. 3. pag. 86.

ξ *Id. ib.*

ϛ *Diod. Siculus l. 14. c. 90.*

* *Xenophon ubi infra.*

† Ὁ δὲ θεὸς ἀποκρίνασθαι αὐτῷ ἔφησε μὴ δικαίαν στάσιν ἀδίκως ἐπιφερομένας. Cui Deus reſpondit fas ei eſſe inducias non rite oblatas reſpuere. *Xenoph. de rebus geſtis Græcor. lib. 4. p. m. 312.*

‡ *C'eſt-à-dire d'Apollon.*

⸸ *C'eſt-à-dire de Jupiter.*

(a) *Cicer. Offic. l. 3. c. 21.*

(b) *Corn. Nepos, c. 2.*

(c) *Plut. in ejus vita. pag. 610. Ælianus Var. hiſt. l. 12. c. 15.*

(d) *Horat. Sat. 3. l. 2. v. 247.*

(e) *Tom. 1. pag. 217. edit. in 12.*

le bien & l'avantage de ſon Royaume étoit ſa divinité principale, à laquelle il ſacrifioit la vertu & la juſtice, les loix divines & les loix humaines. Je ne ſai ſi tous ceux qui citent cette ſentence d'Euripide (a),

Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratia
Violandum eſt: aliis rebus pietatem colas.

en comprennent toute l'énergie: on y voit l'eſprit & de ceux qui acquierent des Roiaumes, & de ceux qui gouvernent les Etats; ils vont quelquefois juſqu'à la ſuperſtition. Regardez la conduite particuliere d'Ageſilaus, tout y eſt dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas*; il ne ſort de l'equité qu'entant qu'il regne, *regnandi gratia violandum eſt*. Entant qu'homme il vous dira ſincerement comme un autre, *amicus uſque ad aras*; mais entant que Souverain, s'il parle ſelon la penſée, il vous dira, *J'obſerverai le Traité de paix pendant que le bien de mon Roiaume le demandera; je me moquerai de mon ſerment dès que la maxime d'Etat le voudra.* Que s'il aimoit mieux que les Perſes violaſſent la treve, que de commencer lui-même à la violer, c'eſt qu'il eſperoit un grand profit de cette conduite des Perſes. *Multum (b) in eo conſequi ſe dicebat, quod Triſſaphernes perjurio ſuo & hominis ſui rebus abalienaret, & Deos ſibi iratos redderet.*

Nôtre bon Ageſilaus qui eût cru bleſſer la belle Morale s'il avoit été bien vêtu, & s'il eût fait bonne chere, ne ſe faiſoit nul ſcrupule d'être l'Uſurpateur d'un Roiaume. C'eſt ainſi que certains Caſuiſtes damnent ſans remiſſion les femmes qui s'ajuſtent trop mignonnement: ils ne peuvent ſouffrir ni leurs rubans, ni leurs pierreries; mais non ſeulement ils permettent aux hommes de ſe ſoulever, & de s'engager à une guerre civile, ils les y exhortent auſſi.

(H) *Aux exercices les plus pueriles.*] Un jour qu'on le ſurprit à cheval ſur un bâton avec ſes enfans, il ſe contenta de dire à celui qui l'avoit vu en cette poſture, (c) *Attendez à en parler que vous ſoiez pere.* On ne pourroit pas citer ici ces vers d'Horace (d);

Ædificare caſas, ploſtello adjungere muros,
Ludere par impar, EQUITARE IN ARUNDINE LONGA
Si quem delectet barbatum, amentia verſes.

Car ce Poëte n'entend point parler de ceux qui par complaiſance pour leurs propres enfans, s'amuſeroient à de telles choſes dans leur logis. La Mothe le Vayer (e) n'eſt point exact lors qu'il dit, que *le Roi Ageſilaus auſſi bien qu'Alcibiade furent ſurpris* folâtrant au milieu des petits garçons, & que le Philoſophe Socrate en faiſoit gloire. On cite Seneque au dernier chapitre du 1. livre *de tranquillitate*. Il y a là pluſieurs choſes qui manquent d'exactitude. 1. Il auroit fallu ſpecifier qu'Ageſilaus ne folâtroit qu'avec ſes enfans. 2. Le Traité *de tranquillitate* ne contient qu'un livre. 3. Il n'eſt rien dit ni d'Alcibiade, ni d'Ageſilaus dans le chapitre cité. 4. Il n'y eſt point dit que Socrate faiſoit gloire de folâtrer avec les enfans; on ſe contente de dire qu'il n'en avoit point de honte. *Cum pueris Socrates ludere non erubeſcebat.* 5. Valere Maxime (f) & Elien (g) qui raportent ce jeu de Socrate, disent qu'Alcibiade l'y ſurprit: mais je ne me ſouviens pas d'avoir lu que d'autres y aient ſurpris Alcibiade. 6. Ces deux Auteurs obſervent que c'étoit avec ſes propres enfans que Socrate folâtroit.

(I) *Je ne croi pas que Dicearque l'ait ignoré, lui qui ſe plaignoit.*] Cyniſca fut non ſeulement la premiere femme qui gagna aux jeux Olympiques le prix de la courſe de chevaux, mais auſſi la plus illuſtre de toutes celles qui dans la ſuite remporterent une ſemblable victoire (h). Le Poëte Simonide l'honora d'une épigramme (i). Elle conſacra des chevaux d'airain pour un monument de ſa victoire, qui furent placez à l'entrée du temple de Jupiter Olympien (k). Sa figure faite par Apelles, & ornée de pluſieurs inſcriptions, ſe voioit au temple de Junon à Elide (l). Les Lacedemoniens lui érigerent un monument de Heros Ἡρῷον (m). Il n'y a donc point d'aparence que le nom de la ſœur d'Ageſilaus ait été inconu à aucun Hiſtorien Grec.

(K) *Il auroit ſu* le nom de la fille d'Ageſilaus, *s'il avoit fait ce que fit Plutarque.*] Ce dernier Hiſtorien nous aprend que Dicearque s'étoit mis (n) fort en colere, de ce qu'on ne ſavoit pas le nom ni de la fille d'Ageſilaus, ni de la mere d'Epaminondas. Pour moi, continuë-t-il, j'ai trouvé dans les Regîtres des Lacedemoniens que la femme d'Ageſilaus ſe nommoit Cleore, & que l'une de ſes deux filles s'apelloit Apolia, & l'autre Prolyta. On ne doit pas trouver mauvais que Dicearque ſe ſoit fâché de la negligence des Hiſtoriens, car nous aimons naturellement à conoître la famille des grans hommes. Il étoit un peu étrange que le nom des filles, & de la femme d'Ageſilaus ne ſe trouvât que dans les Archives de Lacedemone.

(A) *Si le ſentiment* d'Apollon *ſeroit conforme à celui* de Jupiter.] Recueillons de ceci une verité qui eſt d'ailleurs aſſez manifeſte, c'eſt que la Religion des Paiens étoit fondée ſur des idées de Dieu auſſi fauſſes que l'Atheiſme. Je ne parle point des ſentimens du commun peuple, je ne parle point de l'abus de quelques particuliers, je parle du culte public pratiqué par les perſonnes les plus éminentes, & ſoutenu de la majeſté de l'Etat. Voici un Roi de Lacedemone qui après (o) les ſacrifices que l'on offroit ſolennellement, & comme des preliminaires d'une expedition, & après même la reponſe favorable du plus grand des Dieux, va conſulter une autre Divinité incertain ſi elle refutera, ou ſi elle confirmera cette reponſe. Il croioit donc que les deciſions de Jupiter n'étoient pas telles que l'on pût toûjours les ſuivre en ſûreté de conſcience, & il ſupoſoit que les lumieres d'Apollon n'étoient pas toûjours conformes à celles de Jupiter. N'étoit-ce pas croire que tous les Dieux, ſans exception du plus grand, étoient bornez dans leurs conoiſſances, & que d'eux aux hommes il n'y avoit que la difference du plus au moins? Le *tot capita tot ſenſus, autant de ſentimens que de têtes*, avoit lieu ſelon cela dans le ciel à-peu-près comme ſur la terre. On conſultoit Jupi-

(f) *Non eruburit tunc cum interpoſita arundine cruribus ſuis cum parvulis filiolis ludens ab Alcibiade ruſus eſt. Valer. Maximus l. 8. c. 8. ſub fin.*

(g) Σωκράτους δὲ παιζοντος ποτε ἐπὶ καλάμου μετὰ παιδίων ἐπιφθὰς Ἀλκιβιάδης ἐπέζευσε μετ' αὐτῶν. Socrates etiam aliquando deprehenſus eſt ab Alcibiade ludere cum Lamprocle adhuc infante. *Ælian. ubi ſupra.*

(h) *Pauſan. lib. 3. pag. 88.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Id. lib. 5. pag. 159.*

(l) *Id. lib. 6. pag. 178.*

(m) *Id. lib. 3. pag. 96.*

(n) Ὁ Δικαίαρχος ἐνεγκαλέσας ἐνεγκάλεσεν. Stomachatur Dicearchus. *Plut. ubi ſupra p. 606.*

(o) Ἔστιν ὅτε καὶ ἀκολουθήσας ἱερείοις ἐξῆλθε, δῆλος ὢν ὡς τὸν Ὀλυμπίασι χρησμὸν ἐξενεγκεῖν. Quum pro felici tranſitu ſacrificaſſet Olympiam Oraculum conſulturus proficiſcitur. *Xenophon de geſtis Græc. l. 4. p. m. 312.*

Digitized by Google

le de Jupiter, & alors Ageſipolis ne balança plus, & fit marcher ſon armée du côté d'Argos. Les Argiens lui envoierent deux Herauts pour lui demander la paix : il leur repondit que les Dieux avoient trouvé bon qu'il n'acceptât point ces offres, & continua ſa marche. Il y eut un tremblement de terre le premier jour qu'il campa dans leurs Etats ; & comme une partie des troupes jugea que c'étoit un ſigne qu'il faloit s'en retourner, il diſſipa leur ſuperſtition par la remarque que ce prodige étoit arrivé après leur entrée dans le païs ennemi. Il marcha donc plus avant, & s'aprocha de la ville d'Argos, & la ſerra de bien près. Il l'eut peut-être ſubjuguée, ſi la foudre qui lui tua quelques ſoldats, & ſi quelque autre mauvais preſage ne l'eût obligé à ſe retirer *. N'oublions pas ſon émulation : dès qu'il fut entré au païs des Argiens, il s'informa juſqu'où Ageſilaus l'avoit ravagé quelque tems auparavant, & il n'eut cette curioſité que pour rencherir ſur les exploits de ce Prince, † qu'il tâchoit de ſurpaſſer comme s'il avoit été un athlete aparié avec lui. La paix generale que les Lacedemoniens procurerent à la Greece ‡ par les negociations d'Antalcidas leur Ambaſſadeur à la Cour de Perſe l'an 2. de la 98. Olympiade, fut bien-tôt ſuivie de la guerre particuliere qu'ils declarerent aux habitans de Mantinée. Ageſilaus aiant prié qu'on le diſpenſât du commandement des troupes, ce fut Ageſipolis qui marcha contre l'ennemi. Il ravagea le territoire de Mantinée, & il ſubjuga enfin cette ville. L'expedient dont il ſe ſervit eſt trop curieux (B) pour n'être pas raporté. Il y a quelque aparence que ce fut dans cette guerre que Pelopidas & Epaminondas (C) furent degagez du peril à quoi leur courage & leur amitié les expoſerent. Il fut envoié ‖ quelques (D) années après avec une bonne armée contre les Olynthiens.

* *Tiré de Xenophon, ibid.*

† Ὥσπερ πένταθλος παῖς ἐκ τῶν ἄλλων ὑπερβάλλειν ἐπειρᾶτο Tanquam enim pentathlos omnino illum ſuperare contendebat. *Id. ib.*

‡ *Diodorus Sicul. l. 14. c. 111. p. m. 650.*

‖ *Xenoph. ibid. lib. 5. pag. 329.*

Jupiter, comme l'on conſulte le plus fameux Avocat d'un Parlement, lors qu'on a deſſein de s'engager à un procés. La reponſe de cet Avocat n'aſſûre pas les plaideurs prudens : ils ſont bien aiſes d'avoir l'avis de quelques autres Juriſconſultes ; & il y a tel homme qui fait conſulter ſon affaire dans toutes les Cours du Roiaume aux plus habiles Docteurs. Les Paiens en uſoient ainſi à l'égard de leurs Oracles : ils en conſultoient pluſieurs ſur les mêmes cas, afin de voir ſi les Dieux ſe contrediroient les uns les autres, & afin de prendre mieux leurs meſures par la comparaiſon des reponſes. Ainſi leurs Dieux étoient auſſi chimeriques que la Divinité de Spinoza ; car il eſt auſſi impoſſible qu'une nature bornée ſoit Dieu, qu'il eſt impoſſible que le monde ſoit l'Etre ſuprême qui gouverne toutes choſes par une ſage providence. Confirmons ce que j'avance ſur la fauſſe idée que les Paiens ſe formoient de Dieu. Ils n'étoient point ſcandaliſez du ſort different qu'avoient les victimes. Celles qu'on offroit à une Divinité faiſoient eſperer, pendant que celles que l'on offroit à une autre faiſoient craindre. Apollon & Diane enfans jumeaux de Jupiter ſe contrediſoient quelquefois ; le frere rejettoit une victime : la ſœur l'admettoit. Le Paganiſme ne trouvoit rien là de ſcandaleux : il eut bien voulu plus de concorde dans les promeſſes du bien, mais enfin il ne croioit pas que la nature Divine donnât l'excluſion à l'ignorance, au caprice, à la diſcorde : il aquieſçoit donc à cela, comme à des effets inévitables de la nature des choſes. Ne croiez pas que les objections de Ciceron aient deſſillé les yeux à beaucoup de gens. (a) *Quid quum pluribus Diis immolatur, qui tandem evenit ut litetur aliis, aliis non litetur ? Quæ autem inconſtantia Deorum eſt, ut primis minentur extis, bene promittant ſecundis ? Aut tanta inter eos diſſenſio, ſæpe etiam inter proximos, ut Apollinis exta bona ſint, Dianæ non bona ?*

(a) *Cicero, de Divinat. lib. 2. fol. m. 316. B.*

Un Auteur moderne s'eſt ſervi de cette conduite de nôtre Ageſipolis, pour faire voir que par raport aux Oracles, le plus grand des Dieux du Paganiſme ne conſervoit point ſon avantage, ni ſa ſuperiorité. *Les Oracles de Jupiter*, dit-il (b), *tels qu'étoient ceux de Trophonius, de Dodone, & de Hammon, n'avoient pas tant de credit que celui de Delphe . . . . Car ni en durée, ni en eſtime, ils n'ont jamais égalé ce dernier. Et cela ſe prouve, outre le conſentement de la pluſpart des Auteurs qui en ont parlé, par ce que rapporte Xenophon de Ageſipolis (1), qui après avoir conſulté Jupiter Olympien, & reçeu ſa reponſe, fut à Delphe trouver Apollo, lui demandant comme à un juge de dernier reſſort, s'il étoit du meſme avis que ſon pere. Ariſtote attribuë cette eſpece de raillerie devote, à un Hegeſippus au ſecond livre de ſes Rhetoriques.* Ce paſſage fournit la matiere de deux notes. La 1. eſt que les idées de l'Egliſe Gallicane touchant le Concile, & ſur le Pape parlant même *ex cathedra*, peuvent être comparées à celles du Paganiſme touchant les Oracles de Jupiter, & celui de Delphes. Le Jupiter Olympien repondant à une queſtion, trouvoit dans l'eſprit des peuples beaucoup de reſpect ; on rendoit bien des hommages à ſon autorité ; mais enfin ſon jugement quand même il auroit été rendu *ex cathedra*, ou plutôt *ex tripode*, ne paſſoit pas pour *irreformable*. Voilà le Pape de l'Egliſe Gallicane. L'Apollon de Delphes étoit le *juge de dernier reſſort* ; voilà le Concile. La 2. note eſt qu'Ageſipolis y proceda tout de bon ; il n'y eut point dans ſon fait *une raillerie devote*. Pour ce qui eſt d'Hegeſippus, je n'en repons point. Il fut peut-être aſſez malin pour vouloir tendre des pieges aux Oracles, afin de les inſulter s'ils ne s'entr'accordoient pas. C'eſt une honte, auroit-il pu dire, que vous repondiez le oui & le non. (c) Ἡγήσιππος ἐν Δελφοῖς ἐπυνθάνετο τὸν θεὸν, πεμφθεὶς περίοδον Ὀλυμπιάδος, εἰ αὐτῷ ταῦτα δοκεῖ ἄμεινον τῷ πατρί. ὡς αἰσχρὸν ὂν τἀναντία γνώναι. *Hegeſippus Delphos interrogabat Deum, cum accepiſſet priſtis Oraculum Olympiæ, num ipſi eadem viderentur quæ patri, quaſi turpe eſſet contraria dicere.* Si nôtre Ageſipolis avoit eu un mauvais deſſein contre Apollon, à l'exemple de ce malin perſonage dont Eſope (d) a fait l'hiſtoire, il y auroit été atrapé, car la reponſe de Delphes fut ſemblable à celle d'Olympe.

(b) *La Mothe le Vayer lettre 106. to. 11. pag. 449.*

(1) *L. 4. hiſtor.*

(B) *L'expedient dont il ſe ſervit eſt trop curieux pour n'être pas raporté.*] Il boucha le cours de la riviere qui paſſoit par le milieu de la ville : cela cauſa une inondation qui affoiblit de telle ſorte les fondemens des maiſons & des murailles, que les habitans craignirent qu'elles ne tombaſſent ; & comme ils virent que ſi quelque pan de muraille ſe renverſoit, leur ville ſeroit emportée d'aſſaut, ils capitulerent. Ils n'obtinrent que des conditions très-dures, car on les força d'aller demeurer à la campagne diviſez en 4. cantons ; & l'on demantela leur ville : on auroit puni de mort leurs Magiſtrats, ſi le pere d'Ageſipolis n'eût intercedé pour eux (e). Xenophon qui narre toutes ces choſes, ne touche point une circonſtance que Pauſanias raporte. Ageſipolis detourna vers les murailles de la ville le cours de la riviere. Or la brique de ces murailles n'étant point cuite ſe fondoit dans l'eau, comme la cire ſe fond par la chaleur du ſoleil. La raiſon pourquoi les Mantinéens avoient preferé la brique crue à la brique cuite, eſt qu'elle ne ſe briſoit pas & ne ſe derangeoit pas lors qu'on batoit les murailles. Ageſipolis n'inventa point ce ſtratageme, il ne s'en ſervit qu'après avoir ſu que Cimon l'avoit emploié pour ſe rendre maître de la ville d'Eione ſur le Strymon (f).

(c) *Ariſtotel. Rhetor. lib. 2. c. 23. p. m. 445. F.*

(d) *Æſopus, fabula 16. cujus titulus* Καπηλεύων. Malignus. *C'étoit un homme qui avoit un moineau à la main, & qui demandoit à l'Oracle, ce que je tiens ſous ma main, en a-t-il un ou non ? Son deſſein étoit d'étouffer le moineau, en cas que l'Oracle eut repondu, il vit, &c.*

(e) *Xenophon lib. 5. pag. 323.*

(f) *Pauſanias lib. 8. pag. 242. 243.*

(C) *Que Pelopidas & Epaminondas furent degagez du peril.*] Plutarque raconte que les Thebains envoierent du ſecours aux Lacedemoniens dans l'expedition de Mantinée, & que l'aile où ces deux braves combatirent aiant plié, ils ne reculerent point. Pelopidas reçut 7. bleſſures, & tomba ſur un monceau de corps morts. Epaminondas courut à lui, & s'oppoſa ſeul à pluſieurs, bien reſolu de mourir plutôt que d'abandonner ſon ami. Il fut bleſſé en deux endroits, & ſe defendoit neanmoins vigoureuſement, lors qu'Ageſipolis menant des troupes de l'autre aile de l'armée, les degagea l'un & l'autre (g). Vous me direz que Xenophon ne parle d'aucune bataille quand il raconte ce qui ſe paſſa dans cette guerre de Mantinée, mais je vous repondrai que Pauſanias obſerve (h), qu'Ageſipolis avoit gagné une bataille avant que de mettre le ſiege devant la ville, & j'ajoûterai que Xenophon même remarque (i), qu'il y avoit des troupes auxiliaires dans l'armée de Lacedemone. Notez que l'évenement dont Plutarque fait mention preceda (k) la ſupercherie avec laquelle Phebidas ſe rendit maître de la forteresſe des Thebains. Ce caractere chronologique convient à l'expedition d'Ageſipolis contre Mantinée.

(g) *Plutarchus in vita Pelopidæ, pag. 280.*

(h) Ὡς δὲ ἐκράτησαν ὁ Ἀγησίπολις τῇ μάχῃ, καὶ εἰς τὸ τεῖχος κατέκλεισε τοὺς Μαντινέας. Cum vero Ageſipolis Mantinenſes prælio ſuperatos intra mœnia compulſiſſet. *Pauſan. lib. 8. pag. 242.*

(i) *Xenoph. lib. 5. pag. 323.*

(k) *Plut. ibid.*

D'un

thiens. Amyntas Roi de Macedoine, & Derdas Prince β d'Elimée le ſeconderent vigoureuſement. Il s'aprocha d'Olynthe, & ne voiant point paroître l'armée ennemie qu'il vouloit combatre, il ravagea le païs, & ſe rendit maître de la ville de Torone. Mais comme les grandes chaleurs de l'été ne l'empêchoient point de fatiguer extremement, il fut attaqué d'une fievre continuë qui l'emporta dans ſept γ jours l'an 14. de δ ſon regne. Voiez ce que (E) je critique à Mr. Moreri. Ageſilaus ne fut point aiſe de cette perte (F) comme on l'auroit cru, il en pleura & en eut un long regret, à ce que dit Xenophon ξ. Notez qu'Ageſipolis ne laiſſa point de poſterité, & que Cleombrotus ſon frere & ſon ſucceſſeur ϛ fut pere d'AGESIPOLIS II. qui ne regna * qu'un an, & de qui les apophthegmes ont été plus memorables que les actions. Perſonne ne parle de celles-ci, & l'on trouve † dans Plutarque un petit recueil de ceux-là.

AGIS, Roi de Lacedemone iſſu ‡ d'Ageſilaus II. en droite ligne, eut une fin très-malheureuſe. Il s'étoit mis en tête de reformer ſon Roiaume par le retabliſſement des loix de Lycurgue; mais il ſuccomba ſous le poids d'une entrepriſe qui ne pouvoit être que deſagreable à tous ceux qui poſſedoient de grans biens, & qui s'étoient tellement accoutumez aux douceurs d'une vie voluptueuſe, qu'ils n'étoient plus capables de s'accommoder de l'ancienne diſcipline de Lacedemone. Agis à la fleur de ſon âge, par un (A) deſir de gloire aſſez rafiné, conçut le deſſein de cette reforme, & la pratiqua tout le premier en ſa perſonne: ſes habits & ſa table étoient ſelon les manieres du vieux tems; ce qui meritoit d'autant plus d'admiration qu'Ageſiſtrata ſa mere, & Archidamia ſa grand'-mere l'avoient élevé ‡ mollement. Lors qu'il ſonda la diſpoſition des eſprits, il trouva les jeunes gens moins oppoſez à ſon projet, que ceux qui avoient joui du relâchement de la diſcipline pluſieurs années. La plus grande difficulté paroiſſoit devoir venir de la part (B) des femmes. Elles avoient alors plus de credit que jamais; car leur regne n'eſt jamais plus grand, que lors que le

β *Xenophon ib. pag. 327. dit* Ελιμίας ἄρχοντος, *mais aparemment c'eſt une faute de Copiſte pour* Ἐλιμείας.

γ *Id. ib. pag. 329.*

δ *Diodor. Sicul. ubi ſupra, & l. 15. c. 23. pag. 674. ad ann. 1. Olymp. 100.*

ξ *Voiez la remarque F.*

ϛ *Pauſanias l. 2. pag. 86.*

* *Id. ib.*

† *Diod. Sicul. lib. 15. c. 60.*

‡ *Plut. in Apophtheg. Lacon. pag. 215.*

‡ *Il étoit éloigné de lui de cinq degrez de generation.* Plut. in Agide *pag. 796.*

‡ Ἐντρυφερώτερον ἀλλοίους ἢ τροφῆς γυναικῶν τῶν τε μητρὸς Ἀγησιστράτας καὶ τῆς μάμμης Ἀρχιδαμίας, αἱ πλεῖστα χρήματα Λακεδαιμονίων ἐπῄσθοντο. Enutritus eſſet in opibus & deliciis muliebribus matris Ageſiſtratæ & aviæ Archidamiæ, quæ in Lacedæmoniis erant pecunioſiſſimæ. *Id. pag. 797.*

(a) *Pauſanias, lib. 2. pag. 86.*

(b) *Sethus Calviſius ad ann. mundi 3557. p. m. 162.*

(c) *Diodorus Siculus lib. 14. c. 90. p. m. 637.* (d) *Xenophon. de reb. geſtis Græcor. lib. 4. pag. 301. Pauſanias ubi ſupra.* (e) *Xenophon ibid.* (f) *Calviſius, pag. 160.* (g) *On a mis* rêvant *dans les éditions de Hollande.* (h) *Voiez Xenophon lib. 4. p. 329. 330.*

(a) Οὕτω μὲν δὴ ἐκ τῆς Ἀργολίδος ἀνέζευξαν ἄπρακτοι. Ἐπὶ δὲ Ὀλυνθίους ἐστράτευον ἤδη σφίσιν. *Inviti ſignum itaque illic ex Argivorum finibus caſtra movit, & contra Olynthios belli impetum convertit.* Qui ne croiroit en liſant cela, que l'expedition d'Olynthe fut une ſuite immediate de celle d'Argos? Qui ne s'imagineroit qu'Ageſipolis en ſortant de l'Argolide, prit la route de la Macedoine? Cependant cela eſt faux. Il ſe paſſa quelques années entre ces deux expeditions. La guerre de Mantinée dont le même Pauſanias a dit quelque choſe, ſuivit celle d'Argos, & preceda de ſix ans celle d'Olynthe. Notons ici une faute de Calviſius. Il (b) place la guerre d'Argos ſous l'an 4. de la 96. Olympiade, peu après la mort de Pauſanias Roi de Macedoine. Or Agelipolis monta ſur le trône (c) la même année que mourût ce Pauſanias, & parce qu'il étoit mineur, (d) on le mit ſous la tutele d'Ariſtodemus. Il faudroit donc, ſi Calviſius étoit exact, que la guerre d'Argos, concourût ou à-peu-près avec la premiere année du regne d'Ageſipolis, & que cette guerre eût été conduite par Ariſtodemus, car il eſt certain que ſous la minorité d'Ageſipolis, on mit ſon tuteur (e) à la tête des armées lors qu'il echeoit à ce Roi d'aller en campagne. Calviſius (f) ne manque pas d'obſerver qu'Ariſtodemus y alla l'an 3. de la 96. Olympiade, à cauſe du bas âge d'Agelipolis. Voici en quoi il ſe trompe, c'eſt qu'il met la premiere année de ſon regne à l'an 2. de la 96. Olympiade, & la guerre d'Argos trop peu après la mort de Pauſanias Roi de Macedoine.

(E) *Voiez ce que je critique à Mr. Moreri.*] „ Ageſipolis fut ſurpris d'une fievre ardente, & revint „ toûjours à la fraicheur des eaux d'un certain temple „ de Bacchus qui etoit à Aphite, il s'y fit porter, & „ mourut le 7. jour de ſa fievre, après être ſorti de ce „ temple pour ne le point ſouiller par ſa mort. „ Ce ſont les paroles de Mr. Moreri. Il y auroit de l'injuſtice à critiquer l'expreſſion *revint toujours à la fraicheur*, car il eſt aiſé de voir que les Imprimeurs ont mis *revint* au lieu (g) de *rêvant*. Mais on peut dire deux choſes, l'une qu'il auroit fallu s'exprimer ainſi; (h) *Se ſouvenant du temple de Bacchus qu'il avoit vu à Aphite, il ſouhaita de jouir de l'ombre, & de la fraicheur des eaux claires de cet endroit-là. Il y fut porté en vie, mais il mourut hors du temple le 7. jour de ſa fievre.* En ſecond lieu c'eſt une gloſe chimerique que de nous venir conter, que par un reſpect religieux pour la ſainteté du temple, il ne voulut pas y mourir. Xenophon ou quelque autre Auteur digne de foi ont-ils dit cela? Pour n'en faire pas à deux fois critiquons ici la faute que Mr. Moreri a faite dans l'article d'Ageſipolis II. Il aſſûre que ce Prince aiant *été en ôtage durant ſa jeuneſſe*, repondit à ceux qui lui en faiſoient reproche, *c'eſt parce que les Rois portent les défauts de leur Empire.* Cette reponſe eſt auſſi fauſſe, que contraire à ce bon mot, *Les Princes ſont les folies, & leurs ſujets en portent la peine.* Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi(i). Voici le fait. On lui dit un jour, tout (k) Roi que vous etes, vous avez été en ôtage avec les principaux de la jeuneſſe de Lacedemone; vos femmes & vos enfans n'y ont point été. C'eſt parce qu'il etoit juſte, repondit-il, que nous portaſſions nous-mêmes la peine de nos propres fautes.

(i) *Horat. Epiſt. 2. lib. 1. v. 14.*

(k) *Plutarch. in Apophth. Laconic. pag. 215.*

(F) *Ageſilaus ne fut point aiſe de cette perte, comme on l'auroit cru.*] Xenophon nous porte à croire qu'il regnoit entre ces deux Princes une émulation fort propre à produire l'inimitié. Mais Plutarque nous les repreſente comme fort unis. Il (l) obſerve qu'Agelipolis doux & modeſte, & s'intrigant peu dans les affaires publiques, ſe laiſſa gagner par ſon collegue Ageſilaus, qui le conoiſſant de complexion amoureuſe lui parloit toûjours de beaux garçons, & le pouſſoit de ce côté-là, & l'y ſervoit même. (m) Ἐδίει ἔνιοτε αὐτὰ τοῖς ἐρωτικοῖς τῶν Ἀγησιλάου, ἄχρις ἂν τοῦτο, καὶ τοὺς ὑπάρχειν λόγου περὶ τῶν ἐν ἥβῃ καὶ πρώτην τὴν παιδικὴν ἡλικίαν, καὶ συνήθη καὶ συνηγμένα. *Qui autem teneri circa Ageſipolim, ſicut ſe, amoribus, ſermonem aſſidue de formoſis adoleſcentibus inſerebat, eodem illum impellebat, ſocioſque eras ei in amore & adjutor.* Il ajoûte que cette eſpece d'amours n'avoit rien de criminel à Lacedemone. Voici un paſſage Grec qui nous aprend qu'Agetilaus regreta la perte de ce collegue. (n) Ἀγησίλαος δὲ τῶν παίδων, ὡς ἤ τις ἄν φίλῳ, ἐφείδετο αἰσχυνόμενος, μᾶλλον δὲ ἐδάκρυσε τὸν τοιοῦτον τῶν συνόντων. *Ageſilaus his auditis, non ut quidam exiſtimaſſent, ob adverſarii caſum lætatus eſt, ſed humaniter mortem illius lachrymatus eſt, & conſuetudinem deſideravit.*

(l) *Plut. in Ageſilao p. 607. A.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Xenophon, de geſt. Græcor. lib. 5. pag. 330.*

(A) *Par un deſir de gloire aſſez rafiné.*] La narration de Plutarque (o) nous inſinuë clairement, qu'Ageſiſtrata fit voir à ſon fils le prejudice qu'il ſe feroit à lui-même par ſon plan de reformation, veu les grans biens qu'elle poſſedoit; mais il la pria de vouloir ſacrifier ſes richeſſes à la gloire de ſon fils. Car jamais, lui dit-il, je ne pourrai aller du pair avec les autres Monarques ſur le chapitre des richeſſes: les valets des Satrapes, les valets des Financiers de Seleucus & de Ptolomée ſont plus riches que tous les Rois de Lacedemone; mais ſi par ma temperance, & par la grandeur de mon ame je m'eleve au deſſus du luxe de ces Princes, & ſi je puis introduire dans mon Roiaume l'egalite des biens, j'arriverai à la veritable grandeur, je paſſerai pour grand Prince. C'eſt là un rafinement de l'amour propre: on vous ſurpaſſeroit quelque progrés que vous fiſſiez par une certaine route; prenez en une toute contraire où vous n'aurez point de rivaux; ceux qui vous mettront en balance avec d'autres pourront ſoutenir, qu'en ſon genre vôtre merite ne cede point à celui d'autrui. Mais l'oſeroit-on dire ſi la diſpute rouloit ſur des qualitez de même eſpece, les unes viſiblement inferieures, & les autres viſiblement ſuperieures, comme l'auroient été l'opulence d'Agis, & celle des Rois de Syrie?

(o) *Plut. in Agide, pag. 798.*

(B) *Devoir venir de la part des femmes.*] Les Lacedemoniens étoient les meilleurs maris du monde; ils communiquoient à leurs femmes les affaires de la Republique, (p) beaucoup plus qu'elles ne communiquoient à leurs maris les affaires du menage. Au tems dont nous parlons preſque toutes les richeſſes de Lace-

(p) *Plutarch. ibid.*

Digitized by Google

le luxe eſt à la mode. La mere d'Ageſilaus ne trouvoit nullement ſon compte à cette reformation; elle y auroit perdu ſes richeſſes qui la faiſoient entrer de part dans mille ſortes d'intrigues; ainſi elle s'opoſa d'abord au deſſein d'Agis, & le traita de viſion. Mais Ageſilaus ſon frere qu'Agis avoit engagé dans ſes interêts, la ſut tellement manier, qu'elle promit de ſeconder l'entrepriſe. Elle tâcha de gagner les femmes, mais au lieu de ſe laiſſer perſuader, elles s'adreſſerent à Leonidas l'autre Roi de Lacedemone, & le ſuplierent très-humblement de faire avorter les deſſeins de ſon collegue. Leonidas n'oſa point s'y opoſer ouvertement, de peur d'irriter le peuple à qui la reformation étoit agreable, parce qu'elle devoit lui être utile. Il ſe contenta de la traverſer par des intrigues, & en ſemant des ſoupçons, comme ſi Agis eût aſpiré à la tyrannie par l'abaiſſement des riches, & par l'élevation des pauvres. Agis ne laiſſa point de propoſer au Senat ſes nouvelles loix qui portoient l'abolition des dettes, & un nouveau partage des terres. Leonidas ſoutenu par les gens-riches s'opoſa ſi fortement à ce projet, qu'il y eut un ſuffrage de plus pour la rejection que pour l'admiſſion. Il paia cherement le ſuccés de ſon affaire. Lyſander l'un des Ephores qui avoit été le grand promoteur de la reforme, le mit en Juſtice, allegua les (C) ſignes celeſtes, & pouſſa un Prince du ſang roial qui s'apelloit Cleombrotus, & qui étoit gendre de Leonidas, à s'aſſûrer du Roiaume. Leonidas tranſi de peur ſe refugia dans un temple, où ſa fille femme de Cleombrotus l'alla joindre. On le cita, & parce qu'il ne comparut point on le declara dechu de ſa dignité, & on la confera à Cleombrotus. Il obtint la permiſſion de ſe retirer à Tegée. Les nouveaux Ephores firent un procés d'innovation à Lyſander & à Mandroclidas: ceux-ci perſuaderent aux deux Rois de s'unir, & de caſſer ces Ephores; la choſe fut executée, mais non pas ſans que la ville fût dans un grand trouble. Ageſilaus l'un des Ephores ſubſtituez à ceux que l'on venoit de caſſer, auroit fait mourir Leonidas ſur le chemin de Tegée, ſi Agis ne lui eût envoié une bonne eſcorte. La reformation auroit pu alors s'établir, ſi Ageſilaus n'avoit trouvé le moien d'éluder les bonnes intentions des deux Rois. Sur ces entrefaites les Achéens demanderent du ſecours; on leur en donna, & ce fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il aquit beaucoup (D) de reputation dans cette Campagne. A ſon retour il trouva les choſes ſi brouillées par la mauvaiſe conduite d'Ageſilaus, qu'il lui fut impoſſible de ſe maintenir. Leonidas fut rapelé à Lacedemone; Agis ſe retira dans un temple, & Cleombrotus dans un autre. La femme de ce dernier ſe conduiſit d'une maniere * qui la rendit admirable à tout le monde. Leonidas ſe contenta de faire exiler ſon gendre, après quoi il s'apliqua tout entier à la ruïne d'Agis. Un des Ephores qui ſouhaitoit de ne point rendre ce qu'Ageſiſtrata lui avoit prêté, fut le principal inſtrument de l'infortune de cette famille. Agis ne ſortoit de ſon aſyle que pour aller ſe baigner: un jour qu'il retournoit du bain à ſon temple, cet Ephore l'entraîna dans la priſon. On lui fit ſon procés, on le condamna à la mort, & on le livra à l'Executeur. Sa mere & ſa grand-mere demandoient avec inſtance, que pour le moins on accordât à un Roi de Lacedemone la permiſſion de plaider ſa cauſe devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fiſſent trop d'impreſſion, & l'on ſe hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'Ephore debiteur d'Ageſiſtrata permit à cette Princeſſe d'entrer en priſon: il permit la même choſe à la grand-mere, & puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Ageſiſtrata mourut d'une maniere tout-à-fait † glorieuſe. L'Epouſe ‡ d'Agis Princeſſe très-riche, & fort ſage, & l'une des plus belles femmes de la Grece, fut arrachée de ſon logis par le Roi Leonidas, & contrainte d'épouſer le fils de ce Prince. C'étoit un jeune garçon peu capable encore du mariage. Il regna après ſon pere, & eut une fin pour le moins auſſi tragique que celle d'Agis, dont il avoit tâché d'executer les deſſeins. Il s'apelloit Cleomede ‡. Mr. Moreri (E) ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis à ceux qui plaignoient

UNIVERSITÉ DE REGINA BIBLIOTHÈQUE

* *Elle s'appelloit Chelonis. Voiez ſon article.*

† *Voiez l'article* Amphares.

‡ *Elle ſe nommoit Agiatis.*

‡ *Tiré de Plutarque* in vita Agidis & Cleomenis.

Lacedemone étoient tombées en quenouille, elles ſe trouvoient à la diſpoſition du ſexe, & c'eſt ce qui fit échouër le deſſein du Prince. Les Dames craignirent de perdre tout à la fois leurs richeſſes, leurs plaiſirs & leur credit; & peut-être ne ſe trompoient-elles pas. Mais laiſſons parler Plutarque. (a) *Or faut-il noter que la plus-part de la richeſſe de Lacedemone eſtoit pour lors entre les mains des femmes, ce qui rendit l'entrepriſe plus difficile: car les femmes y reſiſterent, non ſeulement pource que par icelle elles venoient à perdre leurs delices, eſquelles pour n'avoir pas cognoiſſance du vray bien, elles conſtituoient leur felicité, mais auſſi parce qu'elles voyoient que l'honneur qu'on leur faiſoit, & la puiſſance & autorité qu'elles avoient à cauſe de leurs richeſſes, leur venoient à eſtre retranchées du tout pouct.*

(a) *Plut. ib. Je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(C) *Allegua les ſignes celeſtes.*] Voici ce que c'eſt. Une (b) fois tous les neuf ans les Ephores contemploient le ciel pendant une nuit ſereine & ſans lune, & s'ils voioient tomber une étoile, ils jugeoient que les Rois avoient peché contre Dieu, & ils les ſuſpendoient de leur dignité, juſques à ce qu'il vint un Oracle ou de Delphes, ou d'Olympe qui les rehabilitât. Lyſander ſe vantant d'avoir vu ce phenomene, intenta un procés au Roi, & produiſit des temoins qui declarerent que Leonidas avoit eu deux enfans d'une femme Aſiatique. Or il y avoit une ancienne loi qui defendoit aux (c) Heraclides de faire des enfans à une femme étrangere. Quelle biſarrerie qu'un gouvernement comme celui-là, où la fortune des Rois n'étoit attachée qu'au bon plaiſir d'un Ephore qui avoit vu tomber une étoile, ait ſubſiſté ſi long tems!

(b) *Ibid. pag. 800.*

(c) *C'eſt-à-dire aux deſcendans d'Hercule, du nombre deſquels étoient les Rois de Lacedemone.*

(D) *Il aquit beaucoup de reputation dans cette Campagne.*] Aiant joint auprès de Corinthe Aratus General des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi au delà de l'Iſthme; mais il ſoumit ſon ſentiment à celui de ce General, qui trouva plus à-propos de ne point donner bataille. Aratus l'avoüa lui-même dans ſon livre. Un certain Baton de Sinope ne laiſſa pas de publier qu'Agis diſſuada le combat, auquel Aratus étoit (d) reſolu. N'eſt-il pas bien étrange qu'un Hiſtorien debite des choſes touchant un General, qui ſont dementies par les relations de ce General? Eſt-il bien croiable que ces relations ſoient menteuſes au prejudice de leur Auteur? On peut ſouffrir cette hardieſſe pendant quelques mois, & pour cauſe, mais quand les évenemens ont paſſé ce terme, il ne faut plus contredire les grands acteurs.

(d) *Voiez Plutarque in Agide pag. 801.*

(E) *Mr. Moreri ne raporte pas comme il faut.*] Voici ce que dit Agis en voiant pleurer un des Sergens; (e) *Ne me pleurés point, car puis qu'on me fait mourir avec une injuſtice ſi criante, je ſuis d'un plus grand merite que les auteurs de ma mort.* Au lieu de cela Mr. Moreri lui fait dire. *Ne pleure point, car ceux qui pleurent ſont beaucoup plus à plaindre que moi.* Ce n'eſt point la ſeule faute de cet article. Mr. Moreri dit fauſſement, 1. *Qu'au commencement du regne* d'Agis un Ephore nommé Epitadeus fit ordonner, *que les peres pourroient deshériter leurs enfans.* 2. *Qu'Agis rectifia les termes de cette Ordonnance, qui repeupla en peu de tems la ville.* 3. Que les plus conſiderables donnerent les mains au deſſein d'Agis. Liſez Plutarque, vous verrez 1. qu'il y avoit long tems qu'Epitadeus avoit fait paſſer ſon decret: 2. qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre choſe: 3. que ce furent les gens riches qui s'opoſerent à ſon deſſein. Faut-il conſulter les originaux? Eſt-ce les entendre?

(e) *Plut. pag. 804.*

Digitized by Google

gnoient ſa deſtinée. Les autres Dictionaires ſont très (F) fautifs ſur cet article. Meurſius β ne devoit pas dire que cet Agis regna 9. ans, car le paſſage de Diodore de Sicile qu'il allegue regarde un autre Agis. Celui dont il eſt ici queſtion perdit la vie dans la 135. Olympiade. Les conſiderations de Plutarque ſur le ſuplice de ce Roi, ſe verront dans l'article d'Amphares.

β *Meurſ. de regno Lacedem. pag. 87.*

☞ AGREDA * (Marie d') Religieuſe viſionaire, & fameuſe par un Ouvrage que la Sorbonne a cenſuré, a vêcu au XVII. ſiecle. François Coronel ſon pere, & Catherine de Arena ſa mere qui demeuroient à Agreda ville d'Eſpagne, fonderent un Couvent dans leur maiſon le 19. de Janvier 1619. Une revelation particuliere les y pouſſa. Nôtre Marie y prit l'habit de Religieuſe le même jour que ſa mere & que ſa ſœur; elle y fit profeſſion avec ſa mere † le 2. de Fevrier 1620. Elle fut eluë Superieure l'an 1627. & pendant les dix premieres années de ſa Superiorité elle reçut de Dieu & de la Vierge Marie pluſieurs commandemens d'écrire la vie de la Sainte Vierge. *Elle reſiſta à ces ordres juſqu'à l'an 1637. qu'elle commença à l'écrire. L'aiant achevée elle la brûla avec pluſieurs écrits qu'elle avoit compoſez ſur d'autres ſujets:* elle ſuivit en cela *le conſeil d'un Confeſſeur qui la conduiſoit en l'abſence de ſon Confeſſeur ordinaire. Ses Superieures & le premier Confeſſeur l'en reprirent très-aigrement, & lui commanderent d'écrire une ſeconde fois la vie de la Sainte Vierge. Dieu & la Vierge lui reitererent le même commandement. Elle commença* d'obeïr † le 8. de Decembre 1655. Elle diviſa cet Ouvrage *en trois parties contenuës en huit livres; qui ont été imprimez à Lisbone, à Madrit, à Perpignan, & à Anvers. Le premier a été traduit d'Eſpagnol en François ſur l'édition de Perpignan par le Pere Croſet Recolet.* Cette traduction fut imprimée à Marſeille l'an 1696 ‡. Il y a tant de folies dans (A) cet Ouvrage, ſi capables neanmoins de plaire aux devots outrez de la Sainte Vierge, que la Faculté de Theologie de Paris jugea à-propos de le (B) cenſurer. Elle en vint à bout malgré les oppoſitions, & les vacarmes épouvantables

* *On la nomme ainſi ordinairement pour abreger, mais ce n'eſt point ſon nom de famille, ce n'eſt que le nom de la ville où étoit le Monaſtere dont elle étoit Superieure.*

† *La profeſſion de ſa ſœur fut differée parce qu'elle n'avoit pas l'âge.* Journ. des Sav. ubi infra.

‡ *C'eſt la jour de la Conception de la Vierge dans le Kalendrier.*

† *Tiré du Journal des Savans du 16. de Janvier 1696. pag. 51. & 52. édit. de Holl.*

(F) *Très-fautifs ſur cet article.*] Charles Etienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, & le diſtingue de celui que les Lacedemoniens pendirent. Mr. Hofman ne commet que la premiere de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

(A) *Il y a tant de folies dans cet Ouvrage.*] On y voit „ qu'auſſi-tôt (a) que la Vierge fut venuë au mon„ de, le Tout-puiſſant ordonna aux Anges de tranſ„ porter cet aimable enfant dans le ciel Empyree; ce „ qu'ils firent pluſieurs fois. Que Dieu aſſigna cent „ de chacun des neuf Cœurs des Anges, c'eſt-à-dire „ 900. pour la ſervir: & qu'il en deſtina 12. autres „ pour la ſervir en forme viſible & corporelle, & en„ core 18. des plus relevez qui deſcendoient par l'e„ chelle de Jacob, pour faire les Ambaſſades de la Rei„ ne au grand Roi. Que pour mieux ordonner cet „ invincible eſcadron, on y mit à la tête le Prince de „ la milice celeſte, St. Michel. Que la premiere con„ ception du corps de la très-Ste. Vierge ſe fit en un „ jour de Dimanche, correſpondant à celui de la crea„ tion des Anges. Que ſi la Vierge ne parla pas dès „ ſa naiſſance, ce n'eſt pas qu'elle ne le pût faire: c'eſt „ qu'elle ne le voulut pas; qu'ayant l'âge de 3. ans „ elle balayoit la maiſon, & les Anges l'aidoient &c. „ Il y a je ne ſai combien de pareilles imaginations. „ Voilà les extraits qu'un Journaliſte Proteſtant en a donnez. Un autre Journaliſte qui eſt un bon Catholique nous aſſure, (b) qu'*on ne trouve dans les ſix premiers* chapitres *que des viſions par leſquelles la Sœur Marie de* Jesus *dit, que Dieu lui decouvrit les miſteres de la Sainte Vierge, & les decrets qu'il fit de creer toutes choſes* ..... que dans le vingtiéme chapitre, *elle* (c) *fait le recit de ce qui arriva à la Sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le ſein de Sainte Anne, qu'elle vient enſuite à la naiſſance de la Sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargez de ſa garde, aux occupations des dix-huit premiers mois de ſon enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu à la fin de ces dix-huit mois, à ſes converſations avec Saint Joachim & Sainte Anne, & aux ſaints exercices auſquels elle s'occupa juſqu'à ce qu'elle fut miſe dans le Temple de Jeruſalem.* Si quelcun s'imaginoit que parmi tant de viſions il n'y a rien qui concerne l'Apocalypſe, il ſe tromperoit lourdement, car nôtre Marie non contente d'avoir expliqué le 12. chapitre des Revelations de St. Jean, s'eſt fort étenduë à expliquer le 21. (d) *par rapport à la conception* de la Sainte Vierge. Il ſeroit bien ſurprenant qu'elle eut pu voguer ſur cette mer pluſieurs années ſans donner dans cet écueil. Si vous ſouhaitez de conoître le titre de ſon Ouvrage dans la traduction de Thomas Croſet, liſez ce qui ſuit. *La myſtique cité de Dieu, miracle de la Toute-puiſſance, abîme de la Grace, Hiſtoire divine de la vie de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, nôtre Reine & Maîtreſſe, manifeſtée dans ces derniers ſiecles par la Sainte Vierge à la Sœur Marie de* Jesus, *Abeſſe du Convent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'Ordre de Saint François, & écrite par cette même Sœur par ordre de ſes Superieurs & de ſes Confeſſeurs.*

(a) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Novembre 1696. pag. 140. 141.*

(b) *Journ. des Savans du 16. de Janv. 1696. pag. 52.*

(c) *Ibid. pag. 53.*

(d) *Ibid.*

(B) *La Faculté de Theologie de Paris jugea à-propos de le cenſurer.*] La cenſure qu'elle publia ne m'eſt connuë que par le Journal des Savans, où j'ai vu 1. que la ſixiéme propoſition condamnée porte, (e) *que Dieu donna à la Sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui put donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu.* 2. Que la ſeptiéme propoſition eſt conçuë en ces termes. „ Je (f) de„ clare par la force de la verité, & de la lumiere en „ laquelle je vois tous ces miſteres ineffables, que tous „ les privileges, les graces, les prerogatives, les fa„ veurs, & les dons de la très-pure Marie, y compre„ nant la dignité de Mere de Dieu, dependent & ti„ rent leur origine d'avoir eſté immaculée, & pleine „ de grace en la conception, deſorte que ſans ce pri„ vilege, tous les autres paroîtroient defectueux, ou „ comme un ſuperbe edifice ſans un fondement ſo„ lide, & proportionné. „ 3. Que (g) *la neuviéme propoſition explique à la lettre de la Sainte Vierge les paroles du 8. chapitre des Proverbes, & inſinuë que par elle les Rois ſont élevez & maintenus ſur le trône, les Princes commandent, & les Puiſſans de la terre adminiſtrent la Juſtice.* 4. Que (h) *la treiziéme propoſition eſt, que ſi les hommes avoient des yeux aſſez penetrans pour voir les lumieres de la Sainte Vierge, elles ſuffiroient pour les conduire à l'éternité bienheureuſe.* 5. Qu'*entre ces propoſitions il y en a pluſieurs autres compriſes ſous l'article quatorziéme, & qui ſont reſpectivement condamnées comme temeraires, comme contraires à la ſageſſe des regles que l'Egliſe preſcrit; à quoi il eſt ajoûté que la plupart reſſentent la fable & les réveries des Auteurs apocrifes, & expoſent la Religion Catholique au mepris des impies & des heretiques.* 6. Qu'*au* (i) *reſte la Faculté declare qu'elle ne pretend pas aprouver pluſieurs autres choſes contenuës dans ce livre, & principalement les endroits où l'Auteur abuſe du texte de l'Ecriture, en l'apliquant à ſon propre ſens, & ceux où il aſſure que des opinions qui ſont purement ſcolaſtiques, lui ont eſté revelées.* Faiſons là-deſſus quelques petites reflexions.

(e) *Journ. des Savans du 26. de Novembre 1696. pag. 717.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid. pag. 718.*

(h) *Ibid. pag. 719.*

(i) *Ibid. pag. 720.*

En 1. lieu les Scholaſtiques enſeignent communément que le caractere diſtinctif de Dieu & des creatures, eſt que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les creatures n'ont rien qui ne procede d'ailleurs. C'eſt ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aſeitas*, & d'*abalieitas*, d'où ils concluent que tous les attributs de Dieu ſont communicables à la creature hormis l'*aſeitas*, & par conſequent qu'il eſt poſſible qu'une creature ſoit eternelle, (k) *à parte ante, & à parte poſt*, & infinie quant à la ſcience, quant à la puiſſance, quant à la preſence locale, quant à la bonté, quant à la juſtice, &c. Ils enſeignent communement que par la puiſſance *obedientielle* les creatures ſont ſuſceptibles de la faculté d'operer tous les miracles, & même de la vertu de creer. Si donc Dieu a conferé effectivement à la Sainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conferer, il s'enſuit, ſelon les dogmes de l'Ecole dont la Sœur Marie de Jesus faiſoit grand cas, que la Sainte Vierge a exiſté de tout tems, qu'elle peut tout, qu'elle ſait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous égards elle eſt infinie. Je n'ai que faire de ſupoſer que nôtre Abbeſſe d'Agreda s'eſt reglée ſur les dogmes des Scholaſtiques Eſpagnols, car peu m'importe qu'elle les ait ſûs, ou qu'elle les ait ignorez. Elle enſeigne nettement que Dieu a donné à la Sainte Vierge tout

(k) *C'eſt-à-dire, qu'elle n'ait ni commencement ni fin.*

ce

Digitized by Google

tables d'une partie (C) des Docteurs qui la compoſent. Cette cenſure quelque juſte qu'elle ſoit, n'a pas laiſſé de ſcandaliſer une infinité de gens. On croit que la previſion de ce ſcandale obligea la

ces qu'il a pu, & qu'il a pu lui donner tous ſes attributs, hormis l'eſſence même divine. Cela me ſuffit pour tirer la concluſion que j'ai tirée, & cela étant, ne doit-on pas s'étonner que la Sorbonne ait ſeulement dit, que (a) *cette propoſition eſt fauſſe, temeraire, & contraire à la doctrine de l'Evangile?* Une telle cenſure ne ſent-elle pas la moleſſe? Faloit-il ſe contenter de ces foibles qualifications? Suffiſoit-il d'aſſûrer (b) que l'on ſe trompe temerairement, lors qu'on aplique à la Sainte Vierge le ſens literal de ces paroles de Salomon, *Par moi régnent les Rois, & les Puiſſans de la terre adminiſtrent la juſtice?*

(a) *Journ. des Sav. pag. 717.*

(b) *Ibid. pag. 718.*

Voici ma II. reflexion. Ceux qui ont examiné attentivement tout ce qui s'eſt dit de la puiſſance de la Sainte Vierge, & toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus voulant encherir ſur les Auteurs precedens, ont été cauſe que l'on a trouvé enfin les dernieres bornes de la flaterie. Mais comme les raiſons d'aller toûjours plus avant n'ont jamais ceſſé; car lors que la devotion des peuples doit ſervir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aiſe, il la faut reveiller, & la ranimer de tems en tems par des ragoûts d'une nouvelle invention; comme, dis-je, cela fait qu'il eſt utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'etonner qu'on n'ait pas rompu la barriere, & qu'entre pluſieurs Religieux & pluſieurs Nonains qui ont tant cherché à rafiner, il n'y ait eu encore perſonne qui ait dit que la Sainte Vierge gouvernoit ſeule le monde. D'où vient que l'Eſpagne n'a point encore produit des Ecrivains qui ſe ſoient vantez de connoître par revelation, qu'une longue experience aiant fait connoître à Dieu le Pere la capacité infinie de la Sainte Vierge, & le bon uſage qu'elle avoit fait de la puiſſance dont il l'avoit revêtuë, il avoit reſolu d'abdiquer l'Empire de l'Univers, & que Dieu le Fils ne croiant pas pouvoir ſuivre un meilleur exemple, avoit ſuivi la même reſolution, de ſorte que le St. Eſprit toûjours conforme aux volontez des deux perſonnes dont il procede, aprouvant ce beau deſſein, toute la Trinité avoit remis le gouvernement du monde entre les mains de la Sainte Vierge, & que la ceremonie de l'abdication, & celle de la tranſlation de l'Empire s'étoit faite ſolennellement en preſence de tous les Anges; qu'il en avoit été dreſſé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là Dieu ne ſe méloit de rien, & ſe repoſoit de tout ſur la vigilance de Marie; que les ordres avoient été expediez à pluſieurs Anges d'aller notifier ſur la terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes ſuſſent à qui & comment il faloit avoir recours à l'avenir dans les actes d'invocation; que ce n'étoit plus à Dieu, puis qu'il s'étoit declaré lui-même *emeritus, & rude donatus*, ni à la Sainte Vierge comme à une Mediatrice, ou à une Reine ſubordonnée, mais comme à l'Imperatrice ſouveraine & abſolue de toutes choſes. D'où vient encore un coup, qu'une telle extravagance eſt encore à naître? En avez-vous jamais oui parler, me demanda-t-on un jour? Non, repondis-je, mais je ne voudrois pas jurer que cette penſée n'ait jamais paru, & encore moins qu'elle n'éclora jamais de quelque cerveau malade de devotion; & peut-être que ſi Marie d'Agreda eût vécu encore dix ans, elle eût enfanté (c) ce monſtre, & nous eût donné une copie de l'acte de l'abdication, où nous euſſions vu que la Trinité voulant deſormais vivre en repos, & reconoître les obligations qu'elle avoit à la Sainte Vierge, qui ſoutenoit ſi ſagement depuis tant de ſiecles une partie conſiderable des fatigues de la regence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à-propos, ni choiſir une recompenſe plus convenable à ſes merites, que de ſe demettre en ſa faveur de l'autorité abſolue ſur toutes choſes. Il faut pourtant avoüer que l'idée de l'action inalienable de Dieu eſt ſi clairement connuë dans toutes les Communions Chretiennes, qu'il n'y a point lieu d'aprehender que ce monſtre d'abdication y pût vivre quelque tems, ſupoſé qu'il y pût naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours: que cela nous ſuffiſe: ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici, *noſtros manent ea cura nepotes.*

(c) *Notez qu'abuſant comme elle faiſoit de l'Ecriture, (voiez le Journal des Savans ibid. pag. 720.) elle n'eût pas manqué de ſe prevaloir de ce qui eſt dit dans St. Jean chap. 5. v. 22. Le Pere ne juge perſonne, mais il a donné tout jugement au Fils. Et dans la 1. aux Corinthiens chap. 15. v. 24. Quand Chriſt aura remis le Roiaume à Dieu le Pere.*

Je dis en III. lieu qu'il n'y a rien de plus vrai que la remarque de la Sorbonne, que le livre de l'Abbeſſe d'Agreda contient pluſieurs choſes qui expoſent l'Egliſe Romaine *au mepris des impies & des Heretiques.* Bien a valu à la Religion Chretienne, que les Celſus & les Porphyres n'aient pas pu la combatre par les armes, que de tels écrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eût point dit en ce tems-là contre l'Egliſe un Auteur Paien qui auroit eu la vehemence & le caractere d'Arnobe? Si Henri Etienne & Philippe de Marnix revenoient au monde, quels ſupléemens ne feroient-ils point par la myſtique citée de nôtre Marie d'Agreda, l'un à ſon apologie d'Herodote, l'autre à ſon tableau des differens de la Religion?

IV. Enfin je dis que nos pretendus Auteurs à revelation ſe moquent du monde. Ils nous donnent comme revelé ce qu'ils ont apris par la lecture. Voici l'Abbeſſe d'Agreda qui affirme, (d) *que des opinions qui ſont purement Scholaſtiques* lui ont été enſeignées divinement.

(d) *Journ. des Sav. pag. 720.*

(C) *Malgré les oppoſitions..... d'une partie des Docteurs qui la compoſent.*] Voici quelques extraits d'un imprimé (e) qui a pour titre: *L'affaire de Marie d'Agreda, & la maniere dont on a cabalé en Sorbonne ſa condamnation.* C'eſt une lettre d'un Anonyme à un Anonyme. (f) *L'odeur de ſainteté dans laquelle eſt morte cette bonne Religieuſe, & la canonization que l'on pourſuit en la Cour de Rome, m'avoit donné une ſi haute idée de ſa perſonne, que je fus ſurpris d'aprendre que la Faculté de Theologie de Paris s'aſſembloit pour condamner ſes Ouvrages.* C'eſt ainſi que parle l'Auteur. Après cela il ſupoſe, que (g) *d'etranges quelques ames venales qui à la ſollicitation de trois Prelats, auſquels ils ſont devouez, en pourſuivoient la condamnation. En voici toute l'intrigue*, continue-t-il, „ (h) Monſeig. ** „ Prelat plus attaché aux ſentimens de S. Thomas, „ qu'un jeune Jacobin qui ne doit jurer qu'*in verba „ Magiſtri*, n'a pu ſouffrir juſqu'à preſent que la Faculté „ ait donné avec tant de precipitation dans l'Imma„culée Conception de la Vierge. La haine qu'il por„toit au F. Thomas Croſet Recolet & Traducteur de „ ce Livre, cauſée par le raport qu'on lui avoit fait „ de ce que le Traducteur avoit dit contre lui, après „ le refus qu'il lui avoit fait d'une Station dans ſon „ Dioceſe, & l'envie de dedommager A... Impri„meur du Roi, demeurant à preſent ici, de la perte „ conſiderable qu'il avoit faite ſur ſes ouvrages, & qui „ avoit pris l'impreſſion de ce Livre, imprimé chez „ H... demeurant à Marſeille, furent le fondement „ du trouble qui eſt dans la Faculté; car pour faire „ vendre un Livre il ſuffit qu'on le veuille condam„ner, chacun y court comme au feu, & ce Livre „ qui ne valoit que 20. ſ. A.. le vend 10. liv. ſans ce „ qui s'en debite ſous le manteau d'une impreſſion „ contrefaite. Ce Prelat pour reüſſir mieux dans ſon „ deſſein, prevint Monſeigneur.... Prelat des plus „ moderez du Roiaume, tous deux ſe joignirent à „ Monſeigneur..... d'un genie fort mediocre & „ ſuſceptible de preventions, donnant dans la ceremo„nie & dans la bagatelle; il faut que vous remarquiez „ que ces Seigneurs ſe tiennent tous par la main. „ Ces Triumvirs parlerent donc à leurs creatures, & „ gagnerent Monſieur le Fevre „ Syndic de Sorbonne, *qui propoſa à la Faculté le 20. Mai le livre de Marie d'Agreda.* On nomma des Deputez pour l'examiner. Ils (i) *raporterent 68. propoſitions qu'ils qualifierent d'heretiques, de temeraires, de ſcandaleuſes, & qui offenſoient les oreilles chaſtes.* Elles (k) furent imprimées avec les qualifications des Deputez, *& diſtribuées à Meſſieurs les Docteurs pour y dire leurs ſentimens à la (l) premiere aſſemblée.* Le Pere Meron Cordelier, (m) *dont nous avons de tres-beaux Ouvrages tant de Philoſophie, que de Chronologie*, ſupplia la Faculté *de vouloir ne pas ſe precipiter dans la condamnation d'un livre dont le ſouverain Pontife s'étoit reſervé la connoiſſance, & avoit deputé des Cardinaux qui l'examinoient à preſent.* ..... (n) *La cabale ſe declara contre lui, & il fut contraint de dire que ſi l'on paſſoit outre ſans avoir égard à ſa ſupplique, qu'il appelloit de tout ce qui ſe feroit contre ce livre au Pontife.* Il declara neanmoins que *ſi cet appel bleſſoit en quelque maniere les droits* de l'Egliſe Gallicane, *il s'en deſiſtoit.* Depuis ce jour-là juſqu'au tems de l'aſſemblée on mit en uſage pluſieurs brigues. (o) *Le jour de l'aſſemblée verne* Meſſieurs du Sauſſoy & Gobillon condamnerent le livre... „ Mais Monſieur le Caron montra qu'il n'y „ avoit rien qui meritât d'eſtre cenſuré; ce qu'il ap„puia de bonnes raiſons. Chacun eut ſes partiſans qui „ parurent dans 29. aſſemblées conſecutives. Le Syn„dic baptiſa ceux du party de Monſieur le Caron, „ Agredins, nom qui leur reſte. „ L'affaire fut conclue le 17. de Septembre. (p) *On cria dans la ſalle de l'aſſemblée d'une telle maniere, qu'il ſembloit qu'on fuſt dans une halle.....* (q) *Le lendemain Meſſieurs du Flos*

(e) *Quel qu'on marque au titre qu'on l'a imprimé à Cologne l'an 1697. je crois qu'il a été imprimé à Paris. C'eſt un in douze de 40. pages.*

(f) *Pag. 3.*

(g) *Pag. 12.*

(h) *Pag. 13. & ſuiv.*

(i) *Dans l'aſſemblée du 2. de Juillet.* Ibid. pag. 28.

(k) *Ibid. pag. 29.*

(l) *Indiquée au 14. du même mois.*

(m) *Ib. pag. 30.*

(n) *Ib. pag. 31.*

(o) *Ib. p. 35. 36.*

(p) *Ibid. pag. 37.*

(q) *Ibid. pag. 38.*

Digitized by Google

la Compagnie à inſerer dans ſon Acte une declaration (D) qui eût été ſans cela bien ſuperflue, puis qu'il ne s'agiſſoit point des choſes ſpecifiées dans cette declaration. N'oublions pas que le pere de Marie d'Agreda ſe fit Moine dans un *Convent de l'Ordre de Saint François, où deux de ſes fils eſtoient deja Religieux, & qu'il y vêcut avec un grand exemple, & y mourut ſaintement* *. Encore moins faut-il oublier qu'on travaille à Rome à faire canoniſer Marie d'Agreda. Voiez la remarque C au commencement.

AGRICOLA. Un nombre preſque infini d'Auteurs portent ce nom, mais comme il n'y en a que trois ou quatre qui me ſoient un peu conus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (GEORGE) Medecin Allemand, excella dans la conoiſſance des metaux. Il nâquit à Glaucha dans la Miſnie le 24. de Mars 1494. Les decouvertes qu'il fit dans les montagnes de Boheme après ſon voiage d'Italie, lui donnerent une paſſion ſi ardente de conoître à fond tout ce qui concerne les metaux, que lors même que par le conſeil de ſes amis il ſe fut engagé à pratiquer la Medecine à † Joachimſtal, il donnoit le plus de tems qu'il pouvoit à l'étude des foſſiles. Pour mieux ſatisfaire cette paſſion il ſe tranſporta à Chemnits, où il s'apliqua tout entier à cette étude. Il y depenſoit non ſeulement la penſion qu'on lui avoit obtenuë de Maurice Duc de Saxe, mais auſſi une partie de ſon bien; de ſorte qu'il remporta de ſes travaux beaucoup plus de gloire que de profit. Il compoſa pluſieurs Ouvrages ſur la matiere qui lui tenoit le (A) plus au cœur, & quelques autres ſur divers ſujets. Il examina ce que Budée, ‡ Leonard Portius, & Alciat avoient obſervé touchant les poids & les meſures, & y remarqua bien des fautes. Alciat ſe voulut defendre, & n'y trouva point ſon compte. Bodin † ſoutient qu'en comparaiſon

* *Journ. des Sav. ibid. pag. 51.*

† *C'eſt-à-dire la Vallée de Joachim. C'eſt une ville de Miſnie.*

‡ *Bodin. in Method. hiſtor. Voiez dans Pope Blount, Cenſura celebr. Authorum pag. 413. un grand nombre d'éloges très-honorables d'Agricola.*

Flos & du Mas, cy-devant Conſeillers au Parlement de Paris, proteſterent de nullité contre la cenſure, & firent ſignifier leurs proteſtations au Doyen & Syndic de la Faculté, qui ſubſiſte, ne s'en eſtans pas deſiſtez par aucun Acte. Depuis ce tems, le Syndic & les Deputez ſe ſont aſſemblez, & ont fait une autre cenſure . . . . . (a) qui fut luë le premier Octobre; mais auparavant la lecture, Monſieur le Syndic fit ſçavoir à la Faculté l'oppoſition qui lui avoit eſté ſignifiée par ces deux Meſſieurs. Il dit depluis, que Monſeigneur de Paris les ayant fait venir dans l'Archeveſché, les avoit convaincus par de ſi bonnes raiſons, que Monſieur l'Abbé du Mas s'y eſtoit laiſſé aller, & qu'il eſtoit ſûr que lors que Monſieur du Flos auroit ouy la lecture de la cenſure, comme elle eſtoit, il y donneroit les mains. L'on lut donc l'ouvrage du Syndic, & l'on fut ſurpris qu'il y avoit des propoſitions nouvelles & cenſurées, dont on n'avoit point entendu parler dans la Faculté, qu'on en avoit retranché pluſieurs condamnées.

Mes lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

(D) *Que la proviſion de ce ſcandale obligea la Compagnie à inſerer dans ſon Acte une declaration.*] Elle „ a fait (b) avant toutes choſes une proteſtation ſo„ lennele, qu'elle ne pretend rien diminuer par cette „ cenſure du legitime culte que l'Egliſe Catolique rend „ à la Sainte Vierge, qu'elle l'honore comme mere „ de Dieu, qu'elle a une confiance particuliere en ſon „ interceſſion, qu'elle ſe tient au ſentiment de ſes Pe„ res touchant la Conception Immaculée, & qu'elle „ croit ſon Aſſomption au Ciel en Corps, & en „ Ame. „ L'Auteur de la lettre dont on a vu des extraits dans la remarque precedente dit, (c) que la cenſure où l'on *a établi pour dogme la Conception & l'Aſſomption de la Vierge*, fut faite par le Syndic & les Deputez, depuis que le Corps de la Faculté eut mis la derniere main au jugement. Cela montre que l'on n'eut pas le courage de publier la cenſure de la Faculté ſans y joindre des preſervatifs, & par là nous pouvons conoitre à quels perils on s'expoſe, quand on deſaprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la Sainte Vierge. On s'expoſe non ſeulement à l'indignation des peuples, mais auſſi à celle des Moines, & de pluſieurs autres Eccleſiaſtiques. On cherche donc des moiens de parer le coup par des (*) prefaces étudiées. Quelle ſervitude! & qu'elle fait voir que le mal eſt incurable! Ce que Tite Live diſoit (d) de la Republique Romaine, convient aujourd'hui à l'Egliſe de ce nom. Elle ne peut ſoufrir ni le mal, ni le remede. L'Ouvrage de Marie d'Agreda eſt manifeſtement plein de fables, & de doctrines abſurdes; cependant comme il favoriſe les fauſſes idees que l'on veut avoir de la dignité éminente, & du pouvoir illimité de la Sainte Vierge, il faut ſe ſervir de toutes ſortes de machines pour venir à bout de le cenſurer dans Paris. L'Auteur de la lettre fait plus de tort qu'il ne penſe à ſon Egliſe & à ſa nation, lors qu'il étale les brigues qui ont été employées par ceux qui vouloient faire cenſurer la Cité myſtique de cette Abbeſſe Eſpagnole. Il n'eût point fallu cabaler ſi les eſprits n'euſſent été dans un endurciſſement prodigieux: il n'eût point fallu recourir à des adouciſſemens. La cenſure auroit été faite du bonnet, & perſonne n'en eût murmuré. Tous les Tribunaux de l'Inquiſition euſſent prevenu la Faculté de Theologie de Paris, au lieu qu'ils ſont tous demeurez muets juſqu'à preſent, ſi je ne me trompe, eux qui ſont ſi alertes à condamner les Ouvrages (e) qui s'opoſent tant ſoit peu aux traditions les plus douteuſes, mais favorables à l'augmentation du culte des Saints.

(a) *Ibid. pag. 39.*

(b) *Journ. des Savans pag. 716. 717.*

(c) *Pag. 39.*

(*) *Notez que par raport aux devots on a apliqué ſur ce ſujet ces deux vers de Mr. Deſpreaux:*
Un Auteur à genoux dans une humble preface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grace.

(d) Labente deinde paulatim diſciplina, velut deſidentes primo mores ſequatur animo: deinde ut magis magiſque lapſi ſint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia noſtra nec remedia pati poſſumus, perventum eſt. *Livius l. 1. init.*

(e) *Les Actes Sanctorum des Jeſuites d'Anvers ont été condamnez par l'Inquiſition de Tolede.*

Notez qu'il y a une raiſon particuliere qui peut obliger la Sorbonne à quelque menagement, & l'expoſer aux opoſitions de pluſieurs Docteurs. C'eſt qu'on a tiré tant de conſequences de l'epithete de Mere de Dieu, qu'il n'y a preſque point de penſée outrée touchant l'excellence & le pouvoir de la Vierge, qui ne puiſſe être en quelque façon ſoutenuë par les argumens *ad hominem* que ces conſequences fourniſſent. On vous mene de degré en degré preſque par tout où l'on veut, les ſubtilitez des Scholaſtiques vous defolent: ſi vous reculez on vous convainc d'inconſequence; de là eſt venu que ceux qui ſe ſont piquez de raiſonner conſequemment, & de favoriſer tout à la fois la devotion populaire, ont mieux aimé s'avancer toûjours de plus en plus, que de reculer. Et neanmoins leur ſyſtême n'eſt pas encore d'une figure reguliere, il y manque la Divinité de Marie au ſens literal, puis que ſelon l'ordre la Mere de Dieu doit être Deeſſe, & univoquement de même nature que ſon Fils. Elle le ſeroit ſi l'on vouloit adopter l'imagination du (f) Cavalier Borri, mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut-être qu'on en conoîtra la neceſſité, & qu'on quarrera par ce moien la figure irreguliere. C'eſt le vœu (g) croit-on de beaucoup de gens. Tout eſt poſſible en ce genre-là ſous certaines circonſtances, comme vous diriez la combinaiſon des interêts temporels, & des interêts ſpirituels. Tout paſſe lors que les Princes concourent avec les chefs d'un parti Eccleſiaſtique, pendant certaines diſpoſitions des affaires generales.

(f) *Voiez l'article* Borri.

(g) O ſi angulus ille Proximus accedat, qui nunc deformat agellum. *Horat. Sat. 6. lib. 2. v. 8.*

Finiſſons par dire, que ſi la Faculté de Theologie de Paris a eſperé que ſa cenſure ôteroit du chemin de ceux qu'on nomme Nouveaux Reünis une pierre d'achopement, elle s'eſt trompée, car les opoſitions qu'il lui a falu ſurmonter dans ſon propre Corps, & le mecontentement qui a éclaté après la publication de la cenſure, ont beaucoup plus ſcandaliſé les Reünis, que la cenſure n'auroit pu les édifier. Outre que leur grand ſujet de ſcandale eſt tout entier dans la Preface de cette cenſure, Preface qui eſt un ſignal élevé de la continuation d'une controverſe capitale, je veux dire d'un culte dont les excés (h) ont excité quelques curieux à philoſopher pour en decouvrir l'origine.

(h) *Voiez la remarque M de l'article* Neſtorius.

(A) *Pluſieurs Ouvrages ſur la matiere . . . . . & quelques autres ſur divers ſujets.*] Voici quelques titres. *De ortu & cauſis ſubterraneorum. De natura eorum quæ effluunt ex terra. De natura foſſilium. De medicatis fontibus. De ſubterraneis animantibus. De veteribus & novis metallis. De re metallica.* Je compte pour un Ouvrage de Politique ſa harangue (i) *de bello Turcis inferendo*; pour un Ouvrage de Controverſe ſon Traité *de traditionibus Apoſtolicis*, & pour un Ouvrage de Medecine ſon Traité *de peſte*. Melchior Adam ignore ſi ces deux derniers Ouvrages ont jamais été imprimez; je l'ignore auſſi quant au Traité de controverſe, mais je ſai que l'autre parut à Bâle l'an 1554. & qu'il avoit été depuis imprimé deux fois avant que Melchior Adam publiât ſon livre. Voiez Mercklin dans ſon *Lindenius renovatus.*

(i) *Imprimée à Bâle l'an 1538.*

by Google

paraiſon d'Agricola, les Ariſtotes & les Plines n'ont été que des aveugles ſur les queſtions metalliques. Il ne faut pas oublier que lors que le Duc Maurice, & le Duc Auguſte allerent joindre en Bohême l'armée de Charles-Quint, Agricola les ſuivit pour leur temoigner ſa fidelité, quoi qu'il falût & qu'il abandonnât le ſoin de ſon bien, ſes enfans, & ſa femme qui étoit enceinte. Il mourut à Chemnits le 21. de Novembre 1555. très-bon Papiſte. L'ardeur avec laquelle il combatit ſur ſes vieux jours la doctrine Proteſtante, dont il n'avoit point paru fort (B) éloigné au commencement, le rendit ſi odieux aux Lutheriens, qu'ils le laiſſerent (C) cinq jours ſans ſepulture. Il falut qu'on allât tirer de Chemnits ce cadavre pour le tranſporter à Zcits, où il fut enterré dans la γ principale Egliſe. Voilà (D) des fruits du zéle aveugle.

& Uxore prægnante cum dulciſſimis liberis domi relicta, fortunis etiam omnibus poſthabitis, cum jusjurandum, quo eis erat devinctus, nullo modo negligendum putaret, in exercitu eorum penè ſenex militavit. *Melch. Adam. ubi infra pag.* 79.

γ *Tiré de Melchior Adam in vitis Medicor. pag.* 77. *& ſeq.*

AGRICOLA (JEAN) Theologien Saxon, né à δ Iſlebe le 20. * d'Avril 1492. ne cauſa que des deſordres dans la Religion Proteſtante qu'il embraſſa. On a dit qu'il avoit ſuivi l'Electeur de Saxe en qualité de ſon Miniſtre à la Diete de Spire l'an 1526. & à celle d'Augsbourg l'an 1530. mais il eſt ſûr qu'il ne fit ces deux voiages qu'en qualité de Miniſtre du Comte de Mansfeld. Il eſt vrai que ce Comte les fit avec l'Electeur de Saxe, & que pendant ce tems-là ſon Miniſtre prêcha quelquefois devant l'Electeur; & voilà l'origine de la mepriſe. Agricola ne reüſſit pas mal à prêcher: cela lui fit croire qu'il étoit un grand perſonnage, & qu'il pouvoit s'élever au deſſus de Melanchthon. C'eſt pourquoi il écrivit † contre lui en 1527. Son humeur inquiete & ambitieuſe l'engagea en 1536. à demander permiſſion de ſortir de ſa patrie, où il exerçoit le miniſtere & la principalité du College. Sa demande fut accompagnée de plaintes, & parut ſi deraiſonnable au Comte de Mansfeld, qu'il n'obtint ſon congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice, & d'ivrognerie; outre qu'on lui dît qu'il avoit exercé ſa charge negligemment, & plus diſputé contre les Evangeliques, que contre les Catholiques. Il s'en alla à Wittemberg, & y obtint une chaire de Profeſſeur & de Miniſtre. Il enſeigna des doctrines peu édifiantes touchant l'uſage de la Loi ſous l'Evangile: en un mot il devint fondateur ‡ de la ſecte Antinomienne. Luther qui avoit été (A) ſon bon ami l'attaqua bien rudement, & l'obligea à promettre qu'il retracteroit ſes erreurs; mais pendant que l'on travailloit à dreſſer le formulaire qu'il devoit ſigner, Luther fit de nouveaux livres dont Agricola ſe ſentit tellement piqué, qu'il preſenta ‖ à l'Electeur une requête fort choquante contre ſon Antagoniſte, où il ſe plaignoit entre autres choſes qu'on lui imputoit des ſentimens qu'il n'avoit pas. Luther lui repondit avec tout ſon feu, & pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des atteſtations d'Iſlebe ſur quelques converſations particulieres d'Agricola. Les Theologiens de Wittemberg accoururent au ſecours de Luther, & prononcerent que ſes accuſations étoient bien fondées. L'Electeur de Saxe bien embarraſſé avoit fait donner des Juges aux parties, & temoigné qu'il ſouhaitoit

δ *Ville de la Comté de Mansfeld. Il etoit auſſi connu ſous le nom d'*Iſlebius, *que ſous celui d'*Agricola.

* *Melchior Adam. in vit. Theol. pag.* 409.

† *C'étoit touchant le formulaire de la viſite eccleſiaſtique dreſſé par Melanchthon.*

‡ *Voiez l'article* Iſlebiens.

‖ *Le* 30. *Mars* 1540. *pendant l'aſſemblée de Smalcalde.*

(B) *N'avoit point paru fort éloigné au commencement.*] Il avoit deſaprouvé non ſeulement le trafic ſordide des Indulgences, mais auſſi pluſieurs autres choſes. Voici quatre vers de ſa façon qu'on afficha en l'année 1519. dans les ruës de (a) Zwickaw. Ils regardent les Indulgences de Rome.

(a) *Il y enſeignoit le Grec.*

Si nos injecto ſalvabit ciſtula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Chriſte, tua ſervatos morte beaſti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

Melchior Adam a cru que quatre choſes empêcherent la converſion d'Agricola. 1. Les écrits temeraires de quelques Theologiens. 2. La vie ſcandaleuſe de quelques Sectateurs de la reforme. 3. Le briſement des images & la revolte des Paiſans. 4. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la pompe des ceremonies (b). De ces quatre choſes les trois premieres degoûterent entierement Eraſme du parti des Proteſtans. Un grand nombre d'autres perſonnes qui avoient ſoupiré après la reformation de l'Egliſe, s'achoperent au même piege qu'Eraſme; & de là vient que Theodore de Beze rencontre (c) tant de perſonnes dans ſon chemin qui avoient d'abord goûté la bonne ſemence, & puis s'étoient replongées au bourbier. Quand on parle de cela à des gens qui peuvent entendre raiſon, on les voit dire que dans l'état où étoient les choſes il n'y avoit pas moien de ſe ſoutenir, ni de s'avancer avec un ſtyle debonnaire, & par la pure patience; & qu'ainſi la providence de Dieu dont les voies ſont toûjours infiniment ſages, laiſſa voir l'homme dans le grand ouvrage de la Reformation, afin de parvenir plus naturellement à ſon but, qui étoit comme l'experience nous l'aprend, d'empêcher qu'aucune des deux Religions n'achevât de ruiner l'autre. C'eſt bien dit. Il y a certains moiens qui par cela même qu'ils ſont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, ſont incapables de la faire toute.

(b) *Tiré de Melchior Adam, in vit. Medicor. pag.* 80.

(c) *Voiez ſon Hiſtoire des Egliſes.*

(C) *Ils le laiſſerent cinq jours ſans ſepulture.*] Scaliger a condamné avec raiſon cette conduite; *Agricolam*, dit-il, (d) *quo nihil doctius, Lutherani mortuum ſepelire noluerunt, quia manſerat Pontificius. Italus quidam ſcripſit & hortatus eſt ut ſepelirent hominem Chriſtianum; barbaries magna.* Je n'oſerois ſoutenir qu'il eſt faux qu'un Italien ait exhorté par une lettre à cet office d'humanité, mais je n'y voi aucune aparence; la memoire de Scaliger ou celle de ſes penſionnaires ont confondu aparemment les objets. Il y a une lettre de Matthiole où il fait ſes doleances, de ce qu'un venerable vieillard tel que George Agricola, n'avoit pu trouver dans ſa patrie autant de terre qu'il en faloit pour couvrir ſon corps. (e) *Id Matthiolus ad Caſpar. Neviam Med.* (*lib.* 2. *epiſt.*) *queritur, bonæ præſtantiæ probumque ſenem in patria tantum terræ non invenisſe quo ſuum operiretur cadaver.* De cela on a pu forger qu'un Italien exhorta par une lettre ceux qui avoient le corps de ce ſavant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je faſſe peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger; car quel fond pourrois-je faire ſur lui concernant Agricola, puis qu'il avoit dit (f) un autre jour que c'étoit un grand impie, qui n'avoit merité qu'à peine d'être enterré. *Non minus eruditus & in conſenda metallorum natura curioſus fuit quam vere impius, nulli additus religioni, ut poſt mortem vix ſepeliri meruerit.*

(d) *In Scaligeranis, p. m.* 5.

(e) *Melch. Adam. ib.*

(f) *Scaligerana prima, pag.* 80.

(D) *Voila des fruits du zéle aveugle.*] Il n'y a point aujourd'hui de Proteſtant qui ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre, & je ne doute pas que dès ce tems-là la plupart des Lutheriens ne la condamnaſſent. Melchior Adam paroît en jetter toute la faute ſur le Miniſtre du lieu. Il eſt maintenant plus aiſé de voir le deſordre de ce faux zéle; le tems a calmé les reſſentimens, qui comme des (g) tempêtes impetueuſes deroboient la vuë du ciel. A quoi ne ſe porte-t-on pas pour uſer de repreſailles, & lors qu'on a ſujet de parler ainſi?

Res dura (h) & regni novitas me talia cogunt
Moliri.

Le Sieur Freher remarque (i) qu'Agricola ſe mit tellement en colere dans une diſpute de Theologie, qu'il gagna une fievre chaude qui l'emporta. Il ne cite que Melchior Adam qui n'en dit rien. Il faut croire qu'Agricola avoit irrité les Lutheriens par des marques d'une averſion exceſſive. Pierre (k) Albinus le repreſente comme un Catholique Romain obſtiné. Compares cela je vous prie avec le premier *Scaligerana*.

(g) *Eripiunt ſubito nubes cœlumque diemque*
Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra. Virgil. Æn. l. 1. *v.* 88.

(A) *Luther qui avoit été ſon bon ami.*] Ils étoient de la même ville. Nous trouvons (l) qu'Agricola ſervit de Secretaire à Luther dans la conference de Leipſic en 1519. & qu'il fut (m) envoié à Francfort en 1525. avec une lettre de Luther aux Magiſtrats, pour y être l'un des Miniſtres de l'Evangile. L'Auteur

(h) *Dido apud Virgilium Æn. l.* 1. *v.* 563. (i) *Paul. Freher in Theatr. pag.* 1238. (k) *Dans la Chronique de Miſnie.* (l) *Seckendorf. Hiſtor. Luther. l.* 1. *p.* 92. *lit. r.* (m) *ib. p.* 243. *lit. e.*

Digitized by Google

haitoit qu'on trouvât des voies d'accommodement, & puis il fit promettre à Agricola de ne ſe point retirer avant la fin du procés. Cette promeſſe fut violée; Agricola ſe retira tout β doucement à Berlin, ſans attendre la reponſe à la demande qu'il avoit faite de ſon congé. L'Electeur de Brandebourg tâcha de le reconcilier avec Luther, mais il n'y eut rien à faire que ſous l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendroit pourſuivre le jugement du procés, ou qu'il donneroit par écrit une retractation de ſes erreurs, & des injures qu'il avoit dites à Luther. Il choiſit (B) ce dernier parti, & il publia un livre à Berlin, où il demanda pardon à ceux qu'il avoit pu offenſer par ſes erreurs, & à Luther nommément, & proteſta de vouloir vivre & mourir dans la foi qu'il avoit combatuë. Luther ne ſe fia point à ces belles proteſtations; Agricola s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui temoigna qu'il n'avoit jamais eu un γ déplaiſir auſſi grand, que celui que ſon demêlé avec l'homme de Dieu lui avoit donné; & que puis qu'il ne gagnoit rien par l'offre de ſon ſerment, il remettoit ſa cauſe au Juge du monde; ſupliant neanmoins très-humblement Monſieur l'Electeur de lui faire paier trois mois de gages qui lui étoient dûs, dont il avoit bon beſoin pour nourrir ſa femme & ſes neuf enfans δ. Je ne penſe pas qu'il ait jamais pu rentrer en grace ni auprès de l'Electeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en conſola ſans doute par l'éclat que lui donnoit à Berlin ſa charge de Predicateur de Cour, & par le choix que l'on fit de ſa perſonne pour la compoſition d'un Ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'*Interim* qu'il dreſſa avec Jules Phlug, & avec Michel ξ Heldingus l'an 1548. On pretend que l'Empereur recompenſa largement Agricola de la peine qu'il avoit priſe en cette rencontre. La guerre η qui s'éleva quelque tems après en Allemagne entre les Theologiens Proteſtans fit conoître que ce Miniſtre étoit un eſprit dangereux, & un grand brouillon. Il faiſoit l'empreſſé pour pacifier les choſes, & n'épargnoit point dans les conferences que l'on tenoit ſur ces matieres le don de langue dont il étoit pourvu, mais il n'accommodoit rien. Il mourut à Berlin en 1566. Il * avoit été † Surintendant de la Marche de Brandebourg. On dit qu'il auroit voulu ramener l'uſage des ſaintes huiles envers les malades, & qu'il ne doutoit point que les gueriſons miraculeuſes n'y euſſent été attachées comme anciennement ‡. Il ne fit (C) que peu de livres. On outre les choſes quand on dit qu'il (D) rentra dans la Papauté.

AGRICOLA (MICHEL) Miniſtre Lutherien à Abo dans la Finlandie, eſt le premier qui ait traduit le Nouveau Teſtament en la langue du païs, ce qui contribua beaucoup à la propagation du Lutheraniſme ‡.

AGRICOLA (RODOLPHE) a été un des plus ſavans hommes du XV. ſiecle. L'Italie, qui en ce tems-là traitoit de barbare tout ce qui étoit au delà des Alpes, n'avoit rien à quoi la Friſe ne pût comparer ſon Agricola ſans avoir peur d'être vaincuë. Ce grand homme (A) étoit de baſſe naiſſance: il nâquit environ l'an 1442. dans le village de *Baſſion*, à deux milles de Groningue. Il fit conoître dès les baſſes claſſes ce qu'il ſeroit un jour; & à peine avoit-il reçu le degré

β *En* 1540.

γ *Voiez la remarque* B.

δ *Tiré de la reponſe de Seckendorf au Lutheraniſme du P. Maimbourg, l.* 3. *à pag.* 306. *uſque ad pag.* 310.

ξ *On le nomme ordinairement* Michael Sidonius, *parce qu'il étoit Evêque titulaire de Sidon.*

η *C'étoit ſur la queſtion des choſes indifferentes en la Religion.*

* *Micralius. Hiſt. Eccleſ. p.* 733. *edit.* 1679.

† *C'eſt ainſi qu'on nomme parmi les Lutheriens les Miniſtres qui ont l'inſpection ſur pluſieurs Egliſes.*

‡ *Melch. Adam. in vitis Theol. pag.* 411.

‡ *Ex Micralio, hiſtor. Eccleſiaſt. ubi ſupra.*

(a) *Seckendorf ubi ſupra, lib.* 3. *pag.* 306. *n.* 1.

(b) *Id. ib. pag.* 310. *n.* 16.

que je cite (a) cenſure Mr. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprenoit rien de conſiderable ſans Agricola. C'eſt pouſſer la choſe trop loin, & l'on ne ſauroit donner des preuves de ce fait-là.

(B) *Il prit ce dernier parti.*] Il y a quelque aparence qu'il ſe porta à cette baſſeſſe par ces deux raiſons: premierement il ne voioit rien à eſperer du jugement de ſon procés; il ne pouvoit le gagner, ſans que Luther fût declaré calomniateur de ſes freres. Or il auroit falu être le plus credule de tous les hommes, pour eſperer de gagner en Saxe un procés à ce prix-là. Les peuples auroient lapidé les Juges, qui auroient flêtri de la ſorte la reputation d'un Reformateur. L'Egliſe, eût-on dit, a beſoin de la bonne renommée de Luther, les Papiſtes tireroient trop d'avantage de ſa flêtriſſure. N'avons-nous pas vu des gens qui ne ſont que des Pygmées en comparaiſon de Luther, ſe derober par cette voie aux peines canoniques qu'ils meritoient? La ſeconde raiſon d'Agricola fut aparemment qu'il craignoit de perdre, en ne ſe ſoumettant pas, le quartier de gages qui lui étoit dû. Liſez ce qui ſuit: (b) *Neque tamen hoc ſcripto ſtatim, ut ſperaverat, Luthero de vera converſione ſua fidem fecit; id quod ipſe* Agricola *literis* d. 19. Decemb. *apud Electorem Saxoniæ queritur*, nihilque tota vita ſibi gravius accidiſſe quam ſimultatem illam cum viro Dei quem ipſe patris loco veneratus ſit, & in cujus obſequio mori velit, apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem oblatione, ideo ſe Deo cauſam committere. *Petit tamen* ut ſibi ad alendam uxorem novemque liberos trimeſtre, *quod reſtare ſibi dicit*, ſalarium non denegetur, ſe enim id diligenti lectione promeritum.

(C) *Il ne fit que peu de livres.*] L'explication de trois cens proverbes Allemans fut un des premiers. Il y maltraita beaucoup (c) Ulric Duc de Wirtemberg. On en fit des plaintes, qui obligerent l'Auteur à reconoître ſa faute dans une lettre fort ſoumiſe. Cela n'empêcha point que le Duc (d) Ulric n'alleguât entre autres griefs à la Diete de Francfort l'an 1536. que l'on protegeoit dans la Comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avoit été maltraité par des medifances publiques. L'Auteur augmenta de plus de quatre cens proverbes ſon Ouvrage dans la 2. édition. Il fit des commentaires ſur St. Luc; il refuta l'explication du Pſeaume dix-neuviéme publiée en Allemand par Thomas Muncer, &c (e).

(c) *Id. lib.* 2. *pag.* 135.

(d) *Ib. pag.* 142. *lit. b.*

(e) *Melchior Adam in vit. Theol. p.* 411.

(D) *Qu'il rentra dans la Papauté.*] C'eſt un fait certain qu'en ſortant de Saxe il ſe retira à la Cour de Brandebourg, & que l'Electeur Joachim II. qui (f) avoit établi la reformation dans ſes Etats en l'année 1539. le reçut honorablement, & le fit ſon Predicateur. Il n'eſt pas moins certain qu'il a joui toute ſa vie de la faveur de ce Prince; c'eſt donc une fauſſeté que de dire, comme font Melchior Adam & Paul Freher, qu'Agricola étoit Papiſte, *tunc Pontificiis ſeſe adjunxerat*, lors que Charles-Quint ſe ſervit de lui pour la conſtruction de l'*Interim*. Il ſe relâcha, je l'avoue, ſur bien des choſes dans cet *Interim*, mais Phlug, & l'Evêque de Sidon ne ſe relâcherent-ils pas auſſi ſur bien d'autres? Etoient-ils pour cela Lutheriens? Le projet de ces trois perſonnes ne contenta ni les Proteſtans, ni les Catholiques; cela eſt très-ſûr: mais il y a une grande diſtinction à faire entre ceux qui pour le bien de la paix abandonneroient quelques parties de la Reformation, & ceux qui ſortent actuellement de la Communion Proteſtante, pour entrer dans la Communion de Rome. Agricola étoit ſans doute de cette premiere claſſe de gens, mais n'aiant pas été de la ſeconde, il ne doit point paſſer pour Papiſte. Trouvez donc une faute dans ces paroles de (g) Micralius; *Joh. Agricola .... noſter primo, deinde ſuus, tandem Pontificiorum.* Je ne ſai ſi quand il dit trois lignes après, *homini Epicureo ſimilior quam pio Theologo, ut ſcribit Oſiander ad annum* 1566. *quo obiit Agricola*, il entend un homme voluptueux, ou un homme qui tenoit l'indifference des Religions.

(f) *Seckendorf. l.* 3. *pag.* 234. *& ſeq.*

(g) *Micralius, Syntagm. hiſtor. Eccleſia pag.* 733.

(A) *Etoit de baſſe naiſſance.*] Je ſai bien que dans la vie d'Agricola, parmi celles des Profeſſeurs de Groningue, on aſſûre qu'il étoit d'une des plus conſiderables familles de Friſe; *Ex Agricolarum familia apud Friſios inter honoratiores ſemper habita, cui hoc incomparabilis ornamdus*: mais comme cette vie n'eſt point differente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne ſauroit balancer le temoignage d'Ubbo Emmius. Or voici ce que dit Ubbo Emmius (h), l'homme du monde qui conoiſſoit le mieux ſon païs de Friſe; *Obſcuris natalibus apud Baſſoos ortus* (Rodolphus Agricola) *tantum ſibi in literis nomen paravit per omnem Europam ut, &c.*

(h) *Ubbo Emmius libr.* 30. *Hiſtor. Friſ. ad ann.* 1490. *pag.* 457.

Digitized by Google

gré de Maître és Arts à Louvain, qu'il auroit trouvé une Chaire de Profeſſeur s'il avoit eu cette envie. Son inclination le porta plutôt à voiager. Il paſſa de Louvain à Paris, après avoir vêcu dans la premiere de ces deux villes comme un Athlete, (AΔ) je veux dire avec beaucoup de ſobrieté, de chaſteté, & d'aplication au travail. De Paris il alla en Italie, & s'arrêta deux ans (B) à Ferrare, où le Duc le gratifia de pluſieurs bienfaits. Theodore Gaza expliquoit Ariſtote dans cette ville. Agricola qui fut l'un de ſes auditeurs, ſe fit entendre à ſon tour, & ne fit pas moins admirer ſon ſtyle que ſon accent. On avoit du chagrin en ce pais-là, qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui lors qu'il eut regagné ſon païs natal, d'y occuper des charges conſiderables; mais l'amour des livres l'empêcha de ſonger à ces ſortes d'établiſſemens, ou l'en retira bien-tôt. Il avoit accepté enfin une charge dans Groningue, & il ſuivit la Cour de Maximilien I. pendant ſix mois pour les affaires de cette ville. Il s'aquitta heureuſement de ſa commiſſion, & n'eut pas beaucoup de ſujet de ſe louer de la gratitude de ſes maîtres; auſſi les laiſſa-t-il là, & ſe remit à voiager. Il n'avoit garde, amateur de ſa liberté comme il étoit, d'accepter la principalité de College que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'auroit-il acceptée, puis qu'il avoit refuſé d'entrer ſous des conditions très-avantageuſes chez l'Empereur Maximilien? Il preferoit le repos & l'independance à toutes choſes, c'étoit avoir le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire il ſe fixa au Palatinat, où l'Evêque de Worms auquel il avoit enſeigné le Grec, trouva le moien de l'arrêter. Ce fut l'an 1482. (BΔ) qu'il alla au Palatinat; il y paſſa tout le reſte de ſa vie, tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'Electeur Palatin ſe plut à l'entendre diſcourir ſur l'antiquité, & ſouhaita qu'il compoſât un abregé de l'ancienne Hiſtoire. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à Worms, mais ſes auditeurs étant plus faits aux chicaneries de la Dialectique, qu'aux belles lettres, n'avoient pas le tour d'eſprit qu'il ſouhaitoit. Il commença à étudier en Theologie à l'âge d'environ 40. ans, & n'eſperant pas d'y reüſſir ſans l'intelligence de l'Hebreu, il s'attacha à l'étude de cette langue, & avec le ſecours d'un Juif il commençoit à (C) y faire de bons progrés. La mort qui le vint ſaiſir à Heidelberg le 28. d'Octobre * 1485. ne lui donna pas le tems de continuer. Il ſe reſigna chretiennement aux ordres d'enhaut, & fut enterré en habit de Cordelier dans l'Egliſe des Freres Mineurs de cette ville. La deſcription qu'on a faite de ſon caractere peut perſuader aiſément que c'étoit un fort honnête homme, franc, ſans envie, moderé, de belle humeur.

* *Eraſme avoit donc été trompé, lors qu'il avoit oüi dire qu'Agricola mourut avant l'âge de 40. ans.* Adag. Chil. 1. cent. 4. n. 39.

Il

(a) *Mr. de la Monnoie.*

On (a) m'a indiqué deux preuves du ſentiment d'Emmius dans les lettres d'Agricola. L'une eſt que ſa ſœur uterine fut envoiée à Groningue pour aprendre à travailler en peleterie, *pellicea opera & texturam pulvinariam*; l'autre eſt que le pere de cette fille étoit Receveur de l'Egliſe de ſon village. Il fut fort deſolé lors qu'un de ſes fils deroba la ſomme de cent florins des deniers de cette recette. *Venit ad me nudius tertius pater tuus turbatus & gemens, & prope cum lacrimis quojus eſt mihi. Henricum fratrem noſtrum pridie ejus diei clam ſibi abſtuliſſe centum florenos noſtræ monetæ ex pecunia ſacra cujus curam, ut ſcis, ille gerit.* Nôtre Rodolphe étant à Groningue écrivit cela à Jean ſon frere uterin.

(AΔ) *Comme un Athlete, je veux dire avec beaucoup de ſobrieté* &c.] Les Anciens remarquent que les Athletes s'endurciſſoient au travail, & s'abſtenoient du vin & des femmes.

(b) *Horat. de Arte poët.*

Qui (b) ſtudet optatam curſu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer: ſudavit & alſit:
ABSTINUIT VENERE ET VINO.

Cette abſtinence fut inſigne dans Agricola, & c'étoit une choſe bien rare à l'égard du premier point au païs où il vivoit. (c) *Lovanii vixit honeſtiſſime ab omni compotatione ac comeſſatione contra gentis ſuæ morem alieniſſimus. Tantus erat in eo bonarum litterarum amor, tam indefeſſum ſtudium, ut turpis Veneris fornices & luſtra ne noverit quidem.* Elle étoit rare par tout, & l'eſt encore à l'égard de l'autre point. Car à la honte du Chriſtianiſme, & des lettres, on ne voit preſque par tout dans les Ecoliers qu'un penchant horrible à la debauche. Ils ne valoient peut-être pas mieux anciennement, & en ce cas-là je m'étonnerois qu'on n'eût pas mis en proverbe, *Sine Venere & Baccho frigent Muſæ*, comme l'on y mit, *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Il ſemble que depuis long tems la jeuneſſe qui étudie ſe conduit comme ſi la premiere de ces deux maximes étoit veritable.

(c) *Melch. Adam. in vitis Philoſoph. pag.* 15.

(B) *Et s'arrêta deux (d) ans à Ferrare.*] Il y aprit le Grec, & y enſeigna le Latin: il diſputoit avec Guarin à qui écriroit le mieux en proſe, & avec les Strozza à qui feroit mieux des vers; & pour ce qui regarde la Philoſophie, il en diſcouroit avec Theodore Gaza (e).

(d) *En 1476. & 1477.*

(e) *Ex Valerio Andrea. Bibl. Belg. pag.* 798.

(BΔ) *Ce fut l'an 1482. qu'il alla au Palatinat; il y paſſa tout le reſte de ſa vie.*] Melchior Adam l'aſſure. (f) *Cum hoc* (Joanne Camerario Dalburgio) *ab anno* 1482. *partim* Haidelbergæ *partim* Wormatiæ *ad ultimum vitæ actum uſque vixit conjunctiſſime.* Mais Mr. de la Monnoie l'a trouvé en faute, car voici ce qu'il me marque. „ Rodolphe Agricola dans une lettre „ qu'il écrit *Jacobo Barbiriano* mal datée de XCII. au „ lieu de XXCII. & dans une autre de même date à „ Jean ſon frere, dit qu'en un voiage qu'il fit cette „ même année à Heidelberg, il donna ſa parole à Jean „ d'Alborg Chancelier du Comte Palatin & Evêque de „ Vormes, de retourner auprès de lui l'année ſuivan„ te. On reconoît cependant par ſes autres lettres „ qu'il n'y retourna point avant le milieu de l'année „ 1484. Ainſi le calcul de Voſſius, pag. 566. *De Hiſt.* „ *Lat.* touchant les trois ans (g) de la regence de „ Rodolphe à Heidelberg, n'eſt point juſte. Sigiſmond „ de Foligni, autrement Sigilmundus Fulginas ſe „ trompe auſſi quand il dit, que Rodolphe mourut en „ chemin au retour de Rome en ſon païs. Rodolphe „ partit de Rome en 1480. & mourut cinq ans après „ à Heidelberg. On ne voit point par la lecture de „ ſes Oeuvres qu'il ait fait à Vormes la fonction de „ Profeſſeur. „

(f) *Melch. Adam. in vit. Philoſ. pag.* 16.

(C) *Il commençoit à y faire de bons progrés.*] On fait de lui-même qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile; *Studia Hebræa* (h) . . . *primum ei plurimum negotii. uti ſcribit ipſe, exhibuerunt, ut ſibi videretur cum Antæo luctari.* Enſuite aiant rencontré un Juif qui entendoit paſſablement cette langue, il alla en peu de mois juſques à pouvoir traduire ſans faute quelques Pſeaumes de David. *Nactus* (i) *Judæum ejus linguæ utcunque peritum paucis menſibus tantum proficit, ut aliquot Pſalmos Davidicos in Latinam linguam citra culpam tranſtulerit.* Il n'y a pas là de quoi dire avec Voſſius (k) qu'Agricola étoit très-docte en Hebreu, *Hebraïcè doctiſſimus*; on peut ſans faire injuſtice degrader ce ſuperlatif, & le traiter comme un Cavalier que l'on demonte pour l'incorporer dans l'Infanterie. Geſner (l) a mieux diſtingué que Voſſius; celui-ci a mis le ſuperlatif au Latin, au Grec, & à l'Hebreu d'Agricola indifferemment: mais voici comment Geſner s'eſt exprimé; *Græci & Latini ſermonis peritus, & Hebraïcæ linguæ non ignarus.* Il emprunte de Tritheme ces paroles. Konig encherit ſur Voſſius, car il ſe ſert du ſuperlatif *callentiſſimus.* Voiez ci-deſſous la 3. faute de Varillas. Remarquons auſſi que Tritheme ne parle point exactement, lors qu'il aſſure (m) qu'Agricola avoit fait une traduction du Pſautier ſur l'original Hebreu; car on ne met point parmi les Ouvrages d'un Auteur les thêmes qu'il fait en aprenant une langue; or il eſt manifeſte que la traduction que faiſoit Agricola de quelques Pſeaumes de David, étoit un thême que ſon Juif lui corrigeoit. Ce Juif s'étoit converti à la Religion Chretienne. Jean Dalburg Evêque (n) de Worms ne l'entretenoit chez lui que pour l'amour d'Agricola, ſi nous en croions Valere André. (o) *Primus exſulantes è Germania Græcas reſtituit litteras, quibus ætate provectior etiam Hebraïcas adjecit, præceptore uſus Judæo quodam ad fidem converſo, quem Wormatienſis Epiſcopus* Joannes Dalburgius *ſolius* Rodolphi *cauſa, domi ſuæ alebat.*

(g) *Notez que Melch. Adam ne dit point qu'Agricola ait jamais enſeigné la Philoſophie dans Heidelberg. Voſſius ſuppoſe qu'il l'y enſeigna 3. ans.*

(h) *Melch. Adam. ibi pag.* 18.

(i) *Id. ibi pag.* 19.

(k) *De Hiſtor. Lat pag.* 566.

(l) *Geſn. in Bibl.*

(m) *Apud Valer. Andr. ubi ſupra. Geſner l'aſſure auſſi.*

(n) *Et non d'Heidelberg, comme dit Bullart,* Academ. des ſcienc. t. 1. p. 276.

(o) *Valer. Andreas ibid.*

Digitized by Google

Il ne ſe maria jamais, quoi qu'il eût aimé, ou fait ſemblant d'aimer quelquefois. Il avoit en ſes jeunes ans reſolu de ſe marier; mais après avoir examiné profondement ce qu'il alloit faire, il abandonna ce deſſein, non pas tant par la crainte des incommoditez domeſtiques, que par une (D) certaine pareſſe naturelle qu'il ſe ſentoit, qui le faiſoit ſuccomber aux moindres ſoins. On ne diroit pas qu'un homme auſſi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité, ait ſu chanter ſur les inſtrumens les chanſons qu'il faiſoit lui-même; cependant il donnoit quelquefois ce regal (E) aux Dames. On pretend que ſur le chapitre de la Religion, il avoit ſenti quelques avant-goûts de (F) la lumiere qui parut au ſiecle ſuivant. Il laiſſa ſes livres à Adolphe Occo, natif de Friſe, & Medecin de la ville d'Augsbourg *. Mr. Moreri (G) n'a pas eu raiſon de dire qu'Eraſme & Agricola firent conoiſſance à Ferrare. Le Sieur † Paul Freher n'a pas entendu (H) tout ce qu'il a copié d'Eraſme à la loüange d'Agricola. Nous aprenons du même Eraſme ‡ qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été ſecouru aſſez-tôt des Medecins. Reuchlin ‖ prononça l'oraiſon funebre de ce ſavant homme. Mr. Varillas (I) nous fournira ici bien des fautes, & nous donnera lieu de raporter ce qui concerne la publication d'un des livres d'Agricola. C'eſt celui de *inventione dialectica*.

* *Tiré de Melchior Adam in vit. Philoſoph. pag. 13. & ſeq.*

† *Theatr. virorum erudit. p.* 1430.

‡ Veluti ſi quis in morbo capitali medicum operiatur inſignem aut procul accerſendum; quæ res hominem illum verè divinum extinxit Rodolphum Agricolam, etenim dum contatur medicus mors antevertit. *Eraſm. Adag. Chil.* 3. *cent.* 3. *n.* 62. *pag.* 703.

‖ *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 798.

(a) *Melch. Adam. ubi ſupra. pag.* 19. *Voiez auſſi la vie d'Agricola parmi celles des Profeſſeurs de Groningue.*

(b) *Melch. Adamus pag.* 18.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. & vita Profeſſorum Groningenſ.*

(e) *Adag. Chil.* 1. *centur.* 4. *n.* 39. *pag.* 345.

(f) *Alexander Hegius.*

(g) *Par les ſoins d'Alard d'Amſterdam. Elles comprenient deux volumes in* 4.

(h) *Varillas, Anecdotes de Florence pag.* 184.

(D) *Que par une certaine pareſſe naturelle qu'il ſe ſentoit.*] Comme je ne ſaurois atteindre à la force de ſes expreſſions, je raporterai les mots Grecs dont il ſe ſervit. *Uxorem nunquam duxit: quamquam in priore ætate duxturum deſtinarat. Sed poſteaquam incepit diligentius ſe ipſe introſpicere, averſus eſt ab eo conſilio non incommodis rei œconomicæ, ſed deterruit ipſum genus vitæ ſuæ & animus leviſſimis etiam curis impar, καὶ φιλονεικὲς τὸ τῆς φύσεως* (verba ſunt ipſius epiſtolæ quadam ad Capnionem) *ὑπὸ μαλθακίαν ἀπερρυηκὸς καὶ ραθυμίαν τινὰ πολλὴν τὸ βίον* (a).

(E) *Il donnoit quelquefois ce regal aux Dames.*] Voici comme parle ſon Hiſtorien: (b) *Puellas amare ſe nonnunquam ſimulabat, verum nunquam deperibat. In earum gratiam vernacula lingua quædam carmina ſcripſit elegantiſſime: quæ virginibus primariſque amicis præſentibus voce & teſtudine modulatiſſime canebat.* Il entendoit toute ſorte de muſique; (c) *Canebat voce, flatu, pulſu.*

(F) *Quelques avant-goûts de la lumiere.*] Quelcun (d) qui avoit oui diſcourir entre eux Agricola & Weſſelus, temoigne qu'ils deploroient les tenebres de l'Egliſe; & qu'ils blâmoient la Meſſe, le celibat, & la doctrine des Moines ſûr la juſtification par les œuvres.

(G) *Mr. Moreri n'a pas eu raiſon.*] La preuve en eſt facile à donner. Eraſme naquit l'an 1467. Il étudioit à Deventer à l'âge de 12. ou 13. ans. Agricola étoit à Ferrare l'an 1476. & 1477. Comment donc auroit-il pu contracter dans cette ville une amitié éternelle avec Eraſme? Si Mr. Moreri avoit lu le prognoſtic d'Agricola touchant Eraſme, il n'auroit pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils ſe conurent. Agricola étoit revenu d'Italie, lors qu'aiant lu les thêmes des Ecoliers d'Hegius à Deventer, il trouva je ne ſai quoi dans celui d'Eraſme qui lui donna envie de voir cet enfant, & apres l'avoir bien conſidere, il dit que ce ſeroit un grand homme. Eraſme n'avoit pas 10. ans lors qu'Agricola mourut, & il n'étoit point encore ſorti des tenebres où des tuteurs impertinens l'avoient detenu; il ne pouvoit donc pas y avoir entre lui & Agricola cette amitié dont Mr. Moreri parle. Voici pour n'en faire pas à deux fois quelques autres mepriſes de cet Ecrivain. Agricola, dit-il, *étoit ſavant en tout genre de literature, & même en la langue Greque.* C'eſt comme ſi l'on diſoit, *un tel eſt ſavant dans toutes les parties de la Theologie, & même dans les queſtions de la Grace.* La langue Greque n'eſt-elle pas une des plus nobles parties de la literature? Je ne ſai où Mr. Moreri a lu qu'Agricola fut Syndic de la ville de Groningue pendant deux ans.

(H) *Tout ce qu'il a copié d'Eraſme.*] Il aplique à nôtre Agricola ce qu'Eraſme a dit d'un autre. Il faut ſavoir qu'Eraſme aiant bien loüe Agricola (e), confeſſe qu'une des raiſons qui le rendoient ſi enclin à lui donner des éloges, étoit que lui Eraſme avoit eu pour maître un homme (f) qui avoit été diſciple d'Agricola. La-deſſus il nous étale le merite de cet homme, & il dit entre autres choſes que l'envie même ne le pourroit critiquer en chienant, que d'avoir trop mepriſé la renommée, de s'être peu ſoucié de l'avenir, & de n'avoir rien écrit que par forme d'amuſement. Freher raporte cette remarque comme ſi elle concernoit Agricola, par où il attribue à Eraſme une fauſſeté; car les Oeuvres d'Agricola recueillies (g) en un corps, & imprimées à Cologne l'an 1539. font foi qu'il a écrit beaucoup de choſes avec ſoin, & avec toute ſon induſtrie.

(I) *Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes.*] I. Agricola, dit-il, (h) *eut la memoire ſi vaſte, qu'il ne lui échapa jamais rien de ce qu'il avoit une fois retenu.* C'eſt une hyperbole dont je ne trouve nul fondement dans l'hiſtoire de ce grand homme, encore que l'on s'y ſoit fort etendu ſur ſes talens. Auroit-on oublié celui-là, qui eſt le plus extraordinaire qui ſe puiſſe voir? II. *Il devint ſavant juſqu'au prodige avec des livres d'emprunt, & ſans maître.* L'hyperbole eſt ici accompagnée d'une fauſſeté palpable; car nous liſons dans ſa vie qu'il fut envoié (i) de très-bonne heure au College, & qu'après l'etude de la Grammaire il alla étudier à Louvain, où il loga au College du Faucon, & y fit toutes les fonctions d'un Ecolier de Philoſophie, & il s'attacha d'ailleurs à quelques perſonnes qui avoient du goût pour la belle Latinité. A Ferrare (k) il fut un auditeur aſſidu de Theodore de Gaza. Il eſt bien vrai que dans ſes voiages il ne portoit avec lui que peu de livres, & que laiſſant le reſte de ſa bibliotheque chez ſes amis, il ſe ſervoit de livres d'emprunt ſelon qu'il en avoit beſoin; mais outre qu'il n'y a point d'homme de lettres qui n'en uſe ainſi en voiageant, oſeroit-on dire qu'Agricola a tout apris pendant ſes voiages? III. *Il commença ſes études par où les autres avoient accoutumé de les finir, c'eſt-à-dire par la langue Hebraique. Il la voulut ſavoir non ſeulement dans ſa pureté, mais encore avec toutes les alterations que le tems & le raffinement des Rabins y ont produit. Il crut le même ſoin de s'introduire en la langue Greque.... Enfin il ſe mit au Latin, ſans avoir égard aux remontrances de ceux qui pretendoient l'en dégoûter, ſur ce que l'habitude d'écrire & de prononcer l'Hebreu ſemblois avoir introduit dans ſon eſprit de l'incompatibilité avec les phraſes & les expreſſions Romaines.* Où eſt l'homme qui puiſſe lire cela ſans etonnement, s'il ſait (l) que nôtre Rodolphe n'aprit l'Hebreu que peu d'années avant ſa mort, & que les progrès qu'il y fit furent mediocres? Je m'imagine que Mr. Varillas a été trompé par ce Latin; *Tranſiſti enim*, (m) c'eſt une apoſtrophe à Agricola, *Hebraicas, Græcaſque literas uſque adeo ſtupenda celeritate, ut nequaquam Groningia in ultima Friſia, ſed Hieroſolymis Athenisque natus ac educatus à doctiſſimis crederere. Latinas porro tanta felicitate didiciſti, doctiſſimque us, &c.* Voilà pourquoi, ce me ſemble, Mr. Varillas s'eſt imaginé qu'Agricola aprit d'abord la langue Hebraique, puis la Greque, & enfin la Latine, & qu'il compoſoit & parloit ſouvent en Hebreu. IV. *Il fit un progrès ſi ſurprenant* dans le Latin, *qu'Eraſme ſi peu accoutumé à louer en autrui les richeſſes qu'il poſſedoit, ne ſe pouvoit laſſer de l'admirer, principalement après qu'il eut donné au public ſes commentaires ſi polis, & ſi dignes du ſiecle d'Auguſte, ſur la Retorique & la Logique d'Ariſtote.* Eraſme étoit ſi peu de choſe lors qu'Agricola mourut, que c'eſt mal chercher les progrès de ſon admiration, que de les chercher dans les années qui ont precedé la mort d'Agricola. C'eſt d'ailleurs un anachroniſme que de dire, que cet illuſtre Friſon a vêcu juſques au tems que la poſſeſſion des belles lettres empêchoit Eraſme de les *louer en autrui*. Voici encore deux obſervations. Les Commentaires ſur la Logique d'Ariſtote ne parurent qu'après la mort de l'Auteur. C'eſt Eraſme (n) qui nous l'aprend, & qui dit même qu'ils étoient tronquez. *Latitabant apud neſcio quos Commentarii Dialectices, nuper in publicum prodierunt, ſed mutili.* A coup ſûr ce n'eſt pas dans cet Ouvrage qu'on peut admirer le Latin d'Agricola, ni les manieres polies du ſiecle d'Auguſte. V. *L'Electeur Palatin . . . fit venir Agricola à Heidelberg. . . . lui donna la premiere chaire pour l'Eloquence dans l'Univerſité . . . & le fit ſon Conſeiller d'Etat.* La vie d'Agricola ni parmi celles des Profeſſeurs de Groningue, ni dans Melchior Adam ne dit rien de tout cela. C'eſt à l'Evêque de Worms qu'elle attribuë d'avoir attiré Agricola au Palatinat.

(i) *Puer admodum in ludum literarium miſſus. Melch. Adam. ubi ſupra pag.* 13.

(k) Ibi Theodorum Gazam Ariſtotelis ſcripta enarrantem, diligenter audivit. *Id. ib. pag.* 15.

(l) *Voiez ci-deſſus la remarque C. & joignez y ces mots d'Eraſme*; Extremo vitæ tempore ad literas Hebraïcas . . . totum animum appulerat. *Eraſm. Chiliad.* 1. *cent.* 4. *n.* 39. *p.* m. 145.

(m) *Paul. Jovius elog. c.* 32.

(n) *Eraſm. ubi ſupra.*

AGRIPPA

AGRIPPA (HENRI CORNEILLE) grand Magicien, ſi l'on (*A*) en croit beaucoup de gens, a été un fort ſavant homme dans le XVI. ſiecle. Il naquit à β Cologne le 14. de Septembre 1486. d'une famille (*B*) noble & ancienne. Voulant marcher γ ſur les traces de ſes ancêtres, qui depuis pluſieurs generations avoient exercé des charges auprès des Princes de la Maiſon d'Autriche, il entra de fort bonne heure au ſervice de l'Empereur Maximilien. Il y eut d'abord un emploi de Secretaire; mais comme il étoit auſſi propre à l'épée qu'à la plume, il prit enſuite le parti des armes, & ſervit (C) ſept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie. Il ſe ſignala dans pluſieurs rencontres, & il obtint en recompenſe de ſes beaux faits le titre de Chevalier. Il voulut joindre à ſes honneurs militaires (CΔ) les honneurs academiques; il ſe fit donc recevoir Docteur en Droit, & en Medecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand eſprit; & qu'il n'eût la connoiſſance d'une infinité de choſes & (*D*) de pluſieurs langues; mais ſa trop grande curioſité, ſa plume trop libre, & ſon humeur inconſtante le rendirent malheureux. Il changeoit éternellement de poſte; il ſe faiſoit par tout des affaires; & pour comble d'infortune il s'attira par ſes écrits la haine des gens d'Egliſe. On voit par ſes lettres δ qu'il avoit été en France avant l'année 1507. qu'il voyagea en ξ Eſpagne l'an 1508. & qu'il étoit φ à Dole en 1509. Il y fit des leçons (*E*) publiques qui le commirent avec le Cordelier Catilinet. Les Moines en ce tems-là ſoupçonnoient d'erreur ou d'hereſie tout ce qu'ils n'entendoient pas; comment auroient-ils ſouffert qu'Agrippa expliquât impunément le myſterieux Ouvrage de Reuchlin *de verbo mirifico*? Ce fut la matiere des leçons qu'il fit à Dole en l'année 1509. avec un fort grand éclat. Les Conſeillers mêmes du * Parlement l'alloient entendre. Pour mieux s'inſinuer dans la faveur de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, il fit alors le Traité de l'excellence des femmes †; mais la perſecution qu'il ſouffrit de la part des Moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie, & s'en alla ‡ en Angleterre, où il travailla ſur les Epitres de Saint Paul ‡, quoi qu'il eût entre

β *Agrippa epiſt. 26. l. 7. pag. 1041. edit. in 8. Lugd.*

γ *Id. epiſt. 18. l. 6. pag. 970. & epiſt. 21. l. 7. pag. 1021. Voiez auſſi pag. 736.*

δ *Epiſt. 1. l. 1.*

ξ *Epiſt. 10. l. 1.*

φ *Epiſt. 17. l. 1.*

* *Voiez l'expoſtulatio d'Agrippa cum Joanne Catilineto Fratrum Franciſcanorum per Burgundiam Provincialiſ Miniſtro. Oper. to. 2. p. 508.*

† *Voiez l'Epitre Dedicatoire de ce Traité, datée d'Anvers au mois d'Avril 1529.*

‡ *C'eſt de Londres que ſon expoſtulatio eſt datée 1510.*

‡ *Agrippa defenſ. propoſition. pag. 596.*

Voici une remarque qui m'a été communiquée depuis la premiere édition. „ Rodolphe Agricola n'a „ fait nuls commentaires reglez ſur la Logique ni ſur la „ Rhetorique d'Ariſtote. Nous n'avons de lui que les „ trois livres *de inventione dialectica*, imprimez premierement à Louvain l'an 1516. par les ſoins d'Alard d'Amſterdam, qui les publia en mauvais ordre „ tels qu'il les avoit pu recouvrer. Quelque tems „ après un certain Jaques le Febvre de Deventer fit „ courir le bruit qu'il avoit un manuſcrit *de inventione „ dialectica*, plus ample de trois livres que l'edition „ de Louvain. C'étoit un menſonge. Alard qui alla „ trouver exprès ce le Febvre à Deventer aiant vu ſon „ manuſcrit, ne le trouva ni plus ample ni plus correct „ que celui ſur lequel l'édition de Louvain avoit été „ faite. Il en fit des reproches à le Febvre, qui s'excuſa comme il put, quoi qu'aſſez mal. Depuis l'an „ 1528. Pompée Occo aiant eu de la ſucceſſion d'Adolphe ſon oncle le propre manuſcrit d'Agricola, „ le mit entre les mains d'Alard, qui l'aiant reconu „ bien complet & bien conditionné le fit imprimer à Cologne in 4. avec de longs commentaires l'an 1539. „ Quelques années auparavant Jean Matthieu Priſſemius, à qui Alard avoit communiqué ſon manuſcrit, „ l'avoit fait imprimer en la même ville commenté „ de ſa façon. Cet Ouvrage qui eſt le chef-d'oeuvre „ de Rodolphe, a toûjours été generalement eſtimé „ pour l'exactitude du (*a*) ſtyle & du raiſonnement. „ Ceci vient du même lieu que l'obſervation contenuë dans la remarque B Δ.

(*a*) *Tout cela peut être vrai, encore que cet Ouvrage ſoit fort éloigné des manieres polies du ſiecle d'Auguſte, & qu'il ſoit même moins éloquent que d'autres pieces d'Agricola.*

(*A*) *Grand Magicien, ſi l'on en croit bien des gens.*] Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio ſont ſes principaux accuſateurs. Nous verrons dans la remarque N les bevuës où ils ſont tombez. Elles ſont palpables, & neanmoins une infinité de perſonnes ſe perſuadent encore aujourd'hui ſur l'autorité de ces Ecrivains, qu'Agrippa étoit conſommé dans la ſcience du Grimoire.

(*b*) *Melch. Adam. in vit. Medicor. p. 16.*

(*B*) *D'une famille noble & ancienne.*] Elle s'apelloit *de Nettesheym*. Mr. Teiſſier à la page 99. du 2. tome de ſes Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, aſſûre qu'Agrippa *étoit natif de Nettesheim dans le païs de Cologne*; Melchior Adam qu'il cite ne dit point cela; il le fait naître (*b*) à Cologne même, & nous renvoie à une lettre d'Agrippa, où on lit ces propres paroles adreſſées aux Magiſtrats de Cologne: (*c*) *Poſſem vobis horum veriſſima exempla referre, niſi civium veſtrorum pudori parcendum & patriæ meæ rationem habendam ducerem. Sum enim & ego, ſi forte noſcitis, civitate veſtra oriundus, & prima puericia apud vos enutritus.* Thevet (*d*) par une plus grande fuite a debité qu'Agrippa *naquit à la ville de Neſtre*. Je ne ſai rien du pere de nôtre Agrippa, ſi non qu'il ſervit la (*e*) Maiſon d'Autriche, & qu'il mourut (*f*) vers le commencement de l'année 1518.

(*c*) *Agrippa, epiſt. 26. lib. 7. p. 1041.*

(*d*) *Thevet, Hiſtoire des hommes illuſtres, t. 7. pag. 222. édit. de Paris, in 12. 1671.*

(*e*) *Agrippa epiſt. 18. l. 6. pag. 970.*

(*f*) *Id. epiſt. 19. lib. 2. pag. 736.*

(C) *Il ſervit ſept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie.*] Le Sieur Freher qui ne ſe haſarde que rarement à ſortir des bornes de ceux qu'il copie, a voulu ici agir en maître, & faire voir qu'il pouvoit dire ce que Melchior Adam n'avoit point dit. Mal lui en a pris; car il fait commencer ces ſept années à l'an 1508. & finir à l'an 1515. S'il avoit bien ſu ſon Agrippa, il n'auroit pas ignoré que cet Auteur étoit en Eſpagne l'an 1508. à Dole l'an 1509. en Angleterre l'an 1510. Il faut que cette ſemaine d'années ait commencé en 1511. & qu'Agrippa ait pretendu avoir paſſé au ſervice militaire de l'Empereur tout le tems qu'il demeura en Italie. Mais ſes propres lettres l'euſſent trahi, ſi l'on ſe fût mis à compter. On ne voit point que depuis qu'il monta en chaire à Pavie en 1515. il ait eu de l'emploi dans les armées. Quant au reſte, le Sieur Freher en tout ce qu'il copie de Melchior Adam ſe contente des fautes de cet Auteur, il n'y en ajoûte point d'autres. Voiez ſon Theatre à la page 1221.

(CΔ) *Joindre à ſes honneurs militaires les honneurs academiques.*] Il eſt bon de voir comment il s'exprime. (*g*) *Utriuſque Juris & Medicinarum Doctor evaſi, antea etiam Auratus Eques; quem ordinem non prætorio mihi redemi, non à transmarina peregrinatione mutuavi, non in Regum inthronizatione impudens inſolentia ſurripui, ſed in publicis prælis media acie bellica virtute commerui.*

(*g*) *Agrippa epiſt. 21. l. 7. pag. 1021. Voiez auſſi pag. 737. 977.*

(*D*) *Et de pluſieurs langues.*] Il en ſavoit huit, & de ce grand nombre il n'y en avoit que deux qu'il n'entendît pas en perfection. Il nous le dira lui-même ſans faire trop le modeſte: n'aprehendons pas de lui faire tort en l'eſtimant ſelon le prix où il ſe met. (*h*) *Octo linguarum mediocriter doctus, ſed illarum ſex adeo peritus, ut ſingulis non loqui modo & intelligere, ſed & eleganter orare, dictare & transferre noverim, tum præter multimodam etiam abſtruſarum rerum cognitionem, peritiam & cyclicam eruditionem, utriuſque Juris & Medicinarum doctor evaſi.* Il travailla de fort bonne heure à la Pierre Philoſophale, & il paroît (*i*) qu'on l'avoit vanté à quelques Princes comme un excellent ſujet pour le grand Oeuvre, ce qui mit quelquefois en riſque ſa liberté. Il eſt ſûr qu'un homme qu'on croiroit capable de faire de l'or, auroit à craindre que quelque Prince ne l'empriſonnât. On voudroit ſe ſervir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en ſerviſſent.

(*h*) *Epiſt. 21. l. 7. pag. 1021.*

(*i*) *Epiſt. 4. l. 1. & 10.*

(*E*) *Il y fit des leçons publiques.*] Il ſemble ſe contredire lui-même ſur ce ſujet; car tantôt il aſſûre qu'il les fit ſans avoir de gages, & tantôt qu'il avoit des gages. *Publicis prælectionibus quas ad honorem Illuſtriſſimæ Principis Margaretæ & unici ſtudii Dolani feci* GRATIS. C'eſt ainſi qu'il parle dans (*k*) ſa plainte contre le Cordelier Catilinet. Mais ailleurs (*l*) il dit qu'il fut aggregé au Corps des Profeſſeurs en Theologie, & gratifié d'une penſion. *In Dola Burgundiæ publ. lecturam ſacras literas profeſſus ſum, ob quam ab hujus ſtudii Doctoribus in Collegium receptus, inſuper regentia & STIPENDIIS donatus ſum.* Le moien d'accorder ces choſes eſt de dire qu'au commencement il liſoit gratis, & dans la ſuite pour de l'argent.

(*k*) *Oper. t. 2. pag. 510.*

(*l*) *In defenſ. propoſit. pag. 596.*

entre les mains une autre affaire fort ſecrete. Etant repaſſé à Cologne, il y fit des leçons publiques ſur les queſtions de Theologie qu'on nomme *quodlibetales*; après quoi il alla joindre en Italie l'armée de l'Empereur Maximilien, & y demeura juſques à ce que le Cardinal de Sainte Croix l'apellât à Piſe. Agrippa y auroit fait paroître ſes talens en qualité de Theologien du Concile, ſi cette aſſemblée avoit duré. Ce n'eût pas été le moien de plaire à la Cour de Rome, ni de meriter la lettre obligeante qu'il reçut (ΕΔ) de Leon X. & d'où nous pouvons conclure qu'il changea de ſentiment. Il enſeigna depuis publiquement la Theologie à Pavie, & à Turin β. Il fit des leçons ſur Mercure Triſmegiſte à Pavie γ l'an 1515. Sa ſortie de cette ville la même année, ou l'année ſuivante, tint plus de la fuite, que de la retraite. Cela paroît par ſa lettre 49. du premier livre comparée avec la 52. Il avoit dès lors (F) femme & enfans. Il paroit par le ſecond livre de ſes lettres que ſes amis travaillerent en divers lieux à lui procurer quelque établiſſement honorable, ou à Grenoble, ou à Geneve, ou à Avignon, ou à Mets. Il prefera le parti qui lui fut offert dans ce dernier lieu, & je trouve δ que dès l'an 1518. il y exerçoit l'emploi * de Syndic, d'Avocat, & d'Orateur de la ville. Les perſecutions que les Moines lui ſuſciterent tant parce qu'il avoit refuté l'opinion commune touchant les trois maris de Ste. Anne, que parce qu'il avoit protegé une paiſane (G) accuſée de ſorcelerie, lui firent abandonner la ville de Mets. Ce qui le pouſſa à écrire ſur la monogamie de Ste. Anne, fut de voir † que Jaques Faber d'Etaples ſon ami étoit mis en pieces par les Predicateurs de Mets pour avoir ſoutenu ce ſentiment. Agrippa ſe retira en ſon païs de Cologne l'an 1520. quittant volontiers ‡ une ville que ces Inquiſiteurs ſeditieux avoient rendue l'ennemie

β *Ex defenſ. propoſit. pag. 596.*
γ *Oper. t. 2. pag. 1073.*
δ *Epiſt. 12. l. 2.*
* *Voiez ſa 4. harangue.* Oper. t. 2. p. 1090.
† *Epiſt. 25. l. 2. pag 743. Voiez auſſi pag. 746.*
‡ *Epiſt. 32. l. 2. pag. 749.*

(a) C'eſt la 38. du 2. livre parmi celles d'Agrippa.
(b) *Oper. Agrippa to. 2. p. m. 710.*
(c) On l'employe à cet uſage en quelque façon, apud Crenium Animadv. Philol. & Hiſtor. part. 2. p. 14. & 15.
(d) *Epiſt. 19. l. 2. pag. 736.*
(e) *Epiſt. 8. l. 3. pag. 785.*
(f) *Epiſt. 19. l. 4. pag. 846.*
(g) *Epiſt. 33. l. 4. pag. 800. vide etiam pag. 851.*
(h) *Epiſt. 60. l. 3. pag. 818.*
(i) *Ibid.*
(k) *Epiſt. 74. l. 3. pag. 826.*
(l) Te nunc degere Gebennis, illicoque proba, nobili, formoſa ac locuplete ducta uxore in artis Apollineæ experimentis clarere ſingulariter. *Epiſt. 33. l. 3. pag. 800.*
(m) *Epiſt. 76. l. 3. pag. 827.*
(n) *Epiſt. 55. l. 5. p. 933.*
(o) *Epiſt. 68. l. 5. pag. 941.*

(ΕΔ) *La lettre (a) obligeante qu'il reçut de Leon X.*] Elle eſt datée de Rome le 12. de Juillet 1513. & ſignée *Petrus Bembus.* Il y eſt loüé de ſon zéle pour le Saint Siege Apoſtolique, & cela ſur le bon temoignage que le Nonce lui avoit rendu. (b) *Ex literis venerabilis fratris Enni Epiſcopi Veruſani nuncii noſtri, aliorumque ſermonibus de tua in ſanctam ſedem Apoſtolicam devotione, deque tuo in ejus libertate inconcuſſaque tuenda ſtudio ac aſſigentiaque intelleximus: quod quidem nobis gratiſſimum fuit. Quapropter te in Domino magnopere commendamus, laudamuſque iſtum animum atque virtutem.* Notons que ce bref ne peut pas (c) ſervir à diſculper Agrippa par raport aux accuſations de necromantie, car il preceda de pluſieurs années la mauvaiſe reputation de cet homme-là.

(F) *Il avoit des lors femme & enfans.*] Quoi que je me ſerve du nombre pluriel, je ſai qu'il n'avoit qu'un fils. *Quorſum, quaſo, in tam ſuſpecta tempeſtate una cum uxore filioque ac familia confugiſſem, rebellis Papiæ domo ac ſupellectile, rebuſque omnibus?* C'eſt ainſi qu'il parle dans la 49. lettre du 2. livre. Il étoit fort content de ſa femme, & voici ce qu'il en dit en un (d) autre lieu: *Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit ſecundum cor meum, virginem nobilem bene moratam, adoleſcentulam, formoſam, qua ita ad meam vitæ conſuetudinem, ut ne contumelioſum verbum inter nos intercidat, atque quo fœlicioſſimum me dixero, quorſum ſe res vertunt, in proſperis & adverſis, ſemper æquè mihi benigna, affabilis, conſtans, integerrimi animi, ſani conſilii, ſemper apud ſe maneat.* Il n'y a qu'une choſe qu'il ne dit pas, c'eſt ſi elle étoit riche ou non; car d'ailleurs il la repreſente douée de tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter, belle, jeune, vertueuſe, de famille noble, & d'une complaiſance qui ne ſe dementoit jamais. Il la perdit l'an 1521. & voulut, je ne ſai pourquoi, (e) qu'elle fût enterrée à Mets où il ne demeuroit plus. Il avoit ſoin de recommander que l'on s'aquitât (f) de tous les anniverſaires qu'il avoit fondez pour l'ame de la defunte. Il convola (g) en ſecondes noces à Geneve l'an 1522. Il ne ſe loüe pas moins de cette ſeconde femme que de la premiere; *Ante hoc enim hoc*, dit-il, (h) *ſecundam uxorem duxi virginem nobilem pulcherrimamque, quæ adeo ad meam vitæ conſuetudinem ut neſcias iſtanc fratrem, anne hanc illa, utra alteram in amando obſequendoque æquet an ſuperet.* La derniere ſurpaſſoit de beaucoup l'autre en fecondité; il ne vint qu'un fils de la premiere; la ſeconde accoucha trois fois dans deux ans, & une quatriéme fois l'année ſuivante; *Duos (i) iſta mihi filios peperit, ambo ſuperſtites, filiamque unam quæ vita exceſſit . . . Uxor mea (k) jam partui proxima eſt.* Il ne dit pas ſi elle étoit riche; mais un de ſes amis aſſûre (l) qu'elle l'étoit, & ne me le perſuade point; car les lettres d'Agrippa depuis le ſecond mariage ne prêchent pas moins la miſere qu'auparavant. Le troiſiéme fils qu'il eut de ſon ſecond mariage eut (m) le Cardinal de Lorraine pour parrain. Lors qu'il partit de Paris pour Anvers au mois de Juillet 1528. il laiſſa (n) ſa femme groſſe à Paris. Elle accoucha de (o) ſon cinquiéme fils à Anvers le 13. de Mars 1529. & mourut au mois d'Août 1529. à Anvers extremement regrettée de ſon mari, comme on le voit dans la 81. lettre du 5. livre; elle avoit près de 26. ans accomplis. Je n'ai point remarque qu'il faſſe mention de ſon troiſiéme mariage dans ſes lettres; mais on ſait d'ailleurs qu'en l'année 1535. il repudia ſa femme: *Ubi conjugem Mechlinenſem Roma repudiaſſet anno trigeſimo quinto ſupra ſeſquimilleſimum.* C'eſt ce que nous aprend Jean Wier (p) qui avoit eté ſon domeſtique. Si Thevet avoit ſu toutes ces choſes, il ne ſe ſeroit pas contenté de nous aprendre qu'Agrippa (q) *eſpouſa Mademoiſelle Louyſe Tyſſie, iſſuë de fort noble maiſon, l'an de ſon âge 23. & de ſalut 1509.* il eût parlé en general pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en ſavoit plus que Thevet, car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avoit eu deux femmes: *Duam uxorum maritus nobilium, & liberorum aliquot parens*; mais outre qu'il paroît avoir ignoré le 3. mariage, il a fait pluſieurs fautes de chronologie quand il a parlé du premier. Voici ſes paroles: *Mortuo* Maximiliano *jub adverſis & principibus & civitatum magiſtratibus per* Italiam, Hiſpaniam, Angliam, Galliam *egit, multaque egregia facinora deſignavit. Tandem laborum terra marique exantlatorum ſatur ac quietis & otii cupidus, ducta uxore, virgine nobili, ſedem in Allobrogibus fixit, ut procul negotiis ſibi ac muſis viveret. Invitatus autem ab inclyta* Mediomatricum *reipub. muros ſyndici, advocati & oratoris obivit* (r). Notez que l'Empereur Maximilien mourut le 12. de Janvier 1519. & qu'Agrippa fit le voiage d'Eſpagne en 1508. & celui d'Angleterre en 1510. Voilà donc déjà un anachroniſme. Après ſon retour d'Angleterre il s'arrêta à Cologne quelque tems, & puis s'en alla en Italie. Il y etoit encore l'an (ſ) 1517. il étoit à Mets (t) l'an 1518. il ne retourna point en Italie depuis qu'il en fut ſorti pour venir à Mets; voilà donc un nouvel anachroniſme. Remarquez auſſi qu'en (v) l'année 1519. il etoit déjà marié. Où ſont donc ces grandes fatigues eſſuïées par mer & par terre depuis la mort de l'Empereur Maximilien, auſquelles il voulut mettre fin par le mariage? Comment a-t-il pu ſe fixer avec ſa femme au païs des Allobroges, lui qu'on voit mener une vie fort ambulatoire avec elle dans l'Italie? Ajoûtez à cela, qu'avant ſon voiage de Mets il n'avoit point planté le piquet au païs des Allobroges, & qu'il étoit Syndic de Mets avant que Maximilien fût decedé. Melchior Adam eſt tout plein de ſemblables fautes. Une partie de celles que je viens de marquer ſont d'autant plus excuſables, qu'on les a faites après Agrippa, qui faute de memoire ou autrement expoſa à Marguerite Reine de Hongrie, que depuis la mort de Maximilien il avoit fait tels & tels voiages, &c. Voiez ſa lettre 21. du 7. livre. Il ſeroit beau voir quelcun occupé à acorder Melchior Adam avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa ſe marie à 23. ans, ſelon l'autre il ne ſe marie qu'après une infinité de voiages & d'affaires, ſou du travail, & cherchant enfin quelque repos.

(p) *Wier. de Magis, c. 5. p. m. 111.*
(q) *Thevet ubi ſupra p. 222. 223.*
(r) *Melch. Adam. in vit. Medic. p. 17.*
(ſ) *Epiſt. 1. l. 2. pag. 722.*
(t) *Epiſt. 12. l. 2. pag. 730.*
(v) *Epiſt. 47. & 48. l. 1.*

(G) *Une paiſane accuſée de ſorcelerie.*] Le Dominicain Nicolas Savini, Inquiſiteur de la foi à Mets, vouloit (x) que l'on mît cette femme à la queſtion, ſur le ſimple prejugé que l'on tiroit de ce qu'elle étoit fille d'une ſorciere qui avoit été brûlée. Agrippa fit tout ce qu'il put pour faire obſerver exactement les procedures, & neanmoins il n'empêcha pas que la femme ne fût apliquée à la queſtion; mais il donna lieu à faire conoître qu'elle n'étoit point coupable: on condamna à l'amende les accuſateurs (y). La peine fut trop douce, & trop éloignée du talion.

(x) *Epiſt. 39. l. 2. pag. 754.*
(y) *Epiſt. 40. l. 2. pag. 757. vide etiam pag. 763.*

Digitized by Google

mie des belles lettres, & du veritable merite. C'eſt la deſtinée de tous les païs où pareilles gens s'impatroniſent, de quelque Religion qu'ils ſoient. Il ſortit de ſa patrie l'an 1521. & s'en α alla à Geneve: il n'y gagnoit pas beaucoup d'argent, puis qu'il ſe plaint β de n'être pas aſſez riche pour faire un voiage à Chamberi, afin d'y ſolliciter lui-même la penſion qu'on lui faiſoit eſperer du Duc de Savoie. Cette eſperance n'aboutit à rien, & alors Agrippa ſortit de Geneve, & s'en alla γ à Fribourg δ en Suiſſe l'an 1523. pour y pratiquer la Medecine, comme il avoit fait à Geneve. L'année ſuivante il s'en alla à Lion, & obtint une penſion de François I. Il entra chez la mere de ce Prince en qualité de Medecin, mais il n'y fit point fortune, & ne ſuivit pas même cette Princeſſe ε lors qu'elle partit de Lion au mois d'Août 1525. pour aller mener ſa fille ſur les frontieres d'Eſpagne. On le laiſſa morfondre à Lion, & implorer vainement le credit de ſes amis pour le paiement de ſes gages. Avant que de les toucher, il eut le chagrin d'être averti ζ qu'on l'avoit raié de deſſus l'état. La cauſe de ſa diſgrace fut qu'aiant reçu ordre de ſa maitreſſe de chercher par les regles de l'Aſtrologie le cours que les affaires de France devoient tenir, il deſaprouva trop librement que cette Princeſſe voulût l'appliquer à ces vaines curioſitez, au lieu de ſe ſervir de lui dans des choſes plus importantes. La Dame φ prit en mauvaiſe part cette leçon; mais elle fut encore plus irritée, lors qu'elle ſut que l'Aſtrologie d'Agrippa promettoit de nouveaux (H) triomphes au Connetable de Bourbon. Agrippa ſe voiant (I) caſſé murmura, peſta, menaça, écrivit, & dit tout ce que ſon humeur mal endurante lui ſuggeroit; mais enfin il falut ſonger à un nouvel établiſſement. Il jetta les yeux ſur le Païs-Bas, & aiant obtenu à Paris après une infinité de longueurs le paſſeport qui lui étoit neceſſaire, il arriva à Anvers * au mois de Juillet 1528. Une des cauſes de ces longueurs fut la bruſquerie du Duc de Vendôme, qui au lieu de ſigner le paſſeport le dechira, en diſant qu'il ne vouloit point ſigner † pour un Devin. En l'année 1529. Agrippa ſe vit apellé tout à la fois ‡ par Henri Roi d'Angleterre, par le Chancelier de l'Empereur, par un Marquis Italien, & par Marguerite d'Autriche Gouvernante du Païs-Bas. Il choiſit ce dernier parti, & accepta la charge d'Hiſtoriographe de l'Empereur que cette Princeſſe lui fit donner. Il publia pour prelude l'Hiſtoire du couronnement de Charles-Quint, & bien-tôt après il falut qu'il fit l'Oraiſon funebre de cette Dame, dont la mort fut en quelque maniere la vie de nôtre Agrippa; car on avoit terriblement prevenu contre lui l'eſprit (K) de cette Princeſſe. On lui rendit les mêmes mauvais offices auprès ‡ de Sa Majeſté Imperiale. Le Traité de la vanité des ſciences, qu'il fit impri-

α *Epiſt. 7. l. 3. p. 784.*
β *Epiſt. 24. l. 3. pag. 794.*
γ *Epiſt. 41. l. 3. & ſequent.*
δ *Et non pas en Briſgaw, comme dit Melchior Adam.*
ε *Epiſt. 79. l. 3. pag. 828.*
ζ *Epiſt. 52. l. 4. pag. 869.*
φ *Epiſt. 37. l. 4. p. 859. item p. 870.*
* *Epiſt. 51. l. 5. p. 932.*
† Conſpecto, ſive audito nomine meo præcipiti ira repente dirupit papyrum totam, inquiens, ſe nequaquam ſignaturum in favorem divinatoris. *Epiſt. 30. l. 5. pag. 920.*
‡ *Epiſt. 84. l. 5. p. 951.*
‡ *Epiſt. 15. l. 6. p. 969.*

(H) *Promettoit de nouveaux triomphes au Connetable de Bourbon.*] Les plaintes d'être emploié à des ſotiſes d'Aſtrologie étoient fort propres à deplaire. (a) *Scripſi Seneſchallo ut admoneat illum ne ad tam indignum artificium ingenio meo divinus abutatur, nec in has nugas ulterius impingere cogar, qui multo felicioribus ſtudiis illi inſervire queam.* Mais le pis fut que ces ſotiſes faiſoient decouvrir des proſperitez pour le parti odieux. (b) *Redit in mentem ſcripſiſſe me Seneſchallo, comperiſſe me in Borbonii natalitiis revolutionibus illum fruſtratis veſtris exercitibus etiam in hunc annum victoriam fore . . . . dixique intra me, ô infelix propheta hoc vaticinio: jam omnem Principis tui gratiam concaſſi: hos eſt ulcus, hic antrax, hic carbo, hic cancer ille quem mihi me tangere dicunt, quem tu imprudens ſe-ciſti etiam cauterio.* Ceux qui ſavent la carte de ce tems-là voient fort bien, que nôtre Aſtrologue ne pouvoit pas faire plus mal ſa cour à la mere de François I. qu'en promettant de bons ſuccés à ce Connetable. Agrippa fut dès lors regardé comme un Bourboniſte (c). Pour refuter ce reproche il repreſenta le ſervice qu'il avoit rendu à la France, en detournant quatre mille bons fantaſſins de ſuivre le parti de l'Empereur, & en les attachant à celui de François I. Il allegua le refus qu'il fit des grans avantages qu'on lui promettoit quand il ſortit de Fribourg, en cas qu'il voulût entrer au ſervice du Connetable. Il paroit par la 4. & par la 6. lettre du 5. livre, qu'il avoit des correſpondances étroites avec ce Prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnoit des avis & des conſeils, refuſant pourtant de l'aller joindre, & lui promettoit la victoire. Il l'aſſûra que les murailles de Rome tomberoient dès les premieres attaques; il n'oublia que le principal, c'eſt que le Connetable y ſeroit tué. (d) *Jam fata illis propinquum ſtragem ſummum pernicium denunciant: mox illa ſuperbo mœnia vix oppugnata corruere videbis. Eja ergo nunc ſtrenuiſſime Princeps, quem tanta victoria ducem fata conſtituunt, rumpe moras, perge intrepidè quò cæpiſti proſperè, aggredere fortiter, pugna conſtanter, habes electiſſimorum militum armatas acies: adeſt cœlorum favor, adeſt & juſti belli vindex Deus; nihil formidaveris, ingens ſiquidem te manet gloria triumphus.* La mort de ce Connetable arrivée avant qu'Agrippa ſortît de Lion, me fait ſonger à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa attiré premierement par le Connetable, & puis par le Chancelier, s'en alla à la Cour de Bourgogne, & ſe trouva peu après fort malheureux à cauſe de la mort de ces deux patrons. C'eſt tomber trois fois dans l'anachroniſme. 1. Le Connetable étoit mort avant qu'Agrippa ſortît de France, & jamais il n'avoit ſongé à l'attirer à la (e) Cour de la Princeſſe Marguerite. 2. Le Chancelier Gattinara le voulut bien attirer, mais ce fut à la Cour de Charles-Quint, & c'étoit une vocation qu'Agrippa (f) diſtinguoit fort clairement de celle qui lui étoit propoſée par raport à la Cour de Marguerite 3. Il étoit deja dans le Païs-Bas, lors que ce Chancelier lui faiſoit faire des propoſitions.

(I) *Agrippa ſe voiant caſſé murmura, peſta, menaça.*] Il avoit uſé de menaces avant même qu'on lui ôtat ſa penſion; le depit de n'être point paié de ſes gages, & de ſe voir mepriſé, lui fit dire qu'il ſe porteroit à faire quelque mechant coup: *Crede mihi,* ecrit-il (g) à un ami, *eò ſe inclinant res meæ atque animus ut tuis precibus illiuſque cæteri adjuvor auxilio, malo aliquo uter conſilio, ſiquidem & malis artibus nonnunquam bona fortuna parata eſt.* Après qu'il eut ſu ſa deſtitution, il ecrivit (h) pluſieurs lettres foudroiantes, & menaça de faire des livres où il decouvriroit tous les defauts des Courtiſans qui l'avoient perdu. Il ſe porta juſques à dire brutalement qu'il tiendroit deſormais la Princeſſe, dont il avoit été Conſeiller & Medecin, pour une cruelle & perfide Jetabel: (i) *Nec ultra illam ego pro principe mea (jam enim eſſe deſiit.) ſed pro atrociſſima & perfida quadam Jezabele mihi habendam decrevi.* Que n'auroit-il point fait dans une telle colere, & dans un tel deſir de vengeance, s'il avoit eu autant de credit auprès des Demons qu'on a voulu le perſuader? Je ne ſache point que quelcun ait dit, que cette indignation d'Agrippa devint funeſte à quelques perſonnes de la Cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus ſatisfait de la Cour de Charles-Quint. Il preſenta une requête au Conſeil Privé de ce Prince, dans laquelle il ſe fit tout blanc de ſon épée, & repreſenta qu'il pouvoit faire du bien & du mal: ſes menaces étoient les plus intelligibles du monde, mais on y fut inſenſible impunément. (k) *Cogeretis me acceptam ea repulſa injuriam ad novarum rerum licentiam transferre, & malo aliquo conſilio (ceu quale Hermocles dedit Pauſanie) uti aperiere . . . . Quin & malis artibus ſæpiſſimè bona fortuna parta eſt . . . Sed interea memineritis inter Æſopi Apologos eſſe numerum aliquando ſubvenuiſſe leoni, & ſcarabæum expugnaſſe aquilam.*

(K) *Prevenu contre lui l'eſprit de cette Princeſſe.*] Voici ce qu'il nous aprend là-deſſus, après s'être plaint qu'on le laiſſoit mourir de faim. *Quos ad te ſcribam non habeo aliud niſi quod ego hic egregiè eſurio, ab iſtis amicis duis totus præteritus. Quid magnus (l) ille Jupiter ſuſpicari neque. Ego quanto fuerim in periculo, jam primum vaſcius, tantum enim, dictum eſt mihi, pra-*

(a) *Agrippa, Epiſt. 29. l. 4. p. 854.*

(b) *Id. epiſt. 62. lib. 4. pag. 880.*

(c) *Voiez la 62. lettre du 4. livre, pag. 881.*

(d) *Id. epiſt. 6. lib. 5. pag. 900. Cette lettre fut écrite de Lion le 30. de Mars 1527.*

(e) *C'eſt celle que l'on entend par la Cour de Bourgogne.*

(f) *Epiſt. 84. l. 5. pag. 951.*

(g) *Epiſt. 25. l. 4. pag. 850.*

(h) *Voiez la 52. & la 62. du 4. livre.*

(i) *Epiſt. 62. l. 4. pag. 884. Voiez la 52. lettre du livre 5. toute pleine de fureur, & la 23. du même livre, où il dit que cette Princeſſe ſeroit fort mal conſeillée, ſi elle le reprenoit à ſon ſervice.*

(k) *Epiſt. 22. l. 6. pag. 979.*

(l) *C'eſt-à-dire Charles-Quint.*

Digitized by Google

imprimer en 1530. β irrita furieuſement ſes ennemis. Celui qu'il publia bien-tôt γ après à Anvers *de la δ Philoſophie occulte*, leur fournit encore plus de pretextes de le diffamer. Bien lui valut que le ε Cardinal Campege Legat du Pape, & le Cardinal de la Mark Evêque de Liege parlaſſent pour lui. Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un ſou de ſa penſion d'Hiſtoriographe, & n'empêcherent point qu'il ne fût mis ζ dans les priſons de Bruxelles l'an 1531. Il n'y demeura pas long tems. Il fit une viſite η l'année ſuivante à l'Archevêque de Cologne. Il lui avoit dedié ſa Philoſophie occulte, Φ & il en avoit reçu une lettre remplie d'honnêtetez. La crainte des creanciers * fut cauſe qu'il ſe tint dans le païs de Cologne plus long tems qu'il n'auroit voulu. Il s'opoſa vigoureuſement aux Inquiſiteurs qui avoient fait arrêter l'impreſſion de ſa Philoſophie occulte, lors qu'il en faiſoit faire à Cologne une nouvelle édition corrigée & augmentée. Voiez la 26. lettre de ſon ſeptiéme livre & les ſuivantes. En depit d'eux on acheva l'impreſſion; c'eſt celle de l'an 1533. Il ſe tint à Bonn juſques en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lion. On l'empriſonna en France pour quelque choſe qu'il avoit écrite contre la mere de François I. mais il fut élargi à la priere de quelques perſonnes, & il s'en alla à Grenoble, où il mourut la même année † 1535. Quelques-uns diſent qu'il mourut à l'Hôpital; mais ſelon ‡ Gabriel Naudé, ce fut *chez le Receveur general de la Province de Dauphiné, le fils duquel a été premier Preſident* de Grenoble. Mr. Allard page 4. de la Bibliotheque de Dauphiné aſſûre qu'Agrippa mourut à Grenoble, *dans la maiſon qui apartient à la famille de Ferrand rue des Clercs, qui étoit alors au Preſident Vachon, & qu'il fut enterré aux Jacobins.* Il vêcut toûjours dans la Communion Romaine; ainſi on n'a pas dû dire (L) qu'il a été Lutherien. Je ne croi point qu'il ait écrit pour (M) le divorce de Henri huitiéme. Quant à la Magie dont on

β *Epiſt. 20. l. 6. p. 974.*

γ *Epiſt. 14. l. 6. p. 968.*

δ *Voiez la remarque O.*

ε *Epiſt. 20. l. 6. pag. 975. epiſt. 12. l. 7. pag. 1010. epiſt. 21. l. 7. pag. 1022.*

ζ *Epiſt. 23. l. 6. p. 980.*

η *Epiſt. 6. lib. 7.*

Φ *Epiſt. 1. lib. 7.*

* *Epiſt. 21. l. 7. pag. 1024.*

† *Joh. Wierus de Magis, cap. 5. p. m. 111.*

‡ *Naudé, Apolog. des grands hommes, p. m. 427.*

(a) *Agrippa, epiſt. 15. lib. 6. pag. 968.*

(b) *Sixte de Sienne Biblioth. Sanct. l. 5. annotat. 73. apud Quenſtedt de patriis illuſtr. viror. p. 144.* Delrio *lib. 2. qu. 16.*, & Tannerus *ad 1. Thomæ tract. de potentia angelorum quæſt. 3.* font Agrippa Proteſtant, *apud Vorſtium, diſput. parte 3. p. 616.*

(c) *Vorſtius ibid.*

prævaluerant cucullionum illi apud Dominam, ſed muliebriter religioſam principem, ut niſi illa mox peregiſſet, jam ego, quod maximum crimen eſt, monachalis majeſtatis ſacraque cuculla rem tanquam in religionem Chriſtianam impius periturus fuiſſem (a). Ordinairement une maîtreſſe eſt plus à craindre qu'un maître quand on eſt accuſé d'irreligion.

(L) *On n'a pas dû dire qu'il a été Lutherien.*] J'avoue que je n'ai point remarqué dans ſes lettres que quand il parle de Luther, il ſe ſerve de paroles ou de reflexions injurieuſes; j'avoue auſſi qu'il s'informe aſſez curieuſement de ce que Luther, ou les ſectateurs de Luther publioient ſur les matieres de controverſe; mais cela ne veut pas dire qu'il aprouvât les dogmes de ce Reformateur. Les plus rigides Proteſtans de la Confeſſion de Geneve ne pourroient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les Sectaires de Tranſilvanie font imprimer; & ne ſeroit-on pas bien ridicule de pretendre ſur cela qu'ils ſont du ſentiment de ces heretiques? Ceux qui embraſſoient la reformation de Luther, ne traitoient pas ce Docteur avec cette indifference que l'on voit dans les lettres d'Agrippa, c'eſt-à-dire ſans le louer, ni le blâmer. Si Agrippa étoit l'Auteur de la 82. lettre du 3. livre, il ne faudroit plus être en doute qu'il n'eût été un bon & franc Lutherien; mais encore qu'on ait mis au titre, *Agrippa ad amicum*, il eſt certain qu'elle n'eſt pas d'Agrippa: en voici la demonſtration. Celui qui a écrit cette lettre marque que ſa femme étoit accouchée d'un fils au mois de Novembre 1525. Or la femme d'Agrippa étoit accouchée d'un fils au mois de Juillet precedent; cela eſt clair par la lettre 76. du 3. livre, où l'on voit même que le Cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il eſt donc inconteſtable qu'Agrippa n'a point écrit la lettre en queſtion. Je laiſſe à dire qu'il n'étoit point à Strasbourg, mais à Lion, au tems que cette lettre fut écrite de Strasbourg. Ainſi ceux qui voudroient procurer une telle preuve à Sixte de Sienne qui a dit (b) qu'Agrippa étoit Lutherien, ne lui fourniroient rien qui vaille. Quenſtedt a refuté Sixte de Sienne par le 6. chapitre du Traitté de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'heréſiarque. Cette refutation eſt infiniment plus ſolide, que celle dont s'eſt ſervi un (c) Theologien d'Utrecht, en alleguant la profeſſion de Theologie à laquelle Agrippa fut elevé à Dole & à Pavie, & l'emploi qu'il eut auprès du Cardinal de Sainte Croix pour le Concile de Piſe. Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces honneurs d'Agrippa precederent la premiere predication de Luther contre le Pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans ſon livre de la Vanité des ſciences, que dans ſes lettres, je ne repondrai point que c'eſt un Ouvrage où il ſe propoſoit de critiquer tout le monde; j'aime mieux me ſervir d'une autre raiſon. Quand il compoſa ce Traité il étoit aparemment revenu de l'eſperance qu'il avoit d'abord conçue de Luther. Je croi qu'auſſi bien qu'Eraſme il avoit regardé au commencement ce Reformateur comme un Heros, qui feroit ceſſer la tyrannie que les Moines mendians, & le reſte du Clergé exerçoient ſur l'eſprit & ſur la conſcience. Ignorans & voluptueux ils fomentoient mille baſſes ſuperſtitions, & ne pouvoient ſouffrir qu'on étudiât les belles lettres; ils ne vouloient ni ſortir de la barbarie, ni ſouffrir que les autres en ſortiſſent: de ſorte qu'il ſuffiſoit d'être bel eſprit, ſavant, poli, pour être l'objet de leurs violentes declamations. Agrippa, Eraſme, & quelques autres grans Genies furent ravis que Luther eût rompu la glace; ils en arondirent une criſe qui delivreroit de l'opreſſion les honnêtes gens; mais quand ils virent que les choſes ne prenoient pas le train qu'ils auroient voulu, ils furent les premiers à jetter la pierre contre Luther. Diſons pourtant qu'Agrippa fut ſujet à diverſes alternatives. Il proteſtoit à Eraſme en lui envoiant ſa declamation ſur la Vanité des ſciences, qu'il n'avoit point d'autres ſentimens que ceux de l'Egliſe Catholique. (d) *Illud te admonitum volo, me ab his quæ ad religionem attinent nequaquam ſecus ſentire quam ſentit Eccleſia Catholica.* Il ſouhaitoit (e) en dediant l'apologie de cette declamation au Legat du Pape, que Dieu purgeât ſon Egliſe de l'impieté des heretiques, & peu après il écrivit à Melanchthon le plus honnêtement du monde (f), il le pria de ſaluer de ſa part l'invincible heretique Martin Luther: *Salutabis mihi invictum illum hæreſiarchum Martinum Lutherum, qui ut in Actibus aut Paulus, ſervus Dei ſecundum ſectam quam hæreſim vocant*; & lui temoigna ſouhaiter de ſortir de Babylone. (g) *Utinam hoc Nabuchodonoſor* (il parle de Charles-Quint) *aliquando ex beſtia rediret in hominem, aut ego relinquere poſſem iſtud Ur Chaldæorum.* Un tems a été qu'on lui (h) recommandoit les freres; ainſi ce qu'on vient de voir qu'il écrivit à Melanchthon étoit un retour de certains premiers mouvemens que ſes diſgraces, & les injuſtes procedures des Theologiens Catholiques lui inſpiroient. En tout cas il eſt bien certain qu'il a vêcu, & qu'il eſt mort dans la Communion Romaine. Nous toucherons quelques-unes de ſes opinions dans la remarque R.

(M) *Qu'il ait écrit pour le divorce de Henri huitiéme.*] J'ai lû dans l'Ouvrage (i) d'un fort habile homme, que Crammer aiant fait „ un voiage en Alle„ magne, où il aquit la conoiſſance du celebre Corne„ lius Agrippa, l'entretint de l'affaire du divorce, & „ lui en repreſenta ſi bien la neceſſité que ce grand „ homme defendant avec chaleur les pourſuites de „ Henri, fut fort maltraité par l'Empereur, & mou„ rut enfin en priſon.„ Celui qui (k) a critiqué cet Ouvrage a repondu entre autres choſes; I. *Que R. Wakfald qui écrivoit en ce tems-là pour Henri VIII. a dit poſitivement qu'il repond au livre de l'Evêque de Rocheſter, & à un autre qu'on croit être de Vivès, ou d'Agrippa.* II. *Qu'Agrippa eſt mort en France, & nullement priſonnier en Allemagne.* J'ai trouvé dans les lettres d'Agrippa certaines choſes qui me perſuadent qu'il ne fut point du ſentiment de Crammer. L'Ambaſſadeur (l) de ſa Majeſté Imperiale à Londres écrivit (m) à Agrippa le 26. de Juin 1531. pour l'exhorter à ſoutenir les interêts de la Reine, & le fit ſouvenir d'un endroit de la Vanité des ſciences qui cenſure Henri huit. (n) *Hodie adhuc meſtio cui regi perſuaſum audio, ut liceat ſibi jam plus viginti annorum uxorem dimittere, & nubere pellici.* Agrippa fit reponſe que de bon cœur il s'engageroit à cette entrepriſe, pourveu que l'Empereur lui expediât ou ſes ordres, ou ſa permiſſion. Il marqua très-fortement qu'il

(d) *Epiſt. 36. l. 6. p. 999.*

(e) *Epiſt. 12. l. 7. pag. 1013.*

(f) *Voiez la lettre 13. du 7. livre, pag. 1013. Il paroît aſſez favorable à la nouvelle Religion dans la lettre 18. & 52. du 3. livre.*

(g) *Epiſt. 12. l. 7. p. 1013.*

(h) *Epiſt. 16. & 34. l. 3. Voiez etiam epiſt. 15. ejuſd. libri.*

(i) *Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre par le Docteur Burnet (à preſent Evêque de Salisbury) l. 2. p. 230. an. 1530. édit. d'Amſterd.*

(k) *Le Grand, Hiſtoire du divorce de Henri VIII. t. 2. pag. 116. Voiez auſſi t. 1. p. 249.*

(l) *Il eſt nommé dans les lettres d'Agrippa* Euſtochius Chapuſius, *& dans celles d'Eraſme* Euſtathius Chapuſius.

(m) *Epiſt. 19. l. 6. p. 973.*

(n) *Agrip. de vanit. ſcient. cap. 63. p. m. 124.*

Digitized by Google

on l'accuſe, je conſens que chacun en croie ce qu'il voudra. Une choſe ſai-je bien, c'eſt que les lettres qu'il écrivoit à ſes intimes amis, ſans pretendre qu'elles fuſſent un jour imprimées, portent toutes les marques d'un homme ſtylé aux reflexions de Religion, & au langage du Chriſtianiſme. Ses accuſateurs (N) n'ont pas été bien informez de ſes avantures, & cela énerve

qu'il deteſtoit ces lâches Theologiens qui aprouvoient le divorce, & voici ce qu'il dit touchant la Sorbonne. *Non eſt mihi incognitum quæs artibus res hæc apud Pariſiorum Sorbonam tractata eſt, quæ cæteris tanti ſceleris auctum temerario porrexit exemplo. Vix me continere queo quin imitatus poetam illum exclamem, Dicite Sorbonici in Theologia quid valet auxum? Quantum pietatis & fidei illorum pectore clauſum putabimus quorum venalis magis quàm ſincera conſcientia eſt, qui extimeſcendas univerſo orbi Chriſtiano determinationes auro venales fecerunt, ac ſervatam tot annis fidei & ſinceritatis opinionem nunc tandem extrema avaritiæ infamia corruperunt* (a)? Il ne laiſſe pas de repreſenter le peril où il s'expoſeroit, en écrivant contre un divorce que tant de Theologiens avoient aprouvé; gens, dit-il, qui me veulent beaucoup de mal à cauſe de ma Vanité des ſciences. L'Ambaſſadeur revint (b) à la charge, lui fit eſperer que la Reine d'Angleterre écriroit ou à l'Empereur, ou à la Reine de Hongrie touchant l'ordre d'écrire ſur cette matiere, & lui expliqua pourquoi Eraſme, Vives, & les autres bonnes plumes du tems ne devoient pas être choiſis auſſi-tôt que lui. Agrippa ſe comptoit pour engagé à cet Ouvrage; car dans la lettre qu'il écrivit à la Reine de Hongrie après qu'il ſe fut retiré à Bonn, il repreſente comment il donnoit toutes ſes veilles à ſon emploi d'Hiſtoriographe, quoi qu'il n'en eût encore retiré aucun profit. Je ramaſſe des memoires, dit-il, pour l'Hiſtoire de la guerre d'Italie, & de Hongrie, & outre cela j'ai un plus grand deſſein en tête, c'eſt d'écrire pour la Reine Catherine vôtre tante. *Sed* (c) *longe majus his negotium pro veſtri ſanguinis decore, pro tua, inquam, matertera Angliæ celebratiſſimæ Reginæ meis humeris impoſitum ſuſcepi, in quo licet multi hactenus operam ſuam collocarunt, nullus adhuc nodum rei diſſecuit.* Je ne penſe pas que ce deſſein ait jamais été executé; l'Auteur en diſgrace à la Cour Imperiale, trouva bon ſans doute de ne ſe pas expoſer à l'indignation du Roi d'Angleterre. Si Crammer l'avoit gagné, il faudroit qu'il eût fait cette conquête pour le plutôt en l'année 1532. & ſi Robert Wakefeld publia ſon livre (d) avant l'année 1532. il eſt ſûr que le Traité qu'il refute, & qui paſſoit pour être de Vives ou d'Agrippa, n'eſt nullement d'Agrippa. Notez que Sanderus (e) qui nomme pluſieurs Auteurs qui écrivirent contre le divorce, ne parle point de ce dernier.

(a) *Agrippa epiſt. 20. lib. 6. p. 974.*

(b) *Epiſt. 29. l. 6. pag. 986. vide etiam epiſtol. 33. pag. 996.*

(c) *Epiſt. 21. lib. 7. p. 1024.*

(d) *Mr. le Grand t. 1. p. 249. dit que cet Ouvrage eſt intitulé Cotzer. Or ſelon le Catalogue d'Oxford, p. 246. le Cotzer fut imprimé à Londres l'an 1527.*

(e) *Sander. Hiſt. Schiſm. Angl.*

(N) *Ses accuſateurs n'ont pas été bien informez de ſes avantures.*] J'ai dit dans la premiere remarque que Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio ſont ſes principaux accuſateurs, & j'ai promis de montrer leurs fautes; les voici donc.

I. Paul Jove le fait (f) mourir à Lion dans un mechant cabaret, & le charge du ſoupçon infame de Magie, par la raiſon que vous allez voir. Agrippa, dit-il, menoit toûjours avec lui un Diable ſous la figure d'un chien noir; aux aproches de la mort comme on le preſſoit de ſe repentir, il ôta au chien un colier garni de clous qui formoient des inſcriptions necromantiques, & lui dit, *va t'en malheureuſe bête qui es cauſe de ma perte totale.* Ce chien prit tout auſſitôt la fuite vers la Saone, s'y jetta, & n'en ſortit point. Cet Auteur avoit donné de grans éloges à Agrippa du côté de l'eſprit & de la ſcience, juſques à dire que cette ſcience lui avoit procuré la dignité de Chevalier que l'Empereur lui avoit donnée (g). Commençons par là nôtre critique.

(f) *Paulus Jovius in elog. cap. 101.*

(g) *Vir educatus in literis & à Cæſare eruditionis ergo Equeſtris ordinis dignitate cohonneſtatus. Id. ib.*

Il eſt certain par le temoignage (h) d'Agrippa, que ſon Ordre de Chevalerie fut la recompenſe de ſes exploits militaires. D'ailleurs il n'eſt pas mort à Lion, & enfin Jean Wier ſon domeſtique temoigne que ce chien noir étoit un vrai chien, & qu'il l'a ſouvent mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (i), *diutius ob veritatis prærogativam non patiar quod in diverſis* (1) *aliquos ſcriptoribus legerim, Diabolum forma canis ad extremum Agrippæ halitum comitem ipſi fuiſſe, & poſtea neſcio quibus modis evaniſſe. Satis equidem mirari hic nequeo tanta exiſtimationis viros tam inſulſe aliquando loqui, ſentire & ſcribere ex inaniſſimo vulgi rumore. Canem hunc nigrum mediocris ſtaturæ, gallico nomine Monſieur (quod Dominum ſonat) nuncupatum novi ego ſi quis alius familiariſſimè, quem nimirum non raro ubi Agrippam ſectarer, loro ex pilis concinnato alligatum duxi; at verè naturalis erat canis maſculus, cui alius ſanè mellam fere colore & reliqua corporis conſtitutione ſimilem quam Gallicè Mamamoiſelle (Dominam) appellabat, me præſente, adjunxit.* Cet Auteur ajoûte qu'Agrippa aimoit follement ce chien, qu'il le baiſoit ſouvent, qu'il le faiſoit quelquefois manger à ſa table, qu'il le ſouffroit dans ſon lit, & que pendant que lui Wier & Agrippa étudioient ſur la même table, ce chien ſe tenoit toûjours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or comme Agrippa étoit des ſemaines toutes entieres ſans ſortir de ſon poele, & qu'il ne laiſſoit pas de ſavoir preſque tout ce qui ſe paſſoit en divers pais du monde, il y avoit des badauts qui diſoient que ſon chien étoit un Diable qui lui aprenoit tout cela. Il n'y a pas long tems qu'un ſoldat Refugié me diſoit fort ſerieuſement, que pourveu que Mr. (*) de Melac eût ſon dogue, il revenoit toûjours victorieux. Il m'aſſûra que dans l'opinion generale des ſoldats, ce dogue étoit un Eſprit familier qui reveloit à ſon maître les poſtes des ennemis, & leur nombre, leurs deſſeins, &c. Mr. de Melac n'étoit point fâché (k) peut-être qu'on crût cela: cette opinion pouvoit faire que les ſoldats ne craigniſſent rien ſous ſa conduite. Voilà de quelle nature étoient les bruits ſur leſquels Paul Jove s'etoit fondé.

(h) *Voiez ci-deſſus la remarque C.*

(i) *Jo. Wier. de Magis c. 5. p. 111.*

(1) *Jovius in Eleg. & ex hoc Andreas Hondorff in libro exemplorum Germ. & alii.*

(*) *Lieutenant General dans les armées de France: il ſervoit dans les armées d'Allemagne pendant la guerre qui a été terminée l'an 1697.*

(k) *Voiez ce que Plutarque raporte de la biche de Sertorius dans la vie de ce General.*

II. Paſſons à Thevet. *On ne peut nier*, dit-il (l), qu'Agrippa *n'ait eſté miſerablement enforcelé de la plus fine & execrable magie qu'on puiſſe imaginer, & de laquelle, au veu & ſceu d'un chacun il a fait profeſſion ſi evidente* (ainſi que le preſent diſcours le juſtifiera) *qu'il n'eſt poſſible de reculer en arriere par negatives, palliations ou deguiſemens.* Or voions à quoi ſe reduiſent les preuves que ce *preſent diſcours* aporte. En premier lieu Antoine de Leve (m) *cherijſoit tellement ce perſonnage que par ſon conſeil, advis & prudence il venoit à bout des deſſeins de ſes hautes & ſuperbes entrepriſes, ce qui a fait que certains envieux & cet Eſpagnol ſes victoires ont dit que par art magique & Agrippine il a grippé ſur ſes ennemis avec ſes mains podagres & crochuës, ce que beaucoup de vaillans Capitaines n'eurent ſceu par le cliquetis de leurs armes & combat furieux.* En ſecond lieu les enſeignemens d'Agrippa (n) *ſont tellement deraiſonnables que le Docteur Jean Vuier, quoi qu'en pluſieurs endroits de ſes œuvres il le loue & exalte grandement comme ſon bon maiſtre, il eſt neanmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied & le deſavoüer.* On nous renvoie au chapitre (o) 44. du 2. livre des illuſions & aparitions des Eſprits, pour y trouver que Jean Vuier ſe moque (avec Cardan au 18. livre de la ſubtilité) *des reſveries d'Agrippa qui forgeoit des apparitions plus que ridicules.* En troiſieme lieu (p) *ſon livre de la Philoſophie cachée a eſté condamné & cenſuré par les Chreſtiens . . . . & pour cette occaſion fut contraint Agrippa d'abandonner la Flandres où il ne peut eſtre ſouffert, faiſant profeſſion de la magie, de maniere qu'il prit la route d'Italie, où il ſejourna l'eſpace de trois ans ou environ, & y épancha plus que n'eut été requis du poiſon avec telle abondance, que pluſieurs gens de bien apperceurent qu'il en avoit en ſi peu de tems infecté l'air de l'Italie, lui donnerent la chaſſe ſe vive qu'il n'eut rien de plus haſtif que de ſe retirer à Dole, où il leut publiquement ſe livre* de verbo mirifico. En 4. lieu *il obſcurcit tellement la Bourgogne des fumées & broüillard de ſes ſciences noires, que s'il n'eut fait un trou à la nuë il eſt bien à craindre qu'avec le feu on ne l'eut éclairé de plus pres qu'il n'eut ſceu ſouhaiter.* En 5. lieu *il ſe rendit à Lyon fort pauvre & denué de facultez, il chercha tous les moyens qu'il put pour vivoter, remuant le moyen qu'il pouvoit la queuë du baſton, & il gagnoit ſi peu qu'il mourut en un chetif cabaret, abhorré de tout le monde qui le deteſtoit comme un maudit & execrable Magicien, parce que toujours il menoit en ſa compagnie un Diable ſous la figure d'un chien.* Thevet ajoûte à cela le reſte du conte que Paul Jove a inſeré dans ſes Eloges.

(l) *Thevet, Hiſtoire des hommes illuſtres t. 7. pag. 221. édit. de Paris 1671.*

(m) *Id. ib. pag. 223.*

(n) *Id. ib. pag. 225.*

(o) *Je n'ai point trouvé de livre qui ait ce titre ni cette diviſion dans les Oeuvres de Jean Wier imprimées à Amſterdam, 1660. in 4.*

(p) *Thevet ib. pag. 226.*

Il ſeroit facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'eſt pas beſoin de refuter la I. puis que Thevet a reconu (q) qu'Antoine de Leve ne s'adreſſoit point à Agrippa *pour quelques preſtigieux & iniques charmes, mais pluſtoſt pour la rare merveille de ſon* (r) *eſprit*, & que l'Empereur ne *le prit à ſon ſervice* par l'interceſſion d'Antoine de Leve, que *pour l'aſſeurance qu'il avoit que par ſon meur & raſſis jugement il pourroit ſurvenir aux grandes affaires qui lui étoient tombées ſur les bras.* Voilà donc l'accuſé hors d'affaire par la confeſſion même de l'accuſateur; il eſt

(q) *Id. ib. p. 223.*

(r) *Id. ib. p. 225.*

Digitized by Google

énerve leur temoignage. On aura lieu d'être ſurpris de leurs bevues, & de l'effet qu'ils ont produit, nonobſtant la negligence avec laquelle ils ont recherché les faits. Après tout s'il a été Magicien, il eſt une forte preuve de l'impuiſſance de la Magie; car jamais homme n'a

(a) *Naudé, Apolog. des grands hommes pag. 405. Voiez auſſi Teiſſier, Eloge tirez de Mr. de Thou t. 2. pag. 99. Voiez ci-deſſous lettre r.*

(b) *Agrippa, Oper. t. 2. pag. 1075.*

(c) *Il lui dedia ſon Traité de triplici ratione cognoſcendi Deum, l'an 1516. Voiez le 2. tome de ſes Oeuvres p. 480. & 718.*

(d) *Voiez ſes lettres pag. 728. 730.*

(e) *Le Sieur Clavigni de Sainte Honorine, pag. 106. de l'uſage des livres ſuſpects, dit que la fin d'Agrippa n'eut pas été moins funeſte que celle de Lucilius Vaninus, ſi le Cardinal Campege & Antoine de Leve ſes protecteurs n'euſſent detourné Charles-Quint de le faire punir.*

(f) *A la Juriſprudence il avoit donné une ſi vive atteinte que (comme j'ai ci-deſſus remarqué) l'Empereur Charles-le-Quint le reçut au nombre de ſes Conſeillers.* Thevet p. 223. *Il avoit dit dans la page precedente, qu'Agrippa fut ſi bien reçu à la Cour de cet Empereur qu'il fut du nombre de ſes Conſeillers.* (g) *Epiſt. Agrippæ 38. l. 1. pag. 710.* (h) *Voiez l'expoſtulatio d'Agrippa au 2. tome de ſes Oeuvres pag. 508.* (i) *Oper. Agripp. t. 2. p. 596*

bien plus mal-aiſé de juſtifier celui-ci d'une très-craſſe ignorance. Je n'ai remarqué dans les lettres d'Agrippa aucun veſtige de ſes liaiſons avec Antoine de Leve, & je m'etonne que ſur la foi d'un Auteur comme Thevet, tant (a) d'habiles gens aient debité qu'Agrippa *fut fauori d'Antoine de Leve & Capitaine en ſes troupes.* Il ne fut jamais au ſervice des Eſpagnols, il ne ſervit que dans les troupes de l'Empereur Maximilien, & je ne penſe pas que depuis la harangue qu'il fit à Pavie l'an 1515. il ait endoſſé le harnois. Voici quelques mots de cette harangue. (b) *Neque mireris Marchio Illuſtris, Joannes Gonzaga fremuiſſ. militum dux, quod cum me proximis his annis ſæleciſſimis Cæſaris caſtris Prafectum cognoſceres, nunc me ſacrarum literarum prapoſitum pulpito cernas.* Il fit encore quelque ſejour en Italie; il y eut pour patron (c) Guillaume Paleologue Marquis de Monferrat; il enſeigna à Turin, & il repaſſa les Alpes vers le (d) commencement de l'annee 1518. Qu'on me montre qu'Antoine de Leve ait ſervi l'Empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus craſſe. Agrippa n'obtint le titre de Conſeiller & Hiſtoriographe de Charles V. que par le moien des amis qu'il rencontra à la Cour de la Princeſſe Marguerite Gouvernante du Païs-Bas. Charles-Quint n'etoit point alors dans le Païs-Bas; il y vint quelque tems après ſi prevenu contre Agrippa, que ſans les bons offices du Cardinal Campege, & du Cardinal de la Mark, il l'auroit (e) fait mettre dans un cachot. Il ne vit point Agrippa, & ne lui fit point paier ſes gages, tant s'en faut qu'il ſe ſoit ſervi de ſes conſeils pour ſe debarraſſer *des grandes affaires qui lui étoient tombées ſur les bras.* C'eſt une plaiſante preuve de l'habileté d'Agrippa dans le Droit, que (f) de dire que *Charles-le-Quint le reçut au nombre de ſes Conſeillers.* Ne ſait-on pas que le titre de Conſeiller du Roi ſe donne à une infinité de gens, à des Medecins, à des Hiſtoriographes, à des Auteurs qui entrent dans les Conſeils du Prince auſſi peu que le dernier de tous les Bourgeois? La II. raiſon de Thevet ne prouve rien. Agrippa a parlé de quelques aparitions ſi ridicules, que même l'un de ſes meilleurs amis s'en eſt moqué; donc il a été Magicien. Que deviendroient Bodin, Martin Del Rio, le Loyer, & la plupart des Demonographes ſi cette maniere de raiſonner avoit lieu? La III. raiſon fourmille de fauſſetez. Si Agrippa eût fait profeſſion de Magie, on ne ſe fût pas contenté de le faire ſortir de Flandres; on ne punit pas ſi doucement une telle profeſſion. Il ne fut jamais en Italie depuis les cenſures de ſa Philoſophie occulte. Cet Ouvrage ne parut qu'en 1531. Si Agrippa *eût épanché* dans l'Italie avec tant d'abondance le poiſon de ſa Magie, le Cardinal de Sainte Croix l'auroit-il choiſi pour l'un des Theologiens du Concile de Piſe? Le Pape lui auroit-il écrit (g) un Bref ſi honnête en l'an 1513.? Bien loin que nôtre Agrippa chaſſé d'Italie ſe ſoit retiré à Dole, il n'alla en Italie qu'après avoir quitté Dole. La IV. raiſon ſupoſe faux; Agrippa ſe fit des afiaires à Dole, pour avoir donné dans les hypotheſes de Capnion, dont il expliquoit le livre *De verbo mirifico.* On ſait les longues querelles des Moines & de Capnion. Le Cordelier Catilinet aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la Princeſſe Marguerite, que diſputer ou s'éclaircir avec lui à Dole, prit le parti de l'aller diffamer à Gand ſur la chaire de verité. Mais il ne l'accuſa point de Magie; il ne l'accuſa que d'attachement à la Cabale Judaique, & de pervertir l'Ecriture par des explications Cabaliſtiques (h). Les declamations mal placées de ce Cordelier, qui au lieu de prevenir la Cour & le peuple contre un Profeſſeur abſent, devoit l'accuſer dans les formes devant les Juges Academiques, n'empêcherent point (i) que le celebre Jean Colet ne logeât Agrippa chez lui à Londres, & que l'Empereur Maximilien, aieul de la Princeſſe Marguerite, ne lui donnât de l'emploi en Italie. La V. raiſon de Thevet a déjà été refutée; il n'a fait que copier Paul Jove, & ils ont été l'un & l'autre aſſez imprudens pour parler de la miſere d'Agrippa. Beau moien de perſuader à un lecteur judicieux que cet homme etoit un grand Magicien! Belle methode de le perſuader au peuple, lors qu'on fait d'ailleurs que *des qu'il y a un* (k) *Prince ou Seigneur auquel l'heur va, ſoudain on lui jette le chat aux chambes qu'il courriſe Agrippa.*

(k) *Thevet pag. 224.*

III. Quant à Martin Del Rio il raconte ces trois ou quatre choſes: 1. Agrippa en voiageant paioit dans (l) les hôteleries en monnoie qui paroiſſoit très-bonne, mais au bout de quelques jours on s'apercevoit qu'il avoit donné des morceaux de corne, ou de coquille. 2. Charles-Quint le (m) chaſſa de ſa Cour & de ſes Etats, & avec lui deux autres perſonnes de condition qui lui avoient promis de grans treſors par le moien de la Magie. 3. Le même Empereur (n) ne remit point la peine de mort à Agrippa, mais il le condamna au banniſſement après qu'il eut ſu ſa fuite. 4. Agrippa (o) tenoit à Louvain un penſionaire fort curieux. Un jour qu'il ſortit hors de la ville, il recommanda à ſa femme de ne laiſſer entrer perſonne dans ſon cabinet. Le penſionaire en obtint pourtant la clef, il y entra, & y lit un livre de conjurations; il entend fraper à la porte une & deux fois ſans interrompre ſa lecture; le Demon veut ſavoir qui l'apelle & pourquoi, & parce qu'on ne ſait que lui repondre, il étrangle le lecteur. Agrippa revenant à ſon logis, voit les Demons qui ſautent ſur ſa maiſon; il les apelle, & aprend d'eux ce qui etoit arrivé; il donne ordre à l'homicide d'entrer dans le cadavre, & de lui faire faire quelques tours de promenade à la place la plus frequentée des Ecoliers, & puis de ſe retirer. Cela fut fait. Le penſionaire après trois ou quatre tours de promenade tomba roide mort; on penſa long tems que ce fût de mort ſubite, mais certaines marques de ſuffocation rendirent la choſe ſuſpecte dès le commencement; enfuite le tems aprit tout, & Agrippa fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les hereſies qu'il avoit retenues dans le cœur.

(l) *Diſquiſit. Magic. l. 2. quæſt. 12. n. 10.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid. l. 5. ſect. 2.*

(o) *Ibid. l. 2. quæſt. 29. ſect. 2.*

La miſere d'Agrippa, & la peur qu'il fait paroître tant de fois dans ſes epîtres de n'avoir pas dequoi manger, refutent pleinement la premiere de ces hiſtoires. Quand on a un moien ſi court de paier ſes creanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre: c'eſt la piſtole volante. Il n'eſt point vrai que Charles-Quint ait jamais chaſſé Agrippa de ſes Etats; il etoit trop habile homme pour punir de cette maniere un Magicien diſpenſateur des treſors; il auroit craint que les autres Princes ne profitaſſent à ſon dommage des ſecrets d'un tel bani. Del Rio refute la ſeconde hiſtoriette par la troiſieme; car il pretend dans la troiſieme, que ſa Majeſté Imperiale eût fait mourir Agrippa ſi elle l'eût eu en ſa puiſſance, & que l'arrêt de banniſſement fut poſterieur à la fuite de ce Magicien. Pures fables. Agrippa (p) preſentoit requête ſur requête au Conſeil de cet Empereur ou pour être paié de ſes gages, ou pour avoir ſon congé; & quand il fut las de n'obtenir rien il s'en alla à Cologne, où il parla (q) le plus hardiment du monde aux Magiſtrats, contre les Moines qui arrêtoient l'impreſſion de ſon Ouvrage. Il vécut tranquillement à Bonn, juſques à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint auroit-il ſouffert cela à un homme qu'il auroit bani de ſes Etats? L'eût-il ſouffert à un Magicien, qui n'auroit évité le dernier ſupplice que par la fuite? Sur la 4. hiſtoriette ſoit renvoié à Gabriel Naudé dont voici les paroles; (r) *On la peut nier encore plus raiſonnablement avec* (s) *Ludovicus, que Delrio ne l'aſſeure, veu qu'il l'a tranſmiſe mot pour mot d'un livre intitulé le Theatre de la Nature, divulgué en Italien & en Latin ſous le nom de Strozæ Cicogna, & en François & Eſpagnol ſous celui de Valderama.* On peut ſe ſervir d'une autre refutation, la voici. Del Rio remarque que la femme qui avoit prêté la clef au penſionaire, fut repudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce ſoit la troiſieme femme de ce Magicien. Or la ſeconde ne mourut qu'en 1529. il faut donc que l'avanture du penſionaire ſoit poſterieure à l'an 1529. Il faudroit donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530. ou environ; il faudroit que depuis qu'il fut inſtallé à la charge d'Hiſtoriographe de Charles-Quint, il eût été louer une maiſon à Louvain pour y tenir des penſionaires; mais rien n'eſt plus faux que cela. Car 1. il n'alla point en Lorraine comme fugitif, il y alla pour exercer une belle charge à Metz, laquelle lui avoit été offerte (t) avec tous les agrémens poſſibles, pendant qu'on lui preſentoit ailleurs des conditions honorables. 2. Il n'alla en Lorraine qu'en 1518. & il avoit encore alors ſa premiere

(p) *Vide Operum ejus volumen 2. à pag. 975. uſque ad paginam 984. item pag. 1017. & ſequentia.*

(q) *Ibid. pag. 1033.*

(r) *Naudé Apolog. pag. 423.*

(s) *Quæſt. 15. Damonomag. f. 187.*

(t) *Epiſt. 9. & 10. l. 2. mais ſur tout voiez ſon remercîment à Meſſieurs de Metz p. 1092.*

Digitized by Google

n'a echoüé plus de fois que lui, ni ne s'eſt vu plus ſouvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les Financiers de François I. & ceux de Charles-Quint étoient ſans doute très-perſuadez de ſon innocence à cet égard, veu la maniere dont ils le joüoient quand il s'adreſſoit à eux pour toucher ſes gages. Il y a des erreurs (O) de fait dans les moiens dont quelques-uns ſe ſont ſervis pour faire ſon apologie. Mr. Moreri s'eſt declaré hautement pour lui, & c'eſt ce qu'on

(a) *Voiez les Oeuvres d'Agrippa t. 2. pag. 583. 747.*

(b) *Naudé pag. 409.*

(c) *Epiſtol. l. 6. p. 975. & alibi paſſim: voiez le 2. volume de ſes Oeuvres pag. 251. 447. 584. & les endroits citez ci-deſſus dans l'article pag. 112. lettre a.*

femme. 3. Les doctrines qu'il ſoutint en ce païs-là, & pour leſquelles il fut expoſé aux vexations de quelques Moines, n'étoient ni magiques ni heretiques; elles rouloient ſur la queſtion ſi Ste. Anne mere de la Ste. Vierge a eu trois maris, & un enfant de chacun, ou ſi elle n'a eu qu'un mari & une fille. Agrippa (a) ſoutint ce dernier parti, qui fait infiniment plus d'honneur que l'autre à la memoire de Ste. Anne. 4. Il ne paroît point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers & à Malines, depuis qu'il fut fait Hiſtoriographe de l'Empereur juſques à ce qu'il ſe retira chez l'Electeur de Cologne; & je ne penſe pas que jamais il ait tenu de penſionaires à Louvain. On pourroit donc ſe diſpenſer de repondre à Martin Del Rio & à ſes conſors, juſques à ce qu'ils euſſent un peu arrangé les circonſtances des tems & des lieux.

Je m'étonne que le celebre Naudé n'ait pas eu la prevoiance d'objecter aux accuſateurs d'Agrippa, le grand nombre de fauſſetez hiſtoriques dont je viens de les convaincre.

(O) *Il y a des erreurs de fait dans les moiens.*] J'ai Gabriel Naudé en vuë. Il tâche de juſtifier Agrippa entre autres raiſons (b), *par la faveur de deux Empereurs & autant de Rois.* C'eſt ſupoſer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa; mais on n'a qu'à lire les plaintes (c) de cet Auteur pour voir clairement le contraire. De plus Naudé ſupoſe qu'on ne s'aviſa de crier contre la Philoſophie occulte que long tems après qu'elle eut été publiée; il pretend qu'on ne cria contre ce livre, que pour ſe venger des injures qu'on croioit avoir reçuës dans celui de la Vanité des ſciences. Il eſt fort vrai que ce dernier livre irrita furieuſement pluſieurs perſonnes. Les Moines, les Suppôts des Academies, les Predicateurs, les Theologiens s'y reconurent. Agrippa (d) étoit un eſprit trop ardent; ſes peintures étoient trop fortes, les couleurs en étoient trop noires, ſes traits étoient trop marquez. On s'en fâcha donc, je l'avoue; mais il n'eſt pas vrai que cette colere ait eu un effet retroactif ſur un livre qu'on eût laiſſé en repos pluſieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette penſée pour une autre aplication: il eût trouvé où la placer tôt ou tard, quand même il n'auroit pas eu autant de lecture qu'il en avoit. Je m'explique. Il n'eſt point rare que des zelateurs laiſſent long tems en repos un livre, & celui qui l'a compoſé, quel que puiſſe être d'ailleurs ce livre, pourveu qu'il n'attaque point perſonnellement ces zelateurs. Mais ſi au bout de 10. 15. 20. ans ils ſe brouillent avec l'Auteur, ſi quelque nouvel Ouvrage vient faire des deſcriptions où l'on puiſſe reconnoître ce que l'on cache le plus ſoigneuſement que l'on peut au peuple, le premier livre ne peut plus jouir de ſon repos, il devient heretique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zéle de la maiſon de Dieu; on le perſuade aux bonnes gens: mais ceux qui ne ſont point dupes voient bien quelle eſt la paſſion honteuſe, que l'on couvre ſous le beau maſque des interêts de la pieté. Rendons juſtice aux Theologiens de Louvain; ils ne meritent pas la flétriſſure dont l'Apologiſte d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philoſophie occulte ne fut imprimée qu'après la declamation de la Vanité des ſciences; il ſuffit de leur reprocher qu'ils uſerent de mille chicaneries pour trouver des propoſitions condamnables dans cette declamation. Voiez la forte reponſe qui leur fut faite: elle eſt au ſecond volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

(b) *Melchior Adam ſe trompe, quand il dit qu'Agrippa ayant corrigé & augmenté ce livre dans un age plus avancé, le fit voir à l'Abbé Tritheme.*

(d) Ex ejus libri (*de vanitate ſcientiarum*) qualicunque guſtu deprehendi hominem eſſe ardentis ingenii, variæ lectionis & multæ memoriæ, alicubi tamen majore copia quam delectu; ac dictione tumultuoſa verius quam compoſita. In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona. Sed ſunt qui nihil aliud ſuſtinent quàm laudari. *Erasmus epiſtol. l. 27. p. m. 1083.*

Faiſons en peu de mots l'hiſtoire de cette Philoſophie occulte. Agrippa fit cet Ouvrage dans ſes jeunes (e) ans, & le montra à l'Abbé Tritheme dont il avoit (f) apris bien des choſes. Tritheme en fut charmé, comme il paroît par (g) la lettre qu'il lui écrivit le 8. d'Avril 1510. mais il lui conſeilla de ne le communiquer qu'à des perſonnes affidées. Je ne ſai ſi l'Auteur le communiqua à trop de gens, ou ſi les premiers qui en eurent une copie manquerent de diſcretion: la verité eſt qu'il en courut diverſes copies manuſcrites preſque par toute l'Europe. Il n'eſt pas beſoin d'avertir que la plûpart étoient fort defectueuſes; cela ne manque jamais d'arriver en pareils cas. On ſe preparoit à l'imprimer ſur une de ces mauvaiſes copies; c'eſt ce qui determina l'Auteur à le publier lui-même, avec les additions & les changemens dont il l'avoit embelli depuis qu'il l'avoit montré (h) à l'Abbé Tritheme. Il avoit refuté dans ſon Ecrit de la Vanité des ſciences ſa Philoſophie occulte, & neanmoins il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimaſſent pleine de fautes & (i) mutilée. Il la fit aprouver par des Docteurs en Theologie, & par des perſonnes que le Conſeil de l'Empereur commit ſpecialement à cette lecture. (k) *Liber ille jam nuper per aliquos Eccleſiæ Prælatos & Doctores ſacrarum humanarumque literarum eruditiſſimos, & ex Cæſaris conſilio ad hoc ſpecialiter deputatos commiſſarios examinatus & probatus fuerit, deinde etiam totius Cæſarei conſilii aſſenſu admiſſus, & ejuſdem Cæſaris Majeſtatis authentico diplomate & appenſa in rubra cera Cæſaris aquila privilegiatus, inſuper Antverpiæ & poſtea etiam Pariſiis ſine contradictione impreſſus & publice venditus & diſtractus ſit.* Sur ces aprobations il obtint un privilege de ſa Majeſté Imperiale, il fit imprimer ſon livre à Anvers, & le dedia à (l) l'Electeur de Cologne. Ce livre parut l'an 1531. Il fut rimprimé d'abord à Paris. Ces deux editions le vendirent ſans nul obſtacle. L'Auteur fit travailler à une troiſieme à Cologne. Le Pere Conrad d'Ulme, Inquiſiteur de la foi, en eut le vent, & fit arrêter l'impreſſion; mais la vigoureuſe requête d'Agrippa aux Magiſtrats eut ſans doute ſon effet, puis qu'il y a une édition de Cologne de la Philoſophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les precedentes ne contenoient (m) que le premier. On y joignit après la mort d'Agrippa un quatrieme livre qui n'eſt point du même Auteur. *Optimo jure-bis* (libris magicis) *annumeretur abominabilis libellus nuper in lucem ab impio homine emiſſus, tributuſque literis Corn. Agrippæ, meo olim hoſpiti & præceptori honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hinc falſo ejus manibus jam inferiis ſperem, ſub titulo quarti libri de occulta philoſophia, ſeu de ceremoniis magicis: qui inſuper clavis librorum trium de occulta Philoſophia omnimodæque magicarum operationum jactatur* (n). C'eſt ainſi que parle Jean Wier. J'ai vu une édition in folio de la Philoſophie occulte 1533. ſans le lieu de l'impreſſion. Le privilege de Charles-Quint y eſt à la tête en François date de Malines le 12. de Janvier 1529. ſi je ne me trompe.

(e) *Voiez la preface.*

(f) *Epiſtol. 33. l. 3. p. 800.*

(g) *Elle eſt à la tête du livre, & à la p. 704. du 2. tome.*

(h) *Voiez la preface.*

(i) *Voiez la preface.*

(k) *Epiſt. 26. l. 7. p. 1033.* Voiez auſſi pag. 1045.

(l) *L'épitre dedicatoire eſt datée de Malines au mois de Janvier 1531. & eſt la 13. lettre du livre 6.*

(m) *Voiez l'epitre dedicatoire du 2. & du 3. livre au même Electeur de Cologne.*

(n) *Wierus, de Magis cap. 5. p. m. 108.*

(o) *Naudé Apolog. p. 411.*

(p) *Il repete ces mêmes mots pag. 416. Pour comprendre toute la faute il faut ſe ſouvenir que Catilinet declama l'an 1509. que les Jacobins de Metz écrivirent ſur Ste. Anne l'an 1519. & que la Declamation ſur la vanité des ſciences parut en 1530. un an avant La Philoſophie occulte.*

Voilà ce que Voions preſentement les menſonges qui ſont repandus dans ces paroles de Naudé: „ (o) Les Theo-„logiens de Louvain cenſurerent rigoureuſement ſa „ declamation contre les ſciences: Jean Catilinet Cor-„delier declama publiquement contre l'explication „ qu'il avoit faict a Dole *de verbo mirifico*: les Jacobins „ de la ville de Metz écrivirent contre les propoſi-„tions qu'il avoit divulguées, pour ſoutenir l'opi-„nion de Faber Stapulenſis touchant la monogamie „ de Sainte Anne, & toutefois pas un de ces cenſeurs „ ne put trouver aucun ſujet de rien dire, ou remar-„quer ſur les deux premiers livres de ſa Philoſophie „ occulte, qui furent imprimez LONG (p) TEMS „ AUPARAVANT toutes ces pieces, tant à Paris qu'à „ Anvers & ailleurs. . . . . (q) L'avarice des Librai-„res & la vanité de certains eſprits . . . . font tort „ à la memoire de cet Auteur, lui attribuant un 4. „ livre plein de ceremonies magiques vaines, ſuper-„ſtitieuſes & abominables, & le mettant en lumiere „ avec les trois de ſa Philoſophie occulte . . . . (r) „ Wierus (s) allûre pour la defenſe d'Agrippa, que „ ce livre ne fut divulgué que 27. ans après la mort, „ & qu'aſſeurement il ne l'avoit point compoſé. „

Ces paroles de Naudé 27. *ans après ſa mort* comparées avec le paſſage Latin que l'on a vu (t) ci-deſſus, peuvent cauſer de l'embarras; mais pour debrouiller cela il ſuffit de prendre garde aux diverſes editions de Jean Wier. Il revit & il augmenta ſix fois ſon Ouvrage. Naudé avoit ſans doute une edition que l'Auteur avoit preparée l'an 1562. Il s'étoit alors paſſé 27. années depuis la mort d'Agrippa. Mon edition fut preparée 13. ou 14. ans après; voila pourquoi l'Auteur y emploie cette phraſe *ultra annos quadraginta jam mortuo.* Il retint toûjours ſon *nuper*, & il eſt blamable en cela, car il trompe par ce moien les lecteurs. Il leur fait accroire que le quatrieme livre *Philoſophiæ occultæ* ne fut imprimé que 27. ou 40. ans après la mort d'Agrippa, ce qui eſt faux. Il arrive rarement à ceux qui augmentent pluſieurs fois leurs livres, de changer par tout les particules qui marquent les dates du tems.

(q) *Naudé ib. p. 413.*

(r) *Ibid. p. 414.*

(s) *Lib. 2. de præſtig.*

(t) *Lettre n.*

MORCEAU de la conduite inique des faux devots.

HISTOIRE du livre de la Philoſophie occulte.

qu'on ne devoit pas attendre de ſa plume. Ses fautes (P) ne ſont pas nombreuſes dans cet article. Nous avons déjà marqué les principaux livres d'Agrippa, & nous en parlerons plus en detail dans les remarques. Il ſuffit d'ajoûter qu'il a fait un Commentaire ſur l'Art de Raimond Lulle, & une Diſſertation ſur l'origine du peché, où il établit que la chute de nos premiers peres vint de ce qu'ils s'aimerent impudiquement. Il promettoit un (Q) Ouvrage contre les Dominicains, qui auroit rejoui bien des gens, & hors de l'Egliſe Romaine, & dans l'Egliſe Romaine. Il eut quelques opinions (R) qui n'étoient pas de la routine, & jamais Proteſtant ne parla avec plus de force que lui contre * l'audace des Legendaires.

Il ne faut pas oublier la clef de ſa Philoſophie occulte. Il la gardoit uniquement pour ſes amis du premier ordre, & il l'expliquoit d'une maniere qui n'eſt (S) guere diferente des ſpecu-

* *Voiez la preface de ſon Traité de la Monogamie de Ste. Anne, Oper. t. 2. p. 1053.*

En faveur de ceux qui n'auront pas les Ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Declamation contre les ſciences fut imprimée l'an 1530. & la Philoſophie occulte l'an 1531. Par (a) une lettre imprimée avec celles d'Agrippa, & datée le 10. de Janvier 1531. on aprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un exemplaire de la Vanité des ſciences, & vu quelques feuilles de la Philoſophie occulte qui s'imprimoit à Anvers. L'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné a pris une peine bien inutile dans ſon *Errata*: il y a fait mettre 1567. au lieu de 1467. Son livre porte que le Traité de la vanité des ſciences fut compoſé dans Grenoble l'an 1467. Corrigez ſelon l'*Errata*, vous ſupoſerez que ce livre fut compoſé 32. ans après la mort de ſon Auteur. Il auroit autant valu ne point corriger. Je penſe qu'on ſe tromperoit quelque année que l'on mît, car je ne croi pas que cet Auteur eût ſe tourné jamais à Grenoble conſiderablement, lors qu'il y alla mourir.

(a) *C'eſt la 14. du 6. livre p. 968.*

(P) *Les fautes de Moreri ne ſont pas nombreuſes dans cet article.*] I. On y voit *Coheri* au lieu de Gohori; *Gattinaria*, au lieu de *Gattinara*; *Rauclin*, au lieu de *Reuchlin*; *Carbinetus* au lieu de *Catilinetus*. II. On y voit qu'Agrippa *obtint une chaire de Profeſſeur à Padoue*; cela eſt faux; il faloit dire *Pavie*. Mr. Teiſſier à été trompé auſſi par la reſſemblance des mots; il a mis *Paris* pour *Pavie*: peut-être n'eſt-ce qu'une faute d'impreſſion; en tout cas le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans Mr. Teiſſier (b), ſavoir qu'Agrippa a été *Profeſſeur des lettres ſaintes à Dole & à Paris*. Il eſt à craindre que quelque Compilateur ne ramaſſe tout ce qu'il trouvera épars en pluſieurs livres, & qu'il ne nous vienne debiter l'un de ces jours qu'Agrippa a profeſſé les lettres ſaintes à Dole, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padoue, à Cologne, &c. Il eſt arrivé ſans doute plus d'une fois par une ſemblable cauſe qu'on a multiplié fauſſement les charges d'un homme, avec bien des reflexions à ſon avantage ſur l'etendue de ſon merite. III. Ces paroles jettent dans la confuſion; *Le Cardinal de Sainte Croix le voulut engager à le ſuivre au Concile qu'on devoit aſſembler à Piſe, & dans le même tems le roi d'Angleterre, Marguerite d'Autriche, & Gattinaria Chancelier du même Charles V. l'apellerent à leur ſervice.* Les regles de nôtre Grammaire veulent qu'on raporte tout cela à un même tems, & ſur ce pied-là Moreri auroit debité un grand menſonge; car ce fut en 1529. long tems après l'affaire de Piſe, qu'Agrippa ſe vit recherché par Henri VIII. par Marguerite d'Autriche, & par le Chancelier de Charles-Quint. Mais d'ailleurs ſi l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait apliqué à la même année les offres de tous ces emplois. Un lecteur prevoit la poſſibilité de ces chicanes, & ainſi il ne ſait à quoi s'en tenir. IV. Il n'y a point de chicanerie à trouver en faveur de ce qui ſuit: *Mais Agrippa qui aimoit extremement la liberté preféra le plaiſir de voiager à ces avantages, & après avoir paſſé quelque tems à Fribourg, à Geneve & ailleurs, il ſe retira à Lion.* Pitoiable anachroniſme compliqué d'autres fauſſetez. Moreri pretend donc qu'aucun parti ne fut accepté; neanmoins celui de la Princeſſe Marguerite le fut, & lors qu'on l'offrit, Agrippa ne ſongeoit plus à voiager. Il en avoit paſſé ſon envie, il avoit été à Geneve, à Fribourg, & à Lion. V. Il n'eſt pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet & quelques autres ſoutiennent qu'Agrippa *avoit deux demons ſous la forme de deux petits chiens, & qu'il en nommoit un Monſieur, & l'autre Mademoiſelle.* Paul Jove & Thevet, &c. parlent ſeulement d'un chien, ſans dire quel nom il portoit. VI. Il ne faloit pas diſtinguer le livre de la Vanité des ſciences, d'avec les autres Oeuvres d'Agrippa qui compoſent deux volumes; car ce livre eſt en tête du ſecond volume. Je ne dis rien du deſordre qui regne dans le narré de Moreri par raport à la chronologie.

(b) *Teiſſier Elog. tirez de M. de Thou t. 2. p. 99. édit. d'Utrecht 1696.*

(Q) *Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains.*] Comme ils étoient les principaux Directeurs de l'Inquiſition, il ne faut pas s'etonner qu'il leur en voulût plus particulierement qu'à d'autres. La patience lui échapoit lors qu'il les voioit ſi indulgens pour les erreurs de leurs confreres, & ſi durs envers les propoſitions equivoques des autres gens. Cette indulgence auroit été moins ſcandaleuſe, ſi elle ne ſe fût trouvée qu'en eux; mais le mal eſt que les peuples ſont ſi ſots, que pendant qu'ils louent le zéle d'un Inquiſiteur qui trouve des hereſies par tout où bon lui ſemble, ils ne ſouffrent pas que l'on uſe de recrimination contre lui, & qu'on etale aux yeux du public ſes doctrines pernicieuſes. Agrippa devoit là-deſſus parler de la belle maniere aux Dominicains, & ſur d'autres choſes auſſi. *Neque tamen patetis*, dit-il (c) aux Magiſtrats de Cologne, *hunc ſolum articulum apud illum reperiri hæreticum, ſed alia multa quos cum hic nimis longum tædioſumque foret recenſere enumerabo alibi, in eo ſcilicet loco quem de Fratrum Franciſcanorum ſceleribus & hæreſibus inſcripſi, ubi infecta ſapius venено ſacramenta, amentia ſæpiſſime miracula, interemptos venено Reges & principes, proditas urbes & reſpublicas, ſeductos populos, aggeraſque hæreſes, & cætera ejuſmodi horrenda illorum facinora pagitiaque in varias tranſiſſa linguas, omnique populo expoſita atrocide narrabo.*

(c) *Agrippa Oper. tom. 2. p. 1037.*

(R) *Quelques opinions qui n'étoient pas de la routine.*] J'ai déjà touché celle qui regardoit la chute d'Adam. Les autres n'étoient pas ſi ſcabreuſes, & n'avoient point d'autre mal que d'être conformes aux hypotheſes des Reformateurs. Sa Diſſertation du mariage dediée à Louiſe de Savoie mere de François I. donne de bonnes atteintes à la loi du celibat, & marque aſſez clairement que l'adultere rompt l'engagement conjugal. Un de (d) ſes amis lui fit ſavoir que cette Diſſertation avoit déplu à la Cour, & qu'on n'avoit oſé d'abord la preſenter à la Princeſſe. Voiez ce qu'il repondit. Il n'aprouvoit point les images (e), & de tout ſon cœur il auroit donné dans une Reforme qui n'auroit pas produit l'erection d'autel contre autel.

(d) *Capellanus, Medecin de François I. Voiez les lettres d'Agrippa, pag. 832. 833. 836.*

(e) *Vide Geſnerum in Bibliotheca. fol. 309. verſo.*

(S) *Qui n'eſt guere diferente des ſpeculations de nos Quietiſtes.*] Citons encore une obſervation de Naudé deſtinée à faire voir, que ſous pretexte de cette clef on ne peut pas ſoutenir qu'Agrippa eſt le vrai Auteur du 4. livre de la Philoſophie occulte. *Sans qu'il faille objecter*, dit-il (f), *ce que le meſme Agrippa dit en quelques endroits de ſes* (1) *Epiſtres, qu'il ſe reſervoit la clef des trois livres qu'il avoit* (g) *publiez: car outre que l'on pourroit reſpondre avec beaucoup de probabilité qu'il faiſoit mention de cette clef pour ſe faire courtiſer par les curieux, comme* (2) *Jacques Gohory &* (3) *Vigenere diſent qu'il ſe vantoit a meſme deſſein de ſçavoir la pratique du miroir de Pythagore, & le ſecret d'extraire l'eſprit de l'or d'avec ſon corps, pour convertir en fin or l'argent & le cuivre, non toutesfois ſinon autant que montoit le poids de celui duquel il avoit eſté ſeparé, & non plus: outre cette raiſon, dis-je, il explique aſſez ce qu'il entendoit par une telle clef, quand il dit en la 19. Epiſt. du livre 5.* Hæc eſt illa vera & mirabilium operum occultiſſima Philoſophia, Clavis ejus intellectus eſt, quanto enim altiora intelligimus, tanto ſublimiores induimus virtutes, tantoque, & majora, & facilius & efficacius operamur. Naude s'eſt arreté-là, mais Mr. de la Monnoie ne s'y eſt pas arrêté; il m'a fait la grace de m'avertir que les penſées d'Agrippa ſont aſſez conformes à celles des Quietiſtes. On en ſera perſuadé ſi l'on examine ce que je vais raporter. Agrippa fait mention de cette clef dans deux lettres qu'il écrivit à un (b) Religieux qui s'attachoit fort aux ſciences occultes. Il lui repreſente que tout ce que les livres aprenent touchant la vertu de la Magie, & de l'Aſtrologie, & de l'Alchymie, eſt faux & trompeur quand on l'entend à la lettre; qu'il y faut chercher le ſens myſtique, ſens qu'aucun des Maîtres n'avoit encore developé, & qu'il étoit preſque impoſſible de decouvrir ſans le ſecours d'un bon interprete, à moins qu'on ne (i) fût illuminé de

(f) *Naudé ubi ſupra p. 414. 415.*

(g) *Naudé ſe trompe, ils n'étoient pas publiez encore.*

(1) *Epiſtola 56. lib. 4. 14. lib. 5.*

(2) *Lib. de myſt. nat. Comment. in Paracelſ. de vita longa fol. 61.*

(3) *En ſes chifres fol. 26. & 27.*

(b) *Aurelius ab Aquapendente Auguſtinianus.*

(i) *Niſi fuerit divino numine illuſtratus quod datur pauciſſimis. Agrippa epiſt. 14. l. 5. p. 904.*

ſpeculations de nos Quietiſtes. Diſons auſſi que l'édition de ſes Oeuvres faite à Lion en deux volumes in 8. eſt mutilée dans un (T) endroit qui pouvoit deplaire aux gens d'Egliſe.

AGUIRRE. La Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols fournit cinq ou ſix Auteurs qui ont ce nom-là. Le plus conſiderable de tous eſt, ce me ſemble, Michel de AGUIRRE nâtif d'Aſpeitia, au Dioceſe de Pampelonne dans la Province de Guipuſcoa. C'étoit un Juriſconſulte qui pendant qu'il étoit membre du College de Saint Clement à Boulogne, écrivit pour les pretenſions (AΔ) du Roi d'Eſpagne Philippe II. ſur la couronne de Portugal. Il exerça la charge de Juge en divers Tribunaux du Roiaume de Naples, & puis il eut en Eſpagne la charge de Conſeiller au Conſeil de Grenade. Il mourut en 1588 *. Ceux qui continueront l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio auront un AGUIRRE infiniment plus celebre à y placer. Je parle de Joſeph Saenz de AGUIRRE, Benedictin, l'un des ſavans hommes du XVII. ſiecle. Il étoit Cenſeur & Secretaire du Conſeil ſuprême de l'Inquiſition en Eſpagne, premier Interprete de l'Ecriture dans l'Univerſité de Salamanque, & il avoit été plus d'une fois Abbé du College de Saint Vincent, lors qu'en 1686. il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Innocent XI. Il avoit entrepris un tres grand † Ouvrage, & il n'a pas laiſſé de s'y apliquer tout de bon depuis ſon Cardinalat.

* *Ex Bibliotheca Scriptorum Hiſpanic. t. 2. pag. 102.*

† *L'édition de tous les Conciles tenus en Eſpagne.*

de l'eſprit de Dieu, ce qui arrive à très-peu de gens. (a) *O quanta leguntur ſcripta de inexpugnabili magica artis potentia, de prodigioſis aſtrologorum imaginibus, de monſtrifica alchimiſtarum metamorphoſi, deque lapide illo benedicto, quo, Midæ inſtar, contacta æra mox omnia in aurum argentumve permutentur: quæ omnia comperiuntur vana, ficta & falſa, quoties ad lectoris præjudicantur.* Il ne faut point chercher hors de nous-mêmes, ajoûte-t-il, le principe de ces grandes operations. Il eſt chez nous; c'eſt un eſprit interieur qui peut très-innocemment effectuer tout ce que les Magiciens & les Alchymiſtes promettent. Je ne vous écrirai point ſur cela, car ce ne ſont point des choſes qu'il faille confier au papier. L'eſprit les communique à l'eſprit en peu de mots conſacrez. (b) *Atque hoc eſt, quod te nunc ſcire volo, quia nobis ipſis eſt omnium mirabilium effectuum operator: qui, quicquid portentoſi Mathematici, quicquid prodigioſi Magi, quicquid invidentes Naturæ perſecutores Alchimiſtæ, quicquid dæmonibus deteriores malefici necromantes promittere auſient, ipſe novit diſcernere & efficere, idque ſine omni crimine, ſine Dei offenſa, ſine religionis injuria. In nobis, inquam, eſt ille mirandorum operator.*

Nos habitat, non tartara: ſed nec ſydera cœli.
Spiritus in nobis qui viget, illa facit.

Verùm ac his nobis quàm latiſſimè tecum conferendum eſſet, & coram. Non enim committuntur hæc literis, nec ſcribuntur calamo, ſed ſpiritu ſpiritui paucis ſacriſque verbis infunduntur, idque, ſi quando nos ad te venire contigerit. Je tire ceci d'une lettre datée de Lion le 24. de Septembre 1527. L'autre lettre fut écrite dans la même ville le 19. de Novembre ſuivant. Agrippa y étale ſon myſtere: il dit que la vraie & la ſolide Philoſophie conſiſte à être uni avec Dieu par un contact eſſentiel & immediat, qui puiſſe nous transformer en Dieu. L'entendement, ajoûte-t-il, eſt la clef de cette Philoſophie, mais pour être uni avec Dieu il doit être detaché de la matiere, & mort au monde, à la chair, à tous les ſens, & à tout l'homme animal. Son Latin exprimera mieux ce galimatias. (c) *Quod ad poſtulatam philoſophiam attinet, te ſcire volo, quod omnium rerum cognoſcere opificem ipſum Deum, & in illum tota ſimilitudinis imagine ceu eſſentiali quodam conſacrio ſive vinculo tranſire, quò ipſe transformeris, efficiarque Deus, ea demum vera ſolidaque philoſophia eſt: quemadmodum de Moyſe ait Dominus, inquiens: Ecce ego conſtitui te Deum Pharaonis. Hæc eſt illa vera & ſumma mirabilium operum occultiſſima philoſophia. Clavis ejus Intellectus eſt. Quantò enim altiora intelligimus, tantò ſublimiores induimus virtutes, tantoque majora & facilius & efficacius operamur. Verùm intellectus mortem carni inclufus corruptibili, niſi viam carnis ſuperaverit, fruiturque propriam naturam ſortitus, divinis illis virtutibus non poterit uniri (non enim, niſi ſibi quàm ſimillimis congrediuntur) ac pervidendis illis occultiſſimis Dei & Naturæ ſecretis omnino inefficax eſt: atque*

Hoc opus, hic labor eſt, ſuperas evadere ad auras.

. . . . . *Mori enim oportet, mori, inquam, mundo & carni, ac ſenſibus omnibus, ac toti homini animali, qui velit ad hæc ſecretorum penetralia ingredi: non, quod corpus ſeparetur ab anima: ſed, quòd anima relinquat corpus. De qua morte Paulus ſcribit Coloſſenſibus: Mortui eſtis, & vita veſtra abſcondita eſt cum Chriſto: & alibi clarius de ſeipſo ait, Scio hominem, in corpore, vel extra corpus, neſcio (Deus ſcit) raptum uſque ad tertium cœlum: & quæ reliqua ſequuntur.* Cette precieuſe mort, continue-t-il, n'eſt accordée qu'à un petit nombre de gens cheris de Dieu, ou gratifiez d'une influence benigne de l'étoile, ou ſoutenus de leurs merites, & du ſecret de l'art. (d) *Hæc, inquam, preciosa in conſpectu Domini morte mori oportet, quod contigit paucissimis, & forte non ſemper. Nam id pauci, quos æquus amavit*

Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,
diis geniti potuere: primùm, qui non ex carne & ſanguine, ſed ex Deo nati ſunt: proximè, qui Naturæ beneficio ac cælorum genethliaco dono ad id dignificati ſunt: cæteri meritis nituntur & arte, de quibus viva vox te certiorem reddat. Il reconoit ingenument qu'il n'eſt pas du nombre de ces favoris du Ciel, & qu'il n'eſpere pas même de parvenir à ce haut degre de bonheur, car il s'étoit toûjours trouvé dans les tourbillons de la matiere, homme ſenſuel, attaché à une femme, à la chair, au monde, aux ſoins domeſtiques &c. il veut ſeulement, qu'on le conſidere comme un (e) portier qui montre aux autres le chemin qu'il faut tenir. (f) *Verùm hoc te admonitum volo, ne circa me decipiaris, ac ſi ego aliquando arcana patiar, tibi ipſa prædicem, aut tale quid mihi arrogare velim. Vel conceſſi poſſe ſperem, qui hactenus humano ſanguine ſacratus miles, ſemper ferè amicus, tum carnis vinculo charissimæ uxori alligatus, omnibuſque inſtabilis fortunæ flatibus expoſitus, totuſque à carne, à mundo, à domeſticis curis tranſverſus actus, tam ſublimia immortalium deorum dona non ſum aſſecutus: ſed accipi me volo velut indictum, qui ipſe ſemper pro foribus manens, aliis, quod iter ingrediendum ſit, oſtendo.*

(T) *Mutilée dans un endroit qui pouvoit deplaire aux gens d'Egliſe.*] L'Auteur declame dans cet endroit-là contre la loi du celibat, & dit que peut-être ceux qui en ſont les protecteurs, aiment mieux ſoufrir le concubinage que le mariage des Prêtres, parce qu'ils retirent un gros revenu de la permiſſion qu'ils leur donnent de tenir des concubines. Il ajoûte qu'il a lu qu'un certain Prelat ſe vanta à table, d'avoir dans ſon Dioceſe onze mille Prêtres concubinaires qui lui donnoient un écu chacun tous les ans. Voilà un paſſage qui ne paroit pas dans l'édition de Lion. Mr. Crenius qui a fait cette decouverte, s'eſt bien plaint de cette ſupercherie. Voici ſes paroles: (g) *Mala fide per Beringos fratres Lugduni anno M DC. in 8. cuſta ſunt Henrici Cornelii Agrippæ . . . . . Opera; utpote in qua multa omiſſa ſunt editione, quæ in prioribus erant. Atque ne hoc gratis dixiſſe videar, capias exemplum è tractatu de Incertitudine & Vanitate ſcientiarum atque artium, in cujus C. LXIIII. p. m. 189. de Lenonia, ſequentia hæc, quæ ex optima, recognita, plena, & ſcholiis marginariis (retinet vocem in titulo libri poſitam) illuſtrata editione, ſine loci adjectione, anno M. D. XXXVI. in 8. excuſa, admodum rara, daturus ſum, in Lugdunenſi planè dempta ſunt:* Jam verò etiam lenociniis militant leges atque canones, cùm in potentum favorem pro iniquis nuptiis pugnant, & juſta matrimonia dirimunt: ſacerdoteſque ſublatis honeſtis nuptiis turpiter ſcortari compellunt: maluerunteque illi legiſlatores ſacerdotes ſuos cum infamia habere concubinas, quàm cum honeſta fama uxores, fortè quia ex concubinis proventus illis eſt amplior. De quo legimus gloriatum in convivio quendam epiſcopum, habere ſe undecim millia ſacerdotum concubinariorum, qui in ſingulos annos illi aureum pendant. *Hæc omnia, & alia fortè plura, neque enim integrum hactenus contuli, pro more tranſirunt Adverſarii, clarum relinquentes documentum illorum quid editionibus tribuendum ſit.*

(AΔ) *Ecrivit pour les pretenſions du Roi d'Eſpagne.*] Son livre fut imprimé à Veniſe l'an 1581. ſous ce titre, *Reſponſum pro ſucceſſione regni Portugalliæ pro Philippo Hiſpaniarum rege adverſus Bononienſium, Patavinorum, & Peruſinorum collegia.* Beſoldus l'a inſeré dans ſon Recueil de Conſeils.

(a) *Id. ibid.*

(b) *Id. ibid.*

(c) *Id. epiſt. 19. lib. 5. pag. 909.*

(d) *Id. ibid.*

(e) *Conferez avec cela les Suiſſes de la foi dont le ſieur Pariſot parle dans ſon livre de la foi devoilée par la raiſon. On en trouve des extraits dans les Nouvelles de la Rep. des lettres Oct. 1685. pag. 1140. & ſuiv.*

(f) *Id. ib. pag. 909. 910.*

(g) *Thomas Crenius, Animadverſ. Philolog. Hiſtor. parte 2. p. 13. 14.*

Digitized by Google

dinalat. Ceux qui voudront s'en former une juſte idée, doivent lire le (A) *Prodrome* qu'il publia à Salamanque l'an 1686. ou s'ils ne l'ont pas, les extraits qu'en (B) donnerent les Journaliſtes. On l'a cru pendant quelque tems l'Auteur d'un Ouvrage fort docte (C) contre les deciſions du Clergé de France de l'an 1682. mais on β a ſu enfin le contraire. Les conjectures n'étoient pas ſans aparence, veu l'attachement de ce Cardinal aux doctrines des Ultramontains, & l'ardeur qu'il a fait paroître pour éloigner l'accommodement de la Cour de Rome avec la France, qui fut neanmoins conclu au mois d'Octobre 1693. La depenſe qu'il a faite pour l'impreſſion de deux volumes de Don Nicolas Antonio ſon ancien ami eſt fort loüable. J'en parlerai dans l'article *Antonio*.

β *Voiez la remarque C.*

AJAX, fils d'Oïlée, fut un des principaux Seigneurs qui allerent au ſiege de Troie. Comme il étoit fils d'un Prince dont les Etats avoient beaucoup d'étenduë aux païs des Locriens, il ne lui fut pas mal-aiſé d'équiper quarante γ vaiſſeaux pour cette fameuſe expedition. Il ſe ſignala en pluſieurs rencontres, & on * pretend qu'il y a trois vers dans le 2. livre de l'Iliade qui ne ſont point d'Homere, parce qu'ils donnent une inſigne ſuperiorité à Ajax fils de Telamon ſur l'Ajax de cet article, ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homere a dit d'eux en un † autre endroit. Il eſt ſûr que nôtre Ajax peut être comparé à tout autre Prince qui fût dans l'armée Greque ‡ pour ce qui regarde le courage, la hardieſſe, la (D) promtitude. Quant au jugement & à la conduite c'eſt une autre choſe, & ce n'étoit point ſon fort. Les Poëtes l'ont fait ſi intrepide, qu'ils ont même dit que les Dieux tombant ſur lui avec leurs foudres & leurs tempêtes, ne pouvoient

γ *Homer. Il. l. 2. v. 41. in deſcript.*

* *Voiez le Scholiaſte d'Homere in Iliad. l. 2. v. 35. in deſcript.*

† *Homer. Il. l. 13. v. 701.*

‡ *Philoſtr. in Heroic.*

(A) *Le* Prodrome *qu'il publia.*] En voici le titre; *Notitia Conciliorum Hiſpaniæ atque novi Orbis, epiſtolarum decretalium & aliorum monumentorum ſacra antiquitatis ad ipſum ſpectantium, magna ex parte hactenus inedirorum, quorum editio paratur Salmanticæ cum notis & diſſertationibus, ſub auſpiciis Catholici Monarcha Caroli II. Studio & vigiliis M. Fr. Joſephi Saenz de Aguirre. Salmanticæ apud Lucam Perez, Univerſitatis typographum*, 1686. *in* 8.

NOTEZ que ce Cardinal n'a pas ſuivi en toutes choſes dans l'execution les idées de ſon projet. Ceux qui n'auront point les 4. tomes in folio qu'il a publiez à Rome ſous le titre de *Collectio maxima Conciliorum omnium Hiſpaniæ & Novi Orbis* &c. n'auront qu'à lire les extraits que les Journaliſtes de Leiptic en donnent dans leurs *Acta eruditorum* de l'an 1696.

(B) *Les extraits qu'en donnerent les Journaliſtes.*] Meſſieurs de Leipſic en parlerent dans leurs *Acta* du mois de Fevrier 1688. L'Abbe de la Roque en donna un extrait dans ſon Journal du 13. de Janvier 1687. Je m'étonne que ce Journal n'ait point paru dans les éditions de Hollande. L'article qui concerne l'Ouvrage dont je parle ici eſt très-curieux; l'on y donne des avis fort adroitement à Mr. le Cardinal de Aguirre, ſur ce qu'il a declare qu'il vouloit garantir pour bonnes pluſieurs Decretales que *tous les Savans* jugent ſupoſees.

(C) *D'un Ouvrage fort* (a) *docte contre les deciſions.*] En voici le titre; *Tractatus de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ continens amplam diſcuſſionem Declarationis facta ab Illuſtriſſimis Archiepiſcopis & Epiſcopis Pariſius mandato regio congregatis anno* 1682. *Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. Lovanii apud Matthiam Hevium* 1684. *ſuperiorum permiſſu.* J'ai lu une (b) preface de l'Abbé Faydit, où entre autres choſes il fait eſperer *la refutation des principales maximes du Traité* de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ adverſus quatuor propoſitiones Cleri, *imprimé à Liege, & attribué à Monſieur le Cardinal d'Aguirre, & à Monſignor Cozzon.* Et voici comment il parle dans la page 148. *L'Auteur du Traité* de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ, *ou plûtôt les Auteurs, car j'aprens qu'ils ſont pluſieurs qui ont travaillé à cet Ouvrage, & que tous les Docteurs Romains y ont épuiſé toute leur ſcience, quoi que ce ſoit un très-medioere Ouvrage, ces Auteurs, dis-je, joüiſſement, &c.* Mais voions un peu ce que dit l'Auteur de la *lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome ſur le Decret de l'Inquiſition du 7. Decembre* 1690. *contre* 31. *propoſitions.* „ Nous-mêmes dans (c) nos Aſſemblées nous „ n'avons pas ſeulement la liberté de propoſer ce que „ nous jugerons d'avantageux pour nôtre cauſe. Vous „ ſavez à qui il tient. C'eſt ce qui a fait qu'un des li„ vres qui auroit dû être plus fortement refuté par nos „ Theologiens, & même flétri par une cenſure epiſ„ copale, court la France impunement, & que ceux „ qui en ſuivent les ſentimens le repandent & en font „ par tout l'éloge, ſe vantant qu'on n'a oſé y repon„ dre. Il me nomma auſſi-tôt le livre *de libertatibus „ Eccleſiæ Gallicanæ*, qui eſt un gros *in* 4. dont l'Au„ teur n'eſt pas ſi inconu qu'il s'imagine. C'eſt une „ choſe honteuſe, continua-t-il, que le Clergé de „ France ſoûtire ſans dire mot que cet Auteur qui eſt „ un Religieux François enſeigne une doctrine que „ nous tenons tous comme heretique; car il le dit „ tout franc que nous n'avons pas de droit divin nôtre „ juriſdiction Epiſcopale. „ Mais ſi le Cardinal de Aguirre n'eſt pas l'Auteur de ce Traité-là, il eſt toûjours vrai qu'il a écrit contre les deciſions de l'Aſſemblée de 1682. La lettre qu'on vient de citer me l'aprend d'une maniere qui merite d'être raportée, afin que mon lecteur ſache le jugement que l'on fait en France du livre de ce Cardinal. „ A peine (d) nos „ 4. articles eurent-ils paru, qu'une foule d'Ecrivains „ s'éleverent pour les combatre, & à peine s'eſt-il „ trouvé quelqu'un en France qui ait pris la plume „ pour les defendre. Je ne dis pas que les Ouvrages „ qui les combatent ſoient formidables. Ils ſont pitié „ la plûpart, mais ils ne laiſſent pas de faire du mal „ dans les païs où l'on eſt déjà diſpoſé en faveur de la „ doctrine qu'ils defendent . . . . . Et enfin les re„ compenſes eclatantes dont la Cour de Rome fait „ payer le zéle de ceux qui ſe declarent pour elle, don„ nent du prix & du luſtre aux Ouvrages les moins „ conſiderables & les plus obſcurs. N'eſt-ce pas par „ la que le Cardinal d'Aguirre eſt devenu ce qu'il eſt, „ de Moine Eſpagnol qu'il étoit auparavant? L'Abbé „ de St. Gal n'avoit-il pas été nommé à un Evêché, „ & n'avoit-on pas deſſein de le faire (e) Cardinal „ pour recompenſe d'un Ouvrage fait contre les 4. ar„ ticles, auſſi bien que celui du Cardinal d'Aguirre? „ Au reſte trois ans avant que la lettre d'où ce paſſage eſt tiré fût imprimée, on s'étoit plaint (f) publiquement de ce que les Penſionaires du Clergé laiſſoient le *tractatus de libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ* ſans y repondre. L'Hiſtoire des Ouvrages des Savans (g) nous a apris, que l'Auteur de ce *Tractatus* eſt un Prêtre François nommé Antoine Charlus, refugié à Rome à cauſe de la Regale. Peut-être le faudroit-il apeller Charlas, car aparemment il eſt de la même famille qu'un Religieux de ce nom, natif de l'Iſle (h) en Jourdain, mort dans ſon exil, après avoir ſouffert pluſieurs diſgraces pour les affaires de l'Evêque (i) de Pamiers.

(a) *Voiez ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juillet* 1685. *Art.* 1.

(b) *Voiez l'Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe à St. Jean en Greve à Paris, imprimé à Liege* 1689.

(c) *C'eſt aux Evêques que l'on fait parler pag.* 59.

(d) *Pag. 55. 56.*

(e) *Il le fut l'an* 1698. *Il s'apelloit Sfondrate. Il mourut quelque tems après.*

(f) *Dans les Sentimens d'Eraſme, publiez à Cologne l'an* 1688. *pag.* 155.

(g) *Mois de Mai* 1696. *pag.* 426.

(h) *Au Dioceſe de Toulouſe.*

(i) *Fameux ſous le Canlet.*

(D) *La promtitude.*] Homere (k) lui donne ordinairement l'epithete ὠκὺς, *velox*. Les trois mains que d'autres lui ont données ne ſignifioient que la rapidité de ſon action dans le combat. *A multis* (l) *hiſtoricis Græcis tertiam manum dictum poſt tergum habuiſſe, quod ideo eſt dictum quia ſic celeriter utebatur in prælio manibus, ut tertiam habere putaretur.* Pluſieurs Interpretes entendent de lui ces mots d'Horace, (m) *& celerem ſequi Ajacem.* Mr. Hofman adopte leur explication, car il confirme par ces paroles l'Οἰάδης ὠκὺς ἰὼς d'Homere. Je ne ſavois ce qu'il vouloit dire, en confirmant par ces mots Grecs ce que le Compilateur de ſon Dictionaire avoit dit touchant la viteſſe des pieds d'Ajax; *Quod autem ſupra, Ajacem pedibus velocem fuiſſe ſcribit hujuſce Dictionarii compilator, Homerum habet authorem;* je trouvois étrange, je trouvois incomprehenſible, que Mr. Hofman parlât du Compilateur de ſon Dictionaire comme d'un Auteur diſtinct de lui; mais enfin j'ai rencontré la ſolution de cette enigme. Mr. Hofman avoit tiré mot à mot du Dictionaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd la choſe n'a point de difficulté, parce que cet Auteur n'a donné ſon Dictionaire que comme une augmentation, & une correction de celui d'un autre. Il y a dans les livres un grand nombre d'obſcuritez qui procedent du même principe, que celle de ce paſſage de Mr. Hofman. On ne change (n) point ce qu'il faut changer, quand on abrege, ou quand on tranſplante les paſſages d'un Auteur.

(k) *Voiez ſur tous les derniers vers du* 14. *livre de l'Iliade.*

(l) *Servius in Æneid. l.* 1. *v.* 41.

(m) *Horat. Od.* 15. *l.* 1.

(n) *Voiez la remarque G de l'article* Achilles *vers la fin.*

Digitized by Google

voient domter ſon audace; de ſorte qu'il leur fut plus facile (E) de le perdre que de l'humilier. L'action qui l'expoſa à cette colere des Dieux étoit infame & brutale au dernier point. Il avoit violé Caſſandre fille de Priam dans le temple même de Minerve, où elle avoit cru trouver un aſyle. Les Grecs mêmes furent choquez d'une violence ſi profane, & Ulyſſe β fut d'avis qu'on le lapidât. Il paroit par quelques paſſages des anciens Auteurs qu'Ajax n'avoüoit point le fait, & qu'il s'en γ voulut purger par ſerment. Il avouë bien δ qu'il enleva cette fille dans le temple même de Minerve, & qu'il l'arracha du ſimulacre de cette Déeſſe qu'elle tenoit embraſſé; mais il ſoutient qu'il ne la viola pas, & que ce fut Agamemnon qui fit repandre ce mauvais bruit, afin de pouvoir garder Caſſandre dont il s'étoit ſaiſi, & que lui Ajax reclamoit comme le premier occupant. Nous verrons dans les remarques comment Minerve (F) tira raiſon de cette injure. Le corps d'Ajax fut jetté par les vagues de la mer ſur l'Iſle de Delos (G), où Thetis l'enterra. Quelques Auteurs ont debité qu'il ſe ſauva de la tempête, & qu'il arriva (H) en bonne ſanté chez lui. Les Locriens φ ont eu une ſinguliere veneration pour ſa memoire. Nous dirons dans l'article de Caſſandre comment ils furent obligez d'expier ſon crime. Il avoit tellement aprivoiſé un ſerpent long de 15. pieds *, qu'il s'en faiſoit ſuivre comme d'un chien. Il le faiſoit manger à ſa table.

AJAX, fils de Telamon †, étoit après Achille (A) le plus vaillant Capitaine Grec qui fût au ſiege de Troie. Il y commandoit ‡ les troupes de Salamine, & il y fit pluſieurs beaux exploits que l'on peut lire dans l'Iliade, dans Dictys de Crete, dans Quintus Calaber, & au 13. livre des Metamorphoſes dans la harangue qu'il fit au ſujet de la diſpute touchant les armes d'Achille

β *Pauſanias. l. 10. pag. 347.*

γ *Id. ib. pag. 343.*

δ *Philoſtr. in Heroic.*

φ *Voiez la remarque D de l'article* Achillea, *p. 62.*

* *Philoſtr. in Heroic.*

† *Voiez dans la remarque A de l'article* Telamon, *la genealogie d'Ajax, tant du côté paternel que du maternel.*

‡ *Son pere regnoit dans cette Iſle. Il donna 12. vaiſſeaux à Ajax.* Hom. Il. l. 2.

(a) Καὶ ὁ μὲν ὑφηγεῖτο πάλιν, ἡ ἐχθίστους πᾶς Ἀθήνη Εἰ μὴ ἐγὼ φίλαο ἔπος ἔκφατο, ἡ μέγ' ἀάσθη. Et ſane effugiſſet mortem quantumvis invifus Palladi, niſi impium dictum protuliſſet, & grave facinus patraſſet. *Homer. Odyſſ. l. 4.*

(b) Οὐ γ' ἀέκητι θεῶν φυγὸν μόρον αἶσαν ἔμελλεν. Dixit vel invitis diis fore ut effugeret ingentes fluctus maris. *Id. ib.*

(c) *Quint. Calaber, l. 14. v. 564.*

(d) *Hygin. cap. 116.*

(e) *Virgil. Æneid. l. 1. v. 39.*

(f) Quicquid Otlides commiſerat, omnibus unus Peccavit Danais, omnibus ira nocens. *Sabinus in epiſt. Ulyſſ.*

(g) *Horat. epiſt. 2. l. 1.*

(E) *Plus facile de le perdre que de l'humilier.*] Minerve avoit en quelque maniere joüé de ſon reſte pour le punir; elle avoit excité une tempête furieuſe; il avoit vu perir ſon vaiſſeau; & neanmoins (a) il s'étoit ſauvé ſur un rocher. Alors il avoit chanté le triomphe avec un blaſphême horrible, *Malgré les* (b) *Dieux*, s'écria-t-il, *j'en reſchaperai*. Neptune indigné de cette audace fendit le rocher en deux avec ſon trident, de ſorte que la portion ſur laquelle Ajax étoit aſſis tomba dans la mer. C'eſt ainſi qu'Homere le conte dans le 4. livre de l'Odyſſée. Quintus Calaber particulariſe les choſes avec beaucoup plus d'étenduë; il eſt ſi prolixe, que ce ſeul endroit temoigne qu'il n'étoit pas un grand maître. Quoi qu'il en ſoit, il nous aprend que Minerve non contente des foudres que Jupiter lui mit en main, voulut encore que Neptune lui prêtât tous ſes orages. La tempête fut la plus horrible qu'on ſe puiſſe figurer; Minerve lançoit la foudre à tous momens, elle mit en feu & en pieces le vaiſſeau d'Ajax; ce furieux homme ne laiſſa pas de ſe ſauver au travers des ondes les plus agitées, & de braver tous les Dieux ſur le rocher qu'il gagna.

Φῆ (c) δὴ καὶ μάλα πολλὸς ὀλύμπιος εἰς ὃ ἱκάνοι, ἡ πᾶσιν ἐπικρήνειε θάλασσα Ἐυρυπύλῳ.

Factavit autem, etiamſi cunctis Cœlites in unum convenirent
Irati, & totum ex imo eruerent mare,
Effugiturum ſe.

Il ſalut pour venir à bout de lui l'accabler ſous la chute d'une montagne, comme l'on en avoit uſé autrefois envers Encelade. Seneque dans la Tragedie d'Agamemnon s'accorde à cela; liſez la premiere ſcéne du troiſiéme acte, vous y verrez la deſcription d'une reſiſtance, & d'une fierté pouſſées juſques aux dernieres bornes. Le Feſtin de Pierre ne donne rien qui en aproche. On ne ſouffriroit pas aujourd'hui que les Poëtes portaſſent ſi loin leurs fictions ſur le theatre. Voilà donc un Poëte Latin & deux Poëtes Grecs qui attribuent à Neptune la mort d'Ajax; mais Virgile & (d) Hygin en donnent toute la gloire à Minerve.

- - - (e) Pallasne exurere claſſem
Argivûm, atque ipſos potuit ſubmergere ponto
Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei?
Ipſa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem
Diſjecitque rates, evertitque æquora ventis.
Illum expirantem transfixo pectore flammas
Turbine corripuit, ſcopulogue infixit acuto.

(F) *Comment Minerve tira raiſon de cette injure.*] Voiez la remarque precedente. J'ajoûterai ſeulement ici, que la tempête qu'elle excita fit perir un grand nombre de vaiſſeaux proche des rochers de Capharée, au voiſinage de l'Iſle d'Eubée, qui s'apelle aujourd'hui Negrepont. On ne pourroit ſans une extrême imprudence, & ſans ſupoſer un faux principe, condamner les Poëtes Grecs qui ont fait châtier par cette Déeſſe toute une nation (f) pour le crime d'un particulier, *Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei*. L'objection prouveroit trop, & pourroit être retorquée contre l'hiſtoire de David. Il eſt vrai non ſeulement dans les Ecrivains profanes, mais auſſi dans les Ecrivains ſacrez que

Quidquid (g) *delirant reges plectuntur Achivi.*

(G) *L'Iſle de Delos où Thetis l'enterra.*] Lycophron nous aprend cette particularité (b), depuis que les Interpretes l'ont arrachée du milieu de ſes énigmes. Voiez ce que Canterus & Meurſius ont dit là-deſſus; mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils diſent, car ils ſe trompent ſur le paſſage de Pauſanias qu'ils emploient pour confirmer leurs conjectures. Pauſanias (i) ne parle point du tombeau du fils d'Oilée; il ne parle que de celui d'Ajax fils de Telamon. La critique de Meurſius ſur le Grec de Pauſanias n'eſt point juſte; il voudroit qu'au lieu de lire τὸν Ἴλιον πρὸς τὸ μνῆμα ἀφικέσθαι πυθόμενοι, on lût τὸν Ἴλιον πρὸς τὸ μνῆμα ἀφικόμενοι χαλεπὸν ποιῆσαι. Selon cette correction le Myſien qui parloit à Pauſanias lui auroit dit, que la mer lui avoit rendu mal-aiſée l'aproche de ce tombeau; mais au contraire il racontoit à Pauſanias que la mer avoit été cauſe qu'on y avoit vu la groſſeur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer aiant fait ébouler des terres, avoit rendu cet endroit plus acceſſible, moins eſcarpé, &c.

(H) *Et qu'il arriva en bonne ſanté chez lui.*] Mr. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus *Hiſt. lib. 2.* Μετὰ τὴν Τροίας ἅλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν περὶ τὰς Γυρίας ναυαγήσαντες ἀπώλοντο· οἱ δὲ λοιποὶ σὺν Αἴαντι μόλις εἰς Λοκρίδα διεσώθησαν. C'eſt-à-dire, *Après la priſe de Troie pluſieurs Locriens firent naufrage & periront auprès des* (k) *Gires; le reſte ſe ſauva à peine avec Ajax, & revint dans le pais.* Il y a quelque aparence qu'au lieu de *Timæus Locrus*, il auroit falu citer *Timæus Tauromenita.*

(A) *Etoit après Achille le plus vaillant.*] C'eſt ſur le temoignage de pluſieurs Poëtes que je fais cette reſtriction:

Ἀτρεΐδῃ (l) δ' αὖ μάλ' ἄριστος ἦν Τελαμωνιάδης Αἴας Ὀϊλῆος Ἀχιλλεὺς μοῦνος· (ὁ γὰρ πολὺ φέρτατος ἦεν.)

Virorum verò longè præſtantiſſimus erat Telamonius Ajax
Interea duos Achilles in ædis permanebat (nam is multo fortiſſimus erat.)

Pindare apelle Ajax (m) ἡρώτιστον, Ἀχιλεῖ δεύτερ', μάχᾳ; *ſtrenuiſſimum, excepto Achille in pugna.* Sophocles (n) en dit autant: Horace n'en dit pas moins, (o) *Ajax Heros ab Achille ſecundus.* Plutarque (p) raporte comme une tradition qui ne recevoit point de difficulté, qu'Ajax étoit le plus beau, le plus grand, & le plus vaillant de tous les Grecs après Achille. Cela eſt bâti ſur ces paroles d'Homere:

Αἴαντ' (q) ἰὸς πύρι μὲν εἶδος πυρὶ δ' ἴφθιμα γυῖα Τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα.

Ajacem qui eximius & forma & rebus geſtis fuit
Inter alios Græcos poſt Achillem, in quo nihil deſiderabatur.

Plutarque fonde là-deſſus l'objection qu'il fait à Platon, qui a feint que l'ame d'Ajax ne fut entôllée que la vintiéme. Τί οὖν (ἔφη) ὁ διϊσχυρίζῃ μᾶλλον ὁ Αἴας πάντας ἢ μεγέθει ἢ εὐμορφίᾳ ἀεὶ φάσκων μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα? *Quid* (inquit) *nonne Ajax ſemper ab Achille ſecundus habetur pulchritudine, magnitudine & fortitudine?* Mr. Moreri raporte ce paſſage tout falſifié; voici ſes paroles; *Plutarque remarque en ſes Queſtions de table, pour quelle raiſon Platon ne donne après Achille que la 21. place à l'ame d'Ajax, qui étoit eſtimé le premier en beauté, en force & en courage, & il fait voir que ce Philoſophe ſe jouoit par la difference ſignification des nomb.*

(a) *Ajax nage juſques à un rocher.*

(b) *Lycophron vers. 400.*

(i) *Pauſan. l. 1. p. 34.*

(k) *Rochers de la mer Egée. Voiez les remarques de Philoſtrate.*

(l) *Homer. Iliad. l. 2. v. 275.*

(m) *Pindar. Nem. 7.*

(n) *Sophocl. in Ajace.*

(o) *Horat. Sat. 3. l. 2. v. 193.*

(p) *Plut. Sympoſiac. l. 9. queſt. 5. p. m. 740. A.*

(q) *Homer. Odyſſ. l. 11. p. m. 352. voiez auſſi pag. 346.*

Digitized by Google

chille. Il perdit ſa cauſe, car elles furent adjugées à Ulyſſe ſon competiteur. Il en fut ſi indigné, * qu'il en devint fou. Il ſe rua ſur des troupeaux, & y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuoit ceux qui l'avoient offenſé en lui diſputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avoit tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, & ſe tua. On a dit que ſa fureur (ΑΔ) fit beaucoup de bien aux aſſiegeans. Il fut condamné, ſelon † quelques-uns, non par les ſuffrages des Princes Grecs, mais par la deciſion des Troiens auſquels on avoit demandé lequel leur avoit fait plus de mal, Ajax ou Ulyſſe. Le fondement de cette opinion eſt expreſſément contenu dans l'onziéme livre de l'Odyſſée. Ajax reſſembloit en pluſieurs choſes à Achille; il étoit colere ‡ & mal endurant comme lui, & invulnerable (B) par tout le corps à une partie près. On connoîtroit peu la Mythologie, ſi l'on croioit que les cauſes & les circonſtances de ſa mort n'ont pas été raportées en pluſieurs manieres, dont les (C) unes detruiſent les autres. Un des caracteres d'Ajax étoit (D) l'impieté; ce n'eſt pas qu'il crût que les Dieux n'avoient pas un grand pouvoir; c'eſt qu'il s'imaginoit que les plus lâches pouvant vaincre par leur entremiſe, il n'y avoit point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne vouloit être redevable de la victoire qu'à ſon courage. On a feint ‖ que ſon ame aiant la liberté de choiſir un corps

* *Sophocles in Ajac. Quintus Calaber, lib. 5.*

† *Voiez Euſtathius, & le ſcholiaſte in Odyſſ. lib. 11. Scholiaſt. Ariſtophan. in Equit.*

‡ *Plutarch. Sympoſiac. l. 1. ſub fin. pag. 629. Voiez auſſi Ciceron de Officiis l. 1. c. 31.*

‖ *Plato de republ. l. 10. p. m. 765.*

(a) *Cicero, Tuſcul. lib. 4. fol. 269. A.*

(b) *Pindar. Iſthm. Od. 6. Voiez auſſi Apollodore, l. 3.*

(c) *Les Grecs nommoient l'aigle αἰσῖος.*

(d) *Voiez Suidas in αἰσᾶδέως, le Scholiaſte de Sophocle in Ajacem, celui d'Homere in Il. l. 23. & Tzetzes in Lycophr.*

(e) *Suidas in αἰσᾶδέως.*

(f) *Apud Tzetzen; item Scholiaſtes Homeri in Iliad. l. 23.*

(g) *Scholiaſt. Sophocl. in Ajacem.*

(h) *Dict. Cret. l. 5.*

(i) *Suidas in voce τευκρίδιον.*

(k) *Dares Phrygius, & Scholiaſtes Sophocl. in argum. Ajac.*

(l) *Dares Phryg.*

(m) *Apud Schol. Sophocl. ib.*

(ΑΔ) *Que ſa fureur fit beaucoup de bien aux aſſiegeans.*] On auroit neanmoins grand tort d'en conclure que le vrai courage a beſoin d'un tel ſecours. Les utilitez du vice n'empêchent pas qu'il ne ſoit mauvais. Je vous renvoie à ce beau paſſage de Ciceron. (a) *Non deſiderat fortitudo advocatam vecordiam ſatis eſt inſtructa, parata, armata per ſeſe. Nam iſte modo quidem licet dicere utilem vinolentiam ad fortitudinem, utilem etiam dementiam, quod & inſani & ebrii multa faciunt ſæpe vehementius.*

Semper Ajax fortis, fortiſſimus tamen in furore.

Nam facinus fecit maximum, quum Danais inſultantibus

Summam rem perfecit manus, pralium quum reſtituit inſaniens.

Dicamus igitur utilem inſaniam.

(B) *Invulnerable par tout le corps à une partie près.*] Voici l'origine de cette ſingularité. Hercule (b) voiant Telamon fâché d'être ſans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon qui eût la peau auſſi dure que celle du lion de Nemée, & autant de courage que ce lion. Il vit une aigle après avoir ceſſé de prier, & la prenant pour un bon augure, il promit à Telamon un fils tel qu'il venoit de lui ſouhaiter, & ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cauſe de l'aigle (c) qui avoit fourni le preſage. Il revint voir Telamon après la naiſſance d'Ajax, & (d) ſe faiſant donner cet enfant tout nud il l'enveloppa de la peau de ſon lion de Nemée, d'où il arriva que tout le corps d'Ajax devint invulnerable, excepté la partie qui ſe trouva ſous le trou qui étoit dans cette peau, à l'endroit où Hercule portoit ſon carquois. On n'eſt point d'accord touchant la partie qui ſe trouva ſous ce trou; les uns (e) la mettent ſous l'aiſſelle; d'autres (f) au cou, d'autres (g) au côté, d'autres à la poitrine. Tzetzes ſur Lycophron ſe range à ce dernier ſentiment. Ovide paroit en être au 13. livre des Metamorphoſes.

Dixit, & in pectus tum denique vulnera paſſum,
Sua patuit ferro letalem condidit enſem.

(C) *Dont les unes detruiſent les autres.*] Car il y a des Auteurs qui veulent qu'il ſe ſoit donné la mort, dans la fureur qui le tranſporta après avoir perdu le procés des armes d'Achille; d'autres diſent qu'il n'eut point de demêlé avec Ulyſſe touchant ces armes, mais touchant le Palladium qu'on avoit enlevé de Troie au ſaccagement de la place. Ces deux narrez ſont incompatibles, veu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulyſſe avant la priſe de Troie, & qu'Ajax ſe deſeſpera peu après l'adjudication. Quoi qu'il en ſoit Dictys de Crete (h) raconte qu'Ulyſſe remporta le Palladium ſur Ajax par le jugement des Chefs, & qu'Ajax tranſporté de colere menaça de tuer ceux qui lui avoient fait cette injuſtice, mais que le lendemain il fut trouvé mort dans ſa tente tranſpercé d'un coup d'épée. Ulyſſe ſoupçonné de cet homicide, & voiant les murmures de l'armée, s'embarqua, & mit à la voile le plus promtement qu'il put. Suidas (i) & Cedrenus avouent bien qu'Ajax & Ulyſſe diſputerent le Palladium, mais non pas que les Juges aient prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils diſent qu'on ſe ſepara avant qu'il y eût rien de decidé; & que la nuit ſuivante Ajax fut trouvé roide mort. Il y en a qui veulent que ſon combat avec Paris lui ait été auſſi funeſte qu'à ſon adverſaire; il y reçut (k) une bleſſure dont il mourut, & il y (l) tua Paris. D'autres (m) diſent que les Troiens avertis par un Oracle que le fer ne pouvoit rien ſur ſon corps, & que ſi on vouloit le faire mourir il faloit l'accabler de boue, le firent perir de cette façon.

(D) *Etoit l'impieté.*] Quand il partit pour l'armée (n), ſon pere lui recommanda de joindre toûjours à la force de ſon courage l'aſſiſtance du bon Dieu. Ajax lui repondit, que les poltrons mêmes ſont ſouvent victorieux avec une telle aſſiſtance, mais que pour lui il s'en paſſeroit, & qu'il étoit aſſûré de vaincre ſans cela.

Τίκτου, φησὶ
Βέλτ' ἀρήϊον μὲν, σὺν Θεῷ δ' ἀεὶ κρατεῖν.
Ὁ δ' ὑπερφίαλος κἀφρόνως ἐμυθεῖτο,
Πάτερ, Θεοῖς μὲν καὶ ἄνευ σ' ἕκαστ' ἐμοὶ
Κράτος παλαῖσαι· Ἐγὼ δὲ καὶ δίχα
Καίνων, σὺν ἀνδρῶν τῶν ἐναντίων πλήθει.

Mi fili, inquit, virtute
Velis vincere, ſed auxiliante Deo, ſemper velis vincere.
Ipſe vero ſuperbe ac ſtulte reſpondebat,
Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
Vincere ſolent. Ego vero vel abſque
Auxilio divino, confido me iſtam attracturum eſſe gloriam.

Minerve (o) ſe voulut mêler un jour de lui donner des avis, il lui repondit fierement: *Ne vous mettez point en peine de mon poſte, j'en rendrai bon compte, vous n'avez qu'à garder vos bons offices pour les autres Grecs.* Une (p) autre fois elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée: il ne le voulut point ſouffrir. Il fit même effacer (q) de ſon écu la chouette qu'on y avoit peinte. Il craignit apparemment que cette peinture ne fût priſe pour un acte de devotion envers Minerve, & pour une defiance de ſes propres forces. On ne ſeroit pas équitable ſi l'on n'aprenoit ici aux lecteurs qu'il n'eſt pas ſi indevot dans Homere; car s'il n'y prie (r) pas Jupiter en ſe preparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres faſſent des prieres à ce Dieu, ou tout bas de peur que les Troiens ne l'entendent, ou même tout haut; car, ajoûte-t-il, je ne crains perſonne. Il n'y a pas là dequoi le donner pour un modele de devotion, comme on le fait dans le Commentaire (f) ſur les Emblêmes d'Alciat. Il ne veut pas que les Troiens ſachent qu'on prie Dieu pour le bon ſuccés de ſes armes, cela peut recevoir deux explications; il craignoit peut-être que les Troiens ne priſſent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on ſe defioit de ſa valeur: ou bien il craignoit que les Troiens avertis des vœux que les Grecs feroient pour lui, n'en tiſſent de ſemblables, ou même de plus ardens pour leur Hector. La premiere de ces deux explications lui laiſſe une vanité fort injurieuſe à Dieu; la ſeconde lui laiſſe beaucoup de perſuaſion du pouvoir celeſte. Mais à quoi ſert cela puis qu'il conſent qu'on prie tout haut, qu'il y conſent, dis-je, par la confiance qu'il met en ſa force & en ſon adreſſe; en un mot par la raiſon qu'il ne craint rien, & qu'il ſe ſoucie peu que les Troiens faſſent des contre-prieres, ou qu'ils n'en faſſent pas? Eſt-ce là un exemple de pieté que le Commentateur d'Alciat doive propoſer? Un homme diſoit l'autre jour que les Princes Catholiques font fort mal de laiſſer mettre dans les Gazettes les pelerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prieres de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuſe Campagne, car dès que leur ennemi le ſait, il ordonne les mêmes choſes chez lui, & promet encore plus de largeſſes aux Saints & aux Saintes. On lui repondit que cela montroit la bonne foi de ces Princes: ils ne veulent pas ſurprendre les arrêts du Ciel, ils ne veulent pas comme Ajax ôter à leur adverſe partie la conoiſſance de leurs requêtes, & les moiens de ſe pourvoir contre: ce ſeroit vouloir qu'on prononçât ſans avoir ouï les deux parties.

(n) *Sophocl. in Ajac. p. m. 80. 81. Il y a cet autre paſſage dans la page 51.* Εἰ δὲ τις Θεῶν βλάπτοι, φύγοι' ἂν καὶ χεὶρ ναῶν τὸν ἐκφέρουσαν. Sed cum Deus adverſatur tunc etiam ignavi effugiunt è manibus virorum fortium.

(o) *Ibid. pag. 81.*

(p) *Scholiaſt. Sophocl.*

(q) *Idem.*

(r) *Homer. Iliad. l. 7. v. 194.*

(f) Recte Ajax apud Homerum qui Deos invocat ſeſe ad arma componens; neque enim putat ſibi felicius rei bene gerendæ auſpicium capere poſſe, quam ab invocatione numinis. *Comment. in emblem. 127. Alciati p. m. 547.* C'eſt mal raporter le fait; le paſſage du 17. de l'Iliade v. 645. ne ſert de rien ici.

Digitized by Google

corps pour retourner dans ce monde, prefera celui d'un lion à celui d'un homme: tant elle deteſtoit le genre humain, en ſe ſouvenant de l'injuſtice qu'on lui avoit faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs β quelque choſe de la poſterité qu'il laiſſa, d'où ſortit la famille de Miltiade. Les Poëtes ont donné à Ajax le même éloge que l'Ecriture Sainte donne au Roi Saül à l'égard de la taille γ. Il fut le ſujet de δ pluſieurs pieces de theatre tant en Grec qu'en Latin. Le fameux Comedien Eſope ξ n'aimoit pas à les jouër. Les Grecs * rendirent beaucoup d'honneur à ce brave Capitaine après ſa mort †. Ils lui dreſſerent (E) un ſuperbe monument ſur le promontoire de Rhetée. On a conté quelques (F) avantures miraculeuſes touchant ce tombeau. La faute que Ronſard (G) crut avoir faite touchant Ajax fut corrigée dans une nouvelle édition.

β Dans l'article Teucelle

γ Voiez la remarque F.

δ Auguſte en avoit commencé une. Voiez Suetone. in ejus vita c. 85.

ξ Cicero de offic. l. 1. c. 31.

* Voiez la remarque E.

† Quintus Calaber. l. 5. Dictys Cret. l. 5.

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un temple à Jupiter dans Olbe ville de Cilicie. Le Prêtre de ce Temple étoit Seigneur du païs qu'on apelloit *Trachiotide*. Pluſieurs Tyrans tâcherent d'envahir ce païs-là, & de s'y maintenir, de ſorte qu'il devint un vrai theatre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces Tyrans, il fut apellé le païs de Teucer, & la Prêtriſe. Voilà les noms qu'il avoit du tems de Strabon, qui ajoûte que la plûpart des Pontifes qu'on y avoit vus avoient porté le nom de Teucer, ou celui d'Ajax, & qu'Aba fille de Zenophanes l'un des Tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, ſe rendit maîtreſſe du païs, après que ſon pere l'eut gouverné ſous le titre de Tuteur. Elle fut confirmée dans la poſſeſſion par Marc Antoine & par Cleopatre, auſquels elle avoit fait ſa cour habilement. Après ſa mort le païs revint au pouvoir de ceux qui en devoient être les poſſeſſeurs legitimes ‡. Recueillons de là que le Suplément de Moreri eſt tout (A) plein de fautes dans cet article.

‡ Ex Strab. l. 14. p. m. 462.

AJAX, Eccleſiaſtique recommandable par ſa pieté & par ſes bonnes mœurs ſous l'empire de Theodoſe. Il avoit un frere nommé Zenon, qui étoit de la même ſageſſe que lui. Ils la firent éclater d'abord non pas dans la ſolitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attacherent à la vie monaſtique. Ils reçurent ſouvent de rudes coups, à cauſe qu'ils ſoutenoient courageuſement la foi orthodoxe contre les Paiens. Ajax avoit épouſé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la conut que trois fois, d'où ſortirent trois garçons: après quoi il ſe ſepara d'elle par raport au commerce conjugal, & gouverna ſagement l'Egliſe de *Botolium*. Il éleva deux de ſes fils à l'étude des choſes divines & au celibat, & maria le troiſiéme ‡.

‡ Sozomene l. 7. c. 28.

AIGUIL-

(a) Diodor. Sicul. l. 17.

(b) Dans la remarque K de l'article Achille.

(c) Horat. Satir. 3. l. 2.

(d) Philoſtr. in Heroic.

(e) Pauſan. lib. 1. p. 5. voiez Plut. Sympoſ. l. 1. quæſt. 10. p. 628. Herodote l. 5. c. 66.

(f) Pauſan. ib. pag. 33.

(g) Id. ib.

(h) Herodot. l. 8. c. 64.

(i) Id. ib. c. 121.

(k) Apud Photium p. 484.

(l) Pauſ. lib. 1. pag. 34.

(m) Anthol. lib. 1. c. 22. init.

(n) C'eſt le 28.

(o) Pauſan. ubi ſupra.

(E) *Lui dreſſerent un ſuperbe monument ſur le promontoire de Rhetée.*] Ce fut un de (a) ceux qu'Alexandre voulut voir & honorer. Nous diſons ailleurs (b) qu'on a tort d'accuſer Pline d'avoir ignoré la vraie ſituation de ce tombeau. Mais s'il eſt vrai que les Grecs aient érigé ce monument, que veut dire Horace quand il cenſure Agamemnon d'avoir laiſſé Ajax ſans ſepulture?

Cur (c) Ajax heros ab Achille ſecundus
Putreſcit, toties ſervatis clarus Achivis,
Gaudeat ut populus Priami, Priamuſque inhumato,
Per quem tot juvenes patrio carnere ſepulcro?

Je repons que ce Poëte ne fait qu'emploier un des incidens de la Tragedie d'Ajax; c'eſt celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne vouloit pas conſentir qu'Ajax joüit des honneurs de la ſepulture. Il ceda enfin aux fortes inſtances de Teucer. Remarquez qu'il y a des Auteurs qui diſent que l'on ne brûla point le corps d'Ajax, & qu'il y en a qui diſent que l'on le brûla. Dictys de Crete & Quintus Calaber ſont de ce dernier parti; Philoſtrate eſt du premier. Il dit (d) que Calchas declara que la Religion ne ſouffroit pas que l'on brûlât ceux qui ſe tuoient eux-mêmes. Voiez dans le même Philoſtrate comment les Atheniens ſe diſtinguerent à honorer ce Heros. Pauſanias (e) nous aprend que l'une de leurs tribus portoit le nom d'Ajax, & que les (f) honneurs qu'ils decernerent tant à lui qu'à Euryſaces ſon fils ſubſiſtoient encore. Ceux (g) de Salamine avoient bâti un temple à Ajax. Toute la nation Greque (h) l'invoqua quelque tems avant la bataille de Salamine, & lui conſacra (i) enſuite, comme une partie des premices deſtinées aux Dieux, l'un des vaiſſeaux qu'on prit ſur les Perſes dans cette memorable journée.

(F) *Quelques avantures miraculeuſes touchant ce tombeau.*] Ulyſſe aiant fait naufrage ſur les côtes de Sicile, perdit entre autres choſes les armes d'Achille. Le bouclier ſortit enſuite de deſſous les ondes auprès du ſepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais le lendemain il fut frapé de la foudre. Voilà ce que Ptolomée fils d'Hepheſtion raporte (k). Pauſanias (l) dit en general que la tempête porta ſur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille après le naufrage d'Ulyſſe. La matiere étoit trop belle, & trop feconde en moralitez pour n'être pas empaumée par les Poëtes. Voiez dans l'Anthologie (m) ce que les Grecs ont chanté ſur ce ſujet. Alciat en a tiré (n) l'un de ſes emblémes. Quant aux prodiges, ou aux merveilles qui firent parler d'Ajax après ſa mort, voiez Pauſanias à la page trente-quatriéme du premier livre. Ne finiſſons point cette remarque ſans dire, (o) que les vagues aiant entrouvert le tombeau d'Ajax on fut curieux d'y regarder, & l'on remarqua qu'un os du genou étoit auſſi grand qu'un de ces diſques ou palets dont on ſe ſervoit dans les jeux de prix (p). L'homme qui le racontoit à Pauſanias vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere la lui donne tout-à-fait avantageuſe.

Αἴας (q) ἥως τε μέγας τε
Ἕξοχ' Ἀχαιῶν κεφαλήν τε ὤμους τε.
Vir latuſque magnuſque,
Proceriſſimus Argivorum tum capite tum latis humeris.

(G) *La faute que Ronſard crut avoir faite.*] Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troie: mais il l'en ôta dans la deuxiéme édition de ſa Franciade, aiant été averti par Florent Chretien (r) qu'Ajax ſe tua avant la priſe de cette ville. Aparemment il ne ſavoit pas que, ſelon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le ſaccagement de Troie; car s'il l'avoit ſu, il auroit dit à Florent Chretien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide & quelques autres ont raconté; mais qu'il ſavoit auſſi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé ſe conformer à Dictys de Crete qu'à Homere; & ainſi il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'eſt un aveu très-mal-plaiſant à un Poëte, & même aux autres Auteurs.

(A) *Eſt tout plein de fautes.*] Après l'avoir bien meſuré je trouve que le meilleur moien d'être court, c'eſt de raporter tout entier l'article du Suplément: le voici. *Ajax fils de Teucer, Roi de Salamine en l'Ile de Cypre, ayant ſuccedé à ſon pere conſacra un temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il ſe maintint dans la poſſeſſion de ce Royaume contre pluſieurs Princes qui s'en voulurent rendre maîtres, & le laiſſa à ſes deſcendans qui porterent preſque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l. 14.* Je remarque contre cela, 1. Qu'il n'y a point de lecteur qui ne ſoit tenté de croire en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus étoit dans l'Ile de Cypre. 2. Qu'il n'eſt point vrai que Strabon diſe qu'Ajax ſucceda à ſon pere au Roiaume de Salamine. L'infatigable Meurſius qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont regné dans l'Ile de Cypre, n'a (f) trouvé pas un ſeul Ajax. 3. Qu'il n'eſt point vrai que pluſieurs Princes aient tâché d'ôter à Ajax le Roiaume de Salamine. Leurs attentats regardoient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'Egliſe de Jupiter Olbien dans la Cilicie, & Strabon ne dit pas qu'on ait tâché d'en depouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été poſſeſſeur. On peut bien bâtir un temple ſans en être le Pontife, & ſans joüir des biens qu'on lui attribuë. 4. Que ſupoſé qu'Ajax eût été tout à la fois Prince & Prêtre de la Trachiotide, il ſeroit faux qu'il en eût conſerve la poſſeſſion, & qu'il l'eût laiſſée à ſes deſcendans; il eſt clair par la narration de Strabon, que la ſuite des ſucceſſions legitimes fut interrompuë quelquefois.

(p) Voiez dans la remarque G de l'article precedent quelques fautes concernant ce paſſage de Pauſanias.

(q) Homer. Il. l. 3. v. 226.

(r) Voiez les notes de Florent Chretien ſur le Philoctete de Sophocle.

(f) Voiez ſon Traité de Cypro l. 2. c. 7. & ſeq.

Digitized by Google

AIGUILLON, petite ville de Guienne ſur le confluent du Lot & de la Garonne, à quatre lieuës au deſſous (A) d'Agen, fut érigé en Duché-Pairie pour le Duc de Maienne l'an 1599. Les lettres en furent verifiées au Parlement l'année β ſuivante; mais la poſterité de ce Duc aiant manqué, on renouvela l'érection ſous le regne de Louïs XIII. l'an 1638. par lettres qui furent verifiées la même année γ. Le Cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la Dame de Combalet ſa niece, qui a été depuis ſi conuë ſous le nom de DUCHESSE D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en δ ſon lieu. Elle a laiſſé par ſon teſtament cette Duché à Marie Magdeleine Tereſe de Vignerod ſa niece, ſœur du Duc de Richelieu *a*. Rien n'eſt plus ſingulier (B) dans l'Hiſtoire que la reſiſtance faite par la ville d'Aiguillon en 1346. au Duc de Normandie, qui depuis fut le Roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela, & nos guerriers ne ſauroient aſſez admirer que l'art militaire fût alors ſi miſerable en comparaiſon de ce qu'il eſt à preſent. Si le Duc de Normandie fils aîné du Roi de France avoit emporté Aiguillon après quatorze mois de ſiege, il ſe ſeroit rendu digne d'un grand triomphe; & aujourd'hui une ville comme étoit alors celle-là ne feroit preſque point d'honneur à un Colonel qui l'emporteroit d'emblée. Les Romains faiſoient à-peu-près cette reflexion, lors qu'ils (C) comparoient les premieres guerres de leur ville avec les conquêtes qu'ils firent long tems après. Mezerai ξ s'embarraſſe beaucoup à l'affaire dont je parle. Aiguillon n'eut pas entierement contre les Anglois le même avantage que contre le Duc de Normandie; car lors qu'ils l'aſſiegerent en 1430. * ils ne prirent point le chateau: ils prirent ſeulement la ville & ils la pillerent.

AILLI † (PIERRE D') Evêque de † Cambrai & Cardinal, nâquit à Compiegne (A) en Picardie l'an 1350. Sa famille étoit fort obſcure; quelques-uns ‡ diſent qu'il fut ſous-portier du College de Navarre; mais ils ſe trompent. Il n'entra dans ce College qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu Bourſier parmi les Etudians en Theologie. Il étoit alors Procureur de la nation de France dans l'Univerſité de Paris, & capable de s'ériger en bon Auteur, comme il le temoigna par des Traitez (B) de Logique ſelon les hypotheſes des Nominaux, & par des Traitez ſur la nature de l'ame, & ſur celle des meteores. Il fit paroître tant de penetration & de netteté dans ces Ouvrages, qu'il jetta par là les fondemens de cette haute reputation où il s'eſt vu élevé. Il ne reüſſit pas moins dans l'explication de Pierre Lombard en l'année 1375. Cette heureuſe aplication à la ſcience de l'Ecole, ne l'empêcha pas de devenir bon Predicateur. Il

β *Le 2. de Mars.*

γ *Le 19. de Mai.*

δ *Dans l'article* Vignerod (Marie de)

a Voiez l'etat de la France t. 2. p. 88. & 89. edit. de 1680.

ξ *Voiez la remarque B.*

* *Darnals Antiquit. d'Agen, p. 100.*

† *En Latin* Petrus de Alliaco, *ou* ab Alliaco, *ou* ab Alyaco, *ou* Alliacenſis, *ou* Alliacus, *ou* Ailliacus, *&c.*

‡ *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 548. & de ſcient. Mathem. p. 182. 228. l'en fait Archevêque. Thevet avoit fait la même faute.*

(A) *Au deſſous d'Agen.*] Si j'avois voulu marquer au milieu de quelles villes celle d'Aiguillon eſt ſituée, je n'aurois pas pris Agen & Nerac, comme a fait Mr. Moreri, car ce ſont trois lieux qui font un triangle; mais j'aurois pris Agen & Tonneins, l'une au deſſus, & l'autre au deſſous d'Aiguillon ſur la Garonne. La faute que je reprens ici eſt d'autant plus conſiderable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclût que Nerac eſt ſur la même riviere.

(B) *N'eſt plus ſingulier . . . . . que la reſiſtance.*] Papyre Maſſon dit que ce ſiege dura 14. mois. *Aciliorum* (a) *urbem irrita Joannis, poſtea Regis Francorum, & tunc Ducis Normannia quatuordecim menſium obſidione memorabilem* (b). La nombreuſe armée du Duc de Normandie n'eſt pas moins à conſiderer que la durée du ſiege. Ce Duc s'étoit rendu (c) *à Toulouſe au commencement de Janvier avec cent mille hommes portans armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême, d'où elle ſe rabatit ſur Tonneins, & de là vint aſſieger Aiguillon, ... bien muni & bien fortifié pour ce tems-là.* Les manieres de l'attaque ſont une troiſieme circonſtance à conſiderer. (d) *Dans tout ce ſiecle* (e) *on ne voit point de ſiege plus memorable ſoit pour les attaques, ſoit pour les deffenſes. On y donna trois aſſauts par jour une ſemaine durant; après on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau.* Voici une citation qui embraſſe les deux paſſages de Mezerai. Je la tire de Catel. (f) *Froiſſard au chap. cent vingt-uniéſme du premier volume eſcrit, comme lors que le Duc de Normandie avec cent mille François aſſiegea la ville d'Aiguillon tenuë par les Anglois, il envoya querir à Toloſe huit des plus grands engins qui eſtoient dans la dite ville, & lors qu'on vouluſt aſſaillir ceux d'Aiguillon, il fut arreſté par les Seigneurs François que ceux de Toloſe, Carcaſſonne & Beaucaire aſſaillirent du matin juſques à midi, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois quand les autres ſeroient retirez juſques à Veſpres.* Que Mezerai ne faſſe durer qu'une ſemaine les trois aſſauts par jour, eſt une choſe qui ne repond point à l'attente où il avoit mis ſon lecteur; car qu'eſt-ce qu'une ſemaine en 14. mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juſte idée qu'il devoit donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui le Duc de Normandie arrive à Toulouſe au mois de Janvier 1346. il emploie trois mois à prendre quelques bicoques, enſuite il prend Angoulême, & puis retourne vers la Garonne, prend Tonneins, aſſiege Aiguillon, & en leve le ſiege à cauſe de la bataille de Creci. Cette bataille ſe donna le 26. d'Août 1346. Non ſeulement il eſt impoſſible ſelon cette narration de Mezerai que le ſiege d'Aiguillon ait duré 14. mois, mais auſſi que veu la coutume de ces tems-là ce ſiege ait été fort long: & c'eſt parler impropremement que de dire que le Duc de Normandie *y etoit opiniâtré* (g). Il faloit mettre à l'an 1345. l'arrivée de ce Prince à Toulouſe.

(a) *Bandrand la nomme* Aguillionum.

(b) *Papyr. Maſſo Deſcript. flum. Gallæ.*

(c) *Mezerai. Abreg. Chron. ad annum 1346. t. 3. p. 24. edit. de Holl. 1673.*

(d) *Id. ib.*

(e) *C'étoit le XIV.*

(f) *Catel, Memoires pour l'Hiſtoire du Languedoc pag. 563.*

(C) *Lors qu'ils comparoient les premieres conquêtes de leur ville.*] Voiez Florus & ſon ſtyle plein d'exclamations. (h) *Sora* (*quis credat!*) *& Algidum terrori fuerunt: Satricum atque Cornuculum provincia. De Veiulis & Bovillis, pudet, ſed triumphavimus. Tibur nunc ſuburbanum & aſtiva Præneſte delicia, nuncupatis in Capitolio votis petebantur. Idem tunc Faſula, quod Carra nuper; idem nemus Aricinum, quod Hercynius ſaltus: Fregellæ, quod Gabiacum: Tiberis quod Euphrates. Coriolus quoque* (*pro pudor*) *victus, adeo gloria fuit, ut captum oppidum Cajus Marcius Coriolanus quaſi Numantiam aut Africam nomen induerit.* Mais quelque honte qu'il y eût pour les François à n'avoir pu prendre Aiguillon avec tant de gens commandez par le fils aîné de leur Roi, ce fut une grande gloire pour les Anglois d'avoir defendu ſi long tems ce poſte.

(g) *Mezerai ib.*

(h) *Florus au chapitre 11. du 1. livre.*

(A) *Naquit à Compiegne en Picardie.*] Cela paroît par les (i) Regiſtres publics de l'Egliſe de Cambrai; on peut donc mettre dans la liſte des menſonges de Thevet, ce qu'il dit touchant la patrie de Pierre d'Ailli. *Il fut natif d'Allemagne*, dit-il (k), *en un village fort obſcur dit Ailly, dont auſſi pour la vilité de ſes parens il a tiré ſa denomination. Il fut ſi pauvre que pour avoir moyen de vacquer à l'eſtude des lettres, il fut contraint de ſervir de ſous-Portier au College de Navarre.* Volaterran (l) avoit déjà publié que Pierre d'Ailli étoit Allemand.

(B) *Par des Traitez de Logique.*] Il l'entendoit parfaitement, & c'eſt à cela qu'il fut redevable de la force & de l'adreſſe avec quoi il ſoutenoit ſes opinions, & renverſoit celles d'autrui. Le celebre Weſſelus de Groningue en parle de cette maniere. (m) *Quis unquam ad illum apicem Theologiæ quo Petrus de Alliaco conſcendit abſque definitionibus, diviſionibus, argumentationibus, infantiis logicalibus pervenire? In diſputationibus dico ubi diſcuſſione diſerta opus eſt. Quomodo Petrus Joannem de Monteſono in Rota* (n) *de errore quatuordecim illarum concluſionum concuſſiſſet, niſi diſtinctione multiplici, aut elenchi ignorantia antecedente vel conſequente delapſum docuiſſet? Opus igitur Theologis Logicam inferre.* Et Gerſon iſte *quo tandem tantus ipſe Theologus niſi per accuratiſſimam illam ſuam Magiſtri Petri Logicam evaſit?* Sans doute la Dialectique contribua puiſſamment à cet éloge de Pierre d'Ailli: (o) *Aquila Francia atque aberrantium à veritate malleus indefeſſus.*

(i) *Apud Lamnium Hiſt. Colleg. Navarr. p. 137.*

(k) *Thevet ubi infra p. 86.*

(l) *Voiez Geſner, Bibl. fol. 543. verſo.*

(m) *Weſſelus de poteſtate Papæ c. 9. apud Lamnium ib. p. 469.*

(n) *Mr. de Lamni croit que* Rota *do errore, &c. étoit le titre d'un livre fait par Pierre d'Ailli; mais j'aimerois mieux entendre par* Rota *le lieu où le Pape entendit les diſputans.*

(o) *Lamnius ubi ſupr. pag. 134-476.*

Digitized by Google

Il obtint le Doctorat en 1380. & un Canonicat à Noion. Il fut rapellé à Paris quatre ans après, pour y exercer la charge de grand Maître du College de Navarre. Il y eut une infinité de diſciples, & entre autres Jean Gerſon, & Nicolas de Clemangis. Il plaida avec tant de force en 1387. devant le β Pape, contre un Jacobin γ apellant de la ſentence que la Faculté de Theologie de Paris avoit prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette ſentence. Il fit auſſi un Traité contre ce même Jacobin. Cela le mit dans une telle reputation, qu'en 1389. il fut fait Confeſſeur & Aumônier (BΔ) de Charles VI. & Chancelier de l'Univerſité. Cinq ans après on lui conſera la premiere dignité de la Sainte Chapelle de Paris; c'eſt celle de Threſorier. Tant de differens emplois n'empêcherent pas qu'il ne s'apliquât fortement à chercher les moiens les plus efficaces de faire ceſſer le ſchiſme qui diviſoit l'Egliſe Romaine. Il alla trouver de la part du Roi l'Antipape Benoît XIII. en 1394. & il lui rendit un temoignage ſi avantageux à ſon retour, qu'il fut reſolu au Conſeil du Roi de le reconoître pour le Pape legitime. Il obtint l'Evêché δ du Puy-en-Vellai ſur la fin de l'année 1395. & celui de Cambrai au commencement de l'année ſuivante. Il fut fort conſideré de Boniface IX. & il ſe ſervit de cette faveur pour faire établir un Theologal dans toutes les Egliſes Epiſcopales du Royaume. Il prêcha à Genes l'an 1405. ſur le myſtere de la Trinité devant le Pape Benoît XIII. & perſuada à ce Pape de faire celebrer à toute l'Egliſe la fête de la Trinité. Il fit admirer ſon érudition & ſa prudence dans le Concile de Piſe l'an 1409. Il avoit ſoutenu à Paris dans toutes les aſſemblées, où l'on avoit deliberé ſur les remedes du ſchiſme, que la ſeule voie de l'éteindre étoit la convocation d'un Concile general. Deux ans après il fut promu au * Cardinalat; il alla en Allemagne l'an 1414. en qualité de Legat du Pape. Il preſida à la 3. Seſſion du Concile de Conſtance; il compoſa trois Ecrits pendant la tenuë de ce Concile, l'un *de emendanda Eccleſia*; un autre *de duodecim honoribus beati Joſephi*; un autre *de modo & forma eligendi Papæ*, & perſonne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande Aſſemblée qui dura trois ans. Il mourut (C) l'an 1425. & fut enterré dans ſa Cathedrale de Cambrai. Il fit de (D) grans biens au College de Navarre, & deſtina de grandes ſommes par ſon teſtament aux ſervices que l'on feroit en pluſieurs Egliſes pour le repos de ſon ame †. Mr. de Launoi dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache ‡ ſur un beau corps, la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puiſſance eccleſiaſtique. Il veut que l'on impute cela au malheur du tems; mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce Docteur, je veux dire ſon (E) entêtement pour l'Aſtrologie judiciaire. Au reſte nôtre Pierre d'Ailli qui ſoumettoit à la puiſſance eccleſiaſtique les ſceptres & les

β C'eſt l'Antipape Clement VII. qui ſiegeoit à Avignon.

γ C'étoit un Aragonois nommé Jean de Montſon, qui nioit la conception immaculée de la Vierge.

δ Selon Moreri ce fut l'Evêché de Belley, mais il ſe trompe.

* Moreri dit que ce fut à Piſe; il ſe trompe.

† Tiré de l'Hiſtoire Latine du College de Navarre faite par Mr. de Launoi, pag. 467. & ſuiv.

‡ Dicitur hujusmodi dandæ injuriæ temporis, ſunt nævus in candidiſſimo pectore. Launoi. ib. pag. 480.

(1) *Claudius Robertus in Gallia Chriſtiana fol. 68.*

(b) *Voiez le P. Labbe, de Scriptor. Eccleſ. t. 2. p. 379.*

(c) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 548. Bellarmin de Script. Eccleſ. met la même année, mais ſans marquer aucune ville.*

(d) Anno poſtquam vaſtatum eſt à Burgundionibus quinto. *Or pag. 326. il met ce ravage ſous l'an 1418.*

(e) *Apud Launoium, pag. 137.*

(f) *Laun. ibid. pag. 134. 475.*

(g) *Id. ib. p. 475.*

(h) *Ib. p. 134. 135.*

(i) *Miraus in Auctario c. 454. pag. 265.*

(k) *Voiez la remarque H. à la fin.*

(BΔ) *Aumônier de Charles VI.*] Voiez du Peyrat à la page 345. des Antiquitez de la Chapelle du Roi. Il y obſerve que Pierre d'Ailli *n'a jamais porté la qualité de grand Aumoſnier de France, ny de grand Aumoſnier du Roy, leſquelles eſtoient encores incognuës, & n'ont commencé à paroiſtre que ſous les regnes de Charles VIII. & de François I. quoi que die l'Autheur de* (1) *la Gaule Chreſtienne, en quoi s'eſt trompé de meſme le Continuateur des Annales de Baronius.*

(C) *Il mourut l'an 1425.*] C'eſt une choſe étrange qu'un homme de ce rang & de cette diſtinction ſoit mort, ſans qu'on ſache au vrai ni où, ni en quelle année. Les uns diſent qu'il mourut en Allemagne l'an 1416. Les autres qu'il mourut à Avignon le 8. d'Août 1425. étant (b) Legat du Pape en France. D'autres (c) diſent bien qu'il mourut à Avignon, mais ils mettent ſa mort à l'année 1426. Mr. de Launoi ſe contente de la marquer à l'année 1425. dans la page 479. de ſon livre, mais dans la page 129. il avoit dit que Pierre d'Ailli étoit mort Legat du Saint Siege en Allemagne (d) l'an 1423. Les Regitres de l'Egliſe de Cambrai (e) portent qu'il mourut le 9. d'Octobre 1425. étant Legat du Saint Siege dans la baſſe Allemagne, & qu'au mois de Juillet ſuivant on porta ſon corps à Cambrai, où on l'enterra derriere le grand autel. La difference de 1416. & de 1426. eſt venuë d'une faute d'impreſſion; le chiffre 1. mis par mégarde au lieu du chiffre 2. a fondé deux ſentimens.

(D) *Il fit de grans biens au College de Navarre.*] Il en a été apellé le ſecond (f) fondateur. C'eſt lui qui y fit bâtir la maiſon des Theologiens, mais ce n'eſt point lui qui y fit bâtir la Bibliotheque. Mr. de Sponde qui l'aſſure s'eſt trompé, c'eſt l'ouvrage de Charles VIII. (g) *Spondanus in annalibus Eccleſiaſticis prodidit ab eo extructam eſſe bibliothecam. Sed aberrat; id eſt opus Caroli octavi Regis, cujus & nomen parietibus in Bibliotheca vitro cernitur depingitur, & ſtatua in occidentali turbinati parietis cono erecta conſpicitur.* Il eſt bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laiſſoit à ce College (h) ſervît à acheter des livres, & qu'il donna ſouvent des livres. Je ne ſai point s'il donna ſa propre bibliotheque, comme Aubert le Mire l'a debité. *Alliacus*, dit-il (i), *anno 1425. Avenione moriens bibliothecam ſuam legavit Navarreo Pariſiis Collegio quam ibi magna cum voluptate aliquando vidimus.* Je n'ai point vu que Mr. de Launoi le diſe; ſon ſilence ſeul ſeroit capable de refuter l'Ecrivain Flamand.

(E) *Son entêtement (k) pour l'Aſtrologie judiciaire.*] Bellarmin n'a point oublié cette tache. *Unum eſt*, dit-il, (l) *in quo reprehenditur hic auctor, quod videlicet ſuſpiſſe videatur Chriſti nativitatem præſciri potuiſſe ex genethliacis obſervationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem ſtellæ quæ apparuit Magis.* D'autres (m) obſervent que Pierre d'Ailli dans ſon livre *de concordia Hiſtoriæ & Aſtrologiæ divinatricis*, a ſoutenu que le deluge de Noé, la naiſſance de JESUS-CHRIST, & tels autres miracles, & tous les prodiges ont pu être devinez & predits par l'Aſtrologie; & qu'il (n) *a rapporté les naiſſances, changemens & ruines des Republiques & des Religions aux conjonctions des hautes Planetes.* Bodin ajoûte que *Jean Pic Prince de la Mirande prend les hypotheſes* de Pierre (o) d'Arliac *pour certaines, ſans autrement s'enquerir plus avant de la verité, combien que ce 36. grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis 115. ans après la creation du monde juſques à l'an de Jeſus-Chriſt 1385. il ne s'en trouve pas ſix veritables.* Ce paſſage de Bodin a été ainſi changé dans l'edition Latine, *Mirum in hoc viſum eſt quamobrem J. Picus Mirandulæ princeps illius hominis errores ſane pudendos in cæleſti non orbium doctrina pro certis & compertis demonſtrationibus habuerit; cum enim poſt orbem conditum anno centeſimo decimo quinto uſque ad annum Chriſti 1385. triginta ſex Jovis & Saturni concurſus tradiderit, vix tamen ullus eo quo decuit loco ac tempore deſcribitur.* Le même Bodin attaque ces hypotheſes par le fondement: *Le Cardinal d'Arliac*, dit-il (p), *prend ſa racine aux grandes conjonctions au tems de la creation du monde, ſuppoſant à ſon compte qu'il y a 7158. ans ſuivant l'erreur d'Alphons qui eſt reprouvé de tous les Hebrieux, & maintenant d'un commun conſentement de toutes les Egliſes . . . . Et par ainſi c'eſt un erreur inſupportable de ſuppoſer la grande conjonction des trois hautes planetes l'an de la creation 320. & poſer qu'il y ait à preſent 7118. ans, c'eſt-à-dire douze cens ans devant que le monde fuſt creé.* Cette maniere de combatre Pierre d'Ailli ne ſauroit être decifive preſentement, veu le poids des hommes doctes qui preferent le calcul de la Bible Greque touchant la durée du monde au calcul du texte Hebreu. Voſſius (q) a plus de raiſon de l'inſulter ſur la naiſſance de l'heréſie d'Arius, que ſur la durée du monde. Voici les paroles de Voſſius; on y voit que nôtre Aſtrologue a mis le commencement de cette heréſie ſept cens ans après J. CHRIST, ce qui eſt une très-groſſe ignorance. *Valde etiam fatile eſt fundamentum quod artifex iſti ponit. Ait ab initio mundi uſque ad diluvium fluxiſſe* (r) *annos 2042. à diluvio ad natalem Chriſti 3102. His ita conſtitutis, totus eſt in eo ut oſtendat quando cæperit mirandum aliquid contigit in terris etiam illuſtrem*

(l) *Bellarm. ubi ſupra, il nous renvoie à Sixte de Sienne l. 5. Bibl. ſanct. à annot. 15. & 81. & l. 6. annot. 10.*

(m) *Voſſius de ſcient. Mathem. pag. 215.*

(n) *Bodin l. 4. de la republique, pag. 548. de la 1. édition.*

(o) *C'eſt ainſi qu'il le nomme.*

(p) *Id. ib. p. 549.*

(q) *Voſſius ubi ſupra.*

(r) *Voſſius a voulu dire 2242.*

les couronnes, qui travailloit à la multiplication des fêtes, qui fonda un ſi grand nombre de Meſſes pour le repos de ſon ame, qui condamna Jean (F) Hus au ſuplice, ne laiſſe pas de paroître dans le (G) catalogue des temoins de la verité, comme un precurſeur de Luther & de Calvin. Les Carteſiens le mettent auſſi au (GΔ) nombre de leurs precurſeurs dans la queſtion des accidens. Il avoit été chaſſé de ſon Egliſe Epiſcopale, ſi nous en croions Eraſme *, qui ajoûte que cet exil lui procura le chapeau de Cardinal. Il compoſa (H) beaucoup de livres dont quelques-

* Petrum Aliacenſem Cameracenſis civitatis Epiſcopum ejecit, Roma ex exule fecit Cardinalem. *Eraſm. de ratione conſcrib. epiſtolarum, epiſt. conſolat.*

(a) *Voſſius dans ſon hypotheſe a du trouver ici une erreur de plus de ſix cens ans.*

(b) *Thevet, Hiſtoire des hommes illuſtr. t. 7. pag. 89. edit. in 12.*

(c) *Il auroit parlé que de la reünion de tous les paralléles de Ptolomée à douze.*

(d) *Launoi, ubi ſupra pag. 474. ex Huſſita cujuſdam relatione apud Bzovium ad ann. 1415. n. 47.*

(e) *Thevet ubi ſupra pag. 88.*

(f) *Voiez ce que du Pleſſis Mornai cite de Froiſſard ſur cette matiere dans ſon Myſtere d'iniquité, pag. 486. & ſuiv. edit. in fol. 1611.*

(g) *Voiez la Diſſertation de Mr. Allix à la tête de la* Determinatio Fr. Joannis Pariſienſis, *imprimée à Londres 1686. pag. 71. 72.*

ſirem aliquam ſtellarum conjunctionem apparuiſſe in cœlis. Atqui falſiſſimum eſt quod ſibi fingit de anno vel diluvii vel natalis Domini : nec levis eſt error ſed craſſiſſimus; in priori quidem numero annorum pene ſexcentorum, in altero autem (a) paulo pauciorum. Quid mirum? omnino Cameracenſis fuit Chronologiæ imperitiſſimus, ut vel arguit quod Arrianam hæreſim cœpiſſe dicat anno Chriſti ſeptingenteſimo, quam veriſimilius tum pene exſtinctam dociſſet. Oriatur vero conſtans ferè initio ſeculi quarti. Si Thevet eût écrit avec jugement, auroit-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? „ (b) Je „ deſirerois que tous ceux qui ſe mettent d'aſtrologiſer daignaſſent un peu mettre le nez avant dans „ les livres: ils n'y perdroient leurs peines, car outre „ les ſingulieres obſervations que je viens de (c) ramentevoir, ils y trouveroient la ſentence minutée „ à l'encontre de ceux qui ſous le nom de la vraye „ Aſtrologie prenant plaiſir de s'embeguiner du faux „ maſque d'Aſtrologie, introduiſans une idolatrie des „ aſtres du tout abominable. „ Cette pretenduë idolatrie n'étoit pas plus à craindre au tems de Thevet, que le culte religieux de la terre, de ſorte que ſi les livres de Pierre d'Ailli n'étoient bons qu'à convertir cette ſorte d'idolâtres, on n'avoit preſque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils étoient propres à entretenir le credit de l'Aſtrologie, par les vertus que cet Auteur attribuë aux conjonctions des Planetes, choſes dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture étoit infiniment plus prejudiciable que profitable.

(F) *Qui condamna Jean Hus au ſuplice.*] Ce ne fut point ſans l'exhorter à ſe ſoumettre, & ſans lui declarer que c'étoit le meilleur parti à prendre. *Examinatis dictis teſtium, & recitatis articulis erroneis in Petrum confeſſu, Cardinalis Cameracenſis judex cauſæ deputatus à Concilio, dixit ad Joannem Huſſ. En via data propoſita ſunt tibi ut ex his eligas unam; aut te offeras omnino totum in poteſtatem & gratiam Concilii, ejuſque decretis ſuper hac re acquieſcas; ita namque fiet ut Concilium ob honorem domini noſtri Regis Romanorum nunc præſentis, ac fratris ejus Bohemiæ Regis clementer actorum ſit rerum; aut ſi ex dictis articulis quoddam tenere ac defendere intendas, & diſſidere aliam audientiam, concedetur tibi quidem; ſed tunc ſcias hic eſſe magnos & illuminatos viros qui fortiſſimis habent adverſus articulos tuos fundamentis, & verendum eſt ne inde gravioribus involvaris erroribus. Id conſulendo dixerim tibi, non ut judex.* Mr. de Launoi aiant raporté (d) cela ajoûte, que cet Heretique aima mieux ſoutenir opiniatrément ſes opinions, & être brûlé, que ſuivre le conſeil ſalutaire du Cardinal d'Ailli. *Verum litigioſus homo dogmata ſua nimis pertinaciter propugnare maluit & combuſti, quam uſque adeo ſalubre Cardinalis Alliaci conſilium ſequi.*

(G) *De paroître dans le catalogue des temoins de la verité.*] „ (e) Par la determination du Concile de „ l'Egliſe Françoiſe il fut delegué, pour denoncer aux „ deux Papes qui s'entrequerelloient pour la Papau„ té, qu'ils ſe demiſſent du Siege papal. Pour reſpon„ ſe lui fut dit que les Papes de Rome ſont exempts „ de toute taſche de ſchiſme, mais que c'eſtoient „ les Prelats François qui de gayeté de cœur ſchiſma„ tiſoient. Pour cette occation il fut depuis renvoyé „ ſuivant l'avis du Concile tenu à Paris avec le Sieur „ Jean Maingre, Marechal de Boucicaud, lequel par „ apres eſtrilla bien l'Antipape à Avignon, comme „ auſſi le Cardinal d'Ailli lui lava la tête du long & du „ large (f). Et c'eſt ce que Henri Pantaleon ſem„ ble le coucher au roolle de ceux qui en cette ſaiſon „ crierent & de voix & d'eſcrits contre l'ambition „ des Papes, corruption de l'Egliſe, ſchiſmes & di„ viſions qui lors pulluloient grandement, diſant „ qu'il a eſcrit un livre intitulé de la reformation de „ l'Egliſe, lequel pourtant ne ſe trouve pas au Cata„ logue de ſes livres qui ſont en grand nombre tant „ en Theologie qu'en Mathematiques. „ Rien n'eſt plus vrai que ce qu'aſſûre Pantaleon touchant ce livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des temoins de la verité compilé par Flacius Illyricus, on y trouve Pierre d'Ailli condamnant le dogme de la (g) tranſubſtantiation, & donnant au Concile de Conſtance un projet de reformation, ſelon lequel la Cour de Rome eût été privée de tant de moiens qu'elle employoit pour amaſſer de l'argent; les Prelats euſſent été obligez à bien vivre & à remplir leurs fonctions; la pompe des ceremonies, les fêtes ſuperflues, l'uſage des jûnes, & la canoniſation des Saints euſſent été abolies; le nombre des Moines, des images, & des temples eût été diminué (h). Nous pouvons croire certainement que tous les Ecrits de Pierre d'Ailli ne ſont pas propres à plaire à la Cour de Rome, puis que l'on en a inſeré trois ou quatre (i) dans l'Appendice du *Faſciculus rerum expetendarum & fugiendarum.* Orthuinus Gratius avoit déja inſeré dans ce *Faſciculus* le Traité de ce Cardinal *de emendatione Eccleſiæ.* Ce que j'ai dit touchant la diminution des Moines ne s'accorde pas avec ce que Thevet (k) avoit oüi dire, que Pierre d'Ailli compoſa un livre intitulé *le boucher de pauvreté*, où il faiſoit l'apologie des Religieux Mendians.

(GΔ) *Les Carteſiens le mettent auſſi au nombre de leurs precurſeurs.*] Un Profeſſeur de Louvain des plus oppoſez à Mr. Deſcartes devint (l) *l'un de ſes plus zelez ſectateurs, après avoir trouvé dans des Auteurs fort approuvez de l'Egliſe ſon ſentiment de la tranſubſtantiation, qui étoit preſque le ſeul point qui l'arrêtoit. Il mit quelque tems après dans ſes theſes Theologiques un extrait du livre, que le Cardinal d'Ailli Evêque de Cambrai a fait ſur le Maître des Sentences, pour faire voir que ce Cardinal propoſé l'opinion de Mr. Deſcartes, touchant les Accidens de l'Euchariſtie, & l'accorde avec la definition du Concile œcumenique de Conſtance.*

(H) *Il compoſa beaucoup de livres.*] Ses commentaires ſur le Maître des Sentences, & les quatre Traitez qui ont été mis dans l'Appendix du *Faſciculus rerum expetendarum*, furent imprimez à Strasbourg en 1490. On imprima au même lieu & en même tems un volume de ſes Traitez & de ſes Sermons. Une partie de ces Traitez fut reimprimée à Douai l'an 1634. par les ſoins de Leandre de St. Martin Profeſſeur en Hebreu à Douai. Thevet (m) aſſûre qu'il a un livre de Pierre d'Ailli *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix le douzieſme Aouſt, au commencement que l'art d'Imprimerie fut en uſage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de Mathematiques.* Cela ne peut être, car l'imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440. Il eût pu dire qu'on imprima à Louvain en 1487. le *Sacramentale* de cet Auteur, & à Paris en (n) 1488. ſes queſtions *in ſphæram mundi Joannis de Sacroboſco cum commentariis Petri Ciruoli Darentaſii Hiſpani.* Ses Meteores furent reimprimez à Strasbourg l'an 1504. & à Vienne en Autriche l'an 1509. Sa vie du Pape Celeſtin V. fut imprimée à Paris l'an 1539. (o) & ſe trouve dans les vies des Saints compilées par Surius. Le titre de cet Ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de Confeſſeur de Charles V. mais il vaut incomparablement mieux ſuppoſer qu'on a mis là Charles cinquiéme au lieu de Charles ſixiéme, que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Poſſevin qui a cru cela s'eſt fort trompé. Je ne voi point de matiere qui ait autant tenu au cœur à ce Cardinal que l'Aſtrologie; car outre qu'il preſenta au Concile de Conſtance un Ecrit ſur la reformation du Calendrier, il a compoſé les livres ſuivans; *Tractatus de vero cyclo lunari. Vigintilogium de concordantia aſtronomicæ veritatis cum theologia. Tractatus de* (p) *concordia aſtronomicæ veritatis & narratarum hiſtoriæ. Tractatus elucidarius aſtronomicæ concordiæ cum theologia & cum hiſtoria narratarum. Apologetica* (q) *deſinitio aſtronomicæ veritatis. Alia ſecunda* (r) *apologetica definitio ejuſdem. Tractatus de concordia diſcordantium Aſtronomorum.*

Le Sieur du Peyrat aſſûre (ſ) que Bodin *en ſa preface de la Demonomanie des Sorciers* fait mention d'un livre compoſé par le *Cardinal d'Ally où il a ſoutenu qu'il n'y a pas une ſeule demonſtration neceſſaire en Ariſtote hormis celle par laquelle il a demonſtré qu'il n'y avoit qu'un Dieu.* Il y a là deux petites choſes à reprendre, car Bodin ne dit point comme du Peyrat l'inſinuë, que Pierre d'Ailli ait fait un Traité particulier ſur cette matiere, & il dit (t) que cet Auteur a remarqué dans Ariſtote quelques autres demonſtrations, quoi qu'en petit nombre.

(b) *Petit du Pleſſis Myſt. d'iniquité, pag. 523.*

(i) *Imprimé à Louvain l'an 1690.*

(k) *Thevet ubi ſupra, pag. 90.*

(l) *Baillet, Vie de Deſcartes to. 2. pag. 522.*

(m) *Thevet ubi ſupr. pag. 89.*

(n) *Selon Geſner fol. 543. verſo ce fut en 1468.*

(o) *Tout ceci eſt tiré en de Mr. de Launoi, pag. 476. & ſeq. ou du P. Labbe ubi ſupra pag. 180.*

(p) *Il le fit à Bâle l'an 1418.*

(q) *Il la fit à Cologne au mois de Septembre 1418.*

(r) *Fait à Cologne au mois d'Octobre 1418.*

(ſ) *Du Peyrat, Antiquitez de la Chapelle du Roi de France pag. 345.*

(t) *Bodin prof. de la Demonom. p. m. 14.*

ques-uns n'ont jamais (1) été imprimez. Il ſe mêla même de (K) rimailler en langue vulgaire. Conſultez les Auteurs β citez par Mr. Moreri.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on γ, le pere de ces quatre Preux que nos vieux Romans ont tant chantez. On les apelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre nommé *Bayard*. Je ne parlerois pas d'une choſe qui ne paſſe que pour un conte à dormir debout, ſi je n'avois à dire que ces groteſques de nos vieux Romanciers, & les fables qu'ils ont écrites de nos Paladins, ont fait irruption dans le Sanctuaire. La ſuperſtition des peuples les a introduites dans la Religion, & ſi quelcun avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *Ha è nugæ ſeria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Hiſtoire de Luxembourg compoſée par Jean Bertels Abbé d'Epternach, nous aprend que Renaud l'aîné de ces quatre freres a été martyriſé pour le nom de JESUS-CHRIST; qu'il a été canoniſé, que l'Egliſe celebre ſa fête, & qu'on lui a conſacré des temples, & entre autres l'Egliſe de Saint Renaud dans le païs de Cologne, à laquelle eſt annexé un Couvent de filles. On voit auſſi à Cologne l'Egliſe du même Saint auprès de celle de St. Maurice, & dans cette Egliſe l'image des quatre freres ſur la muraille. Ils ſont ſur le même cheval, & leur aîné Renaud a un diadême autour de la tête, comme une marque de ſa ſainteté. On ν pretend qu'après avoir été un grand guerrier ſous Charlemagne, il ſe fit Moine à Cologne; qu'il mourut Martyr, & qu'à cauſe qu'il fit des miracles après ſa mort, on lui bâtit une Egliſe *.

AYRAULT (PIERRE) en Latin *Ærodius*, Lieutenant Criminel au Siege Preſidial d'Angers ſa patrie naquit l'an 1536. Il fit ſes Humanitez & ſon cours de Philoſophie à Paris; enſuite il fut étudier en Droit à Toulouſe, d'où il paſſa à Bourges pour profiter des leçons de Duarenus, de Cujas, & de Doneau trois des plus excellens Juriſconſultes de ce tems-là. Aiant pris à Bourges le degré de Bachelier, il alla revoir ſa patrie, y fit quelques leçons publiques ſur le Droit Civil, & y plaida quelques cauſes. Il avoit alors 22. ans. Il retourna à Paris quelque tems après, & y devint l'un des plus (A) celebres Avocats du Parlement. Il y publia en 1563. les Declamations de Quintilien, qu'il corrigea en divers endroits, & qu'il accompagna de notes. L'année ſuivante il fit imprimer dans la même ville un Traité *du Retrait lignager*, compoſé par François Grimaudet Avocat du Roi à Angers, & y mit une Preface *de la nature, varieté & mutation des loix*. Il publia en 1567. un livre intitulé, *Decretorum vetustate apud diverſos populos ab omni antiquitate judicatarum libri duo .... Accedit tractatus de origine & auctoritate rerum judicatarum*. Il l'augmenta beaucoup dans (B) les autres éditions. Il quitta Paris l'année

β *Au lieu de Froiſſart auquel il renvoie, liſez Froiſſard.*

γ *Joh. Bertels Hiſt. Luxemburg. in deſcript. oppidi Chimacii.*

δ *Horat. de Art. Poët.*

ε *Ferrarius in Catal. Sanctorum ad 7. Januar.*

* *Voiez Voetii Diſput. Theol. to. 3. pag. 508.*

(1) *Quelques-uns n'ont jamais été imprimez.* Ils ſont dans la Bibliotheque du (a) College de Navarre; Mr. de Launoi en donne la liſte. Il y en a qui contiennent la reponſe à des queſtions bien curieuſes, comme, *Utrum eſſe tria ſuppoſita ſecundum naturam ſit perfectio: Utrum libertas creaturæ rationalis ante & poſt lapſum intrinſecè ſit æqualis: Utrum creatura rationalis conſcientiæ erroneæ ejus actum excuſare poſſit.* Cette derniere queſtion me fait ſouvenir de certains Ecrits qui ont paru en Hollande depuis quelque tems ſur les droits de la conſcience erronée. On y a prouvé d'une maniere ſi demonſtrative, que toute action faite contre les lumieres de la conſcience eſt eſſentiellement mauvaiſe, & qu'il la faut éviter neceſſairement & indiſpenſablement, que ceux qui ont voulu combatre cette doctrine ſe ſont precipitez dans ce ſentiment affreux, *qu'il ne faut pas toûjours agir ſelon les lumieres de ſa conſcience*; d'où il s'enſuit qu'on fait quelquefois une bonne action en agiſſant contre les lumieres de ſa conſcience. Monſtre de doctrine qui renverſe toute la Morale, & en comparaiſon duquel le Probabiliſme le plus outré eſt un ſentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela, c'eſt que ce ſont des fanatiques qui ſe ſont jettez dans ce preciſpice, eux qui ont plus d'interêt que perſonne à travailler pour les droits de la conſcience.

(a) *On en trouve une partie à Cambridge dans le College d'Emanuel.* Oudin, Supplem. Pag. 690.

(K) *De rimailler en langue vulgaire.* Je cite en marge mon garant (b) qui aſſure que Pierre d'Ailli *a écrit pluſieurs vers François en rithme aſſiſe de ſon tems, leſquels ont eſté mis en vers latins par Nicolas de* Clemangis. *Peu ai vu*, dit-il, *quelques-uns imprimez, il y a plus de cent ans.* Il ajoûte que le même Auteur *a écrit en François un livre intitulé Les ſept degrez de l'eſchelle de penitence figurez & expoſez ſur les ſept Pſalmes penitentiels, imprimé à Paris.* Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe quant à ce dernier Ouvrage; car Mr. de Launoi (c) marque poſitivement qu'Antoine Belard fit une verſion Françoiſe du Traité Latin de Pierre d'Ailli ſur les 7. Pſeaumes Penitentiels, & que Denys de Harſi imprima cette traduction à Lion l'an 1544. *in* 16.

(b) *La Croix du Maine, Biblioth. Franç. pag.* 381.

(c) *Launoi, ubi ſupra, pag.* 479.

Voici un ſuplément: „ Les vers François de Pierre „ d'Ailli deſquels la Croix du Maine a parlé ſont au „ nombre de 32. ſeulement, & contiennent une courte deſcription de la vie d'un tiran. Nicolas de „ Clemangis en a fait une paraphraſe en vers Latins „ hexametres imprimée avec les François de Pierre „ d'Ailli à la fin du livre intitulé Le mepris de la Cour, „ traduit de l'Eſpagnol de Guevare en François, Italien & Alleman à Geneve in 16. chez Jean de Tournes 1605. La paraphraſe de Clemangis ſe voit auſſi „ à la fin de ſes Epitres page 355. de l'edition de Leide. A l'égard de la traduction d'Antoine Belard, „ Antoine du Verdier page 51. de ſa Bibliotheque dit „ que c'eſt en 1542. qu'elle fut imprimée chez Denis „ de Harſi in 16. à Lion. (d) „

(d) *Mr. de la Monnoie, remarques MSS.*

(A) *L'un des plus celebres Avocats du Parlement.* Antoine Loiſel en ſon Dialogue des Avocats du Parlement de Paris met nôtre Ayrault dans la liſte des plus fameux, & lui donne la preeminence ſur Bodin. Il eſt vrai qu'il remarque que Bodin ne reüſſit pas dans le Barreau. Voici comme parle Loiſel; (e) *Maiſtre Pierre Ayrault fut auſſi pourveu de l'eſtat de Lieutenant Criminel à Angers dont il eſtoit, & s'y retira ſur la fin des Grands Jours de Poictiers de l'an 1567. encore qu'il plaidaſt aſſez bien & doctement, moins beaucoup que ne faiſoit Maiſtre Jean Bodin, Angevin, quelque grande & exquiſe doctrine qui fuſt en lui, car il ne lui ſucceda jamais en plaidoirie qu'il ait faite.* On imprima à Paris l'an 1568. quelques (f) Plaidoiez de Pierre Ayrault. Ils furent imprimez à Roüen en 1614. avec les notes & les additions d'un jeune Juriſconſulte. Mr. Menage qui dit cela (g) pouvoit ajoûter qu'on les imprima à Paris en 1598. *in* 8. avec quelques autres Opuſcules de Pierre Ayrault. Les Curez de Paris le choiſirent en 1564. pour plaider leur cauſe contre les Jeſuites; cependant il ne la plaida pas, & peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à-propos que les interêts des Curez fuſſent ſeparez de ceux de l'Evêque de Paris. C'eſt la conjecture du Sieur du Boulai (h). Quoi qu'il en ſoit ſon Plaidoié fut rendu public, comme je viens de le dire dans une note marginale.

(e) *Loiſel. apud Menag. in teſtim. de P. Ærodio pag.* XXVI.

(f) *Il y en a 22. Le 20. eſt celui qu'il avoit preparé pour les Curez de Paris contre les Jeſuites en* 1563.

(g) *In vita Petri Ærodii, pag.* 26.

(h) *In Hiſtoria Academ. Pariſienſ. to. 6. pag.* 966. *apud Menag. in teſtim. pag.* XVII.

(B) *Il l'augmenta beaucoup dans les autres éditions.* La ſeconde édition eſt de Paris 1573. *in* 8. & contient ſix livres. La troiſiéme eſt *in folio*, & a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectæ.* Elle eſt auſſi de Paris 1588. Après la mort de l'Auteur on imprima les mêmes Pandectes à Paris l'an 1615. avec le petit Traité *de patriâ juris.* Il les avoit revuës & corrigées. Mr. Menage en avoit promis (i) une nouvelle édition qu'il devoit accompagner de petites notes marginales, qui auroient indiqué les ſources d'où Ayrault avoit tiré ſes exemples. L'Ouvrage eſt fort docte; *Continet (k) enim res ab omni antiquitate apud Indos, Judæos, Græcos, Romanos, Francos, alios judicatas.* Celui qu'il fit en François, *de l'ordre & inſtruction judiciaire dont les anciens Grecs & Romains ont uſé en accuſations publiques, conferé à l'uſage de noſtre France*, eſt bon & curieux. Il fut imprimé pour

(i) *Ubi ſupra, pag.* 28.

(k) *Menagius in vita P. Ærodii pag.* 27.

β L'on fit deux éditions dans la même année à Angers. La seconde plus ample que la premiere. Cette piece est en latin.

γ Thuan. Hist. l. 95.

δ Voiez l'article suivant.

ε Le 19. de Mai 1586.

ζ Elles sont datées du 18. de Juillet 1585.

* Sainte Marthe s'est trompé dans l'Eloge de Pierre Ayrault, où il ne lui a donné que 63. ans de vie.

† Ex vita Petri Ærodii ab Ægidio Menagio ejus ex filia Nepote scripta, & typis data Parisiis 1675. in 4.

‡ Voiez Mr. Menage, pag. 245.

‖ Quos tunc ipse & amabat & magni faciebat: quin & eos vocari Andegavum & ibi sedem habere aliquando voluit. Id pag. 35. Voiez pag. 245, où il cite Ayrault au livre 3. de son Ordre judiciaire.

(a) C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Mr. Menage, pag. 17. Quem posita anno 1588. duobus libris, & anno 1598. tribus auctiorem in eadem urbe publicavit.

l'année suivante, pour aller exercer dans sa patrie la charge de Lieutenant Criminel. Il l'exerça avec tant d'exactitude que comme un nouveau Cassius, il fut apellé *l'écueil des accusez*. Pendant les desordres de la Ligue, il exerça par (C) *interim* la charge de President au même Siege, & s'en aquitta avec la même integrité que de l'autre. La ville d'Angers lui temoigna son estime en plusieurs manieres, & principalement par la charge d'Echevin perpetuel qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, Maître des Requêtes son compatriote, & il publia β une lettre Apologetique contre lui en 1577. Il fut ferme dans le bon parti contre la Ligue, & il étoit obligé de l'être non seulement par la charge qu'il avoit au Presidial, mais aussi par celle de Maître des Requêtes du Duc d'Anjou, qu'il avoit eue conjointement avec le Jurisconsulte Baudouin, avant que ce Prince montât sur le trône. La harangue qu'il fit à ce Duc faisant son entrée à Angers le 7. de Janvier 1570. a été imprimée (D) avec le discours qu'il lui adressa pour le louer de ses victoires, & de la restauration de l'Université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouin avoit dedié à ce Prince deux anciens Panegyriques; celui qu'Eumenius avoit fait de Constantius, & celui que Pacatus avoit fait de Theodose. Le discours qu'Ayrault publia l'an 1589. sur la mort de Henri III. & sur *le scandale qu'en avoit l'Eglise*, temoigne son attachement au parti de ce Monarque. Il n'y mit ni son nom, ni celui de l'Imprimeur. Mr. de Thou γ en a parlé avec éloge. On a trouvé parmi les papiers de l'Auteur la version Latine qu'il en avoit faite. Il écrivit en ce tems-là un discours où il exhortoit Henri IV. à se faire Catholique: mais de tous ses Ouvrages celui qui l'a fait le plus connoître dans les païs étrangers, & sur tout parmi les Protestans, est le Traité (E) de la puissance paternelle. Il le composa pendant le procés qu'il eut avec les Jesuites, au sujet de son fils aîné δ, qui avoit pris l'habit de leur Ordre. Il l'avoit envoié dans leur College de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succeder un jour, & il eut quelque tems après le chagrin d'aprendre qu'ils lui avoient persuadé d'entrer dans leur Corps. Il en fit ζ ses plaintes au Parlement de Paris; & quand il eut su qu'ils l'avoient fait évader, il presenta requête au Pape, & obtint des Φ lettres de Henri III. au Cardinal d'Est Protecteur des affaires de France, & au Marquis de Pisani Ambassadeur de cette Couronne, par lesquelles lettres le Roi demandoit très-instamment qu'on sollicitât un ordre du Pape pour la liberté du jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la puissance paternelle qu'il adressa trois ans apres à ce fils desobeissant, ne fut pas plus efficace. Quoi qu'Ayrault eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la perte de celui-là. Il avoit épousé à Paris en 1564. Anne des-Jardins, fille de Jean des-Jardins Medecin de François I. de laquelle il (F) eut 15. enfans, dont dix étoient en vie quand il mourut à Angers le 21. de Juillet 1601. âgé de 65. ans *. J'emprunte de Mr. Menage † cet article.

AYRAULT (RENÉ) fils aîné du precedent, causa un très-grand chagrin à son pere. Il nâquit à Paris ‡ l'onziéme de Novembre 1567. & fut donné à instruire aux Peres Jesuites. Pierre Ayrault les estimoit ‖ alors, & les aimoit, & n'auroit pas accepté de plaider contre eux pour les

pour la premiere fois à Paris en 1575. in 8. La 2. édition qui est de Paris 1588. in 4. fut augmentée de deux livres: la troisiéme fut augmentée d'un livre (a) à Paris l'an 1598. in 4. Ainsi l'Ouvrage comprend quatre livres. Le quatriéme livre qui traite *des procés faits au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bestes brutes, choses inanimées & contumax*, avoit été imprimé à part à Paris en 1591. J'ai oublié de dire que son Traité *de decretis rebuste apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort l'an 1580. sur la premiere édition. Les Abreviateurs de Gesner n'ont connu nôtre Pierre Ayrault que par cette édition d'Allemagne. Ils ont mal cru qu'il s'apelloit Paul.

(C) *Par interim.*] Mr. Menage fait durer deux ans cet *interim*; (b) *Eo Praetura munere per biennium functus Ærodius est*; & neanmoins il dit (c) qu'Ayrault ne fut nommé à cette charge que l'onziéme de Mai 1589. & qu'Henri le Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590. *meunte anno* 1590.

(D) *A été imprimée avec le discours qu'il lui adressa.*] Mr. Menage n'a pas bien marqué le tems auquel ces deux pieces furent imprimées; il dit que ce fut en 1577. & qu'alors le Prince qui y est loüé étoit Roi de Pologne & Duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'étoit pas Roi de France; neanmoins le Duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de Fevrier 1575. & il étoit censé Roi de France des le jour (d) que Charles IX. deceda. Soiez assûre que la harangue & le discours en question parurent en 1570. & par consequent lors que celui qu'on y loüoit n'étoit pas encore Roi de Pologne.

(E) *Le Traité de la puissance paternelle.*] L'Auteur l'ecrivit en François & en Latin; un de ses compatriotes nommé Jacob Fruchet, le traduisit en Italien (e). Voions ce qu'en dit Mr. Menage; (f) *Egit cum fugitivo filio tanquam cum absente reo, hoc est admonitione & programmate;*

Quales populitus maerens philomela sub umbra
Amissos queritur foetus,

Et quæ sequuntur: notum enim tibi carmen est, talis Petrus Ærodius amissum filium exsolabiliter in scriptis suis queritur. Vide quæso. . . . quos ipse questus fundat in libro tertio Ordinis judiciarii, modo fratrem Johannem Ærodium, modo Renatum filium compellans. Quis vero tam ferus ac ferreus est qui cum querelas ejus legat in libello illo aureo, & tot laudibus a Stephano Pasquier (g) celebrato, quem de patrio jure ad fugitivum filium contra Jesuitas scripsit, a gemitu & lacrimis temperare possit? . . . At non solus Ærodius fatum suum gemuit, ingemuere & alii, lege Stephani Pasquier & Johannis Bodini (h) ea de re ad Petrum Ærodium epistolas. Lege Antonii Arnaldi Advocati Parisiensis. . . . . Orationem pulcherrimam habitam in Senatu Parisiensi contra Jesuitas anno MDLXXXXIV. Mr. Menage a raporté dans ses remarques ce qu'Antoine Arnauld dit là-dessus, & ce qui lui fut repondu par Pierre Barni Procureur des Jesuites du College de Clermont. La reponse va là, que les Jesuites ne voulurent jamais recevoir en France Rene Ayrault (i) *bien qu'il eust pour le moins* 18. *ans*; mais que *sans leur rien découvrir, il s'en alla en Allemagne où il fut receu.* Voiez la remarque A de l'article suivant.

(F) *De laquelle il eut* 15. *enfans.*] Nous destinons un article particulier à son fils aîné. Pierre AYRAULT son second fils succeda aux vertus & à la charge de son pere, & fut President en la Senechaussée d'Angers, Conseiller de ville & Maire. Il procura en 1603. une profession en Droit dans l'Academie d'Angers à Guillaume Barclai. La harangue qu'il fit à Marie de Medicis mere de Louis XIII. à Angers le 16. d'Octobre 1619. se voit au 6. tome du Mercure François. Il fut deputé à l'assemblée des Notables convoquée à Rouën en 1617. Il a laissé posterité. Jean AYRAULT son frere fut Avocat au Parlement de Paris. Guillaume AYRAULT leur frere, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, Docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louis Servin Avocat General au Parlement de Paris. Guyonne AYRAULT l'une de leurs sœurs épousa Guillaume Menage Avocat du Roi au Presidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu Mr. Menage (k), l'un des plus doctes hommes de France.

(g) Voiez la 10. lettre du livre 11. de Pasquier.

(h) Mr. Menage produit la lettre de Bodin. pag. 249.

(i) Menage ib. pag. 251.

(k) En Ægid. Menagio in vita Petri Ærodii.

(b) Id. ib. pag. 24. (c) Ib. pag. 23. (d) C'étoit le 30. de Mai 1574. (e) Menag. ubi supra, pag. 28. (f) Ibid. pag. 37.

Digitized by Google

les Curez de Paris, comme il l'avoit accepté en l'année 1564. Aiant vu dans ſon fils aîné un eſprit fort vif, beaucoup de memoire & pluſieurs qualitez aimables, il pria très-inſtamment le Provincial des Jeſuites, & le Recteur du College de Clermont, lors qu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le ſollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion; il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à conſacrer à l'Egliſe; mais qu'il deſtinoit celui-là à remplir ſa charge, & qu'il en vouloit faire le ſoutien de ſa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Neanmoins les grans talens de ce jeune homme firent ſouhaiter aux Jeſuites d'avoir un ſujet de cette importance dans leur Societé; de ſorte qu'après qu'il eut étudié deux années en Rhetorique ſous le Pere Jaques Sirmond, ils lui donnerent l'habit de leur Ordre en 1586. Son pere ſans l'avis duquel cela s'étoit executé, fait beaucoup de bruit. Il les accuſe de plagiat, & les ſomme de lui rendre ſon enfant. Ils repondent qu'ils ne ſavent ce qu'il eſt devenu. Ayrault impetre chefs de monitoire, & obtient un Arrêt du Parlement qui ordonne aux Jeſuites du College de Clermont de ne point recevoir dans leur Ordre René Ayrault, & de notifier aux autres Colleges cette defenſe. On n'obeït pas à cet arrêt, on tranſporte le jeune homme de lieu en lieu, on lui change le nom, on l'envoie en Lorraine, en (A) Allemagne, en Italie; Henri III. fait agir auprès du Pape ſon Ambaſſadeur β & le Protecteur de ſes affaires; Ayrault en écrit à ſa Sainteté; le Pape ſe fait montrer le rôlle de tous les Jeſuites du monde; René Ayrault revêtu d'un autre nom, ne paroît pas dans ce rôle. Trois ans de peines & de recherches n'aiant rien produit, le pere recourt à ſa plume, fait un livre de la γ puiſſance paternelle, & l'adreſſe à René ſon fils. René y fit une reponſe; mais ſes Superieurs ne trouverent pas à-propos de la publier. On aima mieux (AA) que Richeome Provincial des Jeſuites de Paris refutât l'Ouvrage de Pierre Ayrault. Voici les avantures de René. Il entra dans l'Ordre à Treves le 12. Juin 1586. il paſſa enſuite à Fulde où il repeta ſes études de Rhetorique. Il parcourut l'Allemagne, & y fut pris par les Proteſtans; il alla à Rome, & y étudia un an en Philoſophie ſous Mutius Vitelleſchi *. Il continua cette étude l'année ſuivante à Milan, & vint l'achever † à Dijon. Aiant regenté les Claſſes dans la même ville pendant quatre ans avec beaucoup de ſuccés, il en ſortit lors que les Jeſuites furent banis de pluſieurs villes du Royaume l'an 1594. & s'en alla en Piemont où il regenta deux ans. Il vint enſuite à Avignon, & y étudia pendant quatre ans en Theologie. Après quoi il retourna à Rome, d'où il fut envoié à Milan pour y enſeigner la Rhetorique. Il le fit pendant quelques années, & puis il revint en France; il y paſſa par les plus illuſtres emplois de ſon Ordre. Il regenta la Philoſophie, il prêcha, il fut Prefect de College. Il fut Recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dole, à Bezançon; il fut Aſſiſtant du Provincial, & Procureur de la Province de Champagne, & puis de celle de Lion à Rome. Enfin il mourut à la Fleche le 18. de Decembre 1644 ‡. Son pere par acte paſſé devant Notaire & temoins le priva de ſa benediction l'an 1593. mais il ne perſevera pas dans ſa colere juſques à ſa mort; car on trouva parmi ſes papiers (ΔΔ) un Ecrit où il lui donnoit ſa benediction.

β *Voiez l'article precedent.*

γ *Voiez la remarque E. de l'article precedent.*

* *Il a été General des Jeſuites.*

† *En ce tems-là le Cours de Philoſophie duroit 3. ans.*

AITZEMA (Leon d') Gentilhomme de Friſe né à Doccum l'an 1600. a été Conſeiller des villes Hanſeatiques, & leur Reſident à la Haie. Il a compilé une Hiſtoire des Provinces-Unies qui a eu beaucoup de debit, & qui eſt d'un grand uſage à ceux qui ſont emploiez aux affaires politiques; car on y trouve mot à mot les Traitez de paix, les Inſtructions & les Memoires des Ambaſſadeurs, les lettres & les reponſes des Souverains, les capitulations des villes & autres actes publics, chacun en ſa langue originale, & puis traduit en Flamand. C'eſt en cette derniere langue que cette Hiſtoire eſt écrite. On en a fait (A) deux éditions. Quoi qu'elle ſoit principalement conſiderable à cauſe des pieces authentiques que l'Auteur y a ramaſſées avec beaucoup de patience & d'aplication, je ne voudrois pas juger du reſte comme (B) a fait Mr. de

‡ *Ex vita Petri Ærodii à Menagio conſcripta.*

(a) Hiſpaniam quoque petiiſſe falſo creditum eſt. *Menag. p. 37.*

(b) *Menag. p. 39.*

(A) *En Lorraine, en Allemagne & en Italie.*] Antoine Arnauld dans ſon Plaidoie de l'an 1594. expoſa que les Jeſuites *avoient ſoutrait* René Ayrault *des l'âge de 14. ans. & qu'ils le tenoient en Italie, & en Eſpagne.* Il ne paroît pas qu'on lui ait jamais fait (a) voir l'Eſpagne, & il n'étoit gueres loin de ſa 19. année quand il prit l'habit de Jeſuite.

(AΔ) *On aima mieux que Richeome . . . . refutât.*] Sa reponſe n'a pas été imprimée. (b) *Quia indecorum viſum eſt adverſus parentes ſcribere filios, prohibitus eſt à Rectoribus ſuis Reſponſionem vulgare. Igitur id aggreſſus eſt Ludovicus Richeomus . . . . quod me docuit privata ipſius Renati Ærodii ad ipſum Richeomum epiſtola, cujus exemplar quia ſua eſt humanitas, miſit ad me Roma Petrus Poſſinus presbyter Societatis Jeſu doctiſſimus, idemque Jeſuitica Hiſtoria ſcriptor celeberrimus. Sed neque Reſponſionem ſuam vulgavit Richeomus: qua de cauſa neſcio.*

(ΔΔ) *Un Ecrit où il lui donnoit ſa benediction.*] Il étoit ſigné de ſa main, & contenoit ce qui ſuit. (c) *Dieu doint ſa paix, ſon amour, & ſa grace, à mon fils René Ayrault. Je lui donne ma benédiction, au nom du Pére, & du Fils, & du Saint Eſprit. Et je lui pardonne tous ce en quoy il peut m'avoir offenſé. Et je prie Dieu l'aſſiſter de ſon benoiſt ſaint Eſprit, quelque eſtat, ou vacation, qu'il puiſſe entreprendre.*

(A) *On en a fait deux éditions.*] La premiere comprend 15. volumes *in* 4. qui ont été imprimez l'un après l'autre. Le premier en 1657. & le dernier en 1671. Le premier commence à la ceſſation de la treve qui avoit été concluë par les ſoins de Henri le Grand entre l'Eſpagne & les Provinces Unies, & s'étend depuis l'année 1621. juſques à l'année 1625. Le dernier comprend l'Hiſtoire de l'an 1668. La ſeconde édition eſt en 7. volumes *in folio*, qui ont été imprimez en 1669. & en 1671. Le dernier de ces volumes contient une Table generale des ſix autres, avec la relation de la paix de Munſter, & un Traité qui a pour titre *le Lion retabli*, & qui eſt la narration des choſes qui ſe paſſerent dans les Provinces Unies en 1650. & en 1651. par raport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce Traité avoit déjà paru in 4. l'an 1652. La Relation de la paix de Munſter avoit été imprimée en Latin l'an 1654.

(c) *Menage ubi ſupra pag. 257.*

(B) *Comme a fait Mr. de Wicquefort.*] C'eſt d'Aitzema qu'il parle dans les (d) paroles que l'on va lire. „ L'Hiſtoire, *ou le recit des affaires d'Etat & de guerre*, „ qui a été écrite en Hollande en quatorze ou quinze „ volumes contient pluſieurs Traitez, reſolutions, & „ autres pieces authentiques; de ſorte qu'elle peut ſer„ vir comme d'Inventaire à ceux qui n'ont point d'ac„ cés aux Archives de l'Etat: mais ce que l'Auteur y a „ ajoûté du ſien ne vaut pas la gazete, de quelque fa„ con qu'on le puiſſe prendre. Il n'a point de ſtile, „ ſon langage eſt tout-a-fait barbare, & ce n'eſt qu'un „ chaos que tout le compoſé de ſon Ouvrage. Cela „ lui eſt commun avec la plûpart de ceux qui en ce „ païs ſe mêlent d'écrire l'Hiſtoire ſans ordre & ſans „ permiſſion, & preſque toujours ſans jugement & „ ſans verité. „ Avoüons que ce jugement eſt bien ſec & bien deſavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(d) *Traité de l'Ambaſſadeur, tome 1. p. 172. Voiez auſſi la page 446.*

Digitized by Google

de Wicquefort. J'ai ouï dire que cet Historien a parlé d'une maniere desintereſſée de ce qui regarde les diſputes de Religion. Mr. Arnaud l'a cité β pour une choſe qui n'eſt pas trop avantageuſe aux Proteſtans. Valere André γ parle d'un Leon Aetsma Friſon, qui fit imprimer ſes vers Latins de jeuneſſe à Franeker l'an 1617. Quelques-uns δ croient que ce Poete ne differe point de l'Hiſtorien dont je parle dans cet article. Leon d'Aitzema mourut à la Haye le 23. de Fevrier 1669. après y avoir exercé environ 40. ans la charge de Reſident des villes Hanſeatiques, qui lui avoit été procurée par (BΔ) Foppius d'AITZEMA ſon oncle, Reſident de Hollande à Hambourg. Nôtre Leon étoit un fort honnête homme, officieux, affable, liberal envers les pauvres, & très-verſé dans la Politique. Il parloit pluſieurs langues, l'Alleman, le François, l'Italien, l'Anglois. Son pere étoit Secretaire de l'Amirauté * de Friſe. Il ne ſera pas inutile de remarquer qu'on a déjà vu trois † volumes *in folio* de la continuation d'Aitzema; le premier s'étend depuis 1669. juſqu'à 1679. le ſecond depuis 1679. juſqu'à 1687. le troiſiéme depuis 1687. juſqu'à 1692. Un Miniſtre nommé AITZEMA a écrit en Flamand ſur les Sibylles.

β *Dans la 2. Partie de l'Apologie pour les Catholiques, pag. 267.*

γ *Biblioth. Belg. pag. 623.*

δ *Konig, Bibl. p. 19.*

* *Elle reſidoit alors à Docum: preſentement elle reſide à Harlingen.*

† *Imprimez à Amſterdam le premier en 1685. le ſecond en 1688. le troiſieme en 1698.*

AKAKIA (MARTIN) Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité de Paris au XVI. ſiecle, étoit de (A) Châlons en Champagne. Il s'apelloit *Sansmalice*, mais ſelon la coutume d'alors il changea ſon nom (AΔ) en celui d'*Akakia*, qui ſignifie en Grec la même choſe que *Sansmalice* en François. Il le tranſmit à ſes deſcendans qui l'ont toûjours porté juſques à cette heure. Il fit des progrés conſiderables à Paris ſous le Profeſſeur Pierre Briſſot, & aprit ‡ de lui la plupart des choſes qu'il publia (AΔΔ) enſuite ſur Galien. Il fut reçu Docteur en la Faculté de Medecine de Paris l'an 1526. François I. dont il fut l'un des principaux Medecins le conſidera beaucoup. Je ne ſai point en quelle année il devint Profeſſeur en Medecine; mais il l'étoit au tems que Geſner publia ſa Bibliotheque, c'eſt-à-dire l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avoit pris pour Armes, de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes auſſi d'or, avec cette deviſe, *Quecunque ferat fortuna, ferenda eſt*, **Faut ſupporter fortune quoi qu'elle aporte.** Il prit pour femme Marie Chauveau veuve de Silvain de Monthelon, & en eut un fils qui fut Profeſſeur en Medecine, comme l'on va voir. Preſque tous ſes deſcendans ont marché dans la même route, mais il s'en eſt trouvé un qui s'eſt mêlé d'autre choſe (B) que de Medecine. Ceux qui

‡ *René Moreau in vita Briſoti.*

(BΔ) *Foppius d'AITZEMA ſon oncle Reſident de Hollande.*] J'ai trouvé un endroit qui le concerne dans l'un des volumes de Mr. de Pufendorf. (a) J'y ai vû qu'en 1636. ce Foppius Envoié des Provinces Unies à l'Empereur aſſura dans Ratisbone, que Salvius lui avoit écrit que les Suedois vouloient commencer à negocier la paix à la Cour de Vienne. Salvius nia cela. Neanmoins Foppius s'empreſſoit extremement à negocier la paix, mais la Suede ne le crut point propre à un tel ouvrage, & l'on trouvoit ridicule qu'il ſe fît de fête pour un tel deſſein, & ſur tout quand on ſongeoit que depuis qu'il étoit paſſé dans la Communion de Rome, il emploioit toutes ſortes de moiens à s'inſinuer dans les bonnes graces de l'Empereur. (b) *Nec Aitzema idoneus tanta rei autor habebatur, omnibus qui hominem norant irridentibus quod iſte heic ſe ingerere non dubitaret; quem præſertim poſt ſuſcepta ſacra Romana gratia Cæſaris omnibus modis adrepere conſtabat.*

(a) *Pufendorf de rebus Suecicis lib. 9. p. 296. n. 53. ad ann. 1637.*

(b) *Id. ibid.*

(A) *Etoit de Châlons.*] Mr. Moreri n'aiant pas entendu ce que veut dire *Catalaunenſis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. *Il étoit de Catalogne*, dit-il, & pour comble de mepriſe il nous renvoie à Quenſtedt, qui a marqué (c) poſitivement que ce Medecin étoit de *Châlons, ville dont l'Evêque ſe dit Comte & Pair de France.*

(c) *Quenſt. de patriis viror. pag. 51.*

(AΔ) *Il s'apelloit Sansmalice, mais . . . il changea ſon nom en celui* d'Akakia.] C'eſt ce que temoignent René Moreau dans la vie de Sylvius, & Gabriel Naudé dans ſon jugement (d) ſur Auguſtin Niphus. Voiez auſſi la Mothe le Vaier à la page 277. du 12. Tome de ſes Oeuvres, & Mr. Menage dans les Origines (e) de la langue Françoiſe. Le Pere Labbe (f) croit *que tout cela n'eſt qu'un ex poſt facto, ou alluſion gentille faite apres coup ou bien un ſobriquet qu'on lui auroit donné, & qui auroit en ſuite paſſé en nom de famille.* Il ſe fonde ſur deux raiſons, la premiere eſt qu'ἀκακία ſignifie non pas *un homme éloigné de toute malice, mais l'eloignement de la malice.* La ſeconde eſt que ce Medecin de François I. auroit *écrit Acatia ou Akakia*, s'il avoit pris un nom metamorphoſé de la langue Greque. Pour confirmer la premiere il ajoûte que ce Medecin, *s'il eſt vrai qu'il s'appellaſt auparavant* Sans malice, *euſt mieux fait de quitter ce nom feminin ἀκακία, pour en prendre un plus maſle & qui euſt du rapport à ἀκακος*, Acatius, *mots uſitez parmy les Grecs & les Latins. Qui eſt-ce qui ne ſe mocqueroit de la ſimplicité ou beſtiſe de celui qui ayant pour nom de famille, pelé, ou vertueux, tourneroit ſon nom en Grec, & s'appelleroit* ἀλωπηκία ou ἀρετη? Ces raiſons-là ſont tres-foibles. On peut avoüer quant à la ſeconde, que dans l'ordre il faloit ecrire ou *Acacia*, ou *Akakia*; mais je penſe qu'effectivement cet habile Medecin ſignoit de la derniere maniere. A l'egard de l'autre raiſon, il eſt facile de voir que le Pere Labbe ne dit rien qui vaille, car le nom maſculin ἀκακος ne repond pas auſſi juſte que le feminin ἀκακία au mot François *ſans malice*. La comparaiſon de *pelé* ou *vertueux* eſt hors de propos, puis qu'il eſt certain que *ſans malice* n'a point la nature d'un nom adjectif, & que ſi un homme qui auroit porté le nom *Averspelure*, eût voulu le greciſer, il eut dû prendre celui de *Synalopecia* plutôt que celui de *Synalopecius*.

(d) *Au feuillet o iii.*

(e) *A la page 4. de l'edition de Paris 1694. in fol.*

(f) *Labbe, Etymologies des mots François, p. 10.*

(AΔΔ) *Qu'il publia . . . ſur Galien.*] Il publia en 1538. une traduction Latine des deux livres de Galien *de ratione curandi*, (g) & l'accompagna d'un Commentaire. Après cela il traduiſit l'*Ars Medica que & ars parva*, du même Galien. Cet Ouvrage fut imprimé à Lion en 1548. Il eſt auſſi l'Auteur d'un livre imprimé à Paris l'an 1555. ſous le titre de *Synopſis eorum quæ quinque prioribus libris Galeni de facultatibus ſimplicium medicamentorum continentur.*

(g) *Geſner in Biblioth. fol. 500.*

(B) *D'autre choſe que de Medecine.*] Une lettre de Guy Patin datée du 22. de Juillet 1664. contient ces paroles; „ Le Roi a fait mettre à la Baſtille le frere „ de Mr. Acakia nôtre Collegue pour avoir écrit quel„ que choſe qui a deplu à Mr. le Prince. Il avoit été „ employé il n'y a pas lontems pour le mariage du „ Duc d'Enguien, & avoit été Secretaire de l'Ambaſ„ ſade de l'pologne.„ Tout le monde a ſu les plaintes qu'un ami de la Maiſon d'Autriche deguiſe ſous le nom de *Stamſians Lyſimachus Eques Polonus*, publia en 1683. contre les intelligences que la France entretenoit avec le Comte Tekeli, par le moien d'Akakia & de du Vernai-Boucauld. Je viens de lire dans un Imprimé (h) qui a pour titre, *Journal d'Amſterdam*, que ce même Mr. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendoient à faire tomber la couronne de Pologne ſur la tête du Duc de Longueville par la depoſition du Roi Michel. On aſſûre dans ce Journal que l'Empereur en avoit fait faire des plaintes au Roi de France, & qu'il avoit nommé *entre autres Mr. Acakia comme un des principaux conducteurs de cette affaire*; que Mr. Acakia *fut mis à la Baſtille, mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avoit commencée, & plus de loiſir pour entretenir les correſpondances qu'il avoit liées; que ſes lettres & ſa negociation allerent toûjours leur train, nonobſtant cet empriſonnement*, & que l'affaire fût ſi avancée, qu'il n'y eut que la mort de Mr. de Longueville (i) qui en empechât l'execution. Les medailles étoient déjà toutes preparées. Ce ſecond empriſonnement de Mr. Akakia ne dura que cinq ou ſix mois, s'il en faut croire une perſonne que j'ai conſultée depuis la lecture de ce Journal. Cette perſonne m'a dit de plus que Mr. Akakia eut tant de joie de ſe voir choiſi pour aller fomenter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il ſe trouva bien-tôt aſſez de ſanté pour partir. N'oſant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour

(h) *Il a paru au mois de Septembre 1693.*

(i) *Il fut tué au paſſage du Rhin le 12. de Juin 1672.*

Digitized by Google

qui ont mis (C) la mort de nôtre Martin Akakia à l'année 1605. se sont étrangement abusez. Marot a parlé de lui avec éloge : ce qu'il en a dit a été cité par Mr. * Menage.

* *Menage, Orig. de la langue Françoise pag. 4.*

AKAKIA (MARTIN) Parisien, fils du precedent, fut reçu Docteur en Médecine de la Faculté de Paris l'an 1572. Tristan de Rostaing Chevalier de l'Ordre, & Amiot Evêque d'Auxerre se rendirent (A) ses patrons, & lui firent donner par Charles IX. en 1574. la charge de premier Lecteur & Professeur Roial en Chirurgie. Quatre † ans après il devint second Medecin de Henri troisiéme. Comme il se plaisoit à porter des leçons fort étudiées dans les Ecoles Roiales, & que cela lui prenoit beaucoup de tems, il craignit que la visite des malades, & les fonctions qu'il lui faloit faire à la Cour ne fussent un fardeau trop pesant pour lui. De sorte que pour ne pas succomber à tant de peines, il se demit de sa chaire de Professeur sous le bon plaisir du Roi entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses Ecrits (B) le témoignent. Mais ce Jean Martin aiant bien consideré qu'elle seroit incompatible avec ses autres affaires, s'il la vouloit remplir en conscience, la rendit à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussi-tôt de cet emploi en faveur de Pierre Seguin son beau-fils, & mourut fort peu après l'an 1588. à l'âge d'environ quarante-neuf ans. Il laissa deux fils dont je vais parler, & une fille qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes Medecins de la Faculté de Paris, & qui exerça la profession de son beau-pere dans le College Roial depuis l'an 1588. jusques en 1599. Le Traité *de morbis muliebribus*, & les *Consilia Medica* de nôtre Martin ne sont presque conus de personne, que sous la fausse supposition qu'ils viennent de la même main que les Traitez de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de Bibliographe qui distingue les Ecrits du pere d'avec les Ecrits du fils, on attribuë les uns & les autres à Martin Akakia *Catalaunensi*. J'y aurois été trompé aussi bien que Mr. Moreri, si je n'eusse recouru (C) aux lumieres de quelques amis. Les deux livres *de morbis muliebribus* ont été inserez dans le Recueil qu'un Medecin nommé Israël Spachius fit imprimer à Strasbourg en 1597. de divers Traitez touchant les maladies du sexe; & pour les *Consilia Medica*, on les trouve dans le Recueil de pareils Ouvrages que Scholzius fit imprimer à Francfort en 1598. Il y a beaucoup d'aparence qu'Israël Spachius a cru que les deux livres *de morbis muliebribus* étoient un Ouvrage du disciple de Brissot. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakia Medici Regii & in Universitate Parisiensi Professoris Medicina doctissimi*, &c. L'Ouvrage n'avoit jamais été imprimé, il couroit en manuscrit; Spachius savoit en general que Martin Akakia l'avoit fait, & il crut bonnement que cet Akakia étoit

† *Voiez la remarque A.*

pour la Suede, d'où il se rendit par mer à Riga, & de là en Pologne, où il est mort. C'étoit un homme d'intrigue, & qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(A) *Se rendirent ses patrons.*] On n'en sauroit donner une preuve plus convenable que les paroles que je vais citer d'un panegyrique de Henri trois: *Vixdum* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publica professione quæ nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagno Equite Torquato fortissimo, & Jacobo Amyoto Altissiodorensium Episcopo de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium complevramus, cum Tu nos inter tuos Medicos allegisti & conscripsisti.* Ce panegyrique fut imprimé à Paris l'an 1578. en voici le titre: *Martini Akakia Regii & Medici & Professoris ob suam in ordinem Regiorum Medicorum cooptationem Panegyricus, Henrico Valesio Regi Christianissimo dictus.*

(B) *Comme ses Ecrits le témoignent.*] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux Ouvrages de cet Auteur; *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de morbis internis*, à Paris 1637. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de aëre, aquis & locis*, à Paris 1646. Il a mis l'eloge de l'Auteur à la tête du premier. On voit à la tête du second quelques vers Latins d'Antoine Mornac à la loüange du même Martin, qui fut l'un des Commissaires à la fameuse conference de du Perron, & de du Plessis.

(C) *Si je n'eusse recouru aux lumieres de quelques amis.*] Mr. le Professeur Drelincourt a eu la bonté de m'aprendre que Martin Akakia Auteur du Traité *de morbis muliebribus*, cite non seulement Fernel, & Amatus Lusitanus, mais aussi l'Ouvrage de Scaliger contre Cardan, & la *Gosmocritice* de Corneille Gemma. Fernel dedia ses livres à Henri II. qui ne commença à regner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa la 2. (c) Centurie, à Rome (d) l'an 1551. à Rome, dis-je, où le Pape Jules III. l'avoit apellé. Le livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'etoile de l'an 1572. & ne fut imprimé qu'en 1575. Il faut donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. Les remarques de Mr. Drelincourt que l'on vient de lire le prouvent manifestement. Or comme j'avois lu (e) que Martin Akakia étoit Professeur Roial en Medecine dès l'an 1577. & que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20. de Septembre 1594. je souhaitai de savoir ce que Guillaume Du-Val a dit là-dessus dans son Catalogue des Professeurs du College Roial. Je l'ai su par le moien de Mr. (f) Pinsson des Riolles, qui a pris la peine le plus obligeamment du monde de m'envoier plusieurs particularitez concernant les *Akakia*. Il m'a fait savoir entre autres choses I. que Martin Akakia de Châlons Medecin de François premier mourut l'an 1551. De ce fait & des remarques de Mr. Drelincourt il resulte necessairement que l'Auteur du livre *de morbis muliebribus* n'est pas *Martin Akakia Catalaunensis*. II. Qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588. de la charge de Lecteur Roial en Chirurgie par la demission de Martin Akakia son beau-pere, mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles Lettres l'an 1594. En voici la raison: pendant les guerres civiles le nombre des Lecteurs Roiaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portoit; plusieurs personnes avoient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri quatre cassa une partie de ces Lecteurs en 1594. & redonna de nouvelles Lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voilà pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594. par l'Auteur des Antiquitez de Paris; mais si cet Auteur étoit exact, il ne se contenteroit pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20. de Septembre 1594. Il craindroit de faire juger à ses Lecteurs que Martin Akakia mourut cette même année, & que Pierre Seguin commença alors d'être Professeur Roial. Or quiconque diroit cela, debiteroit deux grans mensonges.

(a) *Hermannus Witekindus Professor à Rega en Livonie.*

(b) *Patin, Lettre 8. de la 1. édit.*

(c) *C'est celle qu'Akakia cite sans la designer, mais ce qu'il cite se trouve* Centur. 2. Curat. 39. pag. 187.

(d) *Il le dit lui-même pag.* 236.

(e) *Dans les Antiquitez de Paris composées par le Pere du Breul pag. m.* 568.

(f) *Avocat au Parlement de Paris.*

Digitized by Google

étoit le même dont le public avoit déjà vu des livres; ainſi il lui donna les qualitez de l'Akakia de Châlons, & non pas celle de Profeſſeur Roial que l'Auteur ſe ſeroit donnée, s'il avoit publié lui-même ſon livre.

§ Il ſe démit de ſa charge, mais fut fait Lecteur Roial en Médecine le 10. Sept. 1599. par la démiſſion de Jean Duret.

AKAKIA (MARTIN) fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine à Paris le premier de ſa Licence en 1598. Il devint Profeſſeur Roial en Chirurgie l'année d'après, par la demiſſion de Pierre Seguin § ſon beau-frere. Il fit un voiage à Rome, & mourut de maladie à Paris ſans laiſſer poſterité l'an 1605. Il eſt enterré avec ſon pere à St. Germain de l'Auxerrois. Son frere Jean AKAKIA, promu au Doctorat en Medecine à Paris le premier de ſa Licence l'an 1612. fut Medecin de Louis XIII. & mourut en Savoie l'an 1630. Il laiſſa (D) pluſieurs enfans.

AKIBA, fameux Rabin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jeruſalem. Il n'étoit Juif que du côté de ſa mere, & l'on pretend que ſon pere deſcendoit de Siſera General d'armée de Jabin Roi de Tyr. Akiba vécut à la campagne juſqu'à l'âge de 40. ans, & n'y eut pas un emploi fort honorable, puis qu'il y gardoit les troupeaux de Calba Schwa riche bourgeois de Jeruſalem. Enfin il entreprit d'étudier à l'inſtigation de la fille de ſon maître, laquelle lui promit de l'épouſer s'il faiſoit de grans progrés dans les ſciences. Il s'apliqua ſi fortement à l'étude pendant les 24. ans qu'il paſſa aux Academies, qu'après cela il ſe vit environné d'une foule de diſciples, comme un des plus grans Maîtres qui euſſent été en Iſraël. Il avoit juſqu'à 24. mille Ecoliers. Il ſe declara pour l'impoſteur γ Barcochebas, & ſoutint que c'étoit de lui qu'il faloit entendre ces paroles de Balaam, *une étoile ſortira de Jacob*, & qu'on avoit en ſa perſonne le veritable Meſſie δ. Il ne ſe contenta pas de faire envers lui ce que Samuel avoit fait envers les deux premiers Rois des Juifs, je veux dire de l'oindre ξ, il voulut de plus faire la fonction de ſon Ecuier *. Les troupes que l'Empereur Hadrien envoia contre les Juifs, qui ſous la conduite de ce faux Meſſie avoient commis des maſſacres épouvantables, exterminerent cette faction. AKIBA † fut pris, & puni du dernier ſuplice avec beaucoup de cruauté; on lui dechira la chair avec des peignes ‡ de fer, mais de telle ſorte qu'on faiſoit durer la peine, & qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu. Il vécut 120. ans, & fut enterré avec ſa femme dans une caverne, ſur une montagne qui n'eſt pas loin de Tiberiade. Ses 24. mille diſciples furent enterrez au deſſous de lui ſur la même montagne ‖. Je raporte ces choſes ſans pretendre qu'on les croie toutes. On s'imagine qu'il a ſupoſé (A) un ouvrage au Patriarche Abraham. Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là, c'eſt d'avoir (B) alteré le texte Hebreu de la Bible, afin de (C) pouvoir repondre à une objection des Chretiens. Les Juifs (D) lui donnent de grans éloges, & le regardent comme celui qui leur a apris

γ Ce mot ſignifie en Hebreu, fils de l'étoile.

δ *Vide Joh. à Lent Schediaſma Hiſtorico-Philologicum de Judæorum Pſeudo-Meſſiis, pag. 9.*

ξ *Id. Lent, pag. 14.*

* *Ib. p. 9. & 15.*

† *Ib. pag. 14. ex Tractatu Talmudico Eruf. fol. 21.*

‡ *Ib. pag. 25. ex Tractatu Talmudico Berachot, fol. 61.*

‖ *Ib. p. 15. ex autore libelli de Cippis ab Hottingero editi & Latinè tranſlati.*

(a) Il l'étoit déjà lors que Guillaume du Val publia ſon Catalogue en 1644.

(b) *Hiſtor. literar. prodromo, pag. 53. apud Placcium de Pſeudonymis, pag. 134.*

(c) *Placcius ibid.*

(D) *Il laiſſa pluſieurs enfans.*] 1. Martin AKAKIA, Profeſſeur Roial (a) en Chirurgie, qui ſe démit de ſa charge en faveur de Mathurin Denyau, & mourut quelques années après en 1677. laiſſant un fils qui a été Commis du Contrôlle general des Finances, & une fille mariée à Mr. le Vayer de Boutigni, Conſeiller au Parlement de Paris. 2. Roger AKAKIA. C'eſt l'homme d'intrigue dont j'ai parlé ci-deſſus dans la remarque B du premier Akakia. 3. Charles AKAKIA, Eccleſiaſtique fort pieux, attaché à Port-roial. 4. Simon AKAKIA dit du Pleſſis, Agent des Dames de Port-roial. 5. N. AKAKIA, connu ſous le nom de Mr. du Lac. Il prend ſoin de l'edition des livres de feu Mr. de Saci ſur l'Ecriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia outre ces cinq.

(A) *Qu'il a ſupoſé un ouvrage au Patriarche Abraham.*] Ce livre eſt intitulé *Sepher Jezirah*, c'eſt-à-dire, *le livre de la creation*. Voiez la remarque E de l'article d'Abraham, & ajoûtez y ce ſuplément. Lambecius ne devoit pas dire (b) que ce livre de la creation fut imprimé à Mantoue la premiere fois, car l'édition de Mantoue *in 4.* accompagnée du Commentaire d'Abraham Ben-Dior, & de celui de pluſieurs autres Rabins, dont vous trouverez les noms à la page 536. de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, avoit été precedée par l'édition de Paris *in 8.* 1552. Le même livre a été imprimé à Bâle *in folio* l'an 1587. avec pluſieurs autres de même trempe. Il eſt d'un grand poids chez les Cabaliſtes: ils s'en ſervent à faire des miracles, diſent-ils (c).

(B) *D'avoir alteré le texte Hebreu de la Bible.*] Cette alteration ſe raporte à l'âge qu'avoient les Patriarches, lors qu'il leur naiſſoit des enfans. Perſonne n'ignore qu'en cette année-là ils étoient plus vieux ſelon la Bible des Septante, que ſelon la Bible Hebraïque. Adam, par exemple, ſi nous ſuivons le texte Hebreu avoit 130. ans lors que ſa femme accoucha de Seth, mais ſelon la verſion des Septante, il étoit alors dans ſa deux cens trentiéme année. La plupart des Theologiens veulent qu'on prefere le texte Hebreu, au texte Grec. Ceux qui tiennent l'autre parti ſont en petit nombre, mais en recompenſe ce ne ſont pour l'ordinaire que des Savans d'elite. Le Pere Dom Paul Pezron Religieux de l'etroite Obſervance de Cîteaux, & Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, s'eſt rangé au petit nombre. Il a debité entre autres choſes que les Juifs ont alteré le texte Hebreu dans le tems qui a coulé depuis la ruine de Jeruſalem ſous Tite, juſques à la 12. année de l'Empereur Hadrien (d). Il le prouve par la verſion d'Aquila publiée l'an douze de cet Empereur, & aſſez conforme au texte Hebreu d'aujourd'hui. Or comme cet Aquila en paſſant du Chriſtianiſme au Judaiſme ſe mit ſous la diſcipline d'Akiba, il paroît fort vraiſemblable au Pere Pezron, qu'il faut imputer à ce Rabin cette alteration de l'Ecriture. Il eſt certain qu'Akiba *étoit* (e) *alors en grande eſtime parmi les Juifs, & fut tenu parmi eux de la Paleſtine, car il fut environ 40. ans le maître du Col ege qu'ils avoient à* Jabné, *ou à* Tyberiade *proche le lac de* Genezareth. . . . . *Il* (f) *avoit beaucoup de diſciples, paſſoit pour le plus ſavant d'entre les Juifs, & avoit tant de creance dans leur eſprit, que ce fut lui qui declara que* Barcochebas *étoit le Meſſie.*

(C) *Afin de pouvoir repondre à une objection des Chretiens.*] „ Jamais (g) les Chretiens ne diſputerent „ contre les Juifs plus fortement qu'en ce tems-là, „ & jamais auſſi ils ne les combatirent plus efficace„ment. Car ils ne faiſoient que leur montrer d'un „ côté les Evangiles, & de l'autre les ruines de Jeruſa„lem qui étoient devant leurs yeux, pour les convain„cre que JESUS-CHRIST qui avoit ſi clairement „ predit ſa deſolation, étoit le Prophete que Moïſe „ avoit promis . . . . . Mais ils les preſſoient vive„ment par leurs propres traditions qui portoient que „ le CHRIST ſe manifeſteroit après le cours d'envi„ron *ſix mille ans*, en leur montrant que ce nombre „ d'années étoit accompli. Cela les embarraſſoit étran„gement, & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi il eſt „ dit dans le Talmud qu'*Akiba*, (h) & *Samſai* ſuppu„toient les années dont on tiroit conte'eux de ſi puiſ„ſans argumens. „ Il eſt certain que les Juifs pouvoient repondre à l'objection des ſix mille ans, ſi la Bible étoit telle que nous l'avons aujourd'hui; car il s'en faut bien qu'elle ne nous donne ce nombre d'années depuis Adam juſqu'à J. CHRIST.

(D) *Les Juifs lui donnent de grans éloges.*] Ils l'appelloient (i) *Sethoumtanh*, c'eſt-à-dire l'authentique. Il faudroit un volume tout entier, dit l'un (k) d'eux, ſi l'on vouloit parler dignement de lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout l'Univers, & nous avons reçu de ſa bouche toute la Loi orale; *Hujus nomen* (l) (*inquit* autor libri Zemach David) *exiit ab uno extremo mundi uſque ad alium, atque totam legem oralem ex ejus ore accepimus.*

(d) *Pezron de l'Antiquité des tems, chap. 16. p. 289. édit. de Paris 1687. in 4.*

(e) *Id. pag. 290.*

(f) *Id. pag. 291.*

(g) *Id. ibi*

(h) *Talmud. in Tractatu de Synedrio.*

(i) *Vide Jo. à Lent de Pſeudo-Meſſiis, pag. 9.*

(k) *Zacut. in Juchaſin p. 66. apud Lent p. 19.*

(l) *Konig. Biblioth. pag. 18.*

Digitized by Google

apris (E) toute la Loi non écrite. La remarque que nous faiſons là-deſſus contiendra quelques particularitez de ſa vie. S'il faloit juger de ſes leçons par ſes preceptes de (F) garderobbe, on auroit lieu de les traiter de ridicules.

ALABASTER (GUILLAUME) Theologien Anglois, nâquit à Hadley dans la Comté de Suffolc. Il fut un des Docteurs du College de la Trinité à Cambridge, & il accompagna le Comte d'Eſſex en qualité de Chapelain à l'expedition de Cadis ſous le regne d'Elizabeth. On veut que les premieres penſées de changer de Religion lui ſoient venuës, pour s'être laiſſé ébloüir à la pompe des Egliſes de la Communion Romaine, & au reſpect dont il lui ſembla que les Prêtres y ſont honorez; & qu'aiant paru chancelant, il ait trouvé des perſonnes qui menagerent ces diſpoſitions, & qui profiterent de telle ſorte des plaintes qu'il faiſoit d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il ne heſita plus à paſſer dans le Papiſme, dès qu'il eut bien conſideré que l'eſperance d'un meilleur avancement ne ſeroit pas trop bien fondée. Quoi qu'il en ſoit, il s'aggregea à la Communion Romaine, & n'y trouva point ce qu'il avoit eſperé. Il s'en degoûta bien-tôt, il ne s'accommoda point d'une Diſcipline qui ne lui paſſoit en compte aucun des degrez où il étoit deja monté; apparemment il ne s'accommodoit pas mieux de ce culte des creatures que les Proteſtans ſont accoutumez de regarder avec horreur; ainſi il repaſſa en Angleterre pour y reprendre ſa premiere Religion. Il y obtint un Canonicat dans l'Egliſe de Saint Paul, & puis la Cure de Thatfield dans la Province de Hartford. Il entendoit fort bien la langue Hebraique, mais il ſe gâta l'eſprit par l'étude de la Cabale dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le Sermon qu'il fit quand il fut reçu Docteur en Theologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du premier Livre des Chroniques, *Adam, Seth, Enos*, & après avoir touché le ſens literal, il ſe jetta dans le myſtique, ſoutint qu'Adam ſignifioit là malheur & miſere, & ainſi des autres *. Sa methode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût (A) des Catholiques Romains; je dirai dans les remarques ce qu'ils en penſerent, & comment il ſe tiroit † de l'objection que l'on fait ſur les trois jours & trois nuits que JESUS-CHRIST devoit être dans le ventre de la terre, comme Jonas au ventre de la baleine. Je ne dois point oublier qu'on faiſoit un très-grand cas de ſes vers. Il fit ‡ une Tragedie Latine intitulée *Roxana*, dont la repreſentation dans un College de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable. Il y eut une Dame qui fut ſi épouvantée du dernier mot de la Tragedie, *Sequar, Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'eſprit pour toute ſa vie. Alabaſter vivoit encore en 1630. Son *Apparatus in revelationem Jeſu Chriſti* fut imprimé à Anvers l'an 1607. Quant au *Spiraculum tubarum, ſeu fons ſpiritualium expoſitionum ex æquivocis Pentaglotti* ‖

(a) *Intitulé* Defenſe de l'antiquité des tems.

(b) *Pag.* 61.

(c) *Pag.* 63. *ex Tzemah David. pag.* 99.

(d) *Les Juifs pretendent que le Rabbi Juda qui la compoſa naquit le même jour qu'Akiba mourut.* R. Juda princeps natus eſt illo die quo obiit R. Akiba, de quo ajunt; ſol exortus eſt & ſol occidit. *Pezron p.* 70.

(e) *Nerva permit aux Juifs de ſe choiſir un Patriarche de leur nation.*

(f) *Ex Hieronymo in cap.* 8. *Iſaiæ.*

(g) *Ex Barajetha in Maſſech. Berachos, fol.* 62. *apud Lent pag.* 10.

(h) *Vous la trouverez à la fin de cette remarque.*

(i) *Garaſſe. Doctrine curieuſe p.* 593. *imprimée l'an* 1623.

* *Ex libro Fullerii cui titulus* Worthies of England.

† *Voiez la remarque A.*

‡ *Id. ib.*

(E) *Qui leur a apris toute la Loi non écrite.*] Voiez le paſſage qu'on vient de citer, & le livre (a) que le Pere Paul Pezron a publié à Paris l'an 1691. On y (b) trouve, que Rabbi Akiba fils de Joſeph eſt le premier Compilateur des *Deuteroſes* ou des traditions Judaïques, & le chef des *Traditionaires*; qu'il ramaſſa les traditions qu'Hillel, Simeon, & autres anciens Docteurs avoient inventées; qu'il y en ajoûta d'autres de ſon invention; qu'elles eurent cours toutes enſemble juſqu'à la fin du V. ſiecle, auquel tems on y en joignit d'autres dont le Talmud fut compoſé; qu'Akiba ſe (c) ſervit du Rabin Meir le plus celebre de tous ſes diſciples, pour *rediger par écrit une partie de ces traditions dont on a depuis compoſé la Miſne* (d); qu'il fut aſſeſſeur (e) du Patriarche, & le maître (f) d'Aquila & du Rabin Joſe qui eſt l'Auteur de la grande Chronique des Juifs; qu'il devint chef des ecoles Judaïques la même année que Joſephe acheva ſes Antiquitez; qu'il occupa cette place durant 40. ans; qu'il eſt très-ſouvent cité dans le *Pirke-Eliezer*, & qu'il ſouhaitoit la damnation éternelle à tous ceux qui liroient les Ouvrages des Chretiens.

(F) *Par ſes preceptes de garderobbe.*] La nation Judaïque a été livrée à un tel eſprit de puerilles & de chimeriques obſervances, que leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel juſques aux actions les plus machinales, comme eſt celle d'aller au privé. Malheur à qui ne ſait pas bien s'orienter, car les quatre points cardinaux de l'horiſon ne ſont pas également favorables. Je ne puis dire qu'en Latin le reſte de leurs ridicules ſuperſtitions. *Dixit R. Akiba, ingreſſus ſum aliquando poſt Rabbi Joſuam in ſedis ſecreta locum & tria ab eo didici. Didici* 1. *quod non verſus Orientem & Occidentem ſed verſus Septentrionem & Auſtrum converſere nos debeamus. Didici* 2. *quod non in pedes erectum, ſed jam conſidentem ſe retegere liceat. Didici* 3. *quod podex non dextra ſed ſiniſtra manu abſtergendus ſit. Ad hæc objecit ibi Ben Hafas; uſque adeo vero perfricuiſti frontem erga magiſtrum tuum ut cacantem obſervaret? Reſpondit ille, Legis hæc arcana ſunt ad quæ diſcenda id neceſſario mihi agendum fuit* (g). Voilà un merveilleux Docteur qui même ſur la chaiſe percée expliquoit ſans dire mot les myſteres de la Loi.

(A) *Ne fut point au goût des Catholiques Romains.*] François Garaſſe Jeſuite après avoir raporté une opinion aſſez (h) groteſque d'Iſidore de Peluſe, continuë ainſi. (i) „ L'expoſition d'Alabaſter eſt encore plus eſloignée du ſens commun, car il s'en va „ ravaudant ſur des fantaiſies Rabineſques qui ſont à „ la verité plaiſantes, ſi elles eſtoient auſſi ſolidement „ fondées comme elles ſont ſubtilement controuvées. „ Il dit en ſon Apparat chap. IX. que Jonas & N. S. „ ont demeuré ponctuellement trois jours & trois „ nuicts l'un dans le ventre de la terre, & l'autre dans „ le ventre de la balene en la façon qui s'enſuit. Jonas, dit-il, fut porté juſques au centre du monde „ comme il le depoſe luy meſme; *Ad extrema montium deſcendi, terra vectes circumdederunt me.* Or „ eſt-il qu'eſtant en cet endroit il avoit le jour & la „ nuict tout à la fois, car regardant vers noſtre hemiſphere il avoit le jour en face & la nuict à dos, „ & puis le lendemain tout au contraire, de façon que „ n'ayant que demeuré un jour & demi il y a demeuré „ trois jours entiers, d'autant qu'il faut doubler l'eſpace, pource qu'il avoit tout à la fois ce que nous „ avons ſucceſſivement. Ainſi noſtre Seigneur eſtant „ dans le ventre de la terre, a eu comme Jonas le jour „ & la nuict tout à la fois, d'autant que ſon ame s'en „ eſt allée juſques au centre de la terre, afin d'avoir le „ jour d'un coſté & la nuict de l'autre, & par ainſi accourcir le terme de ſa demeure ſans forcer la verité, „ tant il avoit d'impatience de laiſſer ſes Diſciples deſolez. Je dis que cette invention faict tort à l'Eſcriture ſainte, d'autant qu'elle eſt trop contrainſte & „ ſophiſtiquée, & reſſemble juſtement les fantaiſies des „ Rabins, & partant ce n'eſt pas ſans ſujet que le livre d'Alabaſter a eſté condamné à Rome: mais il „ fut ſi idolaſtre de ſes inventions qu'il fit encores pis „ que Heliodore, pource qu'il quitta ſa religion pour „ ne quitter pas ſes groteſques dangereuſes qu'il a faict „ ſur l'Ecriture ſainte. „ Joignons le jugement d'un Jeſuite du Pais-Bas à celui de ce Jeſuite François. Bonfrerius (k) aiant condamné ceux qui par les machines de la Cabale trouvent tout dans chaque paſſage de l'Ecriture, pourſuit ainſi; *Quod nuper fecit inſulſe nimis & irreligioſe* Guilielmus Alabaſter, *qui in illo ſuo Apparatu ex mamboni hujuſmodi fundamentis, ne dicam quiſquiliis, conatus eſt nobis ſuam myſticam theologiam, & (ita ipſe vocat) interiorem Scripturæ ſenſum ac medullam (re ipſa aliud nihil quam deliramenta & ſomnia) exprimere. Qua ex re male audivit & Roma cenſoriam Eccleſiæ virgulam merito exeruit eſt. Quis enim ferat quempiam in re tam ſeria, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis mercibus venatre quæ ipſe parum ſano cerebro delirarit?* Il raporte enſuite quelques exemples des explications chimeriques de cet homme.

(k) *Bonfrerius dans les Prolegomenes de ſon Commentaire ſur le Pentateuque imprimé en* 1625.

Nous entendrons bien-tôt un Proteſtant qui reproche aux Catholiques Romains d'avoir toleré les viſions de cet Alabaſter.

glotti y ſignificationibus, & ſon *Ecce ſponſus venit*, *ſeu tuba pulcritudinis*, *hoc eſt demonſtratio quod non ſit illicitum nec impoſſibile computare durationem mundi & tempus ſecundi adventus Chriſti*, ils ſont imprimez à Londres *k*. On peut juger par ces ſeuls titres quel étoit le goût du perſonnage; mais on en jugera mieux par les paroles d'André Rivet (*B*) que je citerai. Il ne faut pas oublier ſon *Lexicon Hebraïcum*, *in folio*. Je n'ai point parlé des motifs de converſion qu'il publia après avoir embraſſé le Catholiciſme; on ſait aſſez que c'eſt la coutume de ceux qui changent de Religion. Cette coutume étoit même plus en vogue en ce tems-là qu'aujourd'hui. Le public n'avoit pas eu encore le tems de ſe dégoûter de cette ſorte de livres. Celui d'Alabaſter fut refuté par Roger Fenton *l*.

ALAINS, peuples barbares qui contribuerent beaucoup à la ruine de l'Empire Romain. Pline * les place dans l'Europe au delà des embouchures du Danube, mais Joſephe marque plus preciſément leur ſituation; car il † les met proche des Marais Meotides, & du Tanais. Il decrit une furieuſe irruption qu'ils firent dans la Medie, & dans l'Armenie ſous l'empire de Veſpaſien. Ce fut alors que ‡ Vologeſes Roi des Parthes fit prier cet Empereur de le ſecourir contre les Alains, & de lui envoier pour General l'un de ſes fils; ſur quoi Domitien fit tout ſon poſſible pour obtenir cette commiſſion. Voilà ce qui a pu engager Mr. Moreri à nous dire, en confondant un peu les tems, que ces barbares *s'étoient deja fait connoître dès le tems de Domitien.* Mais ce défaut d'exactitude chronologique eſt peu de choſe, ſi on le compare avec le reſte. Il nous conte que les Alains ſe joignirent aux Vandales, aux Sueves, & puis aux Goths au commencement du V. ſiecle; qu'ils combatirent contre les François l'an 505; qu'ils ravagerent les Gaules; qu'ils avoient pour Chef Gonderic fils de Aodegigile; que vers l'an 509. ils paſſerent en Eſpagne; qu'ils s'y établirent, & qu'ils y furent defaits par Vallia Roi des Viſigoths en 418. Il n'eſt pas aiſé de comprendre que de pareilles mepriſes puiſſent ne pas ſauter aux yeux du lecteur; car enfin des peuples vaincus en 418. dans un pais où ils ſont paſſez environ l'an 509. devroient reveiller l'attention la plus languiſſante. La verité eſt que Mr. Moreri a fait un anachroniſme de cent ans. ‖ Les Alains s'avancerent *q* en 406. des bords du Danube juſques au Rhin ſans trouver nulle reſiſtance, & aiant été joins par les Vandales rechapez d'une bataille perduë contre les Francs, ils entrerent dans les Gaules. Leur Roi s'apelloit Reſpendial; celui des Vandales s'apelloit Gunderic, & étoit fils de Godiſigile qui avoit été tué dans la derniere bataille. Pluſieurs

v C'eſt ainſi que porte le Catalogue d'Oxford. Il falloit dire Pentateuchi.

k Voiez le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford.

l Sa reponſe eſt intitulée, An Anſwer to W. Alablaſters Motives. *Lond.* 1599. in 4.

* *Plin. lib. 4. c. 12. & ſuprà c. 2. comme dans Moreri.*

† *Joſeph. de bello Jud. l. 7. c. 29.*

‡ Cum Vologeſes Parthorum Rex auxilia adverſus Alanos ducemque alterum ex Veſpaſiani liberis depoſoſciſſet, omni ope contendit ut ipſe potiſſimum mitteretur. *Sueton. in Domit. c. 2.*

‖ *Cordemoi, Hiſtoire de France aux années que je marque.*

(*a*) *Gariſſe, ubi ſupra p. 592. 593.*

(*b*) *Celui du Chapitre XII. de St. Matthieu, où il eſt dit que Jeſus-Chriſt devoit demeurer dans le ventre de la terre trois jours & trois nuits.*

(*c*) *Rivet. Iſagoge ad Scripturam Sacram c. 15. Oper. t. 2. p. 937.*

J'Ai été averti par un habile homme, que les lecteurs n'aiment pas qu'on leur indique en general qu'un tel ou un tel ont avancé une opinion chimerique. Cela reveille leur curioſité, ils voudroient la contenter ſur le champ, & quelquefois même ſans être obligez d'aller prendre un autre livre qu'ils ont dans leur cabinet. Cet habile homme auroit donc voulu ou que je n'euſſe rien dit d'Iſidore de Peluſe, ou qu'aiant marqué en general que ſon opinion étoit groteſque, je l'euſſe raportée, vu principalement que le livre de Gariſſe ne ſe trouve guere dans le cabinet des particuliers. Je profite de cet avis, j'en ſai par experience les fondemens; & c'eſt pourquoi en pluſieurs autres rencontres j'ai mieux aimé joindre des queuës à mes commentaires, qu'exciter en vain l'avidité des lecteurs. Iſidore de Peluſe pour trouver le nombre complet, a ſupoſé que les tenebres de la paſſion doivent être priſes pour une nuit, & que le retour de la lumiere juſques au coucher du ſoleil, doit être pris pour un jour. Liſez ce qui ſuit: (*a*) „ Je reſpons qu'il „ eſt vray que ce (*b*) paſſage a bien donné de la peine „ pour l'accorder avec la verité de l'hiſtoire, & que „ ç'a eſté un des principaux argumens dont Julian „ l'Apoſtat a taſché de renverſer la verité de l'Euan„ gile, mais qu'il n'eſt point ſi deſeſpere qu'on n'en „ tire bien une vraye & naturelle expoſition ſans re„ courir aux fantaiſies: ce que quelques uns ont faict „ à la bonne foy, comme nous avons veu cy-deſſus „ touchant l'heure de la reſurrection. S. Iſidore de „ Peluſie au premier livre de ſes Epiſtres, en l'Epiſtre „ CXIV. en rapporte une expoſition nouvelle en ces „ termes: *Sic habeto, ſextâ horâ Paraſceves in crucem „ actus eſt Dominus, ab hac horâ uſque ad nonam tene„ bræ exiſterunt; has tu noctem intellige: rurſus horâ „ nonâ lux, hanc tu pro die habe: nox rurſus Paraſce„ ves: tum dies Sabbathi: tum nox Sabbathi Dominici „ Diei:* Suyvant cette expoſition il eſt vray que JESUS-„ CHRIST demeura trois jours & trois nuicts dans „ les entrailles de la terre, mais ce ſont des jours & „ des nuicts reduictes au petit pied. „

(*B*) *Les paroles d'André Rivet que je citerai.*] Anno 1607. dit-il, (*c*) *quidam Pontificius Anglus* Gulielmus Alabaſtrus, *edidit Antverpiæ librum cui titulum fecit*, Apparatus in revelationem Chriſti, *in quo profitetur ſe* novam & admirabilem rationem *aſſerre* inveſtigandi Prophetiarum myſteria ex Scriptura ſe ipſam interpretante. *Ibi novam Cabbalam inſtituit ex qua quidlibet ex quolibet educit, & mutatis vel inverſis aut ſeparatis & disjunctis Ebræorum vocabulorum literis aut ſyllabis, vel etiam in iiſdem variorum numerorum ratione excogitata, novis etiam ſignificationibus contra grammaticæ rationem aſſignatis, diverſis nominibus aut verbis omnia pervertit, & ipſi adeò commentum placet ut quamvis ſæpè excipiat ſe nolle præjudicare Latinæ verſioni, cum tamen videat ex ea nullis fidiculis ſenſum quem ſibi proponit poſſe erui, non veretur dicere pag. 61.* Deum, Chriſti & Religionis Chriſtianæ myſteria per illam verborum formam in Ebræo legis codice expreſſiſſe, quæ ſenſum carnalem & à divina mente alienum lectori prima fronte offerret, atque ita voluiſſe ut in Eccleſia Chriſtiana nulla paſſim legeretur verſio quam quæ ſecundum Ebræorum verborum corticem concipereretur, ut hoc modo ſapientia divina non eſſet cuivis profano obvia. *Sed poſtea idem, per totum illud opus ita ſapientiam illam divinam ex Scriptura, ſi Deo placet, penetralibus hauriri, ut ne ulli quidem hactenus ex Patribus ſanctiſſimis, vel unius loci talis interpretatio in mentem unquam venerit, ne ipſis quidem omniſciis Pontificibus.* Mr. Rivet aiant donné 2. exemples (*d*) des viſions de ce perſonnage, continuë ainſi ſon diſcours; *Alia hujus farina multa, pag. 57. & ſeqq. aſſeruntur à nugatore blaſphemo, quibus ſyllabas unius nominis & verbi ſeorſim accipiens, & à ſua radice divellens omnia ſurſum deorſum vertit. Et tamen in regno Pontificio toleratur hæc novitas, ubi ſimplex ſcripturæ ex ipſa ſcriptura interpretatio hæreſeos inſimulatur. Sed de his hactenus. Videant Pontificii an ſuo Alabaſtro non debeant nigrum præfigere thetam: nos hominis inſolentiſſimam audaciam deteſtamur, etſi eum Jeſuitæ Poſſevinus ſuis Catholicis ſcriptoribus inſeruerit. Appar. Sacri Tomo primo.* Notez 1. que l'Ouvrage dont ceci eſt tiré parut pour la premiere fois en 1626. & que l'édition *in folio* dont je me ſers imprimée l'an 1652. avoit été revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur. 2. Que le livre d'Alabaſter avoit été condamné à Rome le 30. de Janvier 1610. & que l'Auteur étoit revenu au giron de l'Egliſe Anglicane depuis aſſez long tems, lors de la premiere édition du livre de Mr. Rivet. Voici les termes dont ſe ſervit la Congregation de l'*Index*; je les raporte parce qu'il ſemble que l'on en pourroit inferer, que l'Apparat d'Alabaſter fut reimprimé à Rome avec des changemens & des corrections. *Apparatus (e) in revelationem Jeſu Chriſti* Auctore *Gulielmo Alabaſtro Anglo* Antverpiæ 1607. *Et Antitheſis Benedicti à Benedictis* Veneti, *contra Gulielmum Witakerum, niſi fuerint ex* CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS, *cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii.* Mais peut-être n'a-t-on voulu ſignifier ſinon qu'en cas que ces Auteurs corrigeaſſent leurs Ouvrages, & les fiſſent imprimer à Rome avec l'aprobation du Maître du Sacré Palais, alors il ſeroit permis de lire cette nouvelle edition. Je croi que c'eſt le vrai ſens. Samuel André Theologien Allemand a fait un livre (*f*) contre la Cabale de Henri Morus, où il raporte quelques exemples des chimeres d'Alabaſter.

(*d*) *L'un eſt ſur le verſet 9. du chap. 37. de la Geneſe; l'autre ſur le verſet 8. du chap. 40. du même Livre.*

(*e*) *Voiez l'Index librorum prohibitorum, imprimé à Rome ſous Alexandre VII. pag. 206.*

(*f*) *Examen Cabbalæ Henr. Mori, pag. 55.*

Digitized by Google

ſieurs autres nations barbares s'unirent à ces deux-là, & cauſerent une deſolation prodigieuſe dans toutes les Gaules. Une partie des Alains ſous la conduite d'Utace, qui avoit ſuccedé à Reſpendial, paſſa en Eſpagne l'an 409. & s'établit dans la Province de Carthagene, & dans la Luſitanie; l'autre partie tint bon dans les Gaules ſous la conduite de deux Rois. Les Alains d'Eſpagne defaits par Vallia Roi des Wiſigoths près de Merida en 418. furent contrains de ſe ſoumettre à Honorius. Leur Roi Vatace perdit la vie dans le combat. Nous trouvons encore des Alains ſous l'an 464. qui ſecouënt le joug des Huns après la mort d'Attila, & qui entrent dans l'Italie pour y fixer leur demeure; mais Ricimer marchant contre eux avec les troupes de l'Empire, les defait de telle ſorte près de Bergame, qu'il ne s'en ſauve que très-peu, & que leur Roi même Biorg eſt tué dans le combat. Il y avoit long tems que les Huns aiant fait beaucoup de ravage & de carnage dans le païs des Alains, s'étoient aſſociez avec ceux qui échaperent à leur fureur. C'eſt Ammien Marcellin β qui nous l'aprend. Il fait γ une aſſez longue deſcription des mœurs des Alains; il dit que c'étoient les mêmes peuples que l'antiquité (*A*) avoit nommez Maſſagetes; il veut qu'ils aient habité dans les vaſtes ſolitudes de la Scythie, & communiqué leur nom aux nations voiſines en les ſubjugant, & repandu ce nom juſques au Gange. Quoi qu'il les repreſente (*AΔ*) cruels & ſauvages, il ne leur fait pas égaler à cet égard la brutalité des Huns, & il remarque qu'ils exerçoient leurs brigandages juſqu'aux Palus Meotides, & juſques dans la Medie & dans l'Armenie.

β *Amm. Marcell. lib. 30. c. 3.*

γ *Voiez la remarque AΔ.*

δ *Ex Bano dando.*

ALAIS, Ville de France dans les Sevennes, au Dioceſe de Nîmes, à cinq δ lieuës d'Uſez, eſt la capitale d'une ancienne Seigneurie qui a été érigée en Comté, & poſſedée par Charles de Valois Duc d'Angoulême fils naturel de Charles IX. C'eſt ſous le nom de Comte d'Alais qu'a été long tems connu Louïs Emanuël de Valois ε, Colonel General de la Cavalerie legere de France, & Gouverneur de Provence, fils de ce Duc d'Angoulême, & pere de Françoiſe Marie de Valois femme de Louïs de Lorraine Duc de Joyeuſe. Par ce mariage la Comté d'Alais fondit dans la Maiſon de Lorraine établie en France, car du mariage du Duc de Joyeuſe avec Françoiſe Marie de Valois ſortit Louïs-Joſeph de Lorraine Duc de Guiſe, qui mourut à Paris de la petite verole le 30. de Juillet 1671. âgé de 21. an *. La ville d'Alais eſt devenuë Epiſcopale (*AΔΔ*) depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Quelques-uns veulent qu'elle ſoit l'*Aleſia* decrite

ε *C'eſt celui dont Gaſſendi parle ſi ſouvent, & auquel il a écrit tant de lettres,* Ludovico Valelio.

* *Le Pere Anſelme, Genealog. de la Maiſon de France, pag. 175. 176.*

(*A*) *Les peuples que l'antiquité avoit nommez Maſſagetes.*] Il y a deux paſſages ſur cela dans (*a*) Ammien Marcellin; le premier eſt au chapitre 5. du livre 23. & ne ſouffre aucune difficulté; Lucullus *per Albanos & Maſſagetas quos Alanos nunc appellamus, hac quoque natione perrupta vidit Caſpios lacus.* L'autre eſt au 2. chapitre du 31. livre, dans un endroit où les manuſcrits ſont ſi brouillez, qu'il a fallu recourir aux conjectures de la Critique pour y trouver ce que j'attribuë ici à Marcellin. Ce n'eſt donc que ſuivant la conjecture du docte Mr. Valois que cet Hiſtorien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Maſſagetarum.* Or comme le premier paſſage prouve manifeſtement que Marcellin plaçoit les Alains dans l'Aſie, il me ſemble que l'on pourroit conteſter à ce ſavant Commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte: (*b*) *Hiſter adversarum magnitudine fluvius Sauromatas pretermeat adusque amnem Tanaim pertinentes qui Aſiam terminat ab Europa. Hoc tranſito in immenſum extentas Scythia ſolitudines Alani inhabitant.* Mr. Valois veut que *Hoc tranſito* ſe raporte au Danube, & non pas au Tanais, & il allegue ſur cela Pline, Denys Characenus, Oroſe, & Tzetzes, qui placent les Alains dans la Sarmatie, & au delà du Danube; mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'eſt queſtion que du ſentiment de Marcellin, & ſur ce pied-là il me ſemble que *Hoc tranſito* ſe doit raporter à Tanaïs, puis qu'outre que les Maſſagetes n'ont point habité entre le Tanais & le Danube, nous voions que peu après cet Hiſtorien met les Alains au voiſinage des Amazones, & qu'il les fait courir en brigans d'un côté juſques dans la Medie & dans l'Armenie, & de l'autre juſques aux Marais Meotides & au Boſphore Cimmerien. *Parte* (*c*) *alia prope Amazonum fines Alani ſunt Orientis adclines, diffuſi per populoſas gentes & amplas. Aſiaticos vergentes in tractus quos dilatari ad uſque Gangen acceperis fluvium. . . . .* (*d*) *latrocinando & venando adusque Mœotica ſtagna & Cimmerium Boſporum itidemque Armenios diſcurrentes & Mediam.* Toutes ces choſes témoignent qu'il n'a pas ſuivi le ſentiment des Auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie d'Europe; car qui s'aviſeroit jamais de donner pour une choſe notable que des brigans ſituez en ce lieu-là ravageaſſent non ſeulement la Medie & l'Armenie, mais auſſi les Marais Meotides? Marcellin ne ſeroit pas le ſeul qui mettroit ces barbares dans l'Aſie; Mr. Valois (*e*) ne cite-t-il pas Procope, qui les met entre le Caucaſe & les Portes Caſpiennes? Au reſte que veut dire Mr. Moreri par ces paroles: *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe où eſt aujourd'hui la Lithuanie?* Il veut dire ſans doute, en cas qu'il ſache parler nettement François, que la Sarmatie des anciens eſt la Lithuanie d'aujourd'hui; mais cela eſt faux, car la Lithuanie n'eſt qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie Européenne. Remarquez que Ptolomée reconoit deux ſortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Aſie.

(*a*) *Moreri cite le 2. livre, qui eſt perdu.*

(*b*) *Amm. Marcell. lib. 31. c. 2. pag. 618.*

(*c*) *Id. ib. pag. 619.*

(*d*) *Id. ib. pag. 620.*

(*e*) *Henr. Valeſius in Marcell. l. 31. pag. 618.*

(*AΔ*) *Il les repreſente cruels & ſauvages.*] Ils n'avoient point d'autres maiſons que leurs chariots. C'étoit là qu'ils faiſoient & qu'ils nourriſſoient leurs enfans, & ils ne s'arrêtoient en un même lieu qu'autant que le paturage y duroit. La chair & le lait étoient leur ſeul aliment, ils ne labouroient point la terre. (*f*) *Nec enim ulla ſunt illis tuguria aut verſandi vomeris cura: ſed carne & copia victitant lactis, plauſtris ſuperſidentes. . . . abſumpriſque pabulis velut carpentis civitates impoſitas vehunt, mareſque ſupra eum feminis coëunt, & naſcuntur in his & educantur infantes.* Ils s'acoutumoient de bonne heure à monter à cheval, & ils regardoient comme une baſſeſſe de marcher à pied. Ils aimoient tellement la guerre, qu'ils eſtimoient heureux ceux qui y perdoient la vie, & qu'ils accabloient d'injures & de reproches de lâcheté ceux qui mouroient de vieilleſſe, ou de maladie. Il n'y avoit rien de quoi ils tiraſſent plus de vanité que d'avoir tué un homme, ils coupoient la tête à ceux qu'ils tuoient, ils les écorchoient, & ils emploioient cette depouille à des ornemens de leurs chevaux; ils n'avoient aucun temple, & ils ne rendoient du culte qu'à une épée nuë fichée en terre. C'étoit leur Dieu Mars patron des païs où ils habitoient. Ils devinoient l'avenir par le moien de quelques verges choiſies avec des enchantemens. (*g*) *Judicatur ibi beatus, qui in prœlio profuderit animam: ſineſcentes enim & fortuitis mortibus mundo digreſſos, ut degeneres & ignavos convitiis atrocibus inſectantur: nec quidquam eſt quod elatius jactent, quàm hominem quolibet occiſo: prœque exuviis glorioſis, interfectorum avulſis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoris. Nec templum apud eos viſitur, aut delubrum,* &c. Il eſt bon de repreſenter à ceux qui ne voient que des peuples civiliſez, qu'il y en a d'autres ſi feroces qu'on a plus de ſujet de les prendre pour des bêtes brûtes, que pour une partie du genre humain. Cela peut fournir bien des reflexions tant phyſiques que morales, & faire admirer les plis infinis dont nôtre nature eſt ſuſceptible, & dont pour un bon on en peut compter plus de cent mille de mauvais.

(*f*) *Amm. Marcell. pag. 619. 620.*

(*g*) *Id. ib. pag. 620.*

(*AΔΔ*) *La ville d'Alais eſt devenuë Epiſcopale depuis la* (*h*) *revocation de l'Edit de Nantes.*] Ce n'eſt pas ſans cauſe que je marque cette époque, car il eſt certain que la ſupreſſion de cet Edit a donné lieu à la creation de ce nouvel Eveché. Ce païs-là étoit rempli de gens de la Religion qui avoient été forcez par une miſſion dragonne à ſigner un formulaire Papiſtique. On crut donc qu'il ſeroit utile de ne les

(*h*) *Faite l'an 1685.*

Digitized by Google

crite par Jules Cesar au 7. livre de ſes Commentaires. *Mr. de Mandajors qui en eſt Maire* a fait une Diſſertation ſur ce ſujet. Voiez le Journal des Savans du 9. de Mai 1695. à la page 321. de l'édition de Hollande.

ALALCOMENE, petite ville de Beotie. On la nomma ainſi ou à cauſe β d'Alalcomenée qui fut le pere nourriſſier de Minerve, ſelon quelques-uns, ou à cauſe d'Alalcomenie l'une des filles d'Ogyges (B), laquelle γ nourrit Minerve, ſelon quelques autres. Cette Déeſſe étoit δ née en ce lieu-là, & y avoit un temple, & un ſimulacre ε d'ivoire extremement reſpectez des peuples. Ce reſpect fut cauſe, à ce que dit Strabon ζ, qu'Alalcomene quoi que facile à emporter ne fut jamais ſaccagée, & que tout le monde s'abſtint d'emploier la violence ſur ce lieu-là. Mais Pauſanias aſſûre que la ſtatue de Minerve en fut enlevée par Sylla, & qu'enſuite le temple commença d'être negligé. Il ajoûte que de ſon tems les murailles s'en étoient fenduës, à cauſe qu'un gros tronc de lierre avoit pouſſé ſes branches entre les pierres. Parmi les épitheres de Minerve celle d'*Alalcomenienne*, *Ἀλαλκομενὶς*, qu'Homere φ lui donne, n'eſt pas la moins digne de conſideration. Plutarque κ raporte qu'Ulyſſe étant né dans Alalcomene voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conſerver la memoire du lieu où ſa mere étoit acouchée de lui. Etienne de Byzance ne dit rien de cela lors qu'il parle d'Alalcomene, & il nomme Alcomene la ville de l'Ile d'Ithaque. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alalcomene étoit conſiderable par le tombeau de Tireſias, & que ſelon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, eſt faux λ. Mr. Hofman fait encore plus de fautes (C).

ALAMANDUS (Louis) en François *Aleman*, Archevêque d'Arles, & Cardinal du titre de Ste. Cecile, a été un des grans hommes du XV. ſiecle. Ceux qui parlent des affaires où il fut mêlé, l'apellent ordinairement le Cardinal d'Arles. Il n'étoit point Bourguignon, comme l'ont debité quelques Auteurs, mais il ne s'en faloit gueres, puis que le païs de Bugei lui a donné la naiſſance. C'eſt ce que Guichenon a fait voir dans ſon Hiſtoire de Breſſe, comme Mr. Moreri l'a remarqué. Pour ne pas repeter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choſes. Le Cardinal d'Arles preſida au Concile de Bâle qui depoſa Eugene IV. & qui élut l'Antipape μ Felix V. Il a été fort loüé par Enée Silvius *, comme un homme tout-à-fait propre à preſider à de telles Compagnies, terme & vigoureux, illuſtre par ſa vertu, ſavant, & d'une memoire admirable pour recapituler tout ce que les Orateurs & les Diſputans avoient dit. Un jour qu'il harangua contre la ſuperiorité du Pape ſur le Concile, il ſe fit admirer de telle ſorte que pluſieurs l'allerent baiſer, & que d'autres s'empreſſerent à baiſer ſa robe. On élevoit ſon habileté † juſques au ciel: habileté qui avoit fait qu'encore qu'il fût François, il avoit ſurpaſſé les Italiens quelque fins qu'ils fuſſent. Il ſavoit fort bien emploier les machines de la devotion, car un jour de ſeſſion il fit porter par des Prêtres dans l'aſſemblée toutes les Reliques qui ſe purent trouver à Bâle, & les fit mettre à la place des Evêques abſens. Cela produiſit un tel effet, que lors qu'on vint ſelon la coutume à invoquer le St. Eſprit chacun ſe mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les aſſiſtans lors ‡ qu'il officia le jour d'une autre ſeſſion, & que la tête chauve toute nuë il diſtribua la communion à tous ceux qui ſe preſenterent, leur donna à tous le baiſer de paix, & les exhorta à communier dignement. Il fut inflexible à tout pendant la peſte qui s'éleva dans la ville; la mort d'une partie de ſes domeſtiques, & les prieres de perſonne ne le purent obliger de ſortir; il aima mieux ſauver le Concile au peril de ſa vie par ſa preſence, que ſauver ſa vie au peril du Concile par ſon abſence §. Il étoit extremement laborieux, & ſi ſobre qu'il y eut des Conclaviſtes qui ne purent ſouffrir qu'en diminuant leur ordinaire, on leur repreſentât l'exemple de ce Cardinal. La reponſe que fit là-deſſus un Polonois (A) vaut la peine d'être luë.

β *Stephanus Byzant. voce* Ἀλαλκομενίαι. *Pauſanias l. 9. pag. 308.*

γ *Pauſanias ib. ſelon l'interpretation de Scaliger in Euſeb. n. 229.*

δ *Strabo l. 9. pag. 285.*

ε *Pauſan. ubi ſupra.*

ζ Ἀπορήσειε δ' ἄν τις διὰ τί ποτε ἀπόλεως . . . τὴν δὲ θεὸν σεβόμενοι πάντες ἀπέχονται πάσης βίας. Nunquam vaſtata eſt ob reverentiam Dez omnibus omnem vim abſtinentibus. *Strabo ubi ſupra.*

φ *Homer. Il. δ. v. 8. Voiez auſſi Stace Theb. l. 7. v. 330.*

κ *Plut. quæſt. Græc. pag. 301.*

λ *Voiez Particle* Tireſias.

μ *Il étoit Duc de Savoie, & ſe nommoit Amedée.*

* *Æneas Silvius lib. 1. de geſtis Baſileenſis Concilii.*

† Prudentiam ejus magnopere commendabant, qui licet origine eſſet Gallicus, Italos tamen hac die ſumma hominesaſtutia ſuperaſſet. *Id. ib.*

‡ *Id. lib. 2.*

§ *Id. ib.*

Je raporte ſes paroles Latines dans la remarque A.

(A) *Journal des Savans du 9. de Mai 1695. pag. 322. édit. de Holl.*

(B) *Laquelle nourrit Minerve.*] Scaliger (c) pretend 1. que Pauſanias avoue que quelques-uns ont attribué l'éducation de Minerve à Alalcomenie fille d'Ogyges: mais c'eſt plutôt deviner ce qu'on croit que Pauſanias a dû ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de ſon texte, comme le reconoîtront tous ceux qui examineront l'original. 2. Qu'Etienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogyges; c'eſt ce qui ne ſe trouve point dans l'endroit où cet Auteur parle de la ville d'Alalcomene.

(C) *Mr. Hofman fait encore plus de fautes.*] Il dit 1. qu'Alalcomene étoit une ville de Beotie, qui avoit pris ſon nom de l'Alalcomene des Beotiens, *denominata à Bœotorum Alalcomeneo.* Il eſt très-certain qu'il prend après Mr. Lloyd ce dernier mot non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (d). Mr. Lloyd a raiſon; car voici ce qu'il dit, *Alalcomena urbs Ithaca denominata à Bœotorum* Alalcomeneo *ut Plut. in Hellen. refert pag. 537. Edit. Steph. a quibus ſimul cauſam nominis.* Tout cela eſt vrai; mais comme Mr. Hofman au lieu de ces paroles de Mr. Lloyd *Urbs Ithaca*, a mis *Urbs Bœotia*, & a gardé la ſuite ſans changement, il eſt tombé dans cette double mépriſe, c'eſt que d'un côté il aſſûre qu'une ville de Beotie a pris ſon nom d'elle-même, & de l'autre que c'eſt Plutarque qui l'a dit. 2. Il impute fauſſement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537. que le ſepulcre de Tireſias & le temple de Minerve ont rendu celebre cette ville de Beotie, d'où eſt venu que le Poëte a dit Ἀλαλκομενὶς Ἀθήνη. Mr. Lloyd attribuë toutes ces mêmes choſes à Plutarque, excepté celle qui coheerne le tombeau de Tireſias. 3. Mr. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium, op. Bœotia, ad lacum Copaidem inter Haliartum & Coroneam, templo Minervæ clarum*, c'eſt multiplier les êtres ſans neceſſité. Je ne penſe pas qu'aucun des Auteurs citez par Moreri diſe, que le Prince Alalcomene mit dans la ville de ce nom la ſtatuë de Venus.

(A) *Que fit là-deſſus un Polonois, vaut la peine d'être luë.*] Quelle comparaiſon, s'ecria-t-il lors qu'on lui propoſa l'exemple de Louis Alamandus! Vous me parlez d'un François, ſobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'eſt point homme; je puis voir à travers le rideau qui nous ſepare tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vu encore ni manger ni boire; il ne dort ni nuit ni jour; il lit perpetuellement ou il negocie; il ne ſonge à rien moins qu'à ſon ventre; ce n'eſt point mon homme, je n'ai rien

(b) *Ibid.*

(c) *Scaliger in Euſeb. n. 229. p. m. 21.*

(d) *Cette ville eſt tantôt du genre neutre* Ἀλαλκομένιον, *tantôt du feminin au ſingulier* Ἀλαλκομενὶς, *tantôt au pluriel* Ἀλαλκομενίδες. *Voiez* Berkelius *ſur Etienne de Byzance pag. 89. il a oublié de dire que Plutarque* Quæſt. Græc. pag. 301. *l'a nommée* Ἀλαλκομενία.

luë. Il ne faut pas demander ſi le Pape Eugene foudroia le Preſident d'un Concile où il avoit été depoſé. Il le priva de toutes ſes dignitez, & (B) le traita de fils de la gehenne. Cependant (C) Louïs Alamandus ne laiſſa pas de mourir en odeur de ſainteté, & de faire tant de miracles après ſa mort, qu'à la requête des Chanoines & des Celeſtins d'Avignon, & ſur les inſtances du Cardinal de Clermont, Legat *à latere* de Clement VII. il fut beatifié β par ce Pape l'an 1527. Oderic Raynaldus a pretendu qu'il ſe repentit de tout ce qu'il avoit fait dans le Concile de Bâle, mais γ on ne ſauroit donner nulle preuve de ce repentir, ni contredire ce point de fait, qu'un δ an avant ſa mort il fut un de ceux qui au Concile de Lauſanne parlerent du Concile de Bâle ε comme d'une aſſemblée ſainte & ſacrée. Il mourut à l'âge de 60. ans ζ le 16. * de Septembre 1450. Les uns † diſent que ce fut en Savoie à l'Abbaie de Hautecombe, où les Moines lui bâtirent une Chapelle, & l'invoquerent durant la celebration de la Meſſe; les autres ‡ diſent qu'il mourut à Salon. Son corps eſt à Arles: la Bulle de Clement VII. en permit la tranſlation des lieux humides & ſouterrains à tout autre plus commode dans la même Egliſe. Je voi des gens qui aſſûrent après ⸸ Jaques Philippe de Bergame que Louïs Alamandus publia pluſieurs opuſcules dignes de lui, mais je ne voi perſonne qui marque le titre de ces opuſcules; ni les bibliotheques où ils ſont.

Les Janſeniſtes qui ont critiqué Oderic Raynaldus au ſujet du pretendu repentir de nôtre Louïs Aleman, ſe ſont expoſez (D) eux-mêmes à la cenſure.

ALA-

β Voiez la Bulle apud Lannoium epiſt. 11. part. 1. pag. 79. 80. edit. Cantabrig. 1689.

γ Lannoius ib. pag. 81.

δ C'eſt l'an 1449.

ε Sacri Baſileenſis Concilii. *Diploma Concilii Lauſanenſis apud Raynaldum ad ann.* 1449.

ζ Voiez la Bulle de Clement VII. *apud Lann. ib. p.* 79. 80.

* *Ex ejus epitaphio.*

† *Petrus Monachus in Amedæ Pacifico c.* 86. (il faloit dire 76.) *apud Lannoium ubi ſupra pag.* 81.

‡ *Morери.*

⸸ *Jacobus Philippus Bergom. l.* 15. *Chronicor.*

(a) *Æneas Silvius de geſtis Baſileenſis Concilii lib.* 2.

tien de commun avec de ſemblables gens. (a) *Quos inter* (ce ſont les paroles d'Enee Silvius au ſujet de la nourriture de ceux qui étoient entrez dans le Conclave) *Cracevienſis Archidiaconus dimanantinem* (cibariorum) *tulit. Cui cum aves & arietina carnes afferrentur ſubſtracta avicula ſunt, erantque in porta famuli ut quod plus eſſet, id Domino dimitteretur; ſperabat namque ex ariete partem, ex avibus autem non ſperabat: Dominus tamen aviculam præoptaſſet. Ideoque cum ſpolium ſenſit utique conqueſtus eſt publiceque teſtatus, numquam ſe diem poſtquam Sacerdos fuit, tuliſſe pejorem. Ac cum rogaretur ne admirationem haberet, quoniam id obtigiſſet Cardinali* (Arelatenſi) *Prob, inquit, Cardinalem mihi aquiparas, hominem Gallicum, parcum, eventrem, aut ut verius loquar, non hominem. Ego apud eum meo infortunio ſum locatus, omnia quæ facit, perluſtris mihi cortina indicat, nec adhuc bibere eum, aut comedere vidi; & quod mihi moleſtius eſt, inſomnes noctes inſomneſque dies ducit* (quamquam nulla eſt apud nos dies) *aut legit ſemper, aut negotiatur. Nulla ei minor quam ventris eſt cura, mihi nihil cum eo commune eſt.* Voilà comment ſont bâtis ceux qui dans les plus grandes afaires ſont capables de ſurmonter les obſtacles les plus forts. Cela demande des gens laborieux, & detachez des plaiſirs des ſens, & intrepides. Donnons en Latin le temoignage de la fermeté de Louïs Alamandus contre la crainte de la peſte. (b) *Neque illum preces neque domeſticorum funera flectere potuerunt, volentem potius cum vita periculo ſalvare Concilium, quàm cum periculo Concilii ſalvare vitam; ſciebat enim, quoniam ſe recedente pauci remanſiſſent, facileque commiſit frenis in ejus abſentia potuiſſet.*

(b) *Id. ib.*

(B) *Et le traita de fils de la gehenne.*] Dans une Bulle donnée à Florence l'an 1442. il l'appelle *iniquitatis filium, rebellionum & facinorum multorum reum*, & il dit que le Concile de Ferrare, & de Florence l'avoient condamné & depouillé de toutes ſes dignitez, *à Ferrarienſi & Florentino Conciliis damnatum & univerſis dignitatibus privatum fuiſſe* (c).

(c) *Vide Lannoium epiſtol.* 11. *partis* 2. *p.* 45. *p. m.* 80.

(C) *Cependant Louïs Alamandus ne laiſſa pas de mourir en odeur de ſainteté.*] Cet exemple & celui de Pierre de Luxembourg (d) beatifié par la même Bulle de Clement VII. ſont un peu embarraſſans pour les Controverſiſtes du parti Romain; car enfin ſi ſelon leur pretenſion tout homme qui n'eſt point uni au Pape eſt hors de l'Egliſe, comment ſe peut-il faire que non ſeulement on ſe ſoit ſauvé dans les deux Obediences, mais qu'on y ait auſſi merité le grade de Saint. La meilleure reponſe qu'on puiſſe faire eſt de dire, que la diſtinction du vrai Pape & du faux Pape étant au deſſus des forces des particuliers, & une pure queſtion de fait, l'erreur étoit invincible, & par conſequent ne devoit point prejudicier à ceux qui étoient dans la bonne foi quant à la queſtion de droit. Mais gare les repliques, & les conſequences qui naiſſent de là en faveur d'autres erreurs.

(d) *Voiez Mr. Claude, Defenſe de la Reformation 3. partie vers la fin.*

(D) *Les Janſeniſtes qui ont critiqué . . . . . ſe ſont expoſez eux-mêmes à la cenſure.*] Ils alleguent d'abord les injures dont ce Continuateur de Baronius a chargé le Cardinal d'Arles, & ils obſervent enſuite (e) qu'*il a été contraint d'avoüer en deux divers endroits l'an* 1426. *n.* 26. *& l'an* 1450. *n.* 20. *que Dieu a fait reconoître la ſainteté de ce Cardinal par des miracles ſi viſibles & ſi bien atteſtez, que Clement VII. l'a mis au nombre des Bienheureux . . . . . La maniere dont cet Auteur ſe tire de ce mauvais pas*, continuent-ils, *eſt tout-à-fait horrible* „ & ne „ peut eſtre fondée que ſur une maxime tres-perni„ cieuſe, qui eſt que des gens coupables de crimes „ publics puiſſent devenir Saints, & eſtre reconnus „ pour Saints par l'Egliſe, ſans qu'ils ayent donné au„ cun temoignage de ſe repentir de leurs crimes, & „ que toutes choſes au contraire faſſent voir qu'ils y „ ont perſeveré. Car ſi le Cardinal d'Arles a com„ mis des crimes, & a deu eſtre eſtimé un tres mechant „ homme en faiſant tout ce qu'il a fait dans le Con„ cile de Baſle; jamais homme n'a eſté plus conſtant „ dans ſes crimes, puiſque lors même que les Peres „ du Concile de Baſle où il preſidoit, ſe reünirent à „ Nicolas V. ce ne fuſt point en reconnoiſſant en au„ cune ſorte qu'ils euſſent mal-fait, ny de reſiſter à „ Eugene, ny de le depoſer, ny d'elire Amedée; „ mais ce fut au contraire en proteſtant qu'ils n'a„ voient rien fait que pour le bien de l'Egliſe, & „ qu'ils ne s'uniſſoient à Nicolas V. qu'en l'eſtant de „ nouveau après la ceſſion volontaire de Felix, & „ l'union ſe fit ſans qu'on les obligeaſt à rien deſa„ vouër de tout ce qu'ils avoient fait; mais ce fut au „ contraire Nicolas V. qui confirma ce qui avoit eſté „ fait à Baſle. De ſorte que ſi tout ce qu'a fait le „ Cardinal d'Arles dans ce Concile avoit eſte crimi„ nel; jamais homme n'auroit témoigné plus d'opi„ niaſtreté dans le crime. D'où il s'enſuit que ſi ce„ la n'a pas empeſché qu'il ne devinſt Saint, il fau„ droit dire que la perſeverance dans les plus grands „ crimes n'empeſche pas qu'on ne ſoit Saint; ce qui „ eſt horrible. Et cependant c'eſt une ſuite neceſſai„ re de ce diſcours de Raynaldus l'an 1450. n. 20.

„ *Hoc anno Ludovicum Alamanum Archiepiſcopum* „ *Arelatenſem . . . vitâ cœliſte tradunt, atque miracu„ lis poſt mortem conſtare affirmant, eumque Cle„ mens VII. veluti Beatum eos permiſiſſe exaratæ diplo„ mate Pontificio 9. Apr. an.* 1527. *Itaque adverſando* „ *eſt divinæ miſericordiæ quæ eo ipſo tempore ſimul Lu„ dovicum ipſum nefandi & perniciofiſſimi ſchiſmatis* „ *auctorem, propagatorem hæreſos, qui ex erronea con„ ſcientia inumeros in Dei Eccleſiam mala immiſerat,* „ *ac tot animarum curſu in pertinacia obſtinatus profe„ naverat Sacramenta, pœnitentem ac reverſum in* „ *gratiam Eccleſiæ ad ſanctitatis culmen brevi evexit.*

„ Si cét Auteur s'eſtoit contenté de dire que le „ grand zele qu'avoit ce Saint homme pour la refor„ mation de l'Egliſe l'avoit emporté à des actions trop „ violentes, quoy qu'il les fit par un bon motif, cela auroit eſté ſupportable, & ne ſeroit pas ſi con„ traire aux témoignages que Dieu a rendus de ſa „ ſainteté. Mais de le faire paſſer pour méchant hom„ me, pour un Heretique & pour un Schiſmatique „ opiniaſtre qui auroit profané les Sacremens par une „ infinité de ſacrileges, & vouloir qu'en ſuitte en un „ an ou deux il ſoit devenu Saint à canoniſer, ſans „ avoir donné aucune preuve de ſon repentir de tant „ de crimes qu'on luy impute, c'eſt avoir une eſtran„ ge idée de la ſainteté, ou pluſtoſt c'eſt aimer mieux „ allier enſemble la malice & la ſainteté, que d'a„ vouër qu'un Pape s'eſt trompé en declarant un hom„ me méchant lors même que Dieu l'a declaré ſaint.

„ Mais la Bulle de Clement VII. de la Beatifica„ tion de ce Saint homme rapportée par Ciaconius ſuf„ fit pour confondre cet Ecrivain, puiſque le Pape luy „ rend témoignage non d'avoir fait une grande penite„ ce des crimes qu'il auroit commis, mais d'avoir rendu „ à Dieu ſon ame tres-pure après avoir veſcu 60. ans. „

(e) *Remarques ſur le* 18. *tome des Annales Eccleſiaſtiques pag.* 213. *Ces remarques ſont imprimées avec un recueil de diverſes pieces pour la defenſe des cenſures de la Faculté de Theologie de Paris contre un Bref & une Bulle d'Alexandre VII. Je me ſers de l'édition de Geneve (on a mis au titre à Munſter chez Bernard Raesfeld) 1663. in* 8.

Les

ALAMOS (BALTHASAR) nâquit à Medina-del-Campo dans la Caſtille. Aiant étudié en Droit à Salamanque, il entra au ſervice d'Antoine Perez Secretaire d'Etat ſous le Roi Philippe II. & il eut beaucoup de part à l'eſtime & à la confidence de ſon maître: de là vint que l'on s'aſſûra de ſa perſonne après la diſgrace de ce Miniſtre. On le detint en priſon onze ans. Philippe III. parvenu à la couronne le mit en liberté, ſuivant les ordres que ſon pere lui en donna dans ſon teſtament. Alamos mena une vie privée, juſques à ce que le Comte Duc d'Olivarez Favori de Philippe IV. l'apellât aux emplois publics. On lui donna la charge d'Avocat General dans la Cour des cauſes criminelles, & dans le Conſeil de guerre, enſuite il fut Conſeiller au Conſeil des Indes, & puis au Conſeil du patrimoine Roial. Il étoit Chevalier de St. Jaques, homme d'eſprit & de jugement, & qui avoit la plume meilleure que la langue. Il vêcut 88. ans, & ne laiſſa que des filles. Sa traduction Eſpagnole de Tacite, & les aphoriſmes politiques dont il en borda les marges, lui ont aquis beaucoup de reputation; mais non pas ſans que les (A) ſentimens ſoient partagez là-deſſus. Cet Ouvrage publié à Madrid l'an 1614. devoit être ſuivi (B) d'un Commentaire qui n'a jamais été imprimé, que je ſache. L'Auteur avoit compoſé le tout pendant ſa captivité, & il avoit même travaillé (C) en cet état à obtenir un privilege pour l'impreſſion. Il laiſſa quelques autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimez; *Adver-*

(a) Nec vero nudas aut ſparſas ſententias dedimus, ne diffluerent, & eſſet, quod dicitur, arena ſine calce: ſed eas aut interſe haud indecenter vinximus, aut interdum velut cæmento quodam commiſimus noſtrorum verborum, è mille aliquot particulis uniforme hoc & cohærens corpus formantes. Hoc totum quam arduum mihi fuerit, fruſtra dixerim apud non expertum .... eo major mihi moleſtia quod per hæc aliena veſtigia ſic iverim, tanquam in liberrimo ingenii curſu. *Præfat. Doctr. Civ.*

(d) *Nicol. Anton. Bibl. Hiſp. t. 1. pag.* 273.

(e) *Id. ib. pag.* 140.

(f) Y aunque agora avia ſalido otro Tacito traduzido por Manuel Sueyro no quiſe que dexaſſe de publicarſe el mio &c.

(g) *Diſſ. Critique au devant de la Morale de Tacite, & de la verſion des Annales.*

(b) *Amelot.* ibid.

Ces Meſſieurs cenſurent très-juſtement Raynaldus à l'égard de la hardieſſe avec laquelle il aſſûre le repentir d'Aleman, & ils refutent d'une maniere demonſtrative ſa pretenſion; mais ils ont tort de l'accuſer de ce dogme horrible qu'ils étalent ſi pompeuſement: il n'eſt point vrai qu'il joigne enſemble la ſainteté & l'impenitence, car il ſupoſe au contraire que ce Cardinal ſe repentit, & il reconoit en cela une adorable miſericorde du bon Dieu.

(a) *Claude, preface de la reponſe à la Perpetuité de la foi defenduë, pag.* XXVIII. XXIX.

Au reſte ſi je dis ici que Mr. Claude (a) a reproché aux Janſeniſtes d'avoir ſoufle le chaud & le froid touchant Oderic Raynaldus, ce n'eſt que pour faire voir qu'on leur attribuë les remarques que je leur ai attribuées.

(A) *Non pas ſans que les ſentimens ſoient partagez.*] Ce partage concerne beaucoup plus les aphoriſmes que la traduction, comme on le va voir par les citations ſuivantes. „ Quant aux (b) aforiſmes d'Alamos, ce „ n'eſt point ce que l'on penſe, car vous n'y trouvez „ preſque rien qui ſente l'aforiſme, ni qui aproche „ même de la force de ce qui eſt exprimé dans le „ texte de la verſion. Au lieu que l'aforiſme devroit „ être plus ſentencieux que le texte, les paroles du „ texte ſont toûjours plus ſentencieuſes, que l'afo„ riſme. Enfin, pour trancher court, l'aforiſme „ n'eſt le plus ſouvent qu'une verſion périfraſée de la „ verſion même; choſe fade & ennuieuſe pour des „ lecteurs, qui ont de l'intelligence & de la delica„ teſſe. Cela ſupoſé, je ne feins point de dire que „ la traduction d'Alamos eſt beaucoup meilleure, que „ ſes aforiſmes. Et c'eſt un jugement, qu'a fait „ avant moi l'Auteur de la Bibliografie Hiſtorique„ Politique dans l'article des Hiſtoriens Latins. Le „ *Tacite illuſtré*, dit-il, (c'eſt le titre de la verſion „ d'Alamos) eſt fort eſtimé de nos voyageurs; mais, „ à en juger ſainement, les notes n'en valent pas „ mieux, que les impertinentes penſées nouvelles de „ Louis d'Orleans ſur cet Auteur, ni que les remar„ ques auliques & politiques du Comte Hannibal „ Scot de Plaiſance, leſquelles Juſte-Lipſe apelle à „ bon droit des notes de plomb. Cependant certain „ Secretaire Eſpagnol nommé *Juan Onate* n'a pas „ laiſſé de prendre la peine d'aranger ces aforiſmes „ ſous des titres particuliers par ordre alfabetique, & „ n'a pas fait difficulté de les intituler; *Alma de Cor„ nelio Tacito*: & de plus un Jerôme Canini les a tra„ duits en Italien, & les a incorporez à la verſion Ita„ lienne d'Adriano Politi comme quelque choſe de „ bien excellent, temoin ce titre, *Opere di Corn. Ta„ cito illuſtrate con* NOTABILISSIMI APORISMI „ *del Signor D. Baldaſſar Alamo.* „

Voila déjà deux Auteurs qui parlent avec mepris de ces aphoriſmes, & deux qui en font beaucoup de cas. On s'étonnera moins de cette difference de ſentimens, ſi l'on ſe ſouvient qu'en l'année 1683. Mr. Amelot n'avoit pas la même opinion là-deſſus, qu'il a fait paroître en 1686. & en 1690. Conſultons la preface de ſon Tibere (c); *Il eſt bien vrai*, dit-il, *qu'Alamos n'a pas ſeulement traduit Tacite, mais y a fait encore un grand nombre de remarques qu'il apelle Aforiſmes, & qu'Antoine de Covarruvias* (1) *ſon Aprobateur dit être la principale partie de ſon Ouvrage..... J'avoue que le ſien eſt excellent, ſoit pour la traduction qui eſt auſſi claire que l'original eſt obſcur, ſoit pour les Aforiſmes qui ſont à toutes les marges, dont la plupart ſont proprement des paraſraſes & des verſions des ſentences de Tacite, & les autres des concluſions morales ou politiques tirées des évenemens qu'il raconte; mais quelque aplaudiſſement que ce livre ait eu dans le mon-*

(c) *Imprimé à Amſterdam en* 1683.

(1) *Aun es la principal parte y de mas momento deſta Obra.*

de, je ne laiſſe pas d'eſperer que le mien y ſera très-bien reçu de ceux qui ſont capables d'être juges en cette ſorte de matiere, & même d'autant mieux que ce que j'ai fait etoit beaucoup plus difficile à faire que ce qu'Alamos a fait. Car tous ſes aforiſmes .... ſont autant de pieces & de morceaux, & comme dit le proverbe, du ſable ſans chaux & ſans ciment, au lieu que dans mes chapitres je fais un diſcours continu de toutes les citations Latines qui ſont aux marges, & même un corps uniforme de toutes pieces differentes. A quoi Juſte Lipſe dit (2) *qu'il faut avoir travaillé pour ſavoir combien cela eſt difficile.*

(2) Nec vero nudas aut ſparſas ſententias dedimus, ne diffluerent, & eſſet, quod dicitur, arena ſine calce: ſed eas aut interſe haud indecenter vinximus, aut interdum velut cæmento quodam commiſimus noſtrorum verborum, è mille aliquot particulis uniforme hoc & cohærens corpus formantes. Hoc totum quam arduum mihi fuerit, fruſtra dixerim apud non expertum .... eo major mihi moleſtia quod per hæc aliena veſtigia ſic iverim, tanquam in liberrimo ingenii curſu. *Præfat. Doctr. Civ.*

(B) *Devoit être ſuivi d'un Commentaire.*] Le privilege du Roi fait expreſſément mention de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en parle comme d'un livre qu'il a lu, & il nous en aprend même la forme & les principales parties. C'eſt dans l'aprobation qu'il a donnée à l'Ouvrage d'Alamos imprimée à la tête de la traduction. Un autre Aprobateur parle nommément du Commentaire. Alamos dans ſes prefaces en parle plus d'une fois, & promet d'éclaircir là les obſcuritez de Tacite: cependant Nicolas Antoine n'en dit pas un ſeul petit mot, & ce qui eſt plus étrange il ne parle pas même de la traduction; il dit ſeulement qu'Alamos fit des aphoriſmes ſur les Oeuvres de Tacite.

(C) *Il avoit même travaillé.*] Je ne remarque pas cela afin d'alonger l'article, comme quelques lecteurs accoutumez à precipiter leurs jugemens ſe pourront imaginer. Je me propoſe l'inſtruction d'un petit procès qu'on a intenté à Don Nicolas Antonio avec beaucoup d'aparence de raiſon. Il pretend (d) qu'Emanuël Sueiro traduiſit les Oeuvres de Tacite en Eſpagnol après qu'Antoine de Herrera en eut traduit quelque partie, & après que Balthaſar de Alamos, & Carlos Coloma les eurent traduites toutes entieres; *Poſt Antonii de Herrera aliqualem, Balthaſaris de Alamos & Caroli Coloma illuſtrium virorum integram operam in hujusmet autoris interpretatione poſitam.* Or il reconoit que la verſion de Sueiro fut imprimée à Anvers en 1613. & il eſt certain que celle d'Alamos fut imprimée à Madrid en 1614. C'eſt la date que Don Nicolas Antonio a donnée (e) aux aphoriſmes d'Alamos. D'ailleurs Alamos a expoſé dans ſa preface (f) les raiſons qui ne l'avoient pas empêché de publier ſon Tacite, depuis que la Traduction de Sueiro avoit vu le jour. Il ne ſemble donc pas qu'il ſoit poſſible de repondre pour le Bibliothecaire des Ecrivains Eſpagnols à cette objection de Mr. Amelot de (g) la Houſſaie; *temoignage*, dit-il en citant ce que je viens de citer, *que Don Nicolas Antonio s'eſt mepris quand il fait la verſion d'Emanuël Sueiro poſterieure à celle d'Alamos.* Je ne vois que ce ſeul raiſon d'excuſe, c'eſt de dire que peut-être Sueiro n'ignoroit pas lors qu'il entreprit ſon Ouvrage, qu'Alamos avoit déjà obtenu un privilege pour en publier un tout ſemblable, qui avoit été vu & aprouvé par Antoine Covarruvias. La nouvelle avoit pu lui en venir juſqu'à Anvers, car dès l'an 1594. le Roi Philippe II. avoit donné ordre à ce Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos, & dès l'an 1603. Philippe III. avoit accordé la permiſſion de l'imprimer. Alamos conte tout cela dans ſon avis au lecteur, ce qui, pour le dire en paſſant, renverſe la conjecture de ceux qui ſe voudroient imaginer (h) qu'il ne borda d'aphoriſmes ſa traduction qu'afin d'*enchérir ſur celle de Sueyro.* Les aphoriſmes étoient l'une des parties principales de ſon travail, dès le tems qu'il fut aprouvé par Antoine Covarruvias.

Digitized by Google

Advertimientos al govierno, adreſſez au Duc de Lerme vers le commencement du regne de Philippe III. *El Conquiſtador*, c'étoient des conſeils touchant des conquêtes à faire dans le nouveau monde. *Puntos politicos o de Eſtado.* Don Garſias Tellode de Sandoval Chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné conoiſſance de ces manuſcrits à Don Nicolas β Antonio, duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet article.

β *Voiez la* Bibliotheca Scriptor. Hiſpan. t. 1. pag. 141.

ALBERT LE GRAND, Religieux Dominicain, Evêque de Ratisbonne, & l'un des plus celebres Docteurs du XIII. ſiecle, nâquit à Lawingen ſur le Danube dans la Suaube, l'an 1193. (A) ou l'an 1205. On pourra voir dans le Dictionaire * de Moreri les diverſes charges qu'on lui confera, & le ſuccés avec lequel il enſeigna dans pluſieurs villes. Je m'arrêterai principalement à quelques menſonges qu'on a fait courir ſur ſon ſujet. On a dit † qu'il exerça le metier de Sage-femme, & l'on a trouvé fort mauvais qu'un homme de ſa profeſſion ſe fût érigé en Accoucheur. Le fondement de ce conte eſt qu'il a couru un livre ſous le nom d'Albert le Grand, où il y a pluſieurs inſtructions pour les Sages-femmes, & tant de conoiſſance de leur art, qu'il ſemble qu'afin d'y être ſi habile, il ait falu l'exercer. Mais les Apologiſtes d'Albert le Grand ſoutiennent qu'il (B) n'eſt point l'Auteur de ce livre, non plus (C) que de celui *de ſecretis mulierum*, où il y a bién des choſes qui n'ont pu être exprimées qu'en termes ſales & vilains; ce qui a bien fait crier contre celui qui a paſſé pour l'avoir écrit. Ses Apologiſtes ne peuvent pas toûjours recourir à la negation du fait; ils avouënt ‡ que l'on trouve dans ſon commentaire ſur le Maître des Sentences quelques queſtions (D) touchant la pratique du devoir conjugal, dans leſquelles il a falu ſe ſervir des mots qui choquent le plus les chaſtes oreilles; mais ils alleguent ce qu'il obſerva lui-même pour ſa juſtification, que l'on aprenoit tant de choſes monſtrueuſes au Confeſſional, qu'il étoit impoſſible de ne pas toucher à ces queſtions. Il eſt certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné priſe ſur lui par cet endroit à d'autres accuſations. On a dit qu'il (E) travailloit à la pierre philoſophale, & même qu'il (F) étoit un inſigne ‡ Magicien, & qu'il avoit fabriqué une machine ſemblable à un homme laquelle lui ſer-

* *Voiez auſſi Bullart, Academ. des Sciences, t. 2. p. 145. & ci-deſſous la remarque H.*

† *Voiez Theophile Raynaud Hoploth. Self. 2. Ser. 3. cap. 10. p. 361.*

‡ *Ibid.*

‡ Non ſurrexit poſt eum vir ſimilis ei qui in omnibus literis, ſcientiis & rebus tam doctus, eruditus, & expertus fuerit. Quod autem denecromantia accuſatur, injuriam patitur vir Deo dilectus. *Trithem. de Scriptor.*

(A) *L'an 1193. ou l'an 1205.*] Voſſius a raiſon de cenſurer Nicolas Reuſnerus qui a mis la naiſſance d'Albert à l'an 1193. & la mort à l'an 1282. c'eſt avoir commencé ſon livre par une bevûe: (a) *Quæ magna eſt discrepantia peccantis in ipſo operis ingreſſu, velut cantherius in porta, ut dici ſolet, nam ab hoc Alberto iconas & elogia ſua auſpicatur.* Voilà comment parle Voſſius, ſans ſe ſouvenir qu'à la page 62. par une faute qui n'eſt pas moindre que celle-là, il avoit mis l'état floriſſant d'Albert à l'an 1160. & ſa mort à l'an 87. de ſa vie en 1208. & qu'il l'avoit fait contemporain d'Urbain IV. & de l'Empereur Rodolphe.

(a) *Voſſius de Scient. Math. pag. 362.*

(B) *Qu'il n'eſt point l'Auteur de ce livre.*] Cet Ouvrage eſt intitulé *De natura rerum*, & traite amplement & par le menu du metier des Sages-femmes. L'Auteur ſoutient que cette matiere peut très-bien apartenir à la plume d'un Religieux, à cauſe que l'ignorance des Accoucheuſes fait perir beaucoup d'enfans, & les prive pour jamais de la beatitude celeſte. Pierre de Pruſſe (b) Moine de l'Ordre de St. Dominique, ſoutient que ce livre *de natura rerum* a été compoſé par Thomas de Cantopré diſciple d'Albert le Grand, & il ne nie pas qu'on n'y trouve pluſieurs preceptes ſur la maniere de procurer un heureux accouchement, qui ne peuvent être exprimez ſans des termes ſales: mais ce n'eſt point la nature, c'eſt la ſenſualité humaine qui a ſali ces objets. (c) *Admodum ſuccenſet in blaſphemos illos qui Alberto impoſuerunt quod eſſet obſtetricem: faſſus tamen Cantipratanum ad inſtructionem obſtetricum in Opere perperam ſuppoſito præceptori ejus Alberto tradidiſſe modos & vias fœlicis obſtetricationis, cujus precepta chartis committi nec voce tradi poſſunt abſque expreſſione mulierum quæ libido non natura fudavit.* C'eût été quelque choſe de bien ſingulier que de voir Albert le Grand entreprendre ſur le metier des Sages-femmes, & mettre la main à l'œuvre. Voiez la remarque C de l'article *Hierophile*.

(b) *Petrus de Pruſſia in Alberti Magni vita, cap. 18.*

(c) *Th. Raynaud. Hoploth. Self. 2. Ser. 3. cap. 10. pag. 361.*

(C) *Non plus que de celui* de ſecretis mulierum.] Naudé (d) ſe ſert de ces deux preuves. 1. Albert ne s'eſt pas nommé au commencement de cet Ouvrage; celui qui l'a commenté débite un menſonge lors qu'il ſoutient le contraire. 2. On ſe ſert fort ſouvent de l'autorité d'Albert dans ce livre; il faut donc juger que l'Auteur *a vécu quelque tems après lui.* Ces deux preuves ne valent rien; & la conſequence qu'on tire de la ſeconde eſt nulle. Cent raiſons differentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un livre; il n'y a point d'Auteurs qui ſe citent plus volontiers eux-mêmes, que ceux qui ſupriment leur nom; il n'eſt rien de plus ordinaire que de citer des Auteurs contemporains. Voiez ci-deſſous la remarque K.

(d) *Naudé, Apolog. des grands hommes, pag. 524.*

(D) *Quelques queſtions touchant la pratique du devoir conjugal.*] Pierre de Pruſſe ne pouvant diſputer le terrain ſur le fait ſe retranche ſur le droit, & montre dans le 18. chapitre (e) de ſon livre, *qu'il eſt avantageux & neceſſaire de ſavoir les choſes naturelles, ſans exception des impudiques*, & qu'ainſi Albert le Grand & quelques autres Caſuiſtes ont eu raiſon de travailler ſur des ſujets remplis d'ordure; car ſans cela les Confeſſeurs ne ſeroient pas en état de remedier aux deſordres de leurs penitens. *Qualia* (f) *item multa ab Alberto de uſu conjugii in 4. S. d. 31. ſub finem, ſcripto comprehenſa faſſetur, illud ex ipſo Alberto ibidem prefatus* [*dicendum primo, quod hujuſmodi turpes quæſtiones, nunquam tractari deberent niſi illa cogerent monſtra quæ his temporibus in confeſſione audiuntur*] *ne ergo Confeſſarii rudes ſint medicinæ quam facere debent adeo frequentibus morbis, juſtum conſuit Albertus in illud oleum ſtylum demittere.* Il ſeroit à ſouhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que les Confeſſeurs qui nourriſſent leur eſprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on trouve la reſolution des cas de conſcience qui concernent ce vilain ſujet: *Neceſſarium* (g) *eſt eruditorum ſolidam atque legitimam dubiorum circa fœditates illas emergentium proſtare alicubi apud probatos Doctores, cujuſmodi ſunt Albertus qui prorſus reprehenſione vacat, etſamſi illum veluti ſcriptionis pudendæ ſuis commentariis immiſcerit.* Mais il ſeroit encore plus neceſſaire d'abolir ce qui rend neceſſaires ces ſortes d'Ecrits; car quelque bonne que puiſſe être l'intention des Auteurs, c'eſt à des livres de cette nature qu'on peut apliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes hiſtorias* (h).

(e) *Idem ibid.*

(f) *Theoph. Raynaud. ibid.*

(g) *Idem ibid.*

(h) *Horat. Od. 7. l. 3.*

(E) *Qu'il travailloit à la pierre philoſophale.*] Naudé (i) nous aprend que Mayer, le grand fauteur des Alchymiſtes, *n'a point eu honte d'aſſurer en ſes ſymboles* (1) *de la table d'or des douze nations, que St. Dominique avoit eu premierement la conoiſſance de la pierre philoſophale, & que ceux à qui il l'avoit laiſſée la communiquerent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les debtes de ſon Eveſché de Ratisbonne.* Mayer ſe fonde ſur trois livres de Chymie qu'il attribue à Albert le Grand. On lui (k) repond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'il *n'y en a pas un qui ſoit recueilli dans ſes œuvres, ou ſpecifié par Trithéme*, que parce que celui de la quinte-eſſence lui a été faufſement attribué par François Pie (2). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (3) & Guibert (4) qui ont ſoutenu qu'Albert le Grand *ſe moque des Alchymiſtes & de leur tranſmutation pretenduë dans ſon troiſiéme livre* (5) *des Mineraux:* on n'a garde de ſe ſervir de cette preuve, *veu qu'il y ſoutient une opinion du tout contraire*; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-eſſence *ſe qualifie Religieux de l'Ordre de St. François, & dit qu'il l'a compoſé lors qu'il eſtoit en priſon.* Ces deux circonſtances *ſe devront indubitablement rapporter à Jean du Rupeſciſſa.*

(i) *Naudé Apologie des grands hommes, pag. 519.*

(1) *Lib. 6.*

(k) *Naudé, pag. 520.*

(2) *Lib. 3. de auro.*

(3) *Lib. 3. Phyſic. cap. 13.*

(4) *Alchym. impugnata lib. 2. cap. 7.*

(5) *Tractatu 1. cap. 5.*

(F) *Qu'il étoit un inſigne Magicien.*] Naudé pretend qu'on ne peut fonder cette accuſation que ſur deux Ouvrages qui ont couru ſous le nom d'Albert le

ſervoit d'oracle, & lui expliquoit toutes les difficultez qu'il lui propoſoit. Je croirois facilement que comme il ſavoit les Mathematiques, il avoit fait une tête dont les reſſorts pouvoient former quelques voix articulées; mais quelle ſottiſe n'eſt-ce pas que de fonder là-deſſus une accuſation de Magie? Quelques-uns pretendent qu'il y a un grand (G) miracle qui a parlé pour ſa juſtification. Quoi qu'il fût auſſi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux qui lui en attribuent (H) l'invention ſe trompent. On raconte * que naturellement il avoit

* Voiez le I. Volume des Annales de Bzovius.

Grand, & ſur l'Androïde. Voilà donc deux preuves: voions ce qu'il dira de chacune.

I. Le premier des deux Ecrits eſt celui (a) *de mirabilibus*, l'autre eſt le *Miroir d'Aſtrologie où il eſt traicté des Autheurs licites & defendus qui ont eſcrit* de cette ſcience. (6) François Pic & Martin (7) Delrio conviennent *que c'eſt faire un grand tort* à Albert le Grand de *le croire Autheur de celuy* de mirabilibus, *& qu'ainſi ne ſoit le donner le deſcharge en ſes propres termes*; Alberto Magno tributus liber de mirabilibus, vanitate & ſuperſtitione refertus eſt, ſed magno Doctori partus ſuppoſititius. Le Miroir d'Aſtrologie *a eſté* (b) *condemné par Gerſon* (8) *& Agrippa* (9) *comme ſuperſtitieux au poſſible, & par François Picus* (10) *& beaucoup d'autres à cauſe que ſon Autheur maintient en icelui une opinion grandement erronée en faveur des livres de Magie qu'il fouſtient, ſauf un meilleur advis, devoir eſtre conſiderez ſoigneuſement, parce que le tems approche que pour certaines cauſes, leſquelles il ne ſpecifie, l'on ſera contraint de les feuilleter, & s'en ſervir en quelques occaſions.* Il ſemble donc que ſi nôtre Albert avoit compoſé un tel livre, il le faudroit prendre pour un Magicien; mais Naudé (c) n'accorde point cette conſequence, veu que le Jeſuite Vaſquez (11) *dit formellement que les livres de Magie ſont neceſſaires, & les Magiciens permis de Dieu afin que les libertins ſoient aucunement reſtrez de l'Atheiſme.* D'ailleurs Naudé (d) poſe en fait que Roger Baccon eſt l'Auteur de cet Ouvrage, comme François Picus le ſoutient dans ſon premier livre contre les Aſtrologues. Voilà pour la premiere preuve de l'accuſation. Voions maintenant ce qu'on repond à la ſeconde.

II. Il y a des gens (e) qui ont cru qu'on pouvoit faire des *teſtes d'airain ſous certaines conſtellations*, & en tirer des reponſes qui ſervoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes raporte (12) qu'Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut briſée par le commandement de Jean II. Roi de Caſtille. Virgile, le Pape Silveſtre, Robert de Lincolne, & Roger Baccon ont eu de ſemblables têtes, ſi l'on en croit certains Ecrivains. Albert le Grand a été jugé plus habile, car on pretend qu'il (f) *avoit compoſé un homme entier de cette ſorte, ayant travaillé 30. ans ſans diſcontinuation à le forger ſous divers aſpects & conſtellations, les yeux par exemple . . . . lors que le ſoleil eſtoit au ſigne du Zodiaque correſpondans à une telle partie, leſquels il fondoit de metaux meſlangez enſemble, & marquez des caracteres des meſmes ſignes & planettes & de leurs aſpects divers & neceſſaires, & ainſi la teſte, le col, les eſpaules, les cuiſſes & les jambes façonnez en divers temps, & montez & reliez enſemble en forme d'homme, avoient cette induſtrie de reveler audit Albert la ſolution de toutes ſes principales difficultez.* C'eſt ce qu'on apelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut briſée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put ſuporter avec patience ſon trop grand caquet. (g) *Henri de Aſſia & Bartholemi Sibille aſſeurent* qu'elle étoit *compoſée de chair & d'os, mais par art non par nature: ce que toutefois eſtant jugé impoſſible par les Autheurs modernes, & la vertu des images, anneaux & cachets planetaires eſtant en grande vogue, l'on a toujours creu depuis . . . . que telles figures avoient eſté faites de cuivre ou de quelque autre metail, ſur lequel on avoit travaillé avec la faveur du ciel & des planetes.* C'eſt ſur ce pied-là que Naudé refute les accuſateurs d'Albert, c'eſt-à-dire qu'il ſupoſe que la pretenduë Androïde étoit compoſée de metal. Il montre par de très-fortes raiſons qu'elle ne pouvoit ni entendre, ni parler, ni ſervir d'inſtrument au Diable pour la paroles & que ſi le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait ſans le concours des organes metalliques qui la compoſoient. Il n'auroit donc pas été neceſſaire d'emploier tant de tems & tant de ceremonies pour forger cette machine; une bouteille ou une trompette n'auroient pas été moins propres à ſoudre toutes les difficultez d'Albert le Grand. Enfin Naudé remarque que ceux qui parlent de cette Androïde n'aportent aucune preuve du fait. Tollat avec tout ſon eſprit & toute la ſcience ne laiſſoit pas d'être fort credule; ainſi ſon autorité n'établit rien. Si l'on veut ſoutenir qu'une tradition repanduë comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé (h) en donne un fort plauſible, c'eſt qu'Albert le Grand peut avoir eu dans ſon cabinet une tête, ou une ſtatuë d'homme ſemblable à ces machines de Boece dont Caſſiodore (13) a dit: *Metallica magiſmata, Dionedis in ære grues buccinant, anseres anguis inſibilat, aves ſimulata fritiniunt, & quæ propriam vocem neſciunt ab arte dulcedinem probantur emittere canorum.*

(G) *Un grand miracle qui a parlé pour ſa juſtification.*] Selon le Pere Theophile Raynaud les accuſateurs d'Albert diſent qu'un jour des Rois il traita Guillaume Comte de Hollande & Roi des Romains, qui paſſoit par la ville de Cologne, & que pour rendre remarquable ſon repas il changea l'hiver en un été tout plein de fleurs & de fruits (i). Tritheme le raporte. Ils ajoûtent à cela la tête parlante, le livre *de mirabilibus*, & celui *de ſecretis mulierum*. Le Pere Theophile ne s'amuſe point à opoſer à ces ſortes d'accuſations les eloges que pluſieurs Hiſtoriens donnent à la vertu de l'accuſé. Il recourt au temoignage que Dieu lui-même a rendu à la ſainteté d'Albert par diverſes operations miraculeuſes, & en preſervant de toute corruption ſon cadavre juſques à aujourd'hui: *Teſtimonium quod ejus ſanctitati Deus perhibuit patratis in ejus gratiam variis gloriosque operibus, & ipſius Alberti corpore ad hunc uſque diem à tabe & putrefactione exempto.* Cet Apologiſte ajoûte que la metamorphoſe de l'hiver en été & la tête parlante ſont deux grans menſonges, & que les deux livres en queſtion ont été fauſſement attribuez à Albert le Grand; & que St. Thomas (14) n'avoüe point qu'il ait autrefois briſé chez ſon maître cette tête parlante. *Hyems* (k) *in veris amœnitatem verſa, & caput eorum articulatè loquens ad Deum Fabulinum ſunt ableganda tanquam conficta & falſo jactata de tanto viro. . . . . libri autem Magici qui Alberto affingebantur ſunt ſuppoſiti ii.* Voiez ce que ce Jeſuite raporte de quelques machines qui rendent des ſons tres-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête ſi artiſtement compoſée, que l'air que l'on y ſouffloit y ait pu prendre les modifications requiſes pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pourriture, voici ce que j'en ai lu dans (l) Thevet; „ Noſtre Albert, apres avoir vecu 87. ans mourut l'an de nôtre ſalut 1280. à Cologne où il s'eſtoit „ retiré pour eſtudier, & là au milieu du Choeur du „ Convent des Jacobins ſon corps eſt enterré, & ſes „ entrailles furent portées à Ratisbonne, lequel du „ tems de l'Empereur Charles le Quint eſtoit encore „ entier, & fut deterré par ſon commandement & „ apres remis en ſon premier monument. „ Le Jeſuite Raderus a fait quelques vers Latins (m) ſur l'incorruption de ce corps. Ils finiſſent ainſi;

Illius (n) doctas mirentur ſæcula chartas,
Miror ego ſalvas poſt tria ſæcla manus.

Mr. Moreri au lieu de trois cens ans n'en met que deux cens. Ce n'eſt ni ſa coûtume ni ſon genie d'amoindrir les choſes de cette nature.

(H) *Qui lui attribuent l'invention* de l'artillerie *ſe trompent.*] „ Jean (15) Matthieu de Luna qui vivoit „ il y (p) a plus de ſix-vingts ans ſouſtient, contre „ l'opinion toutesfois de Polydore, Magius, Mayer, „ Pancirole, Florence Rivault, Bezoldus, & tous „ les Autheurs qui ont eſcrit de l'invention des baſtons à feu, que ce fut Albert le Grand qui trouva „ le premier l'uſage du gros canon, de l'arquebuſe, „ & du piſtolet (q), ſans neanmoins que j'aye remarque dans tous ces Autheurs aucune choſe qui „ peuſt approcher de cette opinion, ſinon que telles „ machines furent miſes en pratique de ſon tems, „ & par un Moine Allemand qu'ils nomment Berthold Schuuartz, ou par un Chymiſte lequel au jugement de Cornarranus Autheur aſſez ancien demeuroit en la ville de Cologne, en laquelle il eſt certain qu'Albert le Grand demeura touſiours depuis „ qu'il eut pris l'habit de Jacobin. „ Voilà comment Naudé refute ſon Jean Matthieu de Luna. La derniere choſe qu'il affirme eſt fauſſe; car ceux qui ont fait (r) l'Hiſtoire d'Albert le Grand diſent qu'il entra dans l'Ordre de St. Dominique l'an 1222. qu'après que ſes Superieurs l'eurent envoié à Cologne pour y enſeigner la Theologie & la Philoſophie, & qu'il ſe fut aquitté de cet emploi avec l'etonnement de ſes

(a) *Naudé ubi ſupra, pag.* 523. 524.

(6) *Lib.* 7. *de præt. c.* 7.

(7) *Diſquiſit. Mag. lib.* 3. *cap.* 3.

(b) *Naudé, pag.* 525.

(8) *Lib. de libris aſtrolog. non tolerandis, propoſit.* 3.

(9) *In Epiſtolis.*

(10) *Lib.* 7. *de Præſt. c.* 2.

(c) *Naudé pag.* 527.

(11) 1. *Part. quæſt.* 2. *art.* 3. *diſput.* 20. *c.* 4. *in princip.*

(d) *Naudé pag.* 526.

(e) *Id. pag.* 528.

(12) *Apud Emanuel de Moura Sell.* 2. *cap.* 15. *art.* 6.

(f) *Naudé, pag.* 529. 530.

(g) *Idem pag.* 531. Il cite *Pereg. Qu.* 3. *Decad. cap.* 2. *qu.* 3.

(h) *Naudé, pag.* 539. 540.

(13) *Lib.* 1. *variar. epiſt.* 45.

(i) Horridam hyemem in florigeram fructiferamque eſtatem vertit, ut ſcribit Trithemius in Chron. Spanh. anno 1254. Th. Raym. Hoplosb. Sect. 2. Ser. 1. c. 14. pag. 149.

(14) 3. *Contra Gens. c.* 104.

(k) *Ibid. pag.* 150.

(l) *Thevet Hiſtoire des Savans, t.* 2. *pag.* 87.

(m) *Bullart Acad. des Scienc. to.* 2. *pag.* 149. *les raporte.*

(n) C'eſt-à-dire, d'Ariſtote.

(15) *Lib. de rerum inventorib. cap.* 12. *f.* 10.

(p) C'eſt Naudé qui parle pag. 518. de l'Apologie des grands hommes imprimée à Paris l'an 1625.

(q) Moreri au lieu de cela ne parle que de la poudre à canon, dont Naudé ne dit rien.

(r) Voiez Bullart ubi ſupra pag. 146. & ſuiv.

Digitized by Google

avoit l'eſprit fort groſſier, & tellement incapable d'inſtruction, qu'il étoit ſur le point de ſortir du Cloître, parce qu'il deſeſperoit d'aprendre ce que ſon habit de Moine demandoit de lui; mais que la Ste. Vierge lui aparut, & lui demanda en quoi il aimoit mieux exceller, ou dans la Philoſophie, ou dans la Theologie; qu'il choiſit la Philoſophie; que la Ste. Vierge l'aſſûra qu'il y deviendroit incomparable, & qu'en punition de n'avoir point choiſi la Theologie, il retomberoit avant ſa mort dans ſa premiere ſtupidité. On ajoûte qu'après cette aparition il eut infiniment de l'eſprit, & qu'il profita dans toutes les ſciences avec une promtitude qui étonna tous ſes Maîtres; mais que trois ans avant ſa mort il oublia tout-d'un-coup ce qu'il ſavoit, & qu'étant demeuré court en faiſant une leçon de Theologie à Cologne, & aiant tâché en vain de rapeller ſes idées, il comprit que c'étoit là l'accompliſſement de la prediction. On a donc dit que par des voies miraculeuſes il avoit été metamorphoſé d'âne en Philoſophe, & puis de Philoſophe en âne. Il ſeroit très-inutile que je remârquaſſe que ce ſont des fables; ceux qui m'en croiroient n'ont pas beſoin de mes avis, & en feroient ce jugement ſans les attendre; & quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeroient pas d'opinion en liſant ici que je ne ſuis pas de leur goût. Nôtre Albert étoit (*I*) fort petit. Il mourut à Cologne le 15. de Novembre 1280. âgé ou de 87. ans ou de 75. Il a écrit un ſi prodigieux nombre de livres qu'ils montent à 21. volumes *in folio* dans l'édition de Lion 1651. Un Jacobin de Grenoble nommé Pierre Jammy l'a procurée.

On m'a β communiqué deux ou trois particularitez que (*K*) l'on verra ci-deſſous.

ALBRET, famille. Elle a été pendant quelques ſiecles l'une des plus illuſtres de France par les grans hommes qu'elle a produits, dont le merite a brillé dans les dignitez les plus éminentes du Roiaume. Tout le monde ſait qu'elle a poſſedé la Navarre & le Bearn. Mr. Moreri parle au long de cette famille; j'y renvoie mes lecteurs, & je n'examine pas même ſi tout ce qu'il en a dit eſt correct. Je remarquerai ſeulement une choſe qu'il ne dit pas; c'eſt qu'il ne reſte plus de mâle de cette grande Maiſon, depuis que le χ Marquis d'Albret fut tué en Picardie dans la maiſon du Marquis de Buſſi-Lamet. Il avoit épouſé la fille unique du Marechal d'Albret ſon oncle l'an 1662. mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Aparemment le Marechal conſulta plus les interêts de ſa Maiſon que l'inclination du couſin & de la couſine, car on dit qu'il n'y eut guere de bonne intelligence entre le mari & la femme. Elle s'eſt remariée avec le Comte de Marſan, l'un des fils du Comte d'Harcourt. Le Marquis d'Albret ſon premier mari étoit en état d'arriver aux premieres charges de la guerre. Il étoit deja Marechal de Camp, & il devoit achever la Campagne de 1678. ſous le Marechal de Schomberg qui fut envoié ſur les frontieres de Champagne au commencement du mois d'Août. Pendant que ſon Camp volant s'aprochoit de Charleville, le Marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. δ Quoi qu'il en ſoit, il fut tué chez le Gentilhomme ci-deſſus nommé, qui ſe tira fort bien d'affaire en juſtifiant ſon *alibi*. Voilà le lit d'honneur où perit le ſeul rejetton qui reſtât de tant de Heros. Sa famille avoit merité de finir dans une occaſion plus glorieuſe. Le Marechal d'Albret étoit mort Gouverneur de Guienne deux ans auparavant. Il avoit obtenu en 1653. le Bâton de Marechal de France: ceux qui ont dit qu'il le merita pour s'être aſſûré de la perſonne du Prince de Condé, ne ſavent pas bien la choſe. Ce ne fut point lui qui l'arrêta, (ce fut Mr. de Guitaut *) il ne fit que conduire les Princes au Bois de Vincennes. Il commandoit alors les Gendarmes de la garde. Il avoit apris en Hollande le metier de la guerre, & s'apelloit le Comte de Moſſens. C'eſt ſous ce nom là qu'il reçoit beaucoup d'éloges dans un écrit de Mr. de † St. Evremont. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi le 1. de Janvier 1662. & Gouverneur de Guienne au mois de Novembre 1670. Il avoit épouſé en 1645. Magdeleine de Guenegaud, fille puînée de Gabriel de Guenegaud Threſorier de l'Epargne ‡. Il a été l'un des Heros de Scarron: cela paroît clairement dans les Ouvrages de cet Ecrivain.

ALBUNEA, lieu celebre proche de ↓ Tibur en Italie; voiez la derniere remarque de l'article *Tibur*.

ALBUTIUS SILUS (Caius) Orateur celebre du tems d'Auguſte, étoit nâtif de Novare,

β Mr. de la Monnoie.

γ Il s'appelloit Charles Amaujon d'Albret.

δ Voiez la lettre 120. de Buſſi-Rabutin 1. part. pag. 261. édit. de Holl.

** Voiez Benjamin Priolus de rebus Gallicis l. 5. c. 31.*

† Voiez les Ouvrages de ſa perſon de St. Evremont t. 2. pag. 71. 77. & ſuiv. édit. de Holl. 1693.

‡ Voiez le P. Anſelme, t. 2. pag. 285.

↓ Aujourd'hui Tivoli.

auditeurs, il alla ſe faire admirer à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne & à Strasbourg; qu'il retourna à Cologne l'an 1240. qu'il y eut entre autres diſciples Thomas d'Aquin, auquel il laiſſa ſa Chaire lors qu'il s'en alla profeſſer dans la ville de Paris; qu'après avoir enſeigné trois ans dans Paris il retourna à Cologne; qu'il fut fait Provincial de ſon Ordre l'an 1254. qu'il fit les viſites des Provinces à pied; qu'il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de Maître du ſacré Palais; qu'il y fit des leçons en Theologie; qu'il retourna en Allemagne l'an 1260; qu'il y fut élu Evêque de Ratisbonne; qu'au bout de 3. ans il obtint la permiſſion de quitter ſon Evêché; qu'il retourna dans ſa cellule de Cologne; que le Pape lui commanda peu après d'aller prêcher la Croiſade par toute l'Allemagne & la Boheme; qu'en 1274. il aſſiſta au Concile de Lion; qu'il y eut le caractere d'Ambaſſadeur de l'Empereur; & qu'enfin il retourna à Cologne. Comment ſe peut-il faire que Naudé qui avoit tant lu ignorât toutes ces courſes d'Albert le Grand?

(*I*) *Nôtre Albert étoit fort petit.*] (*a*) „ Quelques-„ uns écrivent que baiſant les pieds de ſa Sainteté quand „ il fut arrivé à Rome, le Pape lui commanda de ſe „ lever, le croyant encore à genoux, quoi qu'il fût „ deſſus ſes pieds „. On conte la même choſe de quelques autres perſonnes. Voiez la remarque H de l'article *André (Jean.)* Et ſouvenez vous de la diſtinction des Logiciens entre *quantitas motûs*, & *quantitas virtutis*. Le petit Albert le Grand y fait penſer (*b*).

(*K*) *Particularitez que l'on verra ci-deſſous.*] „ Le „ livre *de ſecretis mulierum* attribué mal à-propos à „ Albert le Grand, eſt l'Ouvrage d'un de ſes diſciples „ nommé *Henricus de Saxonia*, ſous le nom duquel „ il a été imprimé plus d'une fois. Voici les termes „ de Simler: (*c*) *Henrici de Saxonia Alberti Magni „ diſcipuli liber de ſecretis mulierum, impreſſus Augu-„ ſtæ anno D. 1498. per Anthonium Sorg.* Et dans le „ Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou vous „ trouverez, (*d*) *Henrici de Saxonia de ſecretis mulie-„ rum, de virtutibus herbarum, lapidum, quorundam „ animalium, aliarumque in 12. Francof. 1615.* Il eſt „ viſible que le nom d'Albert plus fameux que celui „ de Henri a donné lieu à la ſupoſition. . . . . „ Jean Pic de la Mirande dit qu'Albert le Grand con-„ damna dans un âge plus mûr les livres de Magie „ qu'il avoit compoſez étant jeune . . . . . An-„ droide n'eſt point le mot dont on ſe ſert quand on „ parle de l'homme artificiel d'Albert le Grand. C'eſt „ un mot abſolument inconnu, & purement de l'in-„ vention de Naudé qui l'a emploié hardiment com-„ me établi. „

(*a*) *Bullart, ubi ſupra, pag. 148.*

(*b*) *Dans un autre ordre le non eſt in tanto corpore mica ſalis conſimile la même diſtinction.*

(*c*) *Simler epiſt. Bibliotb. Geſn. p. m. 332.*

(*d*) *A la page 156. de la 2. partie.*

Novare, & il s'y étoit avancé juſques à la charge d'Edile; mais il en ſortit à cauſe d'une inſulte qui lui fut faite, par des gens qui avoient perdu leur procés. C'étoit lui qui avoit été leur Juge, & qui leur prononçoit la ſentence; dans ce même tems ils le renverſerent de ſon Tribunal en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à ſortir tout auſſi-tôt de ſa patrie, & à s'en aller à Rome où il s'aſſocia avec l'Orateur Munacius Plancus. L'émulation les aiant brouillez, il dreſſa un auditoire à part, & enfin il ſe haſarda à plaider des cauſes. Il lui arriva quelques diſgraces (A) dans le Barreau, qui l'obligerent à y renoncer. Etant vieux & incommodé d'un abſcés, il s'en retourna à Novare, où aiant convoqué le peuple, il repreſenta dans une longue harangue les raiſons qui l'empêchoient de vouloir vivre, & ſe laiſſa mourir de faim β. Seneque le pere qui l'avoit ouï quelquefois, parle de lui γ amplement, & raporte pluſieurs extraits de ſes harangues. Il lui donne l'éloge de n'avoir pu ni ſouffrir, ni faire une injure; & il apelle cela une grande probité, *Homo ſummæ probitatis, qui nec facere injuriam nec pati ſciret.* Seneque le Philoſophe auroit mieux defini la nature de la probité. Albutius compoſa une Rhetorique, comme il eſt aiſé de le recueillir d'un paſſage de δ Quintilien.

ALBUTIUS (TITUS) Philoſophe de la ſecte d'Epicure, alla de Rome à Athenes ξ dès ſa premiere jeuneſſe, & prit un tel goût aux manieres Greques, qu'il aimoit mieux paſſer pour Grec que pour Romain; ce qui donna lieu à une plaiſanterie (B) de Scevola, laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ſes Satires, comme nous l'aprenons ο de Ciceron. Nous aprenons de ce même μ Auteur 1. qu'Albutius étoit un Epicurien paſſionné, & qu'il auroit été meilleur Orateur *, s'il avoit eu moins d'attachement à la ſecte d'Epicure. 2. Qu'il entendoit † bien l'érudition Greque, & qu'il ‡ avoit publié quelques harangues. 3. Qu'il avoit été dans les charges de la Republique, qu'il avoit gouverné ⸸ la Sardaigne en qualité de Pro-Preteur; & qu'il n'obtint point (C) du Senat la proceſſion qu'il avoit demandé qu'on fît en action de graces aux Dieux pour ſes exploits; qu'il fut accuſé (D) de con-

α *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 6.*

γ *Seneca. Præfat. l. 3. Controverſ. & alibi paſſim.*

δ Albutius non obſcurus profeſſor atque autor, ſcientiam benè dicendi eſſe conſentit (Rhetoricam.) *Quint. Inſtit. l. 2. cap. 5.*

ξ *Cicero in Brutο.*

ο *Id. lib. 1. de finib. init.*

μ *Id. lib. 1. de Nat. Deorum.*

* *Id. in Brutο.*

† *Ibid.*

‡ *Ibid.*

⸸ *Id. de Provinc. Conſular. & in Piſonem.*

(a) *Seneca præf. l. 3. Controv.*

(b) *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 6.*

(c) *Quinctil. l. 9. c. 2.*

(d) *Cicero de finib. l. 1.*

(A) *Quelques diſgraces dans le Barreau.*] Il croioit un jour ne pouſſer qu'un beau lieu commun, en diſant à ſon adverſe partie, *jurez par les cendres & par la memoire de votre pere & vous gagnerez votre cauſe.* Après qu'il eut enflumine & actionné cette penſee le mieux qu'il put, l'Avocat qui lui étoit opoſé ſe mit à dire *nous acceptons la condition.* Albutius repliqua qu'il n'avoit point offert ce parti, qu'il n'avoit dit cela que comme une figure de Rhetorique, & que l'on banniroit les figures, ſi l'on prenoit ainſi les choſes au pied de la lettre. L'autre Avocat repliqua qu'on pouvoit vivre ſans ces figures, & qu'elles n'avoient qu'à perir ſi elles vouloient. Les Juges donnerent lieu au ſerment, & ainſi Albutius perdit ſa cauſe, pour s'être amuſé à de faux brillans de declamation. Il en eut tant de depit, qu'il renonça au metier (a). Voici ce qu'en dit Suetone; *Cum in lite quadam centumvirali ab adverſario quem ut impium erga parentes inteſtabat, juſjurandum quaſi per figuram ſic obtuliſſet: jura per patris matriſque cineres quiſcondiſi jacent & alia in hunc modum, arripiente eo conditionem nec judicibus aſpernantibus, non ſine magna ſui invidia negotium affixit* (b). Depuis ce tems-là les Maîtres recommanderent à leurs Eleves (c) de ne ſe point ſervir de ces figures mal à-propos.

(B) *A une plaiſanterie de Scevola.*] Elle conſiſtoit en ce que quand il recevoit viſite d'Albutius à Athenes il le ſaluoit en Grec, & le faiſoit ſaluer en la même langue par tout ſon monde. On ne peut ſentir le ridicule qu'il y avoit là dedans, ſi l'on ne ſonge à l'action même. Voici comment Ciceron (d) s'exprime; *Res vero bonas verbis electis graviter ornatoque dictatas quis non legat, niſi qui ſi planè Græcum dici velit, ut à Scevola eſt Prætor ſalutatus Athenis Albutius, quem quidem locum cum multa venuſtate & omni ſale idem Lucilius, apud quem præclare Scevola.*

Græcum te, Albuti, quàm Romanum atque Sabinum
Municipem Ponti, Titi, Anni, Centurionum
Præclarorum hominum ac primorum ſignifernumque,
Maluiſti dici. Græce ergo Prætor Athenis
Id quod maluiſti, te, cum ad me accedi ſaluto:
Χαῖρε, inquam, Tite: lictores, turma omnis', coborſque
Χαῖρε. Hinc hoſtis Muti Albutius, hinc inimicus.

Voilà Ciceron qui dit poſitivement qu'Albutius étoit alors Preteur à Athenes, & neanmoins les vers de Lucilius temoignent qu'Albutius faiſant des viſites à Scevola étoit ſalué en Grec, & avec des airs moqueurs qui le piquerent, & qui le rendirent ennemi de Scevola. N'eſt-il pas clair comme le jour que ſelon Lucilius c'étoit Scevola, & non pas Albutius qui exerçoit la Preture? Si Albutius eût été Preteur, il eût reçu & non pas fait les viſites; & s'il en eût fait, on n'auroit pas oſé les recevoir avec des plaiſanteries piquantes. Je m'etonne donc ou que Ciceron ait donné la Preture à Albutius, ou que s'il l'a donnée à Scevola, comme il eſt très-aparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'eſt gliſſée dans les éditions. Il faudroit lire, (e) *ut à Scevola eſt prætore ſalutatus Athenis Albutius*, & non pas, *ut à Scevola eſt prætor ſalutatus Athenis Albutius.* Mr. Dacier (f) cite ces vers de Lucilius, & les traduit de telle ſorte qu'il declare que Scevola étoit Preteur à Athenes, lors qu'il ſe moquoit d'Albutius qui lui alloit faire ſa cour. Corradus (g) eſtime qu'Albutius étudioit à Athenes, & que Scevola y paſſa en faiſant le voiage de Rhodes, dont il eſt parlé dans le premier livre de l'Orateur.

(e) *Corradus* in Brutum Ciceronis, pag. 189. veut que l'on corrige ainſi. D'autres Critiques ſont du même ſentiment. Voiez la Ciceron de Mr. Gronovius.

(f) *Dacier ſur Horace, Satir. 2. l. 2. pag. 121. édit. de Holl.*

(g) *Corradus ubi ſupra.*

(C) *Qu'il n'obtint point du Senat la proceſſion.*] Ciceron parle de cela afin d'ôter aux amis de Gabinius & de Piſon la conſolation qu'ils en tiroient. Il leur fait voir que les choſes n'étoient point pareilles: (h) *Hæc conſolationem habuntur etiam T. Albutio ſupplicationem hunc ordinem denegaſſe, quod eſt primum diſſimile: rei in Sardinia cum majuſculis latrunculis à prætore, una cohorte auxiliaria geſta, & oſtium cum maximis Syriæ gentibus ac tyrannis conſulari exercitu imperioque confectum. Deinde Albutius, quod à Senatu petebat, ipſe ſibi in Sardinia ante decreverat: contabat enim, Græcum hominem ac levem in ipſa provincia quaſi triumphaſſe. Itaque hanc ejus temeritatem Senatus ſupplicatione denegata notavit.* On croit (i) qu'Albutius commandoit dans la Sardaigne l'an 649. de Rome.

(h) *Cicero de Provinc. Conſular.*

(i) *Le P. Pronſt dans ſon Commentaire in uſum Delphini, ſur Ciceron de claris Oratorib.*

(D) *Qu'il fut accuſé de concuſſion.*] On n'en peut douter après avoir lu ces paroles; *Mutius* (k) *autem Augur, quod pro ſe opus erat, ipſe dicebat, ut de pecuniis repetundis contra T. Albutium. Is oratorum in numero non fuit, juris civilis intelligentia, atque omni prudentiæ genere præſtitit.* Il n'eſt pas ſi certain que Mutius Scevola ait été l'accuſateur; j'aimerois mieux dire qu'il ſe trouva ſeulement mêlé dans cette cauſe, & obligé d'éclaircir ou de ſoutenir quelque choſe qui le concernoit, & qui aidoit à la charge de l'accuſé. Il avoit aſſez d'eloquence pour un coup de cette nature, mais d'ailleurs il n'étoit point Orateur; c'eſt ce que nous liſons clairement dans les paroles que j'ai citées. Quelques Critiques (l) y aiment mieux cette leçon; *Mutius autem Augur, quod opus erat, per ſe ipſe dicebat*; peu m'importe; car en liſant ainſi on ne laiſſe pas d'avoir lieu de conjecturer que Scevola ne fit qu'intervenir dans cette cauſe, & parler ſur quelque incident. Cette conjecture dont je parlerai encore dans la remarque F, ſe confirme puiſſamment par une raiſon que Ciceron allegua contre celui qui lui diſputoit la charge d'accuſer Verres. Il dit (m) que Caius Julius aiant une ſemblable diſpute contre Cneius Pompée dans l'affaire d'Albutius, ſe ſervit de deux moiens; l'un que ce Pompée avoit été le Queſteur d'Albutius; l'autre que les habitans de Sardaigne l'avoient prié d'accuſer Albutius. Il fut jugé que Pompée ne ſeroit point l'accuſateur. On peut donc conclure que cette fonction demeura à Caius Julius. Le lecteur qui ne le ſavoit pas aprendra ici en chemin faiſant, qu'on n'aprouvoit point à Rome qu'un Magiſtrat ſuperieur fût accuſé par ſon ſubalterne. (n) *Neque fere unquam venit in contentionem de accuſando qui Quæſtor fuiſſet, cum repudiaretur. Itaque neque L. Philoni in C. Servilium nemines deferendi poteſtas eſt data, neque M. Antonio Scauro in L. Flaccum, neque Cn. Pompejo in T. Albutium: quorum nemo propter indignitatem repudiatus*

(k) *Cicero, in Brutο.*

(l) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag. 189. Dausa in Lucilium, pag. 99.*

(m) *Cicero in Verrem divinat.*

(n) *Id. ibid.*

d by Google

concuſſion ; & (E) bani, & * qu'il s'en alla philoſopher à Athenes. La plaiſanterie de Scevola fut une (F) ſemence d'inimitié entre eux deux. Les Dictionaires (G) ne ſont pas ici exemts de

* *Cicero, Tuſcul. 5.*

vus eſt, ſed ne libido violanda neceſſitudinis auctoritate judicium comprobaretur. Apulée vient troubler ce que j'ai tâché d'établir, car il dit dans ſa ſeconde Apologie que C. Mutius accuſa A. Albutius. Mais il eſt facile de repondre à cette objection, puiſque d'un côté les perſonnes dont parle Apulée ne s'apellent point comme celles dont il s'agit ici, & que de l'autre on ne ſauroit apliquer au Scevola dont il eſt ici queſtion ce qu'Apulée remarque de ſon C. Mutius. Il eſt certain que nôtre Albutius s'apelloit Titus & non pas Aulus, & que nôtre Scevola ſe nommoit Quintus Mucius, & comme il étoit Augure, on le deſignoit ſouvent par cette charge, *Quintus Mucius Scevola Augur.* L'accuſateur dont parle Apulée étoit un jeune homme qui faiſoit ſon coup d'eſſai pour ſe mettre au monde, pour ſe faire conoître dans le Barreau;

(a) *Apul. Apolog. 2.*

(a) *Neque autem gloria cauſâ me accuſat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium . . . . . quippe homines eruditiſſimi juvenes laudis gratiâ primum hoc rudimentum forenſis operæ ſubibant, ut aliquo inſigni judicio civibus ſuis noſcerentur, qui mos incipientibus adoleſcentibus ad illuſtrandum ingenii florem apud antiquos conceſſus, diu exoleverat.* C'eſt ce qui ne convient point à nôtre Mutius Scevola : il fut Conſul l'an 636. de Rome; il étoit vieux quand Ciceron (b) n'avoit que 18. ans, c'eſt-à-dire l'an de Rome 665. & Albutius ne fut accuſé qu'après ſon retour de Sardaigne, où il étoit Pro-Preteur en l'année 649. Voiez la remarque ſuivante. Peut-être que les Copiſtes d'Apulée ont peu-à-peu en paſſant de faute en faute converti *C. Julius*, en *C. Mutius*. Il eſt certain que C. Julius a été l'accuſateur d'Albutius, & ſi Apulée l'avoit nommé, il ſeroit à cet égard dans l'exactitude; mais on ne ſauroit le juſtifier en ce qu'il avance que tous les accuſateurs qu'il a nommez étoient de jeunes avanturiers, qui cherchoient à ſignaler par quelque cauſe celebre leur avenement au monde. Il emprunte de Ciceron tous ces exemples, comme l'illuſtre Mr. Gravius (c) l'a judicieuſement remarqué; pourquoi donc les reduit-il tous à une eſpece, puis que Ciceron (d) en a fait diverſes claſſes? N'eſt-ce point à cauſe qu'ils ne lui euſſent de rien ſervi s'ils euſſent été diviſez? Voilà une cauſe très-feconde de la falſification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les ſouhaite, on leur donne en les alleguant le pli & l'entorſe dont on a beſoin.

(b) *Cicero in Lælio, init.*

(c) *Gravius, notis in Cicer. de Offic. l. 2. c. 14.*

(d) *Il donne ſon accuſation contre Verres pour un exemple: il n'a donc point pretendu citer ſeulement ceux qui avoient accuſé dans leur premiere jeuneſſe.*

(E) *Et bani.*] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Ciceron où il eſt parlé du procés d'Albutius, & il ne faut point s'en étonner; car quand on ne fait point la vie d'un homme, on ſe contente de dire de lui ce qui concerne le ſujet preſent. Lors que Ciceron a dit quelque choſe du procés d'Alburius, il n'avoit en vuë que les perſonnes qui avoient parlé ou voulu parler contre l'accuſé; il n'étoit donc pas neceſſaire qu'il touchât à l'iſſuë de cette cauſe. Lors qu'il a parle de l'exil d'Albutius, il n'avoit en vuë que de montrer le bon uſage que l'on peut faire de l'exil; il ne faloit donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avoit été exilé. C'eſt à nous à faire un tiſſu de ces differens paſſages, & par ce moien nous trouverons qu'Albutius aiant été accuſé de concuſſion à la requête des habitans de Sardaigne, fut condamné & bani. (e) *Albutius* CUM *in Sardinia triumphaſſet, Roma damnatus eſt.* (f) *Quid T. Albutius, nonne animo æquiſſimo Athenis exul philoſophabatur? cui tamen illud ipſum non accidiſſet, ſi in republica quieſcens Epicuri legibus paruiſſet.* Mr. Gaſſendi (g) a très-mal cité ce paſſage, puis qu'au lieu de *ſi in republica . . . paruiſſet*, il a dit *niſi in republica . . . . . paruiſſet.* Ceux qui voudront quelque preuve de ce que j'ai dit qu'Albutius fut accuſé à la requête des habitans de Sardaigne, n'auront qu'à lire ceci. (h) *Julius hoc ſecum auctoritatis ad accuſandum afferebat quod ut hoc tempore nos ab Siculis, ſic tum ille ab Sardis rogatus ad eam rem accederat.* Joignez à cela ces paroles du chapitre 14. du 2. livre des Offices: *Aut patrocinio, ut nos pro Siculis, pro Sardis Julius.* C'eſt ainſi qu'il faut lire avec Lambin, ou *pro Sardis, contra Albutium Julius*, avec Manuce. Conſultez Suetone (i).

(e) *Cicero in Piſon.*

(f) *Id. l. 5. Tuſculan.*

(g) *Gaſſend. de vita Epic. l. 2. c. 6. pag. 188. in fol. où les citations en marge vont très-mal.*

(h) *Cicero, divin. in Verrem.*

(i) *Sueton. in Julio cap. 55.*

(F) *Fut une ſemence d'inimitié entre eux deux.*] C'eſt ce que Lucilius remarqua dans ſes Satires, *Hinc hoſtis Muti Albutius, hinc inimicus.* Un ſavant homme a cru qu'ils étoient ſouvent apointez contraires, & qu'ils le furent nommément dans la cauſe de Granius accuſé par Albutius, & defendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joie de l'abſolution de Granius. Il prouve cela par un paſſage de Ciceron, auquel il avouë que d'autres ont donné une explication differente, ſavoir qu'Albutius accuſa Mutius de concuſſion? (k) *Sæpe inter ſe diſſentirent & contenderent, ut quum Albutius Granium oppugnabat, & Mucius eum defendebat, certe illo abſoluto gaudebat, ut libro ſecundo de Oratore ſcriptum videbis, quamvis aliter alii verba illa ſint interpretati, & putarint ipſum Scevolam ab Albutio de pecuniis repetundis accuſatum fuiſſe, quod ut nos de viro tali credamus adduci non poſſumus.* Je ne ſaurois m'accommoder ni du ſens que ce Critique rejette, ni de celui qu'il aprouve. J'aimerois mieux croire que Ciceron a voulu dire que Scevola fut mêlé dans le procés de concuſſion qui fut intenté à Albutius, & tellement mêlé, que de ſa condamnation devoit reſulter la juſtification d'Albutius. Je ſupoſe ſelon cette conjecture que Scevola plaida ſa cauſe à la charge d'Albutius, & que de là eſt venu qu'il a paſſé pour l'accuſateur d'Albutius. Je ſupoſe qu'il ſe tira pleinement d'affaire, ce qui ſervit à la conviction d'Albutius. Je ſupoſe outre cela que ce dernier ſe ſervit des Regîtres du crieur Granius pour convaincre Scevola, & que ſa preuve fut jugée inſuffiſante. Granius fut très-aiſe de l'abſolution de Scevola, & en fut raillé comme s'il ſe fût rejoui que les Juges n'euſſent eu aucun égard à ſes livres ou à ſes procés verbaux. Voici les paroles de Ciceron, (l) *Bella etiam eſt familiaris reprehenſio quaſi errantis, ut quum objurgavit Albius Granium quod quum ejus tabulis quiddam Albutio probatum videretur, & valde abſoluto Scevola gauderet, neque intelligeret contra ſuas tabulas eſſe judicatum.* Si l'on vouloit d'autres preuves de l'inimitié d'Albutius & de Scevola, je pourrois dire que Lucilius a introduit Scevola (m) ſe moquant du ſtyle d'Albutius. Je voudrois bien ſavoir d'où le P. Prouſt (n) a pris que la colere de Lucilius contre nôtre Scevola, venoit de l'amitié qu'il avoit pour Albutius contre lequel Scevola avoit plaidé. Si Lucilius étoit ami d'Albutius, il a verifié la maxime (o), *qu'un railleur prefere ſes railleries à ſes amis*; car nous avons vu comment ce Poëte ſatirique ſe divertiſſoit aux depens d'Alburius.

(k) *Cornelius in Brutum Ciceronis, pag. 189.*

(l) *Cicero lib. 2. de Orat.*

(m) *Voiez ci-deſſous la remarque H.*

(n) *Prouſt, comment. in Cicer. de Orat. l. 1. n. 72. in uſum Delphini.*

(o) Dummodo riſum Excutiat ſibi, non hic cuiquam parcet amico. *Horat. Sat. 4. l. 1.*

(G) *Les Dictionaires ne ſont pas ici exemts de fautes.*] I. Charles Etienne pretend que Varron a parlé de nôtre Titus Albutius, & cela comme d'un Poëte qui avoit fait des Satires à la maniere de Lucilius, *Lucilianâ ſtylo.* Mais quand on conſulte Varron, on trouve qu'il a parle (p) d'un Lucius Albutius. II. Il n'eſt pas vrai que Lucilius ſe ſoit moqué d'Albutius comme d'un homme qui méloit des mots Grecs avec ſon Latin; Charles Etienne n'a pas pris le ſens de ce Poëte, il s'eſt imaginé que le χαῖρε apartenoit à Albutius, cependant c'eſt à Scevola & à ſes gens qu'il le faut donner. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde que je ne pretens pas nier qu'Albutius ne mêlât du Grec à ſon Latin. III. Ce que Charles Etienne, Lloyd & Hofman ſupoſent eſt très-incertain, que le pere de l'empoiſonneuſe Canidia ſoit le même Albutius dont il eſt parle dans la 2. Satire du 2. livre d'Horace. Mr. Dacier (q) croit que ce ſont deux Albutius. IV. Ces trois Auteurs de Dictionaire ſe trompent, lors qu'ils prenent l'Albutius de la 2. Satire du 2. livre d'Horace pour un avare fieffé. Nous verrons bientôt que cela eſt faux. V. Mr. Moreri ſe trompe quand il s'imagine que l'Albutius dont Ciceron parle *au commencement du 1. livre des Fins*, n'eſt pas le même que celui dont il fait mention au 1. livre de la nature des Dieux, & au 5. livre des queſtions Tuſculanes. VI. Il n'eſt pas vrai qu'Horace diſe qu'il y avoit un Albutius *le plus avare de tous les hommes, qui avoit accoutumé de chaſſer ſes domeſtiques avant qu'ils entrepriſſent ce qu'il leur commandoit, de peur, diſoit-il, qu'il n'arrivât de la faire s'ils oublioient de ſe bien aquitter de ce qu'il leur commandoit.* Mr. Moreri qui donne tout ce diſcours à Horace, a été trompé par Charles Etienne, encore que ce dernier n'attribuë pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace ſur ce ſujet.

(p) Nonne item L. Albutius, homo (ut ſcitis) apprime doctus, cujus Luciliano charactere ſunt libelli, dicebat in Albano fundum ſuum paſtionibus ſemper vinci à villa, agrum enim minus denis millia reddere, villam plus vicena. *Varro de Ruſtica, l. 3. c. 2.*

(q) *Dacier, in Sat. 2. l. 2. p. 40.*

Mutonis (r) *eris, qui non offendes fordidus, atque*
In neutram partem cul.us miſer: hoc neque ſervus
Albuti ſenis exemplo, dum munia dixit
Sævus eris: neque, ſicut ſimplex Nævius unctam
Convivis prabebit aquam.

(r) *Horat. Sat. 2. l. 2.*

Il établit que la veritable propreté n'eſt point outrée, & qu'elle s'éloigne non ſeulement de la ſaleté, mais auſſi *d'une* (ſ) *exactitude trop ſcrupuleuſe & trop recherchée.* S'il avoit vu le ſoin exceſſif & ſervile que l'on prend de la netteté des maiſons en quelques endroits de Hollande, il auroit nommé cela une fauſſe propreté. Albutius & Nævius ſont les deux exemples qu'il aporte de l'extremité vicieuſe; le premier eſt l'exemple du trop de façon, le dernier eſt l'exemple du trop

(ſ) *Voiez Mr. Dacier ſur ce paſſage.*

de fautes. Je ne croi pas que nôtre Titus Albutius ſoit le même (H) que celui dont Horace parle dans la 2. Satire du 2. livre. On ne trouve rien de ce Medecin ALBUTIUS, qui eſt mis par Pline β au nombre des plus celebres.

ALCASAR (LOUÏS DE) Jeſuite Eſpagnol γ, nâquit à Seville l'an 1554. Il entra chez les Jeſuites l'an 1569. malgré la reſiſtance de ſa famille qui poſſedoit de grans biens. Après avoir regenté la Philoſophie, il enſeigna la Theologie à Cordoue & à Seville pendant plus de vingt ans. Il s'apliqua ſur tout à la recherche des ſecrets de l'Apocalypſe, & il emploia près de 20. bonnes années à ce travail δ. L'Ouvrage qu'il a compoſé là-deſſus eſt un des meilleurs (A) que les Catholiques Romains aient produit ſur l'Apocalypſe. Il eſt intitulé *Veſtigatio arcani ſenſus in Apocalypſi*, & il a été imprimé (B) diverſes fois. On preſend ε que Grotius y *a pris beaucoup de ſes idées*. L'Auteur ſoutient ζ que l'Apocalypſe eſt parfaitement accomplie juſqu'au 20. chapitre, & il y trouve les deux temoins ſans parler d'Elie ni d'Enoch. Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens Peres; & comme toutes ſes principales études n'avoient pour but que l'explication de ce livre, l'autre Ouvrage qu'on a de lui n'eſt qu'un commentaire des endroits du Vieux Teſtament qui ont du raport aux Revelations de St. Jean. Il fut imprimé après ſa mort ſous ce titre, *In eas Veteris Teſtamenti partes quas reſpicit Apocalypſis, nempe Cantica Canticorum, Pſalmos complures, multa Danielis, aliarumque librorum capita, libri V.* Voilà donc deux Volumes *in folio*, qui ne ſont à proprement parler qu'un commentaire ſur l'Apocalypſe, mais il y a un *appendix* à chacun; celui du premier volume eſt un Traité *de ſacris ponderibus & menſuris*, & celui du ſecond un Traité *de malis medicis*. Alcaſar mourut à Seville le 16. de Juin 1613. à l'âge de 60. ans φ. Vous trouverez l'examen de quelques-unes de ſes hypotheſes apocalyptiques dans l'Ouvrage * que Mr. Heidegger publia à Leide l'an 1687. ſous le titre de *Myſterium Babylonis magna*.

ALCÉE, natif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos, a été un des plus grans Poëtes Lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait † été l'inventeur de cette eſpece de poëſie. Il floriſſoit ‡ dans la 44. Olympiade, en même tems que Sappho, qui étoit de Mitylene auſſi bien que lui. *La* (C) *Chronique* ⁂ *ſcandaleuſe dit qu'Alcée s'aviſa un jour de demander je ne ſai*

β *Plin. lib. 29. cap. 1.*

γ *On l'a fait Portugais dans l'Index de l'Apocalypſe de Mr. de Meaux.*

δ *Sotuel Biblioth. Script. Societ. Jeſu, pag. 557.*

ε *Mr. de Meaux Prof. de l'Apocalypſe p. 33. edit. de Hollande.*

ζ *Idem ibid.*

φ *Alegambe lui avoit donné 63. ans: le P. Sotuel a corrigé cette faute.*

* *A la 1. & à la 2. diſſertation.*

† Dic Latinum Barbite, carmen Lesbio primum modulate civi. *Hor. Od. 32. l. 1.*

‡ *Euſeb. in Chron.*

⁂ *Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs pag. m. 27.*

peu de façon. Quelques Interpretes (a) ont pris le change; ils ont pris Nevius pour un prodigue, & Albutius pour un avare. Mais peut-être ne s'agit-il point là d'avarice & de prodigalité, peut-être ne s'agit-il que de propreté & de mal-propreté. Ce dernier défaut eſt joint quelquefois avec la depenſe ſuperfluë. Il y a des gens prodigues & en habits, & en meubles, & en repas, qui cependant ne paſſent point pour ſe mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en ſoit, Albutius n'eſt point ici un exemple d'avarice. Je finis par obſerver que la barbarie d'Albutius pour ſes eſclaves, n'eſt pas une choſe que Mr. Moreri ait forgée; il l'avoit lué dans ſon (b) patron, mais il n'a point ſu que la ſource en eſt dans un ancien Scholiaſte (c). *Aſper in exigenda à ſingulis impenſâ ratione caſtigandoque, adeò ut ſervos nonnumquam caſtigaret prius & caderet quam peccaſſent, dicens vereri ſe ne cum peccaſſent, cadere tunc ei non vacaret.*

(a) *Le vieux Commentateur, Lambin, Cruquius, &c.*

(b) *Charles Etienne.*

(c) *Vetus Commentator in Horat.*

(H) *Soit le même que celui dont Horace parle.*] Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace étoit d'une exactitude outrée, qu'il ne pardonnoit rien à ſes domeſtiques, qu'il vouloit que l'un fît preciſement ceci, & l'autre cela, & qu'il entroit là-deſſus dans un detail pedantеſque. Celui dont parle Lucilius (d), *qui affectans ſi fors en tous la politeſſe & l'élegances des Grecs, qu'il vouloit paſſer pour Grec*, étoit juſtement taillé pour fournir l'exemple dont Horace avoit beſoin; car tout homme qui affecte les manieres des pais étrangers, y mêle je ne ſai quoi de forcé & d'exorbitant, qui fait paſſer la choſe dans le ridicule. Voiez ce que font certains Provinciaux ſi ſouvent joüez par Moliere, à l'égard des modes qu'ils ne ſavent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené ſur la ſcene Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius, mais je ne trouve pas ſi étrange que Torrentius ait cru cela. Mr. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace étoit fils de celui de Lucilius. Je croi que l'affectation d'Albutius le Grec regardoit le langage principalement, où l'on fait d'ailleurs par les railleries de Lucilius qu'il aimoit un artifice trop étudié. (e) *Collocationis eſt componere & ſtruere verba, ſic ut neve aſperorum concurſus neque hiulcus ſit, ſed quodammodo cogmentatus & levis. In quo lepide ſoceri mei (f) perſona luſit is qui elegantiſſime id facere poſſet, Lucilius,*

Quàm lepidè lexeis compoſta, ut teſſerula omnes
Arte, pavimento, atque emblemate vermiculato.

Quæ cum dixiſſet in Albutium illudens, &c. Ces vers de Lucilius repreſentent une certaine eſpece d'écrits qu'on pourroit nommer un ouvrage de Marqueterie, un ouvrage à la Moſaïque.

(d) *Voiez Mr. Dacier, ubi ſupra.*

(e) *Cicer. de Orat. l. 3. Voiez auſſi ſon Orator.*

(f) *Marcus l'Augure: d'où nous apprenons que Lucilius le faiſoit quelquefois parler dans ſes Satires.*

(A) *Des meilleurs que les Catholiques Romains aient produit ſur l'Apocalypſe.*] Voici ce qu'en dit Nicolas Antonio. *Inſignem poſuit operam in adornando atque illuſtrando* Apocalypſi *libro obſcuriſſimo. Edidit namque lucubrationes ſuas ad ipſum ingenioſas quidem, eruditas, elaboratasque, ut cenſet Cornelius à Lapide. Sed quiſnam ſponſor erit, telo eum quamvis acuto & forti ſcopum tetigiſſe (g)?* Je ſuis ſûr qu'il n'y a point de banqueroutier ni de priſonnier pour dettes qui ne trouvât caution bourgeoiſe plus aiſément, que n'en trouveroient les explicateurs de l'Apocalypſe, s'il y avoit un tribunal ſur la terre qui taxât à de groſſes ſommes ceux qui auroient cautionné les fauſſes explications. Pendant qu'on flatte ſes paſſions en croiant ſans rien riſquer, on eſt credule; mais pour les cautions que Don Nicolas Antonio demande, c'eſt en vain que vous les demanderiez.

(g) *Nicol. Anton. Biblioth. Script. Hiſpan. tom. 2. pag. 14.*

(B) *Imprimé diverſes fois.*] Le P. Alegambe ne marque que l'édition d'Anvers chez Jean Keerberge en 1614. & tout auſſi-tôt il dit que l'autre volume fut poſthume. Si le premier n'avoit été imprimé qu'en 1614. il auroit été poſthume, & ainſi on n'auroit pas eu raiſon de diſtinguer par là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le premier fut imprimé à Anvers chez Jean Keerberge l'an 1604. Outre cette édition Nicolas Antonio parle de celle de 1619. *Antverpiæ apud Nunnos*, & de celle de Lion 1616. Draudius (h) cotte ces deux dernieres éditions, & outre cela une d'Anvers chez Keerberge en 1611. Le P. Sotuel avec l'édition de 1614. ne marque que les deux dernieres de Nicolas Antonio, & continuë de dire que l'autre volume a été poſthume. Sa reviſion d'Alegambe n'a donc pas été auſſi exacte qu'elle devoit l'être.

(h) *Draud. Bibliothec. Claſſ. pag. 22.*

(C) *La Chronique ſcandaleuſe.*] J'ai raporté les propres paroles de Mr. le Fevre, & je ſuis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhetorique d'Ariſtote ce petit conte. Ariſtote (i) cite ces mots d'Alcée;

Θέλω τι εἰπεῖν, ἀιδὰ με κωλύει
Αἰδώς.

Et cette reponſe de Sappho,

Αἰ δ' ἦς σ' ἐτεὸν ἵμερος, ἢ καλὸν,
Καὶ μή τι ἐσθλὸν γλῶσσ' ἐπέκεν κακὸν,
Αἰδὼς οὐ νῶϊ σ' εἶχε νἰχεν ὄμμαδ'
Ἄμμ' ἴδειος περὶ τῶ δίκαιο.

Voici le ſens de ces vers. Alcée declare qu'il voudroit bien dire quelque choſe, mais que la honte l'en empêche; Sappho lui repond que s'il avoit deſiré des choſes bonnes & honnêtes, & ſi ſa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque mal-honnêteté, la honte ne lui ſeroit point montée au viſage, & qu'il feroit une propoſition raiſonnable. Ceux à qui il eſt donné de juger des livres de Mr. le Fevre, gens comme il a dit dans ſa premiere Journaline, *qui ont l'ame capable de pluſieurs formes, & qui ſentent à demi mot le beau & le fin des penſées & des expreſſions*, voient bien que ces paroles d'Alcée ſont une de ces declarations d'amour qui demandent l'heure du berger, & que Sappho comprenoit parfaitement ce qu'il vouloit dire. Sa reponſe eſt ſage, mais elle eſt peut-être d'un trop grand ſens froid ſelon cette ſupoſition.

(i) *Ariſtot. Rhetor. Lib. 1. c. 9.* Notez que je range & que j'accentuë ce Grec comme Scaliger in *Euſeb. p. 85. edit. 1658.*

Digitized by Google

ſai quoi à Sappho, & que Sappho qui n'étoit pas ce jour-là de ſi belle humeur que d'ordinaire, lui refuſa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain. Quoi qu'il en ſoit il ſe mêla d'autre choſe que de vers, il voulut donner des preuves de ſon courage à la guerre, & n'y fut pas tout-à-fait heureux; car il ne ſe ſauva β qu'en fuiant, & qu'en abandonnant ſes armes, lors que les Atheniens gagnerent une bataille contre ceux de Lesbos: mais il trouva dans cette diſgrace une aſſez douce conſolation, puis que les vainqueurs firent apendre ſes armes au temple de Minerve à Sigée; ce qu'ils n'euſſent point fait avec cette diſtinction, s'ils n'euſſent jugé qu'elles ſeroient un monument très-glorieux de leur victoire. Alcée n'oublia point cette circonſtance dans les vers γ qu'il fit (D) ſur le malheur qui lui étoit arrivé. Sa Muſe à laquelle il donnoit de l'occupation au milieu des armes δ, ſoit pour des chanſons à boire, ſoit pour des chanſons d'amour, & pour louër la perſonne qu'il aimoit, qui n'étoit que trop une (E) aide ſemblable à lui, ſa Muſe, dis-je, ne garda point le ſilence ſur la defaite des Lesbiens. On ſait d'ailleurs qu'elle ne badinoit pas toûjours, & qu'elle pouvoit traiter noblement (F) les matieres les plus graves, & ſur tout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée ſuivoit alors une pente fortifiée par ſes propres avantures, & par des interêts perſonnels; car il avoit été aux priſes avec ceux qui avoient voulu empieter ſur la liberté de ſa patrie, & nommément (G) avec Pittacus, qui ne laiſſa pas de devenir Uſurpateur, quoi qu'il ait été un des ſept Sages de la Grece. Il remit en liberté ε Alcée qui étoit devenu ſon priſonnier, & dit que la remiſſion d'un crime vaut mieux que le châtiment. Il y en a qui diſent ζ qu'Alcée fut *chaſſé avec beaucoup d'autres; mais qu'enfin il ſe mit à la tête de ces exilez, fit la guerre aux tyrans & les chaſſa.* Je ne trouve dans Denys φ d'Halicarnaſſe ſinon que les habitans de Mitylene élurent Pittacus pour leur Chef contre le Poëte Alcée, & ſes adherens qu'on avoit bannis. D'autres veulent qu'aiant abuſé de la clemence de Pittacus, & n'aiant point ceſſé de cabaler & d'invectiver κ, on ceſſa d'uſer de ſuport à ſon égard, & que c'eſt ce qu'Ovide a voulu ſignifier par ces paroles;

Utque lyra vates fertur periiſſe ſeverа
Cauſa fit exitii dextera laſa tui.

Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'Alcée paſſoit pour un homme qui s'opoſoit aux innovations λ, non pas parce que c'étoient des innovations, mais parce que d'autres que lui les introduiſoient. C'eſt un defaut qui lui eſt commun avec bien des gens. Il ne nous reſte que des lambeaux de ſes poëſies.

ALCE'E Athenien μ, Poëte tragique, fut le premier ſelon quelques-uns, qui compoſa des Tragedies. Si l'on en croit Suidas, il eſt different d'ALCE'E Poëte comique, le cinquiéme de l'ancienne Comedie, & fils de Miccus. Il renonça, ce ſemble ν, à ſa patrie qui étoit la ville de Mitylene, & ſe dit Athenien. Il laiſſa dix pieces dont l'une étoit intitulée *Paſiphaë*: ce fut celle * qu'il produiſit lors qu'il diſputa avec Ariſtophane en la 4. année de la 97. Olympiade. Athenée cite quelques-unes des autres. On ne ſait pas bien ſi l'Endymion cité par Pollux apartient à Alcée le tragique, ou à Aſcée le comique: mais il y a de l'aparence que la piece intitulée *Celaeno* étoit du premier, puis que Macrobe † la cite comme une Tragedie. Je trouve dans Plutarque ‡ un Poëte ALCE'E qui differe de tous les precedens, & qui eſt peut-être le même que celui dont Porphyre ⸸ a fait mention, comme d'un faiſeur d'iambes ſatiriques & d'épigram-

β Herod. l. 5. c. 95.
γ Id. ib. & Strabo l. 13. pag. 412. & 413.
δ Horat. ubi ſupra: je raporte ſes paroles dans la remarque E.
ε Heraclitus apud Diog. Laert. in Pittaco l. 1. n. 76.
ζ Dacier ſur l'Ode 13. du 2. l. d'Horace.
φ Dionyſ. Halicarn. Antiq. Rom. l. 5. cap. 82.
κ Vide Dionyſ. Salvagnium Boeſſium commentat. in Ibin. pag. 102. & 103. edit. in 4.
λ Odi autem nova, quia vetera reſtaurari ſuſpicor. Ne ipſe quidem purus ſtudii ejuſmodi novandarum rerum. Strabo l. 13. p. 425.
μ Suidas.
ν Μιτυλη-ναῖος, ἀντὶ τοῦ Ἀθηναῖος. Idem.
* Scholiaſt. Ariſtophanis, argum. Plut.
† Macrob. Saturn. l. 5. c. 20.
‡ Plut. in Flaminio, pag. 373.
⸸ Porphyr. apud Euſeb. prep. Evang. l. 10. c. 3. pag. 467.

(a) Horat. Od. 7. l. 2.

(b) Voiez la remarque H de cet article.

(c) Chabot. in Horat. Od. 13. l. 2.

(d) Plut. de malign. Herodoti pag. 858.

(e) Horat. Ode 32. lib. 1.

(f) Cicero de Nat. Deor. l. 1.

(g) Id. Tuſcul. queſt. 4.

(h) Horat. Od. 13. lib. 2.

(i) Voiez Strabon, l. 13. pag. 424.

(k) Quinct. l. 10. c. 1.

(l) Horat. Od. 9. l. 4.

(m) Val. Maxim. lib. 4. c. 1.

(D) *Les vers qu'il fit ſur le malheur.*] Celui de tous les Poëtes Latins qui reſſemble le mieux à Alcée, a confeſſé auſſi bien que lui dans ſes Poëſies, qu'il s'étoit ſauvé du combat en jettant ſes armes, comme un meuble très-inutile à des fuiards.

Tecum (a) Philippos & celerem fugam
Senſi, relicta non bene parmula,
Cum fracta virtus & minaces
Turpe ſolum tetigere mento.

Archilochus (b) avoit eu la même avanture avant Alcée, & s'en étoit confeſſé publiquement. Horace n'auroit pas été peut-être de bonne foi juſques à ce point, s'il n'avoit eu ces grans exemples devant les yeux. Chabot ſe trompe (c) quand il ſoutient que Plutarque a refuté Herodote ſur la fuite d'Alcée. Plutarque s'eſt contenté de dire (d) qu'Herodote a ſuprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaiſe action d'Alcée.

(E) *N'étoit que trop une aide ſemblable à lui.*] Horace nous aprend que la Maîtreſſe d'Alcée étoit un garçon qui ſe nommoit Lycus, & qui avoit les yeux & les cheveux noirs.

Qui (e) ferox bello tamen inter arma,
Sive jactatum religaras udo
Littore navim,
Liberum & Muſas, Veneremque & illi
Semper haerentem puerum canebat,
Et Lycum nigris oculis, nigroque
Crine decorum.

C'eſt aparemment le même que celui qui avoit une tache au doigt, laquelle lui ſervoit d'une parure tout-à-fait charmante ſelon le goût de ce Poëte; (f) *Navus in articulo pueri delectat Alcaeum, ac eſt corporis macula navus, illi tamen hoc lumen videbatur.* Ciceron dit en un autre lieu (g) qu'encore qu'Alcée eût temoigné beaucoup de courage, il avoit rempli ſes vers d'une exceſſive pederaſtie; *Fortis vir in ſua republica cognitus qua de juvenum amore ſcripſit Alcaeus!*

(F) *Traiter noblement les matieres les plus graves.*] C'eſt ce qui a fait dire à Horace

Et (h) te fonantem plenius aureo,
Alcaee plectro, dura navis,
Dura fugae mala, dura belli,
Utrumque ſacro digna ſilentio
Mirantur umbrae dicere: ſed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Denſum humeris bibit aure vulgus.

Mr. Dacier remarque ſur ces paroles I. *Que le fils d'Alcée étoit noble & fort, & qu'il traitoit des matieres plus relevées que celles que traitoit Sappho qui dit de lui dans Ovide,*

Nec plus Alcaeus conſors patriaeque tyrannis
Laudis habet, quamvis grandius ille ſonet.

II. Qu'Horace lui donne le plectre d'or *parce qu'il parle de cette partie de ſes Ouvrages où il decrivoit les guerres civiles qui étoient arrivées à Mitilene, & les diverſes factions des Tyrans Pittacus, Myrſilus, Megalagyrus, les Cleanactides, & de quelques autres (i), & que ces poëſies étoient apellées* διχοστασιαστικὰ ποιήματα, *poëſies ſur les ſeditions.* Il cite ce paſſage de (k) Quintilien: *Alcaeus in parte operis autem plectro meritо donatur quа tyrannos inſectatur. Multum etiam moribus confert, in eloquendo brevis & magnificus, & diligens, plerumque Homero ſimilis, ſed in luſus & amores deſcendit, majoribus tamen aptior.* Joignez à cela l'épithete de menaçantes qui a été donnée à ſes Muſes, & *Alcaei* MINACES, (l) *Steſichoriique graves Camenae.*

(G) *Et nommément avec Pittacus.*] Il vomit contre lui des injures fort groſſieres, il l'apella *piedplat, groſſe bedaine*, &c. comme nous l'aprenons de Suidas ſous le mot ὀκνίαν, & de Diogene Laerce dans la vie de Pittacus. La moderation de celui-ci fut fort loüable, & a paru telle à Valere Maxime. (m) *Pittaci quoque moderatione pretium inſtructum, qui Alcaeum poëtam & amanitudine odii & viribus ingenii adverſus ſe pertinaciſſimè uſum, tyrannidem à civibus delatam adeptus, tantummodo quid in opprimendo poſſet admonuit.*

Digitized by Google

grammes, qui avoit fait un poëme touchant les larcins de l'Hiſtorien Ephore. L'Alcée de Plutarque vivoit en la 145. Olympiade, l'an de Rome 555. comme il paroît par la chanſon qu'il compoſa ſur la bataille que Philippe Roi de Macedoine perdit dans la Theſſalie. Cette chanſon faiſoit fuir Philippe plus vite qu'un cerf, & amplifioit le nombre des morts afin de lui faire plus de depit. Neanmoins Plutarque aſſûre que Titus Flaminius qui avoit gagné cette bataille, ſe trouva plus choqué des vers d'Alcée que Philippe, à cauſe que la chanſon nommoit les Etoliens avant les Romains, & ſembloit par là donner aux Etoliens le principal honneur de cette victoire. Philippe ſe defendit contre la chanſon d'Alcée par une (A) autre chanſon. Il faut avoüer que Plutarque donne au Conſul Romain une ſenſibilité bien outrée. On parle auſſi d'un ALCE'E Meſſenien, qui β vivoit ſous l'Empire de Veſpaſien & ſous celui de Titus. Il y a quelques-unes de ſes épigrammes dans l'Anthologie. Je ne ſai point lequel de tous ces Alcées ſouffrit pour ſes impudicitez, un genre de (B) mort bien ſingulier. Mr. Voſſius à la page 42. de ſes notes ſur Catulle, croit que ce fut celui qui ſatiriſa Philippe Roi de Macedoine. Il le prend pour le Comique, & ſe trompe, puis que ce Comique étoit contemporain d'Ariſtophane.

β *Tzetzes in Lycophr. apud Gyrald. de poet. dial. 10. p. 512. edit. 1696.*

ALCHABITIUS, Aſtrologue Arabe, a compoſé une Introduction à la connoiſſance (C) des influences celeſtes. Il a écrit auſſi de la conjonction des Planetes, & un Traité d'Optique qui fut trouvé dans un Couvent d'Allemagne, & aporté à l'Auteur du livre *de lumine animæ*. Ses Ouvrages d'Aſtrologie traduits par Jean * de Seville furent imprimez à Veniſe en 1491. avec l'expoſition de Jean de Saxe, & en 1521. avec les corrections d'Antoine de Fantis Medecin de Treviſe en Italie †. On ne ſait pas bien en quel tems a vêcu Alchabitius.

* *Joannes Hiſpalenſis.*

† *Geſner in Bibl. & ex eo Voſſius de Scient. Mathem. pag. 354. & 369.*

ALCHINDUS, Medecin & Aſtrologue parmi les Arabes. Cardan ‡ l'a compté entre les douze eſprits ſublimes, qu'il regardoit comme les premiers de tous ceux qui ont excellé dans les ſciences. C'eſt rencherir ſur Albohazen Haly, & ſur Haly Rodoan qui lui ont deferé le titre de grand Aſtrologue, & ſur Raſis & Meſué qui le traitent de très-docte & très-experimenté Medecin, & ſur Averroës & Wimpina qui l'apellent ſubtil Philoſophe. On peut juger de ſon eſprit & de ſon érudition par les deux livres imprimez que l'on a de lui, *De temporum mutationibus*, & *De gradibus medicinarum compoſitarum inveſtigandis*. On en trouve beaucoup d'autres citez fort ſouvent par les Auteurs, ſous les titres *De ratione ſex quantitatum: De quinque eſſentiis: De motu diurno: De vegetabilibus*, & *De Theorica magicarum artium*. Ce dernier Ouvrage a donné ſujet à tous les Demonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux Magicien. François Pic & Conrad Wimpina ont diſcouru amplement des hereſies, des blaſphêmes & des abſurditez qu'on remarque dans ce livre. Le fameux Jean Pic ne paroît pas en avoir jugé ſi deſavantageuſement, puis qu'il a dit qu'il n'avoit reconu que trois hommes qui euſſent effleuré la Magie naturelle & permiſe, ſavoir Alchindus, Roger Bacon, & Guillaume Evêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain au dire de Gabriel ‡ Naudé dont j'emprunte cet article, eſt 1. que cet Ouvrage eſt rempli de ſuperſtitions, & de doctrines tout-à-fait contraires à nôtre foi, & telles qu'on le doit attendre d'un Mahometan qui écrit fort librement ce qu'il penſe. 2. Qu'il n'y auroit nulle aparence de l'accuſer de Magie, puis que bien loin de s'amuſer à la Magie Teürgique ou Goëtique, ſon deſſein n'a été autre que de raporter à la nature tout ce que l'on attribuë aux Anges bons ou mauvais; c'eſt ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono & Pomponace. Ces gens-là pour trouver leur compte ſupoſent que les choſes ſublunaires dependent entierement des cieux, & qu'elles reçoivent toutes leurs proprietez les unes des autres, & que chacune les reçoit du

‡ *Card. de ſubtilit. lib. 16. Naudé Apolog. des grans hommes pag. 354. amplifie trop le temoignage de Cardan.*

‡ *Naudé ib. & ſeq.*

(A) *Par une autre chanſon.*] Voici quelle en étoit la ſubſtance:

Sans feuille aucune & ſans eſcorce auſſi,
Ami paſſant, on a fait ici tendre,
Sur ce coſtau cette potence-ci,
Expreſſément pour Alcæus y pendre.

C'eſt ainſi qu'Amiot a traduit ce Grec

Ἄφυλλος (*) κ᾽ ἄφυτος, ὀδυσσάμενε, τῷ δ᾽ ἐπὶ κίσσᾳ
Ἀλκαίῳ κρεμάσαι τοῦτο κέλευσε δόμος.

(*) *Plutarch. in Flamin. p. 373.*

(B) *Un genre de mort bien ſingulier.*] Mr. Voſſius (a) raporte cette Epitaphe tirée d'une Anthologie qui n'eſt encore qu'en manuſcrit:

Ἀλκαῖος ταφὸς ὅτος ὁ ἔκτανε τὸ κλεῖθρον
Τυμφαίης μοιχῶν γὰς ὑπέστας ἰῷ.

(a) *Iſaac. Voſſius in Catullum, pag. 42.*

Cela ſignifie qu'Alcée mourut de la peine des adulteres, qui conſiſtoit dans une certaine maniere d'empaler. C'eſt qu'on leur fichoit au fondement une des plus groſſes raves que l'on trouvât. Au defaut de raves on prenoit un poiſſon, qui avoit la tête fort groſſe, comme nous l'aprend le Scholiaſte de Juvenal ſur ces paroles de la 10. Satire, *quoſdam mœchos & mugilis intrat*. Par là on comprend cette menace de Catulle (b):

(b) *Catull. Epigr. 15. Voiez ſur ce paſſage Parthenius, Muret, Achille Statius.*

Ah tum te miſerum malique fati
Quem attractis pedibus patente porta
Percurrent raphanique mugileſque.

Lucien parle de cette ſorte de punition, mais il ne decide pas ſi le criminel en mouroit, & n'eſt pas peu different de ſon Scholiaſte. Ils diſent tous deux qu'on batoit bien le paillard, mais le Scholiaſte dit qu'on ne lui fichoit la rave que lors qu'il etoit prêt d'expirer ſous les coups qu'il avoit reçus. Lucien nous inſinuë tout le contraire, car le ruſien dont il parle aiant eté bien batu ſauta en bas du toit, & s'enfuit avec la rave qui lui bouchoit le derriere. Καὶ τῷ τύχῃ, ἀλέμενος ὑπέφυγε ῥαφανίδι τὸν πυγὸν βλοσυρώπῃ (c). *De ſtillo deſilicus aufugit natibus raphano oppletis.* Mr. Voſſius ne devoit pas conclure de ce paſſage de Lucien que ce ſuplice n'etoit pas mortel; car il y a bien de l'aparence que ſi le patient ne ſe fût ſauvé, il lui en eût coûté la vie tôt ou tard. Les deux vers que Mr. Voſſius cite, (d) & qu'il prend pour le diſcours d'une adultereſſe, qui diſoit à ſa commere que ſi au lieu de la rave on ſe ſervoit du ſuplice de la croix contre leurs galans, perſonne ne viendroit plus vers elles, ces deux vers, dis-je, ſont une meilleure preuve que les paroles de Lucien. Les Commentateurs de Diogene Laerce ont fort bien compris à quoi Menedeme viſoit, lors qu'il dit à un adultere inſolent que le ſuc des raves étoit utile: Πρὸς δὲ τὸν θρασυνόμενον μοιχὸν, αἴγνιδι, ἔφη, ὅτι ἡ μόνον κράμβη χυλὸν ἔχει χρεών, αἷμα δὲ καὶ ῥαφανίδες (e). *Audacter exultanti adultero, ignoras, inquit, non modo braſſica ſuccum ineſſe utilem ſed & raphanos.*

(c) *Lucian. de morte Peregr.*

(d) *Ex Heſychio in ραφανιδωσαι. Voiez auſſi le Scholiaſte d'Ariſtophane in nubibus.*

(e) *Diog. Laert. lib. 2. n. 128. Vide ibi Aldobrandinum & Menagium.*

(C) *A la connoiſſance des influences.*] Le titre du livre dans Geſner & dans Simler eſt *Iſagoge ad magiſterium judiciorum aſtrorum, vel ad ſcrutanda ſtellarum magiſteria*. Voſſius (f) le donne d'une autre maniere, mais qui revient au même ſens; *Iſagoge ad ſcrutanda aſtrorum indicia*. Je penſe que ma traduction Françoiſe y revient auſſi; mais Mr. Moreri aiant pris un mot pour un autre dans Voſſius, *inuia* pour *indicia*, nous a donné un titre aſſez incomprehenſible; *l'introduction pour connoître le commencement des Aſtres*. Il paroît que Voſſius avoit cru lire *inuiciorum*, où Geſner & Simler ont mis *judiciorum*.

(f) *Voſſius de Scient. Mathem. pag. 369.*

Notez que le Traité d'Alchabitius de la conjonction des Planetes a été traduit en François (g) par Oronce Finé, & que Mr. de la Mare dans ſa preface ſur les Oeuvres des quatre freres Guiions cite les notes manuſcrites de Pierre Saumaiſe, Conſeiller au Parlement de Dijon, ſur Alchabitius *de inimicitiis Planetarum*. Je tiens cela de Mr. de la Monnoie.

(g) *Voiez du Verdier pag. 20. de ſa Bibliotheque.*

Digitized by Google

du total par le moien de certains raions corporels, qui paſſant des plus petites juſques aux plus grandes, ſont la cauſe, à ce qu'ils diſent, de tout ce qui ſe fait dans la nature. Nous ne ſavons pas au vrai quand Alchindus a vécu, mais on ne peut pas le mettre au deſſous du XII. ſiecle, puis qu'Averroës fait mention de lui. Il y a un *Jacobus* ALKINDUS, que quelques-uns (B) confondent avec celui dont je parle.

ALCIAT (ANDRE) grand Juriſconſulte, a fleuri au XVI. ſiecle. Il étoit fils d'un riche (C) Marchand de Milan, & il nâquit au mois de Mai β 1492. On pretend γ que ſa mere ne ſentit preſque aucune douleur lors qu'elle accoucha de lui. Après avoir étudié les Humanitez δ ſous Janus Parrhaſius qui les enſeignoit a Milan, il fut étudier en Droit à Pavie & à Boulogne *, & s'attacha principalement aux leçons de Jaſon dans la premiere de ces Univerſitez, & à celles de Charles Ruinus dans la ſeconde †. Après ſa promotion au Doctorat il s'apliqua ‡ au Barreau dans la ville de Milan, juſques à ce qu'il ſe (D) vit apellé pour une Chaire de Droit par l'Univerſité d'Avignon. Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François premier le crut propre à faire fleurir la Juriſprudence dans l'Academie de Bourges. Il l'y attira donc en (E) 1529. & dès l'année ſuivante il lui fit doubler ſa penſion, qui avoit été d'abord de

β Voïez la remarque F.

γ *Panzirol. de claris legum Interpret. lib. 2. cap. 169.*

δ *Mimos in vita Alciati.*

* *Mr. Teiſſier* Elog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 35. etant, *Claude Minos* dit, qu'*Alciat* etudia à Veronne. *Je n'ai point trouvé cela.*

† *Panzirol. ibid.*

‡ *Minos ibid.*

(a) *Apud Mirckhemium in Lindenio renovato.*

(b) *Voſſius ubi ſupra pag. 61. & 179.*

(c) *Ex Joanne pecunioſo negotiatore Mediolani fere nulla parentis dolore natus & educatus fuit.* Panzir. de claris legum Interpr. l. 2. c. 169. p. m. 353.

(d) *Minos in vita Andreæ Alciati. Ghilini, Lorenzo Craſſo, Paul Freher, Bullart, &c. le font ſortir d'ancienne Nobleſſe.*

(e) *Panzir. ubi ſupra.*

(f) *Voïez les Commentaires ſur ſes Emblêmes, pag. 612. edit. de Padouë 1661. in 4.*

(g) *Minos ubi ſupra.*

(h) *Tiraq. de jur. primogen. pag. 158. apud Baillet, Enfans celebres, p. 126. où vous trouverez auſſi citez* Ghilin. Theatr. Litterat. pag. 1. & Picinell. Athen. Milan. p. 26. 28.

(i) *Baillet ibid.*

(k) *Dans les Recherches de Paſquier l. 9. ch. 39. pag. 901.*

(l) *Voïez la Preface des Paradoxes au devant de l'edition de 1529.*

(m) *A commencé l'année au Mois de Janvier.*

(n) *Epiſt. Cuiacii &c. pag. 76.*

(o) *Ibid. pag. 78.*

(p) *Ibid. pag. 96.*

(q) *Ibid.*

(r) *Ibid. pag. 106.*

(s) *Il dit dans la 1. page de ſon Calendrier de Berri, qu'Alciat fit ſa premiere Lecon à Bourges le Lundi 19. d'Avril 1529.*

(t) *Panzir. ubi ſupra.*

(u) *Voïez Cl. Minos ubi ſupra.*

(B) *Que quelques-uns confondent avec celui dont je parle.*] Wolfgang Juſtus (a) fait vivre ce *Jacobus Alkindus* ſous le Pape Eugene troiſiéme en 1145. contemporain d'Averroës & d'Avicenne: il dit que c'étoit un Medecin & un Philoſophe Arabe. Les Bibliographes attribuent les mêmes livres à *Alchindus*, & à *Jacobus Alkindus*. Voſſius (b) ſemble les diſtinguer; car quand il parle d'Alchindus il ne lui donne que le Traité *de ſex quantitatibus*, & ne marque point ſon age; mais il met *Jacobus Alkindus* en 1235. & il lui donne entre autres livres un Traité *de radiis ſtellarum*. C'eſt ſans doute le même livre que Geſner allegue ſous le titre *de radiis ſtellicis*, & qu'il croit être de Jaques Alkindus, quoi que le nom de Jaques n'y ſoit pas joint à celui d'Alkindus. On jugeroit par le titre ſeul qu'il apartient à celui qui a été ſuſpect de Magie.

(C) *Il étoit fils d'un riche Marchand.*] J'ai ſuivi Panzirole, le ſeul des Auteurs que j'ai conſultez qui (c) le faſſe fils d'un homme de cette profeſſion: les autres le font plutôt fils d'un Gentilhomme d'ancienne famille; *Andreas Alciatus in pago Alciato ſeu Alzato Mediolanenſi natus è nobili Alciatorum familia.* C'eſt ainſi que Claude Minos (d) debute. On ne peut pas m'objecter qu'en certains lieux la qualité de Marchand & celle de Gentilhomme ne ſont pas incompatibles, car lors qu'elles ſont jointes un Hiſtorien ne parle guere de la plus foible ſans parler de la plus forte. Puis donc que Panzirole n'a parlé que du negoce du pere d'Alciat, il ſemble qu'il n'ait pas été du ſentiment de Claude Minos.

(D) *Juſques à ce qu'il ſe vit apellé . . . par l'Univerſité d'Avignon.*] Pour le coup je me garde bien d'adopter le recit de Panzirole. Si je l'adoptois, il faudroit que j'aſſûraſſe qu'Alciat aiant été fait Docteur en Droit Civil & en Droit Canon l'an 1517. à l'âge d'un peu plus de 22. ans, enſeigna premierement à Pavie, & enſuite à Avignon; (e) *Primum itaque Ticini profeſſus, poſtea Avenioni docuit.* Si je diſois cela je dementirois Alciat lui-même, qui dans une harangue qu'il recita à Pavie declare que lors qu'il obtint ſix cens ecus de gages à Avignon, il n'étoit jamais monté en chaire: *Avenionis (f) cum nunquam ad eam diem cathedram aſcendiſſem ſtipendium ſexcentorum meruerer.* Le recit de Panzirole eſt d'ailleurs ſuſpect de fauſſeté; il marque une extrême negligence: on y voit qu'Alciat n'a point encore 23. ans en 1517. & cependant ſon épitaphe raportée par Panzirole trois pages après temoigne qu'il avoit près de 59. ans au mois de Janvier 1550. il en avoit donc 25. en 1517. Ce que Panzirole aſſûre qu'Alciat publia ſes Paradoxes & ſes *Diſputationes* environ l'an 1517. ne peut pas être éclairci par Claude Minos, car jamais cahos de livre ne fut plus abſurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'édition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim poſt annos*, dit-il, (g) *cum civilis & pontificii juris profeſſoriis inſignibus donatus eſſet Paradoxa & Diſputationes in publicum emiſit, opus ut ipſe dicit elaboratum horis ſuccisivis, & a candidato adhuc & tirone.* On ne ſauroit comprendre à quoi ſe raporte le terme *duodecim*; car tout ce qui precede eſt le recit des diverſes ſtations d'Alciat, & de ſa maniere d'enſeigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ſes Paradoxes douze ans après ſa promotion au Doctorat, on diſſiperoit tout le cahos; mais alors que deviendroit Panzirole, qui place l'édition de ce livre environ le tems du Doctorat, c'eſt-à-dire environ l'an 1517? Que deviendroit Tiraqueau (h) qui aſſure qu'Alciat fit un Ouvrage important „ (i) avant l'âge de *vingt* ans. C'eſt celui que nous „ avons ſous le titre de *Paradoxes du Droit Civil*, qu'il „ diviſa en ſix livres, & qu'il dedia au Chancelier du „ Prat étant à Bourges en 1529. douze ans après l'a„ voir publié dans ſon païs en prenant le bonnet de „ Docteur, mais dix-ſept ou dix-huit ans après l'avoir „ compoſé.„ L'Ouvrage que je cite m'aprend que le coup d'eſſai d'Alciat fut l'explication & la correction des termes Grecs qui ſe trouvent dans le Digeſte; que ce livre parut d'abord en Italie, & quelques années après à Strasbourg en 1515. J'ai lu quelque (k) part que *la premiere dedicace* qu'Alciat ait faite de ſes Oeuvres eſt de l'année 1513. & que c'eſt celle des trois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt qu'il publia ſes Paradoxes dediez au Chancelier Antoine Du Prat environ (l) l'an 1517. Il publia environ le même tems ſes *Diſputationes*, dediées à Jean de Selve Preſident du Senat de Milan, & ſes *Præterimia* dediez à Jaques de Minut Conſeiller au même Senat, & ancien Profeſſeur en Juriſprudence à Orleans. Il étoit Profeſſeur à Avignon dès l'année 1521. car dans l'épitre dedicatoire de ſon Traité *de verborum ſignificatione* datée de Bourges le 1. de Mai 1529. il dit qu'il y avoit 8. ans qu'il l'avoit dictée à ſes ecoliers.

JE VIENS d'aprendre que baûée dans une lettre écrite à Chriſtophle Longueil au mois de Fevrier (m) 1520. a fait mention d'une viſite qu'Alciat lui avoit renduë quelque tems auparavant à Avignon. C'eſt Mr. de la Monnoie qui m'a fait part de cette particularité. J'ajoûte qu'on a publié à Utrecht quelques lettres de nôtre Alciat, qui temoignent (n) qu'il étoit Profeſſeur en Juriſprudence à Avignon dès l'an 1518. que ſes gages montoient à cinq cens ecus, & qu'il avoit ſept cens auditeurs. Deux ans après il ecrivit (o) qu'on lui donnoit ſix cens ecus, & quelques autres gratifications, & que ſon auditoire étoit compoſé de plus de 800. perſonnes, parmi leſquelles on pouvoit compter des Prelats, des Abbez, des Comtes. Il quitta cette profeſſion, & s'en retourna à Milan vers la fin d'Octobre 1522. Entre pluſieurs choſes qui l'engagerent à cette retraite, celle-ci fut la principale, qu'on ne lui paioit point ſes gages aſſez promptement, depuis que la ville d'Avignon s'étoit endettée à cauſe de la maladie contagieuſe. Outre qu'on lui fit entendre que ſi la peſte revenoit, il faudroit qu'il conſentît à une diminution de gages. Il rejetta cette condition (p). Il s'apliqua au Barreau dans ſa patrie, & trouva cet emploi plus lucratif qu'il ne l'avoit eſperé. (q) Il s'arrêta en Italie juſques à ce qu'il eût accepté la profeſſion qui lui fut oferte dans l'Academie de Bourges (r).

(E) *L'y attira . . . en 1529.*] J'ai mieux aimé ſuivre Minos & Mr. (s) Cathernot, que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation. (t) *Deinde anno 1528. Bituriges quo magna ſtudioſorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplo 1200. aureorum ſtipendio a Rege Franciſco eſt conductus.* Je n'objecte point à Panzirole que la penſion ne fut d'abord que de 18. cens francs, & qu'en la doublant l'année ſuivante, on la porta à la ſomme qu'il a marquée; j'ai de plus grans reproches d'inexactitude à lui faire. Il dit 1. qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie Duc de Milan lui ordonna de revenir, & le menaça de la confiſcation de tous ſes biens en cas de deſobeïſſance. 2. Qu'Alciat étant retourné chez lui enſeigna quelques années à Pavie, juſques à ce qu'à cauſe des guerres il s'en alla à Boulogne l'an 1532. Il eſt certain qu'Alciat ſejourna cinq ans à Bourges: cela paroit par les vers qu'il fit en la quittant.

Urbs (u) *Bituriæ, invitus amans te defero amantem,*
Quinque per aſtates terra habitata mihi.

Puis donc qu'au dire de Panzirole il y avoit été apellé l'an 1528. il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment

de six cens écus. Alciat professa cinq ans à Bourges, & y aquit de la gloire. Mais il se servit d'une ruse pour (ΕΔ) obtenir une augmentation de gages. Il mêloit beaucoup de literature à l'explication des loix, & chassoit heureusement la barbarie de langage qui avoit regné jusques là dans les leçons, & dans les écrits des Jurisconsultes. Mr. de Thou le loue fort noblement là-dessus; Mr. de (F) Thou, dis-je, qui d'ailleurs étoit mal instruit de son histoire. La harangue que ce Professeur fit sur le champ à François I. qui étoit entré (G) dans son Auditoire, plut beaucoup à ce Monarque. François Sforce Duc de Milan se crut obligé à faire revenir dans la patrie un homme qui pouvoit y tant briller, & il en vint à bout en lui donnant outre de gros gages, la dignité de Senateur. Alciat alla donc enseigner le Droit à Pavie; mais il passa peu après à l'Université de Boulogne *, & s'y arrêta quatre ans. Puis il revint à Pavie, d'où il alla à Ferrare † attiré par le Duc Hercule d'Est, qui tâchoit de rendre celebre son Academie. Elle reprit son éclat sous un Professeur si couru; mais au bout de quatre ans Alciat la quita pour retourner à Pavie, où enfin il trouva le vrai remede de son (H) humeur inconstante, je veux dire la mort, le 12. jour

* *Il y fit sa harangue inaugurale le 3. de Novembre 1537.*

† *Il y fit sa harangue inaugurale en 1543.*

ment auroit-il donc pu enseigner quelques années à Pavie depuis sa sortie de Bourges, & aller ensuite à Boulogne l'an 1532? Sa Dissertation du duel dediée à François I. est datee d'Avignon le 1. de Mars 1529. La preface de ses Paradoxes est datee de Bourges le 24. d'Août 1529. Voilà qui est decisif contre Panzirole. Il nous reste deux fausſetez à relever, l'une de Mr. Moreri, l'autre de Paul Freher. Celui-là dit que *la liberalité de François I. attira* Alciat *en France où il enseigna à Avignon*; selon celui-ci (a) Alciat alla enseigner dans cette ville, lors qu'il ne faisoit que de sortir de l'Ecole de Parrhasius. C'est une fausseté absurde que de dire que la liberalité d'un Roi de France fait venir un Professeur au pais d'autrui; & qui ne sait que depuis qu'Alciat eut quitte l'Ecole de Parrhasius, il alla etudier a Pavie & à Boulogne, & qu'il fut reçu Docteur en 1517. & qu'il fit imprimer des livres avant que de professer dans Avignon?

(a) *Freher. in Theatr. pag. 826.*

(ΕΔ) *Il se servit d'une ruse pour obtenir une augmentation de gages.*] Ce fut de faire par ses intrigues qu'on lui adressât une vocation de la part de l'Academie de Padoue. Vossius qui m'aprend cela craignoit, qu'en diferant de repondre à ceux qui lui ofroient une profession dans l'Academie de Cambrige, il ne se fût rendu suspect d'un pareil manege, car, ajoûte-t-il, la plupart des gens en usent ainsi. (b) *Quis rerum mearum ignarus, aliud sibi persuadere possit, quam diutinam hanc in respondendo cessationem inde duntaxat, aut potissimùm saltem, promanasse, ut Vocationes Anglicana aliquid mihi apud Batavos lucelli acquirant? Scimus id plerisque moris esse. Nec notam hanc effugit summus Jurisconsultus, Andreas Alciatus, cùm Bituricibus Patavinum vocaretur. Et ille quidem cautiùs hoc egerat ipse, ut vocaretur. Mihi, ut scis, ne per somnium tale quid cogitanti sponte apud vos professio oblata est. Ille item, immane quantum aucto stipendio, apud Bituricas remansit. Ego, ubi hoc usquam egi, ita nec quicquam accessionis (quam quidem seio mihi minimè invideres) consequar remanendo, nisi simul accessio fiat fortè novi laboris.* Je sentirois quelques remors de conscience si je ne disois ici que Mr. de la Monnoie m'a indiqué ce passage de Vossius. Outre cela il m'a fait savoir les particularitez suivantes. „ Il paroit par „ la 12. lettre du 2. livre des lettres de Sadolet, qu'Al- „ ciat des la premiere année de son sejour à Bourges „ avoit ou feignoit avoir dessein d'aller professer le „ Droit à Bologne. Deux lettres Italiennes (c) du „ Bembe l'une du 7. de Juillet 1532. & l'autre du 23. „ de Fevrier 1533. aprennent beaucoup de particulari- „ tez touchant le dessein qu'avoit la Republique de „ Venise d'attirer Alciat à Padoue. Les Professeurs „ de cette Université en étoient dans une aprehention „ mortelle: entre autres Franceschin da Corte, en „ Latin *Franciscus Curtius*, qui pour detourner la „ venuë d'un tel Collegue faisoit courir le bruit, que le „ Duc de Milan François Sforce, mal nommé François „ Marie par Pancirole, lui avoit defendu sous de très- „ rigoureuses peines de quitter la Chaire de Pavie, „ *Sotto pena di confiscatione*... Pour ne pas trouver ici un peu d'embarras, il faut ce me semble que nous supotions que le 23. de Fevrier 1533. de la lettre de Pierre Bembus est de l'an 1534. à commencer l'année au mois de Janvier, car sans cela nous ne pourrions point comprendre qu'Alciat eût été à Pavie lors que cette lettre fut datée, lui qui avoit professé cinq ans à Bourges, & qui n'avoit commencé à y professer qu'en 1529.

(b) *Vossius epist. 48. p. 91. 92. elle est datée de Leide le 1. de Juin 1625.*

(c) *Elles sont aux pages 645. & 654. du recueil intitulé* Lettere di XIII. huomini illustri, *imprimé à Venise 1560. in 8.*

Alciat s'étoit deja servi de la même ruse pendant qu'il etoit à Avignon. Il chargea l'un (d) de ses amis de faire en sorte qu'on l'apellât ou à Boulogne ou à Padoue. Il n'avoit point dessein d'accepter ces vocations, mais il s'en vouloit servir pour faire augmenter ses gages. Nous savons cela par des lettres qu'il écrivoit en ce tems-là, & qui ont été imprimees à Utrecht l'an 1697. (e) *Si mille mihi aurei Ferraria conflaturetur, eo non irem: & satis non possum non mirari, qui tibi in mentem venerit, hanc conventionem cum eo tractare; cum de Patavino, aut Bononiensi Gymnasio solum tibi mandato dederim: quamvis nec mihi displiceant tua ista consilia: non quod in has Academias venturus sim, sed quod Avenionenses, si fieri verum ab aliis quoque me solicitari, ne eos deseram, timebunt, & augebunt stipendia. Quare cum eis potissimum velim hac disseminet, quos conjectabis idoneos esse, ut in Avenionensem Academiam literas harum rerum indices dent.* Son ami (f) faisoit des cabales à Padoue pour obliger les Ecoliers Allemans à demander à la Republique de Venise que l'on fit venir Alciat. Celui-ci le pria de s'abstenir de cette peine, vu qu'il s'étoit engagé pour deux ans à la ville d'Avignon. Sa lettre est datee du 26. de Septembre 1520. Quelles bassesses! quel amour sordide du gain!

(d) *Nommé Franciscus Calvus.*

(e) *Epist. Gudii &c. pag. 79.*

(f) *Ibid. pag. 78.*

(F) *Mr. de Thou... qui d'ailleurs étoit mal instruit.*] Il supoſe I. qu'Alciat après avoir enseigné long tems à Bourges fut Professeur à Avignon, c'est tout le contraire. II. Qu'Alciat sortit de France sur le declin de son âge. Il n'avoit qu'une quarantaine d'années plus ou moins. III. Qu'Alciat de retour en Italie lut premierement à Boulogne, & puis à Ferrare. Il lut à Pavie avant que d'aller à Boulogne. IV. Qu'Alciat mourut l'an 1551. son épitaphe marque le 12. de Janvier 1550. Il est vrai que quelques Auteurs raportent qu'elle donne 58. ans 8. mois & 4. jours à Alciat, ce qui prouveroit qu'il mourut le 12. de Janvier 1551. mais d'autres (g) raportent qu'elle ne lui donne que 57. ans 8. mois & 4. jours. L'erreur de Mr. de Thou est moindre que celle de Forsterus, adoptée par Mr. (h) Doujat, & que celle d'Imperialis. Celui-ci (i) met la mort d'Alciat à l'annee 1559. Forsterus (k) la met à l'annee 1548. Mais remarquons principalement la fausseté d'un Astrologue, qui aiant dit qu'Alciat mourut à Ferrare l'an 1546. ajoûte que ce fut d'une blessure de Saturne & du Soleil. (l) *Andreas Alciatus didicit literas Gracas a Pomponio Gaurico Patavii.... obiit Ferrariæ anno 1546. ex Saturno in oppositione horoscopi, & Sole Martis tetragono sanciato. In conversione annua non solum directiones Aphetarum, sed annua conversiones penitus commaculata interimunt.* Voilà ce que Luc Gauric marque au dessous de la figure de nativité de nôtre Jurisconsulte. Il le fait naître le 8. de Mai 1492. à une heure 30. minutes après le lever du soleil. Ne voilà-t-il pas un bel art! il a des regles selon lesquelles un homme devoit mourir plusieurs années avant sa mort. J'ai lu une lettre d'Alciat datée du 3. de Septembre 1530. où il assure qu'il ne fait qu'entrer dans sa 37. annee, ou qu'il n'a guere que 37. ans. (m) *Vix trigesimum & septimum annum attingenti.* Cela prouveroit qu'il naquit en 1494. ou en 1493.

VARIATIONS *sur l'âge d'Alciat.*

(g) *Ghilini. Teatr. parte 1. pag. 11.*

(h) *Doujat. prænot. Canon. pag. 619.*

(i) *Imperi. in Museo Histor. pag. 52.*

(k) *Forsterus Histor. Juris civil. l. 3. c. 41. p. m. 542.*

(l) *Lucas Gauricus in schemat. lib. fol. m. 73.*

(m) *Epist. Gudii &c. pag. 106.*

(G) *A François I. qui étoit entré dans son Auditoire.*] Minos raporte ce fait: Panzirole n'en dit rien; mais au lieu de cela il assure que le Dauphin aiant assisté à une leçon d'Alciat, lui fit present d'une medaille qui valoit quatre cens ecus. C'etoit celle que les habitans avoient donnée au Dauphin. Je l'ai deja dit en d'autres rencontres; dès qu'un fait de la nature de celui-ci varie dans les Auteurs, ou ne paroit point dans la plûpart de ceux qui font l'eloge d'une personne, il merite de passer pour fort douteux. Cependant il faut excepter celui-ci de cette regle, car on trouve (n) parmi les Oeuvres d'Alciat le discours qu'il fit quand François I. assista à une de ses leçons.

(n) *Au 4. tome pag. 870. de l'édition de Francfort 1617.*

(H) *Le vrai remede de son humeur inconstante.*] Si j'avois voulu me prevaloir de tout ce que j'ai rencontré dans les Auteurs sur les divers demenagemens d'Alciat, j'aurois pu le faire paroître encore plus inconstant

Digitized by Google

jour de Janvier 1550 *. Il n'avoit pas encore 58. ans accomplis. Paul III. lui fit un accueil honorable en paſſant par Ferrare, & lui offrit de l'avancement dans les dignitez Eccleſiaſtiques. Alciat ſe contenta de celle de Protonotaire, & ne voulut point renoncer à (HΔ) la profeſſion en Droit. L'Empereur le créa Comte Palatin & Senateur. Philippe Roi d'Eſpagne paſſant par Pavie lui fit preſent d'une chaine d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui étoit venuë d'avoir † trop mangé, car il avoit le defaut d'être non ſeulement (I) fort avare, mais auſſi un

* *Ex Panzir. ubi ſupra. Voiez toutefois le tems de ſa mort la remarque F à la fin.*

† Ex cibo quem largiorem fumere conſueverat morbum contraxit. *Id. ib.*

ſtant qu'il ne l'a été, mais j'euſſe fait conſcience de le charger davantage. C'eſt bien aſſez que d'Avignon il ſe ſoit tranſporté à Bourges, de Bourges à Pavie, de Pavie à Boulogne, de Boulogne à Pavie, de Pavie à Ferrare, de Ferrare à Pavie, & cela avant l'âge de 60. ans. Thevet arrange ſi mal ce qu'il dit de ce docte Juriſconſulte, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en infere qu'Alciat retourna en France après que le Duc de Milan l'eut tiré de Bourges. Nous avons vu que Panzirole l'envoie de Pavie à Avignon. Mr. Moreri l'envoie de Bourges à Orleans, & d'Orleans à Padouë. Mr. Teiſſier (a) le fait Profeſſeur à Milan. Il cite Pâquier au chapitre 29. du 9. livre des Recherches: il faloit citer le chapitre 39. mais on n'y trouve point Milan. Voici les paroles de Pâquier. *J'ouis 3. ou 4. des leçons* d'Alciat *dedans la ville de Pavie. De là m'eſtant tranſporté en la ville de Boulongne où liſoit Marianus Socinus neveu de Bartholomaus, tous les Eſcoliers Italiens faiſoient beaucoup plus de compte de ceſtui que de l'autre. Voire que ceux qui plaidoient, pour s'aſſeurer de leurs cauſes recherchoient plus le Socin, pour ceſte ſeule conſideration (diſoient-ils) que jamais il n'avoit perdu le tems en l'eſtude des lettres humaines comme Alciat.* Mr. Teiſſier citant ce paſſage dit, que *Bartelemi Socin enſeignoit la Juriſprudence à Bologne, dans le tems qu'Alciat étoit Profeſſeur à Milan.* Ces deux faits ne ſe trouvent point dans Pâquier. Si j'avois voulu faire une maſſe generale de tout cela, quelle girouëtte n'aurois-je pas fait de nôtre inconſtant Profeſſeur? mais j'aurois été mille fois plus condamnable que les Auteurs de ces menſonges, ſi je m'en étois prevalu à ſon prejudice. Il n'ignoroit pas qu'on le blâmoit de tous ces frequens changemens d'Academie: il voulut s'en juſtifier entre autres raiſons par celle-ci (b); c'eſt que perſonne ne trouve mauvais que le ſoleil parcoure toute la terre afin d'animer toutes choſes par ſa chaleur, & par ſes raions: il ajoûtoit que quand on loüe les étoiles fixes, on n'a pas deſſein de condamner les planetes. Il y avoit une vanité inſuportable dans ces ſortes de comparaiſons; c'étoit ſe regarder comme une ſource de lumiere qui devoit ſucceſſivement parcourir toute la Republique des Lettres, afin que par ſa preſence les tenebres de la barbarie fuſſent chaſſées de tous les endroits où elles voudroient ſe cantonner. Mais accordons lui ſa comparaiſon, & diſons lui qu'il devoit faire comme le ſoleil de Copernic; ſe tenir dans ſon centre, & illuminer de là tous ceux qui s'en aprocheroient. Il y a bien plus de gloire à faire venir où l'on demeure un grand nombre d'Ecoliers, comme fit le Philoſophe Abelard (c), qu'à ſe tranſporter ſoi-même dans les villes où ſe rendent beaucoup d'Ecoliers. Et ſans doute ſi l'amour de la gloire étoit tout ſeul dans une ame, s'il n'étoit mêlé avec l'amour du profit, ou avec une biſarrerie d'humeur qui fait que l'on ſe degoûte bien-tôt des mêmes choſes, on ne verroit pas tant de gens frapez de la maladie d'André Alciat. L'idée de la belle gloire inſpireroit à un homme la reſolution non pas d'aller chercher les grands theatres, mais de convertir en un grand theatre celui où l'on ſe trouve placé, quelque petit qu'il ſoit: on ſe ſouviendroit de la reponſe (d) d'Ageſilaus. On verroit dans cette idée qu'il eſt bien plus beau de faire gratuitement une choſe, que de la faire à gages, & qu'ainſi plus on aproche du don gratuit, c'eſt-à-dire d'une profeſſion ſans gages, plus on s'aproche du grand & du beau; au lieu qu'on s'en eloigne pour s'aprocher de l'eſprit bas & mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'eſt reduire à la nature des arts les plus mecaniques la profeſſion des ſciences. Un Cordonnier ou un Chapelier qui fait plus paier de ſa beſogne qu'un autre, le fait par cela même la reputation d'un habile Ouvrier. Pretendre que ſi l'on vous donne une plus groſſe penſion pour ce que vous direz en chaire, c'eſt une preuve qu'on vous eſtime un plus grand Predicateur, ou un plus ſavant Profeſſeur, ne jugez-vous pas de vôtre metier comme l'on juge de celui d'un Cordonnier ou d'un Chapelier? Cela eſt fort propre à decrier les ſciences, & à faire mepriſer ceux qui les profeſſent; car un faux goût de gloire joint à l'avarice eſt ordinairement cauſe du defaut que l'on blâmoit dans Alciat: je veux dire de cette paſſion de faire bien-tôt tout le tour des Academies, de laquelle j'ai dejà parlé en un autre (e) endroit. C'eſt aſſûrément mettre ſon érudition à l'encan, & faire ſavoir au public qu'on ne ſe livrera qu'au plus offrant & dernier encheriſſeur.

(a) *Teiſſier, elog. to. 2. p. 395. edit. de Geneve 1683.*

(b) *Voiez la harangue qu'il recita à Ferrare l'an 1543. Oper. tom. 4. pag. 862. & Claude Mann dans ſa vie.*

(c) *Voiez la remarque A de l'article* Foulques.

(d) *On l'avoit placé dans un lieu indigne un jour de ceremonie: Κύφε, dit-il, δεῖται γὰρ ὧν οὐχ οἱ τόπου τοῦ ἀνήκοντος τυγχάνουσιν.* Bene habet, oſtendam enim non loco virum, ſed locum viro cohonneſtari. *Plut. in Apophth. Lacon. inis. pag. 208.*

EXPLICATION ſur l'humeur couruſe de Chaire en Chaire de pluſieurs Docteurs.

(e) *Dans la remarque A de l'article d'Accarifi.*

(*HΔ*) *Et ne voulut point renoncer à la profeſſion en Droit.*] Il s'en felicite dans une lettre qu'il écrivit à Paul Jove, que le Pape Paul III. avoit long tems amuſé par des promeſſes trompeuſes. Je ſuis bien aiſe, dit-il, de ne m'être pas laiſſé tromper par ce Pontife, qui ſous la promeſſe d'une grande recompenſe m'a voulu attirer à Rome. Là-deſſus il etale les biens ſolides de ſa profeſſion, & les oppoſe aux eſperances imaginaires du Cardinalat. (f) *Mihi gratulor, quod ab eo* (itveterati aſtus ſene Principe) *me decipi non ſim paſſus, quum me, uti ſcis, magnis propoſitis præmiis Ticino, Ferraria, atque Bononia, in Urbem accerſerat. Tum enim ex jure meo magis cautus fui, quam tu ex ſapientia præceptis prudens philoſophus. Cur enim pro inani aut incerta ſpe purpura, hos tantos primi ſuggeſtus honores relinquerem, opimis præſertim firmatos ſtipendiis? Cur has tantas contemnerem circumfuſæ juventutis ſalutationes? & hanc denique tot conſultoribus jamnum pulſantibus, exiſtimationem magno lucro, & non obſcura cum laude quæſitam, inepte ſtultoque deſererem?* Notez en paſſant que ceci refute ceux qui diſent (g) qu'il refuſa le chapeau de Cardinal que le Pape lui offroit. Ce conte eſt le fruit de l'hyperbole la figure favorite d'une infinité de gens. On auroit dit tout ce qu'il y a de vrai dans cette afaire ſi l'on s'étoit contenté de dire, que le Pape pour mieux attirer à Rome André Alciat, lui fit entendre que ce ſeroit le moien de ſe fraier le chemin du ſacré College. Un tel diſcours eſt bien éloigné de l'ofre d'un chapeau de Cardinal.

(f) *Alciat. epiſt. ad Paulum Jovium. Elle eſt à la tête du 1. Volume des Hiſtoires de Paul Jove, & datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549.*

(g) *Teiſſier elog. to. 2. pag. 394. edit. 1683. & to. 1. pag. 34. edit. 1696.*

(I) *D'être non ſeulement fort avare.*] Panzirole s'exprime ainſi; *Avarior habitus eſt, & cibi avidior.* Il ajoûte qu'Alciat aiant reçu 300. écus pour une conſulte, & ſu qu'on en avoit donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avoit trouvé un meilleur Marchand, mais non pas un meilleur Juriſconſulte. Prenez ceci en paſſant pour une confirmation de ce qui a été cité de Pâquier. Nous allons aprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat. „ De deux points eſt-il taxé. L'un que ſa methode „ reſſentoit je ne ſçai quelle oſtentation doctorale . . . „ L'autre que l'avarice lui commandoit tellement, qu'il „ ſembloit que ſa langue, plume & doctrine fuſſent à „ gages des Seigneurs, qui plus lui donnoient d'eſcus. „ Et meſme je me ſouviens qu'aux Parerges, parlant „ de Jaſon, il vueille prefcher pour l'argent, le priſant de ce qu'a lui ont eſté augmentez les gages des „ Docteurs. D'où Alciat a bien ſceu faire ſon profit, „ ayant tiré de l'Univerſité de Bourges douze cens „ eſcus d'eſtat, outre ſes Licences & Doctorats, qu'il „ faiſoit bien tripler, ſuivant la trace du Docteur Jaſon, lequel fut le premier, qui pour les degrez & „ honneurs qu'il donnoit aux Juriſconſultes, prenoit „ cinquante & cent eſcus, au lieu qu'auparavant lui „ on avoit accouſtumé de paſſer pour trois ou quatre „ eſcus. A cauſe de ce (dit-il) que lui, Decius, Ruine „ & les autres Docteurs peuvent s'enrichir de ces gratieuſetez, que paient les Ecoliers, ſans eſtre ſujets „ à reprehenſion. De là il n'eſt pas mal-aiſé de recueillir qu'il ſe fait fort de Jaſon, contre ceux qui „ ſe formaliſoient à l'encontre de lui, de ce qu'il eſtoit „ tellement tenant à l'argent, que pour recevoir de „ lui la dignité de Docteur, Bachelier ou Licentié, il „ falloit qu'on deſgaignaſt à foiſon des eſcus. Ce qui „ me fait perſiſter davantage en cette opinion, eſt „ qu'au dernier chapitre du cinquiéme livre de ſes Parerges, reprenant ſon propos de Jaſon, il ſe plaind „ des Princes & Seigneurs, qui couchent en ſi petit „ eſtat les doctes & ſçavans hommes, au lieu qu'au „ tems paſſé, meſmes du tems de Veſpaſian (au raport „ de Tranquille) cét Empereur faiſoit delivrer de ſes „ deniers publics quinze cens eſcus aux Orateurs & „ Rhetoriciens Grecs & Latins: meſmes adjouſte-il „ l'authorité du Rhetoricien Eumenius, qui exerçoit ſa „ vocation à Authun, auquel par l'Ordonnance des „ Empereurs Dioclétian & Maximian, on donnoit d'eſtat quinze mil eſcus par an.„ Ces paroles ſont de Thevet à la page 279. du 7. tome de l'Hiſtoire des hommes illuſtres.

Digitized by Google

un grand mangeur. C'étoit β un gros homme, & de grande taille. Après que ſa mere fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'emploier ſon bien à la fondation d'un College; mais aiant reçu un affront de quelques Ecoliers inſolens il abandonna ce deſſein, & choiſit pour γ ſon heritier François ALCIAT, jeune homme de grande eſperance qu'il avoit élevé chez lui, quoi que leur parenté δ fût fort éloignée. Ce François Alciat ſucceda & aux biens & à la Chaire d'André, & ſe rendit celebre à Pavie par ſes leçons de Juriſprudence. Le Cardinal Borromée qui avoit été ſon diſciple le fit venir à Rome, & lui ſervit de ſi bon patron auprès de Pie IV. qu'il lui fit avoir un Evêché, la charge de Dataire, & un Chapeau de Cardinal η. On a quelques Traitez de Juriſprudence de ce Cardinal Alciat, qui mourut à Rome au mois d'Avril 1580. âgé d'un peu plus de 50. ans. Voiez Nicius Erythreus au chapitre 47. de la ſeconde *Pinacotheca*. Ceux qui diſent que nôtre André paſſa dans le celibat (1A) toute ſa vie, ſe trompent. Il s'érigea de très-bonne heure en Auteur, comme je l'ai obſervé dans la remarque D. Il a publié beaucoup de livres en Droit, & quelques notes ſur Tacite, (K) la Latinité duquel lui paroiſſoit d'une extrême dureté. Muret dans ι l'une de ſes harangues s'emporta beaucoup contre cette delicateſſe. Alciat n'en ſentit rien, car il étoit déjà mort; mais d'autres Critiques, & nommément Floridus Sabinus qui l'attaquerent de ſon vivant, lui firent bien ſentir leurs dens & leurs ξ ongles. Ses emblêmes (L) ont été fort eſtimez, & ont merité que trois ou quatre Savans les aient ornez de Commentaires. On a trop loüé ſes poëſies, comme Mr. Baillet l'a remarqué finement, au tome 3. des Jugemens ſur les Poëtes n. 1286.

On fit λ imprimer à Leide en 1695. une lettre qu'André Alciat n'avoit point écrite pour le public, car il y faiſoit une deſcription trop forte des abus de la vie Monaſtique. Il écrivit cette lettre à Bernard Mattius qui avoit été ſon collegue, & qui tout-d'un-coup, & ſans conſulter ſes amis s'étoit fait Moine dans l'Ordre de St. François. On lui repreſente doctement & éloquemment ſon imprudence. Cet écrit d'Alciat fut compoſé dans quatre jours: on le trouva * dans le cabinet de Scriverius. Il eſt daté du (M) 7. de Juin 1553.

ALCIAT (JEAN PAUL) Gentilhomme Milanois, fut un de ces Italiens qui abandonnerent leur patrie dans le XVI. ſiecle afin de s'unir à l'Egliſe Proteſtante, & qui enſuite s'amuſerent à tant raliner ſur le myſtere de la Trinité, qu'ils formerent un nouveau parti, non moins odieux aux Proteſtans qu'aux Catholiques. Alciat avoit porté les armes; il commença ſes innovations à Geneve de concert † avec un Medecin nommé Blandrata, & avec un Avocat nommé Gribaud, auſquels Valentin Gentilis s'aſſocia. Les precautions que l'on prit contre eux, & les procedures ſeveres que l'on exerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, & les ‡ engagerent même à chercher un autre theatre. Ils choiſirent la Pologne, où Blandrata & Alciat ſemerent leurs hereſies avec aſſez de ſuccés. Ils attirerent (A) Gentilis, qui ne manqua ↓ pas de

β Vir fuit corpulentus, procere ſtaturæ. *Id.* Mr. Teiſſier *to.* 2. *pag.* 394. lui donne pourtant une taille mediocre.

γ *Il n'eſt donc pas vrai qu'il y eût à Naples en* 1686. *un petit-fils du grand Alciat. Voiez le voyage du Docteur Burnet pag.* 339. *edit. de Rotterdam* 1688. *Il auroit ſalu d'ailleurs qu'il nous eût fort vieux.*

δ *Moreri la fait de l'oncle au neveu.*

η *Panzir. ibid.*

θ *C'eſt la* 17. *du* 2. *tome. Voiez auſſi Bodin, Meth. hiſtor. c.* 4. *p. m.* 85.

ι *Cl. Minos ubi ſupra.*

λ *Mr. Matthæus Profeſſeur en Droit à Leide.*

* *Voiez l'épître Dedicatoire de Mr. Matthæus.*

† *Voiez Aretius dans l'Hiſtoire de la condamnation de Gentilis.*

‡ *Beza in vita Calvini.*

↓ *Id. ib.*

(a) *Epiſt. Gudii &c. pag.* 75.

(b) *Il dit neanmoins, ibid. p.* 96. *dans une lettre écrite l'an* 1522. *que ſa mere & ſon oncle paternel étoient en vie.*

(c) *Teiſſier addit. aux éleg. to.* 1. *pag.* 34.

(1A) *Dans le celibat toute ſa vie ſe trompent.*] Voici comme il parle dans une lettre qu'il écrivit à ſon ami François Calvus après s'être retiré de Milan à Avignon. (a) *Vice verſa & ego te rerum mearum admoneo; multis affectum me animum patria expreſſiſſe, Uxorem vivum & ſoſpitem ibi reliquiſſe; cæteros (b) fato functos, fortunas pleriſque amiſſas, virtuti ſolo innixum non omnino concidiſſe. Libros & Bibliothecam omnem conſervaſſe. In præſentia Jus Civile Avenione profiteor.* Corrigeons donc ces paroles de Mr. Teiſſier, (c) *il paſſa ſa vie dans le celibat.*

(K) *La Latinité de Tacite lui paroiſſoit d'une extrême dureté.*] C'eſt en ecrivant à Paul Jove que cette plainte lui echapa: (d) *Alciatus non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Pauli Jovii eſſe ſenticeta.* Dans une autre rencontre il avoit parlé bien autrement: (e) *Certat in Tacito ſermonis gravitas cum elegantia.* Je renvoie la diſcuſſion de ceci à l'article de Tacite.

(L) *Ses emblêmes ont été fort eſtimez.*] Scaliger le pere qui n'étoit point prodigue de loüanges, comme chacun ſait, parle ainſi de cet Ouvrage: (f) *Alciati præter emblemata nihil mihi videre contigit. Ea vero talia ſunt ut cum quovis ingenio certare poſſint. Dulcia ſunt, para ſunt, elegantia ſunt, ſed non ſine nervis; ſententiæ verò tales ut etiam ad uſus civiles vitæ conferant.* Ces emblêmes ont été traduits en François, en Italien & en Eſpagnol (g). Les verſions Françoiſes ſont trois pour le moins (h); celle de Barthelemi Aneau, celle de Jean le Fevre, & celle de Claude Minos. Ce dernier ne ſe contenta pas de les traduire, il les commenta auſſi. Un des plus ſavans (i) Humaniſtes d'Eſpagne les a crus dignes d'un commentaire de ſa façon. Pignorius ſavant Italien en a fait le même jugement, & apres eux tous un Profeſſeur (k) de Fribourg les a publiez avec leurs notes & avec les ſiennes, & y a joint à la fin celles de Federic Morel. Cette édition eſt fort bonne, c'eſt dommage qu'on n'y puiſſe pas diſtinguer ce qui apartient à chaque Commentateur: elle eſt de Padoue 1601. *in* 4. Je ne parle point de Sebaſtien Stockhamerus dont le travail n'a pas été fort eſtimé. (l) *Sebaſtianum Stockhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in ſola epigrammatis refutatione occupatur, pauciſſimis, uſque ſatis vulgatis ſententiis & fabulis additis; ad hæc vix mediam emblematum partem hoc ſuo more explicat.* Je ne parle point non plus de ce Jeſuite (m) qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes emblêmes; mais je penſe qu'on ne ſera pas fâché de voir le titre dont Barthelemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) ſe ſervit: le voici: *Les embleſmes d'André Alciat traduits vers pour vers ſuyuant la diction Latine, & ordonnez en lieux communs auec ſommaires, inſcriptions, ſchemes & briefves expoſitions epanythiques ſelon l'allegorie naturelle, morale ou hiſtoriale.* Les éditions de cet Ouvrage d'Alciat ſont innombrables; dans celle de Thuilius dont je me ſers il y a 212. emblêmes, ainſi j'ai été ſurpris que Paul (n) Freher nous aſſûre que ce livre ne contient que 100. emblêmes.

(M) *Daté du* 7. *de Juin* 1553.] Si cette date étoit bonne il faudroit rejeter tous les Auteurs qui mettent la mort d'Alciat (o) au 12. de Janvier 1550. ou 1551. & qui alleguent ſon épitaphe. Mais on s'eſt trompé en datant cet écrit-là, & je penſe qu'il fut compoſé avant l'année 1520. & que c'eſt la même piece qu'Alciat eut peur qu'Eraſme ne fit imprimer. (p) *Quod ut facias te quoque ipſe oro: nec minus ut de ungulbus Eraſmi reginulnes orationem illam meam ad Matthæum Mincritam, cum id quaſo, ne ſi in cinerariorum iſtorum manus incideric, parata ſint mihi cum eis æterna bella.* C'eſt ce qu'il écrivit à ſon ami François Calvus le 26. de Septembre 1520. On a publié à Utrecht en 1697. quelques lettres du même juriſconſulte qui nous aprenent bien des choſes particulieres, & ſur tout les loüanges qu'il ſe donnoit avec une vanité de fanfaron.

(A) *Ils attirerent Gentilis.*] J'ai ſuivi Aretius (q) & Theodore de Beze, qui s'accordent à debiter que Gentilis n'alla en Pologne qu'après que Blandrata & Alciat y eurent dogmatiſé; & j'abandonne l'Auteur de la Bibliotheque des Antitrinitaires, qui affirme (r) qu'Alciat & Gentilis allerent enſemble en Pologne environ l'an 1562. Stanislaus Lubienietzki a Pon-

(d) *Voſſius de Hiſt. Lat. l.* 1. *pag.* 160.

(e) *Vitæ Cunaberti diſc. politic. in Tacit. pag.* 3.

(f) *Jul. Cæſar Scalig. lib.* 6. *de poëtic.*

(g) *Jo. Matthæus Toſcanus in Peplo Italiæ. lib.* 3.

(h) *Voiez la Bibliotheque de la Croix du Maine.*

(i) *Sanctius Brocenſis.*

(k) *Joannes Thuilius Mariemontanus Tirol. Phil. & Med. D. atque olim in Archid. Friburg. Brisgoia Univerſitate Human. liter. Profeſſor ordinarius.*

(l) *Thuilius in Præf. Claude Minos en juge à peu-près de même dans ſa Preface.*

(m) *Minos ibid.*

(n) *Paul. Freher. in Theat.*

(o) *Voiez la remarque F.*

(p) *Epiſt. Gudii &c. pag.* 80. *Voiez auſſi pag.* 81. & 82. *& la preface de Mr. Burman.*

(q) *Aretius dans l'Hiſt. de la condamnation de Gentilis. Voiez auſſi la* 81. *lettre de Beze.*

(r) *Pag.* 26. & 27.

de les aller joindre. Il avoit l'obligation à Alciat *, qui à ſa priere le Baillif de Gex l'avoit (B) mis hors de priſon. On pretend que de Pologne ils paſſerent en Moravie. Nous dirons en ſon lieu quelle fut la deſtinée de Gentilis. Pour ce qui eſt d'Alciat il ſe retira à Dantzic, & (C) y mourut dans les ſentimens de Socin; car il n'eſt pas vrai qu'il ſe (D) fit Turc. Il avoit écrit deux † lettres à Gregoire Paul, l'une en 1564. l'autre en 1565. datées de Hulterits, où il

* *Hiſtor. Reformat. Polon. pag.* 107. *Bibl. Antitrinit. pag.* 27.

† *Bibl. Antitrin. pag.* 28.

dit à-peu-près la même choſe. (*) *Valentinus iſte & Paulus Alciatus Pedemontanus cum Geneva ob odia Calvini acerrima ſubſiſtere non poſſent anno* 1563. *in Poloniam venerant.* Mais ces Auteurs ne ſont point aſſez exacts pour meriter la preference. Hornius la merite encore moins, lui qui a dit que George Blandrata, & Paul Alciat tous deux Medecins (il ſe trompe à l'égard d'Alciat) ſe ſauverent de Suiſſe en Pologne épouvantez par le ſuplice de Servet, & par celui de Gentilis. Dans la même page de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique il aſſûre qu'ils ſuivoient le Tritheiſme de Valentin Gentilis. Mais il eſt certain que l'heretie d'Alciat etoit le pur Socinianiſme (*a*). On ne ſauroit mieux refuter la chronologie de Hornius, que par une lettre de Pierre Martyr ecrite à Zurich l'onzieme de Juillet 1558. On aprend à Calvin dans cette lettre, qu'on avoit vu Gregoire le Medecin accompagné de Jean Paul le Piemontois; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Egliſe, & à ſe conformer au formulaire de l'Egliſe Italienne de Geneve; qu'on n'y gagna rien; & que de l'avis de Bullinger on leur conſeilla de vuider la ville; qu'ils le firent; que le Medecin dit qu'il s'en alloit en Tranſilvanie; & que Jean Paul ſe retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr non pas *Gregorium Medicum*, mais *Georgium Medicum*; qui n'eſt autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'eſt autre que nôtre Alciat. Si Calvin ne diſoit pas expreſſément que tous ces heterodoxes Italiens, & nommément Jean Paul Alciat ſignerent le formulaire, on ſeroit fort tenté de penſer que ceux dont parle Pierre Martyr refuſerent d'y ſouſcrire. Quoi qu'il en ſoit ils n'étoient plus à Geneve peu après la ſignature, car elle ſe fit le 18. de Mai 1558. & ils étoient à Zurich l'onzieme Juillet ſuivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il etoit ſorti de Geneve quelques mois après la ſignature, & s'étoit retiré au pais de Gex où il confera avec Alciat; ce qui montre ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne en ſortant de Zurich, ou qu'il y demeura peu. Voiez l'article *Blandrata*, où je tâche de debrouiller l'ordre des tems par raport à ces gens-là.

(*) *Lubieniec. Hiſtor. Reform. Polon. pag.* 107.

(*a*) *On trouve ces fautes dans l'édition de* 1687. *augmentée des notes & de la continuation de Mr. Leydecker.*

(B) *L'avoit mis hors de priſon.*] On ne ſait ſi les prieres ſuffirent, Sandius (*b*) inſinue qu'il falut donner de l'argent; *In oppido nomine Gajum in carcerem conjiciunt*, (Gentilis) *unde cum evadere non poſſet quod eſſet pauper, a ſocio ſuo Paulo Alciato redimitur: quem utpote locupletem, præterea vero nobili genere ortum, immo & militem ſimili modo non audebant aggredi.*

(*b*) *Bibl. Antitrinit. pag.* 26.

(C) *Et y mourut dans les ſentimens de Socin.*] C'eſt de quoi on ne peut raiſonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (*c*) en a données. Il dit que cet homme aiant vécu quelques années à Dantzic comme un bon Chretien, recommanda en mourant ſon ame à JESUS-CHRIST ſon Sauveur, & puis il ajoûte (*d*) „ Catherine Weimera aieule de „ ma femme qui le connoiſſoit familierement, & qui „ aſſiſta à la mort, l'a ſouvent dit à David Werner „ Buttel ſon mari qui eſt encore en vie, & il n'y a „ que trois ans qu'elle eſt morte. Ma belle-mere me „ dit encore hier qu'elle avoit ſouvent veu en cette „ ville la veuve d'Alciat, qui ſurvêcut quelques an„ nées à ſon mari.„ Il ajoûte par occaſion qu'il a ouï dire à André Woidovius, qu'Alciat courant riſque d'être aſſommé à Cracovie par des Ecoliers à cauſe qu'il paſſoit pour Arien, eluda leurs mauvaiſes intentions en leur diſant qu'il croioit en JESUS-CHRIST fils du Dieu vivant & de Marie; ce nom de Marie le ſauva; *Ridiculi ſcholaſtes evaſiſſe cum ſe non Arianum ſed Marianum eſſe dixerat, quod cum illi quid ſibi vellet quærerent reſpondiſſe, credere ſe Jeſum Chriſtum Dei vivi & Mariæ filium. Illi non minore ſtupore quam rabiæ obſeſſi, audito venerando Mariæ nomine mederunt diſcerunt.* Voilà un cas où la maxime des devots outrez de la Ste. Vierge ſe trouva veritable, *que l'on* (*e*) *eſt quelquefois ſauvé avec plus de promtitude en invoquant le nom de Marie, qu'en invoquant le nom de Jeſus.*

(*c*) *Liſez ainſi. & non pas* Martin Bucerus, *dans la Bibliothe. des Antitrinit. pag.* 27.

(*d*) *Dans une lettre écrite à Calovius & datée de Dantzic a. d.* III. Non. Apr. 1640. *C'eſt la* 47. *de la premiere Centurie.*

(*e*) Velocior eſt nonnunquam ſalus invocato nomine Mariæ, quàm invocato nomine Jeſu. *S. Anſelmus de excellentia Virginis c.* 6.

(D) *Il n'eſt pas vrai qu'il ſe fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves; & ſur cela qui peut s'empêcher de dire qu'il ſeroit à ſouhaiter, que ceux qui ſoutiennent la bonne cauſe ne fuſſent point ſujets à certains defauts, qui regnent eternellement parmi les perſecuteurs de l'orthodoxie? Un excés de credulité, un fond de mauvaiſe haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la perſonne de l'heretique, que ſon hereſie même, nous font avaler tous les contes que l'on debite au deſavantage d'un Heretiarque. Court-il quelque bruit qu'il s'eſt tué, que le Diable l'a emporté, qu'il eſt mort enrage & en blaſphemant, on le croit ſans attendre que la choſe ſoit averee; on l'ecrit à ſes amis par tout où l'on a commerce; on l'imprime, qui pis eſt; & dés là on ſeme un menſonge dont la graine ne ſe perd jamais, tant elle tombe en bonne terre: le premier qui le publie n'eſt pas long tems le ſeul qui l'ait publié. On ne chomme pas à le faire paſſer de livre en livre, comme un grand motif de zéle, ou comme un objet de reflexions. Les Proteſtans n'ont pas été moins trompez que les Catholiques au pretendu Mahometiſme de Jean Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins ſoigneux de le debiter les uns que les autres. *Ilnatos (f) intra muros peccatur & extra.* Sponde l'a inſeré dans ſes Annales Eccleſiaſtiques; & c'eſt de là ſans doute que le P. Maimbourg (*g*) l'avoit copié, quoi qu'il ne cite point cet Auteur, comme Mr. Moreri le cite. Le fameux Calovius l'avoit debité; Ruarus lui ecrivit ce que l'on a vu: il y avoit deux ans que ſa lettre etoit imprimée lors qu'on fit une nouvelle edition de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Micraelius; cependant celui qui a pris la peine d'y ajoûter beaucoup de choſes, n'en a pas ôté le menſonge pour lequel Calovius avoit été cenſuré. Je ne ſai ſi Ruarus a bien decouvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une lettre de Theodore (*h*) de Beze en a été le fondement. Cette lettre porte que Valentin Gentilis interroge ſur ſon camarade Alciat avoit repondu, *Il s'eſt fait Mahometan, & il y a long tems que je n'ay eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne ſont pas mauvaiſes; 1. Gentilis crut faire plaiſir par là aux Juges qui lui faiſoient ſon proces. Nous apprenons tous les jours (*i*) par nos Gazettes quelque choſe de ſemblable, c'eſt-à-dire que les deſerteurs debitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les queſtionnent. 2. Gentilis qui reconoiſſoit en nôtre Seigneur une generation ou une filiation fort ſinguliere, étoit bien-tôt diſpoſé à mettre dans la même categorie les Samoſateniens & les Mahometans. Deux ſectaires qui ſe brouillent s'entre-haiſſent plus au commencement, qu'ils ne haiſſent le tronc duquel ils ſe ſont ſeparez: de ſorte que Gentilis étoit un mauvais temoin à l'egard d'Alciat, après les diſputes violentes qui les avoient deſunis dans la Pologne. Voetius (*k*) & Lætus (*l*) n'ont cité que cette lettre de Theodore de Beze, quand ils ont dit qu'Alciat s'étoit fait Mahometan. Hornius n'a cité perſonne, quoi qu'il avance cela avec la derniere confiance, *Alciatus*, dit-il (*m*), *tranſiit ad Turcas, ac Muhammediſmum amplexus, inter eos vitam finit.* Hoornbeek ne cite non plus perſonne dans l'Aparat de ſes diſputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embraſſa le Mahometiſme. (*n*) *Dignam panam dedit quando cum Deus ad Muhammedanos prolabi ſivit; nempe ne alibi quam inter Infideles iſtos nomen ſuum ultra projiceretur.* On pourroit ſoupçonner que cette fable n'a pas eu la lettre de Theodore de Beze pour ſon fondement unique, ſi l'on ne conſideroit que legerement l'Hiſtoire de la reformation Polonoiſe; car quand on y voit que l'Auteur aiant parlé d'un certain Adam Neuſſerus (*o*), qui enfin ſe vit contraint de s'enfuir à Conſtantinople, ajoûte qu'Alciat avoit eu une ſemblable deſtinée, on ne peut gueres penſer ſinon que la choſe eſt veritable, puis qu'un tel Hiſtorien le debite. Mais en examinant de près les paroles de cet Auteur, on trouve que ſon temoignage ſe reduit à rien. Voici comme il parle dans la page 200. *Exacto trimeſtri neceſſe habebat* (Adamus Neuſſerus) *periculo ſibi ab exploratoribus Cæſareis imminente ſolum vertere, & Conſtantinopolim* (*quam & Alciati fortunam fuiſſe ſupra vidimus, adeo Turcæ ante Chriſtianos æquitate & humanitate longe ſunt!*) *confugere.* Ces paroles nous renvoient à un endroit precedent, je croi que c'eſt à la page 109. Or ſi d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'étoit fait Mahometan, on y trouve auſſi de l'autre que ce furent ſes ennemis qui forgerent cette impoſture. C'eſt ſans doute ce qu'a voulu dire le Sieur Staniſlas Lubieniezki.

(*f*) *Horat. epiſt.* 2. *l.* 1.

(*g*) *Maimb. Hiſt. de l'Arian. t.* 3. *pag.* 344. *edit. de Holl.*

(*h*) *C'eſt la* 81.

(*i*) *On écrit ceci l'an* 1693.

(*k*) *Voet. Diſput. t.* 3. *p.* 781.

(*l*) *Jo. Lætus, Compend. Hiſt. univ. p. m.* 436.

(*m*) *Horn. Hiſtor. Eccleſ. pag.* 351. *edit.* 1687.

(*n*) *Hoornb. Appar. pag.* 29. *vide etiam pag.* 13.

(*o*) *Il y a dans l'imprimé* Neuſſenus, *mais ce livre eſt tout plein de fautes, & ſur tout quant aux noms propres.*

il ſoutenoit que JESUS-CHRIST n'a commencé d'être qu'à ſa naiſſance de la Ste. Vierge. On a eu donc raiſon de β blâmer Moreri qui l'avoit fait Arien, & puis Mahometan. Peut-être qu'avant que de ſe retirer à Dantzic, il avoit fait un tour en Turquie ſans avoir deſſein de s'y faire Renegat, mais ſeulement d'y être à couvert des (E) perſecutions; & c'eſt peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru, & qui court encore de ſon pretendu Mahometiſme. Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier. Le premier dit que le jour γ que l'on propoſa aux Italiens ſoupçonnez d'heterodoxie un formulaire à ſigner, Alciat s'emporta d'une maniere furieuſe; l'autre dit δ que c'étoit un homme à vertiges & un phrenetique.

ALCIAT (TERENCE) Jeſuïte Italien, iſſu de la même famille qu'Alciat le Juriſconſulte, nâquit à Rome l'an 1570. Il étudia cinq ans en Droit avant que de ſe faire Jeſuïte. Ce fut au mois de Mars 1591. qu'il entra dans cette Societé. Les emplois qu'il y a eus temoignent qu'on l'y regardoit comme un ſujet important. Il fut pendant treize ans Prefect du College de Rome, il y enſeigna cinq ans la Philoſophie, & dix-ſept ans la Theologie. Après cela il fut Directeur de la Penitencerie du Vatican, & Sous-Superieur de la Maiſon Profeſſe. Il aſſiſta à la neuviéme Congregation generale des Jeſuïtes comme Deputé de la Province de Rome, & lors qu'il mourut d'apoplexie le 12. de Novembre 1651. il étoit Sous-Provincial. Il n'étoit pas dans une moindre conſideration hors de la Societé; car outre qu'il fut long tems Qualificateur de la Congregation du St. Office, & Conſulteur de la Congregation des Rites, il fut choiſi par le Pape Urbain VIII. pour refuter le Pere Paul. Il preparoit une édition des Actes du Concile de Trente, qui auroit été l'Apologie de cette aſſemblée contre toutes ſortes d'adverſaires, & nommément contre ce redoutable Venitien. Il avoit déjà ramaſſé un grand nombre de materiaux pour cet important & penible Ouvrage, lors que la mort le fit ſortir de ce monde *; mais encore qu'il eût donné pluſieurs années à ce travail, il n'avoit preſque pas commencé la forme de ſon Ouvrage. Le Pere Sforce Palavicin qui fut chargé du même deſſein, nous aprend pourquoi le Pere Alciat étoit demeuré (A) ſi loin de l'execution. Si Mr. Moreri avoit ſeulement jetté les yeux ſur la preface du Cardinal Palavicin, il n'auroit pas mis entre les Oeuvres du Pere Alciat *les Actes du Concile de Trente*. Il n'y faut mettre qu'un Sermon ſur la Paſſion, prononcé devant le Pape Clement VIII. en 1602. & la vie de Pierre Fabri compagnon de St. Ignace Loyola. Le Pere Alciat deguiſé ſous le nom d'*Eminius* † *Tacitus* l'a traduite en Italien du Latin de Nicolas Orlandino †. Cette traduction fut imprimée à Rome en 1629. Le Latin fut imprimé à Lion en 1617. Mr. Moreri remarque que le Pape Urbain VIII diſoit que le Pere Alciat étoit digne du Chapeau de Cardinal. Nicius Erythræus ‡ le raporte. Si l'on demande à quoi tenoit-il donc que ce Jeſuïte n'eût pas ce qu'il meritoit? Urbain VIII. n'étoit-il pas le diſtributeur de ces Chapeaux? La reponſe eſt fort aiſée; il faut conferer cette dignité à tant de gens par des raiſons de Politique, qu'on ne peut toûjours y admettre ceux que l'on croit la meriter.

ALCI-

β *Dans l'édition de ſon Dictionaire 1692.*

γ Inter quos princeps fuit Joannes quidam Paulus Alciatus, homo non ſtolidi tantum ac vaſani ingenii, ſed plane phreneticus ad rabiem uſque. *Calvin. adverſ. Valent. Gentil. pag. m. 659. Tract. Theolog.*

δ Paulus quidam Alcistus Mediolanenſis, homo jam antea planè phreneticus & vertiginoſus. *Beza epiſt.* 81.

* *Ex Bibliotheca Scriptorum Societatis Jeſu. Autore Nathanaele Sotuello.*

† *Leon Allatius* in Apibus urbanis, pag. 138. & *Alegambe* diſens Erminius.

‡ *Sotuellus ib. Nic. Ery hr. Pinacoth.* 2. c. 47.

(a) *Je croi qu'il faut lire*, à Calvino eſſe inventum & ejus æmulis odio internecino in. &c.

(b) Quo ibo à ſpiritu tuo, & quo à facie tua fugiam? . . . ſi ſumpſero pennas meas diluculo & habitavero in extremis maris . . . illuc tenebit me dextera tua.

(c) *Abalard. Oper. pag.* 32. nietzki. On le ſent malgré les fautes d'impreſſion qui defigurent miſerablement ſon livre. *De* Alciato, dit-il, *ſcriptum acceperam eum in epiſtolis ad Gregorium Pauli anno 1564. & 1565. Huſſerlitzii datis diſſuaſiſſe ſententiam quod Chriſtus extiterit antequam ex Maria naſceretur, & acerrimè dogmati vulgari de Trinitate reſtitiſſe, ita ut Mahometiſmum conſilii in primordio reformationis ſat ancipiti & ardua ignarus ei præluſiſſe ſcribatur, ſed à Calvino (a) & inventurum ejus æmulis, odio internecino iri eum & alios veritatis amantes flagrantibus.*

(E) *A couvert des perſecutions.*] Cela me fait ſouvenir de Pierre Abelard, qui fut ſur le point d'aller chercher un aſyle au pais des Infidelles, contre les agens ou les promoteurs de l'Orthodoxie. Il avoit été batu de l'oiſeau, & s'allarmoit plus qu'un autre; car toutes les fois qu'il entendoit dire qu'il ſe feroit bien-tôt une aſſemblée d'Eccleſiaſtiques, il s'imaginoit que c'étoit pour le condamner. D'ailleurs il avoit éprouvé le grand credit de ces agens, & il n'étoit pas facile de leur échaper ſous des Princes de leur parti. Ils écrivent par tout, & avant que leur ennemi ſoit arrivé dans une ville, le portrait de ſes erreurs y fait déjà peur, & y ſouleve tous les eſprits. Un tems a été que ceux qui avoient l'oreille des Papes pouvoient rendre la meilleure partie de l'Europe un pais inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils ſe ſervoient mis fortement en tête de faire paſſer pour heretique; & ce pauvre miſerable pouvoit en quelque façon leur apliquer quelques endroits du (b) Pſeaume 139. Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abelard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des Mahometans ou des Paiens; il eſperoit qu'en paiant tribut il auroit la liberté de profeſſer le Chriſtianiſme hors de la ſphere d'activité de l'*odium theologicum*, & il craignoit qu'à moins que d'en venir là, il ſe trouveroit toûjours enfermé dans cette ſphere. Voici ſes paroles. *Deus* (c) *ipſe mihi teſtis eſt quotiens aliquem Eccleſiaſticarum perſonarum conventum adunari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupefactus illico quaſi ſupervenientis ictum fulguris expectabam, ut quaſi hæreticus aut profanus in Conciliis traherer aut Synagogis. . . . Sæpe autem* (*Deus ſcit*) *in tantam laſſus ſum deſperationem ut Chriſtianorum finibus exceſſi ad Gentes tranſire diſponerem, atque ibi quietè ſub quacumque tributi pactione inter inimicos Chriſti chriſtiane vivere.* Or comme Alciat avoit encore plus à craindre du Papiſme qu'Abelard, & qu'il ne voioit guere de ſûreté dans les pais où les autres Chretiens étoient les maîtres, *Tenent Danas qua deficit ignis* (d), ſes boutades & ſes caprices auroient bien pu lui faire naître l'envie d'eſſaier la tolerance des Turcs, & l'en degoûter bien-tôt, pour l'envoier à Dantzic. Aprenons à nous defier de certains recits, encore que des Auteurs conſiderables les adoptent.

(d) *Virgil. Æn. lib.* 2. *v.* 505.

(A) *Le Pere Alciat étoit demeuré ſi loin de l'execution.*] Il s'étoit impoſé la loi de ne rien nier à ſon adverſaire, ſans aporter des preuves de ſa negative; de ſorte qu'il emploia bien des années à chercher des memoires qui lui fourniſſent ces preuves. Le Cardinal Palavicin pretend que c'étoit une œuvre de ſurerogation, parce qu'il n'y a point de loix qui obligent à la preuve celui qui nie; c'eſt à l'acuſateur à prouver, & s'il ne le fait point, il merite la peine du talion. Mais la perſonne accuſée peut ſe contenter d'un, *je nie le fait*: cela ſuffit à la faire abſoudre, pendant qu'on ne prouve rien contre elle: *Là dove* (e) *queſto fuſſe lecito d'accuſare ſenza provare, il che dalle leggi è punito colla pena del talione; quegli non volle negare ſenza haver la prova della falſità; dal che ogni legge il diſobligava. Quindi fu che ſpeſſe moltiſſimi anni in cercar memorie certe di que' ſucceſſi.* N'en deplaiſe à ce Cardinal, je ne croi pas qu'en cette rencontre ce fût aſſez de nier ce que le Pere Paul affirmoit. Quand on a les rieurs contre ſoi, il faut avoir droit & demi, & accumuler preuve ſur preuve, ſi l'on veut gagner ſa cauſe. Ce Cardinal ajoûte que le P. Alciat compoſoit fort lentement, parce qu'il ne ſe pardonnoit rien qui fût éloigné de la perfection: la vieilleſſe, & les affaires de la Compagnie furent de nouveaux obſtacles. *Dapoi* (f) *la freddezza dell' età decrepita, la natura perpleſſa, la penna altrettanto lenta, quanto eſquiſita, le occupazioni de' noſtri governi domeſtici hanno cagionato ch'egli ſia morto con laſciar ſolo qualche veſtigio dell' opera conceputa in idea.* Que ceci nous faſſe comprendre qu'il y a des gens qui à force de travailler à être de bons Auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'Auteur.

(e) *Pallavic. Introduzione cap.* 5.

(f) *Id. ib.*

Digitized by Google

ALCINOE, fille de Polybe le Corinthien, & femme d'Amphilochus, devint folle d'amour pour un certain Xanthus de l'Ile de Samos, qui étoit logé chez elle. Ce n'eſt point là ce qu'il y eut de plus étrange dans ſon avanture; le grand ſujet de ſurpriſe eſt de voir que ce fut Minerve qui lui inſpira cette maladie d'amour, pour la punir de ce qu'elle n'avoit pas paié tout ce qu'elle avoit promis à une femme qui avoit travaillé chez elle. Cette femme pria Minerve de la vanger, & voilà comment ſes prieres furent exaucées. Alcinoe par les ſoins de cette Déeſſe devint ſi furieuſement amoureuſe de ſon hôte, qu'elle abandonna ſa maiſon & ſes petits enfans, & s'embarqua avec lui. Mais pendant le voyage elle fit des reflexions ſur ſa conduite, elle en pleura, elle ſe ſouvint avec cris & larmes de ſon jeune mari, & de ſes enfans; enfin toutes les bonnes paroles de Xanthus qui promettoit de l'épouſer étant une trop foible conſolation, elle ſe precipita dans la mer β. Grand exploit, & bien digne de la Déeſſe Minerve! Voiez la remarque C de l'article *Egialée*, & la remarque D de l'article *Myrrha*.

β *Parthenius, Erot. c. 27.*

ALCINOUS, Roi des Phæaques dans l'Ile qu'on nomme aujourd'hui Corfou, étoit fils γ de Nauſithoüs δ, & petit-fils (A) de Neptune & de Peribée. Il épouſa Arete ſa niece fille unique de Rhexenor fils de Nauſithoüs, & en eut cinq * fils, & une fille nommée Nauſicaa, de laquelle Homere dit beaucoup de bien. Il loue encore davantage la mere, & il en fait une Heroïne. Il fait auſſi de fort longues deſcriptions du palais & des jardins d'Alcinoüs. A ſon dire il y avoit les plus excellens fruits du monde dans ces jardins; & cela ſans viciſſitude d'hiver & d'été, mais tous les mois de l'année. C'eſt ſans doute par ſes jardins qu'Alcinoüs a principalement (B) immortaliſé ſa memoire. Il reçut avec beaucoup (C) de civilité Ulyſſe que la tempête avoit jetté ſur la côte des Phæaques, il lui offrit ſa fille, & le fit mener à Ithaque chargé de preſens. Or comme pendant le feſtin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit (D) que cela fit naître quelques proverbes qui étoient en uſage parmi les Anciens. Quoi qu'il en ſoit le Roiaume d'Alcinoüs étoit un vrai païs de Cocagne; on y aimoit (E) la bonne chere, & les commoditez de la vie, ce qui n'empêchoit pas que les gens

γ *Homer. Odyſſ. l. 6. & 7.*

δ *Il ne faut pas dire* Naſitoüs, *comme Moreri.*

* *Homer. Odyſſ. l. 6. v. 62.*

(b) *Plato de Rep. l. 10.*

(i) *C'eſt le 65. de la 2. cent. de la 2. Centur.*

(k) *Eraſm. n. 32. Cent. 4. Chil. 2. p. m. 469.*

(l) *Id. n. 82. Centur. 1. Chil. 5. pag. 1057.*

(m) *Il eſt dans le chap. 16. du livre 3. dans l'édition de Geneve 1605.*

(*) *Je n'ai jamais ouï parler de ces commentaires.*

(n) *Cognat. in proverb. n. 210. il cite comme Eraſme le 4. livre de la Rhetorique.*

(o) *Ælian. var. Hiſt. l. 13. c. 13.*

(p) *Ainſi j'aime dire* τὰ φίλα πίνοντι τε, καὶ τὰ ἔδεσμα ἔδοντι τε, καὶ ἡσυχῆ τε ἀκροᾶσθαι, καὶ ὀρχήσεσι τε ἅμα καὶ ἀκροάμασι χρῆσθαι. *Semper autem nobis conviviumque gratum, citharaque, chorique veſteſque, ad permutandum alternatim, lavacraque calida & cubilia. Homer. Odyſſ. l. 8. v. 248.*

(a) *Britann. in Juvenal. Sat. 5. v. 151.*

(A) *Petit-fils de Neptune.*] Britannicus (a) nous aſſure qu'Alcinoüs étoit fils de Phæax, & que Phæax l'étoit de Neptune & de Corcyre. Je voi bien dans Etienne de Byzance le dernier de ces deux faits, mais non pas que ce fils de Neptune & de Corcyre ait été le pere d'Alcinoüs.

(B) *Qu'Alcinoüs a principalement immortaliſé ſa memoire.*] Tous les Poetes parlent à l'envi de ſes jardins. Mr. Lloyd en cite pluſieurs paſſages; contentons nous de celui de Juvenal:

(b) *Juven. Satir. 5.*

(b) Illa jubebit
Poma dari, quorum ſolo paſcaris odore,
Qualia perpetuus Phæacum autumnus habebat.

& joignons y ce temoignage d'un Auteur en proſe.

(c) *Plin. l. 19. c. 4.*

(c) *Antiquitas nihil prius miratur eſt quàm Heſperidum hortos, ac regum Adonis (d) & Alcinoi.* Mr. Lloyd cite Theophile Patriarche d'Antioche qui a parlé de ces jardins dans ſon troiſiéme livre *ad Autolycum*, mais il avertit que l'on y doit corriger la leçon *Antinoüs*, & ſubſtituer *Alcinoüs*. Il cite auſſi ces paroles de St. Gregoire de Nazianze;

(d) *Je ne ſai ſi Pline a bien entendu ce qu'il avoit lu touchant les jardins d'Adonis. Ils n'étoient pas ce qu'il s'imagine; voiez-ci-deſſus, pag. 85. col. 1.*

(c) *Hæc ſi quis ſacra Alcinoi mensæ, aut Tantali.*
Tua Alcinoi menſa eſt jucundior horto.

Je n'ai point remarqué que les Poetes aient feint que ce Prince *fût le gardien des vergers*, comme Mr. Moreri le debite. Charles Etienne l'a jetté dans cette erreur, car on voit dans ſon Dictionnaire un Alcinoüs different du Roi des Pheaques, & caracteriſé par la charge de *Hortorum cuſtos*: ce que l'Auteur prouve par le 2. livre des Georgiques de Virgile, & par des vers d'Ovide & de Stace, où il ne s'agit point de cela, mais uniquement des jardins d'Alcinoüs. Apparemment cette bevuë doit ſa premiere origine à la faute de quelque Copiſte, ou de quelque Imprimeur, qui aura mis *cuſtos* au lieu de *cultor*.

(e) *Gregor. Nazianz. Carm. ad Vitalian.*

(C) *Il reçut avec beaucoup de civilité Ulyſſe.*] Pluſieurs Auteurs, comme Ravilius Textor (f), & Decimator (g), attribuent cette reception à Nauſicaa fille d'Alcinoüs, ſans en faire aucune part au pere. Ils ne conſiderent pas qu'elle ne donna que des habits & des conſeils à Ulyſſe hors de la ville, & qu'elle avoit pere & mere qui firent tous les honneurs de l'accueil, & de l'hoſpitalité. Voiez l'article *Nauſicaa*.

(f) *In Epithet.*

(g) *In Sylva vocabul. & in Theſauro linguarum.*

(D) *On croit que cela fit naître quelques proverbes.*] Moreri dit qu'Ulyſſe *compta* (je copie ſon orthographe) *la fable des Cyclopes des Laſtrigons & des autres, comme on dit, le conde ſur table. Ce qui donna occaſion à ce proverbe des anciens qu'Eraſme n'a pas oublié, la table d'Alcinoüs, ou comme l'exprime Platon, Eſt-ce que je vous dois raconter la fable d'Alcinous?* Tout cela ne vaut rien: ce *des autres* eſt une expreſſion obſcure, & tout-à-fait negligée. En 2. lieu le proverbe de la table d'Alcinoüs ne vint point de ces contes d'Ulyſſe, mais de la bonne chere qu'Alcinoüs faiſoit ordinairement. Voiez la remarque ſuivante. De plus il n'eſt pas vrai que Platon s'exprime par une interrogation: il declare (b) ſimplement qu'il ne dira point l'Apologue d'Alcinoüs. Il eſt encore plus faux que ce qu'il dit ſoit en d'autres termes la même choſe que la table d'Alcinoüs. Il eſt certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Eraſme, *Alcinoi Menſa & Alcinoi Apologus*, comme deux proverbes differens. Le premier n'eſt point en titre dans le corps du livre; il n'eſt raporté que comme un petit acceſſoire de l'Adage (i) *Sybaritica Menſa*, & il eſt tiré de ces paroles de Gregoire de Nazianze, Οὐκ αἰς λαλοφάγου πανίαν, οὐδ' αἰς ἀλκινόου τράπεζαν, *non ad Lotophagorum inopiam, ſed Alcinoi menſam.* Hadrien Junius qui a fait un recueil de proverbes après Eraſme, où il a mis *Alcinoi Horti* comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre paſſage du même Pere touchant la table d'Alcinoüs;

(h) *Il ſe fonde ſur les fables qu'Ulyſſe debita à la table d'Alcinoüs.*

Καὶ δίκαιος αἰγιαλοῖς ἢ ἀλκινόου τράπεζαις.
Non ſi marmoreum ſederes lectum Alcinoique Menſam.

Lloyd cite un autre paſſage, où ce ſaint Docteur emploie la même phraſe. Quant à l'*Alcinoi apologus*, Eraſme le raporte deux fois. Premierement il l'explique (k) d'un conte de vieille, *de longis & anilibus fabulamentis*, & il ſe fonde ſur les fables qu'Ulyſſe debita à la table d'Alcinoüs. *Prodigioſas ac deridiculas fabulas & portentoſa mendacia de Lotophagis, Laſtrygonibus, Circe, Cyclopibus atque id genus alus plurimis miraculis, frenis videlices Phæacum inſcitia barbariæque.* Mais ailleurs (l) il nous aprend qu'il avoit trouvé une autre ſignification de ce même Adage dans le 4. livre de la (m) Rhetorique d'Ariſtote, & qu'il veut ſuſpendre ſa decition juſques à ce qu'il y voie plus clair, ou par les commentaires (*) de St. Gregoire de Nazianze ſur ces livres d'Ariſtote, ou par quelque autre moien. Je ne voi preſque perſonne qui faſſe attention à ce dernier paſſage d'Eraſme. On s'arrête au premier, comme ſi c'étoit là que l'on trouve le vrai ſens: il s'en faut bien qu'on l'y rencontre; car pour peu qu'on voie ce que dit Eraſme ſur les paroles d'Ariſtote, on ſe defie entierement de l'explication qu'il avoit donnée en un autre endroit. J'avoue que ce paſſage d'Ariſtote eſt obſcur, qu'on le lit differemment, & qu'il n'eſt pas peut-être ſans quelque lacune; mais il n'y a nulle aparence que par l'Apologue d'Alcinoüs, on s'y doive figurer des contes de ma mere l'Oie. Gilbert Couſin qui a fait un recueil de proverbes depuis Eraſme, ſe figure neanmoins cela, quoi qu'il ne conſidere la choſe que ſelon la citation d'Ariſtote (n). Il y a un paſſage d'Elien (o) où *Alcinoi apologi*, Αλκίνου ἀπόλογοι, ne ſe peut prendre que pour les diſcours qu'Ulyſſe fait à ce Prince dans l'Odyſſée.

(E) *On y aimoit la bonne chere, & les commoditez de la vie.*] C'eſt de quoi Alcinoüs ne fit point myſtere à Ulyſſe: nous (p) aimons, lui dit-il, les repas, la muſique, la danſe, le changement d'habits, les bains,

gens β n'y fuſſent agiles, & fort bons hommes de mer, & qu'Alcinoüs γ ne fût un Prince très-juſte.

ALCYONIUS (PIERRE) a été un de ces doctes Italiens qui cultiverent les belles lettres dans le XVI. ſiecle. Il aquît une intelligence fort raiſonnable du Grec & du Latin, & fit quelques pieces d'éloquence qui ont merité l'aprobation des conoiſſeurs. Il fut Correcteur d'Imprimerie (A) pendant long tems à Veniſe chez Alde Manuce, & il doit par conſequent avoir part aux éloges que l'on donne aux éditions de ce ſavant Imprimeur. Il a traduit en Latin pluſieurs δ Traitez d'Ariſtote, & n'y a gueres reüſſi. Sepulveda écrivit contre ces verſions, & y remarqua tant de fautes, (AA) qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede à ſa diſgrace, que d'acheter autant d'exemplaires qu'il lui fut poſſible de l'Ecrit de Sepulveda, pour les jetter dans le feu. Paul Jove l'accuſe d'un ſecond defaut qui eſt plus honteux que le premier, c'eſt d'avoir été un (B) impudent paraſite, qui ne faiſoit point difficulté de manger deux ou trois fois hors de chez lui dans un même jour. Je ne ſai s'il en faut croire tout-à-fait Paul Jove, car il ſe brouilla * avec Alcyonius, dès qu'il eut ouï dire qu'il avoit en lui un rival dans la commiſſion (C) d'écrire l'Hiſtoire. Le Traité qu'Alcyonius fit imprimer touchant l'exil contenoit tant de beaux endroits parmi d'autres aſſez chetifs, qu'on crut qu'il avoit couſu à ſes penſées pluſieurs morceaux d'un (D) Traité de Ciceron *de gloria*, & qu'enſuite pour empêcher qu'on ne le convainquît de ce vol, il jetta au feu ce manuſcrit de Ciceron, l'unique qui fût au † monde.

Les

α *Odyſſ. l. 6. v. 270. l. 7. v. 35. 107. l. 8. v. 247. 253. & paſſim alibi.*

γ Ἀλκινόου κρείοντος ἀνάσσεις Orpheus.

β *Voiez en la liſte dans la Bibliotheque de Geſner.*

* *Voiez les Epitres des Princes, fol. 92. verſo.*

† *Jovius, elog. c. 123.*

bains, & le lit. Horace exprime cela en cette maniere.

(a) *Alcinoique*
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulcrum fuit in medios dormire dies, &
Ad ſtrepitum citharæ cubitum ſupra ire ſinistrum.

(a) *Horat. Epiſt. 2. l. 1.*

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que par *Alcinoi juventus*, il faut entendre les jeunes gens du Roiaume d'Alcinoüs. Athenée parle quelquefois de la vie voluptueuſe des Phæaques.

(A) *Correcteur d'Imprimerie pendant long tems à Veniſe chez Alde Manuce.*] Paul Jove (b) n'en dit pas tant; *Cum diu in Chalcographorum Officinis*, dit-il, *corrigendis erroribus monſtrum mercede operam navaſſet, multa obſervatione ad pracellentem ſcribendi facultatem pervenit.* C'eſt de Mr. Varillas que je tire ce qui concerne Alde Manuce, & j'avoue que je le fais en tremblant, veu le grand nombre de fautes que cet Ecrivain a commiſes touchant les beaux eſprits dont il a parlé dans ſes Anecdotes de Florence. *Le public lui eſt redevable*, dit-il (c), *de l'exactitude dont uſoit Alde Manuce dans l'impreſſion des meilleurs Auteurs Grecs & Latins que nous admirons aujourd'hui, car il a été toute ſa vie Correcteur de cette fameuſe Imprimerie.* Cette derniere particularité eſt fauſſe; car Alcyonius étoit Profeſſeur à Florence ſous le Pontificat d'Hadrien VI.

(b) *Paul. Jovius ubi infra.*

(c) *Varillas, Anecd. p. 168.*

(AA) *Sepulveda . . . . y remarqua tant de fautes qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede.*] Paul Jove remarque cela: (c) *Quum aliquot ex Ariſtotele perperam inſolenterque verſiſſet, in eum Sepulveda vir Hiſpanus, egregie de literis meritus, edito volumine peracuta jacula conterſit . . . . tanto quidem eruditorum applauſu, ut Alcyonius ignominiæ dolore miſere conſternatus, Hiſpani hoſtis libros in tabernis, ut concremaret, gravi pretio coemere cogeretur.* Voiez les Epitres des Princes recueillies par Ruicelli, & traduites par Belleforet, fol. 93. Voiez auſſi la 27. & la derniere lettre du 3. livre de Longolius. (e) *Si bene te noui, ipſe tu denunciabis*; c'eſt-à-dire, que l'Ouvrage de Sepulveda étoit imprimé, *ut hominis ad tanta contumelia nunciam, vultum videas: quod unum ſatis ſpectaculum tibi magnopere invideo. Nunquam enim is ex oculis laborabit qui tum ejus frontem ſpectarit.*

(d) *Paulus Jovius ubi infra.*

(e) *Longolius Epiſt. ultima libri 3. fol. m. 256. verſo.*

(B) *Un impudent paraſite.*] Rapportons les termes de Paul Jove; (f) *Cum nulla ex parte ingenuis, ſed plane plebeis & ſordidis moribus fudaretur, erat enim impudens gula mancipium, ita ut eodem ſæpe die bis & ter alienæ tamen quadræ cænitaret; nec in ea fœditate malus omnino medicus, quod domi demum in lecti limine per vomitum ipſo crapulæ onere levaretur.* Mr. Varillas ne parle que de l'ivrognerie d'Alcyonius; il ne l'accuſe que *de s'être enivré toutes les fois qu'il en trouvoit l'occaſion.* Latomus dont Paul Jove raporte les vers, fait mention des deux excés de ce perſonnage, de celui de boire & de celui de manger.

(f) *Paul. Jovius elog. c. 123. pag. 265.*

(C) *Un rival dans la commiſſion d'écrire l'Hiſtoire.*] Celui (g) qui nous aprend cela ajoûte qu'il n'étoit point vrai qu'Alcyonius dût compoſer une Hiſtoire, & qu'on ne l'avoit dit à Paul Jove, qu'afin de les brouiller enſemble. Le Cardinal de Medicis ſe divertiſſoit à ces querelles des Savans; il ſe faiſoit un plaiſir des inquietudes où il jettoit Alcyonius en protegeant Sepulveda (h). Notez qu'Alcyonius loüa magnifiquement la premiere decade de l'Hiſtoire de Paul Jove dans la 2. partie de ſon Traité *de exilio.*

(g) *Lettres des Princes, fol. 93.*

(h) *Ibid.*

(D) *D'un Traité de Ciceron* de gloria.] Paul Jove n'eſt pas le ſeul qui raconte cette ſupercherie funeſte. Paul Manuce dans ſon Commentaire ſur ces paroles de Ciceron (i); *librum tibi celeriter mittam de gloria*, en parle ainſi; *Libros duos ſignificat, quos de gloria ſcripſit: qui uſque ad patrium noſtrorum ætatem pervenerunt. Nam Bernardus Juſtinianus in Indice librorum ſuorum nominat Ciceronem de Gloria. Is liber poſtea, cum univerſam bibliothecam Bernardus monachorum monaſterio legaſſet, magna conquiſitione cura, nuſquam eſt inventus. Nemini dubium fuit, quin Petrus Alcyonius, cui monachis medico ſuo ejus tractandæ bibliotheca poteſtatem fecerant, homo improbus furto averterit. Et ſane in ejus opuſculo de Exſilio, aſperſa nonnulla deprehenduntur, quæ non olere Alcyonium auctorem, ſed aliquanto præſtantiorem artificem videantur.* Nous aprenons de ce paſſage qu'Alcyonius étoit Medecin de profeſſion. Voiez la remarque I. Or puis qu'il l'a été d'un Couvent de Religieuſes, il ne ſauroit être vrai, ce me ſemble, qu'il ait paſſé toute ſa vie dans l'Imprimerie de Manuce. C'eſt une nouvelle preuve de l'erreur de Varillas.

(i) *Cicero. Epiſt. 27. l. 15. ad Atticum.*

(k) *Nouvell. de la Republique des lettres, mois de Juin 1685. article 1. ſur la fin.*

REMARQUES contre Varillas.

J'ai deux choſes à remarquer contre cet Hiſtorien. La premiere eſt que dans le fragment de ſon Louis XI. il imputoit à Philelphe le plagiat & la deſtruction du Traité *de gloria*, & citoit les petits Eloges de Paul Jove. On (k) l'avertit que cela n'y étoit point. Il a profité ſans doute de cet avis en publiant ſon Louis XI. car après avoir obſervé touchant Philelphe les mêmes choſes que dans le fragment, il ajoûte: (l) *Il n'eſt pourtant pas certain qu'il ait été coupable de ce crime qui paſſe pour un des plus grands que ſe commettent en matiere de literature, & il y a des Auteurs qui l'imputent à un Savant du même tems nommé Alcyonius, & ſeulement qu'il s'aproprie ce livre de Ciceron après en avoir changé le titre qui étoit de* la Gloire *en celui de* l'Exil. Il aplique à ce dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avoit entierement ſupprimé ce qui regarde Philelphe, il ſe ſeroit mieux tiré de tout embarras; car où trouveroit-il que l'on ait accuſé Philelphe de cette ſupercherie? D'ailleurs on n'accuſe pas Alcyonius d'avoir publié le livre de Ciceron, & d'y avoir ſeulement changé le titre; on lui pardonneroit aiſement ſa vanité s'il n'étoit coupable que de cela; la joie d'avoir l'Ouvrage de Ciceron feroit oublier la fraude; mais on (m) l'accuſe d'en avoir tiré une riche broderie pour la mettre ſur ſes lambeaux, & puis d'avoir brûlé tout l'Ouvrage de Ciceron. (m) *Ex libro de gloria Ciceronis quem miſeria malignitate abolerat, multorum judicio confictum crederetur. In eo enim tanquam vario centone præclara excellentis purpura fila, languentibus caſtris coloribus, intertexta notabantur.* Ma ſeconde remarque eſt que quand Mr. Varillas dans les Anecdotes de Florence (n) fait mention de François Philelphe, il ne lui attribuë rien par raport au livre *de gloria*; c'eſt Alcyonius ſeul qu'il accuſe de ce forfait. Il dit (o) que *ce miſerable plagiaire fut obligé de conſoler le Proveditour Cornaro dans l'exil où il avoit été condamné pour avoir été battu faiſant la guerre aux Turcs, quoi qu'il n'y eût point de ſa faute. Alcionius (p) lui envoia le livre intitulé* De fortiter tolerandæ exilii fortuna. *Et comme ce Traité n'étoit compoſé que de ſentences fort mal ajuſtées du livre de la Gloire de Ciceron, il ne laiſſa pas d'être beaucoup eſtimé, quoi que les plus judicieux remarquaſſent bien qu'il n'y avoit aucune liaiſon. Alcionius ravi du ſuccés de ſon Ouvra-*

(l) *Varillas, Hiſt. de Louis XI. liv. 6. pag. 39. édit. de Hollande.*

(m) *Jovius, elog. c. 123. p. m. 266.*

(n) *Pag. 169.*

(o) *Pag. 168.*

(p) *C'eſt auſſi qu'on a toujours mis dans l'édition des Anecdotes.*

ge

Les deux harangues qu'il fit après la prise de Rome, où il representa fort éloquemment l'injustice de Charles-Quint, & la barbarie de ses soldats, dissiperent un peu les mauvais soupçons qu'on avoit formez contre lui β. Ce sont deux fort bonnes pieces. On parle d'une harangue γ qu'il fit sur les Chevaliers qui étoient morts au siege de Rhodes. Il étoit Professeur à Florence sous le Pontificat d'Hadrien VI. & avoit outre sa pension dix ducats par mois du Cardinal de Medicis pour traduire δ un Ouvrage de Galien. Lors qu'il eut su que ce Cardinal avoit été creé Pape, il demanda son congé aux Florentins, & ne l'aiant pas obtenu, il ne laissa pas d'aller à Rome plein d'esperance de s'y avancer η. Il perdit tout son bien pendant les troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, & quelque tems après lors que les troupes de l'Empereur prirent la ville l'an 1527. il reçut une blessure en se sauvant au Château St. Ange. Il ne laissa pas d'y entrer malgré les soldats qui le poursuivoient, & d'y joindre Clement VII. Il se rendit coupable d'une noire ingratitude envers ce Pape, car dès que le siege fut levé, il s'alla rendre au Cardinal Pompée Colonne, chez qui il mourut de maladie au bout de quelques mois *. Sa vanité (E) l'empêcha de devenir plus habile, & sa medisance (F) lui attira beaucoup d'ennemis. Le Suplément de Moreri ne vaut rien (G) sur cet article: ce n'est qu'une copie fidelle des fautes énormes de Mr. Varillas. Au reste il y a de savans hommes (H) qui ont fort loüé Alcyonius, & ses traductions.

β *Jovius ibid.*

γ *Lettres des Princes, fol. 93.*

δ *C'est celui* De partibus animalium.

η *Lettres des Princes, fol. 95.*

* *Pier. Valerianus de Infel. p. m. 63.*

On

se changea le dessein qu'il avoit eu de faire imprimer les pieces de Ciceron. Et comme il savoit bien que personne n'en avoit de copie, il le jetta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi ses papiers de quoi le convaincre de larcin. Si l'on compare ce narré avec celui qui se trouve dans la vie de Louis XI. on y admirera qu'un même homme puisse raporter un fait avec tant de varietes incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis determiner par moi-même si Mr. Varillas en a bien marqué le sujet & l'occasion. Je puis dire seulement que le titre qu'il lui donne n'est point conforme à celui que Gesner a marqué, *Medices Legatus sive de exilio liber*, & qu'un passage de (a) ce livre m'a fait conoître que Jean de Medicis qui a été le Pape Leon dixieme y parle. Mais ce que je ne puis determiner par moi-même, je puis l'affirmer sur la parole d'un (b) de mes amis, dont l'exactitude & les lumieres me sont très-conuës. Or voici ce qu'il vient de me marquer. „ Le *Legatus Medicæi, seu de exilio* de Petrus Alcyo„ nius, bien loin d'être écrit pour servir de consola„ tion au pretendu Proveditеur Cornaro, est adressé „ par l'Auteur *ad Nicolaum* (c) *Shomberguum Pontifi„ cem Campanum*, & dans tout le livre il n'y a pas „ un mot qui puisse directement ni indirectement re„ garder Cornaro. Cet Ouvrage imprimé à Bâle en „ 1546. est divisé en 2. livres dont voici le titre de „ mot-à-mot; *Petri Alcionii Medices Legatus seu de „ exilio ad Nicolaum Shombergium Pontificem Campa„ num.* Il est écrit en dialogue, dont Jean de Medi„ cis qui a été depuis Leon X. Jules de Medicis & „ Laurent de Medicis sont les interlocuteurs. Voilà „ pourquoi on a mis *Medices* au titre, & parce que „ l'Auteur supose que ces interlocuteurs s'entretin„ rent peu de tems après que le Pape Jules II. eut „ envoié Jean de Medicis comme son Legat à la tête „ de l'armée qui devoit reprendre Boulogne, on a „ joint le mot *Legatus* à celui de *Medices*. „ Voici à coup sûr une lourde faute. *Il s'en* (d) *repentit neanmoins sur la fin de sa vie*, (savoit Alcyonius) *& fit une espece d'amende honorable à la tête des deux harangues qu'il avoit composées à Venise sur la desolation de Rome par les Lutheriens.* Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove: *Verum non multo post confirmata suspicionis invidiam duabus splendidissimis orationibus peregregiè mitigavit; quum in clade urbis vehementissimè invectus in Cæsarem, populi Romani injurias & barbarorum immanitatem summa perfecti Oratoris eloquentia deplorasset.* Y a-t-il dans ce passage la moindre ombre de Lutheriens? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque vestige d'amende honorable au sujet du *livre de gloria?* Paul Jove a-t-il quelque autre dessein que de faire voir que les harangues d'Alcyonius furent trouvées si bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'auparavant qu'il fût incapable d'avoir produit de sa tête ce que le livre *de exilio* contenoit de beau? Il me paroît très-faux que ces harangues aient été composées à Venise.

Au reste je m'etonne que Pierius Valerianus qui a regretté la supression d'un Ouvrage de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit de celle du Traité *de gloria*. Aiant raporté que Pierre Martellus n'avoit pu achever quelques Ouvrages à cause de ses maladies, il ajoûte: (e) *Quatuor tamen libros exactissima interpretationis in Mathematicas disciplinas Bracceus ejus filius ab interitu vendicarat, vel ipsius auctoris de se testimonio absolutos, atque ii* (f) *Barbarorum manus effugerant. Bracci ipsius diligentia in Arctum Æliam asportati. Sed enim in Petri Alcyonii manus cum incidissent, ita suppressi sunt ut nusquam amplius apparuerint.*

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire Mr. Bourdelot, Medecin du Roi, & de Madame la Duchesse de Bourgogne, m'a fait la faveur de m'envoier son exemplaire du Traité d'Alcyonius. C'est un petit in 4. imprimé à Venise l'an 1522. *in ædibus Aldi & Andreæ Asulani Soceri.* Il a pour titre, *Petri Alcyonii Medices legatus de exilio*, & contient deux (g) parties qui sont dediées l'une & l'autre *ad Nicolaum Schomberguum Pontificem Campanum.* J'ai trouvé tout-à-fait juste l'instruction que Mr. de Larroque m'avoit écrite touchant cet Ouvrage. Il ne contient rien qui se raporte à l'exil d'un Proveditеur Venitien. Les trois interlocuteurs ne considerent que leur propre état. Ils étoient tous de la Maison de Medicis, & soufroient encore le malheur du bannissement. Jean de Medicis se console & les console: c'est lui qui est le principal personnage de la piece, & qui debite les raisons & les exemples, c'est à lui en un mot que l'Auteur prête son erudition, & son style assez elegant.

(E) *Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.*] C'est le sentiment de Pierius Valerianus: *Non dissimulasse mihi*, dit-il, (h) *Alcyonius si quantum stylo profecerat, amicorum consilium de rebus adhibere voluisses, qui nisi ipsimet sibi tantum arrogasset futurus omnino fuerat è primoribus, multaque eum Græcis, Latinisque literis operam impendentem, & disciplinis variis oblectatus erat.*

(F) *Et sa medisance lui attira beaucoup d'ennemis.*] Ecoutons encore le même temoin: *Is ea primum infelicitatis incommodo flagellatus est, quod dum de litteratis omnibus male sentit, dicacissima omnes obtrectationis lacerabat, unde omnium tam doctorum quam imperitorum in se odium concitarat.* Voiez ci-dessous la remarque I.

(G) *Le Suplément de Moreri ne vaut rien sur cet article.*] I. On n'a pas pris garde que l'*Algionus* (i) des Anecdotes de Mr. Varillas est une chimere des Copistes. Il y avoit sans doute *Alcionius* dans l'original de ces Anecdotes, & par consequent il ne falloit pas distinguer de *Pierre Alcyonius*, que Moreri avoit fort bien placé au XVI. siecle, le pretendu Algionus. II. Il faloit considerer que selon Mr. Varillas ce pretendu Algionus aiant deplore les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome sous Clement septieme, devoit être donne au XVI. siecle. III. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purge d'aucune faute.

(H) *De savans hommes qui ont fort loüé Alcyonius.*] Je me contenterai de raporter ce qui fut ecrit à Erasme par Ambroise Leon de Nole l'an 1518. Cet ami un fort habile Medecin lui aprit que le Senat de Venise avoit fait publier à son de trompe, que tous ceux qui aspireroient à la profession des lettres Greques vacante par la mort de Marc Musurus eussent à se presenter, & qu'on destinoit deux mois à prendre leurs noms, & à voir ce qu'ils étoient capables de faire sur les Auteurs Grecs. (k) *Statutum est tempus duorum mensium quo competitores & nomina dent, & legendo & aperiendo Græcos autores ostendant quo viri sint, & quantum linguæ & ingenio polleant.* Ambroise Leon ajoûte que plusieurs des disciples de Musurus se preparoient à disputer sa succession, & qu'Alcyonius l'un des plus polis d'entr'eux s'étoit fait conoître par des traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chose selon l'original; *Inter* (l) *eorum elegantiores unus* Petrus Alcyonius *multa è Græco in* Romanum *fermonem*

(a) *Lisez le (il est curieux) dans les Opuscules de Colomiés, chap. 15.*

(b) *Mr. de Larroque.*

(c) *Il fut depuis Cardinal: je parle de lui sous* Schomberg (Nicolas.)

(d) *Varillas, Anecdot. pag. 168.*

(e) *Pier. Valerian. de Litterat. infelicit. pag. 76.*

(f) *Il parle des soldats de Charles-Quint qui prirent Rome l'an 1527.*

(g) *A la 1. on met au haut des pages* Medices Legatus prior, *& à la 2.* Medices Legatus posterior.

(h) *Pier. Valerian. ib. pag. 631.*

(i) *Cela me fait souvenir que Claude du Verdier pag. 73. de sa censure* in omnes pene auctores, *dit que* Petrus Avionius *a marqué beaucoup de fautes dans le livre d'Apulée* de mundo. *L'errata corrige* Avionius *par* Alcionius. *Neanmoins on a cité* Avionius *dans le* plagiariorum syllabus, *pag. 56. imprimé à Amsterdam 1694. avec les* Amœnitates Theologico-Philologicæ *de Mr. Almeloveen.*

(k) *Epist. Eras. 28. l. 10. page 530.*

(l) *Ibid. pag. 531.*

On trouve quelque choſe qui le concerne dans (*I*) les lettres de Longolius, & qui n'eſt pas honorable.

ALCMAN, Poëte Lyrique, floriſſoit dans β la 27. Olympiade. Les uns diſent qu'il étoit de Lacedemone, les autres qu'il étoit né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt qu'il a eu droit de (*A*) bourgeoiſie dans Sparte, & que les (*B*) Lacedemoniens ſe ſont fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Eſprit comme celui-là. Il avoit fait quantité de vers, dont il ne nous reſte que peu de choſe cité par Athenée, ou par quelque autre ancien Auteur. Il étoit d'un temperament fort amoureux, & il paſſe pour γ le pere de la poëſie galante. Il ſemble même que l'on ait dit δ qu'il fut le premier qui introduiſit la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. On nous a ε conſervé le nom de l'une de ſes Maîtreſſes, elle s'apelloit Megaloſtrata, & ſe mêloit de verſifier. S'il s'en fût tenu là on n'auroit pas eu tant de ſujet de ſe plaindre, mais on parle ζ auſſi d'un Chæron duquel il fut amoureux. Aleman a été * l'un des grans mangeurs de ſon ſiecle; cette qualité auroit eu de fâcheux inconveniens, ſi la Poëſie avoit été en ce tems-là ſur le pied qu'on l'a vuë ſouvent, peu propre à faire vivre ſon maître. Il mourut d'une maladie aſſez ſinguliere, car il fut † mangé des poux. Il ne faut pas le diſtinguer (C) du Poëte Alcmæon, & je

β *Suidas in* Ἀλκμάν. γ Ἀλκμᾶνα γοῦν τινες τὸν ἐρωτικῶν ποιητὴν πρῶτον ἀποφαίνουσι; Amatoriis verſibus condendis omnium principem & ducem Alcmanem fuiſſe. *Archytas Harmoniacus teſte Chamæleonte apud Athen. l. 13. pag. 600. Vide etiam Suidam ubi ſupra.*

δ *Athen. ibid.*

ε *Idem ibid.*

ζ *Id. l. 10. pag. 416.*

* *Id. ib. & Ælian. var. hiſtor. l. 1. c. 27.*

† *Ariſtotel. de hiſtor. anim. l. 5. c. 31. Plin. l. 11. c. 33. Plutarch. in Sylla, pag. 474.*

elegantiſſimè vertit. Nam Orationes pleraſque Iſocratis *ac* Demoſthenis *tanta* Arpinitate *expreſſit, ut* Ciceronem *ipſum nihilominus legere vacaret.* Ariſtotelisque *multa vertit tam candide ut* Latium *gloriabundum dicere poſſit; en* Ariſtotelem *noſtrum habemus. Idem ipſe juvenis, ut eſt literarum optimarumque maximus alumnus ita tu quoque amantiſſimus, ac ſtudiorum tuorum laudator ſummus.* Eraſme repondant à cette lettre le 15. du mois d'Octobre de l'année ſuivante, fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, & avoüa qu'il n'avoit jamais ouï parler de lui. Il ſeroit à ſouhaiter dans ce partage de ſentimens ſur la qualité des traductions d'Alcyonius, que le ſavant Mr. Huet lui eût fait l'honneur de ſe ſouvenir de lui, quand il compoſa les dialogues *de interpretatione.*

JOIGNONS aujourd'hui à Leon de Nole un autre temoin. Je trouve que Gabriel Naudé loüe beaucoup les verſions d'Alcyonius. C'eſt dans ſon Traité *de fato & vita termino.* Il dit que ce Traducteur aiant diſcuté trois objections que l'on peut faire contre ceux qui diſent que le Traité *de mundo* eſt un Ouvrage d'Ariſtote, ſe tourne enſuite de toutes parts pour n'être pas obligé de convenir que c'eſt un Ouvrage ſupoſé. (*a*) *Difficultates ejusmodi amolìri tentat: atque ne ſuppoſititium hunc fœtum, quem una cum legitimis aliis* ELEGANTISSIME *de Græco Latinum fecerat, agnoſcere cogeretur, vertit ſe in omnes partes, tandemque his verbis concludit:* ſed moroſitatem ejus generis quæſtionum Grammaticis relinquimus.

(*I*) *Qui le concerne dans les lettres de Longolius, & qui n'eſt pas honorable.*] On a déjà vu (*b*) qu'au ſentiment de Longueil, le viſage d'Alcyonius à la nouvelle de la publication de l'Ecrit de Sepulveda ſeroit un objet divertiſſant. Voici quelque choſe de pis. Alcyonius aiant ſouhaité paſſionnement de porter une lettre de Longueil à Marc Antoine Flaminius, partit ſans la prendre, ſur quoi l'on fit cette reflexion: (*c*) *Noſti hominis ingenium: ille enim & cætia quam ei epigramma hic dederamus, & laudum quibus a nobis ornatiſſimus diſceſſerat, & literarum quas ſumma contentione ut ſollicitanter ſcriberem pervicerat, oblitus, profectus eſſe dicitur. Quod vos idcirco fore volui, ut mea verbis hoc de inhumanitate cum eo expoſtulatis.* On ajoûte qu'il y avoit là un coup de bonheur, parce qu'on avoit coulé dans cette lettre certaines choſes que l'on ſouhaitoit qu'il ignorât autant que tout autre. N'eſt-ce pas inſinuer qu'on le croioit fort capable d'ouvrir une lettre? (*d*) *Quanquam id ipſum de quo queror non omnino incommode nobis cecidiſſe videri poſſit, ea enim ita literis inſanxe commiſeram quæ illum in primis celatum eſſe cupiebam. Perſeverat ſcilicet priſtina noſtra conſuetudinis uſus ut magis quibuſcum agerem in mentem mihi venires, quam cui literas darem eſſem ſatis memmiſſem.* S'il eſt le perſonnage déſigné dans une (*e*) autre lettre de Longolius, comme un (*f*) habile homme le conjecture, quel portrait faiſoit on de lui! quelle mal-honnêteté, quelle rage de médire ne lui attribuoit-on pas! quel mepris n'avoit-on pas pour ſa perſonne! Ce qui pourroit faire douter que Longolius parle de lui en cet endroit-là, eſt que peu après il nomme Alcyonius ſans aucun ſigne de mauvaiſe diſpoſition; mais ce ſujet de douter n'eſt pas une preuve convaincante, puis que d'ailleurs ce portrait-là eſt conforme à celui qu'un autre Auteur du même ſiecle a donné d'Alcyonius. On venoit de dire que Pierius Valerianus étoit un homme ſincere, & tout auſſi-tôt on remarque, (*g*) *diverſa natura eſt Petrus Alcyonius Venetus, mordax & maledicus, nec pudens magis quam prudens . . . . . miſce de hoc nebulone plura, qui bellum bonis omnibus indixit, flagris & fuſte coercendus.* Notez qu'on avoue (*h*) qu'il avoit fait de bons vers lyriques, & iambiques, & qu'il ſe vantoit d'avoir compoſé une Tragedie excellente ſur la mort de JESUS-CHRIST.

(*A*) *Droit de bourgeoiſie dans Sparte.*] Cela paroît par une épigramme que Plutarque a inſerée dans ſon Traité de (*i*) l'exil. On y fait dire à Alcman que s'il avoit été élevé dans Sardes la patrie de ſes ancêtres, il ſeroit un pauvre Prêtre de la Déeſſe Cybele deſtiné de ſes parties virilles, mais qu'il ſe voit à preſent citoien de Lacedemone, bien inſtruit aux lettres Grecques, ce qui le rend ſuperieur aux Rois de Lydie. L'Interprete Latin a mal traduit le premier vers de cette épigramme, Ἐκ Σάρδεων ἀρχαῖ' ἀνεκίνησε . . . . . *O mea majorumque meorum patria Sardes.* (*k*) car il faudroit conclure de cette verſion qu'Alcman étoit né à Sardes, ce que l'on ne peut conclure des paroles Greques; & voilà comment un Traducteur eſt quelquefois un ſimeur de zizanie lors qu'il y penſe le moins. Celui qui a mis en Latin l'épigramme Grecque ne ſongeoit pas qu'en ajoûtant le mot *mea*, qu'il croioit être ſans conſequence, il ſeroit cauſe que pluſieurs s'opiniâtreroient à ſoutenir qu'Alcman n'eſt point né à Lacedemone. Combien y a-t-il d'Auteurs qui ne conſultent que les verſions, & qui prennent dans les livres Grecs toutes les preuves que les verſions leur fourniſſent, ſoit que l'original le ſoufre, ſoit qu'il ne le ſoufre pas? Mr. de Saumaiſe (*l*) a ſavamment corrigé cette épigramme; mais je ne voi pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoient à lui, comme à un juge qui a terminé le procès de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procès ſi ce Poëte eſt né à Lacedemone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas (*m*) ſoutient le premier parti: Crates (*n*) ſoutient le ſecond. Velleius (*o*) Paterculus, & Elien (*p*) nient ce que Suidas affirme. A quoi ſert l'épigramme pour terminer ce procès, puis qu'elle ne nous aprend pas où eſt né Alcman, mais ſeulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes la patrie de ſes ancêtres, qu'il a été élevé à la maniere des Grecs, & qu'il jouït de la bourgeoiſie de Lacedemone? Cela peut ſignifier également ces deux choſes, ou qu'Alcman fut tranſporté en Grece pendant ſon enfance, ou que ſon pere s'y fut établir avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas rien n'empêcheroit qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacedemone. Scaliger a été dans ce ſentiment, mais il s'eſt fondé ſur une mauvaiſe raiſon. *Ego*, dit-il, (*q*) *Lacænem fuiſſe arbitror, quum Laconica dialecto uſus ſit.* S'il ſe fût ſouvenu de l'épigramme que Plutarque a rapportée, il n'eût pas manqué de voir la fauſſeté de cette raiſon; Alcman n'aiant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grece, & demeurant à Lacedemone, a dû ſe ſervir de la dialecte Dorique qui étoit celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût, il ne laiſſa pas de s'en ſervir à faire de bons poëmes. (*r*) Ἀλλ' ἀναπαυσάμενος ἐνθάδε τὸν ἐκ παίδων χρόνον ἐπιδημήσας τῇ Λυδῶν ἐς Ἕλληνας, ἔπειτα παραγενόμενος τὸ δεύτερον. *Cui in cunctis pangendis nihil commune Laconica lingua obſtitit, eſſi nihil ea in vocibus appellandis habet ſuavitatis.*

(*B*) *Les Lacedemoniens ſe ſont fait honneur.*] Le paſſage de Paterculus que j'ai cité le prouve; ces paroles de Stace (*ſ*), *& ſenescis Alcman cantatus Amyclis*, le prouvent auſſi. Joignez à cela le ſepulcre qu'ils dreſſerent à Alcman (*t*) proche du temple d'Helene.

(*C*) *Il ne faut pas le diſtinguer du Poëte Alcmæon.*] St. Jerôme dans la Chronique d'Euſebe après avoir parlé

(*a*) *Gabriel Naudæus de fato & vita termino pag. 32.*

(*b*) *Dans la remarque A.*

(*c*) *Chriſtoph. Longolius epiſt. 22. lib. 2. fol. 203. verſo.*

(*d*) *Id. ib. fol. 204.*

(*e*) *C'eſt la 20. du 2. livre.*

(*f*) *Mr. de la Monnoie: c'eſt lui qui m'a indiqué ces paſſages de Longolius, ou Longueil.*

(*g*) *Lilius Gregorius Gyraldus de Poët. ſuis temporis Dial. 2. pag. 542. edit. 1696.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Oper. Moral. p. m. 599.*

(*k*) *Amius a fait la même faute.*

(*l*) *Salmaſ. Exercit. Plinian. pag. 885.*

(*m*) *Il le fait natif de Meſſene, que tient un quartier de Lacedemone, ſelon Strabon corrigé par Saumaiſe, ubi ſupra.*

(*n*) *Apud Suidam in* Ἀλκμάν.

(*o*) Alcmana Laconas falſo ſibi vindicant. *Paterc. lib. 1. ſub fin.*

(*p*) *Ælian. var. Hiſt. lib. 12. c. 50.*

(*q*) *Scalig. Animadv. in Euſeb. n. 1360.*

(*r*) *Pauſan. l. 3. pag. 96.*

(*ſ*) *Stat. Silv. 3. l. 5. v. 153.*

(*t*) *Pauſan. ib.*

je ne voi point de neceſſité de reconoître (D) deux Alcmans, l'un de Lacedemone, l'autre de Meſſene.

ALCMENE, fille (A) d'Electryon Roi de Mycenes, fut femme d'Amphitryon & mere d'Hercule. Elle accoucha de ce fils pendant la vie de ſon mari, & cependant Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter, qui faiſant ſemblant (B) d'être le mari d'Alcmene, fut admis ſans nul ſcrupule aux fonctions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle ſorte, qu'il fit durer (C) cette nuit là trois fois plus qu'à l'ordinaire. Voilà d'où ſortit Hercule. La plupart des Auteurs modernes diſent qu'Alcmene étoit déjà groſſe du fait d'Amphitryon; mais Apollodore inſinuë aſſez clairement qu'elle étoit encore (D) fille, & c'eſt tourner mieux la choſe à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en ſoit, Amphitryon revint chez lui le jour même qui ſuccéda à

(k) *Hygin cap.* 29.

(l) *Τὸν δὲ ἐν μιᾷ νυκτὶ ἀνατελεῖν οὐκ ἐδύνατο.* Igitur una nocte abſolvi non poteſt. *Lucian. Dial. Merc. & Solis.* Voiez Diodore de Sicile l. 5. c. 2.

parlé d'Alcmæon ſous la 30. Olympiade, parle d'Alcman ſous la 42. & ſe ſert de cette circonſpection, *ut quibusdam videtur*. Scaliger a corrigé au 1. paſſage *Alcmaon* par *Alcman*. Il eſt viſible par le regne d'Ardys Roi de Lydie ſous lequel Crates a placé Alcman, que ce Poete floriſſoit environ la 30. Olympiade, tems auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Euſebe. Si cette raiſon ne ſuffit pas pour montrer qu'il faut reduire ces deux noms à une même perſonne, on vous prouvera invinciblement qu'Alcmæon, Ἀλκμαίων, & Alcman, Ἀλκμάν, ne different que de dialecte; & que le premier ſe doit convertir au ſecond par les regles de la dialecte Dorique. Voiez le Commentaire de Saumaiſe ſur Solin à la page 885. L'Alcman de la 42. Olympiade eſt une chimere. On le place là parce qu'on avoit lu des Auteurs qui s'étoient trompez ſur l'âge d'Alcman.

(D) *De reconoître deux Alcmans.*] Suidas eſt je penſe le ſeul qui le fait. Or ſon autorité n'eſt pas fort grande lors qu'il ne cite perſonne, & qu'il ne marque point de circonſtances. Voilà le cas de ſon Alcman de Meſſene, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le veritable Alcman étoit né à Meſſoa, *ἀπὸ Μεσσόης*. Ce lieu n'eſt pas autrement celebre, & c'eſt ce qui aura fait juger à quelques Copiſtes qu'il falloit lire *ἀπὸ Μεσσήνης*, dans les Auteurs qui avoient debité la même choſe que Suidas. Leur pretenduë correction aura forgé un nouvel Alcman, que l'on aura couſu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroît plus vraiſemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoît qu'un Alcman, mais il le veut natif de Meſſene, & il corrige dans Suidas *ἀπὸ Μεσσήνης* par *ἀπὸ Μεσσόης*. Scaliger (a) rejette avec raiſon cette conjecture.

(a) *Scalig. Animadv. in Euſeb. n.* 1360.

(A) *Fille d'Electryon.*] Le Poëte (b) Aſius la fait naître d'Amphiaraus & d'Eriphyle. D'autres diſent bien qu'Electryon étoit ſon pere, mais (c) ils lui donnent pour mere Anaxo, fille d'Alcée fils de Perſée, & non pas (d) Lyſidice fille de Pelops & d'Hippodamie. Le Scholiaſte (e) de Pindare tient pour Lyſidice.

(b) *Apud Pauſaniam l.* 5. *pag.* 165.

(c) *Apollodor. Bibl. l.* 2. *pag.* 96. *Scholiaſt. Homeri in Iliad. Ξ. v.* 323.

(d) *C'eſt celle que Charles Etienne, Lloyd, Hofman &c. lui donnent.*

(e) *In Olymp. Od.* 7.

(B) *Faiſant ſemblant d'être le mari d'Alcmene.*] Diodore de Sicile (f) remarque que Jupiter prit ce parti parce qu'il ne vouloit point uſer de force, & que par la voie de la perſuaſion, il n'eſperoit rien d'une perſonne auſſi ſage que l'étoit Alcmene. Le même Hiſtorien obſerve que Jupiter en cette rencontre, ne fut point agité de cette paſſion laſcive qu'il avoit tant de fois ſentie pour d'autres femmes, & qu'il n'eut pour but que de procréer un illuſtre enfant. C'eſt pourquoi il ne le fit point à la hâte, il y mit beaucoup de tems, trois nuits de ſuite. Nos Medecins ſe moqueroient de cette raiſon. Je ne ſai pourquoi Plaute fit parler ainſi Jupiter à Amphitryon.

(f) *Diod. Sicul. lib.* 5. *c.* 2.

Tu (g) *cum Alcumena uxore antiquam in gratiam*
Redi: haud promeruit quamobrem vitio verteres,
Meo vi ſubacta eſt facere.

(g) *Plaut. in Amphitr. ſub finem.*

Car puis que Jupiter avoit pris la figure du mari il n'etoit pas neceſſaire d'uſer de force, & nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure que parce qu'il ne vouloit point employer la force. Un Auteur moderne (h) s'eſt ſervi de cet exemple d'Alcmene pour prouver que l'ignorance de bonne foi diſculpe; & il a cité de très-beaux vers de Moliere. Il y a mille choſes à dire ſur cela: c'eſt un grand ſujet de reflexions.

(h) *Voiez les Nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg, pag.* 280. *& ſuivans.*

Notez qu'il y a des gens qui veulent que la penſée de Plaute ſoit celle-ci. Alcmene a été contrainte de me laiſſer jouir d'elle, parce que j'ai eu la force de prendre vôtre figure. Si cela eſt, il faut dire que l'intention de ce Poete a été beaucoup meilleure que ſon expreſſion.

(C) *Qu'il fit durer cette nuit là trois fois plus qu'à l'ordinaire.*] On lira peut-être ſans degoût ce vieux Gaulois. Jupiter (i) *trouva une telle faveur en la Dame qu'il prolongea cette nuit du jour & de l'autre nuit enſuivant, ce qui auroit mis Lycophron d'apeller Hercule τριετόγυιον λέοντα, le lion de trois nuits, comme fait auſſi Lucien.* On a eu peut-être en vuë ces paroles d'Hygin: (k) *Qui tam libens cum ea concubuit, ut unum diem uſurparet, duas noctes congeminaret.* Le dialogue de Lucien où il eſt parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmene, nous aprend que Mercure alla porter au Soleil l'ordre de ſe tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eût le tems qui lui étoit neceſſaire pour produire Hercule; une (l) nuit ne ſuffiſant pas à la production d'un ſi grand guerrier. Il parut que Jupiter n'y épargna pas l'étoffe, car la peſanteur de l'enfant penſa faire crever la mere.

(i) *Vigenere ſur Philoſtr. t.* 2. *fol.* 17. *édit. in* 4.

Tendebat (m) *gravitas uterum mihi, quodque*
ferebam
Tantum erat, ut poſſes auctorem dicere telli
Ponderis eſſe Jovem.

(m) *Ovid. Metam. l.* 9.

Il y a bien des Auteurs qui aſſurent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée (n) ſeulement. D'autres diſent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. St. Jerôme qui avoit pu lire cela dans les Ecrits de deux (o) Peres de l'Egliſe, ne s'en ſervit point pourtant, il s'en tint à la tradition de la double nuit; *In Alcmena adulterio duas noctes Jupiter copulavit.* Jupiter prit alors congé des femmes; Alcmene fut la derniere des mortelles avec laquelle il coucha. Niobe avoit été la premiere; il y avoit eu ſeize generations de l'une à l'autre (p); telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or comme le divertiſſement avec Alcmene étoit en ce genre-là le dernier qu'il devoit prendre dans ce monde, n'etoit-il pas raiſonnable qu'il le fit durer long tems? Alcmene (q) admira la longueur de cette nuit: elle lui parut donc longue; cela lui fait honneur. Auſſi étoit elle une très-honnête femme (r), & qui n'auroit pas merité ſi elle eût perdu la vuë, qu'on eût fait contre elle un diſtique tel que celui-ci;

(n) *Id. Amor. l.* 1. *eleg.* 13. *Propert. l.* 2. *eleg.* 22. *Capella l.* 2. *c.* 39.

(o) *Clem. Alexandr. in Protrep. p.* 20. *Arnobius l.* 4. *pag.* 145. *cujus hæc ſunt verba.* Quis illum in Alcmena novem noctibus fecit pervigilaſſe continuis?

Cum longas noctes Morvia (f) *ab amore rogaret,*
Fovit amor votis, perpetuamque dedit.

(p) *Diodor. Sicul. l.* 5. *c.* 2.

Soſie valet d'Amphitryon s'aviſa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit duroit plus qu'à l'ordinaire. Il felicita les galans qui n'avoient pas eu bon marché de leur proie.

(q) *Hygin. ubi ſupra.*

Ubi (t) *ſunt iſti ſectatores qui ſoli inviti cubant*
Hac nox ſcita'ſt exercendo ſporto, conducto malè.

(r) *Voiez la remarque B.*

(D) *Qu'elle étoit encore fille.*] Apollodore raconte (v) qu'Electryon allant venger la mort de ſes fils, mit ſon Roiaume & ſa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, après l'avoir fait jurer qu'il ſe contiendroit envers Alcmene juſques à ſon retour. Amphitryon l'aiant tué par megarde peu après, fut obligé de chercher une retraite. Il ſe retira dans la Beotie avec Alcmene, & parce qu'elle declara (x) qu'elle épouſeroit celui qui vengeroit la mort de ſes freres, il s'engagea à pourſuivre cette vengeance, & s'aſſociant avec d'autres il porta la guerre chez les Teleboes qui avoient tué les freres d'Alcmene. De retour à Thebes victorieux & triomphant, il aprit qu'un autre lui-même avoit couché avec cette Dame. Il eſt viſible que ce ne fut point lui qui eut la premiere faveur; Alcmene avoit differé ſans doute la ceremonie des noces, la conſommation pour le moins de ſon mariage juſques à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Teleboes. Jupiter ſachant qu'Amphitryon revenoit, & que pour cueillir cette fleur de virginité, il n'y avoit point d'autre tems à prendre que celui qu'Amphitryon emploieroit à ſon voyage, le prima, & fit avant l'arrivée du mari ce qu'il y avoit à faire. Apollodore ajoûte qu'Amphitryon aiant couché avec Alcmene lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. (y) *Ἀλκμήνη δὲ δύο γίγνεται παῖδας. Διὸς μὲν Ἡρακλῆς μιᾷ νυκτὶ πρεσβύτερος. Ἀμφιτρύωνος Ἰφικλῆς. Alcmena vero duos peperit filios: Jovis quidem Herculem una nocte grandiorem, atque Amphitryonis Iphiclem.* Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le Scholiaſte d'Homere (z) eſt plus preciſ qu'Apollodore; il dit nettement que le mariage ne ſe fit qu'après le retour d'Amphitryon. Dans la

(t) *Τῶν τότε ἑταιρούντων ἐκείνῃ ποῦ εἰσιν οἱ μόνοι ἀκόντες εὐνάζοντες; ἡ νὺξ αὕτη ἐπίσταται ἐκ τοῦ πολλὰ ἐργάζεσθαι ἐπὶ μισθῷ κακῶς.*

(v) *Apollod. Bibliotb. lib.* 2. *pag.* 99.

(x) *Id. pag.* 101.

(y) *Id. pag.* 103.

(z) *In Il. Δ. v.* 323.

à la longue nuit que ce Dieu avoit paſſée avec Alcmene. Il ne trouva point que ſa femme le reçût avec les empreſſemens qui accompagnent la premiere vuë après une abſence, & il en ſut bientôt la raiſon par l'hiſtoire qu'elle lui fit de la nuit derniere. Ceux qui ſe mettront à ſa place pourront nous dire les penſées qu'il eut là-deſſus. Il alla d'abord au Devin, & il ſut de Tireſias, que Jupiter deguiſé en Amphitryon avoit eu à faire avec Alcmene. Ce fut à lui à ſe conſoler, & il ne paroît pas que ſon chagrin ait été fort long, puis que dès β la nuit ſuivante il fit un enfant à ſa femme déjà groſſe du fait d'un Dieu γ. Junon par un effet de ſa jalouſie ordinaire traverſa le plus qu'elle put les couches de cette femme, & ce ne fut que par l'adreſſe d'une ſervante que (E) l'on éluda les mauvaiſes intentions de Lucine δ, qui empêchoit Alcmene de ſe delivrer. Elle accoucha de deux garçons; celui dont Jupiter étoit pere fut nommé Hercule; celui qui étoit fils d'Amphitryon fut apellé Iphiclus ε. On dit ζ qu'elle épouſa Rhadamanthe après la mort d'Amphitryon, & que ſon tombeau ſe voioit auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Haliarte dans la Beotie. D'autres diſent η qu'elle fut enterrée à Megare, & que l'oracle l'ordonna ainſi lors que les enfans d'Hercule le conſulterent ſur le different où ils étoient, les uns voulant qu'elle fût portée à Argos, les autres ſoutenant qu'il faloit la porter à Thebes. Elle mourut en chemin ſur les frontieres de Megare, comme elle s'en retournoit d'Argos à Thebes θ. Hercule étoit déjà mort; elle avoit eu le chagrin de lui ſurvivre, mais d'autre côté elle avoit eu la ſatisfaction de tenir entre ſes mains la tête (F) du perſecuteur d'Hercule, & de lui arracher les yeux. On a conté que ſon cadavre ι diſparut pendant la ceremonie des funerailles, & qu'on trouva une pierre dans ſon lit. C'eſt ce qui fait dire à Pauſanias κ qu'elle fut convertie en pierre. Diodore de Sicile marque ξ ſimplement qu'elle diſparut, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. Ils montroient encore ſa chambre du tems de ο Pauſanias. On voioit ſon autel à Athenes * en ce même tems. Le preſent qu'elle reçut de Jupiter pour la longue nuit qu'elle avoit paſſée avec lui, étoit montré dans Lacedemone † pluſieurs ſiecles après, comme une rareté ſinguliere. On a raconté des choſes bien merveilleuſes touchant (G) ſon tombeau. Conſultez l'article d'Amphitryon.

ALC-

β *Hygin c. 29. dit qu'il ne couche plus avec elle, & ne parle que d'Hercule.*

γ *Ex Apollodoro, Bibl. l. 2. p. m. 97. & ſequent.*

δ *C'étoit la Déeſſe des accouchemens.*

ε *Apollod. lib. p. 103.*

ζ *Plutarch. in Lyſandro, pag. 449.*

η *Pauſan. l. 1. pag. 39.*

θ *Id. ib.*

ι *Plut. in Romulo, pag. 35.*

κ *Pauſan. lib. 9. pag. 294.*

ξ *Diod. Sic. lib. 5. cap. 4.*

ο *Pauſan. l. 9. pag. 290. Il vivoit environ 150. ans après la naiſſance de* JESUS-CHRIST.

* *Id. l. 1. pag. 17.*

† *Voiez la remarque D de l'article* Teleboes.

Comedie de Plaute les choſes vont autrement. Amphitryon γ (a) laiſſe ſa femme groſſe en s'en allant à la guerre. Grand ragoût pour Jupiter! Ce ſeroit bien pis ſi Plaute avoit obſerve l'unité de tems, comme le veut Mademoiſelle le Fevre. Il faudroit dire en ce cas-là que Jupiter interrompit tout le cours de la nature en arrêtant le ſoleil, afin de ſe divertir plus long tems avec une femme groſſe de deux enfans, & ſi proche de ſon terme que pour peu qu'il eût differé la retraite, la Sage-femme auroit été obligée de lui dire, *cedez moi la place.* C'eſt une fâcheuſe alternative pour Plaute; il faut ou que ſa piece dure pluſieurs mois, ou qu'il faſſe d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les Monarques; & cela en ſupoſant que ce maître des Dieux & des hommes a déja produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poete ne feint pas que Jupiter ſe deguiſa en Amphitryon, pour venir en bon mari au ſecours d'Alcmene pendant le travail d'enfant; c'etoit la viſite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le prologue:

Et meus pater nunc intus hoc cum illa cubat,
Et hac ob eam rem nox eſt facta longior
Dum ille qua cum volet voluptatem capit.

Et pour ce qui eſt de ces paroles de Soſie *hac* (b) *nox ſeſa'jé exercenda ſcorto conducto male*, voici comme il les releve:

Meus pater nunc pro hujus verbis recte & ſapienter facit,
Qui complexus cum Alcmena cubat amans animo obſequens.

Il ſe felicite d'avoir écarté tout ce qui pouvoit interrompre la joie de Jupiter, & il ſe prepare à continuer ſes bons offices juſques à ce que le Galant n'en veuille plus.

Ecce (c) & proſpero hoc hodie operis proceſſit mihi;
Amori a foribus maximam moleſtiam
Patri ut liceret tuto illam amplexarier.
\- - - - - - -
Errori ambo ego illos & dementiæ
Complebo, atque omnem Amphitruonis familiam
Adeo, uſque ſatietatem animo capiet pater
Illius quam amat.

(E) *Par l'adreſſe d'une ſervante que l'on éluda les mauvaiſes intentions de Lucine.*] Je me ſuis reglé ſur la narration d'Ovide. Il y avoit ſept jours qu'Alcmene etoit en travail d'enfant avec des douleurs horribles. Galanthis l'une de ſes femmes entroit & ſortoit, & ſe doutant d'un malefice en voiant une femme qui marmoroit aſſiſe à la porte les mains jointes ſur les genoux, elle lui alla dire qu'Alcmene étoit accouchée. Lucine (car c'etoit elle qui ſe tenoit en cette poſture) n'eut pas plutôt ouï ces mots qu'elle ſepara ſes mains & ſe leva, ce qui fit accoucher Alcmene.

(d) *Subſedit in illa*
Ante ſuos ortus, dextroque à poplite lævum
Proſſa genu, digitis inter ſe pectine junctis
Suſtinuit partus, tacitis quoque carmina voce
Dixit, & inceptos temerarunt carmina partus.
\- - - - - - -
Una miniſtrarum media de plebe Galanthis
Flava comas aderat, facundis ſtrenua juſſis
Officiis dilecta ſuis. Ea ſenſit iniquæ
Neſcio quid Junonis opus, dumque exit & intrat
Sæpe foras, Dircam roſidentem vidit in ara,
Brachiaque in genibus digitis connexa ſiniſtrum;
Et quacumque ea, aut, domina gratare, levata eſt
Argolis Alcmene, patriumque puerpera voto.
Exiluit, junctaſque manus pateſacta remiſit
Diva potens utori: vinclo levor ipſa remiſſo.

Pauſanias (e) ne raconte point la choſe avec les mêmes circonſtances. Il dit qu'on voioit à Thebes la figure de certaines femmes (f) que Junon avoit envoiées empêcher les couches d'Alcmene. La fille de (g) Tireſias les trompa, en criant qu'Alcmene etoit delivree. Du tems de Pline on prenoit encore pour un malefice la poſture dont j'ai parlé. S'aſſeoir auprès des *femmes groſſes, en quand l'on medicamente quelcun, les doigts entrelaſſez en forme de pigne, c'eſt un charme nuiſible, & dit on que de cela l'experience s'en put voir lors qu'Alcmene enfanta Hercule: pere encore eſt il ſi l'on tient les mains accouplées contre l'un de ſes genoils en les deux.* C'eſt ainſi que Vigenere (h) traduit ces paroles de Pline: *Aſſidere gravidæ, vel cum remedium alicui adhibetur, digitis pectinatim inter ſe implexis nocentium eſt: itaque compertum tradunt Alcmenæ Herculem parienti. Pejus ſi circa unum ambove genua (i).* Nous verrons ailleurs (k) la liberté que Plaute a priſe de ſupoſer qu'Alcmene accoucha ſans nulle douleur.

(F) *La tête du perſecuteur d'Hercule.*] Apollodore nous aprend que les fils de ce Heros trouverent un bon aſyle dans Athenes contre Euryſthée, & qu'Hyllus l'un d'eux l'aiant tué lui coupa la tête, & la donna à Alcmene; Καὶ τὸν μὲν κεφαλὴν ἀποτεμόντα Ἀλκμήνῃ δόντα. ἡ δὲ παρὰς τοὺς ὀφθαλμοὺς ἠλήκησε κέντροις. (l) *Ejusque caput amputatum Alcmenæ dedit. Hæc autem illis textoriis radiis oculos effodit.*

(G) *Des choſes bien merveilleuſes touchant le tombeau* d'Alcmene.] Ageſilaus Roi de Sparte voulant faire tranſporter les reliques d'Alcmene à Lacedemone, envoia des gens à Haliarte qui ouvrirent le tombeau de cette femme. On y trouva deux vaſes de terre, un braſſelet d'airain, & une table de cuivre ſur laquelle il y avoit des lettres gravees que perſonne ne connoiſſoit. Comme elles étoient ſemblables à l'écriture des Egyptiens, Ageſilaus les fit copier & envoia cette copie au Roi d'Egypte, & le pria de faire expliquer à ſes Prêtres ce que c'étoit, s'ils le ſavoient (m). Plutarque ajoûte qu'Agetoridas Deputé d'Ageſilaus alla à Memphis, où le Prophete Chonuphis dechifra cette inſcription. Elle contenoit un ordre adreſſé aux Grecs, qu'ils euſſent à vivre en paix, à

(a) Gravidam ego illam hic reliqui cum abeo. *Act. 1. ſc. 2. v. 34.* Et cum te gravidam cum te pulcrè plenam adſpicio, gaudeo. *Ib. v. 52.* Mercure avoit aſſuré le même fait dans le Prologue.

(b) *Act. 2. ſc. 1. v. 133.*

(c) *Act. 2. ſc. 2.*

(d) *Ovid. Metamorph. l. 9.*

(e) *Pauſan. lib. 9. pag. 290.*

(f) *On les apelloit Φαμμακίδας. Nous les apellerions aujourd'hui Sorcieres.*

(g) *Elle s'apelloit Hiſteria.*

(h) *Vigenere ubi ſupra.*

(i) *Plin. lib. 28. c. 6.*

(k) *Dans la remarque E de l'article* Teleboes.

(l) *Apoll. lib. 2. pag. 151.*

(m) *Plutarch. in libro de Socratis Genio, pag. 576. & ſeq.*

Digitized by Google

ALCMEON. Pluſieurs perſonnes ont été ainſi apellées. Le dernier Archonte perpetuel d'Athenes ſe nommoit ALCMEON. Après lui on créa d'autres Archontes, dont la charge ne duroit que dix ans. Ce changement arriva β pendant la 6. Olympiade, un peu avant que Romulus bâtît la ville de Rome. Herodote γ parle d'un ALCMEON qui vivoit à Athenes du tems de Creſus, & qui rendit mille bons offices aux Ambaſſadeurs que ce Roi envoia à Delphes. Creſus l'aiant apris le fit venir à ſa Cour, & lui permit de prendre dans ſes treſors tout autant d'or qu'il pourroit porter. On peut lire dans Herodote les expediens dont Alcmeon ſe ſervit, pour ſe donner une charge bien peſante. Creſus lui fit encore d'autres preſens, de ſorte qu'il le mit en état de donner un très-grand luſtre à ſa famille dans Athenes. Elle y a été l'une des plus conſiderables. Les ALCMEONIDES (c'eſt ainſi que l'on apelloit les deſcendans d'Alcmeon) s'y diſtinguerent en pluſieurs rencontres, & ſur tout en s'opoſant fortement à la tyrannie que Piſiſtrate & ſes fils tâcherent en vain de perpetuer. Je croi que cet Alcmeon eſt le même que celui qui fut General des Atheniens dans δ la guerre qu'on entreprit pour la protection du temple de Delphes, à la ſollicitation de Solon. Je trouve dans Plutarque ε un ALCMEON, qui fut grand ennemi de Themiſtocle. Il y a dans le Dictionnaire (A) de Moreri pluſieurs fautes concernant le mot *Alcmeon*. Je vais parler à part de deux perſonnes qui ont porté ce nom-là.

β *Euſeb. Chron.*

γ *Herod. lib. 6. c. 125.*

δ *Plut. in Solone, pag. 84.*

ε *Id. in vita Ariſtid. ſub fin. p. 334. E.*

ALCMEON, fils d'Amphiaraus & d'Eriphyle ſœur d'Adraſte, tua ſa mere pour obeïr au commandement de ſon pere. Vous allez voir la raiſon d'un commandement ſi étrange. Amphiaraus regardoit Eriphyle comme la cauſe de ſa mort. Il ne vouloit point aller à la guerre contre les Thebains; car comme il étoit grand Devin, il avoit prevu que s'il y alloit, il y periroit. D'ailleurs il avoit promis avec ſerment que pour ce qui regarderoit les diſputes qu'il pourroit avoir avec Adraſte, il s'en remettroit à tout ce que ſa femme en ordonneroit. Ils eurent un different ſur l'expedition de Thebes. Adraſte vouloit qu'Amphiaraus s'y engageât, Amphiaraus n'en vouloit rien faire, & en detournoit les autres. Eriphyle decida ſelon les deſirs d'Adraſte, après avoir été gagnée par le beau * colier que Polynice † lui ofrit, & qu'elle accepta ſans avoir égard aux defenſes que ſon mari lui avoit faites de rien prendre de Polynice. Elle eſt devenuë par là un grand fond de lieux communs, & de penſées morales entre les mains des cenſeurs du ſexe. On fait

* *Hygin c. 73. dit qu'Adraſte donna le colier, & qu'Eriphyle découvrit le lieu où Amphiaraus s'étoit caché.*

† *Voiez touchant ce colier les remarques de l'article* Callirhoé.

à honorer les Muſes, & à terminer leurs differens ſelon les regles de l'équité. Les lettres de l'inſcription étoient conformes à l'écriture qu'Hercule aprit ſous le regne du Roi Protée. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que les habitans d'Haliarte aiant eu une très-mauvaiſe recolte, & de grandes inondations, crurent que ces maux étoient venus de ce qu'ils avoient ſouffert que l'on remuât le tombeau d'Alcmene. On fit de ſemblables reflexions dans pluſieurs Legendes, par raport au demembrement ou à la tranſlation des Corps ſaints.

(A) *Dans le Dictionnaire de Moreri pluſieurs fautes.*] I. Il n'eſt pas vrai qu'Alcmeon dernier Archonte perpetuel ait vécu vers l'an 301. ou 300. de Rome. Euſebe qu'on cite met avant la fondation de Rome, la fin des Archontes perpetuels. II. D'ailleurs l'année 301. de Rome ne repond pas à l'année 3300. du monde, mais environ à l'année 3530. ſelon le Pere Petau, ou à l'année 3498. ſelon Sethus Calviſius. III. Alcmeon l'Archonte perpetuel n'eſt pas le même (a) Alcmeon qui reçût tant de preſens de Creſus. Il preceda d'environ 190. ans la premiere année du regne de ce Monarque. IV. La derniere année de ce regne repond à l'an 206. de Rome. V. Herodote que l'on cite ne dit point qu'Alcmeon ait ſuccedé à Megacles ſon pere en la charge d'Archonte annuel, ni que les Ambaſſadeurs de Creſus aient demandé à Alcmeon, *s'il voulait ſe joindre avec* leur maître *pour aller à Delphes*, ni *qu'après leur avoir promis de le faire ce Roi lui fit preſent d'autant d'or qu'il en pourroit porter*, ni qu'aiant aperçu qu'Alcmeon s'étoit charge d'or *au delà de ſes forces, il le fit porter avec ce fardeau dans ſa maiſon, parce qu'il ne pouvoit pas marcher à cauſe de ſa charge*. Je ne ſaurois deviner par quel eſprit on cite Herodote, lors qu'on a falſifié ſi étrangement ce qu'il raconte. VI. Alcmeon fils d'Amphiaraus n'épouſa point Callirhoé après la mort d'Alphesibée ſa premiere femme; celle-ci étoit en vie (b) pendant le ſecond mariage. VII. Plutarque ne dit point que la fable d'Alcmeon ſignifie *qu'il tua ſa mere, c'eſt-à-dire ſa partie pour aller vivre à la campagne qui nous eſt exprimée par le fleuve ſon beau-pere*. Ne diroit-on pas que Mr. Moreri a lu dans Plutarque qu'Alcmeon ſe châtra; c'eſt à quoi conduiſent naturellement ces paroles, *il tua ſa mere, c'eſt-à-dire ſa partie*. Je veux croire qu'au lieu de *partie* l'Auteur avoit dit *patrie*; mais cela ne le tire point d'affaire, car Plutarque ne dit point qu'Alcmeon tua ſa patrie, ou qu'il la mal-traita: il dit au contraire (c) qu'Alcmeon fuiant les magiſtratures, les ſeditions, les factions, & les calomnies, ſe choiſit une petite retraite pour y vivre dans le repos, & que c'eſt ainſi qu'il fuit les Furies. VIII. La Chronique d'Euſebe eſt citée encore plus mal à-propos, pour expliquer ce que la Fable a dit d'Alcmeon; car à quoi peut ſervir pour l'explication de cette Fable de dire que la ville de Thebes fut pillée, que Tireſias fut fait priſonnier, que ſa fille Manto fut conſacrée au ſervice d'Apollon? IX. Il n'eſt pas vrai qu'Euſebe raporte ces choſes *en l'an 817. d'Abraham*. Il ne dit rien de ce pillage de Thebes; il parle en general des ſept Capitaines qui attaquerent cette ville, & de leurs deſcendans qui renouvellerent la guerre, il parle, dis-je, de la premiere de ces deux expeditions ſous l'an 784. & de la derniere ſous l'an 813. En X. lieu ni Euſebe ni aucun autre Hiſtorien ne remarque que l'expedition (d) d'Alcmeon contre Thebes ait été malheureuſe, car ce fut alors que les *Epigones* pillerent la ville, &c. XI. *Ils ne menerent point le pauvre aveugle Tireſias*, il avoit pris la fuite avec les autres Thebains avant que les ennemis entraſſent dans cette ville. XII. *Ils ne firent pas un grand butin pour venger le deshonneur de leur pere*. Il faloit dire que *pour venger le deshonneur de leurs peres*, ils entreprirent une ſeconde expedition. XIII. Il n'eſt pas vrai que le Philoſophe Alcmeon *ait fait voir que la lune a une propreté particuliere qui ne finit jamais*; il a ſupoſé l'eternité de cet aſtre: c'eſt une choſe que l'on ne peut que ſupoſer; & c'eſt une negligence plus impardonnable à un Prêtre qu'à un autre Auteur, que de dire qu'on *a fait voir* que la lune eſt éternelle, & *que l'ame immortelle tourne toûjours comme le ſoleil*. XIV. Euſebe ne parle point d'Alcmeon le Philoſophe; c'eſt ſans doute le Poete qu'il a pretendu deſigner, lors qu'il a dit: *Alcmaon clarus habetur, & Leſches Lesbius qui parvam fecit Iliadem*. XV. Il l'a dit ſous la 31. Olympiade, & non pas ſous la ſoixante-neuviéme. XVI. Il n'eſt pas vrai que Plutarque *en la vie de Solon* cite un Hiſtorien nommé Alcmeon. Voici les paroles de Plutarque; elles ſerviront à montrer comment les Copiſtes precipites s'abiment dans les bevuës les plus groſſieres. (e) Οὐ πολλοῦ σφαττομένου, ἐπὶ τῶν ἀναθημάτων τὸν πόλεμον, εἰς λόγου φορὰν ἐρχόντων· Ἐφόρου μὲν γὰρ Αἰγίνιον ὁ γένος τὸν ἄρχοντα, ὅτε τοὺς τῶν Δελφῶν ἀναθημάτους Ἀλκμαίων, ὁ Σόλων, Ἀθηναίοις στρατηγὸς ἀναγορεύσας. *Non fuit ille tamen ad bellum hoc deſignatus dux, ut tradere Samium Enanthem Hieronymus ait. Neque enim id orator produxit Æſchines, & in Delphorum commentariis Alcmaon, non Solon, eſt Athenienſium dux.* Mrs. Lloyd & Hofman ont trouvé le pretendu Hiſtorien Alcmeon dans cet endroit de Plutarque: *In Delphorum commentariis*, diſent-ils, *citatur à Plutarcho in Solone*. Il eſt viſible que ces *Commentaires de Delphes* ſont l'Ouvrage qu'ils attribuent à Alcmeon, & qu'ils pretendent avoir été cité par Plutarque. Je m'étonne que Voſſius ait donné dans une telle bevuë: *Alcmaon*, dit-il, (f) *in Delphorum commentariis, Ἀλκμαίων ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασι, citatur à Plutarcho in Solone.*

(a) *On le dit pourtant dans l'édition de Hollande. Le ſuplément de Moreri n'avoit dit ſinon que cet Alcmeon avoit été Archonte annuel d'Athenes.*

(b) *Outre Apollodore voici un autre temoin. Amphilochi frater ne Phegida ſemper amaret Callirhoë fecit parte recepta tori. Ovid. de remed. amor.*

(c) *Plut. de exilio, pag. 602.*

(d) *Voiez comme parle Mr. Moreri dans l'édition de Lion, 1688. que dans celle de Hollande*, Après ſa malheureuſe expedition de Thebes.

(e) *Plut. in Solone, pag. 84. A.*

(f) *Voſſ. de Hiſtor. Grac. pag. 501.*

Digitized by Google

ſait qu'Amphiaraus aiant pris la fuite lors de la deroute de l'armée, fut englouti par un abîme qu'un coup de foudre avoit ouvert ſur ſon chemin. Il avoit donné ordre à ſes fils avant que de marcher contre Thebes, qu'auſſi-tôt que l'âge le leur permettroit ils tuaſſent Eriphyle. Tous les autres Generaux, à la reſerve d'Adraſte, perirent dans cette guerre. Leurs fils reſolurent dix ans après d'aller venger cet affront, & ils choiſirent Alcmeon pour leur Generaliſſime. Eriphyle gagnée encore par des preſens les ſollicita à cette guerre. Therſandre fils de Polynice lui avoit donné un β colier & une γ robe. Alcmeon quelque envie qu'il eût de tuer ſa mere avant que d'accepter le Generalat, marcha contre Thebes ſans avoir executé l'ordre d'Amphiaraus. Cette expedition fut très-heureuſe; les Thebains par le conſeil de Tireſias abandonnerent leur ville; on la pilla, & on la ruina. Alcmeon tranſporté d'une nouvelle colere, après avoir ſu qu'Eriphyle s'étoit laiſſée corrompre par des preſens contre lui auſſi, ne balança plus à la tuer lors qu'il eut conſulté l'oracle. Quelques-uns ſoutiennent que ſon frere Amphilochus l'aſſiſta dans ce parricide, mais le plus grand nombre des Auteurs nie cela. Alcmeon perſecuté par les Furies à cauſe de cette action, ſe retira à Pſophis dans l'Arcadie, où il expia ſon crime entre les mains de Phegeus, ſelon les ceremonies ordinaires en pareils cas, & ſe maria avec Arſinoé δ fille du même Phegeus, à laquelle il fit preſent du colier & de l'habit qui avoient été donnez à Eriphyle. Une grande famine s'étant élevée, on eut recours à l'oracle, qui ordonna à Alcmeon de ſe refugier chez Achelous. Il s'y rendit après pluſieurs courſes vagabondes, il y reçut de nouveau les ceremonies de l'expiation, il s'y maria avec Callirhoé fille d'Achelous, & il s'établit dans un coin (A) de terre que cette riviere avoit formé en accumulant des ſables. Callirhoé lui declara qu'elle ne coucheroit point avec lui, s'il ne lui faiſoit preſent du colier & de la robe d'Eriphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phegeus, dont il obtint le colier, après lui avoir fait acroire qu'il avoit apris de l'oracle que la perſecution des Furies ne ceſſeroit, que lors qu'il auroit offert ce colier à Apollon. Phegée ſut enſuite qu'Alcmeon avoit deſtiné ce preſent à Callirhoé, c'eſt pourquoi il donna ordre à ſes deux fils de le pourſuivre, & de le tuer, ce qu'ils firent: & parce qu'Arſinoé s'en formaliſa, ils la tranſporterent à Tegée dans un coffre, & lui imputerent ce meurtre. Quelques-uns diſent qu'Alcmeon pendant ſa fureur ſe divertit avec la Propheteſſe Manto fille de Tireſias, & qu'il en eut deux enfans ν. Voiez la ſuite de tout ceci dans l'article de Callirhoé. Les furies d'Alcmeon ont fait un grand bruit ſur le Theatre de l'ancienne Grece ϑ, mais il ne nous reſte (B) aucune de ces Tragedies. Ce qu'on a dit (C) de ſon tombeau merite d'être conſideré. Les Oropiens qui devancerent tous les autres peuples à mettre Amphiaraus au rang des Dieux, exclurent Alcmeon des honneurs divins qu'ils conſererent à ſon pere & à ſon ξ frere, ils l'en exclurent, dis-je, à cauſe de ſon parricide. On remarque qu'un Perſe nommé Oronte φ lui reſſembloit parfaitement.

Il y a des Hiſtoriens qui diſent, κ qu'Alcmeon après la ſeconde guerre de Thebes s'en alla en Etolie attiré par Diomede, & qu'il l'aida à conquerir ce païs, & l'Acarnanie; & qu'aiant été ſommez de ſe trouver à l'expedition de Troie, Diomede s'y rendit, mais qu'Alcmeon s'arrêta dans l'Acarnanie, & y bâtit une ville qu'il nomma Argos d'Amphilochus, pour faire honneur à ſon λ frere. Notez qu'il prophetiſa μ dans l'Acarnanie.

ALCMEON, nâtif de Crotone, & diſciple de Pythagore. On croit * qu'il fut le premier qui écrivit ſur la Phyſique. Il avoit des opinions très-heterodoxes, comme que la lune étoit éternelle, & que nôtre ame tournoit toûjours à la maniere du ſoleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Ciceron repreſente mieux le ſyſtême de ce Philoſophe; car quelle negligence n'eſt-ce pas que de choiſir entre tous les aſtres auſquels Alcmeon attribuoit une nature éternelle, celui dont les alterations paroiſſent le plus, je veux dire la lune? Il faloit donc dire comme Ciceron † a fait, que ce Philoſophe attribuë la divinité à tous les aſtres, & même à nôtre ame. Mais comme c'eſt le propre des mechans ſyſtêmes de n'avoir rien de lié, nous voions que nôtre Alcmeon raiſonnoit peu conſequemment, lors qu'il faiſoit une grande diſtinction entre les connoiſſances des Dieux, & celles des hommes. Il ‡ diſoit que les Dieux ſavoient manifeſtement les choſes, & que les hommes ne faiſoient que conjecturer. Voilà ce que peuvent dire ceux qui reconoiſſent un ſeul & vrai Dieu; mais ceux qui prenent les aſtres, & les ames humaines pour autant de Dieux, ſe rendent enſuite ridicules, s'ils pretendent que la ſcience humaine & la ſcience divine diffe-

β Tirez vous plutôt à Diodore de Sicile, qui dit que Therſandre donna ſeulement le pepium. Il ne pouvoit pas donner le colier, puis qu'Eriphyle l'avoit deja.

γ Nommée en Grec ποδήρη.

δ Pauſanias l. 8. p. 255. la nomme Alphesibée.

ν Tiré de la Bibliotheque d'Apollodore l. 3. p. m. 187. & ſeq. Voiez auſſi Diodore de Sicile l. 5. cap. 6.

ϑ Alcmæon olim Tragicorum pulpita laſſavit cum furore ſuo, nunc nullam ſui nominis fabulam habet. Barthius in Statium t. 2. p. 449.

ξ Pauſan. l. 1. p. 33.

φ Plutarch. in Arato. p. 1028.

κ Strabo, lib. 7. pag. 225. Voiez auſſi lib. 10. pag. 318.

λ Il s'appelloit Amphilochus: voiez les remarques de ſon article.

μ Clem. Alexandr. Stromat. lib. 1. pag. 334.

* Phavorin. in commentario de hiſtor. apud Laërt. l. 8. in Alcm. Clem. Alex. Stromat. l. 1. Theodoret. Serm. 1.

† Cicero de nat. Deor. l. 1.

‡ Laërt. ubi ſupra.

(a) Pauſan. l. 8. p. 255.

(A) *Dans un coin de terre que cette riviere avoit formé.*] Il ne ſera pas mal d'éclaircir Apollodore par un paſſage de Pauſanias (a), qui porte qu'Alcmeon après avoir tué ſa mere s'enfuit d'Argos à Pſophis, où il épouſa Alphesibée fille de Phegeus. Le mariage ne le guerit pas de ſa fureur, ainſi il recourut à l'oracle, qui lui ordonna de ſe retirer ſur une terre toute neuve, & faite depuis le meurtre d'Eriphyle. On l'aſſûra que les Furies ne l'y pourſuivroient point. Aiant donc rencontré aux embouchures de la riviere d'Achelous une terre que les flots avoient charriée, il y prit poſte, & ſe maria avec Callirhoé.

(B) *Il ne nous reſte aucune de ces Tragedies.*] Je ne doute point que les deux vers que Plutarque a reportez dans l'un de ſes livres ne ſoient pris de quelqu'une de ces pieces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit eſt plus important qu'on ne penſe: il regarde un defaut qu'on trouve par tout. C'eſt celui de ceux qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui eſt plus petit que le leur. Alcmeon reproche à Adraſte qu'il eſt frere d'une femme qui a tué ſon mari: Adraſte lui repond, *& vous, vous avez tué vôtre propre mere.* Il ne faut point faire le Caton & le cenſeur, lors qu'on eſt tout plein de defauts. Οὐκοῦν (b) μικρὰ μοιχεῖα λοιδορεῖσθε, αὐτοὶ δὲ παιδεραστεῖτε. Μικρὰ ἀνοσίου αὐτὸς ὢν κατηγορεῖς,

(b) Plut. de cap. ex inimic. utilit. pag. 88.

Ἀλφεσίβοιαν γυναῖκα ἀμοργοῦ ἔφυς:
Τὸν Ἄδραστον ὁ Ἀλκμαίων. Τί δ' ἰατρὸς ὢν; ἐκ πόλεμον ἀπὸ ἰδίου ἐπὶ ξένην πρόσφορον ὠκίσθη,
Σὺ δ' ἀντέχῃ γε μᾶλλον ἢ ἐ' ἑψιάλῃ.

Non itaque adulterium objice alteri, ipſe infando puerorum amore flagrans, neque prodigalitatem jordidus ipſe. Alcmeon Adraſtum hoc maledicto inceſſit,

Tibi qua maritum ſuum interfecit ſoror.

Quid Adraſtus? Non alienum ſed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necaſti tu manu tua tuam.

(C) *Ce qu'on a dit de ſon tombeau merite d'être conſidéré.*] Ce tombeau étoit à Pſophis dans l'Arcadie; il n'avoit gueres d'éclat ni d'ornemens, mais il étoit entouré de cyprès ſi hauts, qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le côtau qui dominoit ſur la ville. On ne les coupoit point, parce qu'on les croioit conſacrez à Alcmeon, & on les apelloit les pucelles (c).

(c) Id. Pauſan. ibid.

Digitized by Google

different autrement que du plus au moins. Il n'eſt pas vrai que cet Alcmeon ſoit mort (A) d'une maladie pediculaire.

ALDRINGER, fameux General d'armée ſous l'Empereur Ferdinand II. s'étoit pouſſé par la ſeule recommandation de ſon merite. Il étoit du païs de Luxembourg, & d'une naiſſance (A) tout-à-fait obſcure. Dès ſa premiere jeuneſſe il ſe mit au ſervice de quelques Gentilshommes qui alloient en France; il s'aplıqua avec eux à l'étude, & ſe rendit fort habile. Etant paſſé en Italie il devint Chancelier du Comte Madrucci. Il alla enſuite à Trente, & y eut un emploi honorable dans la Chancellerie; mais la jalouſie de ſes collegues, & leur conduite lui cauſerent un ſi grand depit qu'il abandonna ſa charge, rempli d'un eſprit mutin contre la fortune, & reſolu de s'attacher à la profeſſion du premier homme qu'il rencontreroit ſur ſon chemin. Il prit la route d'Inſpruk, & comme il rencontra proche du pont un ſoldat qui s'en retournoit en Italie, il prit le parti des armes, & s'enrôla ſimple ſoldat. Il devint Sergent peu après; & comme il fit connoître qu'il ſavoit très-bien manier la plume, on l'employa à dreſſer tous les comptes de la Compagnie, & à écrire les repenſes que le Capitaine avoit à faire. Il donna des lumieres à ce Capitaine qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut cauſe que le Lieutenant de la Compagnie devint Capitaine, & qu'Aldringer monta à la place du Lieutenant. Il ſe defendit ſi bien avec 50. hommes dans un mechant poſte, qu'il le conſerva malgré les rudes attaques de l'ennemi. Dès lors la reputation de ſon courage ne fut pas moins repandue que celle de ſon habileté: pluſieurs Colonels lui offrirent une Compagnie; le neveu de l'Archevêque de Salzbourg fut de ce nombre. Il avoit beſoin à cauſe de ſa jeuneſſe d'avoir un tel homme dans ſon Regiment; il le rechercha, il l'obtint, & il s'aquit tant de gloire par les bons conſeils d'Aldringer, que pour lui en temoigner ſa reconoiſſance il le fit ſon Sergent Major. Aldringer fut enſuite Lieutenant Colonel, puis Colonel, & il fit tellement paroître qu'il entendoit à fond le metier, qu'on le jugea digne de commander en chef β à l'expedition de Mantouë γ. Il joignit fort à-propos δ aux debris de la bataille de Leipſic les troupes qu'il ramena d'Italie; & peut-être que ſi le Comte de Tilli avoit attendu à donner bataille que ces troupes fuſſent arrivées, comme on le lui conſeilloit, l'évenement n'eût pas été ſi funeſte aux Imperiaux. Aldringer ſe ſepara de Tilli quelque tems après pour ſe retirer en Boheme, à cauſe des defiances que le mauvais état des affaires ſemoit entre les Imperiaux & les Bavarois *; mais cette defunion ne dura pas. Il étoit dès le mois de Mars 1632. avec Tilli ſur les bords du Leck, pour en diſputer le paſſage au Roi de Suede. Il étoit alors † Grand Maître de l'artillerie. La bleſſure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage que les ennemis eurent de paſſer cette riviere; mais elle ne l'empêcha pas de ſervir la même Campagne; il alla joindre en Boheme Walleſtein, malgré les efforts que firent les Suedois pour empêcher cette jonction: il falut bientôt revenir dans la Baviere, pour s'opoſer aux troupes du General Horn. Les ſuccés varierent de part & d'autre dans ces quartiers-là tout le reſte de l'année, & au commencement de la ſuivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce tems-là, fut d'avoir contribué en 1633. à faire lever le ſiege de la ville de Conſtance. Il fut joindre enſuite le Duc de Feria, qui avoit amené d'Italie quelques troupes Eſpagnoles. On a cru que Walleſtein (B) avoit donné des ordres ſecrets à Aldringer de rendre inutiles tous les deſſeins de ce Duc, & que ce fut la veritable raiſon & le motif ſecret pourquoi Aldringer ne voulut jamais conſentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire neanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Walleſtein; il n'avoit pour lui que certaines complaiſances qui ſans ruiner les affaires du maître commun, avançoient beaucoup les interêts particuliers de ce Generaliſſime. Il y a de ſemblables intelligences dans preſque toutes les armées. Il fut tué l'an 1634. à Landshut ville de Baviere, & l'on n'a jamais bien ſu ſi ce furent ſes propres ſoldats, ou les Suedois qui firent le coup. Il avoit été élevé à la dignité ‡ de Comte. C'étoit un homme qui avoit (C) d'excellentes qualitez; c'eſt dommage qu'elles aient été accompagnées d'une

β En 1630.

γ Tiré du Comte Galeazzo Gualdo Priorato au livre 9. de l'Hiſtoire des guerres d'Allemagne.

δ En 1631.

* Id. l. 2. ad ann. 1631.

† Blanc, Hiſtoire de Baviere, l. 4. p. 374.

‡ Blanc, ibid. p. 436.

(a) Miſtar. memorab. cap. 95. Monſieur dans ſes notes lui a marqué cette faute.

(b) Ælian. var. Hiſtor. l. 4. c. 18.

(c) In Cicer. de Nat. Deor. pag. 41.

(d) Puffendorf. Rerum Suecicar. l. 6. pag. 157.

(e) Luxemburgi tenui ſed honeſto loco editus primam ætatem literis dedit. Joh. Cluverus Epit. hiſtor. l. 11. append.

(f) Ingenio prompto atque acri, & natura vini abſtinens. Id. ibid.

(g) Blanc, Hiſt. de Baviere, t. 4. pag. 424.

(A) *Soit mort d'une maladie pediculaire.*] Antigonus Caryſtius (a) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcmeon le Phyſicien avoit eu cette maladie, il a pris, dis-je, Alcmeon le diſciple de Pythagore pour le Poëte Alcman. Charles Etienne ne ſe contente pas de dire que le Philoſophe Alcmeon eſt mort d'une maladie pediculaire; il dit auſſi que c'eſt le premier qui en ſoit mort, & il ſe munit de l'autorité d'Elien. Ce ſont deux menſonges; Elien ne parle pas de nôtre Alcmeon; c'eſt d'Alcman le Poëte qu'il obſerve pluſieurs choſes; mais aiant dit (b) que le Philoſophe Pherecydes étoit mort de la maladie dont il s'agit ici, il lui auroit ſans doute accordé la primauté ſur Alcmeon, s'il avoit parlé de ce dernier par raport à cette ſorte de maladie. Les erreurs de Charles Etienne ſe trouvent dans le Pere Leſcalopier (c).

(A) *D'une naiſſance tout-à-fait obſcure.*] *Humili apud Luxemburgicos loco ortus*, dit Mr. de Puffendorf; qui ajoûte qu'il (d) fut d'abord laquais de quelques Barons François, & en ſuite Secretaire. Un autre Hiſtorien ne lui donne pas une (e) condition ſi chetive, il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis ſervir de Secretaire, enſuite reprendre les armes. Il le fait boiteux (f) de ſon naturel, ce qui étoit une très-mauvaiſe & très-nuiſible qualité en Allemagne dans un homme de guerre.

(B) *Que Walleſtein avoit donné des ordres ſecrets à Aldringer.*] L'Hiſtorien (g) de Baviere que j'ai cité convient, que les Suedois *ne demandoient pas mieux que de venir à un combat general, quoi qu'ils ne ſe trouvaſſent pas ſi avantageuſement poſtez que les Catholiques.* Le Duc de Feria, pourſuit-il, *voyant l'occaſion belle fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi, mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui étoit ſous la ſeule de Walleſtein, & les Suedois s'étant retirez, comme en triomphe ſur la fin d'Octobre, le mauvais procedé d'Aldringer qui coûta bon à l'union Catholique, deplut tant au Duc de Feria, que bientôt après il en mourut de douleur.* Cet Hiſtorien avoit dit dans la page precedente, qu'Aldringer affidé à Walleſtein *n'agiſſoit guere que par ſes ordres, & qu'en ce tems-là on publia un écrit qui affiroit, que tandis que Walleſtein mandoit à l'Empereur qu'il envoyoit Aldringer au Duc de Baviere pour en diſpoſer entierement, il lui donnoit des ordres ſecrets de ne le ſervir que pour la defenſive du petit ſecours qu'il commandoit: ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement executé, Galas lui temoigna de la part de Walleſtein qu'il ne lui pardonneroit jamais cette deſobeïſſance.*

(C) *Qui avoit d'excellentes qualitez.*] Il avoit l'eſprit fort vif & fort penetrant, beaucoup d'aquis, une intelligence rafinée, un grand courage; il ſe faiſoit admirer dans un Conſeil de guerre par la force de ſes raiſons, & par la vraiſemblance de ſes conjectures; c'étoit d'ailleurs une bonne plume; il ſavoit pluſieurs langues, & il avoit ſu tirer la quinteſſence des maximes de divers païs. La politique d'un Eſpagnol Italianiſé ne ſurpaſſoit pas la ſienne; *Le dû lui praticate*

d'une (D) avarice & d'une cruauté exceſſives. Tel eſt preſque toûjours le deſtin de l'homme. Il reſſemble à ces terroirs qui produiſent pele-mêle de bonnes herbes & de mauvaiſes.

ALDROUANDUS β (ULYSSE) Profeſſeur en Philoſophie & en Medecine à Boulogne ſa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par raport à l'Hiſtoire naturelle. Ses ſoins, ſes travaux, & ſes depenſes ſur ce ſujet ſont incroiables. Il voiagea dans les païs les plus éloignez, ſans autre motif que de s'inſtruire des choſes que la nature y fait paroître: les mineraux, les metaux, les plantes, les animaux étoient l'objet de ſes recherches & de ſa curioſité: mais il s'attachoit principalement aux oiſeaux; & pour en avoir des figures bien exactes & au vif, il emploia pendant plus de 30. années à ſes propres frais les plus excellens (A) Artiſtes de l'Europe. Ces depenſes l'abimerent, il ſe vit enfin reduit à la derniere neceſſité, & l'on pretend qu'il mourut à l'hôpital de Boulogne chargé γ d'années, & aveugle l'an 1605 δ. C'eſt un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public, (AA) & même contre l'exceſſive curioſité des particuliers. Il y auroit mille reflexions & mille beaux lieux communs à pouſſer ſur cette avanture; je les laiſſe à quiconque s'en voudra ſaiſir, & me contente de cette petite obſervation, c'eſt que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un deſſein auſſi étendu, & auſſi laborieux que celui de nôtre Ulyſſe à l'égard de l'Hiſtoire naturelle. Pline, je l'avouë, s'eſt repandu ſur plus de ſortes de ſujets; mais il ne fait qu'effleurer, il ne dit que peu de mots ſur chaque choſe, au lieu qu'Aldrouandus ramaſſoit * tout ce qui ſe pouvoit rencontrer. Sa compilation comprend pluſieurs gros volumes *in folio*; mais il ne faut pas (B) lui en attribuer toute la gloire, car il y a tel volume qui a paru après ſa mort dans lequel on ne croit pas qu'il ait autre part que celle (C) d'avoir fourni le modele, ou tout au plus quelques memoires informes. J'explique cela dans les remarques. Il ne paroît pas poſſible qu'il ait fait le prodigieux nombre de livres dont Imperialis † a donné le catalogue; & il n'eſt pas étrange qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné ſouvent pour des vers † ce qui étoit très-contraire aux regles de la Poëſie,

β *Iſſu des Comtes de ce nom, à ce que dit Aubert le Mire.* de Scriptor. ſæc. 16. pag. 154.

γ *Baillet*, Academ. des ſcienc. t. 2. p. 110. *lui donne* 80. *ans.*

δ *Voiez Merckling. in Lindenio renovato. pag.* 1047.

* *Voiez la remarque* C.

† *In Muſæo hiſtorico. Voiez auſſi le Theatre de Paul Freherus, pag.* 1317.

‡ *Voſſius de orig. idolol. l.* 3. *c.* 92. *p. m.* 1227.

varie nationi. Oſſervato diverſe maſſime, e già inveſtigati geni e inclinationi di molti popoli lo refero coſi accorto nelle astutie, che alcuno Spagnuolo Italianato non lo avanzava (a).

(D) *D'une avarice & d'une cruauté exceſſives.*] Il étoit ſans miſericorde pour les peuples, & il exigeoit les contributions avec la derniere rigueur; il n'avoit nul égard aux neceſſitez du ſoldat, de ſorte qu'il n'étoit aimé ni des peuples ni des armées. Il fit bien ſa main au ſac de Mantouë; & il n'y eut point d'Officier dans l'armée Imperiale qui ſortit de là avec autant de butin que lui (b). On a cru que ſes propres gens l'avoient tué ſur le pont de Landshut, l'occaſion de le faire ſans être connu étant fort bonne. *Fu colpito e fatto cader morto, non ſenza ſoſpetto ch'ei diveniſſe dalla parte de' ſuoi per vendetta d'alcune ingiurie fatte loro, eſſendo egli per la ſua ſeverità più temuto che amato dalla militia* (c).

(A) *Les plus excellens Artiſtes de l'Europe.*] Voici ce qu'Aubert le Mire avoit recueilli ſur ce ſujet: (d) *Pictori cuidam ex in arte unico triginta & amplius annos annuum aureorum ducentorum ſtipendium perſolvit. Delineatores celeberrimos*, Laurentium Benninum *Florentinum*, & Cornelium Suintum *Francofurtenſem ex ſuo conduxit, nec non* Jacobi Ligotii *Sereniſſimi* Etruriæ *ducis Pictoris eximii opera in hac eadem provincia Florentia quandoque uſus eſt. ut quo maximo fieri poſſet artificio aves ea deſignarentur. Tandem Sculptorem habuit inſignem* Chriſtophorum Coriolanum *Norimbergenſem, atque ejus nepotem, qui eas adeo vernaſſe adoque eleganter exſculpſerat, ut non in ligno ſed in arce factæ videantur.*

(AA) *Contre l'ingratitude du public.*] Il ne faut pas s'imaginer que perſonne n'ait ſecouru ce Naturaliſte dans les depenſes qu'il faiſoit. (e) *Le Senat de Bologne, le Cardinal Montalte, François Marie Duc d'Urbin, & quelques autres des principaux de l'Italie y contribuerent avec joie, en fourniſſant de leurs deniers à l'entretien des Peintres, & des Graveurs qu'Aldrouand avoit ſous lui . . . . apres avoir dedié douze livres de l'Ornithologie ou Hiſtoire des Oiſeaux au Pape Clement VIII. & quelques autres à ceux qui avoient favoriſé ſon travail de leurs liberalitez, il conſigna le reſte par ſon teſtament au magnifique Senat de Bologne . . . . qui aſſigna une ſomme d'argent conſiderable à Jean Cornille Uterverius natif de Delft en Hollande, Profeſſeur en cette Univerſité, & depuis encore à Thomas Demſter Gentilhomme Ecoſois, auſſi Profeſſeur au même lieu, pour recueillir & mettre ſous la preſſe des lettres ſi dignes de voir le jour.*

(B) *Il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire.*] Il paroît par la Bibliotheque (f) des livres de Medecine, que la plupart des volumes de l'Hiſtoire naturelle d'Aldrouandus ont été imprimez après ſa mort. L'Ornithologie (g) en trois volumes *in folio*, & les ſept livres des inſectes en un volume de même taille ſont les ſeuls qu'il ait donnez au public. Le volume des ſerpens; les trois volumes des bêtes à quatre pieds; le volume des poiſſons; celui des animaux qui n'ont point de ſang; l'Hiſtoire des monſtres avec les ſuplémens de celle des animaux en douze volumes; le Traité des metaux; la Dendrologie (h) ont paru en divers tems, par les ſoins de differentes perſonnes depuis la mort d'Aldrouandus. En effet le volume des ſerpens a été mis en ordre & ſous la preſſe par Barthelemi (i) Ambroſin; celui des quadrupedes au pied fourchu fut mis en ordre premierement par Jean Cornelle Uterverius, & puis par Thomas Demſterus, & publié par Marc Antoine Bernia & par Jerôme Tamburin. Celui des quadrupedes au pied continu, & celui des poiſſons ont été mis en état par Uterverius, & publiez par Tamburin. Celui des quadrupedes à doigts ou à griffes, a été compilé par Ambroſin. L'Hiſtoire des monſtres, & les ſuplemens ont été raſſemblez par le même, & publiez aux depens de Marc Antoine Bernia. La Dendrologie eſt l'Ouvrage d'Ovide Montalbanus (k).

(C) *Une celle d'avoir fourni le modele.*] Mr. l'Abbé Gallois (l) a ſi bien repreſenté le jugement qu'il faut faire ſur ce gros Ouvrage, que j'ai cru qu'on me ſauroit plus de gré de la copie, que de l'abrege de ce qu'il a dit. Voici donc ſes propres termes. „ Aldrouandus n'eſt pas l'Auteur de ce livre (m), non „ plus que de beaucoup d'autres qui ont neanmoins „ été publiez ſous ſon nom. Mais il eſt arrivé au recueil de l'Hiſtoire naturelle dont ces livres ſont partie, comme à ces grands fleuves qui conſervent pendant tout leur cours le nom qu'ils avoient à leur „ ſource, quoi qu'à la fin la plus grande partie des „ eaux qu'ils portent à la mer ne leur apartienne pas, „ mais à d'autres rivieres qu'ils reçoivent. Car comme les ſix premiers volumes de ce grand Ouvrage „ étoient d'Aldrouandus, quoi que les autres ayent été „ compoſez depuis ſa mort par differens Auteurs, on „ n'a pas laiſſé de les lui attribuer, ſoit parce que c'étoit la continuation de ſon deſſein, ou parce qu'on „ s'étoit ſervi de ſes memoires, ou parce qu'on avoit „ ſuivi ſa methode, ou peut-être afin que ces derniers „ volumes fuſſent mieux reçus ſous un nom ſi celebre. „ Ceux qui voudront ſavoir le plan de cette compilation, n'auront qu'à jetter les yeux ſur les paroles ſuivantes; c'eſt Mr. l'Abbé Gallois qui continue de parler. „ On n'a preſque rien écrit de ces arbres qui ne ſe „ trouve ramaſſé dans ce volume. Car cet Auteur ne „ ſe contente pas de raporter tout ce qu'il en a lu dans „ les Naturaliſtes: il remarque encore ſuivant la methode d'Aldrouandus ce que les Hiſtoriens en ont „ écrit, ce que les Legiſlateurs en ont ordonné, & „ ce que les Poetes en ont feint. De plus il explique „ les differens uſages auſquels on employe ces arbres „ dans l'Oeconomique, dans la Medecine, dans l'Architecture, & dans les autres arts. Enfin il parle „ des moralitez, des proverbes, des deviſes, des „ enigmes, des hieroglyphes, & de quantité d'autres „ choſes qui regardent ſon ſujet. „ Il n'avoit pas negligé de conſulter les medailles, & d'en tirer ce qui pouvoit lui ſervir (n).

(a) *Priorato Hiſtoire des guerr. d'Allem. liv.* 9. *pag.* 291. *edit. in* 4.

(b) *Id. ibid.*

(c) *Idem pag.* 289.

(d) *Aubert. Miræus de Scriptorib. ſæculi* 16. *pag.* 154.

(e) *Baillet. Academ. des ſciences to.* 2. *p.* 110.

(f) *Merckling. in Lindenio renovato p.* 1047.

(g) *C'eſt-à-dire l'Hiſtoire des oiſeaux.*

(h) *C'eſt-à-dire l'Hiſtoire des arbres.*

(i) *Imperio Bonomia Archygymnaſio Simpl. Med. Profeſſor Ordinarius, Muſæi illuſtriſſ. Senatus Bonon. & horti publici Præfectus.*

(k) *Ex Lindenio renovato, ubi ſupra.*

(l) *Journal des Sav. du* 12. *de Novemb.* 1668. *page* 97.

(m) *De la Dendrologie.*

(n) *Voiez Spanhem. de præſt. numiſm. Diſſert.* 3. *ſub fin. pag.* 252.

Digitized by Google

Poëſie, & qu'il n'ait point ſu β beaucoup de Grec. Un Poëte (D) qui a été Pape l'a loüé d'une maniere très-bien tournée.

β *Exeth Spanhem. apud Konig. Bibl. pag. 24.*

ALEANDRE (JERÔME) Archevêque de Brindes & Cardinal au XVI. ſiecle. Alexandre VI. (A) ſouhaita de l'avoir à ſon ſervice, & le voulut donner pour Secretaire à ſon fils. Il changea peu après de reſolution, & aima mieux l'envoier negocier en Hongrie; mais Aleandre ſe trouva malade en ce tems-là, & ne put partir de Veniſe où il demeuroit. Louïs XII. le fit venir en France l'an 1508. (B) pour la profeſſion des belles lettres dans l'Univerſité de Paris. Aleandre étoit alors âgé de 28. ans. Il ſe fit fort eſtimer dans cette charge. Il paſſa au ſervice d'Everard de la Mark Evêque de Liege, qui l'envoia à Rome pour faciliter ſa promotion au Cardinalat contre les oppoſitions de la France. Leon X. le trouva aſſez habile pour ſouhaiter de le retenir, à quoi l'Evêque de Liege donna les mains. Aleandre fut d'abord placé chez le Cardinal de γ Medicis, auquel il ſervit de Secretaire: il eut enſuite la charge de Bibliothecaire du Vatican après la mort d'Acciaioli. Mais le grand theatre où il commença de paroître avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la Reformation y excita. Il y fut envoié Nonce du Pape l'an 1519. Il y fit le perſonnage d'Ambaſſadeur, & le perſonnage de Docteur ſelon les rencontres. Il parla trois heures de ſuite devant la Diete de Worms contre la doctrine de Luther δ, mais on pretend qu'il ne la raporta point fidelement *. Il ne put point empêcher que Luther ne fût ouï dans cette Diete, & il refuſa de diſputer avec lui; mais il obtint que l'on brûleroit ſes livres, & qu'on proſcriroit ſa perſonne, & il dreſſa même † l'Edit qui le proſcrivoit. Il étoit Nonce auprès de François I. devant Pavie l'an 1525. & il tomba entre les mains (BΔ) de quelques ſoldats qui le maltraiterent. Il fut envoié une ſeconde fois en Allemagne l'an 1531. & y trouva un changement conſiderable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple dans les villes Proteſtantes n'étoit plus ſi animé contre le Pape, mais dans les villes Catholiques il temoignoit une envie extrême de ſecoüer le joug de Rome, & de s'enrichir des biens d'Egliſe comme avoient fait les Proteſtans. Le changement de ceux-ci venoit de ce qu'aiant eſperé une grande liberté, pourveu qu'ils ſecoüaſſent le joug papal, ils éprouvoient que le joug de la puiſſance ſeculiere ſous lequel il leur faloit vivre n'étoit pas plus doux. Aleandre fit tout ce qu'il put, mais ſans ſuccés, pour empêcher que Charles-Quint ne fit une treve avec les Proteſtans d'Allemagne. Il fut creé Cardinal par Paul III. & deſtiné à la preſidence du Concile avec deux autres ‡ Legats. En attendant il alla en Allemagne Legat du Pape l'an 1538. Cette legation dura un an. Sa mort arrivée le 1. jour de Fevrier 1542. l'empêcha de preſider au Concile. Quelques-uns diſent qu'il mourut (C) par la bêtiſe de ſon Medecin. Je n'ai point parlé de toutes ſes Nonciatures. Mr. Moreri fournira ce que j'ai omis.

γ *Qui fut le Pape Clement VII.*

δ *Ex Pallavicini Hiſt. Conc. Trid. ex fuit l'an 1521.*

* *Voiez Seckendorf Hiſtoria Lutheran. l. 1. pag. 149.*

† *Palavic. l. 1. c. 28. n. 5.*

‡ *Les Cardinaux Campege & Simonete.*

Aleandre

(D) *Un Poëte qui a été Pape l'a loüé.*] Je parle de Maphée Barberin, ou d'Urbain VIII. Voici l'une des épigrammes qu'il a faites à la loüange d'Aldrouandus.

Multiplices rerum formas, quas pontus & æther
Exhibet, & quidquid promit & abdit humus,
Mens hauſit, ſpectant oculi, dum cuncta ſagaci
Aldobrando tuus aſſeris arte liber.
Miratur proprios ſolers induſtria fœtus
Quamque tulit moli ſe negat eſſe parem.
Obſtitiſſet ipſa ſimul rerum fœcunda creatrix,
Et capit eſſe ſuum quod videt Artis opus.

Lorenzo Craſſo (a) en raporte une autre avec celle-là.

(a) *Laur. Craſſo elog. d'huom. letterati to. 1. p. 137. 138.*

(A) *Alexandre VI. ſouhaita de l'avoir à ſon ſervice.*] Je me ſers de cette expreſſion, parce que l'Auteur que j'ai ſuivi reduit la choſe à un pur deſſein qui ne fut jamais executé. De la maniere qu'il en parle, Aleandre ne fut jamais actuellement au ſervice de ce mechant Pape. Si cela eſt, il faut compter pour perdues toutes les reflexions qu'on a faites au deſavantage d'Aleandre, en vertu de la pernicieuſe école d'Alexandre VI. & de Ceſar Borgia, où l'on pretend qu'il a été élevé. Je ne decide rien, je laiſſe au lecteur la peine d'aprofondir un peu la choſe. (b) *Aleandrum* (*qui paulo ante* Cancellarius Leodienſis, *& olim famoſiſſimi* Cæſaris *illius* Borgiæ *ſeu Ducis Valentini* Secretarius *fuerat, famulus bero dignus, & pars aulæ Romanæ ſub Alexandro VI.*) *peſſime deſcribit Lutherus.*

(b) *Seckendorf de Lutheran. l. 1. pag. 125. n. 3.*

(B) *L'an 1508.*] Pallavicini ne marque point cette année, mais comme il dit qu'Aleandre âgé de 28. ans fut apellé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant; puis que d'ailleurs l'epitaphe d'Aleandre porte qu'il (c) mourut l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Il étoit donc ne le 13. de Fevrier 1480. Car ceux qui marquent le jour de ſa mort (d) la mettent au premier jour de Fevrier. Je ſuis ſurpris de la negligence des Auteurs de ſon épitaphe. Ils y mettent qu'il naquit à la Motte dans la Carniole l'an 1479. & qu'il mourut à Rome l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Cela ne peut être vrai, que dans la ſupoſition que l'annee 1479. ne commença pas au mois de Janvier, & que l'année 1542. y commença: or il eſt ridicule de ſupoſer dans une épitaphe une maniere de marquer le tems ſi deſtituée d'uniformité. Je m'étonne que l'Auteur du *Nomenclator* ne ſe ſoit point aperçu de cette fauſſe ſupoſition. Il dit une choſe incompatible avec le P. Pallavicini, ſavoir qu'Aleandre n'avoit que 20. ans lors qu'il enſeignoit dans l'Univerſité de Paris.

(c) *In Nomenclatore Cardinalium p. m. 132. & in Iſtoria de' Poëti Greci de Lorenzo Craſſo pag. 278.*

(d) *Oldoinus in Athenæo Romano, pag. 317.*

(BΔ) *Entre les mains de quelques ſoldats qui le maltraiterent.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans une lettre d'Hierome Negro à Marc Antoine Michieli, datée de Rome le 20. de Mars 1525. (e) „L'Archeveſque de Capuë nous a racompté un cas eſtrange d'Aleandre Eveſque eſleu de Brindes, & Nonce de ſa Saintete pres le Roy Treſ-chreſtien: c'eſt qu'en la plus grande fureur du combat, & en celle confuſion telle que la pouvez imaginer, le pauvre gentilhomme s'enfuyant veſtu d'accouſtrement digne de ſon eſtat d'Eveſque, il tomba ès mains de trois Eſpagnols, leſquels le prenans, & ſans autrement le cognoiſtre, le contraignirent par menaces & bravades de ſe tailler à 3000. ducats de rançon, & le menerent en ceſt equipage par le camp, ſe tournant ſouvent en arriere, & l'importunans avec treſrigoureuſes paroles de les ſuyvre. L'effroyé Eveſque couroit apres eux comme un laquay ſans oſer dire qu'il fut Nonce Apoſtolique. Mais eſtant dedans Pavie il fut recogneu par le Viceroy de Naples, & par le Marquis de Peſcare, qui avec grande peine & difficulté le delivrerent de ceſte priſon & ſervitude, neantmoins fallut il, pour eſtre quitte de ſon ſerment, qu'il donnaſt aux ſoldats ſuſdits 200. ducats pour homme, afin de les contenter. J'entends qu'il va à Veniſe, il vous fera le compte de ſes diſgraces & meſaventures.„

(e) *Lettres des Princes traduites par Belleforet fol. 96.*

(C) *Quelques-uns diſent* (f) *qu'il mourut par la bêtiſe de ſon Medecin.*] Cela ne s'accorde gueres avec ſon épitaphe, qui temoigne qu'une maladie de langueur contractée par les travaux de ſes Ambaſſades le fit mourir; *Mox diverſis legationibus pro ſummis Pontificibus ad omnes ferè Chriſtianos principes fideliter & diligenter perfunctus, &* IDEO IN TABEM DELAPSO. Un paſſage de Paul Jove mal compris d'abord, & puis metamorphoſé de main en main en differens ſens, aura peut-être donné lieu à cette bêtiſe du Medecin d'Aleandre. Quoi qu'il en ſoit, nous aprenons de Paul Jove qu'Aleandre ruïna lui-même ſa ſanté par le trop de ſoin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très-mechant Medecin, pour s'être ſervi de trop de remedes non neceſſaires. *Lætatus eſt ea purpura per annos* (g) *quinque, perviaſurus haud dubie ad exactam ætatem, ni ſe nimia tuendæ valetudinis ſollicitudine intempeſtivis medicamentis, ſibi hercle infames & infelix medicus, viſcera corrupiſſet* (h).

(f) *Voiez les Jugemens des Savans ſur les Poët. t. 3. n. 1273. pag. 194.*

(g) *Il faudroit conclure de là qu'il obtint le Cardinalat en 1537.*

(h) *Paulus Jovius elog. c. 98. pag. 231.*

Digitized by Google

Aleandre avoit (D) publié quelques Ouvrages. Il entendoit fort bien l'Hebreu & le Grec ; & on lui attribuë (E) une memoire ſurprenante. Je ne croi pas qu'on ait eu raiſon de dire que l'Hebreu étoit ſa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, (F) qu'il étoit né Juif.

(D) *Aleandre avoit publié quelques Ouvrages.*] Mr. de la Rochepozai (a) me donne encore un petit ſujet de me plaindre de ſon manque d'exactitude. Il dit qu'Aleandre quoi que très-capable de traiter les plus ſublimes matieres, n'avoit pas dedaigné d'écrire ſur les Humanitez, & de publier quelques petits opuſcules dont le ſujet étoit fort mince ; (b) *De re . . . . literaria licet inferiori bene meretur non dedignatus eſt, exilis argumenti operulis editis, qua tamen auctoris nomen & famam nec elevant neque imminuunt eam.* Il n'y a point d'homme qui liſant cela ne ſe prepare à ne voir que de fort petits livrets dans le catalogue des Oeuvres d'Aleandre, qui eſt à la ſuite de ces paroles du *Nomenclator*. Cependant voici le debut de cette ſuite. *Scripſit vaſtum opus adverſus ſingulos diſciplinarum profeſſores, in quos cenſuram acerbius & ſolerem exercuit calamum. Tabulas in Grammaticam Græcam, ſeu potius Grammaticam ad literas Græcas. Dialogos duos feſtiviſſimos* (c), *quorum alter Cicero relegatus inſcribitur, alter verò Cicero revocatus. Carmina quædam illuſtrium poetarum Italorum carminibus mixta. Epiſtolas multas quarum 4. habes inter epiſtolas Fauerici Nauſeæ, & alias in quibus de rebus Eccleſiaſticis agit. Annotationes item quasdam in Bibliotheca Cardinalis Sirleti aſſervatas.* Si l'on eſt choqué de voir un grand & immenſe Ouvrage où l'on ne devoit rencontrer qu'une petite dilertation, on ne revient pas de ce dégoût en ne trouvant dans le catalogue des Ecrits d'un homme aucune marque qui faſſe la diſtinction de ce qui a été imprimé, & de ce qui ne l'eſt point. Voilà un défaut qui regne dans le *Nomenclator*, dans l'*Amenam* d'Oldoini, & dans pluſieurs autres Bibliographes. Le grand Ouvrage d'Aleandre, où il faiſoit la cenſure de toutes ſortes de Profeſſeurs, n'a jamais été imprimé. Il y mettoit, dit-on (d), la derniere main, lors qu'il mourut. C'eſt ce que Mr. Moreri a voulu dire par ces paroles ; *Il mourut le 1. Fevrier 1542, dans le tems qu'il alloit publier un Ouvrage conſiderable.* Paul Jove a eu le ſur cela l'original de beaucoup de gens: *Quum cæpiſſet*, dit-il, (e) *opus vaſtæ illius memoriæ Au. cujus ſingulos diſciplinarum profeſſores agitaret, Roma interiit.* Les Continuateurs de Gesner & Konig n'ont connu de tous les Ouvrages d'Aleandre que les Tables de la Grammaire Greque. Draudius n'a pas même connu cela. Le catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poeme de cet Auteur.

(a) *Evêque de Poitiers, Auteur du* Nomenclator Cardinalium.

(b) *Nomenclator Cardinal. pag. 131. edit. 1614.*

(c) *Je fais voir dans l'article* Laudo (Hortenſio) *que cela eſt faux.*

(d) *Mentre andava compiendo una vaſtiſſima Opera contra i Profeſſori di tutte le ſcienze fu aſſalito in Roma dalla morte. Lor. Crasso Iſtor. de Poëti Greci pag. 277.*

(e) *Jovius in elog. cap. 98. pag. 231.*

(E) *On lui attribue une memoire ſurprenante.*] Je ne ſaurois prendre ce que Paul Jove en a dit que pour une fadeur poetique, quoi qu'il l'ait aſſûre en proſe. C'eſt qu'Aleandre retenoit tout ce qu'il liſoit, & qu'il le pouvoit reciter long tems apres, ſans ſe meprendre en rien ni quant aux choſes, ni quant aux paroles. (f) *Datur hoc incomparabili inſolitæ memoriæ ſolertiæ quæ in Hieronymo Aleandro ſupra cujuſque vel antiqui ſeculi capitum admiranter excellit, ut ejus ex vero depicta facies vel in puerilia ingenii ſterilitate inter facundiſſimas imagines conſpiciatur, quando nihil eum cuncta volumina cupide perlegentem vel rerum vel verborum omnino ſubterfugerit, quin ſingula memoriter vel a multis annis longo ſepulta ſilentio recitaret.* On a de la peine à croire cela ſi l'on ne le voit; mais comme une memoire ne laiſſe pas d'être très-heureuſe encore qu'elle ne le ſoit point au degré que Paul Jove vient de decrire, je ne doute point de la connoiſſance parfaite de pluſieurs langues que l'Epitaphe d'Aleander lui attribue; *Hebraica, Græca, Latina aliaque aliarum linguarum exoticarum ita exactè docte, ut eas rectè & apte loqueretur & ſcriberet.*

(f) *Id. ib. pag. 230.*

(F) *Qu'on ait eu raiſon de dire . . . . qu'il étoit né Juif.*] Luther & ſes diſciples donnerent cela pour un fait certain pendant la premiere Nonciature d'Aleandre en Allemagne ; & voici ce que nous liſons dans les Oeuvres de (g) Luther. *Venit his diebus Hieronymus Aleander vir ſua opinione longe maximus non ſolum propter linguas quas eximie callet, ſiquidem Ebraa illi vernacula eſt, Græca a puero illi coaluit, Latinam autem dicit ſumma profeſſione, ſed etiam mirabilis ſuis vivatur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus eſt, qua gens immodice gloriatur de Abraham vetuſtiſſimo ſe originem ducere. An vero baptiſatus ſit neſcitur. Certum eſt eum non eſſe Phariſæum, quia non credit reſurrectionem mortuorum, quamvis vivit perinde atque cum corpore ſit totus periturus, adeo nullum a ſe pravum affectum abſtinens. Uſque ad inſaniam iracundus eſt, quavis occaſione furens. Impotentis arrogantiæ, avaritiæ inexplebilis, nefandæ libidinis & immodicæ, ſummum gloriæ mancipium quamquam mollior quam qui poſſit elaborato* (h) *ſtylo gloriam parare, & pejor quam qui vel cometur in argumento honeſto. At ne neſciamus, ceſſit feliciſſime ſimulata defectio ad Chriſtianos.* Voilà un portrait qui nous repreſente Aleandre non ſeulement comme un Juif qui faiſoit ſemblant d'être Chretien, & dont le baptême étoit une choſe douteuſe, mais auſſi comme un homme qui ne croioit point l'immortalité de l'ame, & qui ſe plongeoit dans les plus infames voluptez ; emporté juſqu'à la fureur, avare, & ſuperbe au ſouverain point. Il repondit à l'accuſation d'être né Juif, & declara devant la Diete de Worms que ſes ancêtres avoient eu la dignité de Marquis dans l'Iſtrie, & qu'il avoit fourni de bonnes preuves de ſa noble & illuſtre extraction lors qu'il étoit devenu Chanoine de Liege. Il prit à temoin pluſieurs perſonnes de probité qui l'entendoient, & qui connoiſſoient ſa famille. C'eſt Mr. de Seckendorf qui nous apprend cette particularité. Il l'a trouvée dans les Archives des Ducs de Weimar, où l'on garde entre pluſieurs manuſcrits de ce tems-là les Actes de la Diete de Worms. La longue harangue d'Aleandre eſt en abregé dans ces Actes, & c'eſt de là que cet illuſtre Lutherien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en Latin. (i) „ *Tandem queſtus eſt* o *Luthero ſparſi quaſi* „ *Aleander gente Judæus eſſet* : Deum immortalem! „ *dixit*, multi hic ſunt boni viri quibus notus ſum ego „ & familia mea, & alterere ego vere poſſum, majo„ res meos Marchiones (k) *in Iſtria fuiſſe*: quod vero „ parentes mei ad inopiam redacti ſunt, fato tribui „ debet. Natales meos ita legitimavi ut in Canoni„ cum Leodienſem receptus ſim, quod factum non „ foret, niſi ortus eſſem ex familia illuſtri vel ſpecta„ bili.„ Ce qui me fait croire que ce reproche de naiſſance Judaïque étoit injuſte, n'eſt pas une petite raiſon. Hutten Hutten publia contre Aleandre une invective, où il ſe mit ſi en colere qu'il le menaça de le tuer (l). Il n'ignoroit pas que ce Nonce avoit refuté devant la Diete le reproche de Judaïſme, & s'étoit vanté de defendre d'une Maiſon très-illuſtre; mais tant s'en faut qu'il s'engage à ſoutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui eût fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier, la preuve que je tire de ſon ſilence n'en eſt pas moins bonne; car s'il avoit vu quelque fondement dans l'accuſation, il eût pour le moins ſoutenu qu'Aleandre nioit faiſlement ſon extraction Juive. Ne lui ſoutint-il pas que les Comtes qu'il ſe donnoit pour parens, ne le reconnoiſſoient pas pour tels? *Nihil intelexiſti proxima anniſione cum multis quidem excuſare Judaicam originem, nemo objiceret. Nam eſſe magnum quacunque etiam gente editum ſentebant omnes. Itaque nemo magnopere putabat generis pravitatem tibi objiciendam: naverum mores fremebant infenſe multi. Et poterat ſentiri jam manifeſte quæ eſſet animorum commotio: tu tamen quaſi illic poſſimum expurgationeopus eſſet, multis tractabas locum eum ad faſtidium uſque anxientium: ſed tanta cum fiducia ut plane certus tibi eſſe videreris neminem intelligere, quam impudenter ibi mentiveris omnia. Illo enim poſt multa erupiſti, ut ad nobiliſſ. Comitum qui te penitus ignorant, & quos tu haud ſatis noſti, genus, originem tuam referres* (m). Or comme il n'y a ſi petite choſe qui en paſſant de bouche en bouche ne devienne conſiderable, je ne voudrois pas nier que la medifance qui courut contre le Nonce n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove, que les Juifs admiroient l'habileté d'Aleandre en fait d'Hebreu, & qu'ils n'avoient nulle peine à croire qu'il étoit de leur nation; (n) *Latina Græcaque litera omni ſape alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraicam admirantibus Judæis & ſua ſtirpis eum facile credentibus, ſolertiſſime dixerit.* Ceux qui chercheront à me critiquer ſont avertis que je ne pretens point que le livre de Paul Jove ait donné lieu à la medifance, ma penſée eſt que long tems avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvoient l'avoir dit.

(g) *Tom. 1. fol. 496. apud Seckendorf de Luther. l. 1. p. 125. n. 4.*

„ Ce que dit Luther qu'Aleandre étoit fort colere „ eſt très-veritable: on en peut croire Joſſe Gentin Se„ cretaire de ce Cardinal dans une lettre (1) à Nauſea „ Evêque de Vienne. Il lui dit de la meilleure foi du „ monde, après lui avoir mandé la mort d'Aleandre, qu'il „ ne ſait où prendre parti après la mort de ſon maître, „ dans l'apprehention où il eſt d'en trouver encore un „ plus emporté. *Hactenus*, dit-il, *alium Mecenatem „ Romæ non quæſivi, eo quod immodeſtia & furor hujus „ mei deſſuncti incuſat mihi timorem ne faciam Glau„ ci cum Diomede permutationem.„ Voiez la mar„ ge (p).

(h) *Paul Jove temoigne qu'Aleandre ne s'exerçoit qu'à parler, & que lors qu'il voulut écrire il ſentit trop ſon foible.*

(i) *Seckend. ubi ſupra, pag. 149. lit. h.*

(k) *On aſſure dans ſon Epitaphe qu'il étoit iſſu de Comitibus Landri in Carnia Petrepilotæ in Hiſtria.*

(l) *Omnem advertam diligentiam, omne adhibebo ſtudium, omnia tentabo conaborque, ut qui furore, amentia & iniquitate gravis acceſſiſti, vita inanis hinc efferaris. Neque enim exſpectandum adhuc tibi eſt ut filos doctorum hic virorum ſentias, ſed futurum crede ut fortium gladiis confodiare. Hutten. in Aleandr.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Jovius ubi ſupra.*

(1) *Lib. 8. Epiſt. ad Nauſeam à variis ſcriptarum pag. 353.*

(p) *Ce ſupplement vient de Mr. de la Monnoie.*

Juif. On a eu plus de raiſon de l'accuſer * d'emportement. Il fit lui-même ſon épitaphe (G) qui temoigne qu'il ne ſe depitoit point contre ſon deſtin, comme on l'en a accuſé. Eraſme fait ſouvent (H) mention de lui dans ſes lettres, & preſque toûjours en mal. Il s'eſt plaint entre autres

* Voiez la remarque F à la fin.

(a) Interiit fato ſuo vehementer indignatus quum ſe præceptum anno uno ante climactericum interanxia ſuprema que ſuſpiria quereretur. *Jovius, ubi ſupra.* Fu aſſalito in Roma dalla morte contro la quale moſtroſſi anche negli ultimi ſoſpiri ſdegnato. *Lor. Craſſo ubi ſupra.*

(b) *Ibid. pag.* 278.

(c) *Chytræus lib.* 17. *fol.* 458. *le raporte apud Seckendorf l.* 1. *p.* 128. *lit. b.*

(d) *Eraſm. epiſt.* 24. *l.* 17. *pag.* 767.

(e) *Id. dans la* 24. *lettre du* 25. *livre, pag.* 1379.

(f) Hæc dedit anſam Alcandro jampridem inquo in me animo ut me perditum iret, conatus Leonis animum irritare in me, ſimul Leodienſis Epiſcopi qui prius pene deperibat, ut ita loquar in Eraſmum. Nam ipſe Leodienſis oſtendit mihi literas quas ad eum è Roma ſcripſerat Alcander ſatis odioſè me attingentes. *Id. epiſt.* 113. *l.* 19. *pag.* 949.

(G) *Son épitaphe qui temoigne.*] Elle conſiſte en deux vers Grecs qui ſignifient qu'il étoit mort de bon gré, parce qu'il ceſſeroit d'être temoin de pluſieurs choſes dont la vue étoit plus inſuportable que la mort.

Καίτοιγε ἀκόντων, ὅτε καὶ πάροιθεν ἀπ' ἐκφάτης
Πολλῶν, ἄνοιξε ἴδιον ἄλγος ἐς θανατῶ.

Voilà quelle ſeroit la diſpoſition de tous les hommes ſi la reflexion, ſi la raiſon, ſi le bon ſens étoient capables de ſurmonter les impreſſions machinales qui nous font aimer la vie. Mais laiſſant à part cette profonde moralité, je dis qu'il eſt bien étrange que Paul Jove ait produit contre ſoi-même un temoin auſſi formel que cette épitaphe. Il avoit dit qu'Aleandre indigne contre ſon deſtin (a) qui l'emportoit un an avant l'année climacterique, rendit l'ame en ſe plaignant de cette anticipation, & tout auſſi-tôt il ajoûte qu'Aleandre ordonna par ſon teſtament qu'on mît dans ſon epitaphe un diſtique Grec de ſa façon contenant cette penſée;

Exceſſi è vita arumnis facilisque labenſque,
Ne pejora ipſa morte deinde videam.

Il nous preſage, dit Paul Jove, de nouveaux malheurs prêts à fondre ſur nos têtes, *novas clades immunere nobis ominatur*; mais rien n'eſt plus faux que cela; Aleandre ne regardoit à l'avenir que par accident, toutes ſes vues ſe portoient ſur le paſſé, il s'imaginoit ſeulement que l'avenir ne vaudroit pas mieux en ce monde. Voilà donc une ſeconde erreur de Paul Jove. Quant à la premiere on ne ſauroit l'en juſtifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible mediſance, c'eſt d'avoir repreſenté Aleandre comme un fourbe moribond, qui ordonnoit par ſon teſtament qu'on fît accroire un grand menſonge à toute la poſterité, ſavoir qu'il n'étoit pas mort à regret. Lorenzo Craſſo (b) raporte que Scraderus a inſeré dans ſes Monumens d'Italie l'inſcription ſepulcrale d'Aleandre, avec la verſion Latine des deux vers Grecs. Cette verſion eſt la même que Paul Jove a raportée, elle n'eſt guere moins mauvaiſe que celle-ci; (c) *Non invitus obii, quia quieſco, teſtis multorum qua videre pejus eſt morte.* Voilà ce qu'on gagne quand on ſe ſert d'une langue peu connuë; toute la force & toute la grace du diſtique Grec ont échapé aux traducteurs.

Mettons ici une remarque qui m'a été communiquée par un habile homme: *Joſſe Gentius dans ſa lettre à Nauſea dit qu'Aleandre trois jours avant ſa mort aiant mis ordre à toutes choſes*, ſervitoribus & aliis præſentibus pronunciavit ſuum quod fieri cupiebat epitaphium, quod hoc diſticho clauſit Καίτοιγε &c. *Cela fait voir que l'epitaphe ne conſiſtoit pas entierement dans ces deux vers, mais que ces deux vers étoient ſeulement la cloture de l'epitaphe.* Je ne ſuis point de ce ſentiment, je croi que Gentius a voulu dire que ſon maître renferma dans ce diſtique toute l'inſcription qu'il ordonna que l'on mît ſur ſon tombeau.

(H) *Souvent mention de lui dans ſes lettres, & preſque toujours en mal.*] Aleandre bouillant de ſon naturel, & intereſſé d'ailleurs à la ruine du Lutheraniſme, par ſa qualité de Nonce envoié en Allemagne pour etouffer ce parti dans le berceau, n'avoit pu ſouffrir la moderation d'Eraſme. Ce ne fut pas tout; les ennemis d'Eraſme ne ceſſerent de le diffamer comme fauteur du Lutheraniſme: ainſi l'amitié & l'eſtime reciproque qui avoient été entre lui & le Nonce ſouffrirent une grande diminution au premier voiage d'Aleandre en Allemagne. (d) *Hieronymum Aleandrum Nuncium apoſtolicum hominem apprime doctum, mihique vetere ac jucundiſſima neceſſitudine conjunctum, miris mendaciis in me conati ſunt irritare . . . . Quid multis? perſuaſerant homini, ut aeri ſimplicique ingenio pradito, ita credulo, me parum amice de ipſo & ſentire & loqui. Nec defuerunt qui coalescentem amicitiam novis ſubinde delationibus diſcinderent.* C'eſt parler bien foiblement des mauvaiſes diſpoſitions d'Aleandre, s'il eſt vrai, comme on n'en peut gueres douter, que ce ſoit lui que l'on ait deſigné ailleurs (e) par le titre de *porteur de Bulles*, ἀλληγορικῶς; car ce porteur de Bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Eraſme, & bien en prit à ce dernier que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit; *Me quo minus opprimerit per illum non ſtetit: perieras Eraſmus ſi pronas aures Principum reperiſſet.* Une lettre (f) qu'Eraſme avoit ecrite à Luther, & que les amis de celui-ci rendirent publique irrita ſi fort Aleandre, qu'il tâcha de ruiner ſon ancien ami tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liege. Il affecta de dire que les Heretiques avoient trouvé dans les Ouvrages d'Eraſme le fondement de toutes leurs fauſſes doctrines. (g) *Jam audio multis perſuaſum ex meis ſcriptis extitiſſe totam hanc eccleſiæ procellam. Cujus vaniſſimi rumoris præcipuus autor fuit* Hieronymus Aleander, *homo, ut nihil aliud dicam, non ſuperſtitiosè verax.* Il ne ſe contentoit pas de mordre ſur la Religion d'Eraſme, il mediſoit auſſi de l'erudition, & des Ouvrages de ce grand homme. Cela paroît par une lettre (h) qu'Eraſme lui ecrivit en l'année 1524. où il lui decharge ſon cœur. Il le regardoit comme un ennemi ſi irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des cenſures que la Sorbonne avoit publiées contre ſes livres, & pour l'auteur veritable de l'invective qui avoit couru ſous le nom de Jules Ceſar Scaliger. *Nam* (i) *tamen erant proditura Cenſura niſi quidam oleum cumino addidiſſent. Lutetia fuit* Eccius, *& ut ſuſpicor* Aleander, *quem ſuſpicor hac de cauſa præcipue venuſſe, ne Eraſmo moliatur exitium.* Julii Scaligeri *libellum tam ſcio illius eſſe quàm ſcio me vivere. Id tamen diſſimulandum eſt, ne magis inſaniat proditor fuco.* J'ai montré ailleurs (k) qu'Eraſme ſe trompe ſur ce dernier fait; la harangue de Scaliger étoit l'Ouvrage de celui dont elle portoit le nom; & dire qu'en 1531. Aleandre alloit à Paris principalement pour machiner la ruine d'Eraſme, eſt ſe croire trop important, & ignorer la nature des emplois que le Pape donnoit à ce Nonce. Nous verrons (l) ailleurs ſi Eraſme a eu raiſon d'attribuer à Aleandre un livre qui portoit le nom de Dolet. Il veut parler de ce Nonce dans la lettre 24. du 25. livre. Il faut donc que la paſſion d'Aleandre ait été extrême; car celui dont Eraſme ſe plaint avoit fait courir un (m) Ecrit à la Cour de Rome, où il diſoit au Pape qu'il s'étonnoit que tant de milliers de perſonnes aiant peri en Allemagne dans la guerre des païſans, Eraſme l'auteur & le chef de ce furieux tumulte vécût encore. On ne peut pas ignorer qui eſt l'Auteur qu'Eraſme deſigne, puis qu'on trouve ces paroles dans une autre lettre: (n) *In me impudentiſſimis argumentis cauſam agit* (Albertus Pius) *& agit hoſtiliter, docere laborans, me fuiſſe occaſionem, cauſam, auctorem & principem totius hujus negotii. Quod idem agit* Aleander *in ſuo* Racha, *demiratus me adhuc ſpirare, quum in* Germania *tot hominum millia ſint trucidata.* En un autre endroit il (o) le deſigne ſous le nom de Verpus, ce qui temoigne qu'il n'étoit point deſabuſé de la mediſance qui avoit couru que cet homme-là étoit né Juif. Si Aleandre avoit fait ce livre, il avoit eu des liaiſons très-etroites avec Eraſme, même table, même chambre, & même lit avec lui. & il en avoit reçu de bons offices; car voici ce qu'Eraſme nous aprend: (p) *Cum altero fuit mihi olim non tectum modo ac menſa, verum etiam cubiculum & lectus* (q) *communis: adeoque à me nulla læſa eſt injuria, ut quum illi res eſſent anguſtiores, commendatricibus literis meis nonn hil etiam adjutus ſit, nec uſquam illius in ſcriptis meis niſi honorifica mentio.* On ne peut s'empêcher de reconoître là Aleandre, lors qu'on ſe ſouvient d'une autre lettre (r) où l'on trouve ces paroles: *Ut video, tibi propemodum perſuaſit* (Aleander), *at ego qui è domeſtico convictu ac lectuli quoque conubernio totum intus & in cute novi tam ſcio eſſe* (ſ) *ovum illius, quam ſcio me vivere.* Finiſſons la relation deſavantageuſe par un paſſage qui concerne les mœurs d'Aleandre. Il vivoit en Epicurien à Veniſe l'an 1533. ſi nous en croions Eraſme: *Nunc* (t) *Venetia plane vivit Epicureum, non ſine dignitate tamen.* Sans doute par cette dignité il entend la double mitre, dont il avoit fait mention dans la lettre 60. *Aleander* (u) *gemina mitra inſignitus, nam Brundiſinus & Orcetinus eſt: apud Cæſarem agit legatum Anglicum.* Ce dernier mot eſt équivoque, & peut-être Eraſme n'avoit point écrit *Anglicum*, mais *Angelicum*, afin de ſignifier l'emploi de Nonce Apoſtolique qu'Aleandre avoit alors en Allemagne. En tout cas on n'eût point mal fait d'avertir dans une note marginale, qu'il n'étoit point Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre auprès de l'Empereur Charles-Quint, car c'eſt à quoi l'eſprit du lecteur ſe porte tout droit. Voiez la marge (x).

Il faut pour le moins qu'on voie ici un paſſage d'Eraſme à l'avantage d'Aleandre: *Etiamſi* (z) *nominaſſes iſtum qui* Aleandrum Eraſmo *præfert in omnibus nihil erat periculi. Nam & ipſe plurimum tribuere ſolet* Aleandro *præſertim in literis, nihiloque magis me læſi puto ſi doctior eſt, quam quod ditior eſt aut formoſior.* La lettre où Eraſme parle ainſi eſt datée du 31. d'Août 1524.

(g) *Id. ep.* 84. *l.* 20. *pag.* 1040.

(h) *La* 53. *du* 18. *livre.*

(i) *Id. ep.* 56. *l.* 30. *pag.* 1941.

(k) *Dans la remarque M de l'article* Eraſme.

(l) *Ibid.*

(m) In quo docebat quid ſignificet *Hebræum racha.*

(n) *Eraſm. epiſt.* 99. *lib.* 20. *pag.* 1052. *elle eſt datée de Bâle le* 23. *de Decembre* 1528.

(o) *Dans la lettre* 44. *du livre* 30. *pag.* 1931. *Voiez auſſi la* 74. *lettre du même livre.*

(p) *Epiſt.* 24. *l.* 25. *pag.* 1379.

(q) *Ce fut apparemment à Veniſe, lors qu'Eraſme travailloit chez Alde Manuce.*

(r) *La* 58. *lettre du* 30. *livre d'Eraſme, pag.* 1945.

(ſ) *Il parle de la harangue de Scaliger.*

(t) *Epiſt.* 62. *l.* 30. *pag.* 1949.

(u) *Epiſt.* 60. *l.* 30.

(x) *Mr. de la Monnoie a deviné très-heureuſement, qu'Anglicum a été mis à cauſe qu'Eraſme avoit ecrit en abregé* ãplicum *pour* apoſtolicum.

(z) *Epiſt.* 4. *l.* 21. *pag.* 1065. *Vide etiam pag.* 814.

Digitized by Google

autres choſes des mauvais offices qu'il en avoit reçus auprès de l'Evêque de Liege, chez qui Aleandre avoit un β frere qui étoit beaucoup plus grand maître que lui en l'art de diſſimuler.

β Habet fratrem apud *Leodienſ.* hoc pernicioſiorem quod omnia poteſt diſſimulare, id quod non poteſt Aleander. *Eraſm. ep. 51. l. 20. p. 1011.*

ALEANDRE (JERÔME) de γ la même famille que le precedent, & petit-fils maternel de Jerôme Amalthée, a été un des Savans du XVII. ſiecle. Dès qu'il eut quitté le Frioul ſon païs natal pour aller à Rome, il trouva chez le Cardinal Octave Bandini un emploi de Secretaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de vingt ans. Il avoit commencé de fort bonne heure à ſubir les haſards de l'impreſſion, car à peine avoit-il reçu ſes degrez de Juriſconſulte, qu'il avoit mis au jour un Commentaire ſur les Inſtitutes de Caïus. Il ne laiſſa point engourdir ſa plume à Rome, car s'étant aggregé des premiers à l'Academie naiſſante des Humoriſtes, il avoit toûjours quelque compoſition à y faire voir, & il fit même en langue Italienne un Traité fort docte ſur la deviſe de cette Aſſemblée. La fecondité de ſon genie & de ſes études ſe montra par divers Ecrits ſur differentes matieres. Il expliqua (A) des Antiques; il écrivit ſur la queſtion des Egliſes ſuburbicaires, & publia un Ouvrage contre celui qu'un * Anonyme avoit compoſé là-deſſus en faveur des Proteſtans. Un volume de ſes vers ſortit de deſſous la preſſe, & fut ſuivi d'une apologie de l'Adonis du Cavalier Marin, contre les rudes attaques du Cavalier Stiliani. Urbain VIII. lui temoigna avantageuſement ſon eſtime; car il travailla lui-même à le tirer du ſervice du Cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins, de ſorte qu'Aleandre devint Secretaire du Cardinal François Barberin neveu de ce Pape. Il fut du voiage de France, lors que ce Cardinal y alla avec le caractere de Legat *à latere*. Il ne ſuccomba point aux fatigues de ce long voiage; il les ſoutint courageuſement, il s'en tira fort bien malgré la delicateſſe de ſon temperament, & ſa petite ſanté. Il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chere. Il étoit convenu avec quelques-uns de ſes intimes amis, qu'ils ſe regaleroient tour-à-tour de trois en trois jours; il ne pouvoit s'empêcher en preſence de tant de bons mets de manger plus qu'il ne faloit, eu égard à un eſtomac auſſi debile que le ſien; c'eſt pourquoi il tomba malade, & ne put guerir de ſa maladie †. Le Cardinal ſon maître lui fit faire de magnifiques funerailles à l'Academie des Humoriſtes, & les Academiciens ſes confreres porterent ſon corps au ſepulcre ‡. Gaſpar de Simeonibus y prononça l'oraiſon funebre le 31. de Decembre 1631. Elle fut imprimée à Paris l'an 1636. Aleandre avoit une maniere d'écrire (B) ſi nette & ſi degagée, que le compliment qu'un de ſes amis lui en fit merite une reflexion.

γ *On les diſtingue en appellant l'autre* Aleander Senior, *& celui-ci* Aleander Junior.

* *C'étoit Sammaſi.*

† *Mr. Baillet Jug. ſur les Poet. n. 1420. & Witte dans ſon* Diarium Biogr. 2. *part. pag. 40. mettent ſa mort a l'an 1631. Witte le nomme* Alexander.

ALEGAMBE (PHILIPPE) Jeſuite Flamand, nâquit à Bruxelles le 22. de Janvier 1592. Il étudia les Humanitez dans ſon païs, après quoi il s'en alla en Eſpagne, & entra chez le Duc d'Oſſune. Il le ſuivit en Sicile lors que ce Duc y alla exercer la charge de Viceroi. Se ſentant une vocation à la vie religieuſe, il prit l'habit de Jeſuite à Palerme le 7. jour de Septembre 1613. Il fit ſon Noviciat & ſon cours de Philoſophie dans la même ville, & ſes études de Theologie à Rome, d'où il fut envoié en Autriche pour enſeigner la Philoſophie dans l'Academie de Gratz. Aiant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ſes maîtres, il fut avancé à la profeſſion en Theologie Scholaſtique, & promu ſolennellement au Doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites le Prince d'Eggemberg Favori de l'Empereur Ferdinand II. voulut faire voiager ſon fils, & lui donner un Jeſuite prudent & docte pour Confeſſeur dans ſes voiages. Le P. Alegambe fut jugé propre à cet emploi; ainſi on le tira des écoles pour le faire voiager avec ce jeune Seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, & vit l'Allemagne, la France, l'Eſpagne, le Portugal & l'Italie. Etant de retour à Gratz il y enſeigna la Theologie Morale, & y fut le Pere Spirituel de la jeuneſſe. L'an 1638. le jeune Prince qu'il avoit accompagné dans ſes voiages fut nommé par l'Empereur Ferdinand III. à l'Ambaſſade d'Obedience auprès du Pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le P. Alegambe: ainſi ce Jeſuite fit le voiage de Rome en qualité de Confeſſeur de l'Ambaſſadeur. Quand cette fonction fut finie, le General des Jeſuites le retint auprès de lui pour ſon Secretaire des depêches Latines qui regardoient l'Allemagne. Alegambe aiant rempli quatre ans de ſuite les devoirs de cette penible fonction, fut contraint de la quitter à cauſe que l'aplication continuelle à écrire lui affoibliſſoit trop la vuë. On lui

‡ *Tiré de Nicius Erythræus Pinacoth. 1. Voiez auſſi Allatius* in Apibus Urbanis, *pag. 123. 124. 125.*

(A) *Il expliqua des Antiques.*] C'étoient deux marbres, une table & une ſtatue. La table contenoit la figure & les ſymboles du ſoleil, la ſtatue étoit entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'Ouvrage d'Aleandre; *Explicatio antiquæ tabulæ marmoreæ ſolis effigie ſymboliſque exculptæ: explicatio ſigillorum zonæ veterem ſtatuam marmoream cingentis.* C'eſt un *in quarto* imprimé à Rome l'an 1616. & à Paris l'an 1617. Je ne doute point qu'il ne ſoit entré par là dans le commerce du P. Morin. Il paroît par le livre intitulé (a), *Eccleſiæ Orientalis Antiquitates*, qu'ils s'écrivoient quelquefois.

(a) *Il fut imprimé à Londres l'an 1682. & à Francfort l'an 1683. in 12.*

(B) *Une maniere d'ecrire ſi nette & ſi degagée, que le compliment . . . merite une reflexion.*] Nicius Erythræus lui diſoit ſouvent, *Lors que je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme; mais quand je lis ceux des autres Ecrivains qui ſe piquent d'eloquence, je me trouve très-ignorant, car je n'y entens rien.* Qu'il y a peu d'Auteurs Latins aujourd'hui auſquels on puiſſe faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en ſtyle de Chancellerie, ou de Scholaſtique, je parle de ceux qui ecrivent en Orateurs, & qui travaillent leurs phraſes. Ils ne ſont propres la plupart du tems qu'à mortifier la preſomption de leurs lecteurs, qui ſe trouvent à tout moment accrochez par quelque alluſion, ou par quelque metaphore exprimée ſi confuſément qu'ils n'y voient goute. Le mal eſt qu'on ne mortifie gueres les lecteurs par ce moien, veu que l'amour propre les engage à rejetter la cauſe de ces tenebres non pas ſur leur ignorance, mais ſur le galimathias de l'Auteur. Quoi qu'il en ſoit, je m'imagine qu'on ſera bien aiſe de voir ici la jolie penſée de Nicius Erythræus en original. (b) *Scribendi ejuſdem ratio tum in ſoluta oratione tum in verſibus adeo erat pura, adeo perſpicua, ut ſæpe ex me audirem tum demum me mihimet doctum eruditumque videri, cum ſua legerem; cum autem in aliorum ſcripta qui ſe eloquentes dici vellent incurrerem, tum plane me indoctum omnemque rerum rudem agnoſcere, eò quod verborum proſus in illis nullum intellegerem.* Cela devoit lui être un motif puiſſant pour ne laiſſer nulle obſcurité dans ſes eloges, & neanmoins on y en trouve. Quelques-uns (c) ne voient pas qu'il ait exprimé clairement, ſi ce fut à Rome ou à Paris que la bonne chere fut fatale à Aleandre; ils croient que ce fut à Paris. Pour moi je ne doute point du contraire, les conventions de ſe regaler tour-à-tour deux ou trois fois la ſemaine, ſentent mieux des gens qui ſont en repos chez eux, que des voiageurs. Outre que le voiage que le Legat François Barberin fit en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aleandre ne mourut qu'en 1631.

(b) *Nic. Erythr. Pinacoth. 1. pag. 46.*

(c) *Voiez les Jugemens des Savans ſur les Poëtes to. 4. n. 1420. pag. 54.*

Digitized by Google

lui donna alors la Prefecture des choſes ſpirituelles dans la maiſon Profeſſe, & la charge de confeſſer dans l'Egliſe; de quoi l'on aſſûre qu'il s'aquitta admirablement. Il mourut à Rome d'hydropiſie le 6. jour de Septembre 1652. * Il n'a pas (A) fait beaucoup de livres, mais il ne laiſſe pas de meriter l'éloge d'un très-bon Auteur; car la Bibliotheque des Ecrivains de ſon Ordre eſt en ſon genre un bon livre, & ſurpaſſe de beaucoup tout ce qui avoit paru d'Ouvrages de cette nature juſqu'à ce tems-là. Il falut qu'il emploiât une grande peine à ramaſſer les materiaux; cela demande deux talens qui ne ſe trouvent gueres enſemble, beaucoup de patience & beaucoup d'ardeur. Il falut enſuite mettre en ordre les memoires ramaſſez, & c'eſt ce qu'il y a de plus penible dans cette ſorte d'Ouvrages, parce que l'on n'eſt plus ſoutenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les materiaux qu'on n'a pas encore. C'eſt à Rome † qu'Alegambe travailla à dreſſer la Bibliotheque pour laquelle il avoit recueilli tant de memoires. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1643. Il augmenta de telle ſorte ce que le Jeſuite (B) Ribadeneira avoit commencé ſur ce ſujet, qu'au lieu que l'Ouvrage de ce dernier n'eſt qu'un fort petit *octavo*, le ſien eſt un *in folio* d'une raiſonnable grandeur. Nous raporterons dans les remarques le bien & le mal (C) qu'on en a dit. Il ſongeoit à une nouvelle édition, & pendant les neuf années qu'il ſurvêcut à la premiere, il recueillit beaucoup de choſes qui pouvoient ſervir ou de correction ou d'addition. Le Pere Sotuel en a profité, lui qui publia à Rome l'an 1675. une nouvelle édition de cette Bibliotheque ‡.

* *Tiré de Sotuel, Bibliotheque des Ecrivains de la Societé des Jeſuites, édit. de Rome 1675. pag. 706. 707.*

† *Sotuel ibid.*

‡ *Id. ib.*

On

(A) *Il n'a pas fait beaucoup de livres.*] Voici tous ceux que le Jeſuite Sotuel lui donne; *Bibliotheca ſcriptorum Societatis Jeſu, Antverpiæ 1643. in folio. Vita P. Joannis Cardim Luſitani ex Societate Jeſu, Romæ 1649. in 12. Heroes & victimæ charitatis Societatis Jeſu, Romæ 1658. in 4. Mortes illuſtres & geſta eorum de Societate Jeſu qui in odium fidei ab Hæreticis vel aliis occiſi ſunt, Romæ 1657. in folio.*

(B) *Ce que le Jeſuite Ribadeneira avoit commencé ſur ce ſujet.*] Afin que le Lecteur qui voudra ſavoir l'hiſtoire de la Bibliotheque dont nous parlons, n'ait point la peine de paſſer d'un Tome à l'autre, je dirai ici que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602. le catalogue des Ecrivains Jeſuites. Son Ecrit ne contenoit que peu de feuilles; il l'augmenta depuis, il lui donna la forme de livre, & le publia l'an 1608. à Anvers. On le reimprima à Lion l'année ſuivante avec quelques additions & corrections, ſur certaines choſes qui n'avoient pas été bien conues à l'Auteur, touchant les Jeſuites François. Le Pere Jules Nigroni s'aperçut que cet Ouvrage avoit beſoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des Jeſuites Italiens; on fit donc une nouvelle édition en l'année 1613. à Anvers. Le P. André Schott en prit ſoin, elle fut notablement augmentée (a): mais c'étoit encore un Ouvrage bien defectueux; & de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, & à le rendre plus propre à donner une idée avantageuſe de l'érudition de la Compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le Jeſuite Sotuel, dont l'édition parut à Rome l'an 1675. & il faudra ſans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la Societé des Jeſuites fournit inceſſamment de nouveaux Auteurs, que parce qu'il eſt échapé pluſieurs choſes au dernier Continuateur, qui pourront rendre plus parfaite la Bibliotheque de l'Ordre. Le ſecond (b) Tome de la Bibliotheque Romaine nous aprend, que le Jeſuite Bonannus travaille au catalogue des Ecrivains de ſa Compagnie; qui ont publié quelque choſe depuis l'an 1675. L'exactitude d'Alegambe eſt ſans doute merveilleuſe; mais il ne laiſſe pas d'y avoir encore dans ſon livre quelques pechez d'omiſſion & de commiſſion. Il n'a pas toûjours marqué la premiere édition des livres, ce qui eſt un defaut important, & qui regne dans toutes les compilations qu'on a vues juſqu'ici. Perſonne ne s'eſt encore aviſé de publier un recueil exact de toutes les éditions, & de marquer ſoigneuſement la premiere. Geſner & ſes Continuateurs ont eu là-deſſus une extrême negligence. Le Pere Sotuel voulant éviter le detail où Alegambe deſcend quelquefois un peu trop, eſt tombé dans une trop grande ſechereſſe. Il s'en faut bien qu'il ne fût ne pour ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excuſent ſur les ordres qu'il peut avoir reçus de ſes Superieurs par raport aux Ecrivains Anonymes, ou Pſeudonymes, mettent en cela ſon Ouvrage fort au deſſous du precedent, où l'on trouve la decouverte de tant d'Ecrivains cachez.

(a) *Ex præfat. Alegambe.*

(b) *Imprimé à Rome l'an 1692. L'Auteur s'apelle* Proſper Mandoſio.

(C) *Le bien & le mal qu'on en a dit.*] Mr. Baillet nous fournira dequoi commenter le texte de cette remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit que (c) *la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé . . . .* eſt un *grand Recueil* qui *a ſurpaſſé de beaucoup tous ceux de cette nature, & qu'on le doit conſiderer comme un des plus achevez en ce genre.* Que ſelon (d) Nicolas Antoine; *les Jeſuites ont fait voir par ce travail combien ils ſont curieux, & combien ils ont d'induſtrie pour les choſes qui les regardent, & qu'ayant basi ſur les fondemens* de Ribadeneira, *ils ont élevé ce grand édifice dont la beauté conſiſte particulierement dans la juſteſſe & la proportion de ſes parties, & dont toute la gloire eſt duë à Alegambe.* Ecrivain *ſi ſûr & ſi juſte, qu'il ne faut point apprehender de ſe tromper avec lui, parce que non ſeulement il eſt ſans confuſion, & qu'il ne prend jamais un Auteur pour un autre, mais encore en ce qu'il n'attribuë point aux Jeſuites des livres qu'ils n'ont point faits, & qu'il eſt exact & fidelle à repreſenter ceux qui viennent veritablement de la Societé.* Mr. Baillet ajoûte que ce n'eſt pas *une mediocre louange . . . .* d'avoir *évité avec tant de ſoin un vice dans lequel on a vu tomber la pluſpart des autres Reguliers qui ont écrit des hommes illuſtres de leur Ordre, & qui croyans faire honneur à leurs Communautez en groſſiſſant indifferemment & ſans choix le nombre de leurs Savans & de leurs Saints, ont mis au rang de leurs confreres quantité d'Auteurs qui n'en furent jamais, au lieu qu'on n'en voit preſque pas un dans la Bibliotheque de la Societé qui n'ait été Jeſuite.* Qu'on n'y voit pas même les Ecrivains qui ſont ſortis de leur Compagnie, comme *Papyre Maſſon, Gaſpar Scioppius, Marc Antoine de Dominis, Chreſtien Francken, &c.* Ou que ſi on les y voit, c'eſt ſeulement par raport aux livres qui ont precedé leur ſortie; que c'eſt ainſi que l'on y trouve *François de Macedo Portugais, qui de Jeſuite ſe fit Cordelier, & Claude Dauſquey Flamand,* qui quitta la Societé pour prendre l'aumuſſe à Tournai. Enfin Mr. Baillet remarque que ſelon l'Auteur (e) des Nouvelles de la Republique des Lettres, Alegambe *a fort bien obſervé le gouſt de nôtre ſiecle, c'eſt-à-dire de toutes les perſonnes de bon ſens; que ce gouſt conſiſte à voir regner l'exactitude chronologique dans tout ce qui a du raport à l'hiſtoire; que c'eſt ce qui a fait donner l'approbation aux éloges d'Alegambe, qui marque par tout le tems & le lieu de la naiſſance des Auteurs, l'âge où ils ſe ſont faits Jeſuites, leurs emplois, leurs principales actions ſelon la ſuite des tems, & que cet ordre a je ne ſai quoi qui revient extremement à l'eſprit. Au reſte,* pourſuit Mr. Baillet, (f) *comme la Compagnie des Jeſuites a eſté juſqu'à preſent la plus ſçavante de toutes les Societez Reguliere, c'eſt-à-dire pour le moins la plus abondante en toutes ſortes d'Ecrivains (hors ſur la Medecine) . . . . on doit juger par là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliotheque; qui eſt aſſez bien écrite ſans affectation de ſtyle particulier, & ſans ornemens trop recherchez . . . . diſpoſée dans une très-belle methode, & embellie d'un tres-grand nombre de tables très-laborieuſes & très-utiles.* Voila pour le bien; paſſons au mal.

(c) *Baillet, Jugem. des Sav. t. 2. n. 112. pag. 130.*

(d) *Pref. Biblioth. Script. Hiſpan.*

(e) *Au mois de Juillet 1684. art. 5. où il condamne indirectement ceux qui ſe contentent d'exprimer en belles phraſes les qualitez d'un homme, ſans faire connôître ni ſa patrie, ni ſa famille, ni ſes differens emplois, & où il dit nettement,* Qu'on ne ſauroit lire ſans depit & ſans ſe plaindre de la negligence de l'Hiſtorien la vie de pluſieurs Empereurs de Rome, qui ne nous aprend ni le lieu de leur naiſſance, ni leur famille, ni leur âge, ni la maniere dont ils s'étoient avancez.

(f) *Baillet ibid. pag. 137.*

Mr. Baillet dit que (g) *comme les corps les mieux faits ne ſont pas toûjours exempts de taches & de defauts, quand leur beauté ne conſiſte que dans la taille & la proportion des parties, on ne ſera pas ſurpris d'apprendre que cette belle Bibliotheque a rencontré ſes cenſeurs comme les autres; que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de Societé,* qui fait qu'on ne repreſente preſque jamais les Ecrivains *que par le bel endroit;* qu'ils *ajoutent qu'on n'apperçoit dans tout ce gros volume que des éloges, & que parmi une ſi grande multitude d'Auteurs & de livres on ne voit pas que l'Alegambe & le Sotuel y en reconnoiſſent un ſeul qui ſoit mauvais, ſi ce n'eſt peut-eſtre ceux qui ont eſté mis à l'Inquiſition ou à l'Index;* que d'*autres ont encore remarqué qu'il n'y a preſque pas un Ecrivain dans toute cette Bibliotheque qu'on*

(g) *Id. ibid. pag. 133.*

On ne peut nier qu'il n'y ait dans ce livre-là beaucoup d'Auteurs mediocres, & beaucoup d'Auteurs de la premiere volée. Mais il y a des gens qui pretendent que si on le continue, il s'y trouvera une très-sentible disproportion, c'est-à-dire que les grans hommes seront incomparablement plus rares dans la continuation, que dans ce qui a paru jusqu'ici. Cela me donne lieu de communiquer au public ce qui se passa (D) dans un entretien de quelques personnes de lettres l'an 1697.

ALES (ALEXANDRE) en Latin *Alesius*, Theologien celebre de la Confession d'Augsbourg, & Auteur de * plusieurs livres, étoit né à Edimbourg en Ecosse le 23. d'Avril 1500. Il fit des progrés admirables dans la Theologie Scholastique, & il se mit de bonne heure sur les rangs afin de rompre une lance avec Luther. C'étoit alors la controverse à la mode, & le grand champ de bataille où les Auteurs jeunes & vieux cherchoient à donner des preuves de leur merite. Il eut sa part peu après à la dispute verbale que Patricius (A) Hamilton eut à soutenir contre les Ecclesiastiques, pour la nouvelle creance qu'on lui avoit fait goûter à Marpourg. Il tâcha de le ramener au Catholicisme, mais il ne put rien gagner sur lui, & il ne fit qu'entrer en doute lui-même sur sa propre Religion, par les discours de ce Gentilhomme, & plus encore par la constance qu'il le vit faire paroître sur le bûcher, où David Beton Archevêque de St.

* *Voiez la remarque AAA.*

ne nous depeigne comme un Saint. Il est vrai que *les personnes raisonnables* doivent estre *satisfaites* de voir à la teste & à la fin du livre une solennelle protestation, *qu'on ne pretend pas estre garans de ce qu'on avance sur la saintetè & les vertus que l'on attribue à ses confreres, non plus que sur les autres éloges qu'on leur a donnez.* Il est plus difficile, selon Mr. Baillet, (a) *de bien repondre à deux autres points d'accusation; le premier est qu'Alegambe* trompe par de faux memoires que *des personnes mal intentionnées* lui envoioient, a traité d'heretiques Mr. Marion & Mr. Servin, & quelques autres Magistrats illustres & bons Catholiques. *Le second est qu'il a esté trop indiscret de reveler certaines choses qu'il estoit très-important à la Societé de tenir cachées & assoupies, comme par exemple, lors qu'il assure que* l'Amphitheatre d'honneur *fait contre l'autorité royale, par un nommé* Bonarscius, *est d'un celebre Jesuite, contre l'assurance que le P. Coton avoit donnée du contraire au Roi Henri le Grand;* & que d'autres livres *faits contre l'Episcopat & la Hierarchie en general, & contre le Clergé de France & la Sorbonne en particulier, ont esté composez par des Peres de la Societé, quoi que les principaux d'entre les Jesuites de France qui gouvernoient les Maisons de Paris ayant esté appellez pour cet effet eussent protesté, même par écrit signé de leur main, que les Jesuites n'estoient pas les Auteurs de ces libelles.* Mr. Baillet ajoûte que *surtout il a esté plus discret qu'Alegambe en ce point, car on ne lit pas dans son édition les Ecrits du faux* Smith, *& du faux* Of-Jeiu, qui ont causé tant de scandale; *non plus que les livres de* Guimenius, *de* Vernant, *de* l'Apologiste des Casuistes, *& il a eu soin même de nous avertir par avance, que son silence à l'egard de ces sortes de livres devoit passer pour un desaveu & une secrete condamnation qu'en fait la Societé. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laissé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits,* & que son édition ne soit *moins exacte & moins belle* que celle d'Alegambe. Voiez la remarque precedente. Je toucherai ci-dessous un petit défaut de cette Bibliotheque.

(a) *Id. ib. pag.* 135.

(b) *Dans la remarque C de l'article* Annat, *à la fin.*

(D) *Ce qui se passa dans un entretien de quelques personnes de lettres.*] Quelques Messieurs qui etoient venus à Delft avec les Plenipotentiaires de France se trouverent un jour avec des François Refugiez, & avec des gens du pais, & selon la coutume des gens de lettres ils parlerent fort de livres & de Savans. Ils convinrent presque tous de la decadence de l'érudition, & ils remarquerent plus d'une fois, avec un grand air de joie, que la Societé des Jesuites n'a presque plus aujourd'hui d'habiles gens. Les Bellarmins, les Sirmons, les Petaus, ajoûtoient-ils, n'ont point laissé de successeurs; leurs places & celles de plusieurs autres sujets moins illustres sont encore vacantes. Mr. ***, fut presque le seul qui n'aplaudit pas à ce reproche, & qui pria la compagnie de considerer, que ceux qui se plaisent à semer par tout de tels discours pechent doublement; car en 1. lieu, dit-il, on touche en deux mots ce qui concerne les autres Ordres, & les autres Communautez, & on s'arrête beaucoup sur celle-là. Cette acception de personnes est tres-inique. Les Universitez de France ont-elles des Professeurs en Medecine qui fassent autant de bruit que les Fernels, & les Sylvius? ou des Professeurs en Jurisprudence qui aprochent des Doneaux, des Duarens, des Hotmans, & des Cujas? Montrez-nous si vous pouvez dans le parti Protestant un Casaubon, un Scaliger, un Saumaise. Montrez-nous en Hollande un Grotius, un Heinsius, un Vossius. Ces gens-là ne sont-ils point morts sans laisser de successeurs? ont-ils laissé des places qui soient remplies? Disons donc que le defaut que vous affectez d'aproprier aux Jesuites, est commun à tous les partis, & à toutes les Communautez de l'Europe; c'est le defaut du siecle, & non pas celui de leur Compagnie. N'allez pas croire, continua-t-il, & ce fut sa seconde reflexion, que je pretende que la portion du XVII. siecle dans laquelle nous avons vécu soit inferieure à l'autre portion, ou au siecle precedent. Je croi au contraire que tout bien compté elle doit avoir l'avantage, & que c'est le changement de goût qui est le sujet unique de ce que vous apellez decadence de l'érudition. L'étude de la Critique est tombée; on s'est tourné vers la justesse du raisonnement (c); on a cultivé l'esprit beaucoup plus que la memoire; on a voulu penser delicatement, & s'exprimer poliment. Cette aplication ne fait pas produire de ces gros volumes qui imposent au public, & qui élevent aux grandes reputations, mais réellement elle fait naitre plus de lumieres, & une habileté plus estimable que le grand savoir des Grammairiens, ou des Philologues. Les Jesuites ont suivi ce nouveau goût, & voilà pourquoi leurs Savans ne sont pas de la même trempe que ceux d'autrefois. Avez-vous pris garde comme moi, continua-t-il, au nombre considerable de gens illustres qui se trouvent presentement dans leur College de Paris. Le Pere Benier est si consommé dans les langues, que tous les étrangers d'Europe & d'Asie vont le chercher, & converser avec lui comme s'il etoit de leur nation. Peut-on voir une plus vaste literature que celle du Pere Hardouin? Le Pere Commire n'est-il pas un des plus grans Poetes Latins qui soient aujourd'hui au monde? Où est l'homme qui pour le François, & pour le bon goût de la composition surpasse le Pere Bouhours, ou en fait d'Humanitez le Pere Jouvency, ou en beau Latin le Pere de la Beaune qui vient de donner les Oeuvres du Pere Sirmond? Y a-t-il en France de meilleures plumes que le Pere le Tellier, le Pere Daniel, le Pere Doucin &c.? Je vous en nomme quelques-uns, mais c'est sans pretendre faire tort à plusieurs autres que je ne vous nomme pas. Voilà quel fut le discours de Mr. ***, si la personne à qui j'ai ouï parler de cette conversation me l'a raporté fidelement. Que l'on y fasse telles reflexions que l'on voudra.

S'IL y a des Jesuites aujourd'hui aussi habiles qu'autrefois.

(c) *Voiez la remarque D de l'article* Aconce.

(A) *Patricius Hamilton.*] Beze (d) a fait en peu de mots l'eloge de ce Martyr Protestant, qui etoit d'une famille alliée aux Rois d'Ecosse. Il met son martyre à l'an 1530. Buchanan le met à l'annee 1528. (e) & lui donne pour pere le frere du Comte d'Aran, & pour mere la sœur du Duc d'Albigni. Il remarque que peu après son suplice, la mort d'un Dominicain qui avoit été son delateur consterna fort les esprits. Ce Dominicain s'apelloit Alexandre Cambel; c'étoit un jeune homme qui avoit beaucoup de genie, & beaucoup d'erudition: il avoit souvent discouru avec Hamilton sur l'interpretation de l'Ecriture, & lui avoit avoüé qu'il reconnoissoit pour vraies la plupart des doctrines qui passoient alors pour paradoxes. Hamilton se souvenant de cet aveu le traita de mechant homme quand il le vit son accusateur, & le cita devant le trône de Dieu. Ces mots le troublerent de telle sorte qu'il en perdit le jugement, & qu'il mourut fou quelque tems après (f). Ales (g) raporte touchant le suplice de Patricius Hamilton bien des choses, que Rabus a inserées dans son Histoire Allemande des Martyrs.

(d) *Beza in Iconibus.*

(e) *Louis Rabus au livre 4. de l'Histoire des Martyrs; Buddeus Dissert. hist. pag.* 38. *Honorf Prompt. pag.* 64. *Jesuites de l'Academie pag.* 45. *le mettent comme Buchanan, apud Jacobum Thomasium Orat. de Alexandro Alesio pag.* 307.

(f) *Buchan. rer. Scotic. l.* 14.

(g) *Exposit. in Psalm* 37. *fol.* 164. *Voiez aussi sa reponse à Cochleus, pag.* 9.

Digitized by Google

St. André le fit mourir. Les doutes de nôtre Ales n'auroient eu peut-être aucune ſuite, ſi on l'eût laiſſé jouïr en repos du Canonicat qu'il poſſedoit dans l'Egliſe metropolitaine de St. André; mais on le perſecuta (ΔΔ) avec tant de violence, qu'il fut contraint de ſe retirer en Allemagne, où il aquit enfin une plenitude de lumiere. Il flotta d'abord un peu entre les deux Religions, comme on le peut voir par ſes reponſes à Cochleus: mais au bout du compte il embraſſa le Lutheraniſme, & il y perſevera juſques à ſa mort. Il eſt vrai que dans les divers partis qui s'y formerent il ſe rangea quelquefois du côté de ceux qui paroiſſoient les moins orthodoxes. C'eſt ainſi qu'en 1560. il ſoutint (ΔΔΔ) le dogme de George Major touchant la neceſſité des bonnes œuvres. J'oubliois de dire que le changement qui ſe fit en Angleterre par raport à la Religion, enſuite du mariage de Henri VIII. avec Anne Boulen, fut cauſe qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort conſideré par Crammer Archevêque de Cantorberi, par Latimer, & par Thomas Cromwel qui étoient alors en grand credit auprès du Roi, & il enſeigna même publiquement. La chute de ces Favoris l'obligea à retourner en Allemagne, où l'Electeur de Brandebourg le fit Profeſſeur en Theologie à Francfort ſur l'Oder l'an 1540. Ales y eut une querelle deux ans après, ſur la queſtion (ΔΔΔΔ) *ſi le Magiſtrat peut & doit punir la paillardiſe.* Il étoit pour l'affir-

(ΔΔ) *On le perſecuta avec tant de violence qu'il fut contraint.*] Cette perſecution lui fut ſuſcitée à cauſe qu'il avoit fortement prêché devant un Synode Provincial en 1529. contre les Prêtres fornicateurs. Le Prevôt de St. André dont les commerces impudiques étoient conus de tout le monde, ſe reconut à ce Sermon, & s'imagina qu'on l'avoit voulu mettre en ſpectacle à tout l'Auditoire. Il reſolut de s'en venger à la premiere occaſion; & comme il étoit d'un temperament mille fois plus propre à un ſoldat qu'à un Chanoine, il ne choiſit que des manieres violentes. Aiant ſu que tout le Chapitre s'étoit aſſemblé, pour envoier porter des plaintes contre lui au Roi Jaques V. il ſe rendit à l'aſſemblée avec des gens bien armez, & ordonna qu'on lui ſaiſît Ales qui lui repreſentoit de moderer ſa colere; il mit même l'épée à la main pour repondre à cette juſte remontrance. Ce pauvre Chanoine fut ſaiſi de tant de peur, qu'il ſe jetta aux pieds du Prevôt, & lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied ſur la poitrine, dont il demeura quelque tems evanoui: après quoi il fut conduit en priſon: tous les autres Chanoines y furent auſſi conduits; mais le Roi aiant ſu la choſe les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales qui ne fut point élargi, car au contraire on le mit dans un cachot epouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée; il n'avoit pas cru devoir taire aux Magiſtrats le mal qu'il avoit ſoufiert: là-deſſus le Prevôt qui lui avoit defendu de le leur dire, le fait remettre en priſon, & repreſente à l'Archevêque que c'étoit un homme qui avoit fait éclater ſon hereſie dans le Sermon ſynodal, & qui meritoit cette peine. Il ſe fâcha tellement de ce que pendant un voiage qu'il avoit fait on avoit mis Ales hors de priſon, qu'il vouloit à toute force l'y renvoier, ſans lui permettre d'achever une Meſſe commencée. Mais enfin les prieres des Chanoines le flechirent: il attendit juſques à la fin de la Meſſe à le renvoier en priſon. Or comme on ſavoit qu'il le feroit mettre au cachot dès le lendemain, on conſeilla au priſonnier de prendre la fuite toute la nuit, & d'abandonner l'Ecoſſe. Il crut ce conſeil, & s'en alla en Allemagne l'an 1532. (a)

(a) *Jacob. Thomaſius in oratione de Joh. Aleſio.*

ΔΔΔ) *Il ſoutint le dogme de George Major.*] Le titre de ſon Ecrit eſt, *De neceſſitate & merito bonorum operum diſputatio propoſita in celebri Academia Lipſica ad* XXIX. *diem Novemb.* 1560. Cette diſpute eſt la cinquiéme *inter Anti-Tapperianas*, & voila un *Anti* à ajoûter au recueil de Mr. Baillet. Pour n'en faire pas à deux fois raportons ici le titre de ſes principaux Ouvrages. *Commentarii in Evangelium Johannis, & in utramque Epiſtolam ad Timotheum. Expoſitio in Pſalmos Davidis. De juſtificatione, contra Oſiandrum. De ſanctâ Trinitate, cum confutatione erroris Valentini Gentilis. Reſponſio ad* 32. *articulos Theologorum Lovanienſium, &c.*

(ΔΔΔΔ) *Si le Magiſtrat peut & doit punir la paillardiſe.*] On entend aſſez que cette diſpute ne rouloit point ſur l'adultere, mais ſur la ſimple fornication; car encore que la punition de l'adultere ſoit une choſe auſſi rare que ce crime-là eſt frequent, elle paſſe neanmoins pour legitime entre les Docteurs Chretiens. Ales n'avoit donc à combatre qu'un antagoniſte qui lui ſoutint, que le Magiſtrat ne peut ni ne doit punir la fornication. On difera de prononcer ſur cette diſpute, & il y a beaucoup d'aparence qu'Ales indigné de ce delai, ne voulut plus demeurer parmi des gens qui ſe declaroient ſi favorables à l'impunité des fornicateurs. (b) *Cum A.* 1542. *inter ipſum & alium quendam exorta eſſet controverſia de quæſtione, poſſit ne ac debeat Magiſtratus Politicus fornicationem punire? veramque ſententiam, hoc eſt affirmantem, ac Philippi quoque Melanchthonis calculo approbatam* (1), *defendente Aleſio, nimiumque hujus diſputationis deciſio jubebatur differri: offenſus, ut apparet, hâc bonâ cauſâ procraſtinatione Aleſius, non exſpectato Principis adventu diſceſſit* (2). L'indignation ne ſieoit pas mal dans un tel cas à un Profeſſeur en Theologie, qui avoit vu la naiſſance de la Reformation, & qui devoit naturellement eſperer qu'il ne vivroit pas aſſez pour voir revenir la morale au premier relâchement. Rien ne pouvoit faire plus d'honneur à la Religion Proteſtante que la ſeverité des maximes qui ſe raportent à la chaſteté, car l'obſervation de ces maximes eſt le triomphe le plus malaiſé à obtenir ſur la nature, & celui qui peut le mieux temoigner que l'on tient à Dieu par les liaiſons reciproques de la protection & de ſon amour. C'étoit donc un grand ſujet de ſcandale que dès l'an 1542. un Theologien Proteſtant qui ſoutenoit que les Magiſtrats peuvent & doivent punir les fornicateurs, trouvât des oppoſitions, & y ſuccombât en quelque maniere. Aujourd'hui que l'on eſt tout acoutumé à la tolerance de ce crime, perſonne preſque ne s'en ofenſe. Un fort honnête homme m'a aſſuré depuis peu, que les Magiſtrats de Strasbourg ont une telle indulgence pour une fille qui s'eſt laiſſé faire un enfant, que pourvu qu'elle leur vienne paier l'amende à quoi ces ſortes de fautes ſont taxées, ils lui donnent la reintegrande, ils la rehabilitent dans ſa premiere reputation, ils établiſſent des peines contre tous ceux qui oſeroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà ſans doute un privilege plus ſingulier que celui de donner des lettres de rehabilitation aux familles qui ont derogé à leur Nobleſſe; & s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magiſtrats de Strasbourg ont dû nommément ſtipuler la conſervation de ce privilege, lors qu'ils ont capitulé avec la France, & lors qu'après la paix de Ryswick ils ont demandé le (c) renouvellement de leur capitulation. Je ſai bien que par leur prerogative ils ne croient point faire mentir cet axiôme certain & inconteſtable de l'antiquité, *Nulla reparabilis arte laſa pudicitia eſt, deperit illa ſemel.* Ils ne pretendent point retablir phyſiquement parlant, la virginité perduë, ce ſeroit combatre le vrai ſens de l'axiôme; mais, moralement parlant, ils pretendent la reſtituer, puis qu'ils prenent ſous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la mediſance, de ſorte qu'elle peut aller par tout la tête levée auſſi ſurement qu'une honnête fille. On dit même que l'efficace de leur ſentence eſt telle que les filles qui ont eu des enfans, & qui en paiant l'amende ont obtenu la rehabilitation, trouvent un mari auſſi aiſement, & preſque auſſi avantageuſement, que ſi elles n'avoient point fait cette faute. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de delicateſſe des hommes (d) qui les épouſent, qu'à leur perſuaſion de l'efficace de la ſentence. Quoi qu'il en ſoit, nous pourrions dire à ceux qui ſupotent que le paiement d'une amende repare les crimes de cette nature, ce que l'on a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache d'un homicide.

Ah! (e) nimium faciles, qui triſtia crimina cadis
Flammea tolli poſſe putatis aqua.

Ce même honnête homme m'aſſura que ce qu'il ſavoit très-certainement des coutumes de Strasbourg, il l'avoit auſſi ouï dire touchant pluſieurs autres endroits de l'Allemagne. De telles loix euſſent mis bien en colere le Theologien dont je fais ici l'article, car tant s'en faut que ce ſoit punir la fornication, que c'eſt

(b) *Thomaſ. ubi ſupra pag.* 318.

(1) *In epiſtola Reſponſoria ad Academiam Francofordianam, quam leges Part. I. Conſil. Theol. Phil. Mel. pag.* 523.

(2) *Vid. Phil. Mel. Epiſt. ad Camer. pag.* 413. 414.

(c) *Voiez le Mercure Hiſtorique du mois de Juin* 1698.

(d) *On m'a aſſuré qu'ils ſont les premiers à pluiſanter, & à dire que ces ſortes d'injures n'emportent point la piece. Ils croient apparemment imiter ceux qui ſe raillent eux-mêmes pour énerver la raillerie des autres. Voiez ci-deſſus pag.* 96. *lettre e.*

(e) *Ovidius lib.* 2. *Faſtor.*

Digitized by Google

l'affirmative avec Melanchthon. Je ne ſai s'il trouva mauvais qu'on différât à prononcer ſur cette diſpute; & ſi ce mecontentement fut cauſe qu'il ſortit de Francfort d'une maniere precipitée; mais il eſt certain que la Cour de Brandebourg ſe plaignit de lui, & qu'elle écrivit à l'Univerſité de Wittemberg pour le faire châtier. L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg, cependant il avoit mieux aimé * ſe rendre à Leipſic, d'où il refuſa en 1543. une chaire de Profeſſeur dans l'Academie qu'Albert Duc de Pruſſe vouloit ériger à Konigsberg, & qui y fut érigée l'année ſuivante. On ne ſait pas bien ſi dès lors il avoit une profeſſion dans l'Univerſité de Leipſic, ou ſi ſeulement on lui faiſoit eſperer celle de Theologie qu'il

* *Melanchthon dans ſa 290. lettre à Camerarius ne ſait ſi Ales ſe deſioit de ſon amitié. Dans la lettre 288. il avoue qu'il avoit remarqué en lui des faillies & des boutades.* παρρησίαν ἀγενῆ.

c'eſt en quelque maniere la recompenſer, vu que l'avantage de ſe produire par tout ſans la crainte d'aucun reproche, ni d'aucune mediſance, eſt un bien qui ſurpaſſe de beaucoup le prejudice de l'amende que l'on a paiée, qui n'eſt pas quelquefois la moitié du gain que l'on a fait en s'abandonnant.

J'ai ouï dire à des perſonnes bien judicieuſes, que l'uſage d'une infinité de pais eſt plutôt une recompenſe qu'une peine de la fornication. Cet uſage eſt que ceux qui ſe reconnoiſſent les peres d'un bâtard, ſoient condamnez à le nourrir, & à donner à la mere quelque ſomme de deniers. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne peut point paſſer pour une peine, puis que le droit naturel a établi clairement cette obligation. On ne peut donc compter pour peine que l'argent qui eſt donné à la fille; mais outre que c'eſt un châtiment fort leger à l'egard du pere, c'eſt à proprement parler une recompenſe à l'egard de la mere. Or c'eſt une choſe bien etrange, diſoient ces Meſſieurs-là, que des Tribunaux Chretiens adjugent des recompenſes à des filles pour avoir perdu leur honneur en ſcandaliſant le public. Quelcun leur repliqua que la perte qu'elles avoient faite, qui leur rendoit à l'avenir plus dificile la rencontre d'un mari, demandoit comme un acte de juſtice qu'on leur procurât quelque dedommagement. Non, repondirent-ils, ce n'eſt point un acte de juſtice, c'eſt une faveur, c'eſt une grace; la juſtice ne demande pas que des perſonnes qui ont ſoufert du dommage par la transgreſſion volontaire des loix de Dieu, & des loix de l'honneur humain clairement connuës, obtiennent un dedommagement. Et ſi le Souverain vouloit repandre des graces, il devroit choiſir des ſujets plus dignes. Obligeroit-on les hommes à recompenſer une fille qui en commettant un vol pour l'amour d'eux & à leur inſtigation, ſe ſeroit eſtropiée ou d'un bras ou d'une jambe? Tant s'en faut qu'un Juge lui fît obtenir quelque gratification qui reparât le dommage qu'elle auroit ſoufert, qu'il la voudamneroit à des peines corporelles. Il arriveroit la même choſe dans tous les cas puniſſables où elle perdroit quelque membre en executant les conſeils d'un homme. Il n'y a que la fornication qui ſoit exceptée de cette regle: apellons donc la *le delict commun & le cas privilegié*, termes conſacrez (*a*) ſeparément à d'autres choſes, & ſur quoi il parut un livre (*b*) à Paris l'an 1611. Quelcun allegua là-deſſus que les Magiſtrats d'Amſterdam fatiguez de la multitude de ſervantes, qui accuſoient de leur groſſeſſe quelcun des fils de la maiſon, avoient fait un reglement que deſormais on ne donneroit à ces ſortes de creatures que 25. florins, moiennant quoi elles ſeroient obligées de nourrir l'enfant, qu'ils avoient cru par là mettre un frein à la debauche, car ils voioient bien que le profit qu'elles retiroient de leur mauvaiſe conduite les engageoit ou à faire des avances, ou à ſuccomber à la premiere ſollicitation, & qu'en un mot leur laſciveté devoit être privée de toute eſperance de gain, & non pas encouragée par l'eſperance des ſommes que les Tribunaux leur adjugeoient. Mais il y eut des gens qui repondirent qu'il n'eſt pas certain qu'on ait fait de telles loix à Amſterdam, quoi que le bruit s'en ſoit repandu dans les autres villes du pais. Que cela ſoit vrai ou faux, il eſt toûjours certain que cela prouve qu'on n'ignore pas que la conduite ordinaire des Tribunaux eſt trop favorable à la fornication, & qu'elle excite beaucoup plus les filles à ſe debaucher, qu'à ſe contenir. Et il paroît clairement que les Souverains qui font punir les tranſgreſſeurs du Decalogue, ne ſe reglent point ſur ce que Dieu eſt ofenſé, mais ſur le prejudice temporel de l'Etat. C'eſt pour cela qu'ils puniſſent les voleurs, & les homicides; mais parce que la fornication ſemble plus utile que prejudiciable au bien temporel de l'Etat, ils ne ſe ſoucient point de la punir, & ils ſe conduiſent d'une maniere à faire juger qu'ils ne ſont pas fachez qu'on peuple leurs villes *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu ſur ce point-là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de la faire évanouïr, ils feroient paier de groſſes amendes apliquables non pas aux filles qui auroient forfait, mais aux hopitaux; ils imprimeroient une fletriſſure tant à celui qui auroit été le tentateur, qu'à celle qui auroit mal reſiſté à la tentation; & comme le deshonneur parmi les perſonnes de baſſe naiſſance n'eſt pas un frein aſſez fort pour arrêter une certaine coqueterie qui anime le tentateur, qui le previent, qui lui aſſûre le triomphe avec la derniere facilité, ils emploieroient une peine plus reelle, & dont ils trouveroient aiſément de bons moiens.

(*a*) *On apelle* delict commun *les fautes d'un Eccleſiaſtique qui ſont jugées par les tribunaux de l'Egliſe.* & cas privilegié *les fautes d'un Eccleſiaſtique qui ſont ſoumiſes à la Juriſdiction ſeculiere.*

(*b*) *Compoſé par Benigne Molleton Conſeiller au Parlement de Dijon.*

La Diſcipline Eccleſiaſtique eſt tombée à peu-près dans le même relâchement. Il n'y a que peu (*c*) d'années que le Precepteur d'un Gentilhomme s'attacha dans une ville de . . . à une jeune coquete, & qu'il en obtint bientôt tout ce qu'il voulut. Dès que les parens eurent conu qu'elle étoit groſſe, ils travaillerent à lui faire avoir pour mari ce galant-là. Il fit le retif, car outre que la facilité de ſa conquête n'étoit pas un grand attrait à aimer pour le Sacrement, il ne croioit point être le ſeul qui eût eu part au gâteau, ni que l'enfant fût ſon ouvrage plutôt que celui d'un autre. Le ſeul moien de venir à bout de lui fut la menace que s'il n'épouſoit cette fille, il perdroit le Benefice qu'il avoit en Angleterre. Il l'épouſa donc, & par ce moien il conſerva ſon Benefice. Voilà comment la coqueterie fut recompenſée: la coqueterie, dis-je, qui avoit été pouſſée juſques à l'excés le plus ſcandaleux. Que diroient les anciens Peres s'ils revenoient aujourd'hui au monde? quel ſujet n'auroient-ils pas de s'écrier en jettant les yeux ſur la face de l'Egliſe, *O domus antiqua quàm diſpari dominatus domino!* C'eſt la deſtinée de toutes les Religions auſſi bien que celle de tous les corps politiques, de ſe gâter en vieilliſſant. Les hommes ſont plus corrompus dans leur jeuneſſe que dans leur âge avancé. Il en va tout autrement des Republiques. Il n'eſt rien tel que des loix naiſſantes & toutes neuves. Les loix ſont comme le pain & les œufs, *pas d'un di, novo d'un' hora.* L'etat floriſſant d'un Code (j'entens ici la pratique & l'obſervation) eſt celui de l'enfance. Voiez la plainte d'un Poëte qui avoit decrit quelques abus du ſiecle d'Auguſte. Elle reſſemble à celle de JESUS-CHRIST, (*d*) *du commencement il n'etoit pas ainſi.*

(*c*) *On ecrit ceci l'an 1698.*

(*d*) *Evang. de St. Matthieu ch. 19. v. 8.*

Non ita Romuli
Præſcriptum, & intonſi Catonis
Auſpicis, veterumque norma.

Par cet endroit-là les Sectes, & les Communautez &c. reſſemblent à l'homme qui n'eſt innocent qu'au berceau, & un peu après. Notons qu'il y a encore quelques pais (*f*) Proteſtans où l'on a gardé quelques reſtes de ſeverité contre la fornication; tant à l'egard des filles, qu'à l'egard des hommes. Mais je ſuis ſûr que nôtre Alexandre Ales en demanderoit davantage. Que diroit-il des autres païs?

(*e*) *Horat. Od. 15. lib. 3.*

(*f*) *A Geneve, & plus encore au Canton de Berne.*

Ne finiſſons pas ſans dire que les Tribunaux qui adjugent un profit pecuniaire aux fornicatrices, ou qui condamnent même à les épouſer ceux qui les ont debauchées, font cela pour éviter pluſieurs inconveniens; mais quoi qu'il en ſoit ils fomentent par cette conduite les deſordres de l'impureté, car chaque ſentence qu'ils prononcent ſur ce point-là eſt un bien reel pour une perſonne, & un motif d'eſperance pour vingt autres. Chaque fille qui parvient au mariage par cette route, fait naître l'envie à pluſieurs autres de tenter le même moien. On a compris cet abus en France: le nouveau Code n'y eſt pas auſſi favorable que le vieux à cette eſpece de filles qui profitent trop des privileges du mariage. C'eſt un Sacrement qui a des vertus retroactives, & qui comme celui de la Penitence eſt une planche après le naufrage. Il fait rentrer au port de l'honneur, il repare les vieilles bréches, il donne la qualité de legitime à des enfans qui ne la poſſedoient pas. Je ne dis rien du voile épais dont il peut couvrir les nouvelles breches, les fautes courantes & le peché quotidien.

Digitized by Google

qu'il y exerça enſuite juſques à ſa mort arrivée le (B) 17. de Mars 1565. Il avoit été (C) preſervé de la mort par miracle dans ſa jeuneſſe. L'eſtime & l'autorité où il étoit ſe peuvent connoître par le grand (D) nombre de Conferences où il aſſiſta. Il s'étoit marié avec une Angloiſe, dont il eut deux filles & un fils. Il ne lui reſtoit qu'une fille quand il mourut β.

ALEXANDER AB ALEXANDRO (A) Juriſconſulte Napolitain qui avoit beaucoup d'érudition, a fleuri vers la fin du XV. ſiecle, (B) & au commencement du XVI. Il s'attacha au Barreau avec ardeur premierement à Naples γ, & puis à Rome; mais tout le tems qu'il pouvoit derober aux embarras des procés il le conſacroit à l'étude des belles lettres, & enfin il abandonna entierement le Barreau, afin de mener avec les Muſes une vie plus tranquille & plus agreable. Voici la raiſon qu'il (C) allegue pourquoi il renonça à la profeſſion d'Avocat: *& il dit que ce fut à cauſe de l'ignorance ou de la mechanceté de ceux qui rendoient la juſtice, & qu'il aima mieux vivre en repos, que prendre beaucoup de peine à bien étudier la Juriſprudence, puis que cette peine ne ſervoit de rien contre la temerité d'un mauvais Juge.* Il avoit vu à Rome bien des exemples de ce deſordre, leſquels il cita à Raphael Volaterran qui lui avoit demandé la cauſe de ſa retraite. Il eſt un peu étrange que de ce grand nombre d'hommes doctes qui vêcurent de ſon tems, ou qui ont fait l'éloge des Savans de ce tems-là, il n'y en ait preſque aucun qui faſſe mention (D) de lui. Nous ſaurions très-peu de choſe de ſa vie, s'il n'en avoit touché lui-même quelques particularitez dans ſon Ouvrage *. C'eſt là que nous aprenons † qu'il

(a) *Chronol. pag. 613.*

(b) *Iſagog. Hiſt. pag. 636.*

(c) *Epiſtola dedicatoria Commentar. in Joannem. Vide & Præfat. in alteram ad Timotheum, apud Jacobum Thomaſium, ubi ſupra pag. 305.*

(d) *Camerar. in vita Melanchthonis. Thomaſius ubi ſupra pag. 321.*

(e) *Beza in Iconib.*

(f) *Camerarius ibid.*

(g) *Simon Goulart l'a fait dans la verſion de Philippe Camerarius.*

(b) *Balzac, preface du Socrate Chrétien.*

(‡) *Pour parler exactement il aût fallu dire, qu'Alexandre étoit ſon nom de baptême & ſon nom de famille. Une pareille choſe s'eſt vûe en d'autres perſonnes: voiez Molleras au Traité* De Scriptoribus homonymis.

(†) *Alexand. ab Alex. Genial. diet. l. 3. c. 15. ſub fin. p. m. 736.*

(i) *Id. lib. 1. c. 2.*

(B) *Le 17. de Mars 1665.*] Le Kalendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18. de Mars 1565. âgé de 75. ans; la premiere faute eſt fort legere, puis qu'elle n'eſt que d'un jour; mais la ſeconde eſt de dix ans, & ainſi elle eſt plus conſiderable. Ales écrivit lui-même ſur la matricule de l'Univerſité de Leipſic qu'il étoit né l'an 1500. Bucholcer (a) & Reuſnerus (b) lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette remarque a été priſe de Thomaſius. On eût pu reprendre Bucholcer en une autre choſe, c'eſt qu'il a dit qu'Ales vêcut & enſeigna en Allemagne depuis ſon arrivée à Wittemberg, c'eſt-à-dire depuis l'an 1533.

(C) *Il avoit été preſervé de la mort par miracle.*] Il dit dans l'un de ſes (c) livres qu'il ſe remet ſouvent en memoire, mais non pas ſans de grans friſſons par tout le corps, que comme il rouloit vers un precipice ſur le ſommet d'une très-haute montagne, & qu'il étoit déjà fort près de ce precipice, il ſe ſentit tranſporter en un autre lieu ſans ſavoir par qui ni comment; ce qu'il attribue à la foi de ſes parens, & non pas aux billets qu'il portoit ſur ſoi contenans quelques verſets de St. Jean, ſelon la coutume des enfans en ce tems-là.

(D) *Le grand nombre de Conferences.*] Lors que Melanchthon fut prié en 1555. par ceux de Nuremberg de (d) venir terminer les diſſenſions que les Diſciples d'André Oſiander cauſoient dans leur ville, il amena avec lui Ales, qui tint fort bien (e) ſa partie dans les diſputes où l'on entra. Melanchthon le connoiſſoit bien par cet endroit, car il l'avoit déjà eu pour aſſeſſeur en 1554. dans la Conference de Naumbourg, où il s'agiſſoit d'aſſoupir les troubles theologiques de la Pruſſe. Camerarius à ce ſujet donne un fort grand éloge à Ales. (f) *Alexander Aleſius patria Scotus, valde carus Philippo Melanchthoni, rei Theologicæ intelligentiſſimus, & artifex excellens congruentium diſputationum, & vir dignitate atque doctrina exquiſita præditus.* Il avoit remarqué en un autre lieu que Granvelle, qui preſidoit à la Conference de Worms de la part de Charles-Quint en 1541. ne voulut point qu'Ales, que l'Electeur de Brandebourg y avoit envoié, parlât; *Qui quidem & paratus erat & cupidus conſiſtere, ſed huic obſtitit juſſum præſidis qui & Aleſium ad pugnam inſtructum ſciret, & talem adminiſtrationem rei vitioſam eſſe animadverteret.*

(A) *Alexander ab Alexandro.*] Je lui donne ſon nom Latin, comme l'ordonnent nos Grammairiens. Ceux qui (g) traduiſent *Alexandre d'Alexandrie* s'abuſent. Nôtre Auteur étoit d'une famille Napolitaine, dont le nom étoit Alexandre. On pretend qu'elle avoit déjà produit des gens illuſtres, comme Mr. Moreri le raporte après Lorenzo Craſſo. Chacun ſait la plaiſanterie de Balzac; *N'y a-t-il pas eu*, dit-il, (b) *au Royaume de Naples un Grammairien Juriſconſulte qui s'eſt fait apeller* ALEXANDER AB ALEXANDRO? *Et ſe peut-il rien imaginer de plus magnifique & de plus ſuperbe que d'être deux fois Alexandre, que d'avoir Alexandre pour ſon nom, & de l'avoir encore pour ſa* (‡) *Seigneurie?*

(B) *Et au commencement du XVI.*] Ce qui me fait parler ainſi, eſt que nôtre Auteur en parlant (†) des calamitez du Roiaume de Naples, les a conduites juſques à la mort de Frederic fils de Ferdinand I. c'eſt-à-dire, juſques à l'an 1504. outre qu'il parle (i) de Jovien Pontan comme d'une perſonne qui n'eſt plus. Or Jovien Pontan n'eſt mort qu'en l'année 1505. C'eſt à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de nôtre Alexander à l'an 1494. en quoi Mr. Moreri leur donne beaucoup plus de remoignages de ſon aprobation, que de ſon incertitude.

(G) *La raiſon qu'il allegue.*] Je croi que pour en montrer toute la force, je ſuis obligé de la raporter dans les propres termes de l'Auteur. *Quæ cum viderem*, dit-il, (k); *patrocinia contra vim potentiorum aut gratiam nihil præſidii eſſe, nihil opis, fruſtra nos in legum controverſiis & ediſcendis tot caſuum varietatibus tam penſiculate editis, tantum laboris & vigiliarum ſuſcipere, tantoque nos ſtudio fatigari dicebam, cum ad ignaviſſimi impuriſſimique cujusque temeritatem qui juri dicendo præſideret quem leges virum bonum eſſe volunt, non aquo jure ſed ad gratiam & libidinem judicia ferri, decretaque legum tanto conſilio edita convelli & labefactari viderem.* Il fit beaucoup mieux d'abandonner le Barreau, que d'imiter quelques autres Avocats qui aiant perdu pluſieurs bonnes cauſes, prenent le parti de ſe charger des plus mauvaiſes. Je liſois l'un de ces jours (l), *qu'un Avocat des plus fameux de ce ſiecle à qui ſes confreres demandoient pourquoi il ſe chargeoit de mechantes cauſes, leur repondit en riant, que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'eſt une mauvaiſe excuſe*, pourſuit l'Auteur, *un Avocat qui après avoir examiné une cauſe la trouve inſoutenable, eſt obligé de l'abandonner.* J'ai trouvé un autre (m) endroit dans le livre d'*Alexander ab Alexandro*, qui marque la droiture de ſon cœur. Un de ſes amis voiant qu'il ne pouſſoit point ſa fortune, lui conſeilla de ſe ſervir des expediens qui avoient ſi bien reüſſi à tels & à tels qu'il lui nommoit; c'étoient toutes perſonnes que la faveur avoit élevées aux honneurs & aux prelatures malgré le merite de leurs concurrens, & qui étoient parvenues à la faveur par des voies illegitimes. Nôtre Auteur n'ignoroit pas ces exemples, & il en ſavoit de pires; il avoit vu dans ſa jeuneſſe un fort honnête homme, ſavant & en Latin & en Grec, qui n'aiant fait que lutter contre une extrême pauvreté pendant qu'il ſe fioit à ſa vertu & à ſa ſcience, ſe reſolut de tenter une autre voie: il ſe jetta dans un ſi vilain metier qu'on n'oſeroit le nommer, & peu après le voilà riche & puiſſant, & pourvu de bons Benefices. (n) *Eo vesaniæ proceſſit ut conatus inopia obſcœnis & libero homine indignis artibus vacaret (quibus verò artibus non libet dicere: ita ſœda & pudenda ſunt) confectaque ſuis ſibi res ex ſententia, namque haud multo poſt & ſacerdotio & opibus auctus, affluens & beatus tranquilliſſimè vitam egit.* Mais ces exemples n'ébranlerent point nôtre Avocat; il aima mieux ſe contenter de ſa mediocrité, que de riſquer ſa conſcience. (o) *Longe igitur multumque præſtat, ſatisque fuit mihi ingenio meo, vacuumque his moleſtiis modico erudito cultu contentum eſſe, neque in ambitionem non neceſſariam incurrere, quam bona animi, ſi quæ ſibi homo ſtudio & labore paravit, ea turpi quæſtu peſſimo exemplo fœdare.* Le conſeil qu'on lui donnoit reſſemble fort à celui-ci;

Aude (p) *aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum*
Si vis eſſe aliquis. Probitas laudatur & alget.

Il dedia ſon livre au Duc d'Atri. Ce Duc etoit fort ſavant, comme nous le dirons ſous *Aquaviva*.

(D) *Qui faſſe mention de lui.*] Cependant ſi nous en croions Mr. Moreri, tous les grans hommes de ce ſiecle-là, un George de Trebizonde, un Theodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Hermolaus Barbarus, un Philelphe, un Pontanus, &c. étoient ſus

β *Ceci a été extrait d'une Harangue de Jaques Thomaſius Profeſſeur à Leipſic, imprimée avec pluſieurs autres à Leipſic, l'an 1683. in 8. Tout ce qu'il dit eſt accompagné de citations. Je n'ai pas cru devoir les copier; ceux qui voudront aller aux ſources trouveront très-facilement la Harangue qui les indique.*

γ *Alexander ab Alex. Genial. dier. l. 2. c. 1.*

δ *Ib. l. 6. c. 7.*

* *Intitulé* Genialium dierum libri VI.

† *Ib. l. 5. c. 23.*

(k) *Id. ib. lib. 6. c. 7.*

(l) *Journal des Savans 1690. pag. 301. edit. de Holl.*

(m) *Alex. ab Alex. lib. 6. c. 16.*

(n) *Id. ibid.*

(o) *Id. ibid.*

(p) *Juven. Sat. 1. v. 73.*

qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenoit des esprits ; & ainsi voilà un temoin à citer à nos incredules, un temoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, & qui raconte des singularitez étonnantes du spectre qui tourmentoit cette maison. Il dit aussi qu'étant fort jeune β il alloit aux leçons de Philelphe, qui expliquoit à Rome les questions Tusculanes de Ciceron. On peut recueillir du chapitre 21. du 4. livre, qu'il étoit (E) à Rome lors que Nicolas Perot & Domitius Calderinus y faisoient des leçons publiques sur Martial. Je ne sache point qu'il ait parlé de la charge de Protonotaire du Roiaume de Naples, qu'on γ pretend qu'il a glorieusement exercée. Je ne sai point quand il mourut, mais je sai qu'on l'enterra δ dans le Monastere des Olivets. Tout le * monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a temoignée de ne point citer les Auteurs qui lui fournissoient ce qu'il debite. Tiraqueau a remedié à ce desordre par un docte Commentaire, qui † fut imprimé à Lion en 1587. On l'a rimprimé à Leide en 2. volumes *in* 8. l'an 1673. avec les notes de Denys Godefroi, de Christophle Colerus, & de Nicolas Mercerus sur le même texte. J'aprens de la Bibliotheque de Gesner que l'édition qu'on fit à Paris de cet Ouvrage d'*Alexander ab Alexandro* l'an 1532. étoit plus exacte que les autres, & que Gerard Morrhius de Campen qui la corrigea, avoit collationné aux originaux les endroits que l'Auteur avoit pris d'autrui. Il avoit donc collationné bien des choses, car les six livres des *Jours geniaux* ne sont presque que des pieces de raport. C'est un mélange d'une infinité de recueils concernant l'Histoire & les coutumes des anciens Grecs & Romains ; on y trouve aussi plusieurs questions de Grammaire. L'exactitude (F) n'y est point dans sa perfection. Je ne croi pas que la traduction Françoise, que ‡ Bernard de la Roche en fit, ait été jamais imprimée. L'Auteur de la Bibliotheque Napolitaine n'a nullement reüssi dans (G) l'article de nôtre Alexander ; mais les additions de Leonard Nicodeme (H) sont très-curieuses sur ce sujet.

Alciat croioit qu'Alexander ab Alexandro vivoit encore l'an 1521. Je donnerai ses paroles (I) parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisoit de cet Ecrivain.

ALEXANDRE LE GRAND, Roi de Macedoine. Cherchez MACEDOINE.

ALE-

β *Eum ego adolescentulus senem inter cæteros convivas meos colui & observavi. Ib. l. 1. c. 23.*

γ *Panzirol. de clar. leg. Interpret. l. 2. c. 122.*

δ *Leand. Alberti. Descript. Ital. pag. 277.*

* *Barclaius, de regno l. 6. c. 5. Cyprianus de Sponsal. c. 13. n. 61. Vossius de Hist. Lat. pag. 609.*

† *Sous le titre de* Semestria in Genialium dierum Alexandri ab Alexandro lib. VI. in fol. *On le rimprima à Francfort, in fol. en 1594.*

‡ *La Croix du Maine, pag. 476.*

(a) *Alex. ab Alex. lib. 1. c. 23.*

(b) *Id. ib. lib. 1. c. 1. voiez aussi l. 3. c. 8.*

(c) *Ibid. lib. 3. c. 1.*

(d) *Ibid. lib. 2. c. 1.*

(e) *Ibid. lib. 5. c. 1.*

(f) Admodum familiaris fuit: *Panzirol. de claris legum Interpret. l. 2. c. 122.*

(g) C'est celui à qui il dedie ses notes.

(h) Voiez Mr. Crenius au chapitre 2. de la 1. partie des Animadversiones Philologicæ & Historicæ. (i) Celle d'Amsterdam 1692. on y trouve la plupart des Prefaces &c. des éditions precedentes. (k) Nicolo Toppi Biblioth. Napolet. pag. 6. (l) Id. ib. pag. 7.

ses amis & ses admirateurs. Tout ce que l'on peut recueillir du livre même d'*Alexander ab Alexandro*, est qu'il ouït (a) en sa jeunesse les leçons que Philelphe dejà vieux faisoit à Rome, & qu'il mangeoit quelquefois avec plusieurs personnes de lettres chez (b) Jovianus Pontanus, chez (c) Hermolaus Barbarus, chez (d) Sannazar, chez (e) Gabriel Altilius, &c. Il faut un fondement plus solide que celui-ci pour affirmer que certaines gens admirent certaines gens. Voiez la remarque suivante.

(E) *Etoit à Rome lors que Nicolas Perot.*] Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il raporte touchant Nicolas Perot & Domitius Calderinus ; car pour cette grande familiarité que (f) Panzirole pretend qu'il eut avec eux, il la faut chercher quelque autre part, & je ne sai s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne doute point que Panzirole n'ait dit cela à vuë de pais, & sur la foi de sa memoire, sans prendre garde que la memoire est un moule où les objets changent de forme très-aisement.

(F) *L'exactitude n'y est pas dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le temoignage de l'un des Commentateurs, que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus ; *Est profecto, ut Linocerus (g), verum quod ajunt. Fuit Alexander vir eruditus & multa lectionis : multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minus accurate vel memoriæ vitio, vel imprudentia lapsus. Qua lectoribus indicari magni interfuit.* Je ne suis pas le seul (h) qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des *Variorum*, retranchent les épitres dedicatoires & les prefaces. Ils devroient tous faire ce qu'on a fait dans la derniere édition (i) de Diogene Laërce. Si on l'avoit fait dans celle d'*Alexander ab Alexandro*, j'aurois pu donner plus de lumieres sur cet Auteur, & sur son livre.

(G) *N'a nullement reüssi dans l'article de nôtre Alexander.*] Il s'est contenté (k) de renvoier ses lecteurs à trois ou quatre autres livres, & il n'a point su qu'*Alexander Jurisconsultus Neapolitanus*, Auteur des 4. dissertations desquelles il (l) donne le titre, n'est point different d'*Alexander ab Alexandro* : de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux Ecrivains. Voici le titre des 4. dissertations. *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani Dissertationes quatuor de rebus admirandis quæ in Italia nuper contigere, id est, de somniis quæ à viris spectata fides prodita fuit, imbiique de laudibus Jovianni Maji somniorum conjectoris : de umbrarum figuris & falsis imaginibus : de illusionibus malorum dæmonum, qui diversis imaginibus homines delusere : de quibusdam ædibus quæ Romæ infames sunt ob frequentissimos lemures, & terrificas imagines quas author ipse singulis fere noctibus in Urbe expertus est : Romæ, in 4. Absque anno nec apud quem.* On n'a marqué ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la remarque suivante que ce sont des pieces qui ont été incorporées au volume des Jours geniaux.

(H) *Les additions de Leonard Nicodeme sont tres-curieuses.*] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'Auteur des 4. dissertations, parce que la plupart des choses qu'elles contiennent, se lisent dans les Jours geniaux : par exemple ce qui concerne les louanges de Junianus Majus & les presages des songes (m) se voit au chapitre 11. du 1. livre, où ce Junianus est representé comme un homme qui avoit tous les jours chez lui une foule de songeurs, auquels il donnoit l'explication de leurs songes, & cela d'une maniere très-intelligible, & qui faisoit que plusieurs évitoient la mort ou de grans chagrins. Liez le chapitre 23. du (n) 5. livre, vous y trouverez ce qui regarde les spectres & les lutins qui tourmentoient le logis même de l'Auteur. On nous donne dans les additions de Nicodeme le titre d'une edition *in folio* des Jours geniaux que je prendrois pour la premiere, si un (o) passage d'Alciat ne m'en empêchoit. Voici ce titre ; *Alexandri de Alexandro Dies geniales. Ne quis opus excudat denuo infra septennium, sub diris imprecationibus Apostolicæ autoritate interdictum est.* On lit à la fin, *Romæ, in ædibus Jacobi Mazochii, Rom. Academiæ Bibliopolæ. Anno Virginei partus 1522. Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Nicodeme raporte un fragment de lettre (p) de Jerôme Niger, qui n'est gueres obligeant ni pour les Napolitains en general, ni pour nôtre Alexandre en particulier. *Quel libro d'Alessandro de gli Alessandri è intitolato Dies geniales, a similitudine delle notti Attiche d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cosè cavato di qua e di là. Ed in vero ha molto del Napoletano, con sopportazion del Sannazaro parlando. Vendesi fei carlini, al parer mio troppo caro.* Je ferai un article touchant Junianus Majus, l'Artemidore de son siecle.

(I) *Je donnerai ses paroles parce qu'elles contiennent.*] Je les tire d'une lettre qu'il écrivit de Milan le 6. de Mai 1521. & qui a été imprimée l'an 1697. (q) *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani librum, quem ad nos misisti, attigenter legi. Vir est doctus & diligens, & non parum studiosos adjuvabit : suspicor tamen eum quandoque falli. . . . . Si is aliqua tecum familiaritate junctus est, velim ab eo exquiras, ut Alphonsi Jurisconsulti vetustissima scripta, commentariosque Senatusconsultorum, quæ vidisse se, emisseque Romæ ait, commodato det. Eorum autem mentionem facit capite quarto & septimo primi libri : suspicor enim nescio quid Parrhasianum, quem suos eos authores plerumque adducere solitum, quos nusquam viderat.*

(m) *Il a pour titre,* Miracula de somniis apud nonnullos cognita & comperta, & quæ ipse expertus fui.

(n) *Il y a dans Leonard Nicodeme le 9. livre, c'est une faute.*

(o) *Je le cite dans la remarque L.*

(p) *Cette lettre est datée de Rome le 26. de Juin 1522.*

(q) *Epist. Gudii &c. pag. 91.*

Digitized by Google

ALEXANDRE VII. Pape. Cherchez CHIGI.

ALEXANDRE VIII. Pape. Cherchez OTTOBONI.

ALEXIS, Piemontois. Il y a un livre de secrets, qui court depuis assez long tems sous le nom de cet Alexis. Il fut imprimé à Bâle *in* 8. l'an 1563. β traduit d'Italien en Latin par Wecker. Il a été aussi traduit en François, & imprimé plusieurs fois avec des augmentations. On y voit une Preface où le Seigneur Alexis aprend au public qu'il est né de Maison noble; que dès son enfance il s'est apliqué à l'étude; qu'il a apris le Latin, le Grec, l'Hebreu, le Chaldéen, l'Arabe & plusieurs autres langues; qu'aiant eu sur tout une extrême passion pour les secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu pendant ses voiages qui ont duré 57. ans; qu'il s'étoit piqué de ne communiquer à personne ses secrets, mais qu'à l'âge de 82. ans & sept mois aiant vu à Milan un pauvre malade qui étoit mort, lequel il eût pu guerir s'il eût communiqué son secret au Chirurgien, il fut touché d'un si grand remors de conscience, qu'il se fit presque Hermite: & ce fut dans cette solitude qu'il mit ses secrets en état d'être donnez au public. Les Colporteurs les promenent par les foires de village, avec leurs autres petits livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'élite des remedes du Seigneur Alexis Piemontois; le recueil entier seroit un volume trop gros pour eux.

β *Merclin. in Lindenio renovato, pag.* 28.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS) natif de Cremone, premierement Cordonnier, & puis disciple du celebre Jurisconsulte Servius γ Sulpitius, & enfin Consul, a été un fort habile homme (A) en matiere de Jurisprudence. Ses funerailles furent faites aux depens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux Scholiastes d'Horace, dans ses notes sur un passage (B) qui regarde nôtre Alfenus, dont on * veut que le Consulat tombe sur l'an 754. de Rome. Je n'en voudrois pas jurer. Alfenus avoit écrit quarante livres de Digestes dont il est fait mention dans l'Indice des Pandectes, & quelques livres de Recueils, *Collectaneorum*. Aulugelle cite l'un & l'autre de ces deux Ouvrages; & quoi (C) qu'il refute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'Auteur un esprit qui recherchoit les antiquitez. Le Jurisconsulte Paulus a fait † l'abregé des livres d'Alfenus. S'il étoit vrai que parmi les Conseillers de (D) l'Empereur Alexandre Severe il y eût eu un ALFENUS, disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'apuiant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il auroit pu être de la posterité de l'autre, quoi qu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfenus differens du disciple de Sulpitius. Il y a un ALFENUS dont Ciceron parle dans son Oraison pour Quinctius, & un ALFENUS *Varus*, General d'armée sous Vitellius, & Prefect du Pretoire, qui ne ‡ temoigna pas la resolution d'un brave homme, lors que son parti eut été vaincu par celui de Vespasien. Donat dans la vie de Virgile parle d'un (E) ALFENUS, qui avec quelques autres exemta les

γ *Acron le nomme* Marc, *mais il faut* Servius, *selon Guill. Grotius*, Vit. Jurisc. pag. 86. *Voiez Aulugelle l.* 6. *c.* 5. & *Pomponius in l.* 2. D. de orig. juris.

* *Voiez Cruquius in Hor. Sat.* 3. *l.* 1.

† *Guill. Grot. ubi supra.*

‡ *Tacit. Histor. l.* 2. *c.* 29. & 43. *l.* 3. *c.* 36. 55. & 61. *l.* 4. *c.* 11.

Terres

(A) *Un fort habile homme en matiere de Jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin contre les Avocats de son tems, (a) *Hi ut altius videantur jura callere, Trebatium loquuntur, & Caselium, & Alfenum, & Aurunculorum Sicanorumque jamdiu leges ignotas*, suffit pour nous convaincre de la grande autorité où étoit le nom d'Alfenus en fait de Jurisprudence. Joignez à ceci les temoignages alleguez par Bertrand au (b) 1. livre de ses Jurisconsultes.

(a) *Amm. Marcel. lib.* 30. *c.* 4. *p. m.* 394.

(b) *Pag.* 56. 57. *edit. Lugd. Bat.* 1675.

(B) *Un passage qui regarde nôtre Alfenus.*] Les paroles d'Horace sont dignes d'être raportées;

(c) *Alfenus vafer omni*
Abjecto instrumento artis, clausaque taberna
Sutor erat, sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex, sic rex solus.

(c) *Horat. sat.* 3. *l.* 1. *v.* 130.

(C) *Il refute ce qu'il en cite.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *argentum purum putum*, qui étoient dans le Traité de paix conclu entre la Republique Romaine & celle de Carthage. Les Romains devoient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire de bon alloi. Mr. Moreri s'imagine que le nom propre de ce tribut étoit *purum putum*, ce qui est une imagination fort plaisante. Aulugelle (d) ne mepriſe pas sans raison le sens qu'Alfenus a donné à ces paroles, & s'il faloit juger par là des lumieres de ce Jurisconsulte, on le feroit bien descendre des premiers rangs. Il croioit que *purum putum* avoit été formé de *purus*, comme *novicius* & *propicius* ont été formez de *novus* & de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulugelle le refute solidement, & montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluitez. Il ne cite point le livre que Moreri cotte, savoir le 4. & le 30. des Digestes, ni celui que Bertrand allegue, savoir le 30. des mêmes Digestes: il en cite le 34. Quant à l'autre Ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'édition de Henri Etienne; mais je voi que Bertrand & Guillaume Grotius ont lu *Collectaneorum*. Ce dernier titre semble se raporter mieux aux passages des Pandectes où Servius est cité sur le temoignage d'Alfenus; *Servius apud Alfenum notat, putat*, mais on feroit fort mal de preferer par cette raison le dernier titre à celui que Henri Etienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulugelle ce qu'il ne dit pas, savoir que l'Ouvrage intitulé *Collectanea* comprenoit quatre livres. Voici les paroles d'Aulugelle; (e) *In libro digestorum trigesimo & quarto, conjectaneorum autem secundo, in fudere, inquit*, &c. Je ne doute pas que puis que Bertrand a dit qu'Aulugelle a cité le 30. livre des Digestes, il n'ait cru que *& quarto* se raportoit au mot suivant, & que sans prendre garde à la suite il n'ait conclu qu'on avoit cite le 4. livre des *Collectanées*; d'où neanmoins il n'avoit pas lieu de conclure que l'Ouvrage ne contenoit que quatre livres, & que c'étoit Aulugelle qui le disoit. Les remarques critiques sur cet Ouvrage de Bertrand insérées dans l'édition de Leide, ni Guillaume Grotius ne nous ont pas avertis de ces petites mepriſes. Je mets en marge le bien qu'Aulugelle (f) a dit d'Alfenus.

(d) *Aul. Gell. lib.* 6. *c.* 5.

[e] *Id. ib.*

(D) *Parmi les Conseillers de l'Empereur.*] Le passage de Lampridius de la maniere qu'il est imprimé est si faux à certains egards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfenus sous Alexandre Severe. Voiez Casaubon sur ce passage. Mais en tout cas Mr. Moreri ne devoit point nous citer Horace, ni Aulugelle pour son *Alfenius surnommé le jeune*, qui *vivoit*, dit-il, *sous le regne de l'Empereur Alexandre Severe.*

(E) *Parle d'un Alfenus.*] Mr. Moreri faisant un article de celui-ci dans la page 170. le nomme *Alphenius Varus Chevalier Romain*, & cite Donat *in vita Virgilii*. Mais Donat ne qualifie point cet homme *Chevalier Romain*, & d'ailleurs (g) les meilleures éditions portent *Alpenus, Varius*, comme deux personnes, & non pas Alphenius Varus comme une. Il faut neanmoins avouer que ces vers de la 9. Eglogue de Virgile,

Immo hæc quæ Varo necdum perfecta canebat,
Vare tuum nomen (superent modo Mantua nobis,
Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni;

sont apliquez par le Grammairien Servius à un Alfenus Varus qui fut envoié par Auguste au dela du Po pour y commander, après que Pollion eut perdu ce gouvernement. Le même Grammairien remarque, qu'il y a eu des gens qui ont apliqué au Jurisconsulte Alfenus Varus, successeur de Servius Sulpitius, ces autres vers de Virgile;

Nam (b) neque adhuc Varo video, nec dicere Cinna
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

Leur raison étoit qu'Alfenus Varus le Jurisconsulte avoit compoſé quelques vers: Servius les refute en montrant qu'il faut apliquer cet eloge au Poëte Varius, qu'Horace a tant encensé.

(f) Alfenus Jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, rerumque antiquarum non incuriosus. *Id. ib.*

(g) *Celle d'Hackius à Leide*, 1680.

(b) *Virgil. Eclog.* 9.

Digitized by Google

Terres de ce Poëte du fort où celles du voiſinage furent expoſées, lors qu'après la defaite de Brutus elles furent aſſignées aux ſoldats. De fort β habiles gens croient que celui qui rendit ce bon office à Virgile eſt le même Alfenus qui avoit été Cordonnier, & le même Alfenus dont parle Catulle. Cela n'eſt pas (F) ſans difficulté. Voiez nos remarques, où Mr. Moreri eſt mis quelquefois dans ſon tort.

ALFONSE. Cherchez les Rois de ce nom ſous celui de leur Roiaume.

ALYPIUS d'Antioche, vivoit ſous l'empire de Julien l'Apoſtat. Il avoit déjà commandé dans l'Angleterre, lors que ce Prince eut la fantaiſie de faire rebâtir le temple de Jeruſalem, & le prepoſa à ce travail. Alypius γ hâtoit l'ouvrage avec une grande force, & ſe trouvoit ſecondé par le Gouverneur de la Province. Il falut neanmoins qu'il abandonnât l'entrepriſe; les feux qui ſortoient de deſſous la terre rendirent le lieu impraticable. Huit ans après il ſe trouva envelopé dans l'horrible perſecution qui fit perir une infinité de perſonnes, & qui fut excitée au commencement contre ceux qui avoient cherché par la Magie quel ſeroit le ſucceſſeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commiſſion d'informer contre les coupables eurent mis les choſes en train, on ne vit que perſonnes accuſées, & tout auſſi-tôt condamnées & punies. Alypius δ qui s'étoit reduit à une vie privée pour y jouïr des agrémens du repos, y fut attaqué par des delateurs: on l'accuſa d'empoiſonnement. Il fut banni; tous ſes biens furent confiſquez. Son fils Hierocles condamné à mort pour la même accuſation, fut ſauvé heureuſement lors * qu'on le menoit au ſuplice. La nouvelle de cette heureuſe rencontre adoucit l'affliction d'Alypius dans ſon exil. Il y a beaucoup d'aparence que l'Auteur d'un Ouvrage de Geographie qui plut beaucoup à Julien l'Apoſtat, ne (A) differe point de nôtre Alypius; mais je ne croi point que cet Ouvrage ſoit la deſcription du (B) vieux monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin. Je ne conois pas bien cet ALYPIUS, qui fit un Traité † de Muſique, dont Caſſiodore parle; Meurſius eſt le premier qui l'a publié en Grec. Mr. Hofman eût mieux fait ‡ d'oublier entierement cet article.

ALY-

α *Dacier ſur Horace Sat. 3. l. 1.*

γ *Voiez la remarque A.*

δ *Voiez la remarque A.*

* *Voiez comment dans l'article d'Hierocles.*

† *Εἰσαγωγὴ μουσικὴ*, introductio muſica. *Voiez Voſſius de ſcient. Math. pag. 94.*

‡ *Voiez ſes fautes dans la 2. édition de mon Dictionnaire.*

(a) *Catull. epig. 31. Mr. Dacier in Hor. Sat. 3. l. 1. cite Pétrone 27. de Catulle.*

(b) Varus me meus ad ſuos amores
Vifum duxerat è foro otioſum,
Scortillum ut mihi tum repente viſum eſt Non ſane illepidum neque inelegans.
Catull. epig. 10.

(c) *Scalig. in Catull. epigr. 10.*

(d) *On le met à l'an 754. de Rome.*

(e) *Servius in Ecl. 9. v. 29.*

(f) *Voiez la remarque B.*

(g) *Amm. Marcel. lib. 23. c. 1. pag. m. 350. ad ann. 363.*

(h) *Id. l. 29. cap. 1. pag. 556. ad ann. 371.*

(F) *Cela n'eſt pas ſans difficulté.*] Un homme qui s'aplique au Droit avec tant d'ardeur, que non ſeulement il efface par ſes progrès la honte du metier mechanique qu'il avoit exercé au puis natal, mais qu'il ſuccede auſſi au plus grand maître de Juriſprudence qui fût alors dans la Republique de Rome, eſt ſelon toutes les aparences aſſez grave pour ne point entrer dans les plus étroites liaiſons de debauche avec un Catulle, & tels autres galans de même volée, fort efteminez. Or l'Alfenus dont parle Catulle etoit de la bande de ces impudiques, *Alphene (a) immemor, atque unanimis falſe ſodalibus*; il menoit (b) Catulle chez ſa garce; il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il fût le diſciple de Sulpitius. On a cenſuré Muret qui avoit dit que le Varus qui avoit mené Catulle chez ſon amie, étoit Quintilius Varus; & l'on (c) a fondé la cenſure ſur ce qu'il y a pour le moins 57. ans entre la defaite des trois legions de Varus, & la viſite dont parle Catulle. Je me ſers de cette raiſon. Il y auroit entre cette même viſite & le Conſulat (d) d'Alfenus 50. ans plus ou moins, il n'y a donc gueres d'aparence que ſi le Cordonnier de Cremone a été Conſul l'an de Rome 754. il ait eu une ſi étroite liaiſon de plaiſirs & de debauche avec Catulle 50. ans auparavant: car un Cordonnier de Province qui renonce à ſon metier pour aller étudier dans la capitale, n'eſt point un jeune garçon lors qu'il eſt ami intime des gens importans. Joignez à cela que celui qui rendit un ſi bon office à Virgile, commandoit (e) au delà du Po quarante ans avant le Conſulat en queſtion. Il y a donc lieu de douter que l'Alfenus qui a été Conſul l'an 754. de Rome, ſoit le même que le bienfaiteur de Virgile: car il eſt rare qu'un homme parvienne aux grandes dignitez, lors que la ſaiſon ordinaire de les obtenir eſt paſſée depuis fort long tems. Voilà le cas où étoient à Rome ceux qui après un gouvernement de Province paſſoient 40. ans ſans obtenir la dignité conſulaire.

(A) *L'Auteur . . . ne differe point de nôtre Alypius.*] Cet Auteur vivoit ſous Julien l'Apoſtat. On a deux lettres que ce Prince lui écrivit qui témoignent qu'Alypius étoit freré de Ceſarius, & qu'il exerçoit une charge conſiderable (f). Ce dernier caractére convient admirablement à Alypius d'Antioche, qui après avoir été Lieutenant de Gouverneur en Angleterre, fut envoié dans la Judée pour y avoir l'Intendance de la conſtruction du temple. Ammien Marcellin nous aprend toutes ces choſes. (g) *Ambitioſum quoniam apud Hieroſolymam templum . . . . inſtaurare ſumptibus cogitabat immodicis: negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochenſi, qui olim Britannias curaverat pro Præfectis. Cumque eo ſtaque rei idem fortiter inſtaret Alypius, juvarentque provincia rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris aſſultibus erumpentes facere locum exaſtis aliquoties operantibus inacceſſum.* Voici comme il parle dans le 29. livre: (h) *Ecce autem Alypius quoque ex Vicario Britanniarum, placiditatis homo jocundæ, poſt otioſam & repoſitam vitam (quoniam huc uſque iniquitatis tenebras manus) in ſqualore maximo voluntatis ut videbatur ſuæ civatus eſt cum Hierocle filio.*

(B) *Sont la deſcription du vieux monde que Jaques Godefroi a traduite.*] Cette deſcription eſt un Ouvrage anonyme, compoſé ſous les Empereurs Conſtantius & Conſtans. On en avoit une ancienne traduction Latine fort barbare, que Saumaiſe communiqua au docte Jaques Godefroi. Celui-ci la fit ſortir de deſſous la preſſe avec le texte Grec, & avec une nouvelle verſion accompagnée de notes. (i). Voſſius ne s'éloigne pas de croire que l'Auteur de cette deſcription eſt le même Alypius qui envoia à Julien l'Apoſtat un Ouvrage de Geographie; mais ſi cela eſt, ajoûte-t-il, il faut dire ſelon la remarque de Jaques Godefroi, qu'Alypius la compoſa avant que de commander en Angleterre, car on n'y parle de cette Ile que ſur la foi d'autrui. *Britannia provincia, ſicut qui fuerunt narrant, valde maxima.* Pour moi je conclurois volontiers de ce paſſage qu'Alypius n'a point fait cette deſcription; voici ſur quoi je me fonde. Il avoit été Lieutenant en Angleterre depuis long tems, (k) lors que Julien lui donna la commiſſion de faire bâtir le temple de Jeruſalem. Il envoia ſa Geographie à cet Empereur, pendant qu'il commandoit ſous lui dans quelque Province. Il etoit donc en état de parler de l'Angleterre comme temoin oculaire. Il n'eſt donc point l'Auteur de la deſcription du vieux monde, dans laquelle on ne parle de cette Ile que ſur la foi de ceux qui y avoient voiage. Qu'on ne me diſe point qu'il a fait deux livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre ſous Julien l'Apoſtat, & que le premier eſt la deſcription publiée par Godefroi; car il y a beaucoup d'aparence que s'il eût fait cette deſcription, il l'eût inſerée dans l'Ouvrage qu'il envoia à Julien, & qu'ainſi l'on ne ſe fût plus ſouci du premier Ouvrage. Il ſe ſeroit donc perdu, & l'on n'auroit pas aujourd'hui le livre que Godefroi a traduit & orné de notes. Au reſte nous aprenons de Julien qu'Alypius étoit Poëte: Ἐγὼ γάρ, dit-il, (l) *καὶ τὰ διαγράμματα τῶν πρόσθεν βιβλίων, καὶ παλιμφδούσας αὖθις προσθήκας τοῖς ἐπαίνοις.* *Sunt enim in ea* (tabula) *tum deſcriptiones prioribus meliores, tum jambi quibus eam exornaſti.* Il aprouve enſuite la maniere dont Alypius traitoit les peuples, & le loue de ſe ſervir tantôt de douceur, & tantôt de fermeté. Περὶ δὲ τῶν διώκησιν τῶν πραγμάτων, ὅτι δεσποτικὰ μὲν ἡμῖν πρὸς ἀνθρώπους πεπραγμένα, μᾶλλον γὰρ πραότητα ἢ σωφροσύνην ἀνδρείᾳ ἢ ῥώμῃ, καὶ τῇ μὲν χρῆσθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστέρους, τῇ δὲ ἐπὶ τοὺς πονηροὺς ἀναπαίοντας πρὸς ἐπιείκειαν ἐ μικρᾶς ἐσὶ φρόνησις, οὐ σμικρὸς λόγος. *De republica autem adminiſtratione quod diligenter & humaniter tranſigere omnia ſtudes gratum eſt. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine & robore ita temperare ut illa erga bonos vires utare, hanc ad pravos severè corrigendos adhibeas, non mediocris ingenii ac virtutis eſt.*

(i) *Voſſius de ſcient. Math. pag. 248.*

(k) Negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochenſi qui OLIM Britannias curaverat pro præfectis. *Amm. Marc. l. 23. c. 1.*

(l) *Julian. Epiſt. 30.*

Digitized by Google

ALYPIUS Philoſophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique, & l'un des plus ſubtils Dialecticiens de ſon tems, étoit petit comme un nain, mais ſon eſprit reparoit ce défaut-là. Il eut beaucoup de ſectateurs, auſquels il ſe contentoit de donner des inſtructions de vive voix ſans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta pour s'attacher à Jamblique, ſous qui l'on pouvoit profiter en plus de manieres, par des leçons & par des écrits. Jamblique aiant eu quelques entretiens avec nôtre Alypius, fit grand cas de ſon jugement, & de ſon genie, & compoſa même ſa vie, où il loüa de plus ſa vertu & la fermeté de ſon ame. Alypius mourut fort âgé dans la ville d'Alexandrie. *a*

ALYPIUS Evêque de Tagaſte *γ* ſa patrie, fut un des bons amis de St. Auguſtin. Il fut batiſé à Milan avec lui l'an 388. Il fit un voiage dans la Paleſtine cinq ans après; & ſi d'un côté le grand bien qu'il dit de St. Auguſtin à St. Jerôme ſervit de ciment à l'amitié de ces deux Peres, il ſemble de l'autre qu'à ſon retour en Afrique il refroidit un peu le cœur de St. Auguſtin. On croit que ce fut en lui raportant le mal que diſoient de St. Jerôme les adverſaires qu'il avoit à Jeruſalem. Alypius ne parvint à l'Epiſcopat de Tagaſte qu'en 394. un an après ſon voiage de Paleſtine. Il aſſiſta l'an 403. au Concile de Carthage, où l'on chercha les moiens de faire rentrer les Donatiſtes dans l'Unité. Les grans biens que fit Pinianus à l'Egliſe de Tagaſte lors qu'il y alla en 409. accompagné des deux Melanies & d'Albine ſa belle-mere; expoſerent Alypius à la mediſance, comme ſi par ſes beaux diſcours & par ſon adreſſe il avoit trop extorqué de ces bonnes & charitables perſonnes. Les habitans d'Hippone murmurerent furieuſement contre lui, parce qu'ils le regarderent comme la cauſe qui leur avoit fait manquer la proie qu'ils croioient avoir entre les mains. Ils avoient obligé Pinianus bon gré malgré qu'il en eût à promettre qu'il embraſſeroit la Prêtriſe dans leur ville; ſes grans biens les avoient portez à lui faire cette violence; dès le lendemain il ſortit d'Hippone, & s'en retourna à Tagaſte: il ne ſe crut point obligé par une promeſſe auſſi forcée que l'avoit été la ſienne. Alypius fut l'un des ſept Prelats Catholiques qui diſputerent en 411. avec ſept Evêques Donatiſtes, dans la fameuſe Conference de Carthage. Il fut deputé en 419. à Honorius par les Egliſes d'Afrique. Le Pape Boniface le reçut avec mille marques d'amitié, & le chargea d'envoier à St. Auguſtin quelques lettres artificieuſes que les Pelagiens repandoient par les Egliſes. On ſouhaitoit que St. Auguſtin, la meilleure plume du tems, les refutât. Il n'y manqua point, il y emploia toutes ſes forces *b*; mais Alypius refuta encore plus fortement cette hereſie, par les arrêts (*A*) ſeveres qu'il obtint à la Cour d'Honorius contre les Pelagiens. Nous conoîtrions mieux ſes actions & ſon merite, ſi nous avions l'Ouvrage que (*B*) St. Auguſtin promet là-deſſus dans une lettre qu'il écrit à St. Paulin. Au reſte il s'en falut peu * qu'Alypius ne ſe mariât.

ALYPIUS (FALTONIUS PROBUS) frere de Q. Clodius Hermogenianus † Olybrius, fut Prefect de Rome ſous l'Empereur Theodoſe. Baronius l'a prouvé ‡ par des inſcriptions. Il ajoûte ⸸ qu'on a pluſieurs lettres de Symmaque à cet Alypius; il cite le Martyrologe Romain, qui temoigne que (*A*) St. Almachius fut tué par les Gladiateurs ſous la prefecture d'Alypius; enfin il conjecture, 1. qu'Alypius Gouverneur d'Egypte, avec lequel Jean l'Anachorete (*B*) eut une converſation, eſt le même que celui dont je parle dans cet article; 2. que

a Euna-pius, *in vita Jamblic.*

γ C'eſt une ville d'Afrique.

b Tiré des Annales de Baronius aux années qu'on a marquées.

* Voiez l'article de St. Auguſtin, remarque B.

† Sa fille Demetriade eſt fort loüée par les Peres.

‡ Baronius *ad ann.* 395. n. 18.

⸸ Ad eundem quoque Alypium complures extant epiſtolæ Symmachi, de quo ea meminit in epiſtola ad Flavianum. *Id. ib.* Il cite la 82. lettre du 2. livre de Symmaque. Dans mon édition je trouve à la 83. ces mots, Jampridem domino & fratri meo Alipio comitatum ſacrum viſere atque adire cupienti.

(*A*) *Par les arrêts ſeveres qu'il obtint.*] Baronius n'affirme point que les Egliſes d'Afrique aient envoié Alypius à l'Empereur, pour lui demander l'uſage du bras ſeculier contre les ſectateurs de Pelage; il ſe contente de le conjecturer, & de fonder ſa conjecture ſur les ordres qui furent expediez en la même année par l'Empereur Honorius contre les Pelagiens d'Afrique. Mais Mr. Maimbourg ne parle point de ceci comme d'une choſe douteuſe, puis qu'après avoir comparé odieuſement la conduite des Miniſtres avec celle des Pelagiens, il ajoûte; (*a*) „ Ce qui a „ comblé de joie toute la France, eſt qu'une Ordon- „ nance ſi juſte a été bien-tôt après ſuivie de ce grand „ Edit d'Octobre qui a donné le dernier coup fatal à „ l'hereſie, en defendant l'exercice public de la Pre- „ tenduë Reformée, renverſant tous ſes temples, & „ baniſſant ceux d'entre ſes Miniſtres qui ne vou- „ droient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'eſt là „ juſtement ce que l'Empereur Honorius fit contre „ les Pelagiens, à la requête du Clergé d'Afrique „ preſentée par Alypius. Car par l'Edit que ce Prince „ lui accorda pour le bien de toute l'Egliſe, cette „ hereſie fut exterminée de l'Empire; on defendit à „ tous ceux qui pouvoient encore en être ſuſpects de „ s'aſſembler, & l'on chaſſa de leurs Sieges ces faux „ Evêques qui ne voulurent pas ſouſcrire à ſa con- „ damnation. „

(*a*) *Maimbourg Hiſtoire du Pontificat de St. Leon, l. 1. pag. 35. edit. de Holl.*

(*B*) *L'Ouvrage que St. Auguſtin promet là-deſſus.*] Comme ce qu'il dit dans cette lettre (*b*) peut donner une idée generale du merite d'Alypius, il eſt bon de le raporter ici. *Eſt etiam aliud quo ipſum fratrem amplius allegas, nam eſt cognatus venerabilis & verè beati Epiſcopi Alypii quem toto pectore amplecteris & meritò: nam quiſquis de illo viro benigne cogitat, de magna Dei miſericordia & de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cum legiſſes petitionem tuam qua deſiderare te indicaſti ut hiſtoriam ſuam tibi ſcriberem, & voluiſti facere propter benevolentiam tuam, & nolebas propter verecundiam ſuam, quam cum viderim inter amorem pudoremque fluctuantem, omnia ab illo in humeros meos tranſtuli: nam hoc mihi etiam per epiſtolam juſſit. Cito ergo ſi Dominus adjuverit, totum Alypium inferam præcordiis tuis: nam hoc ſum ego maxime veritus ne ille vereretur aperire omnia quæ in eum Dominus contulit, ne alicubi minus intelligenti (non enim abs te ſolo illa legerentur) non divina munera conceſſa hominibus, ſed ſeipſum prædicare videretur, & eu qui noſti quomodo hæc legas propter aliorum cavendam infirmitatem, fraternæ notitiæ debito fraudareris.*

(*b*) *C'eſt la 32.*

(*A*) *St. Almachius fut tué par les Gladiateurs.*] Il avoit voulu faire ceſſer le culte des fauſſes Divinitez le jour de l'Octave de Noël, (c'eſt le premier jour de l'an) & il lui en coûta la vie. Voici les paroles du Martyrologe ſous le 1. de Janvier; (*c*) *Romæ S. Almachii martyris, qui jubente Alypio Urbis præfecto cum diceret, hodie Octava Dominici dici ſunt, ceſſate à ſuperſtitionibus idolorum & à ſacrificiis pollutis, à gladiatoribus occiſus eſt.* Theodoret au chapitre 26. du 5. livre de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique parle d'un Moine nommé Telemachus, qui du fond de l'Orient vint à Rome pour travailler à l'abolition des jeux des Gladiateurs. Il eut le courage d'aller catechiſer ces gens-là au plus fort de leurs exercices ſanguinaires, mais les ſpectateurs lui en furent ſi mauvais gré qu'ils le lapiderent. Honorius l'aiant ſu le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolît ces ſortes de jeux. On (*d*) voudroit reduire à un ſeul fait ce que vous venez de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe. On ſeroit bien aiſe que nous cruſſions que Theodoret a nommé *Telemachus* celui qu'il faloit nommer *Almachius*, qu'il a tranſporté à l'empire d'Honorius ce qui s'étoit fait ſous celui de Theodoſe, & qu'il a imputé aux ſpectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là il ſe tromperoit en trois choſes.

(*c*) *Baronius ad ann.* 395. n. 19.

(*d*) *Baron. ib.* n. 20.

(*B*) *Jean l'Anachorete eut une converſation.*] Baronius cite ſur cela un long paſſage, (*e*) où l'on aprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'Am-

(*e*) *Pallad. in Lauſiac. cap. 22. apud Lipom. tom. 3.*

2. que cet entretien de l'Anachorete convertit Alypius. Un ſavant Anglois a conjecturé que le Martyr St. Almachius eſt un Saint imaginaire, & que le titre (C) de l'Almanach a produit cette merveilleuſe canoniſation.

ALKINDE, ou ALKINDUS, cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LEON) Garde de la Bibliotheque du Vatican, natif de l'Ile de Chio, eſt un des plus fameux Ecrivains du XVII. ſiecle. Il étoit laborieux & infatigable, avide de manuſcrits, doüé d'une grande memoire, très-propre à raſſembler des materiaux, & digne par conſequent du poſte qu'il occupoit, quoi que d'ailleurs il n'eût pas une fort grande penetration, ni une maniere de raiſonner qui ſentît un bon Logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir Bibliothecaire du Pape, & je n'ai pas même examiné ſi Mr. Moreri qui en a fait mention aſſez amplement, a eu toute l'exactitude qu'il faloit. Si j'ai quelque choſe à dire là-deſſus, (A) ce ne ſera que dans les remarques. M'abſtenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans ſon Dictionnaire, je ne toucherai que certaines choſes qui n'y ſont point. Allatius a été d'un grand ſecours à Mrs. de Port-Roial, dans la diſpute qu'ils ont eue avec Mr. Claude ſur la creance des Grecs à l'égard de l'Euchariſtie. Mr. Claude le nomme ſouvent *le grand Auteur de Mr. Arnaud*, & nous en fait une peinture (B) très-peu honorable. Mr. Simon ne lui donne guere (C) de bonne foi. Jamais Latin de naiſſance n'a été plus emporté contre les Grecs ſchiſmatiques qu'Allatius, ni plus devoüé au Siege de Rome. Il ne s'engagea ni au mariage, ni aux Ordres Eccleſiaſtiques, & il en donna une raiſon (D) qui merite d'être ſue. Il ſeroit difficile de trouver dans l'Hiſtoire des Auteurs une ſingularité plus notable, que celle qui con-

l'Anachorete l'eût quitté pour aller entretenir Alypius Gouverneur de la Province. Le depit qu'il en conçut lui donna quelque mepris pour l'Anachorete, & lui inſpira la reſolution de ſe retirer. Il auroit executé cette penſée, ſi l'Anachorete ne lui eût fait dire d'attendre encore. Palladius connut alors qu'il y avoit un grand fond de ſpiritualité dans cet homme, & un talent tout particulier de deviner les penſées. Il attendit donc juſques à ce que le Gouverneur ſe retirât, après quoi l'Anachorete fit ſes excuſes.

(C) *Le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuſe canoniſation.*] Ceux qui ne pourront pas ſe ſervir du livre Anglois imprimé à Londres en 1688. & intitulé, *The enthuſiaſm of the Church of Rome*, c'eſt-à-dire, *L'enthouſiaſme de l'Egliſe Romaine*, pourront conſulter l'onzieme volume de la Bibliotheque Univerſelle à la page 139. Ils y verront que ſuivant les conjectures de l'Auteur Anglois, *Quelque Moine ignorant du 7. ou 8. ſiecle voyant au haut du Calendrier* S. Almanachum, *ecrit par abreviation ſelon la coutume de ce tems-là*, S. Almachum, *prit ce mot peu uſité alors pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaiſon en us, & le plaça* au premier jour de l'annee. *L'ignorance & le hazard n'eurent pas plûtôt mis au monde ce nouveau Saint, qu'il trouva des Martyrologiſtes qui le firent tuer dans l'Amphitheatre de Rome ſous le Preſet* Alipius, *par les gladiateurs qu'il voulut empêcher de combattre. Aucun* (a) *ancien Auteur ne fait mention de cette fauſſe hardieſſe. Aleuin* (1) *eſt le premier qui en a parlé d'une maniere aſſez douteuſe.*

(a) *Il eſt pourtant vrai que Theodoret la donne au Moine Telemachus.*

(1) *De divin. offic. c. 4.*

(A) *Si j'ai quelque choſe à dire là-deſſus, ce ne ſera que dans les remarques.*] Je trouve dans Lorenzo Craſſo (b) que Leone Allacci (c'eſt ainſi qu'il le nomme) n'avoit que neuf ans lors qu'il fut porté de l'île de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puiſſante famille (c). Au bout d'un certain tems il fut envoié à Rome, où il etudia les Humanitez, la Philoſophie & la Theologie dans le College des Grecs. Il fut elu à Napies grand Vicaire de Bernard Juſtiniani Evêque d'Anglona. Il retourna dans ſa patrie, & n'y trouvant rien à faire ſelon ſes deſirs, il revint à Rome, où il etudia en Medecine ſous Jules Ceſar Lagalla, & voulut recevoir le Doctorat en cette ſcience. Il tourna enſuite ſes etudes du côte des belles lettres, & enſeigna le Grec dans le College de ſa nation. La mort de Gregoire XV. lui fit perdre la recompenſe de la commiſſion qu'il avoit eue (d), de faire tranſporter à Rome la Bibliotheque de l'Electeur Palatin. Il entra quelque tems après chez le Cardinal Bichi, puis chez le Cardinal François Barberin; enfin il reçut du Pape Alexandre VII. la garde de la Bibliotheque du Vatican. Lorenzo Craſſo ne dit que cela dans le livre que j'ai cité. J'y ajoûte qu'Allatius avoit été long tems Bibliothecaire du Cardinal Barberin.

(b) *Lor. Craſſo Iſtoria de' Poëti Greci, pag. 306. Voiez auſſi ſes* Elogii d'huomini letterati *to. 1. pag. 397. & ſuiv.*

(c) *Des Spinelli.*

(d) *Moreri met cela à l'an 1621. mais Heidelberg ne fut pris qu'en 1622.*

(B) *Une peinture très-peu honorable.*] Allatius „ étoit „ (e) un Grec qui avoit quitte ſa religion pour embraſſer la Romaine; un Grec que le Pape avoit fait „ ſon Bibliothecaire, l'homme du monde le plus attaché aux interêts de la Cour de Rome, l'homme „ du monde le plus malin, & le plus outrageux contre les perſonnes; l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on apelle ſchiſmatiques, & „ en particulier contre Cyrille, & au reſte un vrai „ vendeur de fumée. . . . Son attachement à la Cour „ de Rome paroît dès l'entrée de ſon livre, *De perpetua conſenſione*, car voici comme il parle en faveur du Pape; (1) *La Penſée Romain*, dit-il, *ne relevé de perſonne; il juge tout le monde; & n'eſt jugé de qui que ce ſoit, il lui ſans rendre obeïſſance encore qu'il gouverne inquietement, il donne les loix ſans en recevoir, il les change comme il lui plaiſt, il crée les Magiſtrats, il determine les choſes de la foi, il ordonne comme bon lui ſemble aes grandes affaires de l'Egliſe. . . . quand il voudroit errer il ne le peut; car il n'y a ni impieté ni illuſion qui puiſſe aller juſqu'a lui. & quand un Ange diroit autrement, étant muni comme il eſt de l'autorité de* JESUS-CHRIST, *il ne peut changer.* „ L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre qui il „ diſpute comme Chytreus, Creygton, l'Archevêque „ de Corfou, & quelques autres qu'il attaque de gayeté de cœur ſe decouvre par la ſimple lecture de ſes „ écrits; chaque periode les honore de quelqu'un de „ ces beaux titres, (2) *ſots, menteurs, hebetez, champignons pourris, bouches infernales, garnement, impudens*, & autres termes ſemblables qui ne marquent „ pas un eſprit extremement moderé. Pour nous prouver la conformité de l'Egliſe Grecque avec la Romaine dans les choſes eſſencielles, il prend pour „ principe de ne reconnoître pour la veritable Egliſe „ Grecque que le party ſoûmis au ſiege de Rome, & „ à l'egard des autres Grecs qu'il appelle *Heretiques & ſchiſmatiques*, il ſoûtient fierement qu'on fait bien „ quand on peut, de les reduire à l'obeïſſance par le „ fer & par le feu, (3) *qu'il faut proſcrire, exterminer, punir les heretiques, & s'ils ſont opiniâtres les mettre à mort, & les bruler*, ce ſont ſes termes. „ Mr. Moreri n'avoit-il pas beaucoup de raiſon de le traiter *de bon homme?* Cet éloge mepriſant eſt-il dû à ceux qui ne parlent que de loix penales, que d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer & que de feu, quand il s'agit de ſavoir ce qu'il faut faire aux Heretiques?

(e) *Claude, Reponſe au livre de Mr. Arnaud l. 3. ch. 12. t. 1. p. 452. édit. in 8.*

(1) *Allat. de Perpet. conſ. lib. 1. cap. 2.*

(2) *Vide Allat. de Perpet. conſ. lib. 3. cap. 15, 16, 17, 18. & adverſ. Cbeyngt. paſſim.*

(3) *Allat. de Perpet. conſ. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.*

(C) *Ne lui donne guere de bonne foi.*] Tout le premier chapitre de l'Hiſtoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Leon Allatius s'eſt emporté ſans raiſon contre Caucus Archevêque de Cortou; que Caucus n'a point impute aux Grecs des opinions, ou des pratiques qu'ils n'aient pas, & qu'Allatius *pour être agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le deſſein de reunir les Grecs avec l'Egliſe Romaine par des voyes d'adouciſſement*, a adouci beaucoup de choſes dans les ſentimens des Grecs. C'eſt dire aſſez clairement qu'il a été de mauvaiſe foi; car ſi Caucus a raiſon, on n'a pu le contredire par complaiſance pour le Pape, ſans ſacrifier la bonne foi à la maxime d'Etat.

(D) *Une raiſon qui merite d'être ſue.*] Le Pape Alexandre VII. lui demanda un jour pourquoi il n'embraſſoit pas le ſacerdoce. *C'eſt afin*, lui repondit-il, *d'être toujours prêt à me marier:* mais pourquoi donc, reprit le Pape, ne vous mariez-vous pas? *C'eſt afin*, repondit Allatius, *d'avoir toujours pleine liberté de me faire Prêtre* (f). Il paſſa ainſi toute ſa vie à delibérer entre une paroiſſe & une femme: il ſe repentit peut-être en mourant de n'avoir choiſi ni l'une ni l'autre; mais il ſe ſeroit peut-être repenti 30. ou 40. ans de ſuite d'avoir choiſi ou l'une ou l'autre.

(f) *Mabillon. Muſæum Ital. t. 2. p. 91.*

Digitized by Google

conceme une plume (E) dont il ſe ſervoit. Il a donné au public quantité de livres, ſoit en faiſant imprimer des manuſcrits; ſoit en traduiſant des Auteurs Grecs; ſoit en compoſant de ſon propre fond. La liſte qu'on voit dans le Dictionaire de Moreri ne diſtingue point ces trois eſpeces d'Ouvrage, & ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ſes productions beaucoup plus de lecture & d'érudition, que d'eſprit & de jugement. Il decouvroit aſſez bien les fautes de ceux contre qui il écrivoit, mais il mêloit à ſa decouverte trop d'aigreur & trop d'inſulte. C'eſt ce qu'on peut voir principalement dans les Diſſertations * qu'il a publiées contre Mr. Creygthon, au ſujet du Concile de Florence. On peut conoître ſon genie & celui de ſa memoire, par les ſauts qu'il faiſoit d'une matiere à une autre dans un même volume. Mr. Sallo n'a été rien moins que (F) ſon admirateur en cela. Allatius mourut à Rome au † mois de Janvier 1669. âgé de 83. ans. Il avoit fait ſouvent des Poëmes Grecs. Il en fit un ſur la naiſſance de Louïs XIV. où il faiſoit parler la Grece. Il le fit rimprimer à la tête de ſon livre *de perpetua conſenſione*, qui eſt dedié à ce Monarque. J'oubliois de dire que Mrs. de Port-Royal n'ont pas manqué de repondre quelque (G) choſe à Mr. Claude en faveur d'Allatius.

ALMAIN (Jaques) Profeſſeur en Theologie à Paris dans le College de Navarre, a fleuri au commencement du XVI. ſiecle. Il étoit de Sens, & il s'aquit la reputation d'un des plus ſubtils Dialecticiens, & des meilleurs Scholaſtiques de ce tems-là. Le grand attachement qu'il eut pour la doctrine de Scot, & pour celle d'Occam & de Gabriel Biel, peut faire foi du caractere de ſon genie. Il enſeigna la Logique & la Phyſique avant que d'être aggregé en l'année 1508. à la Maiſon de Navarre, & il publia des Traitez ſur ces deux parties de la Philoſophie en 1505. & en 1508. Il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1511. & l'année d'après il expliqua dans le College de Navarre le 3. livre des Sentences. Il fut emploié en ce même tems à écrire pour le Roi Louïs XII. contre le Pape Jules II. & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Piſe avoit envoié à la Faculté de Theologie de Paris le livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit réfuter; elle choiſit Almain pour cette corvée, & n'eut pas ſujet de ſe repentir de ſon choix. Ce Docteur mourut aſſez jeune l'an 1515. On fit une édition (A) de toutes ſes Oeuvres à Paris deux ans après †. Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine (B) ſe trompent.

AL-

* *Voiez le Journal des Savans du 15. Novemb. 1666.*

† *Hem. Wits, Diarium Biograph. Moreri met ſa mort en 1670.*

‡ *Launoius, Hiſtor. Gymn. Navarr. pag. 611.*

(E) *Une plume dont Allatius ſe ſervoit.*] Cette particularité vient du même lieu que la precedente, ſavoir de Jean Paſtricius bon ami d'Allatius, heritier de ſes livres, & Principal du College *de propaganda fide*. Il raconta à Dom Mabillon, (a) qu'Allatius s'étant ſervi d'une même (b) plume pendant 40. ans pour écrire en Grec, & l'aiant enfin perduë en penſa pleurer de douleur? Il écrivoit avec une extrême viteſſe, car il copia (c) dans une nuit le *Diarium Romanorum Pontificum*, qu'Hilarion Rancatus Moine de Citeaux lui avoit prêté. On ne voulut point permettre à Allatius de le donner au public.

(a) *Ibid.*

(b) *Voiez ce qui ſera dit dans l'article de Lancelot Moine Olivetan.*

(c) *Id. Mabillon. pag. 77.*

(F) *Rien moins que ſon admirateur en cela.*] Voici comme il parle, (d) après avoir obſervé que la principale piece d'un Ouvrage d'Allatius étoit une plainte de la Vierge. „ Cette plainte a été compoſée par Metaphraſte, d'où Leo Allatius . . . . a pris ſujet de „ nous donner un eloge de Metaphraſte écrit par Pſellus. Et comme Metaphraſte s'apelloit Simeon, il „ a auſſi pris de là ſujet de faire une très-longue Diſſertation ſur la vie & ſur les Ouvrages des grands „ hommes qui ont eu le nom de Simeon. Des Simeons il a paſſé aux Simons, de ceux-ci aux Simonides, enfin de ces derniers il eſt venu aux Simonactides. Ce genre d'écrire eſt du goût de Leo Allatius. Car il a déjà fait d'autres Diſſertations ſur la „ vie & les Ouvrages de quelques Auteurs qui ont porté des noms équivoques comme celui de George, „ celui de Methodius, celui de Nicetas, celui de Phlon, & celui de Pſellus, ſur tous leſquels il a fait „ divers écrits. Ces ſortes de deſſeins ſont d'une invention nouvelle, au moins ne nous reſte-t-il rien „ de ſemblable dans les Ouvrages des anciens. „ Diogene Laërce n'oublie gueres de marquer à la fin de chaque vie des Philoſophes, ceux qui ont porté le même nom qu'eux, & il cite (e) Demetrius Magnes qui avoit écrit un livre περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων, *de homonymis Poëtis ac Scriptoribus*. Voiez la remarque H de l'article *Apollonius de Tyane*. Allatius n'eſt pas même le reſtaurateur de ces deſſeins: Meurſius avant lui avoit publié divers Traitez de cette nature. Voiez Mr. Teiſſier dans ſa Bibliotheque des Bibliotheques, où il donne la (f) liſte des Auteurs qui ont exercé leur plume ſur ce ſujet. Il les apelle *Scriptores de homonymis*. Selon Mr. Sallo il faudroit traduire *Homonyms* par *ceux qui portent des noms équivoques*; mais ne lui en deplaiſe ce ſeroit mal traduire. On n'a jamais dit que les Princes de même nom, les Charles, les Louis, les Henris, aient eu des noms équivoques. Les noms de cette nature ſont ceux qui ſe peuvent prendre en differens ſens; c'eſt là leur eſpece & leur uſage, tant en Logique que dans le langage ordinaire. Mais pour revenir à Leon Allatius, je dois dire qu'il étoit fort propre à dreſſer des liſtes ou des catalogues. Il le fit paroître lors qu'il publia ſes *Apes Urbanæ*; c'eſt un livre qui devient rare, & qui eſt déjà bien cher (g) en Hollande. Il contient une liſte de tous les hommes de lettres qui parurent à Rome depuis l'an 1630. juſques à 1632. & une liſte de leurs Ouvrages. La raiſon du titre eſt tirée des abeilles que le Pape Urbain VIII. portoit dans ſes Armes. Il y a une autre liſte d'Allatius qui eſt moins connuë que celle-là, & qui a pour titre *Dramaturgia*. Elle regarde les pieces de Theatre, & leurs Auteurs. Le livre qu'il publia à Rome l'an 1636. *De erroribus magnorum virorum in dicendo*, contient pluſieurs remarques derobées à Claude Du Verdier. Mr. Morhof (h) le lui reproche.

(d) *Journal des Savans du 29. Janvier 1665.*

(e) *Diog. Laert. in Epimenide lib. 1. n. 112.*

(f) *Pag. 355.*

(G) *Repondre quelque choſe à Mr. Claude en faveur d'Allatius.*] Ils raportent (i) premierement une partie de ce que Mr. Claude dit de lui; & puis ils continuent de cette maniere. „ Mais outre que ces reproches en l'air ſont toûjours de mauvaiſe grace, que „ les écrits d'Allatius donnent toute une autre idée de „ lui, & que (1) ſes confreres en ont parlé tout d'une autre ſorte en le citant avec éloge, ils ſont encore contre le bon ſens, car il y a ſi loin d'être intereſſé ou aigre contre les Auteurs que l'on refute, „ à être fourbe & capable de ſuppoſer de faux paſſages & de fauſſes hiſtoires, qu'il n'y a nulle conſequence de l'un à l'autre. Il n'en eſt pas des vices „ comme des vertus des hommes, ils n'ont nulle liaiſon entr'eux; ils ſont même ſouvent contraires, & „ des gens peuvent être emportez, violens, flateurs, „ intereſſez, ſans qu'on ait droit pour cela de croire „ que les paſſages qu'ils citent ſoient ſuppoſez. L'on „ a moins encore de ſujet de le croire d'Allatius que „ d'un autre, parce que des livres qu'il a citez lors „ qu'ils n'étoient encore que manuſcrits, ayant été „ imprimez depuis ont juſtifié ſa fidelité; & que d'ailleurs il paroît qu'il s'eſt toûjours extremement piqué „ de la reputation de ſavant Critique, & que l'on ſçait „ que les gens de cette ſorte ſont fort éloignez de „ falſifier les Auteurs. „

(g) *On ne l'y trouve point chez les Libraires; mais on l'y trouve quelquefois dans ce qu'on apelle* auctions *en ſtyle Walon. Ce ſont les ventes publiques des Bibliotheques.*

(h) *Morof. de Patavin. p. 86. Polyh. pag. 179.*

(i) *Reponſe generale chap. 13. pag. 212.*

(1) *Dereincourt Dialog. de la deſcente aux enfers pag. 290. & ſuiv. Notez que dans mon édition qui eſt la 2. il faut chercher à la page 466. & aux ſuivantes ce qui concerne Allatius. Il eſt certain que Mr. Dreincourt le cite honorablement, & ſe prevaut de ſa doctrine touchant la Pythoniſſe, qui fit voir l'ombre de Samuel. Il cite ſon Traité* de Engaſtrimytho *publié l'an 1630.*

(A) *On fit une édition de toutes ſes Oeuvres.*] Ce fut Olivier Lugduneus qui prit cette peine, & qui y joignit une preface, où Almain eſt loüé très-amplement. Les principaux de ſes Ouvrages ſont quatre Traitez de Morale. *Expoſitio circa deciſiones quæſtionum Magiſtri Guilielmi Occam de poteſtate ſummi Pontificis. De auctoritate Eccleſiæ & Conciliorum. Dictata ſuper ſententias Magiſtri Roberti Holcot* (k).

(k) *Launoius Hiſt. Gymnaſ. Navar. pag. 611.*

(B) *Qu'il étoit Moine.*] Le Pere (l) Labbe accuſe Geſner & ſon abbreviateur Simler d'avoir avancé fauſſement ce fait: Mr. Moreri n'a point manqué de copier en cela le Pere Labbe. Mr. de Launoi (m) intente cette

(l) *De Script. Eccleſ. t. 1. pag. 488.*

(m) *Ibid. pag. 614.*

Digitized by Google

ALPAIDE, concubine de Pepin, & mere de Charles Martel. Quelques Auteurs aſſûrent (A) ſans beaucoup de fondement, que Pepin ſe maria avec elle après avoir repudié Plectrude. C'eſt une opinion aſſez generale que Lambert Evêque de Liege n'eut jamais la lâcheté d'aprouver (B) les amours de Pepin pour cette Maîtreſſe, & qu'Alpaïde indignée de la liberté qu'il prenoit de les cenſurer, fit conſentir Pepin au deſſein qu'elle forma contre la vie de ce Prelat. On ajoûte que Dodon frere d'Alpaïde fut l'executeur de cet abominable deſſein, & qu'après avoir fait ce meurtre il tomba dans une maladie qui fit naître une infinité de vers ſur ſon corps, & qui l'obligea à ſe jetter dans la Meuſe β. Lambert a été canoniſé; il fut, dit-on, le ſeul (C) Prelat qui oſa dire ſes veritez à Pepin, & il éprouva le même ſort que St. Jean Batiſte. Sa Morale étoit ſi pure, qu'il ne voulut pas même donner la benediction (D) qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde. Cette femme ſe γ retira enfin dans un Monaſtere, & y mourut. Un Cloître eſt ordinairement aux perſonnes de cette eſpece, ce qu'étoit autrefois Ligourne aux Banqueroutiers.

β *Mezerai Abregé Chron. t. 1. pag. 171. ad ann. 707. Cordemoi Hiſt. de Fr. t. 1. pag. 381.*

γ *Moreri, qui dit que ce Monaſtere avoit été fondé par Alpaïde à Orp-le-grand dans le Brabant.*

ALSTEDIUS (Jean Henri) Theologien Allemand de la Religion Reformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVII. ſiecle. C'étoit un Ecrivain infatigable, & qui ſoutenoit merveilleuſement ſon * anagramme. Il fut long tems Profeſſeur en Philoſophie & en Theologie à Herborn dans la Comté de Naſſau, d'où il paſſa en Tranſilvanie pour profeſſer à Albe-Jule †. Il y mourut l'an 1638. à l'âge de 50. ans. Il avoit été l'un des Peres du Synode de Dordrecht. L'une de ſes principales occupations étoit de compoſer des methodes, & de reduire en certains ſyſtêmes toutes les parties des arts & des ſciences. Son Encyclopedie ‡ trouva grace (A) devant les Catholiques Romains, car elle fut rimprimée à Lion, & a eu aſſez de debit en France. Quelques-uns tiennent qu'un de ſes meilleurs Ouvrages eſt ſon Threſor de Chronologie, dont il y a pluſieurs éditions; d'autres en parlent avec mepris. Voſſius n'en dit rien; il ſe contente de marquer en general ‡ l'Encyclopedie, & en particulier le Traité de l'Arithmetique. Il reconoît que cet Auteur avoit beaucoup de lecture; & que ſon érudition étoit fort diverſifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flaterie, conviennent qu'il y a du bon dans

* *Le mot ſedulitas ſe trouve preciſément dans Alſtedius.*

† *Witte, Diar. Biograph. t. 1.*

‡ *Elle eſt in fol. diviſée en 4. tomes.*

‡ *Voſſius de Scient. Mathem. pag. 326.*

cette accuſation à Geſner un peu mieux circonſtantiée, car il le blâme d'avoir dit dans ſa Bibliotheque qu'Almain avoit été de l'Ordre des Franciſcains; il ajoûte que Poſſevin dans ſon Apparat s'eſt contenté de le faire Moine. Le Pere Labbe n'a pas emploié cette diſtinction; il a dit qu'Almain a été Moine ſelon Geſner, mais que ſelon d'autres il a été de l'Ordre de Saint François. Je ne croi point que Geſner ait dit ce qu'on lui impute, car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans ſa Bibliotheque où il ſoit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un Benedictin nommé *Almannus*, mais on lui aſſigne pour le tems où il a vêcu l'an 890. Quant à Simler, il eſt fort vrai qu'il a dit que Jaques Almain Moine a fait un livre contre le Cardinal Cajetan. Au reſte Mr. Moreri n'a pas bien ſu l'âge de cet Ecrivain; *il floriſſoit encore*, dit-il, *au commencement du XVI. ſiecle.* Dites plutôt qu'il ne commença à fleurir qu'en ce tems-là.

(A) *Quelques Auteurs aſſûrent ſans beaucoup de fondement que Pepin . . . . après avoir repudié Plectrude.*] Mr. de Cordemoi (a) remarque qu'ils ne s'apuient que ſur le ſecond Continuateur de Fredegaire, qui dit que Pepin *épouſa Alpaïde.* „ Mais outre que cet „ Auteur qui ecrivoit (comme tout le monde ſait) par „ les ordres du frere & du neveu de Charles Martel, „ n'avoit garde de parler des amours de Pepin & d'Al„ païde autrement que comme d'un mariage, il ne dit „ pas que Plectrude ait été repudiée. Il reſte même „ pluſieurs actes qui font voir que Plectrude n'a jamais „ vêcu ſeparée d'avec Pepin, de ſorte que ni ſelon les „ loix eccleſiaſtiques, ni ſelon les loix civiles, Alpaï„ de n'a pu être regardée comme ſa femme legiti„ me, & s'il l'a épouſée, il a eu deux femmes à la „ fois.„

(a) *Cordemoi, Hiſt. de France vol. 1. pag. 381.*

(B) *La lâcheté d'aprouver les amours de Pepin.*] Il ne faut pas s'étonner que le ſecond Continuateur de Fredegaire ne diſe rien de cette conduite de Lambert, ni des ſuites funeſtes qu'on pretend qu'elle eut; il ne pouvoit toucher à cela ſans encourir la diſgrace des parens de Charles Martel qui ſe ſervoient de ſa plume; ainſi ſon ſilence n'eſt d'aucune force: mais (b) l'Auteur *des geſtes* n'en dit rien non plus. Un Auteur (c) qui vivoit alors dit ſeulement, *Que Saint Lambert fut tué par un Seigneur apellé Dodon qui vouloit venger la mort de deux de ſes parens, que les gens de ce Saint Evêque avoient tuez ſans qu'il le ſut.* Si nous ſavions de quel parti étoit cet Auteur, s'il tenoit pour Charles Martel, ou pour Plectrude, s'il craignoit, ou s'il craignoit quelque choſe, nous pourrions conoître les conſequences de ſon ſilence. Mr. de Cordemoi ajoûte (d) qu'il ne paroît point *par aucun memoire du tems ni que ce Dodon fut frere d'Alpaïde, ni qu'elle Peut excité à tuer St. Lambert; qu'il y a veritablement quelques mots dans des Martyrologes faits vers ce tems qui font conoître que cette violence avoit été faite par ordre de la Cour, & que comme Pepin en étoit le maître, ceux qui ont écrit depuis ont cru devoir expliquer au deſavantage de ce Prince & d'Alpaïde ce qui eſt en paroles couvertes dans ces Martyrologes.* Le plus ſûr a mon avis eſt de renvoier ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui (e) diſent que le ſeul Lambert Evêque de Liege oſa reprendre Pepin, & parler hautement de ſa bigamie *comme d'un adultere public*, ſans ſe laiſſer ébranler ni par les promeſſes, ni par les menaces de Dodon frere d'Alpaïde, *n'ont écrit (f) que long tems depuis*; cela les eloigne un peu de la qualité d'un temoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaïde étoit un ſujet ſi redoutable, qu'on ne peut rien inferer du ſilence des Auteurs contemporains.

(b) *Cordemoi, ibid.*

(c) *Godeſcale. in vita S. Lamberti c. 7. apud Cordemoi, ibid.*

(d) *Cordemoi ib. pag. 382.*

(e) *Anſelm. Laodicenſ. Canonicus. Sigibert. Monachus Gemblacenſ. Nicolaus Laodic. Canonic. Venar. & alii citante Cordemoi, pag. 381.*

(f) *Cordemoi pag. 381.*

(C) *Le ſeul Prelat qui oſa dire ſes veritez.*] L'Auteur d'un Dictionaire Hiſtorique auroit mille & mille occaſions de remarquer, qu'il n'y a point de plus grans flateurs des Puiſſances que les gens d'Eglîſe. Leurs predications, leurs prieres, leurs harangues, leurs epitres dedicatoires ſont ſi remplies d'éloges outrez, qu'on ne ſauroit mieux repreſenter l'etat où ils mettent un auditeur & un lecteur bien honnête homme, que par le proverbe, *date mihi polenta.* Pepin, me dira-t-on, n'étoit point Roi. Pepin, repondrai-je, avoit en ſa main la clef des bouches & des plumes, les peines & les recompenſes; il ne lui manquoit que le titre de Souverain; il en avoit la realité, il en faiſoit les fonctions. Les flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus devotement celui qui a le pouvoir ſans le titre, que celui qui a le titre ſans le pouvoir.

(D) *La benediction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde.*] Voici comment un Hiſtorien (g) moderne raconte le fait. *Ad epulas invitatur* (B. Landebertus) *a principe. Pippinus caeteraque illuſtres viri qui aderant, ſcyphum quiſque ſuum ab Anaſtaſio benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, pia ambitione cupiebant. Cum Alpais* (nam & ipſa pleno convivio intererat) *ſcyphum ſuum à Landeberto ſignari optaret, indignabundus Epiſcopus palatio exceſſit, convivarumque hilaritate confuſa.* Conferez avec ceci les hiſtoires raportées dans les nouvelles Lettres contre le Calviniſme (h) de Mr. Maimbourg.

(g) *Hadrian. Valeſius l. 33. rerum Franciæ.*

(h) *Pag. 614. & ſuivans.*

(A) *Trouva grace devant les Catholiques Romains.*] Lorenzo Craſſo a mis Alſtedius entre les grans hommes dont il a publié l'éloge. C'eſt de là très-aparemment que Mr. Moreri a tiré l'encens qu'il donne à Alſtedius. Je voi qu'on renvoie les lecteurs à un (i) Ouvrage de Sorel, pour aprendre des nouvelles de ce ſavant Allemand. Il faloit qu'il fût plus conu, & plus eſtimé que bien d'autres parmi les Catholiques Romains. Le Pere Lami de l'Oratoire juge qu'Alſtedius (k) *eſt preſque le ſeul d'entre tous les faiſeurs d'encyclopedies & de ſyſtêmes de ſciences qui merite d'être lu, & de tenir ſon rang dans une Bibliotheque choiſie.* Voici la remarque ſuivante.

(i) *De la perfection du Chrêtien, pag. 591. apud Konig. Bibl. p. 29.*

(k) *Entret. ſur les ſciences, apud Baillet. Jugem. t. 2. n. 269. pag. 328.*

Digitized by Google

dans ſes (B) methodes, & dans ſes ſyſtêmes. Il n'a pas perſuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans ſon *Triumphus Biblicus*, qu'il faut chercher dans l'Ecriture les materiaux, & les principes de toutes les ſciences, & de tous les arts. Il étoit impoſſible qu'il publiât un ſi grand nombre de livres, ſans ſe ſervir du travail d'autrui, mais il s'en ſervoit trop: il copioit ſans (C) ſcrupule les autres auteurs, & en prenoit à toutes mains. Jean Himmelius Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg, & profeſſeur en Theologie à Iéne, eſt un de ceux qui ont écrit (D) contre lui. Mr. Moreri n'a point (E) ſçu l'année de la mort d'Alſtedius, & il eût mieux fait de n'en rien dire.

ALTAEMPS (MARC) fils d'une ſœur de Pie IV. fut l'un des Cardinaux qui preſiderent au Concile de Trente. Wolfgang Altaemps ſon pere étoit Comte de l'Empire au Dioceſe de Conſtance. Quelque belle que fût la dignité de Legat du Pape dans ce Concile, ce Cardinal ne l'obtint que par les ſoupleſſes de gens mal intentionnez. Les Borromées parens du Pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la Cour, firent enſorte qu'il fut envoié à Trente †. Il y demeura (A) depuis le mois de Janvier 1562. juſques vers le commencement du printemps de 1563. Le Pape le rapella pour lever des troupes; car aiant apris que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Landgrave de Heſſe en levoient, & que les Allemans avoient envie de ſaccager Rome où ils avoient trouvé un ſi grand butin l'an 1527. il ne voulut pas ſe laiſſer ſurprendre β. La harangue de Pibrac deplut beaucoup à ce Cardinal. Il fut d'avis qu'on y fît une reponſe vigoureuſe; & il dit même *qu'il faloit reprimer l'inſolence de ce Legiſte, qui n'avoit accoutumé de traiter qu'avec de petites gens* γ. Il fut promu à la pourpre l'an 1561. & peu avant ſa legation, les Chanoines de Conſtance l'avoient choiſi pour leur Evêque. Il n'avoit ni la ſcience, ni l'experience neceſſaire pour preſider à un Concile; mais Pie IV. ſon oncle n'ignoroit pas que les autres Preſidens ſupléroient ce qui manqueroit à celui-ci ζ, & lui aprendroient le manege des Conciles Oecumeniques. Lors que ce Pape l'envoia Nonce auprès de l'Empereur Ferdinand l'année 1560. il lui donna pour pedagogue le fameux Cornelio Muſſo χ Evêque de Bitonte. Altaemps poſſedoit alors l'Evêché de Caſſane. Cette famille augmenta dans la ſuite ſes dignitez; car nous trouvons un Duc d'ALTAEMPS qui mourut * l'an 1620. Il étoit ſavant, & c'eſt lui, ſi je ne me trompe, qui ramaſſa la Bibliotheque qui a été ſi long tems celebre à Rome ſous ce nom, & qui n'étoit pas encore tout-à-fait venduë lors que Dom Mabillon fit ſon ‡ voiage d'Italie. Ce Duc d'Altaemps ſe nommoit *Jean Ange*, & a publié la vie du Pape Anicet. Un autre Duc d'ALTAEMPS, nommé *Gaudentius*, mort l'an 1677. n'a pas été moins curieux de livres, ni moins docte. Il a publié la vie de ſaint Chryſoſtôme, & la ſainteté perſecutée triomphante ↓.

ALTHUSIUS (JEAN) Juriſconſulte d'Allemagne, floriſſoit vers la fin du XVI. ſiecle. Il a fait un livre de Politique. Quelques Juriſconſultes de ſon païs s'emportent (B) étrangement contre lui, parce qu'il a ſoutenu que la ſouveraineté des états apartient aux peuples. Il a fait un traité *De Juriſprudentia Romana*, un autre *De civili converſatione*, un autre qu'il intitule *Dicæologia*, &c.

† *Voiez Amelot de la Houſſaie dans ſes notes marginales de la verſion de Fra-Paolo, pag. m. 445. où il cite une lettre de Mr. de Lille au Roi datée du 9. de Decembre 1561.*

β *Fra-Paolo l. 7. pag. 648. de la verſion d'Amelot.*

γ *Ibid. pag. 494.*

ζ *Pallavic. hiſt. Conc. Trident. l. 15. c. 13. n. 10.*

χ *Id. l. 14. c. 13.*

* *Witte. Diarium Biogr. to. 2. pag. 26.*

‡ *En 1685. Voiez ſon Muſeum Italicum, to. 1. pag. 78. 79.*

↓ *Witte ib. pag. 116.*

(a) *Baillet, ubi ſupra.*

(B) *Conviennent qu'il y a du bon dans ſes methodes.*] Voici ce que Mr. Baillet (a) a tiré de l'Allemand anonyme qui a fait la *Bibliographia curioſa hiſtorico-philologica*. „Alſtedius renferme à la verité beaucoup „ de bonnes choſes, mais il n'eſt pas aſſez exact en „ pluſieurs endroits: neanmoins il n'a point laiſſé „ d'être reçu du public avec de grands aplaudiſſemens „ quand il parut pour la premiere fois. & il n'eſt pas „ inutile à ceux qui étant d'ailleurs deſtituez des autres „ ſecours, & n'ayant pas les Auteurs, veulent acquerir „ quelque conoiſſance des termes de chaque profeſſion & de chaque ſcience. Au reſte on ne ſauroit „ trop louër ſa patience & ſon travail, le diſcernement „ & le choix des bons Auteurs qu'il a fait pour en tirer „ ſes abregez. Car ce ne ſont pas de ſimples lambeaux & des rhapſodies mal couſuës, mais il donne „ les principes des Sciences & des Arts avec beaucoup „ d'ordre; il tâche même d'être uniforme par tout. „ quoi qu'il y ait des pieces meilleures les unes que „ les autres, & qu'il s'en trouve même qui ne valent „ rien, comme ſon Hiſtoire, ſa Chronologie, &c.... „ Il faut avouër qu'il s'eſt ſouvent trop embarraſſé „ pour avoir voulu ſe rendre trop clair; qu'il eſt trop „ chargé de diviſions & de ſoudiviſions, & qu'il affecte une methode trop gênée.„ Lorenzo Craſſo raporte que quoi qu'il y ait plus de ſueur que de genie dans les ouvrages d'Alſtedius, on n'a pas laiſſé de les eſtimer, & d'avoir pour ſes fatigues une admiration qui le fait entrer au temple de la gloire. (b) *Con gloria del ſuo nome s'è ammirata la fatica fatta nelle Storie, e nella Cronologia de' Tempi: le quali coſe, quantunque in libri diverſi di Scrittori illuſtri ſacri e profani truovanſi, e vi concorra in tale raccoglimento più ſudore che ingegno, tuttavia l'ordine dato da Giovanni Errico alle ſudate fatiche floriche è ſtato da gli huomini amatori delle antichità, e dell' erudizioni aſſai commendato.*

(b) *Lor. Craſſo ubi infra pag. 214.*

(C) *Il copioit ſans ſcrupule.*] Voici un paſſage de Thomaſius. (c) *Hunc in Paratitlis Theologicis quicquid de ſimilia ſacrorum affert* (1), *obſervo prope de verbo deſcripſiſſe à Caſaubono* (2), *quem nominari tamen etiam lectoris intereſſet, ut ſciret unde plura ſibi hauriendo forent. Verum autem ne quærtum eandem alibi quoque excuſſeris, cum in ipſo ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Caſauboniana.*

(c) *Thomaſius de plagio literario n. 354. pag. 155.*

(1) *Tit.* initiati, *pag. 166. 167. 168.*

(2) *Exerc. 16. ad Baron. n. 43. pag. m. 399.*

(D) *Himmelius . . . . eſt un de ceux qui ont écrit contre lui.*] Son ouvrage eſt intitulé *Anti-Alſtedius, ſive examen Theologiæ Polemicæ Johannis Henrici Alſtedii.* Quand cette remarque ne ſerviroit qu'à marquer le titre d'un des principaux ouvrages d'Alſtedius, elle ne ſeroit pas entierement inutile.

(E) *Moreri n'a point ſçu l'année.*] Alſtedius, dit-il, *mourut vers l'an 1645. ou 46. d'autres diſent l'an 1640. âgé de 52.* Des trois auteurs qu'il cite, il y en a deux (d) qui ne diſent rien de cela. Lorenzo Craſſo qui eſt le troiſiéme, dit (e) ſeulement qu'Alſtedius publia les 4. tomes de ſon Encyclopedie à l'âge de 52. ans.

(d) *Voſſius, & Zeiller.*

(e) *Lor. Craſſo elog. d'huomini Letterati to. 2. pag. 212.*

(A) *Il y demeura depuis le mois de Janvier.*] Pallavicin (f) a repris le Pere Paul d'avoir dit que le Cardinal Simonette & le Cardinal Altaemps furent nommez Legats du Pape en même tems, pour être ajoûtez aux Legats qui avoient deja été nommez. C'eſt n'avoir point ſçu que Simonette avoit été honoré de la legation du Concile en même tems qu'Oſius & Seripande, pluſieurs mois avant qu'on leur donnât pour collegue le Cardinal Altaemps. Il le cenſure d'une autre choſe, c'eſt de n'avoir fait mention d'Oſius & de Seripande qu'en parlant des choſes qui ſuivirent d'aſſez loin leur legation. Ces ſortes de fautes ne ſont pas bien importantes, & neanmoins on ne peut juſtement trouver mauvais qu'un cenſeur les porte en compte, car il eſt du devoir d'un hiſtorien de les éviter.

(f) *Pallav. hiſtor. Concil. Trid. lib. 15. c. 13. n. 11.*

(B) *S'emportent étrangement contre lui.*] Boecler (g) ſoutient que le principe d'Althuſius n'eſt propre qu'à rompre tous les liens de la ſocieté civile, & que ſon ouvrage bien loin de meriter qu'on le recommande aux étudians, comme font pluſieurs, eſt digne du feu. *Omnes reges nihil aliud eſſe quam Magiſtratus . . . . .* Althuſio *inter ſolennia carmina placet, cujus* Politica *non tradit ſane qui civitatis finis & felicitas & tranquillitas obtineri debeat, ſed quibus modis omne vinculum ſocietatis ac ſalutis civilis diſſolvi ac everti poſſit.* Demagogica *appellas merito; & tamen quia Juriſconſulti nomen præfert, & quædam ſubinde in oſtentationem ejus ſcientiæ facit, commendari juventuti Academicæ audimus librum ejus damnandum judicio eorum qui vinum à cibis diſtinguere didicerunt.* Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius: (b) *Fundamentum deſignum*

(g) *Boecler. in Grotium de Jure belli, l. 1. c. 3. n. 8. p. m. 235.*

(b) *Conring. de civ. prudent. c. 14.*

ALTILIUS (GABRIEL) nâtif du Roiaume de Naples, a fleuri vers la fin du † XV. ſiecle. Il ſe fit principalement eſtimer par ſes vers Latins, qui montrerent qu'il cultivoit la belle literature, & qu'il liſoit les Anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour ſe pouſſer à la Cour de Ferdinand Roi de Naples, laquelle ſe reſſentoit encore du bon goût qu'on avoit aquis ſous le Roi Alfonſe. Il fut choiſi pour precepteur du jeune (A) Prince Ferdinand β. Il paroit même qu'il fut emploié à des affaires d'Etat, & qu'il γ accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une negotiation de paix entre le Roi Ferdinand & le Pape Innocent VIII. Il eut beaucoup de part à l'amitié & à l'eſtime du même Pontanus; on en a des marques publiques dans les écrits de ce dernier δ. Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de ſon eſtime dans ſes * poëſies, & ces deux-là ne ſont pas (B) les ſeuls qui l'aient loüé. L'un des plus beaux poëmes de Gabriel Altilius eſt celui qu'il compoſa ſur le mariage (C) d'Iſabelle d'Aragon. On ne croiroit pas aiſément que des vers Latins l'euſſent élevé à la prelature; mais il eſt ſûr qu'ils lui ſervirent beaucoup à obtenir l'Evêché de Policaſtro. Quelques-uns ont trouvé mauvais que depuis cette élevation il ait negligé les Muſes (D), qui lui avoient été ſi utiles. Ils ont trouvé de l'ingratitude & de l'impudence dans la maniere precipitée dont il les abandonna: & ſa faute leur paroîtroit irremiſſible s'ils n'avoient égard aux excuſes qu'il pouvoit faire, ſur ce que l'Epiſcopat exigeoit de lui qu'il s'apliquât promtement à l'étude des ſaintes lettres. Je tâcherai de rectifier ce qu'on ‡ a dit touchant le tems de ſa mort. On n'a inſeré dans le recueil (E) de Gruterus & dans celui de Jean Matthieu Toſcan que l'épithalame d'Iſabelle d'Aragon. Il y a beaucoup d'aparence que la plupart des autres vers d'Altilius ſont perts.

ALTING (HENRI) profeſſeur en Theologie à Heidelberg, & à Groningue, nâquit à Embden le 17. de Fevrier 1583. Sa famille étoit depuis long tems fort conſiderable dans la Friſe.

† *Et non pas du XIV. comme dit Moreri.*

β *Jovius eleg. cap. 125.*

γ *Pontanus præf. tractatus de magnificentia.*

δ *Il fit l'epitaphe d'Altilius, & il lui dedia le traité de magnificentia: voiez auſſi ſon dialogue Ægidius p.m. 1471.*

* *Voiez eleg. 11. v. 17. & epig. 7.*

‡ *Voiez la remarque D.*

(a) *Meyer. in Analyſ. libri 3. polit. Ariſtot.*

(b) *Ughell. ubi infra.*

(c) *Toppi, Bibliotheca Napolitana, pag. 201.*

(d) *Jovius in elog. cap. 125.*

(e) *Voiez ci-deſſous lettre r.*

(f) *In Popio Italiæ.*

(g) *Genial. dierum, l. 5. c. 1.*

(h) Uſque adeò moliter ac admirandè in elegis & heroico carmine excelluit ſicuti ex epithalamio Iſabellæ Aragoniæ perſpici poteſt, ut Pontani atque Actii teſtimonio antiquis vatibus æquaretur. *Jovius ubi ſupra.*

(i) *Jul. Cæſar Scalig. Poëtic. lib. 6. pag. m. 736.*

(k) *Confer quæ ſupra pag. 170. col. 2.*

(l) *Paul. Jovius ib.*

(m) *Baillet, Jugem. ſur les poët. to. 1. pag. 138. Voiez auſſi to. 3. pag. 82.*

(n) *Salluſte a dit, que imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum eſt.*

(o) *Jovius ibid.*

(p) *Mr. de la Monnoie m'a communiqué cette remarque.*

(q) *Ughelli Ital. ſacr. to. 7. pag. 796.*

(r) *Jovian. Pontanus in dialogo cui titulus Ægidius p.m. 1471. 1487. Mr. de la Monnoie m'a indiqué cela.*

(s) *In notis, p. 184.*

(t) *Toppi ubi ſupra pag. 102.*

doctrina ſua politica collocat in eo quod ſummus Reip. conſenſus ſure ſit penes ſolum populum: qui error peſtilens eſt & turbando orbi natus. Un autre écrivain Allemand s'eſt exprimé avec plus de force. *In eloquem Iſlam*, dit-il (a), *referendi ſunt illi politicorum qui majeſtatis πρῶτον ψεῦδος populum faciunt, inde* politici populares, *&, quia jugulum omnium principum ac Regum petunt*, Monarchomachi *dicti. Horum hominum nefanda dogmata refertum habet* Althuſius *in ſua politica Vulcano, publico edicto conſervando.*

(A) *Precepteur du jeune Prince Ferdinand.*] C'eſt ce qu'a voulu dire Paul Jove en ſe ſervant de cette expreſſion, *juvenis Ferdinandi regis.* Ughelli (b) s'en ſert auſſi. Le Toppi (c) eſt d'un autre ſentiment: *Fu maeſtro*, dit-il, *di Rè Fernando I. d'Aragona, e Veſcovo di Policaſtro nel 1471.* Je croi qu'il ſe trompe. Ferdinand I. mourut l'an 1494. âgé de plus de 70. ans: il étoit donc né environ l'an 1424. il faudroit donc qu'Altilius eût été ſon precepteur environ l'an 1440. Le precepteur d'un fils de Roi n'eſt pas ordinairement fort jeune; il faut qu'il ait eu le tems de faire paroître ſon erudition: & ſans doute le Roi Alfonſe qui étoit ſavant & environné de ſavans, n'auroit pas choiſi Altilius ſans avoir examiné les preuves de la nobleſſe literaire. On peut donc ſupoſer qu'en 1440. Altilius auroit eu 30. ans: or à peine étoit-il né: il ne vequit (d) qu'un peu plus de 60. ans, & il mourut (e) l'an 1501.

(B) *Ne ſont pas les ſeuls qui l'aient loué.*] Le Giraldi en parle très-avantageuſement. Baſile Zanchius a fait pluſieurs vers à la loüange d'Altilius, qui ſe trouvent dans les Delices des Poëtes d'Italie. Jean Matthieu Toſcan (f) dit beaucoup de bien de lui tant en vers qu'en proſe; mais ceux qui voudront voir l'eloge de ſon eſprit & de ſon cœur en même tems, doivent lire Alexander ab Alexandro, qui a decrit aſſez amplement (g) la maniere dont lui & quelques autres furent regalez par Altilius, quand ils le furent feliciter de ſa prelature. Il leur donna un ſouper plus conforme à ſon premier état, qu'à la dignité Epiſcopale dont il étoit alors revêtu; il n'avoit pas encore repudié les Muſes ſes premieres maîtreſſes, (ſupoſé qu'il les ait jamais repudiées) ainſi l'entretien roula ſur quelques vers de Martial qui avoient été chantez par un jeune Muſicien.

(C) *Le mariage d'Iſabelle d'Aragon.*] C'eſt par là & par ſes elegies qu'il aquit ſa (h) reputation. Jules Scaliger a trouvé trop de profuſion dans l'epithalame: voici le jugement qu'il en a fait: (i) *Gabriel Altilius epithalamium cecinit longo optimum, excellentiſſimum vero futurum ſi ſibi ille temperaſſet. Dum enim vult omnia dicere, afficis auditorem aliquando faſtidio tanto quanto in aliis voluptate. Eſt enim nimius, quod vitium illi genti eſt peculiare. Eſt enim taris illis Italis tractibus perpetua loquendi fames.* Cela n'eſt gueres obligeant pour ceux (k) de Naples.

(D) *Negligé les Muſes qui lui avoient été ſi utiles.*] On a de la peine à digerer qu'un Evêque (l) ſoit l'auteur de ce reproche, & qu'il l'ait exprimé en termes ſi durs: *Is virtutis merito Policaſtri (ea urbs olim Buxentum fuit) auſtiſſes factus, à Muſis per quas profecerat, celeriter* IMPUDENTERQUE *diſceſſit*, MAGNO *hercle*, INGRATI *animi* PIACULO, *niſi ad ſpem non injuſta venia ob id culpa tegeretur, quod ad ſacras literas nequaquam ordinis oblitus tempeſtivè confugiſſet.* Voiez ſur cela les reflexions judicieuſes de (m) Mr. Baillet. Ces 4. vers de Latomus ne ſont pas mauvais:

Audiit Altilius deſertis transfuga Muſis
In quarum tabulis nobile nomen erat.
Sed quid proſervit, ſi demeruerat ne olim
Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum!

Altilius auroit été plus blâmable ſi après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, il eût fait comme bien d'autres, qui ne prêchent plus dès qu'ils ſe voient au rang d'Evêque. Ils ſavent qu'afin de conſerver cette (n) ſorte de domination, il n'eſt pas beſoin d'emploier les mêmes expediens dont on s'eſt ſervi pour y parvenir.

Paul Jove n'a guere été plus heureux quant à la queſtion de fait. Il pretend (o) qu'Altilius ne fit plus de vers depuis ſon élevation à l'Epiſcopat, & que le plus beau de ſes poëmes eſt l'epithalame d'Iſabelle d'Aragon. Je ne doute pas que cette Iſabelle ne ſoit celle qui fut accordée le 1. de Novembre 1472. avec Jean Galeas Sforce Duc de Milan. Je ne ſaurois donc me perſuader qu'Altilius ſoit coupable de la deſertion qu'on lui impute. Il devint Evêque l'an 1471. le plus beau de ſes poëmes fut compoſé depuis ce tems-là: peut-on donc ſe plaindre que la mitre l'ait fait abandonner le Parnaſſe? Notez qu'il ſe cet epithalame non pas au tems des fiançailles, mais au tems des noces d'Iſabelle d'Aragon, c'eſt-à-dire l'an 1489. Cela ſe prouve par les premiers vers (p):

Purpureos jam Lata ſinus Tithonia conjux
Extulerat, roſeoque diem paſtoferat ortu,
Cærulaque tremulis percurrens lumina pontum
Qui cupido ſua vota viro deſponſoque DUDUM
Connubia, OPTATOSQUE *locos & gaudia ferret.*

Par là nous convainquons d'une groſſe faute l'Abbé Ughelli, (q) qui a dit qu'Altilius mourut dans ſon Evêché de Policaſtro l'an 1484. On peut prouver qu'il ne mourut qu'environ l'an 1501. car Jovian Pontanus (r) obſerve en parlant de la nouvelle de ſa mort, que Sannazar s'en alloit en France avec le Roi Frideric.

(E) *On n'a inſeré dans le recueil de Gruterus.*] J'entens par ce recueil l'ouvrage qu'on intitule *Delicæ CC. Italorum poetarum collectore Ranuſio Ghero.* Le recueil de Jean Matthieu Toſcan eſt intitulé, *Carmina illuſtrium poetarum Italorum.* Cet auteur dit dans ſon *peplum* qu'il n'a lu que l'epithalame, & quelque peu d'epigrammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689. une nouvelle édition des poëſies Latines de Sannazar, & qui les a ornées de quelques notes, obſerve (s) qu'il ne ſe ſouvient point d'avoir vu d'autres pieces imprimées d'Altilius que l'epithalame & une epigramme, d'où il infere qu'il s'en eſt perdu beaucoup, puis que Paul Jove parle des elegies de ce poëte, & que Sannazar lui attribue des odes. Pour reparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les notes ſur Sannazar trois ou quatre pieces d'Altilius qu'on avoit en manuſcrit. Le Toppi (t) fait mention de trois pieces d'Altilius inſerées *ne' fogli delle Rime de' Poëti illuſtri raccolti & ordinati da Girolamo Ruſcelli, ſtampati in Venetia. nel 1558. in 8.* Ces trois pieces ſont, *Gabrielis Altilii lamentatio, ejuſdem epithalamium, ejuſdem elegia.*

Digitized by Google

Friſe. Dès le berceau il fut deſtiné à une charge où ſon pere (A) s'étoit ſignalé, je veux dire au ſaint Miniſtere. Pour cet effet on l'envoia de fort bonne heure aux Ecoles, & après qu'il eut fait à Groningue ſes Humanitez & ſon cours de Philoſophie, on le fit aller en Allemagne l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, & y fit de ſi grans progrés ſous le celebre Piſcator, ſous Matthias Martinius, & ſous Guillaume Zeppenus, qu'il obtint la permiſſion d'enſeigner la Philoſophie & la Theologie. Il ſe preparoit à voiager en Suiſſe & en France, lors qu'il fut choiſi pour être precepteur de * trois jeunes Comtes qui étudioient à Sedan avec le Prince Electoral Palatin. Il prit poſſeſſion de cet emploi au commencement de Septembre 1605. L'orage qui menaça le Duc de Bouillon de la part de Henri IV. & qui n'eut aucune ſuite, fut cauſe que le Prince Electoral ſortit de Sedan avec ces autres jeunes Seigneurs en l'année 1606. Alting les ſuivit à Heidelberg, où il continua d'inſtruire les trois jeunes Comtes. Il fut même admis à donner quelques leçons de Geographie & d'Hiſtoire au Prince Electoral, & il devint tout-à-fait ſon precepteur l'an 1608. On en peut trouver des preuves dans (B) la Bibliotheque Vaticane. Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, & il l'inſtruiſit d'une ſi bonne maniere, que ce jeune Prince après ſon retour à Heidelberg en 1610. étant interrogé ſur tous les points de la Religion devant le Duc de Deux Ponts Adminiſtrateur de l'Electorat, & devant pluſieurs autres perſonnes d'importance, repondit fort pertinemment, & en Latin. Il fut l'une des perſonnes d'élite qui accompagnerent en Angleterre le jeune Electeur l'an 1612. Il y aquit la conoiſſance de George Abbot Archevêque de Cantorberi, celle de King Evêque de Londres, & celle du Docteur Hacquell precepteur du Prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le Roi Jaques. Les noces de l'Electeur & de la Princeſſe d'Angleterre aiant été celebrées à Londres au mois de Fevrier 1613. †. Alting prit les devans avec ſes anciens diſciples, & arriva à Heidelberg le premier d'Avril. Au mois d'Août ſuivant on lui donna la profeſſion des lieux communs de Theologie; & comme il n'auroit pas pu preſider à des diſputes s'il n'eût été Docteur en Theologie, il falut qu'au mois de Novembre il reçût le Doctorat ſelon les ceremonies ordinaires. En 1616. on lui confera une charge qui n'étoit pas peu penible; ce fut la direction du Seminaire, s'il m'eſt permis d'apeller ainſi le *College de la Sapience* qui étoit à Heidelberg. On vouloit lui donner la profeſſion que la mort de Coppenius rendit vacante l'an 1618. c'étoit la ſeconde Chaire dans la Faculté de Theologie; mais il s'en excuſa, & fit qu'elle fut donnée à Scultet. Il donna des preuves éclatantes de ſon ſavoir dans le Synode de Dordrecht, où il fut envoié avec deux † autres Deputez du Palatinat. Ce fut alors que l'Academie de Leide fut rehabilitée, par raport au Doctorat qu'elle avoit laiſſé éteindre. Alting y créa ſolennellement Licentié en Theologie le Profeſſeur Jean Polyander, qui enſuite reçut de Scultet le caractere de Docteur, & ſe vit par là revêtu de l'autorité requiſe pour conferer le Doctorat à ſes collegues. Alting conçut ſans doute bien des eſperances peu après ſon retour à Heidelberg. Les troubles de Boheme valurent une couronne à l'Electeur Palatin; mais ces beaux commencemens furent ſuivis d'une affreuſe ruïne. Tilli prit d'aſſaut Heidelberg au mois de Septembre 1622. & y laiſſa commettre tous les deſordres (C) qu'on ſe put imaginer. Alting échapé comme (D) par miracle à la fureur du ſoldat,

* *Le Comte de Naſſau, le Comte de Solms, & le Comte d'Iſenburg.*

† *Konig ne lui donne pas un tems convenable en diſant* vixit anno 1613. *on n'étoit point encore ſondeur le plus floriſſant.*

‡ *Abraham Scultet, & Paul Toſſan. Ce dernier fut Deputé du Senat Eccleſiaſtique, les deux autres, de l'Academie.*

(g) *L'Auteur de ſon éloge la compare à celle que fit S. Athanaſe:* Sanè, dit-il, illa vultus, illa habitus, illa ſermo, is rerum articulus quemvis alium percellere poterat: at noſter imperterritus ſolerti tamen uſus reſponſo nec aperte ſe negavit Altingium, nec tamen intempeſtivè ſe prodidit, eadem fere qua olim in caſu ſimili S. Athanaſius dexteritate uſus. *Ego*, inquit, *Ludimagiſter fui in Collegio Sapientiæ.*

(a) *Vita Jacobi Alting.*

(b) *Je verrai le lecteur que le Duc d'Albe n'arriva dans le Pais-Bas qu'en 1567. ainſi l'Auteur de la vie de Henri Alting n'a pas été ici aſſez exact.*

(c) Subita ac procelloſa coorta tempeſtate, naufragio ac ſubmerſioni proximi ægrè tandem toto corpore madentes, ſalvi tamen divina clementia in proximam ripam evaſerunt. *Vit. Henr. Alting.*

(d) *Vit. Jacobi Alting.*

(e) *Vita Henr. Alting.*

(f) *Ex vit. Henr. Alting.*

(A) *A une charge où ſon pere s'étoit ſignalé.*] Il s'appelloit Menſo Alting, & étoit petit-fils d'un autre Menſo qui avoit été donné en ôtage au Duc de Gueldre par les Etats de Drente l'an 1523. Un autre Menſo Alting biſaïeul de celui qui fut donné en ôtage, avoit été Conſeiller de Reinold le Gras Duc de Gueldre, & (a) s'étoit retiré au pais de Drente l'an 1361. Menſo Alting le Miniſtre fut le premier qui avec deux autres prêcha la reformation dans le territoire de Groningue environ l'an 1566. pendant les violences du Duc d'Albe, (b) *ſub ipſa Albani ducis graſſante tyrannide.* Il fut auſſi le premier Miniſtre qui prêcha dans la grande Egliſe de Groningue, après la reduction de la place au pouvoir des Etats Generaux l'an 1594. Il ſervit fidelement l'Egliſe d'Embden 38. ans, & s'oposa avec un courage ferme aux fureurs des Anabaptiſtes, & aux machinations des Ubiquitaires. Il mourut le 7. d'Octobre 1612. le jour même que ſon fils & Abraham Scultet penſerent (c) perir ſur le lac de Haerlem. Sa vie amplement écrite par Ubbo Emmius eſt entre (d) les papiers de ſes heritiers.

(B) *On peut trouver des preuves du* precepteurat d'Alting *dans la Bibliotheque Vaticane.*] On y conſerve les thêmes du Roi de Boheme corrigez de la main d'Alting, & on les montre aux voiageurs, à ce que dit l'Auteur de la vie de ce Profeſſeur. Il ajoûte que ces monumens ne ſont pas moins dignes d'être montrez aux curieux, que la plupart des reliques qu'on leur montre. (e) *Hujus magiſterii ejus ne unquam apud poſteros inteſtata queat eſſe induſtria, vel Roma, quod meminimus, faciet, quæ in Bibliotheca Vaticana inter Heidelbergenſia [illegible], dicam an ſpolia, oſtentat themata & exercitia filii Regis Bohemiæ* Altingii *manu emendata*, eruditis peregrinatoribus *minimeque ſuperſtitioſis viſenda, atque non minus credo, quàm plerasque ejuſmodi reliquias dignitoſa, digna ſpectatu.*

(C) *Tous les deſordres qu'on ſe put imaginer.*] On pilla, on tua, on viola, on gêna; en un mot on n'oublia rien de tout ce que la fureur du ſoldat animée par le faux zéle de Religion eſt capable de commettre. (f) *Urbs . . . . impoſita & ui capta, omniaque dira exempla paſſa direptionis, lanienæ, libidinis, quæ militaris licentia, victoris inſolentia, odium religionis, barbarorum Creatarum furiæ commiſcri potuere aut parare . . . . In noſtr infanni & mæſta inter lamenta & ejulatus quibus omnia undique perſtrepebant, nec ſequiores ſexus vim patiendis, nec virorum ætatibus ſubditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lenta citaque morte affectorum*, &c. Voilà les fruits ordinaires de la guerre: voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprenent, ou qui la conſeillent pour remedier à des maux qui peut-être n'arriveroient jamais, & qui au pis aller ſeroient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui ſuivent neceſſairement une rupture. Nous aurons lieu de raporter plus d'une fois les angoiſſes où de grans Capitaines ſe ſont vus reduits, lors que leur conſcience leur reprochoit les ravages dont ils avoient été cauſe.

(D) *Echapé comme par miracle à la fureur du ſoldat.*] Les circonſtances de ſon évaſion meritent d'être raportées. Il étoit dans ſon cabinet, lors qu'il aprit que l'ennemi maître de la ville commençoit à la ſaccager. Il ferma le verrouil de ſa porte, & n'eut recours qu'à l'oraiſon. Un de ſes amis accompagné de deux ſoldats fut l'avertir de ſe retirer par la porte de derriere chez le Chancelier, dont la maiſon avoit été miſe ſous une bonne ſauvegarde, parce que le Comte de Tilli vouloit avoir en leur entier tous les papiers qui y étoient. Le Lieutenant Colonel du Regiment de Hohenzollern gardoit cette maiſon; *avec cette hache*, diſoit-il, *j'ai tué aujourd'hui dix hommes; le Docteur Alting ſeroit bien-tôt l'onziéme, ſi je ſavois où il eſt caché: qui êtes-vous?* pourſuivit-il en adreſſant la parole à ce Docteur. Alting ne fut pas ſi troublé qu'il n'inventât ſur le champ une reponſe (g), qui n'étoit pas la plus fauſſe qu'il pouvoit faire; *J'ai été Regent*, repondit-il, *dans le College de la Sapience.* Le Lieutenant Colonel lui promit de le ſauver. Le lendemain les Jeſuites prirent poſſeſſion de la maiſon, & en firent decamper ſi vite cet Officier, qu'il n'eut pas le tems de s'informer de ſon Regent du College de la Sapience. Alting ſe trouva donc entre les mains

dat, alla trouver ſa famille qu'il avoit envoiée depuis quelque tems à Heilbron. Il la rejoignit à Schorndorf, & eut de la peine à y pouvoir ſejourner durant quelques mois: les Miniſtres (E) Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance. Il ſe retira avec ſa famille à Embden l'an 1623. & fut d'abord ſaluer le Roi de Boheme à la Haie. Ce Prince le retint auprès de lui pour l'inſtruction de ſon * fils aîné, & ne voulut point conſentir qu'il s'engageât à ſervir l'Egliſe d'Embden qui le demandoit pour Miniſtre, ni l'Academie de Francker qui en 1625. lui offrit la place de Profeſſeur en Theologie, que la mort de Sibrand Lubbert avoit fait vaquer. Ce Prince conſentit avec peine l'année ſuivante qu'il acceptât une profeſſion en Theologie à Groningue. Alting en prit poſſeſſion le 16. de Juin 1627. & ne la quitta qu'avec la vie. Il eſt vrai qu'il étoit parfaitement reſolu en 1633. de changer Groningue contre Leide; mais il s'étoit reſervé cette condition que les Etats de Groningue y conſentiroient; or c'eſt ce qu'ils ne firent pas. Il eſt vrai encore qu'il avoit prêté l'oreille aux propoſitions que le Prince † Louis Philippe lui fit faire en 1634. de venir retablir l'Academie d'Heidelberg, & les Egliſes du Palatinat, & qu'il s'étoit deja avancé juſques à Francfort au travers de mille perils; mais la bataille de Norlingen gagnée par les Imperiaux fit évanouir cette entrepriſe. Il falut qu'il s'en retournât à Groningue par des chemins detournez. Il ne paroit dans ſon hiſtoire aucune autre envie de tranſmigration. Les dernieres années de ſa vie furent un tems très-fâcheux; les chagrins & les maladies le perſecuterent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de ſa fille ainée en 1639. qu'il en tomba dans une opiniâtre melancolie qui lui cauſa une fievre quarte, dont il ne guerit qu'avec mille peines, & encore n'en guerit-il qu'imparfaitement; car les reſtes de la maladie degenererent l'an 1641. en une fâcheuſe lethargie. Cent combats livrez par les Medecins à ce mal l'avoient à peine chaſſé, qu'il ſurvint une affliction domeſtique qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit ſa femme l'an 1643. & en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de ſurmonter la melancolie. Il ne fit preſque depuis cette ſolitude juſques au jour de ſa mort que paſſer d'infirmité en infirmité. Il mourut chretiennement & devotement le 25. d'Août 1644. C'étoit un homme de beaucoup de merite. Les livres (F) qu'il a compoſez font foi de ſa ſcience, & de ſon aplication au travail Academique, & on ſait d'ailleurs qu'il ſe mêloit d'autres choſes pour le ſervice du prochain. Il alloit voir tous les ans le Roi de Boheme, & faiſoit la revuë des études de la famille roiale. Il travailla puiſſamment aux collectes qui furent faites dans tout le monde Proteſtant pour les Egliſes d'Allemagne, & principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois Oeconomes des collectes d'Angleterre, & il preſida aux aumônes de Louïs de Geer. Je ne parle point de deux commiſſions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revuë qui ſe fit à Leide de la nouvelle verſion Flamande de l'Ecriture, & l'autre regarde la viſite de la Comté de Steinfurt. Il eut des collegues dans la premiere; mais il fut le ſeul Inſpecteur general dans la ſeconde; le Comte de Bentheim l'aiant fait venir pour informer contre

* *Duc pere ſur la mer de Haerlem le 7. Janvier 1629.*

† *Il étoit Adminiſtrateur du Palatinat, & il offrit en 1633. à Alting une place de Profeſſeur en Theologie, & de Senateur Eccleſiaſtique.*

des Jeſuïtes, mais il s'étoit ſauvé dans un galetas, & par bonheur un Cuiſinier de la Cour Electorale fut emploié par le Comte de Tilli, dont la Cuiſine fut logée dans la maiſon du Chancelier. Cet homme nourrit en ſecret Alting dans le galetas, & lui fournit même le moien d'aller voir ce qui ſe paſſoit chez lui. Il lui donna pour eſcorte trois ſoldats de l'armée Bavaroiſe. Alting trouva ſa maiſon dans un grand deſordre, & ſon cabinet au pouvoir d'un Capitaine, qui lui dit ou par moquerie, ou par courtoiſie, qu'il lui permettoit d'emporter tel livre que bon lui ſembleroit. On ne voulut point accepter ſon offre, & l'on ſe contenta de lui repondre que ſi ces choſes lui appartenoient, on ſouhaitoit que Dieu lui en accordât une plus longue poſſeſſion qu'à leur premier maître. Alting eſſuia mille perils en s'en retournant, & au bout de trois jours Tilli lui permit de ſe retirer. J'ai lu quelque part que ſi Alting n'avoit pas craint d'expoſer ſon propre bien, & de paſſer pour plagiaire, il auroit pu ſauver pluſieurs livres de la Bibliotheque Electorale, & qu'il en avoit tranſporté pluſieurs au College de la Sapience; mais j'avoue que je n'entens rien à tout cela: j'y trouve de la contradiction. Si de peur de paſſer pour plagiaire il ne tranſporta point dans ſon cabinet aucun livre de la Bibliotheque Electorale, pourquoi dites-vous qu'il en avoit retiré pluſieurs au College de la Sapience, & qu'il auroit pu en ſauver pluſieurs? Outre que ſelon l'Auteur de ſa vie, il n'eut permiſſion que d'emporter un volume. Liſez pourtant ce qui ſuit. (a) *Hunc* (Quintilianum) *& alios illius B. bibliothecæ libros ſua manu in collegio Sapientiæ exceperat Henricus Altingius, atque ex communi illo incendio Bavarico eripuiſſet, niſi ſuis recuſus immiſſet, & ne plagiarius haberetur, ſi antiquus liber in ejus ſupellectile reperiretur, veritus fuiſſet.*

(a) *Le meſme de Biblioth. pag. 278. Je ne ſai ſi plagiaire ſe dit d'un homme qui dérobe non les penſées d'un Auteur, mais un livre ou un volume en eſpece, ſans le publier ſous ſon nom.*

(E) *Les Miniſtres Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance.*] A la priere de l'Electrice il obtint du Duc de Wirtemberg la permiſſion de ſejourner à Schorndorf. Il s'y arrêta juſques au mois de Fevrier qui ſuivit la deſolation du Palatinat. Les Miniſtres Lutheriens murmuroient de ce ſejour, & de la permiſſion que le Duc lui avoit donnée; le fondement de leur chagrin étoit qu'Alting étoit un Profeſſeur d'Heidelberg. *Ibi* (b) *ad Februarium uſque hæſit, facultate hac per ſereniſſimam Electricem impetrata à Duce Wirtembergico, cujus alias Miniſtri Lutherani quaſi Pauli Axeni accola, aut aves Diomedeæ, quas ſolos ſocios gratanter excipiunt, id ferebant ægerrimè, non alia de cauſa quàm quod* Altingius *Profeſſor eſſet Heidelbergenſis.* Je croi en effet qu'ils euſſent mieux obſervé les droits d'hoſpitalité envers un Marchand du Palatinat, ou même envers un Profeſſeur Calviniſte d'un pais très-éloigné, qu'envers un Profeſſeur d'Heidelberg. Le Palatinat étoit voiſin du Wirtemberg; les Profeſſeurs de Tubinge & ceux d'Heidelberg ſe choquoient de tems en tems par des Theſes, & par des écrits polemiques. Voilà une ſource de haine Theologique & Profeſſorale. Mais après tout il n'eſt pas poſſible d'excuſer l'intolerance qu'on eut pour Alting. Il étoit échapé du milieu des flâmes papales; l'injure que l'ennemi commun lui avoit faite lui devoit ſervir d'une puiſſante recommandation; la foi ne differoit de celle de Wirtemberg qu'en des choſes non eſſentielles. Si l'on avoit à ſe haïr & à ſe perſecuter pour la Religion, on devroit attendre que l'on fût comme les (c) peuples d'Egypte, les uns au ſervice d'un Dieu, & les autres au ſervice d'un tout autre Dieu. Auſſi voit-on que les promoteurs des guerres Eccleſiaſtiques ſupoſent toûjours que les differens ſont d'une extrême conſequence. C'eſt une gangrene, diſent-ils, c'eſt la ſappe des fondemens de la Religion.

(b) *Vita Altingii.*

(F) *Les livres qu'il a compoſez.*] Voici ceux qui ont été donnez au public. *Nova in Decadem problematum Johannis Belon. de glorioſo Dei & beatorum cœlo.* Heidelbergæ 1618. *Loci communes cum didactici tum elenctici: Problemata tam Theoretica quàm practica: Explicatio Catecheſeos Palatina cum vindiciis ab Arminianis & Socinianis*, Amſtelodami 1646. en 3. volumes. *Exegeſis Auguſtanæ Confeſſionis una cum ſyllabo controverſiarum Lutheranarum*, Amſtelod. 1647. *Methodus Theologiæ Didactica & Catecheſtica*, Amſtelod. 1650. Ceux qu'on n'a point publiez ſont en plus grand nombre; la derniere main manque à quelques-uns. On en voit la liſte à la fin de la vie de l'Auteur. J'y ai vu que la *Medulla Hiſtoriæ profanæ*, publiée par Daniel Pareus, eſt un Ouvrage de nôtre Alting. C'eſt un plagiat qui n'a pas été remarqué par Thomaſius, ni par Mr. Almeloveen (d). L'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Palatinat depuis la reformation juſques à l'Adminiſtrateur Jean Caſimir, eſt parmi les Ouvrages manuſcrits d'Alting l'un des plus conſiderables.

(c) *Inter finitimos vetus, atque antiqua ſimultas, Immortale odium, & nunquam ſanabile vulnus Ardet adhuc Ombos, & Tentyra, ſummus utrinque Inde furor vulgo, quod numina vicinorum Odit uterque locus, quum ſolos credat habendos Eſſe Deos, quos ipſe colit. Juven. Sat. 15. v. 33.*

(d) *Il a publié un Catalogue des Plagiaires à la fin de ſes Amœnitates Theologico-philologicæ. Amſtelod. 1694.*

Digitized by Google

contre le Socinianiſme qui menaçoit le païs, & pour mettre un bon ordre dans les Egliſes. Alting, à ce que dit ſon Eloge, n'étoit point un Theologien (G) querelleux; il ne s'amuſoit point à la vetille des faux ſcrupules; il n'aimoit point les nouveautez; il étoit zelateur de l'ancienne traditive, ennemi des ſubtilitez de l'Ecole, & il ne vouloit puiſer * que dans l'Ecriture. Toutes les perſonnes de ſa profeſſion devroient (H) regler leur domeſtique comme le ſien étoit reglé. On n'en parloit que pour dire en general que tout y étoit dans l'ordre; il ne fourniſſoit point d'autre matiere aux converſations. Il s'étoit marié à Heidelberg l'an 1614. & avoit eu ſept enfans. Il y en eut trois qui lui ſurvêcurent, une fille & deux garçons. L'ainé a été Profeſſeur en Droit à Deventer †. L'article ſuivant traite de l'autre.

ALTING (JAQUES) fils du precedent, a été Profeſſeur en Theologie à Groningue. Il nâquit à Heidelberg le 27. de Septembre 1618. pendant la deputation de ſon pere au Synode de Dordrecht. Toute ſon enfance fut un (ΔΔ) perpetuel changement de lieu. Il fit ſes études à Groningue avec beaucoup de ſuccés; & comme ſa grande paſſion étoit pour les langues Orientales, il s'en alla à Embden l'an 1638. afin de profiter des lumieres du Rabin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre l'an 1640. s'y fit conoître aux plus grans hommes, y prêcha, & y fut reçu Prêtre de l'Egliſe Anglicane par le docte Jean Prideaux Evêque de Worceſter. Il avoit reſolu d'y paſſer toute ſa vie, mais il accepta la profeſſion en Hebreu que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut inſtallé le 13. de Janvier 1643. le même jour que Samuel Des-Marets fut inſtallé à la profeſſion en Theologie que le même Gomarus avoit exercée. Les titres & les charges d'Alting augmenterent avec le tems; il fut reçu Docteur en Philoſophie le 21. d'Octobre 1645. Predicateur Academique l'an 1647. Docteur & Profeſſeur en Theologie l'an 1667. Il avoit fait deux voiages à Heidelberg, l'un en l'année 1651. l'autre en l'année 1662. & il avoit reçu mille temoignages d'eſtime de l'Electeur Palatin Charles Louïs, qui le ſollicita pluſieurs fois d'accepter là une Chaire de Theologie, de quoi il s'excuſa honnêtement. Il ſe brouilla dans peu de tems avec ſon collegue Samuel Des-Marets, & il étoit difficile que cela n'avint, veu que leur methode d'enſeigner n'étoit pas la même, & que ſur divers points ils n'avoient pas les mêmes principes. Alting s'attachoit à l'Ecriture ſans aucun mêlange de Theologie Scholaſtique, il entroit dans la carriere de la gloire, il ſe hâtoit de s'y avancer, il ne manquoit ni d'eſprit ni d'érudition pour ſoutenir ſes ſentimens. Les premieres leçons qu'il fit chez lui ſur le Catechiſme attirerent tant d'auditeurs, que faute de place dans ſa chambre, il falut qu'il ſe ſervît de l'Auditoire Academique. Il avoit pour lui la plûpart des Etudians étrangers. Son collegue étoit habitué à ſe ſervir des diſtinctions & de la methode des Scholaſtiques, ſon nom faiſoit du bruit depuis long tems, il publioit quantité de livres, il avoit un grand feu d'eſprit, beaucoup de ſavoir, les Propoſans du païs s'attachoient à lui comme au chemin le plus ſûr d'avoir une Egliſe, car toutes les Paroiſſes étoient ſervies par des Miniſtres qui avoient étudié ſelon ſa methode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer & pour entretenir la diviſion, quand même le temperament ne ſe mettroit pas de la partie. Alting avoit à combatre des obſtacles très-puiſſans: la pluralité des voix & l'autorité de l'âge étoit du côté de ſon adverſaire, qui d'ailleurs avoit pour lui une baterie capable de gendarmer tout le monde, & de reveiller les prejugez les plus venerables: c'étoit de dire qu'Alting étoit un innovateur, un homme qui remuoit les bornes ſacrées que nos peres avoient ſi ſagement miſes ſur les confins de la verité & du menſonge. Il devint accuſateur public ſeulement ſur 31. propoſitions erronées qu'il imputoit à Jaques Alting. Les

* Theologiam probabat ac tuebatur ſolidam ac maſculam non ex lacunis Scholaſticorum, etſi illarum inexpertus non eſſet, ſed ex fontibus Siloë & Scripturarum derivatam; ut gloriæ ſibi duceret ſe ab imperitis nonnullis ac naſutis Palæmonibus traduci tanquam Theologum ſcripturarium & biblicum. *In vita ejus.*

† *Tiré de la vie de Jaques Alting, parmi celles des Profeſſeurs de Groningue, imprimées* in folio *l'an 1654.*

(G) *N'étoit point un Theologien querelleux* &c.] Rapportons les propres termes de ſon Hiſtorien. *Alienus à jurgiis & vitilitigiis cuminiſtrorum, ab iis diſtinctiuncularum & inepiis Sophiſtarum, quibus myſteria ſalutis potius implicantur quàm explicantur; à ſcrupuloſitatibus præciſitarum qui nodum quærunt in ſcirpo, colare culicem, camelum deglutientes* (a). La ſecte des Preciſites faiſoit du bruit en Hollande il y a 40. ans (b) plus ou moins, la voilà fort bien caracteriſée; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau; on y ouvre la porte à des diſputes qui ne ſervent qu'à l'armement des profanes & des libertins. Pourſuivons; *ab omni denique novatione & novatrice in Theologicis quaſi illud ſemper Tertullianum tenens*, primum quodque veriſſimum. Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautez ne ſoit une peſte, qui après avoir mis en feu les Academies & les Synodes ébranle & ſecoue les Etats, & les bouleverſe quelquefois: ainſi l'on ne ſauroit trop louër les Profeſſeurs qui recommandent à leurs diſciples de s'éloigner de cet eſprit d'innovation. Il ne faut point ſe rebuter, ſous pretexte qu'en recommandant fortement l'obſervation de l'ancienne & commune traditive, il ſemble qu'on ſuppoſe le principe ou la voie de l'autorité, que l'on a rejettée quand on a eu à combatre l'Egliſe Romaine; il ne faut point, dis-je, ſe decourager pour tout cela; car ſi l'on attendoit à ſe ſervir d'une raiſon juſques à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on ſeroit trop long tems ſans rien faire.

(a) *Vita Jac. Alting.*

(b) *On écrit ceci en 1698.*

(H) *Devroient regler leur domeſtique comme le ſien étoit reglé.*] On ſavoit ſeulement que perſonne ne ſavoit ce qui s'y paſſoit, hormis qu'on n'ignoroit pas que toutes choſes y étoient dans la bienſeance, & ſelon la crainte de Dieu. (c) *Hinc in familia ejus omnia ſemper pacata, omnia ordinata, de quo hoc ſolum ſciretur, quod à nemine ſciretur quid in illa fieret, niſi quod piè, compoſitè, decenter omnia fieri neminem lateret.* Cela eſt cent fois plus beau que ſi le monde s'entretenoit de ce qui ſe dit, & de ce qui ſe paſſe chez un Miniſtre. On y a debité une telle nouvelle ce matin, (d) dit l'un, on y diſputa hier au ſoir ſur une telle reflexion de Nouveliſte, dira l'autre. Il peut s'excuſer, dit un troiſiéme, comme Adam, & dire, *la femme que tu m'as donnée me l'a fait faire.* Quoi, dit un quatriéme, vous n'avez apris cette circonſtance qu'en ce lieu-là; je m'en defie, c'eſt un mauvais Bureau d'adreſſe; la *Nympha loquax* qui y preſide ajoûte, & fait ajoûter ce que bon lui ſemble aux relations: je ne veux point de ſes gloſes, ni de ſes commentaires; j'en apelle au texte quelque incertain qu'il puiſſe être. Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait été inconſolable après la mort de ſon épouſe, s'il eſt vrai, comme ſon Hiſtorien le debite, qu'il ait vêcu avec elle (e) près de 30. ans ſans aucune plainte ni conteſtation. Peu de gens ſe peuvent vanter d'une telle choſe, & ſe plaindre d'ignorer ſi les effets de la reconciliation ſont auſſi doux dans le mariage que (f) dans la galanterie.

(c) *Ibid.*

(ΔΔ) *Un perpetuel changement de lieu.*] Car à l'âge de deux ans on l'envoia chez Chretien Chytræus Miniſtre de Bretten. L'année ſuivante ſa mere nonobſtant ſa (g) groſſeſſe fut obligée de ſe retirer à Heilbron, où elle le mena. Au bout d'un an il falut ſe retirer à Schorndorf, d'où Henri Alting ſon pere amena toute ſa famille à Embden par des chemins detournez. D'Embden il la tranſporta à Leide, où il fut precepteur des fils du Roi de Boheme. La peſte l'obligea d'aller de Leide à Honflaerdijk; enfin il paſſa de Honflaerdijk à Groningue, lors qu'il y fut apellé pour la profeſſion en Theologie l'an 1627. Jaques Alting étoit alors âgé de neuf ans.

(d) *Conferez avec ceci la remarque N de l'article de Gruterus.*

(e) Cum ea per annos prope 30. ſine rixa ſine querela conjunctiſſime vixit. *Ibid.*

(f) Amantium iræ amoris redintegratio eſt. *Terent. Andr. Act. 3. ſc. 3.*

(g) Sequente mox anno propter imminentem Heidelbergæ obſidionem, matre etiam comite, eaque tum gravida Hailbronnam, indeque exacto anno Schorndorfium miſſus eſt.

Les Curateurs de l'Academie envoierent aux Theologiens de Leide l'écrit de l'accuſateur, & la reponſe de l'accuſé, ſans en avertir les parties, & les prierent de prononcer là-deſſus. On rendit (*A*) un jugement digne de remarque: on trouva * Alting exemt d'hereſie; on blâma ſeulement ſon imprudence à forger de nouvelles hypotheſes; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avoit manqué de modeſtie & de charité. Ce dernier n'aquieſça point à ce jugement, & n'accepta pas l'offre du ſilence: il voulut que la cauſe fût examinée par les Conſiſtoires, par les Claſſes, & par les Synodes; mais les ſuperieurs n'y voulurent pas conſentir, & defendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des Theologiens de Leide; ainſi l'Ouvrage de Des-Marets, *Audi & alteram partem*, fut ſuprimé. Cette querelle fit un grand bruit, & eût pû avoir de fâcheuſes † ſuites par la vocation de Des-Marets à l'Academie de Leide, mais il mourut ‡ à Groningue avant que de prendre poſſeſſion de cet emploi. Il ſe fit une maniere (*B*) de reconciliation au lit de mort; j'en parlerai dans les remarques. Alting fut obligé (C) de ſe plaindre qu'on l'avoit joüé, & ne fut point en repos après avoir été delivré d'un adverſaire ſi terrible; le Clergé grondoit (*D*) éternellement contre ce qu'il apelloit innovations, mais le bras ſeculier arrêtoit par ſa prudence les tempêtes ſynodales ou conſiſtoriales, & menaça d'interdiction ceux qui dans quelque aſſemblée eccleſiaſtique remueroient la querelle de ces deux Athletes. Alting n'eut gueres de ſanté les trois dernieres années de ſa vie, & enfin une fievre continuë qui n'avoit duré que neuf jours l'ôta de ce monde le 20. d'Aout 1679. Il mourut pieuſement reſigné aux ordres de Dieu, & recommanda pluſieurs fois à Menſo Alting ſon couſin Bourgmaitre de Groningue l'édition de toutes ſes Oeuvres. On a ſatisfait à ce deſir quelques années

* Cum Altingium ab omni hæreſeos nota abſolverent, in ipſo autem prudentiam in procudendis novè inventis, in Mareſio modeſtiam & charitatem requirerent. *Vit. Jac. Alting.*

† Et res miram habitura cataſtrophen Mareſio quamquam ſene ad Theologiæ Profeſſionem Lugdunum in Batavis vocato. *Ibid.*

‡ *Au mois de Mai 1673.*

(*A*) *On rendit un jugement digne de remarque.*] Je ne pretens point prendre parti dans l'affaire particuliere dont il s'agit en cette rencontre; je me contente de dire que dans le general on ne ſauroit s'empêcher ſur de pareilles conteſtations, de juger comme firent les Theologiens de Leide. Ceux qui avancent de nouvelles hypotheſes ſe piquent trop de les ſoutenir au prejudice de la paix, & de la tranquillité Eccleſiaſtique & Academique. Ils ſeront donc orthodoxes tant qu'il leur plaira, mais ils n'auront pas aſſez de prudence; il y aura de la temerité dans leur fait; car c'eſt être temeraire que de troubler le repos public ſans une grande & urgente neceſſité. Ceux qui s'oposent à une nouvelle methode d'enſeigner, temoignent trop de paſſion; je veux croire que quelquefois il n'y a rien de perſonnel qui conduiſe leurs demarches, mais ils outrent les choſes, ils allarment toute l'Egliſe pour des bagatelles, ils font craindre la depravation totale de la Confeſſion de foi, lors qu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils ſeront donc zélez tant qu'il leur plaira; mais ils ne ſeront ni moderez, ni charitables, ni équitables. Ils ſeront même auſſi imprudens que leurs adverſaires: ils ne prenent pas garde qu'une nouvelle methode dont on ne fait pas ſemblant de s'apercevoir, tombe d'elle-même, au lieu que ſi on la choque de droit front, elle degenere en parti. Le nouveau methodiſte aura des parens dans la Regence qui le ſoutiendront de tous leurs cliens, & ainſi vous verrez bientôt la combinaiſon du Droit Civil & du Droit Canon; les factions d'Etat, & les factions d'Egliſe apariees enſemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflict? Qu'on epargneroit de maux à la Religion & à l'Etat, ſi l'on ſe contentoit de s'oposer aux innovations fondamentales!

(*B*) *Une maniere de reconciliation au lit de mort.*] Un Miniſtre de Groningue voiant Mr. Des-Marets hors d'état de guerriſon, lui propoſa de ſe reconcilier avec ſon Collegue, & en ſuite de ſon aquieſcement, alla propoſer la même choſe à Mr. Alting. Celui-ci fit reponſe que le ſilence qu'il avoit gardé au milieu des clameurs, & des livres de ſon adverſaire, repondoit de ſon humeur pacifique; qu'il étoit toûjours prêt d'accepter la paix ſous des conditions raiſonnables, mais qu'il demandoit reparation des injures qui avoient été publiées contre ſon honneur, & qu'il ne voioit pas qu'on pût ſouhaiter aucune liaiſon avec lui, pendant qu'on le croiroit tel qu'on l'avoit depeint. Le mediateur ſe retira ſans propoſer autre choſe. Peu après il ſe repandit un bruit par toute la ville, que Mr. Alting avoit eu la dureté de refuſer tout à plat la paix à un Collegue mourant: tant il eſt vrai que les bruits de ville ſont peu conformes à l'état naturel des faits. Le mediateur accompagné d'un autre Miniſtre retourna chez Mr. Alting, & tira de lui un formulaire de ſatisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, & celui que le malade dicta ne plut point à Mr. Alting; il falut emploier plus d'allées & de venuës que pour la capitulation d'une forteresſe. Enfin le changement que Mr. Alting inſera au formulaire de Mr. Des-Marets aiant été accepté, à condition que Mr. Alting accepteroit ce que Mr. Des-Marets y ajoûta, afin que les conditions fuſſent égales de part & d'autre, on en vint aux ſignatures, & ce fut là toute la reconciliation. Notez que les parties ne revoquerent que les injures perſonnelles, car pour ce qui eſt des accuſations doctrinales, l'acculateur en remit le jugement à l'Egliſe (*a*).

(*C*) *Alting fut obligé de ſe plaindre qu'on l'avoit joüé.*] Il fondoit ſa plainte ſur la derniere édition du Syſtême de Des-Marets, où il ſe voioit fort mal-traité. Il pretendoit que ſon adverſaire devoit abolir tous les monumens de la diſcorde, & que puis qu'il n'avoit pas ſuprimé un Ouvrage ſi outrageux, ſa reconciliation n'avoit pas été exemte de ſupercherie. *Poſtequam autem ad plures abiit* (Mareſius) . . . . *monitus fui ego* (*b*) *de ſyſtematis meis perpetuis annotationibus, quæ infandis maledictis cum in alios tum in me conſtarent. Labor ille pancis ante mortem ipſius diebus vendi quidem cœperat, ſed nondum in manus ædes fuerat illatus . . . . Curavi ergo aſſervari, atque hoc didici quamprimum D. Mareſius mihi illuſiſſet quando in ſocietatem concordiæ redintegrari expetit. Rerum quoties ſcimus verum illud eſt ac ſincerum verum non tantum verbis pax initur, ſed etiam abolentur omnia monumenta prioris inimicitiæ. Timere namque conſcientia ad ſuam ipſius infamiam ſpectare retur, ſi quod ipſamet damnavit atque ex ſua memoria abolitum voluit monumentis notitiæ ac memoriæ inſixum deberet, edixi communi ſis charitati per univerſum orbem diſſeminatis.* S'il m'eſt permis de dire un peu franchement ma penſée, il ne me ſemble pas qu'on ait eu raiſon de pretendre que Des-Marets ſuprimât tout un gros livre; il eût falu dedommager le Libraire, & ainſi les frais de la reünion n'euſſent pas été un ſimple dedit, un *nollem factum*; ils euſſent été une perte pecuniaire à la famille. Il ne s'agiſſoit pas de 3. ou 4. cartons; il s'agiſſoit de l'Ouvrage tout entier, comme le reconoît Alting (*c*) lui-même. C'étoit aſſez qu'il declarât dans un Ecrit ſigné de ſa main, qu'il (*d*) retractoit tout ce qu'il pourroit avoir dit ou public contre la reputation de ſon adverſaire. Avec cela ſeul il a pu mourir dans les formes, *e morte canonicamente*, comme on dit au delà des monts.

(*D*) *Le Clergé grondoit éternellement.*] Les paroles que je m'en vais raporter aprendront ce que c'étoit. *Qualis fuerit utriuſque ante mortem mutua reconciliatio ipſumet Auctor* Epiſtola *inter* Mantiſſ. *tuas quinti poſita teſtatur. Quieſcente* Maretio, *non ſic tamen quieſcendum ſibi auxerunt qui ipſius partium ſuerant. Nihil autem adeo deſiſſe operam videntur, quam ut vim quaſi eccleſiaſticam per Synodos, Claſſes, & quas dicimus Correſpondentias*, Altingii *opinionibus obſiſterent. Ita varius quamvis ſimilibus poſſus jactatus ſit optimus, ſua autem ſententia tenaciſſimus tandem ſere exaruit; ſiquidem quotieſcunque aliquid proponeret Eccleſiaſticorum ordo, illud mox procerum edicto vel conſulto rejectum eſt. Imo exaulcerationis etiam parum in eo conſtitutæ, qui de controverſiis* Mareſio-Altingianis *in cœtu aliquo Paſtorum quidquam moverent. Ita factum ſapius eſt ut generalibus etiam verbis concepta gravamina* de periculoſis novitatibus *in ſpongiam incubuerint* (*e*). D'où paroît que Jaques Alting eût eu tout à craindre de la part des Theologiens, s'il n'eut été protegé par les Magiſtrats. Il eſt ſûr que la puiſſance ſeculiere & la puiſſance Eccleſiaſtique ont beſoin l'une de l'autre. Il faut quelquefois que celle-ci ſerve d'éperon à celle-là, & que celle-là bride à celle-ci. (*f*) *Alterius ſic Altera poſcit opem res, & conjurat amice.*

(*a*) *Tiré d'une lettre de Jaques Alting inſerée au 5. volume de ſes Oeuvres.*

(*b*) *Alting. t. 5. Manuſ. pag. 425.*

(*c*) Cum in ipſius eſſet poteſtate totum opus ſuppreſſiſſe, quæ unica ſupererat in opere uſquequaque ſibi conformi emendatio. *Ibid.*

(*d*) Ita ut indicta velit Cl. D. Mareſius ſi quæ in dictis & ſcriptis ipſius in famam Cl. D. Altingii incurrere videantur. *Ibid.*

(*e*) *In vita Jacobi Alting.*

(*f*) *Horat. de arte Poet.*

Digitized by Google

années après ſa mort, par l'impreſſion (E) de cinq volumes *in folio*. Il avoit β vécu hors du mariage juſqu'à l'âge de près de 30. ans: enfin il s'ennuia de cet état, (EΔ) & ſe maria. S'il avoit encore vécu quelque tems, il auroit compoſé deux livres, l'un en Latin, l'autre en Flamand; le premier eût été une apologie de ſa doctrine, & l'autre, une hiſtoire de ſa vie depuis ſon Profeſſorat; & l'on auroit vu par ce moien l'injuſtice qu'on lui avoit faite, en lui ſuſcitant (F) une longue ſuite de chagrins γ. Voilà ce que j'ai extrait de ſa vie, qui eſt à la tête du I. volume de ſes Oeuvres. Si quelcun trouve des fauſſetez dans cet article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai fait que raporter fidelement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes que je ne me rens point caution de ces ſortes de recits. Je conclus par cette remarque, c'eſt qu'Alting étoit un Theologien fort attaché au texte de l'Ecriture, au Cocceïaniſme & au Rabiniſme. Cette derniere aplication l'expoſa à une (G) terrible injure. Il prêchoit bien en trois langues, en Allemand, en Flamand, & en Anglois.

AMABLE, Prêtre de Riom en Auvergne dans le V. ſiecle, eſt loüé par Gregoire de δ Tours comme un homme admirable en ſainteté, & qui faiſoit beaucoup de miracles. *Il commandoit à ce qu'on dit aux ſerpens*, c'eſt ainſi que cet Hiſtorien s'exprime: mais il depoſe ſur un autre fait comme temoin oculaire. *J'ai vu à ſon ſepulcre*, a dit-il, *un Energumene delivré, j'y ai vu un parjure devenu auſſi roide qu'une barre de fer, & après avoir confeſſé ſon crime, devenir libre comme il étoit auparavant.* Quand un homme comme Gregoire de Tours ſe ſert d'un *on dit*, c'eſt un ſigne que la choſe n'eſt pas fort certaine; neanmoins l'empire ſur les ſerpens eſt ce qui paſſe pour le plus certain de tout ce que l'on attribuë à St. Amable. On diroit que ç'a été ſon apennage & ſon lot, ou pour parler en Mallebranchiſte ξ, que Dieu l'a établi cauſe occaſionnelle de la gueriſon de ceux que les ſerpens ont bleſſez. Un Auteur moderne qui tout Chanoine qu'il eſt dans * la ville dont St. Amable eſt Patron, ne laiſſe pas *d'avoüer* † *qu'il ne croit pas tous les miracles qui ſont rapportez de lui dans les vies des Saints d'Auvergne, ni dans pluſieurs autres Legendes*, cet Auteur, dis-je, declare d'autre côté, *qu'il* ‡ *croit fermement* que ce Saint *a un pouvoir ſouverain ſur les ſerpens, parce que tout le monde depuis* (H) 1300. *ans aſſûre en avoir vu des effets merveilleux . . . . & que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir auſſi lui-même. Il* ⸸ *doute beaucoup de la vetité d'une certaine tradition qui court à Riom ſur ce grand Saint, à ſavoir que quand il alla à Rome à pied le ſoleil lui ſervit de valet, & lui porta en l'air ſes gans & ſon manteau en guiſe de paraſſol pendant la grande chaleur, & de parapluye pendant le mauvais tems. Cette tradition paſſe pour ſi certaine*

β Vitam cælibem ad annum ætatis trigeſimum ferè perduxit, cujus tandem pertæſus juxit ſibi tori ſociam. *Ib.*

γ *Ex vita Jacobi Altingii in limine operum, edit. Amſtel.* 1687.

δ *Gregoire de Tours, de la gloire des Confeſſ. chap.* 33.

ξ *Je me ſers de la verſion de l'Abbé de Villeloin.*

* *Voiez l'Abbé Faydit, ſuplem. à la Diſſertat. ſur le Sermon de St. Polycarpe, p.* 30.

* *Riom.*

† *Id. pag.* 102.

‡ *Ib. pag.* 101

⸸ *Ib. pag.* 103.

(E) *Par l'impreſſion de cinq volumes* in folio.] Par Mr. Bekker alors Miniſtre d'Amſterdam, qui avoit été diſciple & bon ami de l'Auteur, prit un ſoin particulier de cette édition. Elle parut à Amſterdam en l'année 1687. & contient pluſieurs ſortes de Traitez, *analytiques, exegetiques, practiques, problematiques, & philoſophiques*, qui font foi non ſeulement de la vie laborieuſe de Jsques Alting, mais auſſi de ſon grand ſavoir. On peut connoître ſa diligence par un autre endroit: la plupart des gens d'étude deviennent enfin pareſſeux à écrire des lettres; il n'a jamais connu ce défaut, il (a) en avoit écrit cinq mille, mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre. Le nom ſeul des Theologiens à qui elles ſont ecrites montre qu'il n'étoit point *Vossius*.

(a) Lequuntur epiſtolæ quarum tam pauças ex 5000. publicari potuiſſe, id equidem dolendum. Erat autem ad ſcribendas literas imiger. *In vita ejus.*

(EΔ) *Et ſe maria.*] De huit enfans que Dieu lui avoit donnez, il n'y en avoit que trois en vie lors qu'il mourut, dont l'un étoit Medecin, un autre étoit Avocat, & l'autre avoit pris le parti des armes. Le premier & le dernier moururent peu d'années après leur pere.

(F) *En lui ſuſcitant une longue ſuite de chagrins.*] Ceux qui aimeront mieux les paroles de l'original que mon abregé, trouveront ici dequoi ſatisfaire leur envie. (b) *Dixit inter alia* (Altingius) *ſi Deus ſibi vitam vireſque concederet, ſtare ſibi animum duos libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orſus eſt jam eſt, quo ſe purgaret coram Eccleſiâ ab hæterodoxiæ & hæreſeos crimine ſibi intentato, alterum verò quo hiſtoriam vitæ ſuæ publicæ panderet, ab eo tempore quando in Academia docere cœpiſſet; unde cuivis judicandum relinqueret, quo jure quâ injuriâ tantum ipſi moleſtiarum creatum fuiſſet . . . . . Pro cæteris autem conqueſturum à malevolorum inſidiis atque inimicitiis ſteriſſe quo minus ut vellet publico ſuffragare potuiſſet.* C'eſt aſſûrément une choſe bien deplorable, que par des guerres civiles on empêche pluſieurs excellens ouvriers de faire valoir leur talent au ſervice de leur Communion, & contre les ennemis de dehors, gens contre leſquels il faudroit toûjours tenir toutes les forces du parti bien reünies. Je ne parle point du ſcandale que cela cauſe, car au contraire il faut être ſcandaliſé du peu de ſcandale que cela cauſe. Eſt-ce que pour ſe ſcandaliſer à-propos il faut un degré d'eſprit à quoi peu de gens parviennent? Eſt-ce que la coutume endurcit enfin à tout, & que *ab aſſuetis non fit paſſio?* D'où que cela vienne, il eſt certain que les peuples ont une indulgence exceſſive pour ceux qui entretiennent la diſcorde par des écrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, ſous le faux pretexte de zéle. Rien ne ſeroit plus capable de corriger la demangeaiſon cor-

(b) *Ibid.*

En quoi doit conſiſter preſentement le ſcandale des diſputes,

geante que l'on voit en certaines gens d'entaſſer livre ſur livre, avec un fiel très-amer contre leurs confreres, que ſi les peuples ſe ſcandaliſoient tout de bon de cette conduite, & donnoient des marques éclarantes de leur mepris, & de leur mecontentement. Mais pendant qu'on les verra ſuivre le parti qui ſait faire plus de vacarmes, & plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(G) *L'expoſa à une terrible injure.*] Il ſe vit traité de demi-Juif, d'homme qui ne differoit preſque d'un Juif que par le prepuce, enfin d'homme qui ſe plaignoit quelquefois de n'être pas circoncis, & à qui le prepuce peſoit. L'occaſion de ces injures fut qu'il avoit ſoutenu que les points du nom *tetragramme* ne ſont point propres à ce nom, & qu'ainſi l'on n'en connoît pas la veritable prononciation, & qu'il ne faut point accuſer de ſuperſtition Judaïque ceux qui le liſent *Adonai*. Voici le jugement que l'on fit de cette penſée. (c) *Impudentia eſt Grammaticorum nonnullorum & filiorum Bicri ſugere ex ſuperſtitione Judaica oriri quod id nomen aliter pronunciatur quam legitur. . . . Sed per nos homines ſemi-Judæi doctrina, ſtudio, aſſeſſu, commercio & qui ſolo ſere pondere prapuii, & quo interdum ſe gravari dolent dijudnt à recutitis, inſaniam ne libuerit . . . . . Veſtra eſt impudentia, petulantia, & ſuperbia in primo gradu, quod auſitis dicam ſcribere imperitia & ignorantia tot illuſtribus Eccleſiæ viris vobis etiam longe ſuperioribus, quod id nominis enuncient & pronunciari uti ſcribitur.* Etoit-ce un ſujet legitime de ſe mettre ſi fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un exemple de ce (d) qu'un Philoſophe Paien a remarqué judicieuſement? Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui marchanderoit ſon apoſtaſie, & qui n'attendroit à ſe faire Juif que la ſolution de trois ou quatre petites difficultez?

(c) *Opuſc. Altingii tom. 5. in Mantiſſ. pag.* 426.

(d) Crede mihi levia ſunt propter quæ non leviter exandeſcimus, qualia quæ pueros in rixam & jurgium concitant. Nihil ex his quæ tam triſtes agimus ſerium eſt, nihil magnum. Inde, inquam, vobis ira & infantia eſt, quod exigua magno æſtimatis. *Seneca de ira l.* 3. *c.* 34.

(H) *Depuis* 1300. *ans.*] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page ſuivante, que St. Gregoire de Tours *n'a vécu qu'environ* 50. *ou* 60. *ans* après St. Amable. Il n'eſt pas beſoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il eſt ne 50. ou 60. ans après ce Saint; il eſt aſſez évident qu'elles ſignifient qu'il étoit parvenu à l'âge d'homme, lors qu'il y avoit 50. ou 60. ans que St. Amable étoit mort. Selon cela la mort de ce Saint tomberoit ſur le commencement du 6. ſiecle, car Gregoire de Tours (e) n'a vécu qu'environ 52. ans, & il eſt mort l'an 594. Or s'il y avoit 1300. ans qu'on voit les miracles du Saint de Riom vers la fin du 17. ſiecle, il faudroit qu'il eût fleuri vers la fin du 4. ſiecle, & en ce cas-là on ne peut pas dire qu'un homme âgé de 20. ans en 562. ait vécu 50. ou 60. ans après lui.

(e) *Le P. Labbe de Script. Eccleſ. t.* 1. *pag.* 398. La plupart mettent ſa mort à l'an 596.

Digitized by Google

taine en ce païs-là, qu'on ne depeint preſque jamais S. Amable dans aucun tableau ſans ſes gans & ſon manteau ſoutenus en l'air par un rayon du ſoleil. Credat Judæus β Appellæs, dit-il, *non ego.* Cela ſuffit ſans aucune reflexion de ma part, pour donner à cet article la forme que ce Dictionaire ſemble demander. Un ſimple recit de ſemblables choſes eſt un recueil d'erreurs.

AMAMA (SIXTINUS) Profeſſeur en langue Hebraïque dans l'Academie de Franeker, a été un fort ſavant homme. Il étoit de Friſe, & il avoit été diſciple (A) de Druſius. L'Univerſité de Leide qui enleve autant qu'elle peut aux Academies voiſines leurs plus celebres Profeſſeurs, en leur offrant des avantages plus conſiderables que ceux qu'ils poſſedent, tâcha de γ l'ôter à l'Academie de Franeker. C'étoit pour remplir la place d'Erpenius, qui avoit été l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle dans les langues Orientales. Amama ne refuſa point cette vocation, mais d'autre côté il ne l'accepta pas abſolument; il n'y donna les mains que pourveu que ſes Superieurs de Friſe lui accordaſſent ſon congé. Or c'eſt ce qu'ils ne firent pas δ; & ſans doute ils ameliorerent de telle ſorte ſa condition, qu'il n'eut pas ſujet de ſe repentir de n'être pas Profeſſeur à Leide. Le premier livre qu'il publia fut un eſſai d'un très-beau deſſein qu'il avoit conçu. Il avoit entrepris de cenſurer la Verſion Vulgate, que le Concile de Trente a declarée authentique; & ſans attendre que tout ſon deſſein fût executé, il publia la ε Critique de la verſion du Pentateuque. Voilà ζ par où il debuta pour s'aggreger au Corps des Auteurs. Il preparoit la ſuite de cette Critique, lors qu'il ſe vit obligé de travailler à une autre choſe; je veux dire à conferer la verſion Flamande de l'Ecriture avec les originaux, & avec les plus exactes verſions. Cette traduction Flamande avoit été faite ſur la verſion Allemande de Luther. Il rendit compte de ſon travail au public par l'Ouvrage qui parut * à Amſterdam en langue vulgaire, intitulé *Bybelſche Conferentie.* On a parlé de cet Ouvrage dans le ſuplément (B) de Moreri. Ce ſoin de collationner occupa beaucoup Amama, de ſorte que la publication de ce livre, & celle de quelques écrits de Grammaire † l'empêcherent aſſez long tems de s'apliquer à la cenſure de la Vulgate. Il ſe remettoit à ce travail, lors (C) qu'il fut que Marin Merſenne l'avoit refuté quant aux ſix premiers chapitres de la Geneſe. Quitant donc toute autre beſogne, il s'attacha à juſtifier ſa Critique contre ce cenſeur. Sa reponſe eſt une des pieces dont l'*Anti-barbarus Biblicus* qu'il publia l'an 1628. eſt compoſé. Les autres pieces ſont la Critique de la Vulgate ſur les livres hiſtoriques du Vieux Teſtament, ſur Job, ſur les Pſeaumes, ſur les livres de Salomon, & quelques diſſertations particulieres. Il y en a une ſur le celebre paſſage des Proverbes, *Le Seigneur m'a creée au commencement de toutes ſes voyes*, où Amama montre que ceux qui accuſoient Druſius de favoriſer l'Arianiſme, étoient d'inſignes calomniateurs. L'*Anti-barbarus Biblicus* devoit contenir deux parties, chacune de trois livres. L'Auteur ne donna que la premiere. On la rimprima (CΔ) après ſa mort, & l'on y joignit le quatriéme livre, qui contient la cenſure de la Vulgate ſur Eſaïe, & ſur Jeremie. Il eſt impoſſible de parer les coups qu'il a portez à la Vulgate, & de ſatisfaire aux raiſons par leſquelles il a établi la neceſſité de conſulter les originaux. Auſſi voit-on peu d'habiles gens de la Communion Romaine qui nient cela; ils ſe retranchent à ſoutenir, pour ſauver l'honneur du dernier Concile, qu'il n'a point pretendu ſoumettre les originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'eſt pas ici queſtion d'examiner ſi l'on peut dire cela dans la bonne foi. Nôtre Sixtinus exhorta ſi fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des Synodes qui étant frapez de ſes raiſons (D), ordonnerent que deſormais on ne recevroit aucun Miniſtre qui

β C'eſt ainſi qu'il orthographie. Horace Sat. 5. l. 1. dit Apella, qui eſt plus ſelon les regles de la quantité.

γ En 1616.

δ Voiez l'Epitre dedicatoire de l'Anti-barbarus Biblicus.

ε Cenſura vulgatæ Latinæ editionis Pentateuchi, Franekeræ 1620.

ζ Te obſtetricante (dit-il à Gomarus) primus ille adoleſcentiæ meæ fœtus in dias luminis ortus prodiit. Sixt. Amama Antibarb. Bibl. p. m. 295. Je croi qu'il avoit publié déjà en 1618. un petit traité de decimis Moſaicis qui contient 9. pages in 4. & qui a été rimprimé à Londres, l'an 1660.

* L'an 1623.

† Ibid. p. 160.

(A) *Il avoit été diſciple de Druſius.*] Cela eſt certain par divers paſſages de l'*Anti-barbarus Biblicus.* Pour ce qui eſt de *Simeſius*, dont on le fait diſciple dans le ſuplement de Moreri, j'avoue qu'il m'eſt abſolument inconu, & je doute fort qu'on le conoiſſe dans les Provinces Unies.

(B) *Dans le ſuplément de Moreri.*] Ce ſuplément porte que ſelon Mr. Simon, *Le deſſein* de Sixtinus Amama *dans ce livre eſt de faire voir que la Bible Flamande qu'on liſoit parmi les Proteſtans des Pays-Bas, & qui avoit été traduite ſur l'Alemande de Luther étoit remplie de fautes, & c'eſt ce qu'il montre fort bien*, ajoûte-t-on. Pour donner une inſtruction plus complette là-deſſus, il faut raporter en propres termes ce qu'a dit l'Auteur que l'on cite. *Les Proteſtans des Pays-Bas*, c'eſt Mr. Simon qui parle dans ſa lettre à Mr. P. touchant l'inſpiration des Livres Sacrez, page 10. *n'ont appuyé leur reformation que ſur une verſion Flamande qui avoit été faite* ſur celle de Luther; *mais enfin . . . . ils reſolurent de travailler à une nouvelle traduction. Sixtinus Amama compoſa pour ce ſujet en Flaman un livre intitulé*, Bybelſche Conferentie, *où il fait voir fort au long les raiſons qu'on avoit de publier une nouvelle Bible pour les Egliſes Flamandes. Il aſſure que la verſion Flamande qu'ils liſoient dans leur Egliſe, & qui avoit été priſe de celle de Luther, contenoit en de certains lieux plus de fautes que de verſets, & il en donne dans cet Ouvrage un grand nombre d'exemples.* Dans la page 11. Mr. Simon raporte ceci. . . . *Il eſt vray que les Calviniſtes des Pays-Bas* rejetterent leur ancienne verſion, *& en compoſerent une nouvelle. Mais s'ils ont ſuivi dans leur nouvelle traduction la methode que Sixtinus Amama propoſe dans ſa* Bibelſche Conferentie, *elle ne peut pas être exacte; car pour faire ſa reformation il ne faut que Pagnin, Jamius & Tremellius, la Bible de Zurich, la Françoiſe de Geneve, l'Allemande de Piſcator, l'Eſpagnole de Cyprien de Valera, l'Italienne* (a) *de Diodati, l'Angloiſe de Geneve, & d'autres nouvelles traductions . . . . deſectueuſes.*

(C) *Il ſut que Marin Merſenne l'avoit refuté.*] Ce fut Mr. River qui le lui aprit, car ſans cela il couroit riſque de ne le ſavoir de long tems; il n'avoit jamais ouï dire qu'il y eût un Pere Merſenne au monde. Voici comme il parle dans ſon epitre dedicatoire; (b) *Abſque te fuiſſes Cl.* Rivete, *nemen Merſennus qui VI. priorum Geneſeos capitum adverſus meas ſtrictiuras ſuſcepit patrocinium etiamnum juxta cum ignariſſimis ignoraſſem. Tu primus mihi indicium, tu voluminis copiam feciſti, tu ad moleſtam & manifeſtam replicationem hortamentis tuis me animaſti.* Je m'etonne qu'il n'ait pas inſeré dans ſon *Anti-barbarus* l'avantcoureur de ſa reponſe; il l'avoit publié en l'année 1627. ſous le titre de *Epiſtola* (c) *refellens & ad Marinum Merſennum.* Mr. Creniusl'a inſeré dans la 3. partie (d) de ſes *animadverſiones.*

(CΔ) *On la rimprima après ſa mort.*] Ce fut à Franeker in 4. l'an 1656. C'eſt de cette édition que Mr. Baillet a parlé dans ſes *Anti*, à la page 315. du 2. tome. *Il ne faut pas oublier*, dit-il, l'ANTI-BARBARE, *qu'un Profeſſeur en Hebreu de l'Univerſité de Franeker en Friſe nommé Sixtinus Amama publia ſur le texte de l'Ecriture Sainte l'an 1656. in 12. dans la ville où il enſeignoit. . . . L'Ouvrage eſt farci de diverſes petites Diſſertations & diſcours qui ne rendent pas ſon œconomie fort agreable.* Notez qu'on a inſeré dans la nouvelle (e) edition des grans Critiques ſa cenſure de la Vulgate du Pentateuque, & ſes notes *in libros Hiſtoricos, Pſalmos, Proverbia & Eccleſiaſten*, qui n'avoient jamais été imprimées.

(D) *Il y eut des Synodes qui . . . . ordonnerent.*] Voici les termes de l'Acte qui fut dreſſé ſur cela par le Synode de Friſe tenu à Harlingen l'an 1624. *Decretum eſt ne in poſterum Theologiæ Candidati quotquot ad examen Miniſterii Eccleſ. admitti deſiderabunt, præter teſtimonia Status Academici & Theologiæ Profeſſorum exhi-*

(a) *Elle n'a paru que bien des années après cet Ouvrage d'Amama. Voiez Mr. Ancillon à la page 230. du 2. tome de ſon Mélange Critique de literature.*

(b) *Elle eſt datée du 27. de Decembre, 1626.*

(c) *Vide Catal. Oxonienſem, où au lieu de* Marſennum *on a mis* Marſennam.

(d) *Imprimée à Leide l'an 1698.*

(e) *C'eſt celle de Hollande 1698. Voiez* Bibliotheca novorum librorum, *mois de Juillet & d'Août 1698. p. 453.*

Digitized by Google

qui n'eût pour le moins une mediocre intelligence de l'Hebreu & du Grec de l'Ecriture. Il ne faut pas oublier parmi ſes éloges le zéle qu'il temoigna pour faire ceſſer dans l'Academie de Franeker un deſordre, qui n'y regnoit pas avec moins de debordement qu'aux Univerſitez d'Allemagne. Je parle (E) de l'ivrognerie. Il harangua fortement ſur cette matiere en 1621. On fut ſi content de lui en Friſe, qu'après ſa mort qui arriva le mois de Decembre β 1629. on uſa de beaucoup de liberalité envers ſes enfans, comme Nicolas AMAMA l'un d'eux le temoigne avec bien de la reconoiſſance, dans l'épitre (F) dedicatoire d'un livre.

AMASEUS (ROMULUS) Profeſſeur en Grec & en Latin à Boulogne (A) au XVI. ſiecle, & γ Secretaire du Senat, ſe rendit celebre par ſon érudition & par ſes emplois. Il étoit originaire de Boulogne, & nâtif d'Udine. Le Pape Paul III. l'attira auprès de ſoi, pour le faire precepteur d'Alexandre Farneſe ſon δ petit-fils. On l'emploia enſuite à des affaires plus importantes; on le deputa à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, & à la Cour de Pologne. Il n'y avoit point de Savans à Rome ſous le pontificat de Jules III. qui brillaſſent plus que lui. Il fut Secretaire de ce Pape. Il a fait paroître ſon intelligence de la langue Greque par la traduction de Pauſanias, & par celle d'un Ouvrage * de Xenophon. Il a fait auſſi un volume de harangues, & *ſcholas duas de ratione inſtituendi.* Pour ce qui eſt des deux livres qu'il avoit écrits, où il faiſoit voir que la langue Latine eſt plus belle que l'Italienne, ils n'ont jamais été imprimez ε. Quelques-uns diſent qu'il (AA) mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans. Il laiſſa un fils qui s'apelloit Pompilius, & qui ne degenera point; car ce fut un homme qui ſut du Grec, & qui ſe méla d'en traduire. Il fut * même Profeſſeur en cette langue à Boulogne. Je croi que ſes traductions ſe bornerent à deux fragmens (B) du ſixiéme livre de Polybe: il y fit paroître plus de capacité que Perot & Muſculus n'en ont temoigné en traduiſant cet † Auteur. Un habile homme ne laiſſa pas de l'accuſer d'avoir paſſé tous les endroits difficiles, ſe contentant d'avertir qu'on en pouvoit trouver ailleurs l'interpretation ‡. Quant à ſon pere, l'on convient qu'il s'attachoit extremement à l'élegance, & à la clarté; il étendoit ce qui étoit trop concis, & ſerroit ce qui étoit trop diffus; il éclairciſſoit les endroits obſcurs ⸸. Sa traduction de Pauſanias a eu beſoin de la reviſion de Sylburgius.

AMASTRIS, niece du dernier Darius, & femme de Denys Tyran d'Heraclée. Cherchez ſon hiſtoire dans l'article de ce Denys. Vous y trouverez auſſi la ville d'AMASTRIS fondée par cette Princeſſe.

AMBOISE (FRANÇOIS D') Pariſien, merite une place parmi les perſonnes que la profeſſion des lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles

exhibeant etiam teſtimonia Profeſſorum Ebraa & Græca lingua, quibus docuerint ſe in prædictis linguis eos ſaltem progreſſus feciſſe, ut originalem Veteris Novique Teſtamenti textum mediocriter poſſint intelligere, atque in Claſſe iſta, cujus examini ſe offerunt, ejus quoque rei ſpecimen edere teneantur. Il paroit par le même Acte que ce fut la *Supplex (a) paraneſis* d'Amama, dont on avoit diſtribué des exemplaires à la Compagnie, qui fit prendre cette bonne reſolution.

(a) *Elle fait partie de l'Antibarbarus Biblicus, & avoit déja été imprimée deux fois.*

(E) *Je parle de l'ivrognerie.*] Les vigoureuſes reſolutions qui furent priſes contre ce deſordre ne doivent pas être principalement attribuées à Sixtinus Amama; il ſuffit de dire qu'il y contribua pour ſa part, & quand il n'auroit fait que haranguer, & que feliciter publiquement ceux qui avoient reformé l'Academie ſur ce chef, il meriteroit bien des loüanges. Il reconoît qu'Ameſius Profeſſeur en Theologie, & Hachting Profeſſeur en Logique aiant été agregez au Senat Academique, & ſe trouvant bien ſoutenus par le Recteur de l'Univerſité, entreprirent courageuſement & avec un heureux ſuccés la reformation de ce deſordre. Il les en felicite, & leur dedie à cauſe de cela ſa harangue *de barbarie morum.* On ne ſera pas fâché de voir ici comment il s'exprime, & les difficultez qu'eſſuierent ces Reformateurs. (b) *Ad primam occaſionem .... intrepidis & commaſculato animis horrendas illas & feroces belluas* Ebrietatem & Licentiam, *quæ hic fabulabantur, ex Academia ejeciſtis, ac Chriſtianam diſciplinam jam deſperatam. Deo ſupra quam a quoquam ſperari potuiſſet benedicente, Academia redonaſtis. Cujus præclari & æterna gratitudine dignißimi facinoris, ſicuti invidiam apud diſſolutam & barbaram juventutem ſuſtinuiſtis, & quaſi grapilatis haſtis objecti fuiſtis ſoli, ita & æquiſſimum cenſeo, ut vobis quoque præ aliis tam egregii operis gloria tranſcribatur.* Il dit des choſes affreuſes touchant la debauche qui regnoit dans quelques Academies. Tous les nouveaux venus s'y enrôloient au ſervice de Bacchus avec certaines ceremonies ſolennelles, & on les faiſoit jurer par un St. Etienne de bois qu'ils depenſeroient tout leur argent. Si quelcun avoit plus d'égard au ſerment qu'il avoit prêté au Recteur de l'Academie, qu'à ce pretendu ſerment Bachique, les Ecoliers debauchez le harceloient de telle maniere, qu'ils le contraignoient ou de s'en aller, ou de faire comme les autres. Il a joint à ſa harangue quelques fragmens des complaintes d'Alſtedius ſur le même ſujet. Bellarmin (c) deplore avec beaucoup de vehemence dans ſon 10. Sermon l'ivrognerie qui regnoit dans l'Univerſité de Louvain.

(b) *Sixt. Amama in Prælimin. Antibarbari Bibl.*

(c) *Amama le remarque dans l'épitre dedicatoire de ſa harangue de Ebrietate.*

(F) *Dans l'épitre dedicatoire d'un livre.*] Il fut imprimé l'an 1651. C'eſt un *Octavo* de 600. pages intitulé, *Diſſertationum marinarum decas*, où il y a beaucoup de lecture, & où ſans s'attacher à la nouvelle Philoſophie, on s'éloigne très-ſouvent des opinions d'Ariſtote. Il n'eſt pas juſqu'à l'orthographe que l'Auteur n'ait innovée.

(A) *An XVI. ſiecle.*] Moreri ne s'étoit pas trompé dans cette chronologie: il ne faloit donc pas la changer comme on a fait dans l'édition de Hollande, où au lieu du ſeiziéme ſiecle on a mis le quatorziéme. Il y avoit trois choſes à corriger dans cet article, que l'on n'auroit pas dû laiſſer en repos. 1. Il étoit trop ſec & trop decharné. 2. Il devoit être ſous Amaſeus, & non pas ſous Romulus. 3. Il faloit dire non pas qu'Amaſeus a traduit les Oeuvres de Xenophon, mais qu'il a traduit les ſept livres que Xenophon a compoſez de l'expedition du jeune Cyrus.

(AA) *Qu'il mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans.*] Mr. de Thou s'eſt trompé en mettant la mort de Romulus Amaſeus à l'an 1558. Car ce Romulus *étoit mort dés l'an 1552. Nous en avons la preuve dans une lettre de Gioan Antonio Serone intime ami de Romulus datée du 20. Octobre de cette année-là, & inſerée dans le recueil du Turchi pag. m. 257.* Voilà ce que Mr. de la Monnoie m'a fait la faveur de m'écrire. Au reſte ſi Amaſeus étoit mort l'an 1558. on auroit raiſon de dire qu'il vécut 69. ans, car le jour de ſa naiſſance eſt marqué dans les figures (d) de Luc Gauric au 24. de Juin 1489. J'ai trouvé dans cet Ouvrage de Gauric trois ou quatre particularitez que j'inſererai ici. Amaſeus étoit maigre, de grande taille, chauve, & avoit la tête petite. Il fut Secretaire du Senat à Boulogne, & il enſeignoit l'Eloquence dans la même ville aux gages de 300. écus par an. Il enſeigna enſuite dans Rome ſous Paul III. & eut pour cela une penſion de ſix cens écus, *nunn Pauli III. ex lectura in urbe habebat* 600. *aureos.* Mr. de Thou ignoroit cela.

(d) *Fol. 72. verſo edit. Venet. 1552.*

(B) *Deux fragmens du 6. livre de Polybe.*] Pompilius Amaſeus mant traduit ces fragmens qui traitent de la diſcipline militaire des Romains, les éclaircit par un commentaire qui eſt parmi les manuſcrits de la Bibliotheque de Mr. de Thou (e). Ce manuſcrit eſt en Italien. L'Auteur a traduit tant en Latin qu'en ſa langue maternelle ces fragmens-là.

(e) *Pag. 495.*

* *Kmig qui le fait vivre en 1630. & le fere Morin qui ſuppoſe Exercit. Biblic. parte 1. p. m. 61. qu'il enſeignoit à Franeker l'an 1633. ſe ſont donc trompez.*

γ *Voiez la remarque AA.*

δ *Et non pas neveu, comme Du Rier a traduit le mot nepos de Mr. de Thou.*

ε *L'expedition du jeune Cyrus.*

† *Ex Thuano l. 21. pag. 432. & addition. Teiſſerii.*

* *Bumald. apud Baill. jugem. des Sav. t. 4. pag. 400.*

† *C'eſt le jugement de Caſaubon, apud Baillet, ibid.*

‡ *Huet. de clar. interpr. pag. 222. edit. Bas.*

⸸ *C'eſt le jugement de Mr. Huet ib.*

Digitized by Google

les neuf au College de Navarre pendant ſes études de Rhetorique, & pendant celles de Philoſophie. Il enſeigna enſuite dans ce College, car on trouve qu'en 1572. il avoit déjà regenté la ſeconde claſſe pendant quatre ans. On le fit alors Procureur de la Nation de France. Il s'attacha depuis au Droit, & devint fort bon Avocat au Parlement de Paris; après quoi il eut une charge de Conſeiller au Parlement de Bretagne, & enfin il fut Maître des Requêtes β, & Conſeiller γ d'Etat. Il voiagea (א) * *en divers païs loingtains.* Il publia pendant ſa jeuneſſe quantité de vers François, & quelques pieces Latines qui ſans doute ne lui ſembloient pas des endroits fort honorables quand il ſe vit élevé aux dignitez; car ces ſortes d'Ouvrages ſentent un homme qui court après les matieres du tems, & qui envoie ſes Muſes à la quête de part & d'autre, tantôt par des complimens de condoleance, tantôt par des felicitations; un homme, en un mot, qui auroit été pourvu en titre d'office de la charge de porteur des complimens du Parnaſſe chez les grans Seigneurs. On verra (ΑΔ) ci-deſſous le titre de quelques Ouvrages de François d'Amboiſe. Ils doivent, ce me ſemble, moins contribuër à l'immortalité de ſon nom, que la peine qu'il a priſe de recueillir les manuſcrits (B) de Pierre Abelard, & d'y joindre une Preface apologetique qui ſe voit à la tête de l'édition de (C) l'an 1616. Cette Preface m'aprend une choſe que je n'avois point trouvée dans l'Hiſtoire du College de Navarre, ſavoir qu'il a publié un petit Traité du Concile, & une (D) Preface ſur l'Hiſtoire de Gregoire de Tours, dans laquelle Preface il juſtifie cet Hiſtorien contre les accuſations de Flacius Illyricus, & l'abandonne ſur le ſujet des deux Denys, l'Areopagite, & celui de Corinthe. Il tient ſon rang ſous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la liſte des Auteurs deguiſez que Mr. Baillet a publiée.

AM-

α *Ex Michaele Thrioto in laudatione Hadriani Amboſii apud Launoium, Hiſt. Gymnaſ. Navarr. pag. 799. & 800. Voiez auſſi pag. 356.*

γ *Dans l'édition d'Abelard il a le titre d'Equitis, Regis in ſanctiore Conſiſtorio Conſiliarii, Baronis Chartræ, &c.*

* *La croix du Maine Bibl. Franc. pag. 85.*

(a) *Du Verdier Bibloth. Franc. pag. 365.*

(b) *A la page 42.*

(c) *Du Verdier, Bibl. Franc. pag. 365.*

(d) *La Croix du du Maine, Bibl. Fr. pag. 87.*

(e) *Du Verdier, ibid.*

(f) *La Croix du Maine, ibid.*

(g) *Pag. 413.*

(A) *Voiages en divers païs loingtains.*] Du Verdier Vau-Privas (a) remarque que François d'Amboiſe *fut à Warſovie* une *deſcription du Roiaume de Pologne lors que Monſeigneur Henry Duc d'Anjou à preſent Roy de France fut eſleu Roy de Pologne.* Voilà l'un de ſes voiages. On ne ſauroit determiner par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la ſuite du nouveau Roi, ou s'il ſe trouva en Pologne lors qu'on y fit l'élection du Duc d'Anjou. Ce dernier ſens ſeroit le ſeul qu'il faudroit donner à ces paroles, ſi du Verdier Vau-Privas eût eu la coutume d'écrire très-exactement. Voiez les deviſes (b) de François d'Amboiſe, où l'on voit qu'au tems de cette élection il étoit en ce païs-là chez l'Evêque de Valence.

(ΑΔ) *Le titre de quelques Ouvrages.*] *Elegie* (c) *ſur le treſpas d'Anne de Montmorency Pair & Connetable de France avec un panegyriq Latin & ode Françoiſe ſur le deſaſtre de la France*, en 1568. (d) *Panegyrique ſur le mariage de Monſieur le Duc de Guiſe Henry de Lorraine, & de Madame Catharine de Cleves, Comteſſe d'Eu*, en 1570. *Le tombeau* (e) *de Meſſire Gilles Bourdin Procureur General du Roi en ſa court de Parlemens à Paris tant en vers ſonnets, une Elegie traduite du Latin d'Antoine Valet, qu'en hendecaſyllabes Latins*, en 1570. *Les* (f) *amours de Cleon*, où ſe voit un poéme intitulé, *Les deſeſperades ou Eglogues amoureuſes*, en 1572. *Amours Comiques contenant pluſieurs hiſtoires facetieuſes*, & entre autres celle qu'il nomme *les Neapolitaines*, en 1584. Ces Neapolitaines étoient la traduction d'une Comedie Italienne. Il ſe nomme à la tête de cette verſion *Thierry de Timophile G. Picard.* & il prit auſſi le même maſque à la tête des *Regrets funebres de quelques animaux*, qu'il traduiſit de l'Italien en 1576. & à la tête du *Dialogue & devis des Damoiſelles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine qui m'aprend cela dit que cet Auteur *avoit connoiſſance de beaucoup de langues, & qu'il avoit* publié pluſieurs Ouvrages en langue Latine. Son recueil de deviſes fut publié après la mort l'an 1620.

(B) *Les manuſcrits de Pierre Abelard.*] Il fit ſes diligences là-deſſus d'une maniere à meriter la gratitude du public; c'eſt à ſes ſoins que nous devons une fort bonne édition des Ecrits de ce fameux Dialecticien. Elle comprend 1. les lettres qu'Abelard & Heloïſe s'écrivirent, qui ſont precedées de la relation qu'il fit lui-même de ſes infortunes. 2. Les lettres qu'il écrivit à quelques autres perſonnes, & celles que St. Bernard, l'Abbé de Clugni, &c. ecrivirent au ſujet de ſes erreurs, ou de ſa condamnation, ou de ſa mort, avec quelques Traitez qu'un de ſes diſciples publia pour lui. 3. Quelques Traitez dogmatiques d'Abelard, comme l'expoſition de la priere Dominicale, celle du Symbole des Apôtres, celle du Symbole de St. Athanaſe, la reponſe à quelques queſtions d'Heloïſe, un Commentaire ſur l'Epitre de St. Paul aux Romains. 4. Pluſieurs Sermons ſur les principales Fêtes. 5. Une introduction à la Theologie, où ſe trouve ſon livre ſur la Trinité. 6. De ſavantes notes d'André du Chêne ſur l'Hiſtoire des calamitez d'Abelard. Il y a encore quelques Ouvrages de cet Auteur qui ne ſont pas imprimez. On en peut voir les titres dans le Suplément du Pere Oudin (g), avec les Bibliotheques où ils ſe trouvent.

François d'Amboiſe a fait traduire en nôtre langue les regles qu'Abelard avoit marquées aux Religieuſes du Paraclet. Sa Preface apologetique a deplu à bien des gens, & quelques-uns ont debité qu'elle fut cauſe de ce que l'on fit à Rome contre l'Ouvrage qu'il publia. *Et ce que depuis n'agueres les œuvres de cet* ABAJELARD, *ayans eſté imprimez, ils auroient paſſé par l'indice expurgatoire de Rome, je croi que la faulte n'en ſeroit tant offre imputée à l'Auteur qu'à celui qui auroit fait la Preface; en laquelle au lieu d'adverstr le lecteur d'eſtre ſobre en la lecture de tels & tels paſſages d'*ABAJELARD, *il ſe ſeroit ingeré de le vouloir deffendre: & de là le deffendre.* C'eſt ainſi que parle l'Auteur (h) des Antiquitez de Melun, Avocat au Parlement de Paris. On ne peut pas dire (i) dans la bonne exactitude qu'il ait fait la vie de Pierre Abelard; il n'a donné qu'un court recit des principales avantures de ce perſonnage. Ce recit contient un aſſez bon nombre d'erreurs; ce n'eſt pas ici le lieu de les critiquer: mais ſans ſortir du veritable ſujet de cette remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboiſe n'a pas procuré à Pierre Abelard toute la gloire qu'il croioit lui procurer par l'édition de ſes Oeuvres. Le public n'a point trouvé dans les Ecrits de cet Auteur cette grande ſubtilité, cette grande force qui le rendirent ſi celebre durant ſa vie. Ecoutons encore une fois Sebaſtien Roulliard; (k) *Quant aux eſcripts de cet* ABAJELARD, *certainement ils ne m'ont ſemblé remplire la capacité ni correſpondre à la grandeur des titres & eloges à lui donnez par tant d'inſignes Autheurs. Et partant me ſuis je perſuadé que l'excellence de cet homme giſoit en un eſprit preſtrot, en un diſcours facond & facond, & en la force d'un genie philoſophique qui le rendoit redoutable & invincible en toutes ſortes de diſputes. Comme on lui veu de nos jours deux ou trois perſonnages avoir aquis grande eſtime par aucunes de ces perfections, & neanmoins ce qu'ils ont fait imprimer de leurs eſcripts, s'eſt trouvé beaucoup inferieur à ce que chaſcun en auroit attendu.*

(C) *De l'édition de l'an 1616.*] La commodité des chiffres a ſes incommoditez. Les Imprimeurs y font mille fautes que les Correcteurs n'aperçoivent pas, & cela multiplie furieuſement les êtres ſans neceſſité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns (l) mettent cette édition d'Abelard en l'année 1606. & quelques autres (m) en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne faſſe dire à pluſieurs Auteurs que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'eſpace de 20. ans, & comme quelques-uns (n) diſent qu'on les imprima *in folio* l'an 1616. c'eſt un nouveau moien de multiplier les éditions ſans neceſſité.

(D) *Une Preface ſur l'Hiſtoire de Gregoire de Tours.*] Je ne doute point que ce ne ſoit celle dont Mr. l'Abbé de Marolles (o) a parlé ainſi; *Son Hiſtoire des François* (il s'agit de Gregoire de Tours) *qui eſt le plus beau de ſes Ouvrages, fut autrefois traduite par Claude Rouſſet* (p) *Gentilhomme de Dauphiné, qui ſe qualifioit Docteur en Droit Civil & Canon, ſur laquelle Mr. Hemery d'Amboiſe Maiſtre des Requeſtes a fait une aſſez longue Preface addreſſée à Madame Henriette de Balzac Marquiſe de Verneuil, & fut imprimée à Paris* in 8. *chez Claude de la Tour en* 1610.

(b) *Sebaſtien Roulliard, pag. 350. Son livre fut imprimé à Paris l'an 1628.*

(i) *On le dit pourtant dans la* Bibliotheca Bibliothecarum, in 4. *pag. 290.*

JUGEMENT *ſur les Ecrits d'Abelard.*

(k) *Ibid. pag. 348.*

(l) *Launoius ubi infra pag. 801.*

(m) *Le P. Oudin. ſupplem. pag. 413.*

(n) *Spizelius ſpecim. Bibliogth. univerſal. Konig Bibl. vet. & nova. Chriſtophorus Hendreich*, dans les premieres feuilles de ſes *Pandectæ Brandenburgica.*

(o) *Preface ſur Greg. de Tours.*

(p) *Il n'eſt point dans la Bibl. de Dauphiné du Sr. Allard.*

Digitized by Google

AMBOISE (ADRIEN D') frere puîné du precedent, ne s'avança pas moins que lui, puis qu'il parvint juſques à la Prelature. Il eut part comme lui aux liberalitez de Charles neuf, qui l'entretint aſſez long tems au College de Navarre. Il trouva la même grace auprès du Roi Henri trois. Il étoit de la maiſon β de Navarre, lors qu'en 1579. on l'élut Recteur de l'Univerſité de Paris. Pendant ſon Rectorat l'Univerſité demanda au Roi la confirmation de ſes privileges, & il porta la parole ſuivi d'un grand nombre de Docteurs. Il reçut ſes Licences en Theologie l'an 1582. & fut preconiſé en cette rencontre par Michel Thiriot, qui entre autres loüanges lui donna celle d'être ſorti d'une (A) très-noble famille. Il étoit Predicateur & Aumônier du Roi, & Grand Maître du College de Navarre, γ lors qu'en 1594. l'Univerſité de Paris prêta ſerment de fidelité à Henri le Grand. Environ ce tems-là il obtint la Cure de St. André à Paris, & enfin en l'année 1604. on le fit Evêque de Treguier. Il mourut le 28. de Juillet 1616. & fut enterré dans ſa Cathedrale, où (B) ſon épitaphe lui donne de grans éloges. Je ne ſache point qu'il ait compoſé d'autres Ecrits qu'une Tragedie Françoiſe intitulée *Holoferne*, qui fut imprimée l'an 1580. δ

AMBOISE (JAQUES D') frere cadet du precedent, s'attacha à la profeſſion de ſon ε pere, & y devint très-habile; mais après qu'il eut aſſez fait connoître ſa capacité dans la Chirurgie, il monta plus haut de quelques degrez; il devint Docteur en Medecine. Cette promotion ſe fit entre l'an 1582. & l'an 1597. car Pineau ζ temoigne dans le livre qu'il compoſa en 1597. touchant les marques de virginité, qu'alors Jaques d'Amboiſe étoit Docteur en Medecine, mais qu'il n'étoit que Maître és Arts & Bachelier en Chirurgie lors qu'avec beaucoup de dexterité, & en preſence de pluſieurs grans Maîtres il fit la diſſection d'une femme qui avoit été penduë l'an 1579. pour avoir tué ſon fruit. Nous ſavons d'ailleurs qu'il n'étoit encore que Chirurgien φ l'an 1582. & qu'il étoit Licentié en Medecine & Medecin ξ du Roi l'an 1594. lors qu'il fut élu Recteur de l'Univerſité de Paris. Le ſerment que cette Univerſité prêta à Henri le Grand, & le procés qu'elle intenta aux Jeſuites tombent ſous ce Rectorat. On a deux harangues Latines que Jaques d'Amboiſe prononça au Parlement en qualité de Recteur le 12. de Mai & le 13. de Juillet 1594. elles ſont ſanglantes contre les Jeſuites. Il avoit été * membre du College de Navarre avant que d'être Recteur.

AMBOISE (MICHEL D') Ecuier & Seigneur de Chevillon, vivoit au XVI. ſiecle. Il ſe donna dans ſes Ouvrages un nom † de guerre, ou plutôt un nom poëtique qui ne leur a point ſervi de grand relief, & qui n'a pas empêché qu'avec le grand nombre de ſes poëſies, il ne ſoit tombé dans les tenebres de l'oubli. Il ne paroît pas plus que François d'Amboiſe dans le vaſte recuëil de Mr. Baillet: cependant il y a quelque aparence qu'il eſpera que le titre de ſes Ouvrages entretiendroit long tems la curioſité des lecteurs. L'un de ſes livres intitulé *les Epiſtres Veneriennes, fantaſies, complaintes, épitaphes, trente quatre rondeaux & trois ballades*, fut imprimé à Paris en 1556. Un autre s'apelle ‡ *le blaſon de la dent*. Les *Contr'epiſtres d'Ovide*, c'eſt-à-dire, les lettres ⸸ qu'il compoſa pour reponſe à celles que les Heroïnes d'Ovide écrivirent à leurs maris ou à leurs Galans, ſembloient devoir être un grand attrait, & neanmoins elles ont ſubi la deſtinée des autres poëſies de Michel d'Amboiſe. On ne ſait plus ce que c'eſt.

Il

β Socius Navarricus. *Launoius ubi ſupra pag.* 360.

γ *Id. pag.* 371. 372.

δ *Ex Launoio ib. pag.* 800.

ε Natu minimus paternam, hoc eſt uberiorem medendi artem amplexatus, multis ſalutarem manum felicitime præbet. *Mich. Thiriotus laudat. Hadr. Amboſii* 1582. *apud Launoi. pag.* 799.

ζ Jacobus Amboſianus in Artibus Magiſter & in Chirurgia Baccalaureus (nunc autem in utraque Medicina Doctor & Medicus regius.) *Pineus lib.* 2. *c.* 8. *Mr. de Launoi entend par là la Chirurgie de Charles IX. & ſe trompe.*

φ *Mich. Thiriot. ubi ſupra.*

ξ *Launoi. pag.* 368.

* *Id. ib.*

† *L'Eſclave fortuné.*

‡ *A Lion* 1537.

⸸ *A Paris* 1541.

(*b*) *Franc. Amboſius, Præfat. Apologet. in oper. Abal.*

(A) *D'une très-noble famille.*] Neanmoins Thiriot fait expreſſément mention de la Chirurgie du pere dans cet eloge du fils. J'emprunte de Mr. de Launoi ce *neanmoins*, car voici comme il parle, (*a*) „ *attamen Thiriotus ait*, Hadrianum fundatiſſima & nobiliſſima fatum eſſe familia. *His enim verbis utitur*: Franciſcus primum in duorum inferiorum Navarræ ſodalitiorum diſciplinam receptus eſt, & Caroli IX. liberalitate ad Rhetoricas ac Philoſophicas „ inſtitutiones eruditus. Deinde humaniores literas „ ibidem docuit, &c. „ Un très-bon moien de tirer d'affaire ces deux Auteurs, ſeroit de dire que *nobiliſſima familia* ne ſignifie point ce que les François apellent *famille très-noble, famille de Gentilhomme*; car ſi Thiriot avoit ainſi entendu ſon Latin, il eût parlé peu exactement; la Chirurgie n'eſt point en France la profeſſion d'un Gentilhomme. Si Mr. de Launoi avoit pris la choſe en ce même ſens, il eût aporté des preuves ſans neceſſité, & ſes preuves n'auroient eu aucune force. Il n'eſt pas neceſſaire de prouver que l'on a donné la qualité de Gentilhomme à quelcun, lors qu'en propres termes on a dit qu'il eſt né d'une famille très-noble, au ſens que les François entendent ce mot; & ſi pour prouver un fait de cette évidence on alleguoit la qualité de Bourſier, & celle de Regent de Seconde que ce quelcun auroit euë dans le College de Navarre, il eſt ſûr qu'on ne ſongeroit pas à ce qu'on diroit. Pareilles preuves de nobleſſe ne furent jamais de miſe. Il pourroit donc être que non ſeulement Michel Thiriot, mais auſſi Mr. de Launoi ont pris *nobiliſſima familia*, pour une famille conſiderable, & qui faiſoit belle figure, & non pas pour une famille de Gentilhomme. C'eſt à quoi il faut prendre garde dans les éloges Latins des hommes de lettres; on ſe tromperoit ſi l'on prenoit pour des Gentilshommes tous ceux dont on dit *nobili loco, nobili genere, nobili proſapia oriundi*. Je ſai bien que François d'Amboiſe ſe qualifie Ecuier dans l'édition d'Abelard, mais cela prouve tout au plus que ſon pere ou lui avoient été annoblis, & nullement que ſon pere eût été Chirurgien & Gentilhomme tout enſemble. Il me vient une penſée que je donnerai pour ce qu'elle me coûte, c'eſt que peut-être les predeceſſeurs de François d'Amboiſe aiant derogé, il obtint la rehabilitation de ſa famille. Que ſait-on même ſi du côté gauche il ne deſcendoit pas de l'illuſtre Maiſon d'Amboiſe? C'eſt ce qui paroît le plus vraiſemblable, car il raconte qu'il alla (*b*) au Couvent du Paraclet pour y ramaſſer tout ce qu'il pourroit des Oeuvres de Pierre Abelard, & qu'il y fut très-bien reçu par l'Abbeſſe, Marie de la Rochefoucaut ſa parente, dont l'aieule paternelle, dit-il, Antoinette d'Amboiſe, femme du Seigneur de Barbeſieux Chevalier de l'Ordre, étoit fille unique de Guy d'Amboiſe, & petite-fille & heritiere de Charles Seigneur de Chaumont Marechal de France: de ſorte qu'elle recueillit toute la ſucceſſion de cette très-ancienne famille, & qu'elle tranſporta les biens de la branche aînée dans la Maiſon de la Rochefoucaut. *Totam vetuſtiſſimam familiam cessit, & primogenita* NOSTRA *ad Rupifocaldos tranſtulit.* C'eſt une choſe aſſez ſinguliere, que le fils d'un Chirurgien de Charles neuf ait parlé ainſi. Notez qu'il ne faudroit pas nier abſolument que quelque branche de l'illuſtre Maiſon d'Amboiſe ne ſoit demeurée ou ne ſoit tombée dans l'obſcurité. Le Chirurgien de Charles IX. étoit peut-être de cette branche.

(*a*) *Launoius, ubi ſupra pag.* 799. 800.

(B) *Où ſon épitaphe lui donne de grans éloges.*] Je ne croi pas que l'on ſoit fâché de la voir ici. Je la copie ſur Mr. de Launoi;

Amboſii pater eruditionum,
Argivæ & Latiæ modens Minervæ,
Paulina in Cathedra diſerte præco,
Idemque hæreſes severe cenſor,
Priſcorum nova norma Epiſcoporum,
Antiſtes pie, pauperum patronus,
Caſtos virginitatis atque amator,
Tu quocumque ieris, ſequeris agnum.

Il ſe mêla de traduire; il mit en vers François quatre Satires de β Juvenal; le 10. livre des Metamorphoſes d'Ovide, les Eglogues γ de Baptiſte Mantouan, & le traité Italien d'Antonio Phileremo Fregoſo, intitulé δ *Ris de Democrite, & pleur d'Heraclite.* Il a écrit en vers heroïques *la deploration* ε *de la mort de Meſſire Guillaume du Bellai Seigneur de Langey*, & en proſe le Guidon ϛ des gens de guerre. Voiez la Bibliotheque de du Verdier-Vauprivas.

β *A Paris 1543.*

γ *Ibid. 1530.*

δ *Ibid. 1547.*

ε *Ibid. 1543. la Croix du Maine, pag. 322.*

ϛ *Ibid. 1543.*

AMBROISE, General de l'Ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.

AMELIA, ville d'Italie. On l'apelloit anciennement *Ameria.* Elle eſt ſituée entre le Tibre & la Nera. Caton ζ debite qu'elle fut fondée 964. ans avant la guerre de Perſée: ſi bien que cette guerre aiant commencé l'an 581. de Rome, il s'enſuivroit qu'Ameria auroit été plus ancienne que Rome de 383. ans. Feſtus donne le nom d'*Amirus* au fondateur de cette ville. Il paroît par des inſcriptions qu'elle devint une de ces villes que les Romains apelloient *municipium.* Ciceron le confirme dans le beau plaidoié qu'il fit pour Roſcius Amerinus. Elle aquit le droit de Colonie Romaine ſous Auguſte η. Elle eſt ſituée dans un terroir fertile, & les côtaux qui l'environnent ont de beaux vignobles θ. Il n'eſt pas certain qu'anciennement on eſtimât les vignes d'Ameria. Comme je ne fais cet article que pour (A) rectifier celui de Moreri, je ne le fais pas fort long. Leandre Albert (B) a beſoin auſſi d'être corrigé.

ζ *Apud Plinium l. 3. c. 14.*

η *Voiez Cluvier Ital. antiq. l. 2. c. 7.*

θ *Leander Albert. deſcript. Ital. pag. m. 144.*

AMELIUS, Philoſophe Platonicien au III. ſiecle, étoit de Toſcane. Son vrai nom étoit *Gentilianus*, & il aimoit mieux le ſurnom d'*Amerius* que celui d'*Amelius.* Il fut diſciple de Plotin à Rome pendant 24. ans, après quoi il ſe retira dans Apamée, ville de Syrie. Il y étoit quand Plotin mourut. Il adopta un certain Juſtin Heſychius natif de la même ville *. Voilà ſans doute les ſources du menſonge que Suidas a debité, quand il a dit qu'Amelius étoit d'Apamée. Il ne ſe trompe guere moins quand il aſſure que (A) Porphyre fut diſciple d'Amelius. Ce qu'il y a de certain eſt qu'Amelius fut fort eſtimé de ſon maître, & qu'il repondit à cette eſtime par une ſinguliere veneration pour Plotin. Lors qu'il commença d'étudier ſous ce fameux Philoſophe, il ne ſavoit que ce qu'il avoit apris d'un certain † Lyſimachus, mais par ſon aplication au travail il devança tous ſes condiſciples. Il ſavoit par cœur une partie des leçons de Numenius. Il les avoit ramaſſées & copiées preſque toutes. Il faiſoit auſſi de gros recueils de tout ce qu'il entendoit dans les conferences de Philoſophie, & il compoſa de ces recueils une centaine de Traites qu'il donna à ſon fils adoptif. Il n'avoit encore oſé produire que cela lors ‡ que Porphyre vint à Rome, c'eſt-à-dire après avoir profité des inſtructions de Plotin pendant l'eſpace de 18. ans. Depuis il compoſa 40. livres contre Zoſtrianus, l'un de ces anciens heretiques tant en Philoſophie, qu'en Religion, qui faiſoient un ſi horrible mêlange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philoſophes. Il s'éleva un grand nombre de ces Heretiques au tems de Plotin, & c'eſt ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit ſur lui la defaite des Gnoſtiques, pendant qu'Amelius combatoit contre Zoſtrianus, & que Porphyre attaqueroit les pretendues revelations de Zoroaſtre. Après cela Amelius aiant ouï dire que l'on accuſoit Plotin de s'être paré des depouilles de Numenius, prit la plume pour juſtifier ſon maître, & dans trois jours il compoſa un Ouvrage qu'il dedia à Porphyre, & auquel celui-ci donna pour titre, *De la difference qui ſe trouve entre la doctrine de Numenius, & celle de Plotin.* Ce que je vais dire ſuffit à faire conoî-

* *Porphyrius in vita Plotini.*

† *C'étoit un Philoſophe Stoïcien.*

‡ *En 263.*

(A) *Que pour rectifier celui de Moreri.*] I. Il n'y a point d'Auteurs qui *aient écrit qu'*Ameria *fut bâtie du tems de la guerre de Perſée.* II. Pline ne *ſoutient* point *qu'elle étoit bâtie en 964. avant cette guerre.* Il raporte ſimplement que Caton avoit dit cela. III. Ciceron n'a point plaidé pour un Comedien né en cette ville: le *Roſcius Amerinus* pour qui il plaida étoit different du Roſcius Comedien pour qui il plaida auſſi. IV. Ces paroles de Virgile (a), *Atque Amerina paſſim lenta retinacula viti*, ne prouvent point que de ſon tems on *eſtimât les vignes d'Amelia.* Ce vers ne ſignifie autre choſe ſinon qu'on trouvoit au territoire de cette ville quantité de branches ſouples comme l'oſier, deſquelles on ſe ſervoit dans la culture des vignes. *Virgas de quibus vites religantur: quas virga abundant circa Amerinum oppidum . . . . alii genus ſalicis dicunt, diſpari colore à cæteris ſalicis: nam eſt rubra & ad connectendum aptior, quia prater morem lenta eſt* (b).

(a) Virgil. Georg. l. 1. v. 265. *Ce vers a été très-mal raporté par* Moreri Atque Amerina parent lenta retinacula viti.

(b) *Servius in Virgil. ib.*

(B) *Leandre Albert a beſoin auſſi d'être corrigé.*] Il impute à Caton d'avoir dit qu'Ameria fut retablie plus de neuf cens ans avant la guerre de Perſée, & qu'elle fut bâtie premierement par ceux de Veies, peuple de Toſcane, ſous la conduite d'Ameroe fille d'Atlas l'Italien, & de Pleione. Il ſupoſe que Pline a dit qu'elle fut bâtie 964. ans avant la guerre de Perſée, & il fait de Caton & de Pline deux chefs d'opinion. Enſuite il travaille à les accorder, & voici la maniere dont il s'y prend. La Chronologie de l'un convient aſſez avec la Chronologie de l'autre, dit-il, Caton parle de plus de 900 ans avant la guerre de Perſée, Pline en marque 964. avant cette même guerre. Il eſt donc aiſé de les mettre d'accord enſemble. Que ſi l'un d'eux emploie le terme de rebâtir, & l'autre le terme ſimple de bâtir, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils aſſurent choſes contraires, car le mot *condere* dont ſe ſert Pline ſe prend indifferemment & pour fonder & pour reparer. Ces vaines & chimeriques diſputes tombent par terre à la honte de cet Auteur dès que l'on conſulte Pline, car on voit qu'il ne forme pas de ſentiment, & qu'il ſe contente de dire *Ameriam* (c) . . . . *Cato ante Perſei bellum conditam annis 964. prodidit.*

(c) *Plin. lib. 3. c. 14. in fine.*

(A) *Que Porphyre fut diſciple d'Amelius.*] Porphyre dit (d) lui-même que lors qu'il commença d'être diſciple de Plotin, il y avoit 18. ans qu'Amelius etudioit ſous ce Philoſophe. Il ajoûte qu'il fut le condiſciple d'Amelius pendant 6. ans, après quoi ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, & l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurerent pour le moins juſques à la mort de Plotin au lieu où ils s'étoient retirez. Or comme Porphyre avoit alors environ 38. ans, & qu'il avoit eu à Rome plus de reputation qu'Amelius, il n'y a nulle aparence qu'il ſoit devenu ſon diſciple. Joignez à cela qu'Amelius en lui dediant ſon Apologie de Plotin le prie d'en excuſer, & d'en corriger les defauts (e). Enfin le ſilence de Porphyre de quelle force n'eſt-il point contre Suidas? Porphyre fait mention d'Amelius à tout moment dans la vie de Plotin, & il n'auroit jamais dit un mot des études qu'il auroit faites ſous la diſcipline d'un tel maître? Suidas pourroit bien avoir été trompé par Theodoret (f), qui *apelle* Amelius *le chef de l'école de Porphyre, c'eſt-à-dire*, ſelon l'interpretation de Mr. de (g) Tillemont, *de l'école de Plotin où Porphyre étudioit. Auſſi Suidas le fait maître de Porphyre.* (c'eſt Mr. de Tillemont qui parle) *On peut mettre encore entre ſes diſciples, Caſtricius Firmus, homme . . . . qui rendoit toutes ſortes de ſervices à Amelius.* Voilà donc un Auteur moderne qui donne dans l'erreur de Suidas, & qui va même plus loin; car il eſt viſible par la vie de Plotin à laquelle il nous renvoie touchant Caſtricius, que c'étoit du vivant de Plotin que Caſtricius avoit à Rome un ſi grand attachement pour Amelius. Or il eſt inconteſtable que pendant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de diſciples. Il étoit diſciple de Plotin, & ne dreſſoit point autel contre autel.

(d) *Porphyr. in vita Plotini.*

(e) *Ibid.*

(f) *Theodor. Græcar. affect. pag. 500.*

(g) *Tillem. Hiſt. des Empereurs. t. 3. pag. 1084. édit de Brux.*

Digitized by Google

connoître l'eſtime que Plotin avoit pour Amelius. Comme Plotin ſe ſoucioit peu d'étaler ſes forces, il laiſſoit des doutes dans l'eſprit de ſes auditeurs, & il avoit en quelque façon beſoin d'être forcé à montrer le meilleur de ſa doctrine. C'eſt ce qui fit que β Porphyre lui propoſa par écrit pluſieurs objections, pour prouver que nos idées ſont hors de nôtre entendement. Voilà ce que le Pere Mallebranche a renouvellé de nos jours. Plotin aiant lu ces objections les donna à refuter à Amelius. L'opoſant repliqua, Amelius dupliqua, & enfin Porphyre comprenant la doctrine de Plotin y donna les mains, & lut ſa retractation en plein auditoire. Longin dont le goût étoit ſi fûr & la critique ſi redoutable, trouvoit à la verité trop de verbiage dans les écrits d'Amelius; mais il le mettoit neanmoins (B) au petit nombre des Philoſophes dont les Ouvrages lui ſembloient dignes de conſideration. Il écrivit une longue lettre contre celle qu'il avoit reçuë d'Amelius, touchant les manieres de la Philoſophie de Plotin. Amelius étoit un devot γ du Paganiſme, grand obſervateur (C) des nouvelles lunes & des fêtes. Il avoit cité dans l'un de ſes livres le commencement de l'Evangile de Saint Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Euſebe δ a raporté ce paſſage, mais non pas auſſi amplement que Theodoret *, & que St. Cyrille †.

AMESIUS (GUILLAUME) Anglois de nation, & Profeſſeur en Theologie à Franeker, a fleuri au XVII. ſiecle. Il ſe mêla beaucoup dans les diſputes des Arminiens, & il écrivit divers (A) Ouvrages contre eux. C'eſt un des Theologiens Reformez qui ont traité avec le plus d'exactitude & de methode les cas de conſcience. Il eſt preſque inutile de remarquer qu'il écrivit contre ‡ Bellarmin, car perſonne n'ignore qu'en ce tems-là les Ouvrages de ce Jeſuite étoient la bute de preſque tous les Controverſiſtes Proteſtans. Amefius fit un livre intitulé, *Medulla Theologiæ*. Il écrivit auſſi quelque choſe contre les Sociniens, & contre la Metaphyſique, & pour le Puritaniſme dont il étoit (AA) ſectateur rigide. Il publia ce dernier Ouvrage en Angleterre l'an 1610. Je ne dis rien de ſes leçons ſur les Pſeaumes, ni de ſon explication des Epitres de St. Pierre. Il ne mourut pas ‡ l'an 1639. comme le Sieur Henning Witte l'aſſûre dans ſon *Diarium Biographicum*.

AMESTRIS, femme de Xerxes Roi de Perſe. Voiez la premiere remarque de l'article MASISTES.

AMYOT (JAQUES) Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France, a été l'un des plus illuſtres Savans du XVI. ſiecle. Il étoit né à Melun le 30. d'Octobre 1514. Son pere & ſa mere gens de bien à la verité, mais de fort petite (A) condition, emploierent toute leur induſtrie pour le faire ſubſiſter à Paris, où il fit ſes Humanitez & ſon cours de Philoſophie au College

β Δεῖ δὲ ἡμᾶς ἀκέραιον ἐπιστῆσαι τὴν ἀπόκρισιν τοῦ ἀνδρὸς ἐπὶ τὰ ἐγκλήματα τὰ κατὰ τῶν ἰδεῶν, ἵνα ἴδῃ τὸ τῆς ἀληθείας τὸ κρατοῦν. Quapropter eum contra ſcribendo provocare tentari, conatus offendere ea quæ intelliguntur extra intellectum eſſe. *Porphyr. in vita Plot.*

γ Tiré de la vie de Plotin compoſée par Porphyre.

δ *De Prepar. Evang. l. 11. c. 19.*

* *Grac. aff. l. 2. pag. 500.*

† *In Jul. l. 8.*

‡ *Son livre s'apelle le* Bellarminus enervatus.

‡ L'Epitre dedicatoire de ſes leçons ſur les Pſeaumes en 1635. temoigne qu'il étoit déjà mort. On voit dans cette même epitre qu'après avoir été Profeſſeur à Franeker 12. ans il avoit obtenu ſon congé pour aller être Profeſſeur à Rotterdam.

(B) *Au petit nombre des Philoſophes.*] Ce nombre étoit ſi petit qu'il ne comprenoit que deux Auteurs, Plotin & Amelius. La gloire de ce dernier en étoit d'autant plus grande; cependant cela ne fit pas que ſes écrits ne dechuſſent aſſez tôt de leur premiere reputation. Eunapius (a) les met dans la même categorie que ceux de deux autres condiſciples de Porphyre, & prononce cet arrêt contre tous, Συγγράμματά γε αὐτῶν ὑπερφέρεται. λόγῳ δὲ αὐτῶν οὐδὲ εἷς. (b) *Quorum extant quidem volumina, ſed exiſtimatio prope nulla eſt.* Il en donne pour raiſon qu'ils étoient deſtituez des ornemens du langage, & purement dogmatiques.

(a) *Eunap. in vitis Sophiſt. pag. 20.*

(b) *Je raporte la verſion d'Hadrianus Junius, où il me ſemble que* prope *eſt ſuperflu.*

(C) *Grand obſervateur des nouvelles lunes & des fêtes.*] Je n'ignore pas qu'au lieu *des nouvelles lunes*, il ſeroit plus fûr de dire, *des premiers jours du mois*, comme a fait (c) Marſile Ficin, mais j'ai cru que mon expreſſion ſeroit plus facilement entenduë. Voici les termes de Porphyre: (d) Φιλεόρτα δὲ γεγονὼς τῷ Ἀμελίῳ, ἢ τοῦ ἔτους κατὰ τροπάς, ἢ τοῦ μηνὸς ἐπισήμους ἑορτάζων. Qu'on aille dire après cela que les Philoſophes ſont des impies. S'ils l'avoient été ils n'auroient pas tant écrit en faveur du Paganiſme; ils n'auroient pas été les ſeules plumes que les Chretiens eurent à combattre: car pour les Prêtres & les Sacrificateurs ils ne ſe mêlerent pas de cela; leur ignorance les en diſpenſoit.

(c) *Per Calendas ſacra facere*, dit-il.

(d) *In vita Plot.*

(A) *Il écrivit divers Ouvrages contre eux.*] Il avoit commencé à diſputer de vive voix avec Grevinchovius Miniſtre de Rotterdam, & n'aiant pu dire tout ce qu'il avoit ſur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua par lettres cette diſpute, & publia ce qu'il avoit objecté, & ce qu'on lui avoit repondu. Il s'agiſſoit de deux choſes, du rachat de l'homme par la mort de JESUS-CHRIST, & de l'election fondée ſur la previſion de la foi. Grevinchovius fit une autre édition de leur diſpute à Rotterdam l'an 1615. *in* 4. Amelius eſt l'Auteur d'un livre où il repondit aux reponſes que les Arminiens avoient faites aux objections des Miniſtres de Hollande. Cet Ouvrage eſt intitulé, *Coronis ad Collationem Hagienſem*. Son Ouvrage intitulé *Anti-ſynodalia*, contient des remarques ſur les *Scripta Synodalia* des Remontrans. Il fut imprimé à Franeker l'an 1629.

(e) *Grevinchov. Præf. Diſſertat. Theolog. de duabus quæſtion.*

(AA) *Le Puritaniſme dont il étoit ſectateur rigide.*] Vous trouverez dans la preface (e) que je cite quelques extraits de l'Ouvrage qu'il publia contre les Epiſcopaux l'an 1610. & vous connoîtrez par là que ſelon lui il n'y avoit pas d'autres gens de bien en Angleterre que les Puritains. Ceux-ci ſe faiſoient connoître par l'averſion pour la Comedie, pour les ſermens, pour la danſe, pour le jeu, pour les collations: le reſte n'étoit que des joüeurs, des buveurs, des jureurs, des enfans de Belial. Il n'y avoit point de milieu entre ces deux extremitez, ou d'abolir l'Epiſcopat, ou de faire revenir de l'enfer l'Egliſe Romaine. *Hi fuit.* (f) *fuit inter Anglos* viri boni, ſimplices, quadrati: *qui ex ſceleriſugio ſit cognoſcere, quibus ex repudio ſpectaculorum, juramentorum, chorearum, alearum & commeſſationum, inditum ſit nomen* Puritanorum: *reliqui verò inſignes aleatores, potatores ſtrenui, religionis officio ſuſque deque habentes, verſati inſuper papiſmum, ambitionibus pravis corrupti, juratores impii, homines denique vani, injuſti, ſurpes, & omnes filii Belial. . . . . Adeoque vel è medio tollendum* emeritum hunc Epiſcoporum ordinem, vel denuo Papam revocandum ab orco.

(f) *Grevinch. ib. fol. ✱✱✱✱ iii.*

(A) *Mais de fort petite condition.*] Quelques-uns (g) diſent que le pere d'Amyot étoit *un Courroyeur de Melun*: ſelon d'autres (h) *il faiſoit & vendoit des bourſes & aiguillettes*; enfin ſelon d'autres il étoit Boucher. Je trouve trois bons Auteurs pour cette derniere opinion, Mr. (i) de Thou, Papyre (k) Maſſon, & Brantome. On ne ſera pas fâché, je m'aſſûre, de voir ici les paroles du dernier un peu au long, car elles contiennent une autre particularité qui ne doit pas être ignorée, quand même elle ſeroit fauſſe. Brantome aiant raporté que Charles IX. haranguant le Parlement dit *d'une audace brave & menaçante*, „ C'eſt à vous autres d'obeïr à mes Ordon„ nances ſans diſputer ni conteſter quelles elles ſont, „ car je ſai mieux que vous ce qui eſt propre & con„ venable pour le bien & profit de mon Royaume „ ajoûte. „ N'ayant point encore de barbe au men„ ton il tint ces propos devant ces vieux & ſages „ perſonnages, qui tous s'eſmerveillerent d'un ſi bra„ ve & graye langage, qui ſentoit plus ſon genereux „ courage que les leçons de Mr. Amiot ſon precep„ teur, qui l'avoit pourtant bien inſtruit, & qu'il ai„ moit

(g) *St. Real de l'uſage de l'Hiſtoire pag. 74.*

(h) *Rouillard Antiquitez de Melun, pag. 605.* (i) *Thuan. Hiſtor. l. 100. ad ann. 1591. p. m. 405.* (k) Lanii filius erat, Melodunо oppido ortus, vir excellenti ingenio, Latineque & Græcè doctiſſimus. Carolus Magiſtrum eum appellabat, inter jocos avaritiam objiciens & ſordes quod linguis barbaris uteretur. *Papyr. Maſſo in Hiſtoria vitæ Caroli IX.*

lege du Cardinal le Moine. Il avoit l'eſprit peſant de ſon naturel ; mais le travail & l'aplication remedierent à ce defaut. Aiant été reçu Maitre és Arts à l'âge de 19. ans, il continua ſes études ſous les Profeſſeurs Roiaux que François I. avoit établis. Il ouit Jaques Tuſan qui expliquoit les Poëtes Grecs, Pierre Danés qui profeſſoit l'Eloquence, & Oronce Finé qui enſeignoit les Mathematiques. Il ſortit de Paris à l'âge de 23. ans pour aller à Bourges (B) avec le Sieur * Colin, qui poſſedoit dans cette ville l'Abbaie de St. Ambroiſe. A la recommandation de cet Abbé, il y eut un † Secretaire d'Etat qui prit Amyot chez lui, pour le faire precepteur de ſes enfans. Les progrés qu'ils firent ſous ce precepteur engagerent leur pere à le recommander fortement à la Princeſſe Marguerite, Ducheſſe de Berri, ſœur unique de François I. Cette recommandation fut cauſe qu'Amyot obtint une Chaire de Lecteur public en Grec & en Latin dans l'Univerſité de Bourges. Il fit pendant dix ans deux leçons par jour, une leçon Latine le matin, & une leçon Greque l'après-midi. Ce fut pendant ce tems-là qu'il traduiſit en François les amours ‡ de Theagene & de Chariclée. Cette traduction plut ſi fort à François I. qu'il ne tarda gueres à pourvoir d'un Benefice celui qui l'avoit compoſée. Il lui donna l'Abbaïe (C) de Belloſane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer. Ce Prince mourut peu après, & cela fit croire à Amyot qu'il feroit mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque choſe de la Cour de France. Il ſuivit donc à Veniſe Morvillier que Henri II. y envoioit en Ambaſſade. Morvillier ſe ſervit de lui dans quelques affaires, & l'envoia porter à Trente (D) les lettres du Roi au Concile en 1551. Lors qu'on le rapella de ſon Ambaſſade,

* *Il a été Lecteur de François I.*

† *Guillaume Bouchetel Sieur de Saſſy.*

‡ *On apelle ordinairement ce livre l'Hiſtoire Ethiopique d'Heliodore.*

„ moit fort & lui avoit donné de bons & beaux be-
„ nefices, & fait Evêque (a) de Lizieux, & l'appelloit
„ toûjours ſon maître, & ſe joüant quelquefois avec
„ lui, reprochoit ſon avarice & qu'il ne ſe nourriſſoit
„ que de langues de bœufs; auſſi étoit-il fils d'un Bou-
„ cher de Melun, & faloit bien qu'il mangeât de la
„ viande qu'il avoit veu appreſter à ſon pere: oſté
„ cette avarice c'étoit un grand & ſavant perſonnage
„ en Grec & Latin, teſmoin les belles & éloquentes
„ traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns
„ pourtant ſes envieux ont voulu dire qu'il ne les
„ avoit pas faites, mais un certain grand perſonnage
„ & fort ſavant en Grec, qui ſe trouva par bon cas
„ pour lui priſonnier dans la Conciergerie du palais
„ de Paris & en neceſſité; il le ſceut là, le retira &
„ le prit à ſon ſervice, & eux deux en cachette fi-
„ rent ces livres, & puis lui les mit en lumiere en
„ ſon nom: mais c'eſt une pure menterie, diſoit-on,
„ que les envieux lui ont preſtée, car c'eſt lui ſeul
„ qui les a faits; & qui l'a connu, ſondé ſon ſavoir
„ & diſcouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien em-
„ pronté d'ailleurs que du ſien. Pour fin il nourrit
„ très-bien ce brave Roy, & ſur tout fort Catholique-
„ ment. „ Si j'avois à mettre en doute les trois baſſes profeſſions qu'on attribue au pere de nôtre Amyot, ce ne ſeroit point par la raiſon que ſon fils n'en a deſigné aucune dans le manuſcrit de ſa vie; il s'eſt contenté de marquer qu'il étoit ſorti d'un pere & d'une mere qui avoient plus de vertu que de bien, *parentibus (b) bonestis magis quàm copiosis.* Cette raiſon-là ne me frape point, car il y a peu de grans hommes iſſus de bas lieu qui ne ſoient bien aiſes de paſſer legerement ſur l'obſcurité de leur naiſſance; le detail les importune ſur ce ſujet. Ils vous avoüeront en general tant qu'il vous plaira qu'ils n'étoient pas d'une condition relevée; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des memoires où vous puiſſiez lire que leur pere étoit Boucher, Savetier, vendeur d'aiguillettes, ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, &c. Ceux qui avoüent de ſemblables faits, & qui veulent bien qu'on les place dans leur eloge ſont ſi rares, qu'encore qu'il fût vrai qu'Amyot gueuſa quelque tems par les rues de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les memoires de ſa vie. Ainſi je ne refute point par ſon ſilence ce que (c) l'on conte de ſa gueuſerie, & de ſa condition de laquais, & de ſon ſejour à l'Hôpital d'Orleans. Il eſt vrai que je ne ſaurois accorder avec ce ſilence l'endroit de ſon teſtament, où il legue (d) douze cens écus à cet Hôpital *en reconnoiſſance de la charité* qu'il y avoit éprouvée. On a obſervé, (e) que dans *ſes Oeuvres il ne s'eſt jamais qualifié du titre de ſon païs*, & que pendant ſon bonheur il a eu *fort peu d'habitude* avec ſa patrie. Il avoit ſans doute la foibleſſe de regarder cette ville comme un rabat-joie; & de s'imaginer que ſes relations avec Melun ne ſerviroient qu'à faire cauſer le monde ſur la baſſeſſe de ſa naiſſance. J'ai lu neanmoins qu'il avança quelques perſonnes de ſa famille. *Il eſt mort honoré (f) de grands eſtats & riche de plus de deux cens mil eſcus ſans infinis autres moiens qu'il avoit d'avancer ſes parens, aucuns deſquels ſe ſentent de ſes liberalitez.*

(a) *Il ſe trompe; il faloit dire* Auxerre *& non* Lilieux.

(b) *Roullard, ib.*

(c) *St. Real, ib. pag. 76.*

(d) *Id. pag. 75.*

(e) *Roullard ubi ſupra.*

(f) *C'eſt la Popeliniere qui dit cela pag. 259. de l'idée de l'Hiſtoire.*

(g) *Academ. des ſciences, t. 1. pag. 166.*

(B) *Pour aller à Bourges avec le Sieur Colin.*] Bulart (g) qui a ſuivi preſque par tout les Antiquitez de Melun, s'en écarte ici pour nous aprendre un fait aſſez inconu; c'eſt qu'Amyot *embraſſa la profeſſion Religieuſe dans l'Abbaye de St. Ambroiſe de la ville de Bourges.* Mais que *l'Abbé le jugeant digne d'une vie plus eclatante que celle du cloiſtre, le fit connoître au Sieur de Sacy Bouchetel.* C'eſt dommage que l'on ne cite perſonne qui ait laiſſé par écrit une particularité ſi peu conue.

(C) *Il lui donna l'Abbaie de Belloſane que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer.*] Ceci eſt entierement incompatible avec le narré de Mr. de St. Real. Cet Auteur (h) veut que ſous le regne de Henri II. Amyot ait *été* encore *dans l'obſcurité d'une petite pedagogie chez un Gentilhomme de ſes amis*, & que Mr. de L'Hopital qui ne le conoiſſoit point, l'ait uniquement recommandé à cauſe d'une épigramme Greque qui avoit été preſentée à ce Monarque. Cela ne ſauroit n'être point faux, s'il eſt vrai comme le porte le manuſcrit de la vie d'Amyot, que ce docte perſonnage avoit été pluſieurs années Profeſſeur à Bourges avant la mort de François I. & que ſes Ouvrages preſentez à ce Monarque avoient valu à leur Auteur une fort bonne Abbaie. Seroit-il poſſible que Mr. de L'Hopital n'eût pas conu un François, dont le public avoit vu en 1549. (i) pour le plus tard une traduction de l'Hiſtoire Ethiopique d'Heliodore? Qui nous a dit que le voiage de Henri II. à Bourges ait été fait avant la premiere édition des amours de Theagene? Ajoûtons que la vie manuſcrite d'Amyot le fait aller en Italie peu après la mort de François I. Accordez cela ſi vous pouvez avec l'Abbé de Saint Real, qui le fait precepteur a Bourges pendant le voiage de Henri II. à cette ville.

(h) *Abbé de St. Real ubi ſupra pag. 80.*

(i) *Je parle ainſi parce que du Verdier Van-Privas marque une édition de 1549. Or cela ne prouve point qu'il n'y en ait point eu d'anterieure.*

(D) *Porter à Trente les lettres du Roi au Concile.*] Il faut neceſſairement redreſſer ici l'Auteur (k) qui me fournit cet article, quoi qu'il aſſûre qu'il a puiſé dans une vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par ſon Secretaire. Nous avons une lettre d'Amyot qui contient la relation de ſon voiage de Trente. Il écrivit peu de jours après ce voiage à Mr. de Morvillier Maitre des Requêtes. Or bien loin de dire que Mr. de Morvillier Ambaſſadeur de France à Veniſe l'eût envoie porter les lettres du Roi au Concile, qu'il declare expreſſément qu'il fut choiſi pour cette affaire par le Cardinal de Tournon, & par l'Ambaſſadeur de Selve. C'eſt une preuve convaincante que Morvillier n'étoit pas alors Ambaſſadeur à Veniſe: & cela paroît encore plus évidemment par la lettre d'Amyot; car elle eſt adreſſée à Mr. de Morvillier en Cour. Remarquez bien ces paroles d'Amyot; (l) *Il a plu à Mr. le Cardinal de Tournon, & à Mr. l'Ambaſſadeur de Selve de m'elire pour faire ceſte commiſſion, ſans que je penſaſſe à rien moins qu'à cela n'y a choſe ſemblable. . . .* (m) *Il faut noter que non ſeulement je n'eſtois point nommé en celle* (n) *lettre ni pres ni loin, mais qui pis eſt, on n'en avoit pas ſeulement envoyé la coppie, par laquelle nous peuſſions ſçavoir ce qu'il y avoit dedans. De ſorte que je ne vis jamais choſe ſi mal conſuſe que cela.* Ce ne fut donc point le Roi qui l'envoia faire ſes proteſtations contre le Concile, ce fut le Cardinal de Tournon, & l'Ambaſſadeur de France à Veniſe qui le choiſirent pour porter la lettre du Roi, & pour lire mot-à-mot devant l'Aſſemblée la proteſtation de ſa Majeſté. Il s'aquitta tout-à-fait bien de la commiſſion. Voici où j'en veux venir. Mr. l'Abbé de St. Real poſe en fait qu'Amyot étoit precepteur des enfans

(k) *Sebaſtien Roullard Antag. de Melun.*

(l) *Inſtructions & Miſſives des Rois très-Chreſtiens & autres pieces concernants le Concile de Trente pag. 14. edit. 1608.*

(m) *Ibid. pag. 23.*

(n) *C'eſt celle que le Roi écrivoit aux Peres de Trente.*

Digitized by Google

de, Amyot ne voulut point repaſſer les Mons avec lui; il aima mieux aller à Rome, où il fut accueilli avec beaucoup d'affection par l'Evêque de Mirepoix. *Il logea chez lui environ deux ans. Ce fut alors qu'en examinant avec ardeur les manuſcrits du Vatican, où Romulus Amaſeus qui étoit le Garde de cette fameuſe Bibliotheque lui donnoit un libre accés, il aprit qu'Heliodore Evêque de Trica étoit l'Auteur des amours de Theagene. Il trouva un manuſcrit de cet Ouvrage beaucoup plus correct, & plus entier que celui qu'il avoit traduit, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il faloit pour être en état de donner une meilleure édition. Les occupations ſavantes ne l'empêcherent pas de ſonger aux interêts de ſa fortune. Il fit ſa cour bien adroitement au Cardinal de Tournon, & il s'inſinua ſi bien dans ſes bonnes graces, que ce Cardinal le nomma au Roi, lors que ce Prince l'aiant rapellé en France le pria de lui indiquer un bon precepteur pour ſes deux * puînez. Ce fut environ l'an 1558. Voilà donc Amyot precepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi il acheva † la traduction des hommes illuſtres de Plutarque, & la dedia à ce Prince; après cela il entreprit celle des Oeuvres morales, & l'acheva ſous le regne de Charles IX. auquel il la dedia. Charles IX. lui fit de grans biens; il lui donna l'Abbaie de St. Corneille de Compiegne, & le fit grand (E) Aumônier de France, & Evêque d'Auxerre; & parce que la dignité de grand Aumônier, & la charge de Curateur de l'Univerſité de Paris furent vacantes en même tems, il les lui donna toutes deux ‡. Mr. de Thou ſe plaint fort de cette jonction. Henri III. auroit ſuccombé peut-être aux ſollicitations importunes de l'Evêque de St. Flour qui l'avoit ſuivi en Pologne, & qui demandoit inſtamment la dignité de grand Aumônier; mais la Ducheſſe de Savoie tante de ce Monarque lui recommanda de ſi bonne ſorte, quand il paſſa par Turin en revenant de Pologne, les interêts d'Amyot, que non ſeulement ſa charge lui fut conſervée, mais qu'on y ajoûta auſſi un nouvel éclat en ſa faveur: car quand Henri III. fit Amyot Commandeur de l'Ordre du St. Eſprit ‖, il voulut qu'en ſa (F) conſideration tous les grans Aumôniers de France fuſſent à l'avenir Commandeurs nez de cet Ordre. Amyot au milieu de ſes dignitez n'oublia point ſes études; il revit exactement toutes ſes verſions, & les compara au texte Grec; il y fit bien des changemens; en un mot il ſongeoit à une édition plus parfaite, où il vouloit ajoûter les diverſes leçons des manuſcrits; mais il ne vêcut pas aſſez pour mettre la derniere main à ce travail. Les guerres civiles & l'eſprit (G) rebelle de ſes Dioceſains lui cauſerent mille chagrins: il fut volé en revenant des Etats de Blois l'an 1589. Il mourut*

* *Il ont regné l'un après l'autre ſous le nom de Charles IX. & de Henri III.*

† *Il l'avoit commencée, devant de François I. auquel il preſenta quelques-unes de ces vies écrites à la main par maître Adam Charles, Ecrivain de Paris.* Roulliard ubi infra.

‡ *Thuan. de vita ſua lib. 5. p. m. 1222.*

‖ *A la premiere inſtitution de cet Ordre, le 31. de Decembre 1578.*

ſans de France avant la negociation qui vient d'être reportée, & il ſupoſe qu'Henri II. l'employa à cette affaire, parce qu'il avoit reconu la verité du bon temoignage que Mr. de l'Hopital avoit rendu, quand il avoit dit au Roi qu'Amyot *meritoit d'être precepteur des Enfans de France.* Tout cela eſt refuté invinciblement par la lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez ſans crainte ce menſonge dans du Sauſſai: (a) *Caterum Amiotus adhuc Abbas ad Concilium Tridentinum ab Henrico II. missus fuit negotiorum magni momenti causa.* Henri II. n'eut aucune part à cela.

(a) *Andr. Sauſſaius, de Scriptor. Eccleſiaſt. cognomin. n. 52.*

(E) *Grand Aumonier de France & Evêque d'Auxerre.*] La premiere de ces deux dignitez fut conferée à Amyot le 6. de Decembre 1560. par Charles IX. à Orleans. Du-Peyrat (b) qui avoit lu les regitres des grans Aumôniers de France, raporte cette datte comme extraite du regitre d'Amyot. C'eſt donc un fait averé. Or on fait tomber par là plus de la moitié de l'Hiſtoire que l'Abbé de Saint Real raconte, touchant la fortune de ce Prelat. Il dit qu'Amyot ſous le regne de ſes diſciples François II. & Charles IX. n'avoit que l'Abbaie de Belloſane, avec la gloire d'avoir *prononcé devant tout le Concile la judicieuſe & hardie* proteſtation de Henri II. & que *ſa fortune étoit apparemment pour en demeurer-là, ſans une rencontre fortuite qui le porta plus haut qu'il n'avoit jamais eſperé, & qui marque admirablement l'eſprit de la Cour.* Ce cas fortuit fut qu'un jour à la table de ce Prince *on loua* Charles-Quint *de pluſieurs choſes, mais ſur tout d'avoir fait ſon Precepteur Pape . . . . Cela fit impreſſion ſur l'eſprit de Charles IX. juſques là même qu'il dit que* ſi l'occaſion s'en preſentoit, il en feroit bien autant pour le ſien. *Et de fait peu de tems après la grande Aumônerie de France aiant vaqué, le Roi la donna à Amiot.* Tout cela tombe par terre dès qu'on conſulte les regitres de cette grande Aumônerie, où l'on trouve la charge de grand Aumônier conferée à Amyot le ſecond jour du regne de Charles IX. D'ailleurs François II. ne fut pas diſciple d'Amyot, mais de Pierre Danes. Pourſuivons. Mr. de St. Real ſupoſe que la Reine Mere aiant ſu bientôt ce que Charles IX. avoit fait pour ſon precepteur, *fit apeler* celui-ci *dans ſon cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles.* „ J'ay fait „ bouquer les Guiſes & les Chatillons, les Connetables & les Chanceliers, les Rois de Navarre & les „ Princes de Condé, & je vous ay en tête petit Pre„ ſtolé. „ *Amiot eut beau proteſter de ſes refus, la concluſion fut, que s'il avoit la charge il ne vivroit pas 24. heures.* L'Abbé dit enſuite qu'Amyot s'alla cacher, & que Charles neuf s'aviſant *auſſi-tôt de ce que ce pouvoit être . . . . entra dans une telle fureur . . . . que la Reine qui avoit aſſez de peine à le gouverner, & qui le craignoit autant qu'elle l'aimoit, n'eut rien de plus preſſé que de faire trouver Amiot.* C'eſt ſupoſer que Charles IX. étoit Roi depuis long tems, lors qu'il donna cette charge à ſon precepteur. Mais rien n'eſt plus faux, il la lui donna le lendemain de ſon avenement à la Couronne, avant que Catherine de Medicis eût goûté de la Regence, & qu'elle eût fait bouquer bien des gens. Tout le monde ſait que ſon pouvoir fut aſſez petit ſous François II. Je ne laiſſe pas de dire que les reflexions de Mr. de St. Real ſur ces faits, conſiderées en elles-mêmes, ſont belles & bonnes. Quant à l'Evêché d'Auxerre il fut donné à Amyot non l'an 1568. (c) comme l'aſſure Du Peyrat, mais (d) l'an 1570. après la mort du Cardinal Philibert Babou qui le poſſedoit.

(b) *Guillaume Du-Peyrat Hiſtoire Eccleſiaſtique de la Cour, ou les Antiquitez & recherches de la Chapelle & Oratoire du Roi de France, pag. 102.*

(c) *Du Peyrat ubi ſupra pag. 481.*

(d) *On n'eſt donc trompé dans la table de la verſion de Fra-Paolo, où l'on a dit qu'Amyot alla Ambaſſadeur à Rome ſous le nom d'Evêque d'Auxerre, en 1562. L'Evêque d'Auxerre dont Fra-Paolo parle n'étoit point Jaques Amyot.*

(F) *Qu'en ſa conſideration tous les grans Aumôniers de France.*] Voici ce que je trouve ſur cela dans un autre (e) Auteur. Henri III. *en l'année 1578. inſtituant l'Ordre du St. Eſprit ordonna en* (1) *faveur* d'Amiot, *que ſon grand Aumoſnier ſeroit aſſocié au meſme Ordre en titre de Commandeur, & ſes ſucceſſeurs auſdits Eſtats: leſquels toutesfois (dit-il) ne ſeront tenus faire preuve de nobleſſe, ce qu'il adjouſta pour gratifier ledit* Amiot *lequel n'eſtoit pas de noble extraction, mais qui entroit au temple de l'honneur par celui de la vertu.* Voiez dans du Sauſſai (f) la reponſe de Henri III. aux Courtiſans qui murmurerent de la promotion d'un homme de ſi baſſe naiſſance. Le même Auteur aſſure qu'Amiot dreſſa les ſtatuts & les Litanies, ou plutôt l'Office de l'Ordre, *Hujus ſtatuta & horarias preces ſcite & ſcienter compoſuit.*

(e) *Guill. Du Peyrat, ubi ſupra pag. 385.*

(1) *L'ordonnance eſt rapportée au livre 18. du Code-Henri, tit. 11. du St. Eſprit.*

(f) *Sauſſaius ubi ſupra.*

(G) *L'eſprit rebelle de ſes Dioceſains.*] Mr. de Thou fait (g) une remarque bien flétriſſante pour la memoire de nôtre Amyot, car il l'accuſe d'avoir oublié les bienfaits dont les deux Princes ſes eleves l'avoient comblé, & d'avoir eu trop de complaiſance pour la fureur ſeditieuſe & ligueuſe de ceux d'Auxerre. L'amour de l'étude & la vieilleſſe lui avoient fait prendre le parti de la reſidence, & il n'eut pas la force de reſiſter au torrent de la rebellion. Sebaſtien Roulliard n'en parle pas de la ſorte, il inſinue qu'on le maltraita à cauſe de ſa fidelité. *Les afflictions,* dit-il (h), *l'accueillirent à la ſortie des Eſtats de Blois l'an 1589. pource que par la fureur des troubles qui pour lors s'eſchauffarent il fut tout volé & deſtroſſé à mychemin retournant à Auxerre, & qu'eſtant arrivé là, lui fut baillé beaucoup de peine par les habitants, voires par ſon Clergé pour les cauſes du temps. Enfin petit à petit les affaires s'appaiſerent tellement qu'il ne bougea d'icelui lieu, ſe plaignant toutesfois journellement de ce que la privation de ſes biens & commoditez du paſſé lui eſtoit le plaiſir de l'eſtude.* Ste. Marthe (i) avoue bien les mauvais bruits qui avoient couru, mais il ne les croit pas veritables.

(g) *Thuan. ubi ſupra.*

(h) *Roul. ubi ſupra pag. 612.*

(i) *Sammarth. in elog. p. m. 96.*

Digitized by Google

rut le 6. de Fevrier 1593. courant (H) ſa 79. année. Il avoit prêché quelquefois le jour des fêtes ſolennelles. Il emploioit la langue Latine en compoſant ſes Sermons, quoi qu'il les prononçat en François. Il avoit une coutume fort particuliere en prêchant; il tournoit du côté du peuple l'ouverture de la chaire, & ſe tenoit aſſis au milieu ſur un fauteuil. Il ſe mêla de poëſie (I), & n'y reüſſit pas. Voilà ce que j'ai extrait d'une * vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par ſon Secretaire. Ses traductions ont été ſon plus (K) bel endroit, quoi que les ſentimens de tous les (L) Critiques ne lui ſoient pas favorables à cet égard, & qu'on ait même voulu dire qu'il (M) y a été plagiaire. Quelques-uns l'ont (N) accuſé d'avarice. L'Abbé de St. Real † a ſu mille particularitez curieuſes qui ne ſont point dans la vie d'Amyot. On les peut voir dans le Dictionaire de Moreri: c'eſt ce qui auroit fait que je ne m'en ſerois pas ſervi, quand même je n'aurois pas douté qu'elles fuſſent veritables. Si j'ai quelques ſuplémens ou quelques éclairciſſemens à joindre à ce que l'on vient de lire, je les mettrai dans les remarques.

Les choſes que Mr. Varillas (O) raporte touchant Amyot ſont pleines de fauſſetez. Il en faudra faire la critique, cela peut ſervir à debrouiller le cahos.

AMY-

* *Elle eſt en Latin, & n'a pas été imprimée, mais Sebaſtien Roulliard Avocat au Parlement de Paris qui l'a luë, en a publié un extrait dans les Antiquitez de Melun, pag. 605. & ſuiv. C'eſt de ſon extrait que j'ai tiré cet article.*

† *Voiez ſon Traité de l'uſage de l'Hiſtoire. Mr. Teiſſier en a pris (en le citant) tout ce qui concerne Amyot, & l'a mis dans ſes additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t. 2. pag. 152.*

(a) *Sammarth. in elog. p. m. 96.*

(b) *Roulliard, pag. 614.*

(c) *Id. ib.*

(d) *C'eſt ainſi qu'il faloit traduire le* Longi Pœmenica *de Mr. de Thou, & non pas comme du Ryer par les* Pœmeniques *de Longus.*

(e) *Bullart ubi ſupra pag. 168. le raporte.*

(f) *Du Verdier Vau-Privas. Profopographie t. 3. pag. 2572.*

(H) *Courant ſa 79. année.*] Mr. de Thou s'étoit adreſſé à des gens bien mal inſtruits ſur le chapitre d'Amyot, puis qu'ils ne ſurent lui aprendre ni quand il mourut, ni à quel âge. Il dit en general qu'Amyot dont il met la mort au mois de Juillet 1593. avoit paſſé 60. ans. Ste. Marthe la met à l'an 1592. *Tranſmo poſt Henricum tertium deteſtabili parricidarum conſpiratione ſublatum e vivis exceſſit* (a).

(I) *Il ſe mêla de poeſie, & n'y reüſſit pas.*] Sebaſtien Roulliard ſon compatriote l'épargneroit ſans doute ſur ce ſujet, ſi cela étoit poſſible. Voici ce qu'il en dit. *Quant* (b) *au poëme Latin qu'il fit ſur le ſacre du Roi Charles IX. on reconoiſt par icelui qu'il s'eſtoit fort addonné à la lecture d'Horace, mais auroit eſté peu adroit en ſon genie poëtique.* La verſion des vers Grecs en vers François; à laquelle Amyot ſe voulut aſſujettir dans ſon Plutarque, eſt affreuſe. Charles (c) neuf la trouvoit groſſiere, *en quoi ſon opinion ha eſté ſuivie de beaucoup d'autres.* Roulliard aporte une excuſe pitoiable, *c'eſt un ramas*, dit-il, *de divers Autheurs & de ſtyle different.* Ajoûtons ſon jugement ſur la proſe d'Amyot. *Ains y ha*, dit-il, *que ſelon mon avis il eſtoit plus heureux en la traduction qu'en ſa compoſition ſoit Françoiſe ou Latine: car ce que j'en ay veu me ſemble eſtrangement peſant & traiſnaſſier.*

(K) *Ses traductions ont été ſon plus bel endroit.*] La premiere de toutes a été celle des amours de Theagene & de Chariclée; mais celle de Plutarque lui a procuré ſa principale reputation. Il a traduit auſſi les Paſtorales (d) de Longus, pluſieurs livres de Diodore de Sicile, & quelques Tragedies Grecques. La Ducheſſe de Savoie ne trouvant point dans Plutarque la vie d'Epaminondas, ni celle de Scipion, le pria de les compoſer. Il le fit, mais elles n'ont pas été publiées. La preface étoit deja toute prête: Pierre Matthieu l'a (e) vuë, il faut donc croire qu'Amyot avoit mis la derniere main à cet Ouvrage. Il n'osa, dit-on (f), entreprendre la traduction de Philoſtrate, quoi que le Roi Henri III. la lui eût ſouvent demandée: il s'en excuſa ſur l'impoſſibilité; & quand ce Prince aiant vu la verſion de Vigenere dit à Amyot, *& bien vous diſiez que Philoſtrate eſtoit hors de traduction*, Amyot lui repondit qu'il l'avoit cru juſqu'à cette heure.

(L) *Tous les Critiques ne lui ſoient pas favorables.*] Mr. Baillet (g) « très-heureuſement recueilli les éloges que l'on a donnez au Plutarque d'Amyot. Ils ſont beaux & glorieux. J'y ajoûte ce que j'entendis dire à Mr. Conrart en l'année 1675. lors que quelcun lui eut apris que preſque tous les exemplaires du Plutarque de Mr. l'Abbe Tallemant avoient peri dans l'incendie du magazin d'un Libraire. *On s'en conſolera aiſément*, dit-il, *pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de notre langue, & la plus heureuſe œconomie de nos periodes.* Mr. Baillet n'a pas recueilli avec moins de ſoin les jugemens deſavantageux: il n'a pas oublié que Mr. de Thou loue beaucoup plus l'elegance que la fidelité de ce Traducteur; *Diodoro ac præſertim Plutarcho licet majore plerumque elegantia* (h) *quam fide Gallicè redditis.* Il a oublié un autre paſſage de Mr. de Thou que Mr. de Girac raporte. Mr. de Girac ſera le ſeul dont j'allegueraï les paroles, comme une eſpece de ſuplément au beau recueil de Mr. Baillet. « (i) Pour « ce qui eſt d'Epitimius qui eſt tué dans Amiot, au « lieu que dans le texte Grec ce n'eſt que ſon che- « val, j'aime mieux croire, que ce fameux Inter- « prete s'eſt ſervi d'exemplaires differens de ceux que « nous avons, que de dire, avec Mr. (1) de Thou, « que ſes verſions ſont bien plus polies que fideles, « & qu'il ne recherchoit pas tant la verité, qu'il affec- « toit de plaire aux oreilles delicates. Je ſai qu'un « ſavant (2) & ſage Juriſconſulte, l'accuſe de n'avoir « pas ſeu comprendre une belle antiquité, touchant « une loi de Solon; car au lieu d'écrire, que ce Le- « giſlateur s'étoit vanté quelque part dans ſes poë- « ſies, qu'il avoit délivré les Atheniens de toutes les « debtes qu'ils avoient contractées, *& oſté les bran- « dons ou pannonceaux qui étoient poſez en beaucoup de « lieux ſur les terres hypothequées*; il avoit traduit, « *D'avoir oſté les bornes qui paravant faiſoient les ſepa- « rations des héritages de tous le territoire Attique.* Je « pourrois ajoûter pluſieurs remarques ſur quantité « d'endroits, où le bon Amiot a pris le change; mais « je ne ſaurois aprouver Mr. de Meziriac, loquel (3), « dans un diſcours qu'il a fait de la Traduction, *apres « avoir loué l'eſprit, la travail, & le ſtyle de cet élo- « quent Traducteur en ſa verſion de Plutarque, pretend « montrer qu'en divers paſſages qu'il a remarquez juſ- « ques au nombre de deux mille, il a fait des fautes « très-groſſieres.* »

(M) *Qu'il y a été plagiaire.*] On a vu (k) ce que dit Brantome ſur ce ſujet. Voions maintenant ce que d'autres en on dit. (l) *J'ay ouï dire* (c'eſt Mr. Colomiés qui parle) *à Mr. Patin qu'il avoit apris du bon homme Laurens Bochel (qui a fait imprimer les Decrets de l'Egliſe Gallicane, &c.) qu'Amyot avoit traduit les vies de Plutarque ſur une vieille verſion Italienne de la Bibliotheque du Roi, & qu'elle étoit cauſe des fautes qu'il avoit faites. Je ne ſai ſi cette verſion n'eſt point celle qui fut ſur le Latin l'an 1478. Baptiſte Alexandre Jacomel de Rieti, qui eſt dans la même Bibliotheque.* La Popelinere (m) accuſe Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui étoit dû, puis qu'il n'a point publié les ſecours qu'il avoit tirez de lui pour l'intelligence des paſſages difficiles. Il pretend que Turnebe lui envoioit *les paſſages tous entiers tournez en François* ſur leſquels Amyot étoit en peine, & que pluſieurs autres gens doctes (n) l'aiderent de leurs bons avis.

(N) *Quelques-uns l'ont accuſé d'avarice.*] J'ai cité dans la remarque A un long paſſage de Brantôme, où Charles IX. fait la guerre de ce défaut à ſon precepteur. Un autre livre (o) m'aprend qu'un jour qu'Amyot demandoit un Benefice de grand revenu, ce Prince lui dit, *Et quoi mon maiſtre, vous diſiez que ſi vous aviez mille écus de rente vous ſeriez contens, je croi que vous les avez & plus. Sire*, repondit-il, *l'appetit vient en mangeant, & toutefois obtint ce qu'il deſiroit.* On prendra ſi l'on veut pour une preuve équivoque de ſon avarice les deux cens (p) mille écus de bien qu'il amaſſa.

(O) *Que Mr. Varillas raporte ſont pleines de fauſſetez.*] Il dit (q) que la Cour de François I. s'étant arrêtée durant quelques heures dans le chateau d'un Gentilhomme de Berri, Amyot qui étoit precepteur chez ce Gentilhomme, *en prit occaſion de preſenter à ſa Majeſté une Epigramme de quatre vers Grecs qu'il venoit de compoſer. Les Sçavans qui ſuivoient ſa Majeſté trouverent l'Epigramme ſi belle, que l'on ne jugea pas à-propos de laiſſer plus long tems ſon Auteur dans une Province trop éloignée de Paris. Le Roi l'attacha à ſon ſervice par une penſion conſiderable.* Tout ceci eſt plein de tranſpoſitions de circonſtances, car nous avons vu (r) que l'on attribue à Michel de l'Hopital le bon effet que produiſirent quelques vers Grecs d'Amyot preſentez à Henri II. Mr. Varillas raconte dans un autre livre (ſ) qu'Amyot Profeſſeur en Grec à Bourges ſe fit conoître à la Cour *par ſa politeſſe à écrire en François*, & qu'alors Boucherel & Morvillier

(1) Amiotus hic Pœmenica Longi, Heliodori Æthiopica, Diodori Siculi hiſtorica, ac poſtremo Plutarchum in linguam noſtram Gallicam de Græcis verterat, ſed hunc majore elegantia quam fide, dum auribus noſtris placere quam do ſenſui veritate laborare potius exiſtimat. *Thuan. de vita ſua lib. 5.*

(2) *L'Oiſeau de l'action hypothéq. liv. 3. C'eſt très-à propos que Loüet cite ces paroles.*

(3) *Mr. Peliſſon dans l'Hiſtoire de l'Academie, pag. 232.*

(g) *Jugem. des Sav. t. 4. pag. 521. Voiez auſſi Pope Blount, pag. 521.* (h) *Thuan. Hiſtor. l. 100. pag. 405.* (i) *Girac, replique à Coſtar, ſection 51. pag. 438. edit. de Hollande.*

(k) *Ci-deſſus remarque A.*

(l) *Colomies, Opuſcul. pag. 124. edit. Ultraj.*

(m) *Popelin. Idée de l'Hiſtoire accomplie, l. 3. pag. 259.*

(n) *Id. Hiſtoire des hiſtoires pag. 359.*

(o) *La Profopographie de Du Verdier, t. 3. pag. 2573.*

(p) *Voiez la remarque A, à la fin.*

(q) *Varillas, Hiſt. de l'hereſie l. 10. pag. 310. edit. de Holl.*

(r) *Dans la remarque C.*

(ſ) *Varillas, Hiſt. de Henri II. l. 2. p. m. 104.*

Digitized by Google

AMYRAUT (Moïse) Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Saumur, a été un des plus illuſtres Theologiens qu'on ait vus en France dans le XVII. ſiecle. Il étoit d'une bonne (A) & ancienne famille originaire d'Orleans, & il nâquit à Bourgueil petite ville de Touraine, au mois de Septembre 1596. Aiant fait ſon cours de Philoſophie, il fut envoié à Poitiers pour y étudier en Droit; il s'apliqua à cette ſcience avec tant d'aſſiduité, qu'il y emploioit 14. heures chaque jour. Il prit ſes Licences * au bout d'un an, mais il en demeura là. Mr. Bouchereau ſon compatriote & Miniſtre de Saumur, lui conſeilla d'étudier en Theologie: la lecture de l'Inſtitution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conſeil; ainſi aiant temoigné à ſon pere qui avoit ſes vuës (B) en le deſtinant au Barreau, qu'il ſouhaitoit paſſionnément d'être Miniſtre, il obtint quoi qu'avec peine le conſentement qu'il demandoit. Il alla étudier à Saumur ſous Cameron, qui l'aima & qui l'eſtima d'une façon particuliere, & il fut aſſez long tems Propoſant. Lors qu'il fut reçu Miniſtre, on le donna à l'Egliſe de St. Aignan au païs du Maine, où aiant demeuré 18. mois il fut apellé à Saumur pour y ſucceder à Mr. Daillé †, qui ſortoit de ce poſte afin d'aller être Miniſtre de Charenton. En même tems que l'Egliſe de Saumur le ſouhaita pour Miniſtre, le Conſeil Academique jetta les yeux ſur lui pour la profeſſion en Theologie. C'eſt pour cela que l'Egliſe de Rouën & celle de Tours, qui le demanderent en même tems au Synode, ne l'obtinrent pas, car les Synodes Nationaux avoient reglé que les interêts des Academies ſeroient preferez à ceux des Egliſes. Sa reception au Profeſſorat en 1633. l'examen qui la preceda, & la Theſe inaugurale *de Sacerdotio Chriſti*, lui attirerent beaucoup d'aplaudiſſemens. On reçut avec lui deux autres excellens Profeſſeurs, Louïs Cappel, & Joſué de la Place, ſi bien que l'on donna tout à la fois à l'Academie de Saumur les trois perſonnes qui étoient les plus capables de la rendre floriſſante; puis qu'outre leur grand ſavoir, il y avoit entre eux une ſympathie merveilleuſe, qui a produit une concorde pleine d'édification & de bonheur, & d'autant plus digne de loüange, qu'elle eſt une rareté fort difficile à trouver en païs Academique. Mr. Amyraut fut deputé au Synode National de Charenton l'an 1631. Cette Compagnie le deputa pour aller haranguer le Roi, & pour preſenter à Sa Majeſté le cahier des plaintes concernant les infractions des Edits. On le chargea en particulier de faire enſorte qu'il ne parlât point (C) à genoux, comme avoient fait les Deputez du dernier Synode National, & il menagea cette affaire avec tant d'adreſſe & de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience ‡ ſelon l'ancien

* *En* 1616.

† *La vie de Mr. Daillé nous aprend qu'il fut apellé à Paris l'an* 1626.

‡ *La harangue qu'il fit au Roi eſt inſerée dans le Mercure François de l'an* 1631.

lier Secretaires d'Etat le rapellerent à Paris, & après l'avoir ramené *à la Communion de l'Egliſe Catholique, le recommanderent au Cardinal de Tournon qui lui fit donner l'Abbaye de Bellozane, & la commiſſion de Secretaire d'Ambaſſadeur à Veniſe, d'où il partit pour aller à Trente executer les ordres du Roi l'an* 1551. Voilà comment cet Hiſtorien refute dans un Ouvrage ce qu'il avoit dit dans un autre. Il ajoûte qu'Amyot fit un diſcours devant les Peres du Concile: il en donne le precis, & il cite *la harangue d'Amyot*. Mais cette harangue eſt une chimere, Amyot ne fit que lire la proteſtation du Roi. Quelle hardieſſe n'eſt-ce pas de citer des manuſcrits qui n'exiſterent jamais? Mr. Varillas aſſûre (*a*), qu'Amyot âgé de dix ans fut trouvé malade ſur le chemin de Paris au bord d'un foſſé, & qu'*un Gentilhomme paſſant . . . . le mit ſur ſon cheval & le conduiſit en la ſeule maiſon proche, où il guerit & reçut charitablement pour paſſer chemin trois ſols, qu'il rendit depuis avec uſure en laiſſant aux heritiers de ſon Bienfaiteur ſoixante écus de rente.* La vie d'Amyot porte qu'il legua (*b*) 12. cens écus à l'Hopital d'Orleans. C'étoit là qu'il avoit été mené par le Gentilhomme, c'étoit là qu'il avoit été gueri, & qu'il reçut 16. ſols; ce fut à cet Hopital qu'*il fit depuis, un legs de* 12. *cens écus*, (*c*) ſelon le narré de Mr. de St. Real. D'où vient que Mr. Varillas altere ces circonſtances, & amplifie la gratitude? Pourquoi par ſes hyperboles convertit-il un ſimple legs de trois mille ſix cens francs en une rente annuelle de ſix (*d*) mille deux cens livres? Il aſſûre qu'Amyot „ en étudiant changea de Religion, „ & ſervit d'inſtrument pour ſeduire ſes compagnons, „ juſqu'à ce qu'etant decouvert, il ſe refugia à Bour„ ges, où le même Volmar qui avoit inſtruit Calvin „ & Beze, l'introduiſit chez l'Abbé de St. Ambroiſe, „ en qualité de precepteur de ſes neveux, & le choi„ ſit depuis pour ſon ſucceſſeur à montrer le Grec. „ Amyot s'ennuia bientôt d'enſeigner publiquement. „ On ne peut accorder rien de tout cela avec les Memoires de la vie d'Amyot publiez par Sebaſtien Roulliard. On y trouve qu'il (*e*) avoit environ 23. ans lors qu'il s'en alla à Bourges avec l'Abbé de St. Ambroiſe qui lui avoit perſuadé ce voiage. Il y alla donc l'an 1537. Or Volmar (*f*) ſortit de Bourges l'an 1535. & par conſequent ce ne fut point lui qui le fit connoître à cet Abbe. On trouve dans les mêmes Memoires qu'Amyot remplit la charge de Profeſſeur (*g*) *Preſque de dix ans*, & que *ſouventes fois on lui ha ouï dire entre ſes amis, qu'il avoit un honneſte appointement: que jamais en ſa vie n'eut meilleur temps, que celuy-là: & avoit pris un fort grand plaiſir à faire ces exercice: à cauſe qu'il jouiſſoit d'un extreme repos.* Il ne s'ennuia donc pas bientôt d'enſeigner publiquement. Mr. Varillas obſerve que Bouchetel & Morvillier lui *repreſenterent l'obſtacle que ſon hereſie apportoit à ſon ſalut & à ſa fortune, & qu'il profita de leur avis.* Bouchetel le connoiſſoit donc pour Calviniſte, mais en ce cas-là auroit-il voulu le faire precepteur de ſes enfans comme (*b*) il avoit fait?

(*a*) *Varillas ibid. pag.* 203.

(*b*) *Voiez la remarque A.*

(*c*) *Saint Real ubi ſupra pag.* 35.

(*d*) *Varillas ibid. pag.* 204.

(*e*) *Roulliard ubi ſupra pag.* 607.

(*f*) *Melch. Adam. in vitis Philoſoph. pag.* 233.

(*g*) *Roulliard ibid.*

(*b*) *Roulliard. ib.*

(A) *D'une bonne & ancienne famille.*] Etienne L'Amyrault ſon biſaïeul étoit Echevin d'Orleans, lors qu'on y reforma la Coutume en 1509. Le procés verbal de la Coutume en fait foi. On pretend que le chef de la famille eſt un L'Amyrault dont le tombeau eſt de l'année 1370. & ſe voit dans l'Egliſe de St. Pierre en Pont. Il étoit venu d'Hagenaw ville d'Alſace Capitaine d'une Compagnie de Reîtres, à ce que porte ſon Epitaphe. Cette famille eſt bienfaîtrice du Couvent & de l'Egliſe des Minimes d'Orleans, & en cette qualité ſes Armes ſe trouvent dans les vitreaux de l'Egliſe. Je remarquerai par occaſion qu'un Anglois de la Communion Romaine a très-mal latiniſé le nom d'Amyraut, puis qu'au lieu d'*Amyraldus* il a dit *Amuraldus*. Cette faute ſeroit petite, ſi par une froide & baſſe alluſion il ne l'avoit accompagnée d'un doute fort ridicule. Moſes *quidam* Amyrath, dit-il (*i*), *Miniſter Salmurienſis, homo ſaltem nomine (miſero an & progenie) Judæo-Turca.* Dans les pages ſuivantes il l'apelle *Amyrath*.

(*i*) *Dans ſes notes ſur quelques extraits des Harangues d'Edmond Dering. Cela fut imprimé à Londres l'an* 1659. *avec une piece intitulée*, Nuncius à mortuis, *qui eſt un Dialogue ſuppoſé entre l'ame de Henri VIII. & celle de Charles I.*

(B) *Avoit ſes vuës en le deſtinant au Barreau.*] Il le deſtinoit à remplir la charge de Senechal, occupée par ſon oncle qui n'avoit point d'enfans.

(C) *Qu'il ne parlât point à genoux.*] Mr. Amyraut fut celui qui repreſenta au Synode l'état de cette queſtion, & il promit en même tems de faire toutes les inſtances poſſibles, en cas que la Compagnie lui donnât des inſtructions là-deſſus. Il fut donc chargé de demander le retabliſſement du privilege dont les Miniſtres avoient joui, de parler debout à Sa Majeſté, comme font les Eccleſiaſtiques du Roiaume. Il parêt accompagné de deux Anciens pour Monceaux où étoit la Cour, & s'étant adreſſé à Mr. de la Vrilliere Secretaire d'Etat, il aprit que le Roi n'entendoit point que les Deputez du Synode lui parlaſſent autrement que ceux du Synode precedent. Comme il y avoit toûjours un Commiſſaire de la part du Roi dans nos Synodes, celui qui aſſiſtoit alors au Synode National de Charenton, avoit fait ſavoir au Roi ce que l'on avoit chargé les Deputez de demander; & la Cour aiant trouvé à-propos de ne pas accorder cette demande, Mr. de la Vrilliere eut ordre de le declarer d'abord aux Deputez. Mr. Amyraut lui repreſenta fort adroitement & fort reſpectueuſement tout enſemble les raiſons de la Compagnie, & il ſe paſſa

cien uſage, & ſelon le deſir de la Compagnie. Cette deputation le fit connoître au Cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualitez qui ne ſentoient point ſon homme d'étude. Quelque tems après il publia un Ecrit (D), où il expliqua le myſtere de la predeſtination & de la grace ſelon les hypotheſes de Cameron. Cet Ecrit excita une eſpece de guerre (E) civile parmi les Theologiens Proteſtans de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheſes crierent à la nouveauté, & ſur tout lors qu'ils virent le grand du Moulin en campagne, qui ne ceſſoit d'accuſer Mr. Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriſer l'Arminianiſme. L'autorité de ce celebre Theologien, qui s'étoit aquis dans ſon parti la veneration des peuples par quantité de livres de Controverſe, fit une telle impreſſion ſur pluſieurs Miniſtres, qu'encore que Mr. Amyraut eût publié un Ecrit * où il ſoutenoit que Calvin avoit enſeigné la Grace univerſelle, on vit au Synode National d'Alençon † un bon nombre de Deputez chargez d'inſtructions contre Mr. Amyraut; & il y en eut (F) de ſi ardens qu'ils ne parloient que de depoſer. Les Deputez des Provinces de delà la Loire furent ceux qui temoignerent le plus de chaleur. Neanmoins

* *Intitulé* Echantillon de la doctrine de Calvin.

† *L'an* 1637.

plus de 15. jours ſans que de part ni d'autre on relâchât quelque choſe. Le Cardinal de Richelieu informé de la vigueur de ce Miniſtre, voulut conferer avec lui ſur ce ſujet, & tâcha de l'induire à n'inſiſter pas davantage. On repondit, & on repliqua ſur tout ce que cette Eminence put alleguer de plus plauſible; & enfin l'audience fut accordée ſur le pied que Mr. Amyraut la demandoit. Le Cardinal s'entretint avec lui diverſes fois touchant le cahier des plaintes, & goûta extremement l'eſprit & les manieres de ce Miniſtre.

(D) *Un Ecrit où il expliqua les myſteres de la predeſtination.*] Un Catholique Romain de qualité fut l'occaſion de cet Ecrit. Il avoit dîné à Bourgueil avec Mr. Amyraut chez Mr. l'Evêque (a) de Chartres, de qui ce Miniſtre étoit fort connu. Après le repas il fit tomber la converſation ſur une matiere de controverſe; il accuſa les Proteſtans d'enſeigner des choſes tout-à-fait dures ſur la predeſtination. Mr. Amyraut prit la parole, & il ſe noua entre lui & Mr. l'Evêque de Chartres, une eſpece de diſpute, mais douce & honnête, ſur cette queſtion épineuſe. Le ſoir étant venu on ſe ſepara; le lendemain Mr. Amyraut s'en retournant à Saumur paſſa (b) chez l'homme de qualité, comme il le lui avoit promis, & lui trouva de bons ſentimens pour la Religion Proteſtante, avec divers ſcrupules ſur le dogme de la predeſtination tel que Calvin l'a expliqué. Il lui leva tous ces ſcrupules le mieux qu'il lui fut poſſible; & aquieſçant à la priere que lui fit ce Gentilhomme de compoſer un traité où la choſe fût beaucoup mieux aprofondie que dans une ſimple converſation; il écrivit & il publia (c) le livre dont je parle. Voilà ce que portent mes memoires manuſcrits. Mr. Amyraut ne debite point ce ſujet de ſon Ouvrage, mais un autre (d) aſſez different.

(E) *Une eſpece de guerre civile parmi les Theologiens.*] Cette diſpute a été aſſez conſiderable, pour devoir faire un bon morceau des Annales Eccleſiaſtiques des Proteſtans. Celui (e) qui a publié en Anglois une Hiſtoire très-curieuſe de nos Synodes de France, peut nous inſtruire des differens que le dogme de la Grace univerſelle y a excitez. Ce ſeroit mediter, je penſe, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette queſtion, que de ſoutenir qu'ils n'auroient pas laiſſé de le faire, encore qu'ils euſſent prevu tous les maux qui en devoient reſulter: car où eſt l'utilité & le *ens bonæ* de ces diſputes? Ne reſte-t-il plus de difficultez, pourvu qu'on ſe ſerve de l'hypotheſe de Cameron? N'eſt-il pas vrai au contraire que jamais remede ne fut auſſi palliatif que celui-là? On a bien beſoin d'autre choſe pour contenter la raiſon, & ſi vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de vôtre place; tenez vous en repos dans le Particulariſme. Mais je veux que l'Univerſaliſme ait quelque avantage, & qu'il reponde mieux à certaines objections. Cela eſt-il capable de balancer tant de crimes ſpirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais ſoupçons, tant de finiſtres interpretations, tant de fauſſes imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres deſordres qui viennent en foule à la ſuite d'un tel conflict theologique? Si vous croiez que le Particulariſme damne les gens, vous faites bien de le refuter quoi qu'il en coûte. Je dis la même choſe à ceux qui prendroient l'Univerſaliſme pour une hereſie mortelle: mais puis que de part ni d'autre vous ne croiez pas refuter une opinion pernicieuſe, ne diſputez qu'autant que vous le pouvez faire ſans troubler le repos public, & taiſez-vous dès que l'évenement vous montre que vous diviſez les familles, ou qu'il ſe forme deux partis. N'achevez pas de reveiller mille mauvaiſes paſſions, qu'il faut tenir enchaînées comme autant de bêtes feroces, & malheur à vous ſi vous êtes cauſe qu'elles briſent leurs fers. Graces à Dieu la guerre civile de la Grace univerſelle, & quelques autres encore n'ont pas été dignes (il s'en faut beaucoup) de l'aplication que j'ai oui faire de quelques vers aux diſputes Schiſmatiques. On comparoit les preparatifs & les troupes auxiliaires des deux Chefs à cette decoration de Theatre.

Aigles, (f) Vautours, Serpens, Griffons,
Hippocentaures, & Typhées,
Des taureaux furieux dont la gueule beante
Eut tranſi de frayeur le grand cheval d'Aſtanax,
Un char que des dragons ecmelans d'éclairs
Promenoient en ſifflant par le vuide des airs,
Demogorgon encor à la triſte figure,
Et l'Horreur & la Mort s'y voyoient en peinture.

Mr. Amyraut eut la joie de ſe reconcilier avec ſes plus ardens adverſaires, & il ne falut pas que les Grans du monde ſe mêlaſſent toûjours de la pacification. Mr. le Prince de Tarente s'en étoit mêlé en 1649. je ne ſai pas ſi les parties lui donnerent plus de peine que n'en donnent aux Marechaux de France les differens qui relevent de leur reſſort; mais quoi qu'il en ſoit il vint à bout de ſon entrepriſe, (g) & mieux peut-être que n'auroit fait un Synode. Pour ce qui eſt de la reconciliation avec Mr. du Moulin, ce fut Mr. de Langle Miniſtre de Rouen qui la procura. Dès qu'il en eut fait la propoſition, Mr. Amyraut y donna les mains avec joie, & offrit toutes les avances. Il ecrivit une lettre le premier, & Mr. du Moulin lui repondit fort honnêtement. On publia ces lettres pour l'édification de l'Egliſe. Elles ſont datées de l'an 1655. Mr. Daillé a inſeré la reponſe de Mr. du Moulin dans l'un (h) de ſes livres. La raiſon & la charité nous portent à croire que ceux qui avoient tant crié, & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconu enfin innocent, & dont enfin le defenſeur leur a paru un fidele ſerviteur de Dieu, ne ſont point morts ſans s'être couverts de confuſion, pour le moins aux pieds du trône de la Majeſté divine, à la vuë de cette prevention mortifiante, qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypotheſe où il n'y a nul venin. Voiez ce qui ſuit.

(F) *Il y en eut de ſi ardens qu'ils ne parloient que de depoſer.*] S'ils ont vêcu encore 30. ou 40. ans, je ne vois pas de quelle maniere ils oſoient regarder le monde; car enfin cette doctrine qu'ils jugeoient digne des anathemes les plus foudroians, ſe trouva être celle des plus grans hommes qui ſervîſſent les Egliſes Reformées de France. Ce fut celle de Mr. Meſtrezat, celle de Mr. le Faucheur, celle de Mr. Blondel, celle de Mr. Daillé, celle de Mr. Claude, celle de Mr. du Boſc. Il falut que les Particulariſtes reconuſſent bientôt pour leurs freres, & pour de fideles Miniſtres de JESUS-CHRIST les partiſans de la Grace univerſelle; & l'on a vu que les Miniſtres Refugiez qui ont ſigné un Formulaire au Synode de Rotterdam en l'année 1686. n'ont point été ſoumis à quelque declaration qui donnât la moindre atteinte au ſyſtême de Mr. Amyraut. (k) D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce ſyſtême? D'où vint que la même doctrine paſſa d'abord pour un monſtre, & puis pour une choſe innocente? Ne faut-il pas reconnoître là le doigt du peché originel, & l'influence de mille paſſions tenebreuſes qui doivent enfin produire, ſi l'on eſt du nombre des predeſtinez, une ſalutaire & mortifiante humiliation? Le pis eſt qu'on ne profite pas du paſſé; chaque generation fournit les mêmes ſymptômes, tantôt plus grans, tantôt plus petits: car on peut bien dire tres-ſouvent, lors que l'on voit en campagne les Factums, les Denonciations, les Apologies, les Theſes, (i) *jamque faces & ſaxa volant*, & que les livres coup ſur coup volent

(a) *Il etoit de la Maiſon d'Etampes-Valençai & fut depuis Archevêque de Reims.*

(b) *Au* Pleſſis-Rideau.

(c) *En* 1634.

(d) *Præfat. Specimini animadverſ. de Gratia Univerſ.*

(e) *Johannes Quick Miniſtre à Londres: ſon livre intitulé* Synodicon in Gallia reformata, *a été imprimé* in fol. *en* 1692.

REFLEXION *ſur les maux qu'apportent les diſputes des Theologiens.*

(f) *Voiez la vie d'Eſchyle de Mr. le Fevre.*

(g) *Il accorda dans le Château de Thouars le* 16. *d'Octobre* 1649. *Mr. Amyraut avec Mr. de Champvernon, Miniſtre de Taillebourg, & avec Mr. Vincent, Miniſtre de la Rochelle. Voiez les Actes authentiques de David Blondel pag.* 85. *Ce Mr. de Champvernon s'appelloit Guillaume Rivet, & étoit frere d'André Rivet Profeſſeur en Theologie à Leide.*

(h) *Vindiciæ Apologiæ. pag.* 418.

(i) *Voiez la remarque M de l'article* Daillé.

(k) *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 150.

Digitized by Google

moins la Compagnie aiant ouï en pluſieurs ſeances Mr. Amyraut qui expoſa ſon ſentiment, & qui ſatisfit aux difficultez qui lui étoient propoſées, le renvoia avec honneur à l'exercice de ſa charge, & impoſa ſur ces queſtions un ſilence qui ne fut pas trop bien gardé. On β porta plainte au Synode National de Charenton en 1645. contre Mr. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux reglemens* qui concernoient ce ſilence; & il ſe plaignit à ſon tour *de quelques contraventions faites contre les mêmes reglemens.* La Compagnie enſevelit *par une ſainte amniſtie* toutes ces plaintes reciproques, renouvela les reglemens du ſilence, renvoia Mr. Amyraut avec honneur à l'exercice de ſa charge, & lui permit de faire contre les étrangers qui l'attaqueroient ce que le Synode d'Anjou trouveroit bon. Ce Synode lui permit de publier une reponſe * aux trois volumes de Mr. Spanheim ſur la Grace Univerſelle, ce qui fut la ſource de quantité d'autres livres †. Voiez la marge †. Pendant le Synode National de l'année 1645. Mr. Amyraut fut prié par la Compagnie d'entrer en conference avec Mr. de la Milletiere, afin de tâcher de le ramener. La conference dura pluſieurs jours, mais ils ne s'accorderent pas mieux en diſputant de vive voix, que dans les livres qu'ils avoient deja publiez l'un contre l'autre. La doctrine de Mr. de la Place ſur le peché originel fut attaquée dans ce Synode, ‡ Mr. Amyraut en aiant été averti ſe preſenta à la Compagnie pour plaider la cauſe de ſon collegue, & montra par un long diſcours que le ſentiment dont on ſe plaignoit n'avoit rien de dangereux. Cette action ne fut pas ſeulement loüée à cauſe de l'habileté avec laquelle la doctrine de Mr. de la Place fut ſoutenuë, mais auſſi à cauſe que Mr. Amyraut n'avoit en vuë que l'interêt de ſon collegue; car ſon ſentiment là-deſſus n'étoit point celui de Mr. de la Place. Si j'ajoûte que Mr. Cappel ne ſuivoit pas la route ordinaire des Proteſtans ſur l'antiquité des points de l'écriture Hebraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faiſoit contre l'Academie de Saumur: mais ces plaintes n'empêchoient pas que l'on n'y vît un grand concours de Propoſans, qui diminua à vuë d'œil après la mort de ces trois ‡ illuſtres Profeſſeurs. Mr. Amyraut ſurvêcut à ces deux collegues, & a eu le tems de publier un très-grand (G) nombre de livres. Il avoit autant de facilité pour la plume que pour la langue, & c'eſt beaucoup dire; car il avoit un flux de bouche merveilleux tant en Latin qu'en François, tant pour les leçons de Theologie, que pour les Sermons. Il ſavoit le monde, & il pouvoit fournir en converſation cent ſortes de choſes qui étoient hors de ſon metier: & c'eſt ſans doute ce qui contribua autant ou plus que la reputation de ſa ſcience, au bonheur qu'il eut toute ſa vie d'être conſideré & honoré des grans Seigneurs de contraire Religion. J'ai deja dit que le Cardinal de Richelieu eut de l'eſtime pour lui; je n'ajoûte point qu'il lui fit parler de ſon grand deſſein (H) de reünir les deux Egliſes; car ce ne ſeroit pas une preuve d'une conſideration aſſez diſtinguée, ce Cardinal aiant

β *Blondel. Apol. des authent. pag.* 36.

* *Elle eſt intitulée* Specimen animadverſionum in Exercitationes de gratia univerſali, *& fut imprimée à Saumur en* 1648. in 4.

† *Blondel ib. pag.* 40. 41.

‡ *Il n'eſt pas vrai, comme on l'aſſure dans le Mélange Critique to. 1. pag.* 129. *que Mr. Amyraut ait attaqué Mr. Spanheim, ni que ſon gros Volume ſoit contre les theſes de Mr. Spanheim. Il eſt contre les trois Volumes de celui-ci qui fut l'aggreſſeur. Voiez les lettres de Sarrau pag.* 83. 95. 108. *edit.* 1697.

volent en foule de lieu en lieu, *Laiſſez-les faire, ils s'accorderont bien & à peu de frais,*

Hi motus (a) *animorum atque hæc certamina tanta Pulveris exigui jactu compreſſa quieſcent.*

(a) *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 86.

Mais on ne peut pas le dire toûjours. Les choſes ſont quelquefois pouſſées à l'extremité, *Res in nervum erumpit.*

(G) *Un très-grand nombre de livres.*] Il publia en 1631. ſon Traité des Religions. Cinq ans après il publia ſix Sermons ſur la nature, l'étenduë, &c. de l'Evangile. Il en a publié pluſieurs autres en divers tems. Son livre *de l'élevation de la foi & l'abaiſſement de la raiſon* parut en 1641. La defenſe de Calvin ſur la doctrine de la reprobation abſolue parut en Latin la même année, & l'an 1644. en François. Il commença ſes Paraphraſes ſur l'Ecriture en 1644. l'Epitre aux Romains fut paraphraſée la premiere; il continua par les autres Epitres, & finit par les Evangiles; mais il eut la même ſageſſe que Calvin de ne toucher pas à l'Apocalypſe. De peur que ſon nom n'empêchat les Catholiques Romains de lire ſes Paraphraſes, il ne l'y mit pas. Il publia en 1647. une Apologie pour ceux de la Religion, un Traité du franc arbitre, & un autre *De ſeceſſione ab Eccleſia Romana, deque pace inter Evangelicos in negotio religionis conſtituenda.* Il traita depuis plus amplement cette matiere de la reünion des Calviniſtes & des Lutheriens, dans l'*Irenicon* qu'il fit imprimer l'an 1662. Son livre de la vocation des Paſteurs parut en 1649. Il avoit prêché ſur cette matiere devant Mr. le Prince de Tarente, pendant la tenuë d'un Synode Provincial dont il fut Moderateur. Ce Prince ſouhaita que ce Sermon fût imprimé, & que la matiere fût traitée plus amplement; car c'etoit un grand lieu commun entre les mains des Miſſionnaires. C'eſt pourquoi Mr. Amyraut ne ſe contenta pas de faire imprimer ſon Sermon, il publia auſſi un Traité complet ſur cette importante controverſe, & dedia le tout à Mr. le Prince de Tarente. Sa Morale Chretienne en 6. volumes *in* 8. dont le premier fut imprimé l'an 1652. eſt le fruit des converſations qu'il avoit ſouvent avec Mr. de Villarnoul, Seigneur d'un merite extraordinaire, & l'un des plus ſavans Gentilshommes de l'Europe, heritier, en cela auſſi, de ſon aieul maternel Mr. du Pleſſis Mornai. Il y a peu de matieres ſur quoi Mr. Amyraut n'ait écrit. Il a publié un Traité des Songes; deux volumes ſur le Regne de mille ans, où il refute un Avocat de Paris nommé Mr. de Launai (b), qui étoit un grand Chiliaſte; la vie du brave la Noüe ſurnommé Bras de fer; & pluſieurs autres Ouvrages dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reſte de cet article. Il monta même ſur le Parnaſſe; car il fit un Poëme intitulé, *l'Apologie de St. Etienne à ſes Juges.* On attaqua cet Ouvrage du côté qui donnoit le moins à craindre à certains égards, puis que ce ne furent point les Poëtes qui s'éleverent contre, & que ce furent les Miſſionaires. On pretendit que l'Auteur avoit parlé *du St. Sacrement de l'Autel* avec la derniere irreverence, mais il publia un Ecrit pour ſa juſtification, duquel je ne puis rien dire de plus à-propos que ce que Mr. Daillé en a dit. Ecoutons-le donc. „ Quant à l'*Apologie* de St. Etienne à ſes Juges que vous (c) em„ ployez enſuite pour nous convaincre d'avoir mal„ traité vôtre Sacrement, ſi vous & ceux qui s'en „ ſont ſi fort offenſez aviez daigné lire la lettre que „ l'Auteur a fait imprimer pour ſe juſtifier, vous & „ eux n'en auriez pas cette mauvaiſe opinion, & peut„ être même que vous vous étonneriez de l'illuſion „ que les prejugez de vôtre paſſion ont cauſée dans „ vôtre eſprit, lui faiſant prendre comme dites con„ tre vous & contre vôtre tranſubſtantiation, des „ choſes qui n'avoient été écrites que contre les ex„ travagances de l'idolâtrie des Payens. „ (d)

(b) *Voiez Mr. Ancillon à la page* 129. 130. *du premier tome de ſon Mélange Critique de literature.*

(c) *Il s'adreſſe au Pere Adam.*

(d) *Daillé, Replique aux deux livres d'Adam & de Cottiby,* 2. *part. chap.* 17. *p.* m. 108.

(H) *Grand deſſein de reünir les deux Egliſes.*] Le Jeſuite qui s'entretint là-deſſus avec Mr. Amyraut s'appelloit le Pere Audebert. Mr. de Villeneuve qui etoit alors Lieutenant de Roi à Saumur les aiant fait dîner enſemble, & cela avec tant de complaiſance pour le Miniſtre, qu'il lui donna le haut bout ſur le Jeſuite, & qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à ſa table, fit enſorte que l'après-ſinée ils ſe puſſent entretenir en particulier. Il eſt vrai que Mr. Amyraut declara qu'il ne pourroit s'empêcher de communiquer à ſes collegues tout ce qui ſe paſſeroit. Le Jeſuite debuta par avouër que le Roi & ſon Eminence l'envoioient faire des propoſitions d'accommodement ſur le fait de la Religion; & puis étant entré en matiere, il fit entendre qu'on ſacrifieroit au bien de la paix l'invocation des creatures, le Purgatoire, & le merite des œuvres; qu'on limiteroit le pouvoir du Pape, & que ſi la Cour de Rome refuſoit d'y conſentir, on en prendroit occaſion de creer un Patriarche; qu'on donneroit la coupe aux Laiques; & qu'on pourroit même ſe relâcher ſur d'autres choſes, ſi l'on remarquoit dans les Proteſtans un veritable deſir de paix & de reünion. Mais il declara lors que Mr. Amyraut le mit ſur les dogmes de l'Eu-

aiant ſondé là-deſſus pluſieurs Miniſtres qui étoient bien inferieurs à celui-ci. Le Marechal (I) de Brezé & le Marechal (K) de la Meilleraie, doivent être mis au nombre des grans Seigneurs qui firent un cas tout particulier de nôtre Amyraut. Mr. le Goux (L) de la Berchere premier Preſident au Parlement de Bourgogne, & les Intendans (M) de la Province d'Anjou ſont de ce nombre; & nous pouvons même joindre des Evêques (N) & des Archevêques, & par deſſus tous le (O) Cardinal Mazarin, dont les honnêtetez pour ce Profeſſeur furent extraordinaires. Il y a beaucoup d'aparence qu'il trouva grace auprès de ce Cardinal, entre autres raiſons parce qu'il ſe declara hautement pour la doctrine de l'obeïſſance des ſujets. Il le fit utilement pour la Cour de France pendant les deſordres de la Fronde, où la fortune du Cardinal Mazarin

l'Euchariſtie, qu'on ne pretendoit pas y rien changer; ſur quoi l'autre lui repondit qu'il n'y avoit donc rien à faire. Leur converſation dura environ quatre heures. Le Jeſuite voulut exiger le ſecret; Mr. Amyraut lui proteſta que ſelon la declaration qu'il en avoit faite d'abord à Mr. de Villeneuve, il communiqueroit à ſes collegues l'entretien qu'ils venoient d'avoir; mais qu'il lui repondoit de leur diſcretion. Dès le ſoir même il leur rendit compte de la conference, & il ne fit point ſcrupule d'en parler dans l'occaſion, après que le Cardinal de Richelieu & le Pere Audebert furent morts.

(I) *Le Marechal de Brezé.*] Il étoit Gouverneur de Saumur, & il n'y alloit jamais ſans envoier prier Mr. Amyraut de le venir voir. Il le prioit même fort ſouvent d'aller à ſon Château de Milly, où il demeuroit ordinairement; & lors qu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc de Fronſac ſon fils Amiral de France, il voulut avoir toûjours auprès de lui Mr. Amyraut. Il en reçut pluſieurs viſites durant ſa derniere maladie, & il ſe recommanda même à ſes prieres, & voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le Temple de Saumur. Il mourut dans le Château de Milly en 1650.

(K) *Le Marechal de la Meilleraie.*] Du tems qu'il étoit de la Religion, il avoit étudié à Saumur avec Mr. Amyraut. Il s'étoit toûjours ſouvenu de cette ancienne connoiſſance, & dès le lendemain de ſon arrivée à Saumur, lors que la Cour y etoit en 1652. il envoia faire un compliment à ce Miniſtre, qui ne manqua pas de lui aller faire la reverence tout auſſitôt, & d'en être reçu comme à l'ordinaire avec mille marques de conſideration. Ce Marechal aiant apris la derniere maladie de Mr. Amyraut, le fit viſiter par un Gentilhomme, & lui temoigna que ſi ſa goute lui eût permis de ſuporter le caroſſe il ſeroit venu le voir. Il etoit alors à ſon Château de Montreuil-Bellai, à 4. lieuës de Saumur.

(L) *Mr. le Goux de la Berchere.*] Il fut relegué à Saumur l'an 1637. & il y demeura juſqu'en 1644. Comme il avoit beaucoup de merite, & beaucoup d'érudition, il aimoit les gens de lettres, de quelque Religion qu'ils fuſſent. Il voulut d'abord conoître Mr. Amyraut, & il le trouva ſi digne de ſon amitié, qu'il ſe forma entre eux une grande liaiſon. Ils ſe voioient ordinairement deux fois la ſemaine; ainſi l'on ne doit pas s'etonner que le Miniſtre ait pu fournir des Memoires pour la vie du Preſident. Il n'eſt pas beſoin de dire ici que Mr. de la Berchere mourut premier Preſident au Parlement de Grenoble, & que Mr. ſon frere lui ſucceda; mais il eſt bon de dire que ce dernier voulant faire écrire la vie de l'autre, pria Mr. Amyraut de lui communiquer des Memoires touchant ce qui s'étoit paſſé entre eux de particulier. Mr. Amyraut lui envoia entre autres choſes le recit de la conference qu'il avoit euë avec le Pere Audebert; car dès que le bruit ſe fut repandu dans Saumur qu'il s'etoit entretenu ſecretement avec ce Jeſuite, Mr. de la Berchere voulut ſavoir de lui-même ce qui en étoit. Mr. Amyraut lui en recita une bonne partie, en lui recommandant le ſilence. Cet endroit de ſes Memoires n'a pas été emploié dans la vie de Mr. de la Berchere qui a été donnée au public. Il dedia en 1648. ſon livre *des Droits du mariage* à cet illuſtre Magiſtrat, qui étoit alors premier Preſident de Grenoble.

(M) *Les Intendans de la Province d'Anjou.*] Il ne manquoit jamais de les aller ſaluer, & ils lui rendoient tous ſa viſite, & lui marquoient une grande conſideration. Lors qu'en 1658. il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetez à Bourges de Mr. Mandat Intendant de la Province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet Intendant qui l'en pria, & chez qui il dîna avec l'Archidiacre de Bourges & avec quelques autres Eccleſiaſtiques.

(a) *Dans la remarque D.*

(N) *Des Evêques & des Archevêques.*] Voiez ce qui a été dit ci-deſſus (a) concernant Mr. l'Evêque de Chartres. J'ajoûte ici qu'en l'année 1661. Mr. l'Archevêque de Paris Hardouin de Perefixe étant allé à Saumur, pour un vœu que la Reine Mere avoit fait à Nôtre Dame (b) des Ardilliers, fit dire à Mr. Amyraut qu'il ſeroit bien aiſe de le voir. Mr. Amyraut fut diſpoſé à lui rendre une viſite, mais il fit entendre qu'il ne lui donneroit point le titre de Monſeigneur. L'Archevêque y aiant donné les mains, reçut deux viſites de ce Miniſtre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, & le traita fort civilement. On parla entre autres choſes des livres de Mr. Daillé, dont le Prelat dit beaucoup de bien par raport à l'érudition.

(b) *Elle eſt dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire au bout d'un fauxbourg de Saumur.*

(O) *Et par deſſus tous le Cardinal Mazarin.*] Il arriva à Saumur en 1652. quelques jours après que le Roi & la Reine Mere y furent arrivez; & comme il aprit qu'à la table de la Reine on avoit parlé amplement d'un Sermon du Sieur Amyraut, il pria le Comte de Comminges de temoigner à ce Miniſtre qu'il ſeroit bien aiſe de le conoître. Ce Comte étoit Gouverneur de Saumur, & avoit beaucoup d'amitié pour Mr. Amyraut: il lui avoit promis que ceux de la Religion pourroient s'aſſembler à l'ordinaire le Dimanche, quoi que le Roi fût dans la ville; mais il lui declara en même tems qu'il faloit qu'ils interrompiſſent leurs aſſemblées les trois premiers jours après l'arrivée du Roi. On tint ce qui avoit été promis. Mr. Amyraut prêcha le Dimanche ſur ces paroles, *Craignez Dieu, honorez le Roi*, & fut ouï de beaucoup de perſonnes de la Cour qui en furent très-ſatisfaites, & qui parlerent de ſon Sermon avec éloge, non ſeulement au Roi dès qu'ils furent ſortis du temple, mais auſſi le ſoir pendant le ſouper de la Reine. Ce fut alors que le Cardinal Mazarin ouït parler de ce Sermon, & qu'il aprit de la bouche de Mr. de Comminges le zèle que Mr. Amyraut, & tous ceux de la Religion de ces quartiers-là avoient temoigné pour le ſervice du Roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le Cardinal de voir ce Miniſtre fut ſi grande, qu'il la lui fit temoigner dès le lendemain matin par le Juge de la Prevôté: de ſorte que Mr. de Comminges aiant vu qu'il n'avoit pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à Mr. Amyraut en riant: *Je vois bien, Monſieur, qu'au premier jour nous aurons beſoin de votre interceſſion auprès de ſon Eminence, ce qui vous pourvera l'auſilio de l'invocation des Saints.* La premiere viſite fut aſſez courte, mais on pria Mr. Amyraut de revenir le lendemain à 8. heures. Le Cardinal lui fit toute ſorte d'honnêtetez, il le fit aſſoir auprès du feu, il lui parla d'affaires d'Etat, il lui étala tous les efforts que l'on faiſoit en Xaintonge pour entraîner ceux de la Religion au parti des Princes, & le pria de travailler à rendre inutile toute cette machination. Mr. Amyraut l'aſſûra qu'il n'y avoit rien à craindre de la part des Proteſtans de France, & qu'il écriroit à pluſieurs Miniſtres de Xaintonge, afin que le Synode qu'ils devoient tenir bientôt temoignât authentiquement ſa fidelité. La choſe fut executée. Deux jours après cette audience, le Cardinal ſous pretexte de voir le College de ceux de la Religion, & la Bibliotheque de Mr. du Pleſſis Mornai, eut un autre tête-à-tête avec Mr. Amyraut dans le cabinet de ce dernier. Ils parlerent de l'Edit de Nantes, & ſur ce que Mr. Amyraut interrogé ſi Henri IV. avoit été dans l'obligation de le donner avoit repondu qu'oui, mais que quand même ç'auroit été une grace au commencement, l'obſervation en ſeroit aujourd'hui une choſe neceſſaire, le Cardinal lui dit qu'il avoit raiſon, & lui cita cette maxime du Droit, *quod initio fuit voluntatis, ex poſt facto fit neceſſitatis.* On ſera peut-être bien aiſe de voir ici ce que Mr. (c) de Guitaut dit à Madame de la Trimouille en preſence de la Reine. *Son Eminence eſt chez le Miniſtre Amyraut; ce ſont deux Eccleſiaſtiques enſemble, mais je ſuis ſûr qu'ils ne parleront point de religion, ſon Eminence n'y trouveroit pas ſon compte.* Pendant les cinq ſemaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit pluſieurs viſites au Cardinal, & en fut toûjours bien reçu; & lors qu'il prit congé de ſon Eminence, elle lui dit de lui écrire directement tou-

(c) *Il étoit Capitaine des Gardes de la Reine, & oncle de Mr. de Comminges.*

ces

zarin fut ſi balotée ; & en pluſieurs autres occaſions il temoigna que c'étoit (P) ſon dogme favori, juſques à s'en quereller avec un β Miniſtre de la Rochelle : mais cela n'empêcha point qu'en ce qui regardoit la conſcience il (Q) n'exhortât à deſobeïr. Il n'eſt pas beſoin de dire en quelle conſideration il étoit chez les grans Seigneurs Proteſtans : cela s'entend aſſez de ſoi-même. Il fut brouillé avec un Miniſtre de Saumur nommé Mr. d'Huiſſeau, & il n'eut pas toute la ſatisfaction qu'il attendoit de cette affaire au Synode γ National de Loudun. On a cru que la gloire dont il jouiſſoit lui avoit été contraire en cette rencontre ; comme s'il eût été un grand arbre qui faiſoit ombre aux petits, & qu'il faloit abaiſſer. Outre que les parens de ceux qui s'étoient declarez chefs de parti contre le dogme de la Grace Univerſelle, favoriſerent ſon ennemi le plus qu'ils purent. Il auroit aparemment été de la (R) Table dans ce Synode où il aſſiſta de la part de ſa Province, ſi l'on ne l'eût cru perſonnellement intereſſé aux affaires que Mr. d'Huiſſeau avoit avec l'Egliſe de Saumur. Il mourut fort chretiennement le 8. jour de Janvier * 1664. & fut enterré ſelon toutes les ceremonies Academiques. Il eut pendant ſa derniere maladie une grande liberté d'eſprit, qui lui donna lieu de tenir pluſieurs diſcours très-édifians, & de donner de beaux temoignages de ſa foi en preſence d'un bon nombre de perſonnes de differente Religion. Entre ſes autres vertus on doit remarquer ſa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages de ſon Miniſtere pendant les dix dernieres années de ſa vie. Il donnoit l'aumône ſans diſtinction de Catholiques & de Reformez ; les Religieux Mendians qui alloient à la quête chez lui ne s'en retournoient jamais à vuide, & il recommanda à † Mr. Hervart les Recollets de Saumur, lors qu'ils recoururent à l'Epargne pour faire rebâtir leur Cloître qui avoit été brûlé. Ils le remercierent du bon effet de ſa recommandation. Il ne laiſſa qu'un fils qui a été un fort habile Avocat au Parlement de Paris, & qui s'eſt refugié à la Haie depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Il avoit eu une fille qui mourut en 1645. dix-huit mois après avoir été † mariée. La douleur où cette perte plongea ſa femme fut cauſe qu'il compoſa un Traité *de l'état des fidelles après la mort*, & qu'il le lui dedia. On l'imprima l'année ſuivante. On ne ſera pas fâché de voir le diſtique que ‡ Mr. du Boſc écrivit de ſa propre main au bas de l'eſtampe de Mr. Amyraut ;

A Moſe ad Moſem per Moſi non fuit ullus :
More, ore & calamo, virtus utroque fuit.

β *Philippe Vincent.*

γ *En 1659.*

* *Konig dans ſa Bibliotheque, & Wiſte dans ſon* Diarium *mettent mal ſa mort en 1665.*

‡ *Il étoit alors Controleur des Finances.*

† *A Bernard de Haumont, qui fut depuis Avocat du Roi à Saumur.*

‡ *C'eſt une alluſion à ce que les Juifs ont dit à la loüange de Moſes Maimonides ſavoir Rabbin.*

Ce

tes les fois qu'il auroit à demander quelque choſe ſoit pour le parti en general, ſoit pour ſes interêts particuliers. Il ne ſe ſervit d'une telle permiſſion qu'après le voiage qu'il fit à Paris ſur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois ſon Eminence, qui lui fit beaucoup de civilitez. Il lui parla du Synode National, dont on demandoit la convocation depuis tant d'années. Le Cardinal repondit que les raiſons qui avoient empêché de l'accorder ſubſiſtoient encore, & voulut que Mr. Amyraut lui en écrivît. On ſe donna l'honneur de lui en écrire deux fois ; il repondit de ſa propre main ; & depuis toutes les fois qu'il lui fit reponſe il ſe ſervit à la verité de la main d'un Secretaire, mais il ſigna *proprio pugno*.

(P) *Que c'étoit ſon dogme favori.*] Dans l'Apologie qu'il publia pour ceux de la Religion l'an 1647. il excuſe le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France ; mais il declare neanmoins : (a) *Qu'il ne veut nullement entreprendre la défenſe de la priſe des armes contre ſon Prince pour quelque cauſe que ce puiſſe eſtre . . . & qu'il a toujours cru qu'il convenoit beaucoup mieux à la nature de l'Evangile, & à la pratique de l'Egliſe ancienne de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes & aux prieres . . . .* Et à toutes les fois, dit-il, (b) *que je repaſſe les yeux de l'eſprit de nos hiſtoires de nos peres, je ne puis que je ne regrette très-ſenſiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laiſſé les exemples, de l'imitation des premiers Chreſtiens, en cette inconcevable patience qu'ils montrerent ſous les perſecutions des Empereurs.* Un Ecrit Latin (c) qu'il publia deux ans après, fait voir comment il ſoutint cette cauſe contre les plaintes d'un Miniſtre de la Rochelle, qui auroit bien mieux fait de ne ſe pas reconoître au livre de Mr. Amyraut, que de s'en formaliſer. Le livre *de la ſouveraineté des Rois* publié en 1650. à l'occaſion de la mort tragique de Charles I. Roi d'Angleterre ; temoigne encore avec plus de force les ſentiments de nôtre Mr. Amyraut ſur la priſe d'armes des ſujets contre leurs Princes. Il n'y avoit pas moien de ſe taire ; car on ne ceſſoit d'imputer cette tragedie au parti Presbyterien, & d'en tirer mille conſequences odieuſes contre les Proteſtans de France. Mr. Amyraut ne crut pas devoir laiſſer ſans reponſe l'injuſtice de ces reproches. Pendant les troubles de la derniere Minorité, ce Miniſtre inſpira toûjours aux peuples par ſes predications le parti de l'obeïſſance, & lors qu'on le conſulta ſur la maniere dont on ſe devoit conduire, il repondit *qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que de ſe tenir au gros de l'arbre.* Aparemment les perſonnes qui le conſulterent y alloient de bonne foi, & ne penetroient pas l'artifice perpetuel qui regne dans ces ſortes de confuſions. Les rebelles ne manquent jamais de ſoutenir qu'ils ne veulent que remedier aux abus, & chaſſer d'auprès du maître les mauvais conſeillers qui l'environnent. Il faut être bien ſimple pour donner dans ce panneau, & pour avoir beſoin de conſulter ſon Directeur de conſcience. La diſtinction du Pape & du St. Siege n'eſt pas un ſophiſme ſi groſſier. Enfin Mr. Amyraut decharge pleinement ſon cœur dans l'Epitre dedicatoire de ſa paraphraſe Latine des Pſeaumes. C'eſt là qu'il ſouvent & qu'il établit, que par les veritables principes du Chriſtianiſme les ſujets ne doivent point prendre les armes contre leurs Souverains. Il ſe declara hautement pour ce qu'on nomme *l'obeïſſance paſſive*. Cet Ouvrage fut dedié au Roi d'Angleterre Charles II. peu après que ce Prince fut remonté ſur le trône. L'Auteur avoit fait conoiſſance à Paris avec un Chapelain de ce même Prince l'an 1658. Deux ans après il lui temoigna ſa joie du retabliſſement du Roi, & le felicita de l'Evêché de Durham. On lui fit reponſe que le Roi le remercioit. C'eſt ce qui encouragea Mr. Amyraut à lui dedier ſa paraphraſe des Pſeaumes : mais il ne le fit qu'après avoir ſu de l'Evêque de Durham que ce Monarque en ſeroit bien aſſe.

(a) *Pag. 75.*

(b) *Pag. 76.*

(c) *Intitulé*, Adverſus epiſtolæ hiſtoricæ crimmationes Moſis Amyraldi defenſio.

(Q) *Il n'exhortât à deſobeïr.*] Cela parut lors que le Senechal de Saumur lui communiqua un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui ordonnoit à ceux de la Religion de tendre devant leurs maiſons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, & le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la deſobeïſſance ne fît ſoulever le peuple contre ceux de la Religion. Mr. Amyraut lui repondit, qu'au contraire il s'en alloit exhorter ſes ouailles à ne point tendre, & qu'il ſeroit le premier à ne tendre point : qu'il avoit toûjours prêché qu'il faut obeïr aux Puiſſances ſuperieures, mais qu'il n'avoit jamais entendu cela à l'egard de ſemblables choſes qui intereſſent la conſcience. En ſortant du logis du Senechal il alla de maiſon en maiſon exhorter ſes Paroiſſiens à tout ſoufrir plutôt que d'executer cet Arrêt. Le Senechal le fit publier à ſon de trompe ; le Conſiſtoire s'aſſembla, remercia Mr. Amyraut de ſa conduite, & chargea les Anciens de tenir la main à ce que perſonne ne tendît. Le Lieutenant de Roi refuſa de prêter main forte au Senechal, & empêcha le tumulte qui commençoit à ſe former. L'arrêt fut revoqué quelque tems après.

(R) *Il auroit été de la Table.*] Si tous ceux qui liront ce livre étoient des François de la Religion cette remarque ſeroit ſuperflue, mais elle ne le ſera pas à l'egard des autres lecteurs. Il y avoit ordinairement dans nos Synodes de France quatre perſonnes qui formoient ce qu'on apelloit la Table. L'une de ces quatre perſonnes étoit le Preſident de la Compagnie (on l'apelloit le Moderateur) les trois autres étoient l'Adjoint au Moderateur, le Secretaire, & celui qui recueilloit les Actes.

Ce fut quelques années après la mort de ce Professeur, que l'on grava son portrait par les soins de Monsieur son fils β.

On trouve quelques particularitez touchant Mr. Amyraut dans un Ouvrage intitulé γ *Mélange Critique de literature recueilli des conversations de feu Mr. Ancillon*; on y voit entre autres choses que c'est de lui qu'il faut entendre un passage d'une δ lettre de Balzac, où l'Auteur d'une Apologie est bien loüé. On y voit aussi que Patin l'estimoit beaucoup: mais prenez garde que ce qu'il y a de desobligeant dans la lettre de Patin ne concerne pas le Ministre de Saumur. Je parlerai de cela (S) dans une remarque, & de quelque autre petite mepriſe.

AMYRUTZES, ε Philosophe Peripateticien, natif de Trebizonde, s'étoit aquis une grande consideration à la Cour de l'Empereur David son maître, & avoit signalé sa plume en faveur des Grecs contre les decisions du Concile de Florence ϛ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'Empereur David à Constantinople, lors que Mahomet second l'y fit transporter apres la prise de Trebizonde en l'année 1461. Ce Philosophe se laissant gagner aux promesses du Sultan abjura son Christianisme, & se fit Turc avec ses enfans, l'un desquels sous le nom de Mehemet-Beg traduisit en Arabe plusieurs livres des Chretiens par ordre de Mahomet second. Ce Prince donna des emplois considerables dans le Serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui ou avec Mehemet-Beg ζ. De la maniere dont Allatius s'est exprimé, on prendroit ce Philosophe pour le (A) Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde. N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé des Princes, lors que l'Empereur de Trebizonde l'honora de son affection; car il y avoit long tems qu'il s'étoit vu très-consideré à la Cour de Constantinople. Il fut un η des principaux Savans avec lesquels l'Empereur Jean Paleologue delibera sur son voiage d'Italie, & il accompagna cet Empereur ξ dans ce voiage, comme il le raconte lui-même *. C'est dans la relation qu'il composa de ce qui s'étoit passé au Concile de Florence, & qu'il adressa à Demetrius Gouverneur de Napoli de Romanie. Il y assûre entre autres choses, que le Patriarche de Constantinople † fut étranglé pendant la tenuë du Concile, & que les Medecins attesterent ce fait-là.

AMMONIUS. Plusieurs Ecrivains ont porté ce nom. Athenée cite deux Ouvrages de très-differente nature, composez par un Auteur qu'il apelle AMMONIUS. L'un ‡ traite des autels & des sacrifices; l'autre ⸸ traite des (A) Courtisanes d'Athenes. Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui insinuë le contraire: & quant au reste il ne touche rien ni sur la patrie, ni sur le siecle de cet Auteur.

β *Tiré des Memoires communiquez par Mr. Amyraut le fils. Tous ce dons on ne donnera point de preuves publiques dans les remarques de cet article, est tiré de ces Memoires.*

γ *Imprimé à Bale l'an 1698.*

δ *La premiere à Mr. Conrart.*

ε *Dans le supplement de Moreri on le nomme mal* Amyruta.

ϛ *Leo Allatius de perp. consens. lib. 3. c. 3. pag. 935. & 1379.*

ζ *Guillet, Hist. de Mahomet II. to. 1. pag. 441. & to. 2. pag. 136.*

η *L'Histoire Politique de Constantinople le nomme avant Bessarion, & Gemiste, apud Allat. pag. 883.*

ξ *Cet Empereur arriva à Venise le 8. de Fevrier 1438.*

* *Apud Allatium pag. 886.*

† *Id. ib. pag. 908.*

‡ *Athen. l. 11. pag. 476.*

⸸ *Id. l. 13. pag. 567.*

(a) *Mélange Critique de literature to. 1. pag. 133. 134.*

(b) *Patin lettre 114. de la 1. edit.*

(c) *On l'affirme dans le Mélange Critique pag. 132.*

(d) *La 1. en 1631. & la 2. en 1652.*

(e) *Dans*

(S) *De cela dans une remarque, & de quelque autre petite mepriſe.*] Patin dans sa lettre 113. de la premiere édition dit (a) *qu'il y avoit eu 1663. un Medecin de Nyort nommé Mr. Lusland qui vouloit faire imprimer une Apologie pour les Medecins, contre ceux qui les accusent de trop déferer à la Nature: il dit que ce Medecin entendoit parler & avoit principalement en vuë Mr. Amyraud Ministre de Saumur, qui en a ainsi parlé dans le dernier tome de sa Morale Chrestienne..... Il remeigne (b) n'être pas fort content de Mr. Amyraud dans cette occasion, car voici ce qu'il ajoute.* „ Si Mr. „ Amyraud daigne se donner la peine de répondre à „ ce livre, il est homme à dire là dessus de belles „ choses que Lusland ne sçait point; & qui ne sont „ point dans son livre. Je luy en ay suggeré quel- „ques unes, *dit il*, & entr'autres, de beaux passages „ & de bonnes authoritez; mais il n'en a pas fait cas „. *Cela l'avoit apparemment faché, car voicy comme il parle ensuite:* „ Aussi est il dans une province qui „ n'est pas loin du pays d'Adieu-Sias ou on est ordi- „nairement plus glorieux que sçavant &c. „ Je ne copie point toute la suite de ce passage que Mr. Ancillon a raportée, & qui est fort desobligeante; mais j'avertis mes lecteurs que la personne si mal traitée par Patin est le Medecin de Niort, & non pas le Theologien dont je donne ici l'article. Je les avertis aussi que le *Traité des Religions contre ceux qui les estiment indifferentes*, n'est pas le seul (c) livre de Mr. Amyraut dont il se soit fait deux (d) éditions: je suis bien certain que l'Apologie pour les Protestans a été mise sous la presse plus d'une fois; que le Traité de la Predestination imprimé en 1634. fut reimprimé à Saumur l'an 1658. avec l'échantillon de la doctrine de Calvin, & avec la replique à Mr. de la Milletiere sur son offre d'une conference amiable pour l'examen de ses moiens de reünion; que ces deux derniers Traitez avoient paru l'an 1638. & que le Libraire qui les rimprima en 1658. avec le Traité de la Predestination declare (e), qu'il redonne ces trois livres au public parce que l'on ne les trouvoit plus. Je sai aussi qu'on rimprima onze Sermons d'Amyraut sur divers textes de l'Ecriture l'an 1653. que la vie de la Noüe a été rimprimée à Leide; que les Theses de ce Professeur & celles de ses Collegues ont été rimprimées à Geneve; & que son Traite de l'état des fidelles après la mort a été imprimé à Londres en Anglois, & à Utrecht en Flamand.

(A) *Pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde.*] Allatius à la page 936. du *perpetuus consensus*, n'avoit parlé que par conjecture du livre que cet Amyrutzes composa contre le Concile de Florence, mais dans les additions il nous aprend qu'on lui avoit envoié de l'Ile de Chio l'Ouvrage même, puis il dit que Dorothee Archevêque de Monembasie fait connoître (a) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit.* Il raporte le passage de Dorothee en Grec & en Latin. Le Grec porte que Mahomet fit embarquer pour Constantinople l'Empereur David, & quelques autres personnes, & entre autres τὸν φιλόσοφον Ἀμυρούτζην τὸν πρωτοβεστιάριον, *Philosophum Amyrutzinum Protovestiarium.* C'est ainsi qu'Allatius traduit & ponctue. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes & le Protovestiaire n'étoient qu'un, & qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothée, où l'on voit que ce personnage étoit cousin germain de Machomet Bassa, qu'il avoit trahi l'Empereur David, & qu'après la prise de Trebizonde il reçut de grans honneurs de son cousin, & du Sultan Mahomet; qu'il étoit ruse, grand, bien fait, bon tireur d'arc, & propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet étoit fondée sur ce que sa mere étoit sœur de la mere de Machomet; ces deux sœurs étoient filles de Jagarus. Je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce discours, car je voi que Mr. Guillet (f) en citant la *Turco-Grecia* de Crusius, dit que le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde s'apelloit George, qu'il étoit d'une mine avantageuse, & d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassoit tous les Grecs & tous les Turcs; qu'il étoit fils d'une fille d'un Prince Chretien apellé Iagrus, qui avoit marié son autre fille en Servie, où elle eut un fils qui fut le renegat Machmut. Très-volontiers je mettrois une virgule dans le passage de Dorothee après Ἀμυρούτζην, afin de faire deux personnes de ce Philosophe, & du Protovestiaire qu'Allatius confond ensemble.

(A) *Des Courtisanes d'Athenes.*] Ceux qui dans ces derniers tems ont fait des livres intitulez le *Paranimphe* de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des Auteurs originaux. L'antiquité avoit vu quantité d'Ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurez par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusqu'à nous.

Papire dedicatoire aux Etudians en Theologie.

(a) *In Synopsi historiarum.*

(f) *Guillet, Hist. de Mahomet II. to. 1. pag. 439.*

Digitized by Google

teur. On ſait par une (B) autre voie la patrie de celui qui a compoſé l'Ouvrage des autels & des ſacrifices. Il étoit de Lampria β. Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas, mais il ne faut point douter que le veritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius different de celui-là; car ce qu'on trouve dans ſon Dictionaire ne peut pas avoir été dit d'un ſeul homme. Il eſt impoſſible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chretienne, & qu'il ait ſuccedé à Ariſtarque dans l'Ecole d'Alexandrie avant l'empire d'Auguſte. Voilà les deux choſes que l'on trouve dans Suidas ſur le chapitre d'Ammonius. Auroit-il été aſſez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'aparence. Quelcun γ a conjecturé qu'il faut ſupoſer une lacune dans ce δ paſſage, & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit veritable il faudroit dire que le traité des ſacrifices & des autels, ou celui des Courtiſanes d'Athenes, ou tous les deux ont été écrits par un Grammairien qui fut ſucceſſeur d'Ariſtarque. Le ſecond AMMONIUS dont je veux parler eſt un Philoſophe ε d'Egypte. Plutarque dont il avoit été precepteur fait ſouvent mention de lui. Voiez en particulier la page 70. & la 385. de ſes Oeuvres Morales, à l'édition de Francfort 1620. Mais on avance très-fauſſement dans le Moreri qu'il (C) en a parlé *avec éloge, ſur tout ſur la fin de la vie d'Ariſtote.* Mr. Moreri n'eſt pas plus heureux (D) par raport à AMMONIUS fils d'Hermeas, auquel il donne entre autres livres un Ouvrage compoſé *ſous l'Empire de Valentinien.* Cet ζ Ammonius étoit fils & frere de Philoſophe. Les Savans croient qu'il a fleuri ſous l'empire d'Anaſtaſe, au commencement du VI. ſiecle, & que c'eſt lui qui a compoſé les commentaires que nous avons ſous le nom d'Ammonius ſur quelques traitez d'Ariſtote, & en particulier ſur le livre *de μ interpretatione.* L'Auteur de ce dernier commentaire dit dès l'entrée qu'il a été diſciple de Proclus. C'eſt à lui que θ quelques-uns attribuent cette vie d'Ariſtote qui court ſous le nom d'Ammonius. C'eſt lui ſans doute qui a été refuté par Zacharie de Mitylene; voiez la remarque H de l'article ſuivant. C'eſt de lui auſſi que ϕ l'on entend un paſſage de Photius ξ, où il eſt parlé d'un Ammonius qui ſe plaiſoit extremement à expliquer les vieux poëtes, & à faire des remarques critiques ſur la langue Greque. Cela fait croire à * quelques-uns qu'il lui faut attribuer le traité qu'on a *de la difference des mots Grecs.* Mais Mr. Menage † le donne à Herennius Philon. Le même Ammonius duquel Photius a dit ce qu'on vient de raporter, avoit un âne d'un goût merveilleux pour la poëſie; car il aimoit mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avoit devant lui, & ſouffrir la faim, que d'interrompre ſon attention à la lecture d'un poëme ‡. Le troiſiéme AMMONIUS dont je veux parler, étoit un Poëte qui vivoit au V. ſiecle. Il compoſa un poëme ſur la guerre qu'on avoit faite à Gainas Roi des Goths, & l'aiant recité devant l'Empereur Theodoſe le Jeune, il en fut fort aplaudi §. Il faut mettre dans des articles ſeparez non ſeulement quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais auſſi un ancien Philoſophe qui lui a donné plus d'éclat que tous les autres.

AMMONIUS, ſurnommé (A) *Saccas*, a été l'un des plus celebres Philoſophes de ſon tems. Il floriſſoit vers le commencement du troiſiéme ſiecle. Il étoit d'Alexandrie, & aiant ſuccé

β *C'étoit une ville de l'Attique.*

γ *Jonſius de ſcriptor. hiſtor. Phil. pag. 169. & dans l'Index.*

δ *Geſner in Biblioth. le cite ſans faire paroître qu'il en ait ſenti l'abſurdité.*

ε *Eunapius procm. vit. Soph.*

ζ *Suidas in Ἐμμώνιος. Voiez ci-deſſous l'article Hermias.*

θ *Voſſius de Philoſoph. ſectis. pag. 90. & 113. Labbe de Script. Eccleſ. to. 1. pag. 59.*

ϕ *Jonſius, pag. 300.*

ξ *Id. ibid. Phot. Bibl. n. 242. pag. 1040.*

* *Jonſius ibid.*

† *In Laërt. l. 2. n. 5.*

‡ *Photius ib. ex Damaſcio in vita Iſidori Philoſophi.*

§ *Socrates Hiſt. Eccl. l. 6. c. 6. & ex eo Nicephor. l. 13. c. 6.*

(A) *Voſſ. de Hiſtor. Græcis, pag. 501.*

(B) *On ſait par une autre voie la patrie de celui.*] On ne la ſait point par la voie d'Harpocration, comme Mr. Lloyd l'aſſûre, mais par la voie de celui qui a compoſé le livre *De differentiis vocum.* Voſſius & pluſieurs autres l'apellent Ammonius. Si Mr. Lloyd avoit bien copié Voſſius, il n'auroit pas dit, *Ammonius hiſtoricus in τῷ περὶ βωμῶν ἢ θυσιῶν citatur ab Harpocratione in Ἀραζίοντι, uti & in voce Ἐχάμψαι. Ex quo etiam diſcimus Lampricenſem fuiſſe, ut Geſnerus falſò Alexandrinum vocet.* Voilà de ces fautes d'Abreviateur dont je parle ſi ſouvent. Voſſius après avoir dit juſques au mot Ἐχάμψαι ce que je viens de citer de Lloyd, ajoûte (a) *in τρίτῳ περὶ θυσιῶν ab Ammonio lib. de differ. voc. in βωμοῖς. Ubi & Lampricenſis fuiſſe dicitur, ut Geſnerus falſò Alexandrinum vocet.* Parce que Lloyd n'a pas voulu raporter tout le paſſage de Voſſius, & qu'il en a ſauté une ligne, il eſt tombé dans un grand menſonge; car il n'eſt pas vrai qu'Harpocration nous aprenne que l'Ammonius qu'il cite fût de Lampria. Si l'on vouloit ſauter quelque choſe, c'eſt à la derniere ligne que l'on devoit s'adreſſer, dans laquelle Voſſius a dit un menſonge. Geſner ne dit pas qu'Ammonius l'Auteur du livre des ſacrifices fût Alexandrin. Il y a un troiſiéme paſſage (b) d'Harpocration où nôtre Ammonius eſt cité; Ἀμμώνιος ὁ τετάρτῃ περὶ βωμῶν γράφει ταῦτα; *Ammonius libro quarto de aris iſta ſcribit.* C'eſt ainſi que le docte Mauſſac a corrigé le texte d'Harpocration; il met βωμῶν au lieu de κώμων, perſonne qu'on ſache n'aiant jamais dit que cet Auteur ait fait un livre *De oppidis vel pagis.* Mr. Valois (c) aprouve cette correction. On auroit pu ſoupçonner que puis qu'Ammonius fit un livre touchant les Courtiſanes d'Athenes, il en fit un auſſi ſur les feſtins de debauche, περὶ κώμων; & ainſi il ne ſeroit pas neceſſaire de pretendre que ſelon la leçon ordinaire d'Harpocration, le livre d'Ammonius concernoit les bourgs ou les peuples d'Attique; cependant je ne trouve rien de plus vraiſemblable que la correction de Mauſſac. Elle a paru telle à Voſſius, qui la debite comme ſi elle venoit de lui. Mr. Valois (d) cite un paſſage du Scholiaſte d'Hermogene, où l'Auteur du livre des autels eſt apellé Ammonius Lamprien.

(b) *Au mot* Ἐχάμψαι.

(c) *Henr. Valeſius Notis in Notas Mauſſaci, pag. 111.*

(d) *Ibid.*

(C) *On avance très-fauſſement dans le Moreri que* Plutarque.] Cette vie d'Ariſtote eſt une chimere. Il faloit dire *Themiſtocle*, & non pas *Ariſtote.* Or il eſt bien vrai que Plutarque à la fin de la vie de Themiſtocle fait mention d'Ammonius, mais il eſt très-faux qu'il le loue. Il n'en dit là ni bien ni mal.

(D) *N'eſt pas plus heureux par raport à Ammonius fils d'Hermeas.*] Il s'y embarraſſe dans 3. ou 4. groſſes fautes pour le moins. I. Il ignore que Proclus a fleuri ſous Theodoſe le Jeune & long tems après; car s'il l'avoit ſu, auroit-il dit qu'Ammonius diſciple de Proclus fit un livre *ſous l'empire de Valentinien?* Auroit-il été un copiſte ſi fidelle des erreurs du Pere Rapin (e)? II. Quelle maniere de marquer les Empereurs? Il y en a eu trois de ce nom; & c'eſt le premier que l'on entend lors qu'on dit tout court *Valentinien.* Ce premier Valentinien mourut l'an 375. jugez ſi le diſciple de Proclus a pu écrire ſous cet Empereur. III. Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur dont il ſe ſervoit, je veux dire le Pere Labbe, il auroit apris qu'Ammonius diſciple de Proclus & fils d'Hermeas a fleuri ſous l'Empereur Anaſtaſe, qui ne commença de regner que plus de 35. ans après la mort de Valentinien troiſieme. IV. Le Pere Labbe a obſervé qu'il eſt ſouvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaînes des Peres Grecs ſur l'Evangile de St. Jean, & ſur d'autres livres de l'Ecriture; & il croit qu'Ammonius fils d'Hermeas eſt different de celui-là. Au lieu de ces choſes Mr. Moreri nous conte, que quelques Auteurs attribuent à Ammonius fils d'Hermeas l'explication des Peres Grecs ſur l'Evangile de St. Jean.

(A) *Surnommé* Saccas.] Ammien (f) Marcellin & Suidas (g) temoignent qu'il avoit ce ſurnom. On croit aſſez communément que de ſon premier metier il étoit porteur de ſacs, & l'on ſe fonde ſur le même Suidas. Voici les paroles du docte Henri Valois: (h) *Saccas videtur ex eo dictus Ammonius quod mercibus ex portu Alexandrino comportandis victum ſibi quæſiviſſet, cujuſmodi homines Saccarios antiqui vocabant; ut videre eſt in Codice Th. tit. de Saccariis portus urbis Romæ. Suidas, inquit, μαθὼν Ἀμμώνιος τὴν περὶ γραμμάτων ἐπιστήμην.*

(e) *Proclus ſous Julien; le ſecond Ammonius ſon diſciple qui a ſi bien écrit ſur le livre de l'interpretation d'Ariſtote ſous Valentinien.* Rapin compar. de Platon & d'Ariſtote p. m. 391.

(f) *Amm. Marcell. lib. 22. circa fin.*

(g) *Suidas in Ὠριγένης.*

(h) *Henr. Valeſ. in Amm. Marcell. l. 22.*

Digitized by Google

ſucé avec le lait la foi Chretienne, il y perſevera juſques à la fin, comme ſes Ouvrages le temoignoient. Euſebe * raportant cela accuſe Porphyre d'une fauſſeté évidente, pour avoir dit (ΑΔ) qu'Ammonius abandonna le Chriſtianiſme auquel on l'avoit élevé, & paſſa dans la Religion publique dès que l'âge lui permit de philoſopher. Ce grand Philoſophe donna un merveilleux éclat à l'Ecole d'Alexandrie, & mit ſur un pied honorable la ſcience dont il faiſoit profeſſion. Il la trouva miſerablement depravée par les vaines ſubtilitez des diſputeurs. On a vu dans le Chriſtianiſme ce qu'ils ſont capables de faire, on l'a vu, dis-je, par les controverſes des Thomiſtes & des Scotiſtes, des Reaux & des Nominaux. Ils faiſoient tous profeſſion de ſuivre Ariſtote, & neanmoins ils multiplierent les diſputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc ſe former des diſputes qui regnoient anciennement, lors que les Philoſophes partagez en pluſieurs ſectes ſous differens chefs, condamnoient les uns Platon, & les autres Ariſtote, &c.? C'étoit un cahos de chicaneries qui deshonoroit la profeſſion. Le veritable moien de rehabiliter cette ſcience, étoit de bannir les diſputes inutiles, & de s'attacher aux dogmes en quoi Platon & ſon diſciple s'étoient accordez. C'étoient ſans doute les doctrines les plus certaines, & par conſequent les plus importantes. Voilà pourquoi Ammonius ſe fit un devoir capital de (B) concilier ces deux chefs de ſecte, & d'éclaircir le mal-entendu ſur lequel on bâtiſſoit leurs pretendues opoſitions; & l'on ne ſauroit dire la gloire qu'il s'aquit par cette maniere de philoſopher. On lui donna l'éloge d'un inſpiré, d'un homme (C) enſeigné de Dieu, d'un homme qu'un inſtinct celeſte avoit mis dans cette route. Mr. Moreri (D) & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange. On ne s'eſt pas moins trompé, lors qu'on a dit qu'Ammonius enſeignoit (E) à ſes diſciples les myſteres de l'Evangile ſous le ſceau du ſecret. Il y a des

* *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 6. c. 19.*

(ΑΔ) *Qu'Ammonius abandonna le Chriſtianiſme.*] Voions les paroles originales. (a) Ὅτι τῇ ἕξωθεν καὶ τῆς φιλοσοφίας ἀλλοτρίᾳ, οὐδὲν ἧττον τοῦ καθ' ἡμᾶς ἀγῶνος συλλίαν μεθεκόλλησε. *Simul atque per ætatem capere potuit & philoſophiæ limen attingere, ſtatim ad vrendi rationem legibus conſentaneam deſcruit.* Porphyre en diſant cela étoit animé de l'eſprit dont j'ai fait mention dans la remarque E de l'article d'Abulpharage.

(a) Porphyr. l. 3. adverſus Chriſtianos apud Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. 6. c. 19.

(B) *De concilier ces deux chefs de ſecte.*] Nous aprenons cela d'Hierocles, Auteur d'un Ouvrage ſur la providence dont on trouve des extraits dans la Bibliotheque de Photius. Il n'y avoit, ſelon cet Auteur, que des gens dominez (b) par l'envie de contredire, & par la manie de diſputer, ou par la force des prejugez & par les tenebres de leur eſprit, qui trouvaſſent de la diſcorde entre les dogmes de Platon & ceux d'Ariſtote. De ces deux ſortes de diſputeurs la premiere avoit été fort nombreuſe, avant que les lumieres d'Ammonius viniſſent éclairer le monde: *Donec Ammonii aliquando ſapientia orbi illuxit, quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat. itaque enim veterum philoſophorum opinionibus perpurgatis, & rejectis quæ utrimque exterverunt vana, in præcipuis quibuſque & maxime neceſſariis dogmatibus concordem eſſe Platonis & Ariſtotelis ſententiam demonſtraſſe* (c).

(b) Τὰς μὲν ἐκβάσας ἐμοὶ τῆς ἀπιστίας σοφὰς κόσμου προσκαιρίσας, τὰς δὲ τῆς φιλονικίας καὶ ἀμαθίας ἀνθρώπους. Alios ſua ſponte contendendi ſtudio atque vehementiæ ſeſe addicentes, alios præoccupata opinione atque imperitia ſubactos. *Photius n. 214. pag. 549.*

(C) *L'éloge d'un homme enſeigné de Dieu, d'un homme qu'un inſtinct celeſte.*] Nous venons de raporter un paſſage d'Hierocles où ſe trouvent ces paroles, ὃν τῆς Θεοδιδακτοῦ ἐπωνυμίαν ἤνεγκεν· *quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat.* En voici un autre où ce même Auteur raconte, que les diſciples de Platon & ceux d'Ariſtote ſe plaiſoient tellement à immortaliſer leurs querelles, qu'ils corrompoient le texte de ces deux chefs de parti, afin de montrer plus facilement que l'un étoit oposé à l'autre. Ce deſordre dura, pourſuit-il, juſqu'au tems d'Ammonius le diſciple du grand Dieu; car enlevé par enthouſiaſme vers la verité philoſophique, il penetra le fond des deux ſectes, & les accorda enſemble, & donna à ſes auditeurs un ſyſtême de Philoſophie affranchi des brouilleries de la diſpute. (d) Ἕως Ἀμμωνίου τοῦ Θεοδιδάκτου ἐπὶ γῆς περιῆλθον ἱστορίαν περὶ τὰ τῆς φιλοσοφίας δόγματα, καὶ τὰς τῶν παλαιῶν δίξας ἐτυμῶν, τὰς πλείστων ἕνεκα φιλονικίας ἐφευρισκόντων, εἶτα παθόντες τὰ ἐναντία, ἐς ἓν ἐκ διαφόρων τὸν τῆς ἀκριβείας τῶν φιλοσοφίας παραδιδόντα πᾶσιν τοῖς αὐτοῦ γνησίοις, μάλιστα δὲ τοῖς ἀρίστοις τῶν αὐτῷ συσχολαζόντων Πλωτίνῳ τε καὶ Ὠριγένει τοῖς ἔτι καὶ νῦν. *Uſque ad divinitus edoctum Ammonium. Hic enim primus eſſe quodam raptus ad Philoſophiæ veritatem, multorumque opiniones, qui magnum dedecus Philoſophiæ attulerant, contemnens, utramque ſectam probe calluit, & in concordiam adduxit, & à contentionibus liberam Philoſophiam tradidit omnibus ſuis auditoribus, & maximè doctiſſimis æqualibus ſuis Plotino & Origeni & ſucceſſoribus.*

(c) Hierocles apud Photium ibid.

(d) Hierocles apud Photium n. 251. pag. 1381.

(D) *Mr. Moreri & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange.*] Ammonius, ſelon Mr. Moreri, „ s'attacha plus particulierement à la divine „ Philoſophie de Jesus-Christ. Il y aquit en „ effet une telle eſtime, qu'on le regarda comme un „ homme qui avoit été particulierement inſtruit de „ Dieu, & on lui donna pour cette raiſon le nom de „ Theodidacte „. Il ſe trompe: je ne veux point conteſter à Ammonius ſon ſavoir theologique; il en aura tant qu'on voudra; mais ſûrement ce n'eſt point par cet endroit qu'il aquit l'eloge de *Theodidacte*. Il l'aquit par ſes leçons de Philoſophie, qui ne parloient que de Platon & d'Ariſtote, & nullement de Jesus-Christ & de l'Evangile. Ses Auditeurs étoient partagez; les uns profeſſoient le Paganiſme, les autres le Chriſtianiſme; il faloit donc qu'il laiſſât à part les matieres de Religion, & principalement celles de pieté. Hierocles qui étoit un Philoſophe Paien, auroit-il parlé comme il a fait ſi la ſcience de l'Evangile avoit procuré à Ammonius l'éloge dont il s'agit? Je croirois ſans peine qu'Ammonius ne paſſoit point pour Chretien parmi les Paiens, & que c'eſt la raiſon qui a mu Porphyre à debiter qu'Ammonius étoit ſorti du Chriſtianiſme, dès qu'il avoit pu manier la Philoſophie. Il étoit connu pour Chretien parmi ſes freres, & il temoigna ſa foi par des Ecrits qui aparemment ne furent gueres conus aux Paiens. Plotin ſe ſeroit-il attaché pendant ſi long tems à la diſcipline d'Ammonius, s'il l'eût cru ennemi de la Religion dominante? Les Chretiens n'étoient pas encore ſi conſiderez.

(E) *Qu'Ammonius enſeignoit à ſes diſciples les myſteres de l'Evangile.*] J'ai été étonné de trouver ici le Pere Labbe en flagrant delit. *Idem Porphyrius*, dit-il, (e) *in vita Plotini Platonica ſecta Philoſophi narrat Ammonium Religionis Chriſtianæ arcana diſcipulis ſuis ſub ſilentii religione communicaſſe, & Herennium, Origenem atque Plotinum obſtrinxiſſe, cumque Herennius primus eam fregiſſet, nec Origenem nec Plotinum promiſſa ſervaſſe.* Il y a là deux très-grandes fautes; premierement il n'eſt pas vrai qu'Ammonius ait fait jurer ſes diſciples qu'ils ne communiqueroient à perſonne ce qu'ils aprendroient de lui. En ſecond lieu il eſt faux que Porphyre parle d'autre choſe que des dogmes de Philoſophie. Tout ce qu'il dit ſe peut reduire à ceci. Erennius, Origene & Plotin étoient convenus de ne point rendre publiques les choſes qu'ils avoient oui dire à Ammonius, & qui leur avoient paru d'un travail exquis, & d'un rafinement ſingulier. Plotin garda ſa parole, mais Erennius n'ajant pas gardé la ſienne fut bien-tôt imité par Origene. Ce n'eſt pas ici le lieu de montrer que ces Origene n'eſt pas celui qui a tant écrit, & tant allegoriſé l'Ecriture; mais comme la plûpart de mes lecteurs ſeront hors d'état d'avoir un Plotin à conſulter, je raporte ici ſes propres paroles. (f) Ἐμοὶ δὲ τῷ Ὠριγένει τῷ Πλωτίνῳ συνδοκοῦσι γνησιώτατα μάλιστα ἐκ τῶν Ἀμμωνίου δογμάτων ἃ δὴ ἐν τοῖς ἀκροάσεσιν αὐτοῦ ἀκηκοέναι, ἔφασαν τῷ τε Πλωτίνῳ, συνεῖναι μὲν τινα τῶν προτέρων, τερὶ δὲ ἀπόῤῥητα τὰ παρὰ τῷ Ἀμμωνίῳ δογματα. Ἐμοὶ δὲ περὶ τοὺς συνόντας παραδιδόντα, Ὠριγένει μὲν ἐκκλῆσαι τῷ φάσκοντι Ἕρεννίῳ. *Cum vero Erennius & Origenes & Plotinus olim inter ſe conſtituiſſent ne Ammonii dogmata ederent, quæ audita ab eo tanquam in primis purgata præcipuè comprobaverant; Plotinus quidem ſtetit promiſſis, familiariter quidem nonnullos excipiens ſalutantes: myſteria verò Ammonii ſecreta integraque conſervans. Erennius autem primus pacta diſſolvit, & Origenes anticipantem Erennium poſt deinde ſequutus.* Autre ſujet d'etonnement: les deux fautes du Pere Labbe ſe trouvent dans Luc (g) d'Holſtein.

(e) Labbe de ſcript. Eccleſ. to. 1. pag. 58.

(f) Porphyrius in vita Plot.

(g) Lucas Holſten. de vita & ſcript. Porphyr. p. m. 28.

Digitized by Google

des gens qui ont confondu ſes Ouvrages de (F) Theologie avec ceux de quelques autres Auteurs; mais enfin on a ſu rendre à chacun le ſien. Il eut entre autres diſciples Plotin, & Origene. Il mourut environ * l'an 230. Je croi qu'on (G) le doit diſtinguer du Peripateticien AMMONIUS, qui étoit, ſelon Philoſtrate, le plus ſavant homme de ſon ſiecle, & celui qui avoit le plus de lecture.

* *Juxta Cave Hiſtor. liter. pag. 72.*

J'ai trouvé une groſſe faute dans l'un des Commentateurs de Boëce. Il impute à nôtre Ammonius d'avoir été le principal corrupteur de la doctrine de Platon ſur l'éternité du monde. Rien n'eſt plus faux (H) que cela.

AMMONIUS (ANDRÉ) nâtif de Luques, alla chercher fortune en Angleterre vers le commencement du XVI. ſiecle, & s'y ſeroit (A) aparemment avancé s'il eût vêcu plus long

(F) *Ont confondu ſes Ouvrages de Theologie avec ceux de quelques autres.*] St. Jerôme met Ammonius au nombre (a) des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & lui attribue entre autres Ouvrages l'invention des Canons Evangeliques. Il ajoûte qu'Euſebe s'eſt ſervi de ce modele en faiſant un pareil Ouvrage. Si cela étoit vrai, Euſebe ſeroit un grand fourbe, puis que dans une lettre (b) où il explique la nature & les uſages de ſes dix Canons ſur la concorde des Evangiles, il aſſûre qu'il les a inventez à l'occaſion d'un Ouvrage d'Ammonius. Cet Ouvrage eſt intitulé *Monotеſſaron*, ou *Diateſſaron*. Voici comment il differe des Canons Evangeliques. Ces *Canons* (c) *ne ſont que des indices des endroits des Evangiles qui ſont contenus dans un, deux, trois, ou quatre Evangeliſtes, au lieu que l'Harmonie ou la Concorde d'Ammonius* (c'eſt la même choſe que le Diateſſaron, ou Monoteſſaron) *contenoit le texte entier des quatre Evangeliſtes dont Euſebe s'étoit ſervi pour faire ſes Canons qui ſe raportoient à cette concorde, & qui en étoient comme la table.* C'eſt donc une faute que de dire, comme fait Mr. Moreri, que les Canons Evangeliques & l'Harmonie de l'Evangile ſont la même choſe. Victor Evêque de Capoue, Zacharie Evêque de Chryſople, Tritheme & pluſieurs Modernes s'apuiant ſur l'autorité de St. Jerôme, & ne faiſant aucune attention à la lettre d'Euſebe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Evangeliques. Voici une autre confuſion. Il y a dans la Bibliotheque des Peres deux Harmonies des quatre Evangiles. L'une fut attribuée à Tatien par Victor Evêque de Capoue, qui vers l'an (d) 545. la traduiſit en Latin, & y joignit (e) une Preface. De là eſt venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il faloit. L'Harmonie que l'Evêque de Capoue a donnée à Tatien ne peut pas être de cet Auteur, puis qu'elle contient toutes les genealogies de JESUS-CHRIST que les Evangeliſtes ont raportées; au lieu que Tatien avoit (f) ôté de ſon Harmonie tous les paſſages des Evangiles qui prouvent que JESUS-CHRIST eſt iſſu de David. D'autre côté l'Harmonie qu'on attribuë à Ammonius eſt (g) mutilée de ces paſſages. Sixte de Sienne, George Ederus & pluſieurs autres ont ſuivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de 500. ans que Zacharie Evêque de Chryſople a fait voir (h) qu'Ammonius eſt l'Auteur de cette Harmonie. Baronius a ſuivi ce ſentiment. Remarquons bien une choſe dont le Pere Oudin nous avertit, (i) c'eſt que l'Harmonie qui eſt ſous le nom d'Ammonius dans la Bibliotheque des Peres imprimée l'an 1575. laquelle Harmonie a été traduite en Latin par Ottomarus Luſcinius, n'eſt ni d'Ammonius ni de Tatien. On a perdu l'Ouvrage d'Ammonius, *de conſenſu Moſis & Jeſu.* Si l'on s'en raporte à Henri Valois on a auſſi perdu tous les autres: *Hujus Ammonii, quod ſciam, hodie nihil extat*, dit-il dans ſon commentaire ſur le dernier chapitre du 22. livre d'Ammien Marcellin. Se ſouvenoit-il de l'Harmonie des Evangiles inſerée dans la Bibliotheque des Peres, ou croioit-il qu'elle n'eſt pas d'Ammonius? Hadrien Valois n'aiant point fait de remarque ſur cela dans la 2. édition, a fait aſſez connoître la conformité avec ſon frere

(G) *Qu'on le doit diſtinguer du Peripateticien Ammonius.*] Un fort ſavant homme ne panche pas à l'en diſtinguer. *Hic eſſe videtur*, dit-il, (k) *Ammonius Peripateticus, Philoſophus, quem πολυγραφωτατον fuiſſe ſæculi ſui teſtatur Philoſtratus in Sophiſtæ Hippodromi vita, quo qui plura legiſſet neminem ſe vidiſſe.* Mais s'il avoit pris garde aux paroles de Longin raportées dans la vie de Plotin, il n'auroit pas balancé à diſtinguer ces deux Philoſophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des Philoſophes qui ont compoſé des livres, mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont inſtruit que de vive voix. Il en nomme quelques-uns de chacune de ces deux eſpeces; les uns ſont Platoniciens, les autres ſont Stoiciens, ou Peripateticiens. Il met dans la ſeconde claſſe Ammonius & Origene, & il les donne pour deux ſectateurs de Platon. Il dit qu'il les a connus (l), & qu'ils ont ſurpaſſé en intelligence tous les Philoſophes de leur ſiecle. Après cela il nomme quelques Stoiciens qui ont été auſſi de cette ſeconde claſſe de Philoſophes, je veux dire de ceux qui n'ont point écrit, ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux Peripateticiens de la même claſſe, qui ſont Ammonius & Ptolomée. Il dit qu'en matiere de Philologie ils ont ſurpaſſé tous les Savans de leur ſiecle; il dit cela principalement d'Ammonius. *Ἀμμώνιος ὁ Πτολεμαικὸς φιλόλογος. τοῦτο μὲν τῶν καθ' ἡμᾶς ἁπάντων γεγόνασι, μᾶλλον δὲ Ἀμμώνιος. οὐ γὰρ ἦν ὅστις ἐκείνῳ γένοιτο εἰς πολυμαθίαν παραπλήσιος.* (m) *Ammonius atque Ptolemæus, diſciplinarum ambo profecto maxime omnium ſuo tempore pleni, præſertim Ammonius: nullius enim ad diſciplinarum uſum copiam propè acceſſiſſe videtur.* Voilà donc l'Ammonius dont Philoſtrate a parlé; il eſt donc très-different de celui qui philoſophoit à Alexandrie, & qui a été le maître de Plotin & d'Origene. Nous aprenons dans la lettre de Longin, que ces Peripateticiens ſi ſavans n'ont écrit que des poëmes & des harangues. Ce grand Critique ſupoſe qu'ils n'avoient point pretendu que ces Ouvrages fuſſent conſervez; car s'ils avoient eu ce deſſein, dit-il, ils auroient écrit avec plus d'exactitude.

(H) *Rien n'eſt plus faux que cela.*] Afin qu'on voie clairement toute la faute, je raporterai un peu au long les termes du Commentateur. (n) *Nulla autem Platonis ſententia eſt, quam fœdius corruperint, & obſtinatius defenderint veteres Platonis interpretes: ſeu quia eorum alii ita ſentirent, ſeu ut Chriſtianam fidem impugnarent. Eorum ſignifer Ammonius fuit. fidus alioquin ac illuſtris doctrinæ Platonicæ auctor; quem Zacharias dialogo cui* Ammonius *titulus eſt, confutavit. Hoc ejus diſcipuli, Plotinus paſſim lib. ſuis; & quod mirum eſt, ne à magiſtro diſſentirent, fuxe illa fidei Origenes; cujus errorem S. Methodius lib. περὶ τοῦ γενητοῦ, ut eſt apud Photium, redarguit.* Vous voiez clairement qu'il parle de l'Ammonius qui a été le precepteur d'Origene. Seroit-il tombé dans cette bevuë s'il eût eu recours aux originaux, & s'il n'eût point cité ſur la foi d'autrui le traité de Zacharie? Car dès l'entrée de ce traité nous aprenons que l'Ammonius contre qui on le compoſa vivoit encore, & enſeignoit dans Alexandrie avec un grand faſte après avoir été à Athenes diſciple de Proclus. L'Auteur, je veux dire Zacharie Evêque de Mitylene, a vecu au 6. ſiecle, car il aſſiſta au Concile de Conſtantinople l'an 536. Il eſt donc faux qu'il ait refuté le precepteur d'Origene. Mais il eſt vrai que le Philoſophe Ammonius qu'il refuta, enſeignoit que Dieu & le monde étoient & ſeroient toûjours coéternels. Cet Ouvrage de Zacharie a été traduit de Grec en Latin par Genebrard, & inſeré (o) dans la Bibliotheque des Peres. Poſſevin (p) remarque que Camillus cenſure Geſner d'avoir dit que l'Ouvrage de Zacharie *de mundi æternitate*, étoit diferent de celui qui a pour titre *Ammonius*. Cette cenſure qui ſeroit très-bien fondée à l'égard de Simler abreviateur de Geſner, eſt injuſte par raport à Geſner même, qui a declaré expreſſement, qu'il lui ſembloit que le Dialogue intitulé *Ammonius* ne differoit point du traité *de rerum æternitate*. Je ne paſſerai point ſous ſilence la ſurpriſe où j'ai été, en remarquant que l'on ſoufroit au 6. ſiecle qu'un Philoſophe Païen tût Profeſſeur dans Alexandrie, & qu'il dogmatiſât hautement ſur l'éternité du monde contre l'opinion des Chretiens. Il nuiſoit ſi peu ſa croiance qu'il la ſoutenoit publiquement dans ſes leçons, & l'on ne pouvoit pas ignorer qu'il ne la perſuadât à pluſieurs de ſes diſciples. L'un (q) d'eux étant devenu le principal Profeſſeur en Medecine dans la même ville, diſputoit avec chaleur pour le même ſentiment. Tout cela paroit par le traité de Zacharie de Mitylene.

(A) *Et s'y ſeroit aparemment avancé.*] Ce ne ſont pas mes conjectures; c'eſt le ſentiment d'Eraſme. *Periit*, dit-il (r), *& apud Gallos Fauſtus, & apud Britan-*

(a) *Cap. 55.*

(b) *Ad Carpianum: ejus eſt impreſſæ avec les dix Canons de* conſonantia quatuor Evangeliorum, *à la tête du Nouveau Teſtament Grec de Robert Etienne, édition de Paris 1550. Voiez le P. Labbe de Script. Eccleſ. t. 1. pag. 308. item p. 58.*

(c) *Du Pin, Biblioth. des Aut. Eccleſiaſt. t. 1. p. 120. edit. d'Amſt.*

(d) *Oudin ſupplem. de ſcript. Eccleſ. pag. 15.*

(e) *Labbe, pag. 57.*

(f) *Euſebe & Theodoret l'apprennent, apud Phil. Labbe, de ſcript. Eccleſ. t. 1. pag. 57.*

(g) *Cave, Hiſtor. literar. p. 72.*

(h) *Commentar. in eam Harmoniam apud Labbe, ib.*

(i) *Oudin ubi ſupra.*

(k) *Hadr. Valeſius in Amm. Marcell. l. 22. pag. 344. edit. in fol.*

(l) Οἷς μοναῖς τὸ πλεῖστον τῆς χρόνου περιεφοίτησαν, ἀνδράσιν ἐν ὀλίγοις τῶν καθ' ἑαυτοὺς ἀνηκόοις εἰς σύνεσιν διενηνεγμένοις. Quibuſcum nos diu verſati ſumus, viris profecto intervallo non parvo ſui ſeculi philoſophos intelligentia ſuperantibus. *Longinus apud Porphyr. in vita Plotini.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Renatus Vallinus not. ad lib. 5. Boetii de Conſolat. Philoſ. p. 96.*

(o) *Il eſt dans l'onzieme volume de la Bibliotheque des Peres pag. 331. & ſuiv. à l'édition de Paris 1644.*

(p) *Poſſevin. Appar. to. 2. p. m. 552.*

(q) *Il s'apelloit Geſſius. Voiez la Bibliotheque des Peres ubi ſupra p. 339.*

(r) *Eraſm. epiſt. 24. l. 2. p. 132. ſcripta anno 1518.*

long tems. Il cultivoit les belles lettres, & la poëſie Latine. C'eſt par ſes vers (B) Latins qu'il merite principalement d'être mis au rang des Auteurs. Il y eut entre Eraſme & lui beaucoup d'amitié, & un grand commerce de lettres. Ammonius logea β quelque tems chez Thomas Morus, & puis γ au College de Saint Thomas; car il n'avoit pas aſſez d'argent pour louer une maiſon, & tenir menage. Il δ temoignoit à Eraſme qu'il ſe repentoit d'avoir quitté Rome, & qu'il étoit peu content de l'état où il ſe voioit en Angleterre. Les conſeils qu'Eraſme lui donna ſont très-conformes aux (C) manieres frauduleuſes dont il faut ſe ſervir pour ſe pouſſer dans le monde: il faut croire qu'Eraſme ne le faiſoit que pour plaiſanter. Il fit des ε iambes à ſa loüange qui ſont très-beaux, & qui temoignent qu'Ammonius avoit mille perfections de corps & d'eſprit. Mais il ne faut pas compter beaucoup ſur les éloges poetiques, la proſe d'Eraſme établira plus ſolidement dans nos remarques la gloire de ſon ami. La fortune diminua ſes rigueurs pour Ammonius; il devint Secretaire * de Henri VIII. & il eut même un caractere † public auprès de lui de la part de Leon X. S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il auroit pu monter davantage. Il étoit à l'armée ‡ l'an 1513. lors que les Anglois gagnerent la bataille des éperons, & prirent Teroüenne, & Tournai. Il ne manqua pas de faire des vers ſur ces victoires, & ſur celle qu'ils remporterent contre Jaques IV. Roi d'Ecoſſe. Il (D) mourut de la ſueur Angloiſe l'an (E) 1517. L'un des principaux ſervices qu'il rendit à Eraſme, fut de lui envoier de tems en tems à Cambridge proviſion (F) du meilleur vin. Il y a de l'hyperbole

β *Eraſm. epiſt.* 2. *l.* 8. *pag.* 408.

γ *Ib. epiſt.* 23. *p.* 424.

δ *Ib. epiſt.* 25. *p.* 426. *item epiſt.* 31. *p.* 413.

ε *Ib. epiſt.* 22. *p.* 422.

* *Balæus apud Simlerum, Epiſt. Geſneri.*

† *Andreas Ammonius* tuæ Sanctitatis apud Anglos *Nuncius* literis ſignificabit. *Eraſm. ep.* 6. *l.* 2. *pag.* 104.

‡ *Epiſt.* 40. *l.* 8. *pag.* 434.

(a) *Id. epiſt.* 5. *l.* 23. *p.* 1210.

Britannos Andreas Ammonius, quorum alter diu regnavit Lutetiæ, alter ad ſummam dignitatem emerſurus erat, ſi vita diuturnior contigiſſet. Il en jugeoit de la ſorte non ſeulement lors que la plaie etoit fraiche, c'eſt-à-dire lors que peu après la mort d'Ammonius l'affliction le pouſſoit à le louer; mais auſſi lors qu'un bon nombre d'années avoit effacé les premieres impreſſions du regret & de la douleur. *Quam multos*, ecrivoit-il (a) en l'année 1524. *hic ex vetere ſodalitio deſidero. Primum Andream Ammonium Lucenſem. Deum immortalem quanta ingenii dexteritate, quam fideli memoria præditum! Tum animus quam erat excelſus, quam alienus a livore, quam alienus a ſordibus! Hunc & ſuis actibus & omni principatu applauſit florentiſſimum maximis rebus deſtinatum, ſubita mors interceſſit natu minorem annis quadraginta. Cujus equidem deceſſum non poſſum non dolere, quoties in mentem venit quam mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(b) C'eſt la 20. du 8. livre.

(B) *C'eſt par ſes vers Latins qu'il merite principalement.*] L'abrege de la Bibliotheque de Geſner nous donne ce catalogue des poëſies d'Ammonius; *Scotici conflictus hiſtoria lib.* 1. *Bucolica, ſeu Ecloga lib.* 1. *De rebus nihil lib.* 1. *Panegyricus quidam lib.* 1. *Epigrammata lib.* 1. *Poëmata varia lib.* 1. On cite Baleus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam*, eſt un poëme ſur les victoires que les Anglois remporterent l'an 1513. à la journée des éperons, à la priſe de Teroüenne, à la priſe de Tournai, &c. Eraſme donne ſon jugement ſur ce poëme dans une lettre (b) qu'on a datée du jour de St. Thomas 1510. C'eſt une preuve inconteſtable qu'on a quelquefois ajoûté la date à ſes lettres ſans nulle attention: on les a d'ailleurs mal rangées. La reponſe precede quelquefois de pluſieurs pages la lettre qui eſt le ſujet de la reponſe (c).

(c) Voiez l'article Carmelianus.

(C) *Aux manieres frauduleuſes dont il faut ſe ſervir pour ſe pouſſer dans le monde.*] N'aiez honte de rien, lui dit-il, (d) intriguez-vous dans les affaires de tout le monde; *coudoiez* (e) *un chacun, point du tout de quartier*: debuſquez qui vous pourrez: reglez vôtre haine & vôtre amitié ſur vôtre profit: ne donnez qu'à ceux qui vous le rendront avec uſure: ſoiez complaiſant envers tout le monde en toutes choſes: aiez deux cordes à vôtre arc: apoſtez des gens qui vous recherchent: menacez de quitter, & preparez vous au depart: montrez des lettres où l'on vous promette mille avantages ailleurs. *Principio perfrica frontem, ne quid uſquam pudeat. Deinde omnibus omnium negotiis te miſce, protrude quomcunque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, ſed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc ſcopum omnes vitæ rationes ſpectet. Ne quid des niſi unde ſperes fœnus: aſſentiare omnibus omnia. At iſta vulgaria ſunt, inquis. Age quando ita vis, accipe peculiare conſilium, ſed bonis in aurem. Nojſe tui Ballanium ζηλότυπον, hoc in tuum bonum abuterre. Duabus ſeneſtis ſolitis. Suborna diverſos proces qui te ambiant. Minare & appara diſceſſum. Oſtende literas quibus magnis pollicitis arcearis. Subducito te ſubinde, ut ſubtracta copia deſiderium acuat.* Alciat * ſe ſervoit de cette ruſe.

(d) Il mourut de la ſueur Angloiſe.] Conſultez l'Hiſtoire du divorce de Henri VIII. compoſée par Mr. le Grand, vous y trouverez ce que c'eſt que cette ſorte de maladie. On la nommoit „ la ſuée (f), ou „ le ſutin, parce qu'on mouroit en ſuant. Cette „ eſpece de peſte commença à ſe faire ſentir pour la „ premiere fois en 1486. Auparavant on ne la connoiſ- „ ſoit point. Tous les remedes y étoient inutiles, „ & elle emporta beaucoup de monde avant que les „ Medecins ſçuſſent de quelle maniere il la falloit traiter. C'etoit un fleau dont Dieu ne vouloit d'abord „ punir que les Anglois. En quelque lieu qu'ils fuſſent ils en etoient attaquez, ſans que les etrangers „ avec qui ils vivoient en fuſſent incommodez.„ Parmi les preuves que Mr. le Grand a produites, il (g) y a des lettres de l'Evêque de Baionne Ambaſſadeur de France en Angleterre qui parlent de ce mal: Anne Boulen en fut attaquée: cet Ambaſſadeur en fut attaqué auſſi; il y avoit deja quelque tems que ce mal tomboit ſur d'autres que ſur des Anglois; car nôtre Italien Ammonius en etoit mort l'an 1517. nonobſtant l'eſperance qu'il avoit euë de s'en preſerver par ſa grande ſobriété. Voici ce que Thomas Morus en (h) ecrivit à Eraſme. *In hos*, c'eſt-à-dire parmi le grand nombre de gens qui etoient morts (*quod tibi quoque dolori eſſe ſolet*) *Andrea noſtro Ammonio, in quo & litera & omnes bonæ magnam fecere jacturam. Is valde ſibi videbatur adverſus contagionem victus moderatione munitus: qua factum putavit ut quum in nullum pene incideret cujus non tota familia laboraverat, neminem adhuc à ſuis id malum attigerit, id quod & mihi & multis præterea jactavit non admodum multis horis antequam extinctus eſt, nam hoc ſudore nemo niſi primo die periit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revaluit. Hoc tibi affirmo, minus periculi in aëre quam in urbe eſſe.*

(f) Tome 1. pag. 94. il cite Godewin.

(g) Voiez le 3. tome de ſon Hiſtoire du divorce de Henri VIII. pag. 137. 152.

(h) Epiſt. 4. l. 7. pag. 386.

(E) *L'an* 1517.] La lettre de Thomas Morus dont je viens de citer un grand paſſage, eſt datée du 19. d'Août 1520. Il ſemble donc qu'Ammonius ne ſoit point mort l'an 1517. car quelle aparence que Morus ait laiſſé paſſer trois années ſans en rien dire à Eraſme? Je repons que cette difficulté ne balance point les lettres où Eraſme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la lettre 24. du 2. livre, & dans la 20. du 3. livre, toutes deux datées de l'an 1518. que cette année là fut fatale aux hommes doctes, à Muſurus, à Paleottus, à Fauſtus Andrelinus, à Ammonius. Dans la 31. lettre du 3. livre datée du 9. de Septembre 1517. il parle (i) de la mort d'Ammonius. Cette lettre eſt bien datée, car Eraſme y fait mention du depart du Roi d'Eſpagne, comme d'une choſe nouvelle. Or on ſait que ce Monarque fit voile au commencement de Septembre 1517. Diſons donc que Baleus ſe trompe d'un an, lors qu'il met (k) la mort d'Ammonius à l'année 1518. Eraſme a pu dire en 1518. que l'on avoit perdu cette année là pluſieurs grans hommes. L'une des lettres où il le dit eſt du mois de Mars; il entendoit par *cette année* les 10. ou 12. mois precedens. Ceci le confirme par une lettre (l) de Bombaſius bien datée du 6. de Decembre 1517. où l'on trouve que Muſurus etoit mort à Rome pendant le dernier automne, & que Paleottus l'avoit precedé de huit mois.

(i) Ammonii mortem acerbiſſimo fero, pag. 198.

(k) Apud Simlerum Epiſt. Geſneri.

(l) La 23. du 2. livre.

(F) *Proviſion du meilleur vin.*] Les lettres reciproques de ces deux amis ſont ſouvent mention de l'envoi du vin, mais voici un endroit bien propre à prouver qu'Eraſme ne haïſſoit pas cette liqueur, & qu'il aimoit mieux être dans un lieu peſtiferé que boire de l'eau. (m) *Simul atque Anglicum ſolum tetigi ubi locorum ejus vagare cœpi, ſiquidem Cantabrigienſem peſtem fugere ut ſer ejſet. Unus tandem Sixtinus mihi aiebat te quidem Cantabrigiam ob peſtem reliquiſſe, & conceſſiſſe necio quo, ubi cum vino penuria laboraret, & eo carere gravius peſte duceres, Cantabrigiam repetiſſe atque inibi*

(m) Ammonius epiſt. ad Eraſm. inter Eraſmian. 40. l. 8.

Digitized by Google

bole dans la lettre où il lui marque qu'on brûloit (G) tous les jours tant d'heretiques, que cela avoit encheri le bois.

AMMONIUS (Livinus *) ſe diſtingua parmi les Chartreux de Flandres, non ſeulement par le caractere de Dom Procureur dont il ſe vit honoré à Gand ſa patrie, mais auſſi par ſon ſavoir β, & par ſa pieté. Eraſme l'eſtimoit beaucoup, & il paroît par deux lettres γ qu'il lui écrivit qu'il le tenoit pour bien gueri des (A) prejugez, & des mauvaiſes paſſions des perſonnes de ſon rang. Ammonius lui avoit fait confidence des chagrins qu'il enduroit, & de la reſolution qu'il avoit priſe de ſe ſoumettre à la dureté de ſa condition. Il n'eſt pas mal-aiſé de deviner qu'il eût ſouhaité plus de loiſir pour cultiver ſon eſprit, & pour faire de bonnes études; ſes Superieurs ne s'accommodoient point de cela; ils aimoient mieux qu'il fût ignorant, & qu'il s'attachât aux obſervances exterieures de l'inſtitut. Il ne laiſſa pas de parvenir à la qualité d'Auteur. On peut voir le titre de ſes Ouvrages dans Moreri, mais il ne faut pas ſe fier à (B) la citation de Vander Linden.

AMPHARES, l'un des Ephores de Lacedemone, fut le principal inſtrument de la mort tragique du Roi Agis. Nous avons dit ailleurs comment après le retabliſſement de Leonidas ſon collegue ce Prince ſe refugia dans un temple. Amphares fut un de ceux qui l'y viſiterent familierement, & qui lui tinrent compagnie quand il ſortoit de cet aſyle pour aller au bain, & quand il retournoit au temple. Un jour en le ramenant du bain, Amphares mit la main ſur lui pour l'obliger à comparoître devant les Ephores, & à leur rendre compte de ſa conduite. Il le fit entrer par force dans la priſon; les Ephores & leurs aſſeſſeurs s'y tranſporterent tout auſſi-tôt pour faire le procés au Roi. Il leur declara qu'il n'avoit eu autre deſſein que de remettre les choſes ſur le pied que Lycurgue les avoit miſes, & qu'il ne ſe repentiroit jamais d'un ſi beau deſſein. Là-deſſus on le condamna à la mort, & l'on ordonna aux Sergens de le conduire au δ lieu du ſuplice. Les Sergens trouverent ſi étrange † & ſi inouï que l'on mît les mains ſur la perſonne d'un Roi, qu'ils témoignerent de l'averſion pour cet ordre; il falut que Demochares l'un des amis d'Amphares fit lui-même cette fonction. Ageſiſtrata mere d'Agis accompagnée d'Archidamia ſa mere, étoit accouruë aux portes de la priſon, & demandoit qu'il fût permis à ce Prince de plaider ſa cauſe devant le peuple. Cela fut cauſe que l'on hâta l'execution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Amphares vint aſſûrer Ageſiſtrata qu'on ne feroit point de mal à ſon fils, & qu'elle pouvoit entrer pour le voir, ſi elle le ſouhaitoit. La même permiſſion fut accordée à la grand'-mere: ainſi elles entrerent toutes deux dans la priſon. Amphares fit d'abord pendre Archidamia, & puis fit entrer Ageſiſtrata où l'execution s'étoit faite. La premiere choſe qui ſe preſenta à la vuë de cette Dame fut le corps mort de ſon fils étendu par terre, & celui de ſa mere qui étoit encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dependre, & l'étendit auprès du corps d'Agis, & baiſant ſon fils s'écria, *qu'il s'étoit perdu, & qu'il les avoit attirées dans ce precipice par ſa trop grande debonnaireté.* Amphares à l'ouïe de ces paroles, lui dit que puis qu'elle aprouvoit la conduite d'Agis, elle ſeroit traitée tout comme lui. Ageſiſtrata ſans s'étonner tendit le cou au bourreau pour être penduë, & ſe contenta de dire ‡ qu'elle ſouhaitoit que toutes ces choſes tournaſſent au bien & à l'avantage de la patrie. Le peuple fut fort indigné d'une violence ſi extraordinaire; il en murmura, mais il n'en fut autre choſe. On vit alors la verité d'une maxime qui a lieu en cent ſortes d'occaſions; *on fait du bruit, & puis on ſe conſole.* Rien ne pouſſa tant Amphares à ce crime, que l'envie de ne point rendre ce qu'Ageſiſtrata lui avoit prêté. Plutarque de qui j'emprunte cet article, nous aprend ce qui fut dit (C) ſur le ſuplice du Roi Agis. Je m'en vai le raporter comme je m'y ‡ ſuis engagé.

A M-

(a) Lignorum precium augeri non miror, multi quotidie hæretici holocaustum nobis præbent, plures tamen succrescunt. Quin & frater Germanus mei Thomæ, stipes verius quam homo, fecem (si dijs placet) & ipse instituit, & discipulos habet. *Ammonius epiſt. 8. l. 8. inter Eraſmianas pag. 410.*

(b) *Eraſm. epiſt. 20. l. 25. pag. 1561.*

* *C'eſt ainſi qu'Eraſme le nomme. Voiez André dit* Lavinus.

β Livinus Ammonius vir eruditione juxta ac pietate inſignis. *Eraſm. epiſt. 23. l. 28. pag. 1704.*

γ *La 34. du 20. livre, & la 20. du 25.*

δ *Il étoit dans la priſon même, & s'apelloit* Deras.

† Ἀνεκραγόντων δὲ φόβον ἔσχον τὸ ἔργον, εἰς δ' ὑποστολὴν ἐδὲ παρεγένοντο, βασιλέως ἑαυτοὺς τοῖς χερσὶν προσφέροντος. Averſantes ſe & refugientes facinus, ut nefarium & inſolens ut corpori regis quis admoveret manus. *Plut. in Agide, p. 803. 804.*

‡ Μόνον ὑφ' ἑαυτοῦ γενέσθαι τῶν πραγμάτων τὴν Σπάρτην. Tantùm fint hæc, inquit, ex uſu reipublicæ Spartanæ. *Id. p. 804.*

‡ *Ci-deſſus à la fin de l'article* Agis.

(c) *Satyr Cleombrotus à la bataille de Leuctres.*

inibi te nunc eſſe. O fortem Raſſarei commilitonem qui in ſummo periculo ducem deſerere noluerit. C'eſt ce qu'Ammonius lui écrivit.

(G) *Qu'on brûloit tous les jours tant d'heretiques.*] Ces gens-là n'étoient ni de ces Papiſtes, ni de ces Proteſtans qui couroient également riſque d'être punis en Angleterre ſous Henri VIII. depuis qu'il eut renoncé à la primatie du Pape. C'étoient d'autres gens, puis que la lettre qui fait mention de ces ſuplices eſt datée du mois de Novembre 1511. Les bûchers n'entirpoient point ces devoiez; liſez la (a) marge.

(A) *Pour bien gueri des prejugez.*] Sans cela il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'ennemi du genre humain avoit eu part à l'inſtitution des Cloîtres; mais il auroit bien pu lui avoüer que les ignorant y aquierent plus de conſideration, en établiſſant le vrai merite dans l'obſervation exacte du ceremoniel. (b) *Quum interdum mecum reputo, Ammoni chariſſime, cujuſmodi ingenio prædentur ac ſapientiæ in iſtis ceremoniis, interdum ſubit animum cogitatio fortaſſis humana, iſtiuſmodi vitæ ærugulas non ſine inſtinctu ſatanæ fuiſſe inventas . . . . Ac ſane ſit ut quo quiſque indoctior ſtupidiorque eſt, hoc in ipſo vitæ inſtituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & alieni ſpiritus iniquus æſtimator.*

(B) *A la citation de Vander Linden.*] Cet Auteur n'a point fait la Bibliotheque Belgique; on l'a mis là pour Valere André. C'eſt la Bibliotheque des Medecins qu'il a compoſée.

(C) *Ce qui fut dit ſur le ſuplice du Roi Agis.*] Ces trois executions ne conſternerent pas tellement le peuple, qu'il n'oſât faire paroître qu'il en étoit extremement affligé, & qu'il haïſſoit Leonidas & Amphares. On ne croioit pas que depuis que les Doriens étoient venus habiter au Peloponneſe, il ſe fût rien fait de plus attroce, ni de plus abominable à Lacedemone. Car les ennemis mêmes avoient beaucoup d'égard dans les batailles pour la perſonne des Rois de Sparte: ils ſe detournoient par la veneration de leur majeſté, quand ils les voioient venir à eux: & de là vint qu'en tant de batailles que les Spartiates avoient données aux autres peuples de la Grece avant le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, il n'y eut qu'un ſeul Roi (c) de Sparte qui fut tué. On n'accordoit pas aux Meſſeniens qu'Ariſtodéme eût ôté la vie à Theopompus; on avoüoit ſeulement qu'il l'avoit bleſſé. Agis eſt le premier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville; Prince qui avoit eu un très-beau deſſein, & très-digne de ſon pais, dans un âge qui fait que l'on excuſe ceux qui font des fautes. Ses amis le blâmoient plus juſtement que ſes ennemis; ſes amis, dis-je, qui lui reprochoient d'avoir eu trop de bonté & trop de douceur, & d'avoir ſauvé Leonidas, & de s'être fié à d'autres. Les paroles de ſa mere ſont remarquables: *il valoit ce n'eſt rien à Lacedemone, où la vertu, la probité, la ſimplicité, & l'humanité même ſont perduës.* Voilà ce que nous aprend Plutarque dans la vie d'Agis. Je l'ai raporté ſans diminution & ſans addition; mais j'y joins à preſent cette remarque. C'eſt qu'en parcourant bien l'hiſtoire, on trouveroit aparemment plus de Princes renverſés du trône parce qu'ils étoient trop bons, ou trop foibles; que parce qu'ils étoient trop mechans. Ceux-ci trouvent plus de reſſources dans leur propre mechanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la juſtice de leur cauſe, & dans la fidelité de leurs peuples. Voiez l'une des remarques de l'article *Edouard IV.*

Digitized by Google

AMPHIARAUS, l'un des plus grans Prophetes du Paganiſme, étoit fils d'Oicles, & arriere petit-fils de (A) Melampus, qui avoit reçu en don une partie du Roiaume d'Argos, pour avoir rendu un grand ſervice * aux femmes de ce païs-là. Ce partage du Roiaume fut une ſemence de diſcorde, dont on remarqua les grans effets au tems d'Adraſte Roi d'Argos, qui ſe vit contraint d'abandonner ſes Etats, β ne ſe pouvant maintenir contre la faction d'Amphiaraus. Celui-ci avoit fait mourir γ Talaus pere d'Adraſte, & s'étoit ſaiſi de la couronne. On pacifia cette querelle par le mariage d'Amphiaraus avec Eriphyle ſœur d'Adraſte, de ſorte que ce dernier fut retabli. J'en parle δ ailleurs, & cela ſans oublier les nouvelles brouilleries où Eriphyle qui fut choiſie pour arbitre, decida en faveur d'Adraſte au prejudice de ſon mari. Le tour qu'elle fit à ſon époux pendant les preparatifs de l'expedition de Thebes fut une vilaine action. Amphiaraus averti par ſon eſprit prophetique qu'il periroit dans cette guerre ne vouloit pas y aller, & ſe cacha: mais ſa femme gagnée par un preſent decouvrit où il étoit †. Il falut donc que malgré lui il accompagnât les autres Princes à l'expedition de Thebes. Elle fut très-malheureuſe, & il y perit d'une façon étonnante; car la terre aiant été entrouverte par un coup de foudre, il fut englouti dans (B) cet abyme avec ſon chariot. Ceux qui ‡ diſent que ce malheur lui arriva le jour

* Voiez l'article Melampus.

β Pindarus Od. 9. Nemeor. p. m. 608.

γ Voiez le Commentaire de Benoit ſur Pindare ib. p. 608. 609.

δ Dans la remarque F de l'article Adraſte.

† Voiez l'article d'Alcmeon fils d'Amphiaraus.

‡ Charles Etienne, & Lloyd dans leurs Dictionaires, Olivier ſur Val. Max. lib. 8. ſub finem, & pluſieurs autres.

(A) *Arriere petit-fils de Melampus.*] Voici la genealogie d'Amphiaraus. Son pere Oicles étoit fils d'Antiphates, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus & de Tyro qui étoit fille de Salmonée, qui comptoit Deucalion pour ſon biſaieul paternel (a). C'eſt ce que vous trouverez dans Diodore de Sicile. Si vous conſultez (b) Homere, il ne vous menera que juſqu'à Melampus pere d'Antiphates, pere d'Oicles, pere d'Amphiaraus. Chacun de ces deux Auteurs donne Melampus pour le biſaieul d'Amphiaraus, mais il n'eſt que ſon aieul dans le Scholiaſte d'Eſchyle, qui range ainſi les filiations (c). Amphiaraus fils d'Oicles, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus, fils d'Æole, fils d'Hellen, fils de Jupiter. Souvenons nous (d) qu'Hypermneſtra fille (e) de Theſtius étoit la mere d'Amphiaraus, & qu'il y a des Auteurs qui diſent (f) qu'il étoit fils d'Apollon. Notez qu'on trouve dans (g) Apollodore auſſi bien que dans le Scholiaſte d'Eſchyle que Cretheus étoit fils d'Æole. Il étoit donc frere de Salmonée, de Siſyphe &c. Avant qu'il épouſât Tyro ſa niece, elle avoit eu (h) de Neptune deux jumeaux Pelias & Neleus. Il eut d'elle (i) trois fils, Æton, Amythaon, & Pheres. L'aîné fut pere de Jaſon. Conſultez Apollodore qui vous aprendra qu'Amphiaraus étoit parent de preſque toutes les perſonnes illuſtres de la Grece.

(a) Tiré de Diodore de Sicile l. 4. c. 70. p. m. 257. 258.

(b) Homerus Odyſſ. l. 15. p. m. 460. 461.

(c) Schol. Æſchyli in ſeptem ad Thebas, v. 575.

(d) Pauſan. l. 2. p. 63.

(e) Hygin. c. 70.

(f) Id. ib.

(g) Apollod. lib. 1. p. 27. 43.

(h) Id. ib. pag. 43.

(i) Id. ib. pag. 45.

(B) *Il fut englouti dans cet abyme avec ſon chariot.*] Pindare & Apollodore ſont de ceux qui diſent qu'un coup de foudre entrouvrit la terre, & que ce fut un coup de grace de Jupiter, car ſans cela Amphiaraus eût eu la honte d'être tué par Periclymene qui le pourſuivoit.

(k) ὁ δ' Ἀμφιάρηϊ
χάσεν παρωϊὸν πάροιθε
Ζεὺς τῶν ἐκβούτειρον χθόνα,
κρυόεν δ' ἀμφ' ἔπεσεν,
δουρὶ Περικλυμένου πρὸς
νέρθε τυπεὶς παλάμαις
θυμὸν αἰχμοθόρου.

Amphiarao autem diffidit fulmine adverſus omnia violento Jupiter laxo pectore terram, conſtravitque illum cum equis, haſta Periclymeni priſquam tergo percuſſus, pugnacem animum profligaret. Vous voiez là & dans un autre (l) paſſage du même Poete qu'Amphiaraus, & ſon chariot tombent tout à la fois dans le precipice. C'eſt la tradition la (m) plus commune; mais quelques-uns ne laiſſerent pas de dire (n) qu'il tomba de ſon chariot pendant le combat, & qu'enſuite le chariot fut tranſporte vuide dans un autre lieu. Ils ſe fondoient ſur ce que le temple d'Amphiaraus étoit un peu éloigné d'un certain village qui ſe nommoit *Harma*, & qui ne portoit ce nom qu'à cauſe de ſon chariot. Ils pretendoient que le temple fut bâti où le Prophete mourut, & que le village Harma fut bâti où le chariot fut tranſporté (o). Pauſanias (p) lui donne le nom de ville, & marque preciſément qu'on la bâtit où l'on pretendoit que la terre avoit englouti Amphiaraus & ſon chariot. C'étoit la pretenſion des Tanagriens, car ceux de Thebes (q) indiquoient un autre lieu ſitué ſur le grand chemin de Potnies à Thebes, & environné de colonnes, & dont on contoit deux beaux miracles; l'un que les oiſeaux ne ſe repoſoient jamais ſur ces colonnes, l'autre qu'aucune bête ne touchoit à l'herbe qui croiſſoit en cet endroit-là. Etienne de Byzance faiſant mention de la ville d'Harma, dit une choſe entierement oppoſée à la tradition, & à (r) l'Auteur même qu'il cite, car il aſſure (ſ) que cette ville fut ainſi nommée, parce qu'on diſoit qu'Amphiaraus monté ſur ſon chariot s'y retira, & que les habitans nez voulurent pas le livrer à ceux qui le pourſuivoient. N'eſt-ce point pretendre qu'il ſauva ſa vie, & dementir une infinité d'Auteurs qui content qu'il fut abymé dans les entrailles de la terre? Le grand Saumaiſe s'eſt imaginé (t) qu'il manque deux ou trois mots à cet article d'Etienne, c'eſt-à-dire qu'après avoir fait mention du chariot d'Amphiaraus, on avoit parlé de celui d'Adraſte, de ſorte qu'il faut raporter à ce dernier ce qui concerne le refus des habitans. Cette conjecture eſt ingenieuſe, & on la peut confirmer par un paſſage de (x) Strabon, où il eſt dit que les habitans de Harma dans la Beotie ſauverent Adraſte, après que ſon chariot eut été briſé en ce lieu-là. On ne peut point faire une ſemblable conjecture en faveur d'Euſtathius. On doit dire ſans heſiter qu'il (y) a écrit, que celui que les habitans de Harma ſauverent etoit Amphiaraus, & non pas Adraſte.

(k) Strabo lib. 9. p. 275.

(l) Euſtathius in Il. l. 2. p. 266.

(m) Strabo ubi ſupra.

(n) Salmaſ. Exercit. Plin. pag. 167.

(o) Id. ib.

(p) Pauſan. l. 9. p. 296.

(q) Id. ib. pag. 288.

(r) Il cite le 9. livre de Pauſanias

(ſ) Steph. Byzantin. voce Ἅρμα.

Notez que Strabon eſt tombé dans une bevue que Saumaiſe n'a pas manqué de cenſurer. (t) Ἐνταῦθα δέ φησι, περὶ τοῦ Ἀμφιαράου τοῦ τεθριππεύσαντος κατὰ μαντείαν, ὅτου φεύγοντα τὸν Ἀμφιάραον, εἰς φησὶ Σοφοκλῆς,

Ἐδέξατο μαντεία Θηβαία κόνις,
Αὐτοῦσιν ἵπποις, καὶ τέθριππον ἄρμα.

Circa quem locum oraculum ſuit Amphiarai, olim cultum: ubi fugientem Amphiaraum, ut ait Sophocles,

Thebanus hauſit pulvis hiatu præpeti,
Arma & quadrigas abſorbens ſimul & virum.

Strabon veut prouver que l'oracle d'Amphiaraus au territoire d'Orope etoit ſitué au même lieu où ce Devin fut englouti par la terre, & il aporte en preuve deux vers de Sophocle, qui temoignent que la terre ſe fendit dans le territoire de Thebes pour engloutir Amphiaraus & ſon chariot. (aa) Saumaiſe critique cela avec beaucoup de raiſon. Iſaac Voſſius a pris le parti de Strabon, mais en cette rencontre il a fait voir qu'une envie trop ardente de trouver des fautes dans les ecrits d'un adverſaire, eſt un guide dangereux. *Deſinat quoque mirari*, dit-il (bb), *quod multi Oropum ureum in regione ſive agro Thebano collocarunt. Nolle enim hoc ab illis factum, cum Oropus non ſuo jure, ſed propria fuerit Thebanorum. Hoc manifeſte Dicearchus docet, ὅτι πόλις ἦν Ὠρωπὸς οὐκ ἀπὸ τῆς Θηβαΐδος ἦσι.* En premier lieu la propoſition de Dicearque priſe generalement, & pour tous les tems n'eſt point vraie. Orope fut un long ſujet de diſpute entre les Atheniens & les Thebains. Ceux-là en aquirent enfin pleinement la poſſeſſion (cc) après que Philippe de Macedoine eut pris la ville de Thebes. En ſecond lieu de ce qu'Orope apartenoit aux Thebains, il ne s'enſuit pas qu'elle fût au territoire de Thebes, *in agro Thebano.* Un Auteur (dd) cité par Plutarque aſſure que la ville de Harma fut bâtie où ſe donna le combat, entre les Argiens & les Thebains, & où Amphiaraus fut englouti. C'eſt une faute de Geographie, mais beaucoup moins ridicule que ce que conte le même Auteur, que le jour qui preceda le combat un aigle enleva la lance d'Amphiaraus pendant que les Generaux diſoient enſemble; l'aiant portée bien haut il la laiſſa retomber: elle (ee) ſe ficha dans la terre, & devint un arbre. Voici des paroles du Scholiaſte de Stace qui ont été critiquées: *Crotus in illo loco poſt eſt condita in quo hiatus terræ Amphiaraum recepit, quæ Amphiarea vocatur ut Homerus ait. quod illic currus quem Graci ἅρμα vocant deciderit, in quo etiam Oraculum eſt quod Graci Amphiaraon vocatur.* Barthius (ff) pretend que ce Scholiaſte allegue mal à-propos le temoignage d'Homere, puis qu'on ne trouve rien de ſemblable dans le (gg) livre de l'Odyſſée où il eſt parlé d'Amphiaraus. Il ajoûte (hh) que peut-être le nom d'Homere eſt entré là par la faute des Copiſtes, & que

(t) Voiez les notes de Berkelius ſur cet endroit de Steph. Byz.

(x) Strabo ubi ſupra.

(y) Euſtathius in Il. l. 2. p. 266.

(z) Strabo ib. p. 275.

(aa) Salmaſ. Exercit. Plin. pag. 167.

(bb) If. Voſſius in Pompon. Melam. pag. 152.

(cc) Pauſan. l. 1. pag. 33. Voiez dans les notes de Pinedo ſur Etienne de Byzance voce Ὠρωπός, quelques paſſages qui prouvent que cette ville apartenoit aux Atheniens.

(dd) Triſmachus l. 3. de condit. urbibus apud Plut. in Parallelis p. 307.

(ee) Τὸ δὲ παγὸν ἐν τῇ διάφορᾳ ἐγένετο. Ea terra infixa in laurum eſt mutata. Id. ib.

(ff) Barthius in Stat. Theb. l. 8. v. 207. p. 831. t. 2.

(gg) Odyſſ. O. v. 245.

(hh) Vel alium ergo autorem nominavit intruſo nunc Homeri titulo, Luratius, vel error temeravit nec ipſi inſolitum, nec aliis pariter momenti auctoribus infrequentem. Barth. ib.

Digitized by Google

jour même que l'armée s'aprocha de Thebes se trompent. Il ne mourut que le jour de la retraite, & le siege avoit duré quelque tems. Cette funeste avanture a servi de theme à quantité d'Ecrivains; d'où est venu que les circonstances n'en ont pas été raportées uniformement. Il y a eu des reflexions (C) assez mauvaises sur cette espece de mort. On a cru qu'Amphiaraus sortit (D) des enfers, & l'on a marqué la scene * de sa resurrection: il fut mis au nombre des Dieux: on lui consacra des temples: son Oracle (E) fut très-celebre: les jeux qu'on institua † en son honneur firent du bruit. On croit qu'il excella

(a) Οἳ περὶ ἄμυδις ἄρχον ἐναίεσκον, quique circum Harma habitabant. *Homer. Iliad. l. 2. v. 499.*

(b) *Barth. in 7. lib. Thebaid. Statii v. 784. pag. 773. to. 3.*

(c) *Statius Thebaid. l. 8. v. 323.*

(d) *Barthius in Statium to. 3. p. 862.*

(e) Καλῶς ἐν ἐπιχαρμῷ συνεπίθου, φησὶ, διαιρέσει, καὶ ἀναλύεσθαι τὰ ἐκ τῶν συνθέντα. γῆ μὲν εἰς γῆν, πνεῦμα δὲ ἄνω. τῶν δὲ χαλεπὸν εἰδέναι τὸν. Præclare igitur Epicharmus; conjectum, inquit, fuit & discretum est, rediitque unde venerat, terra deorsum, spiritus sursum. Quid ex his omnibus iniquum est? nihil. *Plutarch. de Consolat. p. 110.*

(f) *Voiez Barthius qui en cite plusieurs dans son commentaire sur Stace to. 2. p. 284.*

(g) *Dans l'une des remarques de l'article* Prudence.

(h) *Statius Theb. lib. 7. v. 816.*

(i) Quin cominus ipsa Fatorum deprensa colus: vitoque paventes Augure, tum demum rumpebant stamina Parcæ. *Id. ib. lib. 8. v. 11.*

si l'on ne suposé point cela, il faut dire que le Scholiaste a fait un peché de memoire qui lui est assez familier, & à beaucoup d'autres. Cette critique n'est pas juste, il la faloit diriger ailleurs. Il faloit dire premierement que la ville qui fut bâtie où Amphiaraus perit, s'apelloit *Harma* & non *Amphiarma*. Secondement qu'Homere s'est contenté de (a) la nommer sans faire aucune remarque etymologique. En troisiéme lieu que l'Oracle de ce Prophete n'étoit point à Harma.

Finissons cette remarque par un passage de Barthius, qui nous aprendra qu'on pretend que les Payens ont fait allusion à l'avanture de Coré & d'Abiram. *Placet (b) non plane absurdam conjecturam veterum adnotatoris proponere; per hunc casum alludi a paganis scriptoribus vindictam divinam in Sacerdotes Hebræi populi*, Datanum *nimirum*, & Abiramum; *quos non rite rebus sacris ministrantes, Deus Omnipotens coram omni illa gente vivos ad inferos per hiatum terra subitum dejecerit. Et vix respondere nonnihil etiam posterius ætas vocabulum; facile enim ex* Abiramo *genuinum asseris* Amphiaraum *fecisse, quem, Ismenia gente jam eo loco remota, quo loco ista absorptio accideret, consecrasse postmodum, Satana instituente oraculum. Et inde cultum impii hominis aliorsum longè latèque propagatum.*

(C) *Des reflexions assez mauvaises sur cette espece de mort.*] On a cru que l'ordre de la nature y avoit été renversé; cet ordre, dis-je, selon lequel les parties d'un composé qui se dissipe, doivent retourner chacune en son lieu; par exemple, quand l'homme meurt son ame doit s'envoler vers le ciel d'où elle a été tirée, & son corps pris de la terre y doit retourner. Amphiaraus n'avoit point joui de ce benefice, la terre l'avoit englouti en corps & en ame; elle ne s'étoit pas contentée de reprendre ce qui lui apartenoit, elle avoit aussi retenu ce qui ne lui apartenoit pas. Le devin Thiodamas lui en fait une espece de reproche.

(c) *Licent, precor, ordine belli*
Pugnaces effarè animas, & reddere cœlo.
Ne rape tam subitis spirantia corpora bustis;
Ne propera: venemus enim quo limite cunctis
Una licet ire via.

Un (d) Commentateur dit là-dessus, *iniquitas manifesta* Telluri *hic exprobratur, quæ animam Amphiarai cum corpore egerit deorsum.* Il venoit de raporter une doctrine d'Epicharme qui est très-belle. (e) *L'homme avoit été fait par l'assemblage de deux parties; elles se separent & chacune retourne d'où elle étoit venuë, la terre à la terre, & l'esprit en haut: il n'y a rien là de mauvais.* On trouve cette pensée dans les ecrits de (f) plusieurs Paiens, & même dans les poësies de Lucrece, comme je l'ai dit (g) ailleurs. C'étoit pour le moins conoître en gros la verité: mais ceux qui s'imaginoient que l'ame d'Amphiaraus n'avoit pas joui de la liberté de se reünir a son principe, se trompoient grossierement. Quand même elle n'auroit pas été immaterielle, mais de la nature des astres; elle auroit trouvé aisément une bonne issuë pour remonter. Les Poëtes qui dirent qu'il vivoit encore quand il arriva dans les enfers, mettoient plus d'obstacles au retour de son esprit vers les regions celestes; car il semble qu'il soit plus facile de gagner le haut si l'on commence à y tendre un peu au dessous de la surface de la terre, que si l'on s'enfonce jusques au centre avant que de commencer son vol vers le ciel: mais ces fantaisies poetiques sont trop eloignées du serieux pour meriter que l'on s'y arrête, & je crains que mes Lecteurs ne trouvent mauvais que je copie ceci:

(h) *Ecce alto præceps humus, ore profundo*
Dissilit, inque vicem timuerunt sidera, & umbræ.
Illum ingens hausit specus, & transire parantes
Mersit equos, non arma manu, non frena remisit:
Sicus erat, vectos defert in Tartara currus.

A la vuë des Parques (i) il vivoit encore, elles ne rompirent le fil de sa vie qu'après avoir eu bien peur de voir ce Prophete en chariot dans les pais infernaux. On trouvera moins étrange que j'obiecte la contradiction où ce Poëte s'est jetté. Il suposé qu'Amphiaraus un peu avant que d'être englouti, rendit à Phœbus les enseignes prophetiques, comme une chose qui ne pouvoit pas être portée au roiaume de Pluton.

Accipe (k) commissum capiti decus, accipe lauros
Quas Erebo asserre nefas.

Ailleurs il suposé que Phœbus avouë que son prophete descendit dans les enfers avec toutes les enseignes de sa charge:

(l) *Utinam indulgere precanti*
Fata darent! ut ipse mei (pudet) irritus arma
Curroris, frondesque sacras, ad inania vidi
Tartara, & in memores versos descendere vultus.

Barthius qui a relevé cette faute observe, qu'il y en a plusieurs (m) de même nature dans la Thebaïde de ce Poëte.

(D) *On a cru qu'Amphiaraus sortit des enfers.*] Quelques Auteurs affectent de dire qu'il disparut (n): Ἀμφιάραον δὲ χασθῆναι τῆς γῆς ἱρευσάσης εἰς τὸ χάσμα μετὰ τῶν ἁρμάτων ἀφανῆ γενέσθαι. *Amphiaraum vero dehiscente terra cadentem in hiatum cum curru inconspicuum evasisse.* Apollodore ajoûte cette raison, c'est que Jupiter lui donna l'immortalité. (o) Ὁ δὲ Ζεὺς τὸν ἀμφιάρεω . . . . ἐκφυρῆσαι τῆς Ζεὺς ἀθανασίαν δῶρον ἐποίησεν. *Is vero absorptus est & postea nunquam visus: illum enim Jupiter immortalitate donavit.* Voilà qui peut obliger les Ebraïsans à dire, que les Paiens ont fait allusion à l'histoire d'Enoch. Il y a d'autres Auteurs qui ne biaisent point: ils suposent qu'Amphiaraus mourut, & qu'il descendit actuellement au roiaume de Pluton, mais qu'ensuite il remonta aux regions superieures. Ils indiquoient même le lieu par où fut faite son ascension. C'étoit une fontaine proche du temple que ceux (p) d'Orope lui batirent. Le culte de cette fontaine étoit singulier: on n'y faisoit point de sacrifices: l'eau n'en étoit employée ni aux purifications, ni à se laver les mains: seulement ceux qui gueriſſoient d'une maladie par le moien de l'oracle jettoient une piece de monnoie d'or ou d'argent dans cette fontaine. (q) Ἔστι δὲ Ὠρωπίοις πηγὴ πλησίον τοῦ ναοῦ, ἣν Ἀμφιάραον καλοῦσιν, ὅτι δυσὶν οὐδὲν ἐς αὐτὴν, οὔθ' ἱεροῖς καθαρσίοις ἐ χερνίβι χρῶνται νομίζοντες. Νόσου δὲ ἀπαλλαγεῖσιν ἀνδρὶ μαντευσαμένῳ γνώμονι, καθιᾶσιν ἀργύριον ἀρρένων ἢ χρυσοῦ ἐπίσημον ἐς τὴν πηγήν. ταύτῃ γὰρ ἀνέβη Διὸς τὸν Ἀμφιάραον λεγουσιν ὑπὸ βίου. *Est etiam apud Oropios fons templo proximus, quem Amphiarai nuncupant: ad quem neque druidum vem faciunt, neque aut ad lustrandum, aut ad manus lavandas, aqua ea uti fas putant:* solùm, *qui morbo oraculi monitu levati fuerint, signatum aureum argenteumve more majorum in fontem abjiciunt. hunc enim jam deum Amphiaraum ascendisse tradunt.* Notez que tout le monde ne croioit pas la resurrection d'Amphiaraus, & qu'on osoit la nier en plein theatre: témoin ce vers allegué par Ciceron.

(r) *Audisne hæc Amphiarae sub terram abdite?*

(E) *On lui consacra des temples: son oracle fut très-celebre.*] Les habitans d'Orope furent les premiers qui deifierent Amphiaraus. Ils lui bâtirent un temple à 12. stades de leur ville dans l'endroit où la terre s'entrouvrit, & l'engloutit & lui & son chariot (f). Nous avons vu (t) ci-dessus qu'il y avoit divers sentimens sur la veritable situation du lieu où il tomba dans un abyme. Quoi qu'il en soit, toute la Grece se conforma (v) au goût des Oropiens sur l'apotheose de ce Prophete: elle convint que c'étoit au temple qu'ils lui bâtirent qu'il faloit consulter l'oracle de ce nouveau Dieu. Pausanias nous aprend qu'un recueil d'oracles en vers Hexametres contribua fort à donner aux peuples une grande idée d'Amphiaraus, parce que l'Auteur de ce recueil y insera la reponse que ce devin avoit donnée touchant la guerre de Thebes. C'étoit lui donner beaucoup de relief, car l'on étoit prevenu de cette opinion, qu'anciennement il n'y avoit que les personnes inspirées d'Apollon qui repondissent de vive voix aux consultans, je veux dire en forme d'oracle. Les autres devins ne s'occupoient qu'à expliquer ou les presages des oiseaux, & des victimes, ou les songes. Mais quelque avantage que cela donnât à nôtre Amphiaraus sur ses confreres, on ne demeura point persuadé que sa veritable fonction dût être semblable à celle de la Divinité de Delphes, car on ne le consulta que pour recevoir en songe la reponse qu'il avoit à faire. C'est une marque que pendant sa vie il s'adon-

* *Voiez dans cette page la citation p.*

† *Voiez Benoit sur Pindare od. 7. Olymp. pag. 143.*

(k) *Id. ib. lib. 7. v. 784.*

(l) *Id. ib. l. 9. v. 652.*

(m) Hoc genus plurima connivet magnanimus hic vates, & duodecim tamen annorum limam referre vult suam Thebaidem. *Barth. in Stat. to. 3. pag. 773.*

(n) *Diodor. Siculus l. 4.*

(o) *Apollodor. l. 3. p. 193.*

(p) *Ville située entre l'Attique & la Beotie.*

(q) *Pausan. lib. 1. pag. 33.*

(r) *Cicero, Tuscul. quæst. l. 2. sub fin.*

(s) *Pausanias l. 1. pag. 33.*

(t) *Dans la remarque B.*

(v) *Pausan. ibid.*

excella principalement à deviner par (F) les ſonges ; mais il ne ſe borna point à cela, il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu. Il conçut un reſſentiment ſi vif contre ſa femme, qu'il ordonna aux enfans qu'il avoit eus d'elle, de la tuer * dès que l'âge le leur permet-

* *Cela fut executé par Alcmeon ſon fils. Voiez ſon article.*

s'adonna principalement à l'explication des ſonges. Voila ce me ſemble le precis de la (*a*) narration de Pauſanias. Je ne trouve point que Romulus Amaſæus l'ait bien traduite, & j'aimerois mieux m'en fier à la verſion de Vigenere, quoi qu'elle ne ſoit pas aſſez exacte. La voici. (*b*) *Jephon Cnoſien l'un des interpreteurs des Oracles, publia ceux d'Amphiaraus en vers hexametres ; ce qui attira tellement les peuples, que tous ſondans ils y accouroient de toutes parts. Car pas un des devins, hors-mis ceux qu'anciennement la fureur d'Apollon eſmouvoit, ne rendoit les Oracles ; mais eſtoit eux tous ou interpretes de ſonges, ou jugeoient les choſes advenir par le vol des oyſeaux, ou par les entrailles des beſtes ſacrifiées. Au moyen dequoy il ſemble qu'Amphiaraus ſe ſoit principalement adonné à la prediction par les ſonges. Ce qu'un college de ceux qu'apres qu'il euſt eſté deifié, il inſtituа cette maniere de devinemens. Ils font en premier lieu que ceux qui vont à l'oracle d'icelui, ſoient bien & deuement purgez ; laquelle purgation ou nettoyement conſiſte à ſacrifier comme il faut à ce Dieu ; & accomplir les ceremonies requiſes tout entour luy, que vous des autres dont les noms ſont là eſcrits. Cela fait, & ayant immolé un mouton, ils eſtendent ſa peau en terre, & s'endorment deſſus, attendans l'eſclairciſſement de leur fait, qui leur doibt apparoiſtre en ſonge.* Philoſtrate va nous aprendre quelques autres ceremonies que l'on obſervoit en ce lieu-là. *Les Dieux*, dit-il (*c*), *font coutumiers d'octroyer les oracles à ceux qui ſont ſobres. Car il ſe trouva une fois en Grece un Propoſte appellé Amphiaraus. J'eſtime (interrompt le Roy) que vous voulez dire celuy qui fut fils d'Iocaſte, & en s'en retournant de Thebes fut englouty dedans la terre, celuy-là ſans autre, reſpondit Apollonius ; lequel juſqu'aujourd'huy rend des oracles au territoire Athenien, & envoye à ceux qui l'en requierent, des ſonges ſur ce qu'ils luy demandent. Mais les Preſtres du lieu enjoignent à ceux qui veulent là ſe conſeiller, de s'abſtenir un jour entier de toute viande ; & trois jours de vin ; à celle fin qu'ils puiſſent mieux en leurs penſées pures & nettoyées concevoir & d'accueillir les reſponſes des choſes que leur ſeront manifeſtées en ſonge. Là où ſi le vin eſtoit un medicament propre à dormir, ce ſage Amphiaraüs ſans doubte l'auroit ordonné aux ſongeurs ; & que remplis juſqu'au regorger de mangeaille, & de ce breuvage comme une bouteille, ils deſcendiſſent en la plus ſecrette partie du temple où ſe rendoient de tels oracles.* Prenez garde que Philoſtrate aſſure, qu'au tems d'Apollonius l'oracle d'Amphiaraus conſervoit encore ſa reputation ; cependant Plutarque (*d*) confeſſe que tous (*e*) les oracles de la Beotie entre leſquels il met celui-là, avoient ceſſé. Ne faiſons point d'incident ſur ce qu'Apollonius met cet oracle dans l'Attique, & non pas dans la Beotie comme Plutarque. Ils parlent du même lieu ; mais comme le territoire d'Orope fut un ſujet de conteſtation entre les Atheniens & les Thebains, ceux-là pretendant qu'il apartenoit à la Beotie, & ceux-ci qu'il apartenoit à l'Attique (*f*), de là eſt venu que certains Auteurs ont pu dire que le temple d'Amphiaraus etoit dans la Beotie, & les autres qu'il étoit dans l'Attique. Clement d'Alexandrie (*g*) reprochant aux Païens la ceſſation de leurs oracles, parle nommement de celui d'Amphiaraus ; voilà donc un ſecond temoin contre le Heros de Philoſtrate. Diſons en paſſant qu'il en fait mention dans (*h*) un autre lieu que ſon traducteur a perverti. Voiez la marge.

Herodote nous peut aprendre combien cet oracle étoit eſtimé ; car il dit que de tous ceux que Creſſus Roi de Lydie fit conſulter, il n'y eut que celui-là & celui de Delphes qui firent de bonnes reponſes, & qui reçurent des dons magnifiques de la part de ce Monarque (*i*). Je m'étonne de ce qu'il obſerve (*k*), que les dons envoiez par Creſſus à l'oracle d'Amphiaraus furent mis au temple d'Apollon Ismenien dans la ville de Thebes. Pourquoi ne furent-ils pas conſacrez dans le temple même d'Amphiaraus ? pourquoi au defaut de cela ne furent-ils pas portez dans toute autre ville, plutôt qu'à Thebes dont les habitans avoient encouru une note defavantageuſe par raport à cet oracle, car il leur étoit defendu de s'endormir dans le temple d'Amphiaraus, & c'étoit le ſeul moien de conſulter l'avenir en ce lieu-là. La raiſon pourquoi cette defenſe leur fut faite étoit, qu'Amphiaraus aiant ofert aux Thebains ou de leur ſervir de devin, ou d'être leur compagnon d'armes, ils choiſirent le dernier parti. Vous trouvez toutes ces choſes dans Herodote (*l*), & avec une diſtinction ſi claire entre le temple d'Apollon Ismenien, & celui d'Amphiaraus, qu'il eſt fort étrange que Barthius (*m*) ait pu dire qu'ils n'etoient pas differens. Au reſte Herodote raconte cela en parlant d'un Européen qui fut employé par Mardonius pour conſulter les oracles de la Grece. Il n'a point ſu par quel ſonge Amphiaraus fit connoître à ce General du Roi des Perſes la mauvaiſe deſtinée qui l'attendoit. Plutarque (*n*) etoit mieux inſtruit là-deſſus, car il raporte ce ſonge. Il y a des Auteurs qui diſent (*o*) qu'Amphiaraus s'aparoiſſoit aux conſultans. Je croi qu'ils veulent dire qu'il ſe faiſoit voir en ſonge. Quoi qu'il en ſoit ſon oracle n'étoit pas moins reveré que celui de Delphes, ou que celui de Dodone, ou que celui de Jupiter Hammon. C'eſt Valere Maxime qui le dit. (*p*) *Eadem gens fiducia conſtrufa ad Amphiaraum decorandum incubuit, locum in quo humanus eſt, in formam conditoriumque templi redigendo, atque inde oracula cape inſtituendo. Cujus cineres nunc honores poſſident, quod Pythia Cortina, quod olim Dodona, quod Hammonis fanum datur.* Ciceron n'en a pas dit tout-à-fait autant, mais neanmoins il en a parlé avec éloge. *Amphiaraum (q) ſic honoravit fama Græcia, deum ut haberetur, atque ut ab ejus ſolo in quo eſt humatus, oracula peterentur.*

Notez qu'il y avoit à Corinthe (*r*) un temple d'Amphiaraus, mais n'ajoûtez point de foi ni à (*f*) Pomponius Mela, ni à (*s*) Solin qui diſent qu'il y en avoit un à Rhamnus. Ils ſe trompent. Il n'étoit point-là, mais proche d'Orope, comme je l'ai deja dit, & comme on le peut prouver par Dicearque, par Strabon, par Pauſanias &c. Voiez Iſaac Voſſius à la page 151. de ſon commentaire ſur Pomponius Mela.

(F) *Principalement à deviner par les ſonges, mais . . . . . il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu.*] A l'egard de cette invention je ne puis citer que ces paroles de Pline : (*t*) *Amphiaraum Delphus (invenit) grauſſitus Amphiaraus, auſpices avium Tireſias Thebanus, interpretationes oſſium & ſtramentorum Amphilytus.* Stace ne parle point de cela, quoi qu'il ſe plaiſe à parler ſouvent de l'habileté d'Amphiaraus à deviner par pluſieurs moiens.

Quis (u) nubi ſiderea lapſus, monſtrumque ſiniſtra
Fulgura, aut vagis ſalias quos cernere in extis,
Quando iter, unde mora, quæ ſecum arma, quibus ſe
Cœlum penetret magis ille vehat, quæ jura futurum
Proferat ? aut cum quo voluerit mea fata loquentur ?

C'eſt ainſi qu'il exprime les regrets de toute l'armée ſur la mort de ce devin. Il dit dans un autre lieu :

(*v*) *Quamvis non ſolito diverſus ab ille*
Qui tripodas laurumque ſequi, qui doctus in omni
Nube ſalutato volucrem cognoſcere Phœbo.

Je laiſſe pluſieurs autres paſſages de la même force, & j'aime mieux obſerver que ce Poete n'inſiſte pas ſur la principale propriété de ce devin ; c'etoit de predire par les ſonges, comme je l'ai (*x*) deja dit. Il fut le premier (*aa*) qui s'abſtint des feves comme d'une choſe qui nuiſoit (*bb*) à cette ſcience. Il ne ſera pas inutile d'indiquer ici de quelle maniere il devint prophete. Il entra dans une maiſon auſſi ignorant qu'un autre des choſes futures, mais le lendemain il en ſortit bien capable de les predire. Cette maiſon demeura fermée depuis ce tems-là, & fut apellée *fatidique*. Elle avoit à l'égard des divinations la même vertu que les Poetes attribuoient au Parnaſſe (*cc*) à l'égard des vers. On y devenoit prophete dans une nuit, & c'etoit alors que l'on pouvoit dire que le bien venoit en dormant. Vous verrez dans le paſſage que je vais citer, que ce changement d'Amphiaraus ſe fit à (*dd*) Phtie. (*ee*) *Ὀλίγῳ δὲ τοῦ ἀγορᾶς . ἔστι οἰκία ὑπαίθριος· ἐνταῦθα φασὶν ἐκ τῶν Ἀμφιάρεω ὕπνων, ἢ τινα ἄλλην ἐπιφάνειαν θεοῦ, γενέσθαι τοῖς ἀφικνουμένοις, οἱ δὲ ἀμφιάρεω τῷ θείῳ λόγῳ . ἰδίᾳ τε καὶ δημοσίᾳ. ἢ τὸ σύμπαν εἰσὶ τῶν συμπάντων τὰ ἐκείνῃ θεῖα χρήσιμα. In poſtica fori parte domus eſt, quam Pitheus Pandionis nepos, in eam cum profugiſſet Amphiaraus (quem admodum ipſe canunt Pitheis) cum tectum eorum obtemperaſſet, ſtatim divinare cœpit, cum antè indoctus plane fuiſſet. id cum ita evenifſet, in reliquum tempus occluſa illa ædes fuerunt.*

(*l*) *Id. l. 8. c. 134.*
(*m*) *Barthius ubi ſupra p. 137.*
(*n*) *Plutarch. ubi ſupra p. 412.*
(*o*) *Ἀμφιάρεως γὰρ ἐν τροφωνίῳ καὶ Ἀμφιλόχῳ καὶ Ἀπόλλωνι χρηματίζει τε καὶ φαίνεται. ἔνιοι δὲ παλαιᾷ τῶν ἀπὸ Διὸς λεγόντων ἔπεσι τοιαῦτα. Ariſtides Orat. in Aſclepiad. apud Barthium ubi ſupra p. 136.*
(*p*) *Valer. Maximus l. 8. fub fin.*
(*q*) *Cicero de divinat. lib. 1. fol. 31. C.*
(*r*) *Pauſan. l. 2. p. 65.*
(*ſ*) *Pomponius Mela lib. 2. c. 3.*
(*s*) *Solin. cap. 7.*
(*t*) *Plinius lib. 7. c. 56. p. m. 101. 102.*
(*u*) *Statius Theb. l. 8. v. 177.*
(*x*) *Id. ib. l. 7. v. 706.*
(*y*) *Dans la remarq. E. (aa) Πρῶτος δὲ ἀπέχεσθαι κυάμων Ἀμφιάραος διὰ τὸ δι' ὑπνου μαίνεσθαι. Geoponic. l. 2. apud Barthium ubi ſupra p. 10. 2. p. 137.*
(*bb*) *Voiez la remarque I de l'article Pythagore.*
(*cc*) Nec in bicipiti ſomniaſſe Parnaſſo
Memini ut ſic derepente Poëta prodirem.
Perſius in prologo.
(*dd*) *Ville du Peloponneſe.*
(*ee*) *Pauſanias l. 2. pag. 56.*

Digitized by Google

mettroit. On lui a donné de grans (G) éloges, & entre autres celui-ci, qu'il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroître. Grand ſujet à (H) reflexions. Apollodore, * ſi je ne me trompe, eſt le ſeul qui l'ait inſeré dans le catalogue des Argonautes, car Apollonius, ni Hyginus, ni Valerius Flaccus ne l'ont point fait. On le compte parmi les gens

* *Apollodor. lib. 1. p. m. 53.*

(a) *Pindar. Od. 6. Olymp. pag. 99.*

(b) *Statius ubi ſupra l. 7. v. 703.*

(c) *Ce qui manque ici a été cité dans la remarque precedente, lettre y.*

(d) *Id. ib. l. 8. v. 206.*

(e) *Apollodor. lib. 3. p. 189.*

(f) *Athen. lib. 4. c. 21. pag. 172.*

(g) *A la page 303. des Oeuvres de Julien, edit. Lipſ. 1696.*

(b) *Plutarque in vita Ariſtidis, pag. 320. Je me ſers de la verſion d'Amiot. Voiez le même Plutarque in Apophthegm. p. 186. & de audiendis Poetis pag. 32.*

(i) *Voici les paroles d'Eſchyle à la louange d'Amphiaraus, dans la Tragedie intitulée* Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *ſeptem contra Thebas, v. 598.* Οὐ γὰρ δοκεῖ ἀριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει. Βαθείας βλαστάνουσι βυθοῦ φρενὸς καρπίμους ἐξ ὧν τὰ κεδνὰ βλαστάνει βουλεύματα. Non enim optimus videri ſed eſſe volet. Profundo mentis ſulco fruens, ex quo ſana germinant conſilia.

(G) *On lui a donné de grans éloges . . . il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroître.*] Adraſte dans ſes complaintes pour la mort d'Amphiaraus declara, qu'il avoit perdu l'œil de ſon armée, un homme également propre à prophetiſer, & à ſe battre.

Ποθῶ (a) σφετέρας
Ὀφθαλμὸν ἱερᾶς, ἀμφότερον,
Μαντίν τ' ἀγαθὸν
Καὶ δουρὶ μαρνάμενον.
Deſidero exercitus oculum mei
Utrumque vatem bonum & ad pugnandum haſta.

En effet ce n'étoit pas un devin qui n'agit que de l'eſprit: ſon bras étoit redoutable, & il excelloit dans les exercices du corps. On prétend qu'il fit un carnage horrible des ennemis le jour qu'il mourut.

Ardes (b) inexpleto ſevi Mavortis amore
Et fruitur dextra, atque animæ flagrante ſuperbis.
Hic hominum caſus lenire & demere fatis
Jura frequens, quantum ſubito diverſus ab illo
(c) . . . . . .
Innumeram ferro plebem ceu letifer annus,
Aut jubar adverſi gravo ſideris immolat umbris
Ipſe ſuis.

En un mot c'étoit un Prophete brave, & tel que le devoit être celui qui joignoit la roiauté avec la ſcience de l'avenir. Stace le nomme le Roi Prophete.

Jamque (d) erit ille dies quo te quoque conſcia fati
Templa colant, reddatque tuus reſponſa ſacerdos
Talia PATRICO *peragunt ſolemnia* REGI.

Pour ce qui eſt de l'adreſſe dans les exercices où les Grecs ſe piquoient tant de remporter la victoire, il me ſuffira de remarquer que nôtre Amphiaraus (e) gagna le prix de la courſe, & celui du diſque aux jeux Nemeens, que les Generaux celebrerent pendant qu'ils marchoient contre la ville de Thebes. Prenez garde à ces paroles de Steſichore:

Θρώσκων (f) μὲν γὰρ Ἀμφιάρεω
Ἄντυξ ἁ νίκαν Μελέαγρε.
Saltu quidem me Amphiaraus
Jaculo vero ſuperat Meleager.

Quant aux belles qualitez de ſon ame, voiez le 8. livre de la Thebaïde, & la Tragedie d'Eſchyle intitulée ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *ſeptem contra Thebas*, dont je citerai un paſſage dans la remarque I, & trois beaux vers dans la remarque ſuivante. Voiez auſſi les éloges que l'on donne à ſa modeſtie dans un fragment de l'Empereur Julien (g).

(H) *Grand ſujet à reflexions.*] Raportons d'abord le fait. Ariſtide „(b) jamais pour honneur qu'on lui „fiſt, ne s'eſleva, ni pour rebut ou refus qu'il ſouffrift „auſſi, ne s'abaiſſa, ni ne ſe troubla, ayant opinion „qu'un bon citoyen ſe doit touſiours egalement te„nir preſt, & ofrir corps & eſprit à ſervir la choſe „publique, ſans en eſperer ou atendre aucun loyer „mercenaire, ni d'argent, ni d'honneur & de gloire. „Et pourtant un jour que lon prononçoit au theatre „certains vers de l'une des Tragedies d'Æſchylus, „faits en la loüange de l'ancien devin Amphiaraus, „dont (i) la ſubſtance eſtoit telle.

„*Il ne veut point ſembler juſte, mais l'eſtre,*
„*Aimant vertu en penſee profonde,*
„*Dont nous voyons ordinairement naiſtre*
„*Sages conſeils, où tous le monde abonde.*

„Tout le monde jetta incontinent les yeux ſur Ariſ„tides, comme ſur celui à qui veritablement, plus „qu'à nul autre, apartenoit la loüange d'une ſi gran„de vertu: car il n'eſtoit pas ſeulement ainſi ferme „& roide pour reſiſter à faveur & à grace ſeulement, „mais auſſi à ire & à haine ſemblablement: pour ce que „là où il eſtoit queſtion de juſtice, amitié ne lui euſt „ſçeu rien faire pour ſes amis, ni inimitié contre ſes „ennemis. „ Voilà le plus bel éloge du monde. Amphiaraus étoit digne d'admiration s'il le meritoit: Ariſtide qui a paru le meriter eſt un homme incomparable.

Faiſons quelques reflexions ſur un ſujet qui en peut fournir une infinité, & diſons 1. que ſi les Paiens n'ont point pratiqué la veritable vertu, ils l'ont du moins bien conuë; car ils ont loüé ceux qui en faiſant une belle action ne ſe propoſent point recompenſe, ni un interêt pecuniaire, ni l'aprobation publique, & ils ont mepriſé ceux qui ont pour but dans l'exercice de la vertu, la reputation, la gloire, l'aplaudiſſement de leur prochain. Soiez deſintereſſé tant qu'il vous plaira quant au profit, à l'aquiſition des richeſſes, ou des charges, ſi vous ne l'êtes point quant à la loüange, vous ne faites que ramper: vous n'êtes point gueri de la maladie de l'amour propre, vous n'êtes ſorti que des pieges les plus groſſiers; vous ne faites que porter une chaîne plus deliée: en un mot vous vous trouverez depeint dans le Traité de Mr. Eſprit ſur la fauſſeté des vertus humaines. Apliquez à toutes les vertus la belle regle que Seneque vous a preſcrite par raport à la liberalité, elles ſeront veritables, mais ſans cela elles ne le ſeront point. Voici la Morale de ce Philoſophe: il repond à cette objection; quoi, celui à qui j'aurai fait du bien, ne ſaura pas de qui il l'aura reçu. (k) *Quid ergo? ille neſciet à quo acceperit? Primum neſciat, ſi hoc ipſum beneficii pars eſt. deinde multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligas & illum auctorem. Denique ille neſciat accepiſſe ſe: ego ſciam me dediſſe. Parum eſt, inquis. Parum, ſi fœnerare cogitas; ſed ſi dare quo genere accipienti maximè profuturum erit, dabis, contentus eris te teſte. Aliquin non benefacere delectat, ſed videri benefeciſſe. Volo, inquis, ſcias: debitorem quæris. Volo utique ſciat; quid, ſi ille utilius eſt neſcire? ſi beneficium, ſi gratus? non in alium partem abibis? Volo ſciat: ita tu hominem non ſervabis in tenebris? Non nego, quoties patiemur, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate: ſin adjuvari illum & oportet, & pudet; ſi quod præſtamus, offendit, niſi abſcondatur: beneficium in actu non mitto. Quidni? ego illi non ſum indicaturus me dediſſe? cum inter prima præcepta ac maximè neceſſaria ſit, ne unquam exprobrem, imo ne admonuiſſe quidem? Hæc enim beneficii inter duos lex eſt, alter ſtatim oblivi ſci debet dati, alter accepti numquam.* (k) *Seneca de Benefic. lib. 2. cap. 10.*

Ma II. reflexion eſt, qu'il arrive rarement que le but d'être loüé, ſoit la fin unique de ceux qui ne ſe contentent pas du temoignage de leur conſcience. Obſervez bien les perſonnes qui aſpirent à ces deux choſes, l'une d'être honnêtes gens, l'autre de le paroître, vous verrez que leur ambition ne ſe borne pas à joindre enſemble la realité & les aparences de la vertu. La vapeur ſubtile de l'encens ne leur ſuffit pas; ils ſouhaitent qu'il s'y mêle quelque choſe de plus groſſier: la reputation toute ſeule leur paroît une recompenſe trop ſpirituelle, ils travaillent à l'incorporer avec les commoditez de la vie: & ils ſont bientôt ſervir la loüange & l'aprobation, à s'aquerir du credit auprès de ceux qui diſtribuent les charges, & puis ils ſe ſervent de ce credit pour s'enrichir, ou pour contenter toutes leurs paſſions. Ainſi la plus ſûre voie pour conſerver la pureté de ſon ame, c'eſt de faire ce que l'on a dit d'Amphiaraus & d'Ariſtides. Travaillez à être honnête homme, que ce ſoit vôtre grand but, ne cherchez pas à le paroître, car cette recherche a des ſuites plus dangereuſes que vous ne penſez.

III. On attribuë à Socrate d'avoir dit (l), qu'il n'y a point de plus court chemin pour parvenir à la vertu, que de travailler à être tout tel que l'on veut paroître. Ce conſeil eſt fort ſenſé, car la paſſion de jouir d'une glorieuſe aparence, & d'obtenir l'aplaudiſſement public eſt ſi forte, & ſi commune parmi les gens mêmes qui n'ont pas beaucoup d'envie d'être vertueux interieurement, qu'on peut promettre de grans progrés dans la vertu à toute perſonne, qui s'efforcera de mettre une parfaite conformité entre l'état reel de ſon ame, & l'opinion qu'elle veut que l'on ait d'elle. Mais il faut avouer qu'il y a moins de deſintereſſement dans cette route que dans celle d'Amphiaraus. Paroiſſez honnête homme, & ſoiez-le: jouiſſez d'une belle reputation, mais ſoiez en digne; n'uſurpez point l'eſtime de vôtre prochain: voilà ce que conſeilloit Socrate, il ne vouloit point priver de la fumée des éloges. Amphiaraus vous auroit dit, ſoiez honnête homme, & ne vous mettez point en peine ſi on le ſaura, ſi on vous en loüera.

IV. Vous me direz que l'un ne va point ſans l'autre, & que puis qu'avec de fauſſes vertus, c'eſt-à-dire avec l'adreſſe de couvrir d'une aparence d'honnête homme, une mauvaiſe ame, on vient à bout d'obtenir une belle reputation, on l'obtient encore plus ſûrement avec des vertus réelles. Vous conclurez de là qu'Amphiaraus & ſes ſemblables ſe faiſoient honneur de mepriſer une choſe, qu'ils ſavoient bien qui ne leur man-

(l) *Semper ille egiſti ut qualis haberi velles talis eſſes: quam viam ad gloriam proximam & quaſi compendiariam Socrates eſſe dicebat. Petrus Alcyonius in Medice legato priore circa finem.*

Digitized by Google

gens sages qui (I) ont eu le malheur d'être engagez à des entrepriſes dirigées par des étourdis. C'eſt ſans doute un ſort deplorable, & qui n'eſt que trop commun. La maniere dont il conſola une femme qui pleuroit la mort de ſon (K) fils, demande une note. Je voudrois ſavoir

manqueroit pas. Et moi je vous repondrai qu'aſſez ſouvent il eſt beaucoup plus facile d'être honnête homme, que de paſſer pour honnête homme, & qu'il n'y a point de conſequence neceſſaire de l'une de ces deux choſes à l'autre, par quelque bout que vous commenciez. Vous n'avez beſoin pour être honnête homme que de vaincre vos paſſions, mais pour le paroître il faut combatre les paſſions d'autrui, & en triompher. Vous avez des ennemis artificieux & violens, qui repandent contre vous cent ſortes de mediſances: ceux qui les écoutent ſont credules, & deviennent de nouveaux diſtributeurs de calomnies: s'ils ſont incredules, ils forment des difficultez, & ils aprenent par là à vos ennemis, comment il faut propoſer les calomnies, afin de les rendre plus vraiſemblables. Vous ignorez quelquefois toutes ces machinations, & quand vous les ſauriez ou en tout ou en partie, pourriez-vous aller de lieu en lieu vous juſtifier? Etant honnête homme, comme je ſupoſe que vous l'êtes, pouvez-vous ſavoir les fourberies de vos ennemis, & les biais obliques par où il faut prendre les eſprits vulgaires? N'aimez-vous pas mieux laiſſer une populace dans l'erreur, que d'emploier tout vôtre loiſir à diſputer le terrain à des calomniateurs? Vôtre vigilance ſuffiroit-elle jamais à renverſer ce que leur malignité bâtit ſur des cœurs credules, mal tournez, & infiniment plus flexibles au procedé de ces gens-là, qu'à toute vôtre eloquence, & à toutes vos raiſons?

On verra dans la remarque L de l'article de Ceſar, que la même loüange qu'Eſchyle donne à nôtre Amphiaraus, a été donnée par Salluſte à Caton d'Utique.

(I) *Parmi les gens ſages qui ont eu le malheur d'être engagez à des entrepriſes dirigées par des étourdis.*] Peu importe que ce ſoit moi ou un autre qui fourniſſe les paroles du commentaire de ce texte. Il ne s'agit point ici de ſtyle, mais de faits, ou de penſées. Emploions donc hardiment le vieux Gaulois d'un Commentateur de Philoſtrate. (a) *Icy pouvons nous remarquer & appercevoir l'un des eſchantillons de noſtre pauvreté & miſere, qu'il faillie que les prudens & bons perſonnages portent ainſi la folie autrui pour les inſenſez & pervers. Qu'un fol eſtourdy ou Tydeus, accariaſtre, querelleux, & eſcervellé perturbateur du repos public; nonobſtant qu'il ſoit eſtranger; nonobſtans toutes les belles remonſtrances, toutes les predictions & admoneſtemens au plus ſage homme de la Grece, & tenu meſme pour Prophete, ait ainſi voix en chapitre, & ſoit creu pour faire entreprendre une guerre non aucunement neceſſaire; & que leur retourne à perdition & ruine pour tous. Et ſi faut encore que ceux qui y contrediſent avec de tres-apparentes & plus que legitimes raiſons, communiquent au peril & danger des eſvenuez qui l'ont ſuſcitée, voire en ayent leur premiere part: tant a touſiours accouſtumé d'avoir de credit le mauvais conſeil deſbauché par deſſus celui qui eſt ſain. Au moyen dequoy non ſans cauſe, my à la volée s'exclame le Poëte Eſchyle en la Tragedie des ſept à Thebes; deſplorant ſoubs la perſonne d'Eteocles, le bon & ſage Amphiaraus en cette ſorte:*

Οἰὸν τὸ ξυναλλάσσοντα ἔρεπτε βροτοῖς
Δίκαιον ἄνδρα τοῖς δυσσεβεστέροις.
Ἐν καὶλὶ πράγμα δ' ἐν δόμοις κακὸν
Κάκιον, ἢ ναυσὶν ἢ πορεύσιν. *& ce qui ſuit après.*

O le malheur (*dit-il*) qui aſſocie un homme de bien à des mortels impies & deteſtables! Il n'y a certes rien pire en tous les affaires du monde, que la meſchante compagnie, dont l'on ne peut jamais rapporter aucun fruict. . . . Ce devin cy (le fils d'Oicleus dis-je) prudent, juſte, ſyncere & devot perſonnage, grand annonciateur des choſes advenir, pour s'eſtre meſle avec des meschans preſomptueux, privez de tout ſens & entendement, qui s'efforcent de venir contre nous à-tout un grand equippage, (Jupiter le permettant ainſi) ſera attiré quand & eux à une finale perdition & ruine. Voilà ce que Vigenere dit. Il ne faut pas s'imaginer qu'Amphiaraus eſperât que les fautes des Directeurs ſeroient reparées par la (b) juſtice de la cauſe, il étoit trop habile homme pour croire cela: il ſavoit qu'une guerre juſte n'a pas moins de beſoin (c) qu'une guerre injuſte, de de tous les ſecours humains qui font reüſſir, & que ne les aiant pas au même point à-peu-près que les defenſeurs de l'injuſtice, on ſuccombe preſque toûjours. On le donne donc très-juſtement pour un exemple du ſacrifice qu'il faut faire de ſa vie, ou de ſa prudence, à d'autres conſiderations en quelques rencontres. Liſez ces paroles de Ciceron: (d) *Valuit apud me plus pudor meus quam timor. Veritus ſum deeſſe Pompejo ſalúti, cum ille aliquando non deſuiſſet mea. Itaque vel officio vel fama bonorum vel pudore victus ut in fabulis Amphiaraus, ſic ego prudens & ſciens ad peſtem ante oculos poſitam ſum profectus.* Au reſte on a quelque ſujet de reprocher à ce Prophete la diſproportion de ſes lumieres. (e) & de l'en railler. Il previt que s'il alloit à la guerre il y ſeroit tué; mais il ne previt pas qu'il y iroit, & qu'en depit de ſes precautions on le contraindroit de s'engager à l'entrepriſe.

(K) *La maniere dont il conſola une femme . . . . demande une note.*] Plutarque aiant parlé des raiſons qui doivent être emploiées pour conſoler ceux qui s'affligent de la mort prematurée de leurs enfans, ajoûte „ (f) Et pource me ſemble-il qu'Amphiaraus „ en un poëme ne reconforte & conſole pas impertinemment la mere d'Archimorus, laquelle eſtoit „ merveilleuſement affligée & deſolée pour la mort de „ ſon fils, qui lui eſtoit decede en ſon enfance fort loin „ de maturité: car il dit:

„ *Il ne fut onc homme de mere né*
„ *Qui n'ait eſté en ſes jours fortuné*
„ *Diverſement, il met ores ſur terre*
„ *De ſes enfans, ores il en enterre.*
„ *Lui-meſme apres en fin s'en va mourant,*
„ *Et toutesfois les hommes vont plorant*
„ *Ceux qui dedans la biere en terre ils portent,*
„ *Combien qu'ainſi comme les eſpics ſortent*
„ *D'elle, que ſont puis apres moiſſonnez:*
„ *Ainſi fait-il que les uns nouveaux nez*
„ *Viennent en eſtre, & les autres en iſſent,*
„ *Qu'eſt-il beſoin que les hommes gemiſſent*
„ *Pour tout cela, que doit ſelon le cours*
„ *De la nature ainſi paſſer touſiours?*
„ *Il n'y a rien grief à ſoufrir, ou faire,*
„ *De ce qui eſt à l'homme neceſſaire.*

„ Brief il faut qu'un chacun, ſoit en penſant en ſoi-„meſme, ſoit en diſcourant avec autrui, tiene pour „ certain, que la plus longue vie de l'homme n'eſt „ pas la meilleure. „ Il me ſemble que Plutarque a mal placé ces vers là, puis qu'ils ne contiennent rien qui ait plus de relation à la mort des jeunes gens, qu'à celle des autres. Je puis même dire que la comparaiſon des épis ſeroit abſurde, s'il s'agiſſoit d'apaiſer une affliction fondée ſur la jeuneſſe de la perſonne que l'on pleureroit; car ſelon le train ordinaire la moiſſon des grains ne ſe fait que quand ils ſont meurs. Il vaudroit mieux faire de l'attention à la deſtinée du fruit des arbres. Comptez les pommes quand elles ſont en bouton, comptez les enſuite chaque ſemaine, vous trouverez que leur nombre va toûjours en diminuant. C'eſt beaucoup ſi la moitié ſe conſerve juſqu'au tems de la cueillete. Quant au reſte les raiſons d'Amphiaraus ſont aſſez bonnes. Mais elles n'ont rien que de commun; il conclut même par une maxime qui dans un certain ſens eſt (g) plus capable d'irriter le mal, que de le guerir. Nous verrons bientôt de quelle maniere le Philoſophe Carneade les critiquoit.

Amiot n'a pas bien traduit ce Grec de Plutarque, ὁ παρὰ τῷ ποιητῇ Ἀμφιάραος, par *Amphiaraus en un poëme.* Cette verſion inſinuë manifeſtement qu'Amphiaraus a fait un poëme, mais le ſens de Plutarque eſt qu'il y a un Poëte qui a introduit Amphiaraus ſe ſervant de ces raiſons. Nous allons voir que c'eſt Euripide. (h) *Dicuntur nonnulli in mœrore, quem de hac communi omnium conditione audrunt, ea lege nos eſſe natos, ut nemo in perpetuum eſſe poſſet expers mali, gravius etiam tuliſſe. Quo circa Carneades, ut viſto noſtrum ſcribere Antiochum, reprehendere Chryſippum ſolebat laudantem Euripidum carmen illud:*
Nemo mortalis eſt, quem non attingat dolor,
Morbuſque. multi ſunt humendi liberi:
Rurſus creandi, morſque eſt finita omnibus.
Quæ generi humano angorem nequicquam afferunt.
Reddenda eſt (i) terræ terra. Tum vita omnibus
Metenda ut fruges, ſic jubet neceſſitas.
Negabat genus hoc orationis quicquam omnino ad levandam agritudinem pertinere. Id enim ipſum dolendum eſſe dicebat, quod in tam crudelem neceſſitatem incidiſſemus. Nam illam quidem orationem ex commemorationibus alienorum malorum ad malevolos conſolandos eſſe accommodatam. Raportons auſſi la reponſe qui a été faite à cette critique de Carneade. (k) *Mihi vero longe videtur ſecus.*

(a) *Vigenere ſur l'Amphiaraus de Philoſtrate p. m. 403. 404. du 1. vol. édit. in 4.*

(b) *Les Thebains avoient tous le tort dans cette guerre, & neanmoins ils eurent tous l'avantage dans le combat.*

(c) *Voiez la remarque C de l'article* Brutus (Marc)

(d) *Cicero epiſt. 6. lib. 6. ad Familiar. p. m. 319.*

(e) *Voiez le Commentaire ſur la vie d'Apollonius traduite en Franҫois par Vigenere liv. 2. ch. 11. pag. 488.*

(f) *Plutarch. de conſolationis ad Apollonium pag. 110. 111. Je me ſers de la verſion d'Amiot. t. 1. p. m. 786.*

(g) *Voiez l'article* Foulques *remarque E.*

(h) *Cicero Tuſculan. lib. 2. fol. 263. verſo.*

(i) *Le vers Grec rapporté par Plutarque ubi ſupra, & qui repond à ceci eſt τὸν γῆν φέροντες γῆν ἀπαγκαίως ἔχει. Barthius in Statium to. 3. pag. 875. conjecture qu'il faut lire, τὸν γῆν φέροντες γῆν ἀπαγκαίως ἔχει.*

(k) *Cicero ib.*

Digitized by Google

voir le detail du procés (*L*) que les Partiſans firent à ſes Prêtres. J'ai montré *β* ailleurs la nullité d'un raiſonnement par lequel on vouloit prouver la certitude de ſes propheties. Il laiſſa bien des (*M*) enfans, dont l'un fut le fondateur de Tibur en Italie. Pline fait cette remarque en raportant des choſes fort ſingulieres touchant la longue vie des arbres.

☞ AMPHILOCHUS, fils *γ* d'Amphiaraus & d'Eriphyle, fut un celebre devin. Il *δ* accompagna Alcmeon ſon frere à la ſeconde guerre de Thebes; & quelques-uns diſent *ε* qu'il l'aida à ſe defaire d'Eriphyle; mais la plupart des Auteurs ſont d'un autre ſentiment. L'autel qu'on lui conſacra *φ* dans Athenes contribua beaucoup moins à la gloire de ſon nom, que l'Oracle (*A*) qu'il avoit à Mallus dans la Cilicie. Lui & Mopſus furent * les fondateurs de cette ville après la guerre de Troie. Ils ſe querellerent, & s'entre-tuerent en duel comme je l'ai dit † ailleurs. Quelques-uns aſſurent ‡ qu'Amphilochus fut tué par Apollon. Il joignit enſemble ‖ la roiauté & la prophetie, car il fut Roi d'Argos. Il eſt vrai qu'il ne put pas ſe maintenir dans ce Roiaume. Il en ſortit mecontent, & (*B*) alla fonder une ville dans le golfe d'Am-

A Dans l'une des remarques de l'article Melampus.

γ *Pauſan. lib. 5. pag. 165.*

δ *Apollod. lib. 3. pag. 195.*

ε *Id. ib. pag. 197.*

φ *Pauſan. lib. 1. pag. 33.*

* *Strabo lib. 14. p. 464. Voiez auſſi Ciceron de divinat. lib. 1. fol. 310. C.*

† Dans l'article Mopſus.

‡ *Strabo, ib. p. 465.*

‖ *Cicero ibid.*

ſecus. Nam & neceſſitas ferenda conditionis humanæ, quaſi cum deo pugnare cohibes, admonuitque eſſe hominem, qua cogitatio magnopere luctum levat: & enumeratio exemplorum, non ut animum malevolum oblectet, aſſertur, ſed ut ille qui mœret, ferendum ſibi id cenſeat, quod viderit multos moderate & tranquille tuliſſe.

(*L*) *Que les Partiſans firent à ſes Prêtres.*] Qu'il me ſoit permis d'apeller ainſi ceux qui levoient les tributs de la Republique Romaine dans les Provinces. Il y avoit une loi qui exemtoit de la taille les biens conſacrez aux Dieux immortels. Sur cela les Prêtres d'Amphiaraus pretendirent à l'exemtion, & ſoutinrent que les terres qui apartenoient à cette Divinité n'étoient ſoumiſes à aucune taxe. Le texte de la loi eſt clair & precis en nôtre faveur, dirent-ils ſans doute. Les partiſans repondirent que ces terres n'étoient nullement dans le cas de la loi, puis qu'elles étoient conſacrées à un homme mort, & qu'il eſt viſible qu'une perſonne qui eſt morte n'eſt pas du nombre des Dieux immortels. Quoi que ce raiſonnement leur fût ſuggeré par l'avarice, & non par le zéle de la Religion, choſe que des partiſans ne conſultent guere quand il s'agit de leurs interêts, il étoit pourtant ſi demonſtratif qu'il devoit faire gagner leur cauſe. Je croi neanmoins qu'ils la perdirent. C'eſt dommage que toutes les pieces ne s'en ſoient pas conſervées. Nous n'en connoiſſons que ceci. (*a*) *An Amphiaraus Deus erit & Trophonius? Noſtri quidem publicam cum eſſent agri in Bœotia deorum immortalium excepti lege cenſoria, negabant immortales eſſe ullos, qui aliquando homines fuiſſent.* Si on les avoit laiſſé faire, ils auroient mis à la taille la plupart des Dieux, & en roture une infinité de terres ſacrées; car quels titres de divinité, ou d'immortalité eût-on pu produire à l'épreuve de leurs exceptions? Que n'euſſent-ils pas obtenu au tribunal d'un Intendant qui auroit eu ordre de favoriſer leurs pourſuites? Il ne faudroit que mettre en parti la recherche des faux cultes, pour y voir bientôt une bonne reduction. Mais de tels partiſans où pourroient-ils être en ſûreté? Nous verrons ailleurs (*b*) combien a paru ſolide à pluſieurs Paiens ce raiſonnement; il eſt mort, donc il ne doit pas être adoré comme un Dieu.

(*M*) *Il laiſſa bien des enfans.*] J'ai fait l'article d'Alcmeon, & d'Amphilochus qui étoient ſes fils. Je ne trouve pas que les Auteurs Grecs qui nous reſtent aient parlé de Tiburtus qui étoit auſſi ſon fils, mais ils ſont mention (*c*) d'Eurydice, de Demonaſſa, & d'Alcmene, filles d'Amphiaraus & d'Eriphyle. Voions ce que Pline conte de Tiburtus. (*d*) *Tiburtes originem multo ante urbem Romam habent. Apud eos exſtant ilices tres, etiam Tiburto conditore eorum veteſtiores, apud quas inauguratus traditur. Fuiſſe autem eum tradunt filium Amphiarai qui apud Thebas obierit una ætate ante Iliacum bellum.* Je croi que Pline nous conte là un menſonge: les trois chênes ſous leſquels Tiburtus fondateur de Tibur, & fils d'Amphiaraus auroit été inauguré, euſſent-ils pu vivre juſques au tems de Veſpaſien? Notez que Solin pretend que Tiburtus étoit petit-fils, & non pas fils d'Amphiaraus. Je raporterai ſes paroles dans l'article *Tibur*.

(*A*) *L'Oracle qu'il avoit à Mallus dans la Cilicie.*] Pauſanias aſſûre que de ſon tems il n'y avoit point d'Oracle auſſi fidele que celui-là. D'où nous pouvons inferer que tous les Oracles du Paganiſme ne ceſſerent point par l'etabliſſement de la foi Chretienne. (*e*) Τῷ δὲ Ἀμφιλόχῳ καὶ παρ' Ἀθηναίοις ἐστὶ τῷ τῆς πόλεως ἡρωΐ, καὶ Κιλικίας ἐν Μαλλῷ μαντεῖον ἀψευδέστατον τῶν ἐν ἐμοῦ. *Amphilocho in ipſa urbe apud Athenienſes ara ſua eſt: in Cilicia vero urbe Mallo ejuſdem oraculum quod omnium eſt, quæ ætate mea exſtant minime fallax.* Les reponſes de cet Oracle (*f*) ſe donnoient en ſonge; les conſultans paſſoient la nuit dans le temple, & ce qu'ils ſongeoient devoit être l'éclairciſſement de la queſtion. Dion Caſſius (*g*) a parlé d'une peinture où Sextus Condianus avoit fait repreſenter la reponſe qu'il avoit reçue de cet Oracle ſous l'empire de Commode. Voici un paſſage de Lucien qui nous perſuadera qu'Amphilochus paſſoit alors pour un grand Prophete. (*h*) Οὐκοῦν γαῦ εἰ Λίγυπτον ἐπαναγκὲς ἦλθε, πλοῦν τὸν ἐς Μαλλὸν τῆς Κιλικίας ποιήσεται, ἐπιφανέστατον τε, καὶ ἀληθέστατον ὄντα, καὶ χρῶν ἑκάστοις τοῖς ἥκουσι μάντεσιν, ὡς ἂν ἐγγράψας τις ἐς δέλτον τὸ γραμματεῖον παραδῷ τῷ προφήτῃ, καλῶς δ' ἔχειν ὑγιαίνοντα τὸν ἀνδρὰ ἐπιστῆσαι τῇ χρησμῳδίᾳ, καὶ τι περὶ μαλλίου συμβουλεύσασθαι τῷ Διΐ. *Cum ex Ægypto redirem domum, audiremque illud in Mallo oraculum apertiſſimum ſimulque eſſe veriſſimum, & ſic evaderet reſponſa dare, ut ad verbum reſponderet iis, quæcunque propoſita quiſpiam in ſchedulam inſcripta tradiderit: veſtibo me factorum putavi, ſi dum præternavigabam, experirer oraculum, Deinnque de futuris quidpiam conſulerem.* Notez bien la circonſtance que Lucien a raportée, c'eſt qu'on propoſoit par écrit les choſes ſur leſquelles on demandoit la reponſe d'Amphilochus. Qu'on ne diſe pas que Lucien a forgé lui-même les contes qu'il a debitez dans cet Ouvrage, car cela n'affoiblit point nôtre preuve, puis qu'il eſt ſûr qu'il n'eût pas feint que cet Oracle étoit celebre, ſi depuis cent ans perſonne n'avoit été le conſulter. C'eſt ainſi que Mr. Van Dale (*i*) ſatisfait à cette objection. Il cite un autre paſſage tiré de l'hiſtoire du faux devin Alexandre, dans laquelle Lucien temoigne que l'Oracle de Mallus étoit fameux. On eût pu citer un troiſieme endroit: je le trouve ſi favorable à cette remarque que je le raporterai tout du long. (*k*) Τὸν Τροφώνιον δ' Ζεῦ, καὶ ἃ μάλιστά μοι ἀποκνεῖς, τὸν Ἀμφίλοχον, ἢ ἐπαγγεῖς αὐθράστου, καὶ μητραλοίου ὄντος, διαπεμφθῆ ὁ γοητικὸς ὁ Κλεομήδης, ψυδόμενος τὰ πολλά, καὶ γοητείαν τοῦ δεῦρο ἰδιωτικὴν ἔσται. *De Trophonio, Jupiter, quodque me poſtiſſimum angit, de Amphilocho: qui quamquam ſceleſti hominis & matricida eſt filius, in Cilicia præclarus ille vaticinatur, multa mentiens, & pro duobus obolis præſtigiatorem agens.* Nous examinerons ci-deſſous la pretenſion de Lucien, qu'Amphilochus n'étoit pas le fils mais le petit-fils d'Amphiaraus. Diſons en attendant, qu'au tems de Plutarque l'Oracle d'Amphilochus (*l*) floriſſoit encore.

(*B*) *Il ſortit mecontent d'Argos, & alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie.*] C'eſt d'un Hiſtorien grave que nous aprenons cela. (*m*) Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν καὶ Ἀμφιλοχίαν τὴν ἄνω ὀλίγοι μέλη τοῦ τρωικοῦ ὕστερα κατῴκησαν, καὶ ὑπ' ἀφορμῆσθαι τῆς ἐν Ἄργει καθόδου Ἀμφίλοχόν τε τὸν Ἀμφιάρεω, ὃς τὸν Ἀλκμαίωνα τὸν ἑαυτοῦ φθείραντα Ἄργος ἐπιόντων τῶν Ἀχαιῶν ἐπικράτησε. Καὶ ὃν ὁ πόλις αὐτὴ μεγίστη τῶν Ἀμφιλοχίων, καὶ τὰς δυναστείας εἶχεν ἐπιφανεῖς. *Argos Amphilochicum & reliquam Amphilochiam Amphilochus Amphiarai filius poſt bellum Trojanum, domum reverſus cum rerum ſtatus qui Argis erat ei non placeret, condidit in ſinu Ampracio, urbem de eodem patria ſua nomine Argos nominans, & erat hæc urbs omnium Amphilochia regionis maxima, & potentiſſimos habebat incolas.* Strabon (*n*) allegue ce temoignage de Thucydide, mais il y ajoute quelque choſe, c'eſt qu'Amphilochus mal ſatisfait du gouvernement établi dans Argos s'en alla en Acarnanie, où il recueillit la ſucceſſion de ſon frere. Thucydide ne dit point ceci, & par conſequent Strabon a tort de le lui attribuer. Ceux qui pretendent (*o*) qu'il adopte l'opinion de Thucydide ſe trompent, car il paroit (*p*) lui preferer l'Hiſtorien Epho-

(*a*) *Cicero de nat. Deorum lib. 3. p. m. 631.*

(*b*) *Dans l'une des remarques de l'article* Trophonius.

(*c*) *Pauſanias l. 5. pag. 165.*

(*d*) *Plinius l. 16. cap. 44. p. m. 308.*

(*e*) *Pauſanias l. 1. pag. 33.*

(*f*) Ἐνθὰ δὲ Μαλλῷ πόλει τῆς Κιλικίας Ἀμφιλόχῳ χρηστήριον ἐστὶ καὶ χρᾷ δι' ὀνείρατων. Eſt Malli quod eſt oppidum Ciliciæ. Oraculum Amphilochi, quod per ſomnia conſulentibus reſpondet. *Xiphilin. in epitome Dionis p. m. 285. 286.*

(*g*) *Xiphilin. ibid.*

(*h*) *Lucian. in Philopſeude p. 500. to. 2.*

(*i*) *Van Dale de Oraculis pag. 98.*

(*k*) *Lucian. in Dear. concilio p. 957. to. 2.*

(*l*) Ἔτι δ' ἀκμάζων ἐμοῦ παρόντος, καὶ τὰ Μόψου καὶ τὰ Ἀμφιλόχου μαντεῖα. Cum autem eſſem in patria florebant adhuc Mopſi & Amphilochi Oracula. *Plut. de Oracular. defectu p. 434. C.*

(*m*) *Thucydides lib. 2.*

(*n*) *Strabo lib. 7. p. 225.*

(*o*) *Berkelius in Steph. Byzant. p. 124.*

(*p*) Μᾶλλον δὲ τὸν Ἀμφιλοχικὸν Ἄργος τὸν Ἄργει ἴσῃ τὸ Ἀμφιλοχικὸν ἄλσος Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων. Potit Ambraciam Argos ſequitur Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejuſque liberis condita. *Strabo ib.*

Digitized by Google

d'Ambracie. Tite Live a pris (C) le change dans un paſſage que je citerai. On aura quelque choſe à (D) cenſurer à Mr. Moreri. Il ne faut pas confondre nôtre devin avec cet AMPHILOCHUS dont une (E) oie fut amoureuſe.

AMPHITRYON, fils d'Alcée (A) fils de Perſée, eſt moins connu par ſes exploits, que par l'aventure d'Alcmene ſa femme qui a ſervi (B) de ſujet aux Poëtes comiques. Alcmene étoit fille d'Electryon Roi de Mycenes. Les fils de Pterelaus avoient fait une irruption ſur les ter-

(a) *Ephorus apud Strabonem ibid.*

(b) *Barkalius ubi ſupra le dit pourtant.*

(c) *Apollodor. l. 3. pag. 201.*

(d) *Thucydid. ubi ſupra.*

(e) *Strabo lib. 14. p. 484. 485.*

(f) *Euripides apud Apollodorum ubi ſupra.*

(g) *Dans la remarque precedente, lettre k.*

(h) *Strabo lib. 7. pag. 225.*

(i) *Apollodorus lib. 3. pag. 201.*

(k) *Pauſan. lib. 2. pag. 60.*

(l) Ἀπὸ δὲ Μελάμποδος γενεαὶ τοσαῦται τὸν ἀριθμὸν ἕως μάχης Ἀμφιλόχου τοῦ Ἀμφιαράου. A Melampode ſex per totidem ætates uſque ad Amphilochum Amphiarai filium. *Id. ibid.*

(m) *Titus Livius lib. 45. p. m. 882.*

(n) *Pauſan. lib. 1. pag. 33.*

* *Peut-être faut-il traduire les paroles de Pauſanias par, & ex filiis (Amphiarai) Amphilocho.*

Ephorus (a) qui a dit que la ville d'Argos Amphilochium fut bâtie par Alcmeon, & que ſon fondateur lui fit porter le nom de ſon frere. Il ne faut pas dire (b) qu'Apollodore n'a ſuivi ni Thucydide ni aucun autre Ecrivain, en aſſurant qu'Amphilochus étoit le fils d'Alcmeon, car il (c) ne conte cela que ſur la foi d'Euripide. Notez qu'il obſerve que cet Amphilochus alla demeurer à Argos Amphilochium par le conſeil d'Apollon.

Obſervons une grande diference entre Thucydide & Strabon. L'un (d) dit qu'Amphilochus etant retourné à Argos après la priſe de Troie, & n'y trouvant pas les choſes dans l'état qu'il auroit voulu, ſe retira vers le Golfe d'Ambracie, & y bâtit une ville. L'autre (e) raconte qu'Amphilochus aiant bâti Mallus dans la Cilicie après la priſe de Troie, revint à Argos, & s'y chagrina de l'état des choſes, & s'en retourna en Cilicie où il fut tué, & enterré. Voici d'autres brouilleries. Euripide (f) dit qu'Alcmeon devenu furieux, coucha avec Manto fille de Tireſias, & en eut un fils & une fille; celui-là nommé Amphilochus, & celle-ci Tiſiphone. Cet Amphilochus obeiſſant à un Oracle fut s'établir dans Argos Amphilochium. Nous avons vu (g) que Lucien pretendoit que l'Amphilochus dont l'Oracle étoit ſi celebre à Mallus, étoit fils d'Alcmeon. Les autres diſent qu'il etoit fils d'Amphiaraus. Il y a deux partis à prendre parmi toutes ces confuſions. L'un eſt de dire qu'il n'y a eu qu'un Amphilochus, dont l'hiſtoire n'a été raportée que par morceaux, c'eſt-à-dire que par des Auteurs qui ont omis une partie de ſes avantures. L'autre eſt de pretendre qu'il y a eu deux Amphilochus, l'un fils d'Amphiaraus, & l'autre fils d'Alcmeon, & que les Auteurs ont quelquefois donné à l'un ce qui convenoit à l'autre. On me perſuderoit facilement, que l'Amphilochus qui eut un Oracle dans la Cilicie, eſt fils d'Amphiaraus, & que celui qui fut s'établir dans l'Acarnanie eſt fils d'Alcmeon. La ville d'Argos de ce paiſs-là fut bâtie par Alcmeon & par ſes fils, Τὸ (h) ἄργος τὸ ἀμφιλοχικὸν ἵδρυσαν ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων. *Argos Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejuſque liberis condita.* C'eſt ma premiere preuve. Amphilochus fils d'Alcmeon fut averti par l'Oracle (i) d'aller demeurer dans cette ville d'Argos. Voila ma ſeconde preuve. Pauſanias (k) obſerve que la poſterité de Melampus regna dans Argos, juſques à ce qu'Amphilochus après la priſe de Troie ſe retira au pais qu'on nomma à cauſe de lui Amphilochie. C'eſt l'Argos Amphilochium, & le voiſinage. Or il y a ſix (l) generations depuis Melampus juſqu'à cet Amphilochus. Il faut donc que celui-ci ne ſoit pas fils d'Amphiaraus, comme Pauſanias l'aſſure, mais d'Alcmeon. En effet Melampus fut pere d'Antiphates, qui le fut d'Oicles, qui le fut d'Amphiaraus, qui le fut d'Alcmeon, qui le fut d'Amphilochus. Si vous finiſſez par Amphilochus ſecond fils d'Amphiaraus, vous ne trouvez point les ſix degrez dont parle Pauſanias. C'eſt ma troiſieme preuve.

(C) *Tite Live a pris le change.*] Il a pris le fils pour le pere dans ces paroles du 45. livre: (m) *Inde Oropum Atticæ ventum eſt, ubi pro Deo vates Amphilochus colitur, templumque vetuſtum eſt fontibus vivuſque circa amœnum.* Il eſt ſûr que la principale Divinité du temple dont cet Hiſtorien fait mention etoit Amphiaraus, il devoit donc dire, *ubi pro Deo vates Amphiaraus*, & non pas *Amphilochus colitur.* Pauſanias qui s'étoit fait une étude particuliere de ces choſes, & qui avoit beaucoup de talens pour y reüſſir, eſt beaucoup plus digne de foi que Tite Live. Or non ſeulement il aſſure (n) que les habitans d'Orope bâtirent un temple au devin Amphiaraus, mais auſſi il ſemble dire qu'Amphilochus n'eut point de part à l'autel qui fut diviſé en cinq portions, chacune deſquelles apartenoit à quelque Heros, ou à quelque Dieu. Nous trouvons bien dans ce partage les enfans d'Amphilochus, mais non pas Amphilochus. J'avoue que la ſuite du raiſonnement eſt propre à perſuader que Pauſanias ne l'a point omis; je ſerois volontiers une correction dans le texte Grec de cet Auteur, je lirois τῷ τοῦ παιδὸς Ἀμφιλόχου. *& filio Amphilocho*, & non pas τῷ τοῦ παίδων Ἀμφιλόχου. *& filius Amphilochi*; voiez la * marge: mais après tout ce ne ſera pas donner Amphilochus pour le Dieu du temple d'Orope.

(D) *Quelque choſe à cenſurer à Mr. Moreri.*] I. Amphilochus n'eſt pas un *certain Capitaine Grec dont Homere faiſe mention dans l'Odiſſée*, car Homere (o) a dit ſeulement qu'Alcmeon & Amphilochus furent fils d'Amphiaraus. II. Cela étant il ne faloit pas s'exprimer ainſi, *on dit qu'il etoit fils d'Amphiaraus & d'Eriphile.* Il faloit faire plus d'honneur à l'autorité d'Homere, & jamais Auteur tant ſoit peu verſé dans la lecture des Anciens n'auroit employé ici un *on dit.* III. L'Amphilochus dont Plutarque fait mention ne difere point de celui d'Homere: il ne faloit donc pas le debiter pour un autre. C'étoit celui dont on conſultoit l'Oracle à Mallus dans la Cilicie. IV. Il ne faloit point dire qu'il (p) *apporta l'Oracle à un certain Theſpeſius de Soles.* C'eſt changer un Dieu en meſſager. V. On a omis une circonſtance qui devoit être exprimée neceſſairement, c'eſt que ce Theſpeſius mena une bonne vie après ſa reſurrection. Voiez Plutarque (q).

(E) *Cet* AMPHILOCHUS *dont une oie fut amoureuſe.*] Pline fait mention de cela, (r) *quin & fama amoris* (anſeri) *Ægii dilecta forma pueri Olenii.* C'eſt ainſi que le Pere Hardouïn a corrige ce paſſage: il y avoit dans les autres editions, *Argis dilecta forma pueri nomine Olen.* On avoit donc inſeré deux fautes dans le texte de Pline, l'une touchant le lieu où l'oie fut amoureuſe, l'autre touchant le nom du garçon aimé. Ceci arriva non dans Argos, mais dans la ville (s) d'Ægium. Celui qu'une oie aimoit s'apelloit Amphilochus, & non pas Olenus, mais parce qu'il étoit natif d'Olene on lui a donné le ſurnom d'Olenius. Un paſſage d'Elien a fourni au Pere Hardouïn tous ces éclairciſſemens. (t) Ἐν Αἰγείῳ τῆς Ἀχαΐας παιδὶ Ὀλενίῳ γυνὴ, ὄνομα Ἀμφιλόχῃ ἐμάθη χῆν. Διαφθαρῆναι λόγοι τοῦτο. *Apud Ægium Achaiæ oppidum anſer amavit puerum Olenium gente, Amphilochum nomine. Theophraſtus hoc narrat.* Athenée raconte la même hiſtoire, & cite Clearque & Theophraſte; mais corrigez une faute qui s'eſt gliſſée dans ſon livre; liſez ἐν Αἰγείῳ, & non pas ἐν Αἰγείῳ. Sans cela l'on pourroit dire que le Pere Hardouïn s'avance trop dans ces paroles, (v) *neque enim Argis ſed Ægii prope Sicyonem res geſta narratur.* Ne voions-nous pas dans la verſion d'Athenée, *apud Argivos puerum amavit anſer*, & dans le Grec, (x) ἐν Αἰγείῳ δὲ παιδὶ ἐμάθη χήν?

(A) *Fils d'Alcée.*] Apollodore (y) dit qu'Hipponome fille de Menœcée etoit la mere d'Amphitryon. D'autres le font fils de Lyſidice fille de Pelops; d'autres lui donnent pour mere Laonome fille de Guneus (z). Notez qu'il étoit oncle de ſa femme, car Anaxo ſa ſœur (aa) etoit la mere d'Alcmene.

(B) *Il a ſervi de ſujet aux Poëtes comiques.*] Une des plus belles Comedies de Plaute eſt l'Amphitryon. C'eſt le jugement qu'en fait Mademoiſelle le Fevre qui l'a traduite en François avec d'excellentes notes. Voiez les dernieres remarques de l'article *Teleboes.* Moliere a fait une Comedie du même titre. C'eſt une de ſes meilleures pieces. Il a pris beaucoup de choſes de Plaute, mais il leur donne un autre tour; & s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux pieces l'une avec l'autre, pour decider la diſpute qui s'eſt elevee depuis quelque tems ſur la ſuperiorité ou l'infériorité des Anciens, je croi que Mr. Perrault gagneroit bientôt ſa cauſe. Il y a des fineſſes, & des tours dans l'Amphitryon de Moliere, qui ſurpaſſent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon Latin. Combien de choſes n'a-t-il pas fallu retrancher de la Comedie de Plaute, qui n'euſſent point reüſſi ſur le theatre François? Combien d'ornemens & de traits d'une nouvelle invention n'a-t-il pas fallu que Moliere ait inſeré dans ſon Ouvrage, pour le mettre en etat d'être aplaudi comme il l'a été? Par la ſeule comparaiſon des prologues on peut conoître que l'avantage eſt du côté de l'Auteur moderne. Lucien a fourni le fait ſur quoi le prologue de Moliere roule, mais il n'en a point fourni les penſées. Jamais un bon conoiſſeur ne dira ici,

Nam bene (bb) vertendo, & male deſcribendo male, ex Græcis bonis Latinus facit non bonas.

Qu'on ne prenne pas ceci de travers, j'en ſuplie tout le monde; je tombe d'accord non ſeulement que l'Amphitryon de Plaute eſt une de ſes meilleures pieces, mais auſſi que c'eſt une piece très-excellente à certains

(o) *Homer. Odyſſ. lib. 15. pag. m. 463.*

(p) *On a corrigé cette faute dans les éditions de Hollande.*

(q) *Plutarch. de ſera numinis vindicta pag. 563. & ſeq.*

(r) *Plinius l. 10. cap. 22. p. m. 408.*

(s) *Strabo dans l'Achaïe, proche de Sicyone. Voiez Pauſanias l. 7. pag. 230.*

(t) *Ælianus Hiſtor. animal. lib. 5. cap. 29. Voiez le Pere Hardouin emendat. 21. in lib. 10. Plinii p. 474.*

(v) *Hardouin. ib.*

(x) *Athen. lib. 13. cap. 8. p. 606.*

(y) *Apoll. lib. 2. p. m. 97.*

(z) *Pauſan. lib. 8. pag. 248.*

(aa) *Id. ibid.*

(bb) *Terent. Prol. Eunuch.*

Digitized by Google

terres de ce Prince qui leur avoit été fatale; ils y étoient β tous peris, mais ils avoient auſſi fait perir tous γ les fils d'Electryon. Celui-ci ſe preparant à venger la mort de ſes fils, laiſſa ſon Roiaume & ſa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, & lui fit promettre avec ſerment de ne point jouïr de cette fille. Ceux qui avoient accompagné les enfans de Pterelaus avoient amené au païs d'Elide les troupeaux d'Electryon. Ces troupeaux furent rachetez par Amphitryon, mais en les remettant entre les mains de leur maître il eut le malheur d'être la cauſe (C) innocente de la mort de ce pauvre Prince. Comme on profita de cette occaſion, pour le faire δ ſortir du païs des Argiens, il ſe retira avec Alcmene auprès de Creon Roi de Thebes, & reçut de lui les ceremonies de l'expiation. Après quoi il ſe prepara à faire la guerre aux (D) Teleboes, afin de venger la mort des freres d'Alcmene, condition (E) qu'elle exigeoit de celui qui voudroit être ſon mari. Il falut que pour engager Creon à le ſuivre, il le delivrât d'un renard qui faiſoit de grans ravages. Il l'en delivra par le moien de Cephale, qui lui préta le chien que Procris avoit amené de l'Ile de Crete. Amphitryon aſſiſté de divers peuples entra ſur les terres de Pterelaus, & les ravagea; mais il fut redevable du grand ſuccés de cette guerre à la perfidie de Comethe fille de Pterelaus. Cette fille devint amoureuſe d'Amphitryon, & arracha pour l'amour de lui le cheveu d'or que Pterelaus avoit ſur la tête, & d'où dependoit ſa vie. Ce malheureux pere mourut auſſi-tôt, & alors Amphitryon s'empara univerſellement de tous ſes Etats. Il fit mourir Comethe, & s'en retourna à Thebes chargé de depouilles. La premiere nouvelle dont on l'y regala, fut qu'il avoit paſſé la nuit precedente auprès d'Alcmene. Il étoit fort convaincu que cela étoit très-faux. Enfin on ſut que Jupiter avoit joüé ce tour-là, en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci ſans ſe rebuter s'aprocha d'Alcmene, & la rendit un exemple de *ſuperfetation* qui a été mille fois cité. Elle avoit deja conçu Hercule, & il lui fit concevoir un autre fils. Pour diſcerner celui qui étoit à lui d'avec celui qui étoit à Jupiter, il jetta deux ſerpens ſur leur lit; Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite: il n'en falut pas davantage pour conoître qu'Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon. On ξ pretend qu'Alcmene mit ſur ſa tête (F) un ornement, qui faiſoit conoître au monde que Jupiter avoit triplé la durée de la nuit pour la careſſer plus long tems. Il n'eſt pas vrai qu'Amphitryon ait apris aux hommes (G) à mettre de l'eau dans le vin. Alcmene ſurvêquit * à ſon mari. Les debris de leur maiſon ſe voioient encore à Thebes du tems de † Pauſanias. Il faut ſe ſouvenir qu'Amphitryon ‡ étoit né à Argos. Il y a des Auteurs ‖ qui l'apellent Roi de Thebes.

ANACREON, Poëte Grec nâtif de Teos (A) ville d'Ionie, floriſſoit au tems que (B) Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hipparchus joüiſſoit à Athenes de la domination que ſon pere Piſiſtrate y avoit uſurpée. C'eſt de quoi l'on ne peut douter, lors que l'on conſulte

β *Excepté-en un qui etoit demeuré à la garde des vaiſſeaux.* Apollodor. lib. 2. Pag. m. 97.

γ *Exceptez-en le batard Licymnius.* Id. p. 99.

δ *Il n'eſt donc pas vrai, comme on le dit dans le ſuplement de Moreri, qu'Amphitryon ſucceda à Electryon.*

ξ *Ex Apollodoro ib. pag. 97. & ſeq.*

* *Pauſan. l. 1. p. 39.*

† *Id. l. 9. pag. 290.*

‡ *Plaut. Amphitr. in Prolog.*

‖ *Servius in Æneid. l. 8. v. 103.*

(a) Ponit animos Jupiter ſi Amphitryo fuerit actus pronunciatiſque Plautinus. *Arnob. lib. 7. pag. 238.*

(b) *Apoll. l. 2. p. 99.*

(c) *Dans l'article* Teleboes.

(d) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virgil. Æneid. l. 6. v. 785.*

(e) Parvoque Alcmena ſuperbit Hercule, tergemina crinem circumdata luna. *Stat. Theb. l. 6. v. 288. Pluſieurs Interpretes veulent que ces trois lunes aient été le monument des trois nuits que Jupiter paſſa chez Amphitryon.*

tains égards. Il ſemble qu'on la joüoit (a) encore du tems d'Arnobe. Je voudrois bien que nous euſſions l'Amphitryon d'Euripide, & les deux Amphitryons d'Archippus.

(C) *D'être la cauſe innocente.*] Voici comment; (b) *Cum bos una aufugeret in ipſam Amphitryo tum quam manibus forte clavam geſtabat immiſit, quæ de bovis cornibus repulſa in Electryonis caput reſiliens ipſum vita privavit.* Dans le ſuplement de Moreri au lieu de *maſſue* l'on a dit *pierre*.

(D) *A faire la guerre aux Teleboes.*] Nous diſons ailleurs (c) quel peuple c'étoit, & nous marquons les differences qui ſe trouvent entre Apollodore que nous avons ſuivi, & le Scholiaſte d'Apollonius.

(E) *Condition qu'elle exigeoit.*] Nous verrons dans l'article auquel la remarque precedente a renvoié le lecteur, qu'Alcmene demandoit principalement qu'on vengeât la mort de ſon pere.

(F) *Mit ſur ſa tête un ornement.*] Voilà qui eſt ſingulier. Il lui devoit ſuffire que la tête de ſon mari fût chargée du pennache, & fortifiée d'ouvrages à corne, & de demi-lunes capables de l'emporter ſur les (d) tours de la Déeſſe Cybele. Qu'étoit-il beſoin qu'elle (e) portât trois lunes entieres ſur ſon front? Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon! quel monument de ſon honneur ſain & ſauf! Vouloit-elle que tous ceux qui jetteroient l'œil ſur ſa coiffure, ſe ſouvinſſent de la triple nuit que ſes charmes avoient fait produire? Encore un coup ſon mari ne devoit pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait aquieſcer à la reflexion de ſon valet. Les amis d'Amphitryon aiant ſu que Jupiter promettoit mons & merveilles pour la reparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joie; mais Soſie les interrompit:

Meſſieurs, voulez-vous bien ſuivre mon ſentiment?
Ne vous embarquez nullement.
Dans ces douceurs congratulantes:
C'eſt un mauvais embarquement,
Et d'une & d'autre part, pour un tel compliment,
Les phraſes ſont embarraſſantes.
Le grand Dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,
Et ſa bonté ſans doute eſt pour nous ſans ſeconde.
Il nous promet l'infaillible bonheur,
D'une fortune en mille biens feconde,
Et chez nous il doit naître un fils d'un très-grand cœur;
Tout cela va le mieux du monde.
Mais enfin coupons aux diſcours,
Et que chacun chez ſoi doucement ſe retire.
Sur telles affaires toûjours
Le meilleur eſt de ne rien dire.

Amphitryon trouve cela ſi judicieux, qu'il y donne par ſon ſilence un entier conſentement.

(G) *Apris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin.*] Cette invention eſt d'un autre, ſi l'on en croit Athenée (f); mais comme cet autre ſe nommoit Amphictyon; il eſt arrivé à un très-docte Critique de le confondre avec le mari d'Alcmene. Je ne doute point que de ſemblables mepriſes ne ſoient ſouvent cauſe de la diverſité d'opinions que l'on trouve dans les Auteurs. Liſez Athenée, vous direz qu'Amphictyon Roi d'Athenes a inventé le mêlange de l'eau & du vin. Liſez Caſaubon (g), vous attribuerez ce ſecret à Amphitryon Roi de Thebes, d'où il arrivera que d'aſſez bons Compilateurs formeront 2. ſentimens: *Quelques-uns*, diront-ils, *attribuent cette invention à Amphictyon, d'autres l'attribuent à Amphitryon.*

(A) *Teos ville d'Ionie.*] Je refute dans l'article *Teos* ceux qui ont dit qu'Anacreon étoit de *Temum* ſur le Pont Euxin.

(B) *Floriſſoit au tems de Polycrate.*] Je n'ai point marqué d'Olympiade, car pour un homme qui a vécu 85. ans il me ſemble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes ſi étroites. Auſſi voit-on que ceux qui le font s'éloignent beaucoup les uns des autres. Euſebe (h) qui a choiſi la 62. Olympiade n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52. & que Mr. le Fevre de Saumur (i) n'ait mieux aimé la 72. Mais ne decidons rien ſur Suidas; ſon texte eſt aſſûrement corrompu, & il n'eſt point pardonnable à ſes Traducteurs d'avoir laiſſé paſſer l'epouvantable bevue qui s'y trouve. On y lit qu'Anacreon a vêcu du tems de Polycrate tyran de Samos dans la 52. Olympiade, ou ſelon d'autres, du tems de Cyrus & de Cambyſe dans l'Olympiade 25. Il paroit par Herodote (k) que Polycrate & Cambyſe moururent environ

(f) *Athen. lib. 4. cap. 27. pag. 179.*

(g) Quod mox de Amphytrionis (*je raporte l'orthographe comme je la trouve*) invento temperandi vinum ſequitur quo pertinet ſubobſcurum eſt. Spectat autem eo ne quis miretur quod poſtea dicit, Homerum varia temperamenta vini habuiſſe nota. Cur enim hoc miremur, cum τῶν νῦν οἰνοχόων inventor ſit Amphitryo, quem ante Iliaca tempora Thebis regnaſſe nemo dubitat? *Caſaub. in Athen. pag. 323. 324.*

(h) *Euſebius lui fait dire qu'Anacreon a fleuri dans la 25. Olymp. je ne trouve point cela dans l'Euſebe de Scaliger.* (i) *Vie des Poëtes Grecs.* (k) *Herod. l. 3. c. 120. & ſeq.*

Digitized by Google

ſuite les livres de Platon, & ceux d'Herodote; car l'on y voit * qu'Hipparchus (C) fit venir Anacreon à Athenes, & † qu'Anacreon étoit dans la chambre de (D) Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un Envoyé d'Oretes Gouverneur de Sardes. Cambyſes étoit alors Roi de Perſe; ce que je remarque, afin que tous mes lecteurs puiſſent ſe repreſenter avec plus de facilité le tems auquel Anacreon a vêcu. Ce Poëte avoit l'eſprit delicat, & il y a des graces & des charmes inexprimables dans ſes poëſies: mais il aimoit trop les plaiſirs; il étoit d'un temperament ſi amoureux qu'il lui faloit, & des garçons (E) & des filles, & d'ailleurs il aimoit le vin. Ce dernier defaut ſe fit ſans doute remarquer exceſſivement à Athenes, puis que la ſtatuë qu'on y voyoit d'Anacreon ‡ le repreſentoit comme un homme ivre qui chante. Si nous avions tous ſes poëmes, nous y verrions une infinité (F) de traits de ſon humeur voluptueuſe; mais le peu qui nous en reſte nous la fait aſſez conoître. On y trouve la paſſion dont il brûloit (G) pour Bathyllus; & ſi à cauſe que l'on n'attachoit point alors à cette eſpece d'amour une note d'infamie, comme on le fait en païs de Chretienté, il ne merite pas toute l'horreur que l'on auroit d'un Poëte Chretien en pareil cas, il faut que l'endurciſſement de ſon ſiecle paie pour lui; je veux dire que l'indignation des lecteurs doit tomber ſur ce tems-là, ſelon tout ce en quoi elle ne ſe decharge point ſur chaque particulier. Les debauches d'Anacreon ne l'empêcherent pas de vivre 85. ans, ſi nous en croions Lucien, qui l'a mis au nombre des perſonnes de longue vie. On dit qu'il ſoutenoit ſa langueur dans cette grande vieilleſſe en mangeant des raiſins ſechez, & qu'un pepin qui s'arrêta à ſon goſier l'étrangla.

* *Plato in Hipparcho. Ælian. var. hiſt. l. 8. c. 2.*

† *Herodot. l. 3. c. 121. Voiez auſſi Pauſanias lib. 1. p. 2.*

‡ *Pauſan. ibid. p. 23.*

(a) *Voſſius de Poet. Græc. p. 22. Hofman in copio. Mais Moreri, ſon autre copiſte, a mis 60. au lieu de 61.*

OBSERVATIONS ſur Mr. le Fevre de Saumur.

ron en même tems. Euſebe les fait contemporains ſous la 63. Olympiade, & il a raiſon: il n'eſt donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27. Olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55. Olympiade, où l'on met ordinairement l'epoque de la Monarchie des Perſes, à la 25. Voſſius (a) fait dire à Suidas, qu'Anacreon a vêcu dans la 61. ou dans la 62. Olympiade; c'eſt ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à Mr. le Fevre qui a choiſi la 72. Olympiade pour le tems precis de la vie d'Anacreon, il eſt plus facile de ruiner ſes preuves, que de montrer que ce Poëte n'a pas vêcu en ce tems-là. Mr. le Fevre raiſonne ainſi; Anacreon vint à Athenes du tems d'Hipparchus: celui-ci avoit un frere nommé Hippias *qui ſollicita Darius fils d'Hyſtaſpes d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Atheniens. Cela étant*, dit-il, *vous voiez preciſement l'année* 489. *avant* JESUS-CHRIST, *& l'Olympiade* 72. J'avoue que l'expedition des Perſes contre les Atheniens de laquelle il s'agit ici, & où Darius ne ſe trouva point en perſonne, quoi que la phraſe de Mr. le Fevre le ſignifie, regarde (b) la 72. Olympiade, & l'an 489. avant JESUS-CHRIST; mais il faut ſavoir que ce pretendu voiage de Darius ne fut fait que vingt ans après (c) qu'Hippias eut été chaſſé d'Athenes, & qu'il en fut chaſſé la quatrieme année après la mort d'Hipparchus, & la dix-huitiéme après la mort de Piſiſtrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avoit dominé quatorze ou quinze ans. Il eſt donc très-poſſible 1. qu'il ait fait venir Anacreon à Athenes trente ans avant que Darius fils d'Hyſtaſpes ſuivît les inſtigations d'Hippias contre les Atheniens. 2. Que la mort d'Anacreon ait precedé de quelques années la 72. Olympiade, & l'année 489. avant JESUS-CHRIST marquée ſi preciſement par Mr. le Fevre, comme le tems precis où Anacreon a vêcu. Voici une autre remarque. Il écrivit ſes Poëtes Grecs (d) en 1659. Or dans ſon Anacreon imprimé en 1660. il fait fleurir ce Poëte 555. ans avant JESUS-CHRIST plus ou moins, & il accorde à Suidas qu'Anacreon a pu vivre en la 52. Olympiade, puis qu'il a vêcu familierement, dit-il, avec Polycrate qui floriſſoit au même tems qu'Amaſis regnoit en Egypte. Mr. le Fevre a été donc un peu trop flottant ſur la chronologie d'Anacreon. On ne dira jamais ſans ſe tromper d'un homme qui a pu fleurir dans la 52. Olympiade, que la 72. Olympiade eſt le tems precis où il a vêcu. D'ailleurs c'eſt mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52. Olympiade, que de le prouver par la raiſon qu'il a été bon ami de Polycrate contemporain d'Amaſis, car ces deux Princes ſont morts, celui-ci (e) à la fin de la 64. Olympiade, & celui-là deux ans après.

(b) *Voiez Calviſius.*

(c) *Petav. Ration. temporum, part. 1. l. 3. c. 2. & part. 2. l. 3. c. 9.*

(d) *Voiez la fin de la Preface.*

(e) *Voiez Calviſius.*

(f) *Moreri & Hofman diſent* Philoſtrate.

(g) Ἐπ' Ἀνακρέοντα τὸν Τήϊον πεῖσαι πρεσβείαις ἀφικέσθαι εἰς τὴν πόλιν. Plat. in Hipparcho.

(h) *Ælian. var. Hiſt. l. 8. c. 2.*

(C) *Hipparchus fit venir.*] Je ne pretens pas critiquer Monſr. le Fevre, de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus fils de* (f) *Piſiſtrate envoya à Teos un vaiſſeau à 50. rames avec des lettres fort civiles & fort obligeantes, par leſquelles il conjuroit* Anacreon *de paſſer la mer Egée, & de faire un voyage à Athenes, l'aſſurant que ſa vertu trouveroit là des admirateurs qui ne connoiſſoient pas mal le prix des belles compoſitions, & le merite des perſonnes rares*; je n'ai garde de critiquer cela ni ſous prétexte que je ne trouve dans Platon autre choſe que ceci; *il* (g) *fit venir dans notre ville Anacreon natif de Teos, en lui envoiant un vaiſſeau de 50. rames*; ni ſous pretexte (h) qu'Elien ſe renferme dans la même generalité; car outre que Mr. le Fevre pouvoit avoir apris dans des livres qui ne me ſont point conus les particularitez qu'il raporte, les loix de la vraiſemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou ait fait ecrire obligeamment à Anacreon: & ainſi l'on peut ſupoſer tout ce que Mr. le Fevre ſupoſe; on le peut, dis-je, ſupoſer avec d'autant moins de ſcrupule, que la plupart du tems une narration ſeroit trop ſeche & trop degoûtante, ſi l'on ne faiſoit qu'une verſion literale des originaux. Mais quand il nous donne Platon pour ſon Auteur, j'avoue que je ne ſaurois m'empêcher de le reprendre.

(D) *Dans la chambre de Polycrate.*] C'eſt tout ce que nous en aprend Herodote; cependant je ſuis fort ſûr que Mr. le Fevre a pu dire comme il a fait, que *Polycrate tyran de Samos tint* Anacreon *d'ordinaire pres de ſa perſonne, & voulut qu'il eût part en ſes affaires & en ſes plaiſirs*: car étant certain d'un côté qu'Anacreon (i) a été cheri de Polycrate, & de l'autre que les principales affaires de ce Tyran n'étoient (k) que de ſe bien divertir, on ne riſque pas beaucoup en croiant tout ce que je viens de citer de Mr. le Fevre. *Vous le ſavez*, ajoûte-t-il, *car il n'y a pas encore deux ans qu'on liſoit Herodote à la table de Monſieur votre pere.* C'eſt cela qui ne me paroît point exact, veu qu'il n'y a rien dans Herodote d'où l'on puiſſe raiſonnablement inferer qu'Anacreon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je ſuis fâché que des gens de beaucoup d'eſprit & de beaucoup d'erudition, aient cru ſans l'examiner que Platon & qu'Herodote ont dit tout ce que ce ſavant Critique leur prête. Il faloit mieux diſtinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(i) *Pauſanias l. 1. pag. 2. Ælian. ubi ſupra, l. 9. c. 4. Strabo l. 14.*

(k) *Athen. l. 12. c. 9. 10.*

(E) *Et des garçons & des filles.*] Outre Bathyllus & Smerdias dont il ſera parlé (l) ci-deſſous, il aima le beau Cleobulus. Il avoit penſé le tuer entre les bras de ſa nourrice, en la choquant rudement comme il marchoit de travers un jour qu'il avoit trop bu, & non content de cela il dit des injures à cet enfant (m). La nourrice lui ſouhaita qu'un jour il le lodât plus qu'il ne l'avoit blâmé alors: ſon vœu fut exaucé; Cleobulus devint tres-beau; Anacreon l'aima, & fit bien des vers (n) pour lui. Voilà une belle punition, & une nourrice bien vengée.

(l) *Dans la remarque G.*

(m) *Maximus Tyr. Orat. 11. circa fin.*

(n) *Dion Chryſoſt. me en raporte quelques-uns.*

(F) *Une infinité de traits de ſon humeur voluptueuſe.*] Voici quelques paſſages recueillis entre pluſieurs autres, où il eſt parlé du contenu de ſes poëſies. Ἀνακρέων ὁ Ἀνακρέων ὁ πᾶσαν αὑτῷ τὴν ποιητικὴν ἐταιρικοῖς μέλεσι. *Ineptus Anacreon qui totam ſuam poëſin ebrietatis mentione contexuerit* (o). Ἀνακρέων ὁ Τήϊος πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ τῆς ἐρωτικῆς ἐμμελείας ποιήσας. *Anacreon Teius qui primus poſt Lesbiam Sapphò magnam carminum ſuorum partem in exprimendis amoribus conjumpſit* (p). Voici comment Horace a parlé des amours d'Anacreon;

Non (q) *aliter Samio dicunt arſiſſe Bathyllo*
Anacreonta Teium,
Qui perſape cava teſtudine flevit amorem.

Voiez auſſi Ciceron au 4. livre des Tuſculanes, & Suidas.

(o) *Athen. l. 10. c. 7. pag. 429.*

(p) *Pauſanias, l. 1. pag. 23.*

(q) *Horat. Epod. 14.*

(G) *Dont il brûloit pour Bathyllus.*] Cet exemple refute l'exceſſive charité d'Elien (r), qui ne peut ſouffrir que l'on forme de mauvais ſoupçons ſur l'amitié de nôtre Poëte pour Smerdias, l'un des Mignons de Polycrate. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'eſt qu'Elien

(r) *Ælian. var. Hiſt. l. 9. c. 4.*

Digitized by Google

trangla. Valere Maxime (H) attribuë une fin ſi douce à une faveur particuliere des Dieux. Perſonne, que je ſache, n'a marqué le lieu ni le tems (I) de ſa mort, ni decidé (K) comment s'apelloit ſon pere. On a pluſieurs traductions (L) de ſes poëſies, mais il y a des Critiques qui ne croient pas que tous les vers qui courent aujourd'hui ſous ſon nom ſoient * de lui. Ceux qui ont parlé de ſes amours pour Sappho, n'ont point conſulté la Chronologie, comme nous

* Tanaq. Faber *notis in Anacr.* Mlle. le Fevre ſa fille n'eſt pas en cela toûjours d'accord avec lui. *Voiez ſa Preface ſur Anacreon.*

(a) Μηδενὸς τοῦτο ἀκριβῶς διαβεβαιώσασθαι πρὸς Σωΐδαν τὸν τοιοῦτον εἶναι Τήϊον μὴ ἀπολογίαν εἶναι λογίου. Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio Poëtæ, neque eum intemperantiæ aut incontinentiæ arguat. *Id. ib.*

(b) *Id. ib. Voiez auſſi Athenée, l. 12. c. 9.*

(c) Τύραννος ὑπερήφανος Ἀνακρέοντι φιλοτεχνεῖ· ἢ δι' ἣν αἰτίαν ἐκεῖνος ποιητὴς ἐγένετο ἐρωτικῶν ἀσμάτων. Cum hoc vixit Anacreon Lyricus & mentione ejus oppleviit ſua carmina. *Strabo lib. 14.*

(d) *Voſſ. de Poët. Græc. pag. 22.*

(e) *Valer. Max. l. 9. c. 12. Voiez auſſi Pline l. 7. c. 7.*

(f) *Herodote l. 1. c. 168.*

(g) *Strabo lib. 14.*

Si ANACREON a été de grande naiſſance.

(h) *Vie d'Anacreon.*

qu'Elien ſe fonde ſur cette raiſon generale, que (a) perſonne ne doit accuſer Anacreon d'incontinence, & d'intemperance. Polycrate devint furieuſement jaloux, quand il s'aperçut que ce Poëte s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias, par les vers flateurs qu'il avoit compoſez pour lui. La jalouſie le porta (b) à faire raſer ce garçon. Le rival qui comprit bien ce que cela vouloit dire uſa de ſoupleſſe, & fit des vers là-deſſus où il menagea adroitement Polycrate. Ceux qui ſe ſouviendront de ces quatre vers de Petrone,

Quod ſolum forma decus eſt, cecidere capilli
Vernantesque comas triſtis abegit hyems.
Nunc umbra mutata ſua jam tempora mœrent
Atque attritis videt aduſta pilis.

concluront de l'action de Polycrate qu'il aimoit mieux que ſon Mignon perdit ſa beauté, que de le voir infidelle. Strabon (c) remarque qu'Anacreon a fourré par tout dans ſes poëſies ce Tyran de Samos, d'où Voſſius (d) a eu raiſon de conclure qu'il ne faut pas être ſurpris qu'il en fût aimé. *Polycrates*, dit-il, *eorum fuit. Quod mirum? cum verſibus ſuis eum celebraret.* Il faloit imprimer, *quid mirum, cum verſibus ſuis eum celebraret?* Nous verrons dans l'article de Bathyllus comment Monſr. le Fevre a juſtifié les amours d'Anacreon.

(H) *Valere Maxime attribuë.*] Voici ſes paroles: (e) *Cui quidem* (Pindaro) *credulerim eadem benignitate Deorum & tantum poëtica facundia, & tam placidum vitæ finem attributum; ſicut Anacreonti quoque, quamvis ſtatura humana vitæ modum ſupergreſſo, quem uva paſſa fauces tenues & exiles rerum reliquias foventem unius grani pertinacior in aridis faucibus humor abſtinuit.*

(I) *Le lieu ni le tems de ſa mort.*] Suidas dit bien qu'Anacreon chaſſé de Teos à cauſe de la revolte d'Hiſtieus, ſe retira à Abdere dans la Thrace, mais ce n'eſt point dire qu'il y mourut; c'eſt ſeulement nous fournir de quoi le conjecturer avec quelque vraiſemblance. En effet Anacreon devoit être fort âgé en ce tems-là, vû que les victoires remportées par les Perſes ſur les fauteurs de la revolte d'Hiſtieus, ſont de beaucoup poſterieures à la mort d'Hipparchus, & tombent dans la 71. Olympiade. Au reſte l'on peut conjecturer de ce paſſage de Suidas, qu'Anacreon s'étoit retiré à Teos, en ſortant d'Athenes où Hipparchus l'avoit fait venir, ce qui rend aſſez vraiſemblable qu'il s'étoit auſſi retiré à Teos après la ruïne de Polycrate, & que ce fut là qu'Hipparchus lui envoia le vaiſſeau à 50. rames, comme Mr. le Fevre l'aſſûre. Il ne faut pas s'etonner qu'Anacreon ait choiſi Abdere pour ſon aſyle, car c'étoit une ville que ceux de Teos (f) avoient bâtie après avoir abandonné leurs maiſons, lors qu'Harpagus Lieutenant de Cyrus ſe rendit maître de l'Ionie. Strabon (g) ne deſigne point ainſi leur tranſmigration; il ſe contente de dire que du tems d'Anacreon les Teïens ne pouvant ſouffrir les injures des Perſes, ſe retirerent à Abdere. Cela peut être reduit à l'évenement dont Herodote a parlé, car l'invaſion de l'Ionie par Harpagus ſe fit dans la 59. Olympiade, tems auquel Anacreon faiſoit figure.

(K) *Ni decidé comment s'apellait ſon pere.*] Suidas nomme quatre perſonnes qui ont paſſé pour le pere d'Anacreon. Si c'eſt un diminutif de l'honneur rendu à Homere dont pluſieurs villes differentes ont paſſé pour la patrie, il faut avouer que c'en eſt un bien petit diminutif: car au fond cela temoigne pour l'obſcurité de ſa famille plus que pour toute autre choſe. Si ſon pere avoit été un homme de beaucoup de diſtinction dans Teos, les Auteurs l'euſſent moins perdu de vue, & l'auroient moins confondu avec d'autres gens. Je vois neanmoins que (h) Mademoiſelle le Fevre cite Platon, pour prouver *qu'Anacreon étoit de grande naiſſance, & parent de Solon dont le pere étoit de l'ancienne famille du Roi Codrus, & la mere couſine germaine de la mere de Piſiſtrate.* Elle pretend prouver cela par un paſſage du Dialogue de la temperance, où elle a trouvé que le pere de Charmides deſcendoit *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacreon, & de Solon qui s'étoit toûjours diſtinguée des autres par ſa beauté, par ſa vertu & par ſes richeſſes.* Perſuadé comme je le ſuis de l'erudition de cette Dame, je me voi reduit à penſer l'une de ces trois choſes; ou que ſon Platon eſt fort different du mien; ou qu'elle a pris ce paſſage hors de ſon original; ou qu'elle a ſuivi trop bonnement la mauvaiſe verſion de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon ſi ce n'eſt que la famille paternelle de Charmidas avoit été (i) loüée par Solon, par Anacreon, & par pluſieurs autres Poëtes, comme aiant poſſedé avec diſtinction les avantages de la beauté, de la vertu, &c. Je paſſe ſous ſilence qu'on pourroit être deſcendu de Solon & d'Anacreon du côté paternel, ſans que Solon & Anacreon fuſſent parens. Chaque perſonne a deux ſortes de parens paternels, la famille de ſon aïeul paternel, & celle de ſon aïeule paternelle.

(L) *On a pluſieurs traductions de ſes poëſies.*] Voici celles que Mademoiſelle le Fevre marque. Mon Lecteur ſera bien aiſe de ſavoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a long tems*, dit-elle, qu'Anacreon *a été traduit en François par Remi Belleau, mais outre que ſa traduction eſt en vers, & par conſequent peu fidele, elle eſt en ſi vieux langage qu'il eſt impoſſible d'y trouver aucun agrément. On l'a auſſi traduit en Italien depuis quelques années, & le traducteur ne s'eſt pas plus attaché au Grec que Remi Belleau: ſa verſion ne laiſſe pas neanmoins d'être aſſez agreable, quoi qu'il s'éloigne fort ſouvent du ſens d'Anacreon, & qu'il prene même à tous momens des libertez qui doivent la faire paſſer plûtôt pour une paraphraſe que pour une verſion. La traduction Latine dont une partie a été faite par Henri Etienne, & l'autre par Elias Andreas, & qui eſt celle dont on ſe ſert ordinairement me paroît la meilleure: elle n'eſt pourtant pas ſans defauts, & comme elle eſt auſſi en vers elle eſt ſouvent fort obſcure, & dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacreon n'a jamais penſé.* C'eſt ainſi que parle Mademoiſelle le Fevre dans la Preface de ſon Anacreon. Elle le publia à Paris l'an 1681. avec le texte Grec d'un côté, & ſa verſion en proſe Françoiſe de l'autre. Elle a fait des remarques ſur chaque poëme d'Anacreon. J'ajoûterai quelque choſe au paſſage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a debité que Daurat étoit le veritable Auteur de la verſion qu'Henri Etienne s'attribua. Mr. Colomiés (k) temoigne qu'Iſaac Voſſius lui avoit *dit, qu'il avoit poſſedé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de ſa main qu'Henri Etienne n'étoit pas l'Auteur de la verſion Latine des Odes de ce poëte, mais Jehan Dorat.* La verſion Italienne dont Mademoiſelle le Fevre parle, eſt celle de Barthelemi Corſini (l), que Mr. Regnier des Marais fit imprimer à Paris l'an 1672. Je ne m'étonne pas que Mademoiſelle le Fevre n'ait point parlé de la traduction d'Anacreon faite par un enfant, qui eſt devenu depuis extraordinairement celebre ſous le nom d'Abbe DE LA TRAPPE, car je ne croi pas que cette verſion ait jamais été imprimée. Mr. Baillet nous aprendra bien des choſes là-deſſus. *Il ſcent ſi bien*, dit-il (m) en parlant d'Armand Bouthillier de Rancé, *couvrir avec ſes maîtres par l'aſſiduité & l'application qu'il aporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il ſavoit fort bien les poëtes Grecs, & Homere ſur tous les autres, & qu'à peine avoit-il douze ou treize ans, lors qu'il publia une nouvelle édition des poëſies d'Anacreon avec des remarques en Grec qui furent admirées des ſavans. Cette édition parut* in 8. *à Paris en 1639. & le tems n'a rien diminué juſqu'ici de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec la tendreſſe de l'âge où étoit alors leur Auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction Françoiſe qu'il fit alors du même poëte, quoi qu'elle ſe trouvât fort au gout de ceux qui travailloient en ce tems à la perfection de notre langue, & qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politeſſe pour elle, que d'exercice & d'habitude pour la Grecque & la Latine.* Mr. Baillet n'ajoûtant pas le lieu ni l'année de l'impreſſion, & ne diſant pas même en general que cet Ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuſcrites; & je me confirme

(i) Ἢ τὸ γένος παλαιᾶς ἐμοὶ δοκεῖς ἢ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ οὗτος Ἀνακρέοντος καὶ οὗτος Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ὑμνηκέναι ἐν ἐπαίνοις ποιούμενος ἐν ἑκάστῳ τῶν ἀσμάτων τὸ ἀεὶ λεγόμενον ὑπ' αὐτῶν. Voilà le paſſage ſelon l'édition de Francfort 1602. Celle de Serranus n'en differe qu'à l'égard des mots ὑμνηκέναι ἐπαίνοις, qui par la faute des Imprimeurs de Francfort a été mis au lieu de l'ὑμνηκέναι ἐπαίνοις de l'édition de Serranus: mais la verſion de Ficin eſt beaucoup meilleure, quoi qu'elle ſoit peut-être inferieure à celle qui ſuit. Nam quæ paternum vobis genus eſt, domus Critiæ filii Dropidæ, tum ab Anacreonte, tum à Solone, multiſque aliis poëtis laudata nobis tradita fuit ut præcellens forma, virtute, cæteriſque quæ felicitatis nomine veniunt. *Voici la verſion de Serranus.* Nam paternum quidem genus quod cum iſto Critia commune habes à Dropida & Anacreonte & Solone & aliis multis celeberrimis poëtis deducitur, & vobis traditur veluti & robore & virtute & alio omni genere felicitatis inſtructiſſimum. (k) *Colomiés, Opuſcul. p. m. 108.* (l) *Voiez le Journal de Leipſic 1693. pag. 236.* (m) *Baillet, Enfans celebres pag. 359.*

nous le ferons voir dans l'article de cette femme. On dit qu'un preſent que Polycrate lui avoit fait en argent l'embarraſſa de telle ſorte, qu'il fut quelques nuits ſans pouvoir dormir, & qu'il alla le rendre à ce Prince. Cela n'eſt gueres vraiſemblable, quoi que Stobée nous en ait donné Ariſtote pour garant. Giraldi * ne cite pour cela que les recueils Grecs d'Arſenius.

* Gyrald. Hiſtor. Poet. Dial. 9. pag. m. 471.

ANAXAGORAS, l'un des plus illuſtres Philoſophes de l'antiquité, nâquit à Clazomene dans l'Ionie, environ la 70. Olympiade, & fut diſciple d'Anaximenes. La nobleſſe de ſon extraction, ſes richeſſes, & la generoſité qui le porta à reſigner (A) tout ſon patrimoine à ſes parens, le rendirent fort conſiderable. Il s'apliqua tout entier à la recherche de la nature,

(b) Voiez la remarque B de l'article Democrite.

(c) Cicero Tuſculan. lib. 5. circa finem.

(d) Valer. Max. lib. 8. c. 7. n. 6. in ext.

(e) Plato in Hippia majore, (& non pas in Phædro, comme cite Mr. Menage in Diog. Laert. l. 2. n. 6.) p. m. 1246.

(f) Ariſt. Eudem. or. l. 5. c. 7. p. m. 184

(g) Σοφίαν μὲν, φησὶν ὁ Φαβωρῖνος, ἴσως ἔνιοι τῶν Ἑλλήνων ἀγνοοῦσι τὴν ἐπιστήμην τῶν ἀναγκαίων. Sapientes quidem eſſe dicunt, prudentes vero nequaquam cum videant eos quæ ſibi utilia ſint ignorare. Id. ib.

(h) Voiez le Projet de ce Dictionnaire, au paragraphe VIII.

(i) Philo de vita contempl.

(h) Je cite ſes paroles dans la remarque B de l'article Democrite.

(l) Philoſt. in vita Apollon. l. 1. cap. 8.

(m) Himer. apud Phot. p. 1088.

(n) Lact. l. 3. c. 22. Origenes contra Celſum lib. 2.

(o) Voiez ſon Homilie 7. ſur les Actes des Apôtres, p. 67. edit. Pariſ. 1636.

(a) Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Novembre 1684. Art. 8.

dans cette penſée, lors que je voi que Mr. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette verſion; lui qui remarque qu'Henri Etienne *avoit mis en vers François les mêmes Odes* d'Anacreon qu'il *venoit* enſuite *Latines*. Il remarque auſſi que Ronſard en a traduit un bon nombre. C'eſt dans la Preface de ſa verſion qu'il dit cela. Son Ouvrage vit le jour l'an 1684. Le (a) Grec eſt d'un côté, ſa traduction en vers François eſt de l'autre; on trouve des obſervations critiques à la fin de chaque piece. Mr. Regnier des Marais, Secretaire perpetuel de l'Academie Françoiſe, donna en 1693. une traduction d'Anacreon en vers Italiens, avec des remarques.

Voici une fort belle addition. Je l'emprunte mot-à-mot d'une lettre que j'ai reçue de Mr. de la Monnoie. „ On n'a pas eu de ſoin juſqu'ici de recueillir, „ & d'examiner pluſieurs particularitez curieuſes touchant les poeſies qui nous reſtent d'Anacreon. L'on „ a bien dit que Henri Etienne les a deterrées le premier, mais peu de perſonnes ſavent où & comment. „ Ce fut ſur la couverture d'un livre ancien qu'il trouva l'Ode Λέγουσι οἱ γραμματικοὶ, au raport de Victorius qui l'a inſeree au 17. chap. du 20. livre de ſes diverſes leçons. Juſques-là on n'avoit rien vu d'Anacreon que ce qu'Aulugelle, & l'Anthologie en avoient „ conſervé. Le haſard fit tomber entre les mains du „ même Henri Etienne deux manuſcrits contenans diverſes pieces de ce Poete. Il eut l'obligation du „ premier à Jean Clement Anglois domeſtique de Thomas Morus, & aporta le ſecond d'Italie en France „ après un long voiage. Aiant conferé ſoigneuſement „ l'un avec l'autre, il en forma l'édition qu'il publia „ pour la premiere fois à Paris l'an 1554. Ce livre fut „ reçu diverſement. La plupart des Savans le regarderent comme une heureuſe decouverte. Quelques-uns s'en defierent. Robortel dans ſa Diſſertation de l'art de corriger les livres, ne reconut pas „ celui-ci pour legitime. Fulvius Urſinus dans ſon „ édition des Lyriques Grecs, n'y fit entrer des poeſies „ d'Anacreon que celles dont il trouva des veſtiges „ dans les anciens Auteurs, comme s'il avoit tenu toutes les autres pour ſuſpectes. Il ſeroit à ſouhaiter „ que les deux manuſcrits dont nous avons parlé, & qui ſont les ſeuls qu'on ait vus, euſſent eté conſervez. Henri Etienne par malheur étant tombé dans „ une eſpece d'alienation d'eſprit ſur la fin de ſes jours, „ les laiſſa perir avec beaucoup d'autres, qu'il ne communiquoit à perſonne pas même à ſon gendre Caſaubon. Il avoit traduit en vers François les mêmes „ Odes d'Anacreon qu'il a miſes en vers Latins. *Eas „ Anacreontis Odas*, dit-il dans la Preface de ſes annotations ſur Anacreon de l'edition de Paris in 4. „ 1554. *quas jam ante Gallicas feceram, in aliquot „ amicorum gratiam Latine quoque aggreſſus ſum verſe„ re.* Ce qu'on raporte d'Iſaac Voſſius, qui diſoit avoir „ poſſede un Anacreon où Scaliger avoit marqué de ſa „ main que Jean Dorat étoit Auteur de la traduction „ Latine de ce Poete attribuée à Henri Etienne, doit „ être compté pour rien. Ou Voſſius ſe trompoit, „ ou Scaliger avoit été mal informé. Henri Etienne, „ qui d'ailleurs n'etoit point plagiaire, étoit très-capable d'une verſion telle que celle-là. & Dorat, ſi elle avoit été de lui, n'auroit pas manqué de la reclamer. C'eſt ſur elle que Remi Belleau fit la ſienne en vers François, qui parut peut-être ſi belle à „ Henri Etienne qu'après l'avoir lue, il n'oſa publier „ celle qu'il avoit faite en la même langue. Richard „ Renvoiſy Maître des Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle de Dijon, fit ſelon le temoignage d'Antoine du Verdier pag. 34. de ſa Bibliotheque, une „ autre traduction Françoiſe des Odes d'Anacreon. „ En quoi du Verdier apurement s'eſt mepris. C'eſt, „ comme il eſt à preſumer, la traduction de Belleau que „ Renvoiſy mit en Muſique l'an 1558. ou 59. & du „ Verdier même le donne aſſez à entendre, lors qu'à „ la page 1222. il cite ce Renvoiſy ſimplement comme Muſicien. A l'égard de la traduction Françoiſe du même Poete faite par Mr. Bouthillier de Rance à l'âge de 12. à 13. ans? elle n'a jamais eté imprimée, & il eſt vraiſemblable, s'il y en a eu une, „ qu'elle etoit en proſe, quoi que ceux qui en ont „ parle, ne l'aient pas dit poſitivement. „

(A) *A reſigner tout ſon patrimoine à ſes parens.*] Avant que l'Evangile eût apris aux hommes qu'il faut renoncer au monde, & à ſes richeſſes, ſi l'on veut marcher bien vîte dans le chemin de la perfection, il y avoit eu des Philoſophes qui avoient compris cela, & qui s'étoient defaits de leurs biens, afin de vaquer plus librement à l'etude de la ſageſſe, & à la recherche de la verité. Ils avoient cru que les ſoins d'une famille, & d'un heritage etoient des entraves qui empêchoient de s'avancer vers le but qui eſt le plus digne de nôtre amour. Anaxagoras & Democrite (b) furent de ce nombre. *Quid ergo*, dit Ciceron (c), *aut Homero ad delectationem animi ac voluptatem, aut cuiquam docto defuiſſe unquam arbitramur? An ne ita ſe res haberet, Anaxagoras, aut hic ipſe Democritus, agros & patrimonia ſua reliquiſſent, hunc diſcendi quærendique artium delectationi toto ſe animo dediſſent?* C'eſt à un tel abandon qu'Anaxagoras ſe crut redevable de la ſcience qu'il avoit aquiſe, ou de ſon ſalut, pour me ſervir de ſon expreſſion. *Quali porro ſtudio Anaxagoram ſtagiraſſe credimus? qui cum è diutina peregrinatione patriam repetiſſet, poſſeſſionesque deſertas reciſſet, non eſſem, inquit, ego ſalvus, niſi iſta periiſſent* (d). Socrate employant à ſon ordinaire l'ironie, montre que les Sophiſtes de ſon tems avoient plus de ſageſſe qu'Anaxagoras, puis qu'au lieu d'abandonner comme lui leur patrimoine, ils travailloient ardemment à s'enrichir, deſabuſez qu'ils etoient de la ſotiſe du vieux tems, & perſuadez qu'il faut être principalement ſage dans ſes propres interêts, c'eſt-à-dire avoir l'adreſſe de gagner beaucoup d'argent. (e) Τίμαιον γὰρ Ἀναξαγόραν φασὶ σοφώτερον ἢ ὡρᾶν καταλιπεῖν τὴν οὐσίαν πολλῶν χρημάτων καταπιόντα, ἢ ἀπολέσαι πᾶσαν. ἴσως αὐτὸν οἰόμενοι σοφίζεσθαι. λέγουσι δὲ καὶ περὶ ἄλλων τῶν παλαιῶν ἴσως τοιαῦτα. τοῦτο μὲν οὖν μοὶ δοκεῖς καλὸν τιμήμιον ἀποφαίνειν περὶ σοφίας τῶν νῦν ἐν τοῖς τρίβωσι, καὶ πολλοῖς συνδοκεῖ, ὅτι τὸν σοφὸν, αὐτὸν αὐτῷ μάλιστα δεῖ σοφὸν εἶναι. τοῦτο δ' ἔχει ἐκεῖ ἄρα, ὡς ἐν πλείσσοις ἀγνοίαις ὑμᾶς. *Cum Anaxagoras, contra ac vobis contigit, amplum patrimonium cum acceperit, neglexiſſe diſſipaſſeque dicatur, adeo ſtulte philoſophatus eſt: denique cæteris illorum temporum ſapientibus alia quadam hujuſmodi tradunt. Quapropter optimam hanc attuliſſe conjecturam videris, quod ſapientes noſtri ſuperioribus præſtant, multique in hoc conſentimus, ſapientem in primis ſibi ipſi ſapere oportere. hujus autem hæc eſt ſumma, ut argentum plurimum acquiratur.* Cela me fait ſouvenir d'une diſtinction que j'ai lue dans Ariſtote. On trouve, dit-il (f), qu'Anaxagoras & Thales, & tels autres Philoſophes ont été (g) ſages, mais non pas prudens, parce qu'ils ont ignoré ce qui leur étoit utile: ils ont ſu des choſes abſtruſes, relevées, admirables, divines, mais qui ne ſervoient de rien, car ils ne cherchoient pas les biens & les avantages de la vie. Voilà le goût d'une infinité de gens, ils condamnent toutes les occupations qui ne ſervent pas à faire fortune. Tout ce qui ne (h) traite pas *de pane lucrando*, ou qui ne ſert de rien πρὸς τὰ ἅλφιτα, c'eſt-à-dire, *pour faire bouillir la marmite*, comme l'on s'exprimeroit aujourd'hui, leur ſemble vain & ſuperflu. Anaxagoras s'éloignoit beaucoup des idées de ces gens-là. Il abandonnoit ſes terres à la merci des moutons, pour s'occuper tout entier à l'Aſtronomie & à la Phyſique. Philon (i), Plutarque (k), Philoſtrate (l), Himerius (m), & Suidas parlent de cela. On n'oublie guere ni Democrite, ni Crates, quand on tombe ſur ce ſujet. Les Peres (n) mêmes de l'Egliſe en font mention: mais St. Chryſoſtome (o) declare que la conduite de ces Philoſophes étoit une folie, & une betiſe, & non un mepris des richeſſes. Le Diable, ajoûte-t-il, s'eſt étudié toûjours à decrier & à diffamer les creatures de Dieu, par l'incapacite qu'on a euë de ſe bien ſervir de

Digitized by Google

re, ſans ſe mêler d'aucune affaire publique. Cela fit qu'on lui demanda, s'il ne ſe ſoucioit aucunement de ſon païs. Sa reponſe fut admirable; les Philoſophes Chretiens ne pourroient pas mieux parler; *Oui*, dit-il en levant la main vers les cieux, *j'ai un ſoin extrême de ma patrie* β. Une autrefois on lui demanda, *pourquoi êtes-vous né*, & il repondit, *pour contempler le ſoleil, la lune, & le ciel* γ. Conformément à cela il mettoit δ le ſouverain bien ou la fin de la vie humaine, dans la contemplation & dans l'état libre que la contemplation produit. Il n'avoit que 20. ans lors qu'il commença ε de philoſopher dans Athenes. Il y a des Auteurs qui diſent qu'il fut le premier qui y tranſporta l'Ecole philoſophique, qui avoit fleuri dans l'Ionie depuis ſon fondateur Thales. C'eſt ce que j'examinerai dans l'article d'Archelaus le Philoſophe. Ce qu'il y a de certain, eſt qu'il eut d'illuſtres diſciples dans Athenes, & nommement Pericles & Euripide. Quelques-uns y ajoûtent Themiſtocle & Socrate, mais la chronologie ζ les refute à l'égard de Themiſtocle. Il n'y a guere de choſes qui puiſſent donner une idée plus avantageuſe de ſon habileté, que le caractere des progrés qu'il fit faire au grand Pericles, car il lui inſpira * ces manieres graves & majeſtueuſes qui le rendirent ſi capable de gouverner la Republique; il le prepara † à cette éloquence ſublime & victorieuſe qui le rendit ſi puiſſant, & il lui aprit ‡ à craindre les Dieux ſans ſuperſtition. Joignez à cela que ſes conſeils l'aiderent beaucoup à ‡ ſoutenir le peſant fardeau du gouvernement. Il ſe ſignala par la nouveauté & par la ſingularité de ſes dogmes. Il enſeigna qu'il y avoit des colines, & des vallées, & des habitans dans la lune, & que le ſoleil

β *Ex Diog. Laert. lib. 2. n. 6 7.*

γ *Id. ib. n. 10.*

δ *Clem. Alexandrin. Strom. lib. 2. p. 416.*

ε *Diog. Laert. ib. n. 7.*

ζ *Plutar. in Themiſtocle pag. 112.*

* *Id. in Pericle pag. 154.*

† *Voiez la remarque C de l'article de Pericles à la fin.*

‡ *Voiez les remarques A & B du même article.*

‡ *Voiez cette page lettre f.*

de ſon argent. N'eſt ce point rendre la pareille aux Gentils (*a*) qui traitoient de fols, & d'inſenſez tous les Chretiens qui renonçoient à leurs patrimoines, & ſe retiroient dans des ſolitudes. C'eſt ainſi qu'on trouve du bien ou du mal par tout ſelon que l'on eſt rempli de tels ou de tels prejugez. Notons qu'Apollonius de Tyane critiquoit un (*b*) peu la conduite d'Anaxagoras, comme l'action d'un Philoſophe qui avoit cherché le profit des bêtes plutôt que celui des hommes. Il y a de la chicane dans cette cenſure; car pour ne rien dire du profit qu'aportent aux hommes les pâturages publics, n'eſt-il pas clair qu'Anaxagoras avoit tout lieu de pretendre que les terres qu'il abandonnoit ſeroient cultivées par ſes parens? Les quatre vers qui commencent par *ſic vos non vobis* dans la vie de Virgile, contiennent un fait très-certain, c'eſt qu'en travaillant pour le profit des moutons, des bœufs &c. on travaille pour les hommes. Euſebe a été plus équitable envers Anaxagoras qu'Apollonius de Tyane, car il raporte l'abandon des terres comme une preuve d'un attachement à la Phyſique plus grand que n'avoit été encore celui de tous les autres Philoſophes. *Φασὶ γὰρ οἱ περὶ τοῦτον ἄνδρες μάλιστα παρὰ τὰς περὶ αὐτῶν ἱστορίας φυσιολογίαν μελετῆσαί τε καὶ τὸν ἰδιωτικὸν χάρακα δι' αὐτὸν ἄφαι. Et vero ſuperiores omnes quantum ex Phyſiologia ſtudio ſuperarit, vel ex eo intelligi, quod agros ipſe ſuos magnitudine paſtionis uberrimos ejus amore reliquerit* (*c*). Je me ſers de la traduction ordinaire, qui eſt celle de François Viger, mais j'avertis qu'elle eſt fautive à l'égard de *μελισσίων χώρων*, qu'il faloit tourner par *agros ovibus depaſcendos*, & non point par *agros magnitudine paſtionis uberrimos*.

Il nous reſte encore des obſervations à faire ſur le deſintereſſement d'Anaxagoras. C'étoit un homme qui ſe ſeroit très-bien aquité des charges publiques; car non ſeulement ſes conſeils ſervoient de beaucoup à celui qui gouvernoit les Atheniens, mais auſſi ils lui étoient (*d*) neceſſaires. Cependant il ne ſe ſoucia jamais de ſe mêler du gouvernement: il ne ſe voulut jamais prevaloir de l'autorité & du credit de Pericles pour s'élever aux emplois: il ſe borna aux ſpeculations philoſophiques, & ſe guerit parfaitement d'une ambition qu'une infinité d'autres Savans ſont incapables de reprimer, lors même que comme lui ils n'ont ni l'intelligence des afaires politiques, ni la protection & la faveur des Puiſſances. Je ne doute point que Ciceron ne l'ait principalement compté parmi les grans perſonnages dont il dit, que ce fut dommage pour les Republiques qu'ils ſe fuſſent entierement adonnez à étudier la nature. (*e*) *Eadem autem alii prudentia, ſed conſilio ad vitæ ſtudia diſpari, quietem, atque otium ſequuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, à regendis civitatibus totos ſe ad cognitionem rerum tranſtulerunt, quæ vita propter tranquillitatem, & propter ipſius ſcientiæ ſuavitatem, quæ nihil eſt hominibus jucundius, plures quam utile fuit rebus publicis, delectavit.* Mais non ſeulement il negligea les honneurs, il n'eut pas même le ſoin de ſe procurer ce qui lui étoit neceſſaire pour ſa ſubſiſtence; il ne fit aucune attention ni à la facilité d'amaſſer du bien que le credit & l'amitié de Pericles lui auroient fournie, ni aux beſoins de la vieilleſſe. La recherche des ſecrets de la nature abſorboit toutes ſes autres paſſions. Il éprouva enfin que ſon mepris des richeſſes n'eut pas dû être ſi grand: il ſe vit reduit dans ſes vieux jours à n'avoir pas de quoi vivre, & il n'eut recours dans cette neceſſité qu'à une tranquille reſolution de mourir de faim; mais Pericles aiant ſu cela en prevint l'effet. Ecoutons Plutarque; *Pericles*, dit-il, (*f*) *ſecourut de ſes richeſſes pluſieurs pauvres gens, & meſmement Anaxagoras entre autres: duquel on conte, qu'eſtant Pericles ſi empeſché ailleurs qu'il n'avoit pas loiſir de penſer à lui, il ſe trouva delaiſſé de tous le monde en ſa vieilleſſe, & ſe couchа la teſte affublée en reſolution de ſe laiſſer mourir de faim. Depuis Pericles eſtant averti, s'encourut auſſi toſt tous eſperdu devers lui, & le pria le plus affectueuſement qu'il lui fut poſſible qu'il retournaſt en volonté de vivre, en lamentant non lui mais ſoi meſme, de ce qu'il perdoit un ſi feal & ſi ſage conſeiller es occurrences des afaires publiques. Adonc Anaxagoras ſe deſcouvrit le viſage, & lui dit, Ceux qui ont afaire de la lumiere d'une lampe, Pericles, y mettent de l'huile pour l'entretenir.* Voulez-vous voir une autre preuve du peu d'ambition de ce Philoſophe? On lui offrit de conſacrer à ſa memoire tous les honneurs qu'il voudroit, il rejetta cette faveur, & ne demanda autre choſe ſi ce n'eſt que le jour de ſa mort fût une journée de vacances pour les écoliers. (*g*) *Τὰς διδομένας αὐτῷ τιμὰς, χαριεὶς τὴν ἡμέραν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ τοῖς παισὶν ἀφεῖναι σαφῶς ἐκέλευσεν ἀπὸ τῶν μαθημάτων. Honoribus qui offerebantur recuſatis, poſtulavit ut ea qua deceſſiſſet è vivis die, pueris ſcholarum vacatio & diſcendi concederetur.* N'étoit-ce pas ſouhaiter que ſa mort fût un ſujet de plaiſir à bien des gens, & non pas une affliction? Et ne voit-on point là un mepris extrême de tout ce qui flate le plus la vanité des mortels?

Faiſons deux petites reflexions ſur le paſſage de la vie de Pericles. Il nous aprend qu'Anaxagoras entendoit très-bien la Politique, quoi qu'il ne fit profeſſion que de la Philoſophie ſpeculative. Pourquoi donc ne croirions-nous pas qu'il compoſa le traité *de regno* dont Elien (*h*) a cité une ſentence? Je veux qu'il ſoit d'un autre Anaxagoras, comme (*i*) Meurſius & Mr. Menage le ſupoſent, toûjours eſt-il vrai que la (*k*) raiſon qu'en donne Mr. Menage n'eſt pas ſolide: il l'auroit compris lui-même s'il eût ſongé à cet endroit de Plutarque. Voilà ma premiere reflexion. L'autre eſt que cette vieilleſſe que l'on attribue à nôtre Philoſophe, ne s'accorde point avec ceux qui diſent qu'il vint à Athenes âgé de 20. ans, & qu'il y ſéjourna 30. années. Il auroit donc fallu qu'avant que d'avoir plus de 50. ans, il eût reçu de Pericles la viſite dont Plutarque fait mention. Je finis par un paſſage d'Ovide, où l'on voit que les premiers Aſtronomes ont du être des perſonnes épurées de la ſenſualité, & du ſoin de parvenir aux honneurs, & d'aquerir des richeſſes. Anaxagoras en eſt un exemple bien parlant.

Felices (*l*) *animos, quibus hæc cognoſcere primis,*
Inque domos ſuperas ſcandere cura fuit!
Credibile eſt illos pariter vitiſque locoſque
Altius humanis exeruiſſe caput.
Non Venus & vinum ſublimia pectora fregit;
Officiumque fori, militiæque labor.
Nec levis ambitio, perfuſaque gloria fuco;
Magnarumve fames ſollicitavit opum.
Admovere oculis diſtantia ſidera noſtris;
Ætheraque ingenio ſuppoſuêre ſuo.
Sic petitur cælum: non ut ſerat Oſſan Olympus;
Summaque Pelacus ſidera tangat apex.
Nos quoque ſub ducibus cælum meinbimur illis,
Ponemuſque ſuos ad ſtata ſigna dies.

(*a*) *Voiez Rutilius Numatianus dans ſon Itineraire. J'ai reporté quelques-unes de ſes paroles ci-deſſus p. 83. col. 2.*

(*b*) *Philoſtr. in vita Apollonii l. 1. cap. 8. Ceci tendroit à être miſérablement traduit par Vigenere qui fait dire à l'Auteur, qu'Anaxagoras s'eſtant adonné à la nourriture des beſtes blanches & des chameaux avoit pluſtoſt employé ſa Philoſophie pour l'utilité du beſtail que des hommes. La verſion Latine de Rhinucerus ne vaut pas mieux, Ajebat Clazomenium Anaxagoram gregibus & camelorum armentis nutriendis intentum pecorum gratia magis quàm hominum philoſophatum eſſe.*

(*c*) *Euſeb. præpar. Evang. lib. 14. cap. 14. pag. 750.*

(*d*) *Voiez ci-deſſous les paroles de Plutarque, lettre f.*

(*e*) *Cicero de Oratore lib. 3. (& non pas lib. 2. comme cite Mr. Menage ubi ſupra n. 7.) fol. m. 91. B.*

(*f*) *Plutarch. in vita Periclis p. 162. Je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(*g*) *Id. in præcept. reip. gerenda p. 820. D. Diogene Laerce comme on l'a vu dans le corps de cet article, a circonſtancié les choſes un peu autrement.*

(*h*) *Ælian. Var. Hiſt. l. 4. c. 14.*

(*i*) *Voiez les notes de Kuhnius ſur cet endroit d'Elien.*

(*k*) *Alius igitur fuerit ab Anaxagora noſtro &c.* Menag. in Laert. l. 2. n. 7. *Il faut tirer cette conſequence de ce qu'Anaxagoras ne s'étoit pas apliqué au gouvernement.*

(*l*) *Ovidius, Faſtor. lib. 1. pag. m. 20.*

Digitized by Google

soleil étoit (B) une masse de matiere tout-à-fait en feu, & plus grande que le Peloponnese β. Il disoit † que la neige est noire, & † qu'au commencement les animaux furent formez de la terre, & d'une humidité chaude, & qu'ensuite ils s'engendrerent les uns les autres, les mâles au côté droit, & les femelles au côté gauche ‡. Il admettoit autant de sortes de principes que de corps composez, car il supposoit que chaque espece de corps étoit formée de plusieurs petites parties semblables, qu'il apelloit *homœomeries* à cause de cette conformité. Mais cela l'engageoit à convenir d'une chose qui * embarassoit son système, c'est que les semences, ou les principes de toutes les especes se trouvoient dans chaque corps. Mr. Moreri a très-mal representé ce (C) sentiment. Lucrece l'avoit neanmoins très-bien exposé, & assez solidement refuté.

Cela

β *Diog. Laert. ibid. n.* 8.

† *Cicero, Acad. quæst. l.* 2. *fol. m.* 207. C. *Lactant. lib.* 5. *c.* 3.

‡ *Diog. Laert. ib. n.* 12.

⅃ *Id. ib. n.* 9.

* *Voiez la remarque* G.

(B) *Que le soleil étoit une masse de matiere tout-à-fait en feu.*] Je me suis servi de cette expression generale, parce que les Interpretes ne s'accordent pas sur le veritable sens de ces paroles de Diogene Laerce: (a) Τὸν ἥλιον πυρώδη εἶναι διάπυρον. Les uns veulent qu'elles signifient une masse de fer brûlant, d'autres aiment mieux une pierre toute enflammée, d'autres un globe de feu qui n'etoit ni fer, ni pierre. *Videtur mihi Anaxagoras*, c'est ainsi que parle Casaubon (b), *per πυρώδη διάπυρον non tam lapidem aut ferrum, quam globum quendam ignium, λιθοειδῆ & ἄκρον, ut ait Plutarchus, intelligere voluisse.* La plupart de ceux qui ont raporté ce dogme d'Anaxagoras, se sont fixez à la seconde explication, & elle s'accorde parfaitement avec l'hypothese de ce Philosophe, comme on le verra (c) ci-dessous. Citons d'abord Xenophon. (d) Φάσκων δὲ τὸν ἥλιον λίθον διάπυρον εἶναι, οὐ γὰρ ἐνόησε ὅτι λίθος μὲν ἐν πυρὶ ὢν, οὐκ λάμπει, ὁ δὲ ἥλιος χρόνον αἰώνιον. ὁ δὲ ἥλιος τὸν πάντα χρόνον πάντων λαμπρότατος ἐν διαπύροις. C'est-à-dire selon la version de Mr. Charpentier, *Disant aussi que le soleil n'estoit qu'une pierre enflammée, il ne consideroit pas qu'une pierre ne brille point dans le feu, & n'y peut pas durer long-temps sans se consumer; au lieu que le soleil dure toujours, & est une source inepuisable de lumiere.* Platon sera mon second temoin. Il introduit Socrate qui se voiant accusé de dire que le soleil (e) étoit une pierre, & que la lune étoit une terre, repond, On me prend pour Anaxagoras dont les livres sont remplis de tels discours, & l'on s'imagine que je suis assez simple pour enseigner ces absurditez à des jeunes gens, qui se moqueroient de moi si je m'attribuois une doctrine contenue dans les Ouvrages d'un autre, & qui se vendent à bon marché. Comme je ne fais que donner la une notion generale des paroles de Platon, il est juste de les montrer elles-mêmes à ceux qui ne se contentent pas du precis d'un temoignage. (f) Ἀναξαγόραν οἴει κατηγορεῖν ὦ φίλε Μέλητε. ἦ οὕτω καταφρονεῖς τοῦδε, ἢ οὕτω ἀγράμματον ὑπολαμβάνεις εἶναι, ὥστε οὐκ οἶδεν ὅτι τὰ Ἀναξαγόρου βιβλία τοῦ Κλαζομενίου γέμει τούτων τῶν λόγων. ἢ δὴ καὶ οἱ νέοι ταῦτα παρ' ἐμοῦ μανθάνουσιν ἃ ἔξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας πριαμένους, Σωκράτους καταγελᾶν, ἐὰν προσποιῆται ἑαυτοῦ εἶναι, ἄλλως τε καὶ οὕτω ἄτοπα ὄντα. *Anaxagoram tu quidem, o amice Melite, accusare tibi videris, atque ita hos parvi facis, existimans eos literarum ignaros esse, quasi nesciant libros Anaxagoræ Clazomenii ejusmodi opinionibus esse plenos. Juvenes verò hæc a me discant? quibus liceret interdum etiam si multa sint, unius drachmæ pretio emptibus ex orchestra Socratem deridere, si sua esse fingeret, præsertim quum tam absurda sint.* Vous trouverez dans Plutarque (g) qu'Anaxagoras fut condamné comme un impie pour avoir dit que le soleil étoit une pierre. (h) St. Cyrille d'Alexandrie, & St. Augustin (i) sont aussi de ceux qui ont dit, que selon Anaxagoras le soleil etoit une pierre enflammée. Suidas explique par πύρινον λίθον le πυρώδη διάπυρον de Diogene Laerce. Je m'étonne donc de ce que Mr. Charpentier aime mieux dire (k), qu'*Anaxagore* soutint *que le soleil n'estoit qu'une masse de fer enflammée.*

(a) *Diog. Laert. lib.* 2. *n.* 8.

(b) *Is. Casaub. in hunc locum Diog. Laertii.*

(c) *Dans la remarque* I.

(d) *Xenoph. memorabil. lib.* 4.

(e) Τὸν μὲν ἥλιον, λίθον φασὶν εἶναι τὸν δὲ σελήνην, γῆν. *Solem quidem lapidem esse dicit, lunam vero terram. Plato ubi infra.*

(f) *Plato in Apologia Socratis p. m.* 21. *A.*

(g) *Plut. de Superstit. p.* 169. *E.*

(h) *Cyrillus lib.* 6. *contra Julian.*

(i) *Augustin. de Civit. Dei lib.* 18. *cap.* 41.

(k) *Charpentier, vie de Socrate pag. m.* 7.

(C) *Mr. Moreri a très-mal representé ce sentiment; Lucrece l'avoit neanmoins très-bien exposé.*] Nous mettrons dans cette remarque toutes les erreurs de Mr. Moreri.

I. Il se figure qu'Anaxagoras enseigna, *que les principes des choses avoient en eux les caracteres des parties, car comme l'or est composé de petites parcelles unies ensemble, de même tout ce grand monde est fait de semblables parties qui font le tout, & font le premier mobile des choses.* Quel galimatias! quelles tenebres! Heraclite a-t-il jamais pu s'exprimer si obscurement? A quoi bon l'exemple de l'or *composé de petites parcelles unies ensemble?* Cela convient-il à l'or plutôt qu'à tout autre mixte? Ne faloit-il pas ajoûter que ces petites parcelles qui composent l'or sont elles-mêmes de l'or? C'est ce qu'enseignoit Anaxagoras: il croioit qu'un os visible étoit composé de plusieurs os invisibles, & que le sang que nous voions étoit composé de plusieurs petites goutes dont chacune étoit du sang. C'est pour cela qu'il apelloit ses principes (l) ὁμοιομερείας, *similaritates.* Lisez ces vers de Lucrece.

Nunc (m) & Anaxagoræ scrutemur Homœomerian,
Quam Graci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facile est exponere verbis,
Principiorum rerum quam dicit Homœomerian.
Ossa videlicet e pauxillis atque minutis
Ossibu'; sic & de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni; sanguenque creari,
Sanguinis rutus se multis coëuntibu' guttis;
Ex auroque putas micis consistere posse
Aurum; & de terris terram concrescere parvis;
Ignibus ex ignem; humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingis ratione, putatque.

Je ne raporterai pas toutes les raisons que Lucrece étale contre ce dogme, je n'insisterai que sur la premiere. Il montre que suivant cela les premiers principes des choses seroient corruptibles tout autant que les corps mêmes les plus composez. Cette consequence entraine deux grans inconveniens, l'un que la difference qui doit être entre les principes, & les mixtes, ne se trouve point dans l'hypothese d'Anaxagoras. La diference dont je parle est que les principes (n) doivent toûjours demeurer les mêmes, quelque souvent que les mixtes soient detruits. Ce sont seulement les mixtes qui naissent, qui meurent, & qui passent par mille vicissitudes de generation, & de corruption, mais les principes retiennent invariablement leur nature sous toutes les formes qui se produisent successivement. Anaxagoras ne pouvoit pas dire cela de ses principes, car si par exemple ceux de la chair avoient la nature de chair, ils etoient aussi sujets à la destruction qu'une grosse masse de chair, & ainsi des autres, vu que d'ailleurs il n'admettoit dans la matiere (o) aucune partie indivisible. Nous verrons (p) ci-dessous s'il auroit pu supposer que les principes etant eternels & increez, devoient être imperissables. L'autre inconvenient est, que la destruction des premiers principes ne differe pas de ce qu'on apelle *annihilation*; car quand ils cessent d'être ils ne se resolvent point en d'autres choses dont ils soient composez, vu que la simplicité qui leur est propre ne soufre point de composition. Ils perissent donc entierement, & ils sont aneantis. Or la lumiere naturelle (q) ne conçoit pas qu'un tel changement soit possible. La destruction des corps composez n'est point sujette à cette dificulté, ils subsistent toûjours dans leurs principes; le bois par exemple detruit par le feu, ne cesse pas d'exister entant que matiere, ou que substance étenduë. Voilà donc un très-grand defaut dans le système d'Anaxagoras: les principes y sont composez & de matiere & de forme, & n'ont point par consequent la simplicité & l'immutabilité que l'ordre demande. On n'eût point remedié à ce mal là en supoſant que l'Intelligence qui presidoit aux generations, ne soufroit jamais qu'ils fussent detruits. N'étoit-ce pas un assez grand inconvenient que de leur nature ils fussent sujets à la corruption, & qu'ils n'en pussent être garantis que par privilege, ou pour mieux dire par miracle? Je ne dis rien de leur multitude, qui est aussi un defaut infigne; car il est de l'essence d'un beau système, qu'un très-petit nombre de causes y produisent une infinité d'effets.

Lucrece ne s'avisa pas de proposer une objection qui eût pu ruiner tout le fondement de l'hypothese d'Anaxagoras. Le motif de ce Philosophe dans la supposition de ses *homœomeries*, ou *homogeneitez* fut (r) qu'aucune être ne se fait de rien, & ne se reduit au neant. Or si la terre, par exemple, étoit formée de choses qui ne fussent point terre, elle se feroit de rien, & si aiant été terre, elle cessoit d'être terre, elle seroit aneantie; il faut donc qu'elle se fasse de ce qui est terre, & que dans ce qu'on nomme destruction ou corruption, elle se reduise ou se resolve en parties qui soient terre. Selon cela il n'y avoit point de

(l) *Plut. de placit. Philosoph. lib.* 1. *c.* 3. *pag.* 876. *D eg. Laert. lib.* 2. *n.* 8.

(m) *Lucret. lib.* 1. *v.* 830. *pag. m.* 45.

(n) *Pour ce la la matiere, ou le* subjectum ex quo.

(o) Nec tamen esse ulla parte idem in rebus inane Concedit, neque corporibus finem esse secandis. *Id. ib. v.* 843.

(p) *Dans la remarque* G.

(q) At neque recidere ad nihilum res posse, neque autem Crescere ex nihilo, testor res ante probatas. *Id. ib. v.* 857.

(r) *Plutarch. ubi supra. Voiez aussi Aristote Physicor. lib.* 1. *c.* 4. *pag. m.* 256.

Digitized by Google

Cela nous donnera lieu de propoſer quelques reflexions ſur cette doctrine. Ce qu'il y avoit de plus beau dans le ſyſtême d'Anaxagoras, étoit qu'au lieu que juſques alors on avoit raiſonné

de generation, ni de corruption, point de naiſſance, ni de mort proprement dites. La generation d'une herbe n'étoit autre choſe que l'aſſemblage de pluſieurs petites herbes: la deſtruction d'un arbre n'étoit autre choſe que la deſunion & la diſperſion de pluſieurs arbres. Nous voions, ajoûtoit-il, (a) que les alimens les plus ſimples, l'eau & le pain ſe convertiſſent en cheveux, en veines, en arteres, en nerfs, en os &c. il faut donc que dans le pain & dans l'eau il y ait de petits cheveux, & des veines & des arteres &c. que nos ſens à la verité ne decouvrent point, mais qui ne ſont pas inviſibles à nôtre raiſon, ou à nôtre entendement. Il eſt clair qu'il ſe fondoit ſur une fauſſe ſupoſition, ſavoir que de rien il ſe feroit quelque choſe, ſi les parties du pain qui fourniſſent de la nourriture aux os, n'avoient pas eu la nature d'os dans le pain même. On doit s'étonner qu'un ſi grand genie ait pu raiſonner ainſi. Ne voioit-il pas qu'une maiſon ne ſe faiſoit point de rien, encore qu'elle fût bâtie de materiaux qui n'étoient pas une maiſon? Quatre lignes dont aucune n'eſt quarrée ne ſont-elles pas un quarré? ne ſuffit-il pas qu'on les range d'une certaine façon? de pluſieurs pieces de toile dont aucune n'eſt un pourpoint, ne fait-on pas un pourpoint? y a-t-il là le moindre veſtige de creation? Puis donc que dans les choſes artificielles le ſeul changement de la figure, & de la ſituation des parties ſuffit à former un tout, qui eſt different de chacune de ſes parties quant à ſon eſpece & à ſes proprietez, ne faloit-il pas comprendre que la nature infiniment plus habile que l'art humain peut former des os, & des veines ſans joindre enſemble des parties qui ſoient deja des os, & des veines, mais qu'il lui ſuffit de travailler ſur des corpuſcules qui puiſſent recevoir telle ou telle ſituation, telle ou telle configuration? moiennant cela, ſans que de rien il ſe faſſe quelque choſe, ce qui n'étoit aucunement chair deviendra chair &c. Voilà ce que Lucrece eût pu objecter à nôtre Anaxagoras; il eût ruiné l'hypotheſe des *homœomeries* par les fondemens. Paſſons aux autres (b) fautes de Mr. Moreri.

(a) *Plut. ibid.*

(b) *Je ne les marquerai point celles de citer ou il ne cite Plutarque qu'in vita Niciæ (il faloit dire Niciæ) or il ne raporte rien de ce que Plutarque dit là, & il y a d'autres traitez de Plutarque qu'il étoit plus à-propos de citer.*

II. Anaxagoras, dit-il, fut ſurnommé *νὸς ou l'Eſprit, à cauſe de la ſubtilité de ſa doctrine* Diogene Laerce ne dit rien de cette raiſon, il aſſûre ſimplement & abſolument qu'on le ſurnomma ainſi, (c) à cauſe de ſon hypotheſe qu'une Intelligence avoit preſidé au debrouillement du cahos. (*) Timon, & Harpocration (†) le diſent auſſi. Je ne nie point que Plutarque n'ait parlé de la raiſon que Mr. Moreri propoſe, mais comme il allegue auſſi (d) celle qu'on lit dans Diogene Laerce, & qui eſt plus vraiſemblable, il ne faloit point que Mr. Moreri la ſuprimât.

(*) *Timon Phliaſius in Sillis apud Laert. ib.*

(†) *Harpocrat. voce Ἀνάξαγορας.*

(c) *Diog. Laert. l. 2. n. 6.*

(d) *Je raporte les paroles de Plutarque dans la remarque D lettre b.*

III. Il impute fauſſement (e) à nôtre Anaxagoras d'avoir admis des atomes. Cette erreur eſt d'autant plus lourde qu'il venoit de dire, qu'Anaxagoras admettoit *des parties infinies en tous les corps*. Voilà deux ſentimens qui ſe detruiſent l'un l'autre, car generalement parlant l'hypotheſe des atomes peut bien ſouffrir qu'il y ait une infinité de corpuſcules, mais elle demande que leur nombre ſoit fini dans chaque corps; puis que l'une des raiſons des Atomiſtes eſt d'éviter les abſurditez de la diviſibilité à l'infini, qui ſuit neceſſairement la ſupoſition que chaque corps eſt compoſé d'un nombre infini de parties.

(e) *Voiez ci-deſſus les vers de Lucrece, p. 296. lettre o.*

IV. Il n'eſt pas vrai que Lucien feigne que Jupiter écraſa Anaxagoras d'un coup de foudre. Nous verrons (f) ci-deſſous les paroles de Lucien.

(f) *Dans la remarque K, pag. 225. lettre c.*

V. Je ne ſai ſur quel fondement Mr. Moreri raconte, qu'Anaxagoras *voiagea en Egypte, où il aprit les ſecrets & les myſteres des Sçavans de ce païs*; je ne me ſouviens point d'avoir lu cela dans aucun ancien Auteur. Car je demande qu'il me ſoit permis à cet égard-là de mettre Theodoret parmi les Modernes; Theodoret, dis-je, qui a parlé (g) de ce voiage d'Anaxagoras, mais qui ſe trompe d'ailleurs en faiſant ce Philoſophe contemporain de Pythagoras. Au pis aller il me reſtera une matiere de cenſure, puis que Moreri n'a point cité Theodoret, ni aucun Auteur qui ait fait mention de ce voiage.

(g) *Theodoret. de Græc. affect. Serm. 2. p. m. 489.*

VI. *Il croioit que les Aſtres*, ce ſont les termes de Mr. Moreri, *avoient d'abord eu un mouvement confus qui s'étoit enfin reglé*. Ce n'étoit point du tout le ſentiment d'Anaxagoras. Voici au contraire ce que Diogene Laerce lui attribuë, (b) qu'au commencement les Aſtres ſe mouvoient de telle maniere que le ciel aiant la forme d'une voute, le pole qui ne ſe couche jamais, étoit vertical à la terre, mais qu'enſuite il s'inclina. Ne lui en deplaiſe, c'étoit avoir une connoiſſance bien mediocre de la Sphere. C'etoit ignorer que le pole boreal incliné ſur l'horizon de l'Ionie, & de pluſieurs autres pais, eſt vertical à la terre à l'égard d'un certain endroit, tout autant qu'il l'a pû être au commencement. Si l'on a voulu dire que ce pole etant autrefois dans le zenith de l'Ionie, avoit decliné enſuite vers l'horizon, on s'eſt très-mal exprimé, & l'on a dû croire que l'Ionie etoit au commencement une region bien diſgraciée & bien malheureuſe. Plutarque (i) raporte ceci un peu autrement.

(b) *Diog. Laert. lib. 2. n. 9.*

VII. Il n'eſt pas vrai que Diogene Laërce faſſe mention d'un Orateur nommé Anaxagoras, & diſciple de Socrate. Il (k) le fait diſciple d'Iſocrate.

VIII. Il eſt encore plus faux que nôtre Anaxagoras ait enſeigné que les parties ſemblables étoient *le premier mobile des choſes*. Nous verrons dans la remarque ſuivante, que le premier mobile étoit ſelon lui un Eſprit diſtinct des *homœomeries*. Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur de la vie de ce Philoſophe, il ne ſeroit pas tombé dans cette bevuë. (l) Ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν μοριῶν συμφύεσθαι τὸν κόσμον, καὶ τῶν μὲν ἄνω κινεῖσθαι, τῶν δὲ κάτω φέρεσθαι. *Ex partis ſimilium partium corporibus hoc totum eſſe compoſitum*, MENTEMQUE INITIUM ESSE MOTUS.

(i) *Il dit qu'Anaxagoras croioit que le monde fut compoſé, & les animaux produits de la terre, le monde ſe penchant de lui-même; (ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν) vers le midi, à l'aventure par la divine providence (ἐκ τύχης θεοῦ) afin qu'il y eut des parties habitables, & des parties inhabitables par froid exceſſif, par embrâs ſomens, par temperature.* Plut. de Placit. Phil. l. 2. c. 8. p. 887.

IX. Mr. Moreri n'a pas bien repreſenté le ſens de la premiere partie de ce Grec de Diogene Laërce. *Tout ce grand monde*, dit-il, *eſt fait de ſemblables parties qui ſont le tout.* Je me tins deja plaint du galimatias de ces paroles, mais il faut ici les examiner plus amplement, afin de montrer de quelle maniere un Auteur François ſe doit garentir des équivoques où l'on tombe, quand on ne ſe ſouvient pas qu'une expreſſion qui étoit claire pour les Grecs, n'eſt que tenebres en ce ſiecle, ſi l'on n'uſe pas de paraphraſe. Je dis cela ſans vouloir juſtifier le bon Diogene Laërce qui la plupart du tems ne ſavoit ce qu'il diſoit, en abregeant les dogmes des Philoſophes. J'euſſe voulu que Mr. Moreri ſe fût ſervi de ces termes, *l'Univers a été l'effet ou le reſultat du triage des petites parties ſemblables.* De la maniere qu'il s'eſt exprimé, il nous fait juger que le monde (m) un tout dont chaque partie eſt de même nom, & de même qualité que toutes les autres. Ce qui eſt ſi faux qu'il ſuffit d'ouvrir les yeux pour conoître ce menſonge; les aveugles mêmes le peuvent conoître, & ne le peuvent ignorer, car ils ſavent neceſſairement qu'ils ſont compoſez de chair & d'os, & que leurs cheveux ne reſſemblent point à leurs ongles. Ceux qui ont la plus petite teinture de la Philoſophie des Ecoles ſavent, qu'un compoſé *homogene* eſt celui dont les parties ont le même nom, & les mêmes qualitez que leur tout, & qu'un compoſé *heterogene*, eſt celui dont les parties ne s'apellent point comme leur tout, & n'ont point chacune les mêmes proprietez que les autres. L'eau, le lait, le vin, la chair, un os ſont des compoſez *homogenes*; car par exemple chaque goute du liquide qui compoſe un fleuve s'apelle de l'eau, & a l'eſſence de l'eau. Il en va tout autrement d'un compoſé *heterogene*, ſes parties n'ont point ſon nom, ni ſa nature, ni le nom & les qualitez les unes des autres. Tel eſt par exemple, le corps d'un bœuf; il eſt compoſé de ſang, & de chair, & d'os, & de pluſieurs autres parties qui ont chacune leur nom & leurs qualitez. Cela etant, il n'y a perſonne qui puiſſe dire que l'Univers eſt un compoſé *homogene*, & non pas un tout *heterogene*: ſes parties ſont les unes opaques, & les autres diaphanes; les unes liquides, & les autres dures: ici eſt la terre, & là l'air & l'eau; ici une prairie, & là un bois. Anaxagoras eût extravagué plus folement que le plus abſurde viſionaire qu'on ait jamais mis dans les petites maiſons, s'il eût heſité ſur cela, & neanmoins les expreſſions de Mr. Moreri ſignifient clairement qu'il enſeignoit que l'Univers etoit un tout *homogene*. C'eſt donc lui imputer très-fauſſement une abſurdité épouvantable. Il faloit donc ſe ſervir d'une autre phraſe pour decrire ſon ſentiment: il faloit choiſir des termes qui ne confonditſent pas le ſens *collectif* avec le ſens *diſtributif* du mot (n) *tout*. Je m'explique par un exemple. Supoſons que tous les bourgeois d'une grande ville ſoient diviſez en dix claſſes, & qu'on mette dans la premiere ceux qui ont 20. mille francs, & dans la ſeconde ceux qui en ont 15. mille, & ainſi du reſte. Quiconque diroit, *toute cette ville eſt compoſée de bourgeois également riches*, n'auroit raiſon que dans un ſens diſtributif dont nôtre langue ne s'accommoderoit pas facilement en cette rencontre. Il voudroit dire que les dix portions qui compoſeroient tout ce peuple ſeroient compoſées chacune de gens également riches, mais il couvriroit ſa penſée ſous des mots impropres, obſcurs & embarraſſez.

(m) *C'eſt-à-dire ſelon le ſentiment d'Anaxagoras.*

(n) *Mr. Arnauld dans ſes difficultez à Mr. Steyaert 6. part. p. 122. & ſuiv. fait des remarques ſur ces deux ſens du mot tout.*

ſonné ſur la conſtruction du monde, en n'admettant d'un côté qu'une matiere très-informe, & de l'autre que le hazard, ou qu'une fatalité aveugle qui l'eût arrangée; il fut le premier qui ſupoſa (D) qu'une Intelligence produiſit le mouvement de la matiere, & debrouilla

barraſſez, il auroit beſoin d'un, *c'eſt-à-dire que l'égalité des richeſſes ne ſe trouve qu'en comparant les gens d'une même claſſe les uns avec les autres; car ſi l'on compare ceux de la dixiéme avec ceux de la premiere, on trouvera beaucoup d'inegalité.* Voila le mauvais office que rendent à nôtre Anaxagoras ceux qui ſoutiennent qu'il a dit que l'Univers eſt tout compoſé de portions ſemblables, ils font ſoupçonner les lecteurs François qu'il a donné là une enigme ridicule, & ſi l'on n'ajoûte pas un bon *c'eſt-a-dire*, ils ne ſavent où ils ſont, & ils peſtent contre l'Ecrivain. Epargnons leur cet embarras, & developons un peu le ſentiment de ce Philoſophe.

EXPLICATION de la doctrine d'Anaxagoras.

Il me ſemble qu'il a voulu dire, que l'Intelligence qui avoit formé le monde avoit trouvé dans une matiere infinie, une infinité de ſortes de très-petits corpuſcules qui ſe reſſembloient, & qui par un mélange confus, étoient entourez d'autres corpuſcules qui ne leur reſſembloient pas. Elle joignit enſemble les corpuſcules de même eſpece, & par ce moien elle fit ici une aître, là une pierre, ailleurs de l'eau, de l'air, du bois, &c. Cette action fit que l'Univers fut partagé en pluſieurs amas de particules ſemblables, mais de telle maniere que les particules d'un amas ne reſſembloient point aux particules d'un autre: il n'y avoit de la reſſemblance qu'entre les portions d'un même amas. Il faut donc ici donner au mot *tout*, non pas le ſens *collectif*, mais le ſens *diſtributif*, & ſans cela vous auriez autant de raiſon de dire que le monde a été formé de particules diſſemblables, que de dire qu'il a été fait de particules ſemblables. Liſez la remarque (a) de Louis Vives.

(a) *Ludo. Vives* in Auguſt. de civit. Dei l. 8. c. 2. *ayant obſervé que ce paſſage de St. Auguſtin,* Anaxagoras . . . dixit ex infinita materia quæ conſtaret diſſimilibus inter ſe particulis *&c. porte dans les vieux manuſcrits* ſimilibus inter ſe particulis, *ajoute,* utrumque recte.

Quant aux objections qu'Anaxagoras avoit à craindre, nous en dirons quelque choſe dans la remarque G.

(D) *Il fut le premier qui ſupoſa qu'une Intelligence produiſit le mouvement de la matiere, & débrouilla le cahos.*] Ce ſont des faits bien atteſtez. (b) Πρῶτος τῇ ὕλῃ τοῦ ἑτέρου, ἀφέμενος τοῦτο τοῦ συγχεομένου, ὁ ἰσότης καὶ μεγαλομέρειαν ὁμοιομερείαν. καίτοι χρήσιμα δὲ ὁμοῦ, οὕτω τοῦς ἄλλοις αὐτὰ διακέκριται. *Primus hic materiæ mentem adjecit, in principio operis ſui ſuavi ac magnifica oratione ſic ſcribens,* omnia ſimul erant, deinde acceſſit mens, eaque compoſuit. J'ai cru qu'il faloit commencer par ce paſſage de Diogene Laërce, parce que l'on y trouve les propres paroles (c) d'Anaxagoras. Voions ce qu'Ariſtote remarque ſur ce ſujet. Il condamne les Philoſophes qui en traitant des principes ne s'arrêtoient qu'à la cauſe materielle, ſans rechercher la cauſe efficiente des generations & des corruptions. La cauſe materielle, dit-il, ne ſe change pas elle-même, le cuivre ne ſe convertit pas lui-même en ſtatue, ni le bois en lit, il y a un autre principe de ce changement: chercher ce principe, c'eſt remonter juſques au premier moteur. Ses paroles ſont ſi remarquables qu'il eſt bon de les raporter. (d) Εἰ γὰρ ὅτι μάλιστα τῶν φθορῶν καὶ γενέσεων ἓν τι εἴη ἢ πλείω ταῦτα, διὰ τί τοῦτο συμβαίνει, καὶ τί τὸ αἴτιον; ἡ γὰρ ὕλη οὐ τὸ γε ἀναγκαῖον αὐτὴ αὑτὴν μεταβάλλειν ἐστίν. Λέγω δ' οἷον, ὅτι τὸ ξύλον οὐκ ἂν ὁ χαλκὸς αὑτὸν τὴν μεταβολὴν ἐκείνην ποιήσειεν αὐτῶν. διὰ τοῦτο τὸ μὲν ξύλον κλίνην, ὁ δὲ χαλκὸς ἀνδριάντα, ἄλλ' ἕτερόν τι τοῦτ' ἐστὶν ἀναγκαῖον τὸ αἴτιον. τοῦτο δὲ τοῦτο ζητῶ, ἐφ' ὃ τὸ τῆς κινήσεως ἀρχὴν ζητοῦσι, οἱ δὲ ὑμεῖς φάσκοντες, οὐκ ἐν ἀρχῇ τῆς κινήσεως. *Nam etſi quam maxime omnis corruptio, & generatio ex aliquo ſit ex uno aut ex pluribus ſit, cur hoc accidit, & quæ cauſa eſt? Non enim ipſum ſubjectum ſeſe mutare facit, utpote, dico quòd neque lignum, neque æs cauſa eſt, ut mutuo ſe eorum mutetur. Neque lignum quidem lectum, æs verò ſtatuam facit, ſed aliud quippiam mutationis cauſa eſt. Hoc autem quærere, aliud principium quærere eſt, perinde atque id, quod nos unde principium motus dicimus.* Il ajoûte 2. qu'après qu'on eut reconu l'inſuffiſance des élemens, la force de la verité contraignit les Phyſiciens à rechercher un autre moteur. 2. Qu'il n'eſt point probable ni que le feu, & la terre, &c. ſoient la cauſe du bel état de certains êtres, & de la generation des autres, ni que ces anciens Philoſophes l'aient cru. 3. Qu'il ne (e) ſeroit pas raiſonnable d'attribuer un ſi grand effet au hazard & à la fortune. 4. Que c'eſt pour cela qu'Anaxagoras qui dit que dans la nature non moins que dans les animaux, un eſprit eſt l'auteur du monde, & de l'ordre, parut comme un perſonnage de bon ſens en comparaiſon des Phyſiciens ſes predeceſſeurs, grans diſeurs de rien. Il y a beaucoup plus de force dans l'original, que dans l'idée que j'en donne. Tous ceux qui ſeront capables de bien entendre le Grec que je vais copier, trouveront que mon aveu eſt ſincere. (g) Νῦν δὲ τις αἰτία λέγει, παθόντος τοῦ ξύλου, ἢ τοῦ φύσει τὸν αὐτὸν ἢ τὸ ἄνθρωπον, ἢ τὸς τάξεις πάσας, οὐκ ἀφ' ὑφῆς ἀφῆς ἄλλ' ἀπὸ λογισμοῦ τοῦτο ποιοῦντος. φαμὲν μὲν δὴ Ἀναξαγόραν ἰσχυρὰ ἀψάμενον τούτου τοῦ λόγου. *Quare qui ut animalibus, ita in natura intellectum ineſſe cauſam Mundi, totiuſque ordinis dixerat, quaſi ſobrius, comparatus ad antiquiores vana dicentes, apparuit. Iſtas autem rationes qui palam attigit, Anaxagoram fuiſſe ſcimus.* Si ces temoignages ſont bien formels, celui de Plutarque l'eſt peut-être encore plus. Voions les paroles de cet Auteur. (h) Ὅτι (Ἀναξαγόρας) οἱ τὸν ἄπειρον τῶν προγεγονότων, ὡς τὸν σύμπαντα αὐτῷ μεγαλοφυΐαις καὶ περίεργον διαφαίνεσθαι δοκιμάσαντες, ἐπὶ ὅτι τοῖς ἄλλοις πρὸ αὐτοῦ ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχὴν, ἀπειρίαν τῶν ὑποκειμένων καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἐμφρονεστάτην τοῖς ἅπασι παρεῖχε τὴν ἀπορίαν. *Quem* (Anaxagoram) *illius temporis aquales Mentem appellavere, vel quod perſpicaciam ejus ſingularem in natura perſcrutanda, excellentemque admirarentur, vel quòd univerſitati, non fortunam neque fatum ordinata deſcriptionis principium, ſed mentem princeps purum ac ſinceram præfecerit, cum omnibus confuſas aliis fecernentem particulas ſimiles.* Ce paſſage eſt cité par quelques Auteurs comme s'il y faloit lire ἐμφορογυρίους au lieu de ἐμφορογυρίους, mais j'aimerois mieux rejetter l'une & l'autre de ces deux leçons, & ſubſtituer ἐμμιγεῖς. C'eſt ainſi que l'Auteur de la traduction Latine que je raporte, a ſupoſé qu'il faloit lire. Voſſius citant en Grec ce paſſage avec le mot ἐμφορογυρίους, ne laiſſe pas de donner une traduction qui montre qu'il s'eſt reglé ſur ἐμμιγεῖς: voici ſa verſion: (i) *Non fortunam neque fatum ordinata deſcriptionis principium, ſed mentem puram ac ſynceram præfecerit, ab aliis omnibus* ADMIXTIS *ſimiles particulas ſecernentem.* Fort peu de pages après il emploie le même paſſage à prouver qu'Anaxagoras enſeignoit que Dieu eſt mêlé avec toute la matiere, *Quare* (k) *ex ejus ſententia opifex mundi Deus eſt, ut ex Plutarcho antea monitum, οὗς καθαρὸς καὶ ἄκρατος ἐμφορογυρίους πᾶσι, Mens pura ac ſincera omnibus permixta.* Je ne croi point que Plutarque ait voulu parler d'aucun mélange de la nature divine avec les parties de la matiere, cela s'accorderoit mal avec l'épithete καθαρὸς & ἄκρατος dont il venoit de ſe ſervir, & par laquelle il a marqué clairement qu'Anaxagoras croioit que Dieu eſt un eſprit pur & ſimple, diſtinct & ſeparé de la matiere. Son ſens eſt à mon avis, que cet eſprit immateriel ſeparoit les *homœomeries* mêlées avec tous les autres corps. Voilà comment il eſt difficile aux plus ſavans hommes tel qu'a été Voſſius, d'écrire beaucoup, & de prendre garde à toutes choſes: l'attention les abandonne ſouvent, ils oublient en un lieu ce qu'ils ont dit en un autre: il leur arrive même de ne pas trop s'accorder au commencement & à la fin d'une periode.

J'ai une nouvelle raiſon de croire que Plutarque a voulu dire ce que je lui attribue; car outre ce que je (l) raporterai de Tertullien, je voi dans Ariſtote qu'Anaxagoras diſoit que l'eſprit qui avoit mu la matiere étoit exemt de tout mélange. Πλὴν (m) ἀρχὴν γε τὸν τῶν τοιούτων μάλιστ' εἰπεῖν, μόνος γὰρ φησιν αὐτὸν τῶν ὄντων ἀκήλητον εἶναι, καὶ ἀμιγῆ τι καὶ καθαρόν. ἀπεδίδου δ' ἀρχὴν τῷ αὐτῷ ἀρχῇ, νῦ, τὸ γινώσκειν καὶ τὸ κινεῖν, λέγων τὸν νοῦν τὸ πᾶν. *Verum mentem principium maximè omnium ponis. ſolam namque rerum omnium ipſam, ſimplicem & non miſtam & puram eſſe ſinceramque dixit. Atque eidem principio hæc utraque tribuit, cognitionem nempe & motum, dicens univerſum mentem moviſſe.* Cela eſt encore plus clair dans les paroles que vous trouverez à la marge (n). Voici un temoignage de Plutarque qui nous aprend d'une façon très-manifeſte, qu'Anaxagoras donnoit à Dieu la premiere production du mouvement & de l'ordre. Ὁ δὲ Ἀναξαγόρας φησὶν ὡς εἰκόνας καθ' ἑαυτὰς τὰ σώματα, τὰς δὲ αὐτὰ διακόσμους θεῷ, καὶ τὰς γενέσεις τῶν ὅλων ἐνεργείᾳ. ὁ δὲ Πλάτων ἐκ ἐτοίμων ἐνίοτε τὰ πρῶτα σώματα, ἀνάγκῃς δὲ κινήσεως. διὸ καὶ ἔνιος (φησὶν) ἐποίησεν ὡς τάξις ἀτάκτως ἐν ἐκείνοις, διακόσμησε ταῦτα. (o) *Anaxagoras dixit motio conſtituiſſe corpora, deo autem mentem ea digeſſiſſe, itaque omnium rerum ortus effeciſſe. Plato poſuit prima corpora non fortuito, ſed abſque ordine fuiſſe mota. Deus autem, inquit, ordinem animadvertens conſuſionem præſtare, ea compoſuit.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Plut. in Pericle p. 154. B.*

(i) *Voſſius de origine & progreſſu Idololatriæ, l. 2. c. 1. p. m. 5.*

(k) *Id. ib. c. 2. p. 12.*

(l) *Dans la remarque E.*

(m) *Ariſt. de Anima l. 1. c. 2. p. 479. D. Voiez auſſi le 4. chapitre du 3. livre pag. 503. G. où l'on trouve qu'Anaxagoras diſoit que l'entendement devoit être pur de tout mélange afin d'être maître.* Ἀμιγῆ τινα αὐτὸν ὑπάρχειν τοῦτ' ἐστὶν ἵνα γνωρίζῃ. *Non miſtum eſſe, ut ſuperet atque vincat, id eſt ut cognoſcat.*

(n) Φησὶ (Ἀναξαγόρας) δ' εἶναι μεμιγμένα πάντα, πλὴν τοῦ νοῦ· τοῦτον δὲ ἀμιγῆ μόνον καὶ καθαρόν. *Ait autem (Anaxagoras) omnia eſſe miſta, intellectu excepto: hanc vero ſolum, impermiſtum & purum. Ariſtotel. Metaphyſ. lib. 1. c. 7. p. 651. B.*

(o) *Plut. de placit. Philoſoph. l. 1. c. 7. p. 881. A.*

VOUS

Digitized by Google

brouilla le cahos. Ce fut ſans doute la veritable * raiſon, pourquoi ce grand Philoſophe fut ſurnommé νοῦς, c'eſt-à-dire *l'eſprit* ou *l'entendement*. Son orthodoxie ne fut (E) pas aſſez épurée;

* *Voiez la remarque C. n. 11.*

Vous voiez là une extrême diference entre Anaxagoras & Platon. Le premier ſupoſe que Dieu trouva les corps en repos: le ſecond au contraire que Dieu les trouva en mouvement. Je ſuis epouvanté de la reflexion que fait Plutarque ſur ces deux dogmes, car non ſeulement elle enferme une impieté horrible, mais auſſi une contradiction très-groſſiere. Il avoit blamé les Philoſophes qui ne reconoiſſent qu'un principe. Il eſt impoſſible, avoit-il dit (*a*), que la matiere ſoit le ſeul principe de toutes choſes, il faut y joindre la cauſe efficiente, car l'argent ne ſuſit pas pour la production d'un vaſe, ſi l'on n'a de plus un ouvrier qui faſſe ce vaſe. La même choſe ſe doit dire de l'airain, du bois, & de toute autre matiere. Dans la même page il avoit loué Anaxagoras d'avoir admis un (*b*) entendement qui eut arrangé les particules ſemblables, (*c*) c'eſt-à-dire d'avoir ajoûté la cauſe efficiente au ſujet paſſif, & l'ouvrier à la matiere. Que veut-il donc dire lors que cinq pages après il cenſure Anaxagoras & Platon, celui-là d'avoir attribué à Dieu le mouvement & l'arrangement des corps, celui-ci de lui en avoir attribué l'arrangement? Leur erreur commune, dit-il, eſt de penſer que Dieu ſe ſoucie des choſes humaines, & qu'il a bâti un monde pour cet effet. (*d*) Κοινῶς ἁμαρτάνουσι ἀμφότεροι, ὅτι τὸν θεὸν ἐπιτάττουσι ἐπιμεριμνᾶν τῶν ἀνθρωπίνων, ἢ δι' οὗτον κόσμον πεποιηκέναι ζῷων. *Communis ambobus hic eſt error, quod deum facium res humanas curantem, ac ea de cauſa mundum adornantem.* Après quoi il etale les raiſons les plus ſpecieuſes qu'un Athée puiſſe alleguer contre ceux qui attribuent à Dieu d'avoir fait le monde, & de le regir. Quoi donc! il aprouve qu'Anaxagoras admette une Intelligence qui ait été le premier moteur des corps, & la cauſe efficiente du monde, & il le blâme de prendre pour Dieu ce premier moteur, & cet agent? Peut-on raiſonner d'une maniere plus pitoiable, & moins uniforme? Et ſi l'on vouloit opiniatrer qu'il n'y a point là de contradiction, ne faudroit-il pas du moins convenir qu'il a refuté en cet endroit-là une infinité d'autres paſſages de ſes livres où il ſupoſe la providence?

Je ſerois trop long ſi je voulois raporter tous les temoignages qui établiſſent l'une ou l'autre de ces deux veritez, ou même toutes les deux: 1. qu'Anaxagoras admettoit une Intelligence qui avoit mu la matiere, & formé le monde par le triage des *homogeneitez*. 2. Qu'il fut le premier Philoſophe qui avança ce ſyſtême. Contentons nous donc d'indiquer (*e*) Platon, (*f*) Tertullien, (*g*) Clement d'Alexandrie, (*h*) Euſebe, (*i*) Themiſtius, (*k*) St. Auguſtin, (*) Theodoret, (*l*) Proclus, & (*m*) Simplicius. Je n'en uſerai pas ainſi à l'égard de Ciceron, je raporterai ſes paroles, parce qu'elles fourniſſent une matiere d'examen. *Inde Anaxagoras*, dit-il, (*n*) *qui accepit ab Anaximene diſciplinam.* PRIMUS *omnium rerum deſcriptionem & modum, mentis infinitæ vi ac ratione deſignari ac confici voluit. In quo non vidit, neque motum ſenſui junctum & continentem in infinito ullum eſſe poſſe, neque ſenſum omnino quo non ipſa natura pulſa ſentiret. Deinde ſi mentem iſtam quaſi animal aliquod eſſe voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta ſimplexque mens nullâ re adjunctâ quæ ſentire poſſit, fingere intelligentia noſtra vim & notionem videtur.* Il eſt un peu ſurprenant que Ciceron donne cette primauté au Philoſophe Anaxagoras, puis qu'il venoit de dire que (*o*) Thales avoit reconu un Entendement, ou un Dieu qui de l'eau avoit formé toutes choſes. (*p*) *Thales Mileſius qui primus de talibus rebus quæſivit, aquam dixit eſſe initium rerum: deum autem, eam mentem quæ ex aqua cuncta fingeret.* Eſt-il poſſible que Ciceron mette ſi tôt en oubli ſes propres paroles? Peut-on s'imaginer qu'il ait voulu dire que Thales ne donnoit à Dieu que l'action de convertir l'eau en d'autres corps, mais qu'Anaxagoras faiſoit Dieu l'auteur de l'ordre, & de la belle ſymmetrie du monde? Je ne voi dans tout cela rien de vraiſemblable, & j'aimerois mieux ſoupçonner que ce paſſage eſt corrompu: la confuſion & l'obſcurité qui ſe rencontrent dans les paroles qui le ſuivent, peuvent confirmer beaucoup ma conjecture. Quoi qu'il en ſoit je ne voudrois pas qu'on mit en balance ce temoignage de Ciceron avec celui de tant de celebres Ecrivains de l'Antiquité, qui afirment unanimement qu'Anaxagoras eſt le premier qui joignit à la cauſe materielle la cauſe efficiente, c'eſt-à-dire qui reconut un entendement auteur de l'œconomie, ou de l'architecture de l'Univers. St. Auguſtin fait ſi peu de cas de ce temoignage de Ciceron, que dans le lieu même où il raporte le ſentiment des Philoſophes de la ſecte d'Ionie, conformement à Ciceron à l'égard du reſte, il le contredit formellement à l'égard de Thales. (*q*) *Iſte autem Thales, ut ſucceſſores etiam propagaret rerum naturam ſcrutatus, ſuaſque diſputationes literis mandans eminuit . . . . aquam . . . . putavit rerum eſſe principium, & hinc omnia elementa mundi ipſumque mundum, & quæ in eo gignuntur exiſtere.* NIHIL *autem hunc operi, quod mundo conſiderato, tam admirabile aſpicimus,* EX DIVINA MENTE *præpoſuit.* Notez que Ciceron même dans un autre livre exclut Thales de la primauté, & la donne ſimplement & abſolument au Philoſophe Anaxagoras. Je raporterai ſes paroles dans la remarque F.

Le Jeſuite Leſcalopier (*r*) tâche de guerir la contradiction, en ſupoſant qu'Anaxagoras fut le premier qui publia cette doctrine, ſes predeceſſeurs les Philoſophes s'étant contentez de la debiter dans leurs auditoires. Ce denouëment n'eſt guere bon, car puis qu'on a ſu les dogmes des predeceſſeurs d'Anaxagoras, & en quoi les uns diferoient des autres, puis, dis-je, qu'on a ſu cela encore qu'Anaxagoras fût le premier qui eut publié des livres, n'auroit-on pas ſu egalement ce qu'ils euſſent enſeigné touchant la cauſe efficiente de ce monde? Quant aux objections contre la doctrine de ce Philoſophe contenuës ci-deſſus dans le paſſage de Ciceron, je vous renvoie à St. Auguſtin (*f*) qui les refute ſolidement.

(*E*) *Son orthodoxie ne fut pas aſſez épurée.*] Tertullien le blâme de ne s'être pas ſoutenu; car d'un côte il avoit dit que Dieu étoit une Intelligence pure & ſimple, & de l'autre il l'avoit mêlé & confondu avec l'ame. (*s*) *Quam Anaxagoræ turbata ſententia eſt! unitum enim omnium commentatus animum, univerſitatis oſcillum de illius axe ſuſpendens, parumque cum adfirmans, & ſimplicem & incommiſcibilem, hoc vel maximè titulo ſegregat ab anima commiſſione, & tamen eundem alibi animæ addicit.* Ariſtote avoit déjà fait cette remarque. (*t*) Ἀναξαγόρας δὲ ὕστερον διαπορεῖ περὶ αὐτῶν πολλαχοῦ μὲν γὰρ τὸ αἴτιον τῷ καλῶς ᾗ ὀρθῶς, τὸν νοῦν λέγει· ἐνίοτε δὲ, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζῴοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις καὶ ἀτιμοτέροις. οὐ φαίνεται δὲ ὁ γε καλῶς φρονεῖν λεγόμενος νοῦς, πᾶσιν ὁμοίως ὑπάρχειν τοῖς ζῴοις, οὐδ' οὐδὲ τοῖς ἀνθρώποις πᾶσιν. *Anaxagoras autem minus de ipſis explanat. multis enim in locis boni rectique mentem cauſam eſſe dicit: alibi autem animam ipſam mentem eſſe aſſerit. nam animalibus univerſis, tam parvis quam magnis, tam præſtabilibus quam minus etiam præſtabilibus, mentem ineſſe dicit. At ea mens tamen, & intellectus, cui prudentia tribuitur, non univerſis ſimiliter animalibus, quin etiam neque cunctis hominibus ineſſe videtur.* Ce paſſage d'Ariſtote nous aprend qu'Anaxagoras admettoit dans toutes les bêtes une ame, à laquelle il donnoit le même nom d'entendement qu'il avoit donné au premier moteur de la matiere, & à l'ordonnateur de la conſtruction du monde. Le même Ariſtote obſerve, qu'Anaxagoras emploioit une Intelligence à la production des choſes, comme un Dieu de machine, c'eſt-à-dire qu'il ne recouroit à cela que dans les cas de neceſſité, & lors que toutes les autres raiſons lui manquoient. (*x*) Ἀναξαγόρας τε γὰρ μηχανῇ χρῆται τῷ νῷ πρὸς τὴν κοσμοποιΐαν· καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἐστί, τότε ἕλκει αὐτόν. ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις πάντα μᾶλλον αἰτίαζεται τῶν γιγνομένων ἢ νοῦν. *Nam & Anaxagoras, tanquam machina utitur Intellectu ad mundi generationem. Et cum dubitat propter quam cauſam neceſſarió eſt, tunc eum attrahit. In cæteris verò, magis cætera omnia, quam intellectum, cauſam eorum, qua fiunt, ponit.* Voilà ſans doute le fondement d'une obſervation de Clement Alexandrin, qu'Anaxagoras n'a point maintenu les droits & la dignité de la cauſe efficiente dont il avoit attribué les fonctions à un Eſprit, car il a parlé de certaines revolutions qui ſe faiſoient ſans que cet Eſprit en fût rien, ſans que cet Eſprit y cooperât. C'eſt, ſi je ne me trompe, le vrai ſens des termes Grecs de ce Pere de l'Egliſe. Ἀναξαγόρας πρῶτος, dit-il, (*y*) ἐπίστευσε τὸν νοῦν τοῖς πράγμασι· καὶ οὐδὲ οὗτος ἐπιστήσας τὴν ἀξίαν τοῦ ποιοῦντος, δίνας τινὰς αὐτοῦ ἀποζωγράφων, τύχῃ τῇ τοῦ ἀπείρου τὰ πάντα. *Primus Anaxagoras mentem rebus adhibuit. Sed nec ille dignitatem ſervavit efficientem, neſcio quas amentes deſcribens revolutiones cum mentis ab agendo ceſſatione & amentia.* Euſebe ſans doute a copié ce paſſage lors qu'en lui donnant un autre tour, il a

dit

(*a*) *Id. ib. cap. 3. pag. 876.*

(*b*) Τὰς μὲν ὁμοιομερείας, ὕλην· τὸ δὲ κινῆσαν αἴτιον τὸν νοῦν τὰ πρῶτα διακρίναντα. Homœomerias ſtatuit materiam, cauſam verò efficientem, mentem quæ diſponeret univerſa. *Id. ib.*

(*c*) Ἀναπολιτεύτως ἔχει ἐπὶ τῇ ὕλῃ τὸν τεχνίτην προσλέγειν. Hic approbandus eſt qui materiæ artificem adjunxerit. *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. cap. 7. p. 881. A.*

(*e*) *Plato, in Phædone pag. 72.*

(*f*) *Tertull. de Anima.*

(*g*) *Clem. Alexandr. Stromat. l. 2. p. 364.*

(*h*) *Euſeb. de prapar. Evang. l. 14 c. 14. pag. 750.*

(*i*) *Themiſt. Orat. 15.*

(*k*) *Auguſt. de civit. Dei lib. 8. c. 2.*

(*) *Je cite ſes paroles ci-deſſous page 221. lettre l.*

(*l*) *Proclus in Timæum Plat.*

(*m*) *Simplic. in Ariſtotel. de Phyſ. auſcult.*

(*n*) *Cicero, de nat. Deorum l. 1. p. m. 38. 39.*

(*o*) *Il étoit le 4. predeceſſeur d'Anaxagoras.*

(*p*) *Id. ib. pag. 36.*

(*q*) *Auguſt. de civit. Dei lib. 8. c. 2. p. m. 711.*

(*r*) *Leſcalop. in Cicer. de nat. Deor. pag. 40.*

(*f*) *Voiez la 56. lettre de St. Auguſtin p. m. 271. & ſeq.*

(*s*) *Tertull. de Anima.*

(*t*) *Ariſtotel. de anima lib. 1. c. 2. p. 478. G.*

(*x*) *Id. Metaphyſ. lib. 1. c. 4. p. 646. H.*

(*y*) *Clem. Alexandr. Stromat. lib. 2. pag. 364.*

épurée ; il y reſta bien des défauts, & cela eſt moins étrange que de voir que les Phyſiciens qui le precederent n'ont point connu (F) la verité dont il s'aperçut, & qu'il étoit ſi facile d'aper-

(a) Αἰγινήτας δὲ μετὰ τοῦτον Ἀναξαγόρας ὁ Εὐρυμένους, ὃς τὴν φυλακὴν τὸ ὄνομα. ἐπίστευσε μὲν γὰρ τὸν Νοῦν τοῖς πᾶσιν, οὐκέτι δὲ καθαρῶς τῷ λογισμῷ τὰ περὶ τῶν ὅλων ἀπεδοῦναι τὸν φυσιολογίαν. Verumtamen ne ipſe quidem ſanum illud ſuum dogma retinuiſſe fertur. Mentem enim cunctis ita præfeciſſe ut tamen de rerum natura ex mentis rationiſque regula minime diſputaret. *Euſeb. Prapar. Evang. l. 14. c. 14. pag. 750.*

(b) *Voiez ce que je dirai ſur cela dans la remarque B.*

(c) Ἀ μὲν γὰρ εἱμαρμένῃ γίνεσθαι, ἃ δὲ διὰ τύχης, ἃ δὲ κατὰ προαίρεσιν, ἃ δὲ κατὰ τέχνην, ἃ δὲ κατὰ τὸ αὐτόματον. Fieri enim alia neceſſitate, alia fato, alia inſtituto animi, alia forte fortuna, alia caſu. *Plut. de placit. Philoſoph. lib. 1. cap. ult. p. 885. Voiez auſſi le paſſage cité par Monſr. Menage* in Diog. Laert. lib. 2. n. 6. *& tiré d'un livre attribué ſauſſement à Galien.*

dit qu'Anaxagoras (a) ne conſerva point ſain & ſauf le dogme qui propoſoit une Intelligence à la production des choſes. Il le prouve par cette raiſon, c'eſt qu'Anaxagoras philoſophoit ſur la nature, & expliquoit les phenomenes ſans ſupoſer cette Intelligence. Je ſai bien qu'on me pourra dire qu'Euſebe n'entend pas ainſi la choſe, & qu'il declare ſeulement qu'Anaxagoras donnoit des raiſons phyſiques qui étoient contraires au bon ſens. Mais trois choſes me perſuadent que mon interpretation de Clement Alexandrin, & d'Euſebe eſt meilleure que celle-là. En 1. lieu c'eſt très-mal prouver qu'un Philoſophe abandonne ou énerve l'hypotheſe de la providence, & de l'activité univerſelle de Dieu, que de dire qu'il raiſonne quelquefois impertinemment, ſouvent, ou contre les regles. Toutes les ſectes de Philoſophie parmi les Chretiens ſe font ce reproche les unes aux autres, ſans neanmoins s'entr'accuſer d'heterodoxie à l'égard du concours univerſel de Dieu, la cauſe premiere de tous les êtres. C'eſt pourquoi ſi l'on n'avoit pu ſe plaindre d'Anaxagoras, que parce qu'en expliquant pluſieurs effets de la nature il raiſonnoit mal, ſans eſprit, & ſans juſteſſe, on auroit eu très-grand tort de lui reprocher qu'il abandonnoit, ou qu'il gâtoit la ſupoſition qu'il avoit admiſe d'une Intelligence prepoſée à la production du monde. Il faut donc que ce reproche ait été fondé non pas ſur les explications impertinentes qu'il pouvoit donner, mais ſur ce qu'il en donnoit au prejudice & à l'excluſion de cette Intelligence. En 2. lieu Euſebe ſe fortifie d'un long paſſage de Platon, où il y a une plainte (b) qu'Anaxagoras expliquoit les choſes ſans recourir à l'Intelligence, ni aux cauſes de la beauté & de l'ordre de l'Univers, mais qu'il s'arrêtoit à l'air, à l'ether, à l'eau, &c. comme à la cauſe des êtres. Qui ne voit dès là qu'il eſt très-probable qu'Euſebe vouloit parler du même défaut? je dis en 3. lieu qu'Anaxagoras, comme nous l'aprend Plutarque, enſeignoit que (c) certaines choſes arrivent par neceſſité, d'autres par la deſtinée, d'autres par deliberation, d'autres par fortune, & d'autres par cas d'aventure. Il ne faut point douter que dans le detail de ces diſtinctions inexplicables, il ne derobât à l'Intelligence divine pluſieurs evenemens, & que cela n'ait donné lieu à la plainte de Clement Alexandrin copiée par Euſebe.

Je ne ſai ſi l'on doit mettre entre les erreurs d'Anaxagoras ce qu'il diſoit de nôtre main. Il aſſura qu'elle avoit été la cauſe de la ſageſſe & de l'induſtrie de l'homme. Plutarque lui en a fait un procès. *Le contraire de cela eſt veritable*, dit-il, (d) *car l'homme n'eſt pas le plus ſage des animaux, pourvuqu'il a des mains, mais parce que de ſa nature il eſt raiſonnable & ingenieux, il a auſſi de la nature obtenu des outils qui ſont tels.* Comme on n'a point les livres d'Anaxagoras, on ne ſauroit decider s'il a donné lieu à cette cenſure, mais je ne ſaurois croire qu'il la merite. Son ſyſtême l'engageoit à penſer tout autrement là-deſſus, que ne penſoient les Philoſophes qui attribuoient au hazard la formation de tous les êtres dont le monde eſt compoſé. Ce dogme impie les engagea à ſoutenir, que les organes n'avoient pas été donnez à l'homme afin qu'il s'en ſervît, mais qu'aiant trouvé que ſes organes étoient propres à certaines fonctions, il les emploia à cet uſage. Voiez le quatrieme livre de Lucrece (e).

Notez ces paroles d'un Pere de l'Egliſe : (f) *Anaxagoras autem qui & ATHEUS cognominatus eſt, dogmatizavit ſacta animalia decidentibus e cælo in terram ſeminibus, quod & his ipſis in matris ſinu tranſfudiſſent ſemina, & eſſe hoc ſemen ſeipſis ſtatim conſtantes apud eos qui ſenſum habent, & ipſos eſſe quos ſeret Anaxagoras* IRRELIGIOSI *ſemina.* Vous y aprenez qu'Anaxagoras étoit ſurnommé Athée, & que St. Irenée l'a traité d'impie. Voſſius (g) ne s'en plaint point, il dit ſeulement que Juſtin Martyr dans l'exhortation aux Grecs a nommé Athée ce Philoſophe, & il fait ſur cela quelques reflexions. Je n'ai rien trouvé de ſemblable dans ce livre de Juſtin Martyr, & je penſe que Voſſius eût mieux fait de reſerver ſes excuſes pour St. Irenée. Si Juſtin Martyr en a beſoin, c'eſt ſeulement pour avoir tronqué le dogme d'Anaxagoras. Il en ſuprime le bel endroit (h), il ne dit rien de l'Entendement premier moteur, il ſe contente de parler de ſes *homœomeries.*

C'eſt Φιλοσόφων ἰσομία. (d) *Plutarch. de anxietia fraterna init. pag. 478. je me ſers de la verſion d'Amiot.* (e) *Lucret. l. 4. v. 821. & ſeq.* (f) *Irenæus l. 2. adverſ. Hær. c. 19.* (g) *Voſſius de orig. & progr. idolol. lib. 1. cap. 1. pag. m. 5.* (h) *Juſt. Martyr. Orat. ad Græcos p. m. 4.*

(F) Les Phyſiciens qui le precederent n'ont point connu la verité . . . . que les Poëtes avoient tant chantée.] On peut produire une foule de (i) temoins pour ce fait-ci, qu'Anaxagoras eſt le premier philoſophe qui ait donné l'arrangement de la matiere à l'intelligence d'un premier moteur; Thales, Anaximander, Anaximenes qui le precederent dans l'Ecole d'Ionie avoient tâché ſans cela d'expliquer tout. (k) *Princeps Thales, unus è ſeptem, eau ſex reliquos conceſſiſſe primas ferunt, ex aqua dixit conſtare omnia. At hoc Anaximandro populari, & ſodali ſuo non perſuaſit. Is enim infinitatem naturæ dixit eſſe è qua omnia gignerentur. Poſt ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, ſed ea quæ ex eo orirentur definita : gigni autem terram, aquam, & ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, ſed ex ea particulas ſimiles inter ſe minutas, eas primum confuſas, poſtea in ordinem adductas mente divina.* Qui n'admirera que de ſi grans hommes aient été dans une ſi craſſe ignorance? Cette reflexion n'a pas été negligée par le Jeſuite Pererius. *Ferunt primos Philoſophorum*, dit-il (l), *Pherecydem Syrum & Anaxagoram; illum quidem, immortalitatem animi noſtri, hunc autem, Deum, quem ipſe Mentem vel Intellectum vocabat, eſſe mundi, cunctarumque rerum opificem. Græci docuiſſe : ut permirum ſit, priores Philoſophos qui hos ignorarunt, ſapientum nomen, & honorem habuiſſe; & duas has res, quarum cognitio cunctis mortalibus optatiſſima eſt, & ad bene beateque vivendum maximè neceſſaria, tam ſero ad Græcorum notitiam pervenisſe.* Le Pere Thomaſſin avoit là-deſſus une penſée remarquable. Tous les Poëtes, dit-il (m), „ qui avoient eſté les plus anciens Philoſophes, & tous les Sages des ſiecles fabuleux, comme on les appelle, n'ayant point cherché, ny celebré par leurs écrits d'autre cauſe que la premiere, „ & la Divinité ſuprême; comment pouvoit-il ſe faire, qu'auſſi-toſt après Thales & les premiers ſucceſſeurs ignoraſſent, ou laiſſaſſent dans le ſilence ce „ qui avoit fait l'occupation de tous les Sages, & de „ tous les ſiecles juſqu'alors? Il y a donc de l'apparence que ces premiers Philoſophes Ioniens preſuppoſans ce qui eſtoit inconteſtable, & juſqu'alors inconteſté de la premiere cauſe efficiente de toutes „ choſes, ne parlerent que des cauſes ſecondes qui avoient eſté inconnues juſqu'alors, & qui n'avoient „ pas meſme eſté recherchées. Ils craignirent que „ s'ils faiſoient encore remonter juſqu'à Dieu tous „ les effets particuliers, on ne retombaſt dans la premiere accoûtumance où on avoit eſté, de negliger „ la recherche de toutes les cauſes ſecondes, & de ſe „ contenter de la premiere. Il en eſt de meſme des „ Anges. Homere & les autres Poëtes ou Philoſophes „ tres-anciens, les faiſoient ſeuls auteurs de toutes „ choſes ſous les ordres de Dieu. Les diſciples de „ Thales pour faire valoir l'efficacité des cauſes corporelles & immediates, ſe pullerent de nommer „ les Anges . . . Mais enfin Anaxagore jugea qu'en „ ſon temps le monde eſtoit capable de comprendre „ l'alliance & la ſubordination des cauſes corporelles „ ſous les ſubſtances Angeliques, & tant des unes que „ des autres ſous la Sageſſe & ſous la main toute-puiſſante de Dieu. . . . . C'etoit . . ſimplement pour „ ſuppoſer les parties de la Philoſophie, dont tout le „ monde eſtoit aſſez inſtruit, que Thales & ſes diſciples ne parlerent ny de la Morale, ny de la Metaphyſique, & afin qu'on donnaſt toute ſon attention „ à celle qui n'avoit point encore eſté cultivée. Mais „ comme on s'apperceut que la connoiſſance des cauſes ſecondes eſtoit peu certaine, & qu'il y avoit à „ craindre qu'elle ne fiſt oublier la ſcience de Dieu, „ des Anges & des mœurs, qui eſtoit & plus conſtante, & plus utile, & plus neceſſaire: Anaxagore, „ Socrate & Platon rendirent à la Theologie & à la „ Morale leur luſtre & leur credit ancien. „

Voilà une belle penſée; voila une idée ingenieuſe: mais elle a peut-être moins de ſolidité que d'eclat, puis que nous voions qu'Anaximenes precepteur d'Anaxagoras, ne traita point la Philoſophie comme une perſonne qui ſupoſât que l'exiſtence de Dieu en qualité de premiere cauſe étoit ſi connue qu'il ne faloit pas en parler. Il parla des Dieux, mais bien loin de les conſiderer comme des principes, il ſoutint qu'ils devoient eux-mêmes leur exiſtence au principe qu'il établiſſoit. (n) *Deus* (Anaximenes) *omnes rerum cauſas mihimet aëris dedit: nec deos negavit aut tacuit: non tamen ab ipſis aërem factum, ſed ipſos ex aëre ortos credidit.* Ciceron attribue un ſemblable ſentiment à Anaximander precepteur d'Anaximenes. *Anaximandri opinio*

(i) *Voiez la remarque D, à la 1. colonne de la page precedente.*

(k) *Cicero, Academ. quæſt. lib. 4. 2. fol. 311. B.*

(l) *Pererius, de communibus omnium rerum naturalium principiis lib. 4. cap. 4. pag. m. 206.*

(m) *Thomaſſin, Methode d'etudier & d'enſeigner la Philoſophie, tr. 1. ch. 14. p. 162. 163. Voiez auſſi pag. 165.*

(n) *Auguſt. de civit. Dei lib. 8. c. 2. Voiez auſſi Ciceron* lib. 1. de nat. Deorum p. m. 38. *où il dit*, Anaximenes aera Deum ſtatuit, eumque gigni.

Digitized by Google

d'apercevoir, & que les Poëtes avoient tant chantée. Il faudra examiner ſi la doctrine des *homœomeries* ne renfermoit pas beaucoup (G) de contradictions: il me ſemble qu'elle en eſt toute

opinio eſt nativos eſſe deos, longis intervallis orientes, occidentesque eosque innumerabiles eſſe mundos. Notez que les deux (a) diſciples d'Anaximenes corrigerent l'hypotheſe de leur maître; ſoit en admettant une intelligence diſtincte des corps, & cauſe du monde, ſoit en ſuposant que l'air le principe de toutes choſes, n'étoit principe qu'entant qu'il étoit doué d'un eſprit divin. La premiere de ces deux hypotheſes eſt celle d'Anaxagoras, l'autre eſt celle de Diogene d'Apollonie. (b) *Diogenes quoque Anaximenis alter auditor aërem quidem dixit rerum eſſe materiam de qua omnia fierent: ſed eum eſſe compotem divinæ rationis, ſine qua nihil ex eo fieri poſſet.* Tout ceci combat contre le Pere Thomaſſin. Il n'eſt plus queſtion de Phyſiciens qui n'aient que paſſé ſous ſilence la doctrine de l'exiſtence de Dieu, il s'agit de Phyſiciens qui en ont parlé, mais d'une maniere fort oposée à celle des Poëtes, & à celle d'Anaxagoras. J'ajoûte que leur ſimple ſilence prouveroit beaucoup, car en ce tems-là les Phyſiciens remontoient juſqu'au cahos, juſqu'à (c) la premiere origine des choſes. Il faloit donc qu'ils s'expliquaſſent ſur ce qu'ils croioient de la nature de Dieu, & qu'ils épuiſaſſent toute la doctrine des premiers principes, après quoi il leur étoit fort permis de donner raiſon des effets particuliers & quotidiens de la nature, ſans remonter juſqu'à la premiere cauſe. Aujourd'hui les Phyſiciens ne conſiderent que les cauſes ſecondes, la matiere, la forme &c. Mais ce n'eſt point parce qu'ils ſupoſent que la connoiſſance de Dieu comme de la cauſe premiere eſt aſſez bien établie, c'eſt parce qu'ils en traitent amplement, & avec beaucoup d'étude dans une (d) partie de leur cours diſtincte de la Phyſique. Quoi qu'il en ſoit, tenons pour conſtant que ces anciens Philoſophes n'ignoroient pas ce que les Poëtes avoient dit de Dieu. D'où vient donc qu'ils ne les ont pas imitez? Seroit-ce parce qu'ils ne faiſoient pas grand fond ſur des poëſies où ils voioient tant de (e) bagatelles, & tant d'opinions populaires qui n'étoient pas à l'épreuve d'un examen philoſophique? Ariſtote (f) inſinue cette raiſon. En jugeoient-ils comme Socrate en jugea, lors qu'il dit que les fanatiques reſſemblent aux Poëtes, & que les uns & les autres n'entendent point ce qu'ils avancent. Ἔγνων (g) δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ποιητῶν ἐν ὀλίγῳ τοῦτο, ὅτι οὐ σοφίᾳ ποιοῖεν, ἀλλὰ φύσει τινὶ, καὶ ἐνθουσιάζοντες, ὥσπερ οἱ θεομάντεις καὶ οἱ χρησμῳδοί. καὶ γὰρ οὗτοι λέγουσι μὲν πολλὰ καὶ καλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. τοιοῦτόν τί μοι ἔφανεν εἶναι καὶ τοὺς ποιητάς πεπονθότας. *Deprehendi igitur brevi id in poëtis, eos videlicet non ſapientia facere quæ faciunt, ſed natura quadam ex divina animi concitatione, quemadmodum & hi qui divino furore afflati vaticinantur. Nam & hi multa quidem dicunt atque præclara: ſed eorum quæ dicunt, nihil intelligunt. Tali quodam pacto poëtæ affecti fuiſſe mihi videntur.* Il eſt certain que les Poëtes les plus orthodoxes ont fort erré ſur la nature de Dieu, car Orphée qui chanta que Dieu fit le ciel, ne le traite que de premier-ne de toutes les creatures, & lui donne l'air pour pere, (h) Πρωτόγονον Φάνητα περιφανῆ εἶρε γενέτην. Diogene Laërce (i) pretend qu'Anaxagoras emprunta du Poëte Linus l'un de ſes dogmes, mais ce ne fut pas à l'égard de l'entendement premier moteur. Notez qu'Ariſtote (k) fût ce point-là met beaucoup de difference entre Anaxagoras & Thales. Finiſſons ceci par un beau paſſage de Theodoret: nous y verrons que les Philoſophes qui precederent celui dont je fais ici l'article, ne virent goute dans la doctrine de la premiere cauſe. (l) Ἀναξαγόρας . . . . τῶν πρὸ αὐτοῦ γεγονότων φιλοσόφων οὐδὲ σταλάγμα τῶν ἐμφαινομένων ἐνόησεν, πρόσω τὴν ἔφοδον ἐποιήσατο τῆς διανοίας, καὶ τόνου τὴν τάξιν ἐν τῇ σπουδῇ ἀμαυρῶν τὸ τοιχεῖα. *Anaxagoras . . . . cæteros ſuperiores philoſophos nihil ultra ea quæ oculis videntur, excogitaſſent, PRIMUS mentem mundo inſediſſe dixit, eamque ex confuſione in ordinem elementa diſpoſuiſſe.*

(G) *Si la doctrine des homœomeries ne renfermoit pas beaucoup de contradictions.*] Je ne me ſervirai point des argumens (m) d'Ariſtote, quelque ſubtils & quelque ſolides qu'ils puiſſent être: & s'il ſe trouve que mes reflexions aient du raport aux ſiennes, ce ſera un pur hazard.

I. Nous avons (n) vu pourquoi Anaxagoras vouloit que chaque choſe fût compoſée de particules ſemblables, il vouloit éviter par là qu'un corps ne fût fait de rien. Or comme les alimens les plus ſimples peuvent être la matiere dont toutes les parties d'un animal ſe nourriſſent, il faloit qu'il avoüât que l'herbe d'un pré contient actuellement des os, & des ongles, & des cornes, beaucoup de ſang, beaucoup de chair, beaucoup de peaux & de poils, &c. Elle n'étoit donc point compoſée de particules ſemblables, elle étoit plutôt un aſſemblage de toutes ſortes d'*heterogeneitez*: à quoi ſervoit donc la doctrine des *homœomeries*? Ne faloit-il pas qu'il l'abandonnât dans tous les cas particuliers après l'avoir ſupoſée dans le general? Ce que j'ai dit de l'herbe, ne convient-il pas au lait, au vin, à l'eau, au pain, & à une infinité d'autres choſes? Y a-t-il aucun corps qui ne ſerve de matiere à pluſieurs autres dans les changemens qu'on apelle generation & corruption? Voici donc de premiers principes qui ſont *homogenes*, & qui ne le ſont point. Ils le ſont dans la ſupoſition d'Anaxagoras, & ils ne le ſont point en effet, puis que les mixtes devant être ſelon lui de la même nature que leurs principes, & n'étant qu'un aſſemblage de parties diſſemblables, il s'enſuit que les principes ſont *heterogenes*. Je retoucherai ceci dans le paragraphe V.

II. Il ſe trouvera de plus que tous les noms ont été mal impoſez: car par exemple ſi tout le ſang des animaux avoit été dans les herbes qu'ils ont mangées, elles meritoient mieux le nom de ſang que celui de foin. Anaxagoras repondoit que certaines particules etant plus nombreuſes dans un mixte, ou placées à la ſurface, le faiſoient paroître uniforme, & lui procuroient un nom ſpecifique (o). Lucrece a refuté cette reponſe par les fauſſes conſequences qui en émanent. Il reſulteroit de là, dit-il, que quand on briſe les grains, on en tireroit quelques particules de ſang, ou de quelcun des autres organes dont nôtre corps eſt compoſé. Or cela eſt contraire à l'experience.

Linquitur (p) hic rennis latitandi copia quædam; Id quod Anaxagoras ſibi ſumit, ut omnibus omnes Res paſſim immiſtas rebus latitare; ſed illud Apparere unum, cujus ſint plurima mixta, Et magis in promtu, primóque in fronte locata. Quod tamen a vero longe ratione repulſum eſt. Conveniebat enim fruges quoque ſæpe minutas, Robore cum ſaxi franguntur, mittere ſignum Sanguinis, aut alium, noſtro quæ corpore alantur. Confundi ratione herbas quoque ſæpè decebat, Et lactis dulces guttas, ſimilique ſapore Mittere, lanigera quali ſunt uberа lacte: Scilicet & glebis terrarum ſæpè friatis Herbarum genera, & fruges, frondeſque videri Diſperſim, ac in terras latitare minuta: Poſtremò in lignis cinerem fumumque videri, Cum præfracta forent, igneſque latere minutos. Quorum nil fieri quoniam manifeſta docet res, Scire licet non eſſe in rebus res ita mixtas.

Cette refutation n'eſt pas mauvaiſe; car enfin mêlez comme il vous plaira diverſes ſortes de grains, prenez cent fois plus de blé, que d'orge, mettez toûjours les grains d'orge autant qu'il vous ſera poſſible dans une enceinte de grains de blé; que gagnerez-vous? Ferez-vous à croire qu'il n'y a là que du blé? Demeureroit-on dans cette erreur après même que l'on auroit éparpillé vôtre monceau? ne verroit-on jamais paroître quelques grains d'orge? Fables & réveries que tout cela. Anaxagoras n'eût pu reſoudre cette objection qu'en ſupoſant que chaque partie ſenſible d'un grain de blé eſt tellement conditionnée, que les *heterogeneitez* y ſont en plus petit nombre, & enveloppées des particules du blé, & que de là vient qu'en briſant le blé entre deux meules, nous ne decouvrons jamais les parties *heterogenes*; mais ſi nous portions la diviſion juſqu'aux particules inſenſibles, ce ſeroit alors que le ſang, la chair, les os, &c. ſe montreroient à des jeux plus fins que les nôtres. En un mot, il ne ſe peut tirer de ce mauvais pas que par la divisibilité à l'infini; & c'eſt imiter un homme qui pour éviter un coup d'épée, ſe precipite à corps perdu dans un abyme d'une profondeur inconcevable. Mais attachons-nous ſeulement aux difficultez qui enferment quelque ſorte de contradiction.

III. Je dis en troiſiéme lieu qu'Anaxagoras devoit ſupoſer, que les particules ſemblables ſe trouvoient & en plus grand nombre, & en plus petit nombre dans le pain: en plus grand nombre, puis que ce compoſé s'apelloit du pain; en plus petit nombre, puis que peu d'heures après que le pain a été mangé, il s'apelle chyle, & ne montre dans toutes ſes particules ſenſibles que les qualitez du chyle. On comprendra plus facilement cette objection, ſi l'on compare la pâte avec le blé, ou le pain avec la pâte. On

(a) *Savoir Anaxagoras, & Diogene d'Apollonie.*

(b) *Auguſt. ibid. Voiez auſſi Ciceron ibid. p. 46. où il dit,* Quid? aer quo Diogenes Apollonias utitur Deo.

(c) *Voiez Ciceron* Tuſcul. 5. circa init. *& Virgile Ecl. 6.*

(d) *C'eſt dans la Metaphyſique.*

(e) *Comme dans la Theogonie d'Heſiode où il y a tant d'abſurdité touchant les Dieux & même comme Lactance s'emplaint* lib. 1. c. 5. *le cahos y precede les Divinitez.*

(f) *Ariſt. Metaphyſ. l. 3. c. 4. p. 662. B.*

(g) *Plato in Apologia Socratis, p. m. 17. F.*

(h) *Lact. l. 1. c. 5.*

(i) *Diog. Laert. in Proœm. n. 4.*

(k) *Ariſt. de Anima l. 1. c. 2. pag. 479.*

(l) *Theod. de Grac. affect. Serm. 2. pag. 489.*

(m) *Voiez le chapitre 7. du 1. livre de ſa Metaphyſique. & le chapitre 4. du 1. Livre de ſa Phyſique.*

(n) *Dans la remarque C, p. 216. 217.*

(o) *Voiez Ariſtote Phyſic. lib. 1. cap. 4. pag. 456.*

(p) *Lucret. lib. 1. v. 874.*

toute farcie, & qu'en general les idées des Anciens qui ont parlé du cahos, n'étoient pas moins em-

verra qu'il faloit que ce Philoſophe demeurât d'accord, que les *homogeneitez* étoient tout enſemble & plus nombreuſes, & moins nombreuſes dans un même miste, dans la pâte par exemple: car pendant qu'elle eſt pâte, elle contient plus de corpuſcules de pâte, que d'une autre eſpece de corps: mais quand elle eſt convertie en pain, elle contient moins de corpuſcules de pâte que de pain, & cependant les corpuſcules du pain ne ſont venus que de la pâte.

IV. Voici une autre contradiction. C'eſt ſe contredire que d'établir une hypotheſe qui ramene d'un côté l'inconvenient qu'on lui veut faire chaſſer de l'autre. Voilà le mal du ſyſtême d'Anaxagoras. Ce Philoſophe aiant ſupoſé que les parties de la matiere avoient été eternellement dans un etat de confuſion, c'eſt-à-dire que les plus petits corpuſcules *homogenes* avoient été entourez par tout de corpuſcules *heterogenes*, ſupoſa qu'enfin une Intelligence chaſſa ce deſordre par la ſeparation des particules ſemblables d'avec celles qui ne leur reſſembloient point. Mais il renverſoit lui-même ſa ſupoſition, puis qu'il ſe voioit contraint d'avouer que toutes ſortes d'*homœomeries* étoient mêlées enſemble dans tous les corps, & cela quant aux particules inſenſibles. Il y avoit ſelon lui une infinité de petits os, & de petites goutes de ſang, &c. dans chaque brin d'herbe, & dans chaque morceau de pain: (*a*) tout étoit mêlé dans tout, puis que chaque choſe ſe faiſoit de chaque choſe. Quel plus grand etat de confuſion voulez-vous voir que celui-là? Platon en jugeoit ainſi, car plus d'une fois il emploie la doctrine d'Anaxagoras comme un ſymbole de cahos. (*b*) Κἂν εἰ συγχυθείη μου πάντα, διαχριθείη δὲ μὴ, τάχ' ἂν οἶσθ' ὅτι Ἀναξαγόρου γεγονὸς ἂν, ὁμοῦ πάντα χρήματα. *Promtum ſi confunderentur quidem omnia, nunquam vero diſcernerentur, Anaxagoræ illud repente contingeret, univerſa videlicet eſſe ſimul.* Il dit ailleurs: (*c*) Τὸ τῦ Ἀναξαγόρᾳ δὲ πολὺ ἂν, ὦ φίλε Πῶλε . . . . ὁμοῦ δὲ πάντα χρήματα ὑφορᾶσθαι ἐν τῷ αὐτῷ, εἶτ' ἐκεῖνα τὰ τῶν ὑγιεινῶν ἢ ἰατρικῶν ἢ ὁλως τεχνικῶν. *Illud Anaxagoræ prorſus accideret, amice Pole . . . . omnia videlicet in eodem miſcereta commiſcerentur, & quæ ad medicinam pertinent & ſalutem, & quæ ad coquinariam attinent.* Mr. Menage (*d*) raporte que Luther donnoit le nom de Theologiens Anaxagoriſtes a ceux qui trouvoient tout dans chaque texte de l'Ecriture.

V. Ses premiers principes l'étoient & ne l'étoient pas: ils l'etoient ſelon ſa ſupoſition, & ils ne l'étoient pas réellement, puis qu'ils etoient compoſez & corruptibles tout autant qu'aucun autre corps. Il admettoit la diviſibilité à l'infini, il devoit donc dire qu'il y avoit une infinité de corpuſcules dans la plus petite goute d'eau, & par conſequent qu'elle n'en contenoit pas un moindre nombre que toute la terre. D'ailleurs ce nombre infini de corpuſcules etoient un amas de toutes ſortes *d'heterogeneitez*. Il n'etoit donc pas plus ſimple qu'un arbre, & à cet égard il ne differoit des corps qu'on apelle mixtes, que parce que les yeux de l'homme n'auroient pas pu decouvrir les parties *diſſimilaires*, comme ils les decouvrent dans un arbre. Enfin l'Entendement qui avoit mu la matiere, pouvoit diviſer à l'infini ces pretendus premiers principes auſſi aiſément que le feu diviſe le bois: ils étoient donc auſſi periſſables que le bois; d'où il reſulte que s'ils exiſtoient dans la nature des choſes, ce n'étoit pas en qualité de premiers principes. Outre cela que pouroit-on ſupoſer de plus abſurde, que d'établir pour principes ce qui n'exiſtoit point du tout? Or il eſt certain ſelon l'hypotheſe d'Anaxagoras, qu'il n'y avoit aucune *homœomerie* dans l'Univers.

Examinons une reponſe qu'il auroit pu faire. Il auroit pu ſupoſer que l'eſſence des *homœomeries* ne conſiſte point dans la reſſemblance de toutes leurs parties, mais dans la conformité qui ſe trouve entre l'arrangement des *heterogeneitez* d'un petit os, par exemple, & l'arrangement des *heterogeneitez* de tout autre os. Je ne pretens point, eût-il pu dire, qu'un os de dix pouces diviſé en cent mille parties, ou ce qui eſt la même choſe dans mon hypotheſe, en cent mille petits os, ne contienne abſolument aucun corpuſcule qui ne reſſemble à tous les autres; j'avoue que chacun de ces petits os eſt un mélange de toutes ſortes de principes, il contient des chairs, il contient du ſang & des membranes, &c. mais comme ces matieres differentes ſont rangées ſelon la même ſymmetrie dans chacun de ces petits os, j'ai raiſon de ſoutenir que l'aſſemblage de cent mille de ces petits os eſt un compoſé *homogene*, ou un tas d'*homœomeries*: & puis que je ſupoſe que l'Entendement qui en a fait le triage, les a trouvées toutes faites, je puis ſoutenir que chacune d'elles priſe à part eſt indeſtructible, car elles ont toûjours exiſté par elles mêmes.

Cette reponſe contient deux chefs, l'un eſt l'explication de l'hypotheſe à l'égard du ſens du mot *homœomerie*, l'autre regarde l'incorruptibilité de ces *homœomeries*. Je vais eclaircir le premier par un exemple. Mettez dans une Bibliotheque tous les exemplaires d'un même livre reliez de la même façon. Ce ſera un amas de livres ſemblables, un amas *homogene*, non pas à cauſe que chacun de ces volumes eſt compoſé de parties qui ſe reſſemblent parfaitement, mais à cauſe que le blanc & le noir, les eſpaces, les lettres, les accens, les points, les virgules, & les autres parties *heterogenes* ont la même ſymmetrie dans l'un que dans tous les autres. Laiſſons en repos cette explication d'Anaxagoras, & contentons nous d'attaquer le ſecond point de ſa reponſe.

VI. Je ne lui demande point pourquoi cette Intelligence qu'il a reconue a laiſſé les *homœomeries* dans la confuſion pendant toute l'eternité, ni d'où vient qu'elle s'eſt aviſée ſi tard de les mouvoir, & de les unir, ni pourquoi il nie que de rien on puiſſe produire quelque choſe, lui qui avoue que le mouvement a commencé? Ces trois objections & quelques autres embarraſſent etrangement tous ceux qui admettent une matiere eternelle, increée & diſtincte de l'Etre divin; mais comme ce ſont des difficultez qu'on peut alleguer auſſi bien contre d'autres Philoſophes, que contre Anaxagoras, il ne ſeroit pas à-propos de s'y arrêter. J'eclaircirai ſeulement un peu la derniere. Il eſt certain que la production d'une qualité diſtincte de ſon ſujet, ne differe point d'une vraie creation. C'eſt ce que les Philoſophes (*e*) modernes prouvent demonſtrativement aux Ariſtoteliciens, qui admettent une infinité de formes ſubſtantielles & accidentelles, diſtinctes de la matiere; car puis qu'elles ne ſont point compoſées d'aucun ſujet preexiſtent, il s'enſuit qu'elles ſont faites de rien. La meilleure reponſe que puiſſent faire les ſectateurs d'Ariſtote, eſt de retorquer cette objection, & de dire que les Carteſiens ſont donc obligez de reconoître que le mouvement ne ſe peut produire que par creation. Les Carteſiens avoüent cette conſequence, ils n'attribuent qu'à Dieu la production du mouvement, & ils diſent que mouvoir la matiere n'eſt autre choſe que la créer dans chaque moment en differens lieux. Concluez de tout ceci qu'Anaxagoras & pluſieurs autres ſe contrediſoient, lors que d'un côté ils ne vouloient pas admettre que de rien on pût faire quelque choſe, & qu'ils avoüoient de l'autre que le mouvement ou quelque autre modification avoit commencé dans le cahos (*f*) eternel. Mais laiſſant cela, attachons nous ſeulement aux difficultez qui ne concernent qu'Anaxagoras.

VII. Je lui allegue cette maxime: toutes les choſes qui ſont diſtinctes entre elles peuvent être ſeparées les unes des autres, & je conclus de là que chaque *homœomerie* peut être diviſée à l'infini en pluſieurs portions, car elle eſt compoſée de toutes ſortes de principes mêlez enſemble. Puis donc que le mouvement eſt un principe neceſſaire de diviſion, & que Dieu a produit le mouvement dans la matiere, il s'enſuit que par cette force motrice, il a pu porter la deſunion dans chaque partie de l'Univers, & mettre en pieces quelque *homœomerie* que ce ſoit que vous voudriez prendre pour une unité. Si elle étoit un atome d'Epicure, un corps parfaitement ſimple, parfaitement unique, exemt de toute compoſition, j'avoue que rien ne le pourroit diviſer; mais Anaxagoras ne reconoit point de tels corps, ni aucune *homœomerie* pour ſi petite qu'elle ſoit, qui ne renferme une infinité de corpuſcules diſtincts, & differens même en qualité les uns des autres. Il eſt donc vrai que ce qu'il nomme premiers principes eſt une choſe auſſi ſujette à la deſtruction, que les corps les plus compoſez, qu'un bœuf par exemple; cela, dis-je, eſt très-vrai, lors même que l'on ſupoſe que les *homœomeries* exiſtent éternellement par elles-mêmes; car il ſuffit qu'une cauſe externe les puiſſe faire paſſer du mouvement au repos, quoi qu'elle n'ait pas la puiſſance ni de les faire exiſter, ni de les aneantir. Le recours au progrès à l'infini ſeroit inutile dans cette rencontre. On ne pourroit pas me repliquer que les *homœomeries* étant compoſées d'une infinité de corpuſcules, celles qui ſont un petit os peuvent être diviſées à l'infini ſans ceſſer d'être un petit os; elles deviennent

(*a*) Διὸ φασὶ πᾶν ἐν παντὶ μιγνύμενον, διότι πᾶν ἐκ παντὸς ἐώρων γιγνόμενον. Quapropter inquiunt quodlibet in quolibet eſſe miſtum, quia quodlibet ex quovis oriri videbant. *Ariſtotel. Phyſic. l. 1. c. 4. pag. 256. G.* Ἀναξαγόρας μιγνύμενα πάντα ἐν παντὶ φησι. Anaxagoras omne in omni miſceri ait. *Id. Metaphyſ. lib. 3. c. 5. p. 671. C.*

(*b*) *Plato in Phædone pag. 54.*

(*c*) *Id. in Gorgia pag. 317.*

(*d*) Atque inde eſt quod Luthero *Theologus Anaxagoricus* dicitur is qui quodlibet in quolibet loco Scripturæ Sacræ invenire poſſit. *Menag. in Laert. l. 2. p. m. 73.*

(*e*) *Voiez Gaſſendi Phyſ. ſect. 1. l. 7. c. 3.*

(*f*) *Voiez Methodius apud Photium cod. 236. p. m. 943.*

Digitized by Google

embroüillées que le chaos même. Diſons pour le moins afin d'éviter tout air d'exaggeration, qu'elles n'étoient guere juſtes, (*H*) & qu'ils n'ont pu dire que cet état de confuſion ne ſubſiſtoit plus. On conte qu'Anaxagoras avoit predit que la pierre qui tomba du ciel dans la riviere de la Chevre, & qui fut gardée & venerée comme une ſainte relique, (*I*) tomberoit du corps

viennent ſeulement un plus petit os après chaque diviſion. Cette replique n'eſt point bonne, car il y a deux choſes à conſiderer dans chaque *homœomerie*: 1. Qu'elle contient une infinité de particules, & cela lui eſt commun avec les autres. 2. Que les particules ſont rangées d'une certaine maniere, & cela lui eſt particulier, c'eſt la forme ſpecifique, c'eſt ſon eſſence, c'eſt par là qu'elle eſt ou un petit os, ou une petite goute de ſang plutôt que toute autre eſpece de premiers principes. Afin donc d'ôter à une *homœomerie* d'os ſon eſſence & ſon eſpece, il ſuffit d'arranger d'une nouvelle façon les corpuſcules qui la compoſent. Or dès là qu'un entendement premier moteur a pu diviſer les corps, & les demêler les uns des autres, il a pu deranger les corpuſcules de chaque *homœomerie* particuliere, & leur donner une autre combinaiſon; il a donc pu les faire changer d'eſpece, comme l'on en fait changer à la farine en la paitriſſant, c'eſt-à-dire en mêlant & en combinant d'une autre maniere ſes corpuſcules.

Je n'objecte point à ce Philoſophe qu'il reconnoiſſoit de la difference entre les parties de la matiere avant qu'elles fuſſent meuës. Cette objection m'a ſemble toûjours très-foible, je conçois très-clairement que la diviſion ſupoſe la diſtinction, & qu'une cheville de fer fichée dans une piece de bois, & parfaitement en repos autour du bois parfaitement en repos, eſt auſſi diferente du bois que ſi elle ſe mouvoit, & le bois auſſi.

VIII. Je paſſe à la derniere objection. Qu'arriveroit-il ſi l'on accordoit gratuitement à ce Philoſophe que la même neceſſité qui fait exiſter les corps, les fait exiſter diſtincts en une infinité d'*homœomeries*, dont chacune doit demeurer neceſſairement toûjours entiere, la nature des choſes aiant été telle qu'il faloit que dans chaque eſpece il y eût des bornes fixes, comme l'on dit ordinairement qu'il y a un (*a*) *minimum quod ſic*, dans chaque eſpece de corps vivant? Cette conceſſion gratuite feroit-elle beaucoup de bien à l'hypotheſe d'Anaxagoras? N'auroit-il point par là l'incorruptibilité, & l'immutabilité interieure de ſes premiers principes? Ne ſeroient-ils pas un ſi petit os, qu'en devenant un peu plus petits par la diviſion actuelle de leurs parties, ils ne ſeroient plus un os, & ainſi des autres eſpeces. Et ne ſeroit-ce pas un ſigne que la neceſſité de la nature les a faits indiviſibles? J'en conviendrois, mais on ne feroit qu'éviter un mal par un autre; je trouverois enſuite ce defaut dans le ſyſtême, c'eſt que le νοῦς ou l'entendement y entreroit contre les regles, on le feroit venir pour l'ouvrage le plus facile, après avoir donné le plus difficile à une neceſſité aveugle. Abſolument parlant il eſt très-vrai que tout Philoſophe qui veut donner de bonnes raiſons de l'arrangement que l'on voit dans les parties de l'Univers, a beſoin de ſupoſer une Intelligence qui ait produit ce bel ordre. Il ne doit point craindre que des perſonnes raiſonnables lui reprochent qu'il imite certains Poëtes, qui font deſcendre ſur le theatre un Dieu de machine pour denouer des difficultez qui n'en valent pas la peine. Mais ſi après avoir ſupoſé que les *homœomeries* ont été formées ſans la direction d'aucune cauſe intelligente, il ſupoſoit une telle cauſe qui les eût demelées, & arrangées, on lui pourroit dire qu'il imite ces Poëtes-là, au mepris (*b*) des regles. Pour voir aiſément la force de cette objection, il ſuffit de prendre garde qu'il eſt beaucoup plus difficile de faire de bonnes montres, que de les tirer d'un tas de medailles, & de coquillages avec quoi elles auroient été mêlées, & puis de les ranger, & de les mêler d'une meilleure façon. Un petit aprentif, un enfant feroit ce triage, & ce nouvel arrangement. Chacun m'avouëra que la formation (*c*) des hommes eſt un ouvrage qui demande plus de direction & d'habileté, que n'en demande l'art de les ranger ſelon les évolutions militaires. La plupart des Philoſophes modernes ſupoſent que les loix generales de la nature ſubſitent à faire croître le fœtus, pourveu qu'il ait été dans la ſemence bien formé, bien organiſé; mais ils ſupoſent que ces petits animaux organiſez dans la ſemence ſont l'ouvrage du Createur infiniment puiſſant, & infiniment habile. Ils croient donc que la principale difficulté, celle qui demande le plus la direction d'une Intelligence, conſiſte dans la premiere formation d'une machine organiſée, c'eſt-à-dire dans la conſtruction de ces petits animaux qu'ils ſupoſent être dans la ſemence. Chacun de ces petits animaux eſt à proprement parler une *homœomerie* d'Anaxagoras. Il eſt donc plus malaiſé de former des *homœomeries*, que de faire croître les animaux par le moïen de la nourriture. C'eſt donc pour expliquer la formation des *homœomeries* que l'on a principalement beſoin d'un entendement, car toute *homœomerie* eſt un certain aſſemblage d'une infinité de ſortes de corps, & cet aſſemblage doit être fait ſelon certaines proportions & certaines ſituations: autre eſt l'aſſemblage qui eſt neceſſaire pour une *homœomerie* d'os, & autre celui qui eſt neceſſaire pour une *homœomerie* de chair, & ſi vous n'aviez pas ſuivi preciſement cette ſymmetrie-là, vous n'euſſiez point eu les premiers principes du ſang, ou de la mouëlle, mais ceux de quelque autre mixte. Or Anaxagoras n'a point ſupoſé qu'il fût beſoin d'une Intelligence pour former une infinité d'eſpeces d'*homœomeries*, dont chacune eſt un certain aſſemblage de toutes ſortes de corps, tellement mêlez enſemble, qu'il faut que ceux d'une eſpece prevalent en nombre, & ſoient ſituez plutôt d'une façon que d'une autre, & qu'en general il regne là plutôt cette proportion, cette ſymmetrie-ci que toute autre. Il a donc donné pour la cauſe de ce qui étoit le plus dificile une neceſſité aveugle. Il n'a donc point raiſonné conſequemment lors qu'il a cru neceſſaire une Intelligence pour ce qui étoit moins malaiſé. Voici ſelon ſa doctrine toutes les fonctions de l'Intelligence: (*d*) mettre en ordre ce qui n'y étoit pas, mouvoir ce qui étoit en repos, ſeparer les choſes mêlées, orner celles qui manquoient d'ornement. Il pouvoit être attaqué & par devant & par derriere. Ou vous en faites trop, lui pouvoit-on dire, ou vous n'en faites pas aſſez. Si vous croiez que la nature ſans aucune direction, ni conoiſſance a formé toutes les *homœomeries*, vous deviez croire qu'elle les a pu mouvoir, demêler, & diſtribuer: l'entendement donc eſt ſuperflu. Que ſi vous le croiez neceſſaire pour la ſeparation & pour la diſtribution de ces *homœomeries*, vous deviez auſſi lui donner leur formation, vous n'étendiez pas ſon influence par tout où l'on en avoit beſoin. Ainſi une partie de vôtre ſyſtême ruine l'autre: vous ne l'avez pas formé de pieces bien aſſorties, & bien liées * enſemble. Si nous avions ſes écrits, ou tous ceux de (*e*) Theophraſte, nous verrions peut-être qu'il diſcuta quelques-unes des dificultez que je viens de propoſer, & qu'il avoüa que ſes hypotheſes ne le contentoient pas, & qu'il ſuccomboit ſous la peſanteur des myſteres de la nature. Il diſoit (*f*) que tout eſt rempli de tenebres. Pluſieurs autres Philoſophes s'en plaignent auſſi, & juſques à s'imaginer que les tenebres dont parle Moïſe (*g*), qui étoient au deſſus de l'abyme avant que Dieu creât la lumiere, n'ont été diſſipées qu'à l'égard des yeux, car pour les tenebres de l'eſprit, diſent-ils, elles couvrent encore tout le deſſus de l'abyme: la lumiere de la verité concentrée dans ce goufre n'en ſort jamais, elle envoie ſeulement quelques raions qui parviennent à nôtre eſprit après tant de reflexions & de refractions, & après avoir mêlé leur éclat avec tant de corpuſcules ſombres dans les eſpaces tenebreux qu'ils ont traverſez, qu'ils ne ſont propres qu'à former de fauſſes images.

(*H*) *Que les idées des anciens qui ont parlé du chaos . . . n'étoient guere juſtes, & qu'ils n'ont pu dire que cet état de confuſion ne ſubſiſtoit plus.*] J'avois reſolu d'étaler ici quelques reflexions ſur ce ſujet, mais comme les remarques precedentes, & celles qui reſtent à faire donneront à cet article aſſez d'étendue & même trop, j'ai changé de reſolution par quelque petit preſſentiment de prolixité. Il ſe preſentera aſſez d'occaſions de donner dans un autre article, ce que je ſuprime ici.

(*I*) *Qu'Anaxagoras avoit predit que la pierre . . . tomberoit du corps du ſoleil.*] Diogene Laerce (*b*) raporte cela; Plutarque a parlé de ce prodige; voici ce qu'il dit. „ (*i*) Il y en a auſſi qui diſent que la cheute „ de la pierre fut un preſage qui propoſtiquoit ceſte „ grande (*k*) deſfaite. Car il tomba du ciel environ „ ce temps là, ainſi que pluſieurs le tiennent, une fort „ grande & groſſe pierre en la coſte qu'on apel'e la „ riviere de la Chevre, laquelle pierre ſe monſtre en„ cor aujourd'hui tenue en grand reverence par les „ habitans du pais de la Cheroneſe. Et dit-on que le „ Philoſophe Anaxagoras avoit predit, que l'un des „ corps atachez à la voute du ciel en ſeroit arraché, „ & . . .

(*a*) *C'eſt-à-dire un degré de petiteſſe au deſſous duquel l'animal, une fourmi par exemple, ne pourroit pas être une fourmi.*

(*b*) Nec deus interſit niſi nodus vindice dignus Inciderit. *Horat. de arte poët.*

(*c*) *On n'entend point ici ce que les peres & les meres y contribuent, on entend non pas la cauſe materielle, mais la cauſe efficiente qui organiſe le fœtus, & qui conſtruit cette admirable machine.*

(*d*) Ἀναξαγόρας . . . τῶν ποιητῶν παιδιὰν, ἐκεῖνο μόνον ὑ τῆς μηχανῆς ἀφεὶς ἐπὶ τῶν ἄλλων, ἐν παρέργῳ τοῖς ἀτόποις καὶ ἀπίθανοις τοῖς ἀναγκαίοις, καὶ διὰ ταῦτα τοῖς μεταγιγνόμενοις, καὶ πόρρω τοῦ ἀναγκαίου. Anaxagoras hæc docet, mens omnium eſt initium eſque cauſa & omnium domina eſt, & ordinem confuſis præbet, & motionem immobilibus, & diſcrimen commixtis, & ornatum inornatis. *Hermias in philoſopher. irriſione.* Cet Ouvrage d'Hermias ſe trouve dans la Bibliotheque des Peres, & à la fin des Oeuvres de Juſtin Martyr edit. de Paris 1636. & de Cologne 1686.

* *Voiez dans la remarque R. un paſſage d'Ariſtote.*

(*e*) *Il avoit fait un livre περὶ τῶν ἀναξαγόρᾳ δογμάτων*, de Anaxagoræ decretis. *Diog. Laert. in Theophr. l. 5. n. 42.*

(*f*) Anaxagoras pronunciat circumfuſa eſſe tenebris omnia. *Lactant. l. 3. c. 28. p. m. 217.*

(*g*) *Voiez le 1. chapitre de la Geneſe.* (*b*) *Diog. Laert. lib. 2. n. 10.*
(*i*) *Plut. in Lyſandro pag. 439. Je me ſers de la verſion d'Amiot.*
(*k*) *C'eſt la ruine de la flote des Atheniens par Lyſander.*

Digitized by Google

corps du ſoleil. On lui attribuë quelques β autres predictions. Il cultiva γ beaucoup la Geometrie, & l'on trouva que dans ſa priſon il avoit écrit δ ſur la quadrature du cercle. Son eſprit vaſte ſuffiſoit à tout; les plus difficiles phenomenes de la nature, les cometes, la voie de lait, les tremblemens de terre, les vens, le tonnerre, les éclairs *, le debordement du Nil †, les éclipſes & ſemblables choſes dont il inventa des raiſons, tout cela joint aux ſpeculations Aſtronomiques & Geometriques, ne l'empêcha pas d'étudier les poëſies d'Homere, avec l'attention d'un homme qui veut decouvrir des ſecrets, & enrichir la literature. Il fut le premier ‡ qui ſupoſa qu'elles ſont un livre de Morale, où la vertu & la juſtice ſont expliquées par des narrations allegoriques. On raporte diverſement les circonſtances & l'iſſuë du procés d'impieté qui lui fut fait dans Athenes; les uns diſent qu'il fut (K) condamné, les autres, qu'il fut abſous. Periçles qui le

β *Voiez la remarque I.*

γ *Proclus Diadochus lib. 2. in 1. librum Euclidis.*

δ *Plutarch. de exilio, p. 607.*

* *Diog. Laert. ubi ſupra n. 9.*

† *Diodor. Siculus lib. 1. cap. 38.*

‡ *Diog. Laert. ib. n. 12.*

(a) *Plin. lib. 2. cap. 58. p. m. 211. 212.*

(b) *Amm. Marcell. lib. 22. cap. 8. p. m. 308. Tzetz. Chil. 2. v. 892.*

(c) *Philoſtr. in vita Apollonii lib. 1. cap. 2. Je me ſers de la traduction de Vigenere.*

(d) *Diog. Laerce l. 2. n. 10. Elien l. 7. de animal. cap. 8. & Suidas font auſſi mention de cela.*

(e) *Artus Thomas Sr. d'Embri, Annotat. ſur la vie d'Apollonius p. 1. p. 91.*

(f) *Voiez ſes paroles ci-deſſus lettre a.*

(*) *Il y a un intervalle d'environ 60. années entre le tems où Pline dit que la prediction fut faite, & le tems où ſelon Plutarque elle fut accomplie.*

(g) *Photius Biblioth. cod. 241. p. 1017.*

„ & tomberoit en terre par un gliſſement & un eſ-
„ branlement qui devoit avenir: car il diſoit que les
„ aſtres n'eſtoyent pas au propre lieu où ils avoyent
„ eſté nez, atendu que c'eſtoyent corps peſans & de
„ nature de pierre: mais qu'ils reluiſoyent par l'ob-
„ jection & reflexion du feu elementaire, & avoyent
„ eſté tiré là ſus à force, la où ils eſtoyent retenus par
„ l'impetuoſité & violence du mouvement circulaire
„ du ciel, comme au commencement du monde ils y
„ avoyent eſté arreſtez, & empeſchez de retomber ici
„ bas, lors que ſe fit la ſeparation des corps froids &
„ peſans d'avec les autres ſubſtances de l'univers.„ J'ai raporté tout ce paſſage afin que l'on vît en même tems la tradition de ce prodige, & la ſingularité du dogme d'Anaxagoras. Les paroles de Pline ne meritent pas moins d'être citées. *Celebrant Graci*, dit-il, (a) *Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis ſeptuageſimæ octavæ ſecundo anno, prædixiſſe cœleſtium litterarum ſcientiæ, quibus diebus ſaxum caſurum eſſet e Sole. Itaque factum interdiu in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Due lapis etiam nunc oſtenditur, magnitudine vehis, colore adjecto, cometæ quoque ignis noctibus flagrante. Quod ſi quis prædictum credat, ſimul fateatur neceſſe eſt, majoris miraculi divinitatem Anaxagoræ fuiſſe: ſolumque rerum naturæ intellectum, & confinxiſſe omnia, ſi aut ipſe Sol lapis eſſet, aut unquam lapidem in eo fuiſſe credatur: decidere tamen crebro, non erit dubium. In Abydi gymnaſio ex ea cauſa colitur hodieque, modicus quidem, ſed quem in medio terrarum caſurum idem Anaxagoras prædixiſſe narratur. Colitur & Caſſandriæ, quæ Potidæa vocitata eſt, ob id deſueta.* Vous voiez là qu'Anaxagoras avoit predit plus d'une fois ces chutes de pierre, & que le culte de ces pierres ſe multiplia à proportion. Notez qu'Ammien Marcellin, & Tzetzes ſe ſont ſervis du nombre pluriel touchant le prodige de la riviere de la Chevre. Ils (b) pretendent qu'Anaxagoras predit qu'il y tomberoit des pierres du ciel. Philoſtrate s'eſt exprimé de la même ſorte; voici un peu au long ce qu'il a dit, je n'en retrancherai rien, car ce ſera une matiere de critique. (c) *Injuſtement donques auroit-on blaſmé Apollonius d'une telle impieté & erreur pour avoir predit pluſieurs choſes, & en avoir predit d'autres: de la meſme ſorte que Socrates en auroit eſté inſtruit par les eſprits de tous plein devant qu'elles advinſſent. Anaxagoras auſſi: car qui eſt celuy qui ignore que comme une fois eſtant allé aux jeux Olympiques veſtu d'un gaban pour predire (d) qu'il pleuveroit, encore que le jour fuſt ſi clair & ſerein qu'il n'y avoit aucune apparence de pluye: il ne tarda gueres toutesfois qu'il pleut comme à ſeaux; une autrefois ayant predict que dans peu de jours une maiſon devoit fondre, bien toſt apres elle tomba. Apres ayant encore adverti que le jour en plein midy tout à un inſtant deviendroit nuict, & s'obſcurciroit de tenebres: & une autrefois, que des groſſes pierres tomberoient du ciel dans la riviere d'Egoſpotamos, il arriva ainſi. Advenans donc ques que ces choſes là & autres ſemblables prevenuës d'Anaxagoras fuſſent un indice d'un tres-grand ſçavoir ſeulement, comment les peut-on imputer à Apollonius pour un art Magique.* Un commentateur a fait là-deſſus une note bien ridicule. (e) *Quant à ce que dit Philoſtrate qu'Anaxagoras predit la pluye & qu'une pierre tomberoit du ciel, & autres choſes ſemblables, il n'y a aujourd'huy ſi petit Aſtrologue qui n'en fiſt autant.* Quelle abſurdité! les Aſtrologues d'aujourd'hui quelque ſots qu'ils puiſſent être, n'ont point la temerité de predire qu'il tombera des pierres du ciel. Nos faiſeurs d'Almanach, nos plus renommez tireurs d'horoſcope, ſe donnent bien garde de commettre ſi impudemment leur reputation. Ils ſavent trop bien que la previſion de telles chutes ſurpaſſe toutes leurs lumieres. Pline (f) avoit raiſon de dire que la prediction d'Anaxagoras eût été un plus grand miracle, que de voir tomber une pierre qui auroit été au corps du ſoleil. Voiez la marge. (*) Voici une autre obſervation. (g) Photius dans ſes extraits de la vie d'Apollonius Pretend, qu'Anaxagoras fut conſideré comme un grand devin pour avoir predit par l'art magique qu'il pleuvroit. Je ne ſaurois croire que Photius ait ſi mal compris la penſée de Philoſtrate, j'attribue cette fauſſeté énorme au mauvais état où ſon Ouvrage a été mis par les Copiſtes, & je ne puis aſſez m'étonner de ce que le (b) Traducteur a pu ſe reſoudre à faire imprimer cette page-là. Sa traduction eſt un tiſſu d'impertinences ſi groſſieres, & de raiſonnemens ſi monſtrueux, & avec cela ſi formellement contraire à l'original de Philoſtrate, qu'on ne peut comprendre quoi que ce ſoit à ſa conduite. A-t-il cru que le texte de Photius étoit correct? Il faloit donc qu'il revât à quelque autre choſe. A-t-il cru que les lecteurs auroient la ſtupidité de prendre cela pour bon? Il étoit donc dans une ſecurité qui tient du prodige. J'exhorte ceux qui en ont le talent à examiner cet endroit de Photius; ils y trouveront des plaies qui demandent la dexterité des meilleures mains, & qu'ils gueriront peut-être par le ſecours des manuſcrits comparez avec le texte de Philoſtrate.

(b) *André Schottus.*

(K) *Les uns diſent qu'il fut condamné, les autres qu'il fut abſous.*] Il fut accuſé par Cleon comme un impie, pour avoir dit que le ſoleil eſt une maſſe de matiere enflammée, & malgré la protection de Periçles, il fut condamné au banniſſement, & à une amende de cinq talens. C'eſt ainſi que Sotion (i) narroit la choſe. Mais d'autres diſoient que Thucydide le defera, & l'accuſa non ſeulement d'impieté, mais auſſi de trahiſon, & que l'accuſé fut condamné à la mort par contumace (k). D'autres ont dit qu'il étoit dans la priſon lors qu'on prononça contre lui l'arrêt de mort. Ils ajoûtoient que Periçles demanda aux Juges, *trouvez-vous qu'il ait commis quelque crime?* & qu'ayant compris qu'on ne lui en imputoit aucun, il dit, *je ſuis ſon diſciple, ne le perdez donc point prevenus par des calomnies, croiez mes diſcours, & redonnez lui la liberté.* Il obtint cela, mais l'accuſé conçut un ſi grand chagrin de ce procés, qu'il renonça à la vie (l). D'autres contoient qu'il fut mené devant les Juges par Periçles, & que le chagrin l'avoit tellement amaigri, & abatu, qu'il avoit beaucoup de peine à marcher, de ſorte qu'il fut abſous bien moins parce qu'on le trouva innocent, qu'à cauſe de la compaſſion qu'il excita (m). J'ai dit ailleurs (n) que Periçles ne trouva point de meilleur moien de ſauver ce Philoſophe, que de le faire ſortir d'Athenes.

(i) *Sotion in Succeſſionibus Philoſophorum apud Laert. ubi ſupra n. 12.*

(k) *Satyrus in vitis apud Laert. ibid.*

(l) *Hermippus in vitis apud eund. ib. n. 13.*

(m) *Himerius in 2. libros commentor. veterum apud eund. ibid.*

(n) *Dans la remarque M de l'article de Periçles.*

Notez un peu quatre choſes. 1. Les (o) accuſateurs d'Anaxagoras étoient des gens dont la faction étoit oppoſée aux interêts de Periçles. Ce ne fut donc point par zéle de religion qu'ils perſecuterent ce Philoſophe, ce fut dans la vuë de ſoutenir leur cabale, & d'affoiblir l'autorité de Periçles, en faiſant tomber ſur lui tres-malignement les ſoupçons d'irreligion. Ils ne pouvoient mieux y reüſſir qu'en accuſant d'impieté Anaxagoras. C'eſt preſque toûjours le premier mobile de cette eſpece de procés: on ſe veut venger de quelcun, ou ſe delivrer de quelque obſtacle d'autorité, & de fortune, & l'on apelle à ſon aide les paſſions du peuple par le faux ſemblant des interêts du bon Dieu. 2. Il n'eſt pas vrai que les delateurs d'Anaxagoras ſe ſoient fondez ſur ce qu'il reconnoiſſoit que l'entendement divin avoit fabriqué le monde, ils ſe fonderent ſur ce qu'en diſant que le ſoleil étoit une pierre, il le degradoit de la qualité de Dieu. Ce fut auſſi le (p) fondement de l'arrêt de condamnation. Diſons donc que Voſſius a fait une faute dans ces paroles. (q) *Laertii induſtria nobis ipſa Anaxagoræ verba conſervavit. Sunt autem hujuſmodi: Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.* Omnia ſimul erant: deinde acceſſit Mens, eaque compoſuit. *Quamo aperte hoc opificem ab opificio diſtinguit! Hoc ferre non potuere Athenienſes, ne ἀθέοντα vel ἀσεβοῦντα vocarent.* On ne condamna point Anaxagoras preciſement à cauſe de la diſtinction qu'il établiſſoit entre Dieu, & les ouvrages de Dieu; mais à cauſe qu'il n'enſeignoit pas comme les Poetes que le

(o) *Cleon, ou Thucydide. Voiez Plutarque dans la vie de Periçles pag. 170. & 155.*

(p) *Phiez Joſephe lib. 2. contra Appion. p. 1079. F. St. Cyrille lib. 6. contra Julian.*

(q) *Voſſius de orig. & progr. idol. lib. 2. cap. 2. pag. m. 5.*

Digitized by Google

le protegea en cette rencontre, s'étoit rendu ſuſpect d'Atheiſme pour avoir été inſtruit par un tel maître. J'en parle * ailleurs. Diogene Laerce en raportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une (L) bevuë de chronologie dont je ſuis ſurpris qu'on ait tant tardé à s'appercevoir. La conſtance de ce Philoſophe à la nouvelle de (M) ſa condamnation, & de la mort de ſes fils fut merveilleuſe. Il comptoit pour très-peu de choſe † de vivre & de mourir

le ſoleil fût tout enſemble l'ouvrage de Dieu, & un Dieu; car ſelon la foi des peuples puiſée dans les écrits des Poëtes, le ſoleil étoit Apollon fils de Jupiter, & l'une des grandes Divinités. La faute de Voſſius eſt toute ſemblable à celle que l'on feroit ſi l'on accuſoit l'Inquiſition d'avoir fait mourir un homme, pour avoir dogmatiſé qu'il n'y a que Dieu l'auteur, le conſervateur, le ſouverain maître de toutes choſes, qui merite le ſuprême culte de latrie, & qu'aucune creature qui ſoit dans le paradis ne merite nos invocations, & le culte de dulie. Ce dogme contiendroit deux chefs, & ce ne ſeroit que pour le ſecond que l'on puniroit un homme dans Salamanque. Un Proteſtant ne ſeroit-il pas mal fondé de dire qu'on auroit puni cet homme à cauſe du premier chef? Diſons neanmoins qu'Euſebe a raiſon de trouver étrange qu'Anaxagoras ait été preſque lapidé comme un Athee, nonobſtant ſon orthodoxie à l'égard de l'exiſtence d'un Dieu auteur de ce monde, dogme qu'il avoit enſeigné le premier de tous les Grecs. (a) *Ευσεβιος δ' ιχνη ὡς ἀπὸ πρώτου τινος Ἕλληνων γέγονεν ἡ τοιαύτη διδασκαλία, ἐπὶ τοῦτο ἀγαγὼν τὸν λόγον, ὡς ἄρα τὸν Ἥλιον ἐθεολόγησε, τὸν δὲ Ἥλιον σιδηρᾶν εἶναι μάζαν ἐκπυρωθεῖσαν ἔφασαν. In quo ſane permanſum illud eſt, qui principi apud Græcos cum Theologia rationem intulerat, tum Athenienſibus, quod non jam Solem, at Solis ipſius effectorem Deum ſtatuerit, athenum eſſe viſum, ac properina parum abſimile, quam ab iis lapidibus necarentur.* Cela, dis-je, eſt digne d'étonnement; car enfin, & c'eſt ma 3. remarque, on a de la peine à concevoir que dans une ville auſſi ſavante qu'Athenes, un Philoſophe n'ait pu expliquer par des raiſons de Phyſique les proprietez des aſtres, ſans courir riſque de la vie. N'eſt-ce pas un ſort deplorable que d'avoir plus de lumieres qu'un peuple ſuperſtitieux, & conduit par des enfêtes? A quoi ſert cette ſuperiorité de genie, & de conoiſſances au milieu de telles gens? Ne tient-elle point lieu de crime? N'expoſe-t-elle point à mille diffamations, à mille dangers (b)? Ne jouiroit-on pas mieux des commoditez de la vie, ſi l'on étoit entraîné par le torrent de l'ignorance & de la ſuperſtition? Je dis en 4. lieu, que l'on doit être choqué qu'un procés auſſi remarquable que celui d'Anaxagoras, où Pericles le premier homme d'Athenes entra ſi avant, n'ait pas été mieux connu des Hiſtoriens. Ils le raportent avec mille variations. Il y en a qui ſur le point capital aſſûrent tout le contraire de ce que les autres nient. Cela ne fait point d'honneur à l'antiquité.

N'oublions pas un beau paſſage de Lucien. On y ſupoſe que le plus grand des Dieux tâcha d'écraſer Anaxagoras, mais qu'il le manqua, & que la foudre detournée par Pericles alla brûler un temple, & penſa ſe rompre contre le roc. (c) *Δίων ὁ ἑτερος ἐτύθη τὸν περικλέα διατεινόμενον καθυπερβάλλοις γὰρ αὐτὸν, ἢ ἀνατρέψοντος τὸν ἐπὶ τοῦ ὀφθαλμοῦ λίθον, ἐκεῖνος φιλοτιμούμενος ἐπίβλημα τοῦ ὀφθαλμοῦ ἐποίησε τὸν ἀνθρακα. ἢ ἔτυθη τὸν ἀναξαγόραν μικρὸν ἐλλεῖπον τοῦτο ποιῆσαι τὸν Ἕτοιμον. καὶ τὰ τοιαῦτα μὲν διαπαίζει. ὑπερῆρε γὰρ αὐτοῦ τὸν χῶμα Περικλῆς. ὁ δὲ παρατὶς, οἷς τὰ θαύματα παρασκευάζει, ἐπῆλθέ τε καὶ ἐπιφλάξε. ἢ αὐτὸς ἐλέγετο διὸς ἐπιτρέψαι παρὰ τὸν πάτρον. Pœnas dabunt ſimul atque fulmen præparavero. Nam fratris ſunt, & retuſa cuſpide duo radii ejus maximi, quum nuper acrius in ſophiſtam Anaxagoram jacularetur, qui ſuis familiaribus perſuadebat, nullos eſſe nos qui Dii vocamur. At ab illo aberravit: nam obtenta manu Pericles eum protexit: fulmen verò in Caſtoris & Pollucis templum detortum, rem illud exuſſit, tum ipſum ad ſaxum pene eſt comminutum.* Voſſius (d) qui s'eſt contenté de dire que Jupiter lança la foudre contre ce Philoſophe, a été cauſe de ce que Mr. Moreri debite qu'Anaxagoras en fut écraſé. Il étoit aſſez naturel de le croire, car on ne ſe figure pas aiſément qu'un coup de foudre deſtiné à la ruine de quelcun, ne le tuë point. Mais cela nous doit aprendre à recourir aux originaux, ſans nous arrêter à des Modernes qui ne raportent un fait qu'à l'égard des circonſtances dont ils ont beſoin. Voſſius, par exemple, qui n'avoit que faire en cet endroit-là de dire ſi Jupiter réüſſit ou non, ſuprima la moquerie de Lucien. Cette omiſſion a été un piege pour Mr. Moreri: il auroit pu l'éviter s'il eût ſimplement traduit le Latin de Voſſius. Pourquoi faiſoit-il le paraphraſte? Lambert Barleus commentant cet endroit de Lucien aſſûre (e), qu'Anaxagoras fut accuſé d'Atheïſme, à cauſe du dogme de l'entendement premier moteur, &c. C'eſt un menſonge qu'il a pris de Voſſius, & que j'ai déjà refuté. Il dit auſſi (f) que l'on promit un talent à qui que ce fût qui tueroit ce Philoſophe. C'eſt confondre ce me ſemble Anaxagoras avec l'Athee Diagoras. Enfin il compare (g) en matiere d'orthodoxie Anaxagoras avec Lucien, & ſe plaint de ce que Juſtin Martyr met Lucien entre les Athees. Sa comparaiſon eſt auſſi fauſſe que ſa plainte, mais voici la ſource de ſon erreur. Il avoit lu dans Voſſius, (h) *Lucianus in Timone ait Jovem in Anaxagoræ caput . . . ſed Lucianum quid dico? Ecce Juſtinus Martyr oratione ad Græcos eum Deum vocat*, & il n'a point compris que cet *eum* ſe raporte au Philoſophe Anaxagoras, & non pas à Lucien.

(a) *Euſeb. Præpar. Evang. l. 14. c. 14. p. 750. C.*

(b) *Οἱ ἀρχαιογνωμονήσαντες τοῦ Χριστοῦ καθὰ τὸ ἀνθρώπινον λόγῳ κεκρυμμένοις τοῦ πνεύματος διοικήσεως καὶ ἰδίοις, οἷς ἀκριβῶς ἢ παρεργοις οἷς ἀπαντῶσι τοῖς ἀνθρώποις ἐφέρον.* Qui ante Chriſtum fuere quòd ratione pro captu humano innixi res pleraſque contemplari, explorare, & arguere contenderint, tanquam impii & cuniſi ad judicium tribunalia ſunt protracti. *Juſt. Martyr. Apolog. 1. pag. 48.*

(c) *Lucianus in Timone pag. 65. to. 1. Oper.*

(d) *Voſſius de Philoſoph. ſectis p. m. 27.*

(e) *Lambert. Barleus in Luciani Timon. p. 61.*

(f) *Id. ib.*

(g) Anaxagoræ . . . non abſimilis fuit Lucianus noſter, quem immerito ἄθεον vocat Juſtinus Martyr in oratione contra Græcos. *Idol. p. 63.*

(h) *Voſſius de orig. & prog. Idolol. l. 1. c. 1. p. 5.*

(i) *Diog. Laert. l. 2. n. 10.*

(k) *Menag. in Diog. Laert. p. 77. col. 2.*

(l) C'eſt-à-dire contre ſes Juges.

(m) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 13.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Cicero Tuſcul. Quæſt. lib. 3. fol. 261.*

(p) *Valer. Max. l. 5. in fine.*

(q) *Plut. conſol. ad Apollon. pag. 118. de cohib. ira p. 463. de tranquill. animi p. 474.* Mr. Menage in Laert. l. 2. n. 13. cite comme deux Traitez de Plutarque ce dis de cohibenda ira & καὶ παραμυθητικὸς.

(r) *Simplic. in Epictet. Enchirid. c. 22.*

(f) *Ælianus Var. Hiſt. lib. 3. c. 22.*

(t) *Plut. de conſolat. ad Apoll. p. 118. Ælian. ubi ſupra, Stobæus, Serm. 106.*

(v) *Cicero Tuſculan. Quæſt. l. 2. fol. m. 252. D.*

(x) *Diog. Laert. l. 2. n. 11.*

(L) *Une bevuë de chronologie.*] Il dit qu'Anaxagoras voiant le ſepulcre de Mauſole s'écria, c'eſt un monument de la converſion de l'or en pierres. Je ne m'attache pas à une verſion literale, mais voici le Grec, (i) *Τάφῳ πολλὴν πολυτελείαν ἰδὼν εἶπεν ἀδύτων μνῆμα. Monumentum pretioſum in lapides converſarum divitiarum imago eſt.* On peut croire qu'en effet il debita cette penſee, en voiant quelque tombeau ſomptueux, mais ce ne fut pas en voiant celui de Mauſole, car ſa mort precéda de pluſieurs Olympiades la conſtruction de ce monument. (k) *Anaxagoras . . . Olymp. LXXXVIII. mortuus eſt. Mauſolo autem ſepulchrum ante Olymp. CVII. conditum non eſt. Ante igitur hac verba Philoſophus ille non dixit: aut alia certe occaſione dixit: Mauſoleum enim nunquam vidit: quod ab Illuſtrat rebus Laertii nondum opinor obſervatum eſt. Verba ſunt Joannis Pearſonii viri undecunque doctiſſimi, in libro de epiſtolis Sancti Ignatii pag. 9. ſecunda partis; quibus ego aſſentior. Id ipſum obſervatum à Gisberto Cupero in antiquis inſcriptionibus explicatis, viro elegantiſſimi ingenii.*

(M) *La conſtance* d'Anaxagoras *à la nouvelle de ſa condamnation, & de la mort de ſes fils fut merveilleuſe.*] Il dit ſur la premiere nouvelle, *il y a long tems que la nature a prononcé ſon arrêt autant contre* (l) *eux que contre moi*; & ſur la ſeconde, *je ſavois bien que je les avois engendrez mortels* (m). Diogene Laerce inſinuë qu'il les perdit tous, & ajoûte (n) que ſelon Demetrius Phalereus, ſes fils l'enterrerent de leurs propres mains. Ce ſeroit une contradiction entre les Auteurs. Mais on la pourroit lever, ſi l'on ſuposoit que depuis qu'il eut temoigné cette conſtance, il mit au monde d'autres enfans, ou qu'il ne fit cette reponſe que ſur la nouvelle que l'un de ſes fils étoit mort. Ciceron emploie le nombre ſingulier. (o) *Quem* (Anaxagoram) *ferunt nunciata morte filii, dixiſſe ſciebam me genuiſſe mortalem.* (p) Valere Maxime. (q) Plutarque & (r) Simplicius emploient le même nombre, mais Elien (ſ) obſerve qu'Anaxagoras n'avoit que deux fils, & qu'il prononça cette parole en aprenant la mort de tous deux. Notez qu'il reçût cette nouvelle en liſant (t) une leçon de Philoſophie.

Mettons ici ce qu'il repondit à ſes amis qui lui demandoient à Lampſaque, s'il vouloit qu'apres ſa mort on le fit porter à Clazomene ſa patrie, cela n'eſt pas neceſſaire, leur dit-il, le chemin des enfers n'eſt pas plus long d'un lieu que d'un autre. (v) *Præclare Anaxagoras, qui quum Lampſaci moreretur, quærentibus amicis vellentne Clazomenas in patriam, ſi quid ei accidiſſet afferri, nihil neceſſe eſſe, inquit, undique enim ad inferos æquandem eſſe.* Diogene Laerce (x) ſupoſe qu'il dit cela à quelcun qui ſe fâchoit de mourir hors de ſa patrie. Je me ſuis ſouvent étonné que les bons mots des Anciens ſoient raportez ſi diverſement, & j'en ai cherché la raiſon, & voici ce qui m'a paru de plus vraiſemblable. Les Lecteurs retiennent mieux le gros & le fond d'un fait que les circonſtances; s'ils veulent donc le raporter, ils ſuplêent le mieux qu'ils peuvent ce qu'ils en ont oublié, & comme les goûts ſont differens, il arrive que les uns ſuplêent une choſe, les autres une autre. Je ne dis rien des ſuplémens que l'on fait exprès pour ajuſter mieux les choſes au ſujet qu'on traite. Ce ſont des variations artificieuſes, & de mauvaiſe foi, je n'en parle pas. Ce que j'ai dit des lecteurs ſe doit étendre ſur toutes ſortes de gens. On falſifie encore plus ce que l'on a ouï dire, que ce qu'on a lu.

† *Dans les remarques B & M de l'article* Pericles. † *Voiez la remarque M.*

mourir hors de ſa patrie, & il diſcernoit fort bien quelles (N) conditions ſont les plus heureuſes. Quelques Auteurs * ont debité qu'on ne le vit jamais rire, ni même ſouſrire. Il mourut à Lampſaque, & y fut enterré honorablement, & orné d'une épitaphe (O) très-glorieuſe. On alla même juſqu'à lui bâtir un autel. Les † principaux de la ville le viſiterent un peu avant qu'il mourût, & lui demanderent s'il avoit quelque ordre à donner: il leur fit reponſe qu'il ne ſouhaitoit autre choſe ſinon que l'on permît aux enfans de ſe divertir toutes les années dans le mois qu'il ſeroit mort. Cela fut executé, & la coutume en duroit encore au tems de Diogene Laerce. On dit qu'il vêcut 72. ans ‡. On n'eſt pas bien aſſûré qu'il ait tenu pour le (P) dogme de la predeſtination. Il eſt le premier ‡ Philoſophe qui ait (Q) publié des livres. Socrate qui avoit eſperé d'y rencontrer certaines choſes, ne fut pas content de leur (R) lecture. Ce fut aparemment ſa faute, comme je le montrerai dans

* *Ælian. Var. Hiſt. l. 8. c. 13. Ciceron Acad. Queſt. lib. n. 2. fol. 207. C. lui donne beaucoup de gravité. Maxime fuit & gravitatis & ingenii gloria.* Voiez auſſi Plutarque *in vita Periclis.*

† *Diog. Laert. ubi ſupra, n. 14. Voiez la remarque A vers la fin.*

‡ *Id. ib. n. 7.*

‡ *Id. ib. n. 11.*

(a) *Valer. Max. l. 7. c. 2. n. 9. in extern. p. m. 604.*

(b) *Diog. Laert. l. 2. n. 15.*

(c) *Baillet, Vie de Deſcartes t. 2. p. 443.*

(d) *Ælian. Var. Hiſt. l. 8. c. 19.*

(e) *Kuhnius in hunc locum Æliani.*

(f) *Ariſt. Rhetoricor. l. 2. c. 23. pag. 445.*

(g) *Auguſt. Epiſt. 56. p. m. 272.*

(h) Communi hominum opinioni de fato quantum potuit reluctatus eſt. *Naudæus de Fato & vitæ termino, p. m. 10.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Lib. de Fato c. 1. & lib. de Anima cap. ult.*

(N) *Quelles conditions ſont les plus heureuſes.*] Il croioit que celles qui le paroiſſent le moins, le ſont le plus, & qu'il ne faloit pas chercher parmi les gens riches, & environnez d'honneurs les perſonnes qui goûtent la felicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'apliquent aux ſciences ſans ambition. Valere Maxime vous le dira mieux que moi. *Nec (a) parum prudenter Anaxagoras interroganti cuidam, quisnam eſſet beatus: Nemo, inquit, ex his quos tu felices exiſtimas: ſed eum in illo numero reperies, qui à te ex miſeris conſtare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans: ſed aut exigui ruris, aut non ambitioſæ doctrinæ fidelis ac parſimon cultor, in receſſu quam in fronte beatior.*

(O) *Orné d'une épitaphe très-glorieuſe. On alla même juſqu'à lui bâtir un autel.*] Elien & Diogene Laerce nous ont conſervé cette épitaphe: elle conſiſte en ces deux vers.

Ἐνθάδε (b), πλοῦτον ἀληθείας ὑπὲρ ἔνδυμα τιμήσας
Οὐρανίου κόσμου, πεῖρας Ἀναξαγόρης.
Hic ſitus ille eſt, cui rerum patuere receſſus,
Atque arcanus poli, magnus Anaxagoras.

Il y a autant d'énergie dans ce diſtique, que dans ces ſept vers François où l'on a voulu donner un ſemblable éloge.

Deſcartes (c), dans tu vois icy la ſepulture,
A deſſillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le reſpect que l'on doit aux Autels,
Leur a du monde entier demontré la ſtructure.
Son nom par mille écrits ſe rendit glorieux,
Son eſprit meſurant & la terre & les cieux
En penetra l'abime, & perça les nuages.

Diogene Laerce ne parle point de l'autel d'Anaxagoras. C'eſt Elien (d) qui en fait mention. Il ſemble dire qu'on lui en conſacra deux, l'un ſous le nom de l'entendement, l'autre ſous le nom de la verité; mais un fort ſavant Critique (e) n'entend pas ainſi le paſſage, il le fait ſignifier que l'inſcription de l'autel étoit ſelon quelques-uns à l'entendement, & ſelon d'autres à la verité. Ariſtote (f) obſerve que les habitans de Lampſaque continuoient à honorer Anaxagoras. Remarquons qu'au tems de St. Auguſtin on faiſoit encore ſonner bien haut l'autorité de ce Philoſophe. *Quam* (veritatem) *ſi ſenſit Anaxagoras, eamque Deum eſſe vidit, mentemque appellavit, non ſolum nomen Anaxagoræ quod propter literatam vetuſtatem, omnes, ut militariter loquar, literatiores libenter ſuſſlant, nos doctos & ſapientes non facit, ſed ne ipſa quidem ejus cognitio, quæ id verum eſſe cognovit (g).*

(P) *S'il ait tenu pour le dogme de la predeſtination.*] Il s'oppoſa, dit-on, à ce dogme (h) très-fortement, & le combatit dans ſes Ouvrages, mais il n'y a qu'Alexandre d'Aphrodiſée qui l'aſſûre, & il le fait même d'un air à nous tenir en ſuſpens, puis qu'il obſerve qu'Anaxagoras refuta cette doctrine par engagement de diſpute, & non par un choix premedité, ou primitif. Il avoit beſoin de la combatre pour ſoutenir un autre dogme; c'eſt-à-dire qu'aiant compris qu'en ne la combâtant point, il ne pourroit pas ſe bien defendre contre ceux qui attaqueroient ce dogme, il écrivit contre le deſtin. Alexandre d'Aphrodiſée remarque judicieuſement qu'une telle circonſtance rend douteuſe la foi d'Anaxagoras. En effet il y a bien peu de choſes qu'un Auteur ne faſſe dans la chaleur de la diſpute, pour ôter à ſes adverſaires les avantages qu'ils pourroient tirer ou de ſon ſilence, ou de ſes aveus. Il ſe contredira plutôt, il affirmera plutôt ce qu'il ne croit pas, que de ſouffrir qu'on ſe ſerve de ſes propres armes contre lui-même. Quoi qu'il en ſoit, voici un paſſage de Gabriel Naudé. *Obtulit (i) ſe tandem Alexander ex (k) Aphrodiſiade, facemque in his tenebris verſanti prætulit, quamquam eo ſcrupulo injecto, quod fide dignus Anaxagoras, dum iſtud aſſereret, minime fuerit, non quod propoſitio ejuſmodi vera non eſſet, verum quia in alterius opinionis ſua defenſionem, quam ſuſcipere cogebatur, non autem ex ſola determinataque voluntate adverſus fatum ſcribendi, illam protuliſſet.* Cet Auteur venoit de dire que les Modernes qui aſſûrent qu'Anaxagoras étoit contraire à la predeſtination, ne citent aucun Ancien qui ait parlé de cela. Il avoit dit auſſi que Diogene Laerce, Ciceron, Galien, Plutarque, Origene n'en ont fait nulle mention.

(Q) *Le premier Philoſophe qui ait publié des livres.*] Diogene Laerce le dit poſitivement: (k) Πρῶτος δὲ Ἀνάξιμένους τῆς βιβλίου ἐξέδωκε συγγραφῆς. PRIMUS autem Anaxagoras librum à ſe ſcriptum edidit: mais comme il ſemble ſe declarer en un autre lieu (l) pour Pharorin, qui avoit dit qu'Alcmeon diſciple de Pythagoras fut le premier qui écrivit ſur la Phyſique, il rend fort douteux ſon temoignage. Clement d'Alexandrie n'a rien decidé, il ſe contente de dire (m) que les uns attribuënt à Alcmeon le premier Ouvrage qui ait été publié touchant la nature, & que les autres pretendent qu'Anaxagoras eſt le premier qui ait donné un livre au public. Ces deux opinions ſeroient fauſſes, ſi Thales avoit fait des livres comme l'aſſûre (n) St. Auguſtin, & ſi la tradition des Grecs raportée par Suidas (o) étoit vraie, c'eſt que le Philoſophe Pherecydes fut le premier qui écrivit des Ouvrages. Notez qu'Ariſtote (p) obſerve que les écrits d'Anaxagoras ſont poſterieurs à ceux d'Empedocle, quoi que celui-ci fût plus jeune qu'Anaxagoras.

(R) *Socrate . . . ne fut pas content de leur lecture, ce fut aparemment ſa faute.*] Nous allons faire deux choſes, l'abregé de la plainte de Socrate, & puis quelques reflexions.

Aiant ſu, dit-il (q) qu'on établiſſoit dans un Ouvrage d'Anaxagoras qu'un (r) Entendement regle toutes choſes, & les produit, je fus fort content de cette eſpece de cauſe, & je me figurai qu'il en devoit reſulter que chaque être avoit été conditionné, & ſitué de la maniere la plus excellente. J'eſperai donc avec une extrême joie de trouver enfin dans ce livre d'Anaxagoras un maître qui m'enſeignât les cauſes de chaque choſe, qui m'aprît d'abord ſi la terre eſt ronde ou plate, & puis la raiſon de ce qu'il auroit determiné; & comme je crus que cette raiſon auroit pour baſe l'idée de la plus haute perfection, j'eſperai qu'il me montreroit que l'état où eſt la terre eſt le meilleur qu'elle pût avoir, & que s'il la mettoit au centre, il expoſeroit pourquoi cette ſituation étoit la meilleure de toutes. Je me fixai à ne rechercher aucune autre eſpece de cauſe, pourvu qu'il m'éclaircît bien cela, & à demander ſeulement enſuite par raport aux proportions de viteſſe & de revolution &c. qui ſe trouvent entre le ſoleil, la lune & les autres aſtres, quelle eſt la meilleure raiſon pourquoi ces corps, & en qualité d'agens, & en qualité de patiens ſont ce qu'ils ſont; car je n'euſſe jamais pu m'imaginer qu'un Philoſophe qui avoit dit qu'un Entendement conduiſoit toutes ces choſes, allegueroit aucune autre cauſe que de prouver que l'état où elles ſe trouvent eſt le meilleur qui puiſſe être. Je croiois auſſi qu'aiant expliqué par cette ſorte de cauſe la nature particuliere de chaque corps, il expliqueroit en general leur bien commun. Plein de cette belle eſperance je me portai avec la derniere ardeur à la lecture de ces écrits, afin de conoître bientôt ce qui eſt très-excellent, & ce qui eſt très-mauvais; mais je trouvai (ſ) que ce Philoſophe n'emploie point l'intelligence, ni aucune cauſe de l'arrangement, il ramene toutes choſes à l'air, à l'éther, à l'eau, & à tels autres ſujets impertinens, comme à leur origine. C'eſt comme ſi quelcun après avoir dit que je fais par l'entendement tout ce que je fais, donnoit enſuite la cauſe de mes actions particulieres à-peu-près comme ceci. Socrate eſt aſſis, parce que ſon corps eſt compoſé d'os, & de nerfs, qui par les regles de la Mechanique ſont qu'il peut plier & courber ſes membres. Il parle, parce que le mouvement

(l) *Id. l. 8. n. 83. Voiez ci-deſſus pag. 158.*

(m) *Clem. Alexand. Stromat. l. 2. p. 308.*

(n) *Ci-deſſus page 219. lettre q.*

(o) *Suidas in Κωμῳδιοδ.*

(p) *Ariſt. Metaphyſ. l. 1. c. 3. Voiez ci-deſſus le commentaire de Fonſeca. p. m. 218.*

(q) *Plato in Phædone p. 72. & ſeq.*

(r) Ὡς ἄρα οὕτω διακοσμοῖτο τὰ πράγματα ὑπὸ νοῦ, καὶ ὅτι ἄριστα διακοσμοῖτο οὕτω τὸ διακοσμεῖσθαι ὑπὸ τοῦ βελτίστου. Mentem omnia exornare, omniumque cauſam eſſe. *Id. ib.*

(ſ) Οὐκέτι ἀνέχεσθαι τοῦτο μὴ οὐκ χρήσιμον, οὐδὲ τοῦτο αἴτιον ἐπιστάμενον τὸν νοῦν διακοσμεῖν τὰ πράγματα, ἀέρας δὲ καὶ αἰθέρας καὶ ὕδατα καὶ ἄλλα πολλὰ καὶ ἄτοπα αἰτιᾶσθαι τοῦ εἶναι αὐτά. Hominem video mente nuſquam uti, ornatuſque rerum cauſas afferre nullas. Sed aëreas naturas & æthereas aqueaſque & talia multa abſurda pro rerum cauſis aſſignare. *Id. ib. p. 73. D.*

Digitized by Google

dans les reflexions que j'aurai à faire ſur ſon diſcours. Il negligea l'Aſtronomie entre autres

vement de ſa langue agîte l'air, & porte ſon impreſſion juſqu'aux oreilles, &c. Un tel homme oublieroit la vraie cauſe, ſavoir que les Atheniens aiant jugé qu'il valoit mieux qu'ils me condamnaſſent, j'ai trouvé qu'il valoit mieux que je fuſſe ici aſſis, & qu'il étoit plus juſte que je ſubiſſe la peine qu'ils ont ordonnée. Si quelcun m'objecte que ſans mes os, & mes nerfs &c. je ne pourrois pas executer ce que je veux, il aura raiſon, mais s'il pretend que je l'executte à cauſe de mes os, & de mes nerfs, &c. & non par le choix de ce qui eſt le meilleur, moi qu'il ſupoſe agir par l'entendement (*a*), il y a dans ſon diſcours une grande abſurdité.

(*a*) Ἀλλὰ δὴ τὴν μὲν αἰτίαν ἐκζητεῖν οὐ τοῦ λόγου. Negligens admodum ac ſupina futura eſt hæc ejus oratio. *Id. ib. p.* 74. *A.*

Vous voiez là bien à decouvert le goût de Socrate. Il avoit abandonné l'étude de la Phyſique, & s'étoit apliqué tout entier à la Morale, c'eſt pourquoi il demandoit que l'on expliquât toute la nature par des raiſons morales, par les idées de l'ordre, par les idées de la perfection. J'oſerai bien dire qu'il cenſuroit mal à propos Anaxagoras. Tout Philoſophe qui a ſupoſé une fois qu'un entendement a meu la matiere, & arrangé les parties de l'Univers, n'eſt plus obligé de recourir à cette cauſe quand il s'agit de donner raiſon de chaque effet de la nature. Il doit expliquer par l'action, & la reaction des corps, par les qualitez des elemens, par la figure des parties de la matiere &c. la vegetation des plantes, les meteores, la lumiere, la peſanteur, l'opacité, la fluidité &c. C'eſt ainſi qu'en uſent les Philoſophes Chretiens de quelque ſecte qu'ils ſoient. Les Scholaſtiques ont un axiome qu'il ne faut pas qu'un Philoſophe ait recours à Dieu, *Non eſt Philoſophi recurrere ad Deum:* ils apellent ce recours l'aſyle de l'ignorance. Et en effet que pourriez-vous dire de plus abſurde dans un ouvrage de Phyſique que ceci, les pierres ſont dures, le feu eſt chaud, le froid gêle les rivieres, parce que Dieu l'a ainſi ordonné. Les Carteſiens mêmes qui font Dieu non ſeulement le premier moteur, mais auſſi le moteur unique, continuel, & perpetuel de la matiere, ne ſe ſervent point de ſes volontez, & de ſon action pour expliquer les effets du feu, les proprietez de l'aiman, les couleurs, les ſaveurs &c. ils ne conſiderent que les cauſes ſecondes, le mouvement, la figure, la ſituation des petits corps. De façon que ſi la remarque de Clement Alexandrin rapportée (*b*) ci-deſſus, n'étoit fondée que ſur le diſcours de Socrate, elle ſeroit très-injuſte. Il faudroit pour la trouver legitime, que nous fuſſions non pas qu'Anaxagoras expliquoit beaucoup de choſes ſans faire mention de l'entendement divin, mais qu'il l'excluoit nommement & formellement lors qu'il expliquoit une partie des phenomenes de la nature. Peut-être y avoit-il dans ſes écrits certains endroits où il diſoit ce qu'Euripide ſon diſciple a dit depuis, c'eſt que Dieu (*c*) ſe mêle des grandes choſes, & laiſſe faire les petites à la fortune, comme ſi l'Univers étoit ſemblable au tribunal des Preteurs, *de minimis non curat Prætor.* Nous avons vu ci-deſſus (*d*) que ce Philoſophe attribuoit quelques effets au hazard, quelques autres à la neceſſité, &c. & qu'il n'apelloit à ſon aide l'Intelligence (*e*), que lors qu'il ne pouvoit pas faire voir comment la neceſſité avoit produit une choſe. On peut ſupoſer en general que ſon ſyſtême n'étoit pas bien debrouillé; qu'il ne l'avoit ni bien aplani ni bien arrondi, qu'il y avoit laiſſé beaucoup de pieces mal agencées. Ariſtote nous inſinue cela, lors qu'il parle des Phyſiciens qui ont les premiers reconu deux cauſes, la materielle & l'efficiente. Il les compare à des gens qui n'ont point apris l'art de ſe battre, & qui ne laiſſent pas de bien bleſſer aſſez ſouvent. Ils le font ſans ſuivre les regles; ces Phyſiciens auſſi ne poſſedoient pas la ſcience de ce qu'ils diſoient. Οὗτοι (*f*) μὲν οὖν . . . ὅτιν ἄλλην ἐφάπτονται . . . τῆς τε ὕλης, καὶ τῆς ὑφ' ἑτέρου, εἰκαιότερον μὲν τινα καὶ πολὺν συμβαίνει· πάντα γὰρ ὡς τοὺς πυγμὴν εἰδότας εὖ τύπτειν ἐπιτυγχάνοντας μᾶλλον, οὐδὲν δὲ κατὰ τέχνην· οὕτω καὶ οὗτοι ταύτας ἐπιβάλλουσιν ἀρχὰς ἐπιτυγχάνοντες, οὐδὲν οἷόν τε εἶναι διὰ τούτων λόγον ἀποδοῦναι. Atque hi quidem . . . . duas cauſas . . . attigerunt, materiam, & unde motus oriretur tertium, & non clarè: ſed quemadmodum inexercitati in pralio faciunt. Etenim illi circumeuntes, egregias plerumque plagas infligunt. Sed nec illi ex ſcientia, nec iſti videntur ſcire quid dicant. Vous verrez ailleurs (*g*) qu'il y a des choſes qu'Anaxagoras n'a point expliquées, & qu'il eût admiſes infailliblement ſi quelcun lui en avoit fait l'ouverture, & qu'enfin en developant ſes principes & ſes penſées, on étaleroit de fort beaux dogmes.

(*b*) *Dans la remarque E, lettre y, page* 219.

(*c*) Τῶν μὲν γὰρ μεγίστων θεὸς, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην αὐτὸς ἐᾷ, κατὰ τὸν Εὐριπίδην. Summa procurat modo Deus, inque fortunam minora rejicit, ut ait Euripides. *Plut. in reip. ger. præcept. p.* 811. *D.*

(*d*) *Dans la remarque E, lettre c, page* 220.

(*e*) *Ci-deſſus page* 219. *lettre x.*

(*f*) *Ariſtot. Metaphyſ. lib.* 1. *c.* 4. *p.* 646. *G.*

(*g*) *Id. ib. cap.* 7. *p.* 651. *C.*

Je ne blâmerois point Socrate d'avoir ſouhaité une explication de l'Univers toute telle qu'il l'indique, car qu'y auroit-il de plus beau, ni de plus curieux que de ſavoir diſtinctement & dans le detail, pourquoi la perfection de la machine du monde a demandé que chaque planete eût la figure, la grandeur, la ſituation, & la viteſſe qu'elle a, & ainſi du reſte? mais cette ſcience n'eſt pas faite pour le genre humain, & l'on étoit fort injuſte de l'attendre d'Anaxagoras. A moins que d'avoir toute l'idée que Dieu a ſuivie en faiſant le monde, on ne pourroit point donner les explications que Socrate ſouhaitoit. Tout ce que les plus grans Philoſophes peuvent dire là-deſſus revient à ceci, que puis que la terre eſt ronde, & ſituée à une telle diſtance du ſoleil, cette figure & cette ſituation étoient requiſes pour la beauté, & la ſymmetrie de l'Univers. l'auteur de cette vaſte machine aiant une intelligence, & une ſageſſe qui n'a point de bornes. Nous ſavons par là en general que tout va bien dans cette machine, & que rien n'y manque; mais ſi nous entreprenions de faire voir piece à piece que tout eſt au meilleur état qui ſe puiſſe, nous en donnerions infailliblement de très-mauvaiſes raiſons. Nous ferions comme un paiſan qui ſans avoir aucune idée d'une horologe, entreprendroit de prouver que la rouë qu'il en verroit par une fente a dû être de telle épaiſſeur, de telle grandeur, & poſée preciſément en ce lieu-là, vu que ſi elle eût été plus petite, moins épaiſſe, & ſituée en un autre lieu, il en ſeroit arrivé de grans inconveniens. Il jugeroit de cette machine comme un aveugle des couleurs, & ſans doute il raiſonneroit pitoiablement. Les Philoſophes ne ſont guere plus en état de juger de la machine du monde, que ce paiſan de juger d'une groſſe horologe. Ils n'en conoiſſent qu'une petite portion, ils ignorent le plan de l'ouvrier, ſes vuës, ſes fins, & la relation reciproque de toutes les pieces. Alleguez à quelcun que la terre a dû être ronde afin qu'elle tournât plus facilement ſur ſon centre, il vous repondra qu'il vaudroit mieux qu'elle fût quarrée afin de tourner plus lentement, & de nous donner de plus longs jours. Que pourriez-vous repondre de raiſonnable, ſi vous etiez obligé d'articuler les embarras où l'Univers tomberoit en cas que Mercure fût plus grand, & plus proche de la terre? Mr. Newton qui a decouvert tant de beautez mathematiques & mechaniques dans les cieux, voudroit-il bien être caution que ſi les choſes n'étoient point telles qu'il les ſupoſe ou quant aux grandeurs, ou quant aux diſtances, ou quant aux viteſſes, le monde ſeroit un Ouvrage irregulier, mal conſtruit, mal entendu? L'Intelligence de Dieu n'eſt elle pas infinie? Il a donc les idées d'une infinité de mondes diferens les uns des autres, tous beaux, reguliers, mathematiques au dernier degré. Croiez-vous que d'une terre quarrée & plus proche de Saturne, il ne pourroit pas tirer des uſages équivalens à ceux qu'il tire de nôtre terre? Concluons que Socrate n'a point dû s'imaginer qu'Anaxagoras lui prouveroit par des raiſons de detail, que l'état preſent de chaque choſe eſt le meilleur où elle pût être. Il n'y a que Dieu qui puiſſe prouver cela de cette façon.

D'où VIENT que l'homme ne peut demontrer par des raiſons particulieres, que chaque corps eſt dans l'Univers au meilleur état qu'il étoit poſſible.

Comment ferions-nous ce que Socrate vouloit à l'égard de la machine du monde, nous qui ne le ſaurions faire à l'égard de la machine d'un animal après tant de diſſections, & tant de leçons d'anatomie qui nous ont apris le nombre, la ſituation, l'uſage &c. de ſes principaux organes? Par quelles raiſons particulieres pourroit-on prouver que la perfection de l'homme & celle de l'Univers, demandent que nos yeux au nombre de deux ſoient ſituez comme ils le ſont, & que ſix yeux placez autour de la tête feroient du deſordre dans nôtre corps, & dans l'Univers? On peut raiſonnablement pretendre qu'afin de donner à l'homme ſix yeux autour de la tête, ſans s'écarter neanmoins des loix generales de la mechanique, il eût falu deranger de telle ſorte les autres organes, que le corps de l'homme eût été formé ſur un autre plan, & fût devenu une autre eſpece de machine; mais on ne ſauroit donner de cela aucunes raiſons particulieres, car tout ce que vous pourriez dire, ſeroit combatu par des objections auſſi vraiſemblables que vos preuves. Il faut s'arrêter à cette raiſon generale, la ſageſſe de l'ouvrier eſt infinie, l'ouvrage eſt donc tel qu'il doit être. Le detail nous paſſe, ceux qui veulent y entrer ne ſe ſauvent pas toûjours du ridicule (*b*).

(*b*) *Voiez les diſcours Anatomiques de Guillaume Lami Medecin de Paris.*

Au reſte nous pouvons prouver par ce diſcours de Socrate qu'il n'avoit pas été le diſciple d'Anaxagoras, car s'il l'eût été, eût-il eu beſoin d'aprendre d'un hom-

autres raiſons à cauſe qu'Anaxagoras qui s'y étoit extrêmement apliqué (S) s'égara beaucoup. Ce que l'on obſerve touchant le traité où il raiſonnoit ſur les éclipſes, eſt une choſe curieuſe. Vous la verrez à la fin de la remarque B de l'article de Pericles. N'oublions point que le β mont Mimas proche de Clazomene étoit un lieu d'où il contemploit les aſtres. Encore moins faut-il oublier que la force & la ſublimité de ſon genie, ſon travail, ſon aplication, & l'abondance de ſes decouvertes ne firent que le conduire à l'incertitude, car il ſe plaignoit γ que tout eſt plein de tenebres. Ce fut peut-être ce qui l'obligea à dire que tout conſiſte dans l'opinion, & δ que les objets ſont ce qu'on veut, c'eſt-à-dire tels ou tels ſelon qu'ils nous ſemblent tels ou tels. Du reſte quoi qu'il enſeignât ε que l'ame de l'homme eſt un être aërien, il la croioit ζ immortelle. Il lui faiſoit plus d'honneur qu'au monde, car il étoit de ξ ceux qui jugerent que le ciel & la terre periroient; & quand on lui demanda, *ſi les montagnes de Lampſaque ſeroient un jour une partie de la mer*, il repondit qu'oui pourveu que le tems ne leur manquât pas φ. J'ai dit λ ailleurs quel étoit ſon ſentiment ſur l'ame des bêtes. C'eſt dommage qu'il n'ait pas été ami de Democrite, & que ces deux grans eſprits n'aient pas concerté enſemble leurs hypotheſes; on auroit pu corriger les defauts de l'une par les perfections de l'autre, mais il n'y eut entre eux nulle liaiſon. Anaxagoras voulut du mal à Democrite μ, parce que la viſite qu'il ſouhaita de lui rendre fut refuſée. Servius & Sidonius (T) Apollinaris ont ignoré ſes opinions. Il y aura beaucoup de paſſages Grecs dans le commentaire de cet article. Cela doit plaire aux perſonnes qui entendent cette langue, & qui veulent juger des choſes par les propres termes des Auteurs qu'on prend à temoin, & ne doit pas deplaire à ceux qui l'ignorent; car outre que mes pages en ſeront plus courtes à leur égard, ils y trouveront en François une notion generale de ce qui eſt dans le Grec. Ceci ſoit dit une fois pour toutes. J'ai renvoié ν ailleurs, afin de ne ſurcharger pas davantage cet article, quelques diſcuſſions chronologiques qu'il y avoit à propoſer. NOTEZ que les Imprimeurs aiant ſauté quelques periodes qui devoient être à la page 216. on a été contraint de les mettre ici hors d'oeuvre. Il diſoit que la neige eſt noire, & il en donnoit une raiſon peu ſolide; car il ſe fondoit ο d'un côté ſur ce que la neige eſt une eau condenſée, & il ſupoſoit de l'autre que le noir eſt la couleur propre de l'eau. Il croioit en general * que les yeux ne ſont point capables de diſcerner la vraie couleur des objets, & que nos ſens ſont trompeurs, & qu'ainſi c'eſt à la raiſon, & non pas à eux à juger des choſes. Il diſoit auſſi que les cieux étoient † de pierre, & que c'étoit la viteſſe ‡ de leur mouvement qui les empêchoit de tomber. D'autres aſſurent ⸸ qu'il avoüoit que le ciel *eſt de nature de feu quant à ſon eſſence, mais que par la vehemence de ſa revolution raviſſant des pierres de la terre, & les aiant allumées elles devindrent aſtres.*

ANABAP-

(a) homme qui liſoit les livres d'Anaxagoras, que l'on y établiſſoit un entendement pour la cauſe de toutes choſes?

(S) *A cauſe qu'Anaxagoras qui s'étoit extrêmement apliqué à* l'Aſtronomie *s'égara beaucoup.*] Afin qu'on voie plus nettement les penſées de Socrate là-deſſus, je raporterai un peu au long les paroles de ſon Hiſtorien. „ Il (b) eſtoit d'avis qu'on employaſt quelque „ tems à l'Aſtronomie, afin de pouvoir connoître „ quelle heure il eſt aux eſtoilles, en quel jour du „ mois, & en quelle ſaiſon de l'année on eſt; pour „ ſçavoir quand il faut relever une ſentinelle durant la „ nuit, quand il eſt à propos de ſe mettre ſur la mer „ ou de faire voyage, & il diſoit que cela ſe pouvoit „ apprendre facilement, dans l'entretien des matelots, ou de ceux qui chaſſent de nuit; Mais de vouloir penetrer plus avant, juſqu'à connoître quels „ Aſtres ne ſont pas en meſme declinaiſon: de vouloir expliquer tous les differens mouvements des „ Planetes, & ſçavoir de combien elles ſont eſloignées „ de la terre; en combien de temps elles font leurs „ revolutions; quelles ſont leurs influences; c'eſt dequoy il diſſuadoit fortement; car ces ſciences luy „ ſembloient entierement inutiles, non pas qu'il en „ fuſt ignorant; mais parce qu'elles detournoient un „ homme tout entier, & le divertiſſent de pluſieurs autres bonnes occupations. En un mot, il „ ne vouloit point qu'on recherchaſt trop curieuſement l'artifice admirable, avec lequel les Dieux „ ont diſpoſé tout l'Univers; parce que c'eſt un ſecret que l'eſprit de l'homme ne peut comprendre, „ & que ce n'eſt pas faire une action agreable aux „ Dieux, que de taſcher à deſcouvrir ce qu'ils nous „ ont voulu cacher. Il tenoit de plus qu'il y avoit „ danger de s'eſgarer l'eſprit dans ces hautes ſpeculations, comme fit Anaxagore, qui ſe vantoit d'y „ eſtre fort entendu. Car enſeignant que le Soleil „ eſtoit une meſme choſe que le feu, il ne ſongeoit pas que le feu n'eblouit point les yeux; mais „ qu'il eſt impoſſible de ſouſtenir l'eſclat du Soleil. „ Je ne raporte point deux autres raiſons que l'Hiſtorien emploie contre ce dogme d'Anaxagoras: elles ne ſont pas meilleures que la premiere, & ne meritent point autant d'attention que l'Idée que Socrate ſe faiſoit des Dieux: il les croioit fort jaloux de leurs ſecrets, & fort diſpoſez à ſe facher contre les hommes qui vouloient porter juſques là leur curioſité. Je mets à la marge (c) les expreſſions de Xenophon. Notez qu'Ariſtote avoit une opinion plus avantageuſe de la Divinité, il ne nie pas que ſi elle étoit capable de jalouſie, elle n'enviât principalement à l'homme la plus ſublime des ſciences, mais il nie ce que les Poëtes aſſurent de la pretenduë envie des Dieux. Ses paroles ſont tres-remarquables. (d) Εἰ δὲ λέγουσι τι οἱ ποιηταὶ, ὡς πᾶσιν φθονεῖ τὸ θεῖον, ἴσως τοῦτο ὑπόκειται μάλιστα τοῖς, καὶ δυσχερῶς εἶναι σοφὸν τὸν ἄνθρωπον. ἐπὶ ὅσον γὰρ τὸ θεῖον ἐνδεχόμενον ἐπιζηλοῖ τοῦτο, ἅπαν ἂν εἴη τοῖς ἀνθρώποις ἐπιζήμιον, καὶ μάλιστα τοῖς ἐπιτηδείοις ἀκοῦσι. *Quod ſi aliquid poëta dicunt, & in maximum divinum cadit invidia, verſimile eſt hoc in re id maxime accidere & infelices eſſe nos omnes qui (e) ultimo ſe quærunt. Sed neque divinitas invida eſſe poteſt, malaque, ut eſt in proverbio, mentiuntur poëta.*

(T) *Servius & Sidonius Apollinaris ont ignoré les opinions d'*Anaxagoras.] Le premier (f) aſſûre qu'il donnoit le feu pour le principe de toutes choſes: c'eſt le confondre avec Heraclite. L'autre pretend que comme Thales il établit l'eau pour le principe de tous les corps, & qu'il joignit à ce principe un entendement. C'eſt lui ôter la doctrine des *homeomeries*. Elle n'étoit pas inconnuë à Sidonius Apollinaris, mais il la donne ſans raiſon au Philoſophe Anaximander. Il lui donne auſſi la *remanence*, c'eſt-à-dire que les ſemences de toutes choſes étoient par tout, doctrine qui apartenoit au Philoſophe Anaxagoras. Elle apartenoit auſſi à Democrite, comme Ariſtote l'a obſervé au chapitre 4. du 3. livre de ſa Phyſique.

(g) *Sed rebus innata ponis (h)*
Principium, dum credis aquas ſubſiſtere mundo.
Hinius diſcipulo verſa eſt ſententia, dicens,
Principium propere ſumpſe res quaſque creari.
Singula qui quoſdam ſemina dixerat habere
Alterius ſenſus, ac veterum ſumere plenus.
Hunc etiam ſequitur, qui gignere cuncta putabat
Hinc natura, penitusque Deus ſic ſummus artus.
Quartus Anaxagoras Thalitica dogmata ſervat:
Sed divinum animum ſumit, qui ſecreta orbium.

Le docte Savaron n'a pas remarqué ces bevues dans ſes notes ſur ce poëme de Sidonius Apollinaris.

(a) Voiez Platon cité ci-deſſus p. 72.

(b) Xenophon, choſes memorables de Socrate. liv. 4. p. m. 384. & ſuiv. Je me ſers de la traduction de Charpentier.

* Philoſtr. in vita Apollon. lib. 2. cap. 2.

γ Voiez la remarque G vers la fin.

δ Ariſtotel. Metaphyſ. lib. 3. c. 5. p. 671. G.

ε Theodor. de Grec. affect. Serm. 5. pag. 547.

ζ Id. ib. pag. 548.

ξ Voiez les Jéſuites de Coimbre in Ariſtot. lib. 1. de cœlo cap. 3. p. m. 65.

φ Diog. Laert. ubi ſupra n. 10.

λ Dans la remarque E de l'article Pereira.

μ Laert. ib. n. 14.

ν A la remarque A de l'article d'Archelaüs le Philoſophe.

ο Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotypoſ. l. 1. c. 13.

* Id. adv. Mathem. l. 7. p. 153.

† Voiez la remarque I pag. 224. au commencement.

‡ Diog. Laert. ubi ſupra n. 12.

⸸ Plut. de placit. Philoſ. l. 2. cap. 13. Je me ſers de la verſion d'Amiot.

(c) Ὅλως δὲ τῶν ἀρχαίων ἕνιοι τὴν ἀρχὴν ἐποίησαν θεὸν, οἷον τὸν ὑπὸ Ἀναξαγόρου λεγόμενον· ἐπὶ γὰρ τοῦτο πάντες ἀναφέρουσιν ὡς ἐξ ἀνάγκης ἐκ τοῦ ζητεῖν τὰ ἀίδια καὶ τὰ ἀεὶ ὄντα ἐκεῖνα εἶναι τοιαῦτα. Ut una omnia complectar, cœleſtium unumquodque quomodo dii machinentur ſcrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile eſſe ea adinvenire: neque diis eos facere grata arbitrabatur qui ea quærant quæ ipſi eis in promptu & manifeſta eſſe noluerint. Xenoph. ibidem, lib. 4. p. m. 474.

(d) Ariſtot. Metaphyſ. lib. 1. cap. 2. p. 644. E.

(e) C'eſt ainſi que Beſoan traduit en françois. Argyropyle traduit, qui hæc ſuperflua quærunt. Voiez Fonſeca ſur ce endroit d'Ariſtote, p. m. 130.

(f) Servius in Virgil. ecl. 6. v. 31.

(g) Sidon. Apollin. Carm. 15. v. 81. p. m. 151. 152.

(h) C'eſt-à-dire Thales.

Digitized by Google

☞ ANABAPTISTES, ſecte dont la naiſſance ſuivit de fort près les commencemens du Lutheraniſme. Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer la fonderent l'an 1521. Ils abuſerent d'une doctrine qu'ils avoient lue dans le livre *de libertate Chriſtiana*, que Luther avoit publié l'an 1520. Cette propoſition qu'ils y trouverent, *l'homme Chrétien eſt le maître de toutes choſes, & n'eſt ſoumis à perſonne*, & que Luther (*A*) prenoit dans un fort bon ſens, leur parut propre à gagner la populace. C'eſt à quoi ils emploierent leur induſtrie, chacun ſelon ſes talens. Storch n'ayant point de ſcience, ſe vanta d'inſpirations: Stubner qui avoit de l'eſprit & de l'étude, chercha des explications adroites de la Parole de Dieu: Munzer hardi & emporté plein d'audace, & lâcha la bride aux paſſions les plus rampantes. Ils ne ſe contenterent pas de decrier la tyrannie eccleſiaſtique de la Cour de Rome, & l'autorité des Conſiſtoires, ils enſeignerent auſſi que la puiſſance des Princes étoit une uſurpation, & que les hommes ſous l'Evangile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebatiſerent leurs ſectateurs, & pour mieux faire paſſer cette pratique ils enſeignerent que le baptême conferé à des enfans eſt nul. Quant au reſte ils inſiſterent beaucoup ſur la morale rigide, ils recommanderent les macerations, les jûnes, & la ſimplicité des habits, & ils ſeduiſirent par là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens Munzer devint ſi temeraire, qu'il exhorta hautement les peuples à reſiſter aux Magiſtrats, & à contraindre les Souverains à ſe defaire de l'autorité. Un tel Evangile plut ſi fort aux païſans d'Allemagne, qui trouvoient un peu trop rude le joug de leurs maîtres, qu'ils ſe ſouleverent en mille lieux, & qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les battit aiſément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer qui les avoit abuſez, & qui s'étoit tant vanté d'enthouſiaſmes * ſut pris, & decapité l'an † 1525. Les diſciples qu'il avoit laiſſez en Suiſſe y multiplierent la ſecte, & y cauſerent beaucoup de troubles, & il falut recourir aux loix penales les plus ſeveres pour arrêter les progrés de l'Anabaptiſme. Il falut faire la même choſe dans pluſieurs villes d'Allemagne, & ailleurs. Les Miniſtres (*B*) à la verité refutoient ſoigneuſement ces ſectaires, mais

* Voiez ſon article.

† Moreri a mis de dire que cet heréſiarque ſe vantoit environ l'an 1542. que le Saint Eſprit lui reveloit &c.

(*A*) *Que Luther prenoit dans un fort bon ſens.*] C'eſt ce qu'il fit voir par l'explication de ſa penſée dès qu'il eut vu comment ces gens-là avoient abuſé de ſes expreſſions. (*a*) *Quæ verba ſano ſenſu à Lutbero . . . ſcripta & priſtina ideirco declarata, oppoſitoque aphoriſmo*, eumdem omnium ſervum eſſe, & omnibus ſubjectum *expoſita, deſerta fuere in ſenſum ſiquidem ab hominibus ſua parantur & aliena quietis impatientibus.* Ses adverſaires les plus paſſionnez demeurent d'accord, qu'il deſapprouva la conduite ſeditieuſe qui par accident ſembloit être née de ſa doctrine. Le Pere Maimbourg raconte (*b*) que les rebelles ayant envoié leur manifeſte à Martin Luther, furent trompez dans l'eſperance qu'ils avoient eue de le lui faire aprouver; *car*, ajoûte-t-il, *Luther voyant que pluſieurs l'accuſoient d'avoir donné lieu à cette revolte par les livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté Evangelique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur repondit par un long écrit, où il leur montra que l'Ecriture les obligeoit de ſe ſoumettre aux Princes & aux Magiſtrats, quand même ils abuſeroient du pouvoir que Dieu leur a donné ſur eux; qu'ils devoient s'adreſſer à Dieu, & cependant ſouffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il luy plaira, & que la voye des armes qu'ils ont priſe, ſera cauſe de leur damnation s'ils ne les mettent bas.* Nous verrons dans l'article *Munzer* qu'il rejetta bientôt les propoſitions de ce fanatique.

(*a*) *Vrider. Spanheimius, de origine, progreſſu, ſectis & nominibus Anabaptiſtarum p. mihi 196. Je me ſers de l'édition inſerée dans la Gangræna Theologica Anabaptiſtica de Cloppenbourg.*

(*b*) *Maimbourg, Hiſt. du Lutheran. liv. 1. p. 114. édit. de Holl.*

(*B*) *Les Miniſtres . . . refutoient ſoigneuſement ces ſectaires, mais . . . les Magiſtrats.*] Les plus ardens ennemis du Lutheraniſme auroient eu bien de la peine à imaginer une methode auſſi capable de l'étouffer dans le berceau, que l'étoit le ſchiſme que Munzer & ſes adherans formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renverſement total des ſocietez, & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. (*c*) Ils avoient eu des liaiſons avec Luther, & ils convenoient avec lui que le Chriſtianiſme devoit être reformé ſelon la pure Parole de Dieu. Ainſi toute la haine que l'on concevoit contre eux retomboit ſur lui & ſur les ſemblables, & quand on voioit les ſuites funeſtes que l'entrepriſe de la Reformation avoit produites ſi promtement, on étoit tenté de croire que ce n'étoit point l'ouvrage de Dieu. Cela ſans doute retarda beaucoup les progrés de la Reforme. Il ne faut pas s'étonner que les Miniſtres nient dit (*d*) que c'étoient là les profondeurs de Satan, & que l'ennemi de nôtre ſalut s'étoit ſervi de cette ruſe pour maintenir ſon Empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit ſuſcitez. Ce langage étoit naturellement des hypotheſes theologiques. Les Controverſiſtes du parti Romain ſe prevalurent de la conjoncture avec une adreſſe extraordinaire, pour decrier la Reformation, & pour animer contre elle toutes les Puiſſances. Mais les Reformateurs ne furent pas moins vigilans pour ſe garantir de l'opprobre ſous lequel on vouloit les envelopper. Ils crierent de toute leur force contre les Anabaptiſtes, ils les refuterent par écrit, ils les engagerent à la diſpute par tout où ils purent. (*e*) *Ubi labem iſtam ſibi aggreſſi ac doctrinæ Evangelicæ inſpargere abſterſum erant literas illi, qui in templo Dei erumpentis fidem ac integritatem ſuam & Dei cauſam publicis ſcriptis ſibi agendam cluebant.* Quel mur d'airain n'auroit pû reſiſter à Luther, Melanchton, Zwinglius, Bullingerus, Menius, Regius, *alii, & in frivolos & ſeditioſos gravitur invecti, ſubditis perduelles, de ſua ergà poteſtates ſuperiores officio, ex Dei verbo monendo, ſtrictiſſimis illis cœlicolarum præſtringendo, & omnia ad quietem & debitam Principibus ſuis reverentiam hortando, nihil reliqui fecere, ut imperum hominum ad ſtolam & crucis farinandis animis ſubditum ſufficamitrent.* Lutherus *tot imprimis voluminibus non unquam ad ſanctum ſcripta contra ſeditioſos, verbum etiam evangelicum unquam, & peculiari libello contra Latrones & homicidas Ruſticos vulgatis ipſe claſſicum in illos excitat. Principes hortatus, ut vi & armis introrſus iſtorum impetum ſiſterent, & eos ad quietem cogerent, qui perſuaderi nollent.* Le Miniſtre qui me fournit ce Latin nomme quelques villes où ces ſectaires furent confondus dans des diſputes publiques, mais ſon refrein eſt toûjours qu'après cela les Magiſtrats firent leur devoir. Il nous conte qu'à Zurich les chefs des Anabaptiſtes ayant diſputé (*f*) trois fois à leur confuſion avec Zuingle, furent condamnez à ſe taire par un édit ſolennel. (*g*) *Senatus Tigurinus ſolenni edicto Pædobaptiſmum ſanxit, & Anabaptiſmi doctoribus ſilentium & quietem imperat.* Balthaſar Hubmeyer l'un d'eux ayant promis de ſe retracter publiquement, & ayant au contraire prêché ſes erreurs, fut contraint à l'abjuration, & puis chaſſé de la ville (*h*). Et parce que cette ſecte ſe multiplioit de jour en jour en depit de tous les obſtacles, on recourut à des remedes plus violens. Le Senat fit un édit qui condamnoit (*i*) à la mort les Docteurs Anabaptiſtes, & à de groſſes amendes ceux qui leur donneroient retraite. Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Œcolampade diſputa dans Bâle avec ces Heretiques l'an 1525. l'an 1527. & l'an 1529. Il ſoutint très-bien ſa cauſe; mais il ne ſurmonta point l'opiniatreté de ces gens-là. C'eſt pourquoi les Magiſtrats les reprimerent de telle ſorte que l'Egliſe recouvra la paix. (*k*) *Cauſa quidem nonnæ de ſatisfecit, adverſibus vero pervicacibus non item: ita in Prudentiſſimi Senatus, & ſplendi gloria divinis vindeis, in Anabaptiſtarum ſectatis coercendis ambitate, Eccleſiæ Baſilienſis tranquillitati ſimul & puritati conſulendum ibidem fuerit.* On les refuta à Berne dans une diſpute publique l'an 1527. mais ils diſoient en ſecret que leurs raiſons leur ſembloient encore bonnes: afin donc que le triomphe de la verité fût plus authentique, on ordonna une autre diſpute l'an 1532. elle dura 9. jours, on en publia les actes, cela ſervit de beaucoup, mais les edits rigoureux du Senat de Berne furent ſans comparaiſon plus utiles (*l*). Ces brouillons euſſent établi à Saint Gal leur lieu de ſureté, ſi les Magiſtrats (*m*) ne les euſſent exilez. Ce fut là que Thomas Schucker coupa la tête à ſon frere l'an 1527.

(*c*) *Voiez Spanheim, ubi ſupra pag. 196.*

(*d*) *Voiez la remarque H de l'article Mahomet.*

(*e*) *Spanheim. ibid.*

(*f*) *En Janvier, Mars & Novembre 1525.*

(*g*) *Id. ib. p. 202.*

(*h*) *Id. ibid.*

(*i*) *Capitis pœna in Anabaptiſtarum Doctores decreta, & gravibus in eorum receptatores mulctis. Id. ib. pag. 203.*

(*k*) *Id. ibid.*

(*l*) *Id. ib. pag. 203. 204.*

(*m*) *Turbones urbe ejecti fuere. Id. ibid. pag. 204.*

mais comme cela ne produiſoit pas le fruit que l'on ſouhaitoit, les Magiſtrats ſupleoient à ce défaut par les voies de l'autorité. Les Anabaptiſtes firent beaucoup de progrés dans la Moravie, & ils y en euſſent fait davantage malgré les oppoſitions ſeveres du bras ſeculier, s'ils ne ſe fuſſent pas diviſez en deux * factions. Il n'y eut point de ville plus tourmentée de ces gens-là que (C) celle de Munſter. Chacun ſait qu'ils s'en rendirent les maitres, & que Jean de Leide ſe Roi de cette nouvelle Jeruſalem ſe defendit tant qu'il put, mais qu'enfin la ville aiant été priſe, il fut puni du dernier ſuplice l'an 1536. Les Anabaptiſtes de Friſe & de Hollande deſaprouverent en pluſieurs choſes la conduite de leurs Freres de Munſter, & ne laiſſerent pas d'exciter † beaucoup de troubles. L'un de leurs principaux chefs ſe nommoit Mennon. On ſe ſervit des moiens les plus efficaces dont on ſe put aviſer pour l'extirpation de cette ſecte, mais on n'en vint point à bout ‡. Elle s'eſt conſervée juſqu'à preſent dans les Provinces Unies. Il eſt vrai que peu-à-peu elle s'eſt guerie de ſes (D) principales foibleſſes, elle ne ſe vante plus d'enthouſiaſmes, elle ne s'oppoſe point aux ordres des Magiſtrats, elle ne prêche plus l'affranchiſſement total de toute ſorte de ſujettion, la communauté de biens, & choſes ſemblables. Elle a ſoufert une infinité (E) de ſubdiviſions, comme il eſt inevitable à toute ſecte qui ne ſe gouverne point par le principe de l'autorité. Elle ſe vante d'un grand (F) nombre de Mar-

* *Celle des Hutteriens, & celle des Gabriteſſes.*

† *Voiez l'article* Picards, *remarque* B.

‡ *Tiré d'une diſſertation de Friderit Spanheim le pere, de origine, progreſſu, ſectis, & nominibus Anabaptiſtarum, imprimée à Leide l'an 1643. Jean Clopenbourg l'a inſerée dans ſa* Gangræna Theologiæ Anabaptiſticæ, *imprimée à Franeker l'an 1656. in 4.*

1527. Il convoqua une nombreuſe aſſemblée, & declara à la compagnie qu'il ſe ſentoit ſaiſi de l'eſprit de Dieu. Là-deſſus il commanda à ſon frere de ſe agenouiller, & prit une épée. Son pere & ſa mere & quelques autres perſonnes lui demanderent ce qu'il vouloit faire; *aiez l'eſprit en repos*, leur repondit-il, *je ne ferai rien que ce qui me ſera revelé par nôtre Pere celeſte.* On attendoit avec impatience l'iſſuë de tout cela, lors qu'on le vit tirer ſon épée & faire ſauter la tête de ſon frere. Il fut puni par les Magiſtrats ſelon l'exigence de ſon crime, mais il ne donna aucune marque de repentir, & il declara ſur l'échafaut qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la ſeverité des édits de banniſſement fut redoublée à la vuë d'un tel fanatiſme (*a*). A Strasbourg il y eut & des diſputes, & des édits très-rigides contre cette ſecte (*b*). On y empriſonna Melchior Hofman l'un de ſes chefs, & il mourut en priſon (*c*). Elle ſe repandit dans la Moravie, dans la Boheme, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la Sileſie. Quelques-uns de ſes chefs furent livrez au Bourreau. Balthaſar Hubmeyer mené à Vienne y fut brûlé. Cette execution paſſa dans la ſecte pour un martyre, & y rechaufa le zéle (*d*).

(*a*) *Spanheim ib.*

(*b*) *Id. ibid. pag.* 205.

(*c*) *Id. ibid. pag.* 212.

(*d*) *Id. ibid.*

Ajoûtons à tout cela que (*e*) la Reine Elizabeth la premiere fois qu'ils aborderent en Angleterre l'an 1560. fit un édit qui leur commandoit de ſe retirer inceſſamment. L'Electeur Palatin les chaſſa de ſes Etats l'an 1594. Les Dietes de Spire l'an 1529. & l'an 1544. & celle d'Augsbourg l'an 1551. firent des decrets barbares & ſanguinaires contre eux (*f*). Philippe II. ordonna en 1565. à la Gouvernante du Païs-bas de n'uſer d'aucune remiſe ni d'aucun relâchement dans la punition des Anabaptiſtes (*g*). Conſultez les Annales de cette ſecte compoſées par Jean Henri Ottius: vous y verrez une ample énumeration des Edits qui ont été faits contre elle en pluſieurs lieux de l'Europe. Ce que l'on dit de l'artillerie qu'elle eſt la derniere raiſon des Rois, *ratio ultima regum*, ſe peut apliquer aux loix penales: elles ſont la derniere raiſon des Theologiens, leur plus puiſſant argument, leur *Achilles* &c.

(*e*) *Voiez Hoornbeek in ſumma controverſ. pag.* 381.

(*f*) *Id. ibid.*

(*g*) *Id. ib. citans Strada lib.* 4.

(*C*) *Que celle de Munſter.*] Ce qui ſe paſſa dans cette ville depuis que l'Anabaptiſme y eut pris pied juſques au ſuplice de Jean de Leide, eſt un des plus memorables évenemens du XVI. ſiecle. On en trouve la relation dans pluſieurs livres. Voiez nommément la lettre qui fut écrite à Eraſme par Conrad (*b*) Heresbachius l'an 1536. & qui a été imprimée à Amſterdam l'an 1637. *cum hypomnematis ac notis Theologicis, Hiſtoricis ac Politicis Theodori Strackii Paſtoris Budricenſis.* Voiez auſſi le livre de Lambert Hortenſius *de tumultibus Anabaptiſtarum*, celui de Jean Wigandus *de Anabaptiſmo publicato*, & la relation d'Henri Dorpius Bourgeois de Munſter publiée l'an 1536.

(*b*) *Il a été Gouverneur des fils du Duc de Cleves, & puis Conſeiller du Duc, & il fut au ſiege de Munſter.*

(*D*) *Elle s'eſt guerie de ſes principales foibleſſes.*] C'eſt pourquoi les Anabaptiſtes d'aujourd'hui ſe plaignent qu'on les refute comme on refutoit leurs ancêtres. Un Theologien illuſtre de l'Academie de Hollande n'eſt vu expoſé à ce reproche dans une lettre qu'un Anabaptiſte a publiée en Flamand, mais il lui a repondu qu'il ne pretend pas imputer à tous toutes les erreurs qu'il a marquées. (*i*) *Has* (Sectas) *ut minime confundimus in controverſiis ſingulis ita nec notatos errores* omnes omnibus *imputamus . . . . nunc volumus imputatos illis qui intrà* Waterlandorum *dictas Confeſſiones, bona fide, procul fallaciis Mennonisticis, hærere ſeſe profitentur. Abſit ut cuiquam invito & deprecanti Hæreſim impingamus! Sed nec iſti aliorum apologiam ſuſcipiant, nec alios eſſe ac fuiſſe negent, quos hoc Elenchus, ſub generali* Enthuſiaſtarum & Anabaptiſtarum *nomine, ne naſcias Juventus noſtra, coarguit. Fatium tamen meriſſimè, ne dixerim modò,* à Rypenſi *Scriptore,* Epiſtolæ *in medium, Belgico ſermone multa opponendo. Quæ Errores hos complures notatos, dum à ſuis Wastrlandis amoliuntur, ſi modò verè & ſinceræ, hoc ipſo non ſe ſuos, in talibus Controverſiis pati, ſed Familiæ alias ex diſto grege, intellexiſſe debent. Proinde ergò eſt omnis ipſius expoſtulatio, quaſi ignorem quid Rypenſis Anabaptiſta ſentiat, aut quaſi Lectoribus meos imponam.* Hoornbeeck a eu l'équité (*k*) de n'imputer point à cette ſecte les héreſies de quelques particuliers. Il en marque deux nommément, celle de Jaques Outreman, & celle de Weke Walles. Le premier admet trois eſſences dans la Divinité, & veut que l'eſſence du Pere ſoit renfermée dans le ciel, & ne paſſe point cette borne. L'autre enſeigne que Judas étoit un homme de bien & qu'il a été ſauvé, qu'il n'a point commis de crime en trahiſſant JESUS-CHRIST, & que les Prêtres & les Scribes n'en ont point commis non plus en perſecutant juſques à la mort nôtre Seigneur, & que l'un & l'autre des deux brigans ont été ſauvez. Outreman enſeignoit à Haerlem l'an 1605. Walles enſeignoit dans le territoire de Groningue l'an 1637. & il étoit ſi zélé pour ſes ſentimens qu'il excommunioit ſans miſericorde tous ceux qui ne les aprouvoient pas. On le chaſſa de la Province, & comme il ſe retira en Friſe, le Synode Proteſtant qui fut tenu à Francker l'an 1644. fit en ſorte qu'on le chaſſât (*l*).

(*k*) *Hîc quidem imprimis à communibus illorum & ſingularibus Cœtuum dogmatis ſeorſum ſeiungenda ſunt propria aliquot doctorum ipſorum, Hoornb. pag.* 389.

(*l*) *Tiré d'Hoornbeeck ubi ſupra pag.* 389. 390.

(*E*) *Elle a ſoufert une infinité de ſubdiviſions.*] Je craindrois de fatiguer mes lecteurs ſi je raportois ici le catalogue de toutes les ſectes de l'Anabaptiſme; je me contenterai donc d'indiquer un livre où l'on pourra ſe ſatisfaire, ſi l'on eſt curieux de voir cette liſte. Voiez la preface des annales Anabaptiſtiques de Jean Henri Ottius.

(*F*) *Elle ſe vante d'un grand nombre de Martyrs.*] Si elle n'avoit à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle ſe rendroit ridicule par ſon gros martyrologe; mais il eſt ſûr que pluſieurs Anabaptiſtes qui ont ſoufert conſtamment la mort pour leurs opinions, ne ſongeoient point à ſe ſoulever. Citons un temoignage qui ne puiſſe pas être ſuſpect. C'eſt celui d'un Ecrivain qui a refuté de toute ſa force cette ſecte. Il remarque (*m*) que trois choſes ont été cauſe qu'elle a fait tant de progrés. La 1. eſt que ſes Docteurs étourdiſſoient par un grand nombre de paſſages de l'Ecriture ceux qui leur prêtoient l'oreille. La 2. Qu'ils affectoient un grand exterieur de ſainteté: la 3. Que ces ſectaires temoignoient beaucoup *de conſtance à ſouffrir & à mourir.* Il prouve qu'aucune de ces trois choſes n'eſt une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit ſur la derniere. (*n*) *La troiſieme marque par laquelle les Anabaptiſtes ſeduiſent les ſimples & inconſtans, eſt leur conſtance à ſouffrir & à mourir. Mais cela eſt bien trop ſimple & trop froid pour faire que leur doctrine d'Antechriſt ſoit bonne & ſaine: comme dit ſaint Cyprian, La peine ne fait pas le martyr, mais la cauſe. L'Ecriture* (1) *temoigne que ceux-là ſont vrais martyrs & bien-heureux qui ſouffrent pour juſtice, pour la verité, & pour le nom de Chriſt. Pour laquelle verité les Anabaptiſtes ne ſouffrent pas, qui eſt une choſe à deſplorer, mais pour une doctrine d'Antechriſt. Et certes les Princes & les Rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper cette ſecte, ils font mourir ces pauvres gens ſimples, la plus part eſtans ſeduits. Ils devroyent pluſtoſt enſuivre les bons Rois, comme* (2) *Ezechias & Joſias leſ-*

(*m*) *Guil. Brez, Epitre dedicatoire de la racine, fource & fondement des Anabaptiſtes. Ce livre fut imprimé l'an* 1565.

(*n*) *Id. ib. p.* 9.

(1) *Matth. 5. 11. 1. Pier. 4. 20. 1. Jean 4. 3.*

(2) *2. Par. 30. & 35.*

Digitized by Google

Martyrs; ſon Martyrologe eſt un gros in folio. Je ne croi point qu'aucun Auteur ait parlé d'elle (G) auſſi équitablement que George Caſſander. Les Theologiens Proteſtans (H) l'ont combatuë avec zêle dans les Provinces Unies, & ont obtenu en divers tems quelques Edits pour la

leſquels ont premier rejetté hors de leur terre toutes idolatries, & quand & quand ont reformé la vraye religion: Ainſi devroyent-ils faire preſcher la vraye doctrine Apoſtolique publiquement, lors quand cela ſe feroit, je croy qu'il ne ſeroit ia beſoin de tant de feu pour mettre à mort ces povres ſimples gens ſeduits. Enſuite il prouve par des exemples que des gens qui ne ſoufroient pas pour juſtice ont fait paroître un très-grand courage. Il allegue le mauvais brigand, les Eſſeniens, les Circoncellions, les Martyrs Papiſtes, Arriens, Mahumetiſtes, les Philoſophes Zenon, & Socrate. Mais il ne dit rien qui inſinuë que les Martyrs Anabaptiſtes ſoufroient la mort pour avoir poſé les armes contre l'Etat, ou excité les ſujets à ſe revolter. Il repreſente leurs Martyrs comme des gens ſimples. Voiez ce que je citerai ci-deſſous de George Caſſander.

Notez en paſſant que cet Auteur refute ſes adverſaires tout comme les Catholiques refutoient les Proteſtans. *La premiere marque*, dit-il, (*a*) *par laquelle ils trompent & ſeduiſent beaucoup de gens, c'eſt quand ſans ſens, jugement, ni raiſon, ils allegueront une infinité de textes de l'Eſcriture ſaincte à tors & à travers, tout ainſi comme s'ils avoyent mangé la Bible, combien que neantmoins le plus ſouvent ils ne cognoiſſent pas un A, pour un moullin à vens (comme on dit) les povres gens demeurent là tout court, eſtans ravis en admiration d'oüir tant d'Eſcriture, & penſent avoir de grands docteurs entre mains. Mais je prie tels ſimples gens de penſer qu'il n'y a jamais eu hereſie au monde qui ne ſe ſoit touſiours ſervie de l'Eſcriture, la corrompans & deſtournans pour la faire ſervir à maintenir leurs blaſphemes, combien que toutesfois l'Eſcriture ne donne point d'occaſion d'erreur & hereſie: mais elles viennent par le contraire, comme dit Chriſt:* (1) *Ce que vous errez, n'eſt-ce pas par ce que vous ne ſçavez les Eſcritures?* Quant à la *ſeconde marque par laquelle les Anabaptiſtes ſeduiſoient & ſubvertiſſoient les cœurs des ſimples*, qui étoit *la ſainteté contrefaite*, il prouve par des exemples qu'elle eſt bien ſouvent le caractere des faux Docteurs. Il eſt certain que les Catholiques avoient à repondre à ces trois difficultez, 1. Que les Proteſtans ne parloient que de la Bible, & qu'ils la citoient éternellement. 2. Qu'ils condamnoient les danſes, le luxe des habits, le cabaret, &c. 3. Que pluſieurs d'entr'eux mouroient conſtamment pour leur Religion. On refutoit ces difficultez tout comme l'Auteur Proteſtant que je cite les a refutées. Ceci nous montre de plus en plus le prejudice que la ſecte des Anabaptiſtes aportoit aux Proteſtans, car il la faloit refuter par des raiſons que les Papiſtes faiſoient valoir contre ceux qui les avoient employées.

Au reſte il y a dans le Martyrologe de Geneve quelques perſonnes qui étoient Anabaptiſtes. Notez que ceux-ci ont publié deux Martyrologes, l'un à Haerlem l'an 1615. l'autre à Horn l'an 1617. Ces deux Ouvrages ont fait éclater la diſcorde des Anabaptiſtes, car ceux de Horn (*b*) ont critiqué le Martyrologe de ceux de Haerlem, comme un Ouvrage où l'on avoit procedé de mauvaiſe foi. En repondant (*c*) à cette cenſure l'on ſe ſervit de la voie de recrimination, on accuſa les compilateurs du Martyrologe de Horn, d'y avoir fourré des gens qui avoient ſouffert à la Confeſſion des Reformez quant à l'article de l'incarnation de JESUS-CHRIST (*d*). Le principal Compilateur du Martyrologe de Horn ſe nommoit Jaques Outerman. La preface de ce livre n'eſt pas moins injurieuſe aux Lutheriens, & aux Calviniſtes qu'aux Papiſtes. Ils y ſont tous accuſez de tyrannie (*e*).

(G) *Auſſi équitablement que George Caſſander.*] Il dit que les Mennonites faiſoient paroître un bon cœur, un cœur pieux, & qu'ils s'écartoient de la foi par un faux zêle beaucoup plus que par malice; qu'ils condamnoient les fureurs de ceux de Munſter; qu'ils enſeignoient que le regne de JESUS-CHRIST ne doit s'établir que par la croix; ils ſont donc, ajoûte-t-il, plus dignes de compaſſion, & d'inſtruction, que d'être perſecutez, & il leur aplique un beau paſſage de St. Auguſtin. (*f*) *Hujus quem dixi Mennonis cui nunc hic Theodoricus ſucceſſit, ſectatores ferè ſunt omnes, qui per hac Belgica, & Germania inferioris loca, hinc Anabaptiſtica hareſi affines deprehenduntur, in quibus magna ex parte pij cujuſdam animi argumenta cernas, qui imperito quodam zelo incitati, errore potiùs quàm animi malitia a veró divinarum literarum ſenſu, & concordi totius eccleſiæ conſenſu aberraverunt, quod ex eo perſpici poteſt, quod Monaſterienſibus & hinc conſe-*

cutis Battenburgicis furoribus, novam quandam reſtitutionem regni Chriſti, quod in delatione imperium per vim externam poſſitum ſit, meditantibus, acerrimè ſemper reſtiterunt, & in ſola cruce regni Chriſti inſtaurationem & propagationem conſiſtere docuerunt: quo fit, ut qui hujuſmodi ſunt, commiſeratione potiùs & emendatione quàm infectatione & prædatione digni videantur. His enim multò magis convenire videtur, quod de Manichæis diſputans, inquit Auguſt. (2) *Quamquam Dominus per ſervos ſuos regna ſubvertat erroris, ipſos tamen homines, inquantum homines ſunt, emendandos eſſe potiùs quàm perdendos jubet . . . . Atque utinam qui atrociore in hoſce miſeros ſunt animo manſuetudinem, & prudentiam hujus ſancti viri imitentur, qui in diſputationes adverſus Manichæos . . . his verbis eſt uſus.* (3) *Illi, inquit, in vos ſeviant, qui noſcimus, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficilè cavendi ſint errores. Illi in vos ſeviant, qui neſciunt cum quanta difficultate ſanetur oculus interioris hominis, ut poſſit intueri ſolem iuſtitiæ. Illi in vos ſeviant, qui noſcimus quibus ſuſpiriis & gemitibus fiat, ut ex quamlibetcunque parte poſſit intelligi Deus.* Voilà ce qu'il dit au Duc de Cleves en lui dediant un livre où il prouve que la doctrine du Batême des enfans n'a ſoufert aucune contradiction dans l'ancienne Egliſe. Le conſentement univerſel de tous les Chretiens pendant pluſieurs ſiecles lui paroît une ſi puiſſante preuve qu'un dogme vient des Apôtres, qu'il ne croit pas qu'on puiſſe mieux refuter les Anabaptiſtes que par la force de cet argument. Il en ſavoit la vertu par experience; car il dit qu'un Docteur Anabaptiſte priſonnier au château de Cleves ſe convertit avec quelques autres de ſes adherans, dès qu'il eut vu le recueil de temoignages qui fait voir l'antiquité de la tradition ſur ce point-là. Ce fut la raiſon pourquoi Caſſander fit voir le jour à ſon Ouvrage. Diſons qu'il confera deux fois avec des Anabaptiſtes: premierement à Cologne, avec un certain Matthias l'an 1556. & (*g*) puis avec le nommé Jean Kremer priſonnier dans le Comté de la Mark l'an 1558.

(H) *Les Theologiens Proteſtans l'ont combatuë avec zêle dans les Provinces Unies, & ont obtenu.*] Ils ont provoqué diverſes fois à la diſpute les Anabaptiſtes. Le Synode de Horn fit un acte exprès de cela, & recourut même à l'autorité du Gouverneur. (*h*) *Eccleſia noſtra ſemper bonum ac utile cenſuerunt, Adverſarios ad diſputationem & Colloquia provocare. Synodus Hornana a.* CIↃ IↃ LXXX. *& a.* CIↃ IↃ LXXVI. *implorato cum in ſinem Gubernatoris Theod. Sonnoys auctoritate . . . decrevit provocandum &c.* Trois ou quatre Synodes (*i*) firent de ſemblables actes avant la fin du XVI. ſiecle. Les Egliſes trouverent bon l'an 1599. que l'on compoſât un Ouvrage qui contint le corps des controverſes Anabaptiſtiques. Arminius Miniſtre d'Amſterdam ſe chargea de cette compoſition, & la commença; il l'interrompit quand il fut Profeſſeur en Theologie à Leide, & il allegua des raiſons dans le Synode d'Alcmaer l'an 1605. qui ne lui permettoient pas de s'apliquer à un tel Ouvrage. Le Synode d'Enchuyſe l'an 1624. commit deux Miniſtres à examiner les Confeſſions des Mennonites, & à diſcuter les controverſes. L'un d'eux étant reſté ſeul l'an 1626. demanda un nouveau ſecond: on lui accorda Doreſlaar au Synode d'Amſterdam 1628. Ils s'apliquerent diligemment à leur commiſſion, & publierent en Flamand un très-bon livre l'an 1637. C'eſt un corps des controverſes Anabaptiſtiques, où les variations de ces gens-là ſont marquées exactement (*k*). L'Auteur qui narre ces choſes obſerve que les Egliſes prenent garde conjointement avec le bras ſeculier que cette ſecte ne s'agrandiſſe: elles ſont en ſentinelle, dit-il (*l*), pour la reprimer, ſi elle produit de nouvelles branches, ou ſi elle veut ſortir hors de ſes limites. Il ajoûte que les Synodes de Frife ne ceſſent de ſolliciter les Etats de la Province à executer, & à renouveller l'Edit qui fut publié contre les Anabaptiſtes l'an 1598. & qu'on en preſſe principalement l'execution à l'égard des nouvelles aſſemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette ſecte oſe former. Il ajoûte que le Synode des Anabaptiſtes tenu à Haerlem au mois de Juillet 1649. aiant fait conoître qu'ils avoient dreſſé pluſieurs nouvelles Egliſes, c'eſt aux Paſteurs orthodoxes à chercher les voies de reprimer ces innovations, & d'autant plus qu'on ſe peut fonder ſur un Edit de l'an 1651. par lequel leurs Hautes Puiſſances ordonnent qu'il faut mettre les ſectes à la raiſon, & ne leur permettre pas de ſe repandre. (*m*) *Sectas celebrandas atque in ordinem redigendas, neque*

(*a*) *Id. ib. pag. 7.*

(1) *Marc. 12. 24.*

(*b*) *Dans la preface de l'edition de 1626.*

(*c*) *On y repondit dans un Ouvrage Flamand imprimé à Haerlem l'an 1630. & compoſé par Hans Alenſon.*

(*d*) *Oſius, Annal. Anabapt. ad ann. 1615. n. 6. pag. 233.*

(*e*) *Id. ibid. ad ann. 1626. n. 2. pag. 251.*

(*f*) *Georgius Caſſander Præfat. Tractatus de Baptiſmo infantium.*

(2) *Contra epiſtolam Fundamenti.*

(3) *Ibid.*

(*g*) *J'ai tranſpoſé l'ordre de l'Auteur que je vais ſuivre, car ſon* iterum *eſt contradictoire.*

Georgius Caſſander, *dit-il*, bis cum illis coram diſputavit, de quo inter ejus opera fol. 1227. Semel cum Johanne Kremer a. CIↃ IↃ LVIII. captivo in Comitatu Marchiæ. Iterum a. CIↃ IↃ LVI. cum Matthiâ aliquo, Coloniæ. *Hoornbeeck, Summa controverſ. p. m. 394.*

(*h*) *Id. ib. Notez qu'il tranſpoſe les tems; il met le Synode de 1576. apres celui de 1580.*

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Tiré d'Hoornbeeck ubi ſupra pag. 395. 396.*

(*l*) Pro coercendis aut noviter pullulantibus aut ſua pomœria extendentibus juxta cum Politicis etiam Eccleſiæ vigilant. *Id. ibid. pag. 391.*

(*m*) *Id. ib. p. 392.*

Digitized by Google

la reprimer. Neanmoins elle y jouït de la tolerance. On dit que Mr. van Beuning raiſonna un jour (I) là-deſſus avec Mr. de Turenne fort ſolidement & fort vivement. Les livres que l'on a écrit touchant cette ſecte (K), & contre ſes dogmes ſont innombrables. Je ne dois pas oublier qu'on n'a pu encore l'éteindre parmi les Suiſſes, quoi qu'on ait uſé des voies * de la rigueur en divers tems. Je raporterai quelques raiſons (L) que l'on allegue pour juſtifier leur ſeverité.

* *Voiez Stouppe, Religion des Hollandois, Lettre 4. p. m. 100. & ſuiv. Mais plutôt voiez les Annales Anabaptiſtiques de Jean Henri Ottius imprimées à Bâle l'an 1672.*

quæ permittendum ut in plura loca quàm hodie ſint diffundantur. C'eſt ainſi qu'en France l'on interdiſoit les lieux d'exercice dont ceux de la Religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils euſſent joui au tems des Edits. Voiez là (a) *Politia Eccleſiaſtica* de Voetius, où il examine ſi cette ſecte doit être tolerée; il uſe de diſtinction, mais il penche beaucoup vers la negative generalement parlant.

(a) *Au livre 4. de la 1. partie pag. 538. & ſuiv.*

(I) *Que Mr. van Beuning raiſonna un jour là-deſſus avec Mr. de Turenne.*] Mr. de Turenne etant en caroſſe avec cet Ambaſſadeur, lui temoigna qu'il deſaprouvoit la tolerance que les Etats Generaux avoient pour tant de ſortes de religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on conte que Mr. van Beuning lui repondit à l'egard des autres ſectes, je me contente de raporter ce qui concerne les Mennonites. Pourquoi voudriez-vous, dit-il, qu'on ne les tolerât pas? Ce ſont de ſi bonnes gens, & les plus commodes du monde; ils n'aſpirent point aux charges, on ne les rencontre point ſur ſa route, lors que l'on eſt ambitieux, ils ne nous traverſent point par leur concurrence & par leurs brigues. Il ſeroit à ſouhaiter que par tout le monde la moitié des habitans ſe fît un ſcrupule de ſonger aux dignitez, l'autre moitié y parviendroit avec moins de peine, & ſans emploier tant d'artifices & de baſſeſſes, & tant de moiens illegitimes. Nous ne craignons point la rebellion d'une ſecte qui met entre les articles de ſa foi, qu'il ne faut jamais porter les armes. Quel repos d'eſprit pour un Souverain, que de ſavoir qu'une telle brique empêchera les mutineries de ſes ſujets, quelque charges qu'ils puiſſent être d'impots & de tailles? Les Mennonites paient leur part de toutes les charges de l'Etat. Cela nous ſuffit, avec cela nous levons des troupes qui rendent plus de ſervice qu'ils n'en rendroient en s'enrôlant. Ils nous édifient par la ſimplicité de leurs mœurs, ils s'apliquent aux arts, au negoce, ſans diſſiper par le luxe & par la debauche leur patrimoine ou les biens qu'ils gagnent. On n'en uſe pas ainſi dans les autres communions; les voluptez, & les depenſes de la vanité y ſont une ſource continuelle de ſcandale, & un affoibliſſement de l'Etat. Mais ils refuſent de jurer; voilà une belle affaire: l'autorité des tribunaux n'en ſouffre aucun prejudice. Ces gens-là ſe tiennent auſſi liez par la promeſſe de dire la verité, que s'ils faiſoient des ſermens. Toute l'utilité des ſermens que l'on fait prêter conſiſte en ce qu'un homme qui les viole craint un châtiment plus ſevere de la part de Dieu, & s'expoſe à l'infamie, & même à des peines corporelles de la part des hommes. Les Mennonites craignent toutes les mêmes choſes, s'ils mentent après avoir donné leur parole qu'ils diront la verité, ils ſont donc ſerrez par les mêmes liens que les autres hommes.

(K) *Les livres que l'on a écrit touchant cette ſecte & contre ſes dogmes.*] J'en ai indiqué quelques-uns dans la remarque C. En voici d'autres. Herman Modee a fait un livre *de initiis Sectæ Anabaptiſticæ.* Andre Meshovius a fait en Latin l'Hiſtoire des Anabaptiſtes. Un anonyme a fait en Flamand la ſucceſſion Anabaptiſtique, imprimée à Cologne l'an 1603. Il y a auſſi un livre Flamand, imprimé l'an 1605. *de origine & progreſſu Sectarum inter Anabaptiſtas.* Mr. Ottius Profeſſeur à Zurich a fait en Latin les Annales de cette ſecte juſques en 1672. Tous ces Ouvrages ſont mentionnez ou par (b) Hoornbeek, ou par (c) Micraelius, ou par (d) Spanheim; je n'ai point vu qu'ils aient parlé d'un livre que Caſſander a indiqué de cette maniere. (e) *De origine vero hujus Anabaptiſticæ ſectæ, ejuſque progreſſu, & quæ ex hoc capite monſtra quàm varia & abſurda, atque inter ſe pugnantia prodierunt, luculente, copioſè, ſummaque cum fide ſcripſit Nicolaus Blesdick, qui quòd aliquando hujuſmodi errore per imperitiam ætatis acceptus fuerit, eò nunc inſtructior & vehementior eſt, in ſe errantibus refellendis, id quod illi cum B. Auguſtino commune eſt.* Hoornbeek (f) parle ſeulement d'une Hiſtoire de David George compoſée par Nicolas Blesdik gendre de ce David, & publiée par Revius. On imprima en François à Amſterdam une Hiſtoire des Anabaptiſtes l'an 1695. Ceux qui ont écrit contre eux ſont Zuingle, Luther, Calvin, Melanchthon, Oecolampade, Urcain Regius, Juſte Menius, Bullinger, Jean Lascus, Guy de Brez, Taffin, Hunnius, Oſiander, Cloppenbourg, Spanheim & pluſieurs (g) autres qu'il ſeroit trop long de nommer. Mais je n'oublierai pas le livre intitulé *Babel*, publié l'an 1621. par Herman Faukelius Miniſtre de Middelbourg, & l'un des Peres du Synode de Dordrecht. Il montre dans cet Ouvrage la diverſité énorme de ſentimens qui regne parmi les Anabaptiſtes. Ceux-ci lui oppoſerent une Confeſſion de foi qu'ils publierent l'an 1624. à Amſterdam. Ils uſerent auſſi de retorſion, car ils publierent une Babel des (h) Pedobaptiſtes. Antoine (i) Jacob en fut l'Auteur. Notez qu'au commencement ils ecrivoient peu de livres, mais enfin ils ont eu divers Auteurs, & ils ont donné au public quantité d'Ouvrages, les uns didactiques ou hiſtoriques, & les autres polemiques. Ils publierent à Haen en 1624. une Confeſſion de foi qu'ils munirent de paſſages de l'Ecriture, & de quelques autres autoritez. Au bout de 12. ans ils en publierent (k) une autre qui faiſoit voir leur concorde. On a vu des Apologies de leur Confeſſion, on a vu auſſi de leurs Catechiſmes, & de leurs Manuels de Religion. Ils refuterent le manifeſt. de Zurich l'an 1644. (l) Abraham de Davi l'un d'eux publia un livre en la même année contre un Miniſtre de Haerlem nomme Bontemps. Il l'intitula, *Smegma Hollandicum contra maculas quas P. Bontempo Remonſtrans aſperſit.* Le même Miniſtre fut refuté par d'autres Ouvrages; par l'*Abyſſus accuſat omnes graviores Petri Bontempo, facta per P. V. K.* 1643. Par *Conjuratio argumentorum quibus P. Bontempo probare conatur Anabaptiſtas injuriæ eſſe in Deum & homines* 1643. Par *Spongia ad oblendas maculas Petri Bontempi contra veritatem Anabaptiſtarum factam.* Par *J. Hoec. Hemitis uxorium contra ejuſdem maculas.* Par *Probatio uxorii D. Bontempo ubi per G. V. V. fides poſſimum autoris & methodus agendi ſolecuatur* (m).

(g) *Voiez Hoornbeek ubi ſupra, pag. 394. & Jean Vaget dans la Theſe qu'il ſoutint à Wittemberg l'an 1688. de Secta Mennonitarum.*

(h) *C'eſt à-dire eaux qui baiſent les enfans.*

(i) *Miniſtre Anabaptiſte & Medecin d'Amſterdam.*

(k) *A Dordrecht.*

(l) *Il ſe deſigne par ces 3. lettres G. V. V. C'eſt-à-dire Gerard Vyburg.* Hottinger ubi infra.

(m) *Tiré d'Hottinger Biblioth. Theolog. l. 3. c. 5. p. 420. 421.*

(L) *Quelques raiſons que l'on allegue pour juſtifier la ſeverité des Juges.*] Raportons ici le precis d'une lettre qui fut ecrite le 21. d'Août 1642. à Mr. Hotton Miniſtre de l'Egliſe Wallone d'Amſterdam par Mr. Breitinger Doien des Miniſtres de l'Egliſe de Zurich. La guerre s'étant allumée preſque dans toute l'Europe l'an 1622. les Magiſtrats de Zurich donnerent ordre que conformément à la pratique uſitée de tout tems en ſemblables cas, les habitans du Canton s'exerçaſſent au metier des armes par des revuës. Les Anabaptiſtes refuſerent d'obeïr, & repreſenterent à ceux qui ſe preparoient à l'obeïſſance, que la guerre doit être conſiderée comme un châtiment divin, & que c'eſt par la bonne vie, & non par les armes qu'il faut defendre l'Etat. Ils inſinuerent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfans & tous leurs biens, que de repouſſer par les armes l'ennemi commun. Les bons ſujets s'indignerent de cela à un tel point, qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette ſecte; mais les Magiſtrats chercherent des expediens plus doux. Ils chargerent les plus ſages têtes du Senat de regler avec les Theologiens les plus moderez ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité ſe recommanda avant toutes choſes aux prieres de toute l'Egliſe, & puis voici quelle fut la premiere reſolution, que l'on n'oublieroit rien de tout ce qui paroîtroit propre à guerir les faux ſcrupules des Anabaptiſtes; qu'on n'en condamneroit aucun ni à la mort, ni aux galeres; & qu'on ne feroit aucune choſe qui reſſentît ou la cruauté, ou la precipitation, ou la paſſion. Après cela il fut jugé à-propos de conferer avec eux, & on leur marqua trois endroits où ils auroient à s'aſſembler, afin d'entendre ce que l'on avoit à leur dire. Ils ſe rendirent à l'aſſignation; on leur propoſa & de vive voix, & par écrit les principaux points de la foi Chretienne: ils n'en rejetterent qu'un qui étoit celui des Magiſtratures. Le Senat après avoir ſu ce qui ſe paſſa dans ces aſſemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent, ils expoſerent leurs raiſons, on y repondit tranquillement, mais on ne put rien gagner, & neanmoins on les renvoia avec beaucoup de clemence. Ils ne laiſſerent pas de ſe retirer comme des gens qui avoient peur de quelque ſupercherie, & ils l'avouërent le lendemain, lors qu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils ſe defioient du ſauf conduit que le Souverain leur avoit expedié. Cette douceur des Magiſtrats deplut beaucoup à pluſieurs perſonnes, cependant on voulut tenter encore

(b) *In Summa controverſiarum.*

(c) *In Syntagm. Hiſtor. Eccleſ.*

(d) *In Elencho controverſ.*

(e) *Georg. Caſſander. Epiſt. dedicator. Tractatus de Baptiſmo infantium.*

(f) *Hoornb. ubi ſupra, pag. 373.*

Digitized by Google

ſeverité. On marque dans le Moreri de Hollande les principaux dogmes qui ſont particuliers aujourd'hui aux Anabaptiſtes, c'eſt pourquoi je ne les cotterai point. Il eſt ſûr que la deſcription que le Sieur Moreri donne de cette ſecte ne convient point au tems où il écrivoit, & je doute un peu que jamais on ait eu raiſon de la charger de ces deux (M) doctrines qu'il lui impute, l'une eſt qu'ils *enſeignent qu'une femme eſt obligée de conſentir à la paſſion de ceux qui la recherchent*, l'autre eſt qu'ils *condamnent le mariage des perſonnes qui n'adherent pas à leurs ſentimens.* Il faut regarder comme une fable ce que diſent quelques Auteurs *, qu'il y a eu des Catholiques Romains qui s'étant faits Anabaptiſtes, avoient aquis tout auſſitôt la capacité de lire, & de diſcourir ſur des matieres de Religion, mais qu'étant rentrez dans le Papiſme ils oublierent tout, & ſe trouverent ignorans comme auparavant.

ANAXANDRIDE Roi de Lacedemone, fils de Leon, eſt le ſeul homme † de ſon païs qui ait eu deux femmes à la fois. Ce ne fut pas tant ſa faute que celle des Ephores, qui voulurent l'obliger à repudier ſa femme à cauſe qu'elle étoit ſterile, & à ſe marier à une autre qui lui donnât des enfans. Comme il aimoit fort ſa ‡ femme, il proteſta qu'il ne la repudieroit point. Les Ephores le voiant ferme là-deſſus, lui propoſerent d'épouſer une autre femme ſans repudier la premiere, & lui firent entendre que s'il ne prenoit pas ce parti il pourroit s'en trouver mal. Il accepta cette ſeconde propoſition, mais il ne voulut pas loger les deux femmes ſous un même toit; il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouſe accoucha bientôt de Cleomenes: cette bonne fortune d'Anaxandride ſe repandit juſqu'à ſa premiere femme; elle devint groſſe auſſi.

* *Lindanus Dial. 3. Dubitantii, & Abyrus lib. de Dæmoniacis cap. 21. apud Theoph. Raynaudum Theolog. natur. diſt. 4. n. 330. pag. m. 404.*

† *Pauſan. l. 3. p. 84.*

‡ *Elle étoit fille de la ſœur d'Anaxandride.*

core les voies de la moderation. On aſſembla les principaux chefs des Anabaptiſtes, on les aſſûra que ſans exiger qu'ils prêtaſſent le ſerment ſelon les formules ordinaires, on ſe contenteroit qu'ils repondiſſent oui ou non; qu'on les diſpenſeroit de porter les armes, pourveu que par leurs prieres, & par d'autres moiens pieux ils concouruſſent au bien public; & qu'en les engageant à ſe trouver aux predications des Miniſtres, on ne pretendoit pas leur interdire la liberté de deſaprouver ce qu'ils jugeroient contraire à la Parole de Dieu; qu'on vouloit ſeulement qu'ils ne critiquaſſent pas cela avant que d'en avoir conferé ou avec un de leurs Paſteurs, ou avec quelque autre perſonne Eccleſiaſtique. On finit par des promeſſes de protection, & par des exhortations pathetiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de penſée, on les exhorta benignement à ſe retirer ailleurs, on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur ſubſiſtance; on promit la reſtitution à tous ceux qui gueris de leurs erreurs voudroient revenir, & l'on declara que les enfans & les femmes qui renonceroient à la ſecte, & ne voudroient pas abandonner la patrie, jouiroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptiſtes repondirent que la terre apartient à Dieu, & non pas aux Magiſtrats, & rejetterent ces conditions. Alors on en vint aux taxes, & aux amendes, & parce qu'ils refuſerent de les paier, & qu'ils crierent à la tyrannie, on confiſqua tous leurs biens. Ils murmurerent encore plus, ils s'aſſemblerent nuitamment, ils prierent Dieu de reprimer la fureur du Magiſtrat par la peſte, par la famine, & par telles autres calamitez. Là-deſſus on ſe trouva oblige de recourir à un remede plus fort; on en mit pluſieurs en priſon. Ils ſe ſauverent (a) preſque tous par une breche qu'ils firent à la muraille, & ne ſe montrerent pas moins inquiets qu'auparavant: on les remit en priſon, on les exhorta de tems en tems à ſe convertir, ou à ſe retirer de bon gré hors de la patrie: ils perſiſterent à demander ſimplement la liberté. Ils offrirent de rendre raiſon de leur doctrine devant tout le peuple: on leur refuſa cela, mais on voulut bien leur propoſer une diſpute par écrit, & on leur marqua même les points de la controverſe: ils repondirent toûjours qu'ils ne pouvoient ſe defendre pendant qu'ils ſeroient en priſon. Notez que leurs fugitifs ſemerent par tout des plaintes atroces, comme ſi leurs priſonniers avoient été maltraitez le plus inhumainement du monde (b).

(a) *Le lendemain de Pâques 1636.*

(b) *Tiré d'une lettre de Jean Jaques Breitinger datée du 21. Août 1642. & inſerée dans les Annales Anabaptiſtici de Jean Henri Ottius p. 288. & ſuiv.*

Voilà une apologie fondée ſur la patience très-longue qui preceda les rigueurs: mais voici d'autres moiens plus particuliers, & qui reſultent de la nature, ou de la conſtitution du gouvernement en ce païs-là. Les Suiſſes ne repouſſent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires, ou ſoudoiées, mais en ſe rangeant eux-mêmes ſous le drapeau: & l'un des fonds de leur ſubſiſtance eſt la permiſſion qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le ſervice des étrangers. Il importe donc à leurs Souverains que tous les ſujets ſoient propres aux armes, & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptiſtes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent bleſſer ni tuer perſonne, & qui entant qu'en eux eſt intimident les plus belliqueux, car ils inſpirent des ſcrupules de conſcience ſur l'effuſion du ſang humain, & ſur les paſſions inſeparables du metier des armes

(M) *Ces deux doctrines qu'il lui impute*] Il a trouvé dans Prateolus que ſelon les Anabaptiſtes les femmes ſont obligées à prêter leur corps à tout homme qui leur demande cette fonction, & que reciproquement les hommes ſont obligez à ſatisfaire le deſir de toute femme qui leur demande cet office. (c) *Dicunt poſtremo quamlibet mulierem obligatam eſſe ad coeundum cum quolibet viro eam petente, & contrà eodem vinculo adſtringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet muliori hoc ab illo petenti.* Selon cela il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes, je veux dire que par devoir & à peine de commettre un crime chaque homme ſeroit tenu de contenter quelque femme que ce fût, quand il en ſeroit requis; & chaque femme ſeroit tenue de complaire à quelque homme que ce fût, quand elle en ſeroit requiſe. Les devoirs que St. Paul (d) expoſe qui ſont qu'un mari n'a point la puiſſance de ſon corps, & la doit conſiderer comme transferée à ſon épouſe, & que celle-ci pareillement doit conſiderer comme transferée à ſon époux la puiſſance de ſon corps, ces devoirs, dis-je, très-juſtes & très-raiſonnables dans le mariage d'un avec une n'auroient point de bornes, ils s'étendroient de chaque homme ſur toutes les femmes, & de chaque femme ſur tous les hommes; choſe ſi extravagante, ſi vilaine, ſi abominable qu'il eſt difficile de s'imaginer qu'aucune ſecte d'Anabaptiſtes l'ait enſeignee. Les loix naturelles ſelon cela ſeroient beaucoup plus impoſſibles à accomplir que les loix de l'Evangile, & il ſeroit juſte à cet egard de renouveller cette plainte, *c'eſt un joug que nous ni nos peres n'avons pu porter.* En un mot ce ne peut pas être une loi de la nature, car la nature n'oblige (e) à rien d'impoſſible. La beauté & la tendreſſe de conſcience jointes enſemble ſous une pareille loi, ſeroient un poids qui feroit bientôt crever les plus vigoureux & les plus robuſtes. Il n'y auroit point de perſonnes auſſi à plaindre que celles qui ſeroient belles & conſcientieuſes. Et notez que la doctrine de la communauté des femmes n'egale point l'abomination de celle-ci: elle n'ôte pas la liberté de refuſer; elle n'engage pas la conſcience à tout aquieſcement.

(c) *Prateolus in elencho hæreſ. l. 1. p. m. 27.*

(d) *1e Epitre aux Corinthiens ch. 7. v. 4.*

(e) *Impoſſibili nemo tenetur.*

Peut-être ne me tromperai-je pas ſi je conjecture que les faiſeurs de catalogues d'heréſies, les originaux de Prateolus ont forgé cette chimere, en donnant un mauvais ſens ou par ignorance ou par malice à l'une des conſequences du dogme de l'egalité des conditions. Il eſt certain qu'au commencement les Anabaptiſtes enſeignoient cette égalité, d'où il s'enſuivoit qu'une fille de bonne maiſon ne devoit pas refuſer les propoſitions de mariage avec un fils de païſan, & qu'un Gentilhomme ne devoit pas refuſer les recherches d'une païſanne. Si nos faiſeurs de catalogues ont bâti ſur ce fondement la doctrine abſurde qu'ils ont imputée aux Anabaptiſtes, ſont-ils moins impertinens que ce dogme même?

Je ne croi point non plus que ces ſectaires aient regardé comme illegitime le mariage des autres Chretiens, & qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des perſonnes mariées; qu'ils aient cru par exemple que la naiſſance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de ſouillure que celle d'Eraſme. Mais Mr. Moreri n'y regardoit pas de ſi près, & pourveu qu'il pût diffamer les heretiques, tout lui étoit bon.

Digitized by Google

auſſi. Les domeſtiques de l'autre Reine fâchez de cela repandirent cent medisances, & soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la ſuppoſition d'un enfant. Cette medisance fit tant d'impreſſion ſur les Ephores, que lors que le terme d'accoucher aprocha ils donnerent β des gardes à la Reine, pour être aſſurez du fait. Ce ne fut nullement une feinte; la Dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Dorieus. Quelque tems après elle accoucha γ de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave Roi Leonidas qui perit ſi glorieuſement au paſſage des Thermopyles, & l'autre eut nom Cleombrotus. Le fils de la ſeconde femme n'avoit preſque pas le ſens commun; Dorieus au contraire ſurpaſſoit en toutes choſes les perſonnes de ſon âge; neanmoins on rejetta ſes pretenſions, qui étoient que l'on eût moins d'égard au droit d'aineſſe qu'au merite. Cleomenes nonobſtant ſon indignité ſucceda à la Couronne δ; les loix du païs le vouloient ainſi, & on les obſerva. Anaxandride fut plus favoriſé de la fortune que les Rois ſes predeceſſeurs à l'égard des Tegeates, car les Lacedemoniens commencerent à les vaincre ε ſous ſon regne, c'eſt-à-dire, environ (Y) la 60. Olympiade. Plutarque nous a laiſſé un recueil des apophthegmes d'Anaxandride parmi ceux des Lacedemoniens. Le ſuplément (Z) de Moreri eſt ici tout plein de bevues.

ANAXANDRIDE, Poëte Comique, nâtif de (A) Camire ξ dans l'Ile de Rhodes, floriſſoit environ la (B) 101. Olympiade. Il fut le premier *, ſelon Suidas, qui amena ſur la ſcene les aventures d'amour, & les diſgraces qui arrivent aux filles quand elles ſe laiſſent ôter leur virginité. Je croirois ſans peine qu'on attendit juſqu'à la 100. Olympiade à introduire des rôles auſſi difficiles à ſoutenir & à menager, que le ſont ceux de ſemblables filles ſur le theatre; mais je ne ſaurois croire qu'on ait differé juſqu'à ce tems-là à mêler l'amour dans les Comedies. Anaxandride † étoit un homme de belle taille, & de bonne mine; il avoit grand ſoin de ſes cheveux, & il s'habilloit magnifiquement; il portoit une robe de pourpre à franges d'or. Cet équipage ne ſentoit nullement ſon Poëte. Il affectoit tellement la pompe, qu'un jour qu'il devoit lire un poëme dans Athenes il ſe rendit à cheval au lieu de l'aſſignation, & recita une partie de ſa piece à cheval. Ces manieres rendent vraiſemblable ce qu'on ajoûte de lui, c'eſt ‡ qu'il ſe depitoit extremement lors que ſes pieces ne remportoient pas la victoire. Il ne faiſoit pas comme les autres perſonnes de ſon metier; il ne retouchoit point; il ne corrigeoit point ſes Comedies, afin de les faire entrer en lice une autre fois ſous une meilleure forme; il les envoioit habiller chez les ‡ *Francœurs* de ce tems-là *le poivre & la canelle*. Cette humeur bourruë &

β *On pourroit traduire le Grec d'Herodote en ce ſens: qu'ils furent eux-mêmes les inſpecteurs ou les gardes de la Reine.*

γ *Il y en a qui diſent que Leonidas & Cleombrotus naquirent de deux groſſeſſes.*

δ *Ex Herodoto l. 5. c. 39. & ſequens. Voiez auſſi Pauſanias ubi ſupra.*

ε *Pauſan. ib. Herod. l. 1. c. 67.*

ξ *Chamaleon ceraclenſes l. 6. de Comœdia, apud Athen. l. 9. p. 374.*

* Πρῶτος ἐρῶντας καὶ παρθένων ψιλοὺς ἐπήγαγεν. Primus amores, & ſtupra virginum introduxit in ſcenam. *Suidas.*

† *Chamaleon ubi ſupra.*

‡ Ὅτι γὰρ μὴ τὰ παρ' Ἀναξανδρίδου δράματα ἐδόκει τοῖς ἀκροατηρίοις κατατρῖψαι. Victus conſcindendas dabat ut ex iis thuris involucra ficerent. *Id. ib.*

‡ *Voiez l'une des ſatires de Boileau.*

(Y) *Environ la 60. Olympiade.*] Les Hiſtoriens obſervent que les Tegeates ne furent vaincus par les Lacedemoniens, qu'après que ceux-ci eurent tranſporté dans leur ville les os d'Oreſte qui étoient enterrez à Tegée. Cette tranſlation ſe fit en la 58 Olympiade. *Priſcorum (a) autem teſtantur malem etiam Oreſtis ſupremæ, cujus oſſa Olympiade quinquageſima & octava Tegea inventa a Spartano Oraculo monitu diſcimus impleſſe longitudinem cubitorum ſeptem.* On ſait d'ailleurs que Cleomenes fils & ſucceſſeur d'Anaxandride fut exhorté à faire la (b) guerre à Polycrate Tyran de Samos, qui mourut miſerablement (c) la 2. année de la 64. Olympiade. Je ne remarque pas que Cleomenes regnoit depuis aſſez long tems, lors que les deſcendans de Piſiſtrate furent obligez de ſortir d'Athenes, ce qui arriva (d) environ la 67. Olympiade, Mr. Moreri ne devoit pas dire, *qu'on ne ſait pas bien le tems auquel Anaxandride a vécu*, ni que les Ephores *l'obligerent de repudier ſa premiere femme*, ni que le fils aîné de cette premiere femme s'apelloit *Dorcee*. Il faloit le nommer *Dorieus*, ou *Dorree*. Je ne dis rien de ſes fautes d'omiſſion, quoi qu'elles ne ſoient pas petites. Je ne dois point paſſer ſous ſilence qu'il eſt mal-aiſé d'accorder Solin avec Herodote à l'egard de la chronologie. Solin met la tranſlation des os d'Oreſte à la 58. Olympiade. Mais ſelon Herodote (e), les Lacedemoniens avoient deja remporté pluſieurs avantages ſur ceux de Tegée depuis cette tranſlation, lors que Creſus rechercha leur amitié. Or il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus, & ſon expedition contre Cyrus tombe (f) ſur la fin de la 56. Olympiade; comment donc accorderoit-on la chronologie de Solin avec celle d'Herodote? Quoi qu'il en ſoit Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'on ne ſait pas le tems auquel Anaxandride a regné, car ne lit-on pas dans Herodote (g) qu'il regna au tems de Creſus?

(Z) *Le ſuplément de Moreri eſt ici tout plein de bevues.*] Ajoûtons aux trois fautes de Moreri que nous venons d'indiquer, celles de ſon Continuateur. En I. lieu il n'eſt pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate ſecond: il étoit ſon (h) petit-fils, & fils de Leon. En II. lieu il n'eſt pas vrai qu'Anaxandride prit la ville de Tegee, avant que les os d'Oreſte en euſſent été tirez. Ce ne fut qu'après cette tranſlation que la fortune ceſſa de favoriſer les Tegeates; comment donc ſe pourroit-il faire que leur ville capitale eût été priſe, avant que les os d'Oreſte en euſſent été tranſportez? La priſe de la ville capitale n'eſt-elle pas la ruine entiere de cette ſorte de petites Republiques? III. Il n'eſt pas vrai que Glycas (i) entra dans Tegée à la ſuite du victorieux Anaxandride: il y alla comme l'on va en tems de paix aux villes de ſes voiſins. IV. Ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Oreſte, & qui en retira les os; il raporta ſeulement lors qu'il fut de retour à Lacedemone, qu'il croioit que le ſepulcre d'Oreſte étoit chez un forgeron de Tegée. Ce forgeron lui avoit conte qu'en faiſant un puits à la cour de ſa maiſon, il avoit trouvé un tombeau de 7. coudées, & reconu en l'ouvrant que celui pour lequel on l'avoit fait, avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le tombeau d'Oreſte, parce que l'oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tegee dans un lieu où deux vens étoient chaſſez avec impetuoſité, & où ſe voioit l'image d'un combat, & plaie ſur plaie. Il apliqua ces choſes aux ſoufflets, au marteau & à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à ſes ſuperieurs, qui ſur cela banirent un criminel. Celui-ci ſe retira à Tegée, & prit à loüage du forgeron l'endroit où le tombeau de 7. coudées avoit été decouvert. Il en tira les os d'Oreſte, & les tranſporta à Lacedemone. V. Il eſt faux que l'oracle eût dit que pour faire cette tranſlation, *Il faloit éloigner les vents, le frapeur, & la frape avec la paſte & la ruine des hommes.* Herodote cité dans le ſuplément ne dit point cela. VI. Il ne falut pas *éloigner toutes ces choſes*, afin de trouver le tombeau d'Oreſte; car il n'étoit pas ſous la forge, mais dans une cour où l'on avoit voulu faire un puits. VII. *La guerre* ne *ceſſa* point dès que les os de ce Prince *eurent été inhumez* à Lacedemone. Herodote dit ſeulement que depuis cela (k) les Lacedemoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tegée. VIII. Il n'eſt donc pas vrai que ceux-ci *furent entierement ſoumis aux Lacedemoniens*, tout auſſitôt que les os d'Oreſte eurent été inhumez à Lacedemone. IX. Plutarque n'avoit que faire d'être cité; car il ne dit rien de ce que porte l'article.

(A) *Natif de Camire.*] Suidas le dit comme Chamæleon, mais il fait entendre que ce n'étoit point le ſentiment de tous les Auteurs; il y avoit partage; les uns vouloient qu'Anaxandride fût Colophonien, & les autres qu'il fût Rhodien.

(B) *Environ la 101. Olympiade.*] L'Auteur anonyme des Olympiades s'accorde en cela avec Suidas; & comme ce dernier remarque qu'Anaxandride aſſiſta aux jeux de Philippe Roi de Macedoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On ſait d'ailleurs que ce Poëte (l) mal-traita Platon, & que quelques-unes de ſes Comedies ont été citées par (m) Ariſtote. Il faut donc qu'il ait vécu au tems que Suidas a marqué.

(i) *Il faloit dire Lychas, comme auparavant.*

(k) Ἀπὸ τότε τῶν χρόνων ὅτου ἐπολεμοῦσαν ἀλλήλοις, πολὺ κατεστήσαντο τῶν πολέμων ὑγιέστερον οἱ Λακεδαιμόνιοι. Quo ex tempore Lacedemonii quoties cum Tegeatibus congreſſi ſunt, ſuperiores extitere. *Herod. lib. 1. c. 68.*

(l) *Diog. Laertius in Platone l. 3. n. 26. edit. 1692.*

(m) *Ariſtot. Rhetor. l. 3. cap. 12.*

(a) *Solin. c. 1. p. 9.*
(b) *Plutarch. in apophth. p. 223. C.*
(c) *Calviſius ad ann. mundi 3428.*
(d) *Id. ad ann. mundi 3440.*
(e) *Lib. 1. cap. 68 & 69.* (f) *Vide Calviſium ad ann. mundi 3398.*
(g) *Herod. lib. 1. c. 67.* (h) *Pauſan. lib. 3. pag. 83.*

Digitized by Google

& mutine contre les ſpectateurs fit perir pluſieurs belles Comedies qu'il avoit faites. Il faut pourtant que ſon depit ait aſſez ſouvent cedé à la tendreſſe paternelle; puis qu'il ne vainquit que β dix fois, & que l'on trouve citées plus de vingt de ſes Comedies; (voiez dans les remarques la (C) reflexion d'Athenée) il en avoit γ compoſé 65. Les Atheniens le condamnerent à mourir de faim (CΔ) parce qu'il avoit cenſuré leur gouvernement. Le Poëte Comique Alexandride n'eſt peut-être qu'une faute de Copiſte; on pourroit donc peut-être ſubſtituer nôtre (D) Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.

β *Suidas.*

γ *Idem.*

ANCHISE, Prince Troien, iſſu de Dardanus, & fils de Capys *, plut ſi fort à Venus, qu'elle s'aparut à lui ſous la forme d'une belle Nymphe pour lui declarer ſon amour. Elle lui dit que ſon deſtin la contraignoit à venir s'offrir en mariage; elle l'aſſûra qu'il la trouveroit † bien fille, & le conjura de la preſenter à ſa parenté, afin qu'on dreſſât bien-tôt le contrat. Anchiſe repondit en fort galant homme, que puis qu'elle n'étoit point une Déeſſe, rien n'étoit capable de l'empêcher de jouïr d'elle ſur le champ ‡. Il fut pris au mot, on ſe mit au lit, &c. Sur le ſoir Anchiſe s'endormit, & à ſon reveil il s'aperçut qu'il avoit couché avec une Déeſſe. Il eut peur de ne vivre pas long tems (AΔ) après un tel coup, mais Venus le*

* *Homer. Il. l. 20.*

† Α'πειρον φιλότητος. Imperitam veneris congreſſus. *Id. in hymno Veneris.*

‡ Πρὶν σῆς φιλότητος μιγῆναι αὐτίκα νῦν. Quo minus tibi in amore miſceas ſtatim nunc. *Id. ib.*

(C) *Voiez dans les remarques la reflexion d'Athenée.*] Ailant cité (a) un vers du Terée d'Anaxandride, piece qu'on n'eſtimoit pas beaucoup, il prend occaſion de raporter ce que j'ai cité de Chamæleon; après quoi il demande avec quelque ſorte d'etonnement, d'où eſt venu que le Terée & d'autres ſemblables pieces du même Auteur qui n'avoient pas remporté l'honneur du triomphe, ſe ſont conſervées? Il auroit pu trouver la ſolution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæleon. Elles inſinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ſes pieces le depit qu'il concevoit du jugement des ſpectateurs, que lors qu'il fut vieux. Il avoit donc laiſſé vivre pluſieurs de ſes Comedies vaincuës, pendant que les cheveux gris ne l'avoient pas encore jetté dans l'humeur chagrine. (b) Πολλὰ ἴσχυσε κωμῳδῶν τῶν δραμάτων ἐφθόνῳ, δυσκολαίνων τοῖς θεωταῖς διὰ τὸ γῆρας. *Spectatoribus iratus ob ſenilem moroſitatem elegantes multas fabulas è medio ſuſtulit.*

(a) *Athen. lib. 9. p. 373.*

(b) *Id. ib. pag. 374.*

(CΔ) *Parce qu'il avoit cenſuré leur gouvernement.*] Il s'étoit ſervi de ce vers dans l'une de ſes Comedies: Ἡ πόλις ἰδιάζει· ἡ φύσις οὐκ ἐᾷ, c'eſt-à-dire, *la ville le veut ainſi; elle qui ne tient nul compte des loix.* Il n'avoit fait que changer un mot à ces paroles d'Euripide: (c) Ἡ φύσις ἰδιάζει· ἡ νόμος οὐκ ἐᾷ, *la nature qui n'ecoute point les loix le veut ainſi.* Voiez Euſtratius ſur le chapitre 20. du 6. & du 7. livre de la Morale d'Ariſtote. On pretend qu'Ovide a parlé de ce ſuplice d'Anaxandride quand il a dit dans ſon poëme contre Ibis,

Utque parum ſtabili qui carmine læſit Athenas,
Invitus pereas deficiente cibo.

(c) *Euripid. v. 295. inter incerta in edit. Barneſii.*

(d) *Caſaub. in Athen. l. 6. c. 18. p. 455.*

(e) *Initzuλία παλαιὰ.*

(f) *Cap. 2. p. 460.*

(g) *Cap. 20. p. 654.*

(h) *Pag. 263.*

(i) *Suidas in Α'λεξανδρίδης.*

(k) *Id. in Α'ριστογείτων.*

(l) *Voſſ. de Poët. Græc. pag. 49.*

(m) *Diog. Laërt. lib. 3. n. 26.*

(n) *In Alcibiad. init.*

(o) *Plut. in Lyſandro p. 443.*

(p) *Id. in quæſt. 2. Romanis p. 292.*

(q) *Voſſ. de Hiſt. Græc. pag. 502.*

(D) *Subſtituer notre Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.*] C'eſt le ſentiment de Caſaubon (d). Il ſe fonde ſur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, & ſur ce que la même (e) piece qui eſt attribuée à Alexandride dans (f) l'onzième livre d'Athenée, eſt citée ſous le nom d'Anaxandride dans le (g) quatorziéme livre. Caſaubon ajoûte une troiſiéme raiſon. Pollux au chapitre 6. du livre 9. cite l'Anchiſe d'Alexandride: or il eſt certain qu'Anaxandride avoit fait une piece de ce nom; Athenée la cite au (h) chapitre 18. du 6. livre. Meurſius eſt entierement de l'avis de Caſaubon. Il veut que les deux ou trois pieces de theatre qui ſont données à Alexandride dans les éditions d'Athenée, ſoient d'Anaxandride. Il veut que l'on donne à ce dernier (i) l'Helene & le (k) Pilandre qui paroiſſent dans Suidas ſous le nom d'Alexandride. Voiez la page 87. de ſon traité de l'Ile de Rhodes. Voſſius (l) embraſſe le même ſentiment. Sur ce pied-là qui eſt aſſez vraiſemblable, on auroit les citations d'une trentaine de pieces d'Anaxandride. Son Theſée cité par (m) Diogene Laërce a été inconu à Meurſius. On eſt dans une ſemblable confuſion à l'égard d'un ANAXANDRIDE de Delphes. Le Scholiaſte (n) d'Euripide l'a cité, Α'νεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut impoſée à Apollon de ſervir à gages Admetus, pour avoir tué le ſerpent Python. Plutarque (o) le cite Α'λεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les ſommes d'argent que Lyſandre mit en depôt au temple de Delphes. Il cite ailleurs (p) un Anaxandride touchant les tems où la Prêtreſſe de Delphes rendoit les oracles. Au commencement elle ne les rendoit qu'une fois l'an; long tems après elle les rendit une fois le mois. Il eſt très-probable qu'en ces deux endroits Plutarque a cité le même Auteur, & que cet Auteur n'eſt point different de celui du Scholiaſte d'Euripide. La queſtion eſt de ſavoir ſi ſon nom eſt Alexandride, ou Anaxandride. Voſſius (q) ne ſait qu'en penſer. Il faut ſans doute attribuer à ce même Anaxandride, l'Ouvrage dont il eſt parlé dans le Recueil de proverbes publié par André Schot ſur le manuſcrit du Vatican. L'Ouvrage dont ce Recueil fait mention a pour ſujet les ſacrileges commis au temple de Delphes, Περὶ τῶν συλληθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων, *de anathematis quæ ſacrilegio Delphis fuere ſublata*, & avoit été compoſé par un homme qui s'apelloit Anaxandride. Il avoit conté une hiſtoire qui a donné lieu au proverbe Grec, Α'ναρ λάβε, κ' μετὰ ταῦτα, *prenez le haut, & vous aurez le milieu.* Conſultez Voſſius à la page 320. de ſes Hiſtoriens Grecs.

(AΔ) *De ne vivre pas long tems après un tel coup.*] C'étoit une tradition en ce tems-là que les mortels qui couchoient avec des Déeſſes n'étoient pas de longue vie. C'eſt pourquoi Anchiſe aiant conu ſon avanture ſuplia Venus d'avoir compaſſion de lui.

Α'λλά (r) σε τρὶς ζωὸς γυάλοιμι αἰνυτόχοιο
Μή μοι ζωῆ ἀμοιρὸν ἰὸν ἀνδρὸς ἰδόντος
Ναίειν ἀθ' ὑλήεντ' Ἴδην ἠ δηδάλεον δῶμα
Γίγνεσθαι, ὄφρ' ἔτι σεῖο νεώτερος αἰδέσσωμαι.
Verum te per Jovem oro Ægidiferum,
Ne me viventem debilem inter homines ſinas
Habitare, verùm miſerere quoniam non longævus
Vir eſt quiſquis cum Deabus concumbit immortalibus.

(r) *Homer. hymno in Vener. p. m. 848.*

Il ſemble d'abord que cette penſée des Anciens ne pouvoit avoir aucun fondement, car cette union intime d'un homme mortel avec les natures immortelles, ce mêlange, cette confuſion de principes devoit paſſer pour un germe d'immortalité, & non pas pour une cauſe de courte vie. Auſſi voions nous que la Cabale la plus rafinée a enſeigné, que les habitans des élemens reparent le malheur de leur deſtinée qui les aſſujetit à rentrer dans le neant, qu'ils le reparent, dis-je, (s) *par l'alliance qu'ils peuvent contracter avec l'homme.... Ainſi une Nymphe ou une Sylphide devient immortelle & capable de la beatitude à laquelle nous aſpirons, quand elle eſt aſſez heureuſe pour ſe marier à un Sage: & un Gnome ou un Sylphe ceſſe d'eſtre mortel du moment qu'il épouſe une de nos filles.* Mais ſi nous examinons la choſe par toutes ſes faces, nous trouverons une raiſon ſpecieuſe de la crainte qu'eut Anchiſe, & de la maxime qu'il allegua. Les Dieux ſelon les idées des Paiens étoient jaloux de leur ſuperiorité, & donnoient bon ordre que l'homme n'oubliât point ſon inferiorité. Ils le devoient donc excluſe de la jouïſſance des Deeſſes, & lui faire comprendre que ce morceau n'étoit pas pour lui. Ils devoient lui faire peur d'un châtiment exemplaire tel qu'eſt celui d'une mort precoce, en cas qu'il goûtât d'un plaiſir de cette nature qu'ils ſe vouloient reſerver. Ils devoient non ſeulement faire peur aux hommes qui auroient l'audace de tenter une Deeſſe, mais auſſi à tout mortel qui ſuccomberoit aux declarations d'amour que lui feroient les Déeſſes, & lors même qu'il ſeroit perſuadé que ce n'étoient que des femmes. Ne voions-nous pas que les loix humaines condamnent au dernier ſuplice les valets qui couchent ou avec la femme, ou avec la fille de leurs maîtres? Ils ont beau dire pour leur excuſe qu'ils ont long tems reſiſté à la ſollicitation, & qu'on leur a fait tant d'avances, & même tant de menaces qu'enfin ils n'ont pu ſe garantir de ce piege: la Juſtice ne laiſſe pas de les livrer au Bourreau, en ſupoſant même que leur excuſe eſt un fait certain & indubitable. Les Gazettes nous ont apris depuis peu (t) de jours que l'on a pendu à Paris un Laquais pour un tel cas. Et comme l'interêt public demande en quelques rencontres que la rigueur des loix aille au delà de la juſtice, parce que l'iniquité exercée contre un particulier (v) eſt moins un mal, politiquement parlant, que l'utilité publique qui en reſulte n'eſt un bien, je ne croi pas que des Juges animez d'un zéle ſevere pour la conſer-

(s) *Voiez le Comte de Gabalis entret. 2. p. m. 54.*

(t) *On écrit ceci au mois de Juillet 1698.*

(v) *Voiez Tacite Ann. l. 14. cap. 44.*

Digitized by Google

se rassûra, & lui dit qu'elle auroit un fils de lui qui se nommeroit Enée, qu'elle feroit nourrir ces enfant par les Nymphes des bois jusqu'à l'âge de cinq ans, & qu'alors elle le lui remettroit entre les mains. Elle l'avertit qu'il prît bien garde de ne se vanter jamais d'avoir eu la jouissance de Venus, & que s'il lui arrivoit de manquer de discretion, il seroit foudroié de Jupiter *. On pretend qu'Anchise (A) n'eut pas la force de se taire sur cette bonne fortune, & qu'un jour en buvant avec ses amis ce secret lui échapa. La menace de Venus eut son effet; il fut frappé d'un coup de foudre, mais il n'en mourut (B) pas. Les uns disent qu'il en perdit (C) seulement la vuë, les autres pretendent que la plaie (D) ne se put jamais fermer. Il vêcut, dit-on, jusqu'à

* *Id. ib.*

vation de la pureté dans les familles, s'arrêtassent à l'apologie d'un laquais fondée sur ce que la fille ou la femme du logis deguisée en servante le seroit venu trouver &c. Il est utile que des laquais n'aient nulle grace à esperer non pas même dans l'ignorance du fait, car cela est propre à les tenir mieux en garde, & à ne leur faire envisager qu'avec horreur le pretendu avantage d'être aimez. Cela peut leur servir de precaution contre les promesses, contre les menaces, contre les ruses du deguisement. S'ils se promettoient l'impunité en cas d'une seduction travestie, ils l'esperoient en cas d'une simple seduction, & s'ils esperoient d'echaper en alleguant veritablement qu'on les avoit sollicitez, ils auroient bientôt l'audace de solliciter, pour peu qu'ils vissent de dispositions à reussir. Il faut donc les tenir en crainte le plus qu'il est possible, car qui ne compte point sur leur resistance, n'a pas toutes les ressources necessaires. Or comme on se figuroit dans le Paganisme que les hommes du plus haut rang sont plus au dessous des Dieux, qu'un laquais n'est au dessous d'un grand Seigneur, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pensé que la jurisprudence celeste exposoit Anchise à un châtiment, quoi qu'il n'eût joui de Venus qu'en la prenant pour une femme.

(A) *Qu'Anchise n'eut pas la force de se taire.*] La menace avoit été pourtant bien terrible.

(a) *Homer. in hymn. Vener. sub fin.*

Εἰ δὲ κεν (a) ἐξείπῃς καὶ ἐπίφρων θάρσος ὀπάσσῃ
Ἐν φιλότητι μιγῆναι ἐυστέφανον Κυθερείην
Ζεὺς σε χολωσάμενος βαλέει ψολόεντι κεραυνῷ.
Si vero rem declaraveris & te jactaveris amenti animo
In amore mixtum esse cum bene coronata Cytherea,
Jupiter te iratus feriet ardenti fulmine.

Cette aventure est un portrait que l'on copie souvent. Les Dames de la plus haute volee qui deviennent amoureuses de leurs inferieurs, sont obligées de faire toutes les avances. Elles exigent un grand secret, & menacent de punir terriblement l'indiscretion; & cependant le favori ne laisse pas quand le vin lui a un peu échauffé la tête de jaser plus qu'il ne faut. Il est même quelquefois si vain qu'il cause trop sans avoir bu. Raportons des autoritez sur l'indiscretion d'Anchise. *Fulminatus est Anchises quia se cum Venere concubuisse jactabat.* C'est ce que dit Servius (b); & voici ce que dit Hygin; (c) *Venus Anchisem Assaraci (d) filium amasse, & cum eo concubuisse dicitur: procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enunciaret. Quod Anchises inter sodales per vinum est elocutus. Ob id a Jove fulmine est ictus.*

(b) *Servius in Æn. l. 2. v. 649.*

(c) *Hygin. cap. 94.*

(d) *Hygin eût mieux fait de lui donner Capys pour pere, & non pas Assaracus qui étoit le pere de Capys.*

(B) *Mais il n'en mourut pas.*] Venus aiant su qu'Anchise s'étoit vanté des faveurs qu'il avoit obtenues d'elle, en fit ses plaintes à Jupiter, & obtint qu'il seroit foudroié: mais comme elle ne vouloit point le perdre, & qu'elle n'espera pas qu'il pût rechaper d'un coup de foudre, elle eut soin de detourner le coup. *Cum (e) inter æquales exultaret Anchises gloriatus traditur de concubitu Veneris, quod cum Jovi Venus questa ejus enarrasset ut in Anchisem fulmina mitteretur. Sed Venus cum cum fulmine pejus vulnus interim, misereta juvenem in aliam partem detorsit. Anchises tamen afflatus igne cœlesti semper debilis vixit.* Voilà encore un original dont il se fait des copies dans tous les siecles. On se met en colere contre un Galant indiscret; on est bien aise de lui faire sentir sa faute; mais on ne pousse pas les choses trop loin; on donne lieu au retour.

(e) *Servius ubi supra.*

(C) *Qu'il en perdit seulement la vuë.*] C'est de Servius (f) que l'on aprend qu'une exhalaison foudroiante aveugla Anchise, parce qu'il s'étoit vanté des faveurs que Venus lui avoit accordées; *Quod cum jactaret Anchises afflatus est fulmine, oculoque privatus est.* Le singulier *oculo* ne doit pas faire penser qu'il devint seulement borgne, car Servius (g) en un autre endroit se sert de l'autorité de Theocrite, pour nous aprendre que ce fut un veritable aveuglement.

(f) *Sur ces deux vers du l. 2. de l'Eneide; Tunc ille Æneas quem Dardanio Anchisæ Alma Venus genuit Phrygii Simoentis ad undas?*

(g) *In Æn. l. 2. v. 687.*

(D) *Que la plaie ne se put jamais fermer.*] Il ne se plaint dans Virgile que d'une grande debilité que le coup de foudre lui avoit causée.

Jampridem (h) invisas dehinc & inutilis annos
Demoror, ex quo me divum pater atque hominum Rex
Fulminis adflavit ventis, & contigit igni.

(h) *Virgil. Æn. l. 2. v. 647.*

Je m'étonne que Scarron qui a fait connoître dans sa paraphrase burlesque de cet endroit de Virgile qu'il n'ignoroit pas la raison de cette disgrace, ait usé d'une si grande retenuë; il me semble que la matiere étoit propre à devenir bien risible entre ses mains. Quoi qu'il en soit voici sa version:

Vieil, cassé, mal propre à la guerre,
Je ne sers de rien sur la terre;
Spectre qui n'ai plus que la voix
Fy sous un inutile poids.
Depuis le tems que de son foudre
Jupin me voulut mettre en poudre,
Depuis le tems qu'il m'effraya
Ce grand Dieu qui me griboya,
Par une vengeance secrette;
Mais je suis personne discrette,
Je n'en dirai point le sujet;
Suffit que j'aurois eu mon fait
Sans Venus qui sauva ma vie.
J'ay depuis eu cette fois envie
De m'aller pendre au bout marin,
Et finir mon chetif destin.

(i) *Plut. de vitio & virtute, Oper. mor. p. 100.*

Si nous comparons ensemble un passage de Plutarque & un passage de Denys d'Halicarnasse, nous prouverons que le coup de foudre fit une plaie qui ne se ferma jamais. Plutarque dit quelque (i) part que si d'un côté le musc (k) rend de bonne odeur les habits les plus dechirez, de l'autre le pus d'un ulcere empuantit les etoffes les plus precieuses. Voilà sa pensée; mais au lieu que je le fais parler en general, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchise. *De despouilles le riche & precieux habillement du Duc Anchise,* dit-il, selon la version d'Amiot, *il feroit une bouë de bien mauvaise odeur, ainsi que dit le Poete (l),*

(k) *Je ne m'attache pas aux paroles mêmes à la pensée de Plutarque.*

Son vestement qui de fin lin estoit
Bouë d'odeur puante degouttoit.

(l) *Mezirиac sur Ovide pag. 671. traduit ainsi,* l'ulcere d'Achille jettoit une bouë puante, *Qui suppurant sans cesse degraissoit Sur son habit qui de fin lin estoit.*

L'original porte, Τῶ δὲ Ἀγχίσου τὸ ῥάκος ἰχῶρα πονηρὸν ἔβαλλε, μᾶλλον ἀποφθείρουσα φάρμακον. Or comme, selon l'usage le plus commun, ῥάκος signifie des haillons & des lambeaux, il n'y a nulle aparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte Grec; c'est pourquoi un savant (m) Critique met ἕλκος, plaie, ulcere, au lieu de ῥάκος. Les Traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque raporte les paroles de quelque Poete; mais ce n'est pas assez, il faut savoir de plus de quel Poëte sont ces paroles. Mezirиac (n) nous l'aprendra; il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse qui raporte (o) des vers de Sophocle, dont le troisiéme est le même que Plutarque cite.

(m) *Mezirиac, ibid. pag. 670.*

(n) *Ibid. p. 671.*

(o) *Dion. Halicarn. Antiquit. lib. 1. cap. 48. Ces vers de Sophocle sont pris de son Laocoon.*

Νῦν δ' ἐν πόλαισιν Αἰνίας ὁ τῆς Θεοῦ
Παῖς' ἐν ὄμοις πατρὸς ἔχων, ἀφανὴς
Μετὰ πυρφόρου βοτοῦ φοίβου.
Je vois desia le fils de Cytherée,
Le bon Ænée, aux portes d'Ilion
Dessus son dos portant son pere Anchise,
Qui du grand coup de foudre qu'il recent
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revestu.

Mezirиac qui est l'Auteur de ces vers François, a corrigé une faute au commencement du troisiéme vers de Sophocle; au lieu de πόνο qu'on lit dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, il a mis μόνῳ. Il n'y a rien là qui ne soit selon les regles de la Critique; la comparaison des Auteurs qui ont cité en divers tems un même passage fait souvent trouver la veritable leçon. Sylburgius qui a revu la version Latine de Denys d'Halicarnasse faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais état (p) ce qui concerne le troisiéme vers de Sophocle. On n'y trouve point cette plaie qui suppure, & l'on y voit Anchise frapé au dos, c'est-à-dire qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avoit mis, & qu'on y voit ce qu'il n'y avoit pas mis. Si les anciens Ecrivains revenoient au monde, ils seroient bien étonnez de voir dans leurs livres tant de choses auxquelles ils ne songerent jamais.

(p) *Voici la traduction des trois vers; Nunc in porta est Æneas Dese filius, humeris bajulans patrem fulminata tergamina. Cum fluxa vestis byssina.*

Digitized by Google

qu'à l'âge de 80. ans, & fut enterré (E) sur le mont Ida, où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort differente de celle de Virgile; car, selon ce Poëte, la nuit que Troie fut prise, Enée chargea son (F) pere sur ses épaules, & le mit en lieu de sureté; & ce bon vieillard ne mourut que quand les Troiens qui se joignirent à Enée furent parvenus en Sicile après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Enée pour son pere, & le soin qu'il prit de sauver les Dieux Penates, sont le fondement du caractere qui le distingue des autres Heros. Ce caractere consiste dans [a] la pieté. Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusques à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette Terre de promission γ que les destinées lui avoient ordonné d'aller chercher au travers de mille perils. Caton, Denys d'Halicarnasse, & Strabon embrassent ce sentiment. Voiez la remarque E à la fin. Au reste l'amour de Venus pour Anchise ne fut point une passion passagere, le premier accouchement ne la guerit pas, elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le 3. livre de sa Bibliotheque.

[a] Virgile lui donne souvent l'épithete de pius Æneas.

γ Voiez entre autres passages le 1. livre de l'Eneide v. 205. & 258.

☞ ANCILLON (David) Ministre de l'Eglise Reformée de Mets sa patrie δ, naquit le 17. de Mars 1617. Il étudia *dès l'âge de neuf à dix ans* au College des Jesuites, qui étoit alors le seul à Mets *où l'on pût aprendre la belle literature* ε, & il donna d'abord tant de belles esperances, que les principaux de la Societé *n'oublierent rien pour lui faire goûter leur Religion, & pour l'attacher à eux*, ϑ mais il leur resista vigoureusement, *& prit dès lors la resolution d'étudier en Theologie.* Il ξ étoit infatigable au travail, & il falut emploier souvent l'autorité paternelle pour interrompre ses lectures, car ο *il y avoit de l'excés, &, si on peut le dire, de l'intemperance dans sa maniere d'étudier.* Il π alla à Geneve l'an 1633. & y fit son ρ cours de Philosophie sous Mr. du Pan, & ses études de Theologie σ sous Messieurs Spanheim, Deodati & Tronchin qui l'aimerent & l'estimerent très-particulierement. Il partit de Geneve au τ mois d'Avril 1641. & alla se presenter au Synode de Charenton pour y prendre le degré de Ministre. Il fit admirer υ sa capacité à ses Examinateurs, & sa modestie aux Ministres de Paris, & toute cette assemblée fut si contente de lui qu'elle lui donna φ *la plus considerable des Eglises qui fussent à pourvoir.* C'étoit celle de Meaux. Il y exerça son ministere jusqu'à l'an 1653. avec toute la satisfaction imaginable. Il fut tendrement aimé de son Troupeau; il se maria (A) très-avantageusement; il s'aquit une reputation fort étenduë par son savoir, par son éloquence, par sa vertu, & il fut même consideré des Catholiques Romains avec beaucoup de distinction. Il fit voir encore avec plus d'éclat & avec plus de succés ses beaux talens dans sa patrie où il fut Ministre depuis l'an 1653. jusques à la revocation de l'Edit de Nantes en 1685. Il se retira * à Francfort après ce funeste coup, & aiant prêché dans l'Eglise Françoise de Hanau, † *toute l'assemblée en fut si édifiée qu'elle demanda d'abord une convocation des chefs de famille pour y proposer de le prier de leur accorder son Ministere . . . . La proposition fut agréée*, on la lui fit faire par des Deputez qui *obtinrent tout ce qu'ils souhaiterent.* ‡ *Il commença donc l'exercice de son Ministere dans cette Eglise sur la fin* de l'année 1685. Nous

δ Discours sur la vie de Mr. Ancillon p. 6.

ε Ibid. pag. 8.

ϑ Ibid. pag. 9.

ξ Ibid. pag. 13.

ο Ibid. p. 13. 14.

π Ibid. pag. 14.

ρ Ibid. pag. 18.

σ Ibid. p. 20. 21.

τ Ibid. pag. 31.

υ Ibid. pag. 35.

φ Ibid. pag. 36.

* Ibid. pag. 352.

† Ibid. pag. 353.

‡ Ibid. pag. 354.

(a) *Eustath. in Iliad. lib. 12.*

(b) *Paus. lib. 8. p. 247.*

(c) *Steph. Byzant. in Ainus.*

(d) *In Lycophr.*

(e) *Virg. Æn. l. 1. v. 707.*

(f) *Servius in Æn. l. 3. v. 570.*

(g) *Apud Servium ibid.*

(h) *Antiquit. l. 1. cap. 64.*

(i) *Lib. 5. p. m. 158.*

(k) *Virg. Æn. l. 1. v. 707.*

(l) *Ibid. v. 721.*

(m) *Ibid. v. 728.*

(n) *Voiez ce que j'en dirai dans le commentaire de La Cerda sur cet endroit de Virgile.*

(E) *Et fut enterré sur le mont Ida.*] Eustathius (a) raporte cela, mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit (b) qu'Enée allant en Sicile relâcha dans la Lacunie, & y bâtit deux villes; & qu'Anchise étant mort au pied d'une montagne d'Arcadie y fut enterré; ce qui fut cause que la montagne fut nommée *Anchisia*. Pausanias ajoûte qu'on voioit les debris d'un temple de Venus auprès de ce sepulcre d'Anchise, & que les habitans de Troie ne montroient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Etienne de Byzance veut (c) qu'Anchise ait été enterré dans une ville de Thrace bâtie par Enée, ou plutôt il cite un vieux Scholiaste nommé Theon, qui avoit debité cela. Tzetzes (d) est du même sentiment, si ce n'est qu'il dit que cette ville étoit dans la Macedoine. Virgile a conduit le bonhomme jusques en Sicile, c'est là qu'il se fait mourir; c'est par là qu'il conclut le long narré que son Heros fit à Didon.

Hinc (e) Drepani me portus & illaetabilis ora,
Accipit. Hinc pelagi tot tempestatibus actum,
Heu genitorem, omnis curae casusque levamen,
Amissum Anchisen. Hic me, pater optime, fessum
Deseris, heu tantis nequicquam erepte periclis.

Selon Servius (f) le tombeau d'Anchise étoit sur la montagne d'Eryce proche de Drepanum. J'ai nommé trois Ecrivains qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie. Caton (g), Denys d'Halicarnasse (h), & Strabon (i) le raportent.

(F) *Chargea son pere sur ses épaules.*] Les paroles de Virgile sont assez belles pour meriter d'être raportées.

Ergo (k) age care pater, cervici imponere nostra,
Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit.
- - - - - - - - - - - -
Has (l) patrius latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis.
Succedoque onori. Dextra se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus aequis.
- - - - - - - - - - - -
Nunc (m) omnes terrent auras: sonus excitat omnis
Suspensum, & pariter comitique onerique timentem.

Les Poëtes ont fort celebré cette action: elle le meritoit bien. Ils ont même dit (n) que les flâmes la respecterent, & que de peur de faire du mal à un fils qui avoit une si grande tendresse pour son pere, elles se fendirent afin de laisser un espace libre à Enée.

(A) *Il se maria très-avantageusement.*] La maniere dont on menagea cette affaire est fort curieuse. (o) „ Les principaux chefs de famille de l'Eglise de „ Meaux voyans que leur Ministre se distinguoit ainsi, „ & luy entendans dire quelquefois qu'il vouloit aller à „ Mets, pour voir son pere & ses parens qu'il n'avoit „ point vû depuis plusieurs années, craignirent qu'on „ ne le leur enlevât. Ils chercherent mille expédients „ pour s'en assurer long-temps la jouïssance, le plus sûr „ à leur avis fût de le marier à un parti riche, digne „ de lui, & qui eut son bien dans le pays ou dans le „ voisinage. Quelqu'un se souvint d'avoir ouï dire „ que Mr. Ancillon ayant prêche un Dimanche matin „ à Charenton, tout le monde generalement luy ap- „ plaudit, que Mr. Macaire sur tout qui estoit un „ vieillard venerable, d'une vertu, & d'une pieté „ exemplaire, & poſſedant de grands biens à Paris, „ & aux environs de Meaux, luy avoit donné mille „ benédictions & mille loüanges, & qu'il avoit dit as- „ sés haut à ceux qui estoient assis dans le temple au- „ prés de luy, qu'*il n'avoit qu'une fille qui estoit son unique enfant & qu'il aymoit tendrement, mais que si cet homme-là*, en parlant de Mr. Ancillon, *la luy venoit demander en mariage il la luy donneroit de tout son cœur.* On alla luy demander s'il estoit encore „ dans ce sentiment avantageux, Il repondit qu'il y „ estoit, & accompagna cette réponse de témoigna- „ ges nouveaux d'estime & d'affection pour Mr. An- „ cillon, de sorte que le mariage fût conclû en l'an- „ née 1649. & consommé peu de temps apres. D. „ Marie Macaire son epouse estoit fort jeune, elle „ n'avoit que quatorze ans, mais comme elle avoit „ dans cette grande jeunesse, toutes les vertus nais- „ santes, on verra à la suite de ce discours, qu'elle „ luy a esté non seulement un ayde à la pieté qui l'y „ a entretenu, un ayde à la societe, qui la luy a ren- „ du agréable, mais aussi qu'elle luy a esté un ayde à „ l'œconomie sur lequel il s'est repose des soins de sa „ famille. „

(o) *Discours sur la vie de Monsr. Ancillon pag. 75. & suiv.*

Digitized by Google

Nous verrons pourquoi (B) il s'en retourna bientôt à Francfort, où il ſe ſeroit fixé ſi l'état de ſa famille β qui *étoit nombreuſe*, ne l'eût obligé d'*aller dans un lieu où il pût l'établir*. Il choiſit Berlin, & il reçut de S. A. E. de Brandebourg γ un accueil très-favorable: il fut fait Miniſtre de Berlin, & il eut la joie de voir que ſon fils aîné fut établi δ *Juge & Directeur des François qui étoient* dans cette ville-là, & que ſon autre fils fut gratifié d'une penſion, & entretenu à l'Academie de Francfort ſur l'Oder, & ε enfin Miniſtre ordinaire de la capitale. Il eut auſſi le plaiſir de voir ſon frere ϛ *établi Juge* (C) *de tous les François qui ſont dans les Etats de Brandebourg*, & Mr. Cayart ſon gendre * Ingenieur de ſon Alteſſe Electorale. Il jouït de ces agrémens, & de pluſieurs autres juſques à ſa mort, & il finit ſa courſe avec tous les ſentimens de pieté qui conviennent à un veritable Miniſtre de JESUS-CHRIST, il la finit, dis-je, de cette maniere à Berlin le troiſiéme de Septembre 1692. âgé de ſoixante & quinze ans †. J'euſſe pu faire cet article beaucoup plus long que je ne le fais, car le livre dont je l'ai tiré contient beaucoup de details; mais comme c'eſt un ‡ Ouvrage qu'il ſera beaucoup plus facile de conſulter, que de ſe pourvoir de ce Dictionaire, j'ai trouvé plus à-propos d'y renvoier le lecteur, que d'en tirer beaucoup d'extraits. J'en uſerois autrement ſi je travaillois ſur des memoires manuſcrits. Je ne m'arrêterai qu'à deux choſes, dont l'une regarde (D) la Bibliotheque de

β *Ibid. p.* 366.

γ *Ibid. p.* 372. & *ſuiv.*

δ *Ibid. p.* 375.

ε *Ibid. p.* 397.

ϛ *Ibid. p.* 393.

* *Ibid. p.* 395.

† *Ibid. p.* 487.

‡ *Il a pour titre*, Diſcours ſur la vie de feu Mr. Ancillon, & ſes dernieres heures. *Il a été imprimé à Bâle en* 1698. & *contient* 500. *pages in* 12.

(B) *Pourquoi il retourna bientôt à Francfort.*] Ses predications (a) *firent bien-tôt bruit* à Hanau. *Pluſieurs perſonnes qui avoient quitté l'aſſemblée Françoiſe pour quelque mécontentement qu'ils avoient reçu, y revinrent. Les Profeſſeurs en Theologie, les Miniſtres Allemands & Flamands aſſiſterent fréquemment à ſes Sermons.* Le Comte de Hanau lui-même *qu'on n'avoit jamais vu dans ce temple, eut la bonté d'y venir entendre Mr. Ancillon; on y venoit des lieux circonvoiſins,* de Francfort *même . . . des gens qui n'entendoient* point le François *s'y rendoient en foule avec empreſſement,* & diſoient qu'ils aimoient à le voir parler. *Ira ira & lachryma.* (b) *Cette diſtinction donna de la jalouſie aux deux autres Miniſtres, la nature troublée par cette paſſion, oublia ſes devoirs. Ils prirent ombrage des marques d'eſtime & d'affection, qu'on donna à ce nouveau Collegue, ils en eurent du chagrin, ils luy en donnerent à luy même par mille vexations qu'ils luy firent pour l'obliger à quitter volontairement un poſte dont ils ne pouvoient le chaſſer. La verſion de Mr. Ancillon fut une ſeconde fois r'appellée au combat. Au lieu que ces deux* (c) *parens avoient témoigné de l'empreſſement à luy faire plaiſir, & qu'il ſembloit qu'ils ſouhaitaſſent de pouvoir changer les pierres en pain pour le ſoulager, tandis qu'il avoit eſté dans leur ville, comme étranger, ils s'éloignerent de luy lorſqu'ils le virent attaché à leur troupeau, ils luy donnerent mille mortifications, & ils auroient changé volontiers, s'ils avoient pû, les pains en pierres, pour le chaſſer, tant il leur eſtoit à charge . . . . . (d) Cette conduite fit deux effets aſſez conſiderables. l'un que les Cathol. Rom. & les prophanes en firent un ſujet de railleric.* l'autre (e) fut d'animer le peuple. *Mr. Ancillon en avoit la faveur, & s'il avoit voulu s'en ſervir peut-être eût-il pu ſurmonter la mauvaiſe volonté de ſes envieux, mais comme il ne croyoit pas, qu'un fidel Paſteur dût s'établir à la faveur d'une deſertion du troupeau & de ſes Miniſtres, que toute ſa vie il avoit eſté ennemi des partis & qu'il avoit declamé contre les cabales & les factions, il ne voulut pas profiter de la diſpoſition dans laquelle le peuple eſtoit à ſon égard, ni le laiſſer agir . . . (f) Ayant donc fait toutes les tentatives que la charité & l'honnêteté luy avoient ſuggeré pour r'amener ces deux hommes à leur devoir, il prit la réſolution de quitter Hanau; Dés que ce lieu qu'il avoit regardé, comme un refuge tranquille, ou un port aſſuré dans lequel il avoit eſté jetté par la tempeſte fut devenu pour luy un champ de bataille, où il falloit combattre ſans ceſſe, & où ſa patience qui avoit des-ja ſoutenu pluſieurs grandes épreuves, pouvoit eſtre enfin vaincuë, il l'abandonna . . . (g) Il ſortit donc de Hanau ſans bruit lors qu'on s'y attendoit le moins, ou plutôt il permit qu'on l'arrachât d'entre les mains de ſes envieux & de ſes amis, les uns le tenans, pour ainſi dire, d'une main, le maltraitoient, les autres le tenans de l'autre main, faiſoient des efforts pour le tirer de l'oppreſſion où il eſtoit, & les uns & les autres eſtoient prets à en venir aux priſes, c'eſt à dire à faire éclater la diviſion & à voir qui l'emporteroit; pour éviter ce ſcandale, il ſacrifia ſes interêts à la paix, il s'en alla ſans qu'on le ſçut, de peur que ſes amis voulans l'arrêter ils n'allumaſſent un feu qui ne faiſoit que couver & qu'il vouloit éteindre.*

(a) *Ibid. p.* 354.

(c) *L'un étoit veuf de la ſœur, & l'autre actuellement mari de la niece de Mr. Ancillon.* Ibid. p. 353.

(b) *Ibid. p.* 356.

(d) *Ibid. p.* 357.

(e) *Ibid. p.* 359.

(f) *Ibid. p.* 360.

(g) *Ibid. p.* 361.

OBSERVATION ſur la jalouſie d'éloquence.

Je croi avoir dit quelque part que la jalouſie d'éloquence eſt des plus fortes: on ne voit que trop ſouvent les diviſions ſcandaleuſes qu'elle produit. Les reflexions que l'on peut faire ſur cela ne ſont bonnes qu'à ſuprimer. La matiere eſt trop delicate, & trop odieuſe. Je dirai ſeulement ſans faire aucune alluſion à des cas particuliers, que dans cette afaire-là les peuples ne ſe conduiſent pas avec aſſez de prudence, ni avec aſſez de charité. Ils devroient choiſir pour leurs Paſteurs toutes perſonnes d'un merite à-peu-près égal; ou ſi l'un d'eux ſurpaſſoit notablement tous ſes Collegues, ils ne devroient pas faire éclater avec tant de pompe leur preference. Ils n'ont nulle compaſſion pour les foibleſſes humaines, ils courent en foule très-impitoiablement aux Sermons d'un Predicateur, & ils laiſſent preſque vuide l'auditoire de tous les autres. Ils menagent ſi peu les temoignages de leur diſtinction, que cette imprudence peut paſſer pour la principale cauſe de la diſcorde. C'eſt la ſemence de la zizanie, les perſonnes ſages n'ont point cette indiſcretion; tous les auditeurs devroient ſuivre ce modele, mais comme l'on ne doit guere eſperer que le peuple garde ce menagement, le meilleur parti ſeroit peut-être que ceux qui procedent aux élections evitaſſent l'inegalité trop viſible des talens, & qu'ils conſideraſſent qu'en certaines profeſſions bien des gens aprouvent cette loi des Epheſiens, (h) *qu'il n'y ait entre nous aucune perſonne qui excelle, & ſi quelcun a cet avantage qu'il ſoit plutôt par tous ailleurs que dans nôtre ville.* Cette loi fut condamnée par (i) Heraclite, mais c'étoit un Philoſophe. Mettons ici une remarque qui a été faite par l'Auteur du livre que j'ai déjà cité ſouvent. *Mr. Ancillon*, dit-il, (k) *n'ayant aucun des défauts qu'on a remarqué être les ſources ordinaires des diviſions qui ſurviennent entre les Miniſtres d'une même Egliſe, ſçavoir,* 1. *L'amour de ſes propres ſentimens, & le deſir de les faire prévaloir;* 2. *L'amour de l'eſtime, & de la gloire du monde,* 3. *L'amour de la domination,* 4. *L'amour de ſes propres interêts; & reſpectant d'ailleurs en* (l) Mr. Ferry, *une vieilleſſe chenuë & un merite à l'epreuve d'un grand nombre d'années, il ſavoit pour ainſi dire, ce grand homme à demeurer toûjours conſtamment avec luy dans une ferme union.*

(h) *Voiez la citation ſuivante.*

(i) Eſt apud Heraclitum phyſicum de principe Epheſiorum Hermodoro. Univerſos ait Epheſios eſſe morte mulctandos quod quum civitate expellerent Hermodorum ita locuti ſunt: Nemo de nobis unus excellat, ſed ſi quis extiterit, alio in loco, & apud alios ſit. *Cicero Tuſcul. quæſt. lib.* 5. *fol.* 278. *A.*

(k) *Diſcours ſur la vie de Mr. Ancillon p.* 93.

(l) *Collegue de Mr. Ancillon à Metz.*

(C) *De voir ſon* (m) *frere établi Juge.*] (n) „ Emploi qu'il exerce encore actuellement avec honneur, „ mais qui tout penible qu'il eſt, ne l'occupe pas aſſez „ pour l'empêcher de donner au public dans les Jour„ naux de Berlin diverſes pieces ſolides & judicieuſes, „ qui font voir la ſolidité & la vaſte étenduë de ſon ſça„ voir & de ſon érudition (o). „

(m) *Il avoit été un fameux Avocat à Metz.*

(n) *Ibid. p.* 393.

(o) *Voiez ibid. p.* 102. 392.

(D) *La Bibliotheque de feu Mr. Ancillon, & ſa maniere d'etudier.*] Les richeſſes qu'il acquit par ſon mariage l'aiant mis en état de (p) ſatisfaire *à ſa paſſion* (q) *favorite, il achepta tous les livres capitaux que l'on peut appeller* les piliers d'une grande Bibliotheque, *tels que ſont les Bibles les plus curieuſes par l'Edition ou par les Notes; les differens Dictionnaires, les plus excellens Commentaires des Livres de l'Ecriture; les Ouvrages des Peres; les Collections ou Recueils des Conciles; les Hiſtoires Eccleſiaſtiques, & divers autres de même nature. Il en avoit choiſi les plus belles Editions. Il eut toûjours la même maxime à la ſuite, & en rendoit de bonnes raiſons, le recit en ſeroit un peu long, mais voicy en peu de mots quelle en eſt au moins la ſubſtance; Il diſoit qu'il eſt certain que moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'eſprit a de liberté pour en juger. Que comme on y voit plus clair & qu'on en remarque mieux les graces & les défauts lorſqu'il eſt imprimé que lorſqu'il eſt écrit à la main, on y voit auſſi plus clair quand il eſt imprimé en beau caractére & ſur du beau papier, que quand il l'eſt ſur du vilain, & en mauvais caracteres. Apres avoir ainſi fait un bon fondement de Bibliothéque, il l'a augmenté de tous les bons livres importans qui ont*

(p) *Ibid. p.* 77.

(q) *Il diſoit quelquefois lui-même qu'il avoit* la bibliomanie, la maladie des livres. *Ibid. p.* 105.

Digitized by Google

de feu Mr. Ancillon, & ſa maniere d'étudier, & l'autre concerne les livres qu'il a donnez au

ent paru ſucceſſivement à la ſuite; Il avoit le plaiſir de la nouveauté, car ſes amis de Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suiſſe & de Geneve, avec leſquels il entretenoit une exacte correſpondance, lui luy envoyoient dés qu'ils eſtoient expoſés en vente. Le ſentiment de ceux qui diſent que les premiéres Editions ſont les moindres parce qu'elles ne ſervent qu'à mettre au net les ouvrages des Auteurs, ne l'emportoit pas ſur ſa Curioſité; Il ſçavoit bien que le célebre Mr. Menage Doyen de St. Pierre d'Angers, parlant à Mr. Du Puy, dans l'Epitre Dédicatoire de ſes origines de la Langue Françoiſe, luy dit, qu'il a autrefois appris de luy que Mr. Loyſel célebre Avocat au Parlement de Paris, avoit accoutumé de dire des premiéres Editions, qu'elles ne ſervoient qu'à mettre au net les ouvrages des Auteurs, que cet homme judicieux diſoit cela avec beaucoup de vraiſemblance de toutes ſortes de Livres, mais que c'eſt une verité plus ſeure & plus conſtante à l'égard des Dictionnaires qu'à l'égard de toutes autres ſortes de Livres. Il ſçavoit bien que d'autres eſtimoient qu'on ne doit conſiderer les premiéres Editions des Livres que comme des Eſſays informes que ceux qui en ſont Auteurs propoſent aux perſonnes de Lettres pour en apprendre les ſentimens. Mais tout cela n'empéchoit pas qu'il n'eut le meſme empreſſement, & l'évenement luy ayant fait voir enſuite (†) *qu'il n'y manquoit peu de choſe, il ne l'a point diminué. En effet on a vû juſqu'à preſent peu d'Auteurs pareils, à cet égard, au Cardinal du Perron, qui comme luy n'ayt épargné ni peine, ni ſoin, ni dépenſe pour ſes ouvrages; qui les ayt fait touſjours imprimer deux fois, la premiere pour en diſtribuer ſeulement quelques Copies à des amis particuliers, ſur leſquelles ils puſſent faire leurs obſervations. La ſeconde pour les donner au public dans la derniere forme dans laquelle il avoit réſolu de les mettre, & qui afin qu'ils ne jugeaſſent pas dérangués contre ſon gré de cette premiere maniere n'y ayt fait travailler que dans ſa maiſon où il avoit une imprimerie exprés.*

(†) *Voiez ci-deſſous lettre k.*

(a) *Ibid. p. 102. 103.*

La Bibliotheque de Mr. Ancillon étoit „(a) tres-„ curieuſe & tres-grande, & il l'augmentoit tous les „ jours de tout ce qui paroiſſoit de nouveau, & d'im-„ portant dans la Republique de lettres, de ſorte qu'en-„ fin elle eſtoit devenuë une des plus belles qui fut „ entre les mains d'aucun particulier du Royaume. „ Les Etrangers curieux ne manquoient pas de la voir „ en paſſant par la ville de Metz comme ce qui y eſtoit „ de plus rare.„ Dès qu'il vit le catalogue *des livres pretendus heretiques* fait par l'Archevêque de Paris l'an 1685. (b) il mit à part tous les livres *dans la ſupreſſion ſut ordonnée, & ils ont fait depuis.* (c) *ſa Bibliotheque dans les pays étrangers, la ſienne ayant eſté comme abandonnée au pillage aprés la révocation de l'Edict de Nantes, il ne luy en fut reſté aucun, ſi ceux-là qu'il avoit cachés, n'euſſent eſté à couvert de l'avidité avec laquelle on enleva les autres . . . (d) Il y avoit long tems que les Moines & les Eccléſiaſtiques de Metz, & ces villes circonvoiſines convoitoient la Bibliotheque de Mr. Ancillon, ſon départ forcé & precipité leur fournit un beau prétexte pour ſe l'approprier; quelques uns propoſerent de l'achepter en gros, & d'autres demanderent qu'on la vendit en détail, mais les uns ni les autres n'avoient point intention d'en délivrer le prix, ils ne cherchoient que les moyens de s'en emparer. L'expédient des derniers fut ſuivi, comme plus propre à favoriſer cet injuſte deſſein, une foule d'Eccléſiaſtiques de tous ordres vint fondre de toutes parts ſur cette belle & riche Bibliotheque, qui avoit eſté compoſée avec plaiſir & avec choix pendant quarante quatre ans, & qui ne conſiſtoit qu'en livres rares & dignes de la curioſité des plus ſçavans hommes; Ils en firent des tas on des monceaux & donnérent quelqu'argent en ſortant à une jeune Fille de douze ou treize ans qui les regardoit, afin qu'ils puſſent dire, qu'ils en avoient payé le prix. Mr. Ancillon vit ainſi diſſiper ce précieux amas qu'il avoit fait & dans lequel il avoit placé ſon inclination & pour ainſi dire, ſon propre cœur.* Nôtez que la perte de cette Bibliotheque entraina celle d'une infinité de lettres que (e) l'on vouloit publier, & que Mr. Ancillon avoit reçuës de quantité d'habiles gens. On deſtinoit principalement à cet uſage celles que Mr. Daillé ſon (f) intime ami lui avoit écrites. Quel dommage!

(b) *Ibid. p. 328.*

(c) *Voiez ibid. p. 383.*

(d) *Ibid. p. 342.*

(e) *Ibid. p. 219.*

(f) *Ils ne ſe donnoient un lieu des titres ordinaires de* Monſieur, *que celui de* Mon cher Atticus. *ibid.*

REFLEXION ſur le deſtin de quelques Bibliotheques, & ſur l'indolence de ceux qui attendent les ſecondes éditions.

Cela peut fournir pluſieurs ſujets de meditation, car n'eſt-ce pas une choſe bien lugubre que de voir qu'il ne faut qu'un jour pour defaire ce qui a été fait avec mille ſoins & mille peines, & mille depenſes pendant pluſieurs années? N'eſt-ce pas un ſort deplorable que d'être expoſé à perdre dans un moment, ce que l'on avoit aquis à la longue par des voies innocentes, & que l'on s'étoit preparé comme une ſource continuelle & perpetuelle d'un plaiſir très-legitime, & d'une inſtruction honnête? Se voir ſeparé tout-d'un-coup d'une infinité de volumes que l'on avoit raſſemblez ſi ſoigneuſement, & dont on faiſoit ſes delices, n'eſt-ce pas une dure & cruelle fatalité? Nôtre nature ſe conſoleroit plus aiſément s'ils devenoient la proie des flammes, mais ſans une grace particuliere de Dieu, elle ne peut digerer qu'ils ſoient le butin d'un injuſte poſſeſſeur à qui ils ne coutent que la peine de les faire tranſporter chez lui. Le Triumvirat qui depoſſedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées toute leur vie, & qui les donnoit à des gens qui n'avoient rien contribué à les mettre en bon état, ne cauſoit point une douleur auſſi ſenſible que l'a été celle des Savans qui ont vu diſſiper leurs Bibliotheques, & tomber entre les mains d'un perſecuteur, digne de haine s'il agiſſoit contre ſa conſcience, digne de pitié ſi ſa fauſſe devotion lui perſuadoit que c'étoit rendre un ſervice à Dieu. (g) *Impius hæc tam culta novalia miles habebit? Barbarus has ſegetes?* diſoient ces bonnes gens d'Italie qui ſe voioient obligez de ceder leur patrimoine aux ſoldats des Triumvirs, *En queis conſevimus agros! Infere nunc Melibœe pyros, pone ordine vites.*

(g) *Virgil. ecl. 1. v. 71.*

(h) *Vivi pervenimus advena noſtri*
Quod nunquam veris fumus ut poſſeſſor agelli
Dicerer, hæc mea ſunt, veteres migrate coloni.

(h) *Idem ecl. 9. v. 2.*

Mr. Ancillon & pluſieurs autres ont pu adapter à leur fortune la plupart de ces expreſſions. Il vaudroit peut-être mieux n'aimer rien, que de mettre ſon afection à une Bibliotheque lors qu'on doit être reduit à l'apoſtropher ainſi:

Nuper (i) *ſollicitum quæ mihi tædium,*
Nunc deſiderium, curæque non levis.

(i) *Horat. od. 14. lib. 1.*

Mais perdons s'il eſt poſſible le ſouvenir de la malheureuſe & funeſte revocation de l'Edit de Nantes, qui a eté accompagnée de tant d'injuſtices. Jettons plutôt la vuë ſur des objets qui n'excitent pas le tumulte des paſſions. Loüez avec moi le bon goût de cet habile Theologien. Il vouloit la premiere édition des livres, quoi qu'il y eût beaucoup (k) d'aparence qu'on les reimprimeroit avec des augmentations & avec des corrections. C'eſt l'entendre cela, c'eſt ce que l'on peut nommer amour des livres, avidité d'inſtructions mais ceux qui attendent tranquillement à acheter un Ouvrage, qu'il ait été rimprimé, font bien paroître qu'ils ſont reſignez à leur ignorance, & qu'ils aiment mieux l'épargne de quelque piſtole, que l'aquiſition de la doctrine. Je parle de ceux, & le nombre en eſt fort grand, qui ſont d'un côté perſuadez qu'un livre nouveau leur aprendra mille choſes, & qui d'ailleurs aient le moien de l'acheter, diferent pourtant cet achat parce qu'ils ont ouï dire qu'il ſe fera ou de meilleures éditions, ou de moins cheres. On ne ſauroit aſſez blâmer cette patience: c'eſt un morne & froid aquieſcement à la privation du ſavoir. Mr. Bigot me diſoit un jour qu'un homme de Roüen qui s'apliquoit à l'étude genealogique, auroit bien voulu profiter des Ouvrages du Pere Anſelme, mais pourtant il ne les achetoit pas, il ſe reſervoit pour la ſeconde édition: elle n'eſt jamais venuë, & aparemment cet homme eſt mort ſans avoir pu ſatisfaire ſa curioſité. Mr. Bigot lui repreſenta plus d'une fois qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux éditions d'un livre, que ſe priver du profit que la lecture de la premiere peut aporter, & qu'on juge mal du prix des choſes, ſi l'on prefere 3. ou 4. ecus à ce profit-là. Ceux qui peuvent faire quelque depenſe ne ſauroient être mieux conſeillez que de ſe pourvoir des premieres éditions. J'avouë que celles qu'on fait dans les païs étrangers ne coutent pas tant, mais ſont-elles bien fidelles? n'y change-t-on rien, n'y ajoûte-t-on rien? L'Abbé de La Roque ne s'eſt-il pas plaint (l) publiquement que les Imprimeurs de Hollande avoient corrompu ſon livre? On m'a aſſuré depuis peu de jours que l'Hiſtoire de Davila, & celle de Strada imprimées dans le Païs-Bas ne ſont point conformes aux éditions d'Italie, les Libraires de Flandre aiant ſupprimé, ou alteré certaines choſes par complaiſance pour des familles illuſtres. On me dira que l'Auteur corrige des fautes dans la 2. édition; j'en conviens; mais ce ne ſont pas toûjours des fautes réelles, ce ſont des changemens qu'il ſacrifie à des raiſons de prudence, à ſon repos, à l'injuſtice de ſes cenſeurs trop puiſſans. La 2. édition que Mezerai fit de ſon abregé Chronologique eſt plus correcte, il en ôta des fauſſetez, mais il en ôta auſſi des veritez qui avoient deplu, & c'eſt pourquoi les curieux s'empreſſent à trouver l'édition in 4. qui eſt la premiere, & la paient un

(k) *Il trouva ſouvent que cette aparence fut ſans effet. Voiez la premiere note marginale de cette page.*

(l) *Dans une preface de ſon Journal des Sçavans. Voiez auſſi la remarque F de l'article* Pelliſſon, *vers la fin.*

Digitized by Google

au (E) public; & quant au reſte je dirai en general que le diſcours qu'on a publié ſur ſa vie le repre-

un gros prix. Je ne dis rien du profit que l'on peut faire en comparant les éditions. Il eſt ſi grand lors que c'eſt un habile homme qui a exactement revu ſon Ouvrage, qu'il merite que l'on garde ſon coup d'eſſai. Tout ceci vous fera comprendre que Mr. Ancillon s'entendoit bien en Bibliotheque.

Parlons maintenant de ſa methode d'étudier. (a) *Il ne perdoit aucun moments en des Etudes vaines & inutiles. Il liſoit à la verité toutes ſortes de livres, même les anciens & les nouveaux Romans. Il n'y en avoit aucun dont il ne crut qu'on pouvoit faire quelque profit, il diſoit ſouvent ces paroles qu'on attribue à Virgile*, Aurum ex ſtercore Ennii colligo. On trouve, *diſoit-il auſſi quelquefois*, dans certains Autheurs negligez, des choſes ſingulieres qu'on ne trouve point ailleurs, & ne fuſt-ce que du ſtyle on y trouve touſjours quelque choſe à prendre. *Mais il ne s'y appliquoit pas, il ne s'attachoit proprement qu'aux ouvrages importans, qu'aux choſes ſerieuſes . . . .* (b) *Il mettoit une immenſe difference entre la lecture des livres qu'il ne voyoit, comme luy même le diſoit, que pour ne rien ignorer, & la lecture de ceux qui eſtoient utiles à ſa profeſſion. Il ne liſoit les uns qu'une ſeule fois & en courant*, perfunctorie *& comme dit le Proverbe Latin*, ſicut canis ad Nilum bibens & fugiens, *mais il liſoit les autres avec ſoin & avec application, il les liſoit pluſieurs fois, la premiere, diſoit-il, ne ſervoit qu'à luy donner une idée generale du ſujet, & la ſeconde luy en faiſoit remarquer les beautez. Les Indices que d'autres grands hommes ont appellé* l'Ame des livres, *luy eſtoient entierement inutiles, parce qu'il les liſoit avec aſſez d'application & aſſez ſouvent pour poſſeder un ouvrage, & que d'ailleurs il avoit une memoire fort fidele & en particulier une mémoire locale tres-commode aux gens de lettres. Il les liſoit exactement, & juſqu'au titre, au nom de l'imprimeur, au lieu & à l'année de l'impreſſion, tout avoit à ſon avis ſon uſage. Il barroit les livres en les liſant, & mettoit à la marge des renvoys à d'autres Autheurs qui avoient traité les mêmes matieres, ou qui avoient dit des choſes qui ſe rapportoient à celles qu'il liſoit . . . .* (c) *Il changeoit quelquefois de lecture, & ce changement luy tenoit lieu de repos.* (1) *Il ne s'occupoit pas touſjours à lire des livres d'un bout à l'autre. Il étudioit quelque fois des matieres à fond, & alors il conſultoit les Auteurs qui les avoient traitées, il voyoit ſouvent la même choſe dans differens ouvrages, mais cela ne le degoutoit pas, au contraire il diſoit que c'eſtoit comme autant de nouvelles couches de couleurs qui formoient l'Idée qu'il avoit conçue, & qui la mettoient dans une entiere perfection. La multitude d'Autheurs qu'il conſultoit eſtoit cauſe qu'on voyoit ordinairement une grande table qui eſtoit au milieu de ſa chambre & ſur laquelle il travailloit toute chargée de livres, la pluſpart ouverts. Le célebre Fra-Paolo dont je viens de parler eſtudioit auſſi de cette maniere, Il ne diſcontinuoit pas, comme nous l'apprend l'exact & fidel Autheur de ſa vie, juſques à ce qu'il eut tout vu, c'eſt à dire juſques à ce qu'il eut fait la confrontation des Autheurs, des lieux, des temps, & des opinions. A quoy il s'opiniatroit pour n'avoir plus d'occaſion de douter, & de repenſer à une même choſe, & pour pouvoir prendre parti, & s'arrester à cette ſeule fois autant qu'on le pouvoit naturellement. C'eſtoit ainſi que Mr. Ancillon etudioit quelquefois, & on luy a entendu ſouvent rendre les mêmes raiſons de cette maniere d'étudier qu'il pratiquoit. Comme il liſoit beaucoup il trouvoit beaucoup de choſes dignes de remarque, & quoy qu'il eut une mémoire admirable, il avoit des livres dans leſquels il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus conſiderable. Il ſçavoit bien qu'un Gouvean, par exemple, qui ne voulut pas même qu'il y eut d'écritoire dans la chambre, ou il étudioit; Qu'un Saumaiſe, qu'un Menage & que pluſieurs autres grands hommes ont condamné les Collections, que bien loin qu'ils ayent conſideré ces recueils comme des aydes qui ſoulagent les gens, & qui facilitent l'acquiſition des ſciences; Ils les ont au contraire regardé comme des obſtacles qui interrompent le Cours de la lecture & de la méditation, & qui en font perdre infailliblement le fruict. Mais il eſtimoit que comme par un malheur attaché au ſiécle, dans lequel nous vivons, il ne ſuffit pas de ſçavoir à plein fond les choſes, leurs réſolutions, & les fondemens de toutes leurs raiſons, ſi on n'allégue des authorités, & ſi on ne cite des textes exprés. Il eſtoit néceſſaire d'avoir un livre qui fut comme une veine, ou un filet d'eau qui conduiſit ſurement à la ſource, d'autant plus qu'ayant à parler en public devant certaines gens qui eſtoient plutot ſes Eſpions que ſes Auditeurs & qui luy demandoient ſouvent des authorités & des preuves de ce qu'il avoit avancé; Il eſtoit en quelque ſorte néceſſaire qu'il eût un répertoire qui ſoulageât ſa mémoire, & qui le diſpensât de chercher longtemps ce dont il pouvoit avoir beſoin ſelon les differentes conjonctures où il ſe trouveroit.* Voilà des choſes, ce me ſemble, dont pluſieurs lecteurs pourront tirer du profit. Nous parlerons (d) ci-deſſous de ſon aſſiduité à l'étude.

(a) *Diſcours ſur la vie de Mr. Ancillon p.* 107.

(b) *Ibid. p.* 109.

(c) *Ibid. p.* 111.

(1) Πότε πολλάκις εἶδον ἐγὼ αὐτὸν ἐσπέρας.

(d) *Dans la remarque F.*

(E) *Les livres qu'il a donnez au public.*] Il fit imprimer (e) à Sedan un volume in 4. *en l'année* 1657. *dans lequel toute la matiere des traditions eſt amplement & ſolidement examinée.* C'eſt la *relation fidelle de tout ce qui s'étoit* paſſé dans la conference qu'il avoit euë avec Mr. de Bedacier (f) *Docteur de Sorbonne, Evêque d'Auguſte, & ſuffragant de Mr. l'Evêque de Metz.* Il avoit diſputé avec lui en preſence de pluſieurs perſonnes (g) premierement dans ſa maiſon, & enſuite devant une foule d'auditeurs (h) dans l'Evêché. Tous les articles furent redigez par écrit, & ſignez. (i) *Il ſoutint cette grande affaire avec honneur & la finit avec ſuccez. Apres avoir répondu avec ordre & avec méthode à toutes les objections qui luy furent faites, il repreſenta que c'eſtoit à ſon tour à propoſer auſſi ſes argumens, mais comme il avoit donné des coups mortels à l'erreur par ſes réponſes, on craignit qu'il ne la détruiſit entierement, ſi on luy donnoit la liberté d'établir la verité, comme il le pretendoit. Mr. De Bedacier prit le parti de ſe ſeparer, & pour couvrir le motif de ſa conduite, il dit qu'il valoit mieux conteſter à la ſuite par écrit, que de vive voix; On demeura d'accord pourtant, qu'on ne feroit point imprimer de part, ni d'autre les Actes de cette Conference.* Il y eut neanmoins un (k) Moine qui s'avila d'en faire imprimer de faux Actes, & dont l'*impudence fut ſi outrée* (l) *que quoy que Mr. Ancillon eut remporté de ce combat un honneur éclatant, il entreprit de perſuader au public qu'il avoit eſté funeſte & à ſa perſonne & à ſon parti, & qu'il avoit eſté vaincu ſans reſſource.* Ce fut ce qui obligea Mr. Ancillon à rendre public l'Ouvrage dont j'ai parlé. Mr. Hottinger le loue (m) beaucoup au chapitre 6. du 3. livre de ſon *Bibliotheca quadripartitus.* (n) Le P. Clivier Minime & Provincial de ſon Ordre *voulut entreprendre de refuter cet ouvrage, il fit un livre dans ce deſſein qui avoit pour titre, la Fort des Traditions abbatu par les maximes de Mr. David Ancillon. D'autres firent quelques ſatyres, mais tous ces libelles eurent un ſort malheureux:* les Catholiques Romains eux-mêmes conſeillerent à Mr. Ancillon de n'y pas repondre comme il l'avoit entrepris, ils dirent que lui & ſon livre (o) *eſtoient trop au deſſus de ces Ecrivains du commun pour ſe commettre avec eux.* Dès que la Methode du Cardinal de Richelieu parut „(p) il y „ fit une ample & excellente réponſe, mais il ſçut que „ Mr. Martel Profeſſeur à Montauban, en avoit fait „ une, qui eſtoit ſur le point de paroître, & que Mr. „ Cameron qui avoit eu le même deſſein, s'eſtoit abſtenu „ de l'executer par la même raiſon, comme on le voit „ préſentement par ſa lettre ſixiéme du recueil de ſes „ lettres dans le tome cinquieme de ſes œuvres poſthumes. Il ſupprima donc ce qu'il avoit fait, & il „ n'en a eſté mis au jour que quelques Cahiers qui „ contenoient la reponſe au chapit. ſixieme de cette „ methode, ou plutôt à proprement parler, une Apo„ logie de Luther, de Zuingle, de Calvin & de Be„ze, auſſi leur a t'on donné ce titre dans l'Edition qui „ en a eſté faite à Hanau en l'année 1666. Mr. Ancil„ lon avoit fait la vie de Guillaume Farel, ou l'Idée „ du fidelle Miniſtre de Chriſt; le Célebre Mr. Con„ rart, qui eſtoit un de ſes intimes amis l'avoit lû & „ approuvé, & avoit mis de ſa propre main quelques „ remarques à la marge du Manuſcrit. C'eſtoit un „ ouvrage digne de paroître au jour, cependant il n'y „ a pas eu moyen de l'y faire conſentir, & ſon refus „ a eſté cauſe, qu'on en a tiré une copie pleine de „ fautes, qui eſt tombée entre les mains d'un Librai„ re de Hollande, qui ſur la reputation de l'Autheur „ l'a mis ſous la preſſe. On a eſté ſurpris de voir une „ édition auſſi difforme qu'eſt celle là, & ſi un jour „ on fait imprimer le même livre ſur la copie reveüe „ par Mr. Conrart, dont je viens de parler, on verra „ que cette piéce eſt ſi mutilée qu'elle n'eſt pas recon„ noiſſable. Quoy que Mr. Ancillon eut expliqué „ pluſieurs livres entiers de l'Ecriture Sainte, & „ qu'il eut écrit tous ſes ſermons, on n'a pû jamais „ e porterà en faire imprimer . . . . . (q) Tout „ ce qu'on a de luy en ce genre eſt un ſermon qu'il „ prononça à Metz, dans un jour de Jeûne, ſon „ Conſiſtoire uſa de quelqu'authorité ſur luy, pour le „ luy arracher des mains, & le fit imprimer à Paris en „ l'année 1676. Ce ſermon fût fait ſur les verſets 18. „ & 19. du chap. 3. de l'Epitre de St. Paul aux Philippiens,

(e) *Ibid. p.* 218.

(f) *Ibid. p.* 207. 208.

(g) *Ibid. p.* 212.

(h) *Ibid. p.* 213.

(i) *Ibid. p.* 214.

(k) *Ibid. p.* 217.

(l) *Ibid. p.* 218.

(m) *Ibid. p.* 220.

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid. p.* 221.

(p) *Ibid. p.* 255.

(q) *Ibid. p.* 258.

Digitized by Google

preſente comme une perſonne d'un merite tout-à-fait extraordinaire. C'eſt à proprement parler l'idée d'un Paſteur accompli. On l'y voit ſavant, éloquent, ſage, pieux, modeſte, charitable, diſpenſant la cenſure avec douceur, ou avec vigueur ſelon l'exigence des cas, pratiquant * ce qu'il prêchoit, occupé uniquement des fonctions de ſon (F) miniſtere, ſans ſe mêler comme tant d'autres, de ce qui n'eſt convenable qu'aux ſeculiers, ni tenir ſa maiſon ouverte aux delateurs & aux Nouveliſtes. On ne ſauroit mieux conoître que par l'écrit dont je parle ci-deſſous, (H) combien ſa converſation étoit docte. Je diſcuterai en un autre † lieu quelques faits qui ſe raportent à ſa taille-

* *Voiez touchant le deſordre qu'il y a à en uſer autrement*, ibid. pag. 175. & ſuiv.

† *Dans la remarque F, de l'article* Ferri.

„ piens, & il a pour titre *les larmes de St. Paul*. Il „ a fait en fin une excellente réponſe à l'avertiſſement „ Paſtoral, aux lettres circulaires, & aux méthodes, „ que le Clergé addreſſa aux Réformez de France en „ l'année 1682. mais il la tint cachée dans ſon Cabi„ net, juſqu'à ce que des perſonnes de conſidération „ l'ayant obligé de la mettre au jour, il l'envoya à „ Mr. Turretin Profeſſeur en Théologie à Geneve, „ qui eſtoit ſon ancien Amy, avec liberté d'en diſpo„ ſer comme il le trouveroit à propos, mais la Copie „ qu'il a envoyée a eſté apparemment égarée, car on „ n'en a plus entendu parler. Mr. Ancillon avoit ſi „ peu d'empreſſement pour ſes ouvrages, qu'il ne s'en „ eſt pas même informé. Cependant c'eſt de cette „ réponſe, qu'on eſperoit de voir, dont il eſt parlé „ dans la preface d'un livre ſolide & judicieux qui a „ pour titre *Examen des Methodes, &c.* dans l'endroit „ où il eſt dit qu'*on verra paroître une réponſe faite par „ un habile homme de Metz.* „

(F) *Occupé uniquement des fonctions de ſon Miniſtere.*] Ceux qui ſe conſacrent à la charge de paſteur des ames (a) *ont beſoin de tout leur temps pour etudier, pour travailler, & pour en remplir dignement les devoirs. & c'eſt ſans doute par cette raiſon que le ſixiéme des Canons qu'on nomme Apoſtoliques, porte qu'aucun Evêque, Prêtre ou Diacre n'ayt à s'occuper des affaires ſeculiéres, ni à s'ingérer dans aucune charge publique. Et que le ſixiéme des Canons d'Afrique défend aux perſonnes de ce caractére de prendre la charge des affaires ni des procez des autres. La perte du temps qu'on employe à ces occupations mondaines n'eſt pas le moindre des motifs de ces excellentes Conſtitutions, mais je ne crois pas qu'elles ſoient les ſeules conſidérations qui y ont donné lieu. L'experience a fait voir que les intrigues du monde, le tracas des affaires, & l'ambition de faire ſa Cour auprés des Grands ſont trois écueils qui leur ont toujours eſté & qui leur ſeront toujours funeſtes. Ils quittent inſenſiblement cette ſimplicité Apoſtolique qui doit être un de leurs principaux ornemens, Ils apprennent les Maximes du ſiécle, ils s'accoutument à ſes ſubtilitez, à ſes ſouplеſſes, & à ſes artifices, & ils les pratiquent enſuite inſenſiblement eux mêmes.* Le Miniſtre dont je parle évita tous ces écueils; (b) il aima l'étude, le repos, la retraite, il ne s'embarraſſa point du tracas du monde. *Il fut établi par les loix du pays, & malgré lui, tuteur de ſon frere & de ſa ſœur*, mais (c) *il laiſſa l'adminiſtration des biens & des affaires, à ſon frere qui eſtoit deja quoi que Mineur un tres-habile homme . . . de ſorte que la Tutelle eſtant finie par la Majorité des pupilles, le Mineur rendit compte à ſon Tuteur, & le Tuteur enſuite le rendit pour la formalité ſeulement, à ſes Mineurs de la meſme maniere, qu'on le luy avoit rendu; Tout au contraire de ce qui eſt d'uſage ordinaire, naturel, & commun. Il ne ſe mêloit abſolument & à la lettre d'aucune affaire du monde; Comme un véritable Anachorete, Il eſtoit hors du commerce des hommes, & ne ſongeoit qu'à* DIEU *& à ſon Egliſe. Il avoit une Bibliotheque tres-curieuſe & tres-grande . . . . . .* (d) *On eſtoit ſûr de l'y trouver toujours . . . . . Il ne ſortoit de ſon logis que pour aller au temple, ou pour aller faire ailleurs quelques fonctions de ſa charge. Il ne quittoit ſes livres que pour cela, & comme ſi les jours n'euſſent point eſté aſſez longs. Il paſſoit une partie des nuits dans la méditation ou dans l'Etude. Quoy qu'il eut pluſieurs maiſons de Campagne, & qu'on luy en eut achepté aux environs de la ville, & fort prés, afin de l'engager plus facilement à y aller paſſer quelques jours, on n'en trouva que trois ou quatre fois pendant trente deux ans qu'il a exercé ſon Miniſtére à Metz. Il eſtoit ſans ceſſe tranquillement dans ſa chambre, inſenſible à la jalouſie qui fait paſſer tant de mauvais momens aux autres hommes; il vivoit ainſi paiſiblement chez luy ſe mettant peu en peine du Credit qu'on acquiert par des fréquentes viſites, par des ſoins fatigans & par des grandes meſures qu'on garde avec exactitude.*

(a) *Ibid. p. 95. 96.*

(b) *Ibid. pag. 100.*

(c) *Ibid. pag. 102.*

(d) *Ibid. pag. 103.*

C'eſt là le modele ſur quoi tous les Miniſtres de l'Evangile devroient ſe regler. Ils ont tous choiſi la bonne part comme (e) Marie, mais quelques-uns ne laiſſent pas d'imiter Marthe (f) qui *ſe ſoucioit* & ſe tourmentoit de beaucoup de choſes. Ils ſe mêlent d'afaires d'Etat: ils ſe fourrent dans les intrigues de ville, ils s'empreſſent de ſavoir toutes ſortes de nouvelles, ils en trafiquent, ils en font leur cour. Ils ſe hazardent même quelquefois à ſuggerer des conſeils de guerre, & de negociation, & ne ſe rebutent pas du mepris que l'on temoigne adroitement pour leurs fauſſes vuës. On les voit ſouvent dans les antichambres des Puiſſances, ils y attendent impatiemment l'occaſion d'être introduits, ce n'eſt pas pour des afaires de conſcience, c'eſt pour demander mille faveurs, c'eſt pour recommander leurs enfans, leurs parens, leurs amis par raport à des emplois honorables & profitables. Ils ſavent à point nommé lors qu'une charge eſt vacante, & ils font enſorte qu'elle ſoit remplie à leur recommandation. On les loüeroit ſi leur credit n'étoit emploié qu'à faire donner du pain à ceux qui en manquent, mais ils l'emploient principalement en faveur de ceux qui ſont deja riches, gens qui n'oſeroient recourir à leurs ſollicitations s'ils les croioient de veritables Miniſtres de JESUS-CHRIST, car en ce cas-là ils s'attendroient à une cenſure, ils craindroient qu'on ne leur citât l'ordre de St. Paul (g), que pourveu que nous aions la nourriture, & dequoi être vêtus, cela nous doit ſufire. Ce n'eſt point le devoir d'un Paſteur de procurer à ſes brebis un plus fort attachement aux biens de la terre, il doit plutôt les en detacher, & combatre leur cupidité, & leur ambition, & il le feroit ſans doute s'il etoit lui-même degagé des ſoins rongeans de la vaine gloire; mais comme les beſoins de ſes paſſions demandent que les charges d'une ville ſoient entre les mains de gens qui lui en aient l'obligation, & qui ou par reconnoiſſance, ou par l'eſperance de nouvelles graces, ſoient toûjours prêts à le ſervir, il ſe donne tous les mouvemens poſſibles pour les élever, il aplaudit à leurs vuës ambitieuſes, & afin de ſe maintenir dans ce manege il eſt obligé de s'intriguer, & d'avoir par tout des émiſſaires. Un tel homme auroit beſoin de la menace que l'on emploie quelquefois contre les Evêques qui violent les Canons de la Reſidence, & ne ſonge guere que ſon emploi eſt d'une telle nature que toutes les forces humaines y ſufiſent malaiſement. Ceux qui ſongent bien à cela imitent Mr. Ancillon, & ne donnent pas tant de tems (h) à des viſites intereſſées. Notez que ceux qui n'imitent pas ſa conduite, s'emploient auſſi quelquefois en faveur de quelques perſonnes qui ne ſont pas à leur aiſe, mais ſi vous y prenez garde vous trouverez que ces perſonnes ſont ce qu'on apelle gens de ſervice, propres à tout, & fort enclins à conſacrer tout leur loiſir aux paſſions du protecteur (i) qui le leur a procuré. Ils ſe reconoiſſent ſes creatures, & rempliſſent les devoirs de ce mot-là.

(e) *Evang. de St. Luc chap. 10. v. 42.*

(f) *Ibid. v. 41.*

(G) *Ni tenir ſa maiſon ouverte aux delateurs, & aux Nouveliſtes.*] „ (k) Il n'aymoit point les rapports „ ni les rapporteurs, & tenoit pour Maxime qu'on ne „ pouvoit pas y adjouter beaucoup de foy; diſant „ qu'un rapport n'eſt jamais ſi pur ni ſi net qu'il „ ne ſe ſentit toujours de la paſſion de celuy qui l'a „ fait, & qu'il en eſtoit comme des eaux qui retien„ nent la qualité des veines de la terre ou des Mines „ par leſquelles elles ont paſſé. Il avoit ſur tout une „ ſouveraine averſion pour ces ſortes de gens qui „ vont dans les maiſons pour ſçavoir ce qui s'y paſſe, „ pour faire parler ceux qu'ils y trouvent, & pour rap„ porter enſuite ce qu'ils ont comme extorqué de „ leurs bouches par leur ruſe & par leur artifice . . . „ (l) Il diſoit qu'il y avoit beaucoup de danger à croi„ re legerement ce qu'on diſoit des gens. Il eſtoit „ ſur ſes gardes à cet égard. „ La maiſon d'un tel Paſteur n'avoit garde d'être le reduit des Nouveliſtes, c'eût été un grand deſordre. Voiez la marge (m).

(g) *Dans la I. Epître à Timothée chap. 6. v. 8.*

(h) Forumque vitat, & ſuperba civium Potentiorum limina. *Horat. epod. od. 2.*

(i) *Ils en font leur Dieu*, Deus nobis hæc otia fecit, NAMQUE erit ille mihi ſemper Deus: illius aram Sæpe tener noſtris ab ovilibus imbuet agnus. *Virgil. ecl. 1. v. 6.*

(k) *Diſcours ſur la vie de Mr. Ancillon. p. 229.*

(l) *Ibid. pag. 230.*

(m) *J'ai parlé ci-deſſus de cela p. 181. remarque H, & j'en parlerai encore dans la remarque N de l'article* Gruterus.

(n) *Voiez le Journal de Leipſic, mois de Juin 1698. p. 287.*

(o) *On a divers Ouvrages de ſa façon, la plupart anonymes.*

taille douce. Je ne dois point paſſer ſous ſilence qu'il étoit fils β d'un habile Juriſconſulte, & qu'un de ſes ancêtres *fut autrefois Preſident an Mortier dans une des principales Cours Souveraines de France*, & que *Georgin* ANCILLON *un des principaux membres* de l'Egliſe de Metz, *a été auſſi un des premiers de ſes fondateurs, & de ſes conducteurs.*

β *Ibid. pag. 7.*

ANCRE (LE MARECHAL D'). Cherchez CONCINI.

ANDLO (PETRUS AB) nom ſupoſé, ſous lequel un Carteſien ſe cacha pour écrire contre la diſſertation *de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ ſurrepente, & vitando in rebus theologicis & fidei.* Mr. Des-Marets Profeſſeur en Theologie à Groningue Auteur de cette diſſertation, l'avoit publiée en 1670. pour repreſenter aux Egliſes Proteſtantes les grans maux qu'on avoit à craindre, ſi l'on ſouffroit que les opinions de Mr. Des-Cartes paſſaſſent des Ecoles de Philoſophie en celles de Theologie. Quelques mois après on vit paroître un Ecrit intitulé, *Petri ab Andlo Batavi ſpecimen confutationis Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, &c. Jamais refutation ne fut écrite d'un ſtyle plus violent: Mr. Des-Marets y fut traité de la plus deſobligeante maniere du monde. Il ne demeura pas en reſte; ſon apologie parut bientôt intitulée, *Vindiciæ Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, où il n'y eut ſorte d'injures qu'il ne dechargeât ſur la tête de ſon ennemi. Il le traita de très-impudent Socinien, de Spinoziſte, d'impie, de non Chretien, d'Athée. Petrus ab Andlo publia fort promtement ſa Replique intitulée, *Animadverſiones ad vindicias Diſſertationis quam Samuel Mareſius edidit de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ.* S'il avoit été emporté dans ſa premiere diſſertation, il le fut encore plus dans la ſeconde, mêlant neanmoins comme la premiere fois pluſieurs goguenarderies parmi les traits de ſa colere. Il nia fortement γ qu'il conût Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il aprouvât ſes ſentimens. Mr. Des-Marets reçut ce ſecond Ecrit de Petrus ab Andlo le 19. de Decembre 1670, & le refuta avec tant de promtitude, que ſa Duplique fut δ achevée le 3. de Janvier ſuivant. Elle eſt intitulée, *Samuelis Mareſii Clypeus Orthodoxiæ, ſive vindiciarum ſuarum priorum pro ſua Diſſertatione de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ*, &c. L'Auteur declara qu'il n'écriroit plus contre (ΑΔ) cet homme de neant, mais qu'il ſeroit toûjours prêt d'entrer en lice pour la verité avec un adverſaire ſavant & honnête qui n'auroit point honte de ſe nommer. Il tint ſa parole, car il laiſſa ſans repartie le troiſiéme Ecrit de Petrus ab Andlo intitulé, *Specimina Bombomachiæ Samuelis Mareſii ſe defendentis clypeo orthodoxiæ, ceu vindicis vindiciarum Diſſertationis de abuſu Philoſophiæ Carteſianæ.* Ainſi finit une diſpute qui verifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux (A) aſſez ſouvent dans les guerres d'érudition. Mr. Des-Marets ne put jamais deterrer le veritable (B) nom de ſon adverſaire.

γ Spinozam nec novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec abſurda ejus dogmata probat. *Animadverſ. ad vindicias, pag. 7.*

δ *Vindic. Vindiciarum Diſſertat. ſub fin.*

Notez qu'il y a un vrai * ANDLO parmi les Auteurs. Il étoit d'Alſace, Docteur en Droit Canonique & Chanoine de Colmar †. Les deux livres qu'il compoſa *de imperio Romano, Regis & Auguſti inauguratione*, &c. *deque officio & poteſtate Electorum* &c. furent publiez à Strasbourg, avec des notes l'an 1603. par Marquard Freher.

* *Petrus de Andlo.*

† *Mich. Hertzius, Bibliotb. German. p. 224.*

ANDRADA (DIEGO DE PAYVA D') en Latin *Andradius*, ſavant Portugais, nâtif de Conimbre, ſe ſignala dans le Concile de Trente, où le ‡ Roi Sebaſtien l'avoit envoié comme l'un de ſes Theologiens. Il prêcha devant l'Aſſemblée le ſecond Dimanche après Pâques 1562. Il ne ſe contenta pas des ſervices qu'il rendit en expliquant les matieres ſur quoi on le conſulta, il voulut encore emploier ſa plume à la defenſe des Canons de ce Concile. C'eſt ce qu'il fit dans l'Ouvrage ‡ qui a pour titre, *Orthodoxarum explicationum libri X.* Il repond là en particulier à un Ecrit que Chemnice avoit publié contre la doctrine (A) des Jeſuites, avant la

‡ *Palavic. Hiſt. Concil. Tridens. l. 19. c. 16. n. 7.*

‡ *Imprimé à Cologne 1564. Le premier de ces dix livres qui eſt une Apologie des Jeſuites fut imprimé en François à Lion 1565.* Du Verdier Bibl. Françoiſe pag. 266.

(a) *Dans la remarque A de l'article* Menage.

(b) *Mareſ. Vindic. Vindiciarum Diſſertat. ſub fin.*

(c) *Id. in judicio de Theolog. Pacifica Wittichii ſub fin.*

prejudicier ni à celui qui a dit ces choſes, ni à celui qui les a données au public. Il faut bien plus admirer que feu Mr. Ancillon parlant ſur le champ, ait eu tant d'exactitude en pluſieurs endroits, que trouver étrange, que ſa memoire n'ait pas été exacte par tout. Et pour ce qui eſt de Monſieur ſon fils, il a dû donner les choſes telles qu'il les avoit recueillies de la bouche de Mr. Ancillon. Voiez ce que je remarque (a) touchant le Menagiana: le cas eſt pareil. On verra dans la preface de ce mêlange pourquoi il n'a pas été intitulé *Ancillonana.*

(ΑΔ) *Qu'il n'écrivoit plus contre cet homme de neant.*] Le terme dont il ſe ſert eſt le même que celui que l'Ecriture emploie contre les Dieux des Gentils, en les nommant des Dieux de fiente. (b) *Animo non ulterius hanc ferram cum hoc ſtercoreo homine reciprocandi.* (c) *In anteceſſum me proteſtaris nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc hominis ſterquilinio & infami nebulone quem pudet ſui ipſius.*

(A) *Faux aſſez ſouvent dans les guerres d'érudition.*] Nous n'irons pas loin ſans trouver un exemple de ce que je dis. Les querelles de Mr. Des-Marets & de Mr. Voetius furent extremement violentes, & durerent près de 30. ans, tout autant que la guerre d'Allemagne qui finit à la paix de Munſter.

(B) *Ne put jamais deterrer.*] Il y emploia inutilement ſes conjectures, & les recherches de ſes amis; de ſorte que ſe laſſant d'une chaſſe ſi infructueuſe, il prit le parti de laiſſer ſon adverſaire ſous le maſque: *Quis ſit ille larvatus* Petrus ab Andlo, Batavus . . . *ut nec hactenus conjectura aſſequi, nec amicorum diligentia reſcire potui, ita nolo amplius inquirere.* Voilà comme il parle au commencement de ſon *Clypeus orthodoxiæ.* Ses amis repandus par tout, & faiſant envers lui les bons valets avec plus de zéle que de diſcernement, comme il arrive preſque toûjours à ceux qui paſſent pour le fleau des Novateurs, lui firent acroire qu'il y avoit en Zeelande un Miniſtre nommé *Petrus ab Andlo*, marié à la fille de Cocceius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raiſon; mais aiant ſu que le gendre de Cocceius s'apelloit *Anſelaer*, il lui fit faire ſes excuſes: *Apud* (d) *R. D. Anſelaer curavi me honeſte excuſari quod id mihi excidiſſet ex relatione honeſti cujuſdam R. viri, etiam in Carteſianiſmum . . . . promoris, cui non erat cur ultro aſſerenti fidem detrectarem.* Il dit (e) quelque part que le bruit couroit que trois perſonnes avoient travaillé à la defenſe de Wittichius, & qu'ils avoient publié leur travail ſous le feint nom de *Petrus ab Andlo.* Nous verrons ſi Mr. Placcius ou Mr. Baillet ſeront plus heureux que moi à demaſquer ce pſeudonyme, que je crois être Regnier de Manſvelt Profeſſeur en Philoſophie à Utrecht.

(d) *Vindic. Vindiciarum p. 6.*

(e) *In judicio de Theol. Pacifica Wittichii.*

(A) *Contre la doctrine des Jeſuites.*] Un Miniſtre Lutherien qui a fait l'eloge de Chemnitius, s'exprime de cette maniere; *Breve quidem ſed nervoſum ſcriptum durante adhuc Concilio Tridentino Jeſuitarum Theologis oppoſuit, cujus opuſculi cum Andradius Luſitanus in ſe ſuſcepiſſet refutationem, Chemnitio occaſionem ſubminiſtravit conſcribendi inſigne illud . . . opus quod* Tridentini Concilii examen *nuncupavit* (f). J'ajoûte à cela un paſſage d'Eiſengreinius (g), parce qu'il paroît fournir une petite matiere de critique. Cet Auteur pretend qu'Andradius a fait des merveilles contre les Heretiques dans ſes explications orthodoxes, & ſur tout contre Chemnitius; *Præſertim contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui Colemanjem cenſuram quam à viris Societatis Jeſu compoſitam*

(f) *Spizelius in templo honoris pag. 4.*

(g) *In Catalogo teſtium veritatis, apud Nicol. Anton. Bibl. Hiſp. t. 1. p. 235.*

Digitized by Google

la clôture du Concile de Trente; & comme Chemnice prit cette occaſion de faire un très-gros Ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*; Andradius ſe crut obligé de maintenir ſon premier Ecrit contre ce (B) docte adverſaire. Il compoſa donc un livre que ſes deux freres publierent après ſa mort à Lisbonne l'an 1578. & qui a pour titre, *Defenſio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque libris comprehenſa adverſus Hæreticorum calumnias, & præſertim Martini Kemnitii.* Ces Ecrits d'Andradius ont été reimprimez pluſieurs fois β, & neanmoins ils ſont ſi rares à Paris que Mr. Pelliſſon ne put les (C) trouver dans toute la ruë St. Jaques. Il n'y a gueres d'Auteur Catholique qui ait été plus cité que lui par les Proteſtans: c'eſt à cauſe qu'il a ſoutenu des ſentimens un peu outrez ſur le ſalut des Philoſophes Païens. Il étoit Predicateur; on a publié ſes Sermons en trois parties, dont la ſeconde a été traduite de Portugais en Caſtillan par Benoit de Alarcon γ. La Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols ne parle point (D) de tous ſes Ouvrages. On a donné bien des loüanges (E) à Andradius, qui ſont raportées dans les remarques.

ANDRE' (JEAN) fameux Canoniſte du XIV. ſiecle, étoit fils d'un Prêtre (A), & nâquit à Mugello auprès de Florence. Il étoit encore fort jeune lors qu'il alla à Boulogne pour * y étudier. Il auroit eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de precepteur; mais avec les ſecours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'apliquer tout à ſon aiſe à l'étude du Droit Canonique, en quoi il fit de très-grans progrés ſous le Profeſſeur Gui de † Baïf. Il eut toûjours un reſpect particulier pour la perſonne & pour les gloſes de ce Profeſſeur; car il n'avoit pas moins de deference pour ces gloſes que pour le texte. Il lui avoit une obligation qui eſt ordinairement plus ſenſible que celle de l'inſtruction; Gui de Baïf s'étant aperçu que faute d'argent il n'oſoit demander le Doctorat, le pouſſa à le demander, & le lui fit obtenir *gratis*. C'eſt † André lui-même qui fait cette confeſſion. Le même Gui l'encouragea à demander le profeſſorat, ce qui eut tout le ſuccés que l'on s'en pouvoit promettre. On trouve que nôtre André étoit

β *Ex Nicolai Antonii Bibliotheca Hiſpan. t. 1. pag. 236.*

γ *Id. ib.*

* *Bononiam admodum adoleſcens venit, ubi ob paupertatem Pædagogum geſſit. Scarpectam illum Maimardi Ubaldini erudiendo. Volaterr. l. 21.*

† *Il eſt plus connu ſous le nom d'Archidiaconus, qui étoit celui de la dignité eccleſiaſtique qu'il poſſedoit à Boulogne.* Doujatius Præn. Canon. pag. 602.

‡ *In princ. textûs apud Doujat. ib. p. 603.*

(a) *C'eſt le titre d'un livre de Mr. Pelliſſon.*

(b) *Voiez le livre de Mr. Pelliſſon intitulé,* De la tolerance des Religions, *pag. 19. Il fut imprimé à Paris l'an 1692.*

(c) *Ibid. pag. 71.*

(d) *Ibid. pag. 83.*

ſitam eſſe ait, una cum ejuſdem ſanctiſſimæ Societatis vita ratione temerè calumniandam ſuſcepit. Nicolas Antonio après avoir cité ce paſſage, cenſure Eſtengreinius d'avoir cru qu'Andradius étoit Jeſuite: *Hæc ille*, dit-il, *falſus ſaltem in eo quod Andradam noſtrum unum ex Jeſuitico ſodalitio credidit.* Si cette cenſure n'a pas d'autre fondement que les paroles que Don Antonio a citées, je la croi fauſſe.

(B) *Contre ce docte adverſaire.*] Cet éloge eſt dû à Chemnice, & dans le fond je ne dis pas plus de bien de lui que Don Nicolas Antoine. Il ſemble d'abord que ces paroles de l'Ecrivain Eſpagnol, *Cui cum repoſuiſſet profligatiſſimos hæreticos librum in quo graviſſimas adverſus univerſalem Eccleſiam contumelias intorquebat, deſcenſuros denuo in campum ſibi opus eſſe Patres vidit, ut immanem hoſtem totis viribus profligaret*, ſoient extremement deſobligeantes; mais quand on les pele bien, on les trouve propres à inſpirer de la vanité à Chemnitius. N'eſt-il pas bien doux de ſe voir traite comme le Goliath & le Polyphême de ſon parti, par ceux du parti contraire, lors qu'on croit d'ailleurs ſoutenir la bonne cauſe?

(C) *Que Mr. Pelliſſon ne put les trouver dans toute la ruë St. Jaques.*] Un recit ſur ce ſujet ne deplaira pas aux curieux. Mr. Leibnitz dans ſes remarques contre les Reflexions (a) ſur les differens de la Religion, allegua (b) entre autres choſes qu'Andradius a fait un livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controverſiis Religionis capitibus*; où il enſeigne en ces propres termes, *que les Philoſophes qui ont employé toutes leurs forces pour connoître un vray Dieu, & pour l'honorer religieuſement, ont eu la Foi qui fait vivre le Juſte . . . . Que ce ſeroit la plus grande cruauté du monde* (neque immanitas deterior ulla eſſe poteſt) *de condamner les hommes aux peines éternelles pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.* Mr. Pelliſſon (c) repondit d'abord *qu'il n'avoit jamais vu cet Auteur, & qu'il le chercheroit par curioſité quand il ſeroit à Paris.* Quelque tems après il fit ſavoir qu'il (d) avoit *cherché avec ſoin le livre du Docteur Portugais Payva Andradius*; mais, ajoûta-t-il, „ Ce n'eſt pas une petite affaire que de le trouver à „ Paris: la ruë Saint Jaques ne le connoît pas; les „ Bibliotheques les plus nombreuſes ne l'ont point, „ non pas même celle des Jeſuites, ce qui eſt remar„ quable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A la fin „ on me l'a deterré dans la Bibliotheque de Sorbon„ ne. Mr. l'Abbé Pirot perſonne de merite, s'il y „ en a aujourd'hui en France ni ailleurs, & l'un des „ plus capables & des plus illuſtres ſujets de cette Mai„ ſon, qui ne connoiſſoit cet Auteur non plus que „ moi, s'eſt donné la peine de le lire à ma priere. . . . „ Cet Ecrivain a du merite, & n'eſt pas un Scholaſti„ que ſec & decharné, comme ſont tant d'autres: on „ lui trouve par tout de l'eſprit, de l'élegance & de „ la vivacité fort au deſſus du commun, & il repond „ en un mot à la reputation qu'il avoit dans le Con„ cile de Trente.„ Il eſt étonnant qu'un livre ſi peu connu aux plus grans Libraires, & aux plus nombreuſes Bibliotheques, ait été cité par cent Auteurs qui n'avoient gueres de livres; cela, dis-je, eſt étonnant pour ceux qui ne ſavent pas que l'examen du Concile de Trente par Chemnitius eſt un livre fort commun, & qu'on y trouve dequoi citer à perte de vuë le Docteur Andradius. Cent autres Auteurs ont parlé auſſi fortement que lui pour le moins ſur cette matiere, comme la Mothe le Vayer le montre (e) dans l'un de ſes livres. D'où viendroit donc qu'ils n'auroient pas été citez auſſi ſouvent qu'Andradius, quand il s'eſt agi d'excuſer Zuingle par voie de recrimination, ou de reprocher aux Papiſtes qu'ils ont panché vers les hereſies de Pelage? d'où eſt-ce, dis-je, que cela viendroit, ſi j'avois mal indiqué la cauſe des frequentes citations d'Andradius?

(D) *Ne parle point de tous ſes Ouvrages.*] On n'y trouve point le livre qu'il compoſa ſur l'autorité du Pape, (f) pendant la tenuë du Concile l'an 1562. Les Legats du Pape très-contens de cet Ecrit l'envoierent au Cardinal Borromée. La Cour de Rome en fut extremement ſatisfaite; le Pape fit remercier l'Auteur très-obligeamment. Je croi que cet Ouvrage n'eſt point different de celui *de Conciliorum auctoritate*, dont (g) Palavicin a cité le 1. livre.

(E) *Bien des louanges à Andradius.*] On a déjà vu le jugement que Mr. Pelliſſon a fait de lui. Oſorius dans la Preface qu'il a miſe au devant des explications orthodoxes d'Andradius lui donne beaucoup d'eſprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zéle & l'eloquence d'un bon Predicateur. Voici ce que Roſweide en a dit: (h) *Ad Concilium Tridentinum & profundiſſimi Theologi mentem, & linguam eloquentiſſimi Oratoris attulit.*

(A) *Etoit fils d'un Prêtre.*] Tous les Auteurs conviennent que le pere de Jean André a été Prêtre, mais non pas qu'il le fût lors qu'il procrea cet enfant. *Patrem conjicat presbyterum fuiſſe; an ſtatim ante, an poſt ſacerdotium genuerit, incertum.* Voilà comment Mr. Doujat en a parlé (i) après avoir lu Panzirole, qui decide hardiment (k) que Jean André vint au monde avant la prêtriſe de ſon pere. *Is ex Andrea Presbytero antequam Sacerdos fieret, & matre nomine Novella genitus.* C'eſt une marque que Mr. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup par raport à un tel fait la deciſion de Panzirole; & de quel droit, je vous prie, ce dernier en ſeroit-il cru plutôt que Volaterran (l) qui avoit aſſûré tout le contraire? Il avoit dit formellement que Jean André nâquit du concubinage d'un Prêtre, & perſonne n'a oſé dire que Novella ait jamais été mariée au pere de Jean André. Il eſt donc indubitable que pour le moins nôtre celebre Canoniſte eſt né comme Eraſme hors de legitime mariage, d'un pere qui a été Prêtre. Il ne faut pas s'imaginer que Foriterus dite que cet homme ne devint Prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire ſinon que le pere de Jean André fut Prêtre dans le lieu de ſa naiſſance: *Patre Joanne (m) Andrea, cive imitia, deinde Presbytero Mugellano, natus eſt.*

(e) *A la fin de ſon traité de la vertu des Païens.*

(f) *Palavic. l. 19. c. 16. n. 7.*

(g) *Id. lib. 24. cap. 10. n. 17.*

(h) *In loga talionis Caſaubono vexatum, apud Nicol. Antonium, t. 1. p. 236.*

(i) *Pranot. Canonic. pag. 604.*

(k) *De clar. legum interpret. l. 3. c. 19. inſt.*

(l) *Joannes Andreæ patre Andrea preſbytero & matre concubina natus apud Mugelium agri Florentini oppidum juris ſcientia virtutibuſque aliis natalium pudorem contexit. Volaterr. l. 21. p. m. 781.* (m) *Forſt. hiſtor. juris civil. l. 3. c. 26.*

étoit Professeur à Padouë environ l'an 1330. & qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut rapellé à Boulogne β, & c'est là qu'il aquit le plus de reputation. On dit des merveilles (AΔ) de l'austerité de sa vie: il maceroit son corps par oraisons & par jûnes, γ & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant 20. ans enveloppé d'une peau d'ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par * ses prieres. Il avoit épousé une femme nommée Milantia, dont il fait quelquefois mention dans ses Ecrits, & avouë qu'il avoit apris d'elle beaucoup de choses, & entre autres † que si les noms se vendoient, les peres & les meres en devroient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans. J'ai oublié de dire que sa mere s'apelloit *Novella*, & qu'il eut une fille qui porta le même nom, & qui fut si docte qu'il l'envoioit faire (B) leçon en sa place, quand il n'avoit pas le tems de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mere & de cette fille qu'il ‡ intitula *Novella* son Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. Il eut un fils naturel nommé Banicontius (C), qui publia quelques livres; & l'on dit que l'aiant perdu il adopta Jean Calderin savant Canoniste, & qu'il lui fit épouser (D) sa fille Novella. Il avoit une autre fille qu'il maria à Jean de St. George, celebre Professeur en Droit Canonique à Boulogne. Elle s'apelloit

β *Panzirol. de claris legum interpret. l. 3. c. 19.*

γ *Volaterr. ibid.*

* *Apud Panzirol. ibid.*

† *In cap. cum secundum, Extravag. de præbend.*

‡ *Panzirol. ibid.*

(AΔ) *On dit des merveilles de l'austerité de sa vie.*] Voici un commentaire qui m'a été (a) communiqué: je n'y change rien. „ Ce que vous remarques „ de l'austerité de vie de Jean André est attesté par „ de bons autheurs. Cependant si le conte que fait „ de lui Poge dans *ses faceties* est vrai, il y a lieu de „ croire que dans la suite ce docteur se relacha bien „ de sa premiere continence. *Joannem Andream*, „ dit Poge, *doctorem Bononiensem, cujus fama admo- „ dum vulgata est, subagitantem ancillam domesticam „ uxor deprehendit. Re insperata stupefacta mulier in „ virum versa: ubi nunc, ait, Joannes est sapientia „ vestra? Ille nil amplius locutus: in vulva istius, re- „ spondit: loco admodum sapientia accommodato.* La „ traduction en vers François n'en deplaira peut-être „ pas

„ *Jean dit André, fameux docteur es loix,*
„ *Fut pris un jour au peché d'amourette:*
„ *Il accolloit une jeune soubrette.*
„ *Sa femme vint, fit un signe de croix.*
„ *Ho ho, dit-elle, est-ce vous? non je pense;*
„ *Vous dont par tout on vante la prudence,*
„ *Qu'est devenu cet esprit si subtil?*
„ *Le bon André poursuivant son negoce*
„ *Honteux pourtant: ma foi repondit-il,*
„ *Prudence, esprit, sont gist dans cette fosse.* „

Puis qu'on demeure d'accord que Jean André eut un batard, ce recit est quant au fond assez vraisemblable, & ce fut peut-être avec la mere de Banicontius que sa femme le trouva: si cela étoit on le pourroit mettre dans la liste du (b) Menagiana.

(a) *Par Mr. de la Monnoie.*

(b) *Voiez la remarque E de l'article* Briscia.

(B). *Il l'envoioit faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans Mr. Doujat, mais dans la cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1536. & avoit été composé sous le regne de Charles sixiéme. Ecoutons parler cette Christine en son vieux (c) Gaulois. *Pareillement à parler de plus nouveaux temps sans querre les anciennes histoires, Johan Andry solemnel Legiste à Boulogne la Grasse n'a mie soixante ans n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle & bonne fille que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres & si avant ès lois, que quand il estoit occupé d'aucune essoine, parquoi il ne pouvoit vacquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere, & afin que la biauté d'elle n'empeschast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle, & par celle maniere supploit & allegeoit aucunes fois les occupations de son pere, lequel l'ama tant que pour mettre le nom d'elle en memoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle.* Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singuliere, ne se trouve pas dans tous les Auteurs qui traitent de Jean André, ou du moins dans la plûpart, & j'avouë que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourroit être la matiere d'un joli problême: on pourroit examiner si cette fille avançoit, ou si elle retardoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. Il y auroit cent choses à dire pour & contre là-dessus. Je croi bien que les Ecoliers se seroient trop amusez à regarder sa beauté, & que cela leur eût causé des distractions; mais d'ailleurs on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus persuader; & vous voiez des femmes qui pour devorer des yeux un Predicateur qui a bonne mine & bonne grace, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien Poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît (d) davantage dans un beau corps, se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit si la fille du Professeur Jean André mettoit un rideau entre elle & ses auditeurs, afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur, & n'interrompissent point leur attention, elle leur faisoit un grand sacrifice, dont ils se seroient bien passez. Aparemment ils auroient pris beaucoup de plaisir à la voir, & de son côté elle n'auroit pas été fâchée d'être vuë, si elle n'avoit preferé leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable & de l'ordre naturel, puis qu'elle n'etoit point de ces Savantes qui ont sujet de dire comme Sappho,

Si (e) mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio forma damna rependo mea.

C'est-à-dire.

Si je n'ai pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau repare avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voiez ci-dessous la remarque D.

(c) *Parts. 2. ch. 36.*

(d) *Gratior & pulcro veniens in corpore virtus. Virgil. Æn. l. 5. v. 344.*

(e) *Ovidius epist. Sappho.*

(C) *Banicontius qui publia quelques livres.*] C'étoit le nom de son aieul. Les livres qu'il publia sont *De privilegiis & immunitate Clericorum: De accusationibus & inquisitionibus: De appellationibus.* Je tire cela de Panzirole.

(D) *Et qu'il lui fit épouser sa fille Novella.*] L'ancien usage des adoptions n'auroit point souffert (f) un tel mariage; & peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On pretend que Calderin consultoit souvent sa femme. (g) *Is conjugem virum eruditis parentibus* (Milantia femme de Jean André étoit savante) *ortam, prudentem nactus, sæpe ob sapientiam consulere consueverat.* Mais s'il faut juger des autres matieres sur lesquelles il recouroit à cet oracle domestique, s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui reponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella: il n'y a gueres de femme qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait. Calderin demanda un jour à son épouse si celui qui a convié à un repas doit envoier avertir les conviez quand l'heure de manger est venuë: elle lui repondit qu'il faloit en user ainsi envers les Dames & envers les étrangers, mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voiez les railleries de François Hotman sur ce sujet. *Verum enimvero medius fidius,* (h) dit-il, *nequaquam insciandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem* (ô dignam historiam & digito ligandam) *refert Joh. Calderinus Canonist. famosissimus quod semel consuluit suam uxorem, an convivator tenetur hora prandii mittere ad convivas ut veniant, qua sapienter & tanquam altera Sybilla respondit, ad fœminas & extraneos esse mittendum qui se facile non ingerunt, sed non ad alios nisi essent graves personæ. Joban. Calderin. in c. ult. de remiss. & post eum Ægid. Bell. in c. quidam col. 3. vers. tertio quæro. ex. ti. & Panormit. in c. cum inter universal. in fin. de elect. & de hoc etiam per Collect. in cap. à crapula, Ext. de vit. & hon. cleric. & Bal. in procem. Gregor. col. 5. vers. quare, quidam scholaris.* Ce qui me persuade le plus que Calderin se maria avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin qui fit reparer le tombeau de Jean André l'an 1501. l'apelle (i) son quatriéme aieul, *atavum*, & qu'il dit qu'un Jean Calderin etoit son troisiéme aieul, *abavus*. Je doute que les adoptions de ces derniers siecles aient fondé de tels degrez de parenté jusques à la cinquiéme generation, & franchement je ne croi pas que si la Demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiassent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement & absolument, petit-fils ou arriere petit-fils de Michel de Montagne.

(f) *Octaviam Claudius antequam Neroni traderet, ne sororem is suam ducere videretur, Claudii & ipse filius adoptivus, in aliam familiam adoptandam dedit. Torrentius in Suet. Claud. c. 35. ex Xiphil. & Zonara.*

(g) *Panzirol. l. 3. cap. 21.*

(h) *Adversus Italogalliam Matharelli, p. m. 214.*

(i) *Vide Panzir. l. 3. c. 19.*

Digitized by Google

loit Betine, & mourut β en 1355. à Padouë, où ſon mari avoit été apellé pour une ſemblable profeſſion. Jean André mourut de peſte à Boulogne l'an 1348. après quarante-cinq ans de profeſſion, & fut enterré dans l'Egliſe des Dominicains. Il avoit écrit (E) pluſieurs livres; on (F) lui a donné de pompeux éloges, mais on l'accuſe auſſi d'avoir été un (G) inſigne plagiaire. Quelques-uns diſent que la petiteſſe exceſſive de ſa taille (H) fit bien rire les Cardinaux, dans l'audience que Boniface VIII. lui donna en plein Conſiſtoire. Il avoit, dit-on, predit ſa mort un an avant qu'il mourût γ.

β *Panzirole ubi ſupra raporte ſon épitaphe.*

γ *Ex Panzirolo ib.*

ANDRE' (TOBIE) Profeſſeur en Hiſtoire & en langue Greque à Groningue, naquit à Braunfels dans la Comté de Solms le 19. d'Août 1604. Son pere étoit Miniſtre du Comte de Solms-Braunfels, & Inſpecteur des Egliſes qui dependoient de ce Comte. Sa mere étoit fille de Jean Piſcator, fameux Profeſſeur en Theologie à Herborn dans la Comté de Naſſau. Il fit ſes Humanitez à Herborn, & puis il étudia en Philoſophie au même lieu ſous les auſpices d'Alſtedius, & de ſon oncle * Piſcator; après quoi il s'en alla à Breme, & y ſejourna (A) ſept ans. Il fut un des auditeurs les plus aſſidus du Sr. Gerard de Neuville Medecin & Philoſophe; & comme il aſpiroit à la charge d'enſeigner publiquement, il s'y prepara par des leçons particulieres qu'il fit en Philoſophie. Il retourna en ſon païs l'an 1628. & ſans y faire beaucoup de ſejour il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting ſon bon patron. Il fit là pendant quelque tems des leçons particulieres ſur toutes les parties de la Philoſophie; après quoi Alting lui donna ſes enfans à inſtruire; & lors qu'ils n'eurent plus beſoin de precepteur, il lui fit avoir un ſemblable emploi auprès d'un Prince Palatin, ce qui dura trois ans, qu'il paſſa en partie à Leide, & en partie à la Haie à la Cour du Prince d'Orange. Il fut apellé à Groningue l'an 1634., pour ſucceder à Janus Gebhardus qui avoit exercé la profeſſion en Hiſtoire, & en langue Greque †. Il remplit ce poſte avec une extrême aplication à ſes fonctions, juſques à ſa mort qui arriva ‡ le 17. d'Octobre 1676. Il avoit été Bibliothecaire de l'Academie, & grand ami de Mr. (B) Deſcartes; ce qu'il temoigna & pendant (C) la vie, & depuis la mort (D) de cet illuſtre Philoſophe.

* *Fils du Profeſſeur en Theologie.*

† *Ex vitis Profeſſorum Academiæ Groning. pag. 124.*

‡ *Witte, Diar. Biograph.*

(E) *Il avoit écrit pluſieurs livres.*] Son premier Ouvrage fut une gloſe ſur le 6. livre des Decretales. Il étoit bien jeune quand il le fit, & il le retoucha en ſuite & l'augmenta. Il fit auſſi des gloſes ſur les Clementines, & puis un Commentaire ſur les Decretales lequel il intitula *Novella*, par la raiſon que j'ai raportée ci-deſſus. Il fit un Commentaire *in regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*, ou parce qu'il y avoit travaillé les Mercredis, ou parce qu'il y avoit inſeré ſes diſputes du Mercredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres traitez qu'il publia. C'eſt dommage qu'il ait tant ſuivi la methode des Pyrrhoniens, car il a prouvé fort ſolidement ſon opinion lors qu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement; il a mieux aimé raporter ce que les autres diſoient, & laiſſer ſes lecteurs au milieu de la diſpute (a).

(a) *Ex Panzirolo ibid.*

(F) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il eſt apellé *Archidoctor Decretorum* dans l'épitaphe de ſa fille Betine: on lui donne dans ſon epitaphe le titre de *Rabi Doctorum, inux, cenſor, normaque morum.* On pretend que le Pape Boniface VIII. le regala de l'éloge de *lumen mundi* (b).

(b) *Excedem Panzirolo ib.*

(G) *D'avoir été un inſigne plagiaire.*] La plûpart de ſes additions au *Speculum* de Durant furent prîtes mot à mot d'un livre (c) d'Oldrade; deſorte que Balde aiant decouvert & indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer *voleur inſigne du travail d'autrui, inſignis alienorum laborum fur* (d). Cela étoit d'autant plus inexcuſable, que dans ces mêmes additions il decouvre (e) & il indique quantité de volcries de Durant. On l'accuſe outre (f) cela d'avoir volé le traité *de ſponſalibus ac matrimoniis*, que Jean Auguiſſola, de Ceſene, avoit compoſé.

(c) *Intitulé* Conſilia.

(d) *Panzirol. ib.*

(e) *Vide Thomaſium de plagio literario n. 359. 414.*

(f) *Panzir. ibid. Doujatius Præn. Canon. pag. 604.*

(H) *Fit bien rire les Cardinaux.*] On dit que quelques Decretales étant devenuës ſuſpectes de fauſſeté, l'Academie de Boulogne deputa à Boniface VIII. Jaques de Caſtello qui etoit un petit homme fort laid. Il entra accompagné d'un grand nombre de perſonnes dans le Conſiſtoire. Le Pape lui fit bien des honneurs, & le croiant à genoux il lui dit trois fois de ſuite de ſe lever (g). Le Deputé ne ſavoit que dire tant il étoit honteux. Il y eut un Cardinal qui ſe mit à dire que c'étoit un autre Zachée, ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens ſoutiennent que ce ne fut point à Caſtello à qui ceci avint, mais à Jean André homme de petite taille, & fort laid (h).

(g) *Voiez la remarque I de l'article* Albert le Grand.

(h) *Panzirol. ib.*

(A) *Et y ſejourna ſept ans.*] Mon lecteur ſeroit fort mal de le croire, ſi l'Auteur des vies des Profeſſeurs de Groningue n'avoit pas eté plus exact dans ce calcul, qu'à l'égard du tems que Tobie André fut à Herborn. C'eſt une choſe étrange qu'un Correcteur d'imprimerie laiſſe paſſer de ſemblables fautes dans l'eſpace de cinq ou ſix lignes, lors que les diſtractions de l'Auteur l'ont empêche de les voir. Vous trouvez dans la vie de nôtre André qu'il alla à Herborn l'an CIↃ IↃ CXVII. qu'il y étudia cinq ans dans les claſſes, & un an en Philoſophie; qu'il continua ces mêmes études à Breme pendant ſept ans, & qu'après cela aiant été faire un tour chez lui il vint à Groningue l'an CIↃ IↃ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étoient apparemment dans la copie. Paul Freher (i) a copié cela fort bonnement, & n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(i) *Theatr. virorum illuſtr. p. 1538.*

(B) *Grand ami de Mr. Deſcartes.*] Il le ſervit de bon cœur dans le proces contre Martin Schoockius, Profeſſeur en Philoſophie à Groningue. Ce Profeſſeur ſe vit pourſuivi par Mr. Deſcartes en reparation de calomnies atroces; car il l'avoit accuſé publiquement d'atheiſme. Quoi que Mr. Deſcartes n'eût vu qu'une fois en ſa vie nôtre André, il ne laiſſa point de lui recommander ſon affaire, l'aiant vu plein de bonne volonté en ſon endroit. Mr. de la Thuillerie Ambaſſadeur de France & les amis de Mr. Deſcartes agirent d'un côté: les ennemis que (k) Voetius avoit à Groningue agirent de l'autre, & par ce moien Mr. Deſcartes obtint juſtice. Son accuſateur (l) le reconut innocent: mais il en fut quitte pour cet aveu; ce qui étoit une indulgence ſcandaleuſe & de très-mauvais exemple; car ſi on lui avoit fait ſubir la peine du talion, comme il en étoit très-digne, on auroit un peu refrené l'audace de ces plumes ſeditieuſes, qui accuſent ſi facilement & ſi temerairement d'atheiſme tant d'honnêtes gens. Mr. Deſcartes écrivit *le 26. de Mai 1645. au Sieur Tobie André pour le remercier en ſon particulier de ſes bons offices, & pour le prier de preſenter en ſon nom ſes très-humbles actions de graces aux Juges. Voiant qu'on avoit traité fort doucement ſon adverſaire, quoi que punißable de la peine des calomniateurs . . . . il ne laiſſa point de reconoître que les Juges lui avoient donné toute la ſatisfaction qu'il avoit ſouhaitée, & qu'il pouvoit legitimement pretendre.* „ Car, dit-il (m) aux Magiſtrats d'Utrecht, les par„ ticuliers n'ont aucun droit de demander le ſang ou „ l'honneur, ou les biens de leurs ennemis. C'eſt aſ„ ſez qu'on les mette hors d'interêt autant qu'il eſt „ poſſible aux Juges. Le reſte ne les touche point; „ mais ſeulement le public.„ Le texte de ma remarque m'obligeant de toute neceſſité à parler des bons offices rendus à Mr. Deſcartes par Tobie Andre, j'ai cru que mon lecteur ſeroit bien aiſe ſans changer de page de ſavoir en gros l'iſſuë de ce procés.

(k) *La condamnation de Schoockius retombot par contre-coup ſur Voetius.*

INDULGENCE exceſſive pour celui qui accuſa d'atheiſme Mr. Deſcartes.

(l) *Voiez la vie de Mr. Deſcartes par Mr. Baillet t. 2. p. 252. & ſequ. ad ann. 1645.*

(m) *Tom. 3. des lettr. p. 17. apud Baillet ubi ſupra pag. 257.*

(C) *Ce qu'il temoigna & pendant la vie.*] On en vient de voir une preuve. Ajoûtons qu'il étoit le fauteur des diſciples de Mr. Deſcartes, & qu'il lui attiroit autant de ſectateurs qu'il pouvoit. Ce fut par ſes conſeils (n) que Clauberge devint Cartelien, & ce fut une conquête glorieuſe & utile à tout le parti.

(n) *Clauberg. epiſt. dedicat. Logicæ.*

(D) *Et depuis la mort de cet illuſtre Philoſophe.*] Il prit la plume pour lui contre un Profeſſeur de Leide nommé Revius, & publia une vigoureuſe reponſe l'an 1653. intitulée, *Methodi Carteſiana aſſertio oppoſita Jacobi Revii . . . . Præf. Methodi Carteſianæ conſiderationi Theologicæ.* La 2. partie de cette reponſe parut l'année ſuivante. Il écrivit auſſi l'an 1653. (o) contre Mr. Regius, pour ſoutenir les remarques que Mr. Deſcartes avoit faites ſur un programme qui contenoit

(o) *Le titre de cet écrit eſt*, Brevis replicatio brevi explicationi mentis humanæ Dn. Henrici Regii repoſita.

Digitized by Google

ſophe. Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avoit épouſé la fille d'un β Suedois, illuſtre entre autres endroits par la charité envers ceux qui ſouffroient pour la cauſe de l'Evangile.

β *Louis de Geer.*

ANDREINI (ISABELLE) nâtive de Padouë, a été ſur la fin du XVI. ſiecle & au commencement du XVII. une des meilleures Comediennes d'Italie. Ce n'étoit point le ſeul endroit par où elle ſe faiſoit admirer, elle faiſoit des vers en perfection. On le ſait non ſeulement par les éloges qu'une infinité de Savans, & de beaux Eſprits lui ont donnez, (ce ſeroit une preuve un peu équivoque) mais auſſi par les Ouvrages qu'elle fit ſortir de deſſous la preſſe. Les γ *Intenti* de Pavie crurent faire honneur à leur Corps en l'y aggregeant. Pour leur temoigner ſa reconoiſſance elle n'oublioit jamais dans ſes titres celui d'*Academica Intenta*, & ſans doute elle ſongeoit auſſi à ſe faire honneur par cette ſorte de qualité. Voici toutes ſes qualitez, *Iſabella Andreini, Comica Geloſa, Academica Intenta, detta l'Acceſa.* Elle avoit une choſe qui n'eſt pas des plus communes parmi les excellentes Actrices, c'eſt qu'elle étoit belle; de ſorte qu'elle charmoit ſur le theatre & les yeux (A) & les oreilles en même tems. Le Cardinal Cinthio Aldobrandini neveu de Clement VIII. la conſidera beaucoup, comme il paroît par quantité de poëſies qu'elle compoſa pour lui, & par l'Epître dedicatoire de ſes Ouvrages. Elle vint en France, δ & y fut favorablement reçuë par leurs Majeſtez, & par les perſonnes les plus qualifiées de la Cour. Elle compoſa pluſieurs ſonnets à leur loüange, qui ſe voient dans la ſeconde partie de ſes rimes. Elle mourut d'une fauſſe couche à Lion le 10. de Juin 1604. dans la 42. année de ſa vie. Son mari François ANDREINI la fit enterrer dans la même ville, & l'honora d'une (B) épitaphe qui temoigne qu'elle avoit beaucoup de pieté & de chaſteté. Il a fait (C) ſavoir au public depuis ce tems-là qu'il la regrettoit, & qu'il l'eſtimoit beaucoup. La mort de cette excellente Comedienne mit en pleurs tout le Parnaſſe; ce ne furent que plaintes funebres en Latin & en Italien; on en imprima beaucoup à la tête de ſes Poëſies dans l'édition de Milan 1605. On n'y oublia pas l'inſcription * ingenieuſe qui avoit été faite à ſa loüange pendant qu'elle étoit encore en vie, par Erycius Puteanus Profeſſeur en ce tems-là à Milan. Outre des ſonnets, des madrigaux, des chanſons, & des eglogues, on a une Paſtorale de ſa façon intitulée *Mirtilla*. On a auſſi des lettres qui furent imprimées à Veniſe l'an 1610. Elle chantoit bien, & joüoit admirablement des inſtrumens, † n'ignoroit pas la Philoſophie, & entendoit le François & l'Eſpagnol.

γ *C'eſt ainſi qu'on nomme les Academiciens de Pavie.*

δ *Voiez l'épitre dedicatoire de la 2. partie de ſes poëſies.*

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez les vers à ſa louange à la tête de ſes Poëſies.*

ANDRELINUS (P. FAUSTUS) nâtif de Forli en Italie, a été pendant fort long tems Profeſſeur en Poëſie dans l'Univerſité de Paris. Louis ‡ XII. le fit Poëte couronné: je ne ſai point ſi la Reine Anne de Bretagne, ou quelque autre Reine l'honora de ſa protection ſpeciale;

‡ Fauſtus Andrelinus item poëta ſuaviſſimus à Ludovico XII. Franciæ rege laurea coronatus. *Leand. Albert. deſcript. Ital. pag. m. 478.*

---

tenoit une explication de l'eſprit humain. Il enſeignoit dans ſa maiſon la Philoſophie Carteſienne, encore que ſa profeſſion ne l'apellât point à cela, & lors même que l'âge avoit extremement affoibli ſes forces. Mr. Des-Marêts m'aprend ces particularitez à l'occaſion d'un Propoſant Suiſſe, qui n'oſoit aller aux leçons Philoſophiques de Tobie André; car il craignoit qu'on ne le ſçût en ſon pais, & que cela ne fût un obſtacle à ſa promotion au miniſtere. (a) *Nec defuit unus ex illis, cujus nomini parco, bene alias doctus & in Philoſophiam Carteſianam valdè propenſus, qui dum hic eſſet, profeſſus eſt non audere ſe frequentare Collegia Carteſiana Cl. Tobiæ Andreæ (qui Clinicus licet, quod ſummopere doleo, Deumque veneror ut illi ſuas vires reſtituat, ea ſolet habere in ſuperpendium ſuæ profeſſionis, nec enim ad philoſophiam, ſed ad linguam Græcam & Hiſtorias eſt vocatus) ne hoc in ſua patria reſciretur, & ſuæ promotioni obeſſet.*

(a) Maretius in judicio de Theologia pacifica Wittichii, imprimé l'an 1671.

(A) *Et les yeux & les oreilles.*] Cela fourniſſoit bien des penſées aux flateurs. On mit au bas de ſon portrait, *Hoc Hiſtrica eloquentia caput, lector admiraris, quid ſi auditor ſies?* Les antitheſes & les pointes d'Erycius Puteanus roulent là-deſſus pour la plûpart.

Hanc vides, dit-il, & hanc audis,
Tu diſputa, Argus eſſe malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim ſermonem vultus
Quantum ſermo vultum commendat.
Quorum alterutro æterna eſſe potuiſſet,
Cum vultum omnibus ſimulacris emendatiorem,
Et ſermonem omni Suada venuſtiorem poſſideat.

(B) *L'honora d'une épitaphe.*] Quand ce ne ſeroit que pour deſabuſer ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Egliſe, par raport à la ſepulture des Comediens en terre ſainte, je copierai ici l'épitaphe d'Iſabelle Andreini, où l'on voit ſa profeſſion de Comedienne tout joignant l'eſperance de la reſurrection;

D. O. M.

Iſabella Andreina Patavina, mulier magnæ virtutis prædita, honeſtatis ornamentum, maritalisque pudicitiæ decus, ore facunda, mente fecunda, religioſa, pia, Muſis amica, & artis Scenicæ caput, hic reſurrectionem expectat.
Ob abortum obiit 4. Idus Junii 1604. annum agens 42.
Franciſcus Andreinus mœſtiſſimus poſuit.

La remarque ſuivante fera ſavoir la tendreſſe conjugale de François Andreini.

(C) *Il a fait ſavoir au public.*] La Preface de ſes *Bravure del Capitano Spavento* nous aprend qu'il étoit nâtif de Piſtoye, & que pendant qu'il fut dans la Troupe des Comediens *Geloſi*, il ſe plut beaucoup à jouer le perſonnage d'un Rodomont. Il prenoit le titre de *Capitan Spavento da Vall' Inferno*, & il quita le perſonnage où il s'étoit principalement ſignalé qui étoit celui d'Amant, *io laſciai di recitare la parte mia principale, laquelle era quella dell' innamorato.* Cette Troupe de Comediens s'aquit une reputation ſurprenante, mais la mort d'Iſabelle Andreini fut le commencement d'une triſte decadence. Son mari ne ſongea plus qu'a changer ſa qualité d'Acteur en celle d'Auteur, & il choiſit pour la matiere de ſes Ouvrages celle où il s'étoit exercé ſur la ſcene, je veux dire les Rodomontades d'un Capitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en proſe, & leur donna le titre que j'ai raporté ci-deſſus. L'edition dont je me ſers qui eſt la quatrieme, eſt de Veniſe 1623. *in 4.* mais comme le Privilege eſt daté de l'an 1607. on doit placer à cette derniere annee la premiere édition. On voit à la tête du livre les complaintes du Berger Corinto *alla defunta ſua Fillide*, (il la nomme ſa femme) *& alla ſua Boſcareccia Sampogna.* Jamais Amant ne pouſſa plus loin les expreſſions paſſionnées, & ne murmura plus fortement contre la rigueur inexorable du deſtin. Ce ſont ſans doute les regrets d'Andreini ſur la mort de ſon Iſabelle. Mais voici des paroles qui ne laiſſent rien à conjecturer: *Finito (b) che fù quel termine, e venuto meno il vivere d'Iſabella mia dilettiſſima conſorte (la quale fu lume e ſplendore di quella virtuoſa e honorata compagnia) fui da molti amici miei conſigliato à ſcrivere alcuna coſa e donarla alla ſtampa per laſciar qualche memoria di me, e per ſeguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale haveva laſciato al mondo con tanta ſua gloria e con tanto ſuo honore il ſuo bellizzimo Canzoniero, la ſua belliſſima Mirtilla Favola Boſcareccia, e il compendio delle ſue belliſſime lettere.* Il y a un Jean Baptiſte ANDREINI qui a fait une Tragedie intitulée *La Florinda*, imprimée à Milan en 1606.

(b) *Preface del Capitano Spavento.*

Digitized by Google

ciale; mais je sai bien qu'Erasme (A) qui l'avoit connu fort particulierement a dit qu'il étoit non seulement Poëte du Roi, mais aussi Poëte de la Reine. Il ne s'est pas contenté de faire des vers; il a écrit aussi en prose quelques lettres morales & proverbiales, qui ont été imprimées diverses fois. On en fit une édition à Strasbourg l'an 1517. & une autre sur la 2. revision de l'Auteur l'an 1519 β. Beatus Rhenanus y joignit une (B) preface, où il les loue beaucoup. Elles ont été commentées par Jean Arboreus, Theologien de Paris. La plûpart de ses poësies sont des distiques; ils ont été imprimez avec le commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer, γ traduits vers pour vers en François par un Poëte de Paris qui s'apelloit Etienne Privé. Cette traduction parut l'an 1604. & n'est propre qu'*à faire mepriser l'original*. Jean Paradin avoit deja * mis en quatrains François une centaine des distiques qu'Andrelinus † *adressa à Jean Ruzé Thresorier general des Finances du Roi Charles VIII. pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce Prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires, & qui ne meritoit pas le deshonneur que ce plaisant Poëte a pensé lui faire, en nous donnant lieu de croire qu'on lui payoit ses vers* (C) *au cartron ou au cent.* Les poësies d'Andrelinus ont été inserées dans le premier tome *des Delices des Poëtes Italiens*, quoi que les connoisseurs (D) les aient peu estimées. On met sa mort (E) à l'année 1518. Les lettres qu'il avoit écrites en proverbes ont été jugées dignes ‡ d'une nouvelle impression à Helmstat en 1662. selon l'édition de Cologne de 1509. Les mœurs de cet Auteur n'étoient pas de bon exemple, mais on l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnoit du lustre à l'Université de Paris. Il fut si heureux que la liberté qu'il prit de piquer les Theologiens ne lui fit pas des affaires. C'est Erasme (F) qui nous aprend ces petites particularitez.

β Gesner. Biblioth. pag. 573.

γ Baillet, Jugem. sur les Poëtes, t. 3. p. 121.

* En 1545.

† Baillet, ib. citant Colletet pag. 118. 125. 126. de l'art Poet.

‡ Morhof. Polyh. pag. 258.

NOTEZ que j'ai laissé tout cet article dans la 2. édition de cet Ouvrage, au même état où il étoit dans la premiere édition, quoi que l'on m'eût averti qu'il le faloit reformer en divers en-

(a) Erasm. Adag. 68. Cent. 2. Chiliad. 2.

(b) Lib. 5. pag. 316. edit. Londinensis.

(c) Epist. 23. l. 5. pag. 321.

CENSURE des Auteurs qui se servent du mot vague *nunc*. Voiez la remarque B de l'article Abulfeda n. IV.

(d) Epist. 10. l. 5. pag. 315.

(e) Gesn. in Biblioth. fol. 573.

(f) Jugem. sur les Poëtes, t. 3. p. 122.

(A) *Erasme qui l'avoit connu fort particulierement.*] Voici comme il en parle; *Faustus* (a) *Andrelinus Forolivienſis poëta non ſolum laureatus, verum etiam regius, atque etiam ſi diis placet, regineus, vetus congerro meus, qui plus quam triginta jam annos in celeberrima Pariſiorum Academia poëticen docet, in carmine quod de Pavimento Pariſienſi inſcripſit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit. Menſa, inquiens, Britanna placet.* On voit parmi les lettres d'Erasme (b) deux ou trois billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si Laconique, qu'en comparaison les lettres de Brutus passeroient pour longues. Erasme qui lui repondit en même style est un peu plus diffus, lors qu'il le prie (c) de faire valoir ses Adages, & lors qu'il lui decrit (d) les plaisirs de l'Angleterre afin de l'y attirer. Je remarquerai en passant que c'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs, de ne designer le tems auquel ils écrivent que par le terme vague de *nunc, jam*, &c. Il faudroit qu'ils marquassent precisément l'année; car outre qu'il y a des livres auxquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paroissent que long tems après que l'Auteur y a mis la derniere main; n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois? A quoi se peut-on fixer alors, si l'on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, & choses semblables? Voici Erasme qui nous parle d'Andrelin comme d'un homme plein de vie, & qui enseignoit depuis 30. ans la Poëtique dans Paris. Il dit cela dans un livre imprimé l'an 1546. où la preface n'est point datée, mais où il y a une épitre dedicatoire datée du 13. d'Août 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelin vivoit l'an 1528? Et ne faut-il pas recueillir de là, que les plus grans hommes quand ils revoient leurs Ouvrages pour une nouvelle edition, y laissent mille choses qui ne sont plus vraies? J'ai remarqué ce defaut dans la derniere edition de la grande Histoire de France de Mezerai.

(B) *Une preface où il les loue beaucoup.*] Voici les paroles de Gesner; (e) *Beatus Rhenanus in prafatione commendat has epiſtolas tanquam eruditas, lepidas, & utiles; etſi enim hic author* (inquit) *in nonnullis opuſculis genuino poëtarum more laſcivuſculus ſit, hic tamen integrum ac modeſtum oratorem agit.*

(C) *Qu'on lui payoit ses vers au cartron ou au cent.*] Mr. Baillet (f) aporte pour preuve de cela ces quatre vers traduits du Latin d'Andrelinus par Paradin.

Croiſſez mes vers ſoyez en plus grand nombre,
Car c'eſt aux frais & ſalaires du Roi.
Seure richeſſe empeſchant tous encombre
Exige vers en copieux arroi.

La dixieme Eglogue d'Andrelin nous donne une chose rare, c'est un Poëte qui bien loin de se plaindre de l'ingratitude de son siecle, & d'accuser les Muses de ne procurer pas du pain à ceux qui se mettent à leur service, reconoît que sa pension étoit copieuse, & que lors qu'il recita devant Charles VIII. son poëme sur la conquête de Naples, il en reçut un sie d'argent qu'il pouvoit à peine porter sur ses epaules.

Dum ſtupeo totus viſu defixus in iſto,
Jupiter ecce venit magno ſtipatus honore,
Ipſe olim vultus inter nutritus agreſtes,
Admiror primo aſpectu: mox poplite flexo
Ante ipſum queſita Jovem modulamina fundo,
Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Parthenopem, patrios victorque revexit in agros.
Quamvis Heſperio vetitus foret orbe regreſſus;
Neſcio qua noſtri captus dulcedine cantus
Ipſe fuit, ſulvi ſaccum donavit & aris
Vitæ iſtis delatum humeris, cumuloſque per annos
Penſio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus umbroſis reſonans ſua gaudia ſylvis.

(D) *Les connoisseurs les aient peu estimées.*] Vossius (g) nomme trois Auteurs qui entermoient de grans riens dans une grande multitude de paroles: le premier est l'Orateur Anaximenes, le second est Longolius aussi Orateur, le troisiéme est le Poëte Andrelin. Quant au premier il raporte que Theocrite de Chio le voiant prêt à haranguer se mit à dire, *Une* (h) *riviere de paroles commence à couler & une goute de sens.* Il dit sur la foi de François Luisinus que Constantin Lascaris faisoit le même jugement de Longolius, mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les poësies duquel il ne manquoit qu'une syllabe, comme Erasme le disoit fort ingenieusement. Cette syllabe étoit νοῦς, qui signifie *sens, entendement, esprit.* Si je savois où Erasme a parlé d'une maniere si peu conforme (i) aux grans complimens & aux grans éloges qu'il a écrits à Andrelin, je le dirois. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger (k) du Poëte Faustus ne concerne celui-ci, plutôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facilitas*, dit-il, *virentis in ſcribendo ſecundo planſu excepta eſt, ſcholas tamen ſapit illa juniorum, à qua nihil aliud quam hoc ipſum expectes.*

(g) Voss. Institut. poetic. p. 2.

(h) Ἄκρον ῥῆμα ποιεῖται ῥεῖθρος, οὗ δὲ εὐαγγέλιον.

(i) Voiez la 23. lettre du 5. livre d'Erasme.

(k) Jul. Cæsar Scalig. de poëtic. l. 6. p. m. 736. Voiez Baillet ubi supra.

(E) *On met sa mort à l'année 1518.*] Je ne citerai point la Bibliotheque de Konig, ni les lettres (l) du savant Reinelius à Daumius. J'ai un temoin contemporain (m) qui dans une lettre datée du 6. de Mars 1518. remarque que cette année avoit emporté quelques hommes doctes; *Hic annus multos eximios viros tui ſimiles abſumpſit*, Marcum Muſurum *Romæ, jam Archiepiſcopum deſignatum, & ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum.* On auroit tort de conclure de ces paroles qu'Andrelin est mort l'an 1518. car il est certain que Musurus (n) mourut l'an 1517.

(l) Pag. 15.

(m) Erasm. epist. 20. l. 3. ad Petrum Barbirium. Voiez aussi epist. 24. l. 2.

(n) Voiez les remarques sur son article.

(F) *C'est Erasme qui nous aprend ces petites particularitez.*] On sera bien aise de les voir ici en original. Parisiensis *Academia* (o) *canitiem ac erudita-tem jam olim ſum admiratus, qua tot annos* Faustum *tulerit, nec tulerit ſolum, verum etiam aluerit exexerit-que. Cum* Faustum *dico, multa tibi* (p) *ſuccurrunt quæ nolim literis commit.ere. Qua petulantia ſolitus eſt ille in Theologorum ordinem debacchari! Quam non caſta erat illius profeſſio! Neque cuiquam obſcurum erat qualis eſſet vita. Tantum malorum* Galli *doctrina hominis condonabant, qua tamen ultra mediocritatem non admodum erat progreſſa.* Voiez la difference de style entre les lettres qu'Erasme écrivoit à Andrelin, & celles qu'il écrivoit à d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec éloge, (q) dans les lettres qu'il écrivit à d'autres.

(o) Erasm. epist. 20. l. 21. pag. 1090.

(p) Il écrit à Louis Vives.

(q) Voiez la remarque E.

Digitized by Google

endroits. J'ai cru qu'il y auroit plus de modeſtie à donner à part les corrections (G) qui m'ont été indiquées. Vous les trouverez ci-deſſous dans la remarque G.

ANDRINOPLE, ville de Thrace. Elle doit ſon nom à la folie de l'Empereur Hadrien: Mr. Moreri touche (X) cela, & y met un grand deſordre. Quelques-uns ont dit que cette ville fut fondée par Oreſte, (Y) & qu'elle en porta le nom. Elle fut auſſi nommée * *Uſcudama*. Les deux vers Latins que Mr. Moreri a citez ne ſont propres qu'à le convaincre (Z) qu'il écrivoit ſans nulle attention. Je ne touche point aux autres choſes qu'il dit d'Andrinople; le Lecteur y pourra avoir recours.

* Voiez la remarque Z.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, étoit fille d'Eetion Roi de Thebes dans la † Cilicie. Son mariage lui étoit avantageux en toutes manieres; car outre que ſon mari paſſoit pour le rempart de ſa patrie, & pour le plus ferme apui du trône, il avoit beaucoup de bonté pour elle; & l'on dit même qu'il ne l'expoſa jamais au deplaiſir à quoi les femmes des grans Heros ſont ſi ſujettes, je veux dire qu'il lui gardoit (A) exactement la foi conju-

† Homer. Il. l. 6. Cette Cilicie n'étoit pas loin de Troie.

(G) *Donner à part les corrections qui m'ont été indiquées.*] Voici mot pour mot les remarques que Mr. de la Monnoie a bien voulu me communiquer. „ I. Au „ lieu de P. Fauſtus il falloit mettre tout au long *Publius Fauſtus*, de peur qu'on ne s'imagine que ce P. „ ſignifie *Petrus*, *Paulus*, ou tel autre nom de bap„ tême. Fauſtus prit vraiſemblablement à Rome ce „ nom de Publius, à l'exemple de ces Academiciens „ amateurs de l'antiquité deſquels Pomponius Lætus „ étoit le chef. II. On ne doit point dire dans un „ Dictionaire que Fauſtus ait ſimplement été Profeſ„ ſeur en Poëſie dans l'Univerſité de Paris. Il y en„ ſeigna non ſeulement la Poëſie, mais auſſi la Rheto„ rique & la Sphere. Il y expliqua même les Pſeau„ mes de David. III. Ce fut à Rome long tems „ avant le regne de Louis douziéme que Fauſtus qui „ n'avoit pas alors 22. ans (a) remporta la couronne „ de laurier. Ses vers amoureux diviſez en 4. livres „ intitulez *Livia* du nom de ſa Maîtreſſe, furent trou„ vez ſi beaux par l'Academie Romaine, qu'elle ajugea „ le prix de l'Elegie Latine à leur Autheur ſur les au„ tres Poetes ſes concurrens. C'eſt de la que faiſant „ imprimer ſa *Livia* in 4. à Paris l'an 1490. & ſes „ trois livres d'Elegies quatre ans après en la même vil„ le, il prit droit de s'intituler *Poeta laureatus*, joi„ gnant depuis à cette qualité celle de *Regius* & de „ *Regiminis* par raport à Charles huit, à Louis douze, „ & à la Reine Anne. IV. Pour trouver le compte „ des trente années qu'il y avoit que Fauſtus étoit Pro„ feſſeur à Paris, il faut ſupoſer qu'Eraſme faiſoit cet„ te ſupputation l'an 1517. On remonte par ce „ moien juſqu'en 1487. qui eſt le tems à peu près de „ l'établiſſement de Fauſtus à Paris. Cette chrono„ logie eſt d'autant plus veritable qu'il y eut en 1517. „ une édition des Adages d'Eraſme (b), de laquelle il „ fait meution dans *Chœnici ne inſideas*. V. Les diſ„ tiques de Fauſtus ne paſſent pas le nombre de 200. „ & ne ſont par conſequent qu'une très petite partie „ de ſes Poëſies, puis qu'outre les quatre livres d'A„ mour & les trois livres d'elegies mêlées dont j'ai „ parlé, il y a douze eglogues de lui imprimées in 8. „ l'an 1546. dans le recueil des 38. Poëtes bucoliques „ publié par Oporin. Fauſtus promettoit pluſieurs „ autres pieces en proſe & en vers; *Decem ſatiras mora„ les. Epiſtolas centum, Chriſtianum adventum*, qui „ eſt peut être la même choſe que ce qu'il appelle ail„ leurs *opus de vera religione. Sphæricum dialogum. „ Repertorium ſive obſervationes linguæ Latinæ.* „

(a) Ceci tombe ſur Leandre Alberti que j'ai cité.

(b) La faute d'Eraſme conſiſte, comme je l'ai obſervé dans la remarque A, en ce qu'il ne changea point la chronologie dans les éditions poſterieures.

Ce qui manquoit à mon article d'Andrelin, y auroit été aſſurement ſi j'avois eu les Oeuvres de cet Auteur, mais n'aiant pu m'en ſervir, je fus obligé de ſuivre des gens qui avoient parlé de lui ſans les avoir conſultées, & voilà comment des aveugles conduiſent d'autres aveugles. C'eſt un grand malheur quand on fait un Dictionaire tel que celui-ci, que de n'avoir pas tous les livres neceſſaires; mais c'eſt un malheur qu'il m'eſt impoſſible de detourner dans la ſituation où je ſuis.

(X) *Mr. Moreri touche cela, & y met un grand deſordre.*] Raportons ſes propres paroles. *Quelques Auteurs Payens diſent que ce Prince y ayant été gueri de ſon hydropiſie en invoquant le furieux Oreſte, ſe fit un plaiſir de travailler à l'embelliſſement de cette ville.* Ces Auteurs Paiens ne ſont point les deux que Moreri cite, Spartien, & Ammien Marcellin, & je ſerois fort trompé s'il ne les faloit pas reduire au ſeul Ælius Lampridius. Or voions un peu comment ce dernier s'exprime. (c) *Et Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nomini vindicari juſſit, eo tempore quo furore ceperat laborare, ut ex reſponſo quem ei dictum eſſet ut in furioſi alicujus domum vel nomen irreperet. Namque eo emolliam inſaniam ferunt per quam multos ſenatores occidi juſſerat.* En comparant ces paroles avec celles de Mr. Moreri, on trouve trois ou quatre groſſes fautes dans ce dernier. I. Il eſt faux qu'Hadrien ait été gueri dans la ville d'Andrinople. II. Il eſt faux que la maladie dont il eſt ici queſtion ait été l'hydropiſie. III. Il eſt faux que ſa gueriſon ſoit venue de l'invocation d'Oreſte. IV. Il eſt faux que depuis ſa gueriſon il ſe ſoit plu à embellir cette ville. Lampridus ne dit autre choſe ſinon qu'Hadrien devenu furieux fit donner ſon nom à Oreſta, pour obeïr à un Oracle qui lui avoit conſeillé de ſe ſaiſir de la maiſon ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaiſa les accés de ſa manie.

(c) Lamprid. in Antonino Heliogabalo, pag. m. 809.

(Y) *Par Oreſte, & qu'elle en porta le nom.*] Lampridius ſera mon unique temoin. *Et Oreſtem quidem ferunt*, dit-il, (d) *non unum ſimulachrum Dianæ, nec uno in loco poſuiſſe, ſed multa in multis. Poſtremquam ſe apud tria flumina circa Hebrum ex reſponſo purificavit, etiam Oreſtam condidit civitatem, quam ſæpe cruentari hominum ſanguine neceſſe eſt. Et Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nomini vindicari juſſit*, &c. J'ai raporté ce paſſage tout du long, afin de faire conoître de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'Empereur Hadrien fit porter ſon nom (e) à pluſieurs villes très-éloignées les unes des autres, mais Lampridius ne nous laiſſe pas douter qu'il n'ait eu en vuë celle de Thrace, & qu'il n'ait voulu dire qu'Oreſte la fonda où l'Hebre reçoit deux autres rivieres. Notez que Pinedo (f) impute à Lampridius d'avoir debité qu'Heliogabale bâtit une ville proche de l'Hebre, & qu'il la nomma Oreſta, & qu'enſuite Hadrien lui donna ſon nom. Voilà des effets aſſez ordinaires de la diſtraction d'eſprit: les plus habiles Ecrivains y ſont ſujets.

(d) Id. ib.

(e) Quum titulos in operibus non amaret, multas civitates *Adrianopolis* appellavit, ut ipſam Carthaginem & Athenarum partem. *Spartianus in Adriano c.* 20. Voiez le Thréſor Geographique d'Ortelius.

(f) Pinedo in *Steph. Byzant. p.* 111. n. 48.

(Z) *Qu'il écrivoit ſans nulle attention.*] Voici ſes paroles. „ On dit qu'elle fut premierement bâtie par „ Oreſte qui l'appella *Oreſta* de ſon nom, qui lui fut „ depuis change en celui d'*Uſcada* ou d'*Uſcudama*.

„ *Tandemque Uſcudama mutato nomine priſco*
„ *Matricida ſuo de nomine dixit Oreſtam.* „

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi Mr. Moreri les a deſtinez. Ils prouvent manifeſtement qu'Oreſte trouva cette ville revêtue du nom d'*Uſcudama*, & qu'il lui donna le ſien à l'exclution de celui-ci. Ammien Marcellin cite au (g) livre 4. par Mr. Moreri, nous aprend (h) au chapitre 4. du 27. livre qu'Andrinople avoit eu le nom d'Uſcudama.

(g) Les 13. premiers livres de ces Hiſtoriens ſont perdus.

(h) Poſt hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uſcudama.

(A) *Qu'il lui gardoit exactement la foi conjugale.*] Il y a des vers d'Euripide (i) où Andromaque declare qu'elle avoit aime juſqu'aux Maîtreſſes de ſon mari afin de lui faire plaiſir, & qu'elle avoit allaité les batards qu'il avoit eus d'elles. Le Scholiaſte convient là-deſſus qu'Anaxicrates (k) avoit debité qu'Hector laiſſa deux (l) fils legitimes qui échaperent des mains des Grecs, & un (m) batard qui fut pris dans Troie; mais il accuſe & ſon Euripide & Anaxicrates d'avoir falſifié l'Hiſtoire, & il leur ſoutient qu'Hector n'eut jamais aucun batard, & qu'il faut être bien inconſideré pour avancer le contraire. Ovide regardoit Hector comme l'exemple d'un bon mari qui ne prenoit point le change, & qui ſe cachoit à ſoi-même les mauvais endroits de ſon epouſe.

(i) Eurip. in Androm.

(k) Anaxicr. Argolicor. l. 2.

(l) Nommez Amphinius, & Scamandrius.

(m) Nommé Paleterus.

Felix Andromache, certo benè nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda ſui.

C'eſt ainſi qu'il fait parler Oenone (n) la femme de Paris; ailleurs il dit qu'au ſentiment de tout le monde Andromaque étoit plus grande qu'il ne faloit, mais qu'aux yeux de ſon mari elle étoit d'une taille mediocre.

(n) Ovidius in epiſt. Oenon. ad Paridem.

Omnibus (o) Andromache viſa eſt ſpatioſior æquo:
Unus qui modicam diceret, Hector erat.

(o) Id. lib. 2. de arte amandi.

Au reſte Mr. Colomies (p) a eu raiſon de remarquer que Mercerus dans ſes notes ſur le 4. livre de Dictys de Crete ne devoit pas dire, *que l'antiquité ne connoit point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque ſa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle*; car il donne lieu de juger qu'il ne ſe ſouvenoit pas de l'Hiſtorien Anaxicrates ni du Poëte Euripide. Mais Mr.

(p) Bibl. choiſ. pag. 169.

Digitized by Google

conjugale. Si Euripide n'en eſt pas demeuré d'accord, il nous a fait ſavoir en même tems que cela ne troubloit point le bonheur de cette femme, ſon humeur étant là-deſſus tout-à-fait (B) commode. La mort d'Hector fut donc un terrible coup pour Andromaque; neanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque tems après par le ſaccagement de Troie, par la perte de ſon cher fils Aſtyanax qu'on precipita du haut d'une tour, & par ſa propre captivité. Elle échut à un maître qui tout farouche & ſanguinaire qu'il étoit, en uſa bien avec ſa captive. Pyrrhus le cruel fils du cruel Achille ne laiſſa pas de s'humaniſer avec Andromaque, de partager (C) ſon lit avec elle, & de rendre ſa condition ſi heureuſe, que la belle Hermione qu'il épouſa depuis en * conçut une furieuſe jalouſie. Après la mort ou même (D) du vivant de ce Prince, Andromaque épouſa Helenus fils de Priam ſon compagnon de captivité, & regna avec lui dans une partie de l'Epire. Elle avoit (E) eu des enfans de Pyrrhus, & elle en eut un encore d'Helenus. Quelques Auteurs croient que les Rois des Epirotes juſques à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains †, deſcendoient d'un fils de Pyrrhus & d'Andromaque. Cette Princeſſe avoit ſept freres ‡, qui furent tuez par Achille avec leur pere dans un même jour. Un Auteur ‖ a dit qu'elle accompagna Priam lors qu'il alla ſuplier Achille de lui vendre le corps d'Hector, & que pour faire plus de compaſſion elle y mena ſes deux β fils qui étoient encore enfans. Elle a été le ſujet de pluſieurs belles Tragedies (F) tant anciennes que modernes. Sa grande taille (G) a été conuë de toute la poſterité. Son

* *Euripid. in Andromacha.*

† *Voiez la remarque* E.

‡ *Il. l. 6. v. 414. & ſeq.*

‖ *Dictys Cretenſis l. 3.*

β Aſtyanacta quem nonnulli Scamandrum appellabant, & Laodamanta parvulos admodum filios præ ſe habens. *Id. ibid.*

(a) *Paralipom. de Hiſtor. Græcis p. 5.*

(b) *Lettre de Cromwel, dans le Journal de Mr. de Beauval 1692. pag. 499.*

(c) Circa libidines hæſit (*Auguſtus*) poſtea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior quæ ſibi undique etiam ab uxore conquirerentur. *Sueton. in Aug. c. 71.*

(d) *Virg. Æneid. l. 3. v. 320.*

(e) *Ovid. de art. l. 3.*

(f) *Juſt. lib. 17. c. 3.*

(g) *Servius in l. 3. Æneid. v. 319.*

(h) Τὴν γὰρ Ἀνδρομάχην συνάψασιν ἐπιγαμίαν τῷ ἐν Δελφοῖς Πύῤῥῳ. Huic enim (*Heleno*) Andromache nupſit mortuo Delphis Pyrrho. *Pauſan. lib. 1. pag. 10.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Schol. Euripid. in Androm.*

(l) *Servius ubi ſupra.*

(m) *In Androm.*

Mr. Colomiés qui remarque outre cela que Voſſius n'a point conu cet Hiſtorien, eût bien fait de dire qu'il tenoit de Meziriac les paſſages qu'il allegue, & que Mallincrot (a) a parlé d'Anaxicrates ſans faire mention de l'Ouvrage que le Scholiaſte d'Euripide en a cité: il dit ſeulement que Strabon ſe ſert de l'autorité d'Anaxicrates en parlant de l'Arabie au livre 14.

(B) *Son humeur étant là-deſſus tout-à-fait commode.*] Voiez la remarque precedente: on n'y trouve pas qu'Andromaque ait pouſſé la choſe au point où Livie & la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci (b) par ambition favoriſoit les amourettes de ſon mari. Livie faiſoit (c) l'office de maquerelle pour Auguſte dans l'occaſion, afin de maintenir ſon credit. Andromaque ne ſe propoſoit que d'avoir la paix dans ſon domeſtique en ne chagrinant point Hector.

(C) *Et de partager ſon lit avec elle.*] Virgile pour garder le *decorum* a introduit Andromaque qui fait conſiſter en cela ſon plus grand chagrin; car dès qu'Enée lui eut demandé ſi la veuve d'Hector étoit mariée à Pyrrhus, elle baiſſa les yeux, & dit avec honte que ç'avoit été à ſon corps defendant, & qu'elle envioit la deſtinée de Polyxene que la mort avoit exemtée d'une ſemblable neceſſité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces diſcours; il en faut rabatre beaucoup pour la bienſeance d'une honnête politique.

Hectoris (d) Andromache Pyrrhi connubia ſervas?
Dejecit vultum, & demiſſa voce locuta eſt,
O felix una ante alias Priameia Virgo,
Hoſtilem ad tumulum Troja ſub mœnibus altis
Juſſa mori, quæ ſortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos patria incenſa, diverſa per æquora veſta
Stirpis Achilleæ faſtus, juvenemque ſuperbum
Servitio enixa tulimus, qui deinde ſecutus
Ledæam Hermionem Lacedæmoniaſque Hymenæos,
Me famulo famulamque Heleno tranſmiſit habendam.

Mais il faut lui rendre juſtice; on ne l'a point repreſentée de complexion amoureuſe. Ovide ne croioit qu'à peine en la voiant mere qu'elle couchât avec ſon mari.

Nunquam (e) ego te, Andromache, nec te, Tecmeſſa, rogarem
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vos ego cum veſtris concubuiſſe viris.

(D) *Ou même du vivant de ce Prince.*] Cette alternative m'a paru neceſſaire, parce que les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems du mariage d'Andromaque avec Helenus. On vient de voir que ſelon Virgile ce mariage preceda la mort de Pyrrhus. Juſtin (f) le dit auſſi. Mais, ſelon Servius (g), elle ne devint la femme d'Helenus que parce que Pyrrhus l'avoit ordonné en mourant. Pauſanias (h) met auſſi leurs noces après la mort de ce Prince.

(E) *Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns (i) les mettent au nombre de trois, & les nomment Moloſſus, Pielus, & Pergamus; ou bien (k) Pyrrhus, Moloſſus, & Æacide. D'autres (l) ne parlent que de Moloſſus, & c'eſt de lui, ſelon Euripide (m), que deſcendirent les Rois de Moloſſie. Pauſanias les fait deſcendre de Pielus. Quant à Pergamus, le même Pauſanias nous aprend qu'il s'en alla en Aſie, & que ſa mere Andromaque l'y ſuivit, qu'il tua Areus Prince de Teuthranie, s'étant batu en duel avec lui pour la ſouveraineté; qu'il donna ſon nom à la ville, & qu'on y voioit ſon tombeau avec celui de ſa mere. Servius parle bien differemment de tout cela ſur le 72. vers de la 6. eglogue de Virgile. Pour ce qui eſt du fils qu'Helenus eut d'Andromaque, il s'apelloit Ceſtrinus; & il alla s'établir avec une troupe d'Epirotes qui le ſuivirent volontairement dans une Province qui étoit au deſſus du fleuve Thyamis, il alla, dis-je, s'y établir après que ſon pere fut mort, & que le Roiaume eut été remis à Moloſſus fils de Pyrrhus (n).

(F) *Belles Tragedies tant anciennes que modernes.*] Celle d'Euripide ſubſiſte encore; & ſi l'on veut ſavoir le ſuccés de celle qui a paru ſur le theatre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnaſſe Reformé a mis en la bouche de Montfleuri fameux Comedien, & y joindre un paſſage d'un Poëte moderne. (o) *Qui voudra ſavoir de quoi je ſuis mort* (c'eſt Montfleuri qui parle) *qu'il ne demande point ſi c'eſt de la fievre, de l'hydropiſie ou de la gouſte, mais qu'il ſache que c'eſt d'Andromaque . . . Je voudrois que tous ces compoſeurs de pieces tragiques, ces inventeurs de paſſions à tuer les gens, euſſent comme Corneille un Abbé d'Aubignac ſur les bras, ils ne feroient pas ſi furieux: mais ce qui me fait le plus de depit, c'eſt qu'Andromaque va devenir plus celebre par la circonſtance de ma mort, & que deſormais il n'y aura plus de Poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un Comedien en ſa vie.* Joignez à cela ces deux ou trois vers:

\- - - - *Un Marquis*
Enflé de ſon ſavoir chez les Dames acquis,
Ennemi du bon ſens qu'à grand bruit il attaque,
Va pleurer aux Tartuffe & rire à l'Andromaque.

(G) *Sa grande taille.*] J'ai déjà raporté deux vers d'Ovide ſur ce ſujet dans la remarque A. En voici deux autres du même Auteur.

Parva (p) vehatur equo: quod erat LONGISSIMA, *nunquam*
Thebais (q) Hectoreo nupta reſedit equo.

Juvenal n'a point ignoré cette grande taille, puis qu'en parlant de certaines femmes qui élevoient divers étages d'ornemens & de cheveux ſur leur tête, il dit qu'à les regarder par devant on les prendroit pour des Andromaques; mais qu'elles paroiſſoient fort petites par derriere.

Tot (r) premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachen à fronte videbis,
Poſt minor eſt.

Voilà dans les modes de l'ancienne Rome quelque choſe d'aprochant de nos *Fontanges*. Un autre Poëte s'exprime ainſi,

\- - - (ſ) *Celſa procul aſpice frontis honores*
Suggeſtumque comæ.

La Mere des Dieux (t) avec ſes tours ſur la tête n'y feroit œuvre, ſi l'on ſe met une fois à outrer la mode de nos *Fontanges*. Voiez les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de Mr. Almeloveen, vous y trouverez (v) une curieuſe litterature ſur l'antiquité des *Fontanges*. Voiez auſſi l'article *Coeffe*, & ce paſſage de Syneſius. Μίτρα γάρ, dit-il (w) en parlant d'une nouvelle mariée, ἡ οὐ τὸν ὀφθαλμὸν ἐδίδαξε τοιοῦτον ἔσεσθαι τὸ τῆς συμφορᾶς· καθάπερ ἡ Κυβέλη περιπλέουσα. *Quippe etiam in diem ſoſpitemur ſequentem tanto ornabitur atque turrita quemadmodum Cybele circumibit.* Mais pour revenir à l'épouſe du grand Hector, je dois dire que

(n) *Pauſan. ibid.*

(o) *Guerres, Parnaſſe Reformé, p. m. 108. 109.*

(p) *Ovid. de arte amandi l. 3.*

(q) *Martial refute Ovide tant ſur ceci, que ſur ce qui a été déjà cité, car voici ce qu'il dit dans l'épigramme 105. du livre 11.* Maſturbabantur Phrygii poſt ollia ſervi, Hectoreo quoties fœderat uxor equo.

(r) *Juv. Sat. 6. v. 500.*

(ſ) *Stat. Silv. 2. l. 1. v. 113.*

(t) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virg. Æn. l. 6. v. 785.*

(v) *Pag. 106. & ſequens.*

(w) *Syneſ. epiſt. 3.*

Digitized by Google

Son dialogue avec Hector dans le 6. livre de l'Iliade eſt un des meilleurs (*H*) morceaux de ce poëme.

Elle avoit un ſi grand ſoin des chevaux d'Hector, qu'elle leur donnoit à manger & à boire β plutôt qu'à lui. Quelques-uns ont fait valoir (*I*) cet exemple afin de montrer que les femmes ſont obligées de s'emploier aux exercices les plus mechaniques du logis.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de 6. hommes de ce nom. Le I. ANDROMAQUE étoit de Sicile: il fut pere de l'Hiſtorien Timée, & fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'étoit un homme de cœur, & fort opulent. Il raſſembla γ ſur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville qui s'étoient ſauvez lors que le tyran Denys la ruina. Il ſe maintint long tems dans ce poſte, & ce fut la raiſon pour laquelle il le nomma Tauromenium. Les fugitifs de Naxus proſpererent dans cette nouvelle demeure, deſorte qu'en peu de tems ce fut une ville conſiderable δ. Andromaque y reçut Timoleon, & voulut bien qu'il en fit ſa place d'armes. Ce General Corinthien ne venoit que pour delivrer la Sicile des tyrans dont elle étoit opprimée. Andromaque faiſoit profeſſion ouverte d'inimitié contre les tyrans, & il ſollicitoit depuis long tems les Corinthiens à ſe porter pour liberateurs de la Sicile. Ils convinrent donc aiſément Timoleon & lui d'agir de concert pour le retabliſſement de la liberté ε. Le II. ANDROMAQUE ſervit ſous Alexandre le Grand, & fut Gouverneur de Cœle-Syrie. Les Samaritains le brûlerent vif; ζ mais Alexandre fit châtier ſelon leur merite les auteurs de cette cruelle action. Je n'ai point trouvé d'autre Andromaque dans Quinte Curce, quoi que Mr. Moreri pretende y en avoir vu pluſieurs. Le III. ANDROMAQUE fut beau-frere de Seleucus Callinicus Roi de Syrie, & eut un η fils qui s'empara des Provinces ſituées au deçà du mont Taurus, & qui ſe fit ſaluer Roi au tems d'Antiochus le Grand. Cet Andromaque fut detenu priſonnier aſſez long tems en Egypte. Les Rhodiens obtinrent ſa liberté non pas de (*Z*) Ptolomée Evergetes, comme on l'a dit dans le ſupplément de Moreri, mais de Ptolomée Philopator. Le IV. ANDROMAQUE fut un traître qui fit ſavoir aux Parthes tous les deſſeins de Craſſus, & qui aiant été choiſi pour guide, mena l'armée Romaine dans des lieux où il n'étoit pas poſſible d'éviter qu'on ne la taillât en pieces. Voiez Plutarque à la page 562. de la vie de Craſſus. Le V. ANDROMAQUE étoit Medecin de Neron: j'en parle dans l'article ſuivant. Le VI. ANDROMAQUE eſt un Sophiſte, qui enſeignoit dans Nicomedie ſous le regne de Diocletien. C'eſt Suidas qui le dit.

ANDROMAQUE, natif de l'Ile de Crete, Medecin de l'Empereur Neron λ, s'eſt principalement immortaliſé par l'antidote qu'il inventa, en mêlant des chairs de vipere au μ mithridat. Cet antidote fut nommé *theriace*, à cauſe de ce ν mêlange: nous l'apellons *theriaque*. Il effaça ξ le mithridat qui avoit été juſques alors dans une très-grande eſtime. Andromaque fit la deſcription ο de ſon antidote en vers élegiaques, & la dedia à Neron. Son fils nommé ANDROMAQUE fit la même deſcription Φ en proſe. Damocrates * la fit en vers iambiques, dans un poëme qu'il compoſa ſur les antidotes. Nous aprenons de Galien † qu'Andromaque le pere fit un traité *de medicamentis compoſitis ad affectus externos*, & que ‡ c'étoit un homme docte & éloquent. Erotien lui dedia ſon Lexicon. Je ſuis ſurpris que Meurſius aie oublié un ſi celebre Medecin, dans la liſte qu'il a donnée des hommes illuſtres de l'Ile de Crete au livre 4. de ſon traité de cette Ile. Quelques-uns pretendent que ce Medecin a été (*A*) un bon Aſtrologue.

AN-

β *Hom.* *Iliad. lib.* 8. *v.* 188.

γ *Enſebius.* *Olympiade*, *vers l'an de Rome* 395.

δ *Diodor.* *Siculus l.* 16. *p.* 411.

ε *Plutarch.* *in Timoleonte*, *pag.* 240. *Voiez auſſi Diodore de Sicile l.* 16.

ζ *Curtius l.* 4. *c.* 9. *Euſebius ad Olymp.* 112.

η *Il ſe nomma Achée. Voiez ſon article.*

λ *Galenus de theriaca*, *ad Piſonem.* *Voſſius de Philoſophis c.* 12. *pag.* 95.

μ Θηρίον *ſignifie une bête*, *mais les Medecins entendent en particulier par là les bêtes venimeuſes. Voiez Galien de ther. ad Pamphilianum.*

ξ *Voſſius ibid.*

ο *Galenus l.* 1. *de antidotis.* *Tzetzes Chil.* 12. *n.* 397. *pag.* 224.

Φ *Galen. ibid.*

* *Id. de theriaca ad Piſonem.*

† *Apud Voſſium ibid. p.* 96.

‡ *Lib.* 1. *de Antid. c.* 1.

JUGEMENT ſur l'Epopée des anciens.

(*a*) *Le* 31. *de Mars* 1693. *On a imprimé cette verſion dans la* 1. *Partie du recueil de pieces curieuſes à la Haie chez Moetjens* 1694.

(*b*) *Voiez ci-deſſus*, *pag.* 55. *col.* 2.

Dares le Phrygien l'a ornée de cent bonnes qualitez, ſans oublier la grande taille, *Andromachen oculis claris, candidam.* LONGAM, *formoſam, modeſtam, ſapientem, ſuadicam, blandam.*

(*H*) *Eſt un des meilleurs morceaux de ce poëme.*] C'eſt le jugement qu'en a fait Mr. Perrault. Il a mis ce dialogue en vers François; il lut ſa verſion à l'Academie Françoiſe (*a*) quand on y reçut Mr. l'Abbé Fenelon. Cette lecture fut precedée d'un petit diſcours très-bien tourné: il proteſta qu'il reconoiſſoit Homere *pour le plus excellent, le plus vaſte, & le plus beau genie que la poëſie ait jamais eu*, & qu'afin de perſuader les incredules qu'il l'honore ſelon ſon merite, il avoit traduit en François cet endroit de l'Iliade. Il avoue qu'il en a retranché quelques digreſſions qui lui ſembloient trop languiſſantes. Voilà le défaut d'Homere, il eſt trop grand parleur, & trop naïf, grand genie d'ailleurs, & ſi fecond en belles idées, que s'il vivoit aujourd'hui il feroit un poëme épique où il ne manqueroit rien. Il n'auroit garde de donner à Andromaque parmi les plaintes qu'elle fait de la mort de ſon mari cette reflexion, que le petit Aſtyanax (*b*) ne mangeroit plus ſur les genoux de ſon pere la moüelle & la graiſſe des moutons. C'eſt peindre d'après nature, je l'avoue, mais aujourd'hui on ne ſouffre point ces naïvetez dans l'Epopée: nous trouverions cela trop bourgeois & bon ſeulement pour la Comedie. Je penſe que nos Comteſſes &, nos Marquiſes craindroient de parler bourgeoiſement, ſi elles diſoient comme la Reine de Carthage dans Virgile, *Si quis mihi parvulus aula Luderet Æneas.* Ce ne ſont pas les defauts des anciens Poëtes, c'eſt celui de leur tems: proprement il n'eſt pas queſtion ſi les eſprits ſont meilleurs dans nôtre ſiecle qu'anciennement, mais ſi nôtre ſiecle poſſede mieux les idées de la perfection, & ſi nous pouvons apliquer au grand Homere ce qu'Horace (*c*) a dit d'un autre

(*I*) *Quelques-uns ont fait valoir cet exemple.*] Liſez ces paroles de Tiraqueau: (*d*) *Duabus Franciſcus Barbarus in ſuo libello de re uxoria quem apud Gallos imprimendum primi omnium dedimus, feliciter ſeriſque annotavit, monens his eximiis uxores ne res hujuſmodi contemnant quas Andromache &c. . . . & hoc quoque à noſtris commemoravit Jo. Lupus* in rep. rubr. de don. inter vir. & uxor. *& Bo. Cortil.* in tract. nobilitatis, in 38. privilegio. Tiraqueau n'a fait nulle reflexion ſur ce que le mari d'Andromaque n'etoit pas ſervi le premier. Il a cru ſans doute que cela prouveroit trop, & qu'il faloit écarter de la vuë des lecteurs une telle idée.

(*Z*) *Non pas de Ptolomée Evergetes.*] La faute du Continuateur de Moreri eſt viſible, à quiconque fait reflexion que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avoit deux ans que ſon fils avoit paſſé le mont Taurus avec Seleucus Ceraunus Roi de Syrie pour faire la guerre à Attalus Roi de Pergame. Or cette expedition fut faite la (*e*) même année que Ptolomée Evergetes mourut, & que Ptolomée Philopator lui ſucceda. C'eſt donc Ptolomée Philopator qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriſer les Rhodiens qui vouloient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Achée, & qui ne crurent pas que rien fût plus propre à leur procurer la bienveuillance de ce Prince, que le preſent qu'ils lui feroient de ſon pere. Voiez la remarque A de l'article *Achée*.

(*A*) *Que ce Medecin a été un bon Aſtrologue.*] Commençons par raporter les paroles de Voſſius. *Circa Olympiadem CXI* (l'Imprimeur a oublié un C, il faloit dire CCXI.) *ac deinceps, tempe extremus Neronis temporibus, & ſub Veſpaſiano, magnum ſibi decus hac ſcientia peperit Andromachus Cretenſis, qui primus dicit-*

(*c*) Sed ille Si foret hoc noſtrum fato delatus in ævum, Detereret ſibi multa, recideret omne quod ultra Perfectum traheretur. *Horat. Sat.* 10. *l.* 1.

(*d*) *Andr. Tiraquell. de nobilit. c.* 20. *n.* 101. *p.* 88. 78.

(*e*) *Voiez Calviſius ad ann.* 3. *Olympiadis* 139.

Digitized by Google

ANDRONICUS, Philoſophe Peripatéticien, nâtif de l'Ile de Rhodes, vint à Rome au tems de (A) Pompée & de Ciceron, & y travailla puiſſamment à la gloire d'Ariſtote, dont il fit (B) connoître les Ecrits après les avoir tirez de la confuſion où ils étoient, & leur avoir (C) donné un ordre plus methodique. La deſtinée de ces Ecrits avoit été fort ſinguliere, comme

dicitur edidiſſe theoricas Planetarum. Voilà le texte de Voſſius à la page 161. de ſon livre de *ſcientiis Mathematicis*, & voici le commentaire qu'il y ajoûte; cette diviſion eſt la methode ordinaire. *Conſentiunt de eo Lucas Gauricus, & Curiophorus Clavius, niſi quod Gauricus perperam* Andronicum *vocat qui Clavio rectius* Andromachus. *Illum vide in Calendario Eccleſiaſtico* (1) *Iuxta Commentarios* (2) *in Sphæram Joan. de Sacroboſco.* Je m'étonne que Voſſius n'ait point dit s'il croioit ou non que cet Andromaque l'Aſtrologue fût le même que celui qui a inventé la theriaque. Le tems où il le fait vivre, & la patrie qu'il lui donne conduiſent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque. Je croi neanmoins que le ſilence de Voſſius eſt un ſilence de precaution. Il ne voioit pas aſſez clair dans cette affaire, il n'a oſé rien dire ni pour ni contre. Moreri bien plus hardi a decidé qu'Andromaque le Medecin de Neron, & Andromaque l'Aſtrologue, le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes, ſont une ſeule & même perſonne. Je croirois facilement que l'Aſtrologie d'Andromaque eſt une chimere; car Mr. Drelincourt, oracle que je ne conſultois jamais ſans avoir lieu d'admirer l'étenduë & l'exactitude de ſon erudition, eut la bonté de m'aprendre, avec pluſieurs autres choſes dont je me ſuis ſervi dans cet article, que *l'inventor theoricarum* de Clavius eſt une faute, laquelle on doit corriger par *inventor theriacarum*. Les deux temoins de Voſſius ſont anéantis par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes: l'un ne parle que d'Andronicus, & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la theriaque. Nous avons ici un exemple bien ſenſible des erreurs que les fautes d'impreſſion, & de copiſte font commettre aux hommes doctes. Blancanus ſur la foi de Clavius a mis Andromaque parmi les Mathematiciens; *Andromachus* (c) *Cretenſis quem Theoricarum inventorem facit Clavius.* Je dis la même choſe touchant Voſſius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impreſſion, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque eſt le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes. Mr. Drelincourt fortifioit ſa conjecture entre autres raiſons par celle-ci; c'eſt que l'epithete d'*inventor* ne veut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs conuë avant l'empire de Neron; mais *inventor* joint avec *theriacarum* va le mieux du monde pour Andromachus. Il ſe pourroit faire qu'une ſemblable mepriſe des Imprimeurs ou des Copiſtes eût érigé en Aſtrologue nôtre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'Auteur que Clavius a ſuivi ſoit mediatement, ſoit immediatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom ſemblable, on aura pu imprimer *Andromachus*. Sur cela ceux qui auront ſu qu'un Andromachus de Crete a été Medecin de Neron, & inventeur de la theriaque, auront ajoûté ces titres & ces éloges au mot *Andromachus* en donnant la liſte des Aſtrologues.

(1) *Fol. 16. edit. Venet apud Juntas ann. 1552.*

(2) *In cap. 1. p. 4.*

(c) *Blancan. in Mathem. Chronol. pag. 50.*

(A) *Vint à Rome au tems de Pompée & de Ciceron.*] On peut recueillir cela de deux paſſages de Plutarque; l'un eſt dans la vie (d) de Sylla, l'autre dans la vie (e) de Lucullе. Celui de la vie de Sylla nous aprend trois choſes; 1. que Sylla fit porter d'Athenes à Rome la bibliotheque d'Apellicon, où les Ouvrages d'Ariſtote ſe trouvoient pour la plûpart. 2. Que le Grammairien Tyrannion tira de la bibliotheque de Sylla pluſieurs livres. 3. Qu'Andronicus le Rhodien eut de ce Tyrannion les Ouvrages d'Ariſtote. L'autre paſſage de Plutarque nous aprend que Tyrannion fut pris par Lucullе à la defaite de Mithridate, & que Murena l'aiant demandé à Lucullе l'affranchit. On ſait d'ailleurs que ce Grammairien s'enrichit à Rome, & y amaſſa une nombreuſe bibliotheque. Il faut donc qu'Andronicus ait été à Rome au tems que je marque, puis qu'il retira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Ariſtote. Nous verrons dans la remarque (E) ſi le Pere Rapin a dû dire qu'Andronicus ne vint à Rome qu'après la mort de Tyrannion.

(d) *Pag. 468.*

(e) *Pag. 584.*

(f) Οὔτω πόρρω ἐπαΐδων γενόμενοι τοῦ πολλοῦ. *Haud dum ſatis in vulgus noti. Plut. in Sylla pag. 468.*

(g) *Rapin comparaiſon de Platon & d'Ariſtote pag. m. 374.*

(B) *Donna à connoître les Ecrits.*] Cela ſupoſe qu'ils n'étoient pas connus à Rome, & j'ai raiſon de le ſupoſer, puis que Ciceron l'aſſûre, & que Plutarque veut même qu'ils aient été (f) peu connus aux Atheniens lors que Sylla ſe ſaiſit des livres d'Apellicon. Le P. Rapin (g) a remarqué avant moi ce que je ſupoſe. *Ce fut ces Andronicus*, dit-il, *qui commença à faire connoître Ariſtote dans Rome environ le tems que Ciceron s'élevoit par ſa grande reputation aux premieres charges de la République . . .* Ciceron *avoit apris en Grece ce que c'étoit qu'Ariſtote*, „ il connoiſſoit une partie de ſon merite qui n'etoit pas encore fort conu à „ Rome, comme il paroît par la ſurpriſe de Trebatius, qui étant venu rendre viſite à Ciceron dans ſa „ maiſon de Tuſculum, & étant entré avec lui en la „ Bibliotheque, tomba par haſard ſur le livre des „ Topiques d'Ariſtote dont Ciceron avoit une copie. „ Trebatius lui demanda ce que c'etoit que ce livre, „ & de quelle matiere il traitoit; car quoi qu'il ne fût „ pas ignorant, il n'avoit pas toute fois encore entendu parler d'Ariſtote. Ciceron lui repondit qu'il „ ne devoit pas s'en étonner, *car ce Philoſophe n'etoit* „ *connu que de fort peu de gens* (h)„. Je ne ſaurois m'empêcher de dire ici que cet agreable Ecrivain ne raporte pas exactement le paſſage de Ciceron. Apparemment il ne l'a point fait par megarde, mais afin que ſa narration fût moins chargée. C'eſt un inconvenient inſeparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude; ils ne ſauroient éviter un detail qui fatigue le lecteur. Or on aime mieux être trompé par une narration coulante, & ſerrée, que d'être ennuié par un diſcours trop exact. Voici ce qu'il auroit fallu dire, pour repreſenter en abregé le paſſage de Ciceron dans ſon état naturel. Trebatius feuilletant dans la bibliotheque de Ciceron tels livres que bon lui ſembloit, tomba ſur les Topiques d'Ariſtote; il fut frapé de ce titre, & demanda tout auſſi-tôt à Ciceron ce que c'etoit que cet Ouvrage, & dés qu'il l'eut ſu il pria Ciceron de vouloir lui expliquer cette matiere. Ciceron aimâ mieux lui conſeiller ou d'étudier lui-même ce livre, ou de ſe le faire expliquer par un habile Rhetoricien. Trebatius eſſaia l'une & l'autre de ces deux choſes ſans nul ſuccés: l'obſcurité du livre le rebuta: le Rhetoricien lui dit qu'il ne conoiſſoit point Ariſtote. Ciceron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuſe. Il falut donc qu'à la priere de Trebatius qui étoit un docte Juriſconſulte, il écrivit (i) ſur les Topiques d'Ariſtote. (k) *Utrumque, ut à te audiebam, ex-perſus. Sed à libris te obſcuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Ariſtotelica ſe ignorare reſpondit. Quod quidem minime ſum admiratus, cum Philoſophum rhetori non eſſe cognitum, qui ab ipſis Philoſophis præter admodum paucos ignoretur. Quibus ea minus ignoſcendum eſt, quod non modo rebus iis quæ ab illo dicta & inventa ſunt allici debuerunt: ſed dicendi quoque incredibili quadam cum copia, tum etiam ſuavitate.* Pour ne rien celer aux lecteurs, je dois dire ici que Strabon (l) donne à entendre que le Bibliothecaire de Sylla permit aux Libraires de faire des copies des Ouvrages d'Ariſtote, mais qu'ils ſe ſervirent de Copiſtes ignorans, & qu'ils ne collationerent point; cela fit que ces Ouvrages furent publiez avec mille fautes. On ne pourroit point refuter par là ce que j'ai dit: je puis repondre que l'edition d'Andronicus étant plus correcte excita la curioſité des Savans, qui étoit demeurée aſſoupie pour des éditions pleines de deſordre. Voiez la note marginale i.

(h) *Cicero inſt. Topicor.*

(i) *Il le compoſa après la mort de Ceſar, d'où l'on peut conclure que l'edition même d'Andronicus ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les livres d'Ariſtote.*

(k) *Cicero inſt. Topicor.*

(l) *Lib. 13. pag. 419.*

(C) *Et leur avoit donné un ordre plus methodique.*] Plutarque aſſûre (m) qu'Andronicus aiant eu de Tyrannion les Ouvrages d'Ariſtote & ceux de Theophraſte, les publia, & y joignit des indices; Παρ' αὐτὸν τὸν χρόνον Ἀνδρόνικον τὸν Ῥόδιον συναγαγόντα τὰς βίβλους Τυράννου, καὶ συγγράψαντα τοὺς νῦν φερομένους πίνακας. Amyot a rendu ainſi ce Grec, *Andronicus le Rhodien ayant par les mains de Tyrannion recouvré les originaux, les mit en lumiere, & eſcrivit les ſommaires que nous avons maintenant.* Il eſt bon de joindre à cela ce paſſage de Porphyre. (n) Μιμησάμενος δ' Ἀνδρόνικος τὸν Ἀθηνόδωρον καὶ Ἀρίσωνα, καὶ Ἀνδρίωνα τὸν Περιπατητικὸν, ἀν' ὁ μὲν Ἐπιχαρμείους τοὺς κωμῳδουμένους τῶν Δώρου τόμους συνέγραψε, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου βιβλία τὰ πραγματείας ἐπιδιὰ, τοῖς αὐτοῖς ἐπιβαλοῦσι τὰς τοιαῦτα συναγαγὼν, ἴδια δὲ τὰς ὑπολ. *Imitatus Apollodorum Athenienſem & Andronicum Peripateticum, quorum ille Epicharmeos Comicum in decem collegit tomos, iſte verò Ariſtotelis & Theophraſti libros in tractatus diſtribuit propriis ſuppoſitionibus in idem conducens; ſic & ego.* J'avoue que je n'entens pas trop bien la force de ces mots Grecs, τοῖς αὐτοῖς ἐπιβαλοῦσι τὰς ταῦτα συναγαγὼν. J'entens beaucoup moins cette verſion, *propriis ſuppoſitionibus in idem conducens*; neanmoins il me ſemble que l'un ou l'autre de ces deux ſens peut paſſer.

(m) *In Sylla pag. 468.*

(n) *Porphyr. in vita Plotini.*

Digitized by Google

* *Dans les remarques de l'article* Tyrannion.

† *Quem cum acutum diligentemque Aristotelicorum librorum & judicem & repertorem judicaverit antiquitas. Boëtius Proœm. libri de interpretat.*

‡ *C'eſt le 5. du 20. livre.*

(a) *Rapin ubi supra pag. m. 373. 374.*

(b) *Ammonius apud Fonsium de Scriptor. Hiſt. Philoſ. p. 60.*

(c) *Placcius de Anonym. pag. 62.*

(d) *Meurſ. de Rhodo lib. 2. c. 5. pag. 88.*

(e) *Voſſ. de Philoſophia c. 5. pag. 36.*

(f) *Reineſ. Epiſt. ad Kirſtenium pag. 312.*

(g) *Salmaſ. in Epictet. & Simplicium pag. 227.*

(h) *Ib. pag. 228.*

(i) *Ib. pag. 241.*

(k) *Diſcuſſionum peripateticarum t. 1. l. 4. pag. 40. 41.*

(l) *C'eſt dans ſes lettres à Rupert.*

(m) *Lib. 14. pag. 447.*

(n) *Ib. pag. 461.*

(o) *Pag. 451.*

Avis à ceux qui exercent une certaine profeſſion.

(p) *Voïez la lettre qu'il écrivit à l'Auteur des Nouvelles de la République des lettres, mois de Janv. 1685. art. 5.*

me nous le dirons en un autre lieu *. On ne ſauroit bien repreſenter le grand ſervice qui fut rendu alors par Andronicus à la ſecte des Peripateticiens. Peut-être ne ſeroit-elle jamais devenuë fort celebre, s'il n'eût pris un ſoin ſi particulier des Oeuvres du fondateur. Ce ſoin procura beaucoup de † gloire à Andronicus. Quelques Savans ne lui attribuent pas la paraphraſe de la Morale (D) d'Ariſtote; d'autres la lui attribuent, & pretendent qu'il a auſſi compoſé le petit livre des paſſions, que David Hoeſchelius publia l'an 1593. Il eſt certain qu'Andronicus avoit publié quelque choſe; car Aulugelle faiſant un chapitre ‡ ſur les deux eſpeces de leçon qu'Ariſtote faiſoit à ſes Ecoliers, donne mot à mot une lettre qu'Alexandre écrivit à Ariſtote, & la reponſe d'Ariſtote; & nous aprend qu'il avoit trouvé ces deux lettres dans un Ouvrage du Philoſophe Andronicus. Perſonne ne ſauroit dire ſi cet Ouvrage eſt la paraphraſe des Categories, ou celle de la Phyſique. On ſait bien qu'Andronicus a paraphraſé ces (E) deux traitez d'Ariſtote. Je ne croi pas qu'il ait été le (F) maître de Strabon.

ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Syrien de nation, enſeigna la Grammaire à Rome. S'attachant (A) trop à étudier la Philoſophie, il ne ſoutenoit pas avec la diligence neceſſaire ſa profeſſion de Grammairien; de ſorte que ſon Ecole fut negligée. Quand il vit que non ſeulement on lui preferoit Antoine Gniphon, mais auſſi d'autres Grammairiens inferieurs

Porphyre veut nous aprendre ou qu'Andronicus raſſembla en un même corps tous les traitez qui appartenoient à une même matiere, ou qu'il joignit à chaque traité un ſommaire convenable. Le premier ſens me paroit meilleur, & s'accorde mieux avec Plutarque, & avec la comparaiſon que Porphyre fait entre Andronicus & lui; car Porphyre n'a fait autre choſe que mettre des titres aux écrits de ſon maître Plotin, & que les ranger ſous certaines claſſes. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui diſe tout ce que j'ai lu dans le P. Rapin, & comme il ne cite que Plotin, je ne ſai s'il parle après quelque livre que je n'ai pas conſulté, ou s'il paraphraſe Plotin & Plutarque. Quoi qu'il en ſoit voici ce qu'il dit. Moreri n'a fait que le copier. *Après* (a) *la mort* de Tyrannion *Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & connoiſſant fort bien le merite d'Ariſtote parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traitta avec les heritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant en ſon pouvoir il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, & à les reconoître, qu'il en fut en quelque façon le premier reſtaurateur, comme l'aſſûre Porphyre dans la vie de Plotin. Car non ſeulement il y retablit ce qui s'y étoit gâté par la longueur du tems, & par la negligence de ceux qui avoient eu ces écrits entre les mains; mais il les tira même de l'étrange confuſion où il les avoit trouvez, & en fit faire des copies.* Le commencement de ce paſſage dement Plutarque, qui aſſûre qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Ariſtote. Plutarque, je l'avoue, n'eſt pas ſi exact qu'il faille ſe faire un ſcrupule de s'écarter de ſes circonſtances; mais quand on n'a point d'Auteur qui aſſûre que les heritiers de Tyrannion, & non pas Tyrannion lui-même, vendirent les ecrits d'Ariſtote à Andronicus, je croi qu'on fait bien de ſuivre Plutarque, puis que les raiſons chronologiques ne ſe declarent pas contre lui. Voïez les remarques de l'article *Tyrannion*. Quelcun (b) a dit qu'Andronicus a été le dixieme ſucceſſeur d'Ariſtote, & qu'il a fleuri en la 180. Olympiade.

(D) *La paraphraſe de la Morale d'Ariſtote.*] Daniel Heinſius qui a traduit en Latin cette paraphraſe, fait conoître aſſez clairement qu'il la croit de ce celebre Peripateticien. Il la publia en Grec & en Latin à Leide l'an 1607. *in* 4. elle n'avoit jamais été imprimée ni en Grec ni en Latin. Il ſe gliſſa une infinité de fautes dans cette édition, qui furent corrigées du moins en partie dans celle de l'an 1617. *in* 8. Heinſius a mis le nom d'Andronicus Rhodius à la tête de la ſeconde édition. Il s'étoit contenté dans la premiere de donner le livre à un ancien Philoſophe, excellent Peripateticien. Il s'en tint à cette generalité. Une parentheſe peut juſtifier Gabriel Naudé contre Mr. Placcius. *Cui ſe Danielis Heinſii . . . . diligentiâ ſocium non ita pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potius Olympiodorus:) talem enim appellationem in poſteriori editione conſulto ſortitus eſt, cum in priori ab eodem Heinſio facta Lugduni Batavorum ſub anonymi nomine latens . . . fuiſſet . . . avide à cunctis receptus.* C'eſt Naudé qui dit cela dans ſa *Bibliographie politique*, ſur quoi Mr. Placcius (c) fait cette remarque, *ubi lapſus memoriæ ſit oportet quod de* Olympiodoro *memorat, cum ejus nullam unquam in alterutra editione mentionem* Heinſius *fecerit.* La parentheſe montre qu'on a pu n'imputer à Heinſius que le titre d'*Andronicus Rhodius*. (d) Meurſius ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette paraphraſe, & le traite περὶ παθῶν que David Hoeſchelius a publié ſur deux manuſcrits, l'un qu'il avoit reçu de Margunius, l'autre qu'Andre Schottus avoit envoié d'Eſpagne à Sylburgius. (e) Voſſius attribuë ce dernier livre à un Andronic, beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article. (f) Reineſius eſt du même avis que Meurſius; mais Saumaiſe ſoutient hautement qu'Andronic de Rhodes n'eſt point l'Auteur de la paraphraſe que Daniel Heinſius a traduite. C'eſt ſans aucun jugement (g), dit-il, que ceux qui ont les premiers publié cette paraphraſe l'ont attribuée à Andronicus; & il ſe moque (h) de ce qu'ils s'étoient vantez d'avoir trouvé pluſieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens Interpretes d'Ariſtote. Il montre que le veritable Andronicus explique autrement dans Aulugelle que ne fait le Paraphraſte, la difference qu'il y avoit entre les ἐλεγόμενα, & les ἀκροατικὰ d'Ariſtote. Il s'etend beaucoup là-deſſus. Il ajoûte (i) qu'en pluſieurs choſes le Paraphraſte n'eſt point du ſentiment d'Ariſtote. *In tam multis abit a mente Ariſtotelis, ut Andronicus eſſe genuinum opus ſolà poſſint credere qui nihil in literis his vident.* Il ne ſauroit croire qu'un auſſi grand Philoſophe qu'Andronicus eût voulu abuſer de ſon loiſir, juſques au point de paraphraſer un Ouvrage qui eſt le plus clair du monde; *Quis credat tanti nominis Peripateticum etiam ſummo occupaſſe in Ethicis Ariſtotelis paraphraſi elucidandâ, quo libro nihil luciduis?* Cette derniere preuve me ſemble foible.

(E) *A paraphraſé ces deux traitez d'Ariſtote.*] Simplicius le temoigne en divers endroits de ſes Commentaires. Voïez François Patricius (k).

(F) *Je ne croi pas qu'il ait été le maître de Strabon.*] Je ne ſai ſi les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou quelques lignes de la copie de Reineſius, ou ſi Reineſius eſt le veritable Auteur de ces paroles (l) de la page 312. *Amaſiæ Magiſter* (Andronicus Rhodius) *Straboni: hoc l.* XIV. C'eſt dire que Strabon dans ſon 14. livre nous aprend qu'il fut diſciple d'Andronicus Rhodius à Amaſia. Je trouve bien (m) qu'il fut diſciple du Grammairien Ariſtodemus à Nyſe, & du (n) Philoſophe Peripateticien Xenarque dans un autre lieu: mais je ſuis fort trompé s'il dit autre choſe d'Andronicus dans ſon 14. livre, que de le (o) compter entre ſes hommes illuſtres de l'Ile de Rhodes, & j'oſerois aſſûrer qu'il n'a dit en aucun lieu de ſes Ouvrages ni qu'il ait été diſciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enſeigné dans Amaſia.

(A) *S'attachant trop à étudier la Philoſophie.*] Les paroles de Suetone ſont bien choiſies. *Studio Ejus cura ſecta deſiderior in profeſſione Grammatica habebatur, nonnullos idoneos ad tuendam ſcholam.* C'eſt une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de diſciples. Il faut ou qu'ils s'apliquent tout entiers à leur profeſſion, ou que l'on ne ſache pas qu'ils s'apliquent à d'autres choſes. Un Humaniſte qui veut faire le Philoſophe, qui eſt curieux d'experiences phyſiques, qui examine avec ardeur ſi Deſcartes a mieux reüſſi que Gaſſendi, court grand riſque de voir deſerter ſa claſſe. Un Medecin fort attaché aux medailles, aux mathematiques, aux genealogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ſes malades. C'eſt pour cela que Mr. Spon (p) fut bien aiſe d'aprendre au public que l'on ſe tromperoit fort, ſi l'on croioit que l'étude de l'Antiquarité fût ſa principale affaire. Il éprouvoit que cette opinion lui faiſoit grand tort, eu égard à la pratique de la Medecine. Il eſt même indubitable qu'un Profeſſeur qu'on fait engage à la compoſition de pluſieurs livres, ne paſſe pas pour être propre à faire de bons Ecoliers; on s'imagine qu'il n'en a pas le tems. C'eſt pourquoi ceux qui chercheroient à s'enrichir par l'inſtruction de la jeuneſſe, feroient fort mal de s'engager à être Auteurs.

Digitized by Google

rieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir Ecole, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, & emploia son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misere; il étoit si pauvre qu'il fut obligé de vendre à un très-vil prix le meilleur (B) de ses Ouvrages. On avoit supprimé cet Ouvrage, mais Orbilius le racheta, & le publia sous le nom de l'Auteur. Il s'en vanta pour le moins. Andronicus étoit de la secte d'Epicure, & vivoit au tems de Ciceron *. Mr. Moreri (C) a commis ici bien des fautes.

☞ ANDRONICUS de Thessalonique fut un des Grecs fugitifs qui porterent l'érudition en Occident au XV. siecle. Il passoit pour le meilleur Professeur après Theodore Gaza, & peut-être même qu'il le surpassoit dans l'intelligence de la langue Greque, car il avoit lu tous les Auteurs qui avoient écrit en cette langue, & il entendoit fort bien la Philosophie d'Aristote. Il enseigna dans Rome, & il y étoit logé chez le Cardinal Bessarion. Les gages qu'on lui donnoit furent si petits, que la misere l'obligea à sortir de Rome. Il s'en alla à Florence, & y fut Professeur assez long tems, & s'attira un grand nombre d'auditeurs; mais comme il esperoit de trouver en France une meilleure fortune, il s'y transporta, & y mourut peu après dans un âge très-avancé. Il prononçoit mal, & il ne se mêloit d'autre chose que de ses études †. Platine lui donne ‡ l'éloge d'avoir très-bien su & le Grec & le Latin. On verra dans mes remarques une (D) mepriſe de Gabriel Naudé. Il y avoit en même tems un autre ANDRONIC qui enseignoit à (E) Boulogne, & qui étoit de Constantinople.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS) né en Dalmatie vers la fin du XV. siecle, travailloit (A) à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public. Il enseigna dans l'Academie de (B) Leipsic

* *Ex Suetonio de illustrib. Grammaticis c.* 8.

† Græca & Latina lingua apprime eruditus. *Platina in Panegyr. Bessarionis.*

‡ *Tiré de Volaterran lib.* 21. *p. m.* 775.

(*c*) *Philelph. epistol. lib.* 29. *Voiez aussi un endroit du livre* 16. *& un autre du* 17. *Ces passages n'ont été indiquez par Mr. de la Monnoie.*

(*f*) *Dans sa nouvelle Bibliotheque de Manuscrits. Je tiens cela de Mr. de la Monnoie, comme aussi ce qui est contenu dans la remarque suivante.*

(*g*) *Athen. ancienne & nouv. p.* 239. *de la* 3. *edit. de Paris* 1676.

(*h*) Sic ut nemo dignus elogio compareat, nisi in lucem studiose producat cives suos Tranquillus Andronicus præclarus Ciceronis æmulator, dum gravissimarum actionum ac Othomanicæ legationis, obscurorumque nobis itinerum Commentaria perscribit. *Jovius in Elog. pag.* 299.

(*i*) *Epit. Bibliothe. Gesneri pag.* 806.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Epitome Bibliothe. Gesneri.*

* *Sueton. de illustr. Gramm. cap.* 8.

(*a*) *Vide Casaubonum in hunc Suetonii locum.*

(*b*) *In Suetonii. ib.*

(*c*) *De Histor. Latin. p.* 47.

(*B*) *Le meilleur de ses Ouvrages.*] Suetone le traite d'opuscule. *Opusculum*, dit-il *, *Annalium elenchorum.* Le titre devoit donc être *Elenchi Annalium.* Il y a de bons manuscrits de Suetone qui ont cette leçon, *opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (*a*). Achille (*b*) Statius & (*c*) Vossius se declarent pour cette leçon, & ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise on peut connoître qu'Andronicus avoit censuré quelque Annaliste.

(C) *Mr. Moreri a commis ici bien des fautes.*] I. Il a dit *Pompinius* au lieu de *Pompilius.* II. Il avance faussement qu'Andronicus *avoit été precepteur de Jules Cesar, & que Ciceron étant déjà Preteur se faisoit un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs.* III. Il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables.* IV. Il dit que *quelques-uns ont attribué* ces tables *à Ennius.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est* annalium Ennii elenchorum. V. Il énerve le raisonnement de Suetone. Cet Historien avoit touché deux circonstances qui prouvoient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus; l'une étoit prise de l'importance de ce qui fut vendu, c'étoit le principal Ouvrage de l'Auteur; l'autre étoit tirée du vil prix que cet Ouvrage fut vendu. Mr. Moreri croioit tout dire par ces paroles; *Il étoit si pauvre qu'il fut contraint pour subsister de vendre un petit traité qu'il avoit composé.* Comment ne voioit-il pas qu'il ôtoit presque toute la force à la preuve de l'Historien Latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venuë sa seconde faute, qui comprend deux ou trois insignes fausſetez. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissoit de prouver qu'Andronicus avoit vécu au tems de Sisenna, de Quadrigarius, & de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon & Andronicus ont vécu en même tems, & que ce Gniphon au rapport de Suetone, enseignoit dans la maison de Jules Cesar, & eut Ciceron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules Cesar, lors que Jules Cesar n'étoit encore qu'un enfant: Ciceron déjà Preteur l'alloit entendre; voilà deux circonstances de tems que Vossius emprunte de Suetone pour établir l'âge de Pompilius Andronicus; en y joignant cet autre fait attesté par Suetone, c'est qu'Andronicus & Gniphon tinrent Ecole en même tems. Mr. Moreri s'est égaré au milieu du plus beau chemin; il a entendu d'Andronicus, ce que Vossius disoit de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir Ecole dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être precepteur de son fils.

(*d*) *Naudé addit. à l'Hist. de Louis XI. pag.* 187.

(*D*) *Une mepriſe de Gabriel Naudé.*] Aiant dit qu'un Hermonyme de Sparte enseigna dans Paris, il ajoûte (*d*), *après cela il y en vint encore un autre nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arriverent pendant le regne de Louis XI.* Il est visible qu'il confond Andronic de Thessalonique avec celui dont je parle dans l'article suivant. Moreri a commis la même faute, & aiant voulu se servir de distinction il s'est encore plus embrouillé. Il veut que son *Tranquillus Andronic* Professeur en langue Greque à Paris, ne soit pas celui qui *avoit beaucoup de part en l'amitié du Cardinal Bessarion*, & neanmoins c'est une chose certaine que le client de ce Cardinal ne difere point de celui qui fut Professeur à Paris. Il ne faloit pas le nommer *Calixte Andronic* comme a fait Mr. Moreri, mais *Andronic Calliste.* Considerez ces paroles qui nous aprenent qu'il étoit parent du fameux Theodore Gaza. (*e*) *Gaudeo equidem plurimum*, c'est Philelphe qui parle dans une lettre qu'il écrivit de Milan à ce Theodore le 21. de Janvier 1469. *eruditissimum virum ubique amicissimum Andronicum Kallistum necessarium tuum apud vos agere, id est in Musarum & sapientiæ domicilio, quem ut verbis meis salvere jubeas abs te peto, meque tui, ipsi Bessarioni vir doctissimus commenda.* Cet Andronic Calliste étoit Peripateticien, & a fait un livre *de Physica scientia & fortuna*, une monodie *de miserâ Constantinopoli*, & quelques autres traitez dont le Pere Labbe (*f*) fait mention. Encore un coup Mr. Moreri ne devoit pas le distinguer de celui qui enseigna dans Paris, ni dire de celui-ci qu'il fut Professeur à Bâle. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle (*g*) met Antonicus au nombre des Savans Grecs qui parlerent en Italie *sur le milieu du quatorzième siecle.* Il a sans doute voulu dire Andronicus, & il a mis *quatorzieme* au lieu de *quinzieme.*

(E) *Un autre* ANDRONIC *qui enseignoit à Boulogne, & qui étoit de Constantinople.*] Philelphe en parle avec éloge dans plusieurs de ses lettres. Cet endroit tiré de la premiere du 24. livre, datée du dernier d'Octobre 1464. suffira: *Quare non pojsum vos omnes qui Bononiæ agitis non mirari plurimum, quod cum vobis viri doctissimè eruditi copia data sit ad Græcam disciplinam penitus consequendam, malitis indocti esse quam docti. Nunquam equidem discendi gratia trajecissem in Græciam Constantinopolim, quo in urbe septennium egi, si ejusmodi mihi Andronicus Byzantius esset oblatus.*

(A) *Travaillait à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public.*] Paul Jove (*h*) aiant raporté que le triste etat où les Turcs avoient reduit la Dalmatie, ne permettoit point qu'on y cultivât l'étude des belles lettres, & qu'ainsi le recueil de ses éloges ne comprendroit point de gens de ce pais-là, ajoûte, *à moins que Tranquillus Andronicus ne fasse connoître le merite de ses compatriotes.* Le passage que je cite en marge insinue qu'Andronicus avoit fait le voiage de Constantinople ou comme Envoié, ou à la suite d'un Ambassadeur. Konig n'use pas de tant de reserves; il decide qu'Andronicus fut Deputé en Turquie, & fit un livre sur sa negociation, *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis commentariis illustravit.* On ne sauroit trop souvent fronder les Auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un Ouvrage auquel Andronicus travailloit. Konig convertit cela en un livre donné au public.

(B) *Dans l'Academie de Leipsic en même tems que Mosellan.*] C'est de Simler que je fai cela: *Hic*, dit-il (*i*), *literas docuit Lipsiæ Pet. Mosellani tempore.* Il le nomme *Tranquillus Parthenius Andronicus, Dalmata*, & lui donne une harangue imprimée à Augsbourg l'an 1518. & à Vienne l'an 1541. Le sujet de cette harangue est d'exhorter tous les Princes d'Allemagne à la guerre contre les Turcs. On a une autre harangue de lui *de laudibus eloquentiæ*, & quelques vers Latins (*k*). Les suplémens (*l*) de Du Verdier nous donnent un Dialogue du même Auteur. Il a pour titre *Sylla*: les interlocuteurs sont Cesar, Sylla, Pompée, Minos: il est imprimé à Leipsic in 8. l'année de l'impression n'est point marquée dans ces suplémens de Du Verdier.

Digitized by Google

Leipſic en même tems que Moſellan. Nos remarques feront voir qu'il a publié quelque choſe. Eraſme lui écrivit une lettre qui eſt la 10. du 4. livre.

ANGIOLELLO (JEAN MARIE) nâtif de Vicenze, a compoſé en Italien & en Turc une Hiſtoire de Mahomet II. laquelle il lui dedia. Elle fut agreablément reçuë par ce tier Sultan, qui outre les careſſes qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de ſa liberalité. L'Auteur avoit été témoin oculaire de ce qu'il raportoit; car étant un des eſclaves du jeune Sultan Muſtapha, il le ſuivit à l'expedition de Perſe l'an 1573. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en perſonne avec près de deux cens mille combatans dans lés Etats d'Uſſun-Caſſan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello qui conoiſſoit ſans doute la fierté de cet Empereur Turc, ait oſé redire les paroles outrageantes qu'Uſſun-Caſſan emploia pour lui reprocher une naiſſance illegitime, lors que d'une hauteur qui étoit au bord de l'Euphrate il eut decouvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toûjours que l'Hiſtoire eût immortaliſé cette injure, car les Princes ne ſavent pas tout ce qui eſt dans les livres qu'on leur dedie. Quoi qu'il en ſoit l'Ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien recompenſé β. Ceux γ qui le font fleurir en 1524. le prenent un peu trop ſur ſon arriere-ſaiſon; mais ce qu'ils ajoûtent qu'il a compoſé la vie d'Uſſun-Caſſan eſt plus juſte. On imprima à Veniſe l'an 1553. un Ouvrage * de Gio. Mario Angiolello *della vita & fatti di Re di Perſia*, & l'on voit dans la Bibliotheque de Mr. de † Thou, *Relatione della vita e de' fatti del Signor Uſuncaſſan*, par nôtre Angiolello. On a oublié de marquer l'année & le lieu de l'impreſſion.

β *Voiez l'Hiſtoire de Mahomet II. par Guillet, t. 2. pag. 210. 218. 234.*

γ *Konig Bibl. vet. & nova, voce Angelellus.*

ANGLUS (THOMAS) Prêtre Anglois, ne s'eſt pas moins fait conoître par la ſingularité de ſes opinions, que par la multitude de ſes petits livres dans le XVII. ſiecle. Il étoit d'une fort bonne maiſon, & il l'a ſouvent (A) indiqué ſur le frontiſpice de ſes Ouvrages. Il a (B) porté pluſieurs noms, & il y a peu de païs en Europe où il n'ait fait du ſejour. Il fut Principal de College à Liſbonne, & Sous-principal à Doüai ‡. Rome & Paris lui ont fourni de longues ſtations. Il a été long tems domeſtique du Chevalier Digbi, & il a temoigné publiquement qu'il avoit une eſtime très-particuliere (C) pour les opinions de ce Gentilhomme. Il ſe piqua de perſeverer dans le Peripatetiſme, & de reſiſter (D) aux lumieres que Mr. Deſcartes voulut lui donner. Il pretendit même faire ſervir les principes d'Ariſtote à l'éclairciſſement des plus impenetrables myſteres de la Religion; & dans cette vuë il ſe méla de manier les matieres de la liberté, & de la grace. Il s'y embarraſſa, & pour avoir donné trop l'eſſor à ſes pen-

* *Voiez le Catalogue d'Oxford.*

† *Premiere partie du Catalogue pag. 450.*

‡ *Voiez le livre intitulé* Statera appenſa, *pag. 50.*

(A) *Il l'a ſouvent indiqué ſur le frontiſpice de ſes Ouvrages.*] Par exemple, ſes trois Dialogues *de mundo*, imprimez à Paris en 1642. contiennent au titre: *Authore* Thoma *Anglo e generoſa Albiorum in Oriente Trinobantum proſapia oriundo.*

(B) *Il a porté pluſieurs noms.*] Voici ce que Mr. Baillet (a) remarque ſur ce ſujet. Mr. d'Igby „ avoit „ près de lui le fameux Thomas *Anglus* Gentilhomme Anglois, Prêtre Catholique d'une des plus anciennes maiſons d'Angleterre, revêtu d'un exterieur Hibernois, vivant dans une grande mais volontaire pauvreté. Son vrai ſurnom etoit *Witbo*, „ qu'il avoit coutume de deguiſer tantôt en *Candidus*, „ tantôt en (1) *Albius*, quelquefois en *Blancus*, quelquefois en *Richmondh*, mais il n'etoit preſque conu „ en France que ſous le nom de Thomas Anglus. . . . „ Mr. Deſcartes l'apelloit ordinairement *Mr. Vitus.*„ On voit au bas de pluſieurs épitres dedicatoires de Thomas Anglus, *Thomas ex Albis.*

(a) Baillet, *Vie de Deſcartes t. 2. p. 245. ad ann. 1644.*

(1) Albius *étoit équivoque, à cauſe d'Albion & d'Albus.*

(C) *Une eſtime particuliere pour les opinions de ce Gentilhomme.*] Voici le titre d'un de ſes livres imprimé à Lion en 1646. *Inſtitutionum Peripateticarum ad mentem ſummi viri clariſſimique Philoſophi* KENELMI EQUITIS DIGBÆI. La Preface donne la raiſon de ce titre en cette maniere: *Quod ad mentem ſummi viri & clariſſimi Philoſophi Kenelmi Equitis Digbæi ſcripta pronuncietur, inde eſt quod cum in invidendo illo de anima immortalitate libro totam naturæ compoſitionem à primis corporis rationibus uſque ad inviſibiles animæ ſpiritualis articulos diſcuſſerit, & in omnium oculos inſuluerit, alia quam ipſe praceſſerat incedere neque volui neque potui. Quicquid itaque de illo ſubjecto vides, inde tranſlatum eſt.* Il ne ſe contenta pas de lui faire hommage de ſes doctrines philoſophiques; il voulut de plus relever de lui en qualité de Theologien, & cela par raport aux plus ſublimes myſteres; temoin le livre (b) qui a pour titre, *Quæſtio Theologica, quomodo ſecundum principia Peripateticæ Digbæana ſive ſecundum rationem & abſtrahendo quantum materia patitur, ab authoritate, humani arbitrii libertas ſit explicanda, & cum gratia efficacia conciliando.* Il fit imprimer l'an 1652. ſes *Inſtitutiones Theologicæ, ſuper fundamentis in Peripateticâ* Digbæanâ jactis, extructæ.

(b) *C'eſt un in 12. Le lieu & l'année de l'impreſſion n'y paroiſſent point. On voit par la Preface que l'Auteur étoit déjà vieux.*

(D) *Aux lumieres que Mr. Deſcartes voulut lui donner.*] Je recours encore à Mr. Baillet; Thomas Anglus, dit-il, (c) „ etoit un Peripateticien encore plus „ extraordinaire que Mr. le Chevalier d'Igby, & il le „ ſurpaſſoit aſſurement pour l'obſcurité de ſes conceptions, & pour l'incomprehenſibilité de ſes penſées. Il étoit du reſte l'un des Philoſophes les plus „ ſubtils de ſon tems, & il s'étoit affranchi de l'aſſujettiſſement de la Scholaſtique qui retient la plûpart „ des Peripateticiens. Mr. Deſcartes . . . avoit conçu „ de l'eſtime pour lui, ſur les temoignages avantageux que Mr. le Chevalier d'Igby lui en avoit rendus. Il ſouffrit volontiers que Thomas Anglus lui „ fit des objections. La nature de ſes objections, & „ la haute idée que Mr. d'Igby lui avoit donnée de „ ſon eſprit, lui firent eſperer de le voir bientôt rangé parmi les ſectateurs de ſa philoſophie, mais l'évenement fit voir qu'il preſumoit un peu trop de „ la docilité de Thomas Anglus. Celui-ci ſe laiſſa „ brouiller la cervelle dans les queſtions épineuſes de „ la predeſtination, de la liberté, & de la grace qui „ commençoient à troubler les Facultez Theologiques „ de Louvain & de Paris. Perſuadé que Mr. Deſcartes n'étoit point apellé de Dieu pour lui donner les „ ſolutions neceſſaires à ces difficultez toutes ſurnaturelles, il aima mieux recourir aux lumieres d'Ariſtote pour percer ces tenebres myſterieuſes. Ce „ qu'il en a écrit avec cette aſſiſtance ne reſſemble „ point mal à des oracles pour l'obſcurité, & c'eſt „ peut-être ce qui l'a rendu inintelligible (2) à Meſſieurs de la Congregation Romaine de l'*Index*, & „ qui l'a fait regarder par les Jeſuites (3) comme un „ Theologien ſauvage.„ Il ne ſera pas hors de propos de dire ici ce qu'il repondoit à ceux qui l'accuſoient d'obſcurité; ſa reponſe peut ſervir à nous faire mieux conoître le caractere de ſon genie. *Jeme pique de la bonneté, qui convient aux Maîtres & aux diſtributeurs des ſciences*, diſoit-il (d). *Les Theologiens ſont cauſe que mes écrits demeurent obſcurs, car ils evitent de me donner l'occaſion de m'expliquer: enfin ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent, & s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur eſt facile de me refuter; s'ils ne m'entendent pas; c'eſt à tort qu'ils crieillent contre ma doctrine.* Cela ſent ſon homme qui ne cherche qu'à faire parler de ſoi, & qui eſt marri de n'avoir pas aſſez d'adverſaires pour attirer ſur ſa perſonne les yeux & l'attention du public. *Referunt aliqui hominem quod evidentiam facit, cum tamen perobſcure ipſum ſcribere, quæque eum legant, queriantur. Reſpondet ille, ſe brevitati ſententiarum tradendarum opus ſtudere; Theologos in cauſa eſſe quod obſcura maneant ipſius ſcripta, dum ſuis explicandis anſam probare refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere poſſe; unde &, ſi errores ſcribat, ipſum confutare in proclivi eſt; vel non intelligere, & ſic neque debere ipſi exclamitare; cum poſſimus ſit animi morbus calumniari quod nolis.* Il y a quelque choſe de ſophiſtique dans ce dilemme.

(c) Baillet *ubi ſupra.*

(2) *Decret. ſacr. congr. collect.*

(3) *Labbe in ſuis* Theologaſter.

(d) *Præfat. Statera appenſa.*

Digitized by Google

penſées particulieres, il ne plut ni aux Moliniſtes, ni aux Janſeniſtes. Il avoit l'eſprit aſſez penetrant, & aſſez vaſte, mais il n'étoit pas heureux à diſcerner les idées qui meritoient de ſervir de regle & de fondement, ni à * developer les matieres. C'étoit un Philoſophe & un Theologien *Heteroclite*. Quelques-uns de ſes Ouvrages ont été flétris à Rome par la Congregation (E) de l'*Index*, & en d'autres lieux par les cenſures des Academies. Il eut un ſentiment fort particulier ſur l'état des ames ſeparées du corps, & ſur la facilité d'aquerir le Paradis. Je ne ſai pas bien en quelle année il eſt mort; il ne l'étoit pas lors que Charles II. fut retabli ſur le trône d'Angleterre. J'ai vu des livres de ſa façon compoſez depuis le mariage de ce Prince avec l'Infante de Portugal. Il ne fut point ami des Jeſuites, & il n'auroit pas été faché qu'ils l'euſſent (F) jugé digne de leur colere. J'ai ouï dire qu'au commencement des troubles qui s'éleverent entre Charles I. & le Parlement, il écrivit en Anglois pour ſoutenir avec l'Egliſe Anglicane le ſentiment de l'obeïſſance paſſive.

* *Voiez quant à ſon obſcurité la remarque D.*

(*) *Il publia en* 1654. Sonus lituï advertus ſonum tubæ. *Thomas Anglus avoit publié en* 1653. Sonus buccinæ, cum appendice adverſus mentem divinitus inſpiratam Innocentio X.

ANICIUS, famille Romaine. Elle a été plus illuſtre ſous les Empereurs Chretiens, qu'au tems de la Republique, quoi qu'elle ait produit des Conſuls avant que Jules Ceſar fût au monde. On voit dans Pline † un Q. ANICIUS *Præneſtinus* qui fut creé Edile Curule dans le V. ſiecle de Rome. L. ANICIUS Gallus fut Preteur au ſiecle ſuivant, ſavoir l'an 585. & commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur qu'il ne mit (A) qu'un mois à la conquerir, & à faire priſonnier le Roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année ‡ ſuivante. L'un

† *Plin. lib.* 33. *cap.* 1.

‡ *Voiez Sigonius de faſtis Romanis.*

(E) *Par la Congregation de l'*Index, *& en d'autres lieux.*] Le decret de cette Congregation du 10. Juin 1658. condamna ces 4. traitez de Thomas Anglus, *Inſtitutiones Peripateticæ: Appendix Theologica de origine mundi: Tabulæ ſuffragiales de terminandis fidei litibus ab Eccleſia Catholica fixis: Teſſera Romanæ evulgatio.* Les deux dernieres pieces furent publiées contre le fameux Pere Macedo, qui dans les guerres de plume a été un veritable chercheur d'occaſions, un Chevalier errant toûjours prêt à rompre une lance. Il (*) attaqua Thomas Anglus, mais au lieu de repliquer au *Tabulæ ſuffragiales*, & au *Teſſeræ Romanæ evulgatio* qu'on avoit oppoſé à ſon attaque, il recourut à des intrigues qui firent condamner ces pieces par la Congregation de l'*Index* (a). Les Docteurs de Doüai cenſurerent 22. propoſitions extraites des Inſtructions ſacrées de Thomas Anglus. Il oppoſa à leur cenſure une *Supplicatio poſtulatrix juſtitiæ*, où il ſe plaignit qu'ils ſe fuſſent contentez d'une cenſure très-vague accompagnée d'un *reſpective* (b), ſans qualifier chaque propoſition en particulier. Il leur montre que c'eſt agir en Theologiens prevaricateurs. Et en effet ne jette-t-on point par là tous les ſimples dans le peril de ſe tromper, & de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en general ſur 30. propoſitions qu'elles ſont reſpectivement temeraires, dangereuſes, heretiques, où ſera l'homme que vous n'expoſiez à prendre pour heretique ce qui n'eſt que temeraire, ou pour temeraire ſeulement, ce qui eſt heréſie en toute rigueur? Cette reflexion aura plus de force ſi je l'empruate de la lettre d'un Anonyme qui paroît homme d'eſprit, & de jugement. Voici donc comme il parle (c), *ſur le Decret de l'Inquiſition du* 7. *Decembre* 1690. *contre* 31. *propoſitions.* „ Je ne ſai, Monſieur, „ dit le Prelat en s'adreſſant au Docteur, ſi vous avez „ bien compris toute l'addreſſe & tout l'artifice de la „ Cenſure. Vous ſçavez la maniere dont ces Meſſieurs „ ont accoûtumé de qualifier les Propoſitions, non „ en leur donnant à chacune en particulier leur note „ & leur qualité, ſoit de ſcandaleuſe, ou d'erronée, „ ou autre; mais en mettant d'abord de ſuite toutes „ les Propoſitions, y en eût-il 500. & après ſous ces „ Propoſitions en bloc & en tas, toutes les qualifica„ tions qu'il leur plait de leur donner, en y ajoûtant „ un *reſpective* au bout. De ſorte que c'eſt aux Theo„ logiens particuliers à deviner quelles de ces Propo„ ſitions ſont condamnées ſeulement comme ſcanda„ leuſes, & quelles le ſont comme heretiques, ou „ d'une autre maniere.„ Dans la page ſuivante on introduit un Conſeiller au Parlement qui s'exprime ainſi: „ Sur tout nous croirions nous moquer de la „ juſtice, & nous expoſer à la riſée & à l'indignation „ publique, ſi nous mettions dans nos Arreſts, d'une „ part toutes les pretentions des parties & tous les „ chefs d'un proces, & de l'autre confuſément & en „ un tas toutes les deciſions differentes avec un *re„ ſpective* qui rendroit l'Arreſt inintelligible, & ſeroit „ une ſource de mille proces éternels.„ Voiez les reflexions qu'a faites ſur ce même Decret d'Alexandre VIII. l'Auteur des difficultez (d) propoſées à Mr. Steyaert. Je reviens à Thomas Anglus. Il forma pluſieurs (e) doutes ſur chaque cenſure des Theologiens de Doüai, & pretendit que ſi l'on n'y ſatisfaiſoit pas on couvriroit de confuſion l'Academie, & on le combleroit de gloire. Lors que la cabale a plus de part que la raiſon aux cenſures d'un Ouvrage, le particulier cenſuré ne manque gueres de confondre ſes cenſeurs. On n'a qu'à ſe ſouvenir de la lettre que Mr. Arnauld ecrivit en 1683. à l'Univerſité de Doüai.

Je n'ai pas encore dit tout ce que je ſai des cenſures qui tomberent ſur les livres de Thomas Anglus. Dès que ſa *Statera morum* eut paru, l'Archevêque de Malines & l'Evêque d'Anvers en firent des plaintes à l'Internonce de Bruxelles. Il y eut un important qui paſſa en Angleterre pour extorquer des ſignatures contre la doctrine de cet Auteur (f), & il paroît (g) que l'Evêque de Chalcedoine deſsprouva le traité *de medio animorum ſtatu*, & qu'on fit courir le bruit qu'il l'avoit cenſuré publiquement. Voiez la marge (†).

(F) *Qu'ils l'euſſent jugé digne de leur colere.*] Cela paroît par la Preface (h) que j'ai tant de fois citée. L'Auteur de cette Preface & du livre qui la ſuit, n'eſt peut-être pas different de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre ſa *Statera morum*, tant pour avoir lieu d'eclaircir des difficultez, que pour engager le public à prendre garde à un livre qui couroit riſque de n'être point demêlé de la foule des livres nouveaux. En tout cas l'Auteur de cette Preface n'eſt pas un homme qui paroiſſe mal inſtruit des penſées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or voici ce qu'il dit touchant les Jeſuites: *Increbuerunt ſapiuſcula rumores comminatam eſſe doctam illam Societatem ſe contra D. Albi Opera ſtrictiorem calamum. Hos idem ab iis maxime exſpectabant omnes, ut quos præcipue ac pene unice ſcripſi ſuis laceſſiverat. Attamen, ſive ex motivis prudentialibus ſuppreſſi ſint libri illi jam ſcripti, ſive nulli omnino ſcripti fuerint, nihil dum eatenus eſt. Hic triumphat maxime D. Albius, & cauſam ſuam hoc diſcurſu tueri ſolet; Minas illas quas intentabant, clamores quibus ipſi paſſim obſtrepebant manifeſta eſſe indicia non deſuiſſe voluntatem illum confutandi: Neque eo genio eſſe PP. Societatis ut quicquam fama ſua charius habeant; unde evidenter conſtare ſolam iis defuiſſe* potentiam, *poſtquam ad tam inſignem ignominiam propellendam adeo tardi extiterint.* Vous voiez là un homme qui n'aiant pu avoir la gloire d'être commis avec les Jeſuites, ſe prevaut de leur ſilence, & ſe dedommage en l'imputant à leur foibleſſe, & non pas à leur inſenſibilité.

(A) *Il ne mit qu'un mois à la conquerir.*] Il n'étoit encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plutôt appris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il falut dans celle-ci prendre la tres-forte place de Scodra. Le bon ſuccés fut ſi entier, que le Prince qu'on avoit à combatre tomba avec ſa mere, ſa femme, ſes enfans, ſon frere, & tous les principaux de ſon Etat entre les mains d'Anicius, & qu'on fit un butin très-conſiderable. Voici comment T. Live en parle: (i) *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nunciam victoriæ Perpennam Romam miſit, & poſt dies paucos Genſium regem ipſum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyriorum. Hoc* (k) *unum bellum prius perpetratum, quam cœptum Romæ auditum eſt.* Ces priſonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe; les richeſſes, & les depouilles tranſportées d'Illyrie, & les liberalitez qu'on fit aux ſoldats le rendirent très-conſiderable. Le General reçut plus de loüanges de ſon armée, que Paul Emile qui avoit triomphé peu auparavant, n'en avoit reçu de la ſienne. *Latior hunc triumphum eſt ſecutus miles, multisque dux ipſe carminibus celebratus* (l). Mr. Lloyd obſerve que le Conſul de l'an 593. eſt le fils du vainqueur de Gentius, mais il ne cite perſonne.

(*) *Il publia en* 1654. Sonus lituï advertus ſonum tubæ. *Thomas Anglus avoit publié en* 1653. Sonus buccinæ, cum appendice adverſus mentem divinitus inſpiratam Innocentio X.

(a) *Voiez la Preface du livre intitulé* Statera appenſa quoad ſalutis aſſequendæ facilitatem, *imprimé à Londres en* 1661. *in* 12.

REFLEXION *ſur les cenſures des propoſitions extraites d'un livre.*

(b) *Voiez la même Preface.*

(c) *Pag.* 29. *de la Lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome. Le titre de mon édition porte* Jouxte la Copie imprimée à Thoulouſe 1691.

(d) *Difficultez de Steyaert* 9. *part. pag.* 249.

(e) *Præf. Statera.*

(f) *In tract. Præf. Statera.*

(g) *Voiez l'epitre dedicatoire du livre de Th. Anglus intitulé,* Villicationis ſuæ de medio animarum ſtatu ratio, *imprimé l'an* 1653.

(†) *Le Pere Baron* lib. 4. Apolog. pag. 144. *objecto quod le* Sonitus buccinæ *fut cenſuré, & que l'Auteur y ſoutient que l'Egliſe n'a pas le pouvoir de definir, mais ſeulement de temoigner ſur la tradition.*

(h) *Statera appenſa.*

(i) *Livius lib.* 44. *p. m.* 861.

(k) Hoc bellum ante finitum eſt quam geri Romæ nunciaretur. *Florus l.* 2. *c.* 13.

(l) *Livius lib.* 45. *p.* 890.

Digitized by Google

L'un des Conſuls de l'an 593. avoit nom L. ANICIUS Gallus. Je ne trouve ſous les premiers Empereurs qu'ANICIUS Cerealis, qui étoit Conſul deſigné l'an β de Rome 818. Il ſe trouva enveloppé dans un complot contre Neron, & il ſe tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant γ moins regretté, qu'on ſe ſouvenoit qu'il avoit revelé à Caligula une conſpiration qui ſe tramoit contre ſa vie. Les Conſulats furent frequens dans cette famille depuis le regne de Diocletien, & l'on n'avoit jamais vu deux freres exercer le Conſulat enſemble avant l'année de JESUS-CHRIST 395. que Probinus & Olybrius furent Conſuls. Ils étoient fils de Probus, dont nous parlerons en ſon lieu, & ils deſcendoient d'ANICIUS le premier (B) grand Seigneur de Rome qui embraſſa le Chriſtianiſme. Les biens immenſes de cette Maiſon l'expoſoient à la mediſance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les Benedictins pretendent que le fondateur de leur Ordre étoit de la famille des Anicius; & l'on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguſte Maiſon d'Autriche en eſt auſſi deſcendue. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre eſt intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé, il eſt ſeulement en manuſcrit dans δ la Bibliotheque de l'Empereur. Nous toucherons quelque choſe (C) d'aſſez curieux concernant le ſujet de cet Ouvrage.

ANNAT (FRANÇOIS) Confeſſeur de Louis XIV. étoit de Rouërgue *. Il naquit le 5. de Fevrier 1590. il devint Jeſuite au mois de Fevrier 1607. & Profés du quatriéme vœu en l'année 1624. Il enſeigna à Toulouſe la Philoſophie pendant ſix ans, & la Theologie pendant ſept; & comme il s'en aquitta avec éclat, il fut apellé à Rome pour y exercer la fonction de Cenſeur general des livres que la Societé publioit, & la fonction de Theologien auprès du General de la Compagnie. Etant retourné en ſa Province il fut Recteur du College de Montpellier, & puis de celui de Toulouſe. Il aſſiſta à la 8. Congregation generale des Jeſuites qui ſe tint à Rome l'an 1645. il y aſſiſta, dis-je, comme Deputé de ſa Province, & il y donna tant de preuves de merite, que le Pere Vincent Carafa General des Jeſuites ne trouva perſonne plus propre que lui à remplir la charge d'Aſſiſtant de France qui vint à vaquer au bout de 18. mois. La neuviéme Congregation generale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini General de la Compagnie, après la mort duquel on le fit Provincial de la Province de France. Pendant qu'il exerçoit cette dignité il fut choiſi pour Confeſſeur de Louis XIV. & aiant occupé ce poſte pendant ſeize ans, il fut contraint de demander ſa demiſſion, à cauſe que le grand âge lui avoit extremement affoibli l'ouie. Comme le Roi étoit fort content de lui, il ne lui accorda ſon congé qu'avec beaucoup de regret. Le Pere Annat ne vêcut que quatre mois depuis ſa ſortie de la Cour. Il mourut dans la maiſon profeſſe de Paris le 14. de Juin 1670. Le Pere † Sotuel dont j'emprunte ce qu'on vient de lire lui attribuë de grandes vertus, un parfait deſintereſſement, beaucoup de modeſtie, & d'humilité, un attachement exact aux obſervances & à la diſcipline de ſon Ordre, un grand ſoin de ne point ſe ſervir de ſon credit pour ſon utilité particuliere, ni pour l'avancement de ſa famille, & un grand zêle de Religion. Il fut le marteau ‡ des hereſies, dit-il, & il attaqua nommément avec une ardeur incroiable la nouvelle hereſie des Janſeniſtes; il travailla puiſſamment à la faire condamner par le Pape, & à la tenir en bride ſous l'autorité du Roi très-Chretien; outre qu'il la refuta par ſa plume avec tant de force, que ſes ad-

β *Tacit. Ann. l. 15. c. 74.*

γ *Id. l. 16. c. 17.*

δ *Lambecius, commentar. Biblioth. Vindobon. l. 1. n. 50.*

* *Ruthenenſis.*

† *Biblioth. Scriptor. Societ. Jeſu, pag. 211.*

‡ Hæreſium malleus, & nominatim novæ Janſeniſtarum hæreſis oppugnator acerrimus. *Ibid.*

(B) *Le premier . . . qui embraſſa le Chriſtianiſme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence:

Fertur (a) enim ante alios generoſus Anicius urbis
Inluſtraſſe caput.

Baronius conjecture que ce Poëte a voulu parler d'Anicius Julianus qui fut Conſul l'an 322. Lloyd beaucoup plus deciſif aſſure ſans rien citer qu'Anicius Julianus fut le premier Senateur Romain qui embraſſa l'Evangile, comme Flavius Conſtantin fut le premier Empereur Romain qui l'embraſſa, & que de là vint qu'enſuite preſque tous les Empereurs prirent le ſurnom de Flavius, & preſque tous les Senateurs le ſurnom d'Anicius. Je demanderois volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius étoit veritable, il faudroit comparer Anicius Julianus avec ce Seigneur François qui ſe fit batiſer le premier de tous à l'exemple de Clovis, & qui prit pour ſon cri de guerre, *Dieu aide au premier Chretien.* On dit que les Seigneurs de Montmorenci deſcendent de celui-là, & qu'ils ſe ſont dits par cette raiſon *premiers Barons Chretiens.*

(a) *Prudent. in Symm. l. 1. v. 553.*

(C) *Quelque choſe d'aſſez curieux.*] Selon Mr. (b) Baillet, le Manuſcrit de Streinnius demeurera toûjours ſupprimé pour deux raiſons; l'une eſt celle que Lambecius a declarée, c'eſt que cet Ouvrage eſt imparfait; l'autre plus importante, & ſur laquelle il n'avoit garde de rien dire, eſt que l'Anti-Anicien *n'eſt point compoſé ſur les prejugez du vulgaire des pais Hereditaires, ni ſur les idées de ceux qui pour faire leur cour à leur Empereur ont fait remonter la maiſon d'Autriche juſqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome . . . . L'Auteur l'avoit entrepris pour fronder les Moines de St. Benoit en Allemagne, ſur ce qu'ils paroiſſoient infatuez de leur parenté avec la maiſon d'Autriche, & pour refuter en particulier le livre d'un Benedictin Flamand nommé Arnold Wion, qui par un enchainement de réveries avoit fait voir les deux branches de la famille Romaine* Anicia *l'une pour les Princes de la maiſon d'Autriche, l'autre pour ſon Patriarche S. Benoit.* Mr. Baillet ajoûte que ſi Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans ſon livre des familles Romaines, *c'eſt parce que ce n'étoit pas une des familles de la vieille Roche.* Il nous aprend que Lambecius *avoit conçu le deſſein de repondre à l'Anti-Anicien de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il promettoit . . .* & qu'il ſemble qu'il *avoit choiſi pour ſervir de fondement & de modele à ſa reponſe le livre qu'un* (1) *Abbé Benedictin, mais de l'Ordre de Citeaux nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius ſous le titre d'*arbor Aniciana; *mais que quand ce Seyfrid auroit eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius auroit été vangé ſuffiſamment par Scioppius qui publia l'an 1651. une petite diſſertation pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ſes ſemblables, juſtement dans le tems qu'un autre Moine Benedictin nommé Barcelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour ſon* Aquila Imperii Benedictina. *Ce n'étoit plus en cette occaſion,* continuë Mr. Baillet, *ce mediſant & ſatyrique Scioppius. C'étoit un fidele & zélé ſerviteur de la maiſon d'Autriche, un Conſeiller de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, attaché aux interêts des Princes de leur nom par plus d'un enchainement, infiniment plus ſavans que ces Rêveurs oiſifs; qui s'étoit rendu terrible en matiere de ſavantes genealogies plus de 40. ans auparavant par ſon Scaliger Hypobolimæus. Si donc Scioppius, tout devoüé qu'il étoit d'ailleurs à la Maiſon d'Autriche, a cru devoir s'oppoſer aux vanitez & aux chimeres de la genealogie Anicienne de ces Moines, c'eſt un prejugé que leurs inventions ne ſont point honneur aux Princes de la Maiſon d'Autriche ni aux diſciples de S. Benoit, & que l'Anti-Anicien de Streinnius doit être quelque Ouvrage d'importance. . . . Encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas étoit de l'Illuſtre famille des Aniciens, il n'eſt pas à eſperer qu'un Jacobin François s'aviſe jamais de faire un* Aquila Imperii Thomiſtica. *Cet avantage eſt peut-être reſervé à quelque Dominicain Allemand ou Eſpagnol ſerviteur zélé de la maiſon d'Autriche.* Je demande à mon lecteur de ne me conſiderer en tout ceci que ſur le pied de ſimple Copiſte.

(b) *Tome 2. des Anti n. 154. pag. 228. & ſuiv.*

(1) *Tom. 2. Comm. Vind. pag. 418. & ſeqq.*

Digiti

adverſaires n'ont pû lui repliquer rien deſolide. Il y a un très-grand nombre de gens à qui le P. Sotuel ne perſuadera jamais ce dernier point; mais pour ce qui regarde le deſintereſſement du P. Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer, ont pu aprendre que ce Pere Confeſſeur n'avança point ſa famille. On * pretend avoir ouï dire au Roi qu'il ne ſavoit point ſi le Pere Annat avoit des parens. Il en avoit qui ne s'oublierent pas, & qui le furent trouver au Louvre, mais ils ne remporterent aucun Benefice. Il y a des tems où le grand & le petit Nepotiſme ſont à la mode; quelquefois le petit Nepotiſme regne, pendant que le grand eſt aboli. Au tems du Pere Annat le grand † Nepotiſme étoit à ſon comble, mais le petit Nepotiſme quant à la branche des Peres Confeſſeurs, étoit à Paris au plus bas degré. Je me ſers de reſtriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens conſtituez dans les dignitez eccleſiaſtiques, qui ne ceſſent d'accumuler ſur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Pluſieurs d'entre eux ſans doute alloient leur train ordinaire, pendant que le P. Annat ne ſouffroit point autour de lui les loups beans venus de Rouërgue. On a pu lire dans les Amours du Palais roial (A) qu'il voulut ſe defaire de ſa charge, lors de la grande faveur de Mademoiſelle de la Valiere. Si cela étoit vrai ce ſeroit le plus bel endroit de ſa vie, & le plus beau ſujet d'éloge que l'on puiſſe trouver dans la vie d'un Confeſſeur de Monarque. L'Auteur de cette ſatire qui, ſelon l'eſprit & la nature de ces ſortes d'Ouvrages, cherchoit à donner un tour malin à toutes choſes, a bien vu cela; c'eſt pourquoi il a fait enſorte que ſon lecteur n'y trouvât rien de loüable. Il a couru une ſatire (B) beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fauſſe de congé tant de fauſſetez de notorieté publique, qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec ſi peu d'induſtrie. Le P. Annat a fait un fort grand nombre (C) de livres, les uns en Latin, & les autres en François. Les [illegible] ſont beau-

* Adeo ut dixiſſe aliquando perhibeatur ſua Majeſtas neſcire ſe an P. Annatus haberet aliquos ſanguine ſibi conjunctos. *Ibid.*

† *C'eſt celui de la Cour de Rome.*

(*) *Ce livre commença de paroître environ l'an 1665.*

(A) *Dans les* (*) *Amours du Palais Roial.*] Voici le paſſage. „ Le pauvre Pere Annat Confeſſeur du Roi „ ſouffla par les Reines l'alla auſſi trouver, & feignit „ de vouloir quitter la Cour, faiſant entendre finement que c'étoit à cauſe de ſon commerce. Le „ Roi en riant lui accorda tout franc ſon congé: le „ Pere ſe voyant pris voulut raccommoder l'affaire, „ mais le Roi en riant toûjours lui dit qu'il ne vouloit „ deſormais que de ſon Curé. L'on ne peut dire le „ mal que tout ſon Ordre lui voulut d'avoir été ſi peu „ habile. „ On me pourroit demander ſur cela trois choſes; 1. S'il eſt vrai que le Pere Annat ait demandé permiſſion de ſe retirer. 2. Si ce fut par feinte, & par complaiſance pour les Reines. 3. S'il ſe retira en effet, ou ſi les Jeſuites eurent l'adreſſe de raccommoder les choſes. Je ne puis repondre à la 1. queſtion, ſi ce n'eſt que je n'en ſais rien, & que l'autorité d'un homme qui écrit une ſatire ne me paroit d'aucun poids: je n'ajoûte foi à ce qu'il avance qu'à proportion qu'il le prouve. Ceux qui compoſent une Hiſtoire ſont diſpenſez de prêter ſerment, (a) & de fournir des temoins; on les en croit ſur leur parole, & ſans qu'ils jurent; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'eſt une faveur, c'eſt une civilité que de les en croire ſur leur ſerment confirmé par des temoins. J'ai encore moins de lumieres ſur la 2. queſtion, je ne m'ingere pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la 3. je ne ſai que la notorieté publique; c'eſt que le Pere Annat a été ſans interruption Confeſſeur du Roi de France juſques au printems de 1670.

(a) *Quis unquam ab hiſtorico juratores exegit? Seneca de morte Claudii.*

(B) *Une ſatire* (b) *beaucoup plus moderne.*] L'Auteur de cette ſatire ſuppoſe (c) que le Pere la Chaize *ſervit beaucoup à porter le Pape à ce que le Roi ſouhaitoit de lui* après l'inſulte de la garde Corſe, & que le Cardinal Mazarin en reconoiſſance de ce ſervice *lui fit mille careſſes*, le recommanda au Roi, *& le fit même admettre de ſon vivant dans le Conſeil de conſcience, ce qui étoit proprement le rendre Coadjuteur du Confeſſeur.* On met en marge l'année 1663. pour les premieres careſſes du Cardinal, & l'année 1665. pour l'admiſſion dans le Conſeil de conſcience. C'eſt bien ſavoir l'Hiſtoire moderne! Où eſt l'homme qui ne ſache que le Cardinal Mazarin mourut en 1661? L'Auteur ajoûte (d) que le Pere la Chaize ſupplanta le Pere Annat, en excuſant les amours du Roi pour la Valiere ſur l'infirmité de la nature, pendant que le Confeſſeur *chagrinoit tous les jours* le Roi *là-deſſus, & ne lui donnoit point de repos.* Il ajoûte encore que la Valiere aiant ſu les maximes du Pere la Chaize ſouhaita de l'avoir pour ſon Confeſſeur, & lui fit propoſer la choſe (e) par Mr. de Montauzier; mais qu'enſuite d'une converſation qu'elle eut avec ce Jeſuite, elle aima mieux lui procurer la place du Pere Annat, & qu'en aiant parlé au Roi cette affaire fut concluë dans peu de jours; parce que le Pere Annat qui ne tarda gueres à venir annoncer (f) les terribles jugemens de Dieu, & à demander ſon congé puis qu'on ne s'amendoit pas, fut pris au mot. On met en marge l'an 1667. J'avoue que je ne comprens rien à une telle hardieſſe; car il eſt de notorieté publique que le Pere Annat ne prit congé de la Cour qu'en 1670. & qu'un Jeſuite de Rouërgue nommé le Pere Ferrier prit ſa place de Confeſſeur de Louis XIV. & que le Pere la Chaize n'y entra qu'après la mort du Pere Ferrier, arrivée le (g) 29. d'Octobre 1674. A quoi ſongent des gens qui publient des fauſſetez ſi groſſieres? Comment ne voient-ils pas qu'ils ruïnent leur principal but? car quel prejugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paroiſſent ou ſi mal inſtruits des choſes qui ſont expoſées aux yeux de toute la terre, ou aſſez depourvus de honte pour oſer publier des fauſſetez évidentes? Ont-ils les maximes de certaines gens, qui debitent une fraude pieuſe à tout un peuple en raiſonnant de cette maniere? Pour un Auditeur qui conoîtra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le conoîtront point; mille ſeront édifiez de ma fraude, un en ſera ſcandaliſé; le mal ſera donc petit en comparaiſon du bien; il eſt donc de la charité & de la prudence d'aſſûrer cette fauſſeté devant cette nombreuſe aſſemblée. Je ne ſai point ſi nos faiſeurs de libelles raiſonnent de la même maniere, mais je ſai bien qu'ils parviendroient à leurs fins beaucoup plus heureuſement, s'ils conſultoient un peu mieux la Chronologie, & les regles de la fiction. *Eſt ars etiam maledicendi*, diſoit Scaliger (h), il y a un art de medire; ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne temoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer. Au reſte c'eſt plus pour l'utilité publique que pour l'interêt d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il eſt bon que dans ce ſiecle nous puiſſions juger des ſatires qui ont couru depuis mille ans, & que les ſiecles à venir puiſſent juger de celles que nous voions. Pour en bien juger il ne faut point avoir égard à ce principe, *il n'y a point d'apparence que ſi cela eut été viſiblement faux on eût oſé le publier.*

Avis ſur les Satires.

(g) *Ex Nathan. Sennetto Biblioth. Socist. pag. 449.*

(h) *Scaligerana 2. pag. m. 10.*

Ceſera ſans doute l'utilité principale de cette remarque; car au reſte les reflexions, ou les cenſures les mieux fondées ſeront toûjours inutiles pour arrêter la plume de cette eſpece d'Ecrivains. On a ſi peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'Hiſtorien fabuleux & ſatirique du Pere la Chaize, que cinq ans après on a mis au jour un autre Ouvrage pire que celui-là. C'eſt depuis le commencement juſqu'à la fin un tiſſu de fables groſſieres, & d'avantures chimeriques racontées avec la derniere impudence, & avec un ſtyle tout farci de faletez. Voici le titre de ce bel Ouvrage, *Hiſtoire des intrigues amoureuſes du P. Peters Jeſuite, Confeſſeur de Jaques II. ci-devant Roi d'Angleterre. Où l'on voit ſes avantures les plus particulieres, & ſon veritable caractere, comme auſſi les conſeils qu'il a donnez à ce Prince touchant ſon gouvernement. A Cologne chez Pierre Marteau le jeune, Marchand Libraire* 1698. Pendant qu'il ſe trouvera des gens qui acheteront avec plaiſir ces ſortes de livres, il y aura des Libraires qui en paieront la compoſition & l'impreſſion, & par conſequent il y aura des perſonnes aſſez malhonnêtes pour conſacrer à cela leur plume venale. Le mal eſt donc ſans remede.

(b) *Intitulée*, Hiſtoire du Pere la Chaize Jeſuite & Confeſſeur du Roi Louis XIV. *A Cologne chez Pierre Marteau* 1693. *in* 12. *La 2. partie fut imprimée deux ans après.*

(c) *Pag.* 106.

(d) *Pag.* 107.

(e) *Pag.* 108.

(f) *Pag.* 115.

(C) *Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de livres.*] Ses traitez Latins publiez en divers tems furent recueillis en 3. volumes *in* 4. & imprimez à Paris chez Cramoiſi l'an 1666. Le 1. contient l'Ouvrage *de ſcientia media contra novos ejus impugnatores*, une *cum exercitationes ſcholaſticæ ſub nomine Eugenii Philadelphi*,

beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avoit aquis plus d'habitude de traiter une matiere de Theologie selon la methode dogmatique & polemique des Ecoles, que de la tourner selon le genie du siecle. Neanmoins on loüe beaucoup * dans une reponſe aux Provinciales ce qu'il a écrit en nôtre langue.

* *Voiez la remarque C. à la fin.*

ANNE, nom de quelques perſonnes dont il eſt parlé dans l'Ecriture. La mere du Prophete Samuel s'apelloit ANNE: c'étoit une femme fort pieuſe, & fort aimée d'Elkana ſon mari; elle étoit ſterile, & ce malheur l'affligeoit d'autant plus ſenſiblement, qu'elle ſe voioit expoſée par là aux railleries & aux inſultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prieres à Dieu pour avoir un fils qu'elle fut enfin exaucée †, car Dieu lui donna Samuel, & enſuite ‡ trois fils & deux filles. Le livre de Tobie, livre apocryphe chez les Proteſtans, fait mention d'ANNE, femme de Tobit, & mere de Tobie. Dans l'Evangile de Saint Luc ‖ il eſt fait mention d'ANNE la Propheteſſe, fille de Phanuel. C'étoit une femme fort devote, âgée d'environ 84 ans, & qui n'en avoit vécu que ſept avec ſon mari. Baronius en a fait une Religieuſe (A) cloîtrée, & s'eſt trompé en cela. L'Evangile fait auſſi mention d'un homme qui s'apelloit ANNE, & qui étoit Souverain Sacrificateur parmi les Juifs au tems de nôtre Seigneur. Son gendre Caïphe avoit la même dignité quand JESUS-CHRIST fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE mere de la Sainte Vierge, & la plus celebre de toutes les femmes de ce nom parmi les Catholiques Romains, elle ne paroit ni en blanc ni en noir dans l'Ecriture. Les Ecrits des trois premiers ſiecles de l'Egliſe n'en font aucune mention. St. Epiphane eſt le premier qui ait dit quelque choſe d'elle, & neanmoins les ſiecles ſuivans ont debité une fort longue Legende de Sainte Anne, comme on le verra dans l'article de Saint Joachim ſon mari. Je m'étonne qu'Eraſme n'ait trouvé dans les anciens livres (B) que trois femmes nommées *Anne*.

† *I. Livre de Samuel, chap. 1.*

‡ *Ib. chap. 2. v. 21.*

‖ *Chap. 2. v. 36.*

ANNE

delphi, & appendice ad Guilhelmum Camerarium. Le 2. contient l'Ouvrage qui a pour titre, *Augustinus à Bajanis, hoc eſt Janſenianis, vindicatus.* On trouve dans le 3. les traitez ſuivans; *Catholica diſputatio de Eccleſia preſentis temporis. De incauta libertate contra novum Auguſtinum Iprenſis Epiſcopi. Vincentium Lerinen. Apologiam Janſenii & Commentatorem quinque propoſitionum. Informatio de quinque propoſitionibus ex Theologia Janſenii collectis quas Epiſcopi Galliæ Romano Pontifici ad cenſuram obtulerunt. Janſenius à Thomiſtis gratia per ſe ipſam efficaci defenſoribus condemnatus. Cavilli Janſenianorum contra latam in ipſos à ſede Apoſtolica ſententiam, ſeu confutatio libelli trium* (a) *Columnarum.* Voilà cinq traitez dans le 3. volume qui ſont precedez de quelques avertiſſemens au lecteur, & de quelques notes ſur le Journal de Sainte-mour. Voici quelques-uns des livres François. Reponſe au livre qui a pour titre *La Theologie morale des Jeſuites.* Reponſe à quelques demandes touchant la premiere lettre de Mr. Arnaud. La bonne foi des Janſeniſtes dans la citation des Auteurs. Recueil de pluſieurs fauſſetez & impoſtures contenuës dans (b) le Journal de tout ce qui s'eſt paſſé en France ſur le ſujet de la Morale, & de l'Apologie des Caſuiſtes. Remedes contre les ſcrupules qui empêchent la ſignature du Formulaire. Remarques ſur la conduite qu'ont tenuë les Janſeniſtes dans l'impreſſion & dans la publication du Nouveau Teſtament imprimé à Mons. La doctrine de Janſenius contraire au Saint Siege Apoſtolique, & à Saint Auguſtin. Je laiſſe le titre de quelques autres; on le trouvera dans le Pere Sotuel. Mais pour le dire en paſſant, lui & ſon predeceſſeur Alegambe ont oublié une choſe qu'il ne faloit pas omettre. Ils devoient toûjours raporter le titre des livres dans la langue dont l'Auteur s'étoit ſervi, & puis le traduire en Latin. On éprouve tous les jours chez les Libraires que ſi l'on demande certains livres non par leur titre, mais par le ſens de leur titre, on s'en retourne ſans les trouver, quoi qu'ils ſoient dans les magazins, ou dans la boutique des Libraires. Au reſte quelque vieux que fût le Jeſuite Annat pendant le grand feu de la guerre des Janſeniſtes, au ſujet de la ſignature du Formulaire, & touchant la verſion de Mons, il ne laiſſoit pas de publier pluſieurs petits livres *in* 4. Il ne ſe contentoit pas de ſervir la cauſe par l'oreille du Prince, il la vouloit ſoutenir auſſi par ſa plume juſqu'à la derniere goute de ſon encre.

(a) *Il y a dans le P. Sotuel* Calumniarum.

(b) *Les Cures de Paris font l'Apologie de ce Journal dans leur 8. & 9. Ecrit.*

NOUBLIONS pas les éloges qu'on lui a donnez dans une reponſe aux Lettres Provinciales de Mr. Paſcal reimprimée en Hollande l'an 1696. „ (c) Mais „ touchant les Jeſuites qui ſe hazarderent à écrire „ contre Paſcal, que vous ſemble du Pere Annat, qui „ eſt l'auteur du livre intitulé, *La bonne foy des Janſeniſtes*, & à qui la dix-ſeptiéme & la dix-huitiéme „ Provinciale ſont adreſſées? Le Pere Annat, répondit „ Cleandre, étoit à mon avis un tres-bon eſprit: les „ Jeſuites ne firent rien de meilleur que ce qui parut „ de luy ſur les matieres dont on diſputoit en ce temps-„ là. Ce bon homme (car je l'ay connu tel, & c'étoit „ la modeſtie même) avoit du talent pour écrire, même en François, s'il s'étoit un peu plus appliqué à „ l'etude de nôtre langue. Il luy échape de temps en „ temps des traits auſſi fins, auſſi vifs, & auſſi agreables que j'en aye veu nulle part. Je ſuis de vôtre „ ſentiment, eſprit Eudoxe: & ſans parler de ſa verſu que j'ay entendu louer mêmes à des gens du parti, je luy ay trouvé comme vous beaucoup de juſteſſe d'eſprit, & quelquefois une fineſſe d'expreſſion „ & de raillerie extraordinaire dans un Theologien „ Scholaſtique. „

(c) *Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe pag. 79. 80. édit. de Holl.*

(A) *Une Religieuſe cloîtrée, & s'eſt trompé en cela.*] Raportons ſes paroles. (d) *Quomodo autem Anna unquam à templo aſceſſiſſe dicatur, ut marito eam ſero S. Cyrillus* (1) *Hieroſolymitanas religioſiſſimam monialem appellet, cujus quæ ſuperius dicta ſunt de præſentatione Dei genitricis in templo.* On voit là deux choſes; 1. Il prend au pied de la lettre cette expreſſion de Saint Luc, (e) *elle ne bougeoit du temple.* 2. Il trouve que St. Cyrille a eu beaucoup de raiſon de donner à Anne la Propheteſſe le titre de *tres-religieuſe Nonam.* Mais il eſt viſible qu'il ne faut point preſſer les paroles de Saint Luc au delà du ſens qu'on a tous les jours en vuë, lors que pour ſignifier qu'un homme va très-ſouvent dans une maiſon, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y eſt toûjours, qu'on l'y rencontre éternellement, de nuit, & de jour.* C'eſt ce qu'on dit en particulier des femmes devotes qui vont pluſieurs fois le jour à l'Egliſe; *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprés des autels, elles ſont toûjours en prieres & en oraiſons dans les Egliſes.* Pour ce qui eſt de St. Cyrille, il n'eſt pas vrai qu'il apelle *Nonne* la Propheteſſe Anne. L'interprete Latin de ce Pere n'y a point pris garde d'aſſez prés. Le mot Grec ἀσκητρίας, ἀσκητρίαι, n'étoit point tellement affecté aux Moines, & aux Nonains, qu'il ne ſe donnât auſſi à tous ceux qui pratiquoient exactement les exercices de la Religion. C'eſt ce que le (f) docte adverſaire de Baronius a fait voir très-clairement.

(d) *Baron. in Annal. Eccleſ. t. 1. ad ann. 1. n. 41.*

(1) *Cyrill. 10.*

(e) *Οὐκ ἀφίστατο οὐδὲ τοῦ ἱεροῦ τοῦτο ἐστὶν ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀεὶ διατρίβειν καὶ ἐμμένειν τοῖς ἁγίοις.* C'eſt-à-dire, ſelon *La verſion de Geneve*, elle ne bougeoit du temple ſervant Dieu en jûnes & oraiſons nuit & jour.

(f) *Caſaubon. exercit. 2. n. 13.*

(B) *Que trois femmes nommées* Anne.] La premiere eſt la ſœur de Didon; elle fut ſurnommée *Perenna*, & on la mit, dit-il, au nombre des Dieux à cauſe de l'amitié ſinguliere qu'elle eut pour ſa ſœur. Les autres Dictionaires ont raporté ſi amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé neceſſaire d'y toucher. La ſeconde eſt la femme d'Elcana; c'eſt aſſez, dit-il, pour la loüer (g) que de dire que dans ſa vieilleſſe, & par une faveur particuliere de Dieu elle accoucha de Samuel, qui fut un Prêtre très-pieux, & un Juge très-incorruptible. La troiſieme eſt la mere de la Sainte Vierge. Il dit que cette derniere Anne a été fort celebrée par Rodolfe Agricola, & par Baptiſte Mantouan. Il y a là & des pechez d'omiſſion, & des pechez de commiſſion. Que lui avoient fait la fille de Phanuel & la mere de Tobie, pour être ainſi oubliées? Mais où a-t-il trouvé que la mere de Samuel fût vieille? L'Hiſtorien ſacré ne dit point cela, & nous fait plutôt entendre qu'elle étoit encore aſſez jeune. N'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut ſevré Samuel? Le même Hiſtorien la fait répondre au grand Sacrificateur Heli qui l'accuſoit d'être ivre, qu'elle n'avoit bu ni vin ni biere. Joſephe ne trouvant point cela

(g) *Cujus ad laudem abunde ſatis eſt quod & anus, & auſpice Deo. Samuelem peperit, non utique ſibi, ſed Deo quidem Sacerdotem religioſiſſimum, populoque ſuo judicem incorruptiſſimum. Eraſm. epiſt. 38. l. 9. p. 500.*

Digitized by Google

ANNIUS de Viterbe, fameux impoſteur. Cherchez NANIUS.

☞ ANSELME, Archevêque de Cantorberi, l'un des plus illuſtres Prelats de ſon ſiecle mourut * le 21. d'Avril 1109. à l'âge de 76. ans. Il eût ſouhaité de vivre un peu plus afin d'achever (A) un traité ſur l'origine de l'ame. Son article eſt fort long dans le Dictionaire de Moreri: j'y renvoie le lecteur. Les Moines de Lerins † qui *ont donné place dans la Chronologie de leurs Saints & illuſtres Moines* à ce grand Prelat, ſont refutez par l'Auteur ‡ d'un livre qui s'intitule *les Moines traveſtis*. Nous verrons ci-deſſous qu'il emploia (B) pour l'exiſtence de Dieu un argument que Mr. Deſcartes a bien fait valoir.

ANSELME, Auguſtin dechauſſé, nâtif de Paris, ſera trop ſouvent cité dans ce Dictionaire, & il a fourni trop de materiaux à Mr. Moreri, pour ne meriter pas ici une place. Il eſt mort à Paris le 17. de Janvier 1694. âgé de 69. ans. Il en avoit paſſé 50. dans un detachement de toutes les charges monaſtiques, s'apliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuſe, & à compoſer des livres. Il étoit prêt de donner une ſeconde édition (C) de ſon Hiſtoire Genealogique de la Maiſon de France, & des grans Officiers de la Couronne, avec des corrections, & avec des augmentations auſquelles il travailloit depuis long tems. Il avoit auſſi entrepris un Ouvrage qui traite des Maiſons ſouveraines, & des plus illuſtres familles de l'Europe, & il y avoit deja mis la derniere main ‡: je ne ſai ce qu'on fera de ces Manuſcrits: je voudrois qu'on les publiât.

☞ ANTESIGNAN (PIERRE) nâtif, ſi je ne me trompe, (A) de Rabaſteins petite ville de Languedoc, au Dioceſe d'Albi, a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI. ſiecle. Il prit tellement à cœur ſon metier, qu'il aima mieux ſe rendre utile à la (B) jeuneſſe en s'attachant à l'explication des choſes qui embarraſſent la premiere entrée des études, que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultez. Il ne laiſſa pas d'aquerir aſſez de reputation

* *Caue, Hiſtor. Literar. Scriptor. Eccleſ. p. 627.*

† *Moines traveſtis to. 1. page 49.*

‡ *Il ſe donne le nom de Monſieur Pierre Joſeph. Son Ouvrage a été imprimé l'an 1698. in 12.*

‡ *Mercure Galant du mois de Janvier 1694. Voiez auſſi le Journal des ſavans du 8. de Fevrier 1694. pag. m. 157.*

(a) *Libertus Fromondus Philoſoph. Chriſt. de anima lib. 4. c. 3. pag. 812.*

(1) *Edmer. in Vita S. Anſel. apud Surium die 21. Aprilis.*

(b) *Dans l'une des remarques de l'article* Averroës.

(c) *Baillet, vie de Deſcartes t. 2. p. 536. 537.*

(2) *Tom. 2. des lettr. pag. 276. &c.*

(3) *Wilh. Leibn. Epiſt. Mſ. Tom. 3. oper. Anſelm. edit. Colonienſ.*

(*) *Notez que Mr. Huet* Cenſ. Philoſ. Carteſ. *p. m. 204. obſerve que Thomas d'Aquin a refuté cet argument.* Celebris illa argumentatio . . . tota eſt Anſelmi, & in Proſlogio, & in Apologetico contra Gaunilonem: eandemque & expoſuit Thomas Aquinas & refellit.

cela aſſez ſingulier lui a ſuggeré une autre reponſe, ſavoir qu'elle ne buvoit jamais que de l'eau. Mr. Moreri a mieux aimé ſuivre l'Hiſtorien Juif que l'Ecriture. Au reſte la Dame à qui Eraſme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes meriteroit bien un article: il la qualifie *Annam Berſalam principem Verianam*. Si je puis deterrer ſa famille & ſes aventures, je m'engage à parler d'elle.

DEPUIS la premiere édition de cet Ouvrage, j'ai deterré quelque choſe touchant ce ſujet. Voiez l'article *Berſala*.

(A) *Afin d'achever un traité ſur l'origine de l'ame.*] Cette diſpoſition d'eſprit fait dire à un Docteur de Louvain, que le dogme de la propagation des ames duroit encore à la fin du XI. ſiecle. *Imo*, dit-il, (a) *uſque ad tempora S. Anſelmi, hoc eſt Annum Chriſti M. C. in Occidente duraſſe videtur hac de animarum traductione dubitatio. Nam cùm paulò poſt moriturus S. Pater decumberet, dixiſſe ſcribit familiaris & convictor ejus* (1) *Edmerus*: Si Deus mallet me adhuc inter vos ſaltem tam diu manere, donec quæſtionem, quam de animæ origine, mente revolvo, abſolvere poſſem, gratioſus acciperem: eo quòd neſcio, utrum aliquis eam, me defuncto, ſit abſoluturus. Je cite (b) ailleurs Thomas Bartholin qui a fait une reflexion ſur cette penſée de St. Anſelme.

(B) *Pour l'exiſtence de Dieu un argument que Mr. Deſcartes.*] La liſte que Mr. Baillet a donnée des Auteurs dont on pretend que Mr. Deſcartes a été le plagiaire contient ces paroles: „ (c) L'on met auſſi Saint „ *Anſelme* au nombre des Anciens, (2) de qui Mr. „ Deſcartes a pû profiter pour l'argument de l'exiſ„ tence de Dieu, qu'il tire, de ce qu'un être très„ parfait, ou du moins le plus parfait que nous puiſ„ ſions concevoir, renferme une exiſtence. L'argu„ ment ſe trouve dans le livre que ce Saint (3) a écrit „ *contre l'Inſenſé*, pour répondre à un Auteur inconnu, „ qui avoit écrit *en faveur de l'Inſenſé*, contre un rai„ ſonnement qu'avoit fait ſaint Anſelme dans ſon li„ vre intitulé *Proſologion* „. Voiez la (*) marge.

(C) *Une ſeconde édition de ſon Hiſtoire genealogique.*] Il avoit publié cette Hiſtoire avec celle des grans Officiers de la Couronne l'an 1674. en 2. volumes *in* 4. On avoit deja vu de lui un gros livre intitulé, *Le palais de l'honneur, ou les Genealogies hiſtoriques des illuſtres maiſons de France, & de pluſieurs nobles Familles de l'Europe*. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1668. On y trouve des abregez d'une infinité de choſes concernant le blaſon, le ſacre des Rois, les entrées ſolennelles, les batêmes des enfans de France, les obſeques des Rois, les Ordres militaires, &c. Il n'y avoit pas autant de degagement dans ce gros volume, que dans les deux qui le ſuivirent. Ils ont tous beſoin d'une nouvelle édition revuë, corrigée & augmentée: mais il eſt certain qu'ils ont été d'un grand uſage, & qu'on ne ſauroit comprendre toute la peine qu'il a fallu que ce bon Religieux ſe ſoit donnée pour ramaſſer tant de noms, tant de mariages, tant d'enfantemens, & tant de dates. On a beau faire: ſi la nature nous incline à certaines choſes, on n'en guerit pas ſous le froc. Le Pere Anſelme étoit né pour les recherches genealogiques; le peu de raport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'étoit voüé n'empêcha pas qu'il ne ſuivit ſon panchant. Un (n) de ſes confreres, mais qui n'étoit pas dechauſſé, couroit nuit & jour après les decouvertes geographiques; c'étoit ſon naturel; l'habit d'Auguſtin ne le changeoit pas

(A) *Nâtif, ſi je ne me trompe, de Rabaſteins.*] Ce qui me le fait croire eſt l'epithete *Rapiſtagnenſis* qu'il te donne à la tête de ſes Ouvrages. Je ne trouve point de ville qui puiſſe mieux donner ce ſurnom que celle de Rabaſteins, car on la nomme en Latin (o) *Rapiſtannum*, ou *Rapiſtagnum*. Je m'imagine que les Imprimeurs ont fait une faute dans l'endroit où Papyre Maſſon a parlé de cette ville: ils ont mis (p) *Rapiſtagni incolis*, au lieu de *Rapiſtagni incolis*. Les trois raves (q) qui ſont les armes de Rabaſteins me perſuadent que Papyre Maſſon, ou les Imprimeurs ont mis la lettre u pour la lettre a.

(B) *Aima mieux ſe rendre utile à la jeuneſſe . . . . que de chercher de la gloire.*] Qu'il nous aprenne cela lui-même: raportons un peu au long ſes paroles: elles marquent un bon cœur, elles peuvent être une leçon de Morale aux eſprits ſuperbes qui ne ſongent qu'à meriter l'plaudiſſement de leurs ſemblables, & qui ne dirigent point leurs veilles au profit de ceux qui ont le plus de beſoin d'être enſeignez. Il venoit de dire que pluſieurs doctes commentateurs avoient écrit ſur Terence, & puis il ajoute, (r) *Verum parum mœſtis, ad quos maxime horum laboris fructus pertinebat, vix ullum ex accuratis & meditatis iſtorum commentationibus emolumentum percipere potuerunt. Videntur enim viri illi graves meabuſſe in tam curam & cogitationem, quæ ſibi ſummam dignitatem & gloriam eſſet allatura. Itaque ardua tantùm & obſcuriora interpretando explanaſſe contenti, minutiora cætera, quorum doctrina & tractatio præcedere, vel certe comitari debuerat, leviter attigerunt: an adoleſcentuli qui his ſtudiis inſtituuntur? ſi ad cognitionem horum vel, quam ex communi quadam hominum opinione recondituſſimam arbitrantur, deſperent poſſe pervenire. Ut igitur eos ab hujuſmodi deſperatione ad ſpem revocarem, ad minima ipſa me demiſſiore non recuſavi, neque enim hoc difficilius tamen exiſtimavi, ſed ne unam quidem totius Terentij ſyllabam reliquimus intactam, quam ad unguem non excuſſimus, idque abſque ulla verborum pompa aut magnificentia, ſed nudis literarum notis, & methodo quam potuimus breviſſima & facillima. Doctrinæ opinionem aſſectent alij: ego pro mea virili parte ut puerorum & formandis & promovendis ſtudiis omnem meam operam addixiſſe aperte & ingenuè fatear.* Conferez avec ceci, je vous prie, le paſſage de Quintilien que j'ai cité dans (ſ) le projet de ce Dictionaire, & joignez y ces belles paroles d'Eraſme: elles ſe raportent à la peine qu'il avoit priſe d'amplifier un Lexicon. (t) *Scimus hoc laboris genus eſſe minime glorioſum, præſertim quum pauci reputarint quos autores ſint exantlandi, ut voces aliquot ab aliis præteritas ſeligas. Verum hoc plus debetur illis gratiæ quæ publicæ utilitatis gratia non deſpectant ingloriam ac moleſtiæ plenam miniſtriam.*

(n) *Le Pere Lubin. Il eſt mort à Rome depuis la premiere impreſſion de cet article.*

(o) *Catel dans la page 356. de ſes Memoires de l'Hiſtoire du Languedoc. Mr. Baudrand a parlé de cette ville ſous* Rapiſtanum.

(p) *A la page 490. de* deſcriptio fluminum Galliæ, *édit. de Paris* 1685.

(q) *Catel, ibid.*

(r) *Petrus Antesignanus, Epiſt. Dedicator. Terentii tuæ.*

(ſ) *Au feuillet ** 5. verſo.*

(t) *Eraſmus præfatione in Lexicon; c'eſt la 21. lettre du 28. livre p. m. 1702.*

Digitized by Google

β *L'Epitre dedicatoire de ſon Terence eſt datée de Lion* idib. Auguſti 1556. *il l'adreſſe aux trois freres qu'il enſeignoit.*

γ *Il écrivit en cette langue une lettre à Pierre Coſtus qui a été imprimée. Voyez l'épitome de Geſner.*

δ *Plin. l. 36. c. 5.*

ε *Palladius, hiſtor. Lauſiac. c. 47. apud Triſtan Comment. hiſtor. t. 1. pag. 541.*

* *Ibid. c. 137. apud eundem ibid.*

† *Amm. Marcell. lib. 22. cap. 16.*

‡ *On nommoit auſſi cette ville* Claudiopolis. *Xiphilin. in Adriano.*

(a) Digni maxime atque idonei videbamini qui noſtra à malevolorum morſu fortiter & induſtrie tutari poſſetis. *Anteſign. ubi ſupra.*

(b) *Voiez la preface des bigarrures de des Accords.*

(c) *Voiez l'épitre dedicatoire de la Confeſſion de Sancî.*

(d) *In Inventor.*

ANTESIGNAN. ANTHERMUS. ANTINOE. ANTINOUS. 260

tion pour s'attirer les morſures (C) de l'envie. Ce qu'il publia ſur Terence (D) nous doit convaincre que c'étoit l'homme du monde le plus patient au travail. Je croi qu'il enſeigna long tems dans β Lion. Sa Grammaire de la langue Greque a été reimprimée pluſieurs fois. Il entendoit aſſez bien l'Hebreu γ pour meriter une place dans la *Galha Orientalis* de Colomiés, & cependant il y a été oublié.

ANTHERMUS, Sculpteur nâtif de l'Ile de Chio, fils de Micciade, & petit-fils de Malas, qui avoient été l'un & l'autre Sculpteurs, laiſſa deux fils qui furent de la même profeſſion; l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre (E) Athenis. C'eſt contre eux qu'Hipponax écrivit des vers extremement ſatiriques, pour ſe venger de la repreſentation ridicule qu'ils avoient faite de ſa laideur δ. J'en parle plus amplement dans l'article de ce Poëte. Voiez auſſi l'article de Bupalus.

ANTINOE, ou ANTINOPOLIS (A), ville d'Egypte ſur le (B) Nil bâtie ou reparée par l'Empereur Hadrien en l'honneur d'Antinoüs. Elle étoit la capitale de la Thebaïde, ſi nous en croions un ε Auteur du IV. ſiecle. Cet Auteur ajoûte * qu'elle étoit ſi peuplée, que l'on y voioit de ſon tems juſqu'à douze Monaſteres de femmes. Ammien Marcellin † la donne pour l'une des trois plus celebres villes de la Thebaïde. Il n'eſt pas vrai que Leon d'Afrique ait dit qu'elle s'apelle (C) *Anthios*. Voiez la remarque D de l'article *Antinoüs*, vous y trouverez d'autres choſes touchant cette ville.

ANTINOUS, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit nâtif de † Bithyne dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant ſa famille. Sa beauté embraſa de telle ſorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de paſſion plus effrenée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette paſſion ne ſe montra jamais plus furieuſe qu'après la mort d'Antinoüs; car il n'y eut point d'honneurs divins (A) qu'Hadrien trouvât trop ſublimes pour cet objet de ſon amour. Quelques-uns diſent qu'Antinoüs lui avoit donné la plus grande marque d'af-

(C) *Pour s'attirer les morſures de l'envie.*] C'eſt ce qu'il marque par un lieu commun que l'on inſere trop ſouvent dans les epitres dedicatoires. Il dit que ceux à qui il dedie ſon Terence (a) lui ont paru extremement propres à le garantir de la morſure de ſes ennemis. Il n'y a guere de complimens qui ſoient plus faux que ceux-là. Les Critiques n'ont aucun egard à la dignite ni à la capacite de celui à qui l'on dedie un livre qui leur ſemble mauvais. Le Sieur des Accords s'eſt bien moqué (b) de ces belles eſperances que l'on fonde ſur la pretenduë protection de ceux à qui l'on dedie des livres. D'Aubigné trouva ſi bonnes les reflexions de cet Auteur-là, qu'il s'en fit un ornement (c) après les avoir un peu ajuſtées d'une autre maniere.

(D) *Ce qu'il publia ſur Terence nous doit convaincre.*] Il fit imprimer en trois façons les Comedies de ce Poëte. Premierement il les publia avec de petites notes, & avec les ſommaires de chaque ſcene, & il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de deux ſyllabes: il marqua auſſi à côté de chaque vers la maniere de le ſcander. En ſecond lieu il les publia avec les notes entieres de preſque tous les Auteurs qui avoient ecrit ſur Terence. Enfin il les publia avec de nouvelles notes marginales, & avec la traduction & la paraphraſe Françoiſes des trois premieres. Il mit entre des crochets tout ce qui eſt dans la traduction ſans être dans l'original en propres termes; il marqua avec des lettres tous les renvois de la verſion à la paraphraſe. Les *varia lectiones* ont auſſi chacune leurs parentheſes, & leurs marques de correſpondance. Il eſt aiſé par là de conoître que nôtre Auteur étoit bien patient. Notez qu'il mit dans les deux dernieres impreſſions de ſon Terence, ce que la premiere contenoit. Matthieu Bonhomme Libraire de Lion fut celui qu'il emploia à cette triple édition. La date du privilege du Roi eſt de l'an 1556. La patience de cet Auteur ne paroît pas moins dans le traité qui a pour titre *Thematis verborum inveſtigandi ratio*, & dans ſa *Praxis præceptorum linguæ Græcæ*. Ils ſe trouvent dans pluſieurs Grammaires de la langue Greque.

(E) *Et l'autre Athenis.*] C'eſt ainſi que Suidas (d) le nomme. Il étoit nommé *Anthermus* dans les éditions de Pline; mais le P. Hardouin a fait ſauter cela, & a mis *Athenis* à la place. Voiez les remarques de l'article d'Hipponax. Les Dictionaires de Charles Etienne, de Lloyd, de Moreri, d'Hofman l'apellent Anthermus en depit de Suidas.

(A) *Ou Antinopolis.*] Mr. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Etienne de Byzance la nomme ainſi; je n'ai point trouvé cela ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius: j'ai trouvé ſeulement dans l'une & dans l'autre que la ville Ἀντίνοια, *Antinoia*, s'apelloit auſſi *Adrianopolis*. Mr. Moreri n'a pas pris garde que ce dernier nom & Adrianople ne ſont pas deux noms differens; il les donne comme tels.

(B) *Ville d'Egypte ſur le Nil.*] Dion Caſſius marque poſitivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinoüs étoit mort (e). Il venoit de dire que ſelon la relation d'Hadrien ce malheureux étoit tombé dans le Nil: puis donc qu'Hadrien vouloit que le monde crût qu'Antinoüs s'étoit noié dans cette riviere, il faut que la ville qu'il conſacra à ce favori ait été ſur le bord du Nil, & proche du lieu où il diſoit que ce jeune homme avoit peri. Pauſanias (f) marque expreſſement que cette ville étoit ſur le Nil; Ἐπὶ τῷ Νείλῳ πόλις Αἰγύπτιον ἐπὶ ἀνατολὰς Ἄντινοος ἐπώνυμος. *Antinoe In Ægypto apud Nilum urbs ab Antinoi nomine eſt appellata.* Concluez de là que les ruines qui ſe voient à dix lieuës du Nil, ſelon Moreri, ne ſont point celles d'Antinopolis. Concluez la même choſe encore plus hardiment contre ces ruines de ville que Mr. Baudrand a placées à 49. lieuës du Nil.

(C) *Qu'elle s'apelle* Anthios.] C'eſt encore une mepriſe de Mr. Baudrand. Je ne croi pas me tromper ſi j'en attribue la cauſe à la liberté qu'on ſe donne de paraphraſer les Auteurs dont on ſe ſert. Conſiderez bien ces paroles d'Ortelius; *Anthios hodie dicta ex Joannis Leonis Africæ deſcriptione deprehenditur*: comparez les avec celles-ci de Mr. Baudrand, *nunc in ruinis jacet, Anthios dicta teſte Leone Africano*; vous verrez que ſi ce dernier Ecrivain s'étoit ſcrupuleuſement renfermé dans les bornes du precedent, il auroit donné beaucoup moins de priſe. Ortelius pourroit chicaner le terrain, en apliquant le mieux qu'il pourroit ce qu'a dit Leon d'Afrique, mais Mr. Baudrand ne peut pas recourir aux aplications ni aux conjectures; il faut qu'il montre que ce Leon a dit poſitivement, que l'ancienne ville Antinoe ſe nomme aujourd'hui Anthios. Or c'eſt ce qu'on ne montrera jamais; car Leon d'Afrique (g) ne dit autre choſe ſi non qu'Anthius a été bâtie par les Romains, ſur le Nil du côté d'Aſie, & qu'on y voit encore pluſieurs inſcriptions Latines ſur des marbres. Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'induſtrie & la bonne humeur des habitans rendent très-conſiderable; tant s'en faut qu'on puiſſe le citer comme un temoin qui depoſe qu'elle eſt tout-à-fait ruinée. Mr. Baudrand ajoûte qu'elle eſt à 49. lieues du Nil vers l'Orient. Elle n'eſt donc point l'*Anthios* de Leon d'Afrique. Mr. Moreri ôte 39. lieues à cette diſtance; *On voit ſes ruines*, dit-il, *à dix lieuës du Nil.* Nous avons prouvé dans la remarque precedente qu'Antinopolis étoit ſur ce fleuve.

(A) *D'honneurs divins qu'Hadrien trouvât trop ſublimes.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de ſtatuës, ou de ſimulacres (h) qu'il lui fit faire preſque par tout le monde. Je dis qu'il lui fit bâtir des temples; qu'il lui ordonna des Prêtres, & des jeux ſacrez (i), & qu'il lui conſacra des (k) myſteres. Pauſanias (l) dit que la Religion d'Antinoüs fut établie à Mantinée avec un ſoin tout particulier de cet Empereur, à cauſe que la patrie d'Antinoüs étoit une Colonie de Mantinée. On y celebroit des Jeux tous les cinq ans en l'honneur de ce favori; mais pour les myſteres qui lui étoient conſacrez, on les celebroit tous les ans. Ceux qui apuient (m) ſur ce qu'il y a eu des Prêtres d'Antinoüs qui prenoient la qualité de Pro-

(e) Ὡς δὲ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐφ' ὃν ἐπεπτώκει, συνοικίσειεν, ἐπώνυμον αὐτοῦ ἀπέφηνε. Ut urbem in eo loco in quo ille obiiſſet, reſtitutam ex eo nominari voluerit. *Xiphil. in Adriano.*

(f) *Pauſ. lib. 8. p. m. 244.*

(g) *Leo African. deſcript. Africæ lib. 8. fol. m. 360.*

(h) *Xiphil. in Adrian.*

(i) *Hegeſippus apud Euſebium Hiſtor. eccleſ. lib. 4. cap. 8.*

(k) *Pauſanias l. 8. p. m. 244.*

(l) *Ibid.*

(m) *Voiez Caſaubon & Saumaiſe ſur Spartien vit. Adriani p. m. 137. 143.*

Digitized by Google

d'affection qu'on puisse donner, c'est-à-dire qu'il (B) étoit mort pour lui. D'autres assûrent qu'il se noia dans le Nil, pendant le sejour qu'Hadrien fit en Egypte environ l'an 132. de l'Ere Chrétienne. Quoi qu'il en soit, cet Empereur le pleura * à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtit des temples & des autels; ce qui fut executé avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une nation accoutumée depuis long tems aux (C) plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinoüs rendoit des oracles. Il en courut quelques-uns sur ce pied-là, mais on ne laissoit pas de † croire qu'Hadrien les avoit forgez. Il fit rebâtir (D) la ville où son mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aise qu'on lui vint dire, qu'on voioit au ciel un nouvel astre qui étoit l'ame (E) d'Antinoüs, & il

* Muliebriter flevit. *Spartian. p. m.* 135.

† *Voiez la remarque D, à la fin.*

(*l*) *Spartian. pag.* 135.

(*m*) *Casaub. in Spart. vit. Adrian. p.* 137.

(*n*) *Athen. l.* 15. *c.* 6. *p.* 677.

(*o*) *Tristan. Comment. histor. t.* 1. *pag.* 541.

(*p*) Πόλιν οἰκίσαι ὀνόματι ἰδίῳ Ἀντίνοον. Urbem condidit Antinoo cognominem. *Hegesippus ubi supra. Voiez aussi Amm. Marcellin l.* 22. *c.* 16.

(*q*) *Casaub. ubi supra, p.* 138.

(*r*) *Apud Photium Biblioth. p.* 1596.

(*s*) *Epiph. in Ancorato, n.* 108.

(*t*) *Origen. adversus Celsum l.* 3. *pag. m.* 132.

(*v*) *Salm. in Spart. pag.* 143.

(*w*) *Origen. ibid.*

(*x*) *Salmas. in Spartian. ibid.*

(*y*) *Spart. in Adriano p.* 137.

(*z*) Suet. in Cæsare cap. 88. *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes p.* 219.

Prophetes, ceux, dis-je, qui apuient sur cela, & qui en tirent la raison de ce qu'il avoit un oracle, cherchent des mysteres où il n'y en a point. Ces Prophetes étoient les Prêtres qu'Antinoüs avoit (*a*) en Egypte dans la ville qui portoit son nom, ville qui étoit Eglise mere (*b*), & Chef d'Ordre dans cette nouvelle Religion. Or dans les Colleges des Prêtres d'Egypte, on nommoit Prophetes ceux qui étoient comme les Doiens & les Chefs. Voiez les preuves que le docte Henri Valois en aporte dans ses notes sur (*c*) Eusebe. On a une inscription dans laquelle Antinoüs est placé sur le même trône que les Dieux d'Egypte (*d*). προφητῶν τῶν ἱερῶν Αἰγυπτίων θεῶν. La dignité d'*assesseur des Dieux* étoit de beaucoup inferieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le Philosophe Celsus (*e*) avance, que les Egyptiens ne souffriroient pas que l'on égalât Antinoüs à Jupiter & à Apollon. Origene soutient le contraire, mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, & que je n'entens point son raisonnement.

(*a*) *Vide Hegesippum ubi supra.*

(*b*) *Voiez la remarque D.*

(*c*) *Ad cap.* 8. *l.* 4.

(*d*) *Vide Spanhem. de numism. pag.* 657.

(*e*) *Apud Origen. l.* 3. *p. m.* 133.

(*B*) *Qu'il étoit mort pour lui.*] Hadrien ne disoit point cela; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet Empereur, où il avoit lu qu'Antinoüs étoit tombé dans le Nil, & s'y étoit noié. Il donne pour un fait constant qu'une operation magique à laquelle Hadrien faisoit travailler, demanda que quelcun livrât son ame volontairement, & qu'Antinoüs accepta cette condition. L'Abbreviateur Xiphilin nous a derobé aparemment quelques circonstances qui éclairciſſoient un peu ce mystere, car il n'est point vraisemblable que Dion Cassius ait raporté une telle chose d'une maniere si coupée, ou plutôt si etranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilin qu'Antinoüs ait donné sa vie pour sauver ou pour prolonger celle d'Hadrien. On en doit plutôt conclure qu'il la donna, afin que par l'inspection de ses entrailles les devins pussent conoître l'avenir que cet Empereur cherchoit. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos (*f*) Antiquaires, *que si ce n'eut été que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de divination, il n'eſtoit pas neceſſaire d'expoſer a cette epreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains; il y avoit aſſez d'autres jeunes enfans d'exquiſe beauté, en tout ce grand empire (ſi la (g) beauté y ſervoit) qui euſſent peu eſtre employez à cet infame myſtere:* qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection, car cet Ecrivain en a reconu lui-même la nullité, en ajoûtant tout aussi-tôt ces paroles: *il ſe pouvoit faire neanmoins que le ſecret de cet art necromantique requeroit que ce fuſt lui comme ſon mieux aimé, qui fuſt ſacrifié pour rendre le ſacrifice plus efficace.* Il devoit ajoûter ce que Dion dit nommément, qu'il faloit une victime volontaire: or les autres jeunes enfans que l'Empereur eût destinez à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croiez-vous qu'il ne falût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Heliogabale livroit à ses Magiciens? *Cædi* (*h*) *& humanas hoſtias, lectis ad hoc pueris nobilibus & decoris per omnem Italiam patrimis & matrimis, credo ut major eſſet utrique parenti dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operabaturque quotidie horrenda illa, & gratias diis agente quod amicos eorum invenisſet, quum inſpiceret exta puerilia & excuteret hoſtias ad ritum gentilem ſuum.* La Magie de ces siecles-là demandoit de ces sortes de victimes, & St. Justin remarque qu'elle choisissoit des enfans dont la pudicité fût (*i*) immaculée. Sur ce pied-là Antinoüs eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit ce me semble supposer 1. qu'il ne consentit à immoler son mignon que pour le besoin le plus pressant. 2. Que le desir d'eviter la mort étoit pour lui une chose plus pressante, que l'envie de penetrer dans l'avenir: j'aimerois mieux donc suivre Aurelius Victor que Xiphilin. Voici ce que dit Aurelius Victor, (*k*) *Qua quidem alii pro voluere religioſaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposciſſent, cunctis retractantibus Antinoum objeciſſe ſe referunt.* Joignez à cela, si vous voulez, ces paroles de Spartien: (*l*) *De quo* (Antinoo) *varia fama eſt, aliis eum devotum pro Hadriano aſſerentibus.*

(*f*) *Triſtan, Comment. hiſtoriq. t.* 1. *p.* 541.

(*g*) *Il ne faloit point parler de cela en doutant. Voiez Apulée ubi infra.*

(*h*) *Lampridius in ejus vita c.* 8.

(*i*) Νεκρομαντείαν γὰρ ἐπ' αὐτοῦ ἐπιτελοῦσιν ἐκλεκτοῖς παισὶν ἐξ εὐπατριδῶν καὶ εὐμητρίδων. Necromantiam ipſa & incorruptorum puerorum ſpecularia inſpectione. Justin. in 2. apol. p. 65. *Voiez Saumaiſe ſur Spartien in Adriano pag.* 135. *& Apulée in Apologia pag. m.* 301.

(*k*) *Aurel. Victor. in Cæſaribus.*

(*C*) *Aux plus honteuſes flateries.*] (*m*) Casaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien, ce que fit le Poëte Pancrates. Or voici ce qu'il fit. Il montra comme un miracle à Hadrien une fleur de *lotos* qui étoit semblable à une rose, & lui dit qu'il la faloit nommer *Antinoeenne*, & qu'elle étoit née dans le lieu qui avoit été arrousé du sang du lion que lui Hadrien avoit tué à la chasse. L'Empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Pancrates dans le *Musée* d'Alexandrie (*n*). Athenée n'explique point pourquoi ce Poëte vouloit que le nom d'Antinoüs fut donné à cette fleur, mais on devine aisément que l'intention de Pancrates etoit d'honorer la memoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque tems que ce passage d'Athenée avoit donné lieu au mensonge du Sieur Moreri que j'ai raporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion après avoir lu ces paroles d'un Auteur (*o*) moderne. *Hadrian . . . . donna le nom de ce miſerable* (Antinous) *à une ville d'Egypte . . . . comme auſſi il le conſera à un aſtre, à une fleur, à des temples, à des ſacrifices, à des oracles, & à des jeux de prix, bref en fit un Dieu.* Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinoüs de Moreri, pourront juger si cet Ecrivain se savoit servir des livres qu'il consultoit.

(*m*) *Caſaub. in Spart. vit. Adrian. p.* 137.

(*n*) *Athen. l.* 15. *c.* 6. *p.* 677.

(*o*) *Triſtan. Comment. hiſtor. t.* 1. *pag.* 541.

(*D*) *Il fit rebâtir la ville où ſon mignon étoit mort.*] J'ai suivi le Traducteur de Xiphilin qui ne parle que d'une ville reparée, quoi que Xiphilin se soit servi du mot κτισθῆναι. D'autres n'y regardant pas de si près disent qu'Hadrien (*p*) bâtit une ville qui porta le même nom qu'Antinoüs. Elle étoit dans la Thebaïde, & se nommoit anciennement Besa, qui étoit aussi le nom du Dieu particulier qu'on y adoroit. Casaubon (*q*) l'assûre, & remarque que les Egyptiens laissant aux Grecs le nouveau nom, continuerent de l'apeller Besa; mais il se trouva des gens qui par l'union de l'ancien & du nouveau nom, la nommerent Besantinous. C'est ce que fit (*r*) Helladius qui y étoit né. N'oublions pas que le tombeau d'Antinoüs y étoit. Nous l'aprenons de ces paroles de St. Epiphane: (*s*) Ὡς ὁ Ἀντίνοος ὁ τὸν Ἀντίνοον κατὰ λιμένα τῆς ἄνω Αἰγύπτου πλοίῳ πλέων ὑπὸ Ἀδριανοῦ κατετάγη. *Ad hunc modum Antinous in urbe ſui nominis cum luſorio navigio ſepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus eſt.* Nous aprenons d'Origene (*t*) qu'on disoit qu'il se faisoit des miracles dans ce temple d'Antinous. C'est là où Saumaise pose le pretendu oracle de cette fausse & ridicule Divinité. *Lucet in multis*, dit-il, (*v*) *Græcia urbibus templa & ſacerdotes habuerit Antinoui, præcipuè tamen eum coluiſſe videntur Ægyptii in ea urbe qua ab ipſo nomen accepit, nam ibi ſepultus eſt, ibi oracula per eum reddi credebantur, ibi & prophetas habuit.* Ce qui concerne l'oracle est attesté par (*w*) Origene, si on lit le passage comme Saumaise (*x*) l'a cité: Ἔστι δὲ ἀκόμη καὶ τῷ Ἀντίνοῳ νεώς. Voiez aussi Scaliger sur Eusebe n. 2145. où il ne cite pas comme Saumaise, quoi que Spencer l'assûre à la page 44. de ses notes sur Origene contre Celsus. Voici ce qui m'a fait dire que c'étoit un oracle pretendu. Je me souvenois de ces paroles de Spartien: *Et* (*y*) *Graci quidem volente Adriano eum conſecraverunt, oracula per eum dari aſſerentes quæ Adrianus ipſe compoſuiſſe jactatur.*

(*p*) *Tristan, Comment. hiſtoriq. t.* 1. *p.* 541.

(*q*) *Casaub. ubi supra, p.* 138.

(*r*) *Apud Photium Biblioth. p.* 1596.

(*s*) *Epiph. in Ancorato, n.* 108.

(*t*) *Origen. adverſus Celſum l.* 3. *pag. m.* 132.

(*v*) *Salm. in Spart. pag.* 143.

(*w*) *Origen. ibid.*

(*x*) *Salmaſ. in Spartian. ibid.*

(*y*) *Spart. in Adriano p.* 137.

(*E*) *Un nouvel aſtre qui étoit l'ame d'Antinoüs.*] On s'étoit déjà servi d'une semblable flaterie à l'égard de Jules Cesar. *Ludis* (*z*) *quos primo conſecratos ei hæres Auguſtus edebat, ſtella crinita per ſeptem dies continuos fuſſit, exoriens circa undecimam horam, creditumque eſt animam eſſe Cæſaris in cœlum recepti, & hac de cauſſa ſimulacro ejus in vertice additur ſtella.* Ovide a fini ses Metamorphoses par celle de l'ame de Cesar en astre:

Vix ea fatus erat, media cum ſede Senatus
Conſtitit alma Venus nulli cernenda, ſuique
Cæſaris eripuit membris, nec in aëra ſolvi
Paſſa recentem animam, cœleſtibus intulit aſtris.

(*z*) Sueton. in Cæſare cap. 88. *Voiez les Penſées diverſes ſur les Cometes p.* 219.

il diſoit lui-même qu'il voioit l'étoile d'Antinoüs β. Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'eſt pas la complaiſance profane que l'on avoit pour la foibleſſe de ce Prince, dont on ſe γ moquoit d'ailleurs; mais c'eſt de voir que long tems après ſa mort on ait perſeveré dans le culte de cette nouvelle Divinité. Ce culte étoit encore en vogue ſous δ l'empire de Valentinien, lors qu'il ne s'agiſſoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'édit ε exprès qui avoit ordonné cette religion. C'étoit donc par le ſot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinoüs. Les Peres de l'Egliſe ſe ſervirent avantageuſement de cette folle ſuperſtition, pour faire ſentir la vanité de la Religion Paienne. Il étoit aiſé de remonter juſques à la ſource, à l'égard de cette nouvelle Divinité, & puis de rendre ſuſpecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diverſement d'Antinoüs ſelon les tems; ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cauſe infame de ſon apotheoſe, en s'adreſſant à Antonin Pius fils adoptif, & ſucceſſeur d'Hadrien, ou à Marc Aurele adopté par Antonin Pius ſelon l'intention d'Hadrien. Ils ζ toucherent alors delicatement à cette plaie; mais Tertullien plus éloigné de ce tems-là, & ſous des Empereurs qui n'avoient pas le même interêt à l'affaire, ne garda plus de meſures. Prudence a finement (F) obſervé que le mignon d'Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter, puis qu'Antinoüs étoit à table, pendant que Ganymede verſoit à boire. Il pouvoit dire,

- - - φ Mediis videor diſcumbere in aſtris
Cum Jove, & Iliaca porrectum ſumere dextra
Immortale merum.

De tout tems les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la terre qu'aux Dieux du ciel. Je ne ſai pourquoi Mr. Moreri debite qu'Hadrien *trua* Antinoüs *changé en μ fleur & en temple*, & même qu'il lui fit bâtir un autel. N'eſt-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir de temples? & cela eſt-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en fleur?

ANTIPATER, Iduméen (A) de nation, illuſtre par ſa (B) naiſſance, par ſes richeſſes, & par ſon eſprit, profita habilement des confuſions où la diſcorde d'Hyrcan & d'Ariſtobule plongea la Judée. C'étoient deux freres qui ſe diſputoient la ſouveraine ſacrificature. Antipater embraſſa avec chaleur le parti d'Hyrcan, & y engagea de telle ſorte Aretas Roi des Arabes, & puis Pompée General des armées Romaines, qu'Hyrcan gagna le deſſus ν. Sous ſon gouvernement Antipater diſpoſoit de toutes choſes, & il le faiſoit à l'avantage des Romains toutes les fois que l'occaſion s'en preſentoit. Cela fit que les Generaux de la Republique, un Scaurus, un Gabinius, un Caſſius l'honorerent de pluſieurs importantes commiſſions, ou defererent beaucoup à ſes conſeils *. Il rendit un ſervice ſignalé à Jules Ceſar pendant la guerre d'Alexandrie, il lui amena & des vivres & des troupes, & il paia de ſa perſonne courageuſement; de ſorte qu'outre bien des loüanges il obtint de Jules Ceſar le droit de bourgeoiſie Romaine, & l'adminiſtration de la Judée †. Les plaintes ‡ d'Antigonus ne purent rien contre lui. Son application aux affaires, & ſon habileté le mirent dans une ſi haute conſideration, qu'on ne l'honoroit gueres moins ‡ que s'il eût été revêtu de l'autorité roiale ſelon les formes. La maniere dont il ſe precautionoit contre les revers de la fortune en donnant à l'un de ſes fils le gouvernement de Jeruſalem, & à un autre celui de Galilée, & le commandement des troupes, fit ſoupçonner avec raiſon qu'il cherchoit à n'avoir perſonne au deſſus de lui, ni de nom ni d'effet. Un Juif nom-

β *Xiphilin. ubi ſupra.*

γ *Id. ib.*

δ *Triſtan, Commentaires hiſtoriques pag. 543.*

ε *Saint Athanaſe contre les Gentils & Theodoret au 7. diſcours ſacré apud Triſtan ib. diſent qu'il y eut un édit exprès d'Adrien pour le culte d'Antinoüs.*

ζ *Juſtin Martyr Apolog. ad Anton. Pium. Athenagoras ad Marcum Imper.*

φ *Statius Silv. 2. l. 4.*

μ *Voiez la remarque C.*

ν *Joſeph. Antiq. l. 14. c. 2. & ſeq.*

* *Ib. c. 9. & ſeq.*

† *Ib. c. 14. & 15.*

‡ *Il étoit fils d'Ariſtobule.*

‡ *Ib. c. 17.*

(a) Πῶς ἀ τοῦτο ἐς Κύπριν ἐπεμπόμεν ἐν τῷ ἐπιλύειν ἀρχαίαν ἀπορίαν; Quomodo Antinous ſpecioſus adoleſcens qui obiit collocatus eſt in Luna? *Tatian. Orat. contra Græcos pag. 149.*

(b) *Triſtan ubi ſupra pag. 542.*

(c) *Prudent. contra Symmach. l. 1. v. 271.*

(d) *Euſeb. hiſt. Eccleſ. lib. 1. c. 6. & 7. ex Africano.*

(e) *Phot. Bibl. n. 76. pag. 168.*

(f) *Id. n. 238. p. 969.*

Dumque tulit, lumen capere atque igneſcere ſenſit
Emiſitque ſinu. Luna volat altius illa
Flammiferumque trahens ſpatioſo limite crinem
Stella micat.

Avant cela les Poëtes Grecs avoient mis en uſage cette invention pour les cheveux de Berenice; l'Empereur Hadrien étoit trop ſavant pour ne ſavoir pas tout cela, & neanmoins il ſe paia d'une flaterie qui ne pouvoit plus avoir la grace de la nouveauté. A quoi ſongerent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel? Il y en eut qui ne le placerent (a) que dans le globe de la Lune.

(F) *Prudence a finement obſervé.*] Ses vers meritent d'être raportez plus correctement que les Sieurs Triſtan (b) & Moreri ne les raportent; les voici donc ſelon l'edition de Nicolas Heinſius;

Quid (c) loquar Antinoum cœloſti in ſede locatum?
Illum delicias nunc Divi Principis: illum
Purpureo in gremio ſpoliatum ſorte virili
Hadrianique Dei Ganymedem, non cyathos dis
Porgere, ſed medio recubantem cum Jove fulcro
Nectaris ambroſii ſacrum potare lyæum,
Cumque ſuo in templis vota exaudire marito?

(A) *Iduméen de nation.*] Euſebe (d) le fait Aſcalonite. Une troupe de brigans, dit-il, qui avoit pillé un temple auprès d'Aſcalon, amena avec le reſte du butin Antipater dans l'Idumée, où il demeura parce que ſon pere n'eut pas dequoi le racheter. Ce que je dirai dans la remarque ſuivante refute ce conte. Photius me paroit ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Joſephe (e), il aſſûre qu'Herode étoit fils d'Antipater qui avoit ſervi dans le temple d'Aſcalon, Ὃ τοῦ Ἀσκαλωνίου τοῦ Ἀντιπάτρου τοῦ ἱερόδουλου. Ce n'eſt point dans Joſephe qu'il trouvoit cela, & neanmoins où ſont les lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Photius eſt dans les livres dont il parle? Ailleurs (f) il dit qu'Antipater étoit d'Idumée, & de la ville d'Aſcalon, & grand ennemi d'Hyrcan pour l'amour d'Ariſtobule. Cette derniere faute ne doit pas être imputée à Photius, car toute la ſuite de ſon diſcours montre qu'il aſſocie Antipater à Hyrcan. C'eſt à ceux qui ont publié cet Auteur qu'il faut adreſſer ſes plaintes quant à cela, mais il eſt reſponſable de l'autre faute. Aſcalon n'etoit pas une ville d'Idumée; & après tout ce n'eſt pas Joſephe qui a dit qu'Antipater etoit d'Aſcalon. Or c'eſt de Joſephe que Photius donne la l'extrait.

(B) *Illuſtre par ſa naiſſance.*] Son pere nommé Antipater fut Gouverneur d'Idumée ſous Alexandre Jannée Roi des Juifs. Euſebe le nomme Herode, & le fait valet d'un temple, & ſi pauvre qu'il ne lui fut pas poſſible de racheter ſon fils qui étoit tombé entre les mains des voleurs. (g) Τοῦτο δ' Ἡρῴδου τοῦ μετὰλου τοῦ τοῦ τοῦ τοῦ Ἀντιπάτρου ἱεροδούλου καλουμένου γενομένου. *Hunc vero Herodem quendam Aſcalonitam unum ex numero ſervorum templi Apollinis quod Aſcalone eſt patrem fuiſſe.* Mais les Savans ne doutent point qu'en cela Euſebe, & Africain qu'il copie, n'aient ſuivi de mauvais memoires, & qu'il ne faille ajoûter plus de foi à Joſephe (h), qui aſſure que le Roi Alexandre & la Reine ſon epouſe donnerent le gouvernement d'Idumée à Antipater, & que celui-ci gagna par la multitude de ſes preſens l'amitié des Arabes, & celle des habitans de Gaza, & d'Aſcalon. En un autre (i) endroit Joſephe parlant d'Antipater le fils remarque qu'il étoit le principal d'Idumée, tant par l'antiquité de ſa famille que par ſes richeſſes. Hegeſippe (k) dit du même Antipater qu'il étoit illuſtre par ſes ancêtres dans ſa patrie. De tout tems on a aimé à ravaler la naiſſance de ceux que la fortune fait (l) monter au ſommet des dignitez. Au reſte l'ambiguité d'un paſſage de Joſephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'aieul d'Herode ne s'apelloit point Antipater, mais Antipas.

(g) *Euſeb. l. 1. c. 6. Vide ibi Valeſium.*

(h) *Joſephe Antiquit. l. 14. c. 2.*

(i) *Id. de bello Judaico. l. 1. c. 5.*

(k) *De excid. l. 2. cap. 14.*

(l) *Voiez la remarque A de l'article* Touchet.

Digitized by Google

nommé Malichus plein de ces ſoupçons reſolut de prevenir l'inconvenient, & n'en trouvant point de meilleure voie que d'ôter du monde Antipater, il s'en defit par le poiſon β. Il ſe rendit coupable en cela d'une noire ingratitude, car celui qu'il fit mourir l'avoit comblé de bienfaits, & lui avoit même ſauvé la vie γ. Antipater δ laiſſa entre autres enfans le fameux Herode qui fut Roi des Juifs.

β *Joſeph. de bell. Jud. l. 1. c. 18. cap. 19.*

γ *Ibid. cap. 18.*

δ *Sa femme nommée Cypris étoit de grande Maiſon dans l'Arabie.* Joſeph. de bell. Jud. l. 1. c. 6.

ANTOINE, famille Romaine, en Latin *Antonia*, qu'une ε vieille tradition faiſoit deſcendre d'Anton fils d'Hercule, a produit deux branches : l'une étoit patricienne avec le ſurnom de Merenda ; l'autre plebeienne ſans preſque point de ſurnom. On ne trouve pas que la branche patricienne ait duré long tems, ni qu'elle ait produit d'autres perſonnes mentionnées dans l'Hiſtoire que T. ANTONIUS MERENDA, & Q. ANTONIUS MERENDA. Le premier ϛ fut l'un des Decemvirs abrogez à cauſe de la fierté tyrannique d'Appius Claudius l'an 304. de Rome, & l'un de ceux qui s'exilerent volontairement, & dont les biens furent confiſquez, après le procés qui fut fait à App. Claudius, & à Sp. Oppius. Le dernier ξ fut Tribun militaire l'an 333. de Rome. Mais la branche plebeienne a duré long tems, & a fleuri (A) avec un très-grand éclat ; car outre qu'elle a pu ſe glorifier d'avoir poſſedé deux fois le Generalat de la Cavalerie, ſix fois le Conſulat, une fois la Cenſure, trois fois l'honneur du triomphe ο, elle s'eſt vuë en la perſonne de Marc Antoine le Triumvir maîtreſſe de la moitié de l'Empire. Nous allons faire des articles particuliers pour les principaux de cette ancienne (B) Maiſon.

ε *Plutarch. in Marc. Antonio, pag. 917.*

ϛ *Livius l. 3. pag. m. 88.*

ξ *Id. l. 4. pag. 118.*

ANTOINE (MARC) l'Orateur, a été le plus grand ornement de ſa Maiſon. A ſon entrée dans les charges il fit éclater ſon merite, par un endroit qui eſt digne d'être raporté. Il avoit obtenu la Queſture de la Province d'Aſie, & il étoit déjà arrivé à Brunduſium pour s'y embarquer afin d'aller exercer ſa charge, lors que ſes amis lui firent ſavoir qu'il avoit été accuſé d'inceſte, & que le Preteur Caſſius, le Juge du monde le plus rigide, juſques-là que l'on appelloit ſon Tribunal *l'écueil des accuſez*, étoit ſaiſi de cette cauſe. Marc Antoine eût pu ſe ſervir du benefice de la loi, qui defendoit de recevoir les accuſations contre ceux qui étoient abſens pour le ſervice de la Republique ; mais il aima mieux ſe juſtifier dans les formes, & pour cet effet il revint à Rome, & pourſuivit ſon procés, & le gagna glorieuſement *. La Sicile lui échut pendant ſa Preture, & il donna la chaſſe aux Pirates qui infeſtoient ces mers-là. Il fut fait Conſul avec A. Poſthumius Albinus l'an de Rome 653. & reprima courageuſement & heureuſement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus Tribun du peuple. Quelque tems après il fut Gouverneur de Cilicie en qualité de Proconſul, & y fit tant de belles choſes, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. N'oublions pas que pour cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avoit, il voulut bien en quelque maniere devenir le diſciple des plus grans hommes qui fuſſent à Athenes, & à Rhodes, lors qu'il alla en Cilicie, & lors qu'il revint à Rome. Il exerça enſuite la charge de Cenſeur avec beaucoup de gloire, aiant gagné ſa cauſe devant le peuple contre Marc Duronius qui lui avoit intenté une accuſation de brigue, pour ſe venger d'avoir été raié du Senat par Marc Antoine ; ce que ce ſage Cenſeur avoit fait à cauſe que Duronius, pendant qu'il étoit Tribun du peuple, avoit caſſé la loi qui reprimoit les depenſes immoderées des feſtins †. C'étoit un des plus grans Orateurs qu'on eût jamais vus à Rome ; & il fut cauſe ſelon le temoignage de Ciceron, bon juge en ces ſortes de matieres, que l'Italie ſe pouvoit vanter d'égaler la Grece en l'art de bien dire. Il defendit entre autres perſonnes Marcus Aquilius, & toucha tellement les Juges par les larmes qu'il repandit ‡, & par les cicatrices qu'il montra ſur la poitrine de ſon client, qu'il gagna ſa cauſe. On peut voir fort amplement le caractere de ſon éloquence, & celui de ſon action dans les 4 livres que je cite. Il ne voulut jamais publier (A) aucun de ſes plaidoiez, afin, diſoit-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procés, ce qui

* *Valer. Maxim. lib. 3. c. 7. n. 9. que raporte lib. 6. c. 8. La conſtance d'un eſclave de ce Marc Antoine à nier que ſon maître fût coupable.*

† *Glandorpius ubi ſupra pag. 68. ex epitome Livii, Ciceronis &c.*

‡ *Cicero de Orat. l. 2. & in Verrem 7. initio.*

(A) *A fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien ſe ſouvenir que Marc Antoine l'Orateur mort l'an 667. eſt le premier qui porta dans cette famille les honneurs du Conſulat, & ceux du Triomphe, & de la Cenſure.

(B) *De cette ancienne Maiſon.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de recueils, le plus de materiaux deſtinez à un Libraire, tombent quelquefois dans des oublis aſſez étranges. Le P. Vavaſſeur en eſt un exemple dans ſon excellent traité du ſtyle burleſque, lors qu'il cenſure Photius d'avoir cru qu'Antonius Diogenes Auteur d'un Roman ſuivit d'aſſez (a) près Alexandre. Il allegue contre cela pluſieurs raiſons dont il trouve celle-ci la plus forte, c'eſt que la famille Antonia ne ſubſiſtoit point encore, & que ſon nom n'étoit encore ni fait ni conu. (b) *Neque quod gravissimum est, tum nata gens Antonia aut fulta vox, aut audita temporibus illis.* Rien de plus faux. Nous avons produit ſur la foi de Tite Live un Titus Antonius Decemvir l'an 304. de Rome, & un Quintus Antonius Tribun Militaire environ trente ans après. On trouve dans le même Tite Live un Marcus Antonius creé General de la Cavalerie par le Dictateur Cornelius Ruſinus l'an 421. Or c'eſt une choſe certaine qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allegue pas la tradition raportée par Plutarque, car on pourroit me repondre très-juſtement, qu'Anton fils d'Hercule étoit auſſi peu la tige des Antoines en Italie, que Coccius Nerva la tige de la Maiſon de Coſſé en France.

(a) Οὐ λέων τοῦ ῥητορικοῦ τοῦ γράψαντος τὰ Ἀντωνίου καὶ Κλεοπάτρας Ἀλεξάνδρου. Non ita diu poſt Alexandri Magni tempora floruiſſe. *Photius n. 167. pag. 364.*

(b) *Vavaſſ. de ludicra dictione, pag. 148.*

(A) *Il ne voulut jamais publier aucun de ſes plaidoiez.*] Ce fait & la raiſon de ce fait ſont deux choſes aſſez remarquables, pour meriter que j'en raporte les preuves. Ciceron & Valere Maxime ſont mes deux temoins. Voici comme parle Ciceron : (c) *Hominem ingeniosum M. Antonium ajunt solitum esse dicere, idcirco se nullam unquam orationem scripsisse ut si quid aliquando non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse.* Nous allons entendre Valere Maxime : (d) *Jam M. Antonio remittendum convicium est, qui idcirco se ajebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio actum ei quem posteà defensurus esset, mesticrum foret, non dictum à se affirmare posset : qui facili vix pudentis tolerabilem cautionem habuit, pro periclitantium enim capite non solum eloquentia sua uti, sed etiam verecundia absuti erat paratus.* Je ne penſe pas qu'il y ait de chicaneur aſſez injuſte pour ſoutenir que je traduis mal le mot *ſcribere*. Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne vouloit pas dire qu'il plaidoit par meditation, qu'il n'écrivoit rien de tout ce qu'il debitoit devant les Juges ; car ſi c'eût été ſon ſens il auroit donné une raiſon impertinente de ſa conduite, puis qu'il n'avoit pour but que d'empêcher qu'on ne ſe ſervit contre lui de ſes propres armes. Il pouvoit empêcher cela également ſoit qu'il écrivit, ſoit qu'il n'écrivit point ſes plaidoiez, pourveu qu'il ne les publiât pas. Un Manuſcrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme dans le Barreau, qu'il a ſoutenu autrefois une maxime toute oposée à ce qu'il avance preſentement ; cet homme le niera avec la même aſſurance que s'il avoit plaidé par meditation, & ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de ſon plaidoié ; il auroit pluſieurs moiens infaillibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'écri-

(c) *Cicero in oratione pro Cluentio.*

(d) *Val. Maxim. l. 7. c. 8. n. 5.*

Digitized by Google

qui ſeroit contraire à ce qu'il diroit dans un autre. La Morale du Barreau ne trouvoit point en ce tems-là qu'il fût honteux de ſe dedire en faveur de ſon client. La precaution de cet Avocat (B) eſt neceſſaire aux perſonnes de ſa profeſſion, & n'eſt pas neanmoins toûjours capable (C) de les tirer d'affaire. Il affectoit (D) de ne paſſer point pour ſavant. Sa modeſtie & ſes autres qualitez d'honnête homme ne le rendoient pas moins cher à un grand nombre d'illuſtres

(a) Velleius aliquid Antonio præter illum de ratione dicendi ſanè exilem libellum . . . libuiſſet ſcribere. *Cicero in Bruto p. m.* 278.

d'écrire ou de ne pas écrire un diſcours que l'on prononce, mais de le publier ou de ne le publier pas. S'il étoit beſoin de donner des preuves dans une choſe ſi claire, j'en fournirois bien-tôt deux qui ſeroient très-fortes. La 1. ſeroit priſe d'un endroit de Ciceron, où Brutus ſe plaint (a) de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un très-petit livre. Il ſe ſert là du mot *ſcribere*. Je prendrois la 2. de la harangue même de Ciceron où ſe trouve le fait dont je parle; car Ciceron voulant montrer que Marc Antoine ne ſe precautionnoit pas autant qu'il croioit, repreſente (b) non pas que l'on peut obliger un Avocat à produire l'original de ſon plaidoié, mais qu'il y a des auditeurs qui ſe ſouviennent long tems de ce qu'ils ont ouï dire à un Avocat.

(b) Perinde quaſi quid à nobis dictum aut actum ſit id niſi literis mandaverimus hominum memoria non comprehendatur. *Id. in Orat. pro Cluentio.*

(B) *La precaution de cet Avocat eſt neceſſaire aux perſonnes de ſa profeſſion.*] Je me ſouviens d'une lettre (c) publiée l'an 1685. où l'on recherchoit les cauſes des contradictions des Auteurs. On mit en jeu les Avocats, & voici ce qui fut dit ſur leur chapitre; „ On a quelquefois le plaiſir dans une même ſemaine „ d'entendre plaider un même Avocat pour un mari „ contre ſa femme, & pour une femme contre ſon „ mari. S'il a l'imagination exceſſive, il ne parle „ dans ſon premier plaidoyé que de l'empire des ma„ ris: il le fonde ſur la nature, ſur la raiſon, ſur la „ parole de Dieu, ſur l'uſage. Il cite l'Ecriture, il „ cite les Peres, il cite les Juriſconſultes, il cite les „ Voyageurs. Il declame contre les femmes, & il „ ne raiſonne que ſur des propoſitions univerſelles. „ Mais deux jours après ce n'eſt plus cela. Il paſſe „ dans des Maximes toutes oppoſées, il traitte d'uſur„ pation l'autorité des maris, il parcourt la Ste. Ecri„ ture, le Code, la Phyſique, l'Hiſtoire, & la Morale „ en faveur des femmes, raiſonnant toûjours ſur des „ principes univerſels; car un eſprit vehement ne „ croit rien prouver s'il n'affirme ou s'il ne nie ſans „ exception, & par conſequent s'il s'engage à ſoute„ nir des interêts oppoſés, il faut neceſſairement „ qu'il ſe contrediſe. „ Avoüons qu'un Avocat qui auroit donné au public un plaidoié ſur les privileges des femmes rempli de tout le feu de ſon imagination, ſeroit aiſé à refuter s'il plaidoit pour les privileges des maris. On n'auroit qu'à le renvoier à ſon livre. Nôtre Orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvenient & ſe reſerver la liberté de ſe contredire, en ſoutenant un jour une choſe, & le lendemain une autre ſelon l'interêt de ſes parties. Il ſeroit aiſé de montrer que les Avocats ne ſont pas les ſeuls qui en uſent de cette maniere; les Theologiens Controverſiſtes (d) ne font autre choſe à meſure qu'ils ont à faire à diverſes gens. Bellarmin contre les Enthouſiaſtes (e) ſoutient que l'Ecriture eſt toute remplie de caracteres de divinité; mais contre les Proteſtans il ſoutient qu'elle eſt obſcure, & qu'elle a beſoin de l'autorité de l'Egliſe. Un Miniſtre que je ne nommerai pas ſoutient contre ceux de l'Egliſe Romaine que l'Ecriture eſt toute brillante de caracteres de divinité. Contre Mr. Pajon il tient un autre langage (*). Il faudroit laiſſer en propre ce privilege aux Poetes & aux Orateurs. Ils „ diſent (f) ſouvent en differens en„ droits des choſes contraires les unes aux autres, ſe„ lon ce qui fait à leur propos. *Nos poetarum more, „ nisi ſe res dederit, ita vel potuli vel eruantorum homi„ num ſententiam noſtro quodam jure ſequimur, atque „ alias, ſi ſit opus, aliter de eadem dicemus*, dit l'ex„ cellent Monſignor della Caſa Archevêque de Bene„ vent dans une de ſes lettres à Victorius. Et Euſta„ thius ſur le vers 181. du ſegond livre de l'Odyſſée, „ & ſur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué „ qu'Homere avoit dit en ces endroits des choſes tou„ chant les augures qui etoient contraires à celles qu'il „ avoit dites ailleurs; ce qu'il apelle τὸ ἀμφιδέξιον λέγειν. „ Or. J'ai donc dit en ces premiers endroits de mes „ poëſies que je viens d'alleguer que c'etoit une vi„ laine choſe qu'un vieux poete, parce que cela fai„ ſoit à mon ſujet. Mais cela n'empêche pas que je „ ne puiſſe dire ailleurs le contraire ſi l'occaſion s'en „ preſente. „ Que j'aime cette bonne foi! & que je ſerois ravi de la trouver dans Bellarmin, & dans le Miniſtre: mais ce n'eſt pas une choſe qu'il faille eſperer. Nous entendrons bien-tôt Ciceron ſur le droit des Avocats par raport à la liberté de ſe contredire. Voiez les remarques G & H de l'article *Balde*.

(c) C'eſt la 2. *des nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg.*

(d) *Voiez ci-deſſus, pag.* 81 *col.* 2.

(e) *Voiez les efforts que le Jeſuite Mulhuſinus fait dans l'auctarium primum ſpeculi miſcellarum Parei pour fondre cette contradiction. Voiez auſſi la remarque D de l'article* Bellarmin.

(*) *Voiez le Supléments du Commentaire Philoſophique & la page* 207. *&* 216. *de la reponſe de Mr. Saurin à ce Commentaire.*

(f) C'eſt Mr. Menage qui parle dans l'Anti-Baillet, *to.* 2. *p.* 174. 175.

(C) *Toûjours capable de les tirer d'affaire.*] Nous avons vu comment Ciceron a obſervé que la memoire des auditeurs eſt redoutable aux Avocats qui ſe contrediſent. Elle ne l'eſt pas moins aux Predicateurs, lors que bien loin de ſe contredire ils debitent de tems en tems preſque mot à mot le même Sermon.) S'il en avoit donné des exemples il auroit mieux fait connoître que les precautions de Marc Antoine étoient inutiles. Mais il faut avouer que ce qu'il ajoûte eſt aſſez propre à juſtifier la conduite de cet Orateur. Voici ce que c'eſt. Marc Brutus qui accuſoit L. Plancius defendu par L. Craſſus, fit venir deux perſonnes qui lurent tout haut certains endroits qu'il avoit choiſis dans deux harangues de L. Craſſus; l'une deſquelles élevoit extrémement l'autorité du Senat, & l'autre ne l'abaiſſoit pas moins. Cela mit un peu en peine l'Orateur, & l'obligea (g) à preparer des excuſes ſur la diverſité des tems & des cauſes, qui avoit exigé de lui ces deux ſortes de maximes. *Ego vero*, dit Ciceron (h), *in iſto genere libenter cùm multorum tum horum eloquentiſſimi & ſapientiſſimi L. Craſſi auctoritatem ſequor, qui quum L. Plancium defenderet accuſante M. Bruto, homine in dicendo vehementi & callido, quum Brutus duobus recitatoribus conſtitutis ex duabus ejus orationibus capita aliquot inter ſe contraria recitanda curaſſet, quod in diſſuaſione rogationis ejus quæ contra Columam Narbonenſem ferebatur quantum poteſt de auctoritate Senatus detraxit: in ſuaſione legis Serviliæ ſummis ornat Senatum laudibus, & multis in Equites Romanos quum ex ea oratione aſperas atque recitaſſet, quo animi illorum judicum in Craſſum incenderentur: aliquantum eſſe commotus dicitur. Itaque in reſpondendo primum expoſuit utriuſque rationem temporis, ut oratio ex re & cauſa habita videretur.* Ciceron n'avoit garde de déſaprouver le parti que L. Craſſus choiſit en cette rencontre; Ciceron, dis-je, qui ſe voioit dans le même cas, veu qu'on avoit recité un morceau de l'une de ſes harangues qui étoit fort contraire à la cauſe qu'il avoit alors en main. Il repondit que la harangue dont on avoit recité quelque partie, ne contenoit point les expreſſions de ſes veritables ſentimens, & qu'il ne faut pas conſiderer ce que dit un homme en qualité d'Avocat, comme s'il l'avançoit en qualité de temoin; que c'eſt le langage de la cauſe, & non pas le langage de l'Orateur. Cela eſt aſſez intelligible; il faut parler ſelon l'interêt de la cauſe, & ſelon les conjonctures, & non pas ſelon ſes opinions particulieres. (i) *Ego ſi quid ejuſmodi dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro teſtimonio dixi: & illa oratio potius temporis mei quam judicii & auctoritatis fuit . . . Errat vehementer ſi quis in orationibus noſtris quas in judiciis habuimus auctoritates noſtras conſignatas ſe habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes cauſarum & temporum ſunt, non hominum ipſorum aut patrocinium. Nam ſi cauſa ipſa pro ſe loqui poſſet nemo adhiberet oratorem: nunc adhibemus ut ea dicamus non quæ noſtra auctoritate conſtituantur, ſed quæ ex re ipſa cauſaque dicantur.* Joignez à cela les paroles que Ciceron met dans la bouche de Marc Antoine l'Orateur. (k) *Oratoris omnis actio opinionibus non ſcientia continetur, nam & apud eos dicimus qui neſciunt, & ea dicimus quæ neſcimus ipſi: ita & illi alias aliud iiſdem de rebus & ſentiunt & judicant, & nos contrarias ſæpe cauſas dicimus, non modo ut Craſſus contra me dicat aliquando, aut ego contra Craſſum, quum alterutri neceſſe ſit falſum dicere, ſed etiam ut utroque noſtrum eadem de re alias aliud defendat, quum plus uno verum eſſe non poſſit. Ut igitur in ejuſmodi re quæ mendacio mixta ſit, quæ ad fidem non ſæpe perveniat, quæ opiniones hominum & ſæpe errores anteponatur, ita dicam.* Je m'aſſûre que la plûpart de mes lecteurs ſeront ſi aiſes de voir que ces deux grans Orateurs aient eu de tels principes, & qu'ils aient ſi bien connu le foible de leur metier, qu'on me pardonnera tout ce qui pourroit ſentir trop la digreſſion dans cette remarque. Notez que ces principes durent (l) encore.

(g) *Voiez la même, & encore mieux l.* 2. *de Oratore fol.* 81. *D, comment il ſe vengea de Brutus en faiſant venir trois lecteurs.*

(h) *Cicero orat. pro Cluentio.*

(i) *Idem ibid.*

(k) *Id. de Oratore l.* 2. *fol. m.* 72. *C.*

(l) *Comparez les plaidoiez de Mr. Erard contre Madame Mazarin avec la reponſe au Factum de cette Dame. Liſez en particulier ces paroles de la reponſe: Mr. Erard a parlé à Mad. Mazarin des evenemens de ce tems-là, de la maniere dont alors elle même devoit les regarder. Aprés cela les temps & les evenemens diferens changent nos ſentimens & nos paroles.*

(D) Nôtre Marc Antoine *affectoit de ne paſſer point pour ſavant.*] Si je ne me trompe c'étoit moins par modeſtie, que par politique. Il ſe voioit établi dans une belle reputation de grand Orateur: ne pouvoit-il pas croire qu'on l'admireroit davantage, ſi l'on ſe perſuadoit qu'il ne devoit ſon éloquence qu'à ſon genie, que ſi on la croioit le fruit d'une longue etude des livres Grecs? Il avoit une autre raiſon: il croioit que

luſtres amis, que ſon éloquence le faiſoit admirer de tout le monde. Il perit malheureuſement durant les confuſions ſanglantes que Marius & Cinna cauſerent dans Rome. Il fut decouvert au lieu où il s'étoit caché, & auſſi-tôt des ſoldats furent envoiez pour le tuer. La maniere dont il leur parla les attendrit, & il n'y eut que celui qui les commandoit qui eut la brutalité de le tuer, n'aiant pas écouté ſon diſcours, mais étant entré dans ſa chambre tout en colere de ce que les ſoldats n'avoient pas executé ſon [a] ordre. Sa tête fut expoſée ſur la Tribune aux Harangues, *pro roſtris*, [y] lieu qu'il avoit orné de depouilles triomphales. Ceci arriva l'an de Rome 667. Il laiſſa deux fils, dont je vais parler.

ANTOINE (Marc) fils aîné du precedent, eut le ſurnom de [δ] *Cretique*. Il ne s'avança pas au delà de la Preture, mais il l'exerça avec une étenduë d'autorité qui n'étoit pas ordinaire, veu qu'aiant eu la commiſſion de faire venir des blez, cela lui donna le commandement ſur toute la mer [ε]. Ce fut une prerogative qu'il obtint [ϕ] par la faveur du Conſul [φ] Cotta, & par la faction de Cethegus, & dont on ne murmura pas, comme l'on eût fait (ΔΔ) s'il eût eu plus de merite. On pretend qu'il ſe laiſſa corrompre par de mauvais conſeils, pour faire des extorſions dans les Provinces. Il y en fit * beaucoup. Celles de la Sicile ont été repreſentées en peu de mots par Ciceron †. La guerre de Crete dont il avoit cru que le bon ſuccés ſeroit ſi facile, qu'il avoit embarqué ‡ moins d'armes ſur ſa flote, que de fers pour enchaîner les vaincus, ne lui aiant pas reüſſi, il tomba malade de chagrin, & en mourut. Il n'eut pas la force de reſiſter aux reflexions mortifiantes qui s'élevoient dans ſon ame, lors qu'il ſongeoit que les ennemis s'étant renduz maîtres de pluſieurs de ſes vaiſſeaux, avoient pendu aux mâts les ſoldats Romains, & que voguant avec ce ſpectacle ils triomphoient inſolemment de la Republique en mille lieux. Julie ſa ſeconde (A) femme lui donna trois fils, ſavoir Marc Antoine, Caius Antoine, & Lucius Antoine ‡, dont nous parlerons dans la ſuite.

J'aurai

[a] *Plutarch. in Mario pag. 431. Valer. Maxim. l. 8. c. 9.*

[y] *Cicero de oratore lib. 3.*

[δ] *Plut. in M. Antonio, init. p. m. 915.*

[ε] *Paterculus l. 2. cap. 31.*

[ϕ] *Aſconius Pedianus in orat. Cicer. contra Verrem, p. m. 113.*

[φ] *Je examinerai dans l'article* Cethegus *ſi Cotta étoit Conſul lors que Marc Antoine reçut cette commiſſion.*

* *Id. ib. Voiez auſſi p. 37.*

† *Cicero, orat. 5. in Verrem fol. 67. B. Voiez le auſſi orat. 4. fol. 39. A.*

‡ *Florus l. 3. c. 7.*

‡ *Glandorp. ubi ſupra, pag. 73.*

(a) *Ajoûtez ce qu'il dit lui-même dans ce 2. livre de Orat. fol. 78. B.*

(b) *Il dit dans ce 2. livre de l'Orateur fol. 73. D. qu'il ne liſoit les Auteurs Grecs que pour ſe divertir, qu'il n'entendoit rien aux livres des Philoſophes;* Verbum prorſus nullum intelligo ita ſunt anguſtis & conciſis diſputationibus illigati; *qu'il laiſſoit là les Poëtes dont le langage n'étoit point humain, & qu'il s'arrêtoit aux Hiſtoriens ou aux Orateurs qui s'étoient humaniſez, avec les demi ſavans,* Videantur voluiſſe eſſe nobis qui non ſumus eruditiſſimi, familiares.

(c) *Fol. 78. C.*

(d) *In Bruto pag. 251. edit. Corradi.*

(e) *Daillé, Reponſe au P. Adam 3. part. p. m. 156.*

que le peuple ſe laiſſeroit plus toucher par ſes harangues en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On ſe defie de ceux qui ont apris toutes les ruſes du metier. A l'égard des Juges, Marc Antoine ne croioit pas que rien fût plus propre à produire un bon effet, que de leur faire acroire qu'on plaidoit ſans preparation, & que de leur cacher ſoigneuſement les fineſſes de la Rhetorique dont on ſe ſervoit pour rendre ſa cauſe meilleure. Mais dans le fond il étoit ſavant, & n'ignoroit pas les bons livres que les Grecs avoient produits. Prouvons tout ceci par quelques paſſages de Ciceron. *Magna nobis pueris, Quinte frater, ſi memoria tenes, opinio fuit L. Craſſum non plus attigiſſe doctrina quam quantum primo illa puerili inſtitutione potuiſſet. M. autem Antonium omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum fuiſſe. . . . Quamo nos . . . ea differremus qua Craſſo placerent, & ab his doctoribus quibus ille uteretur eruditeremur, etiam illud ſæpe intelleximus . . . . illum & Græcè ſic loqui nullam ut noſſe aliam linguam videretur, & doctoribus noſtris ea ponere in percontando, eaque ipſum omni in ſermone tractare, ut mihi, eſſe ei novum nihil inauditum videretur. De Antonio verò quamquam ſæpe ex humaniſſimo viro patruo noſtro acceperamus, quemadmodum ille vel Athenis vel Rhodi ſe doctiſſimorum hominum ſermonibus dedidiſſet, tamen ipſe adoleſcentulus, quantum illius ineuntis ætatis mea patiebatur pudor, multa ex eo ſæpe quæſivi. Non erit profecto tibi quod ſcribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas) mihi illum ex multis variiſque ſermonibus nullius rei, quæ quidem eſſet in his artibus de quibus aliquid exiſtimare poſſem, rudem aut ignarum eſſe viſum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Craſſus non tam exiſtimari vellet non didiciſſe quam illa deſpicere, & noſtrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem (a) probabiliorem hoc populo orationem ſibi conſtabat ſuam, ſi omnino didiciſſe nunquam putaretur. Atque ita uterque ſe graviorem fore ſi alter contemnere, alter ne noſſe quidem Græcos (b) videretur.* Voilà l'exorde du 2. livre de l'Orateur. Dans la ſuite ce n'eſt plus Ciceron qui parle, & l'on entend dire entre autres choſes à Marc Antoine ce qui ſuit: (c) *Ego iſta ſtudia non improbo moderata modo ſint: opinionem iſtorum ſtudiorum & ſuſpicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adverſariam eſſe arbitror, imminuit enim & oratoris auctoritatem, & orationis fidem.* Voilà le fondement de la conduite que Ciceron (d) lui attribuë; *Erat memoria ſumma, nulla meditationis ſuſpicio, imparatus ſemper aggredi ad dicendum videbatur, ſed ita erat paratus, ut judices illo dicente nonnunquam viderentur non ſatis parati ad cavendum fuiſſe.* Je me ſouviens à ce propos d'une remarque (e) de Mr. Daillé, ſur la difference qui ſe trouve entre *faire l'Orateur*, & *être Orateur*. Cette remarque eſt très-bonne.

(ΔΔ) *S'il eût eu plus de merite.*] Velleius Paterculus me fournit cette penſée, c'eſt dans l'endroit où il raporte que Pompée obtint une commiſſion deux ans après qui le rendit preſque maître de toute la terre. Cela ne lui fut point acordé ſans opoſition, au lieu qu'on n'avoit rien dit contre le decret qui avoit mis une ſemblable puiſſance entre les mains de Marc Antoine. C'eſt qu'on n'avoit pas jugé qu'il fût capable de ſe faire craindre, mais on trouvoit dans Pompée un merite redoutable à la liberté publique. *Idem (f) hoc ante biennium in M. Antonii [Cretici] decretum erat, ſed interdum perſonæ, ut exemplo nocent, ita invidiam augent aut levant. in Antonio homines aquo animo paſſi erant, raro enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. Contra in iis hominibus extraordinaria reformidant, qui ea ſua arbitrio aut depoſituri aut retenturi videantur, & modum in voluntate habent.* Voilà un beau texte pour les faiſeurs de commentaires politiques. Je le leur abandonne preſque tout entier, car je me contente de cette petite obſervation. On ſe plaint que les mêmes choſes qui devroient faire monter un homme aux grandes charges, l'empêchent d'y parvenir. *Eſtamos a tiempo*, diſoit George de Monte Mayor, *que mereter la coſa, es principal parte para no alcanzarla.* C'eſt-à-dire, & ce ſont les termes du Preſident du Vair, *en ce temps rien n'a tant empeſché les honneſtes gens d'avoir des biens & honneurs que de les meriter* (g). Cette plainte eſt trop ſouvent bien fondée, mais il y a des rencontres où elle n'a pas aſſez de ſolidité; car pour meriter une charge il ne ſufit pas d'avoir les qualitez neceſſaires à la bien remplir ſelon toutes ſes fonctions, il faut de plus que ces qualitez ne ſoient point jointes à certains defauts, qui font qu'on abuſe de la gloire que l'on aquiert en s'aquitant de ſes emplois avec toute la capacité, & avec tout le ſuccés imaginables. Le mélange de ces defauts, proprement parlant, peut rendre indignes d'une charge ceux qui en ſeroient les plus dignes par leurs belles qualitez. Ce n'eſt donc pas toûjours une injuſtice que de refuſer à certains ſujets les charges qu'ils ſont très-capables de bien exercer, c'eſt une precaution, c'eſt une prudence neceſſaire, & principalement dans les Republiques. Les qualitez éminentes inſpirent beaucoup d'ambition. Donnez lieu à ceux qui les poſſedent de rendre des ſervices importans à leur patrie, vous allumez de plus en plus le feu de cette ambition, la gloire qu'ils aquierent en s'aquitant dignement d'une grande charge leur inſpire le deſſein d'abuſer de leur credit, & leur montre qu'il ſera aiſé de monter plus haut. Ils tentent la fortune, ils aſpirent quelquefois à la Souveraineté, & ſoit qu'ils y reüſſiſſent, ſoit qu'ils n'y reüſſiſſent pas, ils font naître mille deſordres que l'on auroit évitez en donnant les charges à des perſonnes d'un merite mediocre.

(A) *Julie ſa ſeconde femme.*] Elle étoit fille de Julius Ceſar Conſul l'an de Rome 664. & ſœur d'un autre Julius Ceſar Conſul l'an 690. Sa vertu & ſon merite l'egaloient (h) aux plus illuſtres Dames de ſon tems. Elle ne fut pas des plus heureuſes en maris, car après la mort de Marc Antoine le Cretique, elle épouſa Publius Cornelius Lentulus qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, & l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. (i) Ce qu'elle fit pour ſauver Lucius Ceſar ſon frere merite de l'admi-

[f] *Vell. Paterculus l. 2. p. 31.*

(g) *Voiez Iſerre Matthieu à la fin de la Preface de l'Hiſtoire de la paix.*

(h) *Tanæ [Julia] virtutis & cum Quinto fratre [Julio] & cum Lucio [Julio] Cæſare fratre, cum præſtantiſſimis & pudiciſſimis illius memoriæ matronis comparanda. Plut. in M. Anton. init. p. 916.*

(i) *Id. ibid.*

J'aurai quelques fautes (B) à relever, & peut-être faudroit-il prendre pour une erreur l'éloge (C) qui a été donné par Plutarque à nôtre Antoine.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent, eut une conduite aſſez dereglée, deſorte que lui & ſon frere aîné furent mieux les dignes oncle & pere du Triumvir, que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce Caius Antoine porta les armes ſous Sylla pendant la guerre de Mithridate, & fit beaucoup de concuſſions dans l'Achaïe, ce qui avec d'autres ſujets de blâme qu'on eut à alleguer contre lui, fut cauſe qu'enſuite les Cenſeurs le degraderent du Senat. Il ne laiſſa pas de devenir Conſul, preferablement à Catilina l'un de ſes competiteurs; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Ciceron, qui malgré les complots qu'avoient faits lui Caius Antoine & Catilina pour l'exclure, fut declaré Conſul d'un conſentement unanime, au lieu que Caius Antoine ne l'emporta ſur Catilina que de quelques β voix. Ce fut ſous ce Conſulat qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Ciceron ſe porta avec un grand zêle. Son collegue eut le commandement de l'armée qu'on envoia contre Catilina, & remporta une victoire complette par ſon Lieutenant General Petreius; car pour lui une maladie feinte ou veritable l'empêcha de ſe trouver au combat. Dion γ pretend qu'elle étoit feinte, & qu'Antoine craignant que Catilina ne revelât des ſecrets fort importans contre lui, ne commanda point en perſonne. Après la victoire il mena ſes troupes dans la Macedoine, & fut batu par les Dardaniens. Il gouverna cette Province pendant trois ans avec tant de violence & tant d'exactions, que le Senat indigné de ſa conduite lui envoia un ſucceſſeur. A ſon retour à Rome il fut accuſé par Marcus Cœlius, & quoi que Ciceron eût entrepris ſa defenſe, il fut convaincu & banni. Quelques-uns croient qu'il paſſa 15. ans dans l'Ile de Cephalonie, & que Marc Antoine (A) ſon neveu qui ſe trouva fort puiſſant à Rome lors que les aſſaſſins de Jules Ceſar en furent ſortis, le rapella de ſon exil. Il mourut quelque tems après accablé d'années & de chagrins, & ne laiſſa qu'une fille qu'il vit repudiée par ſon mari Marc Antoine le Triumvir, peu après les noces, ſous pretexte δ de galanterie avec Dolabella *.

ANTOINE (MARC) l'un des Triumvirs, connu ordinairement en François ſous le nom de Marc Antoine ſans queuë, étoit petit-fils de Marc Antoine l'Orateur, & fils de Marc Antoine le Cretique. Mr. Moreri a parlé amplement de lui; c'eſt ce qui fait que je n'en parlerai point. Les fauſſetez que j'ai recueillies ſur ce chapitre pourront trouver place ou dans l'article de Fulvie, ou ailleurs.

ANTOINE (CAIUS) frere du precedent, ſervit ſous Jules Ceſar dans la guerre contre Pompée, & fut contraint de ſe rendre aux ennemis faute de vivres, avec les troupes † qu'il commandoit dans l'Illyrie. Après la mort de Ceſar, & pendant qu'il étoit Preteur, & que Marc Antoine ſon frere étoit Conſul, il fut envoié dans la Macedoine pour y aporter l'arrêt du Senat qui donnoit à Marc Antoine le gouvernement de cette Province. Mais quelque diligence qu'il eût faite il fut primé par Brutus, & il tomba ‡ même entre ſes mains. D'abord Brutus le traita honorablement, & lui laiſſa les marques de ſa Preture; mais quand il ſe fut aperçu que Caius Antoine tâchoit de lui debaucher l'armée, il le mit ſous bonne garde, & puis il le fit mourir,

β *Aſconius Pedianus in Orationem Ciceronis in toga candida.*

γ *Dio lib. 37. ad annum Romæ 692.*

δ *Voiez les remarques de l'article* Fulvie.

* *Voiez Glandorp ubi ſupra, p. 75. 76.*

† *Glandorp. p. 80. ex Cæſare, Lucano* Pharſ. l. 4. *Eutropio.*

‡ *Il fut pris par Hortenſius qui le livra à Brutus.*

(a) *Plut. in M. Anton. pag. 924.*

(b) *Tiré de Glandorp. pag. 74. & 75.*

(c) *Lactant. l. 1. cap. 11. p. m. 34.*

(d) *Cicero orat. 4. in Verrem fol. 39. A.*

(e) *Id. orat. 5. in Verrem fol. 67. B.*

(f) *Gerardus Voſſius not. in Vell. Paterculum p. 55. ed. 1639. il cite Ciceron* Verrina 1. *mais il faloit le citer* Verrina 4. & 5.

(g) *Florus lib. 3. c. 7. & non pas cap. 8. comme Gerard Voſſius le cite.*

(h) *Plut. in Pompeio.*

(i) *Dio, lib. 36.*

ration. Il fut proſcrit pendant le Triumvirat, & s'alla cacher chez elle. Les ſoldats alloient l'y chercher pour le mettre à mort; mais elle ſe mit à la porte & leur declara qu'ils n'entreroient point avant que de la tuer, elle qui avoit mis au monde Marc Antoine dont ils vouloient executer l'ordre. Cela les fit retirer (a). La premiere femme de nôtre Antoine s'apelloit Numitoria: elle étoit fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'apelle la fille d'un traître dans les Philippiques de Ciceron (b).

(B) *Quelques fautes à relever.*] Thyſius Profeſſeur en Eloquence dans l'Academie de Leide a fait une note qui peut nous donner une mauvaiſe opinion de ſon ſavoir. Cette note ſe raporte à ces paroles de Lactance. (c) *De Neptuni forte manifeſtum eſt, cujus regnum tale fuiſſe dicimus quale M. Antonii fuit injuſtum illud imperium, cui totius ora maritima poteſtatem Senatus decreverat ut prædones perſequerentur ac mare omne pacarent.* Thyſius pretend qu'au lieu d'*Antonii* il faut lire *Pompeii*, qui eſt la leçon des bons manuſcrits, & ſur cela il raporte que Pompée fut nommé Neptune, & que pluſieurs de ſes ſtatuës furent ornées des enſeignes de cette Divinité. Il s'abuſe: on ne peut douter que Lactance qui poſſedoit parfaitement Ciceron n'ait eu égard au paſſage de la 4. Verrine qui va être copié; (d) *Poſtquam Marci Antonii infaſtum illud imperium ſuſtinuerant*; ou à ces paroles de l'Oraiſon ſuivante, (e) *Ita ſe in iſto infauſto imperio Marcum Antonium geſſiſſe, ut &c.* L'un des fils de Voſſius eût pu épargner cette fauſſe note au Profeſſeur de Leide, car il remarque dans un livre qui fut imprimé 13. ans avant le Lactance de Thyſius, que Thomaſius a eu grand tort de mettre *Pompeii* au lieu d'*Antonii* dans ſon édition de Lactance, & il le prouve (f) par l'autorité de Ciceron, & par celle de Paterculus. J'ajoûte qu'il croit que Florus a parlé du même Antoine en diſant, (g) *Quum ille* (Pompeius) *res in Aſia gerens ex quoque præſidium miſiſſet Antonium in alienæ Provinciæ inclusus fuit.* Il montre que Florus a confondu cet Antoine avec Octavius, qui ſelon (h) Plutarque & (i) Dion fut envoié dans l'Ile de Crete par Pompée lors que Metellus y commandoit. Il a plus de raiſon en cela, qu'à dire qu'il faut corriger dans Plutarque le ſurnom de *Creticus* donné à ce Marc Antoine, & lire *Creticus*. Je ne ſai point de quelle édition de Plutarque il ſe ſervoit, mais j'ai trouvé Κρητικὸς dans l'édition de Francfort 1620. & dans celle de Paris 1624. Je voudrois qu'il eût pris la peine d'examiner une erreur chronologique qui paroit être dans Paterculus. Cet Hiſtorien aſſure qu'il ne ſe paſſa que deux ans entre la charge qu'on donna à Marc Antoine, & celle que l'on donna à Pompée, & neanmoins Aſconius Pedianus raporte que Marc Antoine l'obtint par la faveur d'un Conſul apellé Cotta. Je touche cette dificulté dans l'article *Cethegus*.

(C) *Pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque.*] Marc Antoine, dit-il (k), étoit bon & droit, & fort liberal. Comme il n'étoit point riche les oppoſitions de ſa femme gênoient beaucoup ſon inclination à faire paroître ſa liberalité. Il ſe trouva ſans argent un jour qu'un de ſes amis lui en emprontoit, mais il ne laiſſa pas de le ſecourir. Il ſe fit porter de l'eau dans un gobelet d'argent, ſous pretexte de ſe raſer, il mouilla ſa barbe, & renvoia ſon laquais, & donna le gobelet à ſon ami. Tout le domeſtique fut en deſordre, on cherchoit par tout ce gobelet; la femme de Marc Antoine faiſoit un bruit effroiable & vouloit mettre tous les valets à la queſtion. Il prevint cela en (l) lui avoüant ce qu'il avoit fait, & en la ſupliant de lui pardonner. Plutarque ne repreſente pas bien le caractere de cet homme; il le fait liberal; il faloit le faire prodigue. Salluſte (m) ne s'y eſt pas trompé. Ne diſſimulons point que Ciceron nie ce que l'opinion commune attribuoit à ce Marc Antoine. On diſoit qu'il n'ecrivoit rien ni de ſa recette, ni de ſa depenſe. (n) *Animum aliquem tabulas nunquam confeciſſe: quæ eſt ſpinis hominum de Antonio falſa, nam fuit diligentiſſimus.*

(A) *Que M. Antoine ſon neveu . . . le rapella de ſon exil.*] Il y a quelques difficultez touchant le tems de ce rapel, qui ſeront examinées dans la remarque H de l'article de Fulvie.

(k) *Plut. in M. Antonio init. pag. 915. 916.*

(l) Ἀπολόγους ἐφερόμενος ἐφ' ἅπασι τοῖς πραχθεῖσιν. Petita venia id quod erat confeſſus eſt. *Id. ib. p. 916. A.*

(m) *M. Antonius perdendæ pecuniæ genitus, vacuuſque curis niſi inſtantibus. Salluſt. in fragm. hiſtor. l. 3. p. m. 446.*

(n) *Cicero, orat. 3. in Verrem fol. 31. D.*

Digitized by Google

mourir, lors qu'il eut apris les proſcriptions du Triumvirat, le meurtre de D. Brutus, celui de Ciceron &c. Marc Antoine après la bataille de Philippes, aiant Hortenſius en ſon pouvoir l'immola aux Manes de ſon frere. Ciceron parle quelquefois de C. Antoine dans ſes Philippiques, & toûjours en mal β.

β *Glandorp ex Plutarcho in M. Antonio &c.*

ANTOINE (LUCIUS) frere du precedent, eut les defauts de ſon frere le Triumvir, ſans en avoir les bonnes qualitez. Il ne manquoit pas pourtant de courage. Il étoit Tribun du peuple l'année de la mort de Ceſar, pendant que ſon frere Marc étoit Conſul, & que Caius ſon autre frere étoit Preteur. Il fut Conſul l'an de Rome 713. & triompha le premier jour de ſon Conſulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit acroire qu'il avoit vaincus, quoi qu'il ne leur eût rien fait qui fût digne du triomphe, & qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur païs. Mais Fulvie femme de Marc Antoine, & belle-mere d'Octave Ceſar, laquelle faiſoit alors à Rome tout ce qu'elle vouloit, lui procura par ſon ſeul credit cet honneur-là. Cette même femme impetueuſe voulant ſe venger d'Octave qui avoit repudié ſa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour pretexte la protection des habitans de la campagne dont on avoit aſſigné les terres aux ſoldats. Les troupes qu'il aſſembla aiant été introduites de nuit dans Rome, il en chaſſa Lepidus l'un des Triumvirs, harangua le peuple, & lui declara que ſuivant l'intention de ſon frere il vouloit abolir le Triumvirat. Cette promeſſe repandit la joie dans la ville. On le declara *Imperator*; il marcha contre Octave Ceſar, mais n'oſant tenir la campagne il s'enferma dans Perouſe, où il ſe defendit juſqu'à ce que la diſette de vivres le contraignit de ſe rendre. Octave lui donna enſuite la liberté, & depuis on ne trouve point ce qu'il eſt devenu γ.

γ *Glandorp. ubi ſupra, pag. 81. ex Dione &c.*

ANTOINE (MARC JULES) fils du Triumvir & de Fulvie, trouva grace de telle ſorte devant Auguſte après la conquête d'Egypte, qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, & enfin au Conſulat l'an de Rome 744. Il épouſa Marcella fille d'Octavie, & par ce moien étant devenu gendre de la ſœur d'Auguſte, pour laquelle ce Prince avoit une extrême conſideration, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa gendre d'Auguſte, & après les fils de l'Imperatrice. Mais il paia d'ingratitude ſon bienfaiteur, puis qu'il fut un des premiers qui corrompirent ſa fille Julie, ce qui joint à quelques ſoupçons de conjuration le fit condamner à la mort. Il y a des Hiſtoriens qui diſent qu'il ſe tua lui-même δ, pour prevenir l'infamie de ſon arrêt. Il avoit ε étudié ſous le Grammairien L. Craſſitius, & il compoſa un Poëme * de douze livres en vers heroïques, & quelques traitez en proſe. C'eſt à lui qu'Horace adreſſe l'ode 2. du 4. livre. Il laiſſa un fils qui étoit encore extremement jeune, & qui s'apelloit L. Jules ANTOINE. L'Empereur relegua ce jeune garçon à Marſeille, ſous le ſpecieux pretexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funebres aſſez ſinguliers; car il fit ordonner par le Senat que ſes os ſeroient portez dans le tombeau des Octavius †. Il paroit que ce fut là la fin de l'ancienne & puiſſante famille ANTONIA, dont Tacite ‡ dit qu'elle avoit été illuſtre mais malheureuſe, *Multa claritudine generis, ſed improſpera.* Nous allons mettre enſemble les erreurs (A) de Mr. Moreri concernant cette famille.

δ *Vell. Paterculus l. 2. cap. 100.*

ε *Sueton. de illuſtr. Gramm. cap. 18.*

* *Intitulé* Diomedea. *Vetus interpres Horat. in od. 2. l. 4.*

† *Tacit. Annal. l. 4. c. 44.*

‡ *Id. ib. C'eſt à l'occaſion de la mort de L. Junius Antonius arrivée l'an 776. de Rome.*

AN-

(A) *Nous allons mettre enſemble les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il ne faloit point parler de cette famille dans la lettre M. à l'occaſion de Marc Antoine: il faloit que tant lui que ſa famille fuſſent dans la lettre A. II. Il ne faloit pas dire *que la famille des* ANTONIENS *étoit celebre à Rome entre les nobles*, car il eſt viſible qu'en parlant ainſi on a voulu la diſtinguer des familles plebeïennes; or c'eſt une fauſſe diſtinction. Le ſeul Tribunat du peuple dont Marc Antoine étoit revêtu au commencement de la guerre de Ceſar & de Pompée, juſtifie invinciblement que la famille *Antonia* étoit plebeïenne; car il devint Tribun du peuple ſans s'être fait adopter par un plebeïen; il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui voulant être Tribun du peuple (*) recourut à une telle adoption. J'avouë que les Antoines ont été au commencement patriciens: cela paroît par les charges de Decemvirs, & de Tribuns militaires qu'on leur confera, dans un tems où les familles du peuple n'avoient pas encore obtenu l'admiſſion aux premieres dignitez de la Republique. Mais ſoit que les Antoines qui ont paru avec tant d'éclat au ſeptiéme ſiecle de Rome, ne deſcendiſſent pas de la même tige que ceux qui porterent le ſurnom de *Merenda*, ſoit qu'ils aient paſſé d'une maniere qu'on ne conoît pas du rang de patriciens à celui de plebeïens, comme il eſt arrivé à quelques autres familles, il eſt certain que leur Maiſon étoit plebeïenne au tems de l'Orateur Marc Antoine qui en commença l'élevation. III. C'eſt une ignorance craſſe que de dire que cette Maiſon *étoit diviſée en deux branches, des Merenda, & des Mares.* Le mot Marc eſt un prenom. Or les prenoms ne ſervoient qu'à diſtinguer les perſonnes: ce qui diſtinguoit les branches s'apelloit *cognomen*, & occupoit la (a) troiſiéme place, comme *Ceſar, Scipion*, &c. IV. Il n'eſt pas certain que Q. Antonius Merenda Tribun militaire environ l'an 332. de Rome fût fils de T. Antonius Merenda Decemvir l'an 303. V. Il eſt faux que Tite Live faſſe mention de M. Antonius Merenda Colonel de la cavalerie ſous la Dictature de P. Cornelius. Il le nomme ſimplement M. Antonius. VI. Marc Antoine le Cretique ne fut point tué en combatant. Aſconius Pedianus ne laiſſe aucun lieu de heſiter là-deſſus. *Indicto Cretenſibus bello*, dit-il (b), *male re geſta ibidem periit.* VII. Au lieu de dire que Marc Antoine l'Orateur *n'écrivoit jamais aucune de ſes oraiſons*, il faloit dire qu'il (c) n'en publia jamais aucune. VIII. Sa reponſe à ceux qui lui demanderent la raiſon de ſa conduite, eſt mal raportée; il ne repondit point *qu'il ne vouloit pas donner des armes à ceux qui le pourroient convaincre d'avoir mal parlé*; il ne craignoit pas pour ſes mots, ou pour ſes phraſes, je veux dire qu'on lui reprochât quelque barbariſme, ou quelque faute contre les loix de la Grammaire, & c'eſt neanmoins ce que Mr. Moreri lui impute, comme l'avoûront tous ceux qui ſavent entendre le ſens d'un Auteur. Mais voici ce que Marc Antoine craignoit, qu'on ne le convainquit par ſes Ouvrages de ſouffler le chaud & le froid, & d'avoir refuté depuis quatre ans le plaidoié qu'il alloit faire. Conſultez ci-deſſus la page 264. où j'ai parlé amplement de ce qui engage les Avocats à ſe contredire, à ſoutenir un jour une choſe, en un autre tems la theſe contraire ſelon les diferens interêts de leurs cliens. IX. Mr. Moreri prête d'ailleurs une reponſe très-abſurde à Marc Antoine, car on peut écrire un plaidoié ſans donner des armes à des Critiques, pourveu qu'on le garde dans ſon coffre. X. M. Aquilius n'étoit pas dejà condamné, lors que M. Antoine *entreprit ſa cauſe.* XI. Les Juges n'avoüerent point *que celui qui avoit ſi ſouvent expoſé ſa vie pour le ſalut de la Republique, ne devoit pas la perdre avec tant de deshonneur.* Si Mr. Moreri avoit ſu qu'Aquilius (d) n'auroit été condamné tout au plus qu'au banniſſement, il n'eût pas donné à ſon ſtyle les couleurs de l'art oratoire. XII. Quelle confuſion n'eſt-ce pas que de dire *que Marc Antoine fut Conſul, Cenſeur en 626. de Rome avec A. Poſthumius en 657. avec L. Valerius*, &c. Il y a pis que confuſion là-dedans; les fauſſetez n'y manquent pas. Marc Antoine fut Conſul avec A. Poſthumius Albinus l'an (e) 655. & Cenſeur avec L. Valerius Flaccus l'an 657.

(*) *Cicero, orat. pro domo ſua ad pontifices fol. 173. C*

(a) *Cajus Julius Ceſar. Publius Cornelius Scipio.*

(b) *Aſc. Pedian. in Cicer. Divinat. Il dit* in Verr. de præt. urb. *Creta mortuus.*

(c) *Voiez ci-aſſujus la remarque A de l'article d'Antoine l'Orateur.*

(d) Quum mihi M. Aquilius in civitate retinendus eſſet, *C'eſt Marc Antoine qui parle, apud Ciceronem l. 2. de Orat. fol. 80. B.*

(e) *Plin. l. 8. c. 7. Sigonius & Calviſius mettent ce Conſulat à l'an 654. & la Cenſure deux ans après.*

Digitized by Google

ANTONIA, fille aînée (A) de Marc Antoine & β d'Octavie, fut une Dame que γ ſa vertu & ſa beauté rendirent un objet d'admiration. Elle épouſa Druſus fils de Livie & frere de Tibere, & en eut beaucoup d'enfans δ, mais il n'y en eut que trois qui ſurvêcurent à Druſus, ſavoir Germanicus, Claude qui a été Empereur, & Liville qui fut femme du fils de Tibere. Antonia jeune & belle encore (B) dans ſon veuvage fut recherchée par de grans partis. Elle les refuſa tous, & fut un exemple de continence d'autant plus beau, qu'elle vivoit dans une Cour extremement corrompuë. Tibere dont l'humeur étoit ſi farouche reſpecta beaucoup cette Dame; ce qui montre qu'elle avoit ſu joindre à ſa chaſteté une autre vertu qui étoit un peu inconuë à la chaſte Agrippine ſa belle-fille, je veux dire la douceur & la prudence. Ce fut Antonia (C) qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan; ce Prince ne fut point * ingrat après un ſervice de cette importance. Pline † nous aprend une choſe tout-a-fait ſinguliere d'Antonia, c'eſt qu'elle ne cracha jamais. Il dit auſſi qu'elle aimoit fort tendrement un poiſſon ‡, & qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille, ce qui étoit cauſe que pluſieurs alloient exprès dans ſa maiſon de plaiſance pour voir cette rareté. Cette Dame fut malheureuſe dans ſa famille. A la verité Germanicus ſon fils eut toutes les perfections que l'on pouvoit ſouhaiter dans un heritier preſomptif de l'Empire, & il étoit l'amour & les delices de tout le peuple Romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lors qu'une mort precipitée lui enleva ce jeune Prince. Cette mere deſolée ne fut pas en état (D) de mener le deuil, quand on fit les funerailles de Germanicus. Son autre fils lui étoit ſi deſagreable, & lui paroiſſoit ſi bête qu'elle le traitoit (E) de monſtre, & d'ébauche d'homme, & qu'elle en faiſoit un ſujet de comparaiſon, quand

β *Elle étoit ſœur d'Auguſte.*

γ *Συφρονοῦσα ἐν πάσαις περιφανῶς.* Caſtitate & forma inclytam. *Plutarch. in Anton. p. 955. E.*

δ *Sueton. in Claud. cap. 1.*

* *Joſephus Antiq. l. 18. c. 8. p. 632. C.*

† *Plin. l. 7. cap. 19.*

‡ *In eadem villa (apud Baulos in parte Baiana)* Antonia Druſi, murænæ quam diligebat inaures addidit: cujus propter famam noanulli Baulos videre concupiverunt. *Id. l. 9. c. 55.*

(A) *Fille aînée de Marc Antoine.*] Suetone & Plutarque ſont contre moi; le premier (*a*) formellement & en propres termes; le ſecond d'une maniere implicite: car il ne fait autre choſe à cet egard que parler (*b*) du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parler du mariage de l'autre avec Druſus. Or comme Suetone a écrit après Tacite, & qu'il ſemble même le refuter quelquefois, ne vaudroit-il pas bien mieux lui donner la preference, & preſuppoſer qu'il n'a pris le parti contraire, qu'a cauſe qu'il avoit verifié l'erreur de Tacite? D'ailleurs n'eſt-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque? Que chacun en juge comme il lui plaira; j'ai ſuivi Tacite ſans pretendre rien conteſter à ceux qui ſuivront Suetone. Il y a deux paſſages de Tacite, l'un au chapitre 44. du 4. livre des Annales, l'autre au chapitre 64. du 12. livre des mêmes Annales, où la femme de Domitius eſt nommée *Antonia minor*. Je vois que Lipſe (*c*) ne prend nul parti, & que Glandorp (*d*) prefere celui de Tacite à celui de Suetone. Il y a une raiſon pour Tacite, mais qui n'eſt pas concluante. On pourroit dire que Druſus, qui en qualité de fils d'une Imperatrice toute puiſſante étoit un des plus grans partis de Rome, eut l'aînée des deux ſœurs; mais on peut repondre que l'Antonia qui lui fut donnée étoit parfaitement belle. Or c'eſt un droit d'aîneſſe beaucoup plus au goût d'un jeune Prince, (& il n'eſt pas beſoin d'être jeune Prince pour avoir ce goût) que celui qui n'eſt fondé que ſur le plus grand nombre d'années. Druſus en qualité de grand parti eut apparemment le choix, & ſans doute il prit la plus belle des deux ſœurs ſoit qu'elle fût l'aînée, ſoit qu'elle fût la cadette.

(*a*) Germanicus C. Cæſaris pater, Druſi & minoris Antoniæ filius. *Suet. in Calig. c. 1. vide etiam in Claud. cap. 1.* Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit (Domitius). *Id. in Nerone cap. 5.*

(*b*) *Plut. in Marc. Anton. pag. 955.*

(*c*) *Lipſ. in Tacit. Ann. l. 12.*

(*d*) *Gland. Onomaſt. pag. 87.*

(*e*) *Val. Maxim. l. 4. c. 3.*

(*f*) Voiez les vers de la remarque G.

(B) *Antonia jeune & belle encore dans ſon veuvage . . . . fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de ſon mari eſt encore plus ſurprenant, c'eſt qu'il garda la foi conjugale. (*e*) *Druſum etiam Germanicum eximiam Claudia familia gloriam, patriæque rarum ornamentum, & quod ſuper omnia eſt operum ſuorum pro habitu ætatis magnitudine, uxorem pariter ac fratri Auguſtis, duobus reſpublica divinis oculis mirificè reſpondentem, conſtitit uſum Veneris intra conjugii (f) charitatem clauſum tenuiſſe.* Qu'à la Cour d'Auguſte le beau-fils de l'Empereur ſe ſoit contenté de ſon ordinaire comme un bourgeois, c'eſt aſſurément un cas ſinguliers & il ne ſerviroit de rien de dire qu'Antonia étoit ſi jeune & ſi belle, que Druſus n'auroit ſu où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de Princes & de grans Seigneurs, & d'autres gens pour qui cette raiſon eſt tout à-fait fauſſe? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valere Maxime continue ſon diſcours. *Antonia quoque femina lanatibus virilem familiæ ſuæ claritatem ſupergreſſa amorem mariti egregia fide penſavit: quæ poſt ejus exceſſum forma & ætate florens cubiculum ſocrus pro conjugio habuit, in eodemque tero alterius adoleſcentia vigor extinctus eſt, alterius vidualis experientia conſenuit.* La chaſteté d'Antonia a trouvé des panegyriſtes dans la Judée. Joſephe merite d'être ouï: il nous aprend qu'Auguſte ſollicita cette Dame à ſe remarier, mais qu'elle perſiſta dans le deſſein de n'en rien faire, & qu'elle conſerva dans ſon veuvage toute ſa belle reputation. Voilà où eſt la rareté; car on trouve aſſez de grandes Dames qui vivent ſeparées de leurs maris, ou qui ne ſe remarient point, quoi qu'on les recherche: mais vivent-elles ſans reproche? ne font-elles point parler de leurs commerces, & de leurs galanteries? c'eſt là le point, *hoc opus, hic labor eſt* (*g*). Voici les paroles de Joſephe? (*h*) *Τιμῶν δ' ὁ Ἀντωνία Τέκμωρ οἷς καὶ πάντα συγχύσεως τε ἀξιώματος, ἄρρητος γὰρ ἐν ἀνδράσι τὸ ἀκριβὲς γνῶναι, ἢ ἁπλῶς τὸ σωφρονεῖν· οὐκ γὰρ χαρίεν παρέμενον γάμῳ τὴν ἀπόλειψιν τοῦ πρὸς ἔτερον, καίτοι τοῦ τέκνου κωλύοντος· τοῦ γαμεῖσθαι, ἢ λοιδορίαν ἀνταμύνασθαι διαστάσεως αἰτίᾳ τὸν βίον. Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium vel propter affinitatem quod Druſi fratris uxor fuerat, vel propter continentiam, quod floreute etiam tum ætate viduam recuſarit alteras nuptias, licet hortante Auguſto ad iterandum conjugium, in eoque vita genere omnem cæperit infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan.*] Il y a beaucoup d'aparence que Tacite avoit etendu ce fait, mais par malheur cette partie de ſes Annales eſt perduë. Joſephe, ſi je ne me trompe, eſt le ſeul Hiſtorien qui nous aprenne la part qu'eut Antonia à la decouverte de cette conſpiration. Il eſt digne d'être cru, parce que les liaiſons de Berenice, & celles d'Agrippa ſon fils avec cette Dame, & les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent conoître dans la Judée, & obligerent l'Hiſtorien Juif à s'informer exactement de ce qui la concernoit. Croions donc ſur ſon temoignage qu'auſſi-tôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Sejan, elle en écrivit exactement les circonſtances à Tibere, qui étoit dans l'Ile de Caprée, où elle lui depêcha le plus fidele de ſes domeſtiques, chargé de ſa lettre. La conſideration que ce Prince avoit toûjours euë pour cette Dame devint plus forte depuis un ſervice ſi important. *Ὁ δὴ (i) μαθὼν τότε Σεϊανὸν κτείνει τε καὶ συνωμότας· τότε Ἀντωνίας τῆς μητρὸς ἀξιολόγως ἄγων τιμωρίαν τε ὑπελήφθαι παρὰ τοῦ πάντα πιθανοῦ. Quibus ille* (Tiberius) *cognitis Sejanum occidit & ſocios conſilii. Antoniaque jam ante habita in precio majorem etiam in poſterum fidem habens per omnia.* Je dirai (*k*) ailleurs que Xiphilin a obſervé par occaſion qu'Antonia écrivit certaines choſes à Tibere touchant Sejan.

(D) *Ne fut pas en etat de mener le deuil.*] Voions comment Tacite narre la choſe, & comment il la pare de ſes reflexions. (*l*) *Tiberius atque Auguſta publico abſtinuere, ingentis majeſtate ſua rati ſi palam lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum ſcrutantibus falſi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurna actorum ſcripturæ reperio ullo inſigni officio functam, cum ſuper Agrippinam, & Druſum & Claudium, cæteri quoque conſanguinei nominatim perſcripti ſint, ſeu valetudine prapediebatur, ſeu victus luctu animus magnitudinem mali perferre vaſa non toleraverat. Facilius credideram Tiberio & Auguſta qui domo non excedebant cohibitam, ut par maror & matris exemplo acres quoque & patruus atrocem viderentur.*

(E) *Qu'elle le traitoit de monſtre.*] C'eſt Suetone qui nous l'aprend. (*m*) *Mater Antonia portentum eum hominis diſſitabat, nec abſolutum à natura ſed tantum inchoatum; ac ſi quem ſocordia argueret, ſtultiorem ajebat filio ſuo Claudio.* A cela peut-on conoître qu'elle ſe piquoit d'eſprit & d'habileté; car une femme du com-

(*g*) *Il y a ats modeſtes qui pretendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que l'on accuſe Luther d'avoir permis aux maris,* ſi nolit uxor, *diſoit-il,* veniat ancilla. *On tourne ici la medaille,* ſi nolit, ſi deſit maritus, veniat famulus. *On a mal entendu les paroles de Luther.*

(*h*) *Joſeph. Antiquit. l. 18. c. 8. pag. 632. C.*

(*i*) *Joſeph. ibid.*

(*k*) *Dans l'article Veſpaſien, à la remarque qui concerne la Concubine Cenis.*

(*l*) *Tacit. Annal. l. 3. c. 3. ad ann. 773. c'étoit l'an 20. de Grace.*

(*m*) *Suet. in Claudio cap. 3.*

Digitized by Google

quand elle vouloit repréſenter un gros lourdaut. Sa fille fut une autre ſorte de monſtre: elle attenta à l'honneur & à la vie de ſon époux, & pouſſa juſques au bout ſes attentats; car elle fut convaincuë d'adultere, & d'avoir empoiſonné ſon mari. Le bras ſeculier auquel elle fut livrée fut ſa propre (F) mere qui l'enferma dans une chambre, & l'y laiſſa mourir de faim. Les enfans de Germanicus qu'Antonia élevoit chez elle ne lui donnerent pas de petits chagrins. Elle veilloit ſur leur conduite, mais ſa vigilance ne ſervit qu'à la rendre témoin oculaire de leurs énormes dereglemens. Elle ſurprit * un jour Caligula en flagrant delit avec ſa ſœur: ce miſerable n'avoit pas encore quitté la robe d'enfance, & il s'étoit déjà ſouillé d'un inceſte capital. Lors qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit decerner † tout à la fois à ſon aieule Antonia tous les honneurs que le Senat avoit decernez à Livie; mais ce ne fut que par boutade, puis que dans la ſuite il ne tint aucun compte d'Antonia; & qu'il lui refuſa une audience particuliere. Ces affronts la plongerent dans (G) un chagrin qui la fit mourir: on a dit même qu'il emploia le poiſon afin de hâter les mauvais effets du chagrin. Il ne rendit aucun honneur à la defunte, & n'aſſiſta pas même à ſes funerailles ‡. Le temple d'Antonia (H) dont Pline eſt le ſeul qui parle; devoit aparemment ſon nom à cette Princeſſe. Elle ne vit point les malheurs de ſa petite-fille ANTONIA (I), de laquelle Mr. Moreri n'a point parlé ſans ſe tromper.

ANTONIA, ſœur cadette de la precedente tant du côté paternel, que du côté maternel, ne ſauroit fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle ſinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, & que de ce mariage ſortirent un fils, & deux filles; le fils nommé Cneus Domitius fut pere de l'Empereur Neron. Nous parlerons des filles ſous le mot *Domitia*, & nous montrerons que Mr. Moreri s'eſt trompé, quand il a dit que l'une d'elles épouſa Galba.

ANTO-

* Ex his (ſororibus) Druſillam vitiaſſe virginem prætextatus adhuc creditur: atque etiam in concubitu ejus quondam deprehenſus, ab avia Antonia apud quam ſimul educabantur. *Suetan. in Calig. cap. 24.*

† *Id. ib. c. 15. Voyez auſſi Dion lib. 59.*

‡ *Suetan. ib. c. 23.*

commun ne s'aperçoit pas que ſes enfans ſoient des ſots, ou ſi elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un ſi grand depit, pour s'en diſculper, & pour traiter cela d'une production qui a été negligée à moitié faite.

(F) *Fut ſa propre mere qui l'enferma dans une chambre.*] Ceci témoigne encore que c'étoit une maîtreſſe femme, qui n'aimoit ſes enfans qu'autant qu'ils lui faiſoient honneur, & qui preferoit aux ſentimens de la nature ceux de la grandeur Romaine. Il y avoit deux traditions (*a*) touchant la mort de Liville; l'une que Tibere la fit mourir, l'autre qu'il lui pardonna ſon crime pour l'amour d'Antonia, mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim.

(a) *Dio lib. 58.*

(G) *Dans un chagrin qui la fit mourir.*] Suetone & Dion s'accordent ſur ce point-là. (*b*) *Per ejuſmodi indignitates & tædia cauſſa exitii mortis, data tamen, ut quidam putant, & veneno.* (*c*) Dion ne parle pas d'empoiſonnement, il ſe contente de dire que ce barbare ne pouvant ſouffrir les (*d*) cenſures de ſa grand' mere, l'obligea à mettre fin à ſes jours. Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illuſtre Dame; mais puis que ce fut ſous l'Empire de Caligula, on peut ce me ſemble placer ſa mort à l'an 792. de Rome. Celle de ſon mari arriva l'an 744. On peut ſavoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, & combien elle a vécu, car elle naquit l'an 714. de Rome, veu qu'Octavia ſa mere qui épouſa (*e*) Marc Antoine l'an 713. étoit déjà accouchée (*f*) d'une fille lors qu'il retourna en Grece l'année ſuivante. Le poëme intitulé (*g*) *Conſolatio ad Liviam Auguſtam de morte Druſi Neronis*, repreſente Antonia fort deſolée, & lui donne de beaux éloges. On aprend là comme dans Valere Maxime que Druſus n'alloit pas à la picorée amoureuſe. On y aprend que ſes dernieres paroles furent pour ſa chere femme:

Quid referam de te, digniſſima conjuge Druſo,
Atque eadem Druſi digna parente mea?
Par bene compoſitum, juvenum fortiſſimus alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Femina tu princeps, tu filia Cæſaris: illi
Nec minor es magni conjuge viſa Jovis.
Tu conceſſus amor, tu ſolus & ultimus illi
Tu requies feſſo grata laboris eras.
Te moriens per verba noviſſima quæſtus abeſſe,
Et mota in nomen frigida lingua tuum.

(*d*) *Confer Sutton. ib. cap. 29.*

(*e*) *Calviſius ad ann. mundi 3910.*

(*f*) *Plut. in Antonio pag. 930. E. Voiez auſſi pag. 931. D.*

(*g*) *On l'imprime avec les Oeuvres d'Ovide, & pluſieurs le croient d'Ovide.*

(H) *Le temple d'Antonia dont Pline eſt le ſeul qui parle.*] Il en fait mention dans la liſte des tableaux d'Apelles: *Ejuſdem arbitrantur*, dit-il (*h*), *manu eſſe & in Antonia templo Herculem averſum: ut quod eſt difficillimum, faciem ejus oſtendat verius picturæ, quam promittat.* Un fort ſavant (*i*) Commentateur dit ſur ce paſſage qu'il ne ſait ſi ce temple appartenoit à l'aînée des Antonia ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il étoit bâti. *Cujus illud Antonia fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis ſitu conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii Triumviri filia, major Germanici & Claudii Cæſaris parens: Neronis avia.* C'eſt preferer le ſentiment de Tacite (*k*) à celui de Suetone; c'eſt donner à Druſus l'aînée: mais d'ailleurs ces paroles *Neronis avia* me font de la peine; je ſoupçonne que l'Imprimeur a oublié pour le moins *minor*, car en ſubſtituant ce mot nous verrons que le Pere Hardouin nous aura dit quelque choſe de l'une & de l'autre *Antonia*; de l'aînée qu'elle fut mere de Germanicus & de l'Empereur Claude, de la cadette qu'elle fut aieule de Neron. Si l'on ne ſubſtitue rien on trouvera une faute, puis que la mere de Germanicus ne fut point la grand' mere de Neron. Recourir à l'adoption de Neron par Claude ſeroit une mauvaiſe chicane. Dans un autre lieu (*l*) ce Commentateur avoit preferé le ſentiment de Suetone à celui de Tacite.

(*h*) *Pline, liv. 35. cap. 10. p. mihi 213.*

(*i*) *Le Pere Hardouin.*

(*k*) *Voiez ci-deſſus la remarque A.*

(*l*) *In Plin. l. 7. c. 19. t. 2. pag. 38.*

(I) ANTONIA, *de laquelle Mr. Moreri.*] Elle étoit fille de l'Empereur Claude, & d'Ælia Petina; mais elle étoit née avant qu'il fût Empereur. Il la maria premierement à Cneius Pompeius (*m*) Magnus, & puis à Fauſtus Sylla. Elle vit perir de mort violente ſes deux maris. Le premier (*n*) fut mis à mort par les ordres de l'Empereur Claude: le ſecond fut maſſacré à Marſeille par des gens que Neron (*o*) y envoia pour cet effet. Elle refuſa d'epouſer ce Prince, qui voulut en faire ſa femme après la mort de Poppée (*p*). Neron la fit mourir ſous pretexte qu'elle ſe trouva mêlée dans une conſpiration. Je croi que ce fut dans celle de Piſon. Un Hiſtorien (*q*) a dit que Piſon devoit mener avec lui Antonia dans le Camp des Gardes Pretoriennes. Tacite (*r*) le raporte ſans y trouver une grande vraiſemblance. Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'expoſer à un grand peril, ſans eſperer de devenir l'épouſe de Piſon. Or cette eſperance n'avoit aucun fondement; car Piſon étoit connu par toute la ville pour un mari fort amoureux de ſa femme. Tacite n'avoit garde de s'arrêter là; il y joint une reſtriction à ſa maniere; ſi ce n'eſt, dit-il, que la paſſion de dominer ſoit la plus violente de toutes. Par là il redonne au narré de Pline la vraiſemblance qu'il lui avoit ôtée. Antonia aura pu croire que Piſon repudieroit ſa chere femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône en épouſant la fille de l'Empereur Claude. (*ſ*) *Interim Piſo apud eadem Cereris opperiretur, unde cum præfectus Fenius & cæteri accitum ferrent in caſtra, constante Antonia Claudii Cæſaris filia ad eligendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis abſurdum videretur, aut inani ſpei Antoniam nomen & periculum commodaviſſe, aut Piſonem votum amore uxoris alii matrimonio ſe obſtrinxiſſe: niſi ſi cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior eſt.* Les fautes de Mr. Moreri ſont 1. que Tacite nomme *Cornelius Salvius* le ſecond mari d'Antonia. Il le (*t*) nomme *Cornelius Sulla*. 2. Qu'Antonia fut long tems veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815. la conjuration de Piſon éclata l'an 818. Poppée mourut la même année: il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, & que ſon refus obligea Neron à faire revivre les procedures contre elle en particulier. En tout cas ſa viduité n'a point pu être fort longue, puis que Neron qui la fit mourir, mourut en l'année 821. En 3. lieu les Auteurs citez par Mr. Moreri ne diſent point que Neron contraignit Antonia de ſe tuer.

(*m*) *Il lui redonna ce ſurnom que Caligula lui avoit ôté.* Dio l. 60.

(*n*) *Suetan. in Claud. cap. 27.*

(*o*) *Tacit. Ann. l. 14. cap. 57.*

(*p*) *Suetan. in Ner. cap. 35.*

(*q*) *Plinius apud Tacitum Ann. l. 15. c. 53.*

(*r*) *Ibid.*

(*ſ*) *Tacit. ibid.*

(*t*) *Annal. l. 13. c. 23.* (& non pas c. 5. comme dans Moreri) & 47. *Moreri a cité mal l. 14. c. 16. il falloit citer l. 14. cap. 57. Il n'a point cité tous les endroits qu'il falloit citer.*

ANTONIANO (Silvio) Cardinal & savant homme, s'éleva de bien bas par son merite; car il étoit de vile naissance, & tant s'en faut que ceux à qui il devoit la vie pussent le faire étudier, qu'ils avoient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il étoit né hors de legitime mariage, mais Joseph Castalion * qui a composé sa vie a fait voir tout le contraire. Quoi qu'il en soit il nâquit à † Rome l'an (A) 1540. Il fit des progres si prompts & si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans il (B) faisoit des vers sur quelque matiere qu'on lui proposât, qui étoient si bons & si justes quoi que ce fussent des *impromptu*, qu'un habile homme n'auroit pu en composer de semblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'experience à la table du Cardinal de Pise, un jour qu'il traitoit plusieurs Cardinaux. Alexandre Farnese prenant un bouquet le donna au jeune garçon, avec ordre de le presenter à celui de la troupe qui seroit Pape. Cet enfant le presenta au Cardinal de Medicis, & fit son éloge en vers. Ce Cardinal qui quelques années après fut le Pape Pie IV. s'imagina qu'on lui avoit joué une piece, & que c'étoit un poëme que l'on avoit preparé avec beaucoup d'art afin de se moquer de lui: il en parut fort fâché, mais on lui protesta avec ferment que c'étoit un *impromptu*, & on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, & se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ en fort beaux vers la (C) matiere qui lui avoit été proposée. Le Duc de Ferrare venant à Rome pour feliciter Marcel II. du pontificat, fut si charmé de l'esprit d'Antoniano qu'il le voulut avoir à (D) Ferrare, où il lui donna d'excellens maitres pour l'instruire en toutes sortes de sciences. C'est de là qu'il fut tiré par Pie IV. qui se souvenant de l'aventure du bouquet lors qu'il se vit sur la Chaire de Saint Pierre, voulut savoir qu'étoit devenu le jeune Poëte. L'aiant fait il le fit venir à Rome, & lui donna un poste honorable dans son palais. Puis il le fit Professeur aux belles lettres dans le College Romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle reputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs non seulement une grande foule de monde, mais aussi 25. Cardinaux. Il devint ensuite Recteur du même College, & après la mort de Pie IV. l'esprit de devotion l'aiant saisi il s'attacha à Philippe Neri, & ne laissa pas d'accepter la charge de Secretaire du Sacré College qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça 25. ans, & y aquit la reputation d'un homme de bien, & d'un habile homme. Il refusa l'Evêché que Gregoire XIV. lui voulut donner, mais non pas le Secretariat des Brefs qui lui fut offert par Clement VIII. qui le fit aussi son Camerier, & puis Cardinal. On dit que le Cardinal Alexandre de Montalte, qui avoit été un peu trop fier a l'égard d'Antoniano, dit en le voiant promu à la pourpre, qu'à l'avenir il ne mepriseroit jamais un homme à fourane & à petit collet, quelque bas & quelque rampant qu'il le vit, puis qu'il pouvoit arriver que celui qu'il mepriseroit devint non seulement son égal, mais aussi son maitre. Antoniano se tua à force de travailler; il passoit des nuits entieres à faire des lettres, ce qui lui causa une maladie dont il mourut à l'âge de 63. ans. Il écrivoit avec un si grande facilité qu'il ne faisoit aucune rature, & l'on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité ‡. Voiez dans l'une de nos remarques ce qui concerne ses (E) Ouvrages.

Le

* Scripsit Sylvii Card. Antoniani vitam, quem tum rationibus tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumniis vindicare conatus est, qui illum à parente minus justa uxore genitum asserebant. *Nicius Erythr. Pinacoth.* 1. *p.* 167.

† Romæ humili loco . . . ortus. *Id. ib. p.* 36. Le Toppi dans sa Bibliotheque de Naples pag. 283. le fait natif de Castelli dans l'Abruzze, & raporte une inscription faite par Mutius Panza où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus*. Cela pourroit signifier seulement que son pere étoit de ce lieu.

‡ *Ex Jano Nicio Erythræo, Pinacoth.* 1. *pag.* 36.

(A) *L'an* 1540.] Je le recueille de ce que selon le Pere Oldoini (a), il mourut le 16. d'Août 1603. à l'âge de 63. ans. Nicius Erythreus ne marque point en quelle année du siecle il deceda, mais seulement que ce fut dans son année climactérique de 63. ans. Mr. de la Rochepozai dans *son Nomenclator Cardinalium* met sa mort au 16. d'Août 1604. J'ai mieux aimé suivre le Pere Oldoini.

(a) *Oldoin. Athen. Roman. pag.* 605.

(B) *A l'âge de dix ans.*] Le Pere Strada qui a inseré dans (b) l'une de ses harangues avec beaucoup de politesse la narration de cette avanture, dit qu'Antoniano n'avoit pas encore 12. ans accomplis.

(b) *Fam. Strada Prolus. Acad.* 3. *lib.* 2.

(C) *La matiere qui lui avoit été proposée.*] Le Pere Strada nous aprend que comme le Cardinal de Medicis cherchoit un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui étoit dans la sale vint à sonner, cela fut cause qu'il donna des vers à faire sur une horloge. Cet Auteur raporte ceux qu'il supose qu'Antoniano fit sur le champ, & ajoûte que le Cardinal de Trente lui donna un colier.

(D) *Le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y recita quelques harangues, qui ont été imprimées (c) avec celles qu'il prononça à Rome; cela me feroit aisément croire qu'il fut Professeur à Ferrare. Nicius Erythreus ne parle que des sciences qu'on y enseigna à Antoniano; pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la supression. Je n'ai pu encore consulter la vie de ce Cardinal composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il étoit à Ferrare, & en quelle année il mourut, & bien d'autres particularitez. Encore moins ai-je pu trouver un livre que Mr. Conrart avoit envoié à Mr. de Balzac. C'etoient des *discours* (d) *Italiens du philosophe Orateur*. Mr. de Balzac les mepriſa: Il *est* (e) *vrai*, dit-il, *que l'eloge du Cardinal Dossat & celui du Cardinal Silvio Antoniano sont deux pieces assez raisonnables, & dans lesquelles* l'Auteur *n'imite pas malheureusement les comparaisons des vies de Plutarque. La longue invective qu'il fait contre la noblesse est le grand effort de son esprit: j'y ai remarqué de beaux endroits, & quelque chose de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, & particulierement de la harangue de Caius Marius dans la guerre Jugurtine. Je croi neanmoins que sans faire tort à sa matiere il pouvoit accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a etendu si au long, qu'il a si curieusement & si ambitieusement étalé, ne devoit être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par là de puissans & de dangereux ennemis. Il n'avoit que faire d'enjoler tout ce qu'il y a de Gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un artisan ou d'un Villageois.*

(c) *Par les soins de Joseph Castalion en* 1610.

(d) *Voiez les Dissertations apres le Socrate Chrestien, p. m.* 10.

(e) *Ibid. pag.* 47.

„ Jerome Ruscelli ch. 7 de son *Romario* dit des „ merveilles du talent que Silvio Antoniano, qu'il ap„ pelle mal *Antonio*, avoit pour l'*impromptu*. Il en ra„ porte une épreuve qui s'en fit à Venise en presence „ de la Reine (1) de Pologne, du Cardinal Trivulce, „ & du Cardinal d'Ausbourg. Antoniano n'avoit pas „ alors 16. ans. Les Princes d'Est le retinrent a Fer„ rare, où il fit des leçons publiques comme le temoi„ gne le meme Ruscelli dans l'endroit cité. „ Ceci vient de Mr. de la Monnoie.

(1) *Bonne Sforce qui en* 1555. *quitta la Pologne pour se retirer à Bari dans la Pouille.*

(E) *Ce qui concerne ses Ouvrages.*] On a de lui, *De Christiana puerorum educatione. Dissertatio de obscuritate solis in morte Christi. De successione Apostolica. De stylo Ecclesiastico seu de conscribenda Ecclesiastica historia. De primatu S. Petri. Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis & in Orationes Ciceronis*: plusieurs pieces de vers, quelques Sermons, des notes & des prefaces sur le Roman d'Achille Statius, & sur le Terence de Gabriel Faernus (f), beaucoup de lettres &c. On pretend qu'il a eu (g) part au Catechisme du Concile de Trente. Pour ce qui regarde ses lettres, ce sont les Brefs Apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut Secretaire. J'en dirai quelque chose dans la remarque suivante. On les (h) met au nombre des lettres d'où les Ecrivains d'Anecdotes doivent faire leurs extraits. Les autres sources sont les lettres des Cardinaux Bembo & Sadolet, celles de Pierre Martyr, &c. Notez que son livre de *Christiana puerorum educatione*, composé en Italien à la priere du Cardinal Charles Borromee, fut imprimé à Verronne par les soins d'Augustin Valerio Evêque du lieu, & Cardinal (i).

(f) *Nomenclat. Cardinal. pag.* 178.

(g) *Voiez Colomés Bibl. choisi. pag.* 36.

(h) *Varillas, Preface des Anecdotes de Florence.*

(i) *Possev. Appar. Sacr. to.* II *p. m.* 405. 443.

Digitized by Google

Le Cardinal Bentivoglio me va fournir un bon (F) ſuplément de cet article. J'e trouvé qu'Antoniano fut l'un des Tenans dans la diſpute qui s'éleva ſur (G) la preſeance des Patriarches.

ANTONIO (Nicolas) Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, & Chanoine de Séville, a fait beaucoup d'honneur à la nation Eſpagnole par la Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in folio* l'an 1672. C'eſt un très-bon (A) livre * en ſon genre, & perſonne peut-être n'a mieux reüſſi que Don Nicolas Antonio dans ces ſortes de recueils. Il nâquit à Seville l'an 1617. d'un pere que le Roi Philippe quatre fit Préſident de l'Amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Aiant étudié dans ſa patrie les Humanitez, la Philoſophie & la Theologie, il alla étudier en Droit à Salamanque, & s'attacha principalement aux leçons de Franciſco Ramos del Manzano qui a été depuis Conſeiller du Roi, & precepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ſes progrés que par les deſſeins qu'il conçut en fait de livres, & par la maniere dont il a executé une partie de ſes projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étoient inevitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y étoit en qualité d'Agent General du Roi ſon maître, & il avoit d'ailleurs des procurations ſpeciales tant de l'Inquiſition d'Eſpagne, que des Vicerois de Naples & de Sicile, & du Gouverneur de Milan, pour negocier à la Cour de Rome les affaires qu'ils y avoient. Le deſſein de la Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols comprend deux parties. La premiere regarde tous les Auteurs de cette nation qui ont vécu avant la fin du XV. ſiecle: l'autre regarde ceux qui ont vécu après la fin de ce ſiecle-là. Cette derniere partie aiant été plutôt prête que la premiere, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome, comme je l'ai déjà dit, en 2. volumes *in folio* l'an 1672. Je ne ſai point ſi l'Auteur a pu trouver le loiſir qui lui étoit neceſſaire pour mettre la derniere main à l'autre partie, & à un ſecond deſſein qui n'étoit pas moins penible que celui-là. Il travailloit à un Ouvrage dont voici le titre, *Trophæum Hiſtorico-eccleſiaſticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pſeudo-hiſtericorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Helecæ, Braulionis, Luitprandi & Juliani nomine circumferuntur; hoc eſt vindicia vera atque dudum nota Hiſpanarum rerum hiſtoriæ, germanarum noſtræ gentis laudum non ex Germano-Fuldenſibus Chronicis emendicatarum in libertatem & puritatem plena aſſertio.* Il a raiſon de dire que c'eſt un Ouvrage non ſeulement d'une vaſte diſcuſſion †, mais auſſi dont les ſuites ſont dangereuſes; car où ſont les gens qui veuillent être deſabuſez des fables qui ont flatté long tems la vanité d'une nation? A quoi ne s'expoſent point ‡ ceux qui oſent s'opoſer au torrent d'une tradition également fabuleuſe, & glorieuſe? Perſonne n'ignore les vacarmes des Provençaux contre Mr. de Launoi, qui avoit voulu les guerir de leurs erreurs à l'égard de la Made-

* *Voiez le jugement avantageux qu'on a fait de Mr. Baillet au tome 2. des Jugemens des Savans n. 128. Le Journal des Savans du 6. Juillet 1676. donne un chetif article de cet excellent Ouvrage.*

† Immenſæ molis ac forſan invidiæ opus.

‡ *Voiez la remarque D à la fin.*

(a) *Bentivoglio, Memorie overo diario, capitolo 7. pag. 109. edit. Amſtel. 1648.*

(F) *Un bon ſuplément de cet article.* Il dit (a) que l'on étoit encore incertain ſi Antoniano étoit né à Rome, mais que l'on étoit certain qu'il y avoit été élevé dès ſon enfance. Il fut mis par Pie IV. au ſervice du Cardinal Borromée neveu de ce Pape, il fut Secretaire de ce Cardinal pour les depêches Latines, il le ſuivit à Milan, & il retourna avec lui à Rome. Il fut choiſi pour Secretaire du Sacré College, & remplit admirablement les devoirs de cette charge. Il fut admis à la plus étroite confidence de Clement VIII. dont il fit les Brefs ſi éloquemment, que ce Pontife n'eut point ſujet d'envier à Leon X. les Sadolets & les Bembes. Il y faiſoit entrer avec beaucoup de jugement pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Il en fut blâmé par un cenſeur trop rigide, qui dit que cela faiſoit que certaines lettres du Pape ſentoient plus le Cloître que la Cour de Rome, & repreſentoient plutôt la perſonne d'un Predicateur que celle d'un Souverain Pontife. (b) *Che perciò alcuni di loro, ſapeſſero più di Claustro regolare, che di corte Eccleſiaſtica, e rappreſentaſſero quaſi più la perſona d'un Predicatore, che d'un Pontefice.* Il ſe moqua de cette critique, & repondit qu'à juger ſainement des choſes, il n'y avoit pas trop de termes de l'Ecriture dans les lettres qu'il compoſoit, qu'il lui ſembloit au contraire qu'elles n'en étoient pas aſſez remplies, vu la qualité de celui qui y parloit qui eſt celle de Souverain Paſteur de l'Egliſe, vu auſſi que ce n'étoient point des lettres profanes où le luxe des penſées, & des expreſſions priſes de la Secretairie des Souverains temporels ſe dût repandre. (c) *Anzi che a lui pareva, che più toſto mancaſſero in queſta parte, havuto riguardo all' eſſere i Brevi Apoſtolici ſcritti dal ſupremo Paſtor della Chieſa, e non lettere profane, che haveſſero a luſſureggiare con ſenſi, e parole tratte dalle Secretarie de' Prencipi temporali.* Il ajoûta que les Brefs de Sadolet & ceux de Bembe ne gardoient pas le decorum que la dignité pontificale demandoit neceſſairement, & qu'il y a quelques Brefs où Bembe par ſes affectations de Latinité paſſe non ſeulement au profane & au temporel, mais auſſi au Paganiſme. Antoniano dans ſa derniere maladie fut viſité par Clement VIII. & en reçut la benediction Apoſtolique. Il (d) étoit modeſte, d'une converſation agreable, & d'une prudence que l'eſprit des Courtiſans n'avoit pas gâtée. Il s'étoit trouvé en pluſieurs Conclaves, & diſcouroit là-deſſus avec un plaiſir tout particulier, non ſans faire de ſolides reflexions ſur la vanité des choſes humaines. Les hommes, diſoit-il, ſe chargent de mille ſoins fatigans pour parvenir à leurs fins, mais la providence de Dieu fait preſque toûjours paroître ſa ſuperiorité. (e) *Per occaſioni d'eſſere ſtato ſecretario del ſacro collegio tant'anni, s'era trovato egli in molti conclavi, e di quei ſucceſſi diſcorreva con guſto particolare, e moſtrava ſpecialmente in quanti modi vi ſi affaticaſſe l'induſtria humana, ed in quanti vi appariſſe, e vi prevaleſſe ordinariamente la providenza Divina.* Il vouloit dire ſans doute que les intrigues les mieux coacertées, & celles qui ont le plus agité l'eſprit tombent par terre dans les Conclaves à cauſe de certaines conjonctures imprevuës. S'il vouloit montrer par là que les reſſorts de la providence ſe font ſentir d'une façon particuliere dans les aſſemblées où les Papes ſont élus, il ſe trompoit, car dans toutes les Cours du monde on peut remarquer que les Politiques les plus prudens reüſſiſſent ou échoüent par je ne ſai quelles rencontres fortuites, qui doivent convaincre de la verité de ce proverbe *l'homme propoſe, Dieu diſpoſe.*

(b) *Id. ib. pag. 111.*

(c) *Id. ib. pag. 112.*

(d) *Id. ib. pag. 113.*

(e) *Id. ib. capitolo 9. pag. 152.*

(G) *La diſpute qui s'éleva ſur la preſeance des Patriarches.* Voici un paſſage que je tire d'une lettre que le Peranda écrivit à Rome l'onziéme de Decembre 1589. (f) *La cauſa della precedenza Patriarcale non è ancor venuta à fine, & ſi tratta tuttavia nella Congregatione delle Cerimonie. Si ſcrive, & le ſcritture vanno per manus, & ſi come diſſe già il parer della Congregatione è contra la pretendenza de gli Arcivoſcovi, & de Patriarchi. Solamente l'Antoniano ſoſtien queſta parte, & ſcrive, & fà ſaldo. Sarà un brau' huomo, ſe ſarà teſta tanto che baſti, havendo da contraſtar con Monſignor Illuſtriſſimo Goſualdo.*

(f) *Lettre de Gio. Francesco Peranda, prima parte p. 224. edit. Venet. 1604.*

(A) *Très-bon livre en ſon genre.* J'ai cité Mr. Baillet qui en fait connoître le prix en detail. C'eſt avec raiſon qu'il en a loüé juſques aux Tables, car elles ſont très-bien entenduës & très-utiles. L'Auteur y a mis une petite Preface qui temoigne ſon bon goût & ſon jugement; il y raporte la penſée d'un Ecrivain Eſpagnol, *Iudicem libri ab Autore, librum ipſum à quovis alio conficiendum eſſe.* On fait tout le contraire; les Auteurs ſe dechargent ſur le dos d'autrui de la peine de compoſer les Tables alphabetiques; & il faut avoüer que ceux qui ne ſont pas laborieux, & dont le talent ne conſiſte qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laiſſer compoſer à d'autres l'Indice de leurs Ouvrages; mais un homme de jugement, & de travail reüſſira mieux aux Tables de ſes écrits qu'un étranger. Il y a cent bons conſeils à donner ſur la compoſition de ces Tables: on a raiſon de croire qu'elles ſont l'ame des livres.

Penſée ſur les Indices des livres.

Digitized by Google

Madeleine, & du Lazare. Peut-être que Don Nicolas Antonio ne pretendoit guere toucher (B) à certaines fables pieuſes, conoiſſant trop bien l'indocilité de ſon païs à cet égard, & l'humeur intraitable de l'Inquiſition. Il inſinuë qu'il avoit encore d'autres Ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1659. *De exilio, ſive de pœna exilii exulumque conditione & juribus, in folio* *.

* *Tiré de ſa Bibliotheca Hiſpanica t. 2. pag. 118. 119.*

Voilà ce que j'avois dit de Don Nicolas Antonio dans la premiere édition. Depuis ce tems-là j'ai ſû qu'étant retourné à Seville après avoir étudié en Droit à Salamanque, † *il s'enferma dans le rial monaſtere des Benedictins, & y travailla pendant pluſieurs années à la bibliotheque d'Eſpagne, & ſe ſervit pour cet éfet des livres de Benoit de la Serna qui en étoit alors Abé & Doyen de la Faculté de Theologie de Salamanque. Qu'en 1659. il fut envoié à Rome par le Roi Philippe IV. pour y avoir ſoin des afaires du Royaume en qualité d'Agent general . . . .* ‡ *Que le Cardinal d'Aragon Ambaſſadeur à Rome obtint pour lui du Pape Alexandre VII. un Canonicat de l'Egliſe de Seville dont il employa le revenu en aumones & en livres; qu'il en amaſſa plus de trente mile volumes de ſorte que ſa bibliotheque ne cedoit qu'à celle du Vatican; qu'avec ce ſecours joint à un travail continuel & à une aplication infatigable il acheva ſa bibliotheque d'Eſpagne en quatre volumes in fol. . . . . Qu'aprés avoir fait imprimer les deux premiers volumes il fut rapelé à Madrit par le Roi Charles II. pour y exercer la charge de Conſeiller de la Creuſade, ce qu'il fit avec une grande integrité juſqu'à ſa mort arrivée en 1684. . . . Qu'il ne laiſſa point d'autre bien en mourant que la nombreuſe bibliotheque qu'il avoit tranſportée de Rome à Madrit; qu'au contraire ſa ſucceſſion s'eſt trouvée tellement chargée de dettes que ſes deux freres qui ſont Chanoines de Salamanque & ſes neveux ont été hors d'état de faire imprimer ſa bibliotheque d'Eſpagne, & l'ont envoiée à Monſieur le Cardinal d'Aguirre qui a eu la generoſité de ſe charger (C) des frais de l'impreſſion, & d'en donner le ſoin à Monſieur Marti ſon Bibliotecaire, qui y a ajoûté des notes ſous le nom de cette Eminence.* Je viens de voir un livret où j'ai apris que les Jeſuites ſe ſont (D) plaints de cet Ouvrage de Don Nicolas Antonio.

† *Journ. des Savans du 10. Juin 1697. pag. 420. édit. de Holl.*

‡ *Ib. pag. 421. 422.*

APAFI (Michel) Prince de Tranſilvanie, fut promu à cette Principauté l'an 1661. ſans qu'il y ſongeât. Ali Baſſa qui avoit contraint Kimin Janos d'abandonner la Tranſilvanie, craignoit de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, & d'y rendre ſon parti ſuperieur par le moien des troupes Imperiales. Il reſolut donc de lui opoſer un Prince élu par les Etats du païs, ſous la protection de la Porte. Pour cet effet il demanda [1] aux Deputez des villes de Tranſilvanie, s'il n'y avoit pas dans les lieux qui s'étoient ſoumis à ſes armes quelque grand Seigneur Tranſilvain qui fût digne de la Principauté. Ils lui indiquerent Michel Apafi qui ſe tenoit dans ſon château d'Ebeſt-

[1] *Joannes Bethlenius, rerum Tranſylvanic. l. 3. pag. 246.*

(B) *A certaines fables pieuſes.*] Je me trompe peut-être, car Mr. Baillet en parle ainſi: (a) *Sa critique eſt fort ſaine & fort ſolide en pluſieurs endroits, ſur tout quand il s'agit des traditions fabuleuſes des premiers Catechiſtes qui ont planté la foi en Eſpagne, & de ces faux hiſtoriens que l'impoſture nous a produits pour la ſanction des Eſpagnols, & dont notre ſavant Auteur nous a promis une Critique particuliere.* Cela me rendroit plus deciſif, ſi je ne trouvois à la ſuite de ces paroles de Mr. Baillet cette autre remarque: *On pourroit neanmoins le ſoupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes & vulgaires qui ſont abandonnées des Critiques qui ont le meilleur goût.* Quoi qu'il en ſoit on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait voulu (b) abolir l'autorité de tous les Auteurs ſupoſez dont ſon titre fait mention. Il ne ſeroit pas le premier qui auroit ecrit ſur ce ton-là; car voici ce que j'ai lu dans (c) les feuilles de Mr. l'Abbé de la Roque: *Depuis un ſiecle on a oſé y fabriquer* (il parle de l'Eſpagne) *& publier de fauſſes chroniques pour ſe jouer de la credulité des ſavans ou des ſimples. Cela bien loin de diminuer releve la gloire de Monſieur le* (d) *Marquis d'Agropoli, lequel a ſi bien fronde & extermine le Dexter qui eſt la plus ancienne de ces fauſſes chroniques dans ſes* Diſſertationes Eccleſiaſticas por el honor de los antiquos tutelares contra las ficciones modernas, *imprimées à Sarragoce en 1671.*

(a) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 2. pag. 154.*

(b) *Voiez la remarque D à la fin.*

(c) *Journal des Savans du 23. Janvier 1687. pag. 11.*

(d) *Voiez la remarque D à la fin.*

(C) *Le Cardinal d'Aguirre qui a eu la generoſité de ſe charger des frais de l'impreſſion.*] Il étoit l'ancien ami de l'Auteur, & il avoit etudié avec lui dans l'Academie de Salamanque. La Republique des lettres lui doit être extremement obligée des frais qu'il a faits pour l'impreſſion d'un tel livre, qui comprend deux volumes *in folio*. Ils ont été imprimez à Rome, & ont paru en 1696. Vous en trouverez de bons extraits dans le Journal des (e) Sçavans, & dans celui (f) de Leipſic. Voici le titre de l'Ouvrage: *Bibliotheca Hiſpana vetus, ſive Hiſpanorum qui uſquam unquamve ſcripto aliquid conſignaverunt, notitia, complectens ſcriptores omnes qui ab Octaviani Auguſti Imperio uſque adannum M D floruerunt. Auctore Nicolao Antonio Hiſpalenſi Juriſconſulto Ordinis S. Jacobi equite, Patria Eccleſiæ Canonico, regiorum negotiorum in urbe & Romanâ curiâ Procuratore generali, demum Matriti conſiliario Regio. Opus poſthumum. Nunc primùm prodit juſſu & expenſis Eminentiſſimi & Reverendiſſimi Domini D. Joſephi Saenz Cardinalis de Aguirre.*

(e) *Au mois de Juin & Juillet 1697.*

(f) *Acta erudit. Lipſ. menſ. Jun. & Jul. 1697.*

(D) *Les Jeſuites ſe ſont plaints de cet Ouvrage de Don Nicolas Antonio.*] Un Imprimé (g) qui a pour titre, *Calumnia convicta, ſeu epiſtola familiaris Cleandri ad clariſſimum & eruditiſſimum virum, Evariſtum ſuper memoriali nuper porrecto, Hiſpano idiomate ad Regem Catholicum à Patre Joanne de Palazol Soc. Jeſu, nomine & juſſu Thyrſi Gonzales ejuſdem Soc. Generalis præpoſiti,* & qui eſt daté de Dilingen le 25. de Juin 1698. m'aprend que les Jeſuites ont repreſenté au Roi d'Eſpagne que l'une des cinq propoſitions de Janſenius a été loüée comme Catholique dans l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio. Ils font ſemblant de ne vouloir pas attaquer le Cardinal de Aguirre qui a ſoutenu les frais de l'impreſſion de cet Ouvrage, mais il eſt facile de s'apercevoir qu'ils l'attaquent indirectement. Ils ſupoſent qu'un Janſeniſte a corrompu en cet endroit-là le texte d'Antonio. Voici le fond de l'afaire. Cet Auteur reconoit pour Catholique cette propoſition de Prudence Evêque de Troies, que le ſang de Jesus-Christ a été verſé pour tous les croians, mais non pas pour ceux qui n'ont jamais cru, qui ne croient, & qui ne croiront jamais. *Quod ſanguis Chriſti effuſus ſit pro omnibus credentibus, ſed non pro iis qui nunquam crediderunt, nec credunt, nec credituri ſunt.* L'Auteur de l'Imprime montre que cette propoſition a pu être conſiderée comme Catholique, & qu'ainſi l'on n'a eu aucune raiſon de rendre ſuſpecte la foi de Don Nicolas Antonio, ou celle de Mr. le Cardinal de Aguirre. Notez que cette Eminence s'eſt fort declarée (h) contre les Caſuiſtes relâchez, & qu'on croit que c'eſt la cauſe des mauvais offices que les Jeſuites tâchent de lui rendre.

Apartenant ce ne ſeront pas les ſeules plaintes que l'on portera aux Tribunaux contre ces deux tomes de la Bibliotheque d'Eſpagne. Je ne les ai point (i) encore vus & je doute qu'il y en ait aucun exemplaire dans les Provinces Unies, mais je ſai pourtant que l'Auteur s'eſt declaré avec la derniere force contre le pretendu Luitprand, & contre Higuera qui le mit au jour, & qu'il a fait main baſſe ſur Aubert de Seville, ſur les Chroniques de Dexter, ſur Maxime, ſur Julien, &c. Un (k) Jeſuite Eſpagnol le remarque dans un Ouvrage qu'il a publié en faveur de ſes confreres d'Anvers compilateurs des *Acta Sanctorum*. C'eſt-là que j'ai vu quelques paſſages de Don Nicolas Antonio ſur ce ſujet. Mais comme le Marquis d'Agropoli Grand d'Eſpagne à double titre, n'a pu combatre ces Hiſtoriens fabuleux ſans s'expoſer (l) au chagrin d'être deferé à l'Inquiſition comme un Ecrivain traitre à ſa patrie, je ne puis comprendre que les Moines de ce païs-là ſoient capables de laiſſer en repos la memoire de notre Nicolas Antonio.

(g) *De 27. pages in 12.*

(h) *Voiez ſur cela pluſieurs extraits de ſes livres dans le Memorial d'un Janſeniſte que je citerai à l'article de Bellarmin, remarque G A.*

(i) *J'écris ceci le 8. de Fevrier 1699.*

(k) *Anaſtaſius Xoramirus in apologia pro veritate, pag. 160. 161. Cet Ouvrage traduit d'Eſpagnol en Latin par le Jeſuite Pierre Cano, a été imprimé à Anvers l'an 1698.*

(l) *Voiez l'article Veſpaſien à la remarque qui concerne le mont Carmel.*

Digitized by Google

d'Ebesfalve, & qui se sentoit encore des longues incommoditez qu'il avoit soufferres parmi les Tartares, dont enfin il se voioit delivré moiennant une très-grosse rançon. Ali l'envoia chercher sans lui faire dire son dessein. Apafi (A) crut qu'on l'alloit faire mourir, & n'osa neanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avoit envoiée. Sa femme prête d'accoucher se trouva dans de mortelles allarmes, le comptant déjà pour perdu. Il aprit avant que d'être sorti de ses terres qu'elle étoit heureusement accouchée d'un garçon: il ne savoit s'il devoit se rejoüir ou s'affliger de cette nouvelle; mais les Turcs qui le menoient, & qui sans doute connoissoient bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui presageoit une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, & peu de jours après il le fit élire Prince de Transilvanie. Il fit enforte qu'il parut que l'élection s'étoit faite legitimement; il fit venir dans son armée le plus qu'il put de Gentilshommes de Transilvanie, & leur temoigna qu'il souhaitoit que conjointement avec les Deputez des villes ils choisissent quelcun d'eux pour être leur Prince, & leur promit de conferer au nom du Sultan les marques de la principauté à celui qu'ils éliroient *. Voilà comment Michel Apafi devint Prince de Transilvanie, sans avoir (B) brigué, & sans s'y être attendu. Il étoit † de (C) grande naissance à la verité, mais d'un naturel tranquille, & que la longue prison de Crimée avoit fort humilié. Kimin Janos qui attendoit des merveilles de sa jonction avec les Imperiaux commandez par le Comte Montecuculi, se vit bien trompé; car dès qu'on eut su l'état des forces Ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à-propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages, & ils gagnerent en Transilvanie un combat où Kimin Janos fut tué (D) au mois de Janvier 1662. Son fils voulut entreprendre de se maintenir, mais ses efforts furent sans succés. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des places que l'Empereur avoit occupées dans la Transilvanie. La garnison Imperiale de Clausembourg se defendit ‡ très-long tems, deforte que les Turcs & Michel Apafi leverent ce siege avec honte. On negocia vainement sur l'évacuation de ces places, il en fallut venir à la guerre ouverte ‖. Elle fut heureuse aux Turcs l'an 1663. mais l'année suivante ils perdirent la fameuse bataille

* *Ex eodem Betlenio p.* 248. & 249.

† Hic erat ex antiquissima Magnatum familia ortus, pius, sed tam natura quam propter diuturnas carceris Crimensis molestias plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimiæ à plerisque lenitatis insimularetur. *Id. pag.* 247.

‡ *Le Gouverneur s'appelloit* David Rettani. *C'étoit un Venitien, bon Ingenieur.* Vianoli Hist. Veneta t. 2. p. 669.

‖ *Ex Betlenio in eadem historia.*

(a) *Voici les titres qu'il prend à la tête de son Histoire de Transilvanie imprimée à Amsterdam* 1664. *in* 12. Joannes Betlenius Comes Comitatus Albensis, regni Transylvaniæ Consiliarius, Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus &c.

(b) *Ricaut Histoire de Mahomet IV. p.* 292.

(c) *Hist. des troubles de Hongrie livre* 2. *ad ann.* 1668. *pag.* 75. *de l'édition d'Amsterdam* 1686.

(d) *Histoire des troubles de Hongrie t.* 1. *p.* 41.

(e) *Pag.* 18. *de l'édition de* 1694.

(A) *Apafi crut qu'on l'alloit faire mourir.*] J'ajoûte plus de foi à cela, qu'à ceux qui disent que c'étoit un homme ambitieux. J'ai cité un Auteur (a) qui étoit bien informé; il vivoit en ce tems-là, & il avoit des charges en Transilvanie qui lui donnoient toutes sortes de moiens de savoir le fond des choses. Or il raconte d'une maniere qui paroit fort ingenuë qu'Apafi devint Prince de Transilvanie sans y avoir rien contribué, & il afirme que ce n'étoit point un homme ambitieux. Cependant c'est une faute fort excusable d'avoir dit (b) *qu'Apafi . . . avoit assurément des qualitez qui le rendoient digne d'une principauté, qu'avec cela il avoit une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur:* car pour l'ordinaire ceux qui montent à ces principautez électives au milieu des troubles excitez par les concurrens, ont l'ame très-ambitieuse. Un Autéur François qui a publié une Histoire des troubles de Hongrie, ne represente point Michel Apafi comme un Prince qui cherchât à s'agrandir; car lors qu'il parle de la resolution qui fut prise par les Protestans Hongrois de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir l'épée à la main la liberté de conscience, il ajoûte ces paroles, (c) *La Princesse Abaffi femme d'un esprit turbulent & extremement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitoit puissamment cette union tandis que son mari plus paisible ne s'occupoit qu'à la chasse, & à la conversation des savans.*

(B) *Sans avoir brigué, & sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai déjà parlé dans la remarque precedente. Il ne me reste qu'à marquer quelques Auteurs, qui ne paroissent pas avoir été bien informez de la maniere dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663. dit (d) l'un d'eux, *Kimin Janos fut defait & perdit la vie. . . . . Les Turcs ne trouvant plus rien qui leur resistât se rendirent maitres de toute la Transylvanie, à la reserve des places dont les Imperiaux avoient pris possession. Michel Abaffi qui avoit été élu à la place de Kimin Janos demanda la paix aux Turcs, & pour cet effet Hali Bassa entra en negociation avec le Baron de Grez.* Ce discours signifie nettement 1. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie. 2. Qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, & par consequent qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos l'an 1661. & par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662. L'Auteur de la vie du Comte Tekeli (e) raporte sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé par les Turcs à la *principauté de Transylvanie*, parce *qu'il leur promettoit un tribut plus considerable.* Renvoions cette promesse au même lieu que ces *autres competiteurs qu'il eut, & qui s'adresserent au grand Seigneur*, à ce que dit le mal informé Mr. Moreri.

(C) *Il étoit de grande naissance à la verité.*] L'Auteur (f) que je cite se servant de ces paroles, *ex antiquissima Magnatum familia*, refute pleinement Mr. Moreri, qui a dit que Michel Abaffi *etoit fils d'un magistrat de la ville d'Harmanstad capitale de la Transilvanie.* C'est sans doute sur la foi de ce Dictionaire que l'Auteur du Mercure historique (g) assûre le même fait.

(D) *Kimin Janos fut tué au mois de Janvier* 1662.] J'ai déjà refuté celui qui a dit que ce fut au commencement de l'année 1663. Voici une autre refutation à faire. Mr. Ricaut (h) debite que Kimin Janos aiant été batu près de Clausembourg, *resolut* quelque tems après *de tenter une seconde fois la fortune;* qu'il *donna bataille aux Turcs à quelque distance de Presbourg;* que le succés fut assez long tems incertain, mais qu'il falut ceder au nombre, & que Kimin Janos aiant pris la fuite, *fut renversé de cheval par ses propres gens qui le foulerent aux pieds.* Cet Historien remarque que les Turcs tuerent ou firent prisonniers 50. mille Chretiens à la bataille de Clausembourg, & qu'un peu auparavant ils éviterent le combat, parce que les troupes de l'Empereur, & celles de Kimin Janos étoient superieures aux leurs. Je ne trouve rien de cela dans mon Auteur Transilvain. Il m'aprend (i) au contraire que Montecuculi & Kimin Janos s'étant avancez jusques au delà de Clausembourg, furent informez que l'armée d'Ali Bassa étoit quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montecuculi declara à Kimin Janos, que veu le mauvais état où étoit l'infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avoit soufferte, il ne vouloit point risquer les troupes de sa Majesté Imperiale. Kimin Janos (k) au desespoir, & retenant à peine ses larmes sur cette declaration, fut contraint de retourner en Hongrie avec Montecuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fut tué: il le (l) donna non pas en Hongrie proche de Presbourg, mais dans la Transilvanie proche d'un village nommé *Hetur* le 23. de Janvier 1662. L'Historien remarque (m) que la faim & les maladies firent perir environ cinq mille soldats de l'armée de Montecuculi. Cette circonstance jointe à ce qui a été dit ci-dessus ne rend pas trop digne de foi ce que dit Mr. Ricaut (n), que les forces de l'Empereur *& celles du Prince Kemini jointes ensemble formoient une armée si belle & si nombreuse, que l'on eût dit qu'elle alloit non seulement defendre les frontieres de la Chretienté, mais disputer aux Ottomans l'Empire de tout le monde.* Comment cela, puis que l'armée Ottomane étoit quatre fois plus forte? Mais quel moien de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg qui coûta 50. mille hommes aux Chretiens; quel moien, dis-je, de la comprendre, lors qu'on n'en voit pas un mot dans l'Historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des Gazetiers, qui à l'envi des Chretiens composent des victoires imaginaires?

(e) *Vianoli Hist. Veneta t.* 2. *p.* 669.

(f) *Betlenius pag.* 247.

(g) *Mois de Mars* 1690. *pag.* 490.

(h) *Ricaut ubi supra pag.* 292. 293. *ad ann.* 1661.

(i) *Betlenius, pag.* 251.

(k) *Id. p.* 252.

(l) *Id. p.* 284. 281.

(m) *Id. p.* 254.

(n) *Ricaut, ubi supra pag.* 291.

Digitized by Google

bataille de St. Gothard, après quoi le Grand Visir consentit à une treve de 20. ans. Apafi traita en 1664. avec les garnisons Imperiales de Clauſembourg & de Zatmar*, qui lui livrerent ces deux villes. Il vécut ſous la protection de la Porte, dans une grande independance de la Cour de Vienne, pendant la treve des deux Empires. Il favoriſa d'abord les Mecontens de Hongrie ſans rompre avec l'Empereur; mais enfin il entreprit une guerre ouverte pour eux, & en expoſa les raiſons dans un (E) Manifeſte Latin qu'il adreſſa à tous les Princes Chretiens. Les Turcs rompirent avec l'Empereur l'an 1683. & entrerent dans la Hongrie avec une armée ſi formidable, qu'elle penetra juſqu'à Vienne avec la derniere facilité. Ces heureux commencemens furent ſuivis d'un revers épouvantable. Le Grand Viſir leva le ſiege de Vienne, & depuis ce tems-là ce ne furent plus que pertes ſur pertes, que malheurs ſur malheurs dans le parti Ottoman. La Tranſilvanie tomba ſous la diſcretion des troupes Imperiales, & y eſt encore; & bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire il a été cauſe que ce (F) Roiaume a perdu l'ombre de liberté qui lui reſtoit; car il n'eſt plus électif preſentement, il a été regardé comme un païs de conquête, & ſur ce pied-là il eſt érigé en Roiaume hereditaire. Apafi (G) mourut à Weiſſembourg vers la fin d'Avril 1690. Les Turcs tâcherent de mettre le Comte Tekeli à ſa place, mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans † le païs. La preſence du Prince Louis de Bade le fondit, pour ainſi dire, comme le ſoleil fond la neige, & depuis ce tems-là juſques au tems ‡ où j'écris ceci, il n'a gueres troublé le nouveau Prince titulaire de Tranſilvanie. C'eſt le fils de Michel Apafi.

* *Bruno, not. in Phil. Cluverii Introduct. Geograph. p. m. 281.*

† *Pendant la campagne de 1690.*

‡ *Au mois de Fevrier 1699.*

APELLES, l'un des plus illuſtres Peintres de l'antiquité, étoit natif de l'Ile de (A) Co, & floriſſoit au tems (B) d'Alexandre. Il fut ſi eſtimé de ce Prince, qu'il fut le ſeul † qui eût

† *Voiez les remarques de l'article* Lyſippe.

(E) *Dans un Manifeſte Latin qu'il adreſſa à tous les Princes Chretiens.*] J'en ai un exemplaire imprimé l'an 1682. ſur la copie de Tranſilvanie. Mais comme il n'y a mille date au Manifeſte de Michel Apafi, & que mon édition ne marque pas en quel tems fut faite celle de Tranſilvanie, je n'oſerois aſſûrer que ce Prince declara la guerre en 1682. car je voi dans la (a) vie du Comte Tekeli, qu'en 1681. *Abafi* le vint joindre *avec une armée de Tranſilvains, & qu'il entreprit avec lui le ſiege de Zathmar.* L'Auteur de l'*Hiſtoire des troubles d'Hongrie* parle de ce ſiege ſous (b) la même année, & nous aprend (c) que Michel Apafi ſe rendit maître de la ville, mais que n'aiant pu reduire la citadelle, il ſe retira, & (d) qu'il perdit tout ſon bagage dans la retraite; qu'on (e) n'a pu bien penetrer la veritable cauſe de cette diſgrace; que les uns l'attribuoient à une meſintelligence ſurvenuë entre le Comte Tekeli, & Teleki qui commandoit les troupes de Tranſilvanie à ce ſiege; qu'on accuſoit ce dernier de s'être ſervi de mauvaiſe poudre qui ne faiſoit nul effet; que ſelon d'autres, *le Prince Apafi n'avoit pas voulu lui-même s'en rendre maître, ſur l'avis qu'il avoit eu que le Grand Seigneur pretendoit qu'il lui remit cette place entre les mains*; qu'il eſt certain, quoi qu'il en ſoit, *que le Baſſa qui commandoit les Turcs à ce ſiege envoya à Conſtantinople de grands memoires contre ce Prince, ce qui l'obligea de retourner en ſon païs de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant ſon abſence.* Voilà comment cet Hiſtorien raporte les diſcours des raiſonneurs. Le Mercure hiſtorique & politique les a copiez (f) fidelement.

(a) *Pag.* 104.

(b) *Dans l'édition d'Amſterdam* 1686. *on marque au haut des pages l'an* 1680. *Cette faute peut tromper ceux qui n'y regardent pas de près.*

(c) *Liv.* 8. *pag.* 30.

(d) *Pag.* 39.

(e) *Pag.* 31.

(f) *Mois de Mai* 1690. *pag.* 492. *mais il met le ſiege de Zathmar en* 1680.

(F) *Il a été cauſe que ce Roiaume a perdu.*] On auroit tort ſur cela de l'accuſer d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raiſons de ſe promettre un bon ſuccés. Les ſeules forces des Mecontens avoient juſques-là tenu en échec les troupes Imperiales. Qui ne pouvoit-on donc pas attendre raiſonnablement des preparatifs extraordinaires du Grand Seigneur, qui avoit promis monts & merveilles à Tekeli? Par une de ces fatales conjonctures que la providence de Dieu ſe plaît à produire de tems en tems, pour confondre les eſperances humaines les mieux fondées, il eſt arrivé qu'Apafi non ſeulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie, mais auſſi qu'il a jetté ſon propre païs dans la ſervitude. *Sic erat in fatis.* Il eſt arrivé qu'au lieu d'affoiblir la Maiſon d'Autriche, on l'a tirée de ſa decadence; on l'a remiſe en état de rentrer dans la ſuperiorité; on lui a redonné toute la Couronne de Hongrie; on a fait des Etats du Turc une ſource inepuiſable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'eſt formée contre la France, durant le cours de la guerre. (g) Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi, & un temeraire? Nullement, à moins qu'on ne veuille le qualifier de la ſorte tous ceux qui ne ſavent pas prévoir les évenemens les plus contraires aux aparences. Les plus excellens Politiques n'auroient-ils pas garanti que la France pouſſeroit à la roüe de ſon côté, pendant que les Turcs agiroient de l'autre? Qui auroit jamais pu ſe perſuader qu'elle ſe tiendroit ſix ans de ſuite dans l'inaction autant qu'elle a fait, au milieu des occaſions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait eues? Apafi, Tekeli, & leurs adherans ſont fort excuſables, de n'avoir pu deviner qu'on aimeroit mieux faire la guerre à l'Edit de Nantes, qu'à la Maiſon d'Autriche.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous (h) viennent de Turquie, n'eſt ignoré de perſonne. Nos Gazetiers & nos autres Nouviſtes ne nous diſent preſque jamais de ce païs-là rien qui ne ſoit propre à rejoüir. Le murmure des peuples, leur miſere, leurs vœux pour la paix; la diſcorde dans le Divan, un premier Vizir étranglé, des factions formidables, des peſtes, & des incendies à Conſtantinople, des ſoulevemens en Egypte, en Arabie, en Syrie, & cent autres choſes de cette nature qui viennent par les couriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne ſont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes priſes, combien de partis defaits, combien de courſes heureuſement executées dans le païs ennemi n'a-t-on pas eu raiſon de publier pendant les étez, & quelles eſperances de paix n'a-t-on pas données pendant les hivers? Il n'eſt pas juſqu'à la levée du ſiege de Belgrade en 1693. qu'on n'ait debitée comme un bon evenement; puis qu'à tout prendre, les troupes Imperiales avoient executé leurs principales intentions, qui étoient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Tranſilvanie. Quelcun diſoit peu après la reduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long tems la guerre, afin d'avoir un fond aſſûré de nouvelles avantageuſes & dans l'Orient, & dans l'Occident.

(G) *Apafi mourut à Weiſſembourg.*] Les Nouviſtes ont été appointez contraires ſur les circonſtances de ſa mort. Les uns (i) ont publié qu'il mourut ſubitement dans l'aſſemblée des Etats de Tranſilvanie, les autres qu'il mourut (k) après avoir été long tems malade. Tous conviennent qu'il mourut à (l) Weiſſembourg.

(g) *Voiez la remarque G de l'article* Rotterus.

(h) *J'écrivois ceci en* 1694. *je n'y change rien dans la* 2. *edition.*

(i) *Gazette de Paris, du* 20. *Mai* 1690.

(k) *Mercure hiſtorique, mois de Mai* 1690. *pag.* 490. *Vie du Comte Tekeli pag.* 163.

(l) *La vie du Comte Tekeli dit à* Albe-Jule. *C'eſt la même ville que* Weiſſembourg.

(A) *Etoit natif de l'Ile de Co.*] Je n'ai trouvé que deux Auteurs qui le diſent, encore faut-il ſupoſer que l'un d'eux n'avoit point écrit ce que la plûpart des éditions lui font dire, mais qu'au lieu de ces paroles, (m) *Apelles eo uſque Olympiade* 112. *proveſſus, ut plura ſolus prope quam cæteri omnes contulerit*, il emploit celles-ci, *Apelles Cous Olympiade* 112. *pictura plura ſolus prope quam cæteri omnes contulit.* Turnebe avoit conjecturé qu'il falloit lire *Apelles Cous*, & non pas *Apelles eo uſque.* Sa conjecture a été confirmée (n) par le manuſcrit du Vatican, & par ceux (o) de la Bibliotheque du Roi, & de la Bibliotheque de Mr. Colbert. L'autre temoin eſt Ovide. Il parle ainſi,

Ut (p) *Venus artifices labor eſt & gloria Coi,*
Æquoreo madidas quæ premit imbre comas.

Nous parlons dans la remarque I d'un autre paſſage de ce Poëte, où les uns lifent *Cois*, & les autres *Coüs*. Le grand nombre d'Auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles, obligea le Mazzoni (q) à ſoutenir la cauſe d'Ovide; mais au lieu de *Co*, il avance que ce Poëte a dit *Chio*. Trois (r) Auteurs de poids font Apelles natif d'Epheſe. Suidas le fait natif de Colophon, & ajoûte que la ville d'Epheſe l'adopta.

(m) *Plinius, l.* 35. *cap.* 10.

(n) *Voiez Carlo Dati dans ſes Apoſtilles ſur la vie d'Apelles, pag.* 104.

(o) *Voiez le P. Hardouin ſur Pline, t.* 5. *pag.* 164.

(p) *Ovid. de Ponto l.* 4. *eleg.* 6.

(q) *Diſeſa di Dante l.* 3. *c.* 16. *apud Conſtantin. Dardium ſupra, pag.* 103.

(r) *Strabo l.* 14. *Lactantius, de calumn. Philoſoph. Hiſtor. univ. l.* 4. *c.* 500. *Voiez auſſi Tzetzes Chil.* 8. *hiſt.* 197. *v.* 1934.

(B) *Floriſſoit au tems d'Alexandre.*] On ne peut nier qu'il ne fût déjà au faîte de ſa reputation, lors que ce Prince commença la conquête de l'Aſie, c'eſt-à-dire dans la cent onziéme Olympiade. L'aventure d'Apelles à la Cour d'Egypte, fait voir qu'il ſurvécut à

obtint la permiſſion de le peindre. Il en obtint une autre marque d'une ſinguliere conſideration; car Alexandre lui aiant donné à peindre l'une de ſes (C) concubines, & l'en voiant amoureux, la lui ceda. Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abuſé autant (D) qu'on le dit de la bonté de ce grand Monarque: il étoit aparemment trop bon Courtiſan, pour ignorer qu'un diſcours auſſi peu reſpectueux que celui qu'on lui attribue étoit fort capable de deplaire. La réponſe qu'il fit (E) touchant Laïs ne fait point d'honneur à ſes mœurs. On a fort parlé de ſon tableau de la calomnie; mais preſque perſonne ne s'eſt aperçu des erreurs qui ſe rencontrent (F) dans la narration

(a) *Voiez la remarque A de l'article* Zeuxis.

(b) *Carlo Dati ubi ſupra pag.* 105.

(c) *Plin. l.* 35. *c.* 10.

(d) *Id. ibid.*

(e) *Ælian. Var. hiſt. lib.* 12. *cap.* 34.

(f) Fuit & comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti.... Sed & in officina imperite multa differenti ſilentium comiter ſuadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum erat auctoritati juris in regem alioqui iracundum. *Plin. ubi ſupra.*

(g) *Freinshem. ſupplem. in Curtium l.* 2. *c.* 6.

(h) *Pluſieurs Savans croient que Megabyze étoit un nom affecté au Prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Megabyze un Grand Seigneur de Perſe.*

(i) *De diſcrim. adulat. & amici pag.* 58. *& de tranquill. animi pag.* 471. 472.

(k) *Ælian. var. hiſt. l.* 2. *c.* 2. *Freinshemius ibid. le cite comme ainsi attribué cela à Apelles.*

(l) *Idem Ælian. l.* 2. *c.* 3.

à Alexandre. C'eſt donc une faute que de dire avec Majoragius qu'il étoit Eleve de Zeuxis; la diſtance de plus de 120. ans qui eſt entre la 84. Olympiade, où Zeuxis (a) étoit dans la fleur, & le regne du premier Ptolomee, ne permet pas cela. C'eſt Carlo Dati qui releve cette faute de Majoragius: *Non ſo*, dit-il, (b) *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Comento ſopra l'Orat. di Cicer. a* 11. *deceſſe che Apelle foſſe ſcolare di Zeuſi, quando tra l'uno e l'altro corſe l'eta d'un uomo.* Voici ce que c'eſt que l'aventure de la Cour d'Egypte. Apelles n'avoit pas eu le bonheur de ſe faire aimer de Ptolomée à la Cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie, pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe pour lui jouër un mauvais tour, lui alla dire que le Roi l'invitoit à ſon dîner. Apelles ſe preſenta, & voiant le Roi fort en colere il allegua pour ſon excuſe qu'il ne venoit que par ſon ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité, cela n'étoit point poſſible, car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles ſe mit à le crayonner ſur la muraille avec un charbon; Ptolomée le reconut dès les premiers traits. *Non* (c) *fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo regnante Alexandriam vi tempeſtatis expulſus, ſubornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad Regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo & vocatores ſuos offendenti ac diceret à quo eorum invitatus eſſet, arrepto carbone exſtincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoſcente vultum plani rege ex inchoato primum.*

(C) *L'une de ſes concubines . . . . . la lui ceda.*] Pline raconte la choſe de cette maniere: *Alexander* (d) *ei honorem clariſſimo præbuit exemplo, namque cum dilectam ſibi è pallacis ſuis præcipuè, nomine Campaſpen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle juſſiſſet, eumque tum pari captum amore ſenſiſſet, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio ſui: nec minor hoc facto quam victoria aliqua, quippe ſe vicit, nec tam tantum fuit, ſed etiam effectum donavit Artifici; ne dilecta quidem reſpectu motus, ut qua modo regis fuiſſet, nunc pictoris eſſet. Sunt qui Venerem anadyomenen illo pictam exemplari putent.* Elien (e) parle de la même hiſtoire, mais il donne le nom de Pancaſte à cette Maîtreſſe d'Alexandre. L'article de ce Prince contiendra une remarque ſur ce ſujet; nous ferons voir qu'un homme qui donnoit à peindre toute nuë la plus belle de ſes concubines, ne merite pas les éloges de continent & de chaſte qui lui ont été donnez.

(D) *Ait abuſé autant qu'on le dit de la bonté de ce grand Monarque.*] Pline (f) a beau dire qu'Apelles s'étoit rendu agreable à ce Prince par ſa politeſſe & par ſa douceur; il aura de la peine à perſuader à ceux qui connoiſſent Alexandre, qu'un Peintre lui ait dit impunément: *Taiſez-vous, les garçons qui broient mes couleurs ſe moquent de vous.* Il n'eſt point croiable qu'Apelles ait pu eſperer qu'une expreſſion auſſi forte que celle-là, de quelque maniere qu'on s'en ſervît, ſeroit priſe en bonne part; & l'on a de la peine à croire qu'Alexandre qui avoit été ſi bien inſtruit, & dont le genie étoit ſi beau, ait parlé aſſez impertinemment de la peinture pour meriter la moquerie du plus petit aprentif. C'eſt le ſentiment du docte Freinshemius: *Non* (g) *crediderim in officina imperitè multa differentem ab Apelle mordaci diſſerio repreſſum fuiſſe. Nam id neque majeſtati tanti regis, neque modeſtiæ pictoris, hominis non ſtupidi nec indocti conveniſſet, & Alexander liberalibus ſtudiis ab extrema ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat.* Pour ce qui eſt de Megabyze (h) Prêtre de Diane, il ne ſeroit pas ſi étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'eſt lui, ſi nous en croions (i) Plutarque, qui fut cenſuré de cette maniere par Apelles: *Ne voyez-vous pas*, lui dit-on, *que ces garçons qui broient l'ocre, & qui pendant que vous ne diſiez mot, ne jettoient ſur vous que des regards de reſpect à cauſe de l'or & de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plûtôt ouï raiſonner d'une choſe que vous n'entendez pas, qu'ils ſe ſont moquez de vous?* Un autre Auteur (k) dit que ce fut Zeuxis qui parla ainſi à Megabyze. On pourroit me perſuader plus facilement la liberté dont on dit (l) qu'Apelles uſa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre aiant examiné ſon portrait qu'Apelles venoit de faire, ne le loüa point ſelon ſon merite. Peu après on fit venir un cheval qui hennit à la vuë du cheval du même portrait comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire*, dit alors Apelles à Alexandre, *on diroit que ce cheval ſe connoît mieux en peinture que ne fait votre Majeſté.* Mais pour dire franchement ce que j'en penſe; je trouve tout cela trop dur, trop groſſier & trop brutal, pour l'attribuer à un Peintre qu'on me repreſente d'ailleurs comme un homme doux, civil & poli. Il faut être ou ſur le pied de bouffon dans une Cour, ou avoir cette humeur bizarre & capricieuſe que l'on voit aſſez ſouvent dans les Artiſtes les plus conſommez, il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux ſupoſitions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles non ſeulement envers Alexandre, mais auſſi envers ce Megabyze que l'or & la pourpre faiſoient reſpecter.

(m) *Ælian. l.* 2. *c.* 3.

(n) *In Apophthegm.*

(o) *Paulus Leoparinus Emendationum l.* 12. *c.* 4.

(p) Χλανιδίων δ' αὐτὸν τῶν ἐπιφόρων ὄντα καὶ πορφυρίδων ἐπιφόρων τοῖς τὰ σφυρὰ ἐσθῆσιν ἀγαγόμενα βαφικὰ, εἶτα, λέγει γάρ, αὐτοῦ τι μὴ φθεγξαμένου ἀπόλλυνται ὑμῶν τὰ ἱμάτια, ὡς ὅλων τῶν πολλὰ λέγειν δοκούντων. Irriſus autem à familiaribus quod meretricis loco virginem adduxiſſet, Nolite mirari, inquit, mihi etenim non toto opus erit triennio ut eam ad futurum voluptatis uſum pulcre doctam inſtitutamque reddere valeam. *Athen. l.* 13. *p.* 588.

(q) *Richelet dans ſon Dictionnaire au mot* Pucelage, *rapporte qu'on a dit que le pucelage en matiere de filles eſt le ragoût des ſots.*

(r) *Athen. ubi ſupra.*

Le diſcours d'Apelles à Alexandre au ſujet du cheval qui avoit henni, eſt plus honnête dans les traductions de quelques Savans, qu'il ne l'eſt dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait gueres d'honneur: c'eſt une faute, c'eſt une ignorance. Voions le Grec: (m) Ἀλέξανδρος ποτὲ γράψαντος αὐτὸν ἵππον ἐν Ἐφέσῳ ἵππον ἔμπροσθεν τοῦ ὑπὸ Ἀπελλοῦ γεγραμμένου εἰκόνος ἔστησεν· καὶ ἐπιφανεὶς ὁ ἵππος τῇ ἀληθείᾳ τῆς γραφῆς· ἀληθεύειν δὲ τὸν ἵππον ἡ χειροτέχνου πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ γραφῇ ἔπαινος ἐποίησε, ὁ βασιλεὺς (εἶπε γὰρ Ἀπελλῆς) καὶ ὁ ἵππος ἔοικε σοφώτερος εἶναι σοῦ περὶ τέχνης. Voici de quelle maniere Eraſme (n) raporte ce fait. *Apud Epheſum quum Alexander conſpectam effigiem ſui corporis ad vivum magna arte expreſſam admiraretur, atque interim forte equus inductus picto in eadem tabula equo adhinniret, deceptus imitatione, Apelles, equus, inquit, ô Rex, multo melius expreſſiſſe eſt quam tu.* Je laiſſe là les circonſtances qu'Eraſme raporte ſans les avoir trouvées dans Elien, je m'arrête à la reflexion qu'il fait faire au Peintre; *Sire j'ai beaucoup mieux reüſſi à peindre votre cheval, qu'à peindre votre Majeſté.* Ce n'eſt point le ſens du Grec; un ſavant Critique (o) a montré que γραφικὸς ſignifie un homme qui entend la peinture, & il a convaincu par là Cœlius Rhodiginus & Eraſme d'avoir très-mal raporté cette hiſtoriette. Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui qui raporte quelque choſe touchant le hennîſſement d'un cheval. Voiez ci-deſſous la remarque K.

(E) *La reponſe qu'il fit touchant Laïs.*] Elle étoit encore jeune fille lors qu'Apelles la voiant revenir de la fontaine, & admirant ſa beauté, la cajola de telle ſorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas où quelques-uns de ſes amis ſe devoient trouver; ils ſe moquerent (p) de lui de ce qu'au lieu d'amener une courtiſane, il amenoit une pucelle: *Ne vous en mettez pas en peine*, leur répondit-il, *n'en faites point ſurpris, je la dreſſerai ſi bien qu'avant que trois ans ſe paſſent, elle ſaura ſon metier en perfection.* Ne diroit-on pas qu'il s'agiſſoit d'un jeune cheval qui ne ſavoit pas le manege, mais qui entre les mains d'un excellent Ecuyer aprendroit toutes ſortes de voltes & d'exercices? On a horreur quand on ſonge à la corruption de ces ſiecles là. Les amis d'Apelles remarquoient encore plus (q) de dereglement que lui. Laïs devint une des plus renommées Courtiſanes de ſon ſiecle. Les Peintres (r) alloient chez elle pour y prendre le modele d'une belle gorge. Apelles entant que Peintre ſe ſervit ſans doute de ce même original. *Nemini* (ſ) *dubium eſſe poteſt quin hunc ipſam quoque Laïdem ſibi velut in contubernium aſciverit Apelles, quo veram emendatiſſimæ formæ imaginem ab animali extemplo in tabulas ſuas transfunderet.*

(F) *Des erreurs qui ſe rencontrent dans la narration du fait.*] Voici comment Lucien l'expoſe. Le Peintre Antiphilus ne pouvant ſouffrir la faveur dont Apelles jouiſſoit auprès du Roi Ptolomée, l'accuſa d'être complice de la conſpiration de Theodote Gouverneur de Phenicie. Il ſoutint que l'on avoit vu Apelles dînant avec Theodote, & lui parlant à l'oreille pendant tout le repas: puis il vint aprendre que par le conſeil d'Apelles la ville de Tyr s'étoit revoltée, & que celle

(ſ) *Junius in Catalogo Artificum in Apelle, pag.* 19.

Digitized by Google

ration du fait qui fut cauſe de ce tableau. Le traité *où Lucien parle de cela eſt une excellente piece. Le chef-d'œuvre d'Apelles étoit le portrait (G) de Venus ſortant de la mer. Quelques-uns diſent que la Maîtreſſe qu'Alexandre lui avoit cedée, lui ſervit d'original quand il voulut faire ce portrait: d'autres diſent que la Courtiſane Phryne ſervit à cela. On parle d'un autre portrait de Venus qu'il avoit commencé, qui auroit ſurpaſſé le premier, ſi la mort (H) ne l'eût empêché de le finir. Mr. Moreri a pris (I) l'un de ces tableaux pour l'autre, & n'a pas bien rapor-

de Peluſium avoit été priſe. Cependant il étoit certain que l'accuſé n'avoit point été à Tyr, & qu'il ne connoiſſoit Theodote que ſous la qualité generale de Gouverneur de Phenicie. Ptolomée s'emporta de telle ſorte, que ſans rien examiner il fut tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne conſidera ni la condition de l'accuſateur, ni celle de l'accuſé. Celui-là par jalouſie de metier pouvoit entreprendre la ruine d'un innocent; celui-ci étoit un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot, quand même la reconnoiſſance de tant de bienfaits dont Ptolomee l'avoit comblé, n'auroit pas étouffé en lui les mauvaiſes intentions. Le Prince ne faiſoit nulle attention à cela; il ne demandoit pas ſi Apelles avoit fait un voiage à Tyr; il ne faiſoit que peſter, & que jurer; & ſi l'un des conjurez n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier ſupplice de l'accuſé étoit infaillible. Mais auſſi quand Ptolomée eut connu le crime de l'accuſateur, il le condamna à être l'eſclave d'Apelles, & donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occaſion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la calomnie, dont Lucien fait la deſcription. C'eſt dommage qu'il l'ait faite ſans s'apercevoir de ſon monſtrueux anachroniſme; car la conſpiration de Theodote (a) regarde le regne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre: jugez ſi Apelles pouvoit être alors en vie. Il faut établir de deux choſes l'une; ou que Lucien parle d'un Apelles different de celui qui fut ſi conſidere d'Alexandre, ou qu'il a confondu quelque complot tramé ſous Ptolomée Philadelphe, avec la trahiſon de Theodote. N'y aiant point d'Auteur qui nous puiſſe fournir des lumieres ſur quelque complot où la calomnie ait pu mêler nôtre Peintre, ce ſeroit peine perduë que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voions ſeulement s'il a eu en vuë un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne ſaurois me le figurer; car tout homme qui ſait écrire ſe garde bien lors qu'il fait mention d'un Peintre, qui n'a rien de commun que le nom avec le grand & l'incomparable Apelles, de le nommer ſimplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or Lucien n'avertit point de cela, & tout ce qu'il dit mene en ligne droite au grand Apelles; c'eſt donc de lui qu'il pretend parler. Je ſai bien qu'un homme docte fait fond (b) ſur l'épithete d'Epheſien, Ἀπελλῆς ὁ Ἐφέσιος: mais je ſai auſſi que (c) d'autres ont donné cette épithete au grand Apelles. Je puis même me ſervir de la raiſon contenuë dans le paſſage que je cite; car ſi Lucien a pu donner cette epithete à ſon Apelles, parce qu'il parloit d'un Peintre né à Colophon, & adopté par les habitans d'Epheſe, je puis pretendre qu'il l'a donnée au grand Apelles né dans l'Ile de Co, mais ſans doute bourgeois d'Epheſe. Un homme de cette importance ſe ſeroit-il établi dans cette ville, (c'eſt là qu'Alexandre le vit & le frequenta) ſans y recevoir tous les droits de citoien? Autre preuve; Mr. Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas; or Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve 1. parce qu'il ne parle que d'un Apelles: auroit-il laiſſé le grand & l'illuſtre, pour ne parler que de l'obſcur & de l'inconu? 2. Parce qu'il donne à ſon Apelles la qualité d'Eleve de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline (d) a donnée au grand Apelles. Ainſi l'erreur de Lucien eſt évidente, & je ſuis ſurpris que ni (e) Jean Batiſte Adriani, ni (f) Carlo Dati, ni (g) François Junius, ni tant d'autres celebres Auteurs qui ont parlé de ce traité de Lucien ne l'aient pas aperçuë, & qu'ils aient tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. Mr. Tollius a trés-bien conu que le crime dont on accuſoit Apelles ſe raportoit au regne de Ptolomée Philopator, mais il n'a point conu que Lucien ſe ſoit trompé; il a mieux aimé ſuppoſer que Lucien avoit en vuë un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, & diſciple de Pamphilus. Je ne ſaurois dire en quel tems vivoit Antiphilus, ni Cteſidemus dont il fut (h) Eleve, mais il eſt clair, ſelon Pline (i), que Pamphilus floriſſoit au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

(G) *Le portrait de Venus ſortant de la mer.*] Auguſte le conſacra dans le temple de Jules Ceſar. Les parties inferieures en étoient gâtées, & perſonne ne fut capable de les retablir. Le tems acheva de ruiner le reſte, & alors Neron fit faire une autre Venus par Dorothée, & la ſubſtitua à celle d'Apelles. *Venerem exeuntem è mari Divus Auguſtus dicavit in delubro patris Cæſaris quæ Anadyomene vocatur, verſibus Græcis tali opere dum laudatur victo, ſed illuſtrato: hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret non potuit reperire. Verum ipſa injuria ceſſit in gloriam artificis. Conſenuit hæc tabula carie, aliamque pro ea Nero principatu ſubſtituit ſua.* Ce ſont les termes de Pline au chapitre 10. du 35. livre. Je raporte dans la remarque (n) le paſſage où il dit que la Maîtreſſe d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Venus fut tirée. L'article de Phryne nous aprendra une tradition differente de celle-ci.

(H) *La mort ne l'eût empêché de le finir.*] Si Calcagnini avoit mieux aimé raporter le temoignage des anciens Auteurs, que dire les choſes de ſa tête, il n'auroit pas aſſuré qu'Apelles laiſſa volontairement imparfaite ſa Venus Anadyomene. La raiſon de cette conduite, dit-il, fut qu'Apelles deſeſpera que la concluſion fût digne du commencement. *Sed (k) o me multo Apelle incautiorem! ille enim tanta felicitate Veneris emergentis partes ſuperiores expreſſit, ut diffiſus penicillo reliquas poſſe abſolvere deſperaverit, atque ita in admirationem poſteritatis tabulam inchoatam reliquerit.* Carlo Dati qui accuſe cet Auteur d'avancer beaucoup de choſes ſans dire d'où il les prend, en donne deux autres exemples. Il eſt certain que les paroles de Pline convainquent de fauſſeté le Calcagnini; on va le voir. *Apelles (l) inchoaverat aliam Venerem Cois ſuperaturus etiam ſuam illam priorem. Invidit MORS peracta parte, nec qui ſuccederet operi ad præſcripta lineamenta inventus eſt.* Ciceron en deux (m) endroits de ſes Oeuvres dit ſimplement qu'Apelles laiſſa cette Venus imparfaite.

(I) *Mr. Moreri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime. *Les plus belles de toutes les pieces d'Apelles furent deux portraits de Venus, dont l'une qui ſortoit de la mer fut nommée Anadiomene, & l'autre eſt celle qu'il fit pour ceux de l'Ile de Co dont Ovide parle en ces termes.*

Si unquam Venerem Cois pinxiſſet Apelles,
Merſa ſub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent.* il faloit citer le 2. livre *de arte amandi.* Il faut ſavoir qu'Apelles n'acheva pas le ſecond de ces deux portraits, Pline (n) l'aſſûre formellement. Quelle apparence qu'Ovide aiant deux portraits de Venus à alleguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laiſſé celui-là, pour ne parler que de celui-ci? Pour en uſer de la ſorte il faudroit ne ſavoir pas les plus communes loix du raiſonnement. De plus le 2. vers eſt une alluſion manifeſte à la Venus *Anadyomene*, c'eſt-à-dire *ſortant des ondes.* Il s'agit donc du premier portrait. Nous ſavons que Venus avoit cette attitude dans celui-là, nous ne ſavons pas celle qu'elle avoit dans le ſecond. J'ajoûte que ſi les deux vers d'Ovide étoient ſortis de la plume tout tels qu'on vient de les raporter, il auroit très-mal raiſonné: il faut donc les corriger en cette maniere, & alors ils formeront une preuve raiſonnable de ce qui procede.

Si Venerem Cois nuſquam poſuiſſet Apelles,
Merſa ſub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins Critiques aiment mieux mettre *Cous* que *Cois.* Je croi qu'ils ont raiſon, encore qu'il ſoit apparent qu'Apelles fit ſa Venus *Anadyomene* pour les habitans de l'Ile de Coï car c'eſt d'eux qu'Auguſte l'obtint, & il leur remit en conſideration de ce portrait la ſomme de cent talens, ſur le tribut qu'ils devoient à ſon Epargne. Ils avoient cette Venus dans le temple d'Eſculape, avec l'Antigonus du même Peintre. *Lafter (o) promontorium eſt Coa inſula in cujus ſuburbio eſt ædes Æſculapii nobilitata Antigono Apellis . . . conſpiciebatur ibidem quoque ejuſdem artificis Venus Anadyomene.* Η' (p) νῦν ἀνάθημα τῆ Θεᾷ Καίσαρ ὁ θεὸς ἐκ τῆς ἁλὸς ἀνιοῦσαν τῆν Ἀφροδίτην ἐν τῆ γραφῆ ἐποίησεν ἐκπρεπεστάτην ἀφεῖναι γοῦν αὐτὸν ἐν τῆ Κῶ τὸ ἡμιτελὲς τῆς εἰκόνος, ὅτι δὴ τῆς Κόης ἀπὸ τῶν ὑγρῶν ἀναδυομένης ἀδύνατον ἐφάνη τὸ ἀπεργάσασθαι ὅμοιον. *Quæ nunc dedicata eſt deæ Cæſari, Auguſto conſecrante patri generis ſui patronam. Ajunt Cois pro pictura fuiſſe remiſſa centum talenta de imperati tributi*

(a) *Voiez Polybe au 4. & au 5. livre. Il en parle fort au long.*
(b) *Ad diſtinctionem illius Apellis qui ſub Alexandro & Ptolemæo Lagi vixit maximi nominis & artis, Coi patria. Hic autem patria Colophonius, verum Sicyo, id eſt adoptione fuit Epheſius teſte Suida, Pamphili Amphipolitæ diſcipulus. Jacobus Tollius not. in Lucian. de calum.*
(c) *Strabon, Elien, Tzetzes.*
(d) Plin. l. 35. c. 10. & init. c. 11. *Carlo Dati pag. 105. & le P. Hardouin* in Plin. t. 5. pag. 205. *diſent que Plutarque dans la vie d'Aratus dit qu'Apelles fut diſciple de Pamphilus: mais c'eſt un temoignage fort obſcur. Plutarque pag. 1032. ſemble plûtôt dire qu'Apelles fut diſciple de Melanthus.*
(e) *Dans une lettre qui eſt à la tête du 3. vol. du Vaſari.*
(f) *Ubi ſupra.*
(g) *In Catalogo Artificum, in Apelle.*
(h) Plin. l. 35. c. 10. pag. 222.
(i) *Ibid.* pag. 206.
(k) *Lib. 13. p. 477. apud Carolum Dati ubi ſupra. pag. 145.*
(l) Plin. l. 35. c. 10. p. m. 112.
(m) Epiſt. 9. ad famil. l. 1. de Offic. l. 3. c. 2.
(n) *Voiez la remarque precedente.*
(o) *Junius in Catalogo Artificum, in Apelle, pag. 22.*
(p) Strabo l. 14. p. m. 452.

Digitized by Google

raporté ce qui concerne (K) la peinture d'un cheval. Il n'y avoit point d'affaire si importante qui pût obliger Apelles d'être un jour sans apliquer son pinceau, d'où naquit (L) un fameux proverbe. Les livres que β ce grand Peintre avoit composez sur la peinture sont tous perdus. On ne sait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections étoit de rendre ses ouvrages extremement ressemblans, desorte que les physionomistes (M) ne devinoient pas moins sur ses portraits, que s'ils avoient vu les originaux. On peut raporter à cela ce qu'il fit γ à la Cour d'Egypte.

β Voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent. *Plin. l. 35. cap. 10.*

γ Voiez la remarque B.

APELLES, excellent Acteur pour le Tragique sous Caligula, s'étoit mis en faveur par des voies très-infames; mais lors que la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit Comedien δ, & il se maintint de telle sorte dans les bonnes graces de Caligula, que ce Prince qui le vouloit avoir toûjours avec lui en * public même, le θ mit au nombre de ses Conseillers. Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statuë de Jupiter, *qui des deux te semble être le plus grand, Jupiter ou moi?* il se mit si en colere de ce qu'Apelles ne repondoit pas assez tôt, qu'il le fit fouetter cruellement. Il dit même par forme de plaisanterie qu'Apelles avoit la voix agreable, même dans le ton plaintif *. Quelques-uns † assurent qu'il le fit mettre aux fers, & qu'il donna ordre que de tems en tems on le fit tourner sur une roue.

δ *Philo, legat. ad Cajum, pag. 1021.*

* *Dio. l. 69. pag. 643.*

θ *Philo, ib.*

* Inter varios jocos cum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu præduleem. *Sueton. in Calig. cap. 33.*

† *Philo, ib.*

APELLICON, qui acheta la Bibliotheque d'Aristote. Voiez les remarques de l'article *Tyrannion*.

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommez pour leur gourmandise. Le premier vivoit avant le changement de la Republique; le second sous Auguste & sous Tibere; & le dernier sous Trajan. C'est du premier APICIUS qu'Athenée ‡ veut parler, lors qu'aiant dit sur le temoignage de Posidonius que l'on conservoit à Rome la memoire d'un certain Apicius, qui avoit surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoûte, que c'étoit le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius. On sait que Posidonius a fleuri du tems de Pompée, & que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus celebre des trois. Athenée ‡ le place sous Tibere, & dit qu'il depensa des sommes immenses pour son ventre, & qu'il y avoit diverses sortes de gâteaux qui portoient son nom. C'est de lui que Seneque parle dans sa lettre

‡ *Athen. lib. 4. pag. 168.*

‡ *Id. l. 1. pag. 7.*

buti summa. Pline pourroit bien avoir ignoré que la Venus *Anadyomene* eût été faite pour l'Ile de Co: on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Venus d'Apelles.

S'IL Y A eu deux Venus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je m'en vais proposer: je ne sai si Pline ne multiplie pas les êtres sans necessité, lors qu'il nous parle d'une Venus *Anadyomene*, & d'une autre Venus commencée pour les habitans de l'Ile de Co. Le fondement de mon scrupule est que la premiere Venus n'étoit dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'aprend (a), & qui ajoûte qu'aucun Peintre n'osa reparer ce qui s'en étoit gâté. Or l'autre Venus n'étoit finie qu'à l'égard des parties superieures, & aucun Peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquoit. C'est encore Pline (b) qui nous l'aprend. Je croi qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Venus d'Apelles defectueuses aux mêmes endroits. Les autres Auteurs ne la font que de la Venus d'Apelles en general; & lors qu'ils parlent de cette Venus ils la mettent (c) dans l'Ile de Co. & nous avons vu que c'est de cette Ile qu'Auguste (d) tira la Venus *Anadyomene*. Il pourroit donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en raporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(a) *Lib. 35. p. 212.*

(b) *Ibid.*

(c) *Voiez Ciceron, de Offic. l. 3. c. 2. de natura Deor. l. 1. in Verrem orat. 9.*

(d) *Ex Strab. l. 14. p. 452.*

(K) *Ce qui concerne la peinture d'un cheval.* Les anciens Auteurs ont parlé avec grande estime, dit Mr. Moreri, *d'un cheval tiré tellement au naturel* par Apelles, *que les jumens hennissoient en le voyant.* Je ne pense pas qu'aucun ancien Ecrivain ait dit cela: mais voici ce que Pline nous aprend. (e) *Est & equus ejus, sive fuit, pictus in certamine: quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitio æmulos prævalere fortunæ singulorum picturas indutilis equis ostendit: Apellis tantum equo adhinnivere, idque & postea semper illius experimentum artis observatur.* Cela veut dire qu'Apelles disputant contre quelques autres à qui peindroit mieux un cheval, & se defiant de l'integrité des Juges, aima mieux commettre sa cause à la decision des bêtes; on fit entrer des chevaux; ils ne hennirent qu'à la vuë de l'ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (f) croient que le conte d'Elien (g) n'est qu'une corruption de celui-ci; c'est-à-dire qu'ils croient que ce qui se passa entre Apelles & les Juges du prix, lors que ce Peintre preferа le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avoit dit à Alexandre: *votre cheval s'entend mieux que vous en peinture.* D'autres (h) croient que ce sont deux aventures toutes differentes. Pour moi j'ai déjà fait connoître mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette raportée par Elien. Le silence de Pline dans une occasion si belle de parler me confirme dans mon sentiment. Pline se seroit-il tû touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en presence d'Alexandre, & touchant la consequence qu'Apelles en infera; Pline, dis-je, se seroit-il tû sur de tels faits lors qu'il raportoit l'autre aventure, où Apelles avoit apellé du jugement des arbitres, au jugement des chevaux? Carlo Dati (i) a observé que dans aucun de ces deux cas Apelles n'avoit parlé en habile Peintre, puis qu'il avoit supposé que plus on étoit connoisseur, plus on prenoit la figure pour l'objet même. Mais il falloit prendre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'évenement que Pline raporte; car Apelles ne preferoit le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voioit que la brigue de ses rivaux avoit corrompu les Juges. La remarque de Carlo Dati est très-bonne quant au fond; il est plus facile de tromper ceux qui ne se connoissent pas en tableaux, que ceux qui s'y connoissent. Il cite Jean Paul (k) Lomazzo: on peut citer desormais Mr. Perrault (l), qui a très-bien refuté les conséquences que l'on tire à l'avantage des anciens Peintres, de ce qu'ils trompoient les hommes & les bêtes.

(f) *Scheffer. in Ælian. Var. hist. l. 2. c. 3.*

(g) *Voiez la remarque D.*

(h) *Carlo Dati, pag. 128.*

(i) *Carlo Dati ibid. pag. 129.*

(k) *Lib. 3. c. 1. della pittura.*

(l) *Parallèle des anciens & des modernes, dialog. 2. p. m. 136.*

(L) *D'où naquit un fameux proverbe.* C'est Pline qui nous l'aprend: (m) *Apelli fuit aliquoi perpetuo consuetudo numquam tam occupatum diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit.* Carlo Dati (n) remarque sur cela que Saumaise pour confirmer ce proverbe a cité comme un vers d'Horace ces paroles, *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit*, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poete. Il ajoûte qu'il est arrivé très-souvent à cet Auteur de se trop fier à sa memoire: *Non lasserò d'avvertire in questo luogo che Claudio Salmasio grandissimo Critico dell' età nostra nelle Diss. Plin. sopra Solino a 5. in conformazione di questo proverbio fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio . . . . il quale non è (ch' io sappia) ne d'Orazio ne d'altro poeta latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per la bocche de gli uomini senza saperne l'autore.*

(m) *Lib. 35. c. 10. pag. 208.*

(n) *Pag. 107. Le Pere Hardouin fait la même remarque, in Plin. tom. 5. pag. 208.*

(M) *Les physionomistes ne devinoient pas moins.* Le Grammairien Apion a debité sur cela une chose si peu croiable, qu'on auroit bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un Auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand bableur, l'assureroit. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit: (o) *Imaginem adeo similitudinis indefessa pinxit, ut (incredibile dictu) Apion Grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum ad divinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futura mortis annos aut præterita.* Pline lui-même ne sauroit se persuader qu'à la vuë d'un tableau bien ressemblant, on puisse dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le Devin s'informoit si cette personne vivoit ou non.

(o) *Plin. ubi supra, pag. 210.*

Digitized by Google

lettre 95. & dans l'ontiéme chapitre du livre *de vita beata*, & dans le traité de conſolation qu'il écrivit à ſa mere Helvia ſous l'Empereur Claude. On trouve dans ce dernier Ouvrage que cet Apicius avoit vêcu du tems de Seneque, & qu'il avoit tenu, pour ainſi dire, Ecole de gueule & de gourmandiſe à Rome; qu'il avoit depenſé deux millions & demi à faire bonne chere; que ſe voiant fort endetté, il avoit enfin ſongé à examiner l'état de ſon bien; & qu'aiant trouvé qu'il ne lui reſteroit que 250. mille livres, il s'empoiſonna, comme s'il avoit craint de mourir de faim avec une telle ſomme. Dion β qui l'apelle M. Gabius Apicius raporte la même choſe, & ajoûte une particularité qui ſe trouve auſſi au 1. chapitre du 4. livre des Annales de Tacite, que Sejan dans ſa premiere jeuneſſe s'étoit proſtitué à lui. Pline l'apelle M. Apicius, & fait ſouvent mention des ragoûts qu'il inventa γ; *Nepotum omnium altiſſimus gurges.* On avoit fait un livre δ ſur ſa gourmandiſe cité par Athenée. Il ne faut point douter que l'Apicius de Juvenal, de Martial, de (AA) Lampridius &c. ne ſoit celui-ci. Le troiſiéme APICIUS vivoit ſous Trajan. Il avoit un ſecret admirable pour conſerver les huitres: cela parut lors qu'il en envoia ε à Trajan au païs des Parthes: elles étoient encore fraîches quand ce Prince les reçut. Le nom d'Apicius eſt demeuré long tems affecté à divers mets, & a fait comme une eſpece de ſecte parmi les cuiſiniers. Nous avons un traité *de re culinaria*, ſous le nom de *Caelius Apicius*, que quelques Critiques jugent aſſez ancien, quoi qu'ils n'eſtiment pas qu'il ait été compoſé par aucun de ces trois Apicius. Quelques-uns aiment mieux nommer l'Auteur de ce livre *Apicius Caelius*. Un ſavant Danois ζ eſt de ce nombre, & il attribuë cet Ouvrage à celui qui envoia des huitres à l'Empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne auprès de Montpellier par Albanus Torinus, (AAA) qui le publia à Bâle doure ans après. Il avoit été déjà trouvé ailleurs près de cent ans auparavant ſous le Pape Nicolas V. par Enoch d'Aſcoli *. Il y avoit au titre *M. Caelius Apicius.* Voſſius † eſtime que l'Auteur s'apelle M. Caelius, ou M. Cæcilius, & qu'il intitula ſon Ouvrage, *Apicius*, à cauſe qu'il traitoit de la cuiſine. Conſultez Caſaubon ‡ ſur Athenée. Je mets dans une ſeule (A) remarque quelques petites fautes que j'ai decouvertes.

APIEN,

β *Lib.* 57. γ *Lib.* 8. *c.* 51. *l.* 9. *c.* 18. *l.* 10. *c.* 48. *l.* 19. *cap.* 8.

δ *Apion* étoit l'Auteur. *Athen. l.* 7. *p.* 294.

ε *Athen. lib.* 1. *p.* 7.

ζ *Barthius, cogn. de variis lingua Latinæ vitiis p.* 18.

* *Platina in vita Nicolai V.*

† *Voſſ. de Analogia l.* 1. *c.* 14. *p. m.* 55.

‡ *Caſaub. in Athen. lib.* 1. *c.* 6. *& lib.* 4. *cap.* 19.

(a) *Juven. ſat.* 4. *v.* 23.

(b) *Mart. epigr.* 69. *l.* 2. Voiez auſſi *epigr.* 73. *lib.* 10.

(c) *Lamprid. in Heliogabalo cap.* 20. *p. m.* 835. Vide etiam *cap.* 18. *p.* 827. *& caput* 24. *p.* 857.

(d) *Juven. ſat.* 11. *v.* 3.

(e) *Bernardus Autumnus in hunc locum Juven.*

(f) *Farnab. in Juven. hoc loco.*

(g) Il étoit Evêque de Maguelonne, c'eſt-à-dire de Montpellier.

(h) *Joh. Albertus Fabricius in Bibliotheca Latina pag.* 139. *edit. Hamburg.* 1697.

(i) *Albanus Torinus in Epiſt. dedicat.*

(k) *Merchlinus in Ludemo renovato pag.* 85.

(AA) *L'Apicius de Juvenal, de Martial, de Lampridius.*] J'ai en vue ces paroles de Juvenal:

(a) *Multa videmus*
Quæ miſer, & frugi non fecit Apicius.

Et ces deux vers de Martial;

Ipſe (b) *quoque ad cænam gaudebat Apicius ire*
Cum cænaret, erat triſtior ille, domo.

Et l'endroit de Lampridius où nous liſons que l'Empereur Heliogabale mangeoit ſouvent des langues de paon & de roſſignol à l'imitation d'Apicius. (c) *Comedit ſæpius ad imitationem Apicii calcanea camelorum; & creſtas vivis gallinaceis demptas, linguas pavonum, & luſcinarum.* Il y a dans Juvenal un autre paſſage où Apicius ſignifie generalement un homme qui fait beaucoup de depenſes pour ſe nourrir:

(d) *Quid enim majore cachinno*
Excipitur vulgi quam pauper Apicius.

C'eſt puerilement que quelques commentateurs entendent ici (e) ou l'Apicius du premier livre d'Athenée, ou (f) celui de la 4. ſatire de Juvenal.

(AAA) *Par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle douze ans après.*] Il le fit imprimer in 4. l'an 1541. Il y joignit le traité de Paul Æginete *de facultatibus alimentorum* qu'il avoit traduit, & les dix livres de Platine *de honeſta voluptate, de natura rerum, & pejima ſcientia.* Il dit dans ſa preface qu'etant allé à l'Ile de Maguelonne il y avoit 12. ans avec Guillaume (g) Pelliſſier, il avoit vu un manuſcrit où il reconut par la trace des caracteres le titre de CAELII APICII DE RE CULINARIA LIBRI X. Il eut un très-grand plaiſir de ſa decouverte: il fit copier exactement cet Ouvrage: il ſentit d'abord que c'étoit la production d'un ancien Auteur; mais comme le manuſcrit étoit dans un grand deſordre, il crut qu'avant que de le mettre ſous la preſſe il le faloit collationner avec l'exemplaire de Veniſe, qu'il attendit tres-long tems. On le lui envoia enfin, & il le trouva plus corrompu que celui de Maguelonne. Il eût renoncé pour jamais à l'impreſſion de ce livre, ſi quelques etudians ne l'euſſent contraint par leurs plaintes, & par leurs importunitez à le publier. Il s'en fit la même année une 2. édition in 8. a Lion chez Sebaſtien Gryphius. On le publia à Zurich l'an 1542. in 4. avec les notes & les corrections de Gabriel Humelbergius. Je ne croi pas que Geſner ni Simler meritent aucune cenſure pour avoir dit que cet Ouvrage fut imprimé à Veniſe avant qu'Albanus Torinus l'eût mis au jour. On pretend qu'ils n'ont pas bien entendu les expreſſions de ce Torinus. (h) *In Bibl. Simlero-Geſneriana dicuntur Apicii libri primum excuſi Venetiis, quod acceptum eſt ex malo intellectu Torini verbis in dedicatione.* Voici quelles ſont ces expreſſions: (i) *Promendum plane confeſſam donec mulieris alicujus exemplaris fieri copia, quod acceperam ejus annis ab hinc plus minus quinquaginta Venetiis expreſſum.* Quoi que cela n'aprenne pas avec la derniere clarté qu'il s'agit d'une impreſſion, on eſt neanmoins excuſable de l'entendre ainſi, & il ſe trouve en effet qu'un (k) Bibliographe aſſure qu'Apitius fut imprimé à Veniſe l'an 1503. in 4. *apud Johan. de Cereto de Tridino.* Les heritiers d'Andre Wechel avoient eu quelque penſée de reimprimer cet Ouvrage: Pignorius leur fit (m) offrir par Velſerus un bon manuſcrit. Cela n'eut point de ſuite. Il y avoit dans la Bibliotheque des Ducs d'Urbin un Apicius dont les caracteres ſont ſemblables à ceux des Pandectes Florentines. Il eſt aujourd'hui dans la Bibliotheque du Vatican: Gudius le confera avec l'édition de Lion (n). Au reſte Albanus Torinus a été repris fort aigrement d'avoir trouvé l'air & le goût de l'antiquité dans cet Auteur. (o) *Olfaciebam ſtatim auctorem eſſe vetuſtiſſimum, & obſoletum, qui de re popinali, lingua coquinaria egregie præter cæteros ſcripſiſſet, & qui obſonia delicatius quam pro ea ætate, qua glandibus veſcerentur homines, confeciſſet.* Latinius Latinius aſſure qu'il faut être bien groſſier pour en faire ce jugement, & que ce pretendu Apicius n'eſt qu'un ſot, & un barbare, dont quelques-unes des manieres d'aprêter ne ſont propres qu'à écorcher la bouche, & qu'à ſoulever l'eſtomac. (p) *In Latium Latinii Bibl. profana, ubi quotiam illius viri docti in Apicium obſervationes legantur, ad verba editoris, ubi in præfat. ait ſe ſtatim olfeciſſe autorem eſſe vetuſtiſſimum, hæc nota reſcripſi:* Quam vereor ne tuæ nares obtiores fuerint; Quid enim vetuſtatis redolere poſſunt verba ſemibarbara & ab eo florenti ſeculo prorſus aliena? Ego vero, ut quod ſentio paucis expediam, commentum puto eſſe hominis otioſiſſimi, qui cum illudere poſteris ejuſdem naris facilè ſibi eſſe perſuaſiſſet, meritò nomine Apicium credidit venditare poſſe. Sed paſſim occurrunt, quibus pæne manifeſto prodit ſeipſum autor inepius, barbarus & nullius in ea arte ingenii, aut gulæ, qui ea interdum conjungat ad ſaporis gratiam, quæ uſu docente omnes ſcimus ſummam palato moleſtiam naſeamque ſtomacho creare ſolere. Ce jugement de Latinius n'eſt pas mauvais; Iſac Grangeus eût mieux fait de s'y conformer, que de pretendre (q) que les dix livres *de re coquinaria* qui courent ſous le nom d'Apicius ont été écrits par notre ſecond Apicius. J'avoue que le Scholiaſte de Juvenal obſerve que cet Apicius (r) fit un traité de cuiſine: j'avoue auſſi qu'Iſidore de Seville attribuë un ſemblable Ouvrage à ce même Apicius: *Coquinæ apparatum Apicius quidam primus compoſuit qui in eo aſſumptis bonis morte voluntaria periit* (ſ). Mais ce ne ſont pas deux Ecrivains dont le temoignage puiſſe balancer le poids du ſilence de tant d'Auteurs plus dignes de foi, & qui ont eu des occaſions inevitables de citer ce livre d'Apicius. En tout cas la bonne critique demande que nous jugions que ſi ce livre a exiſté, ce n'eſt point celui qu'Albanus Torinus a mis en lumiere.

(A) *Quelques petites fautes que j'ai decouvertes.*] Je commence par Mr. MONTAI. Il ne devoit pas dire ni que l'Apicius dont parle Seneque *a écrit un Ouvrage des delicateſſes du manger*, ni qu'il *ſe perdit de deſeſpoir voiant qu'il avoit diſſipé tous ce qu'il avoit.* Mr.

(m) Voiez *les lettres de Rumelius à Dausqius pag.* 109.

(n) *Joh. Albert. Fabricius ubi ſupra.*

(o) *Albanus Torinus ubi ſupra.*

(p) *Joh. Albert. Fabricius ubi ſupra in append. pag.* 179.

(q) *Iſaacus Grangæus in Juvenal. ſat.* 4. *v.* 23.

(r) Auctor præcipiendarum cœnarum, qui ſcripſit de jusculis: fuit enim exemplum gulæ. *Vetus Scholiaſt. in Juven. ſat.* 4. *v.* 23.

(ſ) *Iſidor. Hiſpalenſ. Orig. l.* 20. *c.* 4. *apud Joh. Alb. Fabric. ubi ſupra pag.* 132.

Digitized by Google

APION (Pierre) en Latin *Apianus*, Mathematicien Allemand au XVI. ſiecle, je n'ajoûterai qu'une choſe à ce que Moreri en a dit, c'eſt qu'on l'accuſe d'avoir été plagiaire (Z) de Roixumont.

APION, (A) fameux Grammairien, natif d'Oaſis en Egypte, profeſſa à Rome ſous l'em-

Mr. Moreri cite Seneque *li. de conſol.* Cela eſt trop vague puis que nous avons trois traitez de ce Philoſophe intitulez, *De conſolatione*. Il faloit citer celui qu'il adreſſa à ſa mere. On y voit qu'Apicius s'empoiſonna, pour avoir trouvé par le calcul de ſes biens qu'il ne lui reſteroit que la ſomme (a) de 250. mille livres toutes ſes dettes païées. *Æris alieni oppreſſus, rationem ſuas tunc primum coactus inſpexit. Superfuturum ſibi ſeſtertium centies computavit, & velut in ultima fame victurus ſe ſeſtertio centies occidit, omnia vitam ſuivit. Quanta luxuria erat, cui ſeſtertium centies exiguum fuit!* (b) Martial a fait là-deſſus cette épigramme:

Dederas, (c) Apici, bis tricenties ventri,
Sed adhuc ſupererat centies tibi laxum.
Hoc tu gravatus, ne famem & ſitim ferres,
Summa venenum patiente duxiſti.
Nil eſt, Apici, tibi guloſius factum.

N'avoir pas ſuivi l'Auteur qu'on cite quant au genre de mort eſt une petite faute, mais on a ôté à cette hiſtoire tout ſon merveilleux, lors qu'on a ſupprimé la ſomme qui reſtoit à ce prodigue. La citation d'Athenée *li.* 11. ne vaut rien du tout. Enfin Mr. Moreri devoit ſavoir qu'il y a eu trois Apicius, & ne ſe borner pas à un. Charles Etienne pretend que l'Apicius dont parle Seneque (d) ſe pendit, & qu'il avoit publié un livre *de gula irritamentis*, qui eſt encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon Critique qui croie que l'Ouvrage que nous avons *de re culinaria*, ſoit de l'Apicius dont Seneque fait mention (*). Quoi qu'il en ſoit voilà ſur quel original Mr. Moreri a fait une partie de ſes fautes. C'eſt de là qu'il a tiré qu'Apicius ſe pendit, qu'Apicius écrivit un livre *des delicateſſes du manger*. Il faloit auſſi en prendre qu'Apicius avoit encore 250. mille francs, car c'eſt un fait que Charles Etienne n'a point omis. Lloyd a ſuivi en tout Charles Etienne, excepté qu'il n'a point dit que l'Ouvrage *de gula irritamentis* ſoit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a conſiderablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipſe a remarqué ſur les trois Apicius. Mais il n'a point ſu que le paſſage de Suidas, touchant les huitres envoiées à Trajan au pais des Parthes, ſe trouve dans Athenée. La memoire des plus grans hommes leur fait faux bond mille & mille fois. Voilà Lipſe qui cite deux fois Athenée au ſujet des Apicius, & qui ne ſe ſouvient pas d'un troiſiéme (e) endroit d'Athenée auſſi notable pour le moins que les deux autres. S'il l'eût conſulté, il n'eût point eu de ſoupçon que le mot Trajan, fût corrompu dans Suidas. Hofman n'a fait que copier Lloyd, hormis qu'il a cité plus de paſſages. Ses citations ne ſont pas toûjours bien juſtes; car par exemple il cite Seneque *de conſolatione* ad *Albin.* & *de conſol. ad Elbiam*, comme ſi c'etoient deux Ouvrages. Casaubon (f) attribuë à Athenée d'avoir dit que pluſieurs gâteaux portoient le nom du premier Apicius; mais il eſt certain qu'Athenée dit cela du ſecond Apicius, de celui qui vivoit ſous l'empire de Tibere: (g) *Ἐγένετο καὶ τρίτος Ἀπίκιος ἐπὶ τῶν Τιβερίου χρόνων ἀνὴρ τὰ πάντα Ἀπίκιος ὑπερβαλόμενος, γαστρὶ, φησὶν, ὁ πλεῖστον χῶρον πάντα Ἀπίκιος ἐπιδεικνύμενος. Tiberii ſæculo vixit Apicius, vir diſſimilis, luxu ſolutus, à quo complura placentarum genera Apicia nominant.* Dalechamp a laiſſé une faute dans la traduction d'Athenée, dont il étoit facile de s'appercevoir. Elle eſt au 4. livre page 168. Athenée aiant rapporté ce que Poſidonius avoit dit touchant le premier Apicius, homme diffamé pour ſa gourmandiſe, ajoûte, *Περὶ δὲ Ἀπικίου τοῦ ἐπὶ τῶν ἀρχόντων ἡμῶν ἐλθόντος ἐν τοῖς πρώτοις εἰρήκαμεν*, ce qui ſignifie que dès le commencement il avoit parlé d'Apicius qui étoit fameux lui auſſi par ſa gourmandiſe. Ainſi la verſion Latine eſt fauſſe, *Anteanus quoque ipſius Apicii ab immoderatum luxum fama ſi meminimus*, elle eſt, dis-je, doublement fauſſe, car elle ne repond point à la force des mots Grecs, & elle impute à Athenée un menſonge. Il n'eſt point vrai qu'Athenée eût déjà parlé de l'Apicius dont Poſidonius avoit fait mention. Dalechamp (h) marque qu'Athenée au 3. livre a parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7. je croi que cela eſt faux. Je ne dis rien ſur ce (i) qu'il cite *Cœlius l.* 5. *c.* 30. Il veut parler de Coelius Rhodiginus dont le 5. livre n'a que 14. chapitres: c'eſt le chapitre 11. du 9. livre qu'il faloit citer (†). Cet Auteur dit là pluſieurs choſes d'Apicius, mais s'il falſifie par tout ailleurs ce qu'il cite, comme il falſifie en cet endroit un paſſage d'Athenée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athenée ſelon lui raconte qu'Apicius cherchant une eſpece d'écrevices à Alexandrie avec une extrême diligence, aprit qu'on en prenoit de fort grandes ſur les côtes de Libye; tout auſſi-tôt il fit voile de ce côté-là, & aiant trouvé qu'on lui en avoit fait accroire il maudit le païs, & s'en éloigna, bien reſolu de n'y retourner de ſa vie. Ce n'eſt nullement ce qu'Athenée raporte; il dit (k) qu'Apicius mangeoit à Minturne dans la Campanie une eſpece de ſauterelles d'eau, qui ſurpaſſoient en groſſeur les écrevices d'Alexandrie, & qu'aiant apris qu'on en trouvoit en Afrique qui étoient d'une grandeur demeſurée, il s'y tranſporta ſans delai, & avec bien des incommoditez. Les Pêcheurs avertis de ſon arrivée lui allerent au devant, avec les plus groſſes ſauterelles qu'ils euſſent péchées: il n'eut pas plutôt ſu d'eux qu'ils n'en avoient point qui ſurpaſſaſſent celles-là, que ſans avoir voulu prendre terre il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne.

L'Auteur moderne que j'ai cité a eu tort de dire que le manuſcrit d'Apicius fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne par Enoch d'Aſcoli ſous le pontificat de Nicolas V. Il s'apuie ſur l'autorité de Leandre Albert, & ſur celle de Philippe de Bergame. *Ut tradit*, dit-il (l), *Leander Albertus Bononienſis in deſcriptione Italiæ pag.* 267. *& Philippus Bergomas in Chronici continuatione quæ* M. Cæcilium *appellat.* Mais ce ſont deux Ecrivains qui ne font aucune mention de l'Ile de Maguelonne, & il eſt conſtant que le manuſcrit ne fut trouvé dans ce lieu-là que par Albanus Torinus l'an 1529. Philippe de Bergame ſans faire mention du lieu, dit ſeulement qu'Enoch Aſculanus trouva du tems de Nicolas V. ces deux livres-ci, Porphyrion ſur Horace, & *M. Cæcilius Apicius*. Il dit cela ſous l'année 1454. Herman Buſchius s'accorde avec lui à l'egard du tems. Voici les paroles de Leandre Albert: (m) *Cujus* (Enochi Aſculani) *induſtria M. Cœlius Apicius & Pomponius Porphyrio in Horatium circa Nicolaum V. Pontif. inventi ac è tenebris in lucem vindicati ſunt.* Volaterran aſſure que Suidas dit que Marc Apicius compoſa un livre *de gula*. Robert Etienne grand copiſte de Volaterran aſſure la même choſe dans ſon *Elucidarium Poëticum*. On les en a critiquez: *vellem locum indicaſſes*, dit nôtre (n) moderne, *hoc enim apud Suidam non reperio.*

(Z) *D'avoir été plagiaire de Roixumont.*] Ceux qui groſſiront les liſtes des plagiaires déjà publiées, ſe pourront ſervir s'ils veulent de ce paſſage: (o) *Hæc omnia tradita ſuerunt & ſcriptis mandata ab antiquis & à recentioribus uſurpata, ut facile deprehendi poſſit in Evaſione Oſualdo qui omnem ferè ſui primi mobilis rationem à Petro Apiano deſumpſit, Petrus verò Apianus, hæc eadem cum multis aliis propoſitionibus à Monte Regio accepiſſe ſibi ipſe aſcripſit.*

(A) *Apion . . . . . natif d'Oaſis.*] Je ne ſaurois comprendre pourquoi dans le Dictionaire de Moreri on nous donne ce Grammairien en deux articles, tantôt ſous le nom d'Apian, tantôt ſous celui d'Appion, ſans nous avertir qu'il n'y a là qu'un ſeul perſonnage. Je ne croi pas qu'il y ait d'habiles gens qui l'aient nommé Apian, mais je ſai que ceux qui ſe piquent d'exactitude ne le nomment point Appion. Leur raiſon (p) eſt que ſon nom étoit pris d'Apis, Divinité des Egyptiens, & non d'Appia, famille Romaine. Sa patrie étoit horriblement defigurée dans Moreri; on l'avoit changée en Oaſis. Le ſuplément l'a marquée comme il faloit. Suidas remarque qu'Heliconius avoit dit qu'Apion étoit de l'Ile de Crete; mais il ne faut point douter qu'il ne fût d'Oaſis, puis que Joſephe l'aſſûre (q), & lui fait un crime d'avoir alteré ſa patrie pour ſe dire Alexandrin. Cette accuſation de Joſephe ne vaudroit rien quand même il ne l'auroit pas exaggerée, & repandue dans un grand amas de paroles: car Apion en ſe diſant Alexandrin depuis l'acquiſition de la bourgeoiſie d'Alexandrie, n'avoit rien fait que pluſieurs celebres Profeſſeurs n'euſſent déjà pratiqué. Le ſurnom (r) de *Piſtonices*, qu'on lui affecte, étoit d'une (ſ) ſignification tout-à-fait avantageuſe; mais on ne ſait pas la raiſon pourquoi on le ſurnommoit ainſi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'apelloit Piſtonices, *Ἀπίων ὁ Πιστονίκου*. Sur ce pied-là le ſurnom n'auroit rien dit à

(a) *Je me ſers de l'évaluation de Lipſe, in Tacit. Ann. l.* 4. *cap.* 1.

(b) *Seneca de conſol. ad Helviam. cap.* 10.

(c) *Mart. Epigr.* 22. *lib.* 3.

(d) *Charles Etienne le cite* in libro de conſolatione ad Albinam. *Caſaubon* in Athen. *pag.* 23. *cite de même.*

(*) *Voiez la remarque* ΑΔΔ *vers la fin.*

(e) *C'eſt celui du livre* 1. *pag.* 7.

(f) *In Athen. pag.* 23.

(g) *Athen. pag.* 7.

(h) *Dalechamp. in Athen. pag.* 206.

(i) *Ibid.*

(†) *Je ne trouve pas mot que la* 1. *édition de Rhodiginus ne fut autrement diviſée en livres & en chapitres que celle dont toute le monde ſe ſert.*

(k) *Athen. lib.* 1. *p.* 7.

(l) *Joh. Albert. Fabricius, ubi ſupra p.* 129.

(m) *Leand. Albert. in deſcript. Ital. p. m.* 404.

(n) *Joh. Albert. Fabricius ubi ſupra pag.* 132.

(o) *Joh. Baptiſta Benedictus de gnomonum umbrarumque ſolarium uſu, cap.* 8. *fol.* 2.

(p) *Voſſius de Hiſt. Græc. pag.* 531.

(q) *Joſeph. l.* 2. *contra Apionem.*

(r) *Plinius l.* 37. *c.* 5. *Aul. Gellius l.* 5. *c.* 14. *& l.* 6. *cap.* 7.

(ſ) *Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ πλατωνικὸς ἐπικληθείς.* Apion Grammaticus, qui platonicus, id eſt, ſæpe victor eſt cognominatus. *Clem. Alexandr. Strom. l.* 1. *pag.* 320.

Digitized by Google

l'empire de * Tibere. On ne peut nier qu'il ne fût (B) ſavant, & qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquitez les moins connuës, & ce qui donne à l'érudition un caractere d'exactitude, & un caractere de varieté : mais il avoit tout (C) l'orgueil d'un franc Pedant, & il s'amuſoit trop à des queſtions difficiles & (D) peu importantes. L'Empereur Tibere ne conut pas mal le defaut de cet eſprit; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce Prince † vouloit dire, on conoit ſans peine qu'il prenoit Apion pour un hableur, qui étourdiſſoit le monde par une oſtentation trop criante de ſon ſavoir. Cet homme fut chef de l'ambaſſade que ceux d'Alexandrie envoierent à Caligula, pour ſe plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville, avec leſquels ils avoient eu de grans differens. Il alla à Rome avec deux autres Deputez. Les Juifs envoierent auſſi trois † hommes à Caligula pour juſtifier leur conduite. Philon étoit le chef de leur ambaſſade. Apion animé de toute la haine que les Egyptiens conſervoient de tems immemorial contre la nation Judaïque, accuſa les Juifs de pluſieurs crimes, & inſiſta principalement ſur ce qui pouvoit irriter le plus l'eſprit de Caligula; c'eſt que les Juifs ne vouloient pas (E) lui conſacrer des images, ni jurer par ſon nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui conſacroient des temples & des autels ‡. Un des principaux Ouvrages d'Apion étoit

* *Suidas in Arion.*

† *Voiez la remarque C.*

‡ *C'eſt ſelon Joſephe ubi infra, car Philon pag. 1043. dit que les Deputez des Juifs étoient cinq.*

‡ *Ex Joſepho Antiquit. l. 18. c. 10.*

ſa loüange. D'autres diſent que ſon pere s'apelloit Poſidonius, Ἀπίων ὁ Ποσειδωνίου (a). Il ne ſeroit pas impoſſible que les Copiſtes euſſent changé Πλουτάρχου en Ποσειδωνίου.

(a) *Jul. Africanus apud Euſebium, præp. Ev. l. 10. c. 10. pag. 490. Juſtin. admonit. ad Græcos pag. 9.*

(B) *On ne peut nier qu'il ne fût ſavant.*] Tatien (b) le traite d'homme très-renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος. Aulugelle en parle de cette maniere: (c) *Literis homo multis præditus, rerumque Græcarum plurima atque varia ſcientia fuit: ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium fere quæ mirifica in Ægypto viſuntur auditurque hiſtoria comprehenditur.* Voilà qui regarde ſa literature, & voici dequoi conoître ſon caquet & ſa hardieſſe, *facili atque* (d) *alacri facundia fuit.* Mais n'empietons pas ſur la remarque ſuivante.

(b) *Apud Euſebium ubi ſupra.*

(c) *Aul. Gell. l. 5. cap. 14.*

(d) *Id. l. 6. c. 7.*

(C) *Il avoit tout l'orgueil d'un franc Pedant.*] Aulugelle (e) nous en dit aſſez pour nous le faire concevoir ſous l'idée d'un fanfaron. *In his quæ audiviſſe vel legiſſe ſeſe dicit, fortaſſe à vitio ſtudioque oſtentationis ſit loquacior. Eſt enim ſane quam in prædicandis doctrinis ſuis venditator.* Apion ſe vanta avec la derniere effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ſes Ouvrages. Jamais prediction ou promeſſe n'a été plus fauſſe. Aucun de ſes livres n'a pu reſiſter aux injures du tems; & ſi d'autres Auteurs ne nous euſſent pas apris qui il étoit, nous ignorerions aujourd'hui & ſon nom & ſa perſonne: il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettoit à la tête de ſes Ouvrages. Raportons le paſſage de Pline en ſon entier. (f) *Apion quidam Grammaticus, hic quem Tiberius Cæſar cymbalum mundi vocabat, quum publica fama tympanum potius videri poſſet, immortalitate donari à ſe ſcripſit, ad quos aliqua componebat.* Mr. de Tillemont avoué (g) qu'il n'entend pas ce que Pline dit de nôtre Apion en cet endroit-là. J'aime mieux avoüer la même choſe que d'adopter l'interpretation que j'ai luë dans le ſuplément de Moreri. *Il ſe vantois*, voilà les paroles du ſuplément, *d'immortaliſer ceux à qui il dedioit quelqu'un de ſes Ouvrages. C'eſt pourquoi l'Empereur Tibere l'apella le Cymbale du monde: ſur quoi Pline dit qu'il faloit plutôt l'apeller le Tambour du monde, parce qu'il ne rendoit qu'un ſon deſagreable.* Mais premierement il n'eſt pas vrai que Pline raporte, que parce qu'Apion faiſoit tant de cas de ſes épitres dedicatoires, cet Empereur le nomma *Cymbalum mundi*. En ſecond lieu Pline ne dit pas qu'il le faloit apeller plutôt *le tambour du monde*, il ſe ſert de la phraſe *publica fama tympanum*, qui a une force particuliere pour repreſenter cet homme comme une eſpece de crieur public, qui au ſon du tambour, au à ſon de trompe, fait ſavoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on ſouhaite que perſonne n'ignore. En troiſiéme lieu Pline ne dit point qu'à cauſe qu'Apion ne rendoit qu'un ſon deſagreable, il valoit mieux l'apeller *tympanum* que *cymbalum*. Qui a dit au Continuateur de Moreri que la cymbale ſoit plus agreable que le tambour?

(e) *Aul. Gell. l. 5. c. 14.*

(f) *Plin. in præfatione natur. Hiſtoria.*

(g) *Tillem. Hiſtoire des Empер. t. 1. p. m. 776.*

FAUTES du ſuplément de Moreri. *Voiez auſſi la remarque E.*

(D) *A des queſtions difficiles & peu importantes.*] Jules Africain (b) le nomme le plus pointilleux des Grammairiens, ou celui qui recherchoit les choſes avec le plus de curioſité, & de ſcrupule, περιεργότατον γραμματικῶν. Selon Suidas on lui avoit donné le ſurnom de μόχθος. Ce mot ſignifie travail, & a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*, qui ſelon la conjecture d'un (i) habile homme s'eſt peut-être gliſſé dans Suidas au lieu de μόχθος. Didyme qu'on ſurnomma (k) χαλκέντερος, c'eſt-à-dire l'*homme aux entrailles d'airain*, eut en la perſonne d'Apion un diſciple qui fut ſon parfait imitateur. Apion laborieux comme ſon maître eut comme lui un ſurnom qui marquoit ce tempérament: je ne penſe pas que le diſciple fût d'un autre goût que le maître touchant le choix des matieres. Didyme (l) fit des traitez ſur la patrie d'Homere, ſur la veritable mere d'Enée, ſur les mœurs d'Anacreon, & de Sappho. Son diſciple rechercha ſi ardemment quelle étoit la patrie & la famille d'Homere, qu'il ſe ſervit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuſe, lors qu'il découvrit que les deux premieres lettres de l'Iliade priſes numeralement valoient 48. Sur ce fondement il aſſûra qu'Homere attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ſes deux poemes fuſſent achevez, & que pour commencer l'Iliade on choiſit un terme dont les deux premieres lettres marquaſſent que ces deux poemes contenoient 48. livres. Voilà qui ſent les myſteres de la Cabale. Cet homme qui étoit ſi grand ennemi des Juifs ne donnoit pas mal dans leurs rêveries, par raport aux myſterieuſes poſitions des lettres. Quoi qu'il en ſoit ecoutons ceux qui nous aprenent les faits que j'avance: *Quarat* (m) *aliquis quæ ſint mentis veteres magi, cum adoleſcentibus nobilibus Apion Grammatica artis, prodideris cynocephalum herbam quæ in Ægypto vocaretur Oſyrites, divinam & contra omnia veneficia: ſed ſi tota eruerentur, ſtatim eum qui eruiſſet, mori: ſeque evocaſſe umbras ad percontandum Homerum quanam patria, quibuſque parentibus genitus eſſet, non tamen auſus profiteri, quid ſibi reſpondiſſe diceret.* Il paroit par ce paſſage qu'Apion s'étoit vanté lui-même dans ſes écrits d'avoir employé la magie pour s'aboucher avec Homere, & qu'il faiſoit le myſterieux ſur les reponſes qu'on avoit faites à ſes demandes. Cela ſent fort le Charlatan. Pline fait aſſez entendre le jugement qu'il faiſoit du perſonnage. Seneque ne l'eſtimoit pas beaucoup. *Apion Grammaticus*, dit-il, (n) *qui ſub C. Cæſare tota* (o) *circumlatus eſt Græcia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus acceptus, ajebat, Homerum utraque materia conſummaſſe, & Odyſſea & Iliade, principium adjeciſſe operi ſuo quo bellum Trojanum complexus eſt. Hujus rei argumentum afferebat, quod duas literas* (p) *in primo verſu poſuiſſet ex induſtria librorum ſuorum numerum continentes* (q). Nous aprenons par ces paroles que ce Grammairien en donnoit bien à garder à la Grece, puis qu'on l'y recevoit dans toutes les villes comme un ſecond Homere, comme un Homere reſſuſcité. Un homme qui a du ſavoir, & outre cela de l'impudence & du faſte, trompe bien des gens par ſon babil.

(i) *Tillemont ubi ſupra.*

(k) *Amm. Marcellin. l. 22. c. ult. p. m. 344.*

(l) *Seneca epiſt. 88. p. m. 361.*

(m) *Plinius l. 30. c. 2. ſub fin.*

(n) *Seneca ib.*

(o) *Le manuſcrit de Lipſe porte circulatus eſt. Lipſe in hæc verba Seneca aprouve cette leçon, & pretend qu'Apion avoit un Charlatan & un Saltimbanque; Agyrta fuit & circulator.*

(p) *Le premier mot de l'Iliade eſt μῆνιν. La lettre μ vaut 40. & la vaut 8.*

(q) *Conſer quæ Plutarch. ſymp. poſ. l. 9. c. 3. p. 739.*

(E) *Les Juifs ne vouloient pas lui conſacrer des images.*] Ce fut la principale accuſation; Joſephe dans l'endroit que le Continuateur de Moreri a cité le raconte nettement: & comme c'étoient les Juifs d'Alexandrie qu'Apion avoit ordre d'accuſer, il eſt manifeſte qu'il ne s'agiſſoit pas de ce que les Juifs de Jeruſalem faiſoient ou ne faiſoient point. Cependant ſi l'on en croit nôtre Continuateur, il ne s'agiſſoit que de cela, & ce n'étoit point la ville d'Alexandrie qui ſe plaignoit des Juifs, c'étoit Caligula *qui ſe plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir ſon image dans le temple de Dieu.* Il faut avoüer que cet Empereur fit de grans efforts, pour faire placer ſa ſtatuë dans le temple de Jeruſalem (r); mais avoüons auſſi que l'ambaſſade de Philon, ni celle d'Apion ne regardoient pas ce fait. Philon lors qu'il raporte ſi exactement les (ſ) plaintes, & les queſtions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette ſtatuë du temple. Caligula fait des plaintes generales de ce que les Juifs étoient les ſeuls qui refuſoient de l'honorer comme un Dieu. Apion l'avoit déjà aigri ſur ce ſujet, afin de l'empêcher de rendre juſtice ſur le fond de l'affaire. Il s'agiſſoit proprement des privile-

(r) *Philo, de Legat.*

(ſ) *Ibid. pag. 1041. & ſeq.*

Digitized by Google

troit celui des Antiquitez d'Egypte. C'eſt ſans doute dans cet Ouvrage qu'il parla des Pyramides aſſez amplement, pour meriter que Pline β l'ait mis au nombre des douze Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Il parla dans ce même livre fort deſobligeamment des Juifs; mais il ne ſe contenta pas de les mal-traiter dans l'occaſion que lui en fournirent ſes Antiquitez d'Egypte; γ il fit un Ouvrage tout exprès contre eux. Joſephe (F) ſe crut obligé de refuter les calomnies malicieuſes dont cet Auteur les avoit chargez. Apion n'étoit point en vie quand cette refutation fut faite, car on y donne une remarque ſur le genre de ſa mort. On y aſſûre qu'après s'être tant moqué des ceremonies Judaïques, ſans prendre garde qu'à certains égards il fouloit aux pieds, par ſes medifances contre les Juifs, les anciennes δ loix des Egyptiens, il s'étoit vu attaqué d'une maladie qui exigea des inciſions aux parties naturelles; mais que ce remede n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal au milieu d'une très-grande douleur ϰ. Il s'étoit vanté λ d'avoir évoqué l'ame d'Homere, pour ſavoir la patrie & la famille de ce Poëte. On conoît le titre (G) de quatre ou cinq de ſes livres.

Il n'eſt pas vrai qu'Apion raconte qu'Euphranor voulant peindre Jupiter, *μ alla à Athenes conſulter un Profeſſeur qui liſoit Homere à ſes écoliers*, & que ce Peintre fit un portrait admirable de ce Dieu *ſur la deſcription que fait ce Poëte au livre premier de l'Iliade d'un Jupiter* &c. Cette faute qui échapa au Pere Rapin dans la premiere édition de ſes Reflexions ſur la Poëtique, fut cruellement (H) relevée par le Jeſuite Vavaſſeur.

APOLLINARIS (CAIUS SULPITIUS) Grammairien fort docte, nâtif de (A) Carthage, a vêcu dans le II. ſiecle ſous les Antonins. Il eut pour ſucceſſeur dans la profeſſion de Grammaire * Helvius Pertinax qui avoit été ſon diſciple, & qui fut enfin Empereur. On le croit Auteur des vers qui paroiſſent à la (B) tête des Comedies de Terence, & qui en contiennent le ſommaire. On a l'épigramme qu'il (C) compoſa ſur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler ſon Enéide. Aulugelle qui (D) avoit étudié † ſous lui en parle ſouvent avec éloge. Je conſeille ſur

β Plin. lib. 36. cap. 12. Voiez auſſi l. 37. c. 5.

γ Juſtin. paræn. ad Græcos pag. 9. Clem. Alexandr. Stromat. l. 1. p. 320.

δ Entre autres celle de la circoncision.

ϰ Joſeph. l. 2. contra Apion. ſub fin.

λ Voiez la remarque D.

μ Rapin. Reflex. ſur la Poëtique n. 28. p. 73. édit. 1674.

* Jul. Capitolinus in Pertinace c. 1.

† Aul. Gell. Noct. Attic. l. 6. c. 6. & l. 13. c. 16. & l. 20. c. 6.

ges dont les Juifs devoient joüir dans Alexandrie: leur cauſe étoit bonne, ils l'auroient gagnée devant des Juges deſintereſſez. Que fit Apion? il donna le change, il rendit odieux les Juifs à Caligula, il ſe jetta ſur les accuſations d'impieté, il amuſa le Bureau par des incidens captieux. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les jours les faux devots, pour ſe maintenir dans la très-injuſte domination qu'ils uſurpent tant ſur les conſciences, que ſur toutes ſortes d'affaires. On ne ſauroit trop ſouvent le repeter.

(F) *Joſephe ſe crut obligé de refuter.*] Le Continuateur de Moreri bronche encore en cet endroit. Cela, dit-il, *donna lieu enſuite à Joſephe d'écrire la vie & les erreurs d'Apion.* Il n'eſt point vrai que Joſephe ait écrit la vie de ce Grammairien; & c'eſt parler peu exactement que de dire qu'il *écrivit ſes erreurs.* Ces paroles inſpirent naturellement cette penſée, c'eſt que Joſephe écrivit un livre de controverſe contre les hereſies d'Apion. La verité eſt qu'ayant apris que pluſieurs Critiques s'étoient élevez contre ſes Antiquitez Judaïques, non pas pour en condamner la forme, ou le ſtyle, mais pour l'accuſer de mille fables debitées à l'avantage de ſa nation, il compoſa une apologie où il repondit à ces cenſures, & aux calomnies que l'on debitoit contre les Juifs. La moitié de l'apologie ne regarde pas Apion, quoi qu'on la cite ordinairement comme ſi elle étoit toute *contre Apion.* Elle eſt citée par Origene (z) ſous le titre *De antiquitate gentis Judaïcæ.*

(G) *Le titre de quatre ou cinq de ſes livres.*] J'ai parlé de ſes Antiquitez d'Egypte diviſées en (a) cinq livres, & de ſon traité contre les Juifs. J'ajoûte qu'il compoſa un (b) traité *De luxu Apicii*, un autre (c) *De lingua Romana*, & un autre (d) *De diſciplina metallica.* Suidas lui attribuë une Hiſtoire où il traitoit de chaque nation, *Ἱστορῶν ἰδιαίως κατ' ἔθνη, ſcripſit hiſtoriam de ſingulis gentibus.* La fameuſe hiſtoire du lion d'Androcle n'eſt conuë que par le recit d'Apion. Il en parle comme temoin oculaire. Aulugelle (e) la raporte après lui. Il lui doit une autre remarque, c'eſt la raiſon pour laquelle les Anciens portoient une bague à la main gauche au doigt le plus voiſin du petit. Apion (f) en donnoit une raiſon tirée des decouvertes qu'on avoit faites en Egypte par l'Anatomie.

(H) *Cruellement relevée par le Jeſuite Vavaſſeur.*] Il raconte d'abord le fait, & puis il ajoûte: „ (g) Devinez, lecteur, la plaiſante mépriſe du reflexif, pour „ avoir mal entendu deux mots de ce (b) commenta„ teur. Au lieu que j'ay mis, dés qu'il fut ſorti de „ l'école du profeſſeur, il peignit l'image de Jupi„ ter; noſtre reflexif pour exprimer ces mots d'Eu„ ſtathius, ᾧ ἀκούσας ἱγήσωνα, & egreſſus pinxit; s'eſt „ aviſé de mettre, *comme l'eſcrit Apion le grammai„ rien.* En quoy le bon homme certes n'a pris garde „ à rien. Il ne s'eſt pas aperçû, ny que ce participe „ ἀκούσας n'eſt pas *Apion*, comme s'appelle ce gram„ mairien; ny que le verbe ἱγήσωνα ſignifie en ce „ lieu-là, il peignit, comme il eſt dit auparavant en „ meſme ſens γράψαν & γράψας; ny qu'enfin ἀκούσας, „ *cum diſceſſiſſet*, reſpond au verbe qui precede, κα„ θῆσθαι ἀδιστίτ. Après cela, ſi le reflexif a vû luy-meſ„ me l'endroit d'Euſtathius, je m'eſtonne de ce qu'il l'a „ ſi mal conceu: & s'il a pris cette interpretation de „ quelqu'autre; je m'eſtonne encore davantage de ce „ qu'il a fait ſi fort ſemblant d'avoir vû Euſtathius; „ marquant ſoigneuſement l'endroit qu'il n'a pas vû.

(A) *Nâtif de Carthage.*] Je n'ai point trouvé d'Auteur ancien qui me l'apreune; je ne le debite que ſur la foi des Auteurs modernes qui ont publié des compilations d'épigrammes, ou de *catalectes* des anciens Poëtes.

(B) *Des vers qui paroiſſent à la tête des Comedies de Terence.*] J'ai lu dans une (i) lettre de Pierre Crinitus, que Politien avoit remarqué que ces vers ne devoient pas être attribuez à Terence, comme le croioient bien des gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoûte qu'on liſoit dans un très-ancien manuſcrit de Terence, cette inſcription en grans caracteres ſur les ſommaires, G. SULPICI APOLLINARIS PERIOCHA. On s'eſt fort reglé ſur cette inſcription dans les éditions de Terence. Mr. de Tillemont (k) nous renvoie à Sethus Calviſius touchant ces ſommaires. Il eſt vrai que Calviſius en parle ſous l'année 163. mais il cite Suidas, & je doute fort qu'il l'ait dû faire. Il ne tient pas à Mr. de Tillemont que l'on ne croie que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. *Il* (l) *a laiſſé quelques lettres*, dit-il, *&* (m) *un écrit où il reprenoit un autre Grammairien nommé Caſellius Vindex.*

(C) *On a l'épigramme qu'il compoſa.*] La voici: ce n'eſt qu'un diſtique.

Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,
Et pœne eſt alio Troja cremata rogo.

Ces vers-là font regreter la perte des autres. *Verſus* (n) *habemus ejus aliquos de Æneide Maronis qui deperditorum accendunt ſitim.* Ces paroles ſont du Jeſuite Briet. Je m'étonne qu'il ne parle pas des ſommaires de Terence, & que Voſſius ne diſe rien de nôtre Poëte. J'avoue qu'il parle d'un Apollinaris que le Giraldi a compté entre les Poëtes Latins; mais comme c'eſt un Apollinaris qui vivoit au tems de Martial (m), il eſt manifeſte que ce n'eſt pas le nôtre. D'ailleurs tous ceux qui ſe plaiſent aux vers ne ſont pas Poëtes; ainſi l'on a eu raiſon de conteſter au Giraldi la qualité de Poëte qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée ſur l'amour qu'avoit cet Apollinaris pour les poëſies de Martial. *Eum in poëtis memorat Lilius, ſed non ſat firmo argumento; nec enim ſi delectaretur epigrammatis, eo & ipſe fuerit Poëta* (n).

(D) *Aulugelle . . . en parle ſouvent avec éloge.*] Il l'apelle (o) *virum præſtanti literarum ſcientia: hominem* (p) *memoria noſtra doctiſſimum: virum eloquentiæ* (q) *ſcientia ornatum: virum* (r) *in memoria noſtra præter alios doctum.* Voiez le chapitre 13. de ſon 12. livre. Il lui donne une autre qualité qui n'eſt pas moins eſtimable que l'érudition; c'eſt qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pedanteſque qui fait qu'on cenſure

(z) Origen. contra Celſum.

(a) Tatianus apud Euſeb. præp. pag. 493.

(b) Athen. l. 7. pag. 294.

(c) Id. l. 15. pag. 680.

(d) Plinius in indice l. 35.

(e) Aul. Gell. lib. 5. cap. 14.

(f) Id. l. 10. c. 10.

(g) Remarques ſur les nouvelles reflexions touchant la Poëtique pag. 56. 57.

(b) C'eſt-à-dire d'Euſtathius.

(i) Elle eſt parmi celles de Politien, liv. 12. du 12. livre, édit. de Paris 1526. in 4.

(k) Hiſt. des Empereurs. t. 2. pag. 589.

(l) Gellius l. 15. c. 5.

(m) Il lui adreſſe l'épigr. 25. du 7. livre.

(n) Voſſius de Poët. Lat. pag. 50.

(o) Lib. 4. cap. 17.

(p) Lib. 13. c. 16.

(q) Lib. 16. c. 5.

(r) Lib. 18. c. 4.

ſur tout de voir ce qu'il en a dit dans le chapitre 4. du 18. livre. On y trouvera le portrait d'un (E) fanfaron d'érudition, & la maniere adroite dont Apollinaris ſe moqua de lui.

APOLLODORE. Un grand nombre de perſonnes de differentes profeſſions, & de beaucoup de merite ont été ainſi apellées. Scipion β Tetti, Napolitain, a compoſé un traité des Apollodores, qui fut imprimé γ à Rome l'an 1555. Thomas Gale δ a retouché cette matiere plus de cent ans après. Mr. Moreri a donné beaucoup d'articles ſous ce mot, qui auroient bon beſoin de reviſion. Il a oublié un illuſtre Apollodore, qui eſt le ſeul dont j'aie deſſein de parler.

APOLLODORE, fameux Architecte ſous Trajan & ſous Hadrien, étoit de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit conſtruire ſur le Danube l'an 104. & qui a paſſé pour le plus magnifique de tous les ſomptueux ouvrages de cet Empereur. Procope * en parle; & il y a quelque aparence qu'Apollodore en avoit laiſſé la deſcription par écrit. Hadrien qui ſe piquoit de ſavoir en perfection tous les arts & toutes les ſciences, juſques à concevoir de la jalouſie & de la haine contre ceux qui s'étoient aquis une reputation éminente dans leur profeſſion, avoit des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que † Trajan diſcouroit avec ce grand Architecte ſur les bâtimens qu'il faiſoit conſtruire dans Rome, Hadrien voulut dire ſon avis, & le fit en homme qui n'y entendoit rien. Apollodore le bruſqua, *Allez vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles, car pour ce qui eſt des choſes dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien en ce tems-là s'occupoit à peindre des citrouilles, & s'en vantoit même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon; Hadrien s'en ſouvint toute ſa vie, & quand il ſe vit Empereur il n'oublia pas à ſe venger. Il n'emploia point Apollodore, il le relegua, & enfin il le fit accuſer de pluſieurs crimes, & le fit mourir ſous ce pretexte: il auroit eu honte d'avouer la vraie cauſe de ce ſupplice. Apollodore avoit ajoûté à la vieille offenſe une injure qui piqua juſqu'au vif cet Empereur; il avoit critiqué, & bien critiqué, qui pis eſt, un ſomptueux édifice qu'Hadrien avoit fait faire. Le Prince pour montrer à Apollodore qu'on ſe pouvoit paſſer de lui, affecta de lui envoier le plan du Temple de Venus; & quoi qu'il lui demandât ſon avis, ce n'étoit point pour en profiter, la conſtruction étoit déjà faite. Apollodore écrivit fort ingenûment ce qu'il penſoit de cet édifice, & y trouva (A) des defauts très-eſſentiels, que l'Empereur ne pouvoit ni deſavouër ni reparer. Ce fut ce qui jetta ce Prince dans la plus grande indignation, & qui le pouſſa à ſe defaire d'Apollodore †. Cette derniere ingenuité étoit infiniment plus excuſable que la premiere. On ne ſait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en preſence des plus grans maîtres. On choque quelquefois celui (B) dont on doit devenir ſujet ‡, ou avoir beaucoup de beſoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant (C) les converſations d'Apelles & d'Alexandre.

APOL-

β *Moreri l'apelle, Tattius, au lieu de* Tettius.

γ *Avec la Bibliotheque d'Apollodore traduite en Latin par* Benedictus Ægius. *Voiez Nicodeme, Additions à la Biblioth. de Naples.*

δ *Voiez ſon Apollodore imprimé à Paris avec d'autres traitez en* 1675.

* *De edific. l. 4. c. 6. p. 81. apud Tillemont, Hiſt. des Emper. t. 2. pag.* 302.

† *Xiphilin. in Hadriano.*

‡ *Ex Xiphilino ib.*

‖ *Voiez ci-deſſus l'article d'Antonius pag.* 270.

(a) *Lib. 13. c. 18.*

ſure magiſtralement ceux qui s'émancipent à parler des choſes dont ils ne ſont pas bien inſtruits. Pour lui il avertiſſoit doucement de l'erreur. Aulugelle (a) en produit un illuſtre exemple, car pour peu qu'Apollinaris eût été pedant, il eût pris le ton le plus aigre de la cenſure dans l'occaſion où Aulugelle le repreſente revêtu de beaucoup d'honêteté. On avoit demandé en ſa preſence qui étoit un certain *Cato Nepos*, qui paroiſſoit à la tête d'un volume. Un jeune Ecolier prit la parole tout le premier, & ſe mêla de repondre à la queſtion, & ſe trompa. La majeſté profeſſorale ſe trouvoit là offenſée; un jeune homme avoit prononcé ſur une queſtion en preſence d'un Profeſſeur en Grammaire, ſans attendre que le Grammairien eût dit ſon avis; cette precipitation n'étoit guere ſuportable; neanmoins Apollinaris ne rectifia point la fauſſe reponſe du jeune homme ſans debuter par des loüanges, & par des honnêtetez. *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placide admodum leniterque laudo, inquit, te, mi fili, quod in tantula atate exiguoque libro M. Catonem, de quo nunc quæritur quis fuerit ignoras, auditiunculis tamen quibusdam de Catonis familia aſperſus es.*

(b) Jactatorem quempiam & venditatorem Salluſtianæ lectionis irriſit illuſtique genere illo facetiſſimæ diſſimulationis, qua Socrates ad Sophiſtas utebatur. *Gell. l. 18. c. 4.*

(c) *In l. 12. hiſtor.*

(A) *Et y trouva des defauts très-eſſentiels.*] Il fit voir par bonnes raiſons qu'on ne l'avoit fait ni aſſez grand, ni aſſez haut, & que l'on y avoit mis des ſtatuës d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; car, diſoit-il, ſi les Déeſſes vouloient ſe lever & ſortir, elles ne pourroient pas executer cette envie (d). Voici comment un de nos Auteurs a paraphraſé cette penſée. (e) *L'Architecte Apollodore voiant certaines figures de quelques Dieux dans le temple de Venus, ces Dieux, dit-il, ſeront fort bien de demeurer aſſis comme ils ſont. S'ils ſe vouloient lever, à moins que de ſe courber extremement ils renverſeroient la voute du temple, & ce ſeroit bien pis, s'il leur prenoit envie d'en ſortir, car les portes étant trop baſſes pour eux, ils ſeroient reduits à ſe baiſſer d'une faſſon incommode & indecente.* J'ai lu quelque part que l'on critiquoit par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias: mais d'autres y ont fondé (f) une reflexion pieuſe.

(d) *Ex Xiphilino, in Hadriano.*

(e) *Ceſar. Apolog. pag.* 90.

(f) *On dit que Phidias aiant à faire la ſtatuë de Jupiter Olympien, voulut qu'il fut aſſis, & d'une hauteur ſi diſproportionnée à celle du temple, que s'il eut été debout, la voute ſe fut trouvée de beaucoup trop baſſe. Nous pouvons dire que Dieu vient dans nos ames, qui ſont ſes temples, mais petites & pour leur être contenu en toute ſon étenduë.* Barclai au chap. 2. du Lycée.

(B) *Celui dont on doit devenir ſujet.*] La parenté qui étoit entre Trajan & Hadrien pouvoit avertir de cela Apollodore: mais voilà le defaut de ceux qui ſe croient neceſſaires, & que leur grande habileté introduit dans la faveur; ils s'imaginent qu'ils n'ont pas beſoin de menager les jeunes Princes, & que le grand patron leur ſuffit. Les tems changent, & ils éprouvent que leur fierté magiſtrale, & impitoiable contre tout ce qui oſe parler impertinemment de leur metier devant eux, eſt une grande ſottiſe.

(C) *Touchant les converſations d'Apelles & d'Alexandre.*] J'ai declaré (g) ci-deſſus que je ne ſaurois me perſuader, que ce grand Peintre ait oſé prendre envers ce jeune conquerant une liberté de le cenſurer auſſi groſſiere, que celle dont quelques Auteurs font mention. Je ſai bien que ceux qui excellent dans certains arts ſont quelquefois d'une humeur ſi capricieuſe, qu'ils ne ſont point capables de ſe contenir

(g) *Dans la remarque D de l'article d'Apelles.*

Digitized by Google

APOLLON, Divinité Paienne. Cherchez PHOEBUS.

☞ APOLLONIUS de Perge ville de Pamphylie, a été un grand Geometre * ſous le regne † de Ptolomée Evergetes. Il étudia long tems à Alexandrie ſous les diſciples d'Euclide ‡, & il compoſa pluſieurs (A) Ouvrages dont il ne nous reſte que celui des Coniques. On en fait beaucoup d'état, & pluſieurs Auteurs anciens & modernes ont (B) travaillé à le commenter ou à le traduire. Mr. Deſcartes n'en jugeoit (C) point favorablement. Quelques-uns ont cru qu'A-

(a) *Voſſius de Scient. Mathem. c. 16. p. m. 55. ex Pappo lib. 7. Mathematicæ collectionis.*

(b) *Apud Proclum in Euclidem. Voiez l'epitome de la Bibliotheque de Geſner pag. 71.*

(c) *Voiez Voſſius ib. c. 32. p. 156. & de Hiſtor. Græcis pag. 505.*

(d) *Claudius Richardus Præf. ad Apollon. Pergæum ſect. 10.*

(e) *In libro 7. Mathematicar. Collect. Pappi.*

(f) *Voiez Claude Richard ubi ſupra ſect. 4.*

(g) *Moreri le nomme de Meſmes, il a cru ſans doute que c'étoit un François de la famille de ce nom.*

(h) *Claud. Richard. ib. ſect. 15.*

(i) *Voſſius de Scient. Math. pag. 55.*

(k) *Et non pas Commandon, comme le nomme Moreri.*

(l) *C'étoit un Patricien de Raguſe.*

(m) *Ex Voſſio ubi ſupra pag. 434.*

(n) *Cl. Rich. ib. ſect. 11.*

(o) *Tres Conicorum libros Claudii Middorgii... nova methodo ex Apollianis fontibus petitos & proprio ingenio appoſite digeſtos. Ibid.*

nir dans le reſpect lors qu'une boutade les ſaiſit; mais je ſai auſſi que l'on attribue à Apelles beaucoup de douceur & de politeſſe. Ce n'eſt point ma principale raiſon; la plus forte eſt celle-ci. Alexandre le plus mal endurant de tous les hommes n'auroit point laiſſé impunie une cenſure ſi mepriſante: or nous ne liſons point qu'Apelles ſoit jamais dechu des bonnes graces de ce Prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien étoit moins fier qu'Alexandre, il n'étoit point Roi quand on l'inſulta, & cependant la cenſure de l'Architecte fut une offenſe mortelle.

(A) *Il compoſa pluſieurs Ouvrages.*] Deux livres περὶ λόγου ἀποτομῆς, *de proportionis ſectione*: deux περὶ χωρίου ἀποτομῆς, *de ſpatii ſectione*: deux διωρισμένων τομαί, *determinata ſectionis*: deux ἐπαφαί, *tactionum*: deux νεύσεων, *inclinationum*: deux νεύσεων ἐπιπέδων, *planorum locorum* (a): huit des Coniques. On ne peut douter qu'il n'y eût 8. livres dans ce dernier Ouvrage; l'épitre liminaire de l'Auteur adreſſée à un Geometre de Pergame nommé Eudemus, nous le montre clairement. Le public n'a point vu encore le dernier de ces 8. livres; les quatre premiers ſont les ſeuls que l'on ait en Grec, les trois ſuivans n'ont été traduits en Latin que ſur la verſion Arabe. Voiez la remarque ſuivante. On trouve citez (b) les livres d'Apollonius *de cochlea, & de perturbatis rationibus.* Je ne ſai s'il ne faudroit point donner au même Auteur le commentaire ſur les Phenomenes d'Aratus qui eſt attribué par les Anciens à Apollonius le Geometre (c).

(B) *Pluſieurs Auteurs anciens & modernes ont travaillé.*] On dit (d) qu'Hypatia fille de Theon fit un commentaire ſur les Coniques d'Apollonius. Nous avons encore celui qu'Eutocius d'Aſcalon compoſa ſur les quatre premiers livres de cet Ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de ſa façon Il promettoit de commenter les quatre autres; voiez ſon épitre dedicatoire à Anthemius. Nous avons auſſi (e) au nombre de 69. les lemmes que Pappus diſpoſa & arrangea ſur les Coniques d'Apollonius. Le catalogue des Ouvrages de François Maurolycus imprimé à Veniſe nous aprend (f) que cet habile Mathematicien a fait un livre intitulé *Apollonii conica elementa libris quatuor & demonſtrationibus & lineamentis opportunis inſtaurata.* Jean Baptiſte (g) Memus Noble Venitien, & Profeſſeur en Mathematique à Veniſe fit une verſion en Latin des quatre premiers livres d'Apollonius qui fut imprimée l'an 1537 (h). Elle ne vaut rien; il n'entendoit pas la matiere, & cela fut cauſe qu'il ne s'aperçut point des fautes les plus viſibles du manuſcrit Grec. *Eos primus tranſtulit*, c'eſt Voſſius (i) qui parle, *Joan. Baptiſta Memmius; ſed infeliciter, eò quod argumentum operis non intelligeret: unde non vidit ſat manifeſtas Græci codicis mendas, ac ſæpè pueriliter allucinatur: ſicuti monitum Franciſco Maurolyco præfatione in Coſmographiam ſuam.* Frederic (k) Commandin en fit une nouvelle verſion beaucoup meilleure qu'il fit imprimer à Boulogne l'an 1566. Il y joignit la verſion du commentaire d'Eutocius, & pluſieurs notes. Mais parce qu'il ſe ſervit d'un manuſcrit Grec qui étoit tout plein de fautes, il ne put pas faire ſa verſion auſſi bonne qu'il l'auroit voulu; c'eſt pourquoi Marin Ghetaldus (l) ſe crut obligé de remonter juſqu'à la ſource du mal, il tâcha de corriger le manuſcrit ſelon le ſens de l'Auteur, & de reſoudre les problêmes, & il crut avoir redonné la vie à cet ancien Geometre (m). Voiez le livre qu'il intitula *Apollonius redivivus, ſeu reſtituta Apollonii Pergæi inclinationum geometria*, & ſon *Supplementum Apollonii Galli, ſeu exſuſcitata Apollonii Pergæi tactionum geometriæ pars reliqua*, imprimez à Veniſe l'an 1607. *in* 4. Claude Richard Jeſuite de la Franche Comte, & Profeſſeur roial en Mathematique dans le College Imperial de ſon Ordre à Madrid, expliqua dans ſes leçons publiques en 1642. les quatre premiers livres d'Apollonius, & en 1643. quatre autres livres dont il étoit l'Auteur, où il ſupleoit l'autre partie de l'Ouvrage de cet ancien Geometre (n). Ce qu'il a fait ſur les quatre premiers livres fut imprimé à Anvers l'an 1655. *in folio.* Il avoua qu'après avoir achevé ces deux Ouvrages il lut avec beaucoup de plaiſir & d'admiration les (o) Coniques de Claude Middorge, & la quadrature du cercle de Gregoire de St. Vincent, où il y a beaucoup de choſes qui ſe raportent aux livres d'Apollonius qui nous manquent. *In quibus* (de quadratura circuli duobus tomis) *præter elementa conica peculiari ordine diſpoſita, innumera prodit ſicuti Middorgius, quæ ſpectans ad poſtremos quatuor Apollonii libros injuria temporum ſuppreſſos, in lucem revocandos* (p). Ferdinand I. Grand Duc de Florence prit à cœur de faire traduire pluſieurs manuſcrits Arabes qui étoient dans ſa Bibliotheque: Jean Baptiſte Raimond qui tenoit le premier rang parmi ceux à qui ce Prince donnoit des penſions pour ce travail, avoit promis de traduire Apollonius que l'on avoit en Arabe dans cette Bibliotheque, & il y a eu des (q) Auteurs qui ont publié que cette verſion étoit achevée, mais on n'en a rien trouvé parmi ſes papiers (r). Enfin le grand Duc Ferdinand II. & le Prince Leopold de Medicis ſon frere jetterent les yeux ſur Abraham Ecchellenſis Profeſſeur à Rome aux langues Orientales, & le chargerent de ce travail. Il traduiſit en Latin le 5. le 6. & le 7. livre d'Apollonius avec le ſecours d'Alfonſe Borelli Profeſſeur en Mathematique dans l'Academie de Piſe. Cette traduction fut imprimée à Florence l'an 1661. *in folio* avec le commentaire du même Borelli, qui ſoutient dans ſa preface que ces livres ne ſont point ſupoſez, mais qu'ils appartiennent veritablement à nôtre Apollonius. Il repond aux dificultez de Claude Middorge, qui s'imaginoit que les trois (s) livres que Golius avoit aportez du Levant étoient d'un Arabe qui s'étoit caché ſous le nom illuſtre d'Apollonius. Le Pere Merſenne (t) nous aprend cette opinion de Claude Middorge, mais il ne l'aprouve pas: il croit que le huitiéme livre des Coniques d'Apollonius, & tous les autres Ouvrages du même Auteur, ceux mêmes que Pappus n'a point citez exiſtent réellement traduits en Arabe. Il en donne pour caution Aben Nedin qui a fait un livre *De Philoſophis Arabibus* (u). Notez 1. qu'à la fin du manuſcrit de Golius on avoit marqué que le huitiéme livre d'Apollonius n'avoit pas eté traduit en Arabe, parce qu'il manquoit dans les livres Grecs ſur leſquels la verſion des autres avoit été faite (x). 2. Que le manuſcrit ſur lequel a été faite la traduction d'Ecchellenſis, venoit de la Bibliotheque Orientale (y) qu'Ignace Neama Patriarche d'Antioche avoit leguée au Grand Duc Ferdinand premier. 3. Qu'Abalphat Aſphahanenſis eſt l'Auteur de la traduction Arabe qui a ſervi d'original à Ecchellenſis, & qu'il la fit pour le Roi Abicaligar qui monta ſur le trône l'an 372. de l'Hegire. D'où il s'enſuit que cette verſion n'eſt point la premiere qui eût été faite en cette langue, car Gregoire Barhebræus remarque que ſept livres des Coniques d'Apollonius furent traduits en Arabe au tems d'Almamun. Or Almamun fut inauguré l'an 203. de l'Hegire (z). 4. Qu'Abalphat ne laiſſe pas de pretendre que ſa verſion eſt la premiere, & qu'on n'avoit vu encore que certains fragmens d'Apollonius, les endroits les plus faciles. Cela peut faire juger ou qu'il n'avoit jamais vu la traduction qui fut faite ſous Almamun, ou que cette traduction ne comprenoit que quelques fragmens des Coniques d'Apollonius (aa).

Voilà ce que j'ai pu dire pour commenter le texte de cette remarque. Je ne parle point de l'*Apollonius Batavus* de Willibrord Snellius, *ſeu exſuſcitata geometria Apollonii Pergæi περὶ διωρισμένων τομῆς*, Ouvrage imprimé à Leide l'an 1608. *in* 4. Et je laiſſe Vincentio Viviani Auteur du traité *De maximis & minimis, geometrica divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi*, à Florence 1659. *in folio.*

(C) *Mr. Deſcartes n'en jugeoit pas favorablement.*] „Il (bb) ne lui paroiſſoit pas etrange qu'il ſe trouvât „ des gens qui puſſent démontrer les Coniques plus „ aiſément qu'Apollonius, parce que cet Ancien eſt „ extrémement long & embarraſſé, & que tout ce „ qu'il a démontré eſt de ſoi aſſez facile „. Il (cc) comparoit ce qu'il avoit fait en Metaphyſique *aux démonſtrations d'Apollonius, dans leſquelles il n'y a véritablement rien qui ne ſoit trés-clair & trés-certain lorſqu'on conſidére chaque point à part. Mais parce qu'elles ſont un peu longues, & qu'on ne peut y voir la neceſſité de la concluſion ſi l'on ne ſe ſouvient exactement de tout ce qui la précéde, à peine pour-on trouver un homme dans toute une ville, dans toute une province, qui ſoit capable de les entendre. Neanmoins ſur le témoignage*

*Ecticus Aſcalonita initio commentar. in Conica Apollonii, ex Heraclio in vita Archimedis.

† *Ce regne s'étend depuis la 2. année de la 133. Olympiade juſqu'à l'an 3. de la 139.*

‡ *Pappus in proœmio ad lib. 7. Mathem. Collect.*

(p) *Ibid.*

(q) *Comme Jerome Lamadorus in libro de Romana curia. Voiez Borelli dans ſa preface.*

(r) *Abrah. Ecchellenſis in præfat. verſionis Apollonii.*

(s) *Le 5. le 6. & le 7. des Coniques d'Apollonius.*

(t) *Merſennus, præfat. in Apollonii Conica quæ ſunt in ejus verſione Mathematica.*

(u) *Voiez Voſſius de Scient. Mathem. pag. 55.*

(x) *Id. ib.*

(y) *Borellus in præfat.*

(z) *Abrah. Ecchellenſ. in præfat.*

(aa) *Id. ibid.*

(bb) *Baillet vie de Deſcartes to. 1. pag. 39.*

(cc) *Id. ib. p. 104?*

qu'Apollonius s'apropria les écrits & les (D) decouvertes d'Archimede. Il avoit un fils qui s'apelloit Apollonius, * & qui fut le porteur du 2. livre des Coniques à celui à qui l'Auteur l'avoit dedié. Les Arabes ont été fort ignorans (E) en Chronologie à ſon égard. Mr. Moreri (F) a fait ici bien des fautes.

* *Apollon. præfat. dedicat. lib. 2. apud Eutocium.*

APOLLONIUS de Tyane, a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choſes les plus extraordinaires. J'avois reſolu d'en faire un fort long article, mais aiant vu celui que Mr. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valoit mieux emploier mon tems à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre ſimplement la peine de le copier. Son livre paſſera par plus de mains que celui-ci, & tout le monde ſera plus à portée de le conſulter, que de conſulter mon Dictionaire. Il ſuffit donc d'avertir que l'on trouvera dans le ſecond tome de ſon Ouvrage † un recueil plein & exact, de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai neanmoins, quand ce ne ſeroit que par forme, qu'il nâquit à Tyane dans la Cappadoce vers le commencement du I. ſiecle; qu'à l'âge de 16. ans il s'érigea en obſervateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute ſorte de chair, ne portant point de ſouliers, laiſſant croitre ſes cheveux, ne s'habillant que de toile ‡; que peu après il s'érigea en reformateur; qu'il fit élection de domicile dans un temple d'Eſculape, où bien des malades lui alloient demander leur gueriſon; qu'étant devenu majeur il ceda une partie de ſon bien à ſon frere aîné, qu'il en diſtribua une autre partie

† *Pag. 200. & ſequent. edit. de Bruxelles.*

‡ *Philoſtr. in vita Apoll. l. 1.*

du petit nombre de ceux qui les comprennent, & qui aſſûrent qu'elles ſont vraies, il n'y a perſonne qui ne les croye.

(a) *Heraclius in vita Archimedis apud Eutocium, init. comment. in Apollonii Conica.*

(D) *Qu'Apollonius s'approprie les écrits & les decouvertes d'Archimede.*] Heraclius (a) aſſure qu'Archimede fut le premier qui travailla à des theoremes coniques, & que ſes compoſitions là-deſſus avant que d'être publiées tomberent entre les mains d'Apollonius qui les publia comme ſon Ouvrage. (b) Eutocius refute cela par deux raiſons, l'une eſt qu'Archimede en divers endroits de ſes livres parle de la ſcience des Coniques comme d'une choſe qui n'étoit pas nouvelle; l'autre eſt qu'Apollonius ne ſe vante point d'être l'inventeur de ce qu'il écrit, il ſe contente de dire qu'il a traité cette matiere plus amplement qu'on n'avoit encore fait. Voilà, ce me ſemble, une aſſez mauvaiſe juſtification quant au crime de plagiaire, car on peut fort bien s'aproprier les écrits d'autrui, encore que ce ne ſoient pas des Ouvrages où l'Auteur pretende ne rien dire qui ne ſoit nouveau. La gloire d'expliquer mieux que l'on n'avoit fait une matiere difficile eſt aſſez grande, pour tenter un homme de s'emparer d'un écrit qui peut lui concilier cet honneur. Apollonius ſeroit dans le cas, comme il paroit par les propres termes de ſon Apologiſte. Il y a plus: il ſe vante quelquefois dans le (c) ſommaire general de ſes 8. livres d'avancer des choſes nouvelles. Jugez ſi ce n'étoit pas un puiſſant motif pour s'attribuer un pareil Ouvrage. Je trouve donc qu'Eutocius le defend très-mal, & qu'il vaut mieux le juſtifier par le ſilence de Pappus ſon cenſeur, & ſon cenſeur un peu bien fâché. Et notez que Pappus (d) non ſeulement ne l'accuſe point d'être plagiaire, mais auſſi qu'il le reconoit formellement pour le vrai Auteur des 8. livres des Coniques, quoi qu'il pretende qu'Euclide avoit déjà fait quatre livres ſur ce ſujet. Il prend le parti d'Euclide contre Apollonius, qui a remarqué que cet illuſtre Geometre avoit très-mal reüſſi dans un certain point. Il excuſe Euclide ſur ce qu'Apollonius même avoit reconu, c'eſt qu'avant les decouvertes d'Apollonius il n'étoit pas poſſible de bien traiter ce point-là. Les principes dont on s'étoit ſervi auparavant ne ſuffiſoient pas pour y parvenir. Il pretend qu'Euclide (e) plein de douceur, & d'honnêteté, & de modeſtie s'attacha aux decouvertes d'Ariſtée touchant les Coniques, ſans vouloir ni les combatre, ni encherir par deſſus, & qu'il s'arrêta d'où elles ne pouvoient point le faire aller plus avant: mais qu'il ſe garda bien de dire que ce fût le point de la perfection: il auroit été blâmable en ce cas-là. Remarquez en paſſant que ceci demontre la fauſſeté de la pretenſion d'Heraclius qu'Archimede fut le premier qui écrivit touchant les Coniques. Voſſius n'a point pris garde aux preuves qui renverſent cette pretenſion. Il obſerve (f) comme quelque choſe de juſtificatif pour Heraclius, qu'Archimede a renvoié quelquefois à un Ouvrage ſur les Coniques, & cela ſelon le ſtyle qui lui eſt propre quand il renvoie à ſes écrits. Il ajoûte que (g) Guido Ubaldus a prouvé contre Eutocius, qu'Archimede n'ignoroit pas que les cones peuvent être coupez par des plans qui ont une inclinaiſon diferente au côté du cone. Mais que fait cela pour prouver ce dont-il s'agit? Accordons qu'Archimede avoit fait ſur les Coniques un Ouvrage, bon, beau, excellent: eſt-ce à dire qu'avant lui perſonne n'avoit traité cette matiere, ou que cet Ouvrage fut volé par le plagiaire Apollonius?

(b) *Eutocius ibid. Voiez Claude Richard ubi ſupra fol. 7.*

(c) *Voiez la lettre d'Apollonius à Eudemus au commencement de ſon 2. livre. Voiez auſſi ſa lettre à Attalus au commencement du 4. livre.*

(d) *Pappus in præmio lib. 7. Mathem. Collect.*

(e) *Vous trouverez les paroles de Pappus dans la remarque de l'article d'Ariſtée le Geometre.*

(f) *Voſſius ubi ſupra: in addendis pag. 434.*

(g) *Initio Commentarii in ſecundum librum Archimedis.*

(E) *Les Arabes ont été fort ignorans en Chronologie à l'égard* d'Apollonius.] Ils ont dit (h) qu'il a vécu au tems d'Achas Roi de Juda, & que ſes écrits ſur les Coniques furent cauſe qu'Euclide écrivit des livres long tems après. Cette bevuë eſt ſi étrange qu'il y a lieu de s'étonner qu'Ecchellenſis l'ait menagée avec tant de precaution. Il s'eſt bien gardé de dire que l'Auteur Arabe qui a debité cela s'eſt abuſé, il dit ſeulement que cette Chronologie paroit fort éloignée de la commune. (i) *In his longe videtur diſcrepare Gregorius à communi Chronologorum ſententia & opinione, qui Apollonium floruiſſe ſcribunt anno periodi Julianæ 4474. . . . . diſcrepat præterea ab iiſdem Chronologis in ætate Euclidis quam Apollonio juniorem agnoſcit, ubi illi eum collocant in anno periodi Julianæ 4430.* Ecchellenſis vous laiſſe la liberté de choiſir entre ces deux opinions: il eût mieux fait de decider que l'Auteur Arabe ſe trompe, car cela eſt très-certain. Et notez que ſon erreur n'eſt pas une difference de quelques années; Achas commença de regner l'an 3970. de la periode Julienne. Ptolomée Evergetes ſous qui Apollonius a fleuri ſucceda au Roi ſon pere l'an 4468. de la même periode. L'abus eſt donc très-grand, il enferme une diference d'environ cinq ſiecles.

(h) *Gregorius Barhebræus l. 3. Chronicorum in Achaz apud Abrah. Ecchellenſem præf. in Apollon.*

(i) *Ecchellenſ. ibid.*

(F) *Mr. Moreri a fait ici bien des fautes.*] I. Il a donné ſimplement & abſolument le ſurnom de *Grand Geometre* à nôtre Apollonius; il falloit uſer de reſtriction, & ſe contenter de dire que ſes contemporains le ſurnommerent ainſi à cauſe de ſa capacité dans les Coniques. Voilà preciſément ce (k) qu'Eutocius d'Aſcalon raporte. II. Moreri pretend que ce ſurnom eſt le même que celui de ὁ Κτίστης: c'eſt une grande bevuë quelque favorablement qu'on le traite, car enfin l'Apollonius qui eut le ſurnom de Κτίστης n'étoit point le Geometre: il étoit (l) natif de Cyrene, & n'eut jamais (m) de reputation. III. Eutocius ne raporte point l'Ouvrage d'Heraclius de la vie d'Archimede, il le cite ſeulement. IV. Dire que *nous avons* le traité *des Cones*, Conicorum *traduits par Jean Baptiſte de Meſmes*, c'eſt commettre un barbariſme, & vouloir perſuader aux Lecteurs que ce Jean Baptiſte a traduit tout cet Ouvrage. Il n'en a pourtant traduit que les 4. premiers livres. V. Il n'eſt pas vrai *que les gens de lettres ſachent que* (n) *ces 4. premiers livres* d'Apollonius *ſont d'Euclide de Megare.* VI. Perſonne n'a dit qu'Apollonius fut *le diſciple d'Eubulides auditeur d'Euclide*, & il n'y a nulle aparence qu'il l'ait été, puis qu'Eubulides ne cultivoit (o) guere que les chicanes de la Dialectique, & qu'il n'enſeigna point dans Alexandrie où nôtre Apollonius étudia ſous les diſciples d'Euclide. VII. Après avoir avancé qu'Euclide eſt le veritable Auteur des quatre premiers livres d'Apollonius, faloit-il dire que celui-ci *fit des commentaires ſur les quatre premiers livres des Cones de ce Philoſophe?* Quelles brouilleries, ou plutôt quelles contradictions! VIII. Il n'eſt pas vrai que Gollius ait traduit *d'Arabe en Latin* le cinquiéme, le ſixiéme & le ſeptiéme livres d'Apollonius. Mr. Moreri qui l'affirme n'eſt point excuſable, puis qu'il n'avoit lu dans Voſſius que ceci, (p) que Gollius avoit aporté du Levant ces trois livres en Arabe, & que les Mathematiques lui auroient bientôt de grandes obligations, & ſur tout quand ces trois livres auroient été imprimez. IX. L'Apollonius qui fut le maître de Diodore n'eſt point celui dont-il s'agiſſoit dans cet article. On a pu voir (q) ci-deſſus deux autres fautes de Mr. Moreri.

(k) *Eutoc. Aſcalon. initio Comment. in Conica Apollonii. Il ſe fonde ſur le temoignage de Gemini lib. 6. Mathematicarum præceptionum.*

(l) *Strabo lib. 17. pag. 576.*

(m) *Id. lib. 14. pag. 453.*

(n) *Notez que Moreri n'avoit rien dit à quoi la mot ces ſe put raporter: cela forme un galimatias inſupportable.*

(o) *Voiez Diogenem Laertæ lib. 2. n. 111.*

(p) *Voſſius de Scient. Mathem. cap. 16. p. m. 55.*

(q) *Dans la remarque B à la marge.*

Digitized by Google

partie à des parens pauvres, & qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il passa cinq ans sans parler; qu'il ne laissa pas dans ce silence (A) d'arrêter plusieurs seditions en Cilicie & en Pamphylie β; qu'il se mit à voiager, & à faire le Legislateur; qu'il se vantoit de savoir toutes les langues, sans les avoir jamais aprises, de conoître les pensées des hommes γ, & d'entendre les oracles que les oiseaux δ rendoient par leur chant; qu'il condamnoit les danses, & les autres divertissemens de cette nature; qu'il recommandoit les œuvres de charité ξ; qu'il voiagea presque dans φ toutes les parties du monde; qu'il (B) souleva à Cadis * contre Neron celui qui avoit l'Intendance du païs, & qu'il mourut † fort âgé sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle maniere. Sa vie (C) a été amplement decrite par Philostrate: il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que si les faits étoient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les Paiens étoient fort aises d'opoſer (D) les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur, & de les mettre en parallèle les uns avec les autres. Il est remarquable que St. Augustin ‡ a reconu qu'Apollonius au pis aller valoit mieux que le Jupiter des Gentils. On ne peut nier que ce Philosophe n'ait reçu de très-grands (E) honneurs & pendant

(a) C'étoit la troisiéme ville de Pamphylie.

(b) Les François ont un proverbe que ventre affamé n'a point d'oreilles. Les Anciens en avoient un semblable. Voiez dans les Civilités d'Erasme, Venter non habet aures. Caton commença une harangue par ces paroles, Arduum est ad ventrem verba facere qui careat auribus. Il s'agissoit d'apaiſer le peuple qui demandoit des grains.

(c) Quintil. Declam. 12.

(d) Æneid. l. 1.

(e) Tillemont, Hist. des Emper. to. 2. pag. 208.

(f) Juven. Sat. 6. init.

(g) Pag. 210.

(h) Philostrat, l. 7. ch. 2.

(i) Tillemont, pag. 201. ex Philostr. l. 1. c. 3.

(k) Philostr. l. 1. c. 2. & 3. apud Tillemont, ibid.

(l) Voiez dans la remarque I d'autres Auteurs de la vie d'Apollonius.

(A) *Qu'il ne laissa pas dans ce silence d'arrêter plusieurs seditions.*] Celle qu'il arrêta dans Aſpende (a) étoit des plus difficiles à calmer, puis qu'il s'agissoit de faire entendre raiſon à des gens que la faim (b) avoit pouſſez à la revolte, *fames (c) magistra pecandi, durissima necessitatum.* On étoit prêt de brûler le Souverain, à cauſe que quelques riches en cachant le blé avoient mis une extrême diſette dans la ville. Apollonius ſans dire un ſeul mot arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un ſilence plus éloquent, plus actif, plus perſuaſif? C'étoit bien un autre homme que celui dont parle Virgile (d):

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere silent, arrectisque auribus astant:
Ille regit DICTIS *animos ac pectora mulcet.*

Il faut que celui-ci parle, s'il veut arrêter la fougue d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas beſoin de cela; ſon ſilence Pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art Oratoire ſauroient operer.

(B) *Qu'il souleva à Cadis.*] „ Philoſtrate (e) „ lui fait un merite d'avoir ſoulevé contre Neron à „ Cadis l'Intendant du païs, & les autres Philoſophes „ n'en faiſoient pas plus de ſcrupule que lui [n'y „ ayant que la Religion Chrétienne qui apreune à con„ ſiderer les hommes ſelon ce qu'ils ſont non en eux„ mêmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à ne violer „ jamais la foi qu'on leur a promiſe. „] Mr. de Tillemont ſe pouvoit fort bien paſſer de cette remarque morale, & de toute ſa parentheſe. Le Chriſtianiſme a des avantages très-réels & très-ſublimes au deſſus de toute Philoſophie; mais ſur le point dont il eſt ici queſtion je ne voi pas que depuis plus de mille ans, il ſoit en droit d'inſulter les Philoſophes. Les Chretiens & eux ne s'en doivent gueres les uns aux autres il y a long tems. On peut dire de cet engagement *à ne violer jamais la foi qu'on leur a promiſe*, ce que les Poëtes diſoient de la chaſteté:

Credo (f) pudicitiam ſaturno rege moratam
In terris, viſamque dia . . . .
Quippe aliter tuus orbe novo caloque recenti
Vivebant homines.

Il ne paſſa pas les trois premiers ſiecles. Mr. de Tillemont (g) remarque qu'Apollonius *s'efforça de ſouleuer tout le monde contre l'Empereur Domitien.* Celui qui a fait la vie de ce Philoſophe lui compte (h) cela pour un exploit heroique. Cet impoſteur avoit fait le ſinge du Fils de Dieu par raport à diverſes choſes, mais ſur l'article de la ſoumiſſion, & de la patience, il ſe demaſqua, il donna du nez à terre. Point de parallèle là-deſſus.

(C) *Sa vie a été amplement decrite par Philoſtrate.*] Celle que Damis originaire de Ninive, *le (i) plus attaché à lui de tous ſes diſciples*, avoit compoſée, n'étoit proprement que des memoires aſſez mal ecrits. Ils tomberent entre les mains de l'Imperatrice Julie femme de Severe. *Elle (k) les donna à Philoſtrate, qui fut celui & ſur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollonius même, & de quelques autres memoires compoſez l'hiſtoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Egee qui avoit compoſé un livre ſur Apollonius, & d'un Maragene qui en avoit écrit quatre livres, mais il ne vous point qu'on s'arrête à ce dernier.* (l) Quant à la vie qu'il a compoſée, elle fut premierement imprimée en Grec à Veniſe par Alde Manuce, avec le traité d'Euſebe contre Hierocles. Ce traite fut mis en Latin par Zenobius Acciaioli: la vie d'Apollonius fut traduite en la même langue par Alemannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le Latin de ces deux Ouvrages à Cologne l'an 1532. in 8. avec pluſieurs corrections, & pluſieurs petites notes marginales de Gisbert Longolius. L'édition de Paris de toutes les Oeuvres des Philoſtrates par les ſoins de Federic Morel eſt meilleure que celles qui avoient precedé; mais il ſeroit à ſouhaiter que quelque grand Grec voulût corriger la verſion Latine. Il y trouveroit bien des choſes qui demandent la main d'un bon Medecin. Voiez la remarque I, & la marge de l'article au ſujet de la traduction de Vigenere.

(D) *D'opoſer les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'Ouvrage d'Euſebe (m) contre un certain Hierocles, grand ennemi de l'Evangile ſous l'Empereur Diocletien. Il paroît que le but d'Hierocles dans le traité qu'Euſebe refute, avoit été de faire un parallelliſme entre JESUS-CHRIST & Apollonius de Tyane, où il donnoit la preference à ce dernier. Ces paroles de Lactance (n) confirment ce que je viens de dire; *Item cum facta Jeſu Chriſti mirabilia deſcripſerit nec tamen negaret, voluit offendere Apollonium vel parem vel etiam majora feciſſe.* Ce qu'a dit (o) Mr. de Tillemont eſt remarquable: Apollone, dit-il, a été (1) *l'un des plus dangereux ennemis que* l'Egliſe *ait eus dans ſa naiſſance, par l'innocence aparente de ſa vie, & par ſes miracles pretendus. Le* (2) *demon ſemble l'avoir mis au monde ſelon ſes propres panegyriſtes [vers le même tems que* JESUS-CHRIST *vouloit paroître, ou pour* (3) *balancer ſon autorité dans l'eſprit de ceux qui prendroient les illuſions de ce magicien pour de vrais miracles] ou afin que ceux qui le reconnoîtroient pour un vrai fourbe & pour un magicien, fuſſent portez à douter auſſi des merveilles de* JESUS-CHRIST *& de ſes diſciples.*

(E) *De très-grans honneurs & pendant ſa vie, & après ſa mort.*] Mr. de Tillemont (p) lui reproche juſtement, *De* (4) *n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu,* (5) & d'avoir ſouffert *qu'on l'associât comme une Divinité. Que s'il empêcha* (6) *en une rencontre qu'on lui rendit publiquement des honneurs divins ce fut, dit ſon Hiſtorien, par la crainte de l'envie.* Les habitans de Tyane (q) bâtirent un temple à leur Apollonius après ſa mort: ſon image étoit ailleurs dans (r) beaucoup de temples. L'Empereur Hadrien ramaſſa les lettres d'Apollonius autant qu'il lui fut poſſible, & les mit dans ſon beau palais d'Antium, avec un petit livre de ce Philoſophe touchant les reponſes qu'il avoit reçues de l'oracle de Trophonius. Ce petit livre ſe voioit encore à Antium lors que Philoſtrate vivoit; & il n'y eut point de ſingularité qui rendit celebre cette ville, autant que fit ce (ſ) livret. Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême veneration, il lui bâtit même un (t) temple comme à un heros. L'Empereur Alexandre avoit l'image de ce Philoſophe *dans (v) un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de* JESUS-CHRIST, *d'Abraham, & des meilleurs Princes.* Aurelien reſolu de ſaccager Tyane ne le fit pas, à cauſe qu'Apollonius lui aparut, & lui defendit de le faire. Non content d'obeïr à cet ordre d'Apollonius, il lui voüa une image, un temple & des ſtatuës. Vopiſque en nous aprenant cela ſe declare l'admirateur & le devot d'Apollonius, & promet d'ecrire ſa vie. Le paſſage quoi que long merite d'être raporté: preſque tout y eſt une preuve du texte de cette remarque. *Taceri (x) non debes tu qui ad famam venerabilis viri perſuaſit. Fertur enim Aurelianum de Thyana civitate roganſſe virum illum, vera cogitaſſe: verum Apollonium Thyaneum celeberrima fama antecellentiſque ſapientia, veterem philoſophum, amicum verum deorum, ipſum etiam pro numine frequentandum, recipiendi ſe in templorum ea forma quæ videtur, ſubito aſtitiſſe, atque hæc Latine, ut homo Pannonius intelligeret, verba dediſſe*: Aureliane, ſi vis vincere, nihil eſt quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, ſi vis imperare, à cruore innocentium abſtine. Aureliane, cle-

β *Id. ib.*
γ *Id. ibid. c. 13.*
δ *Ib. c. 14.*
ξ *Id. l. 4. c. 1. & 2.*
φ *Voiez la 103. lettre de St. Jerôme.*
* *Id. Philoſtr. l. 5. c. 3. & 12.*
† *Sous l'empire de Neron en l'année 68. de Grace pag. 96. ou 97.*
‡ *Voiez la remarque F, lettre h.*
(m) *Dans le volume de demonſtrat. Euangel. pag. 311.*
(n) *Lact. divinar. inſtitut. lib. 5. c. 3.*
(o) *Tillem. pag. 200.*
(1) *Godeau, pag. 245.*
(2) *Apollon. vita l. 1. c. 3. pag. 5. D.*
(3) *Godeau, pag. 248.*
(p) *Tillem. pag. 216.*
(4) *Philoſtr. in Apoll. vita l. 8. c. 2. pag. 376.*
(5) *Ib. l. 7. c. 10. pag. 346. Voiez auſſi l. 1. c. 13. pag. 25.*
(6) *Ib. l. 4. c. 10. pag. 189.*
(q) *Ib. l. 1. c. 4. p. 6. Voiez auſſi l. 8. c. ult.*
(r) *Vopiſcus in Aurelianus p. m. 475.*
(ſ) *Philoſtrat. ubi ſupra, l. 8. c. 8.*
(t) *Hiſtor. Dio, l. 771. pag. 878. C. apud Tillemont, pag. 219.*
(v) *Lamprid. pag. 123. apud eundem.*
(x) *Vopiſcus in Aurelian. p. m. 474.*

Digitized by Google

dant ſa vie, & après ſa mort; & que ſa reputation (F) n'ait duré autant que le Paganiſme. Il laiſſa quelques Ouvrages (G) qui ne ſubſiſtent plus. On parle d'un autre Philoſophe nommé

elementer te age, ſi vis vincere. *Norat vultum philoſophi venerabilis Aureliamus, atque in multis ejus imaginem viderat templis. Denique ſtatim attonitus, & imaginem & ſtatuas & templum eidem promiſit, atque in meliorem reduit mentem. Hæc ego à gravibus viris comperi, & in Ulpia bibliotheca libris relegi, & pro majeſtate Apollonii magis credidi. Quid enim illo viro ſanctius, venerabilius, antiquius, divinuſque inter homines fuit? Ille mortuis reddidit vitam. Ille multa ultra homines & fecit & dixit: quæ qui velit noſſe, Græcos legat libros qui de ejus vita conſcripti ſunt. Ipſe autem, ſi vita ſuppetat, atque ipſius viri favori aſſequaquam placuerit, breviter ſaltem tanti viri facta in literas mittam: non quo illius viri geſta munere mei ſermonis indigeant, ſed ut ea quæ miranda ſunt, omnium voce prædicentur.* Les paroles de Lampridius touchant le culte de l'Empereur Alexandre ne ſont pas moins dignes d'être raportées. Nous y aprenons que lors qu'il étoit en état de le faire, c'eſt-à-dire lors qu'il n'avoit point couché avec ſa femme, il commençoit la journée par des actes de devotion. Il s'en alloit dès le matin dans ſon Oratoire pour y pratiquer les ceremonies religieuſes en l'honneur des Patrons qu'il s'étoit choiſis. Apollonius en étoit un. *Uſus (a) vivendi ejusdem hic fuit: Primum ut, ſi facultas eſſet, id eſt ſi non cum uxore cubuiſſet, matutinis horis in lararii ſui (in quo & divos principes, ſed optimos electos & animas ſanctiſſimas, in quæ & Apollonium, & quantum ſcriptor ſuorum temporum dicit, CHRISTUM, Abraham, & Orpheum, & hujuſcemodi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat.* „ Euſebe (b) temoigne que de ſon tems „ il y avoit des perſonnes qui pretendoient faire des „ enchantemens, en y mêlant le nom d'Apol„ lone.„

(F) *Que ſa reputation n'ait duré autant que le Paganiſme.*] Mr. de Tillemont qui nie cela ſe ſert du temoignage de Lactance, & de celui d'Euſebe. *Dès le commencement du IV. ſiecle qui que ce fût*, dit-il, (c) *n'honoroit* Apollonius *comme un Dieu, quoi qu'on pretende que les Epheſiens reverassent encore ſa ſtatue, mais ſous le nom d'Hercule & non ſous le ſien, parce qu'il étoit conſtant que ce n'étoit qu'un homme & qu'un impoſteur. Euſebe aſſure auſſi que [preſque] perſonne ne connoiſſoit plus alors Apollone, non comme un Dieu ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais même comme un ſimple philoſophe.* Mr. de Tillemont cite le 3. chapitre du 5. livre de Lactance, & le traité d'Euſebe contre Hierocles à la page 468. J'avoue que Lactance ſupoſe que perſonne n'honoroit Apollonius comme un Dieu: *Cur igitur*, demande-t-il, *à delirum caput, nemo Apollonium pro Deo colet? niſi forte tu ſolus illo ſcilicet Deo dignus cum quo te in ſempiternum verus Deus paniet*; mais il ne s'inſerit point en faux contre ce que l'Auteur qu'il refute avoit avancé, que l'on honoroit encore à Epheſe le ſimulacre conſacré à Apollonius ſous le nom (d) d'Hercule: il ſe contente de ſe prevaloir de ce qu'Apollonius n'étoit point honoré ſous ſon vrai nom, mais ſous un nom emprunté; *Ideo alienum nominis titulo affectavit divinitatem, quia ſuo nec poterat nec audebat.* Cela eſt plus ſubtil que ſolide; car quand les Epheſiens conſacrerent ce ſimulacre, ils n'eurent intention que d'honorer Apollonius, & ils ne ſe ſervirent du titre d'*Hercules Αλεξικακος*, ou *Alexicacus*, que pour marquer qu'Apollonius les delivra de la peſte. Il n'y eut aparemment nulle ſorte d'artifice dans tout cela: Apollonius ne chercha point à ſe couvrir d'un autre nom par aucune crainte que le ſien ne jettât quelque ſcrupule dans les eſprits. Voilà donc un bon temoin produit par Lactance, touchant le culte que l'on rendoit encore à nôtre Apollonius au commencement du IV. ſiecle. Avec tout le reſpect dû à ce Pere de l'Egliſe, je ne ſaurois me perſuader que ceux de Tyane euſſent diſcontinué leurs venerations, ou qu'on eût ôté de tous les temples les images (e) d'Apollonius. Je trouve dans Euſebe (f) que de ſon tems on faiſoit courir le bruit, que par l'invocation du nom d'Apollonius il ſe faiſoit bien des choſes. Il les apelle magiques ou ſuperſtitieuſes, mais il ne faut point douter que pluſieurs Paiens ne les priſſent pour de bons miracles. Je trouve dans St. Auguſtin, que de ſon tems on importunoit de telle ſorte les Chretiens par le chimerique parallèle des miracles d'Apollonius avec ceux de J. CHRIST, & par la ridicule pretenſion que les premiers égaloient ou ſurpaſſoient les derniers, qu'on recourut à cette grande lumiere de l'Egliſe pour avoir la refutation de cette difficulté. *Sed (g) tamen etiam ego in hac parte qui PLURIMIS quicquid reſcripſeris, PROFUTURUM eſſe confido, precator acceſſorum ad te VIGILANTIUS reſpondere dignaris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, feciſſe vel geſſiſſe mentiuntur. APOLLONIUM ſiquidem ſuum nobis & Apulejum alioſque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contemnunt extitiſſe miracula.* Ce fut alors que St. Auguſtin declara ce qu'on a lu dans l'article, c'eſt qu'Apollonius de Tyane valoit beaucoup mieux que Jupiter: ce qui, pour le dire en paſſant, doit faire honte à je ne ſai quels Theologiens modernes, qui ne ſauroient ſouffrir que l'on regarde la privation de la connoiſſance de Dieu comme un moindre mal que le culte des Gentils pour des Dieux abominables, & pires, ſelon le ſentiment de St. Auguſtin, que des Magiciens. *Quis autem vel viſus dignum non putet, quod* Apollonium & Apulejum cæteroſque magicarum artium peritiſſimos *conferre Chriſto vel etiam præferre conantur, quamquam* TOLERABILIUS *ferendum ſit quando illos ei parvis comparens quam Deus ſuos: multo enim melior, quod faſtidium eſt, Apollonius ſuis, quam tot ſtuprorum auctor & perpetrator quem Jovem (h) nominant.* Le même Pere remarque que les Paiens qui ſe moquoient de l'hiſtoire de Jonas, euſſent reçu pour très-veritable une pareille avanture ſi elle eût été racontée touchant Apulée ou Apollonius de Tyane. (i) *Si hoc quod de Jona ſcriptum eſt, Apulejus Madaurenſis, vel Apollonius Tyaneus feciſſe diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant . . . . . ſi de iſtis ut dixi quos magos vel Philoſophos laudabiliter nominant tale aliquid narraretur, non jam in buccis crepares riſus, ſed typhus.* Enfin je trouve qu'Eunapius (k) écrivoit au commencement du V. ſiecle, qu'Apollonius *n'étoit pas tant un Philoſophe, que quelque choſe qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme, & que Philoſtrate devoit avoir intitulé l'hiſtoire qu'il en a faite*, la deſcente d'un Dieu ſur la terre. Ai-je donc tort d'aſſûrer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganiſme?

Il ne me reſte qu'à repondre à l'autorité d'Euſebe, dont Mr. de Tillemont s'eſt fortifié. J'y repons facilement, parce qu'il eſt clair par les faits qui viennent d'être alleguez, qu'Euſebe donne dans une hyperbole qui ne paroît avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être veritable, que perſonne au tems d'Euſebe ne faiſoit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philoſophe, puis qu'Ammien Marcellin dans le même ſiecle aiant dit un mot par occaſion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de ſe ſouvenir d'Apollonius avec cet éloge, *Ubi (l) amplaſſimus ille Philoſophus Apollonius traditur natus?* J'aimerois mieux dire pour l'honneur d'Euſebe, qu'il parle de Philoſtrate, enſorte que ſon ſens ſoit qu'il n'eſt pas beſoin de refuter amplement les rêveries debitées par Philoſtrate, puis que c'eſt un Auteur dont perſonne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philoſophes. Cette explication, je l'avoue, ſouffre quelques difficultez, mais il eſt ſûr qu'Euſebe pretend attaquer le fantôme de Philoſtrate, & non le veritable Apollonius. Ne declare-t-il pas qu'il a toûjours regardé Apollonius comme un ſavant homme, & qu'il conſent qu'on le place au nombre des Philoſophes avec toute ſorte d'honneur? qu'il ne rejette que les fables & les vertus ſurnaturelles dont Philoſtrate & quelques autres Panegyriſtes ont parlé, & qu'en prenant droit ſur Philoſtrate, il montrera qu'Apollonius eſt indigne d'être compté non ſeulement au nombre des Philoſophes, mais auſſi au nombre des gens d'une mediocre vertu: tant s'en faut qu'on le puiſſe mettre en parallèle avec JESUS-CHRIST. *Mimo ἐπιτετριφότα τὸν τῦ Φιλοστράτου γραφὸν δι' ὃ οὐδενὶ ἀμφίβολον εἶς ἐχ ὅτι γε ἐν φιλοσόφοις αὐτὸν ἐν ἐν ἐπιπονίοις ἐν μαλίστα ἀνδράσιν ἄξιον ἐγκρίνειν, εἰχ ὅπως τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παραβάλλοιμι τὸν Ἀπολλώνιον. Unam modo penſitemus Philoſtrati hiſtoriam, ex hac enim certis rationibus convincemus Apollonium non inter Philoſophos locum, ac ne inter mediocris quidem ac uſitatæ probitatis viros dignum ſortiri, nedum ſit ille Salvatori noſtro ratione aliqua conferendus (m).*

(G) *Il laiſſa quelques Ouvrages qui ne ſubſiſtent plus.*] Il avoit écrit quatre livres ſur l'Aſtrologie (n) judiciaire, & un traité (o) ſur les ſacrifices, pour marquer ce qu'il faloit offrir à chaque Divinité. Ce dernier Ouvrage devint fort celebre: Euſebe (p) le cite: Suidas (q) le marque auſſi, & y ajoûte un teſtament, un recueil d'oracles & de lettres, & la vie de Pythagore.

(a) *Lamprid. in Alexand. Severo, p. m. 930.*

(b) *In Hierocl. pag. 476. 477. apud Tillemont, pag. 220.*

(c) *Tillem. ib.*

(d) Simulacrum ejus ſub Herculis Alexicaci nomine conſtitutum ab Epheſiis etiam nunc honorari. *Lactant. ubi ſupra p. m. 310.*

(e) *Voiez le paſſage de Vopiſcus dans la remarque precedente.*

(f) Αὐτόκα τὸν τῦ Φ. ὄνομ, ὃ περίεργος μοχθηρὸς τῷ τῦ διάβολος ἀναπομπίας προσηγορίᾳ καλλωπίσας λέγων. Neque vero hodie quoque deſunt qui expertos ſe dicant ejus numini invocato magicas ineſſe virtutes ad ſuperſtitioſa quædam peragenda. *Euſeb. in Hierocl. p. m. 541.*

(g) *Marcellin. ad Auguſtin. epiſt. 3. inter Auguſtini epiſtolas.*

(h) *Auguſt. epiſt. 4. p. m. 23.*

(i) *Id. epiſt. 49. pag. 208.*

(k) *Præf. pag. 11. je me ſers des paroles de Mr. de Tillemont, pag. 220.*

(l) *Ammian. Marcell. lib. 23. c. 6. p. m. 370.*

(m) *Euſeb. in Hierocl. p. m. 514.*

(n) Περὶ μαντικῆς ἀſτρων. De divinatione aſtrorum. *Philoſtr. in vita Apoll. l. 3. cap. 13.*

(o) *Id. ibid. Vide etiam l. 4. cap. 6.*

(p) *Euſeb. Præpar. Evang. l. 4. c. 13. pag. 150.*

(q) *Suidas in Απολλώνιος p. 376.*

Digitized by Google

mé (H) Apollonius de Tyane : il vivoit ſous l'empire d'Hadrien. Je ne ſai pas de quelle ſecte il étoit, mais perſonne n'ignore que nôtre Apollonius étoit un Pythagoricien à brûler. Il faiſoit une ſi ouverte profeſſion de croire la metempſycoſe, qu'il ſe β adorer un lion ſous prétexte que l'ame γ d'Amaſis étoit unie avec le corps de cette bête. Nous avons ſa vie traduite en François par Blaiſe de Vigenere ſur * le Grec de Philoſtrate, avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas Sieur d'Embry, Pariſien. Il n'y a pas long tems qu'une traduction (I) Angloiſe de cette vie avec des notes a furieuſement ſcandaliſé les bonnes ames. Elle a été condamnée, proſcrite, anathematiſée, & avec raiſon. J'en parle dans les remarques. Si nous avions ce qu'un Philoſophe contemporain nommé Euphrates avoit écrit de ſatirique contre Apollonius, nous aurions un ample detail de mediſances ; car lors que de tels rivaux ſe declarent une fois la guerre, ils deterrent bien des ſecrets. Philoſtrate † a raiſon de ſe ſervir du ſilence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avoient medit d'Apollonius par raport à la chaſteté, & pour ſoutenir hardiment qu'Apollonius dans ſa plus grande jeuneſſe avoit triomphé de la nature, & avoit toûjours vécu dans une exacte continence. Sidonius Apollinaris a fait une deſcription d'Apollonius, dans laquelle on voit (K) un Heros de Philoſophie auſſi grand qu'on en puiſſe voir. L'Auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ſes excuſes à la foi Catholique.

β *Id. l. 5. cap. 15.*

γ *Il avoit été Roi d'Egypte.*

* *Le titre apprend que Fed. Morel Lecteur & Interprete du Roi a revu & exactement corrige cette verſion ſur l'original Grec. Elle fut imprimée à Paris l'an 1611. en 2. vol. in 4.*

† *Lib. 1. cap. 8.*

☞ APONE ‡ (PIERRE D') l'un des plus fameux Philoſophes & Medecins de ſon ſiecle, nâquit ⸸ l'an 1250. dans un village qui eſt ſitué à quatre milles de Padoüe. Il étudia long tems à (A) Paris, & y fut promu Docteur en Philoſophie & en Medecine. Je ne ſai pas s'il mourut

‡ *Quelques-uns le nomment Pierre d'Avano.*

⸸ *Jacobus Philippus Tomaſinus, elogiis illuſtr. vir. pag. 22.*

(a) *Euſeb. Demonſtr. Evang. l. 3. cap. 3. pag. 105.*

gore. La Theologie dont Euſebe (a) cite un endroit, eſt peut-être la même choſe que l'Ouvrage ſur les ſacrifices. Apollonius avoit écrit une infinité de lettres : Philoſtrate en a inſeré dans ſon Hiſtoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'hymne ſur la memoire n'eſt pas un Ouvrage d'Apollonius, comme Mr. de Tillemont le pretend. Il cite le chapitre 11. du 1. livre de Philoſtrate page 18. Je n'y ai point trouvé cela, mais ſeulement qu'Apollonius âgé de cent ans avoit la memoire meilleure que Simonide ne l'avoit eue, & qu'il chantoit ſouvent l'hymne que Simonide avoit compoſée à la loüange de la memoire. Suidas raporte cela ſi confuſément, qu'il ſemble dire que ce fut Apollonius qui compoſa cette piece. Konig y a été attrapé. Voiez ſa Bibliotheque à la page 49. Le teſtament dont Suidas fait mention *Διάθηκαι*, eſt ſans doute le même livre que Philoſtrate a cité dans ces paroles : (b) *Καὶ διαθήκαι δὲ τῷ Ἀπολλωνίῳ γεγράφθαι παρ' ὧν ἐπαίρεσθαι μαθεῖν ὡς ἐπιτηδείως τὰ φιλοσοφίας ἔχοντι* : c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Vigenere, *Apollonius avoit de ſa part auſſi eſcrit des memoires par où l'on pouvoit aiſement cognoiſtre combien il eſtoit curieux, voire preſque comme tranſporté apres la Philoſophie.*

(b) *Philoſtr. ubi ſupra l. 1. cap. 3.*

(H) *On parle d'un autre Philoſophe nommé Apollonius de Tyane.*] C'eſt Suidas qui en parle ſur la foi d'Agreſphon, qui avoit écrit un livre touchant les perſonnes de même nom, *περὶ ὁμωνύμων, de homonymis.* Cela me fait ſouvenir qu'un ſavant homme que j'ai (c) cité ci-deſſus, doute ſi les Anciens ont fait des livres ſemblables à ceux de Leon Allatius, *de Simeonibus, de Pſellis*, &c. Qu'il n'en doute point, car outre Agreſphon, & Demetrius Magnes, on lui peut donner Denys de Sinope, & Simariſtus. Voiez l'article de ce Demetrius.

(c) *Ci-deſſus, p. 175. col. 1.*

(I) *Une traduction Angloiſe de cette vie.*] L'Auteur de cette verſion ne l'avoit conduite que juſques au 3. livre excluſivement. S'il n'avoit fait que traduire, on n'auroit point eu ſujet de ſe plaindre ; mais il a joint à ſa verſion quantité de notes fort amples, qu'il avoit tirées pour la plupart des Manuſcrits du fameux Baron Herbert. C'eſt le nom d'un grand Deiſte, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont aſſûre qu'elles ſont remplies de venin ; elles ne tendent qu'à ruïner la religion revelée, & à rendre mepriſable l'Ecriture Sainte. L'Auteur ne travaille pas à cela par des raiſons propoſées gravement & ſerieuſement, mais preſque toûjours par des railleries profanes, & par de petites ſubtilitez. C'eſt donc avec beaucoup de juſtice & de ſageſſe, que ce livre qui avoit été imprimé à Londres l'an 1680. (d) a été ſeverement defendu. Ce nouveau Traducteur de Philoſtrate étoit un Gentilhomme Anglois nommé Charles Blount. Il publia en 1693. un traité qui a pour titre *les Oracles de la raiſon*, & l'accompagna de quelques autres opuſcules de même alloi. Il fit une fin tragique en la même année : Il étoit fort amoureux de la veuve de ſon frere, & pretendoit pouvoir l'epouſer ſans inceſte ; il avoit fait un traité pour le prouver, mais il ne vit nulle apparence à obtenir le conſentement de l'Egliſe. Sur cela il lui prit une penſée de deſeſpoir, & il ſe tua lui-même. Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans (e). Au reſte Mr. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la vie d'Apollonius, s'eſt arrêté à Philoſtrate. Allons plus loin. Nicomaque qui vivoit ſous l'empire d'Aurelien fit la vie d'Apollonius ſur celle que Philoſtrate avoit ecrite. Taſcius Victorianus en fit une autre ſur celle que Nicomaque avoit compoſée. Sidonius Apollinaris en fit une autre, & ſe regla beaucoup plus ſur le modele de Victorianus, que ſur celui de Nicomaque (f). Nous liſons dans Suidas que Soterichus, natif d'Oaſe en Egypte, avoit compoſé la vie d'Apollonius. Cet Auteur vivoit ſous l'empire d'Aurelien. Je ne ſauroit dire ſur quoi Savaron (g) ſe fonde, lors qu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la vie de nôtre Apollonius.

(d) *Le titre marque l'année 1680. Il faut que le livre ait demeuré caché pluſieurs années, car il n'a été condamné qu'en 1693.*

(e) *Mois de Novem. 1693. pag. 135. 136.*

(f) *Ex Sidonii Apollinaris epiſt. 3. l. 8.*

(g) *Savaro in Sidon. Apollinar. pag. 491.*

(K) *On l'on voit un Heros de Philoſophie.*] Afin que chacun en puiſſe juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avoit écrit la vie d'Apollonius, & en l'envoiant à un Conſeiller d'Evarige Roi des Goths, voici ce qu'il lui dit. (b) *Lege virum (fidei Catholicæ pace prafata) in pluribus ſimilem mi, id eſt, à divitibus ambarum, nec divitias ambientem ; cupidum ſcientiæ, continentem pecuniæ ; inter opulas abſtemium, inter purpuratos lineatum, inter alabaſtra conſortium : concretum, biſpidum, horſutum, in medio natiſonum delibutarum ; atque inter ſatrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobatratos, venerabili ſqualore preteſtum. Cumque propria nubil eſus aut induſii de pecude conferres, regni ob hoc, qua peterrent, non tam ſuſpicioni, quam fuiſſe ſuſpectui : & fortuna regum ſibi in omnibus obſecundante, illa tantùm beneficia poſcentem, qua magè ſi ſuetus oblata præſtare, quam ſumere.*

(f) *Ex Sidonii Apollinaris epiſt. 3. lib. 8.*

(A) *Il étudia long tems à Paris, & y fut promu.*] Naudé obſerve cela, dans une harangue où il releve le plus qu'il peut l'ancienne gloire de l'Academie de Paris. Raportons un peu au long ſes paroles, puis qu'elles nous aprendront en paſſant que Pierre d'Apone fit à Paris le grand Ouvrage qui le fit nommer Conciliateur. (i) *Prodeat tandem* Petrus Aponenſis *ab inſigni libro, quem dum veſtras Scholas frequentaret edidit, Conciliatoris nomen adeptus : certe latebat in Italia, nullis propè cognitus, nullis aliis diſciplinis, nullis artibus, nedum propriis excultus, nulla denique, vel linguarum cognitione, vel Philoſophia ritè decurata Medicina ; cum ecce tutelaris illius genius, ex Aponenſis babui pago, Italiam ab ignorantia barbarie, velut alter Camillus Romam à Gallorum obſidione liberaturus ; diligenter inquirit, ubinam gentium humaniores litera feliciùs excolerentur, Philoſophia ſubtiliùs traderetur, Medicina purius, & ſolidius edoceretur : cumque reſcivisſet unà Lutetia hanc laudem deberi, in eam ſtatim involat, illius gremio totum ſe tradit, Philoſophiæ, Medicinæque myſteriis ſedulò incumbit, gradum, & lauream in utraque conſequitur, utramque poſtea celeberrimè docet. & poſt diuturnam annorum moram divitiis veſtris omuſtus, imo Philoſophus, Medicus, Aſtrologus, Mathematicus ſua tempeſtatis præſtantiſſimus, in patriam ſuam revertitur, & primus omnium Scardeoni viri gravisſimi judicio, fyncerum Philoſophiam, & Medicinam illi reſtituit. Unde gratitudinis ergo compellandus venit, & à vobis merita gratia proſequendus Michael Angelus Blondus Medicus Romanus, quod ſuperiori ſeculo Aponenſis veſtri Conciliationes phyſiognomicas elegantioribus typis demandare voluit, cum vidiſſet eas à doctore veſtro, Pariſiis, &*

(i) *Gabriel Naudæus de antiquitate ſchola Medica Pariſienſis p. 44 & ſeq.*

Digitized by Google

rut fort riche, mais j'ai lu qu'il ſe faiſoit paier de groſſes ſommes pour (B) la viſite des malades. Il fut ſoupçonné de magie, (C) & pourſuivi par l'Inquiſition ſur ce pied-là; & s'il eût vêcu juſqu'à la fin du procés, il y a beaucoup d'aparence qu'il eût ſoufert en ſa perſonne ce qu'il ne

in Facultate veſtra fuiſſe elaboratas, has idcirco veſtri Collegii nomine, & auſpicio in lucem prodire voluerit, ut communis loci fama beneficio fruereture.

(B) *Paier de groſſes ſommes pour la viſite des malades.*] On ne marque point ce qu'il exigeoit pour les viſites qu'il faiſoit dans le lieu de ſa reſidence, mais on aſſure qu'il (a) n'alloit point voir les malades hors de la ville à moins qu'on ne lui donnât 150. francs par jour. On ajoûte (b) qu'étant mandé par le Pape Honoré IV. il demanda quatre cens ducats par jour. Voilà ce que porte l'abregé de ſa vie inſeré dans la nouvelle édition de Vander Linden *de ſcriptoribus Medicis*. Camerarius (c) rapporte la même choſe, mais ſans nommer le Pape qui recourut à ce Medecin. Il n'en uſe pas de même à l'égard du lieu où Pierre d'Apone demeuroit. Il dit que c'étoit Boulogne. Il ne laiſſe pas de faire mention d'Honoré IV. mais il prétend que le Medecin qui exigea de ce Pape un paiement ſi énorme n'étoit point Pierre d'Apone. Voici ſes paroles ſelon la verſion de Simon Goulart: (d) *Du tems de nos peres un Medecin de Florence nommé Thadée, acquit telle reputation, qu'allant en pratique hors la ville il gaignoit par chaſcun jour cinquante eſcus, & appellé du Pape Honoré quatriéſme, on eut cent par jour, tellement qu'a ſon retour de Rome il apporta dix mille eſcus.* S'il eût conſulté la Chronologie il n'eût pas dit *du tems de nos peres*, car ce Pape fut élu l'an 1285. & mourut l'an 1287. Dom (e) Lancelot de Perouſe citant Ciaconius (f) dit que ce Thadée Florentin & Profeſſeur à Boulogne ſe fit promettre cent écus par jour quand le Pape Honoré IV. le manda, & il ajoûte que ce voiage lui valut dix mille écus, mais il obſerve que d'autres écrivent que Pierre d'Apono obtint de ce Pape 400. écus par jour. Il avoit dit que ce Pierre ne ſortoit point de la ville pour voir des malades à moins qu'on ne lui donnât 50. florins. Vous trouverez dans le Theatre de Paul Freher (g) qu'il étoit Profeſſeur en Medecine à Boulogne, & qu'on l'apeloit de tous les endroits de l'Italie pour voir les malades, quoi qu'il exigeât 50. florins par jour. Vous y trouverez auſſi qu'il ſtipula d'Honoré IV. la ſomme de 100. florins chaque jour, & qu'aiant gueri ce Pape il en reçut mille. Voilà bien des variations.

(C) *Il fut ſoupçonné de Magie.*] Ce ſoupçon ſubſiſte encore parmi bien des gens, diſons même qu'ils font plus que ſoupçonner, & qu'ils paſſent juſqu'à la perſuaſion. (h) *La commune opinion de preſque tous les Autheurs eſt, qu'il eſtoit le plus grand Magicien de ſon ſiecle, qu'il s'eſtoit acquis la cognoiſſance des 7. Arts liberaux par le moyen de 7. eſprits familiers qu'il tenoit enfermez dans un criſtal, qu'il avoit l'induſtrie comme un autre Pafetes de faire revenir en ſa bourſe l'argent qu'il avoit deſpencé.* Celui qui me fournit ces paroles ajoûte, qu'*il eſt conſtant qu'il fut accuſé de Magie en l'an* (i) lxxx. *de ſon aage, & qu'eſtant mort en l'an* (k) 1305. *que ſon proces n'eſtoit encore finy, on ne laiſſa pourtant, au recit de* (l) *Caſtellion, de le juger au feu & de brujer un faquin de paille en d'eſtoir que le repreſentoit dans la place publique de la ville de Padoué, pour ſupprimer par un exemple ſi rigoureux, & par la crainte d'encourir une ſemblable peine, la lecture de trois livres ſuperſtitieux & abominables qu'il avoit compoſez en icelle, le premier deſquels eſtoit ces Heptamcron, qui eſt maintenant imprimé ſur la fin du premier tome des œuvres d'Agrippa: le ſecond celuy qui eſt appellé par Trithome*, Elucidarium Necromanticum Petri de Abano; *& le dernier un qui ſe nomme dans le meſme Autheur*, liber experimentorum mirabilium de annulis ſecundum 28. manſiones Lunæ. Voilà des preuves qui ſemblent fortes, neanmoins Naudé n'en fait pas grand cas. Il les refute d'abord par cette remarque, c'eſt que Pierre d'Apone fut un prodige d'eſprit & d'érudition dans un ſiecle de tenebres; or cela étoit fort propre à le faire prendre pour un Magicien, puis que d'ailleurs il s'étoit fort attaché aux ſciences curieuſes & divinatoires. C'eſt un homme, dit-il (l), *qui a paru comme un prodige & miracle parmy l'ignorance de ſon ſiecle; & qui outre la cognoiſſance des langues & de la Medecine avoit tellement recherché celle des Sciences moins communes, qu'apres avoir laiſſé des teſmoignages tres-amples par ſes eſcrits de Phyſiognomie, Geomance & Chiromancie de ce qu'il pouvoit en chacune d'icelles, il les abandonna toutes, avec la curioſité de ſa jeuneſſe, pour s'adonner entierement à la Philoſophie, Medecine & Aſtrologie, l'eſtude deſquelles luy fut ſi favorable, que pour ne rien dire des deux premieres qui l'introduiſirent à la bonne grace de tous les Papes & ſouverains Pontifes qui furent de ſon temps, & luy acquirent l'authorité qu'il a maintenant parmy les hommes doctes, il eſt certain qu'il eſtoit grandement capable en la derniere, tant par les figures Aſtronomiques qu'il fit peindre dans la grande ſalle du Palais de Padoué, & les traductions qu'il fit des livres du Rabi Abraham, Aben-Ezra, joint à ceux qu'il compoſa des jours Critiques, & de l'eſclairciſſement de l'Aſtronomie; que par le teſmoignage du renommé Mathematicien Regio-Montanus, qui luy a dreſſé un beau Panegyrique en qualité d'Aſtrologue dans l'Oraiſon qu'il recita publiquement à Padoué lors qu'il y expliquoit le livre d'Alfraganus.* Enſuite Naudé obſerve que Pierre d'Apone *defera* (m) beaucoup à l'Aſtrologie, & que de là vient que beaucoup d'Auteurs maintiennent (n) *une opinion directement contraire à celle des precedens, ſçavoir qu'il fut mis une telle condemnation, non point pour ſa Magie, mais parce qu'il voulut rendre raiſon des effects merveilleux qui arrivent le plus ſouvent en la nature par la vertu des corps Celeſtes, ſans les rapporter aux Anges ou Demons. Ce qui eſt tres-apparent par le recueil qu'a faict Symphorien* (2) *Champier des paſſages de ſes differences, qui ne doivent eſtre leus ſans precaution & par l'authorité peremptoire de François Picus qui dict expreſſement parlant d'iceluy*, (3) Ab omnibus ferme creditus eſt Magus; verum conſtat quam oppoſitum dogma & aliquando tributum ſit, quem etiam hæreſeum inquiſitores rexaverunt, quaſi nullos eſſe Dæmones crediderit: *A quoy il faut adjouſter que* (4) *Baptiſte de Mantouë l'appelle pour cette occaſion*, Virum magnæ, ſed nimium audaciæ temerariæque doctrinæ, *que* (5) *Caſmannus le met au nombre de ceux qui rapportent tous les miracles à la Nature, & que le* (6) *Loyer en ſes Spectres aſſure qu'il ſe mocquoit des Sorciers & de leur Sabat: d'où l'on ſe pourroit eſtonner de ce que les meſmes Autheurs le nomment en beaucoup d'autres endroicts parmy les Enchanteurs & Magiciens, ſi ce n'eſtoit l'ordinaire de ceux qui eſcrivent ſur cette matiere de groſſir tellement leurs livres en copiant tout ce qu'ils trouvent dans les autres, que difficilement peuvent-ils obſerver le precepte du Poëte.*

Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

Après cela ſon Apologiſte expoſe qu'il a (o) *deqoui ſe defendre* & du crime de Magie, & de celui d'Atheiſme, *tant par le teſmoignage que l'Illuſtriſſime & Religieux Frederic Duc d'Urbain, a voulu rendre à ſes merites, luy dreſſans une Statuë parmy celles des hommes Illuſtres qui ſe voyent en ſa Citadelle, que par l'atteſtation publique de la ville de Padoué qui a faict mettre ſon Effigie ſur la porte de ſon Palais entre celles de Tite Live, Albert & Julius Paulus, avec cette inſcription ſur ſa baſe:* (p) *Petrus Aponus Patavinus Philoſophia Medicinaque ſcientiſſimus, ob idque conciliatoris nomen adeptus, Aſtrologiæ vero adeo peritus, ut in Magiæ ſuſpicionem incideret, falſoque de hæreſi poſtulatus, abſolutus fuerit . . . .* (q) *Mais pour deſcouvrir entierement* la fauſſeté des objections, l'on peut reſpondre à ce que (7) *Ludwigius a dict des 7. Eſprits qui luy enſeignerent les 7. Arts liberaux, que cette narration fabuleuſe a pris ſon origine ſur ce que le meſme* (8) *Pierre d'Apono aſſeure apres Albumazar, que les prieres qui ſont faictes à Dieu lors que la Lune eſt conjoincte avec Jupiter en la teſte du Dragon ſont infailliblement exaucées, & que pour luy comme il ont demandé, ſuivant ſes propres termes*, ſapientiam à primo viſus eſt ſibi in illa amplius proficere. *Sur quoi neanmoins beaucoup d'Autheurs ſe mocquent à bon droict de ce qu'il a deſavoué ſi indiſcretement toutes ſes veilles & labeurs, pour n'eſtre redevable de ſa doctrine qu'à la ſuperſtition de cette priere, qui ne peut eſtre que vaine & ſans efficace, en cet ſens qu'on la vueille prendre. Car ſi l'on dict qu'elle s'adreſſe aux Aſtres, c'eſt une pure beſtiſe de croire qu'ils la puiſſent entendre; ſi à Dieu, je demanderois volontiers s'il eſtoit ſourd auparavant cette conjonction, s'il ne veut recevoir nos prieres ſans icelle, ou ſi elle le peut contraindre & neceſſiter à condeſcendre aux vœux que l'on luy faict. Et de là vient que* (9) *Jean Pic avoit raiſon de dire en parlant de ce nouveau Salomon*, Conſulerem Petro iſti ut totum quod profecit ſuæ potius induſtriæ ingenioque acceptum referret, quam Jovis illi ſuæ ſupplicationi. *L'on peut dire auſſi pour ſatisfaire à la preuve des trois livres divulguez ſoubs ſon nom qu'ils luy ſont mal-mais ſans ſemens attribuez, que beaucoup d'autres à preſque tous les grands Eſprits, teſmoin*

(a) *Voiez Merckelinus in Lindenio renovato pag. 878.*

(b) *Id. ibid.*

(c) *Camerarius, Meditations Hiſtoriques to. 2. livre 1. ch. 4.*

(d) *Id. ibid.*

(e) *Secundo Lancellotti da Perugia, l'Hoggidi parte 2. diſinganno 18. p. 377.*

(f) *In vita Honorii IV.*

(g) *Freher. in theatro viror. illuſtr. pag. 1209. Il cite* Bernardus Scardeonus lib. 2. claſſe 9. hiſtoriæ Patavinæ.

(h) *Naudé Apologie des grands hommes accuſez de Magie ch. 14. p. 380.*

(i) *Cela eſt faux. Voiez la remarque F.*

(k) *Cela eſt faux. Voiez la même remarque.*

(l) *In viris Illuſtr. Medicorum.*

(l) *Naudé ibid. pag. 382.*

(m) *Cela paroit par toutes ſes Oeuvres, & principalement en la difference civi. de ſon Conciliator. Id. ibid. pag. 384.*

(n) *Id. ibid.*

(2) 3. *parte lib. citérat.*

(3) *Lib. 7. de præſt. cap. 7.*

(4) *Lib. 1. de patientia cap. 3.*

(5) *Angelogr. part. 2. cap. 21. quæſt. 2.*

(6) *Livre 4. chap. 3.*

(o) *Naudé ibid. pag. 386.*

(p) *Cette inſcription eſt dans* Tomaſin in elog. illuſtr. viror. *pag. 23.*

(q) *Naudé ibid. pag. 388.*

(7) *Demonomagia quæſt. 16.*

(8) *Differentia 156.*

(9) *Lib. 4. adverſ. Aſtrolog. cap. 8.*

Digitized by Google

ne ſoufrit qu'en effigie après ſa mort. Nous raporterons β ce que ſes apologiſtes obſervent. Son cadavre ſecretement deterré par ſes amis échapa à la vigilance des Inquiſiteurs qui (D) vouloient le faire brûler. Il γ fut tranſporté en divers lieux, & enfin on le plaça dans l'Egliſe de Saint Auguſtin ſans épitaphe, & ſans nulle marque d'honneur. Les accuſateurs de Pierre d'Apone lui attribuent des opinions incompatibles, ils veulent qu'il ait été Magicien, (E) & qu'il n'ait point cru qu'il y eut des Diables. Il eut pour le lait une telle antipathie δ qu'il n'en pouvoit voir manger ſans ſentir des maux de cœur. Il mourut l'an (F) 1316. à l'âge de 66. ans. L'un de ſes principaux livres eſt celui qui lui fit donner le ſurnom de *Conciliator*. On fait un conte bien ridicule ε, c'eſt que n'aiant point de puits dans ſa maiſon, il fit porter dans la ruë par les Diables celui de ſon voiſin quand il eût apris que l'on avoit defendu à ſa ſervante de continuer d'y venir chercher de l'eau. Il eût bien mieux fait d'emploier les Diables à lui faire un puits chez lui, & à boucher celui du voiſin, ou pour le moins à le tranſporter dans ſa maiſon, plutôt qu'à la ruë.

β *Dans la remarque C.*

γ *Tomaſinus ibid. pag. 24.*

δ *Marchiannus in Lindenio renovato pag. 879. Freherus in Theatro pag. 1209. il cite Marcellus Donatus & Matth. de Gradibus.*

APROSIO (ANGELICO) né à Vintimiglia dans la riviere de Genes le 29. d'Octobre 1607. a eu beaucoup de reputation parmi les Savans, & a compoſé un très-grand nombre de livres. Il eſt ſorti beaucoup de perſonnes de lettres ξ de ſa famille. Il n'avoit que 15. ans lors qu'il ſe jetta dans l'Ordre des Auguſtins, & il s'y fit tellement conſiderer, qu'il parvint enfin à la charge de Vicaire General de la Congregation de Nôtre Dame de Conſolation à Genes *. Dès qu'il eut achevé ſes études on le jugea propre à enſeigner: ainſi il enſeigna la Philoſophie pendant cinq ans; après quoi il voiagea en divers endroits de l'Italie, & ſe fixa l'an 1639. à Veniſe au Couvent de St. Etienne, où il enſeigna les Humanitez †. Une des choſes qui lui ont été autant glorieuſes a été la Bibliotheque des Auguſtins de Vintimiglia ‡, qui fut ſon ouvrage, & une preuve éclatante de ſon amour pour les livres, & de l'habitude qu'il s'étoit faite de les bien conoître. Il a publié un livre touchant (A) cette Bibliotheque qui eſt fort recherché des curieux. Au reſte il ſe plaiſoit extremement à ſe deguiſer ſous des noms forgez à plaiſir à la tête de ſes

ε *Tomaſo Garſoni, Piazza univerſale di tutte le Profeſſioni, diſcorſo 135. fol. m. 365. verſo.*

ξ *Voiez l'article ſuivant.*

* *Michel Juſtiniani, Scrittori Liguri, pag. 63.*

† *Philippus Eliſius, in Encomiaſtico Auguſtiniano apud Juſtinianum, ubi ſupra.*

‡ *Raffael Soprani, Scrittori della Liguria, p. 22.*

(1) *Antipali lib. cap. 3.*

(2) *Trithem. 4. lib. de claris ecclesiasticis scriptoribus.*

(3) *Eleg. 1. lib. 3.*

(a) *Clavigni de Ste. Honorine, lecture des livres ſuſpects pag. 101. 102.*

(b) *In una portarum prætorii Patavini. Tomaſ. ubi ſupra pag. 23.*

(c) *Ibid.*

(d) *Spondanus Annal. Eccleſ. ad ann. 1316. n. 8. il cite Scardeon. Hiſt. Patavin. l. 2. claſſ. 9.*

(e) *Voiez cette inſcription ci-deſſus pag. 288. col. 2.*

(f) *Saint Romuald, Journal Chronol. & Hiſtorique 31. Decembre. Il cite Bernard Scande. Il vouloit dire ſans doute Bernardin Scardeon.*

(g) *Dans la remarque C.*

teſmoin que Trithemе (1) ne les veut advoüer pour legitimes à cauſe du grand nombre de fables que l'on avoit pris plaiſir de forger ſur cet Auteur: & ce qu'il avoit dict auparavant en ſon Catalogue des Eſcrivains Eccleſiaſtiques, qu'il ne tenoit pour veritable ce que l'on diſoit de la Magie de Pierre d'Apono, parce qu'il ne s'eſtoit jamais apperceu qu'il euſt faict aucun livre ſur le ſujet d'icelle. A quoy ſi l'on veut encores adjouſter le ſilence de tous les Bibliothecaires, & la confirmation que Symphorien (2) Champier donne à cette authorité de Trithemе, quand il aſſeure qu'il n'a jamais veu aucun de ſes livres en Magie, ſinon quelque difference où il en traicte comme en paſſant; ſe croy qu'il n'y aura plus rien qui nous puiſſe empeſcher de recognoiſtre ſon innocence, & de juger avec les mieux ſenſez, que tout le ſoupçon que l'on a eu de ſa Magie vient comme de ſa vraye ſource & origine, de la puiſſance qu'il luy attribue en la difference CLVI. de ſon Conciliator, & des predictions qu'il pouvoit faire au moyen de l'Aſtrologie, ſur leſquelles par laps de temps toutes ces fables & Chimeres ſe ſont gliſſées, ſuivant le dire tres-veritable de (3) Properce.

Omnia poſt obitum pingit majora vetuſtas.

Notez quelques fautes de Mr. de Clavigni de Sainte Honorine. (a) Il pretend que *l'effigie de Pierre d'Apono* qui fut faite par les ſoins du Duc d'Urbin, *eſt dans la place publique de Padouë avec Tite Live, Albert & Julius Paulus*, & que l'inſcription contient *Aſtrologiæ adeo peritus ut in magia ſuſpicionem venerit.* 1. La ſtatuë où ſe liſent ces paroles n'eſt pas dans la place publique de Padouë, mais ſur (b) l'une des portes de la Maiſon de ville. 2. La ſtatuë que le Duc d'Urbin fit faire ne fut point miſe dans Padouë, mais dans le Chatеau de ce Duc. 3. Elle ne contient point les paroles que Mr. de Clavigni raporte. Voiez Tomaſini (c).

(D) *Des Inquiſiteurs qui voulurent le faire brûler.*] Pierre d'Apone accuſé de necromantie & d'hereſie mourut pendant le procés, & fut enterré dans l'Egliſe de St. Antoine. Tous les zélez s'en ſcandaliſerent: les Inquiſiteurs continuerent leurs procedures, & l'aiant convaincu d'impieté par ſes écrits, ils condamnerent ſon cadavre à être brûlé, & comme ils ne le trouverent point, ils firent bruler publiquement une figure qui le repreſentoit. Voilà ce qu'on lit dans Mr. de Sponde (d): mais comment l'accorderons-nous avec l'inſcription que les Magiſtrats de Padouë firent mettre ſous la ſtatuë de ce Medecin, & où ils declarent (e) qu'il fut abſous? Pierre de St. Romuald raporte que les Inquiſiteurs aiant lu publiquement la condamnation de Pierre d'Apone, *firent mettre au feu ſon effigie.* Il remarque auſſi qu'ils ne purent trouver ſon corps, parce que *ſa concubine Mariete* l'avoit deterré *de nuict ſecretement*, & caché *dans un ſepulchre rompu* (f).

(E) *Qu'il ait été Magicien, & qu'il n'ait point cru qu'il y eût des Diables.*] Nous avons vu (g) comment ſon Apologiſte ſe prevaut de cette contradiction, mais il auroit dû prendre garde que Bodin met Pierre d'Apone entre les ſorciers qui pour éluder les pourſuites de la juſtice ſoutiennent, que tout ce qu'on dit des diables & de la magie eſt une chimere. Bodin declare qu'il a fait le livre de la demonomanie des Sorciers entre autres raiſons „ (h) pour reſpondre à ceux „ qui par livres imprimez s'efforcent de tauver les „ Sorciers par tous moiens, en ſorte qu'il ſemble que „ Satan les ait inſpirez & attirez à ſa cordelle pour „ publier ces beaux livres, comme eſtoit un Pierre „ d'Apone Medecin, qui s'efforçoit faire entendre qu'il „ n'y a point d'eſprits, & neanmoins il fut depuis „ averé qu'il eſtoit des plus grands Sorciers d'Ita„ lie.„

(F) *Il mourut l'an 1316. à l'âge de 66. ans.*] C'eſt ce qu'on lit dans une inſcription raportée par (i) Tomaſini: cela étant il faut dire que Naudé ſe trompe lors qu'il dit que Pierre d'Apone accuſé à l'âge de 80. ans, mourut l'an 1305. (k) Freher dit la même choſe comme tirée de (l) Bernardin Scardeon. Diſons auſſi que Geſner (m) ſe trompe en faiſant fleurir Pierre d'Apone l'an 1320. Mr. (n) König a copié cette faute. Mais le Pere Rapin s'abuſe plus étrangement, puis qu'il le place au XVI. ſiecle. *Pierre d'Apone*, dit-il (o), *Medecin de Padouë qui floriſſoit ſous Clement VII. ſe gata ſi fort l'imagination par la lecture des Philoſophes Arabes, & par les ſpeculations trop frequentes ſur l'Aſtrologie d'Alfraganus, qu'il fut mis à l'inquiſition pour avoir été ſoupçonné de magie.* Voſſius a ſuivi Geſner, & a fait une obſervation qui merite d'être peſée. Pierre d'Apone, dit-il (p), envoia ſon livre *de Medicina omnimoda* au Pape Jean XXII. qui fut élu l'an 1316. & ſiegea 17. ans. Nous conoiſſons donc par là le tems de ce Medecin. Mais ſi l'an 1316. fut celui de ſa mort, la concluſion n'eſt pas exacte, & ne ſauve pas d'erreur Voſſius.

(A) *Un livre touchant cette Bibliotheque.*] Mr. Morhof avoit fort oui parler de ce livre, mais il ne ſavoit pas qu'on eût l'imprimé. Il en fait mention en divers endroits (q) de *Polyhiſtor* ſon publié l'an 1688. & toûjours comme un homme qui croioit que cet Ouvrage n'étoit point encore ſorti de deſſous la preſſe. Il eſt neanmoins certain que la *Bibliotheca Aproſiana* fut imprimée à Boulogne l'an 1673. & que Martin (r) Fogelius Profeſſeur à Hambourg en avoit un exemplaire, comme Mr. Morhof avoit pu le voir dans le catalogue des livres de ce Profeſſeur; car il cite ce (ſ) catalogue qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que Mr. Placcius obſerve dans ſon *Invitatio amica*, publiée à Hambourg l'an 1689. Il ajoûte qu'il a fait mention de cet Ouvrage d'Aproſio dans ſes (t) Pſeudonymes, & il nous (v) renvoie aux notes ſur le catalogue de Rhodius. En effet il nous aprend à la page 150. de ſes Pſeudonymes, qu'il l'avoit par une

(h) *Bodin, Préface de la Demonomanie des Sorciers p. 5. Voiez auſſi chap. 5. pag. 71.*

(i) *Tomaſinus in elog. viror. illuſtr. p. 22.*

(k) *Paulus Freher in Theatro ubi ſupra.*

(l) *Ubi ſupra.*

(m) *Geſner. in Bibliotheca fol. 544.*

(n) *König. Bibl. vet. & nova pag. 49.*

(o) *Rapin Reflex. ſur la Philoſophie n. 28. p. m. 360.* (p) *Voſſius de Scient. Mathem. pag. 181.* (q) *Pag. 38. 59. 144.* (r) *Nat. Vogelius.* (ſ) *Polyh. pag. 37.* (t) *N. 74.* (v) *Pag. 27. 28.*

Digitized by Google

ſes Ouvrages: peut-être n'oſoit-il écrire ſous ſon veritable nom ſur des matieres auſſi peu conformes à la vie religieuſe, que l'étoient les differens des beaux Eſprits touchant l'Adonis du (B) Cavalier Marin, ou (C) choſes ſemblables. Peut-être ſe plaiſoit-il naturellement à la recherche de differentes alluſions, ou à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le maſque à un Auteur deguiſé. Il aimoit aſſez lui-même (D) cette occupation. Quoi qu'il en ſoit, ſi vous conſultez les Auteurs * qui nous ont donné le catalogue des Ecrivains de Liguric, vous trouverez par le titre de ſes Ouvrages qu'il ſe donnoit mille faux noms, tantôt celui de *Maſoto Galiſtoni*, tantôt celui de *Carlo Galiſtoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*, tantôt celui d'*Oldauro Scioppio*, &c. On dit † qu'on trouve ſa vie dans l'Ouvrage intitulé *Bibliotheca Aproſiana*. Pluſieurs Auteurs lui ont donné de grans éloges, & quelques-uns ‡ ont paſſé peut-être les limites de la raiſon. Il fut aggregé entre autres Academies à celle de *gli Incogniti* de Veniſe, comme il (E) paroît par le livre intitulé *le glorie de gli Incogniti, overo gli huomini illuſtri dell' Academia de' i Signori Incogniti di Venetia*; où l'on voit ſon éloge aſſez amplement. Il étoit encore en vie l'an 1680. lors qu'Oldoini publia ſon *Athenæum Liguſticum*.

* *Raffael Soprani & Michel Juſtiniani en 1667. Auguſtin Oldoini en 1680.*

† *Placcius Amic. invicat.*

‡ Magnifica ejus & planè invidenda elogia adferuntur à Gregorio Leti, Italia regnante, *Part. 4. lib. 3. pag. 377.* Morhof. Polyh. p. 38. *Voiez auſſi pag. 144.*

APROSIO (PAUL AUGUSTIN) Juriſconſulte, & Academicien Apatiſte de Florence, nâquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, & qui peut ſe glorifier d'avoir produit depuis le commencement du XVII. ſiecle juſques à l'année 1667. neuf Docteurs en Droit & un Medecin. Celui dont je parle aiant étudié à Genes ſous les Jeſuites, alla à Rome pour

(a) *Voiez la remarque D.*

(b) *Catalog. Auctor. p. 18.*

(c) Producit idem Leti ex Abbate Libanoro pag. 379. locum quo tomus ſecundus Bibliothecæ Aproſianæ citatur, quo multi continentur ab Hieron. Savanorola Miſti. libri. *Morhof. Polyh. pag. 38.*

(d) *Narrando la ſua vita con l'inſerirvi varie curioſità intorno ad Amici ſuoi.* Leti, Ital. regn. parte 4. p. 378.

(e) *Id. ibid. pag. 379. 380.*

(f) *Voiez Baillet Jug. ſur les Poët. t. 4. pag. 198.*

(g) *Ibid. pag. 200.*

(h) *In Venetia 1641.*

(i) *Ibid. 1643.*

(k) *L'un imprimé en 1645. l'autre en 1647. ibid.*

lettre de Mr. Magliabecchi à Martin Vogelius, qu'Aproſio deguiſe ſous le nom de *Cornelio Aſpaſio Antivigilmi tra i vagabondi di Tabbia detto L'Aggirato*, avoit publié un livre in 12. l'an 1673. intitulé *Bibliotheca Aproſiana, paſſa tempo Autonnale*. Dans les notes ſur le catalogue de Rhodius on revoque en doute ce que Scavenius avoit dit, qu'Aproſio avoit compoſé un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il (a) reſtituoit beaucoup d'Ouvrages à leurs veritables Auteurs. On doute de cela, parce que l'on n'a point vu dans les liſtes des Ouvrages d'Aproſio cette *Bibliotheca Apocryphorum*, mais ſeulement *Bibliotheca Aproſia*. Or on croit qu'il aura été facile à Scavenius de metamorphoſer *Aproſia* en *Apocrypha*. Il eſt un peu étrange que le P. Oldoini n'ait point fait mention de la *Bibliotheca Aproſiana, paſſa tempo Autonnale*, puis qu'il n'a publié ſon *Athenæum Liguſticum* qu'en l'année 1680. Il eſt bien vrai qu'il met entre les Ecrits d'Aproſio, *Bibliotheca Aproſiana & antiquitates Abrantillenſes*, mais c'eſt d'une maniere tres-propre à nous perſuader que cet Ouvrage n'étoit point encore imprimé. Mr. Teiſſier (b) en 1686. a laiſſé plus de ſujet d'être en doute, que de decider quelque choſe. Mr. Morhof (c) remarque que Mr. Leti cite un Auteur qui a cité le 2. tome de la Bibliotheque Aproſienne.

CETTE citation de Mr. Leti eſt fort juſte, & par là, & par d'autres conſiderations je ſuis fort perſuadé que Mr. Morhof n'allegue point ſur la foi d'autrui *l'Italia regnante*, mais qu'il l'avoit lue lui-même. D'où vient donc qu'il ne fait pas que la *Bibliotheca Aproſiana* fut imprimée à Boulogne chez les Manoleſſi l'an 1673. *in* 12? Mr. Leti ne l'affirme-t-il pas poſitivement dans la page 377. de la 4. partie de ſon *Italia regnante*, & ne cite-t-il pas d'aſſez longs paſſages de ce livre d'Aproſio? Il ajoûte que l'Auteur aiant (d) raconté ſa vie juſqu'à la page 161. nomme après cela juſques à la page 666. divers Auteurs qui lui avoient donné leurs Ouvrages, & que ce premier volume contient ſeulement les Ecrivains dont les noms commencent ou par la lettre A. ou par la lettre B, ou par la lettre C. Il croit que les volumes ſuivans ſeront imprimez bientôt, mais on l'avoit aſſuré que le ſecond ne l'étoit pas, d'où il conclut (e) que le Pere Libanori qui le cite n'en avoit vu que le manuſcrit. Cet Ouvrage de Mr. Leti fut imprimé l'an 1676.

(B) *L'Adonis du Cavalier Marin.*] Le Cavalier Stigliani (f) aiant publié le livre de *l'Occhiale*, ou de la lunette, qui eſt une cenſure piquante de l'Adonis, ſe vit attaqué de toutes parts. On s'aperçut alors combien l'Italie étoit infatuée de l'Adonis; on courut à cette querelle comme au feu: mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le Cavalier Marin, *Perſonne* (g) *ne témoigna plus de zéle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce poëme, que le Pere Aproſio de Vintimiglia Ermite de St. Auguſtin.* Il publia *l'Occhiale Stritolato* (h) *di Scipio Glareano per riſpoſta al Signor Cavaliere Frà Tomaſo Stigliani. La Sferza* (i) *poëtica di Sapricio Saprici, lo ſcantonata Accademico Heteroclito per riſpoſta alla prima cenſura dell' Adone del Cavalier Marino, fatta dal Cavalier Tomaſo Stigliani. Del Veratro Apologia di Sapricio Saprici per riſpoſta alla ſeconda cenſura dell' Adone del Cavalier Marino fatta dal Cavaliere Frà Tomaſo Stigliani.* Cet Ouvrage eſt diviſé en deux (k) traitez; ce fut un ellebore donné en deux priſes. Il avoit écrit contre le même Stigliani; *Il Vaglio Critico* (l) *di Maſoto Galiſtoni da Terama ſopra il mondo nuovo del Cavalier Frà Tomaſo Stigliani da Matera. Il Buratto* (m), *Replica di Carlo Galiſtoni al Molino del Sig. Carlo Stigliani.*

NOTEZ que Maſoto Galiſtoni da Terama eſt l'anagramme de Tomaſo Stigliani da Matera, & qu'au lieu de mettre au titre *in Trevigi per Girolamo Righettini*, on mit *in Roſtock per Willermo Wallop*, parce que ce Righettini étoit un Libraire de peu de nom. L. Aproſio raconte (n) cela dans la page 112. & 113. du *Biblioteca Aproſiana*.

(C) *Ou choſes ſemblables.*] Je ne penſe pas que les diſputes ſur l'Adonis du Cavalier Marin ſuſſent plus éloignées de la profeſſion monaſtique, que les Ouvrages ſuivans. *Annotationi di Oldauro Scioppio all'* (o) *Arte degli Amanti dell' Illuſtriſſimo Signor Pietro Michele Nobile Veneto. Lo Scudo di Rinaldo* (p), *ovvero lo ſpecchio del diſinganno. Opera di Scipio Glareano. Le Bellezze* (q) *della Beliſa Tragedia dell' Illuſtriſſimo Signor D. Antonio Muſcettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Genuale &c.* Il y a pluſieurs ſemblables compoſitions parmi les Ecrits non imprimez d'Angelico Aproſio: mais il ne faut pas diſſimuler 1. qu'on y voit auſſi les leçons qu'il fit ſur le Prophete Jonas dans (r) l'Egliſe de Nôtre Dame de la Conſolation à Genes, l'an 1649. & l'an ſuivant. 2. Qu'il publia en 1643. ſous le nom d'Oldauro Scioppio, la traduction Italienne qu'il avoit faite des Sermons Eſpagnols d'Auguſtin Oſorius.

(D) *Cette occupation.*] Ce n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement que Scavenius debita qu'Aproſio avoit fait un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il reſtituoit pluſieurs Ouvrages à leurs veritables Auteurs; car c'eſt à lui que l'on attribue deux Ecrits dont l'un a pour titre, *La viſiera alzata Necataſie di alcuni Scrittori che andarono in Maſchera fuori del tempo di Carnovale*; & l'autre qui n'eſt que la ſuite du precedent, s'apelle *Pentecoſte di alcuni Autori Anonimi, e pſeudonimi ſcoperti per Mantiſſa della Necataſie della viſiera alzata.* Le P. Oldoini (ſ) ne nous aprend point ſi ces deux Ouvrages étoient imprimez ou non, il dit ſeulement qu'Aproſio les a ecrits ſous un autre nom, & l'on ne pourroit pas conclure qu'ils etoient imprimez de ce qu'il cite dans la page ſuivante. *La viſiera alzata evulgata ſub nomine Friani Forbotta*; car il fait aſſez conoître que ce Forbotta eſt diſtinct d'Angelico Aproſio. On ne peut raiſonnablement douter que les deux Ouvrages qu'il attribue à nôtre Aproſio ne ſoient ceux dont il eſt parlé dans le Journal (t) de Leipſic. Ils furent imprimez à Parme en 1689. Le nom qui paroît à la tête eſt *Jean Pierre Villani, de Stemma, Academicien Humoriſte, Infecond, & Genialis.* Il paroît qu'ils avoient été dediez dès l'an 1678. à Meſſieurs Magliabecchi.

(E) *Comme il paroît par le livre.*] Il fut imprimé à Veniſe l'an 1647. *in* 4. Le P. Labbe (u) a cru que Jean François Lauredan en étoit l'Auteur; mais d'autres (x) ne le croient pas, & ils ſe fondent entre autres raiſons, ſur ce que l'éloge de Lauredan qui eſt dans ce livre eſt trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même. On ſupoſe que les vers qui ſont à la tête de l'Ouvrage, & qui felicitent Lauredan non pas comme l'Auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Academie de *gli Incogniti*, ont été cauſe de l'erreur du Pere Labbe.

(l) *In Treviggi 1637.*

(m) *In Venetia 1642.*

(n) *Apud Leti ubi ſupra pag. 360.*

(o) *In Venetia 1642.*

(p) *Ibid. 1642.*

(q) *In Louano ou Loano 1664.*

(r) *Sopran. p. 23.*

(ſ) *In Append. Athen. Leguſt.*

(t) *Menſe Jul. 1690. pag. 363.*

(u) *Biblioth. Bibliothecar. pag. 118. edit. 1678.*

(x) *Placcius de anonym. pag. 115. Voiez dans le même volume le catalogue de Rhodius p. 25. 26.*

Digitized by Google

pour y étudier la Juriſprudence. Il s'y fit recevoir Docteur l'an 1649. après quoi il s'en retourna chez lui, achetta beaucoup de livres curieux, & ſe retira dans une maiſon de campagne, afin d'y jouïr tranquillement du plaiſir de la lecture, & de la compoſition. Il a fait des notes ſur la Beliſe *di D. Antonio Maſcardi*, qui ont été imprimées avec les *Ballezze della medeſima abbezzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lors que le Soprani, de qui j'emprunte cet article, publia ſon catalogue des Ecrivains de Ligurie en 1667. nôtre Aprosio travailloit à un grand Ouvrage de Morale ſur la * defaite des vices capitaux par les vertus oppoſées. Oldoini m'aprend que cet Ouvrage fut imprimé à Genes l'an 1674. & dedié au Prince de Monaco.

APULE'E (LUCIUS) en Latin *Apulejus*, Philoſophe Platonicien, conu de tout le monde par le fameux Ouvrage de l'*Ane d'or*, a vêcu au (A) deuxiéme ſiecle ſous les Antonins. Il étoit de Madaure (B), Colonie Romaine dans l'Afrique. Sa famille étoit (C) conſiderable, il fut bien élevé, il étoit bien fait de ſa perſonne, il avoit de l'eſprit, il devint ſavant; mais il ſe rendit ſuſpect de Magie, & cette mauvaiſe reputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à ſa memoire. Il étudia (D) premierement à Carthage, puis à Athenes, enſuite à Rome où il aprit la langue Latine ſans le ſecours de qui que ce fut. Une inſatiable curioſité de tout ſavoir l'engagea à faire divers voiages, & à s'enrôler dans diverſes (E) confrairies de religion. Il vouloit

(A) *A vécu au deuxiéme ſiecle ſous les (z) Antonins.*] Pierre Pithou (a) rejettant bien loin ceux qui diſent qu'Apulée a vécu après Theodoſe, prouve qu'il a vécu environ le tems d'Antonin Pius, & après. Ce ſentiment eſt apuié ſur de ſi bonnes raiſons, que je ne voi perſonne qui ne l'embraſſe. Il eſt manifeſte qu'un Scipion Orfitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollius Urbicius, deſquels Apulée parle comme de perſonnes vivantes, ont vécu ſous les Antonins. Le Pere Noris (b) critique mal Elmenhorſt; il lui impute d'avoir avoüé ſon ignorance ſur le tems auquel Apulée a vécu, & il lui montre deux paſſages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un deſquels Antonin n'eſt point qualifié *Divus*, & dont l'autre fait mention du Proconſul Lollianus Avitus qui fut Conſul l'an 144. L'abſence de *Divus* eſt une aſſez bonne preuve qu'Antonin vivoit encore. Le Pere Noris n'auroit pas tort, ſi celui qu'il a critiqué n'avoit point dit ce que l'on va lire. (c) *Quo anno natus* (Apulejus) *non liquido liquet. Verijimiliter tamen poſſumus adſerere eum temporibus Antonini Pii Divorumque fratrum vixiſſe. Memini enim* (1) *Lollianæ Avitæ, Lollii* (2) *Urbicii Pudentis, &* (3) *Scipionis Orphiti Conſſ. qui ſub Antonino præcipuè floruerunt, ſummis magiſtratibus ac conſulatu ex* L. 3. ff. de his qui teſtamentis &c. & L. 3. ff. de Decurion. Le paſſage où Antonin n'eſt point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de ſa femme, ſur ce qu'il produiſoit des lettres d'amour de ſa mere, (d) *Hucuſque à vobis miſerum iſtum puerum deprovatum, ut matris ſuæ epiſtolas, quas putas amatorias, pro tribunali Proconſulis recitet apud virum ſanctiſſimum Claudium Maximum, ante has Imperatoris Pii ſtatuas filius matris ſuæ pudenda exprobret ſtupra, & amores objectet?* Jonſius (e) ſe trompe doublement, lors que pour prouver qu'Apulée a vécu au tems que je lui aſſigne, il dit que ce Philoſophe donne à Antonin Pius l'éloge de Divus. Le fait eſt faux, & la conſequence que l'on en tire eſt nulle.

(B) *De Madaure, Colonie Romaine.*] Cette ville qui avoit apartenu à Syphax, fut donnée à Maſſiniſſa par les Romains. (f) *Neque hoc ex dixi, quo me patria mea pareret, etſi adhuc Syphacis oppidum eſſemus: quo tamen vitio, ad Maſſiniſſam regem conceſſimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum multitudo nova condita, ſplendidiſſima colonia ſumus.* Peu auparavant il avoit dit qu'il n'avoit point de honte de participer comme Cyrus à deux nations differentes. *De patria mea vero quod eam ſitam Numidiæ & Gætulicæ in ipſo confinio meis ſcripſi oſtendiſti, quibus utrumque profeſſus ſum. . . . Semimunidam & Semigætulam, non video quid mihi ſit ex re pudendum, haud minus quam Cyro majori quod genere mixtus fuit, Semimedus ac Semiperſa.* Un certain homme qui ſe voulut ériger en Cenſeur general vers la fin du XVI. ſiecle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien ſous la forme pretenduë d'âne enſeigne mille impudicitez, il ajoûte (g). *Apulejus hanc imitatus, ut vir Gracus ſe Latinè neſciviſſe ingenuè confeſſus, in Aſinum aureum plane ruit.* Premierement il n'eſt pas vrai qu'Apulée avoue qu'il n'entend point le Latin: il dit ſeulement 1. qu'il l'ignoroit la premiere fois qu'il vint à Rome: 2. qu'il l'aprit ſans maître. En ſecond lieu il n'eſt point vrai qu'il fût Grec. Madaure étoit une Colonie Romaine, & lors qu'il ſe veut juſtifier par l'exemple des autres Poëtes, il cite les Grecs comme étrangers, & les Latins comme ſes compatriotes. (h) *Prorſus tamen & alienalia, & . . apud Graios Dijon quidam . . . . . ABUNDE NOS NOS. Ædituus, & Portius, & Catulus.* Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la langue Latine n'étoit pas commune à Madaure. Apulée fils d'un des premiers Magiſtrats n'y entendoit rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla ſa femme n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, que ſa mere originaire de Theſſalie lui avoit apris. (i) *Loquitur unquam noſti Punicè, & ſi quid adhuc à matre græciſſat: Latinè enim neque vult neque poteſt.*

(C) *Sa famille étoit conſiderable.*] Son pere qui ſe nommoit (k) Theſée avoit exercé à Madaure la charge de Duumvir. C'étoit la premiere dignité d'une Colonie. (l) *In qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem, cunctis honoribus perfunctum.* Sa mere nommée Salvia (m) étoit originaire de Theſſalie, & deſcendoit de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même dès le commencement de ſon Roman. Saint Auguſtin a reconnu qu'Apulée étoit de bonne maiſon, c'eſt dans ſa 5. lettre. Voiez ci-deſſous la remarque E à la premiere citation.

(D) *Premierement à Carthage, puis à Athenes, enſuite à Rome.*] On ne trouveroit point cette gradation ſi l'on s'arrêtoit au prologue de ſon Roman, puis qu'il n'y parle point de Carthage. Il ſe contente de dire que les premieres études ont été celles de la langue Greque dans la Grece, & qu'après cela il vint à Rome, où il étudia le Latin ſans le ſecours d'aucun maitre. *Ibi linguam Atticam primis pueritiæ ſtipendiis merui, mox in urbe Latia advena ſtudiorum Quiritium indigenam ſermonem arrumabili labore, nullo magiſtro præmunte, aggreſſus excolui.* Cette narration eſt trompeuſe; elle n'eſt rien moins qu'exacte; il la faut rectifier par d'autres paſſages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un Auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les ſiennes bien confuſément? Voici ces autres paſſages de nôtre Auteur. Il dit aux Carthaginois qu'il a étudié dans ſon enfance chez eux, & qu'il a même commencé d'y embraſſer la ſecte Platonicienne. (n) *Suum vobis nec lare alienum, nec pueritiæ inveſtigatus, nec magiſtris peregrinus, nec ſecta incognitus. . . . . Enimvero & pueritia apud vos, & magiſtri vos; & ſecta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hic inchoata eſt.* Quelques pages après il fait un denombrement des ſciences qu'il étudia dans Athenes. (o) *Prima cratera Litteratoris rudiatem eximit: ſecunda Grammatici doctrina inſtruit: tertia Rhetoris eloquentiæ armat. Hauſtrum à plerisque petatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poeticæ commentum, Geometricæ limpidam, Muſicæ dulcem, Dialecticæ auſterulam, enimvero univerſa philoſophiæ inexplebilem, ſcilicet meracrateram.* Quelques-uns veulent qu'il ait étudié dans la Grece en deux differens tems; d'abord avant que d'étudier à Carthage, & puis lors qu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome; ils pretendent que ce fut à Carthage qu'il aprit la langue Latine (p): ce dernier fait eſt viſiblement dementi par le prologue de l'Ane d'or.

(E) *A s'enrôler dans diverſes confrairies de religion.*] Il ſe fait dire ces paroles dans le 3. livre (q) de l'Ane d'or. *Pervia & formido ſolidè damnis hujus operis detegere, & arcana domûs mea revelare ſecreta. Sed melius de te doctrinaque tua præſumo qui præter generoſum moralium dogmatum, præter ſublime ingenium ſacris plurimis initiatus, profectò noſti ſanctam ſilentii fidem.* Il finit ſon Roman par le narré de ſon entrée dans la religion d'Oſiris. Ce fut à Rome que cet honneur lui arriva. Il ne fut gueres parmi le commun des initiez; il monta bientôt aux premiers grades.

(z) *Et non pas ſous Domitien avec Apollonius de Tyane, comme l'aſſure Anaſtaſe de Nicée* queſt. 23. in ſcripturam. *Notez que d'autres donnent ces Ouvrage à Anaſtaſe Sinaïte.*

(a) *Pithœus, Adverſ. l. 2. c. 10.*

(b) *Noris, cenotaph. Piſan. pag. 33.*

(c) *Elmenh. in vita Apulei.*

(1) *Apolog. pag. 289. Capitol. Antonino 27.*

(2) *Apolog. pag. 274. Capitolin. Pertinace 78.*

(3) *Florid. pag. 357. 358.*

(d) *Apul. Apolog. pag. 327.*

(e) *Jonſ. de Script. Hiſtor. Philoſ. pag. 367.*

(f) *Apul. Apolog. pag. 289.*

(g) *Claudius Verderius, in auctores pene omnes Cenſion. pag. 73. Ce livre fut imprimé à Lion en 1586.*

(h) *Apolog. pag. 278.*

* *Strage de vitiis capitali triumfati duello virtus oppoſite.*

(i) *Apolog. pag. 336.*

(k) *On ne le ſait que par ces paroles:* Si contentus lare parvulo, Theſei Silius cognominis patris tui virtutes æmulaveris. *Apul. Metamorph. l. 1. pag. 112.*

(l) *Id. Apolog. pag. 289.*

(m) *Id. Metam. l. 2. p. 115.*

(n) *Id. Florid. pag. 359. Voiez auſſi pag. 361. où il dit,* Hanc ego vobis mercedem, Carthaginienſes, ubique gentium dependo, pro diſciplinis quas in pueritia ſum apud vos adeptus. Ubique enim me veſtræ civitatis alumnum fero.

(o) *Ibid. pag. 363.*

(p) *Il paſſa les premieres années de ſon enfance dans la Grece, & les ſuivantes à Carthage où il aprit le Latin ſans maître, & avec beaucoup de peine. Il commença auſſi à y étudier la philoſophie. Il alla enſuite à Athenes, où il aprit la poeſie, &c.* Tillemont, hiſt. des Empereurs, t. 2. pag. 722.

(q) *Pag. m. 136.*

loit voir le fond de leurs pretendus myſteres, & c'eſt pour cela qu'il demandoit à y être initié. Il depenſa preſque (F) tout ſon bien dans ces voiages; deſorte qu'étant retourné à Rome, & ſe voulant conſacrer au ſervice d'Oſiris, il n'avoit pas aſſez d'argent pour ſoutenir la depenſe à quoi l'expoſoient les ceremonies de la reception. Il engagea * juſqu'à ſon habit pour faire la ſomme neceſſaire; après quoi il gagna ſa vie à plaider des cauſes: & comme il étoit aſſez éloquent & aſſez ſubtil, les procés † & même les grans procés ne lui manquoient pas. Mais il ſe mit encore plus à ſon aiſe par le moien d'un bon mariage, que par le moien de la plaidoirie. Une veuve ‡ qui n'étoit ni jeune (G) ni belle, mais qui avoit beſoin d'un mari, & beaucoup

* *Voiez la remarque F.*

† *Quæ res ſummum peregrinationi meæ tribuebat ſolatium, nec minus etiam victum uberiorem ſubminiſtrabat. Quidni? ſpiritu faventis eventus quæſticulo forenſi nutrito, per patrocinia ſermonis Romani . . . quam nunc inconſtanter glorioſa in foro redderem patrocinia. Apul. Metam. l. 11. pag. 272. edit. Elmenhorſtii 1621. in 8.*

‡ *Elle s'appelloit* Pudentilla.

(a) *Metam. l. 11. pag. 264.*

(b) *Apol. pag. 309. 310.*

(c) *Voiez la diſpute de St. Auguſtin contre le ſentiment d'Apulée, au livre 8. de la cité de Dieu. chap. 19. & ſuiv.*

(d) Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatoreſque veſtiret. *Auguſt. epiſt. 5.*

(e) *Florid. pag. 361.*

(f) *Metam. l. 11. pag. 271.*

(g) *Ibid.*

des. *Denique per dies admodum pauculos, Deus Deûm magnorum potior, & majorum ſummus, & ſummorum maximus, & maximorum regnator Oſiris non in alienam quampiam perſonam reformatus, ſed coram ſuo illo venerando me dignatus afflamine, per quietem præcipere viſus eſt. . . . Ac ne ſacris ſuis gregi cætero permixtus deſerviremo, in collegium me Paſtophororum ſuorum, imo inter ipſos Decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome il avoit été initié aux myſteres d'Iſis, ce furent les premices de ſon humanité recouvrée. Il mêle dans la deſcription de ces ſortes de ceremonies pluſieurs nobles ſentimens, & qui ne ſont dignes que de la vraie religion. Tel eſt, par exemple, celui-ci: (a) *Te jam nunc obſequio religionis noſtræ dedica, & miniſterii jugum ſubi voluntarium, nam cum cœperis Deæ ſervire tunc magis ſenties fructum tuæ libertatis.* Ceux qui l'accuſerent de Magie lui objecterent entre autres choſes, qu'il conſervoit je ne ſai quoi dans un mouchoir avec une ſinguliere ſuperſtition. Voici ce qu'il repondit: (b) *Vin dicam cujuſmodi illas res in ſudario obvolutas, laribus Pontiani commendarim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Gratia participavi. Eorum quadam ſigna & monumenta tradita mihi à ſacerdotibus fidulo conſervo. Nihil inſolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris ſymmiſta, qui adeſſis, ſcitis quid domi conditum celetis, & abſque omnibus profanis tacitè veneremini. At ego, ut dixi, multijuga ſacra, & plurimos ritus, varias cerimoniat, ſtatuas veri & effigies ergà Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, ſed abhinc ferme triennium eſt, cum primis diebus quibus Oeam venerarn, publicè differens de Æſculapii majeſtate, eadem iſta præ me tuli, & quæ ſacra noſſem percenſui. Ea diſputatio celebratiſſima eſt, vulgo legitur, in omnium manibus verſatur. . . . Etiamne cuiquam mirum videri poteſt, cui ſit ulla memoria religionis, hominem tot myſteriis Deûm conſcium, quadam ſacrorum crepundia domi adſervare, atque en lineo texto involvere, quod puriſſimum eſt rebus divinis velamentum.* Il eſt probable que ſi Apulée étoit Magicien, ſon crime étoit incomparablement moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne ſavoit pas qu'il n'y eût que de mauvais Genies qui s'attachaſſent à faire certaines choſes à la preſence de certaines ceremonies. Il croioit avec les Platoniciens (c) que de bons Genies pouvoient auſſi faire cela. J'ai cité dans le texte de cet article Saint Auguſtin, qui temoigne qu'Apulée avoit une dignité de religion (d) qui lui donnoit l'intendance des combats des gladiateurs, & des bêtes. Enfin je trouve que nôtre Auteur s'étoit conſacré au culte d'Eſculape, l'une des principales Divinitez des Carthaginois, & qu'il avoit même une dignité dans ce College. (e) *Principium mihi apud veſtras aureis auſpicatiſſimum ab Æſculapio Deo capiam, qui arcem veſtræ Carthaginis indubitabili numine propitius reſpicit. Ejus Dei hymnum Græco & Latino carmine vobis ſic canam, jam illi à me dedicatum. Sum enim non ignotus illius* SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES.

(F) *Il depenſa preſque tout ſon bien dans ces voiages.*] Ce ne fut point la ſeule cauſe de la pauvreté où il tomba; il fit des depenſes pour des raiſons beaucoup plus loüables; il s'en vanta du moins lors qu'il repondit au reproche qu'on lui avoit fait de ſa miſere. (f) *Ad iſtum modum deſponſus ſacris, ſumptuum temeritate contra votum meum retardabar: nam & viritulas patrimonii peregrinationis attriverant impenſæ.* C'eſt ainſi qu'il parle en repreſentant l'embarras où il ſe trouvoit à Rome, au ſujet de ſa vocation à la Confrairie d'Oſiris. Il étoit hypothequé à cette myſterieuſe congregation, les promeſſes étoient données, mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il faloit paier quelque choſe pour les ceremonies inaugurales, & il n'avoit pas dequoi fournir à cette depenſe. Il falut pour ainſi dire qu'il vendît juſqu'à ſa chemiſe, la Divinité qui le preſſoit ne lui indiqua point d'autre reſſource. (g) *Jamque ſapiculè non ſine magna turbatione ſtimulatus, poſtremo juſſus veſte ipſa mea quamvis parvula diſtractâ ſufficientem corraſo ſummulam, & idipſum præcipuum fuerat ſpeculator. An tu, inquit, ſi quam rem voluptati ſtruenda moliroris lacinias tuis nequaquam parceres, nunc tantas cerimonias adituras impræmeditata te paupertiei contaris committere.* Alors il n'attribuoit ſon indigence qu'aux frais de ſes voiages; mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avoit depenſé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à ſecourir ſes amis, à reconoître les ſoins de ceux qui l'avoient inſtruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoûte qu'il n'auroit pas fait difficulté d'acheter au prix de tout ſon patrimoine le mepris de ſon patrimoine, mepris qui eſt un bien plus conſiderable que le patrimoine même. C'eſt parler en Philoſophe cela. (h) *Si tamen noſcis* (c'eſt ainſi qu'il adreſſe la parole à ſon delateur) *profiteor mihi ac fratri meo relictum à patre H-S. viceis, paulo ſecus; idque à me longa peregrinatione, & diuturnis ſtudiis, & crebris liberalitatibus modice immunitum. Nam & amicorum pleriſque opem tuli, & magiſtris plurimis gratiam retuli, quorumdam etiam filias dote auxi. Neque enim dubitaſſem equidem vel univerſum patrimonium impendere, ut adquirerem mihi quod majus eſt, contemptum patrimonii.* Il avoit fait des reflexions (i) très-ſolides & très-morales ſur la pauvreté.

(G) *Une veuve qui n'étoit ni jeune ni belle, mais qui avoit beſoin d'un mari.*] L'accuſateur d'Apulée la ſoutenoit (k) âgée de 60. ans: il avoit ſon but, il croioit prouver par là que la paſſion qu'elle avoit conçue pour l'accuſé n'étoit point naturelle, mais l'effet de quelque charme magique. Apulée fit voir (l) qu'elle n'avoit guere plus de 40. ans, & que ſi elle en avoit paſſé près de 14. dans l'état de veuve, ce n'avoit nullement été par averſion pour le mariage, mais à cauſe des oppoſitions de ſon beau-pere; qu'enfin cet état de continence lui avoit ruiné la ſanté, juſques-là que les Medecins & les Sages-femmes s'accorderent à dire, qu'il n'y avoit point de meilleur remede aux ſuffocations qui la tourmentoient, que le mariage. Une femme à qui l'on dit cela, & qui n'a guere de tems à perdre ſi elle veut mettre à profit ce qui lui reſte d'années de fecondité, n'a nul beſoin d'être contrainte par la force des ſortileges à ſe choiſir un époux. Ce fut le raiſonnement d'Apulee, & il a beaucoup de force. *Eo* (m) *ſcrupulo liberata cum à principibus viris in matrimonium peteretur, decrevit ſibi diutius in viduitate non permanendum. Quippe ut ſolitudinis tædium perpeti poſſet, tamen ægritudinem corporis ferre non poterat. Mulier ſanctæ pudicæ, tot annis viduitatis ſine culpa, ſine fabula abſuetudine conjugis torpens, & diutino ſitu viſcerum ſaucia, vitiatis intimis uteri, ſæpe ad extremum vitæ diſcrimen doloribus oborsis exanimabatur. Medici cum obſtetricibus conſentiebant, penuria matrimonii morbum quæſitum. Malum tædet augeri, ægritudinem ingraveſcere: dum ætatis aliquid ſuperſit, nuptiis valitudinem medicandam.* C'eſt un malheur pour une femme que certains procés, où il faut dire cent choſes (n) en pleine audience qu'on aimeroit mieux cacher, ſoit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, ſoit qu'elle y ait moins de part. Sans ce procés Apulée ſe fût bien garde d'indiquer la cauſe des maux dont Pudentilla avoit été tourmentée pendant ſon veuvage. Elle y trouvoit neanmoins quelque petite douceur; car puis qu'elle avoit tant ſouffert, c'étoit une marque qu'elle ne s'étoit point ſervie du vrai remede. On n'allegua point aux Juges cette conſequence; mais on aſſura que cette veuve avoit vécu chaſtement, & qu'il n'avoit couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à ſon âge, je dis qu'Apulée étoit ſans doute plus jeune qu'elle, car elle avoit un fils (o) qui avoit été à Athenes le camarade d'Apulée; mais qu'il ne l'épouſa pas ſans eſperance d'en avoir des enfans. Il le temoigne lors qu'il repond au reproche qu'on lui faiſoit de s'être allé manier à la campagne. Après avoir repondu qu'on avoit pris ce parti afin d'éviter les frais que les noces leur auroient coûté dans la ville, il ajoûte que la campagne eſt un poſte beaucoup plus favorable que la ville en matiere de fecondité, & que ſe coucher ſur l'herbe, & à l'ombre des ormeaux, & au milieu d'une infinité de productions qui naiſſent du ſein fertile de la terre, ne peut qu'aporter bonheur à des

(h) *Apolog. pag. 288.*

(i) *Ibid. pag. 285. 286. 287.*

(k) *Apolog. pag. 317. 330.*

(l) *Ibid. pag. 330.*

(m) *Ibid. pag. 318.*

CERTAINS procés pourquoi mal plaiſans au ſexe.

(n) *Voiez ci-deſſous la remarque I.*

(o) *Apolog. pag. 320.*

Digitized by Google

coup de bien, le trouva fort à ſon goût. Il ne fit point le rencheri, il ne ſe ſoucia point de reſerver ſa bonne mine (H), ſa propreté, ſon eſprit, & ſon éloquence pour quelque jeune tendron; il épouſa de bon cœur la riche veuve dans une maiſon de campagne auprès d'Oea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procés: les parens des deux fils de cette Dame pretendirent qu'il s'étoit ſervi de ſortileges pour (I) s'emparer de ſon cœur, & de ſon argent: ils le * defererent comme un Magicien, non pas devant des Juges Chretiens, ainſi que

* L'accuſateur s'appelloit Sicinius Æmilianus. Il étoit frere du premier mari de Pudentilla. Apul. Apolog. init.

des nouveaux mariez qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette penſée pour ſes *Florida*, je veux dire pour ces declamations de Rhetoricien, où il lâche la bride à toutes les fauſſes penſées de ſon imagination. Cet endroit gâte ſon Apologie, il n'eſt digne ni des Juges à qui il parloit, ni de la cauſe qu'il plaidoit. *Immo* (a) *ſi verum velis, uxor ad prolem multo auſpicatius in villa quam in oppido ducitur: in ſolo uberi, quam in loco ſterili: in agri cæſpite, quam in fori ſilice: mater futura in ipſo materno ſi nubat ſinu, in ſegete adulta ſuper fœcundam glebam. Vel enim ſub ulmo marita cubet in ipſo gremio terræ matris inter ſoboles herbarum, & propagines vitium, & arborum germina.* Nous verrons (b) ci-deſſous qu'on declara en pleine audience que Pudentilla n'étoit point belle, & que ſon contrat de mariage contenoit des clauſes qui ſupoſoient qu'elle étoit encore en âge d'avoir des enfans.

(a) *Ibid. p. 329.*

(b) *Dans la remarque I.*

(H) *De reſerver ſa bonne mine, ſa propreté.*] Voici quelques parties de ſon portrait. *At* (c) *illa obtutum in me converſa, Eu, inquit, ſanctiſſima Salvia matris generoſa proles. Sed & cætera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, membrorum proceritas, ſuculenta gracilitas, rubor temperatus; flavum & inaffectatum capillitium; oculi caſti quidem, ſed vigiles, & in aſpectu micantes prorſus aquilino, quoquò verſum jiverint: ſpecioſus & immeditatus inceſſus.* Ses accuſateurs lui reprocherent ſa beauté (d), ſes beaux cheveux, ſes belles dens, ſon miroir. Sur les deux premiers chefs il repondit qu'il étoit fâché que l'acculation fût fauſſe. *Quod* (e) *utinam tam gravia forma & facundia crimina verè mihi approbraſſet: non difficile ei reſpondiſſem, quod Homericus Alexander Hectori:*

Οὐτι ἀτάλλην εἰδὸς δῶκεν ἐχειδὲ θεός.
Ὅ,τινα τις αἰσχρὸν εἶδος, ἀνὴρ δ' ἐν δὲ τις ἔλωρ.
Munera deum glorioſiſſima nequaquam aſpernanda:
Quæ tamen ab ipſis tribui fuere, multis volentibus non obtinguntur.

(c) *Metamorph. l. 2. pag. 115. Voiez auſſi l. 1. pag. 112.*

(d) *Accuſamus apud te philoſophum formoſum, & tam Græcè quam Latinè, proh nefas! ditertiſſimum. Apolog. pag. 275.*

Hæc ego de forma reſpondiſſem. Præterea, licere etiam Philoſophis eſſe valtu liberali. Pythagoram, qui primum ſeſe Philoſophum nuncuparit, cum ſui ſæculo excellentiſſima forma fuiſſe: item Zenonem. . . . Sed hæc defenſio, ut dixi, aliquammultum à me remota eſt: cui, præter formæ mediocritatem, conſummatio etiam litterati laboris omnem gratiam corpore detergeat. habitumineum tenuat, ſuccum exorbet, colorem obliterat, vigorem debilitat. Capillus ipſe, quem iſti aperto mendacio ad lenocinium decoris promiſſum dixere, vides quàm non ſit amœnus ac delicatus, horrore implexus atque impeditus, ſtuppeo tomento affimilis, & inæqualiter hirtus, & globoſus, & congeſtus: prorſus inemendabilis diutina incuria, non modò comendi, ſed ſalcem expediendi & diſcriminandi. A l'égard du troiſieme chef, il ne ſe defendit point d'avoir envoié à un ami une poudre qui étoit propre à bien nettoier les dens, & d'y avoir joint des vers qui contenoient une deſcription exacte des effets de cette poudre: il ſoutint que tout le monde, & principalement ceux qui parloient en public, devoient avoir un ſoin tout particulier de tenir nette leur bouche. Il eut là un beau champ pour rendre bonne ſa cauſe, & pour tourner en ridicule ſon adverſaire, quoi qu'aparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de ſe diſtinguer des autres Savans. Voilà comment certaines cauſes ſont aiſées à defendre, encore qu'on ait un peu de tort. *Vidi ego dudum,* (f) repondit-il, *vix riſum quoſdam tenuiſſe, cum mundicias oris videlicet orator ille aſpere accuſaret, & dentifricium tanta indignatione pronunciaret, quanta nemo quiſquam venenum. Quid ni? crimen haud contemnendum Philoſopho, nihil in ſe ſordidum ſinere, nihil uſpiam corporis apertum, immundum pati ac fœtulentum; præſertim os, cujus in propatulo & conſpicuo uſus hominis creberrimus: ſive ille cuipiam oſculum ferat, ſeu cum cuiquam ſermocinetur, ſive in auditorio diſſerat, ſive in templo preces alleget. Omnem quippe hominis actum ſermo præit: qui, ut ait Poëta præcipuus, à dentium muro proficiſcitur.* Faiſons le même jugement de la derniere accuſation. Ce n'eſt pas un crime à un Docteur dans quelque Faculté que ce ſoit d'avoir un miroir, mais s'il le conſultoit trop quand il s'habille, on l'en pourroit critiquer fort juſtement. Dans le tems d'Apulée la Morale étoit beaucoup plus rigide qu'aujourd'hui, par raport à l'exterieur, car il n'oſe point convenir qu'il ſe ſerve de ſon miroir. Il ſoutient qu'il le pourroit faire, & il le prouve par pluſieurs raiſons philoſophiques, qui pour dire la verité ſont beaucoup plus ingenieuſes, que judicieuſement placées; mais il nie qu'il conſulte ſon miroir. *Sequitur* (g) *de ſpeculo longa illa & cenſoria ora ejus, de quo pro rei atrocitate pœne diruptus eſt Pudens, clamitans,* Habet ſpeculum philoſophus, poſſidet ſpeculum philoſophus. *Ut igitur habere concedam, ne aliquid objicias te credas, ſi negaro, non tamen ex eo me accipi neceſſe eſt exornari quoque ad ſpeculum ſolere . . Plurimis rebus poſſeſſu careo, uſu fruor: quod ſi neque habere utendi argumentum eſt, neque non uterais non habere, & ſpeculi non tam poſſeſſio culpatur quam inſpectio, illud etiam doceat neceſſe eſt quando & quibus præſentibus in ſpeculum inſpexerim, quoniam, ut res eſt, majus piaculum decernis ſpeculum philoſopho, quam Cereris mundum profano videre.*

(e) *Apul. Florid. pag. 342.*

(f) *Ibid. pag. 277.*

(g) *Ibid. pag. 281. 282.*

(b) Ille tenet ſpeculum pathici geſtamen Othonis, Actoris Aurunci ſpolium: quo ſe ille videbat Armatum, cum jam tolli vexilla juberet. Res memoranda novis annalibus atque recenti Hiſtoria, ſpeculum civilis tarcinæ belli. *Juvem. Sat. 2. v. 99.*

Voiez l'invective de Juvenal (b) contre l'Empereur Othon qui comptoit ſon miroir pour l'une des principales pieces de ſon équipage de guerre. Au reſte il me ſemble (je n'oſe neanmoins l'affirmer) qu'Apulée avoit en vuë ſon procés, lors qu'il decrivit dans l'une de ſes harangues celui d'Apollon & de Marſyas. Il ſupoſe que Marſyas debuta par louër ſes cheveux entortillez, ſa barbe affreuſe, ſa poitrine velue, & par reprocher à Apollon une propreté extrême: (i) *Marſias, quod ſtultitia maximum ſpecimen eſt, non intelligens ſe deridiculo haberi, priuſquam tibias occiperes inflare, prius de ſe & Apolline quadam deliramenta barbarè effutivit: laudans ſeſe quod crus & coma relicinus, & barba ſqualliduſ, & pectore hirſutus, & arte tibicen, & fortuna egenus, contra Apollinem, ridiculum dictu, adverſis virtutibus culpabat. Quod Apollo ejus & coma intonſus, & genis gratus, & corpore glabellus, & arte multiſcius, & fortuna opulentus. . . . . Lingua fatidica ſua tuta oratione, ſeu verſibus malis, utrobique facundia æquipari . . . . Rifere Muſæ, cum audirent hoc genus crimina, ſapienti exoptanda, Apollini objectata* (k)*, & tibicinem illum certamine ſuperatum, velut urſum bipedem, corio excuſo nudis & lacertis viſceribus reliquerunt.* Notez qu'Apulée aſſure que ſon accuſateur n'étoit qu'un gros paiſan fort laid: (l) *Mihi iſtud crede quamquam teterrimum os tuum minimum à Thyeſta tragico demuntet, tamen profecto diſcendi cupidine ſpeculum inviſeres, & aliquando relicto aratro mirarere tot in facie tua ſulcos rugarum. At ego non miror, ſi boni conſulis me de iſto diſtortiſſimo vultu tuo dicere, de moribus tuis multo truculentioribus reticere?*

(i) *Apul. Florid. pag. 342.*

(k) *Voiez l'application qui eſt faite de ce paſſage dans les Nouvelles de la Repubi. des lettres, Septemb. 1685. article 7.*

(l) *Apul. Apol. pag. 284.*

(I) *Servi de ſortileges pour s'emparer de ſon cœur & de ſon argent.*] Apulée n'avoit pas beſoin d'une grande juſtification par raport au premier article; car puis que par des raiſons de ſanté Pudentilla s'étoit determinée à un ſecond mariage, avant même que d'avoir vu ce pretendu Magicien, la jeuneſſe, la bonne mine, le beau caquet, l'eſprit, & les autres agrémens d'Apulée étoient un charme plus que ſuffiſant à le faire aimer de cette Dame. Il eut les occaſions les plus favorables de gagner ſon amitié, car il logea quelque tems chez elle; le fils aîné de Pudentilla le voulut abſolument, & ce fut lui qui ſouhaita qu'il ſe mariât avec elle, & qui le ſollicita à y ſonger (m). Apulée menagea finement tous ſes avantages, & pouſſa dans le ridicule par des traits vifs & agreables ſes accuſateurs. Vous vous étonnez, leur diſoit-il, qu'une femme ſe ſoit remariée après 13. ans de viduité; il eſt bien plus étonnant qu'elle ne ſe ſoit pas plutôt remariée. Vous croiez qu'il a falu de la Magie pour obliger une veuve de ſon âge à ſe marier avec un jeune garçon, & au contraire c'eſt ce qui montre que la Magie eût été bien ſuperflue. (n) *Cur mulier libera tibi nupſiſſe poſſ annos tredecim viduitatis? quaſi non magis mirandum ſit quod tot annis non nupſerit. . . . . At enim major natu non eſt juvenem aſpernata. Igitur hoc ipſum argumentum eſt mihi opus magia fuiſſe ut nubere velles mulier viro, vidua cælibi, major junori.* Si l'arrêt des Juges eût été formé ſur la ſentence qui fut prononcée en pareil cas à-peu-près par la mere d'Alexandre le Grand, il eût été admirable. (o) Ὁ Ἀμύντου Φίλιππος ἐχ Θετταλῆς γυναικὸς δίκῃν ἐχέσασα

(m) *Apol. pag. 330.*

(n) *Ibid. p. 291.*

(o) *Plutarch. in præcept. conjug. p. 141. B. Voiez la remarque L de l'article* Grandier.

Digitized by Google

que * Saint Auguſtin l'aſſûre, mais devant Claudius Maximus Proconſul d'Afrique, & Paien de religion. Il ſe defendit avec beaucoup de vigueur : nous avons l'Apologie qu'il prononça devant les Juges. C'eſt une très-belle † piece ; on y voit des (K) exemples des plus honteux artifices, que la mauvaiſe foi d'un impudent calomniateur ſoit capable de mettre en jeu. On ‡ a obſervé qu'Apulée avec tout ſon art magique ne put jamais parvenir à aucune magiſtrature, quoi qu'il fût de bonne maiſon, qu'il eût été fort bien élevé, & que ſon éloquence fût fort eſtimée.

* *De Civit. Dei l. 8. c. 19.*

† *Auguſt. ibid.*

‡ *St. Auguſtin fait cette remarque dans ſon epitre 5. Voyez la remarque L à la fin.*

καταφερομενίου αὐτὸν ἐσκοῦδαι τὸν ἡ Ὀλυμπιὰς λαβεῖν τὸν ἄνδρωπον ὑποχείριον. οἱ δὲ οὐ τὸν ἴδιον ἐπίσκοπον, τό, τι μὴν ἐσκεμμένως ἔφασαν, ἢ διὰλεκτὸν τινὰ ἐκεῖνον ἐν ἀγωνίᾳ τῆς κρίσεως, Χαμαιτυπεῖον (ὕστερον ἡ Ὀλυμπιὰς) αὐτὸν ἐκκαλεῖσθαι· ἐν γὰρ τῷ συνεῖναι τὰ φάσματα ἴχνος. Rex Philippus deperibat Theſſalicam quandam mulierem, quæ veneficio eum circumvenire dicebatur : optavit dedis Olympias, ut eam in ſuam redigere poteſtatem. cum in conſpectum ea regina veniſſet, neque forma tantùm videretur egregia, ſed & callecta eſſet neque objecta neque imprimentur : Faceſſant, inquit Olympias, calumniæ. tibi tua in teipſa ſunt reſpicienda. Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article qui eſt celui de l'argent fait naître quelques ſoupçons, non pas de Magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un ſacrifice à des raiſons d'interêt. Ne condamnons pas neanmoins Apulée ſans l'entendre. Il offre de prouver par ſon contrat de mariage qu'il ne ſe fit rien donner par Pudentilla ; mais qu'il ſe fit ſeulement promettre une ſomme aſſez modique en cas qu'il lui ſurvêcût, & en cas qu'il vint des enfans de leur mariage. Il fait voir par pluſieurs faits combien ſa conduite avoit été deſintereſſée, & combien il étoit raiſonnable qu'il exigeât de ſa femme la ſomme qu'elle lui avoit promiſe. C'eſt là qu'en pleine audience il eſt obligé de faire des confeſſions dont Pudentilla ſe ſeroit très-bien paſſée. Il dit qu'elle n'étoit ni belle ni jeune, ni un ſujet qui pût tenter (*a*) en nulle maniere de recourir aux enchantemens, & qu'il ne faudroit pas s'etonner qu'elle eût fait de grans avantages à un homme comme lui. *Quamquam (b) quis animum vel exiguæ rerum penſus culpare auderet, ſi mulier vidua & mediocri forma, at non ætate mediocri nubere velim, longa dote & molli conditione inescaſſet juvenem neque corpore, neque animo, neque fortunis pœnitendum.* (c) Il dit que Pontianus fils de Pudentilla ne lui propoſa le mariage de ſa mere que comme une charge, & comme une action d'ami & de Philoſophe ; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, & à un Philoſophe, que ne ſeroit pas d'attendre un parti, où il pût trouver en même tems les richeſſes & la beauté. Il releve extrêmement les avantages d'une fille ſur une veuve. Une belle fille, dit-il, quelque pauvre qu'elle ſoit vous aporte une groſſe dot, un cœur tout neuf, la fleur & les premieres épreuves de ſa beauté. C'eſt avec une grande raiſon que tous les maris font un ſi grand cas de la fleur du pucelage ; tous les autres biens qu'une femme leur aporte ſont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre s'ils ne veulent point lui avoir de l'obligation ; elle peut les retirer, elle peut les recouvrer, celui-là ſeul ne ſe peut rendre, il reſte toûjours au pouvoir du premier epoux. Si vous epouſez une veuve, & qu'elle vous quitte, elle remporte tout ce qu'elle vous a aporté, vous ne pouvez point vous vanter de retenir quoi que ce ſoit qui lui ait apartenu. Il remarque pluſieurs autres inconveniens des mariages avec des veuves, & il conclut qu'il en auroit coûté bon à Pudentilla pour ſe marier ſi elle n'avoit pas trouvé en lui une humeur de Philoſophe. (d) *Virgo formoſa, etſi ſis oppido pauper, tamen abunde dotata eſt. Affert quippe ad maritum rerum omnium indolem, pulcritudinis gratiam, ſtoris rudimentum. Ipſa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptiſſima eſt. Nam quodcunque aliud in dotem acceperis, potes cum libuit ne ſis benigno objecturus omne ut acceperas retribuere ; pecuniam remumerare, mancipia reſtituere, damno demigrare, prædia cedere. Sola virginitas cum ſemel accepta eſt reddi nequitur : ſola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis devorato digreditur. Nihil affert irreposcibile, ſed venit jam ab alio præfloratæ : certe tibi, ad quæ velis, minimè docilis : non minus ſuſpectum novercæ dominum, quam ipſa jam ab unum dominum ſuſpectanda : ſive illa morte amiſit maritum, ut ſcævi omnis mulier, & infandi conjugis, minime appetenda ; ſive repudio digreſſa eſt, utrumvis habebat culpam mulier : quia nec tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam infidelis, ut repudiaret. Ob hæc & alia vidua dote auctâ procos ſolicitans. Quod Pudentillæ quoque in alio marito jacuiſſet, ſi Philoſophum ſpernentem dotis non reperiſſet.*

Il y auroit bien des reflexions à pouſſer ſur ce diſcours d'Apulée, ſi l'on n'avoit autre choſe à faire que cela ; mais quelque preſſé que je ſois de paſſer à d'autres articles je dirai pourtant deux choſes : l'une que ce bien que l'on ne retire jamais d'entre les mains d'un mari eſt fort chimerique ; il n'y a ni Boulanger ni Boucher qui voulût faire credit de cinq ſols ſur cette imperiſſible poſſeſſion. L'autre eſt qu'Apulée n'avoit pas conſideré ſelon toutes leurs eſpeces les deſavantages des veuves. Il n'a rien dit des veuves qui n'ont pas eu d'enfans, auſſi ne ſe trouvoit-il point dans le cas. Un Chanoine de Paris qui fut embraſſer à G. la Religion Proteſtante l'an 1672. eut bientôt demêle parmi les femmes qu'il vit au temple une jeune veuve, riche & bien faite. Il trouva bientôt l'occaſion de lui parler, & plus il la vit, plus il connut qu'elle ſeroit bien ſon fait. Mais comme il n'avoit aporté de France que l'emboupoint des perſonnes de ſa profeſſion, & quelques lumieres ſur les abus du Papiſme, on le rebuta un peu fierement. Il me fit confidence de ce rebut, & ſe plaignit moins du fond même de l'affaire, que des (*e*) manieres. Je lui repreſentai ingenûment qu'il avoit eu tort de ſe commettre vû l'etat preſent de ſa fortune, & la grande volée de la Dame. Il m'avoüa qu'elle étoit trop riche pour un homme comme lui ; mais il faut rabatre beaucoup de ſes richeſſes, pourſuivit-il, à cauſe qu'elle n'a point eu d'enfans, cela ſeul y fait une breche de 30. ou 40. mille livres. Sans la preſomption qu'elle eſt ſterile, je l'eſtimerois d'autant un meilleur parti que je ne fais, veu ſur tout que mon frere unique n'a point d'heritiers, & que ma famille court riſque de perir ſi je ne laiſſe poſterité. Je ne voulus point entrer en diſpute avec un homme qui avoit examiné ſi preciſement cette matiere : je lui en laiſſai toutes les compenſations & les evaluations. Je me contentai de croire que l'envie de ne laiſſer point perir ſa race, avoit été pour lui une vive ſource de lumieres.

REFLEXION ſur une veuve qui n'a point eu d'enfans.

(*e*) *Il n'en parlera jamais ſans dire* Eſt modus in rebus.

(K) *Des exemples des plus honteux artifices.*] J'en produirai un ſeulement, afin qu'on voie que dans tous les ſiecles l'eſprit de la calomnie à été de forger des preuves par des lambeaux, ou par des extraits infideles de ce que quelcun a dit ou écrit. Les accuſateurs d'Apulée pour le convaincre de Magie, alleguerent une lettre que ſa femme avoit écrite pendant qu'il la rechercheit. Ils ſoutinrent qu'elle avoit avoüé dans cette lettre qu'Apulée etoit Magicien, & qu'il l'avoit enſorcelée. Il ne leur étoit pas difficile de faire acroire qu'elle avoit écrit cela, car ils ne liſoient que certains mots de ſa lettre detachez de ce qui les precedoit, & de ce qui les ſuivoit, & perſonne ne les preſſoit de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faiſant lire tout le paſſage de la lettre de Pudentilla. Il parut que bien loin de ſe plaindre d'Apulée, elle le juſtifioit, & ſe moquoit finement des accuſateurs. Voica ſes paroles, vous y trouverez que les mêmes termes preciſément peuvent être ou l'accuſation, ou la juſtification d'Apulée, ſelon qu'on les detache de ce qui precede, ou qu'on ne les en detache pas. *Βλασφημεῖν γὰρ μὲ δεῖ τὸν ἄνδρα ἀνίκατα γυναικὶ ἄνδρι, καὶ τὰ τοῦ ἀνδρὸς ἐμοὶ κακίζειν ἀμέτρως, ἐπαινεῖσθαι δὲ τὸν ἄνδρα, ἢ συνεπαίνειν αὐτὸν οὐκέτι ἐμοὶ δὲ ἐμὲ κακίζειν, οὐ δὲ αὖ ἐπαινεῖσθαι ὑπὸς κακοῦς τὸ ἀκουσθῆναι, αἰσχύνην ἐμοὶ φέρειν. Λ' ἐκεῖνος μαγεύει, ἢ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ. καὶ ἐμοὶ, ἢ ἐκεῖνο τὸν ἀρχὴ ἐστι, ὧν ἐς ἐκεῖνον. Cùm enim vellem multa præter eas cauſas, quas dixi, tu ipſe perſuaſiſti mihi, ne hanc pro omnibus eligerem, admirans virum, & tuipſius validum animi robur familiarem meâ operâ. Nunc verò cùm noſtris & malignis vos folleritum. Apuleyus repente Magus factus eſt, & ego incantata ſum ab eo. Certè anus eram. Vanite nunc ad me, donec addunt ſum compos mentis (f).* Il exagere comme il faut cette ſorte de fourberie. Ses paroles ſont dignes d'être grávées en lettres d'or en mille lieux, pour etonner s'il eſt poſſible les calomniateurs qui en tout pays, & en tout ſiecle ſe ſervent de ſemblables infidelitez. *Multa ſunt*, dit-il, (*g*) *quæ ſola protecta calumnia poſſunt videri obſcura. Cujusvis ornatus infamiam poteſt, ſi ea quæ ex poeticis mixta ſunt primùm ſua deſcenderentur, ſi quædam ex ordine ſcriptorum ad libidinem ſuppriminantur. ſi quæ ſimulationis cauſa dicta ſunt. adſeverantis pronunciationis quam exprobrantis ſignatum.*

(f) *Apul. Apol. pag. 326.*

(g) *Ibid.*

(*a*) *Apol. pag. 332.*

(*b*) Quod inſtitui pergam diſputare, nullam mihi cauſam fuiſſe Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris & ætatem ipſi ultro improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem cauſa avaritiæ concupiſſe, atque adeo primo dotem in congreſſu grandem & aberem rapuiſſe. *Apol. pag. 331.*

(*c*) Conſidere ſeſe fore ut id onus recipiam, quoniam non formoſa pupilla, ſed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ & divitiarum gratia me ad aliam conditionem reſervarem, neque pro amico neque pro philoſopho facturum. *ib. pag. 320.*

(*d*) *Ibid. pag. 352.*

Digitized by Google

mée. Ce n'eſt point par un mepris philoſophique, pourſuit-on, qu'il a vêcu hors des emplois politiques, car il ſe faiſoit honneur d'avoir une charge de Prêtre qui lui donnoit l'intendance des jeux publics; & il diſputa vivement β contre ceux qui s'oppoſoient à l'érection d'une ſtatuë dont les habitans d'Oea le voulurent honorer. Rien ne montre plus ſenſiblement l'impertinente credulité des Payens, que d'avoir dit qu'Apulée (L) avoit fait un ſi grand nombre de miracles, qu'ils égaloient ou même qu'ils ſurpaſſoient ceux de JESUS-CHRIST. Il y eut ſans doute bien des gens qui prirent pour une hiſtoire veritable tout ce qu'il raconte dans ſon Ane d'or. Je m'étonne que St. Auguſtin γ ait été flotant ſur cela, & qu'il n'ait pas certainement ſu qu'Apulée n'avoit donné ce livre que comme un δ Roman. Il n'en étoit pas l'inventeur; la choſe venoit de plus loin, (M) comme Mr. Moreri l'a entrevu dans les paroles de Voſſius qu'il n'a pas bien entenduës. Quelques Paiens (N) ont parlé de ce Roman avec mepris. Apulée (O) avoit été extremement laborieux: il avoit compoſé (P) pluſieurs livres, les uns en vers, les autres en proſe, dont il n'y a qu'une partie qui ait reſiſté aux injures du tems. Il ſe plaiſoit à declamer, & il le faiſoit avec l'aplaudiſſement de tout l'Auditoire. Lors qu'il ſe fit ouïr à Oea, ε les auditeurs s'écrierent tout d'une voix qu'il lui faloit conferer l'honneur de la bourgeoiſie. Ceux de Carthage l'écouterent favorablement, * & lui érigerent une ſtatuë: pluſieurs autres villes † lui firent le même honneur. On dit que ſa femme lui tenoit la chandelle pendant qu'il étudioit; mais je ne croi pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre, c'eſt aparemment une figure de l'éloquence Gauloiſe de Sidonius Apollinaris, ‡ *Legentibus meditantibuſque candelas & cantare, donec il n'a pas paraphraſé Lucien, mais Lucius de Patras.* Cet enthymême eſt ridicule; il ne faut pas moins ſavoir la langue Greque pour ſe ſervir de Lucien, que pour ſe ſervir de Lucius; & il ne ſert de rien de ſavoir la langue Latine, pour *accommoder à ſa façon* un ſujet emprunté de Lucius. Mr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à ſa façon un conte d'Ouville? Il ſeroit d'un plus grand uſage qu'on ne penſe de critiquer la fauſſe Logique des Auteurs. Les jeunes gens qui ſont nez pour compoſer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(a) *Marcellinus ad Auguſt. epiſt. 4. inter epiſt. Auguſtini. Voiez auſſi la lettre 49. de St. Auguſtin p. m. 208.*

(b) *Auguſt. epiſt. 5.*

(c) *Lactant. Divin. inſtitut. l. 5. c. 3. Voiez auſſi St. Jerôme in Pſalmum 81.*

(d) *Aug. epiſt. 5.*

(e) *Apul. Apol. pag. 289.*

(f) *Voſſius de Hiſtor. Græc. pag. 517. 518.*

(L) *Qu'Apulée avoit fait un ſi grand nombre de miracles.*] On auroit de la peine à croire que cela eût été dit, ſi des gens dignes de foi ne l'atteſtoient: mais nous voions que cette impertinence des Paiens étoit tellement prônée au ſiecle de St. Auguſtin, qu'on pria ce grand Prelat de la refuter. (a) *Precator acceſſerim ut ad ea vigilantius reſpondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, feciſſe vel geſſiſſe mentiuntur. Apollonium ſiquidem ſuum nobis & Apulejum aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitiſſe miracula.* St. Auguſtin ſe contenta de repondre (b) que ſi Apulée avoit été un ſi puiſſant Magicien, il n'eût point vêcu avec l'ambition qui le poſſedoit dans une condition auſſi petite que l'avoit été la ſienne: que d'ailleurs il s'eſt defendu de la Magie, comme d'un grand crime. On parloit de ſes pretendus miracles long tems avant St. Auguſtin, car Lactance s'étonne que l'Auteur qu'il a refuté n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane. *Voluit oſtendere Apollonium vel paria, vel etiam majora feciſſe. Mirum quod Apulejum præterniſit cujus ſolens & multa & mira memorari (c).* Apulée a eu le deſtin de bien d'autres gens: on n'a parlé de ſes miracles qu'après ſa mort; ſes accuſateurs ne lui objecterent que des vetilles, ou prouverent le plus mal du monde ce qui pouvoit avoir l'apparence de ſortilege. Mais je ne ſai comment accorder St. Auguſtin avec Apulée. L'un dit (d) qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature, *ad aliquam judiciariam Reipublicæ poteſtatem.* (e) L'autre ſe vante d'occuper le poſte que ſon pere avoit occupé, ſon pere, dis-je, qui avoit paſſé par toutes les charges de ſa patrie. *In qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem cunctis honoribus perfectum. Cujus ego* LOCUM *in ea repub. eximie ut participare* CURIAM *cœpi nequaquam degener pari ſpero honore & exiſtimatione tueor.*

(M) *La choſe venoit de plus loin, comme Mr. Moreri l'a entrevu.*] Raportons premierement ſes paroles. *La metamorphoſe de l'ane d'or* „eſt une paraphraſe de ce qu'il avoit pris dans Lucien, comme celui„ ci l'avoit tirée de Lucius de Patras dont parle Pho„tius . . . . . Il y a même apparence qu'Apulée tira „de ſa ſource même le ſujet de la fable qu'il a accom„modée à ſa façon, car il ſavoit très bien la langue „greque & la latine.„ Pour bien juger ſi Mr. Moreri merite d'être critiqué, il faut comparer avec ce qu'il vient de dire le paſſage de Voſſius qui lui a ſervi d'original. (f) *De ætate Lucii Patrenſis non liquet, niſi quod antiquior credatur Luciano, quippe qui inde compilaſſe videatur Lucium ſeu aſinum ſuum, aut ex Luciano poſtea aſinum ſuum aureum exſcripſit Appuleius. Niſi is potius ex eodem Lucii fonte ſua hauſit, & hoc ſanè verſimilius eſt. Nempe ut Lucianus in epitomen redegit Lucianus, ita paraphraſin Lucii ſcripſit Appuleius, ſed ille Græce, hic Latinè.* Il eſt clair que Mr. Moreri n'a pas entendu la penſée de Voſſius, & qu'il ne devoit pas dire que l'Ouvrage d'Apulée eſt la paraphraſe de celui de Lucien. Il devoit dire que Lucius de Patras avoit été abregé par Lucien, & paraphraſé par Apulée. Le raiſonnement que Mr. Moreri enferme dans ces paroles, *car il ſavoit très bien la langue greque & la latine*, ne vaut rien du tout. Mettez en forme ce raiſonnement, vous y trouverez cet enthymême, *Il ſavoit très-bien la langue Greque & la Latine. Donc il a tiré de ſa ſource même le ſujet de cette fable qu'il a accommodée à ſa façon*, c'eſt-à-dire, *donc il n'a pas paraphraſé Lucien, mais Lucius de Patras.* Cet enthymême eſt ridicule; il ne faut pas moins ſavoir la langue Greque pour ſe ſervir de Lucien, que pour ſe ſervir de Lucius; & il ne ſert de rien de ſavoir la langue Latine, pour *accommoder à ſa façon* un ſujet emprunté de Lucius. Mr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à ſa façon un conte d'Ouville? Il ſeroit d'un plus grand uſage qu'on ne penſe de critiquer la fauſſe Logique des Auteurs. Les jeunes gens qui ſont nez pour compoſer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(N) *Quelques Paiens ont parlé de ce Roman avec mepris.*] Je n'en veux point d'autre preuve que la lettre où l'Empereur Severe ſe plaint au Senat des honneurs qu'on avoit rendus à Clodius Albinus. On lui avoit donné entre autres loüanges celle de ſavant. L'Empereur ne pouvoit ſouffrir qu'une telle loüange eût été donnée à un homme qui s'étoit uniquement rempli l'eſprit des contes & des rapſodies d'Apulée. (g) *Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxiſtis, quum ille nanis quibuſdam anilibus occupatus inter Mileſias punicas Apuleii ſui, & lusciva literaria conſeneſceret.* Macrobe a renvoié aux (h) nourrices tous les Romans ſemblables à l'Ane d'or d'Apulée.

(O) *Apulée avoit été extremement laborieux.*] Voiez ce qu'il dit lui-même quand il repond à ſon adverſaire ſur le chapitre de l'éloquence. (i) *De eloquentia verò, ſi qua mihi fuiſſet, neque mirum neque invidioſum deberet videri, ſi ab incunte ævo unus ſtudiis litterarum ex ſummis viribus deditus, omnibus aliis ſpretis voluptatibus, ad hoc evi, haud ſciam anne ſuper omnes homines impenſo labore, diuque noctuque, cum deſpectu & diſpendio bonæ valetudinis, eam quæſiſſem.*

(P) *Il avoit compoſé pluſieurs livres.*] Voiez la Diſſertation *de vita & ſcriptis Apulei*, que Wower a miſe à la tête de ſon édition; & que Mr. Fleuri Scholiaſte Dauphin a fait imprimer à la tête de la ſienne. On peut dire qu'Apulée étoit un genie univerſel: il y a peu de ſujets qu'il n'ait maniez. Il a traduit le Phedon de Platon, & l'Arithmetique de Nicomachus: il a écrit *de republica*; *de numeris*; *de muſica*; on cite ſes queſtions de table, ſes lettres à Cerellia qui étoient un peu bien libres; ſes proverbes, ſon Hermagoras, ſes *Ludicra*. Il parle lui-même de ce dernier: *Legerunt*, dit-il (k), *e Ludicris meis epiſtolium de denſifricio; verſiones ſcriptum.* Nous avons encore ſon Ane d'or en onze livres; ſon Apologie, ſes traitez de *Philoſophia naturali*; *de Philoſophia morali*; *de Syllogiſmo categorico*; *de Deo Socratis*; *de Mundo*, & ſes *Florida*. Quant à ſes lettres à Cerellia, je ne veux point omettre la penſée d'un ſavant (l) Critique. Il croit que le nom de Ciceron doit être inſeré dans le paſſage d'Auſone où il eſt parlé de ces lettres; car c'eſt à Ciceron qu'on a reproché d'avoir eu des liaiſons peu loüables avec Cerellia, & de lui avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là il faut lire ainſi dans Auſone, *Eſſe Apulejum in vita Philoſophum, in epigrammatis amatorem; Ciceronis in præceptis omnibus exſtare ſeveritatem, in epiſtolis ad Cerelliam ſubeſſe petulantiam.*

β Proſtatua ſibi apud Oeenſes locanda, ex qua civitate habebat uxorem, adverſus contradictionem quorundam civium litigaret, quod poſteros ne lateret ejuſdem litis orationem ſcriptam memoriæ commendavit. *Auguſtin. epiſt. 5.*

γ *Id. de civit. Dei l. 18. cap. 18.*

δ Sermone iſto Mileſio varias fabulas conſeram. *Apul. in Prologo.*

ε *Id. apol. pag. 320.*

* *Id. Flor. pag. 355. & ſeq.*

† *Ib. pag. 356.*

‡ *Epiſt. 10. l. 2.*

(g) *Capitolin. in Clodio Albino p. m. 703.*

(h) Vel argumenta fictis caſibus amatorum referta quibus vel multum ſe Arbiter exercuit, vel Apulejum nonnunquam fuiſſe miramur. Hoc totum fabularum genus quod ſolas aurium delicias profiteur, è ſacrario ſuo in nutricum cunas ſapientiæ tractatus eliminat. *Macrob. Saturnal. l. 1. c. 2.*

(i) *Apul. in Apolog. p. 276.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Fridericus Gronovius in Auſon. Cent. Nuptial. in editione Auſonii, Amſtelod. 1671. pag. 516.*

Digitized by Google

candelabra tenuerunt. Plusieurs Critiques (PΔ) ont publié des notes sur Apulée. Je ne sache point * qu'on ait d'autres traductions (Q) Françoises de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois. On a raison de prendre ce livre (R) pour une satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, les impudiques, les voleurs, &c. rempliſſoient alors le monde.

☞ AQUÆUS (ETIENNE) en François *de* †*l'Aigue*, ‡ Seigneur de Beauvais en Berri son païs natal, se fit estimer par ses (A) actions militaires, & par ses écrits sous le regne de François I. Ce n'est pas que son (B) commentaire sur Pline, qui est le meilleur de ses Ouvrages, soit au fond fort bon, mais c'étoit beaucoup en ce tems-là qu'un Gentilhomme en pût faire autant. Ce commentaire fut imprimé l'an 1530. Le Pere Hardouin n'a pas bien su (C) cette date.

AQUAVIVA (ANDRÉ MATTHIEU) Duc d'Atri dans le Roiaume de Naples, & fils de Jules (ΔΔ) AQUAVIVA Comte de Converſano, ajoûta à l'éclat de sa naiſſance une érudition qui le rendit très-illuſtre vers la fin du XV. ſiecle, & au commencement du XVI. Il ne se contenta pas d'étudier, & de se familiariſer avec les Savans; il se mêla auſſi de faire des livres, & il s'en tira honorablement, comme il paroît par l'Ouvrage qu'il intitula *l'Encyclopedie*, & par un autre où il traite (A) de la vertu morale. Il fit auſſi un livre *de re equeſtri*. Mais avant que de s'apliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avoit donné au metier des armes tout ce que

* On écrit ceci l'an 1694.

† C'eſt ainſi que les Gaſcons apellent l'eau.

‡ Du Verdier Biblioth. Franc. pag. 278.

(a) L'Apologie à Paris en 1635. in 4. l'Ane d'or à Gouda en 1650. in 8.

(b) A Paris 1624. in 12.

(c) Joh. Albertus Fabricius in Bibliotheca Latina pag. 135. & ſeq.

(d) Pag. 238.

(*) Mr. le Baron des Coutures publia avec des notes en 1698. ſa verſion Françoiſe du traité de Deo Socratis.

(e) Julius Floridus ubi infra.

(f) Horum certe noſter ita imitator fuit, ut è ſuo penu innumerabilia protulerit, atque inter cætera venuſtiſſimum illud Pſyches Εὕρεσιν. Jul. Floridus Comment. in Apul. ad uſum Delphini pag. 2.

(g) Harduinus, præfat. in Plinium.

(h) Du Verdier, Biblioth. Franc. pag. 278.

(PΔ) *Pluſieurs Critiques ont publié des notes ſur Apulée.*] Philippe Beroalde en publia de fort amples ſur l'Ane d'or a Veniſe *in folio* l'an 1504. qui ont été rimprimées pluſieurs fois *in* 8. à Paris, & en d'autres lieux. Godeſcalc Stewechius, Pierre Colvius, Jean Wower &c. ont travaillé ſur toutes les Oeuvres d'Apulée. Priceus a publié (a) à part l'Ane d'or & l'Apologie avec quantité d'obſervations. Les notes de Caſaubon, & celles de Scipion Gentilis ſur l'Apologie ſont eſtimées. Celles-là parurent l'an 1594. & celles-ci l'an 1607. La meilleure édition du livre *De mundo* eſt celle de Leide 1591. *in* 8. Nous la devons à Bonaventure Vulcanius. Diſons en paſſant que ce traité-là n'eſt preſque que la traduction d'un pareil Ouvrage attribué à Ariſtote. Le livre *de Deo Socratis* a paru (b) avec les notes de Joſias Mercerus. L'Auteur (c) que je cite vous inſtruira plus amplement de ce qui regarde les éditions d'Apulée. Il n'a point parlé en particulier de celle de Bâle *apud Henricum Petri* 1560. en trois volumes *in* 8. ni de celle de la même ville *apud Sebaſtianum Henricpetri* 1620. en deux volumes *in* 8. ni de celle de Lion 1614. en deux volumes *in* 8. qui reſſemble parfaitement à celle de Leide dont il articule toutes les pieces, & qu'il met à l'an 1614. Je ne ſai s'il n'auroit point pris le *Lugdunum* de France pour le *Lugdunum Batavorum*.

(Q) *D'autres traductions Françoiſes de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois.*] Jean Louveau, ſi je ne me trompe, eſt l'Auteur de la premiere: la Croix du Maine (d) en fait mention, ſans marquer l'année qu'elle parut. Il ſe contente de dire qu'elle fut imprimée à Lion. Elle fut rimprimée à Paris par Claude de Micard l'an 1584. Un certain J. de Moutlyard a donné une traduction de ce même livre avec un Commentaire. Les deux éditions que j'en ai vues ſont l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris chez Abel l'Angelier 1612. l'autre à Paris chez Samuel Thibouſt 1623. La Preface eſt aſſez longue, & contient la critique de pluſieurs fautes de Jean Louveau.

DEPUIS la premiere edition de ce Dictionaire, il a paru à Paris une traduction d'une partie de l'Ane d'or. Le Journal des Savans du 9. de Janvier 1696. en fait mention. Voiez la marge (*).

(R) *Prendre ce livre pour une ſatire continuelle.*] Voici ce que je trouve dans les notes de Mr. Fleury: *Tota (e) porro hæc metamorphoſis Apuleyana & ſtilo & ſententiis Satyricon eſt perpetuum (ut recte obſervavit Barthius Adverſ. l. 51. cap. 11.) in quo magica delira, ſacrificulorum ſcelera, mœchorum crimina, furum & latronum impunita factiones palam differuntur.* Il ajoûte que les chercheurs de la Pierre Philoſophale y pretendent trouver les myſteres du grand Oeuvre. Un homme qui s'en voudroit donner la peine, & qui auroit la capacité requiſe, (il faudroit qu'il en eût beaucoup) pourroit faire ſur ce Roman un Commentaire fort curieux, & fort inſtructif, & où l'on aprendroit bien des choſes que les Commentaires precedens, quelque bons qu'ils puiſſent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort ſales dans ce livre d'Apulée. On croit que l'Auteur y a mis quelques épiſodes de ſon invention (f), & entre autres celui de Pſyché, qui a fourni de nos jours la matiere d'une ex cellente piece de Theatre à Moliere, & d'un fort joli Roman à Mr. de la Fontaine.

(A) *Par ſes actions militaires & par ſes écrits.*] Voici l'éloge que le Pere Hardouin lui donne: (g) *Vir nobilis in primis, ac militia quoque exacta egregie ſordidus.* Les Ouvrages qu'il publia ſont: (h) *Singulier traité contenant la propriété des tortues, eſcargots, grenouilles & artichaux*, à Lion *in* 8 (i). *Les Commentaires de Jules Ceſar de la guerre des Romains, & autres expéditions militaires par lui faictes et Gaules & en Afrique*, à Paris 1531. *in folio* (k). Nous allons parler de ſon commentaire ſur Pline.

(B) *Que ſon commentaire ſur Pline . . . ſoit au fond fort bon.*] Il eſt plus conſiderable par ſa groſſeur que par la ſcience qu'il contient. L'Auteur ne corrige qu'en plagiaire, & faute preſque tous les endroits difficiles. C'eſt le jugement qu'en porte le Pere Hardouin. *Commentarius*, dit-il (l), *ſcripſit in omnes Plinii libros: ſed multo magis quam eruditione inſignes. Nec vero emendationes ullas habet, quam quas a Rhenano mutuatus eſt: & ea fere in quibus falebrarum eſt aliquid aut ambagis, ſolet ſi non foveam, ſecuris præcidere.* Il tomba dans le défaut de pluſieurs autres Ecrivains; il s'accommoda du bien d'autrui ſans nommer ſon bienfaiteur, & il ne le nomma que lors qu'il voulut le cenſurer. Rhenanus ne ſe tut pas en cette rencontre: voici ce qu'il écrivit à un Medecin du Cardinal de Maience: (m) *Hos meorum, quod quum ex meis caſtigationibus nonnihil ſit adjutus, muſquam tamen mei mentionem facit, niſi quoties tuis reprehendere.* Le jugement general qu'il fait de ce livre-là merite d'être raporté. (n) *In primis ipſum volumen non eſt exiguum, ex variis congeſtum auctoribus, quod niſi pauperculus eſſe poſſit, qui non habeat bibliothecam inſtructam, puta Ariſtotelem & Albertum de Animalibus, Raphaelem Volaterranum, ex quo integra ferme capita autor tranſcripſit bona fide, hoc eſt, una cum ipſis mendis ne ſyllaba quidem mutata, Celſum Rhodiginum, Columellam etiam, Palladiumque, & ſimiles ſcriptores. Nam hoc præcipue habet ſtudii, etiare teſtimonia auctorum cum Plinio facientia, de verbo ipſis minimum ſollicitus, quod illi penitus puerile videtur. In ſumma liber talis eſt, qui ſi non magnopere juvet, exiſtet tamen literas, & Plinium ipſum vulgo fortaſſis commodet, qua mihi res in primis grata eſt.*

(C) *Le Pere Hardouin n'a pas bien ſu cette date.*] Il (o) remarque que Sigiſmond Gelenius publia un volume de corrections ſur Pline l'an 1535. & que l'année ſuivante Beatus Rhenanus fit paroître ſon travail ſur le même Auteur, & qu'au bout de quatre ans nôtre Aquæus fit imprimer ſon commentaire. Il faudroit donc qu'il l'eût publié l'an 1540. Or il eſt certain qu'il le publia en 1530. Je m'imagine que le Pere Hardouin s'eſt abuſé pour n'avoir pas ſu que Gelenius travailla deux (p) fois ſur Pline avant l'édition de 1535. Il ſe peut faire que le livre d'Aquæus ſoit poſterieur de cinq ans aux premieres corrections de Gelenius.

(ΔΔ) *Fils de Jules* AQUAVIVA *Comte de Converſano.*] Ce Comte ſe diſtingua en pluſieurs rencontres par ſa valeur, & il commandoit l'armée de Naples (q) lors qu'il fut tué dans une eſcarmouche pendant que les Turcs aſſiegeoient Otrante l'an 1480. Son fils dont nous parlons dans cet article fut (r) inconſolable de cette perte aſſez long tems.

(A) *Où il traite de la vertu morale.*] Il ſemble que Paul Jove veuille dire que c'étoit un commentaire ſur le traité de Plutarque de la vertu morale, & c'eſt ainſi que l'Auteur moderne des notes ſur les poëſies Latines de Sannazar l'a entendu (ſ): mais je n'ai pas trouvé aſſez de clarté dans les expreſſions de Paul Jove pour oſer me determiner à ce ſens-là; j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le Latin de cet Auteur: *Nemo ex his qui illuſtrium orti*

(i) La Croix du Maine marque l'édition de Paris 1530.

(k) Du Verdier ib.

(l) Harduin. præfat. in Plin.

(m) Voiez la 50. lettre de la centurie Epiſtolarum Philologicarum publiée par Goldaſt pag. 196. edit. 1674.

(n) Ibid.

(o) Harduin. ubi ſupra.

(p) Voiez la lettre 69. du 30. livre d'Eraſme pag. 1957.

(q) Voiez l'Hiſt. de Mahomet II. par Guillet, to. 2. pag. 373.

(r) Voiez les vers que Marulle lui adreſſa epigramm. l. 1. p. m. 16.

(ſ) Librum nempe nobilem cui *Encyclopedia* nomen, itemque commentarium in Plutarchum de virtute morali. Not. ad Sann. eleg. pag. 188. edit. Amſtel. 1689.

Digitized by Google

que ſa naiſſance pouvoit exiger de lui, & il s'y étoit ſignalé; encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'étoit trouvé deux fois à des batailles perduës, & y avoit été bleſſé & fait priſonnier. L'étude le conſola dans ſa priſon, & il fut aſſez heureux pour obtenir ſa liberté de Ferdinand Roi d'Aragon, lors que Gonſalve ſurnommé le grand Capitaine le vouloit envoier en Eſpagne avec les autres priſonniers. Depuis ce tems-là il jouït tranquillement des douceurs de la vie privée au milieu des livres, & de la converſation des hommes de lettres dont il ſe vit fort loüé (B), & fort honoré. Il inſpira la même ardeur pour l'étude à ſon frere Belliſaire, qui devint lui (BΔ) auſſi Auteur. Nôtre Aquaviva auroit été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de depenſes pendant pluſieurs années, il ſe trouva enfin incapable d'en faire aſſez. Il mourut à Converſano âgé de 72. ans, lors que les troupes de France ſous la conduite de Lautrec ravageoient la Pouille δ; c'eſt-à-dire l'an 1528.

δ Ex Jovio, elog. doctor. vir. c. 73.

AQUIN (PHILIPPE D') en Latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'eſt acquis beaucoup de reputation par la conoiſſance de l'Hebreu qu'il enſeignoit à Paris ſous le regne de Louïs XIII. & par les (A) Ouvrages qu'il publia. Il étoit originaire d'Aquino dans le Roiaume de Naples γ, & de là venoit ſon nom; mais il étoit né dans le païs d'Avignon. Il ſe convertit du Judaïſme, & il eut une * penſion du Clergé de France. Il eſt fait mention de lui (B) dans le procés du Marechal d'Ancre. Simeon de Muis (C) lui a donné bien des loüanges; Valerien de Flavigni (D) au contraire en a dit du mal. Il y a eu un Louïs Henri d'AQUIN contemporain de celui-là, & fort verſé comme lui dans les langues Orientales. Je ne ſai s'il étoit † ſon fils ou ſon frere. Il traduiſit quelque (E) choſe d'Hebreu en Latin ‡. Il avoit auſſi été Juif, & il fut auſſi penſionaire du Clergé. Antoine d'AQUIN qui a été premier Medecin de Louïs XIV. étoit petit-fils de Philippe.

γ Je ne ſai cela que par ouï dire.

* Voiez l'épitre dedicatoire de ſon interpretation de l'arbre de la Cabale.

† Mr. Colomiés croit qu'il étoit ſon fils.

‡ Voiez Colomiés, Gallia Orient. pag. 254. 256.

ARA-

ortii familiis ætate noſtra claruerunt . . . . Andreæ Matthæi Aquavivæ . . . ſe luculentiſſimis optimiſque diſciplinis exornavit; uti præclarè conſtat ex libro nobili pariter ac erudito quæ Encyclopadia inſcribitur, & de morali virtute Plutarchi plenior liber ſubtilis & copioſo commentario perſimilis oſtendit. Cela ſemble ſignifier une paraphraſe fort travaillée de ce traité de Plutarque.

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai eu occaſion de decouvrir que Paul Jove s'eſt mal exprimé, car voici le titre de l'Ouvrage de nôtre Aquaviva dans l'édition de Naples 1526. *in folio. Commentarii in tranſlationem libelli Plutarchi Charonei de virtute morali . . . . liber primus.* Le titre de l'édition d'Allemagne 1609. *in* 4. eſt plus long: *Illuſtrium & exquiſitiſſimarum diſputationum libri quatuor. Quibus omnes divina & humana ſapientia, præſertim animi moderatricis, Muſica atque Aſtrologia arcano in Plutarchi Charonei de virtute morali præceptionibus recondita ſummo ingenii acumine retecta patefiunt, & figuris ſuo quaque illuſtrantur &c.* Le Toppi (a) dont j'emprunte ceci ni Leonard Nicodemo ne font aucune mention de l'Ouvrage intitulé *Encyclopadia.*

(a) *Toppi Biblioth. Napolet. pag.* 14.

(B) *Fort loüé & fort honoré.*] Alexander ab Alexandro lui dedia ſes *Jours geniaux.* Pontanus lui dedia ſon 1. livre *de rebus cæleſtibus*, & ſon traité *de magnanimitate.* Sannazar l'a loüé delicatement ſur ce qu'il étoit, comme on l'a dit depuis de Mr. de Montauzier,

Favori de Pallas quelque nom qu'on lui donne,
On celui de Minerve ou celui de Bellone.

Voiez la derniere elegie du 2. livre ſur la fin, & la 2. épigramme du 2. livre. Pour ce qui eſt de l'épigramme 44. du même livre, je doute qu'elle ſoit à la loüange de nôtre Aquaviva, comme l'a cru (b) l'Auteur des notes ſur Sannazar; elle s'adreſſe *ad Neriſimorum Ducem* qui, ſelon le temoignage de Paul Jove, étoit Belliſaire Aquaviva frere d'André Matthieu. La 1. élegie du 3. livre ne ſe raporte point non plus ce me ſemble à ce dernier, mais à Jules Aquaviva ſon pere. Voiez dans (c) l'Auteur que je cite le nom de pluſieurs Ecrivains qui ont celebré nôtre André Matthieu.

(b) Pag. 188.

(c) Nicodemo, addiz. alla Bibl. Napol. pag. 11. 12.

(BΔ) *Belliſaire . . . . devint lui auſſi Auteur.*] Il fit un traité *de venatione* qu'il dedia à Jean Matthieu ſon frere, un autre *de aucupio*, un autre *de principum liberis educandis*, un autre *de re militari*, & un autre *de ſingulari certamine.* Ces Ouvrages imprimez premierement à Naples *in folio* l'an 1519. furent rimprimez à Bâle *in* 8. l'an 1578. par les ſoins de Leonclaw avec le Manuel Palæologue de l'éducation roiale.

(A) *Et par les Ouvrages qu'il publia.*] En voici la liſte: *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum, fol.* imprimé à Paris l'an 1629. Les Racines de la langue Sainte, *ad formam Cubi Hutteriani*, à Paris 1620. *in* 16. La traduction en Italien des Apophthegmes des anciens Docteurs de l'Egliſe Judaïque, recueillis par le Rabin Simeon fils de Gamaliel. L'expoſition (d) des 13. manieres dont les anciens Rabins ſe ſont ſervis pour expliquer le Pentateuque. L'interpretation de l'arbre de la Cabale enrichy de ſa figure tirée des anciens Auteurs Hebreux, à Paris aux depens de l'Auteur 1623. *in* 8. Diſcours du Tabernacle & du camp des Iſraelites, à Paris chez Th. Blaiſe 1623. *in* 4. Explications literales allegoriques & morales du Tabernacle que Dieu ordonna à Moyſe, des habits des Preſtres, & de la façon qu'on conſultoit le rational en la loi ancienne, enſemble de la forme des Sacrifices Judaïques, le tout curieuſement recueilli & fidellement traduit des plus ſçavans & anciens Auteurs Hebreux; avec un Diſcours du camp des Iſraelites, & la Deſcription des pierreries du rational du grand Preſtre ajoutés à la fin pour la ſeconde édition revuë par l'Auteur, à Paris *ibid.* 1624. *in* 4. Bechinas Olam, ou l'examen du monde de Rabi Jacob. Sentences Morales des anciens Hebreux, & les treize modes deſquels ils ſe ſervoient pour interpreter la Bible, *in* 8. à Paris chez Jean Lacquehay 1629. *Phil. Aquinatis Hebraica Linguæ Profeſſ. Lacryma in obitum Illuſtriſſ. Cardinalis de Berulle, Pariſiis apud Joannem Beſſin* 1629. in 8.

(d) Imprimés à Paris l'an 1620. *in* 4.

(B) *Dans le procés du Marechal d'Ancre.*] La choſe eſt trop ſinguliere pour ne devoir pas être raportée. „ Item eſt verifié par informations, theſme par la „ depoſition de Philippes Dacquin ci devant Juif, & „ aujourd'hui Chretien, lequel Conchine & ſa fem„ me ont mandé à Moulins où étoit icelui Dacquin „ (e) chez le Lieutenant Criminel, que Conchine & „ ſa femme ſe ſont aidez de la Cabale & des livres des „ Juifs. Eſtant à noter ce qu'a depoſé ce Dacquin, „ que Conchine en la preſence de ſa femme auroit „ oſté un pot de chambre pour l'impureté, & empor„ té hors l'image du Crucifix, de peur d'empeſche„ ment à l'effet que Conchine & ſa femme preten„ doient tirer de la lecture de quelques verſets du „ Pſalme 51. *miſerere mei* en Hebrieu: laquelle lectu„ re ils vouloient faire faire par Dacquin en la forme „ qu'elle leur avoit eſté quelquefois faite par Mon„ talto. „

(e) Peut-être y étoit-il precepteur de Gilbert Gaulmin, qui a reconu qu'il avoit été diſciple de Philippe d'Aquin, integrum Ms. librum, dit-il, ad libros de vita & morte Moſis pag. 305. ex Philippi Daquin præceptoris olim mei manuſcriptis deſcripſimus.

(C) *Simeon de Muis lui a donné bien des loüanges.*] Voici ce qu'il dit ſur le verſet du Pſeaume 35. *Cum hic hærerem dubius, Philippus Aquinas è Judæo Chriſtianus, vir rarè & exquiſitiſſimæ in Hebræicis literis doctrinæ, & quem nunquam fruſtra conſulas, forte venit ad me uſcindi gratia, & venit quidem optatus. Ille ſtatim atque de re communicavi, ut ſingulos Bibliorum verſus imo & voces ſingulas in numerato habet, ac tanquam digitos tenet, indicavit locum ex Eſaiæ 66. v. 13.*

(D) *Valerien de Flavigni . . . en a dit du mal.*] Il étoit Profeſſeur en Hebreu dans le College Roial à Paris. Il fronda cruellement la Bible de Mr. le Jai, il ſoutint que le texte Hebreu y avoit été miſerablement defigure par Philippe d'Aquin. *Tot ac tantis conſpurcatum maculis atque ſordibus, obſtructantibus impuriſſimis manibus Philippi Aquinatis Avenionenſis ex Judæo Chriſtiani, ut a planta pedis uſque ad verticem non ſit in eo ſanitas (f).*

(f) In epiſtola de Heptaplis Parisienſibus, apud Colomeſium, Gall. Orient. pag. 256.

(E) *Il traduiſit quelque choſe d'Hebreu en Latin.*] Liſez ce qui ſuit. *Commentarius Rabi Levi filii Gerſonis in librum Jobi, ſeu in V. prima capita interprete Ludovico Henrico Aquino Lutetia*, à Paris chez Th. Blaiſe 1622. *in* 4. *Scholia Rabi Salomonis Jarchi in librum Eſther: item excerpta quædam ex Talmudo & Jalcut in eundem librum, interprete Lud. Henr. Aquino, ibid.* 1622. *in* 4.

Digitized by Google

ARAGON (ALFONSE V. DU NOM ROI D'). Cherchez ſous le mot NAPLES, Alfonſe I. du nom Roi de Naples.

ARAGON (JEANNE D') femme d'Aſcagne Colonna Prince de Tagliacozzi, a été une Dame très-illuſtre dans le XVI. ſiecle. Elle étoit de Naples, & deſcendoit des Rois d'Aragon. Les beaux Eſprits de ſon tems firent (A) ſonner ſes éloges d'une façon extraordinaire. Le Philoſophe Auguſtin Niphus ne fut pas des moins empreſſez à lui rendre ſes hommages. Il la repreſenta ſi belle, & il particulariſa (B) de telle ſorte les perfections de ſon corps, qu'il s'eſt trouvé des (C) Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée, & que l'amour l'avoit jetté dans les hyperboles. On a même pretendu que ſa qualité de Medecin (D) lui avoit donné des pri-

DÉTIPICATION poëtique de cette Dame.

(a) *Il dit dans la Preface que le precis de toutes les pieces de ſon Recueil eſt*, Che queſta gran Donna, come perfettiſſima di corpo & d'animo, & come particolariſſima fattura del ſommo Iddio, meritò d'eſſere adorata ad honore del fattor ſuo. Overo che ciaſcuno partitamente l'offeriſce il ſuo voto, à la purità dell' affetto ſuo.

(b) *Voiez les remarques de ſon article.*

(c) *On écrit ceci en 1692.*

(d) Ventre ſub pectore decenti, & latere cui ſecretiora correſpondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam & tibiâ ad brachium ſeſquialterâ proportione ſe habente. *Niphus pag.* 213. *Opuſcul. edit. Pariſ.* 1645.

(A) *Firent ſonner ſes éloges d'une façon extraordinaire.*] Je n'ai point vu de Dictionaire où l'article de cette Dame ſe trouve: c'eſt un peché d'omiſſion très-digne d'être cenſuré; car jamais peut-être il n'y avoit eu ni homme ni femme dans le monde, dont le merite eût été loüé, ni par autant de beaux Eſprits ni en autant de langues, que le fut au XVI. ſiecle celui de Jeanne d'Aragon. Les poëſies qui furent faites à ſa loüange ont été recueillies par Jerôme Ruſcelli, & publiées à Veniſe en 1555. ſous le titre de TEMPLO ALLA DIVINA SIGNORA DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *fabricato da tutti i piu gentili Spiriti, & in tutte le lingue principali del mondo.* L'apotheoſe poëtique de cette Dame ſe fit à-peu-près comme la canonifation des Saints. D'abord pluſieurs beaux Eſprits s'aviſerent de leur propre mouvement, de temoigner leur devotion à cette Divinité, & de lui preparer un Temple; & enſuite l'affaire paſſa en decret l'an 1551. à Veniſe dans l'Academie *de' Dubbioſi.* Après pluſieurs deliberations & conſultations ſur un incident qui ſe preſenta, ſavoir ſi ce Temple appartiendroit conjointement à la *Donna Giovanna d'Aragona*, & à la Marquiſe du Guaſt ſa ſœur, le decret porta, que veu les oppoſitions qui furent faites anciennement de la part des Pontifes à Marcellus, lors qu'il voulut dedier un même Temple à la Gloire & à la Vertu, la Marquiſe du Guaſt ne pourroit avoir ſa part au Temple de ſa ſœur, qu'au moien de quelques interpretations particulieres. Non ſeulement les Poetes dont Ruſcelli recueillit les vers, mais lui auſſi dans la proſe de ſon Epitre dedicatoire au Cardinal de Trente, & dans celle de la preface ſe ſervent des termes d'adoration, & de divin. Il eſt vrai qu'il y ajoûte ce correctif, que l'adoration de cette Dame ſeroit relative au Souverain Etre (a) qui lui avoit conferé tant de perfections. Voici ſes paroles: *Queſta conoſcenza . . . . ha fatto queſti anni à dietro che conoſcendoſi in univerſale & in particolare da ogni piu raro giudicio i gran meriti, & il ſomme valore & la bellezza infinita di corpo & d'animo della Illuſtriſſima & Excellentiſſima Signora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *ſi ſiano tutti i piu begli ſpiriti ai commune conſentimento poſti à facrarle un Tempio, come à Donna interamente divina, & la quale, come nobiliſſima fattura & ſembianza del ſommo Iddio, meritò veramente d'eſſer con la lingua & col cuore adorata per immenſo honore del fattor ſuo; potendoſi degnamente da ciaſcuno far giudicio, quanto ſia infinito il ſapere, il potere, & l'amor verſo di noi di chi coſi (alla capacita della mente noſtra) infinitamente bella & perfetta, & degna d'eſſer adorata creatura habbia potuto, ſaputo, & degnatoſi di voler fare in queſta eta noſtra.* Les langues les moins flexibles à la Poëſie, & les moins connues, furent employées à la conſtruction de ce Temple, comme vous diriez la Sclavonne, la Polonoiſe, l'Hongroiſe, l'Hebraïque & la Caldaïque; & ce n'eſt peut-être qu'en faveur de Mr. de Peireſc (b), qu'un pareil, ou même qu'un plus grand concours de langues a été mis en uſage.

(B) *Il particulariſa de telle ſorte les perfections de ſon corps.*] Niphus a dedié à cette Dame ſon traité du Beau; & pour refuter les anciens Philoſophes, qui ont ſoutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'Univers, il leur allegue dans le 5. chapitre l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un detail ſi exact en faiſant le portrait de cette Belle, qu'aſſurément on n'a rien vu de ſi bien particulariſé parmi ce grand nombre de portraits, que les Romans de Mademoiſelle de Scuderi mirent à la mode il y a 30. ou 40. ans (c). Il ne ſe contente pas de decrire les beautez viſibles à tout le monde, il paſſe juſqu'à celles (d) *quas ſimus abſcondit*, & juſqu'à la proportion qui regnoit entre la cuiſſe & la jambe, & entre la jambe & le bras. On voit à la tête de ce traité une lettre du Cardinal Pompée Colonne à Auguſtin Niphus, laquelle rend temoignage à l'excellente beauté, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or perſonne n'ignore combien un Cardinal de qualité eſt juge competent en ces matieres, & même fin connoiſſeur, *quàm elegans formarum ſpectator ſiet.* Voici les termes de cette lettre: *Non vulgo ſpectatiſſima quaque exponit natura: noſtro tamen evo parens officioſa ac liberalis voluit dramatis annuli, ut perfectum admirandumque aliquid, Diuſque immortalibus quam ſimillimum genitibus proferret, Joannam Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc uſque ætatem, in qua eſt florentiſſima per omnes pulcritudinis & venuſtatis numeros provexit, ut facile principem locum inter formoſiſſimas vindicaret. Animum præterea ſingularibus & dotibus & virtutibus inſignivit, &c.*

(C) *Il s'eſt trouvé des Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée.*] Louis Guyon (e) ne ſauroit ſe perſuader, que toutes les beautez qu'Auguſtin Niphus attribue à *la Princeſſe Jeanne d'Aragon, de l'illuſtre maiſon des Colonnes*, fuſſent en elle, *mais je croue*, dit-il, *qu'il en fut amoureux, attiré à ſon amour pour l'avoir voir toucher, palper mouvement en pluſieurs parties de ſon corps malade, comme les Medecins font coutumierement, par le privilege que leur donne leur art: & que paſſionné pour aquerir ſes bonnes graces, a mis ce livre en lumiere qu'il lui a dedié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme ou fille à aimer quelqu'un, que de lui faire a croire que ſa beauté l'a attiré à ſon amour.* Après quoi il remarque, *que ſi ainſi eſt, ce Medecin n'a pas obſervé le ſerment qu'on lui fit faire prenant ſes degrez de Medecin, entre autres preceptes de ne converſer les filles & femmes qu'il traitera.* Dans la table des matieres il dit poſitivement, *que Niphus Medecin devint amoureux, pour avoir traité la Princeſſe Jeanne d'Aragon.* C'eſt aller un peu bien vite; il en faloit demeurer à la conjecture pour le plus. J'avoue que Niphus, qui étoit l'un des meilleurs Philoſophes du dernier ſiecle, étoit de complexion fort amoureuſe; deſorte que ni la vieilleſſe, ni la goute ne purent le detacher de cette chaîne. (f) Sous laquelle il jouïoit quelquefois un perſonnage très-honteux, juſqu'à danſer au ſon de la flûte. J'avoue auſſi qu'aiant été amoureux d'une (g) Demoiſelle d'honneur de Jeanne d'Aragon, il a pu voir de pres cette belle Dame, & ſe chauffer de pres à ce grand feu; mais il n'eſt pas certain qu'il ſe ſoit oublié juſques à porter ſes vuës ſi haut. D'ailleurs comme il ne (h) pratiquoit point la Medecine, encore qu'il y eût été graduë, il n'y a point d'aparence qu'il ait été le Medecin de cette Ducheſſe; car les perſonnes de cette qualité ſe fient plus dans leurs maladies à un Medecin d'experience, qu'à un Medecin de ſpeculation, qui fait ſon fort, comme faiſoit Niphus, de la profeſſion de Philoſophie. Ainſi j'aimerois mieux dire, que le jugement n'aiant pas été ſa partie dominante, il s'eſt emancipé de parler des choſes qu'il n'avoit point vues, & d'y appliquer ſes idées. Ce que Louis Guyon remarque, que cette Princeſſe étoit de la Maiſon des Colonnes, pourroit être vrai du côté maternel, & neanmoins il ne ſe ſeroit pas bien exprimé. Nous avons vu que le Cardinal Pompée Colonne l'apelle *Joannam Aragoniam Columnam*, c'eſt aparemment à cauſe qu'elle étoit mariée à Aſcanio Colonna. On auroit peut-être critique avec plus de fondement Auguſtin Niphus ſur le chapitre 68. du traité *De pulcro*; où après avoir dit qu'il n'y avoit que Jeanne d'Aragon en ce tems-là qui meritât le nom d'heureuſe, veu qu'elle poſſedoit les deux parties de la felicité des femmes, ſavoir la beauté & la chaſteté, il parle tout auſſi-tôt de Victoire Colonne Marquiſe de Peſcaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(D) *Que ſa qualité de Medecin lui avoit donné des privileges.*] Il y a long tems que les Poëtes, & bien d'autres auſſi font des reflexions ſur ce privilege des Medecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce.

Me miſerum! quod non Medicorum juſſa miniſtro,
Aſtringoque manus, infideique vivo.
Et rurſus miſerum! quod me procul unde remoto,
Quem minime vellem, fortiùs inter adeſt.
Ille manus ipſas aſtringit, & angulat ægro.

(e) *Guyon, Diverſ. leçons, vol.* 3. *l.* 3. *ch.* 12.

(f) Suſceptis liberis, & ſenelcente uxore, ſeptuagenarius ſenex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus eſt uſque ad inſaniam; ita ut plerique philoſophum ſenem atque podagricum ad ubique modos ſaltantem miſerabili cum pudore conſpexerint. *Jovius Elog. c.* 92.

(g) *Naudæus in judicio de Aug. Niphi.*

(h) Medicinam licet circitoris inſtar aut periodeutæ nunquam exercuerit, optimè tamen callebat. *Id. ib.*

NIPHUS cenſuré.

REMARQUE ſur les amouchements des ſiecles.

Digitized by Google

privileges qui l'avoient enflammé d'amour. Ces penſées me paroiſſent β fades. Ce ne fut point ſeulement par ſa beauté qu'elle ſe fit admirer; le courage, la prudence, & la capacité des grandes affaires γ la diſtinguerent extremement des autres femmes de qualité. Sous le Pontificat de Paul IV. elle eut part aux reſolutions qui furent priſes par les Colonnes contre les interêts de ce Pape. On l'auroit empriſonnée, ſi l'on n'avoit eu quelques conſiderations pour ſon ſexe; mais en cette conſideration on ſe contenta de (E) lui defendre de ſortir de Rome. Elle ne laiſſa pas d'en * ſortir bien adroitement, afin d'être plus en état de ſeconder les entrepriſes de ſon fils, qui étoit ce Marc Antoine Colonne qui aquit dans la ſuite tant de gloire à la bataille de Lepante. Il ne paroît pas qu'en ce tems-là elle fût bien avec ſon mari; car elle étoit entierement dans les interêts de ſon fils: or il y avoit une (F) meſintelligence ſi outrée entre le pere & le fils, que celui-ci contribua à l'empriſonnement de l'autre pour crime d'Etat. Choſe fâcheuſe qu'une Dame d'un ſi grand merite, fût d'ailleurs en mauvais menage avec ſon mari. Cela n'eſt point auſſi rare qu'il devroit l'être parmi les perſonnes de ſon ſexe qui ont de ſi grandes qualitez. Elle temoigna beaucoup de conſtance lors qu'en 1551. elle perdit ſon fils aîné. Ce que l'Aretin lui écrivit là-deſſus eſt aſſaiſonné de grans éloges. Voiez le 6. livre de ſes † lettres au feuillet 5. Elle avoit une (G) ſœur qui fut fort belle juſques dans ſa vieilleſſe, & qui eut une bru illuſtre. Voiez la marge ‡.

ARAGON (ISABELLE D') fille d'Alfonſe Duc de Calabre, fils de Ferdinand Roi de Naples, fut femme de Jean Galeas Sforce Duc de Milan. Ce Duc étoit ſous la tutele de Louïs Sforce ſon oncle avant ſon mariage, & n'y fut pas moins depuis qu'il eut épouſé Iſabelle d'Aragon l'an 4. 1489. avec beaucoup de (AA) magnificence. Les conſeils de cette Princeſſe auſſi

β *Voïez la remarque C.*

γ *Voïez la remarque E.*

* *En 1555.*

† *De l'édition de Paris 1609.*

‡ Que coſas no podrian dezirſe en laude, y exaltation de la hermoſiſſima Duqueſa de Taſſacoza donna Joana de Aragon, muger de ſangre real, y en ſummo grado caſta, y buena? Y anſi de donna Maria ſu Hermana Marqueſa del Vaſto? Y de donna Iſabel de Gonzaga ſu nuera? *Joan de Spinoſa, Dialogo en laude de las mugeres fol. 98. verſo.*

Inviſus ſuperis, cum ſuperiſque mihi.
Dumque ſuo tentat ſalientem pollice venam,
Candida per cauſſam brachia ſæpe tenet,
Contrectatoque ſinus, & forſitan oſcula jungit,
Officio merces plenior iſta ſuo eſt.

Remi Belleau dans ſon Commentaire ſur le 2. livre des Amours de Ronſard, pretend que le Sonnet 46. a été pris de cette Epitre d'Ovide. Voici les paroles de Ronſard:

Ha! que je porte & de haine & d'envie,
Au Medecin qui vient ſoir & matin
Sans nul propos taſtonner le tetin,
Le ſein, le ventre, & les flanes de m'amie.
Las! il n'eſt pas ſi ſoigneux de ma vie
Comme elle penſe, il eſt mechant & fin:
Cent fois le jour il la viſite, afin
De voir ſon ſein, qui l'amuſe le convie.

Mais il faloit obſerver cette difference, que celui dont Aconce ſe plaint étoit fiancé avec la malade. Sans cela elle n'auroit pas oſé avouer, en repondant à Aconce que ce rival ne la baiſoit que quelquefois, *oſcula rara accipit.* Brantome cite en quelque endroit de ſes Memoires ce Sonnet de Ronſard, & en dit de bonnes à cette occaſion.

(a) *Gratian. de caſibus virorum illuſtrium pag. 322.*

(b) *Le 2. Janvier 1556.*

(c) *Fra-Paolo Hiſt. du Concile de Trente pag. 723. de la traduct. d'Amelot édit. d'Amſterdam 1686.*

(d) In ipſâ rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam ſatis compoſitæ controverſiæ intercedebant, vim interpoſuit, eodemque tempore patrem oppidis ſpoliavit, ab eiſque Fiſci miniſtros procul habuit. *Pallavic. Hiſtor. Concil. Trident. l. 13. c. 14. n. 9.*

(E) *On ſe contenta de lui defendre de ſortir de Rome.*] Le paſſage que je vais citer d'Antoine Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai beſoin. *Joanna (a) Arragonia Marci Antonii mater, virilis audacia femina, quæ virorum quoque conſiliis apud filium habitis interfuerat, continere ſe domi, neque pedem inde efferre fuerat juſſa; id enim ſic indulſerat dignitati ejus Pontifex, ut in carcerem duceretur. Ea cum vero ſpectare ad arma bellumque, & primum Pontificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, veſtibus mutatis ſummo commutatis, cum filia & nuru, corruptis aut deceptis portæ cuſtodibus, egreſſa Urbe, conſcenſis quos ad id præparaverat equis, protinus Neapolim aufugit. Pontifex quanquam deceptum ſe doluiſſemque à femina graviter ferebat, acerbius tamen Hiſpanus, quorum ea conſiliis adminiſtrarentur, inſectabatur.* Ce fut en conſequence de cette évaſion, & des autres ſujets de colere qui aigrirent l'eſprit du Pape contre les Colonnes, qu'il „ adreſſa un (b) Monitoire à Jeanne d'Arragon, par lequel il lui defen„ doit de marier pas une de ſes filles ſans ſa permiſ„ ſion, faute de quoi le mariage, même après la con„ ſommation, ſeroit nul (c) „.

(F) *Une meſintelligence ſi outrée entre le pere & le fils.*] Le Cardinal Palavicin remarque qu'Aſcagne Colonne avoit fait tant de violences à ſes creanciers, que le Procureur Fiſcal le fit citer pour lui faire rendre compte de ſa conduite. Comme Aſcagne ne comparut point, on le condamna par contumace, & on lui confiſca ſes Terres. Marc Antoine (d) ſon fils brouillé avec lui depuis long tems, prit cette occaſion de depouiller ſon propre pere en s'emparant des biens confiſquez, dont il chaſſa les miniſtres de la Juſtice, peu avant la mort de Jules III. Il étoit ſorti de Rome contre la defenſe de Paul IV. Cette deſobeïſſance jointe aux griefs precedens obligea ce Pape à publier des Monitoires contre le pere, & contre le fils. Le pere s'excuſa ſur la priſon où il étoit detenu à Naples, pour avoir taché d'exciter un ſoulevement: le fils allegua qu'il avoit mis en ſequeſtre les Terres entre les mains de Mendoza, qui ne pouvoit s'en deſſaiſir ſans l'ordre de l'Empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Aſcagne Colonne, j'en ſuis ſurpris: mais comme nous ſavons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de ſon fils, & que ſon fils étoit mal avec ſon pere, nous pouvons hardiment penſer qu'elle n'étoit pas trop bien avec ſon mari. Gratiani parle plus poſitivement de la conduite très-odieuſe de Marc Antoine envers ſon pere. *Ante omnes*, dit-il, (e) *Colonnorum familia, magna in civitate pollenſque pro illo* (Cæſare) *ſtabat, cujus princeps Marcus Antonius cum paulo ante Aſcanium patrem à quo hoſtili odio diſſidebat inſimulatum majeſtatis in cuſtodiam tradendum Neapoli curaſſet, aliquot oppidis intra fines Romana Eccleſia haud longe ab Urbe imperitabat.*

(G) *Elle avoit une ſœur qui fut fort belle.*] C'étoit Donna Maria d'ARAGON, femme d'Alfonſe d'Avalos Marquis du Guaſt, l'un des meilleurs Capitaines de Charles-Quint. Sorbiere (f) la nomme Marquiſe de Vaſco, & la met parmi les femmes ſavantes. Brantome qui l'a fort loüée l'a miſe entre les beautez qui durent long tems; car après avoir raporté les douceurs, dont le Grand Prieur de France la regala dans une nombreuſe compagnie: *Que ſon automne ſurpaſſoit tous les printems & étez qui étoient en cette ſalle*, il ajoûte, (g) *Comme de vray elle ſe montroit encore une très-belle Dame & fort aimable; voire plus que ſes deux filles, toutes belles & jeunes qu'elles étoient. Si avoit-elle bien alors près de 60. bonnes années.* (h) Le Grand Prieur *en fut auſſi-tôt épris*, mais quoi qu'il aimât fort la mere, il prit pour ſa Maîtreſſe la fille ainée, *por adombrar la coſa.* Au bout *de ſix ans ou plus*, Brantome étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, & encor auſſi belle, qu'elle eut bien fait*, dit-il, *commettre un peché mortel, ou de fait ou de volonté.* Je ne me ſouviens point d'avoir remarqué, qu'il ait jamais fait mention de la ſœur de celle-ci. Il eſt vrai qu'il parle quelque (i) part de la femme d'un Aſcanio Colonne, qui paſſoit pour la plus grande beauté d'Italie, & que Barberouſſe tâcha d'enlever pour en faire un preſent au Grand Seigneur: mais il la nomme la Signora Livia (k) Gonzaga. Ce n'eſt donc point celle dont il s'agit en cet article; quoi que la maniere dont Auguſtin Niphus a parlé de la beauté puiſſe faire juger, qu'elle n'étoit pas moins propre que l'autre à s'attirer une ſemblable algarade de Barberouſſe. Mr. de Thou a parlé de cette Marie d'Aragon; il a dit que (l) l'Ile d'Iſchia étoit principalement conſiderable pour avoir été le lieu de retraite de cette Dame.

(AA) *Qu'il eut épouſé . . . . avec beaucoup de magnificence.* Liſez Triſtan Calchus Auteur de ce (m) tems-là *in nuptiarum Mediolanenſium deſcriptione.* Le Pere Menetrier (n) en cite un fort long paſſage qui

(a) *Gratian. de caſibus virorum illuſtrium pag. 322.*

(b) *Le 2. Janvier 1556.*

(c) *Fra-Paolo Hiſt. du Concile de Trente pag. 723. de la traduct. d'Amelot édit. d'Amſterdam 1686.*

(d) *In ipſâ rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam ſatis compoſitæ controverſiæ intercedebant, vim interpoſuit, eodemque tempore patrem oppidis ſpoliavit, ab eiſque Fiſci miniſtros procul habuit. Pallavic. Hiſtor. Concil. Trident. l. 13. c. 14. n. 9.*

(e) *Gratian. ubi ſupra pag. 320.*

(f) *Sorbiere, lettr. 15. pag. 73.*

(g) *Brantome, Dames Gal. to. 2. pag. 243. 245.*

(h) *C'étoit François de Lorraine, General des Galeres, fils de Claude premier Duc de Guiſe. Ce voïage de Naples ſe fit l'an 1559.*

(i) *Brant. Dames Illuſtr. pag. 283.*

(k) *Il devoit dire* Julie. *Nous en parlerons ſous le mot Gonzague.*

(l) Dragutes . . . Ænariam inſulam arce munitiſſima, quæ inter duas terras ſaxo impoſita eſt, ſed maximè Marix Arragoniæ Alfonſi Avali Vaſtii viduæ ſecceſſu nobilem petit. *Thuan. hiſtor. l. 11. ad ann. 1552. pag. 222.*

(m) *Konig ſe trompe lourdement de le faire vivre en 1672.*

(n) *Menetrier, repreſentat. en Muſique pag. 160. & ſeq.*

Digitized by Google

aussi ambitieuse que belle, lui β donnerent le courage de temoigner qu'il vouloit jouïr pleinement de tous ses droits; mais il avoit à faire à forte partie: son Tuteur étoit l'homme du monde le plus intriguant, & le plus capable de se soutenir contre les justes pretensions de son neveu. Il étoit devenu amoureux de la Princesse Isabelle la premiere fois qu'il la vit, & comme elle n'étoit encore l'épouse de Jean Galeas que par procureur, il ne desespera point de l'épouser à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette Princesse, & l'assûra qu'elle commanderoit plus certainement si elle l'épousoit, que si elle étoit la femme de Jean Galeas. Cette proposition fût rejettée fierement. Le Tuteur ne se rebuta pas; il fit ensorte que son neveu ne consommât point le mariage; & l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une (A) ligature magique. En même tems il fit negocier à la Cour de Naples son mariage avec Isabelle. Ferdinand paroissoit y donner les mains, mais le Duc de Calabre ne voulut point y consentir γ. Louïs Sforce fut donc obligé de livrer la proie à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, & il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. *Il lui* * *retrancha diverses choses qui flatoient son goût ou son divertissement*, & il épousa une Princesse qui lui disputa le terrein en toutes choses. La jeune Isabelle eut tant de chagrins à essuier dans ce conflit, & dans cette espece de faction (B) qui vaut bien la peine d'être decrite, qu'elle fit savoir à son pere & à son aieul que si l'on ne la tiroit pas de cette misere elle † attenteroit à sa vie. Ces Princes ne furent pas en état de reduire Louïs Sforce à la raison, car il fut l'un des instrumens qui attirerent les François en Italie, ce qui abima toute la Maison d'Aragon qui regnoit à Naples. Il poussa son crime jusques (C) à se defaire † de son neveu. On eut beau dire que Jean

β *Varillas. Hist. de Charles VIII. l. 2. p. m. 157.*

γ *Ibid. l. 3. p. 210. 211.*

* *Ibid. l. 2. p. 157.*

† *Voïez la remarque B.*

‡ Conjuge Joanne Galeacio orbata est, eoquidem luctuosius ac miserius quod is venetitio sublatus crederetur. *Jovius elogior. l. 3. p. m. 422.*

(a) *Menetrier, ubi supra, p. 157.*

(b) *Guicc. lib. 1. p. m. 15.*

(c) *Varill. Hist. de Louis XII. liv. 1. pag. 47.*

(d) *Id. Hist. de Charles VIII. l. 3. p. 211.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Borso d'Este Tris-Ayeul paternel d'Alphonsine, & Ferdinand Ayeul paternel d'Isabelle étoient bâtards.*

(f) *Mr. Varillas avoit dit dans la page 158. qu'Isabelle avoit écrit* au Duc de Calabre son pere & au Roi de Naples son aieul des lettres dont il reste encore la meilleure partie. *(il cite en marge l'Histoire de Bernardin Corio)* Elle s'y plaignoit de son malheur dans les termes les plus pathetiques dont on usoit alors: elle en faisoit une peinture si vive qu'elle étoit capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs: elle pretendoit ne s'être rendue esclave que par obeissance, & elle menaçoit de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettoit bientôt en liberté.

(g) *Ibid. pag. 253.*

(h) *Ils étoient deux fils de deux sœurs, Princesses de Savoie.*

qui contient la description du magnifique souper que Bergonce Botta Gentilhomme de Lombardie donna au Duc Galeas, & à sa nouvelle epouse lors qu'il les reçut à Tortone dans sa maison. Chaque service fut accompagné (a) *d'une espece d'Opera que le retablissement de ces actions en Musique, commençoit à rendre agreables par la grace de la nouveauté, plutôt que par les autres beautez qu'on leur a donné depuis.*

(A) *Qu'il se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assûre que le bruit en courut, & que toute l'Italie en demeura persuadée. *E manifesto*, dit-il, (b) *che quando Isabella figliuola d'Alfonso andò à congiungersi col marito, Lodovico come la vidde, innamorato di lei desistette ottenerla per moglie dal padre: e a questo effetto operò (così fu allhora creduto per tutta Italia) con incantamenti, e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consummatione del matrimonio: alla qual cosa Ferdinando harebbe accommodato, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie & havutone figliuoli, volse tutti i pensieri à transferire in quegli il Ducato di Milano.* Mr. Varillas, autant que je l'ai pu remarquer, ne touche point cette particularité, il se contente de dire (c) que Louis Sforce *empêcha durant plus de trois mois la consommation du mariage.* Il fait assez entendre que l'empêchement ne venoit que de ce que l'on ne souffroit pas que les deux parties s'approchassent, car il dit (d) que le pere de la mariée *mit son point d'honneur . . . . à ne pas souffrir* que Louis Sforce *separât plus long tems les deux jeunes époux l'un de l'autre, qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger sa querelle.* C'etoit une grande malice, & une violence bien insuportable que celle de ce Tuteur.

(B) *Cette espece de faction qui vaut bien la peine d'être decrite.*] Comme il me semble que Mr. Varillas a bien reüssi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerois un fragment curieux, si je raportois ici ses propres paroles. C'est une piece d'autant plus necessaire a cet article, qu'elle sert à faire conoître l'humeur, l'esprit, & les qualitez interieures d'Isabelle d'Aragon. (e) „ Louis Sforce abandonna Isabelle à „ son neveu . . . & pour lui donner une rivale qui „ la controllât en toutes occasions, il rechercha la „ Princesse Alphonsine, fille de Hercule d'Este Duc „ de Ferrare. Alphonsine ressembloit à Isabelle en „ toutes choses, excepté qu'elle n'étoit pas si belle. „ Elles étoient toutes deux (f) entêtées mal à propos de leurs Naissances, puis qu'elles n'avoient rien „ à se reprocher en ce point, & qu'il y avoit de la „ bâtardise dans la Genealogie de l'une & de l'autre. „ Elles étoient fieres jusqu'à l'excez, & leur fierté tenoit de la plus fine ambition. Elles étoient plus „ chastes par gloire que par temperament. Isabelle „ s'étoit resolue au mariage, & Alphonsine y aspiroit, plûtôt pour partager le pouvoir de leurs Epoux „ que leurs lits. Elles aimoient toutes deux le Luxe; „ & quoi qu'elles eussent été elevées dans des Maisons „ où rien n'etoit tant en recommandation que l'épargne, elles étoient prodigues, & leur humeur alloit à depenser autant qu'elles en auroient le moyen. „ Le Duc de Ferrare ne delibera pas un moment s'il „ accorderoit Alphonsine à Louis Sforce. Il n'avoit „ point de dot à lui donner, & de plus il avoit lieu „ d'esperer qu'elle seroit Ducheſſe de Milan. Elle fut „ donc promptement envoyée à Louis Sforce qui en „ eut deux fils de suite. Cette fecondité lui donna „ lieu d'insulter à Isabelle qui n'avoit accouché la seconde fois que d'une fille; mais la jalousie avoit „ déjà mis de la discorde entre elles. Alphonsine ne „ pouvoit souffrir que l'on louât en sa presence la „ beauté d'Isabelle, parce qu'elle s'imaginoit qu'on „ lui reprochoit ainsi sa laideur; & Isabelle n'enduroit „ pas plus volontiers que l'on rendît des honneurs „ extraordinaires à Alphonsine, parce qu'elle croyoit „ qu'ils ne fussent dûs qu'à elle. L'une & l'autre „ demeuroient dans un même Palais, & mangeoient „ ensemble. Elles avoient tous les jours une infinité „ d'occasions d'augmenter leur aversion, & les Courtisans leur en fournissoient la plus grande partie. „ Ils etoient fort assidus auprès d'Alphonsine, à cause „ que son mari distribuoit les graces; & ils n'alloient „ que par maniere d'acquit dans l'apartement d'Isabelle. Elle en étoit au desespoir, & ce fut bien autant cette solitude, que le peu d'argent qu'on lui „ fournissoit pour s'entretenir, qui lui fit écrire à son „ pere & à son ayeul, qu'elle attenteroit à sa propre „ vie (f), si on ne la delivroit de captivité. Alphonsine de son côté se lassa tellement d'Isabelle, „ que pour s'en defaire elle sollicita Louis Sforce son „ mari, de la faire Ducheſſe comme il lui avoit promis, & d'ajoûter la qualité de Duc de Milan à celle „ d'Administrateur de ce Duché. „

(C) *Il poussa son crime jusques à se defaire de son neveu.*] Je me servirai encore des propres termes de Mr. Varillas. Voici donc ce qu'il dit sous l'année 1494. après avoir conduit son Roi jusques à Pavie. (g) „ Louis Sforce persuadé qu'il étoit tems de se „ défaire du Duc Jean Galeas son neveu, lui avoit, „ dit-on, fait donner un de ces poisons lens qui produit le mieux dans le corps humain les simptomes „ de l'epuisement, afin de rendre plus vraisemblable „ le bruit que l'on repandit en même tems, que le „ mal de ce jeune Prince n'étoit venu que de son trop „ d'attachement à la beauté de sa femme. Les Medecins n'esperoient deja plus sa guerison, quand le „ Roi passant par Pavie où il étoit malade, ne put se „ dispenser de le visiter. Sa Majesté ne lui parla „ point d'affaires, parce que Louis Sforce avoit demandé avec tant d'instance d'être present à cette entrevuë, que l'on n'avoit osé le refuser. Elle temoigna seulement du regret de voir son cousin germain (h) dans un si pitoyable état, & elle tâcha „ de le flatter de quelque esperance de guerison; „ mais Jean Galeas qui se sentoit mourir, & ne doutoit pas que ce ne fût par la mechanceté de son oncle, profita de cette conjoncture. Il ne pensa plus „ à soi; & ne se souvenant que du fils & de la fille „ qu'il laissoit au monde, il les recommanda au Roi „ avec une abondance de larmes qui marquoit assez, „ que si Sa Majesté ne prenoit d'eux un soin particulier, il prevoyoit qu'on les empoisonneroit aussi „ bien que lui. La Ducheſſe sa femme pour achever „ la tragedie, se jetta aux pieds du Roi, selon les „ Auteurs Italiens, qui sont en cela plus croyables que „ Commines, qui veut que ce fût aux pieds de Louis „ Sforce. Elle étoit trop fiere, pour s'abaisser jusques-là; & quand elle auroit pu s'y resoudre, elle „ n'étoit

Jean Galeas (D) étoit mort de trop careſſer ſa femme, la tradition qui a imputé la mort à l'ambition de ſon oncle a prevalu. La Princeſſe Iſabelle ſe retira à Naples après que les François eurent pris Milan, & parut la plus affligée de toutes les Princeſſes ſes parentes * qui ſe trouverent en grand nombre dans l'Ile d'Iſchia lors que le Roi Frideric fut obligé de ſe remettre à la diſcretion de Louis XII. l'an 1501. Elle ne fit que paſſer de deuil en deuil pendant un aſſez long tems; elle perdit dans l'eſpace de quelques années ſon (E) aieul, ſon mari, ſon pere, ſon frere, ſon oncle, ſon fils. La ſeule conſolation qui lui reſtoit fut de voir que Louïs Sforce ſon perſecuteur expia ſes crimes en France, dans une dure captivité qui ne finit que par ſa mort. Elle eut une autre conſolation auſſi ſenſible peut-être, ou même plus ſenſible que celle-là, c'eſt que ſa fille unique Bonne Sforce fut mariée à Sigiſmond Roi de Pologne. Elle s'étoit retirée dans une † ville du Roiaume de Naples qui lui avoit été donnée pour ſon doüaire, & elle y vêcut d'une maniere qui temoigna que les revers de la fortune n'avoient point abatu cet air de grandeur roiale ſous lequel elle avoit été élevée. Elle mourut d'hydropiſie, mais elle avoit eu le tems de faire un voiage de devotion à Rome ſous le pontificat de Leon X. Elle alla à pied au Vatican ſuivie d'un grand nombre de Dames parées comme des épouſées. Toute la ville accourut à ce ſpectacle ‡. Il ſeroit à ſouhaiter pour ſa memoire que nous puſſions finir ici ſon article, ſans y ajoûter une queuë qui eſt un peu incommode; mais nous ne ſommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panegyriſtes ſe ſont ſervis de la concluſion que l'on va voir. Cette Dame qui dans ſa plus grande jeuneſſe avoit fait parler glorieuſement de ſa vertu, donna (F) priſe aux mediſances quand elle fut ſur le retour, & ſouffrit les galanteries de Proſper Colonne avec très-peu d'égards pour la renommée. Sa fille Reine Doüairiere de Pologne s'étant retirée à la même Terre du Roiaume de Naples, y ſuivit cet (G) exemple maternel, tant il eſt vrai que c'eſt l'écueil le plus ordinaire & le plus inevitable de la gloire & du merite des femmes, lors qu'elles vivent dans le grand monde. Elles ſont expoſées à échoüer là tôt ou tard. *Serius ocius ſors exitura.*

* *Gratianus, de caſibus viror. illuſtrium pag. 41.*

† *A Bari, voiez la derniere remarque.*

‡ *Jovius, ibid.*

ARAGON (Marie d') femme de l'Empereur Othon III. & fille d'un Roi d'Aragon, ſe diffama terriblement par ſes impudicitez, qui enfin la precipiterent dans le ſuplice du feu. Elle avoit eu l'adreſſe de ſe procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit ‡ deguiſer en fille. Il ne faut pas demander ſi elle uſa de moderation; ſon temperament & la perpetuité des occaſions diſent aſſez que ſa pretenduë femme de chambre ne manquoit pas d'exercice, & qu'elle étoit de tous les voiages de la Cour. L'Empereur s'étant aperçu de cette vilaine ſupercherie en voulut faire la honte toute entiere à l'Imperatrice; & pour cet effet en

‡ Secum muliebri habitu circumduxit juvenem quo cum congrediebatur quotidie, quandoquidem ea pro cubicularia utebatur. *C'eſt-à-dire.* Elle menoit avec elle le jeune homme deguiſé en femme, & lui ordonnoit chaque jour le congrés; car elle le faiſoit paſſer pour ſa femme de chambre. *Munſter. Coſmogr. lib. 3.*

UNIVERS. DE BIBLIOTECA DERECHO

„ n'étoit que trop convaincuë que ſa ſoumiſſion ſeroit „ inutile. Elle ne parla pas de ſes enfans, parce qu'el„ le ſuppoſa que les larmes de ſon mari auroient eu „ leur effet en ce point: elle employa les ſiennes pour „ ſon pere; & le Roi ne lui repartit autre choſe, ſinon „ que l'expedition de Naples étoit trop avancée, pour „ la laiſſer imparfaite. „

(D) *Jean Galeas étoit mort de trop careſſer ſa femme.*] Guicciardin avouë que l'on publia cela, mais il ne laiſſe pas de donner pour l'opinion generale de toute l'Italie, que ce Prince mourut du poiſon que Louis Sforce lui avoit fait avaler. (a) *Fu publicato da molti la morte di Giouan Galeazzo eſſere proceduta da coito immoderato, non dimeno ſi credette univerſalmente per tutta Italia, che e' fuſſe morto non per infermità naturale ne per inconstinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia uno de' Medici Regii, il quale era preſente quando Carlo lo viſitò, affermò haverne veduto ſegni manifeſtiſſimi. Ne fu alcuno, che dubitaſſe che ſe era ſtato veleno, non gli fuſſe ſtato dato per opera del zio.* Jovien Pontan aſſure que tout le monde parloit hautement de ce crime abominable de Louis Sforce. (b) *Ludovicum Sforcianum qui puberſcentem primo, dein adoleſcentem jam atatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanenſis Ducis procuratione hactenus ac patrocinio tutatus eſt ſuo, venenо illum è medio ſuſtuliſſe cives, advena, peregrini paſſim atque impune omnes prædicant. . . . Fora, porticus, platea, circulique inſimorum cujuſque generis hominum nefandi criminis accuſationibus . . . imprecationibus etiam maximè diris plena undique circumſonant.* La foule des Hiſtoriens va là, un (c) Bernardin Corio, un Pierre (d) Bembus, un (e) Vianoli, &c.

(E) *Elle perdit dans l'eſpace de quelques années ſon aieul, ſon mari.*] Paul Jove (f) decrit éloquemment cette longue ſuite de malheurs, mais il n'a pas toûjours obſervé l'ordre; il a mis la mort du mari avant celle de l'aieul. Quant au fils de nôtre Princeſſe il dit que les François l'enleverent à ſa mere, & le tranſporterent en France pour en faire un Moine, & qu'une chute de cheval lui cauſa la mort. *In venatione curventis equi laſſu in Heduis examinatus eſſe nunciarentur. Hunc enim vel invita depoſcentibus Gallis tradiderat, à quibus cucullati ſacerdotii habitu in opulenti ſacerdotii cœnobium idcirco conjectus fuerat, ne Sforziani Regni legitima proles hæres ſupereſſet.* Bernardin Corio fait une deſcription touchante de la douleur où cette Princeſſe fut plongée, lors qu'elle vit tout à la fois ſon mari dans le tombeau, ſon fils exclus de la Duché de Milan, & la femme de Louïs Sforce ſur le trône. *Li ſuoi fautori cridando Duca, viſto* (Ludovico) *il templo di Divo Ambroſio, e le campane in ſegno de letitia fece ſonare, il morto corpo di Giovanne Galeazo anchora eſſendo nel Domo ſcoperto, e quaſi univerſalmente da tutti pianto e condolute il miſerando e pietoſo caſo. Iſabella ſua mogliere a Pavia con li poveri figlioletti veſtiti de lugubre veſtimenti, come pregionera ſi recluſe entro una camera, e gran tempo ſtette giacendo ſopra la dura terra, che non vide mare. Doverebbe penſare ogni lettore lacerbo caſo de la ſconſolata Ducisſa, e ſe più duro il cuore haveſſe che diamante, piangerebbe a conſiderare qual doglia dovea eſſere quella de la ſciagurata e infelice mogliere, in uno punto vedere la morte del giovenetto e belliſſimo conſorte, la perdita de tutto lo imperio ſuo, e li figlioletti a canto erbati de ogni bene, il patre e fratello con la caſa ſua expulſi dal Neapolitano Reame, e Ludovico Sforza con Beatrice ſua mogliere nel modo dimoſtrato havergli occupata la ſignoria.*

(F) *Donna priſe aux mediſances quand elle fut ſur le retour.*] Paul Jove m'aprend cela dans l'éloge qu'il a fait de cette Princeſſe. Il le finit par un *au reſte* qui contient le cas. (g) *Cæterum in hac eximia virtutis fœmina improba plebis rumor non mediocriter pudoris decus perſtrinxit, ob id gravior quod quum florente ætate impenetrabilem pudicitiam præſtiliſſet, in ipſo demum ætatis fluxu Proſperum Columnam ſibi cultum, & officium aſſiduè tribuentem, ſæpeque procacem ad urbaniores jocos admitteret.*

(G) *Y ſuivit cet exemple maternel.*] Mr. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Jove de la mere. Chacun en pourra juger par la confrontation des paſſages. *Eodem tempore Bona Sforzia Sigiſmundi Auguſti Poloniæ regis parens . . . . filii pertæſa, Sarmatia relicta in Italiam venit, & honorificè Venetiis excepta eſt . . . . unde paratam triremem conſcendens in Apuliam ad Barium navigavit, cujus urbis poſſeſſio gentilitio Arragonia genis jure debita (h) & hereditarium illi erat. Ibi ſolute & diſſentiente à prioris vitæ ratione poſtea vixit conſuetudine cujuſdam Papacauda non ſatis honeſtè uſa, cui & omnia bona teſtamento præteritis liberis reliquit, & famæ ac bonis decoctis haud multo poſt in ſummâ egeſtate & infamiâ deceſſit (i).* Voilà ce que dit Mr. de Thou de la Reine Doüairiere de Pologne. Il pretend qu'après avoir fait banqueroute & de biens & de reputation, elle mourut dans la pauvreté & dans l'infamie. Que ſauroit-on ajoûter à cet éloge?

(a) *Guicc. l. 1. p. 27. ad ann. 1494.*

(b) *Jovian. Pontan. de prudentia l. 4. init.*

(c) *Corio, hiſtor. Mediolan. part. 7.*

(d) *Petr. Bembus, hiſt. Venet. lib. 2. fol. 30.*

(e) *Vianoli. hiſtor. Venetа part. 2. pag. 20.*

(f) *Jovius Eleg. l. 5. p. m. 422.*

(g) *Jovius, ib. pag. 424.*

(h) *Mr. Varillas dans la vie de Louis XII. l. 1. p. 47. dit que Louis Sforce ſe voiant contraint de ſortir de la Duché de Milan, tranſporta à la Ducheſſe Iſabelle le Duché de Barri & la principauté de Roſſano, qui lui avoient été donnez pour recompenſe d'avoir retabli la maiſon d'Arragon ſur le trône de Naples.*

(i) *Thuan. hiſt. l. 16. ad ann. 1555. p. m. 326.*

Digitized by Google

en preſence de pluſieurs temoins il fit depouiller le jeune homme, & ſur la decouverte inconteſtable de ſon ſexe il le fit condamner au feu. Il fut aſſez debonnaire pour ne punir point ſa femme; il eſpera qu'elle ſe corrigeroit à l'avenir, mais il ſe trompa: elle devint éperduement amoureuſe d'un jeune Comte auprès de Modene, & lui fit promtement ſa declaration; car elle étoit beaucoup plus en poſſeſſion de ſolliciter, que d'être ſollicitée ſur cette ſorte d'affaires. Le Comte auſſi chaſte que beau reſiſta à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites; mais ſi en cela il ne fit qu'imiter Joſeph, il n'eut pas le même bonheur que lui d'en être quitte pour la priſon. L'Imperatrice ſe plaignit à ſon mari que ce Comte lui avoit parlé d'amour, & demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le credule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accuſé. Voici comment l'accuſatrice eut ſon tour. Le Comte ſe voiant condamné, & n'eſperant point de grace, & ne voulant pas neanmoins reveler tout le myſtere, avoit fait promettre à ſa femme qu'elle le juſtifieroit le mieux qu'il lui ſeroit poſſible auprès d'Othon. Elle lui tint ſa parole, garda ſa tête, & prit ſon tems lors que l'Empereur rendoit juſtice dans une aſſemblée generale qui ſe tenoit au milieu d'une grande plaine auprès de Plaiſance, elle prit, dis-je, ce tems pour demander que le meurtrier de ſon mari fût châtié. L'Empereur qui ne la conoiſſoit pas lui promit juſtice, ſelon toute la rigueur des loix. Là-deſſus cette Comteſſe lui montra la tête de ſon mari, & s'offrit de juſtifier ſon innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées; on fit aporter un fer tout rouge; elle le prit & le tint tant qu'on voulut ſans ſe brûler, & puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de ſon mari: enfin elle ſe contenta de la punition de l'Imperatrice, qu'Othon condamna à être brûlée *. Ceci ſe paſſa vers la fin du X. ſiecle.

* *Gotfrid. Viterb. Chron. parte 17. Alb. Krantz. Cuſpinian. in Othone III. Sigon. apud Maimb. decad. de l'Emp. pag. 118.*

ARAMONT (GABRIEL) Ambaſſadeur de France à Conſtantinople ſous le regne de Henri II. étoit un Gentilhomme de Gaſcogne, qui s'aquita dignement de ſon emploi. Le Connetable de Montmorenci examinant l'ouverture que le Pape Paul III. avoit donnée, que le ſeul moien de tirer Plaiſance des mains de l'Empereur, étoit de faire venir la flotte Turque ſur les côtes de Naples & de Sicile, obligea le Roi ſon maître à negocier ſur cela avec Soliman. On choiſit Aramont pour cette affaire. Il n'étoit ni moins adroit ni moins experimenté que la Forêt, Rincon, & Paulin qui l'avoient precedé dans cette ambaſſade. Il ſe fit des amis à la Porte qui lui procurerent un libre accés, & des audiences ſecrettes, & il ſut ſi bien tourner les choſes, qu'il ramena Soliman que l'on avoit un peu prevenu contre les François. Il ne fut plus queſtion que de ſavoir à quoi la flotte de ſa Hauteſſe ſeroit emploiée: c'eſt pour cela qu'Aramont s'en retourna promtement en France, afin de concerter avec ſon maître les moiens d'emploier utilement les ſecours du Grand Seigneur. Le Roi & le Connetable lui aprirent qu'ils avoient des intelligences dans l'Ile de Corſe, & qu'il ſeroit aiſé de s'en emparer, pourveu que la flotte Turque & celle de France l'attaquaſſent en même tems. Il partit avec ce projet pour le communiquer au Grand Seigneur: mais dès qu'il eut debarqué à Malte, il fut inſtamment prié par le † Grand Maître d'aller trouver les Generaux Turcs qui avoient mis le ſiege devant Tripoli de Barbarie, & d'emploier ſon credit, & l'autorité de Henri II. pour les obliger à lever le ſiege. Il eut cette complaiſance, † & ſe rendit au camp des Turcs lors que leurs bateries commençoient d'être en état. Il eut pluſieurs conferences avec Sinan Baſſa, & avec Dragut, dans leſquelles il leur remontra qu'ils s'engageoient à une entrepriſe entierement oposée au traité que Soliman alloit conclure avec la France, puis que ſa Hauteſſe étoit demeurée d'accord de n'attaquer que l'Empereur, & que Tripoli apartenoit à l'Ordre de Malte. On lui repondit que les Chevaliers de Malte étoient des parjures, qui nonobſtant le ſerment qu'ils avoient fait à Soliman lors qu'ils en furent traitez avec tant d'honnêteté à la ſortie de Rhodes, faiſoient inceſſamment des hoſtilitez contre les Turcs. On ajoûta qu'on avoit ordre de les chaſſer de l'Afrique; & qu'on ne pouvoit ſurſeoir l'execution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuſes ni de repliques, & voiant qu'il ne gagnoit rien auprès de Sinan Baſſa, il ſe reſolut à partir en diligence pour Conſtantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il étoit poſſible, qu'on ne prît point Tripoli. Mais comme ſon credit & ſes intrigues n'étoient point inconuës au Baſſa, il ne put obtenir la permiſſion de continuër ſon voiage qu'après la priſe de Tripoli. Il ſauva la vie & la liberté aux François qui ſe trouverent dans la place, & aſſiſta même à un feſtin où Sinan & Dragut l'inviterent après leur conquête. Charles-Quint étoit trop bon Politique pour laiſſer tomber cet évenement; il en prit occaſion de publier que la France avoit contribué à la priſe de Tripoli. Henri II. (A) fit tout ce qu'il put pour

† *C'étoit un Eſpagnol nommé Omeda.*

‡ *Voiez le jugement qu'a fait de cette conduite Mr. de Wicquefort au traité de l'Ambaſſadeur l. 2. Section 5. p. m. 110.*

(b) *Thuan. lib. 7. ſub fin.*

(c) *Eas literas . . . poſtea rex per oratores ſuos paſſim publicari juſſit, qua publicatione compreſſis Carafianorum querelis ac rumoribus, evulgata in Gallici nominis invidiam fama pariter conquievit. Id. ibid.*

(A) *Henri II. fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte.*] Le Grand Maître de Malte accuſoit nôtre Aramont d'avoir pouſſé le Gouverneur de Tripoli à capituler. Mr. de Thou refutant cette accuſation, expoſe que le Connetable de Montmorenci qui étoit alors le tout puiſſant, avoit chargé cet Ambaſſadeur de temoigner au Grand Maître l'attachement particulier qu'il avoit lui Connetable aux interêts & à la proſperité de l'Ordre. Cet Hiſtorien ajoûte qu'il a vu des lettres où le Connetable temoignoit beaucoup de chagrin de la priſe de Tripoli, & que ces lettres ne doivent point être ſuſpectes de quelque diſſimulation, puis qu'elles furent écrites à une (a) perſonne à laquelle le Connetable diſoit fort librement ſes penſées. Mais lors que Henri II. eut ſu que les partiſans de l'Empereur accuſoient l'Ambaſſadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il dépêcha un Gentilhomme au Grand Maître pour ſe plaindre des bruits qu'on faiſoit courir, & pour lui demander comment Aramont s'étoit conduit dans cette affaire. Il declara qu'il le feroit châtier ſelon l'exigence du cas, s'il le trouvoit coupable de quelque faute, mais qu'il ſouhaitoit que ſi ſon Ambaſſadeur étoit innocent, le Grand Maître en voulût rendre un temoignage public. La reponſe du Grand Maître diſculpa pleinement Gabriel Aramont. (b) *Duo in negotio nullum officium prætermiſiſſet ut Ordini ea in re noſtro gratificaretur, hoc eum à V. M. unice ac religioſe ſibi injunctum. Præterea ut quorum culpa ea clades accepta eſſet certo cuniculis conſtares undique probationes collegimus, & inquiſitione diligenti ſuper ea re habita nihil comperimus quo Aramontium cladis cauſam dediſſe, aut deditionis auctorem fuiſſe credi deberet. Plurimo ex equitibus captivis . . . didicimus eum non ſolum omni culpa vacare, ſed multis beneficiis totum Ordinem ſibi devinxiſſe, ac proinde non recte nec ſecundum rationem factum exiſtimamus ut is rumor ſparſus ſit.* Le Roi de France ne manqua pas de produire cette reponſe (c) dans toutes les Cours de l'Europe, afin de montrer que ſes ennemis debitoient à tort & à travers

(a) *A Briſſac, qui commandoit en Piemont.*

Digitized by Google

pour repondre à cette plainte *. Je n'ai pas eu le tems de chercher la ſuite des negociations, & des avantures de d'Aramont. Je ſai bien que ſes depêches furent quelquefois interceptées, & que l'Empereur s'en ſervit pour reprocher aux François (B) leurs intelligences avec les Turcs. La relation de ſon Ambaſſade eſt en manuſcrit dans la Bibliotheque de Mr. de Lamoignon †.

* *Varillas Hiſtoire de Henri II. livre 2. p. m. 198. & ſeq. ad ann. 1551. Voiez auſſi Mr. de Thou l. 7. p. m. 155.*

† *Varillas ib. p. 200.*

ARBRISSEL (ROBERT D') Fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cherchez FONTEVRAUD.

☞ ARCESILAS, l'un des plus celebres Philoſophes de l'antiquité, nâquit à (A) Pitane dans l'Æolide. Il fut diſciple du Mathematicien Autolycus ſon compatriote, & il le ſuivit à Sardes. Après cela il vint à Athenes, & y fut diſciple de Xanthus, (B) & puis de Theophraſte, & enfin de Crantor †. Il aprit auſſi la ‡ Geometrie ſous Hipponicus. Il eut quelque

‡ *Tiré de Diogene Laerce lib. 4. n. 28. 29.*

† *Id. ib. n. 32.*

vers ſins fondement tout ce qui pouvoit le rendre odieux. Cela pouvoit bien perſuader que les partiſans de Charles-Quint s'étoient trompez en cette rencontre, mais ceux qui n'aimoient pas la France les excuſoient facilement. On s'imagine ſans peine quand cela s'accommode avec nos inclinations, qu'il eſt permis d'interpreter toutes choſes d'un certain ſens, ſelon le ſyſtême qui a été une fois bâti ſur des raiſons très-probables. C'eſt à la verité une ſource inepuiſable de faux jugemens; mais pourveu qu'ils ſoient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(a) *Idem Thuan. l. 10. pag. m. 213.*

(b) *Varill. Hiſt. de Henri II. l. 2. pag. 202.*

(c) *Juven. Sat. 6. v. 243.*

(d) *Diog. Laert. l. 4. n. 28.*

(e) *Pompon. Mela l. 1. c. 19. p. m. 20.*

(B) *Leurs intelligences avec les Turcs.*] Charles-Quint dans une lettre qu'il écrivit l'année 1552. aux Princes & aux Etats de l'Empire, s'étonne que l'Ambaſſadeur de France eût cru avoir juſtifié ſon maître par raport aux liaiſons avec Soliman: n'ai-je pas, dit-il, les memoires d'Aramont dreſſez à Conſtantinople, qui font foi de l'alliance menagée contre un Prince Chretien entre la Porte & la France? *Jam (a) quod de communicatis cum Turco conſiliis obiter perſtringit, quaſi abunde purgatum exiſtimet, qua fronte excuſare poteſt? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii ſcriptos, & ad regem per Coſtam centurionem quendam miſſos qui ſocietatis cum Turcis in Chriſtiani nominis principem inita planam fidem faciunt.* Mr. Varillas (b) obſerve que *le Pape & l'Empereur faiſoient déjà leur compte d'accuſer* le Roi de France *en plein Concile, d'une intelligence avec les infidéles. & de produire ſur ce ſujet des lettres d'Aramont interceptées auſquelles il étoit aiſé de donner un ſens malin, parce que le veritable n'y étoit expliqué qu'à demi.* Mais qu'avoit-on à faire d'un ſens malin, puis qu'il étoit indubitable qu'Aramont negocioit un traité entre la France & la Porte contre la Maiſon d'Autriche? Cela ne ſuffiſoit-il pas de lui-même à prouver l'intelligence dont on vouloit accuſer Henri II? Le meilleur parti que la France pouvoit prendre n'étoit pas de conteſter ſur le fait, mais de ſe retrancher ſur le droit; en montrant que lors qu'il ne s'agit point de religion, mais ſeulement de s'oposer à l'invaſion de ſes Etats, il doit être permis de ſe faire des alliez par tout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avoit pas eu toûjours bonne proviſion parmi les Princes Chretiens, Papiſtes ou non Papiſtes, il auroit bien ſu en trouver chez les Infidéles; & il auroit bien ſu en profiter autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I. Avec lui les flotes Turques n'euſſent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concevoient ſi mal les choſes qu'on en a honte, ou pitié, ou qu'on s'en moque quand on lit l'Hiſtoire de ces tems-là. La bonne foi ne ſeroit gueres utile ſur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à ſon ennemi les alliances avec les Heretiques, ou avec les Infidelles, quand on ſe ſentiroit tout prêt à faire de ſemblables alliances ſi les maximes d'Etat le demandoient. Où ſeroient donc les gens qui pourroient faire faire des harangues pathetiques, preſenter de beaux memoires, pouſſer cent beaux lieux communs? Il faudroit rengainer tout cela: or on ſe feroit un grand prejudice; on ne jetteroit point de la poudre aux yeux, on n'animeroit point les peuples; il faudroit renoncer à mille loüanges exquiſes, & à cent titres pompeux. (c) *Accuſat Manlius ſi reo non eſt.* Ordinairement on ne ceſſe de faire des reproches ſur ce ſujet, que lors qu'on les merite ſoi-même.

(d) *Diog. Laert. l. 4. n. 28.*

(e) *Pompon. Mela l. 1. c. 19. p. m. 20.*

REFLEXION ſur les alliances avec les Heretiques ou avec les Infidéles.

(f) *Πόλις Αἰολικὴ Ἀτάρνη . . . ἐν δὲ τῇ Πιτάνῃ ἐγένετο Ἀρκεσίλαος.* Pitane urbs Æolica ... Pitane patria fuit Arceſilai. *Strabo lib. 13. p. 422. in fine.*

(g) *Solin. cap. 7. p. m. 22.*

(h) *Salmaſ. exercit. Plin. pag. 138.*

(i) *Menag. in Diog. Laert. pag. 176.*

(A) *Naquit à Pitane dans l'Eolide.*] Diogene Laerce (d) n'eſt pas le ſeul qui l'aſſure: liſez ces paroles de Pomponius Mela dans le chapitre où il decrit le païs des Æoliens. (e) *Caicus inter Æliam decurrit, & Pitanen illam qua Arceſilam tulit, nihil affirmantis Academiæ clariſſimum Amiſſitrem.* Voiez auſſi Strabon (f); mais n'écoutez point Solin (g) qui donne Pitane ville de Laconie pour le lieu natal de ce Philoſophe. Mr. de Saumaiſe (h) & Mr. Menage (i) le refutent. Je ne ſai ſi c'eſt par l'inadvertance de l'Auteur ou par celle du Correcteur que l'on trouve *Arceſilas Pritanæus* dans Mr. (k) Gaſſendi, il faloit mettre *Pitanæus.*

(k) *Gaſſend. oper. to. 1. p. 18.*

(B) *Diſciple de Theophraſte . . . & enfin de Crantor.*] Je m'étonne que Diogene Laerce après avoir inſinué clairement en d'autres endroits qu'Arceſilas fut diſciple de Polemon, ne le diſe pas expreſſement dans la vie d'Arceſilas. Voici les endroits où il l'inſinuë. Arceſilas, dit-il, ſiant quitté l'Ecole de Theophraſte pour s'attacher à Polemon & à Crates, declara qu'ils étoient des dieux, ou des reſtes du ſiecle d'or. (l) *Ἔφασαν δέ τινες Ἀρκεσίλαον μεταθέντα παρὰ Θεοφράστου πρὸς αὐτοὺς λέγειν, ὡς ἴδοι ποτὲ τοὺς ἀπὸ τοῦ χρυσοῦ γένους.* *Hinc & Arceſilaum cum ad eos à Theophraſto diverteret, dixiſſe ferunt,* Illos deos eſſe quoſpiam, aut aurei ſeculi reliquias. Un peu plus bas il obſerve que Crantor & Arceſilas logeoient enſemble, & que Polemon & Crates qui n'avoient qu'un même logis avec un bourgeois nommé Lyſicles, alloient ſouper fort ſouvent chez Crantor, & que Crates étoit le mignon de Polemon comme Arceſilas étoit le mignon de Crantor. Le Traducteur de Diogene Laerce a renverſé tout ceci, car il ſupoſe que Polemon étoit le mignon de Crates, & que Crantor etoit le mignon d'Arceſilas. Voions le Grec: (m) *Ἦν δὲ ἐρώμενος, Κράτης μὲν, ὡς παραίνεσις, Πολέμωνος· Ἀρκεσίλαος δὲ Κράντορος.* Cela veut dire: *Erat autem amaſius, ut quidem traditum eſt, Polemonis quidem Crates, Crantoris autem Arceſilas.* La verſion Latine qu'aucun Commentateur ne cenſure a mis *amator* où il faluit mettre *amaſius:* on n'a point pris garde à la ſignification paſſive d'*ἐράμενος*. On n'a point non plus pris garde qu'on s'eſt contredit un peu après, car comme le Grec l'ordonne, on a repreſenté Arceſilas ſous le perſonnage de patient. (n) *Ἀρκεσίλαος δὲ θέλων ἐν αὐτῇ (Κράντορος) συνδιατρίβειν Πολέμωνι, παίζειν ἠξίου.* *Arceſilaus volens ab illo* (Crantore) *ſe Polemoni commendari quamquam amatore ſuo.* Eloignons d'ici les ſales & abominables idées que cet Auteur & pluſieurs autres en même cas ſemblent vouloir ſuggerer. Quand ils parlent d'un grand Philoſophe & de ſes diſciples, ils obſervent preſque toûjours qu'il étoit l'amant d'un tel ou d'un tel. J'avoué qu'en quelques rencontres cela peut s'entendre en un vilain ſens, mais je croi auſſi qu'en cent autres occaſions il ne faut entendre qu'une tendreſſe bonne & honnête. Parmi pluſieurs diſciples il y en avoit un qui étoit le bien aimé, & le favori de ſon maître. C'étoit celui qu'on deſignoit pour ſon ſucceſſeur, celui qui avoit le plus de docilité, ou de reſpect, ou de genie &c. faloit-il deſigner cela par le terme d'*ἐράμενος*? mais revenons au fait. Le dernier paſſage que j'ai cité de Diogene Laerce nous aprend qu'Arceſilas demanda à Crantor de le recommander à Polemon. L'Hiſtorien ajoûte que Crantor qui étoit malade ne le trouva point mauvais, & qu'au contraire dès qu'il ſe porta bien il s'en (o) alla lui auſſi aux leçons de Polemon. C'eſt une preuve qu'Arceſilas fut des auditeurs, ou des diſciples de ce Philoſophe. Il le fut ſi bien que Ciceron ne lui donne pas d'autre maître. (p) *Arceſilas tuus etſi fuit in diſſerendo pertinacior tamen noſter fuit, eras enim Polemonis.* Numenius lui en donne pluſieurs autres, il le fait ſucceſſivement diſciple de Polemon, de Theophraſte, de Diodore, & enfin de Pyrrhon (q). Il aprit de Crantor, ajoûte-t-il, à être perſuaſif, de Diodore à être Sophiſte, & de Pyrrhon à tourner de toutes parts en guiſe de giroüette, & à n'être rien. *Ἔτι δὲ μὴν Κράντορος ἀκηκοὼς, ὑπὸ Διοδώρῳ δὲ σοφιστὴς, ὑπὸ δὲ Πύρρωνι ἐγένετο παντοδαπὸς, καὶ ἔτι καὶ οὐδὲν.* *Et à Crantore quidem ad perſuadendum callidus, à Diodoro autem ſophiſta, denique à Pyrrhone cum omnem in partem verſatilis ac tergiverſans, tum etiam nullus eſſe didicit* (r). Il ſe fixa dans l'inconſtance Pyrrhonienne, il ne lui manquoit que le nom de Pyrrhonien; il n'avoit que le nom d'Academicien, & il ne garda ce nom que par reſpect pour

(l) *Diog. Laert. in Cratete l. 4. p. 240. n. 22.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Id. in Crantore lib. 4. n. 24.*

(o) *Ἀκμάσας δὲ μέσοις ἐνιαυσίοις διακοσίοις, Πολέμωνος Ἰπίᾳ quoque cum ſanus factus eſſet ſe ad audiendum Polemonem contulit. Id. ib. n. 25.*

(p) *Cicero, de finib. lib. 5. in fine, fol. 245. B. Voiez la auſſi de Oratore lib. 3. fol. 92. A.*

(q) *Numenius apud Euſebium præpar. Evang. l. 14. c. 5. pag. 729.*

(r) *Id. ibid.*

Digitized by Google

que attachement à la Poëſie, & il ſe plut extremement à la lecture (C) d'Homere, mais la paſſion d'être Philoſophe fut ſuperieure à toutes les autres. Il ſucceda * à Crates (D) dans la regence de l'Ecole Platonique, & il s'y rendit innovateur, car il fonda une ſecte qu'on nomma la ſeconde Academie pour la diſtinguer de celle de Platon. Il étoit fort oposé aux Dogmatiques, il n'affirmoit rien, il doutoit de tout, il diſcouroit du pour & du contre, & ſuſpendoit ſon jugement. C'eſt parce, diſoit-il, qu'il n'y a rien de certain. Il attaquoit d'une grande force tout ce que les (E) autres ſectes affirmoient, & c'eſt pourquoi on le regarda en matiere de Philoſophie comme un † perturbateur du repos public. Quelques-uns ſoutiennent ‡ que ne trouvant pas paſſage de Nonius Marcellus (q), a fourni une autorite qui favoriſe merveilleuſement le texte de cette remarque. Suivant cette correction nous devons croire que Lucilius a dit *Polemonem & amavit Crates, & hunc tranſmiſit ſuam ſcholam quam dicunt.* Le Grec de Diogene Laerce eſt du même ſens. (r) Κράτης . . . ἠκροᾶτο ἅμα τῷ ἱερέως Πολέμωνος. κἀκεῖ τῆς διαδοχῆς τυχὼν ἀπέθανε. *Crates auditor ſimul (f) amaſiusque Polemonis, illiuſque ſchola ſucceſſor.* Je n'aputе pas ſur ces paroles de Ciceron. *Speuſippus autem & Xenocrates qui primi Platonis rationem auctoritatemque ſuſceperant, & poſt eos Polemo & Crates unaque Crantor, in Academia congregati diligenter ea quæ à ſuperioribus acceperant, utebantur* (t). Elles ne ſont pas aſſez preciſes, ou auſſi nettes que cet endroit de Diogene Laerce. (v) Πλάτων ὁ τὴν ἀρχαίαν Ἀκαδημίαν συστησάμενος· οὗ Σπεύσιππος· καὶ Ξενοκράτης, οὗ Πολέμων, οὗ Κράτης· τοῦ Ἀρκεσιλάου, ὁ τὴν μέσην Ἀκαδημίαν συνεγκαίνιος. *Plato qui veterem Academiam inſtituit: Platonis Speuſippus & Xenocrates; ei Polemon; Polemonis Crantor & Crates; cui Arceſilaus, qui mediam invexit Academiam.* Caſaubon dans ſa note ſur ce paſſage cite Galien (w) qui dit que la vieille Academie finit à Crantes, & qu'Arceſilas diſciple de Crantes fonda l'Academie moienne. Ce commentateur (x) ignore ce que c'eſt que le Crantes de Galien, mais on voit facilement ou que les Copiſtes ont mis Crantes au lieu de Crates, ou que Galien lui-même n'orthographia pas bien le nom du predeceſſeur d'Arceſilas. Il arrive tous les jours aux plus ſavans perſonnages d'inferer ou de retrancher quelque lettre aux noms des Auteurs qu'ils citent. Ils ont deſſein de nommer la même perſonne que d'autres alleguent ſelon la vraie orthographe. J'en pourrois donner cent exemples, & je m'étonne que Caſaubon ſe faſſe ici des difficultez. Souvenons nous qu'il admire (y) que Galien n'ait pas fait mention de Crantor.

(E) *Il attaquoit d'une grande force tout ce que les autres ſectes affirmoient.*] On auroit tort de pretendre qu'il n'a point été apellé à juſte titre un innovateur, mais Diogene Laerce ſe trompe quand il le prend pour le (z) premier qui ait introduit la coutume de diſputer de part & d'autre. Ce fut l'eſprit de Socrate, & Platon le conſerva. Nous allons citer Ciceron qui nous aprend que la methode d'Arceſilas de diſputer contre tout ce qu'on lui propoſoit étoit celle de Socrate, & qu'Arceſilas fut inſtruit au (aa) Pyrrhoniſme par les livres de Platon, & par les diſcours que l'on ſupoſoit que Socrate avoit tenus. (bb) *Arceſilas primum, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, ſermonibuſque Socraticis hoc maximè arripuit, nihil eſſe certi, quod aut ſenſibus, aut animo percipi poſſit: quem ferunt eximio quodam uſum lepore dicendi, aſpernatum eſſe omne animi, ſenſuſque judicium, primumque inſtituiſſe (quamquam id fuit Socraticum maximè) non quid ipſe ſentiret oſtendere, ſed contra id quod quiſque ſe ſentire diceret, diſputare.* Il dit dans un autre livre, que la methode de Socrate qui n'étoit plus obſervée fut retablie par Arceſilas. C'eſt en cela que conſiſte l'innovation de ce dernier, & ainſi les expreſſions de Diogene Laerce ne ſont point exactes, car il eſt viſible qu'un Philoſophe qui fait profeſſion d'attaquer tout ce qu'on repond à ſes queſtions, met en uſage la methode de ſoutenir le pour & le contre. Prenez bien garde à ces paroles (cc): *Is* (Socrates) *percontando atque interrogando elicere ſolebat eorum opiniones, quibus cum diſſereret, ut nè ea quæ ſi reſpondiſſent, ſi quid videretur, diceret. Qui mos quum à poſterioribus non eſſet retentus, Arceſilas eum revocavit, inſtituitque ut ei qui ſe audire vellent, non de ſe quærerent, ſed ipſe diceret, quid ſentiret. Quod quum dixiſſet, ille contra, ſed qui audiebant quoad poterant, defendebant ſententiam ſuam: apud cæteros autem philoſophos qui quæſivit aliquid tacet, quod quidem jam fit etiam in Academia.* Si ce temoignage ne vous paroît pas aſſez formel, que direz-vous de celui-ci où l'on aſſeure que l'Academie d'Arceſilas n'étoit autre que celle de Platon. (dd) *Hanc Academiam novam appellant, quæ mihi vetus videtur. Siquidem Platonem ex*

* *Id. ib.* n. 32.

† *Voiez la remarque Z, p. 305. lettre c.*

‡ *Id. ib.*

(a) *Numenius ubi ſupra c. 6. pag. 731.*

(b) *Δια τὸ καλὸς εἶναι ἔτι ὢν ἐφῆβος τυγχάνω ἐρασθῆναι Κράτητος τοῦ Ἀκαδημαϊκοῦ πρεσβυτέρου μὲν τότε.* Eleganti forma & commoda adhuc ætate cum eſſet, Crantorem Academicum amatorem nactus, ejus conſuetudine uſus eſt ille quidem. *Id. ibid.*

(c) *Les deux vers de Timon qu'il cite ſont plus corrects que dans Diogene Laerce.*

(d) *Pour m'accommoder au ſtyle de nôtre tems j'ai quitté la traduction littérale.*

(e) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 31.*

(f) *Au commencement de la vie de Crates l. 4. n. 21.*

(g) *Ex lib. 3. contra Academicos.*

(h) *Auguſt. epiſt. 56. pag. m. 267. Euſebe Præpar. Euangel. l. 14. c. 4. pag. 726. dit qu'on dit qu'Arceſilas ſucceda à Polemon.*

pour le Philoſophe Crantor ſon maître & ſon amant. (a) Πλὴν τῆς προσῳκείωτο διάφωνος Πυῤῥῶνι ὡς τῷ πάνυ ἀνωμάλῳ . . . αὐτὸν τῷ ἐρωτὶ ὑπήκοον λέγουσιν Ἀκαδημαϊκοὶ ὕστ. ὁ μὲν γάρ. Πυῤῥώνιος ἦν τῷ ὑπερτόνῳ. Ἀκαδημαϊκὸς δ' ἂν ὁ, πλὴν τῷ λόγῳ. *In Pyrrhone ſe appellatorem excipias, tanquam in omnium everſione acquievit . . . . . it pro ſua in amatorem obſervantia Academicum ſe vocari adhuc paſſus eſt. Ita qui Pyrrhonicus, excepto nomine totus erat, idem Academicus præter nomen habebat nihil.* Numenius venoit de dire qu'Arceſilas beau garçon, & encore jeune s'étant fait aimer de Crantor, s'étoit attaché à lui (b). Il ajoûte que les leçons de Menedeme le rendirent un diſputeur plus ardent, & il cite (c) Timon. Voilà bien des omiſſions dans la liſte que Diogene Laerce nous a laiſſée des maîtres d'Arceſilas. J'y ai ſupléé.

(C) *Il ſe plut extremement à la lecture d'Homere.*] Il le preferoit à tous les autres: il en liſoit quelque choſe tous les ſoirs avant que de s'endormir, & il diſoit le matin en ſe levant, *je m'en vais voir ma* (d) *maîtreſſe*, cela ſignifioit qu'il alloit lire ce Poëte. Ἀπεδείκνυτο (e) δὲ πάνυ μᾶλλον Ὁμήρου, οὗ καὶ τὰ ἑσπέρια τῶν πάντων τὶ ἀναγίνωσκεν. ἀλλὰ καὶ ἑῷθεν λέγων ἐπὶ τὴν ἐρώμενον ἔρχομαι, ἐπὶ δὲ βιβλίων ἀναγνῶναι. *Amplectebatur Homerum maximè ex omnibus, cujus adeo ſtudioſus erat, ut ſemper ante ſomnum ejus aliquid legeret. Mane quoque cum ſurgeret, dicens, ſe ad amaſium ire, cum ſe velle legere innuebat.*

(D) *Il ſucceda à Crates dans la regence de l'Ecole Platonique.*] Il y a bien des Auteurs qui ſans parler de ce Crates mettent nôtre Arceſilas immediatement après Polemon. Voiez la note d'Aldobrandin ſur un (f) paſſage de Diogene Laerce, vous y lirez que ce ſavant commentateur n'avoit trouvé nulle part que Crates ait ſuccedé à Polemon. Vous y trouverez auſſi ces paroles de St. Auguſtin. (g) *Meminit Polemo, ſuccedit ei Arceſilas. Zenonis quidem condiſcipulus ſed ſub Polemonis magiſterio.* On peut joindre à ce paſſage celui de la lettre 56. *Iidem* (h) *quippe Academici qui Platonici, quod docet auctorum ipſa ſucceſſio. Arceſilas enim qui primus occultata ſententia ſua nihil aliud iſtos quam refellere ſtatuit, quare cui ſucceſſerit; Polemonem invenies: quare cui Polemon; Xenocratem. Xenocrati autem diſcipulo Academiam ſcholam ſuam reliquit Plato.* Il ne faut pas ſe fonder ici ſur l'autorité de St. Auguſtin, car il ne s'eſt pas attaché rigoureuſement à l'exactitude, & puis qu'il faute un degre entre (i) Platon & Xenocrate, il en peut avoir ſauté un autre entre Polemon & Arceſilas. Je n'inſiſte point ſur ſon ſilence à l'égard de Crantor Academicien (k) celebre, qui paroît avoir été le ſucceſſeur immediat de Polemon, & qui mourut (l) avant lui, & avant Crates. Si le mot de ſucceſſeur vous deplaît ici, dites que Crantor enſeigna du vivant de Polemon. On aſſûre la même choſe de Crates, & de là vient que l'on dit tantôt que Crantor ſucceda à Polemon, tantôt que Crates lui ſucceda; tantôt qu'ils furent tous deux ſes ſucceſſeurs: mais pour l'ordinaire on met Crates après Crantor (m). Encore un coup, je n'objecte point à St. Auguſtin l'omiſſion de Crantor; je m'imagine qu'on a tort de compter ce Philoſophe pour le ſucceſſeur de Polemon: il mourut avant ſon maître, & je trouve que Lacydes ſucceſſeur d'Arceſilas fut le premier (n) qui reſigna pendant ſa vie la ſucceſſion de ſa chaire. Diſons donc qu'il n'y eut que Crates qui ſucceda à Polemon, & rejettons cette periode du Pere Rapin, (o) *Crates & Crantor qui ſe ſuivirent dans l'Ecole de Platon ne changerent rien à ſa doctrine.* Il ſe ſeroit moins trompé s'il avoit mis Crantor au premier rang, Crantor dis-je, mort avant Crates. Un celebre Critique (p) en corrigeant un

(i) *Speuſippus fils d'une ſœur de Platon regit l'ecole avant Xenocrate.*

(k) *Crantor ille qui in noſtra Academia vel in primis fuit nobilis.* Cicero, Tuſcul. queſt. lib. 3. fol. 260. *A.*

(l) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 27.*

(m) *Voiez Gaſſendi ubi ſupra, & Fonſius de Script. hiſtor. philoſoph. pag. 52. où plutôt Diogene Laerce cité ci-deſſous lettre v.*

(n) *Diog. Laert. in Lacyde l. 4. n. 60.*

(o) *Rapin, compar. de Platon & d'Ariſtote 4. part. ch. 1. p. m. 365.*

(p) *Petrus Victorius. Voiez les notes de Joſias Mercerus ſur Nonius Marcellus pag. 193.*

(q) *Nonius Marcellus voce* tranſmittere *p. m. 414. il cite le 28. livre de Lucilius.*

(r) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 21.*

(f) *Et non pas amator comme porte la verſion imprimée: ſauve que les commentateurs ne relevent pas.*

(t) *Cicero Academ. quæſt. l. 1. fol. 201. A.*

(v) *Diog. Laert. in prooemio n. 14. pag. 10.*

(w) *Galen. in hiſt. philoſophorum.*

(x) *Ego quisnam ſit Crantes Galeni plane ignoro.* Caſaub. in Diog. Laert. prooem. n. 14.

(y) *Quis vero non miretur omiſſum à Galeno Crantorem? Id. ibid.*

(z) Πρῶτος δὲ τῆς εἰωθυίας ἐπιχειρεῖν. Primuſque in utramque differere partem aggreſſus eſt. *Diog. Laert. ubi ſupra n. 28.*

(aa) *Je me ſers de ce terme ſans avoir égard à la perſonne de Pyrrhon.*

(bb) *Cicero de Oratore lib. 3. fol. 92. A.*

(cc) *Id. de finibus l. 2. init. fol. 219. A.*

(dd) *Id. Academ. quæſt. l. 1. in fine fol. 201. D.*

ex

Digitized by Google

vant point d'évidence qui l'empêchât de ſloter également entre l'affirmation & la negation, il ne voulut point écrire de livres: mais d'autres aſſurent qu'il en écrivit, & puis ils conteſtent ſur la queſtion

ex illa vetere numeramus, cujus in libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa differuntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. Je cite ailleurs (*a*) un autre paſſage qui n'eſt pas moins fort que celui-là. Si l'on veut de la bigarrure Greque, j'en donnerai. J'ai lu quelque part qu'Epicure (*b*) ne voioit point ſans chagrin la gloire d'Arceſilas le plus renommé Philoſophe de ce tems-là, & qu'il lui reprochoit de s'être aquis de l'eſtime chez les ignorans ſans rien tirer de ſon fond. Il étoit vrai qu'Arceſilas ne ſe piquoit point d'avoir inventé: il donnoit à Socrate, à Platon, à Parmenide & à Heraclite la gloire de l'invention de l'*epoque* & de *l'acataleſie*. (*c*) Ὁ δὲ Ἀρκεσίλαος τοσοῦτον ἀπέσβη τῇ καινοτομίᾳ, ὥστε δόξαι ἀναιρεῖν τὴν ἀποκατάληψιν τῶν πραγμάτων, ὡς ἰσχυριζόμενος τοῖς τότε σοφοῖς· ὅτι περιῃρεῖτο Σωκράτη τὸ Πλάτωνι τὸ Παρμενίδῃ τὸ Ἡράκλειτον τὸ πᾶσι τὴν ἀκρόασιν τὴν ἀκαταληψίαν, οὐδὲ δόγμασιν τὴν βιβλίοις αὐτῶν εἰς ἄνδρας ἐνδόξους ἐπιγράφειν. *Sane Arceſilas tantum abfuit ab omni novandi, aut veterem ſibi arrogandi ſtudio: ut etiam vitio ei ſophiſta ejus ætatis dederint, quod ſententias de combenda aſſenſione, & comprehenſionis negatione, Socrati, Platoni, Parmenidi, Heraclito acceptas ferret: nulla quidem neceſſitate, ſed tantum eas viris nobilibus inſcribendo confirmans ac commendans.* Notez, je vous prie, que de l'aveu même de Diogene Laerce nôtre Arceſilas ne fit que rendre plus contentieuſe la methode Platonique: ce fut tout le changement qu'il y fit. (*d*) Πρῶτος τὸν λόγον ἐπῆγεν τὸν ἀπὸ Πλάτωνος παραδεδομένον, ἐξ ἐναντίας δὲ ἐρωτήσεως καὶ ἀποκρίσεως ἐξασκῶν. *Primus orationis genus quod Platoni traditum erat, ex adverſo per interrogationem & reſponſionem contentioſius.* On a pu neanmoins dire qu'il fut le premier perturbateur du repos public des Philoſophes, car outre qu'il reſſuſcita une mode dont on ne ſe ſouvenoit guere, il pouſſa le principe de Socrate avec plus d'ardeur qu'on n'avoit fait auparavant, & il ſe montra plus vif, plus opiniâtre, plus inquiet que les premiers inventeurs. Voilà pourquoi l'on a dit de lui ce que je m'en vais écrire: (*e*) *Novæ jam quum philoſophorum diſciplinæ gravioſſima conſiſterent, tum ut exortus eſt in optima Republica Tiberius Gracchus, qui eorum perturbaret, ſic Arceſilas, qui conſtitutam philoſophiam everteret, & in earum auctoritate delitesceret qui negaviſſent quicquam ſciri, aut percipi poſſe?*

On a cherché la raiſon de la conduite d'Arceſilas, & l'on a cru la trouver dans l'emulation ardente qui s'éleva entre lui & Zenon ſon condiſciple. (*f*) Ils avoient été tous deux Ecoliers de Polemon, & ils ſe piquerent (*g*) de ſe ſurpaſſer l'un l'autre. Or Zenon prit le parti des Dogmatiques, il donna des definitions & des axiomes, qu'Arceſilas combatit vigoureuſement, & afin d'y mieux reuſſir il fut bien aiſe de renverſer tous les fondemens des ſciences, & de reduire toutes choſes à l'incertitude. Le paſſage que je vais citer temoigne cela, & en même tems le peu (*h*) de ſuccès de cette entrepriſe, quoi qu'elle fût ſoutenuë par une eloquence qui plaiſoit beaucoup. (*i*) *Fuerint illa vetera ſi vultis incognita: mihi ne eſt ergo actum quod inveſtigatum eſt poſteaquam Arceſilas Zenonis, ut putant, obtrectans, nihil nova reperiens, ſed emendanti ſuperiores immutationes verborum, dum hujus definitiones labefactare vult, conatus eſt clariſſimis rebus tenebras obducere, cujus primo non admodum probata ratio quanquam floruit, tum acumine ingenii, tum admirabili quadam lepore dicendi, proxime a Lacyde ſolo retenta eſt.* D'autres diſent que la crainte d'être accablé par les objections de certaines gens qui prenoient plaiſir à harceler les Philoſophes, contraignit Arceſilas à n'affirmer rien. Il mit devant lui l'époque comme un rempart, ce fut une nuit à la faveur de laquelle il eſpera de ſe derober à la pourſuite du Sophiſte Bion, & des Sectateurs de Theodore frondeurs perpetuels des Philoſophes. Numenius qui obſerve que Diocles le Cnidien avoit adopté cette conjecture, la rejette, & il me ſemble qu'il a raiſon; car quoi qu'en ne decidant ni pour ni contre, l'on ſe puiſſe garantir de mille difficultez embarraſſantes, on ne laiſſe pas de ſe commettre beaucoup; & ſi, d'un côté l'on a moins à craindre les objections graves & ſerieuſes, les retorſions & les argumens *ad hominem*, l'écueil ordinaire & inevitable des Dogmatiques, l'on s'expoſe de faire beaucoup plus à la raillerie, & aux inſultes des gaguenards. Or il eſt certain que Bion le plus grand mocqueur de ſon ſiecle, étoit moins terrible quand il raiſonnoit, que quand il plaiſantoit. Generalement parlant c'eſt un poſte tres-incommode que celui, où l'on

(*a*) *Dans l'une des remarques de l'article* Carneade. *Ce paſſage eſt du 1. livre de Ciceron* de natura Deorum.

(*b*) Τῷ δὲ Ἀρκεσιλάῳ τῷ Ἐπικούρου οὐ μετρίως ἔοικεν ἀδέξασθαι παραλογισμῷ, ὃν αὐτὸς τότε χρόνου μάλιστα τῶν φιλοσόφων ἀγωνιζόμενος. *Arceſilaï autem gloria videretur Epicuro haud mediocrem attuliſſe ægritudinem, qui inter ejus temporis philoſophos maximi ferebat. Plutarch. adv. Coloten pag.* 1121. *E.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Diog. Laert. loc ſupra.*

(*e*) *Cicero Academ. quæſt. l.* 2. *fol.* 203. *B.*

(*f*) *Id. ib. l.* 1. *fol.* 201. *A. Numenius apud Euſebium. ubi ſupra pag.* 729. 731.

(*g*) *Numenius ib.*

(*h*) *Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on rapportera dans la remarque* G.

(*i*) *Cicero ibid. fol.* 203. *B.*

tourne aiſément en ridicule. Arceſilas lui-même (*k*) employoit la raillerie contre ceux qui rejettoient le temoignage des ſens. Quoi qu'il en ſoit, voions les paroles de Numenius: (*l*) Ὁ γοῦν πιθανὸς, τὸ Κοιλίου Διοκλέους φάντασμα ἐν ταῖς ἐπιγραφομέναις Διατριβαῖς, Ἀρκεσίλαον φῆσι τὸν Θεοδώρου τε καὶ Βίωνος τῆς Σοφιστοῦ, ἐπιστάντα τοῖς φιλοσόφοις, καὶ ἐδὲν ἑαυτὸν ἀπὸ παντὸς ἐλέγχου, μόνον ἐξηλλαχέναι, ἵνα μὴ πράγματα ἔχῃ, μηδὲν γε ὄντων ὑπολαβεῖν φαντάσματος. ἀνάγκη γὰρ τὰ μέλλοντα τοῖς ἐναντίοις, πρόσκλισιν μὲ ἑαυτῷ τὴν ἰσχύν. Τοῦτ' ἔν ἐγὼ ἀκούσας. *Dicque enim Cnidium illum Diocleni audio, qui in ſuis, ut eas inſcripſit, Diatribis, Arceſilaum docet, Theodori cum ac Bionis Sophiſta meum, qui Philoſophis inſeſtè, nullam non eas exagerando occaſionem arriperent, ita ſibi, ne quid ab iis moleſtiæ pateretur, cavuiſſe, ut nec certi quicquam ſtatueret; nam ut ſepias eſſugio atramento, ſic illum ſeſe objectis hac aſſenſionis retentione tegere ac tueri. Verum hoc, ut dixi, minus credo.* Notez qu'un des interlocuteurs de Ciceron a ſoutenu qu'Arceſilas ne paſſa point dans le parti de l'époque pour contredire Zenon, mais par le deſir de trouver la verité. (*m*) *Arceſilam vero non obtrectandi cauſa cum Zenone pugnaviſſe, ſed verum invenire voluiſſe ſic intelligitur.* Il pretend (*n*) qu'Arceſilas fut le premier qui decouvrit & qui aprouva cette propoſition; *il eſt poſſible qu'un homme n'affirme & ne nie rien ſur les matieres incertaines, & c'eſt le devoir de l'homme ſage.* Il pretend que ce Philoſophe demanda à Zenon, *Qu'arriveroit-il ſi l'homme ſage ne peut rien connoître clairement, & s'il ne doit rien admettre qui ne ſoit clairement vrai?* & que Zenon repondit, *il comprendra clairement certaines choſes, & ainſi il n'admettra rien d'obſcur.* Il faut enſuite aſſigner le caractere des choſes clairement compriſes; celui que Zenon donna fut combatu par Arceſilas, qui lui ſoutint que la fauſſeté peut paroître ſous la même idée que la verité, & qu'ainſi l'on ne ſauroit faire le diſcernement du vrai & du faux. Zenon accorda qu'on ne pourroit rien comprendre, ſi ce qui n'eſt pas pouvoit nous paroître ſous la même forme que ce qui eſt; mais il nia la conformité d'idées entre ce qui eſt & ce qui n'eſt point. Arceſilas (*o*) au contraire inſiſta ſur cette conformité. Voilà le pivot de leur diſpute. On avoit déjà dit dans cet Ouvrage de Ciceron que l'obſcurité des choſes, & non pas l'opiniâtreté, ou le deſir de la victoire avoit engagé Arceſilas à diſputer contre Zenon (*p*).

J'ai dit qu'il pouſſa plus loin l'Hypotheſe de l'incertitude que Socrate, & j'ai eu raiſon, car il ne voulut pas même avouer comme Socrate qu'il ſavoit qu'il ne ſavoit rien. Il ſe tint dans la ſuſpenſion generalement ſur toutes choſes, & il ne diſputa que pour le convaincre que les raiſons d'affirmer n'étoient pas meilleures que les raiſons de nier. (*q*) *Arceſilas negabat eſſe quicquam quod ſciri poſſet, ne illud quidem ipſum quod Socrates ſibi reliquiſſet. Sic omnia latere cenſebat in occulto, neque eſſe quicquam quod certum, aut intelligi poſſet. Quibus de cauſis nihil oportere, neque probari, neque affirmare quicquam, neque aſſenſione approbare, cohibereque ſemper, & ab omni lapſu continere temeritatem, qua tum aſſus inſignis, qui ea aut falſa, aut temere res approbaſſet, neque hoc quicquam eſſet ſurdius, quàm cognitioni & perceptioni, aſſenſionem approbationemque præcurrere. Hinc (rationi quod erat conſentaneum) faciebat, ut contra omnium ſententias aut jam pleraſque diſſereret, ut quum in eadem re paria contrariis in partibus momenta rationum invenirentur, facilius ab utraque parte aſſenſio ſuſtineretur.* Il fut celui qui enſeigna l'*acataleſie*, ou l'incomprehenſibilité plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait, & il outra tellement les choſes que Carneade, qui auroit pu la ſoutenir mieux que lui, ſe crut obligé (*r*) d'y aporter quelque modification, mais il eſt certain qu'Arceſilas ne fit qu'étendre & developer ce qui avoit été dit par les plus grans maîtres. (*s*) *Cum Zenone . . . Archeſilas ſibi omne certamen inſtituit . . . earum rerum obſcuritate, quæ ad confeſſionem ignorationis adduxerant Socratem, & veluti amantes Socratem Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes pene veteres, qui nihil cognoſci, nihil percipi, nihil ſciri poſſe dixerunt, anguſtos ſenſus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ, & (ut Democritus) in profundo veritatem eſſe demerſam, opinionibus & inſitutis omnia teneri, nihil teneri, nihil veritati relinqui, deinceps omnia tenebras circumfuſa eſſe dixerunt.* C'eſt ſous (*t*) l'autorité de ces grans noms qu'il attaquoit les Dogmatiques. Il en pouvoit alleguer encore d'autres, com-

(*k*) *Diog. Laert. ubi ſupra. n.* 34.

(*l*) *Numenius apud Euſebium Prap. Evangel. l.* 14. *c.* 6. *p.* 731. *C.*

(*m*) *Cicero Acad. quæſt. l.* 2. *fol.* 207. *D.*

(*n*) Nemo ſuperiorum non modo expreſſerat, ſed ne dixerat quidem poſſe hominem nihil opinari, nec ſolum poſſe, ſed ita neceſſe eſſe ſapienti, viſa eſt Arceſilæ cum vera ſententia, tum honeſta & digna ſapiente. *Id. ibid.*

(*o*) Incubuit in eas diſputationes ut doceret nullum tale eſſe viſum à vero, ut non ejuſmodi etiam à falſo poſſit. *Id. ib. fol.* 208. *A.*

(*p*) *Voiez ci-deſſous lettre* F.

(*q*) *Id. ibid. lib.* 1. *jub fin. fol.* 201. *D.*

(*r*) *Voiez l'article* Carneade.

(*s*) *Id. ib. lib.* 1. *fol.* 201. *D.*

(*t*) *Id. ib. lib.* 2. *fol.* 203. *B. Voiez ci-de ſſus lettre* A.

* *Id. ib.*

† *Id. ib. n.* 38.

(a) *Fol. 207. verſo.*

(b) *Numenius apud Euſeb. ubi ſuprà.*

(c) *Id. ib. cap. 5. p. 730. A.*

(d) *Id. ib. cap. 6. p. 730. C.*

(e) Ἔστιν γὰρ Ἡσιόδου τοῦτο τὸ ἀπόφθεγμα, κρύψαντος ἐχεῖ θεοὶ νόον ἀνθρώπων. Quare laudabat illud Heſiodi, ignaras hominum ſuſpendunt numina mentes. *Euſeb. ib. cap. 4. p. 726. D.*

(f) *Lactant. divin. inſtit. l. 3. cap. 4. p. m. 153.*

(g) *Id. ib. pag. 154.*

(h) *La note de Thyſius ſur ce mot eſt ridicule.* Qui ſe invicem conficiunt, *dit-il*, ſicut Cleomedes & ſocii apud Spartanos teſte Plutarcho. *Ne voit-il pas que Lactance parle non pas du tems hiſtorique, mais du tems mythologique, & de ces hommes qui naquirent des dens d'un ſerpent ſemées par Cadmus.*

(i) Quod cum intelligeret Arceſilas Academiæ conditor, reprehenſiones omnium inter ſe collegit, confeſſionemque ignorantiæ clarorum philoſophorum, armavitque ſe adverſus omnes. Ita conſtituit novam non philoſophandi philoſophiam. *Id. ib.*

queſtion s'il en publia, car les uns l'affirment, & les autres diſent qu'il jetta au feu ce qu'il avoit compoſé *. On remarque neanmoins qu'il dedia quelques livres † à Eumenes Prince de Pergame, & qu'il n'en dedia qu'à ce Prince. Nous verrons comment il a été (F) combatu par un Pere de l'Egliſe. Comme il avoit une éloquence très-perſuaſive, & qui retournoit toûjours à ſon ſujet principal, & que d'ailleurs il repondoit ſubtilement & heureuſement aux objections, on le regardoit comme un homme qui ſe jettoit à corps perdu dans le Pyrrhonisme. Vous pourrez l'apprendre dans (a) le ſecond livre des queſtions Academiques. Neanmoins Numenius qui s'emporte contre lui très-durement, fonde ſon indignation ſur la (b) revolte qu'il lui attribuë. Vous trouverez quelques traits de ſa colere dans la deſcription de l'inconſtance de ce Philoſophe. C'étoit un homme, dit-il, qui nioit & qui affirmoit les mêmes choſes; il ſe jettoit aveuglement à droite & à gauche; il faiſoit gloire d'ignorer la diference du bien & du mal; il debitoit la premiere fantaiſie qui lui venoit dans l'eſprit, & tout-d'un-coup il la renverſoit par plus de raiſons qu'il ne l'avoit etablie. C'etoit une hydre qui ſe dechiroit elle-même. Les termes de l'original ſont plus expreſſifs, & plus fecons. (c) Ἔλεγε, μὴ ἀποδείκνυε, μὴ μαίνεσθαι δόκει μηδὲν, καπνοῦθι, ἀναίσθητος, ἀτύφλου τύχου, παλινάγρετος, μὴ ἀναιροῦ, μὴ παλινῳδίας τὰ αὐτὰ, μὴ παραπαιόντως, οὐδὲν τὸ ἴδιον, μὴ ἀστὸς ἴθι, γοργιεῖος ἀν . . . . (d) Καλλίμαχος τῷ ὀνίδει, μὴ ἀποφαίνε δαιμονίως, ὅτι μάτα τί αἴσχιον ἢ καλὸν, μάτα ἀγαθὸν, μάτα αὖ κακὸν ὅτι τί, ἤδη αὖθ' ὁπότερος τὰς τοιαύτας φρένας πέφυκε, τῶνδε εἵνεκεν, αὐδὴν μαλακὴν, ἀνίστορον δὲ πλοσυχῆς, ἢ δὲ ἔτυμα καλίσκομαι. Hὸ δὲ ὕδωρ τάραττε ἐαυτὸν, μὴ τιμοκρατοῦ ὑφ' ἑαυτοῦ, ἀφορεῖσα ἀπαλὸν δυσχείρωτος, μὴ τὸ ἄστρ ἀνάπλεως. *Affirmans ſimul eadem, eamque negans, hinc, illinc, utrinque, vel undique ſenſus ſubito ſe temereque verſans ac revocans, incerti ambiguique ſenſus, vexator, praceps, atque ut ipſemet, adeo ingenuus eſt, confitetur, nihil omnino ſciens . . . . hoc ut probro jucundiſſimo frueretur, eoque ſe nomine narrum in modum circumſpiceret, quod quid turpe quidve honeſtum, quid bonum quidve malum eſſet, ignoraret: ſed potius, ubi quod primum in mentem venerat effutiſſet, tum repente mutatus, id ipſum pluribus quam ante ſtabilitas, everteret. Se ipſum igitur ille quaſi Hydram ſecabat, & ſecabatur a ſe ipſo, dum ſic in utramque partem loqueretur, ut nec quid ſibi vellet intelligerens, nec illam ipſe decori rationem haberet.* Au reſte il reconoiſſoit le doigt de Dieu dans l'ignorance de l'homme, car (e) il ſouloit beaucoup un vers d'Heſiode où il eſt dit que les Dieux tiennent l'eſprit humain derriere le voile.

(F) *Comment il a été combatu par un Pere de l'Egliſe.*] Je veux parler de Lactance: il pretend ruiner toute la Philoſophie en établiſſant avec Socrate que l'on ne peut rien ſavoir, & avec Zenon qu'il ne faut croire que ce que l'on ſait. *Si neque ſciri*, dit-il, (f) *quicquam poteſt, ut Socrates docuit, nec opinari oportet, ut Zeno, tota Philoſophia ſublata eſt.* Il confirme ſa pretenſion par le grand nombre de ſectes en quoi la Philoſophie étoit diviſée. Chacune s'attribuoit la verité & la ſageſſe, & donnoit l'erreur & la folie en partage à toutes les autres. Ainſi quelque ſecte particuliere que l'on condamnât, on avoit pour ſoi le ſufrage des Philoſophes qui n'étoient point de celle-là: vous pouviez donc être aſſûre du ſufrage du plus grand nombre en les condamnant toutes, car chacune en particulier auroit aprouvé vôtre jugement par raport à toutes les autres, & n'auroit pu vous opoſer que le temoignage qu'elle ſe rendoit à elle-même, juge en ſa propre cauſe, & par conſequent indigne de foi. Voilà de quelle maniere Lactance detruit toutes les ſectes de l'ancienne Philoſophie les unes par les autres: elles s'entr'égorgent, il n'en reſte aucune en vie, dit-il, la raiſon en eſt, qu'elles ont bien une epee, mais non pas un bouclier: elles ont des forces pour les guerres offenſives, mais non pas pour les defenſives. (g) *Perenne igitur univerſi hoc modo, & tanquam Spartiatæ illi (h) pestarum ſic ſe invicem jugulant, ut nemo ex omnibus reſtet. Quod eo fit, quia gladium habent, ſcutum non habent. Si ergo ſingula ſecta multarum ſectarum judicio ſtultitiæ convincuntur, omnes igitur vanæ, atque inanes reperiuntur. Ita ſe ipſam philoſophia conſumit, & confitetur.* Arceſilas voiant cela, continuë-t-il, s'arma contre toutes, & fonda (i) une nouvelle ſecte de Philoſophie qui conſiſtoit à ne point philoſopher. Il y eut donc dès lors deux partis, l'un s'attribuoit la ſcience, l'autre la dechiroit. Celui-là tombe par terre ſi la nature des choſes ne peut pas être conuë: celui-ci eſt perdu ſi elle le peut: s'ils ſont egaux, la Philoſophie ne laiſſera pas de perir, car elle ſera partagée. Que ſi, comme je l'ai enſeigné, la miſere de nôtre condition ne permet pas qu'il y ait dans l'homme une ſcience proprement dite, Arceſilas gagne la victoire, mais il ne ſe ſoutiendra pas, il n'eſt point poſſible que l'on ne ſache quelque choſe, on periroit neceſſairement ſi l'on ignoroit ce qui eſt utile ou pernicieux à la vie. (k) *Si autem (ut docui) nulla poteſt eſſe in homine interna, & propria ſcientia ob fragilitatem conditionis humanæ, Arceſila manus vicit. Sed ne ipſe quidem ſtabit, quia non poteſt omnino nihil ſciri. Sunt enim multa, quæ natura ipſa nos ſcire, & uſus frequens, & vita neceſſitas cogit. Itaque perendum eſt niſi ſcias quæ ad veram ſunt utilia, ut appetas, quæ periculoſa, ut fugias, & vites.* Lactance nous donne enſuite un detail de pluſieurs choſes que les hommes ſavent, & ſe moque d'Arceſilas qui ne pouvoit degrader les autres ſans ſe degrader ſoi-même, puis qu'ils pouvoient lui repondre, *ſi vous prouvez que nous n'avons point de ſcience, & qu'ainſi nous ne ſommes pas Philoſophes, vous ne l'êtes point non plus, car vous confeſſez que vous ne ſavez rien.* Il ſe coupoit donc la gorge avec le même poignard qu'il emploioit à tuer les autres. (l) Lactance ne le blâme pas en tout, il le loüe d'avoir conu la folie de ceux qui croient que des conjectures de la verité ſont une ſcience: (m) *Recte vidit Arceſilas arrogantes vel potius ſtultos eſſe qui putent ſimilitudinem veritatis conjecturæ poſſe comprehendi;* mais il s'arrête très-peu à le loüer: il paſſe d'abord au reproche de contradiction que l'on a tant fait aux Pyrrhoniens, par cela même que vous ne ſavez aucune choſe, vous en ſavez une. (n) *Arceſilas . . . . . introduxit genus philoſophiæ ſine arte, quod latine inſtabile, ſive inconſtans poſſumus dicere. Ut enim nihil ſciri poſſe ſciendum ſit, aliquid ſciri neceſſe eſt, nam ſi omnino nihil ſcias, ipſum nihil ſciri poſſe tollitur. Itaque qui velut ſententia loco pronunciat nihil ſciri, tanquam præceptum profitetur, & cognitum, ergo aliquid ſciri poteſt. Hinc ſimile eſt illud, quod in ſcholis propone ſolet in aſyſtati generis exemplum, ſomniaſſe quendam, ne ſomnia crederet: Si enim crediderit, tum ſequitur, ut credendum non ſit; ſi autem non crediderit, tum ſequitur, ut credendum ſit. Ita ſi nihil ſciri poteſt, neceſſe eſt, id ipſum ſciri, quod nihil ſcitur. Si autem ſcitur, poſſe nihil ſciri, falſum eſt ergo quod dicitur, nihil ſciri poſſe. Sic inducitur dogma ſibi ipſi repugnans, ſeque diſſolvens.* Enfin Lactance confeſſe (o) qu'à l'égard de la Phyſique il n'y a aucune ſcience, & qu'il ne faut pas même l'y rechercher.

Faiſons quelques petites remarques ſur cette diſpute. I. L'argument dont il ſe ſert pour ruiner toutes les ſectes de Philoſophie les unes par les autres, prouve trop. Un Athee qui s'en ſerviroit aujourd'hui pour renverſer tout le Chriſtianiſme raiſonneroit mal; les Sectes Chretiennes s'entre-damnent les unes les autres, je l'avoüe; mais ſi vous en condamniez une dans tous les points de ſa doctrine, vous n'obtiendriez pas l'aprobation de toutes les autres. II. Lactance ſe contredit pitoiablement. Il avoüe que s'il n'y a point de ſcience parmi les hommes, Arceſilas gagne la victoire, & il pretend avoir demontré que nous ſommes trop fragiles pour parvenir à la ſcience. Pourquoi donc tout auſſi-tôt ajoûte-t-il qu'Arceſilas perd la victoire, vu qu'il y a pluſieurs ſciences parmi les hommes? III. Les exemples qu'il en donne ſont nuls, car ce n'eſt point une ſcience au ſens que l'on prend ce mot dans cette diſpute, que de ſavoir diſcerner les bons alimens d'avec les mauvais, & cette ſorte de conoiſſance n'a point été revoquée en doute par les Acataleptiques. IV. Le reproche de contradiction a moins de ſolidité que de faux brillant, c'eſt plutôt une ſubtilité qu'une raiſon convaincante; le bon ſens debrouille bientôt cet embaras: ſi je ſonge que je ne dois pas croire aux ſonges, me voilà bien attrapé; car ſi je n'y crois pas, j'y croirai, & ſi j'y crois, je n'y croirai pas. Où eſt l'homme qui ne voie qu'en ce cas-là il faut excepter des autres ſonges celui en particulier qui m'avertit de ne croire pas aux ſonges. Voiez dans Sextus Empiricus ce que les Sceptiques repondoient à cette objection. V. L'aveu de Lactance par raport à la Phyſique n'étoit guere propre à ſon deſſein: on eût pu en tirer de l'avantage contre ſa cauſe.

(k) *Id. ib. pag. 155.*

(l) Quid ergo promovit Arceſilas niſi quod confectis omnibus philoſophis ſeipſum quoque eodem mucrone transfixit. *Id. ib. c. 5. pag. 156.*

(m) *Id. ib. cap. 6. pag. 157.*

(n) *Id. ibid.*

(o) Quantò faceret ſapientius, ac verius, ſi exceptione facta, diceret cauſas, rationeſque duntaxat rerum cæleſtium, ſeu naturalium, quia ſunt abditæ neſciri poſſe, quia nullus docebat, nec quæri oportere, quia inveniri quærendo non poſſunt. *Id. ibid. pag. 158.*

Digitized by Google

objections, il attira à ſon (G) auditoire un grand nombre de diſciples, quoi qu'il fût piquant dans ſes cenſures. Au fond l'on étoit perſuadé de ſa bonté, & il rempliſſoit d'eſperances ſes Ecoliers, c'eſt ce qui les empêchoit de ſe fâcher de ſes reprimandes un peu trop fortes β. Il y a des gens qui aſſurent qu'il ne faiſoit le Sceptique (H) que pour éprouver ſes Ecoliers, & qu'après l'épreuve il enſeignoit d'une autre maniere. Il étoit l'homme du monde le plus communicatif de ſon argent, & l'on raconte des choſes (I) bien ſingulieres de ſa liberalité. On l'accuſa γ d'être vain, & de travailler avec trop d'empreſſement à plaire au peuple. Les autres Philoſophes δ le mordoient avec plaiſir, mais l'égaloient-ils en modeſtie, & en exemption de jalouſie? exhortoient-ils leurs diſciples à ouïr les autres Profeſſeurs? C'eſt ce qu'il faiſoit. « Il mena même l'un de ſes éleves qui temoignoit que l'Ecole d'un Peripateticien lui ſeroit plus agreable, il le mena, dis-je, à ce Profeſſeur, & le lui recommanda ε. Une autrefois il banit de ſon école l'un de ſes diſciples qui avoit choqué Cleanthe dans un vers de Comedie, & ne le reçut en grace qu'après que la perſonne offenſée eut reçu ſatisfaction ζ. On conoitra mieux le merite de ce procedé quand on ſaura que Cleanthe fut le ſucceſſeur de Zenon, qui avoit été le grand adverſaire d'Arceſilas. Celui-ci n'eut pas le defaut des plagiaires, il declara qu'il φ n'enſeignoit rien qu'il n'eût trouvé dans les livres. Il en uſa aparemment de la ſorte afin de donner plus d'autorité à ſes ſentimens, & pour apaiſer la haine que le nom d'innovateur lui attiroit. Il n'aimoit point à ſe mêler × des afaires politiques: neanmoins lors qu'on le choiſit pour aller negocier quelque choſe à Demetriade en faveur de ſa patrie auprès du Roi Antigonus, il accepta la deputation. Il en revint ſans ſuccés, λ & ce fut peut-être parce qu'il n'avoit jamais voulu faire ſa cour à ce Prince, ni entrer même chez lui, ni lui écrire des letteres de conſolation après la perte d'une bataille navale, comme faiſoient pluſieurs autres *. Il eut beaucoup de part à l'amitié du Gouverneur du Pirée †, & il reçut pluſieurs beaux preſens d'Eumenes Prince de Pergame ‡. Il eut une fort bonne penſée touchant la mort, car il diſoit ⁂ que de tous les maux c'eſt le ſeul dont la preſence n'ait jamais incommodé perſonne, & qui ne chagrine qu'en ſon abſence. Ses dogmes tendoient au renverſement de tous les preceptes de la Morale, & neanmoins on remarqua qu'il la pratiquoit. Le temoignage (K) qui lui fut

(a) Si ſingulas diſciplinas percipere magnum eſt, quanto majus omnes? quod facere iis neceſſe eſt quibus propoſitum eſt veri reperiendi cauſa, & contra omnes philoſophos pro omnibus dicere. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. p. m. 14.*

(b) Τὸν Θεόφραστον λοιδόρουσι φασὶ μὲν ἀπὸ τῆς εὐφυΐας ἢ σύνεσιν ἐπιλαλοῦ· ὅθεν τῆς διατριβῆς αὐτὸν ἐκβαλεῖν. Ægre tuliſſe Theophraſtum ajunt illius receſſum ac dixiſſe, quam ingenioſus promptuſque adoleſcens è ſchola diſceſſit? *Diog. Laert. ubi ſupra n. 30. Voiez auſſi n. 37.*

(c) *Numenius apud Euſebium ubi ſupra cap. 6. pag. 730. D.*

(d) *Ib. ib. pag. 733. C.*

(G) *Il attira à ſon auditoire un grand nombre de diſciples.*] L'entrepriſe de combatre toutes les ſciences, & de rejetter non ſeulement le temoignage des ſens, mais auſſi le temoignage de la raiſon, eſt la plus hardie qu'on puiſſe former dans la republique des lettres. Elle eſt ſemblable à celle des Alexandres, & des autres Conquerans qui ont voulu ſubjuguer toutes les nations, elle demande beaucoup d'eſprit, beaucoup d'eloquence, beaucoup de lecture, (a) beaucoup de meditation. Arceſilas étoit auſſi propre qu'on le pouvoit être à cette entrepriſe. La nature & l'art avoient concouru à l'armer de toutes pieces. Il étoit naturellement (b) d'un genie heureux, prompt, vif; ſa perſonne etoit remplie d'agremens, il parloit de bonne grace; les charmes de ſon viſage ſecondoient admirablement ceux de ſa voix, & il aprit ſous de bons maîtres tout ce qui étoit le plus capable de perfectionner ſes dons naturels, je veux dire d'étendre leurs forces par la reünion de pluſieurs parties diferentes. Vous trouverez ce detail dans Numenius, mais vous l'y verrez tourné d'une maniere odieuſe. Numenius n'aimoit point Arceſilas; il n'a pu pourtant s'empêcher de dire ceci: (c) Πλὴν τοῖς ἀκούουσιν ἤρεσκεν, ἐπεὶ τῇ εὐφορίᾳ ὑπερφυὲς ἔσχε θαυμάσιος ὢν ἐν ἀκούσμασι καὶ βλέμμασιν ὕδατι, ἔκ τε προσηδίσθαι κἀκ λόγων ἕνεκα ἀπὸ καλοῦ προσώπου τι καὶ εἴματος, ἐκ δέον τῆς ἐν τοῖς ὁμιλοῦσι φιλοφροσύνης. *Tenebat ille tamen auditores, dum in loquente ſummam oris dignitatem videbant. Fiat enim auditu ſimul aſpectuque jucundiſſimus, adeoque lubentiſſime hominis orationem excipiebant, præſtante ex vultu & ore manantem, nec abſque naturæ quadam ſuavitate oculorum.* Il a dit auſſi qu'Arceſilas étonnoit les Stoiciens par ſes diverſes manieres de refuter ſes antagoniſtes. Raportons tout le paſſage; il eſt infiniment propre à nous montrer l'habileté de nôtre homme, & l'eſtime immenſe qu'il s'aquit. (d) Οἱ Στωϊκοὶ δὲ ὑπήκουον ἐκπεπληγμένοι, ἡ μοῦσα γάρ αὐτοῖς ἦν τότε ἡ φιλολόγος, οὐδ' ἐργάτης χαρίεσσα, ὑφ' ὧν ὁ Ἀρκεσίλαος, τὰ μὲν περιέκοπτε, τὰ δὲ ὑπετίμα, ἄλλα δ' ὑπεκκαλίζετο, κατεγκαλίζετο αὐτούς, ὡς παῖδας ὄν. Τοιγαροῦν πρὸς οὓς μὲν ἀντέλεγεν, ἐπλημμέλει, ἐν οἷς δὲ λέγων ἦν, κατεπεπλαγμένον, διδυγμένας πως τοῖς τότε ἀνδράσιν ὑπῆρχε, μοδίῳ εἶναι μοῦσ' οἷος ἦσε, μοῦσ' παῖδας, μοῦσ' ἔργον ἐν βραχεῖ, μοδίῳ ἄχρηστον τοιαυτὶ ἐφθέγξατο ποτ' ἄν, εἴ τι μὴ Ἀρκεσιλάῳ δεινὸν τῷ Πιτανάτῃ. *Atque hos Stoici cum ſtupore audiebant. Erat enim adhuc infans eorum Muſa, nec illarum facetiarum artifex, quibus Arceſilas Zenonis argumenta partim explodens, partim fuccidens, partim ſupplantans, ſic eos lingua vi obruebat, ut fidem etiam aliis faceret. Ita, cum & ii quibuſcum orationem pugnabat, victi atque proſtrati, & ii quorum in corona dicebat, perculſi attonitique manerent: quaſi pro comperto eſſet ejuſmodi ſtatis hominibus, nec vocem, nec malum, nec opus ullum vel minimum, quicquam eſſe, nec inane frivolumque contra viſum iri quicquam, niſi quod Arceſilas Pitanæ tale videretur.* Les remarques precedentes vous ont pu deja fournir des autoritez ſur le merite d'Arceſilas. En voici une nouvelle. Quelcun dit dans Ciceron que jamais perſonne (e) n'eût ſuivi le ſentiment de ce Philoſophe, ſi l'abſurdité manifeſte qui s'y trouvoit n'eût diſparu ſous l'eloquence, & l'habileté du Docteur.

(e) Quis iſta tam aperte perſpicueque & perverſa & falſa ſequutus eſſet, niſi tanta in Arceſila... & copia rerum & dicendi vis fuiſſet. *Cicero, Acad. quæſt. l. 2. fol. 206. D.*

(H) *Qu'il ne faiſoit le Sceptique que pour éprouver ſes écoliers.*] Sextus Empiricus aiant dit qu'Arceſilas ne paroit point diferer des Pyrrhoniens, ajoûte que s'il faloit croire certains bruits, ce n'étoit qu'un Pyrrhonien d'aparence qui dans le fond ſuivoit la methode des Dogmatiques. Les doutes qu'il propoſoit à ſes auditeurs afin de voir s'ils avoient aſſez de genie pour comprendre les dogmes de Platon, le firent regarder comme un Philoſophe qui n'affirmoit rien; mais il debitoit affirmativement la doctrine Platonique à ceux à qui il avoit trouvé une grande force d'eſprit (f). Il eſt dificile de decouvrir ſi ce conte eſt veritable. Voiez les diſſertations (g) de Mr. Foucher ſur la Philoſophie des Academiciens, & la note de Thomas Aldobrandin (h) que je vous indique.

(f) *Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotypoſ. l. 1. c. 33.*

(g) *Foucher, liv. 1. p. 32. & l. 3. p. 154. & ſuiv.*

(h) *Th. Aldobrand. in Diogen. Laert. lib. 4. n. 28.*

(I) *Des choſes bien ſingulieres de ſa liberalité.*] Il faiſoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le ſût. Εὐεργετικὸς (i) περίεργος ἦν, ἢ λαθεῖν τὴν χάριν ἐπιθυμῶν. *Erat ad ſerenda beneficia promptus; latere quoque gratiam omni ſtudio quærebat, factum ejuſmodi maxime exhorrens.* C'étoit pratiquer l'Evangile avant qu'il eût été annoncé. Aiant fait une viſite à Ctefibius qui étoit malade, & qui manquoit du neceſſaire, il lui gliſſa adroitement ſous l'orciller une bourſe pleine d'argent (k). Seneque nous le va dire. (l) *Arceſilaus, ut ajunt, amico pauperi, & paupertatem ſuam diſſimulanti, ægro autem, & ne hoc quidem confitenti deeſſe ſibi in ſumptum ad neceſſarios uſus, cum clam ſuccurrendum judicaſſet, pulvino ejus ignorantis ſæculum ſubjecit, ut homo inutiliter verecundus, quod deſiderabat, inveniret potius quam acciperet.* (m) Plutarque raconte plus amplement le même fait, mais il ſupoſe que le malade n'étoit point Ctefibius, il le nomme Apelles de Chio. Ajoûtons qu'Arceſilas aiant prêté de la vaiſſelle d'argent à un ami qui devoit donner un feſtin, ne la redemanda point. Il ſupoſa qu'il l'avoit donnée & non pas prêtée. Quelques-uns diſent que conſiderant les beſoins de cet ami il ne voulut pas la reprendre lors qu'on la lui reporta (n).

(i) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 37.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Seneca de Benef. l. 2. c. 10. p. m. 25.*

(m) *Plut. de diſcrim. amici & adul. p. 63.*

(n) *Diog. Laert. ib. n. 38.*

(K) *Le temoignage qui lui fut rendu par . . . Cleanthe.*] Dès qu'on aſſure qu'il n'y a rien de certain, & que tout eſt incomprehenſible, on declare qu'il n'eſt pas certain qu'il y ait des vices & des vertus. Or un tel dogme paroit très-propre à inſpirer l'indiference pour le bien honnête, & pour tous les devoirs de la vie. C'eſt pourquoi les adverſaires d'Arceſilas le cenſurerent de negliger tous ces devoirs. Ils pretendirent qu'il vivoit ſelon ſes principes. Mais Cleanthe quoi

Digitized by Google

fut rendu là-dessus par le Stoïcien Cleanthe, ce qu'il repondit, & ce qu'on lui repliqua sont des choses très-curieuses. Il ne se β maria jamais, quoi qu'il fût d'un temperament à aimer les femmes, & qu'il ne suivît que trop le (L) panchant de la nature, & cela jusqu'à des excés honteux. Il florissoit γ vers la 120. Olympiade, & il mourut d'avoir trop bu & en delire à l'âge de 75. ans δ, la 4. année de ε l'Olympiade 134. Il s'étoit vanté d'une grande force de courage (M) pendant les douleurs de la goute. Diogene Laerce ne lui a point donné Bion pour successeur; le Pere Rapin (N) s'est imaginé cela sans nul fondement. Je n'ai qu'une faute à reprocher à Mr. Moreri, c'est d'avoir dit qu'Arcesilas étudia sous Xanthus, & sous Theophraste, avant que de venir à Athenes. J'en ai remarqué une (O) très-grossiere dans Sidonius Apollinaris.

☞ ARCHELAUS. Diogene Laerce ζ parle de quatre personnes qui ont porté ce nom-là, & qui sont ξ ARCHELAUS le Philosophe; ARCHELAUS l'Auteur d'une description de tous les païs où Alexandre porta ses armes; ARCHELAUS qui decrivit φ en vers les proprietez merveilleuses de certaines choses; & ARCHELAUS l'Orateur qui écrivit une Rhetorique. Mr. Menage * ajoûte à ces quatre-là ARCHELAUS Roi de Cappadoce; ARCHELAUS Roi de Sparte; ARCHELAUS General de Mithridate; ARCHELAUS le Danseur; ARCHELAUS le Joüeur d'instrumens, & ARCHELAUS le Comedien. Il remarque que Lucien fait mention de celui-ci † au traité *de conscribenda Historia*; qu'Athenée (P) dans son 1. livre a parlé de celui qui joüoit des instrumens, & que Clement d'Alexandrie au 7. livre des Stromates parle du Danseur. Il a oublié ARCHELAUS ‡ l'Astrologue, & plusieurs autres Archelaus, dont je parlerai dans les articles suivans.

☞ ARCHELAUS, Philosophe Grec, disciple d'Anaxagoras, étoit d'Athenes selon quelques-uns, ou de Milet selon quelques autres ‡. Ce qu'il y a de bien sûr est qu'il enseigna dans Athenes. On dit même qu'il fut le premier qui y (A) transporta la Philosophie. Il fit peu

quoi que d'une secte fort contraire à ce Philosophe prit son parti. Taisez vous, dit-il (a) à quelcun de ces critiques, ne blâmez point Arcesilas, il renverse les devoirs par ses paroles, mais il les établit par ses actions. Arcesilas lui repondit qu'il n'aimoit point à être flaté, est-ce vous flater, repliqua Cleanthe, que de soûtenir que vous dites une chose, & que vous en faites une autre (b)? Il y a beaucoup d'esprit dans la repartie. Ce fut aparemment une allusion aux vers d'Homere (c) qui portent que ces fourbes & ces hypocrites dont les pensées sont contraires aux paroles, meritent d'être detestez comme l'enfer. Cependant Cleanthe loüoit dans le fond la bonne vie d'Arcesilas. Notez que dans la doctrine des plus grans Pyrrhoniens il y avoit une theorie favorable à la vertu; car quelle que fût selon eux l'essence même des choses, ils enseignoient que pour la pratique de la vie il faloit se conformer aux aparences. Quoi qu'il en soit, le vrai principe de nos mœurs est si peu dans les jugemens speculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des Chretiens orthodoxes qui vivent mal, & que des libertins d'esprit qui vivent bien.

(L) *Le panchant de la nature . . . jusqu'à des excés honteux.*] Les bonnes qualitez que j'ai raportées dans le corps de cet article, & dans la remarque precedente, se trouverent reünies en sa personne avec l'impudicité la plus criminelle, tant il est vrai que les vices & les vertus savent l'art de s'allier. Il entroit (d) à la vûë de tout le monde chez Theodota, & chez Phileta deux femmes publiques. Le pis fut qu'il s'adonna au peché contre nature. (e) Φιλοπαιδίαις τε ἐν τῇ κατα φύσιν, ἐδίδου οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον Στωϊκοὶ ἐπονείδιστα αὐτὸν φθορέα τῶν νέων, καὶ παιδοβολοῦντα καὶ δρυτὸν ἀποκαλοῦντες. *Adolescentibus item maximè flagitabat, eratque in amorem pronus. Unde illum Aristo Chius, Stoicus, corruptorem juventutis, deformatumque impudicum, & temerarium appellabat.*

(M) *Grande force de courage pendant les douleurs.*] Rien n'est passé de là ici, dit-il en montrant ses pieds & sa poitrine à Carneades l'Epicurien, qui s'affligeoit de le voir si tourmenté. (f) *Is quum arderet podagra doloribus, visitasset que hominem Carneades Epicuri perfamiliaris, & tristis exiret, manu quasi, inquit, Carneade nostrâ, nihil illinc huc pervenit, ostendens pedes & pectus.* C'étoit parler en Stoicien, quoi qu'Arcesilas fût l'antagoniste du fondateur des Stoiciens.

(N) *Le Pere Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement.*] Voici ses paroles „ (g) Ciceron qui connoissoit „ fort bien les successeurs de Platon, ne dit rien „ de ce Bion, que Diogene donne pour successeur à „ Arcesilas, & qui se rendit celebre par la vehemence „ de ses satires, au sentiment d'Horace.„ Tout le fondement du Pere Rapin consiste en ce que la vie de Bion suit immediatement celle d'Arcesilas dans l'Ouvrage de Diogene Laerce. Cette raison est nulle, puis que l'Auteur dit expressément (g) que Lacydes fut le successeur d'Arcesilas, & que Bion (h) étant même auditeur de Crates mepriſa les sentimens de l'Academie, & qu'ensuite il embrassa d'autres partis.

(O) *Une faute très-grossiere dans Sidonius Apollinaris.*] Il pretend que selon Arcesilas, anterieur à Socrate, Dieu est la cause efficiente de l'Univers, & que les atomes en sont la matiere.

Post (i) hos Arcesilas divina mente patratam
Conjicit hanc molem, consultam partibus illis
Quas atomos vocat ipse leves. Socratica post hunc
Secta micat, quæ de naturæ pondere magnum
Ad mores hominum limandos transtulit usum.

Savaron (k) sans dire rien sur cette bevûe de Chronologie, s'est contenté d'observer que tout le monde attribuë à Epicure & à Democrite le dogme que Sidonius Apollinaris attribuë à Arcesilas. Cette observation est mauvaise, car personne n'a pretendu que Democrite & Epicure ont enseigné que l'Univers étoit l'ouvrage de Dieu.

(P) *Il remarque . . . . qu'Athenée . . . a parlé de celui qui joüoit des instrumens, & que Clement d'Alexandrie . . parle du Danseur.*] Mr. Menage entendoit les regles de la bonne & docte maniere de citer, mais il ne les observe pas ici. Il eût mieux fait de citer le premier livre d'Athenée à l'égard d'Archelaus le Danseur, que de citer le 7. livre des Stromates de Clement d'Alexandrie; car outre que le droit d'ainesse n'apartient pas à celui-ci, nous trouvons dans Athenée quelques particularitez, & nous n'en trouvons aucune dans les Stromates. Athenée (l) raporte que le Roi Antiochus n'avoit point de favori pour lequel il eût plus d'estime que pour le Danseur Archelaus. Cet Auteur avoit remarqué dans la même page que les habitans de Milet dedierent une statuë d'airain à Archelaus le Violon. Qu'il me soit permis de traduire ainsi l'Αρχέλαῳ τῷ κιθαρῳδῷ, *Archelai Citharœdæ.*

(A) *Qu'il fut le premier qui transporta* à Athenes *la Philosophie.*] Plusieurs Critiques ont observé là-dessus l'opposition qui se rencontre entre Diogene Laerce, & Clement Alexandrin. L'un attribuë cette premiere translation à Archelaus, l'autre à Anaxagoras. (m) Οὗτος (Ἀναξιμένης) πρῶτος ἐκ τῆς Ἰωνίας τὴν Φυσικὴν Φιλοσοφίαν μετήγαγεν Ἀθήναζε. *Primus hic* (Archelaus) *ex Ionia physicam philosophiam Athenas invexit.* Ce sont les paroles de Diogene Laerce; & voici celles de Clement Alexandrin: (n) Οὗτος (Ἀναξαγόρας) μαθητεύσας ἀπὸ τῆς Ἰωνικῆς τὴν διαδοχὴν. *Hic* (Anaxagoras) *ex Ionia scholam traduxit Athenas.* Personne que je sache n'a cherché les voies de concilier ces deux sentimens, ou l'origine de cette diversité d'opinions. Il me semble neanmoins qu'il étoit aisé de s'apercevoir de ce que je m'en vais dire. (o) Anaxagoras vint fort jeune philosopher à Athenes, & y demeura 30. ans. Il n'est pas impossible que son maître Anaxi-

---

ß Diog. Laert. lib. n. 43.

γ Apollodorus apud Diog. Laert. lib. n. 45.

δ Id. ib. n. 44.

ε Diogene Laerce ib. n. 61. met en cette année le commencement de la regence de Lacydes successeur d'Arcesilas.

ζ Diog. Laert. lib. 2. in Archelao.

‡ C'est celui qui est le sujet de l'article suivant.

φ Voiez la remarque C de l'article suivant.

* Menag. in Diog. Laert. lib. 2. n. 17.

† Voiez ci-dessus pag. 12. remarque H.

‡ Cicero de divinat. lib. 1. fol. 319. C. Quelques Manuscrits portent Archilaus.

‡ Diog. Laert. l. 2. n. 16.

(a) Παῦσαι, ἔφη, μὴ ψόγον, εἰ γὰρ τοὺς λόγους τοὺς καλοὺς ἀναιρεῖ, ἀλλὰ τοῖς ἔργοις διαβάλλει. Quiesce, inquit, neque vitupera, ille enim etsi verbis officium tollit, operibus tamen id ponit. Diog. Laert. in Cleanthe l. 7. n. 170.

(b) Id. ib.

(c) Homer. Il. lib. 9. Φημὶ γὰρ ὅς κεν ἔπειτα πύλας Ἀΐδαο περήσῃ. Theodotæ item ac Phileræ Elienſibus scortis palam congrediebatur. Id. lib. 4. n. 40. (e) Id. ib. (f) Cicero, de finib. lib. 5. in fine fol. m. 245. B. (g) Rapin, compar. de Platon & d'Aristote 4. part. ob. 1. p. m. 369.

(d) Καὶ Θεοδότην τε καὶ Φιλαίνην Ἠλιάδας ἑταίρας συνεῖναι.

(g) Diogen. Laert. l. 4. n. 59. in Lacyde init.

(h) Id. ib. n. 58. 59. in Bione.

(i) Sidon. Apollin. Carm. 15. v. 94. p. m. 152.

(k) Savaro in hunc locum Sidonii Apollinaris.

(l) Athen. lib. 1. cap. 16. p. 19.

(m) Diog. Laert. lib. 2. n. 16.

(n) Clem. Alexandr. Stromat. lib. 1. pag. 301.

(o) Diog. Laert. ib. n. 7.

Digitized by Google

peu de changemens à la doctrine d'Anaxagoras *, il admit auſſi bien que lui les parties *ſimilaires* pour le principe materiel de toutes choſes, & l'entendement divin pour la cauſe de l'arrangement

* *Voiez la remarque B.*

(a) Anaximenes ait continué de philoſopher dans l'Ionie pendant une partie de cet intervalle. On pourroit même ſupoſer que Diogene ſon autre diſciple lui ſuceda. Or ſi la chaire de Thales ne fut point vacante dans l'Ionie pendant qu'Anaxagoras philoſophoit à Athenes, il eſt faux qu'il ait tranſporté en cette ville l'Ecole de Thales. Un pareil tranſport ſupoſe que la ſucceſſion manqua par le voiage d'Anaxagoras. Il ſeroit ſeulement vrai qu'avant que ce Philoſophe eût fait des leçons dans Athenes, aucun eleve de la ſecte d'Ionie n'avoit enſeigné parmi les Atheniens. Peut-être que Clement Alexandrin & les Auteurs qu'il a ſuivis n'ont voulu dire autre choſe, & qu'ils ne ſe ſont pas mis en peine de s'exprimer plus exactement. Quoi qu'il en ſoit, n'en deplaiſe à (b) Caſaubon, il me ſemble que Diogene Laerce a parlé avec plus d'exactitude, car il faut ſavoir qu'Anaxagoras en ſortant d'Athenes ſe retira à Lampſaque, où il enſeigna juſques à ſa mort. Sa chaire fut remplie dans Lampſaque (c) même par Archelaus ſon diſciple, qui vint enſuite (d) philoſopher à Athenes. Ce fut donc proprement Archelaus qui tranſporta d'Ionie dans Athenes l'Ecole de Thales; ce fut là une vraie tranſplantation, mais auparavant ce n'en étoit pas une veritable, puis que peut-être cette Ecole ne fut jamais vuide dans le tems qui s'écoula entre le voiage d'Anaxagoras à Athenes, & ſa retraite à Lampſaque; ou que ſi elle ſoufrit quelque interruption, cela fut bientôt repare par le retour de ce Philoſophe en Ionie. Ce ſeroit en vain qu'on m'objecteroit, qu'il ne nous reſte aucun Ecrivain qui ait aſſuré que Diogene fut le ſucceſſeur d'Anaximenes; car je puis repondre 1. Que nous n'avons rien d'exact ſur l'Hiſtoire des anciens Philoſophes, & par conſequent que ce ſilence n'ôte pas le droit de ſupoſer ce que je ſupoſe. 2. Qu'Anaxagoras aiant été plus illuſtre que Diogene, & aiant eu un diſciple qui continua la ſucceſſion, aiant même, comme il eſt aſſez vraiſemblable, ſurvécu à Diogene, c'eſt par lui plutôt que par ce dernier que l'on a marqué les ſucceſſions de la ſecte d'Ionie. Il y a beaucoup d'aparence que Sidonius Apollinaris aſſocie ces deux diſciples d'Anaximenes, comme deux collegues qui furent l'apui de cette Ecole.

Quartus (e) Anaxagoras Thalstica dogmata ſervat:
Sed dirimum animum ſcinit, quo frearis, orbem.
Junior hunc junctus reſidet collega, ſed idem
Materiam cunctis creaturis (f) aëra credens
Judicat inde Deum, facerez quo cuncta, miliſſe.

Voici d'autres conjectures. Nos plus ſavans (g) Humaniſtes prenent pour le fondement le plus aſſuré de l'âge d'Anaxagoras ce que Diogene Laerce raporte, qu'au tems de l'expedition de Xerxes ce Philoſophe avoit 20. ans. C'eſt de là qu'ils prenent droit d'inferer que puis qu'il vécut 72. ans, il mourut dans la 88. Olympiade. Je ne veux rien conteſter là-deſſus, mais j'ai à faire des dificultez contre ce que dit le même Laerce qu'Anaxagoras fit le voiage d'Athenes à l'age de 20. ans, & qu'il ſejourna 30. années dans cette ville. Il me paroît peu vraiſemblable qu'il ait choiſi pour ce voiage le tems de l'expedition de Xerxes, ſous laquelle les Aſiatiques ne doutoient pas que la Republique d'Athenes ne fût ecraſée. N'inſiſtons point ſur cela, paſſons à d'autres inſtances beaucoup plus fortes. Si Diogene Laerce a raiſon, il faut dire qu'Anaxagoras ne demeura dans Athenes que juſqu'à la 2. annee de la 82. Olympiade, car l'expedition de Xerxes tomba ſur les derniers mois de la 74. Olympiade, & ſur les premiers de l'Olympiade 75. mais Diodore de Sicile (h) n'aſſûre-t-il pas que ce Philoſophe fut accuſé d'impieté à Athenes l'an 2. de la 87. Olympiade? Il ruine donc le narre de Diogene Laërce: ce n'eſt point ſans s'embarraſſer d'un autre côté; car que deviendra ce que l'on raconte que Socrate après la condamnation d'Anaxagoras (i) devint diſciple d'Archelaus? que deviendra ce que d'autres ont debité qu'Euripide (k) quita l'étude de la Phyſique, & s'attacha au Theatre a cauſe du procés d'Anaxagoras? Socrate âgé de près de 40. ans lors de ce procés ſelon la Chronologie de Diodore de Sicile, auroit-il eu encore beſoin d'étudier ſous un autre maître? & notez que ſelon Porphyre (l) *il ſe rangea auprès du Philoſophe Archelaus* environ l'âge de 17. ans. Euripide qui au tems du même procés avoit plus de 50. ans, attendit-il juſqu'à ce tems-là à faire des Tragedies? Il uſa ſi peu de ce grand delai, qu'il en fit une (m) à l'âge de 18. ans. Pour diſſiper un peu ce cahos, & pour trouver quelque methode de ler enſemble ces narrations, il faut revenir à Diogene Laërce, & abandonner Diodore de Sicile; car en ſupoſant qu'Anaxagoras fut accuſé dans l'Olympiade 82. nous trouverons très-poſſible ce que l'on pretend que ce proces produiſit par raport à Euripide, & à Socrate. Nous pourrons preſupoſer que ce Poëte aiant uni l'étude de la Phyſique avec la compoſition des Tragedies juſqu'au tems qu'il vit le peril d'Anaxagoras, ne s'apliqua plus qu'au Theatre depuis ce tems-là. Mais que ferons-nous d'Euſebe, qui nous a dit qu'Archelaus fut ſucceſſeur d'Anaxagoras dans Lampſaque avant que de venir philoſopher à Athenes? Cela ne peut être vrai ſi Anaxagoras a vécu juſqu'à l'Olympiade 88. tems où Socrate plus grand maître encore qu'Archelaus, n'avoit pas beſoin de ſe mettre ſous ſa diſcipline. Il faudroit ſupoſer peut-être 1. qu'Archelaus aiant étudié quelques années ſous Anaxagoras dans Athenes, y prit la place de Profeſſeur dès que ſon maître ſe fut retire, 2. Qu'au bout de quelque tems il fut le rejoindre à Lampſaque, & y fut ſon ſucceſſeur, d'où enſuite il retourna à Athenes, & y tranſplanta tout-à-fait la chaire de Thales. Peut-être auſſi qu'il ſeroit bon de ſupoſer qu'Anaxagoras fut accuſé plus d'une fois à Athenes, & que s'étant retiré en Ionie au tems du premier procés, il fut rapellé au bout de quelques années par Pericles, & accuſé tout de nouveau après un ſejour de quelques années. Nous avons vu (n) que certains Auteurs ont dit qu'il fut accuſé par Thucydide l'adverſaire de Pericles, & condamné à la mort par contumace. Or depuis le banniſſement de ce Thucydide l'autorité fut entre les mains de Pericles (o) pendant 15. ans, ce qui ſignifie que Thucydide fut chaſſé 15. ans avant la mort de Pericles. Il s'enſuivroit de là qu'Anaxagoras auroit été condamné par contumace 15. ou 16. ans pour le moins avant que Pericles mourût: mais ſelon (p) Diodore de Sicile & (q) Plutarque, il fut accuſé un peu avant le commencement de la guerre du Peloponneſe, c'eſt-à-dire 2. ou 3. ans avant la mort de Pericles. On poorroit donc s'imaginer qu'il fut accuſé deux fois, & mettre ſon retour en Ionie, & ſon ſecond retour à Athenes dans l'intervalle de ces deux accuſations, & par là on reſoudroit une aſſez grande difficulté. Socrate n'a point été l'un des diſciples d'Anaxagoras, quoi que Diogene Laerce (r) l'aſſûre: je l'ai prouvé (ſ) par une raiſon très-forte, & je puis la confirmer non ſeulement par le ſilence que Platon & Xenophon gardent là-deſſus lors que les circonſtances du ſujet les engageoient à ne ſe point taire, mais auſſi par le ſilence des accuſateurs de Socrate, & par la reponſe que leur fit Socrate. Euſſent-ils manqué de lui reprocher qu'il avoit été inſtruit par un Philoſophe que l'on avoit condamné comme un impie? Cela n'étoit-il pas propre à le rendre plus ſuſpect? Euſſent-ils oublié cet adminicule (t)? Se ſuſſent-ils contentez de lui reprocher en general qu'il philoſophoit comme cet impie? & s'il l'avoit eu pour maître, auroit-il oſé repondre ce qu'il repondit? Concluons qu'il n'a pas été diſciple d'Anaxagoras. Mais comment comprendrons-nous qu'il ne le fut point, ſi nous ſupoſons qu'Anaxagoras ne ſortit d'Athenes qu'au tems que Diodore de Sicile & Plutarque ont deſigné? En ce cas-là Anaxagoras n'eut-il point fleuri dans Athenes lors que Socrate étoit le plus en état de le choiſir pour ſon Profeſſeur? & cela etant, peut-on bien ſe figurer que Socrate n'alla point aux leçons de ce Philoſophe, mais qu'il fut à celles d'Archelaus? Eſt-il probable que celui-ci dreſſa une école dans Athenes pendant qu'Anaxagoras floriſſoit dans la même ville? ou que s'il le fit, ſes leçons furent preferées par Socrate à celles d'Anaxagoras? Ce ſont des dificultez que l'on peut reſoudre ſi l'on ſupoſe que ce dernier fut chaſſé deux fois, & que dans le tems qui s'écoula entre ces deux condamnations, Archelaus philoſopha dans Athenes. Il me reſte à faire une obſervation contre Plutarque. Il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cru qu'Anaxagoras mourut dans la 88. Olympiade; car lors qu'il raconte les prodiges qui precederent la defaite des Atheniens à la riviere de la Chevre (v), il dit que ſelon les predictions de ce Philoſophe il tomba du ciel une groſſe pierre. Ce malheur des Atheniens arriva l'an 4. de la 93. Olympiade. Il ſeroit abſurde de ſupoſer que Plutarque a pretendu qu'Anaxagoras avoit predit cette chute d'une pierre 20. ans auparavant: il a donc cru que ce Philoſophe vécut juſques à la 93. Olympiade. Or c'eſt une grande erreur. Il m'eſt fort ſuſpect d'anachroniſme en ce qu'il

(a) *Ce que Diog. Laerce lib. 2. n. 3. raporte touchant le tems de la mort d'Anaximenes eſt ridicule.*

(b) *Caſaubon in hunc locum Laertii cenſure Diogene Laerce, & ſe declare pour Clement Alexandrin. Mr. Menage fait la même choſe.*

(c) *Euſeb. præpar. l. 10. c. ult. pag. 504.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Sidon. Apollin. carm. 15. v. 89.*

(f) *Cela comparé avec ce que Ciceron* de nat. Deor. *l. 1. p. m. 46. & St. Auguſtin* de civit. Dei *l. 8. c. 2. diſent de Diogene d'Apollonie, fait voir qu'il s'agit ici de ce Diogene.*

(g) *Scaliger, in Euſeb. n. 1354. p. m. 103. Petavius ration. temporis parte 1. lib. 3. c. 8. p. m. 140. Voſſius de hiſtor. Mathem. c. 33. n. 4. p. m. 148.*

(h) *Diod. Siculus lib. 12. cap. 39. p. m. 433.*

(i) *Diog. Laert. l. 2. n. 19.*

(k) *Voiez l'article d'Euripide au texte.* (l) *Voiez la vie de Socrate écrite par Mr. Charpentier pag. m. 5.* (m) *Aulus Gellius lib. 15. cap. 20.*

(n) *Ci-deſſus pag. 224. lettre k.*

(o) *Plut. in Pericle pag. 161. E.*

(p) *Ci-deſſus lettre b.*

(q) *Plut. in Pericle pag. 169.*

(r) *Diog. Laert. in Socrate l. 2. n. 19. & 45.*

(ſ) *Ci-deſſus page 227. à la fin.*

(t) *Voiez ci-deſſus pag. 216. lettre f.*

(v) *Voiez ci-deſſus pag. 223. lettre s.*

ment des corps ; & il enſeigna comme lui que les animaux, ſans en (B) excepter les hommes, furent produits d'une matiere terreſtre, chaude & humide. Il s'attacha principalement à la Phyſique comme ſes predeceſſeurs, mais il ſe mêla de la Morale un peu plus qu'ils n'avoient fait. Il n'y fut guere orthodoxe, puis qu'il ſoutint *, que les loix humaines étoient la ſource du bien moral & du mal moral ; c'eſt-à-dire qu'il n'admettoit pas le droit naturel, mais ſeulement le droit poſitif, & par conſequent qu'il croioit que toutes ſortes d'actions ſont indiferentes de leur nature, & qu'elles deviennent bonnes ou mauvaiſes ſelon qu'il a plu aux hommes d'établir certaines loix. Il compoſa un Ouvrage de Phyſique, à ce que dit Suidas, & il paſſa pour l'Auteur † de certaines élegies deſtinées à conſoler Cimon fort affligé de la mort de ſon épouſe. Socrate le plus illuſtre de ſes diſciples fut ‡ ſon ſucceſſeur. Il faudra dire quelque choſe d'un Poëte qui ſe nommoit (C) ARCHELAUS.

* *Τὸ δίκαιον εἶναι οὐ τῇ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ.* Juſtum & turpe non natura conſtare, ſed lege. *Ll. 10.*

† *Plut. in Cimone pag. 481.*

‡ *Cicero, Tuſcul. l. 5. Diog. Laert. mis ſupra. Clem. Alexandr. Strom. l. 1. pag. 301. Auguſt. de civit. Dei l. 8. cap. 2.*

ARCHE-

qu'il poſe la chute de cette pierre ſous la 93. Olympiade. Pline, Euſebe, & les marbres d'Arundel refutent cela. Ils placent cet évenement ſous (a) la 78.

Voilà l'état pitoiable où les Anciens que l'on vante tant ont laiſſé l'Hiſtoire des Philoſophes. Mille contradictions par tout, mille faits incompatibles, mille fauſſes dates. Notez que je n'ai vu aucun Moderne qui refute ceux qui mettent (b) la mort d'Anaxagoras dans la 78. Olympiade, qui les refute, dis-je, par Diodore de Sicile & par Plutarque qui aſſûrent que ce Philoſophe fut accuſé un peu avant la premiere (c) année de la guerre du Peloponneſe.

(B) *Que les animaux, ſans en excepter les hommes, furent produits d'une matiere.*] Ce qui nous reſte de ſes ſentimens dans les Auteurs qui les raportent eſt ſi concis, qu'on a de la peine à s'en former une idée bien diſtincte. (d) *Γενέσθαι δὲ φησι τὰ ζῶα ἐκ θερμῆς τῆς γῆς, καὶ ἰλύος παραπλησίου γεύσασθαι, οἷον τροφήν, ἀπέντας. Οὕτω δὲ καὶ τὰς ἀνθρώπους πεφῦναι. Gigni vero animalia ex terra calore, quæ limum lacti ſimillimum velut eſcam eliquaverit. Sic & homines natos.* C'eſt ainſi que Diogene Laerce s'eſt exprimé. Il venoit de dire que ſelon ce Philoſophe les deux cauſes des generations étoient la chaleur, & (e) l'humidité. Il venoit auſſi de raporter comment l'eau, l'air, la terre, le feu étoient ſortis de ces deux principes : mais j'avoue que ne comprenant quoi que ce ſoit dans ſes paroles, je ne veux point prendre la peine de les copier. Mr. Menage qui les a inſerées dans ſon commentaire ſans y joindre aucune note, ignoroit aparemment quelle en eſt la ſignification. Les autres commentateurs n'ont pas été plus heureux. Ils les ont abandonnées à leur obſcurité : faiſons en autant, & recourons à Plutarque, qui a dit (f) que ſelon Archelaus l'air infini, la condenſation & la rarefiction de l'air, l'une le feu, l'autre l'eau, étoient les principes de toutes choſes. (g) Juſtin Martyr lui attribue la même opinion à-peu-près. Cela ſignifie, ce me ſemble, qu'il admettoit l'air pour la matiere premiere, & le feu & l'eau pour les elemens ; mais ce n'étoit point ſon opinion ſi l'on en croit St. Auguſtin, car ce Pere lui attribue le dogme d'Anaxagoras touchant les *homœomeries*, & touchant l'Intelligence qui les avoit aſſemblées. (h) *Anaxagoræ ſucceſſit auditor ejus Archelaus : etiam ipſe de particulis inter ſe diſſimilibus, quibus ſingula quæque horum ita omnia conſtare putavit, ut ineſſe etiam mentem diceret quæ corpora diſſimilia, id eſt illas particulas congregando & diſſipando ageret omnia.* Je croi que St. Auguſtin a raiſon, car Simplicius (i) obſerve qu'Archelaus tâchant d'aporter quelque explication qui lui fût particuliere, ne laiſſe pas de donner les mêmes principes qu'Anaxagoras, ſavoir une infinité de particules ſemblables. Il y a beaucoup d'aparence qu'à l'égard de la premiere formation des animaux ils ſuivirent la même hypotheſe. Nous avons vu quel étoit le ſentiment d'Archelaus, & voici le dogme d'Anaxagoras : (k) *Ζῶα γενέσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ καὶ γαίας. Ὑγροῦ δὲ ἐξ ἀλλήλων : animantes primo ex humore & calore, terraque manaſſe, poſtea ex invicem natas eſſe.* Puis qu'ils admettoient une Intelligence qui tira les *homœomeries* de la confuſion où elles étoient, il faut croire qu'ils la firent preſider à la production des animaux ; car s'il y a quelque creature dont la formation ait beſoin d'être dirigée par un Eſprit, c'eſt aſſûrement la machine des animaux. S'ils ont fait ce que je ſupoſe, ils n'ont rien dit là-deſſus que l'on ne puiſſe concilier avec l'Ecriture Sainte ; mais s'ils ont cru comme tant d'autres qu'au commencement les hommes ſont nez de la terre par la ſeule force de l'humidité, & de la chaleur &c. ils ont dit une ſotiſe la plus ridicule du monde, & ils n'auroient ſçu ſe tirer de la queſtion pourquoi dans la ſuite des tems on n'a jamais vu naître des hommes de cette maniere. Cette queſtion ne les auroit pas embarraſſez dans l'autre cas, puis qu'ils auroient pu repondre comme feroient les Chretiens, que l'Intelligence aiant une fois formé des animaux doüez des moules ou des parties neceſſaires à la propagation, n'en produiſoit plus elle-même, la conſervation des eſpeces étant aſſez en ſeurte par l'inclination à s'accoupler qui eſt dans les mâles & dans les femelles.

(C) *D'un Poete qui ſe nommoit* ARCHELAUS.] Il fit un Ouvrage ſur la nature particuliere des choſes, c'eſt-à-dire ſur leurs ſingularitez, ou ſur les proprietez admirables qui les diſtinguent. Ce que l'on en cite ne nous permet pas de douter que ce ne fut là le vrai caractere de cet écrit. Diogene Laerce l'a deſigné par ces paroles, *ὁ τὰ ἰδιοφυᾶ ποιήσας* (l), *qui qua cuique rei natura ſunt propria, verſu prodidit.* (m) Caſaubon ne devoit pas cenſurer cette traduction Latine, ſous pretexte que ſelon le temoignage d'Antigonus Caryſtius, ce livre d'Archelaus étoit un recueil d'épigrammes où l'on raportoit les qualitez (n) extraordinaires, & merveilleuſes des choſes, car cela peut convenir au titre raporté par Diogene Laerce, & en tout cas le traducteur n'a point dû donner à ce titre une ſignification moins generale que celle du terme Grec. Voſſius n'étoit point du goût de Caſaubon, puis qu'il a traduit (o) les paroles de Diogene Laerce par *qui carmen fecit de propria cujuſque rei natura.* Le ſens qu'il donne à ces paroles me paroit fort juſte, il entend par là qu'Archelaus avoit recherché les choſes dont la nature étoit ſinguliere, *quæ propria ac ſingularis natura ſunt*, comme que (p) les chevres ne ſont jamais ſans fievre, & qu'elles reſpirent par les oreilles & non par les narines. (q) Athenée a cité un Archelaus *ἐν τοῖς ἰδιοφύοις*, & lui a donné le ſurnom de Cherſonneſien. Dalechamp a traduit très-mal ce Grec par (r) *ſua propriaque ſtirpe genitis*, & je m'etonne que Voſſius n'ait pas emploié pour cet endroit-là les mêmes paroles (ſ) qu'à l'égard de Diogene Laerce : il s'eſt ſervi de celles-ci *de proprietate naturæ*, & neanmoins il eſtime qu'Athenée & Diogene Laerce ont parlé du même Auteur. Cela eſt fort aparent, quoi qu'Antigonus Caryſtius donne l'Egypte pour patrie à l'Archelaus qui compoſa des épigrammes ſur les ſingularitez merveilleuſes de certaines choſes, & qui les adreſſa à Ptolomée. Il eſt fort poſſible qu'un Archelaus nâtif de la Cherſonneſe ait paſſé pour Egyptien ; il ſufit pour cela (*) qu'il ait fait un long ſejour en Egypte. Mr. Menage (t) qui pretend qu'au lieu d'*ἰδιοφυᾶ*, il faut lire dans Diogene Laerce *διφυᾶ*, ne me ſemble point avoir raiſon. Il ſe fonde ſur ce que le Scholiaſte de Nicandre cite Archelaus *ἐν τοῖς Διφυέσι*, c'eſt-à-dire *in libro de iis quæ ſunt anceps itis natura.* Ce fondement n'eſt point ſolide, car comme l'Ouvrage d'Archelaus n'étoit point borné à cette ſorte de ſingularitez qui diſtinguent les animaux amphibies, ou les animaux qui naiſſent de l'accouplement d'un mâle & d'une femelle de diverſe eſpece, il ſeroit deraiſonnable de ſupoſer que l'Auteur emploia un titre determiné à cela. Il vaut beaucoup mieux ou corriger le Scholiaſte par Diogene Laerce, ou dire qu'Archelaus aiant diviſé ſon Ouvrage en pluſieurs traitez, donna un titre particulier à chaque traité, celui de *διφυᾶ* par exemple aux épigrammes où il parloit des amphibies. Sur ce pied-là on pourroit croire que ceux qui citent Archelaus (v) *lib. 1. περὶ πόλεων, de fluviis*, (x) *lib. 2. περὶ λίθων, de lapidibus*, citent des parties de l'Ouvrage dont le titre general étoit *ἰδιοφυᾶ* : mais j'aimerois mieux dire qu'il s'agit là d'un tout autre Archelaus. Je ne fais pas un ſemblable jugement ſur les citations (z) d'Artemidore, je croi qu'elles concernent l'Auteur des *ἰδιοφυᾶ*.

Admirons ici les inconſtances de la memoire Voſſius dans ſon Ouvrage des Hiſtoriens Grecs parla doctement de cet Auteur, il raporta ce qui s'en trou-

(a) *Pline a l'an 2. voiez ci-deſſus pag. 224. lettre a : Euſebe à l'an 4. les marbres d'Arundel à l'an 1. Voiez Hardouïn* in Plin. *to. 1. p. 275.*

(b) *Diog. Laerce lib. 2. n. 7. le fait. Euſebe la met à l'an 4. de la 79. Olympiade.*

(c) *C'eſt-à-dire l'an 2. de la 87. Olympiade.*

(d) *Diog. Laert. lib. 2. n. 17.*

(e) *Au lieu de ψυχρὸν* frigidum, *il faut lire ὑγρὸν*, humidum. *Voiez Mr. Menage* in hunc locum. *Mais notez qu'Hermias* in philoſophorum derriſione *p. m. 177. aſſure qu'Archelaus donnoit pour les principes de toutes choſes Ὑγρὸν καὶ ψυχρὸν, le chaud & le froid.* (f) *Plutarch. de placit. Philoſoph. lib. 1. cap. 3. pag. 876.* (g) *Juſt. Martyr admonit. ad Græcos pag. 4.* (h) *Auguſt. de civit. Dei lib. 8. cap. 2. Voiez auſſi Clemens Alexandrin in Protr. pag. 43.* (i) *Simplicius in 1. librum phyſic. Ariſtot.* (k) *Diog. Laert. lib. 2. n. 9.*

(l) *Diog. Laert. l. 2. n. 17.*

(m) *Caſaub. in hunc locum Diog. Laert.*

(n) *Τὰ παραδόξα τῶν φυσικῶν.*

(o) *Voſſius de hiſt. Græcis l. 3. pag. 329.*

(p) *Auribus capras ſpirare, non naribus, nec unquam febri carere, Archelaus auctor eſt. Plin. l. 8. cap. 50.*

(q) *Athen. l. 9. c. ult. pag. 409.*

(r) *Dalech. annot. in Athen. pag. 766. le Pere Hardouïn* in indice Autorum Plinii *pag. 97. traduit les paroles d'Athenée par* de rebus quæ ſingulis in locis propria gignuntur.

(ſ) *Voſſius ibid.*

(*) *On a des exemples de pareilles choſes. Voiez Strabon l. 14. p. 451.*

(t) *Menag. in Diog. Laert. l. 2. n. 17.*

(v) *Stobée le fait* Serm. 1. de morbis & moleſtiarum in eis ſolutione. *Plutarque* de fluminib. pag. 1148. *cite le 13. livre d'Archelaus περὶ πόλεων.*

(x) *Plutarque le fait* ibid. *p. 1153.*

(z) *Artemidor. de ſomn. l. 4. cap. 24.*

Digitized by Google

☞ ARCHELAUS I. du β nom Roi de Macedoine, fils naturel du Roi Perdiccas, monta ſur le trône & s'y maintint par de grans crimes. Sa mere γ étoit ſervante d'Alcetas (A) frere de Perdiccas; ainſi ſelon les loix δ il ne devoit être que valet d'Alcetas; mais au lieu de la ſoumiſſion qu'il lui devoit, il le fit mourir traitreuſement. Il l'attira dans ſa maiſon, & lui promit de lui rendre la couronne que Perdiccas lui avoit ôtée: il lui donna un grand repas, & l'aiant fait enivrer il le fit conduire de nuit ſur un chariot hors de la ville, & donna ordre qu'on le tuât. Alexandre fils d'Alcetas fut traité de la même ſorte: il fut mis ſou autant que ſon pere dans le même chariot, & maſſacré avec lui. Archelaus peu de tems après fit mourir ſon frere qui n'étoit âgé que de ſept ans, & qui étoit fils legitime de Perdiccas & de Cleopatre. Il le jetta dans un puits, & fit acroire à Cleopatre que l'enfant y étoit tombé en courant après une oie ε. Il s'apliqua avec ſoin aux choſes qui pouvoient rendre formidable la Macedoine, car ϛ il fortifia pluſieurs places, il fit faire de grans chemins, il fit un grand amas d'armes & de chevaux, & de tout ce qui eſt neceſſaire pour la guerre; & il ſurpaſſa dans tous les preparatifs de cette nature les Rois ſes predeceſſeurs. Il s'aviſa d'une choſe qu'ils n'avoient point pratiquée, * c'eſt qu'il équippa des flotes, & qu'il donna des combats de mer. Il aima † les lettres & les beaux arts, & l'on vit chez lui † les plus grands Poëtes, les plus fameux Peintres, & les meilleurs Muſiciens. Il fit beaucoup de depenſes pour faire peindre (B) ſa maiſon par Zeuxis, & ſans doute il ſe fâcha de ce que Socrate (C) qu'il tachoit de faire venir à ſa Cour, ne voulut pas y aller. Il eût pu aprendre de lui à n'avoir point peur des éclipſes, ‡ & il avoit grand beſoin d'être redreſſé ſur ce ſujet-là.

β Notez qu'il y a des gens qui ne reconnoiſſent qu'un Archelaus entre les Rois de Macedoine.

γ Plato, in Gorgia, p. m. 321.

δ Voiez la remarque A.

ε Tiré de Platon, ibid.

ϛ Thucydid. lib. 2. p. m. 142.

* Solinus cap. 9.

† Id. ib. J'ai raporté ſes paroles dans la remarque N de l'article d'Euripide. Joignez y ce paſſage d'Elien. Var. Hiſt. lib. 2. cap. 21. Ἦν δὲ ἄρα ὁ Ἀρχέλαος ἐραστὴς μὲν γραμμάτων οὐχ ἧττον ἢ τῆς φιλάργυρος. Archelaus vero non minus amoris quam literarum erat ſtudioſus.

‡ Voiez la remarque B.

¶ Voiez la remarque C.

(a) *Voſſius de Poët. Græcis pag.* 34.

(b) *Le Giraldi les a traduites*, Quæ naturæ propria ſunt, multis verſibus collegit. *Cette verſion n'eſt point meilleure que celles qu'on a vuës ci-deſſus pag.* 310. *lettre* r.

(c) *Colomeſius, not. in Gyrald. de Poëtis pag.* 147. *edit. Operum Gyraldi* 1696.

(d) *Ælian. var. hiſtor. lib.* 12. *c.* 43.

(e) Ἀρχέλαος ὁ Ἀρχίλαος. Caprarius fuit Archelaus. *Dio Chryſoſt. Orat.* 4. *de regno.*

(f) *Plato in Gorgia pag.* 321.

(g) *Tiré d'Elien lib.* 14. *var. hiſt. cap.* 17.

ve dans Varron, dans Pline, dans Athenée, dans Artemidore, dans Antigonus Caryſtius, &c. mais il ne ſe ſouvint plus de cela lors qu'il fit enſuite ſon traité des Poëtes Grecs. On y lit ceci. (a) *Idem* (Archelaus Phyſicus) *ut ait Suidas, συνεγράψε φυσιολογίαν* (1). *Id ſic Lilius Gyraldus vertit in* 111. *Dialogo de Poëtis* (2): quæ naturæ propria ſunt, multis verſibus collegit. *Itaque & Archelaum inter Poëtas recenſet. Sed addit, Poëtam phyſicum eſſe alium ab Socratis magiſtro. At unde id affirmat, non video. Nam Suidas clarè ait φυσιολογίαν conſcripſiſſe ab Archelao Phyſico, Socratis magiſtro. Imò nec video, unde colligas, quempiam Archelaum carmine ſcripſiſſe de rerum natura. Saltem ex verbo συνεγράψε, quo Suidas utitur, id colligi nequit. Et Laërtius, cùm dicat tres præterea Archelaos fuiſſe, non tamen Poëtam in iis memorat.* Voilà un très-ſavant homme qui s'imagine 1. Que le Giraldi avoit eu vuë les paroles Greques de Suidas, & non celles-ci de Diogene Laerce, (b) ὁ τοῦ ἰδιωφυοῦς ταύτης. 2. Qu'on n'a point eu de raiſon de reconoître un Poëte Archelaus diferent du Phyſicien. 3. Ni de ſupoſer qu'un Archelaus ait fait des vers ſur la nature des choſes. 4. Que Diogene Laërce ne fait aucune mention d'un Archelaus qui ait compoſé des vers. Tout cela nous devroit ſurprendre ſi nous le conſiderions abſolument, mais c'eſt bien pis quand on le compare avec la page 329. du livre *De Hiſtoricis Græcis*. Mr. Colomies (c) a relevé la premiere de ces quatre fautes de Voſſius, & a debité outre cela de bonnes choſes; mais il s'eſt trompé en ſupoſant que les paroles de Plutarque dans la vie de Cimon concernent Archelaus le Poëte, elles concernent le Phyſicien dont Socrate fut diſciple. Il auroit pu critiquer Gyraldus qui a cru qu'Archelaus Auteur des ἰδιωφυῆ étoit Philoſophe. Mr. Moreri le dit auſſi: c'eſt ſans aucun fondement, car un faiſeur de recueils des proprietez ſingulieres & merveilleuſes des animaux, où des metaux &c. peut bien être apellé Naturaliſte, Hiſtorien de la nature, mais non pas Phyſicien, ou Philoſophe, à moins qu'il ne joignit aux faits la raiſon des faits, & la diſcuſſion des cauſes. C'eſt ce qu'on ne trouve pas que le Poëte Archelaus ait pratiqué. Mr. Moreri aſſure que Diogene Laerce le cite ſouvent. Dites plutôt qu'il ne le cite jamais.

(A) *Servante d'Alcetas frere de Perdiccas.*] Elien (d) la nomme Simicha: mais au reſte puis qu'Archelaus étoit fils du Roi de Macedoine, on n'a pas dû dire que de la condition de chevrier il s'éleva ſur le trône. C'eſt pourtant ce que Diogene le Cynique (e) aſſûre dans une harangue de Dion Chryſoſtome. Notez ces paroles de Platon qui nous aprenent ce qu'Archelaus devoit être ſelon les loix: Καὶ δὴ καὶ τὸ δίκαιον ἦλθε τῷ Ἀλκέτου, εἰ ἐθέλοιτο τὰ δίκαια ποιεῖν ἐθέλοντι δὲ Ἀλκέτῳ. *Ipſo jure Alcetæ ſervus erat, eoque ſi juſta agere voluiſſet ipſi Alcetæ ſerviſſet* (f).

(B) *Pour faire peindre ſa maiſon par Zeuxis.*] Socrate fit le cenſeur là-deſſus: il dit que ce Prince qui avoit tant depenſé pour embellir ſon palais, n'avoit fait aucune depenſe pour orner ſon ame. Auſſi ſavons-nous, ajoûtoit-il, que quantité d'étrangers s'empreſſent de faire un voiage en Macedoine afin de voir la maiſon du Prince, mais que perſonne n'y va afin de le voir lui-même, hormis ceux qu'il attire par des preſens. Or c'eſt une choſe qui ne touche pas les hommes de bien (g). Je croi qu'il ne s'étoit pas mis en peine de ſe guerir de ſon impudicité par la culture des Muſes, mais je ſuis ſûr qu'en matiere d'ornemens d'eſprit, ſes progrés ne furent pas mediocres. Il ſemble même que de l'un de ſes bons mots, on puiſſe conclure qu'il avoit fait des progrés dans la morale pratique. On l'animoit un jour contre une perſonne qui avoit jetté de l'eau ſur lui; ce n'eſt pas moi qu'il a mouillé, repondit Archelaus, il a mouillé celui pour qui il m'a pris (h). Aucun Philoſophe raiſonnant ſur les privileges de la conſcience errante n'a jamais rien dit de plus ſenſé. Tous les Princes traiteroient ainſi les fautes involontaires, s'ils étoient bien raiſonnables, ou ſi l'interêt du public pouvoit ſoufrir que dans la pratique l'on ſe reglât ſur les idées de la raiſon (i): Laiſſons cela, & revenons à Socrate. Par les paroles que j'ai raportées il declaroit mal honnêtes gens pluſieurs perſonnes d'eſprit, qui n'alloient en Macedoine qu'à cauſe d'Archelaus. Euripide y alla-t-il pour d'autres ſujets? (k) Le bel Agathon cet illuſtre Poëte, & ſon Amant Pauſanias, & tant (l) d'autres n'y allerent-ils pas uniquement pour cette raiſon?

(C) *Socrate qu'il tâchoit de faire venir à ſa Cour, ne voulut pas y aller.*] Il y eut deux autres perſonnes que ce Philoſophe traita de la même ſorte; il ne voulut ni les aller voir, ni accepter leurs preſens. (m) Τιμοφράντου δὲ καὶ Ἀγχιλάου τῶν Μακεδόνος, καὶ Σωκράτη τῶν Κρατωνίδου καὶ Εὐρυλοχῳ τῷ Λαρισσαίῳ, μεῖζον χρήματα προσέφερον ἀμφότεροι, μεῖζω παρ' αὐτῶν οὐκ ἔλαβεν. *Archelaum præterea Macedonem, & Scopam Crannonium, Eurylochumque Larissæum aſſernatus eſt magno animo, cum neque ab eis miſſas pecunias accepit, neque ad eos ipſe proficiſci voluit.* Seneque nous a conſervé l'excuſe dont Socrate ſe ſervit envers nôtre Archelaus; je ne veux pas, dit-il, aller voir un homme de qui je recevrois des bienfaits ſans lui pouvoir rendre la pareille. (n) *Archelaus rex Socratem rogavit, ut ad ſe veniret: dixiſſe Socrates traditur, nolle ſe ad eum venire à quo acciperet beneficia, cum reddere illi paria non poſſet.* Cette reponſe de Socrate a été raportée par Marc Aurele (o) ſelon le même ſens, mais Ariſtote la raporte en des termes qui ne ſont pas philoſophiques. Il ſupoſe que Socrate repondit (p) que ceux qui ne ſe revenchent pas d'un bienfait reçoivent autant d'afront que ceux qui ne ſe revenchent pas d'une injure. Cette maxime ſupoſe qu'il faut ſe venger de ceux qui nous font du mal, elle n'eſt donc pas digne de la morale d'un Philoſophe, & ſur tout d'un Philoſophe tel que Socrate. Au reſte Seneque s'eſt fort étendu à faire voir qu'il étoit facile à ce Philoſophe de bien rendre la pareille à Archelaus. Il a dit entre autres choſes que les bienfaits de ce Monarque n'euſſent pu valoir l'inſtruction qu'il eût reçuë ſur la cauſe des éclipſes, & qui l'eût empeché de retomber dans la terreur que l'on remarqua en lui un jour que le ſoleil

(h) *Ælian. var. hiſtor. lib.* 2. *cap.* 21. (i) Οὗτος ὁ Ἀγάθων . . . Ἀγχέλαῳ τῷ βασιλεῖ μείζω τιμὴν ἔθηκεν ἐκείνου αὐτῶν ἐπὶ τὸ Μακεδονικόν. Hic Agathon . . . fuit apud Archelaum Macedoniæ regem una cum aliis multis ad mortem uſque. *Schol. Ariſtoph. in ran.* (m) *Diogen. Laert. lib.* 2. *n.* 25. (n) *Seneca de benef. lib.* 5. *c.* 6. *p. m.* 96. (o) *Marcus Antoninus, τῶν εἰς ἑαυτὸν lib.* 11. *ſect.* 25. *Notez qu'il ſupoſe qu'elle fut faite à Perdiccas.* (p) Τοῦτο ἴσως ἔοικε τὸ τοὺς δίκαιά τε ἀποδιδόντας ὁμοίως, τοὺς κακῶς ποιοῦντας καὶ κακῶς. Commentum eſſe dixit, non poſſe referre eum qui accepit beneficium, perinde ac eum qui injuriam. *Ariſtoteles, Rhetor. lib.* 2. *cap.* 23. *p. m.* 445. *A.*

Digitized by Google

jet-là. On a vu * ailleurs l'eſtime qu'il eut pour Euripide. Au reſte ſa liberalité envers les habiles (D) gens étoit mediocre; mais cela pouvoit venir de ce qu'il trouvoit qu'ils étoient trop prompts à demander. † Il inſtitua des ſacrifices & des jeux Sceniques en l'honneur de Jupiter & des Muſes: on les celebroit pendant neuf jours; chaque Muſe avoit ſon jour. Il † envoia des chariots à quatre chevaux qui remporterent le prix aux jeux Olympiques, & aux jeux Pythiques. On convient qu'il fut tué, mais on ne s'accorde (E) pas ſur les circonſtances de ſa mort, ni ſur la durée de ſon regne. Scaliger ‡ même a trouvé là des obſcuritez qui l'ont fait errer lourdement.

* Dans l'article d'Euripide, remarques N. O, P &c.

† Diodor. Siculus liv. 17. cap. 16.

‡ Solinus ubi ſupra.

‡ Voiez la remarque E.

(a) Seneca, ubi ſupra.

(b) Ibid.

(c) Vis ſcire quid unte noluerit? Noluit ire ad voluntariam ſervitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit. Id. ib. p. 98.

(d) Charpentier, vie de Socrate, p. m. 57. Il cite les interpretes d'Ariſtophane in argumento illius Comœdiæ.

(e) Voiez Scobæum ſerm. 237.

(f) Plut. de fortuna Alexandri lib. 2. pag. 334. Je me ſers de la verſion d'Amiot.

(g) Id. de virtuoſo pudore pag. 531. Je me ſers de la même traduction.

(h) Voiez l'article Daurat, remarque F.

(i) Peliſſon, Hiſt. de l'Acad. Françoiſe, p. m. 278.

(k) Diodor. Siculus lib. 14. cap. 38. Je citerai ſes paroles dans la derniere remarque.

ſoleil s'étoit éclipſé. Il avoit fermé ſon palais, il avoit fait tondre ſon fils. (a) *Quid tantum erat accepturus* (Socrates) *quotiens dabat, ſi . . . . . regem in luce media errantem, ad veritus naturam admiſſet, uſque eo ejus ignarum, ut quo die ſolis defectio fuit, regiam clauderet, & ſilentium (quod in luctu ac rebus adverſis mortis eſt) tenderet? Quantum fuiſſe beneficium, ſi tumentem & lacrymis ſuis extinxiſſet, & bonum animum habere juſſiſſet, dicens: Non eſt iſta ſolis defectio, ſed diurnum ſiderum coitus, cum luna humillimo currens via, infra ipſum ſolem, orbem ſuum ponens, & illum objectu ſui abſconditi.* Seneque (b) pretend que Socrate ne ſe ſervit de cette excuſe que par ironie, & qu'au fond (c) il ne refuſa d'aller à la Cour de Macedoine, qu'afin de garder pleinement ſa liberté. Quelques-uns diſent (d) qu'Ariſtophane compoſa la Comedie des Nuées pour ſatisfaire l'animoſité qu'il avoit *contre Socrate, parce qu'Archelaus Roi de Macedoine avoit fait plus d'etat de ce Philoſophe que de lui.* Notez que l'on a donné un autre tour à la reponſe de Socrate. On a dit (e) qu'il s'excuſa d'aller à la Cour d'Archelaus ſur ce que le pain étoit à un ſi vil prix dans Athenes, & que l'eau y abondoit.

(D) *Sa liberalité envers les habiles gens étoit mediocre, mais cela pouvoit venir.*] (f) .. Le Roi de Macedoine „ Archelaus ſembloit eſtre un peu tenant en matiere „ de donner & faire preſens, dequoi Timotheus muſicien en chantant ſur ſa lyre lui donna une ateinte, „ ce lui tirant ſouvent ce petit brocard, Ce fils de „ terre, l'argent trop tu le recommandes: mais Archelaus lui repliqua ſur l'heure bien gentilement & „ de bonne grace, Mais toy par trop tu le demandes. „ C'eſt Plutarque qui raconte cela. Il raconte auſſi dans un autre livre ce que je m'en vais copier. (g) *Il y eut quelqu'un jadis qui eſtimant qu'il n'y euſt rien ſi honneſte que de demander & recevoir, demanda un jour en ſoupant au Roy de Macedoine Archelaus, une coupe d'or là où il beuvoit. Le Roi commanda à ſon page de la porter & donner à Euripides qui eſtoit à la table: & tournant ſon viſage devers celui qui la lui avoit demandée, lui dit, Quant à toi tu es digne de demander & d'eſtre refuſé, parce que tu demandes: mais Euripides eſt digne qu'on lui donne, encore qu'il ne demande pas.* Peut-être donnoit-il des bornes à ſa liberalité par un principe ſemblable à celui (h) de Charles neuf. Mais il y a plus d'aparence qu'il étoit du goût qu'on a remarqué dans le Cardinal de Richelieu, (i) qui *ne fit jamais de bien au Poete Mainard, & ce fut en partie . . . parce qu'il auroit qu'on ne lui demandât rien, & qu'on lui laiſſât la gloire de donner de ſon propre mouvement.*

(E) *Sur les circonſtances de ſa mort, ni ſur la durée de ſon regne.*] Les uns diſent (k) qu'étant à la chaſſe il fut bleſſé par Craterus ſon favori, & qu'il mourut de cette bleſſure; & ils ajoûtent que Craterus fit cela innocemment & par mégarde. Les autres diſent (l) qu'il fut tué par des conjurez que Decamnichus pouſſa à ce parricide. Quinte Curce favoriſe cette derniere opinion. (m) *Quis præterea hujus Alexandrum, dit-il, quis deinde Archelaum, quis Perdiccam occiſos ultus eſt?* J'en dirai davantage dans la remarque ſuivante. Quant à la durée de ſon regne, (n) quelques-uns la font de 24. ans, d'autres (o) de 16. d'autres (p) de 14. & d'autres (q) de 7. Ce dernier ſentiment me paroit être le bon: c'eſt celui de Diodore de Sicile; & je m'etonne que Calviſius (r) cite cet Hiſtorien après avoir dit qu'Archelaus regna ſeize ans. Un paſſage d'Athenée mal entendu a cauſé cent brouilleries. Nous liſions dans les éditions de cet Auteur (ſ) que Pericles, & Perdiccas moururent la 3. année de la guerre du Peloponneſe, & qu'auſſi-tôt Archelaus monta ſur le trône. Il eſt impoſſible qu'Athenée ait dit cela, car ſon but eſt de convaincre Platon d'avoir commis une bevue, Platon, dis-je, qui dans le même Dialogue où il ſupoſe qu'Archelaus regne, aſſûre qu'il n'y avoit que fort peu de tems que Pericles étoit mort. Il eſt clair que ſon Cenſeur ſe rend ridicule & qu'il ne ſait ce qu'il dit, s'il avance ce que nous liſons dans ſes livres imprimez. Caſaubon n'a nullement tort de trouver étrange que ceux qui ont traduit Athenée, ne ſe ſoient pas aperçus d'une abſurdité ſi viſible, & qu'ils aient eu un eſtomac à digerer un ſi dur morceau. (t) *Cum hæc clariſſime diſputentur ab Athenæo, quis interpretum ſtomacho non invideat qui vulgatam hujus loci ſcripturam adeo viroſque tulerint?* Pour lui il s'en reconoît incapable, & malgré tous les manuſcrits il ſoutient que les Copiſtes d'Athenée ont oublié là une periode. Il me ſemble qu'il devine très-heureuſement ce que l'Auteur avoit dit. C'eſt qu'Alexandre Roi de Macedoine qui mourut au même tems que Pericles, eut pour ſucceſſeur Perdiccas qui regna juſqu'à l'Archontat de Callias, & que Perdiccas étant mort ſous cet Archonte, ſon trône fut occupé par Archelaus. En ce cas-là Athenée ne critique point ſans quelque aparence le diſcours de Platon, car il y a un intervalle conſiderable entre la mort de Pericles, & le regne d'Archelaus. Notez en paſſant que Caſaubon (v) a repondu à cette cenſure, mais ſur tout prenez bien garde que Diodore de Sicile donnant ſept années de regne à Archelaus, met ſa mort ſous l'Archontat d'Ariſtocrate la deuxiéme année de la 95. Olympiade. Son regne commença donc la troiſiéme année de l'Olympiade 93. ſous l'Archonte Callias. Il faut donc dire que Perdiccas mourut ſous le même Archonte. Or parmi les diverſes opinions qui avoient couru ſur la durée du regne de ce Perdiccas, celle de Marſyas & de Philocorus qui la fixerent à vingt & trois ans, fut choiſie par Athenée en raiſonnant contre Platon; il faut donc qu'il ait établi que ce Perdiccas monta ſur le trône la même année que Pericles deceda, c'eſt-à-dire l'an 4. de la 87. Olympiade. Tout cela confirme avec tant de force le ſentiment de Caſaubon, qu'au lieu de dire que ſa conjecture eſt vraiſemblable, l'on doit aſſûrer ſans aucune heſitation que la periode qu'il reſtituë avoit coulé effectivement de la plume d'Athenée: & comme elle contient deux ou trois fois les mêmes paroles à la fin d'un ſens complet, l'on comprend facilement que les Copiſtes l'ont ſautée, & que les lecteurs n'ont point ſenti qu'il manquoit-là quelque choſe. La plupart des gens ne liſent que pour s'inſtruire ſans ſe fatiguer; c'eſt pourquoi ils ne s'aperçoivent guere des fautes de raiſonnement, lors qu'elles demandent quelque attention, ou quelque retour ſur ce qui precede. En tout cas ils ſe contentent de dire, *ceci eſt obſcur, cela me paſſe*; mais il n'arrive de là aucun remede; la faute demeure toûjours où elle étoit. Les Critiques & principalement les Critiques traducteurs n'en uſent pas de la ſorte. Ils s'aperçoivent des fautes de ſens, & ils en cherchent la correction: ils comparent enſemble les manuſcrits, ils font valoir les conjectures de leur genie. Mais dans cet endroit d'Athenée, comme Caſaubon le leur reproche, leur goût fut fort emouſſé.

Le grand Scaliger nous ſera ici une preuve que les lumieres des plus ſavans perſonnages ſont quelquefois très-bornées. Il n'a point connu l'erreur viſible de l'Auteur qu'il commentoit & qu'il critiquoit, & il a pris cette erreur pour le fondement d'une cenſure contre Diodore de Sicile, à qui il impute des paroles qui ne ſe trouvent que dans Athenée. Developons cela. Euſebe a rangé trois choſes ſous la premiere année de la 87. Olympiade, la mort de Perdiccas, le commencement du regne d'Archelaus, & le commencement de la guerre du Peloponneſe. Scaliger (x) lui paſſe cela, & ſe contente d'obſerver qu'on met ordinairement la premiere année de cette guerre ſous la ſeconde année de l'Olympiade 87. parce que la rupture s'étant faite vers la fin de l'Archontat de Pythodore, l'on a cru qu'il faloit dater de (y) l'Archontat d'Euthydeme ſucceſſeur de Pythodore. Suivant cet uſage il avouë que l'an mortuaire de Pericles eſt le 4. de l'Olympiade 87. & le 3. de la guerre du Peloponneſe; & il cite un paſſage Grec qui porte qu'en la même année que Pericles deceda, Perdiccas Roi de Macedoine mourut, & Archelaus monta ſur le trône. Il attribue ce paſſage à Diodore de Sicile,

(l) Caſaub. in Athen. p. 384.

(v) Caſaubon. ibid. p. 385.

PAUTES de Scaliger.

(x) Scaliger, animadv. in Euſeb. n. 1985. p. m. 106.

(y) Il apartient à la 2. année de l'Olympiade 87.

(l) Ariſtot. l. 5. de republ. c. 10. J'ai cité ſes paroles dans la remarque N de l'article d'Euripide. (m) Quintus Curtius liv. 6. cap. 11. (n) Euſeb. in Chron. n. 1985. Helvicus embraſſe cette opinion. (o) Calviſius ad ann. mundi 3534. (p) Petavius, ration. tempor. parte 2. lib. 2. ſub fin. ex Dexippo. (q) Diodor. Siculus ubi ſupra. (r) Calviſ. ad annum mundi 3550. p. m. 156. col. 2. (ſ) Athen. lib. 5. cap. 18. pag. 217.

Digitized by Google

dement. Il eſt vraiſemblable qu'Archelaus avoit mené une vie (F) impure qui le fit perir. J'aurai des obſervations (G) à faire contre le Moreri.

ARCHE-

(a) *Thucydides lib. 6. p. m. 341.*

(b) *Salmaſ. exercitat. Plin. pag. 156. 157.*

(c) *Scaliger ubi ſupra.*

(d) *Ariſtot. lib. 5. de republica c. 10. p. m. 305.*

(e) Α'πὸ τῆς γε ἀλλοτριώσεως ἀπήρξω ὁ ἄρχων τὸ βάρβαρον φίλιον πρὸς τὸν ἀφορμὴν ἔχων. Sed alienationis origo & principium fuit quod graviter tuliſſet ſe ejus libidini ad res veneras fuiſſe obſecutum. *Id. ibid.*

(f) Διὰ τοῦτο καὶ ὁ Εὐριπίδης ἀπολογούμενος φησὶ διὰ τὸν γεγενημένον ἔρωτα. Conſuetudinem illam ſecum eſſe inſtitutam non propter cupiditatem amatoriam ſed propter contumeliam exiſtimavit. *Id. ib.*

(g) *Plut. in Amatorio pag. 768. F.*

(h) *Plato in Alcibiade poſteriore p. m. 453. 454. Voiez auſſi Elien var. hiſtor. l. 8. c. 9.*

(i) *Obertus Giſanius in cap. 10. l. 5. Poliſt. Ariſtot. p. m. 669.*

Sicile, & ſur ce pied-là il le cenſure d'un anachroniſme de trois ans. C'eſt qu'il ſupoſe qu'Euſebe ne s'eſt point trompé ni quant à la mort de Perdiccas, ni quant au couronnement d'Archelaus: il n'a donc point lu que Thucydide (a) a marqué expreſſément que le Roi Perdiccas étoit en vie l'an 16. de la guerre du Peloponneſe. Mais de plus il a ignoré que les paroles qu'il attribuë à Diodore de Sicile, ſont d'Athenée: il a ignoré que ces paroles d'Athenée ſont corrompuës; il ne s'eſt point aperçu qu'elles ſont tronquées, & qu'il les faloit retablir de la maniere que Caſaubon les a retablies. Notez que Saumaiſe (b) adopte comme une bonne chronologie celle qui met la mort de Perdiccas, & le commencement du regne d'Archelaus à l'an 4. de la 87. Olympiade, il ignoroit donc certaines choſes que Caſaubon lui eût pu fournir; mais notez encore plus ſoigneuſement qu'on peut éluder, ou même bien refuter par une interpretation favorable l'un des points de ma critique de Scaliger. J'ai dit qu'il a cenſuré Diodore de Sicile, & je me ſuis fondé ſur ces paroles; (c) *Diodoro ergo prochroniſmus fuerit trienni:* elles ſont à la ſuite du paſſage Grec fauſſement attribué par Scaliger à cet Auteur, & où l'on trouve que Perdiccas étant mort la troiſiéme année de la guerre du Peloponneſe, Archelaus lui ſucceda. Or parce qu'Euſebe aſſûre qu'Archelaus monta ſur le trône la premiere année de la guerre du Peloponneſe, l'on peut pretendre que Scaliger n'a voulu dire autre choſe ſinon que la doctrine d'Euſebe contient un anachroniſme d'anticipation de trois années ſelon Diodore de Sicile. Si c'eſt ſon vrai ſens il n'a point blâmé ce dernier Hiſtorien; il s'eſt contenté de ſe tenir dans la ſuſpenſion ne decidant rien ni pour lui, ni pour Euſebe. Je ſerai ravi que l'on prene garde à cette eſpece de retractation. Un Critique qui ſe prevaut d'une expreſſion équivoque, ne doit point omettre le ſens favorable. Il montre par ce moien ce que l'on peut dire pour & contre les Auteurs: il ſoutient ſucceſſivement le perſonnage d'un Avocat demandeur, & d'un Avocat defendeur.

(F) *Qu'Archelaus avoit mené une vie impure qui le fit perir.*] Ariſtote (d) aiant dit que pluſieurs conſpirations ont eté faites contre des Monarques, à caſe de leurs impudicitez, allegue tout auſſi-tôt l'attentat de Crateus. Cet homme ne pouvoit digerer le deshonneur qu'Archelaus lui faiſoit en aſſouviſſant ſur lui la brutalité de ſes amours: ainſi une autre offenſe qui n'eût pas donné un pretexte legitime de conſpirer, ſe joignant à celle-là, il reſolut de ſe deſfaire de ſon maître. Cette autre ofenſe fut que le Roi lui aiant promis l'une de ſes filles, maria pourtant l'aînée au Roi d'Elimée, & la cadete au fils d'Amyntas. La politique fut cauſe de ce manquement de parole. Se trouvant embarraſſé de la guerre qu'il faiſoit à Sirras, & à Arrabeus, il voulut gagner le Roi d'Elimée. Craignant d'ailleurs que le fils d'Amyntas n'excitât des troubles, il en fit ſon gendre, & il eſpera que cette alliance maintiendroit l'union entre eux, & auroit le même effet quant au fils de Cleopatre. Crateus fit éclater alors ſon reſſentiment, (e) mais la ſource de ſa haine venoit de l'injure qu'il recevoit en ſon corps. Hellanocrate de Lariſſe ſe joignit à lui dans cette conſpiration par de ſemblables motifs, car aiant abandonné aux paſſions d'Archelaus la fleur de ſes jeunes ans, & ne voiant pas que cela lui procurât d'être rapellé de ſon exil, comme ce Prince le lui avoit fait eſperer, il conclut (f) qu'on s'étoit ſervi de ſa perſonne non par un effet d'amour, mais afin de le fletrir. Notez que Plutarque (g) nous aprend que Crateus le mignon d'Archelaus tua ce Prince. Platon (h) nous aprend la même choſe ſans nommer cet aſſaſſin & ce barbache, mais il dit que le meurtrier ne ſe porta à cet attentat que pour s'emparer de la couronne, & qu'elle lui fut ôtée trois ou quatre jours après par d'autres conſpirateurs. Je m'étonne que Diodore de Sicile ait raporté d'une maniere ſi diferente de celle-là la mort de ce Roi de Macedoine, & ſes ſuites. Il eſt vraiſemblable que Platon & Ariſtote plus voiſins du tems & du lieu où ces choſes arriverent, les conoiſſoient mieux que lui.

J'ai obſervé quelques fautes dans le commentaire de Giſanius ſur ce paſſage d'Ariſtote. I. Cet Auteur aſſûre (i) que Suidas a raporté dans l'article d'Euripide, que Cratevas ôta la vie au Roi Archelaus ſon amant. Cela n'eſt pas vrai: Suidas ne parle de Cratevas que comme d'un Poëte, qui de concert avec Arrhideus autre Poëte machina la mort d'Euripide. II. Au lieu de dire (k) que Plutarque *in Alcibiade poſteriore*, & Platon *in commentario de rebus amatoriis*, ont parlé du meurtre d'Archelaus, il faloit donner à Platon l'*Alcibiades poſterior*, & à Plutarque le commentaire *de rebus amatoriis*. III. Il n'eſt point vrai que Thucydide au 4. livre faſſe mention (l) de la guerre d'Archelaus contre *Sirras & Arribæus*: il ne parle que de la guerre que le Roi Perdiccas & Braſidas firent à Arrhibæus Roi des Macedoniens Lynceſtes. IV. Il eſt faux que Suidas ait mis Arribæus au nombre des conſpirateurs contre la vie d'Archelaus; il dit ſeulement que le Poëte Cratevas fut ſecondé par un autre Poëte nommé Arrhideus pour faire perir Euripide. V. Il ne faloit pas nommer (m) *Roi d'Elibée*, mais Roi d'Elimée le premier gendre d'Archelaus.

(G) *Des obſervations à faire contre le Moreri.*] I. Il eſt faux qu'Archelaus ait ſuccedé à Perdiccas *l'an 3641. du monde*, car ſelon Moreri cette année du monde repond à l'an 351. de Rome. Or cette année de Rome repond à la ſeconde année de la 94. Olympiade, & nous avons vu ci-deſſus qu'il faut ſelon Diodore de Sicile qu'Archelaus ait commencé de regner la troiſieme année de la 93. Olympiade. II. Il n'eſt pas vrai que Juſtin parle de nôtre Archelaus: celui dont il fait mention étoit oncle d'Alexandre le Grand, & n'a jamais été Roi. On ne devoit donc pas s'etonner qu'il ne *parle pas du tems de ſon regne*. III. Il n'eſt pas vrai qu'il le mette *entre les fils que Perdiccas eut d'Euridice*: il le met entre les fils d'Amyntas & de Gygée, d'Amyntas, dis-je, pere de Philippe, & grand-pere d'Alexandre le Grand. IV. Ni ce que Juſtin a dit, ni ce qu'il a oublié ne ſont point de marques, qu'on ait confondu Archelaus le grand-pere avec Archelaus le petit-fils; car il n'a parlé que d'un Archelaus qui n'étoit point petit-fils du nôtre. V. C'eſt une étrange faute que de placer ſous l'Olympiade 117. la mort de nôtre Archelaus, & de faire correſpondre cette Olympiade à l'an 365. de Rome. VI. Il ne faloit pas aſſûrer que l'Archelaus qui regna après Oreſte étoit ſon fils, & le petit-fils d'Archelaus; car outre qu'Euſebe n'eſt guere ſuivi à l'égard de cet Archelaus ſecond du nom, il ne marque nul degré de parenté. Ce qui ſuit concerne le ſuplément de Moreri. On y trouve que *Socrate ne voulut point aprocher* Archelaus *à cauſe de ſa tyrannie & de ſes inhumanitez*. Comptons cela pour la VII. mepriſe, car nous avons vu (n) ci-deſſus que ce ne fut point la raiſon qui empêcha ce Philoſophe d'aller à la Cour de Macedoine. La VIII. faute eſt d'imputer à Thucydide & à Diodore de Sicile d'avoir dit, qu'*Euripide* étant prié *de faire quelque Tragedie ſur le ſujet* d'Archelaus *s'en excuſa, pour ne pas depeindre les cruautez de ce tyran*. Il eſt bien certain que Thucydide ni Diodore de Sicile ne diſent rien de ſemblable, & je ne croi pas qu'aucun bon Auteur parmi les Anciens ait touché cela. Un Prince demande-t-il des Tragedies *ſur ſon ſujet?* Un Poëte de Cour ne peut-il pas faire des Tragedies agreables à ſon maître en mettant à part les cruautez de ce maître? IX. Le favori qui tua Archelaus (o) ſe nomme Craterus dans Diodore de Sicile: c'eſt donc le nom qu'il eût falu lui donner, & non pas celui de *Crateus*, ou de *Cratevas*, puis qu'on ne cite pour cela que Diodore de Sicile. X. La même raiſon me fait ſoutenir qu'on n'a pas dû debiter qu'*il fit une conſpiration contre* Archelaus, *& qu'il le tua*, pour ſe venger d'un manquement de parole. Le Continuateur de Moreri conte qu'Archelaus promit ſa fille à ce favori, & la donna à un autre. Puis qu'il ne cite que Thucydide & Diodore de Sicile dont le premier n'a pas dit un mot de cela, & le dernier (p) a raporté que le favori bleſſa ſon maître par megarde, il merite un peu de cenſure; car je conviens que s'il eût cité Ariſtote, il eût eté hors d'affaire. Voiez la remarque precedente. XI. Diodore (q) qu'il cite nomme Oreſtes celui qui regna après Archelaus, pourquoi donc nous vient-on dire que ce Prince *eut un fils de même nom qui lui ſuccéda?* XII. Cet Hiſtorien ajoûte qu'Oreſtes étoit encore dans l'enfance, & qu'il fut tué par ſon tuteur Ærope qui regna enſuite ſix ans. Pourquoi donc lui fait-on dire qu'Archelaus ſecond, fils d'Archelaus premier ſucceda à ſon pere, *& ne regna que quatre ans, & fut tué à la chaſſe par Craterus l'un de ſes confidens lequel s'empara enſuite de la couronne, mais il n'en joüit que trois jours?* Autant de paroles, autant de fautes.

(k) *Id. ibid.*

(l) De hoc bello Archelai adverſum Sitram & Arribæum . . . . videatur Tucyd. lib. 4. *Id. ib. pag. 670.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Dans la remarque G.*

(o) *Diodor. Siculus lib. 14. cap. 38.*

(p) Α'φ. χείλασα ὁ Κρατεύας ἐν τοῖς συνήθεσι πλαγίοις κύνα. Cum inter Epulas Craterus canem percuſſiſſet. Archelaus rex venationi indulgens à Cratero quem in deliciis habebat IMPRUDENTER ſauciatur. *Id. ib. id.*

(q) *Id. ibid.*

Digitized by Google

ARCHELAUS, Roi de Cappadoce au tems d'Auguſte, étoit arriere petit-fils d'ARCHELAUS Cappadocien β de nation, & General d'armée en Grece pour Mithridate contre Sylla. Ce General qui s'étoit tant ſignalé à la defenſe γ du Pirée, abandonna le parti de Mithridate dans la ſeconde guerre, & prit celui des Romains. Il laiſſa un fils nommé comme lui ARCHELAUS, δ qui ſur la nouvelle que les Romains alloient attaquer les Parthes, ſe rendit auprès de Gabinius Gouverneur de Syrie, pour avoir part à l'expedition. Le Senat changea de deſſein: l'armée de Gabinius fut deſtinée au retabliſſement du ε Roi d'Egypte qui avoit imploré l'aſſiſtance du peuple Romain, pour recouvrer la couronne ſur ſa propre fille Berenice. Archelaus accompagna Gabinius dans cette guerre, mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie où il épouſa (A) Berenice. Il ne poſſeda pas long tems la couronne qu'il aquit par ce mariage, car il perdit la vie au bout ζ de ſix mois dans un (B) combat contre les troupes de Gabinius, l'an de Rome 698. Il avoit obtenu de Pompée une dignité (C) fort honorable; c'étoit le λ pontificat de Comane dans la Cappadoce. Son fils ARCHELAUS la poſſeda μ après lui, juſques à ce que Ceſar la lui eût ôtée l'an 707. de Rome, pour la (D) donner à un autre. On ignore la ſuite de ſes avantures, mais on ſait qu'il fut marié à une très-belle femme nommée Glaphyra, & qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'apelloit Siſinna, & l'autre s'apelloit Archelaus. Le premier diſputa le Roiaume de Cappadoce à Ariarathes qui le poſſedoit. Marc Antoine fut juge de ce different l'an 713. de Rome, & le termina ν ſelon les deſirs de Siſinna. Le beau ſexe avoit trop de pouvoir ſur lui, & Glaphyra étoit une trop belle femme pour que le procés eût une autre iſſuë. Il y a des Hiſtoriens qui la traitent de ξ Courtiſane; c'eſt le moien de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea ſi favorablement pour Siſinna: mais quelque vraiſemblance qu'il y ait dans ces médiſances, il ne ſeroit pas impoſſible que l'amitié de Marc Antoine pour ο cet Archelaus qui épouſa Berenice l'eût fait agir. On ne ſait point ce que Siſinna devint, on ſait ſeulement qu'Ariarathes remonta ſur le trône de Cappadoce; car il falut que Marc Antoine l'en chaſſât l'an 718. de Rome, & alors π il confera ce Roiaume à ARCHELAUS, autre fils de Glaphyra. C'eſt celui qui paroît à la tête de cet article. Il devint fort puiſſant ρ, & il temoigna ſa reconoiſſance à Marc Antoine ſon bienfaiteur en lui amenant de bonnes troupes durant σ la guerre Actiaque. Il fut ſi heureux que cela ne le mit point mal dans l'eſprit d'Auguſte; on le laiſſa poſſeſſeur de la Cappadoce, * & il fut preſque le ſeul à qui l'on fit de pareilles graces. Il aida † Tibere l'an 734. à retablir Tigranes dans l'Armenie, & il obtint d'Auguſte ‡ la petite Armenie, & une bonne partie de la Cilicie. Il établit ſa reſidence (E) dans l'Ile d'Eleuſe proche de la côte de Cilicie, & s'étant marié avec Pythodoris veuve de Polemon Roi du Pont, il augmenta conſiderablement ſa puiſſance; car comme les fils de Polemon n'étoient encore que des enfans, il eut ſans doute (F) l'adminiſtration de leur Roiaume conjointement avec leur mere. Il ſe ſignala d'une maniere éclatante à faire ſa cour à Caius Ceſar, envoié dans l'Orient τ par Auguſte ſon grand-pere. Cela lui fut très-funeſte (G) dans la ſuite; car Tibere ſe ſouvenant qu'il n'avoit reçu aucune civilité de lui pendant ſon

β *Plutarch. in Sylla pag. 466. C.*

γ *Appian. in Mithridat. Voiez la derniere remarque.*

δ *Strabo, l. 12. pag. 384. & l. 17. p. 547. Dio, l. 39.*

ε *Il s'apelloit Ptolomée Auletes.*

ζ *Strabo, ibid.*

λ *Id. l. 12. pag. 384.*

μ *Id. ibid.*

ν *Appian. l. 5. belli civilis pag. 675.*

ξ *Voiez l'article Glaphyra.*

ο *Plutarch. in Anton. pag. 917.*

π *Dio, l. 49. p. m. 469.*

ρ *Voiez la remarque L, à la fin.*

σ *Plutarch. in Anton. pag. 944.*

* *Dio, l. 51. init.*

† *Joſephus, Antiq. l. 15. c. 5.*

‡ *Dio, l. 54. ad ann. 734. vide etiam Strab. l. 12. p. 368. & 382. & l. 14. p. 461.*

τ *L'an de Rome 753.*

(A) *Où il épouſa Berenice.*] Nous ferons un article de cette Princeſſe, où nous examinerons ſi le P. Noris a dû dire qu'elle attira Archelaus en lui promettant de l'épouſer.

(B) *Dans un combat contre les troupes de Gabinius.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que Ptolomée aiant été retabli dans ſon Roiaume fit mourir ſa fille, & ſon gendre Archelaus. Je ferai voir dans l'article de Berenice que Strabon s'eſt trompé là, & qu'il s'eſt même contredit. Comptez à coup ſûr pour une faute de Moreri ces paroles; *Ptolomée aiant été retabli en 699. fit mourir Archelaus & Berenice.*

(C) *Une dignité fort honorable.*] Le Pere Noris pretend que le Pontife de Comane étoit Souverain du lieu. *Hunc Archelaum*, dit-il (*a*), *Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem (utraque enim dignitas unâ eidemque conferebatur) conſtituerat*, cui vis Dynaſtæ parem opibus, *ex Appiano in Mithridat. pag.* 252. Nous examinerons en (*b*) un autre lieu s'il a raiſon.

(D) *Pour la donner à un autre.*] Hirtius raconte que Ceſar diſpoſa de ce Benefice en faveur de Nicomedes, qui alleguoit de fort juſtes pretenſions. (*c*) *Id homini nobiliſſimo Nicomedi Bithyno adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adverſam fortunam majorum ſuorum maximorumque generis jure maxime dubio, vetuſtate tamen intermiſſo, ſacerdotium id repetebat.* Le Pere Noris aſſûre que Ceſar confera cette dignité à Lycomedes après avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui conſulteront Hirtius verront aiſément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomedes, on le voit dans les éditions de (*d*) Strabon. Il eſt certain auſſi que l'on voit dans Dion (*e*) un Lycomedes dépouillé de ſes Etats par Auguſte, après la fuite de Marc Antoine, & qu'il pourroit bien être celui que Ceſar éleva au pontificat de Comane, car il regnoit dans une partie de la Cappadoce. On en fera ce qu'on voudra. L'epithete de Bithynien dont Hirtius s'eſt ſervi favoriſe plus la leçon de (*f*) *Nicomedes*, que celle de *Lycomedes*.

(E) *Il établit ſa reſidence dans l'Ile d'Eleuſe.*] C'eſt ce que Strabon & Joſephe nous aprenent. *Poſt* (*g*) *Caryſtum Eleuſa inſula eſt commenta propinqua. Eam Archelaus condidit ac regiam ſibi fecit, cum totam aſperam Ciliciam excepto Seleucia eſſet nactus.* Joſephe (*h*) remarque qu'Herode aiant abordé à Eleuſe dans la Cilicie, y trouva Archelaus Roi de Cappadoce. C'eſt là (*i*) que les Envoiez d'Herode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivoit à Archelaus. Cet Hiſtorien obſerve (*k*) qu'Eleuſe s'apelloit *Sebaſte*. Ne ſeroit-ce point Archelaus, qui pour faire ſa cour à Auguſte auroit fait ce changement de nom?

(F) *Il eut ſans doute l'adminiſtration du Roiaume.*] Le P. Noris (*l*) l'affirme roudement & abſolument: j'ai mieux aimé emploier une expreſſion qui ſignifiât non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres, mais qu'on le doit juger très-conforme aux aparences. Ce qui m'a porté à me ſervir de ce petit ménagement, eſt de voir que Strabon ne dit autre choſe, ſi ce n'eſt que Pythodoris (*m*) demeura avec ſon mari Archelaus pendant qu'il vécut. Elle ſavoit commander, il ne ſeroit donc pas impoſſible qu'elle eût voulu gouverner ſeule les Etats de ſes enfans. Τινὰ (*n*) νεόφυτον καὶ δυσὶ τυράννοις ἐπιτιθέναι τὴν γυναῖκα, βουλόμενος ἐπιτροπεύειν μᾶλλον ἢ γαμεῖν τὰ πράγματα. Ipſi Archelao nupſit & cum eo dum is in vivis permanſit vitam exegit. *Strabo lib. 12. pag. 389.*

(G) *Cela lui fut très-funeſte dans la ſuite.*] J'ai déja remarqué (*o*) plus d'une fois, que tel qu'on mépriſe eſt deſtiné par la providence à une haute fortune: malheur alors à ceux qui l'ont mépriſé. Peu de gens ſont auſſi équitables que Louis XII. qui diſoit qu'un Roi de France ne devoit pas venger les injures faites au Duc d'Orleans. Nôtre Archelaus agiſſoit ſelon les lumieres de la Politique: il ſavoit qu'Auguſte aimoit tendrement ſon petit-fils; & ſelon toutes les aparences ce jeune Prince devoit ſucceder à ſon aieul. Tibere dans l'Ile de Rhodes étoit dans une eſpece de diſgrace, qui ne lui preſagroit point l'Empire. Archelaus croioit ne haſarder rien en le negligeant, & on l'avertit même qu'il ſe commettroit en cultivant cette amitié. Il crut que tous les hon-

(*a*) *Noris, Cenotaph. Piſan. pag.* 255.

(*b*) *Dans l'article Comane.*

(*c*) *Hirtius de bello Alexandrino p. m.* 416.

(*d*) *Lib. 12. pag. m.* 384.

(*e*) *Lib. 51. init.*

(*f*) *C'eſt celle des éditions d'Appian in Mithridat. ſub fin.*

(*g*) *Strabo l. 14. pag.* 461.

(*h*) *Joſeph. Antiq. l. 16. c. 8.*

(*i*) *Ibid. c. 16.*

(*k*) *Ib. c. 8.*

(*l*) *Noris ubi ſupra, pag.* 227. *Il ne cite perſonne.*

(*m*) Ἄβροι δὲ συνῆσαν αὐτῷ Ἀρχέλαῳ, καὶ συνῳκοῦντο ἐπὶ πλεῖστον χρόνον. Ipſi Archelao nupſit & cum eo dum is in vivis permanſit vitam exegit. *Strabo lib. 12. pag.* 389.

(*n*) *Idem pag.* 381.

(*o*) *Voiez ci-deſſus l'article d'Apollodore, pag.* 282.

hon-

Digitized by Google

son sejour à Rhodes, & qu'au contraire Caius Cesar en avoit reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il se vit maître de Rome; & pour cet effet il le cita, (H) & lui donna le Senat pour juge des accusations qu'on auroit à lui intenter. L'âge, la (I) goute, & plus que tout cela l'indignité du traitement le firent bientôt mourir, encore que le Senat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt (K) du Senat en faisant semblant d'extravaguer. Il mourut l'an de Rome 770. le 52. de son regne, après quoi la Cappadoce (L) fut reduite en province. On se vantoit d'une très-ancienne (M) & très-glorieuse race dans sa maison. Nous

honneurs qu'il rendroit à Caius Cesar seroient un fond assuré de biens, & de recompenses pour toute sa vie. Il se trompa; il ne conut pas assez l'habileté de Livie à debarrasser pour son fils le chemin du trône. Caius & son frere ne vécurent pas long tems, elle en savoit aparemment la raison. Après tout la plus fine politique est le plus souvent de menager, lors même qu'ils sont en disgrace, (a) tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. Aportons les autoritez qui nous aprenent le ressentiment de Tibere. *Rex Archelaus*, c'est Tacite (b) qui parle, *quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio quod eum Rhodi agentem nullo officio coluisset: nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Cajo Cesare, nihilque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit (c) à-peu-près la même chose. *Tiberius Cappadocia regem Archelaum infensus ei quia cum olim sibi is supplicasset, huncque patrocinio usus, cum ab incolis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisset, ac Cajum in Asiam venientem officiose coluisset, insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam.* Nous aprenons de ce passage que Tibere se plaignoit non seulement de l'incivilité d'Archelaus, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvoit encore aigrir l'Empereur; car l'Ile d'Eleuse, residence d'Archelaus, n'etoit éloignée de Rhodes que de (d) 15. mille pas.

(a) *Pomponius Atticus se trouva bien d'une semblable conduite. Voiez la remarque A de son article.*

(b) *Tacit. Annal. l. 2. c. 42.*

(c) *Dio lib. 57.*

(d) *Strab. l. 14. pag. 448.*

(H) *Il le cita, & lui donna le Senat pour juge.*] C'est Dion (e) qui le raporte. *Insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam, ac Senatui judicio tradidit.* C'étoit donc d'un crime d'Etat que l'on l'accusoit. Tacite ne semble pas donner là; il insinue fort clairement que Tibere eut la bonne foi de ne se plaindre que de l'incivilité d'Archelaus, & qu'il lui fit esperer que par sa presence & par ses prieres il pourroit obtenir pardon. (f) *Ut versa Casarum fabula imperium adeptus est, sluere Archelaum mutis literis, qua non dissimulatis offensionibus clementiam offerebat, si ad purgandum venisset.* Cette bonne foi sur l'article des offenses personnelles, cachoit un piege très-dangereux. Le Roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'osa agir en homme qui s'en fût aperçu. Il partit de la main pour se rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibere, & se vit peu après mis en Justice. *Illo* (g) *ignarus doli, vel si intelligere credieretur vim meditanti, in urbem properat, exceptusque immiti à principe, & mox accusatus in Senatu.* Suetone (h) n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibere. *Reges infestos suspectosque commentationibus magis & querelis quam vi repressit: quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut. . . Archelaum Cappadocem.* Je ne sai si Archelaus malgré son âge ne fut point tenté de remuer quelque chose après le decés d'Auguste, car il est parlé d'un (i) de ses complots qui ne put concerner que ce tems-là.

(e) *Dio ubi supra.*

(f) *Tacit. Ann. l. 2. c. 42.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Suet. in Tiber. c. 37. Voiez aussi Eutropius l. 7.*

(i) *Philostr. in vit. Apoll. lib. 1. c. 7.*

(I) *L'âge, la goute. . . . le firent bientôt mourir.*] Continuons d'entendre Tacite. *Mox accusatus in Senatu non ob crimina qua fingebantur, sed angore, simul fossus senio, & quia regibus aqua modum infima insolita sunt, finem vita sponte an fato implevit.* Cet Historien ne sait si Archelaus se fit mourir, ou s'il succomba sous le poids de son infortune; mais on peut inferer de son recit que ce Prince ne fut point condamné, & encore moins puni de mort. Dion nous aprendra plus de circonstances.

(k) *Mr. de Tillemont t. 1. p. 107. impute faussement à Dion d'avoir dit qu'Archelaus* fut absous par le Senat en faisant semblant d'avoir perdu l'esprit.

(K) *Qu'il evita l'arrêt du Senat en faisant semblant d'extravaguer.*] Dion assûre qu'Archelaus accablé de sa vieillesse passoit pour un homme qui radotoit; qu'il avoit neanmoins tout son bon sens, mais qu'il contrefit le fou, parce qu'il ne voioit que ce seul moien de sauver sa vie; qu'avec tout cela il auroit passé le pas (k), si un faux temoin n'avoit été l'accuser de s'être servi de menaces, & d'avoir dit que quand il seroit retourné en son Royaume, il montreroit à Tibere qu'il ne manquoit point de vigueur. Cela fit rire, & detourna Tibere du dessein de le faire mourir. Il etoit si foible, si attenué, qu'il le falut porter en litiere dans le Senat. Dion ajoûte que pour le coup Archelaus évita la mort, mais qu'il mourut peu après. Le texte de ma remarque n'est point dementi par Dion; car si le faux temoin sauva la vie à Archelaus, ce ne fut qu'à cause qu'on jugea que les menaces dans un homme aussi consisque que lui étoient une preuve certaine de delire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance &c. A ceci peut-on conoître que Xiphilin n'avoit pas le goût fort bon. Il a suprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'est un fait qu'il faloit garder, quelque court que l'on voulût être. David, Brutus & quelques autres se sont utilement servis de cette feinte, j'en conviens; mais ce sont pourtant des avantures singulieres, & qu'un Abreviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archelaus avoit été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avoit donné un Tuteur qui fut Regent du Roiaume. Je ne sai si ce ne seroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours se voiant accusé par ses sujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accusé de folie, dans un tems qu'il lui restoit assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mît point en tutele, & pour soutenir que ses sujets par belle malice le vouloient faire passer pour incapable du gouvernement? Il seroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Historiens avoient tellement pour maxime de ne raporter que le gros des choses, qu'ils ne fournissent gueres de lumieres par raport à certains petits details. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de specifier les faits en peu de mots & en passant, qui seroit d'un grand usage si on le vouloit, ou si on le savoit pratiquer. Une Histoire *in folio* par le moien de cet art leveroit mille disputes, éclairciroit cent choses particulieres, sans être plus longue de 50. pages.

(l) Tib. Cæsar. . . ut has armis, ita auctoritate Cappadociam populo R. fecit stipendiariam. *Tacit. lib. 2. cap. 39.*

(m) Regnum in provinciam redactum est. *Tacit. ubi supra.*

(n) Paulo post obiit (*Archelaus*) ac inde Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data. *Dio lib. 57. p. 614.*

(o) *Strabo, lib. 12. pag. 368. Sueton. in Tib. c. 37. Eutrop. lib. 7.*

(p) *Sueton. in Calig. c. 1. Tacit. Ann. l. 2. c. 56.*

(q) *Appianus in Mithridaticis, pag. 244. apud Noris. cenot. Pisan. pag. 241.*

(r) *Noris ibid. pag. 226.*

(s) *Chron. reformat. t. 1. lib. 5. c. 9. n. 5.*

(t) *Strabo lib. 12. p. 273.*

(u) *Jornand. de regnor. & tempor. succeff. pag. 645. apud Noldium de vit. Herod. pag. 194.*

(v) *Tacit. Annal. lib. 2. c. 42.*

(x) *Id. ib. c. 56.*

(y) *Joseph. de bello Jud. l. 1. c. 17.*

(L) *Après quoi la Cappadoce fut reduite en province.*] Velleius (l) Paterculus, Tacite (m), Dion (n) & plusieurs (o) autres l'assûrent formellement. Ce fut Germanicus (p) qui executa cet ordre. Appien s'est donc bien trompé, lors qu'il a dit (q) que le Roiaume de Cappadoce fut reduit en province sous Auguste. Le Pere Noris qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux (r) bien considerables dans Riccioli, l'une de genealogie, & l'autre de chronologie. Les paroles qu'il raporte de cet Auteur sont celles-ci: *Summoto* (t) *Mithridate creatus est, Cappadocum consensu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelao prompsit mortuo Roma Consulibus C. Calio Rufo & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno 84. ante Christum, desiit regnare in Cappadocia.* Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des Imprimeurs sautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en soit Archelaus ne descendoit point d'Ariobarzane, (voilà l'erreur genealogique de Riccioli) & le Consulat de C. Calius Rufus & de L. Pomponius sous lequel il mourut à Rome tombe à l'an 17. de JESUS-CHRIST, voilà l'erreur de chronologie. Strabon (*f*) temoigne en termes formels qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. *Ita rex ab iis factus est Ariobarzanes, cujus in tertia stirpe gentis defecit. Exinde Archelaus ab Antonio rex est constitutus* NULLA AFFINITATE *ipsis conjunctus.* L'erreur que Noldius impute à Jornandes est bien differente de celle d'Appien. Il veut (*t*) que la Cappadoce soit devenuë une province sous l'Empereur Claude, & cela en vertu du testament d'Archelaus. Au reste les revenus de la Cappadoce étoient si considerables lors qu'Archelaus mourut, que Tibere se crut en état par l'aquisition qu'il en fit de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisoit lever. (*v*) *Regnum* (Archelai) *in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesima vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit.* Il soulagea (*x*) même cette province, & n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avoit fourni au dernier Roi.

(M) *D'une très-ancienne & très-glorieuse race.*] Glaphyra (*y*) fille du dernier Archelaus, & femme d'Alexandre fils d'Herode, parloit souvent de la noblesse de sa Maison, & se vantoit de descendre de Temenus, du côté paternel, & de Darius fils d'Hystaspes, du côté maternel.

Digitized by Google

Nous dirons dans l'article de Glaphyra quelque choſe de ſes deſcendans. Il n'eſt pas hors d'apparence qu'il ait compoſé (N) des livres. L'adreſſe dont il * ſe ſervit pour apaiſer l'indignation farouche d'Herode envers Alexandre ſon fils, temoigne qu'il ſavoit faire des tours de maître. Quelques-uns l'ont confondu (O) avec Archelaus fils d'Herode. Je n'ai point trouvé qu'Eutrope diſe ce qu'un Auteur moderne † lui impute, ſavoir qu'Archelaus legua ſon Roiaume en mourant au peuple Romain, & que ce fut ſur ce titre que la Cappadoce fut reduite en province. Mr. de Tillemont pouvoit être très-aſſûré d'une choſe dont ‡ il doute, c'eſt que le même Archelaus qui étoit Roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguſte une partie de la Cilicie, & l'Armenie mineure. Mr. Moreri a fait pluſieurs pechez d'omiſſion dans cet article. Son Continuateur n'en a fait qu'un de commiſſion, mais qui en vaut (P) quatre, tant il eſt énorme.

ARCHILOCHUS, Poëte Grec, nâtif de l'Ile de ‖ Paros, fils de (A) Teleſicles, a fleuri dans (B) l'Olympiade 29. Le caractere de ſes poëſies a été un debordement

* *Joſeph. Antiq. l. 16. c. 12. & de bello Jud. l. 1. c. 17.*

† *Noldius, de vita & geſtis Herodum, pag. 194.*

‡ *Hiſt. des Empер. t. 1. p. m. 33.*

‖ *Herodot. l. 1. c. 12. Lucianus in Pſeudol.*

(N) *Hors d'apparence qu'il ait compoſé des livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite pluſieurs fois Archelaus, & l'on juge qu'en deux endroits il entend Archelaus Roi de Cappadoce. Il lui donne cette qualité dans l'une de ces deux citations, *Archelaus qui regnavit in Cappadocia*, dit-il; (a) & comme il s'agit là de certaines particularitez qui concernent l'ambre, le Pere Hardouïn (b) ne doute pas qu'il ne faille entendre le même Archelaus dans le chapitre 7. du 37. livre de Pline, où un Archelaus eſt cité touchant les proprietez d'une eſpece de pierre precieuſe. Il ne doute point non plus que cela ne ſoit tiré du livre *de lapidibus* cité par (c) Plutarque. Je m'en raporte à ce qui en eſt; & pour dire quelque choſe de plus certain, j'indiquerai un endroit de Pline (d) où Archelaus eſt compté parmi les Rois qui ont écrit de l'agriculture. J'ai parlé ci-deſſus (e) d'un autre Archelaus que Pline allegue ſouvent.

(a) *Plin. lib. 37. cap. 3. p. m. 371.*

(b) *Hardouin. in Indice Auctor. Plin. Voiez auſſi Malmcrot, Paralip. pag. 60.*

(c) *Plutarch. de fluviis pag. 1153.*

(d) *Plin. lib. 18. cap. 3. pag. 440.*

(e) *Dans la remarque C de l'article* Archelaus *le Philoſophe.*

(O) *L'ont confondu avec Archelaus fils d'Herode.*] Le Pere Noris (f) a convaincu Riccioli de cette faute. Ce dernier Auteur a pretendu que Tibere plaida pour Archelaus devant Auguſte, dans le procés qu'Archelaus eut avec ſes freres touchant la ſucceſſion d'Herode, & il pretend le prouver par ce paſſage de Suetone, (g) *Civilium officiorum rudimenta Archelaum, Trallianos, & Theſſalos varia quoſque de cauſa, Auguſto cognoſcente defendit:* & comme Velleius Paterculus lui aprend que Tibere quitta Rhodes pour retourner à Rome l'an 755. il conclut qu'en cette année-là, & non pas en 751. ou plutôt Archelaus fut fait Ethnarque. Le Pere Noris lui montre par le paſſage de Dion raporté ci-deſſus, que les paroles de Suetone ſe doivent entendre d'Archelaus Roi de Cappadoce. Il pouvoit ajoûter une inſtance qui ruine l'hypotheſe de Riccioli, c'eſt que Tibere ſoutint la cauſe d'Archelaus avant que d'aller à Rhodes. Cela eſt clair par les paroles de Dion, & ſe peut inferer manifeſtement de celles de Suetone, qui met le plaidoier pour Archelaus en tête de toutes les cauſes entrepriſes par Tibere, lors qu'il fit (ſi j'oſe parler ainſi) ſes premieres campagnes de robe longue, *civilium officiorum rudimenta.* Torrentius (h) croit tout comme Riccioli, que Suetone a voulu parler du grand procés d'Archelaus fils d'Herode, & il nous renvoie à Joſephe. Comment n'a-t-on point vu que Joſephe n'eût pas ignoré ce bon office de Tibere, & qu'il en auroit parlé s'il l'avoit ſu? J'ai été ſurpris que le Pere Noris qui fait de ſi frequentes & de ſi vigoureuſes ſorties ſur le Jeſuïte Salian, l'ait épargné en cette rencontre. Ce Jeſuïte eſt tombé dans la même faute que Riccioli; il a (i) cenſuré Caſaubon d'avoir apliqué le (k) paſſage de Suetone à Archelaus Roi de Cappadoce; il lui a repreſenté que la cauſe de ce Prince fut agitée ſous l'empire de Tibere; il a ſoutenu qu'il faut donc entendre ici Archelaus fils d'Herode; & il a prouvé par cette ſuppoſition que JESUS-CHRIST demeura deux ans en Egypte: car, dit-il, Tibere n'étoit pas encore retourné à Rome l'an 2. de JESUS-CHRIST, il étoit pourtant à Rome lors qu'Archelaus diſputa avec ſes freres ſur la ſucceſſion d'Herode, puis qu'il l'honora de ſa protection. Voilà comment on entaſſe faute ſur faute, dès qu'on poſe mal ſon fondement. Il eſt clair comme le jour que le Roi de Cappadoce eut un procés devant Auguſte, avant que Tibere ſe retirât dans l'Ile de Rhodes (l).

(f) *Cenot. Piſan. pag. 348.*

(g) *Sueton. in Tiber. cap. 8.*

(h) Torrent. in Sueton. Tiber. c. 8. *il nous renvoie à Euſebe* in Chron. & Eccleſ. hiſt. l. 1. *& à Joſephe* Antiq. l. 17. c. 11.

(i) *Salian. Annal. in Schol. ad ann. Chriſti 3. n. 7.*

(k) *Casaub. in Sueton.*

(l) *Voiez Noldius, de vita & geſtis Herodum, pag. 194. & ſeq.*

(P) *Qui en vaut quatre, tant il eſt énorme.*] Le Continuateur dit *que Scylla* (c'eſt ſon orthographe) après avoir pris la ville d'Athenes *tua lui-même Archelaus* General des troupes de Mithridate, *au pié des Autels où il s'étoit refugié.* On cite *Aulu-Gelle* l. 14. Il eſt certain qu'Aulugelle au chapitre 1. du 15. livre parle d'une choſe dont le Continuateur a fait mention, je veux dire d'un expedient employé par Archelaus, pour empêcher que les Romains ne brûlaſſent une tour de bois qui defendoit le Pirée: nous verrons ci-deſſous ce que c'eſt; mais il eſt très-faux qu'il diſe qu'Archelaus ſe refugia dans un temple, & que Scylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne penſe pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela; car c'eſt un fait notoire qu'Archelaus (m) aiant contraint Scylla d'abandonner les attaques du Pirée, & de s'attacher uniquement à la ville, eut le tems de ſe retirer lors qu'il la fut priſe d'aſſaut. Sylla le pourſuivit, & gagna ſur lui de grandes victoires, & l'obligea de faire la paix à des conditions deſavantageuſes. Archelaus ſe voiant ſoupçonné de malverſation (n) n'oſa ſe fier à Mithridate, & vint trouver Murena qui commandoit les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon l'a remarqué en plus d'un endroit. (o) *Ἦν δὲ ὁ Ἀρχέλαος οὗτος μὲν τῶ ἐπὶ Σύλλα τῆς στρατηγίας πρωτεύων. Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Sylla & Senatu honor eſt habitus.*

(m) *Voiez Appien in Mithridaticis.*

(n) *L'épitome de Tite Live marque qu'Archelaus livra la flotte de Mithridate aux Romains. Aurelius Victor dit que Sylla* claſſem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(o) *Strab. lib. 12. pag. 384. Voiez auſſi lib. 17. pag. 547.*

Le ſecret de preſerver ſa tour de bois conſiſtoit à la bien frotter d'alun. Je penſe que Quadrigarius eſt le ſeul Hiſtorien qui en ait parlé. Les autres diſent que ſes tours & ſes machines furent ruinées par les aſſegeans. Il eſt bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ſes paroles: (p) *Tum Sulla conatus eſt & tempore magno admiſit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interpoſuit, ligneam incenderet. venit. acceſſit. ligna ſubdidit. ſubmovit Graecos. ignem admovit. fatis fuit deo conati. nunquam quiverunt incendere: ita Archelaus omnem materiam obliverat alumine. quod Sulla atque milites mirabantur: &, poſquam non ſuccendit, reduxit copias.* Si Mr. l'Abbé de la Roque avoit eu connoiſſance de cet endroit d'Aulugelle, il n'auroit pas dit (q) que „ l'Hiſtoire remar„ que que Sylla entreprit autrefois de brûler une tour „ de bois, qu'un des Lieutenans de Mithridates de„ fendoit, & qu'il n'en put jamais venir à bout, par„ ce qu'elle étoit enduite d'une certaine drogue DONT „ LE NOM N'EST PAS VENU JUSQU'A NOUS, „ qui avoit la vertu de reprimer l'activité du feu.„ Deux choſes m'étonnent, l'une que puis que Quadrigarius a parlé d'un accident ſi peu ordinaire, tous les autres Hiſtoriens n'en aient pas fait mention; l'autre que puis que tant d'Hiſtoriens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une maniere ſi preciſe. Ces ſortes de faits frapent de telle maniere les eſprits, que la tour de bois incombuſtible eût été la derniere choſe que les relations auroient omiſe. Sylla l'eût infailliblement inſerée dans ſes memoires; Plutarque (r) qui les cite ſi ſouvent l'y auroit vuë, & n'auroit eu garde de s'en taire. Concluons de ſon ſilence, & de celui de tant d'autres Hiſtoriens que le fait eſt faux. Mais d'où eſt-ce que Quadrigarius l'avoit pris? Je croi qu'il n'eſt pas poſſible de deterrer l'origine de ſon erreur. Il eſt bien vrai que l'alun de plume reſiſte au feu, & ne ſe conſume point; mais en frotter une tour de bois, & la rendre incombuſtible par ce moien, eſt une choſe que je crois impraticable.

(p) *Apud Aul. Gell. l. 15. c. 2.*

(q) *Journ. des Sav. du 15. Fevrier 1677. p. m. 54.*

(r) *Plut. in vita Sylla.*

(A) *Fils de Teleſicles.*] C'eſt ce que l'on trouve non ſeulement dans Suidas, mais auſſi dans Oenomaus cité par Euſebe (s).

(s) *Euſeb. Præparat. Evang. l. 5. c. 33. pag. 227.*

(B) *A fleuri dans l'Olympiade 29.*] Les Auteurs varient un peu là-deſſus. Tatien & St. Cyrille ont placé Archilochus ſous la 23. (t) Olympiade. Clement Alexandrin l'a placé ſous la 20. un autre (v) ſous la 15. ſous la 18. & ſous la 19. Ciceron (x) l'a fait vivre durant le regne de Romulus. Cornelius Nepos (y) le place au tems de Tullus Hoſtilius. Herodote (z) veut non ſeulement qu'il ait fait des vers ſur l'avan-

(t) *Voiez Voſſius de Poët. Gr. pag. 14.*

(v) *Anonymus in deſcript. Olymp. apud Voſſium ibi.*

(x) *Tuſculan. in init.*

(y) *Apud Gellium lib. 17. cap. 21.*

(z) *Lib. 1. cap. 13.*

Digitized by Google

ment de (C) médisance tout-à-fait extraordinaire. On en vit des effets terribles lors que Lycambe se pendit, après la satire violente qu'Archilochus avoit faite contre lui. L'indignation de ce Poëte venoit de ce qu'on lui avoit manqué de parole; Lycambe lui avoit promis sa fille, & puis la lui avoit refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajoûté au refus quelque mepris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses pasquinades; car on pretend (D) que la fille suivit l'exemple du pere, & il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de desespoir en même tems. Il releva peut-être des avantures également diffamantes, & éloignées de la connoissance du public. Il semble du moins qu'il y avoit des endroits fort sales dans ce poëme, car ce fut à l'occasion de cette satire que (E) ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les vers d'Archilochus, après avoir consideré qu'une lecture comme celle-là étoit peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut * lui-même banni de Lacedemone; mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avoit inserée dans ses vers, *Qu'il vaut mieux jetter bas les armes, que perdre la vie.* Il avoit écrit cela pour (F) sa justifica-

* *Plutarch. Inſtit. Lacon. pag. 239.*

(*a*) *Voiez Sethus Calviſius ad ann. Mundi* 3239. *pag. m. 65.*

(*b*) *Solin. cap. 2. fub fin.*

(*c*) *Salmaſ. Plin. exercit. pag. 52.*

(*d*) Circiter vigeſimam nonam Olympiadem inclaruit Archilochus. *Id. ibid. pag. 854.*

(*e*) *Scaliger in Euſeb. p. 57. 58. edit. 1658.*

(*f*) Τῶ γὰρ Ἀρχιλόχῳ ὁ Ἡρόδοτος κεῖται τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος καὶ τὸ αὐτὸ ἔθνος οἰκήσας τετρακοσίοις ἔτεσι ὕστερον. Cujus rei meminit & Archilochus Parius qui per idem tempus fuit in iambo trimetro. *Herod. l. 1. cap. 12.*

(*g*) *Horat. de art. poët.*

(*h*) *Id. epod. 6.*

(*i*) *Johannes Tortellius Aretinus in commentariis de orthographia, & Jacobus Lanmus l. 2. ſubſec. laſt. c. 4. apud Dionyſ. Salvagnium. Boeſſium Comment. in Ibin p. m. 25.*

l'avanture de Gyges & de Candaule, mais aussi qu'il ait vécu en ce tems-là. Eusebe le fait fleurir dans la 29. Olympiade. Il est facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces Auteurs, mais on ne sauroit les mettre d'accord tous ensemble; car la revolution qui se fit dans la Lydie par la mort de Candaule, & par l'installation de Gyges, tombe sous la 17. (*a*) Olympiade. La mort de Romulus est une affaire de l'Olympiade precedente. Le regne de Tullus Hostilius est enfermé entre la premiere année de la 27. Olympiade, & la premiere année de la 35. Mr. de Saumaise fort heureux à relever une grosse bevuë de Solin, n'a pas évité de se meprendre de son chef. Solin a été assés étourdi pour mettre dans un même siecle les trois Orateurs de la famille des Curions, Archilochus & Sophocle: *Plurimi*, dit-il, (*b*) *inter Romanos eloquentiæ ſtuderunt, ſed hoc bonum hereditarium nunquam fuit niſi in familia Curionum, in qua tres ferè continua oratores fuere: magnum hoc habitum eſt ſane eo ſæculo quo facundiam præcipuè & humanæ & divinæ mentis fuit: quippe tunc percuſſores Archilochi poëta Apollo prodidit, & latronum facinus Deo conſurgente detectum; cumque Lyſander Lacedæmonius Athenas obſideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; idemmet Liber Pater ducem monuit per quietem ſepeliri delicias ſuas ſineret, nec prius deſiſtit, &c.* Mr. de Saumaise remarque (*c*) que l'un de ces Curions a vécu du tems de Jules Cesar, qu'Archilochus a vécu du tems de Tarquin le Superbe, & que Sophocle n'est venu que plus de deux siecles après Archilochus. Il a donc raison de se moquer de Solin, mais il a tort de placer Archilochus au tems de Tarquin le Superbe, qui a regné depuis l'an 3. de la 61. Olympiade, jusques à la derniere année de la 67. il a, dis-je, tort de le mettre là, puis qu'ailleurs il l'établit sous (*d*) la 29. Olympiade. Aiant fait la faute de rendre contemporains Archilochus & le dernier Roi de Rome, il ne devoit pas trouver deux cens ans entre Archilochus & Sophocle, car la mort de celui-ci arriva dans la 92. Olympiade plus ou moins. Un autre grand homme (*e*) s'est trop laissé emporter à l'envie de reprendre, lors qu'il a imputé à Herodote de s'être servi d'un pitoiable raisonnement, pour prouver qu'Archilochus a vécu sous Gyges, c'est de dire qu'Archilochus a fait mention de ce Roi. J'avoué que ce raisonnement seroit absurde, mais il n'est pas vrai qu'Herodote s'en soit servi; il n'a fait que supposer (*f*), il n'a tiré nulle consequence.

(C) *De médiſance tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a consideré Archilochus comme un homme atteint de la male-rage, (*g*) *Archilochum proprio rabies armavit iambo*; & que quand on vouloit donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disoit qu'elle ressembloit à celles d'Archilochus.

(*h*) *In malos aſperrimus*
Parata tolle cornua
Qualis Lycambæ ſpretus infido gener.

Ovide dans le même esprit a usé de cette menace;

Poſtmodo ſi pergas, in te mihi liber iambus
Tinctus Lycambeo ſanguine tela dabit.

C'est dans son poëme *in Ibin*, Ouvrage si médisant, que ceux (*i*) qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus seroient excusables, s'il n'étoit pas aisé de conoître par ces deux vers,

Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,
Hoc ego devoveo teque tuoſque modo,

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le Poëte Callimachus. Il y a je ne sai combien de proverbes qui éternisent la médisance de nôtre Poëte; *Archilochia edicta*, ἀρχίλοχοι πάλαι, *Archilochum terres, &c.* On trouve le premier dans Ciceron, qui s'en est servi pour designer les édits que le Consul Bibulus faisoit afficher. Ce pauvre Consul (*k*) n'osoit sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des pasquinades, où il etaloit (*l*) les plus infames debauches de Cesar, & disoit leurs veritez à ses ennemis. C'est ce que Ciceron apelle *Archilochia edicta*, qui plaisoient si fort au peuple, qu'on ne pouvoit fendre la presse dans les ruës où ils etoient affichez, car on s'y rendoit en foule pour les lire, & cela faisoit crever de depit Pompée. (*m*) *Archilochia in illum Bibuli edicta ita populo fuere jucunda, ut cum locum mihi proponuntur pro multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus, ita ipſi acerba ut tabeſcat dolore, mihi molleſtæ quod & cum quem ſemper dilexi nimis excruciant.* Quant au proverbe *Archilochum teris*, je ne croi point qu'il signifie, comme Erasme se l'est figuré, un medisant qui marche sur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ses livres; mais un homme qui aiant offensé Archilochus, doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent, & qui en reçoit tout aussi-tôt une blessure mortelle. Voiez ce que Lucien (*n*) met en la bouche d'Archilochus contre quelcun qui avoit medit de lui, *Alis ciradam comprehendiſti*, & vous ne douterez point que l'explication d'Erasme, quelque conforme qu'elle soit à la pensée de Suidas, ne soit fausse. Cependant je ne nie pas que πατεῖν ne (*o*) se prenne quelquefois comme *terere* pour *lectitare*. οἱ πάντα πατοῦντες a dit Aristophane dans ses Oiseaux. Il y a quelques épigrammes dans l'Anthologie qui donnent une très-forte idée de la meditance de nôtre homme; on y exhorte Cerbere à veiller plus que jamais, & même à prendre garde qu'on ne le morde, puis qu'Archilochus s'en alloit dans les enfers (*p*). Nous verrons dans la remarque H qu'il medisoit de lui-même.

(D) *Que la fille ſuivit l'exemple du pere.*] J'ai dit qu'Archilochus prit la chose fort à cœur, mais ce ne fut rien en comparaison de son beau-pere & de sa Maitresse. Il se contenta d'une cruelle satire, mais Lycambe & ses filles ne trouverent leur consolation qu'au bout d'un licou. Horace ne parle que de la penderie du pere (*q*), & de celle de la fille qui avoit été promise à Archilochus: c'est dans l'Anthologie (*r*) qu'on voit que les deux, ou même que les trois filles de Lycambe se pendirent. Voiez dans l'article d'Hipponax quelques exemples de l'effet funeste & mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des Scholiastes (*s*) d'Horace a remarqué, c'est que Neobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la deplorable fin de son pere. La plupart des lecteurs seront pour l'Anthologie, où Archilochus est representé comme la cause immediate.

(E) *Ce fut à l'occaſion de cette ſatire que ceux de Lacedemone.*] Valere Maxime l'assure en termes formels. (*t*) *Lacedæmonii libros Archilochi è civitate ſua exportari juſſerunt, quod eorum parum verecundam ac paucam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim ea liberorum ſuorum animos imbui, ne plus moribus nocuiſſet quàm ingeniis prodeſſet. Itaque maximum poëtam, aut certè ſummo proximum, quia domum ſibi inviſam obſcenis maledictis lacerauerat, carminum exilio multarunt.*

(F) *Pour ſa juſtification.*] Voiez la remarque H.

(*i*) *Lib. 6. cap. 3.*

(*k*) *Ibi ſub.*

(*l*) *Ib. cap. 49.*

(*m*) *Cicer. ad Attic. epiſt. 22. lib. 2.* Βιβλιδάρια ἃ τὸν ἄλλον κακοποιὸν ἐκάλει ἀρχίλοχα, ἐπὶ μισῶ ἀρχιλόχου ἐπαλλάττων, ἀπ' ἐκείνου δακνόμενος βλασφημίας, ἀφοβῶ ἴχνεσι τὸ κακογράφου. Bibulus domi abditus non prodiit octo consulatus sui mensis in publicum, edicta tantum proposuit maledictorum & probrorum in ambos (*Pompeium & Cæſarem*) plena. *Plutarch. in Pomp. pag. 644.*

(*n*) *Lucian. in Pſeudolog. tom. 2. pag. 548. Voiez l'article de Tettix.*

(*o*) *Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.*

(*p*) *Anthol. l. 3. cap. 25. Vide etiam Salmaſium exercit. Plinian. p. 394. 395.*

(*q*) Non res & agentia verba Lycamben. . . . Nec ſocerum quærit quem verſibus obtinat atris, Nec ſponſæ laqueum famoſo carmine nectit. *Horat. epiſt. 19. lib. 1.* (*r*) *Ubi ſupra.* (*s*) *In 6. Epod.*

Digitized by Google

tification. Sa medisance qui le mit quelquefois assez mal dans (G) ses affaires, & qu'il étendit jusques (H) à sa propre personne, ne lui ôta point les bonnes graces d'Apollon; car lors qu'il eut été tué dans un combat, l'oracle de Delphes * chassa du temple (I) le meurtrier, & ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses & de prieres, & après cela même il lui ordonna d'aller dans une certaine † maison, pour y appaiser les Manes d'Archilochus. Cependant (K) ce meurtre avoit été fait de bonne guerre. C'est dans les vers iambiques que ce Poëte a excellé; il en étoit (L) l'inventeur, & l'un des trois Poëtes qu'Aristarque avoit approuvez en ce genre de poësie.

* *Plut. de his qui sero a numine puniuntur, p. 560. & fuse Suidas in Ἀρχιλοχῷ.*

† *Voiez l'article* Tettix.

(G) *Assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'aprend cette particularité; car il assure qu'Archilochus quoi que s'engraissant à medire, a été souvent reduit fort à l'étroit.

(a) Εἶδον γὰρ ἐμὲ καὶ ἐπὶ τοῦ πολλὰ λ' ἐν ἀμηχανίᾳ
Φεύγοντα Ἀρχίλοχον, θαρσαλέον περὶ καὶ τὰ πολλὰ ἐχθρὸν πικρόφρονα.
Vidi enim procul existentem sæpe in angustiis conviciatorem Archilochum dum maledicis odiis pingueperet.

Aretius n'a pas entendu (b) ce passage, puis qu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'étoit bien trouvé de ses medisances, & qu'elles l'avoient élevé à l'éclat & aux richesses, de miserable qu'il étoit. Le mot πιαίνεσθαι qui veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion; il faloit se souvenir qu'encore aujourd'hui se nourrir & s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poeme contre Ibis;

Utque repertori nocuit pugnacis iambi,
Sic sit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque I que ceux qui (c) disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir medit, se trompent.

(H) *Jusques à sa propre personne.*] Ce Poëte se plaisoit tellement à la medisance, que non content de dechirer son prochain, il disoit aussi du mal (d) de soi-même. C'est de quoi Critias (e) le blame; nous ne saurions point sans lui, disoit Critias, que sa mere Enipone étoit une esclave, que la misere le contraignit de quitter l'Ile de Paros, pour passer en celle de Thasus, qu'il s'y fit haïr, qu'il mesdisoit & de ses amis, & de ses ennemis, qu'il étoit extremement adonné à la debauche des femmes, & fort insolent, & ce qui est pis (f) que tout cela, qu'il avoit jetté son bouclier. Le Scholiaste d'Aristophane (g) nous aprend que ce fut dans la guerre contre les Saiens, peuple de Thrace, qu'Archilochus pour sauver sa vie jetta ses armes & s'enfuit. Aristophane (h) avoit emploié deux vers de ce Poëte touchant cette avanture, & là-dessus son Scholiaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque raporte les mêmes vers, & quelque chose de plus.

Ἀσπὶς (i) μὲν Σαίων τις ἀγάλλεται ἣν παρὰ θάμνῳ
Ἔντος ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
- - - - - Αὐτὰρ ἐγὼν
Ἐβίων. ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω.
Nunc aliquis nostra se ex hostibus aspide jactet
Sub vepre quam reliqui invitus integram.
Illa quidem valeat, nunc ipse a clade superstes
Emam suo non deteriorem tempore.

Cependant nôtre fuiard se piquoit plus d'être soldat, que d'être Poëte. (k) Εἰμὶ δ' ἐγὼ Διάτυρα μὲν Ἐνυαλίου ἀνακτος. Καὶ μουσικὴν ἐπίσταμαι δῶρον ἐρατεινὸν θεῶν. *Martis regis cultor sum: amabile musarum donum ego quoque didici.* Alcée rangeoit de la même sorte les places chez lui, il donnoit le premier rang aux armes, & lors qu'il decrit sa maison (l), il ne parle point de livres, mais de casques & de boucliers; tout y sent l'arsenal, & rien la Bibliotheque. On fait neanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, & non par ses armes. Voiez la remarque D de son article.

(I) *Chassa du temple le meurtrier.*] Celui qui tua Archilochus s'apelloit *Callondas Corax* (m), & il étoit de l'Ile de Naxos. La Prêtresse de Delphes le chassa du temple (n), parce qu'il avoit mis à mort un homme consacré aux Muses. Il l'avoit tué neanmoins à la guerre, & de bonne guerre, comme nous l'aprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude necessaire, lors qu'il a dit (o) au nombre pluriel, *Archilochi poëtæ interfectores Apollo arguit Delphis.* Solin son copiste aiant voulu faire le paraphraste, s'est mis hors d'etat d'être excusé; il a eu la hardiesse de specifier que ce Poëte avoit été tué par des voleurs, *Percussores* (p) *Archilochi poetæ Apollo prodidit, & latronum sacrum Deo coarguente detectum.* Eusebe cite (q) un Auteur Grec nommé Oenomaus, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus, *Sacro*, dit-il, (r) *hos Archilochum occidit Archias a templo quasi scelestus exire ab Apolline jussus est: musarum enim amicum occiderat.* Galien (s) a raporté les paroles de l'oracle;

Musæum Διάτορος μετέπεσεν· ἔξελθε νεώ.
Musarum famuli occisor, templo procul esto.

On a fort blâmé Apollon d'avoir reconu pour client des Muses, & d'avoir extremement loué un Poëte qui avoit écrit tant de saletez. Oenomaus (t) en fait des reproches à ce Dieu: Origene & Eusebe se sont servis de cela pour faire honte aux Païens. Τούτους προσῆκεν, dit Eusebe (u), κἀμὲ δὲ ἂν αὐτὸν ὁ Ἀπόλλων θαυμάζειν τὸν Ἀρχίλοχον, ἀνδρα πασῶν κατὰ γυναικῶν αἰσχρολογίαν καὶ βλασφημίαν δεῖ ἀκμὴν τὴν σοφίαν ἐπιδεδωκότα, ἐν τοῖς αὐτοῦ ποιήμασι πεποιημένον. *Addamus vero quæ summam in Archilochi commendationem effunsit homuncio ejusmodi qui opera sua omni adversus mulieres obscenitate verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundus possit.* Je ne raporte pas le passage d'Origene; on le trouvera au livre 3. contre Celsus, à la page 125. de l'édition de Cambridge 1677.

(K) *Ce meurtre avoit été fait de bonne guerre.*] J'ai déjà dit que Suidas nous aprend ce fait plus clairement que Plutarque, mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être raporté. On a un petit traité des Republiques attribué à Heraclide; l'ordre que la Prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple s'y trouve, avec la reponse du meurtrier. Cette reponse est une enigme impenetrable dans la traduction Latine. Le Traducteur suposé que ce meurtrier repondit, je suis innocent, car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande. Voici le Grec & la version; (w) Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν Κόραξ ὁ Νάξιος ἔκτεινε, πρὸς ὃν φησὶν ἔπεμψεν ὁ Πύθιος, ἐξελθεῖν τοῦ ἱεροῦ. τοῦτον δὲ ἐκεῖνος, ἀπὸ καθαρᾶς χειρὸς ἀνεῖλε. ἐν χειρὶ γὰρ τόξον ἔλαβε. *Quidam Corax dictus Archilochum poëtam interfecit. Itaque Pythia ad eum ajebat, exi templo. Cui is respondit, at purus sum Rex, eminus enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum.) Un de mes amis (x), grand Humaniste, m'avoüa qu'il n'avoit jamais ouï parler non-plus que moi d'un Edit qui disculpât les meurtriers qui tuoient de loin, & qu'il ne croioit pas non plus que moi que ἀπὸ χειρὸς signifiât *eminus*. Comme il est intime ami de Mr. Gronovius, il le consulta sur cette difficulté, & voici la docte reponse de ce savant Professeur: Ἐν χειρὶ τόξον, *locutio est propria in prælio occisorum & occidentium. Quum in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum mittit, is truculatur in χειρὶ τόξου. Ita omnes Græci & præsertim Polybius, ut libro 1. cap. 34.* Καταλείπουσι σωρηδὸν ἐν χειρὶ τόξου διαφθειρόμενοι. *O utinam* (y) *illic pugnantes: quod quidem non sufficit, nam & in prælio multi possunt non pugnantes occidi, & tamen in χειρὶ τόξου. Rursus eodem libro cap. 57.* τίνας γὰρ ἄνδρας οὐκ εὐτόλμους διαφθείρουσιν καὶ τοὺς εὐψύχους τοὺς ἐν χειρὶ τόξου τοῦτο πειρωμένους. Il ne reste plus de difficulte après cette savante reponse; on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les loix de la guerre.

(L) *Il en étoit l'inventeur.*] C'est ce qui paroît par ces vers d'Horace à l'épitre 19. du 1. livre,

Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archilochi.

Mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus, (z) *Neque quemquam alium cujus operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum & Archilochum reperiemus.* Il est constant que la poesie iambique a été le fort de ce Poëte. (*) *Ex tribus receptis Aristarchi judicio scriptoribus iamborum ad ictu maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in hoc vis elocutionis, cum valida tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeò ut videa-*

(n) Ἐκβληθεὶς ὑπὸ τῆς Πυθίας ὡς ἱερὸν ἄνδρα τῶν μουσῶν ἀπεκτονώς. *Plutarch. de iis qui sero puniuntur ubi supra.* (o) *Plin. lib. 7. cap. 29.*

(p) *Solin. cap. 1. p. m. 11.*

(q) Citante Harduino in Plin. t. 2. pag. 124. *Ce ne sont pas les propres termes d'Oenomaus: c'est seulement sa pensée.*

(r) *De præpar. Evang. l. 5. c. 33.*

(s) *In Sapientia t. 2. c. 9. p. 10. apud Harduin. ib.*

(t) *Apud Eusebium ibid.*

(u) *Ibid. cap. 32. pag. 227.*

(w) *Juxta editionem Nicolai Cragii ad calcem Tractatus de republica Lacedæmoniorum, p. 19.*

(x) C'est Monsieur Henricius, dont on pourra voir l'eloge dans l'epitre dedicatoire du traité que Mr. Gronovius publia à Leide l'an 1693. sous le titre de Disquisitio de Icuncula Smetiana quam Harpocraten indigetarunt. *Je suis bien aise d'avoir cette occasion de temoigner publiquement à Mr. Henricius ma reconnoissance de la bonté singuliere qu'il a de me prêter les livres de son excellente Bibliotheque.*

(y) C'est-à-dire Casaubon.

(z) *Paterc. l. 1. c. 5.*

(*) *Quintil. lib. 10. cap. 1.*

Digitized by Google

poëſie β. Quintilien le met à certains égards au deſſus des deux autres. Le Grammairien Ariſtophane trouvoit que plus les poëmes iambiques d'Archilochus étoient longs, plus (M) ils étoient beaux. L'Hymne qu'il fit ſur Hercule & ſur Iolaus eut cet avantage, qu'on γ avoit accoutumé de la chanter trois fois en l'honneur de ceux qui remportoient la victoire aux jeux Olympiques. Il ne s'eſt preſque rien conſervé de ſes Ouvrages, ce qui eſt plutôt un gain (N) qu'une perte, par raport aux bonnes mœurs. Ceux qui parlent de pluſieurs Archilochus (O) multiplient les êtres ſans neceſſité. Si nous avions le Dialogue compoſé par δ Heraclide ſur la vie de nôtre Poëte nous en aprendrions apparemment bien des particularitez, & ſans doute nous y trouverions comment il mena en l'Iſle de Thaſus ε une Colonie de Pariens. Il y avoit de l'honneur à être choiſi pour un tel emploi.

ARCHIMELUS, Poëte Grec, a fleuri au tems (Z) d'Hieron Roi de Syracuſe; cela paroît par le preſent qu'il reçut de ce Monarque. Il avoit fait une épigramme à la loüange d'un ϛ navire d'une grandeur prodigieuſe qu'Hieron avoit fait bâtir: cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce Prince lui fit porter au Pirée ϕ. Voilà donc un Poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des Amiraux ξ de Joieuſe.

ARETIN (CHARLES) étoit d'Arezzo dans la Toſcane, comme ſon ſurnom le témoigne, (ce qui ſoit dit pour tous les autres qui ont été nommez Aretin.) Il tient un rang conſiderable parmi les Savans du XV. ſiecle. Pogge * lui donne de grans éloges, mais ils doivent être ſuſpects, à cauſe que Charles Aretin étoit grand ennemi de Philelphe, & que Pogge haïſſoit mortellement Philelphe. Celui-ci † ſe plaint amerement de nôtre Aretin, & le repreſente comme un mechant homme, plein de fraude, & de ruſes malicieuſes. Cela auſſi doit être ſuſpect, venant d'un ennemi tel que Philelphe, qui naturellement mediſant l'étoit devenu davantage, à cauſe des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en ſoit il y a des gens deſintereſſez ‡, qui diſent que Charles Aretin entendoit parfaitement la langue Latine, & la langue Greque; & qu'il l'a temoigné par quelques verſions du Grec. Il étoit d'ailleurs (AΔ) aſſez bon Poëte, & il a fait quelques Comedies en proſe dont ↓ Albert de Eyb a inſeré des morceaux dans ſa *Marguerite Poëtique*. Mais ce qui marque beaucoup plus clairement ſon habileté, eſt qu'après la mort de Leonard Aretin en 1443. il fut choiſi pour lui ſucceder

β Voiez la remarque L.

γ *Pindar. Olymp. Ode* 9. & *ibi Fo. Benedictus.* Voiez auſſi dans les Ghirlandes d'Eraſme Archilochi melos.

δ *Diog. Laert. in Heracl.*

ε *Oenomaus apud Euſeb. præpar. Evang. l.* 6. *cap.* 9.

ϛ Voiez en la deſcription dans *Athenée l.* 5. *p.* 206.

ϕ *Athen. pag.* 209.

ξ L'Amiral de ce nom donna une Abbaïe pour un jouet. Balzac, Entret. 8.

* *Pogg. in Hiſtor. invectiv.* & 2. *invectiv. in Philelphum.*

† *Philelph. epiſt. ad Carol. Aretin. anno* 1433. & *epiſt. ſeq.*

‡ *Leand. Albert. deſcript. Ital. p.* 96.

↓ *Geſner. Biblioth.*

(g) *Lib.* 4. *Origin. Antverp.* Ce qu'il dit là-deſſus ſe trouve dans la Biblioth. Hiſpanica *de Sebaſtian. p.* 375. & *ſuiv.*

(h) *Voſſius de Hiſtor. Græcis p.* 5.

(i) Il monta ſur le trône l'an 3. de la 64. Olympiade. Voſſ. ib. pag. 6.

(k) *Voſſ. de Poët. Græc. pag.* 14.

(l) *Athen. l.* 5. *p.* 209.

(m) *Castorinus traité de la mesure pag.* 6.

(n) *Labbe, nouvelle biblioth. de MSS.*

videatur quibuſdam quod quoquam minor eſt, materiæ eſſe non ingenii vitium. C'eſt donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'auroit auſſi été de la poëſie épique, ſi ce qu'on impute à Terentianus étoit vrai; *doctrinæ laudem ei Terentianus tribuit, ut & Epicorum verſuum inventionem libr. de metris p.* 86. C'eſt ainſi qu'en parle dans le *Theſaurus Fabri* à l'article d'Archilochus; mais il eſt aiſé de voir quand on conſulte le paſſage de Terentianus Maurus qu'il s'agit là de l'épode, & non pas des vers epiques. De plus il ne ſeroit pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inventeur de l'épode, ſi l'on n'aprenoit (a) d'ailleurs cette verité. Cet endroit pourroit ſembler une citation alleguée comme un exemple de l'epode dont on parle en ce lieu-là, qui eſt un vers hexametre ſuivi de la moitié d'un pentametre;

Hoc deſſum Archilochum tradunt genuiſſe Magiſtri
Tu mihi Flacce ſas es.

(a) *De Marinis Victorinus l.* 3. *art. Grammat.*

(b) *Monstrier, repreſentat. en Muſique pag.* 246.

Lorenzo Fabri remarque, que (b) *les Grecs avoient été ſix cens ans ſans avoir d'autres vers que les Hexametres, juſqu'à ce qu'Archiloque en fit entendre d'autres avec tant de ſuccez, que chacun eſſaya d'en faire de diverſes meſures, ce qui fit que la poëſie Greque devint ſi belle par cette varieté de verſification.*

(c) *Cicero, epiſt.* 11. *lib.* 16. *ad Attic.*

(M) *Plus ils étoient beaux.*] Ciceron nous aprend cette particularité, en diſant la même (c) choſe des lettres de ſon ami Atticus; *Ut Ariſtophani Archilochi iambus, ſic epiſtola longiſſima quæque optima maxime.* On a fait le même jugement des harangues de Demoſthene.

(d) Οὔτε τι γαῖς πλείων ἐγεγώνει, ἴσα καὶ Θεὸν, τερπωλὴς δ' ἀνέρας ἔχεσκεν. C'eſt-à-dire ſelon la verſion d'Amyot, Pour lamenter ſon mal ne guerirai, Ni pour joüer je ne l'empirerai. *Plut. de audiend. Poët. p.* 33.

(M) *Plutôt un gain qu'une perte.*] On ne verroit que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avoit temoigné un regret fort violent, de ce que le mari de ſa ſœur étoit peri ſur la mer. Voilà une ſenſibilité qui pouvoit être édifiante; mais il la fit degenerer en une maxime pernicieuſe, ſavoir qu'il chercheroit ſa conſolation dans le vin, & dans les autres plaiſirs des ſens, puis (d) que ſes larmes ne feroient aucun bien à ſon beau-frere, ni ſes divertiſſemens aucun prejudice. Le pis eſt qu'il ne faiſoit pas difficulté de ſe diffamer lui-même, en remplifſant ſes poëſies de mille ſales mediſances contre le ſexe. (e) Τὸν ὐν Ἀρχίλοχον πρὸς τοῖς ἄλλοις, καὶ ἀκρατῆ, καὶ ἀκολάστον ἀφροδισίων, ἴσμεν πανταχοῦ μυρίζοντα. Voici l'uſage que Theodore de Beze a fait de ce dernier mot dans ſes notes ſur le 1. chapitre de St. Matthieu.

(e) *Id. Plut. de curioſit. pag.* 520.

(N) *Multiplians les êtres ſans neceſſité.*] Un paſſage d'Euſebe mal entendu eſt cauſe, qu'on parle d'un Archilochus Hiſtorien & Chronologue, à qui l'impoſteur de Viterbe a eu la hardieſſe de ſupoſer un petit livret. Voici ce qu'il y a dans Euſebe ſelon la verſion Latine, (f) *Liuet Archilochus viroſimum tertium Olympiadem . . . . ſuppoſuit.* On pretend que cela veut dire qu'Archilochus a ſupputé de telle ſorte les tems, qu'il a mis Homere ſous la 23. Olympiade. Mais Scaliger a montré que le Grec d'Euſebe ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il y a eu des Auteurs qui ont fait fleurir Homere & Archilochus en même tems. Gamphus Bocanus (g) avoit deja éclairci cela dans le grand & curieux ramas qu'il a fait ſur Archilochus, afin de refuter pleinement les fourberies d'Annius de Viterbe. Voilà donc le pretendu Chronologue Archilochus reduit à rien. Voſſius eût mieux fait de ſuivre cette correction, que de mettre (h) Archilochus entre les Hiſtoriens Grecs. Il ajoûte que Scaliger le place ſous le regne de Darius (i) fils d'Hyſtaſpes, ſans en raporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver cela dans les notes de Scaliger que Voſſius cite, & je ne croi pas que cela y ſoit. Voſſius dans un autre (k) livre nomme parlé de nôtre Poëte Archilochus ſous la 29. Olympiade, en promet un autre ſous la 94. mais quand on l'y va chercher on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Etienne, & Mrs. Lloyd & Hofman nous ont donné un Archilochus Poëte Lacedemonien, floriſſant à Rome ſous Tullus Hoſtilius, & un autre Archilochus fils de Neſtor, & tué au ſiege de Troie par Memnon. Ce ſont toutes chimeres; ce dernier s'apelloit Antilochus; & il ne faloit qu'un peu d'attention pour ſe ſouvenir que la Cour des premiers Rois de Rome n'étoit pas un theatre propre à des Poëtes Grecs. La plupart de ces dernieres fautes ſe voient dans Calepin.

(f) *Euſeb. in Chron. ad ann.* 908.

(Z) *Au tems d'Hieron.*] C'eſt-à-dire environ l'an de Rome 510. & l'Olympiade 136. Il y a de l'aparence qu'il demeuroit à Athenes, puis qu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faiſoit preſent. Je m'étonne que Voſſius ait oublié un tel Poëte: la recompenſe de ſon épigramme le rendoit notable. Athenée dont (l) a conſervé les 18. vers qui furent ſi largement païez. Mr. Catherinot n'a point raporté fidelement l'état de la recompenſe; *Archimelus*, dit-il, (m) *fut regalé par le Roi Hieron de ſix mil muids de blé, pour une épigramme de vingt vers ſur ſon vaiſſeau.*

(g) *Lib.* 4. *Origin. Antverp.* Ce qu'il dit là-deſſus ſe trouve dans la Biblioth. Hiſpanica *de Sebaſtian. p.* 375. & *ſuiv.*

(AΔ) *Il étoit . . . aſſez bon Poëte.*] Il faut entendre ceci en égard à ce tems-là, & je doute même qu'avec cette reſtriction je puiſſe faire paſſer mon texte par tout; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit: *Lilius Gyraldus qui a voulu Parler de Charles Aretin ne les trouvoit point bonnes, & la verité eſt que ſur les citations qu'on en voit dans le Dictionnaire de Torſellinus, on a lieu de juger que c'eſt peu de choſe.* Notez que Torſellinus *ne cite de lui que des vers elegiaques*; mais *le Pere Labbe* (n) *cite en deux ou trois endroits une verſion de la Batrachomyomachie en vers heroiques par Charles Aretin.*

(i) *Il monta ſur le trône l'an* 3. *de la* 64. *Olympiade.* Voſſ. ib. pag. 6.

(k) *Voſſ. de Poët. Græc. pag.* 14.

(l) *Athen. l.* 5. *p.* 209.

(m) *Castorinus traité de la mesure pag.* 6.

(n) *Labbe, nouvelle biblioth. de MSS.*

Digitized by Google

der (A) dans la charge de Secretaire de la Republique de Florence. Nous ne ſavons pas l'année de ſa mort, mais il eſt certain que Mr. Moreri ſe trompe en diſant que c'eſt l'année (B) 1443. Les Auteurs qu'il cite ne diſent point que nôtre Aretin ait laiſſé un volume de lettres. Quelques-uns * croient qu'il étoit frere de Jean Aretin dont nous parlerons en ſon lieu. Ils ſe trompent. Il porta beaucoup d'envie † à la gloire de Leonard Aretin ſon predeceſſeur.

* *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 539.*

† *Voiez la remarque GΔ de l'article* Aretin (Leonard.)

ARETIN (François) a vécu au XV. ſiecle. Il avoit beaucoup de lecture, & ſavoit le Grec. Il traduiſit en Latin les commentaires de St. Chryſoſtôme ſur St. Jean, & une vintaine d'Homelies du même Pere. Il traduiſit auſſi en Latin (A) les lettres de Phalaris. On a encore de lui un traité *de balneis Puteolanis.* Jean Antoine Campanus qui fut en faveur auprès de Pie II. & de Sixte IV. étoit l'un de ſes intimes amis ‡. Eraſme (B) n'eſtimoit point le travail de nôtre Aretin ſur St. Chryſoſtôme.

‡ *Tiré d'Aubert le Mire, Auctar. de ſcript. Eccleſiaſt. pag. 268.*

Quelques-uns croient que nôtre François Aretin ne difere pas du fameux Juriſconſulte Franciſcus Aretinus qui étoit de la famille des Accolti. Mais d'autres ont de la peine à s'imaginer que le traducteur de quelques Ouvrages de St. Chryſoſtôme &c. ſoit le même que François Accolti dont les Ouvrages de Juriſprudence reſpirent la plus groſſiere barbarie, ſans aucune ombre de la connoiſſance du Grec. J'ai des obſervations à (C) produire là-deſſus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un ſeul François Aretin. Quoi qu'il en ſoit, parlons d'Aretin le Juriſcon-

(A) *Pour ſucceder* à Leonard Aretin.] C'eſt ce que nous aprenons de Leandre Albert. (a) *Dictum familius eſt* (Leonardus Aretinus) *anno poſt* C. N. MCCCCXL. *ætatis ſuæ* LXXIIII. *Florentiæ, cum olli Reipub. diu à ſecretis fuiſſet, & ſucceſſorem in eo munere habuit Carolum item Aretinum, & Græcis Latinisque litteris eruditiſſimum, qui etiam ipſe quædam de Græcis Latina fecit.* Joignons à ce temoignage celui d'Enee Silvius, encore qu'il ſoit un peu long, car il nous ſert de preuve pour plus d'une choſe: *Commendanda eſt*, dit-il, (b) *multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maxime quod in legendis Cancellariis non juris ſcientiam ut plerique civitates, ſed oratoriam ſpectant, & quæ vocant humanitatis ſtudia. Norunt enim rectè ſcribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, ſed Tullium, Quintilianumque tradere. Nos tres ex hac urbe cognovimus, Græcis & Latinis & conditorum operum fama illuſtres, qui Cancellariam alias poſt alium tenuere, Leonardum & Carolum Aretinos, & Poggium ejuſdem reipublicæ civem, qui Secretarius Apoſtolicus tribus quondam Romanis Pontificibus diſertas Epiſtolas.* Il faut corriger par ce paſſage l'obſcurité ou l'erreur d'un autre paſſage d'Enee Silvius, qui a mis en peine Voſſius. Voici cet autre paſſage. (c) *Leonardum Aretinum ex ſo primum ſenſo obiiſſe, qui Latinum ornavit literis, quo nemo poſt Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed malim ſcire potius locum non vacaſſe, ne tanto ſplendore carmeſſet Hetruria.* Voiez la remarque A de l'article *Aretin* (Leonard).

(a) *Leand. Albert. deſcript. Ital. pag. 96.*

(b) *Æn. Silvius hiſtor. de Europa cap. 54.*

(c) *Id. epiſt. 51.*

(B) *Que c'eſt l'année* 1443.] Il eſt certain que Pogge a ſuccedé à nôtre Aretin dans le Secretariat de Florence: or il paroit par la harangue où il felicite Nicolas V. ſur ſa promotion au Papat, qu'il n'avoit encore aucun emploi à Florence (d) l'an 1447. Il faut donc dire qu'en 1447. Charles Aretin étoit Secretaire de Florence, car Leonard Aretin ſon predeceſſeur étoit mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus demonſtrative de l'erreur de Mr. Moreri. Pogge dans une lettre ecrite ſous le Pontificat de Nicolas V. temoigne que Charles Aretin l'etoit venu voir. *Quo primum anno*, dit-il, (e) *Nicolaus Pontifex quintus peſtis cauſa, Fabrianum, Piceni oppidum ſeceſſit, cum me ad Terram novam natalem patriam cum familia contuliſſem, venit eò poſtmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé Mr. Moreri, eſt d'avoir vu que Voſſius (f) ne refute pas l'Auteur Alleman qu'il cite, & qui a dit dans ſon recueil des jours mortuaires & des jours de nativité, que Charles Aretin Orateur & Hiſtorien eſt mort l'an 1443. à l'âge de 74. ans. Tout cela convient ſi bien à Leonard Aretin, que ſelon toutes les aparences l'Auteur Alleman a confondu Charles avec Leonard: & en tout cas il meritoit que Voſſius lui montrât ſa faute, touchant l'année de la mort de nôtre Aretin.

(d) *C'eſt l'année de l'élection de Nicolas V.*

(e) *Pogg. invit. diſceptat. 1.*

(f) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 578.*

(A) *Il traduiſit auſſi en Latin les lettres de Phalaris.*] J'ai vu dans un livre (g) imprimé en Allemagne l'an 1689. pluſieurs curieuſes recherches touchant ces lettres, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on attribue à Leonard Aretin ce qui n'eſt dû qu'à François. *Latinè emiſit Leonhardus Aretinus Florentia* MCCCCLXXX. Nous verrons en ſon lieu que Leonard n'etoit point en vie au tems de cette édition.

(g) *Decas Decadum Joh. Alberti Fabri n. 8.*

(B) *Eraſme n'eſtimoit point le travail de nôtre Aretin.*] Il remarque en deux endroits la faute que ce traducteur avoit faite ſur le mot ἄνεμος, dans la verſion du commentaire ſur la 1. Epitre aux Corinthiens. *Quod attinet ad ſidem bene retinendi Græca, magis peccatum eſt ab* Aniano, Aretino *& cæteris quam ab* Occolampadio, *qui magis peccat feſtinatione quam imperitia. Verſionem* Franciſci Aretini *in primam ad* Corinth. *habemus uſque ad cap.* 30. *Cæpi guſtum quem ſcitè traſtaſſet rem, & ecce in ipſo ſtatim limine, quod eſt vèr τυφλὸν κατάπλουν ἐξ χαμαὶ ἐρπόντων ἄνεμον, ἀνεμὸν opinionem vertit pro* arrogantia (h). Il remarque en un autre lieu (i) qu'Aretin avoit achevé de traduire les commentaires ſur la 1. Epitre aux Corinthiens juſques à la 20. Homelie.

(h) *Eraſm. epiſt. 59. l. 26. pag. 1478. Voiez auſſi epiſt. 4. l. 28. pag. 1591.*

(i) *Pag. 1591.*

(C) *J'ai des obſervations à produire là-deſſus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un ſeul François Aretin.*] Propoſons d'abord le doute de Panzirole. (k) *Liberalibus artibus imbutus non ſolum Latinis, ſed etiam Græcis literis operam dediſſe creditur, & Joannis Chryſoſtomi in D. Joannem & epiſtolam primam Pauli ad Corinthios commentaria Latina feciſſe, verùm tamen ne is ſit Accoltus, cum qua in jure ſcripſit, illum ſtylum non olerent, neque ullum ferveat lingua Græca veſtigium.* Puis voions ce que Mr. de la Monnoie m'a ecrit ſur ce doute-là. „ (l) François „ Accolti d'Arezzo aiant écrit ſes conſeils, & ſes autres Ouvrages de Juriſprudence d'un ſtyle qui temoigne non ſeulement une entiere ignorance du „ Grec, mais auſſi du Latin, j'ai douté comme Pancirole que ce fût ce même François d'Arezzo qui „ nous a donné des verſions du Grec, la diction deſquelles ne cede point à celle de la plûpart des autres Humaniſtes de ſon tems. Je voiois que le Juriſconſulte prenoit le nom d'Accolti & les qualitez „ de Docteur & de Chevalier, au lieu que l'Humaniſte „ étoit ſimplement nommé *Franciſcus Aretinus.* Cependant aiant eu depuis peu communication d'un „ exemplaire des Epitres de François Philelphe imprimées à Veniſe *in folio* l'an 1502. edition très-rare & „ plus ample que les autres de 21. livres, j'y ai trouvé „ de quoi revenir de mon doute par la lecture de pluſieurs de ces epitres où l'Auteur parle d'un François „ d'Arezzo ſon diſciple, ſavant egalement dans le „ Droit & dans les belles lettres. Le tems & les circonſtances font connoître évidemment que c'eſt celui „ dont Volaterran, Ecrivain preſque contemporain, „ fait mention à la fin de ſon 21. livre. Outre ſes „ compoſitions de Droit, ſes traductions de St. Chryſoſtome, des Epitres de Phalaris, & de celles de „ Diogene le Cynique, on lui attribue un traité des „ bains de Pouſſol, dont il n'eſt pourtant pas Auteur, „ & qu'il n'a fait que dedier au Pape Pie II. par une „ lettre aſſez mal conçûe. Il avoit auſſi compoſé un „ livre de la vie & des mœurs de St. Antonin Archevêque de Florence. Philelphe lettre 12. du l. 17. parle „ de cet Ouvrage avec éloge. Dans le 28. l. des lettres du même Philelphe il y en a ſix qui s'adreſſent „ *Franciſco Arretino Equiti auratо ac juriconſulto*, alors „ Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Sienne. Il „ lui donne dans la plûpart de ces lettres de grandes „ louanges, ſur leſquelles il y avoit bien à rabattre. „ *Quæſo dubitanam ſis*, lui dit-il dans la premiere, „ *meus tibi eſſe apud florentiſſimam iſtam Remp. ſecunda omnia, qui vir in omni eruditione ac ſapientia genere præſtantiſſimus ſis, atque ea virtute præditus, qua non modo ex hominibus lauſos compoſitis nominis cedis, ſed poteſ jure cum univerſa antiquitate de laude contendere.* Par la troiſieme datée du 8. Mars 1468. „ il paroit que François d'Arezzo avoit alors un peu „ plus

(k) *Pancir. de claris legum interp. l. 2. cap. 103. pag. 249.*

(l) *La Monnoie, remarq. manuſcr.*

Digitized by Google

consulte. Il * étudioit à Sienne environ l'an 1443. & puis il y enſeigna la Juriſprudence avec une telle vivacité de genie qu'on le ſurnomma le Prince des ſubtilitez, & que la ſubtilité d'Aretin

* *Panzirol. ubi infra.*

„ plus de 50. ans ; raiſon dont il ſe ſervoit pour ſe
„ diſpenſer du mariage. Sur quoi Philelphe lui dit
„ fort gaillardement : *Nam quod ais fenire te debili-*
„ *tatas tibi eſſe corporis vires, cum ſis quinquagenarius,*
„ *aut paulo amplius, id nulla tibi cauſa accidit alia,*
„ *quam quod arcus robur remiſeris, ut quo tempore ten-*
„ *dendus erat arcus, tum tum tu maximè relaxaveris.*
„ *Quod ſi tam ſervaſſes meamcritatem, quam & Philo-*
„ *ſophi probant, & ego ſecutus ſum, conſuluiſſes tu ſanè*
„ *& poſteritati & tibi.* Dans la 4. du 28. il lui de-
„ mande des nouvelles de ſes études. *Caterum cupio*
„ *ex te nosſe quid rerum agas ? Non enim ſatis me præ-*
„ *ſtantis ingenii, ſingularique doctrinæ eſſe duco, quod*
„ *docens leges, & jus civile, nam hæc jam tibi nullius*
„ *ſunt induſtriæ, cujus memoria divina eſt potius quam*
„ *humana. Majora quædam te arbitror meditari, nec*
„ *enim in eodem ſemper verſaris loco, itaque pars non pe-*
„ *teſt, quin aliquid novi ſemper cudas excudaſque.* Dans
„ la 5. il le prie de lui faire copier en parchemin l'hiſ-
„ toire d'Ammien Marcellin. Dans une lettre du 29.
„ l. il lui propoſe de faire recevoir à Sienne aux gages
„ de la Republique Demetrius Caſtrenus de Conſtanti-
„ nople, pour enſeigner le Grec à la jeuneſſe. Dans une
„ autre lettre du 31. l. il lui donne avis du deſſein qu'a-
„ voit le Senat de Veniſe de le tirer de Sienne, & de
„ lui offrir une chaire à Padoue. *Ad hæc ego*, ajoûte-
„ t-il, *contra locutus ſum, & qua vera eſſe novi, &*
„ *quibus ſe delectari cupiebam, quippe qui non eſſem*
„ *oblitus quæ mecum nuper cum ad Odoberum Sena fuiſ-*
„ *ſem, & de temperamento corporis tui, & de iſtius*
„ *cæli, quantum ad te attinet, intemperie locutus fue-*
„ *ras.* Ce qu'il y a de ſurprenant eſt que dans la mê-
„ me lettre il dit que François d'Arezzo eſt ennemi du
„ ſtyle barbare : *Nec illud ſane præterundum cenſui,*
„ *Appianum Alexandrinum eſſe jam ab me magna ex*
„ *parte Latinum factum, quoniam tu nulla barbaria*
„ *lingua delectaris.* Eſt-ce donc à l'uſage de ce tems-
„ là qu'il faut attribuer les expreſſions barbares de
„ François d'Arezzo dans ſes écrits ſur le Droit ? Il y
„ a, ce ſemble, lieu de croire qu'il les affectoit ex-
„ près de peur qu'en voulant paſſer pour un écrivain
„ plus poli, il ne fût eſtimé moins habile Juriſcon-
„ ſulte. J'ai parcouru quelques-uns de ſes conſeils
„ qui ſont la barbarie même. On s'eſt fort moqué
„ du 142. où en conſequence de l'accord fait entre
„ François Sforce Duc de Milan, & Loüis de Gon-
„ zague Marquis de Mantoüe, qu'au cas que Dorothée
„ fille du Marquis ſe trouvât ſans difformité de boſſe,
„ ou d'autre défaut à l'age de 14. ans, le mariage s'en
„ feroit avec Galeas fils du Duc, il ſoutient que le
„ Duc étoit en droit de demander la viſite par des
„ Medecins qui verroient, & toucheroient la Prin-
„ ceſſe à nû par tout où il apartiendroit ſuivant l'exi-
„ gence du cas. Il paroît cependant que cette viſite,
„ toute fâcheuſe qu'elle étoit dans l'execution, étoit
„ exigible de droit ; auſſi fut-elle demandée par le Duc,
„ mais refuſée par le Marquis.„

Après avoir examiné ces obſervations de Mr. de la Monnoie, je lui propoſai encore quelque doute, & voici de quelle maniere il confirma de nouveau ſon ſentiment. *Vous ne devez nullement douter que* François d'Arezzo traducteur de quelques Ouvrages Grecs, & François d'Arezzo Juriſconſulte dont nous avons des commentaires ſur le droit, & des conſeils ne ſoient *un ſeul & même Auteur. Volaterran qui pouvoit avoir vu le* Juriſconſulte, *lui attribuë outre la ſcience du droit* (a) *une grande connoiſſance des belles lettres. Philelphe qui écrivoit quelques années auparavant dit la même choſe. On voit par les témoignages des épitres que je vous ai citées, qu'il y avoit de ſon tems un* Franciſcus Aretinus *ou* Arretinus (*comme lui & d'autres écrivent toûjours*) *ſon diſciple, Chevalier, Juriſconſulte, Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Sienne, homme excellent en toute ſorte de literature. J'ajoûte ce paſſage à ceux que je vous ai déja envoiez. Il eſt de la 1. epitre du 26. livre, laquelle eſt une invective contre Leodriſio Crivello.* At laudas Franciſcum Arretinum, & jure quidem, ſed, ut arbitror, dormitans. Egiſti enim præter ingenium, & conſuetudinem tuam. At meretur Franciſcus Arretinus, cum ſit tum Jureconſultorum omnium præſtantiſſimus, tum nullius præclaræ diſciplinæ ignarus. Tamen laudari à te flagitiorum omnium, ſcelerumque ſentinâ, dedecoroſum eſt. Jubes ab illo ut diſcam : rectè mones, nam non ab iſto ſolum, ſed etiam abs te ipſo, ſi quid boni afferre poſſes, non invitus diſcerem. Sed cur quem tantopere laudas, non item imitaris ? Ille præcipit apud omnes diſcipulum ſe meum extitiſſe, mihique tribuit tantas laudes, quantis vellem me non carere. At eſt tu, inquis, omni doctrina præſtantior. Non eo inficias, neque fero graviter me à multis etiam diſcipulis meis ſuperari, id quod ſine aliqua mea laude fieri non potuerit, ſiquidem hi grati eſſe voluere. *Cette lettre eſt en 1. d'Août 1467. A peu près dans le même tems Janus Pannonius qui étudioit alors en Italie, adreſſa une épigramme à notre François d'Arezzo* dont voici les deux premiers vers :

Franciſce interpres legum & Aretine Sacrarum
Nec minus Aonio nobilis in citharâ.

Il eſt donc ſûr que ce Profeſſeur en droit à Sienne, nommé François d'Arezzo, ou Aretin, étoit ſavant dans les belles lettres ; il n'eſt pas moins ſûr que le nom de famille de ce même Profeſſeur étoit Accolti. *Vous pouvez l'en croire lui-même* Ego Franciſcus de Accoltis *de Aretio, dit-il au bas de ſon 118. conſeil*, Decretorum Doctor, Senis ordinarie legens, & illuſtris D. Marchionis Eſtenſis conſiliarius, & ad fidem me ſubſcripſi, & meo ſolito ſigno ſignari juſſi. *Les tems ſe raportent. Volaterran dit que François Aretin, Humaniſte & Juriſconſulte, fut à Rome ſous Sixte IV. C'eſt contre le même Sixte que François Accolti écrivit ſon* 163. *conſeil en faveur de Laurent de Médicis, & des Florentins que ce Pape avoit excommuniez à cauſe du meurtre de l'Archevêque de Piſe, & de l'empriſonnement du Cardinal ſon petit neveu. Volaterran dit que François Aretin étant allé à Rome plein de grandes eſperances, en partit bientôt, voiant que le ſuccès n'y repondoit pas à ſon attente. D'où je tire la conſequence que* François Accolti, *qui eſt la même que le* François Aretin de Volaterran, *ſe chargea d'autant plus volontiers d'écrire pour les Florentins contre Sixte, qu'il ſe ſouvint que ce Pape l'avoit laiſſé partir de Rome ſans reconnoître ſon merite. Peut-être même que c'étoit dans la vuë de quelque dignité Eccleſiaſtique dont il ſe flatoit, (comme on l'a dit un Juriſconſulte Faſin) qu'il n'avoit point voulu ſe marier. Reſte le ſcrupule de la difference qui ſe trouve entre la diction d'Aretin Profeſſeur en droit, & celle d'Aretin traducteur. Il eſt vrai que cette difference eſt énorme. Bien que les verſions qu'il nous a données ne ſoient pas en effet d'une fort exquiſe Latinité, on peut dire neanmoins, qu'en comparaiſon de ſes Ouvrages de Juriſprudence, elle eſt plus que Ciceronienne. Quand il auroit voulu faire ce qu'ont fait de certains Auteurs, qui pour ſe divertir ont écrit en ſtyle macaronique, il n'auroit pas mieux reüſſi.* Sunt etiam multi teſtes, *dit-il, conſeil* 83. qui viderunt aquam bene ire ad molendinum, & ipſum bene molere, & ſtechariam lignaminis bene in puncto. *Et conſeil* 13. Probatur per duos teſtes noſtros quod iſta mulier geſſit portaturam capitis ſecundum habitum nuptarum à ſex annis citra. *Tout le livre eſt plein de ces fleuretes. L'orthographe des mots tirez du Grec y eſt étrangement défigurée.* On y trouve Economus, emologatio, cyrotheca, Griſogonus, emphitheota. *J'ai inſinué la raiſon que ce Juriſconſulte avoit euë d'en uſer de la ſorte, qui eſt que ſes confreres n'écrivoient, ni ne s'exprimoient pas autrement. Son langage, s'il avoit été plus correct, n'auroit pas été entendu des gens du metier. François Aretin ou Accolti, comme il vous plaira, eut pu mieux parler, mais il aimoit l'argent, & s'il ſe fut aviſé d'employer un ſtyle de Paperon, il ſe fut morfondu dans ſon étude, on l'auroit generalement abandonné. La même barbarie regnoit alors parmi les Theologiens, & les Medecins. Ceux d'entre eux qui voulurent les premiers introduire la politeſſe, n'étoient, diſoit-on, ni Theologiens ni Medecins, ils n'étoient que Grammairiens. On n'étoit pas encore bien revenu de cette prevention du tems de Loüis Vives. Ses paroles meritent d'être raportées :* Quæ Lyranus, & Hugo ſcribunt (*dit-il livre* 1. de cauſis corruptar. art.) Theologia eſt, quæ Eraſmus, grammatica. Idem de Hieronymo, Ambroſio, Auguſtino, Hilario dicturi, niſi nomen obſtaret, tametſi hic etiam neſcio quid muſſant. Quod ſi Joannes Picus apologiam ſuam corrupto illo non ſcripſiſſet ſermone, haud quaquam haberetur Theologus, ſed Grammaticus. Alciatus, Zaſius, Canthuncula Grammatici tant cum de jure diſputant, Accurſius eſt Juriſconſultus vel cum interpretatur, *que*, id eſt, *&* : *aut*, id eſt, *dixit* : *ſeu*, id eſt, *aut. C'a donc été, Monſieur, une eſpece de neceſſité à François Aretin Juriſconſulte de s'accommoder à l'uſage de ſon tems, & je penſe que ces reflexions jointes aux precedentes, ſuffiront pour vous perſuader qu'il ne différe de l'Humaniſte que par l'élocution.*

(a) *Voici les paroles de Volaterran à la fin du 21. livre p. m. 781.* Alexander Imolenſis & Franciſcus Aretinus ambo ſcriptis excellentibus nuper relictis in memoria poſteritatis vivent. Franciſcus præter jura cæteras etiam liberales artes eſt adeptus, princeps ſeculi hujus habebatur. Xiſti tempore magna expectatione in hanc urbem venit, pauloque poſt ſpe fruſtratus remigravit impari doctrinæ ſapientia vitæque inſtituto, cum in cœlibatu vixerit, ac opibus inhiaverit, quas cumulatiſſimas cognatis demum reliquit.

retin passa en proverbe. Il faisoit principalement éclater ce beau talent dans les disputes; car personne ne lui pouvoit resister. Il donnoit ses conseils avec tant de confiance qu'il assuroit les consultans qu'ils gagneroient leurs procés; l'experience ne lui fut pas contraire, puis qu'on disoit ordinairement dans le barreau, une telle cause a été condamnée par l'Aretin, elle sera donc perduë. Il enseigna aussi dans l'Academie de Pise, & dans celle de Ferrare. Il fut à Rome sous le pontificat de Sixte quatriéme, & ne s'y arrêta pas long tems, car il vit bientôt que les grandes esperances qu'il avoit bâties sur la reputation seroient nulles. Ce Pape declara qu'il lui donneroit volontiers la dignité de Cardinal, s'il ne craignoit de faire tort au public en ôtant à la jeunesse un si excellent Professeur. Lors que la vieillesse ne lui permit plus de remplir toutes les fonctions de sa charge il fut dispensé de faire leçon, & on lui continua ses gages. Il ne laissa pas de monter quelquefois en chaire, & quoi que ses leçons fussent sans force, il avoit neanmoins beaucoup d'auditeurs: on donnoit cela à sa renommée. Un jour que les Etudians étoient accourus à des spectacles, il s'aperçut qu'il n'y avoit que 40. personnes dans son auditoire, & il s'en fâcha tellement qu'il jetta son livre, & qu'il se mit à crier, jamais l'Aretin n'expliquera la Jurisprudence à peu de monde. Il se retira tout en colere & ne voulut plus enseigner. Il étoit d'un naturel severe, & il ne garda jamais plus d'un mois ou deux le même valet; ceux qu'on a loüez depuis peu servent beaucoup mieux, disoit-il. On l'honora de la qualité de Chevalier, & il passa toute sa vie dans le celibat, & dans une épargne qui lui donna lieu d'amasser beaucoup de richesses. Il ne fut pas moins honoré à cause de sa chasteté, qu'à cause de son érudition. On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour aprendre à ses disciples (D) combien il importe de passer pour honnête homme. Quoi qu'il eût destiné ses biens à l'entretien d'un College, il les laissa à ses parens *. Il avoit un frere qui se rendit fort illustre sous le nom (E) de *Benedictus Accoltus* ARETINUS. J'en parlerai dans une remarque.

* *Tiré de Panzirole lib. 2. de claris legum interpretibus cap. 103. pag. m. 249. & seq.*

ARETIN (GUI) Moine de l'Ordre de Saint Benoît, vivoit dans l'XI. siecle. Il s'est rendu celebre pour avoir trouvé une nouvelle methode d'aprendre la Musique. Il publia sur ce sujet un livre qu'il intitula *Micrologus*, & une lettre qui a été inserée par le Cardinal Baronius dans ses Annales sous l'an 1022. Il étoit âgé de 34. ans lors qu'il publia le *Micrologus*, sous le pontificat de Jean XX. & il avoit été deja trois fois apellé à Rome par le Pape Benoît VIII. Ce Pape avoit examiné l'Antiphonaire d'Aretin, & admiré diverses choses qu'il avoit aprises de cet Auteur. Voilà ce que nous en dit Possevin † dans son Apparat. Pour dire quelque chose touchant cette invention de Gui Aretin, je dois remarquer que c'est lui qui a trouvé les six noms *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. On veut ‡ que les noms de ces six notes aient été empruntez d'une hymne qui contient ces vers sapphiques,

† *Pag. 694.*

‡ *Voiez Vossius de Musice pag. 40.*

UT queant laxis	*RE sonare fibris*
MI ra gestorum	*FA muli tuorum*
SOL ve pollutis	*LA bii reatum.*

Il n'a fallu pour cela que prendre la premiere & la sixiéme syllabe de chaque vers. Il y en a ‖ qui pretendent que le mot *Gamme*, si ordinaire dans la Musique, est venu de ce que Gui Aretin s'étant servi des premieres lettres de l'Alphabet pour designer ou pour coter ses notes, y emploia la lettre G, que les Grecs apellent *Gamma*, & qu'il le fit pour marquer que la Musique étoit venuë de Grece. Ceux qui lui attribuent un livre contre Berenger se trompent (A).

‖ *Voiez la remarque au mot* Gamme.

ARE-

(D) *La ruse dont il se servoit pour aprendre à ses disciples combien il importe de passer pour honnête homme.*] Il se servit de ce stratagême, après avoir vu que les frequentes exhortations qu'il leur faisoit à conserver une bonne reputation ne servoient de rien (a). Les Bouchers de Ferrare laissoient les viandes à la boucherie toute la nuit. Il y alla avec son valet avant le jour, & aiant rompu leurs caisses, il enleva toutes les viandes. Deux écoliers qui passoient pour plus pesans que tous les autres, furent accusez de cette action, & emprisonnez. L'Aretin fut trouver le Duc Hercule, & lui demanda leur liberté, & se chargea de toute la faute. Mais plus il soutenoit fermement qu'il l'avoit faite, plus croioit-on que les prisonniers en étoient coupables, car personne n'osoit soupçonner d'une telle chose un Professeur dont la gravité & la sagesse étoient si connuës. L'affaire aiant été enfin terminée, il declara quel avoit été son but. C'étoit de montrer le poids & l'autorité d'une bonne renommée. (b) *Quo constantius se fallis autorem fatebatur, eo magis qui in vinculis erant, vos credebantur, cum eò vim gravitatem nemo id de eo suspicari auderet. Re demum compositâ, id se Aretinus ad demonstrandam hominis boni opinionis auctoritatem fecisse dixit.* Personne n'ignore que ceux qui passent pour de grans menteurs ne sont point crûs lors même qu'ils disent la verité. Il arrive tout le contraire à ceux qui passent pour fort ingenus, on les croit lors même qu'ils mentent. Voiez dans Valere Maxime (c) ce que peut la bonne opinion que l'on a conçuë d'un homme.

(a) Ubi (*Ferraria*) studiosos ad famam boni nominis conservandam sæpe hortatus cum nihil proficeret, ridiculum commentum excogitavit ut quam vim maximam haberet existimatio, ostenderet. *Panzir. ubi supra pag. 250.*

(b) *Id. ibid. pag. 251.*

(c) *Valer. Maxim. lib. 3. cap. 7. n. 8.*

(E) *Se rendit fort illustre sous le nom de* Benedictus Accoltus ARETINUS.] Il naquit l'an 1415. & après avoir bien fait ses Humanitez, il s'aplica à l'étude de la jurisprudence avec tant d'ardeur, qu'il ne tarda gueres à parvenir au Doctorat, après quoi tant par des leçons publiques, que par des (d) consultations il se mit au rang des Jurisconsultes les plus renommez. Il ne renonça point aux belles lettres, & il écrivit des traitez qui sont une preuve qu'elles ne lui étoient point indifferentes. Son Dialogue *de præstantia virorum sui ævi* fut imprimé à Parme l'an 1692. sur le manuscrit que Mr. Magliabecchi avoit fourni. Il fut premier Secretaire de la Republique de Florence, les sept dernieres années de sa vie. Il mourut à Florence l'an 1466. agé de 51. ans. Son fils Pierre, grand Jurisconsulte, aiant été Auditeur de Rote pendant 25. années, fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Jules II. Il eut un autre fils nommé Michel qui fut pere de Benoît Accoltus. Celui-ci fut Secretaire de Clement VII. & puis Cardinal (e). Voiez le Dictionaire de Moreri au mot *Accolti*.

(d) *Il y en a quelques-uns d'imprimez.*

(e) *Tiré de la vie de Benedictus Accoltus, à la tête du Dialogue de præstantia virorum sui ævi.*

(A) *Un livre contre Berenger se trompent.*] Vossius a donné dans cette erreur, & a établi par là qu'il florissoit sous l'Empereur Conrad le jeune, & qu'ainsi ceux qui l'ont placé cent ans après, n'ont pas eu raison (f). L'erreur dont je parle ici est venuë de ce qu'on a confondu Gui Aretin avec un autre Moine nommé Guitmond, qui étoit du Couvent de St. Leufred, Ordre de St. Benoît dans le Diocese d'Evreux, & qui devint Cardinal, & Archevêque d'Aversa en Italie. Ils étoient à-peu-près contemporains, car Guitmond est mort environ l'an 1080. C'est lui qui (g) a fait trois livres *de veritate corporis & sanguinis Christi in Eucharistia, adversus Berengarium*, qui ont été imprimez à part, & dans la Bibliotheque des Peres. La cause que j'assigne de cette erreur est si vraie, que le même Vossius dit expressement en un autre endroit (h), qu'en 1070. sous le pontificat de Gregoire VII. a fleuri Guido, ou Guidmond, natif d'Arouze, *patria Aretinus*, premierement Moine dans le Monastere de St. Leufred au Diocese d'Evreux en Nor-

(f) *Voss. de Music. p. 40.*

(g) *Vide Labbeum de script. Eccles. t. 1. p. 402.*

(h) *Vossius de scient. Mathem. pag. 87.*

Digitized by Google

ARETIN (JEAN) surnommé *Tortellius*, passe pour l'un des savans hommes du XV. siecle. Il composa une vie (Y) de St. Athanase à la priere du Pape Eugene IV. Il fut admis à la confidence de Nicolas V. dont il étoit Camerier β. Il étoit agreable en conversation, & il se distingua glorieusement des autres Savans ses contemporains, en ne deshonorant pas comme ils faisoient par des disputes violentes & injurieuses la profession des belles lettres. Il étoit principalement versé dans la connoissance de la Grammaire, comme il le temoigna par son livre (YΔ) *de potestate literarum*. La Bibliotheque de Gesner raporte les titres de plusieurs autres Ouvrages de Tortellius, mais on y a oublié un Lexicon qu'il avoit fait, & qui est cité par Magius γ. Laurent Valle étoit fort de ses amis, & lui a dedié (Z) ses livres *De latina elegantia*. Vossius qui assûre * qu'il étoit frere de Charles Aretin se tromperoit fort, s'il n'en avoit point d'autre preuve que les paroles de (ZΔ) Volaterran auquel il semble nous renvoier. Volaterran ne dit rien de cette fraternité pretendue.

Il y a de bons connoisseurs qui croient que Tortellius n'avoit qu'une mediocre literature, même pour son tems; mais comme il étoit né fort officieux, & qu'il occupoit auprès du Pape un poste considerable, les beaux Esprits de ce tems-là lui donnerent de grandes loüanges, dont quelques-uns ensuite se retracterent. Philelphe fut de (ZΔΔ) ce nombre. Je dirai ailleurs † que Tortellius fut Bibliothecaire de Nicolas V.

ARETIN (LEONARD) est plus connu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il étoit d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni qui étoit son nom de famille. Il a été un des plus habiles (A) hommes du XV. siecle. Il aprit ‡ le Grec sous Emanuel Chrysolore, com-

α *Jovius Elog. c. 108.*

γ *Magius, Miscellan. l. 2. cap. 14.*

* *Vossius de Hist. Lat. pag. 579.*

† *Voyez dans l'une des remarques de l'article* Nicolas V. *le passage de la 1. lettre du livre 26. de Philelphe.*

‡ *Leon. Aretin. Hister. rerum suarum. Vita etiam Jovium Elog. c. 23.*

Normandie, & puis Cardinal & Archevêque d'Aversa; qu'il composa pendant qu'il fut Moine deux traitez de Musique, l'un en vers, l'autre en prose, & que c'est le même qui a fait trois livres contre Berenger.

(Y) *Il composa une vie de St. Athanase.*] Paul Jove insinuë assez clairement (a) que Tortellius ne fit que la traduire en Latin; *Divi Athanasii vitam Eugenio expetenti Latinam fecit.* Gesner le dit beaucoup plus expressément; (b) *Athanasii Alexandrini vitam ad Eugenium Pontificem in Latinum transtulit.* Mais Vossius lui attribuë en cela beaucoup plus que la fonction de Traducteur; (c) *Athanasii vitam ex variis, Eugenii postulato, consarcinavit*, & il cite Paul Jove, & Volaterran. La citation de Paul Jove ne sauroit être tout-à-fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte; car voici ce qu'il a dit: (d) *Joannes* (Aretinus) *cognomento Tortellius, Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit.* Vossius assûre que Wicelius a mis cette vie de St. Athanase dans son *Hagiologia*. Il conjecture que Tortellius est l'Auteur de la vie de St. Zenobius Evêque de Florence, inserée dans la compilation de Surius sous le 25. de Mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du tems, & de ce que l'Auteur de cette vie a nom *Joannes Archipresbyter Aretinus.*

(a) *Jovius, elog. cap. 108. pag. 251.*

(b) *Gesner ubi infra.*

(c) *Vossius de Hist. Lat. pag. 579.*

(d) *Volater. l. 21. pag. 773.*

(YΔ) *Son livre* de potestate literarum.] „ (e) Ce „ que Volaterran appelle *Orthographia*, Paul Jove un „ livre *de potestate literarum*, Gesner *Commentarii* „ *lingua Latina*, & Magius *Lexicon*, n'est qu'un seul „ & même volume de Tortellius en deux parties, „ dont la premiere, qui est fort courte, contient quel- „ ques chapitres sur l'invention, le nombre, la figure, „ la prononciation, & l'assemblage des lettres de l'Al- „ phabet. La seconde, qui est fort longue, contient un „ catalogue alphabetique des mots Latins, la plupart „ tirez du Grec, desquels il enseigne ou tâche d'en- „ seigner l'orthographe. „

(e) *Mr. de la Monnoie, remarques manuscrites.*

(Z) *Et lui a dedié ses livres* de latina elegantia.] De la maniere que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugeât que c'est Tortellius qui a dedié cet Ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner; (f) *Joannes Tortellius natione Aretinus, Laurentii Vallæ amicissimus, ad quem elegantissimam linguæ Latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodum pontificis contubernalis, & studiorum ejus intimus comes.* Des compilateurs qui par l'envie de faire un gros livre en peu de tems, ou pour d'autres raisons, ne cherchent jamais hors de la page qu'ils ont sous les yeux l'instruction qui leur est necessaire, feroient aisément trois grosses fautes, pour peu qu'ils joignissent leurs conjectures à ce texte de Gesner. 1. Ils diroient que Tortellius a fait six livres des elegances de la langue Latine, & qu'il les a dediez à Laurent Valle. 2. Qu'il devint après cela domestique du Pape Nicolas V. & son homme d'étude, & que ce fut le grand succes de son livre qui lui procura cet honneur. 3. Que Nicolas V. siegeoit l'an 1420. car puis que Gesner met en ce tems-là l'état florissant de Tortellius, & que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être place au tems que Tortellius étoit en faveur auprès de Nicolas V. il s'ensuit que selon Gesner ce Pape siegeoit au tems que j'ai dit. La verité est qu'il fut élu en 1447. & que Tortellius étoit déjà son homme d'étude & son Camerier, lors que Laurent Valle lui dedia ses Elegances. Je ne sai ce que veut dire Moreri sur cet article, avec la citation vague de Valere Andre. Que ne consultoit-il Vossius & Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remede contre la maigreur?

(f) *Gesner Biblioth. fol. 458. ex Trithemio.*

(ZΔΔ) *Philelphe fut de ce nombre.*] Je citerai dans l'article de Nicolas V. une lettre de Philelphe datée du 1. d'Aout 1465. où la literature Latine & Greque de Tortellius est bien loüée. Mais voici ce que le même Philelphe écrivit le 29. de Mai 1473. *Video quosdam nostræ tempestatis homines, qui cum magnum de se quiddam voluerunt in arte grammatica profiteri, in maximos errores devenerunt. E quorum numero principatum mihi tenere visus est Joannes Tortellius Aretinus, qui cum & Græcam & Latinam litteraturam novisse videri vult, utramque quam maxime aperissime declarat* (k).

(k) *Mr. de la Monnoie m'a fourni ceci.*

(A) *Un des plus habiles hommes du XV. siecle.*] Selon Paul Jove, (l) c'est Leonard Aretin qui a le premier retabli en Italie l'eclat de la langue Greque. Philelphe (m) lui donne beaucoup d'eloquence, & un grand fond de genie, & d'erudition. Pogge (n) & Laurent Valla (o) l'ont mis au dessus de tous ses contemporains, en matiere d'éloquence & de sciences; mais Floridus (p) Sabinus le loüe un peu plus sobrement, & ne donne pas une idée avantageuse de son Latin, à quoi Erasme (q) ne s'accorde pas trop mal. Enée Silvius loue beaucoup nôtre Aretin dans sa let-

(l) *Jovius, elog. cap. 9. pag. 27.*

(m) *Philelph. Convivior. lib. 1. & epist. ad eum scripta.*

(n) *Pogg. in Philelph. invect. 2.*

(o) *Apud Philelph. invect. 2. in Vallam.*

(p) *Flor. Sabinus adversus Calumn. ling. Lat.*

(q) *Erasm. in Ciceronianum.*

Digitized by Google

comme il le raconte lui-même; & ayant fait connoître son merite au Pape Innocent VII. il β en obtint quoi que jeune la charge de Secretaire des Brefs, de laquelle il s'aquitta dignement sous ce Pontificat, & sous les quatre suivans. Il fut ensuite γ Secretaire de la Republique de Florence, & amassa beaucoup de biens δ, tant parce qu'il vêcut dans le ε celibat, que parce qu'il fut excessivement bon menager. Il traduisit de Grec en Latin quelques vies (B) de Plutarque, & la Morale d'Aristote. Il composa trois livres de la guerre Punique, qui peuvent (C) servir de suplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de Tite Live. Il composa aussi l'Histoire des choses qui se firent (D) de son tems en Italie, celle de la Republique de Florence, celle de l'ancienne (E) Grece, & celle des Goths. Mais cette derniere qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira * sur sa memoire une espece d'infamie, dès qu'on fut après sa mort par les soins de Christophle (F) Persona, que Procope dont il avoit suprimé le nom en s'aproprant son travail, étoit le veritable Auteur de cette Histoire des Goths. Il composa plusieurs autres livres dont on peut voir le catalogue dans la Bibliotheque de Gesner, & mourut l'an (G) 1443. âgé de 74. ans † à Florence, où l'on voit son tombeau de ‡ marbre dans l'Eglise de Sainte Croix. Pogge fut un de (GΔ) ceux qui le critiquerent. Mr. de la Mare Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1653. un Catalogue des livres de Leonard Aretin, lesquels il avoit dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait jamais été executée. J'ai ouï dire qu'on a trouvé depuis peu parmi les Manuscrits de la Bibliotheque d'Oxford un exemplaire des lettres de Leonard Aretin, où il y a 40. lettres qui n'ont jamais été imprimées, & que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition.

β *Jovius ib. c. 9.*

γ *Leand. Albert. descript. Ital.*

δ *Jovius, ibid.*

ε *Volaterr. lib. 21. p. m. 772.*

* *Jovius ibid. & cap. 116.*

† *Varillas dans les Anecdotes de Florence p. 162. se trompe en le faisant vivre plus de 80. ans.*

‡ *Idem Jovius cap. 9.*

ARETIN (PIERRE) nâtif d'Arrezze, renommé par ses Ecrits sales & satiriques, vivoit au XVI. siecle. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'une medaille qu'on pretend qu'il fit fraper, pour aprendre à toute la terre la peur que les plus grans Princes avoient eue de ses satires, le trouveront dans le Dictionaire de Mr. Moreri. L'Aretin se vantoit dans cette medaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes paient des tributs & des impôts. Cette tradition est si generale, qu'il n'est pas moins connu sous le titre (AΔ) de *fleau des Princes*, que

tre 51. & nous aprend que les Florentins avoient conferé sa charge à Pogge. Sur cela Vossius remarque qu'Enée Silvius & Leandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant dans sa description d'Italie, que Charles Aretin succeda à Leonard dans le Secretariat de la Republique de Florence. Voiez ci-dessus l'article (*a*) de Charles Aretin, où nous prouvons par Enée Silvius lui-même que Leandre Albert a raison.

(*a*) *Dans la remarque A.*

(*b*) *Gesner. in Bibl.*

(B) *Quelques vies de Plutarque.*] Savoir celle (*b*) de Paul Emile, celle des deux Gracches, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Demosthene, celle de Marc Antoine, & celle de Caton d'Utique. Les Imprimeurs ont fait une étrange bevue dans le Dictionaire de Moreri, en mettant *vers de Plutarque*, pour *vies de Plutarque*.

(C) *Qui peuvent servir de suplément.*] Les deux premiers de ces (*c*) trois livres traitent de la premiere guerre Punique, qui nous manque dans Tite Live: le troisiéme traite des desordres où les Carthaginois tomberent par la mutinerie des soldats, & par la revolte des peuples; comme aussi de la guerre contre les Gaulois, & contre ceux d'Illyrie; toutes choses qui nous manquent dans l'Historien Romain. L'Aretin n'a presque (*d*) fait que traduire le Grec de Polybe, quoi qu'il l'ait nié dans sa preface; & de là vient que Badius Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet Ouvrage dans son édition de Paris.

(*c*) *Gesn. ibid.*

(*d*) *Vossius de Histor. Lat. pag. 557.*

(D) *Des choses qui se firent de son tems en Italie.*] Cet Ouvrage commence au schisme qui s'éleva contre le Pape Urbain VI. en 1378. & s'etend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anghiare l'an 1440.

(E) *Celle de l'ancienne Grece.*] Cet Ouvrage s'étend depuis le Generalat de Theramene & de Thrasybule chez les Atheniens, jusques à la mort d'Epaminondas. C'est comprendre 45. ou 50. ans.

(*e*) *Vossius ubi supra.*

(F) *Par les soins de Christophle Persona.*] Il se determina, selon (*e*) Vossius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de nôtre Aretin. Vossius allegue sur cela Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove ni dans le lieu (*f*) qu'on en cite, ni dans un autre qu'on (*g*) pouvoit citer, ne parle aucunement d'Agathias, & qu'il y parle expressément de Procope. J'avoue que Persona a traduit aussi Agathias; mais c'est de la version de Procope que Vossius devoit parler dans l'endroit où il s'agissoit du plagiat de l'Aretin. C'est ainsi qu'il faut dire ce me semble, & non pas *Plagianisme*, comme a fait un Auteur moderne dont je vais raporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il, (*h*) *l'Histoire de Procope en Grec à David Hoschelius. Leonard Aretin l'avoit déjà donnée en langue Gothique, mais il avoit supprimé le nom de l'Auteur: de sorte que quand ces Aretin fut mort Christophe Persone l'accusa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre exemplaire de cette Histoire en la même langue, il la divulga sous le nom de son Auteur, & ainsi convainquit l'Aretin de Plagianisme.* De quel monstre est-ce qu'il nous parle là? Procope en langue Gothique publié premierement par Aretin, & puis par Persona, est une chimere qu'on n'a jamais vue, & qu'on ne verra jamais. De plus c'est parler sans aucune exactitude, que de dire que Leonard Aretin, & Persona ont donné l'Histoire de Procope, car ils n'ont traduit qu'une partie de cette Histoire. Les Imprimeurs du Dictionaire de Moreri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que *l'Histoire des Goths n'avoit proprement qu'une traduction de Plutarque.*

(*f*) *Il est au ch. 116. des Eloges.*

(*g*) *Il est au chap. 9. des Eloges.*

(*h*) *Le Gallois, Traité des plus belles Bibliotheques, pag. 169. (mal marquée 163.) édit. de Paris 1680.*

(G) *Et mourut l'an 1443. âgé de 74. ans.*] Leandre Albert dit bien qu'il est mort à l'âge de 74. ans, mais il place sa mort à l'année 1440. Son calcul ne s'accorde pas avec Matthieu (*i*) Palmerius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370. & comme d'ailleurs je vois dans Volaterran (*k*) que nôtre Aretin mourut en 1443. (ce fut le 9. de Mars selon Buchholcer) je n'ai point voulu suivre Leandre Albert. J'ai remarque ci-dessus (*l*) la mepriſe d'un Moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(*i*) *In Chronico ad ann. 1370. Les Imprimeurs de Vossius de Hist. Lat. p. 557. ont mis par erreur CXD CCCLXX.*

(*k*) *Volat. lib. 21. p. m. 772.*

(*l*) *Dans la remarque A de l'article* Aretin (François).

(GΔ) *Pogge fut un de ceux qui le critiquerent.*] Ces paroles de Philelphe vous l'aprendront: elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Laurent de Medicis le 29. de Mai 1473. *Quod eo feci accuratius quoniam & Leonardus Arretinus familiaris noster, vir sane facundissimus, adversus Blondum Flavium multa disserit, & post Leonardi obitum Poggius Karolo gratificatus Arretino, quem disertissimi contrivi gloria offenderet, libellum etiam contra illius scripta conscripsit, cum utuntur suo sit fundus officio* (*m*). Ce passage m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(*m*) *Philelphus epistol. lib. 37.*

(AΔ) *Sous le titre de fleau des Princes.*] Il se vante d'avoir cette reputation par toute la terre. Lisez la lettre qu'il écrivit à Herfilia Del Monte parente du Pape Jules III. vous y trouverez ceci: (*n*) *In tanto è manifesto, ch'io sono noto al Sophi, a gli Indiani, & il Mondo al paro di qualunche hoggi in bocca de la fama risuoni, che più i Principi da i popoli tributati di continuo; tuttavia me loro schiavo, & flagello tributano.* Il dit dans une autre lettre que l'on jugeoit que les Princes lui faisoient tribut non pas afin qu'il les loüât, mais de peur qu'il ne les blamât, & il ajoûte que c'étoit bien se tromper, puis que la plupart des grans maîtres ne craignent pas le coutroux de Dieu. Redouteroient-ils ma plume, continue-t-il? (*o*) *Impero che la maggior parte de i gran' maestri non temono l'ira di Dio, e temerannno il furore de la mia penna.* Ce raisonnement n'est point bon: la crainte des hommes fait que l'on s'abstient de mille choses dont on ne s'abstiendroit pas (*p*) si l'on ne craignoit que la vengeance divine.

(*n*) *Aretin au 6. livre de ses lettres fol. 115.*

(*o*) *Id. ib. fol. 120. verso.*

(*p*) *Voiez les pensées sur les Comètes n. 162. & suiv.*

Digitized by Google

que ſous le nom de l'*Aretin*, ou ſous celui de *Pierre Aretin*. On lui donne un autre titre fort glorieux, c'eſt le même dont toute l'antiquité honora le grand merite de Platon, c'eſt celui (A) de Divin, *il Divino Aretino* : il a été qualifié ſur des * medailles *Divus Petrus Aretinus*. Quelques-uns ont dit que peut-être il ſe donnoit cette qualité, pour ſignifier (B) qu'il faiſoit les fonctions de Dieu ſur la terre, par les foudres dont il frapoit les têtes les plus éminentes. Il ſe vantoit que ſes libelles faiſoient (C) plus de bien au monde que les ſermons. On lui écrivoit que ſa plume (D) lui avoit aſſujetti plus de Princes, que les plus grans Rois n'en avoient ſoumis par leurs armes, & on l'exhortoit (E) à continuer ſur ce ton-là, afin que les Monarques ſe corrigeaſſent. Nôtre ſiecle a des ſatiriques auſſi envenimez & auſſi hardis que l'Aretin l'ait pu être, cependant je ne croi pas qu'aucun d'eux ait établi ſes contributions dans le païs ennemi. Pluſieurs Ecrivains mal informez le font paſſer pour l'Auteur (F) du livre *de tribus impoſtoribus*. Je ne ſaurois croire que l'on ait gravé ſur ſon tombeau dans l'Egliſe de Saint Luc à Veniſe l'épitaphe (G) rapportée par Mr. Moreri. L'Auteur de cette épitaphe outra ſans doute la choſe. Si l'on avoit raiſon de penſer que l'Aretin n'aimoit point Dieu, on n'en avoit point de dire qu'il ne le

* *Spizelius* Scrutin. Atheiſmi pag. 19. *ngure qu'il en a vu.*

(*d*) *Elle eſt au feuillet* 44. *du ſecond livre du même recueil.*

(*e*) *Voiez l'eloge qu'en lui donne dans la* Menagiana.

(*f*) *C'eſt-à-dire, l'an* 1693.

(*g*) *Ils ſont de Dijon.*

(*b*) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier* 1694. *pag.* 278. 279. *Il a rapporté l'eloge que le* Menagiana *donne à Mr. de la Monnoie.*

(*i*) *Voiez* Grotius Append. ad comment. de Antichriſto p. 133. *où il dit que les ennemis de Frideric Barberouſſe l'accuſerent d'avoir fait compoſer ce livre. Il devoit dire que Frideric II. fut accuſé d'avoir dit que le monde avoit été trompé par trois impoſteurs.* Vide Deckherum de ſcriptis adeſpotis pag. 374. edit 1686.

(*k*) *In Geneſim, pag.* 1836.

(*l*) *Voetius Diſput. vol.* 1. *pag.* 206. & *Spizelius, Atheiſ. ſcrutinio, pag.* 18.

(*m*) *Il falloit dire* mal fuor che.

JUGEMENT de Montagne ſur l'Aretin.

(*a*) *Montagne Eſſais l.* 1. *chap.* 51. *à la fin.*

(*b*) *Jacobus Gaddus de Scriptoribus non Eccleſiaſticis tom.* 1. *pag.* 13. *apud Spizelium, in ſylloge citato pag.* 112.

(*c*) *Elle eſt dans un recueil publié l'an* 1558. *à Veniſe* appreſſo Dominico Giglio in 8. *au feuillet* 128. *verſo du* 1. *livre.*

(A) *C'eſt celui de Divin.*] On ne ſera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne ſur cet éloge: *Platon*, dit-il (*a*), *a emporté ce ſurnom de Divin par conſentement univerſel qu'aucun n'a égalé ſes ecrits, & les Italiens qui ſe vantent avec raiſon d'avoir communement l'eſprit plus éveillé, & le diſcours plus ſain que les autres nations de leurs tems en viennent d'honorer l'Aretin, auquel, ſauf une façon de parler bouffe & bouillonne de pointes ingenieuſes à la verité, mais recherchées de loin & fantaſtiques, & outre l'eloquence enfin telle qu'elle puiſſe eſtre, je ne voi pas qu'il y ait rien au deſſus des communes Auteurs de ſon ſiecle, tant s'en faut qu'il aproche de cette divinité ancienne.*

(B) *Qu'il faiſoit les fonctions de Dieu ſur la terre.*] J'ai vu cette penſée dans un Auteur Italien cité par un Auteur Allemand. (*b*) *Cur vero ſibi arrogaverit alienum conſenſu deitatem, neſcio, niſi forte* DEI *munus exercuiſſe dicendus ſit, cum ſumma rapta velut celſiſſimos montes fulminaverit, lingua corrigens & mulcens quo ab aliis caſtigari nequeunt.*

(C) *Faiſoient plus de bien au monde que les ſermons.*] Il dit dans l'Epitre dedicatoire de la ſeconde partie de ſes *Raggionamenti*, que ſi l'on ne vouloit pas l'eſtimer à cauſe de ſes inventions, il faloit du moins lui accorder quelque gloire pour le ſervice qu'il avoit rendu à la verité, en la pouſſant dans la chambre & dans les oreilles des Grans, à la honte de la flaterie & du menſonge. Il raporte qu'un Ambaſſadeur du Duc d'Urbin diſoit que ſi les Miniſtres des Princes, & leurs Courtiſans étoient recompenſez de leurs ſervices, ils en avoient l'obligation à la plume de Pierre Aretin. Il ajoûte qu'un autre diſoit: *L'Aretin eſt plus neceſſaire à la vie humaine que les predicateurs, parce que les predications ne mettent dans le bon chemin que les ſimples, mais ſes Ecrits y mettent les Grans Seigneurs.* Voici ſes paroles en Italien: *Quando io non foſſi ſegno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali ao l'anima a lo ſtile, merito pur qualche poco di gloria per haverè ſpinto la verità ne le camere, e ne le orecchie de Potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna, e per non difraudare il mio grado, uſero le parole ſteſſe del Singulare* M. Gianiacopo, *ambaſciadore d'Urbino, non che ſpendiamo il tempo ne ſervigi de Principi inſieme con ogni huomo di Corte, e non ciaſcun virtuoſo, ſiamo riguardati, e riconoſciuti da noſtri padroni, bontà de gaſtighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo ſa Milano, come cadde de la ſacra becca di colui, che in poche meſi mi ha arricchito di due Coppe d'oro: l'Aretino è più neceſſario à la vita humana, che le predicationi, e che ſia il vero eſſe pongono un ſu le dritte ſtrade le perſone ſemplici, & i ſuoi ſcritti le ſignorili, & il mio non è vano, ma un modo di procedere per ſoſtener ſe medeſimo oſſervato da Enea, dove non era conoſciuto.*

(D) *Que ſa plume lui avoit aſſujetti.*] J'ai lu cela dans une lettre (*c*) qui lui fut écrite par Battiſte Tornielli. On lui declare qu'il meriteroit le titre de Germanique, de Pannonique, &c. comme autrefois les Empereurs ſe donnoient le nom des Provinces où ils avoient triomphé. *Non ſapete voi, che con la penna voſtra ne mano havete ſoggiogato più Principi, ch' ogni altro potentiſſimo Principe con l'arme? La penna voſtra è quel non mosſo terrore, à quale non è formidabile, à chi anche non grata, e chi non cara, ove ſi moſtra amica? La penna voſtra ſi può dire che s'ha fatto trionfator quaſi di tutti i Principi del mondo; che quaſi tutti vi ſono tributarii, & come infeudati. Meritareſte eſſer chiamato Germanico, Pannonico, Gallico, Hiſpanico, & finalmente inſignito di quei titoli, quali ſi davano a gli antichi Imperadori Romani, ſecondo le provincie per loro ſoggiogate: che ſe quelli ſoggiogavano le provincie per forza d'arme, & per eſſer più di loro potenti, non era gran meraviglia, maggior meraviglia aſſai è, che un privato, inerme, haggio ſoggiogato infiniti potenti: che l'un potente l'altro, non è meraviglia.*

(E) *On l'encourageoit à continuer.*] C'eſt le Marquis du Guaſt qui lui fit cette exhortation, dans une lettre (*d*) qu'il lui écrivit de ſa propre main. Il ne demandoit pas d'être privilegié; il voulut bien que ſes défauts fuſſent cenſurez par l'Aretin, & il l'exhortoit à le faire. Il y a bien de l'aparence qu'il étoit ſûr qu'il ne ſeroit pas pris au mot. L'Aretin ne confondoit pas les amis avec les ennemis; il ne faiſoit ſes executions que ſur ceux qui avoient negligé de s'en racheter. *Seguite dico col ſolito animo*, c'eſt ce que le Marquis du Guaſt lui écrit, *e ſe in me voſtro amico alcuna coſa mon che laudabile conoſcete, ricordatevi di non laſciar di riprenderla: acciochè fatto accorto dell' error, come deſidero, lo fugga, e divenga migliore. Seguite lo ſtil voſtro, che di nuovo vi ne prego: acciochè, ſe i deſetti con verità ſaranno in altri trovati, ſi vergogino, & vergognandoſi, & mendandoſi fuggano dal vitio alla virtù. Onde i rei divenuti buoni, abbraciati con eſſa virtù, ſi conſervino nel bene. del che quanto in ciò l'humana Repub. ſi avanzi; lo giudichino quelli, che lo ſanno meglio intender, ch'io non ſo eſprimere.*

(F) *Pour l'Auteur du livre* De tribus impoſtoribus.] Nous aurons peut-être occaſion d'examiner amplement cette matiere, & de faire voir qu'il y a très-peu d'aparence que ce livre ait jamais exiſté. Mr. l'Abbé Nicaiſe (*e*) l'un des plus honnêtes hommes de ce ſiecle, qui a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre deſquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoier l'année (*f*) paſſée une très-curieuſe Diſſertation de Mr. de la Monnoie ſon (*g*) compatriote ſur le livre *De tribus impoſtoribus*. Elle eſt remplie de remarques très-bien choiſies, & meriteroit extremement d'être imprimée. Mr. de Beauval (*b*) vient d'en donner un petit extrait. L'Auteur montre par de très-fortes raiſons que ce livre eſt une pure chimere. Grotius a cru, & peut-être ſur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce livre avant que (*i*) l'Aretin fût au monde. Le bon Pere Merſenne (*k*) a debité qu'un de ſes amis qui avoit lu le livre en queſtion, y avoit reconu le ſtyle de Pierre Aretin. Chanſons que tout cela. Neanmoins on ne ſauroit dire combien on (*l*) promene cette propoſition du Pere Merſenne.

(G) *L'épitaphe raportée par Mr. Moreri.*] Il ne dit point poſitivement & preciſément que cette épitaphe ait ete gravée ſur le tombeau de Pierre Aretin dans l'Egliſe de Saint Luc; mais il n'y a perſonne qui ne ſoit en droit de ſupoſer que c'eſt ce qu'il a voulu dire, car il s'eſt exprimé de cette maniere: „Il mourut „ à Veniſe où il eſt enterré dans l'Egliſe de Saint Luc: „ Voici ſon épitaphe,

„ *Condit Aretini cinores lapis iſte ſepultos,*
„ *Mortales ætro qui ſala perfricuit.*
„ *Intactus Deus eſt illi, cauſamque rogatus*
„ *Hanc dedit, ille, inquit, non mihi notus erat.*

„ Elle eſt plus ingenieuſe en Italien en ces termes:

„ *Qui giace l'Aretin Poëta Toſco,*
„ *Che d'ogniun diſſe male (m) che di Dio*
„ *Scuſandoſi col dir' io m'il conoſco.* „

Il n'y a rien dans le narré de Mr. Moreri qui puiſſe faire ſoupçonner le moins du monde, que ces quatre vers ne ſont pas l'inſcription même du tombeau de l'Aretin. C'eſt donc tromper tout lecteur qui n'eſt pas capable de ſe tirer d'un mauvais pas par les propres reflexions. C'eſt en particulier tendre un piege aux Proteſtans, qui à moins que d'aller un peu bride en main, ſe portent à croire qu'il n'y a preſque point d'ob-

le connoiſſoit pas; ſes Ouvrages de pieté (H) temoignent manifeſtement le contraire. Je ne croi pas que l'on trouve dans ſes Ecrits aucun dogme d'Atheiſme; mais comme pluſieurs de ſes libelles d'objet de ſcandale que les Italiens n'admettent dans leurs Egliſes. Pluſieurs donc d'entr'eux croioient aiſément ſur la parole de Mr. Moreri, que le Patriarche de Veniſe ſouffrit que non ſeulement on enterrât un Athée en terre ſainte, mais auſſi que l'on expoſât aux yeux du monde dans une Egliſe l'epitaphe de cet Athee en quatre vers qui tournent la choſe en plaiſanterie. Pour moi je ne ſaurois croire que la corruption, & la negligence du Clergé ſoient jamais allées juſques à ſouffrir de ſemblables inſcriptions ſepulcrales dans une Egliſe. Je croi donc que les quatre vers raportez par Mr. Moreri ſont une de ces pieces ſatiriques que l'on fait ſur la mort des gens, & à qui l'on donne le titre & la forme d'épitaphe. Combien en fit-on de ſemblables ſur le Cardinal de Richelieu, & ſur le Cardinal Mazarin? Ceux qui ſont l'eloge des hommes illuſtres, & qui à l'exemple de Paul Jove ſe plaiſent à raporter leurs épitaphes, devroient toûjours expliquer ſi ce ſont des vers qui aient été gravez effectivement ſur le tombeau, ou s'ils ont été ſimplement un jeu d'eſprit. Si l'on avoit eu cette precaution à l'egard de l'Aretin, on ne verroit pas dans le Theatre de Paul Freherus, & dans le (a) *Felix literatus* de Spizelius, que les quatre vers en queſtion ſe liſent (b) ſur le tombeau du perſonnage à Veniſe. Un Theologien (c) d'Utrecht aſſûre que l'épitaphe de Pierre Aretin inſerée dans les Eloges de Paul Jove, & celle que Pazzi a raportée temoignent que c'étoit un grand Apôtre de l'Atheiſme. „ *Aretini epitaphium apud* Jovium in Elogiis virorum doctorum, „ *& alterum* apud Guizeppe Pazzi *indicat quales & quantus atheiſmus praco fuerit. ſic enim* Pazzi *in libr. cui tit.* Continuatione della monſtruoſa farina, *Venetiis* 1609. Qui giace l'Aretino poëta (d) Toſca, „ Che diſſe mal d'ogn un fuor che di Dio; ma ſi ſcuſo dicendo, (e) no'l conoico. *Aliter ſic.* Qui „ giace eſtinto quell' amaro Toſco; Ch'ogn' huom „ vivendo col mal dir trafiſſe. Vero e che mal di „ Dio giamai non diſſe, Che ſi ſcuſo dicendo io no'l „ conoico. „ Sur cela j'ai à dire premierement que Paul Jove ne raporte point l'epitaphe de Pierre Aretin. Comment la raporteroit-il, puis qu'il mourut avant lui? C'eſt celle de Leonard Aretin qu'il raporte, mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au Chriſtianiſme du defunt; elle ne touche à la religion ni de près ni de loin. En ſecond lieu il n'y a nul fond à faire ſur les deux épitaphes Italiennes, car elles ont eté faites ſans aveu, & n'ont point été gravées ſur le tombeau. Ce fut un jeu d'eſprit de quelque Poete ſatirique. Spizelius (f) a copié preſque mot-à-mot tout le paſſage de Voetius ſans le citer. Notez que Lorenzo Craſſo (g) inſinuë encore plus clairement que Moreri, que les quatre vers Latins ſont ſur le tombeau de cet Athée à l'Egliſe de St. Luc.

Mettons ici un bon ſuplément. (h) C'eſt là „ coutume parmi les Catholiques d'attacher à quelque colonne ou ailleurs près du tombeau des morts, „ & ſur tout des morts de reputation, des inſcriptions „ funebres en papier. La verité eſt que ces inſcriptions ſont & doivent être toûjours à la gloire du „ defunt. Mais l'Aretin aiant été un homme d'un libertinage diſtingué, il eſt fort poſſible que quelque railleur pendant ou après l'enterrement ait „ porté dans l'Egliſe de St. Luc l'épitaphe raportée „ par Moreri, & par tant d'autres avant lui. C'eſt „ ainſi qu'il faut entendre les paroles du Ghilini qui „ s'en eſt même expliqué aſſez clairement dans ce „ ſens, quand après avoir dit, *e ſopra il ſuo ſepolcro fù „ poſto queſto epitaffio: Condit Aretini cineres* &c. il „ ajoûte immediatement, *fù parimente appoſto alla ſua „ tomba queſt' altro quaſi tradotto d'al ſuddetto, cheva „ attorno nella bocca ſino delle perſone idiote, Qui giace „ l'Aretin* &c. L'epitaphe Italienne de la maniere „ dont le Ghilini la raporte eſt plus correcte de beaucoup qu'elle n'eſt dans le Pazzi, dans Voetius, ni „ dans Moreri; & je ne comprens pas ce dernier „ quand il dit qu'elle eſt plus ingenieuſe que la Latine. Il me paroît auſſi que lui & le Ghilini ſe ſont „ trompez d'avoir pris l'Italienne pour une copie de „ la Latine. C'eſt à mon avis tout le contraire, & „ ce qui me le perſuade, c'eſt que l'Italienne eſt raportée dans les nouvelles recreations imprimées „ ſous le nom de Bonaventure des Periers *in* 16. à „ Paris 1572 (i), & qu'on ne me montrera la Latine nulle part dans un livre auſſi ancien. . . . . „ Il y a des fautes dans l'epitaphe Italienne de l'Aretin produite par Moreri, & par Voetius . . . . . „ la plus correcte eſt celle qui ſe lit en ces termes „ dans le Ghilini:

„ *Qui giace l'Aretin amaro toſco*
„ *Del ſem' human, la cui lingua trafiſſe*
„ *Et vivi, & morti: d'iddio mal non diſſe,*
„ *Et ſi ſcuſo, co'l dir, io no'l conoſco.* „

Ceci bien loin d'enerver ma critique de Moreri, en eſt plutôt la confirmation.

Dans les entretiens que j'eus l'an 1696. avec le Pere Coronelli qui accompagnoit les Ambaſſadeurs que la Republique de Veniſe envoioit en Angleterre, je lui demandai ce qu'il penſoit de l'épitaphe de l'Aretin. Il me repondit qu'il ne la croioit pas telle que Moreri la raporte, & il me promit de s'en informer. Il m'écrivit de Veniſe le 2. de Novembre de la même annee, & me marqua qu'il étoit très-vrai que l'Aretin fut enterré dans l'Egliſe de St. Luc, mais qu'il n'avoit pu encore rien decouvrir touchant l'epitaphe. Il m'envoia un paſſage tiré du (i) *Venetia deſcritta dal Sanſovino coll' additioni del Martinioni*; voici ce qu'il contient: *Vi dorme parimente in un depoſito poſto in aria quel Pietro Aretino, il quale fù cognominato flagello de' Prencipi per la licentioſa profeſſione della ſua mordacciſſima penna, & il quale morendo perdè del tutto il nome: poichè eſſendo ignaro di lettere, e operando per forza di natura ne' ſuoi capricci, hebbe dopo morte il meritato premio della ſua petulantia: conciosia che eſſendo le coſe ſue reputate dalla Chieſa poco Criſtiane, furono cuttate del tutto à Lettori, e ſi ſarebbe affatto cancellata la memoria, ſe l'Arioſto burlandoſi nel titolo ch' egli ſi haveva preſo indebitamente, non haveſſe detto nel Furioſo.*

Ecco il flagello
De Prencipi, il divin Pietro Aretino.

Notez, je vous prie, ces paroles de Mr. Miſſon „ (k) „ J'ai peine à croire qu'on ait tourné en Epitaphe „ comme quelques-uns m'en aſſûrent, la mordante „ Epigramme qui a eſté faite contre l'Aretin. A „ tout haſard, je mettrai ici la copie qu'on m'en a „ donnée „. C'eſt dommage qu'il n'ait jamais trouvé ouverte l'Egliſe de St. Luc, il y alla pluſieurs fois *tout expres pour y voir le tombeau* de l'Aretin. S'il avoit pu la viſiter, il nous fourniroit une bonne deciſion. Les Journaliſtes d'Utrecht en parlant de ſon voiage raportent les quatre vers. *Condit Aretini cineres*, &c. & declarent qu'on dit qu'ils ſont gravez ſur le tombeau de ce Satirique, (l) *Cujus ſepulcro ſequentes verſus inſcripti eſſe dicuntur.* Encore un coup, je n'en crois rien.

(H) *Ses Ouvrages de pieté temoignent manifeſtement le contraire.*] Paul Freher raporte que quelques Princes d'Italie mauvais imitateurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faiſoient des preſens à l'Aretin pour n'en être pas dechirez, lui firent donner cent coups de bâton, & que ce châtiment eut un tel effet, que cet Auteur renonça aux ſatires & aux libelles diffamatoires, & ne fit plus que des livres de pieté. *Quidam principes Italiæ minus ſibi conducere exiſtimantes donis eum afficere, fuſtibus ad mortem uſque cædere per alios curarunt, & hoc modo linguam ejus maledicam refrenarunt, qui deinceps à ſcriptis ſatyricis abſtinens ſacra ſcripſit, non ſicuti priora per Inquiſitionem prohibita (m).* Il lui arriva donc la même choſe, à quelques differences près, qu'à ceux dont Horace dit dans la 1. épitre du 2. livre:

- - - *Verſère modum formidine fuſtis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti.

Je ne toucherai que deux differences. La premiere eſt qu'il n'en avoit pas été quitte pour la peur; le bâton avoit effectivement joüé ſur ſes pauvres épaules. La 2. eſt qu'il ne diverti pas beaucoup en changeant de ſtyle: il étoit ſorti de ſon élement: on ne ſignale gueres ſon eſprit, quand on ſe met ſur le tard à faire des livres de devotion: cela ſoit dit ſelon l'hypotheſe du Sieur Freher que j'examinerai ci-deſſous. Mais le bon de l'affaire eſt qu'au ſentiment de quelques perſonnes, les livres qu'il fit en ce genre ſentent un homme bien converti. *On (n) n'ignore point quelle a été la converſion du fameux Aretin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé juſqu'à ſon nom: & quelques-uns pretendent qu'il y a ſi bien reüſſi, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de reconnoître dans les livres de devotion de (o) Partenio Etrio, les marques du vieil homme qui ſont ſi fortement empreintes dans les Ouvrages de Pietro Aretino.* On a recueilli des converſations de Mr. Menage une choſe qui doit avoir ici ſa place. (p) „ L'Aretin a fait auſſi des Oeuvres de devotion, „ & cela a fait dire de lui, *Ubi bene, nemo melius, „ ubi male, nemo pejus.* . . . . Voici une Epigram-

me

(a) *A la page* 111.

(b) *Venetiis* ſepultus jacet cum hoc Epitaphio, Condit Aretini &c. *Paulus Freher. in Theatr. p.* 1462.

(c) *Voet. Diſſert. t.* 1. *p.* 206.

(d) *Il falloit* Toſco.

(e) *Il falloit* io no.

(f) *Spizel. Scrutin. Atheiſm. pag.* 18.

(g) *A la page* 38. *du* 1. *tome des éloges.*

(h) *Mr. de la Monnoie, remarq. manuſcr.*

(i) *Je cite cette édition parce que dans la premiere qui eſt de Lion in* 8. *chez Robert Granjon* 1558. *moins ample de* 35. *années que celle-ci, l'épitaphe de l'Aretin n'eſt point raportée.*

(i) *A la page* 120.

(k) *Miſſon, nouveau voiage d'Italie to.* 1. *p.* 281. *edit. de la Haie* 1698. *Ce voiage a été ſi bien reçu du public, & avec raiſon, qu'on l'a déjà imprimé trois fois.*

(l) *Biblioth. librorum novorum to.* 3. *pag.* 630.

(m) *Freher. ubi ſupra. La Ghilini dit la même choſe dans la page* 192. *de la* 1. *partie de ſon Teatro.*

(n) *Baillet, Jugem. ſur les Poetes t.* 1. *p.* 133.

(o) *Il prit cette Anagramme de ſon nom à la tête de ſes livres de pieté.*

(p) Menagiana, *p. m.* 266. *Notez qu'à la* 2. *édition du Menagiana on a été le ubi benè nemo melius, & qu'on a dit qu'en matiere de devotion on ne peut ſouffrir le ſtile d'Aretin, & que c'eſt la choſe du monde la plus pitoiable que les vies de J. C. de la Vierge, de S. Thomas d'Aquin, la Geneſe, & la paraphraſe ſur les Pſeaumes, ſoit pour les penſées, ſoit pour l'expreſſion.*

Digitized by Google

belles attaquent violemment les desordres du Clergé, & decrivent d'un stile profane & de debauche une infinité d'impuretez attribuées à la vie de Couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour Athée. Joignez à cela qu'un homme qui auroit eu quelque respect pour la religion, & pour l'honnêteté morale, n'auroit jamais fait des dialogues sur les matieres que l'Aretin a choisies, & n'y auroit pas employé un langage si impudent. On voit bien que je (1) parle de ses *Ragionamenti*.

Ils

„ me sur la *paraphrase des sept Pseaumes de la Peni-*
„ *tence* par l'Aretin.

„ *Si ce livre suit le destin*
„ *Du David & de l'Aretin*
„ *Dans leur merveilleuse science,*
„ *Lecteur, n'en fais pas empêche,*
„ *Que paraphrase le peché,*
„ *Paraphrase la penitence.* „

Il paroit par le passage que j'ai cité du Sieur Freher qu'on a cru que les livres de libertinage, & les livres de devotion ont été composés en divers tems par l'Aretin, les premiers avant sa conversion, les derniers depuis sa conversion. Mr. Moreri lui attribue d'avoir fait *sur la fin de ses jours* les Ouvrages de pieté: je doute fort de cela, car il dit lui-même dans l'Epitre dedicatoire de la 2. partie de *ses Ragionamenti*, qu'il se piquoit principalement de travailler vîte, & de tirer de son propre fond: & pour prouver la fecundité & la promtitude de sa plume, il étale le titre de plusieurs Ouvrages qu'il avoit faits en très-peu de tems, les uns sur des matieres de devotion, les autres sur des matieres de gaieté. *Tutto a quanto, accetto il far tutto, e dei suo. Escrissi la i Salmi, escrissi la historia di Christo, escrissi la Comedia, escrissi il Dialogo, scrissi i volumi di sonetti & allegrie, secondo i soggetti, & che pastorale ogni opera quasi in un dì, e per che si famigliasse ai vedere ciò che si fa in la corte, che si ha in le fatiche, tosto mutandosi i favori de l'armi e la passioni d'amore, che io doveria lasciar di scrivere per disperare i gesti di quel Carlo Augusto.* Sa paraphrase sur les Pseaumes penitentiels étoit déjà traduite en François, & imprimée à Lion l'an 1540. Sa paraphrase sur la Genese avec la vision où Noé connut *les mysteres du Vieil & Nouveau Testament*, fut imprimée à Lion en 1542. traduite de son Italien (a). Qui oseroit dire qu'en ce tems-là cet Auteur avoit renoncé à ses pechez & à ses libelles? Quoi qu'il en soit, voici le titre de quelques-uns de ses Ouvrages de devotion. *Specchio (b) delle opere di Dio. Parafrasi sopra i sette Salmi. Vita della beata Virgine. Humanità del figliuolo di Dio. Vita di Santa Tomasa d'Aquino. Vita di Santa Caterina Vergine & Martire.*

Voici la confirmation complete de ce que j'ai avancé. „ (c) L'Aretin ne composoit des œuvres „ de pieté que pour exercer son imagination, & pour „ faire voir qu'il étoit capable de tout, pour aguerrir „ les devots irritez contre lui, & pour s'attirer des li„ beralitez de la part de quelques grandes Dames à „ qui il envoioit des exemplaires de ces sortes de li„ vres. Il n'en étoit pas pour cela plus sage, puis „ qu'après avoir publié sa paraphrase sur les sept „ Pseaumes, & son *humanità di Christo* en 1535. il „ s'avisa sur la fin de 1537. de dedier à Battista Zatti „ de Bresse citoien Romain ces postures infames dont „ on a tant parlé, au bas de chacune desquelles il avoit „ mis un Sonnet aussi deshonnête, comme dit Mr. „ Felibien, que l'étoient les actions representées. „ L'Epitre dedicatoire à ce Battista Zatti se trouve „ dans le 1. volume des lettres de l'Aretin. Il paroit „ aussi par la peinture que cet Auteur fait de ses mœurs „ dans la 190. lettre du 4. Volume datée de Decem„ bre 1547. que bien qu'il fût alors dans la cinquan„ te septieme (1) année de son âge, il n'en menoit „ pas une vie moins licentieuse. L'endroit où il par„ le de l'interruption qu'il eſt obligé de faire en écri„ vant cette lettre, eſt quelque chose de fort singu„ lier (d) . . . . . On peut voir aussi la 439. „ lettre du même Volume, où l'on reconnoitra qu'il „ faisoit profession d'une morale peu scrupuleuse. „

C'est donc à tort que l'on pretendroit qu'il composa ses livres pieux, après avoir renoncé par une serieuse penitence à sa vie libertine. Il composoit tour-à-tour & des écrits de pieté, & des écrits de debauche, étant toûjours mal honnête homme, & plongé dans la corruption: & si par raport aux hommes il étoit moins pernicieux en s'exerçant sur des matieres pieuses, qu'en traitant des sujets sales, il étoit encore plus criminel aux yeux de Dieu dans ces compositions-là, que dans celles-ci. Il n'apartenoit pas à un tel profane de toucher aux choses saintes: il leur faisoit une injure plus piquante en les expliquant avec un cœur depravé, & par de mauvais motifs, que s'il les eût insultées ouvertement. Nous pouvons lui apliquer la censure foudroiante contenuë dans ces paroles du Pſalmiſte:

Auſſi (e) dira l'Eternel au meſchant,
Pourquoi vas-tu mes édits tant preſchant,
Et prens ma Loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine diſcipline:
Et que mes dits jettes & ne reçois?
Si un larron d'avanture apperçois,
Avec lui cours: car autant que lui vaux,
T'accompagnant de paillards & vibaux:
Ta bouche mets à mal & médiſances,
Ta langue braſſe & fraudes & nuiſances.
Cauſſant aſſis pour ton prochain blâmer,
Et pour ton frere ou couſin diffamer:
Tu fais ces maux, & cependant que viens
Je ne t'en dis, tu m'eſtimes & tiens
Semblable à toi: mais quoi que tard le face,
T'en reprendrai quelque jour en ta face.

Je confeſſe que le commun des hommes n'eſt point choqué des écrits de devotion qu'un indevot, & qu'un profane compoſe; mais les perſonnes d'un goût delicat ou difficile en ſont plus ſcandaliſées, que d'un écrit où un tel Auteur parleroit ſincerement. Opterez, diſent ces perſonnes-là, ſoiez l'un ou l'autre, ne donnez point à l'Imprimeur aujourd'hui un Ouvrage de pieté, demain un livre de libertinage; nous ne voulons point une telle comedie: puis que vous perſeverez dans le mal, nous aimons mieux que vous en gardiez inceſſamment les aparences (f). Il ſeroit à ſouhaiter que perſonne ne ſe mêlât de faire des livres de devotion, ſans être bien perſuadé de ce qu'il dit, & ſans le mettre en pratique; car pour les perſonnes à reflexion, c'eſt un grand ſujet de ſcandale que de voir ſi ſouvent de la meſintelligence entre les penſées & les paroles de ceux qui ſont de tels livres, & plus encore entre leurs actions & leurs écrits.

(1) *Que je parle de ſes* Ragionamenti.] Ils ſont diviſez en 3. parties, dont la derniere qui traite de la Cour & du jeu des cartes, eſt beaucoup plus ſupportable que les autres. La premiere traite des deſordres des Nonnes, des femmes mariées, & des filles de joie. Il ſuffit de dire en general que la ſeconde eſt l'eſprit & l'hiſtoire du *Putaniſme*. Quelque abominables que ſoient ces Dialogues, ils le ſont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribuë, *de omnibus Veneris ſchematibus*.

Voici une remarque qui m'a été envoiée. „ Ce „ (g) livre (*De omnibus Veneris ſchematibus*) qu'on „ attribue ici à l'Aretin, & que bien des gens croiront „ peut-être avoir été compoſé par lui en langue Lati„ ne, à cauſe que par honnêteté vous lui donnez un ti„ tre Latin, n'eſt autre choſe qu'un recueil conte„ nant ſeize figures deshonnêtes gravées par le fa„ meux Marc Antoine de Boulogne d'après les deſ„ ſeins de Jules Romain, au bas de chacune deſquel„ les étoit un Sonnet de l'Aretin. Il en parle dans „ une lettre du 29. de Novembre 1527. par laquelle „ il mande au Seigneur Ceſar Fregoſe qu'il lui envoie „ *il libro de i Sonetti e de le figure luſſuriose*. Le Va„ ſari & Mr. Felibien après lui ont dit que ces figures „ & ces Sonnets étoient au nombre de 20. Mais l'A„ retin lui-même dans la dedicace qu'il en fit en 1537. „ à ce Battiſta Zatti dont j'ai parlé, n'en compte que „ XVI. Il y a un Dialogue de *Maddalena* & de „ *Giulia*, qui a pour titre *la putana errante*, où il eſt „ traité au long *de i diverſi congiungimenti* juſqu'au „ nombre de (h) trente-cinq. L'Aretin, quoi que „ l'Ouvrage ait toûjours été imprimé ſous ſon nom, le „ deſavoüe, & dit qu'il eſt d'un de ſes éleves nommé „ le Veniero. Voici comme il s'en explique dans „ ſon *Capitolo* au Duc de Mantoüe:

„ *Ma perch' io ſento il preſente all' odore,*
„ *Un' operetta in quel cambio galante.*
„ *Vi mando horà in ſtil ladro tradotto*
„ *Puttitolata* la putana errante.
„ *Dal Veniero compoſta mio create,*
„ *Che me in dir mal quatro giornate inante.* „

J'ajoûte à cela un beau paſſage de Mr. Chevillier; (i) *Ce fut environ l'an 1525. que Jule Romain, le plus celebre Peintre d'Italie, pouſſé par l'Ennemi du ſalut des hommes, inventa des Deſſeins pour graver vingt Planches. Les ſujets en ſont ſi deshonnêtes, qu'on n'oſe pas ſeulement les nommer. Pierre Aretin, affamé dans le Public, qui le connoit pour un impie & pour un Athée, compoſa des Sonnets pour chaque deſſein. George Vaſari, qui rapporte cette Hiſtoire dans ſon Livre de la Vie*

des

(a) Bibliot. de du Verdier.

(b) Freher ubi ſupra ex Theatro Ghilini.

(c) Mr. de la Monnoie ubi ſupra.

(1) La preuve d'où tire ce qu'il ſi dit âgé de 50. ans dans une lettre à Paul Jove du mois de Mai 1545. pag. 141. tournée du 3. Volume edit. de Paris 1609. in 8.

(d) On ne le rapporte pas, il eſt trop licentieux.

(e) Pſaume 50. je me ſers de la verſion de Clement Marot.

(f) Quanto conſtantior idem In vitiis, tanto leviùs miſeri ac prior ille Qui jam contento jaro lapſu fune labo- borat. *Horat. Sat. 7. lib. 2. v. 18.*

(g) Mr. de la Monnoie ubi ſupra.

(h) C'eſt ſurpaſſer du quadruple l'ancienne debauche, quales nec Lidyamve ſciunt puellæ Nec molles Elephantidos libelli Sunt illic Veneris novem figuræ. C'eſt ainſi que Lucien-brunch not. in priapeia p. m. 305. cite l'Epigramme 43. du 12. livre de Martial: d'autres liſent nove au lieu de novem.

(i) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris p. 224.

Digitized by Google

Ils furent imprimez (K) pendant ſa vie, mais on a de la peine à deterrer quand ils le furent pour la premiere fois. Nous avons ſix volumes de ſes (L) lettres qui ne valent pas grand' choſe. Ses * Ouvrages de devotion n'ont pas eu beaucoup de debit, & neanmoins ils ont trouvé des approbateurs † qui leur ont donné beaucoup de loüanges. Les Comedies qu'il fit en proſe ſont beaucoup meilleures dans leur eſpece. Il mourut environ l'an 1556. (LΔ) à l'âge de 65, ans plus ou moins.

On

* *Voiez la remarque H.*

† *Voiez la remarque H.*

(a) Hoggi vi preſento di loro una buona parte. . . da me ridotte ne la maniera ch'egli le compoſe, e ne la medeſima maniera ch'egli haveva determinato di farle la prima volta ſtampare, s'altri (contra ſua voglia) non l'haveſſero prima di lui date per mezzo de la ſtampa in luce aſſai male acconcie: conciofia coſa che Giornate queſte nomaſſe per ſeguitare l'alte pedate del gran Giovanni Boccaccio.

(b) *On vient de parler du livre de Mr. Baillet touchant la devotion à la Sainte Vierge.*

(c) *Voiez la remarque LΔ.*

(d) *Freher met ces deux Dialogues entre les Oeuvres de l'Aretin, & ne parle point des Ragionamenti. Peut-être que ces deux Dialogues ſont cette premiere édition qui fut faite contre la volonté de l'Auteur, & dans un autre ordre que la ſien.*

des Peintres, dit qu'il ne ſçait lequel ſervoit le plus impur, ou de jetter les yeux ſur les Deſſeins de Jule, ou de s'arrêter à lire les Sonnets d'Aretin: Io non ſo qual fuſſe piu o brutto lo ſpettacolo de i Deſigni di Giulio all' occhio, o le parole dell' Aretino a gl' orecchi. 3. Part. pa. 302. *Un Graveur appellé Marc-Antoine, oſa bien faire ſervir ſon burin pour graver ſur ces vingt Planches tant d'infamies. Le Pape Clement VII. le fit mettre en priſon: mais le Cardinal Medicis lui ſauva la vie. Et ſi grand que fut le merite de Jule dans la Peinture, il auroit été châtié très-rigoureuſement s'il ne ſe fût retiré à Mantouë. Il arriva en l'année 1527. que Rome fut pillée par l'Armée de Charles-Quint, la fort de ce Graveur fut, qu'ayant perdu tous ſes biens, il fut obligé de quitter la Ville, & mourut quelque-tems après.* Mr. Chevillier ajoûte, que Mr. Jollain Marchand de la ruë St. Jaques à Paris, ſachant *ou il y avoit de ces planches infames qui repreſentoient ces dejeuns abominables de Jule, & ces Sonnets impurs de l'Aretin, y alla, & les acheta cent écus dans le deſſein de les detruire, ce qu'il executa . . . . Il a toûjours cru que c'etoient les planches originales gravées par Marc Antoine qu'il avoit detruites.*

(K) *Ils furent imprimez pendant ſa vie, mais on a de la peine.*] La preface de l'edition de 1584. ne permet pas de douter du 1. de ces 2. faits. Le Libraire ſous le nom ſuppoſé de Barbagrigia (a) declare que l'Auteur avoit reſolu de publier ſes Dialogues diviſés par journée à la maniere de Boccace, & comme ils le ſont dans l'edition que j'ai citée; mais que d'autres le devancerent, & qu'ils publierent cet Ouvrage contre ſon gré, & en aſſez grand deſordre. Je joins à cela quelque choſe de plus precis, & je le fais avec d'autant plus de ſatisfaction, qu'en même tems je m'acquite d'un devoir indiſpenſable envers Mr. Minutoli, par le temoignage public que je lui donne de mon estime ſinguliere, & du grand prix que je mets à l'amitié dont il m'honore. J'avois conſulté cet habile Profeſſeur de Geneve, & voici l'extrait qu'il me communiqua d'une lettre qu'on lui avoit écrite de Dijon. „ Il faut, „ Monſieur, vous parler preſentement d'un livre qui „ eſt fort oppoſé (b) à celui-là, qui eſt les *Ragiona-* „ *menti di Pietro Aretino:* vous ſouhaitez que je vous „ éclairciſſe de quelques choſes qui les regardent. „ Les *Ragionamenti*, ou Entretiens capricieux de l'A- „ retin ont paru avant ſa mort, il n'en faut point „ douter, puis qu'en 1552. il y a eu une invective de „ Joachim Perion, Moine Benedictin contre l'Auteur „ des *Ragionamenti*, qui ne mourut (c) qu'en 1556. „ Antonio Franceſco Doni dans la premiere partie de „ ſa Librairie publiée en 1550. qui contient les livres „ imprimez, parle de deux Dialogues (d) *delle Don-* „ *ne* qui ſont differens des *Ragionamenti*, dont il ne „ dit pas un mot, parce qu'aſſûrement ils n'étoient „ pas encore imprimez. A l'égard des *lettres*, il n'y „ a que le ſeul premier volume qui merite d'être lu, „ quoi qu'il ne contienne preſque rien de ſatirique: „ les autres cinq ſont extremement fades, & vous „ pouvez vous en tenir là deſſus à Monſieur Menage „ dans le Menagiana, qui leur fait encore trop d'hon- „ neur quand il les eſtime pour le ſtile. „ Dans une autre lettre Mr. Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux remarques, qu'il fit en liſant les lettres des hommes illuſtres publiées par Jean Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369. dans une lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin; *Poſſe me fugerat quod ſcribendum in primis fuiſſe arbitror. A Perionio editam eſſe audio orationem adverſus Petrum Aretinum. Periculum eſt ne ut jampridem principum, ita poſthac & πορνοκρατ. flagellum eſſe & nominari velit laceſſitus Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis Maiis*, mais comme la reponſe de Lambin eſt datée *Nonis Junii anno* CIↃ IↃ LI. il eſt aiſé de conjecturer en quelle année Maludanus lui avoit écrit. Mon lecteur ſera bien aiſe de trouver ici ce que Lambin qui etoit alors à Rome, jugeoit de la harangue de Perion. *Perionis orationem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, ſed multo non ſine riſu. Quid enim magis ridiculum excogitari poteſt quam hominem Benedictinum, Philoſophum, Ciceronianum, Theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omnino ſua exiſtimationi parum conſulit, qui judicatur, nam quod arguit illum eſſe impurum, ſceleratum, impium, quod unum poſtea? Tales homines non verbis aut ſcriptis coër-*

gendi, ſed legibus & pœnis ſunt coërcendi. Sed hæc de re alias plura.

Quant à la ſeconde partie du texte de cette remarque, liſez ce qui ſuit, & vous admirerez l'exactitude & l'étendue des recherches de l'habile homme que je cite. „ (e) Il eſt difficile de marquer le tems pre- „ cis de la premiere édition des *Ragionamenti*, tant par- „ ce qu'elle eſt devenuë ſi rare qu'il eſt comme impoſ- „ ſible d'en trouver des exemplaires, que parce que les „ dialogues qui compoſent les deux parties de cet Ou- „ vrage ne parurent pas tous en même tems. La „ premiere partie preceda l'autre de quelques années, „ & ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elles etoient toutes „ deux imprimées en 1537. Les epitres dedicatoires „ de l'une & de l'autre partie etant inſerées dans l'e- „ dition du 1. volume des lettres de l'Aretin à Veni- „ ſe in folio par Franceſco Marcolini en la même an- „ née. Le titre de ces *Ragionamenti* a varié. L'Au- „ teur dans l'epitre dedicatoire de la 2. partie de ces „ entretiens apelle la premiere *i tre Giorni di capric-* „ *ci*, & même ſimplement *dialogo*, car c'eſt ce qu'il „ entend par ces paroles *eccovi il dialogo*, leſquelles „ ne ſe trouvent pourtant pas dans cette même (f) „ epitre inſerée parmi les lettres du 1. volume. Quel- „ quefois au lieu de *Dialogo*, il dit tout au long com- „ me dans l'epitre à ſon ſinge, *il Dialogo de la Nanna* „ *e de la Antonia.* Quelquefois comme dans ſon dia- „ logue *della corte* par la *Nanna* il entend la premiere „ partie des *Ragionamenti*, & par la *Pippa* la ſeconde. „ Dans une lettre du 15. Mai 1537. à *Franceſco da* „ *Porto* il deſigne les deux parties par *i due Dialoghi*, „ de même que les deſigne auſſi Anton Franceſco „ (g) Doni par *Dialoghi due delle donne*. Il eſt conſ- „ tant que ces dialogues n'ont jamais été intitulez „ *Ragionamenti* par leur Auteur. Ce n'eſt que de- „ puis l'edition de 1584. qu'ils portent ce titre. Le „ veritable etoit *Capricci*. Perion (3) le reconoit „ dans ſon invective contre l'Aretin. Le Bandel ſe „ meprend lors que dans la 34. de ſes nouvelles pag. „ 235. de la 1. partie il dit que la Zanina liſoit *la Nan-* „ *na*: ce ſont ſes mots, *e Sia Raffaella de l'Aretino.* „ La Nanna en effet & la Raffaella ſont deux Ouvra- „ ges differens, & de differens Auteurs. Par la Nan- „ na on doit entendre la premiere partie des Ragio- „ namenti de l'Aretin: par la Raffaella le dialogue de „ *Madonna Raffaella* & de *Margarita* intitulé *della bel-* „ *la creanza delle donne*, qui aprend aux femmes à fai- „ re des galans. Il eſt d'Alexiandro Piccolhuomini, „ ſous le nom de *Stordito Intronato* qui etoit ſon nom „ d'Academicien. Cette citation de la Nanna par le „ Bandel ſert pourtant à faire voir que la 1. partie des „ *Ragionamenti* paroiſſoit tout au moins dès l'an 1535. „ puis que ſur la fin de cette même nouvelle où eſt „ citée la *Nanna*, il eſt fait mention du Bernia comme „ alors vivant, lequel conſtamment, quoi que Mr. „ Baillet le mette après des Poëtes qui ſont morts en „ 1606. mourut au mois de Mai de l'an 1535. *Il Ber-* „ *nia Vicario Poeta d'Aretino morì apoplettico*, dit Paul „ Jove dans une lettre du dernier de Mai 1535. à l'E- „ vêque de Faiance Ridolfo Pio dit depuis le Cardinal „ de Carpi, Nonce alors en France. Mr. Menage qui „ a fait un chapitre exprés du Bernia dans la 1. partie „ de ſon Antibaillet, n'a pas relevé cette faute. „

(L) *Six volumes de ſes lettres qui ne valent pas grand' choſe.*] Nous avons déjà (f) vu ſur ce ſujet le jugement d'un ſavant homme de Dijon; il faut y joindre celui de Mr. Menage. *J'ai lu*, dit-il, (g) *toutes les lettres de Pierre Aretin, ſans y trouver rien que j'y aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes livres. Il n'y a que du ſtile à prendre dans cette lecture.* On ne ſauroit donner une idée plus expreſſive d'un Ouvrage ſec, & très-ſemblable à un logis demeublé, à une terre ſablonneuſe, en friche, à des landes; car Mr. Menage étoit un des hommes du monde qui ſavoit le mieux proſiter de ſes lectures, & qui poſſedoit le mieux l'art d'en varier les applications.

(LΔ) *Il mourut environ l'an 1556. à l'âge (h) de 65. ans plus ou moins.*] „ (i) Ce qui fait conjecturer que „ l'Aretin eſt mort ou ſur la fin de 1555. ou dans l'an- „ née 1556. c'eſt que depuis le mois d'Octobre 1555. „ date de l'Epitre dedicatoire du dernier volume de „ ſes lettres, il ne ſe voit pas qu'il ait rien écrit, & „ que le Ruſcelli qui écrivoit ſon Rimario en 1557. y „ parle de l'Aretin comme d'un homme mort depuis peu.

(c) *Mr. de la Monnoie ubi ſupra.*

(1) *Où il y a encore une autre variation conſiderable, qui eſt qu'après ces mots* e per non difraudare il mio grado, *tout ce qui ſuit juſqu'à* e lo ſa Milano come cadde *inclusivement eſt entierement omis, au lieu de, quoi il y a uſato le parole cadute de la ſacra bocca del magno Antonio da Leva l'Aretino è più &c.*

(2) *Libraria del Doni parte 1. pag. 39. tournée.*

(3) Scripſit enim, *dit-il*, atque edidit nefarium librum quemdam quem *capricium* à caprarum lascivia & libidine inſcripſit. *Et plus bas*, Galli plerique jam Italicè ſciunt quo quidem ferrone iſtius *Capricius* aliique libri ſcripti ſunt.

(f) *Dans la colonne precedente.*

(g) *Menagiana pag. 396. de la 1. édition de Hollande.*

(h) *Voiez ci-deſſus p. 327. à la marge de la 1. colonne.*

(i) *Mr. de la Monnoie ubi ſupra.*

Digitized by Google

On conte qu'il ſe mit ſi fort à rire * entendant des diſcours ſales, qu'il renverſa la chaiſe ſur quoi il étoit aſſis, & qu'en tombant il ſe bleſſa à la tête, & mourut ſur l'heure. Il ſe trouva mal d'avoir fait des vers contre Pierre Strozzi, car ce brave homme le menaça de le faire poignarder juſques dans le lit, ce qui étonna tellement ce Poëte qu'il n'oſoit laiſſer entrer perſonne dans ſa maiſon, & qu'il n'eut pas le courage de ſortir pendant que Strozzi ſejourna dans les Etats de Veniſe. Je citerai mon (M) Auteur. Notez que ce Poëte ſi ſatirique prodiguoit les loüanges avec les derniers excés. Nous trouvons les hyperboles les plus pompeuſes, & les flateries les plus rampantes dans les lettres qu'il écrivoit aux Rois, & aux Princes, aux Generaux d'armée, aux Cardinaux, & aux autres Grans du monde. Tant s'en faut que l'on voie là les airs d'un Auteur qui ſe fait craindre, ou qui exige des rançons, que l'on y voit toute la baſſeſſe d'un Auteur qui demande très-humblement un morceau de pain. Il ſe ſert d'expreſſions touchantes pour repreſenter ſa pauvreté; il recourt même au langage de Canaan, je veux dire aux phraſes devotes, qui peuvent le mieux exciter la compaſſion, & animer à la charité les perſonnes qui attendent de Dieu la recompenſe de leurs bonnes œuvres. Il ne faut pas oublier que l'un des ſujets de ſes importunitez étoit la dot (N) de ſa chere fille Adria. Il ſe donna mille peines pour la marier, & il la vit ſi (O) malheureuſe dans cet état, qu'il ſe repentit de ſon impatience. Fatalité trop ordinaire parmi les hommes; car combien y a-t-il de choſes qui les inquietent extrêmement lors qu'elles ne ſont point faites, & qui les chagrinent encore plus lors qu'elles le ſont?

☞ ARGYROPYLE † (JEAN) nâtif de Conſtantinople, ſe retira en Italie pendant que les Turcs (A) bouleverſoient toute la Grece. Il fut très-bien accueilli par Coſme de Medicis,

* Infandas obſcenitates de meretricibus, ut ajunt, ſororibus ſuis, cum audiret, ex riſu ſellam in qua ſedebat evertiſſe, occiputque vehementer graviterque ad terram affixiſſe atque allidere ut exemplo nequitiſſime in eriret. *Ang. Laurentinus Politianus in dialogo de riſu pag. m.* 78.

† *Et non pas* Argirophile *ni* Argyrophile *comme dans Moreri.*

» peu. *Onde il mio Aretino di buona memoria*, dit-il » au mot Roſta dans le vocabulaire qui eſt à la fin du » Rimario. Que ce ſoit en 1557. que ce Rimario ait » été compoſé, cela paroit par le paſſage que j'en ai » marqué cy deſſus (z) au ſujet de Silvio Antoniano. » Paul Freher (a) s'abuſe en diſant qu'Aretin mourut vers l'an 1566.

(M) *Je citerai mon Auteur.*] C'eſt Remi de Florence. *Valſe*, dit-il (b), *Pietro Aretino burlare & mastegiare il Sig. Piero Strozzi, quando egli diede Marano a Venetiani, e gli fece un Sonetto, che cominciava:*

Mentre il gran Strozzi Arma virumque cano, &c.
Ma il Signor Pietro come huomo valoroſo, & che non voleva ſue burle nè ſuoi motti, gli fece intendere, che attendeſſe ad altro, perche lo farebbe ammazzare infin nel letto. Onde il povero Aretino, che conoſceva il Signor Pietro huomo piu da farlo che da dirlo, ſi miſe tanto ſpavento, che ſerrato in caſa, nè dando ingreſſo a perſona alcuna, guardava pure ſe i pugnali piovevano, & menò giorno e notte una vita infeliciſſima, e per fin che lo Strozzi ſtette in paeſe de' Venezziani, non ardì mai uſcir di caſa. Je m'imagine que quand il ſe vit hors de danger, il fit comme la truie lavée.

(N) *La dot de ſa chere fille Adria.*] Il l'aimoit avec beaucoup de tendreſſe, & il s'étoit engagé à compter mille ducats à celui à qui il la promit en mariage. Ce futur n'étoit pas un homme qu'on pût renvoier au premier livre qu'on dedieroit: une telle aſſignation que certains Auteurs ont emploiée auprès de leurs creanciers, n'étoit point capable de le contenter; il ſtipula que mille ducats lui ſeroient comptez, avant qu'il donnât l'anneau à ſa future. (c) *Mille ducati e la promeſſa da me fatta allo ſpoſo in contanti, prima che ſe le dia l'anello.* Il falut que l'Aretin fit ſervir au paiement de cette ſomme (d) la chaine d'or qu'il avoit reçue du Prince d'Eſpagne. Il s'adreſſa au Cardinal de Lorraine pour en être ſecouru dans cette neceſſité; je ne ſai point s'il en obtint quelque choſe, mais je ſai qu'il fut ſecouru du Duc de Florence. La lettre (e) de change que ce Prince fit expedier, portoit (f) qu'on ne la paiât que ſur de bonnes atteſtations que le mariage avoit été conſommé. Cette condition fit hâter les noces: le pere eût voulu les diferer parce que la jeune Adria lui paroiſſoit d'un âge trop tendre, mais il falut paſſer par deſſus cette conſideration. Il dit que ſa fille en ſe mettant au lit nuptial parut être une victime pure miſe ſur l'autel ſacré: (g) *Per importarmi piu l'honore della parola obligata, che il riſpetto della etade tenera; conſentij, che la innocentia, ſi copulaſſe co'l ſacramento. Ella nello entrare nel letto, parue una oſtia pura, poſta ſopra l'altare ſacro.* Il paroit que le beau-fils n'exigea point à toute rigueur que la ſomme lui fût comptée en bonnes eſpeces avant les noces, il ſe contenta d'être nanti de la chaine d'or que le fils de l'Empereur avoit donnée à l'Aretin, d'en être, dis-je, nanti pour la ſûreté de ce qui manquoit aux mille ducats; mais cela ne laiſſoit pas d'embarraſſer le beau-pere, qui avoit envie de conſerver cette chaine d'or, & qui ſe voioit chargé de ſa fille juſques à ce que toute la ſomme fût païée: car avant l'entier paiement le gendre ne vouloit point amener chez lui ſon épouſe. Le Duc de Florence fut encore importuné, & debourſa (h) quelque choſe.

(O) *Il la vit ſi malheureuſe dans cet état.*] Ce mariage ne fut pas heureux. la pauvre Adria fut ſi maltraitée chez ſon mari (i) qu'elle fut contrainte de s'en retourner chez ſon pere; mais ſon mari lui aiant promis un traitement plus commode elle ſe laiſſa perſuader la reünion, & ne fut pas plus heureuſe qu'auparavant. On continua de lui ravir le pouvoir des clefs, pouvoir qui ne tombe jamais en quenouille dans l'Egliſe, mais qui eſt affecté aux femmes dans le menage. Elle ne pouvoit ni manger ni boire que quand il plaiſoit à d'autres de diſpoſer de la clef en ſa faveur: on la chicanoit éternellement ſur ſes parures, on ne vouloit point qu'elle portât des joiaux, & on la vouloit contraindre à vendre un diamant que ſon pere lui avoit donné: elle étoit donc attaquée par les endroits les plus ſenſibles; c'étoit vouloir lui arracher les entrailles. L'Aretin implora pour elle la protection de la Ducheſſe d'Urbin (k). Quel crevecœur de ſe voir ſi mepriſé de ſon gendre, pendant que ſon nom faiſoit du (l) bruit juſques à la Cour de Perſe! Quelle amertume domeſtique au milieu des pretendues douceurs d'une grande reputation! Pouvoit-on ſe conſoler en conſiderant que ce brutal mepriſoit auſſi le Duc de Florence, qui lui avoit tant recommandé de bien traiter ſon épouſe? C'étoit au contraire un nouveau ſujet de confuſion pour la perſonne qui avoit choiſi un tel gendre. (m) *Benche in quanto al non fare miſſuna ſtima di me ſimil' cane, non è maraviglia, è ben' da ſtupire del ſi poco riſpetto che moſtra d'havere lo aſinaccio al gran' Duca, la cui benignità manſueta, uſcendo nui di Peſaro, per il viaggio di Roma, così qual' era a cavallo, chiamollo, & diſſegli. Se tu vuoi che non ti ſi manchi di gratie, tratta la moglie tua, ſi come di me nata ſuſſe.* Notez que Pierre Aretin eut une autre (n) fille qu'il ſouhaitoit fort de marier.

(A) *Pendant que les Turcs bouleverſoient toute la Grece.*] Je n'ai pas oſé dire avec Moreri qu'il ſe retira en Italie après qu'ils eurent conquis Conſtantinople, car deux raiſons me font douter de cela. L'une eſt, que Paul Jove dit (o) qu'Argyropyle fut pouſſé en Italie par la même tempête qui contraignit Theodore Gaza de s'y retirer. Or il obſerve que ce Theodore s'y refugia lors qu'Amurath (p) ébranloit toute la Grece par ſes armes victorieuſes. C'eſt nous porter à croire qu'Argyropyle quitta ſon pais avant que la ville de Conſtantinople eût été priſe par les Ottomans. La ſeconde raiſon eſt qu'il adreſſa un traité de conſolation à l'Empereur de Conſtantinople. J'avouë que pour faire de ceci un bon argument il faudroit prouver qu'il compoſa cette piece en Italie, & je confeſſe que je ne puis point le prouver. Ainſi je ne vous donne cette obſervation que pour un motif de demeurer en ſuſpens. Paul Jove eſt bien condamnable d'avoir negligé la chronologie autant qu'il l'a negligée dans ſes éloges, car il lui eût été facile de deterrer la date des charges, & des voiages, & de la mort de ſes illuſtres. Cela ſoit dit en paſſant. Voſſius (q) obſerve que ce traité d'Argyropyle, & ſa Monodie, & ſon livre

(z) *Voiez ci-deſſus p.* 270. *col.* 2.

(a) *Paul. Freher in Theatro pag.* 1461.

(b) *Remigio Fiorentino conſiderat. civili ſopra Guicciardini c.* 6. *fol.* 8. *verſo.*

(c) *Aretin lettre* 145. *du* 5. *livre fol.* 72. *verſo, edit. de Paris* 1609.

(d) *Id. ib.*

(e) *Voiez la* 24. *lettre du même livre. Elle eſt datée de Veniſe l'an* 1548.

(f) *Voiez la* 220. *lettre du* 5. *livre. Elle eſt datée du mois de Mars* 1549.

(g) *Ibid. fol.* 102.

(h) *Aretin lettre* 210. *du* 5. *livre fol.* 102.

(i) *Voiez le ſixiéme livre de ſes lettres fol.* 281.

(k) *Sa lettre à la Ducheſſe d'Urbin eſt datée de Veniſe au mois de Novembre* 1554.

(l) *Voiez la remarque* A.

(m) *L'Aretin au feuillet* 282. *du* 6. *livre de ſes lettres.*

(n) *Elle s'appelloit Auſtria; Voiez la* 210. *lettre du* 5. *livre & le feuillet* 258. *du* 6. *livre.*

(o) *Paulus Jovius. elog. c.* 27. *p. m.* 64

(p) *Amurathe Graeciam omnem victricibus armis quatiente in Italiam venit. Id. ib. c.* 26. *p.* 61.

(q) *Voſſius de Hiſtor. Gratii lib.* 4. *cap.* 19. *p. m.* 493.

Digitized by Google

dicis, qui lui donna à inſtruire ſon fils Pierre, & ſon petit-fils * Laurent, & qui le fit Profeſſeur en Grec dans la ville de Florence. Il temoigna ſa gratitude dans la traduction qu'il fit de la Phyſique & de la Morale d'Ariſtote. Il eut un bonheur tout particulier dans ce travail, puis que Theodore Gaza qui avoit compoſé une ſemblable verſion la jetta au feu, afin de ne point prejudicier à la fortune d'Argyropyle ſon bon ami. Gaza le ſurpaſſoit en éloquence, ſa verſion eût offuſqué infailliblement celle-là; & comme il n'ignoroit pas l'ambition d'Argyropyle il lui fit un ſacrifice qui de l'humeur dont il étoit, ne lui coûta pas beaucoup. C'étoit un homme qui ne ſe ſoucioit ni de loüanges, ni d'argent. Les diſcours d'Argyropyle degoûterent & fatiguerent les hommes doctes, & ſur tout quand il ſoutint que Ciceron avoit ignoré le Grec. Il quitta la Toſcane dans un tems de peſte, & s'en alla à Rome, & y fit des leçons ſur le texte Grec d'Ariſtote. Ses gages furent conſiderables; mais comme il aimoit à manger beaucoup, & à boire tout autant, & que ſa complexion pouvoit ſoutenir la charge il depenſoit tout ce qu'il gagnoit. On croira donc aiſément ce qui a été (B) raporté touchant ſa bedaine. Il mourut à l'âge de 70. ans: ce fut d'une fievre qu'il gagna pour avoir mangé trop de melons †. Il temoigna beaucoup de conſtance ‡ lors qu'un de ſes fils fut tué à Rome. On a remarqué qu'il fut (C) le premier des Grecs qui enſeigna la Philoſophie dans cette ville-là. Il diſputoit avec beaucoup de vigueur, & il avoit une ſcience fort étenduë. Il laiſſa 4 un fils qui fut un excellent Muſicien. Les jugemens (D) qu'on a fait de ſes verſions diferent extrêmement les uns des autres.

* *Et non pas ſon neveu comme dans Moreri.*

† *Tiré de Paul Jove, elog. c. 27.*

‡ *Petrus Alcyonius in Medice legato priore.*

ARIARATHES, nom de pluſieurs Rois de Cappadoce. Voiez l'article CAPPADOCE.

ARIGONI (POMPÉE) Cardinal & Archevêque de Benevent, étoit né à Rome l'an 1552. Pendant qu'il étoit du nombre des Avocats Conſiſtoriaux il plaida les affaires de Philippe II. Roi d'Eſpagne. Il harangua ſous le Pontificat de Sixte V. pour montrer qu'il faloit canoniſer le bienheureux Diegue d'Alcala. Il fut fait Auditeur de Rote l'an 1591. & Cardinal en 1596. & il exerça la charge de Dataire ſous Leon XI. & ſous Paul V. L'Archevêché de Benevent lui fut conferé par ce dernier Pape. Il mourut le 4. d'Avril 1616. à la Tour des Grecs auprès de Naples, où il s'étoit retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Benevent, où ſes neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'Egliſe Metropolitaine. Outre la harangue dont j'ai parlé qui a été imprimée par Pierre Galeſini β, on a des lettres Latines de nôtre Pompée parmi celles de Jean Batiſte Lauri. Pour ce qui eſt de ſes deciſions de la Rote, elles ne ſont qu'en manuſcrit dans les cabinets de pluſieurs Savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans ſa liſte des Avocats Conſiſtoriaux γ.

† Obiit relicto filio Iſacio nobili Mutico. *V. Laterran. lib. 21. pag. 776.*

β *In libello pro canonizatione B. Didaci Complutenſis. Voiez auſſi Franciſcus Pegna in vita ejuſdem Didaci.*

ARIMANIUS, l'une des principales Divinitez des Perſes. Cette nation devoit ſa Philoſophie à Zoroaſtre, dont les Manichéens renouvellerent l'un des dogmes les plus fondamentaux, ſavoir qu'il y a deux premiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perſes nommoient

γ *Ex Biblioth. Romana Proſperi Mandoſii.*

---

vre *de regno*, & ſes paralléles entre les Princes anciens & modernes ſont dans la Bibliotheque du Roi tres-Chretien. Mr. Moreri qui n'avoit jamais vu ces Ouvrages, aſſure pourtant que l'Auteur les a conſiderez à la gloire de la Maiſon de Medicis. Que ne ſe contentoit-il d'aſſurer cela touchant les verſions d'Ariſtote? car ſon guide (a) ne va pas plus loin.

(a) *Paul. Jovius ubi ſupra. c. 27.*

(B) *Ce qui a été raporté touchant ſa bedaine.*] Citons Paul Jove. (b) *Vini & cibi aque avidus & capax, & multo abdomine ventricoſus immodico melopeponum eſu autumnalem acceſſit febrem, atque ita ſeptuageſimo ætatis anno erectus eſt.* Mourir de trop manger eſt une choſe honteuſe à tous les humains, mais ſur tout aux gens de lettres. Il vaudroit mieux pour la gloire d'Argyropyle qu'il fût mort de faim, ou d'inanition. Ne prenons pas neanmoins la maſſe enorme de ſon ventre pour une raiſon à opoſer à ceux qui le loüent d'avoir été fort habile: le ſuccés d'un tel combat ſeroit incertain. Voiez les recueils qu'on étalera dans les remarques de l'article *Gorgias*.

(b) *Jovius ib. p. 65.*

(C) *On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enſeigna . . . . Il diſputoit &c.*] Politien ſon diſciple va être cité; liſez ces paroles de Hornius: (c) *Primus ex Græcis Romæ philoſophiam profeſſus fuit* Argyropylus, *cujus ſectatorem ſe fuiſſe memorat* Angelus *Politianus Miſcell. cap. 1. eumque cum literarum Latinarum minime incuriоſum, tum ſapientiæ decretorum, diſciplinarumque adeo cunctarum quæ Cyclica à Martiano dicuntur, eruditiſſimum illis temporibus habitum atque in diſputando acerrimum.*

(c) *Hornius, Hiſtor. Philoſoph. lib. 6. c. 6. pag. 304. 305.*

(D) *Les jugemens qu'on a faits de ſes verſions diferent extremement.*] Mr. de Thou obſerve que Perion voulant s'éloigner de la methode d'Argyropyle ſe jetta dans une autre extremité. Il trouvoit qu'Argyropyle avoit traduit Ariſtote plus fidelement qu'elegamment, c'eſt pourquoi il entreprit une traduction qui fût capable de plaire à ceux qui aiment la belle Latinité; mais en s'attachant trop à l'élegance du ſtyle, il ſe fit accuſer de ne ſuivre pas le ſens de l'Auteur. (d) *Is* (Joachimus Perionius) *cum Ariſtotelem hactenus à Johanne Argyropylo fideliter potius, quam ornate verſum auribus Latinis proponendum ſtatuiſſet, dum elegantioris ſtili potiùs quam veri rationem plerumque Ciceroni ſuo addictus habet, in contrariam ab Argyropylo reprehenſionem incidit.* Ce jugement revient à ceci, les traductions d'Argyropyle ſont fideles, mais ſans graces, & ſans ornemens. D'autres en jugent d'une façon toute oposée, car ils diſent que l'on y trouve plus d'élegance que de fidelité, & ils le blâment de n'avoir pas traduit mot pour mot ſon original, ſelon le devoir, ajoûtent-ils, de ceux qui traduiſent la Sainte Ecriture, & Ariſtote. (e) *Aliqui Ariſtotelis libros convertiſſe magis eleganter quam fideliter, cum in hoc philoſopho haud aliter quam in ſacris literis verbum verbo reddere oporteat.* Si nous conſultons un Profeſſeur de Louvain nous trouverons mal fondé ce jugement de Volaterran, nous verrons qu'Argyropyle s'attacha plus ſervilement aux paroles qu'aux penſées d'Ariſtote, & que ſes verſions ne peuvent paſſer ni pour fideles, ni pour élegantes. Voici les paroles de ce Profeſſeur: (f) *Superiori ſeculo, quidam verba verbis ita admenſi ſunt, ut ſententiam depravarint, non aliter quam indocti pictores, qui operoſi in cultu effingendo, membra ſecundum veſtem diſlorquent: quum Apelles, Parrhaſiique prius nudum corpus efformare, quam amictum ſuperinducere ſoleant. In quorum numero Argyropilum reponas, & Ruffinum, alterum interpretem Ariſtotelis, alterum Gregorii Nazianzeni, de quibus verè id hemiſtichii dici poteſt: Dant ſine mente ſonum. Fit autem illud vel ex inſcitia, vel ex κακοζηλία, quum enim ſententiam apprehendere nequeunt, verba reddunt, quaſi quod ipſi non intellexerint, alius ex illorum verbis intelligere queat, cum verba non minus ex ſententia vim ſuam, & ſignificatum accipiant, quam ſententiam conſtituant. Aliqui rurſus fidem exiſtimant à numero verborum non diſcedere.* Quelques ſavans hommes pretendent (g) qu'on accuſe là Argyropyle de s'attacher mot-à-mot à l'original, & s'il ne peut pas prendre la penſée & le ſens de ſon auteur, *s'avoir recours à un circuit de paroles qui ne diſent rien.* Je doute que ce ſoit exactement ce que Nannius a voulu dire. Mr. Huet (h) ſe conforme au jugement que Mr. de Thou a raporté, & par conſequent il condamne celui de Volaterran. Il condamne auſſi Paul Jove qui a prefere les verſions de Gaza, à celles d'Argyropyle, & il declare que ſi celui-là eſt plus éloquent, celui-ci eſt plus fidele. (i) *Non efficies quin major quidem eloquentiæ laus Gazæ, accuratæ autem interpretandi Argyropylo debeatur.* Voiez ci-deſſus la remarque B de l'article *Accianoli* (*Donat*), & admirez la diverſité de ces jugemens.

(d) *Thuan. Hiſtor. lib. 23. pag. 472. ad ann. 1559.*

(e) *Volaterr. lib. 21. pag. 776.*

(f) *Petrus Nannius, Alemarianus in Collegio Buſlidiano apud Lovanienſes Latinæ Profeſſor, evangeliſtam lib. 1. cap. 3. p. m. 6.*

(g) *Voiez Mr. Baillet, Jugem. des Sçav. to. 4. n. 814. pag. 355.*

(h) *Huetius de claris interpret. p. m. 239.*

(i) *Id. ib.*

Digitized by Google

noient *Oromaſdes* la Divinité qu'ils reconoiſſoient pour le principe de tout bien, & pour l'auteur du premier état où les choſes furent produites, & ils appelloient *Arimanius* la Divinité qu'ils reconoiſſoient pour le principe du mal, & pour l'auteur de la corruption dans laquelle la premiere nature eſt tombée. Ils diſoient qu'Oromaſdes aiant produit les bons Eſprits, & les étoiles, enferma celles-ci (A) dans un œuf, & qu'Arimanius produiſit les mauvais Genies qui caſſerent cet œuf, d'où ſortit la confuſion, & le mêlange du bien & du mal. Ils ajoûtoient qu'enfin après pluſieurs combats, où la victoire ſeroit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromaſdes vaincroit pleinement Arimanius, & le perdroit ſans reſſource; ce qui ſeroit ſuivi d'un grand bonheur pour le genre humain, & d'un changement très-commode, qui feroit que le corps de l'homme ſeroit tranſparent, & qu'il ſe conſerveroit ſans nourriture β.

β *Voïez* la Telluris Theoria ſacra *du Docteur T. Burnet, l. 2. ch. 10. pag. 289. 290. qui cite Plutarque* de Iſid. & Oſir.

ARIMINI (GREGOIRE D') Chercher RIMINI.

ARION, cheval admirable, & tout autrement fameux dans l'Hiſtoire poëtique, que Bucephale dans l'Hiſtoire d'Alexandre. On parloit diverſement de ſon origine, quoi qu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns diſoient γ que Neptune voulant procurer aux hommes les utilitez que les chevaux étoient capables de leur aporter, donna un coup de trident ſur la terre dans la Theſſalie, & en fit ſortir ſubitement deux chevaux dont l'un fut nôtre Arion. D'autres diſoient que (A) Neptune diſputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Athenes, il fut dit par les Dieux que celui qui feroit un meilleur preſent aux hommes donneroit ſon nom à cette ville. Là-deſſus Neptune frapa le rivage, & en fit ſortir un cheval; mais Minerve produiſit un olivier, & remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix dont l'olivier eſt le ſymbole, vaut mieux que la guerre à quoi le cheval eſt propre. Or il y en a qui pretendent que le cheval qui fut produit par Neptune en cette rencontre eut nom *Arion*. D'autres diſent que ce cheval eut Ceres pour mere, & Neptune pour pere δ. Cette Déeſſe errant par le monde pour chercher ſa fille, rencontra Neptune qui lui parla fortement d'amour, deſorte que comme elle ne ſe trouva point diſpoſée à le contenter, elle jugea à-propos de prendre la forme d'une cavalle. Ceci ſe paſſa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Ceres eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laiſſa pas de la diſcerner, & de jouïr d'elle metamorphoſé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, & puis s'apaiſa & ſe lava dans la riviere voiſine. Elle eut de Neptune non ſeulement une fille, dont il n'étoit pas permis de dire le nom aux profanes; mais auſſi nôtre cheval Arion. Il y en a qui diſent ε qu'elle étoit (B) ſous la forme d'une Furie lors que Neptune l'engroſſa de ce cheval, ou qu'en * effet une Furie le procrea du fait de Neptune. Le Poëte Antimachus cité par Pauſanias ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie: mais Quintus Calaber le fait fils du (C) vent Zephyre, & d'une Harpie. Quoi qu'il en ſoit on a cru qu'il avoit (D) été nourri par les Nereïdes, & qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce Dieu †, il l'avoit traîné avec une viteſſe incroiable par toutes les mers. Il avoit cela de rare, que du côté droit ſes pieds reſſembloient ‡ à ceux d'un homme. Hercule le montoit lors qu'il prit la ville d'Elide, & puis il en fit preſent à Adraſte. C'eſt ce que nous aprend Pauſanias, qui ajoûte qu'Antimachus en faiſoit Adraſte le troiſiéme poſſeſſeur (E). Heſiode ⸸ le repreſente au ſervice d'Hercule dans le combat contre Cygnus, Stace

γ *Lactantius in Statii Theb. l. 4. v. 43.*

δ *Pauſanias l. 8. pag. 257.*

ε Τῦτον δὲ Ποσειδῶνος ἐγγενέσθαι φασὶν Δημήτερι ἔτι παρθένῳ ἔτι ἀγνοεῖ ἐπὶ ἵππου μορφῇ. Hunc ex Neptuno genuit Ceres ſimilis facta Erynni ſe coitu. *Apollod. l. 3.*

* Ἄρειον δὲ ἵππον Ποσειδῶνος εἶναι, ἢ μοῖραν τῆς Ἐρινύος. Arion, equus Neptuni filius & unius ex Erynnibus. *Heſychius.*

† *Stat. Theb. l. 6. v. 308.*

‡ *Lactantius in Stat. Theb. l. 6. v. 302.*

⸸ *Heſiod. in clyp. Herc.*

(a) *Ci-deſſus p. 74. col. 1. remarque A.*

(b) *Ariſtophanes apud T. Burnetium, Tell. theor. ſacr. l. 2. c. 7. pag. 243.*

(c) *C'eſt ce que fait le Docteur Burnet, ib. pag. 244.*

(d) *Verba extat* Grotius *ex* Nigidio *in* Scholiaſten Germanici, *ovum mire magnitudinis quod volventes ejecerunt in terram, atque ita columbam inſediſſe, & poſt aliquot dies excluſiſſe Deam Syriæ quæ vocatur Venus. Id. p. 259.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ex Plutarcho ſympoſ. l. 2. qu. 3.*

(h) *Pag. 286.*

(A) *Enferma celles-ci dans un œuf.*] J'ai averti en un autre (a) endroit que je toucherois ici quelque choſe touchant l'œuf, qui ſelon l'ancienne Theologie des Païens avoit ſervi à la production des êtres lors que le cahos fut debrouillé. Je dis donc que ſuivant les Pheniciens l'air obſcur, & le cahos avoient été le principe de toutes choſes. Cet air obſcur eſt ſans doute la même choſe que d'autres apellent la nuit, & à laquelle ils attribuent la generation d'un œuf, duquel l'amour & le genre humain ſortirent. *Tiſias* (b) τερατεύεται ὑπὲρ τῆς μελανίστης ὄρνιθος. On peut ingenieuſement expliquer cela de la terre, & l'ajuſter avec les paroles de Moïſe, en ſupoſant (c) que les parties les plus groſſieres de cet air obſcur & épais ſe precipiterent ſur la circonference de l'abîme, où elles trouverent une écume graſſe & gluante, avec quoi elles s'embarraſſerent pour former enſemble une eſpece de limon, qui s'étant durci devint la terre habitable. Quelques Anciens (d) ont dit qu'une colombe couvant un œuf avoit produit Venus ou l'Amour. Lucius Ampelius (e) a dit que c'étoit un œuf de poiſſon; *Ovum piſcis columbam adſediſſe dies plurimos, & excluſiſſe Deam Benignam.* Le (f) Docteur Burnet entend le chaos par l'œuf, le Saint Eſprit par la colombe, & la terre par Venus. Mais il ſemble qu'il ne faudroit pas borner à la ſeule production de la terre cette Venus qui ſortit de l'œuf, il faudroit entendre toute la machine du monde. Ce Docteur remarque que l'œuf étoit une choſe fort ſacrée dans les myſteres de Bacchus, à cauſe de ſa conformité avec l'Etre qui engendre & qui enferme tout en lui-même (g); Ὡς μίμημα τῆ τῶν ὅλων γενέσεως καὶ περιοχῆς. Il n'oublie pas d'obſerver (h) que l'expreſſion de Moïſe a du raport à l'action des poules qui couvent. *Huic doctrinæ de* Ovo mundano *datæque interpretationi tacite favere mihi videtur* incubatio Spiritus Sancti *in abyſſum, de qua* Moſes *in prima telluris productione, ubi adhuc manifeſte alludatur.*

(A) *Que Neptune diſputant avec Minerve.*] Servius nous aprend cela ſur ces paroles de Virgile:

- - - *(i) Tuque ô, cui prima frementem*
Fudit equum magno tellus percuſſa tridenti,
Neptune. - - - - - -

Voïez auſſi Probus ſur ce même paſſage de Virgile.

(B) *Sous la forme d'une Furie.*] Barthius (k) a confondu ce ſentiment d'Apollodore avec celui d'Heſychius. *Unius ex Erynnibus*, dit-il, *ſobolem aſſentitur Apollodoro Heſychius Lexicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion étoit né d'une des Furies; mais c'eſt ce qu'il n'a point dit; il a remarqué expreſſément que Ceres étoit la mere de ce cheval, & qu'elle avoit ſeulement pris la figure d'une Furie lors de la copulation. Mr. Lloyd a pillé Barthius ſans le corriger en cet endroit.

(C) *Le fait fils du vent Zephyre.*] Voici une ſeconde faute de Barthius, que Mr. Lloyd a tranſplantée dans ſon Lexicon toute telle qu'il l'avoit trouvée. *Intercedit Quintus Smyrnæus*, dit Barthius, *(l) Harpyiæ patronus, cujus fuerit potius feminio orinundus patre Zephyro, ingratiis etiam Neptuni.* Il n'y a dans ce Poëte (m) aucune choſe qui marque que ce fût ou avec, ou contre l'agrément de Neptune que Zephyre & l'Harpie produiſirent Arion.

(D) *Qu'il avoit été nourri par les Nereïdes.*] Je ne citerai que Claudien.

Si (n) dominus legeretur equis, tua poſceret ultro
Verbera, Nereidum ſtabulis nutritus Arion.

(E) *Adraſte le troiſiéme poſſeſſeur.*] Cela étoit vrai ſelon l'hiſtoire qu'en fait le Scholiaſte d'Homere ſur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erinnys (o), ſe metamorphoſa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouſe; qu'il l'engroſſa d'un cheval qui fut nommé Ἄρειον, à cauſe qu'il ſurpaſſoit tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Aliarte; que celui-ci en fit preſent à Hercule, qui gagna le prix de la courſe avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Troezene, & qu'enfin Hercule en fit preſent à Adraſte.

(i) *Virgil. Georg. l. 1. v. 12.*

(k) *Barth. in Stat. l. 2. pag. 899.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Voïez le au livre 4. v. 571.*

(n) *Claudian. Conſ. 4. Honorii v. 555. Lloyd cite 2. fois cet endroit.*

(o) *C'eſt-à-dire d'une des Furies.*

Stace * dit en general qu'il ſervit Hercule dans ſes travaux, & qu'après cela les Dieux le donnerent à Adraſte. Probus † attribue à Neptune tout l'honneur de ce preſent. C'eſt ſous ce dernier maître qu'Arion s'eſt le plus ſignalé; il gagna le (F) prix de la courſe aux jeux Neméens que les Princes qui alloient aſſieger Thebes inſtituerent en l'honneur d'Archemore, & il fut cauſe qu'Adraſte ne perit pas dans cette fameuſe expedition, comme tous les autres Chefs. Apollodore le temoigne au livre troiſiéme.

* *Stat. ubi ſupra.*

† *Probus in Virgil. Georg. 1.*

☞ ARIOSTA (LIPPA) Concubine d'Opizzon Marquis d'Eſt & de Ferrare, fortifia de telle ſorte par ſa fidelité, & par ſon habileté politique, les impreſſions que ſa beauté avoit faites ſur le cœur de ce Marquis, qu'il la reconut enfin pour ſa femme legitime l'an 1352. Il mourut la même année, & lui laiſſa l'adminiſtration de ſes Etats, dont elle s'aquita très-bien *pendant la minorité de ſes onze enfans. D'elle eſt iſſuë toute la Maiſon d'Eſt qui ſubſiſte encor en la branche des Ducs de Modene & de Rhege* ‡. L'Auteur dont j'emprunte ceci obſerve que Lippa Arioſta *rendit plus d'honneur* (Z) à ſa famille qui *eſt des plus nobles de Ferrare, . . . qu'elle ne lui en avoit été.*

‡ *Le Laboureur, Relation du voiage de Pologne, part. 3. pag. 172.*

ARISTANDRE, fameux Devin ſous Alexandre le Grand, étoit d'une ville ‖ d'Aſie, où preſque tout le monde naiſſoit avec des diſpoſitions à prophetiſer. Il ſuivit Alexandre à la conquête de la Perſe, & s'aquit un aſcendant (A) merveilleux ſur l'eſprit de ce Monarque, par

‖ *Telmeſſe. Voiez ſon article. Plutarque, Arrien, Lucien, Clement d'Alexandrie & pluſieurs autres remarquant qu'Ariſtandre étoit de cette ville.*

(F) *Il gagna le prix de la courſe.*] Apollodore au livre 3. dit qu'Adraſte fut le vainqueur à la courſe de cheval, mais Stace feint que ce Prince donna ſon Arion à Polynice ſon gendre, & qu'Arion jetta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empêcha point qu'Amphiaraus ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il ſuffiſoit qu'il l'eût gagné à ſes concurrens, ou que Polynice jetté en bas n'eût rien à pretendre en vertu de la viteſſe ſuperieure de ſon cheval.

(a) *Stat. Theb. l. 6. v. 528.*

Forſitan (a) & victo prior iſſet Arione Cygnus,
Sed vetat agnoreus vinci pater: hinc vice juſta
Gloria manſit equo, caſſis victoria vatis.

Apollodore convient qu'Amphiaraus vainquit à la courſe de chariot, ἅρματι, ce que ſon traducteur Latin devoit rendre par *curru*, & non pas par *curſu*, comme Barthius (b) l'a remarqué. Quant à ce diſtique de Properce qui nous donne Arion comme un animal parlant,

(b) *Barth. in Stat. t. 3. p. 537.*

Qualis (c) & Adraſti fuerit vocalis Arion
Triſtis ad Archemori funera victor equus,

(c) *Propert. lib. 2. eleg. ult.*

je ne croi pas qu'il lui attribue la triſteſſe que Paſſerat s'imagine; je croi que le mot *triſtis* ſe raporte à l'accident funeſte d'Archemore pour lequel ces jeux étoient celebrez, & non pas au depit qu'Arion conçut en ſentant qu'un autre qu'Adraſte ſe ſervoit de lui.

(Z) *Rendit plus d'honneur à ſa famille . . . qu'elle ne lui en avoit été.*] J'ai parlé ailleurs (d) de l'efficace ſinguliere du mariage. On ne la ſauroit aſſez admirer, car enfin elle fait changer de nature les trois eſpeces de tems: le paſſé ne releve pas moins de ſes influences, que le preſent & que l'avenir. „(e) N'admirez vous pas quelle force a l'uſage, & quelle autorité dans le monde? Avec trois mots qu'un homme dit: *Ego conjungo vos*, il fait coucher un garçon „avec une fille, à la vuë & du conſentement de tout „le monde; & cela s'appelle: Un Sacrement adminiſtré par une perſonne ſacrée. La même action ſans „ces trois mots, eſt un crime énorme, qui deshonore une pauvre femme; & celui qui a conduit l'affaire, s'appelle, ne vous déplaiſe, un M. . . Le „pere & la mere, dans la premiere affaire, ſe réjouiſſent, danſent, & menent eux-mêmes leur fille au „lit; & dans la ſeconde ils ſont au deſeſpoir, ils la „font raſer, & ils la mettent dans un Couvent. Il „faut avoüer que les loix ſont bien plaiſantes.„ Ce n'eſt point là le merveilleux de l'affaire: la principale ſingularité conſiſte dans l'effet retroactif. Nôtre Arioſta avoit été concubine; ſes enfans étoient batards; c'étoit une tache à ſon honneur, & à ſa maiſon; mais tout cela fut effacé, lavé, aneanti par les trois paroles du Prêtre *ego conjungo vos*. Le Marquis de Ferrare épouſant cette Maîtreſſe un peu avant que de partir de ce monde, la convertit en femme d'honneur, & donna la qualité de legitimes à des enfans qui étoient duement chargez de la qualité contraire. Une ſemblable metamorphoſe ſe voit tous les jours, & il y a eu des gens qui ont pretendu que les enfans mêmes qui ſont nez dans un tems où les peres & les meres ne pouvoient point ſe marier faute de diſpence, doivent *être legitimez par un ſubſequent mariage*; (f) mais le Parlement de Paris jugea contre cette pretenſion l'an 1664. On demandera peut-être pourquoi ce Marquis n'en vint là que l'année de ſa mort. Je pourrois repondre qu'un concubinaire qui ſe ſent proche de ſa fin eſt beaucoup plus diſpoſé à tenir cette conduite, que s'il eſperoit de vivre encore long tems. Les remors de la conſcience excitez d'eux-mêmes, ou par les diſcours d'un Caſuiſte, ſont plus vifs quand on a peur de mourir: on fait donc moins de difficulté de paſſer par une ceremonie facheuſe qui les apaiſe. Ajoûtez à cela qu'un grand Seigneur ſollicité au mariage par une Maîtreſſe dont il jouït, peut s'imaginer qu'elle ſera mille fois plus complaiſante & plus fidelle pendant qu'elle ſe flate de parvenir à la qualité de femme legitime, & qu'y étant parvenuë, elle feroit éclater ſa fierté, ſa mauvaiſe humeur &c. On trouve donc à-propos de la tenir en haleine par une ſimple eſperance: mais ſi l'on ſe voit ſans eſpoir de gueriſon, on renonce à tous ces menagemens. Quoi qu'il en ſoit, il ſe trouve des perſonnes ſi ſeveres que la conduite de ce Marquis de Ferrare, ni celle de ſes imitateurs ne leur plaît point: ils voudroient qu'une fille, ou qu'une femme qui s'eſt deshonorée, & qui a long tems été en ſcandale à tout un pais, fût toute ſa vie ſous la flétriſſure, & que l'exemple de ſa rehabilitation ne pût point ſervir d'amorce à d'autres filles, & ne leur cachât pas ſous une ſemblable eſperance, l'infamie du concubinage (g).

(f) *Voiez le Journal des Sçavans du 12. de Janvier 1665. pag. m. 46.*

(g) *Conferez ce que j'ai dit ſupra pag. 167. 168.*

(A) *Un aſcendant merveilleux ſur l'eſprit de ce Monarque.*] Il eſt certain d'un côté, qu'il n'y avoit point dans l'armée Macedonienne aucun Devin qui eût autant de reputation, & d'autorité qu'Ariſtandre: *Peritiſſimus (b) vatum, Cui (i) maxima fides habebatur, Cui tum (k) plurimum credebatur ex vatibus.* Il eſt d'ailleurs très-conſtant qu'Alexandre étoit fort ſuperſtitieux: *Erat non (l) imatius ea ſuperſtitione mentis. Superſtitioni (m) penas non erat.* Il eſt donc aiſé de conclure qu'Ariſtandre avoit beaucoup de pouvoir ſur lui. Ce Prince, comme le remarque Quinte Curce, lui avoit livré ſa credulité. (n) *Qui poſt Darium victum aruſpices & vates conſulere deſierat, rurſus ad ſuperſtitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Ariſtandrum* CUI CREDULITATEM SUAM ADDIXERAT, *explorare eventum rerum ſacrificiis jubet.* C'étoit avec lui qu'il s'enfermoit, lors qu'il étoit queſtion de ſe rendre les Dieux favorables dans les grandes criſes des affaires, c'étoit, dis-je, avec lui qu'il s'enfermoit pour executer les plus myſterieuſes, & les plus ineffables ceremonies de la religion. C'eſt Plutarque qui nous l'apreud, lors qu'il raconte les preparatifs de la bataille d'Arbelles. (o) *Alexander quoſcumque Macedonibus cum vate Ariſtandro qui pro tabernaculo ſuo ſacris quibuſdam arcanis operatus, atque Apollini immolans.* Quinte Curce dit qu'en cette occaſion Alexandre bien en peine fit venir auprès de lui Ariſtandre, afin d'implorer le ſecours des Dieux, & qu'Ariſtandre en habit de ceremonie lui dictoit le formulaire des prieres. (p) *Alexander non alias magis territus ad vota & preces Ariſtandrum vocari jubet. Ille in candida veſte verbenas manu præferens, capite velato poſitas preces regi Jovem, Minervam Victoriamque propitiantes.* On ne doit pas s'étonner que ce Prince fît tant de cas de ſon Devin, car il en retiroit plus de ſervice que d'aucun de ſes Generaux. Par ſon moien il rempliſſoit d'eſperance & de courage ſon armée, & c'étoient de grandes avances pour reüſſir dans ſes entrepriſes. Voiez-moi cet Ariſtandre qui au plus fort de la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, & le laurier à la main, dit aux ſoldats qu'il voit une aigle ſur la tête d'Alexandre, caution aſſurée de la victoire, & qu'ils peuvent la voir auſſi bien que lui. Combien croiez-vous que cela ſervit à la victoire, ſans qu'il fût beſoin que le ſoldat vît cela? Il s'enfuit aux yeux du Devin, & s'il ne voioit rien, il s'en prenoit à ſa vuë, ou au peu de tems qu'il pouvoit donner à chercher un tel objet

(b) *Curtius l. 4. cap. 2.*

(i) *Ibid. cap. 6.*

(k) *Id. l. 5. c. 4.*

(l) *Id. l. 4. c. 6.*

(m) *Id. l. 7. c. 7.*

(n) *Lib. 7. cap. 7.*

(o) Ἀλέξανδρος ἅπαντας τοὺς Μακεδόνας σὺν μάντει Ἀριστάνδρῳ, ὃς πρὸ τῆς σκηνῆς τινα ἱερὰ ἔρρεζε, καὶ θύων Ἀπόλλωνι. *Plut. in Alex. pag. 683.*

(p) *Q. Curt. lib. 4. cap. 13.*

Digitized by Google

par le bon ſuccés de ſon art (B). Il avoit déjà eu le même emploi à la Cour du Roi Philippe; & ce fut lui qui expliqua mieux que ne ſurent faire ſes confreres le ſonge que ce Prince fit après avoir épouſé Olympias. Il lui ſembla qu'il apliquoit ſur le ventre de la Reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres Devins lui conſeillerent là-deſſus de faire obſerver plus ſoigneuſement (C) la conduite de ſa femme; mais Ariſtandre ſoutint que ce ſonge ſignifioit que la Reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion *. Elle étoit alors groſſe d'Alexandre. Le Roi Philippe s'étoit (D) voulu mêler de l'explication de ſon ſonge, & n'y avoit rien

* *Plut. in Alexand. init. pag. 665.*

objet au milieu des airs. (a) *Vates Ariſtander alba veſte indutus, & dextra præferens lauream militibus in pugnam intentis avem monſtravit, haud dubium victoriæ auſpicium. Ingens* ERGO *alacritas ac fiducia pavlo ante territos accendit ad pugnam.* Plutarque obſerve qu'Alexandre prêtoit la main à ſes Devins (b), & que de peur que l'évenement ne juſtifiât ceux qui fioient la promeſſe d'Ariſtandre; qu'avant la fin du mois on prendroit la ville de Tyr, il ordonna que le jour preſent qui étoit le dernier du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28. Il vouloit donner du tems à ſon Prophete, qui neanmoins ne s'étoit pas trop avancé, car la ville fut emportée ce jour-là, ſi nous en croions Plutarque, Auteur fort ſuſpect en ces matieres. N'oublions point que perſonne ne faiſoit auſſi bien que nôtre Ariſtandre le metier de conſolateur auprés de ſon maître. Il n'uſoit pas de beaucoup de Rhetorique pour le tirer des chagrins les plus accablans. Un ſonge lui tenoit lieu de toutes choſes. Alexandre au deſeſpoir d'avoir tué Clitus, ſe met hors d'haleine à force de gemir & de pleurer. On craint qu'il ne ſoit mort de douleur, on enfonce la porte de ſa chambre; il ne veut écouter perſonne: mais dès (c) qu'Ariſtandre le fait ſouvenir d'un ſonge qui le raportoit à la mort de Clitus, & qu'il lui repreſente que ce malheureux étoit predeſtiné à cela depuis long tems, voilà un Prince qui ſe trouve tout conſolé.

(a) *Id. l. 4. c. 15.*

(b) Διατεταμένου αὐτοῦ τὴν δεξιὰν ὁ βασιλεὺς ἠξιώσε συμφιλοτιμήσασθαι. (Pédition de Francfort 1620. porte συμφιλοτιμήσασθαι, ce qui ſeroit tout un autre ſens) διὸ τοῖς παττόμενοις, ἐκέλευε. Cernens rex perplexum, favensque ſemper vaticiniis vetuit. *Plut. in Alex. pag. 679.*

(c) Ἀγεκάνδρῳ δὲ τῇ μάλιστα ὑποτοπήσαντος αὐτὸν τὴν τε ὄψιν ἐπὶ τῷδε περὶ τῆς Κλείτου, καὶ τὸ συμβὰν ὡς διὰ πάλαι πεπρωμένον τοῦτο ἦλθε διάθεσιν. At quum vates Ariſtander viſum illi quod de Clito fuerat ei repræſentatum & prodigium ſubjiceret, jamdudum hæc in fatis fuiſſe, viſus eſt animum relaxare. *Id. ibid. pag. 694.*

(B) *Par le bon ſuccés de ſon art.*] Ceux qui ſe mêlent de predire l'avenir ſont heureux, lors qu'ils ſervent un Prince que la providence de Dieu deſtine à de grandes choſes. Mille raiſons humaines les portent à predire toutes ſortes de proſperitez vaille que vaille, & ils ont la joie de voir que l'évenement juſtifie leur temerité. Ariſtandre fut dans le cas. Il s'embarraſſoit dans l'avenir à tout haſard, & Alexandre avec ſa bonne fortune le tiroit d'affaire. Le Devin avoit bien raiſon d'aimer un tel Conquerant, & celui-ci étoit excuſable de ſe fier à un homme qui devinoit ſi juſte. Je m'étonnois autrefois qu'Alexandre fût ſuperſtitieux, & preſentement je m'étonnerois s'il ne l'avoit pas été; & je m'étonne que ſa deference pour les Devins ait été interrompuë dans (d) le tems de ſa plus haute proſperité. Il ne pouvoit pas ignorer que ſon bonheur n'allât mille fois plus loin que les lumieres de ſa prudence, & que les forces de ſon courage. Il faloit donc qu'il crût neceſſairement qu'une vertu inviſible & trés-puiſſante, prenoit un ſoin tout particulier de ſes affaires, il faloit donc naturellement parlant, qu'il fût toûjours diſpoſé à ſe menager la faveur de cette puiſſance par tous les expediens que les Devins lui ſuggeroient; les Devins, dis-je, qu'il conſideroit comme les obſervateurs continuels du tems de la bonne ou de la mauvaiſe humeur de la Fortune, & comme les arbitres des moiens de plaire à cette Déeſſe, & de l'apaiſer. On trouveroit moins étrange que certains Princes mepriſaſſent tous les conſeils de ceux qui ſont preposés à leurs devotions, certains Princes, dis-je, qui ne reüſſiſſent dans leurs entrepriſes qu'à proportion des moiens humains dont ils ſe ſervent pour les rendre preſque immanquables, & qui ont du deſſous par tout où leur prudence n'a point pris toutes les meſures neceſſaires. Ils ſont les Antipodes des grans Conquerans. Mais j'avouë qu'il reſte toûjours un ſujet d'étonnement. Un grand eſprit comme Alexandre pouvoit-il ſe repreſenter Dieu ſous l'idée que la ſuperſtition en donne? Il avoit des intervalles lucides à l'égard de la ſuperſtition, comme quand il renvoia bien loin l'un de ſes Devins qui le venoit detourner d'une attaque, pour laquelle on preparoit toutes choſes: Au milieu de ces preparatifs, lui dit-il, rien ne ſauroit être plus importun qu'un Devin ſuperſtitieux. (e) *Si quis, inquit, artis tuæ intentum & extis ſpectantem ſic interpellet, non dubitem quin incommodus ac moleſtus videri tibi poſſit. Et cum ille ita prorſus ſaurum reſpondiſſet, tonſiſſe, inquit, tamen vos non pecudum fibras ante oculos habetis, nullum eſſe majus impedimentum quam vatem ſuperſtitione captum?* La confiance qu'il avoit en ſa fortune l'empêcha quelquefois de ſe ſoumettre à l'avis de ſon Ariſtandre. Il ſe ſentoit deſtiné à de grandes choſes, ſentiment qui eſt l'un des puiſſans reſſorts de la providence; & là-deſſus il releva le courage de ce Devin. (f) *Rex juſſum conſidere felicitati ſuæ remiſit. Sibi enim ad alia gloriam condere Deus.*

(d) *Voiez ce qui a été cité de Q. Curce l. 7. c. 7. dans la remarque precedente.*

(e) *Quintus Curt. l. 9. cap. 4.*

(f) *Id. Curt. l. 7. c. 7.*

Si quelcun trouve ces remarques trop longues, qu'il ſache que j'ai eu mes raiſons. J'ai voulu decharger d'autant un (g) article où la matiere n'étoit que trop abondante. On lit plutôt quatre choſes qu'une, encore que cette une toit plus courte que les quatre autres. C'eſt ce qui m'oblige à repandre deçà & delà bien des choſes qui appartiennent naturellement à un ſeul ſujet. Que ne faut-il pas faire, pour s'accommoder à un ſiecle degoûté?

(g) *Celui d'Alexandre le Grand.*

(C) *Obſerver plus ſoigneuſement la conduite de ſa femme.*] Leur raiſon étoit pour le moins auſſi bonne que celle d'Ariſtandre; car voici ſon raiſonnement. On ne cachete (h) point une boëte vuide, il faut donc que la Reine ſoit groſſe, puis que le Roi a ſongé qu'il lui cachetoit le ventre. Mais voici le raiſonnement des autres Devins; on ne cachete pas une boëte lors qu'il n'y a nul danger que perſonne l'ouvre, on ne la cachete que lors que l'on ſe defie de ceux qui en peuvent aprocher; il faut donc que la boëte de la Reine ſoit expoſée au pillage, puis que le Roi a ſongé qu'il y apoſoit le ſeau: le lion gravé ſur le cachet marque la neceſſité d'une grande precaution. Cela fait voir que la place eſt aſſiegée, & qu'elle ſonge à ſe rendre, & qu'à moins que l'on n'y envoie une forte & courageuſe garniſon, les aſſiegeans y ſeront bientôt entrez. Ciceron pour ſe moquer des interpretes des ſonges allegue (i) l'explication diferente qu'ils donnerent dans un cas qui reſſembloit fort à celui-ci. Mais, dira-t-on, Ariſtandre rencontra mieux, il raiſonna donc mieux. Je nie la conſequence; on peut être plus heureux en conjectures, ſans être pour cela plus habile: & puis ne pouvoient-ils pas avoir raiſon les uns & les autres? la groſſeſſe & la chaſteté ſe ſuivent elles? Olympias pouvoit reſſembler un peu à Julie qui diſoit, *nunquam niſi* (k) *navi plena tollo vectorem.* Nous allons voir une autre explication de ce même ſonge.

(h) *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 3.*

(D) *Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de ſon ſonge.*] Ce n'eſt point Plutarque ou quelque autre Auteur Paien qui nous l'aprend, c'eſt un Pere de l'Egliſe. Je m'en vais raporter tout ce qu'il dit là-deſſus, car on y aprend pluſieurs choſes. (l) *Philippus Macedo nondum pater Olympiadis uxoris naturam obſignaſſe viderat annulo. Leo erat ſignum: crediderat præcluſum genituram, opinor, quia leo ſemel pater eſt. Ariſtodemus vel Ariſtophon conjectans immo nihil vacuum obſignari, filium & quidem maximi impetus portendi. Alexandrum qui ſcimus leonem annuli cognoſcunt.* Il paroît de là 1. que le cachet aplique en ſonge aux parties naturelles d'Olympias, faiſoit croire à ſon mari qu'elle n'auroit point d'enfans. Il y avoit quelque vraiſemblance dans cette penſée, & l'on pourroit preſque ſoupçonner que Philippe étoit un de ces Paiens d'Europe qui avoient lu, dit-on, la Sainte Ecriture; on pourroit, dis-je, le ſoupçonner, ſi les ſeules idées du ſens commun ne conduiſoient aſſez naturellement à la conjecture de ce Prince. Mais il eſt ſûr que la Parole de Dieu repreſente ſous cette idée la ſterilité des femmes. Si la (m) clôture de la matrice y repreſente la punition que Dieu exerçoit par la voie de la ſterilité; l'ouverture y repreſente (n) la benediction par laquelle il faiſoit ceſſer ce mal. En 2. lieu il paroît que Tertullien ne fit nulle reflexion ſur cette idée que l'Ecriture fournit, & que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui étoit grave ſur le cachet, il crut que Philippe fonda toute ſa conjecture ſur ce lion. Tertullien ſupoſe faux en cet endroit, & conclut mal. Il eſt faux (o) que le lion ne ſoit pere qu'une fois, & d'ailleurs un homme qui croiroit cela, ne feroit-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'auroit jamais d'enfans; il devroit pour le moins en conclure qu'il en auroit un? Il paroît en 3. lieu que Tertullien avoit oublié le nom du Devin qui rencontra le mieux de tous; il ne fait s'il doit le nommer Ariſtophon ou Ariſtodéme. Il n'avoit retenu que les deux premieres ſyllabes du nom, & il ne put ſuppléer juſte les autres; en un mot le nom d'Ariſtandre ne lui revint pas en memoire. En 4. lieu nous voions qu'il étoit fort ſatisfait de l'explication du ſonge; c'eſt un-

(i) *Parero quandam matrona cupiens, dubitans eſſetne præghans, viſa eſt in quiete obſignatam habere naturam: ad conjectorem retulit, negavit eam quoniam obſignata fuiſſet concipere potuiſſe: at alter prægnantem eſſe dixit, nam inane obſignari nihil ſolere: quæ eſt ars conjectoris eludentis ingenio. Cicero de divinat. l. 2. fol. 323. A.*

(k) *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 5.*

(l) *Tertullian. de anima c. 46.*

(m) *Geneſ. xx. 18.*

(n) *Ib. ch. 30. v. 22. Voiez auſſi chap. 29. v. 31.*

(o) *Voiez les notes de Rigaut ſur cet endroit de Tertullien.*

Digitized by Google

rien entendu. Quoi qu'Ariſtandre s'apliquât beaucoup à l'intelligence des ſonges, & qu'il ſoit l'un des Auteurs qui eût écrit le β plus doctement ſur cette matiere, il ne laiſſa pas d'exercer ſon art ſur toutes ſortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une ſtatue d'Orphée a ſué, il dit que γ cela preſage que les Poëtes ſueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre. Si une hirondelle vient importuner ce Prince, & ſe poſer même ſur ſa tête δ, Ariſtandre dit que c'eſt un ſigne que l'on conſpire contre le Roi, mais que la conſpiration ſera decouverte. Si pendant qu'on ſe prepare au ſiege de Tyr, le ſang qui ſort du pain d'un ſoldat étonne le Roi ε, Ariſtandre le raſſûre; il lui dit que puis que le ſang étoit ſorti des parties interieures du pain, c'étoit un ſigne funeſte à la ville qu'on aſſiegeroit. Dans une autre rencontre il interprete le preſage * d'un corbeau qui avoit laiſſé tomber quelque choſe ſur la tête d'Alexandre, & puis s'étoit allé mettre ſur une tour où on l'avoit pris. Les entrailles † des victimes étoient auſſi du reſſort de ce grand Devin; il expliquoit même les preſages des actions (E) des hommes. Il y a donc beaucoup d'aparence que c'eſt à lui que l'on doit donner ce livre tout rempli d'évenemens prodigieux, duquel (F) Pline fait mention. Mais pour les livres d'agriculture ‡ dont Varron & Columelle ont parlé, je les croirois facilement d'un autre ARISTANDRE, veu même que Varron a donné le ſurnom d'Athenien à celui qui les a faits. Nôtre Ariſtandre ſurvêcut au Roi ſon maitre, & fut cauſe par ſes remontrances qu'on ſongea tout de bon à l'enterrer. Je ne ſai pas ſi cette particularité a été touchée par quelque autre que par Elien, qui en fait mention au dernier chapitre du 12. livre de ſon Hiſtoire diverſe.

α *Artemidor. l. 1. c. 33. p. 30.*
γ *Plut. ib. pag. 671.*
δ *Arrian. l. 1. c. 8.*
ε *Q. Curtius l. 4. c. 2.*
* *Ib. c. 6.*
† *Id. l. 7. c. 7. Plutarch. in Alex. pag. 679.*
‡ *Le P. Hardouin in Indice Auctorum prend pour le même Ariſtandre celui de Varron & de Columelle, & celui de Pline.*

☞ ARISTARQUE, Philoſophe Grec, natif de Samos, eſt un des premiers (A) qui ont ſoutenu que la terre tourne ſur ſon centre, & qu'elle decrit tous les ans un cercle autour du ſoleil. Il inventa ‡ l'une des eſpeces d'horloge ſolaire. On n'eſt pas bien d'accord ſur le (B) tems où il a vêcu; on ſait ſeulement avec certitude qu'il n'eſt point né depuis la mort d'Archimede. Il

‡ *Vitruvius l. 9. c. 9.*

(A) Μὴ γένοιτό σοι ἄναξ, ἃ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ἐμοῦ ταῦτα βάλλειν ἀέξῃς. Abſit ô Rex ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum ſcientia me his prior. *Plut. de diſcrim. adulat. & amici, pag. 67.*
(b) *Appian. in Syriacis.*
(c) *Plin. lib. 17. c. 25.*
(d) *Sextus Empiricus adverſus Mathemat. pag. 410. Mr. Menage in Diog. Laert. lib. 8. n. 85. cité 2. fois ce paſſage dans la même page, la 1. fois comme de Sextus Empiricus, & la 2. comme de Pyrrhon.*
(e) *Plut. in quæſt. Platonis p. 1006 C.*
(f) *Archimedes in Pſammite pagina 449. apud Menagium in Diog. Laert. ubi ſupra pag. 389.*

de ceux qu'il allegue pour prouver l'excellence de nôtre ame. Finiſſons ceci en diſant, que peut-être le Roi Philippe diſputa long tems contre ſes Devins pour l'explication qu'il donnoit au ſonge, & qu'Ariſtandre lui dit peut-être ce qu'un Muſicien dit un jour à ce même Prince en pareil cas; *A Dieu ne (a) plaiſe que votre Majeſté ſoit jamais aſſez malheureuſe pour entendre ces choſes mieux que moi.*

(E) *Les preſages des actions des hommes.*] Par exemple il predit que Lyſimachus (b) Garde du Corps d'Alexandre parviendroit à la roiauté, mais que ce ne ſeroit pas ſans beaucoup de peines. Sa raiſon étoit que Lyſimachus ne pouvant plus ſuivre à pied Alexandre monté ſur un bon cheval, ſe prit à la queue de ce cheval afin de ne quiter pas ſon maitre. Il fut bleſſé par haſard au front; & comme Alexandre dont la lance avoit fait ce coup eut la bonte de ſe ſervir de ſon diadême, faute de linge pour bander cette bleſſure, il arriva que ce diadême fut teint de ſang. Voilà ſur quoi fut fondée la prediction d'Ariſtandre.

(F) *Duquel Pline fait mention.*] Voici ſes paroles: (c) *Prodigio autem fuere ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis: e caprifico pira, aut contra: gravi oſtento cum in deterrima mutantur ex olea in oleaſtrum, ex candida uva & pira in nigras: ut Laodicea, Xerxis adventu platano in oleam mutata: qualibus oſtentis* ARISTANDRI *apud Græcos volumen ſtatet, ne in infinitum habeamus: apud nos vero C. Epidi Commentarii, in quibus arbores locuta quoque reperiuntur.* Conferez avec ceci le paſſage de Ciceron touchant les habitans de Telmeſſe, rapoſté dans l'article de cette ville, & admirez la facilité incroiable des anciens Paiens à multiplier les prodiges.

(A) *Des premiers qui ont ſoutenu que la terre tourne.*] Sextus Empiricus en parlant de l'hypotheſe du mouvement de la terre inſinue clairement qu'Ariſtarque en avoit été le principal inventeur, car il ne nomme que lui. (d) Οὐ γὰρ μόνον τὸν τῆς κίνησιν κίνειν αἰτίωνται, τὸν δὲ γῆν παντάπασι διϊσχυρίζεσθαι, ὡς οἱ περὶ Ἀρίσταρχον τὸν μαθηματικὸν, ὃ πολλοῦτται ταῦτ' ἔφασαν. *Qui quidem mundi motum ſuſtulerunt, terram autem moveri ſunt opinati, ut Ariſtarchus Mathematicus, nihil eis obſtat quo minus tempus mente concipiant.* Plutarque voulant éclaircir une penſée de Platon, & ſe demandant ſi ce Philoſophe n'auroit point cru la mobilité de la terre, ajoûte que cette opinion a été enſuite celle d'Ariſtarque & celle de Seleucus, & qu'Ariſtarque la debitoit comme une hypotheſe, & Seleucus comme un dogme poſitif. (e) Ὡς γοῦν Ἀρίσταρχος μὲν Σάμιος ἀνέθηκεν ὁ μὲν ὑποτιθέμενος μόνον ὁ δὲ Σάμιος, ὡς ἀκινήτου φυσέως. *Ut poſtmodo Ariſtarchus & Seleucus oſtenderunt. Sane hoc ille ita ut ſupponeret tantum, hic etiam pronuntiaret.* C'eſt nous inſinuer qu'Ariſtarque étoit regardé comme l'inventeur de ce ſentiment. Archimede nous l'inſinue avec plus de preciſion. Voici ſes paroles: (f) Ταῦτα γὰρ ἐν ταῖς ὑποθέσεσιν ἔκειτο τῶν Ἀστρολόγων ὑπολήψεως Ἀρίσταρχος ὁ Σάμιος, ὑποθέσεις τινὰς ἐξέδωκε γράψας, ἐν αἷς, ἐκ τῶν συμπιπτόντων συμβαίνει τοὺς κόσμους πολλαπλάσιον ἔχειν τοῦ νῦν λεγομένου κόσμου. ὑποτίθεται γὰρ τοὺς μὲν ἀπλανεῖς τῶν ἀστέρων, καὶ τὸν ἥλιον μένειν ἀκίνητον· τὸν δὲ γῆν περιφέρεσθαι περὶ τὸν ἥλιον, κατὰ κύκλου περιφέρειαν, ἐν ᾧ ὁ μὲν ἥλιος κεῖται μέσῃ τῇ τροχιᾷ. Id eſt: Friderico Commandino interprete: *Hæc igitur in iis quæ ab Aſtrologis ſcripta ſunt, redarguens Ariſtarchus Samius, poſitiones quaſdam edidit: ex quibus ſequitur mundum proximè dicti mundi multiplicem eſſe. ponit enim ſtellas inerrantes atque Solem immobiles permanere: terram ipſam circumferri circa Solem, ſecundum circumferentiam circuli, qui eſt in medio curſu conſtituitur.* Aparemment les Copiſtes ont falſifié le paſſage de Plutarque où nous liſons, qu'Ariſtarque pretendoit que la Grece auroit dû faire un procés d'irreligion à Cleanthe qui avoit cru le mouvement de la terre. (g) Μόνον (ἔδει) ὁ τοῦ, μὴ κρίνειν ἀσεβείας ἐκκαλεῖσθαι Ἕλληνας Ἀρίσταρχον ὑπὸ δεῖν Ἑλληνίδα τὸν Σάμιον ἀστρονόμον κρουσαμένους τὸν Ἕλληνας, ὡς κινοῦντα τὴν ἑστίαν τοῦ κόσμου τοῦ ἰσιδος, ὅτι φαίνεται σφίζειν οὐκ ἀπὸ ἐπιπέδου, μένων τὸν οὐρανὸν ἐκκυκλούμενον. Ἐμπλήσθητω δὲ κατὰ λόγον κόπλου τὸν γὰρ ἄρτον ἐν μέσῃ τὸν κύτος αἴτιον ἀναφαίνει. *Hanc rem, inquit, nobis non imperatis vos facere, eo pacto quo Ariſtarchus potuerat Cleanthem Samium violatæ religionis à Græcis debuiſſe poſtulari, tanquam Univerſi Larem Veſtamque ſi loco moviſſet: quod is homo conatus ea quæ in cælo apparent ſolari certis rationemotionibus, poſſiſſet cælum quieſcere, terram per obliquum evolvi circulum, & circa ſuum verſari interim axem.* Les Copiſtes, ce me ſemble, ont tranſpoſé les noms: il faut lire *Cleanthe jugeant que la Grece eût dû faire un procés d'irreligion à Ariſtarque le Samien &c.* C'eſt une conjecture de (b) Gaſſendi: c'eſt une correction que Mr. Menage adopte comme très-certaine. *In verbis Plutarchi*, dit-il (i), *legendum omnino ὥσπερ Ἀρίσταρχον τὸν Σάμιον ὑπὸ Κλεάνθου δεῖν ἀσεβείας κρουσθῆναι τὸν Ἕλληνας.* Amiot n'avoit point ſenti la fraude.

(B) *Sur le tems où il a vêcu, on ſait ſeulement.*] Les paroles que j'ai (k) citées prouvent que pour le plutard nôtre Ariſtarque n'a pu être que contemporain d'Archimede: or nous ſavons qu'Archimede perdit la vie lors que Syracuſe fut priſe par les Romains l'an 1. de la 142. Olympiade pendant la 2. guerre Punique. Notez que ſelon Plutarque cité ci-deſſus, Timée de Locres a vêcu avant Ariſtarque, car la penſée Platonique qu'on veut éclaircir ſe trouve dans Platon comme ſi Timée l'avoit dite en converſation. Or puis que Platon (l) a été diſciple de ce Timée, & cela après avoir vu l'Egypte, il faut conclure que ſi Plutarque a bien obſervé les tems, Ariſtarque a fleuri après Platon. Nous ſavons donc qu'il n'a point fleuri après Archimede, ni avant Platon, & je ne croi pas qu'il ſoit facile de ſe fixer à quelque choſe de plus precis. (m) Blancanus a mis Ariſtarque deux ſiecles avant Hipparque, & il a mis celui-ci 100. ans après la mort d'Alexandre, c'eſt-à-dire, cent ans après la 1. année de la 114. Olympiade. Il a donc cru qu'Ariſtarque floriſſoit vers la 89. Olympiade, un peu après la naiſſance de Platon. Cela ne s'accorde point avec le paſſage de Plutarque que j'ai allegué. L'opinion de Simler ne s'y accorde pas mieux. Cet Auteur (n) a fait fleurir Ariſtarque ſous le regne d'Artaxerxes Longuemain, qui s'eſt étendu depuis la 1. année de la 79. Olympiade juſques à la derniere année de la 88. Libertus Fromondus eſt encore plus contraire au ſentiment de Plutarque, puis qu'il

(g) *Plutarch. de facie in orbe lunæ p. 922. F.*
(b) *Gaſſend. Phyſica ſect. 2. lib. 3. c. 5. pag. 617. to. 1. operum.*
(i) *Menag. ubi ſupra.*
(k) *Dans la remarque precedente, lettre f.*
(l) *Cicero, de finib. lib. 5. fol. 244. D. & Tuſcul. lib. 1. fol. 248. A.*
(m) *Blancanus in Mathematicorum Chronologia, ad calcem libri de Ariſtotelis locis Mathematicis pag. 46. & 49.*
(n) *Simler in epit. Biblioth. Geſneri.*

Digitized by Google

Il ne nous reſte de ſes Ouvrages que le traité * de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune. Le ſyſtême du monde qui a paru ſous ſon nom eſt † un Ouvrage de Roberval. Nous raporterons ‡ une faute qui s'eſt gliſſée dans le texte de Plutarque.

☞ ARISTARQUE, Grammairien celebre, naquit dans la Samothrace, & eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie ‖. Il fut fort conſideré de Ptolomée Philometor, (A) qui lui confia l'éducation de ſon fils. Il s'apliqua extremement à la Critique, & il fit une reviſion des poëſies d'Homere avec une exactitude incroiable, mais un peu trop magiſtralement; car dès qu'un vers (B) ne lui plaiſoit pas, il le traitoit de ſupoſé. Cette édition d'Homere fut fort eſtimée,

* *Traduit en Latin, & commenté par Federic Commandin, & publié avec les explications de Pappus l'an 1572.*

† *Voiez Menage in Diog. Laert. l. 8. n. 85. pag. 389.*

‡ *Dans la remarque A.*

‖ Ἀριστάρχος μὲν οὖν ἐστιν, τὸ δὲ ἔθνος Σαμοθρᾷξ. *Suidas in* Ἀριστάρχος.

qu'il (a) ignore ſi Ariſtarque a precedé ou ſuivi Pythagoras. Je croi que Voſſius (b) auroit refuté cette incertitude par l'autorité de Plutarque, s'il ſe fût ſouvenu des paroles que j'ai citées. Jean Stadius (c) croit qu'Ariſtarque ſurvêcut à Archimede, car il le fait fleurir dans l'Olympiade 144. Notez que Vitruve en parlant de quelques Mathematiciens qui ont été inventeurs, met (d) Ariſtarque au premier rang. Si l'on ſe regloit à cela on le croiroit anterieur à Philolaus & à Architas de Tarente.

(A) *De Ptolomée Philometor qui lui confia l'éducation de ſon fils.*] Les paroles de Suidas ſignifient cela clairement. Γέγονε, dit-il, (e) κατὰ τοὺς ἐπὶ πλοιομήτορος, ἤτοι φιλομήτορος, ὁ καὶ τὸν υἱὸν ἐπαιδεύσεν. *Vixit autem Olympiade CLVI. tempore Ptolemæi Philometoris, cujus etiam filium erudiit.* L'Olympiade qu'il marque repond très-bien au regne de ce Ptolomée, mais nous ne trouvons point, dira-t-on, que ce Prince ait eu des fils: les Hiſtoriens ne lui donnent qu'une fille, & ce fut ſon frere qui lui ſucceda. Cette objection ne vaut rien, car d'un côté ſi le fils qu'il eût fait inſtruire par nôtre Ariſtarque, étoit mort dans ſon bas âge, les Hiſtoriens qui nous reſtent auroient pu croire qu'il n'en faloit pas faire mention. D'autre côté il eſt faux qu'ils gardent tous le ſilence. Juſtin (f) donne un fils à Ptolomée Philometor, & il dit même que Ptolomée ſon oncle le fit mourir. Le docte Allatius n'a pas pris garde à ceci; il veut que le diſciple que Suidas donne à Ariſtarque ſoit le ſecond Ptolomée Evergetes: (g) *Cujus* (Ptolemæi Philometoris) *filium ſecundum Evergetem erudiit Olympiade CLVI. ut Suidas tradit.* C'eſt une faute; le ſecond Ptolomée Evergetes etoit frere de Ptolomée Philometor, & non pas ſon fils. Voſſius ne s'eſt pas moins abuſé, lors qu'il a cru (h) que Ptolomée Philometor choiſit Ariſtarque pour precepteur de Ptolomée Lathyrus ſon fils; il faloit ſavoir que Ptolomée Lathyrus ou Lathurus étoit fils du ſecond Ptolomée Evergetes. Ce que Suidas obſerve qu'Ariſtarque fut diſciple d'Ariſtophane le Byzantin ne fournit pas une objection, car on ſait aſſez qu'il s'eſt gliſſé une lourde faute dans l'endroit de Suidas où nous liſons qu'Ariſtophane de Byzance a fleuri l'Olympiade 45. Il faut lire l'*Olympiade* 145. comme Allatius, & (i) Jonſius l'ont obſervé. (k) *Ariſtophanis nempe inis Suidas, in quo obiter Librariorum error in Olympiade notandus eſt. Ipſe namque habet,* Γέγονε δὲ κατὰ τὴν μέ. Ὀλυμπιάδα, *quæ Hieronymus Wolphius vertit,* Vixit Olympiade XLV. *cum omninò ſcribendum ſit* ϱνέ. *id eſt, CXLV.* L'Auteur anonyme de la deſcription des Olympiades met ſous celle-ci Ariſtophane le Byzantin. A cela n'eſt point contraire la remarque de Suidas, que le même Ariſtophane fut dans ſon (l) adoleſcence diſciple de Callimachus. Un homme qui a fleuri dans l'Olympiade 145. a pu être le diſciple de Callimachus, car ce Poëte a vêcu juſques au regne de Ptolomée Evergetes fils de Ptolomée Philadelphe, & nous ſavons que ce Ptolomée Evergetes a regné juſques à la fin de l'Olympiade 139. Or ſi Ariſtarque a été diſciple d'Ariſtophane le Byzantin, c'eſt bien marquer l'état où il a fleuri que de le mettre comme Suidas a fait ſous la 156. Olympiade. Ceux qui peſeront bien toutes ces choſes auront quelque peine à s'accommoder de cette propoſition: (m) *Ariſtarque . . . vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe en même tems que Callimaque.* Le docte Heinſius (n) obſerve qu'il y a des gens qui le diſent, & puis qu'il ne les en blâme point, on le peut prendre pour l'aprobateur de ce ſentiment. Il eût mieux fait de le condamner. Mr. le Fevre eſt en ceci plus croiable que ſon beau-fils: il met (o) Ariſtarque ſous le regne de Ptolomée Philometor. Voiez la remarque G, où nous prouverons la verité de cette opinion par la *contemporanneté* de Crates & d'Ariſtarque. Un paſſage d'Athenée a pu faire croire que nôtre Critique a vêcu ſous Ptolomee Philadelphe, c'eſt l'endroit où (p) Athenée raporte que Ptolomée Evergetes a été l'un des diſciples d'Ariſtarque. Pour n'avoir pas bien examiné tout, on aura pu ſe perſuader que ce Ptolomée Evergetes eſt le fils de Ptolomee Philadelphe, mais il eſt ſûr qu'il le faut prendre pôur Ptolomée (q) Phyſcon frere de Ptolomee Philometor. En effet Athenée parle d'un Ptolomee qui a fait des livres, & qui eſt neceſſairement le même que celui qu'il cite au livre 12. (r) & qu'il compte pôur le 7. Roi d'Egypte.

Voici de nouvelles preuves contre l'opinion de Mr. Dacier. On ſait que Demetrius (s) Scepſius a vêcu au même tems qu'Ariſtarque. C'eſt ce que Strabon temoigne, (t) κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γεγονὼς Κράτητι τῷ Ἀριστάρχῳ, *equalis Cratetis & Ariſtarcho.* Voſſius ne conſidera point ces paroles avec attention, lors qu'il (u) avança que Strabon aſſure que Demetrius Scepſius fut diſciple de Crates & d'Ariſtarque. Or ce Demetrius fut (x) contemporain d'un Metrodore que Mithridate (y) fit mourir l'an de Rome 681. Jugez ſi un homme qui auroit fleuri ſous Ptolomée Philadelphe a pu être contemporain de ce Metrodore? La mort de ce Ptolomee tombe ſur l'an de Rome 506. Notez qu'on peut recueillir de Diogene Laerce que Demetrius étoit plus âgé que Metrodore, & cela étant on ne peut rien retorquer, on ne peut point dire que je prouve trop. Notez auſſi qu'un (z) fils d'un diſciple d'Ariſtarque vivoit encore quand Strabon (aa) avoit aſſez d'âge pour aſſiſter aux leçons publiques. Or puis que Strabon a vêcu juſques ſous Tibere, il n'a pu entendre les leçons du fils d'un diſciple d'Ariſtarque, ſi Ariſtarque a fleuri ſous Ptolomée Philadelphe.

(B) *Dès qu'un vers ne lui plaiſoit pas il le traitoit de ſupoſé.*] Ciceron le temoigne dans ces paroles: (bb) *Si ut ſcribis, ea littera non ſmerum diſerta, ſcito meas non fuiſſe. Ut enim Ariſtarchus Homeri verſum negat, quem non probat, ſic ia (libet enim mihi jocari) quod diſertum non erit, ne putaris meum.* A cela ſe peut raporter cet autre paſſage du même Auteur: (cc) *Niſi forte ſcire vis, me inter Niciam noſtrum & Vidium judicem eſſe. Profert alter (ut opinor) duobus verſiculis expenſum Nicia: alter Ariſtarchus hos ὀβελίζει. Ego, tamquam criticus antiquus, judicaturus ſum, utrum ſint τῦ ποιητῦ, an παρεμβεβλημένοι.* On dit qu'Ariſtarque marquoit la figure d'une broche à côté des vers qu'il condamnoit de ſupoſition, & que de là eſt venu qu'ὀβελίζειν ſignifie condamner. (dd) *Tranſlatum ab Ariſtarcho qui Homeri carmina in corpus redegit, atque in libros digeſſit, verſus notbos, hoc eſt adulterinos & ſubditios qui non videntur ſapere venam illam Homericam* ἀβελίσκοις, *id eſt minutis verubus prænotatis damnans: contrà, qui viderentur inſignes ac genuini* ἀστερίσκοις, *id eſt ſtellis illuſtrans.* Voiez le poëme d'Auſone intitulé *Ludus ſeptem ſapientum*, où il demande une cenſure rigoureuſe de ſon poëme à Drepanius Pacatus. Il veut qu'on le traite comme Ariſtarque en avoit uſé envers Homere, & il ſe ſert de cette expreſſion:

Mœnius (ee) qualem cultum quæſivit Homero
Cenſor Ariſtarchus, normaque Zenodoti.
Pone obelos igitur ſpuriorum ſtigmata vatum,
Palmas non culpas eſſe putabo meas.

On croit qu'il parle d'Ariſtarque dans le dernier de ces deux vers,

Quique (ff) ſacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas ſpuriis verſibus appoſuit.

Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, aſſurent (gg) dans leurs Dictionaires, qu'Elien temoigne que la critique d'Ariſtarque étoit ſi exacte, que lors qu'elle condamnoit un vers à ne paſſer point pour être d'Homere on le traitoit de ſupoſé. Quintilien (hh) aſſure la même

(a) *Lib. Fromondus de orbe terra immobili p. 1. il a intitulé ce livre* Ant-Ariſtarchus.

(b) *Voſſius de Scient. Math. pag. 157.*

(c) *Joh. Stadius in Præf. Ptolemæum Bergenſium apud Voſſium ib.*

(d) *Vitruvius de Archit. lib. 1. c. 1.*

(e) *Suidas in* Ἀριστάρχος.

(f) *Juſtin. lib. 38. c. 8.*

(g) *Leo Allatius, de Patria Homeri pag. 103. 104.*

(h) *Voſſius de Poetis Græcis pag. 67. Notez qu'au chapitre 21. du 1. livre* De Hiſtoricis Græcis, *il dit que Ptolomée Evergetes ſecond étoit fils de Philometor.*

(i) *Jonſius de Script. Hiſt. Philoſ. pag. 166. 167.*

(k) *Allatius ubi ſupra pag. 103.*

(l) Μαθητὴς Καλλιμάχου καὶ Ζηνοδότου, ἀλλὰ τῦ μὲν ἦν νέος τῦ δὲ παῖς ἔτι ὢν. Discipulus Callimachi & Zenodoti, ſed illum quidem adoleſcens hunc vero puer audivit. *Suidas in* Ἀριστοφάνης. *Portus a mal traduit ces paroles:* Hunc quidem, *dit-il*, adoleſcens, illum vero puer audivit.

(m) *Dacier, remarques ſur l'Art Poëtique d'Horace v. 450. pag. 371. édit. de Holl.*

(n) *Heinſius in Prolegomenis Ariſtarchi ſacri fol. **3.*

(o) *Le Fevre Vie des Poëtes Grecs p. 7.*

qui laiſſe indecis ſi Mithridate le fit mourir.

(p) *Athen. lib. 2. ſub finem, pag. m. 71. B.*

(q) *C'eſt le même que le ſecond Evergetes.*

(r) *Pag. 549. Il le cite en pluſieurs autres endroits.*

(s) *C'eſt-à-dire, natif de Scepſis ville de Myſie.*

(t) *Strabo lib. 13. pag. 419.*

(u) *Voſſius de Hiſtor. Græc. pag. 135.*

(x) *Diogene Laerce l. 5. n. 84. dit que Demetrius Scepſius avança Metrodore ſon compatriote. C'eſt celui que Mithridate fit mourir.*

(y) *Plutarch. in Lucullo pag. 506. Voiez auſſi Strabon lib. 13. pag. 419.*

(z) *Il s'apelloit Ariſtodeme: ſon pere nommé Menecrate avoit été diſciple d'Ariſtarque. Voiez Strabon l. 14. pag. 447.*

(aa) *Strabo, ibid.*

(bb) *Cicero epiſt. 11. ad famil. lib. 3. pag. m. 169.*

(cc) *Id. ib. lib. 9. epiſt. 10. pag. 23. 24.*

(dd) *Erasmus Adag. Chil. 1. Centur. 5. n. 57. p. m. 178.*

(ee) *Auſonius in ludo ſeptem ſapientum extra init. p. m. 265.*

(ff) *Id. epiſt. 18. p. 649.*

(gg) Ælianus tradit hunc tam caſtigato fuiſſe judicio, ut Homeri verſus non putaretur, quem ipſe non probaſſet.

(hh) *Quintil. de Patrus viror. illuſtr. p. 433.*

Digitized by Google

estimée, & fort critiquée * aussi. Il travailla sur † Pindare, sur ‡ Aratus, & sur d'autres Poetes; & il n'est pas vrai que pour critiquer tout le monde sans craindre qu'on lui rendît la pareille, (C) il ait eu la ruse de ne rien donner au public. Ceux qui disent qu'il étoit contemporain de Pisistrate (D) s'abusent grossierement. Sa reputation a été de longue durée: Ciceron &

* *Voiez la remarque B.*

† *Voiez l'Anti-Baillet, t. 1. p. 80. 81.*

‡ *Voiez Voſſius de Scient. Math. pag. 156.*

même chose. Je ne pense point qu'Elien dise cela, & s'il le disoit il se tromperoit, car nous apprenons d'Athenée (a) que l'on condamnoit souvent le goût de ce grand Critique; on prenoit pour des vers d'Homere ceux qu'il avoit rejettez, & l'on se moquoit de ses raisons. Sa hardiesse seule étoit capable de decrediter ses jugemens: il decidoit en quelques rencontres que tels & tels vers de l'Iliade (b) devoient être transportez dans l'Odyssée. Allatius n'a point ignoré que l'on censuroit souvent la critique d'Aristarque. Il cite pour ce sujet (c) Athenée, Plutarque, & le Scholiaste d'Homere. Il nous apprend que le Grammairien Ptolomée d'Ascalon publia un livre (d) *de Aristarchi correctione in Odyſſ.* &, que Zenodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la revision de la critique d'Aristarque. (e) *Zenodotus alter Alexandrinus ille advocatus eſt, ut de reprobatis ab Ariſtarcho Homericis cæmmonis judicium ferret.* Idem (Suidas) Ζηνόδοτος Ἀλεξανδρεὺς γραμματικὸς ὁ ἐπ' ἔσχατα πλεῖστα χρόνα τὰ τοῦ Ἀριστάρχου ἀθετήματα τοῦ Ὁμήρου. Et neanmoins il assûre que l'antiquité eut tant de respect pour le jugement d'Aristarque qu'on ne croioit pas que les vers qui lui deplaisoient fussent d'Homere. (f) *Ariſtarchi porro judicium adeo probavit antiquitas, ut Homeri verſus non putarentur, quos ipſe non probaret.* N'est-ce pas une grande faute de jugement? Elie Vinet merite ici beaucoup de censure. *Cujus* (Aristarchi) dit-il (g), *veteres tanta fecerunt judicium ut quem non probares, Homeri verſum non crederent. Ita Cicero, Suidas, Eraſmus.* Il est faux que Ciceron dise cela, il dit seulement (h) qu'Aristarque ne prenoit pour de veritables vers d'Homere que ceux qui lui semblotent bons. Suidas non plus ne dit point ce que Vinet lui impute. Je puis assûrer la même chose d'Erasme à l'egard du lieu d'où j'ai tiré ce qu'on a vu (i) ci-dessus. Mr. Saldenus aiant voulu changer quelque chose dans les paroles de Charles Etienne que j'ai citées, a commis une lourde faute contre le raisonnement. Il n'a point cité Elien, & il n'a point assuré que la critique d'Aristarque fût exacte, il s'est contenté de dire que ce Censeur la croioit telle. Jusqu'ici tout va assez bien, l'on abandonne Charles Etienne sur une fausse citation, & l'on ne repond que d'une chose très-vraisemblable, c'est que le correcteur d'Homere s'estimoit un fort habile homme; mais voici où est le mal: de cette opinion avantageuse qu'il avoit de son esprit on conclut que l'antiquité ne recevoit pour des vers d'Homere que ceux qui plaisoient à Aristarque. C'est une mauvaise conclusion. (k) *Grammaticus ille qui hoc nomen* (Ariſtarchi) *gens tam caſti gato ſe putavit eſſe judicio, ut* Homeri *verſus nullus exiſtimetur quem ipſe non probaret.* C'est ainsi que Mr. Saldenus raisonne, & pour prouver son raisonnement il nous cite les paroles où Ciceron dit qu'Aristarque rejettoit comme supposez à Homere tous les vers qui n'etoient pas à son goût. Cette preuve ne vaut pas mieux que la these même qu'il falloit prouver. J'ai lu dans le Commentaire d'un Moderne, qu'Aristarque (l) *avoit une critique ſi fine & ſi penetrante qu'on l'appelloit ordinairement* le Prophete *ou* le Devin, *à cauſe de ſa grande ſagacité.* J'ai été surpris de ne trouver aucune trace de ce grand éloge dans une infinité d'Ecrivains que j'ai parcourus aux endroits où ils font mention de ce Grammairien. Enfin j'ai trouvé ceci dans une note de Corradus sur les epitres de Ciceron: (m) *Hinc illum* (Ariſtarchum) *patria ixalias Πανσιτᾶν ὁ Φιλόσοφον τὸ ἰφίλιος καταμαντικόν τῶν τῶν ποιητῶν διανοιῶν. Athen. l. 14.* Je l'ai cherché dans le 14. livre d'Athenée, mais fort inutilement. Quoi qu'il en soit il y a une grande difference entre cette citation de Corradus, & celle de Mr. Dacier. Les paroles Grecques signifient seulement que Panetius donnoit le nom de devin à nôtre Aristarque, & non pas que ce fût le style ordinaire de l'antiquité.

Notez qu'au sentiment de plusieurs personnes ce fut Aristarque qui divisa les deux grans poemes d'Homere chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'Alphabet, & qui donna à chaque livre le nom d'une lettre. (n) *Plutarchus lib. de Homero:* Iliadem & Odyſſeam Homeri ab Ariſtarcho Grammatico in numerum librorum diviſam ad ordinem & numerum Græcarum literarum. *Euſtathius in Iliados a tradit,* Ariſtarchum & Zenodotum confuſum antea Homeri opus digeſſiſſe in certos libros, eoſque literis diſtinxiſſe. Unde non ſolùm primus tam Odyſſeæ, quàm Iliadis liber α vocatur, ſecundus β & ſic deinceps: verùm etiam ipſum opus γράμματα nominatur. *Et ſane verum eſt, hanc per literas ab eo factionem recenſionem. Nam antiqui nunquam ea uſi, ut patet ex Ariſtotele de Poetica Cap. XXIV.*

(C) *Sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public.*] Mr. Saldenus sous le faux nom de Christianus Liberius debita une fausseté quand il dit, (o) *Sic Ariſtarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipſe ſcribens, ne ab aliis reprehendi poſſet.* Je ne tai point s'il la debita avec tous les mêmes correctifs que dans l'Ouvrage qu'il publia sous son veritable nom en 1688. S'il les avoit employez Mr. Menage ne l'auroit pas bien cité, car il auroit accourci d'une partie essentielle le passage qu'il raporte. Voici les paroles de Mr. Saldenus dans l'Ouvrage qu'il publia l'an 1668. (p) *Sicuti* Ariſtarchus Grammaticus *nemineni non reprehendebat, nihil interim ipſe ſcribens, ne reprehendi ab aliis poſſet, ut nonnullis volunt: inter alios ſum, ac plerique quidem qui vocabulorum ipſum accenſent, ut (q) ſupra diximus.* Ce qu'il raporte concernant la ruse de ceux qui pour censurer tous les Auteurs sans aprehender la peine du talion ne publient rien, peut servir de supplément à (r) l'une des pages de mon Projet. On y pourroit joindre ces paroles de Mr. le Feure adressées à un Journaliste: (f) *Encore ſi vous aviez fait quelque livre de voſtre chef, cela iroit bien: mais dans les termes où vous eſtes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantage: c'eſt ſe mocquer de ne mettre qu'un liard contre une double piſtole. je ne ſçay pas qui voudroit jouer contre vous.*

(D) *Contemporain de Piſiſtrate s'abuſent.*] Cette erreur est fort ancienne. Allazzi (t) raporte un long passage où l'un des Commentateurs de Denys de Thrace dcnite que Pisistrate fit publier par toute la Grece, que tous ceux qui lui aporteroient quelques vers d'Homere en seroient recompensez à tant par vers. Quand il en eut ramassé autant qu'il lui fut possible il fit venir soixante-dix Grammairiens, & leur donna une copie de ce recueil. On leur declara que l'on souhaitoit que chacun d'eux travaillant à part mît ces vers dans le meilleur ordre qu'il pourroit. Après qu'ils eurent executé cette commission, ils s'assemblerent par les ordres de Pisistrate, & se montrerent les uns aux autres ce que chacun avoit fait. Ils s'accorderent unanimement à reconoître que le travail d'Aristarque & celui de Zenodote meritoient la preference, après quoi ils declarerent que l'Ouvrage de Zenodote devoit ceder à l'Ouvrage d'Aristarque. Ce recit contient entre autres mensonges celui-ci, qu'Aristarque & Pisistrate ont vécu en même tems. Il étoit aisé de reconoître cette fausseté, & neanmoins les Commentateurs de Denys de Thrace l'ont persuadée à beaucoup de gens. Eustathius l'a debitée, & après lui Genebrard & Jason de Nores. Lisez ce passage d'Allatius: (u) *Multis aliis recentioribus fuerunt ſecuti. Nam Euſtathius in A Iliados idem aſſerit.* Οἱ δὲ συνθέμενοι τοῦτον καὶ ἱστοροῦσι, ὡς φασὶ, Πισιστράτῳ τῷ τῶν Ἀθηναίων τυράννῳ γεγονότι, καὶ διαφανεστάτῳ κατὰ τὸ ἑαυτοῦ φρόνημα. ὃν παρεφύη Ἀριστάρχῳ, καὶ μετ' ἐκεῖνον Ζηνοδότῳ. *id eſt:* Qui verò eam compoſuerunt Grammatici, juſſu, ut tradunt, Piſiſtrati Athenienſium Tyranni, & ut ſibi melius viſum eſt correxerunt, quorum Princeps Ariſtarchus, & poſt eum Zenodotus. *Et inferius:* Τῶν δὲ ἀναγνόντων τὸν Ὁμήρου τοῦτον ἐκέλευσε λέγειν ἕκαστον ὁ χρὴ. Ἐκομίσαντο δὲ, φασὶν, αὐτὸν ἑπτάκοντα οἱ περὶ τὸν Κίναθον. καὶ τοῦτο τῶν ἐκεῖ αὐτοῦ παιζόντων παραβαλεῖν. διὸ καὶ διορθώσασθαι τὰ Ὁμήρου βιβλία, ὡς ἀνατέρω εἴρηται. *id eſt:* Homeri verò poeſim diſperſam recitandi principium fecit Cinæthus Chius. Verùm illam multis modis Cinæthi ſectatores depravarunt, multaque à ſe conſcripta carmina indiderunt. Quare libri Homerici correcti ſunt, ut ſuperius diximus. *Gilbertus Genebrardus Chron. lib. 1.* Piſiſtrati juſſu Ariſtarchus Homeri rapſodiam recenſuit, & in 24. partes pro numero elementorum diſtribuit. *Jaſon de Nores in meam Poeticam Horatii.* Aristarchus miro quodam acumine caſtigabat veterum ſcripta, atque ideo colligendis Homeri verſibus præpoſitus fuit. *In quibus vides mirus Anachroniſmos. Primus qui Ariſtarchum ſub Piſiſtrato collocat. Secundus, qui Cinæthum Chium aſſerit primum Homeri poeſim diſperſam recitaſſe. Cum autem poſt*

(a) *Voiez Athenæus lib. 4. paſſim, & ibi Caſaubonus. Item lib. 9. pag. 388. 389. Voiez auſſi Plutarque* De audiendis Poetis *pag. 26.*

(b) *Athen. lib. 4. c. 28. pag. 180.*

(c) *Il ne cite que le 5. livre d'Athenée.*

(d) Ἐγγράφει περὶ τῆς ἐν Ὀδυσσείᾳ Ἀριστάρχου διορθώσεως. *Suidas apud Allatium ubi infra.*

(e) *Allatius de patria Homeri p. 105.*

(f) *Id. ib. pag. 104.*

(g) *Elias Vinetus in Auſonium Indo ſeptem ſapientum imit. pag. m. 265.*

(h) *Voiez ci-après pag. 335. lettre bb. les paroles de Ciceron.*

(i) *Pag. 335. lettre dd.*

(k) *Saldenus de libris p. 388.*

(l) *Dacier, remarques ſur l'Art Poetique d'Horace p. m. 371. 372.*

(m) *Corradus in epiſt. 14. Cicer. ad Atticum lib. 1.*

(n) *Joannes à Hower de Polymathia cap. 28. p. m. 153. 154.*

(o) *Chriſtianus Liberius, in Bibliopolio pag. 21. apud Menage, Anti-Baillet to. 1. pag. 81.*

(p) *Guill. Saldenus de libris pag. 43.*

(q) *Il avoit dit p. 13.* Ariſtarchus Grammaticus ſupra *nulle commentarios liberis conſignavit, il devoit dire comme Suidas ſupra octingentos.*

(r) *Au feuillet ** 5.*

(ſ) *Le Feure, ſecunde Journaline pag. 48. édit. de Holl.*

(t) *Allatius ubi ſupra pag. 93. & ſeq. il dit que ces commentaires ne ſont pas imprimez.*

(u) *Id. ib. p. 96. 97.*

Digitized by Google

& Horace ſe ſervirent de ſon nom pour deſigner un Critique (E) très-rigide. On l'emploie encore aujourd'hui au même uſage. Quelques-uns lui attribuent une penſée que d'autres donnent ou à Theocrite, (F) ou à Iſocrate. Il * eut beaucoup de conteſtations dans Pergame avec le (G) Grammairien Crates; & il mourut dans l'Ile de Cypre à l'âge de 72. ans. Il étoit devenu hydropique, & il ne trouva point de meilleur remede contre ce mal que de ſe faire mourir de faim. Il ſortit de ſon Ecole juſqu'à (H) 40. Grammairiens. Il laiſſa deux fils qui n'eurent pour tout merite qu'une grande ſimplicité. Celui qui porta le nom de ſon pere fut vendu, mais les Atheniens le racheterent †. J'aurai quelque choſe à dire (I) contre Moreri.

ARIS-

(a) Noſtrum opus tibi probari lætor: ex quo dicta ipſa poſuiſti quæ mihi florentiora ſunt viſa tuo judicio. Cærulas enim tuas miniatulas illas extimeſcebam. *Cicero ad Atticum lib. 16. epiſt. 10. pag. m. 741. 742.*

(b) *Cicero ib. lib. 1. epiſt. 10. pag. 82.*

(c) *Horat. de Arte Poëtica v. 445.*

(d) *Dacier, Remarques ſur l'épître 1. du 2. livre d'Horace pag. m. 435.*

(e) *Horat. ep. 1. l. 2. v. 256.*

(f) *On lit dans la Suite du* Menagiana *pag. 6. édit. de Holl. que ce Comte* au milieu de ſes plaiſirs & de l'embarras de la Cour ne laiſſoit pas d'étudier au moins regulierement trois heures par jour.

(g) *Stobæus Serm. 21. de cognoſc. ſeipſo.*

(h) Οἷς μὲν ἐγὼ δοκῶ, οὐχ ὁ αὐτὸς παιρὸς, οἷς δὲ ὁ αὐτὸς παιρὸς, οὐκ ἐγὼ δοκῶ. De quibus ego vim habeo dicendi rebus, eas occaſio non admittit. de quibus autem dicere jam eſſet tempeſtivum, de iis nihil valeo eloqui. *Plut. in vita Iſocrat. pag. 838. F.* Voiez le auſſi *in Sympoſiac. lib. 1. c. 1. pag. 613. A.* (i) *Seneca epiſt. 29. pag. m. 219.* (k) *Suidas in Ἀριστάρχ.*

poſt Piſiſtrati tempora floruerit. *Cinathus enim ſi Pindari Scholiaſta crediimus in Nemeam, ed. 2. ſub Olympiade ſexageſima nona apud Syracuſas Homeri carmina ſpargebat.*

(E) *Ciceron & Horace ſe ſervirent de ſon nom pour deſigner un Critique très-rigide.*] Conſultez la harangue contre Piſon, vous y trouverez ces paroles: *Verum tamen, quoniam te non Ariſtarchum, ſed Phalarim Grammaticum habemus, qui non notam apponas ad malum verſum, ſed Poëtam armis perſequare, ſcire cupio quid tandem iſte in verſu reprehendas, Cedant arma togæ.* Le même Orateur (a) declare qu'il redoutoit les coups d'ongle de ſon ami Atticus. C'eſt ainſi qu'on s'exprimeroit aujourd'hui pour ſignifier les cenſures qu'un lecteur voudroit marquer à la marge de quelque livre, & les *cærulas miniatulas* du paſſage que je raporte. Atticus étoit donc un de ces amis fideles qui examinent ſeverement les compoſitions de leurs amis. Pour marquer cela Ciceron l'apelle ſon Ariſtarque. (b) *Quid multa? totum hunc locum, quem ego variis meis orationibus, quarum tu Ariſtarchus es ſolus pingere, de flamma, de ferro, (noſti illas λεπτότητι) valde graviter perſtrinxit.* Les vers d'Horace que je vais citer donnent une idée qui eſt une forte preuve de mon texte.

Vir (c) bonus & prudens verſus reprehendet inertes,
Culpabit duros: incomptis allinet atrum
Tranſverſo calamo ſignum: ambitioſa recidet
Ornamenta: parùm claris lucem dare coget:
Arguet ambiguè dictum: mutanda notabit:
Fiet Ariſtarchus: nec dicet, Cur ego amicum
Offendam in nugis?

(F) *Une penſée que d'autres donnent ou à Theocrite, ou à Iſocrate.*] „ (d) On raporte ce bon mot d'Ariſtarque: *Je ne puis pas écrire ce que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que je pourrois.* „ Voilà ce que dit Mr. Dacier ſur ces paroles d'Horace: (e) *Si quantum cupierem, poſſem quoque.* Juſqu'ici aucun des Auteurs que j'ai conſultez ne m'a conduit à la ſource; mes recherches ont été encore plus inutiles qu'à l'égard de la prophetie d'Ariſtarque. C'eſt ce qui me fait ſouhaiter paſſionnement que Mr. Dacier & pluſieurs autres qui lui reſſemblent en cela, veuillent avoir la bonté de ſe defaire de la coutume de ne point citer. Craignent-ils que le grand & le beau monde pour qui ils travaillent ne jugent que les citations ſentent trop l'Auteur, le Pais Latin, l'Univerſité? Mais j'ai de la peine à croire qu'un Comte de (f) Guiche par exemple eût été fâché de ſavoir où l'on trouve qu'Ariſtarque a dit ce bon mot, & qu'on l'a traité de Prophete. Toute Dame qui aime l'erudition ſeroit encore plus aiſe de ſavoir ſi Plutarque, ou Ariſtote raportent un fait, que de ſavoir en general qu'on l'a raporté. Cela ſoit dit en paſſant. Revenons à nôtre texte. Nous liſons dans les recueils de Stobée que Theocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, repondit, *parce que je ne pourrois le faire comme je voudrois, & que je ne veux pas le faire comme je pourrois.* (g) Ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι εἶπεν, ὡς μὴ βούλομαι, οὐ δύναμαι, ὡς δὲ δύναμαι οὐ βούλομαι. Iſocrate étant à la table de Nicocreon Roi de Cypre fut prié de diſcourir: il n'en voulut rien faire, & allegua cette excuſe, (h) *Ce que je ſai n'eſt pas de ſaiſon, & ce qui ſeroit de ſaiſon, je ne le ſai pas.* Cela me fait ſouvenir de cette penſée de Seneque, Je n'ai jamais voulu plaire au peuple, car il n'aprouve point ce que je ſai, & je ne ſai point ce qu'il aprouve. (i) *Nunquam volui populo placere, nam quæ ego ſcio, non probat populus, quæ probat populus ego neſcio.*

(G) *Beaucoup de conteſtations dans Pergame avec le Grammairien Crates.*] Les paroles de Suidas ſont expreſſes là-deſſus: (k) Κράτητι τῷ γραμματικῷ πολλὰ διαπεπολεμηκὼς ἐν Περγάμῳ. *Cum Cratete Grammatico Pergameno, Pergami ſæpiſſime contendit.* Caſaubon (l) en vertu de ce paſſage ſoutient que l'antagoniſte d'Ariſtarque ne fut pas Crates Mallotes, mais un autre Crates natif de Pergame. Comme ce Crates Mallotes étoit contemporain d'Ariſtarque, & fort connu du Roi de Pergame, on jugeroit aiſément que ce fut lui qui diſputa en pluſieurs rencontres avec Ariſtarque. C'eſt pourquoi il eſt bon de prendre garde que Suidas donne le ſurnom *Pergamenus* à l'adverſaire d'Ariſtarque. Peut-être ſe trompe-t-il, car ceux qui citent Crates de Pergame (m) nous le font bien moins connoître comme un Grammairien, que comme un Hiſtorien, & il eſt ſûr que la Grammaire étoit l'etude principale de Crates Mallotes. Liſez ce paſſage: (n) *Primas quantum opinamur ſtudium Grammaticæ in Urbem intulit Crates Mallotes Ariſtarchi æqualis, qui miſſus ad ſenatum ab Attalo rege inter ſecundum ac tertium bellum Punicum, ſub ipſam Ennii mortem, quum in regione Palatii prolapſus in cloacæ foramen crus fregiſſet, per omne legationis ſuæ & valetudinis tempus plurimas ἀκροάσεις ſubinde fecit affluentesque diſſeruit, ac noſtris exemplo fuit ad imitandum.* C'eſt de Crates Mallotes que l'on entend ordinairement cet endroit de Varron: (o) *Crates nobilis grammaticus, qui fretus Chryſippo homine acutiſſimo, qui reliquos ſex libros περὶ τῆς ἀνωμαλίας: his libris contra analogiam atque Ariſtarchum eſt nixus.* Si Varron a parlé là de Crates Mallotes, il eſt vraiſemblable que Suidas a pris l'un pour l'autre, je veux dire que Crates Mallotes & non pas Crates de Pergame a été l'emule de nôtre Ariſtarque. Je ne ſai ſi juſqu'ici les commentateurs de Suetone ſe ſont jamais aviſez de le critiquer ſur un point de Chronologie dont je m'en vais dire un mot. Il debite que Crates Mallotes vint à Rome au nom du Roi Attalus environ le tems qu'Ennius mourut. La mort de ce Poëte tombe ſur l'an de Rome 585. Or en ce tems-là celui qui regnoit à Pergame ſe nommoit Eumenes. Il commença de regner l'an 556. de Rome, & il mourut l'an 596. laiſſant la tutele de ſon fils & la regence à ſon frere Attale. Si donc Crates Mallotes fut deputé aux Romains par cet Attale, l'exactitude chronologique ne ſoufre point que l'on aſſure qu'il fit ce voiage environ le tems qu'Ennius mourut. Mais neanmoins Suetone nous fournit de quoi confirmer l'opinion de ceux qui font fleurir Ariſtarque ſous Ptolomée Philometor dans la 156. (p) Olympiade. Euſebe & Suidas ſont de ce nombre.

Voſſius n'a point ſuivi Suetone, car au lieu de dire qu'Ariſtarque & Crates Mallotes ont été contemporains, il (q) a dit cela de Crates Mallotes, & d'Apollodore diſciple d'Ariſtarque. Je ne pretens point que ce ſoit une fauſſeté, car on peut bien être contemporain & du maître & du diſciple, mais je remarque par occaſion qu'il s'eſt abuſé dans une autre choſe: il a cru qu'une piece de Theatre qui fut traduite par Ennius, & qui étoit apellée l'Achille d'Ariſtarque, ne portoit ce nom qu'à cauſe que ce grand Critique l'avoit corrigée. *Ab hoc & verſus quadam Comœdia, quam Ennius poſtea tranſtulit, dicebatur Achilles Ariſtarchi. Meminit ejus (r) Plautus. At ſic non alia de cauſſa vocabatur, quam quod ab eo eſſet emendata.* C'eſt une erreur. Cette piece étoit une Tragedie d'Ariſtarque de Tegée contemporain d'Euripide. Voiez Scaliger (ſ).

(H) *Il ſortit de ſon Ecole juſqu'à 40. Grammairiens.*] On peut le compter pour un chef de ſecte, temoin ces paroles de Varron: (t) *Relinquatur de caſibus, in quo Ariſtarchei ſuos intendunt nervos.* (v) *Hoc in oratione diligentius quam alii ab Ariſtarcho Grammatici.* Voiez auſſi les railleries d'Herodicus (x). Il paroît par Suidas (y) que l'École d'Ariſtarque ſubſiſta pendant quelques ſiecles dans Alexandrie.

(I) *Quelque choſe à dire contre Moreri.*] L'on s'eſt laiſſé abuſer par (z) Voſſius quand il a dit qu'Ariſtarque étoit de Samos. II. Il n'y a rien de plus inutile que d'obſerver qu'Ariſtarque fut *contemporain de* (aa) *Crates.* C'eſt expliquer une choſe obſcure par une choſe plus obſcure, *obſcurum per obſcurius.* Il y a eu pluſieurs Crates; (bb) Diogene Laerce en compte dix, les uns Philoſophes, les autres Poëtes, ou Grammairiens, ou Orateurs, ou Geometres &c. Ils n'ont

* *Suidas ubi ſupra.*

† *Tiré de Suidas ib.*

(l) *Caſaub. in Sueton. de illuſtrib. Gram. c. 2.*

(m) *Voiez Voſſius de Hiſtor. Græcis pag. 347.*

(n) *Sueton. de illuſtrib. Grammat. cap. 2.*

(o) *Varro, de lingua Latina lib. 8. init. Voiez auſſi l. 7. p. 97. Voiez auſſi Voſſius* ubi ſupra *pluſieurs autres qui marquent que Crates Mallotes étoit Grammairien.*

(p) *Elle repond à la fin du VI. ſiecle de Rome.*

(q) *Voſſius, de Arte Grammatica lib. 1. cap. 6. pag. m. 24.*

(r) *Plautus in Prologo Pœnuli v. 2.*

(ſ) *Scaliger. animadv. in Euſebium a. 1563. p. m. 103.*

(t) *Varro, de lingua Latina lib. 7. pag. 96.*

(v) *Id. ib. lib. 9. pag. 134.*

(x) *Apud Athenæum lib. 5. in fine.*

(y) *Suidas in Ἀριστόνικος.*

(z) *Voſſius de Poetis Græcis pag. 67.*

(aa) *Il y a* Cretes *dans l'édition de 1688.*

(bb) *Diog. Laert. in vitis Philoſoph. l. 4. n. 23.*

Digitized by Google

* Tout ceci ſe trouve dans Virgile au 4. livre des Georgiques.

(a) Diogene Laerce l. 5. n. 87. dit que Ceratas le Cynique floriſſoit environ la 113. Olympiade.

(b) Suidas in Κράτης.

(c) Voſſius de Poet. Græcis pag. 67.

(d) Id. de Hiſtor. Græcis l. 1. c. 18. pag. 119.

(e) Cicero in Verrem Quæſt. 6. fol. 78. B.

(f) Id. de natura Deor. lib. 3. pag. m. 627.

(g) Pindar. Ode 9. Pyth. pag. m. 433.

(h) Pindar. ib. p. 434.

(i) Τὸν δ' ὑπνώοντα γλυκὺς ὕπαρος ἐπὶ βλεφάροις ἔπεσε, κἀπὸ λιγυρᾶς φόρμιγγος ἐξέφυγε φρὴν ἀδάς. Enguum autem ſomnus concubitorem ſuavem in palpebris impendens, quum adventaret aurora. Pl. ib.

(k) Id. ib. pag. 437.

(l) Id. ib.

(m) Nous ſont l'Ariſtée de Virgile traduit en François, & imprimé à Lion l'an 1668. p. 28. 29.

(n) Pindar. ubi ſupra pag. 443.

(o) Conferez le 4. ſerme des provinciales ruinées.

(p) Ovidius Metam. lib. 6. v. 690.

(q) Virgil. Georgic. lib. 4. v. 317. Voiez auſſi Servius ibid. v. 317.

(r) Hygin. cap. 161.

(ſ) Scholiaſt. Apollonii in lib. 2. Argon. v. 502.

(t) Conflat non recte ſcripſiſſe Boccatium l. 7. Geneal. c. 28. dum aſſerit Cyrenen Penei fuiſſe filiam. Fritſchius in Callimachi hymn. 2. pag. 398. edit. Ultraj. 1697.

(u) Apollon. Argon. lib. 2. v. 502. & ſeq.

(x) Diodor. Sicul. lib. 4. c. 83. p. m. 267.

(y) Pindar. ubi ſupra pag. 441.

(z) Scholiaſt. Apollon. Argon. lib. 2. v. 500.

(aa) Apollon. ibid. lib. 4. v. 1218. fait mention d'un temple d'Apollon Nomius.

(bb) Bruckerus in Pindarum ib. p. 442.

(cc) Ἐξηγοῦνται δ' Ἀρίστεω βουλόντι ὀφίγματος τῆς Ἀρίστου λάκκου τὸ ὄφεος ὑφαιρεῖν ἐπεὶ πολλάκις. Ariſtæo vota faciunt foveis aſtus aut laqueis poſitis qui lupis aut urſis inſidiantur, ille feris primus pedicas quæ tendere cepit. Plut. in Amator. p. 757. (dd) Scholiaſt. Apollon. in lib. 2. v. 509. (ee) Apollon. ubi ſupra v. 512. & ſeq.

ARISTEE, en Latin *Ariſtæus*, fils d'Apollon (A) & de Cyrene. Son article a été donné fort imparfait par Mr. Moreri, qui s'eſt borné à nous aprendre 1. qu'en *pourſuivant par tout* Eurydice femme d'Orphée, il fut cauſe qu'elle mourut de la piquure d'un ſerpent. 2. Que les Nymphes pour ſe venger d'Ariſtée firent mourir ſes abeilles. 3. Qu'*aiant fait un ſacrifice de quelques taureaux il recouvra ce qu'il avoit perdu* *. 4. Qu'il fut l'*inventeur* (B) *du ſecret de tirer le miel, de faire l'huile*, & le fromage. Il y avoit bien d'autres choſes à dire touchant ce fils d'Apol-

point vécu en même tems, ils n'étoient pas du même pais; qu'y a-t-il donc de plus inutile que de marquer qu'Ariſtarque floriſſoit au tems de Crates? Le plus celebre de tous ces Crates eſt le Philoſophe Cynique. Ainſi le ſens le plus naturel des paroles de Mr. Moreri eſt qu'Ariſtarque a été contemporain de ce Cynique; or celà eſt très-faux: il y a de (a) grans intervalles entre l'un & l'autre. Cette cenſure ne regarde point Suetone, qui a dit que Crates Mallotes étoit contemporain d'Ariſtarque; car il n'y avoit guere de gens de lettres au ſiecle de Suetone qui ignoraſſent en quel tems avoit vécu Ariſtarque. III. Je ne croi point que perſonne dîſe que ce Grammairien compoſa *neuf livres de corrections de l'Iliade & de l'Odiſſée*. C'eſt de Crates Mallotes que (b) Suidas aſſûre celà, comme Voſſius (c) l'obſerve. Moreri n'a point entendu les paroles de Voſſius. IV. Il eſt faux que Ptolomée Lathurus fût fils de Ptolomée Philometor. V. Je croi qu'au fond il eſt vrai que nôtre Ariſtarque étoit en vie la 178. Olympiade, mais puis qu'Euſebe & Suidas le font fleurir en la 156. c'étoit celle-ci qu'il faloit marquer. (d) Voſſius impute à Euſebe faullement de l'avoir placé à la 178.

(A) *Fils d'Apollon & de Cyrene.*] C'eſt la tradition generale, & il y en a bien peu dans les ſujets Mythologiques qui ſoient plus conſtantes que celle-là. Cependant Ciceron en allegue une autre; les Grecs aſſûrent, dit-il, qu'Ariſtée eſt fils de Bacchus: il ajoûte qu'on l'honoroit en Sicile dans le temple de cette Divinité. (e) *Quid?* Il s'adreſſe à Verres, *an ade Liberi Simulacrum Ariſtæi non tuo impetu palam ablatum eſt? . . . . Ariſtæus, qui* UT GRÆCI FERUNT, *Liberi filius, inventor olei eſſe dicitur, unà cum Libero patre apud illos eadem erat in templo conſecratus.* Dans un autre livre il s'arrête à l'opinion la plus commune, il dit qu'Apollon étoit pere d'Ariſtée. (f) *Quid Ariſtæum qui olivæ dicitur inventor Apollinis filium?* Parlons de Cyrene: elle (g) étoit fille d'Hypéus Roi des Lapithes fils de Peneus & de Creuſe. Celle-ci étoit fille de la Terre, Peneus étoit fils de l'Ocean. Cyrene (h) mepriſoit les occupations des autres filles, & leurs divertiſſemens de table, & ſe ſouciant très-peu de dormir (i) la graſſe matinée, elle n'aimoit que la chaſſe, & faiſoit un grand carnage de bêtes feroces. Apollon l'aiant rencontrée lors qu'elle ſe batoit ſeule avec un lion demanda à Chiron qui elle étoit, & s'il ne feroit pas bien d'uſer de main miſe, & de coucher avec elle.

(k) Οἷον
Βλάπτει χαῖρε τὸ πρωτογενὲς
Μὴ ἐν καὶ ἐν λεχέεσσι
Κύδιον μαινάδων πάλιν,

Eſt-ne ejus illæſum manum ſi admoveret? Utrum & ea ſtratis tendere mollitum lectum? Chiron commençant par repondre à la derniere demande, repreſente que les Amans ſe doivent ſervir de la clef du cœur, c'eſt-à-dire de paroles douces & adroites qui perſuadent à la Belle d'accorder ce qu'ils deſirent. Il ajoûta que parmi les Dieux & parmi les hommes la pudeur s'oppoſe à la precipitation avec laquelle on pretend ſouvent debuter par la jouiſſance, & s'expliquer là-deſſus fort nettement:

(l) Καὶ ἐν τε θεοῖς
Τῖτο καταφρόνιμον ἀρεῖται
Ἀίδιον· ἀκριδὲς δὲ
Νύμφη κρυπτὸν τὸ αἰδοῖον ἔπεσι,

Et inter deos & homines pariter verecundantur aperte poſtulato dulces fœtus primitus oſculis. Au reſte, continua-t-il, c'eſt par un effet viſible de vôtre grande civilité que vous me faites l'honneur de m'interroger, vous me demandez l'extraction de cette fille, vous qui ſavez toutes choſes. Voilà le ſens de Pindare, je ne pretens point donner une traduction de mot à mot, il me ſuſit de repreſenter la penſée. Or ſi c'eſt là ce qu'il veut dire, qui pourroit voir ſans indignation la licence d'un Auteur François qui l'a fait parler ainſi? „ (m) Eſt-il permis de la voir? „ Puis-je bien m'en approcher? Ne ſerai-je point „ témeraire, ſi je prens ſa belle main, & ſi je „ cueille ſur ſa bouche une de ces roſes vermeil„ les, que j'y vois peintes? Mais le Centaure en „ ſouriant lui répondit de la ſorte: un chaſte amour, „ Apollon, doit eſtre toûjours caché, & le beau Sexe „ parmy les Dieux, comme parmy les Mortels, n'ac„ corde point ſes faveurs aux yeux du monde. C'eſt „ ſans doute cette raiſon, qui vient de vous faire par„ ler avec tant de retenuë. Un Amant moins chaſte „ que vous, n'auroit pas eu tant de reſpect; & c'eſt à „ vos bonnes mœurs plûtôt qu'à mes enſeignemens, que „ vous devez cette modeſtie. „ Cette traduction eſt contraire à l'original, & ne ſe ſoutient point dans ſes fauſſetez, car ſi l'on ſupoſe qu'Apollon ne s'exprima point groſſierement, mais honnêtement & chaſtement, la reponſe de Chiron eſt ridicule & contradictoire. La fin fut qu'Apollon ſans nul delai enleva Cyrene, & la tranſporta en Afrique, & jouit d'elle ſur le champ:

ἐκεῖθι (n) δ' ἐπεγγυήσων ὧν Φοῖβος
ἀγάλλε, ἴδρις τε μαντοσύνας,
καὶ τοῦ κεῖνος ἄμωμος ἀοιδὸς
ἐν πολυχρύσῳ Δελφοῖς
ἐν καθαρεύοντι μέγας

Celer autem eſt properantium jam Deorum actio, vicque brevis. Illud illa dies peregit. In thalamo autem Libyæ divitis auri congreſſi ſunt. Chiron eût voulu qu'il eût pouſſé les beaux ſentimens, & fait le parfait amour, mais les Dieux des Poëtes, comme l'obſerve Pindare, ne s'accommodoient pas de cette patience, ils expedioient promtement les choſes, ils alloient au fait par les chemins les plus courts, & fort vite à l'abordage, & de but en blanc à la jouiſſance ou de gré ou de force. Ils prenoient (o) le Roman par la queuë, & ils diſoient comme Borée (p) *opta mihi vis eſt.* Cyrene conçut, & mit au monde nôtre Ariſtée. Notez que Virgile (q) & (r) Hygin qui la font fille de Penée, ſuivent en celà (ſ) une ancienne tradition. C'eſt pourquoi nous pouvons dire que Fritchius (t) a eu grand tort de blâmer Boccace, & d'ignorer ce qu'ils avoient aſſûmé. Apollonius (u) ſupoſe qu'elle étoit bergere, & qu'elle avoit reſolu de vivre dans le celibat, mais qu'Apollon qui Penleva ne lui permit point de conſerver ſa virginité.

(B) *L'inventeur du ſecret de tirer le miel, de faire l'huile & le fromage.*] Diodore de Sicile (x) rapporte qu'Ariſtée aiant aprîs des Nymphes qui le nourrirent l'art de cailler le lait, & de preparer des ruches, & de cultiver les oliviers, fut le premier qui communiqua aux hommes ces trois inventions. Les commodités qu'ils en tirerent les remplirent d'une telle reconnoiſſance, qu'ils lui rendirent les mêmes honneurs divins qu'à Bacchus. Cet Hiſtorien dit auſſi que les Nymphes lui impoſerent trois noms, celui de *Nomius*, celui d'*Ariſtæus*, & celui d'*Agreus*. Celà s'accorde aſſés bien avec Pindare (y). Mais notez qu'il dit que les Heures & la Terre auſquelles Mercure porta ce petit enfant, le nourrirent de Nectar & d'Ambroſie. Notez auſſi que d'autres (z) diſent qu'Ariſtée aiant inventé dans l'Ile de Cea la preparation du miel, & celle de l'huile, & aiant fait lever les vens qu'on nommoit Etefiens, fut ſurnommé Jupiter Ariſtæus, & Apollon Agreus & (aa) Nomius. Le ſurnom de Nomius lui convenoit (bb) à cauſe du ſoin des beſtiaux, & celui d'Agreus à cauſe de l'aplication à la chaſſe. Voici une autorité curieuſe touchant cette aplication: *Ceux qui attrapent les loups & les ours avec des foſſes & des pieges ſont petites à Ariſtæus, pource que ce fut le premier qui inventa la maniere de les prendre aux pieges & avec des laqs courans.* C'eſt un paſſage du Plutarque d'Amiot, voiez en l'original à la (cc) marge. Le Scholiaſte d'Apollonius n'explique pas de la même ſorte l'etymologie des deux ſurnoms. Il fonde celui de Nomius ſur ce que Cyrene eut à faire avec Apollon pendant qu'elle étoit bergere, & celui d'Agreus ſur ce que l'action ſe paſſa au milieu des champs. Il ajoûte que ſelon d'autres l'étymologie vient de ce qu'Ariſtée enſeigna l'agriculture aux bergers. Ἀγρέα καὶ νόμιον, dit-il, τὸ μὲν ἀπὸ τοῦ ἄγειν ἐπὶ τὴν μονὴν αὐτὸν ὁ Ἀπόλλων. νόμιον δὲ, ὅτι παρὰ νομεῦσι ἐτράφη. εἰ δὲ, ὅτι τὸν καιρὸν τῆς ἀγρέας ἐφύλαξεν αὐτὸς ὁ Ἀπόλλων· ἀγρέα δὲ, ὅτι παρέσχε τοῖς ἀνθρώποις τὴν τροφήν. (dd) L'endroit où Apollonius dit que les habitans de Theſſalie donnerent ces deux ſurnoms à Ariſtée contient des choſes qu'il eſt bon de meure ici. On y (ee) trouve qu'Ariſtée fut élevé dans l'autre

(cc) Ἐξηγοῦνται δ' Ἀρίστεω βουλόντι ὀφίγματος τῆς Ἀρίστου λάκκου τὸ ὄφεος ὑφαιρεῖν ἐπεὶ πολλάκις. Ariſtæo vota faciunt foveis aſtus aut laqueis poſitis qui lupis aut urſis inſidiantur, ille feris primus pedicas quæ tendere cepit. Plut. in Amator. p. 757. (dd) Scholiaſt. Apollon. in lib. 2. v. 509. (ee) Apollon. ubi ſupra v. 512. & ſeq.

Digitized by Google

d'Apollon, car on auroit dû raconter qu'il naquit dans cette partie de la Libye où la ville de Cyrene fut bâtie; qu'il fut élevé par les Nymphes; qu'étant allé à Thebes il y épouſa Autonoe fille de Cadmus; qu'il en eut Acteon qui fut mis en pieces par ſes propres chiens; qu'après la perte de ce fils il fut conſulter l'Oracle d'Apollon; qu'en vertu de la reponſe qui lui fut faite touchant les honneurs qu'il recevroit dans l'Iſle de Cea (C), il s'y tranſporta; que la peſte ravageant toute la Grece il offrit des ſacrifices qui firent ceſſer ce mal; qu'aiant laiſſé ſa famille dans l'Iſle de Cea il repaſſa en Libye, d'où avec la flote que ſa mere lui donna il (D) fit voile vers la Sardaigne; qu'il y choiſit une habitation; qu'il cultiva ce païs avec un grand ſoin; qu'il en banit la barbarie, & l'état ſauvage; qu'il viſita quelques autres Iles; que l'abondance des moiſſons, & la multitude des beſtiaux l'obligerent à s'arrêter quelque tems dans la Sicile, où il enſeigna aux habitans ſes beaux ſecrets; qu'en reconoiſſance ils l'honorerent comme un Dieu, & principalement ceux qui cultivoient les oliviers; qu'enfin il paſſa en Thrace; qu'il y fut admis par Bacchus aux myſteres des Orgies, & que dans la familiarité qu'il eut avec lui il aprit beaucoup de choſes profitables à la vie humaine; qu'aiant demeuré quelque tems proche du mont Hemus il diſparut, & que non ſeulement les peuples barbares de ce païs-là, mais auſſi les Grecs lui decernerent les honneurs divins *. C'eſt fauſſement que Mr. Moreri obſerve, que Diodore de Sicile fait mention d'un autre Ariſtée dans le chapitre 84. du 4. livre; car ce chapitre & le precedent contiennent ce que je viens de narrer. Je ſuis ſurpris qu'on n'y voie rien de (E) l'Arcadie, qui fut l'une des principales ſtations d'Ariſtée. Vous verrez dans les remarques les variations des Au-

(a) *Id. Apollon. lib. 4. v. 1132.*

(b) *Virgil. Georg. l. 4. v. 326.*

(c) *Id. ib. lib. 1. v. 14.*

(d) *Oppian. Cyneg. l. 4.*

(e) *Nonnus, Dionyſ. lib. 5.*

(f) *Plinius lib. 7. cap. 56. pag. m. 99.*

(g) *Varro de ling. Lat. lib. 4. pag. 34.*

(h) Ἀγρεὺς . . . πρῶτον τὴν ἐργασίαν τῆ σοφίᾳ εὑρηκὼς ἀσκεῖ καὶ τοῦ μέλιτος.

(i) *Juſtin. lib. 13. cap. 7.*

(k) *Il faut lire* Agræus.

(l) *Voiez Voſſius de Theolog. Gentili lib. 7. c. 10. pag. m. 350.*

(m) *C'eſt la penſée de Voſſius ubi ſupra.*

(n) *C'eſt la preſomption de Saumaiſe in Solinum pag. 144. 145.*

(o) *Et non pas* apud Coos *comme Rhodoman a traduit.*

(p) *Servius in l. 1. Georg. v. 14.*

(q) *Apollon. Argon. lib. 2. v. 521.*

(r) Ἀγρεὺς δὲ ἐν τῇ νήσῳ τοὺς μελισσουργικοὺς πρῶτος ἐξεῦρε τῶν τοῦ ἐλαίου καταρχὰς. *Schol. Apollon. in lib. 2. v. 500.*

l'antre de Chiron, & que lors qu'il fut adulte les Muſes le marierent, & lui enſeignerent la Medecine, & les ſciences divinatrices, & le prepoſerent à tous leurs troupeaux. On trouve dans un autre endroit du même Poëte (a) qu'il inventa le miel, & l'huile. Il dit dans Virgile que la peine qu'il s'étoit donnée pour perfectionner l'agriculture, & pour nourrir le betail, lui avoit aquis toute la gloire qu'il poſſedoit.

En (b) etiam hunc ipſum vita mortalis honorem
Quem mihi vix frugum & pecudum cuſtodia ſollers
Omnia tentanti extuderat, te matre relinquo.

Il eſt l'une des Divinitez que Virgile invoque aiant à écrire de l'agriculture:

Et (c) cultor Nemorum, cui pinguis Cea
Ter centum nivei tondent dumeta juvenci.

(d) Oppien, (e) Nonnus, le Scholiaſte de Pindare, celui d'Apollonius &c. s'accordent à le faire l'inventeur des choſes que j'ai marquées. On verra ci-deſſous quelques paſſages ſur ce ſujet. (f) En voici un où on lui donne pour patrie la ville d'Athenes. *Oleum & trapetas Ariſtæus Athenienſis. Idem mella.* Le mot *trapetes* veut dire (g) les meules à broier les olives. N'oublions pas qu'il inventa le benjoin. C'eſt ce qu'aſſûre un ancien Auteur (h) cité par le Scholiaſte d'Ariſtophane, comme vous le pourrez voir à la page 356. du commentaire de Saumaiſe ſur Solin.

Notez que Juſtin (i) debite que Cyrene engroſſée par Apollon, *à deo repleta*, eut quatre fils, *Nomius, Ariſtæus, Authocus, &* (k) *Argæus.* C'eſt avoir changé en deux hommes les deux (l) ſurnoms d'Ariſtée.

(C) *Dans l'Iſle de Cea, il s'y tranſporta.*] Le Grec de Diodore de Sicile porte εἰς Κῶ νῆσον, & un peu après ἐν τῇ Κῷ. Rhodoman traduit *in Co inſulam* & *in Co.* Cette traduction embarraſſe les lecteurs, car elle les porte à croire que cet Hiſtorien Grec parle là de l'Iſle de Cos, la patrie du grand Hippocrate, & non pas de l'Iſle de Cea comme font les autres Auteurs quand il s'agit d'Ariſtée. Soions neanmoins aſſurez qu'il parle de l'Iſle de Cea, ſoit qu'il faille corriger (m) le texte en mettant Κίαν au lieu de Κῶ, ſoit que les regles de la contraction aient pu permettre qu'on dît (n) indifferemment Κῶ ou Κίαν quand il s'agiſſoit de cette Ile. Prenons garde à ces paroles de Diodore, περὶ τῶν Κίων τιμῶν, *de honoribus apud* (o) *Ceos.* Elles montrent viſiblement qu'il ne pretend point parler de l'Iſle de Cos. Quoi qu'il en ſoit, alleguons quelques Auteurs qui ont aſſuré qu'Ariſtée s'etablit dans l'Iſle de Cea, & commençons par le commentaire de Servius ſur ces paroles de Virgile, *& cultor nemorum cui pinguis Cea* &c. qu'on a vuës ci-deſſus. (p) *Ariſtæum invocat, id eſt Apollinis & Cyrenes filium . . . hic (ut etiam Salluſtius docet) poſt laniatum à canibus Actæonem filium Thebas reliquit, & Ceam inſulam tenuit primo adhuc hominibus vacuam.* Apollonius nous aprend qu'Ariſtée aiant été apellé par les habitans des Iles Cyclades pour faire ceſſer la peſte, paſſa de Theſſalie en l'Iſle de Cea.

(q) *Αὐτὰρ ἔπειτα*
Φθίην ἠδὲ Κίῳ κατενίσσετο λαὸν ἀγείρας
Παμφύλων.
Is relicta ex parentis juſſu
Phthia in Ceum iviit habitatum, contracto exercitu
E Parrhaſiis.

Le Scholiaſte de ce Poëte aſſûre, comme je l'ai déjà dit, que ce fut dans la même Ile (r) qu'Ariſtée enſeigna à faire le miel & l'huile. Nous verrons dans la remarque F, qu'il y établit des loix pour le culte de la canicule. Varron Atacinus avoit raconté dans ſon poeme des Argonautes (ſ), qu'une grande mortalité de beſtiaux aiant affligé cette Ile, Ariſtée s'y tranſporta par le conſeil d'Apollon, & la delivra de ce fleau après avoir fait un ſacrifice à Jupiter Icmæus. Les vens & les chaleurs qui cauſoient la mortalité s'apaiſerent. Ariſtée etant mort les habitans de l'Ile de Cea obeïrent à l'oracle qui leur commandoit de le mettre au nombre des Dieux, & ils le nommerent Nomius & Agreus, à cauſe du bien qu'il leur avoit fait par ſon adreſſe dans la nourriture des troupeaux, & dans la culture des terres. Ne ſoiez point ſurpris de voir ici qu'il fit ceſſer la mortalité en calmant les vens, & de trouver ci-deſſous qu'il la fit ceſſer en faiſant lever des vens, car c'eſt ainſi que ſont faites les anciennes traditions: l'une refute l'autre; l'une oublie les particularitez qui ſont les ſeules que l'autre n'oublie pas. Une narration complete eût pu aprendre qu'en faiſant changer le vent il ramena la ſanté, mais ceux qui ne ſavent pas tout dire, obſervent que le vent ceſſa; n'attendez point d'eux le reſte: ou que le vent ſe leva; vous n'en ſaurez point d'avantage, ils ne vous aprendront pas que le vent contraire fut arrêté, & que le vent favorable lui ſucceda. La correction d'un paſſage d'Heraclide que j'ai lue dans Saumaiſe, me paroît heureuſe, cependant je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans l'original que le fleau de l'Ile de Cea venoit du vent. Φθορᾶς οὖσης φυτῶν καὶ ζώων διὰ τὸ πνεῦμα ἐτησίαν. (t) *Quum conſtitiſſet hic aliquando magna lues ſtirpibus & animantibus propter conſtantes Eteſiarum flatus.* (v) Saumaiſe corrige ainſi, Διὰ γενόμενον τὸ πνεῦμα ἐτησίαν. *Jovem rogavit eteſias flare.* Ce qui s'accorde avec ce que je dirai dans la remarque F.

(D) *Il fit voile vers la Sardaigne.*] Selon Diodore de Sicile (x) il fut s'établir dans l'Iſle de Cea après la mort d'Acteon, & puis il alla en Libye, & après cela en Sardaigne; mais d'autres (y) pretendent que le deplaiſir d'avoir perdu Acteon lui donna un tel degoût pour la Beotie, & pour tout le reſte de la Grece, qu'il fut chercher une demeure dans des païs éloignez. Ce fut alors, diſent-ils, qu'il conduiſit une colonie en Sardaigne. On a dit (z) que Dedale s'étant ſauvé de l'Iſle de Crete, s'aſſocia avec lui pour la conduite de cette colonie; mais la Chronologie refute cela invinciblement. Il (aa) étoit contemporain d'Oedipe Roi de Thebes, il n'a donc pu lier aucune partie avec Ariſtée gendre de Cadmus. Quoi qu'il en ſoit les variations ſont ici bien degoûtantes. Pauſanias dit qu'une troupe de Libyens s'étoit établie dans la Sardaigne, & aſſociée avec les naturels du païs, avant qu'Ariſtée y allât; mais Ariſtote (bb) raconte qu'Ariſtée fut le premier qui la cultiva, & qu'auparavant elle ne ſervoit de demeure qu'à beaucoup de grans oiſeaux. Conſultez Mr. Bochart (cc) qui ſoutient que ce voiage d'Ariſtée eſt une fable.

(E) *De l'Arcadie qui fut l'une des principales ſtations d'Ariſtée.* C'eſt pour cela que Virgile le ſurnomme *Arcadius*, quand il parle de l'invention de produire de nouvelles abeilles:

Tempus (dd) & Arcadii memoranda inventa Magiſtri
Pandere, quoque modo caſis jam ſæpe juvencis
Inſincerus apes tuleris cruor.

Cet art fut une invention d'Ariſtée & le fit honorer comme

* *Tiré de Diodore de Sicile liv. 4. c. 83. 84.*

(t) *Voiez Voſſius de Theolog. Gentili lib. 7. c. 10. p. m. 350.*

(v) *Heraclides de Politiis p. m. 20.*

(x) *Salm. in Solin. pag. 144.*

(y) *Diodor. Siculus l. 4. c. 84.*

(z) *Pauſanias lib. 10. p. 332. Voiez auſſi Silius Italicus lib. 12. pag. m. 498.*

(aa) *Id. Pauſan. ib. Salluſte avoit dit cela comme on l'a vu ci-deſſus dans un paſſage de Servius, lettre p.*

(bb) *Pauſan. ib.*

(cc) *Ariſtotel. de mirabilib. auſcult. p. m. 881. oper. t. 1.*

(dd) *Bochart. Geograph. ſacr. parte 2. lib. 1. c. 31. pag. m. 632. 633.*

(dd) *Virgil. Georg. l. 4. v. 283.*

Digitized by Google

Auteurs, la fauſſeté de quelques cenſures, & celles autres particularitez; & je n'oublierai pas la decouverte (F) aſtronomique que l'on donne à Ariſtée, ni ſon culte pour la canicule, ni ſa fille (G) Macris. On a dit que pour les ſervices qu'il avoit rendus au genre humain par la connoiſſance qu'il avoit de tous les arts profitables, les Dieux le placerent entre les étoiles, & qu'il étoit l'*Aquarius* du Zodiaque *. Les conformitez de ſon hiſtoire avec celle de Moïſe, ont été curieuſement & doctement étalées par Mr. Huet †. Preſque tout ce que Lloyd a joint à Charles Etienne dans cet article, a été tiré mot à mot du ‡ Commentaire de la Cerda; il ne le cite pas pourtant.

ARIS-

* Voiez le Commentaire de Germanicus in Aratea phænomena, cap. de Aquario pag. m. 118.

† Huet. Demonſtr. Evang. propoſ. 4. cap. 8. n. 27. pag. m. 110.

‡ In lib. 4. Georgicor. Virgilii.

comme Jupiter dans l'Arcadie. (a) *Poſt ea* (Cea) *relicta, cum Dædalo ad Sardiniam tranſitum fecit. Huic opinioni Pindarus refragatur qui eum ait de Cea inſula in Arcadiam migraſſe, ibique vitam coluiſſe. Nam apud Arcadas pro Jove colitur, quod primus oſtenderit qualiter apes debeant reparari.* Juſtin donne à Ariſtée un grand Roiaume dans l'Arcadie: je citerai ſes paroles dans la remarque ſuivante. Il n'eſt pas vrai comme Mr. Lloyd l'aſſûre, qu'Apollonius faſſe paſſer Ariſtée de l'Arcadie en l'Ile de Cea. Il a copié cette faute de (b) Saumaiſe.

(a) Servius ubi ſupra.

(b) Salmaſ. in Solin. pag. 99.

(F) *La decouverte aſtronomique que l'on donne à Ariſtée.*] A ne conſiderer les paroles de Juſtin que fort ſuperficiellement, il pourroit venir dans l'eſprit qu'il attribuë à Ariſtée la premiere decouverte des Solſtices, mais ceux qui liſent avec attention s'aperçoivent aiſément qu'il parle du lever de la canicule. (c) *Ariſtæum in Arcadia late regnaſſe, eumque primum & apium & mellis uſum & lactis ad coagula hominibus tradidiſſe, Solſtitialeſque ortus ſideris primum invenſſe.* Les plus ſavans Critiques ont remarqué (d) qu'il faudroit lire ou *Solſtitialiſque ortus ſideris*, ou *Solſtitialeſque ortus ſirii*. L'une & l'autre de ces deux leçons nous donnent la canicule, à ce qu'ils pretendent. Ce qu'il y a de certain eſt que cet aſtre avoit une relation particuliere à nôtre Ariſtée. En voici la cauſe. Les chaleurs de la canicule deſoloient les Iles Cyclades, & y produiſoient une peſte que l'on pria Ariſtée de faire ceſſer. Il paſſa alors en l'Ile de Cea, & fit bâtir un autel à Jupiter. Il offrit des ſacrifices à ce Dieu: il en offrit auſſi à cet aſtre malfaiſant, & lui établit un anniverſaire. Cela produiſit un très-bon effet, car ce fut de là que les vens éteſiens tirerent leur origine, vens qui durent quarante jours, & qui temperent l'ardeur de l'été:

> *Καὶ (e) βωμὸν ναίων μέγαν Διὸς ἱκμαίοιο*
> *Τέρεν᾽ ἐν ἠϊόῃσι τὸ δὴ καλέουσι κέρειον*
> *Σειρίου ἀντολὴ τε κραδὴ δύσι. τοῖο δ᾽ ἀπ᾽ αὐτῆς*
> *Γαῖαν ἐπιθρῴσκουσι Ἐτησίαι ἐς δὲ νύκτας*
> *Ἕρπουσι τεσσαράκοντα. κύν᾽ δ᾽ ἔτι τὸν ἐρῆσι*
> *Ἀστέλλειν κεραΐδρωτα καὶ ἠέλιον δυάλαις.*
> *Tum auguſta extruxit ara Jovis Humiferi,*
> *Sacra lato ſecit in monteſis & ſtellæ illi*
> *Sirio, & ipſi Jovi Saturni filio. Cujus rei gratia*
> *Venti Diales anniverſarii perflgerant tellurem*
> *Quadraginta diebus; & hodieque ſacerdotes in Ea*
> *Ante Canicula exortum operantur ſacris.*

Diodore de Sicile (f) ne fait pas entendre avec aſſez de clarté, ſi les vens éteſiens furent l'effet du ſacrifice d'Ariſtée. Il ſemble dire que ce ſacrifice aiant été ofert environ le tems du lever de la canicule, tems qui concourt avec la ſaiſon de ces vens éteſiens, la peſte ceſſa. Mais il eſt ſûr qu'il pretend que les ardeurs de la canicule furent adoucies par les actes de religion qu'Ariſtée fit. Il trouve en cela un ſujet d'étonnement, puis que la même perſonne dont le fils avoit été dechiré par les chiens, corrigea la malignité d'un aſtre qui s'apelle le chien. Je laiſſe ſon Grec, & je ne raporte que la traduction de Rhodoman. (g) *Singularem hanc rerum converſionem, ſi quis penitius examinet, mirabitur. Nam cum filium à canibus diſcerptum vidit, is cœleſte ſidus canis nomine appellatum, quod hominibus exitium adferre putatus migravit, & mortalibus non paucis auctor ſalutis exſtitit.* D'autres Auteurs diſent en termes clairs & precis, que les devotions d'Ariſtée furent la cauſe de ces vens-là. (h) *Canicula exoriens aſtu (i) eorum loca & agros fructibus orbabat: & ipſos morbo affectos, pœnas Icario cum dolore ſufferre cogebat, eo quod latrones recepiſſent. Quorum rex Ariſtæus Apollinis & Cyrenes filius, Athamantis pater, petit à parente quo facto à calamitate civitatem poſſet liberare: quem deus jubet multis hoſtiis expiare Icarii monumenta, & ab Jove petere, ut quo tempore Canicula exoriretur, dies quadraginta ventum daret, qui æſtus canicula mederetur. Quod juſſum Ariſtæus confeciſſet, & ab Jove impetravit ut Eteſia flarent.* Le Scholiaſte d'Apollonius dit formellement qu'à la (k) priere d'Ariſtée les vens éteſiens ſouflerent. Conſultez auſſi le commentaire de Germanicus (l) ſur les Phenomenes d'Aratus. Parlons de l'Anniverſaire qu'il établit. Il ordonna (m) que tous les ans les Prêtres de Cea offriſſent des ſacrifices avant le lever de la canicule, & que les habitans ſe miſſent en armes pour obſerver le lever de cette conſtellation, & pour lui ofrir des victimes. (n) Ἐπιμένουσι γὰρ τοῖς καύμασι (ἴδιον καιρὸν) καὶ ἐπιτηροῦσι μετ᾽ ὀλίγον ἐπιτολὴν τὴν ἐπιτέλλουσαν τῷ ἡλίῳ τὸν κύνα, καὶ θύουσιν αὐτῷ. Ciceron dit qu'ils croioient prevoir par l'obſervation de cet aſtre ſi l'année ſeroit ſaine ou non. (o) *Ceos ut opinamur ortum canicula diligenter quotannis ſolere ſervare, conjecturamque capere ut ſervidi Ponticus Heraclides, ſalubriſne an peſtilens annus futurus ſit.* Manile (p) attribuë la même choſe aux Ciliciens. Je ne ſai ſi les habitans de la Calabre qui faiſoient des vœux à la canicule avoient emprunté d'Ariſtée mediatement ou immediatement cet acte de religion:

> *Sic (q) cum ſtabulis & meſſibus ingens*
> *Ira deum & Calabri populator Sirius arvi*
> *Incubuit, voti ægreſtum manus uſſa priſtinum*
> *In nemus, & mœſtis dedicat pia vota Sacerdos.*

Quelles ſuperſtitions! mais ce n'étoient pas les plus étranges qui fuſſent dans le Paganiſme. Au reſte le paſſage de Juſtin que j'ai raporté au commencement de cette remarque formera ici un incident. Mr. le Fevre de Saumur croioit être le premier qui l'eût entendu. Juſtin, dit-il, ne pretend point dire qu'Ariſtée enſeigna l'uſage du lait; cela eût été contraire à la verité, & à toute l'antiquité; il (r) ne parle que de l'induſtrie de cailler le lait: il ne pretend point même qu'Ariſtée ait inventé l'uſage du miel: le lait & le miel ſervirent à la nourriture du plus (s) grand des Dieux. Il parle donc de l'invention de cailler le lait avec du miel. (t) *Ergo aliud docuit Ariſtæus, ſeluces coagulum fieri ex mixtura, ſeu ut Græci vocant, cramate mellis & lactis. Hunc locum à nemine hactenus intellectum arbitror.* Cette explication me paroit très-belle, mais les raiſons ſur quoi on la fonde prouvent trop, car ſi l'ancienne tradition ſur les alimens qui furent donnez à Jupiter pendant ſon enfance avoit empêché Juſtin de dire qu'Ariſtée montra aux hommes l'uſage du miel, il n'auroit point debité que Gargoris Roi des Cynetes (u), ou des Cunetes fut le premier inventeur du miel, & neanmoins il l'a debité clairement, & ſans qu'on puiſſe donner à ſes termes deux explications: (w) *Quorum* (Cunetum) *rex vetuſtiſſimus Gargoris mellis colligendi uſum primus invenit.* Je ne vois point qu'on puiſſe pretendre que Juſtin a tellement reſpecté les traditions poetiques, qu'il s'eſt bien garde d'avancer des choſes qui les refutaſſent. Une infinité d'Auteurs ont dit qu'Ariſtée inventa le miel: leurs paroles ſignifient cela preciſément, & ne peuvent point être detournées à ce ſens-ci, *il inventa un certain mélange du miel & du lait pour compoſer une coagulation.* On pourroit donc croire raiſonnablement que Juſtin parla comme eux, & qu'il ne tint aucun compte de ce que les Poetes avoient debité touchant le lait & le miel de Jupiter. Notez en paſſant que les inventions d'Ariſtée conſiſtoient quelquefois dans des mélanges, car il fut le premier qui aprit aux Thraces à mêler du miel avec le vin de Marone. *Ariſtæum primum omnium in eadem gente mel miſcuiſſe vino, inventa præcipua utriuſque naturæ ſponte provenientis* (x).

(m) Apollon. ubi ſupra v. 498. Vous trouverez ces paroles ci-deſſus lettre c.

(n) Scholiaſt. Apollon. ubi ſupra v. 518.

(o) Cicero de Divin. lib. 1. ſub fin. fol. m. 313. B.

(p) Manil. Aſtronom. lib. 1. pag. m. 13.

(q) Valer. Flaccus, Argon. lib. 1. v. 682.

(r) Sed oſtenditile hominibus quæ ante coagulum ex lacte confici conformaque poſſet. Tanaq. Faber, not. in Juſtin. lib. 13. c. 7.

(f) Nam Jupiter pater ille hominumque Deumque mulle nutritus eſt ac lacte. Id. ib.

(t) Id. ib.

(u) Peuple d'Eſpagne.

(w) Juſtin. lib. 44. c. 4.

(x) Plin. lib. 14. c. 4. pag. m. 127.

(g) *Singularem hanc rerum converſionem, ſi quis penitius examinet, mirabitur.* Car il ſe trouve en cela un ſujet d'étonnement, puis que la même perſonne dont le fils avoit été dechiré par les chiens, corrigea la malignité d'un aſtre qui s'apelle le chien. Je laiſſe ſon Grec, & je ne raporte que la traduction de Rhodoman.

(i) C'eſt ainſi qu'il faut lire, & non pas eorum. Voiez Saumaiſe in Solinum pag. 144.

(h) Ὅτε σειρίου ἄστρου ἀνατέλλοντος ἀρχομένου ἐπὶ δύσιν. Schol. Apoll. in lib. 2. v. 500.

(l) Germanic. in Aratea Phænom. in Aquario p. m. 118. 119.

(s) Apollon. Argon. lib. 4. v. 1131. & ſeq.

(z) Καὶ πρῶτος οἶνῳ μίξας Βάκχου ἀνάκτορα μίγδην, & infinitis beavit inſularios opibus. Id. ib. v. 1140.

(aa) Il étoit mari d'Autonoé ſœur de la mere de Bacchus.

(bb) Nonnus Dionyſiac. lib. 13.

(y) Ce fut elle qui prit le petit Bacchus ſur ſon giron après que Mercure l'eut tiré du milieu des flammes. Ce fut elle qui lui fit prendre du miel. Elle demeuroit alors au centre de l'Ile d'Eubée; elle s'expoſa à l'indignation de Junon par le bon office qu'elle rendit à cet enfant, & fut contrainte d'abandonner le pais, & de ſe ſauver dans un antre en l'Ile des Phenaces, où (z) elle fit une infinité de biens aux habitans. Inferons de là qu'Ariſtée oncle (aa) d'alliance de Bacchus étoit beaucoup plus âgé que lui. Cela ne refute point ce que Diodore de Sicile raconte touchant l'admiſſion d'Ariſtée aux Orgies &c. ni ce que d'autres (bb) ſupoſent qu'il commandoit quelques troupes dans l'armée de Bacchus, car il eſt de l'ordre que la ſuperiorité appartienne à un fils de Jupiter, lors même qu'il eſt plus jeune.

Digitized by Goog

☞ ARISTE'E le Proconneſien, en Latin *Ariſteas*. Mr. Moreri s'étant contenté de dire qu'il vivoit au tems (A) de Cyrus, & qu'il compoſa l'Hiſtoire des Arimaſpes, *& un Ouvrage de l'origine des Dieux, le tout* (B) *rempli de fables*, a oublié ce qu'il pouvoit mettre de plus ſinguliet dans cet article. Donnons donc ce ſuplément, & diſons que cet Ariſtée étant mort dans ſon * païs, fut vu le même jour, & à la même heure faire leçon en Sicile. Ce ſpectacle aiant été renouvelé pluſieurs fois, & pendant pluſieurs années, obligea les Siciliens à bâtir un autel à Ariſtée, & à lui offrir des ſacrifices †. Herodote a parlé aſſez (C) amplement de ce miracle. Pline ‡ raporte qu'on vit dans l'Ile de Proconneſe l'ame d'Ariſtée ſortir du corps par la

* *L'Ile de Proconneſe, dans la Propontide.*

† *Tiré d'Apollonius Dyſcolus Hiſtor. mirabil. cap.* 2.

‡ *Plin. lib.* 7. *c.* 52. *p. m.* 85.

(*a*) *Voſſius de Hiſtor. Græc. lib.* 4. *c.* 2. *pag.* 433.

(*b*) *Strabo lib.* 14. *pag.* 439.

(*c*) *Tatian. Orat. ad Græcos apud Voſſium ib. lib.* 1. *c.* 1. *pag.* 7.

(*d*) *Voſſius ib. pag.* 6.

(*e*) *Herodot. lib.* 4. *c.* 14.

(*f*) *Aulus Gellius lib.* 9. *c.* 4. *p. m.* 329. NOTEZ *que Mr. Huet* Demonſtr. Euangel. *prop.* 9. *c.* 142. *p. m.* 1037. *cite ces endroit d'Aulugelle comme confirmatif que les choſes que l'on avoit racontées touchant Ariſtée étoient fauſſes. Ce n'eſt point la penſée d'Aulugelle.*

(*g*) *Herodot. lib.* 4. *c.* 13. *&* 14. *Strabo lib.* 1. *pag.* 15. *& lib.* 13. *p.* 405.

(*h*) *Maxim. Tyrius, diſſert.* 22. *pag.* 223.

(*i*) *Id. ib. pag.* 224.

(*k*) *Dionyſ. Halicarn. in judicio de Thucyd. c.* 26. *pag. m.* 384.

(A) *Qu'il vivoit au tems de Cyrus.*] On prouve cela par le temoignage de Suidas. Notez que Cyrus commença de regner en Perſe l'Olympiade 55. Voſſius (*a*) infere de là que Suidas diſant d'un côté qu'Ariſtée floriſſoit pendant la 50. Olympiade, & de l'autre que c'étoit au tems de Cyrus, n'a point obſervé l'exactitude. L'Anonyme qui a decrit les Olympiades met Ariſtée ſous la cinquantiéme: cela ne s'accorde point avec ce que d'autres ont dit (*b*) qu'Homere fut ſon diſciple. Tatien (*c*) l'a fait anterieur à Homere, & en a été repris par Voſſius (*d*), comme ſi par là il eût voulu trop favoriſer la bonne cauſe dans ce point-ci, c'eſt que l'âge d'Homere a ſuivi de loin celui de Moiſe. Cette cenſure me ſemble un peu mal fondée, car Tatien a pu ſe ſervir legitimement d'une tradition qui ſe trouvoit établie parmi les Païens. Nous avons vu qu'on diſoit que nôtre Ariſtée avoit enſeigné Homere, & nous liſons dans (*e*) Herodote qu'Ariſtée parut au monde trois ſiecles après avoir compoſé un poëme. On ne convenoit donc pas qu'il eût fleuri au tems de Cyrus. Notez qu'Herodote naquit l'an 1. de la 74. Olympiade, & qu'il ne parle point de cette derniere aparition d'Ariſtée comme d'un fait nouvellement arrivé: il inſinuë au contraire que la tradition des Metapontins ſur cette avanture-là venoit de loin, car il ne dit point qu'ils en marquaſſent le tems.

(B) *Le tout rempli de fables.*] Aulugelle raconte qu'etant à Brundiſium il vit expoſez en vente pluſieurs paquets de livres, & qu'on lui laiſſa à très-vil prix ceux qu'il voulut acheter. C'étoient tous Ouvrages d'Auteurs Grecs qui avoient ramaſſé beaucoup de menſonges ſurprenans & incroiables. Ariſtée eſt le premier de ces Ecrivains: *Faſces librorum venalium expoſitos vidimus. Atque ego avide ſtatim pergo ad libros. Erant autem iſti omnes libri Græci miraculorum fabulorumque pleni: res inauditæ, incredulæ; ſcriptores veteres non parva auctoritatis, Ariſteas Proconneſius & Iſigonus Nicæenſis & Cteſias & Oneſicritus & Polyſtephanus & Hegeſias. Ipſa autem volumina ex diuturno ſitu ſqualebant, & habitu adſpectuque tetro erant. Acceſſi tamen, percunctatuſque pretium ſum: & adductus mira atque inſperata vilitate, libros plurimos are pauco emo; eoſque omnes duabus proximis noctibus curſim tranſeo: atque in legendo carpſi exinde quædam & notavi mirabilia & ſcriptoribus fere noſtris intentata; eaque his commentariis adſperſi* (*f*). La ſuite de ce chapitre d'Aulugelle eſt toute pleine des narrations chimeriques qu'il avoit lues dans ces écrits-là, ou dans Pline. Il faut ſavoir que l'Hiſtoire des Arimaſpes compoſée par Ariſtée étoit un (*g*) Poëme: & que fait-on, me direz-vous, ſi l'Auteur ne l'écrivit pas ſans avoir deſſein qu'on ajoûtât foi à ſes recits? L'Ariſtée n'a jamais eu une pareille penſée. Pourquoi ne jugerions-nous pas des anciens Poëtes comme de lui à cet égard? Je vous repons qu'Ariſtée n'avoit point pour but de divertir ſes lecteurs par des recits qui fuſſent conſiderez comme des fables, car il n'eut recours à ces contes qu'afin de guerir l'incredulité qu'il rencontroit dans les eſprits. On (*h*) ne croioit pas qu'il fût Philoſophe, & l'on ſe fondoit ſur ce qu'il ne diſoit point que perſonne l'eût inſtruit. Il leva cet obſtacle en debitant que ſon ame étoit ſortie de ſon corps, & que s'élevant vers le ciel, elle avoit vu tous les païs Grecs & Barbares, & fini ſes courſes dans les climats Hyperboreens. Il ſe vanta d'avoir decouvert par ce moien la ſituation des lieux, les coutumes des habitans, les qualitez naturelles des élemens, &c. & d'avoir même obſervé le ciel plus exactement que la terre. N'étoit-ce point produire ſes contes comme des lettres de creance? Ne vouloit-il point par là s'établir une autorité qui fit recevoir les autres choſes qu'il voudroit dire? Il faloit donc qu'il propoſât celles-là comme des faits veritables. On les prit pour tels, car on ajoûta plus de foi (*i*) à cet homme-là, qu'aux Philoſophes qui dogmatiſerent ſans aucun deguiſement. Notez que Denys d'Halicarnaſſe (*k*) raporte que tout le monde ne convenoit pas que nôtre Ariſtée fût Auteur des livres qui portoient ſon nom.

(C) *Herodote a parlé aſſez amplement de ce miracle.*] Voici le precis de ſa narration. (*l*) Ariſtée l'un des principaux de l'Ile de Proconneſe, entra un jour dans le logis d'un Foulon, & y mourut. Le Foulon ferma ſa porte, & fut annoncer aux parens la mort d'Ariſtée. Cette nouvelle ſe repandit bientôt par toute la ville: mais pendant que l'on s'en entretenoit il vint un homme qui aſſura qu'il avoit rencontré Ariſtée allant (*m*) à Cyzique, & qu'il lui avoit parlé. Les parens ſe tranſporterent à la maiſon du Foulon avec tout ce qui étoit neceſſaire pour l'enterrement, & ne trouverent Ariſtée ni mort ni vif. Il ſe montra au bout de ſept ans, & compoſa le Poëme des Arimaſpes, après quoi il diſparut. Deux ou trois ſiecles s'étant écoulez il ſe montra aux habitans de (*n*) Metapont, & leur commanda de faire un autel à Apollon, & de mettre tout auprès une ſtatuë en l'honneur d'Ariſtée le Proconneſien. Il leur dit qu'ils étoient les ſeuls Italiens qu'Apollon eût honorez d'une viſite, & qu'il l'avoit accompagné dans ce voiage, & qu'il étoit non pas Ariſtée mais un corbeau quand il l'y accompagna. Aiant dit ces choſes il diſparut. Les Metapontins conſulterent l'Oracle de Delphes pour ſavoir ce que c'étoit que cela. Il leur fut repondu qu'ils feroient bien d'obeir. Ils executerent donc cet ordre. L'Hiſtorien temoigne que l'on voioit de ſon tems à la grande place de Metapont la ſtatuë d'Ariſtée proche de l'autel d'Apollon, & environnée de laurier. Joignons à cela un fait raporté par Athenée. (*o*) Les Metapontins après le retour (*p*) d'Ariſtée dedierent un laurier d'airain à Apollon. Ce laurier aiant parlé dans le tems qu'une danſeuſe de Theſſalie s'aprochoit de la grande place de Metapont, les devins qui étoient là furent ſaiſis ſubitement d'une fureur ſi étrange qu'ils dechirerent cette femme. Notez qu'elle avoit reçu de Philomele un preſent ſacré, c'étoit une couronne de laurier d'or, que ceux de Lampſaque avoient conſacrée au temple de Delphes. Obſervez auſſi qu'Enée de Gaza (*q*) en raportant la narration d'Herodote, y ajoûte cette circonſtance, c'eſt que les ſacrifices des Metapontins étoient cenſez apartenir en commun à Apollon & à Ariſtée comme à deux Diviniter. Origene (*r*) a obſervé qu'Apollon voulut que cet Ariſtée fût honoré comme un Dieu par les habitans de Metapont. (*ſ*) Meurſius pretend qu'Athenagoras a (*t*) reproché aux Païens d'avoir honoré nôtre Ariſtée dans l'Ile de Chios, & de l'avoir pris pour le même Dieu qu'Apollon & Jupiter. *χίοι ἀριστέα τὸν ἀυτὸν καὶ Δία καὶ ἀπόλλωνα νομίζουσιν. Chii Ariſteum quem & Jovem arbitrantur & Apollinem.* Mr. Huet (*v*) s'imagine avec beaucoup de vraiſemblance qu'au lieu de χίοι il faut lire κῶοι, & qu'il s'agit là d'Ariſtée fils d'Apollon & de Cyrene, car ce dernier Ariſtée fut honoré (*x*) dans l'Ile de Cea. C'eſt de lui que Suffridus (*y*) entend le paſſage d'Athenagoras. Mr. Huet (*z*) montre que ces deux Ariſtées ont été ſouvent confondus l'un avec l'autre.

Ceux qui veulent que tout Roman ſoit fondé ſur quelque avanture veritable pourroient ſupoſer, qu'Ariſtée aiant fait ſemblant d'être mort dans le logis du Foulon, trouva moien d'en ſortir pendant l'abſence du maître, & de s'évader ſecretement de la ville, & qu'il y retourna après s'être tenu caché quelques années, & qu'il produiſit un Poëme où il debita (*aa*) ſes extaſes qu'il fut bien aiſe que l'on prît au ſens literal, & non pas au ſens poëtique, auquel nous prenons ces vers d'Horace:

Quo (bb) me Bacche rapis tui
Plenum, quæ in ſpecus in nemora aut quos agor in ſpecus
Velox mente nova,

& pluſieurs autres que Mr. Huet (*cc*) allegue. Je ne ſaurois bien comprendre comme lui que Maxime de Tyr confirme cette conjecture, c'eſt qu'Ariſtée (*dd*) ne pretendit pas que l'on prît ſes expreſſions au pied de la lettre. Maxime de Tyr ſupoſe tout le contraire

(*l*) *Herodot. lib.* 4. *c.* 14.

(*m*) *Selon Plutarque* in Romulo *pag.* 35. *il y eut des gens qui aſſurerent qu'ils l'avoient vu ſur le chemin de Grotone.*

(*n*) *Ville d'Italie.*

(*o*) *Athen. lib.* 12. *pag.* 605.

(*p*) *Il diſoit qu'il avoit été juſques au pais des Hyperboréens.* Athen. ib.

(*q*) *Ænæas Gazæus in Theophraſto apud Meurſ. not. in Apollon. Dyſcolum, pag.* 87.

(*r*) *Origen. contra Celſum, lib.* 3.

(*ſ*) *Meurſ. ibid.*

(*t*) *Athenag. legat. pro Chriſtianis pag. m.* 28.

(*v*) *Huet. ubi ſupra pag.* 1037. *Voſſius* de Theol. Gent. l. 7. c. 10. pag. m. 349. *a la même penſée.*

(*x*) *Voiez la remarque* C *de l'article precedent.*

(*y*) *Suffridus, not. in Athen. legat. pag. m.* 242.

(*z*) *Huet. ib. & pag.* 212. (*aa*) Ἔφη δὲ Ἀριστέας . . . ἀπιέναι ὡς Ἀπόλλωνα φοιτολογήσοντος χειμῶνος. Ariſtæus memoravit ſe Phœbo inſtinctum veniſſe ad Iſſedonas. *Herod. ubi ſupra c.* 13. (*bb*) *Horat. lib.* 3. *Od.* 25. (*cc*) *Huet. ubi ſupra pag.* 1038. (*dd*) *Id. ib. pag.* 1039.

Digitized by Google

la bouche ſous la figure d'un corbeau. D'autres diſent β que cette ame ſortoit du corps, & y retournoit à ſa fantaiſie. Strabon γ donne Ariſtée pour l'un des plus grans enchanteurs qui furent jamais. Quelques-uns pretendent qu'afin de lever l'incredulité qu'on avoit pour ſa doctrine, il fit acroire δ que ſon ame ſeparée du corps avoit fait pluſieurs voiages. On trouve ſix de ſes vers dans le traité de ϛ Longin. On en trouve quelques autres dans les Chiliades de Tzetzes ζ. On le voit cité deux fois dans * Pauſanias. Au reſte ceux qui pretendent qu'il † n'étoit pas tout-à-fait mort quand ſon ame alloit faire des voiages, ne diminuent guere le merveilleux de ce prodige. Il n'eſt pas beſoin de remarquer que Plutarque ‡ s'eſt moqué de ce beau conte. Le Giraldi (D) a fait quelques fautes.

☞ ARISTÉE le Geometre a vécu avant Euclide, & compoſa des Ouvrages que l'on eſtima. Voiez ci-deſſous un bon paſſage (E) de Pappus.

ARISTIDE, ſurnommé le Juſte, floriſſoit à Athenes en même tems que Themiſtocle. Ils furent fort brouillez enſemble, & il parut alors que pour être ſuperieur à un autre en vertu, on ne (A) l'eſt pas en credit. L'éloquence impetueuſe de Themiſtocle le fit triompher de la juſtice de ſon rival. Il eſt remarquable qu'un de ceux qui opinerent au banniſſement d'Ariſtide, ſe fonda ſur la grande (B) reputation de probité dont il le voioit joüir: mais voici une particularité qui eſt encore plus remarquable. Ce grand homme qui obſervoit ſi exactement les regles de l'équité chez lui, & envers ſes compatriotes, ne faiſoit point de ſcrupule de preferer l'utile à l'honnête quand il (C) s'agiſſoit d'une affaire de politique. Il vêcut dans une grande pauvreté, & il en tiroit un (D) ſujet de gloire. Il ne laiſſa ni de quoi marier ſes filles, ni de quoi faire ſes funerailles

β *Heſychius Illuſtrius, & après lui Suidas, dont voici les paroles:* Τουτου φασὶ τὴν ψυχὴν ὅταν βούλοιτο ἐξιέναι τὸ σῶμα πάλιν. *Hujus animam quoties voluiſſet exiiſſe & redriſſe dicunt.*

γ *Strabo lib. 13. pag. 405.*

δ *Voiez la remarque B.*

ϛ *Longin. περὶ ὕψους ſect. 9. p. m. 26.*

ζ *Tzetzes Chil. 7. Hiſtor. p. 144. Voiez Caſaubon ſur Athenée lib. 1. p. m. 13.*

* *Pauſan. lib. 1. pag. 22. & lib. 5. p. 154.*

† *Maxim. Tyrius orat. 28. p. m. 282.*

‡ *Plutarch. in Romulo p. 35.*

comme on l'a vu ci-deſſus. Pour ce qui regarde l'apparition aux Metapontins, on peut ſupoſer qu'un fourbe leur perſuada facilement ce qu'Herodote raconte, car ils etoient Pythagoriciens, & par conſequent ils croioient la Metempſycoſe.

(D) *Le Giraldi a fait quelques fautes.*] I. Il fait dire à Strabon, que l'eloquence & les careſſes d'Ariſtée avoient une grande force. (a) *Strabo Ariſteam facundia & blanditiis vehementem fuiſſe prodidit.* C'eſt n'entendre rien dans ce Grec, (b) οὐκ γὰρ ἦν δι' ἃς ἄλλας. *Erat præſtigiis nemini ſecundus.* II. Il fait dire à Herodote, qu'Ariſtée aiant ordonné aux Metapontins d'ériger tout à la fois un autel & une ſtatuë à lui Ariſtée & à Apollon, & leur aiant enfin declaré qu'il étoit un corbeau, fut enlevé de devant leurs yeux. C'eſt mal entendre la narration d'Herodote, conſultez (c) la. III. Il dit que Plutarque aprouve la narration d'Herodote. Cela eſt faux, Plutarque n'en touche qu'une très-petite partie, & y change même notablement les circonſtances du lieu, & puis il rejette cela comme une fable.

(a) *Lilius Gregorius Giraldus, dial. 3. de hiſtor. poëtar. pag. m. 85.*

(b) *Strabo lib. 13. p. 405.*

(c) *Dans la remarque C.*

(E) *Un bon paſſage de Pappus.*] Je le qualifie ainſi parce qu'il nous aprend une choſe très-curieuſe touchant Euclide, c'eſt que ce grand Geometre par honnêteté pour Ariſtée ne voulut point paroître plus ſavant que lui dans les Coniques. J'en ai déjà parlé (d) ci-deſſus. Voions les paroles de Pappus: (e) *Ariſtæus autem qui ſcribit ea quæ ad hoc uſque tempus tradita ſunt ſolidorum libros quinque, conicis cohærentes vocavit . . . . . Euclides autem ſecutus Ariſtæum ſcriptorem luculentum in iis quæ de conicis tradiderat, neque antevertens neque volens eorum tractationem deſtruere, cum mitiſſimus eſſet & benignus erga omnes, præſertim eos qui mathematicas diſciplinas aliqua ex parte augere & amplificare poſſent, ut par eſt, & nullo modo infenſus ſed accuratus, non arrogans voluit hic* (Apollonius Pergæus) *quantum oſtendi potuit de loco per ejus conica memoria prodidit.*

(d) *Dans la remarque D de l'article d'Apollonius de Perge.*

(e) *Pappus in proœm. lib. 7. mathemat. collect.*

(A) *On ne l'eſt pas en credit.*] Cette penſée eſt de Cornelius Nepos, (f) *In his cognitum eſt quanto antiſtaret eloquentiæ innocentia; quamquam enim adeo excellebat Ariſtides abſtinentia ut unus poſt hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine Juſtus ſit appellatus, tamen à Themiſtocle collabefactus teſtula illa exilio decem annorum multatus eſt.* Soiez le plus honnête du monde, & n'aiez pas l'art de crialler, de clabauder, & de tempêter par des harangues, comptez que vous ſuccomberez, aiant à faire au plus mal-honnête homme de la ville.

(f) *Corn. Nepos in vita Ariſtidis.*

* (B) *Sur la grande reputation de probité dont il le voioit joüir.*] Un bourgeois d'Athenes qui mettoit ſur ſa marque qu'Ariſtide fût bani, repondit naïvement à Ariſtide qui lui demandoit la raiſon de ce ſuffrage, (g) *Je ne le connois point, mais il me deplait à cauſe qu'il a travaillé ardemment à être ſurnommé juſte.* Une infinité de gens penſent comme celui-là, mais ils n'ont pas ſa bonne foi. Tout ce qui excelle, leur deplait: ils regardent plus équitablement une vertu très-commune, qu'une vertu diſtinguée. Cette reputation d'Ariſtide de laquelle les Atheniens donnerent un jour un temoignage ſi (h) authentique en ſa preſence, n'a point éprouvé l'injure du tems, elle s'eſt conſervée dans tous les ſiecles: liſez ce paſſage d'Auſone,

Nec (i) ſola antiquos oſtentat Roma Catones:
Aut unum tantum juſtis ſpectator & æqui
Pollet Ariſtides veteresque illuſtras Athenas.

(g) *Cæteriſque animadverterent quemdam ſcribentem ut patria pelleretur quæſiſſe ab eo dicitur*, quare id faceret, aut quid Ariſtides commiſiſſet, cur tanta pœna dignus duceretur? *Cui ille reſpondit*, ſe ignorare Ariſtidem, ſed ſibi non placere quod cupide elaboraſſet ut præter cæteros juſtus appellaretur. *Id. ibid.*

(h) *Voiez ci-deſſus pag. 207. lettre b.*

(i) *Auſon. in Moſella v. 386. p. m. 415.*

(C) *Quand il s'agiſſoit d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-deſſus (k) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Ariſtide avoit fait jurer une certaine choſe aux Atheniens, & il avoit lui-même prêté le ſerment en leur nom. Dans la ſuite il leur conſeilla de faire ce qu'ils trouveroient à-propos pour l'utilité publique, & de le laiſſer charger lui ſeul du parjure, pendant qu'ils ſe prevaudroient des circonſtances favorables que la fortune leur preſentoit. C'etoit ſa maxime generale, comme Theophraſte l'obſerve: (l) Καθ' ὅλα δ' ὁ Θεόφραστος φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον περὶ τὰ αὐτὰ καὶ τοὺς πολίτας αὐτοῦ ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πράξαι χρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πολιτείας ἐκ ἐλάττω ἰδιώτου δικαίου. *In univerſum hunc virum ait Theophraſtus in rebus privatis & erga cives ſummæ juſtum: in repub. tamen multa ad tempora patriæ quaſi multa iniqua illa flagitaret perpetraſſe.* Malheureux engagement que celui d'être aſſis au timon: le bien de l'Etat ne demande pas une ou deux injuſtices pendant la vie d'un homme, il en demande pluſieurs. Ariſtide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Ciceron (m) nous en donne toute une autre idée.

(k) *Pag. 97. col. 2.*

(l) *Apud Plutarch. in Ariſt. p. 334. A.*

(m) *Cicero, de Officiis lib. 3. c. 11. p. m. 318.*

(D) *Il en tiroit un ſujet de gloire.*] Il avoit un parent fort riche nommé Callias, qui ſe voiant accuſé publiquement de ne lui pas fournir de (n) quoi manger, le prit de temoigner devant les Juges, s'il n'étoit pas vrai qu'il n'avoit jamais voulu recevoir les ſommes que lui Callias lui avoit très-ſouvent offertes, & s'il n'avoit pas repondu qu'il ſe glorifioit de ſa pauvreté plus que Callias de ſes richeſſes; il repondit qu'oui. Sa raiſon étoit qu'on voioit beaucoup de gens qui ſe ſervoient bien ou mal de leurs richeſſes, mais qu'il étoit rare de trouver un homme qui ſuportât noblement la pauvreté (o). C'étoit donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil qu'il mepriſoit les richeſſes, c'eſt-à-dire, pour ſe diſtinguer de la foule. C'eſt un grand plaiſir aux avares & aux ambitieux, de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur reſſemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils? quand il ſeroit vrai que tous les hommes agiſſent par un principe d'amour propre, n'eſt-ce rien que de tirer ſa gloire plutôt de ceci que de cela? n'eſt-ce pas un aſſez juſte motif d'admirer les uns, & de mepriſer les autres? Elien (p) raconte une choſe qui paroît d'abord peu compatible avec la pauvreté manifeſte d'Ariſtide: ceux qui avoient fiance ſes filles renoncerent, dit-il, à ce mariage après ſa mort; c'eſt à cauſe, pourſuit-il, qu'on conut alors ſon extrême pauvreté. Il ſe trompe, ce me ſemble, dans ſon raiſonnement. On connoiſſoit cette pauvreté pendant la vie d'Ariſtide, mais on ſavoit en même tems qu'il avoit un grand credit. Or les ames les plus venales & les plus intereſſées ne croient pas s'engager à un contrat deſavantageux, en épouſant toute nuë, pour ainſi dire, la fille d'un Favori, qui a cent charges lucratives à ſa diſpoſition. Voilà ce qui pouvoit faire que les filles d'Ariſtide ſans un ſou de dot, trouvoient

(n) *On conclura ici en voiant Ariſtide ſi mal vêtu qu'il manquoit de pain.* Plut. pag. 334.

(o) *Plut. ibid.*

REFLEXION ſur l'amour propre, & ſur la recherche qu'on fait des filles d'un Favori.

(p) *Elian. var. hiſtor. l. 10. c. 15.*

Digitized by Google

* *Plut. in Ariſtide, pag.* 335.

† *Ibid. pag.* 334.

‡ *Il mourut l'an* 2. *de la* 78. *Olympiade, qui étoit le* 4. *après le bannissement de Themiſtocle.* Cornel. Nepos in ej. vita.

§ *Αἴγυπτον καὶ μέρη τινὰ τῆς Ἀσίας ἐπῆλθε, τὸν δ' ὑπὲρ τῆς ἀρχῆς ἀγῶνα.* Dicens alterum quidem eſſe ſupra nos, alterum vero nihil ad nos. *Diog. Laert. lib.* 7. *n.* 161.

(a) *La Demoiſelle des Jardins dans ſes Exilez de la Cour d'Auguſte.*

(b) *Seneca, conſol. ad Helviam c.* 13. *pag. m.* 785.

(c) *Plut. in Phocione.*

(d) *Erſmus in Senec. ibid.*

(e) *Plin. in Ariſt. pag.* 335.

(f) *Voiez Sloggidi del Padre Segundo Lancelloti da Perugia to.* 2. *pag.* 399. *& ſuiv.*

(g) *Seneca epiſt.* 89. *p. m.* 366. *Voiez le auſſi epiſt.* 94. *& Sextus Empiricus adverſus Mathematicos lib.* 7.

(h) *Dans l'Epître* 94.

(i) *Id. ib. p.* 387.

Tailles. La République * ſe chargea de tous ces frais. Il fut aſſez généreux pour ne pas ſe joindre aux ennemis de Themiſtocle †, dans un tems où il y avoit lieu de croire qu'ils l'accableroient; car ſans qu'Ariſtide s'en mêlât, Themiſtocle fut condamné au bannissement. Les Auteurs varient ſur les dernieres heures d'Ariſtide ‡; mais il ne faut point douter que (A) Seneque n'y ait fait une lourde faute. Nous dirons dans l'article d'Artemidore, qu'un petit-fils d'Ariſtide gagnoit ſa vie à dire la bonne avanture par les ſonges.

ARISTON, nâtif de l'Ile de Chios, s'écarta un peu des ſentimens de ſon maître Zenon le chef des Stoïques, comme on l'a pu voir dans le Dictionnaire de Moreri, avec quelques-uns de ſes dogmes. Pour ne pas redire ce qu'on trouve là, je me contenterai d'obſerver que la raiſon pour laquelle il rejetta la Logique & la Phyſique §, fut qu'il jugea que la Logique ne ne nous ſert de rien, & que la Phyſique ſurpaſſe les forces de nôtre eſprit. J'ajoûte à cela qu'aiant retenu d'abord la Morale, il en retrancha (A) enſuite beaucoup; car il voulut qu'on n'enſeignât rien ſur les devoirs particuliers du mari envers ſa femme, ou du pere envers ſes enfans, ou du maître envers ſes valets, & qu'on enſeignât ſeulement en gros ce que c'eſt que la ſageſſe. Seneque l'en blâme avec raiſon, & montre que les preceptes particuliers & les (B) ſentences peuvent être d'une merveilleuſe utilité. Ariſton diſoit que la nature de Dieu (C) n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il negligeoit abſolument la contemplation des choſes divines.

Il

voient des partis pendant ſa vie; mais lui mort on n'avoit plus rien à eſperer, on les laiſſoit donc là faute d'argent. Un bel Eſprit (a) met dans la bouche d'un Favori une reflexion judicieuſe: *Un tel ſe tiendroit honoré de mon alliance tout-à-tout, & il croit pourtant faire un ſacrifice à ma faveur en me demandant ma niece.* Tant il eſt vrai que lors qu'on recherche les parentes d'un homme de grand credit, on ſonge plus aux avancemens qu'il peut procurer, qu'à la dot de ces parentes.

(A) *Que Seneque n'y ait fait une lourde faute.*] Ariſtide ſelon lui fut condamné à la mort; tous ceux qui le rencontrerent quand il alloit au ſupplice baiſſerent les yeux en gemiſſant, excepté un fripon qui lui cracha au viſage; Ariſtide ſe mit à ſourire, & dit aux Magiſtrats qui l'accompagnoient, *avertiſſez ce perſonnage de ne pas ouvrir la bouche une autrefois ſi vilainement.* C'eſt ainſi que Seneque narre la choſe. (b) *Duxerabatur Athenis ad ſupplicium Ariſtides, cui quiſquis occurrerat, dejiciebat oculos, & ingemiſcebat non tanquam in hominem juſtum, ſed tanquam in ipſam juſtitiam animadverſurus. Inventus eſt tamen qui faciem ejus inſpueret: poterat ab hoc moleſte ferre, quod ſcirebat neminem id auſurum pari ortu. At ille abſterſit faciem, & ſubridens ait comitanti ſe magiſtratui, admone iſtum ne posthac tam improbe oſcitet.* Lipſe a fort bien remarqué ſur ce paſſage que Seneque a pris l'un pour l'autre, il a donné à Ariſtide, ce qu'il falloit donner à Phocion. C'eſt Phocion (c) qui fut condamné à la mort, c'eſt à lui que l'on cracha au viſage, lors qu'on le menoit à la priſon où il devoit boire la ciguë, & c'eſt lui qui ſe tournant vers les Magiſtrats qui l'accompagnoient, leur demanda ſi quelcun n'arrêteroit pas l'inſolence de ce cracheur. Seneque a tourné à ſa maniere ces paroles: il y a mis une pointe, *Verba (d) noſtor etiam per anguſtiam inverſus.* Apparemment ce n'eſt pas la premiere fois qu'il a changé & les choſes & les paroles; il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût le ſeul qui prît cette liberté. On aime trop à raporter un bon mot non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais ſelon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il ſe ſoit trompé quant au fond, il eſt clair par le recit de Plutarque. Cet Hiſtorien avoue que quelcun (e) a dit qu'Ariſtide mourut exilé, mais il refute cela. A plus forte raiſon faut-il rejetter comme une fable ce que dit Seneque. Notez que Lancelloti de Perouſe n'a point relevé cette faute: il la connoiſſoit peut-être, mais il aima mieux ſupoſer cela comme un fait certain, afin d'avoir lieu de ſoutenir que l'injuſtice étoit plus grande dans ce ſiecle-là que la juſtice, puis que le Senat d'Athenes fit mourir une perſonne dont la vertu étoit ſi brillante (f).

(A) *Il retrancha . . . . . beaucoup de la Morale. . . . . Seneque Rem blâme.*] Liſez ces paroles (g): *Ariſto Chius non tantum ſupervacuos eſſe dixit naturalem & rationalem, ſed etiam contrarias: moralem quoque quam ſolam reliquerat, circumcidit. Nam cum locum qui monitiones admittit, ſuſtulit, & pædagogi eſſe dixit non Philoſophi: tanquam quidquam aliud ſit ſapiens quam humanus generis pædagogus.* Il le refute aſſez au long dans un (h) autre lieu.

(B) *Les ſentences peuvent être d'une merveilleuſe utilité.*] Il dit que quand elles ſont en vers, ou en proſe reſſerrée, elles frapent vivement l'eſprit, & allument les ſemences de l'honnêteté qui ſont naturelles à nôtre ame. (i) *Ipſa quæ præcipiuntur, per ſe multum habent ponderis: atque ſi mea carmina interim ſunt, aut proſæ orationi ſententiam exarctam. Sicut illa Catoniana: Emas, non quod opus eſt, ſed quod neceſſe eſt. Quod non opus eſt, aſſe carum eſt. Qualia ſunt illa, aut reddita oraculo, aut ſimilia: Tempori parce; Te moſce. Numquid rationem exigis, cum tibi aliquis hos dixerit verſus?*

Injuriarum remedium eſt, oblivio.
Auferentes fortuna juvat.
Piger ſibi ipſe obſtat.

Advocatum iſta non quærunt: affectus ipſos tangunt, & natura vim ſuam exercente proficiunt. Omnium bonarum rerum ſemina nobis genuit, quæ nemo tunc exercuerit: non aliter quam ſcintilla flatu levis adjuta, ignem ſuum explicat. Il ajoûte qu'elles font ſentir quelquefois leur force aux plus ignorans, & qu'Agrippa favori d'Auguſte ſe reconnoiſſoit très-redevable à un apophthegme ſur la concorde. (k) *Quis negaverit, ſcriri quibuſdam præceptis efficaciter etiam impiiſſimos? valet his breviſſimis vocibus, ſed multum habentibus ponderis:*

Nihil nimis.
Avarus animus nullo ſanatur lucro.
Ab alio exſpectes, alteri quod feceris.

Hæc cum illa quadam audimus, nec nobis licet dubitare, aut interrogare . . . . . M. Agrippa, vir ingentis animi, qui ſolus ex his quos civilia bella claros potentesque fecerunt, felix in publicum fuit, dicere ſolebat, multum ſe huic debere ſententiæ: Nam concordia parva res creſcunt, diſcordia maxima dilabuntur. Hac ſe niſebat, & fratrem, & amicum optimum factum. Ceci confirme admirablement l'une des penſées dont je me ſervis dans le Projet de cet Ouvrage. J'obſervai (l) qu'une ſentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & debitée comme aiant autrefois ſervi à porter d'un certain côté le Senat Romain, eſt capable de ſauver l'Etat &c.

(C) *Que la nature de Dieu n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il negligeoit.*] Car puis qu'il abandonna la Phyſique à cauſe qu'il n'y pouvoit rien comprendre, il eſt vraiſemblable que par la même raiſon il abandonna la Theologie. (m) *Divinarum rerum parum ſtudioſus videtur fuiſſe cum ipſum ſæpe jactaret, quæ ſupra nos nihil ad nos, ut morem ſit Ariſtonem Theologo inter hos à Velleio aſcribi.* Ces paroles ſont d'un Jeſuite qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de natura Deorum.* Il fait une faute quand il s'étonne que Velleius l'un des interlocuteurs ait mis Ariſton parmi les Theologiens, car ce Philoſophe n'étoit pas moins digne de cette place que les autres dont Velleius a raporté les ſentimens. Voici la doctrine de celui-là: (n) *Cujus* (Zenonis) *diſcipuli Ariſtonis non minus magno in errore ſententia eſt: qui neque formam Dei intelligi poſſe cenſeat, neque in eo ſenſum eſſe dicat, dubitetque omnino deus animans ne ſit.* Minucius Felix a parlé du même dogme, & il a dit que Xenophon & Ariſton ſentoient la grandeur de Dieu par cela même qu'ils deſeſperoient de l'entendre. (o) *Socraticus Xenophon formam dei veri negat videri poſſe, & ideo quari non oportere; Ariſto Chius comprehendi animo non poſſe: uterque majeſtatem dei intelligendi deſperatione ſenſerunt.* Un Commentateur s'abuſe ici puerilement: il croit (p) qu'il y a de la difference entre la perſonne dont Ciceron a parlé, & celle qui eſt mentionnée dans ce paſſage de Minucius; il le croit, dis-je, parce qu'il ſupoſe que Minucius a parlé d'un homme nommé Ariſtus: voiez la marge (q). Au reſte il ne ſeroit pas impoſſible que le Pere Lelcalopier attribuât à nôtre Ariſton ce qui convient à (r) Socrate. (s) *Ejus viri* (Socratis) *quæſita de cœleſtibus regabatur non reſ-*

(k) *Id. ib. pag.* 388.

(l) *Voiez le Projet de ce Dictionnaire n.* IX.

(m) *Le Fevre, in Ciceron. de nat. Deorum l.* 1. *p.* 60.

(n) *Cicero ibid. p.* 60.

(o) *Minuc. Felix pag. m.* 154.

(p) Quod Minucius Ariſto Chio, id Cicero de natura Deorum lib. 1. tribuit Ariſtoni. *Elmenhorſt. in Minuc. Felicem ib.*

(q) *Faute d'attention. Elmenhorſt a cru que l'Ariſto de Minucius étoit un datif ou un ablatif, mais c'eſt un nominatif.*

(r) Celebre hoc proverbium Socrates habuit: quod ſupra nos nihil ad nos. *Lactant. lib.* 3. *c.* 19. Lactance infere de là qu'il mepriſoit la religion.

(s) *Minucius Felix p. m.* 112.

Digitized by Google

Il fut l'antagoniſte d'Arceſilas ſur l'hypotheſe de l'incertitude; mais ſi l'on ajoûtoit foi à Diogene Laerce, on croiroit que le Scepticiſme étoit alors (D) & mal attaqué, & mal defendu. On dit qu'Ariſton étoit fort chauve, & que ce fut ce qui lui cauſa la mort, le ſoleil lui aiant brûlé la tête *. Il étoit devenu voluptueux ſur ſes vieux jours: Eratoſthene & Apollophane ſes diſciples nous aprenent cette particularité dans † Athenée. Je ne ſai pas ſi ce fut en ce tems-là ‡ qu'il devint flateur d'un ‖ Philoſophe qui étoit très-bien à la Cour d'Antigonus. Sa Secte ne dura que peu (E) de tems. Il diſoit une choſe qui peut rendre moins (F) odieuſe la doctrine d'Ariſtippe qu'elle ne l'eſt ordinairement. On lui donnoit des Ouvrages qui étoient (G) d'ARISTON de

* *Id. ib. n.* 164.

† *Athenæus lib. 7. c. 6. pag.* 281.

‡ *Id. lib. 6. p.* 251.

‖ *Il s'apelloit Perſée.*

ponſio eſt, quod ſupra nos nihil ad nos. Notez que generalement parlant, on ne doit pas ſoupçonner de negligence dans le ſervice divin ceux qui reconoiſſent que la nature de Dieu eſt inexplicable, car il y a bien des gens à qui c'eſt une raiſon d'adorer Dieu avec plus d'humilité, & avec plus de reſpect. Ainſi la remarque que l'on fait contre Ariſton eſt quelque choſe de perſonnel, elle eſt fondée ſur ce que l'on ſait d'ailleurs que l'incomprehenſibilité étoit pour lui un motif de negligence. Je ne voudrois pas même aſſûrer poſitivement qu'il ait negligé la religion, je m'arrête à la ſeule probabilité, car, n'en deplaiſe à Lactance, (a) la maxime de Socrate que j'ai raportée n'engageoit point ce Philoſophe à negliger la Theologie. Sa doctrine là-deſſus etoit auſſi belle (b) qu'on pouvoit l'attendre d'un Paien, & il ſemble qu'il n'ait voulu qu'opoſer des bornes à la curioſité humaine, par des raiſons que nos plus pieux Docteurs ont adoptées: c'eſt qu'il faut vouloir ignorer ce que Dieu n'a pas voulu que nous ſuſſions, c'eſt qu'il y a du peril dans ces recherches profondes. „ (c) En un mot il ne vouloit point qu'on „ recherchât trop curieuſement l'artifice admirable „ avec lequel les dieux ont diſpoſé tout l'Univers &c. „ Vous trouverez la ſuite de ce paſſage dans la remarque S de l'article *Anaxagoras*, & vous y verrez ſans peine que par les choſes celeſtes dont Socrate n'aprouvoit pas trop l'étude, il faut entendre non pas les matieres de Religion, mais l'Aſtronomie.

(a) *Lactant. ubi ſupra.*

(b) *Voiez Xenophon au 1. livre des choſes memorables de Socrate.*

(c) *Xenophon ibid. lib. 4. pag. m.* 386.

(D) *Que le Scepticiſme étoit alors & mal attaqué, & mal defendu.*] Ariſton ſoutenoit contre Arceſilas le dogme de l'évidence, & il crut voiant un monſtre, je veux dire un taureau qui avoit une matrice, que ſon adverſaire en tireroit un bon argument pour l'incomprehenſibilité. Malheureux que je ſuis, s'écria-t-il, (d) voilà une forte preuve fournie à Arceſilas. Cela nous aprend que les Dogmatiques voulant ſoutenir que la nature des animaux étoit clairement conuë, alleguoient que nous diſtinguons avec certitude les mâles & les femelles de chaque eſpece, y aiant certaines parties ſi propres à celles-ci, qu'elles ne ſe voient jamais dans ceux-là. S'ils raiſonnoient de la ſorte, il eſt ſûr que le taureau dont j'ai parlé ſervoit à les refuter, mais d'ailleurs il faut convenir qu'ils emploioient un argument très-infirme; car les Sceptiques ne nioient pas que ſelon les aparences il n'y eût de la diſtinction entre les mâles & les femelles, ils ſoutenoient ſeulement qu'on ne ſavoit pas ſi leur nature étoit telle qu'elle paroiſſoit. Or il ne ſert de rien d'alleguer contre cela l'exiſtence de ce taureau. Ne pouvoient-ils pas repondre, nous ne ſavons pas ſi en effet il eſt pourvu de matrice, ce n'eſt peut-être qu'une aparence? Ariſton demanda un jour à un Acataleptique, *vous ne voiez donc point cet homme opulent qui eſt aſſis auprès de vous?* Non, repondit l'autre; *qui vous a crevé les yeux*, reprit Ariſton (e)? C'étoit ſe defendre puerilement, puis que le dogme de l'incomprehenſibilité ne ſupoſe pas que l'on ſoit privé de l'uſage de la vuë. Il faloit repondre à Arceſilas, l'aparence d'un homme riche aſſis auprès de moi frape mes yeux, mais neanmoins je ne comprens pas certainement ſi cet homme exiſte, ni quelle eſt ſa nature. On a obſervé qu'entre les dogmes des Stoiques Ariſton s'attacha principalement à celui-ci, *le ſage n'opine jamais.* Il y eut un Philoſophe nommé Perſée qui pour le combatre là-deſſus attira deux jumeaux dont l'un confia un depôt à Ariſton, & l'autre le redemanda, & parce qu'Ariſton ſe tint en ſuſpens il fut refuté par Perſée (*). J'ai de la peine à comprendre ce que veut dire cela. Ces deux jumeaux ſe reſſembloient-ils parfaitement, & de telle ſorte qu'il fût impoſſible de les diſcerner l'un de l'autre, ou étoient-ils diſſemblables, comme le ſont ordinairement tous les jumeaux? C'eſt ce que Diogene Laerce n'obſerve point: ſi brieveté eſt quelquefois ſi inſuportable, qu'on diroit que nous n'avons que des extraits mal digerez de ſon Hiſtoire des Philoſophes. Si ces deux jumeaux étoient faciles à diſcerner, d'où pouvoit venir l'embarras d'Ariſton? S'il n'étoit guere poſſible de les diſcerner, ſa ſuſpenſion n'étoit point blâmable, & ne pouvoit point ſervir à le refuter, car cela même qu'il ſe tenoit en ſuſpens, étoit une preuve de ſon reſpect pour la maxime *le ſage n'opine jamais.*

(d) *Diog. Laert. lib. 7. n.* 162.

(e) *Id. ib. n.* 163.

* *Id. ib. n.* 162.

(E) *Sa Secte ne dura que peu de tems.*] Ciceron en parle comme d'une Secte dont les dogmes (f) avoient diſparu: *Sron*, dit-il, *Ariſtotelem & Theophraſtum . . ſequuti ſunt, ſive . . . etiam Arcſilam difficilem atque arduam, ſed jam tamen fractam & convictam ſectam ſequuti ſunt* (g). Il étoit bien difcile que des ſentimens auſſi outrez que les ſiens fiſſent fortune: il ne mettoit de la diference qu'entre le vice & la vertu: les autres choſes, diſoit-il, ne valent pas mieux & ne meritent pas mieux d'être ſouhaitées les unes que les autres. (h) *Has contrarius Ariſto Chius prefractus, ferreus, nihil bonum niſi quod rectum atque honeſtum eſt.* Il alloit plus loin que ſon maître Zenon, car celui-ci ne nioit pas qu'il n'y eût des choſes diſtinctes de la vertu qui meritoient d'être ſouhaitées, encore qu'elles ne ſerviſſent pas à l'aquiſition du ſouverain bien. Il n'y avoit guere de juſteſſe dans ce dogme, mais enfin il etoit moins rebutant que celui d'Ariſton; car qui peut comprendre que la ſanté ne ſoit pas plus ſouhaitable que la maladie? (i) *Ut Ariſtonis eſſet exploſa ſententia dicentis, nihil differre aliud ab alio, nec eſſe res ullas preter virtutes & vitia, inter quas quicquam omnino interreſſet, ſic errare Zenonem, qui nulla in re niſi in virtute aut vitio proponſionem, ne minimi quidem momenti ad ſummum bonum adipiſcendum eſſe diceret. Et quum ad beatam vitam nullum momentum ea res haberet, ad appetitionem autem rerum, eſſe in iis momenta diceret: quaſi vero hac appetitio non ad ſummum boni adeptionem pertineret.* Se faut-il étonner que cette Secte n'ait guere duré, puis qu'Ariſton même ſe relâcha dans l'âge le plus favorable à ſes maximes. Il devint ami (k) des plaiſirs dans ſa vieilleſſe, lors qu'il lui eût été plus ſeant d'être rigide, & de fer, *prefractus & ferreus.*

(f) *Sententiæ . . . Ariſtonis, Pyrrhonis, Herilli, nonnullorumque aliorum evanuerunt. Cicero Tuſcul. lib. 5. fol.* 276. *D.*

(g) *Id. lib. 1. de legibus fol.* 330. *C.*

(h) *Id. in Hortenſio apud Nonium voce prefractum.*

(i) *Id. lib. 4. de finib. fol.* 235. *D.*

(k) *Athen. lib. 7. pag.* 281.

(F) *Qui peut rendre moins odieuſe la doctrine d'Ariſtippe.*] Il diſoit qu'un Philoſophe pouvoit nuire à des auditeurs qui donnoient un mauvais ſens à ſes paroles, que par exemple, ceux d'Ariſtippe pouvoient devenir diſſolus. N'eſt-ce pas declarer que la doctrine de ce Philoſophe ne produiſoit cet effet que lors qu'elle étoit mal entenduë? (l) *Ariſto Chius dicere ſolebat, nocere audientibus Philoſophos iis qui bene dicta male interpretarentur, poſſe enim aſotos ex Ariſtippi, acerbos à Zenonis Schola exire.* Il auroit dû ajoûter que tout Docteur eſt donc obligé de s'abſtenir d'une maxime ambiguë, ou de prevenir les fauſſes gloſes.

(l) *Cicero de finib. lib. 2. fol.* 42. *D.*

(G) *On lui donnoit des Ouvrages qui étoient d'*ARISTON *de Cea.*] Diogene Laerce (m) aiant raporté le titre de pluſieurs Ouvrages de nôtre Ariſton, ajoûte que Panætius & Soſicrates les donnoient tous hormis un au Peripateticien Ariſton. Il ne dit pas que ce Peripateticien fût nâtif de l'Ile de Cea, mais je conjecture qu'il lui faut donner cette patrie, parce qu'on ne peut entendre cela d'ARISTON l'Alexandrin autre Philoſophe Peripateticien qui a vêcu ſous Auguſte, & duquel par conſequent Panætius n'a pu rien dire, car (n) on peut prouver qu'en l'année 650. de Rome il ne vivoit plus. Mr. Moreri s'eſt donc trompé quand il a dit qu'Ariſton d'Alexandrie eſt celui à qui pluſieurs attribuent quelques traitez d'Ariſton de Chio. Celui-ci fit un Ouvrage *de Senectute*, dont Diogene Laerce n'a point parlé, peut-être n'étoit-il qu'une portion de quelque autre livre. (o) *Hunc librum de Senectute ad te miſimus: omnem autem ſermonem tribuimus non Tithono ut Ariſto Chius, parum enim eſſet auctoritatis in fabula, ſed M. Catoni ſeni quo majorem auctoritatem haberet oratio.* Aldobrandin (p) cite ce paſſage de Ciceron comme s'il faloit lire *Ariſto Cius*, mais les meilleures editions portent *Ariſto Chius.* Il a donc tort de pretendre qu'Ariſton de Cea Philoſophe Peripateticien eſt l'Auteur du livre *de Senectute.* Il eſt mieux fondé à lui apliquer cet endroit de Ciceron: (q) *Hujus* (Stratonis) *Lyſias & orationes locuples, rebus ipſis ſejunior. Concinnus deinde & elegans hujus Ariſto: ſed ea quæ deſideratur a magno Philoſopho gravitas in eo non fuit. Scripta ſunt & multa & polita, ſed noſcio quo pacto auctoritatem oratio non habet.* Cela ne ſe peut entendre que d'un Ariſton Philoſophe Peripateticien, c'eſt pourquoi l'on peut reprendre Mr. Menage (r) d'avoir cru que ces paroles Latines concernent nôtre Ariſton.

(m) *Diog. Laert. lib. 7. n.* 163.

(n) *Voiez Joſſius de Scriptor. Hiſt. Philoſ. pag.* 179. 180.

(o) *Cicero, de ſenect. init.*

(p) *Aldobrand. in Diog. Laert. lib. 7. n.* 163.

(q) *Cicero, de finib. l. 5. fol.* 239. *A.*

(r) *Menag. in Diog. Laert. l. 7. n.* 163. *On aprouve cette note de Mr. Menage dans le Commentaire ſur Ciceron de ſenectute*, edit. GRÆVII.

Digitized by Google

de Cea Philoſophe Peripateticien. Nous aurons à remarquer quelques (*H*) mepriſes de Voſſius.

☞ ARISTON (TITUS) Juriſconſulte Romain ſous l'empire de Trajan, étoit un ſi honnête homme & un ſi ſavant perſonnage, qu'il meritoit de n'être pas oublié dans le Morери. Il entendoit parfaitement (*A*) le Droit public, & le Droit Civil, l'Hiſtoire, les Antiquitez. S'il ne repondoit pas promtement aux queſtions qui lui étoient faites, c'étoit à cauſe que par la force de ſon jugement il remontoit juſqu'aux ſources des raiſons du pour & du contre, afin de les comparer enſemble. Un homme d'ailleurs ennemi du luxe, & ſans aucun faſte, & qui cherchoit la recompenſe d'une belle action dans l'action même, & non pas dans les aplaudiſſemens de la multitude ‡. Il ne faiſoit point profeſſion (*B*) d'être Philoſophe, mais aucun de ceux qui en faiſoient profeſſion ne le ſurpaſſoit dans la pratique de la vertu. Il fit paroître une fermeté (*C*) d'eſprit incomparable pendant une longue maladie, & il pria * enfin ſes amis de demander aux Medecins s'il en pouvoit rechaper, & leur declara qu'en cas qu'on la jugeât incurable, il ſe donneroit la mort, mais que s'il en pouvoit être quitte pour ſoufrir long tems il ſe reſoudroit à vivre, & accorderoit cela aux prieres de ſa femme, & aux larmes de ſa fille, & au deſir de ceux à qui il parloit. Pline le jeune l'un d'eux fait ſur cela (*D*) une bonne reflexion, & il exprime admirablement la tendreſſe de ſon (*E*) amitié. Les Medecins † donnerent d'aſſez bonnes eſperances. Quelques-uns aſſûrent qu'Ariſton parvint à une (*F*) extrême vieilleſſe, mais la preuve qu'ils en aportent eſt très-infirme. Il fut Auteur (*G*) de quelques livres.

‡ *Voiez la preuve de tout ceci dans la remarque A.*

* *Plin. epiſt. 22. lib. 1. pag. m. 67.*

† *Id. ib.*

ARIS-

(*H*) *Quelques mepriſes de Voſſius.*] Il (*a*) dit qu'Ariſton d'Alexandrie Philoſophe Peripateticien au tems d'Auguſte eſt l'Auteur d'un traité du Nil. Sa raiſon eſt que Strabon (*b*) obſerve qu'il avoit vu de ſon tems deux livres touchant ce fleuve, l'un compoſé par Eudore, & l'autre par Ariſton le Peripateticien. Mais, continuë Voſſius, y aiant eu deux Ariſtons de la ſecte Peripateticienne, l'un d'Alexandrie, l'autre de l'Ile de Cea, pourquoi ſoutiens-je que celui d'Alexandrie a compoſé le traité du Nil? c'eſt parce qu'il eſt plus probable qu'un Egyptien a écrit de cette riviere, qu'il n'eſt probable qu'un Inſulaire de la mer Egée l'ait fait. Il detruit tout auſſitôt cette raiſon, car il avouë qu'il eſt vraiſemblable qu'Ariſton de Chios, ou qu'Ariſton de Cea ont fait un livre du Nil, puis que le Scholiaſte (*c*) d'Apollonius raporte le ſentiment d'Ariſton de Chios ſur l'origine de ce fleuve. Il aura confondu *Chius* & *Ceus*, ajoûte Voſſius. Voilà donc un defaut d'exactitude dans le raiſonnement, mais de plus on peut cenſurer ce ſavant homme de n'avoir pas ſçu la vraie raiſon pourquoi le traité du Nil allegué par Strabon doit être plutôt donné à Ariſton l'Alexandrin, qu'à Ariſton de l'Ile de Cea. C'eſt que Strabon parle d'un livre publié de ſon tems. Or Ariſton de Cea fleurit long tems avant Strabon, comme Voſſius lui-même le reconoît; car il raporte après Diogene Laerce que Panetius & (*d*) Solicrate ont attribué à cet Ariſton preſque tous les livres qui étoient attribuez à Ariſton le Stoïcien. Lloyd & Hofman ont copié mot-à-mot tout ce long paſſage de Voſſius, & n'ont pas même oublié de mettre *Socrate* au lieu de *Soſicrate*.

(*a*) *Voſſius de Hiſtor. Græcis lib. 2. c. 4. p. 179.*

(*b*) *Strabo, lib. 17. pag. 544.*

(*c*) *Schol. Apollonii in 4. Argon.*

(*d*) *Il y a dans Voſſius* Socrates.

(*A*) *Il entendoit parfaitement le Droit . . l'Hiſtoire, les Antiquitez.*] Ce que Pline dit ſur cela, & ſur la vertu d'Ariſton eſt ſi beau, que je n'en veux retrancher aucune parole. (*e*) *Nihil eſt illo* (Tito Ariſtone) *gravius, ſanctius, doctius: ut mihi non unus homo, ſed litera ipſa omniſque bona artes in uno homine ſummum periculum adire videantur. Quàm peritus ille & privati* (*f*) *juris & publici! quantum rerum! quantum exemplorum! quantum antiquitatis tenet! nihil eſt, quod dicere velis, quod ille docere non poſſit. Mihi certè quoties aliquid abditum quæro, ille theſaurus eſt. Jam quanta ſermonibus ejus fides: quanta authoritas: quàm preſſa & decora cunctatio! quid eſt quod non ſtatim ſciat? & tamen plerumque hæſitat. Dubitat diverſitate variorum: quas acri magnoque judicio ab origine cauſiſque primis repetit, diſcernit, expendit. Ad hoc quàm parcus in victu! quàm modicus in cultu! Solea ipſum cubiculum ejus ipſumque lectum, ut imaginem quandam priſcæ frugalitatis, aſpexere. Ornat hæc magnitudo animi, quæ nihil ad oſtentationem, omnia ad conſcientiam refert: rectèque facti, non ex populi ſermone mercedem, ſed ex facto petit.*

(*e*) *Plinius epiſt. 22. lib. 1. p. m. 65. 66.*

(*f*) *Joignez à cela ces paroles de la lettre 14. du 8. livre laquelle Pline écrivit à Ariſton:* Cum ſis peritiſſimus & privati juris & publici... peto ut medearis ſcientia tua, cui ſuperfuit curæ ſic jura publica ut privata, ſic antiqua ut recentia, ſic rara ut aſſidua tractare.

(*B*) *Il ne faiſoit point profeſſion d'être Philoſophe.*] Sa Philoſophie étoit practique en deux manieres, car ſes mœurs étoient ſemblables à celles d'un vrai Philoſophe, & il ne paſſoit point ſa vie dans l'ombre d'un cabinet, ou d'un College, mais dans les fonctions du barreau. Ecoutons Pline. (*g*) *In ſummo, non facilè quis quemquam ex iſtis qui ſapientiæ ſtudium habitu corporis præferunt, huic viro comparaverit. Non quidem gymnaſia ſectatur, aut porticus, nec diſputationibus longis aliorum otium, ſummumque delectat: ſed in toga, negotiiſque verſatur; multos advocatione, plures conſilio juvat. Nemini tamen iſtorum caſtitate, pietate, juſtitia, fortitudine, etiam primo loco ceſſerit.*

(*g*) *Id. ib. p. 66. 67.*

(*C*) *Une fermeté d'eſprit incomparable pendant une (b) longue maladie.*] Il demeuroit immobile & bien couvert dans le plus chaud de la fievre, & diferoit à faire ceſſer l'ardeur de ſa ſoif. (*i*) *Miraveris, ſi interreſſet, qua patientia hanc ipſam valetudinem tolleret, ut dolori reſiſtat, ut ſitim differat, ut incredibilem febrilem ardorem immotus opertuſque tranſmittat.*

(*b*) *Voiez la remarque E.*

(*i*) *Id. ib. pag. 67.*

(*D*) *Pline . . . . fait ſur cela une bonne reflexion.*] C'eſt une choſe commune, dit-il, que de courir à la mort par impetuoſité d'eſprit, mais il n'y a qu'une grande ame qui aiant deliberé s'il faut vivre ou s'il faut mourir, peſe exactement les motifs de part & d'autre, & ſe determine par le poids de la raiſon ou à mourir ou à vivre. (*k*) *Id ego arduum in primis, & præcipuo laude dignum puto. Nam impetu quodam, & inſtinctu procurrere ad mortem, commune cum multis: deliberare verò, & cauſſas ejus expendere, utque ſuaſerit ratio, vita mortiſque conſilium ſuſcipere, vel ponere, ingentis eſt animi.*

(*k*) *Id. ib.*

(*E*) *Pline exprime admirablement la tendreſſe de ſon amitié.*] Il ſouhaitoit paſſionnément d'aller joüir de quelque repos dans ſa maiſon de campagne, & d'y étudier à ſon aiſe, mais il ſe privoit de ce plaiſir pour ne pas quiter Ariſton malade depuis long tems, & il ſoufroit mille inquietudes à la vuë de cet objet; cela lui ôtoit le tems & l'envie de vaquer à ſes études. Laiſſons le parler lui-même: (*l*) *Duo jam in urbe hæreo, & quidem attonitus. Perturbat me longa & pertinax valetudo Titi Ariſtonis quem ſingulariter & miror & diligo.* C'eſt le commencement de ſa lettre. Les Medecins, dit-il dans la ſuite, nous promettent ſa gueriſon. Dieu veuille ratifier leurs promeſſes, & me delivrer enfin de cette inquietude. *Et medici quidem ſecunda nobis pollicentur: Supereſt, ut promiſſis deus adnuat, tranſeamque me hac ſolicitudine exolvat. Qua liberatus, Laurentinum meum, hoc eſt libellos & pugillares, ſtudioſumque otium reperam. Nunc enim nihil legere, nihil ſcribere, aut aſſidenti vacat, aut anxio libet. Habes, quid timeam, quid optem, quid etiam in poſterum deſinerem.* Je raporte tout ce paſſage tant pour l'honneur d'Ariſton, que pour celui de Pline le jeune, car on y voit le caractere d'un bon cœur, & une preuve que la vertu a toûjours trouvé des retraites dans les villes les plus corrompuës par une longue proſperité ſuivie des longues fureurs des guerres civiles, & du gouvernement des tyrans. C'eſt ce qu'on pouvoit dire de Rome dans ce ſiecle-là.

(*l*) *Id. ib. pag. 65.*

(*F*) *Qu'Ariſton parvint à une extrême vieilleſſe, mais la preuve.*] Cette preuve eſt tirée (*m*) de ce qu'Ariſton avoit aſſiſté à des plaidoiers de Caſſius, c'eſt-à-dire de Caius Caſſius Longinus qui fut Conſul ſous l'empire de Tibere. Or on compte 60. ans entre Tibere & Trajan, & l'on ſait qu'Ariſton fut conſulté par Trajan ſur une affaire de Droit. Voilà le raiſonnement de Bertrand. On le refute par la raiſon que Caſſius a vécu (*n*) juſques à l'empire de Veſpaſien, & qu'entre le commencement de cet empire & celui de Trajan il n'y a qu'environ 28. années (*o*).

(*m*) *Voiez Bertrand in vitis juriſperitor. lib. 2. p. m. 295. 297.*

(*n*) *Pomponius Paſſire, voiez Guillelmum Grotium in vitis juriſconſ. l. 2. c. 3. pag. 123.*

(*o*) *Guillel. Grotius ib.*

(*G*) *Il fut Auteur de quelques livres.*] Les Pandectes en font mention, & vous en verrez les titres dans les deux (*p*) Auteurs que je cite. Voiez auſſi Aulugelle qui avoit lu dans un Ouvrage d'Ariſton que toutes ſortes de vû étoient permiſes dans l'ancienne

(*p*) *Bertrand, & Guillelmus Grotius.*

ARISTOTE, nommé ordinairement le Prince des Philoſophes, ou le Philoſophe par excellence, a été le fondateur d'une ſecte qui a ſurpaſſé, & qui enfin a * englouti toutes les autres. Ce n'eſt pas qu'elle n'ait eu ſes revers & ſes infortunes †, & qu'en ce ſiecle XVII. ſur tout on ne l'ait violemment ſecouée : mais les Theologiens Catholiques d'un côté, & les Theologiens Proteſtans de l'autre ont couru comme au feu à ſon ſecours, & ſe ſont tellement fortifiez du bras ſeculier contre les nouveaux Philoſophes, qu'il n'y a point d'aparence qu'elle perde de long tems ſa domination. Mr. Moreri trouva tant de bons materiaux dans un Ouvrage ‡ du Pere Rapin, qu'il donna un fort long article d'Ariſtote, & fort capable de me diſpenſer de mettre la main à cette matiere. Auſſi n'ai-je pas deſſein de m'y étendre autant qu'elle le pourroit ſouffrir, & je me contenterai même de ne produire dans les remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce Philoſophe. Je penſe en avoir trouvé quelques-unes dans la narration du Pere (A) Rapin. Ce n'eſt pas un fait certain qu'Ariſtote ait exercé la Pharmacie dans Athenes pendant qu'il étoit diſciple de Platon ‡ ; mais on n'eſt pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On doit ajoûter très-peu de foi à la tradition qui court, qu'il aprit beaucoup (B) de choſes d'un Juif,

* Ariſtoteles more Ottomanorum regnare ſe haud tuto poſſe putabat, niſi fratres ſuos omnes contrucidaſſet. *Bacon, de augm. ſcient. l. 3. c. 4.*

† *Voyez le livre de Mr. de Launoi* de varia Ariſtotelis fortuna.

‡ *La comparaiſon de Platon & d'Ariſtote.*

‡ *Voiez la remarque A, n. 11.*

Egypte. (a) *Id etiam memini legere me in libro Ariſtonis jureconſulti haudquaquam indocti viri : apud veteres Ægyptios, quod genus hominum conſtat & in artibus reperiendis ſollertes exiſtiſſe, & in cognoſcendis rerum indaganda ſagaces, furta omnia fuiſſe lecta & impunita.* Bertrand (b) conjecture que c'étoit un traité du larcin, puis qu'Aulugelle le cite au ſingulier lui qui ſçoit qu'Ariſton étoit Auteur de beaucoup de livres.

(A) *Quelques erreurs dans la narration du Pere Rapin.*] Cette remarque ſera un peu longue; ainſi j'uſerai de diviſion.

I. Dire qu'encore qu'Ariſtote eût *quitté ſes études* (c) *par pur libertinage, & eût abuſé quelque tems de l'indulgence de ſon tuteur, il reuſſit neanmoins dans la poeſie, témoin le poëme qu'il compoſa ſur la mort des guerriers qui furent tuez au ſiege de Troye*, n'eſt pas raiſonner fort juſte ; car ſi Euſtathius & Porphyre qui font mention de ce poëme ne diſent (d) pas expreſſément qu'Ariſtote le compoſa dans ſa jeuneſſe, nous pouvons penſer qu'il le fit après s'être remis à l'étude, & alors on ne pourra plus debiter ce poëme comme une preuve des progres qu'il fit en poeſie, nonobſtant ſon libertinage.

II. Dire qu'*ayant* (e) *diſſipé par ſes débauches une partie du bien que ſon pere lui avoit laiſſé, il ſe jetta dans les troupes de la Republique*, eſt une expreſſion impropre, & très-vague. S'il s'agiſſoit d'un homme né dans Athenes, ou à Lacedemone, on entendroit bien cette expreſſion : mais il s'agit d'un homme qui étoit né dans la Macedoine. Athenée (f) ne connoiſſoit qu'un ſeul Auteur qui eût dit qu'Ariſtote aiant dépenſé ſon patrimoine, s'enrôla, & puis ſe mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profeſſion des armes n'étoit point ſon fait. L'Auteur unique de cette hiſtoire étoit Epicure. Il y a beaucoup d'aparence qu'Elien (g) la tenoit de lui. Ariſtocle (h) qui l'a rejettée ne cite que le ſeul Epicure. Quoi qu'il en ſoit aucun des Auteurs que le P. Rapin allegue ne ſpecifie dans quelles troupes Ariſtote prit parti, & ils arrangent tous de cette maniere les faits. Premierement Ariſtote dépenſa ſon bien, puis il s'en alla à la guerre, enſuite il leva boutique, & enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le Pere Rapin veut qu'il ait été en même tems vendeur de drogues, & diſciple de Platon : les Auteurs (i) qu'il cite ne diſent rien touchant l'union de ces deux choſes, mais je ne croi pas que pour cela il le faille cenſurer; car il eſt fort vraiſemblable que *parce qu'Ariſtote avoit diſſipé ſon bien, il fut contraint pour ſubſiſter pendant quelque tems de faire un petit trafic de poudres de ſenteur, & de remedes qu'il débitoit à Athenes.* C'eſt ainſi que parle le P. Rapin, par raport au tems où Ariſtote étudioit en Philoſophie. François Patricius va beaucoup plus loin; il croit qu'Ariſtote fut auditeur de Platon juſqu'à l'âge de 40. ans, & qu'il exerça la Pharmacie & la Medecine juſqu'à ce tems-là afin d'avoir de quoi vivre. (k) *Satis conſtat inter omnes ad quadrageſimum usque ætatis annum Platonis fuiſſe auditorem : quo univerſo tempore pharmacopolii arte nec non etiam medica victum quæritaſſe ſatis eſt & hiſtoria & rationi conſonum.* Il ajoûte qu'anciennement les Medecins faiſoient le metier d'Apotiquaire, & que trois raiſons perſuadent qu'Ariſtote étoit Medecin. Il étoit de famille à cela: il a compoſé un Ouvrage de la ſante & des maladies: & il inſpira (l) plus que perſonne à Alexandre l'étude de la Medecine, en quoi ce Monarque aquit beaucoup de lumieres tant pour la theorie, que pour la pratique. Enfin Patricius allegue le temoignage de Timée. Cet Hiſtorien a fort mal parlé d'Ariſtote, & lui a reproché nommément la fermeture (m) d'une boutique de remedes très-renommez. Je ne ſai s'il ne me ſera point permis de m'imaginer que Timée ſe moquoit en ſe ſervant de l'épithete κολυτήριον. Sans cela je ne voi point qu'on puiſſe accorder ce paſſage de Suidas, avec celui qu'Euſebe raporte du même Timée. Il nous donne un fragment où un Peripateticien repouſſe pluſieurs médiſances publiées contre Ariſtote, & en particulier celle de l'Hiſtorien Timée, qui avoit dit qu'Ariſtote ſur ſes vieux jours ferma ſa boutique de Medecine qui étoit dans un grand mepris: (n) *Εἰ γὰρ καὶ ὁ τὴν ἀποθήκην Τιμαῖος τὸ Ταυρομενίτου λόγοντος ἐν τοῖς ἱστορικοῖς, ἀλλὰ τίνας αὐτὸν ἐκφεύγειν οἴεται τοιούτους, οἵτινες τοῦ ἀληθοῦς, πλείους.* Ce paſſage a été fort mal traduit; car la traduction Latine fait dire à Timée, qu'Ariſtote dans ſa vieilleſſe étoit prepoſé à fermer la porte de la boutique d'un Medecin peu eſtimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat cum ſuis in hiſtoriis illum ait ætate jam grandi, neglectis obſcuri cujuſdam Medici officinæ claudendis foribus præfuiſſe.* Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieilleſſe d'Ariſtote? Quel relief que d'être Suiſſe d'un Apotiquaire, ou d'un Medecin qui n'étoit preſque pas connu!

III. *Clement Alexandrin aſſure*, c'eſt le P. Rapin (o) qui parle, *qu'Ariſtote eut des conferences à Athenes avec un Juif pour s'inſtruire dans la Religion des Egyptiens. Euſebe l'a dit auſſi bien que lui : l'un & l'autre l'ont cru ſur le temoignage d'un Peripateticien nommé Clearque.* Il y a bien à rabatre dans ces paroles ; car 1. tout ce que Clement Alexandrin aſſure ſe reduit à ceci, c'eſt que le Peripateticien Clearque (p) dit qu'il conoit un Juif qui a eu des converſations avec Ariſtote. Quant au lieu & à la matiere de ces converſations, demandez en des nouvelles à qui vous voudrez plutôt qu'à Clement Alexandrin. 2. Il n'eſt pas vrai qu'Euſebe affirme là-deſſus quelque choſe, il ne fait que raporter les paroles de Clement d'Alexandrie. 3. Clearque auquel il faut remonter comme à la premiere ſource, ne dit point qu'Ariſtote ait eu des converſations à Athenes avec un Juif ; il dit au contraire que ce (q) fut dans l'Aſie, & il ne dit point ſi elles roulerent ſur la religion des Egyptiens, ou ſur quelque autre matiere particuliere; il ſe tient dans une grande generalité. Je penſe bien que ſi nous avions ſon livre, nous y trouverions du detail : mais nous n'en avons qu'un paſſage qui fut cité par Joſephe dans le 1. livre contre Apion, afin de montrer que la nation Judaique n'avoit pas été inconuë aux Grecs. Si le P. Rapin avoit conſulté les originaux, eût-il dit *qu'il eſt aſſez vraiſemblable* qu'Ariſtote *pour ſuppléer au voyage d'Egypte qu'on croyoit alors neceſſaire pour devenir ſavant, ſe contenta de s'éclaircir en particulier des myſteres & de la religion des Egyptiens, afin de menager le tems qu'on s'expoſe à perdre dans les voyages ?* Ariſtote ne voiageoit-il pas actuellement dans l'Aſie lors qu'il eut ces converſations, s'il en faut croire Clearque? Nous verrons dans la remarque R s'il merite d'être cru.

IV. Il n'eſt pas vrai qu'Hermias donna (r) ſa ſœur Pythias en mariage à Ariſtote. Voiez la remarque F vers la fin.

V. Les autres fautes du P. Rapin que j'ai obſervées ſont repanduës dans les remarques ſuivantes.

(B) *Qu'il aprit beaucoup de choſes d'un Juif.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le paſſage de Clearque, dont je viens de faire mention. Ce paſſage ne ſeroit pas d'une petite autorité, s'il étoit du Clearque qui fut un des plus celebres diſciples d'Ariſtote. Mais ſelon toutes les aparences il eſt d'un autre Clearque : car premierement l'Auteur cité par Joſephe dit qu'Ariſtote voiageant en Aſie rencontra un Juif, qui eut enſuite pluſieurs converſations avec lui, & avec quelques autres perſonnes d'étude, ἐφοίτ

(a) *Ariſtocles apud Euſeb. Prepar. l. 15. c. 2. pag. 791.*

(c) *Pag. 304.*

(p) Κλέαρχος ὁ Περιπατητικὸς ἱστόρησε φήσας τινὰ Ἰουδαῖον, &c. *Clearchus Peripateticus dicit ſe novisse quemdam Judæum qui cum Ariſtotele verſatus eſt. Cl. Alex. Stromat. l. 1. pag. 304.*

(q) Τότε διατριβῆναι αὐτὸν φησὶ τὸν Ἀριστοτέλη. *Nobis tum in Aſia forte degentibus. C'eſt Ariſtote qui parle dans ce livre de Clearque, de ſomno, apud Joſephum l. 1. contra Apion. & apud Euſebium Prep. l. 9. c. 5. pag. 410.*

(r) *Rapin, pag. 306.*

Digitized by Google

Juif, & encore moins au conte de ſa pretenduë converſion au Judaïſme. Ceux qui pretendent qu'il étoit Juif (C) lui-même, ſe trompent beaucoup plus groſſierement. La mauvaiſe ponctuation d'un paſſage a été cauſe de leur bevuë. On s'eſt trompé quand on a dit qu'il avoit été diſciple de Socrate (D) trois années conſecutives, car lors qu'il naquit il y avoit 12. ou 15. ans que Socrate n'étoit plus au monde. On parle diverſement (E) de la conduite d'Ariſtote envers Platon

(a) *Jonſius de ſcript. hiſt. phil. pag. 99.*

τὸ καὶ τινὰ ἑτέρους τῶν φιλοσόφων. De ſavans (a) hommes pretendent qu'au ſiecle d'Ariſtote le mot φιλόσοφος n'étoit point encore en uſage pour ſignifier un écolier, un diſciple, un étudiant. Quoi qu'il en ſoit, comme ce voiage d'Aſie ne peut s'accorder avec l'hiſtoire d'Ariſtote, il n'y a point d'aparence qu'un de ſes diſciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui & tant d'autres connoiſſoient la fauſſeté. C'eſt donc un Clearque plus moderne qui a ſupoſé ce voiage, & il aura pu le faire de bonne foi, car on fait que Solin (b) aſſure qu'Ariſtote ſuivit Alexandre dans la guerre contre Darius. L'Auteur (c) anonyme de la vie d'Ariſtote debite le même fait. 2. S'il étoit vrai qu'Ariſtote eût eu beaucoup de converſations avec un Juif, auſſi habile que celui dont il eſt parlé dans le paſſage de Clearque, auroit-il cru ce qu'il debite touchant l'origine des Juifs? Auroit-il dit que les Juifs deſcendent des Calains peuple des Indes, & qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs, à cauſe qu'ils occupoient une province qui ſe nommoit la Judée? Voilà ce qu'Ariſtote debite dans le paſſage de Clearque cité par Joſephe. Son Juif l'auroit-il laiſſé dans une erreur ſi puerile? & verrions-nous ſi peu de traces de la Judée, & de la nation Judaïque dans tous les Ecrits d'Ariſtote, après tant de belles lumieres que le Juif lui auroit communiquées? 3. Nous liſons dans Diogene Laërce (d) que les Gymnoſophiſtes deſcendoient des Mages, & qu'il y avoit des gens qui donnoient aux Juifs la même origine. Voilà deux faits: quant au premier on le donne ſur le temoignage de Clearque le diſciple d'Ariſtote; mais pour le ſecond on ne cite qui que ce ſoit. N'eſt-il pas vrai que c'étoit l'occaſion du monde la plus favorable, & la plus inevitable de citer Clearque touchant cette pretenduë origine Indienne de la nation Judaïque, dont il eſt parlé dans Joſephe? Si le livre *de ſomne* où Ariſtote parle de cette origine Indienne, étoit du même Clearque (e) que Diogene Laërce cite, auroit-on manqué de le citer? Je laiſſe les autres raiſons de Jonſius, (f) ces trois-là me ſuffiſent pour être perſuadé qu'Ariſtote n'a point dit ce que le Clearque de Joſephe lui attribuë. J'entre donc un peu dans le ſentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cuneus ait maltraité Ariſtote, pour une ſottiſe dont il n'étoit pas coupable. (g) *Petrus Cuneus l. 1. de repub. Hebr. c. 4. Ariſtotelem ſalsâ nimis & severè perſtrigit, quòd hic apud Clearchum ſtatuat Judæos ab India ſapientibus eſſe propagatos: verba Cunæi hæc ſunt.* „ Portentoſum eſt & cum ſumma inſcitia „ conjunctum quod Ariſtoteles apud Clearchum autu„ mavit, Judæos eſſe ab Indiæ ſapientibus propagatos, „ ſed nomen mutaviſſe. Quippe philoſophos illos qui „ apud Indos Callani appellantur, in cava Syria Ju„ dæos dici. Pudet me anilitatis adeo hoc nihil eſt. „ On me peut objecter que Clearque connoiſſoit le Juif qui avoit parlé avec Ariſtote; qu'il vivoit donc en même tems qu'Ariſtote; mais je nie que Clearque le connût. Joſephe ne le dit point; c'eſt Clement Alexandrin qui ajoûte cette clauſe; il cita aparemment de memoire, qui eſt un moien preſque infaillible de pervertir un paſſage à l'égard même des circonſtances eſſentielles. Voiez le peu d'attention des Traducteurs; celui d'Euſebe (h) traduit εἶδεν par *vidiſſe*: celui de Clement Alexandrin ſe contente de *noſſe*. On ne concluroit pas neceſſairement qu'un Auteur a vêcu dans le même tems qu'un autre homme, de ce qu'il diroit qu'il connoît un homme qui a dit ou fait ceci & cela; car il pourroit entendre qu'il connoît les livres où cet homme a dit telle & telle choſe, mais dès qu'on dit qu'un Auteur a vu un tel ou un tel, cette conſequence eſt (i) infaillible, ils ſont donc contemporains. Cela ne ſouffre point de difficulté, & par conſequent le Traducteur d'Euſebe s'eſt donné une licence, qui jointe à celle de Clement Alexandrin, falſifie étrangement les conſequences qu'on peut tirer du paſſage de Clearque tel que Joſephe l'a cité. Il y a des Juifs qui aſſurent (k), non ſeulement qu'Ariſtote avoit copié les Oeuvres de Salomon, mais auſſi qu'il s'étoit fait proſelyte de juſtice.

(b) *Cap. 14. apud Jonſium ib. p. 100.*

(c) *Ammonius ſelon quelques-uns, Philoponus ſelon quelques autres. Voiez les notes de Nunnefius ſur cette vie n. 44.*

(d) *In prooemio n. 9.*

(e) *C'eſt-à-dire de celui qui a été diſciple d'Ariſtote.*

(f) *Notez que Schoockius parte 2. fabulæ Hamelenſis c. 12. allegue preſque mot-à-mot les plus belles obſervations de Jonſius ſans le citer.*

(g) *Jonſius ubi ſupra, pag. 98.*

(h) *De Prap. l. 13. pag. 410.*

(i) *Bien entendu qu'on ſuppoſe que le temoin eſt ſincere.*

(k) *Apud Buxtorfium cimmerium Enoch. Bibl. pag. 60.*

Nous contens de cela, ils ont produit une lettre qu'ils ſupoſent qu'il écrivit à Alexandre pour lui donner des nouvelles de ſa converſion. Vous trouverez cette lettre dans un Ouvrage du Rabin Gedalia Ben Jachja, & dans le (l) *Moderna Theologia Judæorum* de Mr. Leut, Profeſſeur en Theologie à Herborn. Liſez auſſi ce paſſage de Mr. Couſin. Le (m) Pere Bartolocci à la page 471. du 1. tome de ſa Bibliotheca magna Rabbinica „ raporte un conte depourvu de toute „ vraiſemblance que les Rabins font d'Ariſtote. Quel„ ques-uns d'eux pretendent qu'il eſtoit né de la ſe„ mence d'Iſraël, & deſcendu des enfans de Coha de „ la Tribu de Benjamin. D'autres diſent qu'il n'eſtoit „ pas Juif d'origine, mais que ſur la fin de ſa vie il „ embraſſa leur religion. Ils ajoutent qu'il avoit pris „ toute ſa Philoſophie des livres de Salomon trouvez „ dans la ville de Jeruſalem, lors qu'elle fut priſe par „ Alexandre, & qu'enſuite il les avoit brulez, pour „ ſe faire honneur de la ſageſſe qu'ils contenoient. Ils „ ajoutent encore que pour juſtifier ſon changement „ de religion, il écrivit à Alexandre une lettre qui eſt „ tranſcrite toute entiere dans cet endroit de la gran„ de Biblioteque, & où les Rabins lui font dire que „ la Logique eſt une iniquité, que la Philoſophie eſt „ menſongere & trompeuſe, & que le malheur tom„ be ſur ceux qui l'apprennent, parce que par la voye „ de la diſpute ils vont en enfer. „ Seldenus cite des Auteurs Juifs qui ont aſſuré 1. qu'Ariſtote un peu avant que d'expirer, communiqua à ſes diſciples la doctrine qu'il avoit apriſe des Hebreux touchant l'immortalité de l'ame, & celle des peines & des recompenſes à venir. 2. Qu'à l'égard de tous les points où ſa doctrine avoit été oppoſée à la loi des Juifs, il fut converti & changé en un autre homme par le grand Pontife Simeon le Juſte (n).

(l) *Ce livre fut imprimé à Herborn l'an 1694.*

(m) *Journal des Savans du 14. Juillet 1692. pag. 463. edit. de Holl.*

(n) *Voiez Seldenus de jure natur. & gentium lib. 1. cap. 1. pag. 14. & 15. edit. Lipſ. 1695.*

(C) *Qu'il étoit Juif lui-même.*] Voici la ſource de cette bevuë. L'ancienne verſion de Joſephe par George de Trebizonde portoit, *atque ille, inquit, Ariſtoteles Judæus erat*, au lieu de *atque ille, inquit Ariſtoteles, Judæus erat*. Là-deſſus Marſile Ficin ſe mit à dire qu'Ariſtote (o) au raport de Clearque étoit Juif. Genebrard (p) eſt tombé dans la même faute. C'eſt Jonſius (q) qui m'aprend cela; je ne veux point imiter Schoockius (r), qui s'eſt orné de ces depouilles, ſans en donner la gloire à qui elle apartenoit. Mais ſi l'on vouloit entendre *Juif de religion*, & non pas *Juif de nation*, il faudroit chercher plus haut la ſource de ce menſonge.

(o) *Marſil. Ficin. de Chriſt. relig. c. 26.*

(p) *Ea de cauſa fortaſſe Clearchus Peripateticus ſcripſit Ariſtotelem fuiſſe Judæum. Genebr. Chronol. ad ann. 2670.*

(q) *Jonſ. ubi ſupra pag. 100.*

(r) *Schoock. ubi ſupra.*

(D) *Diſciple de Socrate trois années conſecutives.*] La vie d'Ariſtote attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus contient cette faute. Le docte Nunnefius qui a fait des obſervations ſur cette vie, dit qu'il n'a trouvé perſonne parmi les Anciens hormis (1) Olympiodore, qui ait dit qu'Ariſtote ait été diſciple de Socrate. Il ajoûte que le Cardinal Beſſarion (2) a été dans la même erreur, & que Leonard Aretin au 6. livre de ſes lettres, & Octavien Ferrarius dans ſon Ouvrage *de ſermonibus exotericis*, ont montré cet anachroniſme.

(1) *Praxi 42. in Gorgiam Platonis.*

(2) *Lib. 1. adverſ. calumniator. Platonis.*

(E) *On parle diverſement de la conduite d'Ariſtote envers Platon.*] Diogene Laerce (s) dit que Platon voiant qu'Ariſtote avoit rompu avec lui, ſe mit à dire, *il a ruë contre nous, comme font les poulains contre leur mere.* Elien explique amplement cette penſée de Platon. Le poulain, dit-il, donne des coups de pié à ſa mere, après s'être raſſaſié de ſon lait. Ariſtote pareillement après avoir pris de Platon les ſemences & les proviſions philoſophiques, ſe ſentant bien engraiſſé de l'excellente pâture que ſon maître lui avoit fournie, lui jetta des ruades, & ouvrit une Ecole à l'envi de celle de Platon (t). Conſultez Helladius qui change un peu les images, car il emploie la comparaiſon d'un cheval qui ſe plaît à mordre ſon pere. (u) *Ἀριστοτέλης ὁ τῆς παιδικῆς κροῦσαι λαὶ Πλάτωνος ἐπιπηδήσας, ἐπαναστάσει δικῆν τῷ διδασκάλῳ· ἢ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἑαυτοῦ φιλεῖ πατέρα δάκνειν. Ariſtoteles Peripateticæ princeps ſchola à Platone equus nominatus eſt, quòd præceptori contradiceret, equo enim voluptas eſt etiam patrem mordere.* Voici bien pis: Elien raconte en un autre lieu (w) qu'Ariſtote deplut à Platon par la propreté trop magnifique de ſes habits, par ſon air railleur, & par ſon trop grand caquet, deſorte que Platon attacha ſon amitié à quelques autres de ſes diſciples. Ariſtote aiant fait bande à part ſe ſervit d'une occaſion que l'abſence de Xenocrates, & la maladie de Speuſippus lui offrirent. C'étoient pour ainſi dire les deux épées de chevet de Platon; il étoit donc facile alors de lui faire inſulte. Ariſtote prit ce tems-là pour aller avec une grande foule de diſciples dans l'Ecole de Platon. Ce bon vieillard âgé de 80. ans n'avoit preſque plus de memoire: Ariſtote abu-

(s) *Laert. lib. 5. n. 2. in vita Ariſt.*

(t) *Ælian. Var. hiſt. l. 4. c. 9.*

(u) *Helladius apud Photium Bibliorth. pag. 1589.*

(w) *Ælian. lib. 3. c. 19.*

Digitized by Google

Platon ſon maître : les uns veulent que par une vanité, & une ingratitude prodigieuſe il ait élevé autel contre autel ; il ait dreſſé une Ecole dans Athenes pendant la vie de Platon, afin de lui cauſer du chagrin ; d'autres diſent qu'il ne s'érigea en Profeſſeur qu'après la mort de ſon maître. On debita des choſes deſavantageuſes touchant (F) ſes amours : on pretendit qu'il y eut de l'idolatrie dans ſa paſſion conjugale, & que s'il ne ſe fût retiré d'Athenes, le procés d'irreligion que les Prêtres (G) lui avoient fait, auroit pu avoir les mêmes ſuites que celui de Socrate. Quoi qu'on ait

(a) *Præpar. Evangel. l. 15. c. 2.*

(b) *Ubi ſupra, pag. 305.*

(c) *Ce ne ſeroit pas Euſebe qui le juſtifieroit, ce ſeroit Ariſtocles. Mais ni l'un ni l'autre ne le juſtifient.*

(d) *Ὅτι οὐ μόνον φιλοπαίγμονας ἀνέστρεφε τοὺς περὶ αὐτόν.* Quem illi quidem delicias ac luſus ipſius tuiſſe tradunt. *Diogenes Laert. in vit. Ariſt. n. 3.*

(e) *Ariſtippus in primo de antiquis deliris libro apud Laertium, ibid.*

(f) *Ariſtocles apud Euſeb. Præp. l. 15. cap. 2.*

(g) *Ariſtocles, ibid.*

(h) Ὅτι δοὺς Ἀττικοῖς ἀφορίαν σίτου, τὴν ἐπὶ Δημητρίου γενομένην τοσαύτην, ἐτόλμησε λοιδορῆσαι τῇ θεῷ. Scribit (*Lycon Pythagoreus*) Ariſtotelem idem ſacrificii genus quod Cereri ab Athenienſibus fiebat, de mortuæ uxori facere ſolitum. *Ariſtocles ib.*

ſant de l'infirmité de ſon maître lui fit cent queſtions captieuſes, le pouſſa dans tous les coins de ſa Logique, & triompha fierement. Depuis cet affront le bonhomme n'enſeigna plus en public, il ſe tint chez ſoi avec ſes diſciples. Ariſtote s'empara de la place : mais Xenocrate aiant ſu à ſon retour dans Athenes comment tout s'étoit paſſé, gronda furieuſement Speuſippe d'avoir permis qu'Ariſtote ſe mit en poſſeſſion de l'Ecole, & s'oppoſa ſi vivement à l'uſurpateur, qu'il lui fit quitter la place, & qu'il y retablit le premier maître. Si Ariſtote en avoit uſé ainſi, il meriteroit d'être deteſté ; mais je ne croi point que ce conte ſoit veritable. Ses ſectateurs ont ſoutenu qu'il ne manqua ni de reſpect ni de gratitude envers ſon maître ; ce ne ſeroit pas en avoir manqué, que d'avoir été l'Auteur d'une autre Philoſophie. Les Platoniciens auroient grand tort d'exiger qu'il eût ſuivi Platon en toutes choſes. Platon n'avoit-il rien ajoûté aux lumieres que Socrate lui avoit fournies ? Quoi qu'il en ſoit, on ſoutient dans la vie d'Ariſtote qu'il n'érigea point une Ecole dans le Lycée pendant la vie de ſon maître, & on le prouve par la raiſon que Chabrias & Timothée parens de Platon, & tout-puiſſans alors à Athenes ne l'euſſent pas enduré. On ajoûte qu'Ariſtote conſacra un Autel à Platon avec une inſcription glorieuſe, & qu'il n'enſeigna dans Athenes qu'après la mort de Speuſippe, qui avoit ſuccedé à Platon. Enfin on remarque qu'il ne s'ingera point de lui-même à cet emploi, mais par les ſollicitations des Atheniens qui lui envoierent des deputez. La vieille verſion Latine de cette vie d'Ariſtote, eſt quelquefois plus ample que l'original. Par exemple à l'endroit où l'Auteur nie qu'Ariſtote ait érigé une Ecole pendant la vie de Platon, la traduction marque que c'eſt une calomnie d'Ariſtoxene, & d'Ariſtocles. Le Grec n'a point cela. Voiez ce qu'Euſebe (*a*) raporte du 7. livre de cet Ariſtocles ; vous y verrez un paſſage d'Ariſtoxene qui ſemble contenir ſous des termes generaux & aſſez obſcurs cette accuſation contre Ariſtote, & puis vous verrez qu'Ariſtocles aiant refuté pluſieurs autres accuſations, abandonne la cauſe par raport à l'ingratitude de ce diſciple. Le P. Rapin (*b*) s'eſt donc bien trompé, quand il a dit qu'Euſebe (*c*) *le juſtifie entierement de ce reproche.* Je ne ſai pourquoi ce même Jeſuite a joint à Euſebe, comme deux Apologiſtes differens, Ammonius & Philoponus ; car la vie d'Ariſtote qu'il cite ne vaut qu'un Auteur ; c'eſt Ammonius ſelon quelques-uns, c'eſt Philoponus ſelon quelques autres.

(F) *Touchant ſes amours.*] Il y a ici complication d'ordures. Les mediſans debiterent qu'Ariſtote ſe retira chez Hermias, qui commandoit dans Atarne petite ville de Myſie proche l'Helleſpont ; qu'Hermias (*d*) eut pour lui des complaiſances très-criminelles ; qu'il lui fit épouſer ſa fille ou ſa niece, que le voiant (*e*) amoureux de ſa concubine il la lui ceda ; qu'Ariſtote fut ſi follement amoureux de cette femme, que l'aiant épouſée, il lui offrit un ſacrifice tout ſemblable à celui que les Atheniens offroient à Ceres ; il temoigna d'ailleurs ſa reconnoiſſance à Hermias par une hymne qu'il compoſa en ſon honneur. Sans que j'en avertiſſe mes Lecteurs, ils verront bien que toutes ces mediſances ne venoient pas d'une même plume ; les uns debitoient celles-ci, les autres debitoient celles-là. Un des (*f*) Apologiſtes d'Ariſtote a obſervé qu'on ne s'accordoit pas à lui intenter les mêmes accuſations, chaque cenſeur venoit avec ſes ſatires particulieres. C'eſt une marque, dira-t-on, qu'ils n'agiſſoient pas de concert ; ajoûtons que c'eſt une marque qu'on n'avoit de bonnes preuves de rien ; car lors qu'une accuſation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accuſé la lui reprochent éternellement. Le même Apologiſte remarque qu'il ſe formoit un ſi grand nombre de crimes de toutes les accuſations particulieres qu'on avoit écrites contre Ariſtote, que quand il n'y en auroit eu qu'une de veritable, il auroit été puni mille fois par les Juges qui vivoient alors. Entre autres choſes ſes ennemis publierent qu'il avoit trahi ſa patrie, & que l'on avoit intercepté des lettres qu'il ecrivoit contre les interêts des Atheniens (*g*). Pour revenir à la femme d'Ariſtote, quelques-uns (*h*) dirent que ce fut après ſa mort que ſon mari lui offrit les ſacrifices que les Atheniens offroient à Ceres. La reponſe d'Ariſtocles eſt 1. que les livres d'Apellicon touchant le commerce d'Hermias & d'Ariſtote juſtifioient pleinement ces deux amis. 2. Qu'Ariſtote lui-même s'étoit juſtifié entierement ſur ſon mariage avec Pythias, dans ſes lettres qu'il avoit écrites à Antipater. Cette Pythias étoit la ſœur d'Hermias, & ſa fille d'adoption. Ariſtote faiſoit voir qu'il ne l'avoit épouſée qu'après la mort d'Hermias, que c'étoit une fort honnête femme, mais reduite à un ſi fâcheux état depuis la mort de ſon frere, que lui Ariſtote s'étoit cru obligé de l'épouſer en conſideration d'Hermias.

(G) *Le procés d'irreligion que les Prêtres lui avoient fait.*] On ignore les circonſtances de cette affaire. Diogene Laerce (*i*) s'eſt contenté de nous dire que le Prêtre Eurymedon accuſa Ariſtote d'impieté, à cauſe de l'hymne compoſée pour Hermias, & à cauſe d'une inſcription gravée ſur la ſtatue de même Hermias au temple de Delphes. Phavorin (*k*) attribuoit l'accuſation à Demophilus. On ne ſauroit deviner par quelle chicanerie les accuſateurs pouvoient trouver quelque ombre de preuve dans l'inſcription d'Hermias. Elle conſiſte en 4. vers qui n'ont nul raport aux choſes ſacrées, mais ſeulement à la perfidie du Roi de Perſe envers ce malheureux ami d'Ariſtote. Nous aprenons d'Athenée (*l*) que l'autre fondement de l'accuſation, ſavoir l'hymne compoſée pour Hermias étoit injuſte, vu que ce n'étoit point un poéme de religion, ni une piece ſacrée, comme Demophile le pretendoit. Athenée ajoûte (*m*) qu'Eurymedon avoit ſuborné Demophile, pour donner plus de poids à l'accuſation. Aparemment Demophile étoit quelque homme de qualité, & de grande autorité dans Athenes : peut-être ne penetra-t-il pas toute la profondeur de la politique ſacerdotale ; & ne comprit pas que le Prêtre Eurymedon ne le vouloit faire agir, qu'afin de rendre plus ſuſpect le pauvre Ariſtote. On s'attendoit à voir faire ce raiſonnement : s'il n'y avoit que les Prêtres qui accuſaſſent Ariſtote, le mal pourroit être ſupportable ; leur grande pieté les allarme pour les moindres choſes qui bleſſent la religion : mais voici un Demophile qui eſt ſi ſcandaliſé des blaſphêmes d'Ariſtote, qu'il en demande juſtice, il faut que le mal ſoit bien grand. L'hymne en queſtion s'eſt conſervée : on la trouve dans Athenée, & dans Diogene Laerce, & l'on ne ſauroit y voir aucune trace d'impieté. Mais les accuſateurs diſoient ſans doute qu'Ariſtote profanoit les divins cantiques, en les faiſant ſervir à la gloire d'un homme mortel. Ils ſoutenoient (*n*) qu'il chantoit tous les jours cette hymne dans ſes repas. Ariſtote ne ſe fiant point au bon tour qu'on pouvoit donner à ſon petit poeme, ſe retira tout doucement à Chalcis dans l'Ile d'Eubée, & plaida ſa cauſe de loin par écrit. Athenée (*o*) raporte quelques paroles de cette Apologie, mais il ne garantit pas qu'elle ſoit effectivement d'Ariſtote. Phavorin dans Diogene Laerce (*p*) aſſûre qu'Ariſtote écrivit alors une harangue dans le genre judiciaire, & qu'il fut le premier qui fit de telles harangues en ſa propre cauſe, ou que ce fut la premiere fois qu'il en fit pour lui. Nunnefius (*q*) aſſûre, que Seneque *de vita beata* remarque qu'Ariſtote ne fit que celle-là en ſa vie. Quoi qu'il en ſoit ſon plus ſûr parti étoit de plaider de loin, car les accuſateurs étoient des gens qui ne lui auroient jamais donné aucun repos, & qui auroient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auroient trouvé une qui auroit fait le coup. Il n'étoit pas poſſible, grand eſprit comme il étoit, qu'il ne ſe fût quelquefois moqué des baſſeſſes du culte public des Atheniens, & qu'il n'eût jamais dit ſon ſentiment ſur les fourberies des Prêtres. On eût ramaſſé toutes ſes converſations, on eût fait ouir des temoins, en un mot on l'eût accablé ſans reſſource. Que ſait-on même s'il ne lui étoit pas échapé quelquefois des impietez effectives, en penſant ne parler que de la grandeur immuable de l'Etre ſouverainement parfait ? Origene (*r*) dit que le procés d'impieté qu'on vouloit faire à Ariſtote étoit fondé ſur quelques-uns de ſes dogmes ; il dit en (*ſ*) un autre endroit que c'eſt un dogme des Peripateticiens, que les prieres & les ſacrifices ne ſervoient de rien. Aparemment ils fondoient cela ſur ce faux principe, qu'une Sageſſe infinie ſait de tout tems ce qu'elle doit faire, & qu'elle ne change point de route ſelon les deſirs ou les interêts humains, comme ſi elle avoit beſoin

(i) *In vita Ariſtot. l. 5. n. 5.*

(k) *In omnimoda hiſtoria apud Laertium, ibid.*

(l) *Lib. 15. c. 16. pag. 696.*

POURQUOI Ariſtote a dû craindre les Prêtres ſes accuſateurs.

(m) *Voiez les notes de Caſaubon ſur Athenée, pag. 984.*

(n) *Athen. p. 696. B.*

(o) *Id. pag. 697. A.*

(p) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 9.*

(q) *Nunnef. not. in vit. Ariſt. pag. 147.*

(r) *Origen. contra Celſum l. 1.*

(ſ) *Ibid. l. 2.*

Digitized by Google

ait pu lui donner très-juſtement des éloges magnifiques, il eſt certain que la plupart des menſonges ou des erreurs qui le concernent doivent être cherchés dans les louanges dont on l'a comblé; car, par exemple, n'eſt-ce pas mentir que de dire, * *Que ſi dans ſa Phyſique Ariſtote a parlé en homme, dans ſa Morale il a parlé en Dieu; & qu'il y a ſujet de douter ſi dans ſes Morales il tient plus du Juriſconſulte que du Prêtre, plus du Prêtre que du Prophete, plus du Prophete que de Dieu?* Je raporterai dans ſes remarques quelques éloges (*H*) encore plus forts que ceux-là. Le Cardinal Palavicin ne fait point difficulté d'avouer en quelque façon, que ſans (*I*) Ariſtote l'Egliſe auroit manqué quelques-uns de ſes articles de foi. Les Chrétiens ne ſont pas les ſeuls qui aient autoriſé

(a) Ælian. l. 3. c. 36. *Vide etiam Ammonium in vita Ariſtotel. Origen. lib. 1. contra Celſum. Diogen. Laert. in Ariſt. n. 9.*

ſoin que nos prieres fuſſent des avis qu'on lui donnât de ne pas faire ce à quoi il nous ſemble qu'elle eſt toute déterminée. Un tel principe, quand il n'eſt pas réglé par les lumieres de la religion, eſt un attentat très-reſlé. Ariſtote n'auroit jamais échapé aux Prêtres Athéniens, s'ils l'avoient tenu par là. Ce qu'il répondit à ceux qui voulurent ſavoir la cauſe de ſa retraite, montre qu'il craignoit qu'on ne trouvât moyen ou de bonnes preuves, ou de mauvaiſes. *Je n'ai pas voulu être cauſe que les Athéniens commiſſent une ſeconde injuſtice contre la Philoſophie.* La premiere avoit été la mort de Socrate. (*a*) Ἵνα μὴ τὸν ἑξακοστὸν ἀφ' ἑαυτοῦ καὶ τρίτον Ἀθηναῖοι ἁμάρτωσιν εἰς φιλοσοφίαν τὸ περὶ Σωκράτους ἁμάρτημα. *Interrogatus cur reliqui et Athenas reſpondit; quominus nolle ſe committere ut Athenienſes bis peccarent in Philoſophiam: obſcure Socratis mortem innuens, & ſuum periculum.* Il ſe ſervit d'un vers d'Homere, pour ſignifier qu'il ne faiſoit pas bon demeurer dans une Ville où la race des délateurs ne décroiſſoit point, les uns ſuccédant aux autres à point nommé. On pourroit croire qu'il ſe ſentoit coupable d'avoir offenſé perſonnellement par quelque trait de raillerie le Prêtre (*b*) de Ceres Eurymedon, & que ce fut ce qui reveilla le zele du perſonnage, qui avoit laiſſé 10. ans en repos la prétendue impieté de l'hymne. Or il étoit plus dangereux d'offenſer ces Meſſieurs-là en leur perſonne, que de les offenſer en la perſonne de leurs Dieux. Voiez la remarque Q, où nous dirons ce qu'ont penſé quelques Auteurs touchant la cauſe de la fuite d'Ariſtote. J'ai dit ſur la fin de l'article, qu'Heſychius aſſure qu'on l'avoit effectivement condamné, & exécuté dans Athenes. Je n'ai point d'hyperbole dans l'expreſſion *de 20. ans*, puis qu'Ariſtote avoit enſeigné (*c*) 13. ans à Athenes lors que le procès d'irreligion l'obligea de ſe retirer à Chalcis. Il n'étoit revenu à Athenes qu'après avoir inſtruit Alexandre, dont il n'étoit devenu précepteur qu'après la mort d'Hermias.

(*b*) Diog. Laert. in vit. Ariſt. n. 8.

(*c*) Anonym. in ejus vit.

(*d*) Macrobius, Saturn. l. 7. c. 6.

(*e*) Medina, in Thom. Aquin. 1. ſecunde quæſt. 109. art. 1. apud Naudæum Apolog. des grands hommes, p. m. 327.

(*f*) Part. 1. de univerſo ſpirit. cap. 92. 153. & 2. part. cap. 6. apud Naudæum ib. pag. 328.

(*g*) Apud Sibillam 11 decada peregrin. quæſt. cap. 8. quæſt. 1. quæſtimonia 4. citante Naudæo pag. 319.

(*h*) Voiez ci-deſſus pag. 74. lettre L.

(*i*) Alexander Neccam lib. de Nat. rerum apud la Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, diſc. t. 5. pag. 102. édit. in 12.

[*H*] *Quelques éloges encore plus forts que ceux-là.*] „ Averroës a dit qu'Ariſtote fut ne la nature n'étoit pas entierement achevée; qu'elle a reçu en lui ſon dernier accompliſſement, & la perfection de ſon être; qu'elle ne ſauroit plus paſſer outre; que c'eſt l'extremité de ſes forces? & la borne de l'intelligence humaine. Un autre Philoſophe a encheri ſur Averroës, & a dit depuis qu'Ariſtote étoit une ſeconde nature.„ Ces paroles ſont de Balzac à la page 459. des diſcours qui ont été imprimez à la ſuite de ſon Socrate Chrétien. Cela me fait ſouvenir des ſcrupules d'un Auteur (*d*) qui voiant que la nature elle-même ſouſcrit aux imaginations d'Ariſtote, n'oſeroit douter de ce qu'il a dit. *Recte & hoc Ariſtoteles, ait cetera, nec poſſum non aſſentiri vero, cujus inventis non ipſa natura diſſentit.* Un (*e*) Theologien Eſpagnol pretend que la portée de l'eſprit de l'homme ne va pas juſqu'à pouvoir pénétrer, ſans l'aſſiſtance particuliere d'un Genie, les ſecrets de la nature autant qu'Ariſtote les a pénetrez. Il étoit donc qu'Ariſtote avoit un bon ou un mauvais Ange, qui l'inſtruiſoit inviſiblement de mille choſes à quoi l'intelligence humaine ne ſauroit atteindre. Guillaume Evêque de Paris ſoutient „ en (*f*) beaucoup d'endroits „ de ſes Oeuvres, que ce Philoſophe tenoit pour conſeiller de toutes ſes actions du Eſprit qu'il avoit fait „ deſcendre de la ſphere de Vénus par le ſacrifice d'un „ agneau enchevêtre, & quelques autres cérémo„ nies.„ D'autres ont dit qu'il n'avoit pas eu beſoin de tels ſecours. C'étoit „ l'opinion du célebre „ Theologien Henri de Aſſia. (*g*) qu'Ariſtote avoit pu „ s'aquerir naturellement une auſſi parfaite connoiſ„ ſance de la Theologie, que celle qui fut découver„ te (*h*) à noſtre premier pere lors qu'il s'endormit „ au paradis terreſtre, ou à Saint Paul en ſon raviſſe„ ment.„ Un Concile tenu en France ſous Philippe Auguſte fit brûler la Metaphyſique d'Ariſtote. *Un Docteur* (*i*) *Anglois de l'Ordre de St. Auguſtin a laiſſé par écrit, qu'on croyoit alors qu'il n'y avoit que l'Antechriſt qui deût bien entendre les Livres d'Ariſtote dont il ſe ſervoit pour convaincre tous ceux qui entreprenoient en diſputer contre lui.* Finiſſons cette petite compilation par un paſſage d'Agrippa (*k*), qui nous aprend que les Theologiens de Cologne ſoûtinrent qu'Ariſtote avoit été le précurſeur du Meſſie dans les myſteres de la nature, comme St. Jean Baptiſte l'a été dans les myſteres de la Grace. *Dignum hac præſe ferebat Scholaſticorum Gymnaſiarcha Doctor, & quem Colonienſes mei Temporis ſi vitam divinam interpretari libeat, pro ſuo prælo quaſi gaudent exprimere cum tumultu ſacrorum de* (*l*) *primo Ariſtotelis; ſed & alumno verſe & mette de vita & morte Ariſtotelis quem Theologicam illiſuper ſtaffam allaturum: in cujus calce concludunt, Ariſtotelem ſic ſui ſe Chriſti præcurſorem in Naturalibus, quemadmodum Joannes Baptiſta in Gratuitis.* Parant ſans preoccupation ni pour ni contre on peut dire, que ces Panegyriques outrez font plus de mal que de bien à la mémoire d'Ariſtote. On peut aſſûrer d'eux à certains égards le mot de Tacite (*m*), *peſſimum inimicorum genus laudantes.* On pouvoit donner tant de juſtes (*n*) loüanges à Ariſtote, qu'il n'y a pas moien d'excuſer ceux qui non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

Que ne le contentoit-on de dire qu'il (*o*) trempoit ſa plume dans le bon ſens? c'eſt ce que doivent faire tous les Philoſophes ſi l'on excepte le chef des Stoïques (*p*) Ὁ Ζηνὼν λέγων ὅτι δεῖ τὸν φιλόσοφον ἐν τοῖς ἀναγκαίοις τὴν ἀποδειξομένην τῶν λόγων. *Meus vero noſter ſimilem profecto Philoſophum ſermonem debere.* Ceux qui voudront voir des compilations des loüanges qu'on a données à Ariſtote feront bien de lire George (*q*) de Trébizonde, Pererius au chapitre 11. du 3. livre *de principiis*, Juſte Lipſe à la diſſertation 4. du 1. livre *manuductionis ad Philoſophiam Stoicam*, Theodore Angelius dans ſa reponſe à François Patrice &c.

(*i*) *Que ſans Ariſtote l'Egliſe auroit manqué.*] L'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal Pallavicin ne manque pas de (*r*) relever ces paroles du chapitre 19. du 8. livre n. 13. *Di tre ſi doverà in gran parte l'obligazione ad Ariſtotele, il quale ſe non ſi ſoſſe adoperato in diſtinguer accuratamente i generi della ragione, noi mancaremmo di molti arcani di fede.* Cet éloge me fait ſouvenir d'un paſſage de Nicius Erythreus, auſſi flateur qu'il s'en puiſſe voir pour Ariſtote. Cet Auteur prétend qu'en vain le ſubtil & ſavant Patricius a combatu de toutes ſes forces la doctrine du Lycée, doctrine inébranlable, & qui verra toûjours périr ſes rivales. *Alium* (*ſ*) *Ariſtotelis authoritas tuitur, quam ut conjuncta cum impetumque perimescant vagi, ſemperque vegeti, hominis aſciſcina; cautumque quis existimabitur ferre, quantum ex doctrina ejuſdem ſanctissimus Ignatius, intelligentia comprehenſionis habuerit? ut verum, cui ſol ſapat, non ſatis ejus meri in ſui quo ad Philoſophiam perveni, cum ego, ut ita dicam, philoſophorum errare, quam cum alio vellem ſapere, omnium gentium magiſtro. Itaque ille, omnibus in gentilibus, ad ſapientiam properantibus, aux ſemper habebuntur ille Theologorum quaſi mitrati, adverſus religionis noſtræ hoſtes, depulſores, argumentorum copiam, & alia præclare dicta multa, tanquam munimenta haſtas elongentur, quas ille theologicus lacertus ac viribus, de cælo ſuppeditatis, torquerat ac vibrat.* Je ne croi obligé de dire, pour agir ſelon les regles de la bonne foi, que le Cardinal Pallavicin n'avance point de lui-même la maxime qu'on a raportée, ni comme une obſervation qu'il voulût apendre au monde: il ne la raporte que comme une raillerie maligne du Pere Paul. Il eſt vrai qu'il traite cette raillerie d'impertinente, & qu'il prétend que les Conciles où l'on diſtingua ſi ſubtilement *la ſubſtance, les perſonnes, l'hypoſtaſe*, n'y étoient pas moins ſujets; il eſt vrai en un mot qu'il ne me plaît fait, & qu'il ſe contente de ſe moquer (*s*) de ceux qui s'en moquent. Le Pere Paul (*t*) avoit raporté le Decret de la VI. Seſſion; Allegue ce que l'on voudra, dit il entre autres choſes que ceux qui trouveront verſez dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, remarqueront que tous les autres Conciles pris enſemble avoient décidé moins d'articles que cette ſeule Seſſion; à quoi Ariſtote avoit eu beaucoup de part (*u*). *In che haveran ſi dovera in gran parte l'obligazione ad Ariſtotele, &c. Voiez le P. Rapin*, Reflex. ſur la Philoſophie, *pag. m. 449.*

(*k*) De vanit. ſcientiar. cap. 54. p. m. 95. Belle a copié cela Cens. 14. pag. 220. Voiez, deſſous la remarque V.

(*l*) Voiez la remarque (*I*).

(*m*) Tacit. in vita Agricolæ cap. 41.

(*n*) Vous trouverez pluſieurs de telles dans les harangues de Cotrugius inſtituées Ariſtotelis laudationem.

(*o*) Voiez les paroles de Suidas ci-deſſous remarque Z. au commencement.

(*p*) Plut. in vita Phocionis p. 743. B.

(*q*) De comparat. Platonis & Ariſtotelis.

(*r*) Chap. 6. art. 6. p. m. 159.

(*ſ*) Pinacoth. 91. (o) pag. 294.

(*t*) Sia quale ſtoltizia e quello Scherno, che di cio

(*u*) *Fra Paolo lib. 1. ad ann. 1547. p. m. 234. edit. 1619.* On trouve cela dans la page 211. de la verſion d'Amelot 1686.

sa Philosophie; les Mahometans * ne s'en sont guere moins entêtez, & l'on debite qu'encore aujourd'hui (K) malgré l'ignorance qu'ils laissent regner parmi eux, ils ont des Ecoles pour cette Secte. Ce sera un sujet éternel d'étonnement pour les personnes qui savent bien ce que c'est que Philosophie, que de voir que l'autorité d'Aristote a été tellement respectée dans les Ecoles pendant quelques siecles, que lors qu'un disputant citoit un passage de ce Philosophe, celui qui soutenoit la these n'osoit (L) point dire *transeat*; il falloit ou qu'il niât le passage, ou qu'il l'expliquât à sa maniere: c'est ainsi qu'on en use dans les Ecoles de Theologie à l'égard de l'Ecriture Sainte. Les Parlemens † qui ont proscrit toute autre Philosophie que celle d'Aristote, peuvent être mieux excusez que les Docteurs; car soit que les membres des Parlemens fussent persuadez, comme il y a beaucoup d'aparence, que cette Philosophie étoit la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscrire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions Academiques ne repandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'Etat. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les Professeurs se soient si furieusement entêtez des hypotheses philosophiques d'Aristote. Si l'on avoit eu cette prevention pour sa Poëtique, & pour sa Rhetorique, il y auroit moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus foible (M) de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique, & de sa Physique. Il faut rendre cette (N) justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il

* Voiez le P. Rapin, compar. de Plat. & d'Arist. pag. 403.

† L'an 1624. le Parlement de Paris banit de son ressort trois hommes qui avoient voulu soutenir publiquement des thèses contre la doctrine d'Aristote; défendit à toutes personnes de publier, vendre & debiter les propositions contenuës dans ces thèses à peine de punition corporelle, & d'enseigner aucunes maximes contre les anciens Auteurs & approuvez, à peine de la vie. Mercure François, t. 10. p. 504. Voiez la remarque L, à la fin.

non gran parte Aristotele, coll' haver distinto essattamente tutti i generi di cause, a che, se egli non si fosse adoperato, noi mancavamo di molti articoli di fede. Les remontrances (a) de la Sorbonne sur lesquelles le Parlement de Paris donna un Arrêt contre des Chymistes l'an 1629. portoient *qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philosophie d'Aristote, sans choquer ceux de la Theologie Scholastique reçuë dans l'Eglise.*

(K) *Qu'encore aujourd'hui* les Mahometans.... *sont des Ecoles pour cette Secte.*] „La (b) Philosophie Peripatetique s'est tellement établie par tout, qu'on „n'en lit plus d'autre par toutes les Universitez Chretiennes. Celles mêmes qui sont contraintes de recevoir les impostures de Mahomet, n'enseignent „les sciences que conformément aux principes du „Lycée, auxquels ils s'attachent si fort qu'Averroës, „Alfarabius, (c) Almubassir, & assez d'autres Philosophes Arabes se sont souvent éloignez des sentimens de leur Prophete, pour ne pas contredire „ceux d'Aristote que les Turcs ont en leur idiôme „Turquesque & en Arabe, comme Belon (1) le rapporte.„ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles dit dans un autre (d) volume, que selon la relation d'Olearius, les Perses ont toutes les Oeuvres d'Aristote expliquées par beaucoup de Commentateurs Arabes, qui nomment communément sa Philosophie le gobelet du monde. *Bergeron*, dit-il, *remarque dans sa Traitté des Tartares qu'ils possedent les livres d'Aristote traduits en leur langue, enseignans avec autant de soumission qu'on peut faire ici sa doctrine à Samarcand, Université du Grand Mogol, & à present ville capitale du Royaume d'Usbec.*

(L) *N'osoit point dire* transeat.] Si quelcun osoit contester ce fait, je le renverrois à plusieurs cours de Philosophie imprimez dans le XVI. siecle, où l'on voit regner la methode que voici. L'Auteur prouve sa these premierement par autoritez, & puis par raisons. Les preuves par autorités sont des passages d'Aristote. La reponse aux objections comprend aussi deux parties. On satisfait premierement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la these, & qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti: ensuite on satisfait aux raisons, mais on se garde bien de dire, *J'avoue qu'Aristote a cru cela, & je me reconnois que ma chose où je soutiens une autre doctrine fait fausse.* On emploie toute son industrie à donner aux passages objectez un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les Ecoles de Theologie à l'égard de Saint Augustin, & de Thomas d'Aquin parmi ceux de l'Eglise Romaine.

(M) *Du plus foible de ses Ouvrages, je veux dire de sa Logique & de sa Physique.*] Pour être convaincu de la foiblesse de ces Ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses (e) *exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleos.* Il en dit assez contre la Philosophie d'Aristote en general, pour persuader à tout lecteur non prevenu qu'elle est très-defectueuse; mais il ruine en particulier la Dialectique de ce Philosophe. Il se prepare à critiquer de la même sorte la Physique, la Metaphysique & la Morale, lors qu'ayant aprés l'indignation formidable du parti Peripateticien contre lui, il aima mieux abandonner son Ouvrage, que s'exposer à de fâcheuses persecutions.

NOTEZ qu'on ne pretend pas nier qu'il ne se trouve dans la Logique & dans la Physique d'Aristote beaucoup de choses qui marquent l'elevation & la profondeur de son genie. On peut convenir de cela, & juger en même tems qu'il y a de l'hyperbole dans les loüanges (e) de Casaubon, & ce passage du Pere Rapin. „Il ne parut rien de reglé & d'établi sur la Logique, devant Aristote (1). Ce „genie si plein de raison & d'intelligence, approfondit tellement l'abysme de l'esprit humain, qu'il en „penetra tous les ressors, par la distinction exacte, „qu'il fit de ses operations. On n'avoit point encore „sondé ce vaste fond des pensées de l'homme, pour „en connoître la profondeur. Aristote fut le premier, qui decouvrit cette nouvelle voye, pour parvenir à la science, par l'évidence de la demonstration, & pour aller geometriquement à la demonstration, par l'infaillibilité du Syllogisme, l'ouvrage „le plus accomply, & l'effort le plus grand de l'esprit humain. Voila en abregé l'art & la methode „de la Logique d'Aristote, qui est si seure, qu'on ne „peut avoir de parfaite certitude dans le raisonnement que par cette methode: laquelle est une regle „de penser juste, ce qu'il faut penser (f).„ On peut loüer dignement le traité du Syllogisme de ce Philosophe, sans employer des expressions si outrées. Il y a dans sa Physique plusieurs questions très-sublimes, qu'il pousse, & qu'il éclaircit en grand Maître; mais enfin le gros, le total de cet Ouvrage ne vaut rien, *infelix operis summa.* La principale source de ce defaut est qu'Aristote abandonna le chemin des plus excellens Physiciens qui eussent philosophé avant lui. Ils avoient cru que les changemens qui arrivent dans la nature ne sont qu'un nouvel arrangement des particules de la matiere; ils n'avoient point admis de generation proprement dite. Ce fut un (g) dogme qu'il rejetta, & par cette rejection il fut derouté. Il falut qu'il enseignât qu'il se produit de nouveaux êtres, & qu'il s'en perd, il les distingua de la matiere, il leur donna des noms inconus, il afirma ou il supposa des choses dont il n'avoit aucune idée distincte. Or il est aussi impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées, que de bien naviger sans voir l'étoile polaire, ou sans avoir une bousole. C'est perdre la tramontane que d'abandonner cette évidence, c'est imiter un voiageur qui dans un pais inconu se deferoit de son guide, c'est vouloir roder de nuit sans chandelle dans une maison dont on ignore les êtres. Chacun sait le nombre infini de formes, & de facultez distinctes de la substance que les sectateurs d'Aristote ont introduites, il leur avoit ouvert ce chemin d'égarement: & si dans le 17. siecle la Physique a reparu avec quelque lustre, ce n'a été que par la restauration des anciens principes qu'il avoit quittez, ce n'a été que par la culture de l'évidence; c'est enfin parce que l'on a exclus de la doctrine des generations ce grand nombre d'entitez dont nôtre esprit n'a aucune idée, & que l'on s'est attaché à la figure, au mouvement, & à la situation des particules de la matiere, toutes choses que l'on conçoit clairement & distinctement.

(N) *Cette justice à ses plus aveugles sectateurs.*] Je ne veux pas neanmoins entrer en procés contre Luther pour les Theologiens de Cologne. Il leur reproche & à ceux de Louvain aussi, qu'ils defendent ou qu'ils adoucissent par des interpretations forcées les plus grandes & les plus impies absurditez d'Aristote. (b) *Aristotelem ipsis in summo esse pretio, & nihil ab eo dictum esse tam absurdè, vel alienè à nostra religione quod non defendant, quod non aliqua interpretatione quamvis longè petita excusare conentur, quò sani illi coetus homo atque nominis existimatio.* De quoi n'est point capable l'entêtement!

(a) Rapin, compar. de Plat. pag. 413.

(b) La Mothe le Vayer, de la vertu des Païens t. 3. pag. 101.

(c) Il faloit dire Albumassar, ou Albumasar.

(1) Lib. 3. cap. 14.

(d) Le 2e. pag. 245.

(e) Elles sont dans le 3. vol. de ses Oeuvres.

(e) Ego puero pæne fuisse (*Stoicos in Logica*) pro divinis Aristotelis & eorum in hoc genere scriptis habitos & Philosophiæ pro Aristotelis Organo: quo operæ omnia mortalium ingenia (divinis aut de rebus divinis semper exceptis:) longe superavit. *Casaub. in Persium Sat. 5. v. 86. p. 415.*

(1) Aristoteles utriusque partis dialecticæ princeps. *Cic. l. Top.*

(f) Rapin, Reflex. sur la Logique n. 4. p. 372. 373.

(g) Voiez le 1. livre d'Aristote de generatione & corruptione.

(b) *Apud Sleidanum de statu Relig. & Reip. l. 2. fol. m. 33.*

Digitized by Google

il a choqué le Chriſtianiſme. Ces choſes ſont de la derniere conſequence, puis qu'il a ſoutenu l'éternité de l'Univers, & qu'il n'a point cru que la providence s'étendit ſur les êtres ſublunaires. Pour l'immortalité de l'ame (O) on ne ſait pas bien s'il l'a reconuë. Nous raporterons en quelque autre lieu les longues diſputes qui ont regné dans l'Italie ſur ce point de fait. Le celebre Capucin Valerien Magni publia un Ouvrage de l'atheiſme d'Ariſtote l'an 1647. Il y avoit alors 130. ans que Marc Antoine Venerius avoit publié une Philoſophie qui montre pluſieurs contrarietez entre les dogmes d'Ariſtote, & les veritez de la Religion. Campanella ſoutint la même choſe dans ſon livre *de reductione ad religionem*, qui fut aprouvé à Rome l'an 1630. On a ſoutenu en Hollande depuis peu dans la * Preface de quelques livres, que la doctrine de ce Philoſophe ne difere pas beaucoup du Spinoziſme. Cependant ſi l'on en veut croire quelques Peripateticiens, il n'ignoroit pas (P) le myſtere de la Trinité; il fit une (Q) belle mort, & il jouït de la (R) felicité éternelle. Il compoſa un très-grand nombre de livres, dont une aſſez bonne partie eſt parvenuë juſques à nous. Il eſt vrai que certains Critiques forment mille doutes ſur cela. Nous parlons des avantures de ces livres dans les remarques † ſur l'article Tyrannion. Il fut extrêmement honoré dans ſa (S) patrie, & il y a eu des heretiques qui venerent

* *Haſtfel dans la Preface de l'Anti-Spinoza de Wittichius imprimé l'an 1690. & dans la Preface de l'Inveſtigatio epiſtolæ ad Hebræos du même, imprimée l'an 1691.*

† *Voiez ci-deſſus les remarques de l'article* Andronicus, *pag. 251. 252.*

(a) *Il eſt au 4. tome de l'édition de ſes Oeuvres in 12.*

(b) *Lib. de Enſal. ſect. 2. cap. 3. n. 19. apud Naudæum ubi ſupra pag. 328.*

(c) *Il cite Philoponus en la vie d'Ariſtote.*

(d) *Il cite Plutarque & Diogene.*

(e) *Sect. 2. cap. 2. num. 10. apud Naudæum.*

(f) *Tome 2. tract. 23. n. 3. apud Naudæum pag. 329.*

(g) *Lib. 2. de compar. Ariſtot. & Plat. apud eumdem.*

(h) *La circonſtance de l'âge énerveroit toute la preuve de Moura, car ceux qui preſendroient qu'Ariſtote auroit nié l'exiſtence des eſprits ne le prendroient pas à l'âge de 17. ans.*

(i) *Cap. 15. lib. 3. adverſus calumniat. Plat.*

(k) *Cæl. Rhodigin. l. 17. c. 34.*

(O) *Pour l'immortalité de l'ame on ne ſait pas s'il l'a reconnuë.*] Pomponace & Niphus ont eu une groſſe querelle ſur ce ſujet. Le premier ſoutint qu'on ne pouvoit accorder l'immortalité de l'ame avec les principes d'Ariſtote: le dernier s'engagea à ſoutenir le contraire. Voiez le diſcours (a) de la Mothe le Vaier ſur l'immortalité de l'ame, & Bodin à la page 15. de la preface de la Demonomanie.

(P) *Ariſtote n'ignoroit point le myſtere de la Trinité.*] Emanuel de Moura (b) diſputant contre ceux qui accuſent Ariſtote d'Atheiſme, dit 1. qu'une (c) femme le cageola ſi bien qu'elle lui fit conſulter l'oracle d'Apollon. 2. Qu'il ordonna (d) par ſon teſtament que l'on dediât à Jupiter & à Minerve les effigies de certains animaux, qu'il avoit vouëz pour le ſalut de Nicanor. 3. Qu'il confeſſe au premier (e) livre du ciel & du monde, *So cum aliis obtuliſſe Diis trina ſacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in eis inventæ.* On conclut de ces paſſages non ſeulement qu'il croioit des Diables, & qu'il étoit ſuperſtitieux, mais auſſi qu'il avoit connu *la Trinité des perſonnes avec l'unité d'eſſence, comme a voulu Salmeron,* (f) & auparavant lui George Trapezonce (g), *qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Ariſtote avec la Sainte Ecriture.* Naudé dont j'emprunte ce qu'on vient de lire remarque, qu'*Emanuel de Moura impoſe manifeſtement à Philoponus, qui ne dit rien autre choſe ſuivant le texte Grec, & la vieille traduction conforme à celle de Numenius, ſinon qu'Ariſtote ayant atteint l'age de 16. (h) ans fut conſeillé par l'oracle Pythien de s'adonner principalement à la Philoſophie. . . . . Les trois ſacrifices qu'il fit aux Dieux,* c'eſt Naudé qui parle, *ou la connoiſſance de la Trinité que lui ont donnée beaucoup de Docteurs Catholiques* „ ſont toutes chimeres, qui ont pris leur „ origine & fondement ſur ce qu'il dit en ſon pre„ mier livre du ciel parlant du nombre ternaire; Διὸ „ παρὰ τῆς φύσεως εἰληφότες ὥσπερ τέρμας ἐκείνας τὰς „ περὶ τὰς ἀγωγὰς τῶν θυσιῶν χρώμεθα τῷ ἀριθμῷ τού„ τῳ, c'eſt-à-dire, *Quapropter hoc à natura numero „ ſumpto perinde atque quadam illius lege, & in Deo„ rum ſacrificiis celebrandis uti ſolemus.* Duquel paſ„ ſage on ne ſauroit conclure autre choſe, ſinon qu'A„ riſtote dit que l'on ſe ſervoit en ſon tems du nom„ bre de trois aux ſacrifices, ce qui nous eſt auſſi te„ moigné par Theocrite.„ Après cela Naudé remarque que le Cardinal Beſſarion (i) *ſe moque de Trapezonce, de ce qu'il avoit tant pris de peine pour prouver par ce texte qu'Ariſtote avoit eu une entiere connoiſſance de la Trinité.* Les Scholaſtiques modernes ne demordent pas de ces pretenſions. Voiez Piccinardi Profeſſeur à Padoue dans les *dogmata Philoſophiæ Peripateticæ.* Le Journal d'Italie en parle ſous le 31. d'Août 1674.

(Q) *Il fit une belle mort.*] Se ſentant proche de ſa fin il verſa un torrent de larmes, & tout penetré de douleur & d'eſperance il implora la miſericorde du ſouverain Etre. Il aprouvoit extrêmement une ſentence d'Homere, qui porte qu'il ne ſied pas mal aux Dieux de ſe revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étoient des preſſentimens de l'Incarnation du Fils de Dieu. (k) *Proditum & illud monumentis eſt, quum philoſophus hic extrema ſibi ingruere præſenſiſſet, dolore ac ſpe in lacrymas ampliſſimas profuſum prima cum a miſericordiam intentius implorare. Quin & Homeri ſententiam ex Odyſſea vehementer approbaſſe, qua non eſſe immortalibus diis mæcorum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus ſeculorum mortales. Qua in re* CHRISTI *præſenſio adventum augurantur nonnulli ejus viri gloriæ in primis addicti.* Voilà ce que nous liſons dans Cœlius Rhodiginus. Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut gueres mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernieres heures d'Ariſtote. (l) „ Ils diſent qu'il mourut de deplaiſir „ de n'avoir pu comprendre la cauſe du flus & du re„ flus de l'Euripe. Sur quoi quelques Modernes ont „ inventé cette fable qui depuis a eu cours, que ce „ Philoſophe ſe precipita dans l'Euripe en diſant ces „ paroles, *Que l'Euripe m'engloutiſſe puis que je ne le „ puis comprendre.*„ Diogene Laerce (m) cite un Auteur nommé Eumelus, qui avoit dit qu'Ariſtote s'étant refugié à Chalcis s'empoiſonna à l'âge de 70. ans. Apollodore (n) me paroît plus digne de foi; il a dit que ce grand homme mourut de maladie à l'âge de 63. ans.

(R) *Il jouït de la felicité éternelle.*] Sepulveda (o) l'un des plus ſavans hommes du XVI. ſiecle, n'a point heſité à le placer parmi les bienheureux: il a ſoutenu publiquement ſon opinion, & par écrit. Le Jeſuite Gretſerus (p) le reprend d'avoir été trop hardi; mais neanmoins il avoue qu'il incline en faveur d'Ariſtote auſſi bien que Sepulveda, dont *il n'improuve en cela que la façon de parler affirmative.* Joignez à ceci ce que que j'ai cité de Cœlius Rhodiginus, & ce que des gens de poids ont remarqué touchant la raiſon qui obligea Ariſtote à ſortir d'Athenes. Albert le Grand a ſoutenu qu'on le chaſſa à cauſe de ſes bonnes mœurs; *Propter morum rectitudinem pulſus* (q) *Athenis.* Gretſerus (r) dans ſa diſpute contre Sepulveda touchant le ſalut d'Ariſtote, *ne doute point qu'il n'ait voulu éviter par ce bannifſement volontaire la neceſſité où on voulut le reduire, de rendre à des idoles un culte qu'il croyoit n'être dû qu'à Dieu ſeul.* Nous avons donc en ſa perſonne un illuſtre Refugié pour la vraie Religion: Origene (ſ) a favorablement interpreté cette fuite d'Ariſtote, car lors qu'il explique le precepte que nôtre Seigneur (t) donne à ſes Apôtres, *de fuir d'une ville où ils ſeroient perſecutez, dans une autre,* il dit à Celſus qui ſe mocquoit de cela *avec ſes profanations ordinaires, que l'éloignement d'Ariſtote dont nous parlons a été conforme à la Morale de l'Evangile, & qu'il fit la même choſe étant pourſuivi calomnieuſement, que* JESUS-CHRIST *conſeille à ſes diſciples.*

J'AI cité (u) un paſſage d'Agrippa où il eſt parlé d'un livre *de ſalute Ariſtotelis.* Mr. Voet qui avoit une ſi ample connoiſſance des livres n'avoit point vu celui-là, mais il en ſavoit à-peu-près l'année de l'impreſſion; il dit dans une theſe ſoutenuë le 15. de Decembre 1638. qu'il y avoit 140. ans qu'on l'avoit fait imprimer à Oppenheim, & que François Junius en avoit vu un exemplaire (w). Il ajoûte qu'un certain Lambertus de Monte Auteur d'un Commentaire ſur la Phyſique d'Ariſtote, où l'an 1486. on le qualifie Docteur en Theologie, avoit écrit du ſalut de ce Philoſophe: *Quæſtionem Magiſtralem ſatis acutam ſcripſiſſe, oſtendentem per autoritates ſcripturæ divinæ, quid juxta ſaniorem doctorum ſententiam probabilius dici poſſit de ſalvatione Ariſtotelis Stagiritæ* (x). Vous trouverez dans un Ouvrage *de pietate Ariſtotelis erga Deum & hominem,* que Fortunius Licetus dedia à Innocent X. & qui fut aprouvé par deux Inquiſiteurs generaux, pluſieurs raiſons par leſquelles il s'efforce de perſuader qu'Ariſtote n'eſt point damné.

(S) *Extrêmement honoré dans ſa patrie.*] Elle avoit été ruinée par le Roi Philippe, mais Alexandre la fit rebâtir à la priere d'Ariſtote. Les habitans pour reconoître ce bienfait (y) conſacrerent un jour de fête à

(l) *Le P. Rapin, pag. 310. qui cite Juſtin. in adm. ad Gentes. Greg. Naz. contra Jul. Voiez auſſi Rhodiginus l. 29. c. 8. Quant aux citations du P. Rapin voiez la remarque Z.*

(m) *In Ariſt. n. 6.*

(n) *Apud Laert. ibid. n. 10.*

(o) *Lib. de anim. p. apud la Mothe le Vaier tom. 5. p. 114.*

(p) *Apud eumdem la Mothe le Vaier, ibid.*

(q) *Lib. 5. Ethic. c. 1. apud Rapin, p. 310.*

(r) *De variis cal. Luth. cap. 13. apud la Mothe le Vaier ib. pag. 109.*

(ſ) *Lib. 2. contra Celſum apud eumdem.*

(t) *Matth. chap. 10. v. 23. ib.*

(u) *Dans la remarque H. lettre k.*

(w) *Giſb. Voetius diſput. Theol. tom. 2. pag. 602.* (x) *Id. ib. ex Append. 2. ad Iriſthemium de Scriptor. Eccleſ. edit. Colon. 1546.* (y) *Ammonius in vita Ariſtot.*

veneroient (T) ſon image conjointement avec celle de JESUS-CHRIST. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens *portaſſent plus de reſpect à ce ſage Payen qu'à la ſageſſe increée*, * ni que les *Aëtiens ayent été excommuniez, parce qu'ils donnoient à leurs diſciples les Categories d'Ariſtote pour Catechiſme*; mais j'ai bien lu quelque part qu'avant la Reformation il y a eu des Egliſes en Allemagne, où l'on liſoit au peuple tous les Dimanches la Morale (V) d'Ariſtote au lieu de l'Evangile. Il n'y a gueres de marques de zèle pour la Religion, que l'on n'ait données pour le Peripatetiſme. Paul de Foix celebre par ſes Ambaſſades, & par ſon érudition, ne voulut pas † voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il aprit que ce ſavant homme enſeignoit une autre Philoſophie que la Peripateticienne. C'étoit pratiquer envers les ennemis d'Ariſtote, ce que les zelateurs veulent qu'on faſſe à l'égard des Heretiques. Après tout il ne faut pas s'étonner que le Peripatetiſme, tel qu'on l'enſeigne depuis pluſieurs ſiecles, trouve (X) tant de protecteurs, & qu'on en croie les interêts ‡ inſeparables de ceux de la Theologie; car il accoutume l'eſprit à aquieſcer ſans évidence. Cette reünion d'interêts doit être aux Peripateticiens un gage de l'immortalité de leur Secte, & aux nouveaux Philoſophes un ſujet de diminuer leurs eſperances. Joint qu'il y a des doctrines d'Ariſtote que les modernes ont rejettées, & qu'il faudra enfin adopter §. Les Theologiens Proteſtans ont bien changé de maxime, s'il eſt vrai que les premiers (Y) Reformateurs aient crié contre le Peripatetiſme autant que l'on dit. Le genre de mort qui peut à certains égards faire

* *Rapin, compar. de Platon & d'Ariſtote p. m. 392.*

† *Thuanus de vita ſua lib. 1.*

‡ *Voiez la remarque I.*

§ *Telle eſt l'hypotheſe des Intelligences motrices; car la doctrine des tourbillons ſous quelques loix generales, & ſans quelque direction particuliere à chaque planete, ne peut contenter l'eſprit.*

à ce Philoſophe, & lors qu'il fut mort à Chalcis dans l'Ile d'Eubœe, ils tranſporterent ſes os chez eux, ils dreſſerent un autel ſur ſon monument, ils donnerent à ce lieu le nom d'Ariſtote, & y tinrent dans la ſuite leurs aſſemblées. Mandeville (a) dans la fabuleuſe relation de ſes voiages dit que tout cela ſubſiſtoit encore de ſon tems, c'eſt-à-dire dans le XIV. ſiecle.

(T) *Il y a eu des heretiques qui veneroient ſon image . . . . que les Antinomiens portaſſent plus de reſpect.*] Voici un paſſage du P. Rapin. „ (b) Les Carpocratiens (1) furent condamnez pour avoir mis l'image de ce Philoſophe avec celle de JESUS-CHRIST, „ & pour l'avoir adorée par une extravagance de zèle „ pour ſa doctrine. Les Aëtiens (2) furent excommuniez par l'Egliſe, & par les Ariens même dont „ ils étoient ſortis, parce qu'ils donnoient à leurs diſciples les Categories d'Ariſtote pour Catechiſmes. „ Les Antinomiens (3) allerent juſques à cet excés „ d'impieté, que de porter plus de reſpect à ce ſage „ Payen qu'à la ſageſſe increée.„ Je n'avois jamais ſi bien conu qu'en cet endroit-ci, que cet agreable Ecrivain ne ſe donnoit pas la peine de conſulter les originaux. J'avoue que Baronius ſous l'année que le P. Rapin cite dit que les Carpocratiens avoient des images, & entre autres celle de JESUS-CHRIST (qu'ils diſoient avoir été faite par Pilate) celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Ariſtote, & qu'ils leur rendoient la veneration que les Paiens rendoient aux idoles; mais cela ne meritoit pas d'être allegué: car outre que Baronius ne dit point que ç'ait été la raiſon pourquoi on condamna ces heretiques, il ne paroît pas qu'ils aient eu plus de zèle pour la doctrine d'Ariſtote, que pour celle des autres Philoſophes dont ils veneroient les images. Mon édition (c) de Baronius ne contient pas un ſeul mot ſous l'année 208. de ce que le P. Rapin raconte. Auſſi n'eſt-il pas poſſible que des gens qui ſont ſortis des Ariens, ſoient chaſſez de la communion de l'Egliſe au commencement du 3. ſiecle. C'eſt ſous l'an 356. que Baronius a parlé d'Aëtius: il raporte un long paſſage de Suidas, où l'on trouve non pas que cet heretique donnoit à ſes Sectateurs les Categories d'Ariſtote pour Catechiſme, mais qu'il leur expliquoit les choſes ſelon la methode des Categories d'Ariſtote. C'eſt qu'il étoit fort verſé dans les ſubtilitez & dans les diſputes de la Dialectique. C'eſt ainſi que preſentement un Scholaſtique Eſpagnol qui entreprendroit d'expliquer un point de foi, le bâtiroit ſelon le plan de l'Ecole. Pourroit-on dire qu'il ſubſtitueroit les Ouvrages d'Ariſtote à nos livres de Religion? Citer Euſebe au chap. 27. de ſon Hiſtoire eſt une maniere de citer inſoutenable. Je ne penſe pas que cet Auteur ait rien dit ſur les Antinomiens.

(V) *La Morale d'Ariſtote au lieu de l'Evangile.*] Je m'en vais citer mon Auteur; c'eſt Mr. Spanheim le pere dans la Harangue (d) ſeculaire qu'il prononça à Geneve l'an 1635. *Quin & Philippus Melanchton*, dit-il, (e) *vir candidiſſimus teſtatur diebus Dominicis variis in locis pro thematibus Dominicalibus, inde à Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi ſeculo octavo in Cathedras Eccleſiaſticas introductis, Ethica Ariſtotelis publicè populo prælecta, & à ſe Tubingæ in agro Wirtenbergico audita.* Si l'on me demande un autre temoin, & qu'on veuille ſe contenter de celui-ci, je le produirai. *Tubingæ quondam Monachus*, dit-il (f), *pro concione Ariſtotelis librum Ethicorum explicavit, ita vulgo dicebat*, quemadmodum Johannes Baptiſta Chriſti præcurſor fuit in Theologicalibus, ita Ariſtoteles fuit præcurſor Chriſti in Phyſicalibus (g).

(X) *Que le Peripatetiſme . . . . trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embraſſé la Philoſophie de Mr. Deſcartes avoient eu cette ſage retenuë, qui fait qu'on s'arrête quand on eſt parvenu juſques à un certain point; s'ils avoient ſu diſcerner (h) ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire, ils n'auroient pas fait tant crier contre la ſecte en general. La methode des anciens maîtres étoit fondée ſur de bonnes raiſons. Ils avoient des dogmes pour tout le monde, & des dogmes pour les diſciples initiez aux myſteres. Quoi qu'il en ſoit l'aplication qu'on a voulu faire des principes de Mr. Deſcartes aux dogmes de la Religion, a fait un grand prejudice à ſa ſecte, & en arrête les progrés. C'eſt un cas preſque inevitable. Les anciens Peres (i) ſe plaignirent extrémement de la ſecte d'Ariſtote, & c'eſt une plainte preſque generale que la Philoſophie fait tort à la Theologie: mais d'autre côté il eſt certain que la Theologie nuit à la Philoſophie. Ce ſont deux Facultez qui ne s'accorderoient gueres ſur le reglement des limites, ſi la voie de l'autorité toûjours dans les interêts de la premiere n'y donnoit bon ordre.

(Y) *Les premiers Reformateurs aient crié contre le Peripatetiſme autant que l'on dit.*] Voici encore un paſſage du P. Rapin; „ Rien (k) ne fit plus d'honneur „ à la doctrine de ce (l) grand homme dans le ſiecle „ paſſé que les invectives atroces de Luther, de Melanchthon, de Bucer, de Calvin, de Poſtel, de Paul „ (m) Sarpy & de tous ceux qui écrivirent alors contre l'Egliſe Romaine. Car ils ne ſe plaignent tous „ d'Ariſtote, que parce que la ſolidité de la methode „ donne un grand avantage aux Catholiques pour decouvrir les ruſes, & les artifices des faux raiſonnemens dont ſe ſert l'hereſie, pour deguiſer le menſonge & detruire la verité.„ Dans un autre Ouvrage cet Auteur ne parle pas ſi en l'air, ni avec ſi peu de preuves. Saint Thomas, dit-il (n), s'eſt ſervi de la methode d'Ariſtote avec tant de ſuccés pour expliquer la doctrine de l'Egliſe Romaine, que Bucer un des plus grands ennemis qu'ait eu nôtre Religion avoit coutume de dire, (1) *qu'on ſupprime les Ouvrages de Saint Thomas & je detruirai l'Egliſe Romaine.* „ Ce „ fut cette methode priſe d'Ariſtote, qui rendit la „ doctrine de nôtre Religion ſi redoutable à tous les „ Novateurs des derniers ſiecles, que ne pouvant y „ reſiſter, ils entreprirent de la decrier, en declamant „ contre les Scholaſtiques, & principalement contre „ Ariſtote, duquel ils avoient auparavant emprunté la „ methode, qui s'eſt établie dans l'école depuis Saint „ Thomas. Les (2) Anabaptiſtes commencerent les „ premiers à rendre l'uſage univerſel de la Philoſophie „ ſuſpect à ceux de leur ſecte dans tout le Septentrion, où ils eurent de l'autorité, & ils ſe ſervirent „ des paroles de Saint Paul aux Coloſſiens, pour l'interdire dans leurs écoles. Luther (3) ſe declara „ avec tant de chaleur contre la Philoſophie d'Ariſtote, qu'il avança dans des Theſes ſoutenuës à Heidelberg l'annee 1518. qu'on ne pouvoit raiſonner „ ſelon les principes de ce Payen, ſans abandonner „ les maximes de la ſageſſe de JESUS-CHRIST, & „ il ne laiſſe paſſer aucune occaſion dans ſes Ouvrages „ de s'emporter contre ce Philoſophe: en quoi il a „ été ſuivi de Zuingle, de Pierre Martyr, de Zanchius, de (o) Melanchthon, & de tous ceux qui ont „ combatu la doctrine de l'Egliſe Romaine. Ce (4) „ qui a fait dire à Melchior Cano Evêque des Canaries, le plus diſert de tous les Scholaſtiques, que les „ Lutheriens avoient un grand mepris pour la Philoſophie,

(a) *Itinerar. c. 2. apud Hermann, hiſt. philoſ. l. 3. c. 15. pag. 897.*

(b) *Compar. pag. 392.*

(c) *Baronius Ann. Eccl. ad ann. 120.*

(1) *Ibid. ad ann. 208.*

(3) *Euſeb. Hiſt. c. 27.*

(c) *C'eſt celle d'Anvers 1597.*

(d) *Elle a pour titre* Geneva reſtituta.

(e) *Pag. 17. 18.*

(f) *Magirus in Eponymologio Critico, pag. 81. 82.*

(g) *Il cite Greg. Michael in not. ad Jac. Gaffarelli curioſit. inaudit. pag. 109.*

(h) *Finita poteſtas denique cuique Quanam ſit ratione utque altè terminus hærens. Lucret. lib. 1.*

(i) *Voiez dans Mr. de Launoi de varia Ariſtotelis fortuna c. 1. une longue liſte de leurs paſſages.*

(k) *Compar. de Plat. pag. 412.*

(l) *Il parle d'Ariſtote.*

(m) *Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'Egliſe Romaine dans le XVI. ſiecle?*

(n) *Reflexions ſur la Philoſophie p. m. 450.*

(1) Tolle Thomam & Eccleſiam Romanam ſubvertam. *Bucer.* Le P. Rapin eût bien fait de citer le livre & la page de Bucer.

(2) Ex Nicolao Blesdikio in hiſtoria Davidis Georgii. *Ex Hornii Hiſt. Philoſoph.*

(3) Qui in Ariſtotele vult philoſophari, prius oportet in Chriſto ſtultificari.

(o) *Nous ferons voir en ſon lieu que Melanchthon étoit fauteur d'Ariſtote.*

(4) Nullo apud Lateranos Philoſophiam eſſe in pretio. *Lib. 9. Locor. Theol. cap. 3.*

ſophie,

faire plus d'honneur à la memoire d'Ariſtote, eſt de dire que le chagrin (Z) de n'avoir pu decouvrir la cauſe du flus & du reflus de l'Euripe lui cauſa la maladie dont il mourut. Quelques-uns diſent [a] que s'étant refugié dans l'Ile d'Euboée, à cauſe d'un procés d'irreligion qu'on lui faiſoit à Athenes, il s'empoiſonna. Mais il n'avoit que faire de ſortir de cette ville, pour ſe delivrer de la perſecution par cette voie. Heſychius † aſſûre non ſeulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cauſe d'une hymne qu'il avoit faite en l'honneur de ſon beau-pere, mais auſſi qu'il avala de l'aconit en execution de l'arrêt. Si la choſe étoit veritable elle ſeroit raportée par plus d'Auteurs. Voiez les remarques G & Z.

Le nombre des Ecrivains anciens & modernes qui ont travaillé ſur Ariſtote, ſoit pour le commenter, ſoit pour le traduire, eſt infini. On en trouve une liſte, mais qui n'eſt pas complete, dans quelques-unes γ des éditions de toutes ſes Oeuvres. Voiez auſſi un traité du Pere Labbe qui a pour titre, *Ariſtotelis & Platonis Græcorum interpretum typis hactenus editorum brevis conſpectus*, & qui fut imprimé à Paris l'an 1657. *in* 4. Mr. Teiſſier ‡ nomme quatre Auteurs qui ont compoſé la vie d'Ariſtote, ſavoir Ammonius, Guarin de Veronne, Jean Jaques Beurerus, & Leonard Aretin. Il a oublié Jerôme Gemuſæus Medecin & Profeſſeur en Philoſophie à Bâle, Auteur d'un livre, *de vita Ariſtotelis, & ejus operum cenſura.*

ARISTOTE, Architecte celebre dans le XV. ſiecle, étoit de Boulogne, & de la famille des ‡ Albert. Une des plus remarquables choſes qu'on conte de lui, eſt qu'il ſavoit tranſporter d'un lieu en un autre une tour (A) de pierre toute entiere. Jean Baſilide grand Duc de Moſcovie le fit venir auprès de lui *, & ſe ſervit de ſon induſtrie pour la conſtruction de pluſieurs

[a] *Eunapius apud Laert. l. 5. n. 6.*
† *In vita Ariſtot.*
γ *Dans celle de Geneve 1605. & dans celle de Paris 1629. procurées par Guillaume du Val, & qui eſt la meilleure de toutes.*
‡ *In Bibl. Biblioth. p. 367.*
‡ *Leand. Albertus in deſcript. Italiæ pag. m. 516.*
* *Voiez la Relation de Moſcovie d'Hercule Zani dans le Journal de Leipſic 1691. pag. 476.*

„ ſophie, qui s'enſeignoit alors en l'école. Calvin „ ne parle jamais d'Ariſtote qu'avec toute l'aigreur, „ & toute l'amertume du ſtile, que lui inſpiroit ſon „ genie naturellement chagrin & mediſant. Et ce fut „ ainſi qu'en uſerent tous ceux qui écrivirent dans „ les derniers ſiecles, contre l'Egliſe Romaine.„

(Z) *Le chagrin de n'avoir pu decouvrir.*] Ce genre de mort ſeroit une preuve de l'ardeur immenſe avec laquelle Ariſtote auroit fouillé dans les ſecrets de la Nature. Il marqueroit une extrême ſenſibilité pour la gloire d'avoir apris au genre humain les myſteres les plus cachez: ne ſeroit-ce pas mourir au lit d'honneur? ne ſeroit-ce pas s'être apliqué à ſa charge avec la ferme reſolution de venir à bout de ſon entrepriſe, ou de mourir à la peine? Je trouve que ceux qui ont dit que le genie d'Ariſtote n'avoit point d'autres bornes que celles de la Nature, ou qu'il avoit été admis à la plus intime confidence, & au (a) ſecretariat de la Nature, ne devroient point admettre d'autre tradition touchant ſa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui ſe voit diſgracié, & qui éprouve ſur ſes vieux jours qu'on lui fait myſtere d'une choſe, ne doit point ſurvivre à cette chute. Serieuſement parlant je ne penſe pas qu'Ariſtote ait été aſſez mal habile homme pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence (b) qu'un homme auſſi aviſé que lui eût pu ſe reſoudre . . . à s'abandonner au chagrin & au deſeſpoir de ne pouvoir comprendre le flus & le reflus; lui qui ſentoit ſon eſprit borné ſur tant d'autres choſes qu'il ignoroit ſans en avoir d'inquietude?*

Au reſte on attribue ſouvent à Juſtin Martyr, & à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Ariſtote. Ils n'ont point dit qu'il ſe precipita dans l'Euripe. Juſtin dit ſeulement que la honte de n'avoir pu decouvrir la cauſe du phenomene qu'on y voloit le fit mourir de chagrin. (c) *Οὐδὲ τὸν τῦ Εὐρίπου ῥόον τῦ ὄντ@ ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθεὶς διὰ τοῦτο ἀθλίως τῆς αἰσχύνης ἥττηθεὶς μᾶλλον τῷ βίῳ. Cum neque Euripi Chalcidici naturam cognoſcere poſſet & unde propter ingens probrum & pudorem in mœrorem conjectus mortis vitam commutavit.* St. Gregoire de Nazianze à proprement parler n'en dit pas autant; il ſe contente de ne point contredire Julien, qui avoit allegué Ariſtote comme un exemple d'une ſi grande paſſion pour l'etude, qu'elle lui avoit donné la mort. (d) *Ἢ τὸν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀχιλλέως ζῆτημα καὶ τὸν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν καὶ περιττὴν ἐκείνην καὶ ταῖς τῦ Εὐρίπου παλιρροίαις ἐφ' ὁτῳοῦν ἀπορίαν. Laudas inſuper in Homero diſcendi amorem circa Arcadicam quæſtionem, & in Ariſtotele philoſophiam & diutinam moram ad reciprocos Euripi æſtus quibus interque occubuit.* Ceci eſt fort remarquable, & je ne ſai ſi quelcun s'en eſt encore aperçu. Pluſieurs perſonnes n'aiant pas pour les Peres de l'Egliſe tout le reſpect qu'il faudroit, ſe plaiſent à les taxer d'une aveugle credulité. Ils les accuſent nommément d'avoir diffamé Ariſtote au ſujet de l'Euripe. Mais il y a quelque apparence que Julien l'Apoſtat avoüoit le fait dont Juſtin Martyr a parlé, car il paroit par la reponſe de St. Gregoire de Nazianze, que cet Empereur avoit joint Homere avec Ariſtote pour produire deux exemples d'une avidité de ſavoir qui avoit cauſé la mort. Or ſelon la tradition qui concerne Homere, il mourut de depliſir de n'avoir pas pu entendre la reponſe que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avoit adopté une tradition ſemblable touchant Ariſtote & l'Euripe. Je conviens neanmoins qu'il ſe pourroit faire, qu'il n'eût voulu dire ſinon qu'Ariſtote obſerva avec tant d'aſſiduité les mouvemens de l'Euripe, & medita ſi profondément ſur ce ſujet, que cette forte aplication de corps & d'eſprit ruina ſa ſanté, & lui attira la maladie qui le fit mourir. Je croirois cela plutôt que toute autre choſe. Il ne ſemble pas qu'Euſtathius en veuille dire davantage, lors qu'il parle de l'Euripe en cette maniere: *Ἑπτάκις τὸ ὕδωρ μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔριπ@ περὶ ὃν φασὶ διατρίψαντα τὸν Ἀριστοτέλη κατανάλωσαι τὸν βίον. Septies intra diem naturalem reciproco æſtu agitatus Euboicus Euripus, circa quem dicunt Ariſtotelem occupatum interiiſſe.* Voiez en marge un long paſſage de Mr. le Fevre, où après avoir donné un coup de dent en paſſant aux Predicateurs, il impute à Juſtin Martyr, & encore plus à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit (e).

Le Gyraldi le leur avoit deja imputé, & avoit conclu de tous ces faits une reflexion pieuſe. Il dit 1. Que Juſtin Martyr aſſûre qu'Ariſtote mourut pour n'avoir pu decouvrir la cauſe du flux & du reflux de l'Euripe. 2. Que Procope au 4. livre de ſon Hiſtoire l'a dit auſſi. 3. Que Gregoire de Nazianze aiant obſervé qu'il en prit très-mal à Homere de n'avoir pu ſoudre une queſtion, mepriſe tout auſſitôt la Philoſophie d'Ariſtote à l'égard des varietez de l'Euripe qui le firent mourir. 4. Que le Commentateur Grec de ce Pere raporte que ce Philoſophe ſe precipita dans ce bras de mer en diſant, (f) que l'Euripe me tienne puis que je n'ai pu le tenir. 5. Qu'il faut recueillir de là que la fortune a été contraire aux impies non ſeulement dans la vraie Religion, mais auſſi dans la fauſſe (g).

(A) *Tranſporter . . . une tour de pierre toute entiere.*] Jonſius (h) cite deux temoins, Beroalde, & Matthieu Palmerius. Le premier s'exprime ainſi: (i) *Non diu eſt quod Ariſtoteles cervis noſter mechanicus longe omnium præſtantiſſimus turrim ex ſaxo ſua movit, mutavitque arte mechanica in alium haud longe diſſitum locum tranſportavit. Non eſt mendacio locus, cum adhuc ſuperſint qui vidêre.* Et voici les paroles de Palmerius: (k) *Ariſtoteles Bonomienſis Architectura inſignis habetur, qui lapideas turres integras illæſas ſubjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum.*

(a) Ἀφοσιῶσαι τῦ φόνου γραμματεῖ τῦ. Τὸν καλούμενον ἀπολογισμὸν τῶν. Ariſtoteles fuit Naturæ ſcriba calamum imbuens mente. *Suidas.* Voiez ci-deſſus la remarque H à la fin.

(b) *Le P. Rapin, compar. pag. 310.*

Apologie pour Juſtin Martyr & Gregoire de Nazianze.

(c) *Juſtin cohort. ad Græcos, pag. 34.*

(d) *Orat. 3. p. m. 79.*

(e) Videlicet in Græcia, quemadmodum hodieque fit, oratores ſacri ſi tamen tanto nomine illa pulpitorum crepitacula, & plebeculæ cymbala, cohonеſtari oporteat. vulgo dicitabant Ariſtotelem, cum illius ſeptenæ in dies ſingulos reciprocationis cauſam non potuiſſet cognoſcere, ibi tum miſellum ſeſe in Euripum dediſſe præcipitem, & in maximam malam crucem abiiſſe. Juſtinus cognomento Martyr, & Gregorius Nazianzenus, qui primi, aut inter primos, hanc fabulam olim in ſcripta ſua retulerunt, id vel ſtudio Philoſophiæ Chriſtianæ (ita enim iſti Græculi Chriſtianiſmum vocare ſolent) fecere; dum videlicet inſanientem veterum Græcorum ſapientiam, obſcurandam & premendam exiſtimarunt; vel fortaſſe etiam, (quidni enim veris locus ſit?) priſcæ hiſtoriæ ignoratione. Nam ex Eumolpi, Apollodori, Favorinique ſcriptis, quæ illa etiam tempeſtate ſuperfuiſſe ſcimus, facile didiciſſe Boni Viri poterant, rem longe ſe ſecus habuiſſe, quàm prodiderunt. *Tanaq. Faber epiſt. part. 1. p. 49. 50.* (f) Ἔτυχε δὲ Ἀριστοτέλης ἐκ τῶν τὸν Εὔριπον, Εὔριπ@ ἐχέτω τὸν Ἀριστοτέλην. Poſtquam Ariſtoteles non prehendit Euripum, Euripus habeat Ariſtotelem. (g) *Lilius Greger. Gyraldus Dialogiſmo 30. pag. 912. to. 2. oper. edit. 1696.* (h) *Jonſius de ſcriptor. hiſt. philoſ. pag. 68.* (i) *Beroald. in Sueton. Veſpaſ. c. 18.* (k) *Matth. Palmer. Chron. ad ann. 1455.*

ſieurs Egliſes. Il y a des noms dificiles à porter; celui d'Ariſtote eſt de ce nombre: cependant on trouve plus (*B*) de trente Ariſtotes.

ARIUS, chef & fondateur de l'ARIANISME, Secte qui nioit la divinité éternelle & la conſubſtantialité du Verbe, vivoit dans le IV. ſiecle. Il étoit né dans la Libye proche de l'Egypte. Euſebe Evêque de Nicomedie, fort aimé de Conſtantia ſœur de l'Empereur Conſtantin, & femme de Licinius, contribua * extrêmement à la propagation de cette hereſie. C'étoit un eſprit adroit, un veritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius ſous ſa protection, & l'inſinua dans les bonnes graces de Conſtantia: car on s'imagine toûjours que ſi les femmes ne ſe mêlent des interêts d'une Secte, les progrés n'en ſauroient être conſiderables. Le parti d'Arius ſe fortifioit à vuë d'œil: il y eut des Evêques qui l'embraſſerent hautement: ce ne furent plus que diſputes dans les villes: on paſſoit quelquefois des paroles aux effets: il fut abſolument neceſſaire que l'Empereur remediât à ces deſordres. C'eſt ce qu'il fit en convoquant le Concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius l'an 325. Cet Hereſiarque fut exilé par l'Empereur, qui voulut de plus que tous ſes livres fuſſent brûlez, & que quiconque auroit la hardieſſe de les garder (*A*) fût puni du dernier ſuplice. Quelques-uns pretendent (*B*) qu'Arius aiant abjuré ſon hereſie en preſence du Concile, évita la peine du banniſſement; mais d'autres ſoutiennent † qu'il (*C*) fut exilé, & que l'Empereur (*D*) ne le rapela qu'au bout de dix ans. Ils content que l'on fit accroire à ce Prince qu'Arius étoit au fond orthodoxe: ils ajoûtent que Conſtantin s'étant confirmé dans cette penſée, par la profeſſion de foi que cet homme lui preſenta, écrivit en ſa faveur aux Evêques qui étoient aſſemblez à Jeruſalem pour la dedicace du Temple; que les Evêques qui ſe trouverent encore dans cette ville lors qu'Arius y arriva avec la lettre de Conſtantin, étoient pour la plupart Ariens cachez; qu'ils ne manquerent donc pas de prononcer que ſa doctrine étoit orthodoxe, & de le recevoir à la communion de l'Egliſe; que pour remporter un plein triomphe ils s'imaginerent qu'il faloit qu'Arius fût rehabilité dans Alexandrie, où il avoit reçu les premiers coups de l'anatheme; & que comme St. Athanaſe qui en étoit Patriarche, & qui étoit le grand adverſaire d'Arius avoit été relegué, ils crurent qu'en ſon abſence il ſeroit facile de retablir Arius dans la communion de l'Egliſe d'Alexandrie, mais qu'ils ſe tromperent; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre; que Conſtantin averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Conſtantinople, & obtint de lui ſans aucune dificulté la ſignature du Concile de Nicée; qu'enſuite il le renvoia aux Evêques qui étoient alors aſſemblez à Conſtantinople, qu'il le leur renvoia, dis-je, afin qu'ils le reçuſſent à la communion dans cette ville Imperiale; que celui qui en étoit Evêque ne voulut jamais y conſentir, quoi qu'on lui repreſentât qu'Arius avoit ſigné tout ce qu'on avoit voulu; qu'Euſebe n'eût pas laiſſé nonobſtant cela de faire rendre la communion eccleſiaſtique à ſon ami dans la grande Egliſe de Conſtantinople; qu'il l'y menoit comme en triomphe accompagné d'une grande troupe de ſes partiſans; mais que comme on aprochoit de la grande

* *Hieronym. ad Ctesiphont.*

† *Voiez l'Arianiſme du P. Maimbourg, l. 1. & 2.*

(*a*) *Voiez le 12. chapitre du traité de Jonſius qu'on vient de citer.*

(*b*) Κἂν μόνον γένηται προσηγορία, οἷς δὲ οὐ συγγραμματικὰ Ἀρείου συντάγματα φυλάττειν κρύφα, καὶ μὴ θέλειν προσαναγκάζεσθαι παρὰ τὰ κανονικὰ, τάχα ἐκπτῶσι τοῦ ἴσου ἢ ζημίαν, παραχρῆμα γὰρ μᾶλλον ἐπὶ τῶν κεφαλῶν ἐπεστήσατο τιμωρίαν. Illud etiam denuntio, quod ſi quis librum ab Ario compoſitum occultaſſe deprehenſus fit, nec eum ſtatim oblatum igne combuſſerit, mortis poenam ſubibit. *Socrat. Hiſtor. Eccleſ. l. 1. c. 9. p. m. 32.*

(*c*) *Hieron. in Dialogo contra Luciferianos.*

(*d*) *Valeſ. in Sozomenum, lib. 2. c. 16. p. m. 108.*

(*e*) Οἱ πατὴρ δὲ ἔφησε τῶν ἐν τοιαύτῃ συνόδῳ, Ἀρείου ἐκπεμφθέντος ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐπανήκειν, ἀφικέσθαι. Non multo poſt Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus eſt. *Sozom. l. 2. c. 16. Mr. Valois obſerve que ſelon la force de ces mots ἐκπεμφθέντος ὑπὸ τοῦ βασιλέως, il faut entendre qu'Arius fut rapelé pendant qu'il étoit en lieu de banniſſement.*

(*f*) *Apud Valeſium in Hiſt. Eccleſ. Socrat. l. 1. c. 14. p. m. 19.*

(*g*) *Sozomen. l. 2. c. 16.*

(*B*) *On trouve plus de 30. Ariſtotes.*] Voiez les Diſſertations de Jonſius *de Hiſtoria Peripatetica*, vous y trouverez 21. Ariſtotes dans la premiere. L'Auteur croioit (*a*) alors n'avoir rien laiſſé à dire, mais il éprouva que la ſcience croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Ariſtotes à produire, quand il publia ſon traité *de ſcriptoribus hiſtoriæ philoſophiæ*. Il eut auſſi quelque choſe à ajoûter à ce qu'il avoit dit de quelques-uns des 21. Ce qui a été raporté dans la remarque precedente, eſt une de ces additions.

(*A*) *Du les garder fût puni du dernier ſuplice.*] Socrate raporte la lettre où Conſtantin ordonna que tous ceux qui trouveroient un livre compoſé par Arius, & ne le brûleroient pas, fuſſent punis de mort ſans remiſſion des auſſitôt qu'ils ſeroient ſurpris dans cette faute (*b*). Je ne me ſouviens point d'avoir lu aucun Auteur qui ait remarqué l'etrange & ſurprenante diſparate de Conſtantin. Il ſe contenta de bannir l'Hereſiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui ſuivroient l'Arianiſme, & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme diſproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de ſavoir ce que diſent les heretiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un Orthodoxe de garder quelque livre d'Arius par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu ſur le champ, & l'on auroit laiſſé vivre un homme qui auroit fait profeſſion de l'Arianiſme? quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laiſſer vivre les heretiques, & à leur defendre ſous peine de mort de garder les livres de leur fondateur. On peut ajoûter ceci. Arius & quelques Evêques ſes adherans furent bannis; leur converſation étoit encore plus dangereuſe que la lecture de leurs livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier ſuplice tous ceux qui frequenteroient ces exiles?

(*B*) *Pretendent qu'Arius . . . . . évita la peine du banniſſement.*] Baronius affirme ſur la foi de St. Jerôme qu'Arius fit ſemblant de ſe repentir, & qu'aiant ſouſcrit au Concile de Nicée, il fut reçu à la paix de l'Egliſe par ce Concile, & ne fut point exilé. On ne peut nier que (*c*) St. Jerôme ne diſe qu'Arius fit ſa paix avec le Concile de Nicée; mais on doit ajoûter incomparablement plus de foi à la lettre de ce Concile, qu'au ſentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce tems-là. On expoſe dans cette lettre comment les opinions d'Arius avoient été examinées & condamnées, mais pour ce qui avoit été fait contre ſa perſonne, & ce qu'il étoit devenu, on ſe diſpenſe d'en parler, afin de ne point paroître avoir envie d'inſulter à ſa diſgrace. Parlera-t-on ainſi d'un homme à la retractation duquel on auroit aquieſce? Le docte Henri (*d*) Valois ſoupçonnoit ſur cette lettre du Concile louc la moderation de la Compagnie, ſur ce qu'elle n'avoit point nommément frapé de ſes anatheme la perſonne d'Arius, mais en general ceux qui enſeigneroient telles & telles hereſies, & ſur ce qu'au lieu de ſolliciter l'Empereur à bannir les heretiques, elle temoignoit être fâchée de leur exil.

(*C*) *D'autres ſoutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomene eſt de ceux-là, puis qu'il aſſûre qu'Arius fut rapelé (*e*) peu après la tenue du Concile. La ſoumiſſion des deux Evêques qui furent exclus de leurs Egliſes, & envoiez en exil, fournit une preuve du banniſſement d'Arius. Je parle d'Euſebe & de Theognis. Ces deux Prelats furent exilez par Conſtantin trois mois après la cloture du Concile, comme nous l'aprend Philoſtorgius (*f*): ils obtinrent leur rapel trois ans après le Concile, comme le même Philoſtorgius l'aſſûre. Or ils l'obtinrent en ſe ſoumettant aux deciſions par un Ecrit qu'ils envoierent aux Evêques, dans lequel ils (*g*) remarquent que celui qui étoit le chef de ces diſputes avoit été rapellé de ſon exil, & qu'il ſeroit abſurde qu'après la reconciliation de celui-là, ils ne fiſſent point paroître leur innocence. Voilà donc deux faits prouvez, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit ſa paix avec les Evêques, & qu'il obtint ſon rapel avant qu'Euſebe & Theognis obtinſſent le leur. Ils l'obtinrent en 328. ſelon Philoſtorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'Hiſtoire de ce tems-là, il eſt donc faux qu'Arius n'ait obtenu ſon rapel qu'en 335.

(*D*) *Et que l'Empereur ne le rapela qu'au bout de dix ans.*] Le Pere Maimbourg a ſuivi cette fauſſe chronologie. On vient de voir la preuve de ſon erreur.

Digitized by Google

de place, Arius preſſé d'une neceſſité naturelle ſe retira à la hâte dans un lieu public, & y mourut ſur le champ, tous ſes inteſtins s'étant écoulez avec ſon foie & avec ſa rate l'an 336 *. De fort ſavans hommes rejettent (E) cette chronologie. La Secte d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a ſubſiſté aſſez long tems & avec éclat en divers païs du monde. On ne ſauroit aſſez admirer, qu'un Miniſtre (F) qui paſſe pour fort habile ait ignoré un fait ſi notoire. Il en a ignoré un autre qui n'eſt pas moins évident, car il a debité que l'on ne s'étoit point ſervi de (G) loix penales contre cette Secte. Une autre choſe qu'il a debitée ne l'a pas mediocrement embarraſſé, car

* *Tiré de Maimbourg, ubi ſupra.*

(E) *De fort ſavans hommes rejettent cette chronologie.*] Henri Valois prouve qu'Arius (a) n'étoit point en vie au tems du Synode de Jeruſalem, qui reçut des lettres de Conſtantin touchant la reconciliation de quelques principaux membres de l'Arianiſme. Ce n'eſt donc point Arius l'Hereſiarque qui fut recommandé à ce Concile par Conſtantin, & qui trouva ſi favorables les Evêques aſſemblez à Jeruſalem. Cependant Socrate dit en propres termes, que le Concile transfere de Tyr à Jeruſalem pour la dedicace du temple, reçut à la communion de l'Egliſe Arius & ſes adherens, en vertu des lettres de Conſtantin qui témoignoient qu'il étoit perſuadé de l'orthodoxie d'Arius, & de celle d'Euzoius. Ἄριον (b) μὲν γὰρ καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἱδίᾳ παρὰ τοῦ βασιλέως γράμματα κομίσαντα δικαίως, ἐπὶ δὲ δηλώσει αὐτοῦ πιστοῦντα περὶ τῆς πίστεως Ἄριον καὶ Εὐζώϊον. *Arium quidem una cum ſociis in communionem recipiunt, obtemperare ſe dicentes Imperatoris literis, quibus certiores ipſos fecerat fidem ſe Arii & Euzoii penitus perſpectam habere.* Conſtantin avoit envoié aux Evêques aſſemblez à Jeruſalem la (c) profeſſion de foi qu'Arius & Euzoius lui preſenterent, & St. Athanaſe dit formellement (d) que le Synode de Jeruſalem reçut à ſa communion Arius & ſes fauteurs. Mr. Valois leve la difficulté, en diſant qu'il y a eu deux Arius; l'un étoit l'Hereſiarque, l'autre étoit ſectateur de l'Hereſiarque; ils avoient été excommuniez tous deux par Alexandre Evêque d'Alexandrie. Celui qui preſenta à Conſtantin une profeſſion de foi conjointement avec Euzoius, & qui fut reconcilié par le Synode de Jeruſalem n'étoit pas l'Hereſiarque, c'étoit l'autre Arius. Mr. Valois le prouve non ſeulement par les raiſons qu'il a alleguées, pour montrer que l'Hereſiarque etoit mort long tems avant l'annee 335. mais auſſi par la requête d'Euſebe & de Theognis. Ces deux Evêques demanderent grace en proteſtant de leur innocence l'an 328. & allegueront que le chef & l'auteur de ces controverſes avoit été reconcilié & retabli. C'eſt ce qu'on ne pouvoit pas dire de cet Arius qui fut reüni à l'Egliſe dans le Synode de Jeruſalem, car la requête ou la profeſſion de foi que lui & Euzoius preſenterent à Conſtantin un peu avant ce Synode, c'eſt-à-dire environ l'an 335. temoigne qu'ils étoient encore dans l'exil & dans l'excommunication. Cette mort ſubite d'Arius, où les Orthodoxes ont trouvé tant de myſteres, arriva après le Concile de Jeruſalem. Il faut donc que l'Arius qui mourut de cette maniere ne fût point l'Hereſiarque, ou que l'on ait tranſporté en un tems ce qui étoit arrivé dans une autre conjoncture. Il eſt étrange qu'il y ait ſi peu d'ordre, & ſi peu d'exactitude dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; on ne ſauroit averer l'exil d'Arius, la durée de cet exil & choſes ſemblables, qu'en raiſonnant ſur divers faits dont les uns ſont atteſtez par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon Hiſtorien, quand tous les autres ſeroient perdus, ſuffiroit à donner la ſuite des évenemens principaux.

(a) Arius hæreſiarches diu ante Synodum Hieroſolymitanam è vivis exceſſerat, ut certiſſimis argumentis probavi in libro ſecundo obſervationum Eccleſiaſticarum capite 2. *Valeſ. not. in Socrat. l. 1. c. 33.*

(b) *Socrat. Hiſtor. Eccleſ. l. 1. c. 33.*

(c) *Elle eſt tout du long dans Sozomene au livre 2. chap. 27.*

(d) Τὸν αὐτὸν Ἄριον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ ἀποδεξάμενοι; ſcribentes ſuſcipiendos eſſe Arium & ſocios. *Athanaſ. in libro de Synodis, apud Valeſium in Socrat. l. 2. c. 33. pag. m. 16.*

(F) *Qu'un Miniſtre qui paſſe pour fort habile ait ignoré un fait ſi notoire.*] Voici ce qu'il dit. *Je (e) ſuis même perſuadé que l'Arianiſme n'a jamais fait un grand corps dans le monde. Il eſt vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profeſſion, mais cette hereſie ne paſſoit point au peuple.* Ce qu'il dit ailleurs eſt beaucoup plus fort, car il aſſure que l'Arianiſme ne fit que paſſer comme un torrent. On ne peut pas dire pour l'excuſer, que c'eſt une de ces fauſſetez que l'on avance par ſurpriſe, & faute d'attention; il a donné ce fait comme une remarque eſſencielle & fondamentale à ſon Syſtême. Son opinion eſt d'un côté que les hereſies contre le myſtere de la Trinité ſont fondamentales & mortelles, & de l'autre que Dieu n'a point ſouffert que les ſectes qui étoient tombées dans cette ſorte d'hereſies duraſſent long tems, & fiſſent figure dans le monde. *Dieu ne ſauroit permettre*, dit-il, (f) *que de* GRANDES *ſocietez Chretiennes ſe trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perſeverent* LONG TEMS! *au moins à juger des choſes par l'experience nous ne devons pas croire que cela ſoit poſſible, puis que cela n'eſt pas arrivé.* Mr. Nicolle eſt le premier qui lui ait donné des leçons ſur les paroles de la page 149. il le fit ſans aigreur ni inſulte, & en ces (g) termes; „ Ce que dit Mr. Jurieu eſt très-„ veritable étant entendu du grand feu de l'Arianiſme „ qui paſſa comme un éclair: mais il ſeroit moins „ exact pour les tems qui ont ſuivi celui-là. Quoi „ que l'Egliſe eût repris tout ſon éclat dans la plus „ grande partie du monde, il y avoit neanmoins „ des corps conſiderables comme les Vandales en „ Afrique, les Gots en Aſie, en Italie, dans une „ partie de la France & en Eſpagne qui faiſoient „ très-nettement profeſſion de l'Arianiſme, & où les „ choſes étoient aſſez éclaircies pour que le peuple „ y prît part.„ Mr. Peliſſon (h) vint à la charge quelque tems après, & voici comment. „ Ces Ar-„ riens l'importunoient neanmoins, auſſi bien que „ les Phanatiques d'aujourd'hui, les Sociniens, & „ ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de „ Tranſſilvanie. Un reſte de pudeur l'empêchoit de „ s'aſſocier avec eux dans une même Egliſe. Il a „ trouvé un moyen de s'en defaire ſans entrer dans „ cette diſcuſſion, ni appeller des Experts pour ſa-„ voir ſi le fondement étoit ruiné, ou ruiné en-„ tier, ou ruiné en partie. Il n'entend compren-„ dre, dit-il, dans cette Egliſe une & étendue que „ les Societez qui font Corps. Les Arriens n'ont „ point fait de Corps, au moins de grand Corps, „ (& cela contre la foi de toute l'Hiſtoire, qui nous „ marque par tout leur Communion, leur aſſem-„ blée, leurs Baſiliques ou Egliſes entierement ſepa-„ rées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, „ les Sociniens, les Photiniens d'aujourd'hui n'ont „ point encore d'aſſemblées reglées, ni de police, „ ni d'union enſemble. Il ne les faut compter pour „ rien. Mais par ſes principes, ſi Dieu, pour pu-„ nir nos fautes & nos miſerables diviſions, permet „ que ces ennemis communs ſe multiplient, qu'ils „ ſe reglent & ſe forment en un Corps, les voilà „ au rang des autres. Il n'y aura pas de difficulté, „ qu'on ne ſe ſauve parmi eux.„ L'Auteur repliquant à Mr. Nicolle avoüa (i) que les Arriens *ont fait un* GRAND *Corps*, mais il ſoutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, & que *Dieu a fait perir leur Communion à cauſe de cela qu'elle ne conſervoit pas les veritez fondamentales.* Un troiſieme Cenſeur s'eſt élevé, qui a ſoutenu comme les deux autres que l'Arianiſme a eu non ſeulement beaucoup d'étenduë; mais auſſi une durée conſiderable, & que c'étoit une hereſie qui paſſoit au peuple. Voiez le livre (k) intitulé *Janua Cœlorum reſerata.* On y montre (l) que l'Arianiſme ſubſiſta avec éclat plus de 300. ans; qu'il fut pendant près de deux ſiecles la religion dominante en Eſpagne; qu'il fut ſur le trône & dans l'Orient & dans l'Occident, & qu'il regna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique. Jamais Auteur ne fut balotté, ni roulé de conſequence fâcheuſe en conſequence plus fâcheuſe, comme l'a été l'Auteur du Syſtême par le feint (m) *Carus Lareſonius.* On lui a montré que ſi Dieu n'a jamais permis *que de grandes Societez Chretiennes ſe trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perſeverent long tems*, & que ſi Dieu *a fait perir* l'Arianiſme à cauſe qu'*il ne conſervoit pas les veritez fondamentales*; il s'enſuit de toute neceſſité 1. que les erreurs de l'Egliſe Romaine ne ſont point mortelles. 2. Que le Mahometiſme a conſerve les veritez fondamentales. L'Auteur du Syſtême pretend que le Mahometiſme eſt une ſecte ſortie du Chriſtianiſme, & il ne ſauroit lui diſputer ni l'étenduë, ni la durée. Voilà des objections à quoi il eſt impoſſible que la chicane la plus outrée reponde. Les Synodes n'en ſauroient pretendre cauſe d'ignorance, & neanmoins ils n'ont jamais cenſuré cette doctrine du Syſtême, quoi qu'elle juſtifie pleinement l'Egliſe Romaine, & convainque par conſequent de ſchiſme les Reformez.

(g) *Nicolle pag. 15. & 16. de la Preface de l'Unité de l'Egliſe.*

(h) *Reflex. ſur les differens de la Religion en Part. 2. pag. 429. 430.*

(i) *Jurieu, de l'Unité de l'Egliſe, pag. 564.*

(k) *Il fut imprimé à Amſterdam en 1692.*

(l) *Pag. 87.*

(m) *C'eſt le nom qu'a pris l'Auteur du* Janua Cœlorum reſerata.

(n) *Je croi que la premiere édition eſt de Roüen en 1680. il s'en eſt fait d'autres en Hollande.*

(o) *Edit. de la Haie 1682.*

(G) *Que l'on n'étoit point ſervi de loix penales contre cette ſecte.*] Raportons un beau paſſage du *Preſervatif contre le changement de religion.* Le Miniſtre dont je parle publia ce (n) livre pendant qu'il étoit en France, & l'oposa à l'Expoſition Catholique de l'Evêque de Condom. Voici ce qu'il dit (o) à la page 11. *L'Egliſe a ſouffert des perſecutions, mais elle*

Digitized by Google

car on s'eſt extrêmement prevalu de ce qu'il a dit touchant la croiance (H) des Peres qui ont precedé l'Arianiſme. Cette Secte a été (I) tour-à-tour perſecutrice & perſecutée, & enfin elle a peri par la voie (K) de l'autorité. Je ne voi preſque point d'Auteur qui ne faſſe un crime à Arius, d'avoir mis en vers ſes ſentimens pour les faire chanter à ſes diſciples. On condamne & la matiere (L), & la forme du poëme qu'il avoit intitulé *Thalie*. Il pourroit bien y avoir du prejugé

n'en a jamais fait. Elle a eu le deſſus ſur le Paganiſme, comme le Paganiſme l'avoit eu ſur elle, mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'eſt pas ſervie de l'autorité des Conſtantins & des Theodoſes pour enſanglanter les temples des faux Dieux du ſang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épées des Nerons, des Maximins, des Deciés & des Dioclétiens pour baigner la terre du ſang des Chrétiens. Il faut être peu ſavans dans l'hiſtoire de l'Egliſe, pour ignorer que dans les demêlez qu'elle a eus avec les Ariens, les Eutychiens, & les autres heretiques, elle ne s'eſt ſervi que d'exhortations, que de raiſons, que de Conciles, & d'autres ſemblables armes. L'Auteur du Commentaire philoſophique s'étonna (a) avec raiſon qu'un Profeſſeur en Theologie, qui paſſoit en France pour un homme fort éclairé dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique, eût debité une ignorance comme celle-là. Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le Pere Thomaſſin avoit mis la choſe, un autre Ecrivain François eût dit en s'adreſſant à Mr. l'Evêque de Meaux, *J'ai à vous dire*, Monſeigneur, *que dans toute l'hiſtoire ancienne & moderne tout ce qu'il y a eu de voyes de fait exercé par les Princes en matiere de Religion, n'a été jamais regardé que comme des ſpectacles d'horreur, & que le nom de ces Princes-là ne ſe profere encore aujourd'hui qu'avec execration.* Je mets en marge la (b) reflexion du Commentateur. Le Theologien qui publia le Preſervatif a mieux étudié les Antiquitez Eccleſiaſtiques depuis ſa tranſplantation en Hollande. Il y a appris à refuter la tolerance par l'autorité des Conſtantins, des Theodoſes, & des Charlemagnes. *Le Paganiſme*, dit-il (c), *ſeroit encore debout; & les trois quarts de l'Europe ſeroient encore Payens ſi Conſtantin & ſes ſucceſſeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvoit fort mauvais en France qu'on employât l'autorité du bras ſeculier, & il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dite qu'il ne le faut pas employer: & après cela qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat (d), on ne change point d'opinion. Il y a une foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les diviſions du genre en ſes eſpeces. Voiez la remarque H de l'article de St. Auguſtin.

(H) *La croiance des Peres qui ont precedé l'Arianiſme.*] Il a ſoutenu dans ſes lettres Paſtorales que ces Peres ne croioient pas l'égalité des perſonnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une generation temporelle du Verbe, laquelle avoit conferé à la ſeconde perſonne ſa pleine & ſa parfaite exiſtence. Il eſt clair que ce ſentiment ne differe de l'Arianiſme que du plus au moins, & qu'il renverſe la Trinité éternelle des perſonnes. Mr. de Meaux (e) a pouſſé avec tant de force Mr. Jurieu là-deſſus, qu'il l'a contraint d'abandonner le ſilence à quoi il l'avoit reduit ſur d'autres articles: mais la replique a fait plus de tort que n'auroit fait le ſilence; il a fallu ſe contredire, & deſavouër bien des choſes, & après tout on n'a rien gagné. Mr. de Meaux eſt revenu à la charge, a pouſſé ſon homme à bout, & l'a reduit à n'oſer plus ſe montrer: deſorte qu'entre les éloges les plus caracteriſtiques dont on regale ce Prelat, on n'oublie (f) point qu'il a fait taire la critique la plus hardie. A peine Mr. Jurieu étoit-il ſorti des mains de Mr. de Meaux, qu'il tomba dans celles de *Carus Larebonus*, qui lui fit voir (g) que ſi les Peres des trois premiers ſiecles avoient eu ſur la Trinité, & ſur la generation du Verbe le ſentiment qu'il leur impute, il s'enſuivroit neceſſairement que l'hereſie des Ariens, ni celle des Sociniens ne ſeroient pas mortelles & fondamentales. Il faut bien prendre garde que les victoires remportées ſur ce Miniſtre ne regardent que ſes ſentimens particuliers, & nullement la doctrine de ſon Egliſe. C'eſt de quoi l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans (h) a donné avis au public. Ceci n'eſt point une matiere uſurpée; elle apartient de droit à mon Dictionaire Critique, car c'eſt une fauſſeté de fait que l'hereſie d'Arius ait été enſeignée implicitement par les Peres des trois premiers ſiecles. Il eſt bien étrange que Mr. Jurieu aiant parlé de l'Arianiſme par tant de côtez, ait toûjours donné à gaucho. Cela eſt ſi difficile, qu'on auroit moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne ſût jamais fraper un taureau. *Taurum (i) vovies non ferire difficile eſt.* Il ne faut pas omettre que ſur la queſtion de fait qui regarde les loix penales de Conſtantin, & la durée & l'étenduë de l'Arianiſme, les Auteurs que j'ai citez ci-deſſus lui ont marqué ſon erreur fort honnêtement, & ſans recourir aux inſultes & aux duretez, dont il ſe ſeroit ſervi en pareil cas contre un adverſaire.

(I) *A été tour-à-tour perſecutrice & perſecutée.*] On ne peut nier que les orthodoxes n'aient été les aggreſſeurs; car nous avons vu que Conſtantin emploia la peine du baniſſement contre les principaux chefs de l'Arianiſme, & qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteroient pas au feu les Ecrits de l'Hereſiarque: mais il eſt certain que Conſtantius ſon fils, & Valens qui firent monter ſur le trône l'Arianiſme, traiterent plus rigoureuſement les orthodoxes, que Conſtantin n'avoit traité les Ariens. A cela près il ſemble, generalement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolerance que ceux-là; & c'eſt une theſe que le Commentateur philoſophique a entrepris de prouver dans le ſuplément (k) de ſon Ouvrage. Il ſe ſert entre autres raiſons de ce qu'au tems que Recarede extirpa l'Arianiſme dans l'Eſpagne, les Evêques Catholiques étoient en beaucoup plus grand nombre que les Evêques Ariens, quoi que depuis près de deux cens ans la Religion Arienne fût la dominante. C'eſt un puiſſant prejugé qu'on n'inquietoit gueres les Catholiques.

(K) *Elle a peri par la voie de l'autorité.*] Mariana (l) coule doucement ſur les rigueurs qu'il falut que Recarede exerçât, & il les excuſe ſur ce que la neceſſité les demandoit, & qu'elles ne deplurent pas aux peuples. L'Auteur (m) que j'ai cité ci-deſſus remarque que ſi nous avions les plaintes que firent les Ariens, nous verrions aparemment un fort long detail de violences, & qu'en tout cas ce n'a été que par accident que l'Arianiſme a été ruïné ſans de rigoureuſes perſecutions: car puis que ſelon Mariana les peines ne furent emploiées que lors que la neceſſité le demandoit, il faut conclure 1. que ſi on ne les emploia pas tres-ſouvent, c'eſt parce que les Ariens ne furent pas opiniâtres. 2. Que s'ils avoient fait les difficiles, on les auroit reduits de gré ou de force au point où on les vouloit. Cet Auteur (n) fait voir en paſſant une contradiction tres-groſſiere, où tombent les Ecrivains qui ſe mêlent de parler de converſions. Ils poſent pour maxime generale que l'opiniâtreté eſt le caractere de l'hereſie; & neanmoins pour mieux cacher les violences des Convertiſſeurs, ils diſent que les converſions ſe ſont faites facilement, & ils tirent de cette facilité une preuve de l'hereſie des convertis. On ne quite pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie Egliſe; la reſiſtance que les Ariens firent au Roi Recarede *fut (o) ſi foible & ſi courte, qu'on pouvoit bien juger de la même que ce n'étoit que pour la mentſonge qu'on combatoit, & non pour la verité qui eſt ſeule capable de dominer les eſprits raiſonnables, & leur inſpirer de la fermeté.*

(L) *Et la matiere & la forme du poëme qu'il avoit intitulé* Thalie.] On a une très-grande raiſon de condamner les hereſies, & de plaindre ceux qui les profeſſent de bonne foi, & d'avoir en abomination ceux qui les enſeignent ſans les croire, car de tels Docteurs ſont des monſtres d'ambition, & de malice; mais je ne ſaurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs heretiques, de ce qu'ils ſe ſervent d'une methode proportionée à l'eſprit des ſimples, pour les inſtruire ſelon les fauſſes lumieres de leur conſcience. *Depuis* (p) qu'Arius *étoit ſorti de l'Egliſe, il s'étoit aviſé de faire diverſes chanſons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit auſſi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ſes ſectateurs ſelon leurs differentes diſpoſitions, tâchant d'inſpirer ſon impieté par la douceur de ſes chants aux perſonnes les plus ſimples & les plus groſſieres. . . . Mais ſa Thalie étoit beaucoup plus celebre que tous ſes autres Ouvrages. Il en avoit empruntè le nom & le modele d'un ancien poëte nommé Sotade. . . . . Ce poëte burleſque avoit affecté un ſtile ſi mol dans cette chanſon, & la cadence en étoit ſi efféminée que les Payens mêmes le traitterent avec le dernier mepris comme un homme ridicule, & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de St. Athanaſe, puis que les poëtes les moins chaſtes, & qui écrivent avec plus de licence, rougiſſent de l'impureté des chanſons de cet infame poëte de l'antiquité. C'étoit à l'imi-*

(a) *Pag. 354. du Suplément.*

(b) *Quoi les Conſtantins, les Theodoſes, les Honorius, les Marcions, les Juſtiniens qui ont fait executer tant de loix penales contre les Sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui perſeveroient dans l'Idolatrie Paienne, dans le Manicheïſme &c. ou ceux qui liroient & garderoient les livres des Heretiques ſont des noms qu'on ne profere encore aujourd'hui qu'avec execration! Comment prouveroit-on cela?* Suplem. du Commentaire Philoſoph. pag. 355.

(c) *Droits des deux Souverains pag.* 280.

(d) Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt. *Horat. epiſt.* 11. *l.* 1.

(e) *Dans ſes Avertiſſemens.*

(f) *Voiez le Diſcours prononcé par Mr. de la Bruyere lors qu'il fut reçu à l'Academie Françoiſe.*

(g) *Voiez* Janua Cœlorum reſerata, *pag.* 119. *& ſuiv.*

(h) *Mois de Mai* 1692. *Article* 9. *pag.* 391. *& ſuiv.*

(i) *Voiez Trebellius Pollion dans la vie de Gallien.*

(k) *Au chapitre* 30. *&* 31.

(l) Contigit autem Recaredo, quod haud ſcio an Regum ulli, ut religione permutanda, quod propemodum neceſſe erat, motus exiſterent, ſed neque diuturni admodum neque graves; & ſeveritas animadverſionis non modo invidioſa non effet, quia neceſſario ſuſcipiebatur, ſed etiam popularis & cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratiſſima. *Mariana lib.* 5. *c.* 14. *Conſultez le ſuplément du Comment. philoſophique, pag.* 373.

(m) *Suplément du Comment. philoſ. pag.* 375. 376.

(n) *Ibid. pag.* 377.

(o) *Thomaſſin, de l'Unité de l'Egliſe, pag.* 449.

(p) *Hermant, Vie de Saint Athanaſe, l.* 1. *c.* 13. *pag.* 61.

prejugé dans tout cela. Un Auteur (M) moderne qui étoit du ſentiment de cet heretique, a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois premiers ſiecles avoient eu la même opinion. Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des paſſages, car il les trouva tout aſſemblez dans les *dogmata theologica* du Pere Petau. Deux Theologiens * Anglois, & un † François ont fait contre lui l'apologie des anciens Peres.

* *Gardiner, & Bullus.*

† *Mr. le Moyne Profeſſeur à Leide.*

☞ ARMINIUS (JACQUES) Profeſſeur en Theologie à Leide, nâquit à ‡ Oudewater en Hollande (A) l'an 1560. Il étoit encore enfant lors que ſon pere mourut, & il fut redevable de ſa premiere inſtruction à un bon Prêtre qui avoit goûté les ſentimens des Reformez, & qui pour n'être pas obligé à dire la Meſſe changeoit ſouvent de demeure. Il étudioit à Utrecht lors que la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarraſſé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être ſecouru par Rodolphe Snellius ſon compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg l'an 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il aprit que ſa patrie avoit été ſaccagée par les Eſpagnols. Cette nouvelle le plongea dans une affliction afreuſe, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choſes étoient reduites; mais aiant trouvé que ſa mere, ſa ſœur, ſes freres, ſa parenté, & preſque tous les habitans d'Oude-water avoient été égorgez, il retourna à Marpourg, & fit à pied tout ce voiage. Il ne tarda guere à revenir en Hollande, aiant ſu la fondation de l'Academie de Leide, & il étudia dans cette nouvelle Academie avec tant d'aplication, & tant de ſuccés, qu'il s'aquit une eſtime très-particuliere. Il fut envoié à Geneve l'an 1582. aux depens des Magiſtrats d'Amſterdam, afin d'y perfectioner ſes études, & il s'attacha principalement aux leçons de Theodore de Beze, qui expliquoit en ce tems-là l'Epitre aux Romains. Il eut le malheur de deplaire à quelques ſuppôts de l'Academie, parce qu'il ſoutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philoſophie de Ramus, & qu'il l'enſeignoit en particulier; il falut donc qu'il ſe retirât, & il s'en alla à Bâle où il fut reçu avec aplaudiſſement. Il y fit des leçons (B) publiques, & il y parvint à une telle conſideration que la Faculté de Theologie voulut

‡ *Ce mot en Flamand veut dire* vieille eau, *& de là vient que le nom de patrie que l'on donne à Arminius dans le titre de ſes livres eſt* Veteraquinas.

limitation de cet Auteur, qu'Arius avoit donné à ſon ouvrage le nom de Thalie, qui ſignifie proprement un feſtin & une aſſemblée de jeunes gens, ou une chanſon faite pour être chantée dans ces ſortes de feſtins. Mr. Hermant raporte enſuite un fort long paſſage de (a) Saint Athanaſe, où Arius eſt apellé *un je ne ſai quel Sotade qui eſt ridicule aux Payens mêmes. . . . .* & un heretique *qui n'a eu de l'émulation que pour les diſcours ridiculles de Sotade ſeul.* On voit dans le même paſſage le commencement de la Thalie, & un autre morceau qui contient l'hereſie d'Arius touchant JESUS-CHRIST. On ne ſauroit ne pas condamner l'orgueil ridicule & inſupportable qui paroît dans cet exorde de la Thalie; mais encore un coup blâmons Arius d'avoir été heretique, & non pas, cela ſupoſé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de ſa creance: car autrement nous donnerions lieu aux heretiques & aux infideles de condamner les veritables Chretiens, non ſeulement de ce qu'ils profeſſent le veritable Evangile, mais auſſi de ce qu'ils chantent outre les Pſeaumes de David pluſieurs Hymnes, & pluſieurs Cantiques dont les vers & les airs peuvent être très-ſemblables aux chanſons les plus profanes, & les plus coquettes de l'Opera. Generalement parlant il vaut mieux que chacun dans ſa religion chante des vers de pieté, que des vers laſcifs, & ſatiriques: le matelot & le meunier Arien, dans le malheur d'être Arien, faiſoient mieux de chanter leur Catechiſme, que de chanter leurs amours. Ce ſeroit alleguer une mauvaiſe raiſon, que de dire que les Paiens même ſe moquoient des chanſons des Ariens, car je ne croi pas que les Gentils miſſent une grande difference entre les Ariens & les Orthodoxes: ils les haiſſoient également; les Ariens n'étoient pas plus favorables que les Orthodoxes au culte des idoles Paiennes. Mais je ne ſai ſi Mr. Hermant a raiſon de dire *que les Payens mêmes traittoient* Arius *avec le dernier mépris comme un homme ridicule*, car les paroles qu'il raporte peu après, montrent manifeſtement que c'eſt de Sotade & non point d'Arius que St. Athanaſe a dit qu'il étoit ridicule aux Paiens mêmes. Je le dis, & je le repete, on peut faire des vers pieux ſur les mêmes rimes, & de la même meſure que les chanſons de l'Opera; on en pouvoit faire par conſequent ſur la meſure des vers Sotadiques. Ce n'eſt point dans cette conformité qu'eſt le mal; il eſt plutôt dans le pretexte que l'on fournit aux railleurs de mepriſer le Cantique. Je mets ici à part la matiere du poëme. Et pour faire voir aux Proteſtans en particulier le jugement qu'ils doivent faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le P. Maimbourg publia contre les Pſeaumes que Clement Marot a traduits. Il n'en dit gueres moins de mal que de la (b) Thalie d'Arius. Ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai allegué en exemple les chanſons de l'Opera: j'ai voulu faire connoître qu'il faut éviter plus ſoigneuſement l'imitation des airs du Pont Neuf dans les cantiques ſpirituels, autrement on expoſe trop la Religion au mepris, & à la riſée, comme il paroît par le livre dont l'Auteur de l'Evêque de Cour s'eſt tant moqué. (c) C'eſt un Recueil de chanſons ſpirituelles compoſées par un Jeſuïte, & par le Pere Martial de Brive Capucin ſur les airs les plus burleſques qui euſſent été chantez dans les ruës, ſur l'air de *Daye d'en Daye*, ſur celui de *Vous y perdrez vos pas Nicolas* &c. Je doute que la Thalie d'Arius aprochât de l'impertinence de ce Recueil, imprimé avec l'aprobation de deux Docteurs en Theologie.

(a) *Ex Orat. 2. contra Arianos.*

S'IL FAUT blâmer les Cantiques ſpirituels, dont les airs ſont les mêmes que ceux des chanſons profanes.

(b) *Ce qu'il dit de la Thalie ſe trouve à la page 81. du 1. tome de ſon Arianiſme, édition de Hollande, & voici ce qu'il dit des Pſeaumes dans la page 99. de ſon Hiſtoire du Calviniſme.* Ce ſont là les Pſeaumes qu'on chantoit alors auſquels Beze ajoûta depuis le reſte du Pſautier, & qui furent mis en muſique en un certain air de chanſon mol & efféminé, qui n'a rien du tout de devot & de majeſtueux comme le chant de l'Egliſe Catholique. *On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas Hiſt. de l'hereſie l. 21. ad ann. 1559. pag. 49.* que les airs furent choiſis parmi les plus belles chanſons du tems. *Voiez de Pours, au 2. livre de la divine Maladie, pag. 577.*

(c) *Voiez ſon 3. Entretien pag. 86. & ſuiv. édit. de Holl. 1674. in 12.*

(M) *Un Auteur moderne . . . a écrit quelques Ouvrages.*] Il s'apelloit Sandius. Ce qu'il a écrit ſur cette matiere eſt *Nucleus hiſtoriæ eccleſiaſticæ* en 1668. *in* 8. Le même livre fort augmenté en 1676. *in* 4. *Appendix addendorum, confirmandorum & emendandorum ad Nucleum hiſtoriæ eccleſiaſticæ cum reſponſionibus ad Gardinerum*, en 1678. *in* 4.

(A) *L'an 1560.*] Bertius s'amuſe à donner à cette année natale d'Arminius deux caracteres, ſur leſquels il veut ſans doute que l'on faſſe des reflexions; il remarque, dis-je, que ce fut en cette année-là que Philippe Melanchthon mourut, & que le Colloque de Poiſſi fut tenu, où les Deputez des Proteſtans plaiderent la cauſe de deux mille cent quatrevingt-dix Egliſes, qui demandoient humblement au Roi la liberté de conſcience (d). Paſſons lui ce calcul qui n'eſt pas peut-être fort exact, mais diſons lui qu'il s'abuſe quant à l'année; le Colloque de Poiſſi fut commencé au mois de Septembre 1561. Commencez l'année ou à Pâques, ou le 1. de Janvier, vous ne diſculperez jamais Bertius.

(d) *Bertius in Orat. funebri Jacobi Arminii.*

(B) *Il fit des leçons publiques* à Bâle.] Le Profeſſeur Jaques Grynæus y aſſiſta quelquefois, & lui donna bien des loüanges. Il ne faiſoit point difficulté en ſoutenant une Theſe, de lui donner la commiſſion de repondre aux argumens qui paroiſſoient forts; que mon Hollandois reponde pour moi, diſoit-il. (e) *Solent Baſilea feriis vindemialibus doctiores ſtudioſi publicè interdum in Academia exercitii gratiâ aliquid extra ordinem docere. Eum laborem Arminius noſter haud invitus ſuſcepit, laudatus ob id à Reverendo viro D. Jacobo Grynæo, qui etiam lectiones ipſius præſentia ſua aliquoties cohoneſtavit: idem quoque in diſputationibus publicis, ſi quid gravius proponeretur, aut dignus vindice nodus occurreret, non eſt veritus, honoris cauſſâ Arminium noſtrum quodlis in ſtudioſorum turba ſedentem citare, & (ut Grynæi candorem agnoſcas) dicere, Reſpondeat pro me Hollandus meus.* Notez qu'il lui conut un penchant à rafiner, & qu'il lui donna de bons avis là-deſſus. Ce n'eſt point Bertius qui me l'aprend, c'eſt Philippe Pareus. Il raporte que Theodore de Beze avertit un de ſes amis de refrener la ſubtilité de ſon genie, comme une choſe dont Satan s'étoit ſervi en pluſieurs rencontres pour tromper de grands perſonnages. Ne vous engagez point, continuoit Beze, dans de vaines ſubtilitez, & ſi vous vient certaines penſées nouvelles, ne les aprouvez point ſans les avoir aprofondies, quelque

(e) *Id. ib.*

voulut lui donner le Doctorat sans exiger de lui aucune dépense. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve, où aiant trouvé moins échaufez les adversaires du Ramisme, il modera aussi sa ferveur. Il souhaita de voir l'Italie, & sur tout afin d'entendre à Padoue les leçons philosophiques du fameux Jaques Zabarella. Il satisfit cette curiosité, & emploia six ou sept mois à ce voiage, après quoi il revint à Geneve, & ensuite à Amsterdam, où il trouva qu'on l'avoit (C) bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie, ce qui avoit refroidi un peu l'affection des Magistrats ses patrons, & ses Mecenes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages; mais il y eut * des esprits foibles & ombrageux qui s'arrêterent à cette pierre d'achopement, jusques à ce qu'il eut fait entendre à toute l'Eglise les beaux talens qu'il avoit pour la predication. Il gagna par ce moien l'amour, & l'estime de tout le monde. Ses propres collegues rendirent hommage à son savoir, & avouërent que ses Sermons leur étoient utiles. Martin Lydius Professeur en Theologie à Franeker, le jugea extrêmement propre à refuter un Ecrit où la doctrine de Theodore de Beze sur la predestination avoit été combatue par quelques Ministres de Delft. Arminius deferant à ses prieres entreprit de refuter cet Ouvrage, mais à force de l'examiner, & de balancer les raisons de part & d'autre, il passa dans le sentiment qu'il vouloit detruire, & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Delft. Il condamna avec eux le supralapsaire Beze, & ensuite il ne reconut d'autre élection que celle qui avoit pour fondement l'obeissance des pecheurs à la vocation de Dieu par JESUS-CHRIST. On lui en fit des afaires à Amsterdam; on l'accusa de s'écarter de la doctrine commune; mais l'autorité des Magistrats reprima cette dissention. Il fut apellé à la profession en Theologie à Leide l'an 1603. & il falut remuër toutes sortes de machines pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint à bout enfin, & après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine, il fut créé Docteur † en Theologie à Leide, & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son ministere dans l'Eglise d'Amsterdam pendant quinze années. Les disputes sur la grace s'échauferent bientôt après dans l'Academie, & il falut que les Etats de la Province ordonnassent des conferences entre lui & ses adversaires. Il fut mandé à la Haie diverses fois, & il y alla rendre compte de sa doctrine. Ce contraste, son assiduité au travail, & le chagrin de voir (D) sa reputation flétrie ‡ par une infinité de medisances, atoiblirent

* *Infirmi quidam fratres factum illud perpetuo inclectari, & in circulis suggillare. Bertius ubi infra.*

† *Il fut le premier à qui ce titre fut conferé solennellement dans l'Academie de Leide. Ce fut François Gomarus qui le lui conferra.* Bertius ubi infra.

‡ *Non pas à l'egard des mœurs, mais à l'egard des opinions.*

(d) *Bertius ubi supra.*

(e) *Bertius se trompe ici: il y a de simples particuliers qui sont admis à ces honneurs.*

(f) Quum indomita mali pertinacia ipsi quoque artı (*Medicinæ*) faceret opprobrium: Altius enim defixa quam ut evelli posset, nova indies excitabat symptomata febres, tussim, hypochondriorum extensionem, exspirandi difficultatem, oppressionem à cibo, laboriosos somnos, atrophiam, arthritidem; nullamque ægro pausam vel requiem concedebat: accessere postea dolores in intestinis, ilio, & colo, cum obstructione nervi optici sinistri, & ejusdem oculi obfuscatione. *Bertius ubi supra fol.* ** ij *verso.*

(g) *Id. ib. fol.* ** *verso.*

quelque plaisir qu'elles vous fassent d'abord. Calvin me donna ce conseil, je l'ai suivi, & m'en suis très-bien trouvé. (a) *Sicut magnopere te horter, ut Dei donis in te collatis, omni studio excolas: ita cum te affectum non vulgari donatum esse videam, quæ sæpe ad maximos decipiendos viros non irrito conatu Satanas est adortus, velim te diligenter cavere, ne nullis manibus arguatur te ipsum irretire: & quoties nova quædam tibi in mentem venient, diligenter illa, quamvismibet in initio tibi illa arriserint, excutere, priusquam approbes. In omnibus denique istis promptos & alacri ingenio tibi concesso moderere. Ego quidem certe per Dei gratiam non prorsus hebes de hoc ipso à magno illo viro beata memoriæ* JOHANNE CALVINO *admonitus ita facere flagrem ab initio studii, cum ad sacra studia me totum converterem. Neque me hujus consilii unquam pœnituit: nec, ut spero, pœnitebit.* Philippe Pareus avoit l'original de cette lettre de Theodore de Beze, & il ajoûte que Jaques Grynæus donna un semblable avis à Arminius. *b) In quam sententiam clarissimum & sagacissimum* JACOBUM ARMINIUM, *novi Pelagianismi instauratorem in Belgio, cum juvenis operam daret S. Theologiæ in Academia Basiliensi, graviter quoque admonitum fuisse à venerando Senæ D.* JACOBO GRYNÆO, *cujus memoria sit in benedictione! Ipsemet mihi, quando ad pedes ejus in Rauracâ discentium Synagoga sedebam, narravit.* Si quelcun m'accuse de ne raporter ces deux passages tout du long, que comme des aides à faire un gros livre, il fera conoître son peu de discernement, car ils sont très-propres à fournir des reflexions profitables à plusieurs personnes, & necessaires à quelques Lecteurs. Souvenez vous ici de la maxime de St. Paul, (c) *la science enfle*, mais prenez garde qu'il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une memoire & d'une lecture presqu'infinie s'aplaudit de son savoir, & devient superbe, mais il s'aplaudit & il s'enorgueillit encore plus, lors qu'il croit avoir inventé une nouvelle methode d'expliquer, ou de traiter une matiere. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le pere de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le pere d'un éclaircissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié & de la tendresse: c'est là qu'on trouve les charmes les plus enchantans, c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens qui ont l'esprit fort subtil, ne peuvent être trop admonestez de se bien donner de garde.

(a) *Beza apud Philippum Parenum in vitâ Davidis Parei p. m. 57. Voiez aussi une lettre du même Beze parmi celles des Arminiens pag. 26. édit. 1684.*

(b) *Philippus Parens ibid.*

(c) 1. *Epître aux Corinth. chap. 8. vers. 1.*

(C) *Qu'on l'avoit bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie.*] Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sai s'il y en a de plus blamables & de plus fecondes en mauvais effets que la coutume de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant, on y est bientôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second, on ne s'arrête guere à la possibilité, on court vite à la probabilité, à la grande vraisemblance, & bientôt ce qui ne paroit que pour aparent, est debité comme certain & incontestable, & l'on fait courir en peu de tems par toute une ville cette pretenduë certitude. Les grandes cites sont plus sujettes à ce desordre que les autres. On debita dans Amsterdam qu'Arminius avoit baisé les piez du Pape, qu'il avoit eu des liaisons avec les Jesuites, qu'il s'etoit fait conoître à Bellarmin, qu'il avoit abjuré la Religion Reformée. Tout cela étoit faux, & neanmoins on fit impression par ces mensonges sur l'esprit des Magistrats qui entretenoient ce jeune homme. Laissons parler l'Auteur de son Oraison funebre. (d) *Inter damna* (itineris Italici ponebat) *quod in amplissimi Senatus Amsterdamensis offensiunculam ob id factum tunc temporis incurrisset, fusi undemvibus frigidam quibusdam, quos omnino præstitisset judicia in ipsius reditum suspendere. Hinc ergo sumpta occasione, spargebatur in vulgus illum Pontificii soleam deosculatum, quem non nisi in conferta turba, ut reliqui spectatores, vidisset; nec solitas bellua honorem ipsum nisi Regibus (e) ac Principibus deferre. Jesuitis adfuisse, quos nunquam audivisset: Bellarmino innotuisse, quem nunquam conspexisset: Religionem orthodoxam abjurasse, pro qua paratus esset ad sanguinis usque profusionem decertare.*

(D) *Le chagrin de voir sa reputation flétrie.*] Il y a beaucoup d'aparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre chose à sa mort prematurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit les humeurs peccantes, & qui compliqua la maladie (f) en mille manieres. On l'entendit souvent gemir, & s'écrier comme autrefois un Prophete, *Malheur à moi, ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde*, &c. Raportons un long passage de Bertius. (g) *Quid mirum si commotus fuerit fama suæ, salutis, & laborum dispendio; quum neque viro bono quicquam famâ sua sit antiquius, neque Christiano salute, neque S. Theologiæ doctori petitis ex scriptura demonstrationibus? Oppressio, inquit Siracides, insanire facit sapientem. Eadem hanc dolorem, ex dolore morbum conciliavit, ex morbo mortem. O terrum, & viperium, exque imo tartaro excitatum malum! Quoties illum ex Prophetâ privatim etiam cum gemitu exclamantem audivimus! Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universâ terra? Nec fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; & tamen omnes maledicunt mihi. Revocavit tamen sæpiùs ad rationis & tranquillitatis septa.* On ne peut songer à cela sans deplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur; les peres qui ont les yeux assez bons pour s'apercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement: ils leur vou-

rent de telle ſorte ſa ſanté, qu'il tomba dans une maladie dont il mourut le 19. d'Octobre 1609. avec de grans ſentimens de pieté, & de patience †. Il eût été à ſouhaiter qu'il eût fait un meilleur uſage (E) de ſes lumieres; car encore qu'il ſoit vraiſemblable que ſes intentions étoient bonnes, on peut dire qu'il innova ſans aucune neceſſité, & dans des circonſtances où l'innovation fut une ſource de deſordres qui aboutirent à un ſchiſme. Il laiſſa ſept fils, & quelques filles, & un grand nombre de diſciples qui continuerent ſi ardemment la diſpute, qu'il falut avoir recours à l'autorité d'un Synode National. Ils y furent condamnez, & ne ſe ſoumirent point, & ils formerent une Secte à part qui ſubſiſte encore, & qui s'eſt chargée peu-à-peu de pluſieurs autres erreurs beaucoup plus conſiderables. Le Moreri d'Amſterdam indique quelques Auteurs qui

† *Tiré de ſon oraiſon funebre prononcée par Pierre Bertius.*

voudroient voir un grand genie, une haute ſcience, & s'ils ſe trouvent dans ce cas-là, leur joie eſt preſqu'infinie. C'eſt bien ſouvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on ſouhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hebeté, que d'avoir beaucoup d'eſprit; car la gloire de donner ſon nom à une ſecte qui fait figure dans le monde, & qui a produit d'habiles gens, eſt un bien très-chimerique en comparaiſon des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes qu'il ſentit pendant ſa vie, & qui abregerent ſes jours, & qu'il n'auroit point ſenties s'il avoit été un Theologien à la douzaine, un petit eſprit, un niais, enfin de cette claſſe de gens dont on fait cette prediction, (a) *ils ne ſeront point d'heréſies.* Juvenal auroit allegué un tel exemple dans ſa dixieme Satire, s'il y eût eu des diſputes de Religion en ce tems-là, qui euſſent cauſé la mort à l'un des Tenans.

(a) *C'eſt un proverbe en France pour deſigner un eſprit peſant.*

(E) *Qu'il eût fait un meilleur uſage de ſes lumieres.*] Je veux dire qu'il ſe fût reglé ſur la methode de St. Paul. Ce grand Apôtre inſpiré de Dieu, & immediatement dirigé par le St. Eſprit dans tout ce qu'il écrivoit, ſe propoſa l'objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la Predeſtination abſolue; il comprit toute la force de l'objection, il la rapporta ſans l'affoiblir le moins du monde. (b) *Dieu a compaſſion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.* Voilà le dogme de St. Paul, & voici la difficulté qu'il ſe propoſa. (c) *Or tu me diras, pourquoi ſe plaint-il encore? Car qui eſt celui qui peut reſiſter à ſa volonté?* On ne ſauroit pouſſer plus loin cette objection: vingt pages entieres des plus ſubtils Moliniſtes n'en diroient pas davantage. Que pourroient-elles conclure, ſinon que dans l'hypotheſe de Calvin Dieu veut que les hommes pechent? Or c'eſt juſtement ce que St. Paul a reconu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que repond-il? Cherche-t-il des diſtinctions & des adouciſſemens? nie-t-il le fait? en avoue-t-il ſeulement une partie? entre-t-il dans quelque detail? dete-t-il les équivoques des mots? Rien de tout cela; il n'employe que la ſouveraine puiſſance de Dieu, & le droit ſupreme qu'a le Createur de diſpoſer de ſes creatures comme bon lui ſemble. (d) *Mais pluſtoſt, ô homme, qui es tu, toi qui conteſtes contre Dieu? La choſe formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainſi faite?* Il reconoît là une incomprehenſibilité qui doit arrêter toutes les diſputes, & impoſer un profond ſilence à nôtre raiſon. *O profondeur des richeſſes & de la ſapience, & de la cognoiſſance de Dieu!* s'écrie-t-il (e), *que ſes jugemens ſont incomprehenſibles, & ſes voies impoſſibles à trouver!* Tous les Chretiens doivent trouver là un arrêt definitif prononcé en dernier reſſort, & ſans apel touchant les diſputes de la Grace, ou plutôt ils doivent aprendre par cette conduite de Saint Paul à ne jamais diſputer ſur la Predeſtination, & à oposer du premier coup cette barriere à toutes les ſubtilitez de l'eſprit humain, ſoit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on medite ce grand ſujet, ſoit qu'un autre homme nous les propoſe. Le plus court & le meilleur eſt d'oposer d'abord cette forte digue aux inondations des raiſonnemens, & de conſiderer cette ſentence definitive de Saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre leſquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que ſe rompre. Tous les traits qu'on decochera contre un tel bouclier, auront le ſort de ceux (f) de Priam. C'eſt donc ainſi que l'on doit agir dans cette diſpute; quand elle ſe paſſe de Chretien à Chretien. Que ſi l'on trouve à-propos de donner quelque occupation à l'eſprit, on doit pour le moins ſonner la retraite un peu de bonne heure, & ſe remettre derriere la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela toutes les fois que ſa raiſon lui ſuggeroit des difficultez contre l'hypotheſe des Reformateurs, ou toutes les fois qu'il ſe voioit apellé à repondre à des diſputans, il auroit tenu une conduite parfaitement ſage & apoſtolique, & il auroit employé comme il faloit les lumieres de ſon eſprit. S'il trouvoit des duretez dans la doctrine ordinaire, s'il ſe trouvoit ſoulagé en adoptant une methode moins rigide, il pouvoit ſe mettre au large pour ſon uſage particulier; mais il devoit jouir de cette commodité en ſilence, je veux dire ſans attaquer les droits de la poſſeſſion; puis qu'il ne les pouvoit attaquer ſans que des tempêtes perilleuſes s'excitaſſent dans l'Egliſe. Son ſilence lui eût épargné à lui-même bien des maux, il eût très-bien fait de ſe ſouvenir (g) d'un vieux apologue.

(b) *Epître aux Romains ch. 9. v. 18.*

(c) *Ibid. v. 19.*

(d) *Ibid. v. 20.*

(e) *Ibid. chap. 11. v. 33.*

(f) Sic fatus ſenior, telumque imbelle ſine ictu Conjecit: rauco quod protinùs ære repulſum, Et ſummo clypei nequicquam umbone pependit. *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 544.*

(g) Sed tacitus paſci ſi poſſet corvus, haberet Plus dapis & rixæ multo minus invidioſque. *Horat. epiſt. 17. lib. 1.*

Mais, dira-t-on, n'eût-il pas été prévaricateur, & indigne du miniſtere, s'il eût negligé de travailler à l'inſtruction de ſes auditeurs, qu'il croioit engagez dans une fauſſe doctrine? Il faut repondre que deux raiſons capitales le diſpenſoient de parler: l'une qu'il ne croioit pas que l'hypotheſe qu'il deſaprouvoit fut prejudiciable au ſalut; l'autre que ſa nouvelle methode étoit inutile pour lever les principales dificultez qui ſe rencontrent dans les matieres de la predeſtination. Avoüons que la plus petite verité eſt digne, abſolument parlant, d'être propoſée, & qu'il n'y a point de fauſſeté pour ſi peu conſiderable qu'elle ſoit dont il ne vaille mieux être gueri que d'en être imbu; mais lors que les circonſtances des tems & des lieux ne ſoufrent pas que l'on propoſe des nouveautez, vraies tant qu'il vous plaira, ſans cauſer mille deſordres dans les Univerſitez, dans les familles, dans toute la Republique, il vaut cent fois mieux laiſſer les choſes comme elles ſont, que d'entreprendre de les reformer. Le remede ſeroit pire que le mal; il faut ſe conduire comme à l'égard de (b) certains malades, à qui l'on ne ſauroit faire prendre des medecines ſans remuer pluſieurs mauvaiſes humeurs dont l'agitation eſt plus pernicieuſe que la coagulation. J'excepte les cas où il y va du ſalut des ames, & où il s'agit de les arracher de la gueule du Demon, car alors la charité ne doit pas permettre que l'on ſe tienne en repos, quelque grandes que puiſſent être les émotions que l'on cauſera par accident. Il faut ſe remettre de toutes ces ſuites aux ſoins de la providence. Sur ce pied-là Arminius n'avoit rien qui le preſſât de s'oposer à la doctrine commune, il ne croioit pas que l'on courût aucun riſque de ſon ſalut en ſuivant les hypotheſes de Calvin. Voions l'autre endroit par où il ſe rendit inexcuſable. Il ſubſtituoit à un ſyſtême rempli de grandes dificultez, un ſyſtême qui à proprement parler n'en entraîne pas de moins grandes. On peut dire de ſon hypotheſe ce que j'ai dit (i) des innovations de Saumur: elle eſt mieux liée, & plus degagée que le ſentiment de Mr. Amyraut, mais après tout c'eſt un remede palliatif, car à peine les Arminiens ont-ils repondu à certaines objections qui ne peuvent être refutées dans le ſyſtême de Calvin, à ce qu'ils pretendent, qu'ils ſe trouvent expoſez à des argumens dont ils ne ſe peuvent tirer que par un aveu ſincere de l'infirmité de nôtre eſprit, ou que par la conſideration de l'infinité incomprehenſible de Dieu. Etoit-ce la peine de contredire Calvin? Faloit-il tant faire le delicat au commencement, puis que dans la ſuite on devoit avoir recours à cet aſyle? Que ne commencies-vous par là, puis qu'il y faloit venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer qu'après être entré en lice avec un grand diſputeur, il vous laiſſera triompher ſous pretexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage ſur lui. Un Athlete qui au tiers ou au milieu de la carriere devançoit ſon antagoniſte, ne meritoit point pour cela d'être couronné; on ne lui donnoit la couronne qu'en cas qu'au bout de la courſe il eût gagné l'avantage. C'eſt la même choſe dans les controverſes; il ne ſuffit point de parer les premiers coups, il faut auſſi ſatisfaire aux repliques, & aux inſtances juſques à ce que tous les doutes ſoient bien éclaircis. Or c'eſt de quoi l'hypotheſe d'Arminius, ni celle des Moliniſtes, ni même celle des Sociniens ne ſont point capables (k). La methode des Arminiens n'eſt propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces preludes de combat où l'on detache des enfans perdus pour eſcarmoucher; mais quand on en eſt à un combat deciſif; il faut qu'elle ſe retire comme les autres derriere les retranchemens du myſtere incomprehenſible.

(h) *Voiez Mr. Jurieu au Jugement ſur les methodes rigides, & relâchées d'expliquer la Grace.*

(i) *Ci-deſſus p. 194. col. 1.*

qui peuvent inſtruire de ce fameux demêlé. J'y ajoûte les Hiſtoires de Triglandius & de Boxhornius, & un Ouvrage aſſez nouveau d'un β Profeſſeur de Tubinge. Cette grande diſpute fut très-feconde en écrits de part & d'autre. Un Profeſſeur γ en Theologie à Cologne deguiſé ſous un faux nom, en donna la liſte ſelon l'ordre des années dans un Ouvrage qu'il intitula *Pacificatorium diſſecti Belgii*. Je doute que ſon Catalogue ſoit bien complet. Il eſt difficile de n'oublier pas quelque choſe dans une telle multitude de pieces. Quant aux (F) Ecrits d'Arminius, voiez nôtre derniere remarque.

ARNAULD, famille noble & ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cens ans qu'une fille de cette Maiſon fut mariée à un Seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui étoit Marechal de France ſous Charles ſix. Henri ARNAULD épouſa vers l'an 1480. Catherine Bariot, parente de celui δ qui fut Conſeiller au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes ſous Louïs onze. Peu de tems après ce mariage il vint s'établir à Riom, où il fut attiré avec (A) pluſieurs autres perſonnes de merite par Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, qui y faiſoit ſa reſidence ordinaire. Ce Prince étoit marié avec Madame Anne de France fille de Louïs XI. laquelle gouvernoit abſolument l'eſprit de Charles VIII. ſon frere, & étoit Regente pendant ſa minorité. Henri Arnauld ſe fit eſtimer du Comte & de la Comteſſe de Beaujeu. Il devint Ecuier du Comte, & Gouverneur de la ville & du Château de Hermant. C'étoit le lieu de ſa naiſſance à huit lieuës de Riom, ſur les frontieres de la Marche du Limoſin près d'Uſſel. Ce gouvernement lui fut continué par le Connetable de Bourbon, gendre du Comte de Beaujeu. La charge d'Ecuier lui fut auſſi conſervée. Il rendit un très-grand ſervice à ce Connetable, en faiſant ferrer ſes chevaux à rebours ε, lors que François I. qui le traitoit de rebelle envoia des gens pour le prendre. Ces gens-là jugeant par la trace des chevaux qu'il étoit parti du lieu où au contraire il s'étoit caché, allerent courir inutilement où il n'étoit pas. Henri Arnauld avoit lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, Secretaire du Comte de Beaujeu, & depuis Secretaire d'Etat ſous François I. & il ne tint qu'à lui de procurer à ſon fils un mariage très-avantageux par la generoſité de cet ami; mais il voulut repondre à cette (B) generoſité par une autre. Il laiſſa deux fils, Jean, & Antoine. Le premier mourut ſans enfans; il ſe donne dans les Regîtres Batiſtaires de la ville de Riom en 1542. la qualité de Commandeur de Hermant. Antoine ARNAULD ſon cadet a continué la poſterité. Il épouſa en premieres noces Marguerite Moſnier-Dubourg, proche parente du Chancelier de ce nom, ſœur du fameux Anne Dubourg Conſeiller au Parlement, & de Jean Dubourg Lieutenant Criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, ſavoir Jean de la Motte-ARNAULD, dont parle Mr. de Thou dans ſon Hiſtoire avec tant d'éloge, qui à la tête d'une compagnie de Cavalerie dont il étoit Capitaine, s'enferma dans la ville d'Yſſoire qui tenoit pour le Roi contre la Ligue, & en ſoutint long tems le ſiege avec les Seigneurs de Chabanes, & de Chazeron, après quoi il fit une vigoureuſe ſortie à la tête de trente Maîtres, & tua de ſa propre main le Comte de Randam *, chef de la Ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le ſiege, & fut cauſe du gain de la bataille qui ſe donna enſuite, & qui aſſûra toute l'Auvergne à Henri IV. le même jour & la même année qu'il gagna la bataille d'Yvri. Le pere de ce Jean Arnauld ſuivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de Chevaux legers, & ſe trouva en diverſes occaſions. Mais Catherine de Medicis le connoiſſant capable & fidele, le fit ſon Procureur General, & Procureur du Roi au Preſidial de Riom, † qui en ce tems-là avoit plus de 40. lieuës d'étenduë. Il ſe diſtingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les Actes qui reſtent de lui la qualité de Seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Peſſac, & de Bonnefilles, qui ſont des Fiefs & des Châteaux à une demi-lieuë de Riom. Il épouſa en ſecondes noces Anne Forget ‡, fille du premier Maître d'Hôtel du Connetable de Bourbon. Il vêcut juſqu'à l'âge de cent & un an, & mourut à Paris, où la Reine Catherine de Medicis l'avoit apellé. On l'enterra dans l'Egliſe de St. Sulpice, à la premiere Chapelle qui y ait été bâtie dont il étoit le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avoit une charge de Correcteur des Comptes, (BΔ) & de Contrôleur General des Reſtes, &

β Jacob. Wolfgangus Jager. Son Ouvrage y eſt intitulé Hiſtoria Eccleſiaſtica ſeculi XVII. La 1. Decade fut imprimée l'an 1692.

γ Ægidius Albaſtenſis. Il prit le faux nom de Salomon Theodotus. Pontz. Val. André Bibl. Belg. pag. 22.

δ De lui ſont ſortis Monſieur Bariot Marquis de Mouſſy, & Mrs. Bariot Comtes d'Hauteuil, & du Mazy.

ε On voit dans les Galanteries des Rois de France, imprimées en Hollande l'an 1694. à la page 189. du 1. tome, que la maiſon d'Arnauld fut pillée à cauſe de cette ruſe.

* Madame de Senecey Gouvernante du Roi étoit ſa fille.

† Les Preſidiaux de Gueret, de Clermont & d'Aurillac n'en avoient pas été demembrez encore.

‡ Mr. Forget Secretaire d'Etat ſous Henri IV. & Preſident au Mortier étoit de la même famille.

(a) D'un memoire inſeré dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1693. pag. 42.

(F) *Quant aux Ecrits d'Arminius.*] En voici les titres: *Diſputationes de diverſis Chriſtianæ Religionis capitibus. Orationes, itemque Tractatus inſigniores aliquot. Examen modeſtum libelli Guilhelmi Perkinſi, de Prædeſtinationis modo & ordine, itemque de amplitudine gratiæ divinæ. Analyſis capitis IX. ad Romanos. Diſſertatio de vero & genuino ſenſu cap. VII. Epiſtolæ ad Romanos. Amica collatio cum D. Franciſco Junio, de Prædeſtinatione, per litteras habita. Epiſtola ad Hippolytum a Collibus, &c.*

(A) *Avec pluſieurs autres perſonnes de merite.*] On montre encore dans Riom les maiſons des Montboiſſier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chaſteaugay, Mariliac, Dubourg, Duprat, Forget, & Robertet, qui tous furent les principaux Officiers & Favoris du Comte & de la Comteſſe de Beaujeu, & du Connetable de Bourbon leur gendre, par qui ils furent tous avancez dans la ſuite aux premieres dignitez de l'Epée & de la (a) Robe. Voilà par quel cas fortuit il eſt arrivé, que tant d'Auvergnats ont paru à la Cour de France dans les poſtes les plus ſublimes ſous Charles VIII. Louïs XII. & François I. La Comteſſe de Beaujeu les avoit tirez de leur Province, & leur avoit mis la fortune en main. Sans elle ils ſeroient morts dans l'obſcurité; leurs grans talens ne ſeroient jamais ſortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particuliere d'une Province en certains tems, ne depend que de ces ſortes de patronages. Vous trouverez un ſuplément de ceci dans la ſuite du Menagiana à la page 304. & 305. de l'édition de Hollande.

(B) *Repondre à cette generoſité par une autre.*] Voici ce que c'eſt. Florimond de Robertet quitant Montbriſon ſa patrie fut s'établir dans Riom, & devint Secretaire du Comte de Beaujeu. Il le gouvernoit abſolument, comme il gouverna enſuite l'eſprit de Charles VIII. à qui la Regente le donna, & celui de Louïs XII. après la mort du Cardinal d'Amboiſe. & enfin celui de François I. dont il fut Secretaire d'Etat. Il aimoit ſi fort Henri Arnauld, que lors qu'il quitta Riom pour s'établir à la Cour de Charles VIII. il y amena tous ſes enfans, hormis Jeanne de Robertet ſa fille aînée qu'il laiſſa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariaſſent avec Jean Arnauld leur fils aîné quand elle ſeroit en âge. Mais les tuteurs ne trouverent pas leur fils un parti aſſez bon pour elle, ainſi ils la marierent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceriers, fils d'une Mariliac (b).

(b) Tiré du même Memoire.

(BΔ) *De Correcteur des Comptes, & de Contrôleur General des Reſtes.*] Depuis la premiere édition de cet Ouvrage j'ai reçu un petit memoire écrit par un des premiers Genealogiſtes de l'Europe. J'y ai trouvé ce qui ſuit: „ Antoine Arnaud Sieur de la Mothe & de „ Ville-

& qu'il étoit Seigneur de Corbeuille près de Paris. De ſon ſecond mariage ſortirent douze enfans mâles, & entre autres Antoine ARNAULD dont je parlerai à part; Iſac ARNAULD, qui fut Intendant des Finances; David ARNAULD Capitaine, tué au ſiege de Jerzeau; Louis ARNAULD, General des Finances à Riom; un autre Louis ARNAULD, Secretaire du Roi à Paris, & Pierre ARNAULD le plus jeune des douze freres, & celui qui ſe diſtingua le plus dans la profeſſion des armes. Il fut Marechal des Camps & Armées du Roi Louis XIII. Gouverneur du Fort Louis, & Colonel du Regiment de Champagne. C'eſt celui dont le Sieur de Pontis fait une ſi honorable mention; il ne craint point de l'égaler aux plus fameux Capitaines qui aient jamais été parmi les Grecs & les Romains. Il dit que c'étoit l'homme du monde qui ſavoit le mieux l'ancienne Diſcipline militaire, & qui la faiſoit le mieux obſerver par les ſoldats, & qu'ils l'aimoient juſques à l'adoration. Iſac Arnauld dont il a été parlé ci-deſſus fut pere d'un autre Iſac ARNAULD, qui fut Gouverneur de Philisbourg, & Meſtre de Camp des Carrabins, un des plus braves hommes, & des plus beaux eſprits de ſon ſiecle: il eſt celebre dans les Ecrits de Voiture. Sa ſœur fut mariée à Manaſſé de Feuquieres, qui commandoit l'armée du Roi devant Thionville, l'an 1639. β

ARNAULD (ANTOINE γ) Avocat au Parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article precedent, s'aquit par ſon éloquence une merveilleuſe reputation. Henri IV. voulant mener le Duc de Savoie au Parlement, fit choiſir un jour qu'Arnauld devoit plaider une * belle cauſe. Il donna à cet habile homme un Brevet de Conſeiller d'Etat. La Reine Marie de Medicis le fit ſon Avocat General, & voulut le faire Secretaire d'Etat; mais il refuſa cette charge, & dit à la Reine, *Qu'il ſerviroit mieux ſa Majeſté étant Avocat, que s'il étoit Secretaire d'Etat.* On a inſinué ce fait (A) dans ſon épitaphe. Mr. l'Avocat General Marion † fut un jour ſi ſatisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans ſon carroſſe, l'amena dîner, & fit mettre ſa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le dîner il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il penſoit de ſa fille; & aiant ſu qu'elle lui ſembloit d'un grand merite, il la lui donna en mariage ‡. Une des plus fameuſes cauſes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, eſt celle de l'Univerſité contre les Jeſuites l'an 1594. Nous verrons ci-deſſous quelle en fut (AΔ) la recompenſe. Quelques-uns diſent qu'il publia un (B) livre pour empêcher leur rapel en l'année 1602. mais qu'aiant bien prevu qu'ils reviendroient, & qu'ils ſeroient redoutables, il tâcha de le ſuprimer. Il avoit été Conſeiller & Procureur General de la Reine Catherine de Medicis. Ceux qui ont debité qu'il étoit de la Religion (C) ont debité un très-grand

β *Tiré d'un Mémoire communiqué à l'Auteur du Mercure Galant, & inſeré au mois de Decembre 1693.*

γ *Konig le nomme Marc Antoine. La lettre M. que lui ou d'autres ont mis devant d'Antoine dans quelque livre François, où elle ſignifioit Maître, ou Monſieur, a été apparemment la cauſe de cette mepriſe.*

* *Il s'agiſſoit de la peine des calomniateurs. Voiez dans Matthieu a l'Hiſtoire de Henri IV. t. 1. pag. 455. & ſuiv. les plaidoiez ſur cela.*

† *Meſſieurs Marion Comtes de Druys deſcendent de lui.*

‡ *Du Memoire inſeré dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.*

„ Villeneuve Procureur du Roi en la Senechauſſée d'Auvergne à Riom, Solliciteur General des reſtes du „ Parlement en 1568. & 1570. puis Auditeur des „ Comptes à Paris, & Procureur General en ſuitte de „ Catherine de Medicis, fut annobli en Decembre „ 1577. en qualité d'Auditeur des Comptes. Il étoit „ fils d'Henri Arnaud Bailli du lieu d'Herman en Auvergne, & de N. Colonges. Il avoit epouſé Anne „ Forget fille de Jean Forget Sieur de Bidoigne Procureur du Roi en Auvergne & de Jeanne Godinet, „ & il mourut à l'âge de 101. an environ l'an 1591. „ Voiez les memoires de Sulli to. 4. f. 71. „ Mais d'autre côte liſez auſſi la ſuite du Menagiana à la page 305. de l'édition de Hollande.

(A) *On a inſinué ce fait dans ſon épitaphe.*] Mr. le Maître petit-fils & filleul d'Antoine Arnauld l'Avocat, eſt l'Auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que ſur cette page; ceux qui n'en ſeront pas curieux n'ont qu'à paſſer outre. Ils le feroient bien ſans attendre mon avis.

Paſſant, du grand Arnauld revere la memoire.
Ses vertus à ſa race ont ſervi d'ornement,
Sa plume à ſon pais, ſa voix au Parlement,
Son eſprit à ſon ſiecle, & ſes faits à l'hiſtoire.
Contre un ſecond Philippe Uſurpateur des lis
Ce ſecond Demoſthene anima ſes écrits,
Et contre Emmanuel arma ſon eloquence.
Il vit comme un neant les hautes dignitez,
Et preferа l'honneur d'oracle de la France
A tous le vain éclat des titres empruntez.

(BΔ) *Nous verrons ci-deſſous quelle en fut la recompenſe.*] Il renvoie à l'Univerſité le preſent qu'elle lui avoit fait donner: il voulut avoir plaidé *gratis* cette cauſe ſi fameuſe. L'Univerſité fit un acte dans les formes les plus authentiques par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnoiſſance tant envers lui qu'envers ſa poſterité. Voici les termes du decret: *Quapropter cum Conſultorum diſertiſſimus & diſertorum Conſultiſſimus* D. ANTONIUS ARNALDUS, *in Foro Pariſienſi ſpectatus à multis annis Patronus, pro Defenſione juris Academici. . . . . tantopere defudarit: & longa cumaque Orationi, qua Doctorum manibus teritur, probaris. . . . . Cumque idem pro Defenſionis laboribus & Patrocinii jure oblatum ſibi ab Academia honorarium remiſerit, gratuitamque ſuam operam eſſe voluerit; ne apud Nos ingrati animi culpa reſideat, placuit Rectori, quatuor Facultatibus & ſingulis Nationibus, ut perpetua tanti beneficii memoria publicis Tabulis conſignata & teſtata apud poſteros exſtaret, hunc-que Sacramento ſe omnes Academia Ordines obſtringerent, ſe ea officia quæ à bonis clientibus ſuo Patrono ſolent deferri, omnia* IN ILLUM RJUSQUE LIBROS *ac poſteros ſtudioſè collaturos, nec eorum ullum honori, commodis, famæque defuturos.* Vous trouverez amplement ce fait dans la preface d'un livre imprimé à Liege l'an 1699. & intitulé *Cauſa Arnaldina, ſive Antonius Arnaldus Doctor & Socius Sorbonicus à cenſura Anno 1656. ſub nomine Facultatis Theologicæ Pariſienſis vulgata vindicatus.*

(a) *Præfat. Cauſæ Arnaldinæ p.* XCVII.

(B) *Qu'il publia un livre pour empêcher leur rapel.*] C'eſt un petit livre intitulé, *Le Franc & veritable diſcours.* Le P. Richeome le refute dans ſa Plainte apologetique, où il refute auſſi le Catechiſme des Jeſuites qui avoit paru en même tems, & qui venoit de la plume d'Etienne Paſquier. J'ai lu dans les remarques (b) ſur la Confeſſion Catholique de Sancy, un fait que je m'en vais raporter en ſimple Copiſte. „ L'Avocat Arnaud ne repondit point: ce ne fut pas „ que (c) *le livre de la verité defendue* l'eût fait fuir. „ Mais c'eſt qu'il vit bien que la faveur des Jeſuites „ auprès d'Henri IV. l'emporteroit à la fin ſur toutes „ les raiſons qu'on pouvoit avoir de laiſſer ſubſiſter „ contre eux l'arrêt de leur banniſſement. En effet „ le pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir „ trop dit dans ſon petit livre, que j'en ai vu un „ exemplaire où un habile homme de ce tems-là avoit „ fait de ſa propre main l'obſervation ſuivante, *Ce „ livre* (le Franc & veritable diſcours) *compoſé par „ Mre. Antoine Arnaud leur bon ami:* & plus bas *les „ copies retirées par l'Auteur.* „

(b) *Sur le ch. 6. du l. 2. p. 535.*

(c) *L'Auteur des remarques avoit dit page 534. que Richeome ſous le nom de François de la Montagne avoit repondu l'an 1594. au plaidoier de Paſquier par un livre qui avoit pour titre, La verité defendue.*

(C) *Qu'il étoit de la Religion ont debité un très-grand menſonge.*] L'Auteur de *l'Amphitheatrum honoris*, deguiſé ſous le nom de *Clarus Bonarſcius*, qui eſt l'anagramme de *Carolus Scribanius* ſon veritable nom, traite nettement de Calviniſte, Ant. Arnauld l'Avocat. L'*Imago primi ſæculi Soc. Jeſu* le fait auſſi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatel dit pag. 205. que le nom d'Arnauld vient d'ἀρνεῖσθαι, qui ſignifie renier ou apoſtaſier, & qu'il aproche de celui de l'Antechriſt où ſe trouve le nom de la Bête: & pag. 206. *Digne Miniſtre de celui auquel a eſté donnée gueule proferante grandes choſes & blaſphemes, Apocal.* 13. (d) Du Pleix debita le menſonge dont il s'agit, & s'en retracta publiquement. Il avoit dit dans la 1. édition de ſon Hiſtoire de Henri IV. en parlant du procés qu'eurent les Jeſuites avec l'Univerſité de Paris l'an 1594. qu'*Antoine Arnauld faiſant profeſſion du Calviniſme, le choix que les Agens de l'Univerſité avoient fait de lui fut trouvé grandement ſcandaleux, & de mau-*

(d) *Ceci a été tiré de la queſtion curieuſe ſi Mr. Arnauld eſt heretique, pag. 13.*

grand menſonge. Il eut de ſon mariage (CΔ) avec Catherine Marion 21. enfans *. Il mourut environ l'an 1618. Notez que l'une de ſes filles reforma l'Abbaïe de (D) Port-Roial.

* *Tiré du Memoire inſeré au Mercure Galant de Decembre 1693.*

(a) *C'eſt-à-dire de l'Univerſité.*

Il

vaiſe grace. Mais voici comment il ſe retracta. *Antoine Arnauld homme très-eloquent fut employé pour plaider la Requeſte des (A) Demandeurs. J'avoue cy-devant ſur de mauvaiſes inſtructions qu'il fut Religionnaire, mais la verité eſt qu'il ne le fut jamais. Il a laiſſé des enfans très-vertueux & très-zelez à la Religion Catholique.* C'eſt une choſe étrange qu'un Hiſtorien qui n'étoit pas du commun, ait pu ſe laiſſer tromper ſur la profeſſion de Religion d'un ſi celebre Avocat, qui avoit pris à temoin de ſa catholicité tout le Parlement, dans le plaidoier même qui donna lieu à Du Pleix de parler de lui. Voions ce qu'il dit dans ce plaidoié. *Si d'aventure ils ne ſont ſi impudens & ceux qui les ſoutiennent d'oſer dire que la Sorbonne eſtoit heretique en 1554. lors qu'elle fit ce decret contre eux: tous ainſi qu'ils ſont ſi eſbontez que de publier parmi les femmes de leur congregation que tous ceux qui pourſuivent cette cauſe ſont heretiques qui viennent de Geneve & d'Angleterre. Dieu ſi vous qui parle n'eſtois tegnen depuis mon enfance inſtruite dans le College royal de Navarre, & que ma profeſſion ſi notoire & ma reception en charges publiques & honorables dés l'an 80. & 85. ne m'exempteroient trop manifeſtement de leurs impoſtures, ils me feindroient volontiers envoyé de la meſmes pour plaider contre eux.* L'experience lui montra & nous montre encore aujourd'hui, qu'il avoit tort de ſe croire à couvert de l'impoſture; car outre les Ecrivains que j'ai citez, il s'eſt trouvé depuis peu 2. nouveaux accuſateurs: le 1. eſt le Pere Hazart: le 2. ne s'eſt donné qu'un faux (b) nom, mais il a produit une lettre d'un Gentilhomme nommé Mr. d'Heucourt (c), qui atteſte que le pere de Mr. Arnaud Docteur de Sorbonne eſt ne & mort Huguenot. J'ai raiſon de dire que le Pere Hazart a renouvelé l'inculation; car voici ſes paroles, (d) *La retractation de Mr. du Pleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre ſon premier ſentiment pour le fils legitime de ſa meilleure connoiſſance, & le ſecond pour celui de ſa complaiſance pour la parenté du Sr. Arnauld, qui etoit lors d'un ſuffiſant credit pour gagner ou obliger un Auteur à quelque choſe de cette nature.* On lui a (e) repondu qu'il faut avoir l'eſprit très-mal fait „ pour „ preferer ce qu'un Hiſtorien reconnoit avoir dit ſur „ de mauvaiſes inſtructions, à ce qu'il aſſûre comme „ conſtant & indubitable etant mieux informé. S'il „ y avoit bien des gens d'un ſi méchant caractere, le „ mal qu'auroit fait un Hiſtorien en publiant ſur de „ mauvais memoires des fauſſetez prejudiciables à „ l'honneur du prochain, ſeroit irreparable: puis qu'il „ auroit beau ſe retracter, on ſe retrancheroit dans la reponſe du Pere Hazart. *Voilà cependant*, concluton, *Mr. du Pleix bien recompenſé d'avoir été ſi partial pour les Jeſuites dans ſon Hiſtoire. Ils lui font bien de l'honneur en voulant qu'il ait eu ſi peu de conſcience, que n'ayant rien dit que de vrai lors qu'il avoit aſſuré que l'Avocat qui avoit plaidé contre eux étoit Religionnaire, il s'en ſoit retracté en mentant par complaiſance.* Je ne ſache (f) point qu'on ait repondu à la ſommation de celui qui a publié la lettre de Mr. d'Heucourt. La ſommation etoit neanmoins preſſante, car voici les termes dont on ſe ſervoit en parlant à Mr. Arnauld: *Cette lettre Monſieur dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande abſolument que vous produiſiez vôtre Baptiſtere, car ce ne ſont plus les Jeſuites vos ennemis qui vous reprochent d'être né Huguenot.* Mais on n'a pas laiſſé de confondre celui qui a fait imprimer la lettre, puis qu'on a informé le public (g) que Mr. d'Heucourt la deſavoüoit.

(b) *Celui de Sainte Foi, dans les Avis importans à Mr. Arnaud ſur le projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Janſeniſtes. C'eſt une lettre datée de Paris le 28. de Septembre 1691.*

(c) *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas* Réucour, *comme dans l'Imprimé.*

(d) *Voiez le 4. Factum pour les petits neveux de Janſenius pag. 20.*

(e) *Ibid.*

(f) *On écrit ceci l'an 1694.*

(g) *Dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Novemb. 1692. pag. 134.*

Le Public a vu cela dans le Journal (h) de Mr. Baſnage, & dans un livre qui a paru depuis la premiere impreſſion de cet article, je veux dire dans l'Hiſtoire abregée de la vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld. Voici de quelle hauteur celui qui l'a compoſée a traité cela dans la page dix-ſept, & dix-huit. *On ne s'amuſe point à refuter ici l'impertinent Auteur d'un avis important à M. Arnauld &c. où l'on produit l'extrait d'une pretendüe lettre de M. le Marquis d'Heucourt, pour prouver que M. Arnauld étoit né Calviniſte auſſi bien que ſon pere. Tout cela n'eſt qu'impoſture. On a en main, non ſeulement l'extrait du baptiſtere, que ce donneur d'avis deſirait que l'on produiſit, mais encore un deſaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Bromton près de Londres de 11 Mai 1692, où il declare qu'il ne ſçait ce que c'eſt, que la lettre ne fut jamais de lui, & que c'eſt une piece malicieuſement & fauſſement compoſée.* Je trouve infiniment probable qu'un des freres de nôtre Arnauld l'Avocat ſe fit Huguenot; car une perſonne qui pouvoit le bien ſavoir m'a écrit, que Madame (i) de Feuquieres & Madame d'Heucourt ſa ſœur qui du côté paternel étoient nieces de cet Avocat, ont été de la Religion juſques à leur mort. La même perſonne m'a écrit qu'Iſac Arnauld Miniſtre de la Rochelle, & Auteur d'un livre intitulé *mépris du monde*, étoit de la même famille que Mr. Arnauld. Cet Ouvrage a été imprimé plus d'une fois, car l'édition de Rouen 1637. porte qu'il a été reveu, corrigé & augmenté de trois traitez par l'Auteur, ſavoir *reſolutions vertueuſes: de l'obeïſſance deuë au Roi: meditation ſur la meſſe.*

(i) *Femme de celui qui fut batu devant Thouville.*

(CΔ) *Il eut de ſon mariage . . . . 22. enfans.*] L'aîné s'appelloit Robert. C'eſt celui qui s'eſt rendu ſi celebre ſous le nom d'Arnauld d'Andilli voiez l'article ſuivant. Le ſecond eſt mort Evêque d'Angers au mois de Juin 1692. Il s'appelloit Henri Arnauld, & s'étoit fait fort eſtimer ſous le nom d'Abbé de Saint Nicolas, avant que de parvenir à la Mitre. Etant à Rome il ſauva par ſon adreſſe & par ſon courage l'honneur & les biens des Barberins, contre les entrepriſes des Creatures & des parens d'Innocent X. Le Prince de Paleſtrine, & les Cardinaux François, Antoine, & Charles Barberin firent par reconnoiſſance non ſeulement fraper ſa medaille, & tirer ſon portrait, dont ils remplirent toutes leurs maiſons, mais lui érigerent auſſi une ſtatuë dans leur Palais de Rome, avec un (k) vers que Fortunat avoit compoſé pour St. Gregoire de Tours. Il eſt mort en odeur de ſainteté à Angers dans ſon Dioceſe, d'où il n'étoit jamais ſorti depuis près de 44. ans qu'il etoit Evêque. Catherine Arnauld, Abbeſſe des filles d'Antoine, fut mariée à Mr. le Maître Conſeiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître fameux Avocat, & Iſac le Maître de Sacy connu par ſa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de Jesus-Christ, par la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, & par les poeſies ſacrées. Angelique Arnauld autre fille d'Antoine, Abbeſſe perpetuelle de Port-Roial des Champs, reforma cette Abbaïe ſur le pied de la Reforme de Clairvaux, & la rendit élective & triennale. Cinq de ſes ſœurs avec leur mere ſe firent Religieuſes dans ce Couvent, & y ont mené juſqu'à la mort une vie très-auſtere (l).

(k) *Le voici; Alpibus Arvernis veniens mons altior ipſis. Les Barberins faiſoient alluſion aux Armes & à la patrie des Arnauld. Cette famille eſt d'Auvergne, & porte pour Armes une montagne.* Memoire du Merc. Galant, ubi ſupra.

(l) *Tiré du même Memoire.*

Notez que dans l'abregé de la vie de Mr. Arnauld, page 20. on aſſûre 1. qu'il étoit le vintiéme & le dernier des enfans d'Antoine Arnauld, & de Catherine Marion. Cela ne s'accorde pas avec le Memoire (m) que j'ai cité qui leur en donne vingt & deux. 2. Que lors que le pere de tant d'enfans deceda, *il n'en reſtoit plus que dix, quatre garçons & ſix filles.*

(m) *C'eſt celui qui a été inſeré dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.*

(D) *Reforma l'Abbaïe de Port-Roial.*] Le nom de Port-Roial fait tant de bruit, & les Arnauld ſont ſi mêlez là-dedans, & tout cela eſt ſi peu connu en detail, qu'on peut être très-aſſûré que les curieux liront avec joie ce qu'on pourra leur aprendre de particulier ſur ce ſujet. J'ai donc cru que je ferois plaiſir à mon lecteur, ſi je tranſportois dans mon livre ce que j'ai lu dans (n) un *Factum*. Ces ſortes d'Ecrits ſont ordinairement (o) inconus à une infinité de gens.

„ Port-Royal eſt originairement un Monaſtere de „ Religieuſes Bernardines à 6. lieües de Paris. Une „ des ſœurs de Mr. d'Andilly en fut faite Abbeſſe au „ commencement de ce ſiecle, n'ayant qu'onze ans. „ C'etoit en ce tems-là un deſordre aſſez commun, „ dont Dieu a tiré un grand bien. Car dès l'âge de „ 17. ans Dieu lui donna une ſi forte penſée de re„ former ſon Abbaye, quoi qu'il n'y en eût aucune „ ni d'hommes ni de filles qui fût reformée dans tout „ l'Ordre de Cîteaux, qu'elle l'entreprit, & en vint „ à bout avec aſſez de facilité, tant Dieu donna de „ benedîction à ſes bons deſſeins. Elle en bannit „ toute proprieté, toutes ſes Religieuſes à ſon exem„ ple ayant mis en commun tout ce qu'elles avoient „ en particulier. Elle y eſtablit une exacte clôture, „ l'abſtinence perpetuelle, l'Office de la nuit, les Jû„ nes, le travail, le ſilence ſelon la regle de Saint „ Benoît. Et ç'a été cette odeur de ſainteté, comme „ le parfum de l'époux, qui a attiré dans cette mai„ ſon ſes ſœurs, & ſes nieces, & ſa mere même, „ chacune en leur tems. Le deſſein d'une ſi parfaite „ reforme ſi courageuſement entrepris, & ſi heureu„ ſement executé la mit en une ſi grande eſtime dans „ l'Ordre, qu'elle fut choiſie n'ayant que 27. ou 28. „ ans, pour reformer la celebre Abbaye de Maubuiſ„ ſon. Elle y paſſa 4. ou 5. ans; ce qui l'obligea de „ laiſſer à ſa ſœur, qu'on a depuis appellée la *Mere* „ *Agnes*, la conduite de ſa Maiſon de Port-Royal en „ qualité de Coadjutrice. Ce fut en ce tems-là, &

„ pendant

(n) *C'eſt le 4. pour les petits neveux de Janſenius contre le P. Hazart.*

(o) *Depuis la 1. impreſſion de ces articles, les Factums pour les petits neveux de Janſenius ont été inſerez dans le 8. volume de la Morale Pratique des Jeſuites.*

Digitized by Google

Il s'aquita de la profeſſion du Barreau „ * avec tant d'honneur, & d'une maniere ſi élevée, que „ depuis lui il ne s'eſt trouvé perſonne, à la reſerve de Mr. le Maiſtre ſon petit fils, qui l'ait „ exercée avec plus d'éclat & plus de dignité. Sa maiſon étoit continuellement pleine de Prin- „ ces & de grands Seigneurs qui venoient le conſulter ſur leurs plus importantes affaires, & il „ fut par tout en telle veneration, qu'après ſa mort il fut expoſé ſur ſon lit pendant quelque temps „ pour ſatisfaire au Public qui le demanda avec inſtance. „ On a eu grand tort de lui imputer une (E) apologie de Phalaris.

* *Perrault, Hommes illuſtres p. 54. 55. édit. de Holl.*

ARNAULD D'ANDILLI (Robert) fils aîné du precedent, a été une perſonne de grand merite. Voiez ſon éloge dans le Dictionaire de Moreri, & dans les Hommes illuſtres de Mr. Perrault. Il épouſa Mademoiſelle de la Boderie, fille de celui qui a été ſi long tems Ambaſſadeur en Angleterre, & petite-fille d'une ſœur du Chancelier de Silleri. De ce mariage ſortirent cinq filles toutes Religieuſes à Port-Roial (dont l'ainée Sœur Angelique de Saint Jean a paſſé pour un prodige d'eſprit, de ſavoir, & de vertu) & trois fils. L'aîné eſt Mr. l'Abbé Arnauld, † Abbé Commendataire de Chomes, qui aiant porté les armes long tems pour le ſervice du Roi dans le Regiment d'Iſac Arnauld ſon couſin, Meſtre de Camp des Carrabins, ſe retira auprès de Mr. l'Evêque d'Angers ſon oncle. Le ſecond eſt Henri Arnauld Sieur de Luzancy, qui a paſſé ſa vie dans la ſolitude. Le troiſiéme eſt Simon Arnauld Marquis de Pompone, ci-devant Miniſtre & Secretaire d'Etat, & à preſent encore Miniſtre d'Etat, connu par ſes Ambaſſades de Hollande, & de Suede ‡. Mr. Arnauld d'Andilly fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachoient à la Cour, & à la ſuite du feu Roi, & il ne ſe laiſſa point (A) corrompre au mauvais air que l'on y reſpire. On peut voir dans le recueil de ſes lettres le different qu'il eut avec le Preſident de Grammond, qui avoit parlé de lui dans ſon Hiſtoire Latine autrement qu'il ne devoit. Ceux qui forgerent le Roman de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine deſignerent par les lettres A. A. l'un des pretendus complices du deſſein que l'on ſupoſe qui y fut pris d'introduire le Deiſme, & quand ils virent que ces lettres ne pouvoient pas convenir à Mr. Arnauld le Docteur, ils indiquerent une autre perſonne, ſavoir Arnauld d'Andilly, comme on s'en eſt enfin expliqué ‡ fort nettement. Mais l'Auteur des Factums des petits neveux de Janſenius, a fait voir par de ſolides raiſons que cette (B) ſeconde aplication des deux A. A. étoit abſurde. Mr. d'Andilly ſe retira au (C) Couvent de Port-Roial en 1644. & y a paſſé le reſte de ſes jours dans une aplication

† *Il y fut mort au mois de Février 1699.*

‡ *Memoire du Mercure Galant ubi ſupra.*

‡ *Dans la reponſe du P. Hazart au Factum des petits neveux de Janſenius. Voiez tome 4. Factum pag. 14.*

„ pendant qu'elle étoit à Maubuiſſon, qu'elle vit St. „ François de Sales qui étoit venu à Paris, pour y „ établir une maiſon de la Viſitation. Elle le fit prier „ de la venir voir, & ſe mit ſous ſa conduite, & on „ peut voir par les lettres de ce Saint l'eſtime qu'il „ faiſoit de ſa chere fille l'Abbeſſe de Port-Royal.„

L'Auteur du Factum ajoûte que la veuve d'Antoine Arnauld, mere de cette Abbeſſe, eut une forte inſpiration de ſe faire Religieuſe, ſous la conduite de ſa fille; & que comme Dieu lui donna ce deſir dans le même tems que l'on avoit conſeillé à l'Abbeſſe de transferer ſon Monaſtere des Champs à Paris, „ elle „ acheta dans le Fauxbourg St. Jacques une maiſon & „ un jardin fort beau & fort grand, qu'elle donna à „ l'Abbeſſe, Convent, & Religieuſes de Port-Royal „ pour y faire leur établiſſement, comme elles firent „ en effet, ayant mis la maiſon de Paris, avec une „ très-grande depenſe, en l'état où elle eſt maintenant, par la benediction qu'il a plu à Dieu de donner à leur charité & à leur deſintereſſement. Ce „ fut là que cette heureuſe mere de tant de pieux en- „ fans prit ſa fille pour ſa Mere, en ſe conſacrant à „ Dieu par la Profeſſion Religieuſe pour vivre ſous ſa diſ- „ cipline: ce qu'ayant fait pendant 14. ou 15. ans avec „ une ferveur & une humilité très-édifiante, elle eut „ la conſolation avant que de mourir de donner „ ſa benediction à ſes ſix filles, & à ſes ſix petites fil- „ les, qui étoient toutes dans le Monaſtere, & qui „ y ont toutes été Religieuſes, hors une qui eſt mor- „ te jeune y étant penſionaire. „ Enfin on voit dans ce Factum que *l'Abbeſſe de Port-Royal étoit titulaire perpetuelle, & une de ſes ſœurs coadjutrice; mais que l'une & l'autre n'ayant en vue que le plus grand bien de leur maiſon*, voulurent bien quitter leur titre *pour y établir l'élection triennale.* Mr. d'Andilly obtint du Roi la permiſſion neceſſaire, quoi que cela lui enlevât les moiens de retenir toûjours cette Abbaie dans ſa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans ſon article.

(E) *On a eu grand tort de lui imputer une Apologie de Phalaris.*] Les paroles du Pere Abram que je vais copier ſe raportent viſiblement à nôtre Arnauld. (a) *De Phalaridis Agrigentinorum Tyranni immani crudelitate ſupervacaneum fuerit dicere, cum & plura ſint alterum hôc, & ipſe ſe nefarium, immanem, & ſcelerateſſimum in epiſtolis ſæpe fateatur, nunc invitatus ejus Arnaldus qui non ita pridem, eruditionem dicam an ingenii de ejus laude conſcripſerat, vindicias ex eorum calamo Phalaridis Apologiæ laudatæ & Sententiæ noſtræ criminatio manavit, ut quidnam ſe jamdiam eſſe moliri, loquitur oſtendunt.* La mepriſe eſt lourde, car celui qui fit le diſcours pour Phalaris eſt un Arnaud Provençal. Voiez la remarque L de l'article d'Epicure.

(a) *Abram. in Cicer. Orat. to. 1. pag. 803.*

(A) *Il ne ſe laiſſa point corrompre au mauvais air que l'on y reſpire.*] Voici „ l'un des hommes de Fran- „ ce qui a eu pendant toute ſa vie à la Cour, à Pa- „ ris, & dans les Provinces une reputation mieux „ établie, & plus generalement reconuë de pieté & „ de probité, n'y ayant perſonne qui n'ait ſouſcrit de „ bon cœur à ce qu'a écrit de lui il y a plus de cin- „ quante ans un Auteur celebre, *qu'il ne rougiſſoit „ point des vertus Chretiennes, & ne tiroit point de vai- „ nité des Morales.*„ Voilà ce qu'on trouve dans le 4. Factum (b) des petits neveux de Janſenius. On y trouve auſſi (c) „ qu'avant même qu'il eût quitté le „ monde, & lors qu'il étoit à la Cour, il a voulu que „ tout ce qu'il avoit de genie pour les vers ne fût „ conſacré qu'à la gloire de ſon Sauveur, & à faire „ goûter les veritez Chretiennes; car il ne s'étoit point „ encore retiré quand il a fait ſon (d) poeme de la „ vie de Jesus-Christ, & ſes ſtances ſur les plus „ belles & les plus édifiantes veritez de nôtre reli- „ gion.„

(b) *A la page 12.*

(c) *Page 18.*

(d) *Voiez ci-deſſous la remarque C à la marge, lettre f.*

(B) *Que cette ſeconde application des deux A. A. étoit abſurde.*] Je ne raporterai pas toutes les raiſons qu'on a alleguées pour le montrer; je dirai ſeulement qu'on a obſervé (e) entre autres choſes qu'il étoit de tous les voiages que le Roi Louis XIII. faiſoit toutes les années, avant & après le tems (f) de l'aſſemblée chimerique de Bourg-Fontaine, *Pour dompter ceux de ſes ſujets que leur fauſſe Religion avoit engagez dans la revolte. Ce lui étoit une occaſion*, ajoûte-t-on, *d'avoir plus de zéle pour la Religion Catholique, par l'averſion que ces ſortes de guerres font avoir de l'heréſie; mais ce n'étoit pas un moyen de devenir Theologien, n'ayant jamais étudié en Theologie, comme il auroit fallu être pour ſoutenir le perſonage qu'on fait jouer à tous les Auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il ſavoit de la Religion ce qu'un homme de grand eſprit en peut aprendre par le Catechiſme, par les livres de pieté, par la converſation avec des perſonnes fort ſaintes, en liſant la parole de Dieu & l'entendant prêcher: mais moins (g) il ſavoit ce qu'on en enſeigne dans l'école, plus il étoit incapable de former des doutes ſur la verité de ſes myſteres, parce qu'il s'étoit accoutumé de bonne heure à captiver ſon eſprit ſous l'autorité divine, que nous eſt manifeſtée par l'Egliſe, & que jamais perſonne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, & de vouloir comprendre par la raiſon foible & ſuperbe ce que l'on ſe doit contenter de croire par une humble foi.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ce tems eſt l'année 1621.*

(g) *Ces paroles ſont très-remarquables, & confirment ce que pluſieurs ſoupçonnent, qu'il n'y a gueres de gens moins perſuadez que ceux qui enſeignent le plus de tems à diſputer, & à enſeigner dans les Ecoles.*

(C) *Il ſe retira dans le Couvent de Port-Roial.*] Continuons à citer le 4. Factum. „ Ce fut à Port-Royal

tion continuelle à des Ouvrages de pieté. Il y compoſa beaucoup de livres β que le public a reçus favorablement, *& qui ſont en telle quantité qu'on en a imprimé huit volumes in folio* γ. Il y mourut δ le 27. de Septembre 1674. dans la 86. année de ſon âge.

Il avoit perdu ſa femme l'an 1637. & il eſt bon de ſavoir la reflexion (D) de Balzac ſur cette perte.

ARNAULD (ANTOINE) Docteur de Sorbonne, fils d'Antoine (A) Arnauld l'Avocat, nâquit à Paris le 6. de Fevrier 1612. le vintiéme enfant du mariage de ſon pere avec Catherine Marion. Il fit ſes Humanitez, & ſon cours de Philoſophie dans le College de Calvi *, & puis il commença d'étudier la Juriſprudence; mais il fut bientôt retiré de cette étude, & determiné à la Theologie par les ſoins de ſa mere, ſecondée par l'Abbé de St. Cyran. Après cette determination il ſe mit † à étudier dans le College de Sorbonne, & prit le traité de la Grace ſous Mr. l'Eſcot. Comme il ne trouva point conformes à la doctrine de St. Paul les leçons de ce Profeſſeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matiere dans St. Auguſtin, & il pretera le ſyſtême de ce Docteur de la Grace à celui de Mr. l'Eſcot. C'eſt ce qu'il temoigna publiquement par la Tentative qu'il ſoutint † l'an 1636. pour prendre le degré de Bachelier. Il emploia *à l'étude les deux années d'intervalle qui ſe doivent trouver ſelon les loix de la Faculté de Paris, entre la Tentative & la Licence*, après quoi il commença les actes de ſa Licence *à Paſques de l'an* 1638. & les continua *juſqu'au Carême de* 1640. Il ſoutint l'acte de Veſperies le 18. de Decembre 1641. & le lendemain il prit le bonnet de Docteur. Il avoit compoſé & enſeigné publiquement un cours de Philoſophie ‡ durant ſa Licence. A la fin de ce cours de Philoſophie qu'il regenta à Paris dans le College du Mans, il fit ſoutenir des Theſes où il temoigna d'une maniere fort (AA) remarquable ſa bonne foi, ſa docilité, ſon humilité. Il fut ordonné Prêtre *aux Quatretems de Septembre de*

β *Voiez-en la liſte à la fin de ſon éloge, dans le Journal des Savans du 9. de Septembre 1675.*

γ *Perrault, Hommes illuſtres pag. 142. edit. de Holl.*

δ *Moreri pag. 346.*

* *Il ne ſubſiſte plus, les nouveaux édifices de Sorbonne aiant été élevez ſur ſes ruines.*

† *L'an 1633.*

‡ *Cette Theſe fut dediée au Clergé de France aſſemblé alors à Paris.*

† *Notez une choſe que l'Auteur que je copie ne diſtingue pas, c'eſt que Mr. Arnauld ne commença de regenter ce cours de Philoſophie que la 2. année de ſa Licence.*

(a) *Voiez le jugement qu'il fait de Mr. Arnauld d'Andilly à la tête du Recueil de lettres qu'il a publié, pag. 10. édit. d'Amſterd. 1694.*

(b) *Cela eſt contraire à ce qui a été dit ci-deſſus dans la remarque A.*

(c) *Les Critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voiez les ſentimens de quelques Theologiens de Hollande. J'ai ouï dire que Mr. le Moyne fut prié par les amis de Mr. d'Andilly de marquer les endroits où il croiroit que le Traducteur ſe ſeroit trompé, & qu'il s'en excuſa craignant d'en marquer trop.* (c) *Balzac lettre 19. du 2. livre à Chapelain datée du 14. d'Août 1637. p. m. 82.*

„ des Champs qu'il ſe retira l'an 1644. où ſes neveux „ Mr. le Maître l'Avocat, & un de ſes freres qui étoit „ d'épée s'étoient retirez il y avoit 5. ou 6. ans, lors „ qu'il n'y avoit point encore de Religieuſes. Car ce „ ne fut qu'en 1648. que la Maiſon de Paris obtint de „ Mr. l'Archevêque d'envoyer une partie des Religieu„ ſes à leur Maiſon des Champs.„ C'eſt à mon lecteur à choiſir entre l'Auteur de ce Factum & Mr. Richelet, (a) qui ne donne pour lieu de retraite à Mr. Arnauld d'Andilly que ſa maiſon de Pompone: je me contente de mettre de front ces deux diverſes autoritez, & je raporte d'autant plus agreablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choſes particulieres concernant la vie des grans perſonnages, deſquelles tant de gens ſont ſi curieux. „ Arnaud d'Andilli . . . . . ſervit vingt ans le Roi „ & l'Etat. On lui donna pour recompenſe de ſes „ ſervices huit mille livres de penſion qui furent re„ duites à ſix; avec cela il ſe retira à Pomponne, vil„ lage à 7. ou 8. lieuës de Paris. Là s'étant detrom„ pé des vanitez du monde, & menant une vie veri„ tablement Chretienne, il compoſa pluſieurs Ouvra„ ges. Ses *lettres*, *le poëme* (b) *ſur la vie de* JESUS„ CHRIST . . . . *Joſeph de l'hiſtoire des Juifs*; *les* „ *Oeuvres de Sainte Thereſe*; *& celles de David*; ſont „ les fruits de ſa ſolitude. . . . La meilleure de ſes „ traductions eſt celle de Joſeph (c). Un jour que „ Richelet l'alla voir à Pompone, qu'il n'y avoit pas „ long tems qu'elle etoit publiée, la converſation, en „ ſuite de quelques diſcours, tomba ſur la maniere „ dont les Auteurs travailloient. Comme il ſavoit „ que Richelet conoiſſoit particulierement le celebre „ d'Ablancourt, il lui demanda combien de fois cet „ excellent homme retouchoit chaque Ouvrage qu'il „ donnoit au public: ſix fois, repondit Richelet; & „ moi, lui repliqua Monſieur Arnaud, j'ai refait dix „ fois l'Hiſtoire de Joſeph, j'en ai châtié le ſtile avec „ ſoin, & l'ai beaucoup plus coupé que celui de mes „ autres œuvres. Arnaud d'Andilli . . . dans ſa re„ traite, après 7. ou 8. heures d'etude chaque jour, „ ſe divertiſſoit à prendre les plaiſirs de la campagne, „ & ſur tout à cultiver ſes arbres. Il lui venoit de ſi „ beau fruit qu'il en envoyoit tous les ans à la Reine „ Anne d'Autriche; & cette Princeſſe les trouvoit ſi à „ ſon goût, que dans le tems elle demandoit qu'on „ lui en ſervît.„ Cette aplication au jardinage, & à *philoſopher profondement ſur la nature des arbres* eſt atteſtée par Mr. Perrault dans ſes Hommes illuſtres à la pag. 143. de l'édition de Hollande.

(D) *La reflexion de Balzac ſur cette perte.*] Ce qu'il écrivit là-deſſus fait beaucoup d'honneur à nôtre Robert Arnauld & à ſa famille. (c) „ La nouvelle de la „ mort de Madame d'Andilly m'a touché ſenſiblement. „ Je prens part à tous les bons & mauvais ſuccés d'u„ ne famille qui doit eſtre chere à la France, & qui „ eſt nee pour la gloire du nom François. Mais je „ plains particulierement noſtre Amy, qui n'ayant „ jamais eu de paſſion defendue, perd en ſa femme „ toutes ſes maiſtreſſes, & tous ſes plaiſirs. Il eſt, „ neantmoins, ſi ſçavant en la Doctrine Chreſtienne, „ & a tant de Sçavans de ſa race à l'entour de luy, „ qu'il n'a pas beſoin de la Philoſophie Stoïque, ni „ d'aucun autre ſecours eſtranger, pour ſe defendre „ contre les attaques de la Fortune. Tout raiſonne, „ tout preſche, tout perſuade en cette Maiſon, & un „ Arnaud vaut une douzaine d'Epictetes.„

(A) *Fils d'Antoine Arnauld l'Avocat.*] Cette filiation eſt ſans doute l'origine de la grande haine des Jeſuites pour Mr. Arnauld, & de Mr. Arnauld pour les Jeſuites. L'Auteur de la (f) *queſtion curieuſe* ne m'en deſavoura pas tout-à-fait, puis qu'il parle ainſi: (g) *Mr. Arnauld vint au monde le 6. de Fevrier l'an* 1612. *& eut pour pere Mr. Antoine Arnauld ſi celebre dans le barreau, & connu dans l'hiſtoire des Jeſuites par le fameux plaidoyer qu'il fit contr'eux pour l'Univerſité de Paris en* 1594. . . . *Par la raiſon que je viens de dire Mr. Arnauld a acquis avec un ſecond peché original que nul ſacrement ne peut effacer, & le crime du plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniſte* (h) *& Miniſtre de l'Antechriſt dans l'eſprit des Jeſuites, quoi que toujours bon Catholique & bon Chretien par tous ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naître à leur égard enfant de colere, & d'être heretique & pis encore avant que d'être Chretien.* L'un des Proteſtans qui ont écrit contre l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr Maimbourg, a cru que la haine de Mr. Arnauld pour les Jeſuites étoit une haine d'éducation. Voici ſes (i) paroles: *Je l'ai (k) autrefois comparé à Annibal trop opiniatrément perſecuté par les Romains: je ne ſai ſi je ne pourrois pas le comparer au même Annibal promettant à ſon pere dès ſes plus tendres années, qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit en âge de porter les armes, il feroit la guerre à ces mortels ennemis de ſa patrie. On ſait que Mr. Arnauld eſt fils de ce celebre Antoine Arnauld Avocat au Parlement de Paris, qui plaida ſi éloquemment pour l'Univerſité contre les Jeſuites l'an* 1594. *& qui n'oublia rien pour perſuader aux Juges, qu'il ne falloit point les ſouffrir dans le Royaume. Cette action le rendit odieux à toute la Societé, autant ou plus que la Societé ne lui étoit odieuſe. Il eſt fort apparent qu'il inſpira à ſes fils les ſentimens qu'il avoit pour les Jeſuites, au moins eſt-il bien certain qu'en cela ils n'ont point degeneré de la vertu de leur pere.*

(AA) *Il temoigna d'une maniere fort remarquable ſa bonne foi, ſa docilité, ſon humilité.*] (l) „ A la fin du „ cours de Philoſophie qu'il regenta au College du „ Mans dans l'Univerſité de Paris, il fit ſoutenir des „ Theſes à pluſieurs de ſes Ecoliers: entre leſquels „ eſtoient le Sr. Barbey, depuis celebre Profeſſeur de „ Philoſophie dans la même Univerſité, & M. Wal„ lon de Beaupuis Eccleſiaſtique de Beauvais d'une „ grande pieté qui vit encore, & qui a laiſſé ce fait „ par écrit. Ce dernier ſoutenant ſes Theſes le 25. „ Juillet 1641. M. de la Barde ſavant Preſtre de l'O„ ratoire, alors Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Pa„ ris, y diſputa, & pouſſa ſi vigoureuſement ſon ar„ gument, que le Profeſſeur fut obligé de venir au „ ſecours de l'Ecolier. Mais il fut luy-même ſi vive„ ment preſſé par l'illuſtre Diſputant, qu'il vit bien „ qu'il n'y avoit pas de bonne réponſe à luy donner. „ Il

(f) *Voiez à la marge du texte de cet article page 366. quel livre c'eſt.*

(g) *Pag. 12.*

(h) *Voiez ci-deſſus pag. 362. col. 1.*

(i) *Nouvelles lettres pag. 225.*

(k) *C'eſt dans la 5. lettre de la Critique generale*; Quand je me figure ce grand homme reduit à la dure neceſſité de ſe cacher, je ſonge au fameux Annibal & aux dernieres paroles que les injuſtes perſecutions des Romains lui arracherent, *Liberemus diuturna cura populum Romanum, quando mortem ſenis expectare longum cenſent, &c.* T. Live l. 39.

(l) *Hiſt. abregée de Mr. Arnauld pag. 46.*

Digitized by Google

de 1641. & il celebra ſa premiere Meſſe *le jour de la Touſſaints de la même année après une retraite de quarante jours. . . . . Il avoit commencé ſa Licence ſans avoir eu deſſein d'être de la maiſon de Sorbonne. . . . . Il s'eſtoit contenté de jouïr des droits* * *de l'hoſpitalité qui lui donnoit la liberté de loger dans la maiſon*, mais les principaux Docteurs l'aiant fort preſſé *de penſer ſerieuſement à y entrer*, & lui aiant promis que pourveu qu'il regentât un cours de Philoſophie, on ne prendroit point garde à la circonſtance du tems, il entreprit cette afaire ſans s'arrêter à l'obſtacle qui ſe preſentoit, *c'eſt qu'eſtant en ſa Licence, le tems dans lequel les Statuts preſcrivent que ſoit fait le cours de Philoſophie étoit paſſé. . . . . Les deux années de ce penible travail eſtant achevées, il ſupplia la maiſon de l'admettre à la prêuve de ſon cours, & de deliberer ſur l'homeur qu'il lui demandoit d'être reçu dans cet illuſtre Corps.* Mr. l'Eſcot trouva là une occaſion de ſe venger. *Il n'avoit point* † *apris au Cardinal de Richelieu ſon penitent à pardonner, & il avoit apris de ſon penitent à ne pardonner pas.* Il empêcha (ΔΔΔ) que Mr. Arnauld ne fut admis à la Societé de Sorbonne. Il n'eut pas le même credit après la mort du Cardinal: mais s'il fût contraint de voir entrer ce jeune Docteur dans cette Societé l'an 1643. il n'oublia pas de travailler à l'en exclure dès que l'occaſion lui en fut offerte. Le livre de la frequente Communion publié par Mr. Arnauld l'an 1643. deplut extrêmement aux Jeſuïtes. Ils le refuterent & dans leurs Sermons, & dans des Ouvrages imprimez, comme rempli d'une très-pernicieuſe doctrine. Les diſputes ſur la Grace qui s'échaufferent en ce tems-là dans l'Univerſité de Paris, ne ſervirent qu'à fomenter l'animoſité reciproque des Jeſuïtes & de Mr. Arnauld. Ce Docteur ſoutint le parti de Janſenius par des Ecrits d'une grande force, ſoit en refutant les trois Sermons de Mr. Habert, & l'apologie que le Predicateur en fit, ſoit en refutant ‡ Mr. le Moine Profeſſeur de Sorbonne, & quelques autres. On ne trouva lieu de le cenſurer juridiquement, que lors qu'il eut publié deux lettres ſur (B) une avanture du Duc de Liancour grand ami de Port-Roial. On trouva dans la ſeconde de ces lettres deux propoſitions, que la Faculté de Theologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même tems declaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des (C) irregularitez dans

* *Il y avoit été admis le 31. d'Octobre 1636.* Præf. Cauſæ Arnald. p. xxvi.

† *Il fut Confeſſeur du Cardinal de Richelieu, & puis Evêque de Chartres.*

‡ *Cette refutation a pour titre*, Apologie pour les Saints Peres de l'Egliſe defenſeurs de la grace de Jesus-Christ.

„ Il ne luy auroit pas eſté difficile de ſe tirer d'affaire „ par une diſtinction telle quelle, comme font ſouvent les Profeſſeurs. Mais cela ne s'accommodoit „ pas avec ſa ſincerité & ſon amour pour la verité. „ Il lui dit donc publiquement & ſans façon qu'il „ croyoit qu'il avoit raiſon, que ſon ſentiment luy „ paroiſſoit le plus veritable, & qu'il le ſuivroit „ luy-meſme à l'avenir. Il n'y manqua pas; car environ trois ans aprés ſon meſme diſciple ayant à „ ſoutenir en Sorbonne ſa Tentative pour le Bacalaureat, il pria M. Arnauld de luy compoſer „ ſes Theſes. Il le fit, & y mit l'opinion contraire à celle de ſes Theſes de Philoſophie.„ Il manque dans ce narré une partie eſſentielle: on n'y dit point quelle eſt l'opinion que Mr. Arnauld avoit ſoutenuë, & dont il conut la fauſſeté par les fortes objections de l'oppoſant. Supleons cela, & diſons que la theſe que Mr. de la Barde attaqua étoit celle-ci: (a) *eos ſynonymè convenit Deo & creaturæ.* L'Auteur du narré juge bien des choſes quand il dit (b) que cette action de Mr. Arnauld étoit grande devant Dieu, & rare devant les hommes, & que *ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour conſtant & uniforme de la verité, d'une grandeur d'ame qui eſt au deſſus du deſir de vaincre, & de la crainte d'affoiblir ſa reputation . . . eſt toujours grand*; mais il me ſemble qu'il traite avec un peu trop de mepris les ſolutions que l'on peut donner aux argumens de ceux qui ſoutiennent que l'idée de l'être ne convient pas univoquement à Dieu, & aux creatures. J'ai autrefois examiné cette diſpute qui eſt fort celebre dans les Ecoles, & il me parut que ceux qui nient l'univocation de l'être, (c) ont pour eux la foule, le grand nombre, mais non pas les plus ſolides raiſons; c'eſt pourquoi je choiſis le ſentiment qu'ils combatent. Je l'ai ſoutenu ſouvent dans des diſputes publiques, & n'ai jamais éprouvé qu'on me propoſât aucune objection embarraſſante. Ce n'eſt pas que l'on ne fautât d'abord à l'objection que Dieu eſt l'être par excellence, l'être neceſſaire, infini, ſouverainement parfait, au lieu que celui des creatures n'eſt que precaire. Je ne trouvois aucune force dans cette objection, car les élemens de la doctrine des Univerſaux nous inſtruiſent, que les ideez du genre ſe ſeparent entierement des proprietez ſpecifiques par la preciſion de nôtre eſprit. Mais ſi j'avois ſçu que Mr. Arnauld aiant ſoutenu cette opinion avoit été determiné par le choc de la diſpute à y renoncer, j'aurois ſoupçonné qu'il y avoit là certaines dificultez que je n'avois rencontrées dans aucun des Scholaſtiques Eſpagnols que j'avois examinez. Souvenons-nous qu'on remarque qu'il ne fut point neceſſité à changer de ſentiment. Cela porte à croire qu'il ne trouva point inſoutenable ſon premier dogme, mais ſeulement que l'analogie de l'être lui parut une meilleure doctrine que l'univocation.

(a) *Præſat. Cauſæ Arnaldinæ p.* xviii.

(b) *Hiſt. Abregée pag.* 47.

(c) Sed illos defendit numerus junctarque umbone phalanges. *Juven. Sat.* 2. *v.* 45.

(d) *Præf. Cauſæ Arnald. pag.* xix.

(e) *Notez qu'en France ceux qui preſident à une diſpute ne prennent la parole que lors que leur Ecolier eſt à bout. En d'autres pais, ils parlent preſque toujours, & à peine lui donnent-ils le loiſir de repeter l'argument.*

(d) *Erudito diſcipulo ſub validiſſimorum argumentorum molæ ſatisfacente,* (e) *ſuppetias venit Magiſter, dimque cunctatus, non cedendi neceſſitate coactus, ſed veritate & veritatis amore victus, victum ſe ultrò profeſſus eſt, & à ſententia ſua diſceſſionem publicè ſpondit. Promiſſis ſtetit &c.*

(ΔΔΔ) Mr. l'Eſcot *empêcha que Mr. Arnauld ne fût admis à la Societé de Sorbonne.*] (f) Il n'y eut que deux Docteurs qui ne furent pas favorables à la requête de Mr. Arnauld. *Ils alleguoient contre le ſentiment des autres la loy & la coûtume, qui veulent que le cours ait eſté fait avant la Licence: & ſur ce different, qui devoit eſtre decidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en falloit rendre juge le Cardinal de Richelieu Proviſeur de Sorbonne: ce qui eſtoit contre les loix & contre la liberté de la maiſon; mais c'eut eſté un crime alors de refuſer un tel juge. On luy deputa donc M. Hardivilliers Archevesque de Bourges & M. Habert Theologal de l'Egliſe de Paris . . . . .* ? (g) *Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fit rien contre ſes loix & ſes coûtumes. Mais c'eſtoit moins le zele de l'ordre & du reglement qui le faiſoit agir & parler ainſi, que la connoiſſance qu'il avoit de l'eſtroite union qui eſtoit entre M. Arnauld & M. de St. Cyran, le depit de ce Miniſtre de ce que M. Arnauld n'avoit point recherché ſa protection durant ſa Licence, & enfin le credit qu'avoit M. l'Eſcot ſur l'eſprit du Cardinal ſon penitent. Car ce Docteur eſtoit l'un des deux oppoſans, & avoit pris, comme j'ay remarqué, un grand eloignement de M. Arnauld par un eſprit de jalouſie & de vangeance. Il eſtoit aſſurément plus glorieux à M. Arnauld d'eſtre exclus de la Societé de cette maniere, que d'y eſtre reçu comme la pluſpart des autres. Il y fut neanmoins reçu aprés la mort du Cardinal, la Sorbonne ayant recouvré alors ſa liberté, auſſi bien que beaucoup d'autres.* Mr. l'Eſcot „ (h) s'en dedommagea dans la ſuite en le „ faiſant exclure, & de la Maiſon de Sorbonne & „ de la Faculté par la cenſure de 1656. dont il fut „ le promoteur avec Mr. le Moine ſucceſſeur de ſa „ Chaire & de ſes ſentimens.„

(f) *Hiſt. Abregée de Mr. Arnauld pag.* 50.

(g) *Ibid. pag.* 51. 52.

(h) *Ibid. pag.* 33.

(B) *Sur une avanture du Duc de Liancour.*] Ce Duc faiſoit élever ſa petite-fille à Port-Roial, & avoit chés lui Mr. l'Abbé de Bourzey. Il ſe preſenta en 1655. pour la confeſſion à un Prêtre de St. Sulpice ſa paroiſſe, qui *lui declara qu'il ne lui pouvoit donner l'abſolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Meſſieurs, de retirer ſa petite fille de Port-Royal, & de congedier de chez lui ces Abbé. . . . Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une lettre pour la juſtification de ce Seigneur. . . . Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette lettre, Mr. Arnauld ſe crut obligé de refuter les fauſſetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faiſant imprimer une ſeconde lettre qui repond à neuf de ces Ecrits* (i).

(i) *Queſtion curieuſe, pag.* 58. & 59.

(C) *Bien des irregularitez dans les procedures.*] „ On „ (k) nomma pour Commiſſaires (à Mr. Arnauld) ſes „ plus declarez ennemis, contre qui il avoit écrit ſur

(k) *Ib. pag.* 69. & 70.

dans les procedures. Il y avoit déjà pluſieurs années qu'il ne ſe montroit point; car depuis qu'à l'occaſion des troubles de la frequente Communion il ſe vit cité à Rome, & que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit revoquer à la Reine mere les ordres qu'elle lui avoit donnez de partir inceſſamment, *il demeura en caché en divers lieux, ou comme ſolitaire à Port-Royal des Champs.* Cette vie de retraite dura près de 25. années, juſques à la paix du Janſeniſme conclue l'an 1668. Mr. Arnauld fut compris dans cette paix, il alla faire la reverence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public; juſques à ce qu'en 1679. il ſe retira volontairement hors du Roiaume, parce qu'il ſut que ſes ennemis le rendoient ſuſpect au Roi *. On ne doute point qu'il n'ait vêcu depuis ce tems-là dans le Païs-Bas, mais il ne s'eſt jamais fait connoître qu'à un petit nombre d'amis affidez. On l'inquieta (D) à Liege l'an 1690. La reflexion qui a été faite ſur cette entrepriſe eſt digne † de l'attention de ceux qui gouvernent. Il a continué ſes exploits de plume contre les Jeſuites avec une grande force juſques à ſa mort. Il continua auſſi pendant quelque tems à écrire contre ceux de la Religion; mais un Miniſtre le plus expoſé à ſes attaques, employa en 1685. un ſtratagême qui fit ceſſer ſes irruptions ſur le parti Proteſtant. Je parle de l'Auteur de l'ESPRIT (E) DE Mr. ARNAULD. Nous pourrions donner une longue liſte des

* *Tiré ou d'un livre imprimé l'an 1690. ſous le titre de* Queſtion curieuſe ſi Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne eſt heretique, *ou d'un livre qui eſt une 2. édition de celui-là bien augmentée, & publié l'an 1695. ſous le titre de* Hiſtoire Abregée de la vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld. *Voiez auſſi la Preface du* Cauſa Arnaldina.

† *Voiez l'article* BOSSU.

REFLEXION *ſur ce que Mr. Arnauld a été traité de un certain Arnold.*

(a) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croient pas que les tribunaux civils puiſſent être comparez aux Eccleſiaſtiques que comme le bon au moins bon.*

(b) *Il eſt à la page 71. de la Queſtion curieuſe. Voiez dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Juin 1686. art. 3. ce que Mr. de Launoi jugeoit de cette cenſure Sorbonique.*

» ces matieres, & qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à ſa perte. Et tout ce qu'il » put faire repreſenter ſur cela ne lui ſervit de rien. » Tous les Docteurs de la Communauté de Saint Sul» pice, contre qui la lettre de Mr. Arnauld étoit écri» te, eurent la dureté & l'injuſtice de demeurer ſes » juges nonobſtant ſa recuſation, au lieu qu'il ne leur » falloit qu'un peu d'honneur pour les porter à ſe re» cuſer eux-mêmes, comme font les honnêtes gens » dans les tribunaux mêmes laïques (a)... On verra pluſieurs autres *irregularitez, innovations, contraventions à l'ordre toûjours obſervé en ces rencontres, & violences même de l'équité naturelle*, ſi on lit l'Acte (b) de proteſtation que Mr. Arnauld fit ſignifier à la Faculté.

L'OUVRAGE qui a été publié à Liege l'an 1699. ſous le titre de *Cauſa Arnaldina*, peut ſervir d'inſtruction complette touchant cette procedure des Theologiens de Paris, & touchant le fond du dogme qu'ils cenſurerent. On a recueilli dans cet Ouvrage pluſieurs écrits que Mr. Arnauld, & ſes partiſans firent imprimer en ce tems-là pour ſoutenir la juſtice de ſa cauſe.

(D) *On l'inquieta à Liege l'an 1690.*] Six Superieurs s'aſſemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le Gardien des Recollects, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Auguſtins, le Recteur des Jeſuites, le Vicaire des Carmes Dechauſſez, & le Prieur des Jacobins. Ils l'apellerent *un certain Arnold*; mais, ne leur en déplaiſe, cela ne fait point d'honneur à leurs Communautez; il y a là ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs dedaigneux, qui ne ſied pas bien à des perſonnes conſacrées au ſervice divin, & qui decretent pour la foi. Il n'y a point d'homme de lettres qui puiſſe dire, ſans s'expoſer à la riſée des Savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond, un certain Petau, un certain Saumaiſe, un certain Grotius, un certain Seldenus, & (s'il s'agit du Docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les diſputes où ce dernier s'eſt vu engagé ont fait tant de bruit, & ſont remarquables par tant de grans exploits de part & d'autre, que tout homme d'étude qui ſe verroit ſoupçonné de les ignorer, auroit ſujet d'oppoſer à ces ſoupçons injurieux ces quatre vers de Virgile:

Quis (c) genus Æneadum, quis Troja noſcitis urbem,
Virtuteſque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtuſa adeo geſtamus pectora Pœni,
Nec tam averſus equos Tyria ſol jungit ab urbe.

Quoi qu'il en ſoit, je ne ſaurois m'empêcher de mettre ici le decret (d) des ſix Reguliers de Liege; la latinité en eſt ſi exquiſe, qu'elle pourra delaſſer un peu mon lecteur. *Nos infra ſcripti Superiores Conventuales Regularium in Civitate Leodienſi, conventi de Commentariis, qua habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam ſuſpectam ſpargentem, cenſemus* D. *Vicarium charitative conveniendum, ut ſimiles Conventuales diſſipare, & prohibere non dedignetur eum dicto Arnaldo converſantes. Datum in Conventu Minorum hac 25. Auguſti* 1690. *Ad quem effectum eminentiſſimum & P. M. Ludovicum Lanoi Provum Dominicanorum, ad nomen noſtro accedendum D. Vicarium, & expendendum intentionem noſtram.* L'Auteur de la Queſtion curieuſe dit bien (e) que le P. d'Herin s'étoit vanté *d'avoir eu commiſſion ou procuration de ſon Alteſſe* l'Evêque de Liege *de faire arrêter Mr. Arnauld, par tout où il le trouveroit dans le Diocèſe*, mais il traite (f) cela d'une inſigne fauſſeté.

(E) *De l'*ESPRIT DE Mr. ARNAULD.] Il y auroit cent choſes à raporter touchant cet Ouvrage, mais comme on aura aparemment d'autres occaſions d'en parler, on ſe bornera ici à un petit nombre d'obſervations. L'Auteur de ce livre avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de ſuccès. Ceux qui eurent ſoin de l'impreſſion à la Haie l'intitulerent: *Le Politique du Clergé de France.* Ce ſont des Dialogues où il y a beaucoup d'agrement & de politeſſe, mais peu de ſolidité de raiſonnement, & très-peu de circonſpection dans le debit de pluſieurs faits notoirement faux. Monſieur Arnauld refuta (g) ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus deſobligeante, qu'il convainquoit manifeſtement ſon adverſaire d'avoir très-mal raiſonné, & d'avoir avancé pluſieurs fauſſetez. Il entama un autre (h) Ouvrage du même Auteur; il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Reformez au ſujet de l'inamiſſibilité de la Grace, en un mot l'Auteur de la Politique du Clergé previt très-bien qu'il alloit avoir en la perſonne de Mr. Arnauld un adverſaire qui ne lui laiſſeroit aucun repos, & qui ne lui paſſeroit aucune contradiction, aucun faux raiſonnement, ni aucune fauſſeté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne ſe donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à ſon feu, & à ſon imagination, & c'étoit une ſource inepuiſable de fauſſe Logique, & de contradictions groſſieres. Il chercha donc les moiens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ſes trouſſes, & rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer perſonnellement, je veux dire que de lui imputer toutes ſortes de mauvaiſes qualitez perſonnelles. Il executa ce deſſein avec tout l'emportement imaginable, & ſe trouvant en train de medire il n'épargna quoi que ce ſoit; il ſe jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occaſions de ſatiriſer, & l'on peut dire de lui ſur le chapitre de la mediſance ce que l'on diſoit de Voiture ſur le chapitre de l'amour; il l'a étendue *depuis le ſeptieme juſqu'à la bouteille, depuis la couronne juſques à la cale.* Mr. Arnauld ne trouvant pas à-propos de ſe commettre avec un homme qui ſe ſervoit de telles armes, prit le parti de ſe taire abſolument par raport aux Reformez, & ainſi ce que toute la Societé des Jeſuïtes n'avoit ſu imaginer, un ſeul Miniſtre l'imagina & l'executa heureuſement; je parie du ſecret de faire taire ce Docteur. Ce n'eſt pas le ſeul avantage que l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette ſatire; il imprima une telle crainte à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres perſonnes à qui il auroit pu ſe rendre deſagreable, qu'ils n'ont uſé s'attirer ſon indignation. Cela ne doit pas tant ſurprendre; car enfin il y a peu de familles à qui l'on ne puiſſe reprocher (i) quelque avanture, ou qui n'ait des ennemis aſſez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lors qu'on fait à qui s'adreſſer pour le faire mettre ſous la preſſe impunément. L'Eſprit de Mr. Arnauld ſembloit promettre l'impreſſion à toutes les hiſtoriettes ſcandaleuſes qu'on enverroit par la poſte, ſoit qu'elles regardaſſent un ſimple particulier comme le Prêtre Soulier, ſoit qu'elles regardaſſent un Secretaire d'Etat comme feu Mr. Colbert.

JE SAI qu'un jeune Janſeniſte conſiderant l'effet de cette ſatire, comparoit Mr. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille taureaux ne purent venir à bout, (k) & qui ſuccomba par les ruſes d'un tranſfuge & par un cheval de bois. Il eſt vrai, ajoûtoit-il, que cette comparaiſon cloche, car l'Eſprit de Mr. Arnauld n'eſt point ſem-

(c) *Æneid. lib. 1. v. 569.* (d) *Il eſt raporté dans la page 221. de la Queſtion curieuſe.* (e) *Pag. 198.* (f) *Pag. 200.*

(g) *Dans l'Apologie pour les Catholiques imprimée en 1682.*

(h) *Intitulé*, Preſervatif contre le changement de Religion.

(i) *Les Eſpagnols ont en proverbe*, no ay generacion do no ya puta ô ladron.

(k) *Tullius infidis perjuriique arte Sinonis Credimus, aut quæ doli... Quos neque Tydides nec Larliſſeus Achilles, Non anni domuere decem, non mille carinæ. Virgil. Æn. lib. 2. v. 195.*

des fauſſetez de fait qui regardent ce Docteur, mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques-unes. On l'a fait naître Huguenot *: on l'a mis de (F) l'aſſemblée de Bourg-Fontaine: on l'a fait aller (G) au Sabat: on l'a envoié commander (H) les troupes Vaudoiſes: on lui a donné la charge (I) d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu: on a dit qu'il avoit été

* *Voiez la remarque C de l'article d'Antoine Arnauld l'Avocat.*

(a) *Huc delecta virûm fortîs corpora furtim Includunt cæco lateri, penitusque cavernas Ingentes, uterumque armato milite complent. Ld. lib. II. v. 18.*

ſemblable au cheval de bois, où l'on enferma (a) les principaux Capitaines de l'armée; il reſſemble à ces vaiſſeaux qui par le conſeil d'Annibal furent pourvus de pots de terre remplis de ſerpens. Voiez Cornelius Nepos dans la vie de ce Capitaine Carthaginois.

(F) *On l'a mis de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Du Pleix à l'égard du pere n'eſt rien en comparaiſon de la fauſſeté que Mr. Filleau, Avocat du Roi au Preſidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654. car il y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis Mr. Arnauld au nombre des ſept Docteurs de l'aſſemblée de (b) Bourg-Fontaine. Voici ce que c'eſt en peu de mots. Mr. Filleau publiant en 1654. une Relation juridique de ce qui s'étoit paſſé à Poitiers, au ſujet de la nouvelle doctrine de Janſenius, expoſa qu'un Eccleſiaſtique lui avoit dit, que dans une Conference que ſept perſonnes eurent à Bourg-Fontaine l'an 1621. il fut deliberé des moiens d'anéantir le Chriſtianiſme; que cet Eccleſiaſtique étoit l'un des ſept perſonnages; qu'il avoit rompu quelque tems après avec les ſix autres, dont il ne reſtoit qu'un en vie, & qui étoient (I. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.) Par de certaines circonſtances dont ce recit eſt accompagné, & par le caractere de certains livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiez qu'en execution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du 1. nom deſignoient Jean du Verger de Hauranne Abbé de St. Cyran; que celles du 2. deſignoient Corneille Janſenius Evêque d'Ipres; que celles du 3. deſignoient Philippe Coſpéan Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Liſieux; que celles du 4. deſignoient Pierre Camus Evêque de Belley; que celles du 5. deſignoient Antoine Arnauld, dont nous parlons dans cet article; & que celles du 6. deſignoient Simon Vigor Conſeiller au Grand Conſeil. Mr. Filleau aſſure, *qu'il fut reſolu dans cette Aſſemblée d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui ſont celui de la Penitence, & celui de l'Euchariſtie; & le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit; non en témoignant aucun deſſein de faire en ſorte qu'ils fuſſent moins frequentez, mais en rendant la pratique ſi difficile, & accompagnée de circonſtances ſi peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems, qu'ils reſſauſſent comme inacceſſibles, & que dans le non-uſage, fondé ſur ces belles apparences, on en perdit peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adreſſoit à Mr. Arnauld, à cauſe de ſon livre de la frequente Communion, & qu'ainſi Mr. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquiéme de ces dangereux (c) Conſpirateurs contre la Religion Chretienne, marqué (A. A.)

(b) *C'eſt une Chartreuſe à 16. ou 17. lieuës de Paris.*

(c) *Le 4. Factum pour les parens de Janſenius, pag. 11. & 12. montre que c'eſt lui qu'on a deſigné dans la Relation juridique.*

(d) *Dans ſa lettre à un Duc & Pair, en 1655. Voiez auſſi la 1. partie du 4. Factum des parens de Janſenius.*

(e) *Dans le livre intitulé, Le Port-Roial & Geneve d'intelligence contre le St. Sacrement de l'Autel. Imprimé à Poitiers en 1656.*

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la verité ou la fauſſeté de cette conſpiration, je me contenterai de dire que Mr. Arnauld traita (d) cela d'un des plus grans excés de calomnie qu'on ait jamais vu, & qu'en particulier il ſe juſtifia inſinciblement de l'accuſation qu'on lui avoit intentée, de s'être trouvé à la conference de ces Deiſtes. Cet il fit voir qu'étant né en 1612. il n'avoit que neuf ans lors qu'on pretendoit qu'elle s'étoit tenuë. Cette juſtification eſt ſi forte, que non ſeulement le ſilence du denonciateur, mais auſſi l'aveu formel d'un de ſes amis fit connoître qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere (e) Meynier prétendant d'ailleurs, que la Relation de Mr. Filleau touchant la Conference de Bourg-Fontaine ne contenoit rien qui ne fût très-poſitif, *avoüa que Monſieur Arnauld avoit donné des preuves convaincantes, qu'il n'étoit pas de cette aſſemblée; mais il ſe trompe*, ajoûta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres deſignent un autre qui eſt encore en vie, & qui eſt trop bon ami de Mr. Arnauld pour lui être inconu.* Mr. Paſcal, qui travailloit alors aux Provinciales, preſſa vivement les Jeſuites de nommer le delateur ſecret de la Conference, les ſix Docteurs qui y avoient aſſiſté, & en particulier celui qui étoit deſigné par les lettres A. A. & qui n'étant point Mr. Arnauld, étoit trop de ſes amis pour ne lui être pas cony. Mais on laiſſa tomber ces ſommations, & ce n'eſt que depuis quelques années, qu'un (f) Jeſuite d'Anvers fort celebre a declaré au Public, que cet ami de Mr. Arnauld étoit ſon propre frere Arnauld d'Andilly. On a refuté cela. Voiez la remarque B de l'article *Arnauld d'Andilli.*

(f) *Le P. Hazart dans ſa Reponſe au Factum pour les parens de Janſenius. Voiez Preſſ. des Ouvr. des Sav. Fevr. 1688. & la 2. partie du 4. Factum des parens de Janſenius.*

(G) *On l'a fait aller au Sabat.*] Je ne ſai à laquelle des deux aſſemblées Mr. Arnauld auroit mieux aimé ſe trouver, ou à celle de Bourg-Fontaine, ou à celle dont feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux a quelquefois parlé. *Il eſt certain qu'il a (g) aſſuré à pluſieurs perſonnes, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti, qu'il avoit vu au Sabat Mr. Arnauld & une (h) Princeſſe du Sang, & que Mr. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diables.* S'il eût fallu choiſir entre ces deux extremitez, & ſi la harangue n'eût tendu qu'à exciter les Demons à quelque ſorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au Sabat, qu'avoir opiné dans la Chartreuſe de Bourg-Fontaine à l'abolition du Chriſtianiſme, & à la propagation du Deiſme.

(g) *Quatrieme Factum ſuſdit, pag. 2.*

(h) *C'eſt apparemment la feuë Ducheſſe de Longueville.*

Ce ſeroit abuſer de la patience de mes Lecteurs que de les avertir du ridicule de l'hiſtoriette que ce Prelat a racontée à pluſieurs perſonnes; & c'eſt une de ces fauſſetez, que Mr. Arnauld ne croit pas qu'on ſe doive jamais donner la peine de refuter. Voici ſes paroles: (i) *L'interêt de l'honneur peut être regardé en deux manieres, ou par rapport à la calomnie en ſoi qui d'elle même ſeroit atroce, ou par rapport à ceux qui pourroient en être prévenus, auroient en toute tres-mechante opinion de la perſonne calomniée. C'eſt proprement ce dernier rapport qui oblige à s'en defendre; car quelques énormes qu'elles fuſſent on les pourroit negliger, ſi elles étoient de telle nature, qu'il n'y eut point de perſonne ſage qui y pût ajoûter foy. Par exemple, ce que feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux avoit dit autrefois, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti que Mr. Arnauld avoit été au Sabat, & que les Diables avoient admiré la harangue qu'il y avoit faite, étoit en ſoi une horrible calomnie; cependant auroit-on voulu que ſi quelque brouillon avoit mis cela dans un libelle ce Docteur ſe fut amuſé à le refuter, & que faute de le faire on eût deut de ſuppoſer*, que c'auroit été l'impuiſſance de repondre qui l'auroit forcé à ſe taire, & qu'il y auroit donné les mains.

(i) *Tome 3. de la Morale Pratique, chap. 11. pag. 257.*

(H) *Envoié commander les troupes Vaudoiſes.*] La fauſſeté que voici n'eſt gueres plus vraiſemblable que la precedente. Il y a (k) eu des nouvelles manufactures qui ont aſſuré *poſitivement*, que cet Arnauld qui eſt à la tête des Vaudois eſt Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, *qu'il s'eſt enfin declaré, & qu'il fait merveille en Savoye à la tête des troupes du party.* Ce ſeroit une metamorphoſe bien ſurprenante, ſi à l'âge de 78. ans un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Miniſtres, étoit devenu lui-même un Miniſtre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne ſe ſervir que du mouſquet & du ſabre, travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ſes oncles, fort connu des Rochelois, n'en fit parler ſous le (l) regne de Louïs XIII. Feu Mr. l'Evêque de Liege a eu dire (m) *à ſa table que Mr. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Boiſleduc, & qu'il s'y étoit marié.* La plupart de ceux qu'on apelle zelateurs, ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accuſent. Ils ne font pas comme Dieu *qui ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive*; ils veulent que leur accuſé ſe pervertiſſe, & ils ſont fâchez qu'il ne paſſe pas dans le parti ennemi, afin de rendre veritables leurs accuſations. Ils aiment mieux qu'un autre ſe damne, que s'ils paſſoient pour des calomniateurs inſignes. Voiez (n) ce qu'a dit un Auteur moderne.

(k) *Troiſiéme plainte de Mr. Arnauld, pag. 8.*

(l) *Voiez les Memoires du Sieur de Pontis.*

(m) *Critique generale de Maimbourg, pag. 384. de la 2. édition.*

(n) *Le P. Maimbourg s'eſt fort joué ſur la même équivoque d'Arnaud de Breſſe, dans ſa Decadence de l'Empire; & le P. Theoph. Raynaud a fait un livre intitulé, Arnaldus de Brixia redivivus in Arnaldo de Lutetia.*

(I) *La charge d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé Mr. Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait ſans doute plus de plaiſir, que ceux qui l'ont repreſenté comme l'Ecuier du Goliath Mr. Jurieu. C'eſt ce qu'a fait Mr. l'Evêque de Malaga dans ſa Plainte Catholique, en apliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux Ecrivains une penſée de St. Bernard ſur Pierre Abelard & (o) Arnaud de Breſſe, ce qui lui donne lieu d'emploier cette concluſion: *Iſti qui modo ſurrexerunt novus Goliat, & ejus armiger*, PETRUS *feliciter*, & ARNALDUS *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la lettre que Mr. Arnauld a écrite à ce Prelat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement ſurpris (p) ſon Alteſſe, puis qu'on lui a fait prendre le Docteur *Arnauld pour l'Ecuyer de Jurieu le Goliath des Proteſtans, contre le party Catholique. Car*, pourſuit-il, *votre Alteſſe, auroit-elle été capable, ſi elle avoit connu cet Arnauld, d'une auſſi grande*

(o) *Le P. Theophile Raynaud a fait un livre intitulé, Arnaldus de Brixia redivivus in Arnaldo de Lutetia.*

(p) *On le traite ainſi, à cauſe qu'il étoit fils naturel de Philippe IV. Roi d'Eſpagne.*

Digitized by Google

été (K) banni de France ; & qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques afin de recouvrer ſes (L) Benefices : on lui a imputé (M) pluſieurs livres qu'il n'avoit point compoſez :

grande faute de jugement, que de mettre du même parti les deux ennemis les plus declarez, & de prendre celui qui a ſoutenu avec zéle la cauſe de l'Egliſe contre ce Miniſtre, pour ſon aſſocié & ſon confident dans la cruelle guerre qu'il fait à l'Egliſe. Il eſt certain que les deux Auteurs qu'on a pris l'un pour Goliath, l'autre pour l'Ecuier de Goliath, le ſont ſi peu, qu'il n'eſt pas plus faux que Mr. Arnauld ait aſſiſté à la Conference de Bourg-Fontaine, ou au Sabat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il eſt faux qu'il ſoit l'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne ſauroit être non ſeulement plus froid, mais auſſi plus eloigné de la verité, que les alluſions trouvées dans le paſſage de St. Bernard.

C'eſt ce que le pretendu Goliath n'a pas moins reproché à l'Auteur de la Plainte Catholique, que le pretendu Ecuier. *Si cet Evêque avoit bon goût*, (a) dit-il, *il n'auroit pas fait rouler ſes dernieres invectives ſur de froides alluſions des noms d'Arnaud de Breſſe & Pierre Abaillard ; voulant que* Monſr. Arnaud *fût le ſucceſſeur* d'Arnaud de Breſſe, *& le Miniſtre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'auroit pas appellé ce Miniſtre le Goliath ennemi de l'Egliſe, & Arnaud ſon Ecuyer. Ces Arnaud & ce Miniſtre s'entendent trop mal, pour faire partie enſemble: & de plus Mr. Arnaud eſt bien d'âge, de taille & de force à être le Goliath plûtôt que l'Ecuyer: auſſi le pretend-il bien, & l'on veut bien lui en laiſſer l'honneur.*

(a) *Religion des Jeſuites, pag. 59.*

Je remarquerai ici un petit defaut de memoire de Mr. Arnauld. Il (b) s'eſt plaint qu'après *la froide comparaiſon* d'Arnauld de Breſſe *avec* Arnauld de Paris, *& de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire à Mr. l'Evêque de Malaga, *que ce Docteur eſt le Goliath du party, & le Miniſtre, ſon Ecuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(b) *A la fin du 3. tome de la Morale pratique, pag. 773.*

(K) *Qu'il avoit été banni de France.*] Un Docteur de Sorbonne (c) Savoiard de nation, a ſoutenu dans ſes Prejugez legitimes contre le Janſeniſme, imprimez (d) à Geneve l'an 1686. que Mr. Arnauld avoit été chaſſé de France par ordre du Roi. C'eſt ce que ſignifient ces paroles de l'Avertiſſement au Lecteur; *Je n'ay pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe,* QUE LA JUSTICE DU ROI TRES-CHRETIEN A RENDU FUGITIF *dans la Hollande.* Il eſt neanmoins certain qu'il s'eſt retiré hors du Roiaume volontairement ; & l'on n'en ſauroit douter après les lettres qu'il ecrivit en 1679. à Mr. le Chancelier le Tellier, & à Mr. l'Archevêque de Paris, imprimées dans le 1. tome de l'Eſprit de Mr. Arnauld l'an 1684. De ſorte qu'il eſt aſſez etrange, que deux ans après l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une verité expoſée aux yeux de tout le monde, dans une Satire qui a tant couru. Mais il eſt encore plus étrange qu'en l'année 1690. Mr. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres, pour refuter ceux qui (e) *publient par tout qu'il eſt rebelle à ſon Roi, & qu'il a été chaſſé de France comme un brouillon.* Je ne croi pas que l'Auteur de ſon Eſprit ait debité un moindre menſonge que celui-là, en ſoutenant *qu'il (f) a été chaſſé de Flandres. Bien que ce bonhomme*, pourſuit-il, *croye que ſes avantures ſont fort enterrées, on n'a pas laiſſé d'apprendre de bonne part, qu'il avoit été chaſſé des Pais-Bas par ordre du Gouverneur.* Le terme de *chaſſer* dont l'Auteur de la Critique generale du Calviniſme s'eſt ſervi eſt un peu equivoque. *Ils ont fait accroire*, dit-il (g), *que la maiſon* de Mr. Arnauld *étoit un Rendé-vous de Mecontens, qu'on y tenoit des conferences pleines de cabale & de faction, qu'on y preparoit des manœuvres pour la Cour de Rome, en un mot ils ont obtenu tout ce qu'il falloit pour le* CHASSER *avec le reſte de la troupe.* Cela ne veut dire ſinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à Mr. Arnauld, qui furent cauſe qu'il ſe choiſit une retraite dans les pais étrangers.

(c) *Il s'appelle l'Abbé de Ville. Voiez les Nouv. de la Rep. des Lettres Juillet 1686. art. 8.*

(d) *Il ne faut pas s'arreter au titre, qui porte à Cologne chez Abraham du Bois.*

(e) *Queſt. curieuſe, pag. 212.*

(f) *Tome 1. pag. 38.*

(g) *Lettre 5.*

(L) *Afin de recouvrer ſes Benefices.*] Mr. Jurieu s'eſt fort abuſé, lors qu'il a dit que Mr. Arnauld avoit fait l'Apologie pour les Catholiques dans la vuë d'obtenir ſon rapel en France, afin d'y (h) *jouïr paiſiblement de ſon bien, & de ſes Benefices*; & que la crainte qu'on *ne fît confiſquer ſes Benefices* l'a engagé dans quelques demarches. On ne pourroit gueres mieux convaincre cela de faux par une demonſtration geometrique, que par la declaration que Mr. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Benefice ; car il n'entrera jamais dans l'eſprit d'aucun homme raiſonnable, qu'un Docteur auſſi jaloux de ſa reputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moien d'éviter la plus mortifiante de toutes les confuſions, en cas qu'il nie fauſſement qu'il ait quelque Benefice, en ait quelcun, s'il ſe trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux ſur ces paroles de Mr. Arnauld, pour être demonſtrativement convaincu du menſonge de ſon adverſaire. *La maniere ſeditieuſe*, (i) dit-il, *dont ils avoient oſé parler des affaires de ce pais-là, a obligé l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté Britannique, d'obtenir de Meſſieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre l'Eſprit de Mr. Arnauld, quoi que je ſois peut-être le moins mal traité d'un grand nombre de perſonnes, qu'ils y declarent ſans aucun rapport à moi, que riſible ou imaginaire; n'ayant preſque rien autre choſe à me reprocher que des intentions cachées, fondées ſouvent ſur des jugemens manifeſtes: comme lors qu'ils diſent, que ce n'a été par aucune vuë de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vuë d'interêt, pour ne pas perdre mes Benefices;* MOI QUI TOUT LE MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'eſt ainſi qu'il parle dans une lettre datée du 20. d'Octobre 1684. Il ne parle pas moins affirmativement dans un (k) Ouvrage imprimé en 1689. *Pour la lettre fauſſement intitulée* l'Eſprit de Mr. Arnauld, *il n'a (l) jamais eu aucune penſée d'y repondre; car les ayant été envoyé quelque tems après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome en divers endroits, il tomba ſur des choſes qui lui firent aſſez connoître le genie de ce Miniſtre, comme eſt cette folle calomnie*, qu'on laiſſoit lire à Port-Roial les livres des Sociniens à des (m) enfans de qualité de 12. ou 13. ans, à qui on enſeignoit les lettres humaines. *Et une autre non moins ridicule, quoi que moins atroce, que Mr. Arnauld* QUI N'A AUCUN BENEFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des Catholiques pour conſerver ſes Benefices. Il conclut de là, qu'un calomniateur ſi outré & ſi déraiſonnable, étant indigne de creance ne meritoit aucune reponſe, & il n'a depuis rien lu de ce livre, avant que votre Defenſe fût paru. Voilà ce que je ſais d'original.* Il eſt donc arrivé à l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnauld, ce que les Latins exprimoient par le proverbe, *Cauſam in portâ*: il a broncbé dès le premier pas.

(h) *Tome 3. de la Morale prat. pag. 237. 238.*

(i) *Seconde addit. à l'Apolog. pour les Catbol. pag. 14.*

(k) *C'eſt de lui-même que Mr. Arnauld parle.*

(l) *Voiez la refutation de ce conte dans la Diſſertation de Mr. Arnauld, ſur le pretendu bonheur des plaiſirs des ſens, imprimée en 1687.*

(m) *Prof. Cauſe Arnald. p.* VII.

Notez que Mr. Arnauld avoit un Canonicat (n) dans l'Egliſe Cathedrale de Verdun lors qu'il commença ſa Licence l'an 1638. mais il quitta ce Benefice un peu avant que de recevoir le degré du Diaconat l'an 1641. (o)

(n) *Ibid. p.* XIX.

(o) *Ibid. p.* XIX.

(M) *On lui a imputé pluſieurs livres.*] Nous diviſerons cette remarque en 4. Sections.

I. Sans avoir egard à l'ordre du tems, je donnerai pour la premiere fauſſeté en matiere d'attributions de livres celle qui regarde *la Perpetuité de la foi.* Car cet Ouvrage a donné lieu à l'une des plus celebres diſputes, qui ſe ſoit jamais excitée entre les Catholiques Romains & les Proteſtans. Mr. Claude, qui a été le Tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle reputation que jamais Miniſtre ſe ſoit aquiſe : & Mr. Arnauld, qui a été le principal Tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être employé avec plus d'aplication qu'alors toutes les forces de ſon eſprit. On a vû de part & d'autre dans le cours de cette fameuſe conteſtation tout ce que le genie, l'éloquence, la lecture, la Logique peuvent fournir de plus brillant, & de plus fort ; chaque parti pretend avoir remporté la victoire ; ſans que les peines incroiables que le Port-Roial s'eſt données, pour faire venir à grans frais un grand nombre d'atteſtations du Levant, aient preſque de rien ſervi, contre la perſuaſion où étoient les Reformez touchant la foi des Chretiens de ce pais-là par raport à l'Euchariſtie. L'ignorance qui regne parmi ces Chretiens, le decri de la nation Greque de tems immemorial ſur le chapitre de la bonne foi, la (p) venalité de ſignature dont on les croit capables &c. énervent à l'égard des Proteſtans les atteſtations que le Port-Roial a produites. Mais cela n'empêche pas, que cette diſpute ne puiſſe être regardée (mettant à part les prejugez de parti) comme une des plus memorables & des plus glorieuſes occupations de Mr. Arnauld. C'eſt donc avec raiſon que j'ai commencé cette remarque, par le premier exploit de ce grand combat.

Perpetuité de la foi. Diſpute entre Mrs. Arnauld & Claude.

(p) *Voiez la remarque* (AAA).

Je voudrois que l'Auteur (q) qui nous a donné un bon Abregé de la vie de Mr. Claude, eût marqué avec la derniere preciſion l'époque de cette guerre, puis que Mr. Claude n'avoit mis aucune date à la preface de ſon premier livre. Ce defaut de date peut tromper beaucoup de gens, car, par exemple, j'ai la premiere Reponſe de Mr. Claude, imprimée à Paris chez Etienne Lucas en 1672. Le titre n'en prend

(q) *A. B. R. D. L. D. P. c'eſt-à-dire*, Abel Retolp de la Devese Paſteur. *Il étoit ci-devant Miniſtre à Caſtres, & à preſent il eſt à la Haie.*

(h) *Eſprit de Mr. Arnaud tome 1. pag. 34. 36. 44.*

poſez; j'en marquerai quelques-uns, & je ne doute pas que l'on n'en puiſſe indiquer bien d'autres:

prend point ſi c'eſt la premiere, ou la ſeconde édition; & dès la premiere ligne de la preface je voi qu'il *y avoit environ quatre ans* que cette diſpute étoit née, & qu'il y avoit un an que le Manuſcrit qu'on avoit communiqué en ce tems-là à Mr. Claude étoit imprimé. Si je n'ai point d'autres lumieres, je me ſens preſque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpetuité de la Foi a été imprimée pour la 1. fois l'an 1671. Je ne dis pas cela ſans avoir pris garde que l'on s'eſt ſouvent abuſé de cette maniere, pour n'avoir pas trouvé dans des prefaces la date qui leur convient. Mon edition de la Perpetuité de la Foi eſt la 4. & de l'an 1666. mais je ne laiſſe pas d'y apprendre la date de la premiere, parce que j'y trouve au bas de l'Extrait du Privilege, que ce livre a été acheve d'imprimer pour la 1. fois le 15. de Juillet 1664. La publication de la premiere Reponſe de Mr. Claude eſt de (*a*) l'an 1666. ce me ſemble. L'Auteur de ſa vie n'aiant pas cru qu'un detail precis des dates fût neceſſaire dans un Abregé, a été cauſe que les ſavans hommes qui font le Journal de Leipſic, avec beaucoup d'avantage pour la Republique des lettres, & avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit apeller l'Athenes de l'Allemagne, ſe ſont trompez ſur le premier Ecrit de ce Miniſtre. Ils (*b*) pretendent que ſa premiere Reponſe à la Perpetuité de la Foi fut imprimée avant qu'il allât ſervir l'Egliſe de Montauban; mais la verité eſt que la premiere & la ſeconde ont été imprimées en même tems, après que la premiere eut couru quatre ou cinq années en manuſcrit, & lors qu'il n'étoit plus à Montauban. Revenons au fait.

(*a*) *C'eſt-à-dire ſelon la date anticipée du Libraire, car je croi que le livre parut en 1665.*

(*b*) *Acta erudit. Lipſienſ.* 1687. *pag.* 659.

Mr. de la Deveze n'aſſûre pas que la *Perpetuité de la Foi* ſoit un Ouvrage de Mr. Arnauld, il ſe contente de dire qu'on l'en croit l'Auteur. Les (*c*) Journaliſtes de Leipſic ſe renferment dans les mêmes bornes; mais dans le ſuplément de Moreri, où l'on a donné un fort long article de Mr Claude, tiré en partie de l'abrege de ſa vie, on aſſure tout net que Mr. Arnauld eſt l'Auteur de la *Perpetuité de la Foi*. Cependant l'opinion la plus commune, & la plus probable donne ce livre à Mr. Nicolle, les trois gros volumes de la Perpetuité defenduë à Mr. Arnauld, & la Reponſe generale au ſecond livre de Mr. Claude à Mr. Nicolle. La Queſtion curieuſe ne dit rien de poſitif ſur cela; parce que l'énumeration qu'on y trouve des Ecrits de Mrs. de Port-Roial contre ceux de la Religion, ne diſtingue point ceux de Mr. Nicolle, d'avec ceux de Mr. Arnauld.

(*c*) *Acta erudit. Lipſ. ib. Mais en* 1683. *pag.* 442. *ils l'aſſurent.*

Notez que le premier tome de la Perpetuité defenduë fut imprimé l'an 1669. & que l'Auteur aiant heſité (*d*) pendant un an s'il repondroit au livre de Mr. Claude, commença à y travailler au mois de Janvier 1667. & acheva ce premier volume au mois de Juin 1668. Notez auſſi qu'on le donne à Mr. Arnauld dans quelques-unes des aprobations qui ſe voient à la tête de l'Ouvrage. Cela doit ôter toute incertitude.

(*d*) *Voiez ſa Preface.*

Le Second tome de la Morale pratique.

II. L'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnauld attribuë à ce Docteur le 2. volume de la Morale pratique, mais il n'en donne aucune raiſon. Mr. Arnauld l'a dementi publiquement. (*e*) *Il eſt certain*, a-t-il dit, *que Mr. Arnauld n'eſt point Auteur de la Morale pratique. Les Jeſuites ne la lui attribuent . . . . que ſur la foi de Mr. Jurieu, cet homme ſi decrié par ſes fauſſetez & ſes menſonges; & qui n'impute cette Morale à Mr. Arnauld que comme il fait beaucoup d'autres pieces, auſquelles tout le monde ſait qu'il n'a pas eu la moindre part.* L'accuſateur ne s'eſt pas mis en devoir depuis ce tems-là de juſtifier ce qu'il avoit dit; l'équité veut donc qu'on juge que c'eſt une fauſſe imputation. Il faut bien que les preuves en ſoient difficiles à donner, puis que Mr. l'Evêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, ſur la ſeule autorité de Mr. Jurieu, *modo ſit* Arnaldus, dit-il, (*f*) *ut innuit* Petrus Jurieus *in ſuo* Spiritu. L'Auteur de la Defenſe des nouveaux Chretiens, qu'on croit être le P. le Tellier l'une des meilleures plumes de l'Ordre, a été plus deciſif que le Prelat, quoi qu'il ne paroiſſe pas avoir d'autre caution que Mr. Jurieu. C'eſt pour cela que Mr. (*g*) Arnauld lui fait une rude reprimende, & qu'il l'accuſe *d'un jugement temeraire, qui bleſſe la plus claire & la juſtice, ſi on en conſidere bien les circonſtances. La ſeule raiſon*, ajoûte-t-il, *que vous ayez de l'en faire Auteur eſt le temoignage d'un homme, que vous dites vous-mêmes être indigne de toute creance, & ſi decrié pour ſes menſonges, qu'il n'eſt capable que de faire douter des veritez les plus claires, quand il les avance.*

(*e*) *Lettre d'un Theolog. ſur la Defenſe des nouv. Chrez. pag.* 2.

(*f*) *Catholic. querim. pag.* 103.

(*g*) *Tome* 3. *de la Morale pratique, pag.* 36.

III. Le Journal de Leipſic attribuë à Mr. Arnauld (*h*) les Prejugez legitimes contre les Calviniſtes. C'eſt pourtant Mr. Nicolle qui en eſt l'Auteur, ſelon l'opinion generale de tous ceux qui ſont les mieux inſtruits de ces ſortes de particularitez; & c'eſt à lui nommément que l'Abbé de (*i*) Ville l'attribuë, dans la preface du livre dont j'ai fait mention ci-deſſus; où il retorque contre Mrs. de Port-Roial les prejugez, dont ils ſe ſont ſervis contre la Reforme. La preuve dont ſe ſervent Mrs. de Leipſic n'eſt pas bonne; car bien que l'Evêque de Condom, & celui de Grenoble donnent leur approbation par un même Acte aux Prejugez legitimes, & à trois autres livres dont l'un eſt conſtamment de Mr. Arnauld, ils ne pretendent pas que les autres le ſoient auſſi. On les a joints enſemble, parce qu'ils etoient ſortis tous quatre de Port-Roial preſque en même tems. Ces quatre livres ſont les Prejugez legitimes; la Reponſe generale à Mr. Claude; le Renverſement de la Morale; & le ſecond tome de la Perpetuité defenduë.

Prejugez legitimes.

(*h*) *Ann.* 1683. *pag.* 438. 450. *& dans l'Index pag.* 561. *Ann.* 1690. *pag.* 18. 595.

IV. On a (*k*) imprimé à Anvers en 1689. la Defenſe de l'Egliſe contre le livre de Mr. Claude intitulé la Defenſe de la Reformation. Les (*l*) Journaliſtes de Leipſic conjecturent que c'eſt un Ouvrage de Mr. Arnauld; mais il vient d'une autre main, ſavoir du Pere d'Antecourt Religieux de Sainte Genevieve, & Chancelier de l'Univerſité de Paris, comme nous l'aprend un autre excellent (*m*) Journaliſte.

La Defense de l'Egliſe.

(*i*) *Il le nomme mal Nicol.* Que l'on attribuë juſtement, *dit-il*, à Mr. Nicol, un des plus polis Ecrivains de Port-Royal.

(*k*) *Le titre porte* à Cologne chez Pierre Marteau.

(*l*) *Ann.* 1690. *pag.* 18. *& dans l'Index, pag.* 611.

Je paſſe ſous ſilence une erreur du Jeſuite Papebroch. C'eſt celle d'attribuer (*n*) à Mr. Arnauld les livres qui ont paru ſous le nom de Petrus Aurelius. Je ne ſai que dire à l'égard d'un fait que j'ai trouvé dans une piece volante (*o*) intitulée, *Defenſe du Mandement de Monſeigneur l'Eveſque d'Arras du* 30. *Decembre* 1697. *contre un libelle intitulé* Ancienne hereſie des Jeſuites renouvellée &c. L'Auteur de cette defenſe pretend prouver que les Janſeniſtes ont reconu l'autorité de l'Egliſe à l'egard de la determination du ſens d'un Ouvrage, & voici ce qu'il dit dans la page 24. „ De pluſieurs que je pourrois produire, je me „ contenterai d'un ſeul qui peut tenir lieu de tous les „ autres. C'eſt Mr. Arnauld le chef & l'oracle du Janſeniſme. Apres avoir encheri dans la quatrieme partie de l'Apologie pour les Religieuſes de P. R. ſur tout „ ce qui avoit été dit juſques-là contre l'infaillibilité „ de l'Egliſe à l'égard du ſens des livres. Enfin dans „ un nouvel ouvrage fait pour ſoûtenir cette Apologie même & d'autres de ſes écrits, reduit à ne pouvoir autrement ſe défendre du reproche qu'on lui „ faiſoit, que ſes raiſonnemens aloient à détruire la „ certitude de la Tradition, il ſe vit contraint de faire malgré lui cet aveu important & déciſif, qui „ ruinoit en peu de lignes les travaux de tant d'années. *Il y a de certains faits*, dit cet Ecrivain (1), „ *dont on conclut neceſſairement la verité d'une doctrine: & ce ſont ceux qui contiennent la Tradition de l'Egliſe. Par exemple il s'enſuit de ce que les Peres ont enſeigné unanimement une doctrine comme de foy, que cette doctrine eſt de foy. . . . & auſſi il eſt clair que l'Egliſe étant infaillible dans la deciſion des dogmes, elle l'eſt auſſi dans la déciſion de ces ſortes de faits qui s'enſuivent neceſſairement des dogmes, & qui ſont les moyens neceſſaires par leſquels elle arrive à la connoiſſance des veritez de foy.* Tout cela eſt de M. Arnauld. „ Voilà qui eſt net & precis. On afirme poſitivement que l'Apologie des Religieuſes, & la refutation d'un livre du Pere Annat ſont deux Ouvrages de nôtre Docteur. Je ne pretens pas le nier, quoi que d'une part le ſtyle de l'Apologie me paroiſſe plus châtié que le ſien, & de l'autre moins vif, moins impetueux. Cette Apologie eſt un aſſez gros *in quarto* diviſé en 4. parties, & imprimé l'an 1665. Notez en paſſant le ſort des diſputes: il n'arrive preſque jamais en ſoutenant une opinion, que l'on ait une entiere liberté de ſe ſervir de maximes purement univerſelles. On a quelques autres ſentimens à menager qui obligent à des reſtrictions; mais c'eſt une gêne tres-incommode, car vôtre adverſaire ſe prevaut de ce que vous excepter. Cela lui fournit des argumens *ad hominem*, & de fort grans avantages, & c'eſt preſque toujours par là qu'il ſe releve de ſa chute après qu'on l'a terraſſé. Les Janſeniſtes en ſont un exemple dans l'apologie du mandement de Mr. d'Arras. Je voudrois bien voir comment ils s'en tireront. Chaque parti ſoufre dans cette matiere. On ne peut point ſoutenir l'infaillibilité de l'Egliſe à l'égard des faits, & à moins que de l'admettre on s'expoſe à mille inconveniens. Quant au livre *des deux chefs qui n'en font qu'un*, j'en parlerai en quelque au-

(*n*) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, Août* 1689. *pag.* 541. *Sept.* 1689. *pag.* 34.

(*n*) Petrus Aurelius vero nomine eſt Antonius Arnaldus. *Papebr. elucid. hiſtor. altor. in controverſia Carmelitana pag.* 135.

(*o*) *Imprimée à Cologne chez Conrad Buning, à la Palme* 1698. *elle contient* 50. *pages in* 12.

(1) *Refut. du livre du P. Annat &c. p.* 5.

d'autres : on a imputé ſon ſilence à une fauſſe (N) raiſon : on lui a donné des lunettes (O) & un valet infidele. Les principaux livres qu'il a faits depuis ſa ſortie de France concernent le ſyſtême de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche, le peché philoſophique, la Morale pratique des Jeſuïtes, & quelques propoſitions de Mr. Steyaert. Il s'eſt batu vigoureuſement contre le Pere Simon dans ce dernier livre, ſoit pour le Nouveau Teſtament de Mons, ſoit touchant l'inſpiration (OΔ) des Auteurs Sacrez, & les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire, ſoit en faveur des atteſtations (OΔΔ) des Grecs &c.

* *Hiſt. abregée de Mr. Arnauld pag. 279.*

Il mourut la nuit du 8. au 9. d'Août 1694. âgé de 82. ans, 6. mois & deux jours. Il reçut du Ciel dans cette grande vieilleſſe deux faveurs inſignes & tout-à-fait rares; car la maladie dont il mourut ne dura qu'une ſemaine plus ou moins, & ne l'empêcha pas de dire la Meſſe, ou de l'entendre, & de * *reciter ſon Breviaire à peu près aux heures ordinaires.* Son agonie fut douce, tranquille,

tre endroit. C'eſt un Ouvrage que l'on donne fauſſement à Mr. Arnauld : j'ai trouvé cette imputation dans un écrit anonyme imprimé l'an 1688. & qui paſſe pour être du Pere le Tellier. Il a pour titre, *Lettre Apologetique pour Mr. Arnaud* &c. On auroit plus de raiſon de dire que le dogme même des deux chefs qui n'en font qu'un, a été ſoutenu par ce Docteur de Sorbonne dans la Preface du livre de la frequente communion, mais cela même demande quelques éclairciſſemens. Voïez l'Hiſtoire abregée (a) de ſa vie.

(a) *Page 85. & ſuiv.*

(b) *Voïez les diſcuſſions propoſées à Mr. Steyaert part. 6. pag. 59. & ſuiv.*

(N) *On a imputé ſon ſilence à une fauſſe raiſon.*] Les difficultez propoſées à Mr. Steyaert, font voir que l'Auteur du Voïage du monde de Deſcartes, n'a pas conſulté exactement l'époque de la querelle de Mr. Arnauld & du P. Mallebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un pretexte de ne pas repondre à deux livres qui avoient paru contre lui, l'un compoſé par un Miniſtre, l'autre compoſé par un Jeſuïte. Il faut avouër que le public n'eſt pas encore trop bien revenu de l'étonnement, que lui donnerent les premieres années du ſilence de ce Docteur à l'égard de ces deux livres; mais il eſt certain, quoi qu'en diſe le Voïageur ſubtil & poli de ce nouveau monde, que la partie étoit liée avec le P. Mallebranche, avant que l'Eſprit de Mr. Arnauld, (b) & les Obſervations du P. le Tellier euſſent paru. Je ne dois pas diſſimuler que les raiſons que Mr. Arnauld a données de ſon ſilence, ont plu à quelques perſonnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient plu à tous les lecteurs. J'ai déjà raporté un paſſage (c) qui concerne ces raiſons, en voici un autre; „ Et (d) quant „ à Mr. Jurieu, il s'eſt rendu ſi fameux dans toute „ l'Europe par ſes mediſances & ſes calomnies, qu'il „ n'eſt plus capable de faire du mal à ceux qu'il de„ chire. Je ſçay que deux diverſes perſonnes tous „ deux Proteſtans en ont écrit à Monſr. Arnauld, „ comme d'un homme decrié parmi les ſiens, & dont „ les emportemens leur faiſoient honte, & qu'ils „ ſe ſont offerts de lui envoyer des memoires qui le „ feroient connoître pour tel qu'il eſt. Mais on ne s'é„ tonne pas que Monſr. Arnauld ne les ait pas pris au „ mot, & qu'il n'ait pas voulu perdre le tems à ecrire „ contre un homme qui n'eſt fort qu'en injures & en „ mediſances. „ Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il pretend n'être que des calomnies atroces publiées par ce Miniſtre. Les raiſons (e) qu'il donne de ſon ſilence par raport au P. le Tellier ont ſatisfait peu de gens.

(c) *Il eſt à la page 237. du 3. tome de la Morale pratique. Voïez auſſi la page 361.*

(d) *Diſſertation ſur la pretenduë bonheur des plaiſirs des ſens, pag. 12.*

(e) *Morale prat. t. 3. pag. 166. 267.*

(O) *Des lunettes & un valet infidele.*] Les Ecrits publiez ſur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un Profeſſeur de Doüai, contiennent des choſes qui pourroient convenir à cet Ouvrage, neanmoins je ne raporterai que la maniere dont Mr. Arnauld refute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par ſon valet, & d'avoir de la peine à cauſe de ſon grand âge à lire le petit caractere. *Comment*, (f) dit-il, *me pourrois-je plaindre d'un valet qui m'auroit volé & trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de tres-fideles, & qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je ſuis ſorti de Paris.* Dans une note ſur la lettre de Mr. de Ligni il y a, *que jamais Mr. Arnauld ne s'eſt ſervi de lunettes, & qu'il ne laiſſe pas de lire la plus petite lettre auſſi bien que la groſſe* (g). Voilà deux petites ſingularitez, qui meritoient d'être communiquées aux curieux de l'hiſtoire des hommes illuſtres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'eſt une des plus fines Comedies qui ait été jamais jouée: le ſuccès en a été auſſi grand que les Auteurs le pouvoient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en ſi peu de tems plus de Profeſſeurs à une Academie, que cette affaire en a enlevé à l'Univerſité de Doüai, & jamais decharge n'éclaircit ſi bien les rangs: c'eſt de quoi ſe ſouvenir de cette parole du Pſalmiſte, *& removebis faciem terræ.*

(f) *Premiere Plainte, pag. 9.*

(g) *Imperialis raporte que Franciſcus Piccolomini mort à l'age de 84. ans ne s'étoit jamais ſervi de lunettes. Le Valeſiana pag. 3. nous apprend qu'Hadrianus Valeſius à plus de 80. ans écrivoit & liſoit les caracteres les plus menus ſans ſecours de lunettes.*

(OΔ) *Soit touchant l'inſpiration des Auteurs Sacrez, & les verſions de l'Ecriture.*] On a vu ci-deſſus (h) dans l'article du Pere Adam, deux propoſitions des Jeſuïtes cenſurées par les Facultez de Theologie de Louvain & de Doüai. Ce ſont des propoſitions qui paroiſſent limiter ou modifier l'inſpiration de l'Ecriture: Mr. Simon (i) a pris là-deſſus parti contre les Cenſeurs, & a été refuté par Mr. Arnauld depuis la page 113. juſqu'à la page 236. de la 6. partie des difficultez propoſées à Mr. Steyaert. Il s'eſt defendu dans ſes nouvelles obſervations (k) ſur le texte & ſur les verſions du Nouveau Teſtament depuis la page 33. juſqu'à la 91. On peut aprendre bien des choſes en comparant exactement les raiſons de l'un avec les raiſons de l'autre. Chacun ſait que Mr. Arnauld eſt celui de tous les Ecrivains Catholiques qui a ſoutenu le plus doctement & le plus ſolidement l'utilité des verſions de l'Ecriture. Ce qu'il a dit à l'égard du droit ſur cette matiere eſt admirable: ce qu'il en a dit à l'égard du fait, c'eſt-à-dire, pour montrer que ſelon l'eſprit de l'Egliſe les laïques n'ont jamais été exclus de la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, eſt beau & curieux; mais ſi vous liſez attentivement les reponſes (l) de Mr. Simon, vous ne ſaurez que penſer touchant l'eſprit de l'Egliſe quant à cela. Les ſentimens des Docteurs, les jugemens des Academies, les mandemens des Prelats, les Actes publics en un mot alleguez de part & d'autre forment une ſi étrange varieté, & ſur tout lors qu'on examine les motifs & les principes étalez par ceux qui blâment, & par ceux qui loüent la lecture des verſions, qu'il reſulte de tout cela que ſelon l'eſprit de l'Egliſe il doit être defendu & permis au peuple de lire l'Ecriture Sainte. Il n'y a guere de faits qu'on puiſſe reduire plus aiſément au Pyrrhoniſme hiſtorique que cette demande-ci: *L'Egliſe a-t-elle déſaprouvé, ou aprouvé que l'Ecriture fut liée par les laïques en langue vulgaire?* Quelle pitié qu'on ne puiſſe rien établir de ferme ſur une telle queſtion, ni à l'égard de la negative, ni à l'égard de l'affirmative! Un Corps qui ſe vante de l'infaillibilité ne devroit-il pas être plus uniforme dans ſes procedures? Mr. Arnauld avec les torrens de ſon éloquence & de ſon ſavoir, entraîneroit une infinité de lecteurs à dire que l'on a calomnié l'Egliſe Romaine, quand on lui a reproché mille & mille fois qu'elle interdit aux laïques la lecture de la parole de Dieu; il les entraîneroit, dis-je, à croire cela, ſi Mr. Simon n'oppoſoit des digues à ces torrens. Voilà comment dans les mêmes Communions un Docteur defait le travail de l'autre: l'ennemi commun en profite, & a lieu de s'écrier, *Sape premente Deo, fert Deus alter opem.*

(h) *Page 79. col. 1.*

(i) *Voïez le chap. 23. & 24. de ſon Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament.*

(k) *Imprimées à Paris l'an 1695. in 4.*

(l) *Dans les nouvelles obſervations ſur le texte & les verſions du Nouveau Teſtament depuis la page 465. juſques à la page 584.*

(OΔΔ) *Soit en faveur des atteſtations des Grecs.*] J'ai dit ci-deſſus (m) que les Proteſtans les ont mepriſées, comme des choſes que l'on avoit facilement obtenuës de cette nation venale. (n) *Emendicatis undique per Legatos Regios, Conſules, Miſſionarios Graculorum hac de re teſtimoniis, a quibus nihil non pretio extorqueas.* (o) „ Mr. Arnauld produiſit pluſieurs atteſta„ tions de Prêtres Grecs, pour montrer qu'ils étoient „ là-deſſus dans les hypotheſes des Catholiques Ro„ mains: mais il eſt vrai auſſi qu'on en obtint la plû„ part à force d'argent. Mr. Wheler aſſûre dans ſes „ voyages de Grece, qu'il a parlé à pluſieurs Papas, „ que Mr. de Nointel neveu de Mr. Arnauld a taché „ de corrompre de cette maniere. „ Voila deux temoins du fait que j'ai avancé. Notez que Mr. de Nointel n'eſt pas neveu de Mr. Arnauld. On le dit là aparemment pour avoir lu dans la Reponſe (p) de Mr. Claude, que Mr. de Pompone neveu de Mr. Arnauld, & Ambaſſadeur alors en Suede, lui avoit procuré des materiaux. Quoi qu'il en ſoit, Mr. Simon a ſoutenu (q) qu'il y a même des Catholiques *qui ne s'en raportent pas tout à fait à ce grand nombre d'atteſtations*, & il raporte les fondemens de leurs doutes. Mr. Arnauld (r) examine tout cela avec une extrême ferveur, & donne un precis de ce qu'il avoit repondu à Mr. Spanheim dans l'apologie pour les Catholiques.

(m) *Dans la remarque M. n. I. page 368.*

(n) *Spanhem. Strigon. in exposit. Epiſt. Cardon.*

(o) *Biblior. Univerſ. to. 11. pag. 445.*

(p) *Claude, Reponſe à la Perpetuité defendue liv. 4. ch. 3. p. m. 597.*

(q) *Dans ſon Hiſtoire Critique de la creance des Levant.*

(r) *Difficult. propoſées à Mr. Steyaert part. 6. pag. 275. & ſuiv.*

Digitized by Google

quille, courte. Il eut d'autre côté autant de force d'eſprit, & de mémoire, & de plume la derniere année de ſa vie, qu'à l'âge de 40. ou de 50. ans. Ce ſont deux bonheurs qui arrivent à peu de perſonnes de lettres. Il avoit écrit peu de mois avant ſa mort quatre † lettres contre le Pere Mallebranche, & une lettre à Mr. du Bois ſon ancien ami, toute remplie *de reflexions ‡ ſur l'éloquence des Predicateurs.* Le public a vu ces derniers Ouvrages, & n'y a trouvé aucune marque d'un eſprit diminué. Mr. du Bois ne ſurvêquit guere ni à ſa reception à l'Academie Françoiſe, ni à la lecture des reflexions où il avoit pu aprendre qu'il n'avoit rien entendu * dans la doctrine de St. Auguſtin touchant l'éloquence de la Chaire. Je ne ſai ſi le public verra jamais ce que Mr. Arnauld écrivit (P) environ le même tems à Mr. Deſpreaux, mais je ne doute point que cette lettre ne ſoit admirable. Il y a un autre bonheur à conſiderer dans ſa vie, & qui ſurpaſſe ceux que j'ai marquez, c'eſt qu'il fut toûjours exact dans la pratique des exercices de pieté que ſon Sacerdoce exigeoit de lui, & ce qui eſt encore plus dificile, c'eſt que même dans ſa jeuneſſe ‡ il s'éloigna des plaiſirs des ſens, & que la pureté de ſes mœurs ne ſe dementit jamais. On n'a point vu que ſes adverſaires lui aient donné des atteintes par cet endroit-là, quoi qu'à l'égard de l'orthodoxie, ils aient tâché de le difamer à toute outrance. Si la lecture des mauvais livres (Q) produiſoit dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il ſeroit bon de la conſeiller. Les proteſtations qu'il a faites de ſon attachement à la vraie foi, & de ſon zêle pour Dieu, paroiſſent en divers endroits de ſes livres, & ſur tout dans le teſtament (R) ſpirituel qu'il fit le 16. de Septembre 1679. où il prend Dieu à temoin des diſpoſitions avec leſquelles il s'eſt engagé à faire tels & tels livres. On a reconu enfin à la Cour de Rome (S) ce qu'il valoit, & il n'a tenu qu'à lui d'être Cardinal. Il n'eſt pas beſoin de dire qu'il combatit de toute ſa force les relâchemens de la Morale, & qu'il fut toûjours un Docteur & un Directeur d'auſterité. On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite dans l'afaire qui (T) donna lieu à un Factum de Mr. Des-Lyons.

† *Voiez le Journal des Savans du 18. Juin 1694. & les ſuivans.*

‡ *Hiſt. abregée pag. 194.*

* *Ce qu'il avoit dit ſur cela ſe trouve dans la Preface de ſa traduction Françoiſe de quelques Sermons de St. Auguſtin. Voiez le Journal des Savans du 7. Juin 1694.*

‡ *Pref. Cauſæ Arnald. pag. IX. Voiez auſſi l'Hiſt. abregée de ſa vie pag. 26.*

(P) *Ce que Mr. Arnauld écrivit . . . . à Mr. Deſpreaux.*] La critique de la 10. (a) ſatire de Mr. Deſpreaux étant tombée entre les mains de Mr. Arnauld, lui fit naître la penſée d'écrire *une diſſertation en forme de lettre, où il prit la défenſe de la ſatire avec cette vigueur d'eſprit & de ſtile qui ne l'a jamais quitté: le parti des anciens en fut glorieux, & cela a valu à Mr. Arnauld ces beaux vers de Mr. Deſpreaux où il prefere à tous ſes avantages, même à celui d'être Hiſtorien du Roi, l'Apologie que ce Docteur a faite de ſa ſatyre. . . , Les Janſeniſtes rigides, ou les Rigoriſtes ne furent pas contens de cette derniere piece de Mr. Arnaud. Un Docteur blanchi dans des diſputes graves & ſerieuſes, parler à plus de 80. ans, de vers, de femmes, de Romans! quel déſordre! le parti en frémit, & ſe diſoit à l'oreille que leur chef baiſſoit, la poeſie à les entendre, étoit un art frivole qui n'avoit pas dû un moment arrêter un ſi grand genie. Cela vint aux oreilles de Mr. Deſpreaux, & là-deſſus il entreprit ſon poëme ſur l'amour de Dieu, pour montrer que la poëſie peut embraſſer les ſujets les plus ſublimes.* Ces particularitez m'ont été communiquées par un (b) homme de beaucoup d'eſprit, & d'erudition, fort conu de Mr. Deſpreaux. Mettons ici un paſſage de la 10. épitre de ce grand Poëte, où il s'adreſſe à ſes vers,

Mais des heureux regards de mon Aſtre étonnant
Marquez bien cet effet encor plus ſurprenant:
Que dans mon ſouvenir aura toujours ſa place:
Que de tous d'Ecrivains de l'Ecole d'Ignace
Riant, comme je fais, ami ſi déclaré,
Ce Docteur toutefois ſi craint, ſi reveré,
Qui contre Eux de ſa plume épuiſa l'énergie,
Arnauld, le grand Arnauld ſit mon apologie. (1)
Sur mon tombeau ſitôt, mes Vers, pour l'annoncer, (c)
Courez en lettres d'or de ce pas vous placer.
Allez juſqu'au Japon en naiſſant voir l'Hydaſpe,
Chercher, pour l'y graver, le plus précieux jaſpe.
Sur-tout à mes Rivaux ſoyez bien l'étaler.

(a) *C'eſt la ſatire contre les femmes.*

(b) *Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris.*

(1) *Mr. Arnauld a fait une Diſſertation, où il me juſtifie contre mes Cenſeurs, & c'eſt ſon dernier Ouvrage.*

(c) *C'eſt ainſi qu'il y a dans l'Epitaphe, dont je me ſers, qui a été faite dans quelque ville des Provinces-Unies.*

(Q) *Si la lecture des mauvais livres produiſoit . . . les mêmes effets qu'en lui . . il ſeroit bon de la conſeiller.*] Voici ce qu'il nous aprend lui-même. „ (d) Je me „ ſouviens d'avoir lu autrefois eſtant fort jeune dans „ *les Muſes ralliées* (c'eſtoit le titre de ce livre ſi je „ m'en ſouviens bien) quelque choſe de fort mechant „ ſur ce ſujet. C'eſt un Poete qui ſe glorifie d'avoir „ obtenu ce qu'il n'avoit pu demander ſans crime: „ & la raiſon qu'il rend d'eſtre venu à bout de ſon „ deſſein, eſt tout à fait abominable. C'eſt, dit-il, „ que cette perſonne avoit l'eſprit trop ſolide pour ne „ pas regarder, comme *d'invincibles chimeres, ſes vœux* „ *contes d'honneur qui naiſſent au cerveau des maris &* „ *des meres.* Je ſuis certain que ce qui eſt en italique „ eſtoit dans ces vers. Car j'en fus tellement choqué „ que cela m'eſt toujours depuis demeuré dans l'eſ- „ prit. Ce Poëte ſuppoſe donc qu'il n'y avoit que la „ conſideration de l'*honneur* qui euſt pu empecher „ cette femme de ſe ſatisfaire, mais qu'elle s'eſtoit „ mûe au-deſſus par la force de ſon eſprit. „

(d) *Arnauld, cinquieme denonciation du pecché philoſophique pag. 57. 58.*

(R) *Le teſtament ſpirituel qu'il fit.*] J'en ai un exemplaire de l'édition de Liege 1696. On y a mis une preface où l'on deſavoue l'édition qui avoit déjà paru.

(S) *On a reconu enfin à la Cour de Rome ce qu'il valoit.*] (e) Le Pape Clement X. aiant lu quelques Ouvrages de Mr. Arnauld, les loüa extrêmement, & declara que l'Auteur lui feroit beaucoup de plaiſir s'il lui en envoioit un exemplaire, ou s'il le faiſoit donner à ſon Nonce. Le Cardinal Altieri qui avoit fait voir ces livres au Pape ne pouvoit aſſez les loüer, & finit 20. fois ſes éloges par ce temoignage honorable, (f) Mr. Arnauld a rendu de très-grans ſervices à l'Egliſe, il ſeroit à ſouhaiter que la mort ne lui enlevât jamais un ſi grand homme. L'eſtime & l'affection d'Innocent XI. pour ce Docteur ont été conues du public. Voiez la lettre qu'il lui fit écrire par le Cardinal Cibo le 2. de Janvier 1677. elle eſt à la fin de la lettre que Mr. Arnauld écrivit à Mr. l'Evêque de Maliga le 2. de Decembre 1688. On a une lettre de Mr. Favoriti Secretaire de ce Pape datée de Rome le 3. d'Avril 1680. où l'on voit (g) de grans éloges, & de fortes marques de la douleur qu'avoit ce Pontife de la perſecution qui étoit faite à Mr. Arnauld. Il eut envie de l'élever à la pourpre, & il ne tint qu'au Docteur que cela ne s'executât. (h) *Dè Arnaldo in purpuratorum Procerum Ordinem adlegendo aliquandò Sanctitatem ſuam cogitaſſe, eſſe certum eſt & pluribus notum, nollem tamen hic commemorare, niſi Eminentiſſimus Cardinalis intimorum Romanæ Aulæ conſiliorum teſtis locuples, id nuper Pariſiis quulgaſſet, aſſeruiſſetque per unum Arnaldum ſtetiſſe quominus is Eminentiſſima illa dignitate ornaretur.* Alexandre VIII. qui avoit eu avant qu'il fut Pape beaucoup d'amitié & d'eſtime pour Mr. Arnauld, ne changea point de diſpoſitions depuis qu'il fut élevé ſur la chaire de St. Pierre. Il lui accorda quelques graces, & il lui en auroit accordé bien d'autres, s'il eût vécu plus long tems, ou ſi Mr. Arnauld lui en eût fourni les occaſions (i).

Notez que l'Evêque de Maliga fit brûler preſque tous les exemplaires de la 1. edition de ſa *querimonia Catholica*; dès qu'il eut ſçu que ſans ſon conſentement on y avoit donné la qualité d'Heretique à Mr. Arnauld. Celui qui brûla de ſes propres mains les exemplaires en a donné une atteſtation en forme (k).

(T) *Dans l'afaire qui donna lieu à un Factum de Mr. Des-Lyons.*] Une niece de Mr. Des-Lyons Docteur de Sorbonne, & Doien de Senlis fut aſſez adroite pour engager Mr. Arnauld à des demarches qui ne lui font point d'honneur. Elle plaidoit contre ſon pere, il la protegea dans ce procés autant qu'il put. Cela n'eſt point d'un Caſuiſte rigide. Outre cela c'etoit une fille ſi bizarre dans ſes devotions, & ſi mal tournée, que Mr. Arnauld fut mal ſervi de la faculté qu'on nomme diſcernement des eſprits, lors qu'il ſe laiſſa tromper par cette hypocrite. Mr. Juricu qui avoit oui parler du Factum de Mr. Des-Lyons, ſouhaita paſſionnement d'en avoir un exemplaire, & le fit demander pluſieurs fois à une perſonne qui auroit pu le lui fournir. Il emploia principalement l'interceſſion du (l) Libraire qui imprimoit à la Haie l'an 1685. la juſtifi-

(e) *Pref. Cauſæ Arnald. pag. LIX.*

(f) *De Eccleſia optime meritus eſt Arnaldus: optandum eſſet ut talem ac tantum virum mors illi nunquam ereptura eſſet. Ibid. pag. LX.*

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag. LXI.*

(i) *Ibid. pag. LXI. LXII.*

(k) *Ibid. pag. LXIV.*

(l) *Il eſt plein de vers en pens t'informer de lui ſi je dis la verité. J'ecrivois ceci le 2. d'Avril 1699.*

Lyons. Noter qu'on ignore le nom du lieu où il mourut : on croit que ce fut dans un village du païs de Liege. On ſait encore moins le lieu où il a été enterré, & c'eſt l'une des conformitez que ſes amis ont * marquées entre ſon deſtin & celui de Moïſe. Il ſouhaita † qu'on portât ſon cœur à Port-Roial. Cela fut executé ; mais les vers de Mr. Santeul ſur ce ſujet exciterent (V) une guerre fort violente, & qui a bien diverti pluſieurs perſonnes. On cria beaucoup contre les Jeſuites.

* *Voiez l'Hiſtoire abregée de ſa vie pag.* 303.

† *Perrault, Hommes illuſtres p.* m. 57.

fication de la Morale des Reformez. C'étoit fort bien s'adreſſer, car ſi quelcun pouvoit obtenir cela c'étoit ſans doute ce Libraire, mais le poſſeſſeur du Factum ne voulut jamais s'en deſſaiſir en faveur d'un Ecrivain qu'il connoiſſoit diſpoſé à tirer de là une nouvelle matiere d'inſultes & d'invectives. Il ſavoit de quelle maniere cet Auteur empoiſonnoit toutes choſes quand il s'agiſſoit de dechirer Mr. Arnauld. Or prenez garde, je vous prie, à ce petit tour de ſoupleſſe. Mr. Juricu aiant manqué ce coup-là, voulut perſuader au public qu'il ne s'étoit point ſoucié de cet avantage, & qu'il avoit été aſſez moderé pour y renoncer volontairement: (a) *Et même*, ce ſont ſes paroles, *pour faire voir au public que nous ne recherchons pas avec grand ſoin ce qui ſeroit capable de rendre Mr. Arnauld odieux, nous laiſſons à part tout ce que le Factum de Mr. Des Lions nous auroit pu fournir contre lui.* Il y a bien des menſonges de preface qui paſſent pour des pechez veniels non ſeulement dans les Barreaux de la Republique des lettres, mais auſſi dans les Barreaux de l'Egliſe; celui-ci doit être exclus de ce privilege dans l'un & dans l'autre de ces Tribunaux. Les Jeſuites n'ont pas laiſſé tomber le Factum de Mr. Des-Lyons; ils en ont peſé malignement les circonſtances, & en ont tiré le ſujet de beaucoup de reflexions, & de railleries. Voiez un Ouvrage qu'on croit être du Pere le Tellier, & qui parut l'an 1688. En voici le titre: *Lettre apologetique pour Mr. Arnauld, écrite à un Abbé de ſes amis, ſur trois des derniers livres qui ont été faits contre ce Docteur. I. L'Eſprit de Mr. Arnaud. II. Obſervations ſur la nouvelle defenſe de la verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament imprimé à Mons. III. Reponſe de Mr. Des-Lyons Docteur de Sorbonne, Doïen & Theologal de Senès, aux Lettres de Mr. Arnauld.*

(a) *Juricu, Preface de la juſtification de la Morale des Reformez, édit. de la Haie* 1685.

(V) *Les vers de Mr. Santeul ſur ce ſujet exciterent une guerre fort violente.*] (b) Les Dames de Port-Roial des Champs reçurent le cœur de Mr. Arnauld *avec les tranſports qu'on ſe peut imaginer, & le placerent dans le lieu le plus honorable qu'il leur fut poſſible. Le cœur étant placé il fut queſtion d'une Epitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adreſſer pour cela qu'à Mr. Santeuil. . . Comme l'affaire étoit delicate, les Religieuſes crurent devoir prendre Mr. Santeuil à leur avantage. Pour cela elles l'inviterent à venir paſſer quelques jours à Port-Royal, avec un de ſes Confreres qui en étoit Superieur; & durant le ſejour qu'il y fit*, il compoſa les vers ſuivans :

Ad (c) Sanctas rediit ſedes ejectus & exul:
Hoſte triumphato, tot tempeſtatibus actus
Hoc portu in placido, hac ſacrâ tellure quieſcit
Arnaldus veri defenſor, & arbiter æqui.
Illius oſſa memor ſibi vindicet extera tellus;
Hunc cæleſtis amor rapidis ter tranſtulit actis,
Cor nunquam avulſum, nec amantis ſedibus abſens.

Mr. de la Fémas (d) en fit cette traduction Françoiſe:

Enfin après un long voyage,
Arnauld revient en ces ſaints lieux,
Il eſt au Port malgre les envieux
Qui croyoient qu'il feroit naufrage.
Ce Martir de la verité
Fut banni, fut perſecuté
Et mourut en terre étrangere,
Heureuſe, de ſon corps d'être depoſitaire,
Mais ſon cœur toujours ferme & toujours innocent,
Fut porté par l'amour à qui tout eſt poſſible,
Dans cette retraite paiſible,
D'où jamais il ne fut abſent.

(b) *Hiſtoire des troubles cauſez par Mrs. Arnauld après ſa mort, ou le demeſlé de Mr. Santeuil avec les Jeſuites, pag.* 9. *édit. de* 1696.

(c) *Ibid. pag.* 40.

(d) *Ibid. pag.* 41.

Dès que ces deux pieces imprimées enſemble eurent été repandues dans le monde (e), les Jeſuites firent *faire des reproches à Mr. Santeüil ſur ſon procedé. . . . Il fit la ſourde oreille, ſe flatant que tous les murmures qui s'eleveroient alors ſe diſſiperoient d'eux-même inſenſiblement.* Mais lors qu'il vit *fondre ſur lui une piece* (f) *envoyée de Province, . . . il prit les voyes de ſatisfaction.* „(g) Il en fut frapé comme d'un coup de foudre, „& accourut auſſi-tôt au College des Jeſuites demander miſericorde, avec les termes du monde les plus „humbles & les plus touchans, conjurant tous ceux „qu'il rencontroit de ne le point perdre; qu'il avoit „toûjours été amy de la Societé, & que l'Epitaphe en „queſtion n'étoit point de luy, mais qu'elle avoit été „ſuppoſée par ſes ennemis pour le broüiller avec les „Jeſuites. On luy dit qu'on ſouhaittoit que ce qu'il „avançoit fût vray, mais que ce deſaveu ſimple ne „ſuffiroit pas, & qu'il falloit detromper le Public par „un deſaveu authentique qu'on luy demandoit pour „gage de ſa ſincerité. Il promit tout ce qu'on voulut, mais l'embarras fut d'effectuer ſa promeſſe. „Le panegyrique (h) *impoſant & flateur qu'il fit de leur Compagnie* ne ſervit de rien, ils s'apperçurent „du tour de ſoupleſſe dont il s'étoit ſervi pour éſquiver „la difficulté; ils le traiterent d'homme double & de „mauvaiſe foi; il ſe vit en moins de rien inondé d'Epigrammes qui venoient fondre ſur luy de tous côtez, & où les jeunes Jeſuites du College qu'il apelle dans un endroit *pubes Jeſuitica ſagittaria*, avoient „bonne part. Les Janſeniſtes de leur côté n'étoient „pas moins choquez de ſa lâcheté, que les Jeſuites „l'étoient de ſa duplicité, & ils luy en donnerent des „marques par une Piece en vers Burleſques qu'ils firent courir contre luy, & qui commence par

„*Santeuil ce renommé Poëte.*

„Ainſi il ſe trouva bien loin de ſon compte, & il vit „qu'en voulant ménager tout le monde il n'avoit contenté perſonne.„ Tout bien peſé (i) il reſolut de ſacrifier les Janſeniſtes aux Jeſuites, il fit à ceux-ci par lettre une humble confeſſion de ſa faute, mais cela ne les contenta point, ils voulurent une retractation. Il ſe vit preſſé là-deſſus (k) *tous les jours par Epigrammes ſur Epigrammes qu'il recevoit continuellement, & qui ne luy donnoient point de repos.* Il écrivit une lettre au Pere la Chaiſe où il interpreta le mieux qu'il put quelques termes de l'epitaphe. La reponſe qu'il reçut de ce Jeſuite (l) augmenta ſes inquietudes, il falut ſonger à une ſeconde apologie ; (m) *l'endroit le plus délicat & ſur quoy roulait toute la difficulté, étoit celui où il diſoit de Mr. Arnauld,*

(h) *Ibid. pag.* 10.

(i) *Ibid. pag.* 11.

(k) *Ibid. pag.* 14.

(l) *Ibid. pag.* 17.

(m) *Ibid. pag.* 20.

Ictus illo fulmine (*Vaticano*)
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius
Arnalde ſapere.

C'eſt à dire: Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois abſolument. Or c'étoit ne rien dire. Les Jeſuites vouloient qu'il mit Sapies *au lieu de* Saperes. (*Cas tout cecy ſe paſſoit ſur l'epreuve avant que les Copies fuſſent tirées.*) *De mettre* Sapies, *c'eut été declarer Mr. Arnauld excommunié & condamné. Un de ſes amis à qui il en parla luy donna une ouverture pour trouver un milieu entre* Saperes, & Sapies, *c'étoit de mettre* Sapias, *qui pouvoit ſe prendre également dans les deux ſens divers des deux autres mots, mais il ſentoit bien qu'il ne pouvoit abandonner le* Sapias *ſans choquer les Janſeniſtes. Enfin après longues deliberations il prit le party de ſervir chacun à peu prés ſelon ſon goût. Il fit donc tirer deux ſortes de Copies, les unes où il y avoit* Sapias, *pour les Jeſuites, en leur diſant de vive voix qu'il le prenoit dans le ſens du* Sapies; *& les autres où il laiſſoit le* Saperes *pour faire ſa Cour aux Janſeniſtes. A cela il joignit* l'interpretation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les Jeſuites, ni les Janſeniſtes. Ces derniers (n) firent courir contre lui une (o) piece fort piquante: les autres ne le pouſſerent pas moins fortement. Le Pere Commire s'en mêla. Il (p) *étoit demeuré ſans combatre comme le corps de reſerve*, „mais il parut enfin dans le Champ de Bataille; & pour terminer une „diſpute qui ne finiſſoit point, & empêcher Mr. Santeüil de dire tant de fois le pour & le contre, il vint tomber ſur lui, & luy paſſa dans la bouche un bailon qui l'a toûjours fort incommodé depuis. Je parle du *Linguarium* que tous les Sçavans attribuënt à „ce grand Poëte.„ Un Poëte de l'Univerſité, & nullement ami des Jeſuites ſe mit ſur les rangs, & fit une piece intitulée *Santolius penitens*, Santeuil au gibet. C'eſt une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poëtique. Il a paru, je penſe, trois relations de ce diferent, je n'ai point vu la premiere; celle que j'ai citée eſt la ſeconde: la troiſiéme eſt de l'an 1697. & poſterieure à la mort de Mr. Santeul: elle contient les lettres qui furent écrites à ce Poëte par divers Jeſuïtes, & n'eſt point conforme à la ſeconde quant à certaines circonſtances.

(n) *Ibid. pag.* 22.

(o) *Intitulée* Santolius penitens.

(p) *Ibid. pag.* 33.

Il eſt certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, & c'eſt pourquoi l'Auteur de la relation ſe crut obligé d'emploier ce preambule. „(q) C'eſt le deſtin de „ceux qui ont cauſé de grands troubles durant leur „vie, d'en cauſer encore aprés leur mort. Celle d'Alexan-

(q) *Ibid. pag.* 3. & 4.

(a) *Juricu, Preface de la juſtification de la Morale des Reformez, édit. de la Haie* 1685.

(b) *Hiſtoire des troubles cauſez par Mrs. Arnauld après ſa mort, ou le demeſlé de Mr. Santeuil avec les Jeſuites, pag.* 9. *édit. de* 1696.

(c) *Ibid. pag.* 40.

(d) *Ibid. pag.* 41.

(e) *Ibid. pag.* 7.

(f) *Intitulée* Santolius vindicatus.

(g) *Ibid. pag.* 9.

ſuites ſur ce qu'ils obtinrent que Mr. Perrault fût obligé à ſuprimer le feuillet qu'il avoit deſtiné à (X) Mr. Arnauld, dans ſon recueil des portraits & des éloges des hommes illuſtres de la nation

„lexandre n'éteignit pas la Guerre dans l'Aſie, elle la „ralluma au contraire avec plus de fureur, par l'am„bition de ſes Lieutenans qui ſe diſputerent long„temps la Couronne. Il eſt arrivé quelque choſe de „pareil à Mr. Arnauld, s'il eſt permis de comparer „un Docteur à un Conquerant. Sa mort qui ſem„bloit devoir terminer tous les troubles qu'il avoit „cauſez durant ſa vie, en a au contraire ſuſcité de „nouveaux. Chacun ſçait la maniere indigne dont les „Janſeniſtes ſe ſont dechaînés contre un ſaint (a) Ab„bé, pour s'être expliqué trop clairement dans cette „occaſion, en diſant, au ſujet du grand chef de par„ty qui venoit de tomber dans la perſonne de Mr. Ar„nauld, *heureux qui n'en a point d'autre que celuy de* „ J. Christ. Voilà ce que produiſit la premiere „nouvelle de la mort de Mr. Arnauld. Mais ſon cœur „ayant été depuis raporté en France, il ne pût y ren„trer ſans y repandre encore des ſemences de divi„ſion, par le demêlé qu'il a fait naître entre Mr. San„teüil & les Jeſuites.„ Pluſieurs perſonnes ſe ſouviendront ici d'une plainte de Balzac (b) contre l'épitaphe du Pere Goulu, mais ſi d'un côté les Jeſuites ont pu dire que le tombeau même de Mr. Arnauld leur faiſoit inſulte, les Janſeniſtes ont pu crier d'autre côte que même dans le tombeau on ne laiſſoit pas en repos ce Theologien.

Et ce n'eſt pas aſſez de paier en la vie
Il faut encor paier au delà du trepas. (c)

(X) *Mr. Perrault fût obligé à ſuprimer le feuillet.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre qui fut rendue publique l'an 1697. „ (d) Monſieur Perrault „ de l'Académie, a donné au Public *Les Eloges des* „ *Hommes Illuſtres* de ce Régne. Monſieur Arnauld „ & Monſieur Paſcal y tenoient leur place à juſte ti„tre. Baptiſte & Moliere y ſont dans leur rang „ comme des Illuſtres dans leur genre. Le Livre „ etoit imprimé avec Privilége, les Portraits gravez. „ Il devoit paroître il y a quatre mois; mais les PP. „ Jeſuites ont tant remué aupres des Puiſſances, qu'ils „ ont fait donner ordre à l'Auteur & au Libraire de „ retrancher Monſieur Arnauld & Monſieur Paſcal, „ & de ſuprimer leurs Eloges . . . . . Monſieur „ Arnauld a été un des plus grands Hommes de ce „ ſiecle: Il a rendu ſervice à l'Egliſe en combatant le „ Calviniſme, & en défendant la Foy de l'Euchariſ„tie: Il a vécu & il eſt mort dans la Communion de „ l'Egliſe, & dans une parfaite obeïſſance au Saint „ Siege, qui auroit aſſurément récompenſé ſon grand „ merite, ſi la profonde humilité de ce ſçavant Per„ſonnage, ne luy eût fait refuſer plus d'une fois, une „ des plus éminentes Dignitez de l'Egliſe. Moliere a „ vécu comme un impie, & il eſt mort comme un „ réprouvé, dans l'excommunication. Cependant „ Monſieur Arnauld eſt effacé du nombre des Hom„ mes Illuſtres, & Moliere y eſt conſervé.„ On a fait ces reflexions-là par toute la France, & dans les païs étrangers; & l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite ſur ce que l'image de Caſſius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funerailles de Junia; (e) *Prafulgebant Caſſius atque Brutus eo ipſo quod effigies eorum non viſebantur.* On a fait l'aplication de cette penſée à Mrs. Arnauld, & Paſcal; les vers qui ont été faits là-deſſus ont couru toute la terre, car ils ont été inſerez dans les Nouvelles hiſtoriques & politiques qui ſe publient à la Haie tous les mois. Ajoûtons que beaucoup de gens ſe figurent que les Jeſuites n'ont eu guere de prudence dans cette afaire, puis que le meilleur moien d'attirer les yeux & l'attention du public ſur ces deux Illuſtres, étoit de faire que Mr. Perrault fût obligé de ſuprimer leur éloge, & leur portrait. Cet acte ne pouvoit ſervir qu'à rehauſſer le merite que l'on vouloit effacer; il menoit tout droit au paſſage de Tacite; & ce ne pouvoit être qu'une vive ſource d'exclamations, & de jugemens en faveur des deux perſonnes ſuprimées, & contre les inſtrumens de la ſupreſſion. Mais tout le monde n'eſt point demeuré d'accord de cette imprudence pretenduë. Pluſieurs connoiſſeurs en cette eſpece d'afaires ont ſoutenu, que la faction ennemie de Mr. Arnauld n'a rien fait qui ne reſſente la plus fine, & la plus ſûre politique. Penſez-vous, diſent-ils, que Tibere n'ait pas prevu les reflexions que l'on feroit ſur ce que les effigies de Caſſius & de Brutus ne ſeroient point vûes parmi tant d'autres dans une pompe funebre? Il connoiſſoit bien le relief de cette abſence, mais il trouva un plus grand inconvenient à laiſſer paroître ces deux aſſaſſins de Jules Ceſar parmi les images de leurs familles; c'eût été en quelque façon rehabiliter leur memoire, & il étoit de ſon interêt de ne faire aucune demarche qui tendît le moins du monde à cela. Les Jeſuites ont ſans doute très-bien prevu auſſi le relief de la ſupreſſion que Mr. Perrault feroit, mais tout bien compté ils ont cru, en habiles gens que ce ſeroit un deſavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de ſe prevaloir de ce que Mr. Arnauld & Mr. Paſcal ſeroient placez avec privilege ſur le Theatre des hommes illuſtres. En les faiſant diſparoître on ſe munit d'un nouvel acte qui peut ſervir dans le procés: on les detient ſous la flétriſſure, on empêche que perſonne ne puiſſe alleguer comme un ſigne de rehabilitation le privilége obtenu par Mr. Perrault, & ce qui eſt bien conſiderable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même credit qu'auparavant. Il n'eſt pas aiſé de croire que le public ſe figurera, que ſi les portraits & les éloges de ces deux Meſſieurs ont une pleine liberté de ſe faire voir dans un Ouvrage autoriſé, c'eſt parce que les Jeſuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obſtacle. Il eſt plus naturel de croire qu'on pretendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'eſt un jugement terrible, les ſuites en peuvent être de conſequence: il faut donc le prevenir, car les influences de la reputation ſont d'une efficace extréme, ſoit pour avancer, ſoit pour reculer les évenemens. Qui ne ſait qu'en matiere de commerce, un Marchand qui paſſe pour riche & qui ne l'eſt pas, fait mieux ſes afaires qu'un Marchand qui ſeroit riche, & qui paſſeroit pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine ſont ſemblables à celle-là quant à ce point. Si c'eſt une imprudence de s'engager à certaines choſes, c'eſt une imprudence encore plus grande de les abandonner apres s'y être engagé. Il y va de l'honneur, & de la gloire, & c'eſt tout dire. Ce principe n'eſt pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres (f) proprement ainſi nommées. Enfin il eſt connu de tout le monde, que dans les procés de grande importance l'une des parties ſe pourvoit contre toutes les demarches qui peuvent favoriſer l'autre. La politique veut donc que l'on n'aquieſce point par ſon ſilence aux procedures des Janſeniſtes. Il faut ſe precautionner & contre les épitaphes, & contre les Auteurs d'eloge, & multiplier les papiers du ſac afin de mieux ſouteuir le grand procés, & de mieux entretenir le problême ou *la queſtion conſiſte ſi Mr. Arnauld eſt heretique*, queſtion étrange, & ſur laquelle les Catholiques Romains prenent tous les jours les uns l'affirmative, les autres la negative impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une ſource d'Anarchie que l'on ne ſauroit boucher. Elle nouve principalement des conduits dans les Corps Eccleſiaſtiques, car puis que l'Egliſe Romaine n'a point le ſecret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'égard des mêmes choſes, quelle autre Egliſe le pourra faire? Les autres Egliſes n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnoiſſe infaillibles. Elles ne ſe gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand éclat, comme celle-là. On doit donc moins s'étonner que des Miniſtres Proteſtans s'entr'accuſent d'hereſie dans des livres imprimez, que de voir un grand Docteur de Sorbonne dechiré comme un heretique par la faction des Moliniſtes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur eſtime & de leurs loüanges, & que les plus illuſtres Prelats mettent des aprobations ſolennelles à la tête de ſes Ouvrages. Il y a prés de ſoixante ans * que ce procés dure, & l'on eſt encore auſſi libre que jamais ou pour nier ou pour afirmer. Les diviſions des Miniſtres ne durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire aprés le 3. ou le 4. libelle, & on leur aſſure la reputation d'orthodoxie que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laiſſe pas de reſſentir un peu l'Anarchie, & cet état de nature où l'attaquant n'a preſque autre choſe à craindre que la reſiſtance de l'attaqué, & non pas les châtimens d'un Juge commun. Les Corps politiques ne ſont pas ſujets à un tel deſordre: on n'y laiſſe pas la liberté à un chacun d'appeller (g) les autres ou fripons, ou gens de bien, voleurs, traîtres, homicides, proſtituées, ou perſonnes de bonne vie. On y fixe un peu mieux l'état, & la qualité des reputations.

Au reſte la ſupreſſion ordonnée à Mr. Perrault, n'a point empêché que les exemplaires de ſon livre qui ont paru en Hollande ne continſſent les éloges de Mrs. Arnauld, & Paſcal. On a ſeulement vu quelque petit derangement au chifre des pages. L'édition de Hollande a remis les choſes dans l'ordre.

(a) *C'eſt-à-dire, l'Abbé de la Trappe.*

(b) *Voiez la remarque M. de l'article du Pere Goulu General des Feuillans.*

(c) *Ce ſont deux vers de l'Opera qui fut joüé l'an 1674. il s'intituloit ce me ſemble* le triomphe d'Alceſte.

(d) *Lettre d'une Dame de qualité à une autre Dame ſon amie pag. 24. 25.*

(e) *Tacit. Annal. lib. 3. in fine.*

(f) *Marcellus multa magnis ducibus ſicut non aggrediendis, ita ſemel aggreſſis non dimittenda eſſe dicendo, quia magna fama momenta in utramque partem fierent, tenuit ne incepto abiretur. Titus Livius lib. 4. decad. 3.*

* *On écrit ceci en 1699.*

(g) *On entend ceci par rapport aux accuſations publiques.*

tion Françoiſe. Je n'oublierai pas l'eſtime (I) que ce Docteur de Sorbonne merita auprès de Mr. Deſcartes. J'ai ouï dire à des gens qui avoient été admis à ſa familiarité, que c'étoit un homme fort ſimple dans ſes manieres; & qu'à moins qu'on lui propoſât quelque queſtion, ou qu'on lui demandât quelque inſtruction, il ne diſoit rien qui fût au deſſus (Z) des converſations communes, & qui pût faire conjecturer qu'il étoit habile: mais dès qu'il s'agiſſoit de repondre à ceux qui le vouloient mettre ſur quelque matiere de ſcience, on le voioit comme transformé en un autre homme, on l'entendoit debiter cent belles choſes avec beaucoup de clarté, & beaucoup d'érudition, & l'on trouvoit qu'il avoit un don tout particulier de ſe rendre intelligible aux eſprits les moins penetrans. Je croi que j'inſererai dans quelque endroit de mon β Ouvrage une lettre que l'on ſupoſa que le Roi lui écrivit l'an 1678. Au reſte ceux qui furent cauſe qu'il prit la reſolution de s'exiler volontairement, y ont plus perdu que gagné; car il n'eût rien écrit contre eux dans Paris, il eût obſervé en cela les conditions de la paix, au lieu que ſe voiant hors du Roiaume il a publié un fort grand nombre d'Ecrits, qui ont fait beaucoup de tort aux Jeſuïtes γ. On pretend même qu'il eſt devenu l'Apôtre (AA) du Janſeniſme en Hollande.

β Voiez l'article Ypres.

γ Voiez l'Hiſt. abregée de ſa vie pag. 179.

ARNGRIMUS, ſavant homme nâtif d'Iſlande. Cherchez JONAS.

☞ ARNISÆUS (HENNINGUS) natif d'Halberſtad, & Profeſſeur en Medecine dans l'Academie de Helmſtad, a été un Philoſophe & un Medecin fort eſtimé vers le commencement du XVII. ſiecle. On fait beaucoup de cas de ſes Ouvrages de Politique, où il établit un dogme (A) directement opoſé à celui δ d'Althuſius. Il fut apellé en Dannemarc, & s'y tranſporta, & * y eut le grade de Conſeiller & de Medecin du Roi. L'Academie de Helmſtad (B) perdit beaucoup par cette retraite. On a debité fauſſement qu'il fut (C) Profeſſeur à Iene, & qu'il laiſſa ſa Bibliotheque à l'Academie de ce lieu-là. On auroit pu dire ſans ſe tromper qu'il † fit des leçons dans l'Academie de Francfort ſur l'Oder, avant que d'en faire dans celle de Helmſtad. Il avoit voiagé en France & en Angleterre ‡. Il mourut au mois de Novembre ‡ 1635. Je donne le titre de pluſieurs de ſes (D) Ouvrages.

δ Voiez l'article Althuſius.

* Witte in Diar. Biogr. ad ann. 1635.

† Arniſæus, Præf. libror. de jure Majeſt.

‡ Id. ib.

‡ Witte, ibid.

ARNOBE,

(I) *L'eſtime que* Mr. Arnauld *merita auprès de Mr. Deſcartes.*] Il eſt l'Auteur des quatriémes objections contre les Meditations de ce Philoſophe, & tout le monde a jugé que ce ſont les plus ſolides qui aient été propoſées contre cet Ouvrage. Mr. Deſcartes en fit ce jugement, voiez ſon Hiſtoire (a) compoſée par Mr. Baillet. Il faut noter que Mr. Arnauld avoit enſeigné dans Paris *la même Philoſophie que celle de Mr. Deſcartes, avant que celui-ci eût encore publié les premiers Eſſais de la ſienne* (b). On l'appelle donc Cartéſien auſſi abuſivement que Janſeniſte. Liſez ce qui ſuit: *Il* (c) *avoit puiſé dans leur ſource ſes ſentimens ſur la grace, c'eſt-à-dire dans S. Auguſtin, avant que le livre de M. d'Ypres eût paru.* Il les avoit *ſoutenus publiquement en la preſence des Evêques quatre ou cinq ans avant que le livre de ces Prelats eût été publié.* Il les avoit embraſſez ſans ſçavoir (d) *ſeulement que Janſenius travaillât ſur la grace.... A peine ſçavoit-il qu'il y eût un M. Janſenius au monde.*

(a) Baillet, Vie de Deſcartes t. 2. pag. 134. & ſuiv. Voiez auſſi Perrault, Hommes illuſtr. p. m. 57. 58.

(b) Id. ib. pag. 344. Voiez auſſi pag. 128.

(c) Hiſt. abregée de Mr. Arnauld. pag. 35.

(d) Ibid. pag. 31.

(Z) *Il ne diſoit rien qui fût au deſſus des converſations communes.*] Il faut entendre ceci avec quelque reſtriction, car autrement on ne pourroit point le concilier avec ce qu'on trouve dans le recit de ſa vie. On y trouve des heures de converſation après les repas, dans leſquelles (e) *il y avoit beaucoup à apprendre avec lui, parce qu'étant homme à reflexions il en faiſoit toûjours de fort ſolides, ſoit ſur les événemens humains, ſur la connoiſſance de la vie, ſur les regles de la morale, ou même ſur les choſes de ſcience & ſur les affaires publiques. Souvent les converſations étoient employées à lire des Livres nouveaux, & il en jugeoit toûjours ſi bien que le jugement qu'il en portoit, mais rarement d'un air deciſif, étoit de lui-même deciſif & ſans appel. Sa memoire, à l'occaſion des choſes qui ſe liſoient ou que l'on diſoit, lui fourniſſoit toûjours quelque choſe de ce que les auteurs avoient de plus beau ſur le ſujet: & on étoit ſouvent ſurpris de lui voir reciter un grand nombre de vers, ſoit Latins ou François, qu'il n'avoit lus que dans ſa jeuneſſe ou que depuis beaucoup d'années. Il poſſedoit fort bien les Poëtes Latins, & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de juſteſſe, & avec une grande preſence d'eſprit, ſelon les occaſions qui naiſſoient dans la converſation.* Diſons donc que ſes entretiens n'étoient ſimples & vulgaires que lors qu'il étoit avec des gens qui n'avoient pas avec lui une liaiſon d'habitude, & qui ne l'engageoient point par leurs queſtions à étaler ce qu'il ſavoit.

(e) Ib. pag. 287. 288.

(AA) *On pretend qu'il eſt devenu l'Apôtre du Janſeniſme en Hollande.*] Il parut en 1698. un petit (f) livre où l'on aſſûre, que Mr. Arnauld * *après avoir erré quelque temps dans les Pays-bas Catholiques, vint enfin ſe refugier en Hollande. Mr. de Neerhaſſel Evêque de Caſtorie & Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies, le reçut comme un homme de Dieu, & le logea dans ſon Beguinage de Delft, où Mr. Arnaud demeura quelques années ſans eſtre connu que de ceux qui étoient dans ſa confidence. Là il gouvernoit abſolument l'eſprit du Prelat, & celuy-ci n'avoit rien plus à cœur que de luy adreſſer tous les jeunes Theologiens en qui il trouvoit de l'eſprit, afin qu'il les formât. Les plus aſſidus auprés de lui étoient Mr. de Codde aujourd'hui Archevêque de Sebaſte, & ſucceſſeur de Mr. de Caſtorie dans le Vicariat Apoſtolique. Mr. van Huyſſen..... C'eſt donc proprement dans le Beguinage de Delft, qu'eſt né le Janſeniſme de Hollande vers l'an 1689.*

(f) Intitulé Memoire touchant le progrès du Janſeniſme en Hollande.

* Pag. 8. & 9.

(A) *Un dogme directement opoſé à celui d'Althuſius.*] Car il ſoutenoit que l'autorité des Princes ne doit jamais être violée par le peuple. Voiez ſon livre *de authoritate principum in populum ſemper inviolabili*, imprimé à Francfort l'an 1612. Voiez auſſi ſes trois livres *de jure majeſtatis*, imprimez au même lieu l'an 1610. & ſes *relectiones politicæ*, imprimées auſſi à Francfort l'an 1615. Il n'acheva point ce dernier Ouvrage, qui d'ailleurs a paru très-beau. (g) *Opus præclarum ſed imperfectum.* Il a donné un catalogue de ceux qui ont ſoutenu que la ſouveraineté apartient au peuple, dogme qui au jugement de Boeclerus eſt (h) très-pernicieux, & le pivot des rebellions. Boeclerus ajoûte que c'eſt une choſe deplorable qu'il y ait de très-grans hommes dans cette liſte, & il marque les differentes paſſions qui les ont pouſſez de ce côté-là. (i) *Patronos & præcones miſeriæ philoſophiæ recenſuit.* Arniſæus principio libri de auctoritate principum in populum ſemper inviolabili. *Fateſſe in iſtis magnis viris, dolendum: quorum aliquos animus arrogans, elatus, indomitus, ad jugendum, & pugnandum libertatem ſtolco ſupercilio forte impulerit: alios metus oppreſſionis & tyrannidis ut evitarent, ut poteſtatem civilem bene conſtitutam regerent, niſi populo ſubjiciatur: nonnullis commentitia ſapientia ſpecies placuerit, ut tali tanquam terriculamento vegi, ne in tyrannidem elaberentur, retentates eſſe putarent.* Si l'on faiſoit un tel catalogue la preſente année 1699. il ſeroit beaucoup plus long, car le dogme de la ſuperiorité du peuple eſt devenu à la mode depuis quelque tems. Grotius (k) loue beaucoup un Ouvrage pohtique d'Arniſæus.

(g) Boſius de comparanda prudentia civili n. 20.

(h) A fatali hoc & peſtilenti errore. . . ſuſpenſa eſt omnis illa rebellandi licentia quam variis vocabulis proſcribunt. Boeclerus in Grot. de jure belli & pacis lib. 1. cap. 3. n. 8. pag. m. 136.

(i) Id. ib.

(k) Grot. de imperio ſummar. poteſtat. circa ſacra, cap. 3. n. 8.

(B) *L'Academie de Helmſtad perdit beaucoup par cette retraite.*] C'eſt ce que temoigne Conringius, qui le qualifie *aternum Julia Academia & incomparabile ornamentum* (m). *Vir incomparabilis*, dit-il (l) en un autre livre, *à quo civilis philoſophia in Academia Julia ut alibi nuſquam, fuit exculta & ſumul Imperii quoque ut aliarum Reſumpublicarum veterum recentiumque hiſtoria eruditi ſparſim quidem, accuratæ tamen ſatis eſt meditata . . . illius in Daniam diſceſſu ſimul utramque hoc ſtudiorum genus fuerit hoc quaſi confopitum.*

(l) Conring. de civili prudentia cap. 14.

(m) Id. in Dedicat. Exercitat. de Rep. Imperii German.

(C) *Debité fauſſement qu'il fut Profeſſeur à Iene.*] Cela ſe trouve dans une édition d'un écrit de Boſius *de comparanda prudentia civili.* Mais cette édition fut deſavoüée par la veuve de Boſius. Voiez l'avertiſſement qu'elle fit mettre au devant du même livre quand elle le fit imprimer exempt des fautes qui le defiguroient dans l'édition precedente.

(D) *Le titre de pluſieurs de ſes Ouvrages.*] Outre les traitez de Politique dont j'ai déjà (n) fait mention, il

(n) Dans la remarque (A).

Digitized by Google

☞ **ARNOBE**, Profeſſeur en Rhetorique à Sicca dans la Numidie vers la fin du III. ſiecle, fut attiré par des † ſonges à la profeſſion du Chriſtianiſme. Il s'adreſſa aux Evêques pour leur demander ſon admiſſion à l'Egliſe; mais comme ils ſe ſouvenoient de la vehemence avec laquelle il avoit toûjours combatu la vraie foi, ils ſe defierent de lui, & avant que de l'admettre (*A*) au nombre des Catechumenes, ils voulurent qu'il donnât des preuves de ſes bonnes intentions. Pour les ſatisfaire il écrivit un Ouvrage contre les Gentils, où il refuta très-fortement les abſurditez de leur religion, & le ridicule de leurs faux Dieux. Il y emploia toutes les fleurs de ſa Rhetorique, & y debita beaucoup de literature; mais comme il avoit une loüable impatience d'être aggregé au corps des Fidelles, il ſe hâta (*B*) un peu trop en compoſant ſon Ouvrage; de là vient que l'ordre & la belle œconomie n'y paroiſſent pas avec toute la juſteſſe qu'il ſeroit à ſouhaiter. Le pis eſt que n'aiant pas une conoiſſance fort exacte de la verité Chretienne, il debita (C) des erreurs très-dangereuſes. On ne ſait point ce qu'il fit depuis, ni en quel

† *Voiez la remarque A.*

il fit un livre *de ſubjectione & exemtione Clericorum*: un autre *de poteſtate temporali Pontificis in Principes*: un autre *de tranſlatione Imperii Romani*: un autre *de Republica*: un autre *de jure connubiorum* (*a*): un autre qui a pour titre *doctrina politica in genuinam methodum quæ eſt Ariſtotelis, redacta & ex probatiſſimis quibuſque Philoſophis, Oratoribus, Juriſconſultis, Hiſtoricis &c. breviter comportata & explicata* (*b*). Il écrivit auſſi ſur la Medecine: ſes *obſervationes aliquot Anatomicæ* furent imprimées à Francfort l'an 1610. *in* 4. Sa diſpute *de luis venereæ cognoſcenda & curanda*, le fut à Oppenheim en la même année *in* 4. (*c*) Je ne ſai point la date de la premiere édition de ſes *diſquiſitiones de partus humani legitimis terminis*, ni de ſes livres *de præſervatione à peſte: de hydropum eſſentia & curatione: de apoplexia & epilepſia cognoſcendis & curandis* (*d*). Quant à ſes écrits de Philoſophie, il faut ſavoir qu'il fit des notes ſur la Logique de Crellius: *Epitome Metaphyſicæ ad mentem Ariſtotelis. De conſtitutione & partibus Metaphyſicæ: Vindicia pro Ariſtotele de ſubjecto Metaphyſicæ & natura entis. Diſputationes* VIII. *Metaphyſicæ. Epitome doctrinæ phyſicæ.*

(*a*) *Voiez la Diarium Biograph. de Witte ad ann.* 1635.

(*b*) *J'ai vu cet Ouvrage de l'édition d'Amſterdam* 1643. *il eſt très-docte & très-ſolide.*

(*c*) *Voiez Lindenius renovatus pag.* 390.

(*d*) *Witte ibid.*

(*A*) *Et avoient que de l'admettre . . . . ils voulurent qu'il donnât des preuves.*] C'eſt St. Jerome qui nous aprend ces particularitez. *Arnobius*, dit-il, (*e*) *Rhetor clarus in Africa habetur: qui quum in civitate Sicca ad declamandum juvenes eruderet, & adhuc Ethnicus ad credulitatem ſomnis compelleretur, neque ab Epiſcopo impetraret fidem quam ſemper impugnaverat, elucubravit adverſus priſtinam religionem inculentiſſimos libros, & tandem velut quibuſdam obſidibus pactatis fundus impetravit.* On le regarda comme un ennemi qui vouloit faire un traité de paix, mais avant que de conclure, on voulut avoir des garans de l'obſervation de ſa parole, on lui demanda des ôtages: il en donna: ce furent ſept invectives contre les Paiens: après cela il fut regardé comme un bon frere; & il fut reçu à la paix de l'Egliſe.

(*e*) *Hieronymus in Chronico Euſebii ad ann.* 2. *Olymp.* 276.

(*B*) *Il ſe hâta un peu trop . . . . . de là vient que l'ordre.*] Commentons ceci par un paſſage de Baronius. (*f*) *Quod verò opus illud, ut inter Fideles adminiſtretur, quaſi fidei ſuæ vadem feſtinus abſolvit; hinc plane eſt quod in eo (ut ait Hieronymus) fluxe viſus eſt inæqualis & nimius, & abſque operis ſui partitione confuſus. Reſumſi verò quòd nondum plenè eſſet ſcientia rerum Chriſtianarum imbutus, utpote cùm non ſolùm non ſurrit baptiſmate illuſtratus, ſed nec in Eccleſiam inter* (*g*) *catechumenos acceptus; venia dignus eſt, ſi aliquibus navis viſus eſt commentarius ille eſſe reſperſus.*

(*f*) *Baronius, ad ann.* 302. *n.* 67. *pag.* 733.

(*g*) *Mr. du Pin n'eſt pas de ce ſentiment.* Il compoſa, *dit-il, Biblioth. des Auteurs Eccleſ. to.* 1. *pag. m.* 203. *lors qu'il n'étoit encore que Catechumene, ſept livres.*

(*C*) *Il debita des erreurs très-dangereuſes.*] Nous venons de voir que Baronius attribue l'heterodoxie qui ſe rencontre dans les ſept livres d'Arnobe, à la precipitation avec laquelle ils furent écrits; car l'Auteur ne put attendre à les faire qu'il eût eu le tems de ſe bien inſtruire de tous les points de la foi Chretienne. L'Annaliſte veut qu'on excuſe les erreurs d'Arnobe, & il les repreſente comme de petits defauts; mais il eſt ſûr que l'Inquiſition feroit aujourd'hui brûler tous ceux qui debiteroient de telles doctrines. Je conſens que l'on ait de l'indulgence pour la perſonne d'Arnobe; il n'en eſt pas moins vrai que ſes ſentimens ſur l'origine de l'ame, & ſur la cauſe du mal phyſique, & ſur quelques autres matieres capitales ſont très-pernicieux. Je l'ai remarqué (*h*) ailleurs. Il auroit pu dire à l'égard de nos myſteres ce que Perſe avoue à l'égard de la Poëſie, qu'il ſe mêloit d'en parler avant que de les connoître:

Nec (*i*) *ſomne labra prolui Caballino:*
Nec in bicipiti ſomniaſſe Parnaſſo
Memini, ut repente ſic Poëta prodirem.
Heliconidaſque, pallidamque Pyrenen
Illis remitto, quorum imagines lambunt
Hedera ſequaces. Ipſe ſemipegaſus
Ad ſacra Varum carmen aſſero noſtrum.

Voici le jugement de Mr. du Pin. „ (*k*) Il paroît „ qu'il n'eſtoit pas encore tout-à-fait inſtruit des my- „ ſteres de nôtre Religion. Il attaque avec beaucoup „ plus d'adreſſe la Religion des Paiens, qu'il ne de- „ fend celle des Chrétiens. Il découvre plus heureu- „ ſement la folie du paganiſme, qu'il ne prouve ſoli- „ dement la verité du Chriſtianiſme. Mais il ne faut „ pas s'en étonner, car c'eſt l'ordinaire de tous les „ nouveaux Convertis, qui eſtant encore pleins de „ leur Religion, en connoiſſent mieux les defauts, & „ la foibleſſe, qu'ils ne ſçavent les preuves & l'excel- „ lence de celle qu'ils embraſſent. „ Je ne voi perſonne qui parle auſſi foiblement des erreurs d'Arnobe que Mr. Cave, il dit que peut-être ce ſont des doctrines un peu éloignées de la vraie foi (*l*). C'eſt pouſſer la tolerance beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait dans (*m*) la preface de l'édition de Leide 1651. où l'on ſe contente de dire qu'Arnobe s'écarte un peu de l'orthodoxie. Encore un coup excuſons ce Pere, mais ne ſoions pas aſſez ſimples pour qualifier obligeamment petites erreurs les dogmes qu'il a debitez. Ils meritent quand on les conſidere en eux-mêmes tous les mêmes titres qu'on leur donneroit aujourd'hui ſi quelque Docteur les avançoit: il faut convenir ſans chicane qu'un Auteur moderne a fait là-deſſus de bonnes leçons à ſon cenſeur. Ecoutons le. (*n*) *M. Jurieu peſe les erreurs à une fauſſe balance. Il juge de la doctrine par les perſonnes, & non pas des perſonnes par la doctrine. Une même erreur change de nature ſelon les lieux & les tems; elle eſt une monſtrueuſe héréſie, ſelon le ſujet où elle ſe trouve, & ſelon le ſiecle où elle régne. On voit des preuves de cette iniquité de M. Jurieu dans toutes ſes diſputes contre les Sectaires d'aujourd'hui, auxquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence & la tolerance pour les Peres juſques à un excés prodigieux . . . . . (o) Le reſpect que nous avons pour les perſonnes, ne doit pas nous faire reſpecter leurs erreurs, quand elles ſont capitales. Dans une ſemblable occaſion, on doit appeller* ſcapham, ſcapham, & ligonem, ligonem. *M. Jurieu veut bien excuſer les erreurs d'Origene à cauſe de ſon grand zéle: mais ſi quelcun nous venoit aujourdhui debiter les réveries de cet ancien; M. Jurieu ne ſe croiroit obligé à aucun ſupport. Si ces reveries ſont des héréſies & des impietez, qui changent l'enfer en un Purgatoire, & qui anéantiſſent par ce moyen la crainte des peines eternelles, & la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on ſupporter dans Origene? . . . . . (p) La molleſſe avec laquelle M. Jurieu parle des erreurs de S. Hilaire & de S. Jerome, n'eſt aſſurément pas édifiante.* Il les excuſe, & il dit que ce ſont des bevuës & des négligences. *Mais ſi un Théologien de ce Siecle, s'alloit mettre dans l'eſprit de ſoutenir les mêmes opinions, M. Jurieu* ſe croiroit obligé de les appeller des extravagances & des impietez. *Quelle iniquité criante! Les mêmes choſes qui ſont des extravagances & des impietez dans notre Siecle, ne ſont que des bevuës, & des négligences excuſables au 4. Siecle. Pourquoi cela?* Cet Auteur pretend conoître la ſource de ce double poids. Ecoutons le encore. (q) Mr. Jurieu *leur pardonne comme des fautes fort légeres & fort minces, des erreurs qui dans les gens de nôtre Siecle ſont des héréſies infernales. On ſe pique ordinairement d'un profond reſpect & d'une haute eſtime, pour ceux qui ont eu le bonheur de vivre pluſieurs Siécles avant nous; quoi que l'on voye en eux, toutes les foibleſſes, & toutes les mauvaiſes qualitez, que l'on ne peut pas ſouffrir dans les Modernes. Quand on ne peut pas eſtimer les Anciens, on ſe croit du moins obligé à les aimer, & à donner, par un jugement de charité Chrétienne, la plus favorable interpretation que l'on peut à leurs paroles. Au contraire, l'on ſe pare & l'on ſe fait honneur d'un zéle enflammé contre ſes contemporains; on ne leur paſſe rien, & à leur égard l'on eſt prodigue d'anathêmes. Il ſemble pourtant que l'intérêt de la Religion étoit conſervé, la charité devroit plûtôt s'exercer envers les vivans, qu'envers les morts, qui*

(*h*) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccleſ. to.* 1. *p.* 204. *col.* 2. *édit. de Holl.*

(*i*) *Perſius in Prologo.*

(*k*) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccleſ. to.* 1. *p.* 204. *col.* 2. *édit. de Holl.*

(*l*) Dogmata quædam habet PORSAM minus Catholica, quæ homini è Gentilium tenebris recens erumpenti & nondum Chriſtianæ fidei elementis ſatis inſtructo condonanda ſunt. *Gulielmus Cave Hiſtor. literar. pag.* 112.

(*m*) Aliis in locis à veritate Chriſtiana NONNIHIL recedit. Sed hoc condonandum illi, qui ex Ethniciſmi tenebris recens ad veritatem Chriſtianam pervenerat. Idem huic autori evenit, quod iis ſolet, qui ex carcere tenebricoſo in lucem perducti viſum adhuc dubium habent. *Præf. Arnobii in edit. Lugd. Bat.* 1651.

(*n*) *Saurin, Examen de la doctrine de Mr. Jurieu p.* 681.

(*o*) *Id. ib. pag.* 683.

(*p*) *Id. ib. pag.* 684.

(*q*) *Id. ib. pag.* 687.

Digitized by Google

quel tems il mourut. Son Ouvrage contient ſept livres, & non pas (D) huit comme on l'a cru pendant quelque tems. Il a été commenté par de ſavans hommes, & imprimé (E) pluſieurs fois.

ARNOL-

(a) C'eſt-à-dire, celui de Minucius Felix.

(1) La premiere par Sabeus ſur le Manuſcrit de Rome l'an 1542. La 2. en Allemagne par Gelenius. La 3. en Hollande à Leiden en 1552. La 4. à Baſle par Eraſme en 1560.

(b) Du Pin, ubi ſupra pag. 119. col. 2.

(c) Faite par Jaques Onzelius.

(d) Eodem fere tempore id ipſum ſuboluit etiam Hadriano Junio. Jac. Onzelius in Praf. Minucii Felicis.

(e) Hadrianus Junius, Animadverſ. lib. 6. cap. 1.

(f) Franciſcus Balduinus ad edictla veterum principum Rom. de Chriſtianis, p. 47. edit. Baſil. apud Oporinum 1557.

(g) Id. ib. pag. 50.

(h) Ludov. Carrio, emendation. lib. 2. c. 18. fol. 52.

(i) Claudius Joly, Diſſertat. de verbis Uſuardi pag. 114. Ce livre fut imprimé l'an 1669.

(k) Rigaut & Joli.

qui ſont morts depuis pluſieurs Siécles. La charité que l'on a pour ces derniers ne coûte guéres: parce que leur mérite n'excite pas notre jalouſie & notre envie, & que nous ne les regardons pas comme nos concurrens. Mais pour juger charitablement d'un adverſaire, qui parle, & qui écrit contre nous, & dont la réputation offuſque notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour propre; & c'eſt un ſacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene, & qu'il a des ennemis perſonnels dans le parti Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolérance pour celui-là, que pour ceux-ci.

(D) *Sept livres, & non pas huit comme on l'a cru.*] Tout le monde ſait que le petit livre de Minucius Felix a pour titre *Octavius*. On le trouve joint avec les livres d'Arnobe dans pluſieurs anciens Manuſcrits, c'eſt ce qui a été cauſe qu'il a paſſé pour un Ouvrage d'Arnobe; & ſans doute le mot *Octavius* pris pour *octavus* à fait illuſion à bien des lecteurs. Citons ces paroles de Mr. du Pin. „ Ce (a) Livre a paſſé „ long-tems pour le 8. Livre d'Arnobe; car aiant eſté „ trouvé avec les ſept Livres d'Arnobe dans un ancien „ Manuſcrit de la Bibliotheque du Vatican, il fut im„ primé (1) quatre fois ſous ce nom, ſans que perſonne „ reconnût ſon veritable Auteur. Le ſçavant Juriſ„ conſulte Baudouïn s'apperçut le premier de cette „ erreur vulgaire, & fit imprimer l'an 1560. à Hei„ deberg ce petit Traité ſeparé avec une ſçavante Pre„ face, dans laquelle il le rend à ſon veritable Au„ teur. Or quoi qu'on doive à ce celebre Juriſcon„ ſulte l'honneur d'avoir fait le premier cette décou„ verte: cependant trente trois ans aprés Urſin „ faiſant imprimer à Rome les ouvrages d'Arnobe, „ ſoit qu'il n'euſt pas veu l'édition de Baudoüin, ſoit „ qu'il vouluſt ſe faire honneur de cette remarque, „ ſepara le Livre de Minutius d'avec ceux d'Arnobe, „ ſans avertir que cela euſt eſté fait avant lui, ſe donnant „ ainſi tout l'honneur de cette découverte (b). „ On trouve les mêmes choſes dans la (c) Preface du Minucius Felix imprimé à Leide l'an 1652. On y trouve auſſi que preſque dans le même tems que François Baudoüin fit voir que le pretendu huitieme livre d'Arnobe étoit l'Ouvrage de Minucius Felix. (d) un autre Critique eut quelque ſoupçon de la bevuë. Cela n'eſt point exact: il faut dire que François Baudoüin n'eſt pas le premier qui l'ait decouverte, car il ne publia ce qu'il ſavoit là-deſſus, que quatre ans aprés qu'un autre eut communiqué cette penſée au public. Son Minucius parut l'an 1560. Or voici ce que l'on trouve dans un Ouvrage qu'Hadrien Junius fit imprimer l'an 1556. (e) *Arnobio qui ſeptem duntaxat adverſum gentes libros edidit, octavus accrevit, quem ſit Minucii Felicis, Octavius ab interlocutorum nomine ita vocitatus, novo ratione obliterandi auctoris.* L'année ſuivante Baudoüin n'étoit pas gueri de l'erreur commune, car il cita comme le 8. livre d'Arnobe le traité de Minucius. (f) *Sic ille apud Arnobium Cecilius Chriſtianos diſſitat, cum coetus infantis occiſi ſanguinem lambere . . . . . (g) Horribilis profecto eſt oratio Cecilii illius legulaii Romani qui apud Arnobium libro octavo hac adhuc Chriſtianis objicit.* Louis Carrion a donné à Junius la gloire d'être le premier qui eût rendu l'Octavius à ſon legitime maître. (h) *Illi* (Minucio) *Octavium adverſus gentes librum Junius noſter in Animadverſis ſuis primeeps jam olim vindicavit.* Carrion parla ainſi dans un Ouvrage qu'il publia à Paris l'an 1583. Citons ces paroles de Mr. Joli: (i) *Minutii Felicis vetuſtiſſimi ſcriptoris Chriſtiani dialogus elegantiſſimus contra idolorum vanitatem tam diu pro octavo Arnobii adverſus gentes libro habitus eſt, quia Minutius eum ſub nomine Octavii protulerat, donec à Franciſco Balduino Juriſconſulto anno 1560. Arnobio abductus, & genuino Auctori redditus eſt, voluit Nicolaus Rigaltius in prafatione ad eumdem Minutium obſervavit.* Voilà deux (k) ſavans hommes qui ignorent que Junius preceda Baudoüin dans la decouverte du vrai Auteur de l'Octavius. Au reſte je ne croi point que Mr. Joli ait raiſon de mettre ce livre dans la claſſe des Pſeudonymes. Il pretend que l'Auteur en le publiant ſe deguiſa ſous le nom d'Octavius; il vaudroit mieux dire, ce me ſemble, qu'Octavius eſt le titre de l'Ouvrage, & non pas un nom ſupoſé de celui qui l'écrivit. On ne parleroit pas exactement ſi l'on diſoit que les dialogues de Platon furent publiez ſous le faux nom des perſonnages qui leur ſert de titre. Minucius Felix imita Platon; il voulut que ſon dialogue portât pour titre le nom du principal interlocuteur.

(E) *Et imprimé pluſieurs fois.*] Si j'avois les livres neceſſaires, j'entreprendrois de donner l'hiſtoire exacte des éditions d'Arnobe, mais il faut que j'abandonne ce deſſein, & que je me borne à quelques notes critiques contre ceux qui nous ont donné la liſte de ces éditions. Celui qui a fait la preface de l'Arnobe imprimé à Leide l'an 1651. raconte 1. Que la premiere édition de ce Pere eſt celle que François Priſcianenſis Florentin publia à Rome. Il ne dit point en quelle année: c'eſt un peché d'omiſſion qu'on ne ſauroit pardonner. 2. Que Sigiſmond Gelenius changea pluſieurs choſes dans cette édition, non pas avec l'aide des manuſcrits, mais en s'apuiant ſur les conjectures de ſon genie. 3. Que Theodore Canterus publiant Arnobe avec des notes, ſe plaignit de la hardieſſe de Gelenius. 4. Que Godeſcalc Stewechius travailla bien ſur ce Pere. 5. Qu'Elmenhorſt joignit à ſon commentaire la diverſité de leçons recueillie tant des manuſcrits, & de l'édition faite à Rome l'an 1542. ſur un ancien manuſcrit de (l) François Sabeus, que de l'édition de Fulvius Urſinus. 6. Qu'enfin Deſiderius Heraldus publia de belles notes ſur les ſept livres d'Arnobe. J'ai trois choſes à remarquer contre cela; premierement la liſte des éditions eſt très-incomplete; en ſecond lieu l'édition de Rome 1542. n'eſt point diferente de la premiere, & cependant on la donne ici comme diferente. En troiſiéme lieu il n'eſt pas vrai que les remarques de Didier Herault ſoient venuës aprés l'édition d'Elmenhorſt. Celle-ci eſt de l'annee 1610. & l'Ouvrage d'Herault avoit paru à Geneve l'an 1597. & à Paris l'an 1605. Examinons la (m) liſte de Mr. du Pin. Je remarque en premier lieu que les noms propres y ſont fort defigurez. (n) On y voit Canrerus au lieu de Canterus: Hermenhorſtius au lieu d'Helmenhorſtius: Stevochius au lieu de Stewechius. Outre cela je remarque qu'on nous donne pour l'Imprimeur de la premiere édition un Theodore Priſcianenſis. C'eſt ſans doute une faute. Nous avons vu que le Florentin *Franciſcus Priſcianenſis* fut le premier qui fit voir le jour aux livres d'Arnobe. Or ce n'étoit pas un Imprimeur. Le (o) Poccianti ne lui donne point cette qualité, il ſe contente de le faire un bon Humaniſte, & Auteur de quelques livres Italiens. Je me perſuade que ce fut à lui que Fauſtus Sabeus Bibliothecaire du Vatican communiqua le manuſcrit ſur lequel fut faite l'édition de Rome 1542. Ainſi dans la preface de l'édition de Leide on aura mal diſtingué l'edition de François Priſcianenſis, d'avec celle qui fut faite ſur le manuſcrit de Sabeus. Notez que Louis Carrion (p) eſtime que le manuſcrit d'Arnobe qui eſt dans la Bibliotheque du Roi de France, eſt (q) celui dont on ſe ſervit pour la premiere édition. Il s'imagine que puis qu'on la dedia à François I. on lui envoia auſſi le manuſcrit. En troiſiéme lieu je remarque, qu'il n'eſt pas vrai que les ſept livres d'Arnobe aient été imprimez avec les notes d'Herauld en 1583. ni qu'il faille diſtinguer l'edition d'Hambourg 1610. de celle dont on venoit de parler, je veux dire de celle qui fut accompagnée du commentaire d'Elmenhorſt. Enfin je remarque que Stewechius ne fit point une édition d'Arnobe à Doüai l'an 1634. ſon édition eſt d'Anvers 1586. & il y avoit long tems qu'il etoit mort quand ſes *electa in Arnobium* furent rimprimez à Doüai en 1634. *cum parænilis ſeu Summarus Leandri de Sancto Martino.* Voiez la marge (r).

Diſons quelque choſe du Pere Labbe. (ſ) Il trouve très-belle l'édition de Leide, mais il s'étonne que ceux qui l'ont procurée n'y aient pas inſeré l'*Arnobianus Criticus* de Meurtius imprimé à Leide l'an 1598. *cum Hypocritico Minutiano.* Il voudroit que pour le moins ils en euſſent fait mention. Ceux qui lui reprocheroient qu'il eut dû lui-même ſe ſouvenir des (t) *Eclogæ ad Arnobium* de Jules Ceſar Bulenger, ne ſeroient pas bien fondez, car cet Ouvrage ne ſert de rien ni pour corriger le texte d'Arnobe, ni pour en developer le ſens literal; ce n'eſt qu'un tiſſu de citations qui n'a qu'un raport très-vague à quelque penſée d'Arnobe. Le même Jeſuite donne un coup de bec au grand Saumaiſe qui avoit promis des commentaires ſur cet Auteur, & qui ne tint pas ſa parole. (v) *Salmaſiani autem illi Commentarii tamdiu expectati, tam ſæpe ejus amicorumque literis promiſſi atque jactati, in fumum tandem ventoſque evanuerunt.* Je croi qu'un tel Ecrit de Saumaiſe nous eût apris plus de belles choſes, que ſon ſavant commentaire ſur le traité *de Pallio* de Tertullien.

(l) Il l'appelloit *Fauſte* & non pas *François.*

(m) Elle eſt à la page 205. col. 1. du 3. tome de ſa Bibliotheque édit. de Holl.

(n) Je ne me ſers que de l'édition de Hollande.

(o) Poccianti de Scriptor. Florentinis pag. 69.

(p) Ludov. Carrio emendat. lib. 1. c. 9. fol. m. 18.

(q) Mr. du Pin ubi ſupra pag. 119. l'affirme.

(r) Vous trouverez une pareille faute à la 2. citation de cette page, où Mr. du Pin dit qu'Eraſme publia Arnobe l'an 1560. Il mourut l'an 1536.

(ſ) Philippus Labbe, Diſſert. de Scriptor. Eccleſ. to. 2. p. 105.

(t) Imprimées à Toulouſe l'an 1612. in 8.

(v) Id. ib.

Digitized by Google

☞ ARNOLDUS (NICOLAS) Profeſſeur en Theologie à Franeker, naquit à Leſna ville de Pologne le 17. de Decembre 1618. Sa mere ſe trouvant veuve lors qu'il n'avoit que trois ans prit tout le ſoin imaginable de l'élever, & le conſacra aux lettres. Il fit ſes Humanitez dans le College de Leſna entre autres Regens ſous Comenius qui dictoit alors à ſes Ecoliers ſon *Janua Linguarum*. Il fut créé β Acolythe au Synode d'Oſtrorog à l'âge de 15. ans, & en cette qualité il accompagna γ Orminius pendant deux années dans la viſite des Egliſes de Pologne, après quoi il fut envoié à Dantſic l'an 1635. & s'y apliqua à l'étude de l'Eloquence & de la Philoſophie. Il éprouva quelquefois la mauvaiſe humeur de Jean Botſac, qui étoit fâché qu'un jeune homme de tant d'eſperance fût Calviniſte. Il retourna en Pologne l'an 1638. & cultiva la Theologie ſermonaire ſous la direction d'Orminius, & un an après il fut envoié en Podolie, pour y être Recteur de l'Ecole de Jablonow. Aiant exercé cette charge pendant trois mois, il fit les fonctions de Miniſtre deux ans de ſuite chez un grand δ Seigneur. Comme on remarqua que ſes talens pourroient être d'une grande utilité à l'Egliſe, on jugea qu'il faloit lui donner les occaſions de les cultiver dans les Academies les plus fameuſes. Il commença ſes voiages l'an 1641. Il vint d'abord à Franeker, & y fit de grans progrés ſous Maccovius ſon compatriote, & ſous Cocceius. Il fut aux Academies de Groningue, de Leide & d'Utrecht l'an 1643. & retourna bientôt à Franeker, & s'apliqua à l'étude du François & de l'Anglois. Il fit un voiage en Angleterre l'année ſuivante, & ne pouvant aller à Oxford à cauſe que tous les chemins étoient occupez par les troupes du Roi, ou par celles du Parlement, il fut à pied à Cambrige; mais il ne put y entendre aucune leçon de Theologie, tous les Profeſſeurs étoient ſous la detention dans le College de la Trinité. Etant de retour à Franeker il s'attacha à prêcher, même en Flamand, & fit tellement goûter ſes Sermons, qu'afin de le retenir en Friſe on lui diſſuada d'aller revoir la Pologne. Il fut jugé très-capable du Miniſtere par la Claſſe de Francker, qui l'examina, & les loüanges qui lui furent données † determinerent aiſément une (A) Demoiſelle du païs à l'épouſer. Il ſe maria avec elle l'an 1645. & peu après il fut apellé par l'Egliſe de Beetgum. Il la ſervit fidelement & conſtamment juſques en l'année 1651. ſans prêter l'oreille aux vocations qui lui furent adreſſées par d'autres Egliſes; mais cette année-là il ſe rendit aux inſtances des Etats de Friſe, qui le choiſirent pour ſucceder à Cocceius * dans la charge de Profeſſeur en Theologie à Franeker. Il s'aquita de cette charge avec beaucoup de capacité juſques à ſa mort, qui arriva le 15. d'Octobre 1680. après une longue maladie, où il donna beaucoup de marques de ſa pieté, & de ſa reſignation aux ordres d'enhaut ‡. Je parlerai de quelques (B) voiages qu'il fit depuis ſa promotion au Profeſſorat en Theologie; & je n'oublierai pas les livres (C) qu'il a donnez au public.

β *Les Egliſes Reformées de Boheme avoient retenu cette partie de l'ancienne Diſcipline.*

γ *Surintendant des Egliſes de la grande Pologne.*

δ *Johannes de Lasek Potocki, Succamerarius terra Halicenſis.*

† Fecit paulo poſt tanta omnium laus, ut nobiliſſima in Friſiis virgo Remigia à NITZEN facilis in conjugales ejus ruere et amplexus, anno 1645. *Marckius ubi infra pag.* 18.

* *Il avoit été apellé par l'Academie de Leide.*

‡ *Tiré de ſon Oraiſon funebre prononcée le 22. d'Octobre 1680. par Mr. Marck Profeſſeur alors en Theologie à Franeker, & depuis à Groningue & à Leide.*

ARODON (BENJAMIN D') Juif Allemand, Auteur d'un livre rempli de preceptes pour les femmes. Il a été traduit d'Allemand en Italien par le Rabin Jacob Alpron. Cette verſion fut rimprimée à Veniſe l'an 5412. ſelon le calcul ↓ des Juifs, après avoir été exactement corrigée par le Rabin Iſac Levita. Ce livre eſt fort chargé d'obſervances non ſeulement pour la propreté du corps, mais auſſi pour la pratique des prieres, & des bonnes œuvres. Les obſervances du premier ordre contiennent ſouvent des minuties ou des regularitez ſuperſtitieuſes, & il y a quelquefois un grand (A) *rigoriſme* dans celles du ſecond ordre.

↓ *Je croi que cela repond à notre année 1652.*

AARON,

(A) *Determinerent aiſément une Demoiſelle du païs à l'épouſer.*] Elle fut loüable de preferer aux richeſſes la belle reputation, & le merite. On a d'autres exemples d'un choix de cette nature, car il eſt certain que pluſieurs Miniſtres ſoutenus du ſeul éclat de leur éloquence, ou de leur ſavoir ſont parvenus à des mariages lucratifs, & d'autre côté bien avantageux par le rang de la famille où ils prenoient une epouſe. A quoi pouvoit auſſi contribuer l'eſperance très-plauſible, que de tels ſujets ſeroient élevez tôt ou tard aux chaires de diſtinction, aux chaires conſiderables par les gages annuels. Quoi qu'il en ſoit l'épouſe de nôtre Arnoldus merite d'être loüée. Elle mourut au commencement de l'année 1652. & ne laiſſa point d'enfans. Il ſe remaria l'an 1653. à la veuve d'un Avocat de Leeuwarden nommée Anne Pybinga, fille d'un Bourgmaitre de Franeker, laquelle lui donna neuf enfans, 5. fils (a) & 4. filles, & lui ſurvêquit. Il n'y avoit en vie que trois fils & une fille lors qu'il mourut (b).

(a) *Le 2. & le 3. étoient jumeaux. Voiez le programme du Recteur de l'Academie. Il eſt imprimé au devant de l'Oraiſon funebre.*

(b) *Tiré de ce Programme & de l'Oraiſon funebre.*

(B) *De quelques voiages qu'il fit.*] Il alla voir ſes parens à Leſna l'an 1652. & paſſa un mois agreablement chez ſon oncle maternel Martin Gertichius Miniſtre du lieu, & celebre par divers Ouvrages. Il fit un autre voiage l'an 1656. à la ſuite des 4. Ambaſſadeurs extraordinaires que les Etats Generaux envoierent au Roi de Suede & au Roi de Pologne. Leurs Excellences voulurent l'avoir pour Predicateur, & furent très-ſatisfaites des Sermons qu'il prononça en Flamand, ou en Allemand, ou en Polonois ſelon les rencontres. Ce voiage dura deux ans. Arnoldus ſe fit beaucoup eſtimer pendant ce tems-là par le Chancelier de Pologne Etienne Corycinski, par le Grand Marechal de Suede Jean Oxenſtiern, par le General des troupes Douglas, & par l'Electeur de Brandebourg, qui lui offrit la place de Predicateur aulique. Il fut deputé à Heidelberg l'an 1666. pour engager Mr. Spanheim à accepter une profeſſion en Theologie dans l'Academie de Franeker, & il revint ſans avoir obtenu cela.

(C) *Les livres qu'il a donnez au public.*] Je ne dirai rien de la diligence avec laquelle il raſſembla, & il mit en ordre les Ouvrages de Maccovius qu'il fit mettre ſous la preſſe, ni de la verſion qu'il compoſa, & qu'il publia d'un livre (c) Anglois de Jeremie Dykius, mais je cotterai ſa refutation du Catechiſme des Sociniens, ſon Anti-Bidellus, ſon Anti-Echardus, ſon livre contre Brevingius, ſon Apologie pour Ameſius contre Erbermann defenſeur de Bellarmin, ſes diſputes Theologiques ſur des matieres choiſies, ſon commentaire ſur l'Epitre aux Hebreux, ſon *Lux in tenebris*, & ce qu'il a publié contre Jean Amos Comenius. Liſez touchant ces Ouvrages-là ce paſſage de ſon Oraiſon funebre: (d) *Quis eſt qui non . . . . pradices Racovianæ Catecheſeos, in qua religionis dicam an impietatis Sociniana pernitioſum eſt compendium, curatiſſimam refutationem, qua ſupra fidem impiis ſeductoribus moleſta, doctis grata eſt? Cujus non laudem meretur tum Anti-Bidellus quo pneumatomachi furorem, & famam (e) Comenii lucem extinxit, tum Anti-Echardus cujus conquiſitum & male collocatum faſciculum ita diſſolvit, ut diſſolutarum ſeparatim hactenus retinuerit nemo? Imo quem non in mille detorſionum tenebris inaffabiliter delectat doctiſſimorum illa vindicarum lux, quam publico totius recuſatæ dedit, & cujus ope tota Eccleſia errorum evitat devia? Sed ne in hoc quidem labore acquieſcere potuit qui in Eccleſia voluit conſumi bonum. Brevingii ab eo tempore feliciter demolitus eſt tribunal, Erbermannum Bellarmino adverſus Ameſium ſuppetias ferentem confodit &c.* Voilà quelques ANTI qui ne ſont point dans la liſte de Mr. Baillet.

(d) *Id. ib.*

(e) *Je cite un Ecrit d'Arnoldus contre Comenius dans les remarques D. I. &c. de l'article* Comenius.

(A) *Il y a quelquefois un grand* rigoriſme.] Car par exemple on ordonne au mari & à la femme de ne dire mot pendant le devoir conjugal, & de n'avoir que des penſées pieuſes ſans aucune aplication au plai-

AARON, grand Prêtre des Juifs, & frere de Moïſe. Son hiſtoire eſt trop facile à trouver dans le Pentateuque, dans le Dictionaire de Moreri, dans celui de Mr. Simon, pour ne me diſpenſer pas d'en faire ici un article. Je dirai ſeulement que la foibleſſe qu'il eut de condeſcendre aux deſirs ſuperſtitieux des Iſraëlites dans l'afaire du veau d'or, a donné lieu (A) à bien des menſonges. Un certain Monceau ou Moncæus publia vers le commencement du XVII. ſecle une Apologie

ſir, & on leur declare que s'ils agiſſent d'une autre maniere leurs enfans naitront diformes. (a) *Ogni perſona deve eſſer auvertita tanto l'huomo, come la donna nel tempo che ſi congiungono inſieme non devono parlar, nè haver niun cattivo penſiero, ne debbano ſcoprire li luochi occulti e vergognoſi, perche quelli che parlano in qual tempo che ſi congiungono inſieme, quella creatura che viene concepita in quell' iſtante, riuſcirà dal ventre della madre con qualche* פגום *ò zoppo, ò muto, ò guercio, ò ſimili mancamenti, ò del tutto diſtrutto, e mal conditionato . . . . . non devono haver intentione in quell' iſtante alli piaceri, ma ſolo per adempir il voler divino . . . . . (b) ambidoi devono penſar in quell' inſtante che queſto non lo fanno per il lor gievamento & adempir li lor appetiti carnali, ma ſolo per mantenir il preceto . . . . . ogn' huomo da bene ſa quello, che deve penſare in quell' inſtante, perche ſi deve penſar ſolo à penſieri ſanti e pii.* Cette morale eſt très-belle, & très-rigide tout enſemble. Voiez ce que l'on a dit dans les (c) Nouvelles de la Republique des lettres touchant un livre de Mr. Yvon Miniſtre des Labadiſtes. Une ſi grande pureté eſt de ces ſortes de biens qu'il eſt plus facile de ſouhaiter, que d'eſperer, mais neanmoins les Caſuiſtes ſont fort loüables quand ils inſiſtent la-deſſus, & qu'ils tâchent d'introduire la pureté où les fureurs d'une convoitiſe brutale ne regnent que trop. Si nôtre Rabin avoit cru comme l'Egliſe Romaine que le mariage eſt un ſacrement, il n'auroit pas exigé que ceux qui y participent euſſent des diſpoſitions plus ſaintes que celles qu'il leur demande. Il leur impoſe tout à la fois la loi du (d) *favete linguis* dont les Païens recommandoient l'obſervation dans les grans myſteres, & celle du *ſurſum corda* que l'ancienne Egliſe n'oublioit jamais de notifier dans la celebration de ſes plus auguſtes ceremonies. En un mot il eſt certain que ſi cet homme eût reçu avec une entiere foi la doctrine de JESUS-CHRIST, & s'il eût été animé de l'eſprit de Grace, il n'eût pas donné des conſeils plus dignes de la pureté Evangelique. Cela doit faire honte aux Docteurs de relâchement qui ſont ſi communs parmi les Chretiens. Notez que le dogme de ce Rabin ne s'accorde guere avec le conſeil des Docteurs en Medecine; ceux-ci pretendent qu'un enfant conçu ſous des diſtractions d'eſprit, je veux dire ſous des penſées ſerieuſes, graves, immaterielles (e) eſt niais, ſot, & imbecille, & ils donnent de tout autres (f) conſeils à ceux qui deſirent des enfans; mais pour peu qu'on ſoit raiſonnable on demeurera d'accord qu'ils menent les hommes à une très-mauvaiſe école de chaſteté, leurs preceptes ne ſont faits que pour des gens qui voudroient borner toutes choſes à une vie animale, terreſtre, ſenſuelle, Epicurienne. Il faut aller à l'Ecole du Rabin, ſi l'on veut aprendre à ſe comporter dans cette partie des devoirs en creature doüée d'une ame ſpirituelle, & qui ne veut point ſe rendre digne de cette cenſure, (g) *o curvæ in terras animæ & cœleſtium manes!* On comprendra mieux combien la morale de ce Juif eſt belle & ſublime, ſi l'on ſe ſouvient qu'elle eſt directement oppoſée aux maximes de ces Docteurs de corruption qui ont rempli leurs poëſies de tant de laſcivetez. Ces dangereux empoiſonneurs ſe gardent bien de conſeiller le ſilence, & c'eſt ce qui a fait trouver à un Moderne quelques preuves de l'interpretation qu'il a donnée aux paroles d'un Poëte Grec qui contiennent la deſcription de l'antre des Nymphes. *Pour le regard du murmure agreable dont* Homere *parle*, dit-il (h), *ce ſont ſans doute ces paroles obligeantes des Amans, ces* ohi me cor mio *des Italiens, ce ζωὴ καὶ ψυχὴ des Grecs, & ces* alma de mi alma *des Eſpagnols, qui accompagnent les plus favorables privautez, & qui ſont dire au plus ſçavant de tous les Poëtes en l'art d'aimer:*

Accedant (1) queſtus, accedat amabile murmur,
Et dulces gemitus, aptaque verba joco.

Voyez comme il en parle ailleurs:

Et (2) mihi blanditias dixit, dominumque vocavit,
Et quæ præterea publica verba juvant.

Je ne vous apprendrai pas que le terme juvare *eſt tout-à-fait* erotique, *& conſacré aux dernieres delices de l'Amour, qu'expriment encore, auſſi-bien que le murmure, ces deux vers du même Auteur:*

Me (3) voces audire juvat ſua gaudia faſſas,
Utque morer, me, me, ſuſtineamque roget.

. . . . *L'epithalame celebre de l'Empereur Gallienus, que Trebellius Pollio prefere à ceux de tous Poëtes qui s'exercerent auſſi ſur le même ſujet, repreſente merveilleuſement bien encore ce ſourd & obligeant murmure, & les careſſes qui en ſont inſeparables. L'on veut que tenant la main des enfans de ſes freres qu'il marioit, il leur prononçât ces vers de ſa façon.*

Ite, ite, o pueri, pariter ſudate medullis.
Omnibus inter vos, non *Murmura* veſtra columbæ,
Brachia non hederæ, non vincant oſcula conchæ.

Certes il eſt difficile de rien dire de plus pathetique, ni de plus paſſionné ſa-dagus. Etre diametralement oppoſé à ces faux Docteurs, à ces peſtes de la jeuneſſe, c'eſt un grand eloge, c'eſt un prejugé legitime que la morale que l'on avance eſt d'une admirable pureté. Il faut joindre à tout ceci la judicieuſe reponſe qui fut faite par le celebre Mr. Drelincourt à un Evêque qui s'étoit ſervi d'une remarque tout-à-fait indigne, je ne dirai pas d'une perſonne de ſon caractere, mais auſſi d'un Laïque qui auroit eu quelque degoût du ſtyle badin. *Au lieu d'eſſuier ſes larmes*, ce ſont les paroles de Mr. Drelincourt (i), *ces façons de parler, que la Vierge Marie eſt l'eſprit & la vie des Chretiens, il les defend par des railleries qu'il ſeroit beaucoup mieux de laiſſer à ceux qui montent ſur le theatre.* Vous autres (*ait-il*) Meſſieurs les Paſteurs de l'Egliſe Proteſtante, qui avez des cheres moitiez, non tant comme des accidens inſeparables de voſtre ſubſtance, que comme les os de vos os, & la chair de voſtre chair; voire qui n'eſtes qu'une chair en deux perſonnes, dites bien d'autres termes plus careſſans à ces ames de vos ames, à ces vies de vos vies, à ces vies de vos cœurs & de vos ames, à ces ames de vos vies & de vos cœurs, que le monde n'entend pas: car vous eſtes ces ſpirituels qui jugez tout le monde, voire les Anges, à plus forte raiſon les Romains, ſans pouvoir eſtre jugez de perſonne. *Je ne ſais qui l'a en a tant appris. Et ne puis pas reſponare de ce que diſent ceux qui ont des femmes à la douzaine. Mais un perſonnage grave qui vit en un chaſte mariage, ne s'eſtudie point à une ſi extravagante rhetorique.* Le Prelat repliqua d'une façon ſi ſpirituelle que rien plus (k).

(A) *Donné lieu à bien des menſonges.*] I. Le Rabin Salomon a cru (l) que le veau que les Iſraëlites adorerent étoit vivant & animé, & qu'Aaron le voiant marcher & manger à la maniere des autres veaux, lui dreſſa un autel. II. Pluſieurs Rabins pour diſculper Aaron diſent que ce ne fut point lui qui fit le veau d'or; qu'il n'y contribua qu'en jettant l'or dans le feu, pour ſe delivrer de l'importunité du peuple, mais que certains Magiciens qui s'etoient mêlez avec les Iſraëlites à la ſortie d'Egypte, donnerent la figure de veau à cet or. Comme l'Ecriture declare que ce fut un ouvrage de fonte à quoi l'on emploia le burin, nous pouvons ſupoſer deux choſes; ou que l'on fit un moule ſemblable à un veau, dans lequel on jetta l'or fondu, ou qu'après avoir fait une maſſe d'or, on la convertit en veau par le moien de la ſculpture. III. Pluſieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un veau tout entier, mais ſeulement une tête. IV. On conte (n) *que la poudre du veau d'or que Moïſe fit bruſler & meſler dedans de l'eau dont les Iſraëlites burent, s'arreſta ſur les barbes de ceux qui l'avoient adoré, & eurent les barbes dorées, qui fut une marque ſpeciale pour reconoiſtre ceux qui avoient adoré le veau.* Ce conte a été inſeré au chapitre 32. de l'Exode dans une Bible Françoiſe imprimée à Paris l'an 1538. par Antoine Bonnemere qui dit en ſa preface; *Cette Bible en François a eſté la premiere fois imprimée à la requeſte du Tres-Chreſtien Roi de France Charles VIII, de ce nom, aſſavoir en l'an 1495. & depuis a eſté corrigée & imprimée.* La même preface fait ſavoir que le Traducteur François *n'a rien ajouſté que pure verité comme elle eſt en la Bible Latine, & que rien n'en a eſté laiſſé ſinon choſes qui ne ſe doivent point tranſlater.* Ainſi l'on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les barbes dorées, & une autre choſe de ſemblable alloi qui a été inſerée au même chapitre 32. c'eſt *que les enfans d'Iſraël cracherent ſi fort contre Hur qui refuſoit de faire des Dieux, qu'ils l'eſtouffierent.* Le livre (o) d'où j'emprunte ceci a été fait par un Miniſtre Wallon, qui ne manque pas de ſe recrier ſur la hardieſſe que l'on a eue d'ajoûter certaines choſes d'un côté, pendant que de l'autre on faiſoit

(a) *Precetti da eſſer imparati dalle donne Ebree cap. 70. pag. 41. 42.*

(b) *Ibid. capitolo 71. p. 43.*

(c) *Mois de Novembre 1685. pag. 1190.*

(d) *Horat. Od. 1. lib. 3. Voiez la-deſſus ſes commentateurs.*

(e) *Voiez la remarque C de l'article* François d'Aſſiſe.

(f) *Voiez Roderic de Caſtro de natura mulierum lib. 3. c. 5.*

(g) *Perſius Sat. 2. v. 61.*

(h) *Hexameron ruſtique, 4. journée p. m. 112. & ſuiv.*

(1) *2. De arte am.*

(2) *3. Amor. el. 6.*

(3) *2. De arte am.*

(i) Drelincourt, *Avant-coureur de la Replique à Mr. le Camus Evêque de Belley pag. 36. 37.*

(k) *Voiez ſa reponſe à l'Avant-coureur de Mr. Drelincourt pag. 156.*

(l) *Apud Cornel. à Lapide in Exod. pag. 605.*

(m) Aſcemeli taurum fudit, corporeum, emittentem mugitum. *In Azora 30. Latini Codicis, 20. Arabici, apud Seldenum de Diis Syris Syntag. 1. c. 4. p. m. 54.*

(n) *Voiez Jeremie de Pours à la page 829. de ſa divine Melodie.*

(o) *Il a pour titre* La divine Melodie du Saint Pſalmiſte, *& fut imprimé à Middelbourg l'an 1644. L'Auteur ſe nomme* Jeremie de Pours.

Digitized by Google

Apologie β d'Aaron, qui fut condamnée à Rome par l'Inquiſition, comme le Jeſuite Cornelius à Lapide γ l'avoit predit à l'Auteur. On ſupoſe dans cette Apologie qu'Aaron eut deſſein de repreſenter le même objet que Moïſe repreſenta quelque tems après, je veux dire un Cherubin, & que contre ſon intention les Iſraëlites adorerent cette figure. Un Docteur de Sorbonne, δ Chanoine d'Amiens, refuta ſolidement ces ſupoſitions l'an 1609. Il y en a qui diſent que la crainte d'être aſſommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaiſance, & qu'il eſperoit qu'en propoſant aux femmes de fournir leurs pendans d'oreille *, il éluderoit la demande de ce peuple, comme ſi elles euſſent dû aimer mieux n'avoir point de Divinité viſible, que ſe priver de leurs ornemens; mais qu'il éprouva que rien ne coûte à des eſprits enivrez de ſuperſtition & d'idolatrie. L'Ecriture Sainte ne favoriſe nullement ceux qui pretendent que le veau d'or (B) n'étoit que de bois doré.

Je ne croi point que l'on doive dire que Dieu ſuſpendit en faveur d'Aaron l'action du feu, tout comme en faveur des trois Hebreux qui furent jettez dans la fournaiſe de Babylone. C'eſt neanmoins l'opinion (C) de quelques Auteurs.

ARRIA, ou ARRIE, nom de quelques Dames Romaines dont je parlerai dans les remarques de l'article *Petus*.

ARRIAGA (RODERIC DE) Jeſuite Eſpagnol, nâquit à Lucrone le 17. de Janvier 1592. Il entra dans la Societé le 17. de Septembre 1606. & enſeigna la Philoſophie avec un grand aplaudiſſement à Valladolid, & la Theologie à Salamanque; & aiant apris par des lettres du General de la Compagnie, qu'il ſeroit de la plus grande gloire de Dieu que quelques Jeſuites Eſpagnols ſe tranſportaſſent † en Boheme, pour y enſeigner les plus hautes ſciences, il s'ofrit à cet emploi. Il arriva à Prague l'an 1624. Il y regenta la Theologie Scholaſtique pendant treize ans, & il fut Prefet general des études vingt ans de ſuite, & Chancelier de l'Univerſité l'eſpace de douze années. Il reçut ſolennellement le bonnet de Docteur en Theologie, & il s'aquit beaucoup de reputation. La Province de Boheme le deputa trois fois à Rome, pour y aſſiſter aux ‡ congregations generales de l'Ordre. On l'exhorta pluſieurs fois à retourner en Eſpagne, mais ce fut en vain. Il fut extrêmement eſtimé d'Urbain VIII. d'Innocent X. & de l'Empereur Ferdinand III. Il mourut à Prague le 17. de Juin 1667 ↓. Il publia (A) pluſieurs livres, où il étala beaucoup de ſubtilité d'eſprit. On trouve qu'il reüſſiſſoit beaucoup mieux à ruiner

β *Elle a pour titre* Aaron purgatus, *On la reimprima à Fr. ſelon l'an* 1675. in 8. *L'edition de Leipſic* 1689. in 12. *dans il eſt fait mention au* 17. *tome de la Bibliotheque univerſelle ne diffère de celle de Francfort, qu'en ce que les Libraires ont imprimé un nouveau titre.*

γ *Cornel. à Lapide Commentar. in Exod. c.* 32. *v.* 4. *pag.* 605.

δ *Il ſe nomme* Vitorius: *ſon livre a pour titre* Deſtructio Pſeudo-Cherubi Moncæi.

* *Id. Corn. à Lapide, ibid.*

† *Les Jeſuites avoient fait depuis peu de ce pays-là une Province de leur Ordre detachée de la Province d'Autriche.* Sotuel *ubi infra.*

‡ *A la* 8. *à la* 10. *& à l'*11.

↓ *Tiré de* Sotuel, *in Bibliotheca Scriptor. Societ. pag.* 728. 729.

faiſoit des ſupreſſions. Double attentat: verſion obreptice & ſubreptice; traditions pueriles inſerées: & neanmoins on ne promet dans la preface *que pure verité*, & on declare *que cette tranſlation a été faite non pas pour les clercs, mais pour les laics & ſimples Religieux & Hermites qui ne ſont pas lettrez, comme ils doivent.* Cela même rend plus blâmable l'infidelité du Traducteur: les habiles gens ſe peuvent garantir du piege, les ignorans ne le peuvent pas. Au reſte la barbe d'or n'eſt pas l'unique chimere que les Rabins aient forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïſe fit avaler impregnée des corpuſcules du veau d'or, fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalouſie. Elle cauſa des enflures, & des ulceres à ceux qui étoient coupables, & ne fit nul mal aux innocens (a).

(a) *Voiez Salian, t.* 2. *p.* 165. *Bochart, Hieroz. part.* 1. *l.* 2. *c.* 34.

(B) *Que le veau d'or n'étoit que de bois doré.*] L'Ecriture dit (b) expreſſément que ce fut un veau de fonte; & ſi elle dit (c) enſuite que Moïſe le brûla & le reduiſit en poudre, cela ne doit pas neceſſairement s'entendre comme ſi cette idole avoit été faite d'une matiere combuſtible; cela peut ſignifier que Moïſe refondit cet or, & qu'il le diviſa en parties très-menues qui étant jettées dans l'eau y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage & le Pactole charrient. Ainſi François Junius pourroit bien s'être trompé quand il a dit, (d) *Quamvis non tam exiſtimari poſſit vitulus iſte totus ex auro fuiſſe conflatus, quam auri laminis tantummodo obductus, cætera ligneus, ut quem S. littera tradunt combuſtum atque in cinerem verſum.* Il a eu plus de ſujet de mettre Aaron à la tête de ſon Catalogue des anciens Sculpteurs, Architectes, Peintres, Statuaires, &c. Aaron meriteroit cette place par le droit d'antiquité, quand même l'ordre alphabetique ne la lui donneroit pas. Cela me fait ſouvenir de ceux qui diſent qu'il faloit que Moïſe fût en perfection la Chimie, puis qu'il ſavoit faire de la poudre d'or, ou reduire l'or en poudre. Pluſieurs croient qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des Orfevres la fonte du veau d'or, & qu'il n'y mit point la main lui-même; & que Moïſe n'ordonna point aux Iſraëlites de boire la poudre d'or, mais que l'aiant jettée dans le torrent qui étoit le ſeul endroit d'où ils pouvoient boire, l'on a eu raiſon de dire qu'il leur avoit fait avaler l'idole qu'ils avoient adorée (e).

(b) *Exod. chap.* 32. *v.* 4.

(c) *Ibid. v.* 20.

(d) *In Catalogo Artificum, pag.* 1.

(e) *Voiez Rivet ſur le ch.* 32. *de l'Exode Oper. t.* 1. *pag.* 1184.

(C) *C'eſt reconnoître Opinion de quelques Auteurs.*] Un Cordelier Docteur en Theologie de la Faculté de Paris pretend que le miracle par lequel le buiſſon d'Horeb (f) fut conſervé au milieu des flammes, ſe renouvella quelque tems après lors que le feu ôta la vie à (g) deux fils d'Aaron, ſans que leurs chemiſes reçuſſent aucun dommage, & lors qu'Aaron fit ceſſer la plaie qui faiſoit mourir un grand nombre d'Iſraëlites. (h) *Sicuti factum eſt, quando egreſſus ignis à Domino Nadab & Abiud ignem alienum & prophanum coram Domino offerentes devoravit, id eſt interfecit: veſtibus & tunicis eorum lineis intactis remanentibus. Idem judicium eſt de Aarone ſummo Sacerdote, qui citiſſime profectus eſt ad populum quem ignis egreſſus à facie Domini interficiebat: ſtetitque illæſus inter mortuos, ac viventes, licet eſſet in medio flamma fulgentiſſima, & flagrantiſſima, ſecundum Joſephum libro* 4 *Antiq. cap.* 3. Il ajoûte à cela entre autres exemples celui de Sydrach, Miſach, & Abdenago qui ſortirent ſains & ſaufs de la fournaiſe de Babylone. Prenez bien garde qu'il ne cite point l'Ecriture, mais Joſephe pour ce qui concerne Aaron, & que l'Ecriture (i) ne dit point ſi la plaie qu'Aaron arrêta, & qui fit perir 14700. perſonnes étoit un feu extraordinaire, ou quelque autre choſe. L'Hiſtorien des Juifs a ſupriné entierement ce miracle, il ne fait mention que du feu qui conſuma les deux cens cinquante hommes qui ofroient le parfum. L'Ecriture (k) en parle auſſi, mais comme d'un fait anterieur au ravage qu'Aaron arrêta. Notez que Joſephe ſe contente d'obſerver que le feu extraordinaire qui conſuma Coré avec les 250. hommes qui ofroient le parfum, ne fit aucun mal à Aaron: il ne touche point les circonſtances pour leſquelles le Cordelier Nodin le prend à temoin. Raportons ſes termes: (l) Λ'φ' ἑ πάντες, ὡς τὸ θαυμάσιον ἦ οἱ παντάπασιν ἦ μηδὲ ἅπαξ ἐγεγόνεσαν ἐν ἀνθρ. ἰδόντες ὡς ἦ τὸ σῶμα ἀνὰ πᾶν γεγενῆσθαι. περιῆσαν δὲ μᾶλλον ἀκριβῶς ὑπὸ τῷ θεῷ ἢ τὸν ἐν τοῖς ἄλλοις ἀναλωθέντα. *Cujus* (ignis) *vi ac impetu ducenti illi & quinquaginta una cum Core ita funt abſumpti, ut ne cadaverum quidem reliquiæ comparerent: ſolus Aaron ſuperfuit illæſus ut manifeſtum eſſet divinitus eorum hoc incendium.* Il reconoît là avec raiſon le doigt de Dieu, mais ſans ſpecifier ſi le feu toucha immediatement le corps d'Aaron, ou ſi ſeulement Dieu l'empêcha de s'en aprocher. Il ne faloit donc pas que le Pere Nodin deſcendit du genre à l'eſpece, ni qu'il citât pour cela l'Hiſtorien Juif. La plupart de fautes de cette nature qui ſont innombrables dans les livres, viennent ou de ce que l'on ne conſulte pas les originaux, ou de ce que l'on ſe donne la hardieſſe de les alterer par des paraphraſes pour les faire mieux ſervir à ſes hypotheſes.

(f) *Exod. chap.* 3. *v.* 2.

(g) *Leviſique ch.* 10. *v.* 2. *& 5.*

(h) *Nombres chap.* 16. *v.* 46. *& ſuiv.*

(i) *Ibid. v.* 35.

(k) *Joſeph. Antiq. lib.* 4. *cap.* 3. *p.* 107. *Ed.*

(A) *Il publia pluſieurs livres.*] Un cours de Philoſophie en un volume, & un cours de Theologie en 8. Le cours de Philoſophie imprimé *in folio* à Anvers l'an 1632. a été reimprimé pluſieurs fois. L'édition de Lion 1669. eſt augmentée. Le 1. & le 2. volume de ſon cours de Theologie furent imprimez l'an 1643. le 3. & le 4. l'an 1644. le 5. l'an 1649. le 6. l'an 1650. le 7. & le 8. l'an 1655. Ce ſont tous des *in folio* im-

ner ce qu'il nioit, qu'à bien établir ce qu'il afirmoit, & l'on pretend que (B) par là il eſt devenu le fauteur du Pyrrhoniſme, quoi qu'il ait donné à conoître qu'il n'étoit pas Pyrrhonien. Il y auroit ſans doute beaucoup d'injuſtice à le ſoupçonner de la moindre prevarication, & d'avoir été un faux frere des Dogmatiques; car s'il emploie toutes ſes forces à refuter un grand nombre de ſentimens, il les emploie auſſi à ſoutenir les opinions qu'il embraſſe: on s'aperçoit aiſément qu'il y procede de bonne foi, & qu'il agit tout de ſon mieux; & ſi ſes preuves ſont inferieures à ſes objections, il faut s'en prendre à la nature des choſes. L'aplication avec laquelle il a refuté toutes les ſubtilitez qui ont été inventées par les Scholaſtiques, pour montrer que (C) deux propoſitions contradictoires ſont quelquefois veritables, & quelquefois fauſſes, ſufit à perſuader qu'il avoit à cœur les interêts des Dogmatiques contre les Pyrrhoniens. Il a quitté ſur pluſieurs matieres de Phyſique les opinions les plus generales de l'Ecole, comme ſur la compoſition du continu, ſur la rarefaction &c. & c'eſt pourquoi il a pris à tâche de ‡ juſtifier les innovateurs en matiere de Philoſophie. C'eſt dommage qu'un eſprit ſi net & ſi penetrant n'ait pas eu plus d'ouvertures ſur les veritables principes, car il eût pu les pouſſer bien loin. Une legere conoiſſance de l'Hydroſtatique lui eût fait trouver la raiſon (D) d'une experience, pour l'explication de laquelle il s'eſt tourmenté inutilement. Ses efforts, ſes inſtances, ſes ſoupleſſes là-deſſus font regretter qu'il ait couru avec tant de force hors du bon chemin.

‡ *Dans la Preface de ſon cours de Philoſophie.*

ARSENIUS, Diacre de l'Egliſe Romaine, illuſtre par la nobleſſe de ſa famille, mais beaucoup plus par ſa vaſte érudition & par ſa pieté, fut choiſi pour être envoié à l'Empereur Theodoſe qui cherchoit un precepteur à ſon fils Arcadius. Ce fut le Pape Damaſe qui fit ce choix. Arſenius arriva à Conſtantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur, qui ſe fâcha même un jour & contre le diſciple & contre le maître, parce qu'il avoit vu celui-ci debout, & l'autre aſſis pendant la leçon. Il ordonna que ſon fils quoi qu'il l'eût déjà declaré Auguſte, ſe tint debout & decouvert quand Arſenius l'inſtruiroit, & quitât en ce tems-là les marques de la dignité Imperiale. Arſenius emploiant toute ſon induſtrie à élever ſon diſciple aux ſciences & à la vertu, ſe crut obligé d'ajoûter enfin le châtiment aux cenſures. Le jeune Arcadius en fut ſi outré, qu'il pria un de ſes Officiers de le defaire de ſon precepteur *. L'Officier en avertit Arſenius, qui prit le parti de ſe retirer ſecretement, & de s'en aller dans les deſerts de l'Egypte. Il y paſſa un fort grand nombre d'années avec les ſolitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente & de la plus auſtere devotion. Il y mourut à l'âge de 95. (A) ans. Theodoſe qui aprit avec regret la retraite d'Arſenius, le fit chercher par tout ſans le pouvoir decouvrir †. Il

* *Tiré des Annales de Baronius ad ann. 383. n. 22. 23. Il cite Metaphraſte ſous le 8. de Mai, & Surius ſous le 19. de Juillet.*

† *Flechier, Hiſtoire de Theodoſe, p. m. 273. 274.*

y

imprimez chez Balthaſar Moret à (a) Anvers. Il travailloit au 9. tome lors qu'il mourut: c'étoit celui *de jure & juſtitia* (b). Don Nicolas Antonio (c) a donné à Arriaga un livre *de Oratore* imprimé à Cologne l'an 1637. & *brevis expoſitio litera Magiſtri Sententiarum, cum quæſtionibus quæ circa ipſam moveri poſſunt, & authoribus qui de illis diſputant*, imprimée à Lion l'an 1636. *in* 8. après d'autres éditions; mais comme le Pere Sotuel ne parle pas de ces deux Ouvrages, quoi que le premier eût été donné à ce Jeſuite par Alegambe, il y a lieu de croire que Don Nicolas Antonio s'eſt trompé.

(a) *Nicolas Antonio* ubi infra *marque que pluſieurs de ces volumes furent imprimez auſſi à Lion.*

(b) *Tiré de Sotuel, in Bibloth. Script. Soc. pag. 729.*

(c) *Nicol. Anton. Bibloth. Script. Hiſpan. t. 2. p. 209.*

(B) *Que par là il eſt devenu le fauteur du Pyrrhoniſme.*] C'eſt le ſentiment de Mr. de Villemandy: *ſunt alii*, dit-il, (d) *qui periculoſius adhuc ſollicitant* (ſacratiora fidei dogmata) *cujuſmodi Arriaga* ſuis in Thomam diſputationibus Theologicis; *nihil enim non moliuntur ut aliorum quorumcunque placita reflexionibus & objectionibus ſuis deſtruant, ipſi autem nihil fere aſſirmant . . . . . (e) Celebris eſt inter Romanenſes Scholaſticos* Rodericus ille Arriaga . . . . *Is multis Volum. Fol. & Philoſophiam & Theologiam eſt perſecutus; jam autem ſingula quæque ſic tractat ut aliorum ferè omnium opiniones variis rationibus infirmare ſtudeat, ſuas autem leviſſimè ſuffulciat. Si ex hac methodo ingenii conditio dijudicetur, verè Pyrrhonius poteſt haberi; cum tamen placita ſua, quantum poteſt firmet, iſtaque conſtanter inhæreat, non poteſt legitime eo nomine donari.* On peut aſſurer que ſi la lecture des écrits de ce Jeſuite inſpire le caractere Pyrrhonien, c'eſt par accident, & contre ſon intention, car il eſt auſſi deciſif qu'un autre, & auſſi ardent à confirmer ſes deciſions, mais ou par la foibleſſe de l'eſprit humain, ou par la difficulté des matieres, il s'eſt trouvé dans le cas d'une infinité d'Auteurs qui decouvrent admirablement le foible d'une doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. Ils reſſemblent à des guerriers qui mettent à feu & à ſang le pais de l'ennemi, ſans pouvoir mettre leurs frontieres en état de reſiſtance. Mr. Ancillon (f) trouvoit ce Jeſuite *aſſez ſingulier en ſa maniere d'écrire*, & plus libre *que les autres qui par une indigne ſervitude n'oſent abandonner les ſentimens des écrivains de la Societé, & qui les ſuivent avec ſcrupule comme infaillibles . . . . Rapportant l'opinion de Vaſquez il dit nettement, que* tout bien compté, il ne ſe fie pas beaucoup à la ſolution du Pere Vaſquez. *J'ai remarqué*, ajoûte Mr. Ancillon, *en liſant Arriaga & Oviedo, que toûjours lors qu'un de ces deux Jeſuites ſoutient l'affirmative d'une propoſition, l'autre ſoutient la negative: ce qui eſt aſſez rare même parmi les Docteurs de la Religion Romaine en general, & que je n'ai gueres vû qu'en Cornelius à Lapide & en Eſtius.* Il n'eſt point rare que ſur une infinité de queſtions tant de la Philoſophie que de la Theologie Scholaſtique les Jeſuites s'entre-refutent les uns les autres. On peut même dire que cela eſt très-commun. Suarez & Vaſques en ſont un exemple.

(d) *Petrus de Villemandy in Scepticiſmo debellato cap. 2. pag. 13.*

(e) *Id. ib. cap. 4. pag. 32.*

(f) *Voiez le Mélange Critique de Litterature to. 1. pag. 208.*

(C) *Pour montrer que deux propoſitions contradictoires ſont quelquefois veritables, & quelquefois fauſſes.*] Il a très-bien demêlé tous ces ſophiſmes; voiez ſa 2. diſpute (g) ſur les *Summules* de Logique. J'ai vu des Profeſſeurs bien embarraſſez lors qu'on leur faiſoit ces objections, qui dans le vrai ne doivent paſſer que pour des chicaneries inventées mal-à-propos par des gens de trop de loiſir, mais qui ne pretendoient pas comme Heraclite qu'en effet une même choſe ſoit & ne ſoit point. Ils n'avoient en vuë que de donner de l'exercice à leur eſprit. Notez qu'Ariſtote ne croit point que ſi Heraclite a dit cela, il l'ait neanmoins penſé: (h) *Ἀδύνατον γὰρ οἴεσθαι ταὐτὰ ἀνθρώπους εἶναι ἢ μὴ εἶναι, καθάπερ τινὲς οἴονται λέγειν Ἡράκλειτον. οὐ γὰρ οἰκεῖον ἐστὶ τῆς λέξεως, ταῦτα τῇ ἀναλαμβάνειν. Impoſſibile namque eſt quempiam idem putare eſſe & non eſſe, quemadmodum quidam Heraclitum dicere arbitrabantur. Non enim neceſſe eſt quæcunque quis dicat, ea etiam putare.*

(g) *Sect. 5. ſubſect. 3. & 4. pag. 19. & ſeq. edit. Pariſina 1639.*

(h) *Ariſtot. Metaphyſ. lib. 3. cap. 3. pag. m. 667. G.*

(D) *La raiſon d'une experience pour l'explication de laquelle il s'eſt tourmenté inutilement.*] Cette experience eſt que le bois plus leger que l'eau ne ſe ſoutient pas neanmoins ſur l'eau à l'egard de toute ſon épaiſſeur. Une poutre qui flotte dans une riviere, eſt en partie ſous l'eau, & en partie au deſſus de l'eau. On ne ſauroit expliquer cela ſelon les principes ordinaires de la peſanteur, & de la legereté: de là viennent les vains efforts d'Arriaga (i). Les nouveaux Philoſophes ne trouvent là aucun embarras. Voiez le ſyſteme de Mr. Gadrois.

(i) *Arriaga Diſputat. 4. de general. ſect. 5. de elementis ſubſect. 6. p. 519.*

(A) *Il y mourut à l'âge de 95. ans.*] Voici le partage que Mr. Arnauld d'Andilly (k) donne à cette longue vie d'Arſenius. *Il en paſſa*, dit-il, *quarante dans la Cour de l'Empereur Theodoſe, quarante en Sceté, dix à Trobé qui eſt au deſſus de Babylone, à l'oppoſite de la ville de Memphis, trois en Canapé d'Alexandrie, & deux en ce même lieu de Trobé, où étant retourné il finit ſa courſe dans la crainte de Dieu.* Cette expreſſion, *il paſſa quarante ans dans la Cour de Theodoſe*, eſt très-impropre, car ſi l'on n'y veut pas trouver une inſigne fauſſeté il la faut prendre en ce ſens-ci, *il avoit quarante ans lors qu'il ſortit de la Cour de Theodoſe.* En effet en la prenant ſelon la ſignification propre

(k) *D'Andilli ubi infra, pag. 204.*

Digitized by Google

y a quelques fautes (B) dans le Dictionaire de Moreri qui concernent cet article. J'en ai trouvé auſſi quelques-unes dans (C) d'autres Ecrivains.

On trouve pluſieurs actions, & pluſieurs ſentences d'Arſenius parmi les * *apophthegmata Patrum* que Mr. Cotelier a publiez.

* *Voiez le 1. volume du Eccleſiæ Græcæ monumenta, imprimé à Paris l'an 1677.*

ARSENIUS, Patriarche de Conſtantinople dans le XIII. ſiecle, étoit nâtif de cette ville. Il fut élevé dans un Monaſtere de Nicée, & en fut même Superieur; mais il renonça à cette charge pour ſe mieux apliquer à la vie monaſtique, ſoit dans les Couvens d'Apolloniade, ſoit dans ceux du mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255. par l'Empereur Theodore Laſcaris, qui le fit Patriarche de Conſtantinople. Le même Empereur quatre ans après le declara en mourant l'un des deux Tuteurs de Jean ſon fils. L'autre Tuteur étoit George Muzalon. Celui-ci temoignant des intentions fort pernicieuſes pour le jeune Prince, degoûta ſi fort Arſenius de ſon emploi, qu'il fut cauſe de ſon retour au Couvent. Mais lors qu'en 1261. les Grecs eurent regagné Conſtantinople ſous la conduite de Michel Paleologue, Arſenius y fut apellé pour reprendre le Patriarchat, & en occuper le Siege duquel les Patriarches avoient été exclus pendant plus de 50. ans. L'année d'après l'Empereur Michel Paleologue fit crever les yeux à Jean Laſcaris fils de l'Empereur Theodore. Arſenius indigné d'un traitement ſi barbare fait à ſon pupille excommunia Michel, qui pour repouſſer ces foudres Eccleſiaſtiques convoqua un Concile, & ſous de fauſſes accuſations y fit depoſer Arſenius, & le relegua dans l'Iſle de Proconneſe. Il vêcut long tems dans cet exil, mais on ne trouve pas preciſément en quelle année il mourut. C'étoit un homme de bien, mais tout-à-fait mal propre aux affaires †. Il eſt (A) Auteur.

† *Tiré de Cave, Hiſtor. literar. Scriptor. Eccleſ. pag. 725.*

ARSENIUS, Archevêque de Monembaſia, ou Malvaſia dans la Morée, au XVI. ſiecle, a paſſé pour un ſavant Humaniſte. Il fut l'ami particulier de Paul III. & il lui écrivit des lettres fort élegantes; une entre autres où il ſe plaint du peu d'affection (B) de l'Egliſe Romaine pour la nation Greque. Il ſe ſoumit à l'Egliſe Romaine, ce qui le rendit ſi odieux aux Grecs Schiſmatiques, que Pachome Patriarche de Conſtantinople l'excommunia, & que les Grecs diſent qu'Arſenius fut après ſa mort *Bronkolakas*, c'eſt-à-dire que le Demon venoit errer à

(a) *Baron. ad ann. 383. n. 22.*

(b) *Elle eſt au 2. tome de la vie des Peres des deſerts, par Arnauld d'Andilly pag. 188. de l'édition in 8. de 1676.*

(c) *Lib. 3. n. 37.*

(d) *Ad ann. 395. n. 26.*

(e) *Part. 2. c. 36.*

(f) *Apud Arnauld d'Andilly, ubi ſupra.*

(g) Erat tunc Arcadius annum octavum agens octavum, natus nimirum ſub conſulatu Gratiani quarto & Merobaudis, triennio ante Theodoſii patris imperium. *Baron. ad ann. 383. n. 22.*

(h) *Pag. 713. édit. Amſtel. 1668.*

propre & naturelle des termes, il faudroit qu'Arſenius eût vêcu plus de ſix-vints ans. Il faudroit ajoûter aux 95. ceux qu'il avoit lors qu'il partit pour Conſtantinople, choiſi precepteur d'Arcadius par Damaſe. Ce Pape n'auroit pas choiſi un jeune garçon de 20. ans. Outre que Theodoſe ne regna qu'environ 16. ans, & qu'il ne reçut Arſenius qu'en la 4. année de ſon empire.

(B) *Il y a quelques fautes dans le Dictionaire de Moreri.*] I. Arſenius n'a point pu être envoié à Theodoſe l'an 383. pour être precepteur d'Arcadius & d'Honorius, puis qu'Honorius ne nâquit qu'en 384. Baronius (a) avoit marqué cette faute à ceux qui ont fait la vie d'Arſenius, & il l'avoit attribuée à quelcun qui ſavoit en general que Theodoſe avoit deux fils, *aliquis quod ſciret duos fuiſſe Theodoſio filios, adjecit Honorium.* Cette faute eſt demeurée dans la vie (b) d'Arſenius dreſſée par Mr. Arnauld d'Andilly, qui cite Rufin (c) pour ſon garant. II. J'avoué que (d) Baronius ſur la foi de la vie (e) des Peres, avance qu'Arſenius fut le parrain des deux fils de Theodoſe, mais cela ne s'acorde point avec Rufin, qui dit (f) qu'ils furent mis entre les mains d'Arſenius *auſſitôt après leur batême:* outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on ſe trompe dans la vie d'Arſenius, lors qu'on dit qu'il fut envoié par Damaſe pour être precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né; l'autre avoit environ huit ans: & il n'y a point d'aparence qu'Arſenius ſoit demeuré à la Cour de Theodoſe, juſques au tems qu'Honorius eut beſoin de precepteur. III. Mr. Flechier dit en propres termes, que Theodoſe *fit chercher* Arſenius *dans toutes les terres de l'Empire.* Il n'eſt donc gueres aparent qu'Arſenius ne ſoit ſorti de la Cour qu'*après la mort de Theodoſe en* 395. Cela, dis-je, n'eſt gueres aparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain & dans le premier volume du Dictionaire, & dans le troiſiéme. IV. Il ne faloit pas ſuprimer la circonſtance que Mr. Flechier a expreſſément marquée, c'eſt que l'Officier qu'Arcadius chargea de tuer Arſenius en avertit ce precepteur. Le Suplément du Dictionaire ſupoſe qu'Arſenius *en fut averti divinement.* V. Arcadius ne fut point aſſocié à l'Empire à l'âge de 6. ans, mais à l'âge de 7. ou 8. ans, comme Baronius (g), & Mr. Flechier le remarquent. VI. Socrate n'avoit que faire d'être cité: car ce qu'il a dit d'Arſenius n'a preſque point de raport à l'article du Suplément. En tout cas il faloit citer le chapitre 23. du 3. livre.

(C) *Quelques-unes dans d'autres Ecrivains.*] Matthias dans ſon Theatre hiſtorique (h) ſupoſe perpetuellement qu'Arſenius fut precepteur d'Honorius auſſi bien que d'Arcadius, & cela en même tems. Il ne conſidere pas qu'Honorius n'étoit point né, lors qu'on envoia Arſenius à Theodoſe pour inſtruire Arcadius: il ne ſonge pas qu'Honorius étant plus jeune de neuf ans que ſon frere, n'étoit guere propre à aſſiſter aux leçons qu'on faiſoit à Arcadius pendant la vie de Theodoſe. Remarquez bien cette circonſtance, puis que Matthias n'ignoroit point qu'Arſenius s'évada avant la mort de cet Empereur, car il remarque que Theodoſe le fit chercher ſoigneuſement. Il cite le chapitre 23. du 4. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce ſoit de ce qu'il a debité. Il ajoûte qu'Arcadius après la mort de ſon pere aprit où étoit Arſenius, & lui fit demander pardon de ce qui s'etoit paſſé, & ſa ſainte benediction. Mr. Doujat entraîné par le torrent aſſocie (i) Honorius à Arcadius. Charles Etienne n'a conu nôtre Arſenius que ſous la qualité de Patrice; il ne lui fait point quiter la Cour, mais ſon ſimple patrimoine pour l'envoier dans un Couvent, en vertu d'une voix tombée des nuës qui lui ordonnoit la fuite, le ſilence & le repos. Mr. Hofman n'a joint à cela que la charge de precepteur d'Arcadius. Mr. Lloyd a ſuprimé tout l'article. Notez que Nicephore fils de Calliſte (k) aſſure que Theodoſe donna Arſene pour precepteur à ſes fils.

(i) Arſenius, nonille Arcadii & Honorii præceptor. *Doujat. præn. Canon. pag. 429.*

(k) *Nicephor. Hiſtor. lib. 12. c. 23.*

(A) *Il eſt Auteur.*] Il a fait un Nomo-Canon, ou un Recueil de Canons diviſé en 141. titres, à chacun deſquels il ajoûte quelques points, ou quelques chefs des loix Imperiales. On l'a inſeré en Grec & en Latin dans la Bibliotheque du Droit Canonique publiée par Mrs. Juſtel, & Voel. On a auſſi le Teſtament d'Arſenius publié en Grec & en Latin par Mr. Cotelier, dans le tome 2. de ſes Monumens de l'Egliſe Greque (l).

(l) *Cave Hiſtor. Literar. pag. 726. Doujat. Prænot. Canon. pag. 429.*

(B) *Du peu d'affection de l'Egliſe Romaine.*] Voici les paroles de Mr. Guillet. (m) Arſenius *a écrit de très-élegantes lettres* au Pape Paul III. *qui ſe trouvent encore. Il y en a une, où il ſe plaint fort du peu d'affection de l'Egliſe Romaine pour la nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a élevé aucun à la dignité de Cardinal. Paul fut creé Pape l'année* 1535. Si l'on donnoit à cette plainte une étenduë generale, on imputeroit un menſonge à Arſenius, car il eſt certain que le Cardinal Beſſarion étoit Grec: il faut donc croire que les reproches d'Arſenius étoient ſemblables à ceux de Muſurus. Celui-ci ſe plaignit amerement, de ce qu'aucun Grec n'avoit eu part à la (n) nombreuſe promotion que Leon X. venoit de faire. Paul III. fut élu Pape au mois d'Octobre 1534.

(m) *Guillet, Lacedemone anc. & nouv. pag. m. 327.*

(n) *Voiez l'article* Muſurus.

J'ai été averti par Mr. de la Monnoie, *qu'il ne ſe trouve nulle autre lettre d'Arſenius à ce Pape que celle qui ſert de dedicace aux ſcholies d'Euripide. C'eſt là qu'il ſe plaint que parmi tant de Cardinaux de toute nation il ne s'en trouvât pas au moins un ou deux Grecs. Καίτοι οὐδ' ἀνωχλῶ ὅτι τινὰ ἢ δύο τῶν Ἑλλήνων ἐν τοσούτοις πατρικιακοῖς ἐπεφαίνεσθαι τῶν Καρδιναλίων.* Rien n'eſt plus utile, ni plus neceſſaire que d'aller aux ſources.

† *Voiez Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, pag. m. 327. & Crusius dans ſa Turco-Græcia.*

à l'entour de ſon cadavre, & l'animoit encore †. On a quelques (C) Ouvrages de ſa façon.

ARSENIUS, Moine Grec, a écrit une lettre contre Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople, qui a été publiée en Grec & en Latin à Paris l'an 1643. avec les Actes du Concile où Parthenius Patriarche de Conſtantinople fit condamner la Confeſſion de ce Cyrille l'an 1642. Chacun ſait que cette Confeſſion de Cyrille étoit conforme aux ſentimens de Geneve. Mr. Claude * a ſoutenu que cette condamnation eſt une piece ſupoſée. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a confondu Arſenius Auteur du Nomo-Canon avec nôtre Moine Grec.

* *Claude, Reponſe à Mr. Arnauld l. 3. c. 12. pag. m. 473.*

„ AARSENS (François) Seigneur de Somelsdyck & de Spyck &c. étoit un des plus „ grans (A) Miniſtres que les Provinces-Unies aient eus pour la negociation. Son pere qui étoit „ un autre habile homme étoit dans (B) un poſte, où il lui étoit facile de faire donner de l'em„ ploi à ſon fils. Jean d'Oldenbarnevelt qui avoit alors la principale direction des affaires de „ Hollande & de toutes les Provinces-Unies, le fit envoier en France en qualité d'Agent. Ce „ fut là où il aprit à negocier avec ces grans maîtres Henri IV. Villeroi, Rôni, Silleri, Jean„ nin, &c. & il y reüſſit en ſorte qu'ils aprouverent ſa conduite. Il eut en ſuite le caractere „ d'Ambaſſadeur, & fut le premier qui fut conſideré en cette qualité dans cette Cour-là, & du „ tems duquel le Roi Henri IV. declara que l'Ambaſſadeur des Provinces-Unies prendroit rang „ immediatement après celui de Veniſe. Il fut après cela employé auprès de cette (C) Repu„ blique, & auprès de pluſieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, à l'occaſion des mouvemens „ de (D) Boheme. Il a outre cela fait pluſieurs Ambaſſades extraordinaires en (E) France & en

(C) *On a quelques Ouvrages de ſa façon.*] On a un Recueil d'Apophthegmes imprimé à Rome en Grec: un autre recueil de Scholies ſur ſept Tragedies d'Euripide, imprimé à Veniſe en 1534. Il dit dans ſon Epitre Dedicatoire au Pape Paul III. qu'il l'avoit dreſſé en Candie, à Veniſe, & à Florence. Voiez la Bibliotheque de Geſner.

(A) *Etoit un des plus grans Miniſtres . . . . pour la negociation.*] Ses ennemis ne lui diſputent point cette qualité, car quand ils diſent, *Qu'il* (a) *étoit le plus dangereux eſprit que les Provinces confederées ayent jamais porté, & d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours étrangeres, ſous la fauſſe & trompeuſe apparence de la franchiſe & de la ſimplicité Hollandoiſe, qu'il étoit ardent & perſuaſif, qu'il trouvoit des raiſons pour apuyer les plus mauvaiſes cauſes, que* (b) *c'étoit un eſprit intriguant qui avoit eu des liaiſons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions étoient non ſeulement ſuſpectes mais odieuſes au Roi*, & qu'aiant gagné le Secretaire de l'Ambaſſadeur de France à la Haie, il ſavoit (c) les plus particulieres intentions des Miniſtres de cette Couronne; quand, dis-je, ils lui donnent ces qualitez, ils en font l'homme du monde le plus capable des Ambaſſades les plus importantes, & des negociations les plus delicates. Au reſte Mr. du Maurier qui ſe dechaine cruellement contre François Aerſens, fournit lui-même aux lecteurs le moien de ne ſe laiſſer pas preoccuper par ſes invectives; car il nous aprend que ſon pere & cet Ambaſſadeur Hollandois *furent toujours* (d) *ennemis*; qu'il y avoit *une incompatibilité inſurmontable* entre leurs naturels, & que *la grande averſion* qui s'étoit élevée entre eux *s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer*. Il nous aprend même que ſon pere harangua le 13. de Novembre (e) 1613. devant les Etats Generaux contre François Aerſens, & lui *reprocha d'avoir oſé parler irreverencieuſement de leurs Majeſtez & de Meſſieurs de leur Conſeil, qui étoient les plus fermes ſoutiens de la liberté des Provinces confederées*, & l'accuſa *d'audace, de legereté en ſes langages ordinaires, & d'ingratitude, payant d'inſolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé*. Nous voilà ſuffiſamment munis d'antidote. Qui ne ſait qu'il faut bien rabatre de la ſignification des termes, quand un ennemi parle de ſon ennemi?

(a) *Du Maurier, Memoir. pag. 376.*

(b) *Ibid. pag. 378.*

(c) *Ibid. pag. 384.*

(d) *Page 388.*

(e) *Du Maurier page 381.*

(B) *Son pere . . . étoit dans un poſte.*] Il s'appelloit (f) Corneille Aerſens, & étoit Greffier des Etats: il avoit connu Mr. du Pleſſis Mornai auprès de Guillaume Prince d'Orange, & il le pria de prendre ſon fils à ſa ſuite. Cela fut fait, & dura quelques années. Ce fils entendant la langue Françoiſe & les affaires du Roiaume, ſucceda l'an 1598. à Levin Calliard, qui étoit mort Reſident auprès du Roi Henri IV. pour les Provinces Unies, & ne fut que Reſident des Etats juſqu'en 1609. Mais comme on conclut alors une treve de douze ans, dans laquelle l'Eſpagne avoit traité avec les Provinces Unies comme avec des peuples libres, il fut reconnu par Henri IV. pour Ambaſſadeur. (g) *Pendant ſon ſejour en France qui fut de 15. ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des honneurs, car il fut annobli & fait Chevalier & Baron, ce qui fut cauſe qu'en ſuite il fut reçu en Hollande entre les Nobles de la Province.* Il devint enſuite ſi odieux à cette Cour, qu'elle ſouhaita qu'un le rapellât, à ce que dit Mr. du Maurier. Voiez cideſſous la remarque D.

(f) *Du Maurier ib. pag. 377. 378.*

(g) *Id. ib.*

(C) *Auprès de cette Republique.*] C'eſt à ce tems-là qu'il faut apliquer ce que le Cardinal Pallavicin a reprochè au Pere Paul. *Il* (b) *dit qu'il a une lettre du Sieur de Zuilichem, Secretaire du Prince d'Orange, où il raconte que s'étant rencontré à Veniſe dans une entrevue fortuite du Sieur de Sommerdick, Ambaſſadeur de Hollande, & du Fra Paolo, ce Pere avoit dit à ce Miniſtre, qu'il reſſentoit une extrême joye de voir le Repreſentant d'une Republique qui tenoit le Pape pour le vrai Antechriſt.* L'Auteur du *Cancellaria ſecreta Anhaltina* reporte quelques fragmens de lettre, par où il paroit que François Aarſens en allant à Veniſe avoit des lettres de creance pour negocier avec les Cantons Proteſtans, & qu'il en reçut de grans honneurs. Ce fut un an après la deputation (i) des Miniſtres Suiſſes au Synode de Dordrecht.

(b) *Voiez la Preface de l'Hiſtoire du Concile de Trente traduite par Amelot de la Houſſaye.*

(i) Gratius ſe imprimis egiſſe quod civitates & oppida non Catholica prædicantes ſuos anno PRÆTERLAPSO ad Synodum Dordracenſem dimiſerint. *Cancell. Anhalt. pag. 151.*

(D) *A l'occaſion des mouvemens de Boheme.*] Ce fut en l'an 1620. & il eſt à remarquer „ que le Roi de „ France (k) defendit à ſes trois Ambaſſadeurs, le „ Duc d'Angoulême, le Comte de Bethune & l'Abbé „ des Preaux, de recevoir les viſites de Mr. d'Aarſens, „ qui alloit de la part des Etats des Provinces Unies „ negocier avec quelques Princes d'Allemagne & d'I„ talie, touchant les mêmes affaires de Boheme qui „ faiſoient le ſujet de l'Ambaſſade de France. L'or„ dre qu'on leur envoya portoit que ce n'étoit pas à „ cauſe des Etats avec leſquels le Roi vouloit conti„ nuer de vivre en bonne intelligence, mais à cauſe „ de Mr. d'Aarſens en particulier, pour en avoir mal „ uſé touchant le ſervice & la dignité de ſa Majeſté. „ Ceux qui ont quelque connoiſſance des affaires de „ ce tems-là, ne peuvent pas ignorer que ce fut parce „ qu'Aarſens s'étoit mis à la tête de ceux qui s'oppo„ ſerent en l'an 1619. à l'affaire que le Roi fit nego„ tier à la Haye avec beaucoup d'empreſſement par „ Boiſſiſe & du Maurier Ambaſſadeurs. „ Ajoûtons à ces paroles de Mr. Wicquefort un paſſage de Mr. du Maurier qui les éclaircit. *L'an 1618.* dit-il (l), *Mr. de Boiſſiſe eut commandement du Roi de faire plainte en ſon nom aux Etats Generaux d'un libelle diffamatoire écrit, ſigné & publié par François Aerſens au grand ſcandale & deshonneur de Meſſieurs du Conſeil de ſa Majeſté, dont lors il ne put tirer aucune raiſon.* Il y a de l'aparence que la plainte étoit fondée ſur ce qu'on avoit accuſé le Conſeil de France de trahir le Roi, en favoriſant ceux qui machinoient en Hollande le retour de cette Republique ſous le joug du Roi d'Eſpagne: car s'il en faut croire du Maurier, le grand lieu commun de Mr. d'Aarſens, & le texte continuel de tous ſes livres, & des placards attachez aux coins des rues, étoit que la faction de Barneveld s'entendoit avec l'Eſpagne, pour abolir la Religion Reformée & la liberté tout à la fois dans les Provinces Unies. C'eſt ici que l'on peut dire, *Se non è vero è ben trovato*: rien ne confirmeroit mieux que cette invention la profonde habilete de Mr. Aarſens.

(k) *Wicquef. de l'Ambaſſ. t. 1. pag. 658.*

(l) *Du Maurier page 362.*

(E) *Ambaſſades extraordinaires en France & en Angleterre.*] Il eut cet emploi en Angleterre l'an 1620. & l'an (m) 1641. La premiere fois il étoit le premier des trois Ambaſſadeurs extraordinaires, & il fut le ſecond la derniere fois. Dans cette Ambaſſade-ci il eut pour Collegues le Seigneur de Broderode qui le precedoit, &

(m) *Wicquef. de l'Amb. t. 1. p. 650. & 750.*

Digitized by Google

„ en Angleterre, dont il a fait des recueils fort éxacts & très-judicieux. On y peut remarquer „ que toutes les inſtructions que l'Etat lui a données, & toutes les lettres de creance qu'il a em- „ portées en ſes dernieres Ambaſſades, ſont toutes de ſa façon; tellement qu'il faut croire qu'il „ étoit l'homme de tout le païs qui ſavoit le mieux non ſeulement negocier, mais auſſi inſtruire „ l'Ambaſſadeur de ce qu'il devoit negocier. Et de fait il a fait honneur à l'Etat en toutes ſes „ Ambaſſades, auſſi bien qu'au caractere dont ſes Souverains l'ont revêtu, quoi que lui ni ſa „ poſterité ne doivent point (F) regretter le tems qu'il a emploié au ſervice de la patrie β. „ Il eſt mort fort âgé, laiſſant un fils (G) qui a paſſé pour le plus riche de Hollande, & qui a été fort conu ſous le nom de Monſieur de Sommerdic γ.

ARSINOE. Il y a eu pluſieurs Reines de ce nom. Mr. Moreri a parlé des principales, non ſans ſe tromper quelquefois. Il a été un peu trop court ſur Arſinoë, ſœur de Cleopatre: nous reparerons cette brieveté dans l'article de Ptolomée Auletes.

☞ ARSINOE, femme de Magas (A) Roi de Cyrene, ſe deshonora par ſes impudicitez. Magas un peu avant que de mourir accorda leur fille unique Berenice au fils de Ptolomée Roi d'Egypte. Dès qu'il fut mort Arſinoé qui n'avoit vu qu'à regret ces fiançailles, prit des meſures pour les rompre. Elle fit ofrir Berenice avec le Roiaume de Cyrene à Demetrius frere du Roi Antigonus μ. Ces ofres furent acceptées: Demetrius s'embarqua tout auſſi-tôt, & eut un vent ſi favorable qu'il ne tarda gueres à voir Berenice. Il étoit bel homme, & cela le rendit d'autant plus fier, qu'il s'aperçut promptement de l'impreſſion que ſa beauté avoit faite ſur le cœur d'Arſinoë. Il negligea la fille pour ſe rendre plus agreable à la mere; il traita les troupes de haut en bas; enfin il ſe rendit ſi odieux, que tout le peuple tourna ſes deſirs vers le fils de Ptolomée. On reſolut de ſe defaire de Demetrius, & l'on en ‡ concerta les moiens avec Berenice. On lâcha ſur lui les aſſaſſins deſtinez à le tuer, on les lâcha, dis-je, dans un tems qu'il avoit choiſi pour (B) coucher avec Arſinoë. Cette femme aiant ouï ſa fille qui ſe tenoit à la porte, & qui commandoit que l'on épargnât ſa mere, couvrit de ſon corps ſon Galant le mieux qu'elle put, mais ſes efforts furent inutiles. On le tua, enſuite dequoi le mariage de Berenice avec le fils de Ptolomée ſortit ſon plein & entier effet ‡. Juſtin, ſi je ne me trompe, eſt le ſeul Hiſtorien qui nous aprenne cela: j'en ſuis ſurpris; car une action de cette nature meritoit bien d'être remarquée. Ce qu'il y a encore de bien étrange, eſt que perſonne ne nous dit ce que devint Arſinoë, ni d'où elle étoit, ni ce que devint cette Berenice: & bien loin que l'on raporte que Ptolomée Evergetes fils de Ptolomée Philadelphe l'ait épouſée, on nous aſſûre qu'il ſe maria avec Cleopatre *. Notez que Ptolomée Evergetes eut un fils apellé † Magas, d'où l'on peut conjecturer

β *Tiré de Wicquefort, Traité de l'Ambaſſadeur t. 2. pag. 435. & 436.*

γ *C'eſt ainſi qu'on prononce, quoi que le nom ſoit* Sommelsdik.

μ *Il étoit Roi de Macedoine.*

‡ *On peut inferer cela des paroles de Juſtin.*

‡ *Tiré de Juſtin lib. 26. c. 3.*

* *Voiez Matthias Theatr. Hiſtor. p. m. 363. Il ne cite perſonne, mais on voit dans Joſephe* Antiq. lib. 12. c. 4. *que la femme de Ptolomée Evergetes ſe nommoit Cleopatre.*

† *Plutarch. in Agide, & Cleomene p. 820.*

(a) *Du Maurier pag. 386.*

(b) *Aarſens fut envoié l'an 1618. ou en France ou en Angleterre: ne pouvant s'embarquer à cauſe des glaces il revint à la Haie, on prit à mauvais augure que des chiens l'euſſent renverſé.* Arſſenius à canibus forte occurſantibus in terram dejectus malevolis occaſionem præbuit miniſtra ipſi ominandi. *Barlæus epiſt. 76. pag. 217.*

(c) *Page 377.*

* *Voiez les Memoires de du Maurier pag. 387. 390.*

(d) *Voiez le Commentaire de Juſtin dans l'édition de Mr. Graevius à Leide 1683.*

(e) *Pauſanias lib. 1. pag. 6.*

& Heemsvliet qui le ſuivoit; le ſujet de l'Ambaſſade étoit le mariage du Prince Guillaume fils du Prince d'Orange. L'Ambaſſade extraordinaire de France eſt de l'an (a) 1624. *Comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit le meccontentement que les Miniſtres precedens avoient eu de ces* Ambaſſadeur, *il en fit état, & le connoiſſant éclairé . . . il s'en aida pour parvenir à ſes fins.* Voiez la marge (b).

(F) *Regretter le tems.*] Du Maurier (c) dit que François Aarſens mourut riche de cent mille livres de rente.

(G) *Laiſſant un fils qui a paſſé.*] Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il laiſſa deux fils, dont l'aîné nommé François Seigneur de la Plaate ſe noia paſſant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. après un voiage de huit ans en divers endroits de l'Europe; l'autre nommé Corneille a porté le nom de Sommerdik; il a été Colonel dans les armées de Hollande, puis Gouverneur de Surinam où il fut tué par la garniſon mutinée environ l'an 1688. Il avoit épouſé la fille ainée de Mr. le Marquis de Saint André Mombrun, dont il a eu pluſieurs enfans, & qui eſt morte à la Haie l'an 1695. ou environ. De ſept ſœurs qu'il avoit il y en a trois qui ont été mariées à des perſonnes de qualité; les quatre autres ſe ſont jettées dans une devotion ſuperſtitieuſe avec un tel emportement, qu'elles ont ſuivi le Sieur Labbadie, Miniſtre ſchiſmatique, comme ſi c'eût été un Apôtre *.

(A) *Femme de Magas Roi de Cyrene.*] Il eſt nommé Agas dans les éditions de Juſtin, mais les bons Critiques (d) ont remarqué il y a long tems qu'il faut lire Magas; c'eſt ainſi, ajoûtent-ils, que Pauſanias, Polyænus, & Athenée le nomment. On leur objectera peut-être que celui dont Pauſanias a fait mention n'eſt point le mari de nôtre Arſinoë, car il étoit frere uterin de Ptolomée Philadelphe, au lieu que le mari d'Arſinoë étoit frere de Ptolomée Evergetes. Voici l'hiſtoire de ce Magas ſelon Pauſanias. (e) Il étoit fils de Berenice, & d'un Macedonien nommé Philippe, homme de baſſe extraction. Eurydice fille d'Antipater aiant été mariée avec Ptolomee fils de Lagus mena en Egypte cette Berenice: celle-ci coucha avec Ptolomée, & lui donna entre autres enfans Ptolomée Philadelphe qui regna après ſon pere. Elle fit donner le gouvernement de Cyrene à ſon fils Magas, qui épouſa Apame fille du Roi Antiochus, & fut fort brouillé avec Ptolomée Philadelphe. Voilà le Magas de Pauſanias. N'eſt-il pas clair, dira-t-on, qu'il ne peut pas être celui de Juſtin, ce Magas qui étoit mari d'Arſinoë, & qui mourut environ le tems que le fils de Pyrrhus fut retabli dans le Roiaume d'Epire? (f) Les Critiques peuvent repondre que Magas Roi de Cyrene aiant (g) regné 50. ans, rien n'empêche qu'il n'ait vécu juſqu'au retabliſſement du fils de Pyrrhus que les meilleurs (h) Chronologues placent ſous l'an de Rome 493. qui étoit le 25. du regne de Ptolomée Philadelphe. Au lieu donc de dire comme l'on fait (i) ordinairement, que Juſtin parle de Ptolomée Evergetes dans ſon livre 26. il faut établir qu'il parle de Ptolomée Philadelphe, & que c'eſt à celui-ci qu'il donne pour frere Magas Roi de Cyrene. Que s'il nomme Arſinoë la femme de Magas, ce n'eſt pas un ſigne que ſon Magas ſoit diferent de celui de Pauſanias, puis que le même Roi de Cyrene a pu être marié ſucceſſivement avec Apame fille d'Antiochus, & avec nôtre Arſinoë. Quant au reſte les guerres où il s'engagea contre Ptolomée Philadelphe, ſelon Pauſanias, conviennent très-bien au Magas dont parle Juſtin. *Rex Cyrenarum Agas deceſſit qui ante infirmitatem Beronicen unicam filiam ad finiendas cum Ptolomæo fratre certamina, filio ejus deſponderat* (k). J'avoue qu'elles ne ſemblent pas convenir au Magas dont Athenée a parlé, car c'étoit un homme (l) qui jouiſſant de la paix ſe plongea dans les delices, & dans la faineantiſe, & qui à force de manger devint ſi gros que la graiſſe l'étouſa. Mais cette objection n'eſt pas inſoluble: un Prince dont le regne dure 50. ans ne peut-il pas s'engager à quelques guerres, & s'abandonner enſuite à un long repos?

(B) *Dans un tems qu'il avoit choiſi pour coucher avec Arſinoë.*] Le Jeſuite Biſſelius a trouvé là un ſujet d'admiration. *Adulteris autem* duobus *illis*, dit-il, (m) *Berenicè filiâ mœcha conſcia, tenſa per diſpoſitos percuſſores ita ſunt inſidiis* (quod mireris) *ut in ipſo flagrantis ſceleris ardore deprehenſis ſuperveniens adultera filia, mœchique conjunx*, Berenice *pro thalami nefandi foribus ſubſiſtens &c.* La circonſtance du tems, ni celle du lieu n'ont rien d'admirable ici. Il étoit aiſé de remarquer quand Demetrius alloit à la chambre d'Arſinoë, & n'étoit l'occaſion la plus plauſible que les conjurez puſſent prendre.

(h) *Juſtin. lib. 26. c. 3.*

(i) *Athenæ. ubi ſupra.*

(k) *Voiez Calviſius ad ann. mundi 3690.*

(l) *Voiez l'index du Juſtin de Mr. Graevius, & notez que Biſſelius à la 4. decade* ruinarum illuſtrium *pag. 1534. ſuppoſe que Juſtin parle d'un Agas frere de Ptolomée Evergetes.*

(m) *Biſſelius, Ruinar. illuſtrium decade 4. pag. 1536. Juſtin a dit,* Cui (Demetrio) cum in lectum ſocrus conceſſiſſet percuſſores immittuntur.

jecturer que le pere de ſa femme ſe nommoit Magas, comme Juſtin le raporte. Je marquerai quelques (C) erreurs de Mr. Moreri, & une de (D) Mr. Menage.

* *Herodot. l. 4. c. 83.*

† *Id. ibid.*

‡ *Id. lib. 3. cap. 10.*

‖ *Ib. c. 49. & ſeq.*

¶ *Id. l. 7. c. 52. 53.*

* ARTABAN, * fils d'Hyſtaſpe (A), & frere de Darius I. du nom Roi de Perſe, nous eſt repreſenté par Herodote comme un homme ſage, qui deconſeilloit toûjours ces expeditions d'éclat qui furent ſi funeſtes à la Monarchie des Perſes. Il ne fut point d'avis que Darius † allât attaquer les Scythes; encore moins que Xerxes s'engageât à faire la guerre aux Grecs. Herodote nous a conſervé ‡ les raiſons (B) ſolides ſur leſquelles il apuioit ſon avis, & le jugement ‖ qu'il porta ſur la prodigieuſe armée de mer & de terre avec laquelle Xerxes ſe preparoit à paſſer d'Aſie en Europe. Les dificultez qu'Artaban lui repreſenta furent cauſe qu'on aima mieux le renvoier ¶ dans la Perſe pour y commander en l'abſence du Roi, que de lui faire continuer le voiage. L'évenement montra combien ſes conſeils avoient été judicieux, & fideles. Il ne perſevera pas toûjours dans cette fidelité, car il conſpira * contre Xerxes & le tua; & puis il engagea Artaxerxes fils de Xerxes à ſe defaire de ſon frere Darius: il l'y engagea, dis-je, en lui faiſant accroire que Darius étoit le meurtrier de Xerxes. Mais Artaxerxes connut la verité peu après, & tua

* *Diodor. l. 11. Juſtin. l. 3. cap. 1.*

(C) *Quelques erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il n'y a point d'exactitude dans cette expreſſion, *Magus donna en mariage Berenice ſa fille à Ptolomée*; le Latin porte (a) *Berenicen . . . . filium deſponderat.* Les paroles de Moreri nous cachent un fait qui ne ſe développe pas dans la ſuite de ſa narration, c'eſt que Berenice demeura auprès de ſon pere & de ſa mere. On ſonge à tout autre choſe quand on lit qu'elle fut donnée en mariage à un fils du Roi d'Egypte. Afin donc de ne faire pas egarer ſes lecteurs il faloit ſuivre rigoureuſement le mot *deſponderat*. Cette remarque eſt petite en elle-même, mais ſes uſages peuvent être conſiderables par raport à ceux qui veulent traduire. Ils ne ſauroient jamais être trop ſcrupuleux dans l'obſervation de cette regle, c'eſt qu'ils doivent éviter tous les termes équivoques, tout ce qui peut empêcher que le lecteur n'ait les idées les plus conformes à la nature de chaque ſujet. II. Il n'eſt pas vrai que Juſtin diſe que nôtre Arſinoé étoit fille d'Antiochus Soter. III. Ni que ſon mari ſe nommoit (b) Magus. IV. Ni que ce pretendu Magus étoit (c) fils de *Ptolomée Lagus*. V. Ni qu'elle *fit épouſer* ſa fille à Demetrius. VI. Ni qu'elle eut deſſein *de lui mettre la couronne ſur la tête*. VII. Ni qu'elle fut chaſſée. Peut-on aſſez condamner une licence ſi hardie? On narre tout ce qu'on veut ſans qu'on le trouve dans un Auteur, & puis on a la hardieſſe de le citer. Je ſai qu'en prenant pour guide un Hiſtorien d'un auſſi petit jugement que Juſtin, on eſt obligé de ſupleer bien des circonſtances, mais alors il faut avertir qu'on les ſuplée, il ne faut pas les donner pour une verſion de Juſtin. J'ai dit que cet Abreviateur n'a guere de jugement, & je ſuis ſûr que Trogue Pompée peſteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit conoître le mauvais etat où ſon Ouvrage a été reduit par ce faiſeur d'abregez. Il ſe perdroit lui-même dans les tenebres de ſon abreviateur. Preſque tous les Antiochus, & les Ptolomées, & les Antigonus y paroiſſent ſans les marques de leur diſtinction: on ne ſait s'il parle du pere, ou du fils, ou du petit-fils: il faut le deviner la plupart du tems: il n'a pas ſeulement pris la peine de dire ſi le mariage de Demetrius avec Berenice fut conſommé. Belle demande, me dira-t-on! & moi je dis qu'il eût dû marquer expreſſément le oui ou le non, car il n'eſt pas ſans aparence qu'un homme qui obſerva avec joie qu'il étoit aimé de la mere, conſentit que l'on diferât ſes noces avec la fille. Vous m'alliez dire que Juſtin donne à Arſinoé la qualité de belle-mere de Demetrius, *nimis placere ſocrui coeperat*; mais je vous repons qu'il donne enſuite à Berenice la qualité de pucelle, *quæ res ſuſpecta primo virgini*, par conſequent l'une de ces phraſes renverſe l'autre; & l'on ſoupçonne qu'il ne ſe ſert point des termes dans le ſens le plus exact. L'index de Juſtin dans l'édition de Mr. Grevius ne donne à Berenice (d) que la qualité de *puncex*. Quoi qu'il en ſoit ni Juſtin, ni pluſieurs autres abreviateurs ne ſavent pas qu'un abregé doit reſſembler aux pygmées, qui ont toutes les parties du corps humain, mais chacune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Apetiſſez dans un abregé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira, mais ne les retranchez pas entierement. Comptons pour la VIII. faute de Mr. Moreri la contradiction où il eſt tombé. Il veut ici que Berenice femme de Ptolomée Evergetes fût fille de Magus; ailleurs (e) il aſſûre qu'elle etoit la propre ſœur de ce Ptolomée.

(a) *Juſtin. ubi ſupra.*

(b) *Son nom dans les éditions de Juſtin eſt Agas, ſon vrai nom eſt Magas.*

(c) *Il étoit fils d'un certain Philippe & de la Maîtreſſe de ce Ptolomée.*

(d) Demetrius à SPONSA ſua interficitur 26. 3. 7.

(e) *Dans le 2. article* Berenice.

(f) *Diog. Laert. in Arceſila l. 4. n. 41.*

QUALITÉ d'un bon abregé. Voiez la remarque A de l'article *Demetrius*.

(g) *Il y a dans les éditions*, cum in Cyrenem navigaſſet. *Ce qui eſt faux, car l'amour d'Arceſilas ne vint point après le voiage de Cyrene.*

(D) Je remarquerai *une erreur de Mr. Menage.*] Elle eſt dans ſa note ſur ces paroles de Diogene Laerce: (f) Δημητρίῳ τῷ πλεύσαντι εἰς Κυρήνην, ἐπὶ πλέον ἠγαπήκοτι λέγεται (Ἀρκεσίλαος). *Demetrium qui* (g) *Cyrenem navigavit amas je plurimum dicitur* (Arceſilaus). Je ne m'étonne pas, dit Mr. Menage, que ce Philoſophe amoureux des jeunes garçons ait aimé Demetrius qui ſemble avoir eu une beauté merveilleuſe, & qui enfin le perdit, car on le tua dans le lit de ſa marâtre. *In novercæ concubitu cæſus eſt.* Juſtin cité par Mr. Menage ne permet pas de dire qu'Arſinoé eût une telle alliance avec le mignon d'Arceſilas. On eût mieux fait de marquer la faute (b) de l'interprete Latin.

(b) *Voiez la note marginale precedente.*

(A) *Fils d'Hyſtaſpe.*] Je ne ſai point où Mr. Moreri avoit lu qu'Artaban *étoit néveu d'Hyſtaſpe*. Les deux Auteurs (i) qu'il a citez ne diſent rien de ſemblable. Cteſias (k) donne pour pere à Artaban un favori de Cameyſes, qu'il nomme Artafyras, qui d'abord favoriſa l'uſurpation du Mage, & enſuite le deſſein que ſept grans Seigneurs formerent de chaſſer le Mage.

(i) *Diodore de Sicile l. 11. & Juſtin. l. 2. il faloit citer Juſtin l. 3. chap. 1.*

(k) *In Perſic. cap. 13. 14. 20.*

(B) *Les raiſons ſolides.*] On diroit qu'Herodote avoit pris à tâche de faire honneur & à la prudence, & à l'eſprit d'Artaban: il ne donne jamais plus d'eſſor à ſon imagination que lors qu'il fait raiſonner ce Prince. Xerxes (l) après s'être bien fâché, & après l'avoir outragé, s'étoit rendu à ſes raiſons, & ne vouloit plus penſer au voiage, mais deux ſonges conſecutifs le pouſſoient à continuer l'expedition. Il s'en va trouver Artaban, & lui dit ſes ſonges; je veux ſavoir, ajoûte-t-il, ſi vous en aurez de ſemblables, prenez mes habits, aſſeez vous ſur mon trône, couchez dans mon lit. Artaban repond qu'il n'eſt pas digne de tant d'honneur, & raiſonne fort ſenſément ſur les ſonges. Il dit que s'il y a quelque choſe de divin dans ceux de Xerxes, ſa Majeſté a eu raiſon d'eſperer qu'il en feroit de ſemblables: car que ſeroit-ce ſi un Dieu qui auroit à cœur une guerre, & qui viendroit de nuit la commander à un Monarque reſolu de vivre en paix, ne venoit point ordonner la même choſe au premier Miniſtre d'Etat, lors qu'on veut conoître à cette preuve ſi ce Dieu ſouhaite la guerre? Mais, pourſuit-il, ne croiez pas qu'il ſoit neceſſaire pour cela que je prene vos habits, & que je couche dans vôtre lit; ce je ne ſai quoi qui vous eſt aparu en ſonge n'eſt pas aſſez bête pour conclure que je ſuis vous, de ce qu'il me verra revêtu de vos habits, & s'il ne daigne s'adreſſer à moi, vos habits non plus que les miens ne l'obligeront pas à changer de ſentiment à mon égard. Xerxes voulut abſolument être obei: Artaban ſongea en conformité avec ſon maître, & ne s'oposa plus à la guerre, mais il en devint le promoteur, quoi qu'il lui reſtât (m) une aſſez grande defiance du ſuccés. Si ces choſes étoient vraies, n'en faudroit-il pas conclure qu'elles venoient de l'eſprit menteur & meurtrier dès le commencement; car on menaçoit (n) Xerxes d'un honteux abaiſſement, s'il deſiſtoit de l'entrepriſe? Une autre fois (o) Artaban raiſonna d'une maniere très-peu commune ſur la brieveté de nôtre vie, choſe qui avoit fait pleurer Xerxes à la vûë de ſes troupes innombrables. Nous ne vivons que trop, dit-il, nôtre vie toute courte qu'elle eſt, a plus d'étenduë qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, & pour nous faire ſouvent ſouhaiter la mort comme un doux refuge contre les miſeres qui nous accablent; que ſi neanmoins la vie a été aſſaiſonnée d'un goût agreable, c'eſt une preuve que Dieu porte envie au genre humain. Où ſont les Philoſophes Grecs qui n'euſſent dû dire de cette maniere de penſer, ce que dit (p) Pyrrhus quand il eut été reconoître l'armée Romaine; *L'ordre de bataille de ces barbares*, dit-il, *& leur façon de camper n'ont rien de barbare.* C'eſt aux Chretiens à rectifier cela. Notez qu'Herodote conoiſſoit très-bien les vanitez & les miſeres du genre humain, mais il affectoit un peu trop d'en chercher la cauſe dans la jalouſie, ou dans la malignité des Dieux. Plutarque (q) lui en a fait un procès.

(l) *Herod. lib. 7. cap. 15. & ſeq.*

REFLEXION d'Artaban ſur les ſonges, & ſur la longueur de la vie.

(m) *Ibid. cap. 47.*

(n) *Ibid. cap. 14.*

(o) *Ibid. cap. 46.*

(p) *Plutarch. in Pyrrho pag. 393.*

(q) *Voiez la remarque I de l'article Pericles.*

Digitized by Google

tua Artaban dans le tems * que celui-ci ôtoit ſa cuiraſſe. Diodore † de Sicile parle autrement que Juſtin de la maniere dont Artaban fut châtié de ſon crime. On verra dans la remarque B de quelle maniere ce Prince ſavoit raiſonner ſur les ſonges, & ſur la durée de nôtre vie.

ARTABAN I. Roi des Parthes, le ſeptiéme depuis Arſaces ‡ fondateur de la Monarchie, étoit fils (Z) de Priapatius, & frere de Phrahate & de Mithridate, qui avoient tous trois regné ſucceſſivement ſur les Parthes. Il ſucceda à Phrahate ſon neveu, & mourut peu de tems après, aiant été bleſſé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens ‖.

ARTABAN II. Roi des Parthes, n'étant encore que Roi des (A) β Medes fut apellé par les Parthes, afin qu'il regnât ſur eux à l'excluſion de Vonones qu'ils avoient été chercher juſques à Rome, & que Tibere leur avoit accordé de fort bonne grace. Artaban étoit de la race des Arſacides auſſi bien que Vonones, & il avoit d'ailleurs l'avantage que l'éducation γ Romaine ne le rendoit pas odieux à ces peuples. La premiere bataille fut heureuſe pour Vonones; mais il fut ſi maltraité à la (B) ſeconde, qu'il fut obligé de s'enfuir en Armenie. Le victorieux Artaban ne l'y laiſſa pas en repos, & comme Tibere ne promettoit point à Vonones la protection qui lui étoit neceſſaire δ, celui-ci ſe vit contraint de ſortir de l'Armenie, & de ſe retirer auprès de Silanus Gouverneur de Syrie. Cela affermit beaucoup ſur la tête d'Artaban la couronne qu'il avoit obtenuë environ l'an 769. de Rome, & le 16. du I. ſiecle. Il ne laiſſa pas d'être inquiet du ſejour de ſon rival dans la Syrie ε, car le commerce des nouvelles étant plus aiſé entretenoit les factions: ainſi il envoia une Ambaſſade à Germanicus pour le renouvellement de l'alliance, & en attendant il demanda que Vonones fût renvoié hors de la Syrie. On ne ſait point les ſuites de cette Ambaſſade; mais on ſait qu'après la mort de Germanicus ϑ, le Roi des Parthes devint fier envers les Romains, & cruel envers ſes peuples. Les heureux ſuccés de la guerre qu'il avoit faite à pluſieurs nations voiſines lui avoient enflé le courage; deſorte que ſans aucun égard pour (C) Tibere dont il mepriſoit les cheveux blancs, il s'empara de l'Armenie, & la donna à Arſaces (D) ſon fils aîné. Il envoia redemander tous les threſors que Vonones avoit laiſſez dans la Syrie & dans la Cilicie ζ, & faiſant le Rodomont, il publia que ſi l'on ne lui rendoit pas tout ce que Cyrus & Alexandre avoient poſſedé, il l'iroit prendre par force. Les mecontens de ſa Cour λ deputerent ſecretement à Tibere, pour lui demander Phrahate fils du Roi Phrahate. On le leur accorda très-volontiers; & lors qu'on eut ſu que ce Prince voulant vivre à la maniere des Parthes, dont il étoit deſaccoutumé depuis long tems, étoit mort de maladie, on lui ſubſtitua Tiridate, qui étoit de la Maiſon des Arſacides, & proche parent de Phrahate, & l'on ſuſcita un autre adverſaire à Artaban, ſavoir Pharaſmane Roi d'Iberie. Artaban eut du deſſous de ce côté-là; car après que ſon fils Arſaces Roi d'Armenie eut été empoiſonné, ſon autre fils Orode qu'il envoia dans l'Armenie y fut batu par Pharaſmane. Il y fut batu lui-même quelque tems

* *Juſt. ib.*

† *Ubi ſupra.*

‡ *Environ 240. ans avant* JESUS-CHRIST.

‖ *Juſtin. l. 42. c. 2.*

β *Joſeph. Antiq. l. 18. c. 3.*

γ *Tacit. ann. l. 2. cap. 2.*

δ *Ib. c. 4.*

ε *Ibid. cap. 58.*

ϑ *Id. Ann. l. 6. c. 31.*

ζ *En l'an de Rome 788.*

λ *Tacit. ib. c. 32. & ſeq.*

(Z) *Etoit fils de Priapatius.*] Mr. Moreri le fait fils de Phrahate I. & oncle de Phrahate II. mais voilà deux relations incompatibles: car Phrahate II. étoit fils de Mithridate; celui-ci étoit frere de Phrahate I. comment donc ſe pourroit-il faire qu'un fils de Phrahate I. fut oncle de Phrahate II? Cette raiſon a été cauſe qu'encore que Juſtin ne donne à Priapatius que deux fils, je lui en ai donné un troiſiéme, ſavoir Artaban I. Quand des Auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté ſur eux. Juſtin (a) debite deux choſes; 1. Que Priapatius en mourant l'an 15. de ſon regne laiſſa deux fils, dont l'aîné qui s'apeloit Phrahate regna avant Mithridate ſon cadet. 2. Que (b) Phrahate fils de Mithridate regna après ſon pere, & qu'il eut pour ſucceſſeur Artaban ſon oncle paternel. C'eſt une grande brouillerie: c'eſt inſinuer que Mithridate & Phrahate étoient les ſeuls fils de Priapatius, & c'eſt dire qu'il en eut encore un autre, puis que ſans cela Artaban ne ſauroit être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette difficulté dans pluſieurs Commentateurs de Juſtin, & même dans les notes du dernier Traducteur François. (c)

(a) *Juſtin. lib. 41. c. 5.*

(b) *Id. lib. 42. cap. 1. & 2.*

(c) *Il prend titre de Monſieur D. L. M. ſa traduction a été rimprimée à Amſterdam en 1694. ſur l'édition de Paris 1693.*

(A) *N'étant encore que Roi des Medes.*] Moreri & Hofman ont dit que Tacite l'a fait Roi *des Daces*. C'eſt à quoi cet Hiſtorien ne ſongea jamais; il ne dit ſinon qu'Artaban avoit été élevé parmi les Dahes, (d) *Artabanus Arſacidarum è ſanguine apud Dahas adultus excitur.* Il y a bien de la difference entre les Dahes & les Daces, & il a falu être bien diſtrait (pour ne rien dire de pis) quand on a pu croire qu'un Prince Parthe avoit été élevé auprès du Danube.

(d) *Tacit. Ann. l. 2. c. 3.*

(B) *Si maltraité à la ſeconde.*] Mr. Moreri a debité deux autres menſonges. Il fait remporter deux victoires ſur les Parthes à Vonones, qui neanmoins ne vainquit (e) qu'un ſeule fois ſon competiteur, & il attribuë à Vitellius une defaite de l'armée d'Artaban, une defaite, dis-je, ſuivie d'autres pertes d'Artaban vers l'an 36. Mais 1. il eſt faux que Vitellius ait defait les troupes de ce Roi des Parthes; & en 2. lieu il eſt certain que le mal que Vitellius lui fit par intrigues & par argent, fut poſterieur à ces *autres pertes*. Mr. Hofman donne auſſi deux victoires à Vonones, & une à Vitellius, qui fut cauſe, dit-il, qu'Artaban abandonna l'Armenie. Abus; mais abus incomparablement plus excuſable que celui où cet Ecrivain eſt tombé après Mr. Lloyd & Charles Etienne, en diſant qu'Artaban grand ennemi de Tibere ſe ſaiſit de l'Armenie, & fut tué par un ſoldat Perſan nommé Artaxerxes, depuis lequel il n'y a point eu de Rois des Parthes, mais de Rois des Perſes. Anachroniſme prodigieux! Voiez l'article d'Artaban IV.

(e) *Joſeph. Antiq. l. 18. c. 3. Tacit. ibid.*

(C) *Sans aucun égard pour Tibere.*] On ne peut pas être plus inſultè que le fut cet Empereur par Artaban, qui n'eut pas plutôt aperçu que ſon invaſion de l'Armenie étoit une injure dont Tibere ne ſe vengeoit pas (f), qu'il attaqua la Cappadoce. Mais que peut-on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit? Ecoutons Suetone; (g) *Quin & Artabani Parthorum regis lacceratus eſt litteris, parricidia & cædes & ignaviam & luxuriam objicientis, monentisque ut voluntaria morte maximo juſtiſſimoque civium odio quam primum ſatisfaceret.* Il y avoit là quelque choſe de perſonnel, car du reſte Artaban en uſa le plus honnêtement du monde, & même fort humblement envers le ſucceſſeur de Tibere. Ecoutons encore Suetone. *Artabanus (h) Partborum rex odium ſemper contemtumque Tiberii pra ſe ferens, amicitiam* Caligulæ *ultro petit, venitque ad colloquium legati conſularis, & tranſgreſſus Euphratem aquilas & ſigna Romana Cæſarumque imagines adoravit.* Dion (i) remarque que Vitellius avoit obligé Artaban à ſacrifier à la ſtatuë d'Auguſte, & à celle de Caligula, & à donner en ôtage ſes enfans, après avoir conſenti au traité de paix qu'il lui preſcrivit. Cela montre que Joſephe s'eſt abuſé, lors qu'il a cru (k) que l'entrevue de Vitellius & d'Artaban, & tout ce qui en reſulta avint ſous Tibere. Ce fut à Tibere, ſelon lui, que Darius fils d'Artaban fut envoié en ôtage avec de riches preſens, & avec un Geant, Juif de nation, qui ſe nommoit Eleazar, & qui avoit ſept coudées.

(f) *Dio l. 58. ſub fin.*

(g) *Suet. in Tiber. c. 66.*

(h) *Id. in Calig. c. 14.*

(i) *Dio, lib. 59.*

(k) *Joſeph. lib. 18. Antiq. c. 6.*

(D) *Arſaces ſon fils aîné.*] C'eſt ainſi que Tacite & Dion le nomment. Joſephe (l) le nomme Orode, il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui ſe nommoit Orode ne fut point Roi d'Armenie; mais il y fut envoié pour venger la mort d'Arſaces ſon frere aîné, & il y penſa mourir à la peine; car s'étant batu corps à corps avec Pharaſmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien bleſſé, mais non pas tué, comme le bruit en courut ſur l'heure (m) au grand prejudice des Parthes, & comme Joſephe l'a depuis aſſuré dans ſes Antiquitez (n) Judaïques.

(l) *Id. ib. c. 3.*

(m) Fama occiſi falſo credita exterruit Parthos, victoriamque conceſſere. *Tacit. Ann. l. 6. c. 35.*

(n) *Joſeph. ubi ſupra.*

Digitized by Google

tems après, & aiant été obligé de s'avancer vers les Provinces que β Vitellius Gouverneur de Syrie menaçoit, il n'y eut plus rien qui empêchât γ Mithridate frere de Pharasmane de devenir Roi d'Armenie. Cette perte d'Artaban fut bientôt suivie d'une plus grande: Vitellius fit par ses intrigues & par son argent que ce Monarque quitta le païs, & se retira dans l'Hircanie, δ où il fut reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse, pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau Roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban que l'on rapella, ε de contraindre Tiridate, qui étoit un pauvre Prince, à se retirer. Ceci se passa l'an 36. du I. siecle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil; il rechercha de lui-même ζ l'amitié de Caligula, & lors que par la diligence de Vitellius il vit prêt à échoüer le dessein qu'il avoit eu de porter la guerre dans la Syrie λ, il consentit à une entrevuë avec ce Romain, & à un traité de paix dont les conditions étoient à l'avantage de Caligula. Dix ans après il fut detrôné, & contraint de chercher une retraite auprès d'Izate Roi d'Adiabene μ. Il en fut reçu de la maniere la plus genereuse; ce ne furent point de purs complimens. Izate negocia de telle sorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le retablir sur le trône, & ce fut Cinname même qu'ils avoient mis à sa place qui lui remit le diadême sur la tête. Il y a de l'aparence qu'Artaban mourut peu après, soit par le crime de (E) Gotarze son fils ou son frere, soit autrement.

β *Tacit. ib. c. 36.*

γ *Dio l. 58. fub fin.*

δ *In Hircanis repertus eſt inluvie obſitus, & alimenta arcu expediens. Tacit. ann. l. 6. c. 43.*

ε *Id. ib. cap. 44.*

ζ *Sueton. in Calig. cap. 14. Voiez la remarque C.*

λ *Dio lib. 59.*

μ *Joſeph. Antiq. l. 20. c. 2.*

ARTABAN III. Roi des Parthes, successeur & peut-être fils du Vologese dont Suetone parle comme d'un bon ami de Neron & de Vespasien, vivoit au tems de l'Empereur Titus. C'est ce que nous aprenons de Zonaras * en cette maniere. Il dit qu'un homme d'Asie nommé Terentius Maximus, pretendant être Neron, persuada cela à quelques personnes dans son païs, & encore à plus de gens vers l'Euphrate, & qu'enfin il se retira auprès d'Artaban Roi des Parthes, qui étant alors de mauvaise humeur contre (A) Titus reçut fort bien ce personnage, & se prepara à le retablir.

* *In Tito ad ann. circiter 80.*

ARTABAN IV. a été le dernier Roi des Parthes; car Artaxerxes Persan de nation l'aiant depouillé de la couronne & de la vie l'an 229. se donna le titre de Roi des Perses, que ses successeurs porterent pendant que cette Monarchie dura. Le regne d'Artaban avoit été assez glorieux, & s'étoit fait sentir aux Romains, qui de leur côté se firent sentir à ce Prince. Il avoit eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes pendant que l'Empereur Severe ravageoit les païs voisins; il dormoit en repos sous le benefice de la paix, lors qu'il vit fondre tout-d'un-coup les troupes Romaines sur ses Etats. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver † avec une petite escorte; la ville de Ctesiphonte où il faisoit sa residence fut ‡ pillée, tous ses threſors, & tous ses meubles tomberent entre les mains de l'ennemi. Mais cette supercherie ne fut rien en comparaison du tour deloial que lui joüa Caracalla. Il lui envoia des Ambassadeurs chargez de riches presens ‖ pour lui demander en mariage sa fille, & lui allegua cent belles choses qui devoient resulter de cette alliance au bien & à la gloire des deux nations. Artaban rejetta d'abord cette demande, ne prevoiant aucune concorde dans ce mariage, veu la difference de langage & de coutumes qui seroit entre sa fille, & un Empereur Romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du pere. Mais on va voir que Caracalla meditoit une perfidie qu'on peut regarder comme le modelle, ou du moins comme l'ébauche de la Saint Barthelemi de Catherine de Medicis. Il alla avec son armée au païs des Parthes, & fut reçu par tout comme le gendre du Roi, & dès que l'on eut apris qu'il étoit près de la capitale, Artaban accompagné d'une multitude infinie de monde alla au devant de lui. Les Parthes ne songeoient qu'à bien temoigner leur joie; ils ne faisoient que boire, que chanter & que danser: alors Caracalla donnant le signal à ses troupes fit faire main basse sur cette multitude de gens; on en tua tant qu'on voulut, car il n'y avoit personne qui fût en état de resister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée Caracalla ne fit que piller & que brûler, jusques à ce qu'étant las de le faire il s'en retourna dans la Mesopotamie, où il fut tué. Artaban affamé de tirer raison de l'injure qu'il avoit soufferte, marcha

† *Herodian. l. 3. cap. 9.*

‡ *En l'année 200. ſelon Calviſius.*

‖ *Herodian. l. 4. cap. 10. & ſeq.*

(c) Inter Gotarzis pleraque læva (qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus properaverat, *d'autres liſent, præparaverat*, unde metus ejus in cæteros) accivere Bardanem. *Id. ibid.*

(d) *Id. Annal. l. 12. c. 14.*

(e) *Joſeph. Antiq. l. 20. c. 2.*

(f) Cum poſt viginti annos adoleſcentiæ me extitiſſet ambitionis incertæ qui ſe Neronem eſſe jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus & vix redditus ſit. *Sueton. in Neron. ſub finem.*

(E) *Gotarze ſon fils ou ſon frere.*] La maniere dont l'exact Mr. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artaban mourut bien-tôt après*, (a) dit-il, *par le crime de Gotarze ſon frere ſelon Tacite, ou plutôt ſon fils comme l'aſſure Joſeph.* Il n'y a personne qui en lisant ces paroles ne s'imagine que Joseph dit que Gotarze fit mourir son pere Artaban. Neanmoins il ne le dit pas; il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie, il lui fait succeder Varadan son fils, & à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange que Tacite & Josephe conviennent si peu dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur tems! Celui-ci donne à Artaban une mort paisible & plusieurs fils: l'autre le fait perir avec sa femme & son fils par le crime de son frere, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, veu que Tacite n'est gueres exemt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze étoit frere d'Artaban, mais peu après il le fait frere de Bardanes, & il insinuë très-clairement que Bardanes étoit fils d'Artaban, car il le represente fort en colere contre ceux de Seleucie, tant parce qu'ils ne se soumettoient point à lui, qu'à cause qu'ils avoient été rebelles à son pere. (b) *In quos ut patris ſui quoque defectores, ira magis quam ex uſu præſentis accenſus.* Quel est ce pere, si ce n'est pas Artaban? Je serois presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (c) étoit le fils qui avoit déjà succedé, ou qui devoit succeder au Roi Artaban, & que Gotarze autre fils du Roi Artaban se defit de ce frere afin de regner. Il enveloppa pour plus grande sûreté la femme & le fils dans la même ruine que le pere. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversitez entre Josephe & Tacite. Celui-ci fait mourir (d) Gotarze de maladie, & lui donne Vonones pour successeur, auquel il fait succeder son fils Vologese. Josephe (e) fait perir Gotarze par la trahison de ses sujets, & lui donne pour successeur immediat son frere Vologese.

(a) *Tillem. Hiſt. des Empер. ad ann. 47. pag. 367. edit. de Brux.*

(b) *Tacit. Ann. l. 11. c. 8.*

(A) *Contre Titus.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Neron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille distinguer ce Terentius Maximus du fourbe dont Suetone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut que 20. ans après la mort de Neron, c'est-à-dire la 7. année de Domitien, on repondra que Zonare n'est point incapable de confondre deux regnes l'un avec l'autre; & qu'après tout il seroit un peu étrange, qu'en si peu de tems deux imposteurs eussent trouvé un grand suport au même païs, ou que l'y aiant trouvé ils n'eussent pas été tous deux placez dans l'Historien, qui a parlé de l'un d'eux, comme d'un evenement singulier. L'unique dont parle Suetone (f) trouva beaucoup de suport auprès des Parthes.

Digitized by Google

marcha le plutôt qu'il put contre l'armée Romaine, qui avoit élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat aiant duré deux jours de ſuite depuis le matin juſques au ſoir, recommença le troiſiéme, & auroit aparemment duré juſques à l'entiere ruïne de l'une ou de l'autre armée, ſi Macrin n'eût fait ſavoir à Artaban la fin malheureuſe de Caracalla, & ne lui eût declaré qu'il deſaprouvoit le paſſé, & qu'il vouloit lui rendre tous les priſonniers & tout le butin qui ſe trouveroient encore, & vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, & ainſi la paix fut concluë entre lui & le nouvel Empereur l'an 217. Il fut le * premier (ΑΔ) que l'on nomma le Grand Roi, & il portoit un double diadême. Sa mauvaiſe fortune lui ſuſcita en 226. un redoutable ennemi, je veux dire ces Artaxerxes qui fouint ſa rebellion avec tant de bonheur & tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la Monarchie des Parthes.

ARTABAZE, fils de Pharnace, † commandoit les Parthes & les Choraſmiens dans l'expedition de Xerxes. Ce fut lui qui après la bataille de Salamine ‡ eſcorta le Roi ſon maître juſqu'à l'Helleſpont avec 60. mille hommes d'élite. Dès que Xerxes eut repaſſé en Aſie, Artabaze revint ſur ſes pas, & il ſe crut obligé en chemin faiſant de punir la ville de Potidée, qui avoit ſecoüé le joug des Perſes ſur les nouvelles de leur mauvaiſe fortune. Il l'aſſiegea fort long tems, ſans pouvoir en venir à bout à cauſe des inondations cauſées par les tempêtes. Il avoit été plus heureux au ſiege d'Olynthe. Il deſaprouva la reſolution qu'on prit de ‡ laiſſer Mardonius en Europe; & ce fut auſſi contre ſon avis que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui

(a) *Herodian. lib. 6. c. 2. p. m. 257.*

(b) *Il allegue le temoignage de Dion Chryſoſtome* Orat. 3. *de Joſephe* Antiquit. lib. 11. c. 6. *d'Herodote* lib. 8. & lib. 5. *de Xenophon* expedit. lib. 1. *d'Ariſtides* in Romæ encomio, *de Suidas* in *μέγας βασιλεὺς*. *Mſs. du Rondel m'a indiqué ce paſſage de Stanley. On peut ajoûter à ces Auteurs Platon* in Gorgia *p. 321. C. Plutarque* in vita Cimonis *p. 485. E. Le livre d'Eſther chap. 16. v. 1.*

(c) *Iſocrates in panegyr. p. m. 96. Voïez l'article* Ageſilaus *remarque G à la marge.*

(d) *Au verſet 19. & 28.*

(e) *Diſcours d'Ariſtarque à Nicandre ſur les fautes de Phyllarque p. 119. 120. 121.*

(f) *Achaïe à Paleme pour la defenſe de Phyllarque p. 43.*

(g) *On ſe ſert du ce mot à cauſe qu'on avoit à faire à Javerſac, contre lequel il avoit paru une ſatire intitulée* La defaite du Paladin Javerſac. *Voïez ſon article.*

* *Herodian. l. 6. cap. 2. pag. m. 257.*

† *Herodot. l. 7. c. 66.*

‡ *Id. l. 8. c. 126.*

‡ *Id. l. 9. c. 65. 88.*

(b) *C'eſt-à-dire l'an 1628.*

(i) *Plut. in Pompejo p. 639. C.*

(k) *Dio, lib. 55. ad ann. 748. p. m. 636.*

(l) *Sueton. in Caligula c. 5.*

(m) *Cicero epiſt. 14. lib. 9. ad famil. p. m. 31. Livius l. 45. p. m. 882.*

(n) *Diodor. Siculus lib. 1. c. 47.*

(o) *Id. ib. c. 55.*

Du TITRE de Roi des Rois.

(p) *Strabo lib. 15. pag. 502.*

(q) *Plut. in Lucullo p. 500. C.*

(r) *Ezechiel chap. 26. v. 7.*

(s) *Ammian. Marcell. lib. 17. c. 5. p. m. 163. ad ann. 357. Biſſeus ruinarum illuſtri. doc. 4. pag. 445. dis fauſſement que Capitolin a parlé de cette lettre.*

(t) *Bodin, de la republique liv. 1. ch. 9. ſub fin. p. m. 211.*

(ΑΔ) *Il fut le premier que l'on nomma le Grand Roi.*] J'ai cité mon Auteur, & il eſt très-vrai que l'on trouve ces paroles dans le chapitre que je cote d'Herodien. (a) *Ἀρτάβανον τὸν καὶ πρῶτον καλέσαντα τὸν μέγαν βασιλέα, καὶ δισσὰ διαδήματα χρησάμενον αἰτιώτατον* : *Atque Artabanum qui rex magnus primus appellatus eſt, duplicique diademate utebatur maxime auctorem.* Je croi qu'il a voulu dire qu'avant Artaban IV. aucun Roi des Parthes n'avoit pris le titre de Grand Roi, & il ſe tromperoit fort s'il diſoit abſolument que ce fut le premier Prince qui ſe nomma de la ſorte, car il eſt ſûr que les anciens Rois de Perſe avoient pris cette qualité, & qu'elle leur fut affectée. Voïez le 24. vers des Perſes d'Eſchyle, & les notes de (b) Stanley ſur ce vers-là. Liſez auſſi le panegyrique d'Iſocrate, vous y trouverez la plainte de cet Orateur contre les Grecs de ſon tems, qui dans leur langage ordinaire donnoient au Monarque des Perſes le titre pompeux de Grand Roi. (c) *Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν πάντες προσαγορεύομεν, ἀπορίᾳ μᾶλλον ἢ γνώμῃ τοῦτο ποιοῦντες; Non eum quaſi bello capti Regem magnum appellamus?* Notez que les Rois de Perſe ne furent pas les premiers qui ſe donnerent ce nom. Les Rois d'Aſſyrie l'avoient porté, comme on le peut recueillir du (d) chapitre 18. du 2 Livre des Rois, où l'on trouve les paroles du Deputé de Sennacherib. Je me ſouviens de la reponſe que le Pere Goulu fit, quand on critiqua un paſſage de ſa traduction de l'Apologie de Socrate. Rapportons d'abord les paroles du Cenſeur: (e) *Je ne ſçay dequoy l'accuſer, ſi ce n'eſt d'une ignorance volontaire, en un paſſage de ſon Apologie de Socrates, où il luy fait dire: Je m'aſſure que quand ce ſeroit le grand Seigneur, & non pas une perſone de baſſe condition, qu'il preferoit une mort ſemblable à celle-là, à toutes les nuits & à tous les autres jours de ſa vie, &c. Je voudroy bien luy demander ſi ce grand Seigneur n'eſt pas le Turc, & ſi n'eſt luy, comment Socrate en pouvoit parler, ſi ce n'eſtoit par prophetie, puis qu'il n'y peut pas avoir huit vingts ans que les Ottomans ont commencé leur tyrannie, & qu'il y en a plus de trente cens du ſiecle de Socrates au leur, à conter depuis l'année quatrieſme où il eſt luy dit le ſoixante & dixſeptieſme Olympiade.* Voici la refutation de cela. (f) „Un habile homme m'auroit épargné une reponſe en ne me faiſant pas une „ demande ſi ſotte. Mais patience, repondons à cet „ ignorant. Ouy (g) Paladin, le Turc eſt aujourd'hui „ celui qu'on nomme grand Seigneur. Mais du tems „ de Socrates c'étoit le Roi des Perſes qu'on appelloit „ de la ſorte, & qu'on ne nommoit point autrement. „ Aux autres Rois, dit Suidas, on donne le titre des „ états & des pais qui ſont de leur obeïſſance, & pour„ ce on dit, le Roi de Macedoine, & le Roi des La„ cedemoniens. Celui des Perſes ſe qualifie ſimplement „ le grand Roi, ou le grand Seigneur, *μέγας βασιλεὺς, μέγας ἄναξ, μέγας δυνάστης*. Et comme il portoit le titre „ de grand Seigneur, ſes ſujets prenoient la qualité „ d'eſclaves; & ſa Cour s'appelloit la porte; ſes Cour„ tiſans *οἱ ἐντὸς βασιλέως*, ceux qui eſtoient à la „ porte du Roi. L'Empereur des Turcs lui a ſucce„ dé au titre de grand Seigneur, auſſi bien qu'en la „ meilleure partie de ſes Roiaumes, & en la forme „ de ſon gouvernement. De façon que ſans revela„ tion & ſans prophetie Socrates a pu parler du grand „ Seigneur, de quoi le Paladin ne l'a pu reprendre „ ſans decouvrir ſon imerie. Mais de le renvoier à „ Herodote, à Thucydide & aus autres bons Auteurs, „ pour apprendre la verité de ce que je di, ce ſeroit „ à moi péne perduë. Car le pauvre malheureus con„ feſſe qu'il n'a point de livres ni d'argent pour en „ acheter, & à péne ceux qui ont des Bibliotheques „ lui voudroient confier les leurs, & puis il n'y entend „ du tout rien. Je me contenterai donc de l'envoier „ étudier l'hiſtoire des Turcs au bout du Pont neuf où „ les colporteurs eſtallent leurs imiages, afin que ſans „ qu'il lui coûte rien il apprenne dans les cartes où les „ Empereurs des Turcs ſont figurez en taille douce, „ depuis quel temps les Ottomans ſont devenus grands „ Seigneurs, s'il y a huit cens ans, comme dit le Pa„ ladin, ou bien ſi c'eſt depuis trois ſiecles ſeulement. „ J'ai raporté tout ce long paſſage, afin que l'on vît à peu de frais, & ſans conſulter les pieces de la fameuſe diſpute du General des Fueillans, les manieres rudes & groſſieres de (h) ce tems-là entre les Auteurs qui étoient en guerre. Mais ne laiſſons point tomber la ſupercherie du Pere Goulu: n'aiant pas trouvé ſon compte dans *μέγας βασιλεὺς*, il ſupoſa fauſſement que les mots *μέγας δυνάστης* ſont dans Suidas. Ce n'étoit point ſe tirer d'affaire auprès des lecteurs habiles, cela ne ſervoit qu'à impoſer aux ignorans, cela expoſoit par tout ailleurs à la note de fauſſaire: tout bien compté il ſe trouve que l'on critiqua juſtement ſon *grand Seigneur*.

Au reſte, le titre ſuperbe de Roi des Rois étoit moins propre que celui de Grand Roi à flater l'orgueil des Orientaux, car nous voïons qu'Artaban IV. pour ſe donner du relief, ſe fit nommer le Grand Roi. Il avoit déjà eu comme ſes predeceſſeurs la qualité de Roi des Rois. Du tems de Pompée on la donnoit communément au Roi des Parthes, & ſi Pompée ne ſe regla point ſur ce formulaire en lui écrivant, ce fut pour l'amour des autres Rois qui étoient venus lui rendre hommage (i). Phraates (k) ſe la donna dans une lettre qu'il écrivit à Auguſte. Suetone l'a donnée au Roi des Parthes contemporain de Germanicus, c'eſt dans l'endroit où il raconte le regret qu'on eut de la mort de cet illuſtre Romain. *Regulos quoſdam barbam poſuiſſe, & uxorum capita raſiſſe ad indicium maximi luctus.* REGUM ETIAM REGEM *& exercitationes venandi & convictus Megiſtanum abſtimuiſſe, quod apud Parthos juſtitii inſtar eſt* (l). Je ne m'étonne pas du goût d'Artaban, lors que je conſidere que le titre de Roi des Rois a été beaucoup plus commun que le titre de Grand Roi. On a donné (m) à Agamemnon le titre de Roi des Rois. Diodore de Sicile aſſure qu'Oſmanduas & Seſoſtris étoient qualifiez de cette maniere, l'un (n) dans ſon epitaphe, l'autre (o) dans des inſcriptions de colonne. Ils avoient tous deux regné en Egypte glorieuſement. Cyrus fut auſſi qualifié de la ſorte dans ſon épitaphe (p), & c'étoit un titre (q) que l'on donnoit à Tigranes Roi d'Armenie. L'Ecriture Sainte (r) le donne à Nabuchodonoſor. Notez que les Rois de Perſe qui ſuccederent aux Rois des Parthes, continuerent à ſe nommer Rois des Rois. Voïez la lettre de Sapor à Conſtantius dans (s) Ammien Marcellin, & les notes de Henri Valois ſur cet endroit-là. Voïez auſſi Trebellius Pollion dans la vie d'Aurelien, & les notes des Commentateurs. Quelques Auteurs veulent que les Empereurs de Conſtantinople aient redoublé ce titre; (t) *Ils portoient en armoiries quatre B que les noſtres appellent fuſils, qui veulent dire βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεύσει, c'eſt-à-dire, Roi des Rois regnant ſur les Rois.* Diſons en paſſant qu'e c'etoit par faſte qu'on laiſſoit à un Prince tributaire le nom de Roi.

Digitized by Google

qui fut ſi funeſte aux Perſans. Artabaze qui avoit prévu ce qui arriva, conſerva (Z) les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Aſie avec beaucoup de prudence. Mr. Moreri n'uſe point là de diſcernement. Voiez la remarque.

ARTAVASDE I. Roi d'Armenie, fils & ſucceſſeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus & par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expedition de Craſſus; car après avoir été trouver ce General avec ſix mille chevaux pour lui promettre un ſecours de quarante mille hommes, il ne tint point ſa parole, & s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit à ſoutenir dans ſon païs contre les Parthes. Craſſus ſe voiant joüé uſa de grandes menaces, mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie; au contraire Artavaſde eut bonne part aux rejoüiſſances qui furent faites à la Cour du Roi des Parthes, pour la ruine de l'armée Romaine. Il avoit arrêté le mariage de ſa ſœur avec Pacore fils d'Orode Roi des Parthes †, & il étoit à la Cour d'Orode pendant les excés de joie qu'une ſi grande victoire y cauſa. Il vit mille divertiſſemens remplis d'inſulte pour les Romains; il aſſiſta aux feſtins & aux Comedies, & il entendit apliquer des vers d'Euripide au deſaſtre de Craſſus, dont la tête fut apportée pendant qu'on repreſentoit les Bacchantes de ce Poëte. Cela fournit à Plutarque l'occaſion de dire qu'Orode entendoit le Grec, & qu'Artavaſde (A) a compoſé des Tragedies, des Harangues, & des Hiſtoires qui ſubſiſtoient encore en partie. Je ne penſe pas qu'il faille (B) diſtinguer cet Artavaſde de celui qui trompa Marc Antoine. Il lui perſuada * de tourner ſes armes contre le Roi † des Medes, & l'embarqua par ce moien dans une entrepriſe qui eut un très-mauvais ſuccés, & où il ne le ſeconda nullement. Marc Antoine renvoiant la vengeance à une occaſion plus commode diſſimula pour le coup; mais deux ans après, ſavoir l'an 720. de Rome, il ſe ſervit de tant d'artifices, & de tant de belles promeſſes, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui, & alors il le retint priſonnier, le chargea de chaînes (C) d'argent, & l'emmena en triomphe à Alexan-

§ Dio, lib. 40.

γ Plutarch. in Craſſo pag. 554.

δ Id. pag. 556.

ε Id. pag. 560. Cicer. epiſt. ad famil. 3. l. 15.

* Dio, lib. 49. Strabo, l. 11. pag. 361. & 366. Plutarch. in Anton. pag. 933.

† Il l'appelloit Artavaſde.

(Z) *Conſerva les quarante mille hommes.*] Mr. Moreri débite qu'Artabaze recueillit les débris de l'armée. C'eſt n'avoir point entendu l'Auteur qu'on cite. Herodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de ſa cét 40. mille hommes comme un corps de reſerve, & que lors qu'il les voulut mener au combat, il s'aperçut de la déroute de Mardonius, & prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardonius avoit ſurvécu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans ſon manifeſte qu'Artabaze l'avoit ſacrifié, qu'Artabaze n'avoit été ou que le ſpectateur du combat, ou qu'un fuiard, qu'Artabaze qui avoit déconſeillé cette bataille, avoit contribué de ſon mieux à la faire perdre, afin d'élever un trophée aux lumieres de ſa prudence. Artabaze ne ſeroit pas le ſeul qui auroit ſoutenu par cette ſorte de preuves l'opinion qu'il auroit euë en Conſeil de guerre. C'eſt une étrange bevuë que de dire comme fait Mr. Moreri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce ſiege de Potidée nud & degarni de toutes ſortes de circonſtances, que fait-il là? de quoi ſert-il à un lecteur?

(A) *Qu'Artavaſde a compoſé.*] Voici un Poëte & un Hiſtorien Grec, qui étant que Poëte a été oublié par Voſſius, mais non (a) pas étant qu'Hiſtorien, quoi que Mallinerot le mette dans ſon recueil des Hiſtoriens qui avoient échapé aux recherches precedentes. Mallinerot obſerve qu'Appien a cité l'Hiſtoire de nôtre Artavaſde; mais qu'il a donné à l'Auteur un nom un peu different. Il ajoûte que ce Prince eſt le premier de ſon nom qui ait regné en Armenie (b). Cela pourroit être vrai, quand même la conjoncture de pluſieurs Critiques ſur un paſſage de Juſtin ſeroit bonne. Ils pretendent qu'il faut lire *Artavaſdes*, & non pas *Ortoadiſtes* au 1. chapitre du livre 42. Il y auroit donc eu un Roi d'Armenie nommé Artavaſdes, au tems de Mithridate le Grand, Roi des Parthes. Ce Mithridate fut chaſſé, & eut Orode ſon frere pour ſucceſſeur; lequel Orode remporta une ſi mémorable victoire ſur les Romains. Nôtre Artavaſde a la verité regnoit en même tems qu'Orode, mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de regner avant lui; & que Tigrane ſon pere ne fût mort avant la depoſition de Mithridate le Grand, auquel cet Artavaſde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il eſt vrai qu'afin que Juſtin ſoit d'accord avec (c) Plutarque, & avec Dion (d), il faut ſuppoſer que ſon Mithridate le Grand eſt le Pharnace que ceux-ci font regner du tems de Tigrane.

(B) *Qu'il faille diſtinguer cet Artavaſde.*] Voici mes raiſons; celui qui trompa Craſſus étoit fils de Tigrane, à ce que Dion (e) aſſure. Celui qui trompa Marc Antoine étoit fils de Tigrane, à ce que dit Joſephe (f), dont le témoignage pourroit être confirmé en cas de beſoin par Strabon (g), qui aſſure non ſeulement que celui que Marc Antoine punit de ſa perfidie, avoit regné après Tigrane, mais même qu'il étoit ſon fils (h). Donc celui qui uſa de ſupercherie envers les Romains au tems de Craſſus, eſt le même qui les trompa dans l'expedition de Marc Antoine. Mr. Moreri ne l'entendoit pas ainſi; il vouloit qu'on reconnût deux Artavaſdes. S'il en fût demeuré là, on n'auroit pas trouvé fort étrange ſon ſentiment, mais voici ce qu'on ne ſauroit point. Il veut que l'un de ces Artavaſdes fût celui qui avoit compoſé des hiſtoires & des poëſies, & que l'autre fût celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720. de Rome. Il dit que celui-ci *laiſſa un fils de ſa même nom, qui eſt peut-être celui dont parle Plutarque qui avoit (i) tant d'eſprit, & qui trahit Craſſus.* Quel aveuglement! Craſſus fut trahi l'an 701. celui qui le trahit étoit actuellement Roi d'Armenie; comment donc ſeroit-il le fils d'un Roi d'Armenie detrôné l'an 720? Mr. Moreri remarque que ce Prince detrôné *mourut en priſon quelque tems après.* C'eſt oublier une circonſtance très-eſſentielle, car il fut tué (k). On ajoûte qu'il laiſſa un fils nommé Artavaſdes. Ce n'eſt point cela, ſon fils aîné qui lui ſuccéda ſe nommoit Artaxias, ſon autre fils ſe nommoit Tigrane. Et quant à cet autre Artavaſdes qui ſelon Mr. Moreri citant Tacite, perdit bien-tôt l'Armenie que Tibere lui avoit donnée, il n'étoit point fils de l'autre, & il ne fut que le troiſiéme ou le quatriéme Roi après lui. Il eſt faux de plus que Tacite nous apreune que Tibere lui donna l'Armenie. Voici ce qu'il dit: (l) *Dum juſſa Auguſti impoſitus Artavaſdes, & non ſine clade noſtra dejectus. Tum C. Cæſar componenda Armenia delignat. Is Ariobarzanem origine Medum ob inſignem corporis formam & præclarum animum volentibus Armeniis præfecit.* Enfin ce que dit Mr. Moreri, qu'Auguſte y avoit envoié un fils d'Agrippa qu'on chaſſa bientôt, eſt très-faux; car l'envoi de Caius Ceſar fils d'Agrippa fut poſterieur à la ruine du dernier Artavaſdes. Caius Ceſar ne fut point envoié dans l'Armenie pour y regner, mais pour y mettre ordre aux affaires; il y établit Ariobarzanes, & puis continua de viſiter l'Orient avec une pompe digne de l'heritier preſomptif de tout l'Empire Romain. Si l'on tâchoit à faire des fautes, en feroit-on plus que Mr. Moreri en fait-on 7. ou 8. dans 16. lignes? Mr. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit 1. qu'Artavaſdes ſecourut (m) Craſſus contre les Parthes. 2. Que Tibere donna l'Armenie à un autre Artavaſdes. 3. Qu'avant cela Auguſte l'avoit donnée à Artabaze fils d'Agrippa qui fut bientôt chaſſé. Mr. Lloyd a ſupprimé tout cet article, quoi qu'il fût aſſez bon dans Charles Etienne.

(C) *De chaînes d'argent.*] Dion (n) remarque qu'on les choiſit telles, pour ne pas faire deshonneur à la majeſté roiale par des chaînes de fer. Paterculus (o) dit qu'afin qu'elles fuſſent honorables, on voulut qu'elles fuſſent d'or. On avoit uſé d'une ſemblable ceremonie envers (p) Darius. Mais que dirons-nous de Mr. Ryck, (q) qui a traité de fiction un fait avancé par Louis Dorleans pour accorder Paterculus avec Dion? Ce fait eſt qu'Artavaſde fut chargé de chaînes d'argent en priſon, & de chaînes d'or le jour du triomphe. Mr. Ryck ſoutient que ni l'un ni l'autre de ces deux Hiſtoriens n'a parlé ni de priſon, ni de triomphe, & qu'ainſi on ne ſauroit les concilier enſemble. Il eſt pourtant vrai que Dion dans la même page où il a parlé des chaînes d'argent, parle des chaînes d'or qu'on donna à Artavaſde & à ſa famille le jour du triomphe. Admirons les ruſes tours que la memoire nous fait.

(a) *Voſſ. de Hiſt. Græc. pag. 154.*

(b) *Mallinerot, Paralipomenon de Hiſtor. Gr. p. 11. & 87. il le nomme avec Voſſius* Artavaſdes. *Mr. Ryck in Tacit. pag. 28. prétend que Plutarque le nomme Artaxias, mais il eſt certain qu'il le nomme plus ſouvent Artavaſdes.*

(c) *Plut. in Pompejo.*

(d) *Dio, lib. 37.*

(e) *Id. lib. 40.*

(f) *Joſeph. lib. 15. c. 5.*

(g) *Strab. lib. 11. ſub finem.*

(h) *Id. lib. 11. pag. 365.*

PLUSIEURS fautes de Moreri.

(i) *Plutarque ne dit point qu'il eût beaucoup ni tant d'eſprit.*

(k) *N'oublions pas que Vologeſe vint à Alexandrie pour la même action glorieuſe mentionnée ici. Strabo l. 11. ſub finem. Cleopatre ſelon Dion étoit de retour à Alexandrie après la bataille d'Actium quand ce meurtre fut commis. Voiez Tacite Ann. l. 2. c. 3.*

(l) *Tacit. Ann. lib. 2. c. 3.*

(m) *Charles Etienne le dit auſſi.*

(n) *Dio lib. 49. circa fin.*

(o) *Catenis, ſed ne quid honori deeſſet, aureis vinxit. Paterc. lib. 2. c. 82.*

(p) *Curt. l. 5. c. 12. Vide ibi Freinſhemium.*

(q) *Ryck. Animadv. ad Tacit. Ann. l. 2. c. 3. pag. 28. ſeq.*

Digitized by Google

Alexandrie. La femme & les enfans d'Artavaſde furent auſſi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenez à Cleopatre au milieu du peuple, chargez de chaînes d'or: mais on ne put obtenir d'eux ni par promeſſes, ni par menaces qu'ils ſe miſſent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fiſſent des ſuplications: ils ne la nommerent que par ſon nom, ce qui fut cauſe qu'on les traita plus durement. Quelque tems après on fit mourir Artavaſde, & l'on envoia ſa tête au Roi des Medes. Ce fut Cleopatre *B.* qui lui envoia ce preſent, lors qu'elle fut de retour à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium. Elle crut que cette tête porteroit le Roi des Medes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguſte. On verra dans l'article ſuivant ce que devinrent les fils d'Artavaſde. Il avoit *γ* une fille mariée au fils du Roi Dejotarus.

B Dio lib. 51. Voiez la remarque B à la marge, lettre k.

γ Cicer. ad Attic. epiſt. 21. l. 5.

ARTAVASDE II. fut établi Roi d'Armenie par Auguſte. Il avoit été precedé depuis la mort d'Artavaſde I. par Artaxias, par Tigrane, & par les enfans de Tigrane. Artaxias fils aîné d'Artavaſde I. s'étoit *δ* ſauvé lors que ſon pere fut mis aux fers, mais non pas avant que d'avoir eſſaié de ſe maintenir avec les *ε* troupes & les villes qui le declarerent Roi, lors que ſon pere eut été pris. Il eut le malheur d'être batu par Marc Antoine, & alors il ſe refugia chez les Parthes, & il fit ſi bien avec leur ſecours, qu'enfin il * regna dans l'Armenie: mais ſur les plaintes de ſes ſujets, & ſur la demande qu'ils firent de Tigrane ſon frere qui étoit élevé à Rome **, Auguſte donna ordre à Tibere de chaſſer Artaxias, & de conferer le Roiaume à Tigrane. Artaxias fut tué par ſes ſujets avant l'arrivée (*A*) de Tibere, ainſi il ne fut pas mal-aiſé d'inſtaller Tigrane †. Cela fut fait l'an 734. de Rome. Tigrane ‡ ni ſes fils ne jouirent pas long tems de la Roiauté, ils firent (*B*) place à Artavaſde II. qui ne conſerva gueres ce poſte ‖. Auguſte qui le lui avoit donné aprenant les confuſions de l'Armenie, y envoia Caius Ceſar ſon petit-fils pour y mettre ordre. Ce jeune Prince y établit pour Roi Ariobarzane, avec la ſatisfaction de tout le monde.

δ Joſeph. Antiq. l. 15. c. 5.

ε Dio. l. 49.

* Arſacidarum vi ſeque regnumque tutatus eſt. *Tacit. Ann. l. 2. c. 3.*

** *Dio. l. 54.*

† *Id. ib.*

‡ Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, nec liberis ejus. *Tacit. ib.*

‖ *Id. ib.*

ARTAVASDE, Roi de Medie, fut attaqué par Marc Antoine à la ſollicitation d'un autre Artavaſde Roi d'Armenie. Cette entrepriſe fut très-funeſte à Marc Antoine, & comme il crut que celui qui l'y avoit engagé l'avoit trahi, il tourna toute ſa colere de ce côté-là, & fit alliance avec le Roi de Medie. Il lui donna une partie de l'Armenie dès qu'il en eut dépouillé l'autre Artavaſde, & il voulut cimenter cette paix par le mariage de ſon fils Alexandre avec Jotape fille du Roi des Medes. Les troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, & d'Artaxias fils d'Artavaſde Roi d'Armenie; mais quand il les eut retirées, & qu'il eut retenu celles

(*a*) *Voiez Liſio ſur Tacite Ann. l. 2. c. 3.*

(*b*) *Tacit. ibid.*

(*c*) *Claudi virtute Neronis Armenius cecidit. Horat. epiſt. 12. l. 1.*

(*d*) *Joſeph. Antiq. l. 15. c. 5.*

(*e*) *Sueton. in Tiber. c. 9.*

(*f*) *Scalig. in Euſeb. pag. 170.*

(*g*) Παρεστήσατο, armis ſubjugavit, recepit, ad deditionem compulit.

(*h*) *Il la nomme mal Artabaze, à l'imitation de Dion. Fratrem ejus Artabazen, dit-il, regni conſeſſore ab Armenis occiſo.*

(*i*) *Redacta Armenia in poteſtatem populi Romani, regnum ejus Artavaſdi tradidit. Paterc. lib. 2. c. 94.*

(*A*) *Avant l'arrivée de Tibere.*] Dion qui nous aprend cette circonſtance s'eſt abuſé ſur les noms, car (*a*) il apelle Artabaze, celui qu'il devoit nommer Artaxias. Tacite (*b*) n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahiſon de ſes parens, *occiſo Artaxia per dolum propinquorum*; mais Horace l'attribue à la valeur de (*c*) Tibere. Il ne faut pas s'en étonner; les Poëtes ſavent trop bien donner un bon tour aux evenemens: tout ſe convertit en ſujet de loüange entre leurs mains; ils trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. Joſephe (*d*) dit ſeulement qu'Artaxias fut chaſſé par Archelaus, & par Tibere. Suetone (*e*) ſans dire un mot d'Artaxias, ſe contente d'obſerver que Tibere mit Tigrane ſur le trône. *Dum ſe ad orientem exercita regnum Armenio Tigrani reſtituit, ac pro Tribunali diadema impoſuit.* Je ne voi pas que le terme de reſtituer ait été ici bien emploié, car Tigrane qui étoit le cadet d'Artaxias n'avoit jamais été poſſeſſeur de l'Armenie, & n'avoit point dû l'être pendant la vie de ſon aîné. Scaliger (*f*) qui a eu raiſon de dire qu'Euſebe ne devoit point ſe ſervir d'un (*g*) mot ſignifiant que l'Armenie fut ſubjuguée par Tibere, puis que les Armeniens ne demanderent pas mieux que d'avoir pour Roi Tigrane qu'il leur amenoit, Scaliger, dis-je, qui releve juſtement cette fauſſeté, ou cette impropriété d'Euſebe, auroit bien fait d'éviter le *reſtituit* de Suetone, & de ne pas donner le titre d'Uſurpateur à Artaxias (*h*). Il y a une autre impropriété ou fauſſeté dans Euſebe, & dans St. Jerôme ſon traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous aſſurent que Tibere ſe ſaiſit de l'Armenie, *occupavit Armeniam*: or il ne fit autre choſe que donner aux Armeniens le maître qu'ils demandoient. Il eſt certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadême ſur la tête, & qu'il lui auroit prêté main forte s'il l'avoit fallu; d'où vient donc que Scaliger dit que l'Armenie fut reduite à Tigrane ſans l'intervention de Tibere? Que veut-il dire quand il ſoutient, que St. Jerôme aiant aſſuré que Tibere s'empara de l'Armenie, *occupavit*, a dû croire qu'elle apartenoit déjà aux Romains? J'avoue que je n'entens rien à cette Grammaire. Mais pourquoi n'intente-t-il pas un procès à Paterculus, auſſi bien qu'à ces deux Peres de l'Egliſe? Paterculus Hiſtorien auſſi flateur envers Tibere qu'un Poëte, ne l'a-t-il pas loué d'avoir (*i*) reduit l'Armenie ſous la puiſſance du peuple Romain? Ce n'eſt pas ſa ſeule faute; il a nommé Artavaſde celui que Tibere couronna Roi d'Armenie, & il falloit le nommer Tigrane.

(*B*) *Ils firent place à Artavaſde II.*] Les Auteurs du ſuplément de Moreri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moreri même. Je laiſſe paſſer ce qu'ils diſent que nôtre Artavaſde étoit fils d'Artaxias, & par conſequent neveu de Tigranes; il n'eſt rien dit de cela dans le 2. livre des Annales de Tacite, le ſeul Auteur qu'ils aient cité. Mais paſſe pour cela. Ils ajoûtent que les fils de Tigranes *furent nommez Rois par Tibere*, & qu'*Artavaſdes II. leur couſin ſuccéda bientôt à la Couronne par ordre* du même Empereur, Tacite leur temoin unique les confond, car il dit expreſſément que tout cela fut fait par Auguſte. Il ne dit point avec eux que les Romains aient fait la guerre à cet Artavaſde, & qu'ils l'aient enfin detruit; ſes paroles ſont, *non ſine clade noſtra depulſus*, qui peuvent ſignifier le contraire de ce qu'ils diſent, ſavoir qu'on le chaſſa malgré les Romains qui le ſoutenoient, & par la defaite de leurs ſecours. Voiez l'article d'Artavaſde Roi des Medes. Enfin ils diſent que Tigrane oncle de nôtre Artavaſde *eut la tête tranchée à Rome ſous l'Empereur Tibere.* C'eſt une abſurdité, car l'inſtallation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils pretendent, d'Artavaſde II. ſe fit l'an 734. de Rome, & ſon regne dura fort peu. Le ſupplice de Tigrane ſous Tibere arriva l'an 789. il faudroit donc ſelon ces Meſſieurs que ce Prince detrôné eût ſurvécu à ſa chute plus de 50. ans, & qu'il fût parvenu à une vieilleſſe que l'Hiſtorien n'eût pas omiſe, en parlant de l'indignité de ſa mort. Remarquez bien que Tigrane crée Roi d'Armenie en l'an 734. avoit été fait priſonnier avec ſon pere par Marc Antoine en 720. & qu'il étoit déjà (*k*) grand. Remarquez auſſi que peu après ſon couronnement il maria (*l*) ſes enfans enſemble, ſelon la coutume de ces nations-là. Mais il y a plus. Celui que Tibere fit mourir eſt un petit-fils d'Herode. Joſephe (*m*) nous dit qu'Alexandre fils d'Herode eut de Glaphyra ſa femme, fille d'Archelaus Roi de Cappadoce deux fils, dont l'un appellé Tigranes regna en Armenie, & fut accuſé devant les Romains. Voilà ſans doute celui dont Tacite parle en cette maniere: (*n*) *Ne Tigranes quidem Armenio quamquam potitus, ac juvenis reus, nomine regio ſuppliciis exercuit offecit.* La conjecture de Mr. de Tillemont (*o*) que ce Tigranes fut Roi de la petite Armenie, qui avoit été donnée par Auguſte à Archelaus, ſeroit bonne ſi l'on pouvoit l'accorder avec Joſephe, qui dit que les deſcendans d'Alexandre fils d'Herode & de Glaphyra ont regné dans la grande Armenie. (*p*) *Il dit Alexandre avant ces garçons à moins de Gémeaux.*

FAUTES du ſuplément de Moreri.

(*k*) *Voiez Joſephe, l. 15. c. 5.*

(*l*) *Tacit. Ann. l. 12. c. 3.*

(*m*) *Joſeph. Ant. l. 18. c. 7.*

(*n*) *Tacit. Ann. l. 6. c. 40.*

(*o*) *Hiſt. des Empereurs tome 1. not. 11. ſur Tibere.*

(*p*) *Joſeph. de bello Jud. l. 2. c. 19.*

celles que ſon allié lui prêta, celui-ci ne put reſiſter à ſes ennemis, & tomba entre leurs mains. Dion β raconte cela ſous l'an 721. de Rome. Il eſt croiable que ce Prince ne fût pas long tems captif, & qu'il eſt ce Roi de Medie γ auquel Cleopatre envoia la tête d'Artavaſde Roi d'Armenie l'an 724. de Rome. Le ſuplément de Moreri eſt ici (Z) tout plein de fautes.

β *Dio, lib. 49.*

γ *Id. l. 51.*

ARTAXATA (A), étoit la ville capitale de l'Armenie ſur la riviere d'Araxe. Ce fut Annibal δ qui non ſeulement en traça le plan, mais qui auſſi en dirigea la conſtruction ζ, à la priere d'Artaxias Roi d'Armenie, chez qui il s'étoit retiré après la defaite d'Antiochus. On peut croire qu'une ſituation qui avoit été choiſie par un ſi grand Capitaine, étoit (B) fort avantageuſe ſoit en tems de guerre, ſoit en tems de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon l'an de Rome 811 *. Ce grand Capitaine n'auroit point exercé cette rigueur contre des habitans qui lui avoient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait inveſtir, ſi les loix de la guerre (C) ne l'y euſſent comme forcé. C'étoit une grande ville qu'il ne pouvoit garder ſans une groſſe garniſon; il ne pouvoit y laiſſer autant de ſoldats qu'il y en faloit, ſans affoiblir de telle ſorte ſon armée qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre, & il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on auroit abandonnée toute telle qu'on l'auroit priſe. Il ſe reſolut donc à la ruïner, & y fut encouragé par un (D) grand miracle, *ſi credere dignum eſt*. La ville fut couverte tout-d'un-coup d'un nuage épais d'où partoient une infinité d'éclairs, pendant que le ſoleil luiſoit comme de coutume juſques à l'enceinte des murailles. Cette ville fut rebâtie quelque tems après par Tiridate, qui la nomma † Neronée pour faire honneur à Neron, duquel il avoit reçu mille careſſes à Rome, où il étoit allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

δ *Plutarch. in Lucullo, pag. 513. Strab. l. 11. pag. 364.*

ζ *Voiez l'article d'Artaxias I.*

* *C'eſt la 58. av. J.-Christ.*

† *Xiphil. in Nerone.*

ARTAXIAS I. Roi d'Armenie, n'étant encore qu'un des Generaux d'Antiochus le Grand, partagea l'Armenie avec un des autres (A) Generaux de ce même Roi. Ce Prince leur

(Z) *Le ſuplément de Moreri eſt ici tout plein de fautes.*] On y debite 1. que cet *Artavaſdes Roi des Medes fils & ſucceſſeur de Darius, ſoutint vigoureuſement la guerre contre Artavaſdes Roi d'Armenie, & contre Pompée.* 2. *Qu'il fut enfin defait par les Parthes, & qu'il ſe refugia à Rome auprès d'Auguſte, qui lui donna la petite Armenie au lieu de la Medie qu'il avoit perduë.* On cite Plutarque, & Dion au livre 49. Mais pour refuter cela en retrogadant, n'eſt-ce pas ſe moquer du monde que de citer ſimplement Plutarque? N'eſt-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimeroit mieux s'abſtenir de critiquer, que de lire deux gros volumes *in folio* pour verifier un petit fait? Il eſt ſûr que Dion au livre 49. ne dit point que cet Artavaſdes ſe ſoit refugié à Rome, ni qu'Auguſte lui ait fait preſent de la petite Armenie. Je ne ſache point d'Auteur qui dite cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguſte fit regner dans l'Armenie un Artavaſde après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dedommager de la Medie. Aparemment ceux qui ont fait le 3. volume de Moreri ſe ſont ſervis à deux mains de ce paſſage de Tacite; d'un côté pour debiter que Tibere donna l'Armenie à un Artavaſdes (a) fils d'Artaxias, & neveu de Tigranes, & de l'autre pour dire qu'Auguſte la confera à un Artavaſdes Roi depoüillé de la Medie. Enfin quelle negligence que de dire qu'on s'eſt defendu vigoureuſement contre le Roi d'Armenie & contre Pompée? Cette guerre contre le Roi d'Armenie qui n'avoit gueres beſoin d'être vigoureuſement repouſſée, veu la trahiſon de ce Prince envers Marc Antoine, eſt poſterieure d'environ 30. ans à celle que Pompée fit en ce païs-là. Je n'ai remarqué ni dans Plutarque, ni dans Appien, aucun Artavalde Roi des Medes qui ait été attaqué par Pompée. Je voi ſeulement dans Appien (b) que Pompée ſubjugua Darius Roi des Medes.

(a) *Voiez la remarque B de l'article d'Artavaſde II.*

(b) *Appian. in Mithridat.*

(A) *Artaxata.*] Plutarque (c) obſerve que cette ville tira ſon nom de celui du Roi Artaxas (ou Artaxiar) à qui Annibal en propoſa la conſtruction. Ce que Mrs. Lloyd & Baudrand remarquent que Tacite l'appelle *Artaxia*, n'eſt pas vrai, il l'apelle conſtamment *Artaxata*. Ce qu'ils ajoûtent que Strabon la nomme (d) *Artaxiaſata*, n'eſt point exact, car c'eſt clairement inſinuer qu'il ne la nomme qu'ainſi, ou du moins que c'eſt le principal nom qu'il lui donne. Or il eſt certain qu'il l'appelle principalement *Artaxata*, & qu'il ſe contente de dire une fois qu'elle avoit auſſi le nom d'*Artaxiaſata*. Pinedo a eu raiſon de changer Ἀρταξιάσατα en Ἀρταξάτα dans Etienne de Byzance, qui ſans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puis qu'il le cite. Il eſt ſûr du moins qu'il n'a pas nomme cette ville *Artaxia*, comme Ortelius le lui impute auſſi fauſſement qu'à Tacite. L'omiſſion que Pinedo reproche à cet Etienne eſt inexcuſable; car qu'Annibal refugié dans l'Armenie, & remarquant une ſituation très-avantageuſe, ait conſeillé au Prince ſon hôte d'y faire bâtir une ville, & qu'il ſe ſoit chargé de la direction de ce travail, eſt une circonſtance que l'on ne doit pas ſuprimer dans un Dictionaire de villes. Je dirois volontiers qu'Etienne aiant Strabon devant les yeux quand il fit l'article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, & que c'eſt à ſon Abreviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la negligence dont Pinedo a fait une juſte plainte. Il n'y a peut-être point d'Ouvrage qui demande plus de diſcernement, & de bon goût que l'abrege d'un gros livre (e). Je ne me laſſe point de faire cette remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la negligence des Abreviateurs. Ils ſont cauſe que je trouve des obſcuritez embarraſſantes en cent endroits, qui aparemment etoient fort intelligibles dans l'Auteur qu'on a abregé. Voiez ce que Mr. Gronovius (f) obſerve contre les Auteurs du *Synopſis Criticorum*.

(c) *Plut. in Lucullo, pag. 513.*

(d) *C'eſt aparemment par une faute d'impreſſion qu'on lit dans Mr. Baudrand* Arraxiaſata.

(e) *Voiez ci-deſſus pag. 53. col. 2. & pag. 384. col. 1.*

(f) *Gronovius in tractatu de Judæ proditore. Conſultez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Mai 1684. art. 8. pag. 276.*

(B) *Etoit fort avantageuſe.*] Strabon nous aprend qu'Artaxata etoit bâtie dans un endroit où la riviere faiſoit une peninſule, deſorte que les murailles étoient entourées de cette riviere comme d'un cercle preſque entier. Son Traducteur n'a pas entendu la choſe, & Pinedo (g) le lui a fort juſtement reproché. Si l'on ne conſultoit que la verſion, on croiroit que cette ville etoit ſans murailles, hormis l'endroit où la riviere ne l'entouroit pas, *Cinctæ muri loco flumine, niſi qua iſthmus eſt.* Le Grec ne dit point cela; Τὸ τεῖχος πύλαι περιβλυσμένου τὸ πεδίον, πλὴν τῷ ἰσθμῷ.

(g) *Pinedo in Stephan. de urbib. pag. 117.*

(C) *Si les loix de la guerre ne l'y euſſent comme forcé.*] Plus on conſidere les ſuites inevitables de la guerre, plus ſe ſent-on porté à deteſter ceux qui en ſont cauſe. Voilà Corbulon qui reduit en cendres une grande & belle ville, & qui jette dans la derniere deſolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le metier des armes s'il fit bien, ils vous repondront qu'il fit très-bien, & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile General, comme il eût été aiſé de l'en convaincre par les raiſons que Tacite a expoſées. (h) *Artaxiam ignis immiſſus deletaque & ſolo æquata ſunt, quia nec teneri ſine valido præſidio ob magnitudinem maximum, nec id nobis virium erat quod firmando præſidio & capeſſendo bello divideretur, vel ſi integra & incaſtodita relinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quod capta eſſent.* Les inſultes que l'on fait à ſon ennemi lors qu'il abandonne ſes conquêtes ſans les mettre hors d'etat de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoibliſſant trop ſes armées, le rendent ſi mepriſable que pour maintenir ſa reputation, l'un des plus grans reſſorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces inſultes. C'eſt donc par une fatale & malheureuſe neceſſité, que les dures loix de la guerre obligent à priver ſon ennemi de ce dont on ne ſauroit profiter ſoi-même.

(h) *Tacit. Ann. l. 13. c. 41.*

(D) *Par un grand miracle.*] Tacite avec tout ſon grand eſprit, donnoit d'auſſi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à ſe repaître. Les habitans d'Artaxata chercherent ſans doute à ſe conſoler de la ruine de leur ville, entre autres raiſons par quelque miracle qui les aſſûrât que les Dieux ne l'avoient point agréée, & ils crurent aiſément tout ce que l'on inventa dans cette vuë. Mais ils n'ont point eu d'Hiſtorien qui ait fait parvenir juſques à nous ce qu'ils crurent. Les Romains de leur côté ne manquerent pas de gens qui ſurent tourner la medaille. Nous le ſavons grace à Tacite (i).

(i) *Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extra tectis hactenus ſole inluſtria fuere, quod mœnibus cingebatur ita repente atra nube coopertum fulguribuſque diſcretum eſt, ut quaſi infenſantibus deis exitio tradi crederetur. Id. ib.*

(A) *Un des autres Generaux.*] Dans les editions de Strabon il eſt nommé Ὀρόανδος en (k) un lieu, & Za-

(k) *Pag. 364. edit. 1587.*

Digitized by Google

leur permit β à l'un & à l'autre d'y commander ſouverainement: ils ne manquerent pas de profiter de ſa complaiſance, & lors qu'il eut été vaincu par les armées Romaines, ils ſe ſoumirent aux vainqueurs qui leur donnerent le titre de γ Roi, & depuis cela ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux depens de leurs voiſins. Tigranes qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avoit épouſé la fille, deſcendoit d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal s'étant retiré chez δ Artaxias après la defaite d'Antiochus, lui donna mille bons conſeils, & qu'aiant trouvé qu'un lieu dont on ne tenoit aucun compte, étoit très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, il y mena Artaxias, & il l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la propoſition, & pria Annibal de ſe charger de la conduite de l'ouvrage; il obtint ce qu'il ſouhaitoit, & de là ſortit une grande & belle ville qui à cauſe de lui fut nommée Artaxata. Voilà tout ce que je trouve dans les deux η Auteurs que le ſuplément de Moreri a citez: car pour la revolte contre ſon Prince legitime, cauſée par la confiance que l'on avoit en l'amitié des Romains, je n'y en voi ni θ ombre ni trace, non plus que de l'emploi de toutes ſortes de moiens pour ſe maintenir dans l'uſurpation, ni de ſa mort dans les priſons d'Antiochus Epiphanes. Ce ſont de pures chimeres par raport aux citations.

ARTAXIAS II. Roi d'Armenie, fils aîné d'Artavaſde, comme nous l'avons λ déjà dit, fut proclamé μ Roi (Z) par les troupes de ſon pere, après que celui-ci eut été fait priſonnier avec ſa femme, & avec ſes autres enfans. L'aîné tâcha de ſe maintenir contre Marc Antoine, & lui donna bataille; mais il fut batu, & contraint de s'enfuïr au païs des Parthes. Il rentra depuis dans l'Armenie, & y regna: ce fut ſans doute après la priſe d'Artavaſde Roi de Medie; car avant que les Parthes euſſent pris ξ ce Roi, ils en avoient été batus, & Artaxias avoit eu part à cette diſgrace. Il deplut tellement à ſes ſujets qu'ils l'accuſerent à Rome, & φ qu'ils demanderent pour Roi Tigranes ſon cadet. Auguſte qui avoit auprès de lui ce Tigranes le leur envoia, & donna ordre à Tibere de l'inſtaller. Artaxias fut tué par ſes propres parens avant l'arrivée de Tibere.

ARTAXIAS III. Roi d'Armenie, étoit fils de Polemon Roi du Pont, & s'apelloit Zenon. Il s'étoit tellement plu dès ſon enfance à imiter les coutumes des Armeniens, qu'il s'aquit par là les bonnes graces de la nation: deſorte que Germanicus ne crut point qu'il falût jetter les yeux ſur un autre, pour remplir la place de Vonones que les Armeniens avoient chaſſé. Il alla donc à Artaxata, & en preſence de tout le peuple il donna le diademe à ce Zenon l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'aſſemblée le proclama *Artaxias*, du nom de la ville capitale. Tacite qui nous aprend toutes ces * choſes, parle de ſa mort ſous † l'an 788.

ARTEMIDORE, celui qui a écrit ſur les ſonges, étoit d'Epheſe, neanmoins il s'eſt donné le ſurnom de *Daldianus* dans ce livre-là, afin de faire honneur (A) à la patrie ‡ de ſa mere. Il s'étoit ſurnommé Epheſien dans d'autres livres. Il vivoit ſous Antonin Pius, comme il nous l'aprend lui-même, quand il dit ‡ qu'il a conu un Athlete qui aiant ſongé qu'il avoit perdu la vuë, remporta le prix de la courſe dans les jeux que cet Empereur fit celebrer. Jamais Auteur n'a plus travaillé pour un ſujet raiſonnable, qu'Artemidore a travaillé pour un ſujet très-indigne (B) d'un homme de jugement. Il ne ſe contenta pas d'ache-

β *Strabo l. 11. pag. 366. Voiez auſſi pag. 364.*

γ *Plutarque, & Strabon ubi infra; & Stephanus in Ἀγρίαξα, donnent ce titre à Artaxias.*

δ *Plut. in Lucullo pag. 513. il l'apelle Ἀρτάξης. Voiez auſſi Strabon, pag. 364.*

η *Plutarch. in Lucullo, Strabo l. 11.*

θ *Strabon dit expreſſément ἐχειρώσατο τὸν Ἀρταξίαν ὑπατεύοντος Τιβερίου. Hi regia permiſſu imperaverunt.*

λ *Dans Artavaſde II.*

μ *Dion, l. 49.*

ξ *Id. ib. ſub fin.*

φ *Id. l. 54. Tacite Ann. l. 2. c. 3. Voiez la remarque B de l'article d'Artavaſde II.*

* *Tacit. Ann. l. 2. c. 56.*

† *Id. ib. l. 6. c. 32.*

‡ *Daldia, petite ville dans la Lydie.*

‡ *Artemid. lib. 1. c. 28. Voiez auſſi le ch. 66. du même livre.*

(a) Pag. 366.

Ζαρίαδις ou Ζαδρίαδις en un autre (a). Il étoit facile à ceux qui ont preſidé à ces éditions de mettre par tout le même mot, & je m'étonne que Caſaubon n'ait point fait de note ſur cela; il en a fait qui ne ſont pas plus importantes.

Fautes du ſuplément de Moreri.

(Z) *Par les troupes de ſon pere.*] Les Continuateurs de Moreri font dire à Joſephe, ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine qui mit ſur le trône Artaxias; il n'y a rien de plus faux. Ils ajoûtent qu'Artaxias aiant été defait fut envoié en exil chez les Parthes. Autre bevuë; il s'y refugia. Si Marc Antoine avoit été en état de le bannir après ſa victoire, il ne l'auroit pas envoié chez les Parthes, il l'auroit mené à Alexandrie pieds & poings liez.

(A) *Afin de faire honneur à la patrie de ſa mere.*] Epheſe, dit-il, d'où à la tête de pluſieurs livres j'ai declaré que j'étois, eſt aſſez illuſtre par elle-même, & par les loüanges que pluſieurs perſonnes dignes de foi lui ont données; mais la petite ville de Daldia eſt demeurée juſques ici dans l'obſcurité, faute de tels Panegyriſtes: puis donc que c'eſt ma patrie du côté de ma mere, je veux lui temoigner ainſi ma reconnoiſſance. Cela me ſeroit plus ſuſpect de vanité ſi j'y voiois plus de façon, & plus de myſtere; mais l'ingenuité avec laquelle cet Auteur s'exprime, me fait juger qu'il parloit ſelon l'uſage d'alors, & ſans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacheroit aujourd'hui. (b) Τὸν δὲ ἐπιγραφὴν μὲ Δαλδιανὸν ἀπὸ Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ τῆς ἰδίας Ἐφεσίας ἐπιγίγραπται. ἄντως καὶ τῶν ἄλλων πραγματείας ἐπιγεγράφατο μὲν βιβλίων. τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμβέβηκε τῆς αὐτῆς δὲ μητρὸς πατρίδα εἶναι τῆς γνησίου πολίτιδος. Δαλδία δὲ, πόλισμα τῆς ἐ ἐφέδρου ἐπώνυμον. διὰ τὸ μὴ τοιούτου ἀνδρὸς τυγχάνειν, ἄγνωστον τὸ μέχρι νῦν μεμένηκε, διὸ δηλοῦσθαι δὴ μοι πατρίδα τοῦτο ἀποδίδωμι αὐτῇ. Εἰ γὰρ δὲ ἐπιγραφὴν με ποιοῦμαι Δαλδιανοῦ, οὐχὶ Ἐφεσίου ἐπιγραφὴν νόμου, πολλὰς ἤδη καὶ ἄλλας συγγραφὰς ἐπιγεγραφέναι μοι βιβλίοις ἐν ἑτέροις ἐπιδεδειγμένον.

(b) *Artemid. l. 3. ſub fin. pag. 193.*

per ſeipſum celebrem eſſe, inſuperque multos praclaros & fide dignos præcones nactuſi: Daldia autem Lydiæ oppidulum non valde clarum, propterea quod ejuſmodi vates non eſt naſtum, uſque ad me penitus ignobile permanſit. Quapropter ipſi quod mihi à matre patria exiſtit, hac in nutritorum vicem reſpondo. Il faloit s'en tenir à cette raiſon, & n'en pas chercher deux autres comme a fait Mr. Rigaut; (c) l'une priſe de ce qu'Apollon avoit inſpiré à Artemidore dans la ville de Daldia le deſſein d'expliquer les ſonges; l'autre priſe de ce qu'y aiant un autre Artemidore d'Epheſe, il faloit que l'interprete des ſonges ne ſe donnât pas le ſurnom d'Epheſien, occupé déjà par l'autre. Cette derniere raiſon plus mauvaiſe que la precedente, a été adoptée pourtant par un (d) homme de merite. Artemidore la refute lui-même invinciblement, puis qu'il declare qu'il s'eſt dit d'Epheſe dans un grand nombre de livres. Il ne ſongeoit donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artemidore le Geographe. On le connoiſſoit ſans doute beaucoup mieux en qualité (e) d'Epheſien, qu'en qualité de Daldien.

(B) *Très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne ſeroit point convaincu par ſa propre experience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement (f) parlant, que les idées qu'on apelle ſonges, il ne faudroit que conſiderer les propres maximes de cet Auteur, pour être perſuadé que ſon art ne merite pas l'attention d'un homme ſage. Il n'y a point de ſonge qu'Artemidore ait expliqué d'une certaine maniere, qui ne puiſſe ſouffrir une explication toute differente, & cela avec la même probabilité, & avec des raports auſſi naturels pour le moins que ceux qui ſervent de fondement à cet interprete. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux Intelligences, à la direction deſquelles il faut neceſſairement que l'on attribuë nos ſonges, ſi

(c) *Rigalt. Not. in Artemidor. pag. 1.*

(d) *Mr. de Tillemont, an. 2. to. de l'Hiſt. des Empер. 2. part. pag. 731. édit. de Bruxelles.*

(e) *Lucian* in Philopatr. *le cite* Ἀρτεμίδωρος ὁ ἐφέσιος.

(f) *On ne pretend rien dire contre les ſonges extraordinaires dont il eſt parlé dans l'Ecriture.*

d'acheter tout ce qui avoit été écrit ſur l'explication des ſonges, ce qui montoit à pluſieurs (C) volumes, il emploia de plus beaucoup d'années à voiager, afin de faire des connoiſſances avec les diſeurs de bonne avanture. Il eut un grand * commerce avec eux dans les villes & dans les aſſemblées de la Grece, dans l'Italie, & dans les Iles les plus peuplées, & il ramaſſa par tout les vieux ſonges, & l'évenement qu'on diſoit qu'ils avoient eu. Il mepriſa les meſdiſances de ces gens graves, (CΔ) & à ſourcil froncé, qui traitent d'eſcrocs, d'impoſteurs, & de joüeurs de gobelet ceux qui ſe mêlent de predire; & ſans avoir égard à ce que les Catons en diroient, il pratiqua pluſieurs années ces Devins. En un mot il conſacra tout ſon tems, & toutes ſes veilles à courir après des ſonges, & il croioit que ce grand travail lui avoit fourni dequoi paier (D) de raiſon & d'experience. Il eut grand ſoin d'inſtruire ſon fils aux mêmes ſciences, comme il paroît par les deux livres qu'il lui dedia. Je m'étonne moins qu'il ſe ſoit ſi fortement occupé de cette matiere, quand je ſonge qu'il croioit y avoir été pouſſé par les conſeils, & en quelque maniere par les ordres d'Apollon †. Il prie fort ſerieuſement tous ſes lecteurs de ne rien ôter de ſon livre, & de n'y rien ajoûter, & il leur fait là-deſſus une eſpece (E) d'adjuration au nom de cet œil perçant de la providence qui prend garde à tout. Il a dedié ſes trois premiers

* *Artemid. Præf. p. 3. Voiez auſſi l. 5. p. 252.*

† *Id. ſub fin. lib. 2. pag. 161.*

(a) *Conferez avec ceci les reflexions d'Artaban, ci-deſſus, pag. 384. col. 2.*

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 407.*

(c) *Artem. lib. 5. pag. 255. n. 17.*

(d) Δείσας ὑπὸ τῆς ἰσχυρᾶς γυναικὸς ἐν ὄψεσι ὑβρίζεσθαι. *Cornarius traduit ainſi, per ſomnium viſus ſum mihi ab uxore mea vituperiis & plagis impeti. Artem. lib. 2. c. 53. p. 144.*

(e) *Voiez ci-deſſous le paſſage de Tertullien.*

(f) *Rigalt. not. in Artem. p. 5.*

(g) *André Schot* ubi infra & *Jonſius* de Script. Hiſt. phil. pag. 329. *diſent* Geminus Pyrius. *Il y a dans l'Artemidore de Rigaut l. 2. c. 49.* Γεμινῦ τῦ Τυρίου.

(h) *Tertul. l. de anima c. 46. Voiez auſſi Fulgence l. 1. Myth. c. 13. & ibi Muncker.*

ſi l'on y veut trouver un preſage de l'avenir. Quelle maniere d'enſeigner leur donne-t-on! Qu'elle ſeroit indigne de leurs lumieres, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles ſont! Si elles ne ſavent pas mieux inſtruire, quelle ignorance! ſi elles ne veulent pas mieux inſtruire, quelle malignité (a)! Ne pourroit-on pas ſe plaindre mille fois de ſon bon Ange auſſi bien que de ſon mauvais Genie par ces paroles d'Enée, (b) *Quod numen tantas crudelis tu quoque falſis ludis imaginibus?* Ce qui me paſſe, c'eſt de voir qu'Artemidore ait tant travaillé à ſe perſuader une doctrine qui pouvoit lui cauſer mille chagrins: car ne devoit-il pas craindre de ſonger ce que ſon art lui montroit comme un ſonge de mauvais augure? Il avoit trouvé par ſes (c) recherches que quand un voiageur ſonge qu'il a perdu la clef du logis, c'eſt un ſigne qu'on lui a debauché ſa fille. Si Artemidore eût fait un tel ſonge hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laiſſoit aller le chat au fromage dans ſa maiſon? auroit-il eu bien à faire de ſavoir cela? N'eût-il pas bien mieux valu que cette penſée ne fût pas venuë? Il nous conte qu'aiant ſongé que ſa femme lui avoit fait des inſultes (d) il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'étoit pas de ſes amis. Voilà comment par la vertu de ſon *Onirocrific* il convertiſſoit un mal imaginaire en un mal réel.

L'OBJECTION que je viens de faire, & que je fonde ſur l'idée que nous donnent de la nature Angelique les Docteurs Chretiens, me paroît très-forte en ſupoſant la verité de cette idée; mais ſi l'on ſuivoit un ſyſteme diferent de celui-là, & qui ne repugne point à la poſſibilité des choſes, on afoibliroit beaucoup cette objection. Ce ſeroit de dire qu'il y a beaucoup d'Eſprits non ſeulement plus bornez que l'homme à certains égards par raport à la maniere de s'expliquer, mais auſſi plus volages, & plus capricieux que l'homme. Que ſait-on s'ils n'aiment pas à ſe divertir à nos depens, & à nous faire courir après des énigmes, où ils mêlent tout exprès du puerile & du frivole pour ſe procurer un ſpectacle plus ridicule? Que ſait-on ſi nous ne leur ſervons pas de joüet, comme les bêtes nous en ſervent? Que ſait-on s'ils ne trouvent pas dans le mouvement de nos eſprits animaux un obſtacle qu'ils ne peuvent vaincre lors qu'ils ſouhaiteroient de ſe rendre intelligibles? Voiez la remarque D de l'article *Majus*. Quoi qu'il en ſoit, la raiſon veut que l'homme ſe garde bien de faire un art de cela, & qu'il conſidere un tel art comme la plus chimerique & la plus vaine de toutes les occupations.

(C) *Ce qui montoit à pluſieurs volumes.*] J'ai déjà temoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des perſonnes qui aient fort travaillé à ſe convaincre de la pretenduë ſcience des ſonges. Je ne m'étonnerois pas que pluſieurs ſoi diſans Devins ſe vantaſſent de la poſſeder; ils pouvoient gagner leur vie à cela, & profiter des ſonges d'autrui ſans ſe chagriner des leurs, car ils pouvoient n'avoir nulle foi pour l'art dont ils faiſoient profeſſion. Mais je ne ſaurois juger ainſi d'Artemidore, ni de tant d'autres Auteurs (e) graves qui ont écrit ſur l'explication des ſonges. Ils y étoient trompez tout les premiers. Voici ceux que Mr. Rigaut (f) nomme: *Artemon Mileſius, Antiphon, Apollodorus Telmiſſenſis, Apollonius Aſcalenſis, Ariſtander Telmiſſenſis, Ariſtarchus, Alexander Myndius, Craſippus, Demetrius Phalereus, Dionyſius Rhodius, Epicharmus, Geminus* (g) *Tyrius, Hermippus, Nicoſtratus Epheſius, Phœbus Antiochenus, Philochorus, Panyaſis Halicarnaſſeus, Serapion, Strato.* Ils avoient tous precedé Artemidore, ſelon Mr. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie: *Quanti autem*, dit-il, (h) *commentatores & adfirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Craſippus, & Dionyſius Rhodius, Hermippus tota ſacculi literatura.* André Schot (i) outre quelques-uns de ceux-là, nomme Aſtrampſychus, Caſſius Maximus, & Dionyſius Heliopolita. Il dit qu'Artemidore a cité ces deux derniers; mais quant à Caſſius Maximus je ne voi point qu'Artemidore, qui lui dedie les trois premiers livres de ſon Ouvrage, en parle que comme d'un homme qui étoit (k) curieux de cette ſcience, & qui pourroit la (l) comprendre en peu de tems: & pour ce qui eſt de Denys Heliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artemidore. On peut nommer à coup ſûr Pappus d'Alexandrie, car il a écrit ſur l'explication des ſonges, comme nous l'aprend Suidas. Voiez ci-deſſus l'article d'Achmet. Entre les Modernes il y a un certain Joſué Abrech, qui promet mons & merveilles dans le titre de ſon livre. Je n'en conois que cela pour l'avoir vu dans Vander (m) Linden, & dans Theophile (n) Spizelius. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de (o) Junien Majus en ſon lieu. Tout à ce moment je rapelle dans ma memoire que Lyſimachus, fils de la fille d'Ariſtide, gagnoit ſa vie à interpreter des ſonges dans un carrefour. La miſere l'avoit reduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieuſe memoire de ſon aieul, ſi au lieu de cette maniere d'Almanach dont il ſe ſervoit pour repondre aux conſultans, il eût manié une alêne & du ligneul afin de raccommoder de vieux ſouliers. Μεμφόμενον Ἀριστίδου θυγατριδῆ τὸ μάλα πενιχρὸν Λυσίμαχον, ὡς ἐπιτηδεῖα ἐν συμβόλοις τοῖς ὀνειροκριτικοῖς παρὰ τὸ ἰσχνῶς λεγόμενον πατεζομένῳ τέχνα. *Inter Ariſtidis nepotes ex filia cognoſce oppido pauperem Lyſimachum qui juxta locum, quod lacheum appellatur, ſedens vitam interpretandis ex tabula quadam ſomnis toleraret* (p).

(CΔ) *Il mepriſa les meſdiſances de ces gens graves, & à ſourcil froncé.*] Ces gens-là ont tort quelquefois, & l'on fait bien d'aller toûjours ſon chemin en ces rencontres ſans avoir égard à leur critique. Mais Artemidore ſe trouvoit-il dans le cas? étoit-il beaucoup moins blâmable que ceux qui à l'imitation de Catulle ſe moquent injuſtement de la cenſure chagrine des vieux barbons?

Vivamus, (q) mea Leibia, atque amemus,
Rumoreſque Senum ſeveriorum
Omnes unius æſtimemus aſſis.

Les ſages lecteurs n'auront pas beaucoup de peine à juger de tout ceci: je leur en laiſſe le ſoin, & me contente de leur mettre devant les yeux les phraſes d'Artemidore. (r) Τῶν δὲ κ) σφόδρα διαβεβλημένων τῶν ἐν ἀγορᾷ μαντέων, ὧν ἔνιοι καὶ πρώην τε κ) χθὲς κ) βαρυαλάζονες καλοῦνται οἱ περιπεζευομενοι, κ) τοὺς ἐφ' ἑκάστοις ἀποστασίους, καταφρονήσας τῆς διαβολῆς ἔτεσι πολλοῖς ἐμέλησεν. *Partim verò cum omnes vates ex foro profligati eſſent, ut pote quos mendicos, præſtigiatores, ac ſcurras appellans, hi qui gravi ſimulato vultu ſupercilia contrahunt, cum eis tamen omni ſpreta calumnia, per multos annos converſatus ſum.*

(D) *Dequoi paier de raiſon & d'experience.*] Il faut l'entendre lui-même. Ἀπὸ τοῦ πείρου κ) κανόνος κ) μαρτύρων τῶν ἐμοῦ λόγων ἐπιδείξομαι. Ἐγὼ μὲν δὲ πάντων ὧδε διὰ πείρας ἐλήλυθα τῷ μηδὲν ἄλλο περίεργον εἰδέναι δι' κ) νυκτὸς κ) μεθ' ἡμέραν πρὸς ἐπιστροφὰς ὄνειρων. *Semper experientiam & regulam teſtes meorum ſermonum adhibeo. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verum ſemper & noctu & interdiu circa ſomniorum judicationem ac interpretationem verſatus ſum* (f).

(E) *Une eſpece d'adjuration.*] Si quelcun, dit-il, (t) peut ajoûter de nouvelles choſes à mon livre, qu'il

(i) *Andr. Schottus in hac verba Senecæ Controv. 9. Antiphontis libros vocabat, tantum in illis ſomniorum eſt.*

(k) *Lib. 3. init. pag. 164. l. 4. init. pag. 197.*

(l) *Lib. 2. circa fin. pag. 161.*

(m) *De Script. Meteſis.*

(n) *Specim. biblioth.*

(o) *Voiez ci-deſſus, pag. 170. col. 2.*

(p) *Phalereus in Socrate apud Plutarch. ſub fin. vitæ Ariſtid. pag. 335.*

(q) *Catull. epigr. 5.*

(r) *Artem. in præfat. pag. 3.*

(f) *Idem lib. 2. ſub fin. pag. 161.*

(t) *Id. ib.*

Digitized by Google

mieres livres à un Caſſius (F) Maximus, & les deux autres à ſon fils. Ils furent imprimez en Grec à Veniſe l'an 1518. Mr. Rigaut les publia à Paris en Grec & en Latin l'année 1603. & y joignit quelques notes. La verſion Latine qu'il emploia eſt celle que Jean Cornarius avoit publiée à Bâle l'an 1539. Artemidore avoit fait un traité des Augures, & un autre de la Chiromance. On ne les a (G) point. Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit β où il cotte pluſieurs Auteurs *Oniroscritiques* γ; mais Lucien δ ne l'oublie pas, quoi qu'il ne nomme que deux Ecrivains de cette eſpece.

β Voiez la remarque C.

γ C'eſt-à-dire interpretes des ſonges.

δ In Philopatr.

ARTEMISE Reine de Carie, & fille de (A) Lygdamis, ſuivit en (B) perſonne le Roi Xerxes ζ dans la guerre contre les Grecs. C'étoit une femme capable des grandes afaires, & qui avoit un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc ſaiſie de l'autorité ſouveraine pendant les preparatifs de Xerxes, tant à cauſe qu'elle étoit veuve, qu'à cauſe de la minorité de η ſon fils, elle prit cette occaſion de faire parler de ſoi, & s'engagea de ſon propre mouvement à cette fameuſe expedition. Perſonne ne s'y diſtingua plus qu'elle, ſoit du côté de la tête, ſoit du côté de la main. Les raiſons qu'elle allegua θ pour ſoutenir ſon avis, qui étoit de ne point donner la bataille de Salamine, étoient les plus ſenſées du monde. Elle ſe tira * d'afaire fort habilement dans ce combat; car ſe voiant pourſuivie par un vaiſſeau Athenien, ſans aucune aparence de ſe pouvoir garantir de cette pourſuite, elle attaqua un vaiſſeau des Perſes monté par Damaſithymus Roi de Calynde, avec qui elle avoit eu une querelle, & le coula à fond. Cela fit croire à ceux qui la pourſuivoient que ſon vaiſſeau étoit du parti (C) des Grecs, & ils n'eurent garde de pouſſer leur pointe. Par bonheur pour elle il ne ſe ſauva perſonne du vaiſſeau de Damaſithymus, deſorte que ſans avoir paſſé pour la cauſe de cette perte, elle ſe defit d'un ennemi, elle évita d'être priſe, & fut loüée d'avoir coulé à fond un vaiſſeau Grec. Xerxes fut ſa principale dupe là-dedans, car il s'écria *que ſes hommes s'étoient comportez* (CΔ) *comme des femmes, & ſes femmes comme des hommes.* Il lui confia la conduite des jeunes Princes de Perſe ſes enfans, lors que ſuivant

ζ Herodot. l. 7. c. 99.

η Il l'appelloit Piſyndelis. Voiez la remarque E de l'article Mauſole.

θ Id. l. 8. cap. 67.

* Ib. c. 87.

(a) *Id. ib.*

(b) *Id. in Præfat. pag. 4.*

(c) *Andr. Schott. in Tuscum nos supra.*

(d) *Il ſemble même qu'il avoit été au commencement Philoſophe de profeſſion, & qu'il s'étoit poufſé par ſes longs ſervices militaires.* Erras . . . ſi eum fortunæ indulgentia non ex philoſophiæ cenſura metiris: ſi virum tam AUSTERÆ SECTÆ, tamque diutinæ militiæ non potius amicorem eſſe concedas, mediocritati quam delicatæ opulentiæ. *Apul. Apol. pag. 292. vol. 2. edit. Lugdun. 1614. in 8.*

(e) *Ib. pag. 349.*

(f) *Ibid. pag. 157.*

(g) *De Script. Medic.*

(h) *Gesner. Biblioth. fol. 96. verſo.*

qu'il les garde pour lui, qu'il les conſerve en pure proprieté, cela eſt plus commode: s'il trouve que j'en ai dit trop, il n'a qu'à prendre ce qui ſera à ſon uſage, & laiſſer le reſte où il eſt: Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων μὴ λάβοις ἐκ τούτου τοῦ τόπου· ἔσται γὰρ ἐκεῖνα παντὸς ἐπιδεᾶ τῶν ἀνήκοντα. *Reliquos ex libris non exemptos Deum inſpectorem & ſuſtodem omnium reverentia Apollinem.* Il craignoit ces tours de Frippier qui ont lieu dans la librairie, par leſquels on bouleverſe tout le travail d'un Auteur, tantôt par des abreges, & tantôt par des mélanges.

(F) *A un Caſſius Maximus.*] Mr. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part, & peut-être, dit-il, devroit-on lire ΓΑΙΙΩ ou ΤΑΤΙΩ ΜΑΞΙΜΩ, car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus qui fut Preſect du Pretoire pendant 20. ans ſous l'empire d'Antonin, & qui eut pour ſucceſſeur Tatius Maximus. Quoi qu'il en ſoit le Heros du livre d'Artemidore étoit Phenicien de (a) nation, grand (b) Orateur, & d'un eſprit ſi penetrant que ſans lire tout ce que les Auteurs avoient dit, il entendoit leurs Ouvrages. André Schot (c) le nomme Coſſinus Maximus, & le diſtingue de Caſſius Maximus. Deux fautes pour une, ſans compter celle de la remarque C. Je ne ſai ſi perſonne s'eſt aviſé de conjecturer qu'il faudroit mettre Claudius Maximus, au lieu de Caſſius Maximus. Il y avoit ſous l'empire d'Antonin Pius un Proconſul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accuſation de Magie dont Apulée ſe defendit, fut portée devant ce Proconſul. Il paroît par divers endroits de ſon plaidoié que ce Claudius Maximus paſſoit pour ſavant, & pour un homme qui avoit été curieux des livres de (d) Philoſophie: *Benè quod apud te, Maxime, causa agitur, qui pro tua eruditione legiſti profecto Anſtoteli, vigi Platonis, vigi Pythagoræ volumina: præterea problemata innumera cujuſdam, tam ex eadem ſolita exercitatione in quibus id genus variis tractatur.* C'eſt ainſi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après on l'apoſtrophe de cette maniere: *Audiſti, Maxime, quorum plerosque ſolitus legeres apud antiquos philoſophorum.* Ailleurs (e) on lui dit: *Multa fando, Maximo audiſti, & plura legendo didiciſti, non pauca experiendo exercuiſti*, comme auſſi (f) *An quod multo præſtabilius eſt, tuo ſtudioſo, Claudi Maxime, tuaque perfecta eruditione fretus; contemnam ſtultas & impolitas ad hæc reſpondere.*

(G) *On ne les a point.*] C'eſt à tort que (g) Vandi Linden aſſûre, même dans l'édition de Merklinus, qu'Aldo les a imprimez en Grec; que Cornarius les a traduits en Latin, & que Rigaut les a publiez en ces deux langues. Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce menſonge, & il n'eſt pas inutile de faire cette obſervation; elle peut faire comprendre à ceux qui font des abreges, la cauſe la plus feconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Geſner avoit dit: (h) *Artemidorus . . . . ſcripſit de ſomniorum interpretatione libros 4. item de auguriis & manuum inſpectione.* Suidas. *Hujus auteris quinque libros Aldus Græcè exeudit.* Il avoit obſervé enſuite que ces 5. livres ne regardoient que les ſonges. Voici comment Simler abrege ce texte: *Artemidorus . . . . ſcripſit de ſomniorum interpretatione lib. 4. item de auguriis & manuum inſpectione. Eos Aldus Græce excudit.* Eſt-ce reduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou eſt-ce le falſifier? C'eſt plutôt le dernier que le premier.

(A) *Fille de Lygdamis.*] Herodote ne dit point ce que Moreri lui fait dire, ſavoir que le Lygdamis (i) étoit Roi d'Halicarnaſſe. Il dit ſeulement qu'Artemiſe étoit d'Halicarnaſſe, du côté de ſon pere, & de Crete du côté de ſa mere. Si je ne voulois point dans (k) ce même Hiſtorien le Lygdamis qui aſſiſta Piſiſtrate, & auquel Piſiſtrate après s'être retabli à Athenes donna le commandement de l'Ile de Naxos, étoit natif de cette Ile, je le prendrois pour le pere ou pour l'aïeul de nôtre Artemiſe. Mr. Blancard a laiſſé dans ſon (l) édition d'Harpocration la faute des precedentes, *Damis* (m), pour *Lygdamis*. Les notes de Mr. Valois avertiſſent de la correction qu'il faloit faire, & que Mr. Gronovius a faite en publiant Harpocration l'an 1696.

(i) *Herod. lib. 7. cap. 99.*

(k) *Id. lib. 1. c. 61. &c.*

(l) *C'eſt celle de Leide 1683.*

(m) *In Αγοραίος.*

(B) *Suivit en perſonne le Roi Xerxes.*] Suidas dit (n) que ce fut contre les Perſes qu'elle prit parti, mais ce paſſage pourroit bien avoir été eſtropié; car le bon mot de Xerxes raporté tout de ſuite par Suidas, *Les hommes ſont devenus femmes, & les femmes ſont devenues hommes*, ſeroit deſitué de ſens, ſi Artemiſe avoit été dans l'armée Greque, veu que les hommes n'y batirent comme des lions. (o) Mauſſac ſupoſe qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικά, *tempore belli Perſici.*

(n) Ἡ φεύγουσα καὶ Περσῶν, Fortiſſimè ſe geſſit adverſus Perſas.

(o) *Mauſſac. not. in Harpocr.*

(C) *Son vaiſſeau étoit du parti des Grecs.*] Herodote a oublié une circonſtance très-eſſentielle, ſans quoi ſa narration perd beaucoup de ſa vraiſemblance. Il ne nous dit point comme il devoit faire, & comme Polyænus (p) a fait, qu'Artemiſe fit ôter de ſon vaiſſeau le pavillon Perſe. Polyænus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes ſortes de pavillon ſelon le beſoin. Quand elle pourſuivoit un vaiſſeau Grec, elle arboroit le pavillon des barbares, mais s'il faloit fuir devant les Grecs, elle arboroit leur pavillon. Il tourne en tant de manieres le combat de cette Reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions differentes, & il nous parle d'un fuſeau & d'une quenouille envoiez par le Roi de Perſe à un Capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun ſens, puis que le vaiſſeau attaqué par Artemiſe fut coulé à fond, & qu'il ne s'en ſauva perſonne.

(p) *Polyæn. Strat. l. 8. c. 53.*

(CΔ) *Que ſes hommes s'étoient comportez.*] Voions les paroles d'Herodote: (q) Ἔφασαν δὲ εἶναι λόγους περὶ τοῦ ἀνδρηίου τῆς γυναικὸς ταύτης, ὡς ἐπὶ μεγάλῳ ἐγένοντο περὶ αὐτῇ οἱ Ἕλληνες· ὅκου Ξέρξης ἐκ τῆς ναυμαχίης ἀπαλλάσσοιτο ἀπολωλεκὼς, ἄνδρες μὲν γενέσθαι μοι φάναι τοὺς μαχομένους ἐκείνου τοῦ πολέμου γυναῖκας, γυναῖκας δὲ ἄνδρας. *Unde Xerxem ferunt ad ea quæ navalibus gerebantur dixiſſe, viri quidem extiterunt mihi fœmina, fœmina autem viri.* Joignons y celles de Juſtin: (r) *Artemiſia regina Halicarnaſſi quæ in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrimè ciebat, quippe ut in viro muliebrem timorem, ita in muliere virilem audaciam cernebat.*

(q) *Herod. lib. 8. c. 88.*

(r) *Juſtin. l. 2. c. 12. Voiez auſſi Polyænus ubi ſuprà & Pauſanias l. 8. p. 93.*

Digitized by Google

vant ſes avis il abandonna la Grece pour repaſſer en Aſie. Les Atheniens étoient ſi fâchez qu'une femme leur fît la guerre, † qu'ils promirent une grande ſomme à ceux qui prendroient Artemiſe, & qu'ils ordonnerent à tous leurs Capitaines de vaiſſeau d'y tâcher. On voioit ſa ſtatuë à Lacedemone ‡ parmi celles des Generaux Perſes, dans le portique qui avoit été conſtruit des depouilles de cette nation. La ruſe dont elle ſe ſervit pour ſe rendre maîtreſſe de Latmus eſt auſſi bonne ſelon le Machiaveliſme, que mauvaiſe ſelon le Chriſtianiſme: elle β mit ſes troupes en embuſcade, & s'en alla avec un grand équipage de devotion compoſé d'Eunuques, de femmes, de trompettes & de tambours, celebrer la fête de la mere des Dieux dans le bois qui lui étoit conſacré auprès de la ville. Les habitans édifiez de ce zéle, accoururent là pour admirer ſa devotion, & pendant cela les troupes d'Artemiſe s'emparerent de Latmus. Ces grandes qualitez ne la delivrerent pas des (D) foibleſſes amoureuſes: elle aima paſſionnément un homme d'Abydos γ nommé Dardanus, & fut ſi outrée de ſon mepris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormoit. Les Dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuſe: deſorte que l'oracle lui aiant conſeillé d'aller à Leucade δ, le refuge des Amans deſeſperez, elle y fut faire le ſaut, & n'en rechapa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent (E) mal à-propos avec l'Artemiſe dont je vais parler.

† *Herod. l. 8. c. 93.*
‡ *Pauſanias lib. 3. p. 93.*
β *Polyænus Strat. l. 8. cap. 53.*
γ *Ptolem. Hephaſt. apud Photium n. 190. pag. 491.*
δ *Voiez l'article* Leucade.
* *Strabo l. 14. pag. 451. Suidas in Ἀρτεμισία.*

ARTEMISE, Reine de Carie, fille d'Hecatomne *, ſœur & femme de Mauſole, s'eſt immortaliſée par les honneurs qu'elle rendit à la memoire de ſon mari. Elle lui fit bâtir dans Hali-

(a) Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat. *Tacit. Ann. l. 6. cap. 25.*
(b) *Plin. lib. 25. c. 7.*
(c) *Chevreau Hiſt. du monde t. 4. p. 33. de la 1. édit. de Holl.*
(d) *Dans ſon* Theſaurus linguæ Latinæ. *J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le* Dictionarium nominum proprium, *&c. imprimé* in 8. *à Cologne 1558.*
(e) *Lib. 36. c. 5.*
(f) *Ce paſſage eſt d'Harpocration, mais on le démontrera à Tzetzes ſi l'on ſuit rigoureuſement l'expreſſion du P. Hardouin t. 4. pag. 398.*
(g) *Chron. 12. hiſt. 455.*
(h) *Scalig. Auſonian. Lection. l. 2. c. 18. Vide Auſonium Tollii pag. 329.*
(i) *Ptol. Hephaſt. apud Photium n. 190. pag. 491.*

(D) *Ne la delivrerent pas des foibleſſes amoureuſes.*] Toutes les femmes de grand courage ne ſont pas comme Agrippine, (a) qui s'étoit defaite des defauts de ſon ſexe, en s'occupant des ſoins de l'autre. Semiramis ambitieuſe & guerriere au ſouverain point, étoit de la derniere laſciveté. On remarque que les plus grans hommes de guerre ſont pour la plupart de complexion amoureuſe, de quoi les Humoriſtes myſtiques peuvent faire honneur à Homere, qui a ſi naivement raconté les liaiſons de Mars & de Venus; mais je croi qu'à l'égard des femmes cela n'eſt pas ſi commun, & que les grandes affaires les élevent mieux au deſſus de l'amourette.

(E) *La confondent mal à-propos.*] Il ſemble que Pline ſoit coupable de cette faute, car il dit (b) qu'Artemiſe femme de Mauſole donna ſon nom à l'herbe qu'on apelloit *Parthenis*. Or comme Hippocrate fait mention de l'herbe *artemiſia* (c'eſt celle que nous appellons *armoiſe*) & que la femme de Mauſole n'a vécu qu'après Hippocrate, il s'enſuit que l'une des deux Artemiſes a été priſe pour l'autre dans ce paſſage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué ſon nom à l'armoiſe, il faut que ce ſoit la fille de Lygdamis, l'habile & la courageuſe Artemiſe qui ſuivit Xerxes. Mr. Chevreau (c) dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'aprend que Leon d'Allazzi dont il l'avoit empruntée, a cenſuré avec raiſon Robert Etienne, qui a dit (d) *qu'Artemiſe femme de Mauſole ſe ſignala dans la guerre de Xerxes en Grece.* Mr. Chevreau a remarqué la même faute dans le Theatre hiſtorique de Chretien Matthieu; il ajoûte *que ce n'a pas été ſans quelque raiſon, que Pline dans le paſſage qu'il a allegué donne à Mauſole le titre de riche.* Je trouve bien cette épithete dans la verſion de Du Pinet; mais non pas dans le Pline du P. Hardouin: & je voi que Pline decrivant en un autre lieu (e) la magnificence du Mauſolee, ſe contente de dire que Mauſole étoit un petit Roi de Carie, *Caria regulus.* Le Pere Hardouin tâche d'aller au ſecours de ſon Auteur, en ſoupçonnant que tous les Rois de Carie s'apelloient Mauſole, comme tous les Rois d'Egypte s'apelloient Ptolomee; & qu'ainſi l'Artemiſe femme de Mauſole à laquelle Pline attribuë l'ambition d'avoir fait porter ſon nom à une herbe, eſt celle qui vivoit du tems de Xerxes: mais il me permettra de dire que ſon Auteur en ce cas-là ſeroit tres-digne de cenſure par un autre endroit. Il eût caracteriſé une Reine par un titre qui lui auroit été commun avec toutes les autres Reines du pais. Le P. Hardouin fonde ſes ſoupçons ſur un paſſage (f) où les deux Artemiſes ſont qualifiées Reines de Carie. Je laiſſe là ce fondement; mais je trouve que Tzetzes (g) ſe brouille un peu. L'une des Artemiſes eſt ſelon lui femme de Mauſole, l'autre eſt femme d'Hecatomne, & c'eſt à la premiere qu'il attribuë d'avoir ſuivi Xerxes. Or tous les Auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à ſon mari étoit fille d'Hecatomne, & femme de Mauſole; & que l'Artemiſe qui ſuivit les Perſes contre les Grecs, étoit fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne paſſera pas ici à la montre; il a trop viſiblement (h) pris l'une pour l'autre, & cela dans un endroit où il n'étoit pas facile de ſe meprendre: car c'eſt dans l'extrait d'un livre dont l'Auteur a dit (i) en propres termes, qu'il parle d'une Artemiſe fille de Lygdamis, laquelle avoit pris les armes pour les Perſes. Scaliger ſupprimant tous ces caracteres a ſubſtitué celui de *veuve de Mauſole*, qui ne peut être apliqué qu'à cette Reine de Carie qui fit tant d'honneur à la memoire de ſon mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puis qu'il a été cauſe que Henri Valois a debité (k) qu'Artemiſe après la mort de Mauſole ſe voiant mepriſée de Dardanus qu'elle aimoit, lui creva les yeux, & puis ſe trouvant encore plus amoureuſe s'en ala faire le ſaut de Leucade, qui la tua. Pour peu qu'on confronte ce paſſage avec celui de Scaliger, on ſe convainc pleinement que l'un eſt la copie de l'autre. Ce faux pas de Mr. Valois en ſi beau chemin, & la diverſité qu'il obſerve entre Theopompe qui fait mourir Artemiſe de regret pour la perte de ſon mari, & Ptolomée fils d'Hepheſtion qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que Mr. Valois pretend, ſont des choſes d'autant plus étonnantes, qu'il avoit cité deux lignes plus haut le γ. livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le pere d'Artemiſe ne s'apelloit point Damis, mais Lygdamis. Balthaſar Boniface (l) qui raporte le même faux conte de la femme de Mauſole, ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum:* & l'on peut bien dire ſur ces ſortes de propagation de faute,

Dedit (m) hanc contagio labem
Et dabit in plures: ſicut grex totus in agris
Unius ſcabie cadit, & porrigine porci
Uvaque conſpecta livorem ducit ab uva.

Mr. Menage (n) aiant raporté pluſieurs choſes avantageuſes d'Artemiſe femme de Mauſole, & nommément l'honneur qu'on lui fait de la propoſer pour *un modele d'amitié conjugale*, continue de cette façon: *Cependant Ptolomée, fils d'Hepheſtion . . . . dit qu'Artemiſe fut tellement épriſe d'amour pour un certain Dardanus* &c. Ayant raconté toute l'hiſtoire il pourſuit ainſi: „ Il y a eu deux Artemiſes toutes deux Rei„ nes de Carie, comme nous l'aprenons de Suidas; „ celle qui avoit epouſé Mauſole, & une autre plus „ ancienne: & ſi cette hiſtoire eſt veritable, il y a „ aparence qu'elle eſt arrivée à cette premiere Arte„ miſe, & que ce Ptolomée fils d'Hepheſtion qui l'at„ tribuë à la femme de Mauſole, s'eſt trompé.„ La conjecture de ce ſavant homme eſt très-juſte, mais il a eu tort de dire que ce Ptolomée attribuë à la femme de Mauſole l'avanture dont il s'agit. L'ingenieux Auteur des nouveaux Dialogues des morts a ſupoſé qu'Artemiſe (o), celle-là même qui pleura tant ſon mari, fut amoureuſe d'un jeune homme.

On feroit une longue énumeration, ſi l'on marquoit tous ceux qui ont confondu les deux Artemiſes. Raviſius (p) Textor & les Auteurs du *Theſaurus Fabri* ſont de ceux-là. Olivier (q) qui a fait un Commentaire ſur Valere Maxime, en eſt auſſi, quoi qu'il ait ſu que Strabon & Herodote ne conviennent pas ſur la genealogie de l'Artemiſe dont ils parlent. Il s'eſt imaginé bonnement que l'un des deux ſe trompoit, & n'a point compris que l'un parle de l'une, & l'autre de l'autre, & qu'ils ont tous deux raiſon. Mr. Hofman à la verité donne deux articles d'Artemiſe, mais il a mis pêle mêle dans le premier ce qu'il faloit dire ſeparément, & il ne ſait ſi la femme de Mauſole & la fille de Lygdamis ſont une même perſonne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. Mr. Lloyd l'avoit precedé dans cette fauſſe citation qu'il n'avoit pas corrigée à Charles Etienne, ſur lequel d'autre côté il fait une courſe aſſez ſurprenante; il lui ôte tout l'article de l'Artemiſe qui ſuivit Xerxes: or cet article étoit fort bon.

(k) *Valeſ. notis in Harpocrat. Lexicon pag. 11.*
(l) Hæc Ptolomæus Hephæſtionis filius apud Juniorem Scaligerum receuſet. *Balth. Boniface. Hiſt. Lucior. l. 3. cap. 37.*
(m) *Juvenal. Sat. 2.*
(n) *Menag. Obſervat. ſur Malherbe pag. 530.*
(o) *Voiez les nouveaux Dialogues des morts, 2. part. pag. 15. édit. de Holl.*
(p) *In offic.*
(q) *Voiez le Val. Maxime* Variorum *pag. 397. edit. 1655.*

Digitized by Google

Halicarnaſſe un tombeau très-magnifique que l'on apella *Mauſolée*, qui a été l'une des ſept merveilles du monde, & qui a fait que depuis on a donné le titre de Mauſolée à tous les tombeaux où la fomptuoſité paroiſſoit avec éclat. Pline β nous a laiſſé une deſcription aſſez particulariſée de ce ſuperbe monument. On la peut voir en François dans l'Hiſtoire de Mr. Chevreau γ, & dans le ſuplément de Moréri. Artemiſe ne ſurvêcut que δ deux ans à ſon cher mari, qui étoit mort ſans enfans ζ après 24. années de regne, vers la (A) fin de la 106. Olympiade. Elle mourut de * regret (B) & de triſteſſe avant que le † Mauſolée fût achevé. On dit ‡ qu'elle detrempa les os & les cendres de ſon mari dans de l'eau, & qu'elle les avala afin de lui ſervir d'un tombeau vivant. Il faut ſe ſouvenir qu'elle lui fit faire d'excellens Panegyriques, ‖ & qu'elle propoſa un prix de grande valeur pour celui qui s'en aquiteroit le mieux. Theopompe le remporta. On dit (C) qu'Iſocrate ſon maître fut l'un des Orateurs qui ſe mirent ſur les rangs. Theodecte de Phaſelide qui s'y mit auſſi, compoſa une Tragedie intitulée *Mauſolus*, qui eut plus de ſuccés que ſa proſe. Mais il ne faut pas oublier qu'au lieu des lamentations & des pleurs, où la plupart des Ecrivains plongent Artemiſe durant ſa viduité, il y en a qui (D) lui font faire des conquêtes très-vigoureuſes.

β *Lib. 36. cap. 5.*

γ *Lib. 7. cap. 3.*

δ *Diodor. Sicul. lib. 16.*

ζ *Strabo ubi ſupra.*

* *Voiez la remarque D.*

† *Plin. ubi ſupra.*

‡ *A Gellius l. 10. c. 18. Val. Maxim. l. 4. c. 6.*

‖ *A. Gellius ibid. Plutarch. in vita Iſocr.*

ASCLE-

(a) *Lib. 36. cap. 5. p. m. 280. & cap. 6. pag. 288.*

(b) *Chevreau, Hiſt. du monde l. 7. c. 3.*

(c) *Hard. in Plin. to. 5. p. 280.*

(d) *Dion. Halic. epiſt. de stat. & ſcript. Demoſth.*

(e) Hæc Artemiſia in funere mariti agones celebravit Olymp. 103. *Valeſ. ubi ſupra pag. 99.*

(f) *Apud Harpocrat.*

(g) *Cicer. Tuſcul. 3. Ce paſſage eſt mal cité dans le Val. Maxime* Variorum, *la derniere periode en caractere Romain eſt ſans la particule* non, *ce qui fait un galimatias impenetrable.*

(h) *Strab. lib. 14. p. 452.*

(i) *Plutarch. in vita Iſocr. Aul. Gellius l. 10. c. 18.*

(k) *Voiez Euſeb. Præp. Evang. lib. 10. c. 3. pag. 464.*

(l) *Suidas in Θεοδέκτης.*

(m) *Aulus Gell. l. 10. c. 18.*

(n) *Moreri & Hofman diſent* Naucrites.

(A) *Vers la fin de la 106. Olympiade.*] Preſque toutes les éditions de Pline (a) portent que Mauſole Roi de Carie mourut l'an 2. de la centieme Olympiade, le 302. de Rome. Mais le P. Hardouïn a mis dans la ſienne, ſuivant les meilleurs manuſcrits, la cent ſixiéme Olympiade & l'an 402. de Rome. *Obiit Olympiadis centeſimæ ſextæ anno ſecundo. Urbis anno CCCCII.* Mr. Chevreau (b) obſerve qu'Uſſerius a jugé que le paſſage de Pline étoit corrompu, & que Mauſole eſt mort la quatriéme année de la 106. Olympiade, l'an du monde 3651. Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du P. Hardouïn, (c) *Quod quod & Diodorus non ad Olympiadis CVI. annum alterum Mauſoli obitum, ſed ad quartum refert. lib. 16. verſ. 435.* & avec la durée des regnes de ceux qui ont ſuccedé à Mauſole juſques à l'expedition d'Alexandre. Voiez la remarque B de l'article *Ada*. Il eſt certain que Mauſole étoit déjà mort, & qu'Artemiſe qui ne lui a ſurvêcu que deux ans n'étoit pas encore morte, lors que Demoſthene harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette harangue l'an 2. de la 107. Olympiade, comme on le peut recueillir de Denys (d) d'Halicarnaſſe; il faut donc que Mauſole ſoit mort la derniere année de la 106. & que l'anonyme qui a decrit les Olympiades ſe ſoit trompé, en mettant l'Oraiſon funebre de Mauſole par Theopompus à la 1. année de la 103. Olympiade. Mr. Valois (e) a commis la même faute. Ceux qui à l'exemple de Calepin, de Mr. Lloyd, de Mr. Hofman, &c. nous renvoieront au 7. livre d'Herodote pour y aprendre des nouvelles du Mauſolée, ne conſulteront pas bien les tables Chronologiques; il faudroit qu'elles fuſſent bien mauvaiſes, ſi l'on y trouvoit la mort de Mauſole avant celle d'Herodote.

(B) *Elle mourut de regret & de triſteſſe.*] Nous avons pour ce fait-là pluſieurs temoins d'importance, un Theopompe, un Ciceron, un Strabon. Les termes de Theopompe (f) ſont bien forts: Ἣν φασι Θεόπομπος φθαεῖσαν ὑπὸ τῆς λύπης τὴν ἐπὶ τῷ ἀνδρὶ καὶ ἀδελφῷ Μαυσώλῳ, ἀποθανόντι. *Quam Theopompus ait tabe correptam pro mœſto dolore, quem deſiderio defuncti mariti & fratris conceperat, obiiſſe.* Ceux de Ciceron ne le ſont pas moins: *Artemiſia illa*, dit-il, (g) *Mauſoli Cariæ Regis uxor, quæ nobile illud Halicarnaſſi fecit ſepulcrum quamdiu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Hanc erat illa opimo quotidie recens, quæ tum denique non appellabatur recens cum vetuſtate exaruit.* Il eſt preſque indubitable que Ciceron a ignoré qu'Artemiſe ne ſurvêcut que deux ans à ſon mari, car s'il l'avoit ſu, il n'auroit pas emploié des expreſſions qui ſignifient une très-longue triſteſſe. Mais voions ce que dit Strabon (h): Φάσκει δ' ἀπαθανατίσαι διὰ πόθον τοῦ ἀνδρὸς, πρὸ δεδοικέναι μὴ τάφον κατασκάψωσι. *Præ deſiderio mariti tabe conſumpſiſſe.*

(C) *On dit qu'Iſocrate.*] J'ai cité deux (i) bons garans; & je puis en ajoûter un troiſiéme qui eſt de grand poids, c'eſt Theopompe: il ſe vanta (k) publiquement d'avoir remporté le prix ſur Iſocrate ſon maître. Mais je n'ignore point que Suidas ſans faire aucune mention d'Iſocrate l'Athenien, parle d'un autre Iſocrate diſciple & ſucceſſeur de celui-là, & né ou à Heraclée, ou à Apollonie ſur le Pont Euxin. C'eſt celui-ci, ſelon Suidas (l), qui diſputa le prix d'éloquence avec Theodecte. Theopompe, & Erythrée. Ce dernier étoit de Naucratis en Egypte: il faut donc trouver une faute dans Aulugelle (m) à l'endroit où nous liſons que Theopompe, Theodecte, & Naucrites diſputerent ce prix-là. Naucrites n'eſt point le nom propre de l'un de ces concurrens, ce n'eſt que ſon nom de ville un peu alteré, car il faudroit dire (n) *Naucratites*. Olivier (o) les nomme *Theopompus, Theodectes & Naucratus*. Si l'on veut preferer Aulugelle à Suidas dequoi je ſuis bien d'avis, il faudra dire qu'il y a une faute dans celui-ci à l'endroit où nous liſons, (p) ἐκεῖνον τὸν ἐγκωμιαστὴν ναυκρατίτην ὄντα γεγενῆσθαι, ἀντὶ τοῦ ἐρυθραῖον Ναυκράτιτα *certaviſſe*. Photius favoriſe Aulugelle, puis qu'il ſupoſe (q) que Naucrates d'Erythrée étoit l'un des concurrens de Theopompus. D'un côté ou d'autre on a pris le nom propre pour le nom de ville. Notez que (r) Ciceron, (ſ) Denys d'Halicarnaſſe & (t) Quintilien parlent d'un Naucrates diſciple d'Iſocrate. Au reſte le paſſage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Wolfius, & par Xylander: ceux-ci trouvent que le Panegyrique de Mauſole par Iſocrate étoit perdu, mais ſelon Amiot c'eſt tout le contraire; Iſocrate, dit-il, *combatit au jeu de prix que la Reine Artemiſia inſtitua ſur le tombeau de ſon mari Mauſolus, & trouva on encore là l'oraiſon qu'il y fit à la louange du defunt.* La diverſe maniere d'accentuer a produit ſans doute ces traductions differentes; les uns ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον ὑ φέρεται, *ſed ea laudatio non extat*, les autres ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον ὑ φέρεται, *hac autem laudatio ibi ſervatur*. Voilà comment la fortune ſe joüe des manuſcrits; un point ôté, ou ajoûté, ou changé fait paſſer les choſes du oui au non.

(D) *Qui lui font faire des conquêtes.*] Je ne parle pas de la harangue (u) de Demoſthene qui a été citée ci-deſſus, quoi qu'il ſoit certain par la maniere dont cet Orateur s'exprime, qu'on ne ſe repreſentoit point Artemiſe dans Athenes comme une veuve deſolée qui ſechoit ſur pied, & qui negligeoit les affaires de ſon Roiaume pour ne ſonger qu'à la memoire de ſon mari. Les Atheniens la conſideroient comme une femme qui étoit en état de ſe faire craindre; car l'une des raiſons que Demoſthene eut à combattre etoit tirée des mouvemens qu'Artemiſe pourroit faire, ſi les Atheniens ſe méloient des interêts du peuple de Rhodes. Je laiſſe cela pour paſſer à quelque choſe de plus fort. Vitruve (w) nous dit qu'apres la mort de Mauſole, les Rhodiens indignez qu'une femme dominât dans la Carie, entreprirent de la detrôner. Leur deſſein échoüa miſerablement par un ſtratagême d'Artemiſe, qui fut promtement ſuivi d'un autre qu'elle executa en perſonne avec tant de vigueur, & tant de bonheur qu'elle ſe vit maîtreſſe de Rhodes en très-peu de tems. Elle y fit dreſſer un trophee de ſa victoire avec deux ſtatuës de bronze, dont l'une repreſentoit la ville de Rhodes, & l'autre repreſentoit Artemiſe qui marquoit d'un fer chaud cette ville-là. Vitruve ajoûte que les Rhodiens n'oſerent jamais ôter de ſa place ce trophée, (car c'étoit une choſe que la religion defendoit) mais qu'ils l'environnerent d'un édifice qui en deroboit la vuë. Voit-on là l'état d'une veuve inconſolable qui ne fait que gemir & que ſoupirer, & qui uſe tellement ſa vie par ſa triſteſſe, qu'elle en vient à bout dans deux ans? Qu'on ne me diſe point que Vitruve parle de l'autre Artemiſe; je ſai bien que Mr. (x) Chevreau l'a cru; mais deux raiſons invincibles refutent cette penſée. Car 1. l'Artemiſe de Vitruve avoit été femme de Mauſole; en 2. lieu elle s'empare d'une ville (y) qui ne fut bâtie que pendant la guerre du Peloponneſe, lors que Xerxes & Artemiſe n'étoient plus au monde. Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que Tzetzes (z) a dit que l'une & l'autre Artemiſe ont commandé des

o) *In Val. Maxim. pag. 395. edit. Lugd. Bat. 1655.*

(p) *Suidas ubi ſupra.*

(q) *Photius in Bibliothec. n. 176. pag. 392.*

(r) *Cicero de Orat. l. 3. & in Oratore.*

(ſ) *Dion. Halicarn. in judicio de Iſæo pag. m. 228.*

(t) *Quintil. lib. 3. c. 6. init.*

(v) *C'eſt celle de libertate Rhodiorum, à la page 78. de ſes Oeuvres* edit. Genev. 1607. fol.

(w) *Vitruv. de Architect. l. 2. c. 8.*

(x) *Chevreau ubi ſupra pag. 34.*

(y) Ἡ δὲ τῶν πόλις ἐκτίσθη κατὰ τὸν Πελοποννησιακὸν ὑπὸ τῶν αὐτῶν ἀρχιτεκτόνων, ὡς φασιν, ὑφ' ὧν καὶ ὁ Πειραιεύς. Urbs quæ nunc eſt, Peloponneſiaci belli tempore extructa eſt ab eo ipſo architecto, ut ajunt, qui Peiræum ædificavit. *Strabo l. 14. p. 450.* (z) *Tzetz. Chil. 12. verſ. 966. hiſt. 455.*

β Philiſius, Philiſius. *Diog. Laert. de vitis Philoſoph. l. 2. in Menedemo circa init. pag. 153. edit. Amſtel. 1692.*

ASCLEPIADE, natif de β Phlie au Peloponneſe tient un rang conſiderable parmi les anciens Philoſophes. Il fut diſciple de Stilpon γ, & il attira Menedeme à la même Ecole; Menedeme, dis-je, avec qui il contracta une ſi tendre amitié δ qu'on pouvoit la comparer à celle (A) d'Oreſte & de Pylade. Après avoir étudié ſous Stilpon à Megare ζ ils paſſerent à Elide, & y conferererent avec les diſciples de Phedon. Ils étoient tous deux fort pauvres, & il falut qu'à la faveur de leur corps (B) ils gagnaſſent dequoi vivre; ils ne laiſſerent pas de s'apliquer à l'étude, & de devenir de bons Philoſophes. Menedeme η étoit plus jeune que ſon ami; ils ne ſe reglerent point ſur la diference de leur âge quand ils voulurent ſe marier. Leur deſſein étoit de vivre enſemble, de loger enſemble apres même leur renoncement au celibat. Ils jugerent donc neceſſaire de choiſir leurs femmes avec une precaution qui leur pût promettre la concorde domeſtique, & ils crurent avoir trouvé leur fait dans une famille où il y avoit une femme mere d'une fille, l'une & l'autre en état d'être mariées. Menedeme épouſa la mere θ, & Aſclepiade la fille. Celle-ci étant morte, Menedeme ceda ſon épouſe à ſon ami, & ſe maria avec une fille riche, mais il voulut que tout le gouvernement de la maiſon fût entre les mains de la femme d'Aſclepiade. Il ne lui fut pas dificile de trouver un bon parti; car il avoit ι la principale autorité dans la ville où il demeuroit, je veux dire dans Eretrie ſon lieu natal. Aſclepiade κ y mourut fort vieux. Il vêquit avec beaucoup de frugalité λ dans l'opulence du logis de ſon ami, & il ſuporta tranquillement le malheur qu'il (C) eut de perdre la vuë. On put conoître que ſa mort n'éteignit point l'amitié (D) que Menedeme avoit ſentie pour lui. Puis que j'ai dit qu'il fut diſciple de Stilpon, il n'eſt pas neceſſaire que j'obſerve qu'il a fleuri un peu après la mort d'Alexandre. Il eut un fils qui ſe gouverna très-mal, & que Menedeme chaſſa du logis ſans daigner lui dire un mot. Cela fut cauſe que ce jeune debauché ſe corrigea μ.

γ *Id. ib.*

δ *Id. ib. pag. 159. n. 137.*

ζ *Id. ib. pag. 153. n. 126.*

η *Id. ib. pag. 159. n. 137.*

θ *Id. ib.*

ι *Id. ib.*

κ *Id. ib. n. 138.*

λ Ξυζήσας τῷ Μενεδήμῳ εὐθέως εἰτολὺς εἶτα μεγάλως. Cum in magnis opibus frugaliter admodum vixiſſet cum Menedemo. *Id. ib.*

μ *Plutarch. de diſcrim. adulat. & amici pag. 55.*

ASCLEPIADE, natif de Pruſe dans la Bithynie, fut un des plus celebres Medecins de l'antiquité. Il étoit contemporain de Mithridate, comme il paroît de ce qu'il ne voulut pas aller à ſa Cour ξ, où l'on tâcha de l'attirer par des promeſſes magnifiques. Il ſe contenta π d'y envoier des remedes par écrit. Il * fut chef d'une nouvelle ſecte, & il trouva la methode de faire ſervir † le vin à la gueriſon des malades. Cet uſage ‡ & celui de l'eau froide qu'il leur permettoit, lui donnerent beaucoup de vogue §. Aiant gueri une perſonne (A) dont on alloit faire les

ξ Spretis legatis & pollicitationibus Mithridatis regis. *Plin. lib. 7. c. 37.*

π *Id. lib. 25. c. 2.*

* *Id. lib. 7. c. 37.*

† *Id. ib. & lib. 26. c. 3. pag. m. 444.*

‡ Trahebat præterea mentes artificio mirabili, vinum promittendo ægris, dandoque tempeſtive tum aquam frigidam. *Id. lib. 26. c. 3. pag. 444.*

§ *Tiré de Pline ib.*

armées, ἄφωνα δὲ ἐφαντάζοντο, γυμνὰς ἀφορήτους. On ne ſait que penſer des Auteurs, quand on voit qu'ils ont debité des choſes ſi incompatibles d'une même Reine. Il n'aura falu qu'un homme ſenſible à ſes liberalitez, pour perſuader au genre humain que le regret d'avoir perdu ſon mari l'avoit tuée. Les Ecrivains l'auront cent fois repeté de main en main, comme une choſe non ſeulement rare, mais auſſi qu'il eſt important de propoſer en exemple. Les embelliſſemens les plus ſinguliers viennent tôt ou tard ſur ces ſortes de traditions.

(A) *Qu'on pouvoit la comparer à celle d'Oreſte & de Pylade.*] Voici les paroles de Diogene Laërce: (a) Φιλῶ τε δὲ μάλιστα (Μενέδημον) εἰς ἄκρον ἐν τῇ πρὸς Ἀσκληπιάδην συμπλοκῇ, ὡς τε διαφέρειν Πυλάδῃ φιλοσοφεῖν. *Amicitias pie ſanctèque tuebatur* (Menedemus) *ut ex ea quæ illi cum Aſclepiade fuit conjunctione conſtat, quæ profecto adeo inſignis erat, ut nihil à Pyladis diſtaret benevolentia.* Après cela cet Auteur raporte qu'Archepolis aiant voulu leur donner une bonne ſomme d'argent, ſa liberalité leur fut inutile, car il s'éleva entre eux une loüable conteſtation à qui prendroit le dernier, & comme ils ne purent finir cette diſpute ils ne prirent rien ni l'un ni l'autre.

(B) *Qu'à la faveur de leur corps ils gagnaſſent dequoi vivre.*] Ils firent le metier d'aide à maſſon; Aſclepiade n'en eut point autant de honte que Menedeme: il ne ſe ſoucioit point qu'on le vît (b) nu portant du mortier ſur le toit de la maiſon, mais pour Menedeme il s'alloit cacher s'il voioit venir quelcun (c). Athenée qui ne parle point de cela, fait un autre conte encore plus ſingulier. Les Areopagites, dit-il (d), firent ajourner Menedeme & Aſclepiade, deux jeunes hommes étudians en Philoſophie, & fort pauvres, & leur demanderent, comment faites-vous pour être ſi gras, vous n'avez rien, vous paſſez toute la journée ſans travailler, vous ne l'emploiez qu'à oüir des Philoſophes? Faites venir un Meunier, repondirent ces deux Ecoliers. On en fit venir un qui declara qu'ils venoient toutes les nuits au moulin, & qu'ils travailloient à moudre & gagnoient deux dragmes. L'Areopage admirant cette conduite leur fit l'honneur de leur donner deux cens dragmes. On les eût punis s'ils n'euſſent pas indiqué un fonds de leur ſubſiſtence.

(C) *Le malheur qu'il eut de perdre la vûë.*] Je ne doute point que ces paroles de Ciceron ne concernent nôtre Aſclepiade: *Aſclepiadem ferunt non ignobilem, nec inexercitatum Philoſophum, quum quidam quæreret quid ei caritas attuliſſet, reſpondiſſe ut puero nec eſſet comitator* (e). La perte de mes yeux, diſoit nôtre Philoſophe, me procure cet avantage que je ne vais jamais ſeul, j'ai toujours un garçon de plus à ma compagnie.

(D) *Que la mort n'éteignit point l'amitié de Menedeme.*] Aiant ſçu que ſes valets fermoient la porte au mignon d'Aſclepiade, il commanda qu'on le fît rentrer: (f) Sachez, dit-il, qu'Aſclepiade quoi qu'il ſoit dans le tombeau, lui ouvre ma porte. Ce mignon ſe preſentoit afin de dîner avec Menedeme.

(A) *Gueri une perſonne dont on alloit faire les funerailles.*] Voici ce que Pline nous en aprend: (g) *Summa autem* (fama eſt) *Aſclepiadi Pruſiensi . . . . reſtituto e funere homine & ſervato.* Il obſerve ailleurs que cette eſpece de reſurrection fut neceſſaire pour établir la reforme qui fut introduite dans la Medecine, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'une ſi grande innovation ſe ſoit faite ſans des motifs conſiderables: (h) *Magna auctoritate, nec minore fama, cum occurriſſet ignoto funeri relato homine ab rogo atque ſervato, ne quis levibus momentis tantam converſionem factam exiſtimet.* Celſe n'a parlé qu'en paſſant de cette admirable gueriſon, *In vicinia ſæpe quædam mota poſita non bonos ſed imperitos medicos deſcripſit; quod Aſclepiades ſciens, funeri obvius inclamavit, eum vivere qui efferebatur* (i). Mais Apulee en a étendu les circonſtances, ſans oublier que les heritiers n'étoient pas bien aiſes qu'Aſclepiade ſoutint que cet homme n'étoit point mort. *Aſclepiades ille*, dit-il (k), *inter præcipuos medicorum, ſi unum Hippocratem excipias, cæteris princeps, primus etiam vino opitulari ægris reperit: ſed dando ſcilicet in tempore; cujus rei obſervationem probe callebat: ut qui diligentiſſime animadverteret venarum pulſus incuſitos, vel præceleres. Is igitur cum forte in civitatem ſeſe recepiſſet, & ecce ſuo ſuburbano vehiret; aſpexit in pomeriis civitatis funus ingens locarium, plerumque hominum ingenti multitudine qui exequias venerant circumſtare, omnis triſtiſſimos & obſoletiſſimos veſtitu. Propius acceſſit, ut etiam incognoſceret, mœre ingenti humani, quiſnam eſſet; quoniam percontanti nemo reſponderat. At vero ipſe aliquid in illo ex arte deprehenderat. Certe quidem jacenti homini ac prope depoſito Fatum abſtulit. Jam miſeri illius membra omnia aromatis perſperſa, jam os ipſius unguine odoro delibutum, jam eum bellantem, jam cenæ paratum, contemplatus cum diligentiſſime quibuſdam ſignis animadverſis, et non atque etiam pertractavit corpus hominis: & invenit in illo vitam latentem. Confeſtim exclamavit, vivere hominem. procul ergo faces abigerent, procul ignes amolirentur; regnum demoliretur, cunam ſepulcri à tumulo ad menſam referrent. Murmur inter exeuntes. partim medico credendum dicere; partim etiam avidere medicinam. Poſtremo*

(a) *Diog. Laert. lib. 2. n. 137.* (b) *Je croi qu'il faut entendre ceci non pas d'une nudité proprement dite, mais de l'état où ſe mettent les ouvriers dans un tems chaud.* (c) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 132.* (d) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(e) *Cicero, Tuſcul. quæſt. lib. 3. circa fin. fol. m. 278. C.*

(f) Ὅτι Ἀσκληπιάδης κἂν τεθνηκὼς ἀνοίγει τοῖς θύραις ἐκείνου. Aſclepiades etiam ſepultus ei januas aperit. *Diog. Laert. ubi ſupra n. 138.*

(g) *Plinius, lib. 7. c. 37. p. m. 58. 59.*

(h) *Id. lib. 26. c. 3. pag. 445.*

(i) *Celſus de Medicina lib. 2. c. 6. p. m. 57.*

(k) *Apuleius, in Floridis p. m. 362.*

Digitized by Google

les funerailles, il s'aquit une reputation incroiable; mais la gageure qu'il fit contre (B) la fortune fit encore parler de lui avec plus d'admiration. Il s'engagea à ne point paſſer pour Medecin, s'il étoit jamais malade, & il gagna la gageure, car il mourut d'une chute, dans une grande vieilleſſe. Ce fut à Rome qu'il ſe ſignala. Il y * étoit venu pour y enſeigner la Rhetorique, mais voiant que cet emploi n'étoit pas aſſez lucratif, il ſe tourna du côté de la Medecine, & comme il ne conoiſſoit pas les remedes qui étoient alors en uſage, il prit le parti de les condamner, & d'en inventer de nouveaux. Il s'attacha à des inventions commodes, & dont chacun ſe pouvoit ſervir ſans l'aide du Medecin. Cela les fit recevoir agreablement, tout le monde courut à lui, (C) & le regarda comme un Dieu donné. Entre les choſes qui lui furent favorables pour s'accrediter, nous ne devons pas omettre la ſotte credulité que l'on avoit euë par raport aux vertus magiques de certaines herbes, car étant aiſé de perſuader que la plus grande partie de ces vertus (D) étoient chimeriques, il fut facile à Aſclepiade de faire perdre tout le credit des anciens remedes. Il ne croioit point que † l'ame fût diſtincte de la matiere. Il compoſa pluſieurs livres, qui ſont tous perdus. Pline, Celſus, & Galien en ont cité quelques-uns. Il eut auſſi pluſieurs diſciples ‡ qui furent celebres. La delicateſſe de Pline me paroît trop grande; il ne pouvoit ſoufrir (E) qu'un tel homme qui n'avoit étudié la Medecine que pour gagner de l'argent, fût devenu un legiſlateur ſi utile au genre humain. Suidas qui a confondu nôtre Medecin avec un Aſclepiade de Myrlea Grammairien, en a été repris par Mr. Moreri conformement aux obſervations de Voſſius. C'eſt pourquoi je n'en parle pas, & je me contente d'indiquer les ſources. Je remarquerai ſeulement les fautes (F) de quelques autres Auteurs.

Celles

* *Id. ib.*

† *Voiez Tertullien au livre de anima ch. 15.*

‡ *Voiez en les noms dans la lettre 46. de Reinesius à Rupert, pag. 395.*

(f) *Le Pere Hardouin raporte ceci à l'endroit du 29. livre chap. 1. où Pline etale l'autorité que certains Medecins s'étoient aquiſe quoi qu'ils rejetaſſent les remedes les uns des autres.* Hinc illæ, dit-il, circa ægros miſeræ ſententiarum concertationes, nullo idem conſente ne videatur acceſſio alterius. Hinc illa infelicis monumenti inſcriptio *turba ſe medicorum periſſe.* Mutatur ars quotidie totics interpolis, & ingeniorum Græciæ ſtatu impellimur. Palamque eſt, ut quiſque inter illos loquendo polleat, imperatorem illico vitæ noſtræ neciſque fieri.

(g) *Plin. ibid. cap. 3. pag. 445.*

(h) Male Meurſius hunc Myrleanum & Nicenum tanquam duos diſtinctos recenſet. *Voſſius de Script. Hiſt. Phi-*

(a) *Menagiana, page 117. 118. de la 1. édit. de Holl.*

ſtrema propinquis etiam hominibus inviſis, quod ne jam ipſi hereditatem habebamus, an quod adhuc illi fidem non habebant: agre tamen ac difficulter Aſclepiades impetravit brevem mortis dilationem. Atque ita viſibilium manibus extortum, velut ab Inferis, poſtliminio domum retulit, conſeſtimque ſpiritum recreavit: conſeſtimque animam in corporis latibulis deliteſcentem quibuſdam medicamentis provocavit. Le conte de la femme deux fois portée en terre viendra ici à-propos. Elle fut reſſuſcitée ſans le ſecours de la Medecine, mais ſon mari n'en fut pas trop aiſe. Voici ce conte. (a) „ Dans „un village de Poitou une femme eut une groſſe mala„die à la fin de laquelle elle tomba en létargie: ſon „mari & ceux qui étoient autour d'elle la crurent „morte. Ils l'enveloperent ſeulement d'un linge ſelon „la coutume des pauvres gens du pays, & la firent „porter en terre. En allant à l'Egliſe celui qui la por„toit paſſa ſi prés d'un buiſſon que les épines l'ayant „piquée elle revint de ſa létargie. Quatorze ans aprés „elle mourut encore, ou moins le croit-on ainſi: com„me on la portoit en terre, & que l'on approchoit „d'un buiſſon, le mary ſe mit à crier deux ou trois „fois: N'approchez pas des hayes. „

(B) *La gageure qu'il fit contre la fortune.*] Je ne croi pas qu'aujourd'hui les Charlatans les plus hableurs oſaſſent faire de tels paris, & ſur tout ſi l'on exigeoit qu'ils conſignaſſent une ſomme. Quoi qu'il en ſoit je me perſuade qu'on ſera bien aiſe de trouver ici le texte de Pline: (b) *Summa autem Aſclepiadi Proſenſa* (fama eſt) . . . . . *maxime ſpenſione facta cum fortuna, ne medicus crederetur, ſi unquam invalidus ullo modo fuiſſet ipſe: & victor, ſupremo in ſenectâ lapſu ſcalarum examinatus eſt.* Ce fut une etrange temerité que celle de ce Medecin, mais le bonheur de n'avoir pas été dementi par l'évenement me paroît encore plus ſingulier. Je remarque qu'en certaines choſes il tenoit du Charlatan. Il mit en uſage le vin pour certains malades, & il vanta de telle ſorte ſon remede qu'il dit que la puiſſance des Dieux égaloit à peine celle du vin. (c) *Aſclepiades militarem vini æquari vix Deorum potentiâ pronunciavit.*

(b) *Plinius lib. 7. c. 37. p. m. 58. 59.*

(c) *Id. lib. 23. c. 1. p. m. 251.*

(C) *Et la regarda comme un Dieu donné.*] On va voir dans les paroles de Pline une image de l'aſcendant que prenent encore aujourd'hui certains Medecins (d): *Torrenti ac meditato quotidie oratione blandiens omnia* (remedia) *abdicavit: ſtatimque medicinam ad cauſam revocando, conjecturâ fecit, quinque res maximè commutandi auxiliarem profeſſus abſtinentiam cibi, alias item, frictionem corporis, ambulationem, geſtationem: quæ cùm unuſquiſque ſemetipſum ſibi præſtare poſſe intelligeret, favoribus cunctis ut eſſent vera quæ facillimè erant, univerſum propè humanum genus circumegit in ſe, non alio modo, quàm ſi cælo miſſus adveniſſet.*

(d) *Id. lib. 26. c. 3. pag. 444.*

(D) *Que la plus grande partie de ces vertus étoient chimeriques, il fut facile.*] C'eſt le propre de l'homme de ne garder point de milieu. Ne l'avertiſſez pas que l'on cout des fauſſetez à l'infini avec les faits veritables, il croira tout. Deſabuſez le d'une partie des fauſſetez en lui montrant avec évidence qu'il y avoit été trompé, il doutera de tout. Voilà comment les impertinences des remedes qu'on nommoit magiques aiderent Aſclepiade à renverſer les choſes mêmes qui pouvoient être fondées. Pline va nous peindre heureuſement cette inclination aux extremitez qui ſe remarque dans le cœur humain: (e) *Supra omnes adjuvare eum* (Aſclepiadem) *Magicæ vanitates, in tantum evictæ, ut abrogare herbis fidem cunctis poſſent. Æthiopide herba annoſ ac ſtagna ſiccari conjectu, tactu clauſa omnia aperiri. Achæmenide conjecta in aciem hoſtium, trepidare agmina, ac terga vertere. Lataceu dari ſolitam a Perſarum rege legatis, ut quocunque veniſſent omnium rerum copia abundarent, ac multa ſimilia. Ubinam iſta fuere, cum Cimbri Teutonique terribili Marte ulularent, aut cùm Lucullus tot reges Magorum pancis legionibus ſterneret? Curve Romani duces primum ſemper in bellis commercium habuere curam? Cur hercule Cæſaris mules ad Pharſalicum fumum ſenſit, ſi abundantia omnis contingere unius herba ſolicitare poterat? Non ſatius fuit Æmiliano Scipioni Carthaginis portas herba patefacere, quam machinis clauſtra per tot annos quatere? Siccentur hodie Æthiopide Pontica paludes, tantumque agri ſalubrium reddatur Italiæ. Nam quæ apud eundem Democritum inveniatur compoſitio medicamenti, quo pulchri bonique & fortunati gignantur liberi, cui unquam Perſarum regi tales dedit? Mirum eſſet profectò, hucuſque proventam credulitatem antiquorum, ſiluiſſe rerum ſatias, ſi in ullâ re modum humana ingenia noviſſent, atque non hanc ipſam medicinam ab Aſclepiade repertam* (f), *ſuo loco probaturi effamus evictam ultra Magos etiam. Sed hæc eſt omnis in re humanorum conditio, ut a neceſſariis orſa primis, cuncta pervenerint ad minima.*

(e) *Id. ib. cap. 4. pag. 446.*

(E) Pline *ne pouvoit ſoufrir qu'un tel homme.*] Ses paroles ſont remarquables. (g) *Id ſolum poſſumus indignari, unum hominem e leviſſima gente, ſine opibus ullis orſum, ambitioſæ ſui cauſa, reperta lege ſalutis humano generi dediſſe, quas tamen poſtea abrogavere multi.*

(F) *Les fautes de quelques autres Auteurs.*] Meurſius a été repris (h) pour avoir cru qu'Aſclepiade de Myrlea, & Aſclepiade de Nicée étoient deux perſonnes. Jonſius pretend que c'eſt une erreur, & que le même Aſclepiade qui étoit né à Myrlea & originaire de Nicée, eſt ſurnommé *Myrleanus*, & *Niceus* indiferemment. Pinedo (i) étoit dans la même erreur que Meurſius. Dans l'indice des Auteurs qui ſont citez par Athenée on entend d'Aſclepiade de Myrlea ces paroles du 10. livre, (k) Α'σκλητιάδου ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις. Dalechamp les a traduites, *Aſclepiades libro de iis quorum nomine edita ſunt tragœdia.* Caſaubon (l) l'en cenſure, & lui fait voir que le titre de cet Ouvrage n'etoit pas du genre maſculin τραγῳδούμενος, mais du genre neutre τραγῳδούμενον, & que c'eſt ainſi que Plutarque l'a cité. Il ne dit point où l'on trouve cette citation; je dirai donc pour ſuplécr à ce defaut qu'on la trouve dans la vie d'Iſocrate, comme on le verra bientôt. Caſaubon eût pu ajoûter que ce même Ouvrage d'Aſclepiade eſt cité au genre neutre par Etienne de Byzance & par Photius. On le verra tout à l'heure. Ce Critique a cru qu'Aſclepiade expliquoit dans ce traité-là les actions qui avoient ſervi de matiere aux Poëtes tragiques; je ne doute point de cela, ni de la faute de Dalechamp. Le Traducteur Latin de Plutarque a broncké ſur le même titre, car il a rendu ces paroles de Plutarque, (m) Α'σ-

loſ. pag. 167. (i) *Pinedo, in Stephan. Byzant. pag. 479. n. 15. & pag. 757.* (k) *Athen. lib. 10. pag. 456.* (l) *Caſaubon. in Athen. pag. 769.* (m) *Plut. in vita Iſocrat. pag. 837. C.*

Digitized by Google

Celles de Mr. Moreri ne ſont (G) pas conſiderables. Il y eut un autre ASCLEPIADE, Medecin (H) celebre ſous l'empire d'Hadrien.

ASPASIE de Milet, Maîtreſſe de Pericles. Nous donnerons ſon hiſtoire dans la remarque M de l'article de Pericles.

ASPASIE de Phocée, Maîtreſſe du jeune Cyrus. Nous donnerons ſon hiſtoire dans la remarque C de l'article de ce Prince.

ASTYANAX, fils (A) unique d'Hector & d'Andromaque, donna de l'inquietude aux Grecs au milieu de leur victoire, quoi qu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vens contraires

(a) *Elle confirme qu'il a pris tragœdiæ ſcriptor non pas pour un homme qui traite de la Tragedie, mais pour un Poete qui compoſe des tragedies.*

(b) *Photius n. 260. pag. 1456. parle ainſi:* Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, *c'eſt-à-dire ſelon André Schot*, Aſclepiades qui tragœdias ſcripſit.

(c) *Steph. Byzant. v.* Τραγιλία.

(d) *Geſner. in Biblioth. fol. 97.*

(e) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 757.*

(f) *Strabo, lib. 3. pag. 108.*

(g) *Pinedo ubi ſupra pag. 479.*

(h) Eloquens medicus *dicitur Ciceronis l. 1. de Orat. pag. 283. qui ſe eo medico & amico ejus eſſe gloriatur.* Harduinus in indice Autor. Plinii pag. 99.

(i) *Cicero lib. 1. de Orat. fol. m. 61. C.*

(k) *Voiez Fabricius in vita Ciceronis ad ann. urbis 662.*

(l) *Plin. t. 3. lib. 26.*

(m) *Jonſius, ubi ſupra pag. 167.* (n) *Id. ib. pag. 205.* (o) In iſto opere Dionyſii Thracis de partibus Grammaticæ ſententiam refellit, teſte Sexto Empirico. *Id. ib.* (p) *Ariſtarque floriſſoit en l'Olympiade 156.* (q) *Il mit fin à la guerre de Mithridate en l'Olympiade 179.*

ταλιτιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, par *Aſclepiades tragœdiæ ſcriptor*. Cela montre aſſez clairement ſans qu'il faille ſe ſervir de la (a) ſuite de ſa traduction, qu'il a pris Aſclepiade pour un Auteur de tragedies. Andre Schot fait la même choſe dans ſa traduction de (b) Photius. C'eſt un abus: l'Aſclepiade dont il s'agit là ne nous eſt point repreſenté comme un tel Auteur. Notez en paſſant qu'il fut diſciple d'Iſocrate, vous en pourrez inferer en quel tems il a vécu. Pinedo a mieux entendu que le Traducteur de Plutarque le ſens du mot τραγῳδούμενα, car en traduiſant ce Grec, (c) Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα γράψας ἐν ἓξ βιβλίοις, il a dit, *Aſclepiades qui de rebus in tragœdia decantatis ſex libros ſcripſit.* Ces paroles Greques ſont tirées de l'endroit où Etienne de Byzance nous aprend que l'Aſclepiade qui compoſa ces ſix livres étoit de Tragile ville de Thrace. Je voudrois que Caſaubon eût cenſuré Daiechamp, qui s'eſt figuré qu'Athenée cite Aſclepiade de Myrlea dans le paſſage que l'on a vu ci-deſſus. Geſner (d) a commis la même faute. Etienne de Byzance eût fourni la juſtification de cette cenſure. Vous trouverez dans Pinedo deux groſſes fautes: il (e) dit 1. qu'Aſclepiade de Myrlea diſciple d'Apollonius fut un Grammairien qui enſeigna ſous le grand Pompee dans Rome, & qui avoit demeuré à Alexandrie pendant ſa jeuneſſe ſous Ptolomee quatriéme. En 2. lieu il nous donne à deviner ſi c'eſt le même Aſclepiade qui enſeigna la Grammaire dans la Turditanie, province d'Eſpagne. Je lui repreſente ſur le 1. chef, qu'un homme qui auroit vécu ſous Ptolomee quatriéme, & qui auroit enſeigné dans Rome au tems de Pompée, auroit été un prodige; car entre la derniere année de ce Ptolomee, & la mort de Mithridate vaincu par Pompée, il n'y a pas moins de 140. ans. Sur le 2. chef je me contente de dire, que Strabon (f) dit nettement qu'Aſclepiade de Myrlea enſeigna la Grammaire dans la Turditanie. Le Sieur Pinedo l'avoit remarqué lui-même (g) dans un autre lieu. D'où vient donc qu'il en a fait un probleme?

Examinons en deux mots une remarque du Pere Hardouin. Il dit qu'Aſclepiade de Pruſe fut ami de Ciceron, & il le prouve par un paſſage du premier livre *de oratore*. Il n'en raporte (h) qu'une petite partie, mais le voici tout entier: (i) *Neque vero Aſclepiades is, quo nos medico amicoque uſi ſumus, cum quum eloquentia vincebat cæteros medicos, in eo ipſo quod ornate dicebat, Medicina facultate utebatur, non eloquentia.* Il faut ſavoir que ce n'eſt pas Ciceron qui parle, mais l'Orateur Craſſus: c'eſt donc de Craſſus, & non pas de Ciceron qu'Aſclepiade a été l'ami & le Medecin. Prenez garde que Ciceron ſupoſe que Craſſus parloit ainſi (k) l'an de Rome 662. & n'oubliez pas qu'on parle là d'Aſclepiade comme d'un homme qui ne vivoit plus. Cela nous fournit une objection contre Pline qui a dit, (l) qu'Aſclepiade ne gagnant guere à la profeſſion de l'éloquence, ſe tourna du côte de la Medecine au tems de Pompee. Il eſt ſûr qu'en 662. Pompée n'étoit encore qu'un jeune garçon. Voiez la remarque ſuivante, *numero* IV.

Jonſius ſupoſe qu'il y a eu deux Aſclepiades de Myrlea; que (m) le premier fut diſciple d'Apollonius le Grammairien, & Auteur d'un livre intitulé Φιλοσόφων βιβλίων διορθώσεις, *philoſophorum librorum emendationes*, & que le (n) ſecond fit des livres touchant la Grammaire & touchant les Grammairiens. Je ne vois pas ſur quoi il ſe fonde pour admettre cette diſtinction. Sa meilleure preuve ſeroit de dire, qu'Aſclepiade de Myrlea (o) refutoit dans ſa Grammaire un ſentiment de Denys de Thrace. Ce Denys ſelon Suidas enſeigna dans Rome au tems de Pompée, & avoit été l'un des diſciples d'Ariſtarque. Il faut donc, me dira-t-on, que l'Aſclepiade qui l'a refuté ſoit diferent du diſciple d'Apollonius. J'admets cette conſequence, mais je ſoupçonne qu'il y a un peu d'erreur dans Suidas. Il me ſemble qu'un diſciple (p) d'Ariſtarque eût été trop vieux au tems de (q) Pompée pour enſeigner: je dis donc que Denys de Thrace diſciple d'Ariſtarque n'a point vécu juſques au tems de Pompée, il eſt donc poſſible qu'Aſclepiade diſciple d'Apollonius l'ait refuté, car cet Apollonius aiant été (r) Bibliothecaire d'Alexandrie après Eratoſthene qui mourut (ſ) au commencement de l'Olympiade 146. a pu fort bien être contemporain d'Ariſtarque. Il a donc pu avoir des diſciples contemporains de ceux d'Ariſtarque. Il n'eſt donc pas neceſſaire qu'un Aſclepiade refutateur de Denys de Thrace ſoit plus jeune qu'un Aſclepiade diſciple d'Apollonius. Je ne ſai pourquoi Voſſius (t) aquieſce ſi bonnement à la liaiſon qui a été faite par Suidas entre la qualité de diſciple d'Ariſtarque, & celle de Profeſſeur à Rome au tems de Pompee. On le critique avec raiſon ſur ce qu'il a dit qu'Aſclepiade d'Alexandrie fit un Ouvrage touchant les peuples d'Attique, & il en donne pour temoin le Scholiaſte d'Ariſtophane. (v) *Aſclepiades Alexandrinus* (1) τὰς κατὰ δῆμον ἐξηγήσεις συνέγραψεν, *ut autor eſt Scholiaſtes Ariſtophanis in nubes.* Jonſius (x) lui montre que le Scholiaſte ne dit autre choſe ſinon que cet Aſclepiade nommoit les Demarques τὰς κατὰ τοὺς δήμους ἐξηγήσεις.

(G) Les fautes *de Mr. Moreri ne ſont pas conſiderables.*] I. Les anciens Auteurs n'attribuent pas à Aſclepiade de Myrlea, comme il l'aſſûre, l'Hiſtoire d'Alexandre le Grand citée *par Arian.* II. Dire que *Strabon ajoute qu'Aſclepiade de Myrlea avoit enſeigné la Grammaire* en Eſpagne, c'eſt pretendre qu'il avoit dit les autres choſes que Moreri avoit deja raportées. Or cela eſt faux. III. C'eſt ſans raiſon qu'il met en doute que la relation d'Eſpagne ſoit d'un autre Aſclepiade, car Strabon la donne formellement à celui-là. IV. Il ne faloit pas avancer ſi hardiment que Mithridate *etoit en guerre avec les Romains*, lors qu'il tâcha de faire venir à ſa Cour le Medecin Aſclepiade; car nous avons vu (y) ci-deſſus que Ciceron parle de ce Medecin comme d'un homme qui n'etoit plus en vie l'an 662. de Rome, tems où Mithridate n'avoit pas encore fait la guerre au peuple Romain, ſi l'on veut bien ſuivre l'exactitude des termes. Ceci montre que Mr. Moreri pourroit bien s'être abuſé en aſſurant qu'Aſclepiade *etoit en eſtime à Rome du tems de Pompée le Grand . . . . c'eſt a dire lors que ce grand homme y etoit le premier de la Republique.* Ne met-il pas la naiſſance de ce Pompée au *dernier jour de Septembre de l'an 648. de Rome?* Comment accordera-t-il cela avec le paſſage de Ciceron, où il eſt parle d'Aſclepiade? Je ſai bien qu'il ſe peut couvrir de l'autorité de Pline, & que Jonſius lui fourniroit un ſecond temoin, mais qui lui a dit que Pline ſoit plus croiable que Ciceron? Qui lui a dit que Jonſius ne ſe trompe pas? (z) *Aſclepiades Medicus quidam* (voilà un *quidam* mal emploié: cet Aſclepiade eſt trop celebre pour meriter une épithete (*) ſi mepriſante) *Pruſiacus in Bithynia Philopyſicus cognomine ſub Pompeio M. vixit teſte Strabone lib.* XII. Je n'ai trouvé au 12. livre de (aa) Strabon ſi ce n'eſt qu'Aſclepiade de Pruſe étoit Medecin. Le P. Hardouin (bb) attribue à Strabon qu'il cite l. 12. p. 566. la même choſe que Jonſius. V. L'Aſclepiade dont Plutarque fait mention dans la vie d'Iſocrate n'étoit point (cc) un *Poete tragique*, comme l'aſſûre Mr. Moreri.

(H) *Un autre* ASCLEPIADE, *Medecin celebre.*] Il étoit de la même (dd) ville que le precedent, & il fleurit ſous Trajan, ſous Hadrien, & ſous Antonin: il fut affranchi par un certain Calpurnius, & il obtint la bourgeoiſie Romaine, & pluſieurs autres prerogatives. Une inſcription nous aprend toutes ces choſes; voiez les lettres (ee) de Reineſius. Il compoſa pluſieurs livres ſur la compoſition des remedes tant internes qu'externes (ff).

(A) *Fils unique.*] Homere le dit expreſſément, car il ne faut point douter que ceux qui traduiſent Ἕκτορίδην ἀγαυὸν (gg) par *fils unique d'Hector*, n'aient raiſon; c'eſt ainſi que l'entend le Scholiaſte. Les regrets d'Andromaque au 22. livre de l'Iliade temoignent clairement qu'elle n'avoit que ce fils. Hector lui donnoit le nom de Scamandrius, & les Troiens l'appelloient Aſtyanax (hh), à cauſe qu'Hector étoit la ſeule defenſe de la ville.

(r) *Jonſ. ib. pag. 149.*

(ſ) *Voſſius, de Hiſt. Græcis pag. 108.*

(t) *Id. ib. pag. 148.*

(v) *Id. ib. pag. 507.*

(1) *Populi Attici.*

(x) *Jonſius ubi ſupra pag. 207.*

(y) *Lettre i.*

(z) *Jonſius de Scriptor. Hiſtor. Philoſ. pag. 207.*

(*) *Conferez ce que j'ai dit ci-deſſus p. 366. col. 1.*

(aa) *Pag. m. 390.*

(bb) *Hard. in indice Autor.*

(cc) *Voiez la remarque precedente.*

(dd) *De Pruſe en Bithynie.*

(ee) *Epiſt. Reineſii ad Hoffmannum & Rupertum pag. 394.*

(ff) *Ibid. pag. 395.*

(gg) *Homer. Il. l. 6. v. 401.*

(hh) *Ib. v. 403. & l. 22. v. 507.*

Digitized by Google

res les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruïne de Troie β, Calchas déclara qu'il falloit precipiter Aſtyanax du haut en bas des murailles, parce que s'il devenoit grand il ne manqueroit pas de venger la mort de ſon pere, & d'être plus brave encore que lui. Là-deſſus Ulyſſe ſe mit à le chercher; & l'aiant trouvé nonobſtant les ſoins qu'avoit pris ſa mere de le cacher, il le jetta en bas des murailles. D'autres † diſent que ce fut Menelas qui fit cette execution. D'autres ‡ l'attribuent à Pyrrhus tout ſeul, ſans dire que les Grecs ou Calchas l'euſſent jugée neceſſaire. Quoi qu'il en ſoit les Poëtes & (B) les faiſeurs de Roman ont bien ſu le reſſuſciter, ou plutôt le faire échaper de la main des Grecs.

β Servius in Æn. l. 3. v. 489.

† Id. in Æn. l. 2. v. 457.

‡ Pauſan. lib. 10.

☞ ATHENAGORAS, Philoſophe Athenien, floriſſoit après le milieu du II. ſiecle, & avoit beaucoup de zêle pour l'Evangile, & beaucoup d'érudition. Tout cela paroit par l'Apologie qu'il adreſſa aux Empereurs Marc Aurele Antonin, & Lucius Aurele Commode. Ce fut l'an 179. ſi nous en croions * Baronius, ou l'an 168. ſi nous en croions Mr. † Dodwel. Il n'eſt pas aiſé d'établir ſolidement que la derniere opinion ſoit (A) plus probable que la premiere.

* Baron. Annal. Eccleſ. to. 2. pag. m. 226. ad ann. 179. n. 39. 40.

† Dodwel. Diſſert. Cyprian. 11. n. 37. 38. p. m. 261. & ſeq.

(a) *Voiez Ronſard au commencement de la Franciade.*

(b) *Edition in 8. Antverp. 1552.*

(c) *Du Pleix, Memoires des Gaules l. 2. ch. 24.*

(d) *Dictys de Crete au livre 6. dit que Pyrrhus emmena priſonnier Laodamas fils d'Hector & d'Andromaque.*

(e) *C'eſt mal traduire le nom propre* Francus.

(f) *Dodwel. Diſſert. Cyprian. 11. n. 37.*

(g) Hunc titulum cum Marco Lucium Verum habuiſſe communem conſtat è 2. apologia Juſtin. *Dodwel. ib. pag. 262.* Le P. Pagi *Diſſert. hypat. pag. 216.* ſe ſert de la même raiſon, & cite Euſebe lib. 4. c. 12.

(h) *Capitol. in vita Marci Aurelii c. 9. p. m. 325.*

(i) *Η' σύμπνοια τῶν κινηθέντων τῆ ὑμετέρᾳ ἀνοίᾳ βαρβάρων, ἐφίησι ὑπὸ τὴν ὑμετέραν ἀρετὴν πάντα τὰ ὑπὸ τὸν ἥλιον. Universus terrarum orbis per veſtram providentiam profunda fruitur pace. Athen. pag. m. 14.*

(B) *Les Poëtes & les faiſeurs de Roman.*] Ils ont dit (a) que le même fils d'Hector qui avoit été nommé Aſtyanax ou Scamander, s'apella Francion, & qu'il fut la tige d'où les Rois de France ſont ſortis. Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus fils d'Hector fut Roi des Celtes, c'eſt-à-dire des Gaulois. L'Impoſteur qui a forgé cette piece cite dans ſes notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules après la ruine de Troie, s'y fit tellement aimer du Roi qu'il en épouſa la fille, & qu'il ſucceda à ſa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (b) ce que Du Pleix (c) lui attribue, c'eſt que Francus ſucceda à Rhemus Roi des Gaules duquel il avoit épouſé la fille. Je n'ai pas même trouvé cela dans le Commentateur de Manethon. Du Pleix ajoûte que *Trithemе allegnant pour ſon Auteur Hunnibaud qui vivoit ſous Clovis I. & celui-ci nommant pour ſes garans Dorac & Waſtbald Hiſtoriens Scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un apellé Aſtyanax ou Scamander perit à la priſe de Troie; *L'autre appellé Laodamas (d) ou Francion eſchapa des mains des ennemis, & s'enfuit avec un bon nombre de Troyens en la Pannie, qui depuis fut dite Pannonie*, & aiant été accueilli humainement *du Roi des Pannons; il s'arreſta en cette contrée* ſur les frontieres de la Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, où lui & ſa poſterité regnerent juſques au tems du Roi Antenor, qui fut tué par les Goths 420. ans avant JESUS-CHRIST. Les violences des Goths obligerent les Troiens ou Sicambriens à ſe retirer en Allemagne, où ils ſe diviſerent en 2. branches, l'une deſquelles fonda enfin la Monarchie Françoiſe dans les Gaules, l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, & y fonda la Franconie ou la France Orientale. Que de chimeres! Mr. Moreri ne conſiderant pas que les Auteurs de ces Legendes ſont aſſez chargez de menſonges, leur en attribuë qu'ils n'ont point dit. Il impute *au faux Manethon & à d'autres Auteurs de cette trempe d'avoir fait premier Roi des Gaules Francion ou François* (e), fils d'Hector. Mais ils ne pretendent point cela, puis qu'ils diſent que le Roi des Gaules lui donna ſa fille. De plus quelle negligence n'eſt-ce pas que de faire connoître Andromaque ſeulement comme mere de ce Francion, lors qu'on pouvoit lui donner un fils plus réel, je veux dire Aſtyanax? Voilà deux fautes de Moreri; en voici une autre. Il dit qu'Aſtyanax fut precipité par ordre d'Ulyſſe, & il cite l'Eneide de Virgile. Or ce Poëte n'a rien dit de ſemblable dans aucun de ſes Ouvrages.

(A) *Que la derniere opinion ſoit plus probable que la premiere.*] On allegue de part & d'autre beaucoup de raiſons. Voici celles de Mr. (f) Dodwel. L'Apologie d'Athenagoras eſt adreſſée à deux Empereurs, à qui l'Auteur donne les titres d'*Armeniacis, Sarmaticis, & quod maximum eſt, Philoſophis.* Cela convient à Marc Aurele, & à Lucius Aurele ſon frere, mais non pas à Lucius Aurele ſon fils. Celui-ci n'a jamais été nommé Philoſophe, & (g) il paroît par la 2. Apologie de Juſtin que ce titre étoit commun à Lucius Aurele & à Marc Aurele ſon frere. Or ce Lucius Aurele mourut vers la fin de l'an 169. L'Apologie fut donc preſentée avant ce tems-là. Je laiſſe les raiſons particulieres qui ont fait choiſir à Mr. Dodwel l'an 168. pour l'époque de cet Ouvrage. On lui objecte que l'éloge de Sarmatique ne peut convenir à Lucius Aurele mort avant que l'on attaquât les Sarmates, mais il repond que cet éloge s'eſt gliſſé là par la faute des Copiſtes, au lieu de celui de Parthique qui fut donné aux (h) deux freres avec celui d'Armeniaque, après la guerre d'Armenie. Il ajoûte que la paix profonde (i) dont Athenagoras felicite les Empereurs, ne peut convenir au tems que Marc Aurele & ſon fils ont regné enſemble. Il ne dit rien ſur la principale objection, & neanmoins on peut y repondre quelque choſe comme on le verra bientôt. N'oublions pas qu'il pretend qu'Athenagoras inſinuë que ſon Apologie fut faite dans la (k) même Olympiade que Peregrin ſe brûla. Cette action de Peregrin apartient, ſelon Meſſieurs Dodwel & de (l) Tillemont à l'an 165. Mais Scaliger (m) l'a miſe ſous l'année 166. Il ſe fonde ſur ce que Peregrin donna ce ſpectacle pendant la celebration des jeux Olympiques. Il croit que l'Ouvrage d'Athenagoras fut preſenté aux Empereurs dans la même Olympiade: ſa raiſon eſt que Peregrin ſe jetta au feu trois ans avant la mort de Lucius Verus l'un de ces Empereurs. Ce raiſonnement eſt meilleur que la preuve que Mr. Dodwel a fondée ſur les paroles d'Athenagoras, car elles marquent ſeulement le (n) lieu, & non pas le tems où cet homme ſe brûla. Voiez Mr. de (o) Tillemont. La preuve tirée de la profonde paix de l'Empire eſt d'une telle nature qu'elle ſert aux deux partis: le Cardinal Baronius (p) allegue ce fait comme une marque que l'Apologie n'a pu être preſentée ſous le regne du frere de Marc Aurele, ni en aucun autre tems qu'en 179. Mr. de Tillemont n'a pas bien compris la penſée de ce Cardinal, puis qu'il (q) lui impute d'avoir *inferé que cette apologie n'a eſté écrite qu'en* [176. ou] 177. *de ce qu'elle marque que l'Empire eſtoit alors dans une profonde paix.*

Voici les principales raiſons de ceux qui pretendent que l'Apologie d'Athenagoras n'a point été preſentée avant l'an 177. qui fut (r) celui de la promotion de Commode fils de Marc Aurele à la dignité d'Auguſte. Ils ſoutiennent que celui qui eſt Collegue de Marc Aurele dans l'inſcription de l'Apologie, étoit le fils & non pas le frere de cet Empereur, & ils le prouvent par les paroles où ces deux Princes ſont comparez à Dieu le Pere & à Dieu le Fils. *Ipſe (ſ) quidem oratio longè validius nobis præbet argumentum.* Vos quidem, *ſubjicit Vir diſertus*, in ſummâ Imperii Majeſtate adeò conjunctis animis orbem regitis, ut inde Cœleſtis etiam Regni contemplationem animo quis complecti queat. Ut Vobis enim Patri & filio in poteſtate ſunt omnia, regno in Vos divinitùs collocato, (Regis enim Anima, inquit Spiritus Propheticus, in manu Dei eſt) ſic uni Deo & Filio ejus hoc eſt Verbo ſubjecta ſunt omnia. *Nullus hic eſt cavillationibus locus, Imperatores non tantùm alloquitur, ſed etiam comparationem inſtituit inter terrenos Reges, quibus omnia humanitùs loquendo parebant, ac ſummum Cœli & Terræ Dominum qui ſimul cum ſuo Unigenito Imperii Orbis univerſi habenas moderatur.* Voilà comment Mr. de Larroque a fait valoir cette preuve. Mr. de Tillemont y a joint un autre paſſage. „ (t) Athenagore (1) ſouhaite à ces deux Princes que „ le fils ſuccede à ſon pere: *Ἐν καὶ παρὰ πατρὶ υἱὸν, δυάδι χαῖρε τῇ βασιλικῇ.* [Il parle donc à un pere & à „ un fils, dont l'un ſeulement poſſedoit l'Empire, „ quoique l'autre puſt avoir le titre d'Empereur, c'eſt „ à dire à M. Aurele & à Commode ſon fils, & non „ pas à deux freres qui regnoient enſemble. Il eſt enco„ re plus clair en un autre (2) endroit, où il dit, Tout „ eſt ſoumis à vos Majeſtez, au pere & au fils: *ὁ ἐμὸς πατὴρ καὶ ἐγὼ ὑπὸ τοῖν κρατίστοιν.* dequoy le (3) P. Pagi „ n'a pu s'échaper qu'en diſant qu'Athenagore fait „ Lucius fils de M. Aurele, quoique ce fuſt ſon frere, „ afin de faire une alluſion plus juſte aux deux perſon„ nes de la Trinité le Pere & le Fils. „ Le Pere Pagi ſe ſerviroit là d'un ſubterfuge qui ne ſeroit guere propre à tromper. Il eût mieux valu ſe defendre en diſant qu'Athenagore n'ignoroit pas que Lucius Aurele étoit marié avec la fille de Marc Aurele, & qu'ainſi puis qu'il adreſſoit la parole au beau-pere & au gendre, il pouvoit bien les conſiderer comme le pere & le fils. C'eſt ainſi en effet que le Pere (v) Pagi a repondu à cette objection. Il remarque même que c'eſt auſſi la penſée de Mr. Toinard. L'autre paſſage que Mr. de Tillemont cite n'eſt point concluant, on peut l'entendre de

(k) *C'eſt la 236.*

(l) *Tillemont, Hiſt. des Emper. to. 2. pag. m. 758.*

(m) *Scalig. Animadv. in Euſeb. n. 2182. p. m. 220.*

(n) Περὶ τῆς Ὀλυμπιάδος. Prope urbem Olympiam. *Athenag. p. m. 244.*

(o) *Tillemont ib. pag. 1067.*

(p) *Baron. ad ann. 179. n. 40. p. m. 226.*

(q) *Tillemont ibid. p. 1066.*

(r) *Mr. de Larroque aiant ſuivi Euſebe a mis cette promotion ſous l'an 179.* Daniel Larroquanus Matthæi filius, Diſſert. de legione fulminatrice pag. 648.

(ſ) *Id. ib. pag. 649.*

(t) *Tillemont, ubi ſupra.*

(1) *Athng. leg. p. 40. A.*

(2) *Pag. 17. d.*

(3) *Pagi. 177. §. 11.*

(v) *Pagi in Baron. ad ann. 177.*

(a) Πυθ' μὲν τὰς ἐμοὶ ἐφίκεις ἐπ' ἀμείνονα ἐπιχώρησιν, ἴσα καὶ μὴ μᾶλλον πρεσβεύσεις κατὰ τὸ δικαιότατον διαλύσασθαι τὸν βασιλέα. Pro imperio vestro oramus, ut & filius à patre, sicut æquissimum est, imperium per manus accipiatis. *Athenag. sub fin. p. m. 318.*

(b) *Dans l'article* Paris.

(c) *Scaliger. ubi supra.*

(d) *Labbe ubi infra.*

(e) *Chevreau, Hist. du monde tr. 2. p. 353. de la 1. édit. de Holl. il met la présentation de l'apologie à l'an 169. Mr. de Larroque ubi supra lui attribue de l'avoir mise à l'an 175. il s'est servi peut-être d'une autre édition.*

(f) *Suffrid. Petri, Comment. in Athenag. p. m. 190. il choisit l'an 179.*

(g) *Petav. apud Pagi Dissert. Hypat. pag. 116. il choisit l'an 177.*

(h) *Du Pin, Nouv. Biblioth. pag. 476. apud Larroquanum ubi supra: il choisit l'an 178.*

(i) *Grotius de verit. Relig. Christ. pag. 128. apud Larroquan. ib.* (k) *Baronius ad ann. 179. n. 39. pag. m. 216.* (l) *Philippus Labbe, Dissert. de Script. Eccles. to. 1. p. 123. 124.* (m) *Dodwel. Dissert. Cyprian. 11. n. 37. p. 161.* (n) *Legatum egit pro Christianis. Id. ib.*

niere. Je ne vois perſonne qui ne ſupoſe qu'Athenagoras fut deputé par les Chretiens à la Cour Imperiale, & qu'il (B) y preſenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu de douter de ces faits-là: & l'on peut croire aſſez vraiſemblablement la même choſe touchant cet écrit, que touchant une infinité de Requêtes des Proteſtans de France, qui ont été (C) imprimées ſans avoir jamais

de cette façon: (a) *Nous faiſons des vœux pour vôtre Empire, afin que le fils le reçoive de ſon pere, comme la juſtice le demande.* Ce diſcours eſt très-raiſonnable, ſoit qu'on ſupoſe que l'Apologie fut preſentée à Marc Aurele & à ſon frere, ſoit qu'on ſupoſe qu'elle le fut à Marc Aurele & à ſon fils. C'eſt un vœu qui dans l'hypotheſe de Baronius regarderoit moins Commode qui avoit déjà été aſſocié à l'Empire, que les deſcendans de Commode. C'eſt un ſouhait que la famille de Marc Aurele poſſedât toûjours la Majeſté Imperiale ſelon l'ordre des ſucceſſions legitimes en ligne directe. Notez que le Pere Pagi allegue ce vœu, comme une preuve que le fils de Marc Aurele n'étoit pas encore Empereur. Je refuterai en un autre (b) lieu ce qu'on infere de ce qu'Athenagoras a dit d'un Alexandre.

Concluons deux choſes de tout ceci: la premiere que le fondement de la controverſe eſt en ce que les uns prennent le Collegue de Marc Aurele pour ſon frere, & les autres pour ſon fils. La ſeconde qu'il faut bien que ni les uns ni les autres n'alleguent rien d'évident, puis que le partage dure toûjours. Scaliger (c), le Pere (d) Labbe, le Pere Pagi, Mr. Dodwel, Mr. (e) Chevreau &c. ſont pour le frere; Suffridus (f) Petri, Baronius, le Pere (g) Petau, Mr. du (h) Pin, Mr. de Larroque, Mr. de Tillemont, & pluſieurs autres Savans ſont pour le fils.

Notons en paſſant une erreur de Grotius. *Floruit Athenagoras*, dit-il (i), *circa ann. Chriſti 190. ut ex libri inſcriptione apparet.* Cela n'eſt point juſte, car Marc Aurele étant mort l'an 180. le titre d'un livre qui lui a été dedié ne prouve point qu'il en faille faire fleurir l'Auteur vers l'an 190.

(B) *Qu'Athenagoras fut deputé . . . à la Cour, . . & qu'il y preſenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu de douter.*] Voici les termes de Baronius: (k) *Orientis quoque Eccleſias eadem eſſe clade vexatas,* LEGATIO *pro illis ab Athenagora Athenienſi . . . tunc ad Imperatores* SUSCEPTA, *& Apologia pro eiſdem tunc ſcripta ac dictis principibus* OBLATA, *manifeſtum certumque fidem faciunt.* Le P. Labbe ne s'exprime pas moins clairement: (l) LEGATIONEM SUSCEPIT *pro Chriſtianis inter annum 165. . . . . & annum 170. . . . . non deſunt tamen qui annos duntaxat 177.* OBLATUM *librum illum Imperatoribus aſſerant.* Mr. Moreri traduiſant ce paſſage du Pere Labbe, s'eſt ſervi de ces paroles, *Il preſenta pour les Fideles à l'Empereur Marc Aurele Antonin une excellente Apologie. . . . . Il avoit été envoyé à Rome pour les Chretiens, & ce fut depuis l'an 165. juſques en* 170. Il n'a pas bien entendu ſon original, car les expreſſions du Pere Labbe ſignifient non pas que l'Ambaſſade d'Athenagoras dura depuis l'an 165. juſqu'à l'an 170 mais qu'elle doit être apliquée à une portion de cet intervalle de tems. Ceux qui ſavent les frequens voiages des Empereurs Romains en ce ſiecle-là, ne s'expoſent point à dire ſans en être bien aſſûrez qu'on leur deputa à Rome un tel ou un tel. Diſons donc que Mr. Moreri s'eſt écarté un peu temerairement de la route de ſon guide; il a determiné la durée & le lieu de l'Ambaſſade; le Pere Labbe ne l'avoit point fait. Mr. Dodwel (m) qui conjecture qu'Athenagoras (n) exerça cette Ambaſſade lors que l'Empereur Lucius Verus retourna à Rome pour y celebrer ſon triomphe, n'a point de part à nôtre petite critique entant qu'il determine le lieu, car cette limitation eſt une ſuite de l'hypotheſe qu'il a ſuivie après une étude laborieuſe des circonſtances, mais j'ai quelque peine à croire qu'il ait dû dire que ce Philoſophe Chretien fit réellement la fonction d'Ambaſſadeur.

Ma premiere raiſon eſt tirée du ſilence de toute l'Antiquité. Seroit-il poſſible qu'aucun Ecrivain n'eût rien dit d'une telle deputation, que les circonſtances du tems, le merite du Deputé, & la force de l'Apologie preſentée aux Empereurs auroient dû rendre ſi memorable? En ſecond lieu je ne trouve point apparent que lors que le nom Chretien étoit ſi odieux & ſi opprimé, Athenagoras ſe ſoit produit à la Cour Imperiale comme Deputé du Corps, & qu'il y ait pu obtenir audience, & donner même aux Empereurs un long écrit, où malgré la moderation reſpectueuſe qu'il y repand, il repreſente les infamies les plus ridicules de la Religion Paienne, & ce qui étoit le plus capable d'echauffer la bile des perſecuteurs. J'ajoûte que le titre de cet écrit, la plus forte preuve que l'on me puiſſe opoſer, n'eſt point une preuve. Ἀθηναγόρου Ἀθηναίου φιλοσόφου Χριστιανοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν: *Athenagoræ Athenienſis Philoſophi Chriſtiani legatio pro Chriſtianis.* Voilà le titre de la piece. Mais vous remarquerez, s'il vous plaît, 1. qu'il y a des Manuſcrits où après πρεσβεία l'on (o) trouve ἢ ἀπολογία, *vel apologia*; & qu'il y en a d'autres où au lieu de πρεσβεία on lit ἀπολογία. 2. Que le mot πρεσβεία ſignifie non ſeulement (p) une Ambaſſade ou une deputation, mais auſſi une requête & une priere. 3. Que le titre d'Ambaſſade ne ſe donne point à la harangue de l'Ambaſſadeur, mais à toute la relation que l'on compoſe de ſes negociations. Ce ſeroit donc une grande impropriété que de prendre ici le mot πρεσβεία pour Ambaſſade. Enfin j'obſerve que Mr. de Tillemont ne s'exprime pas comme les autres Ecrivains. *On voit bien*, dit-il (q), *que la Religion étoit alors perſecutée dans l'Orient, puis qu'Athenagore fut obligé d'y compoſer une Apologie, ſous le titre de* Legation pour les Chretiens. *Il l'adreſſa aux deux Auguſtes.* Il ne parle point d'aucun voiage, ni d'aucune deputation, ni d'aucune Apologie preſentée aux Empereurs; il ne parle que d'un Ouvrage compoſé dans le cabinet de l'Auteur, & adreſſé à Marc Aurele &c. Chacun ſait la difference qui ſe trouve entre un écrit qu'on fait remettre actuellement entre les mains d'un Monarque, & un écrit qui eſt ſimplement adreſſé à ce Monarque. J'avoue que l'autorité de Mr. de Tillemont me paroît ici très-bonne, car il s'étoit fait une loi de ne pas étendre les temoignages des Auteurs au delà de ce qu'ils ſignifioient clairement: il ſe renfermoit ſcrupuleuſement dans les limites de ſes preuves. J'infere de là qu'il ne trouvoit aucun fondement pour cette deputation d'Athenagoras, ni pour la preſentation actuelle de ſon écrit apologetique.

Reduiſant à peu de mots ce que je juge de ceci, j'oſe bien dire que je compare Athenagoras à ces Ecrivains modernes, qui ſans ſortir de leur cabinet ont fait voler par toute la terre une production de leur plume ſous le titre de *Requête des Proteſtans preſentée au Roi.* Ceux qui liront ces ſortes de pieces d'ici à cent ans ne douteront pas qu'elles n'aient été actuellement preſentées, mais nous autres nous ſavons bien que cela eſt faux: nous ſavons bien qu'en l'an 1680. il courut un imprimé qui avoit tout l'air d'une requête (r) effectivement preſentée au Roi de France par ceux de la Religion. Une infinité de gens le crurent dans les pais étrangers, & dans les Provinces éloignées de Paris. J'ai neanmoins oüi dire qu'elle ne fut point preſentée, & il eſt certain que les Deputez des Egliſes qui l'avoient dreſſée en déſavoüerent la publication. Il parut un autre imprimé de la même eſpece pendant les Conferences de Ryſwik l'an 1697. Piece vagabonde & ſans aveu, mais qu'on pourra mettre un jour parmi les Actes authentiques, veu que rien n'y marque que cette Requête n'ait pas été actuellement remiſe entre les mains de Louis XIV. Les premiers Chretiens en uſoient aparemment de la même maniere. Ils compoſoient des écrits adreſſez aux Empereurs, & les publioient ſous l'eſperance qu'il en tomberoit quelque exemplaire entre les mains de ces Princes, & que cela porteroit la Cour à remedier aux violences que l'on exerçoit ſur les Fideles injuſtement accuſez. Encore un coup je me perſuade qu'Athenagoras fit dans le II. ſiecle ce que Calvin dans le XVI. Calvin cachè à Bâle dans une petite chambre, dedia à François premier ſon Inſtitution Chretienne, que ni lui ni aucun autre ne preſenterent jamais.

Je ne dois pas ſupprimer que le jour même que je compoſai cette remarque, je la communiquai à Mr. (f) Cockburn, qui s'offrit tout auſſitôt de conſulter là-deſſus Mr. Dodwel. Il m'a fait la grace de me communiquer la reponſe qu'il a reçue, qui eſt toute pleine d'une exquiſe érudition, d'où l'on tire des conſequences en faveur du ſentiment que j'ai combatu. Ces conſequences ont de la probabilité. La lettre de ce ſavant homme meriteroit d'être imprimée. Je l'inſererois ici volontiers ſi j'en avois la permiſſion, mais ne l'aiant pas, je dois auſſi me priver de la liberté de la diſpute.

(C) *Une infinité de Requêtes des Proteſtans de France qui ont été imprimées ſans avoir jamais été preſentées.*] Le public eſt ſi certain de cela, que je ſurois une choſe très-

(o) *Voiez le Commentaire de Suffridus Petri in Athenagor. Apolog. p. 91.*

(p) Τὸ πρεσβεύειν non modo *legationem* ſed & *deprecationem* ac *ſupplicationem* apud Græcos ſignificare notum eſt. *Adam. Rechenberg. vol. in Athenagor. pag. 2.*

(q) *Tillemont, Hiſt. des Empereurs. to. 2. pag. 756, 757. édit. de Brux.*

(r) *Voiez la remarque ſuivante.*

(f) *Guillaume Cockburn Docteur en Theologie, & Auteur de quelques livres Anglois dont quelques-uns combattent le Bourignonisme.*

Digitized by Google

jamais été preſentées au Prince. Je ne ſai ſur quoi l'on ſe fonde quand on dit * qu'Athenagoras étoit Prêtre. On a quelque raiſon d'être ſurpris qu'il ait été inconu à Euſebe, à St. Jerôme, & à preſque tous les autres Peres; car on ne le trouve (D) cité que dans un Ouvrage de St. Epiphane. Il n'étoit pas bien purgé de toute (E) heterodoxie: à cela près les deux † Ouvrages qu'on

* *Le Pere Labbé* Differt. de Script. Eccleſ. to. 1. p. 65. *l'aſſure*, & *Moreri auſſi.*

† *L'autre eſt un traité de* Reſurrectione.

très-inutile, ſi je m'amuſois à le prouver. Mais pour ce qui regarde la Requête qui courut l'an 1680. j'ai ſujet de croire que mes lecteurs s'imagineront que je me ſuis trop avancé en niant qu'elle ait été preſentée. Il eſt donc juſte que je propoſe mes raiſons. Je commence par demêler cette Requête d'avec pluſieurs autres qui furent dreſſées en divers tems, & je dis que c'eſt celle qui fut refutée par un Prêtre nommé Soulier. La Reponſe qu'il y fit fut imprimée ſans ſon nom. Il eſt parlé de cette Reponſe dans la 6. page des derniers efforts de l'innocence opprimée, & dans la page (a) 305. de l'Hiſtoire des Edits de pacification, & dans le 3. tome (b) de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes. On trouve même dans ce dernier livre un precis de cette Reponſe, & cela comme d'un écrit dont l'Auteur étoit inconu. Cet Hiſtorien de l'Edit de Nantes aſſûre (c) que la Requête fut preſentée, *il arriva je ne ſai comment*, ajoûte-t-il, *que quelque tems après elle fut imprimée & debitée publiquement.* Je croi qu'il ſe trompe, & qu'elle fut imprimée & debitée avant qu'on eut pu la preſenter. Or depuis qu'elle eut paru en public, le Roi ne l'eût point reçue. Voiez dans la vie (d) de Mr. du Boſc comment le Conſeil ſe ſcandaliſa de ce que les Deputez de ceux de la Religion avoient publié une Requête qu'ils avoient preſentée, mais que le Roi n'avoit pas encore repondue. Ce Prince (e) *fut tellement choqué de l'impreſſion de* cette *Requête qu'il la condamna ſans la voir*, & qu'il fit mettre à la Baſtille deux des Deputez. Ceci ſe paſſa environ l'an 1671. Quelle aparence qu'au bout de neuf ans, c'eſt-à-dire dans un tems où les choſes étoient empirées, les Deputez des Egliſes euſſent oſé publier une Requête après l'avoir preſentée au Roi, & avant que de ſavoir ſa reponſe? L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes pourroit eluder ceci en ſoutenant que les Miſſionaires firent imprimer la Requête des Proteſtans. Cela quoi que poſſible choque toute vrai-ſemblance. Mais voici un fait qui le preſſera un peu plus. Mr. Jurieu compoſa un livre fort peu après que cette Requête eut vu le jour, & il n'en parla (f) que comme d'une Requête QU'ON AVOIT DESSEIN *de preſenter.* N'eſt-il pas plus digne de foi ſur de telles choſes que l'Hiſtorien de l'Edit de Nantes, qui n'a écrit que bien des années après cet évenement? Lors que je vis l'oppoſition qui ſe trouve entre ces deux Ecrivains, je fis conſulter trois des principaux Deputez des Egliſes, & nommément celui qui paſſe pour l'Auteur de la Requête. Les reponſes que j'en ai tirées s'accordent parfaitement en ceci, c'eſt qu'ils ne ſe ſouviennent point ſi elle fut preſentée ou non. Ils s'excuſent de l'oubli ſur le grand nombre d'affaires qui leur paſſoient alors par les mains, & ſur le long & très-fâcheux tems qui s'eſt écoulé depuis. Je n'ai donc pas lieu de craindre que les perſonnes raiſonnables m'accuſent de temerité dans le parti que je prens, car outre les preuves que j'ai avancées je me ſouviens que la tradition la plus fraiche, & en quelque façon originale étoit celle que Mr. Jurieu a ſuivie, c'eſt que la Requête vit le jour ſans avoir été preſentée par les Deputez.

(a) *De l'édition de Hollande* 1682. *Le Sieur Soulier eſt l'Auteur de cette Hiſtoire & il y a mis ſon nom. Il ſe reconnoît l'Auteur de la Reponſe à la Requête* ib. p. 305.

(b) *Liv. 16. pag. 404. & ſuiv.*

(c) *Ibid.*

(d) *A la page* 81.

(e) *Ibid.*

(f) *Voiez les derniers efforts de l'innocence opprimée pag.* 6.

(D) *On ne le trouve cité que dans un Ouvrage d'Epiphane.*] Il faut même corriger le texte ſi l'on veut y rencontrer cette citation: (g) Τί δὲ ὁ Διάβολος λέγεται; πνεῦμα περὶ τὴν ὕλην ἔχον, κατάπερ εἴρηκε, ὁ Ἀθηναγόρας, γενόμενον ὑπὸ τοῦ Θεοῦ. *Quidnam igitur tandem Diabolum eſſe dicemus? Spiritum videlicet qui circa materiam verſatur, quemadmodum dictum eſt, ab Athenagora, à Deo procreatum.* C'eſt ce que portent les éditions d'Epiphane, & ſuivant cela il faudroit dire qu'il s'agit là d'un autre Athenagoras, qui auroit été interlocuteur dans le dialogue dont Epiphane donne des extraits. Or c'eſt un dialogue compoſé par Methodius contre Origene, & où Methodius eſt l'un des interlocuteurs. Mais les Critiques (h) ont fort bien conjecturé, qu'au lieu de ὁ Ἀθηναγόρας, il faut lire τοῦ Ἀθηναγόρου, *ab Athenagoro.*

(g) *Epiphan. adverſ. Hæreſ. n. 64. p. 544. to. 1.*

(h) *Paulus Leopardus lib. 19. emendat. c. 9. Petavius in Epiphan. ad Hæreſ. 64. n. 21. pag. 160. 161.*

(E) *Il n'étoit pas bien purgé de toute heterodoxie.*] Il admet deux ſortes de mauvais Anges, (i) l'une comprend ceux que Dieu crea, & qui s'aquiterent mal de la commiſſion qu'ils avoient reçue de gouverner la matiere, & de preſider à la production des formes; l'autre comprend ceux qu'ils engendrerent par le commerce charnel qu'ils eurent avec les femmes, elle comprend, dis-je, les ames des geans qui naquirent de ce commerce. Suſſridus Petri remarque qu'Athenagoras apuie ſon hypotheſe ſur deux paſſages de l'Ecriture mal entendus. (k) *Teſtimonia ſunt poſſimum duo, ſed male intellecta, quibus nisi videtur Athenagoras.* Il n'entend & il n'aplique pas mieux le paſſage de l'Evangile qui condamne ceux qui repudient une femme pour en épouſer une autre, car il s'en ſert à condamner les ſecondes noces, qu'il apelle ſans detour un ſpecieux adultere. (l) Ἡ μὲν οὖν τις ἐνίκησε, μένει, ἢ ἐφ' ἑτέρῳ γάμῳ. ὁ γὰρ διώρισε, τέτηρηκε τὴν μοιχείαν. ὃς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ, φησί, τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται· ἵνα ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἢ γαμεῖν τις τὸν παρθενίαν, ἵνα ἐγγυᾶσθαι. ὁ γὰρ ἀπαγορεύων ἐαυτὸν τῆς πρώτης γυναικὸς, ἢ εἰ τέθνηκε, μοιχὸς ἐστι παρακαταλαμβανόμενος, παραβαίνων μὲν τὸν χωρὶς τῷ Θεῷ, ὡς ἐν ἀρχῇ ὁ Θεὸς ἓνα ἄνδρα ἔπλασε καὶ μίαν γυναῖκα· *And as he that is once married, continues ſo, or elſe marries another: for he that forbids to put away his wife, and to marry another, commits adultery. He that forbids to put away his wife, that he may not marry a virgin, and that he may betroth himſelf to her, is an adulterer. He that forbids a man to marry after the firſt wife is dead, or if ſhe be alive, is a ſpy upon adultery, and tranſgreſſes the command of God, who in the beginning made one man and one woman.* Mais ne ſe contente pas qu'ils ſoient vierges, il veut auſſi qu'ils ne choiſiſſent que des vierges pour leurs femmes. C'eſt encor conſequemment, car ſi les ſecondes noces étoient criminelles, un garçon qui épouſeroit une veuve ſeroit criminel, & feroit un nouveau crime toutes les fois qu'il s'aquiteroit des fonctions matrimoniales. Il feroit pecher ſon epouſe; or ſelon les regles de la Morale quiconque fait pecher les autres peche lui-même. Dites en autant d'une fille qui épouſeroit un veuf. *Je ne ſai*, dit Mr. de (n) Tillemont, (i) *ſi l'expreſſion dont* Athenagore *ſe ſert touchant les Prophetes en un temps où les extaſes de Montan commençoient à troubler l'Egliſe, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait eſté engagé dans ce parti.* (k) *Neanmoins ni Scultet, ni M. du Pin n'ont point remarqué ces endroits comme ſujet à quelque mauvais ſens.* Je ne trouve pas qu'on puiſſe avoir la moindre raiſon de le ſoupçonner de Montaniſme ſous un tel pretexte. Combien y a-t-il d'orthodoxes qui pretendent que les anciens Prophetes étoient ravis en extaſe, & que leur langue ou leur plume étoient l'inſtrument du Saint Eſprit? Que pourroient-ils donc trouver de blâmable dans ces paroles d'Athenagoras, (o) Νομίζω γὰρ ὑμᾶς . . . . οὐκ ἀγνοεῖν γεγονέναι οὔτε τῶν Μωσέως, οὔτε τῶν Ἡσαΐου τε καὶ Ἰερεμίου, τε τῶν λοιπῶν προφητῶν, οἱ κατ' ἔκστασιν τῶν ἐν αὐτοῖς λογισμῶν ἐκινήθησαν, αὐτοῦ τοῦ θείου πνεύματος, ἃ ἐνεργοῦντο ἐξαρθέντας συγχωρήσαντος τοῦ πνεύματος, ὥςτε τὰ ἀνθρώπινα ἀνθλεῖν ἐμποιῆσαι. *Arbitror vos etiam . . . non ignorare eſſe eorum, quæ Moſes, quæ Eſaias, quæ Hieremias, quæ cæteri Prophetæ reliquerunt. Qui per mentis abreptionem, Spiritu divino ipſos movente, quæ acceperant, edocti ſunt, cum & Spiritus eodem modo per ipſos operaretur, quo tibicen inflat fiſtulam.* Il eſt vrai que la comparaiſon du Saint Eſprit avec un joüeur de flute eſt baſſe, mais le fond de la choſe n'eſt point une erreur.

(i) *Athenag. pag. 227. & ſeq.*

(k) *Scult. p. 52. du Pin t. 1. p. 175.*

(l) *Athenag. pag. 298.*

(m) *Levitique chap. 21. v. 13. & 14.*

(n) *Tillemont ubi ſupra pag. 759.*

(i) *Athng. leg. p. 9. d.*

(o) *Athenag. pag. 72. 74.*

Ce que j'ai dit de la loi qui fut preſcrite au ſouverain Sacrificateur des Juifs, me ſuggere une conjecture que je m'en vais hazarder. Les premiers Chretiens qui ſe declarerent ſi fortement contre les ſecondes noces, furent peut-être engagés à ce ſentiment par la conſideration qu'il faut être plus parfait ſous la loi de l'Evangile, que ſous la Loi Moſaique, deſorte que les Laïques Chretiens ſont obligés à obſerver toute la plus grande regularité qui fût en uſage parmi les Eccleſiaſtiques de la Synagogue. En effet il ſemble qu'à certains egards (p) tous les Chretiens ſoient initiales à la Sacrificature. S'il fut donc trouvé à-propos d'interdire le mariage d'une veuve au ſouverain Sacrificateur des Juifs, afin que cette defence le fît ſouvenir de l'attachement qu'il devoit avoir à la pureté, n'a-t-on point dû croire qu'il faloit mettre tous les Chretiens ſous ce même joug? C'eſt ainſi peut-être que l'on raiſonna: peut-être auſſi que la premiere origine de cette morale ſevere fut le deſir d'ôter pleinement l'abus de cette eſpece de Polygamie que le divorce rendoit

REFLEXION ſur ce que le ſouverain Sacrificateur des Juifs ne pouvoit ſe marier qu'avec une fille.

(p) *Voiez la 1. Epitre de St. Pierre chap. 2. v. 5. & 9.*

qu'on a de lui sont importans. Le style en est bon & bien Attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parentheses. Ils ont été mis sous la presse une infinité de fois, comme on le peut lire dans Mr. du Pin, qui a oublié neanmoins (F) quelques éditions. Je parlerai d'un Roman (G) qui a paru sous le nom d'Athenagoras. Si j'eusse pû consulter la dissertation † que le Pere le Nourry a publiée, j'en eusse tiré sans doute quelques bons materiaux pour cet article; mais son Ouvrage n'est point parvenu encore * jusques à nous, quoi qu'il ait été imprimé l'an 1697. J'en ai vu quelque chose dans le Journal ‡ des Savans, & dans les † *acta Eruditorum* de Leipsic.

† *C'est le 3. du 2. tome de son Apparatus ad Bibliothecam maximam Veterum Patrum.*

* *J'écrit ceci en Avril 1699.*

† *Du 13. de Mai 1697. pag. m. 331.*

‡ *Du mois de Decembre 1698. pag. 534.*

ATHENEE (A) étoit lieu édifice public dans Rome, bâti par l'Empereur Hadrien rendoit frequente. Les mauvais plaisans seroient plus que ridicules s'ils s'avisoient de critiquer ce qui fut prescrit au souverain Sacrificateur. Il auroit fallu l'assujettir à quelque loi onereuse, dira-t-on, mais au contraire il a été obligé à faire le delicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande rechaufée. Permis aux autres de prendre les restes des autres: lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand. Fade & basse raillerie, car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut, & combien y a-t-il de gens sensuels qui dans une pleine liberté de choisir prefereroient certaines veuves à toute autre Maîtresse? mais de plus n'est-on pas aveugle si l'on ne voit pas dans cette defense la sagesse du Legislateur? Cette loi n'avertissoit-elle pas le grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres deregiemens? Car si une femme n'etoit pas digne de lui dés qu'elle n'aspiroit pas à ce beau degré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en preferant un chaste veuvage aux secondes noces; si la seule absence de cette vertu relevee, si, dis-je, cette seule absence qui est moins un vice reel que la simple privation d'un merite distingue, suffisoit à faire qu'elle fût indigne d'épouser le grand Sacrificateur, n'étoit-ce point une preuve que Dieu exigeoit de lui un éloignement particulier de l'impurete, & un attachement particulier à la conduite la plus exacte? Lisez ces paroles d'un grand homme: (a) *Quæ & vita ad declarandam insignem vitæ mundiciem pertinent, quòd si quis de stirpe Aaron tenaretur prostratio sanguine, vetatur ad sacerdotis mensam accedere sacrisque vestibus: item quòd quicunque vicio maculave corporis essent deformati, submoventur à sacris ministeriis: rursus quòd ipse pontifex jubetur virginem suæ gentis ducere, à vidua, repudiata, ac prostituta, abstinere. Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti: multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione.* Le même esprit a regné dans la discipline Chretienne au tems même qu'elle n'excluoit point du Sacerdoce les gens mariez, (b) car elle en excluoit ceux qui avoient eu successivement deux femmes, ou qui s'étoient mariez avec une veuve, ou qui avoient été deshonorez par l'adultere de leurs femmes: & si ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de clericature, il falloit ou qu'ils s'en delivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état. (c) *Verba synodi Neocæsar. ca. 8. hæc sunt: si cujus uxorem adulterium commisisse, cum ejus laicus evidenter fuerit probatum, hic ad ministerium ecclesiasticum admitti non potest. Quod si in clericatu eo jam constituto adulteravit, dato repudio dimittere eam debet: si vero retinere ejus consortium voluit, non potest suscepto ministerio perfrui. ca. si cujus, 34. distin.* Voiez la dissertation de Mr. Morin, ou l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles (d) de la Republique des lettres.

(a) *Erasmus in Ecclesiaste lib. 1. pag. m. 46. 47.*

(b) *Voiez Duaren de Sacris Eccles. Minist. ac benefic. lib. 4. c. 8. p. m. 386.*

(c) *Id. ib. pag. 387.*

(d) *Mois de Juillet 1684. art. 6. p. 517.*

(F) *Mr. du Pin a oublié quelques éditions.*] Sa liste est fort ample, (e) mais elle n'est pas toûjours bien ponctuée dans l'édition (f) d'Amsterdam. Cela cause des brouilleries dans l'esprit. Il n'a point marqué l'édition d'Oxford, ni l'édition de Leipsic: celle-là parut l'an 1682. *in* 12. par les soins de Mr. Fell Evêque d'Oxford, & celle-ci l'an 1684. *in* 8. par les soins d'Adam Rechenberg. Elles sont l'une & l'autre en Grec & en Latin, & accompagnées de notes. Il n'a point parlé non plus du commentaire de Mr. Kortholt sur les traitez d'Athenagoras. Cet Ouvrage fut imprimé à Kiel l'an 1675. *in folio*, & a été inseré avec des augmentations dans l'édition de Justin Martyr, d'Athenagoras &c. à Leiptic 1686. Notez que Guy Gaufiart Prieur de Saincte Foi à Coulommiers fit une version Françoise de l'Apologie d'Athenagoras, & qu'il y joignit les notes de Suffridus Petri. Cela fut imprimé à Paris *in* 8. l'an 1574. Du Verdier Vau-Privas (g) qui me l'aprend fait mention (h) d'une traduction Françoise des deux écrits d'Athenagoras composée par Arnaud du (i) Ferron, mais il ne marque ni où ni quand elle a été imprimée.

(e) *Voiez le 1. tome de la Nouvelle Bibliotheque imprimé l'an 1686.*

(f) *Je parle ainsi, n'aiant point celle de Paris.*

(g) *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 533.*

(h) *Id. ib. p. 87. 88.*

(i) *Celui qui a fait en Latin une continuation de Paul Emile.*

(G) *Un Roman qui a paru sous le nom d'Athenagoras.*] Selon Mr. Cave on n'en a vu encore que la traduction Françoise qui fut imprimée à Paris chez Daniel Guillemot l'an 1612. sous ce titre: *Du vrai & parfait Amour, escrit en Grec par Athenagoras Philosophe Athenien, contenant les amours honnestes de Theogene & de Charide, de Pherecides, & de Melangenie.* Martin Fumée Seigneur de Genille avoit fait cette traduction, & l'avoit envoiée l'an 1569. à Mr. de Lamané Secretaire du Cardinal d'Armagnac. Elle fut trouvée parmi les papiers de Bernard de San-Jorry qui la mit au jour en 1612 (k). Consultez Mr. Huet (l) qui parle amplement de ce livre, & qui conjecture que Philander en est le vrai pere. Il nous aprend que ce Fumée se vanta d'avoir eu l'original Grec par le moien de Lamane Protonotaire du Cardinal d'Armagnac.

Notez que l'édition indiquée par Mr. Cave, & qu'il avoit vue dans la Bibliotheque de Mr. Voſſius, n'est pas la premiere. J'en ai une qui est de Paris chez Michel Sonnius 1599. *in* 12. Le titre ne difere presque (m) en rien de celui que l'on a vu ci-dessus. La Preface est de Bernard de San-Jorry & datée de Castres le 1. Octobre 1596. Elle nous aprend que ce San-Jorry *presque septuagenaire* avoit trouvé parmi ses papiers une copie de cet Ouvrage, laquelle *il avoit fait escrire sur celle qui avoit esté envoyée à Monsieur de Lamané.* & qu'il pria *Monsieur de Fonbouzart, lequel s'en alloit en Cour pour quelques siennes affaires, lui faire ce plaisir de se charger de cet œuvre, & vouloir prendre la peine de la communiquer à quelque Imprimeur passant par Paris.*

(k) *Tiré de Mr. Cave, Histor. Literar. de scriptor. Eccles. pag. 49.*

(l) *Huet, de l'origine des Romans p. m. 42. & seq.*

(m) *Au lieu de* Theogene *mon édition porte* Theogenes, *& au lieu de* Pherecides, *elle a* Pherecydes.

(A) *Athenée.*] Ce nom vient de Minerve, en Grec Ἀθηνᾶ, la Déesse des beaux arts & des sciences: on trouva juste qu'un édifice fait en faveur des Savans portât le nom de cette Déesse. Quelques-uns ont cru que c'étoit un temple qui lui étoit consacré, mais Aurelius Victor ne nous en donne pas cette idée; *Gymnasia*, dit-il (n) en parlant de l'Empereur Hadrien, *doctoresque curare occæpit, adeo quidem ut etiam latium ingenuarum artium quod Athenæum vocant, constitueret.* Les autres Historiens qui en parlent ne le representent que comme un lieu à leçons, à declamations, à lectures. *Ad Athenæum audiendorum & Græcorum & Latinorum rhetorum vel poetarum causa frequenter processit*; c'est ainsi que Lampridius parle touchant Alexandre Severe. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir debité que l'Athenée étoit consacré à Minerve, & que les Poëtes & les autres Ecrivains Grecs y aportoient leurs Ouvrages, comme les Ecrivains Latins aportoient les leurs dans le temple d'Apollon. Jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros Dictionaire. Cruquius (o) use du même partage; il envoie les Poëtes Latins au temple d'Apollon, & les Poëtes Grecs dans le temple de Minerve lequel il nomme *Athenée*. Mais continuons à voir ce que les Anciens ont dit du lieu en question; *Cum Pertinax* (p) *eo die processionem quam ad Athenæum paraverat, ut audiret Poëtas, ob sacrificii præsagium distulisset.* Un autre (q) dit que Gordien qui fut Empereur avoit declamé dans l'Athenée; *ubi adolevit, in Athenæo controversias declamavit.* Philostrate dit que le Sophiste Adrien qui tint le haut bout à Rome, n'avoit pas plutôt annoncé qu'il haranguëroit, que les Senateurs, les Chevaliers, & tout le monde (r) accouroient à l'Athenée. Ajoûtons encore ces paroles de St. Jerôme, *Quando omne Athenæum Scholasticorum vocibus personabat* (s), & celle-ci de Sidonius Apollinaris (t), *Dignus omnino quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantis Athenæi subsellia cuncta quatterentur.* L'étymologie que D'on nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athenée pour un temple de Minerve; il dit (u) que ce lieu s'apelloit ainsi à cause des exercices des gens de lettres, ἀπὸ τῆς ἐν αὐτῷ τῶν γυμνασιῶν ἀσκήσεως. Il nous aprend aussi que le Consul assembla le Senat dans l'Athenée, lors qu'il eut su que les Cohortes Pretoriennes avoient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourroit tirer de ce que le Senat ne s'assembloit que dans des lieux consacrez par les Augures,

(n) *Aurelius Victor in Hadriano.*

(o) *In Horat. Sat. 10. l. 1.*

(p) *Julius Capitolin. in Pertin.*

(q) *Capitolin. in Gordian.*

(r) Ἀφίκοντο ἐς τὸ Ἀθήναιον ἅπαντες, ἐπειδὴ ἐκεῖσε ἐκαλοῦντο ποιηταί. Contento cursu & studio inflammato in Athenæum convolabant. *Philostr. in Adriano.*

(s) *De obitu Paulinæ ad Pammach.*

(t) *Epist. 14. l. 9. Vide etiam epist. 9. ejusd. libri & epist. 8. lib. 4.*

(u) *Xiphilin. in Didio Juliano sub fin. où Xylander traduit* A Dianæo *par* templum Minervæ.

Digitized by Google

drien (B) pour ſervir d'Auditoire aux Docteurs, & à ceux qui vouloient lire leurs Ouvrages en preſence de beaucoup de monde. Il paroît par le commencement des Satires de Juvenal, que ces ſortes de lectures étoient fort frequentes, & que Fronton β prêtoit ſa maiſon & ſes jardins aux Poëtes qui vouloient reciter leurs vers devant une nombreuſe compagnie. Pluſieurs autres γ voulurent bien que leurs maiſons ſerviſſent à cet uſage; mais par malheur pour les Poëtes, ils leur laiſſoient ſouvent bien (C) des frais à faire; c'étoit à celui qui devoit lire ſon Ouvrage à garnir la chambre; c'étoit lui qui paioit le loüage des chaiſes. Il y a quelque aparence que l'Empereur Hadrien qui aimoit & qui entendoit les ſciences, ſe propoſa entre autres fins quand il fit conſtruire l'Athenée, de ne plus laiſſer les Auteurs ſous le joug de ces incommoditez. Il ne faut point douter que ce lieu ne ſervît auſſi δ de College; non ſeulement on y liſoit des Ouvrages, mais on y faiſoit auſſi des leçons. Je trouve même que le Senat * s'y aſſembloit quelquefois. On a étendu le nom de ce lieu ſur toutes ſortes de Colleges deſtinez à l'explication des ſciences & des langues: car on les apelle en Latin *Athenæa*. Il y en a même † qui croient que les Bibliotheques ont porté le nom d'*Athenica*.

ATHENEE Grammairien Grec, natif de Naucratis en Egypte, a fleuri au (AA) III. ſiecle. C'étoit un des plus ſavans hommes de ſon tems; il avoit tant lu & il ſe ſouvenoit de tant de choſes, qu'on peut juſtement le nommer ‡ le Varron des Grecs. De tous les (A) Ouvrages

β Frontonis planè convulſique tharmata charmanti, Semper & aſſiduo ruptæ lectore columnæ.

γ Stella, dans Martial. epig. 61. l. 4. Titinius Capito, dans Pline l. 8. epiſt. 12. Quadratus, dans Arrien, Epiſt. l. 3. c. 23.

δ Voiez la remarque A.

* Voiez la remarque A, ſur la fin.

† Salmaſ. in Trebell. Pollion. de triginta tyrannis.

‡ Voiez la Preface de Caſaubon, ſur Athenée.

(a) *Le Theſaurus Fabri. edit.* 1691.

gures, ne balance nullement les raiſons qui montrent que l'Athenée n'étoit point un temple de Pallas. Au reſte ceux (a) qui diſent que le premier lieu qui a été nommé *Athenée* étoit dans Athenes, auroient bien de la peine à le prouver. Le bon Mr. de Marolles ſe faiſoit de ce mot-là une idée beaucoup plus fauſſe, car il a dit dans ſa traduction d'Aurelius Victor, qu'Adrien *fit venir des docteurs & des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athenes dans Rome.*

L'OBSERVERAI par occaſion que dans la ville d'Alexandrie c'étoit au temple des Muſes que les Poëtes, les Rhetoriciens, & les Grammairiens s'aſſembloient pour faire montre de leur eſprit. *Ἀνέῳγε καὶ τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν ἔνθα ποιηταὶ καὶ ῥήτορες καὶ τῶν γραμματικῶν οἱ καλῶς ζηλοῦντες, ποιήσεις τὰς ἑαυτῶν ἐπιδείκνυον. Abducit ad Muſarum templum: quò Poëtæ, Rhetores, Grammatici veneuntes, præbent ſuorum ingeniorum ſpectanda.* C'eſt ainſi que parle de la pratique de ſon tems un Auteur du VI. ſiecle, je veux dire Zacharie de Mitylene dans ſon livre *de mundi opificio*. Voiez la page 339. de l'onziéme tome de la Bibliotheque des Peres, imprimée à Paris l'an 1644.

(b) *Caſaub. Comment. in Capitol. vit. Pertin.*

(B) *Bâti par l'Empereur Hadrien.*] Je l'ai prouvé par le paſſage d'Aurelius Victor, ainſi Caſaubon (b) eſt très-bien fondé à ſe moquer de Theodore Marſilius, qu'il traite aſſez durement ſans le nommer. Cet homme emploie beaucoup de verbiage dans ſon Commentaire ſur Perſe pour prouver que l'Athenée, & le temple d'Apollon Palatin étoient la même choſe. Voſſius (c) lui a relevé la même faute, & lui a donné pour complice le Pere Raderus ſur l'épigramme 70. du livre 10. de Martial. Il auroit pû lui donner pour ſecond complice Savaron (d), qui par ces paroles d'Horace (e), *Has ego ludo, Quas nec in æde ſonent certantia judice Tarpa*, entend qu'Horace ne vouloit pas que ſes vers fuſſent lus dans l'Athenée. Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien Scholiaſte. Lipſe (f) ſe ſert de la même autorité, quoi qu'il avouë qu'un autre vieux Scholiaſte entend là par *ædem* le temple d'Apollon Palatin. Si ce ſavant homme avoit ſongé au paſſage d'Aurelius Victor, il n'eût point (g) preferé l'explication du premier de ces Scholiaſtes, à celle du dernier. Voiez en ſon lieu l'article *Tarpa*.

(c) *Voſſius de imitat. pag.* 36.

(d) *Savar. in Sidon. Apoll. ep.* 14. *l.* 9.

(e) *Horat. Sat. ult. l.* 1.

(f) *Lipſ. epiſt.* 48. *centur.* 2. *ad Belg.*

(g) *Voiez Voſſius de imitat. pag.* 61.

(C) *Bien des frais à faire.*] L'Auteur du Dialogue *de cauſſis corruptæ eloquentiæ* m'en eſt garant lors qu'il dit, *Domum mutuantur, & auditorium exſtruit, & ſubſellia conducit, ut beatiſſimus recitationum ejus eventus conſequatur.* Juvenal me ſervira de ſecond temoin, car il menace les Poëtes du chagrin de ne trouver aucun grand Seigneur qui leur donne dequoi ſe rembourſer de la depenſe qu'ils auront faite,

(b) *Juven. Sat.* 7.

Nemo (b) dabit regum quanti ſubſellia conſtent,
Et quæ conducta pendent anabathra vigilo,
Quæque reportandis poſita eſt orcheſtra cathedris.

Si les Poëtes recitoient dans une maiſon de loüage. Erreurs de Voſſius.

Je ne voudrois pas nier qu'ils n'aient quelquefois recité dans une maiſon de loüage, mais je ne ſaurois m'empêcher de dire que Voſſius le ſoutient ſans nulle raiſon, puis que les temoignages qu'il en allegue ne ſignifient rien moins que ce qu'il pretend. Le premier paſſage qu'il cite eſt celui du Dialogue *de cauſſis corruptæ eloquentiæ*, où l'on vient de voir *domum mutuatur*, ce qui ſignifie maiſon d'emprunt, & non pas maiſon loüée. Le ſecond eſt de Juvenal, & conſiſte en ces paroles,

(i) *Juven. ibid.*

- - - (i) *Cum jam celebres notique Poëtæ*
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent.

Ce qui ne marque que la maudite ſterilité du metier, qui avoit penſé contraindre les Poëtes à faire banqueroute aux Muſes, afin de gagner leur vie dans quelque emploi mechanique, comme vous diriez la profeſſion de baigneur, de boulanger, de crieur. Le troiſieme temoignage eſt tiré de ces paroles du même Juvenal,

(k) *Juven. Sat.* 7.

Ipſe (k) facit verſus, atque uni cedit Homero
Propter mille annos; & ſi dulcedine famæ
Succenſus vexat, Maculonis commodat ædes.

Il eſt ſi manifeſte que dans ce paſſage, non plus que dans le precedent il n'eſt point dit que les Poëtes loüaſſent la chambre où ils recitoient leurs poëſies, qu'on ne ſauroit comprendre comment de telles mepriſes ont pû échaper à la vûë du ſavant Voſſius. Remarquez qu'elles ſe trouvent dans un livre qui fut imprimé durant (l) la vie de l'Auteur, & qui a pour titre, *De imitatione cum Oratoria tum præcipuè poëtica, deque recitationum veterum.* Ce dernier ſujet a été traité amplement par Creſollius dans ſon Theatre des anciens Sophiſtes.

(l) *A Amſterdam* 1647. *avec les Inſtitutions poëtiques.*

(AA) *Athenée . . . . . a fleuri au III. ſiecle.*] Mr. le Fevre (m) a cenſuré Helvicus qui en citant Suidas a mis Athenée ſous l'empire d'Antonin Pius. Ce ſont deux fautes, car Suidas le fait fleurir ſous Marc Aurele, & ne merite pas en cela d'être copié, veu qu'Oppien qui a dedié un poëme à l'Empereur (n) Caracalla, mourut avant Athenée. Il ne faloit donc pas qu'Helvicus plaçât Oppien 50. ans après celui-ci. C'eſt une faute que Mr. le Fevre lui reproche, & il ſoutient qu'Athenée a vécu en même tems qu'Herodien qui a fini ſon Hiſtoire à l'an 238. Il eſt ſûr qu'Athenée ſe met au deſſous d'Oppien à l'égard du tems. (o) *Καὶ τὸν ἑκάστου περὶ ἁλιείας γεγράφασιν Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα, & qui paulo ante me vixit Oppianum Cilicem*, dit-il en parlant de pluſieurs Auteurs qui avoient écrit de la pêche. On objectera ſans doute qu'il dit ailleurs, (p) qu'il a connu le Poëte Pancrates qui reçut quelque preſent de l'Empereur Hadrien: mais cela ne forme point un grand embarras: il ſuffit de ſuposer que ce Pancrates étoit fort jeune en ce tems-là, & qu'il vécut 80. ans, & qu'il mourut avant qu'Athenée fût parvenu à l'an 20. de ſa vie; vous trouverez par là que rien n'empêche que celui-ci n'ait vécu juſques à l'empire de Gordien. Si Mr. de Tillemont ſe fût ſouvenu du paſſage Grec d'Athenée que j'ai cité, la vieilleſſe qu'il eût cru devoir donner à cet Ecrivain lui eût paru plus ſurprenante, car (q) il le ſupoſe *fort âgé* en ſe figurant ſeulement que ſon Ouvrage fut écrit après la mort de Commode, & la raiſon qu'il en donne eſt qu'Athenée *avoit connu le Poëte Pancrate celebre du tems d'Adrien.* Il ne deſaprouve point Suidas qui l'a placé ſous Marc Aurele: il falloit pourtant le deſaprouver en conſequence du paſſage Grec que l'on a vu ci-deſſus. N'allez point me dire que ce n'eſt point Athenée qui ſe vante d'avoir connu le Poëte Pancrates, & que ces paroles-là ſont de Callixene le Rhodien qu'il avoit cité peu auparavant. Cette ſupoſition n'eſt point recevable. Caſaubon (r) a fort bien vû que les paroles de Callixene manquent dans le livre d'Athenée, mais il a omis une très-forte raiſon de ſa conjecture. C'eſt que le paſſage dont il s'agit commence ainſi, *puis que j'ai fait mention de la ville d'Alexandrie.* Callixene n'avoit garde de parler de cette façon dans un (ſ) Ouvrage concernant cette ville-là. C'eſt donc Athenée qui ſe ſert de cette phraſe après avoir achevé de reporter ce qu'il empruntoit de Callixene.

(m) *Tanneg. Faber epiſt.* 63. *lib.* 1. *pag.* 211. 212.

(n) *Qui fut tué l'an* 217.

(o) *Athen. lib.* 1. *pag.* 13.

(p) *Id. lib.* 15. *p.* 677.

(q) *Tillemont, Hiſt. des Empereurs. to.* 2. *pag. m.* 809.

(r) *Caſaub. in Athen. pag.* 958.

(ſ) Ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξάνδρειαν. *In libris de Alexandria. Athen. lib.* 15. *p.* 676.

(A) *De tous les Ouvrages qu'il compoſa.*] Il en avoit écrit un des Rois de Syrie, comme il nous l'apprend

ges qu'il composa, il ne nous reste que celui qui avoit pour titre *les Dipnosophistes* *, c'est-à-dire *les Sophistes à table*, dans lequel il introduit un certain nombre de Savans, de toutes sortes de professions, qui discourent d'une infinité de choses à la table d'un Bourgeois de Rome nommé Larensius. Il y a une infinie varieté de faits & de citations dans cet Ouvrage d'Athenée, qui en rendent la lecture très-agreable à ceux qui sont assez habiles pour aimer l'antiquité avec connoissance de cause. Mais il ne faut point douter que les Savans qui étoient contemporains de l'Auteur, ne jugeassent moins avantageusement de son Ouvrage que l'on n'en juge en ce siecle. Ces Savans pouvoient aller à la source, & y avoient vu la plupart des choses qu'Athenée leur debitoit; ainsi ils ne considereient son Ouvrage que du mauvais côté, que comme un entassement, & une compilation de recueils. Mais pour nous qui ne pouvons plus consulter qu'une très-petite partie des Auteurs alleguez par Athenée, & qui ne trouvons que dans son livre cent particularitez curieuses dont il parle, nous regardons sa compilation comme un tresor très-precieux; nous la considerons du bon côté, & nous transportons sur l'Auteur l'estime que nous avons pour les raretez qu'il raporte, qui ne sont devenuës des raretez que parce que les livres d'où il les avoit tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel Compilateur dont nôtre siecle ne fait nul cas, qui seroit admiré d'ici à mille ans, s'il arrivoit dans la Republique des lettres les mêmes revolutions qui ont fait perir la plupart des livres des anciens Auteurs Grecs & Romains. Nous ne pouvons pas repondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable; ne blâmons donc pas ceux qui compilent, ils travaillent peut-être plus utilement pour les siecles à venir, que les Auteurs qui n'empruntent rien de leurs confreres. On trouve dans les Dipnosophistes de nôtre Auteur plusieurs traits de medisance, & plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, & bien des contes obscenes. Il ne nous reste point de livre qui ait été plus mal-traité qu'Athenée (B) par les Copistes; toutes les éditions (C) que l'on en a sont très-imparfaites. Quelcun avoit fait (D) un abregé de cet Ouvrage: Mr. Moreri (E) s'est voulu mêler de dire un mot de cela, & s'est fort trompé.

* Autrefois quelques-uns les citoient sous ce titre, *Deipnosophistarum libri quindecim*. Vossius auroit mieux fait de ne pas employer deux fois dans la même page (c'est la 232e de Histor. Græcis) le terme d'auteur de ce livre.

(a) *Athen. lib. 5. pag.* 221.

(b) *Voss. de Hist. Gr. pag.* 232.

(c) *Athen. lib. 4. c.* 13. *in fine.*

(d) Ante omnes alios (nam de Sanga Romano vereor ut credendum sit Paulo Jovio, Latium fecisse Athenæum. *Casaubon. præf. anim. in Athen.* Quamvis rumor spargeretur Sangam patritium Romanum virum, ut ajunt, eximiæ doctrinæ id præstitisse. *Dalechamp. epist. dedic.* Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela; c'est au livre *de piscibus Romanis*, selon Gesner *in Bibl. fol.* 99. *verso*. Je croi qu'il se trompe; Paul Jove parle de ce Sanga *l.* 31. *de piscibus Rom.* mais sans lui attribuer aucun livre.

(e) *Ex præfat. Casaub. in Athenæum.*

(f) *Du* 20. *Mai* 1680.

prend lui-même (a). Vossius (b) lui en attribue un autre sur les hommes illustres, & les Generaux d'armée qui s'étoient battus en duel. Il se fonde sur ces paroles du 4. livre: (c) Οὗτοι δὲ οἱ ἐνδόξως καὶ οἱ ἐγγράφως ἱστορήσαντες τὰ κατὰ πολέμους τῶν ἀνδρῶν τὰς ἀλκὰς. *Illustres quidem viros & exercituum duces provocatis singulare certamen non detrectasse alibi diximus.* Cette matiere seroit très-propre pour un traité particulier, mais elle pourroit aussi être inserée comme un Episode dans un autre Ouvrage, & sur tout par un Auteur qui batoit autant de pais qu'Athenée en peu de tems, & qui aimoit la rhapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(B) *Plus mal-traité qu'Athenée par les Copistes.*] On ne sauroit conter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, veu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux Copistes: mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'Ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers livres, le commencement du troisiéme, & la plus grande partie du dernier. Pour supléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'abregé de ce qui s'est perdu; car comme je le dirai bientôt, on a encore l'abregé de tout l'Ouvrage.

(C) *Toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La premiere est celle qu'Alde Manuce donna l'an 1514. Marc Musurus Grec de nation l'assista de ses soins & de ses lumieres. Cependant comme ils n'avoient pas de bons manuscrits, & qu'ils n'eurent pas l'exactitude necessiare en corrigeant, il demeura une infinité de fautes dans leur travail. L'édition de Bâle qui suivit celle-là en 1535. par les soins de Jaques Bedrot, & de Christien Herlinus ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en Latin Athenée. Personne n'ignore qu'il avoit de l'erudition. On conoit par sa Mythologie qu'il avoit fort lu & fort étudié; mais comme il n'entendoit rien dans la Critique, il est certain que sa traduction est du dernier pitoiable. C'est la premiere (d) qui ait été publiée. Dalechamp Medecin celebre en donna une seconde qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, & qui auroit pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'Auteur avoit eu moins de pratique. Mais comme il s'attachoit à sa profession, & qu'il ne donnoit à Athenée que le tems que ses malades lui laissoient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, quoi que pendant près de 30. années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvoit trouver (e). On en est demeuré là. L'édition de Dalechamp, le Grec d'un côté, le Latin de l'autre, avec le volume des notes de Casaubon, est le meilleur Athenée qu'on puisse acheter. Mr. l'Abbé de Marolles a traduit en nôtre langue cet Auteur Grec. Je ne doute pas qu'il n'ait suivi comme son unique modele la version Latine, & qu'il n'ait commis beaucoup de fautes. Je ne conois cet Ouvrage que par le Journal des (f) Savans. Il est *in* 4. & fut imprimé à Paris l'an 1680. C'est la premiere traduction Françoise de l'original, & la derniere composition du Traducteur. J'ai ouï dire qu'elle s'est si bien vendue, qu'on ne la trouve presque plus chez les Libraires, & qu'elle est d'une cherté excessive. Quant à ce qui a été debité touchant une traduction faite par Sanga, voiez la marge de la premiere colonne de cette page, lettre *d*.

(D) *Quelcun avoit fait un abregé de cet Ouvrage.*] Casaubon (g) avoue de bonne foi que cet abbreviateur lui est inconu, & qu'il n'en conoit ni le nom, ni le pais, ni le siecle. Il le met (h) neanmoins plus de cinq cens ans au dessus de lui, & il est bien assuré qu'il le faut mettre au dessus d'Eustathius, parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'abregé d'Athenée preferablement à l'original, ce qui l'a fait tomber (i) dans quelques fautes. Casaubon pretend que cet abbreviateur étoit quelque Grammairien, qui entreprit sur Athenée la même chose qu'Hermolaus avoit entrepriſe sur l'Ouvrage d'Etienne de Byzance, & qui merite qu'en certaines choses on loue son érudition, & qu'en d'autres on blâme son manque d'exactitude (k). Les manuscrits d'Athenée étoient deja fort corrompus quand cet abregé fut fait. Deux (l) raisons le prouvent: on voit dans l'abregé plusieurs corruptions semblables à celles de ces manuscrits: & l'abbreviateur avoue qu'il passe certaines choses parce qu'elles ont été falsifiées. Casaubon (m) avoit le manuscrit de l'abregé: David Hoschelius le lui envoia: il y manquoit le premier livre & une partie du second, desorte qu'on avoit retranché du commencement presque tout ce qui en avoit été inseré dans les editions d'Athenée, pour supléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(g) *Casaub. Animadv. in Athen. init.*

(h) *Id. in præfat. & in anim. pag.* 3.

(i) *Id. in animadv. p.* 1. & 2.

(k) *Ibid. pag.* 3.

(l) *Id. in præfat.*

(m) *Id. animadv. init.*

(E) *Mr. Moreri . . . . . s'est fort trompé.*] Voici ses paroles; Athenée *a écrit un Ouvrage des Dipnosophistes en quinze livres, qu'Hermolaus de Byzance mit en abregé selon Suidas.* Je ne dis rien de son peché d'omission; il est assez évident qu'il devoit nous dire si ce que l'on a est l'Ouvrage même, ou seulement l'abregé qu'il nous annonce. Arrêtons nous seulement aux pechez de commission. I. Il est faux qu'Hermolaus de Byzance ait abregé Athenée. II. Il est faux que Suidas le dise. III. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun abbreviateur des Dipnosophistes. Casaubon me parut d'abord être la cause de l'égarement, la cause, dis-je, très-innocente; car qui auroit jamais deviné que l'on broncheroit sur ces paroles? (n) *Putem confectam Constantinopoli ante annos quingentos & amplius hanc epitomen ab aliquo Grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius auctor eorum Excerptorum quæ hodie pro Ethnicis Stephani libris in doctorum manibus versantur.* Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Etienne qui a trompé Mr. Moreri. Je pense que Volaterran est le premier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaus de Byzance avoit abregé Athenée. On releva cette faute de Volaterran dans l'édition d'Athenée de l'an 1535. comme on peut l'aprendre sans consulter cette édition, pourveu qu'on jette les yeux sur la Bibliotheque

(n) *Id. animadv. pag.* 3.

Digitized by Google

pé. Tout ce qu'il a dit d'Athenée & de deux (F) autres perſonnes de ce nom, eſt defectueux.

ATTALUS, nom de quelques Rois de Pergame. Cherchez PERGAME.

ATTICUS (TITUS POMPONIUS) paſſe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il ſavoit ſe menager ſi adroitement, que ſans ſortir de l'état de neutralité il ſe conſervoit (A) l'eſtime & l'affection des deux partis. L'amitié intime qu'il eut pour Ciceron ne l'empêcha point d'avoir des liaiſons très-étroites avec Hortenſius; & il fut cauſe que ces deux rivaux en éloquence non ſeulement ne s'entre-blâmerent point, mais vécurent auſſi (B) dans une bonne intelligence. Il ne fut jamais brouillé ni avec ſa (C) mere, ni avec ſa ſœur. Il eu uſa

theque de Geſner. Quelque aiſé qu'il fût de ne pas tomber dans la même faute, puis que Geſner la marquoit, il eſt ſûr que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman y ſont tombez tout de leur long; & ils ont aſſûre qui pis eſt, qu'il ne nous reſte d'Athenée (a) que l'Abregé d'Hermolaus Byzantin.

(a) Opus, quod ad nos ſanè haudquaquam integrum pervenit; ejus epitome ab Hermolao Byzantio TANTUM relicta. Author. Suid.

(F) *De deux autres perſonnes de ce nom.*] Ce ſont ATHENÉE l'Hiſtorien, & ATHENÉE le Philoſophe. Mr. Moreri debite que le premier Athenée *a écrit l'Hiſtoire de Semiramis*, & que cette Hiſtoire ſe trouve dans le deuxiéme livre de Diodore de Sicile, & que Muret l'a decrite ſans citer l'Auteur. Il faut être bien peu attentif lors qu'on ne ſent pas que ces paroles renferment je ne ſai quoi de contradictoire. Un Hiſtorien met-il dans un petit coin de ſon Ouvrage tout ce qu'un autre Hiſtorien a écrit ſur un long regne, ſur un regne fecond en évenemens? Un Critique comme Muret pourroit-il enfermer dans un de ſes (b) courts chapitres toute la vie de Semiramis? Cela eſt abſurde. Il faloit donc s'exprimer en cette maniere, ou en quelque autre ſemblable; *Diodore de Sicile rapporte une action de Semiramis, & cite un Auteur qui s'apelloit Athenée. Muret rapporte la même action ſans citer perſonne.* Conclure de là que cet Athenée avoit compoſé l'Hiſtoire de Semiramis, & par conſequent qu'il doit avoir place entre les Hiſtoriens, c'eſt aller trop vite: ſur ce pied-là Seneque auroit fait l'Hiſtoire de preſque tous les grans hommes, car il n'y en a gueres dont il ne raporte quelque action, ou quelque ſentence memorable. Cela ſoit dit contre Voſſius, qui à tout haſard met au nombre des Hiſtoriens celui dont Diodore de Sicile fait mention: mais il s'eſt bien gardé de dire poſitivement que cet Athenée ait fait l'Hiſtoire de Semiramis. A l'égard d'Athenée le Philoſophe, il eſt faux que Strabon cite par Mr. Moreri diſe qu'il enſeigna dans Rome la Philoſophie d'Ariſtote, qu'etant retourné chez lui il fut accuſé d'avoir deſſein de former une Republique, & qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon (c) en dit: ATHENÉE Philoſophe Peripateticien, natif de Seleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, & fut Demagogue (d) dans ſa patrie pendant quelque tems. Enſuite il devint intime ami de Murena, & s'enfuit avec lui quand on eut decouvert que Murena avoit conjure contre Auguſte. Il fut pris dans ſa fuite, mais l'Empereur ne le trouvant point coupable, le mit en liberté. Athenée retourna à Rome, & dit à ceux qu'il rencontra les premiers ces paroles d'Euripide,

Ἦλθον ἐκβὰς τοὺς θανόντας κἀπὸ πυλῶν ᾅδου.

Je viens de quitter l'antre des morts, & les portes de l'enfer. On ne ſauroit comprendre l'origine de ces fauſſetez de Mr. Moreri; car il ſemble qu'il ſoit plus malaiſé de gâter ainſi les choſes, que de les raporter telles qu'on les trouve.

(b) C'eſt le 17. du 6. livre variarum lectionum. *Moreri l'a cité, mais en a mis cette citation à Particule d'Athenée Medecin.*

(c) Strab. lib. 14. pag. 461.

(d) Qu'il me ſoit permis d'employer ce mot à la maniere des Grecs, pour ſignifier ceux qui par leurs harangues s'aquierent un grand credit ſur le peuple, & lui faiſoient prendre telle ou telle reſolution.

(A) *Il ſe conſervoit l'eſtime & l'affection des deux partis.*] Il envoia (e) de l'argent au fils de Marius qui avoit été declaré ennemi de la Republique, & il s'inſinua de telle ſorte dans les bonnes graces de Sylla, que ce General Romain le vouloit toûjours avoir auprès de lui, & ne trouva pas mauvais qu'Atticus ſe defendit de le ſuivre à Rome, en allegant pour ſes raiſons qu'il vouloit garder la neutralité. *Noli, (f) ero te, inquit Pomponius, adverſum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem. Italiam reliqui.* Il ſe tint coi dans Rome pendant la guerre de Ceſar & de Pompée; cela ne deplut (g) point à Pompée, & plut infiniment à Ceſar. Après la mort de ce dernier, il envoia de l'argent à Brutus quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, & il rendit mille bons offices à la femme & aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti ſembloit perdu ſans reſſource. Marc Antoine ne fut pas ingrat, car encore qu'il étendit ſa furieuſe haine ſur tous les amis de Ciceron, il écrivit (h) de ſa propre main à Atticus une lettre très-obligeante. Il travailla dans la ſuite (i) au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa favori d'Auguſte. Enfin malgré les cruelles diviſions qui s'éleverent entre Marc Antoine & Auguſte, nôtre Atticus ſe maintint dans l'amitié de l'un & de l'autre. L'un (k) quand il étoit en voiage lui écrivoit exactement ce qu'il faiſoit, ce qu'il liſoit, & où il devoit aller; & lors qu'il étoit à Rome, il lui écrivoit preſque tous les jours pour le conſulter ſur quelque queſtion: l'autre (l) lui rendoit un compte exact de ſes affaires. Il étoit ſans doute très-difficile de conſerver en même tems l'amitié de ces deux antagoniſtes. (m) *Hoc quale ſit facilius exiſtimabit is qui judicare poterit, quanta ſit ſapientia eorum retinere uſum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non ſolum amulatio, ſed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere neceſſe inter Cæſarem atque Antonium, cum ſe uterque principem non ſolum urbis noſtræ, ſed orbis terrarum eſſe cuperet.*

(e) Cornel. Nepos, in vita Attici c. 2.

(f) Idem c. 4.

(g) Idem c. 7. cependant Ciceron epiſt. 6. l. 11. ad Atticum, témoigne que Pompée auroit fait un mauvais parti à Atticus s'il eût vaincu.

(h) Idem c. 10.

(i) Idem c. 12.

(k) Savoir Auguſte, ib. c. 20.

(l) Savoir Marc Antoine, ibid.

(m) Id. ib.

(B) *Vécurent auſſi dans une bonne intelligence.*] Ceux qui ſavent combien la jalouſie d'éloquence agite & remue les autres paſſions, ne ſe feront pas une idée mediocre de l'adreſſe, & du merite d'un homme qui ſut conſerver la paix entre les deux plus celebres Orateurs de l'antiquité. Il ne ſuffiſoit pas que Pomponius Atticus s'inſinuât agreablement dans les eſprits, il faloit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inſpiraſſent une eſtime reſpectueuſe. Ce que je m'en vais citer eſt donc fort propre à marquer le caractere de ſon merite. (n) *Utebatur intimè Q. Hortenſio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ne intelligi non poſſet inter eum plus diligere Ciceronem Hortenſius, & id quod erat difficillimum; effecerat ut inter quos tanta laudis eſſet æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, eſſetque talium virorum copula.*

(n) Nepos, ibid.

(C) *Ni avec ſa mere ni avec ſa ſœur.*] A l'âge de 67. ans il perdit ſa mere qui en avoit 90. & il avoit alors encore une ſœur preſque auſſi âgée que lui. Ce fut le jour des funerailles de ſa mere qu'il declara qu'il n'avoit jamais eu beſoin de ſe reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre ſa ſœur & lui. Je ne touche point cette circonſtance du tems afin de groſſir mon livre, & de remplir plutôt une feuille de papier; chacun voit qu'elle eſt de l'eſſence de cette remarque: car ſi l'humeur commode d'Atticus ſe montre ici ſous l'idée d'une grande ſingularité, c'eſt principalement à cauſe du nombre d'années qu'il paſſa avec ſa mere & avec ſa ſœur ſans aucune brouillerie. C'eſt dommage que l'hiſtoire n'ait pas ajoûté comment il ſe gouverna avec ſa femme. Il ne ſe (o) vanta de rien là-deſſus, & cela pourroit faire ſoupçonner que ſon adreſſe ou que ſa patience ne purent pas ſe ſignaler à cet égard autant qu'envers ſa mere & ſa ſœur, qui peut-être de leur côté contribuerent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait en ce cas-là perdroit beaucoup de ſa ſingularité par raport à Atticus, mais à tout prendre il n'en perdroit rien, & l'augmenteroit plutôt. Voiez dans la remarque ſuivante qu'Atticus fut toûjours bien avec un oncle dont l'humeur étoit ſi bourruë, qu'aucun parent n'avoit pû la ſuporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il eſt étrange que Cornelius Nepos n'en diſe ni bien ni mal, & qu'il faille recourir à d'autres Auteurs pour aprendre qu'elle s'apelloit PILIA, & qu'Atticus (p) l'épouſa l'an de Rome 697. Il n'étoit plus jeune, il avoit 53. ans. Il ne s'étoit pas hâté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre (q) de Ciceron que Pilia aimoit ſon mari; car pour cét autre paſſage (r) où quelques-uns ont trouvé qu'elle ſongeoit à faire divorce, il eſt viſible qu'il doit être autrement lu, & qu'il ſignifie qu'elle étoit menacée de paralyſie. Mr. Sarrazin aſſûre dans ſa traduction de la vie de Pomponius Atticus, que la ville d'Athenes érigea auſſi des ſtatuës à Pilia femme d'Atticus, mais il eſt viſible qu'il s'eſt ſervi d'une mauvaiſe édition, car il ne faut point lire *Pilia* dans Cornelius Nepos. Le mariage d'Atticus ſuivit de trop loin ſon retour d'Athenes, pour que les Atheniens aient ſongé à ériger des ſtatuës à ſa femme. Cornelius Nepos auroit-il été aſſez étourdi, pour nous parler des ſta-

(o) Hoc ipſum verè gloriantem audierim in funere matris ſuæ quam extulit annorum 90. cum eſſet ſeptem & 60. ſe nunquam cum matre in gratiam rediiſſe, nunquam cum ſorore fuiſſe in ſimultate quam prope æqualem habebat; quod eſt ſignum aut nullam unquam inter eos querimoniam interceſſiſſe, aut hunc ea fuiſſe in ſuos indulgentia, ut quos amare deberet inſci cis nefas duceret. Id. ib. c. 17.

(p) Voiez la 3. lettre de Ciceron ad Quintum fratrem l. 2. & Fabricius dans la vie de Ciceron ad annum urbis 697.

(q) L'onziéme du 5. livre ad Atticum.

(r) Ex epiſt. 7. l. 16. ad Atticum.

uſa toûjours genereuſement avec ſes amis, & leur ouvrit ſa bourſe dans leurs beſoins. Il pouvoit le faire, car outre les grans biens qui lui échurent (D) par ſucceſſion, il trouva des voies de faire valoir ſon argent qui lui aporterent beaucoup de profit. Les troubles qui s'éleverent à Rome entre le parti de Cinna & celui de Sylla, le determinerent dans ſa jeuneſſe à s'en aller à Athenes où il ſejourna long tems. Il ſe fit tellement (E), aimer des Atheniens, que le jour qu'il ſe retira de leur ville fut en quelque maniere un jour de deuil. Il aimoit extrêmement les belles lettres, & il avoit dans ſon domeſtique pluſieurs * libraires, & de fort bons lecteurs. Il faiſoit (EΔ) toûjours lire à ſa table, lors même qu'il regaloit ſes amis. Il ne ſe ſoucia point de s'élever au deſſus de l'état où il étoit né, c'étoit celui de Chevalier. Il auroit pu parvenir aux grandes charges de la Republique, mais il aima mieux (F) y renoncer, parce que dans la corruption qui regnoit alors, il n'auroit pu ni les obtenir, ni les exercer ſelon les loix. Il n'eut jamais de procés, & il ne ſe porta jamais pour accuſateur contre perſonne, & ne fut jamais le ſecond d'un accuſateur. L'Empereur Auguſte fut ſon allié; voici comment. Atticus avoit marié ſa fille avec Agrippa. Il vint une fille de ce mariage laquelle † Auguſte fiança avec Tibere, preſque auſſitôt qu'elle fut au monde. Je ne croi pas que la femme d'Atticus ait été de † grande naiſſance. Il doit être compté (G) au nombre des bons Auteurs. Il parvint à l'âge de 77. ans

* *Voiez la note marginale g de la page 407.*

† Nata eſt Attico neptis ex Agrippa cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæſar vix anniculam Tiberio Claudio Neroni Druſilla nato privigno ſuo deſponsdit. *Corn. Nepos in vita Attici c. 19.*

† *Voiez la remarque C à la fin.*

(a) In ſeſtertio vicies quod à patre acceperat. *Cornel. Nepos ib. c. 14.*

(b) *Id. ib. cap. 5.*

(c) *Valere Maxime l. 7. c. ult. n. 3. dit que Cecilius avoit promis ſa ſucceſſion à Lucullus, & que l'aiant trompé, ſon cadavre fut traîné par les rues.*

(d) *Corn. Nepos, c. 2.*

(e) *Id. c. 3. & 4.*

(f) *Idem c. 4.*

(g) *Volaterr. lib. 18. p. m. 666.*

(h) *Remarques ſur les lettres de Ciceron à Atticus dans la Bibliotheque Univerſelle, t. 20. pag. 78.*

(i) *L'Auteur de la Bibliotheque Univerſelle, ibid.*

(k) *Cornel. Nepos, ubi ſupra c. 14.*

(l) *Cornel. Nepos, cap. 6.*

(m) *Cicero in Oratore.*

(n) *Idem in Bruto.*

(o) Attigit quoque poëticen, credimus, ne ejus expers eſſet ſuavitatis. Namque verſibus qui honore rerumque geſtarum amplitudine ceteros Romani populi præſtiterunt exposuit ita ut ſingulorum imaginibus facta magiſtratuſque eorum non amplius quaternis quinisque verſibus deſcripſerit, quod vix credendum ſit tantas res tam breviter potuiſſe declarari. *Corn. Nepos c. 18.*

(p) *Ibid.*

(q) *Id. ib.*

(r) *Cicer. ep. 1. l. 2. ad Atticum.*

tuës de Pilia ſans dire ce qu'elle étoit? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne Hiſtoire Romaine.

(D) *Qui lui échut par ſucceſſion.*] Quintus Cecilius étoit ſon oncle maternel. C'étoit un homme inſupportable; mais Atticus menagea ſi bien cet eſprit farouche, qu'il ſe maintint dans ſes bonnes graces ſans aucune interruption juſques à la fin. Il trouva fort bien ſon compte à cette ſoupleſſe, car Cecilius le fit ſon principal heritier, & lui laiſſa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avoit été d'environ (a) deux cens mille francs. Au reſte parce que Cecilius adopta ſon neveu par ſon teſtament, il falut qu'Atticus ſe nommât depuis ce tems-là *Q. Cæcilius Pomponianus Atticus*. Voions ce que dit Cornelius Nepos de l'humeur chagrine de cet oncle. (b) *Habebat avunculum Q. Cæcilium equitem Romanum familiarem (c) L. Lucilli, divitem, difficillimæ naturæ, cujus ſic aſperitatem vitabat, ut nemo unquam ferre poſſet hujus ſive offenſione ad ſummam ſenectutem retinuerit benevolentiam: quo facto tales percepit fructus, Cæcilius enim morbus teſtamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex qua hæreditate accepit circiter centies L. S.*

(E) *Il ſe fit tellement aimer des Atheniens.*] Il avoit (d) tranſporté chez eux la meilleure partie de ſes effets, & ſoit en prêtant, ſoit en donnant, il rendit de grans ſervices à la ville d'Athenes. On n'en fut pas meconnoiſſant, on lui rendit toutes ſortes d'honneurs publics; il refuſa celui de la bourgeoiſie, & l'érection d'une ſtatue, mais après qu'il fut parti on lui en erigea pluſieurs. On fut très-fâché de ſon départ. (e) *Quo factum eſt ut hoc unum omnes honores quos poſſent publicè haberent, everſumque facere ſtuderent, quo beneficio ille uti noluit: quod monumenti interpretantur, amiſiſſe civitatem Romanam, alia addita. Quamdiu affuit ne qua ſibi ſtatua ponerentur reſtitit, abſens prohibere non potuit . . . . Tranquillatis autem rebus Romanis remigravit Romam . . . . Quem diem ſic univerſa civitas Athenienſium proſecuta eſt, ut lacrymis deſiderii ſui dolorem indicaret.* Il parloit ſi bien (f) la langue Greque qu'on l'eût pris pour un Athenien. Quelques-uns croient que le ſurnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran (g) l'aſſûre comme une choſe dite par Cornelius Nepos; mais il ſe trompe. Mr. l'Abbé de Saint Real (h) debite qu'Atticus ſe nommoit ainſi, *parce qu'il étoit fort ſavant en Grec, & qu'il demeuroit la plûpart du tems à Athenes.* On lui a (i) repreſenté *qu'il auroit fallu dire ſimplement à cauſe du long ſejour qu'il fit pendant ſa jeuneſſe à Athenes; puis qu'il eſt certain qu'il demeura la plûpart de ſa vie en Italie ou en Epire, où il avoit beaucoup de bien, comme il paroît par ſa vie écrite par Cornelius Nepos, & par divers endroits des lettres de Ciceron.*

(EΔ) *Il faiſoit toûjours lire à ſa table.*] S'il eût tenu table ouverte indifferemment pour tous ceux qui ſe ſeroient preſentez, il ſe fût rendu incommode à bien des gens par cette coutume de faire lire; mais il n'invitoit que des perſonnes de ſon humeur. (k) *Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quam anagnoſten . . . . Neque unquam ſine aliquo lectitato apud eum cœnatum eſt, ut non minus animo quam ventre convivia delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à ſuis non abhorrerent.*

(F) *Il aima mieux y renoncer.*] C'eſt aſſurément la plus forte preuve qu'il ait donnée de ſa vertu. On ne pouvoit alors s'élever aux charges que par de mauvaiſes voies, & l'on ne pouvoit les exercer ſelon les regles de la juſtice, & pour le bien de la patrie, ſans s'expoſer à la violence d'une infinité de mechans. Il aima mieux ſe tenir dans une condition privée, que d'aller aux dignitez aux depens de ſa conſcience. Que cela eſt beau! Que cela eſt rare! Si tout le monde reſſembloit à Atticus on auroit lieu d'aprehender l'etat d'Anarchie: mais on peut dormir en repos de ce côté-là; il y aura toûjours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes ſortes de voies illegitimes, qu'il n'y aura de charges à conferer. J'ai oui dire qu'un homme qui n'avoit fait que voiager toute ſa vie, repondit à ceux qui lui reprochoient ſon humeur ambulatoire, qu'il auroit bien voulu ſe fixer dans quelque ville, mais qu'il n'en avoit trouvé aucune où la puiſſance & le credit fuſſent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre Voiageur, qui aſſûra qu'il ceſſeroit de courir de lieu en lieu dès qu'il trouveroit une ville gouvernée par les perſonnes qui avoient le plus de merite, VOUS MOURREZ DONC EN VOIAGEANT. (l) *Honores non petiit cum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem: quod neque peti more majorum, neque capi poſſent conſervatis legibus in tam effuſis ambitus largitionibus, neque geri è republica ſine periculo corruptis civitatis moribus.* Conferez avec ceci ce que l'on a dit ci-deſſus dans l'article d'*Alexander ab Alexandro* à la 2. colonne de la page 169.

(G) *Atticus doit être compté au nombre des bons Auteurs.*] Il compoſa des Annales où il obſerva une chronologie très-exacte, & debrouilla le plus nettement du monde les Genealogies des Magiſtrats Romains. Cet Ouvrage comprenoit ſept ſiecles, & par là on peut aiſément conjecturer qu'il regardoit principalement l'hiſtoire de Rome; je dis *principalement*, car il ne faut point douter que l'Auteur ne fît connoître dans une ſuite chronologique l'hiſtoire abregée de pluſieurs autres Etats. Ciceron ne permet point d'en douter: *Cognoſcat etiam*, dit-il, (m) *rerum geſtarum & memoria veteris ordinem maximè ſcilicet noſtra civitatis: ſed & imperioſorum populorum & regum illuſtrium: quem laborem nobis Attici noſtri levavit labor, qui conſervatis notatiſque temporibus nihil cum illuſtre prætermitteret annorum ſeptingenterum memoriam uno libro colligavit.* Peu s'en faut qu'il n'y eût des tables chronologiques dans ces Annales. *Habuit iſte liber Attici & (n) nova mihi quidem multa, & cum utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conſpectu omnia viderem.* J'ai déjà dit qu'Atticus obſervoit fort nettement l'ordre genealogique; j'ajoûte ici qu'il fit des traitez particuliers ſur quelques familles, & qu'il compoſa des inſcriptions de 4. ou 5. vers chacune (o) pour mettre ſous le portrait des hommes illuſtres, & qu'on admiroit ſon adreſſe à comprendre tant de choſes en ſi peu de mots. (p) *Quis etiam majorum ſummus imitator fuit antiquitatiſque æmulator, quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine expoſuerit quo magiſtratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illuſtris eſt populi Romani quæ non in eo ſuo tempore ſit notata, & quod difficillimum fuit, ſic familiarum originem ſubtexuit ut ex eo clarorum virorum propagines poſſimus cognoſcere. Petit hoc idem ſeparatim in aliis libris, ut M. Bruti regatu Junium familiam à ſtirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibuſque temporibus cepiſſet. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum; Scipionis Cornelii, & Fabii Maximi de Corneliorum & Fabiorum & Æmiliorum quoque, quibus libris mihil poteſt eſſe dictum iis qui aliquam habent notitiæ clarorum virorum.* C'eſt dommage que ces livres ſe ſoient perdus: ils éclairciroient un nombre infini de difficultez. Je ne dis rien de l'Hiſtoire du Conſulat de Ciceron qu'Atticus (q) avoit écrite en langue Greque, & ſans (r) ornemens.

Digitized by Google

ans ſans avoir gueres éprouvé ce que c'étoit que maladie. Il avoit été des trente ans de ſuite ſans avoir beſoin de remedes. Enfin il tomba malade; ſa maladie fut aſſez legere pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa ſon gendre & deux autres perſonnes, & leur declara qu'il avoit reſolu de mettre fin à ſa vie en ne mangeant rien: il les pria d'aprouver ſa reſolution, & de ne la point combatre, puis qu'auſſi bien toutes leurs exhortations ſeroient inutiles. Agrippa ne laiſſa point d'emploier ſes larmes & ſes prieres pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abſtinence la fievre ceſſa, & la maladie fut plus legere; neanmoins Atticus perſiſta dans ſon deſſein, & mourut trois jours après *. Ce fut l'an de Rome ſept cens vingt & un. Il eſt tombé de nos jours entre les mains d'un (H) cenſeur très-dangereux; mais on ne l'a pas abandonné (I) à la rigueur de cette cenſure. Nous avons quelque choſe à (K) corriger dans le Dictionaire de Mr. Moreri. J'ai oublié de dire qu'Atticus étoit de la † ſecte d'Epicure, & qu'on peut defier les plus ardens defenſeurs du dogme qui établit, que ſans la crainte d'une providence il eſt impoſſible d'égaler, par raport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconu un Jupiter & un Neptune &c. de montrer un plus honnête homme qu'Atticus parmi les plus grans bigots du Paganiſme.

ATTILA Roi des Huns, ſurnommé *le fleau de Dieu*, vivoit au V. ſiecle. On peut le compter parmi les plus grans Conquerans, puis qu'il n'y eut gueres de Provinces dans l'Europe qui ne ſentiſſent le poids de ſes armes victorieuſes. Il n'accorda la paix à l'Empereur Theodoſe qu'en le (A) rendant ſon tributaire. La bataille qu'il perdit dans la Champagne ‡ l'an 451. ne l'afoiblit pas tellement, qu'il ne ſe vît bientôt en état d'aller ravager l'Italie; & ſi les prieres du Pape Leon ne l'euſſent pas arrêté, il eût pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce que l'on raconte de l'aparition d'un vieillard tenant une épée nuë à côté de Saint Leon, & menaçant Attila. Ce Roi des Huns étoit ‖ de petite taille, mais cela n'empêchoit pas qu'il ne jettât la terreur dans l'ame des plus intrepides, tant il avoit la demarche fiere, & le regard foudroiant. Il ſavoit fort bien (B) joindre la ruſe à la force. La ſuperſtition

* *Ex Cornelio Nepote, in vita Pomponii Attici.*

† *Vide Gaſſendum de vita Epicuri l. 2. c. 6.*

‡ *In Campis Catalaunicis.*

‖ *Maimbourg, Hiſt. de l'Arianiſme t. 3. p. 5. ex Jornande cap. 25. & Paulo Diacono in Miſcell. lib. 15.*

(H) *D'un cenſeur très-dangereux.*] C'eſt Mr. l'Abbé de Saint Real. Voiez le livre intitulé *Ceſarion, ou Entretiens divers.* Il fut rimprimé à la Haie ſur la copie de Paris en 1685. Il eſt diviſé en 4. journées, dont la 3. eſt une critique fort rigoureuſe de Pomponius Atticus, & de ſon Panegyriſte Cornelius Nepos. On m'a dit que l'Auteur de cet Ouvrage a perſiſté dans les mêmes ſentimens, & que cela paroît par les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des lettres de Ciceron à Atticus. On a parlé de cette verſion dans un livre (a) fort conu, & je me ſuis toûjours étonné que les libraires d'Amſterdam ne la contrefiſſent pas; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ouvrage.

(a) *Au 20. tome de la Bibliotheque Univerſelle, pag. 73. Voiez auſſi le Journal des Savans du 12. Fevrier 1691.*

(I) *On ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette cenſure.*] Il parut un petit livre en Hollande l'an 1686. ſous le titre de *Le retour des pieces choiſies, ou bigarrures curieuſes*, parmi leſquelles on inſera l'apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Ceſarion. L'Auteur de l'apologie ne ſe nomma pas, mais on n'ignore point que c'étoit feu Mr. Rainſſant Garde du Cabinet des Medailles de ſa Majeſté T. C. Les Nouvelles (b) de la Republique des Lettres s'étendirent ſur l'Ecrit de Mr. Rainſſant, d'une maniere qui ne plut pas à Mr. l'Abbé de St. Real.

(b) *Au mois de Dec. 1686. artic. 4. pag. 1405.*

(K) *Quelque choſe à corriger dans le Dictionaire de Mr. Moreri.*] I. Il eſt faux que Ciceron ait épouſé la ſœur d'Atticus. Ce fut le frere de Ciceron qui l'épouſa. II. Il ne faloit point parler des liaiſons d'amitié produites par ce mariage, puis que Cornelius Nepos remarque très-expreſſément, que l'amitié d'Atticus fut beaucoup moins forte pour Quintus Ciceron ſon beau-frere, que pour Ciceron. (c) *Erat nupta ſoror Attici Q. Tullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo à condiſcipulatu vivebat conjunctiſſimè, multo etiam familiarius, quam cum Quinto, ut judicari poſſit plus in amicitia valere ſimilitudinem morum quam affinitatem.* Pomponia ſœur d'Atticus n'étoit pas toûjours fort bien (d) avec ſon mari; elle n'étoit donc gueres propre à ſerrer le nœu de l'amitié de ſon mari & de ſon frere. III. Ciceron n'a point dedié un volume de ſes lettres à Atticus; il faloit dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, & que l'on a un recueil des lettres qu'il lui écrivit qui eſt diviſé en 16. livres. Cornelius Nepos (e) en parle, & dit que l'on y trouve l'hiſtoire du tems, & en quelque ſorte la prophetie de ce qui devoit arriver. *Ut nihil in iis non appareat, & facilè exiſtimari poſſit prudentiam quodammodo eſſe divinationem. Non enim Cicero ea ſolum quæ vivo ſe acciderunt futura prædixit, ſed etiam quæ nunc uſu veniunt ut vates.* IV. C'eſt outrer les choſes que de dire, qu'Atticus *n'avoit que des ſerviteurs qui fuſſent propres pour lire devant lui.* Il faloit ſe contenter de dire qu'il avoit pluſieurs domeſtiques ſavans, capables de bien lire, & de bien écrire, & de relier un livre (f). & que tous ſes valets de pied s'entendoient à tout cela. Cornelius Nepos n'en dit pas davantage, d'où vient donc qu'au XVII. ſiecle on oſe en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit? N'a-t-il pas expreſſément remarqué, qu'outre les domeſtiques qui pouvoient être lecteurs & (g) libraires, Atticus en avoit d'autres, tous bien dreſſez, ſans qu'il y en eût aucun qui ne fût né, & qui n'eût été élevé dans ſa maiſon? (h) *In ea* (familia) *erant pueri litteratiſſimi, anagnoſta optimi, & plurimi librarii, ut ne pediſſequus quidem quiſquam eſſet qui non utrumque horum pulchrè facere poſſet. Pari modo* ARTIFICES CETERI *quos cultus domeſticus deſiderat, apprimè boni. Neque tamen horum quemquam niſi domi natum domique factum habuit.* La 1. & la 3. de ces quatre fautes ne ſont pas dans l'édition de Hollande.

(c) *Cornel. Nepos, cap. 5.*

(d) *Voiez les lettres de Ciceron à Atticus, l. 5. ep. 1.*

(e) *Cap. 16.*

(f) *On trouve le nom de quelques-uns de ces domeſtiques d'Atticus dans les lettres que Ciceron lui a écrites.*

(g) *Il faut entendre par ce mot les Copiſtes & les Relieurs ſelon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là.*

(h) *Cornel. Nepos c. 13.*

(A) *Qu'on le rendant ſon tributaire.*] Selon la maxime des fanfarons, qu'il faut donner aux choſes un nom honorable, on n'apella point tribut, mais penſion ce qu'on s'obligeoit de paier tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un Moderne: (i) *Il contraignit l'Empereur Theodoſe le jeune de lui demander honteuſement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant ſur le champ ſix mille livres* (1) *d'or, & s'obligeant à lui en payer mille* (2) *tous les ans: de ſorte que l'Empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au ſpecieux titre de penſion pour ſauver ſon honneur, devint tributaire des Huns.* Ce même Auteur conte qu'Attila *ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui repreſentoit un Empereur ſur ſon trône, ayant à ſes pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en ſa place, où il ſe fit peindre aſſis ſur un trône environné d'Empereurs chargez de ſacs d'or & d'argent, qu'ils venoient repandre à ſes pieds en une poſture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodoſe ſept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour ſauver ſa vie, & les miſerables reſtes de ſon Empire* (k).

(i) *Maimb. Hiſtoire de St. Leon l. 3. p. m. 220. il cite Suid.*

(1) *Six cens ſoixante-dix-huit mille écus.*

(2) *Cent douze mille cinq cens écus.*

(B) *Fort bien joindre la ruſe à la force.*] C'eſt ce qu'on voit par le manege dont il ſe ſervit dans l'expedition des Gaules. Il chercha à deſunir les Romains commandez par Aëtius, & les Wiſigoths dont Theodoric étoit Roi. Pour cet effet il fit dire à l'Empereur Valentinien qu'il ne ſongeoit point à faire aucun acte d'hoſtilité ſur les ſujets de l'Empire, qu'il ne vouloit que châtier les Francs, & les Wiſigoths, dont les premiers avoient eu l'audace de mettre le pié ſur les terres de l'Empire, & les derniers étoient les eſclaves de lui Valentinien. Il fit dire en même tems à Theodoric qu'il avoit fait croire au Roi des Vandales qu'il venoit dans les Gaules contre les Wiſigoths; mais que ce n'étoit qu'un pretexte pour tromper l'Empereur, que ſon veritable deſſein étoit de partager l'Empire entre les Huns & les Wiſigoths, & qu'il ſe jetteroit ſur l'Italie ſi Theodoric vouloit attaquer les Gaules (l). Valentinien & Theodoric découvrirent aiſément ce piege,

(k) *Il contraignit l'Empereur Theodoſe le jeune de lui demander honteuſement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant ſur le champ ſix mille livres d'or, & s'obligeant à lui en payer mille tous les ans: de ſorte que l'Empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au ſpecieux titre de penſion pour ſauver ſon honneur, devint tributaire des Huns.* Ce même Auteur conte qu'Attila *ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui repreſentoit un Empereur ſur ſon trône, ayant à ſes pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en ſa place, où il ſe fit peindre aſſis ſur un trône environné d'Empereurs chargez de ſacs d'or & d'argent, qu'ils venoient repandre à ſes pieds en une poſture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodoſe ſept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour ſauver ſa vie, & les miſerables reſtes de ſon Empire* (k).

(l) *Cordemoi, Hiſt. de France t. 1. pag. 116. ex Jornande. Voiez auſſi Maimbourg Hiſt. de l'Arian. t. 3. p. 9.*

Digitized by Google

perſtition (C) étoit l'une de ſes ruſes. Il étoit diſſimulé, fin & ſubtil, ſage dans le conſeil, & hardi dans l'execution, cruel à ſes ennemis, mais aſſez doux à ceux qui ſe mettoient en poſture de ſuplians. On dit même qu'il ſe piquoit de garder β inviolablement la foi à ceux qu'il avoit une fois reçus en ſa protection γ. Il δ ne ſoufroit point les flateurs outrez. Le ſentiment le plus ordinaire ſur le genre de ſa mort, eſt que la (D) nuit de ſes noces un ſaignement de nez l'étouffa. Nous dirons ailleurs ζ de quelle maniere il fut recherché par la ſœur de Valentinien III. Sa vie fut compoſée au XV. ſiecle par un Italien refugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont (E) écrite depuis.

On a debité qu'il eut l'ambition d'établir ſa (F) langue, & de l'élever ſur les ruines de la Romaine.

ATTILIUS, Poëte Latin, a vécu ſelon toutes les aparences au commencement du VII. ſiecle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le cinquiéme rang parmi les dix Poëtes Comiques. C'étoit pourtant un mauvais Auteur; ſon ſtyle étoit dur comme le fer * non ſeulement ſelon le goût de Ciceron, mais auſſi ſelon le goût de Licinius, qui n'avoit pas à beaucoup près l'oreille auſſi delicate que Ciceron. La traduction de l'Electre de Sophocle par Attilius ne valoit rien; cependant Ciceron † la jugeoit digne d'être luë. Suetone ‡ remarque qu'on en tira quelques endroits pour les chanter pendant la pompe funebre de Jules Ceſar, à cauſe qu'ils pouvoient être apliquez aux aſſaſſins de cet Empereur. C'eſt en vain que Caſaubon & Torrentius ont changé ce paſſage de Suetone. Ils n'ont fait que donner (A) un exemple des deſordres que la Critique peut quelquefois aporter.

ATTIUS

β *Voiez la remarque E.*

γ *Maimb. ibid.*

δ *Voiez l'article* Marulle de Calabre.

ζ *Dans l'article d'Honorius.*

* *Voiez la remarque I de l'article* Accius.

† *Voiez la même remarque.*

‡ *Sueton. in Cæſare c. 84.*

piege, & repouſſerent de concert ce Conquerant artificieux. (a) *Homo ſubtilis antequam bella gereret, arte pugnabat, cætera epiſtolas blandimentis opplevérat, ſtudens fidem adhibere mendacio.*

(C) *La ſuperſtition étoit l'une de ſes ruſes.*] (b) „ Il „ avoit trouvé le moyen de remplir les eſprits de ſes „ ſoldats d'une creance ſuperſtitieuſe, qu'il y avoit „ dans lui quelque choſe de divin à quoi ſon bonheur „ étoit attaché; car ſoit qu'il le crût, ou plûtôt qu'il „ feignît d'en être perſuadé, il leur fit accroire qu'il „ avoit trouvé le coutelas de Mars qu'on adoroit parmi „ ces peuples, & que les deſtinées promettoient l'Em„ pire de tout le monde à celui qui auroit cette „ épée fatale „. C'eſt un des plus puiſſans ſtratagêmes dont un General d'armée ſe puiſſe ſervir, que de manier & de remuer ſes ſoldats par les reſſorts d'une myſterieuſe ſuperſtition qui les rempliſſe de confiance, ou de crainte ſelon les beſoins; de confiance quand il faut ſe batre, de crainte quand l'envie de ſe mutiner commence à naître. Il eſt bon qu'un ſoldat (c) ſe perſuade que ſon General a un Eſprit familier qui le tire de tout mauvais pas. Attila étoit lui-même (d) ſuperſtitieux, car un peu avant la bataille de Châlons „ il (e) conſulta ſes devins, qui lui dirent qu'à „ la verité toutes leurs obſervations ne promettoient „ rien d'avantageux aux Huns: mais qu'elles leur „ avoient fait conoître que le chef des ennemis ſeroit „ tué dans la bataille. Ce fut aſſez pour decevoir Atti„ la: il s'imagina que la mort d'Aëtius étoit certaine, & que pourveu que cet homme ne lui fit „ plus d'obſtacle la conquête de l'Empire lui ſeroit „ aiſée. Il n'apprehenda point de perdre ſes ſoldats, „ & ſe perſuada qu'il lui en reſteroit toûjours aſſez, „ pourveu qu'il vécut après ce grand Capitaine „. Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même bleſſé dans cette bataille.

(D) *La nuit de ſes noces un ſaignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prieres du Pape Leon l'eurent engagé à épargner le reſte de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie charge de butin, & qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laiſſa pas d'en prendre une toute nouvelle qui étoit fille du Roi des Bactriens. Elle etoit parfaitement belle, & il en devint ſi amoureux qu'il lui voulut faire l'honneur de l'épouſer dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ſes femmes. Il celebra ſes noces avec beaucoup de ſolennité; mais il but tant, & puis il s'échauffa avec tant d'excés dans les careſſes de ſa nouvelle épouſe, que s'étant enfin endormi, il lui prit un ſaignement de nez qui l'étouffa. *Ildico* (f) *puella ei fuit pra cæteris gratiſſima, Bactrianorum regis filia mira pulchritudine & incomparabili venuſtate, cujus amore ſuccenſus eam primaria uxoris loco habere conſtituit. Comparatis pro regis dignitate nuptiis per omnem intemperantiæ licentiam in conjugali convivio ſibi indulſit, Baccho ac Venere corpus ita ea nocte confecit, ut inter dormiendum ſupino corpore, profluvio ſanguinis à naribus continuo ſuffocatus interierit.* Il n'y auroit rien que de vraiſemblable dans ce conte, ſi l'on n'ajoûtoit pas qu'Attila étoit alors à l'âge de 124. ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme ſoit en etat de faire de grans excés avec le ſexe. Un Hiſtorien Friſon n'a pas laiſſé d'alleguer ce fait comme une preuve favorable aux Hiſtoriens de ſa nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens Rois. Il ne l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Ritius. (g) *His adde teſtimonium Michaëlis Ritbii qui libro de regibus Hungaria primo ſcribit, Attbilam Italica præda opimiſque ſpoliis onuſtum in Pannoniam ſe recepiſſe, uxoremque ſuperduxiſſe regis Bactrianorum nomine Milzath, etſi plures alias haberet in matrimonio, eumque cum nuptiales epulas apparatiſſimè celebraſſet, liberius ſolito crapulatum in cubiculum ſe recepiſſe, erumpentemque è naribus ſanguine in os dormientis extinctum eſſe, anno ætatis ſuæ 124. regni ſui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinoſo tauro Scythico credimus, cur non & eamdem Friſiis accidere potuiſſe cenſeamus?* Au reſte il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon, mais que *ſa nouvelle épouſe qui ne l'aimoit pas, le voyant ivre & aſſoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couſtau* (h).

(E) *D'autres l'ont écrite depuis.*] Nicolas Olahus Archevêque de Strigonie a fait une vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avoit faite. Il la compoſa pendant qu'il étoit Conſeiller de Marie d'Autriche Reine de Hongrie, Gouvernante du Païs-Bas. Vous y voiez la Harangue que fit Attila à ſon armée peu avant la bataille de Châlons. Toutes ſortes de lieux communs entrent dans cette Harangue, comme on le peut voir par les notes marginales. Sambucus a inſeré cet Ouvrage d'Olahus, & celui de Callimachus Experiens dans ſon édition de Bonfinius. Le Sieur Otrokocſi (i) qui a publié un livre ſur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, & il s'eſt principalement ſervi de la relation de Priſcus, qui avoit acompagné les Ambaſſadeurs que Theodoſe envoia à ce Roi des Huns l'an 448. Il tire de cette relation pluſieurs remarques pour faire voir qu'Attila étoit un fort honnête homme: il n'oublie point les reproches que ce Prince fit faire à l'Empereur Theodoſe, ſur ce que l'Eunuque Chryſaphius avoit voulu engager Edecon Deputé d'Attila à la Cour de Theodoſe à tuer ſon maître. Ce Deputé fit ſemblant de s'y engager, & ſe fit promettre une groſſe ſomme d'argent, & puis il decouvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut averée; le Roi des Huns s'en plaignit à Theodoſe en grand homme, & d'un air qui rend probable ce qu'on dit de (k) ſa debonnairete pour ceux qui ſe ſoumettoient, & de la fidelité de ſa parole.

(F) *D'établir ſa langue, & de Peleven ſur les ruines de la Romaine.*] J'ai lu ce fait dans un Ouvrage d'Alcyonius. On y fait dire ces paroles à Jean de Medicis qui a été le Pape Leon X. (l) *In Bibliotheca noſtra aſſervatur liber incerti autoris grace ſcriptus de reb. à Gotis in Italia geſtis, in eo memini me legere Attilam regem poſt partam victoriam tam ſtudioſum fuiſſe Getica lingua propaganda ut edicto ſanxerit ne quis lingua latina loquetetur, Magiſtroſque inſuper è ſua provincia accivitſe, qui Italos Goticam linguam docerent.* Vous verrez dans l'article de l'Empereur Claude pluſieurs recueils concernant le zêle de pluſieurs Princes pour la langue de leur païs.

(A) *Donner un exemple des deſordres.*] Caſaubon aiant trouvé dans tous les exemplaires de Suetone, *ex Electra Attilii alia ad ſimilem ſententiam*, ne laiſſa pas de croire qu'il faloit ôter cet *Attilii*, & mettre à la place *Attii*. *Sic emendavimus*, dit-il, *contra*

β *Maimb. ibid.*

δ *Voiez l'article* Marulle de Calabre.

ζ *Dans l'article d'Honorius.*

* *Voiez la remarque I de l'article* Accius.

† *Voiez la même remarque.*

‡ *Sueton. in Cæſare c. 84.*

(a) *Jornandes de reb. Goth.*

(b) *Maimbourg ubi ſupra pag. 6.*

(c) *Voiez les remarques de l'article* Ariſtandre, *& ci-deſſus p. 113. col. 2. à la fin du n. I.*

(d) Religioni perſuaſionibuſque de Diis à ſua gente ſuſceptis uſque ad ſuperſtitionem addictus. *Callimachus Experiens in Attila.*

(e) *Cardenoi p. 120. ex Jornande.*

(f) *Bonfinius, Hiſt. Hungar. decad. 1. lib. 7. pag. m. 75.*

(g) *Bernard. Furmerius Annal. Phriſiæ. l. 3. c. 9. p. 243.*

(h) *Maimb. ubi ſupra p. 25. ad ann. 453. ex Caſſiodoro.*

(i) *C'eſt un Miniſtre Proteſtant fugitif de Hongrie ſon païs. Son livre intitulé* Origines Hungaricæ *a été imprimé à Francker* in 8. *l'an* 1693.

(k) Supplicibus prope ad mollitiem facilis, & qui in fidem ſemel receptos, in perniciem uſque ſuam tueretur. *Callim. Experiens.*

(l) *Petrus Alcyonius in Medice Legato poſteriora fol.* h ij *verſo.*

Digitized by Google

ATTIUS (Lucius) Poëte tragique. Cherchez Accius.

☞ AUBERI (N.) Auteur d'une Hiſtoire du (Z) Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin; voiez le Journal des Savans *. Si quelque raiſon particuliere ne m'en empêche, je me ſervirai toûjours d'un pareil renvoi, lors que le livre où il faudra renvoier ſe trouve facilement, & ne contient que d'une maniere fort abregée la vie d'un homme.

AUBERTIN (Edme) en Latin *Edmundus Albertinus*, Miniſtre de l'Egliſe de Paris au XVII. ſiecle, a été un très-ſavant homme. Il étoit né à Châlons ſur Marne l'an 1595. Il fut reçu Miniſtre au Synode de Charenton l'an 1618. & donné à l'Egliſe de Chartres, d'où il fut transferé à Paris l'an † 1631. Il n'a fait, à proprement parler, (A) qu'un livre, mais il s'eſt aquis plus de reputation par ce ſeul livre, que d'autres habiles gens n'en aquierent par l'impreſſion de cent volumes. Cet Ouvrage roule ſur la controverſe de l'Euchariſtie. Il parut en l'année 1633. ſous le titre de *l'Euchariſtie de l'ancienne Egliſe*. Les Agens du Clergé (B) de France attaquerent Mr. Aubertin au Conſeil du Roi, & obtinrent priſe de corps contre lui, à cauſe qu'il s'étoit qualifié Paſteur de l'Egliſe Reformée de Paris. Ce procés n'eut point de ſuites; le tems n'étoit point encore propre à pouſſer bien loin ces ſortes d'afaires ‡. Or ſoit que la bonté du livre ſans le ſecours de cet incident le fit rechercher, ſoit que l'on conclût qu'il faloit qu'il fût bien fort, puis que le Clergé ne l'attaquoit que par la voie du bras ſeculier, il eſt certain que l'Auteur eut ſujet d'être content du ſuccés de (C) ſon Ouvrage. C'eſt ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmen-

* *An* 14. *de Mars* 1695. *pag.* 185. *& ſuiv. édit. de Hollande.*

† *Preface de ſon livre de Euchariſtia faite par David Blondel.*

‡ *J'ai oüi dire que depuis pour quelque mot qui lui étoit échapé en chaire la Cour lui défendit de prêcher* 2. *ou* 3. *ans.*

ruptam omnium librorum lectionem Attilii. Torrentius ne ſe contenta pas de chaſſer Attilius en faveur d'Attius; il chaſſa auſſi l'Electre, & pretendit que Suetone n'avoit parlé que d'une piece d'Attius intitulée comme celle de Pacuvius laquelle il venoit de citer, *Armorum judicium*. La raiſon de Torrentius eſt que les manuſcrits varient furieuſement ſur le nom du Poëte, mais qu'ils ont plus ſouvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les Critiques ſont d'accord ſur les leçons des manuſcrits, qui eſt une matiere de fait. Caſaubon avoüe qu'il a trouvé *Attilius* par tout. Torrentius dit au contraire qu'il a trouvé moins ſouvent *Attilius*. Pierre Crinitus (a) s'étoit plaint que les Grammairiens euſſent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce paſſage de Suetone. Mais venons à quelque choſe de moins creux. Encore que Caſaubon ne nous ait point dit pourquoi il avoit changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raiſon que Torrentius. Or voici la raiſon de Torrentius: il ne ſe ſouvenoit point d'avoir rien lu touchant l'Electre d'Attius, ni touchant un Poëte qui eût nom Attilius. Il eſt moins ſurprenant qu'un homme docte ſe laiſſe entraîner par un tel principe à la negation d'un fait, que de voir que ces deux excellens Critiques ignoraſſent que Ciceron a parlé de l'Electre d'Attilius, qu'il a traité Attilius de Poëte très-dur, que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulugelle, & que Varron l'a cité au 5. & au 6. livre de la langue Latine (b). Je ne parle point de Crinitus, ni de Gregoire Gyraldus qui ne l'ont pas oublié dans la vie des Poëtes Latins, à telles enſeignes que ce dernier (c) a imputé fauſſement à Ciceron de l'avoir qualifié Poëte tragique. Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons des manuſcrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une choſe. Ce ſeroit ſonger à cela mal-à-propos, veu les grans ſervices que Caſaubon a rendus à la Republique des lettres par ſon érudition auſſi vaſte que judicieuſe. Le merite de Torrentius n'eſt pas de la même force, mais il a ſon prix, que je ne pretens point diminuer.

(a) *De Poet. Lat. cap.* 14.

(b) *Voiez Ramuſius var. lect. l.* 3. *c.* 3. *pag.* 379. *apud Sueton. Gravii in Cæſare c.* 84.

(c) *Apud Voſſium de Poet. Lat. pag.* 7.

(Z) *Auteur d'une Hiſtoire du Cardinal de Richelieu.*] Elle fut imprimée à Paris *in folio* l'an 1660. avec deux autres volumes qui contiennent des lettres, des inſtructions, & des memoires. Antoine Bertier Libraire de Paris qui les imprima avoit recueilli avec grand ſoin les pieces qui ſont contenuës dans les deux derniers, (d) mais il repreſenta à la Reine mere qu'il n'oſoit les publier *ſans une autorité & une protection particuliere de ſa Majeſté, parce qu'il y avoit pluſieurs perſonnes qui s'eſtoient bien remis en cour dont la conduite paſſée n'avoit pas eſté reguliere, & eſtant marquée fort deſavantageuſement pour eux dans ces Memoires, ne manqueroient pas de lui ſuſciter des afaires fâcheuſes.* Allez, *lui dit la Reine*, travaillez ſans crainte, & faites tant de honte au vice qu'il ne reſte que de la vertu en France.

(d) *La Caille, Hiſtoire de l'Imprimerie pag.* 285. 286.

(A) *A proprement parler qu'un livre.*] Car l'eſſai (e) qu'il donna ſur St. Auguſtin, pour montrer que les ſentimens de ce Pere touchant l'Euchariſtie n'étoient point conformes à ceux de l'Egliſe Romaine, mais à ceux des Proteſtans, ne doit être regardé que comme un petit avantcoureur du livre qu'il publia *in folio* l'an 1633. Je dis cela après le docte Blondel. (f) *Auguſtinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Perronius abdomenti fortiter extorſit, vindicatumque in Dei cauſam feliciter reduxit. Hos inſignes virtutis ſpo-*

(e) *Ce livre fut imprimé l'an* 1626. *& a pour titre*, Conformité de la creance de l'Egliſe avec celle de St. Auguſtin ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. *Il contient plus de* 500. *pages in* 8.

(f) *David Blondellus in Præf. libri Albertini de Euchariſtia.*

dimus dote, & tirocinio, ut ſic dicam, poſito, de patrum univerſorum cauſa aſſerenda ſerio cogitans. Antiquæ Eccleſiæ Euchariſtiam *nobis accuratiore ſtudio repræſentavit.* Je n'ai jamais vu *les obſervations qu'il fit pour l'amour de* Mr. l'Abbé de Marolles, *ſur un livre de Mr. de la Milletiere, qui le preſſoit de repondre à des queſtions difficiles*; mais on m'a dit que c'eſt un Ouvrage de 226. pages, qui fut imprimé l'an 1648. & qui regarde la controverſe de l'Euchariſtie. Mr. l'Abbé de Marolles en fait mention dans la liſte des preſens qu'il a reçus des Auteurs.

(B) *Les Agens du Clergé de France l'attaquerent au Conſeil du Roi.*] Ils expoſerent dans leur Requête que Maître Edme Aubertin Miniſtre de la Religion pretenduë reformée à Charenton, avoit fait imprimer un livre où *il prenoit qualité de Paſteur de l'Egliſe reformée de Paris, & adreſſoit ſa Preface aux fidelles de l'Egliſe reformée dudit Paris*, & qu'en l'aprobation de ce livre les autres Miniſtres de Charenton *prenoient qualité de Paſteurs des Egliſes de l'Ile de France, Champagne & pais Chartrain, & en leurs ſeings ſe qualifioient Maiſtres & Docteurs, Paſteurs de l'Egliſe reformée de Paris, & Dallié* (g) *Miniſtre du Saint Evangile de ladite Egliſe.* Les mêmes Agens ſe plaignirent de ce que les Cardinaux Bellarmin & Du Perron avoient été apellez *Adverſaires de l'Egliſe* dans le titre de l'Ouvrage. Le Roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, & amené és priſons du Fort l'Eveſque, ſi pris & aprehendé pouvoit eſtre, ſinon qu'il ſeroit cité à trois briefs jours, ſes biens ſaiſis & annotez ſuivant l'Ordonnance pour lui eſtre ſon procés fait & parfait, & que les dits Maiſtres, Docteurs & Dallié ſeroient adjournez à comparoir en perſonne pour eſtre ouïs, & interrogez ſur les faits mentionnez en la Requeſte.* Sa Majeſté *enjoignit* (h) *aux Miniſtres & autres faiſans profeſſion de la Religion pretenduë reformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les Edicts & non autre, avec defenſes d'injurier les Catholiques adverſaires de l'Egliſe.* Cet arrêt fut (i) donné au Conſeil Privé du Roi le 14. de Juillet 1633. L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes nous aprend (k) que *cette affaire qui fit beaucoup de bruit & peu d'effet, ſe termina preſque auſſi-tôt qu'elle fut née, & ne produiſit pour cette fois que des defenſes* (l) *verbales.* Il ajoûte que *le livre n'en fut que plus recherché, & que le ſuccés encouragea ſon Auteur à le revoir, à le groſſir, & à traiter cette matiere à fond dans un gros volume Latin qui n'a vu le jour qu'après ſa mort, & que les Docteurs Catholiques non ſuſpects n'ont jamais oſé refuſer pied à pied.*

(g) *Ils corrigeoient mal les noms de Meſtrezat & Dailli.*

(h) *Voiez la remarque B de l'article* Bochart (Matthieu).

(i) *Il eſt dans le Recueil des Arrêts obtenus pour les affaires du Clergé durant l'Agence & à la pourſuite des Sieurs Abbé de Paimpont & Prieur de Mouſtiers.*

(k) *Tome* 2. *pag.* 534.

(l) *Cela ne doit point s'entendre des defenſes contenuës dans l'arrêt du* 14. *Juillet* 1633.

(C) *D'être content du ſuccés de ſon Ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a jugé l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes. Il n'a fait que ſe conformer au jugement de Mr. Daillé le fils, dont voici les paroles: (m) *Le nom de* Mr. Aubertin *demeure immortel ici bas, & vivra toûjours dans ce grand & incomparable Ouvrage de l'Euchariſtie, qui juſqu'à preſent eſt demeuré au deſſus de toutes les attaques de ceux de l'autre Communion, dont pas un n'a oſé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainſi dire. Ceux-là même qui paſſent parmi eux pour des colomnes & des chefs de party, n'ont pu faire autre choſe que lui porter quelques coups obliques, ſelon les regles de ce nouvel Art qu'ils ont inventé, & que le deſeſpoir de leur cauſe leur a fait mettre en pratique ſous le nom ſpecieux de methode de preſcription.* Mr. Daillé deſigne là les Theologiens de Port-Roial, qui dans leur livre de la Perpetuité de la foi ne combatirent de tout l'Ouvrage

(m) *Vie de Mr. Daillé pag.* 28.

l'augmenter, & à le perfectionner avec tant d'aplication, qu'il ſembloit avoir conſacré à cela tous ſes travaux & toutes ſes veilles. Il voulut que ſon nouvel Ouvrage fût en Latin, mais il n'eut pas la ſatisfaction de le voir ſortir de deſſous la preſſe. On l'imprima † à Deventer après ſa mort par les ſoins de David Blondel. Lors que ce livre commençoit à s'effacer de la memoire des hommes, il s'éleva une querelle entre Mrs. de Port-Roial & Mr. Claude, qui fit connoître le nom (D) d'Aubertin, & le caractere de ſon Ouvrage à une infinité de gens qui n'en avoient jamais ouï parler, ou qui ne s'en ſouvenoient plus. Mr. Claude eut (E) mille occaſions de parler du merite de ce livre. Mr. Aubertin mourut à Paris le 5. d'Avril 1652. âgé de 57. ans. Il fut expoſé dans ſon agonie aux vexations (F) du Curé de Saint Sulpice, & malgré l'aſſoupiſſement qui avoit été l'un des principaux ſymptômes de ſa maladie, il eut l'eſprit aſſez libre pour declarer lors que ce Miſſionaire le queſtionna, qu'il mouroit perſuadé des veritez qu'il avoit toûjours profeſſées. Il avoit eu beaucoup d'accés auprès du Duc de Verneuil, qui étoit en ce tems-là Abbé de St. Germain des Prez. Ce Prince le vouloit avoir ſouvent à ſa table: il le trouvoit de bonne converſation, fort univerſel, bien verſé dans la culture des arbres fruitiers, & des fleurs, dans la Muſique &c. Un des fils de Mr. Aubertin a été Miniſtre d'Amiens.

† L'an 1654. C'eſt un in folio qui a près de mille pages à 2. colonnes.

AUDEBERT (GERMAIN) Preſident en l'Election d'Orleans, a été un homme de beaucoup de merite, & bon Poëte Latin au XVI. ſiecle. Il fut diſciple d'Alciat à Boulogne pendant quelques années, & il revint d'Italie ſi ſatisfait du païs, & des gens qu'il y avoit pratiquez, qu'il emploia tout l'art de ſa poëſie à la deſcription de Rome, à celle de Veniſe, & à celle de Naples *. Ces trois poëmes ont été inſerez au premier volume des Delices des Poëtes de France. On verra ci-deſſous de quelle maniere les Venitiens recompenſerent la deſcription de leur ville. Il avoit compoſé d'autres poëmes ‡, qui auroient pu être communiquez au public, ſi ſon fils qui étoit Conſeiller au Parlement de Bretagne lui eut ſurvêcu quelque tems. Scevole de Sainte Marthe a fait l'éloge de nôtre Audebert avec ſon éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualitez les plus eſſentielles à un honnête homme. Mr. Moreri a fidellement raporté le precis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les conſequences avantageuſes que les Pro-

* Sammarthanus Elog. l. 2.

‡ Relictis præter ea quæ commemoravi poemata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus hærede &c. Sammarthanus ib.

de Mr. Aubertin, que l'hiſtoire du changement de creance; encore ne combatirent-ils cette hiſtoire que par des raiſonnemens, & non pas en oppoſant preuves de fait à preuves de fait. Voiez le 2. chapitre du 1. livre de la grande reponſe de Mr. Claude, où il montre que l'Auteur de la Perpetuité de la foi attaqua le livre de Mr. Aubertin *d'une maniere oblique & indirecte*.

QUEL jugement le Port-Roial fait d'Aubertin.

(D) *Une querelle . . . . . qui fit connoître le nom d'Aubertin.*] L'Auteur de la Perpetuité de la foi ne choiſit à refuter dans le gros Ouvrage de ce Miniſtre que l'hiſtoire de l'innovation. Cela fournit aſſez d'occaſions de produire ſur la ſcene le nom & le travail d'Aubertin. Voici un paſſage de la Perpetuité de la foi. „ Auſſi Aubertin ayant bien vu qu'il n'y avoit „ pas de moyen de ſoutenir une folie (a) ſi viſible, „ a cru devoir reformer ce plan. Et voici à quoi ſe „ reduit ce que ce Miniſtre, qui a conſumé malheu„ reuſement ſa vie à chercher dans les ecrits des an„ciens de quoi obſcurcir la verité, a trouvé de plus „ plauſible pour rendre vraiſemblable le prodigieux „ renverſement de l'ancienne foi, qu'il eſt obligé „ d'admettre afin de ne paſſer pas lui même pour no„ vateur.„ Mr. Arnauld l'a traité beaucoup plus deſobligeamment, quoi qu'il avoüe (b) *qu'il ſeroit fort à ſouhaiter que quelque perſonne habile travaillât à refuter les livres des nouveaux Miniſtres, & entre autres* CELUI D'AUBERTIN *& ceux de Mr. Daillé.* Il ſoutient (c) „ que l'Ouvrage d'Aubertin eſt un Ou„ vrage très-mepriſable; que ce Miniſtre etoit un „ homme de peu d'eſprit, qui n'avoit qu'une baſſe „ critique ſans elevation & ſans jugement; qui a lu „ beaucoup, parce qu'il ne faut pour cela que des „ yeux & du loiſir, mais qui a lu ſans diſcernement „ & ſans lumiere; qui ne diſtingue point entre les „ bonnes & les mauvaiſes raiſons; qui ſe récrie à tout „ moment ſur les preuves les plus foibles; qui s'eſt „ corrompu le ſens commun, par l'accoutumance de „ repeter toûjours les mêmes abſurditez, & qui bien „ loin *d'avoir remporté une belle victoire ſur l'Ecole de „ Rome*, n'a fait que decouvrir la foibleſſe des Cal„ viniſtes. „

(a) *Il entend la ſuposition de Blondel que la tranſubſtantiation étoit née long tems après Berenger.*

(b) *Dans la Preface de la Perpetuité defendue.*

(c) *Perpetuité defendue l. 1. chap. 1. pag. m. 5.*

(E) *Mr. Claude eut mille occaſions de parler du merite de ce livre.*] En faveur de ceux qui ſans autre peine que celle de lire cet article ſouhaiteront de ſavoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de Mr. Claude (d). „ Tout le livre de Mr. Aubertin eſt un „ corps de diſpute ſur le ſujet de l'Euchariſtie, qui „ eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere, il „ traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par le rai„ ſonnement humain. Il produit ſes paſſages & ſes „ argumens, il réfute les reponſes qu'on y fait, il ra„ porte les paſſages & les argumens de ceux de la „ Communion de Rome, il y ſatisfait, & il repond, „ à peu près, à tout ce que les Controverſiſtes ont „ dit juſqu'ici de plus conſiderable ſur ce ſujet. Dans „ la ſeconde, il examine la creance de l'Egliſe durant „ ſix cens ans, par une diſcuſſion exacte de tous les „ paſſages de part & d'autre, & il fait voir que la „ tranſubſtanciation & la preſence réelle ſont des „ dogmes inconnus pendant tout ce tems-là. Dans „ la troiſiéme, il fait l'Hiſtoire de l'introduction de „ ces doctrines.„ Mr. Claude avoit déjà dit (e) dans ſa premiere reponſe, que Mr. Aubertin après avoir traité à fond toutes les queſtions de l'Euchariſtie *par l'Ecriture Sainte & par le raiſonnement, & avoir remporté une belle victoire ſur toutes les ſubtilitez de l'école Romaine, examina fort au long tous les paſſages des SS. Peres qui ont été juſques ici produits ſur cette matiere de part & d'autre, faiſant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'Egliſe Romaine a fait, en faiſant lui même une perpetuelle comparaiſon de la creance ancienne & de la nouvelle: à quoi il a joint l'hiſtoire de la naiſſance & des progrez de la tranſubſtantiation & de la preſence reelle.*

(d) *Claude, Reponſe au livre de Mr. Arnaud l. 1. ch. 2. p. 25.*

(e) *Au 1. chapitre de la reponſe au 2. traité.*

(F) *Dans ſon agonie aux vexations du Curé de Saint Sulpice.*] Il ſe preſenta à la porte du malade avec le Baillif de St. Germain à neuf heures du ſoir. La canaille au nombre de 40. perſonnes le ſuivoit avec des armes. Celui qui frapa à la porte contrefit la voix du Medecin, afin qu'on ouvrit. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe ſe jetta impetueuſement dans la maiſon, & ſe mit à dire que le malade ſouhaitoit de faire ſon abjuration entre les mains d'un Curé, mais qu'on l'en empêchoit, qu'on venoit donc pour delivrer de cet eſclavage ſa conſcience. Le fils aîné du Miniſtre agoniſant defendit autant qu'il put les montées, mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompit les portes des chambres, on conſentit que le Cure & le Baillif entraſſent ſeuls à la chambre du malade. Les cris & les huées de leur eſcorte firent un peu revenir Mr. Aubertin de ſon aſſoupiſſement lethargique, ſi bien qu'il declara fort diſtinctement ſa perſeverance dans la Religion Reformée. Le Curé & le Baillif ſortirent, & eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avoit fait ſortir par force le Curé, & auroit enfoncé & pillé toute la maiſon, ſi deux Notables n'euſſent interpoſé leurs prieres. (f) *Vitiniam non lamis extremæ hæc calamitas, quæ poſt viri ſpirans adhuc ſpolium cujuſvis illudere parati injuria exponebat. Lamentabili iſta occaſione infeliciter uſus præfervidi ſed tumultuoſi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, Baſilicæ S. Sulpitii Curatus, & Sodalitatis quæ* de propaganda fide *dicitur primipilus*, &c. Peut-on ſonger à cela ſans ſe ſouvenir de ce triſte mot de Lucrece? *Tantum religio potuit ſuadere malorum!* Un zéle (g) furieux de religion de quoi n'eſt-il point capable? Il ne laiſſe pas même mourir les gens en repos, après les avoir tourmentez pendant leur vie. Il va leur tendre des pieges juſques dans les bras d'une maladie qui ôte l'uſage de la raiſon. Il ſe prevaut des momens où l'ame eſt auſſi malade que le corps, & où (b) *claudicat ingenium, delirat linguaque mentis.*

(f) *David Blondellus Præfat. libri Albertini de Euchariſtia.*

(g) Triſtius haud illo monſtrum nec ſævior ulla Peſtis & ira Deûm Stygiis ſeſe extulit undis. *Virgil. Æn. l. 3. v. 214.*

(b) *Lucret. lib. 3. v. 454.*

Digitized by Google

Proteſtans ont tirées de ce chapitre de Scevole de Sainte Marthe, pour juſtifier d'une horrible accuſation l'un de leurs plus illuſtres Miniſtres. On ne ſauroit aſſez deplorer ou la malice ou l'ignorance de l'homme, quand on ſonge que Theodore de Beze a été accuſé d'une infamie abominable, ſur un fondement auſſi frivole que l'eſt ſon épigramme, *de ſuâ in Candidam & Audebertum benevolentia.* Mr. Maimbourg renouvela cette accuſation dans ſon Hiſtoire du Calviniſme. On le refuta * très-ſolidement par l'examen de la piece même, & on n'oublia point de fortifier l'apologie par le grand merite d'Audebert. Theodore de Beze (A) s'étoit déjà ſervi de cette raiſon. Mr. Graverol le Miniſtre avoit eu deſſein de publier les Epitaphes de cet illuſtre Magiſtrat, dans une diſſertation Latine † qu'il mit au jour en ce tems-là, mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, & voici une occaſion (B) très-commode de les publier. On y verra l'hiſtoire de nôtre Audebert toute telle qu'un Dictionaire Hiſtorique la doit fournir. Le Sieur Konig a coupé (C) cet Auteur en deux. Sainte Marthe n'eſt pas le ſeul (D) qui ait fait l'éloge de cet honnête homme.

* *Furieri, Apolog. pour les Reform. 1. part. pag. 141. & ſuiv.*

† De juvenilibus Theodori Bezæ poematis, *Amſtel. 1683. in 12.*

(a) *Beza, Operum tom. 2. pag. 360.*

AVENTIN (JEAN) celebre par ſes Annales de Baviere, a fleuri (A) au XVI. ſiecle. Il étoit de baſſe naiſſance, fils d'un Cabaretier (B) d'Abenſperg dans la Baviere. Il étudia

(A) *Theodore de Beze s'étoit déjà ſervi de cette raiſon.*] C'eſt dans ſa 2. Apologie contre Claude de Sainctes. Il dit que lors qu'il compoſa l'épigramme, Audebert étoit déjà Avocat au Parlement de Paris. Voici ſon Latin; *Quid (a) quum conſque proveheris ut meam cum honeſtiſſimo viro, & jam tum in Senatu Pariſienſi Advocato, quam vocant, nunc vero in civitate Aurelienſi magna cum dignitate verſanti, amicitiam & familiaritatem ſummam ad nefarium & execrandum illud ſcelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem ſine horrore poteſt, à vobis autem in veſtris illis gurgaſtiolis, ut omnes norunt, pro ludo & joco ducitur, quis te ipſum vir honeſtus non execretur?*

(B) *Voici une occaſion très-commode de publier* les épitaphes d'Audebert.] Pour ne point la laiſſer perdre, j'inſererai ici mot-à-mot ce que la perſonne que j'ai nommée m'écrivit & m'envoia.

« *Je vous prie d'agréer que je vous envoye un extrait fidelle des Epitaphes de Germain Audebert & de ſon fils. Si je les euſſe reçuës dans le tems qu'on me les avoit promiſes, je les aurois ajoûtées à la petite Apologie Latine de Theodore de Beze, qu'une occaſion ſinguliere m'obligea de donner au public. Une piece ſi authentique me paroit ſeule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a juſques ici chargé la memoire de ces excellens Serviteurs de Dieu, par quelque évaſion qu'on tâche d'en éluder la force, & vous rendrez un ſervice ſignalé à la verité, ſi vous donnez au public ce nouveau moyen de la defendre.*

Cy giſt Meſſire Germain Audebert natif de cette ville d'Orleans, Prince des Poëtes de ſon tems, qui pour ſa ſeule vertu fut annobli lui & les ſiens naiz & à naiſtre par le tres-Chreſtien Roi de France & de Pologne Henri III. & fait Chevalier. Et pour comble d'honneur ſa Majeſté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ſes armes, pour la decoration d'icelles. Noſtre S. Pere le Pape Gregoire XIII. & le Duc & Seigneurie de Veniſe le firent pareillement Chevalier, & ceux-ci lui envoyerent par leur Ambaſſadeur l'Ordre de St. Marc juſques en France. Et nonobſtant ces grands honneurs il s'eſt tousjours plu à exercer l'eſtat d'Elu dans cette Election l'eſpace de 50. ans, tant il eſtoit amateur de ſa Patrie. Ce que conſiderant ſadite Majeſté, ayant creé & erigé un Preſident & un Lieutenant en chaque Election de France, exemta le dit Meſſire Germain Audebert, & voulut qu'il preſidaſt & precedaſt l'un & l'autre (b). Il a eſcrit trois livres de Veniſe, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trepaſſa l'an 1598. le 24. de Decembre agé de 80. ans ou environ.

Et ſous le meſme marbre giſt Meſſire Nicolas Audebert Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Bretagne, fils du dit Meſſire Germain Audebert, grand imitateur des vertus paternelles, qui trepaſſa cinq jours après ſon pere en l'age de 42. ans. Leurs ames ſoient entre les Bienheureux.

Audebertorum, Germani Patris, & Nicolai filii tumulus.

Audebertorum ſi quis depingere laudes
Cogitet, ille ſibi nihilo plus explicet, ac ſi
Inſane ſapiens ſolem illuſtrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixiſſe ſatis, ſitus hic jacet Audebertus,
Et pater, & gnatus patris cito fata ſecutus.
Nominat hæc quisquis ſincerâ nomina linguâ
Virtutum & laudum gazas ſimul eruit omnes:
Quas qui neſcierit communis luminis expers
Credatur furvis ſemper vixiſſe ſub antris.

Ces trois Epitaphes ſe trouvent écrites en lettres d'or ſur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetiere de l'Egliſe de Sainte Croix d'Orleans, en entrant à main gauche, environ 60. pas dans la galerie. Elles ont été copiées mot à mot ſur l'original par une perſonne fidelle. Ici finit l'extrait de la lettre de Mr. Graverol.

(C) *A coupé cet Auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audeberius*, & un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoie pour le premier à la page 191. des Eloges de Sainte Marthe, & il dit du ſecond qu'il a compoſé trois poëmes en l'année 1603. *Scripſit Venetias, Romam, Parthenopen carmine, A.* 1603. Cette date eſt une nouvelle faute, puis qu'Audebert mourut en l'année 1598. Il eſt vrai que ces trois poëmes furent imprimez à Hanaw en 1603. mais ce n'étoit pas la premiere edition. On peut voir par là qu'il eſt moins facile qu'on ne penſe de bien compoſer la Bibliotheque des Auteurs. Ceux qui ne conoiſſent point la chronologie des éditions, ni la difference des noms de batême & des noms de patrie, ſont bien ſujets à ſe tromper. *Germanus* eſt le nom de batême d'Audebert; *Aurelius* eſt ſon nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt de voir que Mr. Konig nous renvoie à un Auteur qu'il n'avoit pas vu lui-même: car s'il avoit pris la peine de jetter les yeux ſur l'endroit qu'il cite de Sainte Marthe, il y auroit vu que Germanus Audebert eſt celui qui a compoſé les trois poëmes de Veniſe, de Rome & de Naples, *Venetias, & Romam & Parthenopen . . . . . ea carminis majeſtate deſcripſit.* Quand on renvoie ſon lecteur à quelque livre il faudroit payer d'exemple, il faudroit y aller ſoi-même tout le premier.

(D) *Sainte Marthe n'eſt pas le ſeul qui ait fait l'éloge.*] Un Avocat au Conſeil qui s'eſt donné en Latin le nom de *Rodolphus Boterius*, a loüe magnifiquement Audebert dans ſon Hiſtoire de France (c). Il n'oublie point les honneurs que le Pape & la Republique de Veniſe lui firent; mais au lieu que l'épitaphe attribuë à Gregoire XIII. l'honneur qu'Audebert reçut de la Cour de Rome, il l'attribuë à Gregoire XIV. Il dit où l'Ambaſſadeur de Veniſe conſera la Chevalerie de St. Marc, & devant quel concours de monde. *Gregorius XIV. ac Veneti illum civitatis jure & equeſtris ordinis dignitate donarunt: affinſus Veneti, qui per Oratorem ſuum in ſuburbano Tyburi Gentiliaco, aſſidente ſpectaculo & convenio longa corona hominum literatiſſimorum, Audebertum torque aureo Divi Marci inſignivernnt.*

(A) *A fleuri au XVI. ſiecle.*] Il naquit l'an 1466. & mourut l'an 1534. D'où Voſſius (d) infere avec beaucoup de raiſon que Genebrard s'eſt trompé, en faiſant fleurir cet Hiſtorien l'an 1366. Le Pere Gaultier a ſuivi la faute de Genebrard. Dans l'Epitome de la Bibliotheque de Geſner on met fauſſement la mort d'Aventin a l'an 1529.

(B) *D'un Cabaretier d'Abenſperg.*] Jerôme Zieglerus (e) dit que cet homme ſe nommoit Jean Thurmair, & que de là vint que Leonard d'Eckh donna dans une épigramme le nom de Thurniomarus (f) à Jean Aventin. Il ajoûte que l'Annaliſte de Baviere ſe nomma *Aventinus*, à cauſe que l'ancien nom d'Abenſperg eſt *Aventinum*. L'Empereur Antonin, continuë-t-il, la nomme Abuſina dans ſon Itineraire. Mr. Bullart n'a pas bien entendu ceci, *La ville d'Abenſperg*, dit-il (g), *eſt aſſez celebrée en l'hiſtoire Romaine principalement par l'Empereur Antonin, qui dans ſon Itineraire la nomme* Aventinium. Cet Auteur ſeroit bien embaraſſé, ſi l'on exigeoit de lui qu'il prouvât que cette ville eſt aſſez celebre dans l'Hiſtoire Romaine. Le docte Lambecius ne croioit pas qu'on trouvât qu'elle eût porté d'autre nom que celui d'*Abuſina*, qui lui eſt donné dans l'Itineraire d'Antonin; & c'eſt pour cela qu'il blâme (h) l'Auteur des Annales de ne s'être pas nommé *Abuſinenſis*. Mais ce nom eût-il eu les agrémens de celui d'une des montagnes de Rome?

(a) *Conclurez de là que Mr. Furieri s'eſt trompé, lors qu'il a dit pag. 145. qu'Audebert mourut* après avoir paſſé dans toutes les plus belles charges de la Robe. * *Sainte Marthe auroit pu lui épargner ce menſonge, car il a expreſſément remarqué qu'Audebert fut ſi modeſte, qu'il ſe contenta d'une charge fort au deſſous de ſon merite,* Nec ſibi quidquam, *dit-il*, de ſolita modeſtia detraxit, contentus ea quam apud ſuos jamdudum exercebat veſtigalium indictionumque præfectura, humili fortaſſe illa & obſcura, ſi hominis dignitatem reſpicias, ſed quam eo tantum animo ſuſceperat, ne nullam Reipublicæ partem attigiſſe, ſibique ſolî vixiſſe diceretur.

(b) Patria ejus fuit *Abuſina*, unde falſo cum ſe nominare debuiſſet *Abuſinenſem*, cognomine uſus eſt AVENTINI. *Lambec. lib. 2. comment. Biblioth. Cæſar. c. 6. pag. 471. in not. margin. n. 2. apud Magirum Eponymol. pag. 91.*

(c) *Lib. 5. pag. 460. & ſeq. ad annum* 1598.

(d) *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 655.*

(e) *In vita Joannis Aventini.*

(f) *Il me ſemble pas que l'un de ces noms vienne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre quelque faute d'impreſſion.*

(g) *Bullart, Academ. des ſciences, tom. 1. pag. 147.*

Digitized by Google

dia premierement à Ingolſtad, & puis dans l'Univerſité de Paris ſous Jaques le Fevre d'Etaples, & ſous Joſſe Cliſtou. Etant retourné en Allemagne l'an 1503. il s'arrêta quelque tems à Vienne, où il enſeigna en chambre l'Eloquence & la Poëſie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507. & enſeigna publiquement la Grammaire Greque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, & paſſa quelque tems à Ratisbonne, d'où il ſe tranſporta à Ingolſtad l'an 1509. & y expliqua quelques livres de Ciceron. Comme il paſſoit pour fort habile homme on le fit venir à Munic l'an 1512. afin d'être precepteur du Prince Louïs & du Prince Erneſt *. Il voiagea avec le † dernier de ces deux Princes. Après cela il entreprit de compoſer (C) les Annales de Baviere; & y fut encouragé par les eſperances que les Ducs de ce nom lui donnerent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour repondre là-deſſus à l'attente de ſes maîtres; il conſulta le mieux qu'il put les Archives d'Allemagne, & il s'apliqua tout entier à cet Ouvrage. Il n'a point perdu ſa peine, car il s'eſt aquis par là beaucoup de reputation. Il reçut en 1529. un affront, qui lui cauſa un chagrin dont il fut rongé tout le reſte de ſa vie. On le tira par force du logis de ſa ſœur à Abenſperg, & on le mit en priſon. Perſonne n'a jamais ſû au vrai le ſujet d'une telle violence, que l'on auroit pouſſée plus loin, ſi le Duc de Baviere n'eût pris ce ſavant perſonnage ſous ſa protection. La melancholie indomtable qui accompagnoit Aventin depuis ce tems-là, bien loin de lui faire prendre la reſolution de continuer à vivre dans le celibat, comme il y avoit vêcu juſqu'à l'âge de 64. ans, le pouſſa peut-être à ſonger au mariage. Cette nouvelle paſſion ne fut pas ſi forte, qu'elle ne lui laiſſât la liberté de conſulter la Sainte Ecriture, & ſes amis ſur ce qu'il avoit à faire. Il ne trouvoit que des conſeils (D) remplis de beaucoup d'incertitude, c'eſt pourquoi il falut qu'il donnât lui-même la reſolution de ce problême, & il conclut (E) pour le mariage. Il ne fut plus queſtion que de chercher un parti, & il eut l'imprudence de s'en raporter à une vieille ruſée qui le trompa (F) vilainement; car elle lui amena une femme du païs de Suaube qui avoit trois grandes imperfections, une femme, dis-je, pauvre, laide, & chagrine, qui lui donna lieu de faire (G) bien des experiences. Il loüa une maiſon à Ratisbonne depuis ſes noces, & puis il

* *Ils étoient fils d'Albert le Sage Duc de Baviere.*

† *Voiez l'Hiſtoire de Baviere du Sieur Blanc, t. 3. pag. 414. 415.*

(C) *De compoſer les Annales de Baviere.*] Il eut penſion pour cela. Il y mit la premiere main peu avant la mort de l'Empereur Maximilien. L'Ouvrage comprend 7. livres, & s'étend juſques à l'année 1533. Voſſius (a) remarque toutes ces choſes: *Annales Bojorum libris* VII. *reliquit.* . . . . *Terminatur ejus hiſtoria anno* CIↃ ↃXXXIII. *Extremis Maximiliani temporibus jam cœperat hiſtoriam ſuam ſcribere auſpicus & liberalitate ſtrenui Guilielmi & Ludovici, Bavaria ducum, qui patri ſuo Alberto ſucceſſerant anno* 1508. Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554. Ce fut Jerôme Zieglerus Profeſſeur en Poëſie dans l'Univerſité d'Ingolſtad qui les publia: mais comme il l'avoue lui-même dans la preface, il en ôta les invectives qui regardoient les gens d'Egliſe, & pluſieurs contes qui ne faiſoient rien à l'Hiſtoire de Baviere. (b) *Multa ſine dubio emendaſſet* (Aventinus) *plerasque forſitan mutaſſet, etiam, ſi per fata licuiſſet* . . . . *Invectivas quaſdam contra Eccleſiaſticas perſonas, item fabuloſas narrationes nihil quidquam ad hiſtoriam facientes non grande ſed judicio omiſimus.* La precaution de Zieglerus, & la bonne foi avec laquelle il confeſſa les mutilations, n'étoient point deux choſes qui fuſſent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curioſité des Proteſtans, & les obligea à tâcher de deterrer ce qui avoit été ſuprimé; & ils chercherent ſi bien un manuſcrit de ces Annales non tronqué qu'ils le trouverent. Il fut publié à Bâle l'an 1580. par les ſoins de Nicolas Ciſnerus. Le titre de cette édition porte *Joannis Aventini annalium Bojorum libri* VII. *ex autenticis manuſcriptis codicibus recogniti, reſtituti, auctiq, diligentia Nicolai Ciſneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater ſon chagrin contre l'edition de Ciſnerus. Voici comme il parle: (c) *Aventin n'eſt point Auteur digne de foi en ces matieres Eccleſiaſtiques, n'ayant eu autre but en ſes Annales que de deshonorer le Clergé, & ſur tout il eſt recuſable en l'hiſtoire de Gregoire VII.* . . . . *L'incontinence de ſa plume en ces matieres avoit eſté cauſe que Zieglerus en ſa premiere impreſſion en avoit retranché beaucoup de narrations menſongeres, & beaucoup d'invectives contre les Eccleſiaſtiques, mais les Proteſtans* qui detournent leurs oreilles de la verité pour s'adonner aux fables, *n'ont pu ſupporter cette correction, & nous ont publié ſes Annales avec toutes ces ordures.*

(a) *Voſſius ubi ſupra.*

(b) *Zieglerus in præf. Ciſner dans ſa preface montre qu'Aventin s'il avoit vêcu, n'auroit point changé ce que Zieglerus pretend qu'il auroit changé.*

(c) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité du Sieur du Pleſſis, pag. 673.*

(D) *Que des conſeils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que Mr. Bullart recite à l'égard des reponſes que les livres firent. „ (d) Socrate le laiſſoit „ en peine, par ce diſcours qu'il a autrefois tenu à un „ jeune homme qui étoit dans la même irreſolution. „ *Mariez vous, ou ne vous mariez pas, vous ne pourrez manquer à vous repentir de l'un & de l'autre.* Il „ n'eût point eu beſoin d'autre conſeil s'il eût cru ce- „ lui de Diogene, qui diſoit aux jeunes gens *qu'il n'étoit pas encore tems qu'ils ſe mariaſſent*, & aux „ vieillards *que le tems étoit paſſé.* Euripide flatoit ſon „ deſir, en diſant *que la femme eſt une douce conſola- „ tion au mari dans ſes maladies & ſes adverſitez*, mais „ il l'affligeoit par pluſieurs autres ſentences qu'il pro- „ nonce ailleurs contre ce ſexe. „ C'eſt un pur Roman, & une occaſion mendiée de debiter un lieu commun; car la vie d'Aventin marque expreſſément qu'il n'examina avec deux de ſes amis que des paſſages de l'Ecriture; *Sapius multos locos ex ſacris literis ſuadentes & diſſuadentes matrimonium protulit.*

(d) *Bullart, ubi ſupra pag. 148.*

(E) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart. „ Aventin laſſé „ de chercher des avis parmi les morts & les vivans, „ & eſperant de rencontrer une femme ſelon ſes ſou- „ haits, s'écria tout-à-coup. *Je (e) ſuis vieil, j'ai beſoin d'une compagne qui m'aſſiſte & me ſerve dans la „ caducité de mon âge.* „ Sa concluſion fut ſelon les regles de la Logique, *concluſio ſequitur debiliorem partem.* D'un côté ſes livres & ſes amis lui conſeilloient de deliberer toute ſa vie, & de l'autre, ſon infirmité lui conſeilloit de ſe marier. Par ſa concluſion il ſe mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années; & cela quoi que la laideur, & les criailleries de ſa diableſſe de femme ne fuſſent pas fort propres à l'échauffer? Il avoit donc tort de dire qu'il lui faloit une femme à cauſe de la caducité de ſa vieilleſſe: il lui en faloit auſſi une à cauſe des reſtes de jeuneſſe qu'il ſentoit encore.

(e) *Voici ce que dit Zieglerus; Senectutem ſuam omnino conſiderans, tandem prorumpens in hæc verba dixit. Senex ſum, mihi miniſtrari opus eſt.*

(F) *Qui le trompa vilainement.*] Son Hiſtorien lui fait ici beaucoup de tort, car voici comment il s'exprime; *Duxit Suevam, moroſam mulierem, illepidam, & omnino pauperem deceptus ab anu quadam, quæ ei illam ut famulam falſem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Suaube ſur le pied d'une femme qu'il dût épouſer, mais comme une ſimple ſervante. En quoi donc eſt-ce qu'elle le trompa? Il faloit que Zieglerus prit la peine de nous l'aprendre; car en prenant droit ſur ſes expreſſions on peut facilement diſculper la vieille, & faire tomber toute la faute ſur le bon vieillard. On croira qu'étant reſolu de ſe marier, & n'aiant perdu que trop de tems à s'y reſoudre veu ſon âge, il prit la premiere fille qui lui tomba ſous la main, & ce fut ſa propre ſervante: & ainſi le voilà un ſujet propre à groſſir la liſte des Colletets (f), & de tant d'autres qui ſe ſont mariez avec leurs ſervantes.

(f) *Voiez le Menagiana, p. m. 252. & la remarque E de l'article Briſeis.*

(G) *De faire bien des experiences.*] „ Ayant (g) „ franchi le pas, & decidé toutes ſes deliberations par „ ſon mariage, il n'eut plus rien à faire qu'à mediter „ ſur le changement de ſa vie, & à conſiderer s'il eſt „ moins fâcheux de nourrir une femme pauvre, que „ de ſouffrir l'orgueil d'une riche, de poſſeder celle „ que perſonne ne veut, que d'en garder une belle. „ Comme la ſienne étoit pour le moins auſſi mauvai- „ ſe que la Xantippe de Socrate, l'exemple de ce „ grand Philoſophe pouvoit encore lui ſervir de con- „ ſolation. „ Sans mentir ce docte Allemand fut bien malheureux: il croioit entrer dans un bon port, & ſe mettre à couvert de mille incommoditez, & il s'expoſa à une tempête continuelle. Encore ſi ſa femme eût été jolie & riche, mais elle n'avoit eu pour dot que

(g) *Bullart ubi ſupra.*

il fut attiré à Ingolſtad en 1533. pour y être precepteur du fils d'un * Conſeiller du Duc de Baviere. Il y voulut tranſporter ſa femme, & pour cet effet il fit un voiage à Ratisbonne pendant les fêtes de Noel, mais il y arriva atteint de la maladie dont il mourut le 9. de Janvier 1534. âgé de 68. ans. Il ne laiſſa qu'une † fille qui n'avoit gueres que deux mois. Il fut enterré dans l'Egliſe de Saint Hemeran à Ratisbonne, où ſon épitaphe lui donne l'éloge de bon Catholique ‡. Cependant par les recherches que les Jeſuïtes ont faites, il s'eſt trouvé qu'il étoit (H) un bon Lutherien caché. C'eſt par là que ceux de l'Egliſe Romaine tâchent d'afoiblir le poids de ſon te-

* *Leonardus ab Ech.*

† *Il avoit eu un fils qui étoit mort.*

‡ *Tiré de la vie compoſée par Jerôme Zinglerus. Elle eſt à la tête de ſes Annales.*

(a) *Conringius, diſſertat. de Reſtaur. apud Magirum Epaynolog. Criſis. pag. 90.*

que ſa laideur, & ſon humeur querelleuſe. (a) *Aventinus vir do ius, magni judicii integritatiſque ſed fortuna admodum tenui, quam corrupti ulterius ductu uxore vixoſa & malorum morum, ut cum duobus malis pauperiate & uxore mala ipſi fuerit conflictandum.*

Nous lui ſerions juſtice peut-être ſi nous ſupoſions qu'il s'épouſa point cette femme ſans avoir profondement raiſonné ſur les inconveniens. Elle ne pouvoit pas le tromper ſur l'article de la laideur, il avoit des yeux. On ne la lui avoit amenée que comme ſervante, il n'avoit donc point eſperé qu'elle ſeroit riche. Voilà donc deux defauts qu'il lui connoiſſoit très-clairement, l'un qu'elle étoit laide, l'autre qu'elle étoit pauvre. Mais cette connoiſſance ne peut pas nous faire conclure qu'il agit imprudemment, car elle pouvoit lui promettre l'exemption de mille incommoditez inſuportables. Comme il avoit beaucoup de lecture il ſavoit les axiomes des Anciens ſur la (b) diſcorde de la beauté, & de la pudicité, & ſur l'orgueil qui accompagne les (c) belles filles, & qui s'empare d'une épouſe richement (d) dotée. On aprend ces axiomes au College, & l'on trouve tous les jours mille occaſions de les apliquer: de là vient qu'ils demeurent fortement imprimez dans la memoire, & cela augmente la peur d'en éprouver la verité ſi l'on s'expoſe à courir cette fortune. Nous pouvons donc croire avec beaucoup de vraiſemblance, qu'Aventin conſidera qu'en épouſant une femme jeune & jolie, il expoſeroit ſon front à une diſgrace honteuſe & tout-à-fait mal-plaiſante. Il ſavoit ſans doute que la beauté ne donne point l'excluſion à un deſir très-ſincere de ſe comporter chaſtement, mais d'ailleurs il s'imaginoit qu'elle rend très-difficile l'execution de ce deſir. La cagnolerie preſque inevitable en ce cas-là eſt d'une force merveilleuſe pour vaincre les bonnes reſolutions. Quand il conſideroit ſon âge, il ne pouvoit que s'allarmer de plus en plus: là 64. année étoit un nouvel epouvantail, & il diſoit peut-être en lui-même, ſi l'on fait ces choſes au bois verd, que ſera-ce du bois ſec? Un jeune mari n'eſt pas à couvert de cette infortune, comment l'eviterai-je moi qui ſuis bien vieux? Les maux réels dans la condition d'un vieux mari qui a une jeune & belle femme, quelque vraiſemblablement qu'ils ſe faſſent craindre, ſont pourtant moins difficiles à éviter que les maux imaginaires. Je veux dire qu'un tel mari a plus de ſujet de craindre les chagrins de ſa jalouſie, que l'infidelité de ſa femme. Il arrive plus ſouvent qu'on lui eſt fidele ſans qu'il en ſoit bien perſuadé, qu'il n'arrive qu'on lui ſoit infidele ſans qu'il en reſſente des inquietudes. Il y a donc quelque aparence qu'Aventin ſe defia encore plus de ſoi-même, que d'une épouſe jolie, & qu'il raiſonna comme ceci: je veux qu'elle ſoit chaſte effectivement, mais ſuis-je bien aſſuré que je n'aurai pas la foibleſſe d'entrer dans des defiances en m'apercevant (e) qu'elle plaît à mes voiſins & à mes amis, & qu'ils tâchent de lui plaire? Que ma jalouſie ſoit auſſi mal fondée que l'on voudra, elle n'en ſera pas un bourreau moins farouche & moins barbare. Le plus ſûr eſt de ne s'y pas expoſer, & de prendre à femme cette ſervante dont la laideur me tirera d'inquietude, car *caſta eſt quam nemo rogavit*: où trouveroit-elle des corrupteurs, quand même elle formeroit de mauvais deſſeins? Et comme d'autre côté elle eſt pauvre, je n'aurai pas lieu de craindre qu'elle ſoit imperieuſe: ce ſera un eſprit ſoumis qui n'oſera point parler haut, & me contredire. Ne ſai-je pas ce qu'ont dit les (f) anciens Poëtes? Si nous ſupoſons qu'il prit la choſe par ces endroits là, nous le trouverons plus malheureux qu'imprudent, car enfin les raiſons qui l'auroient determiné à ſon choix ſont ſpecieuſes & ébloüiſſantes, mais il faut auſſi ſupoſer que le troiſiéme defaut ne lui étoit pas connu, & que ſa ſervante avoit eu l'adreſſe de cacher ſon humeur chagrine, grondeuſe, bourruë, acariâtre. Elle n'eut garde de la decouvrir, elle connut bientôt que ſon maître étoit reſolu à ſortir du celibat à quelque prix que ce fût, & ſans doute il ne tarda pas long tems à faire reluire quelques raions qui la porterent à croire qu'il ne chercheroit pas hors de ſon logis la femme qu'il vouloit prendre. Comme il ne faut point juger des choſes par l'évenement, gardons nous bien de le blâmer d'imprudence ſous pretexte que ſon mariage fut malheureux. Les plus ſages y ſont attrapez. Caton (g) fut trompé par ſes propres raiſonnemens dans une ſemblable matiere. En un mot pour dire qu'Aventin fut imprudent il faudroit ſavoir deux choſes, l'une qu'il ne mit pas en balance les raiſons qu'on a vuës ci-deſſus, & les raiſons du parti contraire; l'autre que s'il eût épouſé une femme jeune, riche, & jolie, il n'eût pas eu autant de chagrins qu'il en ſentit aiant épouſé la ſervante. Voila deux ſources des jugemens temeraires, on condamne les gens ſans ſavoir ni les motifs ſecrets, bien peſez, bien examinez qui les determinent, ni ce qui leur ſeroit arrivé, s'ils euſſent choiſi d'une autre façon.

(g) *Voiez l'une des remarques de ſon article.*

(H) *Qu'il étoit un bon Lutherien caché.*] Je dis caché, car puis qu'il fut enterré dans une Egliſe Catholique avec les ceremonies ordinaires, & qu'on mit à ſon épitaphe *Vera Religionis amator*, il faut croire qu'il ne ſe declara point publiquement pour les Proteſtans, non pas même à l'article de la mort, dans ce moment deciſif où il n'eſt plus queſtion de diſſimuler. Il eſt même vrai que le ſtyle de ſon Hiſtoire eſt tout Catholique Romain, ſi l'on excepte les endroits où il parle ſi librement contre la tirannie des Papes & contre les mauvaiſes mœurs du Clergé (b). Il ne faut donc pas trouver étrange que Mr. du Pleſſis l'objecte à ceux de l'Egliſe Romaine, comme un temoin qui a été de leur Religion. Mr. du Pleſſis ne ſavoit pas les Anecdotes que le Pere Gretſer avoit publiées. Voici un paſſage de ce Jeſuïte; *Addit (i) Pleſſeus Invectivas Aventinianas hanc clauſulam*; hæc quidem licet profeſſione Romanus, plura forte ſi liceuiſſet, dicturus. *Profeſſione Romanus, hoc eſt Catholicus non fuit Aventinus, ſed hæreticus; cujus criminis ut alia probamenta deeſſent, id tamen ſatis ſuperque liqueret ex epiſtola Melanchthonis ad Aventinum quam ex ipſo Autographo recitavi lib. 2. contra Calvinianum* replicatorem *cap.* 19. Coeffeteau n'a point ſu cette particularité, neanmoins il a ſoutenu hautement qu'Aventin étoit heretique: *Quant à ce*, dit-il (k), *que du Pleſſis fait Aventin de profeſſion Romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le decouvre, & on voit par toutes ſes Annales comme la paſſion le tranſporte contre le S. Siege. C'eſt pourquoi pour le trancher court, tout ce qu'on nous objecte de lui ne vaut pas une feuille de choſe, & ne le jugeons non plus digne de reponſe que l'impoſteur Benno ſur les memoires duquel il a écrit la vie de ce (l) Pontife.* Aventin a été traité d'Auteur Lutherien dans l'Indice des livres defendus: Fromond neanmoins ne le croit pas heretique, mais ſeulement ſemblable à Eraſme, en fait de parler trop librement contre les defauts des Moines. (m) *Libertina enim lingua (hæretica dicere non auſim, neque pauto) & plane Eraſmica in Monachorum & Eccleſiaſticorum vitia fuit Aventinus.* Plus etiam nimio favens ſchiſmaticis, & parum integra fide res Rom. Pontificum prodidiſſe perhibetur, *ideoque meruit in claſſe auctorum*, cautè legendorum *ab Indice expurgatorio recenſeri.* Les plus vaſtes memoires ne ſavent pas tout ce qui eſt aſſez commun. J'en vais donner un exemple. Conringius avoit oublié que ceux qui publierent à Ingolſtad les Annales d'Aventin, en (n) retrancherent ce qui ne leur paroiſſoit pas d'un bon Catholique. *Libri ejus*, dit-il (o), *poſt mortem demum ab ipſis pontificiis Ingolſtadii ſunt editi, ut hinc appareat primos ſaltem editores non improbaſſe quæ ibi reperiantur.* Il avouë qu'Aventin entretenoit commerce de lettres avec pluſieurs Proteſtans, & nommément avec Melanchthon, & qu'il panchoit de leur côté, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la Communion Romaine. (p) *Vixit ſuperiori ſeculo quando maxima illa ſacrorum mutatio fiebat, & multa pontificia religionis dogmata improbavit. Per literas familiaritatem coluit cum Proteſtantium nonnullis, & cum Philippo quoque Melanchthone: reperire tamen non potui reliquiſſe eum penitus Eccleſiam Romanam unus in Proteſtantes videatur propenſior: vixit enim & mortuus eſt in illa Eccleſia, ſepultuſque Ratisbonæ in Monaſterio S. Emerani ceremoniis pontificiis Eccleſiæ uſitatis.* Je remarque qu'on peut comparer fort juſtement le ſort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(b) *Voiez Rivet dans ſa reponſe à Coeffeteau pour du Pleſſis, t. 2. pag. 167.*

(i) *Gretſer. in Examine Myſterii Pleſſæani cap. 45. pag. 354.*

(k) *Coeffet. Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag. 676.*

(l) *Savoir Gregoire VII.*

(m) *Liber. Fromondus in libro de orbe terra immob. p. 24. 25.*

(n) *Voiez la remarque C.*

(o) *Conringius apud Magirum, ubi ſupra.*

(p) *Id. ib.*

(a) *Conringius, diſſertat. de Reſtaur. apud Magirum Epaynolog. Criſis. pag. 90.*

(b) Rara eſt adeo concordia formæ, Atque pudicitiæ. *Juven. Sat.* 10. *v.* 297. Lis eſt cum forma magna pudicitiæ. *Ovidius.*

(c) Faſtus ineſt pulchris ſequiturque ſuperbia formam. *Ovidius.*

(d) Ita iſtæ ſolent quæ viros ſubſervire Sibi poſtulant dote fretæ feroces. *Plaut. in Manech. act. 5. ſc. 2. v.* 16. Voiez les *Elogia Plautina* de Philippe Pareus au mot *conjugium.*

(e) Magno periculo cuſtoditur quod multis placet. *Publius Syrus.*

(f) L'un d'eux a dit, Sponſam ſine dote non habere loquendi libertatem. Et voici ce qu'a dit Plaute in Aulular. act. 3. ſc. 5. *v.* 60. Quæ indotata eſt ea in poteſtate eſt viri, Dotatæ mactant & malo & damno viros.

Digitized by Google

temoignage contre la conduite des Papes, & contre la mauvaiſe vie des Prêtres: car les Proteſtans ont mille fois allegué les Annales d'Aventin pour montrer les deſordres de l'Egliſe. La plupart des autres (I) Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez. Mr. Moreri (K) a mal reüſſi dans cet article.

☞ AVERROES *, l'un des plus ſubtils Philoſophes qui aient paru entre les Arabes, étoit de † Cordouë, & a fleuri (A) au XII. ſiecle. Il eut un extrême attachement pour Ariſtote, & il en commenta les Ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par excellence. On admire ‡ que ne ſachant point de Grec, il ait ſi bien penetré le ſens de l'original; on a donc raiſon de croire que s'il eût ſu cette langue, il eût compris parfaitement les penſées d'Ariſtote. Voilà ce que diſent quelques Savans; mais d'autres aſſûrent qu'il l'a (B) fort mal entendu, tant parce que ſon eſprit étoit mediocre, que parce qu'il ignoroit la belle literature.

* *Voiez tous ſes noms dans la remarque C.*

† *Dans le Lindenius renovatus on dit fauſſement que Cordouë eſt une ville d'Arabie.*

‡ Qui Græce neſcius ſolliciter adeo mentem Ariſtotelis perſpexit, quid non feciſſet ſi linguam ſciſſet Græcam? *Voſſius de Philoſophorum ſectis pag.* 90. Voiez dans la remarque I les paroles de Keckerman.

(a) *Voſſius ubi infra.*

(*) *C'eſt la* 49. *de la centurie publiée par Goldaſt.*

(b) *Voiez Geſner, Biblioth. fol* 386.

(c) *Zieglerus in ejus vita.*

(d) *Conringius ubi ſupra.*

(e) *Brunnerus dans ſes Annales de Baviere le critique ſouvent. Voiez Zeiller de Hiſtor. p.* 13.

(f) *In Commentar. Biblioth. Cæſar. l.* 2. *c.* 1. 2. *Vide Magiri Eponymol. p.* 91.

(g) *Dans l'edition de Hollande on a dit Nicolas Geſner.*

(h) Annales Bojorum libris VII. reliquit: quos ex authenticis codd. reſtituit & auxit Nicolaus Ciſnerus. *Voſſius de Hiſt. Lat. pag.* 655. *Voſſius a un peu tort de n'avoir pas touché quelque choſe de l'édition mutilée: s'il en eût parlé ce que je viens de citer eût été plus clair.*

(i) *Voſſius l'unique Auteur que Moreri ait conſulté touchant Aventin, le pouvoit ſi bien preſerver d'erreur, car il cite ex T. IX. ad annum* 772.

(k) *Naudé Apologie des grands hommes accuſez de Magie ch.* 14. *p. m.* 354. *il cite Gilles de Rome* quodlibet. 9. *Voiez auſſi* Petri Petiti Mediciſ Pariſienſis obſervationes miſcellaneæ pag. 191.

(l) *Reinefius epiſt.* 15. *ad Hofmannum p.* 32.

(m) *Hotting. Biblioth. Theol. pag.* 279.

(n) *Bartolocius, Biblioth. Rabbinica to.* 1. *pag.* 13. *Il cite* Caſſerius in Chronolog. compendio.

(o) *Ludovicus Vives, de cauſis corruptar. artium lib.* 5. *pag. m.* 167.

(p) *C'eſt-à-dire, par une citation d'un paſſage de la Metaphyſique d'Ariſtote.*

(q) *Cœlius Rhodiginus Antiq. lect. lib.* 3. *c.* 2. *p. m.* 110.

(r) *Rapin, Reflexions ſur la Philoſophie n.* 15. *p.* 339. 340. *edit. de Holl.*

(f) *Id. ib.*

(I) *La plûpart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez.*] Voſſius (a) remarque qu'Aventin aprend à ſes lecteurs dans la page 236. de ſes Annales (c'eſt la 344. dans l'édition de 1580.) qu'il avoit publié l'Hiſtoire d'Oetingen ville de Suaube, *publicata à ſe hiſtoria Utinenſium meminit.* Geſner n'a point fait mention de cette Hiſtoire. Il n'a parlé que d'une Grammaire publiée par Aventin l'an 1519. & d'un livre touchant la maniere de compter ſur les doigts publié à Ratisbonne l'an 1532. auquel l'Auteur avoit joint le ſommaire d'un grand Ouvrage, qui ne demandoit que le ſecours d'un Mecene pour ſortir de deſſous la preſſe. Voici le titre du livre imprimé en 1532. *Numerandi per digitos manuſque (quinetiam loquendi) veterum conſuetudinis abacus, ſive explicatio ex Beda cum picturis & imaginibus, una cum capitibus rerum quibus illuſtrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecænas.* Geſner raporte le precis de ce grand Ouvrage d'Aventin. On conoît par là que cet Auteur avoit formé un plan très-beau & très-vaſte pour illuſtrer les antiquitez d'Allemagne. La ſeule vûë generale des matieres qu'il embraſſoit eſt capable d'étonner. Voiez la lettre (*) qu'il ecrivit à Vadianus l'an 1530. Il devoit publier bientôt une Chronique ſemblable à celle d'Euſebe, une Hiſtoire Eccleſiaſtique depuis le commencement du monde juſques à ſon tems; quelques anciens Grammairiens, un Dictionaire Grec & Latin, des notes ſur Claudien (b) &c. On ne ſait ce que ces Ouvrages ſont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu ſuffire à tant d'écrits, il faut qu'on ſache qu'il (c) commençoit à étudier dès la pointe du jour, & que ſouvent il ſe remettoit à l'etude un peu après ſouper juſques à minuit. Comme il a rompu (d) la glace à ceux qui ont travaillé ſur les Antiquitez de Baviere, il ne faut pas s'étonner qu'ils (e) aient trouvé des fautes dans ſes Annales. Il en trouveroit beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avoient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius (f) l'a repris en beaucoup de choſes.

(K) *Mr. Moreri a mal reuſſi dans cet article.*] I. Que dans la premiere édition il ait parlé d'Aventin ſous la lettre I. c'eſt une faute pardonnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvoit pas ignorer que tout le monde ſe plaignoit qu'il eût placé les hommes illuſtres ſuivant leur nom de batême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce ſujet de plainte dans les éditions ſuivantes? II. Aventin eſt né l'an 1466. & non pas l'an 1460. III. Aiant une fois fait cette faute, il ne faloit pas donner 68. ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il faloit mentir encore une fois en le faiſant vivre 74. ans; & pour n'avoir pas ajoûté ce ſecond menſonge au premier on a commis une très-lourde bevuë, on a pretendu que depuis l'année 1460. juſques à l'année 1534. il n'y a que 68. années. IV. Il n'eſt pas vrai que Nicolas Giſner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il faloit dire (g) Nicolas Ciſner. V. Ce ſeroit parler très-improprement que de dire que Nicolas Ciſner a publié ces Annales avec des additions; car manifeſtement cela voudroit dire qu'il y auroit ajoûté certaines choſes de ſon fond & de ſon cru. Or c'eſt ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci: il a publié ces Annales ſur un manuſcrit d'Aventin qui n'avoit point été châtré; deſorte que ſon édition eſt plus ample que celle de Zieglerus, parce qu'elle contient tous les endroits que Zieglerus avoit ſuprimez. Les paroles de Voſſius (h) qui ont fait broncher Moreri n'auroient pas trompé un homme attentif: elles inſinuent aſſez clairement que Ciſner ne fit autre choſe que reſtituer à Aventin ce qu'on lui avoit ôté. VI. Un Prêtre qui l'eſt autant que Mr. Moreri, ſoutient un étrange perſonnage lors qu'il qualifie *conſiderables* les additions de Nicolas Ciſner, car ces additions ne conſiſtent qu'en invectives contre les Papes, & contre le Clergé Romain. VII. Les *autres pieces* qu'Aventin *laiſſa* ne ſont point celles *dont les ſentimens* ne ſembloient pas bien orthodoxes au Cardinal Baronius. C'eſt contre les Annales de Baviere que ce Cardinal s'eſt fort fâché. VIII. Il ne faloit point citer Baronius (i) *T. IX. Annis* A. C. 772. car cela ſignifie que Baronius a conſacré pour le moins neuf tomes à la ſeule année 772.

(A) *A fleuri au XII. ſiecle.*] Je n'en vois guere donner d'autre preuve que celle-ci; c'eſt que (k) ſes deux fils furent vus par Gilles de Rome à la Cour de Frederic Barberouſſe. *Ætatem ex eo colligimus quod Ægidius Romanus in nono Quodlibeto refert ſe duos ejus filios vidiſſe in aula Frederici Barbaroſſæ. Is vero regere cœpit anno* CIↃ CLII. *ac imperavit annos* XXXVII. Ces paroles ſont de Voſſius à la page 114. de ſon livre *de Philoſophia*, chapitre 14. Voiez le auſſi au chapitre 17. du traité *de Philoſophorum ſectis*, page 91. où il prouve par le temoignage du *Concilinator*, & de ce même Gilles de Rome qu'Averroës a fleuri l'an 1150 il nous renvoie aux Quodlibets de ce Gilles *lib.* 2. *quæſtione de unitate intellectus.* Reinefius (l) obſerve qu'on met la mort d'Averroës à l'an 595. de l'Hegire, qui eſt le 1198. de l'Ere Chretienne. Je voudrois que Mr. Konig qui nous renvoie à Reinefius, n'eût point placé cette mort à l'an 1225. Il auroit dû nous renvoier à Hottinger, & le rectifier, car ce docte Suiſſe aiant dit (m) apres Jean Leon qu'Averroës decela l'an 603. de l'Hegire, fait correſpondre cette année-là à nôtre année 1225. C'eſt un grand abus; elle correſpond en partie à nôtre année 1206. & en partie à nôtre année 1207. La Bibliotheque Rabinique de Bartolocci (n) m'aprend qu'Averroës a fleuri depuis l'an 1131. juſques à l'an 1216. qui fut celui de ſa mort; que ſes commentaires ſur la Phyſique d'Ariſtote furent achevez à Seville l'an 1187. & que ſes commentaires ſur la Metaphyſique du même Ariſtote furent ecrits l'an 1192.

(B) *Qu'il l'a fort mal entendu, tant parce.*] C'eſt le ſentiment de Louis Vives. *Nomen eſt commentatoris nactus*, dit-il (o), *homo qui in Ariſtotele enarrando nihil minus explicat, quam eum ipſum, quem ſuſcepit declarandum. Sed nec potuiſſet explicare etiam ſi divino fuiſſet ingenio, quum eſſet humano, & quidem intra mediocritatem. Nam quid tandem afferebat, quo in Ariſtotele enarrando poſſet eſſe probe inſtructus? non cognitionem veteris memoriæ, non ſcientiam placitorum priſcæ diſciplinæ, & intelligentiam ſectarum, quibus Ariſtoteles paſſim ſcatet. Itaque videas eum peſſimos philoſophos omnes antiquos eſſare, ut qui nullum unquam legerit, ignarus Græcitatis ac Latinitatis, pro polo Ptholomæum ponit, pro Prothagora Pythagoram, pro Cratylo Democritum, libros Platonis ſtultis ridiculis inſcribit: & ita de iis loquitur, ut vel exco perſpicuum ſit literam eum in illis legiſſe nullam. At quam confidenter audes pronuntiare hoc aut illud ab eis dici, & quod impudentius eſt, non dici: cuarum ſolos viderit Alexandrum, Themiſtium, & Nicolaum Damaſcenum: & hos ut apparet, verſos in Arabicum perverſiſſime ac corruptiſſime. Citat enim eos nonnunquam, & contradicit, & cum eis rixatur, ut nec ipſe quidem, qui ſcripſit intelligat. Ariſtotelem verò quomodo legit, non in ſua origine ſtarum & integrum, non in Latinam Latinam derivatum, non enim potuit linguarum expers, ſed de Latino in Arabicum tranſvaſatum.* Il prouve enſuite par (p) un exemple les egaremens de cet interprete d'Ariſtote. Voiez (q) Celius Rhodiginus qui dit à-peu-près la même choſe generalement parlant. Ne vous fiez pas au Pere Rapin (r) qui lui fait dire cela touchant Avicenne. Ce Jeſuite ne citoit pas toûjours ſur l'original. Ne mepriſez pas pourtant ce qu'il va vous dire. „ (f) Comme Averroes ne conut Ariſtote que par une traduction peu fidele, il tomba lui-même dans des alterations de ſens ſi horribles que Bagolin Philoſophe de „ Verone, Zimara & Manunus entreprirent en vain „ de le corriger. „

rature. Il fut Profeſſeur dans l'Academie de (C) de Maroc, & ſe rendit fort habile dans la (D) Medecine, mais il en ſavoit mieux la theorie que la pratique. On le regarde comme l'inventeur d'un (E) ſentiment fort abſurde, & fort contraire à l'orthodoxie Chretienne, & qui

(a) *Reinesius epiſt. 15. ad Hofmann. pag. 32.*

(b) *Præfat. Averrois apud Geſnerum in Biblioth. fol. 101.*

(c) Avicennæ Medici æmulus & inimiciſſimus fuit, ut eum nominare in ſuis libris vereatur. *Symphorianus Campegius apud Geſner. ib. fol. 100.* Voïez Celius Rhodiginus au chap. 12. du 30. livre p. m. 1684. & Scaliger contre Cardan *exerc. 61. n. 5.*

(d) *Petrus Petitus diſſertat. de Homeri Nepenthe pag. 89.*

(e) Voïez le même Pierre Petit, *miſcell. Obſervat. lib. 3. c. 18.*

(f) *Petitus, miſcell. Obſervat. lib. 2. c. 7. p. 99. 100.*

(g) *Voſſius de Philoſophia c. 14. pag. 114.*

(h) Ce n'eſt pas bien *Latiniſer* cette dignité.

(i) *Merclinus in Lindenio renovato, pag. 94.*

(k) *Symph. Campegius de claris Medicis.*

(l) *Paſquier au 2. tome de ſes lettres, livre 19. p. 548.*

(m) Figmentum & monſtrum ab Averroe confictum. *Pomponatius de immortal. anima c. 4. p. m. 9.*

(n) *Id. ib. c. 3. p. 7.*

(o) *Conimbricenſes in 2. lib. de anima c. 1. quæſt. 7. art. 1. pag. m. 59.*

(p) Hoc quidem argumentum permovit etiam ad præfatam intellectus unitatem in Ariſtot. doctrina aſſerendam non paucos è recentioribus Peripateticis, in quibus ſunt Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomercatus & quidam alii. *Ibid.*

(q) *Mirandulanus lib. 32. de everſione ſingularis certaminis, fol. 1. & lib. 33. fol. 2. & 6.*

(r) *Achillinus lib. de intelligentiis.*

(s) *Conimbricenſes in lib. 3. de anima c. 5. quæſt. 1. art. 1. pag. 226.*

(t) Commentator ipſe comm. 19. lib. 3. de anima ponit ipſam eſſe ultimam intelligentiarum. *Pomponatius de immort. anima cap. 4. pag. 11.*

(v) *Cœlius Rhodiginus antiq. lect. lib. 3. c. 2. p. m. 109.*

(w) *Conimbr. in lib. 2. de anima c. 1. quæſt. 7. art. 2. pag. 60.*

(x) Viderunt Ariſtotelem ſimpliciter probare intellectum poſſibilem eſſe immixtum & immaterialem. *Pomponatius ubi ſupra p. 7.*

(C) *Profeſſeur dans l'Academie de Maroc.*] Ce fut ſous le troiſieme Roi de la race des Almohades, après l'expulſion des Almoravides. Liſez ce paſſage de Reinefius: (a) *Quum* Averroüm *adpellant vulgò ſchola, ejus nomen integrum eſt Abnal-Walid Mohammed, ebn Achmed, ebn Mohammed, ebn Roſhd: domicilio in Academia Marocenna anſportis Jacobi, tertii ex Almohadis, poſt ejectos Almoravidas regis.*

(D) *Fort habile dans la Medecine, mais il en ſavoit.*] Son principal Ouvrage de Medecine eſt celui qu'on nomme *colliget*. Il y traite de cette ſcience en general: on ne ſera pas faché de trouver ici un morceau de la preface: (b) *Ex præcepto* nobilis domini Audelach Semple, *qui pro conſilio ſuorum philoſophorum Avoſait & Avenchalit injunxit mihi ut conſcriberem opus, quod Arabice ſermone totam medicinam ſcientiam contineret, ad approbandum judicandumve ſententias veterum, collegi hoc opus Colliget, id eſt, Univerſale, ſic inſcriptum propter ordinem doctrinæ obſervandum, qui paulatim ab univerſalibus ad particularia procedit. In hoc enim libro univerſales regulas inchoavi, & deinceps favente Deo alium librum de iis quæ particularia ſunt inſtituam, &c.* Pour faire comprendre qu'il ſe piquoit d'exceller en Medecine, il me ſuffira d'avertir qu'il étoit l'émule du grand Avicenne, & ſon ennemi ſi capital, qu'il évite de le nommer dans ſes écrits: (c) ſon affectation à cet égard eſt ſenſible. C'eſt aparemment cette affectation qui a été cauſe qu'en refutant une doctrine ſoutenuë par Avicenne, il ne l'attaque que comme le ſentiment de Galien. Je parle de la doctrine qui établit que les eſprits animaux qui cauſent la joie ſont lumineux, & que ceux qui cauſent la melancholie ſont noirs. Mr. Petit n'a pas pris garde à l'affectation d'Averroës. (d) *Nunc quibus mentis penetrationibus Averrois hanc Aviſenæ opinionem impugnet, videamus; quamquam eo loco diretlè Aviſennam non petit, ſed Galenum, ſpontaneum melancholicorum metum ab humoris qui in iis abundat, nigredine repetentem; verum quæ ibi Galeno objicit, pari impetu in memoratam Aviſennæ opinionem redeunt.* Averroës ou expreſſément, ou par un défaut de memoire a tenu une conduite toute diferente de celle-là à l'égard d'Avempace, car il le nomme comme l'Auteur d'une remarque qu'il avoit pu lire dans Philoponus (e). Cela ſoit dit en paſſant. Or qu'il ait été plus habile dans la theorie que dans la pratique, il l'avoue lui-même comme le remarque Mr. Petit. (f) Averrois *fatetur de ſe ultro in ſeptimo eorum libro rum, quos* Colliget *vulgus appellat, cap. 6. Ego, inquit, non ſtudui ei ſcientiæ (medicinæ) ut videar mihi in ea eſſe ſufficiens: & alibi negat ſe in eorum numero eſſe qui ægris remedia adhibent.* Ce paſſage de Mr. Petit eſt tout autrement exact que ces paroles de Voſſius, (g) *Averroes Cordubenſis, cognomento Commentator, medicus non tam practicus, quam theoreticus. Fuit medicus Memarolini regis.* Les dernieres paroles afoiblifſent les premieres plus qu'elles ne les confirment, car être le Medecin d'un Prince tient beaucoup de la pratique. Je ne dis rien de (h) *Memarolini* qui n'étoit pas un nom propre, mais un nom de dignité, & par conſequent peu propre à être uni au mot *regis*. Mr. Mercklinus n'a pas ſongé à cela lors qu'il a dit, (i) *videtur medicus fuiſſe Regis Miramamolini.* Symphorien Champier a été ici le mauvais guide; il a dit, (k) qu'Averroës a vécu *tempore Miramalini Regis apud Cordubam.* Notez que les Medecins de Paris grans partiſans de la ſaignée, ne conviendroient pas aiſement qu'Averroës fut mediocre dans la pratique de la Medecine, car on dit que ſon exemple a contribué beaucoup à extirper une erreur qu'ils déſaprouvent. Liſez ces paroles d'Etienne Paſquier. „ (l) Combien de ſiecles avons-nous exer-„ cé la Medecine, eſtimants qu'il ne falloit ſaigner un „ enfant juſques à ce qu'il euſt atteint l'aage de qua-„ torze ans, & que la ſeignee leur eſtoit auparavant „ ce temps, non un remede, ains leur mort? Here-„ ſie en laquelle nous ſerions encores aujourd'huy, „ ſans Averroës Arabe, qui premier ſe hazarda d'en „ faire l'eſpreuve ſur un ſien fils aagé de ſix à ſept „ ans, qu'il guerit d'une pleureſie. „

(E) *Comme l'inventeur d'un ſentiment fort abſurde.*] Il vaudroit mieux dire, ce me ſemble, qu'il l'a éclairci & developé, & que l'aiant ſoutenu avec plus d'aplication qu'on ne faiſoit auparavant, il lui a donné une eſpece de nouvelle vie; car le même Pomponace qui aſſûre dans le chapitre 4. que c'eſt un (m) monſtre forgé par Averroës, avoit dit dans le chapitre 3. que Themiſtius & Averroës enſeignent la même choſe. (n) *Averroes itaque & ut exiſtimo ante eum Themiſtius concordes poſuere animam intellectivam reuera diſtingui ab anima corruptibili, verùm ipſam eſſe unam numero in omnibus hominibus, mortalem vero multiplicatam.* Les Jeſuites de Coimbre remontent plus haut; car ils veulent que Theophraſte ait entendu de cette façon la doctrine d'Ariſtote ſon maître. (o) *Occurrit alia ſententia exiſtimantium in diſciplina Ariſtotelis ponendam eſſe unam tantùm animam intellectricem, ſive unum intellectum qui omnibus hominibus aſſignat, ut ſolis lumen univerſitati. Sic enim Ariſtotelem interpretati ſunt ejus diſcipulus & Schola ſucceſſor Theophraſtus, Themiſtius, Simplicius, Averroes aliique non pauci, etſi non omnes eodem modo de hujuſmodi intellectu locuti fuerint.* Ils ajoûtent que pluſieurs (p) Modernes ont avoué, que ſelon les hypotheſes d'Ariſtote l'entendement de tous les hommes eſt une ſeule & même ſubſtance, mais qu'entre ces Modernes les uns veulent qu'elle ſoit dans tous les hommes comme une forme aſſiſtente, & que les autres ſoutiennent qu'elle y eſt en qualité de forme informante. Ce dernier ſentiment eſt celui de (q) Mirandulanus, & (r) d'Achillinus. Mais voici une mepriſe toute ſemblable à celle de Pomponace. Les Jeſuites de Coimbre imputent ailleurs à Averroës l'invention de l'unité de l'entendement de tous les hommes. Cela paroîtra plus ſurprenant lors qu'on verra les paroles qui precedent celles où ils l'affirment. (s) *Secunda* (ſententia) *fuit Averrois 3. Metaph. cap. quarto, & in lib. Natur. parte 5. Avempace in epiſtola de lumine, & Gratiadei Auguſtam Marnii cujus mentionem facit hoc loco Philoponus, ajentium intellectum agentem eſſe ſubſtantiam quandam ſeparatam, quam Avicenna Cholcedaam nuncupabat. Idem placuit Averroi in libello de beatitudine animæ cap. 5. & in ſeptimo Metaph. tractatu 4. qui errori errorem ſuoneotens, aliorum vejtigia ſecutus, unum omnium hominum finxit communem intellectum, ut alibi retulimus.* C'eſt dire que l'unité d'entendement eſt une fiction qu'Averroës a ajoûtée aux erreurs des autres, & neanmoins il eſt clair que cette fiction n'eſt point diferente de la doctrine qu'on venoit d'atribuer à Avicenne &c. Souvenons nous que l'entendement des hommes au dire d'Averroës (t) eſt la derniere des intelligences, celle qui occupe le plus bas lieu de l'Univers. *Ejus munus infimum omnium [illegible] nuncupatum. Nam ſicuti cæleſtes globi ſingulis ſingulos habere mentes videntur, ita & orbis hic inferior unam, ut ipſe ait, habet, quæ non hujus hominis ſit, vel illius: ſed humanæ ſpeciei mens ſit, & dicatur, ut ſpecies unica unicum ſit intellectum in hoc orbe inferiori, ut plerique intelligunt, ubique totus compingi (v).* Quoi qu'il en ſoit lors que ces Jeſuites refutent la pretenduë unité de l'entendement de tous les hommes ils n'attaquent que ce Philoſophe, tant on eſt perſuadé que pour le moins il merite d'être tenu pour le principal defenſeur de cette chimere. Ils remarquent que Scot a dit qu'Averroës s'eſt rendu digne d'être excommunié par le genre humain, & que d'autres diſent que ſa doctrine eſt un monſtre ſi effroiable que les forêts de l'Arabie n'en ont jamais produit de plus grand. (w) *Hæc Commentatoris ſeu commentatoris potius de unitate intellectus ſententia adeo falſa eſt, ut merito Scotus in 4. d. 43. q. 2. dixerit dignum eſſe Averroem qui ab hac ineptiâ ex hominum communione averruncetur. Alii verò hoc ejus figmentum monſtrum vocarunt quo nullum majus Arabum ſylva gemuerit. Certe hoc unum ſat eſſe debuiſſet ad eos coarguendos qui filium Rois tanti facimus, ut ejus animam Ariſtotelis animam eſſe dicant.* La derniere partie de ce paſſage nous aprend qu'entre autres éloges on a donné à cet Arabe celui d'avoir l'ame d'Ariſtote. Les Jeſuites de Coimbre veulent que pour refuter cela, il ſuffiſe de prendre garde à la doctrine de l'unité de l'entendement. Cette reflexion eſt fauſſe, car cette doctrine, comme l'avoüent pluſieurs Modernes, n'eſt qu'une extenſion & qu'un developement des principes d'Ariſtote. Je pourrois faire pluſieurs remarques pour prouver cela, mais je me contente de celle-ci, c'eſt que ſelon l'hypotheſe de ce Philoſophe la multiplication des individus ne peut avoir d'autre fondement que la matiere, d'où il s'enſuit que l'entendement eſt unique, puis que ſelon Ariſtote il eſt (x) ſeparé & diſtinct de la matiere. Cette obſervation eſt

qui neanmoins fit des progrés ſi formidables parmi pluſieurs Philoſophes Italiens, qu'il falut le faire

eſt de Pomponace. (a) *Quod vero unicus ſit intellectus in omnibus hominibus ſive poſſibilis ponatur, patere poteſt ex eo quoniam apud Peripateticos eſt celebrata propoſitio, multiplicationem individuorum in eadem ſpecie non poſſe eſſe niſi per materiam quantam, ut dicitur 7. & 12. metaph. & 2. de anima.* Quelque fondée que cette opinion d'Averroés puiſſe être ſur Ariſtote, elle eſt dans le fond impie & abſurde. Elle eſt impie, puis qu'elle conduit a croire (b) que l'ame qui eſt proprement la forme de l'homme meurt avec le corps; elle eſt abſurde, car que peut-on dire de plus inſenſé que de ſoutenir que deux hommes qui s'entretuent dirigez chacun par ſes actes intellectuels ont la même ame? Que peut-on imaginer de plus chimerique que de pretendre que deux Philoſophes dont l'un nie, l'autre affirme la même theſe en même tems, ne ſont qu'un ſeul être à l'égard de l'intellect? Examinons ce qu'un adverſaire de Pomponace propoſa contre cette extravagance.

Premierement il la refute entant qu'elle poſe que l'entendement n'eſt pas dans l'homme, & puis entant qu'elle poſe que tous les hommes n'ont qu'un même entendement. Sur le premier point (c) il demande, pourquoi un entendement qui doit unir ſon action à celle de l'homme, & cela de la maniere la plus intime qui ſe puiſſe concevoir en ce genre-là, croiroit ſe deshonorer s'il s'uniſſoit avec les organes pour compoſer avec eux un individu? Vous comprendrez aiſément l'union intime dont on parle là, ſi vous prenez garde que ſelon les Averroiſtes l'ame de l'homme n'eſt point capable d'entendre ſans le ſecours de cet intellect aſſiſtant. Il faut donc que cet intellect ſuplée par ſon action ce qui manque à l'ame de l'homme; & par conſequent nos actes intellectuels dependent de deux principes, dont l'un eſt comme un ſujet paſſif & incomplet, l'autre eſt un principe actif & qui perfectionne. Il eſt donc vrai que le concours de ces deux principes ſe termine à un même effet, & qu'ainſi l'action de l'entendement des Averroiſtes s'unit d'une façon tres-intime avec l'ame qui entend. Cette difficulté n'eſt point forte, car l'union que l'on objecte n'eſt pas plus intime que celle de l'action de Dieu avec l'action de la creature ſelon la doctrine du concours, & neanmoins il ne s'enſuit pas que ces deux cauſes ſe doivent unir perſonnellement. L'Auteur (d) pretend prevenir cette reponſe en diſant, que l'action de l'intellect des Averroiſtes eſt immanente & particuliere, ce qui ne ſe peut pas dire du concours de Dieu; mais on pourroit lui faire de bonnes [illegible]; ainſi ſa diſpute n'eſt pas triomphante quant [illegible] premier point, comme elle l'eſt quant au ſecond; car voici comment il preſſe Averroës: Cet intellect dont vous parlez eſt ou Dieu ou bien une creature. S'il eſt Dieu je vous fais cette queſtion. Agit-il au dedans de lui ou au dehors? S'il agit au dehors, quel (e) monſtre ne ſera-ce point qu'un acte d'intelligence poſé hors de l'intellect, & dans une autre perſonne? Ceci prouve trop, il en faudroit inferer que l'entendement divin ne peut point produire dans l'ame de l'homme un acte d'intelligence ſans le produire dans lui-même. Or cela eſt faux & abſurde. L'autre membre de la queſtion reduit aux abois les Averroiſtes. Si Dieu forme en lui-même les actes d'intelligence qui ſont dans l'homme, combien d'erreurs nourrira-t-il dans ſon ſein? (f) *Sed neque intra Deum cenſineri poteſt* (intellectio) *quod immenſas in eum errores totos inveheret, quoties opiniones ſuas fallerentur homines; neque enim perſpicua ulla valeret excuſatio, quin prima ac ſumma veritas à ſe ipſa monſtroſe deficeret, ſi aſſignanda ipſi eſſent, ſi in ſuos ejus & complexus reponenda quæcunque eſſe poſſunt falſa hominum judicia.* S'ils repondent que cet intellect eſt créé, l'Auteur (g) replique qu'une creature ne paroit pas pouvoir être ſuffiſante à modifier ſi à-propos toutes les ames humaines en même tems. Outre que les opinions contraires qui regnent parmi les hommes ne ſauroient loger enſemble dans un ſeul entendement. *Quomodo in unum & eundem intelligentiam ſimul cadet contrarietas illa opinionum & ſententiarum, quam totos in hominibus experimur, cùm unus ait, alter negat de eodem idem? quæ eadem quæſtio impedire poteſt adverſarium in reſpuendo ne jamjam explodi de intellectu divino.* Cette derniere objection a la même force contre ceux qui voudroient dire que cet intellect eſt Dieu. C'eſt auſſi par là que l'on (h) refute invinciblement le Spinoziſme. Notez que l'Auteur avoüe, (i) que toute la force de ſon objection conſiſte en ce qu'il pretend avoir prouvé que l'action de l'entendement des Averroiſtes ſur l'ame de l'homme eſt immanente. Je ne croi point qu'ils ſoient obligez de convenir qu'il prouve cela. Quant au reſte il declare qu'il ne trouveroit rien à redire à la penſée d'Averroes, ſi ce Philoſophe n'eût parlé que de l'action de l'entendement divin conſidere comme la cauſe premiere. (k) *Reſtat ergo, ut ſimum ipſud ſeminum integrum Averroi ſemel loco & mundo habere ſinat, aut verè interpretetur ipſe, de actione intellectûs divini, quæ parte non intellectiva quidem præſide, ſed eſt prima cauſa, in omnes cauſarum ſecundarium, adeoque inferiorum intelligentiarum effectus ex virtute ſuâ influens aliquid. . . . .* (l) *An ita poſſis accipi, non diſputo, illud contentus oſtendiſſe, quod niſi quod ſimile ſonat ejus doctrina, inanis ac fruſtra ſit, ſi quid autem ſimile, ne pilum quidem nobis adverſantem habeat.* Il nous avertit qu'il s'eſt abſtenu des objections que Thomas d'Aquin a propoſées contre l'hypotheſe de cet Arabe. Je vous avertis qu'elle ſe trouve parfaitement refutée dans un (m) Ouvrage de Mr. du Pleſſis Mornai.

On s'étonnera que des genies auſſi ſublimes qu'Ariſtote & qu'Averroës, aient forgé tant de chimeres ſur l'entendement; mais j'oſe dire qu'ils ne les euſſent jamais forgées s'ils n'euſſent eté de grans eſprits. C'eſt par une forte penetration qu'ils ont decouvert des dificultés qui les ont contraints de s'écarter du chemin batu, & de meprifer pluſieurs autres routes où ils ne rencontroient pas ce qu'ils cherchoient. La plus certaine conoiſſance qu'ils euſſent de la nature de l'ame eſt qu'elle eſt capable de penſer ſucceſſivement à mille choſes; mais ils ne pouvoient comprendre comment elle reduiſoit en acte cette faculté: l'action des objets, leurs eſpeces, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paroit capable de donner à l'ame l'intelligence actuelle. Voiez avec quelle force le Pere Mallebranche (n) refute tout ce qu'on dit de la maniere dont nous conoiſſons les choſes. Il n'a point trouvé d'autre reſſource, que de dire que nous les voions en Dieu, & que les idées ne ſont point produites dans nôtre ame. Quelques anciens Philoſophes ont dit que Dieu eſt l'intelligence generale de tous les eſprits, c'eſt-a-dire qu'il leur verſe la conoiſſance comme le ſoleil repand la lumiere ſur les corps. Liez ces paroles des Jeſuites de Coimbre: (o) *Prima ſententia fuit Alexandri hâro ſecundo de anima cap. 20. & 21. exiſtimantis intellectum agentem eſſe intellectum univerſalem omnium conditorem, hoc eſt Deum, quod etiam Platonis dogma libro ſexto de republica fuiſſe creditur qui intellectum agentem noſtros animos cæteris irrationalem comparavit ſolis ut ex Themiſtio hoc in lib. refert divus Thomas 1. part. quæſt. 79. articulo quarto. In eandem errorem lapſus fuit Priſcianus Lydus aſſerens, intellectum agentem non eſſe partem animæ ſed mentem primam atque divinam, vel ideam boni.* Quand une matiere eſt fort abſtruſe, il ne faut pas s'etonner que les plus grands Philoſophes en parlent un peu de travers & ſur des ſuppoſitions malaiſées à comprendre. Or s'il y eut jamais de matiere dificile, c'eſt celle de la formation de la penſée. Elle eſt peut être plus impenetrable que celle de l'origine de l'ame. C'eſt beaucoup dire, car la reflexion de Bartholin ſur une choſe que l'on raconte de Saint Anſelme eſt de bon ſens. On aſſûre que cet Archevêque de Cantorberi ſe voiant proche de la mort à l'âge de 76. ans ſouhaita (p) un petit delai afin d'achever une queſtion très-obſcure qu'il avoit commencée ſur l'origine de l'ame. S'il eut obtenu encore 76. ans de vie, dit Bartholin (q), je doute qu'il eût pu venir à bout d'une queſtion ſi obſcure. Notez que la plupart des Carteſiens enſeignent que comme il n'y a que Dieu qui puiſſe mouvoir les corps, il n'y a auſſi que Dieu qui puiſſe modifier les eſprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'ame criminelle. Mais pour tout ce qui s'apelle ſenſation, imagination, paſſion, memoire, idée, ils pretendent que Dieu en eſt la cauſe efficiente & immediate, & que l'action des objets, ou le mouvement de nos eſprits animaux n'en eſt que la cauſe occaſionelle. Ce ſentiment n'eſt qu'une extenſion de celui qu'on attribue à un fameux interprete d'Ariſtote, & que Mr. du Pleſſis Mornai refute par des raiſons ſpecieuſes, mais dont nos Carteſiens ne s'embarraſſeroient pas. Voions quelque choſe de ce qu'il avance: (r) *Quant à l'opinion d'Alexandre* (d'Aphrodiſée) *qui pretend un intellect agent univerſel, qui imprime l'intellect poſſible, c'eſt à dire, la capacité d'un chacun, & la reduiſe en action, la plus part des raiſons cy deſſus deduites contre Averroes, ſert auſſi contre luy. Mais, pas ce que par ceſt intellect agent il ſemble entendre Dieu meſmes, il y a cecy de plus, Que Dieu qui eſt tout bon,*

(a) *Pomponatius ubi ſupra pag. 8.*

(b) *Voiez la remarque H vers la fin.*

(c) *Antonius Sirmondus de immortalitate animæ adverſus Pomponatium & aſſeclas, pag. 368.*

(d) *Id. Sirmondus ib. pag. 369.*

(e) Quid hoc portenti intellectio ut extra intellectum conſiſtat & quidem toto ab eo disjuncta ſuppoſito? *Id. ib. pag. 370.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib. pag. 371. 372.*

(h) *Voiez l'article* Spinoza *remarque I. n. III.*

(i) *Anton. Sirmondus ib. p. 372.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Ibid. pag. 373.*

(m) *Celui de la verité de la Religion Chreſtienne au chap. 15.*

(n) *Mallebranche, Recherche de la verité liv. 3. ch. 1. & ſuivans de la 2. partie.*

(o) *Conimbric. in lib. 3. de anima c. 5. quæſt. 1. articulo 1. p. m. 226.*

(p) *Voiez l'article de cet Anſelme.*

(q) Valde dubito, ſi vel totidem annos quot vixerat illi addidiſſet Deus vitæ arbiter, ad finem quæſtionis dubiæ unquam potuerit pervenire. *Thomas Bartholinus diſſertat. 6. de legendis libris pag. 164.*

(r) *Du Pleſſis Mornai, de la verité de la Religion Chreſtienne chap. 15. fol. m. 208.*

Digitized by Google

faire proſcrire (F) par l'autorité Papale. Ce ſentiment eſt qu'il y a une intelligence qui ſans ſe multiplier anime tous les individus de l'eſpece humaine, entant qu'ils exercent les fonctions de l'ame raiſonnable. Il n'y a guere de livre où il paroiſſe qu'Averroës ait eu de meilleures intentinos que dans celui qui a pour (G) titre, *Deſtructiones deſtructionum contra Algazelem.* On parle fort deſavantageuſement de la religion de (H) ce Philoſophe; car on veut que non ſeulement il ait mepriſé le Judaïſme, & le Chriſtianiſme, mais auſſi le Mahometiſme qui étoit ſa religion exterieure.

(a) *Dans l'article* Spinoza *remarque* L.

(b) *Theoph. Raynaudus orotem. de malis ac bonis libris n.* 340. *p. m.* 200. *il cite Charles Bouille dans la vie de Raimond Lulle.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ludov. Vives de cauſis corrupt. artium lib.* 5. *pag. m.* 167.

(e) *Clavigny de Sainte Honorine de l'uſage des livres ſuſpects pag.* 48. 49.

(f) *Je ne trouve dans Paul Jove* elog. viror. bellica virtute illuſtr. lib. 4. pag. m. 334. *ſinon que Bajazet I l.* Peripatetici Averrois opinionibus oblectabatur.

(g) Ille vero palam Averroiſtam ſe profitebatur. Hæc ſeu hiſtoria ſeu fabula fit ita ſe habuit. Quod fabula videatur ſatis argumento eſſe debet quod &c. *Cardanus de ſubtilit. lib.* 19. *p. m.* 682.

(h) *Voiez Remeſius epiſt.* 15. *ad Hofm. pag.* 33.

bon, & tout ſage, n'imprimeroit point en noſtre entendement les folies & les malignitez, que nous y remarquons, qu'il n'y laiſſeroit pas auſſi tant d'ignorances & de tenebres, que nous y trouvons, ains vaincroit en tous la contagion qu'apporte ce corps, & bien qu'il n'inſpiraſt ou n'inſinuaſt tant de choſes à l'un qu'à l'autre, ſelon les diverſes capacitez de ceſte table raſe, que pour le moins il n'y peindroit pas un monde de faux traicts, que nous y pouvons voir chacun en ſoy meſme. En apres, ou l'influxion ſeroit perpetuelle, ou bien entrecouppée. Si perpetuelle, nous entendrions tous ce que noſtre imagination nous repreſenteroit ſans labeur & ſans art: ſi entrecouppée, il ne ſeroit pas en nous d'entendre choſe quelconque, ny de vouloir quand nous voudrions. Or au contraire, nous avons peine à comprendre certaines choſes, & nous faut gagner ſur l'ignorance de noſtre eſprit, comme pied à pied: & y en a d'autres que nous entendons dés qu'elles ſe preſentent, & quand nous voulons.

(F) *Fit des progrés ſi formidables . . . . . qu'il fallut le faire proſcrire par l'autorité Papale.*] J'ai raporté (a) ailleurs les paroles d'une Bulle de Leon X. aprouvée dans le Concile de Latran. J'ajoûte ici que Raimond Lulle ſollicita inſtamment le Pape Clement V. à condamner les Commentaires d'Averroës ſur Ariſtote, & qu'il tâcha d'engager Philippe le Bel Roi de France à ſolliciter la même choſe. Il repreſenta que ce ſont des livres remplis d'erreurs pernicieuſes, & qui peuvent conduire peu-à-peu les jeunes gens à l'impieté: il pria, il preſenta des requêtes, il fit un livre ſur ce ſujet, mais il trouva ſourds & le Pape & le Roi de France (b). Preſentement il n'eſt neceſſaire ni de demander cela, ni de prier qu'à tout le moins il ſoit defendu de tenir ce Philoſophe pour un oracle, ſon autorité eſt nulle, & perſonne ne perd du tems à le lire. Mais il y a eu des ſiecles bien infatuez de ſa doctrine. Liſez ce qui ſuit. (c) *Congruentior & expeditu facilior fuiſſet petitio, pro qua nunc, (qua Dei benignitas eſt,) non eſt ſatagendum. Nimirum ne Averroes evanuit loco eſſet in ſcholis: quod cùm ſuperiore ſeculo, & paucis anterioribus, invaluiſſet, præſertim in Italia, ut Canus* lib. 10. de locis c. 5. *notavit; occaſio fuit magnorum in oris illis errorum, & inutilis diligentiæ, qua aliqui non minùs in pervolutando Averroë collocabant opera, quàm in ſacris literis ponunt, qui iis maximè delectantur: nec fides minùs Averroi tribuerunt, quàm optimi quique fideles Canonicis ſcriptoribus: quod indigniſſimum fuiſſe, nemo non videt. Nunc Averrois in ſcholis deponatus evaſit.* Louis Vives s'étoit bien plaint de l'autorité que ce Philoſophe Arabe avoit obtenuë. (d) *Quem philoſophi de noſtra ſchola, qui poſt eum ſcripſere, ita ſunt amplexati, ut penè authoritate Ariſtoteli adæquarint, nec ſolùm qui longo poſt intervallo vixerunt, ſed qui illius quoque ætate: quod factum eſt & ignorantia meliorum, & admiratione mercimonii longæ & ſenſis peregrini: ut gratiam ei conciliaret apud primos novitas, apud poſteros vetuſtas.* Il marque là un coup de bonheur: certains eſprits fortunez plaiſent d'abord pour leur nouveauté; & enfin à cauſe de leur antiquité. Que mes lecteurs examinent s'il leur plait ce raiſonnement d'un moderne. (e) *On ne doit pas s'étonner de voir que les hommes ayent eu tant d'eſtime pour* Averroës, *puis que le pere de Cardan qui ſe meſloit de magie, nous aſſure que les demons meſmes ont admiré ſa doctrine, de laquelle Bajazet ſe divertiſſoit dans les plus ſenſibles douleurs de la goutte; qui n'eſt pas une preuve moins advantageuſe pour monstrer ſon merite, que d'avoir étonné les intelligences.* Si ce qui concerne Bajazet n'eſt pas raporté plus fidelement (f) que le reſte, j'en doute beaucoup; pour bien raporter ce qui regarde le Pere de Cardan il faloit dire, que l'un des Eſprits qui lui aparurent faiſoit profeſſion d'être Averroiſte, & non pas qu'Averroës avoit étonné les intelligences, & il faloit ajoûter que Cardan même inſinuë (g) que ce conte de ſon pere étoit fabuleux.

(G) *Qui a pour titre* deſtructiones deſtructionum.] Ou bien *deſtructionum deſtructorii.* Le titre Arabe eſt (h) *Hahapalah alahapalah.* Averroës refute dans cet Ouvrage les opinions metaphyſiques qu'Algazel avoit ſoutenues contre les Philoſophes. La plupart de ces opinions d'Algazel ſont très-mauvaiſes, car par exemple il (i) a combatu ce que les Philoſophes diſoient que le monde eſt l'ouvrage de Dieu, & que Dieu eſt un agent, qu'il eſt unique, ſimple, incorporel, & qu'il ne peut point y avoir deux natures increées. Puis qu'Averroës ſoutient le parti des Philoſophes ſur toutes ces propoſitions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'eſt l'un de ſes plus beaux Ouvrages au ſentiment du (k) Pere Rapin. Mais d'ailleurs la bonne cauſe peut-elle trouver ſon compte dans les ſervices que lui pourroit faire un tel defenſeur, (l) lui qui nioit que la creation fût poſſible, & qui ſoutenoit que tous les êtres ſpirituels ſont éternels, & que Dieu ne conoît pas les choſes particulieres, & n'étend point ſa providence ſur les individus de ce monde?

(H) *On parle fort deſavantageuſement de la Religion de ce Philoſophe.*] Vous trouverez dans le Dictionnaire de Moreri que le Chriſtianiſme étoit ſelon lui une Religion impoſſible; que le Judaïſme étoit une Religion d'enfans, & que le Mahometiſme étoit une Religion de pourceaux; & qu'enſuite il s'écrioit, *Moriatur anima mea morte philoſophorum.* c'eſt-à-dire, que mon ame meure de la mort des Philoſophes. Voilà de quelle maniere il imitoit Balaam qui dit, (m) *Que je meure de la mort des juſtes, & que ma fin ſoit ſemblable à la leur.* Mr. Moreri ne raporte pas exactement ce qui concerne le Chriſtianiſme, Averroës *le nommoit*, dit-il, *une religion impoſſible à cauſe du miſtere de l'Euchariſtie.* Il eſt ſûr que ce Philoſophe n'en parloit pas ſi obligeamment quand il faiſoit reflexion ſur la pratique de la Communion de Rome. Liſez ces paroles de Mr. Daillé adreſſées au Pere Adam: „ (n) Les ſa-„ ges du monde ne vous ont point pardonné cette „ étrange créance, non plus que les Juifs; témoin la „ parole du Philoſophe Averroës, que (1) le Cardi-„ nal du Perron rapporte ſur la foy de Sarga, l'un „ des Peres de voſtre ſocieté, *qu'il ne trouvoit point de „ ſecte pire, ou plus badine que celle des Chrétiens, qui „ mangent & dechirent eux-meſmes le Dieu, qu'ils ado-„ rent.*„ Avant que de paſſer outre je fais deux remarques contre ce docte Miniſtre. La 1. eſt que le Cardinal du Perron n'eſt point proprement celui qui raporte cette parole ſur la foi de l'un des confreres du Pere Adam; il ne la raporte que comme citée par Mr. du Pleſſis, car c'eſt Mr. du Pleſſis (o) qui allegue ſur ce ſujet ce que le Jeſuite Scarga obſerve touchant la penſée de ce Philoſophe Arabe. La 2. eſt qu'au lieu de Sarga il faloit dire Scarga. Raportons maintenant le paſſage d'un autre Miniſtre: (p) *Si nous recevions la ſainte Cene à genoux . . . . . nous ſerions en ſcandale & en achoppement aux infirmes: mais nous donnerions occaſion aux infideles de blaſphemer le ſacré Nom de Dieu, & d'avoir en horreur la Chriſtianiſme. Car nous ne pouvons oublier la lamentable exemple de ce Philoſophe Payen* (2), *qui ayant veu manger le Sacrement qu'on avoit adoré, dit,* Qu'il n'avoit jamais veu de Secte plus folle ni plus ridicule que celle des Chreſtiens qui adorent ce qu'ils mangent; *Et c'eſt à ce propos que ce mal-heureux s'écria,* Que mon ame ſoit avec celle des Philoſophes: veu que les Chreſtiens adorent ce qu'ils mangent. Ce même Miniſtre allegue (q) ailleurs un paſſage de Ciceron qui quadre beaucoup avec la penſée d'Averroës. „ (r) *Ecquem tam amentem „ eſſe putas qui illud quo veſcatur Deum credat eſſe?* „ c'eſt à dire, *& qui penſez-vous ſi inſenſé que de croire „ que ce qu'il mange ſoit Dieu?* „ Ciceron parla ainſi en conſiderant qu'on donnoit au blé le nom de Ceres, & au vin le nom de Bacchus. (ſ) *Cum fruges Cererem, vinum Liberum dicimus, genere non quidem formonis utimur uſitato.* Le Pere Leſcalopier avouë que cet illuſtre Paien eſt fort raiſonnable quand il raiſonne de la ſorte à l'égard de Ceres & de Bacchus, mais, ajoûte-t-il, c'eſt une extréme ſageſſe ſous le Chriſtianiſme que de manger ce que l'on croit être Dieu, & nous regardons comme coupables (t) d'une infidelité très-inſenſée & très-ſtupide ceux qui ne prenent pas à la lettre les paroles de JESUS-CHRIST, *ceci eſt mon corps*, & qui nous objectent en ſe moquant ces paroles de Ciceron. (v) *Illud Academicum ſublato cachinno procaciter inſurpant, Academicorum, non Fidelium nepotes.* Ecquem tam amentem eſſe putas qui illud, quo veſcatur, Deum credat eſſe?

(i) *Voiez La Bibliotheque de Geſner fol.* 100. *verſo.*

(k) *Rapin Reflex. ſur la Philoſophie n.* 30. *p. m.* 363.

(l) *Voiez Poſſevin Biblioth. ſelecta l.* 12. *c.* 36.

(m) *Nombres chap.* 23. *v.* 10.

(n) *Daillé, Replique au Pere Adam & à Cottiby* 1. *part. chap.* 16. *p.* 116.

(1) *Du Perr. de l'Euchar. l.* 3. *c.* 29. *p.* 973.

(o) *Du Pleſſis, Traité de la Cene p. m.* 1106.

(p) *Drelincourt Dialogue* 9. *contre les Miſſionaires ſur le ſervice des Egliſes Reformées page* 305. 306.

(2) *Averroes.*

(q) *Id. Dialogue* 6. *p.* 236.

(r) *Cicero de Nat. Deorum lib.* 3. *pag. m.* 619.

(ſ) *Id. ib.*

(t) Amentiſſimæ ac ſtolidiſſimæ infidelitatis damnamus hæreticos homines qui Chriſti Domini, hoc eſt ipſius veritatis planiſſimæ diſertiſſimaque verba &c. *Leſcalopevius in Ciceronem de Nat. Deor. pag.* 622.

(v) *Id. ib.*

rieure. Divers Auteurs ont (1) travaillé à la traduction Latine de ſes Ouvrages. J'eſperois qu'avant que cet article fût donné aux Imprimeurs, j'aurois le plaiſir de conſulter le volume où Don Nicolas Antonio a parlé fort amplement d'Averroës, mais je me vois privé de cette ſatisfaction, & reduit aux ſeuls extraits du Journaliſte de Paris. Vous allez voir ce que j'en tire. * „ Averroës de Cordouë fut inſtruit par ſon pere dans la Juriſprudence, & dans la religion du païs. Il „ étoit exceſſivement gras, bien qu'il ne mangeât qu'une fois le jour. Il paſſoit toutes les nuits „ à l'étude de la Filoſofie, & lors-qu'il ſe ſentoit fatigué, il ſe divertiſſoit par la lecture de quel-„ que

* *Journal des Savans du 1. Juillet 1697. pag. 475. édit. de Holl.*

(a) *Voſſius, de Philoſophor ſectis c. 17. p. 91.*

(b) De Chriſtiano Judæus, de Judæo factus eſt Mahumetanus. *Anton. Simonius de immortal. animæ pag. 29.*

(c) *Claudius Berigardus in proœmio circuli Piſani pag. 5.*

(d) *Naudé Apolog. des grans hommes p. m. 320.*

(e) *Cardan. de ſubtilit. l. 19. p. m. 682.*

(f) *Eraſmus epiſt. 29. lib. 10. pag. 532.*

(g) Alterum magnum opus ſectum in libros ſex & quadraginta ex Peripatetica diſciplina confecimus adverſus Averroëm quod etiam excuſum eſt. *Ambroſius Leo epiſt. ad Eraſmum.* Cette lettre eſt la 28. du 10. livre parmi celles d'Eraſme pag. 531.

(h) *Franciſcus Petrarcha epiſtola ultima libri ſine titulo, pag. m. 656.*

(i) *Du Pleſſis Mornai, de la verité de la Religion Chreſtienne chap. 20. fol. m. 258. verſo.* (k) *Id. ib. fol. 259.* (l) *Voiez ci-deſſus remarque E, lettre o, ce que j'ai cité des Jeſuites de Coimbre.*

At cum Apoſtolo Catholici reſpondemus. Nos ſtulti propter Chriſtum: *utinam vos ſitis* prudentes in Chriſto. Il ne s'agit point ici d'examiner la qualité de ces reflexions; il ne s'agit que des penſées d'Averroës. Je remarque que Voſſius n'a parlé qu'en general du mepris de ce Philoſophe pour la Religion Chretienne; il n'a point conſideré en particulier le reſultat de la tranſubſtantiation. (a) *Nam parum viderit tantus Philoſophus in vera & unica ſalutis via argui illud quod diceret, malle ſe animam ſuam eſſe cum Philoſophis quam cum Chriſtianis.* Quelques-uns diſent (b) qu'Averroës nâquit Chretien, & qu'il ſe fit Juif, & enſuite Mahometan. D'autres (c) diſent qu'il écrivit contre les trois grans Legiſlateurs, Moiſe, JESUS-CHRIST, & Mahomet, & qu'il fournit les materiaux du livre *de tribus impoſtoribus.* D'autres obſervent (d) *qu'il n'a jamais cru qu'il y eut des Diables*, & qu'ainſi Cardan a fait violence à ſa doctrine (e) *quand il introduit un Demon qui ſe diſoit l'un de ſes diſciples & ſectateurs.* On ne peut rien prononcer de plus fort que ce jugement ou ce vœu d'Eraſme, (f) *Utinam prodiſſet ingens illud opus adverſus Averroën impium & vecordem.* Il écrit cela à un homme qui lui avoit fait ſavoir (g) que ſon grand Ouvrage contre Averroës étoit imprimé. D'où vient donc qu'Eraſme en ſouhaite la publication? N'eſt-ce pas un ſigne qu'en repondant à ſes amis il ne mettoit pas toûjours ſous ſes yeux leurs lettres, & qu'il en avoit oublié quelques circonſtances? Quoi qu'il en ſoit, ſon vœu me fait ſouvenir d'une lettre de Petrarque où l'on exhorte un ſavant Theologien à refuter Averroës, ce chien enragé qui abaie ſi furieuſement contre JESUS-CHRIST. Petrarque ajoûte qu'il avoit fait des recueils pour un tel Ouvrage, mais qu'il n'a ni le loiſir, ni le ſavoir qui lui ſeroient neceſſaires pour écrire là-deſſus. Il apelle impie le ſilence que tant de grans hommes ont gardé, & il ſouhaite qu'on lui dedie quand même il ſeroit déjà dans le tombeau, l'Ouvrage qu'il exhorte ſon ami à compoſer. (h) *Extremum quæſo ut cum primum perveneris quò ſuſpiras, quod ſirò fore confido, contra canem illum rabidum Averroëm, qui furore actus infando, contra dominum ſuum* CHRISTUM, *contraque catholicam fidem latrat, collectis undique blaſphemiis ejus, quod ut ſcis, jam exoptamus, ſed me ingens ſemper, & nunc ſolito major occupatio, nec minor temporis, quam ſcientia retraxit impia, totis ingenij viribus ac nervis incumbens, rem à multis magnis viris impiè neglectam, opuſculum unum ſcribas, & mihi illud inſcribas, ſeu tunc vivus ero, ſeu interim abiero.* Citons auſſi Mr. du Pleſſis. (i) *Ariſtote eſtoit au dire de pluſieurs peu religieux, & Averroes ſon interprete au tout impie . . . . .* (k) *Nul n'ignore combien Averroes principalement preſſe l'eternité du monde & l'intellect univerſel, qui toutes fois ne peuvent compatir avec pieté.*

Pour achever le tableau de l'irreligion d'Averroës, il ne faudroit pas oublier les traits que ſes hypotheſes ſur l'ame de l'homme fourniſſent. Il eſt ſûr qu'il n'admettoit point de peines & de recompenſes après cette vie, car à proprement parler il enſeignoit la mortalité de l'ame humaine. Je ſai bien qu'il reconoiſſoit que l'entendement ne mouroit jamais, & qu'il en faiſoit une nature éternelle, mais à cet égard il ne le conſideroit pas comme une ſubſtance apropriée à chaque homme, & par conſequent quoi qu'il avoüât que le principe des operations intellectuelles de Pierre & de Paul ſubſiſtoit après leur mort, il ne laiſſoit pas de croire que tout ce qui avoit apartenu en particulier à Pierre & à Paul, & quant au corps & quant à l'ame, ceſſoit de vivre lors qu'ils mouroient. Il nioit donc le Paradis & l'Enfer. Voſſius qui a bien compris cette doctrine, n'eut pas dû l'attribuer abſolument à Mirandulanus, puis que cet Auteur ne l'adopte point comme veritable en elle-même, mais ſeulement (l) comme l'interpretation legitime des paroles d'Ariſtote. Auroit-on oſé dans des livres imprimez ſe declarer pour un ſentiment impie, & qui expoſoit les gens aux feux de l'Inquiſition? Le paſſage de Voſſius que je vais citer ſervira de preuve que les Ecrivains les plus

doctes ne diſtinguent pas toûjours ce qu'ils devroient diſtinguer. Ils imputent quelquefois à un Philoſophe non pas ce qu'il croit abſolument, mais ce qu'il dit qu'il faudroit croire ſi l'on vouloit ſuivre les opinions d'Ariſtote, ou de quelque autre fondateur de ſecte. (m) *Biſariam jubés conſiderare hominis intellectum* (Averroës), *ut eſt intellectus, & ut eſt forma, quam obtinet, dum nobis unitur. Priori modo ais eum à morte noſtra ſupereſſe, quippe æternum: nec dare hominem eſſentiam, ſed manere illi per operationem ſuam phantaſmatum interventu. Hanc ſententiam etiam ſequitur Antonius Mirandulanus verſ. ſingul. certam. lib.* XXXII. *fol. 1, & lib. ſeq. fol.* II, & VI. *Similiterque Cardanus: quem propterea reprehendit, ac refellit Cæſar Scaliger Exercit. (n)* CCCVI, *fol. 30. Et ſane ſa ſententia Scripturis & diametro adverſatur; ut quæ ſuam cuique animam, ſua etiam à morte præmia, & pœnas, adjungunt.*

(m) *Voſſius de origine & progreſſu idolatriæ lib. 3. cap. 42. p. m. 952.*

(n) *Il faloit dire* CCCVII.

(l) *Divers Auteurs ont travaillé à la traduction Latine* d'Averroës.] Voici un paſſage de Mr. Huet qui nous aprendra le nom de quelques-uns de ces traducteurs, & en même tems une mepriſe de Scaliger. (o) *Vix ullos Averrois Arabicos codices in Europâ reperiri poſſe putabat Scaliger, ſolamque converſionem ab Armengando Blaſii, Jacobo Mantino, Johanne Franciſco Burana, Abrahamo de Balmis, Vitale Niſſe, Carlo Calonymo, Johanne Bruyerno Campegio, Paulo Iſraëlitâ, aliiſque adornatam in lucem venuſſe. Ego tamen his verſavi manibus Arabicum Averrois librum, exoriente huc olim à Poſſello devectum; quod mater Scaligerum fugiſſe, Poſſello olim amicitiâ, & literarii conſuetudine conjunctum. Eo libro continentur in Logicam, Rhetoricam & Poeticam commentaria; quæ ad Jacobi Mantini & Abrahami de Balmis interpretationem à me expenſa, fidem eorum & artem aperiri mihi comprobarunt.* Notez qu'il y a eu des Rabins qui ont traduit (p) en Hebreu quelques Ouvrages d'Averroës. Il eſt bon que j'obſerve ici ce que je trouve dans Poſſevin. Ce Jeſuite (q) aſſûre que ceux qui étoient ſi entêtez de ce Philoſophe Arabe, ne le pouvoient lire que dans des verſions pitoiables avant l'édition que Jean Baptiſte Bagolin fit faire à Veniſe chez les Junctes l'an 1552. cette édition, continuë-t-il, ne peut pas valoir grand' choſe, car Bagolin à l'égard d'une partie des Oeuvres d'Averroës ſe ſervit de la traduction d'un Juif nommé Jaques Mantinus, & à l'égard de l'autre partie on emploia les traductions precedentes, & même celles que Niphus, & Zimara n'avoient nullement corrigées en travaillant ſur Averroës. Le traducteur Mantinus ſuivit les traces d'Abraham de Balmis qui avoit très-mal reüſſi. On ne peut donc ſe promettre qu'un traducteur qui a eu de ſi mauvais guides, ait bien exprimé l'original; & comme Bagolin n'entendoit rien dans l'Arabe, il ne pouvoit point juger de ces interpretations. Je m'en vais copier un long paſſage de Keckerman, où l'on ſouhaite que Dieu veuille ſuſciter un traducteur qui delivre de la craſſe & tenebreuſe barbarie des precedens les Oeuvres d'Averroës. C'eſt alors que l'on verroit les grans ſervices que cet Arabe a rendus a la Philoſophie. (r) *Quid & quantum univerſa Philoſophia Averroën ejus profuerit, tum clarorum perſpectumque haberemus, ſi quem nobis Deus virum excitaret, qui Latinam ejus verſionem ab iſta, quæ ſcates undique moleſta barbarie liberaret, & ſtylo Latino ſaltem mediocri & intelligibili in gratiam Philoſophiæ ſtudioſorum verteret. Ad quam rem illa, quæ nuper Avicennam Arabicum nitidiſſimis typis dedit clariſſima Typographia Medicea plurimum adjumenti adferret, ſi lingua Arabica* AVERROEM *ederet, atque ita occaſionem veris ejus linguæ peritis faciliorem præberet barbara verſionis emendandæ, & ad intelligendum traducendæ: alias certum eſt,* AVERROEM *à multis neglectum iri, à quibus legeretur diligenter, niſi tum multis locis non intelligeretur. In Poſterioribus Anal. apparet ſingularem operam præſtitiſſe & immortalitate digniſſimam: Et Epitome Logica, quam ſcripſit, laudatiſſima eſt ob varias cauſas, ut & Logica ejus quæſita. Nemo tam interpretum veterum videri poteſt proximus Ariſtotelis mentî atque hic Arabs.* Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui faſſent un pareil vœu, ou qui fondent de ſi belles eſperances ſur une verſion accomplie des Oeuvres d'Averroës, ou qui lui donnent de ſi grans eloges.

(o) *Hiſtorius de claris interpretibus p. m. 185.*

(p) *Voiez La Bibliotheque Rabinique du Pere Bartolocci to. 1. p. 13. & ſuiv.*

(q) *Poſſevinus, Biblioth. ſelecta lib. 12. c. 16. pag. 43. tom. 2.*

(r) *Keckermannus in præcognitis logicis tract. 2. cap. 2. n. 32. pag. m. 103.*

Digitized by Google

„ que livre de poëſie ou d'hiſtoire. Jamais on ne le vit jouër, ni rechercher autre amuſe-„ ment. Les erreurs dont il fut acuſé donerent lieu à une ſentence par laquelle il fut depouillé „ de ſon bien, & obligé à ſe retracter. Aprés ſa condanation il fit un voyage à Fez, puis re-„ tourna à Cordouë, où il demeura juſques à ce qu'à l'inſtante priere des peuples, il fut rapelé „ à Maroc où il paſſa le reſte de ſa vie, qu'il finit en 1206.„ Les Journaliſtes de Leipſic † m'apprenent que Don Nicolas Antonio dans cette partie de ſon Ouvrage s'eſt fort ſervi d'un écrit de Jean Leon qu'Hottinger a publié. Je puis donc quant à cela aller aux ſources auſſi bien que lui. Je dirai donc que l'on trouve dans cet écrit, que le peuple de Cordouë éleva Averroës à deux belles charges (K) que ſon pere & ſon aieul avoient poſſedées: c'étoit celle de grand Juſticier, & celle de chef des Prêtres. Il étoit capable de s'en aquiter, puis qu'il entendoit fort bien la Juriſprudence, & la Theologie. Après l'étude de ces deux ſciences il s'attacha à la Phyſique, à la Medecine, à l'Aſtrologie & aux Mathematiques. Pendant qu'il avoit les charges dont j'ai parlé, le Roi de Maroc lui envoia des Deputez pour lui ofrir celle de Juge de Maroc, & de toute la Mauritanie, & à telle condition qu'il conſerveroit tous les emplois dont il jouiſſoit en Eſpagne. Cette propoſition lui plut, il s'en alla à Maroc, mais y aiant établi des Juges comme ſes ſubdeleguez, il s'en retourna à Cordouë. On dit des merveilles de ſa (L) patience, & de ſa liberalité, & de ſa douceur. Il renvoioit à ſon Lieutenant tous les procés criminels, & n'y opina jamais. Tant de bonnes qualitez n'empêcherent pas qu'il n'eut beaucoup d'ennemis qui le traverſerent extrêmement, & qui l'accuſerent (M) d'hereſie, ce qui eut des ſuites bien facheuſes, & bien accablan-

† *Acta eruditor. Lipſ. 1697. pag. 305.*

(K) *Deux belles charges que ſon pere & ſon aieul avoient poſſedées.*] Son aieul étoit l'un des plus fameux Juriſconſultes de ſon tems: il paſſoit pour un ſecond (a) Malich. & il fut d'ailleurs un ſavant Theologien. Ce fut lui que le peuple de Cordouë ſecoüant le joug de ſon Prince, & voulant avoir pour Maître le Roi de Maroc, deputa à ce Monarque pour negocier cette grande afaire. Il en obtint toutes les faveurs qu'il lui demanda de la part de ces mutins, & il retourna vers eux comble de bienfaits & de careſſes, aiant été créé chef des Prêtres, & grand Juge du Roiaume de Cordouë. Il mourut aprés avoir joüi de ces dignitez un fort long tems, & laiſſa un fils qui étoit Legiſte, & qui fut deſtiné aux mêmes emplois par les ſufrages des habitans de Cordouë. Le Roi de Maroc confirma cette élection, & par ce moien nôtre Legiſte ſe vit revêtu d'un beau caractere. On trouve que l'autorité de ſes charges s'étendoit ſur toute l'Andalouſie, & ſur le Roiaume de Valence. Sa vie fut longue, & il la paſſa joieuſement. Aprés qu'il fut mort ſes dignitez furent conferées à ſon fils Averroës par les ſufrages du peuple (b). Notez qu'à la priere de pluſieurs Grans, qui implorcient ſa clemence en faveur d'Ibnu Saigh fameux Medecin detenu dans les priſons pour le crime d'hereſie, il l'avoit mis en liberté. Ibnu Giulgiul diſoit pendant cette procedure, *le pere d'Averroës ne ſait pas qu'il a un fils qui fera un beaucoup plus grand heretique que celui-là* (c). Ce n'étoit point ſe tromper.

(a) *Qui a été l'un des 4. plus grans Canoniſtes, Unus ex quatuor primariis Juris Muhammodanorum Canonici interpretibus. de la Religion Mahometane.* Hotting. Biblioth. Theol. lib. 1. c. 3. pag. 272.

(b) *Tiré d'un livre de viris quibuſdam illuſtribus apud Arabes, traduit en Latin par Jean Leon l'Africain, & publié par Hottinger ubi ſupra.*

(c) *Ibid. pag. 269.*

(L) *On dit des merveilles de ſa patience, & de ſa liberalité.*] Il y avoit à Cordouë parmi la Nobleſſe, & parmi les gens de lettres pluſieurs perſonnes qui le haiſſoient, & qui le controlloient. Un jour qu'il faiſoit leçon dans l'Auditoire de Juriſprudence, le valet de l'un de ſes ennemis lui alla dire quelque choſe à l'oreille. Il changea de couleur, & repondit ſimplement *oui oui*. Le lendemain le même valet retourna à l'Auditoire, demanda pardon, & confeſſa devant tous les écoliers, qu'il avoit dit une groſſe injure à Averroës en lui parlant à l'oreille. Dieu te beniſſe, lui repondit-il, puis que tu as declaré que je ſuis pourvu de patience. Il lui donna enſuite une certaine ſomme d'argent, & lui dit *ne fais point à d'autres ce que tu m'as fait*. Quoi qu'il fût riche & par ſon mariage, & par ſes charges, il étoit toûjours endetté, parce qu'il faiſoit beaucoup d'aumônes aux gens de lettres neceſſiteux, ſoit qu'ils l'aimaſſent, ſoit qu'ils le haïſſent. Ses amis le cenſurerent un jour de ce qu'il diſtribuoit ſon bien à ſes ennemis, *Malheureux que vous êtes*, repondit-il, *vous ne ſavez pas que faire du bien à ſes parens & à ſes amis, n'eſt point un acte de liberalité; on ſe porte à cela par des ſentimens de la nature; être liberal c'eſt communiquer ſon bien à ſes ennemis, & parce que mes richeſſes ne viennent pas de ce que moi ou mes ancêtres aions exercé la marchandiſe, ou quelque art, ou le metier des armes, mais de la profeſſion de la vertu, n'eſt-il pas juſte que je les depenſe par la vertu? Je trouve que je ne les ai pas mal placées; elles m'ont ſervi à convertir en amis ceux qui étoient mes ennemis* (d). Joignez à cela ce que j'ai dit (e) concernant ſa ſobrieté, ſa vigilance, ſon aplication à l'étude &c. Il ne voulut point conſentir que le plus jeune de ſes fils fût élevé aux honneurs qu'on lui ofroit à la Cour de Maroc, & bien loin de voir avec joie la deference que l'on temoignoit à ce jeune homme, & dans laquelle on ſe propoſoit de faire plaiſir au pere, il s'en chagrinoit tout de bon (f). Quel dommage que tant de vertus, & tant de bonnes qualitez n'aient pas été accompagnées de l'orthodoxie, & qu'au contraire elles aient été jointes aux erreurs les plus énormes! Les écrits de ſes adverſaires ne le difamoient que du côté de l'hereſie; & ſes Panegyriſtes ne le loüoient que du côté de la vertu & de la ſcience &c. (g) *Hic à multis laudatus, à nonnullis vero aliis vituperio affectus eſt. . . . Adverſarius ejus ſcripſit epiſtolam qua vituperabatur Averrois, cum de hereſi infamando, & alius ſcripſit aliam laudando eum de nobilitate, juſtitia & doctrina: qua quidem epiſtola ſunt longiſſimæ.*

(d) *Ibid. pag. 273. 274.*

(e) *Dans le texte de cet article, pag. 418. au paſſage du Journal des Savans.*

(f) *Apud Hotting. ubi ſupra pag. 274. 275.*

(g) *Ibid. pag. 279.*

(M) *Qui l'accuſerent d'hereſie, ce qui eut des ſuites bien . . . accablantes pour lui.*] Pluſieurs Nobles, & pluſieurs Docteurs de Cordouë, & nommément le Medecin Ibnu Zoar lui portoient envie, & reſolurent de lui intenter un procés de Religion. Ils ſuborerent de jeunes gens pour le prier de leur faire une leçon de Philoſophie. Il y donna les mains, & leur decouvrit dans cette leçon (h) ſa creance de Philoſophe. Ils en firent dreſſer un acte par un Notaire, & l'y declarerent heretique: cet acte fut ſigné par cent temoins, & envoié à Manſor Roi de Maroc. Ce Prince l'aiant vu ſe mit en colere contre Averroës, & dit tout haut, *il eſt clair que cet homme-là n'eſt point de nôtre Religion. Hunc noſtra legis non eſſe patet.* Il fit confiſquer tous ſes biens, & le condamna à ſe tenir au quartier des Juifs. Averroës obeït, mais étant allé quelquefois à ſa Moſquée pour y faire ſes oraiſons, & aiant été chaſſé à coups de pierre par les enfans, il ſe retira de Cordouë à Fez, & s'y tint caché. On le reconut dans peu de jours, & on le mit en priſon, & l'on demanda à Manſor ce qu'on en feroit. Ce Prince aſſembla pluſieurs Docteurs en Theologie & en Juriſprudence, & s'informa d'eux de quelle peine un tel homme étoit digne. La plupart repondirent qu'en qualité d'heretique il meritoit la mort, mais quelques-uns repreſenterent qu'il ne faloit pas faire mourir un tel perſonnage, qui étoit principalement conu ſous la qualité de Legiſte & ſous celle de Theologien, deſorte, dirent-ils, qu'on ne divulguera point par le monde qu'un heretique a été condamné, mais qu'un Legiſte, qu'un Theologien a ſubi cette ſentence; d'où il arrivera 1. que les Infideles n'embraſſeront plus nôtre foi, & qu'ainſi nôtre Religion ſera amoindrie: 2. que l'on ſe plaindra que les Docteurs Afriquains cherchent & trouvent des raiſons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il y aura plus de juſtice à le faire retracter devant la porte de la grande Moſquée, où on lui demandera s'il ſe repent. Nous ſommes d'avis que vôtre Majeſté lui pardonne en cas qu'il ſe repente, car il n'y a aucun homme ſur la terre qui ſoit exemt de tout crime. Manſor goûta ce conſeil, & donna ſes ordres au Gouverneur de Fez pour une telle execution. En conſequence de quoi un Vendredi à l'heure de la priere, nôtre Philoſophe fut conduit devant la porte de la Moſquée, & mis tête nuë ſur le plus haut degré, & tous ceux qui entroient dans la Moſquée lui cracherent au viſage. La priere étant finie, les Docteurs avec des Notaires, & le Juge avec ſes aſſeſſeurs vinrent là, & demanderent à ce miſerable s'il ſe repentoit de ſon hereſie; il repondit par un ouï: on le renvoia, il ſe tint à Fez, & y fit des leçons de Juriſprudence. Manſor lui aiant permis quelque tems après de retourner

(h) *Interlegendum autem ſuam philoſophalem fidem detexerunt. Ibid. pag. 276.*

Digitized by Google

tes pour lui. Il ne mourut point ſans en être delivré glorieuſement. Ce qu'il repondit à un jeune Gentilhomme qui le prioit de (N) lui accorder ſa fille, eſt aſſez curieux. On raconte une choſe très-ſinguliere touchant l'effet de quelques diſcours qu'il prononça (O) contre le plus jeune de ſes fils. Il compoſa beaucoup de vers de galanterie, mais quand il fut vieux (P) il les fit jetter au feu *. Je ne ſai d'où Du Verdier Vau-Privas a pris ces paroles: *Averroes fut rompu par une*

* *Tiré d'un livre* De viris quibuſdam illuſtribus apud Arabes *traduit par Jean Leon, & publié par Hottinger au chap. 3. du 2. Livre de ſa* Bibliotheca Theologica.

à Cordouë, il y retourna, & y vêcut miſerablement privé de biens & de livres. Cependant le Juge qui lui avoit ſuccedé s'aquitoit ſi mal de ſa charge, & en general la juſtice etoit ſi mal adminiſtrée dans ce pais-là que les peuples en gemiſſoient. Manſor voulant remedier à ce deſordre aſſembla ſon Conſeil, & y propoſa de retablir Averroës. La plupart des Conſeillers en furent d'avis; c'eſt pourquoi il lui envoia un ordre de venir inceſſamment à Maroc pour y faire les fonctions de ſa premiere Magiſtrature. Averroes partit auſſi-tôt avec toute ſa famille, & paſſa tout le reſte de ſes jours à Maroc (a). Il y fut enterré hors de la porte des Corroieurs (b). Son tombeau & ſon épitaphe y ont paru fort long tems (c).

(a) *Ibid. pag.* 276. *& ſeq.*

(b) *Ibid. pag.* 279.

(c) *Ibid.*

Il ne faut pas oublier ce qu'il repondit à ceux qui lui demanderent quelle étoit la ſituation de ſon ame pendant la perſecution. Cet état-là, leur dit-il, me plaiſoit & me deplaiſoit. J'étois bien aiſe d'être dechargé des fonctions penibles de la judicature, mais il me fâchoit d'avoir eté oprimé par de faux temoins. Je n'ai point ſouhaité, ajoûta-t-il, d'être retabli dans la charge de Magiſtrat, & je ne l'ai repriſe qu'après que mon innocence a eté manifeſtée (d).

(d) *Ibid. pag.* 278.

(N) *Ce qu'il repondit à un jeune Gentilhomme qui le prioit de lui accorder ſa fille, eſt aſſez curieux.*] Donnez la moi, lui dit ce galant (e), je vous en paierai ſon peſant d'or. Savez-vous, repondit Averroes, ſi ma fille eſt belle ou laide, ſavez-vous ſi vous en ſerez content? J'ai vu ſa (f) copie, reprit l'autre, c'eſt-à-dire, ſon frere. Je crains, repliqua Averroës (g), que vôtre ardeur impetueuſe ne vous ait empêche de la connoître. Le jeune homme ſe retira tout honteux, & ne revint point à la charge. Cette fille fut mariée depuis par ſon pere à un parent du Roi de Maroc (h). Quand j'ai dit que la reponſe d'Averroes étoit curieuſe, j'ai eu égard à deux choſes, en 1. lieu aux circonſtances, & puis à l'obſcurité du traducteur. Je le ſoupçonne de s'être mal exprimé; il n'entendoit guere la langue Latine, l'aparence eſt que les mots Arabes ont plus de ſel que ſa traduction: & ainſi les eſprits curieux ſeront bien-aiſes qu'on leur propoſe à examiner ce petit fait-là. C'eſt une aſſez grande ſingularité de voir un galant qui poids pour poids veut troquer ſon or contre une fille qu'il n'a point vuë. Le prix monteroit bien haut, même en Eſpagne où les gens ſont beaucoup moins gras qu'en pluſieurs autres pais. Averroes n'auroit pas mal fait de demander au galant, Savez-vous ſi ma fille eſt d'une taille deliée, ou ſi elle a trop d'embonpoint? Cet éclairciſſement pouvoit être de conſequence, puis qu'au ſecond cas la marchandiſe eût plus couté, & moins valu. Selon nos coutumes rien ne ſeroit plus ſingulier qu'un galant qui n'auroit point vu la fille du principal Magiſtrat du lieu de ſa reſidence, mais parmi les Mahometans cela eſt commun; ils ne permettent point aux filles de ſe montrer aux fenêtres, & devant la porte du logis, de courir de lieu en lieu, & de recevoir des viſites chaque jour. Cependant j'oſe dire qu'il y a quelque choſe de conſiderable en ce que le (i) noble Cordouan ne ſavoit que par conjecture ſi la fille d'Averroës étoit belle. Voilà quelques-unes des circonſtances à quoi j'ai eu égard.

(e) O Domine judex, da mihi in uxorem filiam tuam, & quanti eam ponderaveris itidem auruſh tibi tradam. *Ibid. pag.* 275.

(f) Comparationem ejus vidi, fratrem ſcil. ejus. *Ibid.*

(g) Timeo te eam non cognoviſſe ob impetum tuum. *Ib. pag.* 276.

(h) *Ibid.*

(i) Juvenis quidam ex nobilibus civitatis. *Ibid. pag.* 275.

(O) *L'effet de quelques diſcours qu'il prononça contre le plus jeune de ſes fils.*] Je ne m'amuſerai pas à traduire en nôtre langue ce qui doit me ſervir ici de commentaire: cela n'auroit que très-peu de graces en François. Il me ſuffira de dire qu'Averroës ſouhaita plutôt la mort de ſon fils, que de le voir deſobeïſſant, & qu'il fit là-deſſus une imprecation à laquelle ce jeune homme ne ſurvêquit que 10. mois. Voici bien du Latin; je ne le prens pas d'Hottinger, car je l'ai trouvé plus correct dans un autre Auteur. (k) *De* Averrois *carminum efficacia, hanc hiſtoriam hiſtoricus Arabs refert: Quadam die eo exiſtente cum amicis quibuſdam, colloquentibuſque, ingreſſus eſt filius ejus cum aliquibus ſociis juvenibus, quos cum animadverriſſet Averroes, protulit duo carmina, hujus ſenſus: Rapuerunt pulchritudines tuæ, caprecle pulchritudinem ſuam, donec miratus eſt omnis pulchor in te: Tibi eſt pectus ejus, & oculi ejus, & ſtupor ejus; Verum eras cornua ſua patri ſuo erunt. Poſt quæ dixit: Sit maledicta peregrinatio: quando eram juvenis, aliquando patrem meum puniebam: Nunc autem Senex filium meum punire non poſſum. At Deum deprecor, ut priuſquam videam aliquid contra voluntatem meam, tum mori faciat. Sicque priuſquam tranſirent menſes decem filius ejus mortuus eſt. & major filius remanſit, qui judex opinatus & ſecta effectus eſt.* Bartholin qui me fournit ce paſſage attribuë ſans raiſon aux vers de ce Philoſophe le grand effet dont il s'agit, & qu'il ne faut imputer qu'à l'imprecation en proſe qu'Averroës prononça. Les compilateurs (l) ont recueilli beaucoup d'exemples de pareils effets de telles imprecations.

(k) *Thomas Bartholinus, de Meditis Poëtis, pag.* 105. 106.

(P) *Quand il fut vieux il fit jetter au feu ſes vers de galanterie.*] Le diſcours qui accompagna cet acte eſt tout confit en ſageſſe. L'homme, dit-il, ſera jugé par ſes paroles, & ſi j'ai mal parlé je ne veux point donner à connoître ma folie. Si mes vers plaiſoient à quelcun il me prendroit pour un homme ſage, & je ne reconou point que je le ſois. Vous voïez là un bon caractere. Averroes aiant fait la faute, la repara, il voulut ſe derober également à l'aprobation qu'il ne croioit pas meriter, & au blâme qu'il meritoit. Il ſe ſeroit trouvé une infinité de gens qui auroient lu ſes vers d'amour l'encens à la main, qui les auroient admirez, qui auroient beni ſa memoire. Ovide & Catulle ſont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres euſſent trouvé fort mauvais qu'un ſi grand homme, un Legiſte & un Philoſophe ſi excellent eût fait des vers de galanterie. Il prevint leur critique en donnant ordre que perſonne ne pût lire ce qu'il avoit compoſé ſur une telle matiere. Ses autres Ouvrages de Poëſie ſont tous perdus, hormis une très-petite piece où il declare qu'étant jeune il a deſobeï à la raiſon, mais qu'étant vieux il l'a ſuivie, ſur quoi il pouſſe ce ſouhait; *Plût à Dieu que je fuſſe né vieux, & que dès ma jeuneſſe j'euſſe été dans l'état de perfection.* Voilà, ce me ſemble, le vrai (m) ſens de ces paroles Latines de Jean Leon: *De (n) ſuis quidem Carminibus tantùm duo reperiuntur ad verbum ſignificantibus:* Inobediens enim fui voluntati meæ juvenis, ac quando tempus cum calvitie ſeeculeque agitavit me, tum parui voluntati meæ. Utinam natus fuiſſem ſenex, & in juventute abſolutus. Quel ſouhait plus digne d'un Philoſophe pourroit-on faire?

(l) *Voïez Camerarius aux Meditations hiſtoriques to. 1. livre 5. chap. 6. & to. 3. liv. 2. chap. 25. & 26.*

(m) In juventute abſolutus. *Le traducteur a mis peut-être* in *au lieu de* ab, *& ainſi l'on pourroit traduire* exempt de jeuneſſe.

(n) *Apud Hotting. ib. pag.* 278.

Raportons ce que fit Averroës à l'égard des vers d'amour d'un autre Ecrivain. Il y avoit à Cordouë un Philoſophe, Medecin & Aſtrologue nommé Abraham Ibnu Sahal, (o) qui par un caprice de ſa mauvaiſe fortune devint amoureux, & ſe mit à faire des vers, ſe ſouciant peu de la dignité Doctorale. Les Juifs ſes confreres de Religion l'exhorterent à ne donner point au public de ces poëſies impudiques. Il leur fit en vers une reponſe profane. Cela fit qu'ils eurent recours à l'autorité du Magiſtrat, & comme Averroës etoit le grand Juge du pais, ce fut à lui qu'ils s'adreſſerent. Ils lui repreſenterent que cet Abraham avoit corrompu par ſes poëſies toute la ville, & principalement la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, & qu'on ne chantoit autre choſe dans les feſtins nuptiaux. Averroës s'indigna contre ce Poëte, & lui fit defendre de continuer, à peine d'être châtié ſelon l'exigence du cas, ou comme il plairoit au Juge. Il entendit dire que ſa defenſe n'arrêtoit point la veine du Juif, & il voulut être aſſuré de la verité. Il envoïa chez ce Poëte une perſonne de confiance qui lui revint faire ce raport, Je n'ai trouvé chez lui que l'aîné de vos enfans qui écrivoit de ces poëſies. Il ajoûta qu'il n'y avoit dans Cordouë ni homme, ni femme, ni enfant qui n'euſſent apris quelque choſe des vers d'Abraham Ibnu Sahal. Alors Averroës ceſſa ſes pourſuites, Une ſeule main, dit-il, peut-elle fermer mille bouches? Aiant vu un jour chez un libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, & que les poëſies de ce Juif furent achetées dix piſtoles (p) au premier mot, il s'écria, Cette ville perira bientôt, car j'ai vu le mepris du peuple pour les choſes ſaintes, & ſon attachement pour les choſes defenduës & malhonnêtes. (q) *Tunc dixit Averois, omnibus aſſtantibus,* Scitote, hanc Civitatem mox ruituram, quoniam vidi populum, quæ ad fidem pertinent viluiſſe: atque prohibita, atque inhoneſta grata extitiſſe; majoriſque feciſſe. Et ſicut dixerat ſucceſſit: Non adhuc elapſis quinquaginta annis Chriſticolæ oppugnârunt Cordubam, multas alias civitates. On peut recueillir de ceci qu'il y a des vices qui ſont de tout pais, & de toute Religion, & de tout ſiecle. Voilà des Mahometans

(o) Poſtea ob diſcraciam ſuæ fortunæ amore capitur, & dignitate doctorum poſtpoſita cœpit edere carmina. *Ibid. pag.* 288.

(p) Prædictus emptor nihil reſpondens ſed manus erumenæ imponens decem aureos numeravit & perſolvit, & librum accepit, & in pace receſſit. *Ibid. pag.* 290.

(q) *Ibid.*

Digitized by Google

une roüe qu'on lui mit ſur l'eſtomac. Vous les trouverez dans un chapitre † qu'il intitule: *De pluſieurs hommes lettrez, anciens & modernes leſquels moururent miſerablement.* J'ai été ſurpris de la prodigieuſe ſterilité que j'ai trouvée par raport à ce fameux Philoſophe dans la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot. On avoit lieu de croire qu'un homme qui avoit une ſi vaſte conoiſſance des livres Arabes, étaleroit mille beaux recueils concernant les avantures & les dogmes d'Averroës, & l'on voit au lieu de cela une brieveté ſurprenante, (Q) & qui bien loin de nous inſtruire de ce que nous ignorions, nous peut faire meconoitre ce que nous avions apris.

† C'eſt le 28. du 2. livre de ſes diverſes leçons.

S. AUGUSTIN, l'un des plus illuſtres Peres de l'Egliſe, nâquit à Tagaſte dans l'Afrique le 13. de Novembre 354. Son pere nommé Patrice n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaſte: ſa mere s'apelloit Monique, & avoit beaucoup de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour (A) l'étude. Il falut neanmoins qu'il étudiât; ſon pere le voulut avancer par cette voie, & l'envoia faire ſes Humanitez à Madaure. Il l'en retira âgé de 16. ans, pour l'envoier faire ſa Rhetorique à Carthage. St. Auguſtin y alla vers la fin de l'an * 371. Il s'avança fort dans les ſcien-

* Du Pin Biblioth. des Auteurs Eccleſ. t. 3. p. m. 158.

‡ *Pic de la Mirande le fit, voiez ci-deſſus pag. 84. col. 2. vers la fin. Petrarque eut envie de le faire, voiez Mr. Baillet, Jugem. ſur les Poëtes to. 3. p. 24. Il ſe repentit d'avoir fait de ces poëſies. Voiez ſa 3. lettre du 8. livre familiar. p. m. 278.*

metans d'Eſpagne qui faiſoient au XII. ſiecle ce que pluſieurs Chretiens de Paris ont fait au XVII. Faloit-il acheter un exemplaire des Pſeaumes de Mr. Godeau? on marchandoit fort long tems, & l'on ne concluoit rien ſi le prix n'étoit mediocre. Mais s'agiſſoit-il du Parnaſſe ſatirique? on en donnoit ſans marchander le prix énorme que le vendeur demandoit. Notons auſſi qu'il y a de bonnes actions dont on trouve des exemples dans chaque pais, dans chaque ſiecle, & dans chaque religion. Si des Chretiens ‡ dans ces derniers ſiecles ont jetté au feu leurs poëſies profanes, leurs vers d'amour, leurs vers laſcifs, Averroës fit la même choſe, ſous la profeſſion du Mahometiſme: je dis ſous la profeſſion; car on doute qu'interieurement il ait rien (a) cru en matiere de pieté. Sa prediction ſur les malheurs de Cordouë ne refute point cela, il eſt aſſez naturel de croire qu'une horrible corruption de mœurs, & qu'une depravation de goût qui fait mepriſer ce que l'on eſtime ſaint, & aimer ce que l'on croit malhonnête, cauſeront de grans deſordres dans une ville.

(a) *Voiez les remarques H, & M.*

(Q) *Une brieveté ſurprenante, & qui bien loin de nous inſtruire . . . nous peut faire meconoître.*] Premierement on a lieu d'être ſurpris de ne trouver point dans cette Bibliotheque notre Philoſophe Arabe ſous le nom que tous les Occidentaux lui donnent, je veux dire ſous celui d'AVERROËS. Je veux que ce nom ne ſoit pas le veritable, mais un nom fort corrompu par pluſieurs tranſports d'idiome en idiome; n'eſt-ce pas un aſſez juſte motif de le placer en ſon rang dans un Dictionaire, que de voir qu'il n'y a preſque que celui-là qui ſoit emploié parmi les Occidentaux? Que ſi l'on aimoit mieux donner l'article de ce Philoſophe ſous le nom Arabe bien orthographié, il faloit du moins en donner avis ſous le mot *Averroës*, & par conſequent Mr. d'Herbelot qui n'a point tenu cette conduite, a oublié une choſe qui ne devoit pas être negligée. On ne trouve dans le corps de ſon Ouvrage ni Averroës, ni Aben-Roes, ni Aben-Rois. On eſt donc contraint de recourir à la table des matieres, cela n'eſt point agreable. Mais qu'y trouve-t-on? (b) Averores avec un renvoi aux pages 303. 719. 815. Que trouve-t-on à la page 303? qu'Averroës eſt un de ces Philoſophes qui ont cru que le monde étoit éternel. On trouve à la page 815. que Mohammed Al-Gazali a cru qu'Averroës a eu *des principes fort contraires à ceux du Muſulmaniſme.* Mais dans la page 719. vous trouvez l'article de nôtre homme ſous le terme *Roſchd.* Cet article ne contient pas 20. lignes: en voici la derniere moitié „(c) Averroës eſt le premier, „qui ait traduit Ariſtote de Grec en Arabe, avant que „les Juifs en euſſent fait leur Verſion, & nous n'a„vons eu long-temps, d'autre Texte d'Ariſtote, que „celui de la Verſion Arabique de ce grand Philoſo„phe, qu'il y a ajoûté enſuite de fort amples Com„mentaires, dont Saint Thomas & les autres Scho„laſtiques ſe ſont ſervis avant que les Originaux Grecs „d'Ariſtote & de ſes Commentateurs nous euſſent été „connus.„ Je trouve là bien des choſes auſquelles je ne puis ajoûter foi, car je remarque que de ſavans hommes diſent (d) qu'Averroës ignoroit la langue Greque. Je ſai d'ailleurs que les Califes Almamor, Abdalla, & Almamon qui ont precedé de quelques ſiecles Averroës, firent traduire (e) en Arabe quantité de livres Grecs. Il n'y a donc point d'aparence que la premiere verſion Arabe des Ouvrages d'Ariſtote, eût été faite par Averroës, quand même on ſupoſeroit qu'il n'étoit pas ignorant de la langue Greque. Alfarabe qui a fleuri au X. ſiecle trouva dans la Meſopotamie (f) la Phyſique d'Ariſtote: on lui attribue ordinairement la traduction des Analytiques du même Ariſtote: c'eſt Mr. d'Herbelot (g) qui nous l'aprend. Rigord raconte qu'un Concile tenu à Paris l'an 1209. condamna au feu quelques livres d'Ariſtote que l'on expliquoit dans les Colleges, & qui avoient été aportez de Conſtantinople depuis peu de tems, & traduits de Grec en Latin. (h) *Delati de novo à Conſtantinopoli & à Græco in Latinum tranſlati.* Ceci ne s'accorde point avec Mr. d'Herbelot, car il en reſulte qu'environ le tems que mourut Averroës, on ſe ſervoit à Paris d'une traduction d'Ariſtote faite ſur le Grec. Il eſt ſûr qu'avant le milieu du XII. ſiecle la Philoſophie d'Ariſtote s'enſeignoit dans l'Univerſité de Paris. Voiez les plaintes de St. Bernard raportées par Mr. de Launoi (i). Ce même paſſage de Rigord montre que les livres Grecs d'Ariſtote etoient en France au tems d'Averroës. Enfin je voudrois bien que l'on me nommât quelques traducteurs de l'Ariſtote & du commentaire Arabe d'Averroës qui aient vêcu entre Averroës & Thomas d'Aquin. Tous les traducteurs Latins de ce Philoſophe Arabe qui ſont venus à ma connoiſſance ſont poſterieurs à ce Docteur Angelique.

(b) *Rigordus in vita Philippi Auguſti apud Launoium de varia Ariſtot. fortuna cap. 1. pag. 6.*

(i) *Launoius ib. c. 3. p. 24. & ſeq.*

Prenons garde à une choſe qui ſe trouve dans la Bibliotheque de Mr. d'Herbelot: c'eſt que les Mahometans regardent comme (k) *un pur Atheiſme* la doctrine de ceux qui en admettant un premier moteur, ſoutiennent auſſi que le monde eſt éternel. On attribuë cette doctrine aux plus fameux Philoſophes qui aient fleuri parmi les Arabes (l), à nôtre Averroës, à Avicenne, à Alfarabe. Les Chretiens font pour l'ordinaire un ſemblable jugement de cette doctrine, & il eſt ſûr qu'on ne la pourroit ſoutenir ſans traiter de fable l'Ecriture Sainte.

(k) *Herbelot ubi ſupra pag. 337. col. 2.*

(l) *Id. ib. & p. 303. col. 1.*

(A) *N'avoit nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que St. Auguſtin a fait lui-même de ſon enfance, on peut conoître qu'il étoit ce qu'on apelle *un garnement*: il fuioit l'école comme la peſte, il n'aimoit que le jeu, & que les ſpectacles; il deroboit tout ce qu'il pouvoit chez ſon pere; il inventoit mille menſonges pour échaper aux coups de fouët, dont on étoit obligé de ſe ſervir contre ſon libertinage. (m) *Furta etiam faciebam de cellario parentum & de menſa, vel gula imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum ſuum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus. . . . Fallendo innumerabilibus mendaciis & pædagogum & magiſtros & parentes amore ludendi, ſtudio ſpectandi nugatoria, & imitandi ludicra inquietudine.* Par là on refute ce que Leon Allatius a debité, (n) „qu'à l'âge de *douze* ans Saint Au„guſtin avoit étudié, & compris tout ſeul ſans le ſe„cours d'aucun maître tous les livres d'Ariſtote, qui „concernent la Logique & la Theorie, & qu'il avoit „dans le même âge compoſé d'excellens écrits, pour „découvrir & refuter les erreurs de beaucoup d'Au„teurs.„ L'Ecrivain qui a pris le nom de Chriſtianus Liberius a (o) debité la même choſe. Mr. Baillet les refute fort ſolidement tous deux par les Confeſſions de St. Auguſtin, & il decouvre la cauſe de leur mepriſe; *Croyons*, dit-il (p), *que ceux qui les ont trompez pourroient avoir lu* douze *pour* vingt *dans l'endroit où Saint Auguſtin en a parlé. Ce ſaint reconoît* (1) *qu'il avoit pres de* vingt *ans lors qu'il lui tomba entre les mains un Traité d'Ariſtote qu'on nomme les dix Categories, dont il avoit entendu parler à Carthage avec beaucoup d'oſtentation . . . Il le lut ſeul & l'entendit parfaitement. De ſorte qu'en ayant conferé depuis avec ceux qui diſoient l'avoir apris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avoient expliqué non ſeulement de vive voix, mais auſſi par des figures qu'ils en avoient tracées ſur le ſable; ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avoit compris de lui même en particulier. Il temoigne auſſi qu'à cet âge il lut & entendit ſans le ſecours de perſonne, tous les livres des Arts Liberaux qu'il put recouvrer. Il dit la même choſe des Mathematiques, & nommément de la Geometrie, de la Muſique, & de l'Arithmetique.*

SI SAINT AUGUSTIN a été ſavant & Auteur dès l'enfance.

(m) *Auguſt. Confeſſ. lib. 1. c. 19.*

(n) *In Apib. Urbanis pag. 146. apud Baillet, Enfans celebr. pag. 59.*

(o) *De ſcrib. & leg. libr. pag. 178. apud Baillet, ibid.*

(p) *Baillet, ibid. pag. 60. 61.*

(1) *Confeſſ. lib. 4. cap. 16.*

ſciences, mais il ſe plongea (B) dans la debauche des femmes. Il voulut lire l'Ecriture Sainte; mais la ſimplicité du ſtyle l'en degoûta: il étoit encore trop grand admirateur de l'éloquence Paienne, pour trouver ſon compte dans la Bible. Il avoit en general une forte envie de connoître la verité, & aiant cru la trouver dans la Secte des Manichéens, il s'y engagea, & en ſoutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Aiant demeuré à Carthage quelque tems il retourna à Tagaſte, où il enſeigna la Rhetorique avec tant d'aplaudiſſement, que l'on felicitoit ſa mere d'avoir un fils ſi admirable. Cela n'empêchoit pas cette ſainte femme de s'affliger extrêmement à cauſe de l'hereſie de ſon fils, & de la debauche où il ſe plongeoit. Il retourna à Carthage l'an 380. & y enſeigna la Rhetorique avec une reputation très-glorieuſe. Ce fut alors qu'il fixa ſon Incontinence, qui avoit été vague & repanduë ſur pluſieurs objets. Il prit une concubine, & s'en contenta, & en eut un fils qu'il apella *Adeodatus*, Dieu-donné (C), & qui eut beaucoup d'eſprit. Il devint un peu flotant dans ſa Secte, parce qu'il ne trouvoit perſonne qui repondit pleinement (D) aux difficultez qu'il avoit à propoſer: neanmoins il ne changea pas de profeſſion, il attendit de plus grans éclairciſſemens. Monique ſa bonne mere l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hereſie & de la luxure; & ne deſeſpera de rien, quoi qu'elle vît que ſes remontrances fuſſent inutiles. Il chercha un nouveau theatre à ſon eſprit, & ſe reſolut d'aller à Rome; & pour n'être pas detourné de ce deſſein il s'embarqua ſans en rien dire à ſa mere, ni à Romanien * ſon parent qui l'avoit entretenu dans les Ecoles. Il enſeigna dans Rome la Rhetorique avec le même ſuccés qu'à Carthage: deſorte que Symmaque Preſect de la ville aiant ſu qu'on demandoit à Milan un habile Profeſſeur en Rhetorique, le deſtina à cet emploi l'an 383. St. Auguſtin fut fort eſtimé à Milan; il alla rendre viſite à St. Ambroiſe, & en fut fort bien reçu. Il alloit à ſes Sermons beaucoup moins par un principe de pieté, que par un principe de curioſité critique. Il vouloit voir ſi l'éloquence de ce Prelat meritoit la reputation à quoi elle étoit montée. Dieu ſe ſervit de ce moien pour le convertir; les Sermons de St. Ambroiſe firent une telle impreſſion, que St. Auguſtin ſe fit Catholique l'an 384. Sa mere qui l'étoit venu trouver à Milan fut d'avis qu'il ſe mariât, afin de renoncer à la vie deshonête qu'il menoit. Il conſentit à cette propoſition, & renvoia en Afrique ſa concubine; mais comme la fille qu'on lui deſtinoit pour épouſe ne devoit être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire

* *Son pere étoit mort environ l'an 372.*

(a) *Confeſſ. l. 2. cap. 2.*

(b) *Ibid. cap. 3.*

(c) *C'étoit contre la bienſeance connë même des Paiens, qu'un fils & un pere ſe baignaſſent au même lieu.* Voiez Ciceron *de Offic. l. 1. c. 35.* Valere Maxime *lib. 2. c. 1. n. 7.* Plutarque *in Catone majore pag. 348.*

(d) *Secreto meminit ut monuerit cum ſollicitudine ingenti ne fornicarer, maximeque ne adulterarem cujuſquam uxorem. Qui mihi monitus muliebres videbantur, quibus obtemperare erubeſcerem. Auguſt. Confeſſ. ubi ſupra.*

(e) *Ibid. lib. 6. cap. 15.*

(f) *Ibid. c. 13.*

(g) *Prohibebat me ſane Alipius ab uxore ducenda, cauſans nullomodo nos poſſe ſecuro ocio ſimul in amore ſapientiæ vivere ſicut jam diu deſideraveramus, ſi id feciſſem. lb. c. 12.*

(B) *Il ſe plongea dans la debauche des femmes.*] Il commença de très-bonne heure; car à l'âge de 16. ans il s'abandonna aux inſtincts de cette furieuſe paſſion. *Ubi eram*, dit-il (a), *& quam longe exulabam à deliciis domus tuæ, anno illo ſexto decimo ætatis carnis meæ, cum accepit in me ſceptrum, & totas manus ei dedi inſania libidinis, licentioſa per dedecus humanum, illicita autem per leges tuas?* Il paſſa cette année dans l'oiſiveté, parce que ſon pere n'aiant pas de quoi l'entretenir à Carthage, amaſſoit peu-à-peu l'argent qui lui étoit neceſſaire pour l'y envoier. La joie de ce bon pere fut grande, lors qu'étant au bain (b) avec ſon fils il s'aperçut des progres prematurez de la nature: il ne put s'empêcher d'aprendre cette nouvelle à ſa femme, il ſentoit deja je ne ſai quelle petite joie de grand-pere, en voiant que ſon fils étoit ſi-tôt prêt à marier. (c) *Quumque ubi me ille pater in balneis vidit pubeſcentem & inquietum indutumque adoleſcentia, quaſi jam ex hoc in nepotes geſtiret, gaudens matri indicavit.* La mere de St. Auguſtin eut plus d'inquietude que de joie de cela; elle craignit que les deſordres n'en commençaſſent plutôt, & c'eſt pourquoi elle lui fit de très-ſerieuſes remontrances (d) de s'abſtenir du ſexe, & ſur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une ſi forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manicheiſme, & qu'il ſe preparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (e) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui deſtinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faloit (f) attendre près de deux ans. Il eſt remarquable que dans la diſpute de St. Auguſtin & d'Alypius ſur le mariage & le celibat, Alypius bien loin de perſuader à St. Auguſtin le celibat, ſe laiſſa perſuader le mariage. Alypius menoit une vie chaſte: il avoit goûté en paſſant & comme à la derobée le plaiſir venerien au commencement de ſa jeuneſſe, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconſeilloit (g) le mariage à St. Auguſtin, comme un obſtacle au deſſein qu'ils avoient formé de vivre enſemble dans l'étude de la ſageſſe. St. Auguſtin lui avoüa ingenûment qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de ſe contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajoûta qu'il y avoit une grande difference entre ces plaiſirs paſſagers qu'Alypius avoit goûtez, & puis oubliez, & ceux dont lui Auguſtin s'étoit fait une habitude, qui deviendroient même plus doux ſous le beau nom de mariage. Alypius fut ſi touché de ce diſcours qu'il reſolut de ſe marier, afin, diſoit-il, de conoître par experience ce que St. Auguſtin trouvoit plus charmant que la vie même. *Cum me ille miraretur quem non parvi penderet, ita hærere viſo illius voluptatis, ut me affirmarem quotieſcunque inde inter nos quæreremus, cœlibem vitam nullo modo poſſe degere, atque ita me defenderem, cum illum mirantem viderem, ut dicerem multum intereſſe inter illud quod ipſe raptim & furtim expertus eſſet, quod parum jam nec meminiſſet quidem, atque ideo nulla moleſtia facile contemneret, & delectationes conſuetudinis meæ, ad quas ſi acceſſiſſes honeſtum nomen matrimonii, non cum mirari oportere cur ego illam vitam nequirem ſpernere. Cæperat & ipſe deſiderare conjugium nequaquam victus libidine talis voluptatis, ſed curioſitatis. Dicebat enim ſcire ſe cupere, quidnam eſſet illud ſine quo vita mea qua illi ſic placebat, non mihi vita, ſed parva videretur (b).* Ils ne ſe marierent neanmoins ni l'un ni l'autre, & ils vécurent dans la continence.

(b) *Id. ib.*

(C) *Un fils qu'il apella . . . Dieu-donné, & qui eut beaucoup d'eſprit.*] Mon lecteur ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici quelque choſe touchant ce batard; j'en dirai ce que j'en trouve dans Mr. Baillet. (i) „ Adeodat n'avoit que *quinze* ans lors que ſon pere fut „ batize; mais il etoit alors ſi avancé, & ſon eſprit „ avoit déja reçu tant de lumieres, qu'il paſſoit bien „ des perſonnes âgees, & beaucoup de ceux que l'on „ conſidere dans le monde pour leur gravité & leur „ litterature. Saint Auguſtin compoſa vers le même „ tems un livre en forme de Dialogue, intitulé *Du „ Maître.* Adeodat & lui ſont les deux perſonnages „ qui s'y entretiennent, & il prend Dieu à temoin „ que tout ce qu'il fait dire à ſon fils dans cet Ouvra„ ge eſt entierement de lui, quoi qu'il n'eût alors que „ *ſeize* ans. St. Auguſtin ajoûte, qu'il avoit vu de „ cet enfant pluſieurs choſes encore plus admirables, „ que ce que nous venons de raporter. Enfin tout „ Eſprit fort qu'il etoit, il declare que la grandeur de „ l'eſprit de ſon fils l'epouvantoit. Adeodat reçut la „ grace du Batême avec ſon pere, & il mourut peu „ de tems après.„

(i) *Baillet, ubi ſupra pag. 63. ex Auguſt. Confeſſ. l. 9. cap. 6.*

(D) *Qui repondit pleinement aux difficultez qu'il avoit à propoſer.*] St. Auguſtin avoit l'eſprit penetrant; il étoit Rhetoricien de profeſſion; il entendoit la Dialectique. Il eſt aiſé à un ſubtil & éloquent diſputeur de former des doutes, & de trouver des repliques: il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarraſſât les Docteurs Manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarraſſât pluſieurs Catholiques, & que les foibles reponſes qu'ils faiſoient à ſes objections le confirmaſſent dans ſes hereſies. Il avoue qu'à ſon dam (k) il avoit remporté ſur eux mille victoires: tant il eſt vrai que chaque orthodoxe ne doit pas ſe mêler de la diſpute, & qu'à moins que d'avoir à faire à un heretique de ſa volée, on ne peut, naturellement parlant, qu'endurcir ſon antagoniſte.

(k) *Quædam noxia victoria pene mihi ſemper in diſputationibus proveniebat, differendi cum Chriſtianis imperitis; quo ſucceſſu creberrimo gliſcebat adoleſcentis animoſitas, & impetu ſuo in pervicaciæ magnum malum imprudenter vergebat. Auguſt. de anabus anim.*

Digitized by Google

faire une si longue resistance à son naturel, il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Epitres de St. Paul, les sollicitations & les larmes de sa mere, les bons discours de quelques amis attirerent sur lui le dernier coup de la grace; il se sentit bon Chretien, prêt à tout quiter pour l'Evangile; il renonça à sa profession de Rhetorique, & il se fit batiser par St. Ambroise la veille de Pâques l'an 387. L'année suivante il s'en retourna en Afrique. Il avoit perdu sa mere à Ostie, où ils devoient s'embarquer †. Il fut ordonné Prêtre l'an 391. par Valere Evêque d'Hippone. Quatre ans après il devint Coadjuteur de ce Prelat, & il rendit des services très-importans à l'Eglise par sa plume, & par sa pieté, jusques à sa mort qui arriva le 28. d'Août ‡ 430. Le detail de sa vie Episcopale & de ses Ecrits seroit ici superflu; on le peut trouver dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin; & si ces Messieurs n'avoient passé trop legerement sur la vie dereglée de St. Augustin, j'aurois pu me dispenser entierement de cet article. Mais pour la plus grande instruction du public, il est bon de faire conoître les grands hommes à droit & à gauche. L'aprobation que les Conciles & les Papes ont donnée à St. Augustin sur la doctrine de la grace, fait un grand bien à sa gloire; car sans cela les Molinistes dans ces derniers tems auroient hautement levé la baniere contre lui, & mis à neant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs ‡ que toute leur politique n'a pu les contraindre à bien sauver les aparences, & à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'Eglise Romaine de respecter le systême de St. Augustin, la jette dans un embaras qui tient (E) beaucoup du ridicule. Les Arminiens (F) n'aiant pas les mêmes menagemens à garder, en usent sincerement avec ce saint Pere de l'Eglise. Un savant Critique François a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de conoître qu'il mepriſe (G) de tout son cœur

† *Tiré de l'Histoire Ecclesiastique de Jean le Sueur t. 3. ad ann. 388. pag. 484. & suiv. de l'édit. in 12.*

‡ *Du Pin ubi supra.*

‡ *Ci-dessus pag. 78. & 81. vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de St. Augustin.*

(*E*) *Dans un embaras qui tient beaucoup du ridicule.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans prejugé, & avec les lumieres necessaires, que la doctrine de St. Augustin & celle de Jansenius Evêque d'Ipres sont une seule & même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la Cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansenius, & d'avoir neanmoins conservé à St. Augustin toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus: le Concile de Trente en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre a necessairement condamné celle de St. Augustin; car il n'y a point de Calviniste qui ait nié ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine, & la liberté de nôtre ame au sens que St. Augustin a donné au mot de concours, & de cooperation, & de liberté. Il n'y a point de Calviniste qui ne reconoisse le franc arbitre, & son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de St. Augustin. Ceux que le Concile de Trente a condamnez ne rejettent le franc arbitre, qu'entant qu'il signifie la liberté d'indifference. Les Thomistes le rejettent aussi sous cette notion, & ne laissent pas de passer pour très-Catholiques. Voici une autre scene de Comedie. La predetermination physique des Thomistes, la necessité de St. Augustin, celle des Jansenistes, celle de Calvin sont au fond la même chose, & neanmoins les Thomistes renoncent les Jansenistes, & les uns & les autres pretendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il étoit permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on seroit fort tenté de dire que les Docteurs sont ici de grans Comediens, & qu'ils n'ignorent pas que le Concile de Trente n'a condamné qu'une chimere, qui n'étoit jamais montée dans l'esprit des Calvinistes, ou qu'il a condamné St. Augustin, & la predetermination physique: desorte que quand on se vante d'avoir la foi de St. Augustin, & de n'avoir jamais (*a*) varié dans la doctrine, on ne le fait que pour garder le *decorum*, & pour éviter la dissipation du systême qu'un aveu sincere de la verité produiroit necessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, & qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutineroit plus souvent contre les Docteurs, que contre les Maltotiers. *Si vous ne connoissez pas*, leur diroit-on, *que vous nous trompez, votre stupidité merite qu'on vous envoie labourer la terre; & si vous le connoissez, votre mechanceté merite qu'on vous mette entre quatre murailles au pain & à l'eau.* Mais on n'a rien à craindre; les peuples ne demandent qu'à être menez selon le train accoutumé; & s'ils en demandoient davantage, ils ne seroient pas capables d'entrer en discussion; leurs affaires ne leur ont pas permis d'aquerir une si grande capacité.

(*a*) *Mr. Basnage montre clairement que l'Eglise Romaine dans le Concile de Trente & ailleurs, a decidé contre St. Augustin & contre d'autres Conciles. Voiez son Histoire de la Religion des Eglises Reformées t. 2. pag. 472. & suiv.*

Si les peuples seroient quelquefois à craindre à leurs conducteurs Ecclesiastiques en cas d'une grande capacité.

(*F*) *Les Arminiens . . . . en usent sincerement avec ce Saint Pere de l'Eglise.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les Jesuïtes; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entierement St. Augustin à leurs adversaires, & de le reconoître pour un aussi grand *Predestinateur* (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les Jesuïtes en auroient fait autant sans doute, s'ils avoient osé condamner un Docteur que les Papes & les Conciles ont aprouvé.

(*G*) *Qu'il mepriſe de tout son cœur les commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture.*] Je parle de Mr. Simon: voiez son Histoire (*b*) critique du Vieux Testament, où le principal éloge qu'il donne à ce Pere est d'avoir connu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (*c*), *les qualitez necessaires pour bien interpreter l'Ecriture, & comme il étoit modeste il a avoüé librement que la plûpart de ces qualitez lui manquoient, & partant on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Ecriture. . . . . Il reconut* (*d*) *bien-tôt que l'entreprise de repondre aux Manicheens, étoit au dessus de ses forces, In scripturis* (1) *exponendis tyrocinium meum sub tanto sarcina male succubuit.* J'avoue que Mr. Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvoit-il écrivant en France ne pas se servir de quelque menagement? *Je ne puis*, dit-il (*e*), *aprouver les emportemens de Pierre Castellan grand Aumônier de France qui accuse St. Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant* de n'avoir fait que rêver *lors qu'il a expliqué l'Ecriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui (*f*) ont très-bien fu lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paroître pour les Ecrits* de St. Augustin, & le jugement qu'il en fait, & ils se sont servis de cette occasion pour donner une idée fort desavantageuse de ce Pere. *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux St. Augustin, que d'un Declamateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourvu que cela s'accorde avec un certain Systême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrétienne, d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nuës, & qui se laisse emporter à de froides Allegories qu'il debite comme des Oracles; d'un homme enfin qui n'avoit aucune des qualitez que doit avoir un Interprete de l'Ecriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. Mr. Simon dans sa Replique ne s'est pas fort attaché à defendre St. Augustin. On sent bien que son cœur n'étoit point là (*g*): il donne quelque chose à la bienseance, & beaucoup plus à l'interêt de critiquer son adversaire. On peut remarquer en divers endroits de ses écrits, qu'il croit que puis que St. Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les Peres Grecs sur les matieres de la Grace, personne n'est obligé de le suivre preferablement aux Peres Grecs. Ce subterfuge seroit bien commode, mais il n'y a pas moien de s'en servir: car puis que la doctrine de St. Augustin sur la Grace a été aprouvée par l'Eglise, il faut que toute doctrine opoſée à celle-là soit à rejetter; & ainsi tout ce que St. Chrysostôme a pu dire de favorable au Molinisme est un dogme particulier, & flêtri pour le moins implicitement par l'aprobation authentique qui a été donnée à St. Augustin. C'est ce que j'ai apellé ci-dessus un embaras qui jette l'Eglise Romaine dans une espece de ridicule. Je raporte les paroles de Castellan; elles sont notables, & sa vie n'est pas un livre fort commun en ce pais-ci. (*b*) *Ut divum Augustinum contra haereticos de hominis Christiani justificatione disputando, proxime ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ita longissimo ignorationis somnio se frequenter atque etiam delirasse sacra explicando asseverabat*

(*b*) *Liv. 3. chap. 9.*

(*c*) *Ibid. pag. 397.*

(*d*) *Ibid. pag. 398.*

(1) *Lib. 1. Retract. cap. 18.*

(*e*) *Ubi supra pag. 399.*

(*f*) *Voiez le livre intitulé Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, pag. 357. & suiv. & la Defense de ces sentimens pag. 348. & suiv.*

(*g*) *Voiez la reponse aux sentimens de quelques Theologiens de Hollande pag. 202. & suiv. & la reponse à la defense des sentimens pag. 198. & suiv.*

(*b*) *Petrus Gallandius in vita Castellani p. 44. 45.*

Digitized by Google

cœur les Commentaires de St. Auguſtin ſur l'Ecriture. Mr. Claude (*H*) qui a condamné dans ce Pere l'aprobation des loix penales en matiere de conſcience, ſe ſeroit expoſé lui-même à une rude cenſure s'il avoit encore vécu trois ou quatre ans.

Un

vabat: cumque bonarum artium magis non ignarum quam peritus dici poſſet, non ſatis idoneum eſſe judicabas cui de artibus differenti legendo tempus tranſmitteretur qui minime otio abundaret. Eam quoque ſtili Auguſtiniani anfractuoſam ſinuoſitatem eſſe, & ſermonis omni elegantia vacui impuritatem addebat, ut ab homine liberaliter in literis educato citra faſtidium legi vix poſſet.

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire j'ai vu l'éclairciſſement que Mr. Simon a donné pour remedier aux plaintes des Janſeniſtes. *Mon intention*, dit-il, (*a*) *n'a pas été de diminuer en quoi que ce ſoit l'autorité de Saint Auguſtin, que j'ai toûjours reconu être le plus habile Theologien des Egliſes d'Occident; & avoir merité les grands éloges que tant de Papes lui ont donnez . . . . . Je conviens que* l'Egliſe nous aſſure, que ceux qui ont enſeigné la Theologie par art & par methode, ont pris ſaint Auguſtin pour leur Maître & pour leur guide. *Ce ſont les paroles du Breviaire Romain: mais elles ne ſignifient pas que ces Maîtres de Theologie qui ont ſuivi ſaint Auguſtin dans la maniere de traiter cette ſcience, ayent été obligez de ne s'éloigner jamais des opinions de ce ſçavant Evêque, ni que ces mêmes opinions ſoient des articles de foy, ni enfin qu'il faille abandonner les autres Peres lors qu'ils ne s'accordent point entierement avec luy. L'Egliſe nous apprend dans les mêmes leçons du Breviaire, en parlant de ſaint Jean Chryſoſtome,* (1) que tout le monde admire ſa maniere d'interpreter à la lettre les livres ſacrez, & le juge digne de ce qu'on a crû de luy, ſçavoir, que ſaint Paul qu'il a ſingulierement honoré, luy a dicté pluſieurs choſes. *J'ay toûjours eu beaucoup de veneration pour ces deux grands hommes qui ſont encore aujourd'huy l'admiration des Egliſes d'Orient & d'Occident; mais ne s'agiſſant que de l'explication de certains paſſages de l'Ecriture, ſur leſquels S. Auguſtin & S. Chryſoſtome ne ſont pas toûjours d'accord, j'ay crû qu'il m'étoit permis de ſuivre les interpretations de S. Chryſoſtome lors qu'elles me paroiſſoient plus literales. Cette diverſité qui ne regarde nullement le fond de la doctrine, n'empêche point qu'ils ne conviennent entr'eux ſur les points eſſentiels de nôtre creance. J'aurois pû à la verité parlant de S. Auguſtin, dans mon Hiſtoire des Commentateurs, garder plus de moderation pour ce qui eſt des expreſſions; & j'ay même rapporté quelques termes du Cardinal Sadolet, qui ſemblent trop durs. Mais je n'ay jamais eu deſſein de combattre la doctrine de ce ſaint Docteur qui a refuté avec tant de force les heréſies de ſon temps.* Il ajoûte qu'*il s'eſt propoſé pour ſon guide le Cardinal Gaſpar Contarin*, qui jugea qu'il y avoit un certain milieu à prendre entre ceux qui ſous pretexte d'être les ennemis des Lutheriens s'aprochoient trop de l'heréſie de Pelage, & ceux qui aiant *quelque teinture des écrits de Saint Auguſtin, étant très-éloignez de ſa modeſtie & de ſa charité precheient au peuple des dogmes très-embarraſſez qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes, & qu'ils ne ſçauroient expliquer qu'en ſe jettant dans des paradoxes. J'ai cru*, continuë-t-il, „ que je ne pouvois mieux faire que d'imiter ce „ grand Cardinal ayant à répondre à quelques Theo„ logiens de Hollande qui m'avoient objecté, que la „ tradition de l'Egliſe n'étoit point conſtante & cer„ taine en donnant pour exemple les matieres de „ la grace & de la predeſtination, ſur leſquelles l'E„ gliſe avoit ſuivi & autoriſé la doctrine de ſaint Au„ guſtin, quoiqu'il ſe fuſt éloigné, diſoient-ils, des „ Peres tant Grecs que Latins qui l'avoient precedé. „ Je leur ay fait voir que la diverſité que l'on y „ pouvoit trouver n'étoit que ſur des choſes qui „ n'avoient point été décidées comme de foy, & ſur „ quelques paſſages de l'Ecriture qui pouvoient être „ expliquez diverſement; & qu'ainſi l'on ne devoit „ pas accuſer l'Egliſe de n'avoir point été conſtante „ dans la tradition.„ Pour peu qu'on examine cela on decouvre que c'eſt un fard ou un plâtre qui ne peut tromper que les gens ſimples; car d'où viennent, je vous prie, les controverſes les plus capitales? n'eſt-ce point de ce qu'on explique diverſement quelques paſſages de l'Ecriture? Pourquoi donc employez-vous l'idée de cette diverſité pour nous faire entendre que St. Chryſoſtome & Saint Auguſtin ne diſerent en rien d'eſſentiel? Eſt-ce un accident, eſt-ce un acceſſoire à la doctrine de la Grace que de ſavoir en quoi conſiſtent les forces de l'homme pecheur, & quelle eſt l'eſſence de ſa liberté? N'eſt-ce pas plûtôt une partie fondamentale de ce dogme? Si donc ces deux Peres ſont oppoſez directement dans l'explication de la nature du franc arbitre, il eſt ſûr que leur diſcorde concerne le fond, & que l'Egliſe n'a pu adopter l'hypotheſe de l'un, ſans rejetter celle de l'autre. Ou bien il faudra dire qu'elle aprouve une verité ſans condamner la fauſſeté oppoſée, car enfin quoi qu'il fût poſſible qu'ils ſe trompaſſent tous deux, il ne l'eſt point que l'opinion de tous deux ſoit veritable. Il faut donc ou que ceux qui ſuivent les explications de St. Chryſoſtome ſe trompent, ou que ceux qui ſuivent les explications de St. Auguſtin enſeignent une fauſſeté. Voilà, encore un coup, le grand embaras de la Communion de Rome. Elle ſe voit obligée d'aprouver ceux qui donnent tout & ceux qui ôtent tout à la Grace par raport au conſentement de l'homme; une partie de ſes Docteurs diſent que l'homme forme ce conſentement avec une pleine liberté de le refuſer. L'autre partie enſeigne que la Grace produit ce conſentement ſans laiſſer à l'homme la force prochaine de le refuſer. Les uns ou les autres debitent une fauſſeté qui ne roule point ſur une vetille, mais ſur un point de très-grande conſequence. Cependant l'Egliſe Romaine avec ſon infaillibilité ne condamne rien là-deſſus. Si elle condamne le Janſeniſme, elle eſt contrainte de declarer en même tems (*b*) qu'elle ne condamne point St. Auguſtin, c'eſt defaire d'une main ce que l'on a fait de l'autre. Notez en paſſant ces paroles de Mr. Simon, *La diverſité . . . . n'étoit que ſur des choſes qui n'avoient point été decidées comme de foi.* C'eſt-à-dire que pourveu que l'on ne debite le menſonge que ſur les points qui n'ont pas été encore decidez *comme de foi*, on ne laiſſe pas d'être fidele, & bon Chretien; notez, dis-je, ce privilege de la conſcience errante. Notez auſſi qu'encore qu'il fût permis de n'être pas du ſentiment de St. Auguſtin lors que les matieres de la Grace n'avoient pas été encore decidées comme elles le furent au tems de ce Pere, il ne s'enſuit pas que depuis ces deciſions il doive être libre aux Ecrivains du XVII. ſiecle de revenir au ſentiment de St. Chryſoſtome; car voici une remarque ſolide d'un Theologien qui ne peut pas être ſuſpect à Mr. Simon: „ (*c*) Dans les diſputes touchant „ la Grace, l'Election, & la Predeſtination, on a moins „ d'égard aux anciens Peres qui ont vécu avant l'he„ reſie des Pelagiens, qu'à ceux qui ſont venus depuis: „ & on en a beaucoup plus aux Latins qu'aux Grecs, „ quoi que poſterieurs à cette hereſie . . . . . Or „ entre les Latins dont nous avons déja vû que l'au„ torité le devoit emporter au deſſus de celle des au„ tres Peres, les Theologiens conviennent que S. Au„ guſtin eſt celui auquel on ſe doit le plus arreſter. „ Car non ſeulement tous les Peres & tous les Doc„ teurs qui ſont venus depuis lui, mais les Papes mê„ mes, & les Conciles des autres Eveſques, ont tenu „ ſa doctrine touchant la Grace, pour certaine & pour „ Catholique; & ils ont TOUS crû que c'eſtoit une „ ſuffiſante preuve de la verité d'un ſentiment de ſça„ voir que ce Saint l'avoit enſeigné.„

(*H*) *Mr. Claude . . . . ſe ſeroit expoſé lui-même à une rude cenſure.*] J'ai deux choſes à montrer, l'une que Mr. Claude a trouvé mauvais que St. Auguſtin ait aprouvé les loix penales contre les heretiques; l'autre que s'il avoit vécu encore 3. ou 4. ans, il eût été cenſuré d'avoir cenſuré St. Auguſtin.

I. Pour prouver la premiere de ces deux choſes, je n'ai qu'a raporter les termes dont Mr. Claude s'eſt ſervi dans une lettre qui a été renduë publique. Il avouë que St. Auguſtin *avoit l'eſprit admirablement beau, l'imagination abondante & heureuſe, marquant preſque par tout une grande pureté, une grande juſtice, & une grande charité*; mais il ajoûte, (*d*) *qu'il y a une choſe, qui flétrit extremement ſa memoire, ſavoir qu'après avoir été dans des ſentimens de douceur, & de charité touchant la conduite qu'on doit tenir envers les heretiques; les conteſtations qu'il eut avec les Donatiſtes l'échauffèrent tellement, qu'il changea du blanc au noir, & ſoutint hautement qu'il falloit perſecuter les heretiques.*

II. Les Actes du Synode des Egliſes Wallones des Provinces Unies, tenu à Amſterdam au mois d'Août 1690. établiſſent invinciblement la ſeconde choſe que j'ai à prouver; car c'eſt ici l'une (*e*) des propoſitions que cette Aſſemblée condamna, *Le Magiſtrat n'eſt point en droit d'employer ſon autorité pour abatre l'idolatrie,*

(*a*) *Simon, Preface des nouvelles obſervations ſur le texte & les verſions du N. T. imprimées à Paris 1695. in 4.*

(1) Interpretandi rationem & inhæreatem ſententiæ ſacrorum librorum explanationem omnes admirantur, dignumque exiſtimant cui Paulus Apoſtolus quem ille mirificè coluit ſcribenti & pradicanti multa dictaſſe videatur. *Br. Rom.*

(*b*) *Voiez la reponſe qui a été faite par un Janſeniſte à Mr. Leydecker. Il en eſt parlé dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans 1697. pag. 251.*

(*c*) *Petav. Dogmat. Theol. tom. 1. lib. 9. c. 6. apud Arnald. difficult. propoſ. à Mr. Steyaert, part. 9. pag. 200.*

(*d*) *Voiez la lettre écrite de Suiſſe, imprimée à Dordrecht 1690. pag. 20.*

(*e*) *Voiez ce qui a été publié des Actes de ce Synode dans le Tableau du Socinianiſme, pag. 565.*

Digitized by Google

Un Medecin de Paris a publié une remarque assez singuliere : il a pretendu que ce grand Saint avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit quelquefois, mais sans s'enivrer. Nous rapporterons (*l*) ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le refute. Je ne dirai pas beaucoup de choses

trie, & empêcher les progrès de l'heresie. Cette proposition, dis-je, est l'une de celles que le Synode *declare solemnellement & unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses*, destructives *également de la morale & des dogmes de la religion.* Le Synode *comme telles les proscrit, les interdit, & les condamne, defendant sous les dernieres censures à toutes personnes Ecclesiastiques & seculieres de les debiter ni dans les chaires, ni dans les conversations particulieres . . . & ordonnant très-expressément à tous les Consistoires de son ressort de redoubler leurs soins, & leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de reprimer sans distinction & sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la Sainte Cene: & à l'égard des Ministres ils les suspendront de leur charge jusques au prochain Synode, en appellant à ce jugement deux Pasteurs des Eglises voisines.* Si Mr. Claude eût été en vie (*a*) pendant la tenuë de ce Synode, on n'auroit pas peut-être condamné la proposition que j'ai raportée, me dira quelcun. Je n'en sai rien, mais quoi qu'il en soit on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre: car il est visible que St. Augustin n'a établi autre chose sinon que les Magistrats doivent reprimer les heretiques, en les soumettant à certaines peines; or le Synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire dans le nombre des erreurs pernicieuses, pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, & que l'on suspende les Ministres. Il a donc decidé la même doctrine que Mr. Claude avoit condamnée dans St. Augustin: le sentiment de Mr. Claude a donc été fulminé par ce Synode.

Si Mr. Claude a été surpris que St. Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonneut encore plus que les Ministres (*b*) fugitifs de France soient passez tout de même du blanc au noir. Car au lieu que St. Augustin changea d'opinion à cause que les loix des Empereurs avoient fait cesser un schisme, les Ministres refugiez ont changé de sentiment, lors que la ruine de leurs Eglises par l'autorité du Souverain étoit encore toute fraîche, & que la plaie étoit encore toute sanglante. Si on leur avoit demandé pendant que les Edits de persecution ne cessoient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensoient de la conduite d'un Souverain, qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumieres de leur conscience, ils auroient repondu qu'elle est injuste, & dès qu'ils se sont vus en d'autres pais, ils ont prononcé anathême sur ceux qui condamnent l'usage des loix penales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines; il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces decisions Synodales avoit dejà passé du blanc au noir, mais c'étoit en quelque façon par un privilege special, & par une dispence prophetique qui ne tiroit point à consequence pour les autres. Sa Politique du Clergé, son Preservatif, &c. avoient condamné hautement l'usage des loix penales en matiere de religion. Il avoit traité amplement de cela dans sa reponse à l'Histoire du Calvinisme, & pour le moins il avoit donne à connoître qu'il souhaitoit de refuter solidement les Apologistes des loix penales. Il est vrai qu'il avoit ruiné d'une main ce qu'il avoit tâché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoiable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publiez contre lui; mais enfin jusques-là on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & precisément le oui & le non. Ce n'a été qu'en consequence des revelations qu'il a cru recevoir d'enhaut sur la prochaine ruine du Papisme, ce n'a été, dis-je, qu'en consequence de cela, qu'il s'est élevé contre ceux qui ne croioient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras seculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (*c*). Le Clergé de France s'est fort servi des raisons de St. Augustin, pour justifier la conduite de la Cour envers les Reformez. On a fait imprimer à part en beau François tout ce que St. Augustin a publié sur cette matiere. Un Protestant en a donné la refutation dans la 3. partie du Commentaire Philosophique sur *contrain les d'entrer*. Voiez les reflexions (*d*) qui ont été faites sur le prejudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce Saint. On a été surpris que Mr. Poiret ait tâché de l'excuser. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois de Mai 1692. pag. 358. & au mois d'Août de la même année page 552.

(*a*) *Il étoit mort au mois de Janvier 1687.*

(*b*) *Ils étoient en beaucoup plus grand nombre dans le Synode, que les Ministres Walons, & ils ont agi de concert avec les Ministres refugiez en Angleterre. Voiez les Actes de ce Synode, touchant ce fait, dans la 8. lettre du tableau du Socinianisme pag. 559. & suivans. L'Auteur de ce tableau assûre p. 558. que l'arrêté & les definitions de ce Synode ont été faites d'une maniere unanime.*

(*c*) *Voiez l'Apologie pour les vrais Tolerans par Mr. Huet Ministre de Dort pag. 133. 134.*

(*d*) *Dans la defense des sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique, pag. 365. & suiv.*

(*l*) *Nous raporterons ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le refute.*) Le Medecin dont je parle est Mr. Petit. Le chapitre (*e*) où il traite de cela est intitulé, *Videri B. Augustinum non invalidum potorem fuisse.* Il met d'abord le fondement de sa pretension dans ces paroles de St. Augustin, (*f*) *Ebrietas longe est a me: misereberis, ne appropinquet mihi. Crapula autem nonnunquam surrepit servo tuo; misereberis, ut longe fiat a me.* C'est-à-dire, *l'yvresse est loin de moi, vous aurez pitié de moi, Seigneur, afin qu'elle ne s'en approche. La crapule surprend quelquefois votre serviteur, vous aurez pitié de lui afin qu'elle s'en éloigne.* Il semble qu'il y ait là une espece de contradiction, car la crapule étant l'effet de l'ivresse, comment peut-on avoüer sans se contredire qu'on ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, & que cependant on succombe quelquefois à la crapule? Mr. Petit justifie par l'autorité d'Aristote, que la crapule est le dernier periode de l'ivresse, que c'est la douleur de tête qui reste lors que le sommeil a dissipé les vapeurs du vin, & lors qu'un homme qui s'étoit enivré, recouvre la conoissance, & n'est plus dans l'alienation d'esprit qui lui ôtoit le sentiment. Il confirme cela par un passage de Pline, & par des vers du Poëte Alexis, & voici comment il leve la contradiction aparente. Il supoſe que ce grand Saint avoit la tête assez forte (*g*) pour pouvoir boire beaucoup de vin sans perdre l'usage de la raison, mais non pas sans en être incommodé le lendemain. Sur ce pied-là un homme peut avoüer qu'il ne s'enivre jamais, quoi qu'en quelques occasions il se sente tourmenté de la crapule pour avoir trop bu, & il doit reconoître en cela un certain defaut qui l'oblige à implorer la misericorde du Pere celeste. *Sic nobis dubitatio illa vanescit, vindicaturque Augustinus a turpitudine eorum, qui rationem suam vino obruere non dubitant: non tamen a culpa omnino, ipso judice, qui tantum vini hauriret, inde ut crapulam aliquando incurreret nec posset sibi inter pocula temperare, quin nimio potu interdum valetudini suæ incommodaret. Quo de re ibi misericordiam Dei implorat* (*h*). Mr. Petit excuse St. Augustin sur la qualité du climat où il habitoit, & sur la coutume des Africains, & se propose cette objection. Il est probable que ce grand homme mettoit en pratique ce qu'il conseilloit aux autres: or il a loüé ceux qui se contentent de vivre d'herbes & de lard & de boire deux ou trois verres de vin pur. (*i*) *Duo vel tres vini mensura potiones propter diligentiam valetudinis sumpta cum olusculis & lardo laudantur.* On repond qu'il est vraisemblable que St. Augustin ne se tint pas tellement assujetti à cette regle qu'il ne la passât quelquefois entre ses amis, & ceux qu'il prioit de manger à sa table Episcopale. (*k*) *Velim & mihi illud concedi, non minus probabile; non ita hanc regulam illi addictum vixisse, ut non eum vini modum nonnunquam inter amicos, & mensa episcopalis hospites bibendo excederet.* Car autrement il faudroit conclure qu'il ne vivoit que d'herbages & de lard, (*l*) ce qu'on ne pourroit penser sans une folie monachale.

Voions ce que Mr. Cousin a repondu à cet (*m*) *étrange paradoxe* de Mr. Petit: c'est ainsi qu'il nomme ce sentiment. Il veut qu'on lise (*n*) *le chapitre entier des Confessions d'où* le passage a été tiré. On verra, (*o*) *Que saint Augustin y represente la disposition où il estoit à l'égard du boire & du manger, & qu'il declare qu'il avoit appris de Dieu à ne rechercher les alimens que comme il auroit recherché les remedes, & à user de la même sorte des uns & des autres. Il dit que suivant ce principe il est toujours en garde contre le plaisir, lors qu'il satisfait aux besoins de la nature; qu'il se fait une guerre continuelle par les jeûnes & par l'abstinence; qu'il reduit souvent son corps en servitude, & entend sans cesse la voix de Dieu qui lui crie:* Ne graventur corda vestra in crapula & ebrietate. Mr. Cousin demande, *si un Evêque qui a vécu de la sorte peut être soupçonné d'avoir bu quelquefois avec excés?* Il assûre qu'*il n'y a point ici de distinction à faire*, que St. Augustin *n'a jamais bu qu'autant que la necessité le demandoit*, & (*p*) qu'*ainsi quand il dit*, crapula autem nonnunquam obrepit servo tuo, *il prend le mot de crapula dans un autre sens. Outre celui d'Aristote, auquel il signifie la chaleur & la douleur causées par le vin pris avec excés, il en peut avoir encore au moins deux autres, selon l'un desquels il est pris pour l'excés du man-*

(*e*) *C'est le 15. de son livre intitulé* Homeri Nepenthes, *sive de Heleneo Medicamento, imprimé à Utrecht l'an 1689. in 8.*

(*f*) *August. lib. 10. Confess. cap. 31.*

(*g*) Quod ea effet cerebri ac mentis firmitate ut posset, in eadem vini quantitate quæ multos ad insaniam redigeret, rationis usum conservare. *Petrus Petitus ubi supra pag. 138.*

(*h*) *Id. ib. pag. 139.*

(*i*) *August. in libro de moribus Manichæorum, apud Petitum ib. pag. 140.*

(*k*) *Petitus ibid.*

(*l*) Quod putare cucullatæ effet dementiæ. *Id. ib.*

(*m*) *Journal des Savans du 27. Juin 1689. pag. 426. édit. de Holl.*

(*n*) *Ibid. pag. 427.*

(*o*) *Ibid.*

(*p*) *Ibid. pag. 428.*

ſes (K) ſur les éditions des Ouvres de St. Auguſtin. Pluſieurs de ſes traitez ont été traduits en nôtre langue.

AURAT, ou D'AURAT (Jean) en Latin *Auratus*. Voiez Daurat.

☞ AURELIEN (Lucius β Domitius) Empereur de Rome au III. ſiecle, a été l'un des plus grans guerriers de l'antiquité. On ne ſait pas bien où il (A) nâquit, mais on demeure d'accord que ſon extraction étoit aſſez baſſe, & que ſa mere γ qui ſe mêloit de deviner étoit Prêtreſſe du Soleil. Il étoit de belle taille, bel homme, très-robuſte, † & d'un genie extrêmement vif ‡. Il aimoit le ⸸ travail, le vin, & la bonne chere, mais non pas les femmes *: il obſervoit exactement la diſcipline, & il la faiſoit obſerver (B) avec la derniere ſeverité.

β L'Empereur Claude en lui écrivant ne le nomme que *Valerius Aurelianus*. Vopiſcus in Aurel. c. 17.

γ *Id. ib. cap. 4.*

† *Id. c. 6.*

‡ *Id. c. 4.*

⸸ *Id. ib.*

* *Id. c. 6.*

ger, & ſelon l'autre pour le plaiſir meſme de manger & de boire. Ce n'eſt pas au premier que ſaint Auguſtin l'a pris; car il eſtoit auſſi éloigné de manger avec excés que de boire avec excés. Il n'a donc pu le prendre qu'au ſecond, & avouant que bien qu'il s'efforçaſt de reſiſter continuellement à la tentation du plaiſir qui ſe met comme en embuſcade au paſſage des alimens neceſſaires pour appaiſer la faim & la ſoif, & pour entretenir la ſanté, neanmoins il n'y laiſſoit quelquefois ſurprendre. Cette ſurpriſe arrive aux plus parfaits, à ceux qui refuſent tout à leur corps, & qui ne le nourriſſent que de jeuſnes & d'abſtinence. Mr. Coufin confirme ceci en indiquant pluſieurs choſes que Poſſidius a rapportées touchant la ſobrieté de St. Auguſtin. Je croi qu'il n'eût pas mal fait de donner de bonnes preuves des deux ſignifications du mot *crapula* qu'il a jointes à celle que Mr. Petit a ſi bien prouvée.

C'eſt à mes lecteurs à prononcer ſur cette diſpute: je me contente de leur indiquer les raiſons des deux parties. J'ajoûterai ſeulement que j'ai conſulté pluſieurs Dictionaires ſans y trouver la moindre trace de la ſignification que Mr. Coufin veut que l'on donne au mot *crapula* dans cet endroit-ci. J'ai même trouvé qu'il y a des Medecins qui ſoutiennent que l'ivreſſe & la crapule ſignifient la même choſe, & que (a) ceux qui y cherchent des differences s'amuſent à des diſputes de mot. Il eſt certain que dans Ciceron les termes de (b) *crapulam edormire, crapulam exhalare*, veulent dire la même choſe que les mots François *cuver ſon vin*. Plaute emploie dans le même tems (c) *crapulam amovere*, (d) *crapulam edormire*, (e) *crapulam edormiſcere*. On ſait auſſi que preſentement nôtre mot *crapule* eſt plus odieux que celui d'*ivreſſe*, car il ſignifie le degré le plus exceſſif de l'ivrognerie. C'eſt, comme le remarque Furetiere, *une yvreſſe & continuelle debauche de vin, ou d'autres liqueurs qui enyvrent.* Crapuler, ajoûte-t-il, veut dire *boire ſans ceſſe, s'enyvrer ſalement & continuellement.* Le Dictionaire de l'Academie Françoiſe confirme ces definitions. Mais il n'y a point de conſequence à tirer d'un ſiecle à un autre quant au ſens des termes. L'uſage le fait varier prodigieuſement. La diſtinction entre l'ivreſſe & la crapule étoit certaine au tems d'Ariſtote, & au tems de St. Auguſtin. Cela eſt encore plus clair par le paſſage de ce Pere de l'Egliſe, que par celui de ce Philoſophe. La queſtion eſt de ſavoir en quoi conſiſtoit cette difference au tems de St. Auguſtin. Si Mr. Petit avoit (f) repliqué à Mr. Coufin, il auroit debité ſans doute beaucoup de literature, & je penſe qu'il n'auroit pas oublié ceci, c'eſt que les Auteurs qui comme Ariſtote traitent dogmatiquement un ſujet, deſcendent dans le detail des genres, & des eſpeces, & obſervent la proprieté des termes deſtinez à ſignifier les differences des eſpeces, ou les diferens degrez d'une même qualité; mais les Poëtes & les Orateurs quittent bientôt cette exactitude; ils introduiſent un uſage plus degagé, ou bien ils s'accommodent à l'uſage du public, qui fait prendre indiferemment les uns pour les autres en mille rencontres les termes que les Docteurs avoient diſtinguez.

(a) Qui differentiam inter *crapulam* & *ebrietatem* fingunt λογομαχοῦσι. Foeſ. pag. 353. Dict. n. 475. *Jacob. Pancratius Bruno in Lexico Medico p. m. 385.*

(b) *Voiez la 2. Philippique de Ciceron fol. m. 247. D. & la 8. Verrine fol. 53. B.*

(c) *Plaut. in Pſend. act. 5. ſc. 1. v. 35.*

(d) *Id. in Moſtell. act. 5. ſc. 2. v. 1.*

(e) *Id. in Rud. act. 2. ſc. 7. v. 18.*

(f) *Il n'a pu le faire; il étoit mort avant que ſon Nepenthes eût vu le jour.*

(K) *Sur les éditions des Ouvrages de St. Auguſtin.*] Mr. du Pin (g) en a donné une liſte qui n'eſt ni auſſi ample, ni auſſi exacte que celle que les Journaliſtes de Leipſic (h) en ont donnée. Or comme il eſt très-aiſé de conſulter ces Auteurs-là, il ſeroit bien ſuperflu de les copier ici. Je dirai donc ſeulement que la meilleure édition des Ouvrages de ce Pere eſt celle qui a paru à Paris par les ſoins des Benedictins de St. Maur. Elle eſt diviſée en dix volumes *in folio* comme quelques autres, mais elle a donné un nouvel arrangement ou une nouvelle œconomie dans chaque tome. Le premier & le ſecond furent imprimez l'an 1679. le 3. fut imprimé en 1680. le 4. en 1681. le 5. en 1683. le 6. & le 7. en 1685. le 8. & le 9. en 1688. le 10. en 1690. Ce dernier volume contient les Ouvrages que St. Auguſtin compoſa contre les Pelagiens. Il a paru une lettre contre les Benedictins au ſujet de l'edition du 10. tome. L'Auteur de cette lettre pretend qu'ils ont eu pour but de favoriſer le Janſeniſme, & que les preuves qu'il en aporte ſont convaincantes. J'ai oui dire que cette lettre embarraſſe d'autant plus les Benedictins, qu'il y a quelques Evêques qui leur demandent compte de leur conduite, & qui les menacent de faire defendre dans leurs Dioceſes la lecture de cette edition de St. Auguſtin. On croit (i) que ces ſavans Peres donneront des eclairciſſemens là-deſſus, & qu'ils ſatisferont le public à l'egard de ce reproche. On va contrefaire à Amſterdam leur édition, on la donnera (k) *en plus petits caracteres*, & on la vendra *à beaucoup meilleur marché que celle de Paris.* On avoit deſſein d'y repandre les notes critiques d'un ſavant homme qui ſe cache (l) ſous le nom de *Joannes Phereponus*, mais je viens d'aprendre qu'on a changé de deſſein, & que ces notes critiques ſeront imprimées à part avec le commentaire de Louis Vives ſur l'Ouvrage *de civitate Dei* &c. On a eu peur de rebuter les Catholiques Romains, c'eſt pourquoi on leur laiſſera une entiere liberté d'acheter ou de n'acheter pas des notes ſuſpectes. Elles ſeront dans un tome ſeparé ſans lequel on vendra toutes les Oeuvres de St. Auguſtin exactement conformes à l'édition de Paris, à tous ceux qui ne voudront pas ſe charger du reſte.

(g) *Voiez ſa Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſt. to. 3. pag. 257. édit. de Holl.*

(h) *Dans leur mois de Janvier 1683. pag. 2.*

(i) *J'écris ceci en Avril 1699.*

(k) *Voiez Mr. Bernard, Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Mars 1699. pag. 358.*

(l) *Id. ib.*

(A) *On ne ſait pas bien où il nâquit.*] Vopiſcus aiant raporté trois (m) opinions ajoûte, qu'il arrive ordinairement que la patrie de ceux qui ſont nez dans un chetif lieu eſt inconuë. Il en donne cette raiſon, c'eſt qu'ils mentent ſur ce ſujet afin de ſe rendre recommandables à la poſterité par l'éclat du lieu natal. *Evenit quidem ut de eorum virorum genitali ſolo muſitetur qui humiliori loco nati, plerique ſolum genitale confingunt, ut dum poſteritati de locorum ſplendore fulgeant* (n). Je croi qu'il y a une autre choſe qui contribue encore plus à cela, je veux dire la multitude des lieux qui ſe veulent faire honneur d'avoir produit les hommes illuſtres. On ſe prevaut de l'incertitude du fait, on eſpere de ne pouvoir pas être ſolidement refuté, on avance donc ſans preuve & par vanité qu'ils ſont nez en tel & tel lieu. De là viarent les diſputes (o) ſur la patrie d'Homere. J'acorde à Vopiſcus que l'importance eſt non pas de ſavoir d'où ſont les grans Princes, mais de ſavoir comment ils ont gouverné: *Nec tamen magnorum principum virtutibus ſumma ſcientia eſt, ubi quiſque ſit genitus, ſed qualis in republ. fuerit.* Neanmoins comme nous ſommes naturellement fort curieux de ſavoir le tems & le lieu de la naiſſance des grans hommes, je croi qu'un Hiſtorien eſt obligé à faire toutes les recherches poſſibles pour contenter là-deſſus tous ſes lecteurs, & que l'on a droit de ſe plaindre de la negligence d'une infinité d'Ecrivains qui n'ont pas pris cette peine.

(m) Ortus ut plures loquuntur, Sirmii, familia obſcuriore, ut nonnulli Dacia Ripenſi. Ego autem legiſſe memini auctorem qui eum Moeſi genitum praedicaret. *Vopiſcus in Aurel. c. 3.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Voiez la remarque A de l'article* Rotterdam.

(B) *Il faiſoit obſerver la diſcipline avec la derniere ſeverité.*] Ajoûtons à cela qu'il eut le bonheur de voir que cette ſeverité ne cabra point les ſoldats, & qu'elle ne fit que leur donner une crainte qui les empêcha de ſortir de leur devoir. Ce fut ſans doute un bonheur, car les Generaux ont quelquefois autant de ſujet de craindre les ſuites d'une trop grande ſeverité, que celles d'une trop grande moleſſe. Celui-ci ſe trouva très-bien de punir rigoureuſement & ſans remiſſion. (p) *Militibus ita timori fuit, ut ſub eo poſtea quam ſemel cum ingenti ſeveritate caſtrenſia peccata correxit, nemo peccaverit. Solus denique omnium militem qui adulterium cum hoſpitis uxore commiſerat, ita puniverit, ut duarum arborum capita inflecterit, & ad pedes militis delegarit, eaſdemque ſubito dimiſerit, ut ſeſſus ille utrinque penderet. Qua re ingentem timorem omnibus fecit.* Vous voiez dans ces paroles Latines que pour punir un ſoldat qui avoit commis adultere avec la femme de ſon hôte, il ſe ſervit du même ſuplice qui fut emploié par Alexandre pour punir le traître Beſſus qui avoit ôte la vie au Roi Darius. On ne peut rien voir de plus beau que les ordres d'Aurelien touchant ce que les ſoldats devoient faire, & ne pas faire. Saint Jean Baptiſte (q) ne leur eût pas defendu plus de choſes, s'il eût voulu deſcendre dans le detail. Aurelien ne leur vouloit pas permettre de toucher à aucun fruit, ni de ſe faire donner du ſel, du bois, ou de l'huile, ni de s'écarter des regles de la chaſteté.

(p) *Vopiſcus ib. cap. 7. pag. 434.*

(q) *Voiez l'Evangile de St. Luc chap. 3. v. 14.*

Digitized by Google

té. On vit en lui une choſe très-admirable, c'eſt qu'il demeura pauvre (C) au milieu d'un très-grand nombre de belles charges qui lui furent conferées. Il avoit une ſi forte paſſion de degainer, que les ſoldats lui donnerent le ſurnom d'*épée à la main*, pour le diſtinguer (D) d'un Capitaine qui s'apelloit comme lui. Il faiſoit un tel carnage dans les combats, qu'il ꝙ tua 48. Sarmates en un ſeul jour, & qu'on ſe ſervoit du nombre de mille pour compter les coups mortels qu'il avoit donnez aux ennemis. Cette penſée trouva place dans * les chanſons, & les vaudevilles; il eut en cela le même avantage que le premier Roi † des Juifs, & il le merita beaucoup mieux; car on ne pretendoit pas que Saül eût fait mourir de ſa main les mille ennemis dont les chanſons lui attribuoient la tuerie, mais c'étoit ainſi que la choſe étoit entenduë à l'égard d'Aurelien. Il fut adopté par ‡ Ulpius Crinitus l'un des plus grans hommes de ce tems-là; l'Empereur Valerien quí ‖ menagea cette afaire, le fit ß Lieutenant du même Crinitus General γ des frontieres d'Illyrie & de Thrace, & le deſigna Conſul l'an 258. Ces recompenſes & quelques autres, furent accompagnées des agrémens les plus ſenſibles, vû les éloges, (E) & les temoignages d'eſtime qui ſervirent de preface aux declarations de l'Empereur. On ne trouve pas qu'Au-

ꝙ *Vopiſcus ib. cap. 6.*

* *Id. ib. & cap. 7.*

† *Voiez le I. livre de Samuel chap. 18. v. 7.*

‡ *V. piſcus ib. cap. 14.*

‖ *Id. ib. cap. 15.*

ß *Ibid. c. 10.*

γ *Ibid. c. 13.*

chaſteté. Ne diroit-on pas qu'il avoit deſſein d'introduire dans les armées la diſcipline monacale? (a) *Hujus epiſtola militaris eſt ad vicarium ſuum data hujuſmodi:* Si vis tribunus eſſe, imò ſi vis vivere, manus militum contine. Nemo pullum alienum rapiat, ovem nemo contingat. Uvam nullus auferat, ſegetem nemo deterat: oleum, ſal, lignum, nemo exigat: annona ſua contentus ſit. De præda hoſtis, non de lacrymis provincialium, habeat: arma terſa ſint: ferramenta ſamiata . . . . . alter alteri quaſi ſervus obſequatur: à medicis gratis curentur, aruſpicibus nihil dent: in hoſpitiis caſte agant, qui litera fecerit, vapulet. Il étoit ſi rigide que l'Empereur Valerien qui avoit pour lui une eſtime ſinguliere, n'oſa mettre ſon fils ſous ſa direction, car il craignit que ce jeune Prince qui aimoit à folâtrer, n'éprouvât trop fortement l'auſterité d'un tel maître. C'eſt pourquoi il lui choiſit un gouverneur moins exact. Voici ce qu'il repondit au Conſul Antonin Gallus, qui n'aprouvoit pas que cette charge n'eût pas été conferée à Aurelien: (b) *Culpas me familiaribus literis quod Poſthumio filium meum Gallienum magis quam Aureliano commiſerim: quum utique & ſeverior & parcr credendus fuerit & exercitui: nec tu id dimittis judicabis, ſi bene ſcieris quanta ſit Aureliani ſeveritatis. Nimius eſt, molimus eſt, gravis eſt, & ad noſtra jam non facit tempora. Teſtor autem omnes deos, me etiam timuiſſe nequid etiam ergà filium meum ſeverius, ſiquid ille feciſſet, ut eſt natura pronus ad judicia, ſævius cogitaret.* Hæc epiſtola indicat quantæ fuerit ſeveritatis, ut illum Valerianus etiam timuiſſe ſe dicat. N'oublions pas la ſeverité d'Aurelien à l'égard des domeſtiques. Il faiſoit foüeter en ſa preſence ceux qui s'étoient écartez de leur devoir, & il mit entre les mains de la Juſtice pluſieurs de ſes propres valets, afin de les faire châtier de leurs fautes. Il fit mourir ſa ſervante qui avoit commis adultere avec ſon valet. (c) *Servos & miniſtros peccantes coram ſe cædi jubebat, ut plerique dicunt, causa remedii ſeveritatis: ut alii, ſtudio crudelitatis. Ancillam ſuam quæ adulterium cum ſervo ſuo fecerat, capite punivit. Adultos ſervos à familia propria qui peccaverant, legibus audiendos judicis publicis dedit.* Que Valerien dit avec raiſon qu'un tel homme étoit trop ſevere (d) pour le ſiecle où il vivoit! Il n'étoit propre que pour la ſecte des Montaniſtes. Les Chretiens des ſiecles ſuivans, l'auroient trouvé exceſſif, & combien trouveroit-on aujourd'hui de Caſuiſtes qui diroient de ſa morale ce qu'ils diſent de celle des Peres, qu'elle eſt trop forte, & que ce remede trop amer & trop corroſif ne convient pas à nos malades? Où ſont les gens de guerre, où ſont même les bourgeois qui s'aviſent de châtier les galanteries de leurs valets & de leurs ſervantes? On congedie ceux & celles dont les fautes de cette nature ſautent aux yeux: voilà tout le châtiment. Quelquefois même on a la bonté de les marier enſemble. Notez que l'Hiſtoire ne fait mention que d'une ſervante d'Aurelien châtiée pour ſon impudicité. C'eſt un ſigne que de telles fautes furent très-rares dans ſon domeſtique, & c'eſt un ſujet d'étonnement quand on ſonge à ce qui ſe paſſe tous les jours, & qu'on ſait qu'un General, qu'un Empereur avoit neceſſairement pluſieurs eſclaves de l'un & de l'autre ſexe.

(a) *Vopiſc. ib. cap. 7. pag. 434.*

(b) *Id. ib. cap. 8. pag. 439. 440.*

(c) *Id. ib. cap. 49. pag. 585.*

(d) Ad noſtra jam non facit tempora. *Id. cap. 8. pag. 439.*

(C) *Il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de (e) charges.*] L'Empereur ſon maître rendit temoignage à cette vertu, quand il chargea le public de la depenſe que le conſulat qu'il promettoit à Aurelien exigeroit. (f) *Conſulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum ſequentem à die undecimo Calend. Januarium, in locum Gallieni & Valeriani, ſperare te convenit ſumptu publico. Levanda eſt enim paupertas eorum hominum qui diu reipublicæ viventes, pauperes ſunt, & nullorum magis.* L'Hiſtorien qui me fournit ces paroles produit la lettre que l'Empereur écrivit au Preſect de Rome, pour lui marquer ce qu'il ſouhaitoit que l'on donnât au nouveau Conſul. (g) *Aureliano cui conſulatum detulimus ob* PAUPERTATEM, *quæ illo magnus eſt cæteris major, dabis ad editionem Circenſium aureos Antonianos trecentos &c.* Quelques-uns ont dit que la pauvreté d'Aurelien obligea Valerien à donner ordre qu'Ulpius Crinitus l'adoptât: (h) *Memini me in quodam libro Græco legiſſe . . . . . Mandatum eſſe Crinito à Valeriano ut Aurelianum adoptaret, idcirco præcipue quod pauper eſſet.* Notez qu'étant Empereur il ne ſortit point des regles de la mediocrité en faiſant du bien à ſes amis. Il en uſa peut-être de la ſorte par l'habitude qu'il s'étoit faite de renoncer à l'opulence, & par l'opinion qu'il eut que des richeſſes mediocres ſuffiſoient à un grand homme. Peut-être auſſi qu'il ne voulut point irriter le peuple par des profuſions exceſſives, car les ſujets ne ſe plaiſent pas à voir leur Prince repandre ſans poids ni meſure les threſors, & les faveurs ſur la tête de ſes amis. Vopiſcus nous dit que cet Empereur voulut tenir un milieu qui ôtat les incommoditez de la pauvreté, ſans expoſer à l'envie. (i) *Amicos ſuos honeſte ditavit & modice, ut miſerias paupertatis effugerent, & divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent.* On ajoûte qu'il ne permit à perſonne de porter des habits de ſoie, qu'il puia d'exemple, & qu'il ſoumit ſa propre femme à cette loi, car lors qu'elle lui en demanda pour le moins un, il lui fit reponſe. A Dieu ne plaiſe que le fil coute autant que l'or. C'eſt qu'en ce tems-là une livre de ſoie valoit une livre d'or. (k) *Veſtem holoſericam neque ipſe in veſtiario ſuo habuit, neque alteri unquam dedit. Et quum ab eo uxor ſua peteret, ut unico pallio blatteo ſerico uteretur, illa reſpondit,* Abſit ut auro fila penſentur: *libra enim auri tunc libra ſerici fuit.* Voiez Mr. de Tillemont (l) qui a trouvé peu d'accord entre ce fait-là, & certaines choſes raportées par le même Hiſtorien ou par d'autres touchant le luxe de cet Empereur. Mais n'oublions pas qu'il n'habilla (m) point ſes domeſtiques avec plus de magnificence depuis ſon élevation ſur le trône qu'auparavant, & qu'il accorda (n) aux Senateurs d'avoir les mêmes livrées que lui.

(e) *Voiez ce ſe de-membrement dans Vopiſcus ubi ſupra cap. 10.*

(f) *Id. ib. cap. 11. pag. 445.*

(g) *Id. cap. 12.*

(h) *Id. cap. 15.*

(i) *Id. ib. cap. 45. pag. 539.*

(k) *Id. ib. pag. 540.*

(l) Tillemont, *Hiſt. des Empер. to. 3. p. m. 1074. 1075.*

(m) *Vopiſcus cap. 50.*

(n) *Id. cap. 49.*

(D) *Les ſoldats lui donnerent le ſurnom d'épée à la main pour le diſtinguer.*] Que voilà une diſtinction capable de flater l'orgueil d'un brave guerrier! Raportons les paroles de Vopiſcus: (o) *Gladii exerendi cupidus. Nam quum eſſent in exercitu duo Aureliani tribuni, hic, & alius qui cum Valeriano captus eſt, huic ſignum exercitus appoſuerat manus ad ferrum, ut ſi forte quæreretur quis Aurelianus aliquid vel feciſſet vel geſſiſſet, ſuggereretur,* Aurelianus manu ad ferrum, *atque cognoſceretur.*

(o) *Idem cap. 6. pag. 426.*

(E) *Vu les éloges & les temoignages d'eſtime qui ſervirent de preface.*] Je m'en vais les raporter, car ils contiennent les ſervices importans qu'Aurelien avoit rendus à l'Empire. (p) *Valerianus Auguſtus Cæſonio Albino præfecto urbi. Vellemus quidem ſingulis quibuſque devotiſſimis Reipub. viris multo majora deferre compendia quam eorum dignitas poſtulat, maximè ubi honorem vita commendat. Debet enim quid præter dignitatem pretium eſſe meritorum. Sed facit rigor publicus, ut accepto de provinciarum oblationibus ultra ordinis ſui gradum nemo plus poſſit. Aurelianum fortiſſimum virum ad inſpicienda & ordinanda caſtra omnia deſtinavimus: cui tantum à nobis atque ab omni Republica, communem totius exercitus confeſſione, debetur, ut digna illi vix aliqua vel minis magna ſint munera. Quid enim in illo non clarum? quid non Corvinis & Scipionibus conferendum? Ille liberator Illyrici, ille Gal-*

(p) *Id. ib. cap. 9. pag. 440.*

Digitized by Google

qu'Aurelien faſſe figure ſous l'empire de Gallien, mais ſous l'empire de Claude il a les premiers emplois, & il commande les armées avec tant de gloire, qu'après la mort de cet Empereur toutes les legions conſpirent à le mettre ſur le trône *a*. Cela ſe fit l'an 270. Il vint peu après à Rome, & dès qu'il y eut affermi ſon autorité, *b* il marcha vers la Pannonie, où les Goths avoient fait une irruption. Il leur donna bataille, & les obligea de repaſſer le Danube, & de demander la paix. Après cela dès qu'il eut apris que les Marcomans, les † Jothonges, & quelques autres nations avoient reſolu de porter la guerre en Italie, il marcha contre eux, & les vainquit vers le Danube dans un grand combat. Il en tua encore beaucoup lors qu'ils voulurent repaſſer cette riviere, & il empêcha les autres de s'en retourner en leur païs, & les enferma dans les terres des Romains. Le defaut de vivres, & cent autres incommoditez qui les obligerent à lui demander la paix, ne leur inſpirerent pas une ſoumiſſion qui lui pût être agreable. Leurs Deputez parlerent aſſez fierement, & il les renvoia avec beaucoup de hauteur; car comme il s'imaginoit qu'il avoit coupé la retraite à cette armée, il ne croioit pas qu'elle lui pût échaper. Il ſe trompa: les ennemis ſe degagerent, & aiant pris le devant ils entrerent en Italie, & firent de grans ravages autour de Milan. Il ne put les ſuivre avec aſſez de promptitude, car ſon armée étoit plus peſante que la leur. Ils le batirent par ſurpriſe * aux environs de Plaiſance, & s'ils euſſent entendu l'art militaire auſſi bien que lui, ils euſſent été capables de ruiner l'Empire après une telle defaite; mais comme ils n'en ſurent pas profiter, & qu'ils ne marcherent point ſerrez, il les defit en pluſieurs rencontres, & les reduiſit à rien †. Ce fut pendant cette guerre que l'on conſulta dans Rome les livres de la Sibylle: il faudra que j'en raporte quelques circonſtances qui feront conoître la religion d'Aurelien, (F) & l'irreligion de ſes flateurs. Il pourſuivit apparemment les ennemis juſqu'en Allemagne, & il fut obligé de s'y arrêter quelque tems pour repouſſer les Vandales qui avoient paſſé le Danube. Il les vainquit, & les obligea à lui demander la paix, & il fut bien aiſe de la leur donner ‡. Il retourna à Rome plein de colere à cauſe des ſeditions qui s'y étoient élevées, & il les punit avec une extrême § cruauté. C'étoit ſon vice dominant, & ce fut à cauſe de cela que pluſieurs ne voulurent point le mettre entre les bons Princes, (G) & qu'au dire de Diocletien, il étoit plus propre à commander une armée, qu'à être Empereur. Il faut

a Ibid. c. 17.

b Zoſimus lib. 1. pag. 654. 655.

† Ils étoient les plus voiſins de la Rhetie & de l'Italie.

* Vopiſc. cap. 21.

† Tiré de Mr. de Tillemont Hiſt. des Emper. tom. 3. pag. 1030. & ſuiv. Il cite Dexippe principalement. Voiez auſſi ſes notes.

‡ Voiez Tillemont ibid.

§ Voiez la remarque H.

(a) Caſaubon veut qu'on liſe ces, c'eſt-à-dire, que Valerien croioit qu'Aurelien égaloit Criniſus. Ce ſens paroît le bon.

(b) Id. Vopiſcus cap. 23. pag. 449. 450.

(c) Vopiſcus ubi ſupra c. 18.

(d) Id. ib. cap. 20. pag. 463.

(e) Id. ib. pag. 464.

(f) Id. cap. 19. pag. 459. 460.

(g) Id. cap. 20.

(h) Voiez la remarque D de l'article d'Ajax fils de Telamon.

(i) Id. cap. 26.

(k) Unde apparet nullam mihi à diis immortalibus datam fine difficultate victoriam. Id. cap. 38.

(l) Τὴν ἀρετὴν Ὑμῖν θεοὶ προέθηκαν ἱδρῶτα πρόσθεν. Ante virtutem vero ſudorem dii poſuerunt Immortales; longa vero atque ardua via eſt ad ipſam, Primumque ſiſpera. Heſiod. Opera & dies v. 289.

(m) Vopiſc. cap. 44. pag. 532. 533.

Harum reſtitutor, ille duo magni ſatius exempli. Et tamen nihil præterea poſſum addere tanto viro ad munificentiam quam patitur ſobria & bene gerenda Reſpub. Quare ſinceritas tua, mi parens chariſſime, ſupradicto viro efficies, quandiu Roma fuerit, patres militares mundos ſalarios &c. Voila ce que Valerien écrivit au Preſect de Rome, & voici ce qu'il écrivit à Aurelien: *Ego de te tantum, Deo favente, ſpero quantum de Trajano, ſi vixiſſet, poſſet ſperare Reſpub. Neque enim minor es (a), in cujus locum ſuccedique te legi. Conſulatum cum eodem Ulpio Crinito ita ineunte ſequentem à die undecimo Calend. Januarium, in locum Gallieni & Valeriani, ſtorare te convenit ſumptu publico.* Voici encore le diſcours, que Valerien lui tint en preſence de l'armée, & de la Cour: *(b) Gratias tibi agit Aureliane Reſp. quod cum Gothorum peſtilas liberaſti. Abundantius per te præda, abundamus gloria, & his omnibus quibus Romana felicitas creſcit. Capè igitur tibi pro rebus geſtis tuis coronas murales quatuor, coronas vallares quatuor, coronas navales duas, coronas civicas duas, haſtas puras decem, vexilla bicolora quatuor, tunicas ducales ruſſas quatuor, pallia proconſularia duo, togam prætextam, tunicam palmatam, togam pictam, ſubarmalem profundum, ſellam eburatam. Nam te conſulem bodie deſigno, ſcripturus ad ſenatum ut tibi deputet ſeptimum, deputet etiam faſces. Hæc enim imperator non ſolet dare, ſed à ſenatu, quando ſit conſul, accipere.*

Le premier de ces trois paſſages de Vopiſcus contient une choſe qui merite quelque attention, & qui ne repond pas trop aux idées que l'on ſe fait des deſordres de l'Empire. On ſe figure que depuis que les ſoldats ſe furent accoutumez à créer, & à tuer les Empereurs, il n'y avoit qu'oppreſſion & que tyrannie dans les Provinces Romaines. Cela n'étoit pas toûjours vrai: nous voions ici que Valerien menage les fruis publics à la decharge des Provinces avec plus de precaution, que l'on n'en obſerve aujourd'hui dans les Roiaumes Chretiens.

(F) *Quelques circonſtances qui feront conoître la religion d'Aurelien, & l'irreligion de ſes flateurs.*] La conſternation fut grande à Rome (c) dès que l'on y eut apris que les Marcomans étoient entrez dans l'Italie, & qu'ils y faiſoient de grans ravages. Les ſeditions ſe mêlerent à cette conſternation; c'eſt pourquoi Ulpius Syllanus chef du Senat propoſa de conſulter les livres de la Sibylle; mais il y eut des Senateurs qui s'y opoſerent par la raiſon que ſous un Prince auſſi brave qu'Aurelien, il n'étoit pas neceſſaire de s'informer de la volonte des Dieux. Cette diverſité d'opinions faiſant diferer la conſultation des Ecrits de la Sibylle, il faut qu'Aurelien s'en mêlat. Il écrivit donc aux Senateurs qu'il s'étonnoit qu'ils balançaſſent ſur une affaire de cette nature, tout comme ſi au lieu d'en deliberer dans le temple de tous les Dieux, ils en déliberoient dans une Egliſe de Chretiens. *(d) Miror vos, patres ſanctiſſimi, tantillum de aperiendis Sibyllinis dubitaſſe libris, perinde quaſi in Chriſtianorum eccleſia, non in templo deorum omnium, tractaretis.* Il les preſſa vivement, il les aſſura qu'il fourniroit toutes les dépenſes neceſſaires, & qu'il avoit expedié là-deſſus ſes ordres au Threſorier de l'Epargne, car, ajoûtoit-il, ce n'eſt pas une choſe honteuſe de vaincre avec l'aſſiſtance divine, c'eſt ainſi que nos ancêtres ont terminé & commencé pluſieurs guerres. *(e) Neque enim indecorum eſt diis juvantibus vincere: ſic apud majores noſtros multa finita ſunt bella, ſic capta.* Syllanus avoit donc eu raiſon de dire aux flateurs d'Aurelien, que ce grand homme honoroit les Dieux, & mettoit en eux ſa confiance, & que jamais leur ſecours ne faiſoit honte aux braves gens. *(f) Memineris P. C. me in hoc ordine ſæpe dixiſſe jam tum quum primum nuntiatum eſt Marcomannos erupiſſe, conſulenda Sibylla decreta, utendum Apollinis beneficio, inſpiciendos deorum immortalium præcipuos recenſeſſe vero quoſdam, & cum ingenti calumnia recenſſe, quum admirando diverſos tamquam principes ejus virtutem ut opus non ſit deos conſuli, proinde quaſi & ipſe vir magnus non deos colas, non de diis immortalibus ſpores. Quid plura? quadrivium libros quibus regnum ejus deorum, quas manu quamque cuiquam turpis eſt ut vir fortiſſimus adjuvetur.* Après la lettre d'Aurelien il n'y eut plus de delais: le Senat fit conſulter les livres de la Sibylle, ce qui amena un grand attirail de devotions (g). Notez en paſſant combien la maxime d'Ajax (h) a paru bonne à certains eſprits. Nous avons ici des flateurs qui s'imaginent qu'il ne faut recourir à l'aſſiſtance du Ciel que lors que l'on ſe defie de la valeur, & de la prudence des Princes du monde. Raportons encore deux preuves qu'Aurelien n'étoit pas de cet avis: *(i) Credo adjuturos Rom. Reſp. Deos qui nunquam noſtris conatibus defuerunt.* C'eſt ce qu'il écrivoit dans les embaras où il ſe vit par la longue reſiſtance de Zenobie. Il reconut dans une autre lettre que ſes victoires (k) étoient un preſent des Dieux. Il eſt vrai qu'il ajoûta qu'ils les lui avoient toûjours accordées avec mille difficultez. C'eſt le deſſin de toutes choſes: ce n'eſt pas ſeulement la vertu qu'il faut aquerir (l) à la ſueur de ſon viſage, c'eſt le propre de tous les autres biens. *Sic diis placitum.* Il n'y a point de dons gratuits en ce ſens-là, & l'on doit même avoüer que cette diſpoſition celeſte porte un caractere de bonté, car nous ſentons plus de joie de l'aquiſition d'un bien qui nous a couté beaucoup de fatigues.

(G) *Entre les bons Princes, & qu'au dire de Diocletien.*] Vopiſcus nous aprendra ces particularitez: *Et Aurelianum quidem, dit-il (m), multi neque inter bonos, neque inter malos principes ponunt, ideirco quod ſi clemencia, imperatorum ſit prima, defuerit. Verumtamen Herennianus profeſſus præterea Diocletiani, ipſo Aſcle-*

neanmoins prendre garde que ſon naturel ſanguinaire ne l'empêcha point de ſe faire aimer du peuple: ſa liberalité, & le ſoin qu'il prit de maintenir l'abondance, (H) & de châtier les malverſations firent oublier ſa cruauté. Il entreprit β l'expedition du Levant contre Zenobie dès qu'il eut puni les ſeditieux, & retabli γ l'ordre dans Rome. Il termina cette guerre par la priſe de cette brave Princeſſe, il la termina, dis-je, aſſez promptement, quoi qu'il trouvât en ſon chemin pluſieurs ennemis à combatre, & pluſieurs villes à reduire. Nous avons vu ailleurs δ ce qui l'empêcha de ruiner celle de Tyane. Il s'expoſa tellement lors qu'il aſſiegeoit Zenobie dans la ville de Palmyre, ζ qu'il fut bleſſé d'un coup de fleche. Il battit les Perſes qui étoient venus au ſecours des aſſiegez, & l'on ne ſauroit exprimer la reputation qu'il s'aquit η par la conquête de tous les Etats de Zenobie. Comme il s'en revenoit en Occident, il aprit que les Palmyreniens s'étoient ſoulevez. Cette nouvelle le fit retourner en Syrie, & il arriva θ à Antioche avant qu'on ſut qu'il venoit. Il châtia Palmyre avec une cruauté énorme, car il y fit ι tout paſſer au fil de l'épée. Il étoit encore à Cares dans la Meſopotamie lors qu'il aprit le ſoulevement des Egyptiens. Il marcha contre eux avec ſon bonheur & ſa diligence ordinaire, il defit leur chef, il le prit, il le fit mourir, & ſoumit ainſi l'Egypte en très-peu de tems κ. L'envie de reünir à l'Empire les Gaules, l'Eſpagne, & la Bretagne qui obeiſſoient à Tetricus, le fit revenir en Occident. Il gagna une bataille auprès de Châlons ſur Marne, & ce fut la deciſion de l'afaire, d'autant plus que Tetricus ſe livra à lui pendant le combat μ. Il revint à Rome, & y triompha de Zenobie, & de Tetricus avec une pompe extraordinaire ξ. Il repaſſa en Gaule, & aiant ſu que les barbares étoient entrez dans le païs * des Vindeliciens, il courut tout auſſi-tôt de ce côté-là, & remedia au mal. Il paſſa de là dans l'Illyrie, & ne jugeant pas qu'il pût conſerver la Dace dont Trajan avoit fait une Province au delà du Danube, & qui avoit été perduë ſous Gallien, il en retira les troupes & les habitans, & il donna à ceux-ci une partie de la Meſie & de la Dardanie, qu'il convertit en une nouvelle † Province. Il avoit en Thrace une belle armée qu'il vouloit conduire contre les Perſes après l'hiver, lors qu'il fut tué par l'un de ſes Generaux ‡. Ce fut au mois de Janvier 275. Nous ne connoiſſons qu'en gros les grandes actions de ſa vie, mais ſi nous les ſavions en detail par des deſcriptions exactes, & telles qu'on les donne aujourd'hui des conquêtes & des batailles, nous ne le pourrions aſſez admirer, & nous trouverions bien raiſonnable la plainte (I) de Junius Tiberianus; car enfin Aurelien étoit un homme qui tranſ-

β En 272.

γ *Vopiſcus cap.* 22.

δ *Dans la remarque* E *de l'article* Apollonius de Tyane.

ζ *Vopiſc. cap.* 26.

η *Voiez dans Tillemont* ubi ſupra *pag.* 1055. *la liſte des peuples qui lui ſe rendirent des preſens. Voiez auſſi la citation* i *de notre page* 430.

θ *Tillemont pag.* 1056.

ι *Voiez la remarque* L.

κ *Vopiſc. cap.* 32.

μ *Voiez Tillemont ib. p.* 1058. 1059.

ξ *Voiez en la deſcription dans Vopiſcus, cap.* 33. & *ſeq.*

* *C'eſt en partie le païs qu'on nomme aujourd'hui Baviere.* & *Suaube.*

† *Qui fut auſſi nommée la Dace ou la nouvelle Dace. Voiez les preuves de tout ceci dans Tillemont ib. pag.* 1067.

‡ *Vopiſc. cap.* 35.

Aſſeſſoribus, ſæpe dicebat, Diocletianum frequenter dixiſſe, quum Maximiani aſperitatem reprehenderemus, Aurelianum magis ducem eſſe debuiſſe quam principem. Nam ejus nimia ferocitas eidem difficebat. Ces paroles de Diocletien ſont d'un connoiſſeur, car il diſoit (a) qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien regner, & il ſavoit parfaitement les raiſons de cette difficulté. Vous les trouverez dans Vopiſcus, (b) Auteur qui obſerve (c) que dans un grand nombre d'Empereurs Romains on ne comptoit que peu de bons Princes, & qui loüe ce qu'un bouffon avoit dit, que tous les bons Princes pouvoient être peints ſur une bague. (d) *Vides quaſe quam pauci ſint principes boni, ut bene dictum ſit à quodam inimico ſcurra Claudii, hujus temporibus.* In uno anulo bonos principes poſſe perſcribi atque depingi.

(a) *Id. ib. cap.* 43.

(b) *Ibid.*

(c) *Id. cap.* 42.

(d) *Id. ib. pag.* 529.

(H) *Sa liberalité & le ſoin qu'il prit . . . . . firent oublier ſa cruauté.*] La maniere dont il punit les ſeditions qui s'étoient faites à Rome pendant ſon abſence, paſſa tellement les bornes d'une ſeverité legitime & neceſſaire, que cela ternit ſa reputation, & le rendit très-odieux: (e) *Magnum illud. & quod jam fuerat, & quod non fruſtra ſperatum eſt, infamia triſtioris ictu contaminavit imperium. Timeri cœpit princeps optimus, non amari, quum alii dicerent, perfodiendum talem principem, non optandum; alii bonum quidem medicum, ſed mala ratione curantem.* Cette haine ne dura point parmi le peuple: les diſtributions (f) de pain, & de chair de porc, & (g) d'huile, & telles autres douceurs qu'il reſſentit ſous cette domination, le convertirent. Il étoit encore tout tel que du tems de Juvenal; il ne formoit des deſirs que pour le pain, & pour les ſpectacles: rien n'étoit plus gai que ce peuple pourveu qu'il eût le ventre plein.

(e) *Id. cap.* 21. *p.* 467.

(f) *Id. cap.* 35.

(g) *Id. cap.* 48.

(b) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 77.

> (b) *Jam pridem ex quo ſuffragia nulli*
> *Vendimus, effugit curas. Qui dabat olim*
> *Imperium, faſces, legiones, omnia, nunc ſe*
> *Continet, atque duas tantum res anxius optat,*
> *Panem, & Circenſes.*

C'eſt par là que cet Empereur ſe rendit aimable à la multitude. Liſez la lettre qu'il écrivit à un Intendant des vivres: (i) *Aurelianus Auguſtus Flavio Arabiano præfecto annonæ. Inter cætera quibus diis faventibus Romanam Remſub. juvimus, nihil mihi eſt magnificentius quam quòd additamento noviæ annonarum urbicarum gentis juvi: quod ut eſſet perpetuum, navicularios Niliacos apud Ægyptum novos, & Romæ annicos poſui. Tiberinas extruxi ripas: vadum alvei tumentis effodi, diis & perennitati vota conſtitui, almam Cererem conſecravi. Nunc tuum eſt officium. Arabiane jucundiſſime, elaborare, ne mea diſpoſitiones in irritum veniant. Neque enim populo Rom. futuro quicquam præſtò eſſe lætius.* Il avoit deſſein d'établir des diſtributions de vin perpetuelles, & il avoit pris des meſures pour cela (k). On dit que le Prefet de ſon Pretoire le detourna de l'execution, en lui diſant que ſi l'on donnoit du (l) vin au peuple, il ne reſteroit plus rien qu'à lui donner auſſi des oies & des poulets. Voilà des largeſſes bien capables de faire oublier l'effuſion du ſang de quelques perſonnes. Qu'Aurelien eût fait mourir (m) le fils ou la fille de ſa ſœur, ou l'un & l'autre pour des raiſons aſſez frivoles, qu'il eût employé mal à-propos (n) la peine de mort, cela n'étoit point capable de lui faire perdre l'affection d'un peuple à qui il donnoit les moiens de ſe nourrir commodement, & qu'il regaloit (o) de beaux habits. Outre que ſa ſeverité faiſoit ceſſer pluſieurs deſordres odieux à la populace. Il exterminoit les delateurs, les concuſſionaires, les fangeurs publiques, & telles autres engeances. (p) *Quicquid ſane ſceleratum fuit, quicquid mala conſcientia, vel artium funeſtarum, quicquid denique factionum Aureliano tuo penitus orbi pepercit . . . . . (q) Item quadrupliatores ac delatores ingenti ſeveritate perſequutus eſt: ſubulas publicas ad privatorum ſecuritatem exuit in ſuo Trajano ſumſit ſuſſi.* Atmoſphæ etiam ſub eo deliberum publicorum decretis eſt de exemplo Athenienſium: cujus rei etiam Tullius in Philippicis meminit. *Fures provinciales reperundarum ac peculatus reos ultra ordinarium modum eſt perſequutus, ut eos ingentibus ſupplicio crucibuſque punirent.* Il agrandit (r) l'enceinte de Rome, il redonna à l'Empire ſes anciennes bornes. Les peuples ſe laiſſent flater doucement par cet éclat de grandeur. Il travailla à la reforme, il (ſ) borna le nombre des Eunoques, parce qu'ils étoient montez à un trop grand prix. Il fit (t) defence d'avoir des concubines qui fuſſent de condition libre. C'étoit enfin un agrément au peuple Romain de voir (u) que cet Empereur ſe faiſoit craindre au Senat; cette Compagnie s'en faiſoit peut-être un peu trop accroire, & quoi qu'il en ſoit je m'imagine qu'on trouvoit bon que les Senateurs obſervaſſent leur conduite (w) ſous un tel maître, comme des écoliers ſous la ferule d'un pedagogue.

(i) *Vopiſc. cap.* 47. *p.* 576. 577.

(k) *Id. cap.* 48.

(l) Si & vinum populo Romano damus, ſupereſt ut & pullos & anſeres demus. *Id. cap.* 48. *pag.* 578.

(I) *Bien raiſonnable la plainte de Junius Tiberianus.*] Quoi, diſoit-il, un Therſites, un Sinon, & les autres

de Julien, & les notes de Mr. Spanheim là-deſſus p. 107. (m) *Vopiſc. cap.* 48. (n) *Id. cap.* 37. (o) *Id. cap.* 39. *p.* 522. 523. (p) *Id. cap.* 39. (q) *Id. cap.* 49. (r) *Id. ib.* (ſ) Populus autem Romanus eum amavit, Senatus & timuit. *Id. cap. ult.* (t) Senatus mortem ejus graviter tulit, gravius tamen populus Romanus qui vulgo dicebat Aurelianum pædagogum eſſe Senatorum. *Id. cap.* 37. (u) *Voiez les Cæſars*

Digitized by Google

transportoit la guerre d'Orient en Occident avec la même facilité, qu'on la transporte aujourd'hui d'Alſace en Flandre. On le regretta beaucoup, & l'on érigea en ſon honneur les monumens les plus magnifiques. On (K) le deifia, on lui fit bâtir un temple. Remarquons qu'il n'y eut point de Divinité pour qui il temoignât plus de zêle que (L) pour le ſoleil. Il ne laiſſa qu'une fille unique β, dont le petit-fils vivoit encore au tems de Diocletien. C'étoit un Senateur venerable par ſa vertu, & qui avoit été Proconſul de Cilicie. Comptons pour un menſonge ce que dit Abulpharage, γ *qu'Aurelien en faiſant la paix avec Sapor Roi de Perſe, lui donna ſa fille en mariage.* On pretend auſſi * qu'il lui envoia des Medecins Grecs, qui enſeignerent aux Perſes la Medecine d'Hippocrate. Notez que les Medecins étoient des gens qu'il n'employoit pas dans ſes maladies; † il ne ſe ſervoit guere d'autre remede que de l'abſtinence. Au reſte ce fut un bonheur pour les Chretiens, qu'un Prince ſi ſanguinaire ne s'apliquât pas à les detruire. J'avouë qu'on met ſous ſon regne l'une des perſecutions de l'Egliſe; mais il y a des Hiſtoriens qui n'en font aucune mention, & ceux qui en parlent conviennent qu'elle fut courte ‡. Ne finiſſons

β Vopiſcus ubi ſupra c. 42. pag. 528.

γ Voiez Tillemont ubi ſupra pag. 1182.

* Abulphar. apud Tillem. ib.

† Vopiſcus cap. 50.

‡ Voiez Tillemont ubi ſupra pag. 1085. & ſuiv.

tres monſtres de l'antiquité nous ſont connus, & ſeront connus de nos deſcendans, & l'on ne connoîtra pas Aurelien, Prince très-illuſtre, Empereur très-ſeveré, qui a reſtitué tout le monde au nom Romain? Faſſe le Ciel que cette folie n'arrive pas. Là-deſſus il engagea Flavius Vopiſcus à travailler à l'Hiſtoire de cet Empereur, & lui promit tous les memoires que la Bibliotheque de Trajan pourroit fournir. Raportons les propres paroles de cet Hiſtorien: (a) *Quæsivit à me* (Junius Tiberianus) *quis vitam Aureliani in literas retuliſſet. Cui ego quum reſpondiſſem, neminem à me Latinorum, Græcorum aliquos lectitatos, dolorem gemitus ſui vir ſanctus per hæc verba profudit:* Ergo Theſitem, Sinonem, cæteraque illa prodigia vetuſtatis, & nos bene ſcimus, & poſteri frequentabunt: divum Aurelianum, clariſſimum principem, ſeveriſſimum imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis eſt reſtitutus, poſteri neſcient? Deus avertat hanc amentiam. Et tamen, ſi bene novi, ephemeridas illius viri ſcriptas habemus, etiam bella charactere hiſtorico digeſta, quæ velim accipias, & per ordinem ſcribas, additis quæ ad vitam pertinent. Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipſe quotidiana ſua ſcribi præceperat, pro tua fedulitate condiſces. Curabo autem ut tibi ex Ulpia bibliotheca & libri linteï proferantur. Tu velim Aurelianum ita ut eſt, quatenus potes, in literas mittas. Notez que Vopiſcus parle ainſi environ 30. ans après la mort d'Aurelien, notez, dis-je, cela comme une preuve ou de l'ignorance, ou de la negligence des Latins de ce tems-là. Aucun d'eux n'avoit encore rien publié des grandes actions de ce Prince, le reſtaurateur de l'Empire, l'*Orbis reſtitutor* comme il eſt nommé dans une medaille. Il ne s'attendoit pas à cette diſgrace lors qu'il prenoit ſoin de faire écrire (b) de jour en jour la ſuite de ſes exploits.

(a) Id. cap. 2. p. 416.

(b) Cela paroît par les paroles de Vopiſcus que je viens de raporter.

(K) *On le regretta beaucoup. . . . on le deifia.*] Ceux-là mêmes qui le firent mourir (c) lui erigerent un magnifique tombeau, & lui conſacrerent un temple, car ils decouvrirent qu'on les avoit engagez par une horrible impoſture à conſpirer contre lui. Voions quelle fut cette impoſture. Il avoit fait des menaces à Mneſthée ſon Secretaire. Celui-ci ſe croiant perdu, car il ſavoit bien que les menaces (d) de ce Prince étoient ſuivies de l'effet, reſolut de le prevenir, & fit acroire à pluſieurs perſonnes qu'Aurelien les vouloit faire tuer. Il leur montra une liſte où il s'étoit mis lui-même, & les exhorta à ſauver leur vie. C'etoient toutes perſonnes ou qui avoient encouru l'indignation d'Aurelien (e), ou qui avoient lieu de croire par l'importance de leurs ſervices qu'ils étoient fort bien dans ſon eſprit, & qui au fond n'avoient rien à craindre. Tous ces gens-là firent un complot contre ſa vie, & le mirent en execution. Mais aiant connu enſuite la fraude du Secretaire, ils furent des plus ardens à honorer Aurelien. Mneſthée fut expoſé aux bêtes (f), & l'on voulut que la memoire de ce ſuplice fût conſervée ſur le tombeau de cet Empereur. Les ſoldats (g) ne voulurent point conferer l'Empire à aucun de ceux qui avoient eu part à ſa mort, & demanderent au Senat un nouveau Prince & la deification d'Aurelien. Le Senat ne voulut point ſe charger du ſoin de créer un Empereur, mais quant aux honneurs divins que l'armée demandoit pour Aurelien, ils furent decernez ſans aucun delai. Tacite (h) qui opina le premier dans le Senat, fit un beau diſcours qu'on ſera bien-aiſe de trouver ici, puis qu'il contient un juſte abregé des actions les plus éclatantes d'Aurelien, & quelques penſées aſſez curieuſes. (i) *Rectè atque ordine conſulaturi eſſent de immortalibus P. C. ſi boni ferro inviolabiles extinxiſſent, ut longiorem ducerent vitam: neque contra eos aliquam eſſet poteſtas iis qui nefandas triſtiſſimo mente concipiunt. Vivere enim princeps nojter Aurelianus, quo neque utilior fuit quiſquam. Reſpirare certè poſt infeliciſſimum Valerianum, poſt Gallienum malum, imperante Claudio cœperat noſtra Reſpublica: ut eadem reddita fuerat Aureliano toto penitus orbe vincente. Ille nobis Gallias dedit: ille Italiam liberavit: ille Vindelicis jugum Barbarica ſervitutis amovit. Ille vicenis Illyricum reſtitutum eſt, reddita Romanis legibus Thracia. Ille (proh pudor) Orientem fœmineo prejum jugo in noſtra jura reſtituit: ille Perſas inſultantes adhuc Valerianæ necis, fudit, fugavit, oppreſſit. Illum Saraceni, Blemyes, Axomita, Bactriani, Seres, Hiberi, Albani, Armenii, populi etiam Indorum, volunt præſentem pene venerati ſunt deum. Illius domus quæ à Barbaris gentibus meruit, reſertum eſt Capitolium: quindecim millia librarum auri ex ejus liberalitate unum tenet templum, omnia in urbe fana ejus munera domus. Quare P. C. vel deos ipſos jure convenio, qui talem principem interire paſſi ſunt, niſi forte ſecum eum eſſe maluerunt. Decerno igitur divinos honores: id quod vos omnes exiſtimo eſſe facturos. Nam de imperatore deligendo ad eundem exercitum cenſeo ejus referendum. Etenim in tali genere ſententia niſi ſua quod dicitur, & exitii periculum erit, & elegantis invidia.* Probata eſt ſententia Taciti. Le même Tacite aiant été élu (k) Empereur quelques mois après, commença ſon regne par ordonner que l'on erigeât quatre ſtatuës à Aurelien, une d'or dans le Capitole, & trois d'argent en d'autres lieux, & que chacun fût pourvu du portrait de ce grand Prince. Les trois ſtatuës d'argent furent dediées, mais non pas celle du Capitole. (l) *In eadem orazione Aureliano ſtatuam auream ponendam in Capitolio decrevit: item ſtatuam argenteam in Curia, item in templo Solis, item in foro divi Trajani. Sed aurea non eſt poſita: dedicatæ autem ſunt ſola argentea. In eadem oratione cavit, ut ſi quis argento publice privatimque ea miſceret, ſi quis auro argentum, ſi quis ari plumbum, capitale eſſet cum bonorum proſcriptione. . . . Addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent.*

(c) Id. cap. 37.

(d) Qui ſciret Aurelianum neque fruſtra minari ſolere, neque ſi minaretur ignoſcere. Id. cap. 36.

(e) Mixtis iis quibus Aurelianus vere iraſcebatur cum iis de quibus nihil aſperum cogitabat. Id. ib.

(f) Id. cap. 37.

(g) Id. cap. 41.

(h) Il fut élu Empereur quelques mois après.

(i) Id. cap. 41. pag. 526. 527.

(k) Ce fut par le Senat, car Parmés à qui le Senat laiſſa l'élection d'un nouveau Prince renvoia toujours ce ſoin au Senat, qui enfin s'en chargea.

(l) Vopiſcus in Tacito cap. 9. pag. 608.

(L) *Plus de zêle que pour le ſoleil.*] Il me ſemble que ſa premiere éducation fut la cauſe de ce culte, car aparemment la mere qui étoit (m) Prêtreſſe du Soleil, lui inſpira dès l'enfance une devotion particuliere pour cette Divinité. Quoi qu'il en ſoit, nous trouvons que lors qu'il remercia Valerien qui l'avoit deſigné Conſul, il ſe ſervit de ces termes: (n) *Dii faciant & Deus certus ſol ut & Senatus de me ſic judicet.* Un ſavant homme (o) pretend qu'il parla ainſi dans une (p) lettre, *comme ſi les autres Dieux étoient douteux, hors le ſoleil ſeul.* Dans la bataille qu'il gagna proche d'Emeſſe ſur les troupes de Zenobie, on pretend (q) qu'il fut ſecouru par une Divinité qui encouragea les ſoldats, & qui fit que l'Infanterie ſoutint la Cavalerie prête à s'enfuir. Dès qu'il fut entré victorieux dans Emeſſe, il alla au temple du Soleil: *Statim ad templum Heliogabali tetendit, quaſi communi officio vota ſoluturus,* & y trouva la même figure de Divinité qui lui avoit été favorable dans le combat. C'eſt pourquoi il fonda des temples dans (r) ce lieu-là, & puis il fit conſtruire (ſ) à Rome un temple au Soleil. Il fit rebâtir auſſi dans Palmyre le temple du même Dieu. Voici les ordres qu'il expedia pour cet effet; il eſt bon que je les raporte, puis qu'ils nous feront connoître tout enſemble la cruauté de ce Prince, & ſa devotion pour le Soleil. (t) *Aurelianus Auguſtus Cecinio Baſſo. Non oportet ulterius progredi militum gladios. Jam ſatis Palmyrenorum cæſum atque conciſum eſt. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, ſenes jugulavimus, ruſticos interemimus: cui terras, cui urbem deinceps relinquemus? Parcendum eſt iis qui remanſerunt. Credimus enim tam paucos tam multorum ſuppliciis eſſe correctos. Templum ſane Solis, quod apud Palmyrenos aquiliſer legionis tertiæ cum vexilliferis & draconario & cornicinibus atque liticinibus diripuerunt, ad*

(m) Id. in Aureliano c. 4.

(n) Id. ib. cap. 14.

(o) Spanheim not. ſur les Cæſars de Julien p. 109.

(p) Vopiſcus lui fait tenir de vive voix ce langage.

(q) Id. cap. 25.

(r) Illic templa fundavit donariis ingentibus poſitis. Id. ib.

(ſ) Id. ib. & cap. 35.

(t) Id. cap. 31. p. 489.

Digitized by Google

ſont point ſans obſerver une diſtinction que fait Vopiſcus, & que peu de gens (M) ſavent faire: Telle fut la fin d'Aurelien, dit-il β, Prince plus neceſſaire que bon. Ce que l'Angeloni γ raconte de quelques pieces de marbre qui furent trouvées ſous le Pontificat d'Urbain VIII. lors qu'on aplanit l'endroit où Aurelien avoit fait bâtir un Temple ſur le mont Quirinal, eſt fort propre à donner une grande idée de la magnificence de cet édifice.

β Hic finis Aureliano fuit principi magis neceſſario quam bono. *Vopiſc.* c. 37.

γ Franceſco Angeloni, *la Hiſteria Auguſta da Giulio Ceſare infino à Coſtantino il Magno, illuſtrata con le verita delle antiche medaglie pag.* 332.

☞ AUREOLUS (PIERRE) Moine Cordelier, & puis Archevêque d'Aix, a été l'un des plus ſubtils, & des plus fameux Theologiens de ſon temps. Il a fleuri vers la fin du XIII. ſiecle, & au commencement du XIV. Il étoit δ né à Verberie ſur Oiſe, & s'apelloit *Oriol*, mais comme il n'eſt conu que ſous le nom latiniſé qu'il ſe donna, c'eſt ici que je le place, ſans imiter Mr. Moreri qui nous renvoie d'Aureole à d'Oriol. On lui pardonneroit plus aiſément ce renvoi, ſi l'on trouvoit dans ſon article d'Oriol, tout ce qu'on avoit raiſon d'attendre d'un Hiſtorien qui cite la vie * de cet illuſtre Archevêque d'Aix; mais c'eſt ce qu'on n'y trouve pas. Je ne puis point remedier à ce defaut, car je ne croi point que dans toute l'étenduë des Provinces Unies il y ait perſonne qui me pût prêter l'Ouvrage où a été miſe cette vie d'Aureolus. Ce que je puis dire ſe reduit à ceci: Aureolus † fut Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Paris; on lui affecta le titre de ‡ *Doctor facundus*, il étoit ⁂ Provincial d'Aquitaine lors qu'on le créa Archevêque d'Aix, & il ne vêcut guere (A) depuis qu'il eut été élevé à cette grande dignité. On a dit qu'il fut promu au Cardinalat. C'étoit un eſprit ſubtil, mais trop avide de ſe diſtinguer par des (B) opinions nouvelles. On pretend qu'il a ſoutenu (C) l'impoſſibilité de la creation

δ Labbe, *Diſſert. de Scriptor. Eccleſ. tom.* 2. *pag.* 183.

* *Miſe, dit-il, à la tête des Commentaires d'Oriol ſur le Maître des Sentences imprimez à Rome l'an* 1595.

† *Labbe ibid.*

‡ *Id. ib.*

⁂ *Bellarm. de Script. Eccleſ. p. m.* 365.

ad eam formam volo quæ fuit, reddi. Habes trecentas auri libras è Zenobiæ capſulis: habes argenti mille octingenta pondo. De Palmyrenorum bonis habes gemmas regias. Ex his omnibus fac coloſſari templum: mihi & diis immortalibus gratiſſimum feceris. Ego ad ſenatum ſcribam, petens ut mittas pontificem qui dedices templum.

(M) *Une diſtinction . . . . . que peu de gens ſavent faire.*] Les defauts d'Aurelien furent utiles, l'Etat en avoit beſoin, mais au ſentiment de Vopiſcus, il ne s'enſuit pas de là que ç'ait été un bon Empereur. Voilà le langage d'un homme qui ne confond pas les choſes. Une infinité de gens ignorent cette diſtinction. Ils regardent ſimplement & abſolument comme un bon regne, comme un regne juſte la domination qui a prevenu, qui a fait ceſſer quelque grand mal: & s'ils ſe figurent une fois qu'un regne eſt injuſte, ils le regardent ſimplement & abſolument comme mauvais, ſans avoir égard aux avantages neceſſaires que le public en retire.

(A) *Il ne vêcut guere depuis qu'il eut été élevé.*] On lui donna l'Archevêché d'Aix (a) l'an 1321. & il ſe trouve que Jaques de Concos de Cabraïrez Dominicain fut inſtallé à la même Prelature le 10. de Juillet 1322. Il faut donc que le 27. d'Avril (b) jour de la mort d'Aureolus apartienne pour le plus tard à l'an 1322. Voïez la negligence de ces tems-là: on ſe contentoit à l'égard d'un Archevêque de marquer le jour qu'il mourut, on ne ſe ſoucioit pas de la date de l'année.

(a) *Labbe, Diſſ. de Script. Eccleſ. tom.* 2. *pag.* 184.

(b) *Id. ib.*

(B) *Trop avide de ſe diſtinguer par des opinions nouvelles.*] C'eſt un caractere d'eſprit fort dangereux, c'eſt un écueil bien à craindre; l'on n'a preſque jamais vu que ceux qui ont aſſez de genie & de ſavoir pour combatre fortement la commune traditive, aient aſſez de jugement pour s'arrêter à-propos, & pour diſcerner ce qui ne vaut pas la peine de la reforme. Vous allez voir un paſſage où l'on juge ſainement de cette ſorte d'eſprits, on y range nommément nôtre Aureolus. (c) *Ex hac claſſe, inſignia ingenia duo, Durandus, & Aureolus minùs bene audiunt, quod ingenii, quibus valebant plurimùm, indulſerint in pleriſque; & novas cudere, ac communiſſi opiniones, communem tramitem ſine cauſa deſerendo non dubitarint. Eſtque hæc dubiè argumentum judicii minùs exquiſiti, nec ſatis maturi, vel emunctæ, ferri facilè, & abſque urgenti ratione, extra viam: ita ut quamvis res de qua agitur, ad ſchola tricas merè pertineat, nec inde diſpendium ullum doctrinæ fidei, vel ſanis, ac puris moribus ſit timendum, tamen conſulti ſimum ſit, quando manifeſta ratio non urget, ab anteriorum placitis non diſcedere.* Il faut neanmoins avoüer que ces eſprits novateurs (d), & un peu brouillons ſont quelquefois neceſſaires, car ſans eux pourroit-on faire des progrés conſiderables? ne s'endormiroit-on pas dans la pretenſion que tout eſt déjà trouvé, & qu'il faut aquieſcer aux opinions de nos peres, comme à leur terre & à leur ſoleil? Les diſputes, & les confuſions excitées par des eſprits ambitieux, hardis, temeraires ne ſont jamais un mal tout pur: elles ſeront un grand mal tant qu'il vous plaira, mais il en reſulte des utilitez par raport aux ſciences & à la culture de l'eſprit. Il n'eſt pas juſques aux guerres civiles dont on n'ait pu quelquefois aſſûrer cela. Un fort honnête homme l'a fait à l'égard de celles qui deſolerent la France au XVI. ſiecle. Il pretend qu'elles rafinerent le genie, ou le langage à quelques perſonnes, qu'elles épurerent le jugement à quelques autres, & qu'elles ſervirent de bain aux uns pour les nettoier, & d'étrille aux autres pour faire ſauter leur craſſe. Voici ſes paroles, il me ſemble qu'il a penſé, qu'il s'eſt exprimé aſſez bien pour être digne que je les étale ici. (e) *Ut ſæpè res adverſa inexpectatis bonis locum faciunt, ita in hac publica, & omnium maxima calamitate res autor dari poteſt, quibuſdam ingeniis evaſiſſe limatiora, acumen perſpicacius, judicium reſectius, os mundius, ſcripta purgatiora, prorſus ut agnoſcere liceat, ærumnarum procellas, quibus aſtuavimus hos eſſe balneas quæ ſordes eluerunt, alias ſtrigilem quæ ſquammam deterſit, quibuſdam uredinem, quæ abſumpſit quicquid luxurians & inutile. Denique ſi quis verè æſtimet, nunc demum intelligimus, eam, quæ Reſpublica tempeſtas fuit, privatim, & paculis eſſe eotem quæ acuitur, & jaculum quæ acuminatur quicquid in ſingulis eſt optimum.* En verité le public ſe paſſeroit bien de telles leſſives, ou étrilles, ou limes ou queux, comme on voudra les apeller. Il vaut mieux ſans doute être privé de leurs avantages que d'en paier un ſi haut prix. Il vaut mieux demeurer malade, que de guerir par un remede d'une cherté ſi terrible. Quoi qu'il en ſoit nous avons ici un Docteur qui ſe piqua de n'être de l'avis de perſonne dans ſon commentaire ſur le Maître des Sentences, mais d'autre côté il fut ſeul de ſon avis, chacun ſe piqua de le combatre; on l'a comparé à Iſmael. (f) *Quem* (Petrum Aureolum) (1) *Antoninus ait, ita ſcripſiſſe in librum ſententiarum, ut quia manus ejus contra omnes qui jam antea ſcripſerant, etiam manus omnium contra eum fuerint.*

(c) *Theoph. Raynaudus orotem. de malis ac bonis libris n.* 430. *p. m.* 250.

(d) *Je n'entens nullement parler de ceux qui travaillent à des reformations neceſſaires.*

(e) *Carolus Paſchalius, de optimo genere elocutionis p. m.* 124.

(f) *Spondan. ad ann.* 1337. *n.* 1. *pag. m.* 460.

(1) *Ant. tit.* 24. *cap.* 8. §. 2.

(C) *Qu'il a ſoutenu l'impoſſibilité de la creation.*] Les lumieres que j'ai là-deſſus ſont très-petites, car je puis ſeulement vous aſſûrer que Theophile Raynaud après avoir rejetté comme très-foibles quelques raiſons d'Averroës, ajoûte que les argumens où Aureolus a mal emploié ſon eſprit pour montrer que la creation eſt impoſſible, ſe reduiſent à la même choſe. (g) *Eodem recidunt argumenta quibus Aureolus apud Capreolum in* 2. *d.* 1. *q.* 2. in argumentis contra quartam, *parum feliciter ingenium exercuit, ut probaret creationem eſſe impoſſibilem.* Remarquez bien qu'il n'a point lu Aureolus, & qu'il n'en conoît la doctrine qu'autant qu'elle a été raportée par ſon adverſaire Capreolus. Cela m'impoſe une nouvelle neceſſité de ne marcher ici qu'à tatons: mais cependant je ne crois pas me tromper dans la conjecture que je vais faire. Je ſupoſe qu'Aureolus n'a point mé ſimplement & abſolument que la creation fût poſſible, car ç'eût été avancer une opinion très-opoſée à la Foi Romaine. Il a ſeulement ſoutenu que pour telles & telles raiſons il trouveroit impoſſible qu'un être fût fait de rien, ſi la foi ne lui aprenoit que l'on doit prendre dans un ſens de creation proprement dite, les paroles dont l'Ecriture ſe ſert touchant la premiere formation du monde. S'étant une fois couvert de ce bouclier, il a pu impunément ſe ſervir de toutes les forces de ſon genie pour prouver l'impoſſibilité de la creation; il ne riſquoit qu'une diſpute Philoſophique, où il ne craignoit pas que les chicanes & les detours du metier l'abandonnaſſent. Je ſuis ſûr que ceux qui auront dans leur cabinet un exemplaire de Capreolus en liſant ceci, ſeront curieux de le conſulter afin de s'in-

(g) *Theoph. Raynaud. in Theol. Naturali diſtinct.* 8. *n.* 334. *p. m.* 1039.

Digitized by Google

tion. Les Dominicains eurent en lui un adverſaire redoutable, & le firent refuter avec beaucoup de vigueur par l'une de leurs meilleures (D) plumes. Vous trouverez dans la remarque A le tems de ſa mort. Je dirai quelque choſe touchant (E) ſes Ecrits.

☞ AURIEGE, ou plutôt (A) ARIEGE, riviere de France, a ſa ſource dans les montagnes qui ſervent de bornes au Comté de Foix vers le Rouſſillon. Elle paſſe à Taraſcon, à Foix, à Pamiés, à Barilles, à * Bonac, à Saverdun, à Sainte-Gabelle, à Haute-Rive, & ſe jette dans la Garonne à Portet, à une grande lieuë au deſſus de Toulouſe, après avoir reçu à

* C'eſt une Seigneurie qui a été érigée en Marquiſat pour feu Monſieur Duſſoſſa, frere aîné de Monſieur de Bonrepaux Ambaſſadeur de France à la Cour de Dannemarc, & puis en Hollande.

s'inſtruire ſi ce grand antagoniſte d'Aureolus expoſe fidelement tout l'état de la queſtion. Il y a bien des gens qui dans une telle conjoncture ſe contenteroient de repreſenter qu'ils refutent un Docteur qui a ſoutenu que la creation eſt impoſſible, & d'exaggerer les pernicieuſes conſequences de ce dogme, ſans avertir que ce Docteur met en ſûreté les interêts de l'Orthodoxie, & ſoumet à l'autorité de la tradition les argumens les plus ſubtils que la lumiere naturelle lui preſente. Je ſai qu'Aureolus dans un autre cas s'eſt gouverné de la maniere que je ſupoſe qu'il a ſuivie à l'egard de la creation, & cela me rend plus probable ma conjecture. Il a dit qu'il n'y avoit que l'autorité des Saints qui lui fît croire que la Tranſubſtantiation eſt un veritable changement de tout le pain en tout le corps de nôtre Seigneur. J'ai lu cela dans un Ouvrage de Mr. Allix. (a) *Petrus Aureolus Romana Eccleſia Cardinalis hoc profitetur*; propter ſolas authoritates Sanctorum teneo, quòd Tranſubſtantiatio eſt verus tranſitus & converſio totius panis in totum corpus Domini. *in 4. diſt. 11. q. 1. a. 2.*

(a) *Petrus Allix, Præfat. hiſtorica de dogmate tranſubſtantiationis pag. 66.*

(D) *Refuter . . . par l'une de leurs meilleures plumes.*] Ce fut par le même Capreolus dont je viens de faire mention. Conſultez ſon commentaire ſur le Maître des Sentences. Il y pourſuit vivement (b), il y ſecouë de toute ſa force le commentaire d'Aureolus ſur le même Maître. Il inſinuë que les fauſſes interpretations qu'Aureolus avoit emploiées, & qui lui avoient ſervi de principe pour tirer des conſequences odieuſes, n'avoient pas toûjours leur unique fondement ſur les tenebres de l'eſprit, mais que la paſſion du cœur y avoit eu part. Je ne ſai cela que par le Pere Baron qui s'eſt exprimé ainſi: (c) *Memini me Capreolum neſcio quo ex quæſtionibus in primum ſentent. loco legere, ſoluto quodam argumento Aureoli, quo ad grande aliquod impium, & abſurdum ex falſâ interpretatione noſtræ ſententiæ rem deduxerat, hæc modeſtè adjunxiſſe Capreolum: ex noſtrâ reſponſione patet hanc objectionem Aureoli profectam eſſe ex* perverſo intellectu, quidquid ſit de affectu. Notez que Conſtantius Sarnanus Religieux Franciſcain & Cardinal, compoſa un livre où il pretendit (d) concilier les opinions d'Aureolus avec celles de Capreolus. Il tâcha de faire voir le même accord entre les dogmes de Thomas d'Aquin & ceux de Scot (e). C'eſt ainſi que l'on a tâché de faire voir une bonne intelligence entre Platon & Ariſtote. C'eſt ſe joüer des lecteurs, ou tourner réellement en ridicule, ſans avoir deſſein de le faire, ceux qu'on tâche de reconcilier. Une telle paix eſt honteuſe aux deux partis, & l'on auroit à craindre de cruels reproches quand on fait l'office de mediateur, ſi les chefs de la querelle revenoient au monde. Quoi, diroient-ils, vous pretendez qu'il n'y a ici qu'une diſpute de mots, & que nous convenons des mêmes dogmes ſans nous en aperçevoir, tant la paſſion nous preoccupe, & nous empêche de ſavoir ce que nous diſons? C'eſt une ſatire dans toutes les formes, nous ne voulons point de paix à des conditions ſi flêtriſſantes, retirez vous avec vos projets de reünion, nous aimons mieux que la guerre continuë, que de la voir terminée à la honte de nôtre eſprit, & de nôtre ſcience. Notez qu'il y a des occaſions où les controverſes les plus échauffées ne ſont qu'un mal entendu, mais je ne croi pas qu'il faille juger ainſi du Thomiſme & du Scotiſme, ni par conſequent de la diference qu'il y a entre le Scotiſte Aureolus, & le Thomiſte Capreolus.

(b) *Oldoini ubi infra pag. 176.*

(c) *Vincentius Baronius, Apologet. lib. 1. ſect. 2. pag. 240.*

(d) *Oldoini ubi infra pag. 176.*

(e) *Id. ib.*

(E) *Quelque choſe touchant ſes écrits.*] L'exactitude de ceux qui en ont parlé eſt ſi petite, qu'ils n'ont obſervé nulle diſtinction ni entre les écrits qui nous reſtent & les écrits qui ſe ſont perdus, ni entre les Ouvrages qui ont été imprimez, & les Ouvrages qui ne l'ont jamais été. Le Pere Labbe (f) qui ſe plaint de cette negligence trop ordinaire aux Bibliographes promettoit de la reparer amplement, mais il eſt mort ſans donner le gros volume dont la diſſertation que je cite (g) n'étoit que l'avant-coureur. Il marque que *Breviarium Bibliorum* d'Aureolus, *ſive Epitome univerſa ſacra ſcriptura juxta literalem ſenſum*, fut imprimé à Veniſe l'an 1571. & à Paris l'an (h) 1585. par les ſoins d'Etienne Nouellet Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & que les commentaires ſur les quatre livres des Sentences (i) furent imprimez à Rome *in folio*. l'an 1595. & dediez au Pape Clement VIII. par le Cardinal Conſtantius Sarnanus. Il rejette ce que le Pere Maracci debite dans ſa *Bibliotheca Mariana*, que le traité d'Aureolus *de conceptione immaculata B. Virginis* fut imprimé à Toulouſe l'an 1314. il dit que peut-être cet écrit fut compoſé cette année-là, ou imprimé l'an 1514.

(f) *Labbe ubi ſupra.*

(g) *Voiez la Preface de ſa Diſſertation de ſcriptoribus Eccleſiaſticis.*

(h) *Oldoini in Athen. Romano pag. 532. met l'an 1581.*

(i) *Oldoini ib. p. 533. dit la même choſe.*

Faiſons de petites notes ſur tout cela. 1. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford fait mention de *l'epitome totius S. Scripturæ* imprimée à Strasbourg l'an 1514. Le Pere Labbe ne conoiſſoit point cette édition. Geſner l'ignoroit auſſi: l'epitome de Geſner publiée l'an 1583. ne marque aucun livre d'Aureolus qui eût été imprimé; & notez que l'on y diſtingue très-fauſſement de *Petrus de Verberia*, *dictus Aureoli*, nôtre Pierre Aureolus. En 2. lieu il n'eſt pas vrai que les commentaires ſur les quatre livres des Sentences aient été imprimez à Rome l'an 1595. Bellarmin (k) aſſure qu'il n'a vu que le commentaire ſur le premier de ces quatre livres, & que ce commentaire fut imprimé à Rome l'an 1596. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford, & celui de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims marquent à cette année-là l'édition du commentaire d'Aureolus ſur le premier livre des Sentences, & ils marquent à l'année 1605. l'édition du commentaire ſur les trois livres ſuivans avec les *quodlibeta*. Tout cela fait deux volumes *in folio* imprimez à Rome, le premier en 1596. au Vatican: le dernier chez Zannetti l'an 1605. Je m'étonne que Bellarmin n'ait eu nulle conoiſſance de l'impreſſion du dernier tome. Cela eſt un peu plus étrange que de voir dans Mr. Moreri que *nous avons diverſes éditions* des commentaires d'Aureolus ſur le Maître des Sentences, mais que *celle de Rome de 1595. eſt la plus correcte*. Comment eût-il pu montrer ces diverſes éditions? Auroit-il daté celle de Rome comme il l'a datée s'il avoit ſu ce que j'ai dit ci-deſſus? 3. Je dirai que le Pere Labbe a trop épargné le Pere Maracci qui a cru que l'on imprimoit des livres l'an 1314. N'eſt-il pas conu de tout le monde que l'Imprimerie n'a été en uſage dans l'Europe que vers le milieu du 15. ſiecle? A quoi ſonge donc le Jeſuite Oldoini quand il ſe vante d'avoir vu (l) le traité d'Aureolus *de conceptione Virginis Mariæ* imprimé à Toulouſe l'an 1314?

(k) *Bellarm. de Scriptor. Eccleſ. p. m. 365.*

(l) De conceptione Virginis Mariæ librum qui habetur M. S. Toloſæ in Collegio Fuxenſi, & excuſum vidimus Toloſæ anno 1314. *Oldoini ubi ſupra.*

(A) *Ou plutôt* ARIEGE.] C'eſt ainſi qu'on la nomme dans les pais où elle paſſe. Elle eſt nommée *Aregia* dans les vieilles cartes, & *Areia* dans un Martyrologe manuſcrit du Monaſtere de Moiſſac. On trouve dans ce Manuſcrit la paſſion de St. Antonin martyriſé à Pamiés, & l'on y aſſure que la barque où ſon corps fut depoſé entra par cette riviere dans la Garonne. (m) *Per fluvium qui Areia dicitur, ad Garonnam uſque perveniens fluvium navicula* (in qua corpus Antonini mart. a Gentilibus necati) *inde altium qua Tarnis dicitur invenions fluvium, inde retrogrado curſu per Tarnin intravit in Avarionis alveum.* Hadrien Valois dont je prens ceci a critiqué ceux qui la nomment Auriege, & fort mal-traité Papyre Maſſon qui l'a nommée Aurigera. (n) *Fluvius eſt vulgo dictus* Ariege, *quibuſdam corruptè* l'Auriege; (o) *à Maſſono priſci ejus fluvii nominis ignaro* Aurigera *novo ac ridiculo nomine nuncupatus.* Mr. Baudrand (p) croit que le veritable nom Latin de cette riviere eſt *Alburacis*. Je voudrois qu'il eût cité quelque bon Auteur. Mr. Sanſon la nomme *Lauriegue* dans une (q) carte qu'il publia l'an 1675. La plupart des noms propres y ſont ſi defigurez, qu'on doit croire que ce ſont des fautes du Graveur. Mr. Moreri s'eſt imaginé fort plaiſamment que l'Auriege ou Lauriege ſont les deux noms qu'on emploie. Il oublie le veritable, & ne ſonge pas que les deux noms qu'il raporte ſont la même choſe: le premier ſans l'article, & le dernier avec l'article. Son abus eſt tout ſemblable à la faute que l'on feroit en diſant de la riviere qui paſſe à Paris, qu'on la nomme *Seine* ou *Laſeine*. Je ſai que bien des Auteurs ſe moquent d'un Ecrivain qui leur releve des erreurs de cette nature, & qu'ils ſe vantent de ſe

(m) *Hadrian. Valeſius in notitia Galliæ pag. 26.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Papyr. Maſſo. in deſcripo. Fluminum Galliæ pag. 470. edit. 1685.*

(p) *Voiez ſa Geographie pag. 33. 88. & 128.*

(q) *Celle des Monts Pyrenées.*

mettre

Digitized by Google

à la droite les eaux du Lers, & à la gauche (B) celles de l'Arget, & celles de la Leze. L'Ariege eſt rapide & poiſſonneuſe, & très-bonne à boire; mais elle n'eſt navigable que depuis Haute-Rive. Du Bartas (C) la loüe beaucoup. Voiez auſſi le paſſage λ que Papyre Maſſon raporte.

☞ AURISPA (JEAN) nâtif de Noto μ en Sicile, a été l'un des doctes perſonnages du XV. ſiecle. Il entendoit la langue Greque & la langue Latine, il étoit bon Orateur, & il écrivoit très-bien pour ce tems-là en proſe & en vers. On dit qu'il fut honoré de la couronne poëtique en Italie. Il fut Secretaire du Pape Nicolas V. qui lui donna de fortes preuves de ſa conſideration en le gratifiant (A) de deux bonnes Abbaïes. Il entretint un long commerce de lettres avec Philelphe, & l'on trouve ſon nom avec éloge dans Laurent Valle, dans Antoine Panormita, & dans pluſieurs autres Auteurs illuſtres. Il ſe retira à Ferrare, & y (B) vêcut juſques à une grande vieilleſſe, honoré de l'eſtime des Seigneurs de ce païs-là, je dis d'une eſtime avantageuſe en toutes manieres; car il reçut de leur liberalité non ſeulement dequoi vivre, mais auſſi dequoi être riche †. Ce qu'il compoſa (C) eſt preſentement très-malaiſé à trouver.

AUROGALLUS (MATTHIEU) ſavant homme du XVI. ſiecle, & Profeſſeur en β trois langues dans l'Academie de Wittemberg, étoit né dans la Boheme. Il avoit été curieux de ramaſſer beaucoup de livres de la bonne antiquité, & il ne ſe contentoit pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à ſe faire un nom par leurs nombreuſes Bibliotheques, il en aimoit auſſi beaucoup la lecture. J'ai vu une épitre dedicatoire ‡ où on l'exhorte à publier le Medecin Aëtius, XIX. livres de l'Hiſtoire naturelle compoſez par un Auteur inconu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix Orateurs d'Athenes, & pluſieurs autres manuſcrits Grecs aportez du Levant en Boheme par le Baron Bohuſlas de Haſſenſteyn, & parvenus entre ſes mains, *cognationis & ſtudiorum hereditario jure.* Il ſemble qu'on pourroit inferer de ces paroles Latines qu'il étoit parent de ce Baron. On a quelques (D) livres de lui. Il mourut l'an 1543 ‖. & avoit été d'un grand ſecours à Luther dans la traduction de la Bible.

☞ AUSONE, en Latin *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Auſonius*, l'un des plus excellens Poëtes du IV. ſiecle, étoit de * Bourdeaux, & fils d'un (A) celebre Medecin. Il fut élevé

(z) *Depuis l'impreſſion de la feuille precedente je me ſuis reſſouvenu que Papyre Maſſon a dit* la Riege. *Voiez la remarque de l'article* Garonne.

(a) *Papyr. Maſſo ubi ſupra.*

(b) *Coulon, Rivieres de France, tom. 1. pag.* 483.

(c) *Il venoit de dire deux fois* l'Arget, *qui eſt la vraie orthographe.*

(*) *Notez que Bertrand Helie* lib. 1. Hiſtoriæ Comitum Fuxenſium, *raporte des circonſtances curieuſes touchant cet or. Papyre Maſſon* ubi ſupra. pag. 412. *raporte ſes paroles.*

(d) *Pierre Olhagarai, Preface de l'Hiſtoire de Foix, Bearn, & Navarre.*

(e) *Voiez ſur ce phenomene admirable le 3. jour de la 1. ſepmaine de Du Bartas pag. m.* 288.

(f) *Du Bartas, dans l'Appendix de la 1. ſepmaine pag. m.* 934.

(g) *Depuis le tems de Du Bartas les choſes ont été changées en mieux à cet égard-là.*

(h) *Du Bartas ib. pag.* 936.

mettre fort au deſſus de ces minuties: mais ce ſont des fanfarons qui veulent couvrir d'un beau maſque, ou leur ignorance, ou leur pareſſe, ou leur mauvais goût, ou leur inexactitude. Si l'on ne parloit ou d'une ville, ou d'une riviere que par occaſion dans un Ouvrage de raiſonnement, les fautes que ces Meſſieurs apellent des minuties ſeroient excuſables. Il n'en va pas de même quand elles tombent ſur le ſujet principal d'un livre. Ce qui n'eſt qu'une vetille dans l'écrit d'un Theologien ſera quelquefois une faute capitale dans un Geographe, ou dans un Auteur de Dictionaire. Voiez la marge (z).

(B) *Après avoir reçu . . . . à la gauche* les eaux *de l'Arget.*] Mr. Moreri merite ici une petite cenſure: il dit que l'Auriege *aiant reçu le Lers, l'Arget & la Leze, ſe joint à la Garonne.* Cela ſignifie manifeſtement que l'embouchure du Lers eſt au deſſus de l'embouchure de l'Arget, & que l'embouchure de la Leze eſt entre les deux autres. Rien de plus faux. L'Arget entre dans l'Ariege proche de Foix, & il y a 8. ou 9. lieües de Gaſcogne entre Foix & Ste. Gabelle où eſt l'embouchure du Lers à-peu-près. (a) *Lertius vero in Aurigeram labitur prope Templum* S. Gauvillæ. La Leze a ſon embouchure à 3. ou 4. lieües au deſſous de celle du Lers. Coulon auroit pu aprendre à Mr. Moreri le rang de ces embouchures. Notez qu'il obſerve (b) que *l'Auriege eſt nommée des Latins* Aurigera *&* (c) *Larget* Argentigera, & que *l'une porte l'or* (*), *& l'autre l'argent.* Il avoit pris peut-être cette remarque dans Olhagarai, car c'eſt un Auteur qui a écrit ce que je vais dire: (d) *Et que ne dirons nous du Lers avec ſon* (e) *flus & reflus? de l'Auriege & de l'Arget rivieres aux bords dorés & argentés? Cela ne fait-il pas foy des threſors cachés dans lamary de ces mons?*

(C) *Du Bartas la loüe beaucoup.*] Voici le 3. Sonnet de ſes neuf Muſes Pyrenées preſentées au Roi de Navarre:

Fleuve (f) *d'or & de flot & de nom & de ſable,*
Riche en grains, en paſtel, en fruits, en vins, en bois,
Auriege au viſte cours clair ornement de Foix,
Qui rend par ton tribut Garonne navigable,
Fille de ſi grand Mont, qui cache, eſpouvantable,
Son front dedans le ciel, qui chenu tous les Mois,
Depuis le bord du Su juſqu'au bord Eſcoſſois,
Ne void autre plus grand à ſa grandeur ſemblable;
Clair flot, je te feroy par un diſcours facond
Plus riche que Pactol, plus que le Nil fecond:
Plus loin que l'Ocean on orroit tes eaux bruire:
Fier, on t'egalerois aux fleuves les plus grands:
On te verroit au ciel comme le Po reluire,
Si je voyoy tes bords repurgez de (g) *brigans.*

Voiez auſſi le Sonnet ſeptiéme, vous y trouverez ceci au commencement:

François, (h) arreſte toy, ne paſſe la campagne
Que nature mura de Rochers d'un coſté.
Que l'Auriege entrefend d'un cours precipité:
Campagne qui n'a point en beauté de compagne.

(A) *En le gratifiant de deux bonnes Abbaïes.*] Il lui donna celle (i) de St. Philippe de Grandi le 31. de Mai 1449. & celle (k) de Ste. Marie de la Rocca de l'an 1451. Auriſpa eut un procés pour ce dernier Benefice avec un homme qui en avoit été pourvu par Alfonſe Roi de Naples. Voiez Rocchus Pirrus à la page 225. de ſa Notice de l'Egliſe de Syracuſe (l).

(B) *Il ſe retira à Ferrare, & y vêcut . . . . . honoré de l'eſtime des Seigneurs de ce païs-là.*] Je prouve tout ceci par un paſſage du Giraldi. *Joannes Auriſpa Siculus*, dit-il (m), *orator in aliquo poſtarum ordine reponi poteſt, quippe qui Græce & Latinè probè doctus eſſet, carmina tamen ejus quæ ipſe legi neſcio quid Siculiſmum gerrarum habere videntur: fuit enim eo tempore quo nondum exquiſita litera in lucem redierant. Vixit autem Ferrariæ ad ſummam ſenectutem, in pretio habitus à noſtris principibus, qui & eum locupletem reddiderunt: ab hoc ferunt Ciſtarellam familiam originem duxiſſe.*

(C) *Ce qu'il compoſa eſt . . . . malaiſé à trouver.*] Voici les livres qu'on lui attribuë: une traduction d'Archimede, la verſion du commentaire d'Hierocles ſur les vers dorez de Pythagoras, & celle d'un traité de conſolation de Philiſcus à Ciceron. L'épitome de Geſner fait mention de ces trois Ouvrages ſans marquer s'ils avoient été imprimez. On ſait que l'Hierocles d'Auriſpa fut imprimé à Bâle (n) chez Henri Pierre in 8. l'an 1543. Geſner (o) raporte un morceau de la Preface par où il paroît qu'elle fut faite lors que l'Auteur avoit déjà 80. ans. Il y avoit dans la Bibliotheque de Gabriel Naudé un manuſcrit qui avoit ce titre, *Comparatio de præſidentia Hannibalis Carthaginenſis, Alexandri Magni & Scipionis Majoris Romani apud inferos, ex Græco in Latinum converſa ab Auriſpa Oratore ad Baptiſtam Senatorii & Equeſtris Ordinis Civem Romanum* (p).

(D) *Quelques livres de lui.*] Je ne ſache point qu'on en ait d'autres que (q) *Compendium Hebraæ Chaldaïcæque Grammatices*, imprimé à Wittemberg in 8. l'an 1525. & à Bâle l'an 1539. & *De Hebraïs urbium, regionum, populorum, fluminum, montium & aliorum locorum nominibus liber è veteri inſtrumento congeſtus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526. & à Bâle en 1539. in 8. Cette ſeconde édition avoit été augmentée par l'Auteur.

(A) *Et fils d'un celebre Medecin.*] Qui s'apelloit *Julius* AUSONIUS.] Il étoit nâtif de (r) Bazas, & fut s'établir à Bourdeaux. Sa femme avoit nom Æmilia Æonia, & étoit fille de Cecilius Argicius Arborius, qui s'étoit refugié en Aquitaine après une proſcription qui l'avoit depouillé de tous les biens qu'il avoit dans ſon (ſ) païs. Cet Arborius s'étant fixé dans

λ *De Bertrand Helie. Voiez Papyre Maſſon de fluv. Gall. p. m.* 412.

μ *Cette ville ſe nomme* Netum *en Latin.*

† *Tiré des éloges* Siculorum qui literis floruerunt, *compoſez par le Jeſuite Hieronme Ragusa pag.* 147. *& ſuiv.*

‖ *Voiez l'épitre dedicat.* de qua infra.

‡ *C'eſt celle de Parthenius* de amatoriis affectibus *par* Janus Cornarius, Medicus Zuiccavienſis, *datée du* 1. *d'Avril* 1530.

‖ *Micræus, Syntag. hiſtor. Konig ſe trompe de mettre* 1533. *& de citer Micralius.*

* *Auſonius Præfat. ad Syagrium.*

(i) *Elle eſt à Meſſine.*

(k) *Elle eſt à Lentini en Sicile.*

(l) *Tiré de Jerome Ragusa p.* 148. 149. *elogiorum Siculorum.*

(m) *Lilius Gregor. Gyrald. de poët. ſuor. temporum Dial.* 1. *p. m.* 531. *Voiez auſſi Geſner in Bibl. fol.* 386. *verſo.*

(n) *Voiez Geſner Biblioth. fol.* 231. *verſo.*

(o) *Id. ib.* (p) *Lable, nova Biblioth. MSS. librorum pag.* 231. *edit.* 1653. (q) *Epiſt. Biblior. Geſneri.* (r) *Auſon. Præf. ad Syagr. & in epiſt. parent.* (ſ) *La Province que l'on apelle aujourd'hui Bourgogne.*

élevé avec des ſoins tout particuliers ; toute β la famille s'y intereſſa, ſoit à cauſe que ſon eſprit promettoit beaucoup, ſoit à cauſe que ſon horoſcope (B) faiſoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs. Il fit des progrés admirables dans les belles lettres, & γ à l'âge de 30. ans il fut choiſi pour enſeigner la Grammaire dans Bourdeaux. Il y fut promu quelque tems après à la charge de Profeſſeur * en Rhetorique. Il s'aquit une ſi belle reputation dans cet emploi, qu'on l'attira à la Cour Imperiale pour le faire precepteur de Gratien fils de l'Empereur Valentinien. Il ſe rendit très-agreable & à ſon diſciple, & au pere de ſon diſciple, & il en reçut des recompenſes & des dignitez qui le rendirent un exemple confirmatif d'une maxime que Juvenal a propoſée, que quand il plait à la fortune † on paſſe de la fonction de Rhetoricien à la charge de Conſul. Il fut effectivement élevé au Conſulat par l'Empereur Gratien ‡ l'an 379. après avoir exercé d'autres charges très-conſiderables ; car outre la dignité de Queſteur dont il avoit été honoré pendant la vie de l'Empereur Valentinien, il avoit été créé Prefect du Pretoire en Italie, & dans les Gaules depuis la mort de ce Prince ⸸. Le remerciment qu'il fit à l'Empereur Gratien pour la promotion au Conſulat, eſt une excellente piece. On ne ſait pas bien le tems de ſa mort, mais on ne ſauroit douter (C) qu'il ne fût encore en vie l'an 388. & même l'an 392. &

β *Voiez les poëmes d'Auſone intitulez* Parentalia.

γ *Auſon. Præf. ad Syagrium.*

* *Id. in Profeſſorib. n. 24. pag. m. 187.*

† Si fortuna volet fies de Rhetore Conſul. *Juven. Sat. 7. v. 197.*

‡ Et non pas l'an 382. comme l'aſſure Vinet, dans ſes notes ſur le remerciment d'Auſone.

⸸ *Voiez la remarque F.*

(a) *Scaliger dit que c'eſt la ville d'Acqs ſur l'Adour.*

(b) *Auſon. in Profeſſ. c. 10. pag. m. 176.*

(c) *Auſon. in Epiced. pag. 298.*

(d) Indice me nullus, ſed neque teſte perit. *Id. ib.*

(e) *Id. ib. pag. 299.*

(f) *Id. ib.*

(g) Deliquiſſe nihil nunquam laudem eſſe putavi, Atque bonos mores legibus antetuli. *Id. ib.*

(h) *Ibid. pag. 300.*

(i) *Id. in Parental. c. 1. p. 110.*

(k) *Id. ib.*

(l) Sermone impromptus Latio: verum Attica lingua Suffecit cultis vocibus eloquii. *Id. in Epiced. p. 298.*

(m) *Id. in Parental. c. 1. p. 110.*

dans la ville (a) *Aqua Tarbellorum* y épouſa une honête femme qui n'avoit guere de bien, & qui s'apelloit Æmilia Corinthia Maura. De ce mariage ſortirent un fils & trois filles. Le fils eſt le même Æmilius Magnus Arborius qui enſeigna (b) la Rhetorique à Toulouſe, & qui eut un ſoin tout particulier de l'éducation de nôtre Poete : l'une des filles fut mariée à Julius Auſonius, & lui donna quatre enfans, dont le Poëte Auſone étoit le ſecond. Vous trouverez dans ſes *parentalia* ou dans ſon *epicedion in patrem* les preuves de tout ceci, & de ce qui ſuit. Ce Julius Auſonius avoit un très-grand merite, & s'il étoit ſemblable au portrait que ſon fils en a laiſſé, c'étoit un reſte du ſiecle d'or. Il y eut dans ſa conduite la plus grande uniformité du monde. Il ofroit gratuitement les ſoins de ſon art à tous ceux qui les demandoient : il travailla à remplir la bonne opinion qu'on avoit de lui ; mais il ne jugea jamais favorablement de ce qu'il faiſoit :

Judicium (c) de me ſtudui præſtare bonorum ;
Ipſe mihi nunquam, judice me, placui.

Il eut de l'averſion pour les procés ; il n'augmenta ſon bien ni ne le diminua : il ne fut jamais (d) ni temoin ni delateur contre la vie de perſonne : il fut ſans envie, & ſans ambition ; il mettoit au même rang, de jurer ou de mentir ; il ne trempa jamais dans nulle conjuration, dans nul complot, dans nulle cabale : il obſerva religieuſement les loix ſacrées de l'amitié ; il faiſoit conſiſter le bonheur non à poſſeder ce qu'on vouloit, mais à ne ſouhaiter pas ce que la fortune ne donnoit point :

Felicem (e) ſcivi, non qui, quod vellet, haberet :
Sed qui per fatum non data non cuperet.

Il ne cherchoit point à penetrer les ſecrets d'autrui ; il n'inventoit point de faux bruits contre la reputation de ſon prochain, & il gardoit le ſilence quand il ſavoit des veritez deſavantageuſes.

Non (f) accuſator, non garrulus, obvia cernens,
Vultus & volo condita non adii.
Famam, qua poſſet vitam lacerare bonorum,
Non finxi : & veram ſi ſcierim, tacui.

Il ne (g) crut jamais que n'avoir pas fait de fautes fût une choſe qui meritât d'être louée, & il prefera aux loix les bonnes mœurs, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, qu'il faiſoit une bonne action parce qu'elle étoit bonne, & non pas afin de ſe conformer aux loix. Il garda exactement la foi conjugale pendant les 45. ans qu'il fut marié (h), & s'il eut la joie de voir arriver ce qu'il ſouhaitoit, ce ne fut point par une trop grande indulgence du deſtin, mais parce qu'il avoit donné des bornes étroites à ſes vœux :

Non (i) quia fatorum nimia indulgentia : ſed quod
Tam moderata illi vota fuere viro.

On le comparoit aux anciens Sages de la Grece ; & il s'étoit rendu leur imitateur par l'endroit le plus difficile, ce fut de pratiquer ce qu'ils avoient enſeigné ; il s'attacha beaucoup plus à mener la vie d'un Sage, qu'à diſcourir comme un Sage :

Quem (k) ſua contendit ſeptem ſapientibus ætas :
Quorum doctrinam moribus exoluit :
Viveret ut potius, quam diceret arte ſophorum,
Quamquam & facundo, non rudis ingenio.

Il ne laiſſoit pas d'être éloquent (l), non pas en Latin mais en Grec. Ne nous étonnons point ſi après ſa mort on l'honora de cet éloge, *il n'y a perſonne qui l'imite, il n'y avoit eu perſonne qu'il imitât :*

Inde & perfuncto manet hac reverentia vitæ,
Ætas noſtra illi quod dedit hunc titulum :
Ut nullum Auſonius, quem fictaretur, habebat :
Sic nullum, qui ſe nunc imitetur, habet (m).

Notez qu'il fut honoré de quelques charges illuſtres ſans avoir la peine de les exercer, & qu'il mourut à l'age de 90. annees ſans avoir ſenti la caducité. Il marchoit encore ſans bâton, il ne lui manquoit aucune partie :

Curia (n) me duplex, & utrique ſenatus habebat
Muneris exortem, nomine participem.
\- - - - - - - - -
- - - - - - - - -
Ipſe (o) nec affectans, nec detrectator honorum,
Prafectus magni nuncupor Illyrici.
- - - - - - - - -
- - - - - - - - -
Nonagenus (p) annos baculo fines, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

Il compoſa en Latin quelques Ouvrages de Medecine, dont (q) Vindicianus, & (r) Marcellus ont fait mention honorablement. Scaliger (*) affirme qu'il fut Medecin de l'Empereur Valentinien, & cela avant même que ſon fils eut été choiſi pour precepteur de Gratien : je n'en ai trouvé aucune preuve dans Auſone.

(B) *Son horoſcope faiſoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs.*] Cæcilius Argicius Arborius ſon aieul maternel entendoit l'Aſtrologie, & avoit dreſſé cet horoſcope. Il le tenoit caché, mais ſa fille le deterra. C'eſt Auſone lui-même qui nous aprend ces particularitez :

Tu (ſ) cœli numeros, & conſcia ſidera fati
Callebas, ſtudium diſſimulanter agens.
Non ignota tibi noſtra quoque formula vitæ :
Signatis quam tu conſideras tabulis ;
Prodita non unquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi.

Il ajoûte qu'Arborius expoſé de tems en tems aux coups de la mauvaiſe fortune, & pleurant ſon fils qui étoit mort âgé de 30. ans, ſe conſoloit dans ſes diſgraces par l'eſperance des dignitez que l'étoile promettoit à ſon petit-fils.

Dicebas (t) ſed te ſolatia longa fovere ;
Quod mea præcipuus fata maneret honos.
Et modo conſiliis animarum mixta priorum
Fata tui certe nota nepotis habes.
Sentis quod quæſtor, quod te præfectus, & idem
Conſul, honorifico munere commemoro.

Remarquez bien qu'il ſupoſe que l'ame de ſon aieul n'ignoroit point dans le ſejour des bienheureux l'accompliſſement de l'horoſcope, & le detail des dignitez que nôtre Poete avoit obtenues à la Cour Imperiale. Il eſt moins orthodoxe en un autre endroit, car il y doute s'il reſte quelque choſe de nous ou non après nôtre mort :

Et (v) nunc, ſive aliquid poſt fata extrema ſuperſit,
Vivis adhuc, avi quod perſit meminens :
Sive nihil ſupereſt, nec habent longa otia ſenſus,
Tu tibi vixiſti : nos tua fama juvat.

Je ne ſai ſi ceux qui diſent qu'il étoit Paien ont jamais cité ce paſſage comme une preuve de leur ſentiment.

(C) *Qu'il ne fut encore en vie l'an 388. & même l'an 392. & qu'il n'ait vécu long tems.*] Il parle (w) de la punition du tyran Maxime que Theodoſe fit perir (x) l'an 388. Baronius (y) prouve que Paulin ſe conſacra à la vie monaſtique dans ſa retraite de Nole l'an 394. Ce ne fut que peu d'années après la vie devote qu'il avoit menée en Eſpagne, & qu'Auſone avoit blâmée. Voilà ce qui fait juger que ce Poëte vivoit encore l'an 392. d'où il s'enſuit qu'il vécut long tems, car il étoit déjà vieux (z) lors qu'il fut fait Conſul l'an 379. Joignez à cela que (aa) la difference d'âge entre lui & ſon pere étoit fort petite ; or il ſurvéquit à ſon pere qui mourut à l'âge de 90. ans.

(n) *Id. in Epiced. pag. 298.*

(o) *Id. ib. pag. 302.*

(p) *Ibid. pag. 303.*

(q) *Voiez Scaliger in vita Auſonii.*

(r) *Marcell. in epiſt. præfixa lib. de Medica. & cap. 25. ejuſd. libri.*

(*) *Scalig. in vita Auſon.*

(ſ) *Auſon. in Parental. cap. 4. pag. 117.*

(t) *Id. ib. pag. 118.*

(v) *Id. in Profeſſoribus cap. 1. in fine pag. 148.*

(w) *Id. in claris urbibus cap. 7. pag. 237.*

(x) Et non l'an 391. comme l'aſſure Vinet in hunc locum Auſonii. Il eſt plus exact dans la vie d'Auſone, il y marque l'an 388.

(y) *Baron. ad ann. 394. n. 72. p. m. 884.*

(z) *Auſon. in Grat. actione pag. 709.*

(aa) *Auſon. epiſt. 1.*

Digitized by Google

& qu'il n'ait vécu long tems. Il avoit * épouſé une femme qui mourut jeune, & qui étoit de bonne maiſon. Il en eut quelques enfans, & ne ſe remaria point. Il fut fort conſideré de l'Empereur Theodoſe, & quelques-uns † croient que ce Monarque lui confera la dignité de Patrice. Ils ſe fondent ſur une lettre qu'on trouve au commencement des Oeuvres d'Auſone dans la plupart des éditions. On ne peut rien voir de plus obligeant que cette lettre; il y a des Critiques qui la jugent ſupoſée, mais ils ne ſauroient nier que cet Empereur n'ait fort eſtimé les poëſies d'Auſone, & qu'il ne l'ait exhorté à les publier, car cela paroît par une preface qui eſt inconteſtablement de ce Poëte. Il y a une extrême inegalité entre ſes Ouvrages, ſoit que ſes Muſes fuſſent un peu trop journalieres, ſoit que l'on ait inſeré dans ſes poëſies quelques pieces qu'il n'avoit fait qu'ébaucher, ſoit que des raiſons particulieres l'aient obligé à laiſſer courir des vers qu'il n'avoit pas eu le tems de polir. Generalement parlant il y a des duretez dans ſes manieres, & dans ſon ſtyle; mais c'étoit plutôt le defaut du ſiecle, que celui de ſon eſprit. Les fins connoiſſeurs devinent ſans peine, que s'il avoit vêcu au tems d'Auguſte, ſes vers euſſent égalé les plus achevez de ce tems-là, tant il paroît de delicateſſe & de genie dans pluſieurs de ſes Ecrits. Quoi que l'opinion generale le faſſe Chretien, il y a d'habiles gens qui croient (D) qu'il ne l'étoit pas: s'ils ſe fondent ou ſur quelques vers laſcifs (E) qu'il a compoſez, ou ſur la maniere dont il condamna

* *Auſon. in Parental. c. 9.*

† *Albertus Petrus Rubenius Diſſert. de vita Fl. Mallii Theodori pag. 81.*

(a) *Voſſius de Poët. Lat. p. 55.*

(b) *Brittius de Poët. Latin. l. 4. pag. 50.*

(c) *Borrich. Diſſertat. de Poët. pag. 73.*

(d) *Id. ib. pag. 74.*

(e) *C'eſt-à-dire à Auſone.*

(f) *Paulinus in epiſtola ſcripta ad Auſonium in fine.*

(g) *Chriſtianus quidem Auſonius fuit ut ex ejus verſibus, & item Paulini ejus diſcipuli facile colligimus. Gyrald. Hiſt. Poët. Dial. 10. p. m. 514.*

(h) *Baron. ad ann. 394. n. 84.*

(i) *Je m'exprime ainſi parce qu'encore que Paulin ait donné ce ſens aux termes d'Auſone, il y a ſujet de croire que ce n'eſt pas le veritable, & qu'il faut entendre ici une imprecation contre celui qui conſeilloit à Paulin de ne pas répondre aux lettres d'Auſone.*

(k) *Auſon. epiſt. 25 p. 697. 698.*

(D) *Il y a d'habiles gens qui croient qu'il n'étoit pas Chretien.*] Voſſius eſt de ce nombre. *Poëta fuit gentilis*, dit-il (a), *quemadmodum ex Paulino liquet: ut qua Chriſtum celebrant perperam illi ſint tributa.* Le Pere Briet aſſure la même choſe, il ne fait que donner un autre tour aux phraſes de Voſſius. (b) *Ex Paulino certum eſt tum Ethnicum fuiſſe, quare opera Chriſtiana huic adjudicari ſolita, ſine dubio alterius ſunt.* Mr. Borrichius paſſe plus avant, car il aſſure qu'Auſone encourut ſouvent les cenſures de Paulin à cauſe de ſon Paganiſme. (c) *Religioſus Ethnicus*, ROQUE *à Paulino amico, ſed Chriſtianis Sacris dedito identidem objurgatus.* . . . . . (d) Paulinus *diſcipulus Auſonii quem colebat ut præceptorem, ſed ut averſum à Chriſtiana religione ſubinde increpabat, quemadmodum ex opere ipſius liquidum eſt.* Tout ceci nous montre que même les grans Auteurs s'épargnent la peine d'aller aux ſources, & qu'ils s'arrêtent au temoignage du premier venu. Ceux qui conſultent les Ouvrages de St. Paulin, n'y trouvent rien qui leur perſuade qu'Auſone faiſoit profeſſion du Paganiſme, & dès là qu'ils n'y liſent point qu'on ait exhorté fortement ce Poëte à ſe faire baptiſer, ils concluent qu'il profeſſoit l'Evangile. Ils le concluent encore plus certainement de ces paroles expreſſes qu'ils y rencontrent,

Non rear hoc (e) SANCTO *ſic diſpliciſſe* PARENTI,
Mentis ut erroremꝫ credas, ſic vivere Chriſto (f).

Ainſi la lecture des Ouvrages de St. Paulin fait tout le contraire de ce que Voſſius & quelques autres ont aſſuré; elle fait voir le Chriſtianiſme d'Auſone comme l'a très-bien reconnu (g) Lilius Gyraldus. C'eſt donc ſans nul fondement qu'on veut ôter à ce Poëte ce qui ſe trouve à la loüange de JESUS-CHRIST dans le recueil de ſes vers. Il eſt même vrai que quand on lui ôteroit le *Carmen Paſchale*, & l'excellente piece qui commence par *Omnipotens, ſolo mentis mihi cognite cultu*, comme quelques Critiques veulent qu'on lui ôte l'*Oratio Paſchalis*, *verſibus Kephalicis*, on ne laiſſeroit pas de trouver dans ſes Ouvrages dequoi refuter ceux qui diſent qu'il étoit Paien. Or voiez combien il importe de s'adreſſer entre les modernes plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, lors qu'on ne veut pas prendre la peine de remonter juſques aux ſources. Si Voſſius ſe fût adreſſé à Baronius, il ſe fût épargné la faute qu'il a commiſe, & il l'eût épargnée à ceux qui l'ont copié. Il n'eût jamais pu comprendre après avoir lu Baronius, que St. Paulin fourniſſe la moindre preuve du pretendu Paganiſme du Poëte Auſone, car ce ſavant Cardinal (h) raporte la reponſe reſpectueuſe de St. Paulin, & fait voir que les penſées d'Auſone ſur la retraite de cet ami ne diferent pas de celles que les Chretiens attachez au monde, forment tous les jours quand ils voient un jeune homme de qualité renoncer à tous les avantages de la terre, pour ſe conſacrer à la vie monaſtique. On pretend (i) qu'Auſone jugea qu'une humeur de miſanthrope, qu'une maladie de Bellerophon portoient Paulin à ſe retirer du monde, & à renoncer aux Muſes.

Trijiis (k), *egens, deſerto colui: tacituſque peregrè*
Alpini convexa fugi: ceu dicitur olim
Mentis inops, cœtus hominum, & veſtigia vitans,
Avia perluſtraſſe vagus loca Bellerophontes.

Mille & mille Chretiens auroient pu faire un ſemblable jugement; c'eſt donc une impertinente preuve de Paganiſme. Arniſæus & l'Auteur François qu'il cite étoient ſans doute Chretiens, & cependant ils jugeoient tout comme Auſone de l'amour de la ſolitude; ils ont aſſez clairement donne à conoître qu'ils attribuoient à une humeur melancholique la retraite des fondateurs des Moines. (l) *Medici inter ſigna morbi melancholici referunt, ſi quis quærat ſolitudinem, aut ſi quem triſtis agat mœror, torvaque ſeverum fronte, vel à lætis ſocietatibus arceat; & Gallicus quidam non inconcinnus ſcriptor, ejus ovium fuiſſe cenſet Franciſcum, Dominicum, aliaſque Eremitas, aut Anachoretas, qui contra naturæ præſcriptum politicis ſocietatibus ſe ſubtraxerunt, in eremis, inſtar Endymionum, ſeſe abdiderunt, & quo melancholicæ ingenia maxime afficiebantur, novum vitæ genus, affectata religionis pallio veſtitum, condiderunt.* (‡) Baronius n'a pas oublié de remarquer qu'Auſone fut élevé par deux Religieuſes qui étoient (m) ſes tantes. C'eſt une preuve qu'il étoit d'une famille Chretienne. Or en ce tems-là le Chriſtianiſme étant ſur le trône, & le Paganiſme étant expoſé aux diſgraces & à la perſecution, il n'arrivoit guere qu'un Chretien ſe fit Paien. Puis donc qu'Auſone fut élevé dès l'enfance au Chriſtianiſme, l'on doit être perſuadé qu'il le profeſſa tout le reſte de ſes jours, car rien n'eſt plus abſurde que la penſée de Giſelin. Il (n) a deſiré que Claudien & Auſone entrainez par l'autorité & par l'éloquence de Symmaque abjurerent la foi Chretienne, & ſe replongerent dans l'idolatrie. Il pretend prouver cela par le temoignage de St Auguſtin, & par l'étroite amitié que Symmaque leur temoignoit en leur écrivant. Le Jeſuite (o) qui refute cela montre, que St. Auguſtin ſans parler d'Auſone a dit ſeulement que Claudien avoit été attaché au Paganiſme; ce n'eſt point pretendre qu'il eût été autrefois Chretien. Et pour ce qui eſt d'Auſone, on le juſtifie tant par le ſilence de l'Empereur Gratien, & de St. Paulin, que par leurs honnêtetez. On auroit pu ajoûter, que la raiſon empruntée de l'amitié de Symmaque eſt la plus foible du monde: ce n'étoit point la conformité de religion qui les uniſſoit, mais l'amour qu'ils avoient tous deux pour les belles lettres.

(l) *Arniſæus, Relation. politic. pag. 9.*

(‡) *Baron. ubi ſupra n. 85.*

(m) *Voiez la remarque F, n. VII.*

(n) *Victor Giſelinus in Scholiis ad 2. librum Prudentii contra Symmachum apud Theoph. Raynaud. ubi infra.*

(o) *Theoph. Raynaudus Hoplothec. faſc. 2. ſerie 1. cap. 14. p. m. 56.*

On ne ſauroit diſconvenir que Mr. Baillet n'embraſſe le ſentiment de ceux qui pretendent qu'Auſone a été Paien, on n'en ſauroit, dis-je, diſconvenir quand on peſe les paroles qu'il emploie. „ (p) Ce ſont des „ défauts qu'il auroit dû recompenſer par quelques „ bonnes qualitez priſes d'ailleurs, & qu'il devoit re„ parer par des maximes & des ſentimens tirez de la „ Morale, comme les meilleurs Poëtes de l'Antiqui„ té avoient eu ſoin de faire avant luy. Mais comme „ il vivoit parmi les Chreſtiens, il avoit peut-eſtre „ peur qu'on ne le confondiſt avec eux, ſi on luy euſt „ trouvé des ſentimens trop conformes aux leurs tou„ chant les mœurs. „ Il eſt certain que l'on trouve dans les Ouvrages d'Auſone les plus belles maximes de la Morale, & nommément les Apophthegmes des anciens ſages de la Grece. Que peut-on voir de plus moral que ſa deſcription du (q) *vir bonus!*

(p) *Baillet, Jugem. ſur les Poëtes tom. 2. p. 470.*

(q) *Pag. m. 529.*

(E) *Quelques vers laſcifs qu'il a compoſez.*] Scaliger le pere trouvoit ſi ſales quelques épigrammes d'Auſone, qu'il jugea qu'il n'y avoit que le feu qui fût capable de les nettoier. (r) *Nonnulla* (epigrammata) *adeo ſordida atque deteſtanda ut neque ſcriptore neque auditore digna, non in ſpongiam incumbere merita ſint, ſed ſolis flammis expiari poſſe videantur.* Je m'étonne qu'il ne diſe rien contre les obſcenitez du *cento nuptialis*, qui ont principalement excité la bile de pluſieurs autres Auteurs. Voici un beau paſſage de Mr. Baillet: „ (ſ) Il auroit eſté du moins à ſou„ haiter qu'on euſt extermine le miſerable *Centon*, „ c'eſt-à-dire cette méchante piece de rapport qu'il a „ faite des moitiez de vers de Virgile, ſur des matie„ res purement *erotiques*. C'eſt avec beaucoup de „ juſtice

(r) *Jul. Cæſar Scalig. Poët. lib. 6. c. 7. p. m. 761.*

(ſ) *Baillet, Jugem. ſur les Poëtes to. 2. p. 470. 471.*

damna la ſolitude de Paulin, ou ſur l'amitié intime qui étoit entre le Païen Symmaque & lui, ils s'abuſent groſſierement. Ce ſont neanmoins les raiſons les plus ſpecieuſes qu'on ait alleguées. Rittershuſius * a regardé comme un grand prodige cette amitié. Les erreurs (F) de Scaliger, &

* In epiſt. ad Solom. Pancherar.

» juſtice que l'Univerſité de Paris ſe plaignoit, il y a » quarante ans, de la malice que ce Poete a eue de » faire parler d'une façon tres-desbonneſte Virgile, » c'eſt-à-dire celuy des Poëtes de l'Antiquité qu'on a » toûjours loüé le plus pour ſa chaſteté (1). Et le P. » Briet Jeſuite a porté ſon zele encore plus loin, lorſ- » qu'il nous a depeint cette action d'Auſone comme » un attentat punillable, jugeant qu'il n'y avoit pas » moins d'impudence & d'effronterie que d'impureté » & d'infamie dans un homme qui avoit eſté capable » de commettre une telle infidelité, & qu'il y avoit » quelque choſe de plus diabolique qu'humain dans » ce pernicieux art de pervertir les choſes, c'eſt-à-di- » re de les changer de bien en mal pour dreſſer des » pieges à l'innocence & à la pureté de la jeuneſſe (2). » Comme bien des gens ſeront fort aiſes de lire les propres paroles du Pere Briet, je m'en vais les copier: *Centones ejus Virgiliani non tantùm impuriſſimi ſunt, ſed & impudentiſſimi, quibus caſtiſſimos verſus, libidinoſa affixit materia, opere, quod plus damonem, quàm hominem ſaperet, adoleſcentium pudicitia inſidiantem.* Auſone fit cet Ouvrage à la priere de l'Empereur Valentinien qui en avoit fait un ſemblable. Il s'excuſe ſur cet ordre-là, & il obſerve qu'un Prince ne ſauroit uſer d'une maniere de commandement plus abſolu, que celle de la priere. Il ſe trouva bien embarraſſé, car en faiſant un mauvais poëme il s'expoſoit au blâme d'avoir ſacrifié groſſierement ſa reputation à la flaterie, & en faiſant un meilleur poeme que celui de l'Empereur il s'expoſoit à paſſer pour un inſolent, qui avoit l'audace de vouloir briller plus que ſon maître. Il aſſûre 1. Qu'il garda un tel milieu que ſans pretendre de ſurpaſſer Valentinien, il fit enſorte que ſon poeme ne cedât point à l'Ouvrage de ce Prince. 2. Qu'il eut l'avantage de lui plaire, & que ne l'ayant point vaincu il n'encourut point la diſgrace que la victoire auroit pu lui attirer. Voilà le langage d'un fin Courtiſan; mais afin de rendre à ce Poete toute la juſtice que la delicateſſe de ſon eſprit & de ſa plume demandent ici, il faut l'entendre lui-même. (a) *Piget Virgiliani carminis dignitatem tam joculari deformaſſe materia. ſed quid facerem? jubebar. quodque eſt* POTENTISSIMUM IMPERANDI GENUS, *regebas, qui jubere poterat. S. imperator Valentiniane, cur mihi judicio eruditus? qui nuptias quondam ejuſmodi ludo deſcripſerat, aptis equidem verſibus & compoſitione feſtiva. Experiri deinde volebas, quantum noſtra contentione præcelleret, ſimulo me ab eodem concinnare præcepto. Quam ſimpliciter hoc mihi fuerit, intellige. Neque anteferri volebam, neque poſthaberi: quam alterum quisque judicio derogando ejus adulatio mœſta, ſi cederem: inſolentia, ſi æmulus eminerem. Suſcepi igitur ſtimulo recuſante: feliciterque & obnoxius gratiam tenui, nec victor offendi.* S'il étoit vrai que le *centon nuptialis* de l'Empereur Valentinien ne cedât pas à celui d'Auſone, il faudroit dire que ce Monarque n'entendoit pas mal la poëſie, & comme d'ailleurs il étoit grave, & d'une (b) pudicité exemplaire, il peut ſervir de beaucoup à la juſtification d'Auſone. Un ſi grand exemple peut prouver très-clairement que les perſonnes les plus ſeveres, & les plus chaſtes ſe laiſſent aller quelquefois à des jeux d'eſprit, où les deſcriptions de la principale ceremonie des noces ſont remplies de trop de licence, & de trop d'obſcenité; car il ne faut point douter que cette piece de poëſie de l'Empereur Valentinien ne fût bien gaillarde. La matiere le demandoit, il étoit queſtion de mariage, (c) & l'on avoit pris la choſe ſur le ton de plaiſanterie. On peut être très-aſſûré que les vers de cet Empereur ne furent pas moins *erotiques* que ceux (d) de l'Empereur Gallien. Il faut donc reconoître qu'Auſone trouvoit quelque excuſe en ce qu'il ne faiſoit ſon Centon nuptial qu'à l'imitation, & qu'à la priere de ſon maître, l'un des plus graves, & des plus chaſtes Empereurs qui aient jamais été, & outre cela (e) grand ſectateur de la plus pure doctrine Chretienne, de façon que s'il n'eût pas (f) pratiqué le dogme de la tolerance, on jugeroit qu'il ne lui manquoit aucun des talens qui conviennent aux Monarques les plus orthodoxes. Je ne remarque ceci que pour en conclure, que ceux qui mettent Auſone entre les Poëtes Païens ſous pretexte qu'il a fait une piece de poëſie auſſi laſcive que le *centon nuptialis*, n'examinent pas les choſes aſſez murement. Il eſt blamable ſans doute, je ne pretens point l'excuſer. Je dis ſeulement que cette action n'eſt point une preuve de Paganiſme, & qu'elle ne ſuffit pas à donner de juſtes ſoupçons qu'il ne fût pas un Chretien très-orthodoxe, & je prouve cela par les circonſtances, c'eſt-à-dire par le caractere de l'Empereur qui lui commanda de compoſer un tel écrit, & qui l'aprouva. Combien y a-t-il de Poetes Chretiens dont les Ouvrages ſont plus laſcifs que ne l'eſt ce *centon nuptialis*? Il en faudroit degrader pluſieurs de la qualité de Chretien, ſi l'on ſe regloit à la (g) maxime du Gyraldi. Sans recourir à l'Italie, ne trouve-t-on point parmi les Oeuvres d'un Poëte de la Haie, un (h) épithalame qui en matiere d'obſcenitez ne cede point au Centon d'Auſone? J'adreſſe ceci principalement au Sieur Rittershuſius, qui a regardé comme un monſtre ce qu'il a vu dans la conduite d'Auſone, je veux dire qu'un Poëte Chretien de nom, & de mœurs, ait écrit laſcivement. (i) *Illud imprimis apud me monſtri inſtar habet, hominem Chriſtianum, &, ut apparet, non nomine tantùm, ſed & pectore & moribus, adeo ſæpe laſciva atque improba ſcribere potuiſſe, ut niſi nomen Auſonii eſſet adſcriptum, Bibliothecarium poſſim te legere putes.* Il ne ſe paie point de l'excuſe que l'Auteur a faite ſur la pureté de ſa vie, *laſciva eſt nobis pagina, vita proba eſt.* Je raporte fort au long cette excuſe-là dans un autre (k) article. Nous qu'Auſone étoit ſi perſuadé qu'on le blâmeroit, qu'il tâche de ſe juſtifier au commencement, & au milieu, & à la fin de ce petit poëme. Nous avons vu ce qu'il a dit au commencement, nous verrons (l) ailleurs ce qu'il a dit à la fin. Il ne nous reſte que de remarquer ce qu'il a dit au milieu. Sachez donc qu'apres avoir decrit bien honnêtement le feſtin nuptial, la marche de l'épouſe, la marche de l'époux, les preſens de noces, les vœux de la compagnie, & avoir repreſenté aſſez honnêtement les premiers diſcours des mariez, il s'arrête là, & qu'il avertit ſes lecteurs que ce qui lui reſte à dire n'étant point couvert d'un voile, c'eſt à eux ne point paſſer plus outre. (m) *Hactenus caſtis auribus audiendum noſſiarum nuptiale, ambitu loquendi, & circumitione velavi. Verum quoniam & ſeſcemines amat celebritas nuptialis, verbornmque petulantiam motus veteres inſitumque ludus admiſit, cetera quoque cubicula & lectuli opera prodimus, ab eodem auctore collecta: ut his eruditi ſciamus, qui & Virgilium faciamus impudicum. Vos, ſi placet, his jam legendi modum ponite, cetera conſciis relinquite.* Il a raiſon de dire que ce qu'il nomme (n) *ſeſcemina* ſera decrit en termes fort laſcifs. Mr. Moreri a été le plus indulgent de tous les hommes, *ſi y a quelques pieces*, dit-il, qu'Auſone *avoit compoſées durant ſa jeuneſſe où il donne trop à la liberté de ſon ſiecle.* Cette cenſure n'eſt point rigide, & ſupoſe une fauſſeté, car aſſurément Auſone n'étoit point jeune lors qu'il compoſa le centon nuptial. Je ne parle point des vers qu'il fit ſur une jolie eſclave qui s'apelloit Biſſula, & qui lui avoit été adjugée pour ſa portion du butin aprés une grande victoire remportée en Allemagne l'an 368. car nous ne ſavons point à quel degré de licence il les porta, ils ſont perdus, & nous pouvons ſeulement conjecturer qu'ils étoient bien libres, puis qu'il demande des lecteurs (o) qui aient fait la debauche. Cela ne convient nullement à ce qui nous reſte de ces poëmes; on n'y voit rien d'impur ni dans les mots, ni dans les penſées, il faut donc dire que la plupart des pieces qui le compoſoient ſont perdes. Un Commentateur a prouvé la même choſe par une autre raiſon, ſans ſonger à celle-là. Il remarque (p) que cette poeſie eſt trop courte preſentement pour avoir pu être precedée des prefaces qui s'y trouvent, & par conſequent elle étoit beaucoup plus longue quand l'Auteur l'eut achevée, que nous ne l'avons aujourd'hui. Quoi qu'il en ſoit, Auſone qui en ce tems-là n'étoit plus dans le feu de la jeuneſſe, decrivit ſelon toutes les aparences un peu bien librement les gentilleſſes de ſon eſclave: elle lui parut ſi agreable dés le premier jour qu'il ne tarda (q) gueres à la mettre en liberté.

(1) *Réponſe de l'Univerſité à l'Apologie du P. Nic. Cauſſin pag.* 358.

(2) *Philipp. Briet. lib.* 4. *de Poëtis Latin. pag.* 50.

(a) *Auſon. in Præf. cent. nuptial. pag.* 500. 501.

(b) Omni pudicitiæ cultu domi caſtus & foris, nullo contagio conſcientiæ violatus obſcenæ, nihil inceſtum: hinc que ob eamdem tanquam rectiſſimus petulantiam frenarat aulæ regalis. *Amm. Marcell. lib.* 30. *cap.* 9.

(c) Nuptias quondam ejuſmodi ludo deſcripſerat (*Valentinianus*) aptis equidem verſibus, & compoſitione feſtiva. *Auſon. ubi ſupra.*

(d) *Voiez ci-deſſus page* 378. *col.* 2. *an commencement.*

(e) *Voiez Mr. Flechier dans la vie de Theodoſe p. m.* 52.

(f) *Amm. Marcell. ubi ſupra, & ibi Valeſius.*

(F) *Les erreurs de Scaliger.*] I. Il a cru (r) qu'Auſone fut élevé à la charge de Preſet du Pretoire pendant la vie de l'Empereur Valentinien. Cela n'eſt pas vrai: Auſone declare qu'il ne devoit cette charge qu'à l'Empereur Gratien. *Tot gradibus nomina Comitis propter tuo incrementa conceſſi ex tuo merito, ut ac patre principibus, quæſturæ communis, & tui tantum præfectura honeſtem* (*f*). II. Scaliger a cru ſans raiſon qu'il y avoit une faute dans le Code Theodoſien (*t*) à l'endroit où il eſt parlé d'Auxonius Preſet du Pretoire. Il veut qu'on liſe *Auſonius* & non pas *Auxonius*.

(g) Chriſtianus quidem Auſonius fuit . . . ſed petulantior tamen & laſcivior quam ut inter Chriſtianos numerari dignus ſit. *Gyrald. ubi ſupra.*

(h) *Voiez le Baſium* 20. *ſive epithalamium de Joan. Secundus p. m.* 103.

(i) *Conrad. Rittershuſ. epiſt. ad Solom. Pancherar.*

(k) *Voiez la remarque D de l'article* Vayer.

(l) *Voiez la même remarque.*

(m) *Auſon. in cent. nupt. pag.* 513. 514.

(n) C'eſt-à-dire la defloration.

(o) Admoneo, ante bibas. Jejunis nil ſcribe: meum poſt pocla ſi quis Legerit, hic lapiet. *Auſon. in Biſſula pag.* 340.

(p) *Voiez l'Auſone de Tollius pag.* 342.

(q) *Auſon. ubi ſupra pag.* 341.

(r) *Scalig. Auſon. lection. l.* 1. *cap.* 2. & *l.* 2. *c.* 17. *apud Alb. Fabrum Rolectanea in vita Mallii Theodori pag.* 16.

(f) *Auſon. in grat. actione p.* 702. 703.

(t) *Lege in de patronis nili viro-rum. Vide Valeſium in Amm. Marcell. l.* 29. *c.* 1. *p. m.* 543.

Il

Digitized by Google

& les principales éditions (*G*) d'Auſone ſeront ci-deſſous le ſujet de deux remarques; & je n'oublierai pas de remarquer la bevuë de Trithéme: il a pretendu qu'Auſone (*H*) fut Evêque de Bourdeaux.

AUTRICHE (Don Juan d') fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, nâquit à Ratisbonne le 24. de Fevrier 1545. Une Demoiſelle de Ratisbonne qui s'apelloit * *Barbe Blomberg*, (*A*) voulut bien paſſer pour ſa mére, afin d'épargner à ceux qui avoient donné la vie à cet

* Voïez ſon article.

Il n'auroit point demandé une telle correction, s'il avoit pris garde que la perſonne dont il s'agit dans cet endroit-là du Code Theodoſien mourut environ l'an 371. & qu'Auſone exerça le Conſulat l'an 379. & vécut encore pluſieurs années depuis. III. Il veut que toutes les loix adreſſées à Antonius *Preſect* du Pretoire ſoient corrigées, & qu'on y liſe *Auſonius*, & non pas *Antonius*. C'eſt à tort, car il eſt certain qu'Auſone fut honoré de la charge de Preſect du Pretoire d'Italie l'an 376. cinq mois après la mort de l'Empereur Valentinien, & que ſon fils Heſperius (*a*) lui fut donné pour collegue. Nous ſavons auſſi qu'Antonius obtint la Preſecture du Pretoire des Gaules environ le même tems. Les choſes demeurerent au même etat l'année ſuivante; Auſone & ſon fils exercerent la Preſecture d'Italie, & Antonius celle des Gaules; mais l'an 378. Antonius eut la Preſecture du Pretoire en Italie, Auſone & ſon fils l'eurent dans les Gaules, & ne la quiterent qu'en 380. Vous trouverez les preuves de tout ceci dans l'Auteur (*b*) que je vous indique. IV. Scaliger a cru qu'Auſone parloit de ſoi-même dans ces deux vers:

Aut (c) Italum populos, Aquilonigenaſque Britannos
Præfecturarum cumulo, tenuere ſecundo.

C'eſt s'abuſer: le poëme où ſont ces deux vers fut compoſé pendant la vie (*) de l'Empereur Valentinien: or Auſone ne fut Preſect du Pretoire qu'après la mort de ce Prince (*d*). V. Il ne faut point croire ce que Scaliger (*e*) aſſûre qu'Auſone après ſon Conſulat exerça la charge de Proconſul d'Aſie, & celle de Vicaire du Dioceſe d'Afrique. On trouve bien un Auxonius qui étoit Vicaire du Dioceſe d'Aſie l'an 365. & un autre Auxonius qui étoit Proconſul d'Aſie l'an 381. (*f*). Mais que fait cela pour le ſentiment de Scaliger? VI. Il prend l'oncle pour l'aïeul dans ces paroles: (*g*) *Hoc tamen viro naſcitur Burdegala* Decius Magnus Auſonius *nomine avi materni, cognomine patris.* L'aïeul maternel d'Auſone s'apelloit Cæcilius Argicius Arborius: il laiſſa un fils qui avoit nom Æmilius Magnus Arborius. La faute de Scaliger eſt donc viſible. VII. Il dit (*h*) qu'Hilaria, & Julia Cataphronia qui avoient fait vœu de virginité, étoient tantes maternelles d'Auſone. Cela n'eſt vrai qu'à l'egard d'Æmilia Hilaria, car la Religieuſe Julia Cataphronia (*i*) étoit ſa tante paternelle.

(*G*) *Les principales éditions d'Auſone.*] Gelner & ſes abbreviateurs aſſûrent qu'Alde eſt le premier qui ait publié ce Poëte. Ils ne marquent point en quelle année, mais s'ils entendent l'édition de Veniſe 1517. on les convaincra facilement de fauſſeté; car outre qu'Alde n'étoit point alors en vie. Mr. Van Beughem (*k*) aſſûre qu'Auſone fut imprimé à Milan en 1490. & puis (†) à Veniſe l'an 1496. avec une preface de George Merula. L'édition de Bâle 1523. chez Valentin Curion eſt aſſez connuë: celle que Louis Mireus fit faire à Lion chez Jean de Tournes l'an 1557. eſt meilleure que les precedentes: les Bibliographes en font mention, mais je ne vois pas qu'ils parlent de celle que Ducheri procura. & à la loüange de laquelle Nicolas Bourbon fit quatre vers que l'on voit au revers du titre de l'édition de Lion chez Sebaſtien Gryphius 1549. Je ne dis rien de l'édition de Plantin 1568. avec les notes de Theodore Pulman. Celle de Joſeph Scaliger à Lion chez Antoine Gryphius 1575. accompagnée d'un fort docte commentaire ſous le titre d'*Auſonianarum lectionum* effaça les precedentes. Perſonne n'ignore qu'Elie Vinet eſt un des commentateurs qui ont le plus travaillé ſur les Ouvrages de nôtre Poëte. Il regentoit les belles lettres à Bourdeaux, & ſe voïant exhorté par pluſieurs perſonnes de cette ville à procurer une édition de leur illuſtre compatriote, il tâcha de les ſatisfaire, mais il ne trouva aucun Manuſcrit d'Auſone dans les Bibliotheques de Bourdeaux, & tout ce qu'il put faire fut de conferer enſemble les éditions. Il retablit, & il corriges divers paſſages, & en attendant que les commentaires où il devoit rendre raiſon de ſa critique fuſſent prêts, il fit imprimer les Oeuvres d'Auſone telles qu'il les avoit corrigées. Jaques Goupil ſon ami eut ſoin de cette édition, qui eſt celle de Paris 1551. Vinet quelques années après recouvra un Manuſcrit qui avoit été trouvé proche de Lion, & qui lui donna beaucoup de lumieres, & comme cela diminuoit ſes excuſes auprès de ceux qui le preſſoient de faire imprimer ſes notes, il fit imprimer à Poitiers le poëme *de claris urbibus* accompagné de ſon commentaire l'an 1565. Il envoïa un exemplaire complet des Oeuvres d'Auſone, à Antoine Gryphius qui le lui avoit demandé; & qui promettoit de l'imprimer promptement, mais cette édition ne paroiſſant pas, il fut exhorté à ſe ſervir de l'Imprimerie qui avoit été dreſſée à Bourdeaux ſur ces entrefaites. Il donna donc un autre exemplaire à Simon Millanges, qui commença de l'imprimer à Bourdeaux au mois de Février 1575. & qui l'acheva au commencement de l'été de la même année. On reçut en ce tems-là l'édition de Gryphius, & parce que le papier manqua à Millanges, on ne put mettre ſous la preſſe le commentaire de Vinet. On ne l'imprima que quatre ans après l'édition que Millanges avoit faite des Oeuvres d'Auſone (*l*). C'eſt pourquoi ſi l'on veut parler exactement, il ne faut point dire (*m*) que la meilleure édition d'Auſone eſt celle qui fut publiée à Bourdeaux l'an 1575. avec les commentaires d'Elie Vinet, car encore un coup ces commentaires ne parurent qu'en 1580. Mr. Moreri a été exact ſur ce point: il s'eſt ſeulement trompé à dire que Vinet étoit de Xaintes, le mot *Santo* ne ſignifioit ici que Saintongeois. La Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims (*n*) fait mention d'un Auſone imprimé chez Millanges à Bourdeaux l'an 1575. avec les commentaires d'Elie Vinet. Je m'imagine que cette faute eſt venuë de ce qu'on a apliqué à toutes les pieces reliées enſemble la date 1575. qui ne convient qu'aux Oeuvres d'Auſone qui ſont à la tête du volume. Mr. Borrichius a eu tort de debiter, (*o*) 1. Que l'édition de Vinet eſt des meilleures, 2. Que Vinet a commenté le poëme d'Auſone *de Urbibus*. N'eſt-ce pas dire qu'il n'a point fait de commentaires ſur les autres poëſies d'Auſone? La meilleure édition de ce Poëte eſt celle d'Amſterdam 1671. mais j'ai déjà (*p*) averti que le titre promet fauſſement que l'on y a inſeré toutes entieres les notes de Mariangelus Accurſe. Voïez la marge (‡).

(*H*) *Si Auſone fut Evêque de Bourdeaux.*] Trithéme aſſûre que cet Evêque étoit fort ſavant dans les ſaintes lettres, & auſſi recommandable par ſa pieté que par ſon érudition, & qu'il floriſſoit ſous Maxime l'an 310. & qu'il fit de très-belles choſes avec St. Martin, St. Ambroiſe & St. Jerome dans le Synode que ce Prince fit tenir à Treves. Voilà un monceau de fables. Vinet (*q*) obſerve qu'il y a des gens qui veulent qu'Auſone ait été canoniſé: il dit auſſi que les habitans d'Angoulême honorent comme l'un de leurs principaux Saints un Auſone qui a été, diſent-ils, leur premier Evêque, & il ne trouve point impoſſible que le Poëte Auſone aïant été élu Evêque par ceux d'Angoulême, ait accepté cette Prelature. Une Chronique Manuſcrite d'Angoulême porte (*r*) qu'Auſone diſciple de St. Martial & Evêque d'Angoulême ſouffrit le martyre quand les Vandales ravagerent les Gaules. Mr. de Hauteſerre (*f*) refute cela, par la raiſon qu'un diſciple de St. Martial n'a pu être encore en vie au commencement du IV. ſiecle lors de l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en ſoit voilà nôtre Auſone bien diferemment ſitué. Les uns diſent qu'il n'a pas été Chretien, & les autres qu'il eſt dans le catalogue des Saints canoniſez.

(*A*) *Barbe Blomberg voulut bien paſſer pour ſa mere.*] Famien Strada (*s*) raconte que le Cardinal de la Cueva lui avoit revelé ce ſecret. Ce Cardinal l'avoit apris de l'Infante Claire Eugenie, à qui Philippe II. qui n'avoit rien de caché pour elle en avoit fait confidence. Philippe II. temoigna (*v*) toûjours devant le monde que Barbe Blomberg étoit la mere de Don Juan. Le ſacrifice que cette Dame voulut bien faire de ſa propre reputation à celle d'une grande Princeſſe, n'eſt pas à beaucoup près ſi conſiderable que l'on s'imagine: on ſe fait une honte de paſſer pour la Maîtreſſe d'un particulier, mais combien y a-t-il de Dames qui ſe glorifient d'être les Maîtreſſes des Rois & des Empereurs? J'ai dit que ce ſacrifice ſe faiſoit en faveur d'*une grande Princeſſe*, c'eſt Strada qui me l'apprend. *Joannem Auſtriacum non ex Barbara Blomberga uti creditum ad eam diem, ſed ex longe illuſtriori ac* PLANE PRINCIPE *femina prognatum: cujus ut*

(*a*) *Auſon. ubi ſupra.*

(*b*) *Alleatus Petrus Rufinius ubi ſupra pag. 17. & ſeq.*

(*c*) *Auſon. in Moſella. v. 407. pag. 419.*

(*) Cela eſt clair par le vers 450.

(*d*) *Voïez Rubrium ubi ſupra pag. 23.*

(*e*) *Scal. in vita Auſon.*

(*f*) *Rubrius ubi ſupra pag. 24.*

(*g*) *Scalig. ibid.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Auſon. in Parent. in 26. pag. 140.*

(*k*) *In incunabulis typographiæ, apud Joh. Albert. Fabricium Biblioth. Lat. pag. 177.*

(†) Il y a un exemplaire de cette édition dans la Bibliotheque de Mr. de Thou: elle eſt in folio, & porte-fort d'Alde.

(*l*) *Tiré de la preface d'Elie Vinet.*

(*m*) Præ reliquis vero laudanda luculenta Auſonii editio, cum commentariis viri docti Eliæ Vineti vulgata, Burdigalæ A. 1575. & poſt ejus obitum A. 1590. 4. *Joh. Albert. Fabricius, Bibl. Lat. pag. 177.*

(*n*) *A la page 394.*

(*o*) Auſonii *editio ſelectior eſt* Jof. Scaligeri & Eliæ Vineti. *Borrich. de Poët. Lat. pag. 73.*

(‡) Je donnerai un fondement à tout ceci dans l'article Martellius (Hugolin).

(*p*) *Ci-deſſus pag. 49. col. 2.*

(*q*) *Elias Vinetus in vita Auſonii.*

(*r*) *Alteſerra, rerum Aquitanicar. lib. 5. c. 8. pag. 339.*

(*f*) *Id. ib.*

(*s*) *Strada, de bello Belg. Decad. 1. l. 10. p. m. 616.*

(*v*) Eodemque loco habitam à Philippo Rege ſcenæ pariter interventu. *Id. ib.*

Digitized by Google

cet enfant, la honte qui leur étoit inevitable ſi le public avoit ſu le nom de la veritable mere. L'enfant fut tranſporté en (B) Eſpagne avant l'âge d'un an; l'Empereur en donna la commiſſion à Louïs Quixada, qu'il connoiſſoit † par pluſieurs épreuves très-capable de retenir un ſecret. Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa ſa femme, ſans que perſonne pût conjecturer qui étoit le pere. Quixada ſervit en cela ſon maître avec toute la fidelité imaginable, car non ſeulement il ne revela le myſtere à qui que ce fût, mais il eut auſſi un ſoin extrême de l'éducation de Don Juan. Charles prêt à rendre l'ame decouvrit à ſon fils Philippe qu'il étoit le pere du jeune Seigneur que Quixada élevoit à Villagarſia, & lui recommanda de le reconoître deſormais pour ſon frere, & de le traiter ſelon cette qualité. Philippe n'executa cet (C) ordre qu'au bout de deux ans, mais alors il le fit de bonne grace. Il fit élever Don Juan avec Don Carlos, & avec Alexandre Farneſe. Ces trois Princes étoient à-peu-près de même âge, mais Don Juan étoit le mieux fait, & de corps & d'eſprit. Philippe ne fut pas bien-aiſe de la repugnance qu'il lui trouva pour l'état eccleſiaſtique, auquel ſon pere l'avoit deſtiné. Il le fut beaucoup moins d'une équippée que fit ce jeune Seigneur. C'eſt que ſans la permiſſion du Roi il fit un voiage à Barcelone accompagné de bon nombre de Gentilshommes, pour aller à la guerre de Malte. Les lettres qu'il reçut du Roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voiage. Il obeït ſi promtement à l'ordre qu'il avoit reçu de retourner, que ſa diligence apaiſa un peu la colere de Philippe; & il ſe remit entierement dans ſes bonnes graces, pour avoir été le premier qui lui revela les machinations de Don Carlos. Il y avoit très-peu (D) d'amitié entre ces deux jeunes Princes. Don Juan fut peu après envoié au Roiaume de Grenade contre les Maures, & ſe ſignala dans cette guerre. Il fut declaré Generaliſſime de la ligue contre les Turcs, & en cette qualité il gagna la fameuſe bataille de Lepante l'an 1571. après quoi il prit la ville de Tunis, & celle de Biſerte, & revint triomphant en Italie ſuivi d'Amidas Roi de Tunis, qu'il avoit fait priſonnier. Il avoit laiſſé garniſon dans Tunis contre les ordres de Philippe, & déjà par l'entremiſe du Pape on parloit de lui conferer le titre de Roi de Tunis. Le Roi d'Eſpagne n'étoit guerès content de toutes ces proſperitez; ‡ l'idée qu'il ſe forma de l'ambition de ce jeune

† Quem expertus erat arcanorum celantiſſimum. *Strada dec. 1. l. 10. p. m. 612.*

‡ Quod Philippo ſuſpicionem intendit elatum victoriarum curſu juvenem non diu laturum privatam fortunam, & regna nunc rogare aliquando invaſurum. *Idem pag. 617.*

(f) *On prétend qu'il dit en déchirant un injuſte privilege qu'il avoit ſigné,* J'aime mieux gâter ma ſignature que ma conſcience. *Sur quoi l'on a fait cette gloſe dans la 2. édition du Menagiana p. 422.* Voilà une conſcience bien delicate pour un homme qui a tant fourbé pendant toute ſa vie, & qui, ſi l'on en croit la mediſance, ne fit pas ſcrupule de coucher avec ſa propre ſœur, pendant que Barbe Blomberge ſervoit de couverture à ce commerce infame, & ſe diſoit la mere de Don Juan d'Autriche.

ſama parcentem pretentam fuiſſe aliam à Carolo Cæſare. Le même Hiſtorien remarque que Don Juan trompé deux fois à ſa mere, n'y fut jamais detrompé. Il ſe crut d'abord fils de Madeleine Ulloa, & puis de Barbe Blomberg. Quelque heureux, quelque vigilant qu'il fût à decouvrir les plus ſecretes intrigues de l'ennemi, il ne put jamais developer ce myſtere domeſtique. (a) *Habet profecto unde minus ſibi de ſua ſagacitate placeat humanum ingenium quando tantus princeps, atque intima quæque vel in hoſte rimari ſolitus, domi ſuæ, ſuorumque ignarus adeo vixeris obieritque, ut bis in matre deceptus, ſemper alienam coluerit, nunquam ſuam.* Je m'étonne que le P. Strada ne diſe rien d'une troiſiéme perſonne qui a paſſé pour la mere de Don Juan. L'Auteur d'une docte Diſſertation (b) qui fut imprimée l'an 1688. parle avec de grans éloges de Catherine de Cardonne née à Naples l'an 1519. elle paſſa en Eſpagne avec la Princeſſe de Salerne ſa couſine l'an 1559. & s'aquit de telle ſorte par ſa vertu & par ſa pieté l'eſtime de Philippe II. qu'il commanda à Ruï-Gomez Prince d'Evoly Gouverneur de Don Carlos & de Don Juan, d'avoir ſoin de cette Dame. Ruy Gomez la prit chez lui, & la trouvant d'une ſageſſe admirable il la pria de ſe charger de la conduite de ſa maiſon, & de partager avec lui l'éducation des deux Princes. Elle s'aquitta de cette charge avec tout le ſoin imaginable. Don Juan l'honora toûjours comme *ſa mere.* L'Auteur de la Diſſertation fait une remarque ſur ce mot. *Il ne faut pas paſſer outre,* dit-il (c), *ſans juſtifier cette Sainte d'une horrible calomnie, par laquelle quelques-uns abuſant de ce mot ont voulu faire croire qu'elle étoit* la veritable mere *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg ſemble avoir donné lieu à cette ſuppoſition, lors que dans ſa genealogie de la Maiſon d'Autriche il marque la mere de ce Prince ſous le ſeul nom de* Catherine. *Mais la vie ſi chaſte & ſi mortifiée qu'avoit menée Catherine de Cardonne dès ſon enfance, ne pouvoit pas permettre qu'on eût d'elle un tel ſoupçon.* On ajoûte pluſieurs autres raiſons à celle-là pour juſtifier Catherine de Cardonne, & l'on finit la remarque par ces paroles: *C'étoit une autre perſonne plus illuſtre* (qui etoit la mere de Jean d'Autriche) *& que notre Sainte* (d) *avoit même connuë, comme remarque l'Hiſtorien de ſa vie; mais qui pour de grandes conſiderations n'a point été divulguée.* Joignons à tout ceci un paſſage de Mr. Varillas. Le ſecret de la naiſſance de Jean d'Autriche, dit-il (e), *n'a jamais été tout à fait découvert, & ſoit que la qualité trop élevée de ſa veritable mere exigeât toutes les precautions qui furent apportées; ou que l'on eût eu plus de ſoin d'éviter le ſcandale, que le peché, il eſt certain que Charles ne découvrit qu'au ſeul Quichada quel étoit Jean d'Autriche; & qu'il lui ordonna de le faire paſſer pour ſon fils, juſqu'à ce que Sa Majeſté Imperiale apprit à Philippes II. en lui reſignant ſes Etats qu'il avoit un frere naturel.* Cette retenue de Mr. Varillas eſt plus loüable, que la liberté que l'on s'eſt donnée dans la 2. édition du *Menagiana*, de dire tout net & tout franc que Don Juan d'Autriche eſt né de la propre ſœur de ſon pere. C'eſt à l'occaſion d'une très-excellente (f) parole de Charles-Quint.

(a) *Id. ib. pag. 627.*

(b) *Sur l'Hemine de vin & ſur la livre de pain de St. Benoît.*

(c) *Pag. 186.*

(d) *C'eſt-à-dire Catherine de Cardonne. Son Hiſtoire eſt dans l'Hiſtoire Generale des Carmes dechauſſez 1. part. liv. 5. Voïez la Diſſertation ſur l'Hemine, pag. 182.*

(e) *Varillas, hiſtoire de François I. liv. 13. pag. 389.*

(B) *Fut tranſporté en Eſpagne avant l'âge d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je raporterai dans les remarques de l'article *Blomberg*, & qui ne doit pas être cru au prejudice du P. Strada.

(C) *N'executa cet ordre qu'au bout de deux ans.*] L'aplication au principal eſt cauſe qu'un Hiſtorien ne s'apperçoit pas toûjours de ſes erreurs de calcul. Voici Strada qui aſſûre que Don Juan naquit le 24. de Fevrier 1545. que ſon pere mourut le 21. de Septembre 1558. que Philippe reconut Don Juan deux ans après la mort de ſon pere, qu'il le fit élever avec Don Carlos ſon fils, & que ces deux Princes n'avoient pas encore atteint leur 15. année, *annum quartum decimum nondum ſupergreſſi.* Si Strada avoit bien compté il auroit trouvé plus de 15. ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année 1541. eſt celle de la naiſſance. J'avoué que Mr. Moreri l'aſſure, mais ce ne peut pas être l'opinion de Strada, puis qu'en mettant la mort de Don Juan au 1. d'Octobre 1578. il lui donne 33. ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impreſſion au chiffre 1545. L'Auteur de la Diſſertation ſur l'Hemine met (g) la naiſſance de ce bâtard au 24. Fevrier 1545. & la mort environ le premier Octobre 1578. *à l'armée près Namur*; & il cenſure la genealogie de la Maiſon d'Autriche qui le fait mourir à Bruges âgé de 25. ans. Il cenſure auſſi le P. Strada d'avoir mis la mort de Don Juan au mois de Decembre, mais on lit (h) en propres termes dans Strada *Kalendis Octobris.* Mr. Varillas n'eſt point croiable quand il dit (i) *Que Philippe II. laiſſa couler onze ans ſans executer les ordres de ſon pere, & que Jean d'Autriche avoit déjà vingt ans, lors que ſa Majeſté Catholique s'aviſa de le reconoître pour frere.* Il auroit eu 24. ans ſelon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoié Generaliſſime au Roiaume de Grenade l'an (k) 1569. Il faudroit, ſelon Mr. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconoître pour fils naturel de Charles-Quint. Ce ſeroit bien mal conoître Philippe II. que de lui attribuer une conduite ſi precipitée.

(g) *Pag. 187.*

(h) *Pag. m. 611.*

(i) *Hiſt. de François I. liv. 13. pag. 389.*

(k) *Moreri dit 1570.*

(D) *Il y avoit très-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes.*] Raportons une particularité qui ſe trouve dans Brantôme. (l) On dit que Dom Carlos „ s'étant decouvert de quelque choſe d'importance à „ Dom Jean, qu'il le revela au Roi d'Eſpagne dont „ il l'en aima toûjours davantage, mais mal reconu „ depuis, & Dom Carlos l'en hait ſi bien qu'ordinairement ils avoient diſpute, juſques-là qu'il l'apella „ une fois batard & fils de putain; mais il lui reponit „ dit *Si yo lo ſoy, mas yo tengo padre mejor que vos,* „ oui je le ſuis, mais j'ai un pere meilleur que vous, „ & ils en cuiderent venir aux mains. „

(l) *Brantome, Vies des Capitaines étrangers, t. 2. p. m. 117. 118.*

ne Prince lui donnoit de l'inquietude. Il l'envoia commander dans les Païs-Bas; mais il lui ordonna de pacifier ces Provinces: il n'étoit pas bien-aiſe de l'y ſavoir à la tête des armées. Avec cette preoccupation il avaloit aiſément tous les bruits qui pouvoient lui rendre ſuſpecte la conduite de ſon frere; & quelques-uns diſent que pour augmenter la diviſion, on trouva * moien de lui faire dire que Don Juan s'alloit marier avec la Reine Eliſabeth. Diſons pour couper court qu'Eſcovedo Secretaire de Don Juan aiant été envoié à Madrid par ſon maître, pour y ſolliciter les ſecours que l'on attendoit depuis long tems, (E) y fut tué. Don Juan ſe crut alors en pleine diſgrace: le † chagrin de ſe voir ſacrifié à la riſée des ennemis, par l'impoſſibilité (F) où on le mettoit de leur tenir tête, lui cauſa une maladie dont il mourut le 1. d'Octobre 1578. On a cru même (G) qu'il fut empoiſonné. Il recommanda bien au Roi Philippe ſa pretenduë mere, & ſon pretendu frere uterin, & ſes domeſtiques, mais il n'oſa point lui faire parler de ſes deux filles (H) naturelles ‡.

On voit ſon éloge parmi ceux de pluſieurs autres guerriers dans un livre compoſé par Primo Damaſchino, & imprimé à Rome l'an 1680. ſous le titre de *la ſpada d'Orione ſtellata nel cielo di Marte*. Mais ſi vous ſouhaitez de voir le detail des plaintes que l'on fit contre ſa conduite, avec pluſieurs de ſes lettres interceptées, vous n'avez qu'à lire *Sommier diſcours des juſtes cauſes & raiſons qu'ont conſtrainct les Eſtats Generaulx des Païs bas, de pourveoir à leur deffence contre le Seigneur Don Jehan d'Auſtrice*. C'eſt un Manifeſte très-curieux. Il fut imprimé *En Anvers par Guillaume Sylvius Imprimeur du Roi* l'an 1577. Voiez auſſi le Manifeſte que le Prince Jean Caſimir Comte Palatin du Rhin publia l'année ſuivante pour juſtifier ſon expedition. Il le fit imprimer à Neuſtad en Allemand & en Latin. Il y a eu au XVII. ſiecle un autre Don Juan (I) D'AUTRICHE,

* *Voiez la remarque F.*

† Majoribus in dies preſſus anguſtiis ac deſertus, uti palam querebatur à Rege, traditusque hoſtium ludibrio, ingens animi ſpeique princeps. . . ex mœrore contabuit. *Idem pag.* 619.

‡ *Tiré de Strada au 10. livre. de la 1. decade.*

(E) *Eſcovedo Secretaire de Don Juan . . . . y fut tué.*] Mr. le Laboureur (a) dit qu'il avoit lu des Memoires dreſſez par Mr. de Peireſc qui *font mourir Eſcovedo après ſon maître*, & que Mr. du Vair qui avoit apris cette particularité *dans une converſation familiere avec Antonio Perez*, la conta à Mr. de Peireſc. Cela merite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article pour Eſcovedo, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, & nous verrons ſi ce fut avant ou après la mort de Don Juan, que l'on fut à la Cour d'Eſpagne les machinations que lui & le Duc de Guiſe avoient tramées. Philippe II. n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine; & Don Juan étoit capable avec le tems de lui ſuſciter plus d'affaires que les Hollandois. Il ne valoit gueres mieux par raport à ſon Souverain que le Duc de Guiſe. Mais il eſt vrai que l'humeur jalouſe de Philippe, & ſa myſterieuſe politique inſpiroient le plus ſouvent dans ſa famille ces penſées de rebellion (b).

(a) *Additions à Caſtelnau, t. 2. pag.* 889.

(b) Multâ fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi ſuſpicando fecerunt. *Seneca epiſt.* 3.

(F) *Par l'impoſſibilité où on le mettoit.*] Voilà comment le Roi d'Eſpagne tout grand politique qu'il étoit, aimoit mieux perdre les Païs-Bas, que de ne point ſatisfaire les jalouſies, & autres paſſions cachées qui lui rongeoient l'ame. C'eſt à cela que les Hollandois ſont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne & ſage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne reüſſiſſent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'étoit pas mal-aiſé de faire donner dans le panneau Philippe II. dès qu'on deterroit ſes jalouſies. Strada ſe figure que le Prince d'Orange écrivit à un de ſes amis à Paris le mariage de Don Juan avec la Reine d'Angleterre, & la promeſſe que le marié faiſoit de la liberté de conſcience à ceux de la nouvelle Religion, qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès afin d'augmenter les ſoupçons du Roi Philippe: il crut que ſa nouvelle ne manqueroit pas d'être ſue par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. *Quam (c) ad hanc quoque ſuſpicionem Regi confirmandam haud ſanè dubitaverim aſperſiſſe Orangium, ſcriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Auſtriaci, atque Angla Regina conjugium ſignificabat: addebatque, pro ſuâ in eam rem operâ, ſpem ſibi ab Auſtriaco factam libera per Belgium Religionis. Id, quod à Varga, Hiſpano apud Gallium oratore in arcana quaque intento, ſolicitè admonitum ferunt Philippum Regem.*

(c) *Strada, de Bello Belg. dec. 1. lib. 10. pag.* 618.

(G) *On a cru même qu'il fut empoiſonné.*] Vous trouverez à la marge (*) les paroles de Strada, & voici celles de Brantôme. (d) *Ce pauvre Prince*, dit-il, *ne jouit pas longuement de cette belle gloire & loüange, car lui qui avoit tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mol, & tendre comme ſi c'eût été quelque mignon de Venus, & non un fils de Mars. Il mourut de peſte qu'il avoit priſe de Madame la Marquiſe d'Avré, diſoit-on, de laquelle il étoit épris, mais tout le monde ne dit pas cela, & mêmes en Eſpagne: car on tient qu'il mourut empoiſonné par des boëttes parfumées.*

(*) Ex mœrore contabuit. An vero ad hoc quo ſatis extingui potuit, venenum aliud cujuſquam dolo ſubjectum fuerit (namque in defuncti corpore extitiſſe non obſcura veneni veſtigia affirmant qui viderunt) equidem nihil ipſe ſtatuerim. *Id. p.* 619.

(d) *Brant. ubi ſupra, pag.* 140.

(H) *De ſes deux filles naturelles.*] Don Juan le plus beau Prince de ſon ſiecle, étoit d'ailleurs fort galant, & fort civil. Jugez ſi ce ne fut point un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille à Madrid, & une autre à Naples. Celle de Madrid s'apelloit Anne, & avoit pour mere une fille de la premiere qualité (e), & d'une beauté achevée. La même (f) Dame qui avoit élevé Don Juan, éleva ſecretement cette batarde juſqu'à l'âge de ſept ans, après quoi elle la mit dans un Cloître. Philippe II. l'en tira, & la fit mener à Burgos, où elle devint Superieure perpetuelle des Benedictines. L'autre fille de Don Juan s'apelloit Jeanne: elle avoit pour mere une Demoiſelle de Sorrento nommée Diane Phalanga, & après avoir été élevée juſqu'à l'âge de 7. ans chez Marguerite Ducheſſe de Parme ſœur de ſon pere, elle fut miſe chez les Religieuſes de Sainte Claire à Naples, où aiant vêcu vingt ans elle fut enfin mariée avec le Prince de Butero. Ces deux filles de Don Juan moururent preſque le même jour, au mois de Fevrier 1630. Il les avoit fait élever ſi ſecretement (g), qu'il ne doutoit pas que le Roi n'ignorât tout le myſtere: & il n'en avoit jamais fait confidence au Prince de Parme ſon grand ami, qui ne ſut la choſe à l'égard de l'une de ces batardes, que par le moien de la Ducheſſe ſa mere peu avant la mort de Don Juan (h). L'Auteur de la vie de ce Prince imprimée à Amſterdam en 1690. veut que (i) *Don Juan ait fait confidence à ſon cher neveu le Prince Alexandre Farneze de ſes amours avec la belle Mendoce, & de ſa fille Anne, parce que vivant alors dans une même Cour en Eſpagne ils ſe voioient de trop près, & parce qu'ils étoient trop bons amis pour ſe dérober l'un à l'autre. Mais bien perſuadé que la manifeſtation d'un crime eſt un crime, il lui avoit fait myſtere*, dit-il, *de ſes amours avec Diane.* C'eſt dementir Strada ſans raiſon ni preuve, & c'eſt alleguer une raiſon de ſilence qui prouve trop.

(e) Ex Maria Mendozia ſplendidiſſimi generis formæque elegantiſſimæ puella. *Strada pag.* 624.

(f) *Catherine Ulloa femme de Don Louis Quixada.*

(g) Eas regi incompertas crederet: quippe occulte adeo cauteque educatas, ut Alexander ipſe ſecretorum ejus planè omnium particeps filiarum alteram ignoraret: alteram non ab Auſtriaco ſed à Margarita matre haud pridem noſſet. *Id. ib.*

(h) *En Strada ib.*

(i) *Pag.* 146.

(I) Un autre Don Juan D'AUTRICHE.] Il étoit fils naturel du Roi d'Eſpagne Philippe IV. (k) & il naquit l'an 1629. Il fut (l) legitimé l'an 1642. & il n'y eut perſonne qui fit ſur cela à Philippe IV. les complimens de congratulation avec autant d'empreſſement que le Nonce Apoſtolique Jaques Panzirole. L'amitié du Roi pour cet enfant fut la plus tendre du monde. Il le declara (m) ſon Generaliſſime tant par mer que par terre dans la guerre contre le Portugal l'an 1642. & quelques années après il l'envoia en Italie contre les Rebelles de Naples. Cette derniere expedition aiant été fort heureuſe, porta le Roi à donner au même Don Juan la commiſſion de reduire à leur devoir les Catalans revoltez. Il l'envoia enſuite commander dans le Païs-Bas. Cet emploi ne contribua pas beaucoup à la gloire de Don Juan; celle qu'il avoit aquiſe en faiſant lever le ſiege de Valenciennes s'évanoüit par la mauvaiſe fortune qui l'accompagna en d'autres endroits, & ſur tout par la perte de la bataille des Dunes, qui fut ſuivie bientôt de la perte de Dunkerque. Il ne fut pas moins malheureux dans la guerre de Portugal après la paix des Pyrenées, car l'armée qu'il commandoit fut entierement defaite; & il tomba en diſgrace, & reçut ordre (n) du Roi ſon pere de ſe retirer à Conſuegra. Il n'eut aucune part au gouvernement après la mort de ce Prince, toute l'autorité ſe trouva entre les mains de la Reine Mere & du Jeſuite Nidhard. On voulut l'éloigner ſous le ſpecieux pretexte de l'envoier au Païs-Bas faire tête aux armes de France, mais il decouvrit la ruſe, & ne voulut

(k) *Vita di Don Giovanni d'Auſtria p. 4. edit. de Geneve* 1686.

(l) *Ibid. pag.* 7.

(m) *Ibid. pag.* 37.

(n) *Ibid. pag.* 284.

Digitized by Google

TRICHE, qui a paru dans le monde avec assez d'éclat. Il étoit fils de Philippe IV. & d'une (K) Comedienne.

AZOTE, en Latin *Azotus*, ville de la Palestine proche de la mer, l'une des cinq β Satrapies des Philistins. C'étoit là qu'ils gardoient la principale de leurs idoles, qu'ils nommoient Dagon, laquelle tomba & se brisa devant l'Arche qu'ils avoient prise sur les Juifs, & qu'ils avoient mise dans le temple de cette idole γ. Il ne paroît pas que les Juifs aient subjugué cette place avant le regne (A) d'Hosias δ Roi de Juda. Elle leur fut prise par Tartan, General d'armée de Sargon Roi d'Assyrie, comme nous l'aprend ζ Esaïe qui vivoit en ce tems-là. Elle fut assiegée quelque tems après par Psammitichus Roi d'Egypte, & ce fut un des plus longs sieges dont on ait jamais ouï parler; car on fut 29. ans η devant cette place avant que de la prendre. Il est aparent qu'elle fut ruinée par les Egyptiens, veu que le Prophete Jeremie θ n'en parle que comme d'un reste de ville. Elle étoit considerable lors de la guerre des Maccabées; ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan que la prise de cette ville. Les ennemis qu'il avoit batus s'y retirerent, & s'enfermerent au temple de Dagon. Il y fit λ mettre le feu, de sorte qu'ils y perirent dans les mêmes flames qui consumerent le temple & la ville. Nous lisons μ dans les Actes des Apôtres, que St. Philippe aiant batisé l'Eunuque de la Reine Candace fut *ravi par l'esprit du Seigneur, & se retrouva* (B) *à Azote*. Les Auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la ville * marchande des Arabes, & il faut bien que ses habitans fissent figure, puis que Strabon † les a mis dans la liste des quatre peuples qui étoient mêlez avec les Celosyriens, & avec les Pheniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie. Etienne de Byzance pretend que le fondateur d'Azote étoit un de ces fugitifs qui de la mer Rouge se transporterent en Palestine, & qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifioit une chevre. Mr. Bochart ‡ a rejetté tout cela. St. Jerôme dit ‡ que de son tems Azote étoit encore (C) une ville considerable.

β *Josué. c. 13. v. 3. où la version de Geneve la nomme* Asçdod.

γ *I. liv. de Samuel, chap. 5.*

δ *Second livre des Chroniques c. 26. v. 6.*

ζ *Ch. 20. v. 1.*

η *Herodot. l. 2. c. 157.*

θ *Ch. 25. v. 20.*

λ *I. liv. des Maccab. ch. 10. v. 83. & seq.*

μ *Chap. 8. v. 40.*

* *Pomp. Mela l. 1. c. 10.*

† *Strab. lib. 16. pag. 515. Voiez aussi pag. 522.*

‡ *Boch. Geogr. sacra l. 2. c. 12.*

‡ *Hieron. de Locis Hebr.*

BABE-

voulut point y aller, & feignit d'être malade. La Cour offensée de cette conduite (a) le fit retirer à Consuegra. Il ne s'oublia point dans cette retraite, & il menagea si bien les dispositions des esprits à qui la faveur du Pere Nidhard étoit odieuse, qu'enfin ce Jesuite fut obligé de ceder. Il sortit d'Espagne pour aller à Rome, & depuis ce tems-là les afaires de Don Juan allerent mieux, jusques à ce qu'enfin il fut rapellé (b) à la Cour, & qu'il y eut la direction principale du gouvernement. Il mourut le 17. de Septembre 1679. après une maladie de 23. jours (c). Il y eut des gens qui dirent qu'on l'avoit empoisonné. (d) *Vi sono persone, che assicurano che fosse un colpo uscito dalla mano della* Reg. Mad. *e del Cardinal Nitardi coll' assistenza de' suoi partigiani.* D'autres ont dit qu'il conçut tant de chagrin du mariage du Roi avec la fille de Monsieur le Duc d'Orleans qu'il en mourut, & neanmoins selon l'opinion publique il avoit été le principal promoteur de ce mariage (e). Je me souviens d'avoir lu dans quelque Gazette de l'an 1678. que le Marquis d'Agropoli soupçonné d'avoir fait une Comedie contre Don Juan fut relegué à Oran.

(K) *Et d'une Comedienne.*] Tout le monde sait que Philippe IV. fut fort adonné à l'amour des femmes. Il fit paroître de très-bonne heure cette inclination, & il eut un Gouverneur qui bien loin de le soutenir dans un chemin si glissant, contribua à la chute. C'étoit le Comte Duc d'Olivarez: il étoit sujet lui aussi à cette passion, & tant à cause de cela, que pour s'assurer davantage l'administration des afaires, il fomenta le temperament impur de son jeune Prince; il espera que sous le regne de son Eleve il auroit les plus grandes charges de l'Etat, & il previt bien qu'il les pourroit exercer avec beaucoup plus d'autorité, si le Monarque menoit une vie voluptueuse & effeminée; & que d'ailleurs ses propres debauches auroient un plus libre cours sous un Maître qu'il ne feroit qu'imiter. Ce manege lui reüssit. Philippe IV. âgé de 16. ans monta sur le trône en 1621. & laissa le soin des afaires au Comte Duc d'Olivarez, qui n'oublia rien pour faire durer l'oisiveté de ce Monarque. Il inventa de nouveaux plaisirs, il fit venir à Madrid la plus excellente troupe de Comediens qui se put former en Espagne. Elle joüa devant le Roi l'an 1627. Il s'y trouva une Comedienne qui s'apelloit la Calderona qui lui plut beaucoup. Elle n'étoit pas fort belle, mais elle avoit des gentillesses & des agremens incomparables, & une voix charmante. Le Roi ne l'eut pas plutôt vuë sur le theatre qu'il en fut épris, & il ordonna qu'on la fit venir dans sa chambre: il ne vouloit, disoit-il, que l'entendre parler de plus près. Aussitôt que le Comte Duc eut apris cette nouvelle, il menagea l'entrevue, & fit introduire de nuit la Comedienne dans la chambre de Sa Majesté. Elle n'en partit que le lendemain, & laissa le Prince si amoureux d'elle qu'il la declara sa favorite. Elle n'étoit âgée que de 16. ans. Depuis ce tems-là les entrevues furent frequentes, elle devint grosse, & acoucha de nôtre Don Juan. Mais après les couches elle (f) rompit ce commerce, & s'enferma dans un Couvent, & y prit l'habit de Religieuse, avec la benediction du (g) Nonce du Pape (h).

(A) *Avant le regne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans le chapitre 11. & 15. du livre de Josue, où Mr. Moreri nous renvoie, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'aient conquise au tems des Juges; l'Auteur (i) qui le dit, & qui cite le 1. chapitre du livre des Juges n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé ou Mr. Moreri, ou l'Auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre 15. de Josué l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il faloit prendre garde que l'on mettoit dans ces partages ce qui étoit déjà subjugué, & ce qui le seroit un jour. Il paroît manifestement par le 3. chapitre des Juges que les cinq Gouvernemens des Philistins, & Azote par consequent ne furent point subjuguez par Josué. Dieu lui-même lors qu'il represente que ce Conquerant étoit trop vieux pour achever cette guerre, met (k) entre les pais qui restoient à subjuguer ces mêmes cinq Gouvernemens. Cela nous indique une autre faute de Moreri; *Josué*, dit-il, *les soumit premierement aux Hebreux vers l'an 2586. du monde. & elle fut depuis une des cinq Satrapies des Philistins.* Ne l'étoit-elle pas avant Josue par le temoignage de Dieu même?

(B) *Se retrouva à Azote.*] Mr. Moreri pretend que ce fut dans cette ville que St. Philippe fut ravi. S'il avoit lu le chapitre 8. des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(C) *Etoit encore une ville considerable.*] Voici ses paroles; *usque hodie insigne oppidum Palæstinæ.* Mr. Baudrand (l) veut qu'aiant été anciennement une ville Episcopale sous l'Archevêché de Cesarée, elle soit ensuite devenuë un simple *municipium* au tems de St. Jerôme. Il me permettra de lui dire que son ordre paroît renversé. D'où seroit venuë la ruïne de l'Episcopat d'Azote entre le tems de l'érection, & le siecle de ce Saint?

(a) *Vita di Don Giovanni d'Austria ibid. pag. 288.*

(b) *Sur la fin de l'an 1676.*

(c) *Ibid. pag. 628.*

(d) *Ibid. pag. 629.*

(e) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1686. pag. 827.*

(f) Non volle poi la Calderona accoppiarsi più col Rè. *Vita di Don Giovanni d'Austria pag. 5.*

(g) *Jean Baptiste Pamphile, qui depuis fut le Pape Innocent X.*

(h) *Tiré de la vie de Don Giovanni d'Austria pag. 2. & suiv.*

(i) *Christoph. Heidmannus in Palæstina, pag. 90.*

(k) *Josué* XIII. 3.

(l) Olim episcopalis sub Archiepiscopo Cæsariensi, postea municipium tempore S. Hieronymi, *Baudrand.*

Digitized by Google

B.

BABELOT, Aumônier du Duc de Mompenſier pendant les guerres civiles de France ſous Charles IX, ſe diſtingua tellement par ſa cruauté, qu'il s'eſt aquis une place bien notable dans l'Hiſtoire. On n'aura donc pas ſujet de trouver étrange qu'il ait ici un article. C'étoit un Cordelier β qui avoit quitté le Cloître afin de ſuivre „ les armées, par la haine implacable contre les „ Calviniſtes dont il étoit poſſedé. Elle étoit ſi peu conforme à ſon caractere „ & à ſa profeſſion, que bien loin de ſauver la vie à ceux que le ſort des armes reduiſoit à la diſ„ cretion de Montpenſier, il ſollicitoit obſtinément qu'ils fuſſent punis du dernier ſupplice, & „ ne pouvoit ſouffrir que l'on (A) pardonnât à aucun d'eux. Cette ſoif du ſang Calviniſte que „ les deux premieres guerres n'avoient pu étancher, s'augmentoit dans la troiſiéme, lors que „ les ſoldats du Prince γ avertis que Babelot s'étoit renfermé imprudemment dans Champigni δ, „ livrerent un aſſaut ſi furieux qu'ils emporterent la place ζ. Le plaiſir de ſe voir maîtres de la „ perſonne de celui qu'ils regardoient comme leur bourreau, les rendit plus humains à l'égard de „ la bourgeoiſie de Champigni. Ils lui pardonnerent, & dechargerent toute leur colere ſur Ba„ belot. On le „ pendit à un gibet (B) extraordinairement haut, & ſi on lui donna le tems „ de ſe preparer à la mort, ce ne fut que pour avoir le loiſir de lui faire des reproches de ſa cruau„ té. La vengeance que le Duc de Montpenſier qui l'aimoit, prit de ſon ſuplice ſur les Calvi„ niſtes, quand le haſard ou la foibleſſe les jettoit entre ſes mains, mit pour quelques ſemaines „ la *mauvaiſe & guerre* entre les deux partis. Les ſoldats de Briſſac égorgerent la garniſon „ de Mirebeau, quoi qu'elle eût capitulé dans les formes, & d'Andelot traita de même celle de „ Saint Florent. „ Voilà un homme bien deſtiné à faire mourir les Huguenots, puis que même après ſa mort il fut cauſe qu'on en égorgea beaucoup. Brantôme le croioit capable d'une autre ſorte de crimes, c'eſt-à-dire d'inſpirer à ſon maître la brutalité de faire (C) violer les femmes.

BABYLAS, l'un des plus celebres Martyrs de l'ancienne Egliſe, fut fait Evêque d'Antioche dans le III. ſiecle ſous l'empire de * Gordien. Il gouverna ſon Egliſe comme un bon & ſaint Prelat doit faire, & après s'être aquité dignement de ſa fonction environ treize ans, il merita la couronne du martyre vers l'année 251. pendant la perſecution de Decius. Quelques-uns † diſent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi Chretienne; d'autres diſent ‡ qu'il mourut dans la priſon. On convient qu'il ſouhaita ‡ d'être enterré avec ſes chaines. On pretend que ſes reliques impoſerent ſilence à un Oracle d'Apollon. St. Chryſoſtôme a deploié plus d'une fois toutes les forces de ſon éloquence pour celebrer la memoire de St. Babylas; c'eſt dommage

β *On ne fait que copier Varillas, Hiſt. de Charles IX. t. 2. p. m. 147.*

γ *Il entend le Prince de Condé Chef des Proteſtans.*

δ *Ville de Poitou, elle apartenoit au Duc de Mompenſier.*

ζ *En 1568.*

(a) *Brant. Memoir. t. 3. p. m. 281.*

(b) *Sueton. in Galba c. 9.*

(c) *Voiez Juſtin. l. 18. c. 7. touchant Maleus General diſgracié des Carthaginois, qui filium cum ornatu ſuo in altiſſimam crucem in conſpectu urbis ſuffigi juſſit; & Silius Italicus l. 2. v. 343. touchant Regulus;* Vidi cum robore pendens Italiam cruce ſublimis ſpectaret ab alta. *Haman dans le livre d'Eſther avoit preparé pour Mardochée un gibet de 50. coudées.*

(d) *Torrentius le fait* in Suet. Galb. c. 9.

TORRENTIUS en faute ſur un paſſage de Ciceron.

(A) *Que l'on pardonnât à aucun d'eux.*] Brantome merite d'être ouï. *Quand on lui amenoit*, dit-il (a), en parlant du Duc de Mompenſier, *quelques priſonniers, ſi c'étoit un homme il lui diſoit de plein abord ſeulement, vous êtes un Huguenot mon ami, je vous recommande à Monſieur Babelot. Ce Monſieur Babelot étoit un Cordelier ſavant homme, qui le gouvernoit fort poſſiblement, & ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit auſſi-tôt le priſonnier, & lui un peu interrogé, auſſi-tôt condamné à mort & executé.*

(B) *A un gibet extraordinairement haut.*] Cela me fait ſouvenir de la conduite de Galba, envers un homme qui tâchoit de ſe delivrer du dernier ſuplice par ſon droit de bourgeoiſie Romaine; il le fit attacher à une croix bien blanchie, & beaucoup plus haute que les autres: c'étoit pour faire honneur à la qualité du criminel, & pour lui fournir une petite conſolation; mais tout cela pouvoit bien tenir de la moquerie. (b) *Tutorem quod pupillum cui ſubſtitutus hares erat venenо neciſſet cruce affecit, implorantique leges & civem Romanum ſe teſtificanti, quaſi ſolatio & honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque prater ceteras altiorem & dealbatam ſtatui crucem juſſit.* Je ne ſai pas quel fut le motif de ceux qui choiſirent un gibet plus exhauſſé pour le Moine Babelot; peut-être voulurent-ils ſimplement exciter plus d'attention ſur la biſarrerie des caracteres du perſonnage, ſans alluſion ni raport à la pratique de (c) l'antiquité. On a voulu quelquefois par la taille demeſurée du gibet, que le patient fût expoſé à la vuë de plus de monde. Voiez la remarque C de l'article d'Othon III. Je dirai en paſſant que (d) ceux qui comparent cette croix de Galba avec celle dont Verres ſe ſervit contre Gavius, n'ont aucune exactitude, car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci, fut qu'on la poſa non pas au lieu où les habitans de Meſſine avoient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardoit l'Italie. C'eſt ainſi que Verres voulut inſulter au patient qui ſe diſoit bourgeois Romain: il regardera, dit-il, du haut de ſa croix l'Italie & ſa maiſon. *Quid attinuit eum Mamertini more atque inſtituto ſuo crucem fixiſſent poſt urbem in via Pompeja, te jubere in ea parte figere qua ad fretum ſpectaret, & hoc addere quod negare nullo modo poteſ, quod omnibus audientibus dixiſti palam, te ideireo illum locum deligere, ut ille qui ſe civem Romanum eſſe diceret, ex cruce Italiam cerneret ac domum ſuam proſpicere poſſet.* C'eſt cette derniere circonſtance que Ciceron (e) a principalement relevée, quoi que Lactance (f) qui n'avoit que faire de cela pour le but de ſon diſcours, ne lui faiſe conſiderer que l'indignité de ce ſuplice en general.

(C) *De faire violer les femmes.*] Le Duc de Mompenſier avoit la coutume de recommander ſes priſonnieres à ſon Guidon, *viro bene vaſato & bene muremato.* Brantome decrit cela fort librement, & ajoûte ce qui ſuit. „ (g) Voilà la punition de ces pauvres „ Dames Huguenotes inventée par Monſieur de Mom„ pentier, qui me fait penſer avoir été priſe & tirée „ poſſible de Nicephore (h) par Monſieur Babelot, „ où il dit que l'Empereur Theodoſe ôta & abolit une „ coutume qui étoit de long tems dans Rome, à ſa„ voir que ſi quelque femme avoit été ſurpriſe en „ adultere, les Romains la puniſſoient, non par la coër„ cion du crime qu'elle avoit commis, mais par plus „ grand embraſement de paillardiſe; car ils enfer„ moient en une étroite logette celle qui avoit com„ mis l'adultere, & puis après permettoient impu„ demment, qu'elle aſſouvît ſa lubricité & paillardiſe „ ſon ſaoul, & d'un chacun qui voudroit venir & qui „ étoit plus vilain & ſale. C'eſt que les compagnons „ galans & paillards qui alloient, ſe garniſſoient & „ accommodoient de certaines ſonnettes au tems „ qu'ils avoient compagnie avec la Dame, à ce qu'au „ mouvement elles faiſant un ſon & tintinnement, „ donnaſſent non ſeulement avertiſſement aux paſſans „ & écoutans de leur fait & beſogne qu'ils y etoient, „ mais auſſi afin que par ce moyen & à ce ſon de ſon„ nettes fût enſeignée cette peine conjointe avec in„ jure & opprobre. Quel opprobre! dont elles s'en „ foucioient beaucoup. Vrayement voilà une terrible „ coutume que ce ſage Empereur abolit, ainſi que le „ dit l'Hiſtorien Nicephore, dans lequel poſſible Mon„ ſieur Babelot l'avoit feuilletée, & tirée pour la faire „ pratiquer à ce brave Guidon. „

ζ *En 1568.*

η *C'eſt grand haſard ſi ſes Confreres ne l'ont mis au nombre de leurs Martyrs.*

θ *C'eſt-à-dire qu'il n'y eut plus de quartier.*

* *Euſebius Hiſt. Eccleſ. l. 6. cap. 29.*

† *Chryſoſtom. tom. 1. p. 641. 669.*

‡ *Martyrolog. Romanum ad diem 24. Januar. Euſebius ubi ſupra cap. 39.*

‡ *Chryſoſtom. & Martyrol. Romanum ibid.*

(e) *Cicer. in Verr. 7.*

(f) *Lact. inſtit. divin. l. 4. c. 18.*

(g) *Brant. ubi ſupra pag. 282. 283.*

(h) *Il eût mieux valu citer Socrate, l. 5. c. 18.*

Digitized by Google

mage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il supose que ce Martyr fut mis à mort pour avoir (A) exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel, & il parle du crime de cet Empereur en (B) homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire. Il n'a point même su ce que l'on disoit de la (C) deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas. On peut

(A) *Pour avoir exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel.*] On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Decius. Ce seroit donc Decius qui auroit été exclus de l'entrée de l'Eglise, si la narration de St. Chrysostôme étoit veritable; mais il ne paroît pas que Décius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius (a) avance sans preuve que Decius alla en Syrie l'an 253. pour faire la guerre aux Perses, & que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son Eglise fût profanée par la presence d'un tel Empereur. Cela ne s'accorde ni avec la Chronologie, ni avec l'Histoire, ni avec la prudence de l'Evêque d'Antioche. Les meilleurs (b) Chronologues mettent la mort de Decius à l'an 251. Aucun bon Historien ne dit que Decius ait été dans l'Orient pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de St. Laurent assûrent (c) que cet Empereur alla faire la guerre aux Perses, & qu'il leur enleva le pais de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hircanie & même la Bactriane, & qu'il mourut à Rome possedé du Demon peu après le martyre de (d) St. Laurent; mais ces actes *sont* (e) *sans autorité & pleins de fautes.* Le P. Noris (f) n'a point hesité à dire que toute cette guerre de Perse *est une pure fable.* A l'egard de la prudence de St. Babylas, nous pouvons dire qu'elle n'auroit point souffert qu'il eût resisté à un Empereur Paien. *Il n'étoit pas dans l'ordre de la conduite de l'Eglise que St. Babylas entreprit de l'empecher d'y entrer, s'il y fut venu étant Payen pour y commettre quelque violence, car l'Eglise n'avoit de puissance & ne l'exerçoit que sur ceux qui etoient du nombre de ses enfans, & elle souffroit paisiblement l'insulte des persecuteurs.* C'est ainsi que parle l'Auteur de (g) la vie de Tertullien & d'Origene. Mr. de Tillemont confirme cette remarque. *L'Eglise dans ces occasions ne se defendoit*, dit-il (h), *que par ses prieres, & par la patience humble & paisible avec laquelle elle souffroit les insultes des persecuteurs. Que si l'on trouve dans une Oraison* (i) *attribuée a St. Chrysostôme que St. Romain d'Antioche a empêché un Gouverneur Payen d'entrer dans l'Eglise, c'est une conduite fort extraordinaire & ce fait n'est nullement assuré.* Il remarque aussi que tous les termes de St. Chrysostôme indiquent, que le Prince auquel St. Babylas resista etoit Chretien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait resisté à Decius, & cependant il est mort sous Decius: il faut donc dire que St. Chrysostôme s'est trompé, quand il a dit que St. Babylas souffrit la mort pour avoir defendu l'entrée de son Eglise à un Empereur.

(a) *In Annal. ad ann. 253. n. 128.*

(b) *Calvisius, Petau, Pagi, &c.*

(c) *Voiez Tillemont t. 3. p. 600.*

(d) *Ce Saint ne mourut qu'en 258.* Tillemont ibid.

(e) *Id. ib.*

(f) *De epochis Syro-Mac. pag. 293. apud Tillemont ibid.*

(g) *Imprimée a Paris en 1675. Voiez y la page 642.*

(h) *Tillem. ubi supra pag. 821.*

(i) *Chrysost. t. 1. Orat. 48. p. 547. a. 549. e. 550. e.*

(B) *Il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire.*] Il conte (i) qu'un certain peuple qui faisoit la guerre à cet Empereur souhaita de la terminer, & d'affermir la paix *par tous les liens les plus forts & les plus inviolables qui fussent parmi les hommes*; que l'accord fut *fait & confirmé par sermens de part & d'autre*; que ce peuple voulant faire connoître à ses ennemis qu'il agissoit sincerement, persuada à son Roi de donner son propre fils en ôtage au Prince avec lequel il avoit conclu la paix; que la suite temoigna que l'on avoit mis dans la gueule du lion celui que l'on croioit *avoir mis comme en dépôt en la garde* d'un ami, puis que ce Prince *n'ayant egard ni à la jeunesse* du fils de son Allié, *ni à la saintete inviolable des sermens qu'il avoit faits, ni à ces œil toujours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes, ... egorgea de sa propre main celui qu'il devoit cherir comme le depôt sacré & le nœu inviolable de* l'alliance. Voilà selon St. Chrysostôme quel fut le crime du Prince que St. Babylas traita de la maniere que l'on va voir. Ce grand Prelat (k) *imita parfaitement en cette rencontre le zele d'Elie & de Saint Jean, car il ne considera point qu'il avoit alors à resister non seulement a un Prince, à un Roi ordinaire, mais à celui qui etoit maitre d'une grande partie de la terre, qui avoit une armee tres-puissante, & que toutes choses sembloient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ebloui par tous ces éclat exterieur . . . . & ce même éclat ne servans qu'à lui representer en ce moment la majesté du Roi suprême dont il etoit le ministre, . . . il s'avança hardiment vers* ce Prince criminel *au milieu de tous ses gardes, l'arrêta avec la main qu'il lui mit contre l'estomach, lui representa son crime, & lui defendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fideles.* Il n'est pas necessaire d'observer que St. Chrysostôme ajoûte à la narration de ces faits, les figures (l) les plus vives & les plus pathetiques de sa Rhetorique; on se l'imagine de reste quand on sait (& qui ne le sait?) qu'il etoit grand Predicateur, & qu'il parloit à un (m) peuple rempli de respect & de zele pour le nom de St. Babylas. Mais ne pourroit-on pas le plaindre d'avoir employé tant d'ornemens, & tant d'efforts d'imagination & de poitrine sur des fausletez? Car qu'y a-t-il de plus chimerique que ce peuple ennemi des Romains, qui persuada à son Roi de mettre son fils en ôtage entre les mains de leur Empereur? Si quelque peuple avoit fait cela, ce seroient sans doute les Perses. Or il est bien sûr qu'ils ne firent rien de semblable pendant la prelature de St. Babylas. Je doute fort qu'aucun Empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune Prince, qui lui eût été donné comme en dépôt & en ôtage apres une paix conclue: mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les Empereurs sous lesquels St. Babylas a joui de l'Evêché d'Antioche. Je ne doute nullement que St. Chrysostôme n'ait erré de bonne foi, car non seulement il debita en chaire ces fauletez, (n) mais aussi dans un Ecrit qu'il composa contre les Gentils. S'il avoit pu se promettre que ses auditeurs lui feroient quartier sur une tradition fausle & pieuse, il n'auroit pas espere la même grace des ennemis du nom Chretien. Il croioit donc ne rien dire qui fût faux.

(k) *Voiez la même vie p. 636.*

(l) *Erasme conseilloit de lire cette Homelie dans les Colleges, comme un modele que les Ecoliers devoient preferer à Lysias, à Libanius, &c. Voiez la lettre qu'il écrivit au Principal d'un College de Louvain, c'est la 24. du 28. livre pag. 1705.*

(m) *Au peuple d'Antioche. St. Babylas avoit été Evêque de cette ville.*

(n) *St. Chrysost. Homil. de St. Babyl. pag. 641. vol. 1. item contra Gentil. & de St. Babyl. pag. 647. 655. &c. apud Autorem vita Tertulliani & Origenis pag. 632.*

(C) *De la deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas.*] St. Chrysostôme a supose que St. Babylas eut à faire à un Monarque, qui punit du dernier supice la sainte hardiesse qu'on avoit eue de lui refuser l'entrée du Temple. La fausseté de ce fait a été deja montrée par la raison que St. Babylas mourut sous l'empire de Decius, & que Decius n'avoit point trouvé de resistance à la porte de l'Eglise d'Antioche. Voici un nouveau moien de montrer cette même fausseté. Le predecesseur de Decius s'apelloit Philippe: c'est à lui qu'on croit que St. Babylas refusa l'entrée de son Eglise, ne le considerant pas comme Empereur, mais comme Chretien qui devoit subir les loix de la penitence, & les Canons de la Discipline. Or on pretend que cet Empereur s'y soumit, & qu'il en usa à-peu-près envers le Prelat d'Antioche, comme Theodose en usa depuis envers St. Ambroise à Milan. Eusebe raconte (o) que l'Empereur Philippe voulut assister aux prieres publiques la veille de Pâques; mais que l'Evêque ne lui permit d'entrer dans l'Eglise qu'après l'avoir obligé à confesser ses pechez, & à se mettre au nombre des penitens; ce que l'Empereur executa avec des temoignages sinceres de pieté, & de crainte de Dieu. Eusebe ne raconte cela que sur un simple ouï-dire, & ne nomme ni le lieu de ce grand evenement, ni le Prelat qui fit un si bel exploit. Il est bien etrange que de telles choses aient été si confusement contues. Aussi voit-on de très-savans hommes qui soutiennent que l'Empereur Philippe n'etoit point Chretien. Mais quoi qu'il en soit, il ne faut point separer la fermeté de Babylas, & la soumission de Philippe, comme St. Chrysostôme les separe, il faut ou les recevoir, ou les rejetter toutes deux. Il y a des Historiens qui en parlent d'une maniere moins vague qu'Eusebe. La Chronique d'Alexandrie (p) marque que l'Imperatrice ne fut pas moins condamnée à la penitence, que l'Empereur son mari: elle ajoûte que St. Babylas usa de cette rigueur, à cause que Philippe avoit tué le fils de l'Empereur Gordien. Notez qu'Erasme trompé par St. Chrysostôme a trouvé une grande difference entre au sucres, entre la fermeté de St. Babylas & celle de St. Ambroise. *Babyle*, dit-il (q), *parum feliciter cessit quod Imperatorem impia cede funestatum templo prohibuit; imo feliciter cessit ipsi qui prasulis auctoritatem sua morte confirmavit. At Ambrosio cessit felicius, qui summa constantia suam istius autoritatem, ipsum etiam Cæsarem Christo lucri fecit.* Autre passage: (r) *Ambrosius Episcopus Mediolanensis ausus est Theodosium Cæsarem, ob crudelem ac precipitatam in Thessalonicenses sententiam, à templi limine secludere, posque severas objurgationes, post indictam satisfactionem in pœnitentium classem relegare. . . . Tentavit idem Babylas Antiochenus Episcopus adversus regem innocentis homicidio pollutum, & interfectus est.*

(o) *Eusèb. Hist. Eccles. l. 6. c. 34.*

(p) *Pag. 630. apud Tillemont t. 3. p. 822.*

(q) *Erasm. epist. 3. lib. 28. pag. 1586.*

(r) *Id. epist. 69. lib. 29. pag. 1803.*

Digitized by Google

peut trouver le fondement (D) general de quelques-unes de ſes mepriſes. Nous parlons de tout cela dans les remarques, comme auſſi de la demande qu'on pretend que fit Apollon (E) à l'Empereur Julien par raport aux reliques de St. Babylas. On attribuë à ce Martyr trois * grans triomphes ſur les Empereurs Paiens, deux pendant ſa vie, un après ſa mort. Le premier eſt l'avantage qu'il remporta ſur Philippe, en l'obligeant de ſe tenir hors de l'Egliſe dans l'état de penitent: le ſecond eſt celui qu'il remporta ſur le perſecuteur Decius, lors qu'il aima mieux ſe preparer à tout ſoufrir pour la foi, que de rien faire qui fût indigne d'un bon Prelat: le troiſiéme eſt celui que ſes cendres † remporterent ſur l'Oracle d'Apollon auprès d'Antioche. Mr. Chevreau (F) a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.

BA-

(D) *Le fondement general de quelques-unes de ces mepriſes.*] Nous venons de voir qu'on a dit que St. Babylas ſe fonda ſur la deloiauté ſanguinaire de Philippe. L'Empereur Gordien ſous qui il etoit Prefet du Pretoire lui avoit confié ſon fils: après que Gordien fut mort, Philippe voulant regner en ſa place tua le jeune Prince qu'on lui avoit confié. St. Babylas le ſachant ſouillé d'un meurtre ſi execrable, ne voulut point l'admettre à l'Egliſe: Decius vengea l'affront fait à Philippe, car il fit mourir St. Babylas à cauſe de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie, & c'étoit Leonce Evêque d'Antioche l'an 348. qui avoit debité cela. Il ne ſavoit pas bien la conduite de Philippe, mais il s'éloignoit un peu moins de la verité que St. Chryſoſtôme. L'Empereur Gordien ſous qui Philippe étoit Prefet du Pretoire, n'avoit point d'enfans à confier à perſonne, car il n'en avoit point du tout. Ce ne fut donc point pour ſucceder à cet Empereur déjà mort que Philippe tua le fils du defunt, & ainſi Leonce raporte très-mal la choſe. Philippe ſe prevalant de la jeuneſſe de l'Empereur Gordien cabala de telle ſorte, qu'il ſe fit declarer ſon collegue & ſon tuteur. Les factions recommencerent; celle de Gordien ſuccomba: Philippe le fit depoſer, & puis tuer (a). Voilà la verité du fait. Les alterations de ce fait ſont allées en augmentant. Leonce a dit que Philippe avoit tué le fils de ſon Empereur, le même fils que cet Empereur lui avoit donné en garde. C'eſt déjà un égarement; c'eſt ſe poſter fort à côté de la verité. St. Chryſoſtôme aſſûre que Philippe avoit tué le fils d'un Prince avec lequel il avoit conclu un traité de paix, le même fils que ce Prince lui avoit laiſſé en depôt comme un gage de ſon amitié, & de ſon deſir ſincere de vivre en bonne intelligence avec lui; c'eſt un ſecond égarement, c'eſt ſe loger fort à côté du faux poſte de Leonce. Ce dernier Auteur avance que Decius fit mourir St. Babylas, pour le punir de ſon inſolence envers Philippe. Ceux qui ont ſu l'averſion de Decius pour Philippe, averſion qu'on croit avoir été cauſe que Decius perſecuta les Chretiens, ont trouvé abſurde ce que Leonce diſoit. Ils l'ont (b) donc corrigé en ſupoſant que Philippe fit mourir lui-même St. Babylas; ils ont corrigé une faute par une autre, & ont malheureuſement trompé St. Chryſoſtôme. Ils lui ont fait perdre des reflexions qu'il auroit parées des ornemens de ſon éloquence, pour repouſſer les inſultes des Paiens, & pour donner du relief au miniſtere Evangelique. L'humiliation d'un Empereur à la parole d'un Evêque eût fourni de belles penſées à St. Chryſoſtôme: c'eſt dommage qu'il ne l'ait point ſuë. Voiez un peu de quelle maniere il ſe prevaut de la reſiſtance de St. Babylas; Au lieu, *dit-il* (c), „ que les Prêtres des fauſſes divinitez ſont „ plus eſclaves des Empereurs que de leurs Dieux, & „ ne ſe rendent aſſidus à leur culte que par la crainte „ qu'ils ont de ces Princes, à qui les demons ſont „ ainſi redevables de leur culte, & de l'honneur qui „ leur eſt rendu par les hommes, ce grand Evêque „ d'Antioche montra en puniſſant l'Empereur même „ d'un châtiment très-ſenſible à un eſprit raiſonna- „ ble, & autant qu'il lui étoit permis de le faire ſe- „ lon la meſure de la puiſſance de l'Egliſe, que les „ Prêtres de la Religion de JESUS-CHRIST ne ſont „ eſclaves de qui que ce ſoit ſur la terre, & qu'ils „ doivent être ſi jaloux de cette ſainte élevation que „ Dieu leur a donnée en partage, comme le vray ca- „ ractere de leur dignité, qu'ils ſoient plutôt diſpoſez „ à prodiguer ſaintement leur vie, qu'à perdre ce „ privilege. Ce même exemple, ajoûte-t-il, en con- „ fondant l'orgueil des Payens augmenta la pieté des „ fidéles, qui apprirent de la conduite de leur Paſteur „ à craindre plus Dieu que tous les hommes; & il „ ferma entierement la bouche à ceux qui oſoient „ ſoutenir avec une extrême impudence, qu'il n'y „ avoit point de vray courage parmi les Chretiens, „ mais que tout y étoit faux & emprunté, n'étant „ couvert que d'une belle apparence? „

(E) *Que fit Apollon . . . . par raport aux reliques de St. Babylas.*] Il y avoit auprès d'Antioche un Temple & un Oracle d'Apollon dans un lieu qui s'apelloit Daphné. La ſuperſtition & la debauche concouroient comme à l'envi à diſtinguer ce lieu-là; c'étoit le rendez-vous des Amans & de leurs Maîtreſſes. D'autres y alloient pour faire leurs devotions; & aparemment pluſieurs y alloient pour ces deux fins tout à la fois. Gallus frere de Julien l'Apoſtat n'eut pas été plutôt declaré Ceſar, que pour faire ceſſer ce double deſordre il fit bâtir dans ce lieu-là une Egliſe, où il donna ordre que l'on tranſportât le ſepulcre de Babylas. On dit que dès que cela fut fait, Apollon ne rendit plus de reponſes. Le tombeau de ce Martyr en fut cauſe, & non pas l'interruption des ſacrifices: car les ſacrifices aiant recommencé ſous l'empire de Julien, l'oracle continua de ſe taire, & lors que Julien le conſulta en perſonne, il aprit que les cadavres dont ce lieu-là étoit plein fermoient la bouche à l'oracle. L'Empereur n'apliqua cela qu'au ſepulcre de Babylas, c'eſt pourquoi il en ordonna la tranſlation. Les Chretiens d'Antioche tranſporterent ce tombeau dans la ville. Ce fut une proceſſion de perſonnes de tout ſexe & de tout âge, qui chanterent par tout le (d) chemin un Cantique de triomphe, car leur (e) refrein concernoit la confuſion de ceux qui adorent les idoles (f), & étoit pris du Pſeaume 97. Par l'argument du plus au moins on pourroit conclure de cette hiſtoire, que la naiſſance de JESUS-CHRIST impoſa ſilence aux oracles du Paganiſme, ſi d'ailleurs on ne voioit que de l'aveu de Sozomene, cet oracle d'Apollon avoit rendu des reponſes juſques à l'empire de Conſtantius, ſous lequel Gallus eut la dignité de Ceſar. L'objection paroît plus forte contre ceux qui ne reconoiſſent aucune operation diabolique dans les oracles des Paiens. Mais voici ce que repond Mr. Van Dale. Il ſupoſe que les Prêtres d'Apollon ne voulant point être éclairez de ſi près par les Chretiens, qui venoient en foule au tombeau de Babylas, inventerent une reponſe qui pût obliger l'Empereur à faire ôter de ce lieu le tombeau de ce Martyr. Ces Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incredules, & ils n'eſperoient pas de pouvoir cacher leurs fineſſes, à des gens auſſi curieux de les decouvrir qu'étoient les Chretiens. Peut-être auſſi que l'aveugle ſuperſtition de ces Prêtres leur perſuadoit qu'ils feroient un bon acte de religion, s'ils faiſoient ôter du voiſinage de leur temple le tombeau d'un Martyr Chretien, veneré par les ennemis de leurs Dieux. *Chriſtiani quibus repleta erat Antiochia, aliique ejuſdem religionis aliunde advenientes, viſitabant quotidie ſepulchra Martyrum, atque inprimis quidem Babyle. Sub quo pratextu dum loca illa ita frequentarent, cum ſubreperent etiam huic Oraculo, oculiſque emiſſitius omnia perluſtrarent, ut ſic detegerent impoſturas ac praſtigias ibi exercitas, neque id ferrent ea tempora, ut vi expellere eos inde poſſent Antiſtites; illi ſub pratextu à mortuis purgandi locum Dis ſacratum, cum Babyla aliiſque, Chriſtianos inde removere nitebantur. Nihil enim magis aut citius detegere valebat Antiſtitum ejuſmodi impoſturas, quam continuus concurſus publicaque Panegyres, ob ludos aut feſta publica ibi celebranda: ſi quarumcunque ſectarum Philoſophis, eorumve ſequacibus ad illa patere acceſſus* (g).

(F) *Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.*] Voici ce qu'il en dit: „ (h) Ba- „ bylas Evêque d'Antioche ſoufrit le martyre avec ſes „ trois enfans, pour n'avoir pas voulu permettre à „ *Numerien* de voir les ceremonies des Chrétiens, „ ajoûtant, *Qu'un homme ſouillé de ſang & du ſacri-* „ *fice des Idoles, ne pouvoit pas entrer dans l'Egliſe*; „ ou, comme le dit Suidas, *Qu'il ne ſoufriroit point* „ *que le loup entrât dans la Bergerie du Seigneur.*„ 1. Babylas n'avoit point d'enfans; il faloit dire qu'il y eut (i) trois freres encore enfans ou fort jeunes qui ſouffrirent le martyre avec lui. 2. Il y a plus de 30. ans, entre la mort de Babylas & l'empire de Numerien. 3. Les anciens Auteurs ne prêtent pas au Martyr

* *Voiez la vie de Tertullien & d'Origene pag. 757.*

† *Voiez la remarque E.*

(a) *Voiez Capitolin dans la vie de Gordien.*

(b) *Voiez Tillemont ubi ſupra pag. 822.*

(c) *Contra Gentil. de S. Babyl. oper. t. 1. pag. 664. 665. apud autorem vitæ Tertull. & Origenis pag. 639.*

(d) *Il étoit d'environ 40. ſtades, c'eſt-à-dire 5000. pas.*

(e) Ἐξῆρχε δὲ τῶν ψαλμῳδῶν τοῖς λόγοις, οἱ τὸν ἀκροστιχίδα, ἢ ἐπιγραφὴν τὸ παλαιὸν ἐν συμφωνίᾳ ἢ ταυτὸν τῷ ῥητῷ ἐπῳδὴν ἐχούσῃ τὸν λαὸν ἐπῄδοντα πάντα, εἰ προκατάρξειεν τοῖς γλυπτοῖς οἱ ὑμνῳδούμενοι τοῖς εἰδώλοις. *Præcinebant autem cæteris ii qui Pſalmos apprime callebant; multitudo deinde reſpondebat cum concentu & hunc verſiculum ſuccinebat: Confuſi ſunt omnes qui adorant ſculptilia, qui gloriantur in ſimulachris. Sozom. ubi infra.*

(f) *Ex Sozomeno l. 5. c. 20.*

(g) *Van Dale de Oraculis pag. 442. Voiez les nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Mars 1684. pag. 15. 16.*

(h) *Chevreau, Hiſtoire du monde l. 4. chap. 4. pag. 400. du 2. tome édit. de Holl. 1687.*

(i) *Vie de Tertull. & d'Orig. pag. 758.*

BABYLONE. Mr. Moreri & ſes Continuateurs ont ramaſſé tant de choſes touchant cette ville, que ſi je voulois donner à cet article une forme raiſonnable, je ſerois contraint de repeter la plupart de leurs recueils. Ainſi pour épargner au public le degoût de trouver les mêmes choſes dans differens Dictionaires, je m'arrêterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point ſi ce qu'ils raportent eſt dans toute l'exactitude qu'il eût falu. Les habitans de Babylone pretendoient que cette ville étoit très-ancienne: ils comptoient 473. mille ans depuis les premieres obſervations de leurs Aſtrologues, juſqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'eſt ce que nous aprend * Diodore de Sicile. D'autres s'attachant à un nombre rond, diſent que les Babyloniens ſe vantoient d'avoir conſervé dans leurs Archives, les obſervations que leurs Aſtrologues avoient faites ſur les nativitez (*AΔ*) pendant 470. mille ans. Il faut corriger par là un (*A*) endroit de Pline, dont quelques Auteurs ſe ſervent mal à-propos ou pour refuter l'antiquité de Babylone, ou à d'autres uſages. Un ſavant Profeſſeur de Leide l'a remarqué depuis

* *Lib.* II. *pag.* 118. *edit. Rhodom.*

(*z*) *On écrit ceci l'an* 1694.

(*a*) *Il a publié en effet une édition à la Haie l'an* 1698. *avec pluſieurs additions & corrections. Mais il n'a rien changé au paſſage qui concerne Babylas.*

(*b*) *Daniel Larroquanus Matthæi filius.*

(*c*) *Cicero de divinat. lib.* I. *fol. m.* 307.

(*d*) *Id. ib. lib.* 2. *fol.* 320. *A.*

(*e*) *Plin. lib.* 7. *c.* 56.

(*f*) Litteras ſemper arbitror Aſſyrias fuiſſe. *Mr. Periconius* ubi infra *croit qu'il faut lire* Aſſyriis.

(*g*) *Scaliger ad Græca Euſebii pag.* 407. *Voſſius de Hiſtoricis Græcis, apud Perizonium ubi infra.*

(*h*) *Marshamus ſecul. XVII. pag.* 474. *edit. Anglic. apud eundem.*

(*i*) *Vide Dodwell. obſervat. Cyprian. in Append. p.* 36. 37.

(*k*) *Ci-devant Profeſſeur à Franeker. Il eſt Profeſſeur à Leide en Grec, en Hiſtoire & en Eloquence depuis l'année paſſée* 1693.

tyr les phraſes de Mr. Chevreau. Avoüons que c'eſt une entrepriſe bien difficile que celle de l'Hiſtoire univerſelle. Mr. Chevreau étoit habile homme; il connoiſſoit les defauts de ceux qui l'ont precedé dans ce deſſein; il a mis un tems fort long à ſon Ouvrage; & cependant. . . . Comme il (*z*) eſt plein de vie, & que nonobſtant ſon âge, il jouit de la ſanté du corps, & de celle de l'eſprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle (*a*) édition qui ſera encore plus belle que les precedentes. Au reſte je dois conſeiller à mes Lecteurs de conſulter le ſavant Ouvrage que (*b*) Mr. de Larroque fit imprimer à Leide l'an 1688. ſous le titre de *Matthæi Larroquani adverſariorum ſacrorum libri tres.* Voiez y la page 79. & les ſuivantes.

(*AΔ*) *Se vantoient d'avoir conſervé . . . . . pendant* 470. *mille ans.*] Citons ſeulement deux paſſages de Ciceron. (*c*) *Condemnamus etiam Babylonios, & eos qui ex Cancaſo cœli ſigna ſervantes, numeris & motibus ſtellarum curſus perſequuntur. Condemnemus inquam hos aut ſtultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui* CCCCLXX. *millia annorum, ut ipſi dicunt, monumentis comprehenſa continent.* Voions comment il ſe moque de cela dans un autre endroit. (*d*) *Quod ajunt* 470. *millia annorum in ſcriptis & monumentis eorum eſſe perſcripta, quæ nemo unquam poſſit accurate perdiſcere, ſi pueris quicunque eſſent nati, Babylonios poſſuiſſe fallunt. Si enim eſſet factitatum, non eſſet deſitum. Nominem autem habemus auctorem qui aut fieri dicat, aut factum ſciat.*

(*A*) *Il faut corriger par là un endroit de Pline.*] Voici les paroles; *Epigenes apud Babylonios* 720. *annorum obſervationes ſiderum coctilibus lateritiis inſcriptas docet, gravis auctor imprimis: qui minimum Beroſus & Critodemus* 480. *annorum. Ex quo apparet æternas literarum uſus* (*e*). Il venoit de dire qu'il croioit que les (*f*) lettres Aſſyriennes avoient toûjours exiſté, ou que les Aſſyriens avoient toûjours eu l'uſage de l'écriture; il faut donc prendre pour la preuve de ſon opinion les temoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Beroſe, touchant les obſervations aſtronomiques que les Babyloniens avoient fait graver: car la concluſion qu'il tire de ces temoignages eſt la même choſe que l'opinion qu'il avoit repreſentée peu auparavant: *ex quo apparet*, voilà ſa concluſion, *æternas literarum uſus.* Or il n'y a rien de plus abſurde que ſon raiſonnement, ſi l'on ſupoſe qu'il a parlé comme il parle dans les manuſcrits & dans les éditions de ſon livre. Epigenes Auteur grave aſſûre que les obſervations des Aſtrologues Babyloniens comprenoient 720. ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étenduë, comme Beroſe & Critodeme, leur aſſignent 480. ans. Donc l'uſage des lettres eſt éternel, & j'eſtime avec raiſon qu'il a exiſté toûjours dans l'Aſſyrie. C'eſt ainſi que Pline raiſonne dans l'état où eſt aujourd'hui ſon Hiſtoire naturelle; c'eſt ainſi, dis-je, qu'il raiſonne après avoir obſervé que Cadmus aporta l'uſage des lettres en Europe, & qu'on diſoit que leur invention en Egypte preceda de 15. ans le regne de Phoronée. Un fou, un homme ivre, un radoteur pourroient-ils faire une plus extravagante rhapſodie? Il faut donc ſupoſer neceſſairement que ce paſſage n'eſt pas dans ſon état naturel: & c'eſt un grand ſujet d'étonnement que mille doctes Critiques aient examiné ces paroles, ſans y apercevoir une impertinente Logique qui les leur rendit ſuſpectes. Les Scaligers, les Voſſius, les Marshams, les Dodwels ſont ſi peu entrez en defiance là-deſſus, qu'ils les ont priſes pour le fondement des concluſions qu'ils vouloient bâtir touchant (*g*) l'âge de Beroſe, ou contre (*h*) l'antiquité de Babylone, ou pour (*i*) d'autres vuës. Le P. Hardouin a corrigé une partie de ce paſſage; mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raiſonner Pline, car ſi ce motif principal l'avoit fait agir, il auroit corrigé tout; c'eſt Mr. Perizonius (*k*) qui a developé amplement les cauſes du mal, & les preuves de la corruption du texte (*l*). Il a montré qu'il faut ajoûter le nombre de mille tant du côté d'Epigenes, que du côté de Beroſe; & ainſi Pline auroit dit que ſelon le temoignage d'Epigenes, les obſervations des Aſtrologues de Babylone comprennent 720. mille ans; & ſelon le temoignage de ceux qui comme Beroſe & Critodeme leur donnent le moins d'étenduë, 480. mille ans. Pline a raiſon en ſupoſant comme il fait que ces temoins ſont dignes de foi, de conclure que l'on ne ſauroit marquer le commencement des lettres Aſſyriennes. Or quand une choſe eſt ſi ancienne qu'on n'en ſauroit marquer la naiſſance, on ne fait point de ſcrupule, en écrivant comme faiſoit Pline, de la nommer éternelle. Mais oſeroit-on la qualifier de la ſorte, lors que les preuves de l'antiquité qu'on lui donneroit, la laiſſeroient plus nouvelle qu'une choſe dont on marqueroit le commencement? C'eſt le cas où Pline ſe trouveroit, s'il avoit dit ce que l'on trouve aujourd'hui dans ſon Ouvrage. Peſez bien ce qu'il a dit touchant Cadmus, & Phoronée.

Il faut expliquer à part la correction du P. Hardouin. Il retablit ainſi le texte de Pline. *E diverſo Epigenes apud Babylonios* CCCCLXX. *annorum M. obſervationes ſiderum coctilibus laterculis inſcriptas docet . . . . . qui minimum, Beroſus & Critodemus* CCCCXC. *annorum.* D'un côté il met 470. mille au lieu de 720. & de l'autre il met 490. au lieu de 480. Il ſe fonde ſur les manuſcrits quant à la derniere correction, & ſur l'autorité (*m*) de Ciceron quant à la premiere. Il eſt vrai qu'il dit en paſſant (*n*) que le lieu même de Pline ſemble demander la premiere correction; c'eſt une marque qu'il a ſenti le mauvais raiſonnement que la leçon ordinaire attribuë à Pline. Mais ſi l'on ajoûte mille aux 480. de la leçon ordinaire, l'on tombe dans une autre difficulté; l'on ſoutient que Beroſe donne 480. mille ans aux obſervations des Aſtrologues Babyloniens, & cependant nous ſavons qu'il n'a parlé que de 150. mille ans, lors qu'il a fait mention de la diligence avec laquelle ceux de Babylone conſervoient la memoire de diverſes choſes naturelles, & hiſtoriques. (*o*) Βηρωσσὸς ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησι γενέσθαι δεῖξαι καὶ Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου τὸν ἱλικίαν, ἀναγραφὰς δὲ ποιεῖσθαι τὸν Βαβυλῶνα φιλοπόνως μᾶλλον ποιησάμενον ἢ τοὺς ἄλλους ἅπαντας ἐν περιοχαῖς χρόνου. περιέχειν δὲ τὰς ἀναγραφὰς ἱστορίας περί τε τοῦ οὐρανοῦ, καὶ θαλάσσης, καὶ πρωτογονίας, καὶ βασιλέων, καὶ τῶν κατ' αὐτοὺς πραχθέντων. *Beroſus in primo libro Babyloniorum ait natum ſe etiam Alexandri Philippi filii: ſcripta vero multa ſervari Babylone magna cum cura quæ tempus continent annorum ſupra myriadas quindecim: hæc autem ſcripta continere hiſtorias circa cœlum, mare, & rerum primordia, & reges, eorumque res geſtas.* Il faut avoüer que ce paſſage prouve également ces deux choſes: l'une qu'il faut chaſſer du texte de Pline le nombre de 480. ou 490. l'autre qu'il ne faut pas y ſubſtituer 480. mille, mais plutôt 150. mille. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe faire des chicanes; on peut objecter que Beroſe s'étant mieux inſtruit du fait trouva 480. mille ans, & debita ce calcul dans un Ouvrage ſur lequel Pline ſe regla. On pourroit auſſi objecter que les nombres ont été falſifiez dans le paſſage qu'Euſebe cite. Quoi qu'il en ſoit j'aimerois mieux retenir la correction du P. Hardouïn, & y ajoûter quant à Beroſe & à Critodeme le changement de 490. en 150. mille.

Je dirai en paſſant que Voſſius n'a point raporté comme il devoit ce qui concerne Beroſe dans le paſſage de Pline qui ſert de ſujet à cette remarque. Il (*p*) pretend que Pline dit que Beroſe a fait l'Hiſtoire de ce qui s'étoit paſſé pendant le cours de 480. ans. Je cite les paroles de Voſſius, comparez les avec le paſſage de Pline, & vous verrez un fort grand menſonge. A qui ſe fier?

(*l*) *Voiez ſa* Diſſertatio prima Philologica de Originibus Babylonicis: *ce ſont des Theſes ſoutenuës au mois d'Avril* 1694.

(*m*) *C'eſt-à-dire ſur les deux paſſages du traité de divinatione citez ci-deſſus lettre c, & d.*

(*n*) Certè annorum millia locus ipſe poſtulare videtur, non annos. *Hardouin. in Plin. tom.* 2. *pag.* 134. *n.* 157.

(*o*) *Beroſus apud Alexandrum Polihiſtor. citatum ab Euſebio in Chronico Græco p.* 5. *& 6. edit. Scalig.* 1658.

(*p*) Plinius lib. VI. Hiſt. Nat. cap. LV. (*il faloit dire lib.* VII. *cap.* LVI.) refert Beroſum tradere memoriam quadringentorum annorum & octoginta. *Voſſius de Hiſt. Græc. pag.* 86.

Digitized by Google

puis peu, & il eſt étrange qu'on ait tant tardé à le remarquer. Ariſtote ſavoit ſans doute que les Babyloniens ſe vantoient de poſſeder une ſuite d'obſervations aſtronomiques, qui comprenoit un prodigieux nombre de ſiecles. Aiant voulu s'en éclaircir par le moien de Calliſthene qui étoit à la ſuite d'Alexandre, il trouva bien du mecompte; car on pretend que Calliſthene lui fit ſavoir qu'il n'avoit vu dans Babylone que pour 1903. ans d'obſervations aſtronomiques. Simplicius * raporte cela, & l'emprunte de Porphyre. Si Calliſthene a bien ſuputé, il faut convenir que les hommes après le deluge ſe hâterent furieuſement de devenir Aſtrologues, car ſelon la Bible Hebraïque on ne ſauroit trouver que deux mille ans depuis le deluge juſqu'à la mort d'Alexandre. Il y a lieu de douter de ce que raporte Simplicius; & il eſt remarquable que tous les anciens Auteurs qui ont attribué à Semiramis la fondation de Babylone, n'ont † eu pour garant que Cteſias, dont les Hiſtoires étoient remplies de fables. Auſſi voions nous que Beroſe ‡ blâme fort les Ecrivains Grecs, d'avoir publié que Semiramis avoit bâti Babylone, & qu'elle l'avoit ornée de bâtimens admirables. Le ſuplément de Moreri cite Quinte Curce touchant l'impudicité des femmes de Babylone. On peut ajoûter que ce deſordre étoit fort ancien. La lettre de Jeremie inſerée dans le livre de Baruc en touche quelque choſe, mais d'une maniere obſcure, & qui a beſoin d'un (B) commentaire tiré d'Herodote.

BACHOVIUS (Reinier) nâquit à Cologne l'an 1544. Sa vie ſe trouve parmi celles des Juriſconſultes d'Allemagne dans Melchior Adam. Je ne repeterai point ce que Moreri en a tiré; je developerai ſeulement les perſecutions qui furent faites à Bachovius dans Leipſic, à cauſe de ſon Calviniſme. D'abord on n'eut que des ſoupçons contre lui, & l'on ſe contenta de l'éloigner des emplois publics; mais les tems aiant changé il obtint la charge de Senateur, & puis en l'année 1585. celle d'Echevin, & au bout de trois ans celle de Conſul. L'Electeur Chriſtien I. étant mort l'an 1591. on preſſa Bachovius de profeſſer le Lutheraniſme, & comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ſes charges. Il n'écouta point le conſeil qu'on lui donna de ſe retirer, quoi qu'on lui repreſentât le peril de la priſon; il crut que la fuite donneroit lieu à ſes ennemis de publier qu'il ne ſe ſentoit pas innocent: mais il falut en 1593. ceder aux émotions populaires, & ſortir de Leipſic. Il ſe retira d'abord à Serveſte, & l'année ſuivante au Palatinat, non ſans avoir perdu preſque tous ſes biens. Il trouva un bon protecteur en la perſonne de l'Electeur Palatin, & il exerça pluſieurs charges lucratives & honorables à Heidelberg, juſques à ſa mort arrivée le 27. de Fevrier β 1614. Il publia (A) un livre qui ſentoit plus le Theologien que le Juriſte. Il laiſſa entre autres enfans Reinier, ou Reinhard Bachovius, qu'il vit monter de la profeſſion de Politique à celle de Juriſprudence dans l'Academie d'Heidelberg. Ce fils a été un (B) aſſez grand nom parmi les Juriſconſultes du XVII. ſiecle; il poſſedoit ſur tout l'art de refuter γ ſubtilement ce qu'il s'engageoit de combatre. Il fut flotant ſur la Religion, car il dit en confidence à un Profeſſeur ‡ Lutherien, que ſi l'on vouloit ſouffrir qu'il fit des leçons particulieres en Juriſprudence à Strasbourg, il quitteroit ſa profeſſion

* *In lib. 1. de cœlo, com. 46. pag. 123.*

† *Marsham pag. 507. edit. 1676. in 4.*

‡ *Lib. 3. Chaldaicorum apud Joſeph. l. 1. contra Apion. pag. 1045.*

β *Tiré de Melchior Adam dans le volume des Juriſconſultes.*

γ *Voiez la remarque B.*

‡ *Il s'appelloit Tabor, & paſſe pour un grand Juriſconſulte.*

(a) *Livre de Baruc parmi les Apocryphes ch. 6. v. 42. & 43.*

(b) *Herod. lib. 1. cap. 199.*

(c) *On aide à la lettre, afin de faire mieux entendre par une paraphraſe ce qu'Herodote n'explique pas aſſez au detail.*

(d) *C'étoit Venus: les Babyloniens l'appelloient Mylitta. Herod. ib.*

(e) *Herodot. ibid.*

(f) *Id. ib.*

(B) *A beſoin d'un commentaire tiré d'Herodote.*] Voici le texte de Jeremie (a): *Les femmes environnées de cordes ſont aſſiſes par les chemins . . . . & quand quelqu'une d'elles attirée par quelque paſſant a couché avec lui, elle reproche à ſa voiſine qu'elle n'a pas été trouvée digne comme elle, & que ſa corde n'a pas été rompuë.* Pour bien entendre cela il faut recourir à Herodote (b), qui nous aprend qu'il y avoit une loi à Babylone qui obligeoit toutes les femmes du païs à s'aller aſſoir auprès du temple de Venus, pour y attendre l'occaſion d'avoir à faire à un étranger. Il faloit qu'une fois en leur vie toutes paſſaſſent par là. Les plus riches ſe tenoient dans des carroſſes, & menoient un grand nombre de domeſtiques: les autres n'avoient qu'une cloiſon de corde, c'eſt-à-dire (c) qu'elles formoient certains rangs qui étoient ſeparez les uns des autres par des cordes; mais de telle maniere qu'il y avoit des entrées & des iſſuës, afin que les étrangers ſe promenaſſent librement dans les intervalles, & choiſiſſent celle qu'ils trouveroient le plus à leur gré. Quand ils l'avoient choiſie, ils lui jettoient de l'argent ſur le giron, & ils la menoient en quelque lieu à l'écart pour jouir d'elle. Ils faiſoient une priere pour elle à la Deeſſe (d) du temple. Il n'étoit point permis à ces femmes de refuſer aucun étranger, ni l'argent qu'on leur donnoit, quelque petite que fût la ſomme. Il faloit qu'elles ſuiviſſent le premier étranger qui leur jettoit de l'argent. Notez que cette ſomme étoit deſtinée à des uſages de religion. (e) Τὸ δὲ ἀργύριον. *Si quidem in ſacrum convertitur uſum.* Après la conſommation de l'acte elles pouvoient retourner à leur logis, la devotion ou l'expiation que la Deeſſe exigeoit étoit accomplie. Celles qui étoient belles ou jolies étoient bien-tôt expediées, & relevées de ſentinelles; mais les laides attendoient long tems l'heure propice pour ſatisfaire à la loi. Il y en avoit de ſi malheureuſes que 3. ou 4. ans d'attente ne finiſſoient point leur noviciat. (f) Καὶ γὰρ τρίετεις καὶ τετραέτεις παρέκεινται χρόνου μέτρου. *Nam quadam triennium quadriennumque expectant.* Il n'y a plus d'obſcurité preſentement dans les paroles de Jeremie. Chacune de ces femmes ſe tenoit dans une cellule entourée de corde, & n'en ſortoit qu'en rompant la corde, après quoi elle inſultoit à celles qui étoient encore dans la (g) cloiſon. Qui pourroit aſſez deplorer la monſtrueuſe alliance qui ſe faiſoit dans le Paganiſme entre le culte des Dieux, & les paſſions les plus ſales? C'eſt ce que l'on auroit pu appeller à juſte titre *la devotion aiſée*, ſi la comedie avoit contenu plus d'actes & plus de ſcenes, & ſi l'on n'avoit pas fait un mêlange deſavantageux à la laideur; car cette patience de 3. ou 4. ans pour un ſeul coup étoit une rude penitence. Martin del Rio retracta ce qu'il avoit dit ſur les paroles que j'ai raportées du livre de Baruc. Il avoit cru qu'elles traitoient de certaines ligatures pratiquées pour ſe faire aimer. Voiez ſes diſquiſitions magiques (h).

(A) *Il publia un livre qui ſentoit plus le Theologien.*] C'étoit une eſpece de Commentaire ſur le fameux Catechiſme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci: (i) *Propaganda veritatis evangelicæ ſtudio edidit* Catecheſin Palatinatus, *teſtimoniis ſacræ ſcripturæ ac ſententiis patrum qui primis* quingentis *à Chriſto nato annis in Eccleſia Dei claruerunt exornatam & illuſtratam, cum* epitome vitæ *eorundem* patrum, *&* methodica narratione de Conciliis, *quorum Canones in illo Catecheſico libello citantur* (k).

(B) *A été un aſſez grand nom parmi les Juriſconſultes.*] Conringius (l) l'apelle *diſciplinæ juridicæ æternum decus.* Selon Vinnius (m) il eſt *ſubtiliſſimus Juriſconſultus, non tam ſua ſententia adſtructor, quam deſtructor alienæ.* Un autre (n) dit, *Eo in his quæ ad ſolidam noſtri juris interpretationem faciunt, acutiorem vix tradit prior ætas.* Enfin les épithetes d'*accuratiſſimus*, de *ſubtiliſſimus*, d'*acutiſſimus*, d'*inexorabilis cenſor* (n) ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens; on ne voit que trop d'Ecrivains ſubtils, & grans raiſonneurs qui prouvent mal leur doctrine, mais qui renverſent de fond en comble celle d'autrui. L'homme eſt ordinairement plus fort dans la diſpute offenſive, que dans la defenſive. Voiez ce que diſoit un Electeur de Cologne touchant les demêlez des Cordeliers & des Jacobins. C'eſt Fra Paolo qui le raporte. Voiez le 4. livre de ſon Hiſtoire du Concile de Trente à la page 309. de la verſion de Mr. Amelot de la Houſſaie.

(g) *On pouvoit apliquer à celles qui en ſortoient tard, le* Tam gratum mihi quam ferunt puellæ Pernicl aureolum fuiſſe malum. Quod zonam ſolvit diu ligatam. *Catul. epigr. 2.*

(h) *Lib. 3. parte 1. quæſt. 3. pag. m. 13.*

(i) *Melch. Adam. in vitis Juriſc. pag. 472. 473.*

(k) *De auctoritate juris publ. Juſtin. in Germania apud Maguinum Eponym. p. 99.*

(l) *Cap. 11. de pacif. n. 9. apud eumdem.*

(m) *Habui. in dedic. obſerv. ad Weſenbec. apud eumdem.*

(n) *Schulz. apud eumdem.*

Digitized by Google

ſion d'Heidelberg, & s'en iroit à Strasbourg. Il declara qu'il deteſtoit le dogme de la predeſtination abſoluë, & qu'il croioit la preſence corporelle de JESUS-CHRIST au Sacrement de la Cene, quoi qu'il n'en ſût pas la maniere. Celui à qui il s'ouvrit de cette diſpoſition, la communiqua aux Magiſtrats de Strasbourg, qui le chargerent de lui temoigner qu'il ſeroit le bien venu. Bachovius ſe rendit dans cette ville avec ſa Bibliotheque; mais n'y trouvant point dequoi vivre β il s'en retourna à Heidelberg, où ſon confident le trouva chagrin & malade l'an 1629. γ

β Vitæ præſidiis deſtitutus religionem omiſit. *Praſchius in Mauſoleo Taboris.*

γ Tiré de *Praſchius in Mauſoleo Laboris.*

BACON (ROGER) Cordelier Anglois, vivoit au XIII. ſiecle. Il étoit grand Aſtrologue, grand Chymiſte & grand Mathematicien. C'eſt ſans doute ce qui donna lieu de le ſoupçonner de Magie. Il court une tradition parmi le peuple d'Angleterre, que ce Cordelier fit une tête (A) d'airain qui repondoit à ſes queſtions. Seldenus (B) rejette cela comme une fable puerile, & remarque qu'aucun Hiſtorien n'en a parlé, & que Baleus qui avoit diffamé Roger Bacon, ſe retracta, & repara honorablement cette injure. François Picus * dit qu'il a lu dans un livre de Bacon „ qu'un homme pourroit devenir prophete & predire les choſes futures par le „ moien du miroir Almuchefi, compoſé ſuivant les regles de Perſpective, pourveu qu'il s'en ſervît ſous une bonne conſtellation, & qu'il euſt auparavant rendu ſon corps bien egal & temperé „ par la Chymie.„ Cela n'eſt point contraire à Jean Pic de la Mirande †, qui a ſoutenu que Bacon ne s'eſt amuſé qu'à la Magie naturelle. Ce Cordelier envoia pluſieurs inſtrumens de ſon invention au Pape Clement IV ‡. On a publié pluſieurs de ſes livres: *Specula Mathematica & perſpectiva. Speculum Alchemiæ. De mirabili poteſtate artis & naturæ. Epiſtola cum notis*, &c. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne faiſoit rien par engagement avec le Demon, mais qu'il ne laiſſoit pas d'attribuer une efficace ſurprenante à des choſes qui ne pouvoient l'avoir naturellement. On a donc raiſon de dire que ſes écrits contiennent beaucoup de (C) ſuperſtition. Il étoit fort infatué (D) de l'Aſtrologie judiciaire.

* *Lib.* 2. *de prænotione cap.* 1. *& lib.* 7. *cap.* 7. *apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m.* 490.

† *In præfat. Apolog. apud Naudé, ib.*

‡ *Naudé, ibid. pag.* 493.

La lettre qu'il écrivit au Pape Clement IV. & qui ſe trouve dans la Bibliotheque de Lambeth, contient avec les éloges de la Sainte Ecriture un deſſein aſſez étrange; car il exhorte ce Pape à confirmer par l'autorité apoſtolique, & à recommander à toute l'Egliſe la methode qu'il avoit trouvée d'aprendre en très-peu de jours à tout le monde l'Hebreu, le Latin, le Grec, & l'Arabe. Il pretendoit que non ſeulement tous les laïques devoient lire l'Ecriture, (E) mais auſſi en entendre les originaux; & il aſſûroit que ſa Grammaire univerſelle étoit ſouhaitée paſſionnément, & que pluſieurs propheties la confirmoient.

BACON.

(A) *Fit une tête d'airain qui repondoit à ſes queſtions.*] Majer remarque (a) qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les Comedies comme un grand Magicien. *Et que le bruit commun eſt que lui & ſon frere de religion Thomas Bungey travaillerent 7. ans à forger cette Teſte, pour ſavoir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur & rempart; ſur quoi elle leur donna une reponſe laquelle toutesfois ils ne peurent bien entendre, parce que ne la croyans recevoir ſi-toſt, ils s'eſtoient occupez à autre choſe qu'à preſter les aureilles à cet Oracle.* Ce ſont des contes populaires qui ne meritent pas d'être refutez. On en fait courir de ſemblables (b) d'Aibert le Grand.

(a) *Lib.* 10. *Symbol. aureæ menſæ pag.* 453. *apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m.* 491.

(b) *Voiez ci-deſſus, pag.* 138. *col.* 1.

(B) *Seldenus rejette cela comme une fable puerile.*] Raportons ſes propres paroles: (c) *Iſtiuſmodi caput ex are conflatum ab eruditiſſimo Rogero Bachone eſt in ore noſtratis vulgi, ſed non ſine injuria in illius Matheſin, quam fummam & à dæmonum præſtigiis puram monſtrant ſatis illius opera quæcunque nos legiſſe contigit, & quidquid adverſus eum uti magum fominatores J. Baleus inſectus dicam, an in optimas artes malitia, exitioſa centuriarum prima ſatis incogitanter effutierat, id bene monitus omne non modo retractavit, verum in ea qua tali & tanto viro digna ſunt poſtrema recognitione etiam prudenter commutavit. Nec quod hanc vulgi famam auſtruat, habent Annales noſtri.* Jean Dee Philoſophe & Mathematicien Anglois a fait une Apologie de Roger Bacon. Il en parle dans l'épitre dedicatoire de ſes *Propædeumata Aphoriſtica de præſtantioribus quibuſdam naturæ virtutibus.* Voiez Naudé à la page 488. de l'apologie des grans hommes.

(c) *Contiennent beaucoup de ſuperſtition.*] Martin del Rio, l'homme du monde qui ſur ces matieres-là prodigue le moins ſon abſolution aux perſonnes ſoupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des Magiciens, & ſe contente d'en faire un Auteur ſuperſtitieux. *Alchindus*, dit-il (d), *Rogerius Bachonus, & Gebor Arabs multis ſcatent ſuperſtitioſis, ideo veſtra lectionis etiam hos putarim.* Jean Wier n'a pas la même indulgence, car il met dans la même claſſe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anſelme de Parme, Cicchus d'Aſculum, & quelques autres, au lieu que Martin del Rio (e) traite de vrais Magiciens les trois derniers que j'ai nommez, & ne met Bacon qu'au nombre des ſuperſtitieux. Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reſte, c'eſt-à-dire qu'il a pris Pierre d'Apone, Anſelme de Parme &c. pour des ſectateurs de la mauvaiſe Magie. *Superiorum (f) magorum magamenta iisdem inſulſe ſequuti ſunt Appion Grammaticus, Julianus Apoſtata, Robertus Anglicus apud Helvetios miſere mortuus,* ROGERIUS BACHON, *Petrus Aponenſis Conciliator dictus, Albertus Trotenicus, Arnoldus de Villanova, Anſelmus Parmenſis, Picatrix Hiſpanus, vel author libri ad Alfonſum ſub Picatricis nomine, Cicchus Aſculus Florentinus, & plerique alii obſcuriores nominis ſcriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui quum ſe magicam tradere poſſe cenſur, non niſi aut deliramenta quædam nulla ratione ſubnixa, aut ſuperſtitiones pias omnibus indignas congeſſerunt.*

(d) *Diſquiſit. Magicar. l.* 1. *cap.* 3. *pag. m.* 22.

(e) Ab hoc numero removeo ut demoniacos magos Picatricem Hiſpanum, Anſelmum Parmenſem, Cicchum Eſculanum, Petrum de Abono, & Cornel. Agrippam, & Paracelſum . . . homines partim atheos, partim hæreticos. *Ibid.*

(f) *Wier. de præſtig. l.* 2. *c.* 4. *Il remarque que Jean François Pic lib.* 7. *c.* 7. *refute Bacon.*

(D) *Infatué de l'Aſtrologie judiciaire.*] Jean Pic (g) ſoutient que le livre qui a pour titre *Speculum Aſtrologiæ*, où il eſt traité des Auteurs licites & illicites qui ont ecrit de l'Aſtrologie, eſt un Ouvrage de Roger Bacon. Ce livre a été condamné par Gerſon (h) & par Agrippa (i), comme ſuperſtitieux au poſſible: François Picus (k) & beaucoup d'autres l'ont condamné, à cauſe que l'on y ſoutient *ſauf un meilleur avis*, que les livres de Magie doivent être conſervez ſoigneuſement, parce que le tems aproche que pour certaines cauſes que l'on ne ſpecifie pas, il faudra neceſſairement *les feuilleter, & s'en ſervir en quelques occaſions.* Naudé ajoûte *que Roger Bacon eſtoit tellement adonné à l'Aſtrologie judiciaire, que Henri de Haſſia, Guillaume de Paris, & Nicolas Oreſme . . . . . furent contraints de declamer aſprement contre ſes eſcrits, & toutes les vanitez des Aſtrologues* (l).

(g) *Lib.* 1. *adverſus Aſtrolog. apud Naudé p.* 526.

(h) *Lib. de libris Aſtrolog. non ſolicitandis pr poſit.* 3. *apud Naudé, p.* 525.

(i) *In epiſtol. apud eumdem, ibid.*

(k) *Lib.* 7. *de prænot. cap.* 2. *apud eumdem, ibid.*

(l) *Naudé ib. pag.* 526.

(E) *Mais auſſi en entendre les originaux.*] Comme je n'ai point lu ſa lettre, je ne ſaurois dire s'il ſe fonde ſur ce qu'un particulier qui n'entend ni la langue Greque, ni la langue Hebraïque eſt obligé de s'en raporter à la bonne foi & à la capacité des traducteurs: fondement fragile, dira-t-on, & qui ne merite pas que nous y poſions les interêts de nôtre ſalut. Quoi qu'il en ſoit ſa pretenſion n'eſt pas eloignée de l'extravagance, & renferme des impoſſibilitez. C'eſt le jugement de l'Auteur qui a parlé de cette lettre. (m) *Inter Scriptores* 13 *ſeculi, qui a Whartono pro Scripturis & ſacris vernaculis adducuntur, comparet* Rogerus Bacon, *cujus epiſtolam de laudibus S. Scripturæ ad Clementem IV bibliotheca Lambethana tenet. Obſervat autem, Autorem illum portenioſa quædam & impoſſibilia in prolixa illa epiſtola comminiſci. Non enim tantum neceſſarium eſſe docet, ut omnes Chriſtiani ſacram Scripturam tanquam fidei ſuæ fontem & regulam perfecte ſciant, ſed etiam fontes Hebraicos & Græcos ab omnibus conſulendos aſſerit. Et quamvis incredibile videatur, ut ſinguli Chriſtiani linguarum iſtarum notitiam ſibi comparare poſſint, id tamen Baconus factu perquam*

(m) *Acta eruditor. Lipſ. menſis Junii* 1691. *pag.* 297. *dans l'extrait du livre d'Uſſerius de hiſtoria dogmatica controverſiæ de Scripturis & ſacris vernaculis.*

Digitized by Google

BACON (François) Grand Chancelier d'Angleterre ſous le Roi Jaques I. a été un des plus grans Eſprits de ſon ſiecle, & l'un de ceux qui connurent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philoſophie. Il travailla fortement aux moiens d'y remedier, & il forma de très-beaux (X) plans de reformation. Le public reçut favorablement ſes Ouvrages. On en fit une édition complete à Francfort *in folio* l'an 1665. Le Journal des Savans β n'en parla pas ſans donner beaucoup d'éloges à cet illuſtre Chancelier. Le traité (I) *de augmentis ſcientiarum* qui fut rimprimé à Paris l'an 1624. eſt une des meilleures productions de l'Auteur. Ses Oeuvres morales & politiques traduites en François par Baudoin eurent un ſi bon debit, qu'il falut en faire pluſieurs éditions. Sa vie de Henri VII. Roi d'Angleterre γ eſt fort eſtimée. A force de travailler pour la Republique des lettres, Bacon negligea tellement ſes afaires domeſtiques, ou ſe plongea en tant de depenſes, qu'il mourut fort pauvre. Nous raporterons (Z) deux autoritez ſur ce ſujet. On met la fin de ſa vie au 9. jour d'Avril 1626. Il vêquit 66. ans.

BACOUE (Leon) natif de Caſteljaloux dans la baſſe Guienne, quitta la Religion de ſa naiſſance qui étoit la Reformée, & entra chez les Cordeliers. Il parvint enſuite à la prelature, & fut fait Evêque de Glandeve. Celui qui * m'aprend cela remarque que le Pere Leon Bacoue eſt le ſeul Huguenot converti, qui ſoit parvenu à l'Epiſcopat ſous le regne de Louïs XIV. Ce Cordelier publia un poëme Latin ſur l'éducation d'un Prince, environ le tems qu'on devoit donner des precepteurs à Mgr. le Dauphin. Il le fit rimprimer à Paris l'an 1685. Le Journal des Savans † en parla l'année ſuivante.

BADIUS (Jodocus ou Josse) ſurnommé *Aſcenſius*, à cauſe qu'il étoit né dans le bourg ‡ d'Aſſche auprès de Bruxelles, s'eſt fait eſtimer par le grand nombre de livres qu'il a imprimez & commentez. Il nâquit en 1462. Il fit ſes premieres études à Gand, il les continua en Italie, & fit beaucoup de progrés dans la langue Greque à Ferrare ſous Baptiſte Guarini. Il s'établit à Lion, & y enſeigna tant en public qu'en particulier la langue Latine & la langue Greque. Puis il tranſporta ſes tabernacles à Paris, & y dreſſa une (A) Imprimerie qui lui fit honneur. Il en fit ſortir un bon nombre d'Auteurs (B) Claſſiques, avec ſes explications & ſes notes. Il prit la même peine ſur quelques Auteurs modernes, comme ſur Petrarque, ſur Politien, ſur Laurent Valle, ſur Baptiſte Mantouan, &c. Il publia auſſi quelques (C) livres de ſa façon

β *Dans le Journal du 8. Mars 1666. Notez qu'on en donna une édition en 6. volumes in 12. l'an 1684. Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Juin 1684. au Catalogue des livres nouveaux n. 5.*

γ *Voiez dans Pope Blount pag. 635. le jugemens qu'en ont fait Conringius, Boeclerus, &c. On voit là même d'autres jugemens à la gloire de Bacon.*

* *Recoles, Hiſtoire veritable du Calviniſme, pag. 166.*

† *Le 21. de Janvier p. m. 23.*

‡ *Moreri a tort de l'appeller une maiſon. Les Auteurs qu'il cite ſe ſervent du mot municipium. Geiner donne à Badius le ſurnom de Gandenſis.*

perquam facile eſſe perſuadere ſuis Lectoribus cupit, imprimis cum ſe Grammaticam quandam univerſalem invenîſſe gloriatur, cujus ope intra pauciſſimos dies quilibet linguam Hebraicam, Græcam, Latinam & Arabicam addiſcere queat; & ut omnes, quod legunt, etiam intelligant, ſe opus quoddam matuduciorium ſeu præliminare ad promovendam S. Scripturæ intelligentiam editurum ſpondet, eumque Pontificem orans, ut artificium ſuum ſummis omnium votis expetitum & frequentibus vaticiniis confirmatum, apoſtolicæ auctoritate confirmet, & univerſa eccleſia commendet, unde innumera in eccleſiam beneficia redundatura minime dubitat.

(a) *Pag. 147. & 148.*

(X) *Il forma de très-beaux plans de reformation.*] Voiez ce que Mr. Baillet en a dit dans le premier tome (a) de la vie de Mr. Deſcartes, & ce que Gaſſendi (b) a dit en particulier de la Logique de Bacon.

(b) *Oper. to. 1. pag. 62.*

(I) *Le traité* de augmentis ſcientiarum . . . . . *eſt une des meilleures productions de l'Auteur.*] Voici ce que Coſtar (c) en écrivit à Voiture; *J'ai lu depuis quelques mois le livre que le Chancelier Bacon a fait du progrés des ſciences, où j'ai trouvé beaucoup de choſes admirables.* Il raporte enſuite quelques-unes de ces choſes, & fait voir par ce choix-là ſon bon goût, car en effet ce ſont toutes belles & grandes penſées. J'ai oui dire que les Oeuvres de Bacon étoient un des livres que Coſtar manioit le plus, & qu'il en tiroit le fond ou la baſe de ſes recueils; c'eſt-à-dire qu'aiant trouvé dans les Ecrits de Bacon quelque penſée qui lui plaiſoit, il l'écrivoit ſur une feuille, & puis quand il rencontroit dans d'autres livres quelque choſe qui ſe raportoit à cela, il l'ajoûtoit à cette feuille; après quoi il ne manquoit pas de repertoire, ni de lieux communs.

(c) *Entretiens de Voiture & de Coſtar, pag. 173. édit. de Paris 1654.*

(Z) *Nous raporterons deux autoritez ſur* la pauvreté de Bacon.] La premiere m'eſt fournie par la Bibliotheque Univerſelle, & la ſeconde par le *Sorberiana*. La Bibliotheque Univerſelle (d) m'aprend que Jaques Howel dit dans une (e) lettre *datée du 6. de Janvier* (f) 1625. . . . *que le Chancelier* Bacon *mourut ſi pauvre qu'à peine avoit-il laiſſé de quoi l'enſevelir, ce qui fait juger à Howel qu'encore que ce fût un grand génie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribuë neanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier ou au mepris des richeſſes, ou à une exceſſive liberalité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une lettre pitoyable au Roi, dans laquelle il le prioit de le ſecourir, „ de peur qu'il ne fût reduit, en ſes derniers jours, à porter la Beſace, & que lui qui ne ſouhaitoit de vivre que pour étudier, fût contraint d'étudier pour vivre.* „ *Paroles qui ſemblent auſſi baſſes à notre Auteur, que celles d'une autre lettre, que le même avoit écrite auparavant au Prince de Galles, étoient prophanes. Il diſoit à ce Prince* „ *qu'il eſperoit que comme le Pere avoit été ſon createur le Fils ſeroit ſon redempteur.*„ Voions maintenant ce que dit Sorbiere: (g) „ Hiſtoire *Naturelle de Bacon* à Paris 1631. „ traduite, ou plûtôt abregée par Pierre Amboiſe, „ Ecuyer, Sieur de la Madelaine. Il y a un diſcours „ du Traducteur ſur la vie de ce Chancelier, & au „ bout eſt ajoûtée la verſion du *Nova Atlantis*. Ce „ peu d'excellentes remarques que j'ai vuës me fait „ grandement ſouhaiter une verſion entiere & fidele. „ Monſieur Boſwel me dit qu'il avoit eu particuliere „ connoiſſance avec ce rare homme, qui lui laiſſa par „ teſtament tous ſes papiers, qui fut la ſeule choſe „ executée de plus d'un million de legats qu'il avoit „ fait par galanterie. Il leguoit 400. mille livres à un „ College imaginaire, dont il dreſſe le plan en ſon „ *Nova Atlantis*. „ Ce diſcours ne ſemble pas dire que Bacon ſoit mort dans la pauvreté, c'eſt plutôt inſinuer qu'il mourut un peu bien (h) viſionaire: mais prenez y garde de plus près, vous trouverez qu'il y a là un temoignage d'indigence.

(d) *Tome 35. pag. 45.*

(e) *La 8. de la Sect. 4. du 1. volume.*

(f) *Il faut qu'il y ait ici une faute d'impreſſion dans les chiffres, car le Chancelier Bacon ne mourut que le 9. d'Avril 1626.*

(g) *Sorberiana, pag. 41. édit. de Holl.*

(A) *Une Imprimerie qui lui fit honneur.*] Le Pere du Moulinet nous aprend (i), que Jodocus Badius eſt le premier qui ait aporté en France les caracteres ronds, & qu'avant lui tous les Imprimeurs du Roiaume s'étoient ſervis de caracteres Gothiques. *Il vint d'Italie* en France *environ l'an 1500. tant pour y enſeigner le Grec à Paris, que pour y établir une fort belle Imprimerie qu'il appella* Prælum Ascensianum. Le Pere du Moulinet oublie que Badius s'arrêta aſſez long tems à Lion, avant que de venir à Paris. Voiez la remarque H. Au reſte Mr. Chevillier (k) a prouvé contre ce Pere que *l'imprimerie de France n'a point commencé par le Gothique, & qu'on y a fait des impreſſions en lettres Romaines avant le tems de Joſſe Bade*, & qu'encore que celui-ci (l) *ait fait un grand nombre d'éditions en bonnes lettres . . . . il en a fait auſſi pluſieurs en Gothique.*

(h) *Voiez ce que dit le Sieur du Maurier touchant la teſtamens de Corſaires*, Memoir. de Hollande, pag. 430.

(i) *Dans le Journal des Savans du 31. Janvier 1684. pag. m. 38.*

(B) *Un bon nombre d'Auteurs Claſſiques.*] Valere André en donne une (m) liſte dans laquelle paroiſſent Horace, Perſe, Terence, Juvencus, Theocrite, Saluſte, Valere Maxime, Quintilien, Aulugelle, & pluſieurs traitez de Ciceron. La liſte de Swert (n) eſt plus ample, Ovide & les Tragedies de Seneque y paroiſſent.

(C) *Quelques livres de ſa façon.*] Valere André marque les ſuivans: *Pſalterium B. Mariæ. Epigrammatum liber. Navicula ſtultarum mulierum. De grammatica. De conſcribendis epiſtolis. Vita Thomæ à Kempis.*

(k) *Chevill. Origine de l'Imprimerie de Paris p. 54.* (l) *Ibid. p. 108.*
(m) Commentarii verò ſive familiares enarrationes circumferuntur in *Horatium Flaccum, &c.* Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 589.
(n) *Swert. in Athen. Belg.*

Digitized by Google

façon tant en vers qu'en proſe ‡, & fit demeurer d'accord les connoiſſeurs que ſi les ſoins domeſtiques (D) ne l'avoient pas obligé de diriger ſes travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût reüſſi beaucoup mieux qu'il ne faiſoit. Il échapa à Eraſme de le comparer en certaines choſes à Budé; & l'on ne ſauroit croire les vacarmes qui furent (E) faits à Paris contre cette comparaiſon. Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an (F) 1526. ſe trompent. Il étoit chargé d'une aſſez groſſe famille; & l'on a dit dans ſon épitaphe qu'apparemment il auroit produit autant d'enfans que de livres, s'il ſe fût (G) mis auſſi-tôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre; mais qu'il y avoit long tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrois pas repondre que cela (H) fût exactement vrai. Conrad BADIUS ſon fils nâquit à Paris, & fut s'établir à Geneve. Il devint fort bon Proteſtant, & il le temoigne dans l'Alcoran des Cordeliers. Il en a traduit le premier livre & compilé le ſecond, & il a orné l'un & l'autre de notes marginales qui emportent la piece. Il étoit Imprimeur & Auteur, & ſe mêloit de faire des vers François. Il en fit contre * Noſtradamus. Trois de ſes (I) ſœurs furent mariées à de fameux Imprimeurs. J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire

‡ *Ex Valerio Andrea, Biblioth. Belg. pag.* 588. 589.

* *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag.* 237.

(*i*) *Voiez la Caille, Hiſt. de l'Imprimerie, p.* 74.

(*k*) *Chevill. ubi ſupra pag.* 138.

(*l*) *Swert Athen. Belg. pag.* 490. *rapporte cette épitaphe comme faite par un ami de Badius. Il devoit dire par le petit-fils. Voiez la remarque ſuivante.*

(*m*) *Vous la pouvez lire dans la Caille* ubi ſupra, *pag.* 75.

(*n*) *Rotelet, Hiſt. veritable du Calviniſme, pag.* 213.

(*o*) *Pag.* 5. *edit. Amſtelod.*

(*p*) *Hiſtoire de l'Imprimerie, pag.* 72. 73.

(*q*) Jodoco Badio elegantiſſimis hiſce epitaphiis parentavit ex filia nepos Henricus Stephanus, quæ propter elegantiam non potui non adſcribere. *Almeloveen de vitis Stephanorum, pag.* 28. Les Epitaphes ſe trouvent dans le livre de Henri Etienne *De artis typographicæ querimonia.*

(*r*) *La Caille, ibid. pag.* 102.

(*ſ*) *Ibid. pag.* 96.

(*t*) *Ibid. pag.* 105.

(*v*) *Chevill. ubi ſupra pag.* 138.

(*w*) *Almeloveen ubi ſupra.*

(*a*) *In Ciceroniano, pag. m.* 73.

(*b*) *La* 28. *du* 22. *livre, pag.* 1172. 1173.

(*c*) *In epiſtola ad Eraſmum inter epiſtolas Eraſmi* 27. *l.* 22. *pag.* 1166.

(*d*) *Ibid. pag.* 1168.

(*e*) Demiror iſthic eſſe doctos qui hæc non videant, & ſi vident, magis etiam demiror eſſe qui vociferentur, qui maledicis verſiculis rem dignam exiſtiment. *Eraſm. Epiſt.* 28. *l.* 22. *pag.* 1172.

(*f*) *Eraſm. epiſt.* 72. *l.* 20. *pag.* 1030.

(*g*) *Ubi ſupra.*

(*h*) *C'eſt la* 23. *du* 25. *livre pag.* 1373.

(D) *Si les ſoins domeſtiques.*] Eraſme en parle aſſez franchement; (*a*) *Nec infeliciter omnino ceſſit conatus Badio, adeſt illi facilitas non indocta, felicius tamen ceſſurus niſi cura domeſtica, reique parandæ ſtudium interrupiſſent otium illud Muſis amicum hujus laudis candidato neceſſarium.* Il confirme dans une de ſes lettres ce jugement. (*b*) *Alius liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego ſemper illum habui in eorum numero quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam poſſis contemnere: tamenſi non diſſimulo illum longe majorem fuiſſe futurum, ſi fortuna benignior otium ac tranquillitatem ſtudiorum ſuppeditaſſet.* Brixius après avoir donné une idée tout-à-fait mediocre de Badius, l'accuſe de travailler beaucoup plus à gagner du bien qu'à devenir éloquent. (*c*) *Scio Badium non eſſe prorſus ἄφωνον. Verum qualis qualis eſt talem ſe certe hominibus noſtris hactenus probavit, ut quoties de doctis ſermo inter doctos incidit de Badio plane idiotæ λόγου. Illi quod non inſciaris, quæſtus tantum non eloquentia ſopus eſt.*

(E) *Les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaiſon.*] Brixius qui étoit ami d'Eraſme lui écrivit ſur ce ſujet la lettre dont je viens de raporter quelques paroles. Il ne lui cache point que les Savans de Paris etoient indignez de voir qu'on eût en quelque façon preferé Badius à Budé: *Quo major indignatio noſtrorum omnium animos ſubit, quod hac in opinione, juſta de cauſa quum ſint, exiſtiment illum abs te non tantum* Badio *collatum, ſed & poſtpoſitum . . . Ea* (*d*) *una commiſſura adeo noſtris omnibus invidioſa eſt, ut multorum tibi benevolorum animos à tui ſtudio abalienaris, ob id quod exiſtimant* Budæum *cum* Badio *commiſſum perinde eſſe ac ſi quis* Achillem *cum* Therſite *commiſceret.* Eraſme ſe juſtifia, & fit voir qu'il avoit très-clairement établi la ſuperiorité de Budé. Il s'étonnoit (*e*) que l'on n'eût pas aperçu cela en France, ou que ſi on l'avoit aperçu, on eût tant crié, & tant compoſé de vers ſatiriques. Cette affaire fut tant prônée, qu'elle vint juſques aux oreilles de François I. (*f*) *Si verus eſt rumor ſic fremunt amici* Budæi, *quaſi in cineres patris ac matris illius imminxerim. Clamant ô Cœlum! ô terra!* Budæum *cum* Badio? *Clamant me invidere gloriæ* Budæi, *meque multis epigrammatis diſcerpant . . . . . Cauſa delata eſt & ad Regis cognitionem. Volenti cognoſcere diſſidii cauſam, dictum eſt* Budæum *me taxaſſe in loco quodam, eo me offenſum quaſi vindictam, eumque cum* Badio *contuliſſe.* Si Eraſme avoit eu deſſein de faire honneur à Badius par cette comparaiſon, il fut bien trompé; car quels coups de poignard n'enfonçoit-on pas dans le cœur de ce pauvre homme, toutes les fois qu'on ſe plaignoit de l'injuſtice que Budé avoit ſoufferte? Il auroit mieux valu pour Badius qu'Eraſme ne ſe fût point ſouvenu de lui. On raccommoda l'endroit dans la 2. édition.

(F) *Sa mort à l'an* 1526. *ſe trompent.*] Swert (*g*) s'étoit contenté de dire qu'il trouvoit que Badius étoit parvenu juſques à l'année 1526. Cela ſignifioit bien qu'on ne ſavoit pas s'il avoit vécu au delà de cette année, mais on ne pretendoit point aſſurer qu'il n'eût point vécu au delà. Konig au lieu de ſe ſervir de cette reſerve, affirme que Badius eſt mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voie un peu la lettre de Brixius que j'ai citée: elle fut écrite l'an 1528. on y parle de Badius comme d'un homme plein de vie. Valere Andre ne dit rien touchant la mort de cet homme: Mr. Moreri l'a placée environ l'an 1529. ou 1530. Il s'abuſe, car on ſait qu'Eraſme dans une lettre (*h*) du mois de Septembre 1530. ſe rejoüit de ce que la nouvelle qui avoit couru de la mort de Badius n'étoit pas vraie, & nous avons une édition des épitres de Longolius faite par Badius l'an 1533. Geſner dans ſa Bibliotheque imprimée l'an 1545. obſerve qu'il y avoit environ 10. ans que Badius etoit mort. Il ne l'étoit pas lors qu'on imprima à Paris le livre d'Alphonſe de Caſtro contre les hereſies, car Badius fut l'un de ceux qui l'imprimerent l'an 1534 (*i*). La premiere page du Pierre Lombard *in epiſtolas Pauli* contient ceci, (*k*) *pro hæredibus Jodoci Badii* 1535. *Menſe Decembri.* Il n'étoit donc plus en vie au mois de Decembre 1535.

(G) *Autant d'enfans que de livres, s'il ſe fût mis auſſi tôt.*] Cette penſée fut le ſujet d'une epitaphe (*l*) qu'on lui compoſa. La voici,

Hic, liberorum plurimorum qui parens,
Parvus librorum plurimorum qui fuit,
Situs Jodocus Badius *eſt* Aſcenſius.
Flores fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam ſeneſcens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

Cette epitaphe n'eſt point celle que l'on voit (*m*) ſur le tombeau de Jodocus Badius au Charnier de l'Egliſe Collegiale de St. Benoit à Paris. C'eſt là (*n*) qu'il fut enterré. Si les vers qu'on vient de lire ſont un expoſé fidelle, il avoit ſuivi la maxime de la plupart des Savans, il s'etoit marié tard. Voiez le (*o*) livre intitulé *Valeſiana.*

(H) *Repondre que cela fût exactement vrai.*] Le Sieur de la Caille m'inſpire ce doute: il m'aprend (*p*) que Badius à ſon retour d'Italie enſeigna pluſieurs Gentilshommes à Lion, *& compoſa & imprima quantité de bons Livres chez* JEAN TRECHSEL *Imprimeur de Lyon, duquel il épouſa la fille nommée* THELIV TRECHSEL. . . . . *Ce fut à lui,* pourſuit cet Auteur, *que le ſavant Robert Gaguin vingtieme General de l'Ordre des Trinitaires, qui connoiſſoit ſon merite & ſa capacité pour la correction des impreſſions, écrivit pour imprimer ſes Ouvrages, ainſi qu'on le voit par la lettre que ce General lui adreſſe, qui eſt à la tête de ſes épitres* in quarto *l'an* 1498. *Ce qui obligea Badius à venir à Paris vers l'an* 1499. *ou* 1500. *après la mort de ſon beau pere, tant pour y enſeigner la langue Greque, que pour y retablir l'art de l'imprimerie qui commençoit à decliner.* Il reſulte de ce paſſage que Badius étoit marié en 1500. Or il n'avoit encore que 38. ans: on ne peut donc pas dire qu'il ait differe ſon mariage juſques à la vieilleſſe; *jam ſeneſcens cœpit illos gignere:* & cependant c'eſt Henri Etienne ſon petit-fils qui l'aſſûre; car c'eſt Henri Etienne (*q*) qui eſt l'Auteur de cette épitaphe Latine, & d'une épitaphe Greque qui roule ſur la même penſée. Mr. Almeloveen les raporte toutes deux avec une autre Latine du même Auteur, dans ſa curieuſe Diſſertation *De vitis Stephanorum.*

(I) *Furent mariées à de fameux Imprimeurs.*] Catherine Badius fille de Jodocus fut mariée à Michel Vaſcoſan (*r*). Perrette Badius autre fille de Jodocus fut femme de Robert Etienne (*ſ*). Jeanne Badius ſa ſœur (*t*) épouſa Jean de Roigny qui (*v*) *prit la marque de ſon beau pere, & arbora a ſes éditions* le Prelum Aſcenſianum *pendant plus de* 25. *ans.* Perrette ſavoit la langue Latine, ſoit que ſon pere la lui eût enſeignée, comme le croit Mr. Almeloveen (*w*), ſoit qu'elle l'eût apriſe à force d'entendre parler Latin chez ſon mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité; ceux qui ſe rangeront à la ſeconde ſe pourront fonder ſur ce qu'une ſœur de Henri Etienne, fille de Perrette Badius, aprit le Latin ſans le ſecours de la Grammaire, & par la ſeule voie de l'uſage. C'eſt que la maiſon de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toûjours Latin, ce qui fit que les ſervantes mêmes aquirent l'intelligence de cette langue. Voiez l'epitre dedicatoire de l'Aulugelle de Henri Etienne, vous y trouverez ceci, l'Auteur s'adreſſe

un moderne, qui ſembloit accuſer (K) Henri Etienne d'avoir cenſuré Joſſe Badius. Je ne ſai que dire d'un Conradus BADIUS qui mourut de peſte * avec toute ſa famille à Orleans, où il étoit Miniſtre l'an 1562. & qui avoit été ami de Theodore de Beze depuis ſa jeuneſſe †.

Mr. Chevillier qui a recueilli pluſieurs éloges de Joſſe Badius, aſſûre qu'il *avoit été Profeſſeur des belles lettres dans l'Univerſité de Paris, & enſuite dans la ville de Lyon où il liſoit publiquement les Poëtes* ‡.

BAGNI (JEAN FRANÇOIS) a vécu au XVII. ſiecle. Il fut élevé au Cardinalat par le Pape Urbain VIII. l'an 1629. à la recommandation de la France. Mr. Moreri parle de lui aſſez amplement, mais non pas ſans faire des fautes qu'il ſera bon (A) de remarquer. Ce Cardinal avoit paſſé par plus d'emplois que Mr. Moreri n'en indique, comme on le verra dans nos remarques. On a dit de lui une choſe dans le *Sorberiana* (B) qui eſt fauſſe en pluſieurs manieres.

* *Beza, Hiſt. des Egliſ. l. 6. pag. 149.*

† *Ant. Faym in vita Th. Bezæ, pag. 45.*

‡ *Chevil. Orig. de l'Imprimerie p. 137.*

dreſſé à ſon fils: *Avia tua eorum quæ Latinè dicebantur (niſi rarius aliquod vocabulum intermiſceretur) haud difficilior erat intellectus, quam ſi dicta fermone Gallico fuiſſent. Quid de ſuperſtite ſorore mea, amita autem tua, nomine Katharina dicam? Illa quoque eorum quæ Latinè dicuntur interpretem non deſiderat: multa vero & ipſa eodem loqui ſermone poteſt; & quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latina lingua cognitio? Artem certè Grammaticam haud magiſtram habuit, nec alius illi hac in re quàm uſus præivit.* Il explique ce qu'il entend par cet uſage, c'eſt que les Imprimeurs & les Correcteurs de Robert Etienne ne parloient que Latin.

(K) *Semblôit accuſer Henri Etienne d'avoir cenſuré Joſſe Badius.*] J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une periode Françoiſe du Sieur la Caille: mais enfin je l'ai compriſe, ce me ſemble. Cette periode contient ces termes: (a) „ Voici ſon „ épitaphe raportée par Henri Etienne dans le livre „ qu'il a compoſé *de artis typographicæ querimonia*, im„ primé par le même ETIENNE en 1569. où il y a „ pluſieurs plaintes adreſſées audit BADIUS, tant en „ Grec qu'en Latin.„ J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faiſoit cent reproches à Badius tant en langue Greque, qu'en langue Latine, d'avoir gâté le metier: mais faiſant reflexion qu'il étoit ſon petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la *querimonia artis typographicæ* que Mr. Almeloveen a publiée, je demeurois fort en ſuſpens. Mr. Almeloveen m'aiant aſſûré qu'il n'avoit rien retranché de la *querimonia*, a été cauſe que j'ai relu tout de nouveau la periode, & que j'ai compris que *tant en Grec qu'en Latin* ſe doit raporter peut-être non pas à *plaintes*, mais à *épitaphe*. Enfin j'ai pu conſulter cet Ouvrage (b) même de Henri Etienne. J'y ai trouvé 1. une preface en proſe contre l'ignorance des Imprimeurs. 2. Un poëme où l'on introduit l'Imprimerie qui ſe plaint de ſa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin ſeulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adreſſées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille eſt une énigme pour moi, s'il n'eſt pas une mepriſe. Se faut-il étouner que les langues mortes, avec ce grand attirail de tranſpoſitions qui leur eſt permis, aient tant d'obſcuritez à nôtre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les tenebres, dès qu'on ſe relâche ſur l'arrangement naturel des mots?

(a) *La Caille, Hiſt. de l'Imprim. pag. 74.*

(b) *Mr. Almeloveen qui prête ſi obligeamment ſes livres, a eu la bonté de m'envoier l'Artis typographicæ querimonia.*

(A) *Qu'il ſera bon de remarquer.*] Il dit I. que le Cardinal Bagni étoit *des Comtes de Guidi*. C'eſt pretendre que le nom de ſa famille étoit *de Guidi*. Je doute fort de cela, & qu'il faille ſeparer le nom *Guidi* (qui eſt ordinairement un nom de batême) de celui de *Bagni* ou *à Balneo*. Naudé ne les ſepare jamais. II. Qu'il nâquit le 4. d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur (c) dont l'exactitude eſt un garant mille fois plus aſſûré que Mr. Moreri. Cet Auteur met la mort du Cardinal Bagni, au 24. de Juillet 1641. & lui donne 76. ans de vie. Il met donc ſa naiſſance à l'an 1565. III. que Clement VIII. envoia Bagni en France, pour y feliciter Henri le Grand ſur ſon mariage avec Marie de Medicis. Ce n'eſt point cela. Mr. Moreri n'a point entendu Thomaſin qu'il a cité. Il pouvoit lire dans cet Auteur que le Cardinal Aldobrandin Legat de Clement VIII. en France tant au ſujet du mariage de Henri IV. que pour la paix de Savoie, avoit à ſa ſuite Jean François Bagni. Voilà en quoi conſiſtoit la pretenduë deputation de cet homme. IV. Mr. Moreri multiplie plus qu'il ne faut les Nonciatures de Bagni, il veut qu'on l'ait envoié deux fois Nonce en France, une fois ſous Gregoire XV. & une fois ſous Urbain VIII. & qu'outre cela Gregoire XV. l'ait envoié Nonce en Flandres. Thomaſin en dit un peu moins, & ſe contente de dire que Bagni fut envoié à Paris par Gregoire XV. en qualité de Nonce Extraordinaire, & qu'il alla de Paris en Flandres pour y faire la fonction de Nonce Ordinaire. Gaſſendi en dit moins que Thomaſin; il dit que Bagni allant à la Nonciature de Bruſſelles paſſa par Paris, & y vit *incognito* tout ce qu'il y eut à voir. *Tranſiit ſub id tempus* (c'eſt-à-dire au mois de Juillet 1621.) *Pariſios memoratus ſupra Vicelegatus à Balneo, Pontificis Nuncius* DESTINATUS *in Flandriam, qui cum vellet ſingularia quæque in urbe ſpectare, ſed tamen quaſi* INCOGNITUS, *commodum profectò convaluit Peireskius qui ipſum variè deduceret ad eruditos, ad Muſæa, ad opera omnia variora* (d). Je lâi bien qu'il a été Nonce en France, mais ce fut dans un autre tems. Le même Gaſſendi racontant les conoiſſances que fit Mr. de Peireſc avec des hommes illuſtres l'an 1614. dit ceci de nôtre Jean François Bagni. *Unus fuit Joannes Franciſcus Vitius à Balneo, ratzarenſis Archiepiſcopus, & per ea tempora Aveniomenſis Vicelegatus. Singularis enim deinceps neceſſitudo interceſſit ſeu donec ille Avenione degit, ſeu cum eſt verſatus perilluſtris Nuncius tàm apud principes Belgarum, quam apud Regem Chriſtianiſſimum, ſeu poſtquam factus eſt Cardinalis rara ac ſpectatæ virtutis* (e). Il eſt très-certain que Bagni avoit été deux fois Nonce; car Naudé qui fut long tems ſon domeſtique & ſon Bibliothecaire, lui parle ainſi en lui dediant ſes coups d'Etat: „ MONSEIGNEUR, „ puis que vous eſtes maintenant à Rome jouiſſant „ des honneurs qui ſervent de recompenſe à vos me„ rites, & vivant dans le repos que les fonctions pu„ bliques heureuſement exercées en ſept Gouverne„ mens, une vice-Legation, & deux NONCIATU„ RES vous y ont aquis, je n'ai pas cru &c.„ Il fut envoié Nonce à Bruſſelles par Gregoire XV. & en France par Urbain VIII. Thomaſin & Moreri ſont tous deux en faute; ils n'ont ſu debrouiller un fait le plus facile du monde à bien raconter. Ce fut pendant la Nonciature de France que Bagni fut élevé au Cardinalat. Gaſſendi (f) conte qu'au printems de l'année 1631. il paſſa par la Provence pour s'en retourner à Rome, & qu'il alla voir ſon ancien ami Mr. de Peireſc. Il amenoit avec lui le docte Gabriel Naudé. Il continua à Paris les fonctions de Nonce pendant plus d'un an, depuis ſon élevation au Cardinalat, & ſe mêla en particulier de la pacification des differens qui regnoient entre la Reine Mere, & le Cardinal de Richelieu (g).

(c) *Baillet, vie de Deſcartes, t. 1. pag. 119.*

(d) *Gaſſend. in vita Peireſkii l. 3. ad ann. 1621. p. m. 289.*

(e) *Ibid. pag. 281.*

(f) Vere novo Cardinalis à Balneo utraque ſua legatione functus, & acceptо Pariſiis purpurato pileo Romam rediit. *Gaſſend. ib. l. 4. p. 307. ad ann. 1631.*

(g) *Voiez l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu par Aubery t. 1. p. 264. & 279. édit. de Hollande* in 12.

(B) *Dans le* Sorberiana *qui eſt fauſſe en pluſieurs manieres.*] On pretend qu'à la vuë des Conciles imprimez au Louvre en 37. tomes, il s'écria, *Je m'étonne qu'il y ait encore des heretiques en France; où eſt le Chrêtien qui deſormais puiſſe n'être pas Catholique?* Sorbiere admire cette penſée: *Optimè Cardinalis Banius in Gallia Nuncius*, dit-il (h), *dum 37. vol. Concil. cerneret typis regiis impreſſa ajebat: Miror unde jam in Gallia hæretici ſint, quis enim hypocriſin Chriſtianarum ſervans poteſt non eſſe Catholicus?* Il eſt faux que ce Cardinal ait vu ces 37. tomes. Il mourut l'an 1641. & cette édition des Conciles eſt de l'an 1644. mais s'il avoit dit ce qu'on lui impute, il eût debité une très-fauſſe penſée. Car il n'y a rien de moins propre à la converſion des heretiques qu'un Ouvrage de pluſieurs volumes, que 37. tomes de Conciles. De dix mille Proteſtans à peine s'en trouve-t-il deux qui puiſſent lire une page dans cette édition du Louvre, & parmi ceux qui entendent le Latin, la plupart n'ont ni le goût ni la patience neceſſaire pour entreprendre une ſi vaſte lecture. On n'ôteroit pas l'inconvenient par des verſions en langue vulgaire, car où ſont les ignorans qui ne ſe perdiſſent ſur une mer comme celle-là? Sans la grace de Dieu, & la force de l'éducation, la lecture des Conciles feroit cent fois plus d'incredules que de Chrêtiens. Il n'y a point d'hiſtoire qui fourniſſe plus de ſujets de ſcandale, ni un theatre plus choquant de paſſions, d'intrigues, de factions, de cabales, & de ruſes que celle des Conciles (i). Ceux qui ont pu-

SEIZE Conciles en 37. Volumes peuvent convertir les Heretiques.

(h) *Sorberiana, pag. 52. édit. de Holl.*

(i) *Voiez la remarque B de l'article* Neſtorius.

Digitized by Google

nieres. Il avoit (C) un frere, ſi je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de Bagni, & qui fut General des troupes du Pape dans la Valteline l'an 1624.

BAIUS * (MICHEL) Profeſſeur en Theologie à Louvain, étoit né à Melin dans le territoire d'Aeth l'an 1513. Il ſe diſtingua de telle maniere par ſes progrés, & par la ſageſſe de ſa conduite pendant le cours de ſes études à Louvain, qu'il ne ſortit de la condition d'Ecolier que pour paſſer à celle de Principal de la Maiſon de ß Standonck. Aiant eu cette charge pendant trois ans, il ſe mit à enſeigner la Philoſophie, & après qu'il eut donné ſix années à cette profeſſion, il obtint la charge de Principal dans le College du Pape l'an γ 1549. Il prit cette même année ſes licences en Theologie. Deux ans après il reçut le Doctorat, & devint Profeſſeur Roial de l'Ecriture. Il fut en 1563. l'un des Theologiens que le Roi d'Eſpagne (A) envoia de Louvain à Trente. Il ſe fit admirer dans le Concile. Il obtint le Doienné de Saint Pierre de Louvain l'an 1575. Au bout de trois ans on lui confera la dignité de Conſervateur des privileges de l'Academie δ. Son épitaphe porte qu'il fut Chancelier de la même Academie, & Inquiſiteur General dans le Pais-Bas. C'étoit un fort habile homme, & qui n'étoit pas moins recommandable par ſes bonnes mœurs, par ſa pieté, par ſa modeſtie, que † par ſon eſprit & par ſa ſcience. Il avoit lu † neuf fois les Oeuvres de St. Auguſtin: il compoſa divers Ouvrages (B) de Theologie qui ſentoient ‡ cette lecture, & où l'on (C) pretendit avoir trouvé un grand nombre de propoſitions que le Pape Pie V. cenſura. Il écrivit auſſi quelques (D) livres de controverſe contre ceux de la Religion. Il eut tant (E) de deference pour la cenſure du

* *Il eſt plus connu ſous ce nom Latiniſé que ſous celui de* De Bay, *qui étoit ſon nom veritable.*

ß *C'eſt le nom du Fondateur.*

γ *Je corrige ainſi Valere André, car ſon nombre* CIↃ. IↃ. XCV. *eſt une faute tres-abſurde des Imprimeurs.*

δ *Ex Valer. Andreæ Biblioth. Belg. pag.* 670.

† *Voiez la remarque* H.

‡ *Swert. in Athen. Belg. Valer. André.*

‡ *Voiez la remarque* E.

(a) *Baillet, Vie de Deſcartes, t.* 1. *pag.* 161.

(b) *Id. ib. pag.* 119. 120.

(c) *Ibid. pag.* 119. *Voiez auſſi pag.* 161.

(d) *Id. ibid. pag.* 253. 254. 300. 301. 302.

(e) *Th.* 10. *pag.* 179. *ad ann.* 1624. *citant les Gazettes de Veniſe.*

(f) *Palav. hiſtor. Concil. Trident. l.* 15. *c.* 7.

(g) *Antoine Marie Gratiani, Vie du Cardinal Commendon traduite par Mr. Flechier, p.* m. 158.

(h) *Palav. ibid. n.* 11.

blié le *Menagiana*, ont oublié un bon mot que j'ai ouï plus d'une fois aux Mercuriales de Mr. Menage. On y citoit un homme d'eſprit qui lors qu'il entendoit dire, *Un tel fut condamné dans un tel Concile*, s'écrioit, *c'eſt une preuve qu'il n'avoit pas ſu cabaler auſſi bien que ſes adverſaires, ou qu'il n'avoit pas eu comme eux l'appui du bras ſeculier.* Ceux qui connoiſſent la religion de Sorbiere ne doivent ils pas être bien édifiez de ſon *optime?*

(C) *Il avoit un frere, ſi je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de Bagni.*] Mr. Baillet (a) aſſûre que ce Marquis etoit frere du Cardinal Jean François Bagni, & qu'aiant quitté l'épée il s'avança dans les dignitez Eccleſiaſtiques juſques au Cardinalat, dont il fut pourvu l'an 1657. Il avoit eté *Nonce en France durant tout le Pontificat d'Innocent X. & les deux premieres années d'Alexandre VII. . . . . Il mourut à Rome le* 23. *d'Août* 1663. *âgé de* 80. *ans* (b). Mr. Baillet trouve vraiſemblable que Mr. Deſcartes l'alla voir à la Valteline: il fonde ſa conjecture ſur l'attachement de ce Marquis pour les etudes de Phyſique (c). Ce qu'il y a de bien certain c'eſt que Deſcartes étoit fort conu, & fort eſtimé du Cardinal Jean François Bagni (d). Le Mercure François (e) raporte *que le Marquis de Bagni auquel ſa Sainteté avoit donné le pouvoir de commander les gens de guerre qui eſtoient à la Valteline, eſtoit reconu pour partiſan d'Eſpagne, iſſu de la Maiſon des Colonnes tout à fait Eſpagnole, Chef des Gebelins en la Romagne, & qui avoit touſjours eſté Penſionaire d'Eſpagne, ayant en cette qualité accompagné le Conneſtable Colonne au voyage qu'il fit en Eſpagne il y a quatre ans.*

(A) *Que le Roi d'Eſpagne envoia de Louvain à Trente.*] Voiez dans le Cardinal Palavicin (f) tous les reſſorts qui retarderent, ou qui avancerent la deputation de Michel Baius. L'Hiſtorien de Commendon (g) a paſſé legerement ſur cela, & avec trop de flatteries: mais celui du Concile debrouille fort nettement toute l'intrigue de Commendon, & ne lui donne que ce qui lui apartient. Ce Nonce étant à Bruſſelles l'an 1561. prit conoiſſance des differens qui avoient paru à Louvain, ſur ce que Baius & Heſſels ne ſuivoient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, & dans quelques autres. Ces deux Docteurs avoient gardé le ſilence pendant quelque tems, par deference pour ceux qui leur donnerent des avis; mais quand ils furent que la Sorbonne à la ſollicitation des Cordeliers avoit cenſuré 18. propoſitions, & qu'ils ſe virent exhortez par leurs diſciples à ſoutenir cette cauſe, ils ſe preparerent à la defenſive. Commendon arrêta cette grêle d'ecritures, non pas par ſes beaux diſcours comme Gratiani l'affirme, mais parce (h) que les lettres qu'il ecrivit furent cauſe que le Pape donna ordre au Cardinal de Granvelle d'impoſer ſilence.

(B) *Il compoſa divers Ouvrages de Theologie.*] Il en publia quelques-uns dont voici les titres tels que je les trouve dans Valere André; *De meritis operum libri II. De prima hominis juſtitia & virtutibus imperum libri II. De ſacramentis in genere contra Calvinum. De forma baptiſmi.* Tous ces traitez furent imprimez enſemble à Louvain l'an 1565. On y imprima l'année ſuivante ceux-ci; *De libero hominis arbitrio liber I. De charitate, juſtitia & juſtificatione libri III. De ſacrificio liber I. De peccato originis liber I. De indulgentiis liber I. De orationi pro Defunctis liber I.*

(C) *Où l'on pretendit avoir trouvé*] Je n'ai pas voulu dire *où l'on trouva*, car la queſtion de fait n'eſt pas encore vuidée, & je voi que Michel Baius eſt bien éloigné d'accorder qu'il eût enſeigné ce qu'on lui attribuoit. *Cependant*, dit-il, (i) *entre ces propoſitions* (k) *il y en avoit quelques-unes fort éloignées de nos ſentimens; d'autres que nous n'avions jamais ſoutenuës ni traitées dans aucun ſens, mais toutes ou au moins la plûpart étoient tournées ou exprimées d'une maniere ſi maligne, que les ſeules expreſſions les pouvoient rendre ſuſpectes, principalement dans l'eſprit de ceux qui n'avoient pas étudié exprès ces ſortes de queſtions.* Voilà le manege perpetuel de l'ODIUM THEOLOGICUM; cette paſſion qui a formé depuis long tems un proverbe, trouve des hereſies par tout où elle ſouhaite d'en trouver: elle fabrique des extraits ſi artificieux, & ſi propres à gendarmer le peuple, qu'elle transforme en hereſies pernicieuſes, ce qui n'eſt pas ſeulement heterodoxe quand il eſt conſideré avec ſes principes, avec ſes reſtrictions, & avec ſes aplications. Cette paſſion eſt contagieuſe: un Medecin qui affectera de ne ſe porter pour delateur que par un motif de zêle, ſe trouve tout-à-coup ſaiſi de l'eſprit ſacerdotal; il aporte des extraits ſophiſtiquez, il ſepare ce qu'il faloit joindre, il joint ce qu'il faloit ſeparer, il donne aux propoſitions un tour propre à ſurprendre la religion des Juges. Le Medecin François Bloudel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'eſt pas la ſeule injuſtice qu'on remarque dans les perſonnes poſſedées de cette paſſion: la duplicité de poids & de meſure eſt une autre iniquité qui les accompagne. Demandez leur la cenſure de leurs promoteurs, & de leurs chiens au grand colier, faites leur voir manifeſtement la juſtice de vôtre cauſe, ils font la ſourde oreille, ou bien ils vous paient de galimatias. C'eſt alors que leur charité ſouffre tout, qu'elle excuſe tout.

(D) *Quelques livres de controverſe contre ceux de la Religion.*] Le même Valere André en fournit les titres que voici; *Reſponſio ad quæſtiones* Phil. Marnixii *de Eccleſia Chriſti, & ſacramento altaris*, à Louvain 1579. *Apologia pro reſponſione contra objectiones ejuſdem de veritate corporis Chriſti in Euchariſtia*, à Louvain 1581. *Epiſtola de ſtatuum Inferioris Germaniæ unione cum iis qui ſe deſertores Romanæ Eccleſiæ vocant, & de juramento quod eorum juſſu à Clero & Monachis exigitur*, à Louvain & à Cologne 1579. Il fit auſſi une lettre *de juramento juſſu Ducis Alenzonii Antverpiæ in prætorio concepto & comprobato.*

(E) *Tant de deference pour la cenſure du Pape.*] Pour bien commenter ce texte, je me ſervirai des paroles du Sieur Gery Bachelier en Theologie. *Ce pieux & ſavant Docteur*, dit-il (l) en parlant de Baius, *pendant Pâques de ſa plus grande reputation vit paroître tout d'un coup une Bulle contre 76. Propoſitions que les ſolliciteurs de cette Cenſure lui attribuoient toutes, quoi qu'il y en eût qui n'étoient point de lui, d'autres qu'on avoit tournées d'une maniere maligne pour les rendre cenſurables, & d'autres que la Bulle même reconnoit pouvoir être ſoutenues dans un ſens Catholique. On ne ſe contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en* 1570. *On en fit une ſeconde publication neuf ou dix ans après, & l'on affecta de la faire faire par un Jeſuite*

(i) *Dans ſa lettre au Cardinal Simonetta apud Gery, Apologie des cenſures, pag.* 42.

METHODE d'extraire des propoſitions d'un livre qu'on veut faire cenſurer.

(k) *Il parle de celles que les Cenſeurs montrerent au Cardinal de Granvelle, & qui furent envoiées enſuite à Rome. Voiez l'Apologie des cenſures, pag.* 42. *&* 43.

(l) *Gery, Apologie hiſtorique des deux Cenſures de Louvain & de Douai, pag.* 26. *édit. de Cologne* 1688.

Digitized by Google

du Pape, quoi qu'il ne crût pas avoir enſeigné aucune heterodoxie, qu'il ne voulut point que les livres que l'on pretendoit contenir les propoſitions cenſurées fuſſent rimprimez. Valere André a fait (F) pluſieurs fautes en parlant de cette cenſure. On fait eſperer une nouvelle édition des Ouvres de Michel Baius. Elle contiendra pluſieurs pieces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a raſſemblées l'enrichira de beaucoup de notes theologiques & hiſtoriques. Il a confronté les éditions des Ouvrages de cet Auteur avec les manuſcrits qui s'en trouvent dans de bonnes Bibliotheques. On a voulu dire † que Michel Baius pour ſe venger des Jeſuïtes, qu'il croioit avoir été les promoteurs de la cenſure de ſa doctrine, emploia tout ſon credit à Louvain pour y faire cenſurer les dogmes de Leonard Leſſius. Je ne dois point paſſer ſous ſilence que (G) l'on menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V. Son teſtament fut une preuve

* *Valer. Andreas in Bibl. pag. 671.*

† *Voiez l'Apologie des cenſures des deux Univerſitez, publiée par Mr. Gery l'an 1688.*

faite en 1580. ce que la Societé avoit ſans doute ſolicité pour faire parade de ſon credit. Que fit Baius; que fit la Faculté? Rien autre choſe que de ſe ſoumettre humblement, & de ſupprimer pour le bien de la paix & pour l'edification des fideles toutes les juſtifications & toutes les explications qu'ils auroient pu faire, & tout ce qu'ils auroient pu repreſenter. Il ne faut pas croire neanmoins que Baius n'ait rien écrit pour ſa juſtification: ſa lettre (a) au Cardinal Simonette prouve le contraire, car il y expoſe que le Docteur Jean Heſſels & lui mirent entre les mains du Cardinal de Granvelle, leur reponſe à certaines propoſitions que ce Cardinal leur avoit communiquées. Les Scotiſtes pour decrier ces deux Docteurs fabriquerent ces propoſitions, & les preſenterent *à des perſonnes établies en dignité*, ſans nommer ni Heſſels, ni Baius. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut decrier ces deux Profeſſeurs, je repondrai que ce fut à cauſe qu'ils ſe ſervoient d'une methode qui avoit l'air d'une tâcheuſe nouveauté. *Après (b) l'explication du Maître des ſentences, ils tâchoient de reduire l'etude de la Theologie à l'Ecriture Sainte, & aux Ecrits des anciens Peres*, & principalement à ceux de St. Auguſtin. Cela ne plut point *à des perſonnes accoutumées à d'autres ſentimens, & particulierement à ceux qui ne voulant pas ſe donner la peine de beaucoup etudier, croyent qu'il vaut mieux ſuivre les opinions reçuës par le plus grand nombre, que celles que l'on etablit avec beaucoup de ſoin ſur le ſolide fondement des Ecritures: & ces perſonnes s'imaginoient qu'on avoit deſſein de les reprendre & de les marquer, toutes les fois que dans les leçons ou dans les diſputes on parloit autrement qu'eux, ou que l'on enſeignât quelque choſe de different de ce qu'ils avoient . . . . accoutumé de lire dans certains auteurs.* Baius ne ſe contenta pas de cette (c) lettre; il envoia une Apologie de ſes ſentimens au Pape l'an 1569.

(a) *Le Sieur Gery pag. 40. en produit une partie qu'il a traduite en Latin qui eſt imprimé dans les Faſtes de l'Univerſité de Louvain, pag. 366.*

(b) *Gery, pag. 40. 41.*

(c) *Elle eſt citée dans la Bibliotheque Univerſelle, t. 14. pag. 198. comme étant imprimée à la fin de l'Apologie de Baius à Rouen 1666.*

(F) *Valere André a fait (d) pluſieurs fautes.*] I. Il donne pour un fait conſtant que la Bulle de Pie V. contre les 76. propoſitions fut confirmée par Gregoire XIII. On montrera (e) dans la nouvelle édition de Baius que cela eſt faux. II. Il aſſûra que la plupart de ces 76. propoſitions furent extraites des livres de Baius. On fera voir le contraire dans la nouvelle édition. III. Il ſe contente de dire que la Bulle de Pie V. fut publiée à Louvain le 17. & le 19. d'Avril 1570. Mais outre qu'il devoit dire *le 16. de Novembre*, il eſt tombé dans quelques pechez d'omiſſion. Il n'a point dit que la Bulle fut publiée non pas par l'ordre du Pape, ou par celui du Cardinal de Granvelle, mais par l'ordre du Duc d'Aibe, & par celui du Synode de Malines. Ce fut une irregularité, puis que le Pape avoit commis le Cardinal de Granvelle pour notifier la Bulle aux Theologiens de Louvain, en la maniere qu'il jugeroit la plus convenable. En tout cas Valere André devoit exprimer qui furent ceux qui donnerent ordre que l'on publiât la Bulle. Il devoit auſſi obſerver qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17. & le 19. d'Avril, Michel Baius expoſa publiquement quelle etoit ſon opinion ſur les propoſitions condamnées. La retractation qu'on tira de lui fut extorquée par de mauvais moiens. La nouvelle édition traitera de toutes ces choſes. IV. Il raconte que des perſonnes dignes de foi dirent au Pape qu'il y avoit des Theologiens à Louvain, qui faiſoient l'Apologie des propoſitions condamnées. On montrera par le temoignage de Tolet, que ce furent des impoſteurs qui raporterent ces bruits au Pape. V. Il aſſûre que Gregoire XIII. condamna tout de nouveau les mêmes propoſitions. On fera voir que cela eſt faux. VI. Il met la mort de Baius au 16. de Decembre: il faloit la mettre (f) au 16. de Septembre. Je ne repete point ce que j'ai déjà obſervé (g) touchant la mauvaiſe chronologie de ſes Imprimeurs. Je ne dois point y ajoûter *l'an* 1551. qu'il donne pour le premier de la profeſſion royale en Theologie; il ne ſe trompe pas, mais l'épitaphe de Baius ne fut point dreſſée ſur cette date, puis qu'elle fut durer 40. ans cette profeſſion, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valere André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les Bulles contre Michel Baius, eſt qu'on s'imagine qu'il n'y a point de difference entre condamner un dogme, & faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce ſens-là il eſt vrai de dire que Gregoire XIII. a condamné les 76. propoſitions, car non ſeulement il fit une Bulle dans laquelle il inſera la conſtitution de Pie V. en declarant qu'il l'avoit trouvée dans les Regiſtres de ce Pape, & qu'on y devoit ajoûter une entiere foi, mais auſſi il commanda que ſa Bulle fût publiée ſolennellement à Louvain par le Jeſuite Tolet l'an 1580. Morillon grand Vicaire de Malines notifia celle de Pie V. aux Theologiens de Louvain en 1567. Il la leur notifia encore avec un peu plus de formalité l'an 1570.

(d) *In Faſtis Academicis Studii Lovanienſis.*

(e) *Ce que je dis tant ici que dans le corps de l'article, touchant la nouvelle édition de Baius, eſt tiré d'un memoire qui m'eſt tombé entre les mains, & qui vient de bon lieu.*

(f) *Il l'a fait dans la Bibliotheque Belgique.*

(g) *A la marge du texte de cet article.*

(G) *Que l'on menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V.*] La lettre de Baius qu'on a citée ajoûte (h), *qu'après beaucoup de longues ſollicitations qui commencerent dès le Pontificat de Pie IV. ils obtinrent enfin de Pie V. une Bulle datée du 1. Octobre 1567. qui condamne (i) 76. propoſitions.* Il eſt vrai que celui qui porta (k) la Bulle par commiſſion du Cardinal de Granvelle, dît devant tout le monde dans l'aſſemblée de la Faculté de Theologie de Louvain, que les 60. premieres de ces propoſitions avoient été tirées des Ecrits de Baius; mais enfin la Bulle ne le nommoit pas, & d'ailleurs elle adoucifloit la note de la condamnation, puis qu'elle portoit qu'une partie de ces propoſitions pouvoit recevoir un ſens favorable. Le Cardinal Palavicin nous aprend qu'afin de traiter Baius avec une plus grande douceur, le Pape Pie V. ſe contenta de faire ſignifier en particulier ſa Bulle à l'Univerſité de Louvain par l'Archevêque de Malines; mais que comme le mal ne ceſſa pas, Gregoire XIII. jugea qu'il la faloit publier ſolennellement, & qu'il deputa à cette fin le Jeſuite François Tolet ſon Predicateur, qui n'obligea point Baius à une retractation publique, & qui le laiſſa ſans flêtriſſure: (l) *Hic ſtuduit Baium removere à pravis illis opinionibus, cohortatus, ut Sedis Apoſtolicæ judicio acquieſceret: & perpaucis colloquiis id obtinuit, privatâ illius retractatione contentus: atque hoc pacto Baius non ſolùm illæſus perſtitit, ſed ipſius etiam nomini verba Diplomatis pepercere; quin per illud ejus errores manum tam mitem experti ſunt, ut vix viderentur errores, cùm aliqua ex proſcriptis poſitionibus, nullis certis in hac exceptione adnotatis, dicerentur poſſe ſuſtineri in aliquâ minùs propriâ ſignificatione.* Nous avons remarqué ailleurs (m) l'inconvenient des cenſures qui tombent ſur un tas de propoſitions d'une maniere ſi vague, que le *reſpective* qu'on met au bout n'aprend à rien diſtinguer. La Bulle de Pie V. avoit ce même inconvenient, & outre cela elle jettoit les eſprits dans l'incertitude par un autre endroit: car ſans rien marquer nommément, elle aſſûroit que parmi les propoſitions condamnées, il y en avoit quelques-unes qu'elle permettoit de ſoutenir en quelque façon. C'étoit la moindre choſe qu'elle permettoit, & l'on ne pouvoit pas revoquer en doute qu'elle ne permît cela; mais on pouvoit pretendre qu'elle permettoit beaucoup plus. L'arrangement des termes produiſoit cette obſcurité embarraſſante; une virgule fut omiſe: cette omiſſion étoit cauſe que les termes étoient ſuſceptibles de deux ſens très-differens, & ce fut la ſource de beaucoup de conteſtations. Voiez le Latin (n) cité en marge, & admirez les avantures & les haſards des controverſes. Ce que les Païens apelloient

(h) *Gery, ubi ſupra pag. 43.*

(i) *Palavicin ubi infra met ſeptuaginta novem Baii poſitiones.*

(k) *Gery ibid. pag. 44.*

(l) *Palavic. Hiſtor. Concil. Trident. l. 15. c. 7. n. 12.*

(m) *Ci-deſſus p. 255. col. 1.*

BULLE où la ſituation des mots cauſoit une obſcurité qui fut renduë plus grande par l'omiſſion d'une virgule.

(n) Quas quidem ſententias ſtricto coram nobis examine ponderatas, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſint in rigore & proprio verborum ſenſu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, ſuſpectas, temerarias, ſcandaloſas & in pias aures offenſionem immittentes reſpectivè & præſentium autoritate damnamus. *Journal de Saint Amour part. 2. pag. 64. apud Bibliothec. univerſalem t. 14. pag. 201. Voiez auſſi les difficultez propoſées à Mr. Steyaert 9. part. pag. 180. & la nouvelle édition des Oeuvres de Baius part. 2. pag. 235. & ſeq.*

Digitized by Google

ve de (H) sa grande charité, car il laissa tous β ses biens aux pauvres. Il fonda un College à Louvain, & le mit sous la protection de St. Augustin γ. Il mourut le 16. de Septembre 1589. âgé de 77. ans, & fut enterré dans le College du Pape où il avoit été long tems Principal. Jaques BAIUS son neveu, Docteur en Theologie, lui fit dresser un monument avec une belle inscription δ. Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa promotion au Doctorat en Theologie est de * l'an 1586. Il fut souvent deputé pour les affaires de l'Academie de Louvain, & s'aquita sagement & habilement de ces commissions †. Il fut Doien de Saint Pierre dans la même ville, & Professeur ‡ Roial du Catechisme. Il publia (I) quelques traitez. Il destina tous ses biens (K) aux usages d'un College, & deceda le cinquiéme ¼ d'Octobre 1614.

La nouvelle édition des (L) Oeuvres de Baïus de laquelle j'ai parlé comme d'une chose à venir, a paru depuis la premiere impression de ce Dictionaire, & a été condamnée à Rome par

β *Swert. in Athenis Belg. pag. 565.*

γ *Id. ib.*

δ *Vous la trouverez dans Swertius* ubi supra.

* *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 401.*

† *Swert. ib. p. 355.*

‡ *Val. Andreas ib.*

¼ *Id. ibid. Swert dit le 9. d'Octobre.*

loient jeux & caprices de la fortune n'est point exclus de ce sanctuaire: l'oracle pretendu infaillible de Rome ne remedie pas au desordre. Après s'être bien tourmenté pour concerter toutes les syllabes de sa reponse, il peut voir que son Copiste ou son Secretaire oubliant une virgule, sera cause de la damnation d'une infinité de gens. Il y a plus; la virgule n'y fait rien, mettez la après *possint*, ou ne l'y mettez pas, l'équivoque subsiste toûjours: l'usage des Ecrivains, ni celui des Imprimeurs n'établit pas qu'une virgule après *possint*, attache necessairement ce qui suit au mot *damnamus*. On vous fera voir dans les livres les plus corrects cent mille virgules situées comme celle que l'on mettroit après *possint*, qui n'empêchent pas que depuis une telle virgule jusques au *comma* suivant, les paroles ne se raportent au mot *possint* ou à tel autre.

(H) *Son testament fut une preuve de sa grande charité.*] L'Apologiste des censures de Louvain & de Doüai oppose cette vertu de Michel Baïus aux pretendus miracles de Lessius. *C'est un grand miracle*, dit-il, (a) *qu'une grande humilité avec un grand esprit & une profonde science, qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui s'est conservée dans Louvain par tradition:* Michaële Baio, nihil doctius, nihil humilius. *C'est un grand miracle qu'une soumission, & une patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite que l'on tint à son égard au sujet de la Bulle. C'est un grand miracle qu'un saint Prêtre dans les etudes & les occupations infinies ne desechent point la pieté, & que l'on voit fondre en larmes à l'Autel, vivement penetré de la sainteté de nos Mysteres. Enfin c'est un grand miracle qu'une grande charité pour les pauvres, qui va jusqu'a ne vouloir point avoir d'autres heritiers qu'eux, & étouffer pour cela tous les sentimens du nepotisme, quelque legitimes qu'ils eussent pu être en lui. C'est ce qui rendra toujours Baius aimable à la posterité, au lieu qu'une reputation, qui n'est soutenue que par un bruit artificiel de miracles & de merveilles fondez sur rien, se flétrit au bout de quelque tems, & s'évanouit en fumée.* Le Cardinal Palavicin raporte que Commendon rendant compte au Cardinal de Mantouë de l'état où il trouvoit l'Université de Louvain l'an 1561. lui marque que Michel Baïus & Jean Hessélius avoient enlevé quelques nouveautez sur le franc arbitre, & que c'etoient deux (b) personnages recommandables par leur science & par leur bonne vie; que Ruard Tapper avoit pris ombrage de leur union, & jugé qu'ils estimoient trop leur science, quoi qu'ils fussent d'ailleurs modestes & vertueux; *Mais*, ajoûtoit-il, *chacun met sa vanité dans le metier qu'il exerce, & supporte facilement les autres choses.* (c) *Comperium sibi esse Ruardum in Theologicis disciplinis praclarum dum is in illa Academia docens, in his duobus adhuc ætate juvenili observare infaustam conjunctionem ingenii & audacia, solitum esse dicere se nonnisi schisma ab illis expectare, & Theologicam lauream dum ipsis distribuit: eos profecto videri scientia sua nimis amantes, quamvis alioqui probos & modestos: & hæc ille verba sapienter usurpavit digna quæ a nobis repetantur*, sed cujusque superbia in ea arte quam profitetur sita est, cetera facile suffert.

(I) *Il publia quelques traitez.*] Un Panegyrique sur l'arrivée de l'Archiduc Albert, & de l'Infante d'Espagne: un Catechisme, *Sive institutionum Christiana religionis libri IV. & De venerabili Eucharistia Sacramento & Sacrificio Missæ libri III.* (d)

(K) *Il destina tous ses biens aux usages d'un College.*] Swert assûre 1. que Jaques Baïus laissa l'administration de ses biens à Gilles Baïus son neveu, Docteur & Professeur en Theologie, & qu'il le chargea de les employer totalement à la construction d'un College pour des jeunes gens de son pais. 2. Que Gilles Baïus executant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau College qui s'appelle à juste titre BAIANUM. 3. Qu'il n'y avoit que peu d'années (e) que ce College étoit bâti, il marque en quel endroit. Mais Aubert le Mire qui ne pouvoit pas ignorer ce que Swertius avoit écrit là-dessus se contente d'assûrer (f), qu'il a lu que Jaques Baïus avoit songé à la fondation d'un College, où l'on entretiendroit des Etudians en Theologie. C'est ainsi qu'on parle quand on ne peut loüer un homme, que des bonnes intentions qu'un Auteur que l'on a lu lui attribuë; car lors qu'on sait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point lu la construction du *Collegium Baianum*. Or cette ignorance d'un fait si notoire est quelque chose de prodigieux, dans un homme comme celui-là qui savoit si bien son Pais-Bas Espagnol.

(L) *La nouvelle édition des Oeuvres de Baius. . . . a paru.*] En voici le titre: *Michaelis Baii celeberrimi in Lovaniensi Academia Theologi opera: cum Bullis Pontificum, & aliis ipsius causam spectantibus, jam primum ad Romanam Ecclesiam ab convitiis Protestantium, simul ac Arminianorum cæterorumque hujusce temporis Pelagianorum impostoris vindicandam collecta, expurgata, & plurimis quæ hactenus delituerant opusculis aucta: studio A. P. Theologi. Coloniæ Agrippinæ sumptibus Balthasaris ab Egmont & sociorum M. DC. XCVI.* C'est un assez gros *in quarto*, divisé en deux parties, dont la premiere contient avec les écrits de Baïus qui avoient déjà été imprimez, six ou sept pieces de cet Auteur qui n'avoient jamais été imprimées. La seconde est presque toute composée d'écrits qui paroissent pour la premiere fois, & qui concernent la censure de quelques propositions de Baïus. L'un de ces écrits est un narre chronologique des procedures qui furent faites dans cette cause, & a été composé par celui qui a eu soin de cette edition. On aprend par ce narré entre autres choses, (g) que deux raisons engagerent Michel Baïus à former sur l'Ecriture & sur les Peres, & principalement sur St. Augustin sa methode d'enseigner la Theologie. La 1. fut que les Protestans du Pais-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Ecriture & les anciens Peres. La 2. que plusieurs (h) Ecrivains Catholiques abandonnant les hypotheses de St. Augustin, s'aprochoient extremement de celles des Pelagiens. Ruard Tapper, & Tiletin Professeurs en Theologie à Louvain desaprouverent cette nouvelle methode de Baïus, dès qu'ils en eurent connoissance après être revenus du Concile l'an 1552. & l'on assûre que Ruard Tapper s'ecria un jour, *quel Diable a fait entrer cette doctrine dans nôtre Ecole pendant nôtre absence?* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baïus: les Cordeliers principalement se dechaînerent contre lui. Le Gardien de Nivelle, & celui d'Aeth envoierent 18. articles à la Faculté de Theologie de Paris l'an 1560. & la prierent d'en porter son jugement. Elle les condamna tous, les uns au nombre de trois comme faux & contraires à l'Ecriture, & les autres comme heretiques. Baïus fit des remarques sur cette Censure, & voulut les communiquer à quelque Docteur de Paris, mais il abandonna ce dessein lors qu'il vit qu'il (i) lui étoit impossible de recouvrer un exemplaire de ce Decret de la Sorbonne. Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme heretique ce qui est visiblement contenu dans St. Augustin. L'annee suivante on presenta au Cardinal de Granvelle une liste de propositions extraites des écrits de Baïus à ce que l'on pretendoit, & neanmoins (k) quelques-unes de ces propositions étoient opposées à ses sentimens, & il n'avoit jamais disputé ni pour, ni contre touchant quelques autres, & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes ou de fausseté, ou d'heresie. Le Cardinal les communiqua à Michel Baïus qui y fit une reponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; & par ce moien

(a) Gery, *ubi supra* p. 37. 38.

(b) Erant ambo & scientia & exemplo vitæ conspicui. *Palavic. Hist. Concil. Trid. l. 15. c. 7. n. 7.*

(c) *Id. ib. n. 9.*

(d) *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag. 401.*

(e) Obsecutus patrini desiderio; augustissimum (*Collegium*) ab hinc paucis annis extruxit è regione Prædagogii Falconis & BAIANUM merito indigetatur. *Swert. Ath. Belg. pag. 355. Ce livre fut imprimé l'an 1628.*

(f) De altero Collegio sacrarum literarum studiosis adolescentibus pariter alendis pie prudenterque cogitasse scriptum invenimus. *Anb. Miræus de scriptoribus sæculi XVI. pag. 134.*

(g) *Oper. Mich. Baii parte 2. pag. 192.*

(h) *Comme Barthelemi Carranza, Albert Pighius, François Horantius Cordelier Espagnol, Ruard Tapper.*

(i) *Ibid. pag. 193.*

(k) *Ibid. pag. 194.*

Digitized by Google

par la Congregation de l'*Index*. Elle contient pluſieurs details inſtructifs, & pluſieurs choſes qui meneroient loin les faiſeurs de reflexions. La remarque que je donnerai touchant cette édition

moien la querelle s'apaiſa: mais elle fut renouvellée l'an 1564. car Tiletan tâcha d'obtenir que les Univerſitez d'Eſpagne (*a*) cenſuraſſent les écrits de Baius, & il en envoia des extraits à Pie IV. afin de les faire condamner. On ajoûta d'autres extraits à ceux-là & ils furent envoiez à Pie V. qui fit une Bulle le 1. d'Octobre 1567. où il condamna 76. propoſitions. Cette Bulle ne fut ni publiée, ni affichée, elle fut ſeulement (*b*) lué à Baius & à la Faculté étroite de Theologie de Louvain le 29. de Decembre 1567. par Maximilien Morillon Vicaire General de l'Archevêque de Malines. Ce Vicaire General étant requis de donner une copie de cette Bulle refuſa de la donner. Il declara qu'il avoit ordre de defendre tous les livres imprimez d'où l'on diſoit que la plupart des 76. propoſitions étoient extraites. Le Doien de la Faculté repreſenta que pour de grandes raiſons il étoit fort neceſſaire que les livres de Michel Baius ne fuſſent pas defendus; auſſi ne le furent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape le 8. de Janvier 1569. & lui envoia une apologie où il fit voir qu'il n'avoit point enſeigné les 76. propoſitions, & que la plupart en un certain ſens étoient veritables, & Auguſtiniennes. La reponſe que lui fit le Pape le 3. de Mai de la même année, contenoit une exhortation à ſe ſoumettre à la cenſure. Baius fut extremement ſurpris quand on lui rendit cette lettre de Pie V. de ſe voir traité comme un rebelle qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irregularité. Il demanda à Morillon d'être abſous de cette peine, & il ne put l'obtenir qu'en abjurant les articles que la Bulle avoit condamnez. (*c*) *Summopere autem miratus eſt Baius ſecum agi ac ſi ſuas vindicias & Apologiam ſcribendo Pontifici, in eum fuiſſet rebellis, ac Excommunicationis & Irregularitatis cenſuras incurriſſet: a quibus cum peteret abſolvi, Morillonus abſolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin prius Articulos per Bullam confixos ejuraverit.* Depuis ce tems-là il fut permis à toutes perſonnes d'invectiver ce Docteur comme s'il eût effectivement enſeigné ces 76. articles; on declama contre lui & dans des Sermons, & dans des leçons: il ſuportoit cette adverſité ſans rien dire, mais il y eut (*d*) trois Evêques qui lui conſeillerent en 1570. de ſe defendre. Il s'expliqua donc là-deſſus dans ſon auditoire de Theologie, & declara que parmi ces 76. propoſitions il y en avoit qui étoient dignes de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais ſoutenuës: qu'il y en avoit d'autres forgées malicieuſement, qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais ſens qu'elles pouvoient recevoir, quoi que d'ailleurs elles fuſſent ſuſceptibles d'une ſaine interpretation. (*e*) *Cæpit in Scholis Theologorum quid circa hujuſmodi Articulos ſentiret, cum multa humilitate ac modeſtia aperire: declarans nonnullos ipſorum eſſe falſos ac jure confixos, ſed à ſe unquam traditos: alios eſſe arte ac dolo conſictos, qui pravum ſenſum pati poſſunt, quem unquam tenuit, licet & in ſano intelligi quoque facilè poſſent.* Au mois de Juin de la même année 1570. les Evêques du Pais-Bas tinrent un Concile à Malines où à l'inſtance du Duc d'Albe ils s'engagerent à faire publier ſolennellement la Bulle de Pie V. à Louvain, & à la faire ſigner à tous les Profeſſeurs en Theologie. La commiſſion en fut donnée à Morillon qui s'en aquita le 16. de Novembre de la même année. Il ne put neanmoins obtenir la ſignature du formulaire par lequel il exigeoit l'aprobation de la cenſure des 76. propoſitions. La Faculté de Theologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piege là-deſſous, & quoi qu'aſſûrée par les lettres de l'Evêque de Bois le Duc, & de l'Evêque de Gand qu'on ne cherchoit pas à la ſurprendre, il ne paroît pas qu'elle ait jamais accordé cette ſignature; mais l'année ſuivante (*f*) elle fit un Decret portant que les 76. propoſitions ſeroient tenuës pour condamnées, & que tous les membres de la Faculté s'abſtiendroient de les enſeigner, & que tous les livres où elles ſeroient ſoutenuës, ſeroient ôtez aux étudians en Theologie. Notez que Morillon n'expedia aucune copie de la Bulle qu'il notifia ſolennellement. Cela donna lieu à quelques-uns de ſoutenir qu'elle étoit fauſſe, ou qu'aiant été obtenuë obreptivement, elle ſeroit revoquée. D'autres ſoutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Gregoire XIII. ſollicité par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au nom de ſon Maître, & par le Pere Tolet au nom de quelques Theologiens de Louvain d'aporter un prompt remede à ces diſputes, fit une Conſtitution le 28. de Janvier 1579. où il inſera la Bulle de Pie V. ſans l'aprouver ni la confirmer, & ſans condamner tout de nouveau les 76. propoſitions, il ſe contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les regîtres de ſon predeceſſeur, & d'ordonner que l'on y ajoûtât foi. Il envoia le même Pere Tolet à Louvain l'an 1580. Ce Jeſuite y notifia ſolennellement la Conſtitution de Gregoire XIII. & demanda à Baius s'il condamnoit les 76. articles. Baius repondit, (*g*) *je les condamne ſelon l'intention de la Bulle.* Tous les Docteurs, Licentiez, Bacheliers, &c. declarerent qu'ils ſe ſoumettoient à cette Bulle. Tolet dans quelques converſations qu'il eut avec Baius lui aprit, qu'on l'accuſoit d'enſeigner ſecretement à ſes diſciples les dogmes que Pie V. avoit condamnez. Baius le nia, & ſe ſoumit à toutes ſortes de peines, s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accuſoit. Perſonne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon temoignage de lui à la Cour de Rome, & declara qu'il étoit faux que la lecture des écrits de Baius fût interdite. Il lui propoſa la ſignature d'un formulaire qui étoit bien dure, mais neanmoins Baius paſſa par là pour ſe procurer quelque repos. Il falut qu'il avoüât par écrit qu'il avoit enſeigné pluſieurs des 76. articles condamnez, & qu'ils étoient condamnez au ſens qu'il les avoit pris. (*h*) *Ei præſcripſit* (Toletus) *quandam Confeſſionis formulam, in qua fateri debuit multos ex damnatis 76. Articulis à ſe eſſe traditos, ac eo ſenſu proſcriptos quo eos docuiſſet; cui formulæ optimus hic Doctor undique laceſſitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliquâ frueretur, ſubſcripſit die vigeſimâ quartâ Martii hujus anni* 1580. Il écrivit au Pape une lettre où il expoſa les calomnies que l'on repandoit contre lui depuis 12. ans au ſujet de ces articles, & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere Horantius publia contre lui un écrit la même année. Il ſe plaignoit de deux choſes, l'une étoit que (*i*) Baius avoit repondu trop civilement à Philippe de Marnix. (*k*) *Conquerens 1. quòd ejus epiſtola Marnixio ſcripta nimis benigna fuiſſent.* L'autre que Baius avoit dit ſuivant la doctrine de St. Auguſtin, que pour juger de l'Egliſe, on ne doit conſulter que l'Ecriture. (*l*) 2. *Quòd Baius Auguſtinum ſecutus dixiſſet judicium de Eccleſia eſſe ex ſola Scriptura petendum.* Baius ſe juſtifia dans une lettre qu'il mit au devant de ſon Apologie contre Philippe de Marnix l'an 1581. Il fut inquieté encore l'an 1585. car ſes ennemis le defererent au Nonce du Pape (*m*). & demanderent qu'il ſubît l'interrogatoire ſur certains articles qu'ils avoient dreſſez. On ne ſait point s'il le ſubit.

L'Auteur de ce narré chronologique ſe tourmente extremement (*n*) pour nous aprendre que Mr. Leidecker, & quelques autres Miniſtres concluent à tort de cette Bulle de Pie V. que la Communion de Rome a condamné la doctrine de St. Auguſtin, & favoriſé les nouveaux Pelagiens. Il montre aſſez clairement, ce me ſemble, les nullitez de cette Bulle, la mauvaiſe foi des faiſeurs d'extraits, la negligence de ce Pape, & ſa precipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les Ouvrages d'où l'on pretendoit qu'ils avoient été tirez, &c. Cette negligence paroît auſſi en ce que les (*o*) regles de la Grammaire ne furent point obſervées dans cette Bulle. On peut alleguer qu'Urbain VIII. dans ſa Bulle contre le livre de Janſenius publiée l'an 1642. s'autoriſe de la Bulle de Pie V. & de celle de Gregoire XIII. mais l'Auteur repond qu'Urbain VIII. ne confirma ces deux Bulles qu'en ſupoſant des faits faux, & qu'ainſi ſa confirmation eſt nulle. (*p*) *Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit, niſi ſupponendo quæ falſa ſunt; ex iſta confirmatione nullum robur accedit iſtis ſuorum Prædeceſſorum Conſtitutionibus: quod enim in ſua origine vitioſum ac nullius roboris eſt, rati-habitione non fit validum, vel, ut jura loquuntur,* (1) quod initio vitioſum eſt, non poteſt tractu temporis convaleſcere: nec firmatur tractu temporis, quod jure ab initio non ſubſiſtit. Ce Pape trompé par François Albizzi Aſſeſſeur du St. Office, & Penſionaire des Jeſuites, s'imagina que la Bulle de Pie V. avoit été revêtuë de toutes les formalitez, & qu'elle avoit été confirmée par celle de Gregoire XIII. C'étoient deux fauſſes ſupoſitions, car Pie V. ne fit point aficher ſa Bulle, & ne la publia point à Rome ſolennellement; & pour ce qui eſt du Pape Gregoire, il ſe contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les regîtres de ſon predeceſſeur. On fit donc dire à Urbain VIII. une fauſſeté lors qu'on inſera dans ſa Bulle, que les articles condamnez par Pie V. avoient été proſcrits de nouveau par Gregoire XIII. & pour derober au public la connoiſſance de cette impoſture, on eut ſoin de n'in-

(*a*) *Les cenſures des Academies de Salamanque, & de Complute ne furent faites qu'après la mort de Tiletan.* Ib. p. 195.

(*b*) *Ibid. pag.* 197.

(*c*) *Ibid. pag.* 199.

(*d*) *Martin Richovius Evêque d'Ipres, François Sonnius Evêque de Bolduc, & Cornille Janſenius Evêque de Gand.*

(*e*) *Ibid. pag.* 200.

(*f*) *Ibid. pag.* 202. 203.

(*g*) Damno ſecundum intentionem Bullæ, & ſicut Bulla eos damnat. *Ib. p.* 206.

(*h*) *Id. ib. pag.* 207.

(*i*) Æquo animo ferre non potuit quod Baius humaniori ſtilo ſuas ad Marnixium ſcripſiſſet epiſtolas. *Id. ibid. pag.* 208.

(*k*) *Id. ib. Comparez cet hommelà avec le Miniſtre François qui s'eſt plaint publiquement l'an* 1698. *des lettres de Mr. Jaquelot aux Prelats de France.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Id. ib. pag.* 209.

(*n*) *Id. ib. pag.* 210. *& ſeq.*

(*o*) *Ibid. pag.* 235.

(*p*) *Ibid. pag.* 239. 240.

(1) *ff. de Reg. Jur. & 6. Decret. eod. tit.*

Digitized by Google

tion-là contient un bon ſuplément de cet article. Celui qui l'a procurée a été fort maltraité par le Pere Dez Jeſuite, dans un Ouvrage compoſé exprès pour defendre l'Egliſe Romaine contre les injures de cet * homme-là.

* Quibus eam aſſecerat Baii nuperus editor.

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne hiſtoire Romaine, qu'il eſt bien étrange que les Dictionaires (A) hiſtoriques lui aient fait ſi peu d'honneur. Si je tâche de reparer leur faute, c'eſt principalement à l'égard de Lucius Cornelius BALBUS, qui fut Conſul l'an de Rome 714. & qui eut un neveu dont je parlerai par occaſion ſoit dans le texte, ſoit dans les remarques. Ce Conſul étoit né à Cadis. Il ſe ſignala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Eſpagne contre Sertorius, & contre les Lulitains, deſorte que Pompée fort ſatisfait de ſes grans ſervices le declara bourgeois de Rome. Lucius Gellius & Cn. Cornelius qui furent Conſuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée auroit faits bourgeois de Rome avec le conſentement du Conſeil de guerre, le ſeroient effectivement. Par ce moien Balbus entra pleinement dans la poſſeſſion de la bourgeoiſie Romaine †. Il prit à cauſe de l'un de ces deux (B) Conſuls le prenom de *Lucius*, & à cauſe de l'autre, le nom de *Cornelius*. Il ſe fit tellement eſtimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grandes têtes de l'Etat, Pompée, Craſſus, Ceſar, Ciceron, & qu'il fut adopté par ‡ Theophanes qui étoit aimé, & conſideré très-particulierement de Pompée. C'eſt à cauſe de cette adoption que (C) Capitolin ⸸ le nomme *Balbus Cornelius Theophanes*, lors qu'il dit que l'Empereur Balbin

† *Voiez Ciceron in Orationi pro Cornelio Balbo, & ibi Manucium & Nicolaum Abramum.*

‡ *Ciceron ib. & epiſt. 7. ad Attic. lib. 7.*

⸸ *In Balbino.*

n'inſerer pas la conſtitution de Gregoire XIII. dans la Bulle d'Urbain VIII. quoi que l'on y inſerât la Bulle de Pie V. (a) *Animadvertendum eſt quòd Urbanus VIII. in Bulla ſuperiùs memorata enunciaverit quidem à Gregorio XIII. confirmatam fuiſſe Pii V. Conſtitutionem, articulóſque in ea conſixos denuò fuiſſe damnatos. Verum hæc Urbani VIII. Bulla aperte falſi ea ſaltem in parte convincitur, ſicut & ab Joanne Smichio Lovanienſis Academiæ delegato Romæ convictum eſt, ex ipſomet Gregorii XIII. Diplomate, in quo nihil de iſta confirmatione, aut de retractatione hujuſmodi articulorum diſpunctione habetur. Ne autem id innoteſceret, Albizzius, Jeſuitarum ſtipendiarius, qui Bullam Urbani VIII. conſcripſit, in ea quidem Pii V. Bullam integram inſerit, ſed non Gregorii XIII. Conſtitutionem, ex qua ſingulis patuiſſet ejus mendacium, & quam falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V. Bulla à Gregorio XIII. confirmata, proſcriptique in ea articuli, iterum à Gregorio XIII. prohibiti: cùm Gregorius XIII. duntaxat teſtificetur tenorem Bullæ quam inſerit, eſſe planè conformem tenori Bullæ quam in Pii V. regiſtro invenit; & iſti tenori eam fidem adhibendam, quæ ipſius Bullæ protographo debetur.* Tout cela eſt beaucoup plus propre à montrer les ſupercheries qui ſe gliſſent dans la condamnation des Ouvrages, qu'à defarmer Mr. Leidecker; car enfin pour un Catholique Romain qui croit Baius innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croient bien condamné, & ainſi l'on peut accuſer l'Egliſe Romaine avec beaucoup de vraiſemblance de tenir pour heretiques les opinions de ce Docteur les plus conformes à St. Auguſtin. Cela doit faire deplorer la deſtinée de certains hommes. Que la paſſion, que l'irregularité, que l'injuſtice paroiſſent manifeſtement dans les procedures que l'on a tenues contre eux, ils ne laiſſent pas d'avoir tort ſelon l'opinion du plus grand nombre. Il ſufit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine pour obliger le public à demeurer preoccupé. L'adverſaire jouira du fruit de ſes fraudes, & de ſes intrigues: il ſe prevaudra ſans fin & ſans ceſſe de la ſottiſe des peuples, qui preſument preſque toûjours en faveur des Tribunaux.

(a) *Ibid. pag. 242.*

On promet (b) un gros Ouvrage de Baius ſi cette nouvelle édition ſe debite. Ce ſera ſon Commentaire ſur le Maître des ſentences, & ſon explication des Pſeaumes de David.

(b) *In Præfat.*

(A) *Que les Dictionaires hiſtoriques lui aient fait ſi peu d'honneur.*] Ils ſont d'une maigreur prodigieuſe ſur le mot *Balbus*. Charles Etienne remarque que ç'a été le ſurnom des Atiliens, & que le premier de cette famille qui fut ſurnommé *Balbus*, le fut à cauſe qu'il étoit begue; après quoi ſes deſcendans conſerverent ce ſurnom. Il eſt fort vraiſemblable que ce titre a commencé ainſi dans pluſieurs familles, comme il eſt certain que c'eſt pour une pareille raiſon, qu'il y a en tout pais tant de gens nommez le *Blanc*, le *Noir*, &c. & puis qu'il y a bien eu un (c) Empereur d'Orient, & un (d) Empereur d'Occident qui ont porté le ſurnom de Balbus, ou de *Bégue*, à cauſe qu'ils avoient ce défaut de langue, pourquoi ne croiroit-on pas qu'au tems de la Republique Romaine, un pareil défaut introduiſit dans pluſieurs familles illuſtres ce ſurnom? Ce n'eſt donc pas en cela que Charles Etienne merite d'être critiqué, mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Acciens, ou Atiens, & qu'il s'eſt exprimé de telle ſorte, qu'il ſemble dire que les Atiliens n'ont eu que ce ſurnom-là: & neanmoins il y a eu des Reguluſ, des Seranus, des Calatinus parmi eux. Il y a eu même un C. Atiſius Balbus Conſul l'an de Rome 508 & 518. qui eſt peut-être la cauſe de l'erreur de Charles Etienne. Il auroit dû ſuffire à Mr. Lloyd de corriger cet article, mais il a trouvé plus à-propos de le ſuprimer entierement; à l'imitation de ces Chirurgiens, qui au lieu de guerir une bleſſure coupent la partie bleſſée; ou comme ces Controverſiſtes qui coupent le nœud d'une objection, lors qu'ils ſe trouvent à-peu-près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud Gordien. Mr. Hofman n'a ni gueri, ni coupé, il a retenu l'article tel qu'il l'a vu dans Charles Etienne.

(c) *Cicero, Orat. pro Balbo.*

(B) *Il prit à cauſe de l'un de ces deux Conſuls le prenom de* Lucius.] Selon l'uſage de Rome ceux qui obtenoient la bourgeoiſie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. C'eſt pour cela que l'Hiſtorien Theophanes & ſes deſcendans ont porté le nom de Pompée. Pourquoi donc, me demanderat-on, Cornelius Balbus ne prit-il pas auſſi le nom de Pompée? Je repons que ce fut à cauſe qu'il aima mieux fonder ſon droit ſur une Loi, que ſur l'honnêteté de ce General. La Loi dont je parle eſt celle que firent de l'avis du Senat les Conſuls L. Gellius & Cn. Cornelius, l'an de Rome 682. Elle portoit que tous ceux à qui Pompée, avec le conſentement du Conſeil de guerre, auroit conferé la bourgeoiſie de Rome, ſeroient cenſez citoiens Romains. *Naſcetur, Judices, cauſa Cornelii ex ea lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex Senatus ſententia tulerunt; qua lege videmus ſatis eſſe ſanctum, uti cives Romani ſint ii, quos Cn. Pompejus de conſilii ſententia ſingillatim civitate donaverit* (e). Balbus regardant ces deux Conſuls comme les veritables collateurs de l'honneur dont il joüiſſoit, prit de l'un le prenom *Lucius*, & de l'autre le nom *Cornelius*. Cela eſt beaucoup plus vraiſemblable que ce que dit (f) Manuce, *qu'encore que Balbus eût été fait bourgeois Romain par Pompée, il avoit neanmoins l'obligation de ce grade à L. Cornelius Lentulus, dont il emprunta le prenom & le nom ſelon la coutume.* Il conjecture auſſi, que ce L. Cornelius Lentulus eſt le même qui fut Conſul la premiere année de la guerre civile, c'eſt-à-dire l'an 704. de Rome. Au reſte ceci nous aprend, que le Cardinal Baronius (g) a fait une trop longue énumeration des bienfaits de Titus envers Joſephe, lors qu'il a marqué en particulier qu'outre le droit de bourgeoiſie Titus lui confera le nom de la famille *Flavia*. Car en premier lieu ce fut (h) Veſpaſien & non pas Titus qui le fit bourgeois, & d'ailleurs après cela le nom *Flavius* s'en alloit ſans dire.

(e) *Cicero, Orat. pro Balbo.*

QUEL nom ſe donnoient ceux qui obtenoient la bourgeoiſie Romaine.

(f) *Manut. in argumento Orat. pro Cornel. Balbo. Voiez auſſi la Note ſur le 9. l. des Epîtres de Ciceron à Atticus p. 8. edit. Græv. où il ſemble qu'il y ait faute d'impreſſion.*

(g) *Baron. ad ann. 36. n. 12.*

(h) *Joſeph. in vita ſua.*

(C) *Que Capitolin le nomme* Balbus Cornelius Theophanes.] Voici les paroles de cet Auteur: (i) *Familia vetuſtiſſima, ut ipſe* (Balbinus) *dicebat, à Balbo Cornelio Theophane originem ducens qui per Cn. Pompejum civitatem meruerat, quum eſſet ſua patria nobiliſſimus, idemque hiſtoria ſcriptor.* Caſaubon (k) s'imagine que cela regarde l'Hiſtorien Theophanes, natif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos. Voſſius (l), Mr. de Tillemont (m) & bien d'autres ſont dans le même ſentiment. Je croi qu'ils ſe trompent, & qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le pere. Cornelius Balbus étoit fils de Theophanes par adoption: c'eſt à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'eſt ſervi, & il n'y a que le dernier qui convienne à Theophanes. Si l'on me dit que Balbus n'étoit pas le plus noble Gentilhomme de ſa patrie, je repondrai que Theophanes n'avoit pas non plus le même

(i) *Capit. in Balbino p. m. 147.*

(k) *Caſaub. in hunc locum Capitol.*

(l) *Voſſius de Hiſt. Græc. pag. 147.*

(m) *Tillem. Hiſtoire des Emper. t. 3. p. m. 489.*

ORIGINE du ſurnom *Balbus*. Si Ch. Etienne l'a bien donné aux Atiliens.

(d) *Ce fut Louis III. du nom, qui étoit auſſi Roi de France, & qui mourut en 879.*

Digitized by Google

bin ſe diſoit iſſu de lui. La proſperité de Balbus lui attira des ennemis qui lui ſuſcitèrent un procés ſur ſa bourgeoiſie: Craſſus, Pompée, & Ciceron plaiderent ſa cauſe γ, & la gagnerent. Il ſe trouva fort embarraſſé durant la guerre de Ceſar & de Pompée; il avoit de grandes obligations à l'un & à l'autre. Il paroît qu'il donna la preference à Ceſar δ, mais de telle ſorte qu'il tâchoit de porter les choſes à la reconciliation. Velleius Paterculus remarque ζ comme une inſigne temerité, que Balbus oſa paſſer au camp de Pompée pour conferer avec le Conſul Lentulus, qui balançoit à quel prix il ſe vendroit. C'eſt par ce moien, ajoûte-t-il, que Balbus quoi qu'Eſpagnol s'ouvrit la porte du triomphe, celle du pontificat, & celle du conſulat. En effet Pline remarque que Balbus fut Conſul, & le premier des étrangers η qui obtint cette dignité; mais quant à l'honneur du triomphe il dit que ce fut un autre Cornelius Balbus neveu de celui ci, qui l'obtint avec la bourgeoiſie Romaine, le premier de tous les étrangers *. Nous verrons en quoi conſiſte la (D) faute de Paterculus. Ces deux Cornelius Balbus ont été ſi riches, que l'oncle en mourant laiſſa ϕ à chaque citoien Romain 25. drachmes, & que le neveu † fit bâtir à Cadis ‡ une nouvelle ville. L'oncle fit une Hiſtoire de Jules Ceſar en forme de ‡ Journal. C'eſt lui ſans doute qui fut lié d'une amitié (E) fort étroite avec Pomponius Atticus. Il y a des gens qui ont confondu Cornelius Balbus (F) avec Cornelius Gallus. Nous allons montrer que Voſſius a (G) eu tort de cenſurer Savaron; que Mrs. Lloyd & Hofman meritent

γ *Voiez l'Oraiſon de Ciceron pro Cornelio Balbo.*

δ *Voiez la remarque G.*

ζ *Lib. 2. cap. 51.*

η *Lib. 7. cap. 43.*

* *Lib. 5. cap. 5.*

ϕ *Dio, lib. 48.*

† *Strabo, lib. 3. pag. 116.*

‡ *Il en étoit natif comme ſon oncle.*

‡ *Sidonius Apollinaris lib. 9. epiſt. 14.*

même rang dans Mitylene. Il eſt vrai que Strabon (a) aſſûre que Theophanes eut part aux charges publiques, & qu'il ſe rendit le plus illuſtre de tous les Grecs; mais ce n'eſt pas nous fournir dequoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'eſt pas lui attribuer une antiquité de famille, une nobleſſe de ſang qui le mette au deſſus de tous les autres Mitylenіens; & c'eſt de quoi il eſt queſtion dans Capitolin. L'objection ne vaudroit donc rien puis qu'elle prouveroit trop: & il me ſuffit que les ennemis de Balbus ne niaſſent pas qu'il ne fût d'une famille (b) tres-honorable. Aparemment ils n'avoüoient pas tout ce qu'il s'attribuoit là-deſſus. Il y a une autre objection à craindre. Balbus fut Conſul, & Theophanes ne le fut pas; d'où vient donc que Capitolin qui a remarqué la qualité d'Hiſtorien, a oublié celle de Conſul, tout autrement propre que l'autre à relever la nobleſſe de Balbin? Je repons que Capitolin n'eſt pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de juſteſſe d'eſprit & de jugement. Le pis qui en pourroit arriver ſeroit de dire qu'il apliqua mal la pretention de Balbin, & qu'il crut que la Cornelius Balbus Theophanes dont cet Empereur ſe diſoit iſſu, étoit le même Theophanes de l'Ile de Lesbus, dont la principale gloire eſt celle d'avoir été Hiſtorien. Je ne voudrois pas abſolument rejetter cette conjecture; de plus habiles gens que Capitolin auroient pu prendre le change en cet endroit-là; mais j'aime mieux dire qu'il a fu que Balbus le Gaditain étoit Auteur d'une Hiſtoire.

(a) *Strab. lib. 13. pag. 425.*

(b) *Hunc in ea civitate in qua ſit natus, honeſtiſſimo loco natum eſſe concedis. Cicero pro Cornel. Balbo non procul init.*

(D) *En quoi conſiſte la faute de Paterculus.*] Rapportons ſes paroles; *Tum Balbus Cornelius*, dit-il (c), *excedentis humanam fidem temeritate ingreſſus caſtra hoſtium ſeptuſque cum Lentulo colloquutus, Conſule dubitante quanti ſe venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hiſpanienſis natus, ſed Hiſpanus in triumphum & Pontificatum aſſurgeret, fieretque ex privato Conſularis.* C'eſt-à-dire, ſelon la verſion de Mr. Doujat, *Alors Balbus Cornelius par une temerité qui excede la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis pour gagner le Conſul Lentulus*, dont il étoit ami particulier, *traita pluſieurs fois avec lui qui délibera quelque tems à quel prix il mettroit ſa foi. Par ce moyen Balbus s'ouvrit le chemin à ces agrandiſſemens, par leſquels quoi (d) qu'il fût* non ſeulement *né en Eſpagne* comme pluſieurs Romains & Italiens, mais *né d'Eſpagnols naturels, il trouva moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du triomphe & du Pontificat, & d'un petit particulier qu'il étoit il devint enfin Conſulaire.* Je laiſſe là cette action de Balbus, ſur laquelle on pourra trouver un bon éclairciſſement, ſi l'on conſulte (e) Ciceron aux lieux que je cite. Je m'arrêterai ſeulement un peu ſur Paterculus.

(c) *Paterc. lib. 2. cap. 51.*

(d) *Cette explication de la difference que fait Paterculus entre* Hiſpanienſis *&* Hiſpanus *(ſi toutes fois ſon texte porte cela) paroit auſſi bonne que celle de Lipſe, qui par* Hiſpanienſis *a entendu un habitant de l'Eſpagne, & par* Hiſpanus *un Eſpagnol naturel.*

(e) *L'Epitre 32. du 10e. livre ad familiares, & le Commentaire ſur l'Epitre 9. du 8. livre à Atticus.*

Ou il ne dit rien de raiſonnable, ou il aſſûre que Balbus fut élevé au Conſulat, auſſi bien qu'au triomphe & qu'à la dignité de Pontife; & ce ſeroit en vain qu'on le nieroit ſous pretexte qu'il n'a pas dit *& Conſulatum*, comme il ſemble qu'il eût été plus naturel de dire afin de ſignifier que Balbus fut Conſul; ce n'eſt pas à nous à regler les expreſſions d'un homme qui parloit auſſi poliment que cet Auteur, il a eu ſes raiſons pour changer le tour de ſa phraſe quand il a voulu deſigner le Conſulat. Mais il s'eſt trompé dans la choſe, & il a confondu les honneurs de l'oncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus qui negotia avec Lentulus au commencement des guerres civiles eſt le neveu, comme il paroit par les lettres de Ciceron qu'on vient de citer. C'eſt Balbus le neveu qui triompha des Garamantes, le premier des étrangers qui fut honoré du triomphe, comme nous l'aprenons de (f) Pline: mais ce fut Balbus l'oncle qui fut honoré du Conſulat, le premier de tous les étrangers, ainſi que le même Pline (g) nous l'aprend. On diſtinguoit à Rome ces deux Balbus par le titre de *Major* qu'on donnoit à l'oncle, & par celui de *Minor* que l'on donnoit au neveu. Je m'etonne que Mr. de (h) Saumaiſe qui a fort bien demêle les honneurs de l'un & de l'autre, ait laiſſé en repos la faute de Paterculus.

(f) *Plin. lib. 5. cap. 5.*

(g) *Id. lib. 7. cap. 43.*

(h) *Salmaſ. in Solin. cap. 9.*

(E) *Lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus.*] On ne ſauroit nier cela, quand on conſidere qu'Atticus aiant reſolu de mettre fin à ſa vie en ne mangeant rien, fit (i) venir ſon gendre, & L. Cornelius Balbus, & Sextus Peduceus, pour leur declarer cette derniere reſolution. Je croi avoir lu dans une (k) lettre de Ciceron, que Balbus étoit un de ceux qui mangeoient aſſez ſouvent à la table d'Atticus. Ce qui prouveroit qu'il ſe plaiſoit à entendre (l) lire de bonnes choſes.

(i) *Cornel. Nepos in ejus vita c. 21.*

(k) *Je n'ai pu trouver l'endroit, mais il me ſemble avoir lu cela dans les lettres de Ciceron à Atticus.*

(l) *Voiez ci-deſſus pag. 406.*

(F) *Qui on confondu Cornelius Balbus avec Cornelius Gallus.*] C'eſt pour une choſe qui ne fait point d'honneur à ſa memoire. Ils (m) le font mourir dans l'acte venerien. Sans doute la premiere origine de cette fauſſeté eſt une faute d'impreſſion. Sur l'autorité de Pline (n) on avoit mis Cornelius Gallus dans la liſte de ceux qui ſont morts en cet etat; & l'Imprimeur mettant un B pour un G, a été cauſe que pluſieurs ont pris une perſonne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverſes editions du Commentaire de Tiraqueau ſur les Loix matrimoniales.

(m) *Balthaſar Bonifacius Hiſtor. Iudicra lib. 16. cap. 16. ex Tiraquello Leg. Connub. 15. n. 27.*

(G) *Voſſius a eu tort de cenſurer Savaron.*] Voulant relever une faute qu'il croioit avoit trouvée dans le Commentaire de Savaron ſur Sidonius Apollinaris, il s'eſt (o) trompé lui-même. Savaron avoit aſſûre que Balbus, auquel (p) Sidonius Apollinaris attribue le Journal de la vie de Jules Ceſar, eſt le même que Balbus Cornelius Theophanes, dont Jules Capitolin dit dans la vie de Balbinus, *qu'il avoit obtenu la bourgeoiſie Romaine par la faveur de Pompée, & qu'il étoit d'ailleurs le plus noble de ſes conſitoiens, & Hiſtorien.* Voſſius refute cette pretenſion de Savaron, 1. parce que Balbus Auteur du Journal étoit intime ami de Jules Ceſar, comme il paroit par (q) Suetone, & par (r) Aulugelle; au lieu que Theophanes étoit intime ami de Pompée, & qu'on en fit un crime à ſes deſcendans, comme Tacite le remarque au 6. livre des Annales. 2. Parce que Theophanes étant de Lesbus a écrit en Grec, & que Balbus a vécu à Rome, & a écrit en Latin.

(n) *Lib. 7. cap. 53.*

(o) *De Hiſtor. Grac. lib. 1. cap. 23. pag. 148.*

(p) *Epiſt. 14. l. 9.*

(q) *Suet. in Caſ. c. 81. mal cité c. 71.*

Qui voudroit faire trop le Critique, je dirois contre ces raiſons 1. que le même Balbus qui a été des amis intimes de Ceſar, a été des bons amis de Pompée, & tellement honoré de ſa confidence, que les autres (ſ) amis de Pompée en avoient de la jalouſie. Il eſt vrai que la liaiſon qui étoit alors entre Pompée & Ceſar aiant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, ſans manquer à ce qu'il devoit à l'autre, il ſe trouva enfin que les bienfaits de Ceſar furent ſuperieurs à ceux de Pompée: & neanmoins Balbus obtint de Ceſar (t) la permiſſion de ne le point ſuivre contre Pompée, & ſe retira à Rome durant la guerre civile.

(r) *A. Gellius l. 17. cap. 9. où il dit que Jules Ceſar & Balbus l'écrivoient en chifre.* (ſ) *Cicero ad Attic. l. 9. epiſt. 13.* (t) *Epiſt. Balbi ad Ciceron. l. 9. ad Attic. pag. 36. edit. Gravii.*

Digitized by Google

tent un peu de (H) censure; que Paul (I) Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt; que Glandorp (K) a multiplié les êtres sans necessité; que la distinction de grand & de petit Consulat (L) est chimerique; & que Mr. Moreri a fait (M) plusieurs fautes, quoi que son article de Balbus soit très-petit & très-maigre. Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des

vile. Il est vrai encore qu'il y fut l'homme d'affaires de Cesar, & qu'en tâchant de porter les choses à la reconcilation, il ne parut pas tout-à-fait exemt de quelque partialité. Mais enfin ce n'est pas de quoi faire une juste opositon entre Balbus & Theophanes, que de dire d'un côté avec Suetone, que Balbus a été intime ami de Jules Cesar, & avec Aulugelle que Balbus étoit à Rome l'un des Agens de Cesar pendant son absence; & que de dire de l'autre avec Tacite, que Theophanes avoit été intime ami de Pompée, & que Tibere en fit un crime aux descendans de Theophanes: car veu l'humeur bourrue de cet Empereur, il étoit capable de persecuter une famille, sous pretexte qu'elle auroit obtenu la bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée. Or cela seroit vrai au pied de la lettre à l'égard de Theophanes, quand même on le confondroit avec Cornelius Balbus; puis qu'il est certain non seulement que Pompée lui confera cette bourgeoisie, mais même qu'il plaida pour lui quand on voulut la lui contester, & qu'il le combla de bienfaits. La premiere raison de Vossius n'est donc pas bonne. Je pourrois dire en 2. lieu, que le Theophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vécu à Rome que Balbus; & qu'y aiant eu des Romains qui ont écrit des Histoires en Grec, il ne s'ensuit pas que Balbus ne soit pas Theophanes, de ce que Theophanes a écrit en Grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornelius Balbus, dont (a) Macrobe cite le 18. livre des Ἐθνολογίαι? (b) Simler n'en doute point.

Mais sans m'amuser à des disputes qui pourroient être accusées d'une trop rigoureuse precision, voici le *jugulum causæ*, & le point decisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornelius Balbus, avec Theophanes nâtif de l'Ile de Lesbos, & Auteur d'une histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il n'a point fait. Il ne l'a confondu qu'avec le Theophanes dont parle Capitolin, & qui est bien different de celui de Lesbos, quoi qu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de bourgeois de Rome. Or rien n'est plus raisonnable, que de prendre le Theophanes de Capitolin pour le Cornelius Balbus de Suetone, & pour le Balbus de Sidonius Apollinaris; car il est certain que ce même Cornelius Balbus nâtif de Cadis, & honoré de la bourgeoisie Romaine par Pompée, fut adopté à la recommandation du même Pompee par (c) Theophanes de Lesbos: après quoi selon la coutume il se nomma Lucius Cornelius Balbus Theophanes, comme Paul Manuce & Corradus l'ont remarqué; celui-là dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour ce même Balbus; celui-ci dans ses notes sur les epitres de Ciceron à Attitus: & l'un & l'autre ont pris ce Balbus pour l'Historien Cornelius Balbus Theophanes dont Capitolin a parlé. Desorte que s'il y eût eu là dequoi critiquer, il auroit falu tirer en cause ces deux savans Italiens, plutôt que Savaron qui n'est venu qu'assez long tems après eux.

(H) *Mrs. Lloyd & Hofman meritent un peu de censure.*] Je ne dis rien de Charles Etienne; il a été un peu trop sec sur nôtre Cornelius Balbus, mais ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. Mr. Lloyd en a ôté quelques paroles qui n'etoient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Ciceron pour ce Balbus; car ce sont deux faits fort differens, l'un que Ciceron a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son plaidoier; & c'est au dernier des deux que les lecteurs s'interessent d'avantage. Mr. Hofman allonge l'article, (d) pour nous aprendre qu'il y a eu un autre Cornelius Balbus de Lesbos, surnommé Theophanes, c'est-à-dire pour nous aprendre une fausseté. Lucius Cornelius Balbus Theophanes ne differe nullement de celui qui étoit de Cadis, & dont il s'agit dans cet article.

(I) *Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt.*] J'ai déjà touché quelqu'une de ses mepriſes: en voici deux autres. L'une est dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour Cornelius Balbus, & dans les notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là (e) très-faussement que Theophanes étoit un affranchi de Pompée, car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie Romaine, que Pompée donna à Theophanes. *Quid Magnus hic noster*, dit (f) Ciceron, *qui cum virtute fortunam adæquavit: nonne Theophanem Mitylenæum scriptorem rerum suarum in concione militum civitate donavit?* L'autre faute de Manuce (g) est de nous renvoier touchant le triomphe du jeune Cornelius Balbus, neveu de celui dont nous parlons, entre autres autoritez au livre 7. de Pline ch. 43. car Pline ne parle en cet endroit-là que du Consulat de l'oncle. On se meprend aisément en semblables choses; le P. Hardouin sur ce même endroit de Pline nous renvoie à un passage de Paterculus (h), où il n'est question que de Balbus le neveu.

(K) *Que Glandorp a multiplié les êtres sans necessité.*] Il n'a pas dû produire trois Consuls nommez L. Cornelius Balbus. C'est multiplier les êtres sans necessité. Le premier est selon lui (i) Balbus l'aîné, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de precis, se contentant de raporter les paroles de Paterculus. Le troisiéme est un L. Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours vers la fin de l'an par Auguste, & par Marc Antoine, & avoir eu tant de richesses qu'elles lui permirent de leguer 25. drachmes à chaque citoien Romain. Ces trois Consuls dans la verité se reduisent à un seul, car Balbus l'oncle n'est point different de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le P. Hardouin pour marquer le caractere de ce Consulat dit ingenieusement, que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Asinius Pollion, l'an de Rome 714. (k) *Consul hic fuit, quoniam ita necesse est dicere, Cn Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis* DCCXIV. Au reste si Glandorp avoit eu quelque connoissance de l'endroit de Pline (l), où Balbus l'aîné est apellé oncle paternel, *Patruus*, de Balbus le jeune, il ne se fût pas reduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volaterran, pour nous aprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre.

(L) *La distinction de grand & de petit Consulat est chimerique.*] Voiez un peu à quels travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé (m) qui sur ces paroles de Pline, *fuit & Balbus Cornelius Major Consul*, se sont jettez dans la chimere de deux degrez de Consulat, & ont pretendu que Balbus avoit été fait grand Consul, ou premier Consul. Il étoit aise de voir, que *Major* dans ce passage ne se raporte pas à *Consul*.

(M) *Et que Mr. Moreri a fait plusieurs fautes.*] I. Ce n'est que sur un *on dit*, qu'il debite que Cornelius Balbus *composât un Journal, ou des Ephemerides de ce qui arrivoit tous les jours à Cesar*. Si l'on avoit lu que Sidonius Apollinaris a parle de ce Journal comme d'un livre subsistant alors, & qu'il en a même parlé avec eloge (n), on auroit ne eté bien loin cet *on dit*. Quelques-uns veulent que (o) Symmaque ait parlé du même livre lors qu'il ecrivit à son ami, *Si impar est defiderio tuo Livius, fume* EPHEMERIDEM *C. Cæsaris accepturam Bibliothecula mea ut tibi munere misceatur. Hæc te origines, fitus, pugnas, & quicquid fuit in moribus aut legionibus Galliarum docebit.* C'est-à-dire, *Si Tite Live ne satisfait pas pleinement Perenna que vous avez de connoître l'histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present, &c.* Mais d'autres (p) pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le titre de Commentaires de la guerre des Gaules. Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre d'*Ephemeride*, comme nous l'apprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci? II. L'avis *de prendre garde de ne pas confondre, comme Savaron & d'autres l'ont fait, ces Auteur avec un de ce nom surnommé Theophanes*, qui *étoit de Lesbos*, contient deux fautes. Nous avons montré la premiere en justifiant Savaron de la censure de Vossius. La deuxiéme consiste à supoſer, qu'il y a eu un Historien nâtif de l'Ile de Lesbos qui s'apelloit Cornelius Balbus Theophanes. Rien n'est plus faux. L'Historien Theophanes nâtif de Mitylene en l'Ile de Lesbos a bien été appellé Cn. Pompeius Theophanes, à cause que Pompee lui avoit confere la bourgeoisie Romaine, mais il n'a jamais ajoûté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornelius; & il y a lieu d'être surpris qu'il soit echape à Vossius de dire, que l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont

(a) *Macrob. Saturnal. l. 3. c. 6.*

(b) *Simler in Epit. Bibl. Gesner.*

(c) *Et adoptio Theophanis agitata est.* Cicero pro Balbo. *Place: igitur etiam me expulsum & agrum Campanum periisse, & adoptatum patricium à plebeio, Gaditanum à Mitylenæo.* Id. epist. 7. ad Attic. l. 7.

(d) *Dans le 1. volume de sa Continuation il donne de bonnes additions touchant Cornelius Balbus.*

(e) *Il le repete dans ses notes sur l'epitre 11. à Atticus l. 5.*

(f) *Orat. pro Archia: mutant en dit Valere Maxime, lib. 8. cap. 14.*

(g) *In argument. Orat. Ciceron. pro Balbo, où au lieu de citer le ch. 43. du 7. livre de Pline, on cite le 37. & au lieu du ch. 29. de Solin on cite le 42. Cette édition de Manuce est de Cologne 1582. in 8.*

(h) *Lib. 2. cap. 51.*

(i) *Gland. Onomastic. Roman. pag. 177.*

(k) *Hard. in Plin. l. 7. c. 43. p. 64. t. 2.*

(l) *Lib. 5. c. 5. p. m. 545.*

(m) *Voiez Saumaise exercit. Plin. pag. 383.*

(n) Quis opera Suetonii, quis Juvenci, Martialis Historiam, quisve ad extremum BALBI EPHEMERIDEM FANDO ADÆQUAVERIT? *Sidon. Apollinar. epist. 14. l. 9.*

(o) *Symmach. epist. 18. l. 4.*

(p) *Vossius de Hist. Lat. p. 64. où il attribuë à Suetone ce qui est de Symmaque.*

Digitized by Google

des autres Balbus, dont les anciens Auteurs ont parlé. Lucius Lucilius BALBUS, disciple de Mucius Scevola, & precepteur du celebre Servius Sulpitius, a été un excellent Jurisconsulte. Il florissoit vers l'an de Rome 670. Ciceron a dit que (N) Sulpitius surpassa son maître, qui avoit joint à la science un caractere de maturité qui le rendoit un peu lent, au lieu que le disciple étoit prompt & expeditif. On a perdu les Ecrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les β inserant pour la plupart dans les siens. Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp γ, ce Balbus avec Quintus Lucilius BALBUS, Philosophe Stoïcien, l'un des interlocuteurs de Ciceron dans les livres de la nature des Dieux. Publius Octavius BALBUS a été contemporain de Ciceron, qui δ le louë pour sa science du Droit Civil, pour son esprit, pour sa probité, & pour plusieurs autres belles qualitez. Ciceron ζ ne donne gueres moins de loüanges à Lucius Octavius BALBUS, qui vivoit dans le même tems. L'un de ces deux Octavius Balbus est aparemment celui dont Valere Maxime * raconte, que s'étant sauvé par une porte de derriere durant les fureurs des Triumvirs, & entendant qu'on tuoit son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, & se fit tuer. Appien † raporte la chose un peu autrement.

BALBUS, BALBI, ou BALBO (JEAN) Moine Jacobin, florissoit au XIII. siecle. Il savoit le Grec, chose rare en ce tems-là, & beaucoup plus de Latin que tous ses confreres ensemble. Il n'étoit pas moins estimé pour sa bonne vie que pour son savoir, & il s'est ‡ trouvé des gens qui l'ont traité de Beat: ce fut sur ce pied qu'on mit son Image dans l'Eglise de Saint Thomas à Pavie. Le titre de ses Ouvrages se peut voir dans Mr. Moreri, qui au lieu de nous renvoier au volume de Vossius sur les Historiens Latins, auroit bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus conu sous le nom de *Joannes de Janua*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom, & discuter s'il est le même que Jaques de Voragine. Nous ne ferons qu'une remarque (A) pour tout cela, & pour ce qui en pourra naître.

BAL-

β *Pomponius lib. 2. de origine juris.*

γ *Onomastic. pag. 552. Dans la page 637. Glandorp prend pour un seul homme l'interlocuteur de la nature des Dieux, celui qui est loué dans l'Oraison pour Cluentius, & celui qui est loué dans la 7. Verrine.*

δ *Orat. pro Cluentio fol. m. 114. C.*

ζ *In Verrem Orat. 7. fol. 49. B.*

* *Lib. 5. c. 7.*

† *Lib. 4. de bell. civil. pag. 605.*

‡ Non vi ha mancato chi lo riponga nel numero de' Beati, e come tale si vede dipinto nel Tempio di S. Tomaso di Pavia, in luogo eminente vicino al sofitato. *Alfonso Fernandez apud Michaelem Justinianum in libro* de gli Scrittori Liguri, *pag. 312.*

(a) *Voiez dans la remarque C Casaubon & autres qui ont fait la même faute.*

dont Jules Capitolin a fait mention, (a) est le Theophanes de l'Ile de Lesbos, qui écrivit la guerre de Mithridate. III. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron? C'est parce que Cornelius Balbus *vivoit à Rome*, & que Theophanes *étoit de Lesbos*. Ne sont-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet; & peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle? Voilà comment les erreurs croissent. Moreri pour avoir voulu abreger la preuve de Vossius, l'a rendue incomparablement plus mauvaise qu'elle n'étoit. IV. *Je pense que c'est le premier*, poursuit-il, *que Ciceron defendit contre ceux qui l'accusoient de prendre injustement le titre de citoyen Romain.* Outre que l'expression (b) est tournée si peu nettement, qu'elle fait d'abord penser que Ciceron commença cette sorte de plaidoiers par la personne dont il s'agit, ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire; il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne falloit pas parler de cela comme d'un fait incertain; & qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des Sommaires de Paul Manuce, du Pere Abram &c. sur l'Oraison de Ciceron *pro L. Cornelio Balbo.*

(b) *Si l'on voulois remarquer les fautes de cette nature qui sont dans le stile de Moreri, on les feroit compter par milliers.*

(N) *Ciceron a dit que Sulpitius surpassa son maître.*] On comprendra mieux la pensée de Ciceron par ses paroles que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui suit: (c) *Cum dicendi caussa duobus peritissimis operam dedisset* (Servius) *L. Lucilio Balbo, C. Aquilio Gallo, Galli hominis acuti & exercitati promptam in agendo & in respondendo celeritatem subtilitate diligentiaque superavit: Balbi docti & eruditi hominis in utraque re confideratam tarditatem vicit, expediendis conficiendisque rebus. Sic & habet quod uterque eorum habuit, & explevit quod utrique defuit.*

(c) *Cicero, in Bruto, p. m. 264.*

(A) *Nous ne ferons qu'une remarque pour tout cela.*] Jean Balbus, Noble Genois, fut apellé *Januensis*, ou *de Janua*, parce qu'il étoit de Genes. Il dit lui-même dans son Catholicon au mot *Janua*, qu'il étoit d'une ville nommée Janus. Cette ville n'est autre que celle de Genes: dès le tems de Luitprand elle étoit plutôt nommée Janua que Genua; soit qu'on voulût plus clairement insinuer que Janus en étoit le fondateur; soit qu'on eût égard à la raison raportée par *Jo. de Janua*, savoir que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie, & de la Toscane. Il nous aprend là même qu'il s'apelloit *Frater Johannes Januensis de Balbis*, & qu'il avoit fait quelques autres livres. A la fin du Catholicon il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail il l'acheva le jour des Nones de Mars, c'est-à-dire le 7. jour de Mars 1286.

(d) *Supplement. de Scriptor. Eccles. pag. 561.*

Mr. Oudin ci-devant Religieux de l'Ordre de Premontré, & maintenant aggregé à l'Eglise Protestante au grand contentement du parti, qui se felicite avec raison d'une si bonne conquête, & qui attend plusieurs beaux Ouvrages de cette plume; Mr. Oudin, dis-je, pretend, (d) que *Jacobus de Voragine* Auteur de la Legende dorée, & *Joannes de Janua* Auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul & même homme. Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivoient en même tems, qu'ils étoient tous deux Jacobins, tous deux de Genes, & à cause de cela tous deux nommez *Januenses*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs manuscrits le nom *Januensis*, precedé de la lettre J initiale du nom de batême *Joannes* & *Jacobus*, de les attribuer tantôt à *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis*; ce qui aura converti un Auteur en deux.

Si JEAN de Janua & Jaques de Voragine sont le même Auteur.

Mais il me permettra de lui dire, que sa conjecture est assez rudement choquée par le denombrement que l'Auteur du Catholicon a donné de ses Ouvrages au mot *Janua*; car encore que le tems où il acheva son Catholicon, puisse avoir été fort éloigné de celui où il acheva l'article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable, que s'il avoit composé quelques livres dans le tems qui se seroit ecoulé entre la composition de cet article, & la clôture du Dictionaire, il ne les eût pas ajoûtez aux autres dans le même article. Ainsi l'on peut supposer que le catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286. auquel il mit la dernière main au Catholicon. Or il est certain que Jaques de Voragine publia en 1270. une traduction Italienne de la Bible. Quelle aparence que si au bout de seize ans il avoit parlé des livres qu'il avoit donnez au Public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, & à tous égards aussi remarquable que la version de l'Ecriture en langue vulgaire? Il n'est donc point vraisemblable que l'Auteur du Catholicon soit Jaques de Voragine. N'en decidons point pourtant. Attendons les lumieres des Savans, & en particulier celles de Mr. Oudin. Mr. Cave (e) veut bien être encore là-dessus dans l'incertitude. Voilà comment je parlai dans mon Projet: mais presentement je parle d'un ton plus ferme contre la conjecture du Pere Oudin, je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons qui viennent de très-bon (f) lieu. Voici l'extrait d'un Memoire venu de Dijon. „ Je croi qu'on pourroit „ decider nettement, que *Joannes de Janua* ne doit „ nullement être confondu avec *Jacobus de Voragine*. „ Le premier qui est Auteur du Dictionaire intitulé „ Catholicon, n'a jamais été cité sous le nom de *Ja-* „ *cobus*. Le second qui est Auteur de la Legende do- „ rée n'a jamais été cité sous le nom de *Joannes*. Le „ premier est toûjours apellé *Joannes de Janua*, ou „ *Januensis*, parce qu'il étoit veritablement de Ge- „ nes, de la famille des Balbi. Le second, dont la „ famille est inconnuë, est presque toûjours apellé „ *Jacobus de Voragine*, très-rarement *Jacobus Ja-* „ *nuensis*, & alors il faut ou soûsentendre *Archiepis-* „ *copus*, ou croire que c'est à cause du peu de distan- „ ce qu'il y a de ce bourg de Ligurie, nommé *Vora-* „ *gine*, lieu de sa naissance, jusqu'à Genes. Le pre- „ mier n'étoit qu'un simple Religieux Jacobin. Le „ second a été élevé à l'Archevêché de Genes. Tous „ les Auteurs, & les Jacobins entre autres ont toû- „ jours distingué les noms, le pais, & les ouvrages

(e) *Cave de Script. Eccles. pag. 750.*

(f) *Du savant Monsieur de la Monnoie.*

BALDE, celebre Jurisconsulte dans le XIV. siecle, étoit fils de (AΔ) François Ubaldus, Medecin de Perouse. Il étudia sous Bartole, & n'aiant encore que 15. ans il lui proposa une objection si embarrassante qu'il falut demander du tems pour y penser, & qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde (A) commença fort tard ses études, se trompent grossierement. Peu après sa promotion au Doctorat il soutint des theses que Bartole attaqua pendant 5. heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des causes contre Bartole, & il s'éleva entre eux une émulation qui degenera bientôt en haine. On n'en sauroit douter, quand on voit que Balde prend à tâche d'offusquer la reputation de son maitre. Ce qu'on a dit que les Pandectes de Pise aiant été consultées au sujet de la dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, & qu'il en fut (B) châtié d'une maniere ignominieuse, ne doit passer que pour une fable. Il enseigna à

(g) *Voiez Vossius de Histor. Lat. l. 2. c. 57. & Bellarm. de Script. Eccles. p. m. 335. faussement accusé par Zeiler de Histor. pag. 155. d'avoir cru falsifié le nombre 1102.*

(h) *Panzirol. de claris legum interpretibus, l. 2. c. 70. pag. 201.*

(i) *Pluvinelius in Cicerone, pag. 35.*

(k) *Panzirol. pag. 203.*

(l) *Ibid. pag. 200. 201.*

(m) *Apud Tiraquell. ubi infra.*

(n) *Tiraq. de jure primogenitorum præf. n. 206.*

(o) *Baillet Enfans celebres, pag. 420. Il cite la Mothe le Vayer lettr. 32. pag. 420. & Bartoli Car. hom. lit. p. 248. Je n'avois jamais lu que Tiraqueau fût Président.*

(p) *Jusqu'à 76. ans.*

(q) *Panzir. pag. 201.*

De quelle maniere un Auteur doit raporter un ouï-dire.

(a) *Epitome Bibliot. Gesneri.*

(b) *Pag. 307.*

Multiplication de *Joannes de Janua* en plusieurs Auteurs.

(c) *Au commencement de son Lexicon Philologicum, imprimé à Breme en 1623. & puis à Francfort en 1655. & reimprimé à Utrecht l'an 1697.*

Du livre intitulé *Catholicon.*

(d) *Præfat. Glossar. Lat.*

(e) *Borrich. Append. de Lexicis Græcis & Lat. à la fin de ses Analecta ad Cogit. de ling. Lat. 1682.*

Age de Papias selon Barthius. Negligence des continuateurs des compilations.

(f) *Il mourut l'an 1024. ainsi il semble que la raison de Barthius prouveroit trop.*

» de ces deux Ecrivains. C'est ce qu'observe soigneu-
» sement Leandro Alberti dans la description *della*
» *riviera di Genova di Ponente.* Jaques Bracelli Ge-
» nois qui écrivoit dès l'an 1431. & dont nous avons
» un petit livre *de claris Genuensibus*, n'y fait nulle
» mention de *Jacobus de Voragine*, parce qu'il n'étoit
» pas de Genes, mais y parle avec éloge de l'Auteur
» du Catholicon, *Joannes Balbus*, auquel il n'auroit
» pas manqué de donner la qualité d'Archevêque de
» Genes s'il l'avoit eué, comme il la devoit avoir sui-
» vant l'opinion de ceux qui le confondent avec *Ja-*
» *cobus de Voragine.* ..

Simler (a) n'a garde de confondre ici deux Auteurs en un, puis qu'au contraire d'un il en fait trois, car il parle de *Joannes de Janua*, de *Joannes Januensis*, & de *Joannus Balbus*, comme de trois Auteurs differens. Il se trompe de plus en mettant Baldus pour Balbus, faute que Quenstedt a suivie dans son traité (b) de la patrie des hommes illustres. Martinius dans le (c) Catalogue des Dictionaires dont il s'est servi pour faire le sien, donne aussi dans les fautes de multiplication. Il allegue le Catholicon achevé le jour des Nones de Mars 1286. & cite les propres paroles qui sont à la fin du Dictionaire de *Joannes de Janua*. Immediatement après il allegue une *Summa quæ vocatur Catholicon*, publiée par Frere Jean de *Janua*, & imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux differentes editions d'un même livre, & que la premiere ne devoit pas être moins attribuée à Jean de *Janua* que la seconde. Martinius n'y eût pas manqué, s'il avoit su ce qui est dans l'article *Janua* au Catholicon achevé en 1286.

Je voi qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'Auteur du Dictionaire, qui a été le premier intitulé *Catholicon*. Mr. du (d) Cange le donne à nôtre Jean de *Janua*, & veut que ni Papias ni Ugutio, qui avoient fait des compilations anterieures, n'aient pas emploié ce titre: mais (e) Mr. Borrichius qui a écrit après avoir lu la preface de Mr. du Cange, ne laisse pas de soutenir que Papias est l'Auteur du Catholicon, & qu'il acheva cet Ouvrage l'an 1286. Il avoit vu qu'on soutenoit dans cette preface que Papias avoit fleuri, non en 1200. comme l'assûre Trithême, mais en 1053. comme la Chronique d'Alberic le justifie; & neanmoins il pose en fait que Papias a achevé son Dictionaire en 1286. Il faloit ou refuter Mr. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompoit. Ces menagemens, & ce silence ne font qu'embarrasser les lecteurs. En tout cas c'est une forte presomption contre Mr. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du Dictionaire de Papias precisément en la même année 1286: que *Joannes de Janua* acheva son Catholicon. Le memoire cité ci-dessus m'assûre que Papias n'a point fait le *Catholicon* achevé l'an 1286. & que Jean Balbi est le premier qui se soit servi du titre de *Catholicon* à la tête d'un Dictionaire.

Il y avoit long tems que Barthius sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avoit jugé que Papias étoit plus ancien qu'on ne le fait. Platine donne pour constant qu'il a vécu sous le Pape Innocent III. c'est-à-dire au commencement du XIII. siecle, ce qui s'accorde avec Tritheme. Borrichius le met à la fin de ce XIII. siecle. Mais Barthius au chapitre 3. du 3. livre de ses *adversaria* le met sous l'empire de (f) Henri II. en considerant que cet Auteur ne conduit que jusqu'à Henri qu'il nomme *minorem*, la liste qu'il donne sous le mot *ætas* de tous les Princes des siecles passez: il n'auroit point fait cela s'il y eût eu déjà plus de deux Empereurs du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute, que la prodigieuse negligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les compilations rend legitime generalement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'article *ætas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux Dictionaire, sans pousser le catalogue jusques à son tems. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'Abbe d'Urspers, en un endroit (g) que l'Auteur étoit à Rome l'an 1101. en un autre qu'il étoit très-jeune, *in puerili ætate*, l'an 1198. & en un autre qu'il fut fait Abbe l'an 1215. Si le continuateur éclaircissoit les choses par raport à ses additions, on ne rencontreroit pas ces brouilleries.

(AΔ) *Fils de François Ubaldus.*] Remarquez donc que *Baldus* est le nom de batême de ce Jurisconsulte, & *Ubaldus* son nom de famille. Moreri l'apelle outre cela *Pierre*; c'est confondre le frere aîné avec le cadet. *Petrus Ubaldus* étoit le troisiéme fils du Medecin *Franciscus Ubaldus* & fut bon Jurisconsulte. *Angelus Ubaldus* son frere fut aussi un grand Juriste. Voiez Panzirole au chapitre 70. & suivans du 2. livre *de claris legum interpretibus.*

(A) *Que Balde commença fort tard ses études, & se trompent.*] On a debité qu'il avoit 40. ans lors qu'il commença d'etudier en Droit, & que Bartole lui aiant dit, *tarde venisti Balde*, Balde lui repondit, *citius recedam* (h). La Mothe le Vayer donne à Bartole un discours un peu plus long, *vous venez tard Balde, vous ferez Avocat dans l'autre monde. Sero venis Balde, eris advocatus in alio sæculo.* Je ne croi pas que si Bartole avoit dit cela, il eût fait aucune allusion à la raillerie de Caton. Ce censeur pour se moquer de l'école d'Isocrate disoit, (i) *que les disciples y vieillissoient afin d'aller exercer leur éloquence dans les Enfers, en plaidant au Barreau de Minos.* Le conte dont il est ici question n'a nul fondement. Panzirole prouve que Balde âgé de 15. ans fit une objection très-embarrassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de 17. ans il fit des leçons publiques; & que quatre ans après (k) il fit un livre *de pactis*, & un autre *de constitutis.* Voici les paroles de cet Ecrivain: (l) *Opinioni Bartoli adeo argute contradixit, ut ille argumenti acumine perterritus responsare non posuerit, commendatoque juvene tempus ad solvendum petiit, & sequenti mane respondit. Deinde 17. annum ingressus solemni interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit, unde fabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse.* Le Jurisconsulte Zasius (m) raporte le même conte sur la foi de Paul Citadin, mais Tiraqueau le rejette comme une fable. *Adducerem*, dit-il (n), *quod de Baldo vulgo dicitur . . . nisi scirem hæc esse commentitia & prorsus fabulosa, ut ex iis constat quæ supra diximus.* Mr. Baillet observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli *semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait étoit fort averé . . . . & non pas un conte fait à plaisir.* Il les renvoie au *President Tiraqueau*, & au chapitre 8. des éloges de Paul Jove (o). Ce dernier observe que Balde fut un esprit avancé, & qui dura fort long tems, *Præcoci ingenio pene puer, non ad optimam modo frugem, sed rarissimo etiam naturæ dono ad longam senectutem* (p) *pervenit.*

(B) *Et qu'il en fut châtié . . . . ne doit passer que pour une fable.*] Les uns disent que la flétrissure qu'il reçut l'obligea à s'exiler, & à dire, comme Scipion l'Africain, qu'il ne vouloit pas que son ingrate patrie lui fournit la sepulture: *Publice traductum patria excessisse ferunt, & aberuntem Scipionis Africani verba protulisse, ingrata patria ne ossa quidem mea habebis, ac in voluntario exilio senem defunctum fuisse* (q). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, & que Bartole le protegea. Jason l'avoit oui dire: mais il a eu très-grand tort d'immortaliser cet oui-dire dans ses Ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas; l'un lors qu'ils sont très-vraisemblables, l'autre lors qu'on les veut charger d'une note de reprobation, c'est-à-dire les refuter, & les siffler. En ce dernier cas il est très-utile de raporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la defiance contre les raports de la renommée, que de faire voir à son siecle la sotte & la ridicule credulité des precedens. Pour prouver demonstrativement que l'ouï-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre

à Perouſe, & il y eut pour diſciple le Cardinal de Beaufort, qui fut enſuite le Pape Gregoire XI. Il fut apellé à Padouë environ l'an 1378. mais il quita cette Academie lors que Galeas Viſconti voulant retablir celle de Pavie, y attira à force d'argent les plus habiles Profeſſeurs qu'il put rencontrer. Une prompte repartie (C) que fit Balde, la premiere fois qu'il parut dans le College de Pavie, le fit admirer. Il eut là un collegue redoutable, nommé Philippe Caſſolus. C'étoit un homme qui avoit joint à beaucoup d'eſprit une excellente memoire; mais la bonne opinion qu'il avoit de ſa ſuffiſance l'aiant porté à faire un defi, il ſuccomba, & ſa gloire fut ſacrifiée (D) à celle de Balde. La mort de ce Philippe ne delivra point d'inquietude ſon concurrent, car il y eut une émulation ſi échauffée entre le Profeſſeur qui lui ſucceda & Balde, qu'ils introduiſirent la honteuſe & la pernicieuſe coutume de briguer des auditeurs à force de ſupplications. Balde gagna beaucoup (E) de bien. Il a compoſé quantité de livres, & il n'y a nulle aparence qu'il ait étudié ſeulement (F) deux heures par jour. Ce ne ſera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un Auteur ſans defaut: quand il n'auroit que celui de ſe contredire, il ne ſeroit pas peu éloigné de la perfection; mais il en (G) a bien d'autres. Les excuſes dont il coloroit (H) ſes contradictions meritent d'être conſiderées. Il mourut le 28. d'Avril (I) 1400. Le genre de ſa mort fut triſte: il aimoit tendrement un petit chien, il le careſſoit & le baiſoit fort ſouvent. Il en fut mordu à la lévre pendant de telles careſſes, & comme ce chien avoit la rage en ce tems-là, il repandit dans le corps de Balde un venin ſubtil qui ne fit aucun effet pendant long tems; mais qui enfin produiſit la peur de l'eau, & cauſa un mal incurable *. Balde vécut

* *Tiré de Panzirole ubi ſupra.*

tre raiſon que celle-ci. Jaſon ne ſavoit cela que par ouï-dire; ſi la choſe eût été vraie, il l'auroit lue en cent endroits. Balde vécut fort long tems tout couvert de gloire, il fit des livres, il refuta qui bon lui ſembla, il eut des antagoniſtes & des ennemis redoutables. Tenez pour tout aſſûré que ſi on eût pu lui faire un reproche d'infamie, on l'auroit fait dans plus d'un livre. C'eſt là que Jaſon & tout le monde auroit apris cette diſgrace. C'eſt le malheur des Savans qui ſe diſtinguent beaucoup, & qui écrivent beaucoup; les plus petites fautes de leur jeuneſſe leur ſont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils ſe font des ennemis parmi les Auteurs, c'eſt aſſez: ils doivent s'attendre à des Romans ſatiriques, plutôt qu'à la diſcretion de l'adverſaire. Voilà comment Panzirole devoit tourner l'apologie de Balde: il devoit expreſſement & d'une façon developée ſe ſervir de cette note, & ne ſe contenter pas de dire, *Quæ omnia falſa eſſe & alii potius evenijſe non dubito, cum nullo de hoc certa extet auctoritas, & cum Ticini deceſſiſſe conſtet* (a).

(a) *Panzirol. pag.* 202.

(C) *Une prompte repartie que fit Balde.*] Il étoit de petite taille, deſorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præſentia famam.* Il repondit ſans ſe decontenancer, *augebit cætera virtus.* Panzirole (b) ajoûte, *quo dicto omnibus fui admirationem injecit.*

(b) *Id. pag.* 203.

(D) *Sa gloire fut ſacrifiée à celle de Balde.*] Caſſolus s'étoit engagé à repondre ſur le champ à tout ce qu'on lui pourroit demander concernant les dernieres volontez. On prit jour & heure pour verifier s'il ſe vantoit de cela avec raiſon: l'aſſemblée fut nombreuſe, Balde ſe leve, fait une queſtion à quoi on ne ſait repondre; il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez ſi le defiant fut mortifié. (c) *Philippus qui, ut memoria cæteris antecellebat, ita ſuperbo titulo Doctorum Doctor vocabatur, ingenio fretus, ſe ex omnibus ultimarum voluntatum quæſtionibus ex tempore reſponſurum profeſſus eſt. Statuta ad dicendum die, cum in magna expectatione eſſet, ſurgens Baldus interrogavit, Ubi in jure cautum reperiretur, parem non eſſe ejus, qui non vult, ei, qui non poteſt, conditionem. Ad primam interrogationem haſitante Philippo, cum Baldus de propoſita quæſtione legem oſtendiſſet, magnam gloriam retulit.*

(c) *Id. ib.*

(E) *Balde gagna beaucoup de bien.*] Les conſeils (d) qu'il donna ſur la ſeule matiere des ſubſtitutions lui valurent plus de 15. mille écus: il poſſedoit pluſieurs terres: il ſe tenoit dans une agreable maiſon de campagne auprès de Pavie, d'où il venoit ſur ſa mule à l'auditoire. *Domus*, ajoûte (e) Panzirole, *vetuſtate vitiata adhuc hodie pro re memoranda oſtentatur.*

(d) De jure reſpondendo immenſam pecuniam coëgit, qui ex ſolis ſubſtitutionum ſpeciebus plus quindecim millia aureorum lucratus fuiſſe traditur. Aliunde præterea ex innumeris aliarum ſucceſſionum criminumque cauſis & contractibus perampla opes accumulavit. *Id. p.* 204.

(e) *Pag.* 203.

(F) *Qu'il ait étudié ſeulement deux heures par jour.*] Panzirole refutant cela dit entre autres choſes, que Balde faiſant un voiage qui l'empêchoit de donner à la lecture le tems qu'il avoit accoutumé d'y conſacrer, diſoit, chaque pas que fait mon cheval ſont autant de loix qui ſortent de ma memoire: (f) *Quot gradus equus ambulabat, tot leges ſibi excidere querebatur.* C'eſt un ſigne qu'il avoit aquis, & qu'il conſervoit ſon ſavoir à force de lire.

(f) *Pag.* 203.

(G) *Mais il en a bien d'autres.*] Il avance mille choſes ſingulieres, & oppoſées au ſentiment des autres Juriſconſultes, & il les avance ſans citer aucune loi; ce ſont ſes propres fantaiſies: il cite des loix qui ne font rien à ce de quoi il s'agit; il traite de pluſieurs choſes hors de leur place; il eſt trop ſec ſur le neceſſaire, & trop prolixe ſur l'inutile: il repond à des queſtions que perſonne n'a jamais faites; & il ne repond rien ſur ce que tout le monde demande: il ſe confond lui-même par ſes propres ſubtilitez; & il ſe donne trop de licence: la vivacité de ſon eſprit eſt cauſe du peu d'uniformité de ſes ſentimens. *Cum parum ſibi conſtans ſæpenumero contrarius reperiatur, id tamen non levitate, ſed ingenii ſubtilitate evenijſe Paulus Caſtrenſis autumat* (g). Ceux qui ont l'imagination vive ont ordinairement peu de memoire, & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſe ſouviennent point quand ils enviſagent d'un certain côté une queſtion, qu'ils l'ont autrefois ſoutenuë d'un autre ſens. Ils ſe contrediſent ſans le ſavoir. Ajoûtez à cela, qu'un eſprit ſubtil invente aiſément les moiens de prouver & de refuter les mêmes choſes. Mais c'eſt un grand defaut que de n'être pas capable de ſuſpendre les effets de cette ſubtilité, juſques à ce qu'on ſe puiſſe donner une ferme aſſiette.

(g) Paulin. *pag.* 203.

(H) *Les excuſes dont il coloroit ſes contradictions.*] Il diſoit que (h) nôtre entendement change, & qu'ainſi il raiſonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je croi qu'*in petto* il ſe reſervoit le privilege qu'il attribuoit aux Legiſlateurs. L'Evêque de Pavie demandoit un jour pourquoi les loix étoient ſi changeantes; Balde lui repondit que les mêmes choſes deviennent licites ou illicites ſelon les tems; on permet pendant la guerre ce qui eſt defendu pendant la paix: c'eſt pourquoi la juſtice roule ſur toutes les choſes qui deviennent propres au tems; une telle conduite eſt proportionnée aux conjonctures preſentes, elle eſt donc juſte. Ceux qui font les loix imitent les Medecins; ceux-ci permettent, ordonnent, defendent les mêmes choſes ſelon les tems & les ſaiſons, & c'eſt aux tems qu'ils prenent garde. Ce fut la repoſe de Balde; & voilà ou implicitement, ou explicitement le principe ſur lequel raiſonnent les Auteurs qui ſe refutent eux-mêmes, quand ils ont à diſputer contre deux ſortes d'ennemis. Cette propoſition eſt vraie & bonne aujourd'hui que je diſpute contre Pelage; dans un an elle ne le ſera pas ſi je diſpute contre Calvin. Voiez ce qui a été dit ci-deſſus (i) touchant les contradictions des Avocats, & touchant l'apologie que Ciceron en a faite. Je me ſouviens d'avoir lu que certains Controverſiſtes ne pouvant nier que l'Egliſe ne commandât certaines choſes, qui ne paroiſſent conformes ni à l'Ecriture, ni à la primitive Egliſe, ont ſoutenu qu'elles ne laiſſent pas d'être juſtes & veritables, parce que le St. Eſprit qui conduit l'Egliſe lui inſpire dans chaque ſiecle l'interpretation la plus propre au ſalut des ames. *Scripturas eſſe ad tempus adaptatas & variè intellectas, ita ut uno tempore ſecundum currentem univerſalem ritum exponerentur, mutato ritu iterum ſententia mutaretur* (k). *Non eſt mirum ſi praxis Eccleſiæ uno tempore, interpretatur Scripturam uno modo, alio tempore alio, nam intellectus currit cum praxi* (l). J'aime cette bonne foi.

(h) Ipſe quoque ſe excuſat, quod intellectus, qui ratiocinatur, non ſemper ſit idem, ſed varius; & Epiſcopo Ticinenſi ſæpe interroganti, cur toties leges mutarentur, reſpondit, flagrante bello permittitur, quod pacis tempore non licet; id ita juſtum eſſe, quod cuique ſuo tempore expedit, exemplo enim medicorum tempora à legum latoribus dicebat observari. *Apud Panzirol. ibid.*

(i) *Pag.* 264.

(k) *Nicolaus Cuſanus epiſt.* 2. *ad Bohemos.*

(l) *Idem epiſt.* 7.

(*I*) *Il mourut le* 28. *d'Avril* 1400.] Son Epitaphe l'aſſûre; Bellarmin (m) s'eſt donc trompé en mettant la mort de Balde à l'an 1420. Tritheme qui l'a miſe à l'an 1423. a dit un menſonge; mais Mr. Moreri qui avoit dit que ſelon Tritheme la mort de balde doit être miſe à l'an 1423. n'avoit point tort. L'édition de Hollande n'a point dû corriger 1423. par 1403.

(m) *Bellarm. de Scriptor. Eccleſ. p.m.* 382.

Digitized by Google

vêcut β 76. ans, & laiſſa γ deux fils qui furent bons Juriſconſultes. Zenobius l'aîné fut Evêque de Tipherne δ.

β *Paulus Jovius, elog. c. 8. pag. 27.*

γ *Panzir. ibid.*

δ *Id. ib.*

BALDE (JAQUES) un des meilleurs Poëtes Latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII. ſiecle, nâquit à Enſisheim en 1603. Il ſe fit Jeſuite l'an 1624. il enſeigna la Rhetorique & les belles lettres pendant ſix ans; il fut Predicateur bien des années, & prêcha même à la Cour de l'Electeur de Baviere, & il s'aquit une extrême reputation par ſes poëſies. Il n'y eut pas juſqu'aux (A) Proteſtans qui ne les loüaſſent d'une façon ſinguliere. Un de ſes derniers Ouvrages fut ſon *Urania victrix ſeu anima Chriſtiana certamina adverſus illecebras quinque ſenſuum corporis ſui.* Le Pape Alexandre VII. en fut ſi content, qu'il envoia ſa medaille d'or à l'Auteur. Le Pere Balde la conſacra ζ à la Sainte Vierge. Quelques Senateurs de Nuremberg diſputerent (B) à qui auroit ſa plume, & l'on dit que celui à qui elle échut la garda dans un étui d'argent. Ce Poëte mourut à Neubourg le 9. d'Août 1668. Ses poëſies ſont de differente nature; elles contiennent des Panegyriques, & des traitez de Morale, des pieces (C) de theatre, & des pieces de devotion, des ſilves, des odes η, &c.

ζ *Hanc verò Jacobus Deiparæ Virgini anathema appendit, ut palam faceret cui Palladi ipſe ſuos labores conſecraret. Sotuel. Biblioth. Societ. Jeſu, p. 356.*

η *Tiré de Sotuel ib.*

BALDUS * (BERNARDIN) Abbé de Guaſtalla, né à Urbin l'an 1553. a été un des plus ſavans hommes de ſon tems. Il fit de ſi grans progrés ſous ſes premiers precepteurs, qu'il ſe trouva capable de traduire les Phenomenes d'Aratus en vers Italiens, pendant qu'il n'étoit qu'un jeune Ecolier. Son pere (A) aiant conu par ces coups d'eſſai que ſon fils pouvoit aller loin, l'envoia à Padouë l'an 1573. Bernardin y étudia Homere ſous Emanuël † Margunius, & en ſon particulier preſque tous les autres Poëtes Grecs, & s'en aquit une ſinguliere intelligence. Il compoſa à Padouë un livre ‡ des machines de guerre qui fit voler ſon nom au delà des Alpes, ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le François & l'Alleman; car il crut qu'il étoit de la bienſeance de ſavoir la langue de ceux dont il avoit aquis l'affection. Il aprit ces deux langues avec une extrême facilité. La peſte le contraignit de quitter Padouë, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Frederic Commandin, excellent Profeſſeur en Mathematique, & aprit de lui toutes les parties de cette ſcience. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme, & s'étant apliqué à faire ſa vie, cela lui fit naître le deſſein de compoſer celle de tous les Mathematiciens. Il y travailla pendant douze ans. Les Commentaires qu'il publia l'an 1582. ſur les Mechaniques d'Ariſtote, firent voir ſa capacité en cette ſorte de conoiſſances. Pour ſe delaſſer de ces penibles meditations, il fit un poëme en ſa langue maternelle touchant l'art de naviger. Ferdinand de Gonzague Prince de Molfette, & Seigneur de Guaſtalla, aimant beaucoup les Mathematiques, voulut avoir nôtre Baldus auprès de lui. C'eſt dans cette Cour que Baldus commença à travailler ſur Vitruve, & qu'il fit le livre *De verborum Vitruvianorum ſignificatione.* Une maladie l'aiant empêché de faire le voiage d'Eſpagne avec ſon maître, il emploia le loiſir que l'abſence de Ferdinand de Gonzague lui donnoit, à faire un traité fort methodique de ‡ la Cour, & pluſieurs (B) autres Ouvrages. Il fut fait Abbé de Guaſtalla l'an 1586. ſans avoir fait aucune demarche pour cela; & dès lors il s'apliqua tout entier à l'étude

* *Son triſaieul quitta le nom de* Cantagallina, *famille illuſtre de Perouſe, dont il deſcendoit, & prit celui-ci.* Fabr. Scharloncin. ubi infra.

† *C'étoit un Candiot qui profeſſoit la langue Greque à Padouë.*

‡ De tormentis bellicis & eorum inventoribus.

‡ Libros ſex de aula eruditiſſimo methodo analytica conſcripſit. *Id. Scharlongcinus ubi infra.*

(A) *Juſqu'aux Proteſtans qui ne les loüaſſent.*] Le P. Sotuel s'exprime là-deſſus en ces termes: *Ipſis Acatholicis etiam adeo placuerunt, ut publico typo cum* Horatium Germanum *nominare non dubitarint.* Si je ne me trompe cela eſt fondé ſur une lettre de Barlæus. Le P. Balde aiant vu les vers que Barlæus avoit faits à la loüange du Duc de Baviere, lui écrivit une lettre fort obligeante, & lui envoia un volume de ſes poëſies. Barlæus l'en remercia l'encenſoir à la main, & lui écrivit entre autres choſes, (a) *Reſtituiſti nobis lyram neglectam diu & intermiſſam, ut jam merito vocari poſſis lyricorum ſcriptor, aut potius Bojorum fidicen lyra, ut ad Horatii verba alludam.* Cette lettre fut écrite le 1. de Mars 1644. Le Jeſuite étoit alors (b) Recteur du College de Munich.

(a) *Voiez ſa 467. lettre, pag. 911. Voiez auſſi la 487. qui eſt écrite au même Balde.*

(b) *Voiez la table des lettres de Barlæus.*

(B) *Diſputerent à qui auroit ſa plume.*] Je ne ſai, dit Mr. Baillet (c), ſi celui qui *la conſerva dans un bel étui d'argent fait exprès pour elle* „ ne commit pas un „ ſacrilege; parce qu'il me ſemble que le P. Balde l'a„ voit conſacrée à la Sainte Vierge, & que ſon inten„ tion étoit qu'elle fut pendue à quelqu'une de ſes ima„ ges, ou au lambris d'un de ſes autels, comme Lip„ ſe avoit fait autrefois dans le mouvement d'une pa„ reille devotion.„

(C) *Des pieces de theatre.*] Il y en a une dont voici le titre, *Poëſis Oſca, ſive drama Georgicum de belli malis & pacis bonis carmine auſonico, Attellano, Oſco, Caſco* (d). Quelque ruſtiques que fuſſent cette piece & le jargon *Oſque* & *Caſque*, dans lequel il la falut compoſer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté & plus de tems & plus d'eſprit à l'Auteur qu'une piece grave, & de bonne latinité. Il faut donc bien ſe garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munick l'an 1617. comme l'aſſûre le P. Sotuel. A l'âge de 14. ans Jaques Balde n'étoit pas capable d'executer un tel projet.

(A) *Son pere aiant conu par ces coups d'eſſai . . . . l'envoia à Padouë.*] Corrigez par là une faute de Nicius Erythreus. Je ſuis bien aſſûré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune choſe la gloire de nôtre Baldus, & cependant il l'a bien diminuée; c'eſt ſans y penſer, & pour n'avoir pas aſſez pris garde à l'ordre des tems. Il a dit que ce fut après les leçons de (e) Margunius, que Baldus ſe crut aſſez fort, pour traduire des poëmes Grecs en ſa langue maternelle, *Apud quem tantum profecit, ut eo duce & cereum quodammodo lucente obſcuriſſima Græcorum quorundam poetarum loca penetraverit. . . . . Quamobrem ea eſt incenſus animi alacritate atque fiducia, ut auſus ſit poemata Græca in noſtrum ſermonem convertere* (f). Il avoit traduit un poëme d'Aratus avant que d'aller à Padouë.

(e) *C'eſt ainſi qu'il faut dire & non pas* Margranius, *comme il y a dans Erythreus.*

(f) *Nic. Erythr. Pinac. 1. pag. 4.*

(B) *Et pluſieurs autres Ouvrages.*] Cette remarque ne contiendra que le titre de quelques-uns des Ecrits de nôtre Baldus; j'entens ceux qui n'ont pas été marquez dans le texte de cet article, ſoit que l'Auteur les ait faits pendant le voiage de ſon maître, ſoit qu'il les ait faits en un autre tems. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de automatis & baliſtis*; les paralipomenes de Quintus Calaber, & le poëme de Muſée; & qu'il a fait un livre de paradoxes Mathematiques; un autre *de ſcamillis imparibus Vitruvii*; un autre *de firmamento & aquis*; un autre ſur la deſcription du temple qu'Ezechiel nous a laiſſée; un autre *de hiſtoria ſcribenda legibus*; un autre des antiquitez de Guaſtalla; la vie de Frederic, & celle de Gui Ubaldus Ducs d'Urbin; *Oeconomia tropologica in S. Matthæum*; pluſieurs poëmes les uns en Latin, les autres en Italien, parmi leſquels celui qui eſt intitulé *Deiphobe* eſt une imitation de la Caſſandre de Lycophron. Les remarques ſuivantes donneront le titre de quelques-uns de ſes autres livres. Je dirai ici que Nicius Erythreus a raiſon de dire que la deſcription du Temple eſt une matiere très-épineuſe, mais il a eu tort de prendre Jeremie pour Ezechiel. *Heroſolymitani*, dit-il, *templi . . . . deſcriptionem per Hieremiam literis conſignatam & traditam, rem involutam & multis difficultatibus obſitam evolvit, illuſtravit, atque hominum intelligentiæ aperuit* (g).

(g) *Id. ib.*

(c) *Jugem. ſur les Poëtes to. 5. n. 1507. pag. 42.* (d) *Conferez avec ceci le dialogue de Mariangelus Accurſe de quo ſupra pag. 50. col. 1.*

Digitized by Google

tude du Droit Canon, à celle des Peres & des Conciles, & à celle des langues Orientales, ſans en (C) excepter l'Arabe. Aiant compoſé l'an 1593. cinq livres *De nova gnomonice*, il traduiſit l'année ſuivante la paraphraſe chaldaïque du Pentateuque, & l'accompagna de commentaires; après quoi il traduiſit ſur l'Hebreu le livre de Job, & les lamentations de Jeremie, & y ajoûta des notes. Il emploia quelques heures à l'explication (D) d'une planche qui eſt à Eugubio, ſur laquelle on voit des inſcriptions en vieux Toſcan. Il commença un fort grand travail en l'année 1603. je veux dire une deſcription du monde. Son plan n'étoit pas moins hiſtorique que geographique, & s'étendoit juſques ſur les moindres bourgs dont les Ecrivains modernes ont laiſſé quelque mention. Il acheva cet Ouvrage (E) à l'égard de la matiere, mais il ne le mit en ordre qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12. d'Octobre 1617. après un gros (F) rûme qui avoit duré 40. jours *. Il avoit été extremement (G) laborieux, ſans ambition, ni vaine gloire, toûjours prêt à excuſer les fautes d'autrui, & apuiant cela d'une (H) très-bonne raiſon: fort devot non ſeulement pour (I) un Mathematicien, mais même pour un homme d'Egliſe.

BALESDENS (JEAN) Avocat au Parlement de Paris & au Conſeil, étoit de Paris. Il fut reçu à l'Academie Françoiſe environ l'an 1647. à la place de Malleville; & s'il n'avoit pas cedé (A) ſes pretenſions à Mr. Corneille, il eût ſuccedé à Mainard qui étoit mort avant Malleville.

(C) *Sans en excepter l'Arabe.*] Il l'étudia à Rome avec Jean Baptiſte Raimondi, & s'y aplîqua de telle ſorte, & à la langue Sclavone auſſi, qu'il ne s'informoit preſque d'aucunes nouvelles. *Roma dum viveret fere neſcivit quid gereretur in aulis: Arabica enim lingua cum Jo. Baptiſta Raimondo diligentiſſime ſtuduit, & arcana induſtria Sclavonica, quam perfectè callebas* (a). Il traduiſit de l'Arabe le jardin geografique d'un anonyme, & il compoſa un Dictionaire de cette langue. Il croioit que cet anonyme a vécu vers la fin du X. ſiecle Si Marc Velſerus ne fût pas mort, il auroit fait imprimer la verſion de cet Ouvrage geographique, & les autres écrits de Baldus (b).

(a) *Fabricius Scharloncinus in ejus vita.*

(b) *Id. ib.*

(D) *A l'explication d'une planche qui eſt à Eugubio.*] Schoockius ſe ſouvenant confuſément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui apartenoit pas. „ Eſterquilinio Anniano Ber„ nardinus Baldus nuper collegit Antiquitates Ethruſ„ cas anno 1637. Florentiæ evulgando volumen ty„ pis perquam elegantibus cujus hæc inſcriptio: *Ethruſ„ carum antiquitatum fragmenta quibus urbis Roma „ aliarumque gentium primordia, mores & res geſta „ indicantur, à Curtio Inchiramio reperta Scornelli pro„ pe Vulterram anno ſalutis* M. D. C. XXXVII. *Ethruſ„ co vero* CIↃ CIↃ CIↃ CCCC XCV. (c). Un homme qui auroit ſu que Baldus mourut l'an 1617. auroit-il pu faire cette faute? Ce qu'il y a de plus ſurprenant eſt que le même Schoockius, après avoir parlé de la ſorte dans la page 67. parle comme il faut dans la page (d) 217. pourquoi donc n'alla-t-il point corriger ſon illuſion? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop ſouvent à ceux qui ſe piquent d'écrire beaucoup. Ils ne ſauroient guere ſoutenir ce perſonnage, ſans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes ſortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. *Tabulam Etruſcam Eugubinam interpretatus fuit: in ea autem divinatione, ut ajebat, ſubciſivas unius menſis horas conſumpſit.* On a fait paroître nôtre Baldus dans la nouvelle edition de l'*Eponymologium* de Magirus; ce n'eſt que pour le faire publier un livre l'an 1637. celui-là même que Schoockius lui attribuë. N'eſt-ce pas avoir bien choiſi?

(c) *Schoockius de fabula Hamelenſi pag. 67.*

(d) Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæteroquin longe doctiſſimus, annis abhinc ferme quinquaginta evulgando ſuam quaſi divinationem in tabulam Æneam Eugubinam linguæ Etruſcæ veteri perſcriptam, ſimul abutendo opera Marci Velſeri viri cæteroquin judicioſiſſimi. *Id. ibid. pag.* 217.

(E) *Il acheva cet Ouvrage à l'égard de la matiere.*] Voici ce que nous aprend ſon Hiſtorien. *Totum opus ad umbilicum perduxit: non digeſſit tamen universum, quatuor aut ſi fallor quinque tantum tomi fuerunt ordine alphabetico diſpoſiti: ſupereſſent ſeptem aut octo diſponendi, quantum ex chartarum & faſciculorum mole conjicere licet.* Je ne croi pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liſte defectueuſe des Ouvrages de nôtre Baldus, mais ſelon la mauvaiſe coutume (*) de la plupart de ceux qui donnent ces ſortes de liſtes, il ne diſtingue point les livres qui ont été imprimez d'avec ceux qui ne l'ont pas été. Je n'ai point copié toute la liſte.

(F) *Après un gros rûme qui avoit duré 40. jours.*] C'eſt ainſi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus, *poſtquam dies 40. vehementi diſtillatione vexatus fuiſſet.* Voſſius a entendu par *diſtillatio* un *catarre*, & il n'a point tort de pretendre que ces deux mots ſont ſynonymes. Celui de rûme m'a paru plus convenable, car ordinairement les catarres ne durent pas 40. jours. Mr. Moreri par un grand abus a trouvé ici une apoplexie de 40. jours.

(*) *Voiez ci-deſſus p.* 432.

(G) *Il avoit été extremement laborieux.*] Il ſe levoit à minuit pour étudier, & il liſoit même en mangeant. *In ſtudiis ſic aſſiduus fuit ut ſæpe & legeret & comederet. S. Auguſtini de civitate Dei ter inter prandium evolvit; ſtatim à noctis meridie cum ei vires firmiores eſſent ad lucubrandum ſurgebat* (e). Il comptoit un (f) Euclide traduit en Arabe pour un de ſes livres de recreation. Heureux ceux qui peuvent tant travailler ſans prejudice de leur ſanté: *Felices quibus iſta licent, miramur & illos Et noſtri miſeremur.*

(e) *Scharloncinus ubi ſupra.*

(f) Aprandio Euclidem arabicè editum vel libellum aliquem Germanicum aut Gallicum in manus ſumebat. *Id. ib.*

(H) *Apuiant cela d'une très-bonne raiſon.*] Si nous connoiſſions à nud, diſoit-il, ceux que nous prenons pour les plus honnêtes gens, nous n'en trouverions point qui ne nous parûſſent dignes du foüet; *Facile parcendum eſſe dicebat* (g) *iis maxime qui in re levi impegiſſent, quoniam ſi quos cenſemus optimos, nudos conſpiceremus, nullum eorum non judicaremus multis dignum verberibus.* Cela pourroit être outré: il vaudroit donc mieux peut-être s'en tenir à la maxime du Cardinal Mazarin; il diſoit (h) *que les plus habiles gens étoient comme les victimes, qui pour ſi exactement qu'elles euſſent été choiſies, avoient toûjours quelque choſe de mauvais quand on en examinoit les entrailles.* Je me ſouviens à ce propos d'un endroit du Pere Rapin (i), qui me parut fort ſenſé la premiere fois que je le lus. C'eſt une penſée dont il ſe ſert pour faire l'apologie de Ciceron; *Il ſe paſſe*, dit-il, *dans le fond de l'ame des plus grans hommes de certaines choſes, que ſi l'on pouvoit voir on trouveroit qu'ils ſont foibles comme les autres . . . . & que ſouvent la reputation ne vient point tant aux heros par l'adreſſe qu'ils ont de faire voir leurs belles qualitez, que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaiſes, & de ne ſe pas laiſſer penetrer.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Voiez la Preface des Memoires de Mr. Chanut.*

(i) *Dans la comparaiſon de Demoſthene & de Ciceron.*

(I) *Fort devot non ſeulement pour un Mathematicien, mais même.*] Il jûnoit deux fois la ſemaine; il communioit (k) tous les jours de fête; & il étoit fort charitable envers les pauvres. Sa mere diſoit qu'à l'âge d'un an il regardoit les autels & les images non ſeulement avec joie, mais auſſi avec veneration (l). *Avec de la joie*, je n'en doute pas, car c'eſt le propre des enfans de treſſaillir à la vûe des dorures, & des ornemens, & des images: pour *la veneration* c'eſt une autre choſe; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dreſſe. Nôtre Baldus mourut bien muni de tous les ſacremens de l'Egliſe, & entre les bras des Moines. *Spiritum Deo reddidit Sacramentis Eccleſia omnibus rite munitus* (m). *Quemadmodum ſanctiſſime vixerat, ita etiam ſanctiſſime in complexu cucullatorum patrum extremum vitæ ſpiritum edidit* (n).

(k) *C'eſt ainſi que je traduis* diebus feſtis omnibus ſacrum faciebat: *paroles qui peut-être ne veulent dire ſinon qu'il officioit tous les jours de fête. Mais on ne ſauroit nier que ce que je dis ne ſoit contenu dans le Latin de Scharloncinus.* (l) *Scharlonc. ib.* (m) *Id. ibid.* (n) *Nic. Erythræus Pinacoth. 1. pag.* 7.

(A) *S'il n'avoit pas cedé ſes pretenſions à Mr. Corneille.*] Voici ce qu'en dit l'Hiſtorien de l'Academie (o); „ Mr. Corneille fut reçu en ſuite au lieu de Mr. Mainard. „ Mr. de Baleſdens avoit été propoſé auſſi. & com„ me il avoit l'honneur d'être à Mr. le Chancelier, „ l'Academie eut ce reſpect pour ſon Protecteur, de „ deputer vers lui cinq des Academiciens, pour ſavoir „ ſi ces deux propoſitions lui étoient également agrea„ bles. Mr. le Chancelier témoigna qu'il vouloit laiſ„ ſer une entiere liberté à la Compagnie; mais lors „ qu'elle commençoit à deliberer ſur ce ſujet, Mr.

(o) *Pelliſſon, hiſt. de l'Acad. Franç. pag.* 229. & 230. *édit.* 1672. *in* 12.

* *Voi. d'une lettre de Fabricius Scharloncinus ad illuſtriſſimum & reverendiſſimum Dominum Lælium Ruinum Epiſcopum Balneoregienſem, ex-Nuntium Apoſtolicum ad Polonia regem. Voiez auſſi Nicius Erythræus, Pinacoth. 1. p. 4. & l'Oraiſon funebre de Baldus par Marc Antoine Virgilius, imprimée vers l'an 1607. comme le dit mr. Teiſſier, Biblioth. pag. 229. mais l'an 1617.*

REFLEXION ſur les defauts cachez.

ville. Il avoit le Chancelier Seguier pour ſon Mecene *. Il a publié divers (B) Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur. Il a vêcu ce me ſemble † juſques vers l'année 1676. Je n'ai point trouvé ſon nom dans la requête des Dictionaires, cependant il (C) devroit y être ſelon le *Menagiana*. Il avoit demeuré au (D) College de Harcour.

* Voiez l'Hiſtoire de l'Academie Françoiſe pag. 230. & 258.

† L'Etat de la France en 1680. dans la liſte des Academiciens morts met Baleſdens entre Conrart & des Marets. Conrart mourut en Septembre 1675.

☞ BALMIS (ABRAHAM DE) Medecin Juif né (A) à Lecci dans le Roiaume de Naples, floriſſoit à Veniſe au commencement du XVI. ſiecle. Il compoſa une (B) Grammaire Hebraïque qui fut imprimée en Hebreu & en Latin à Veniſe par Daniel Bomberg l'an 1523. Il traduiſit en Latin pluſieurs commentaires d'Averroes ſur Ariſtote, & quelques Ouvrages d'Avem Pace, & il fit de ſon chef un livre *de demonſtratione*, & un autre *de ſubſtantia orbis*. Conſultez la Bibliotheque de Geſner, & la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci. N'oublions pas qu'il † enſeigna dans l'Academie de Padoüe, & qu'il ſe plaiſoit beaucoup plus (C) à refuter ce que les autres avoient dit, qu'à établir quelque choſe de certain.

BALTHASAR (CHRISTOPHLE) a été un homme d'érudition & de merite dans le XVII. ſiecle. Il s'apliqua principalement à l'étude de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & ce fut cette aplication qui lui donna un fort grand degoût pour la Religion Romaine, & un grand deſir d'embraſſer la Religion Proteſtante. Il avoit une charge ‡ conſiderable dans le Preſidial d'Auxerre, & comme il faloit ſe reſoudre à la quiter, ou à ne changer pas de Religion, il fut quelque tems dans

(g) Quod minus in noſtris ponaris amice libellis Nominis efficitur conditione tui. Lex pedit officio, fortunaque nominis obſtat, Quaque meos adeas eſt via nulla modos. *Ovidius lib. 4. de Ponto eleg. 12.*

‡ *Simon, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament p. m. 536.*

† C'étoit celle d'Avocat du Roi.

„ l'Abbé de Ceriſy lui preſenta une lettre de Mr. de „ Baleſdens, pleine de beaucoup de civilitez pour el- „ le, & pour Mr. Corneille, qu'il prioit la Compa- „ gnie de vouloir preferer à lui, proteſtant qu'il lui „ deferoit cet honneur, comme lui étant dû par tou- „ tes ſortes de raiſons. La lettre fut lue, & loüée „ par l'Aſſemblée: & depuis il (a) fut reçu en la pre- „ miere place vacante, qui fut celle de Mr. de Mal- „ leville; mais je ne trouve pas en quel jour; car de- „ puis ce tems-là, les longues & frequentes indiſpoſi- „ tions du Secretaire de l'Academie, ont laiſſé beau- „ coup de vuide dans les Regîtres. „

(a) *Mr. Baleſdens.*

(B) *Il a publié divers Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur.*] Mr. Pelliſſon (b) donne la liſte de tout ce que Baleidens avoit publié. On va la voir. „ Il a „ *traduit* le livre intitulé *le Miroir du Pecheur Peni-* „ *tent*, & a donné au public les manuſcrits ſuivans, „ d'entre pluſieurs autres qu'il a ramaſſez. *Carthu-* „ *dium Logica, ſeu Logica memorativa, vel Poëtica,* „ *R. Patris Thomæ Murner, cum notis & conjecturis.* „ *Rudimenta cognitionis Dei & ſui. Petri Seguerii Pre-* „ *ſidis inſulati. Elogia clarorum virorum Joannis Pa-* „ *pirii Maſſonis*, en deux volumes. *Gregorii Turonen-* „ *ſis opera pia, cum vitis Patrum ſui temporis*, en deux „ volumes. *Les actes du tranſport du Dauphiné, fait* „ *à la Couronne de France. Traité de l'Eau de vie, par* „ *M. Jean Bronaut, Medecin du Roi.* Il a fait auſſi „ imprimer *les Fables d'Eſope en François, de ſa cor-* „ *rection*, pour l'inſtruction du Roi, avec *des Maximes* „ *Politiques & Morales.* „ Mr. de Marolles (c) raporte que Baleſdens lui avoit donné *diverſes lettres écrites d'un ſtile figuré, ſans parler d'un tres-grand nombre d'autres dont il ſe propoſoit de faire pluſieurs volumes, tant le nombre en étoit prodigieux.*

(b) *Pelliſſon ubi ſupra pag. 358.*

(c) Denombrement de ceux qui lui avoient donné de leurs livres.

(C) *Il devroit y être ſelon le* Menagiana.] En effet on y trouve ces paroles; *Les premiers vers que j'ays faits* (c'eſt Mr. Menage qui parle) *ſous la* Requête des Dictionaires. *Je cherchois des rimes pour l'achever. Mr. du Puy m'envoya* Claquedent *pour rimer à* Baleſdent (d). Mr. Menage avoit la plus heureuſe memoire du monde, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choſes mêmes qui le regardoient perſonnellement. Je ne croi pas qu'il ait demandé la rime en queſtion pour la fin de ſa Requête des Dictionaires; car cette incomparable Satire fut achevée avant que Baleſdens entrât dans l'Academie. Il n'y entra qu'en 1647. ou 1648. & cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'Hiſtoire de l'Academie. Mr. Pelliſſon raporte (e) que Mr. Menage ſuprima cette Requête *après l'avoir faite: elle eſt demeurée*, pourſuit-il, *plus de dix ans cachée parmi ſes papiers, juſqu'à ce qu'une perſonne qui les avoit tous en garde ſe laiſſa dérober celui-là par quelcun que nous connoiſſons, qui en donna bien-tôt pluſieurs copies.* Mr. Pelliſſon avoit dit dans la même page, qu'un *Imprimeur avoit publié nagueres en petit* cette Requête *avec beaucoup de fautes*, & que *depuis elle avoit été imprimée plus correctement*, in quarto. Sans doute par cette impreſſion plus correcte il entend l'édition des *Miſcellanea* de Mr. Menage qui parut l'an 1652. En tout cas l'année 1652. eſt l'epoque du livre de Mr. Pelliſſon, & par conſequent la Requête (f) des Dictionaires fut achevée dés l'an 1642. On pourroit dire que lors que Mr. Menage ſe laſſa de tenir cette piece ſuprimée, & qu'il ſe reſolut de la publier lui-même parmi ſes autres poeſies, il la voulut allonger, & y faire entrer les nouveaux Membre de l'Academie; & que ſi l'on n'y voit pas Baleſdens c'eſt parce que la rime envoiée par Mr. du Puy ne plut pas, ou fut trop mal atiée à placer. Sur ce pied-là Baleſdens auroit eu l'obligation à ſon nom de n'avoir pas reçu un coup de maſſue dans la Requête des Dictionaires, & ce nom ſi intraitable par raport aux rimes auroit produit un effet bien plus favorable, que ne firent celui de (g) Tuticanus & celui (h) d'Farinus: mais je ne penſe pas que l'on doive recourir à cette ſupoſition; car la Requête imprimée l'an 1652. ne contient le nom d'aucun Academicien, qui fût entré dans l'Academie depuis l'an 1640. Cependant parmi ceux qui y entrerent depuis cette année-là, il y en avoit qui prêtoient le flanc à Mr. Menage autant qu'il le pouvoit ſouhaiter. Le bon Mr. du Rier étoit-il un traducteur ſans reproche?

(d) *Menagiana pag. 190. de la 2. édit. de Holl.*

(e) *Pag. 72.*

(f) *Touchant cette Requête des Dictionaires voiez pluſieurs faits curieux dans l'Anti-Baillet tome 1. chap. 82.*

(D) *Il avoit demeuré au College de Harcour.*] Mr. de Marolles qui m'aprend cela (i) ajoûte que l'hôte de Baleſdens étoit *un bonhomme apellé le Landez, depuis Docteur en Theologie, & oncle des deux Mazures, Curez de Saint Paul l'un apres l'autre.* Il dit que Baleſdens *étoit de ce tems là d'une humeur gaye, & d'un entretien divertiſſant.*

(g) Tuticanus (Franciſcus) Gallus, Lucretium ſuo ævo correctum, & Virgilium, Horatium, Perſium, Juvenalem, Terentium, Plautum, Ciceronem, Ovidium, Lucanum, Statium, Valerium Flaccum, Martialem, Auſonium, Claudianum, Boëtium, Sidonium, Rutilium, Manilium, Aratum, Germanicum, Avienum, Prudentium

dans l'embarras de cette alternative : mais enfin la conſcience gagna le deſſus, & l'obligea de quiter Auxerre, ſes biens, ſa charge, ſes parens, ſes amis, & de s'en aller à Charenton où il s'aggregea publiquement à l'Egliſe Reformée. Il y a perſeveré juſques à ſa mort, & a édifié ſes freres tant par ſa bonne vie, que par ſes diſcours. La depenſe qu'il faloit faire à Paris étant trop grande pour l'état où il ſe trouvoit, & ſa converſion le commettant trop dans une ville comme celle-là, il crut qu'il ſeroit bien de ſe retirer dans quelque Province, & il fut ravi de ſe voir attirer à Caſtres, par * un jeune & riche Conſeiller de la Chambre mipartie de l'Edit, qui le logea dans ſa maiſon, & qui lui donna une penſion raiſonnable. Ce Conſeiller s'eſtimoit heureux d'avoir chez ſoi un ſavant homme, qui par ſes inſtructions & par ſa converſation lui pouvoit aprendre mille belles choſes. Mais comme Mr. Balthaſar vouloit travailler pour le public, il ſouhaita d'avoir tout ſon tems en ſa propre diſpoſition, & ainſi il ſe ſepara de ſon Conſeiller. Son deſſein fut favoriſé par le Synode National de Loudun l'an 1659. car cette Aſſemblée † lui accorda une penſion de 750. livres, paiable par toutes les Egliſes de France ſelon la repartition qui en fut faite. Il avoit preparé avant la tenuë de ce Synode un bon nombre de ‡ Diſſertations ſur des matieres importantes, contre le Cardinal Baronius. Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un Paſteur de Caſtres, l'un des Deputez de la Province du haut Languedoc & de la haute Guienne. Elles furent preſentées à Mr. Daillé Moderateur de ce Synode National, & celui de tous les Miniſtres qui pouvoit le mieux juger de la bonté de ces pieces. Mr. Daillé en fut fort content, & en rendit un temoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on eſperoit qu'elles ſeroient imprimées, car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'évenement a fait voir ou qu'on ne prit point de meſures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'Auteur qui étoit fort vieux, & tracaſſé de la pierre vint à mourir; Mr. Daillé mourut auſſi, & après cela l'Egliſe de Caſtres a eu beau écrire lettres ſur lettres pour retirer ces Diſſertations, elle n'a pu ſeulement ſavoir ce qu'elles étoient devenuës. Mr. Balthaſar en laiſſa d'autres qui n'étoient pas encore achevées, & quantité de recueils qui conſiſtoient preſque tous en des billets ſeparez, où il avoit mis les autoritez & les temoignages dont il devoit ſe ſervir contre le Cardinal Baronius. C'eſt dommage que tout cela ſoit demeuré dans un coffre, qui eſt au pouvoir de je ne ſai ‡ qui. Mr. Balthaſar écrivoit bien en Latin; ſon Panegyrique de Mr. Fouquet eſt d'un beau ſtyle. Je n'ai vu que cela de lui, & je ne ſai s'il a publié autre choſe. S'il avoit été moins ſcrupuleux ſur le langage, il auroit pu faire plus de chemin dans ſa critique de Baronius. Je croi neanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant (A) ſes ſcrupules de latinité. Je trouve plus vraiſemblable ce que l'on a dit touchant ſon humeur credule pour (B) les ſortileges.

BALZAC, petite Terre en Angoumois ſur la Charante, eſt celebre pour avoir (A) donné ſon nom, & pour avoir ſervi long tems de demeure à l'un des plus éloquens Ecrivains du XVII.

(A) *Touchant ſes ſcrupules de latinité.*] Parmi pluſieurs pieces que Mr. l'Abbé de Marolles fit imprimer les dernieres années de ſa vie, il y en a une qui contient *les noms de ceux qui lui avoient donné de leurs livres, ou qui l'avoient honoré extraordinairement de leur civilité.* C'eſt là que ſe trouve ce que l'on va lire. „ Chriſtophe *Balzacus* qui avoit écrit tant de „ Recueils de ſa main pour divers traitez hiſtoriques „ manuſcrits. Il vouloit faire des animadverſions ſur „ les Annales de Baronius: mais il s'y prit un peu „ tard, & ne s'étoit pas encore formé le ſtile, voulant d'ailleurs tourner le ſien d'une maniere trop „ élegante, de ſorte qu'il ne pouvoit faire une page „ entiere de ſon livre en un jour, bien qu'il fût âgé „ de plus de ſoixante & trois ans. „ Si Mr. l'Abbé de Marolles eût daté le tems qu'il avoit en vuë, nous ſaurions à quel âge Mr. Balthaſar obtint penſion du Synode de Loudun.

(B) *Touchant ſon humeur credule pour les ſortileges.*] Le même Abbé de Marolles me fournit tout le commentaire de ce texte. Le paſſage eſt un peu long, cependant je ne l'abregerai point: ce qui ne ſervira pas pour une choſe ſervira pour une autre. „ Retournons (a) maintenant dans nôtre cabinet, où dans „ une compagnie de gens doctes, ſe trouverent un „ jour Mr. Balzaſar, qui eſt ſi verſé dans les connoiſ„ ſances de l'Hiſtoire, & Mr. de Sorbieres, dont la „ douceur & le ſavoir ſont auſſi dignes de beaucoup „ de recommandation: l'un qui de Catholique s'étoit „ fait de (b) la Religion pretenduë reformée, & l'au„ tre qui de Proteſtant étoit rentré dans l'Egliſe Ca„ tholique. Sur quoi le premier ayant été entrepris, „ parce qu'on ne pouvoit comprendre les motifs de „ ſon changement, attendu les excellentes lumieres „ de ſon eſprit, dit qu'il s'y étoit porté par la perſuaſion qu'il avoit conceuë, que dans l'autre Communion il y avoit plus de pureté & de ſimplicité, que „ dans la nôtre: qu'on y avoit retabli la ſainte liberté „ de l'Evangile, ſous le doux joug de la Foy des promeſſes de nôtre Seigneur, & qu'on en avoit ôté les „ abus & la ſuperſtition, pour y mettre le culte, ſelon l'uſage de la primitive Egliſe. On lui diſputa „ bien toutes les parties de ſa repouſſe: mais cela „ n'ayant de rien ſervi, on paſſa à d'autres choſes; & „ du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de contes qui ſe font des Sorciers, & de diverſes apparitions, qui à peine ſont crûës des enfans, „ par où l'on connut que celui qui avoit temoigné „ d'être ſi ennemi de la ſuperſtition, l'admettoit „ en quelque ſorte par une credulité aſſez grande „ qu'il avoit à ces choſes-là; outre que s'étant expliqué, ſur les vaines divinations des Aſtrologues, il „ fit bien connoître qu'il n'y adheroit que trop, auſſi „ bien qu'aux predictions de Noſtradamus dans ſes „ Centuries, où il n'y eut jamais de barbarie au mon„ de, qu'on puiſſe mettre en comparaiſon de la ſien„ ne. Cela fut ainſi jugé de toute la compagnie où „ étoit M. l'Abbé (c) Talman, qui a l'eſprit ſi bien fait, „ M. Baudelot (d) Abbé de Maſſi, & M. l'Abbé du „ Verdus, qui ſont ſi deſabuſez des erreurs populaires, avec M. de la Herpiniere de Blois, ſi raiſonnable en tous ſes ſentimens, M. de Marſay le Boſſu, „ Gouverneur de Gien, qui ſait tant de bonnes choſes, & qui les debite ſi noblement, & quelques autres, dont un ſeul eſſaya de maintenir l'opinion qui „ avoit été rejettée. „

(A) *Pour avoir donné ſon nom.*] Je ne ſai point ſur quoi Mr. Moreri ſe fonde, quand il dit que ceux de la famille de Guez ont porté le nom de la Terre de Balſac. Premierement il devoit ſavoir qu'il faut (e) écrire *Balzac*, lors qu'il s'agit de ce village, & *Balſac*, lors qu'il s'agit de l'ancienne Maiſon de Balſac d'Entragues. Il a fait tout le contraire. Secondement il n'y a eu que Jean Louis Guez, qui ait porté le nom de Balzac; ſon pere a toûjours gardé ſon nom de famille (f), & ſi depuis la mort de Jean Louis quelcun de la parenté s'eſt fait apeller Balzac, je ne croi pas qu'il ſoit venu à la connoiſſance de Mr. Moreri. Au reſte ce qui a été dit par quelques perſonnes, (g) *Que ſi Mr. de Balzac n'eût point pris le nom de ſa terre, ſon nom de famille étant mis à la tête de ſes Oeuvres, n'eût pas eu tant de ſuccès dans le monde, & qu'en diſant les termes de* Monſieur Guez *on n'en eût pas conçu une ſi belle idée. & qu'on ſe perſuade que ce nom de Balzac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maiſon, avoit ſans doute plus d'autorité*, cela, dis-je, eſt en partie vraiſemblable, & en partie très-faux. Il eſt vraiſemblable qu'un nom auſſi ſimple & auſſi peu prevenant que celui de Guez, (h) auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage; mais il eſt très-faux que Jean Louis Guez ait mis le nom de Balzac à la tête de ſes livres, afin d'éviter un ſemblable inconvenient, & afin

(a) L'Abbé de Marolles, Memoires, pag. 276.

(b) Les memoires de l'Abbé de Marolles furent achevez d'imprimer le 7. Janvier 1674. Il faut donc que dès l'an 1655. pour le moins Mr. Balthaſar eût fait ſon abjuration.

* Il s'appelloit Mr. de Faur.

† Ce fut à la requête & ſur le bon temoignage du Synode du haut Languedoc & de la haute Guienne. Il jouiſſoit déja d'une penſion de 300. livres. Voiez les Actes du Synode National de Loudun dans le Syntagma de Mr. Quick t. 2. p. 372.

‡ Il leur donnoit le titre de Diatribes. Son Ouvrage étoit en Latin.

‡ Tiré d'un Memoire communiqué par Mr. de la Devaze ci-devant Miniſtre de Caſtres, & à preſent de la Haie.

(c) Il faloit dire Tallemant.

(d) Il faloit dire Bourdelot.

(e) Sorel, Connoiſſ. des bons livres pag. 28. edit. de Holl. & Menage, Anti-Baillet t. 2. p. 4. l'on remarque.

(f) Anti-Baill. ib.

(g) Apud Sorellium ubi ſupra, & ex Sorello dans les Jugemens des Savans. t. 1. pag. 484.

(h) Voiez la Preface des Nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg, & dans la lettre 22. pag. 764. un paſſage du Mercure Galant ſur les lettres du Chevalier d'Her. . .

Digitized by Google

XVII. siecle, savoir à l'illustre Mr. de BALZAC. Il s'apelloit Jean Louïs Guez, & il étoit fils de Guillaume Guez (B) Gentilhomme de Languedoc qui avoit beaucoup de merite, & qui s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde Marechal de France, & Gouverneur du Marquisat de Saluces, conduisit fort sagement plusieurs affaires. Il n'avoit pas encore 26. ans lors qu'on l'envoia à la Cour de Philibert Emanuel Duc de Savoie, pour des negotiations importantes où il reüssit pleinement, & se fit fort estimer de ce Prince. Quelque tems après il fut gouverneur du fils du Marechal de Bellegarde. Ce jeune Seigneur fut tué à la bataille de Coutras β l'an 1587. Le pere étoit γ mort en 1579. Ainsi Guillaume Guez aiant perdu ces deux patrons, s'attacha au Duc d'Epernon, qui souhaitoit de l'avoir auprès de soi. Il lui rendit de grans services en diverses occasions fâcheuses. Henri IV. aiant conu l'adresse, la probité & la fermeté que ce Gentilhomme faisoit paroître dans les affaires, pour lesquelles le Duc d'Epernon l'envoioit en Cour, auroit bien δ voulu l'atacher à son service; mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de Province que pour la vie de Cour, à laquelle sa vertu ne se feroit pas aisément accommodée. Ce bon Gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, & y mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent (C) ans. Il avoit épousé une Demoiselle de la famille de Nesmond, avec laquelle * il vécut 64. ans dans une parfaite concorde. Il en eut entre autres enfans le celebre Mr. de Balzac dont je vais parler. Voiez l'éloge Latin de Guillaume Guez, composé par Mr. de Girac, & imprimé à la fin du Socrate Chretien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoûte; I. Que Guillaume Guez ressembloit † si fort au Pere Narni, que la premiere fois que Mr. de Balzac vit ce fameux Predicateur, *il crut que son pere s'étoit deguisé en Capucin.* II. Que Dom Pierre de St. Romuald loue ‡ entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paroître dans la structure du château de Balzac, & dans celle de sa maison d'Angoulême. Cette maison étoit *embellie & enrichie de raretez si exquises, particulierement pour les tableaux & autres enjolivemens*, que la Reine Mere Marie de Medicis ne voulut loger que là pendant son sejour d'Angoulême. III. Que l'un de ses autres fils s'apelloit ↓ Mr. de Roussines. IV. Qu'il eut une fille dont (D) Mr. de Balzac parle assez souvent.

BALZAC (JEAN LOUÏS GUEZ SIEUR DE) nâquit à Angoulême l'an (A) 1595. Il aquit de fort bonne heure une reputation extraordinaire. Il y avoit un si grand feu d'imagination,

α *Le P. Anselme Hist. des grans Offic. pag. 194.*

γ *Id. ib.*

δ *Voiez lettr. choif. de Balzac pag. 364. édit. de Holl.*

* *Elle vécut jusqu'en 1653. Voiez la 13. lettre de Balzac à Conrart liv. 3.*

† *Balzac, Lettre 27. à Chapelain l. 3.*

‡ *Theof. Chronol. ad ann. 1627.*

↓ *Mr. de Balzac lui a écrit la 40. lettre du livre 8.*

afin de donner lieu de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur; c'est là precisément où Sorel en vouloit venir avec ses expressions confuses & entortillées. Encore un coup cela est faux, car Jean Louis Guez avoit pris le nom de Balzac, avant que de songer à l'impression de ses lettres. Je ne saurois comprendre d'où est venu que Mr. Menage, qui a fait imprimer les poesies & les lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & sur le titre & sur le haut de chaque page le nom de *Joannis Ludovici Guezii Balzacii*, a dit (a) qu'on y voit celui de *Joannis Ludovici Guesii Balzacii*. Je dirois que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a mis *Guesii* au lieu de *Guezii*, si je ne voiois la même (b) faute dans une édition très-correcte des poëlies de Mr. Menage.

(a) *Menage ubi supra.*

(b) *A l'Index: cette édition est celle de Wetstein à Amsterd. 1687.*

(B) *Guillaume Guez Gentilhomme de Languedoc.*] Mr. de Balzac represente quelquefois son extraction d'une maniere à nous en donner une haute idée. Il dit (c) *que ceux à qui il a l'honneur d'apartenir ont fondé des Monasteres en divers endroits du Royaume, & qu'Angoulême & Thoulouse sont glorieuses des marques que leur pieté y a laissées.* Il nous aprend en un autre endroit, (d) que le bisaieul de son trisaieul fut gratifié de trois paroisses en Languedoc par la Comtesse Alix. Theophile donne une toute autre idée de la famille de Mr. de Balzac.

(c) *Oeuvr. diverses, disc. 14.*

(d) *Lettr. choisies pag. 367.*

(C) *Agé de cent ans.*] Je me suis servi du nombre rond après Mr. de Girac que j'ai cité, mais je dois ici rectifier un peu la chose, par le moien d'une (e) lettre de Mr. Guez à son fils, signée *Guez*, & datée du 20. de Novembre 1642. *Il étoit alors entré dans la 89. année de son âge.* Il n'avoit donc pas cent ans le 20. de Septembre 1650. qui fut le jour de sa mort. Cette lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques manuscrits, sur tout les Apologies contre Phyllarque.

(e) *Elle est à la page 365. des lettres choisies de Balzac, édit. de Hollande.*

(D) *Une fille dont Mr. de Balzac parle assez souvent.*] Elle fut mariée avec Mr. de Campagnolle, qui mourut Capitaine aux Gardes au siege de Montauban, & qui étoit frere d'un brave dont Mr. de Thou parle (f) quelquefois. Ce Capitaine aux Gardes laissa un fils qui fut tué (g) au siege de Lens, & une fille qui est la Demoiselle de CAMPAGNOLLE dont il est quelquefois parlé dans les lettres de (h) Mr. de Balzac. Il temoigne beaucoup d'amitié pour cette niece, & donne de fort bons conseils pour l'élever. Voiez ses lettres choisies page 157. & les lettres 46. 47. & 48. du 7. livre dans l'edition *in folio*. J'ai trouvé dans une lettre de Costar un passage qui concerne la Demoiselle de Campagnole. *A Balzac*, dit-il (i), *vous verrez une niece qui est belle & spirituelle, qui discerne fort bien la vraye galanterie d'avec la fausse, & à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage.* C'est ce qu'il écrivoit à Voiture. J'ai vu un autre livre où il y a quelque chose qui pourroit bien regarder cette Demoiselle. On y conte que Langlade (l), l'un de ceux que le Cardinal Mazarin *employoit le plus dans les negociations secretes*, avoit (m) *aimé dans son pais* avant que de venir à la Cour, *une fille de qualité qu'on appelloit Mademoiselle de Campagnol.* „ Il n'avoit pas osé lui „ proposer de l'épouser; mais il avoit exigé d'elle „ qu'elle ne se mariât point, promettant de l'avertir „ quand sa fortune seroit en état de la pouvoir rendre „ heureuse. Il fit confidence à Gourville de la parole „ qu'il avoit donnée à cette fille, & lui temoigna avec „ quelque chagrin, qu'il ne se croyoit pas avoir assez „ de bien pour pretendre à cette alliance, n'ayant en „ tout que quarante mille écus. Gourville lui dit que „ cela ne devoit pas l'embarasser, & qu'il pouvoit „ partir avec toute assûrance, pour achever son ma„ riage, lui promettant de lui en donner encore au„ tant. Langlade partit sur cette assûrance, & donna „ beaucoup de joye à Mademoiselle de Campagnol, „ quand il lui fit connoître qu'il se souvenoit encore „ d'elle. Ils se marierent, & Langlade revint à Paris „ avec sa nouvelle épouse, où ils trouverent que „ Gourville leur avoit retenu une belle maison, & „ qu'il l'avoit superbement meublée. Il donna à Lan„ glade ces beaux meubles, avec quantité de vaisselle „ d'argent & de pierreries pour sa femme, outre les „ quarante mille écus, & Madame (n) de Parville prit „ grand soin de faire voir le beau monde à cette Pro„ vinciale. Ces nouveaux mariez vécurent encore „ long-tems fort contens l'un de l'autre. „

(f) *Voiez les poësies Lat. de Balzac, pag. 112. édit. in 12.*

(g) *Voiez le vol. des lettr. à Conrart, liv. 5. lettr. 3.*

(h) *Voiez la 67. lettre du 6. livre, & la 42. du 9.*

(i) *Voiez la 29. lettre des Entretiens de Voiture & de Costar pag. 249.*

(l) *Galanteries des Rois de France, to. 2. p. 239. édit. de Bruxelles 1694.*

(m) *Ibid. pag. 242.*

(n) *C'étoit une Maitresse de Gourville.*

(A) *Naquit à Angoulême l'an 1595.*] Je n'ai trouvé cela dans aucun livre; mais voici comment je l'ai inferé de deux lettres de Balzac. Il fait mention dans (o) l'une de ces deux lettres d'un remercîment qu'il avoit fait à Mr. Spanheim en 1649. pour la belle Harangue qu'il en avoit reçue, *& qui lui avoit rendu une passion que 53. ans lui avoient ôtée.* Cette Harangue étoit sans doute l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frederic Henri; l'on peut supoſer qu'il la reçut l'an 1648. car il n'étoit pas promt à repondre: il avoit donc 53. ans en 1648. il étoit donc né en 1595. Dans l'autre (p) lettre datée du 15. d'Octobre 1637. il parle d'un Ecrit qu'il avoit fait à l'âge de 17. ans, & il dit qu'il y avoit 25. ans entiers qu'il l'avoit fait. Il avoit donc 42. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & par consequent il étoit né en 1595. St. Romuald (q) met sa naissance à l'an 1598. *car il en avoit* 28., dit-il, *l'an* 1626. mais il a oublié de prouver cette raison. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la remarque B.

(o) *C'est la 14. du 1. livre, à Conrart: le remercîment à Mr. Spanheim est la 19. du 5. livre.*

(p) *C'est la 10. du 3. livre à Chapelain.*

(q) *Abregé Chron. ad ann. 1598.*

Au reste le petit Ecrit qu'il composa à l'âge de 17. ans vaut bien une digression. Il avouë (r) qu'en le faisant, il fit une faute & une folie, & il s'en excuse le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, & sur ce *qu'il le composa*

(r) *Lettre 10. à Chapelain l. 3.*

ECRIT publié par Balzac à l'âge de 17. ans.

Digitized by Google

tion, tant d'éloquence, & tant de penſées peu communes dans les lettres qu'il écrivoit en ſes jeunes ans, que ceux qui les avoient vuës en étoient charmez, & les loüoient par tout: deſorte que comme il étoit * au ſervice du Cardinal de la Valette, il fut bientôt connu à la Cour avec avantage, & juſques-là que le Cardinal de Richelieu auquel il écrivit pluſieurs fois, lui fit l'honneur de lui repondre d'une maniere tout-à-fait obligeante. Cette reponſe fut imprimée avec les lettres de Balzac, dont la premiere édition eſt de l'an 1624. Il ſe crut en paſſe d'une fort grande (B) fortune; ſes lettres ſe debitoient ſi promtement, qu'il falut en faire pluſieurs éditions; on le loüoit à perte de vuë, mais non pas avec le conſentement unanime de tous les lecteurs. Il s'éleva des eſprits contrediſans, ſoit que l'envie les eût excitez, comme il y a bien de l'aparence, ſoit que l'on eût decouvert les lieux foibles des Ouvrages de Balzac. Ces diſſenſions après avoir regné quelque tems dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627. mais une guerre des plus furieuſes qui ſe ſoient vuës en ce genre-là. L'ouverture s'en fit par un jeune Moine qui compoſa un petit livre intitulé, *Conformité de l'éloquence de Mr. de Balzac avec celle des plus grans perſonnages du tems paſſé & du preſent.* Quoi que cette piece ne fût pas publique, elle ne laiſſoit pas de paſſer de main en main, preſque comme ſi elle eût été imprimée, & perſonne n'ignoroit qu'un Feuillant nommé *Frere* (C) *André* en étoit l'Auteur. Mr. de Balzac ſouhaita qu'elle fût refutée publiquement, & c'eſt ce qui fut executé dans l'Apologie (D) qu'Ogier publia

* *Sorel, Bibliothe. Franc. p. 121. de la 2. édit.*

compoſa en Hollande, ſans deſſein de la rendre public par l'impreſſion. Il trouve fort mauvais qu'Heinſius ait reſſuſcité cette faute. Je l'ai déjà dit (a), voilà un inconvenient à quoi les Auteurs un peu celebres ſont fort ſujets: il leur arrive quelque querelle de plume, qui eſt cauſe que leur antagoniſte recherche avec ſoin les plus petites fautes de leur jeuneſſe, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns aient cru que Balzac en ce tems-là n'eût pas refuſé de faire fortune dans la Hollande, ſous la profeſſion d'un Huguenot. J'avois cru avant que de lire l'Ecrit en queſtion que c'étoit un jugement temeraire, mais j'ai changé de ſentiment depuis que Mr. Minutoli (b) a eu la bonté de m'envoier une copie de cette piece. Il en a un exemplaire imprimé, de l'édition qu'Heinſius fit faire à Leide l'an 1638. Le titre eſt, *Diſcours politique ſur l'Etat des Provinces Unies des Pays-bas par I. L. D. B., Gentilhomme François.* C'eſt une piece volante de 4. ou 5. pages; on y voit à la fin par forme de ſignature *Jean Louis de Balzac.* L'Ouvrage eſt très-beau, plein d'eſprit & de penſées; mais je ſuis bien aſſûré que Baudius qui étoit en charge publique à Leide, & aux gages de la Hollande, n'auroit pas decidé ſi fortement pour la juſtice avec laquelle les Etats degraderent Philippe II. & qu'il n'auroit pas cherché des loüanges ſi rafinées pour la Hollande, ni des invectives ſi perçantes contre la domination Eſpagnole, ni enfin des maximes ſi étudiées en faveur de la liberté de conſcience. On eſt donc excuſable de ſoupçonner que le Gentilhomme François ſondoit peut-être le gué par cette feuille volante, & que ſi la Republique frapée d'admiration pour une ſi belle plume, & ſi bien intentionnée, avoit offert une belle charge, l'Auteur de 17. ans l'eût preferée à ſon païs, & à ſon Catholiciſme.

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 459. col. 1.*

(b) *Il eſt fourni d'une infinité de ſemblables pieces rares, qu'il a eu toujours grand ſoin de ramaſſer & de garder.*

Mr. de Balzac fit ſon voiage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Theophile, auquel, ſi l'on en croit le Pere (c) Goulu, *il joüa alors un mauvais tour*, qui fut cauſe de la mauvaiſe intelligence qui étoit entre ce Poëte & Balzac. La terrible lettre que Theophile fit imprimer contre ce compagnon de voiage, lui reproche deux ou trois avantures mal plaiſantes; *Je ne parle point*, lui dit-il, *du pillage des Auteurs, le gendre du Docteur Baudius vous accuſe d'une autre ſorte de larcin. . . Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'eſpée pour vous venger du baſton.*

(c) *Lettre de Phyll. 1. part. pag. 157.*

(B) *Il ſe crut en paſſe d'une fort grande fortune.*] Il y a du plaiſir à l'entendre raconter lui-même les raiſons de ſes grandes eſperances. Qu'on liſe donc la 2. hiſtoire qu'il debite dans (d) ſes Entretiens; c'eſt la ſienne. On y verra entre autres choſes la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnoit à ſes lettres, avant même qu'elles fuſſent imprimées. Il nous conte que l'Evêque de Luçon rapellé de ſon (e) exil *lui fit une infinité de careſſes, le traita d'Illuſtre, d'homme rare, de perſonne extraordinaire, & que l'ayant un jour prié à dîner, il dit à force gens de qualité qui étoient à table avec lui, voilà un homme (cet homme n'avoit alors que 22. ans)* à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, & il faudra commencer par une Abbaïe de dix mille livres de rente. *N'eſt-il pas vrai qu'on ne ſauroit guerres voir de plus beaux commencemens? A Rome on lui eût là-deſſus prêté de l'argent, on eût fait des gageures ſur ces avances de la fortune. Toutes fois les choſes en ſont demeurées là. Monſieur le Cardinal de Richelieu ne s'eſt point ſouvenu de ce qu'avoit dit Monſieur l'Evêque de Luçon.* Cela me fait ſouvenir de cet endroit du (f) *Menagiana*;

(d) *Entret. 8. pag. 132. édit. in 12.*

(e) *Cela tombe à l'an 1618.*

(f) *Pag. 190.*

„ Monſieur de Balzac avoit premierement aſpiré à „ être Evêque. Il ſe retrancha en ſuite à devenir Ab„ bé: mais il ne reüſſit ni dans l'un ni dans l'autre „ deſſein. Il a même écrit dans quelcun de ſes Ou„ vrages qu'il ne ſeroit jamais Abbé, à moins qu'il ne „ fondât l'Abbaïe. „

(C) *Un Feuillant nommé* Frere André.] C'étoit un Manceau (g) qui ſe reconcilia depuis avec Mr. de Balzac, & l'alla voir à Engoulême. Mr. de Balzac le regala magnifiquement, lia avec lui une cordiale amitié qui a duré autant que ſa (h) vie. Il lui a écrit pluſieurs lettres, où il le qualifie *le Reverend Pere Dom André de S. Denys.* Voiez nommément l'une des Diſſertations imprimées avec le Socrate Chretien, le premier Entretien, & parmi les lettres Latines le poëme intitulé *Iter ſperatum*, precedé d'une lettre où Balzac raconte avec une extrême joie le changement de ce Feuillant, & où il ſe ſert de cette belle exclamation,

O ſuperi tanto-ne placuit concurrere motu
Æterna poſthac mentes in pace futuras?

Une autre lettre (i) Latine qui precede celle-là, nous aprend que Frere André, qui ſelon l'expreſſion de Voiture avoit été l'Helene de cette guerre, aiant oui dire que Mr. de Balzac étoit mort l'avoit pleuré & loüé. Or puis qu'après avoir ſu que la nouvelle étoit fauſſe, il devint le bon ami de ce pretendu defunt, il fit voir qu'il n'étoit pas dans le cas de cette ſentence,

Virtutem (k) incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

Il ne faut pas oublier cette circonſtance (l), que ce Religieux qui étoit alors Prieur du Couvent de St. Memin proche d'Orleans, n'eut pas plutôt ſu la maladie dangereuſe de Mr. de Balzac, qu'il aſſembla tous ſes Moines afin qu'ils priaſſent Dieu avec lui pour le malade. Celui-ci après ſa gueriſon donna à l'Autel de leur Egliſe une caſſolette de quatre cens livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si Mr. Moreri avoit parlé des temoignages éclatans que Balzac donna de ſon bon cœur, en ſe reconciliant avec Frere André, & avec le P. Garaſſe, on ne trouveroit pas deſtitué de jugement cet endroit de ſon Dictionaire. *Il paſſa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette reputation lui fit des envieux, & on fait aſſez la querelle qu'il eut vers l'an 1627. avec le P. Goulu General des Feuillans, & avec d'autres. Tout le monde étoit pourtant perſuadé de la franchiſe & de la generoſité de Mr. de Balzac, qui mourut très chrétiennement comme il avoit vécu.* Quel etrange ſaut de l'an 1617. à l'an 1654. en ſi peu de lignes! Et puis à quoi bon *cette franchiſe, & cette generoſité dont tout le monde étoit pourtant perſuadé?* s'agiſſoit-il de cela? il s'agiſſoit de ſavoir ſi Balzac étoit bon Auteur, éloquent, & orthodoxe.

(g) *St. Remuald, Continuat. Chron. Ademari ad ann. 1627.*

(h) *Voiez ſes ſoins pour les interêts de P. André dans la lettre 17. & 18. du 4. livre à Conrart écrites en 1653.*

(i) *Pag. 268.*

(k) *Horat. Od. 24. l. 3.*

(l) *Preface des Oeuvres de Balzac, & Relation de ſa mort.*

(D) *L'Apologie qu'Ogier publia.*] On a parlé fort diverſement ſur le veritable Auteur de cet Ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en diſoit le pere l'étoit effectivement, les autres ont cru qu'il n'avoit fait que prêter ſon nom à un Ouvrage que Balzac avoit fait lui-même. Voici ce que Mr. Menage en a dit; (m) *Le Prieur Ogier repondit à ces livres du Pere Goulu contre Mr. de Balzac, par un livre qu'il intitula* l'Apologie de Mr. de Balzac, *qui eſt un livre écrit avec quelque ſorte de doctrine & d'elegance, mais Monſr. Ogier n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'elegance eſt de Mr. de Balzac. Je l'ai ouï dire pluſieurs fois à Mr. de Racan, & à Mr. de Gombervile,*

(m) *Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag. 252. J'ai montré dans la remarque F de l'article du P. Goulu, que Mr. Menage ſe trompe, en diſant que l'Apologie publiée par le Prieur Ogier repondoit aux livres du P. Goulu.*

blia en 1627. Le General des Feuillans qui ſe nommoit alors le Pere Goulu, prit en main la cauſe de Frere André, & ſous le nom de * Phyllarque il écrivit deux volumes de lettres contre Balzac avec un emportement extrême, comme je l'ai raporté dans ſon article. Cette querelle donna lieu à quantité † de livres, & fut une tempête qui penſa abîmer Mr. de Balzac, tant à cauſe des artifices de ſes ennemis, qu'à cauſe qu'il avoit donné quelque priſe à ſes cenſeurs par des hyperboles extremement froides, par des ſaillies de vanité, & par des propoſitions un peu ſcabreuſes. Il laiſſa paſſer cet orage ſans repondre (E) à ſon adverſaire, qui étant mort au commencement de l'année 1629. donna lieu au retour du calme. Le public commença à revenir de la prevention qu'il s'étoit laiſſé inſpirer contre Mr. de Balzac, & celui-ci profitant de ſa diſgrace, & plus encore du peu de ſuccés de ſon (F) *Prince*, ſe fixa à ſa maiſon de campagne, où il épura non ſeulement ſon eſprit & ſon ſtyle, mais auſſi ſon cœur, & y conſerva par ſon commerce (G) de lettres, & par les Ecrits qu'il publioit de tems en tems la reputation d'un homme

* *C'eſt-à-dire Prince des Feuillans, par alluſion à ſa qualité de General des Feuillans.*

† *Biblioth. Franc. de Sorel ubi ſupra. Voiez l'article* Javerſac.

qui avoient vu Mr. de Balzac travailler à cet Ouvrage, & j'ai lu d'ailleurs que Mr. de Balzac parlant de cet Ouvrage diſoit qu'il en étoit le pere, & qu'Ogier n'en étoit que le parrain; qu'il avoit fourni le foye, & qu'Ogier n'avoit fourni que le Canevas. Apparemment ce fut à cauſe qu'on en parloit ainſi dans le monde, que le Sieur de la Motte-Aigron craignit une ſemblable deſtinée; & tâcha de la prevenir en declarant dans la Preface de ſa Reponſe à Phyllarque, que l'avis qui lui étoit venu de divers endroits qu'on vouloit donner un maitre à ſon livre, l'obligeoit d'avertir tous ſes lecteurs, *qu'il n'y avoit point là de Roger qui combatit ſous les armes de Leon*; qu'il n'avoit point la complaiſance de ceux qui permettent qu'on leur faſſe des enfans; qu'il ne pourroit ſouffrir qu'on lui fit ſes livres; & que pour ce qui regarde la façon de ſon Ouvrage, ſes amis lui ont été auſſi étrangers que ceux qui vivoient aux extremitez du monde. Il nous aprend là même que ſa preface ſur les lettres de Balzac, avoit été attribuée à d'autres qu'à lui très-fauſſement. On verra ceci plus au long dans (a) ſon article.

(a) *Voiez la remarque D de l'article* Motte-Aigron.

(E) *Il laiſſa paſſer cet orage ſans repondre à ſon adverſaire.*] J'avouë qu'il mit la main à la plume dès ce tems-là, pour compoſer ſa Relation à Menandre; mais cet Ouvrage ne fut imprimé que long tems après. On voit la raiſon de cette conduite dans ces paroles du 23. Entretien de Balzac. *Vous vous ſouvenez de la cruelle perſecution qui s'alluma contre moi il y a plus de 20. ans. En ce tems-là un Ange du Ciel n'eut pas été écouté, s'il en fut deſcendu pour plaider ma cauſe. La brigue étoit trop forte & trop paſſionnée, pour pouvoir attendre un juſte jugement du public. Graces à Dieu l'orage a ceſſé, & le calme eſt venu après la tempête. Les choſes ayant changé de face, il eſt à croire que le bon droit changera auſſi le deſtin.* L'Auteur ſe voiant alors ſollicité de nouveau à publier ſa defenſe, y conſentit. Menandre auquel il adreſſe ſa Relation eſt (b) Mainard. Quoi que cette Relation ſoit accompagnée de la defenſe de quelques-uns des paſſages que le Pere Goulu avoit critiquez, elle eſt plutôt une reponſe generale, qu'une refutation ſuivie & complete des deux volumes de Phyllarque. Balzac juſtifia auſſi (c) quelques paſſages qu'un Docteur de Louvain, & un Docteur de Bezançon avoient critiquez. Je trouve quelque choſe à reprendre dans ſon calcul. Il paroit par ſon Entretien 27. qu'il ne ſe determina à publier ſes apologies, que plus de 20. ans après la perſecution que Phyllarque lui ſuſcita. Neanmoins il eſt très-certain que le volume de ſes Oeuvres diverſes, dont les diſcours à Menandre ſont une très-conſiderable partie, fut imprimé l'an 1645. & que ſon Libraire y fait ſavoir que l'Auteur n'en avoit pu refuſer la publication aux inſtances reiterées de ſon pere, âgé de 91. ans. Si vous comparez à cet Avis au Lecteur la lettre de Mr. Guez, dont j'ai parlé dans la remarque C de l'article precedent, vous verrez que la reſolution d'imprimer les apologies contre Phyllarque eſt de l'an 1644. comment accorder cela avec le 27. Entretien?

(b) *Menage. Remarq. ſur Ayrault, pag. 252.*

(c) *Voiez les pieces qui ſont après le Socrate Chretien.*

(F) *Du peu de ſuccés de ſon Prince.*] Les amis de l'Auteur avoient promis cet Ouvrage comme un chef d'œuvre qui feroit taire tous les Critiques, & ſur tout ceux qui accuſoient Balzac de n'être capable que d'écrire des lettres. L'évenement ne repondit pas à ces eſperances; ce livre ne fit rien ni pour la reputation, ni pour la fortune de Balzac, & lui ſuſcita des affaires du côté de la Sorbonne. Quoi que le Marquis d'Aytona l'eût (d) fait brûler à Bruxelles, on ne laiſſe pas d'en parler avec le dernier mepris dans une Reponſe de l'Abbé de St. Germain, & comme d'un livre *qui avoit eſté ſupprimé par la cenſure des Docteurs, & ſentence des Juges un mois après ſa naiſſance.* Mr. Pelliſſon (e) raporte qu'en 1636. Balzac lut à l'Academie Françoiſe *quelque partie de ſon Prince qu'il nommoit alors le Miniſtre d'Etat.* Cela montreroit qu'il avoit d'abord envie de ne faire que l'éloge du Cardinal. Mais il faut ſavoir que Mr. Pelliſſon ſe trompe. Le Prince fut imprimé en 1631. Il devoit être ſuivi de deux autres livres dont le dernier s'apelloit *Miniſtre d'Etat.* Quelques-uns trouvent que dans ſon Prince il donne plus de loüanges au Cardinal qu'au Roi, (voiez la page 37. du 15. tome de la Bibliotheque Univerſelle) mais cela eſt faux. On voit dans le 8. livre des lettres de cet Auteur celle que la Faculté de Theologie lui repondit, pour lui marquer qu'elle étoit contente des offres qu'il faiſoit de changer lui-même ce qu'on avoit trouvé digne de cenſure. La lettre Latine qu'il écrivit à un Pere de la Doctrine Chretienne touchant ce procés Sorbonique eſt admirable. Elle eſt à la page 187. de ſes *epiſtola ſelecta* à l'edition de Paris 1651. in 12.

(d) *Balzac, lettre 43. l. 8. Entret. 13. p. m. 182.*

(e) *Hiſt. de l'Acad. Franç. pag. 221. & 167.*

Notez qu'il y a des gens qui ont aſſûré que cet Ouvrage eſt l'un des meilleurs Ecrits de l'Auteur. *C'eſt ainſi, Monſieur, que vous l'avez pratiqué vous-meſme dans voſtre Prince, & dans vos Relations à Menandre qui ſont les deux grands miracles de voſtre Art, & les derniers efforts de l'éloquence heroique.* Voilà ce que diſoit Coſtar dans ſa defenſe de Voiture. Mr. Richelet dans ſes remarques (f) ſur des lettres dit, *que le Prince & l'Ariſtippe ſont les deux plus éloquentes pieces de Balzac.* Si l'on jugeoit du merite de ce Prince de Balzac par le nombre des éditions, on n'en pourroit faire qu'un jugement très-avantageux: „ D'abord il y eut „ deux editions in 4. qui parurent en même tems: une „ autre de même forme, mais en plus petit caractere, & toute pleine de fautes imprimée je croi „ à Niort, ou à Poitiers. Enſuite il y en eut une in „ 8. aſſez bonne quoi que contrefaite. Après quoi „ vint celle de Bouillerot in 8. auſſi, mais corrigée, & „ enfin l'edition in 12. de Courbé „ Ces paroles ſont tirées d'une lettre que Mr. du Rondel me fit l'honneur de m'écrire le 10. de Mai 1698. J'en vais citer un autre morceau. *J'ai acheté depuis peu*, dit-il, *le Prince de la 1. édition où j'ai veu avec un plaiſir indicible ce que Mr. de Balzac avoit écrit, & qu'il a changé & retranché enſuite, & ce n'eſt que cette fois cy que j'ai bien compris ce que vouloit dire Scaliger avecque ſon* detrahendo fecit auctiorem. *Balzac en regorgeant cinq ou ſix endroits a ſupprimé la langueur, a ranimé la foibleſſe, a donné du poids à ſa force, & s'eſt ſaiſi de l'attention qui alloit échaper au lecteur.* Je me ſers d'une édition in 4. qui eſt de l'année 1632. le lieu de l'impreſſion n'y eſt point marqué, mais ſans doute elle eſt de Roüen. J'en ai vu une en petit octavo faite à Paris chez Touſſaint du Bray 1632. On y voit au titre *ſeconde édition corrigée.* Mr. Perrault qui a tant loüé (g) l'Ariſtippe de Balzac, n'a dit rien d'avantageux du Prince. Il s'eſt contenté de dire que cet Ouvrage parut après les Oeuvres diverſes. Il trouvera bon, je m'aſſûre, que je remarque qu'il s'eſt trompé. Les Oeuvres diverſes ne parurent que long tems après le (h) Prince. Finiſſons par un paſſage de Gabriel Naudé: (i) *Quibus omnibus velut coronidem acceſſiſſe ferunt Balſaci, Viri Clariſſimi, Principem, Gallica modo pumice diligenter expolitum. Verum enimvero, quoniam ipſe liber poſt meum è Gallia diſceſſum typis ſuis demandatus, ut propterea nondum in manus meas pervenerit; variaque, ut audio, ac prorſus ancipiti judiciorum aleæ ſuit exceptus: hoc ſolum de illo pronunciare poſſum, quod ſuit ab antiquis in ſimili occaſione ex formula uſurpatum*, Non liquet.

(f) *Pag. m. 97.*

(g) *Perrault, hommes illuſtres pag. 176.*

(h) *Le privilege du Prince eſt daté du 18. Septembre 1631. & l'aprobation eſt datée du 3. Octobre ſuivant. Les Oeuvres diverſes furent imprimées l'an 1645.*

(i) *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m. 47.*

(G) *Son commerce de lettres.*] Il étoit ſi grand ce commerce-là, qu'il accabloit Mr. de Balzac, parce qu'outre qu'il compoſoit avec une extrême peine, il ſavoit qu'on montroit ſes lettres, & qu'ainſi il faloit que rien n'y manquât. Voici comment il decrit ſon état à cet égard. *Il eſt (k) la boute de tous les mauvais complimens de la Chreſtienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent*

(k) *Balzac Entret. 7.*

Digitized by Google

me de très-grand merite, & de la plus belle plume de France. Il faut pourtant avouër que ſon ſtyle ſent trop le travail, & que le tour de ſes penſées eſt quelquefois trop guindé, & rarement aſſez naturel: mais encore que ſes lettres n'aient pas cet air aiſé, & cet enjoûment heureux qui brille dans celles de Voiture, elles ne laiſſent pas d'avoir beaucoup d'agrémens, & une certaine gaieté vive & ſerieuſe qui eſt preſque inimitable β. On voit auſſi dans tous ſes Ecrits pluſieurs traits d'érudition bien choiſis, & bien apliquez. En un mot on ne ſauroit aſſez admirer, veu l'état où il trouva la langue Françoiſe, qu'il ait pu tracer un ſi beau chemin à la netteté du ſtyle. Il ne faut pas trouver étrange que ſes Ecrits ſentent le travail. L'élevation & la grandeur étoient ſon principal caractere: on ne va point là ſans meditation. Il y a beaucoup d'aparence que les ſiecles à venir lui feront raiſon, du decri où quelques Critiques ont tenu ſes productions pendant bien long tems: ce qui n'a pas empêché qu'un bon nombre de très-excellens connoiſſeurs n'aient conſtamment perſeveré dans leur premiere admiration γ. Il étoit bon Poëte Latin, & ſes lettres Latines montrent qu'il écrivoit en cette langue avec beaucoup de delicateſſe. S'il eut beaucoup d'ennemis qui écrivirent (H) contre lui, il eut d'autre côté un très-grand nombre * d'amis & d'admirateurs, & il y avoit peu de perſonnes de merite, François ou étrangers, qui en voiageant par la France ne ſe fiſſent un plaiſir de l'aller (I) voir. Il fut un des (K) quarante de l'Academie Françoiſe. Le Cardinal Mazarin † tâcha de le rapeller à la Cour. La Reine Chriſtine

β *Balzac ne fait point de plainte qui n'ait quelque choſe d'ingenieux, de nouveau; & d'éloquent. . . Il avoit une melancolie douce & ingenieuſe: elle paroit dans ſes lettres, & il n'en parle jamais ſans chatouiller le cœur, & inſpirer de la joie. . . Il y a une certaine melancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gaieté du monde.* Richelet, lettr. pag. 81. 82.

γ *Voiez ce que Mr. Menage diſoit de l'éloquence de Balzac;* Menagiana pag. 112. 113. 114. *Voiez auſſi Mr. Perrault dans l'éloge de Balzac.*

* *Le grand* DESCARTES *l'aima & l'eſtima beaucoup. Voiez ſa vie par Mr. Baillet, t. 1. pag. 139. & ſeq.*

† *Voiez la 1. lettre de Balzac à ce Cardinal dans le Vol. des lettres à Conrart.*

(a) *Lettre 7. du 5. livre dans le vol. à Conrart. Voiez auſſi les lettres choiſies pag. 15. & les lettres à Chapelain pag. 81. édit. de Holl.*

(b) *Epiſt. ſelect. pag.* 288.

(c) *Sorel, Biblioth. Franc. pag.* 135.

(d) *Preface des Nouvelles lettres.*

(e) *C'eſt la 43. du 3. livre de la 2. partie des lettres choiſies.*

(f) *C'eſt lui qui eſt l'Auteur de la* Reponſe anonyme *à la lettre & au diſcours de Balzac ſur une* Tragedie de Heins intitulée *Herodes infanticida; laquelle reponſe fut imprimée à Geneve (quoi que le titre ne le porte pas) en* 1642.

(g) *Pag.* 269. *édit.* 1672. *Voiez auſſi la* 28. *&* la 30. *lettre du* 2. *l. à Chapelain.*

(h) *Menagiana pag.* 166. 167.

dorment encore plus de peine. Il eſt perſecuté, il eſt aſſaſſiné des civilitez qui lui viennent des quatre parties du monde, & il y avoit hier au ſoir ſur la table de ſa chambre cinquante lettres qui lui demandoient des reponſes, mais des reponſes éloquentes, des reponſes à être montrées, à être copiées, à être imprimées. . . . A l'heure que je vous parle, dit-il (a) en un autre endroit, *il y a ſur ma table une centurie de lettres qui attendent des reponſes: j'en dois à des Têtes couronnées.* Comme il fut le premier en France qui ſe fit un grand nom par cette ſorte d'Ecrits, il en remporta le titre de *grand Epiſtolier*, & il ſe le donnoit quelquefois lui-même, *Sciat* (b) *ſe dignum fuiſſe invidia magni Francia Epiſtolarii.* Les premieres lettres qu'il publia ne valoient pas à beaucoup près celles qu'il fit depuis ſa retraite, & neanmoins celles-ci n'ont pas eu le quart du debit des autres. Sorel (c) a eu raiſon de faire cette remarque, & le Critique (d) de Maimbourg n'a pas eu tort de la repeter. On peut juger par là des caprices & de la bizarrerie du public.

(H) *Beaucoup d'ennemis qui écrivirent contre lui.*] Mr. le Chancelier Seguier n'aiant pas voulu permettre la publication d'un livre compoſé contre Balzac en 1636. reçut peu après une (e) lettre de cet Auteur, où l'on trouve ces paroles: *Tant qu'il ne ſe preſentera au ſceau que de ces gladiateurs de plume ne ſoyez point avare des graces du Prince, & relâchez un peu de vôtre ſeverité. Si la choſe étoit nouvelle il ſe peut que je ne ſerois pas fâché de la ſuppreſſion du premier libelle qui me diroit des injures, mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une mediocre bibliotheque je ſuis preſque bien aiſe qu'elle ſe groſſiſſe, & prens plaiſir à faire une Monjoye des pierres que l'envie m'a jettées ſans me faire mal.* On peut compter entre ceux qui écrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai deja fait mention, Daniel Heinſius qui repouſſa avec un peu de chagrin la critique que Balzac avoit faite de l'*Herodes infanticida*. Voiez ſur cela l'Entretien 35. de Balzac, & la 25. lettre du 1. livre à Chapelain & la 20. du livre 2. Mr. de Saumaiſe ennemi de Heinſius, & ami de Balzac écrivit ſur cette diſpute, & adjugea la victoire à ſon ami; mais un Miniſtre de Languedoc nommé Croi (f) prit feu contre Balzac en faveur de Heinſius: & neanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinſius: il eſt vrai que ce fut ſur d'autres matieres. Comptez auſſi Nicolas Bourbon, de l'Academie Françoiſe. Voiez ce que l'Hiſtorien de l'Academie a dit là-deſſus (g). N'oubliez point Coſtar, qui aiant cru que Balzac avoit engagé par jalouſie Mr. de Girac à critiquer Voiture, lui adreſſa la Defenſe de Voiture, & y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut ſenti, & la choſe degenera enfin en guerre ouverte. Coſtar leva tout-à-fait le maſque. Voiez les reproches que lui en fait Mr. Girard dans la preface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le *Menagiana* quelques faits qui pourront avoir ici de l'emploi fort à-propos. (h) Mr. de Balzac *après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en Latin contre* les lettres de Voiture, *engagea auſſi Mr. Coſtar à prendre la defenſe de Voiture, & à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour s'attirer des loüanges de l'un & de l'autre côté. Je paſſois par le Mans pour revenir à Paris dans le tems que la* Defenſe *fut achevée. Mr. Coſtar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoyé à Mr. de Pinchêne neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il ſe ſoumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, ſoit qu'on voulût y ajoûter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr. de Balzac qui envoya des corrections; cependant l'Ouvrage s'imprima. Et parce que ſes corrections arriverent dans le tems que l'impreſſion fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin.* Je laiſſe les coups de dent qu'on donne à Balzac dans l'Hexameron ruſtique. Voiez la plainte que fait Mr. Menage (i) d'y avoir été introduit pour parler contre Mr. de Balzac. Je laiſſe de plus ce qui ſe paſſa entre Mr. du Moulin & lui, car ce ne fut qu'une legere eſcarmouche de controverſe, où chaque partie reçut de l'encens. Il en ſortit d'autres (k) diſputes qui furent plus envenimées, mais autant qu'il m'en peut ſouvenir, Balzac n'y reçut que ce petit coup, *Vir ingenio compto & Gallica eloquentia laude clarus Balzacus, ſed in religionis negotio pluſquam infans.* Ce fut Mr. du Moulin qui le lui donna dans l'Epitre liminaire de ſa reponſe à *Petra-Sancta*. On fit ſemblant d'ignorer l'inſulte, voiez l'onziéme lettre du 2. livre à Chapelain. Je ſerois trop long ſi j'entreprenois de parler d'un certain de Vaux (l), & de tous les autres adverſaires de Balzac.

(I) *Ne ſe fiſſent un plaiſir de l'aller voir.*] Cela lui étoit à charge, comme il paroit par ces paroles de ſon 7. Entretien. *Il vient ici des importuns en perſonne, quelquefois de plus de cent lieuës, & tout exprés. ſi on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui diſant pour leur premier compliment que ſa haute reputation, & la celebrité qu'il a donnée au lieu où il eſt les ont obligez de venir voir cette perſonne ſi connuë, & ce village ſi renommé, qu'il ne doit point trouver mauvaiſe une ſi juſte & ſi honnête curioſité que la leur. Un de ces Curieux lui commença il y a quelques jours ſa Harangue par le reſpect & la veneration qu'il avoit toûjours euë pour lui, & pour Meſſieurs ſes livres. Il n'eſt rien de plus hiſtorique que cet, & vous pouvez voir par là juſqu'où peut aller le ſtile des complimens.* Ce n'étoient pas ſeulement les gens de lettres qui l'alloient voir. Les grans Seigneurs le faiſoient auſſi, & je ſuis fort trompé ſi le Comte de Pligneranda ne lui fit point cet honneur, lors qu'il paſſa par ce païs-là en retournant en Eſpagne. Mr. de Balzac eſt bien aiſe de nous aprendre, que ce Comte lui avoit reproché le zéle ardent de ſa plume pour defendre l'honneur de la France. Il nous aprend cela dans la lettre (m) où il refute le bruit qui couroit, qu'il avoit compoſé un Manifeſte pour le Prince de Condé en 1651.

(K) *Il fut un des quarante de l'Academie Françoiſe.*] Mr. Pelliſſon aiant dit (n) conformément aux Regîtres de l'Academie, que le 13. jour de Mars 1634. Mr. de Boiſrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de ſon chef à Mr. de Balzac, pour l'avertir que s'il temoignoit à la Compagnie par ſes lettres qu'il deſiroit d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers, Mr. Pelliſſon, dis-je, aiant dit cela, ajoûte *qu'il ne voit pas dans le Regître ce qui ſuivit, mais qu'infailliblement Mr. de Balzac ſur ſa reponſe fut reçu peu de tems après dans l'Academie.* Mr. de Balzac ne trouve pas qu'en cela Mr. Pelliſſon ait été *fidele Hiſtorien*: il reconoît que Mr. de Boiſrobert l'avoit exhorté pluſieurs fois à faire un compliment par écrit à l'Academie, & l'avoit même menacé de la part de Mr. le Cardinal, ſi ce compliment

(i) *Menagiana pag.* 323.

(k) *Le Jeſuite Silveſtre à Petra Sancta* a *aiant écrit durement contre la Reponſe de du Moulin à Balzac, fut paié en même monnoie par du Moulin & par Rivet.*

(l) *Il publia le tombeau de l'Orateur François.*

(m) *Elle eſt imprimée à la fin du Socrate Chretien.*

(n) *Hiſt. de l'Acad. pag.* 221.

Chriſtine lui fit β faire des honnêtetez, & voulut avoir de ſes lettres. Les plus grans Seigneurs du Roiaume lui donnoient dans ſon γ defert pluſieurs δ temoignages de leur eſtime. Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'eſt qu'il vêcut dans ſa retraite, & qu'il y mourut non ſeulement en honnête homme, mais auſſi en bon Chretien. ζ *Il ſe priva de ſon vivant de huit mille écus de ſon bien pour les diſtribuer en œuvres pies.* Il s'étoit fait bâtir η deux chambres (L) aux Capucins d'Angoulême, & y demeuroit ſouvent. C'eſt là qu'il a compoſé ſon Socrate Chretien. θ *Il dit de fort belles choſes* dans le lit de mort, & il ordonna par ſon teſtament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'Hôpital de Nôtre-Dame des Anges, *aux pieds des pauvres qui y étoient déjà inhumez.* Il legua douze mille livres à cet Hôpital, & il laiſſa un fond de cent francs par an, pour être employé de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui au jugement de l'Academie Françoiſe, compoſeroit le mieux un diſcours ſur un ſujet de pieté λ. Il mourut le 18. de (M) Fevrier 1654. Le Sieur μ Moriſcet Chanoine d'Angoulême fit ſon oraiſon funebre, & un autre Moriſcet frere de celui-là, & Avocat au Preſidial de la même ville, fit imprimer un diſcours à la louange du defunt. On fit à Paris une édition de toutes les Oeuvres de Balzac l'an 1665. en deux volumes *in folio*, avec une preface de l'Abbé Caſſagnes, de l'Academie Françoiſe. Conſultez les hommes illuſtres de Mr. Perrault, vous y trouverez l'éloge de Jean Louis Guez.

☞ BANDEL (MATTHIEU) né à Caſtro-novo dans la Lombardie, a fleuri au XVI. ſiecle ξ. Il étoit Jacobin. Moreri * a dit de lui la plupart des choſes que Voſſius en avoit dites; mais il auroit dû y joindre d'autres faits curieux, & ne pas omettre deux circonſtances que † Voſſius a touchées; l'une que la traduction d'Egeſippe eſt en Italien, l'autre que les habitans de Ferme firent mettre dans leurs Archives la harangue que Matthieu Bandel avoit faite à la loüange de leur ville l'an 1513. Voici quelques ſuplémens. Ce Religieux étant à Mantouë, contracta avec Jules Ceſar Scaliger une amitié très-étroite (A) qui dura autant que ſa vie, & qu'il cultiva ſoigneuſement dans la Guienne. Il fut Evêque d'Agen pendant quelques mois, & ce fut dans cette ville qu'il compoſa en langue Italienne les hiſtoires ou les Nouvelles galantes qui l'ont rendu ſi fameux. Je les ai citées dans la remarque M de l'article *Leon* X. & dans la remarque I de l'article *Mahomet II.* Elles ſont dediées ‡ chacune à quelque perſonne de ſa conoiſſance. La 21. de la ſeconde partie eſt dediée à ↓ Lucrece de Gonzague dont il avoit été precepteur.

β *Voiez la lettre 11. du Courrt l. 3. & pluſieurs autres du meme volume.*

γ *C'eſt auſſi qu'il ſe plaiſoit à nommer le lieu de ſa reſidence.*

δ *Cela paroît par cent endroits de ſes lettres.*

ζ *Epitre limin. des Entret. de Balzac.*

η *Moriſcet, Eclar. de ſa mort.*

θ *St. Romuald Abreg. Chron. ad ann. 1654.*

λ *On n'a commencé à executer la choſe qu'en 1671. Voiez l'Hiſtoire de l'Academie Fr. 2. édit. pag. 555.*

μ *St. Romuald ubi ſupra.*

ξ *Ces paroles de Voſſius circa annum 1500. vivenat Matthæus Bandellius à la page 677. de Hiſtor. Latinis, ne valent rien.*

* *Moreri ſous le mot Bandella.*

† *Voſſius ubi ſupra.*

‡ *Voiez la remarque A.*

↓ *Voiez l'article de cette Dame.*

(a) *La Peyre dedia en 1635. ſon livre de l'eclairciſſement des tems à l'Academie avec ce titre* A l'Eminente. *Il y fit mettre le portrait du Cardinal en taille douce, avec une couronne de rayons tout autour, chacun deſquels etoit marqué par le nom d'un Academicien.* Hiſt. de l'Acad. pag. 195. (b) *Ibid. pag.* 221. (c) *Ibid. pag.* 106. (d) *Menagiana, pag.* 238.

pliment ne venoit pas, mais il ſoutient qu'il n'avoit rien repondu, & qu'au bout de 5. ou 6. mois on lui aprit qu'il etoit de l'Academie, & qu'on avoit vu ſon nom dans le ſoleil (a) du petit bonhomme Monſieur de la Peyre. D'où il conclut que ſi l'on avoit preſenté à l'Academie une lettre de ſa part, on avoit fait une fauſſe lettre. Voilà ce qu'il écrivit à Mr. Conrart le 22. de Septembre 1653. On ne ſait pas quel éclairciſſement il en reçut, mais on voit par une lettre du 3. de Novembre de la même année, que cet eclairciſſement l'avoit detrompé. Peu s'en faut qu'on ne ſoupçonne que Mr. Conrart lui écrivit qu'il avoit vu l'original de ſon compliment, d'où il faudroit conclure que même les plus grans Eſprits ne ſe ſouviennent plus quelquefois de leurs lettres du tems paſſé. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt que Mr. de Balzac s'eſt tenu pour bon & veritable Academicien; car le Regitre du 14. d'Avril 1636. fait (b) foi qu'il lut à l'Academie *quelque partie de ſon Prince*, & on a prouvé (c) par les lettres imprimées qu'il *envoya à Monſieur du Chatelet quelques Ouvrages de ſa façon, le priant de les lire à l'Academie, & de les accompagner de quelques-unes de ſes paroles, qui ſuffiroient (diſoit il) pour le tenir quitte envers elle non ſeulement du remercîment, mais encore de la harangue qu'il lui devoit.* Il venoit de dire *que l'honneur que l'Academie lui avoit fait de le mettre de ſon corps ſans l'obliger* d'aller à Paris, *étoient deux graces ſingulieres qu'il avoit reçuës d'elle en meme tems.* Je me ſouviens de deux endroits de ſes lettres, où il reconoit pour ſes Confreres Meſſieurs de l'Academie. Le premier eſt à la page 16. de ſes lettres choiſies, & le dernier à la page 95. de ſes lettres à Chapelain.

(L) *Deux chambres aux Capucins d'Angoulême.*] Je n'ai lu que dans le *Menagiana*, qu'il ait eu deſſein de prendre l'habit de cet Ordre. „ Mr. de (d) Balzac ſe „ mit ſi fort dans la devotion, qu'il entra dans un „ Couvent de Capucins où il vouloit prendre l'ha„ bit. Il n'y eſt pourtant pas mort. „ Peut-être que comme bien d'autres il demanda de mourir dans l'habit de St. François.

(M) *Le 18. de Fevrier 1654.*] La liſte des Academiciens imprimée à la fin de la 2. édition de l'Hiſtoire de l'Academie, fait vivre Mr. de Balzac juſqu'en 1657. veu que cette année-là elle lui donne pour ſucceſſeur *Hardouin de Perefixe, Archevêque de Paris.* Au contraire la liſte des Academiciens morts imprimée à la fin de l'Etat de la France l'an 1680. fait mourir Mr. de Balzac aſſez long tems avant l'année 1654. puis qu'elle le place au deſſus de Baro & de Baudoin, qui étoient morts avant l'année 1651. Si Mr. Pelliſſon avoit eu part à la ſeconde edition de l'Hiſtoire de l'Academie, on ne verroit pas dans la liſte les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le tems auquel Mr. de Balzac eſt mort, l'autre regarde la perſonne qui lui ſucceda, qui n'eſt point Mr. de Perefixe. D'ailleurs Mr. de Perefixe n'étoit point Archevêque de Paris l'an 1657. Mais Mr. Pelliſſon n'eſt entre en rien de tout cela. Mr. Baillet qui a cru ſans doute le contraire, eſt bien excuſable d'avoir eſtime que ſur une telle caution il pourroit (e) placer la mort de Balzac à l'année 1657. Quant au jour de cette mort c'eſt le 28. de Fevrier ſelon Moreri. (f) St. Romuald, Heuningus de (g) Witte, Mr. Perrault, & pluſieurs autres. Mais des gens que j'ai conſultez m'ont repondu que c'eſt le 19. de Fevrier, ſelon le contrat paſſé avec l'Academie Françoiſe touchant le fond que Balzac lui a laiſſé, & ſelon une lettre manuſcrite du Sieur Moriſcet. Enfin c'eſt le 18. de Fevrier ſi l'on s'en raporte à ces deux choſes; l'une eſt que dans la preface ſur les Oeuvres de Balzac on aſſûre que la relation de ſa mort fut écrite dès le lendemain; l'autre eſt que cette relation eſt datée du 19. de Fevrier 1654.

(A) *Une amitié . . . . . qu'il cultiva . . . dans la Guienne . . . . Ce fut dans* Agen.] On ne conoit guere cela que par ces paroles: (h) *Eodem tempore Mantuæ degebat Matthæus Bandellus Inſuber Dominicanus, vir eloquentiſſimus, & optimus, qui poſtea per aliquot menſes Epiſcopus Agennenſis fuit, & Mantuæ Morium Æquicolium ſumma obſervantia coluit, atque ibi cum Julio Cæſare arctiſſima amicitia neceſſitudine conjunctus fuit, quam ab eo tempore, ad ſupremum uſque vitæ diem, in Aquitania perpetuavit. Is, quum unam hiſtoriarum ſuarum, quas Agenni Etruſca lingua Boccatium imitatus conſcripſit Julio dedicaret, eum non ſolum Scaligerum agnoſcit, ſed etiam illuſtriſſimum vocat in epiſtola dedicatoria. Et quum in quatuor tomis ingentibus, ſingulas ſingulis ſummis, & nobiliſſimis, ac generoſiſſimis viris dedicaverit, neminem eorum majori honore, quam Julium affecit, quum tamen aliquot ex illis illuſtres vocare nulla fuiſſet invidia.* Lucrece de Gonzague écrivit deux lettres au Pere Bandel, qui nous inſinuent qu'il fut élevé à quelque charge. La premiere (i) marque qu'il étoit en France, & la ſeconde (k) qu'il étoit en Guienne: dans la premiere on le nomme *Reverendo padre*, mais dans l'autre on le qualifie *Monſignor P. Bandello*, & on l'y felicite de ſa nouvelle dignité. La date d'année ne s'y trouve point. Il n'étoit pas encore Evêque lors que Jules Ceſar Scaliger lui écrivit une (l) lettre ſur la mort de Fracaſtor. La reponſe (m) qu'il lui fit eſt datée *Bajennis* 22. *Novemb.* 1553.

(c) *Baillet, Jugem. ſur les Poët. t. 4. n.* 1487.

(f) *Dans la table de ſon Journal Chronol. imprimé en* 1664. *car il ne dit rien de Balzac ſous le* 28. *Fevrier.*

(g) *Diar. Biographic. ad ann.* 1654.

(h) *Joſephus Scaliger in conſutatione fabulæ Burdomana pag.* 269. 270.

(i) *Elle eſt à la page* 61. *des lettres de Lucrece de Gonzague imprimées à Veniſe l'an* 1552.

(k) *Elle eſt à la page* 63.

(l) *C'eſt la* 56. *de ſes lettres pag.* 186. *édit. de Leide* 1600.

(m) *C'eſt la* 57. *lettre parmi celles de Jules Ceſar Scaliger.*

Digitized by Google

teur. Il en dedia une autre à ſon ami Scaliger. Elles ont été traduites en François, & il faudra dire un mot du jugement (B) qu'en a fait le traducteur. Le Catalogue β de la Bibliotheque de Mr. de Thou m'aprend, que les trois premieres parties furent imprimées à Luques l'an 1554. *in* 4. & la quatriéme à Lion l'an 1573. *in* 8. Je m'étonne que Mr. Menage n'ait point mis ce Religieux dans le γ catalogue des Eccleſiaſtiques (C) qui ont fait des vers galans.

☞ BANDOLE (ANTOINE DE) Avocat au Parlement de Provence, a paru à la tête d'une traduction Françoiſe de Xiphilin imprimée à Paris l'an 1610. *in* 4.

BANGIUS (THOMAS) Docteur & Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Coppenhagen, nâquit δ l'an 1600. Il acheva ſes Humanitez au College d'Ottenſée dans l'Ile de Funen, & puis il paſſa à Coppenhagen vers la fin de l'an 1621. où il continua d'étudier avec beaucoup de progrès. Gaſpar Brochmand Profeſſeur en Theologie & Evêque de Selande, lui donna ſon fils à inſtruire. Bangius fut precepteur en même tems de Chriſtien Friis, fils aîné du Chancelier de Dannemarc. Après avoir eu cet emploi plus de 5. ans il obtint penſion du Roi, & s'en alla à Roſtoch, d'où il repaſſa à Coppenhagen lors que les troupes de l'Empereur s'aprocherent de la mer Baltique. Il acheva ſon cours de Theologie ſous le Profeſſeur Brochmand, & puis il fit un voiage à Franeker, où il aprit le Rabiniſme & le Chaldaïſme ſous Sixtinus Amama, dont il ſe fit fort eſtimer. Il étudia enſuite à Wittemberg. Il y reçut en l'année 1630. une lettre du Recteur & du Conſeil Academique de Coppenhagen, par laquelle on lui offroit la profeſſion de l'Hebreu. Il s'en excuſa, alleguant qu'il n'étoit pas aſſez docte pour s'aquiter dignement de cette charge: mais comme il ſe vit exhorté par le Sieur Brochmand qui étoit alors Recteur, à ne refuſer point ce qu'on lui offroit, il l'accepta pourveu qu'il lui fût permis d'emploier les revenus de cette charge, à étudier quelques années l'Arabe & le Syriaque ſous ‡ Gabriel Sionite. Cette condition aiant été agréée il ſe rendit à Coppenhagen, & prit poſſeſſion au mois de Septembre 1630. de la profeſſion en Hebreu, & peu après du Doctorat en Philoſophie. Il exerça cette profeſſion avec beaucoup d'utilité pour les Etudians juſques en l'année 1652. qu'il monta à la profeſſion de Theologie vacante par la mort du Sieur Brochmand. Il fut promu au Doctorat de la même Faculté l'an 1653. en preſence du Roi & de la Reine. Trois ans après on lui confera la charge de Bibliothecaire de l'Academie, & il fit la dedicace du * Temple de la Trinité par une predication Latine. Etant tombé malade l'onziéme d'Octobre 1661. il donna ſes principaux ſoins aux interêts de ſon ame: il ſe confeſſa & communia le 6. jour de ſa maladie, & mourut le 27. du même mois †. Il avoit épouſé en 1638. la fille d'un Senateur: il en eut quatorze enfans, huit fils, & ſix filles. Ses Ecrits (A) ſont foi de ſa ſcience.

BARAN-

β *A la page* 408. *de la* 2. *partie.*

γ *Il eſt à la fin de l'Anti-Baillet.*

δ Flemloſiæ Finorum. *J'aime mieux raporter le nom de ſa patrie en Latin, que de ne pas bien raporter le nom vulgaire.*

‡ *Il enſeignoit alors à Paris.*

* *Ce temple fut deſtiné aux exercices de religion pour les Etudians.*

† *Tiré de ſon Programme funebre, compoſé par Pierre Scavenius Recteur de l'Academie de Coppenhagen*, apud Witte, Memor. Theolog. renov. pag. 1387.

(B) *Du jugement qu'en a fait le traducteur.*] Notez avant toutes choſes que les ſix premieres furent miſes en François par Pierre Boaiſtean, & les autres par Belleforeſt. L'Avertiſſement au lecteur à la tête du 1. volume (a) contient ces paroles. *Te prians au reſte, ne trouver mauvais, ſi je ne me ſuis aſſujetty au ſtyle de Bandel, car ſa phraſe m'a ſemble tant rude, ſes termes impropres, ſes propos tant mal liez, & ſes ſentences tant maigres, que j'ay eu plus cher la refondre tout de neuf, & la remettre en nouvelle forme, que me rendre ſi ſuperſtitieux imitateur, n'ayant ſeulement prins de luy que le ſubject de l'hiſtoire, comme tu pourras aiſement decouvrir, ſi tu es curieux de conferer mon ſtyle avec le ſien.* Voici un fait aſſez curieux. Belleforet travaillant à la traduction de la nouvelle 37. fut ſaiſi d'un tel remors de conſcience qu'il reſolut de laiſſer là cette occupation. *Je quitte donc ici les armes*, dit-il (b), *& laiſſe deſormais ces ſujets qui peuvent eſtre tournez à toutes mains, & deſquels les uns prennent enſeignement, & les autres exemple pour s'en ſervir en leurs folies & jeuneſſes: car ce que j'en ay fait à ceſte fois a eſté plus pour gratifier à quelque mien amy, que de deſir que j'euſſe que tel œuvre forteſt de ma boutique. Non que l'ange me diſpenſe de parler de ce qui eſt joyeux, & gaillard, mais le temps eſt divers à ces gaillardiſes, quelque choſe qu'y ſoit cachee deſſous, & qui puiſſe colourer les delicateſſes trop molles que les amours requierent lors que l'on en diſcourt: & auſſi que j'ai des deſſeins d'autre conſequence que les hiſtoires du Bandel, ni les amours de ceux qui par leur exemple, nous deuſſent degouſter de ſuivre tant nos ſenſuels appetits, qu'a la fin nous ſervions de compte à la poſterité par la memoire de noſtre ſotiſe.* (c) *Ce Roy donc fermera le pas à noſtre courſe, & donnera fin à ce que d'icy en avant je pretens de faire qui ſoit profane, ſi quelquefois une hiſtoire plus ſolide ne me fait eſueiller l'eſprit, & un diſcours plus long ne fait que je ſonge plus longuement que je n'ay fait à ſuivre, aſſez ſimplement les pas de l'autheur, que j'ai plus orné & amplifié que ſuivy, ni imité.* Pour excuſer le paſſé il ajoûte cette remarque: „(d) Je deſcris les amours non comme laſcif, ains „ comme celuy qui me moque des fols, & me ris de „ ceux qui ſe tranſportent à credit, & ſe laiſſent vain„ cre par leurs concupiſcences: & accuſe les adulte„ res, deteſte les infames, abhorre les meurtriers, „ & ſuis marry que le monde voye des hommes ſi in„ ſenſez, qui ſe laiſſent mourir pour un plaiſir ſi peu „ durable, que l'aiſe du corps. En ſomme je loue la „ vertu, & accuſe le peché ſouhaittant que moy chan„ gé en mieux par ceſte lecture, je voye auſſi les au„ tres ſentir la fin de leur folie, avec l'amelioremeut „ de leur vie. Que ſi quelqu'un prend plus de plaiſir „ aux comptes joyeux qui ſont dans le Bandel, qu'il „ s'y deduiſe à ſon aiſe: quant à moy (comme j'ay „ dit) je luy en quitte ma part, & de meſme luy laiſ„ ſe l'heur & gloire qu'il en rapportera, ayant enri„ chy & ceſt autheur ſterile & noſtre langue avec la „ douceur naïfve de ſon eloquence.„ Voilà un Laique François qui fait ſcrupule de traduire ce qu'un Religieux Italien avoit écrit de l'amour, mais ce ſcrupule ne dura guere, car Belleforeſt acheva cette traduction, & y joignit même des ſuplemens.

(a) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1567. *& reimprimé la même année à Anvers.*

(b) *Belleforeſt, Hiſtoires tragiques tom.* 3. *pag.* 53. 54. *edit. de Rouen* 1604.

(c) *C'eſt-à-dire, Henri VIII. Roi d'Angleterre.*

(d) *Id. ib. pag.* 55.

(C) *Des Eccleſiaſtiques qui ont fait des vers galans.*] Bandel en a fait, & en a été felicité par ſes amis. Voiez l'epigramme (e) de Jules Ceſar Scaliger *de Bandelli amoribus Thuſca lingua decantatis*, & les quatre vers que je vais copier:

Dum (f) teneros loquitur dulcis Bandellius amores,
Ipſe ſui oblitus tela remiſit amor.
Seu canit Aonium fontem fontiſque ſorores
Fonti ipſi ex illo lactea vena fluit.

Le Catalogue (g) de la Bibliotheque de Nicolas Heinſius m'aprend que les Canti XI. &c. dal Bandello furent imprimez à Agen l'an 1545. *in* 8.

(A) *Ses Ecrits ſont foi de ſa ſcience.*] Il fut Auteur avant que d'être Docteur, car il publia dès l'année 1627. l'expoſition d'un (h) paſſage de Jeremie. Ses *vindiciæ locorum Geneſ.* XLVIII. 16. *Geneſ.* IV. 1. *Pſalm.* XIX. 1. parurent l'an 1630. Il publia l'année ſuivante *Fontium Iſraëlis Trias, Jona, Michea, Ruth*, & l'an 1634. ſon *Exercitatio glottologica, de ortu linguarum.* Ses *Exercitationes octo literaria antiquitatis* parurent l'an 1638. Les deux livres *Obſervationum Philologicarum* parurent deux ans après. *L'Hermes* (i) *& Pan Hebraicus, quo vivum abſolutæ Hebraici Lexicographi exemplum proponitur*, fut imprimé en 1641. Le *Phoſphorus inſcriptionis hieroſymbolicæ quo Stellæ magnum regnum Haſmonæ illuſtratur*, parut l'an 1648. & fut ſuivi l'année d'après du *Tropæum protevangelicum quo ex ſcriptis Pontificiorum oſtenditur verum eſſe lectionem.* Ipſum conteret tibi caput, *& ſoli Chriſto convenire.* L'*exercitatio elenchtica de Nephilimis, Gigantibus vulgo dictis, oppoſita Jacobo Boulaucco*, fut un fruit de l'an 1652. & l'*Oliva ſacra pacis repurgata*, un fruit de l'an 1654. & le *Cœlum Orientis & priſci mundi*, un fruit de l'an 1657. Je laiſſe le titre de quelques autres Ouvrages qui n'a pas été omis ni dans le Programme funebre, ni par (k) Albert Bartholin.

(e) *Je la raporte dans les remarques de l'article* Gonzague (Lucrece de.)

(f) *Julius Ceſar Scaliger in Heroibus p. m.* 327. *partis* 1. *poematum.*

(g) *A la page* 200. *de la* 2. *partie.*

(h) *C'eſt le verſet* 24. *du ch.* 23.

(i) *Le Pere Labbe* Biblioth. Biblioth. p. m. 198. *parle de ce livre, quoi qu'il n'ait aucun rapport à ſon deſſein: & il l'attribue à Thomas Bangius.*

(k) *In libro de ſcriptis Danorum.*

BARANZAN (Redemptus) Religieux Barnabite, a été dans le XVII. ſiecle l'un des premiers qui ont oſé s'écarter de la route d'Ariſtote en philoſophant. La Mothe le Vayer dit β qu'il le peut *mettre entre les premiers eſprits de nôtre ſiecle*, & que les Ouvrages (A) de ſa jeuneſſe ſuffiſent pour cela. Il ajoûte que ce bon Barnabite l'avoit *beaucoup de fois aſſuré, & toûjours ſous le bon plaiſir de Dieu*, qu'il ſe feroit revoir à lui, *s'il partoit le premier de ce monde.* Il ne tint pas ſa parole, *la providence en ayant autrement ordonné*, & il verifia la ſentence d'un Poëte γ Latin. Je parlerai δ ailleurs de quelques perſonnes qui ont fait de telles promeſſes. Baranzan étoit de Verceil: il enſeigna les Mathematiques & la Philoſophie dans la ville d'Anneci en Savoie. Naudé à la page 79. de l'inſtruction qu'il publia l'an 1623. ſur les Freres de la Roſe-Croix parle de lui comme d'un homme déjà mort.

BARBARUS (François) Noble Venitien, a été un homme illuſtre dans le XV. ſiecle. Il avoit non ſeulement beaucoup de ſavoir, mais auſſi beaucoup d'adreſſe à manier les grandes affaires: il n'étoit pas moins homme d'Etat, qu'homme de lettres, & il le temoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiez, & principalement lors qu'il fut Gouverneur de Breſce. On ne peut aſſez admirer la vigilance, la fermeté, la ſoupleſſe, & les autres grandes vertus avec quoi il defendit cette ville contre les forces du Duc de Milan, commandées par le fameux Piccinin. Il eut à combattre & les ennemis de dehors, & ceux de dedans, & il vint à bout des uns & des autres. Les diviſions étoient extrêmes dans la ville, les Avogadri, & les Martinenghes étoient les chefs de deux factions oppoſées; il les engagea par ſon éloquence à ſe reünir, & à travailler de concert au bien de la cauſe commune. La longueur du ſiege, ou du blocus cauſa la famine dans la ville; la famine y cauſa la peſte, & neanmoins parmi tous ces embaras il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, & de le contraindre de ſe retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 *. Il y a des Auteurs qui croient que nôtre François Barbarus eſt celui qui a fait un livre *de re uxoria*, quelques lettres, & quelques harangues. C'eſt le ſentiment de Volaterran †, qui ajoûte qu'il avoit été diſciple de Chryſoloras, & qu'il oublia tout ſon Grec dans ſa vieilleſſe. Volaterran (B) pourroit bien s'être trompé en quelque choſe. François Barbarus mourut l'an 1454 ‡.

BARBARUS (Hermolaus) petit-fils du precedent, a été un des plus ſavans hommes du XV. ſiecle. Il nâquit à Veniſe le 21. de Mai § 1454. Il fit de grans progrés dans les études

β *Diſcours Chrétien de l'immortalité de l'ame, au 4. tome de ſes Oeuvres in 12. pag. 172.*

γ Qui nunc it per iter tenebricoſum, Illuc unde negant redire quemquam. *Catull. epigr. 3.*

δ *Dans l'article* Bonfadius.

* *Tiré de Vianoli au 18. livre de l'Hiſtoire de Veniſe, tom. 1. Voiez auſſi ce qu'il dit au 20. livre, p. 768.*

† *Volater. lib. 21. pag. 773.*

‡ *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 620.*

§ *Geſner. in Biblioth. fol. 246. ex Trithemio.*

Quelques-uns des livres dont j'ai raporté le titre ſont de ſimples harangues; l'*Oliva ſacra pacis repurgata* eſt de ce nombre. Elle n'a pas laiſſé de faire mettre l'Auteur dans le (a) catalogue des pacificateurs de religion, & d'être inſerée toute entiere par Jean Duræus dans l'*Irenicorum tractatuum prodromus.*

(A) *Les Ouvrages de ſa jeuneſſe.*] Il entend ſans doute le livre *de novis opinionibus Phyſicæ*, imprimé à Lion l'an 1619. Konig fait mention de deux Ouvrages de ce Moine. *Edidit*, dit-il, *Uranoſcopiam & campum philoſophicum an.* (b) 1620. J'ai eu entre mes mains un exemplaire du *campus philoſophicus* imprimé à Lion en 1619. Il ne contenoit qu'un volume, & ne traitoit que de la Logique, & cela d'une maniere aſſez conforme à celle des Peripateticiens; mais l'aprobation me fait croire que ce volume n'eſt que la premiere partie du cours de Philoſophie de Baranzan, & que ce cours a pour titre general *Summa Philoſophica Anneciacenſis*; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Auteur avoit enſeigné dans Anneci.

(B) *Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque choſe.*] Voici d'où me vient un tel ſoupçon. Je trouve dans le Vianoli (c) que François Barbarus qui defendit ſi heureuſement la ville de Breſce fut pere de Zacharie, & que Zacharie fut pere d'Hermolaus Barbarus. Je trouve dans la Bibliotheque de Geſner, que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria* a traduit du Grec de Plutarque la vie d'Ariſtide, & celle de Caton, & qu'il les a dediées à Zacharie ſon frere. Je trouve dans Volaterran (d) qu'Hermolaus Barbarus étoit neveu (e) de ce François Barbarus, qui defendit la ville de Breſce. Volaterran avoit parlé de ce François Barbarus dans la page 773. & en avoit dit entre autres choſes ce que l'on va voir; *Il entendoit bien la langue Greque, mais il l'oublia tout à fait dans ſes vieux jours, comme je l'ai ouï dire à Hermolaus Barbarus ſon parent. Hic poſtremo ſeneſcens uſi ab Hermolao ejus neceſſario accepi, literarum Græcarum quas probè tenebat erat omnino oblitus.* Les autres choſes que Volaterran avoit dites de ce François Barbarus ſont qu'il avoit été diſciple de Chryſoloras, qu'il a écrit un livre *de re uxoria*, quelques harangues & quelques lettres, & qu'il s'aquit (f) une grande reputation en defendant la ville de Breſce. Cela pourroit faire ſoupçonner que Volaterran a joint pêle mêle ce qui convient au pere, & ce qui convient au fils. Le paſſage de Geſner temoigne que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria*, & traducteur de la vie d'Ariſtide étoit frere de Zacharie Barbarus. Or ſelon le Vianoli Zacharie Barbarus étoit fils de celui qui defendit Breſce, & pere d'Hermolaus; il faudroit donc dire que celui qui defendit Breſce eut un fils nommé François Barbarus, qui a fait le livre *de re uxoria*, & traduit du Grec de Plutarque la vie d'Ariſtide & celle de Caton, & qui fut oncle d'Hermolaus Barbarus. Selon cela Volaterran auroit attribué au pere certaines choſes, qui ne conviennent qu'au fils. D'ailleurs celui qui defendit Breſce auroit pu avoir un frere nommé Zacharie, auquel il auroit dedié ſes deux traductions, & ainſi toute la faute de Volaterran conſiſteroit à n'avoir point ſu que François Barbarus étoit l'aieul d'Hermolaus. Si j'avois les Oeuvres de François Barbarus, j'y trouverois aparemment dequoi decider la queſtion. Ne les aiant pas, j'ai prié Mr. de Larroque d'eclaircir mon doute, & voici ce qu'il m'a repondu: „ Mr. Joli (g) prouve que l'Auteur du livre „ de *re uxoria* étoit l'aieul d'Hermolaus, & qu'il le pu„ blia vers le tems du Concile de Conſtance, car Pog„ gio & Paul Verger parlent de ce livre dans des lettres „ datées de la ville de Conſtance. La lettre de Poggio „ eſt écrite à Guerin de Veronne, & celle de Verger à „ Nicolas Leontin. Elles loüent Fr. Barbaro d'avoir fu „ ſi bien écrire du mariage quoi qu'il fût très-jeune & „ non marié. Il dedia à ſon frere Zacharie la verſion „ des vies d'Ariſtide & de Caton, & mourut l'an 1454. „ Mr. Joli diſtingue deux Daniel Barbaro.„ Notez qu'on m'a dit que cette preface de Mr. Joli que j'ai citée contient pluſieurs éloges de l'Auteur du livre *de re uxoria*, & l'éclairciſſement de beaucoup de choſes qui concernent les hommes de lettres.

Geſner & Voſſius citent une lettre d'André Brentius, par laquelle l'on peut aprendre que François Barbarus aieul d'Hermolaus, & pere de Zacharie avoit compoſé & traduit beaucoup de livres. (h) *Numerum in te omnia Franciſci Barbari patris virtutum lumina oſcitant: cui certe tantum Latina lingua debet, aut rauſique ab eo libris partim compoſitis, partim converſis, à quo minime degenerat Hermolaus filius, ut sanè patre non indignus.* Il eſt très-certain par le temoignage (i) même d'Hermolaus que ſon pere s'apeloit Zacharie, deſorte que Philippe de Bergame s'eſt fort abuſé quand il l'a fait (k) fils de François Barbarus, & petit-fils de Zacharie: *Franciſci Barbari filius, Zacharie Barbari nepos.* Mr. Moreri tant ici qu'en mille autres lieux traduit *nepos* par *neveu*. C'eſt une très-lourde faute. Ceux qui ſe piquent de la belle latinité ne ſe ſervent de *nepos* que pour deſigner un petit-fils: ceux qui ne ſont pas ſi ſcrupuleux en fait de ſtyle Latin, ſe ſervent à la verité du mot *nepos* pour dire *neveu*, mais ils ajoûtent ordinairement *ex fratre*, ou *ex ſorore*, afin d'ôter l'équivoque: s'ils diſent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*.

(a) *Voiez Heidegger. de concord. Eccleſ. Prot. pag. 208.*

(b) *Le Catalogue d'Oxford dit* Uranoſcopia ſeu univerſa doctrina de cœlo *1617.*

(c) *Hiſtoire de Veniſe, to. 1. l. 20. pag. 768.*

(d) *Lib. 21. pag. 777.*

(e) Ex fratre nepos.

(f) Dum Britiæ prætor eſſet, eam urbem à Philippi ducis obſidione magna cum laude liberavit.

(g) *Dans la Preface de la traduction Françoiſe du livre* de re uxoria *imprimée à Paris l'an 1667.*

(b) *Andreas Brentius, Patavinus, epiſtola ad Zachariam Barbarum apud Voſſium de Hiſtor. Lat. pag. 621. Dans l'appendix de Mr. Cave p. 157. on aſſure qu'Hermolaus étoit fils de François.*

(i) *Voiez la 32. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(k) *Apud Voſſium ibi.*

Digitized by Google

études ſi promtement, qu'il commença à faire des livres (A) la 18. année de ſon âge. Les emplois publics dont il fut chargé de bonne heure, ne (B) l'empêcherent pas de cultiver avec ardeur les belles lettres. Il fut envoié par les Venitiens à l'Empereur Frideric, & à Maximilien ſon fils Roi des Romains, & cette deputation bien loin d'arrêter ſa plume, lui fournit dequoi ſoutenir le perſonnage d'Auteur; car non ſeulement il publia la harangue (C) qu'il recita devant ces deux Princes à Bruges l'an 1486. mais il fit auſſi un traité de l'accord de l'Aſtronomie avec la Medecine, il le fit, dis-je, la même année en paſſant par la ville de Cologne pour s'en aller à Maience. Ce fut à la priere de Theodoric Flas, Medecin de Nuis, qu'il le compoſa *. Comme il ſavoit fort bien le Grec il entreprit les traductions les plus mal aiſées, & il commença par un celebre Paraphraſte d'Ariſtote, je veux dire par Themiſtius. Il attaqua enſuite Dioſcoride, dont il corrigea le texte le mieux qu'il put, & dont il fit une traduction, à laquelle il ajoûta un fort docte Commentaire. On dit qu'il travailla auſſi ſur deux † traitez de Plutarque qui ſont des plus dificiles; je ne ſai ſi cette verſion a jamais paru en public. Il avoit deſſein de traduire toutes (D) les Oeuvres d'Ariſtote, & il dit dans l'une de ſes Epitres dedicatoires, que l'execution de ce deſſein étoit deja fort avancée. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers, & l'on pretend qu'il en compoſa (E) plus de douze mille. Mais de tous ſes Ouvrages il n'y en a point qui lui ait donné autant de reputation que ce qu'il a fait ſur Pline. Il y corrigea près de cinq mille paſſages ‡, & par occaſion il en retablit trois cens dans Pomponius Mela. Il n'a pas (F) manqué de cenſeurs à l'égard de ce beau travail, non plus qu'à

* *Geſner, in Bibliothec. fol. 317.*

† *De Iſide & Oſiride & cur Oracula deſierunt*, Geſner. ibid.

‡ *Hermol. Barbarus in Præfat. ad Alexandrum VI.*

(A) *Il commença à faire des livres la 18. année de ſon âge.*] C'eſt Geſner (a) qui nous l'aprend; *Ab octavodecimo ætatis ſuæ anno ſcribere exorſus multa elegantiſſima opuſcula compoſuit.* Voſſius a voulu dire la même choſe, mais parce que ſon Imprimeur oublia deux lettres, il a été cauſe que Mr. Teiſſier (b) a dit qu'Hermolaus Barbarus *commença d'écrire à l'âge de 22. ans.* Voilà ſa traduction de ces paroles de Voſſius, (c) *ab anno ætatis duo vigeſimo ſcribere orſus fuit:* & voilà de quelle conſequence ſont quelquefois les fautes des Imprimeurs. Il eſt clair que Voſſius avoit mis *duodevigeſimo*: deux lettres ſuprimées de ce mot ont ôté 4. ans de gloire à un Auteur. On voit dans la page 157. de l'Appendix de Mr. Cave la faute de Mr. Teiſſier.

(a) *Geſn. Biblioth. fol. 317.*

(b) *Teiſſier, Addit. aux éloges de Mr. de Thou t. 1. pag. 354.*

(c) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 622.*

(B) *Ne l'empêcherent pas de cultiver.*] Entendons ceci avec quelque reſtriction, car il eſt certain que ces emplois le detournerent conſiderablement de l'étude. *Honores*, dit-il (d), *in republica geſſi multos & magnos: qua fide, qua opinione, qua gratia non dixerim. Placet quidem impendiſſe annos penitus duodecim, ſed octo reipub. continuos: totum id tamen tempus literis fere periit.*

(d) *Herm. Barbar. epiſt. 31. l. 12. inter Politiani Epiſtolas.*

(C) *La harangue qu'il recita.*] Elle fut dediée à Carondelet, qui étoit alors premier Secretaire du Roi des Romains. L'Auteur avouë qu'il ne la publie point toute telle qu'il la recita; mais il declare en même tems qu'il la donne toute telle qu'il l'avoit preparée. S'il ne recita point tout ce qu'il avoit preparé, ce fut à cauſe que les Courtiſans lui recommanderent d'être court, & de venir d'abord au fait. Ils n'ignoroient point que l'étude des belles lettres floriſſoit alors en Italie, & que les Ambaſſadeurs de ce pais-là ſe plaiſoient à reciter de longues harangues, parées de tous les ornemens de la Rhetorique. Il falut même reduire à une les deux harangues qu'Hermolaus & ſon collegue avoient preparées; & comme il falut faire l'abregé & la reduction dans l'eſpace d'une heure & demie, jugez de la preſence d'eſprit d'Hermolaus qui ſurmonta heureuſement toutes ces difficultez. (e) *Obſecro ne mireris ſi quæ leges in hoc libello quæ tunc dicta non fuerunt. Nec enim addidi nunc ea, ſed detraxi tunc, admonitus ab auditis exemplo quam limen attigi ne longus eſſem, ambitioſa reciderem, optima quæque dicerem, patientiſſimis omnino, ſed occupatiſſimis tamen Principibus parcerem. Amputavi ſubito conſilio multa . . . . . Conſiderans hoc & æſtimans quid ſequuturum antequam Principes adiremus ſignificatum mihi fuerit non duas orationes ſeorſum, ut cogitabamus & paraveramus, ſed unam duobus junctim habendam & recitandam eſſe.*

(e) *Herm. Barbarus epiſt. ad Carondeletum, inter epiſtolas Politiani 45. l. 12.*

(D) *De traduire toutes les Oeuvres d'Ariſtote.*] Voici comme il parle dans la Preface (f) de ſon Pomponius Mela. *Vocant nos majora quædam ſtudia, urgentque noſtrum illud votum, omnes Ariſtotelis libros in latinum vertendi exponendique propoſitum. Quod ſi ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta eſt) non dubito futurum, quin de reliquo in literis labore gratia mihi ſit.* Sa traduction de la Rhetorique d'Ariſtote fut publiée après ſa mort. Voiez l'article ſuivant.

(f) *Apud Geſnerum Biblioth. fol. 317. verſo.*

(E) *Qu'il en compoſa plus de douze mille.*] Entre autres pieces de poëſie, il fit un Ouvrage de 600. vers, dont le titre eſt le même que celui de l'Ouvrage de ſon aieul François Barbarus; je veux dire que ce poëme eſt intitulé *de re uxoria*, mais il eſt fort different de l'Ouvrage en proſe qui porte le même titre. François Barbarus preſcrit des regles (g) tant à ceux qui ſe marient, qu'à ceux qui ſont deja mariez: il entre dans un ſi grand detail, qu'il fait un chapitre *de cottus rationc.* Hermolaus ſe borne à cette queſtion, *ſi un homme ſage ſe doit marier* (h), & il conclut pour la negative.

(g) *Voiez le titre des chapitres de ſon Ouvrage dans la Bibliotheque de Geſner fol. 246. verſo.*

(h) *Geſner. fol. 317.*

(F) *Il n'a pas manqué de cenſeurs à l'égard de ce beau travail.*] On a pretendu qu'il avoit trop lâché la bride à ſes conjectures, & à ſa memoire. Pintianus le pouſſa très-rudement là-deſſus. Ceux qui lui pardonnent les defauts de ſa memoire, ne lui pardonnent pas ſes coups de temerité, & diſent fort librement qu'il ſe mêla de corriger pluſieurs choſes qui n'étoient point faute; mais qui paſſoient ſon intelligence. Il eſt vrai que dans pluſieurs éditions de Pline on a eu de grans égards pour les corrections d'Hermolaus, puis qu'on les a fourrées au texte; mais il y a long tems qu'on a dit que ce pretendu Medecin de Pline lui avoit fait plus de plaies, qu'il ne lui en avoit gueri. Raportons cela dans les termes du Pere Hardouin. (i) *Ipſe* (Hermolaus) *in iis quæ attigit, ſæpe nimium conjecturæ, memoriæ etiam plus quam hominem decet, tribuit: uti paulo acerbius eum ob rem invectus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed conceſſa facile venia ἀμαρτημάτων ἀμαρτημάτων, quod minus mirum ſit memoriam excidere aliquarum rerum, quam conſtare omnium: at non venia dignus aquæ, cum neglectis veterum exemplarium veſtigiis, & priſcarum aure ſe editionum ſecutus, plurima pro arbitrio, erudite magis quam caute ac vere, mutavit, vel plane pefſumdedit: cum plurima ex iis quæ caſtigavit, non errata illa ſint, ſed parum intellecta. Tantum nihilominus auctoritati Barbari ſubſecute ætas, traditionique tribuit, ut conjecturas illius, ceu totidem κειμένα δίκαια in contextum inſerueris, unde eliminanda à nobis variis argumentis fuere. Senſit jam dudum hanc labem operi Pliniano illatam auctor Epigrammatis alias haud perelegantis, in Commentariis à Stephano Aquæo editis, de quibus agendum mox erit. Sic enim ille:*

Dum facere Hermoleos medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perlæſum gravius conjecta vulnerat arte:
Nec minus incauta plurima turba manu.
In tantum ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygias vulnera feſſus aquas, &c.

Felicior aliquanto SIGISMUNDUS GELENIUS, *qui nec duntaxat archetyporum præſidio, collatis inter ſe exemplaribus, non panca reſtituit, quæ Hermolao latuerant.* J'ai raporté ce long paſſage, afin de mieux convaincre Mr. Varillas de s'être trompé ſur une choſe qui n'étoit gueres inconuë. Mais je ne laiſſe pas d'être très-perſuadé que le travail d'Hermolaus ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline eſt digne d'admiration, veu le grand nombre d'Auteurs qu'il lui falut conſulter, & le peu de tems dont il eut beſoin pour cela. Vingt mois lui ſuffirent, dit-il: il rompoit la glace aux autres; il trouvoit Pline dans un très-mauvais état, & ſemblable à une terre qui a été long tems inculte, & à un logis peſtiferé, ou infeſté des lutins. (k) *Hæc erant in Plaiano codice flagitia, propter quæ non parum multis divinum opus tanquam ſuſpectum, imo vero quaſi peſtilens aut lemuribus infame domicilium vitabant. Ea nos Græcis & Latinis auctoribus perlectis omnibus*

(i) *Hard. Præfat. in Plinium ad uſum Delphini.*

(k) *Herm. Barbarus in Epilogo operis pag. 425. edit. Baſilienſis 1534.*

Digitized by Google

qu'à l'égard de (G) ſes autres livres. Il étoit Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe auprès du Pape Innocent VIII. lors que le Patriarche d'Aquilée vint à mourir. Auſſi-tôt le Pape lui confera ce Patriarchat. Hermolaus eut l'imprudence (H) de l'accepter ſans attendre le conſentement de ſes ſuperieurs, quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Republique de Veniſe avoit fait des loix, pour defendre à tous les Miniſtres qu'elle envoioit à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. Les excuſes d'Hermolaus fondées ſur ce que le Pape l'avoit contraint d'embraſſer la Prelature, ne furent point écoutées. Le Conſeil des dix lui ſignifia fort ſechement qu'il eût à renoncer au Patriarchat, & que s'il ne le faiſoit point, ſon pere ſeroit degradé de toutes ſes dignitez, & verroit bientôt ſes biens confiſquez. On fut inflexible: Zacharie Hermolaus employa tous les moiens imaginables pour obtenir le conſentement de la Republique au Patriarchat de ſon fils, & n'aiant pu rien gagner, il en mourut (I) de chagrin. Son fils le ſuivit de près: on a voulu dire que lui auſſi fut emporté (K) par le chagrin, mais il y a plus d'aparence qu'il mourut de peſte. Pierius Valerianus l'a mis en tête de ſes Savans malheureux. Il a, ce me ſemble, outré les choſes, lors qu'il a dit qu'on ne ſait pas même ſi Hermolaus (L) Barbarus fut

(a) *Volaterr. lib. 21. p. 777.*

(b) Cogitare debuerat Volaterranus, jam antequam ad Epiſcopatum provectus eſſet, parata majori ex parte habuiſſe, quæ ad iſtud opus pertinerent. *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 613. Hermolaus dit ſimplement*, Plinianas caſtigationes quas Legatus Romæ nec dum ſacris initiatus inchoaverat. *Præf. ad Alexandrum VI.*

(c) Ipſe ille Themiſtius ab Hermolao Barbaro dum nimium ſtudet elegantiæ, tanta converſus eſt libertate, ut ſæpiſſime longe aliud dicat quam ſenſerit Themiſtius. *Voſſius de Philoſophia pag. 8.*

(d) *Apud Andream Schottum, Biblioth. Hiſpan. pag. 333.*

(e) *Geſner. in Biblioth. fol. 317. verſo.*

(f) *Bembus, Hiſtor. Venet. l. 1. fol. m. 18. verſo.*

omnibus lucubrationibus viginti menſium revellere ac publicare curaverunt. Quant à la penſée de Volaterran, que c'étoit une occupation peu convenable au caractere d'Hermolaus Barbarus, *apud (a) imperatorem dignitati & vitæ inſtituto*, elle a été condamnée très-juſtement, tant parce qu'Hermolaus s'étoit engagé dans ce travail (b) avant que d'être homme d'Egliſe, que parce qu'il ſeroit à ſouhaiter que pluſieurs Prelats fiſſent de ſemblables fautes. *Utinam ſic à multis ejus dignitatis atque inſtituti peccaretur.* Voſſius ajoûte une autre raiſon, c'eſt que Pline ne faiſoit pas negliger au Patriarche les fonctions Epiſcopales, temoin les Sermons que l'on garde en manuſcrit à Padoue. J'aimerois mieux dire que puis que les Venitiens ne voulurent point ſouffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne deroboit rien à ſes fonctions Patriarchales en faveur de Pline. Notez qu'aiant publié cet Ouvrage l'an 1492. il y joignit un appendix qu'il nomme *ſecunda caſtigationes*, & qui eſt daté de Rome le 13. de Janvier 1493.

(G) *Non plus qu'à l'égard de ſes autres livres.*] Sa verſion de Themiſtius n'eſt point fidele, ſi nous en croions (c) Voſſius, & il a temoigné dans la verſion de la Rhetorique d'Ariſtote, qu'il n'entendoit pas aſſez le Grec, ſi l'on s'en raporte à François (d) de Eſcobar. On pretend qu'il etoit ſi rempli de Pline, qu'il accommodoit trop ſouvent à ſes paroles celles de Dioſcoride, en traduiſant ce dernier. Cette traduction a été ſouvent critiquée par Marcellus Virgilius. (e) *Doctè quidem & eleganter tranſlata, ſed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem dum ubique ſequitur à Dioſcoridis verbis aliquando recedere videtur. Marcellus Virgilius qui poſt Hermolaum eoſdem libros tranſtulit, plerumque interpretationem ejus carpit.*

(H) *Hermolaus eut l'imprudence de l'accepter.*] Perſonne que je ſache n'a mieux reüſſi que Pierre Bembus à conter ce fait: c'eſt pourquoi il ſera commode & agreable à tous ceux qui n'auront pas cet Hiſtorien de voir ici ce qu'il en dit. (f) *Eo mortuo Innocentius Patriarchatum (ſic enim appellant) Aquileienſium . . . . Hermolao Barbaro, legato apud ſe Veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tametſi Hermolaus ad Senatum ſcripſerat, coactum ſe à Pontifice veſtem ſenatoriam mutaviſſe: quoniam tamen ſacerdotiis coërtari cives Veneti, qui legati Romæ eſſent, lege prohibebantur; graviter tulit, auſum illum contra leges patrias facere. Auxit ejus rei magnopere invidiam, quod antea ex Hermolai literis, quas ad Senatum de Barbi morte dederat, more inſtitutoque majorum comitis ſenatoriis præjudicium Patres fecerant, cujus ipſi civis nomen ad id adipiſcendum ſacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptos in eo ſeſe, ac propè deluſos querebantur. Erat omnino Hermolaus, propter ejus ſummam in literarum, atque optimarum artium ſtudiis præſtantiam, magnum apud exteras nationes nomen, apud ſuos quidem certe maximum: nam ad doctrinæ ſingularem opinionem, etiam vitæ perpetuam innocentiam adjunxerat. Simul is multum patris opibus, & gratia, qui ſummo proximum in civitate magiſtratum gerebat; multum clientelis, neceſſitudinibus, propinquitatibuſque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus ſatis ſibi præſidii non habuit: cum plures à Patribus una legum charitas, majeſtatiſque, quam illorum civium omnibus auctæ nominibus dignitas, atque claritas, fieret. Decemviri enim literas ad eum ſevere ſcriptas dederunt; mora omni, excuſationeque ſublata, ſacerdotium repudiaret: id ſi non faceret, patrem magiſtratu removturos, & bona ejus publicaturos præ ſe tulerunt. At pater, perſpecta civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cum jam eam flecti, & leniri poſſe diffideret, ægritudine animi eſt mortuus. Filius non multo poſt Roma, adiis Plinianis caſtigationibus, immenſi propè laboris opere, privatus plebeio morbo periit. Eum vita finem Hermolaus habuit, omnium ex ſua civitate, qui ante illum nati eſſent, Latinorum & Græcorum literis plane doctiſſimus.*

(I) *Il en mourut de chagrin.*] Nous venons d'entendre Bembus qui l'aſſûre. La choſe eſt aſſez vraiſemblable, car c'étoit un homme âgé, & qui occupoit un des premiers poſtes de la Republique. Une ſi rude épreuve de la decadence de ſon credit dans ſa vieilleſſe, & au prejudice d'un fils illuſtre que l'on aime tendrement, eſt pour l'ordinaire un coup qui deſole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492. fort reſigné aux ordres de la providence: il étoit entre dans la 70. année: il fut fort regretté; ſa pompe funebre fut magnifique. Voiez la lettre (g) qu'Hermolaus écrivit à ſon ami Antonius Calvus. *Accedit quod ſeptuageſimum ingreſſus annum, quandiu in familia noſtra vixit nemo; quod functus omnibus honoribus; quod reipublicæ incolumi; quos liberis honeſto loco poſuit; incredibili deſiderio & amore civitatis exceſſit, frequentia funeris tanta (ut audio) quanta in cive nunquam.*

(K) *On a voulu dire que lui auſſi fut emporté par le chagrin.*] Volaterran (h) l'affirme; *Roma deceſſit ea animi dolore exacerbante quod orator à Venetis miſſus, prater ejus auctoritatem Senatus, Patriarcha Aquileienſis ab Innocentio fuerat creatus, ac propterea contumax & exul.* Je croi fort qu'il mourut ſous la note de rebelle & de banni, car il ſe donna toûjours le titre de Patriarche, nonobſtant les ordres precis qu'il avoit reçus de ſon Souverain, de renoncer au Patriarchat; mais je croi qu'il mourut de peſte, & non de chagrin. Ma raiſon eſt 1. que depuis qu'il fut en diſgrace juſques à ſa mort, il s'occupa (i) à un travail qui demandoit une grande liberté d'eſprit, & une ferme ſanté. 2. Que Pierre Crinitus qui vivoit en ce tems-là aſſûre (k) qu'Hermolaus mourut de peſte: il ne l'aſſûre point d'une façon vague, il ajoûte à ſon recit une circonſtance bien preciſe, c'eſt que Pic de la Mirandole aiant apris à Florence qu'Hermolaus avoit la peſte, lui envoia le plus promtement qu'il put un antidote qu'il croioit très-ſouverain, mais le meſſager arriva trop tard. Paul Jove (l) debite le même fait. Ainſi je n'ai point de peine à ajoûter foi au temoignage qu'Hermolaus Barbarus (m) ſe donne à ſoi-même, d'avoir ſupporté ſa diſgrace ſans chagrin, & de s'être même felicité d'une injure qui le remettoit dans la pleine liberté d'étudier. Ses amis craignoient qu'il ne ſuccombât, & ſes ennemis publioient qu'il ſuccomberoit. Ces derniers furent ſans doute ceux qui pour lui derober la gloire de ſa conſtance & de ſa tranquillité, imputerent au chagrin ce qu'il faloit imputer à la maladie contagieuſe. Voiez dans la remarque P ce que je cite d'Alcyonius.

(L) *Si Hermolaus Barbarus fut enterré.*] Je le dis encore un coup, je croi que Pierius Valerianus a outré les choſes, quand il a dit que ce Patriarche étant mort dans la pauvreté, & dans l'abandon, fut privé de la ſepulture: (n) *Ob ſuſceptum inconſulto Senatu ſuo Aquileienſe ſacerdotium exſul factus, & de poſſeſſione ejectus vitam inopem aliquandiu traxit. Alexandri Pontificis ſummi ſportula quodammodo ſuſtentatus: paucis verò poſt menſibus peſtilentia contactus, deſertus ab omnibus, infeliciſſimo mortis genere oppreſſus eſt; quique laudatione, & eloquentia ſua innumeros etiam ſuæ homines illuſtraverat, & funere, & honore ſepulchri ita defraudatus eſt, ut ubi ſepultus, quòve hominis cadaver conjectum fuerit, ignoretur.* Paul Jove qui a écrit après Pierius Valerianus, ne ſe contente pas de dire qu'Hermolaus Barbarus fut enterré, il marque le lieu où eſt ſon ſepulcre (o) *Scilicet ut nimis ſevera patriæ optimi civis oſſa non haberet, quæ ſub colle horrorum ad Flu-*

(g) *Elle eſt la 32. du 12. livre de celles de Politien.*

(h) *Volat. lib. 21. pag. 777.*

(i) *A la correction de Pline.*

(k) *Crinit. de honeſta diſciplina l. 1. c. 7.*

(l) Mors ante diem irrepſit & peſtilenti quidem morbo properata; adeo ut quod à Pico Politianoque Florentia laboranti per dilapſitos equos mitrebatur miræ poteſtatis antidotum, veneni celeritate præverterit. *Jovius elog. cap. 36.*

(m) *Voiez la 31. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(n) *Pier. Valerian. de litteratorum infelicit. p. m. 9.*

(o) *Jovius ubi ſupra.*

Digitized by Google

fut enterré. Ce grand perſonnage mourut à Rome l'an 1493. Il temoigne dans ſes lettres une grande reſignation *, & beaucoup de tranquillité d'eſprit par raport au traitement qu'il avoit reçu de ſa patrie. Je ne croi point qu'on puiſſe dire qu'il a (M) été fait Cardinal. On a debité qu'il eut recours au (N) Demon pour ſavoir le ſens d'un mot Grec dont Ariſtote s'eſt ſervi. N'oublions pas que Laurent de Medicis lui donna des marques (NΔ) d'une eſtime ſinguliere. Mr. Varillas a (O) fait un recit fort agreable & fort étudié touchant Hermolaus Barbarus, mais il s'eſt trompé en beaucoup de choſes, & bien plus ſouvent que Moreri.

* Voiez la remarque K.

Flumentanam portam ſepulchro condita à Campo Martio ab erudita Romana juventute ſalutantur. Mr. de la Rochepozai (a) & le Pere Oldoini (b) deſignent plus clairement le lieu de ſa ſepulture; ils le mettent à Sainte Marie del Popolo. Si Valerianus ſe fût contenté de dire que la crainte de la peſte fit deſerter (c) ceux qui auroient dû aſſiſter le Patriarche, il n'eût pas donné dans l'hyperbole.

(M) *Qu'il a été fait Cardinal.*] Pierius Valerianus n'a garde de l'aſſûrer; il dit des choſes trop incompatibles avec celle-là; mais Paul Jove qui l'a ſi clairement dementi à l'égard de la ſepulture d'Hermolaus Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement; il ſe contente de dire qu'on (d) lui deſtinoit cette dignité. L'Auteur du *Nomenclator Cardinalium* raporte que Tritheme, ſuivi en cela de Pierius Valerianus & de pluſieurs autres, aſſûre qu'Hermolaus Barbarus parvint au Cardinalat. Pour lui il n'affirme rien, il ſe contente de ces paroles; *Cardinalis deſignatus, ſed ut ferunt nondum evulgatus.* Voſſius (e) a cité le Cordelier Jean Rioche, qui aſſûre (f) qu'Hermolaus fut fait Cardinal. Le P. Hardouin (g) affirme la même choſe.

(N) *Qu'il eut recours au Demon pour ſavoir le ſens d'un mot Grec.*] Ce mot eſt ſi eſſentiel à la Phyſique Peripateticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il ſignifie, on ne peut conoître ce qu'Ariſtote a voulu dire touchant la nature du corps. Je parle du mot ἐντελέχεια, que quelques Latins après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenoient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectihabia*. Pierre Crinitus parle comme ſi Hermolaus s'étoit lui-même vanté de cette conſultation magique, & comme s'il avoit dit que la reponſe fut donnée d'un ton ſi delié, qu'on ne put y rien comprendre. (h) *Et revera perexilis vocula dæmonum & exigua eſt, quod olim noſter quoque Venetus Hermolaus dicebat, vocem ſe dæmonis prætenuem & pene ſubſibilantem audiſſe, qua ille de Ariſtotelis forte entelechia interrogatus, ſibi ipſi & Georgio Placentino reſpondiſſet.* Je croi être allé à la ſource de ce fait en citant Pierre Crinitus: la plûpart des gens (i) ne citent que la Demonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore (k) trouvé cette action d'Hermolaus. Quelques-uns citent Monlorius qui en parle dans ſon traité de *entelechia*. Au reſte quelques-uns pretendent que Budé eſt l'inventeur du *perfectihabia*: vous trouverez ces paroles dans Du Verdier Vau-Privas, *Et (l) meſmes ceux qui l'ont bien voulu louer ons dit de lui*, Eſt fœliciſſimus quidem, ſed audaciſſimus in novandis vocabulis, *comme quand il a tourné l'Entelechie d'Ariſtote* perfectihabiam. Notez que pluſieurs (m) ſoutiennent que Ciceron a très-mal traduit ce mot d'Ariſtote.

(NΔ) *Laurent de Medicis lui donna des marques d'une eſtime.*] Il fut au devant de lui ſans avoir egard au mauvais etat de ſa ſanté, & le reçut magnifiquement dans ſa maiſon de plaiſance. Liſez ce Latin: (n) *Cum Hermolaus Barbarus Reipu. Venetæ nomine legationes fortè per Italiam obiret, & ad urbem Florentiam obiter accederet, Laurentius Medices (qui Florentinam Rempublicam non minore tum conſilio, quàm fortuna gubernabat) ſtatim tanto viro cum amicis pluribus (ut fit) obviam procedit: nihil verius, quòd agros pedes haberet, ac ſummis doloribus vexaretur. Tum in Cæiana villa (quam infinitis propè ſumptibus ædificabat) honorificentiſſimè illum accepit: ſimulque tanti hominis ingenio, & doctrinæ ſingulari provocatus, eam quoque liberaliſſimè ſtudiorum nomine illi obtulit, cum inſigni atque inſtructiſſima bibliotheca, quam ad exemplum Philadelphi mira tum induſtria paraverat, ut in eo quaſi Muſarum ſeceſſu ſimul cum Pico Mirandula honeſtioribus diſciplinis, ac philoſophia ſacris pro arburio incumberet. In quo Hermolaus Barbarus (ut homo maximè humanus) libenter ſe dixit & ſtudiorum cauſa, & Laurentii meritò talem animum agnoſcere: villamque ipſam, ſi per publicas curas licuret, excipere.*

(O) *Mr. Varillas... s'eſt trompé en beaucoup de choſes, & bien plus ſouvent que Mr. Moreri.*] Il dit (o) I. qu'Hermolaus Barbarus paſſoit à Veniſe pour celui de tous les Nobles qui faiſoit profeſſion de la plus haute, & de la plus fine galanterie. II. Que perſonne ne le vit jamais étudier, & qu'on ne voioit aucun livre dans ſa chambre ni dans ſon cabinet. Je doute de la premiere de ces deux choſes, & je tiens pour fauſſe la ſeconde. III. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la Republique des lettres, (c'etoit la correction de (p) Pline) il ſe ſervit de l'autorité des manuſcrits, & de celle des Ecrivains Grecs & Romains qui avoient travaillé ſur les mêmes matieres, & que *dans les endroits où ces deux ſecours lui manquoient, il mettoit en uſage ſes propres conjectures avec tant de vraiſemblance & de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée.* Voiez la refutation de cela dans la remarque F. IV. *Que ce fut par cette ingenieuſe voye qu'il decouvrit que Pline étoit né à Come, & qu'il en compoſa une diſſertation qui convainquit tous ceux qui la lurent.* De tous les Auteurs que j'ai conſultez ſur la liſte des Ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribuë une telle Diſſertation. Il eſt vrai que dans la Preface de Pline il ſemble preferer la leçon *Catullum congerronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il eſude l'argument tres-fort que l'on tire de ce paſſage pour prouver que Pline etoit de Verone. Il eſt vrai encore qu'indepandamment de la leçon *congerronem*, qu'il ne veut ni admettre ni rejetter abſolument, il declare que Pline etoit de Come & non de Verone, mais il ne s'étend point là-deſſus; trois lignes lui ſuffiſent: ce n'eſt donc point ce qu'on nomme une Diſſertation en forme. Or quand même Mr. Varillas auroit raiſon en ce point, il ne laiſſeroit pas d'avoir debité un grand menſonge, car il n'y a preſque point d'habile (q) Critique deſintereſſé, qui n'ait toujours adjugé Pline à ceux de Verone. Les paroles de Paul Jove mal entendues ont aparemment trompé Mr. Varillas. (q) *Novocomenſibus C. Plinium ſecundum civem ſuum ab imperitis invidioſe ſurreptum, ornatis præclaraque fontenia reddidiſti.* V. *Le deſir admirable*, nous dit-on dans les Anecdotes, qu'eut Barbarus de remedier aux deſordres de la Medecine, *lui fit entreprendre de faire ſur Dioſcoride la même choſe qu'il avoit executée ſur Pline.* C'eſt renverſer l'ordre du tems. Barbarus depuis la publication de ſon travail ſur l'Hiſtoire naturelle de Pline, vêcut ſi peu qu'il ne forma point de nouveaux deſſeins; il avoit aſſez de livres à achever, & je ne doute point qu'il n'eût travaillé ſur Dioſcoride (r) avant que de s'appliquer tout entier à Pline. VI. Les amis d'Hermolaus lui conſeilloient *de jouir en ſe repoſant, de la gloire qu'il avoit aquiſe* par ſon Pline & par ſon Dioſcoride; mais il leur propoſa lui-même qu'il devoit traduire ce que Themiſtius nous avoit laiſſé ſur Ariſtote, & *il l'executa comme il l'avoit propoſé.* Voilà un nouvel anachroniſme; la traduction de Themiſtius eſt (ſ) une des premieres que Barbarus ait publiées (t): il la dedia à Sixte IV. qui etoit mort depuis 8. ans lors qu'il publia ſes notes ſur Pline. VII. Hermolaus *fit juſtice à la republique contre ſes propres interêts & avoüa qu'elle avoit raiſon de lui être contraire. Il conjura le Pape de conferer le benefice à celui qui lui ſeroit preſenté par l'Ambaſſadeur de Veniſe, & declara formellement qu'il n'en vouloit point, s'il falloit encourir à ce prix l'averſion de ſes citoyens.* Ceci paroit un pur Roman: nous avons vu ci-deſſus dans le paſſage de Pierre Bembus que le pere d'Hermolaus ne voulut jamais demordre, & qu'il tâcha ſeulement de flechir la Republique. Il eſt certain d'ailleurs que le nouveau Patriarche conſerva toujours ſon titre, & ne ſe ſoumit point à ſes Superieurs temporels. VIII. Je ne ſai où Mr. Varillas a lu que *l'unique remede pour la gueriſon d'Hermolaus étoit de lui envoyer du Bezoard pur, & qu'il y en avoit à Florence dans un vaſe d'Agathe, dont la Soudan Caitbey avoit fait preſent à Laurent de Medicis.* Pierre Crinitus qui le devoit ſavoir autant que perſonne, dit que l'antidote apartenoit à Pic de la Mirandole qui en ſavoit la compoſition. (v) *Pharmacon contra peſtem quod ille ſibi ſi quando neceſſe eſſet obſervabat diligentiſſimè, curas ut Romam quam celerrimè ad Hermolaum devehatur. Dicebat autem Picus illud ipſum ex oleo ſcorpionum linguiſque aſpidum, & alus ejuſmodi venenis confectum.*

Les fautes de Mr. Moreri conſiſtent à dire 1. que le Senat n'aprouva point le choix qu'Innocent VIII. fit d'Hermolaus Barbarus pour le Patriarchat d'Aquilee. 2. Qu'Hermolaus Barbarus donna au public l'Hiſtoire naturelle de Pline. Le Senat n'auroit pas moins deſ-

aprou-

(a) *Rochepozai in Nomenclat. Cardinal.*
(b) *Oldoini in Athen. Romano.*
(c) *Voiez ci-deſſous le paſſage d'Alcyonius.*
(d) Tuliſti quippe æquo animo ſuffragiorum ſeveritatem, quum ex eo tamen pari merito tibi purpura pararetur. Sed mors ante diem irrepſit. *Valerian. ubi ſupra.*
(e) *Voſſ. de Hiſtor. Lat. pag. 621.*
(f) *In compendio Imperior.*
(g) *Præfat. in Plin.*
(h) *Crinitus de honeſta diſciplin. l. 6. c. 11.*
(i) *Le P. Rapin, Reflex. ſur la Philoſoph. p. m. 350. Teiſſier, Eloge. t. 1. pag. 355.*
(k) *Je n'ai pas eu le loiſir de chercher cela page par page, mais je ne l'ai point trouvé aux endroits où il y avoit le plus d'aparence que je le trouverois.*
(l) *Du Verdier, Biblioth. Françoiſe. p. 472. raportant ce que Genebrard a dit de Budé.*
(m) *Joannes Ferrerius Pedemontanus les refute au traité* de entelechia.
(n) *Petrus Crinitus ubi ſupra lib. 15. c. 9. p. m. 400.*
(o) *Varill. Anecdotes de Florence pag. 187. & ſuiv.*
(p) Mr. Varillas dit que l'Hiſtoire naturelle de Pline contient 36. livres, il ſavoit dire 37.
(q) Catullum dudum adjudicarunt Veronenſibus eruditi, inter quos præcipuè Polycarpus Palermus ſingulari opere de Plinii patria, & Scaliger in Euseb. Chron. pag. 190. *Hardouin. in Plin. t. 1. p. 2.*
(r) *Jovius mot ſuivant.*
(ſ) *Voiez la remarque ſuivante vers la fin.*
(t) Themiſtii Peripatetici paraphraſes in aliquot Ariſtotelis libros admodum adoleſcens Latinas fecit. *Geſner. fol. 318.*
(v) *Petrus Crinitus, de honeſta diſcipl. lib. 2. c. 7.*

(o) *Ces paroles du Journal de Leipſic ann. 1685. pag. 461. ne ſont pas exactes,* Hos libros Themiſtii paraphraſticos Hermolaus Barbarus . . . Venetiis A. 1570. in fol. edidit, *car cette édition a ſuivi de loin la mort de l'Auteur.*

Je citerai un passage d'Alcyonius (P) où l'on verra que nôtre Hermolaus se felicitoit de sa disgrace, & qu'il n'etudia jamais avec tant d'aplication que depuis que sa patrie l'eut maltraité.

BARBARUS (DANIEL) petit-neveu du precedent, se fit estimer par sa science. Il publia un Commentaire sur les cinq voix de Porphyre l'an 1542. Deux ans après il publia un Commentaire sur les trois livres de la Rhetorique d'Aristote à Theodecte, qui avoient été traduits en Latin par Hermolaus Barbarus. Il avoit écrit à Gesner qu'il esperoit de publier incessamment plusieurs Ouvrages d'Hermolaus β. Nous lui devons l'édition des Dialogues de Speron Sperone.

BARBARUS (DANIEL) de la même famille que le precedent, a été Patriarche d'Aquilée, & illustre par sa science. Il s'étoit fort attaché aux Mathematiques & à la Philosophie, avant qu'il eût une dignité dans l'Eglise; mais depuis sa promotion à l'Episcopat, il s'aplqua tout entier aux études de Theologie. Il étoit si prevenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidelité, s'il n'avoit pas été Chretien γ. Il étoit Ambassadeur de Venise en Angleterre, lors que le Pape Paul IV. le nomma δ Coadjuteur du Patriarche Grimani. Il fut un des Peres du Concile de Trente, & il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le Pape. Il opina * fortement contre ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes. Il mourut en 1569. à l'âge de 41. ans †. Il avoit publié divers (Z) Ouvrages, & s'il eût vêcu plus long tems il en eût sans doute ‡ publié bien d'autres.

BARBE, femme de l'Empereur Sigismond, étoit fille de Herman Comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avoit été pris par les Hongrois, & mis sous la garde de deux jeunes Gentilshommes dont il avoit fait mourir le pere. Pendant qu'ils le gardoient il persuada à leur mere de le laisser échaper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, & bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du Comte de Cilia, proche parent de cette veuve, & il executa cette promesse ‡. Il eut là une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avoit nulle honte de sa vie debordée: ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité, il n'y a eu que trop de Princesses qui se sont mises au dessus du qu'en dira-t-on, à l'égard de leurs impudicitez. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'atheïsme, (A) chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croioit ni

β *Tiré de la Bibliotheque de Gesner fol. 192. verso.*

γ *Tiré de Mr. de Thou, liv. 46. p. m. 942.*

δ *Palaviein. Hist. Concil. Trid. l. 16. c. 4. n. 22.*

* *Id. lib. 18. c. 4. n. 4. ad ann. 1562.*

† *Vossius de scient. Mathem. pag. 355. De Thou ubi supra.*

‡ *De Thou ibid.*

‡ *Æneas Silvius in additione ad Anton. Panormitam de dictis & factis Alphonsi l. 3. n. 44. p. m. 69.*

aprouvé l'élection d'une autre personne; & ce ne fut point à cause d'Hermolaus Barbarus que la Republique fut fâchée de ce qu'Innocent VIII. avoit fait. Elle se fâcha de ce que le Pape pretendit disposer du Patriarchat sans la consulter, & de ce qu'Hermolaus avoit reconu le pretendu droit du Pape, en acceptant cette dignité contre les loix de sa patrie. Il publia ses corrections sur Pline sans le texte même de Pline.

(P) *Un passage d'Alcyonius où l'on verra.*] Voici ce passage, c'est le Cardinal (a) Jean de Medicis qui parle. (b) *Exsilium igitur Barbaro non solum calamitatem detraxit, sed etiam dignitatem auxit, quod quidem ita constanter, moderateque ferebat, ut facetissime jocaretur Musas illud sibi a patria impetrasse, quoniam aegrè ferrent hominem suis sacris initiatum ambitione vulgarium honorum distineri, & plebeis occupationibus impediri. Itaque plura scripsit biennio exsul quam XX. ante annos cum patria frueretur & honoribus illius florentissimus esset, recognitionem erratorum Plinianæ codicis, explanationem librorum de anima Aristotelis, cum tamen ante ejusdem Philosophi libros talis argumenti in Latinum convertisset, & XVI. libros de ratione dissendi, veteves Peripatetici organon eos appellant; & V. Rhetoricos & unum Poeticum, oliosque Dioscoridis Medicos, quos ante etiam opera instruxerat quod Corollarium inscribebat. Adjecerat quoque pulcerrimam expositionem ad libros analyticos posteriores Aristotelis ante in Latinum tralatos.* Il semble que ceci refute ce que j'ai dit (c) ci-dessus, mais prenez y bien garde, je n'en ai rien à craindre; car outre qu'il pourroit y avoir quelque defaut d'exactitude dans ce denombrement d'Alcyonius, il est certain qu'une partie des écrits qu'il articule sont plutôt une revision, ou une plus ample expositon de ce qu'Hermolaus avoit déjà fait, qu'une entreprise tout-à-fait nouvelle, & il paroît manifestement que Dioscoride lui avoit passé par les mains avant son exil, & avant ses corrections du texte de Pline. C'est une confirmation de ce que j'ai dit contre Mr. Varillas. De plus il faut observer que les écrits de cette liste n'avoient point été publiez avant la mort de l'Auteur, on ne pouvoit donc pas l'exhorter à l'oisiveté par la raison que son Pline, & ensuite son Dioscoride lui avoient aquis assez de gloire. Nous allons voir qu'Alcyonius observe que ces Ouvrages de Barbarus étoient conservez en manuscrit dans une Bibliotheque. (d) *Et hæc quidem (e) omnia adhuc diligentissime asservari vidi à fratribus illius cum fœdcris abhinc (f) annos Venetiis Bybliothecam illius excuterem, atque incredibili fuero lætitia elatus cum cognovi doctissimi amicissimique hominis elucubrationes non interciisse, quod ne evenisset magnopere verebar cum in suburbano Olivet. Carapha Collega mei ex pestilentia obirent, & domestici intestinique familiares fuga salutis sua consuluissent, omniaque tanquam bona radura in medium reliquissent. Sed ejus generis scripta ab interitu & furto vindicata fuisse narrabant Zenzelis cujusdam opera, quem ille habebat ad manum.* Je ne puis nier que Barbarus dans l'epilogue de ses corrections sur Pline ne promette une édition de Dioscoride: *Sere oportet*, dit-il (g), *annotamenta hæc... Dioscoridi quoque propediem emittendo profutura*: mais je persiste à dire que Mr. Varillas n'a point distingué les tems: on avoit vu un Ouvrage de cet Auteur sur Dioscoride, avant qu'il donnât ce qu'il avoit fait sur Pline, & après qu'il eut donné une paraphrase de Themistius. Voiez ce qui suit: *Primum quidem dum Themistii nobis paraphrasin atque id juvenis adhuc tam eleganter Latine loquentem produxi: mox adito in Dioscoridem corollario tam variam ac reconditam doctrinæ rerum omnium supellectilem deprompsi: postremum Plinii .... succurri:* (h).

(Z) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] Un commentaire sur Vitruve qui fut imprimé à Venise l'an 1567. *La pratica della perspettiva*, imprimé au même lieu l'an 1559. & l'an (i) 1568. *Catena Græcorum patrum in quinquagenta Psalmos latinè versa.* Aubert (k) le Mire, Mr. Moreri, Mr. Teissier (l), Konig, Paul (m) Freher, &c. lui donnent le commentaire sur les 5. voix de Porphyre, & le commentaire sur la Rhetorique d'Aristote dont j'ai parlé dans l'article precedent: mais comme le premier de ces commentaires fut imprimé l'an 1542. & le second l'an 1544. il est visible qu'ils ne sont point la production de nôtre Daniel Barbarus né l'an (n) 1528. Freher (o) par une bevuë tout-à-fait étrange, a dit que nôtre Daniel Barbarus mort l'an 1569. âgé de 40. ans, avoit obtenu du Pape Innocent VII l'auprès duquel il étoit Ambassadeur de Venise, le Patriarchat d'Aquilée.

(A) *L'atheïsme .. qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.*] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une satire du Sexe, le chef-d'œuvre, ce me semble, de Mr. Despreaux. On veut dans cette nouvelle piece que l'impieté même soit un des dereglemens des femmes;

Dans le sexe j'ai peint la pieté caustique.
Et que feroit-ce donc, si l'Censeur plus tragique
J'allois y faire voir l'Athée en son etable,
Et non moins que l'honneur le Ciel mis en oubli:
Si j'allois y montrer plus d'une Capanée,
Pour souveraine loi mettant la destinée,
Du tonnerre dans l'air bravant les carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux?

Mais tout cela peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de 4. ou 5. femmes en France qui aient donné dans ces maximes impies. Je ne voudrois pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisoit. Il faut un certain degré de fausse

(a) *Il fut exilé sous le Pape Leon X.*

(b) *Petrus Alcyonius in Medice Legato prior de exsilio.*

(c) *Dans la remarque O, n. v. & VI.*

(d) *Id. Alcyonius ibid.*

(e) *Il faloit excepter le travail sur Pline publié par l'Auteur même.*

(f) *Alcyonius suppose que le Cardinal Jean de Medicis dioit cela environ l'an 1512.*

(g) *Herm. Barbarus in monito ad lector. ad calcem castigat. p. m. 521.*

(h) *Jo. Operinus epist. dedicat. Castigat. Herm. Barbari in Plinium.*

(i) *Vossius de scient. Mathem. pag. 355. & pag. 425.*

(k) *De scriptorib. sæculi XVI.*

(l) *Teiss. Addit. à Mr. de Thou t. 1. pag. 354.*

(m) *Freh. Theat. pag. 1465.*

(n) *C'est selon Mr. de Thou & Vossius*

(o) *Freher. ibid.*

Digitized by Google

ni Paradis (B) ni Enfer, & ſe moquoit des Religieuſes qui renoncent aux plaiſirs de la vie, & qui mortifient leur corps. Sigiſmond ſe trouva mal marié encore par d'autres endroits, car ſa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grans Seigneurs de Boheme pour le chaſſer du Roiaume, & pour ſe procurer un autre mari. Il découvrit cette trame, & condamna l'Imperatrice à une priſon perpetuelle. Quand il fut mort on la mit en liberté *, & comme elle ſongeoit encore à ſe marier, quelcun lui repreſenta l'exemple de la tourterelle qui demeure ſeule toute ſa vie, lors qu'elle perd ſon premier mari. *Si vous avez*, repondit-elle, *à me propoſer* (C) *l'exemple des bêtes, propoſez moi celui des pigeons & des moineaux* †. Elle vieillit à Grats

* *Ex Matthæi Theatr. Hiſtor. in Sigiſmundo, pag. m. 998.*

† *Æneas Silvius ubi ſupra, n. 5. pag. 56.*

fauſſe Metaphyſique, pour tomber dans le malheureux abîme de l'irreligion. Quoi qu'il en ſoit je ſuis très-perſuadé avec l'Auteur des penſées ſur les Cometes, que ce n'eſt point par cet endroit-là que les femmes meritent cenſure. *Ce n'eſt point leur vice que l'Atheiſme, elles ſe font une vertu de n'entrer point dans les grans raiſonnemens: ainſi elles en demeurent à leur Catechiſme, bien plus portées à la ſuperſtition qu'à l'impieté, grandes coureuſes d'indulgences & de ſermons, & ſi fort occupées de mille paſſions qui leur ſont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le tems ni la capacité neceſſaire pour revoquer en doute les articles de leur foi* (a). A coup ſûr elles trouveront plutôt le ſecret d'accorder enſemble les paſſions & la religion, falut-il donner juſques dans le Molinoſiſme, que l'expedient de ne rien croire.

(a) *Penſées diverſes ſur les Cometes n. 142. pag. 421.*

(B) *Elle ne croioit ni Paradis ni Enfer.*] Voici le portrait que Bonfinius (b) nous a laiſſé de cette femme: *Barbaram Imperatricem ea tempeſtate Græci dicm obiiſſe ferunt, indomitæ libidinis mulierem, quæ inter adulteros publicè vitam duxit, proſtitutoque pudore vivos ſapius petiit quam peteretur. Quam ab omni religione deſtitutam fuiſſe, ſuperos ac inferos eſſe negabat: religioſas ancillas, jejuniis aut orationibus rebuſque divinis intentas gravius increpabat, nullis aſſeverans moleſtiis ac inediâ corpus eſſe macerandum: immo lautè paſcendum, in deliciis & voluptatibus alendum, & poſt mortem, cum nihil ſuperſit, nullam deorum animorumque curam eſſe ſubeundam.*

(b) *Rerum Ungaricar. decad. 3. lib. 7. pag. m. 344. 345.*

(C) *Si vous avez à me propoſer l'exemple des bêtes.*] C'eſt un des plus beaux lieux communs de la Morale, que de faire voir à l'homme ſes deſordres, en comparant ſa conduite dereglée avec la regularité des bêtes. Les hommes ſe dechirent les uns les autres, l'homme (c) eſt un loup à l'homme; mais les bêtes de même eſpece ne ſe batent point entre elles. C'eſt par là qu'Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageoient aux guerres civiles; les loups & les lions, dit-il, ne font point cela. Il ſupoſe que ſon objection eſt ſi puiſſante, que ceux à qui elle eſt propoſée ſe trouvent reduits à un ſilence honteux.

INCONVENIENS des moralitez priſes de la conduite des bêtes.

(c) Homo homini lupus. *Eraſm. Chil. 1. Centur. 1. n. 70. pag. m. 48.*

Neque (d) hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquam, niſi in diſpar, feris.
Furorne cæcus, an rapis vis acrior?
An culpa? reſponſum date.
Tacent, & ora pallor albus inficit
Mentesque perculſa ſtupent.

(d) *Horat. Epod. 7.*

Juvenal a emploié la même morale dans ſa 15. Satire.

Sed jam ſerpentum major concordia: parcit
Cognatis maculis ſimilis fera: quando leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquam
Expiravit aper majoris dentibus apri?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, ſævis inter ſe convenit urſis:
Aſt homini, &c.

Mr. Deſpreaux a parfaitement bien traduit (e) le Latin de ces deux Poetes, & y a joint de nouveaux exemples.

Voit-on les loups brigans, comme nous inhumains,
Pour detrouſſer les loups, courir les grands chemins?
- - - - - - -
Un aigle fier un champ pretendant droit d'aubeine
Ne fait point apeller un aigle à la huitaine:
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de ſon ſac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuiſſance
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience:
Et jamais Juge entre eux ordonnant le congrés,
De ce burleſque mot n'a ſalé ſes arrêts.

(e) *Voiez ſa 8. Satire.*

Quelque beau que puiſſe être ce lieu commun, & quelque capable de fraper, il a neanmoins ſon foible: car premierement on peut l'éluder par un trait de plaiſanterie, & en ſecond lieu on le peut combatre ſerieuſement par la maxime, *Nil* (f) *agit exemplum litem quod lite reſolvit*, c'eſt-à-dire qu'on peut le retorquer, & qu'en tournant la medaille on gagnera le vent ſur le Moraliſte. Je ne pretens point aprouver ceux qui opoſent des railleries aux raiſons, mais je dis que c'eſt un très-grand deſavantage aux raiſonnemens que de pouroit être tournez en ridicule par des gens, qui aiment à plaiſanter. Prouvons cela par un exemple. Si quelcun avoit entrepris d'obliger Mr. de Bautru à croire qu'il vaut mieux choiſir une vieille Maîtreſſe qu'une jeune, & qu'il lui eût cité l'endroit de Pline où il eſt dit *que les beliers cherchent plutôt les vieilles brebis que les jeunes*; ce quelqu'un n'auroit-il pas été demonté, & confondu par cette reponſe donnée d'un air moqueur, (g) *c'eſt que les beliers ſont de*... (h) *beliers?* Une Dame Romaine ſe ſervit d'une penſée ſemblable, auprés d'un homme qui ne pouvoit comprendre par quelle raiſon les femelles parmi les bêtes ne deſirent le mâle que lors qu'elles veulent devenir meres, *c'eſt*, lui repondit (i) la Dame, *parce que ce ſont des bêtes.* N'eſt-ce pas rompre bras & jambes à l'admirateur? Voilà pour le premier inconvenient. L'autre n'eſt pas moindre, car enfin un homme que vous voudriez envoier à l'école des animaux pour y aprendre ſon devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. *J'y aprendrai*, vous dira-t-il, *à ſoumettre le droit à la force: un dogue plus fort qu'un autre ne fait point ſcrupule de lui ôter ſa portion. N'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebatent? Les poulets ne s'entrebatent-ils point à la vuë de leur commune mere? Les coqs ne s'acharnent-ils pas ſi furieuſement l'un contre l'autre qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un qui faſſe ceſſer le combat? Les pigeons le ſymbole de la deſconnoiſſance n'en viennent-ils pas fort ſouvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? n'eſt-ce pas la force* (k) *qui decide de leurs droits en matiere d'amour?*

(g) *Voiez Menagiana, p. 323. de la 2. édit. de Hollande.*

(h) Vervecum in patria craſſoque ſub aere nati. *Juven. Sat. 10. v. 50.*

(i) Simile dictum Populiæ Marci filiæ quæ miranti cuidam quid eſſet quapropter aræ bellæ nunquam marem deliderarent niſi cum præganantes vellent fieri, reſpondit, *beſtiæ enim ſunt.* Macrob. Saturnal. l. 2. c. 5. in fine.

Illi (l) alternantes multa vi prælia miſcent
Vulneribus crebris: lavit ater corpora ſanguis,
Verſique in obnixos urgentur cornua vaſto
Cum gemitu: reboant ſilvæque & magnus Olympus:
Nec mos bellantes una ſtabulare, ſed ater
Victus abit, longeque ignotis exulat oris
Multa gemens, ignominiam plagaſque ſuperbi
Victoris, tum quos amiſit inultus amores,
Et ſtabula aſpectans regnis exceſſit avitis.

N'aprendrai-je pas à l'école où vous m'envoiez la barbarie la plus denaturée? N'y a-t-il pas des bêtes qui devorent leurs petits? N'y aprendrai-je pas l'inceſte?

... (m) Sed enim damnare negatur
Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo
Cætera delicto, nec habetur turpe juvencæ
Ferre patrem tergo: ſit equo ſua filia conjux,
Quaſque creavit init pecudes caper, ipſaque cujus
Semine concepta eſt ex illo concipit ales.
Felices quibus iſta licent: humana malignas
Cura dedit leges, & quod natura remittit
Invida jura negant.

N'y aprendrai-je pas à m'accommoder de tout ce qui ſera à ma portée, pour faire mes proviſions comme la fourmi?

- - - - - (n) Sicut
Parvula, nam exemplo eſt, magni formica laboris
Ore trahit quodcunque poteſt atque addit acervo
Quem ſtruit, haud ignara ac non incauta futuri.

Ne m'y delivrerai-je pas de la dure ſervitude qui fait gemir tant de gens, & qui leur arrache ces complaintes ſi douloureuſes?

Que (o) vôtre bonheur eſt extrême,
Cruels lions, ſauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours
D'autre regle que l'amour même!
Que j'envie un ſemblable ſort!
Et que nous ſommes malheureuſes
Nous de qui les loix rigoureuſes
Puniſſent l'amour par la mort!

(l) *Virgil. Georg. l. 3. v. 220.*

(m) *Myrrha apud Ovidium Metam. l. 10.*

(n) *Horat. Sat. 1. l. 1. v. 32.*

(o) *Ces vers ſont du Paſtor Fido ſelon la verſion de la Comteſſe de la Suze.*

On ne ſauroit donc diſconvenir que l'exemple qu'on peut trouver de toutes ſortes de dereglemens dans l'école des bêtes brutes, n'affoibliſſe un peu les moralitez dont j'ai parlé au commencement de cette remarque: car puis que ſelon la Theologie toutes les bêtes ſont exemtes de peché, on ne peut pas dire qu'en punition de quelque faute les unes ſont tombées dans le deſordre, & qu'en recompenſe de quelque bonne œuvre les autres ſont demeurées dans l'ordre. Ainſi tout ce qu'elles font eſt également reglé & quand on vous demandera, comme fit la veuve de Sigiſmond, *pourquoi voulez-vous que j'imite la tourterelle, plutôt que la colombe ou que le moineau?* vous n'aurez rien de bon à repondre, à moins que de conſulter

Grats dans la Boheme ſans renoncer à ſes debauches *, & y mourut environ l'an 1451. Les Bohemiens ne laiſſerent pas de lui faire de magnifiques funerailles à Prague, & de la mettre dans le tombeau de leurs Rois, comme l'aſſûre Bonfinius au 7. livre de la 3. Decade. Prateolus ne l'oublie point dans ſon catalogue alphabetique des Heretiques, & en cela il ſe rend très-ridicule; car elle n'avoit point forgé de nouveaux dogmes, & ne s'étoit point érigée en chef de ſecte; elle donna dans des impietez communes à tous les tems. En tout païs les profanes & les impies ſe ſont toûjours moquez † des perſonnes qui s'expoſent par principe de religion aux brulures de la chair, au lieu de ſuivre le panchant de la nature.

BARBERIN (François) l'un des bons Poëtes de ſon tems, nâquit l'an 1264. à Barberino dans la Toſcane. Comme ſa mere étoit de Florence, il fut s'établir dans cette ville, où la profeſſion de Juriſconſulte, mais ſur tout la beauté de ſes poëſies le firent extremement conſiderer. On a perdu la plupart de ſes Ouvrages. Celui qui avoit pour titre (A) *Les enſeignemens d'amour*, a eu une meilleure deſtinée. Il ſortit de deſſous la preſſe à Rome orné de belles figures l'an 1640. Ce fut par les ſoins de Frideric Ubaldini, qui prit cela pour un bon moien de faire ſa cour aux Puiſſances; car la Maiſon Barberin deſcenduë de ce Poëte jouiſſoit alors de la Papauté. Il mit à la tête de cet Ouvrage la vie de l'Autcur & quelques éloges, & comme il y a dans ces vers pluſieurs mots qui ne ſont plus en uſage, il y joignit un gloſſaire qui les explique, & qui en éclaircit, ou prouve le ſens par l'autorité des Poëtes contemporains γ.

BARCLAI (Guillaume) ſavant Juriſconſulte au XVI. ſiecle, étoit d'Aberdeen en Ecoſſe, & d'une très-bonne (A) maiſon. Quoi qu'il eût été en faveur auprès de la Reine Marie Stuart, il ne put faire aucune fortune à la Cour du Roi d'Ecoſſe, fils de cette Princeſſe. Cela le fit reſoudre à ſe retirer en France l'an δ 1573. & quoi qu'il eût près de 30. ans il ne laiſſa pas d'aller étudier en Droit à Bourges. Quelque tems après il s'y fit (B) recevoir Docteur, & comme il avoit beaucoup d'eſprit & qu'il s'apliquoit extremement à l'étude, il ſe rendit bientôt capable de regenter dans le Droit. Le Jeſuite Edmond Hay ſon oncle lui procura une profeſſion en cette ſcience dans l'Univerſité de Pontamouſſon, par le credit qu'il avoit auprès du Duc de Lorraine qui avoit fondé depuis peu cette Academie. Ce Duc ne ſe contenta pas de conferer à Barclai la premiere Chaire, il le fit outre cela Conſeiller dans ſes Conſeils, & Maitre des Requêtes (c).

* Gretii in Bohemia in vita turpi & fœdis libidinibus infami conſenuit. *Matthias vord.*

† Barbara ... ſtultas appellabat virgines quæ pro Chriſti nomine paſſæ ſuiſſent, propterea quod voluptatis gaudia non guſtaſſent. *Prateolus p. m. 85.*

γ *Tiré du Journal de Leipſic, à la Section 7. du 1. tome des ſuplemens pag. 349.*

δ *La vie de Jean Barclai au devant de l'Argenis met l'an 1571.*

(a) *Introduction à la vie devote, partie 3. chap. 39.* de l'honêteté du lit nuptial. *Ce qu'il dit de l'elephant eſt pris d'Ariſtote* Hiſtor. Animal. l. 5. c. 15. *de Pline*, liv. 8. c. 5. *d'Elien* Hiſtor. Anim. l. 8. c. 17. *Claude Deſpenſe dans ſon traité* de l'état de viduité, *où il parle de la* monogamie, *avoit déja remarqué cela de l'élephant, & l'avoit donné avec la tourterelle pour des exemples inſignes de pudeur & de chaſteté aux perſonnes Chretiennes.*

(b) *Journ. de Leipſic, p. 349. du 1. t. des ſuplémens.*

ſulter les fondemens de Morale, que vous ſeriez obligé de conſulter, ſi vous ne vous ſerviez point de l'exemple de la tourterelle. Que repondroit Mr. Deſpreaux à un Sophiſte, qui lui ſoutiendroit que *ſa biche en rut* eſt une très-fauſſe comparaiſon: car afin qu'elle fût bonne, il faudroit que cette eſpece de bête ſe pût trouver dans le cas où ſont les femmes, qui ont mis en juſtice un homme *pour cauſe d'impuiſſance*. Or une biche ſe peut-elle trouver dans le cas? engage-t-elle ſa foi à un ſeul cerf? ſi l'un lui manque n'en trouve-t-elle pas d'autres? L'invective & la piquante cenſure de Mr. Deſpreaux ſeroit bien fondée dans un païs où les loix du mariage ſeroient inconuës, mais on eſt bien aſſûré qu'en un tel païs les hommes ne ſeroient pas plus expoſez que les cerfs à un procés d'impuiſſance; & que perſonne ne ſe verroit condamné au congrés par arrêt du Parlement.

Ce que je viens de dire ne m'empêche pas de croire que les moralitez dont il s'agit, ſont très-propres à toucher la plupart des gens. Je ne blâme donc pas François de Sales qui a propoſé l'élephant pour un exemple d'honnêteté, & je condamne la reponſe de l'Imperatrice Barbe. Il y auroit mille choſes à debiter ſur ce ſujet. Les actions des bêtes ſont peut-être un des plus profonds abîmes ſur quoi nôtre raiſon ſe puiſſe exercer, & je ſuis ſurpris que ſi peu de gens s'en aperçoivent. Mais raportons les paroles de François de Sales; L'*Elephant*, dit-il (a), *n'eſt qu'une groſſe beſte; mais la plus digne qui vive ſur la terre, & qui a le plus de ſens. Je vous veux dire un mot de ſon honneſteté; il ne change jamais de femelle, il aime tendrement celle qu'il a choiſie, avec laquelle neanmoins il n'habite que de trois en trois ans, & cela pour cinq jours ſeulement, & ſi ſecretement, que jamais il n'eſt vu en cet acte: mais il eſt bien vu pourtant le ſixiéme jour, auquel avant toutes choſes il va droit à quelque riviere, en laquelle il ſe lave entierement tout le corps, ſans vouloir aucunement retourner au troupeau, qu'il ne ſe ſoit auparavant purifié. Ne ſont-ce pas de belles & honneſtes humeurs d'un tel animal, par leſquelles il invite les mariez à ne point demeurer engagez d'affection aux ſenſualitez & volupteez, que ſelon leur vocation ils auront exercées: mais icelles paſſées de s'en laver le cœur & l'affection, & de s'en purifier au pluſtoſt, pour par après avec toute liberté d'eſprit pratiquer les autres actions plus pures & plus relevées, &c.*

(A) *Qui avoit pour titre* Les enſeignemens d'amour.] Cela eſt équivoque; on ſe pourroit figurer que ce poëme eſt une école de coquetterie, comme ceux d'Ovide *de arte amandi*, mais on ſe tromperoit fort. Il n'y a rien de plus moral que ce poeme de Barberin. Il ne contient que des regles qui aprennent leur devoir à ceux qui aiment la gloire, la vertu, & l'éternité (b).

(A) *D'une très-bonne maiſon.*] Savoir de celle de Barclai, qui eſt alliée à toutes les grandes maiſons d'Ecoſſe, comme il paroît par une patente du Roi Jaques imprimée au devant de l'Argenis. Je me ſers du mot de *Patente*, parce que ce n'eſt pas une ſimple lettre écrite au Duc de Lorraine, comme Mr. Menage (c) l'aſſûre, mais une lettre ſcellée du grand ſceau du Roiaume, & adreſſée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces preſentes verront, Salut.* Mr. Menage eſt fort excuſable dans ſa mepriſe, mais celui qui a fait mettre à l'atteſtation du Roi Jaques cette ſuſcription, *Epiſtola Jacobi Scotiæ Regis, Carolo Lotharingiæ Duci*, eſt un trompeur ou un ignorant qu'on ne ſauroit excuſer. Il a dû lire cet Ecrit, puis qu'il l'a fait imprimer (d) à la tête d'un Ouvrage; or il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'étoit point une lettre écrite au Duc de Lorraine. Le Traducteur (e) Italien de l'Argenis nous conte que les parens de la Demoiſelle de Malleville ne voulurent point conſentir à ſon mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la nobleſſe dont on ſe vantoit. Il ajoûte que cela ne fut fâcheux à Barclai qu'à cauſe de l'impatience amoureuſe qui le tranſportoit, car il lui faloit attendre l'arrivée d'un certificat avant que de goûter les plaiſirs de la jouiſſance. Les parens de la Belle, pourſuit-il, n'eurent pas plutôt aperçu cette atteſtation roiale, qu'ils furent les premiers à hâter la concluſion. On ne peut qu'être etonné quand on lit ces choſes dans la même page où eſt le certificat du Roi d'Ecoſſe; car ce Prince declare expreſſément que (f) Barclai avoit déjà une femme, & cela eſt d'ailleurs certain par la (g) date de l'atteſtation. Cette date eſt poſterieure de plus d'un mois à la naiſſance de Jean Barclai fils de Guillaume, & de la Demoiſelle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai ſe voioit reduit au retardement de ſa joie, par l'attente d'un certificat. L'Auteur de la vie Latine de Jean Barclai étoit dans la même erreur: l'atteſtation ſelon lui fut demandée, afin qu'on ſe pût produire ſous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouſe future. *Cum Anna de Malavilla contracturus nuptias ex Scotia regias literas accerſivit, quibus ingenua nobilitatis titulos futura ſponſa approbaret.*

(B) *Il s'y fit recevoir Docteur.*] Cujas preſida à cet acte (h). On a debité un grand menſonge quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ſes études, & que les aiant continuées depuis ſes noces, il devint d'Ecolier Docteur, & de Docteur, Profeſſeur en Droit. (i) *Legnali* (nozze) *non rompendo il bel filo de gli ſtudii di lui, ſucceſſe che da ſcolare ch' egli era, paſſato al grado del Dottorato, riceve una lettura principale di Leggi.*

(c) *Menage, Remarques ſur la vie d'Ayrault, pag. 128.*

(d) *Il eſt imprimé au devant de l'Argenis.*

(e) *Il s'appelle Franceſco Pona: il a fait la vie de Jean Barclai, & l'a miſe à la tête de ſa verſion de l'Argenis.*

(f) In Lotharingia conſediſſe. ibique affinitatem genere, moribusque ſuis non indignam contraxiſſe.

(g) *Le 19. de Mars 1582. Morevi la met an 28.*

(h) *Menage ubi ſupra.*

(i) *Franceſco Pona in vita Jo. Barclaii au devant de la traduction Italienne de l'Argenis.*

Digitized by Google

quêtes de ſon Hôtel. Barclai épouſa en * 1582. une † Demoiſelle Lorraine, dont il eut un fils qui devint un homme illuſtre, & qui fut la cauſe innocente que ſon pere ſe brouilla avec les Jeſuites. Ce jeune homme avoit tant d'eſprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur Ordre. Son pere s'en facha, ils ſe fâcherent à leur tour, & lui rendirent tant de mauvais offices auprès du Duc qu'ils l'obligerent à ſortir de la Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le Roi Jaques, qui lui ofrit une place dans ſon Conſeil avec de fort bons apointemens; mais il refuſa ces ofres à cauſe de la condition qu'on y avoit apoſée, c'eſt qu'il embraſſeroit la Religion Anglicane. Il repaſſa en France au commencement de l'année 1604. & accepta la profeſſion en Droit qui lui fut oferte par l'Univerſité d'Angers. Il y regenta (C) avec grand éclat juſques à ſa mort, qui arriva vers la fin de (D) l'année 1605. Il fut enterré aux Cordeliers ‡. Il publia (E) quelques livres, & un entre autres où il refuta des Auteurs qui quoi que de diferentes religions, ne laiſſoient (F) pas de s'accorder en faveur de la religion ſur les maximes republicaines. Il avoit (G) de l'averſion pour les Calviniſtes, & aparemment l'état où il voioit ſa patrie qu'il avoit quittée ‡ pour la Catholicité, entretint cet eſprit d'aigreur.

BARCLAI (JEAN) fils du precedent, nâquit à Pontamouſſon le (A) 28. de Janvier 1583. Les Jeſuites de cette ville ſous leſquels il étudia furent tellement charmez de la beauté de ſon eſprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur Compagnie. J'ai déjà dit que

* *Voiez la remarque A de l'article ſuivant.*

† *Elle s'apelloit Anne de Malleville.*

‡ *Tiré de Mr. Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, pag. 228. & ſuivantes.*

‡ Quas (*litteras*) cum idem Guillelmus videret una cum avita religione ſordeſcere, Principem vero ſuam marceſcere in infamis carceris ſitu, dolore confectus migravit anno 1571. Lutetiam. *Vita Jo. Barclaii.*

(a) *Menage, ibid. pag.* 231.

(b) *Nic. Erythr. Pinacoth.* 3. *pag.* 76. Paul Freher *theatr. pag.* 1515. *fait durer cinq ans la profeſſion: il cite Imperialis & Thomaſin.*

(c) *Mr. Menage, ubi ſupra pag.* 228. *attribuë cette preface à Jean Barclai fils de Guillaume.*

(d) *Witte, in appendice Diarii biographici.*

(e) Et quidem *de regno* libros quibus popularem ambitum exagitabat nulla diſſimulatione conſcripſit. Sed hoc opus (*de poteſtate Papæ*) ſecreto aggreſſus eſt, cum tunc aliquid Pontifici negare hæreſis cenſeretur. *In præfat. Operis de pot. Papæ.*

LA LIGUE ne changea point les hypotheſes de Barclai touchant l'independance des Rois.

(C) *Il y regenta avec grand éclat.*] „ Lors qu'il alloit faire ſa leçon il étoit ſuivi de ſon fils & de deux „ valets, & vêtu d'une robe magnifique avec une groſſe chaîne d'or au cou (*a*). „

(D) *Vers la fin de l'année* 1605.] Mr. Moreri trompé par Nicius Erythreus & par d'autres, a mis l'année 1609. au lieu de l'année 1605. Il croioit avec raiſon que nôtre Barclai alla regenter le Droit à Angers en 1604. & il trouva dans Nicius Erythreus que ce Profeſſeur vécut cinq ans depuis la priſe de poſſeſſion. *Ab* (*b*) *Andibus optimis conditionibus evocatur, ut in ipſorum gymnaſio primariam Juris civilis cathedram obtineret, ubi cum jam quinquennium docuiſſet eſt mortuus.* Il étoit aiſe de conclure qu'il ne mourut *qu'environ l'an* 1609. Mais l'Auteur Italien ſe trompe, puis qu'outre l'autorité de Mr. Menage je puis alleguer cette raiſon; Guillaume Barclai étoit mort avant que les differens de Paul V. & des Venitiens fuſſent aſſoupis. *Accendebant hominem & pietate & jam ſenectâ liberiorem illa turba quas multi ominabantur, cum Pontifex in Anglum Venetoſque diſtrictus, illum quidem jam à ſacris noſtris alienum acerbare, hos autem alienare videbatur. Sed tam pium conatum interceptit felix & in Chriſto obitus.* C'eſt ainſi qu'on parle dans la (*c*) preface du livre *De poteſtate Papæ.* Les differens du Pape & de la Republique de Veniſe furent terminez l'an 1607. Le Sieur Witte trompé peut-être par le ſeul Moreri, a mis (*d*) la mort de Barclai à l'an 1609.

(E) *Il publia quelques livres.*] Entre autres *prænotia* ſur la vie d'Agricola, & un Commentaire ſur le titre des Pandectes *de rebus creditis & de jurejurando.* Il le publia à Paris l'an 1605. Mais les deux Ouvrages qui ont le plus fait parler de lui ſont le traité de la puiſſance du Pape, & le traité de la puiſſance des Rois. Le premier a pour titre, *De poteſtate Papæ, an & quatenus in reges & principes ſeculares jus & imperium habeat:* le ſecond eſt intitulé, *De regno & regali poteſtate adverſus Buchananum, Brutum, Boucherium & reliquos Monarchomachos.* Il publia ce dernier Ouvrage à Paris en l'année 1600. & le dedia à Henri IV. L'autre n'eſt ſorti de deſſous la preſſe qu'après la mort de l'Auteur, qui n'avoit pas même oſé (*e*) temoigner qu'il y travaillât. Il entreprit ces deux Ouvrages lors qu'il vit les deſordres de la Ligue, les ſujets en armes contre leur Roi, & les poſſeſſeurs legitimes de la Couronne declarez dechus de leur trône par des Bulles Papales. La Lorraine où il étoit avantageuſement établi fut entraînée par ce torrent; elle aprouva la revolte des ſujets, & les attentats de la Cour de Rome ſur le temporel des Princes. Il ne laiſſa pas de demeurer ferme dans ſes principes; auſſi les avoit-il apris en bonne école, car il ne faut point douter que les ſeditions des Ecoſſois n'euſſent été à cet égard ſon principal catechiſme. Rien n'eſt plus propre à faire haïr les maximes republicaines, que de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont aboli la religion que l'on croit la veritable, & renverſé du trône une Reine de laquelle on étoit aimé. Quoi qu'il en ſoit le Profeſſeur de Pontamouſſon temoigna une fermeté peu ordinaire: la plûpart des gens changent de principes à meſure qu'ils changent de pais & d'interêts; pour lui au milieu de la Lorraine il perſevera dans les maximes qu'il avoit euës en Ecoſſe, quoi que la ſituation des affaires fût bien changée. L'autorité du peuple elevée ſur la puiſſance roiale ſervoit en Ecoſſe à la ruïne du Papiſme, & en France à la ruïne des Proteſtans. N'importe, Barclai ne changea point d'avis: il l'avoit trouvée injuſte en Ecoſſe où elle étoit contraire à la Religion Catholique, il ne la trouva pas moins injuſte en France, où elle faiſoit un grand bien à cette même Religion. Il eſt rare de voir cette fermeté dans un Docteur, mais à chaque pas on trouve des gens dont les principes vont comme les girouettes. J'ai dit que Barclai n'oſa pas même temoigner qu'il écrivoit contre les maximes des Ultramontains; cela ne doit s'entendre que du tems que dura la Ligue, car lors qu'elle eut été diſſipée, il ne fit plus myſtere de ſon Ouvrage (*f*), il le donna à l'Imprimeur, & le dedia à Clement VIII. Mais il le retira de l'imprimerie, & le garda près de dix ans, pendant leſquels il y ajoûta pluſieurs choſes, & en retrancha encore plus. Il ſe hâtoit d'achever à la vuë des brouilleries que l'on craignoit entre le Pape & les Venitiens, mais la mort l'empêcha de mettre la derniere main (*g*) à ſon Ouvrage.

(F) *Ne laiſſoient pas de s'accorder en faveur de la religion ſur les maximes republicaines.*] Il refuta deux Proteſtans Buchanan & Hubert Languet: il refuta auſſi Boucher l'un des Curez de Paris, & très-violent Ligueur. Celui-ci ſoumettoit au peuple l'autorité ſouveraine, pour le bien de la Catholicité; ceux-là faiſoient la même choſe, pour le bien du Proteſtantiſme. Ils étoient donc tous trois reünis dans la theſe generale, & tous trois adverſaires de Barclai.

(G) *De l'averſion pour les Calviniſtes.*] Cela paroit par ſes écrits. Liſez ces paroles de Mr. Menage, (*b*) „ Il étoit grand ennemi des Calviniſtes & des Luthe„ riens. Dans ſon Commentaire ſur le Titre au Di„ geſte *de rebus creditis*, il dit en parlant de Doneau, „ Docteur Regent en Droit en l'Univerſité de Bourges, „ *Hugo Donellus unus ex præceptoribus meis: vir civilis* „ *Diſciplinæ peritus, ſed malus quia hæreticus Calviniſta.*„

(A) *Nâquit à Pontamouſſon le* 28. *de Janvier* 1583.] J'ai ſuivi aveuglément Mr. Menage, mais je me reſervois la liberté de le redreſſer ici par lui-même. Il raporte dans la page 228. ce qui ſert de texte à cette remarque, & puis dans la page 232. il aſſûre que Jean Barclai deceda *le* 12. *du mois d'Août de l'année* 1621. *âgé de* 39. *ans, & de ſix mois.* Il étoit donc né les premiers mois de l'an 1582. Cela ſe confirme par un autre fait que Mr. Menage raporte. (*i*) Jean Barclai dedia au Roi d'Angleterre en 1603. la premiere partie de l'Euphormion, & (*k*) il declare dans l'Apologie de l'Euphormion qu'il n'avoit que 21. ans, lors qu'il fit imprimer cette premiere partie. Un Auteur qui n'a que 20. ans & quelques mois ne dit pas qu'il n'a que 21. ans, il ne parle ainſi que lors que ſa 22. année n'eſt pas avancée. Il faloit donc que Barclai eût pour le moins 21. ans accomplis en 1603. il n'étoit donc pas né l'an 1583. mais l'an 1582. deſorte que ſi ſon jour natal eſt le 28. de Janvier, il faudra mettre le mariage de ſon pere ſous l'an 1581. & non pas comme a fait Mr. Menage ſous l'an 1582. Tirez les mêmes conſequences de ce qu'il dit (*l*) que Barclai *en* 1601. *n'ayant que dix neuf ans*, fit imprimer un Commentaire ſur Stace. Il remarque (*m*) que *celui qui a écrit la vie de Jean Barclai imprimée au devant de l'Argenis s'eſt étrangement trompé en diſant que Jan Barclai étoit né à Aberden.* S'il s'eſt trompé ſur le lieu de la naiſſance, il ne s'eſt point trompé ſur le tems, qui eſt ſelon lui le 28. de Janvier 1582. On a mis ſur la taille douce de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, qu'il eſt né le 28. de Janvier 1682. & voilà comment les graveurs nous trompent auſſi bien que les imprimeurs.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Menage ubi ſupra pag.* 229.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Ibid. pag.* 231.

(*l*) *Ib. pag.* 228. 229.

(*m*) *Ibid. pag.* 228.

Digitized by Google

que cela fut cauſe que ſon pere s'en alla trouver le Roi Jaques, qui étoit parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. Il mena ſon fils avec lui, ſon fils, dis-je, (B) déjà Auteur, & tout prêt à faire éclorre de nouveaux Ouvrages: car il avoit publié un Commentaire ſur la Thebaïde de Stace en 8 1601. & il publia un poëme Latin ſur le couronnement du Roi Jaques, & la premiere partie de l'Euphormion en l'année 1603. Ces deux pieces plurent beaucoup à ſa Majeſté Britannique, qui aimoit & qui entendoit les ſciences. Jean Barclai lui dedia ce commencement de l'Euphormion. Il repaſſa en France avec ſon pere, qui ne voulut point le laiſſer auprès du Roi Jaques, de peur que ce Prince qui avoit tant ſouhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi Romaine. Il demeura à Angers juſques à la mort de ſon pere, puis il s'en alla à Paris & y prit (C) femme, & paſſa bientôt à Londres. Il y étoit dès l'année 1606. & ce fut alors qu'il fit connoiſſance avec Mr. de Peireſc. Il avoit publié depuis peu l'hiſtoire de la Fougade d'Angleterre. C'eſt un Ecrit † de ſix feuillets qui fut imprimé à Amſterdam. Il publia à Londres en ‡ 1610. l'Apologie de l'Euphormion, & le traité (D) de ſon pere *De poteſtate Papæ*. Il fit imprimer à Paris en 1612. un livre (E) qu'il intitula *pietas*. C'eſt une reponſe au Cardinal Bellarmin, qui avoit écrit contre le livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du Pape. Deux ans après il fit paroître l'*Icon animorum*. Ce fut à Londres qu'il le publia. Il ſortit de cette ville l'an 1616. & s'en alla à Paris où il fut preſenté à Mr. du Vair Garde des Sceaux, par ſon bon ami Mr. de Peireſc. Il alla enſuite à Rome attiré par le Pape Paul V. & y publia un livre de controverſe intitulé *Paranefis ad Sectarios*. Il reçut beaucoup d'honnêtetez du Cardinal Bellarmin, quoi qu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome le ‡ 12. d'Août 1621. pendant que (F) ſon Argenis s'imprimoit en France *. Son corps fut porté dans l'Egliſe de St. Onuphre

§ *Il fut imprimé à Pontamouſſon, & dedié à Charles III. duc de Lorraine.*

† *Intitulé* Series patefacti divinitus parricidii in maximum regem, regnumque Britanniæ cogitati, & diſtructi.

‡ *Voiez la remarque D à la fin.*

‡ *Sur la taille douce au devant de l'Argenis on met le 12. d'Avril.*

* *Tiré des remarques de Mr. Menage ſur la vie de Pierre Ayrault, ubi ſupra.*

(B) *Son fils, dis-je, déjà Auteur.*] Nous venons de voir qu'à l'âge de 19. ans il publia un Commentaire ſur Stace; il eſt donc dit que d'être inſeré dans la 2. édition des Enfans celebres, & il en ſeroit encore plus digne ſi ſon âge avoit été bien connu à Nicius Erythreus, car en ce cas-là il auroit été Auteur à 15. ans. En effet Erythreus aſſûre (a) que Barclai n'avoit que 17. ans, lors qu'il fit un poëme ſur le couronnement du Roi Jaques, c'eſt-à-dire en 1603. Sur ce pied-là il n'auroit eu que 15. ans, lors qu'en 1601. il publia un Commentaire ſur la Thebaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle mepriſe de cet Auteur Italien, contagieuſe pour Mr. Moreri, & tellement contagieuſe qu'elle en a produit une autre. Mr. Moreri ne s'eſt pas contenté de dire que Barclai n'avoit que 17. ans lors que le Roi Jaques fut couronné, il a converti le poëme imprimé de cet Auteur en une harangue prononcée. Paul Freher (b) met la naiſſance de Jean Barclai à l'an 1585. & le Panegyrique ſur le couronnement à l'an dix-ſept de ſon âge.

(a) Annum tum agebat Joannes decimum ſeptimum cum de Regis inauguratione elegantiſſimum carmen edidit, maximo verborum ſententiarumque ſplendore illuminatum; quod lectum rex adeo probavit ut &c. *Nicius Erythr. ubi ſupra, pag.* 76.

(C) *Et y prit femme.*] „ Il (c) epouſa *Louiſe Debonnaire*, fille de Michel Debonnaire Threſorier des „ vieilles bandes, & d'Urſine Deniſot. . . Il paſſa en „ ſuite en Angleterre avecque ſa femme où il ut d'el„ le deux garçons & une fille. „ Il ne ſe maria point à Rome: Mr. Moreri qui le debite n'a point entendu ſon Nicius Erythreus, qui pouvoit lui apprendre ſi aiſement que Barclai s'evada d'Angleterre avec ſa femme & ſon fils, & ſe retira à Rome où ſa femme lui donna encore un fils. *Ibi* (d) *Barclaius, ex uxore quam habebat maſculam prolem ſuſcepit. Sed aliquanto poſt . . . . clam ex Anglia una cum uxore & filio ſe fuga ſuripuit, ac Romam venit. . . . Roma* (e) *novam ex uxore ſua maſculam prolem accepit, ac cive uno Urbem noſtram auxit.* Maphée Barberin qui depuis a été le Pape Urbain VIII. fut (f) le parrain de ce nouveau fils de nôtre Barclai. On ne croiroit jamais en liſant ces paroles d'Erythreus que la femme de Barclai n'alla à Rome que 4. ans après ſon mari: cependant Mr. Gaſſendi aſſûre que cela eſt vrai. Lifez l'endroit où il raconte les bons offices que Mr. de Peireſc rendit au mari en l'année 1616. & à la femme & au fils en l'an 1620. *Fratereo fuiſſe Peireſkio non minorem circa Barclai uxorem, filium, & Jo. Ludovicum Debonarum uxoris germanum, cum* QUARTO *poſt* ANNO *profecti Romam ad illum ſunt* (g). Si Mr. Menage avoit bien peſé ces paroles de Gaſſendi, il n'auroit point dit que Barclai alla à Rome l'an (h) 1617. & que ſa femme, ſon fils, & ſon beau-frere l'y furent joindre (i) l'an 1619. Il ajoûte que le fils de Barclai vint à Paris avec ſa mere l'an 1632. que *ce n'étoit pas un grand perſonnage*, qu'il faiſoit des vers Latins, & qu'il fit imprimer en ce tems-là à Paris une elegie Latine. Erythreus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme preſomptueuſe & fiere: voiez ci-deſſous la remarque G. Dans la vie Latine de Jean Barclai, on dit fauſſement qu'il ſe maria avec Louiſe Debonnaire, après avoir été employé en diverſes ambaſſades par le Roi Jaques.

(b) *Theatr. pag.* 1515.

(c) *Menage, ubi ſupra pag.* 230.

(d) *Nic. Erythr. pag.* 77.

(e) *Ibid. pag.* 79.

(f) *Ibid.*

(D) *Le traité de ſon pere* De poteſtate Papæ.] L'impreſſion de ce livre *lui fit perdre*, ſi nous en croions Mr. (k) Menage, *une partie de la bonne volonté que le Roi d'Angleterre avoit pour lui.* Je ne ſaurois comprendre d'où cela pourroit être venu, puis que c'eſt un livre qui rembarre fortement les pretenſions des Ultramontains, & les raiſons de Bellarmin nommement, & où l'independance des Rois eſt vigoureuſement ſoutenuë. Pouvoit-on rien ecrire qui dût être plus agreable au Roi Jaques? Je conjecture que le Latin (l) de Gaſſendi a fait illuſion à Mr. Menage, & cela nous montre de plus en plus combien il eſt malaiſé d'ecrire en Latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet Auteur n'affirme pas que le livre de la puiſſance du Pape ait retroidi le Roi Jaques, mais on peut ſe l'imaginer, ſi l'on n'emploie pas quelque ſorte d'attention. Les Jeſuites ne crurent pas que l'impreſſion de ce livre eût deplu au Roi de la Grand' Bretagne: au contraire ils reprocherent à Jean Barclai de l'avoir mis ſous la preſſe avec l'agrement de ce Prince, & avec les corrections des Theologiens d'Angleterre. (m) *Nequo vero niſi ejus* (Regis) *nutu patris tui librum à Britannicis Euangelii miniſtris ad libidinem deformatum, Londini typis excuſum.* Au reſte Mr. Menage n'a pas bien marqué l'année de l'impreſſion. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1609. La Congregation de l'*Index* le condamna cette même année par ſon decret du 9. de Novembre.

(E) *A Paris un livre qu'il intitula* pietas.] Pour donner tout le titre il faut ajoûter, *Sive publica pro regibus ac principibus, & privata pro Gul. Barclaio parente, vindicia contra Bellarminum.* La lettre d'Eudæmon-Joannes que j'ai citée, temoigne que Barclai fit un voiage à Paris pour l'impreſſion de cet Ouvrage, & cela afin de rendre plus de ſervice aux Proteſtans d'Angleterre: car il crut, diſoit-on, qu'il ſeroit moins ſoupçonné d'intelligence avec les ennemis de l'Egliſe, s'il publioit cet Ouvrage hors de l'Angleterre. *Ac* (n) *nunc quoque non diſſimili conſilio te Luteciam è Britannia demigraſſe, ut cum & coram apud viros principes, & ſcriptis apud cæteros, Eccleſiæ cauſam calumniis tuis tradaceres, tamen quanto majore locorum intervallo ab Rege diſjungerere, hoc longius abeſſes à ſuſpitione fraudis.* Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'ODIUM THEOLOGICUM. Ceux qui ne ſavent comment repondre aux objections qu'on propoſe contre la commune traditive, s'acharnent ſur les perſonnes qui propoſent ces objections: ils diſent que ce ſont autant d'ennemis cachez qui s'entendent avec les adverſaires, & qui ne retiennent la profeſſion exterieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(F) *Pendant que ſon Argenis s'imprimoit en France.*] Mr. de Peireſc ſon bon ami auquel il avoit envoié le Manuſcrit, eut ſoin de lui trouver un Imprimeur à Paris (o). Sachons donc que la premiere edition de ce fameux livre eſt celle de Paris 1621. Il a été traduit en diverſes langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythreus remarque (p) que ce fut pour ſatisfaire la curioſité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les loüanges qu'elles entendoient donner à ce livre, leur inſpirerent un deſir

(g) *Gaſſend. in vita Peireſkii ad ann.* 1616. *pag. m.* 283. *Voiez auſſi pag.* 288. (h) *Menage ubi ſupra, pag.* 231. (i) *Id. ibid. pag.* 232.

(k) *Ibid. pag.* 231.

(l) Joannes Barclaius qui poſt editum de Summo Pontifice opus, nec jam ſolita apud Regem, ſuoique pollens gratia . . . ſubdurit ſeſe ex Anglia. *Gaſſend. ib. pag.* 282.

(m) *Eudæmon Joannes apſſ. monitorio ad Jo. Barclaium, n.* 1.

(n) *Id. ib.*

(o) *Gaſſend. ibid. pag.* 288. 290.

(p) Eadem ingenii fœcunditate peperit egregium illud opus, Argenida homine, quod & argumenti novitate & verborum ſplendore, ac rerum varietate, tantum commendationis habuit, ut mulierum etiam quas illud muſis in cœlum laudibus, offerri audiebant, ad cognoſcendum, quid illud afferret, ſtudia commoverit; adeo ut quidam quo animum illis expleret, in Italicum ſermonem illud converterit. *Nic. Erythr. Pinacoth.* 3. *pag.* 77. 78.

Digitized by Google

phre ſur le Janicule; ſon fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'Egliſe de St. Laurent ſur le chemin de Tivoli *: nous dirons dans les remarques pourquoi la veuve (G) fit ôter de là le buſte de ſon mari. Pluſieurs croient que Jean Barclai fit profeſſion (H) en Angleterre de la Religion Proteſtante: il l'a nié (I) publiquement. Ses livres de controverſe n'ont pas eu beaucoup de ſuccés: les autres ont eu quantité (K) d'admirateurs, & n'ont pas (L) manqué de cenſeurs. Pour ce qui eſt de la fortune qu'il fit à Rome on en parle diverſement. Les uns † diſent

* *Nihil Erythræus, Pinacoth. 3. pag. 80.*

† *Ibid. pag. 79.*

(a) *Gaſſ. ubi ſupra, pag. 290.*
(b) *Nicius Erythræus, Pinacoth. 3. pag. 81.*
(c) Nam te quidem aliquot annis in aula ejus regis ita verſatum ferunt ut hæreticus aut plane eſſes, aut haberere quidem certè. Cui nonnullam etiam Latine reddenda deferendaque ad principes præfatione ejus monitoria operam abs te navatam memorant. *Eudæm. Joannes ubi ſupra.*
(d) *Nic. Erythr. ubi ſupra, pag. 77.*
(e) *In Muſeo hiſtorico.*
(f) *Frehr. in Theatr. pag. 1515. Il cite Imperialis, & Tomaſin.*
(g) *In Præfat. paræneſis ad ſectarios. Ce livre fut imprimé l'an 1617.*
(h) In regis familia eſſe... inter domeſticos. *Erythræus dit que le Roi le fit ſon Secretaire*, ab epiſtolis, & conſiliorum omnium participem habuit. *Frehet qui cite Imperialis & Tomaſin dit que ſa charge étoit celle de Gentilhomme de la chambre*, titulo nobilis cubiculi regii honeſtatus.

deſir ardent de ſavoir ce qu'il contenoit. Mr. de Peireſc (a) fit mettre la taille douce de l'Auteur au devant du livre, avec un diſtique qu'il pria Grotius d'y joindre. Voici ce diſtique, *Gente Caledonius, Gallus natalibus, hic eſt Romanus Romano qui docet ore loqui.*

(G) *Pourquoi la veuve fit ôter de là le buſte de ſon mari.*] Le tombeau de Jean Barclai étoit à la porte du cimetiere, vis à vis d'un autre tombeau que le Cardinal François Barberin avoit fait faire à Bernard Guillaume ſon precepteur. Les deux tombeaux étoient ſemblables en toutes choſes. La veuve de Jean Barclai choquée d'une ſi grande reſſemblance eût voulu detruire le tombeau de ſon mari, & ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buſte qui etoit de marbre, & le fit porter en ſon logis. Sa fierte ne put ſouffrir que ſon mari illuſtre par ſa naiſſance, & plus encore par ſon eſprit & par ſon érudition, fût mis là en parallèle avec un chetif Pedagogue. *Quod (b) uxor Barclaii mulier inmido, ut ajebant, animo atque elato, cum vidiſſet, ſtatim viri ſui imaginem ex ſepulcro illo, quod totum demoliri non poſſet, detrahi juſſit ac domum ſuam aſſerri; quod acciperet indigne, eum, cui ipſa nupta fuiſſet, generis ſplendore clarum, ſed ingenii & eruditionis fama clariorem, cum homine obſcuro, ac nullius fere ingenii, &, ut ipſa dicebat, pædagogo, componi.*

(H) *Que Jean Barclai fit profeſſion en Angleterre de la Religion Proteſtante.*] Le Jeſuite Eudæmon-Joannes lui reproche que (c) pendant qu'il avoit vécu à la Cour du Roi d'Angleterre il avoit été ou heretique, ou tenu pour heretique. Il ajoûte qu'on diſoit que ce Prince ſe ſervit de lui, pour mettre en Latin ſa Preface touchant le ſerment de fidelité, & pour la porter aux Princes. Erythræus n'oſant pas dire poſitivement que Barclai fut heretique en Angleterre, ou du moins qu'il fit profeſſion de l'hereſie, ne laiſſe pas d'aſſûrer, comme l'opinion de tous les Papiſtes de ce pais-là, que le Roi Jaques ſe ſervit de la plume de Jean Barclai pour la compoſition du livre qui a pour titre, *Funiculus triplex, & cuniculus triplex.* Voici comme il parle; (d) *Utrum autem, apud Regem, incorruptam catholicam religionem ſemper conſervaverit, vel ſaltem, ſi non animo, ſpecie tenus hæreticorum ſe erroribus oblectaverit, incertum eſt mihi: illud autem certum, catholicorum omnium in Anglia fuiſſe opinionem, Regem illum in eo libro, cui titulus eſt,* Funiculus triplex, & cuniculus triplex, *componendo, uſum fuiſſe Barclajo adjutore atque magiſtro.* Perſonne que je ſache n'a été plus deciſif ſur cette queſtion que l'Imperialis. Il dit (e) nettement que Barclai embraſſa la Religion Anglicane, & qu'enſuite il l'abjura; mais qu'on fut ſi mal perſuadé à Rome de la ſincerité de ſa converſion, que l'on fit ôter après ſa mort l'inſcription & la ſtatue que ſon fils avoit fait mettre ſur ſon tombeau. Paul Freher attribue cela aux Jeſuites, (f) *Statuam & inſcriptionem quam ejus demortui gloria filius in templo S. Laurentii extra muros erexerat, patres Soc. Jeſu ſublatam & delatam voluerunt.* Il eſt difficile de ſavoir au vrai ce qui en eſt: il ſe peut faire qu'on trouva parmi ſes papiers ou ailleurs dequoi connoître qu'il étoit Proteſtant dans le fond de l'ame, & que là-deſſus on ordonna quelque peine contre ſon tombeau. Il ſe peut faire auſſi que la ſeule vanité de ſa femme ait fait du deſordre ſur ce tombeau, & que cela ait donné lieu à des eſprits ſoupçonneux, & à ces fainéans Commentateurs des bruits de ville, de trouver là du myſtere, & une procedure occulte du Tribunal de l'Inquiſition.

(I) *Il l'a nié publiquement.*] Il faut renoncer aux maximes les plus ſûres ſelon leſquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profeſſion du Catholiciſme. Il declare publiquement (g) qu'il eſt né & qu'il a toûjours été Catholique, & qu'encore qu'il eût une charge (h) chez le Roi Jaques, il n'aſſiſtoit point aux exercices de l'Egliſe Anglicane, & ne s'abſentoit point des aſſemblées des Catholiques. J'étois aſſidu, dit-il, à ces dernieres. Il prend à temoin les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, & leurs Peres Confeſſeurs qui étoient auſſi les miens, dit-il. Voici quelque choſe de plus fort. Il prend à temoin le Roi Jaques, dont il ſe vante d'avoir obtenu le privilege de ne pouvoir être inquieté ſur ſa Religion Catholique. Le Roi Jaques étoit plein de vie quand Barclai publia ces choſes, les Ambaſſadeurs qu'il prend à temoin n'étoient pas tous morts. Comment croire qu'il debite une fauſſeté? Il ſe juſtifie d'une autre choſe dont on l'accuſoit, c'eſt d'avoir été l'Auteur ou le fauteur d'un ſanglant libelle qui parut contre le Roi Jaques, dès que lui Barclai fut ſorti de l'Angleterre. Enfin il declare qu'il revoque certaines doctrines qui ſont dans le livre qu'il avoit ecrit contre le Cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il étoit ſorti avec bon congé. *Neque furtum mei feci: impetrata regis pace publice cum familia a Britannia ora ſolvi.*

(K) *Les autres ont eu quantité d'admirateurs.*] Voiez dans les livres de Mrs. (i) Pope Blount & Baillet (k), pluſieurs beaux éloges qui ont été donnez à Barclai. Le plus grand ſans contredit ſeroit celui-ci, eu egard à la qualité d'Auteur. On a debité que le Cardinal de Richelieu ne ceſſoit de lire l'Argenis, & que c'étoit de ce livre qu'il tiroit les conſeils & tous les expediens politiques avec quoi il mit la France dans une ſi avantageuſe ſituation. *Ad immortalitatem Barclaii una ſufficiet illius Argenis, quam Richelæus ave noſtri miraculum aſſiduis, ut ajunt (l), verſabat manibus, habebatque quaſi præceptricem ac directricem illius regiminis, quo deinceps Galliam venerabilem juxta terribilemque gentibus cæteris fecit (m).*

(L) *Et n'ont pas manqué de cenſeurs.*] Nous avons vu le diſtique que Grotius compoſa pour être mis ſous le portrait de Barclai. C'eſt un grand eloge du ſtyle Latin de cet Auteur. Tout le monde n'a point aprouvé ce ſtyle. (n) „ L'Auteur anonyme du petit „ livre, intitulé *Cenſura Euphormionis*, imprime à Pa„ ris en 1620. parle du ſtile de l'Euphormion en ces „ termes, *& quod miretur aliquis, latinitas quoque ipſa „ Romanas aures peregrinitate radit, & veteris ſaporis „ imbutum palatum offendit.* On croit, pour le mar„ quer ici en paſſant, que Seton Ecoſſois eſt l'Auteur „ de ce petit livre. Joſeph Scaliger dans une de ſes let„ tres à Charle Labbé qui eſt la 311. de ſes lettres ne „ parle pas plus avantageuſement de cette ſatire de „ Barclai, *Quanti Euphormionem Barclai faciam ex eo „ cognoſcere potes, quod vix ſex folia ejus legere potue„ rim.* C'eſt ainſi que porte l'original de cette lettre „ que j'ai vu entre les mains de Charle Labbé; car „ dans l'édition des lettres de Scaliger, au lieu d'*Eu„ phormionem Barclai* il y a un aſteriſque. Il en (o) „ parle apeuprès de la même façon dans ſes Scaliger„ na ſecunda: *Il y a un pedan à Angers qui a fait un „ Satyricon, qui au commencement ſemble être quelque „ choſe; mais puis ce n'eſt rien du tout.* Pierre Muſnier „ Chanoine de Vezelai a repondu au livre intitulé „ *Cenſura Euphormionis*, par un autre livre intitulé „ *Cenſura cenſuræ Euphormionis*, mais il y a mal re„ pondu, & c'eſt vraiſemblablement ce qui a obligé „ Jan Barclai d'écrire lui même (p) l'apologie de ſon „ Euphormion. Mais comme il a été remarqué, Jan „ Barclai n'avoit que 21. an, quand il fit imprimer la „ premiere partie de cette ſatire. Son Argenis qui a „ été écrite dans un âge plus avancé eſt mieux écrite; „ & ſi on en croit celui qui a écrit la vie de Jan Bar„ clai imprimée au devant de l'Argenis, le Cardinal „ de Richelieu eſtimoit extraordinairement cet Ou„ vrage. Il me reſte à remarquer qu'un Religieux „ Benedictin nommé *Bugnot*, qui regentoit la Rhe„ torique dans l'Abbaye de Tiron, a fait des notes La„ tines ſur cet Ouvrage. Ces notes ont été impri„ mées à Leyden en 1664. avecque l'Argenis.„

C'eſt la moiſſon du ſavant Mr. Menage; voions ſi l'on pourra trouver des glanures après lui, & commençons par ces paroles de Balzac, (q) *Un Academicien de Rome conſidens, & comme il parlait, intrinſeque du redoutable Scaliger, ſachant l'amitié qui étoit entre Monſieur Barclai & moi, & l'amour que j'avois pour ſon Argenis, afin de moderer, diſoit-il, la violence de ma paſſion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle hiſtoire que nous avions écrite à la main quinze cens impreſſions de contre ſait, & je ne ſai combien de pechez originels, & de locutions étrangeres.* Sorel ennemi de Balzac, jugeoit comme lui du ſtyle de l'Argenis. *En ce qui eſt de l'Argenis*, dit-il (r), *ſi l'on eſtime ſon Langage Latin je vai bien au contraire, car il y a une infi-*

(i) *Cenſura Auctorum pag. 655.*
(k) *Jugem. ſur les Poetes t. 4. p. 152.*
(l) *Voilà un on dit qui a l'air d'un grand de fable.*
(m) *Dans la vie de Barclai mis devant de l'Argenis.*
(n) *Menage, remarques ſur la vie d'Ayrault pag. 232. 233.*
(o) *Voiez les ſecondes additions de Mr. Menage pag. 539.*
(p) *Mr. Menage a dit dans la page 231. que Barclai publia à Londres en 1610. l'apologie de ſon Euphormion, qu'il devoit à Charles Emanuel Duc de Savoie. Comment peut-il dire ici que la machine reponſe qui fut faite à une cenſure imprimée l'an 1620. obligea Barclai à faire lui-même ſon apologie?*
(q) *Diſcours ſeizieme parmi les Oeuvres diverſes p. m. 405.*
(r) *Berger extravagant l. 12. p. m. 834.*

Digitized by Google

ſent que Maphée Barberin qui l'aimoit beaucoup aiant été creé Pape lui fit de grans biens, & confera à ſon fils ainé un bon Benefice, & la charge de Camerier de ſa Sainteté. Les autres β diſent qu'il eut beſoin de ſe plaire à la culture des fleurs, & que ſans cela il n'auroit pas pu chaſſer le chagrin (M) de ſe voir ſi peu avancé. Ce qu'il y a de certain, eſt qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu Pape. Il ſe mêloit de poëſie, & pluſieurs connoiſſeurs pretendent γ que les vers Latins qu'on a de lui ſont excellens. On a parlé confuſément (N) de ſes Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri. Il retouchoit ſon Euphormion afin de le publier. Il laiſſa ζ l'Hiſtoire de la conquête de Jeruſalem, & quelques feuilles de l'Hiſtoire de l'Europe ‡. On n'a point pu dire qu'il fut envoié en (O) Ambaſſade par le Roi Jaques à la Cour de l'Empereur, à celle du Roi de Hongrie, & à celle du Duc de Savoie. Il ne dit rien de cela lors qu'il fait la deſcription † de la vie qu'il a menée auprès du Roi Jaques, & tout ce que l'on pourroit preſumer, ce me ſemble, ſeroit que ce Prince ſe ſervit de lui pour envoier aux Souverains quelques exemplaires du livre qu'il compoſa ſur leurs communs interêts, contre la pretenſion de la Cour de Rome.

BARCOCHEBAS, ou * BARCOCHAB, excita mille deſordres dans la Judée par ſes impoſtures, & attira ſur ſa nation une horrible calamité ſous l'empire d'Hadrien. C'étoit un Juif qui ſe debita pour le Meſſie, & qui trouva un fameux Rabin † qui aplaudit à cette impie pre-

β *Imperialis & Tomaſinus apud Paulum Freherum theatr. pag. 1515.*

γ *Voiez Baillet & Pope Blount aux endroits citez dans la remarque K.*

ζ Ha laſciato dopo ſe l'Hiſtoria *de bello ſacro*, ch'è la medeſima c'ha il Taſſo cantato nel ſuo Goffredo. *Franceſco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

‡ *Id. ib.*

† *In Præfat. Paræneſ. ad Sectarios.*

* *C'eſt-à-dire* fils de l'étoile. *Il s'appliquoit l'oracle du livre des Nombres ch. 24. v. 17.* une étoile ſortira de Jacob.

† *Il ſe nommoit Akiba. Voiez ſon article.*

(a) *Remarques ſur le Berger extravagant p. m. 698. Voiez auſſi ſa Bibliotheque Françoiſe pag. 182.*

(b) *Liv. 13. du Berger extravagant, & aux remarques ſur le 13. livre & ailleurs.*

(c) *Remarques ſur le Berger extrav. pag. 763.*

nité de nouveaux mots qui n'eurent jamais cours à Rome, de ſorte que ſi Saluſte revenoit au monde à peine les pourroit-il entendre. Il pretend ne (a) *ſurvre en cela que l'opinion des plus doctes, juſques là même qu'il y a eu quelcun qui a dit que Barclai parloit plûtôt François que Latin.* Il ne ſe contente pas de blâmer le ſtyle, il condamne (b) auſſi l'economie de l'Ouvrage, & il fait le procès à l'Euphormion fort durement. *C'eſt une Hiſtoire d'un homme de baſſe qualité*, dit-il (c), *mais elle eſt extremement naïſe . . .* „Ce (d) qui a donné cours à ce livre a été qu'il eſt en Latin, & que „ l'on n'avoit pas accoutumé de voir des Romans mo„ dernes en cette langue; mais l'on n'a pas conſideré „ auſſi qu'il vient bien pour l'Auteur, de n'avoir pas „ écrit en langage vulgaire, pource que l'on ne re„ marque pas qu'il n'entend rien à faire parler chaque „ perſonnage ſelon ſon eſprit, ce qui eſt la grace d'u„ ne Satyre. Il a au lieu force diſcours pedanteſques, & „ fera parler un valet avec les termes d'un maître d'é„ cole qui fait l'hiſtoire Greque & la Latine, telle„ ment que tout cela étant conſideré avec la baſſeſſe „ des avantures, l'on voit que la Satyre d'Euphor„ mion eſt l'Ouvrage d'un ecolier qui commence à ſe „ deniaiſer.„ Quand il fut devenu vieux il adoucit (e) un peu ſa critique, mais il conſerva du degoût pour l'Euphormion. Cette Satire a été, dit-il (f), *compoſée en Latin par* Jean Barclay, *& traduite en François par* Jean Berault Docteur en Medecine de la Faculte de Paris; *On y trouve beaucoup d'érudition, avec des cenſures de quelques vices du ſiecle, mais l'invention n'en eſt pas des plus ingenieuſes & des plus agreables qui ſe puiſſent trouver.* Nous avons deja vu ce que Scaliger penſoit de l'Ouvrage même d'Euphormion, voici le jugement qu'il faiſoit du ſtyle. *Il y a bien (g) des fautes que tout le monde ne connoîtra pas: comme aux vers de Mr. de Beze, il y a beaucoup de galliciſmes.* N'oublions pas que ce livre eut le même ſort que le traité de la puiſſance du Pape; il fut condamné par l'Inquiſition. Le Decret ordonne qu'on en retranchera certaines choſes, mais Nicius Erythreus m'aprend qu'il fut fait defenſe aux Libraires de le vendre, & à tous les particuliers de le garder & de le lire, & qu'avant cela il en avoit lu quelque choſe. (h) *Partem Euphormionis deguſtavi tum, cum nondum lata lex erat, ne bibliopola cuipiam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere ac legere.* Qu'on remarque bien ces paroles, & qu'on les compare avec quelques autres qui ſont à la page 77. On ſera ſurpris que la Cour de Rome ait tant mepriſé la Congregation de l'Index: on verra que Jean Barclai fut reçu à Rome avec cent careſſes, & qu'il reçut du Pape de grans bienfaits, à cauſe de la reputation qu'il s'étoit aquiſe par l'Euphormion. (i) *Romam venit, ubi cum* PRO *eo quod ex* EUPHORMIONE, *quem ediderat, celebratum ejus nomen eſſet, eſt ab omnibus humaniter exceptus. & à Paulo V. qui tum Romanam Eccleſiam Pont. fex adminiſtrabat, bonis omnibus, quibus ſponte ſe exuerat, amiſſis, in victu, veſtitu, ac ceteris omnibus ad vitam neceſſariis, magnifice ac liberaliter habitus.* Mr. Menage (k) a critiqué une choſe dans l'Epitre dedicatoire de l'Argenis. Barclai s'adreſſant au Roi Louis XIII. lui dit que le Prince dont il etoit né meritoit que pendant ſa vie on lui donnât le ſurnom de Grand, qui ne lui fut conferé qu'après ſa mort. *Eo ex parente genitus qui vel confeſſione hoſtium, ſæculi ſui ſummus* Magni *cognomen ferre vivus debuerat, quod vos moderatius extincto addixiſtis* (l). C'eſt un menſonge: le pere même de Jean Barclai en dediant ſon livre *de regno* à Henri IV. l'an 1600. le traite de HENRICUS MAGNUS. Mr. Menage confeſſe qu'il doit cette obſervation à Mr. Nubie.

(M) *De ſe voir ſi peu avancé.*] L'Auteur de la verſion Italienne de l'Argenis avoue (m) que les bienfaits de Paul V. & de Gregoire XV. ne furent nullement proportionnez au merite de Jean Barclai, ſoit, dit-il, que la fortune ſe plaiſe à perſecuter par tout la vertu, ſoit que le Pape ſe ſouvint que la pauvrete eſt la veritable mere (n) de la ſcience. Il inſinue que Barclai n'étoit pas bon econome, & que ſa nombreuſe famille, & ſon humeur liberale le reduiſoient un peu à l'etroit. *Ivs dunque ſi trattenerva il Barclaio con facolta non poco anguſte riſpetto la numeroſa famiglia, e gli ſuoi ſpiriti generoſi.* Barclai dans des vers Latins où il introduit la femme qui ſe fait peindre, ne ſe donne que deux garçons. Dans ſa vie Latine on cite ces vers, pour prouver qu'il avoit deux garçons & une fille. Quel jugement!

(N) *On a parlé confuſément de ſes Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri.*] I. J'ai deja dit dans les remarques B & C que cet Auteur a converti une piece de poeſie en une harangue. II. & qu'il a mis fauſſement à Rome la ſcéne du mariage de Jean Barclai. III. & ſa naiſſance à l'année 1586. IV. Il a tort de croire que le *Satiricon Euphormionis* de Barclai contienne cinq livres. Proprement parlant il n'en contient pas plus de deux, car le 3. n'eſt que l'apologie des deux autres; le 5. n'eſt point de Barclai, mais de Moritôt: & le 4. n'eſt point bâti ſur le modele des precedens. C'eſt le livre que l'Auteur intitula, *Icon animorum*. V. Mr. Moreri n'en ſavoit rien, puis qu'il a parlé de cet *Icon animorum*, comme d'un Ouvrage qui n'avoit rien de commun avec les cinq pretendus livres du *Satiricon Euphormionis*. VI. Si je ne me trompe tous les Ouvrages publiez par Jean Barclai contre ceux de la Religion ſe reduiſent à la *Paræneſis ad Sectarios*, qu'il aporta toute faite en Italie, & qu'il publia à Rome dès qu'il y fut arrivé. Neanmoins Mr. Moreri nous conte que Barclai publia des livres contre les Proteſtans, pendant la vie melancolique & ſolitaire qu'il menoit à Rome au milieu des bienfaits de Paul 5. & de *Gregoire 15. ſon ſucceſſeur*. La *Paræneſis ad Sectarios* fut imprimée l'an 1617. Gregoire 15. ne fut élu qu'en 1621. VII. Il ajoûte que Barclai publia auſſi en ce tems-là *Picon animorum*. Cela eſt faux. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres en 1614. deux ans avant que l'Auteur allât à Rome.

(O) *Qu'il fut envoié en Ambaſſade.*] Un Elogiſte, un faiſeur de vie ſe jette trop volontiers ſur les grans mots. Qu'un Prince choiſiſſe quelcun pour porter quelque paquet d'importance, vous verrez bientôt qu'un voiage de Courier ſera converti en Deputation extraordinaire, ou même en vraie Ambaſſade. Je veux croire que ſi les preſens d'Auteur que le Roi Jaques fit aux Princes furent confiez à Barclai, ce ne fut pas comme à un ſimple porteur: on lui rendoit aſſez de juſtice pour donner à la commiſſion quelque ſorte d'agrément; mais enfin ce meſſage fait ſi peu de bruit, que c'eſt ſe moquer du monde que d'oſer dire, (o) *Illius* (Regis magnæ Britanniæ) *nomine legationes obvoit ad Rodolphum Imperatorem, ad Matthiam Pannoniæ Regem, & ad* (p) *Emanuelem Philiberrum ducem Allobrogum.*

(d) *Ibid. pag. 765.* (e) *Biblioth. Franc. pag. 182.* (f) *Ibid. p. 193.* (g) *Scaligerana pag. m. 23.* (h) *Nicius Erythr. ubi ſupra pag. 74.* (i) *Id. ibid. p. 77.* (k) *Menag. ubi ſupra p. 232.*

(l) *Barcl. epiſt. dedic. Argen.*

(m) *Franceſco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

(n) *Cette propoſition eſt bien incertaine, & ſouvent très-fauſſe. Voiez le* haud facile emergunt quorum virtutibus obſtat res anguſta domi & curta ſuppellex *de Juvenal à la Satire 3. v. 164. Voiez auſſi la ſatire 7. au vers 56. & ſuiv.*

(o) *Dans la vie de Barclai, au devant de l'Argenis.*

(p) *Le Duc de Savoie en ce tems-là s'appelloit Charles Emanuel.*

Digitized by Google

pretenſion. Ce faux Meſſie s'accommoda merveilleuſement aux préjugez de ce miſerable peuple; il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes, & la premiere leçon de ſon Evangile fut qu'il faloit ſe ſoulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à perſuader cette doctrine, qu'il prit ſon tems lors que le zêle de religion mettoit les Juifs dans une colere ardente contre l'Empereur. Ce Prince venoit de fonder une β Colonie proche de Jeruſalem, & d'y établir l'idolatrie. Les Juifs regardoient cela comme une abomination inſuportable, & comme une profanation prodigieuſe des ſaints lieux; c'eſt pourquoi ils avoient beaucoup de diſpoſition à ſe ſoulever. Quelques-uns pretendent qu'on leur avoit (A) defendu la circonciſion; c'étoit les violenter en leur conſcience. Le Talmud allegue une autre (B) raiſon de leur priſe d'armes. On dit que leur Impoſteur emploia la même ruſe (C) qu'Eunus avoit pratiquée dans la Sicile, pour inſpirer aux eſclaves la reſolution de ſe revolter, c'eſt-à-dire, qu'il allumoit de la paille dans ſa bouche, afin qu'il parût vomir des flâmes. Il ſe fortifia en divers endroits; mais il choiſit la ville de Bitter pour ſa place d'armes, & pour le ſiege de ſon empire. On dit que pour éprouver le courage de ſes Sectateurs il demandoit qu'ils ſe coupaſſent un doigt, & que ſur les remontrances qui lui furent faites il fit ceſſer cette épreuve, & ſe ſervit d'une (D) autre invention. Il ravagea une infinité de lieux, & maſſacra une infinité de gens: il étoit principalement barbare (E) envers les Chretiens. L'Empereur averti de ces ravages, envoia des troupes à Rufus γ Gouverneur de la Judée avec ordre d'étouffer promptement cette ſedition. Rufus pour obeïr à cet ordre exerça mille cruautez, & neanmoins il ne put venir à bout de ſon entrepriſe. Il falut que l'Empereur retirât de l'Angleterre Julius Severus δ, le plus grand Capitaine de ce tems-là, & qu'il lui remît tout le ſoin de cette guerre. Ce General vint à bout des Juifs ſans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de les attaquer d'une autre maniere tant à cauſe de leur grand nombre, que parce qu'il les voioit faire la guerre en deſeſperez: il aima donc mieux les charger ſeparément, leur couper les vivres, les renfermer & les reſſerrer *: & enfin tout fut reduit au ſiege de Bitter † l'an 18. d'Hadrien. Le grand nombre de Juifs qui ſe jetterent dans cette ville fut cauſe qu'ils ſe defendirent long tems, &

β *Qu'il nomma Ælia Capitolina, de ſon nom & de celui de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un temple.*

γ *Euſebius Hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 6. p. 118.*

δ *Xiphilin in Adriano.*

* *Id. ib.*

† *C'eſt la 134. de* JESUS-CHRIST *en environ.*

(A) *Qu'on leur avoit defendu la circonciſion.*] Spartien (a) attribue à cette defenſe leur ſoulevement, *Moverunt ea tempeſtate & Judæi bellum quod vetabantur mutilare genitalia.* Il n'eſt pas hors d'aparence qu'on leur defendît de circoncir leurs enfans, veu que nous liſons dans Modeſtin qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire; on les avoit donc inquietez ſur ce chapitre, & ils avoient été obligez de recourir à la juſtice de l'Empereur. *Circumcidere Judæis filios ſuos tantum, reſcripto Divi Pii permittitur: in non ejuſdem religionis qui hoc fecerit, caſtrantis pœna irrogatur* (b). L'arrêt qu'ils obtinrent ſemble dire qu'ils circonciſoient dans l'occaſion les enfans qui n'étoient point nez de leur ſecte. Cela leur fut defendu ſous les peines établies contre la caſtration.

(a) *Spart. in vita Adriani cap. 14.*

(b) *Modeſtinus libro regularum apud Caſaubon. in Spartian. ubi ſupra.*

(B) *Une autre raiſon de leur priſe d'armes.*] On conte que les Juifs avoient de coutume de planter un cedre quand il leur naiſſoit un fils, & de planter un pin quand il leur naiſſoit une fille, & de ſe ſervir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lors que leurs enfans ſe marioient. On ajoûte que dans un voiage que la fille de l'Empereur fit en Judée, une piece de ſon chariot ſe rompit, & que ſes gens couperent un de ces cedres, & le lui porterent; que les Juifs ne purent ſouffrir cela, qu'ils ſe ſouleverent, & qu'ils tuerent ceux qui avoient abatu cet arbre. L'Empereur aiant apris que les Juifs s'étoient revoltez, marcha contre eux en grande colere & les extermina. (c) *Obcrus carpenti vaſtata eſt Bethara. In more fuit ut cum naſceretur infans plantarent cedrum, cum infantula, pinum; cumque nati contraherent matrimonium, ex iis conficerent thalamum. Die quadam tranſiit filia Cæſaris, & confractum eſt ei crus carpenti. Cedrum iſtiusmodi exciderunt atque ad eam attulerunt. Inſurrexerunt in eos Judæi atque eos ceciderunt. Relatum eſt Cæſari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Iſraëlis.* Les Juifs ſeroient tout-à-fait inexcuſables, s'ils s'étoient jettez dans la revolte pour un ſujet auſſi leger que celui-là. Ces pauvres gens ne ſavent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance que de donner une fille à l'Empereur Hadrien? Au reſte les pins ſont des arbres qui croiſſent (d) trop lentement, pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille eſt prête à le partager avec un homme; & pluſieurs auroient été bien à plaindre, ſi elles avoient été obligées d'attendre à ſe marier, que leurs pins euſſent aquis la taille requiſe.

(c) *In tractatu Talmudico Babyl. Gittin fol. 57. apud Joh. à Lent, de Judæorum Pſeudo-Meſſiis pag. 7.*

(d) *On en peut dire* Arbos Lenta venit ſeris factura nepotibus umbram. *Virgil. Georg. l. 2. v. 58.*

(C) *La même ruſe qu'Eunus avoit pratiquée.*] C'eſt ce que nous aprenons de St. Jerôme. (e) *Tu videliſet flammeus, immo fulmineus qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor ſeditionis Judaicæ ſtipulam in ore ſuccenſam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere videretur.* Voilà un homme dont les paroles étoient feu & flâme, tant au propre qu'au figuré. Quant à Eunus voici ce que Florus en a dit: (f) *Syrus quidam nomine Eunus (magnitudo cladium facit ut meminerimus) fanatico furore ſimulato dum Syria Deas comas jactat, ad libertatem & arma ſervos quaſi numinum imperio concitavit; idque ut divinitus fieri probaret in ore abdita nuce, quam ſulphure & igne ſtipaverat, leniter inſpirans flammam inter verba fundebat.* C'eſt un exemple qui aprend aux Souverains combien ſont à craindre dans un Etat ceux qui ſe vantent d'inſpiration. Ce fripon-là en contrefaiſant le fanatique fit prendre les armes à plus de 60. mille hommes, & donna beaucoup de peine au peuple Romain.

(e) *Apologia 2. adverſus Ruffinum.*

(f) *Florus l. 3. c. 19.*

(D) *Et ſe ſervit d'une autre invention.*] On conte qu'il tranchoit après lui deux cens mille hommes, qui s'étoient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les Sages n'aprouvant point une telle mutilation, lui deputerent des gens pour lui demander juſques à quand il mutileroit la nation Juifve, *uſque quo tuæ Judæos manos efficies?* Il repondit, *comment voulez-vous donc que je ſache eſſai de leurs forces?* On lui repliqua qu'il faloit qu'il n'enrôlât que ceux qui pourroient arracher un cedre du Liban à belles mains. Il crut ce conſeil, & il trouva encore deux cens mille hommes qui donnerent cette preuve de leurs forces (g). Voilà des fables Judaïques, me dira-t-on. Il eſt vrai, & c'eſt ſur ce pied-là que je les debite; & c'eſt par là qu'elles apartiennent mieux à ce Dictionaire.

(g) *In Madraſch Rabbota Megillot fol. 67. apud Jo. à Lent ubi ſupra, p. 10. 11.*

(E) *Il étoit principalement barbare envers les Chretiens.*] A la verité il faiſoit un grand carnage des Gentils, mais ſans exiger d'eux qu'ils renonçaſſent à leur religion. Il ne faiſoit le convertiſſeur qu'envers les Chretiens; je dis le convertiſſeur à la Dragonne, & pis encore peut-être (h), car il condamnoit au dernier ſupplice ceux qui ne vouloient pas abandonner JESUS-CHRIST, & le charger de maledictions. C'eſt ſur quoi Juſtin Martyr a pouſſé des plaintes. (i) *Proximo namque bello Judaico Barchochebas defectionis Judæorum dux & princeps, ſolos Chriſtianos ad gravia ſupplicia miſi Chriſtum abnegarent & maledictis inceſſerent, protrahi juſſit.* David Gans (k) ne nie point qu'en ce tems-là ceux de ſa nation n'aient fait couler des torrens de ſang. Je croi même qu'il repreſente la tuerie beaucoup plus funeſte qu'elle ne le fut. Il pretend que dans la ſeule ville d'Alexandrie ils tuerent plus de deux cens mille perſonnes, & que dans l'Ile de Cypre, & au voiſinage ils ne laiſſerent perſonne de reſte. *Tunc Judæi Biterenſes uxorem eum* (Barcocheben) *& elegerunt ipſum in regem ſuper ſe, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt ex Romanis & Græcis qui in Africa innumerabiles inſtar arenæ maris, ſimiliter fecerunt Ægyptiis: incola urbis Alexandrinæ etiam ex Romanis interfecerunt ultra bis centena millia. Qui in Cypria, occiderunt omnes plane gentes vicinas, ut ne ſuperſtes quidem remaneret.* Voiez ce qui ſera dit ci-deſſous (l) touchant l'omiſſion d'une formule dans la lettre d'Hadrien. O guerres de Religion, que vos cruautez ſont horribles!

(h) *Je me ſers de ce peut-être, parce que pluſieurs perſonnes pretendent que l'alternative de l'abjuration, ou de la mort eût été un moindre mal que ce que l'on a fait faire en France par les Dragons l'an 1685.*

(i) *In Apologia pro Chriſtianis ad Antoninum Pium.*

(k) *In Germine Davidis ad ann. 880. millenarii quarti, apud à Lent p. 9.*

(l) *Dans la remarque I.*

& que la diſette les ſoumit à de dures extremitez †. Après la priſe de cette ville la guerre ne finit pas entierement, mais elle ne dura pas beaucoup: Barcochebas y perit 1, & les Juifs n'ont pas manqué (F) d'inventer des fables là-deſſus. La maniere dont Hadrien diſperſa les reſtes (G) de cette malheureuſe nation fut deſolante. Mais il ne faut pas ajoûter foi à tous les contes (H) des Rabins ſur ce ſujet. Cette guerre coûta beaucoup de ſang * aux Romains. Si je raporte dans les remarques pluſieurs faits qui concernent cette guerre, c'eſt parce que l'article d'Hadrien renvoie ici mon lecteur, & il a falu ſe ſervir de ce renvoi, afin que l'article de cet Empereur fût moins prolixe. Les Auteurs Juifs ſupoſent qu'Hadrien (I) fut en perſonne à cette

† *Euſeb. ubi ſupra.*

1 *Id. ib.*

* *Voiez la remarque* E.

(a) *Jo. à Lent ubi ſupra pag. 64. ex Echa Rabbati.*

(b) *Xiphilin. in Adriano.*

(c) *Hieronym. in Jerem. c. 31. pag. 342. b.*

(2) *Chronic. Alex. pag. 596.*

(3) *Chron. Alex. ib.*

(4) *Hieron. in Zac. c. 11. pag. 272. d.*

(5) *Id. in Iſ. c. 6. p. 31. d.*

(6) *Euſeb. ubi ſupra, & Demonſtr. Evang. l. 8. c. 38. p. 71. a. Juſtin. Apol. 2. p. 84. b. c. Dial. p. 234. a.*

(7) *Juſtin. p. 84. b. Sulpic. Sever. lib. 2. p. 149.*

(8) *Euſeb. Hiſt. Eccl. p. 118. d. Hier. in Iſ. l. 3. p. 237.*

(9) *Apolog. c. 21. pag. 20. d.*

(10) *In Judic. c. 13. p. 224. 225. c. 6. p. 31. d. In Daniel. cap. 9. p. 595. d.*

(11) *Scaliger. Iſag. l. 1. c. 6. pag. 45.*

(e) *Tillemont, Hiſt. des Empereurs. t. 2. pag. 501. 502. 503.*

(F) *D'inventer des fables* ſur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit (a) qu'après la priſe de Bitter la tête de Barcochebas fut portée à l'Empereur Hadrien, & qu'il demanda, *qui eſt-ce qui l'a tué?* & qu'il ordonna au ſoldat qui repondit *c'eſt moi*, de lui aller chercher le corps. Le ſoldat y étant allé trouva un ſerpent autour du cou de Barcochebas. L'Empereur aiant vu ce corps dit, *ſi cet homme n'avoit été tué par ſon propre Dieu, qui eſt-ce qui auroit jamais pu lui faire du mal?*

(G) *Diſperſa les reſtes de cette malheureuſe nation.*] C'eſt à bon droit que j'emploie le mot de *reſtes*, car le nombre des Juifs qui perirent dans cette guerre eſt innombrable. L'abreviateur de Dion (b) raconte qu'on leur raſa une cinquantaine de fortereſſes, & 985. bourgs très-conſiderables; qu'on leur tua dans les courſes ou dans les combats 580. mille hommes, & que le nombre de ceux qui periront par la faim, par les maladies & par le feu eſt infini: deſorte que preſque toute la Judée demeura deſerte. Voions maintenant ce que l'on fit à ceux qui purent ſurvivre à une telle deſolation. *On* (1) *en vendit un nombre incroyable de toute ſorte d'âge & de ſexe en* (2) *une foire très-celebre apellée* du Terebinthe, *au même prix que les chevaux. C'eſt pourquoi les Juifs avoient cette foire en horreur. . . . . Ceux* (3) *qui ne purent être vendus à la foire du Terebinthe furent menez à Gaza, & là expoſez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'apelle encore à preſent la foire d'Adrien, dit la Chronique d'Alexandrie. Ceux* (4) *que l'on ne put vendre dans la Paleſtine furent tranſportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages & par la famine, ou furent tuez par les Payens. . . . Quand la guerre fut finie, Adrien défendit à tous les Juifs par un Edit* (5) *affiché publiquement, de mettre* (6) *jamais le pied dans Jeruſalem ſur peine de la vie, & on* (7) *mit des gardes exprès pour les empêcher d'y entrer. Cette loi* (8) *leur défendoit même d'en approcher, & de ſe trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit être vuë. Tertullien* (9) *& S. Jerôme* (10) *vont encore plus loin, & étendent cette défenſe à la Judée toute entiere, & les Juifs* (11) *ſemblent en demeurer d'accord, lors qu'ils parlent du jour qu'ils ont inſtitué à cauſe du decret, par lequel il avoit été défendu à leurs peres d'entrer dans le pais de la Judée.* L'Auteur (c) dont j'emprunte ce paſſage avec toutes ſes citations, fait une remarque ſur la foire du terebinthe. Il obſerve que *St. Jerôme* (12) *dit en un endroit que* les Juifs furent vendus *au pavillon d'Abraham, où il ſe tient, dit-il, tous les ans une foire très-frequentée.* Cela *n'eſt pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré* [près d'Hebron] *& où il avoit reçu trois Anges, il y avoit encore dans le quatriéme ſiecle un arbre de terebinthe, que ceux du pais diſoient être là depuis le commencement du monde.* Voiez la remarque G de l'article d'Abraham: retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, & les tranſporta en Eſpagne, à ce que diſent quelques (d) Auteurs. Il y a beaucoup d'aparence qu'une partie des faux cultes que cet Empereur établit dans la nouvelle ville de Jeruſalem, ne commença qu'après la ruine de Bitter, & la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus ſenſibles coups que cette malheureuſe nation eut à ſoutenir. Hadrien fâchant l'horreur qu'elle avoit pour les pourceaux, en fit (13) placer un de marbre ſur la porte qui menoit à Bethlehem. Il fit ſervir à la conſtruction d'un theatre, & à celle de divers temples (14) les pierres du temple de Salomon. On mit deux de ſes ſtatuës, & quelques Idoles à la place où avoit été ce temple (15). La ſtatuë de Jupiter fut miſe au lieu de la paſſion de nôtre Seigneur. C'eſt ce que dit (16) St. Paulin: mais, ſelon (17) St. Jerôme, la ſtatuë de Jupiter fut miſe où JESUS-CHRIST reſſuſcita, & celle de Venus où il mourut. La caverne où il naquit fut (18) profanée par le temple, & par le culte infame d'Adonis. Voiez Mr. de Tillemont (e) de qui j'emprunte ces choſes.

(H) *A tous les contes des Rabins ſur ce ſujet.*] Ils diſent (f) que la tuerie fut ſi grande dans Bitter, lors que les Romains s'en furent rendus les maîtres après un ſiege de trois ans & demi, que les chevaux marchoient dans le ſang juſques à la bouche. Le ſang, continuent-ils, rouloit avec tant de force, qu'il entraînoit des pierres de la peſanteur de 4. livres, & qu'il entra dans la mer l'eſpace de 4. milles. Or il y avoit 4. milles de Bitter juſques à la mer. Hadrien avoit un vignoble long de 18. milles, & large d'autant; (c'eſt la diſtance de Tiberiade juſqu'à Zipori) il y fit une haie ou une cloiſon des corps de ceux qui furent tuez dans Bitter: car il ne voulut pas permettre qu'on les enterrât; ils ne furent enterrez que ſous le regne de ſon ſucceſſeur. Il y (*) avoit deux rivieres dans la vallée de Jadaim, deſquelles l'une couloit d'un côté, l'autre de l'autre; les Rabins ſupoſerent que l'eau ne faiſoit que les deux tiers de ces rivieres, le ſang faiſoit l'autre tiers. Les Gentils n'eurent nul beſoin pendant 7. ans de fumer leurs vignes; elles étoient aſſez fertiles aiant été abreuvées du ſang des Juifs. Le ſang entraîna des pierres d'une groſſeur demeſurée, & entra 40. milles dans la mer. (g) *Quamvis ſanguis rapiebat ſecum petras magnitudinis quadraginta modiorum, donec ad quadraginta milliaria uſque in Oceanum flueret.* On trouva ſur une ſeule pierre juſqu'à 300. cranes de petits enfans. Il y a dans ces expreſſions Rabiniques quelques traits du ſtyle que Rabelais fait ſervir à repreſenter les qualitez, ou les proüeſſes de ſon Gargantua, & de ſon Pantagruel. Mais raportons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avoit dans cette ville 400. Colleges, & dans chaque College 400. Regens, qui avoient chacun dans ſa claſſe 400. diſciples. Aux premieres attaques les Ecoliers ſe ſervirent de leurs (h) poinçons pour tuer les ennemis; mais après la priſe de la ville, ils furent empaquetez avec leurs livres, & jettez au feu. *Iſta pabes principio haſtes impetum facientes graphiis ſuis confodiebat: cum vero hi prævalerent, urbem capeſſent, involverunt puerulos illos cum libris ſuis, oſſaque igne ſic cremarunt* (i). Les Juifs pretendent qu'Hadrien fit perir deux fois plus de gens de leur nation, que Moïſe n'en retira du pais d'Egypte, & ils le tiennent pour un plus grand deſtructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonoſor & Titus (k). Un de leurs meilleurs Chronologues aſſûre que la peſte que fit leur nation au tems de Nebuſaraddan, ou au tems de Titus, n'égala point celle qu'Hadrien lui fit ſouffrir; car le Talmud porte qu'il perit à Bitter quatre millions de perſonnes, *quadringentas myriadas.* Neanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une hymne pour le 9. jour du mois Ab, auquel fut donné l'Edit d'Hadrien qui leur defendoit de mettre le pied dans la Judée: il y a, dis-je, une hymne où Nabuchodonoſor & Hadrien ſont regardez comme deux grans fleaux de la nation ſans aucune inegalité. Cette hymne les nomme ſouvent, mais elle ne parle qu'une fois de Veſpaſien & de Tite; elle fait mention de 480. Synagogues brûlées par Hadrien. (l) *Recordare Domine quales fuerit Adrianus, crudelitatis conſilia amplexus, conſuluit idola ſe perverteretis. Et ſuſtulit, combuſſitque quadringentas & octoginta ſynagogas.*

(I) *Qu'Hadrien fut en perſonne à cette guerre.*] Euſebe dit expreſſément que cet Empereur envoia des troupes au Gouverneur de Judée, afin de châtier la revolte de Barcochebas, & ne dit point que ce Prince partit enſuite lui-même. L'abbreviateur (m) de Dion ne parle que des Generaux qui furent envoiez en Judée par Hadrien. Il remarque que pendant que cet Empereur ſejourna dans l'Egypte & dans la Syrie, les Juifs mecontens de la conſtruction d'*Ælia Capitolina* n'oſerent branler, mais qu'ils prirent les armes ouvertement dès qu'ils le ſurent éloigné. Il ajoûte qu'Hadrien envoia contre eux les meilleurs de ſes Generaux, & nommément Julius Severus. C'étoit là le lieu de dire s'il fut en perſonne au châtiment des rebelles; cependant cet Ecrivain ne le dit pas: d'où il ſemble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors

(c) *Tillemont ubi ſupra pag. 509.*

(f) *Voiez le livre Echa Rabati ſuper Thren. 11. v. 2. apud Noldium de vita & geſtis Herodum pag. 453.*

(*) *In Tractatu Talmudico Giſſin, apud à Lent p. 16.*

(g) *Ibid. p.*

(h) *Inſtrument avec quoi on écrivoit en ce tems-là.*

(i) *Ibid. apud eumdem à Lent pag. 13.*

(k) *Voiez Jo. à Lent pag. 14.*

(l) *Apud eumdem à Lent pag. 18. 19.*

(m) *Xiphilin in Adriano.*

(11) *In Zachar. c. 8. pag. 162.* (d) *Apud à Lent pag. 17.* (13) *Hieron. in Chron.* (14) *Euſeb. Demonſtr. l. 8. c. 3. p. 406.* (15) *Iter Burd. pag. 43. 2. Sulpic. Sever. l. 2. pag. 149.* (16) *Epiſt. 11. pag. 134. 135.* (17) *Epiſt. 13. p. 102.* (18) *Paulin. ubi ſupra.*

Digitized by Google

cette guerre, qu'il assiegea & qu'il prit la ville de Bitter, & qu'il disputa avec un Rabin (K) sur le dogme de la resurrection des morts. Le fait est curieux : on le verra dans les remarques. Eusebe [a] suppose qu'Hadrien fit cette guerre par ses Lieutenans. On peut au moins tenir pour très-faux qu'Hadrien ait commandé en Judée les troupes de Trajan son oncle, lors de la rebellion de Barcochebas. L'Historien Juif David Gans [γ] s'est fort trompé en cela. Quelques-uns prétendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite & l'autre sous Hadrien, & que le premier n'aiant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit fut tué comme un imposteur, & un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allegua un [δ] passage de l'Ecriture qui porte, selon la glose des Juifs, que le Messie saura discerner (KΔ) par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable; & comme on trouva que ce pretendu Messie n'avoit pas le nez assez bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment [ζ] n'est pas fort suivi.

[a] *Hist. Eccles. l. 4. c. 6.*

[γ] *Tandem Trajanus Imperator militi Adrianum sororis suæ filium (cette parenté est fausse) Ducem exercitus contra ipsos. David Gans in germine Davidis ad ann. 1880. apud Lent de Pseudo-Messiis pag. 9.*

[δ] *Esaïæ chap. 11. v. 3.*

[ζ] *Noldius de vita & gestis Herodum pag. 391. soutient ce sentiment. Lent ubi supra pag. 14. le rejette.*

BARDE (JEAN DE LA) Conseiller d'Etat, Marquis de Marolles sur Seine, a été Ambassadeur de France en Suisse sous le regne de Louïs XIV. Il avoit été premier * Commis de Mr. de Chavigni Secretaire d'Etat. Il se trouva aux Conferences de Munster, comme Ministre du second ordre, & l'on tâcha de (A) le faire traiter d'Excellence, mais on n'y reüssit pas. Il avoit déjà été nommé pour l'Ambassade de Suisse. Il servit fidelement & habilement la France pendant tout le cours de cette Ambassade. Il a fait en Latin l'Histoire de France depuis la mort de Louïs XIII. jusques en l'année 1652. Cet Ouvrage fut long tems (B) attendu comme un chef-d'œuvre; il fut imprimé enfin l'an 1671 †. & bien reçu du public. Le style en est bon; les

* *Voiez Wicquefort de l'Ambassad. t. 1. pag. 959.*

† *C'est en quarto de 780. pages.*

alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une remarque qui insinuë qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet Empereur n'emploia point en écrivant au Senat le preambule ordinaire, *Si vos liberique vestri valetis bene est, ego quidem & exercitus valemus.* Un Prince qui se sert de ce début, doit être à l'armée, ce semble, & s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment ni en tems de prosperité, ni en tems d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette remarque, s'il eût cru qu'Hadrien étoit près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lors qu'il écrivit au Senat. Je repons que ce n'est point une grande difficulté, car en 2. lieu on peut dire que l'absence d'Hadrien fut cause qu'il n'employa point cette formule; d'où il s'ensuivroit que Dion n'a pas connu toutes les causes de cette omission, en croiant qu'elle ne venoit que de la perte qu'on avoit faite. On peut dire en 2. lieu qu'un Empereur éloigné de son armée pourroit fort bien se servir de cette formule, dans une lettre où il feroit savoir au Senat les bonnes nouvelles que ses Generaux lui auroient écrites. Enfin on pourroit soutenir à Dion que la victoire remportée sur les Juifs fut si complete; & qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulevement, qu'encore que l'armée Romaine eût essuié de grandes pertes, il y avoit lieu d'écrire au Senat selon le style qu'on employoit dans les nouvelles de prosperité. Il se pourroit donc faire que cet Ecrivain auroit fait une fausse observation.

(K) *Qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de la resurrection des morts.*] La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, étoit de dire que les parties d'un cadavre se dissipoient en mille lieux. On lui repondit qu'il y avoit dans nôtre corps un petit os qui étoit incorruptible, & que ce seroit de ce petit os que Dieu referoit nôtre corps. Les Juifs pretendent qu'une rosée celeste amollira cet os, & qu'elle le fera croître, comme un peu de levain fait lever toute la pâte. [a] *Osiculum illud dicunt rore quodam cœlesti molliendum & extendendum ad instar fermenti quod in totam se massam diffundit, vel quemadmodum granum aliquod tritici in crisam se exporrigit.* Hadrien ne vouloit rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os, mais le Rabin avec qui il disputa lui en fit faire l'épreuve; cet os resista à tout; au feu, à l'eau, au marteau, &c. Voici tout un grand passage de Manassé Ben-Israël. [b] *Ajunt in spina dorsi aliquod osiculum esse, quod nunquam pereat: ex isto osiculo solo post interitum & annihilationem omnium aliarum partium, dicunt, hominem instauratum, restituendumque iri, in resurrectione mortuorum; juxta illud, quod in Bereshit Raba Parash. 28. legitur; Adrianus (cujus ossa commummantur) quæsivit ex R. Josuah filio Hanina, unde Deus benedictus germinare faciet hominem in futuro sæculo? respondit ille, ex . luz, seu osiculo spinæ. Rursus alter, unde nosti hoc? da mihi illud, inquit ille, osiculum, & te docebo: contudit illud in mola, sed non fusum est; conjecit in ignem & non consumpsit; conjecit in aquam, & non fritum est; imposuit incudi, malleoque cecidit; sed ne bilum communitum est: Imperator Romanus, sive quod videret resurrectionem mortuorum, sive quod animadverteret aliquod incorruptibile osiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus fruendi; vel quia, uti verisimilius est, hæsitabat ob difficultates eas, quas jam recensuimus, quæsivit ex R. Josua filio Hanina, unde, vel quomodo resituerentur mortui, quorum membra tam longe, latoque dispersa essent ac dissipata? Respondit ille R. Josuah, ex osiculo spinæ dorsi, appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quis antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim osiculum tale est, ut nequeat interire, quamvis bestia multos sit, qui illud devoret. Sunt qui arbitrentur, Davidem hujus osiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex iis non consumptum est.* Psalm XXXIV. 21. Ces reveurs auroient dû dire que ce petit os est le veritable siege de l'ame.

[a] *Hoornbeeck contra Judæos l. 8. cap. 5. pag. 556.*

[b] *Manasse Ben-Israel, de resurrectione lib. 2. cap. 15.*

Ce que les Juifs content d'un petit os nommé Luz, qu'ils disent être au dos de l'homme.

(KΔ) *Discerner par l'odorat si un accusé est innocent.*] Conferez avec ceci ce qui sera raporté dans la remarque C de l'article *Democrite.*

(A) *On tâcha de le faire traiter d'Excellence.*] Mr. de Wicquefort (c) le raconte, & dit que les Plenipotentiaires de France firent leurs premieres tentatives auprès du Nonce, qui repondit qu'il n'en feroit rien. On vouloit qu'il donnât ce titre au Sieur de la Barde, & qu'il lui rendît la premiere visite. Les raisons de son refus furent qu'il *ne vouloit pas faire un exemple qui ne seroit suivi de personne*, ni rendre inutile Mr. de la Barde *qui rendoit de très-bons services à l'Assemblée.* Il l'auroit rendu inutile, parce que s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandoit, il l'auroit mis dans une espece de necessité de les demander à tous les autres Ambassadeurs, & de ne plus paroître en cas qu'ils lui fussent refutez, comme il seroit arrivé infailliblement. L'Ambassadeur de Venise imita le Nonce, & ainsi *la Barde fut obligé de se contenter des honneurs qu'on lui voulut bien faire. Il fit prier les Ministres qui étoient de la part de l'Empereur à Osnabrug, de le distinguer d'avec les autres Ministres du second Ordre, & puis qu'ils ne le pouvoient pas traiter d'Ambassadeur, qu'ils ne le traitassent pas aussi de Resident, & pourvu qu'on le traitât en tierce personne à la mode d'Italie, il ne pretendoit pas la place d'honneur aux visites ni aux Conferences.* Dans le fond *ses lettres de creance pour les Cantons Suisses, ne le pouvoient pas faire considerer à Munster ni à Osnabrug.* Mr. de la Barde s'est plaint d'un Ecrivain Italien qui n'avoit pas parlé de ces choses comme il falloit, & il pretend l'en convaincre en racontant que les Plenipotentiaires de France le traiterent toûjours comme Ambassadeur, & qu'ils n'eussent pas pu s'en dispenser, veu que les Patentes du Roi, & toutes les lettres de la Cour lui donnoient ce caractere. [d] *Avaxius ac Servanus hunc haud secus ac seipsos invicem habuere; neque aliter poterant, cùm regio diplomate atque omnibus Regis atque Mazarini ad se atque ad alios litteris legatus esset appellatus. Id eo accuratius mihi describendum fuit, quod homo quidam Italicus eâ de re secus scripsit ex alienâ libidine, atque invidiâ in Labardæum: nam id illi ipsi tribuere nolim, qui in hujusmodi rebus etiam supra verum aliis favet, hos cùm Residentes, aut ad minores Principes absque ullo Titulo missi essent, Legatos nihilo secius appellando.*

(c) *Traité de l'Ambassadeur tom. 1. pag. 362.*

(d) *Labat dans, Histor. de rebus Gallicis l. 4. p. 189. ad ann. 1646.*

(B) *Long tems attendu comme un chef-d'œuvre.*] „ Mr. de la Barde nous prepare une histoire Latine, „ dans laquelle nous devons avoir ou nôtre Salluste, ou „ nôtre Virgile.„ C'est ce que le Pere le Moine voulut bien aprendre au public, dans son traité de l'Histoire.

β *L'Abbé de Marolles, Denombrement des Auteurs.*

γ *En Latin* Barulum.

* *Voiez l'Apologie d'Herodote où l'on trouve quantité de morceaux de Barlette.*

† *Poſſevin. Appar. ſacr. t. 1. p. m. 610.*

‡ *Altamura, Biblioth. Ordin. Praedicat. pag. 195.*

les choſes y ſont narrées ſans flaterie, & avec beaucoup de conoiſſance des intrigues du Cabinet. L'Auteur a latiniſé ſon nom par celui de *Labardæus*. On ſe trouveroit depaïſé aux noms Latins qu'il donne aux gens, s'il n'avoit eu ſoin de mettre en marge les noms François. β „ Comme il „ étoit très-ſavant dans les matieres de Theologie, il s'eſt encore vu de lui un livre de controver- „ ſe en Latin, contre l'opinion (BΔ) des Proteſtans touchant l'Euchariſtie. „ Les Gazettes de Hollande nous ont apris qu'il mourut en 1692. à l'âge de 90. ans.

BARLETTE (GABRIEL) Moine Jacobin, ſe diſtingua vers la fin (A) du XV. ſiecle par une maniere de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur, que d'un Miniſtre de l'Evangile. Il étoit né à Barlette γ dans le Roiaume de Naples. Henri Etienne n'eſt pas le ſeul qui s'eſt recrié * contre cette maniere de prêcher, remplie d'une infinité d'explications baſſes, & tout-à-fait propres à inſpirer du mepris pour nos plus auguſtes myſteres; il s'eſt trouvé (B) des Catholiques Romains qui n'ont pas épargné là-deſſus Gabriel Barlette: & cela eſt beaucoup plus édifiant, & beaucoup plus glorieux aux Catholiques, que la peine que les (C) Dominicains ſe donnent de juſtifier ce Predicateur. Ses Sermons furent imprimez à Veniſe l'an 1571. en deux volumes *in* 8. On † a mis dans le premier tome les Sermons du Carême, l'autre volume contient les Sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Aſcenſion, & des autres fêtes. Il étoit encore en vie lors que les Turcs prirent ‡ Otrante l'an 1480. Quelques-uns de ſes amis l'ont voulu juſtifier, en diſant qu'il n'eſt point (D) l'Auteur des Sermons qui ont couru ſous ſon nom.

BARLEUS (MELCHIOR) natif d'Anvers, Poëte Latin au XVI. ſiecle, & fils de Lambert Barleus qui fut garde des Archives d'Anvers plus de 40. ans, fut élevé ſous de bons maîtres, & temoigna par divers (A) écrits tant en vers qu'en proſe les progrés qu'il avoit faits. L'un de ſes freres nommé Jaques quitta ſon païs pour la Religion, & ſe ſauva en Hollande, où après avoir été Regent de la Seconde dans le College de Leide, il fut apellé à la Brille, pour y être

(BΔ) *Contre l'opinion des Proteſtans touchant l'Euchariſtie.*] A-propos de cela je dirai ici qu'il s'apliqua pluſieurs années avec beaucoup d'aſſiduité à examiner ſur cette queſtion le ſentiment de quelques Peres, & à compoſer un gros volume de profondes diſcuſſions, mais tout-d'un-coup il lui monta dans la fantaiſie d'abolir ce grand travail, deſorte qu'un beau matin il jetta au feu tout ce qu'il avoit écrit là-deſſus. C'eſt ce que j'ai oui dire à Mr. l'Abbé de Brion ſon petit-fils Chanoine de Nôtre Dame de Paris.

(A) *Vers la fin du XV. ſiecle.*] Altamura dans ſa Bibliotheque des Jacobins place celui-ci à l'an 1470. d'où paroit que Poſſevin ne s'eſt abuſé que de deux cens ans. *Gabriel Barletta*, dit-il (a), *Neapolitani regni, Apulus, Ordinis autem Dominicani, Theologus & concionator utilis, cum floreret anno* 1270. Il ajoûte que ſes Sermons furent imprimez pluſieurs fois avant l'édition de Veniſe 1571.

(B) *Il s'eſt trouvé des Catholiques Romains.*] Pierre de (b) Vaucluſe a pouſſé vigoureuſement Barlette, & lui a reproché nommément l'impertinence de ſa reponſe à la queſtion, *comment la Samaritaine connut que* JESUS-CHRIST *etoit Juif.* Elle reconut cela, dit-il, à la circonciſion. Il faut avouër que ce Critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui étoit neceſſaire; car non ſeulement il ne parle pas des deux autres marques auſquelles ſelon Barlette cette femme reconut que JESUS-CHRIST étoit Juif, mais il attribue auſſi à Barlette d'avoir avance qu'elle vit que nôtre Seigneur étoit circoncis; or il eſt certain que Barlette ne s'eſt pas exprimé de la ſorte. *Prima ad habitum quem portabat . . . . . ſecunda quia Nazarenus in cujus capite novaculam non aſcendit . . . . . tertia vaſis ad circumciſionem: nullus alius populus erat circumciſus.* Il ne ſerviroit de rien à la juſtification de ce cenſeur, de dire que l'on a pu inferer des paroles de Barlette ce qu'il lui impute; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les conſequences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choſes échape-t-il non ſeulement à un Orateur, mais auſſi à un Auteur, dont il ne voit pas les conſequences les plus prochaines? Il eſt donc très-poſſible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conſequences, on lui impute ce à quoi il ne penſa jamais. Il faut donc ſi l'on veut critiquer exactement & de bonne foi, ſe preſcrire cette regle; *Accuſez les gens d'avoir dit preciſément ce qu'ils ont dit, mais faites vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter; marquez leur les conſequences qui en naiſſent, mais n'aſſurez pas qu'ils aient vu ces conſequences, & qu'ils les aient admiſes; attendez ce qu'ils diront, lors qu'ils auront ous dire qu'elles ſortent naturellement & neceſſairement de ce qu'ils ont dit.* Je ne ſaurois me figurer que Barlette ait été aſſez impudent, & aſſez extravagant pour avoir debité l'*impudoratam blaſphemiam*, que ſon cenſeur lui impute en ſi beau Latin. Il ſuffit de l'accuſer de n'avoir ſu ce qu'il diſoit avec ſa troiſiéme marque. J'abandonne donc ſon critique à la colere (c) d'Altamura. On a été plus exact dans la cenſure d'un autre Sermon. Il s'agit dans cet autre Sermon de ſavoir pourquoi le Saint Eſprit differa dix jours ſa venuë dans le monde. Barlette attribuë cela à la peur d'être traité de la maniere que le Fils de Dieu l'avoit été, & il ne fait finir la diſpute entre le Pere & le St. Eſprit que par cet expedient. Le St. Eſprit s'aviſa de prendre la forme de vent, & de feu, afin de ne courir aucun riſque parmi les hommes. Que peut-on dire de plus bas, & de plus indigne de la majeſté de Dieu?

(C) *La peine que les Dominicains ſe donnent.*] Pour commencer par le Sermon de la Pentecôte, je remarque qu'Altamura eſt ſi éloigné d'avouer qu'il y ait là rien à reprendre, qu'au contraire il y trouve un art merveilleux de repreſenter l'endurciſſement de l'homme, & il eſt fort ſurpris qu'on ait oſé faire ce procés à un tel Predicateur. (d) *Tanti nominis concionatorem, tantoque cum fructu verbum Dei diſſeminantem, ut adhuc vigeat ad perpetuum tanti viri decus communis in Italia prologuium*, (e) NESCIT PRAEDICARE QUI NESCIT BARLETTARE. Pour ce qui eſt du fond de l'autre objection, il y repond très-mal, car il pretend que ſelon Barlette la Samaritaine conut à l'habit & à la chevelure que JESUS-CHRIST etoit Juif, d'où en raiſonnant elle tira cette conſequence, *il eſt donc circoncis.* Encore un coup le plus court eſt de dire, que ce pauvre Predicateur ne ſavoit ce qu'il diſoit avec ſa troiſieme marque; il n'auroit ſu où il en étoit, s'il l'avoit priſe pour un objet du raiſonnement.

(D) *Qu'il n'eſt point l'Auteur.*] Leandre (f) Alberti ſe vante d'avoir conu en ſa jeuneſſe l'ignorant qui forgea ces indignes productions, qui ont couru ſous le nom celebre de Barlette. Il y a lieu de s'étonner que le nouveau Bibliothecaire de l'Ordre n'ait pas allegué cette raiſon pour juſtifier ſon confrere, & l'on diroit qu'il n'a oſé s'en ſervir, parce qu'on a reconu que le fait avance par Leandre Alberti n'eſt pas veritable. Mais qu'il le ſoit ou non, il eſt du moins fort certain que dans les Ecrits qui ſont inconteſtablement de Barlette, il y a des choſes impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaucluſe y a cenſuré. C'eſt à tort que Mr. Moreri ſoutient que *divers Auteurs Proteſtans ſe ſont ſervis de ſes ſermons pretendus de Barlette, pour tourner en ridicule les Catholiques, & qu'entre ceux-là Henri Etienne eſt des premiers*; car j'oſe bien mettre en fait que les Sermons d'où Henri Etienne a tiré ſes railleries, ne ſont pas ceux qu'Alberti attribuë à un impoſteur. La diſpute entre le Pere & le St. Eſprit eſt une des gaietez de Henri Etienne; or Altamura la reconoit pour un enfant legitime de Barlette.

(A) *Par divers écrits tant en vers qu'en proſe.*] En voici les titres; *Brabantiados libri V. & Antverpia encomium. De Diis Gentium libri duo*, en vers elegiaques, à Anvers 1562 (g). *De raptu Ganymedis libri tres* (b), *& bucolica*, à Anvers 1572. Une harangue *De vita humana felicitate*, cum adjuncto carmine *De rerum humanarum viciſſitudine* ad Gaſparem fratrem, à Anvers 1566 (i). *Hiſtoria de domus Auſtriacæ eminentia* (k).

(a) *Apparat. Sacr. t. 1. fol. 521. apud Altamur. pag. 518. Cette faute ne ſe trouve point dans l'édition de Cologne* 1607. *On y voit pag. 610. cum floreret anno* 1470.

(b) A Valle clauſa. *C'eſt un nom de guerre ſous lequel Theophile Raynaud s'eſt deguiſé.*

REGLE que doivent ſuivre ceux qui imputent certaines choſes à un Auteur.

(c) Peſſimè igitur à Valle clauſa falſavit ca- luminiaturus Barletæ ſententiam exſcribendo; reſpondet Samaritanam cognoviſſe Chriſtum eſſe Judæum videndo eum eſſe circumciſum. Ubi fraudulento ſilentio præterivit duas priores illius rationes, &c. *Altamura pag.* 519.

(d) *Id. ib.*

(e) *Il avoit déjà dit cela dans la page 195. avec une tirade de pompeux éloges.*

(f) *Deſcript. Ital. pag. m.* 370.

(g) *Valere André Bibl. Belg. pag.* 669.

(h) *Corvinus in Orat. funebri Caſpar. Barlæi.*

(i) *Valer. André, ib.*

(k) *Corvinus, ibid.*

Digitized by Google

être Recteur du College. Gaſpar Barleus (*B*) frere aîné de Melchior ſucceda à la charge d'*Archiviſte* que ſon pere avoit exercée; mais lors qu'Anvers eut été remis ſous le joug de la domination Eſpagnole, il ſortit de ſa patrie, & ſe retira en Hollande. Il y tranſporta ſon fils aîné qui étoit encore au berceau β, & dont je parle dans l'article ſuivant.

BARLEUS (GASPAR) neveu du precedent, a été Profeſſeur en Philoſophie à Amſterdam, & l'un des bons Poëtes Latins du XVII. ſiecle. Il naquit à Anvers * l'an 1584. Son pere qui étoit de la Religion ſe refugia en Hollande, dès que le Duc de Parme ſe fut rendu maître de cette ville. Il s'arrêta trois ans à Leide, après quoi il fut apellé à Bommel pour y être Recteur du College. Il exerça cette charge pendant 7. ans, & puis il mourut, aiant deſtiné ſon fils Gaſpar au miniſtere du St. Evangile. Ce Gaſpar étudia huit ans dans le College de la Province de Hollande à Leide, & puis aiant été reçu Miniſtre, il ſervit une Egliſe de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de Sous-Principal à celle de Principal de ce College, ne crut point que perſonne fût plus propre que nôtre Barleus à lui ſucceder. Sa recommandation fut efficace; Barleus fut fait Sous-Principal, & quelque tems après on lui donna la profeſſion de Logique dans l'Univerſité de Leide. Il ſe mêla ſi avant dans les diſputes des Arminiens, qu'il fut depoſé de toutes ſes charges, lors que le parti opoſé à celui-là eut pleinement triomphé l'an 1618. au Synode de Dordrecht. Barleus ſe mit alors à étudier en Medecine, & dans deux ans il ſe crut capable du Doctorat. Il en prit les degrez à Caen; mais il ne pratiqua preſque point. Il y eut de jeunes gens qui le prierent de leur faire des leçons de Philoſophie & de belles lettres, & comme il étoit rompu à cela, il ſe remit dans cette route, & recouvra même à Leide un caractere pour cette fonction. Les Magiſtrats d'Amſterdam aiant érigé une Ecole Illuſtre l'an 1631. lui offrirent la profeſſion en Philoſophie. Il l'accepta, & l'exerça dignement juſques à ſa mort arrivée le 14. de Janvier 1648 †. C'étoit un homme de grand merite. On a un volume de harangues qu'il prononça ſur divers ſujets, & qui ſont non ſeulement recommandables par le ſtyle, mais auſſi par le tour, & par divers traits d'eſprit. La poëſie étoit ſon fort: ſes muſes avoient beaucoup de fecondité, & ‡ d'élevation. Il n'y eut au monde pendant ſa vie preſque rien de grand dont il ne fit un pompeux éloge, lors que la raiſon d'Etat n'y (*A*) aportoit point d'obſtacle. Le Cardinal de Richelieu, & le Chancelier Oxenſtiern ne furent pas oubliez; encore moins oublia-t-on les conquêtes, & les beaux exploits du Prince d'Orange Frideric Henri. La Reine Marie de Medicis, & la magnifique reception qui lui fut faite ↓ à Amſterdam donnerent de l'exercice à l'éloquence de Barleus. Il avoit publié quelques Ouvrages de controverſe très-piquans (*B*) contre les adverſaires d'Arminius. Cette plaie ne ſe ferma jamais: il

β *Tiré de l'Oraiſon funebre de Gaſpar Barleus, prononcée à Amſterdam par Jean Arn. Corvinus le 18. de Janvier 1648.*

* *Par l'épitre Dedicatoire de ſes lettres on voit qu'il naquit le 12. de Février.*

† *Tiré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par Jean Arnold Corvinus. Le Diarium de Sibo Wiete met ſa mort à l'an 1647.*

‡ *Voiez les éloges que lui donne Borrichius, Diſſertat. de poët. pag. 140.*

↓ *En 1637.*

(*B*) *Gaſpar Barleus frere aîné de Melchior.*] Je ne doute point que Valere André n'ait pris ce Gaſpar pour celui qui a été Profeſſeur à Amſterdam, & dont les vers Latins ont fait tant de bruit. S'il l'a fait il s'eſt trompé lourdement, ce Profeſſeur étoit le neveu de Melchior, & non pas ſon frere. Si pour diſculper Valere André de ce côté-là, on ſoutenoit qu'il ne prend point les choſes de la maniere que je ſupoſe, on le mettroit dans le tort d'un autre côté; car quand on fait conoître un Auteur par ſes parens, on ne doit pas citer des parens qui ſoient inconus ou dans la Republique des lettres, ou dans le monde, & par conſequent ces paroles de Valere André, *Melchior Barleus, Antverpienſis, Gaſparis frater*, ſeroient frivoles ſi elles étoient entendues du frere de Melchior; car ce frere quoi qu'il ait regenté à Bommel eſt un ſujet inconu. Mr. Moreri a commis la même faute que Valere André.

(*A*) *Lors que la raiſon d'Etat n'y aportoit point d'obſtacle.*] J'emploie cette reſtriction, parce que j'ai lu dans les lettres de Barleus, qu'il ne voulut point faire un poëme ſur le couronnement de l'Empereur Ferdinand III. comme on l'en avoit prié. Il conſidera qu'il avoit à faire à gens ſoupçonneux, qui ne manqueroient pas de le decrier comme un penſionaire de la Maiſon d'Autriche; & d'ailleurs il ne voioit pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Guſtave ſur l'Empereur, il pût louër Ferdinand d'avoir aquis une grande gloire en faiſant la guerre aux Suedois. Voilà un Poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de ſa profeſſion qui ne ſont pas ſi ſcrupuleux? ils ont une plume à deux mains; non ſeulement ils preparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel (*a*) qu'il puiſſe être, mais même après l'evenement ils ſont des vers pour les deux partis. Je ne doute point qu'il n'y ait des Poëtes en Italie qui ont loüé, ou qui loueront Mr. le Dauphin & Mr. le Prince Louis de Bade ſur la Campagne de 1693. *Literas accepi Vienna*, ce ſont les paroles de Barleus (*b*), *quibus petitur uti Laudationi aliqua velim proſequi coronationem Ferdinandi tertii Imperatoris. Ego ſi ſapiam abſtinebo ab illa Laudatione religioſiſſime. Quamquam enim ea poſſem ſcribere quæ ad laudes Imperatoris faciant, nec Reip. noſtræ adverſentur, tamen prout ſunt noſtratium ingenia, judicarem me beneficio obſtrictum Auſtriacis. Scimus Cæſarem non quidem aperto Marte nos petere, ſed per latus Hiſpani nobis gravem eſſe. Laudavi etiam non ita pridem Guſtavum Suecia Regem, ejuſque adverſus Cæſarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob geſta adverſus Suecos feliciter bella, à prudentia mea impetrare non poſſum. Non ſum ambidexter, ſed ab omni adulatione alieniſſimus. Cuperem obſequi petitioni illuſtriſſimi Legati, ſed hoc cavendum ne dum foris benè, domi male audiam. Forte nimis ſum meticuloſus, ſed & illud certum illam Cæſaris laudationem à me profectam calumniis ſuſpicionibuſque opportunam fore.* La crainte de Barleus n'étoit point ſans fondement; & ſi la raiſon vouloit qu'il ne fit pas le Panegyrique de Ferdinand III. puis que la Hollande étoit en guerre avec la Maiſon d'Autriche, & qu'il ne faut pas qu'un Auteur ſouffle le chaud & le froid, la prudence n'exigeoit pas moins de lui qu'il ne ſe mêlât point de cet éloge. Ceux qui le croioient ami des Arminiens l'euſſent diffamé comme un ennemi de Dieu & de l'Etat, & ne ſe ſeroient pas contentez de le dire dans les maiſons, & dans les ruës. Au reſte ſi tous les Heros qu'il loüa le paierent auſſi bien que (*c*) le Cardinal de Richelieu, il n'eut pas ſujet de dire que la culture du Parnaſſe eſt celle d'un terroir ingrat.

(*B*) *Très-piquans contre les adverſaires d'Arminius.*] Il publia à Leide en 1615. un Ecrit intitulé *Bogermannus ἐλεγχόμενος, ſive examen epiſtolæ dedicatoriæ quam ſuis ad pietatem illuſtrium Ordinum Hollandiæ & Weſtfrifiæ notis præfixit Joannes Bogermannus Eccleſiaſtes Leovardienſis: in quo etiam crimina à Matthæo Slado impacta Eraſmo Roterodamo diluuntur.* L'année ſuivante il publia un livret dont voici le titre, *Diſſertatiuncula in qua aliquot Patriæ Theologorum & Eccleſiaſtarum malè ſana conſilia & ſtudia juſtâ orationis libertate reprehenduntur.* Il y avoit trop d'aigreur dans cette piece, & trop d'injures contre les Predicateurs; car il pretend (*d*) que l'on trouvoit en Hollande, *Viros prædicatorii ordinis vocales plus ſatis qui ad ſcribendos ſalutiferos libros inepti, ad prædicandam Chriſti ſapientiam elingues, tamen ad obtrectandum cum Magiſtratibus, tum diſſentientibus circa res religionis ſymmiſtis diſerti ſint & copioſi.* Dans la page ſuivante il dit: *Si templa aliquot Hollandiæ peragrare libeat Theologos quamplurimos in ſpermologos; concionatores in convitiatores; pacis præcones in factionum principes & ſchiſmatis faciendi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformata amplius, quam peſſimis aliquorum moribus deformata religionis antiſtites eſſe jurabis.* C'étoit outrager avec excés ceux que leur caractere lui devoit rendre venerables.

(*a*) *Conferez avec ceci ce que Macrobe* Saturn. lib. 2. cap. 5. pag. m. 337. *raporte d'un homme qui avoit inſtruit deux corbeaux, l'un pour feliciter Auguſte, l'autre pour feliciter Marc Antoine.*

(*b*) *Caſp. Barlæus, epiſt.* 334. pag. 668. *Cette lettre fut écrite l'an* 1636.

(*c*) *Ce Cardinal lui fit donner cinq mille francs pour ſon éloge, ſi l'on en croit Sorberiana*, pag. 40.

(*d*) *Pag.* 4.

il fut regardé (C) toute ſa vie comme un fauteur de cette ſecte, & il ſe trouva bien des gens qui murmurerent contre les Magiſtrats d'Amſterdam, de ce qu'ils entretenoient un tel Profeſſeur. On obſervoit de près toutes ſes demarches, & on ne lui pardonnoit rien. On cria contre lui d'une terrible maniere, à cauſe de certains vers qu'il avoit faits ſur le livre (D) d'un Rabin. Ses lettres ont été publiées * après ſa mort en deux volumes, mais le Sextus Empiricus que l'on attendoit de lui n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il étoit capable en fait d'Hiſtoire par la Relation de ce qui s'étoit paſſé dans le Breſil, pendant que le Comte Maurice de Naſſau en fut Gouverneur. Il publia cette Hiſtoire l'an 1647. Il a couru d'étranges bruits ſur ſa (E) derniere maladie.

* *Gerard Brandt ſon gendre les fit imprimer à Amſterdam l'an 1667. On en voit quelques-unes des principales dans le Recueil des lettres* Præſtantium ac eruditorum virorum *publié par les Arminiens* in 8. *l'an* 1660. *&* in folio *l'an* 1684.

rables. Cette invective fut traduite tout auſſi-tôt en Flamand. Je ne ſaurois bien dire ſi ce fut dans cette diſſertation qu'il traita de *nebulo* un certain Vincent Drielenburch qui s'étoit érigé en Prophete; mais ou dans cet écrit ou dans quelque autre il s'étoit ſervi de ce terme injurieux: ce qui (a) émut tellement la bile de ce perſonnage, qu'il publia un livre dans lequel après avoir traité Barleus de fripon & de ſcelerat, *nebulonem & ſceleſtum*, il s'engage à donner cent francs à la Diaconie de Leide, & à ſe livrer à la Juſtice afin que ſa punition ſerve d'exemple, en cas qu'on prouve par de ſolides raiſons qu'il eſt un fripon, *nebulo*. Peu après il parut un livre, où l'on pretendit prouver cela par dix raiſons inconteſtables. Drielenburch répondit à ces dix raiſons, & s'emporta extrémement contre Barleus. Celui-ci compoſa une Remontrance à Meſſieurs les Etats Generaux pendant ſon exil. Elle eſt datée de Francfort au mois d'Août 1620. & intitulée, *Fides imbellis, ſive epiſtola paranetica ad illuſtriſſimos & potentiſſimos Fœderatarum Provinciarum Ordines.* C'eſt une piece très-bien écrite, & où l'on repreſente grandement les maux des perſecutions, & les droits de la conſcience. Vous la trouverez dans les *Præſtantium & eruditorum virorum epiſtolæ* (b).

(a) Vincentius etiam Drielenburch ſuis prophetandi partibus non defuit, nam anno ſuperiore à Caſparo Barlæo in ſcripto quodam *Nebulonis* nomine deſignatus, id adeo Propheticæ ſuæ dignitati putavit eſſe injurioſum: ut edito mox ſcripto eumdem Barlæum Sceleſtum & Nebulonem nominaret. *Salomon Theodotus in Pacificatorio diſſidii Belgici, pag.* 176. 177.

(b) *A la page* 630. *& ſuiv. de l'édition* 1684.

(C) *Il fut regardé toute ſa vie comme fauteur de cette ſecte.*] Il eſt certain que depuis qu'il fut rehabilité dans l'Academie de Leide, il n'interrompit point ſes correſpondances avec les Arminiens. Sa 156. lettre apprend à Uytenbogard que Polyander Profeſſeur en Theologie à Leide avoit revelé à ſes amis, que (c) tout ce qu'il y avoit de moderation dans l'Ecrit que la Faculté de Theologie avoit publié contre les Arminiens venoit de lui; mais qu'il ſouhaitoit que ſi les Arminiens ſavoient cela ils ne le temoignaſſent pas, vu que ce ſeroit l'expoſer à l'indignation de ſes collegues. (d) *Rogavit me obnixe per D. Voſſium externumcum, vobis ut ſcriberem, ne ſi forte hæc res ad aures veſtras pervenerit, ejus in reſponſo veſtro meminiſſe velitis, ne collegarum ſuorum invidiæ ac odio, quorum jam famina jacta, miſer objiciatur.* La lettre ſuivante temoigne qu'un des collegues de Polyander lui avoit reproché d'avoir dit cela à Barleus, ennemi de l'Egliſe. *Tu hoc dixiſti Barlæo, quem ſcis eſſe hoſtem Eccleſiæ, qui illud ipſum ad Uytenbogardum, & Epiſcopium perſcripturus eſt.* Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paroît par les lettres de Barleus qu'il a toûjours été dans les opinions des Remontrans.

(c) Quidquid mollius leniusque ſcriptum reperitur in ſpecimine, à ſe profectum eſſe, reliqua aſperiora collegarum eſſe. *Barlæus epiſt.* 156. *pag.* 356. (d) *Ibid.* (e) Conſilia agitari uti libellus iſte Cenſoris Ordinibus Hollandiæ exhibeatur ut apparcat Barlæum & Remonſtrantes eſſe Socinianos. *Ibid. epiſt.* 388. *pag.* 675. (f) *Ibid. pag.* 674. 675. *Voyez auſſi pag.* 678.

(D) *Qu'il avoit fait ſur le livre d'un Rabin.*] Manaſſé Ben Iſraël l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII. ſiecle, publia un livre ſur la creation l'an 1634. Barleus fit une epigramme ſur ce livre, & ſouffrit ſelon la coutume qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il declaroit trop expreſſément qu'il preferoit la bonne vie à la verité des dogmes de ſpeculation. Un Theologien de Deventer lui fit là-deſſus une groſſe affaire; il publia un Ecrit où il ſoutenoit que l'épigramme étoit remplie de blaſphêmes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même (e) porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianiſme Barleus & tous les Arminiens. Barleus ſe defendit avec chaleur, & ſe mit bien en colere. Il ſoutint qu'on interpretoit malignement ſes paroles, & qu'on les falſifioit même afin de mieux colorer ſes chicaneries dont on ſe ſervoit, pour trouver des ſens auſquels il n'avoit jamais penſé. *Epigramma* (f) *quoddam eorum . . . quæſtiis & perverſis detorſionibus malignè interpretatur. Dicit ille epigrammate contineri varia quæ Eccleſiæ pernicioſa, religioni Chriſtianæ probroſa, & in Deum ac Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum impia ſunt. Socinianiſmum adhuc autori epigrammatis impingit &c. . . Cenſor peſſimo fide vocalem à carmine ſuſtulit, & ſuum ſubſtituit, maneamus pro vivamus. Senſus affingit verſibus mois de quibus ne per ſomnium quidem cogitavi.* Il proteſta qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il deteſtoit les dogmes des Socinens. Il ajoûta que quelques-uns ſeroient bien aiſes de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoient remportât un plus grand triomphe. (g) *Non ſum Socinianus nec fui unquam, imo hoſtis ſum iſtorum dogmatum acerrimus. Vellent quidam me eſſe qui explendi in me odii materiam ſollicitè quærunt.* Si ce jugement étoit faux, il n'étoit pourtant point éloigné de la vraiſemblance; car ceux qui ſe trouvent engagez dans les querelles de doctrine accuſent de tant de choſes leur adverſaire, qu'ordinairement parlant il ne ſauroit leur faire un plus grand depit, que de paroître autre qu'ils ne diſent. Quoi qu'il en ſoit, il étoit permis à Barleus de repouſſer la calomnie, mais il ne devoit pas faire des vers ſi outrageans contre le Theologien de Deventer, que peut-être Archilochus n'en faiſoit pas qui le fuſſent davantage. Ce Theologien au reſte s'appelloit Vedelius, & il intitula ſon livre *Deus Synagoga.* Un Profeſſeur (h) d'Utrecht le ſeconda dans cette attaque par un Ecrit qu'il intitula *Perſius redivivus*, & que Vedelius eut ſoin de faire imprimer. Voſſius ſe perſuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'inſulte de ces deux antagoniſtes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius le 15. de Decembre 1633. *Collega Barlæus jam tertium menſem laborat quartana. Metuitur ei à pœnarum. Ut convaleſcat non videtur idem (i) fore qui quondam. Affixit valetudinem opere properando quod nunc excuditur.* Eſt (k) *hoc de ingreſſu reginæ matris in urbem noſtram, & honore pompa ei exhibito. Typis prodibit auguſtis plurimis exornatum picturis. Atque hoc quod dixi non diſſimulat apud amicos. Sed multum metuo ne morbum hunc inde contraxerit, quod nimis ad animum revocaret quæ adverſus eum ſcripta ſunt à Doct. Vedelio, & Mag. Schoockio* (l). Je croi qu'en general les meilleurs amis de Barleus lui trouvoient trop de ſenſibilité pour la cenſure de ſon epigramme; car on lui conſeilloit de mepriſer ſes cenſeurs, & on lui en écrivoit beaucoup de mal. *Tibi ſum* (m) *auctor ut eos poſthac præterituræ malitiæ. Acerrima vindicta eſt contemtus: in malam rem homines ad civilia ingenia vexanda natos. Ex epigrammate ſcilicet quo Manaſſen Judæum non profundis convitiis, quibus in te Theologorum ordo aſperatus omnem Hæreticorum ſentinam in caput tuum infundet. . . Si verpum, apellam, recutitum tundere dixiſſes & virum, ut videtur non malum poëticis fœmmarum exagitaſſes, palmarium movuiſſes. . . . . Si quod mihi apud te eſt fides crabronem iſtas iterum duco poſthac negligo.* Aprius enim *poſt repulſam inſtans, & ubi excuſſeris veretrum omnes in aculeos advocans tanquam ipſe læſ.* L'épigramme de Barleus qui donna lieu à tant de fracas trouveroit ici ſa place, ſi elle n'avoit été inſerée depuis peu dans un petit livre (n) qui eſt entre les mains de tout le monde. Je m'étonne que l'on n'y ait inſeré qu'une tres-petite partie des vers de Barleus contre Vedelius; mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu penſer que l'endroit qu'on en raporte, montre que l'Auteur ſe moquoit des deux religions. Voici ce que dit Sorbiere: (o) *Cùm Vedelius novem ſuum in priori ſcripto analytico epigrammatis Barlæani* (p) *refutaſſet, ait*

. . . . . Quid tenebroſo
Calumniator probra delitet antro,
Et exoleta ſave tergiverſator
Arceſſis orco monſtra perdita fœtæ?
Cur verſipellis Sarmata malas voces
Portenta fidei, exibilata Soueſis
Commenta verbis africas ferinatis?

Quæ ſane nec Calvinianis ſatisfacere nec aliis, ſed utriuſque religionis indebro habita poëtam merito ſuſpectum reddidere. Il faut rêver ou être ivre pour juger ainſi; car les vers qu'on vient de lire ſont les plus piquans que l'on puiſſe faire contre le Socinianiſme, & l'on ne ſauroit temoigner plus vivement que fait Barleus combien il deteſtoit d'être ſoupçonné de cette hereſie. La proſe de cet Auteur que Sorbiere avoit citée peu auparavant, ne tonne pas moins contre cette ſecte.

(E) *Il a couru d'étranges bruits ſur ſa derniere maladie.*] J'ai ouï dire qu'il croioit être de verre, & qu'il craignoit

(g) *Ibid. pag.* 679.

(h) *Martin Schoockius. Voyez Voſſius Diſput. ſelect. vol.* 1. *pag.* 1156.

(i) *L'événement ne confirma point ceſte conjecture. On en fait tous les jours de ſemblables qui ſe trouvent fauſſes.*

(k) *Voilà notre Gallicisme tout pur.* C'eſt celui de l'entrée.

(l) *Epiſt. præſt. & eruditor. virorum, pag.* 796. *edit. in fol.* 1684.

(m) *Rochus Honerdius in epiſtola ad Barlæum, ibid. pag.* 795.

(n) *Dans la* Sorberiana *pag.* 37. *&* 38. *edit. de Hollande* 1694.

(o) *Ibid. pag.* 39.

(p) *C'eſt ſans doute une fauſſe d'impreſſion. L'Auteur avoit dit peut-être ſilui ſſet, car outre qu'il eſt faux que Vedelius ſe ſoit nommé au premier écrit, les vers allegués ſuppoſent qu'il avoit ſupprimé ſon nom.*

Digitized by Google

maladie, & ſur (F) ſa mort, mais on ne peut gueres ſavoir au vrai ce qui en eſt: il faut faire peu de fond ſur les bruits de cette nature; car on ſait par cent exemples que pour peu qu'un Auteur ſe ſoit diſtingué, la renommée fait d'une mouche un élephant ſur les diſgraces corporelles ou domeſtiques qui lui ſurviennent: & d'ailleurs ceux qui ſavent tout le myſtere ſont ordinairement des perſonnes qui n'avoüent point ce qui fait quelque deshonneur.

BARLEUS (LAMBERT) frere du precedent, nâquit à Bommel ß en Gueldre l'an 1595. Il a été Profeſſeur en Grec dans l'Academie de Leide. Avant cela il avoit été Regent de Seconde * dans un College d'Amſterdam, & avant que de regenter cette claſſe il avoit été le Miniſtre du Baron de Langerac, Ambaſſadeur de Hollande en France †. Il fut apellé à Leide pour remplir la place de Jeremie Hoelzlin, & l'on ajoûta un nouvel agrément à cette charge, car on lui donna avec le titre ‡ de Profeſſeur ordinaire, ce qui emporte avec ſoi pluſieurs avantages. Il fit ſa harangue inaugurale *De Græcarum literarum præſtantia ac utilitate*, le 22. d'Octobre 1641. Il publia en 1652. le Timon de Lucien, avec pluſieurs notes qui n'ont rien de fort exquis, ni de fort profond, mais qui peuvent être utiles à la jeuneſſe. Il mourut ǂ le 16. de Juin 1655. Son commentaire ſur la Theogonie d'Heſiode fut imprimé l'an 1658.

BARLOW (THOMAS) Evêque de Lincoln ſous le regne de Charles II. a été un très-ſavant homme. Il enſeigna long tems la Theologie dans l'Univerſité d'Oxford, & quelcun a ſoupçonné (A) qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Il avoit un zêle ardent contre le Papiſme, & il l'a temoigné (B) par ſes écrits. Il avoit beaucoup de livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690. ou environ. On a publié depuis ſa mort quelques opuſcules trouvez parmi ſes papiers. Quelques-uns le confondent (C) avec Guillaume BARLOW, Evêque de Lincoln, qui floriſſoit ſous le Roi Jaques I. & qui écrivit même pour ce Prince.

BAR-

ß *Witte in Diario biographico.*

* *Les Hollandois donnent le nom de* Conrector *à ceux qui regentent cette claſſe. C'eſt comme qui diroit* Aſſeſſeur du Recteur. *On appelle* Recteur *en Hollande celui qui regente la premiere claſſe. Il a inſpection ſur les autres Regens.*

† *Corvinus in Orat. funebri Caſp. Barlæi.*

‡ *Voiez l'Epitre dedicatoire de ſon Timon de Lucien.*

ǂ *Witte, ubi ſupra.*

(a) Id quod dolemus, eo acciditſe momento quo ſe parabat ut juventuti ſibi commiſſæ docendo debitum præſtaret officium. *Corvinus in Orat. funebri.*

(b) *Il s'étoit ſervi peu auparavant* (quod notandum) *de la même circonfleſſion,* Inopinata eum extinxit. UT NOBIS RELATUM, lipothymia. Indo factum ut eum exſtinctum ante audiverimus, quam morti eſſe propinquum morbus præmuntiaret.

(c) *Morhof. Polyhiſt. pag. 155.*

(d) *C'eſt-à-dire de l'importance de celle du Wallens & du Voſſingius, dont il venoit de parler.*

craignoit d'être caſſé en morceaux, quand il voioit que l'on s'aprochoit de lui. D'autres m'ont dit qu'il croioit être de beurre ou de paille, & que dans cette fauſſe imagination il n'oſoit s'aprocher du feu. Cela eſt incompatible avec le narré de ſon Oraiſon funebre, prononcée par le Sieur Corvin Profeſſeur en Droit; car on y aſſure qu'il fit une leçon à ſes Ecoliers le jour qui precéda ſa mort, & qu'il étoit prêt (a) à leur en faire une lors qu'il fut ſaiſi d'une defaillance, de laquelle il ne revint point. *Antequàm quidem eum morbus cum quo luctabatur ſubiret, non tamen tantus quin aliquamdiu conflictis adhuc ſuſtineret laboribus. Ad eorum enim pridie diei quo eum mors invaſit, diſcipuli docentem: undeviſſent eadem quæ audiebant, niſi ipſis eum abſtuliſſet, ita ut (b) accepimus, plurimis hodie exemplis fere epidemica lipothymia.* Notez que Corvin venoit d'apoſtropher ſes diſciples du defunt. Auroit-il oſé dire fauſſement en leur preſence, qu'ils avoient aſſiſté à une de ſes leçons le jour de devant ſa mort?

(F) *Et ſur ſa mort.*] Morhofius conte que Barleus mourut dans un puits, & qu'on ne ſait s'il y tomba par megarde, ou s'il s'y precipita volontairement. *Miſero fato periit, puteo ſubmerſus, an ſponte, an caſu, incertum, de morte ejus jam ſupra diximus.* C'eſt ainſi qu'il parle dans la page 300. de ſon *Polyhiſtor*. Il nous renvoie ſans doute à la page 155. lors qu'il dit qu'il a déjà fait mention de cette mort: mais dans cette page 155. il ne ſe ſert point de l'alternative du hazard, ou du deſſein premedité, il aſſure que Barleus devint fou, & qu'il ſe jetta dans un puits, & il cite la 64. lettre de Sorbiere. *Eo nonnullorum excreſcit è fiducia animi ambitio, ut ſiniſtro aliorum judicio in extremum incidant infaniam. Quod Barlæo accidit, qui ob prælatum ſibi Spanhemium in maniam incidit, ſeque ipſum in puteo ſuffocavit, quod de eo Sorbierius refert epiſt. 64. extatque apud Duportum* Muſarum ſubciſivarum lib. 1. *de eo epigramma* (c). Cette citation eſt très-fauſſe, car voici ce que dit Sorbiere. La mort „ de *Barleus* de laquelle vous me demandez quelques „ circonſtances, n'eſt pas de ce rang (d), quoi qu'il „ fût très-galant homme; car il ſe trouvera toûjours „ plus d'excellens Poëtes, que d'excellens Medecins. „ Lors que j'étois à Amſterdam on parloit diverſe- „ ment de la fin de ſa vie, comme s'il y avoit eu de „ la melankolie qui l'eût avancée. Il eſt vray qu'ayant „ fait une *Oraiſon funebre* en vers ſur la mort du Prin- „ ce d'Orange, & que le Docteur *Spanheim* en ayant „ prononcé une en proſe, il ſupporta très-impatiem- „ ment l'inégalité de leur recompenſe. Car, comme „ diſoit plaiſamment Monſieur de *Saumaiſe*, on fit „ une étrange bevuë, donnant la paye de Cavalier au „ Fantaſſin, & celle de Fantaſſin au Cavalier. *Barlæus* „ n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens „ écus. „ On ne trouve rien touchant la mort de Barleus dans le *Sorberiana*. On y trouve bien que ſelon le bruit commun Barleus étoit ſujet à quelques accés de folie; *Ferebatur intervalla quædam mentis lucida habere, nec aberras conjecturæ oculorum qui non bonæ ſanæque cerebri particulam indicabant.*

(A) *Quelcun a ſoupçonné qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe.*] Ce quelcun eſt un celebre Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Groningue, c'eſt en un mot Jaques Alting. Il dit dans une lettre (e) datée du 13. de Mars 1676. qu'on avoit élevé depuis peu de tems le Docteur Barlow à l'Evêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'Academie où il enſeignoit la foi orthodoxe, car ajoûte-t-il, les Anglois panchent beaucoup vers le Pelagianiſme & le Socinianiſme: & là-deſſus il parle d'un livre, *De unione & communione cum Chriſto*, dont l'Auteur s'apelloit Sherlok.

(B) *Et il l'a temoigné par ſes écrits.*] Lors qu'on parloit tant de Titus Oates, & de l'horrible conſpiration dont il fut le delateur, cet Evêque publia un livre où il maintenoit contre toutes ſortes de chicaneries, que c'eſt un article de la foi Romaine que le Pape peut depoſer les Souverains, & donner leurs Etats à d'autres. C'étoit un très-bon moien de temoigner qu'on vouloit nuire aux Papiſtes; car de toutes les choſes qui ſont capables d'exciter contre eux le zêle de la nation, il n'y en a point qui le puiſſe faire davantage que de montrer qu'ils ſont toûjours prêts par principe de conſcience, à ſe ſoulever contre les Princes Proteſtans. Le livre que Mr. Barlow publia ſur cette matiere fut traduit tout auſſi-tôt en François, & publié ſous ce titre, *Traité Hiſtorique ſur le ſujet de l'excommunication & de la depoſition des Rois. A Paris* (f) *chez Claude Barbin* 1681.

(C) *Quelques-uns le confondent avec Guillaume* BARLOW.] Les deux Auteurs qui ont joint des ſuplémens au traité de Jean Deckherrus *De ſcriptis adeſpotis*, ſont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit debité que le Jeſuite qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au ſujet de l'Apologie du ſerment de fidelité, fut refuté par *Mr. Baclo Evêque de Lincoln*. Un de (g) ſes amis lui écrivit que ce Prelat ne ſe nommoit point Baclo, mais THOMAS BARLOWI *Is ſi placet eſt* THOMAS BARLOVIUS *magni apud Anglos nominis, & de noſtratibus optime meritus. Optanimus ſæpe videre aliquando ædiculam ipſius, quorum magnam in inſtructiſſima ſua Bibliotheca copiam habet, & nuperrime uno & altero opuſculo præſertim contra Curiam Romanam magnum literatis deſiderium excitavit. Hiſtoria ejus de conſpiratione contra* JACOBUM ANGLIÆ REGEM, *vulgo* The Gunpouder Threſon, *non ita pridem publicum vidit.* La lettre dont je tire ces paroles fut écrite à Strasbourg en 1681. Il eſt donc viſible que l'ami de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jeſuite, vivoit encore. Or c'eſt une grande bevuë. Ce fut en l'année 1609. que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Perſons Jeſuite Anglois, & qu'il ſe ſervit de la plume du Docteur Barlow Evêque de Lincoln. Si ce Docteur eût été en vie l'an 1681. ſon âge eût été une choſe tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne ſauroit excuſer ceux qui auroient fait mention de ſa ſcience, & de ſes livres, s'ils avoient oublié de parler de ſon grand âge. Qu'on ne chicane point, qu'on n'allegue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans, cela ne ſerviroit de rien quant au fond, puis qu'on ſait que l'Evêque de Lincoln qui écrivit pour le Roi Jaques s'apelloit Guillaume, & non point Thomas comme celui qui vivoit encore l'an 1681. Je ne ſai pas ſi cent ans auroient ſuffi à Thomas Barlow pour être en vie au tems dont je

(e) *Jac. Alting. Oper. tom. 5. pag. 391.*

(f) *Il n'eſt pas beſoin d'avertir que le lieu de l'impreſſion eſt ſupoſé.*

(g) *Paulus Vindingius. Voiez le livre de ſcriptis adeſpotis, pag. 355. édit. 1686.*

Digitized by Google

BARNES (ROBERT *) Professeur en Theologie, & Chapelain de (A) Henri VIII. Roi d'Angleterre, fut envoié en (B) Allemagne par son maître l'an 1535. Il confera d'abord avec les Theologiens Protestans sur l'affaire du divorce: il eut ensuite quelques audiences de l'Electeur de Saxe, & se joignit aux Ambassadeurs Anglois qui proposerent à cet Electeur une alliance contre le Pape, & qui demanderent que Henri VIII. fût associé à la ligue de Smalcalde. Ils faisoient esperer la reformation de l'Angleterre, mais au fond ils n'avoient pour but que d'obtenir une aprobation doctorale du divorce de leur maître, & une alliance politique afin de susciter plus d'affaires à l'Empereur, qui menaçoit de vanger l'injure de sa tante repudiée. Ils remporterent un avis (C) des Theologiens de Wittemberg qui ne leur étoit pas entierement favorable; mais ils en ôterent la conclusion, quand ils le montrerent au Roi. C'étoit à la conclusion que se trouvoit ce qui ne pouvoit pas plaire à ce Prince †. La conduite de Barnes plut beaucoup au Roi d'Angleterre, ce qui fit qu'on l'emploia pour entretenir correspondance avec les Princes

* *Voiez la remarque A.*

† *Seckendorf Hist. Lutheranismi l. 3. pag. 110. & sequent.*

je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609. car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de 35. ou 40. ans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, qui fit une petite revuë des fautes de Mr. Deckherrus, & de celles de Mr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (a).

(a) *Voiez le livre* De scriptis adespotis, *pag. 372.*

(A) *Professeur en Theologie, & Chapelain de Henri VIII.*] Il est revêtu de (b) ces titres dans la lettre de creance que le Roi son maître lui donne pour negocier en Saxe, & cette lettre est datée de Windsor le 8. de Juillet 1535. Son nom de batême ne paroit pas dans cette lettre devant celui de Barnes. Il se donnoit en Allemagne le nom d'*Antoine Amarins*, quoi que son vrai nom fût *Robert Barnes*. Quand il dedia sa vie des Papes au Roi d'Angleterre l'an 1535. il signa *R. Barnes Doctor* (c). On voit dans une preface de Luther (d) que Barnes cachoit son nom & sa qualité de Docteur dans Wittemberg, à cause des persecuteurs. Melanchthon l'apelle *D. Antonius Doctor*, ou *D. Antonius*, dans une (e) lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre le 13. de Mars 1535.

(b) *Voiez Seckendorf, Hist. du Lutheranisme l. 3. pag. 110. à l'addition.*

(c) *Id. in supplementis ad Indicem I. n. 10.*

(d) *Celle qu'il a mise au devant de la relation du martyre de Barnes inserée au 7. volume de ses Oeuvres. Voiez Seckendorf l. 3. pag. 262.*

(e) *C'est la 26. du 1. livre.*

(B) *Fut envoié en Allemagne par son maître.*] La preface que j'ai citée m'aprend que Barnes demeuroit à Wittemberg environ l'an 1530. & qu'il logeoit même chez Luther. (f) *Quis ante annos decem hoc decus in Barnesio quæsivisset, & quod Christus ipse in eo nobiscum versatus esset? domesticum enim & commensalem habuimus.* Barnes auroit pu demeurer en Allemagne jusques en l'année 1535. & y recevoir une lettre de creance de Henri VIII. pour negocier avec l'Electeur de Saxe. Sur ce pied-là l'on auroit pu dire dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, qu'*enfin* (g) *dans le tems que l'Evêque de Hereford étoit à Smalcalde, c'est-à-dire en l'an 1536. Barnes fut envoyé en Angleterre par ce Ministre, & y fut très-bien reçu de Henri, & entretenu par Cromwel.* Sur ce pied-là, dis-je, ce recit seroit exact; car toute la raison que Mr. de Seckendorf allegue (h) pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535. avec une commission de Henri VIII. Il étoit donc retourné en Angleterre avant que l'Evêque d'Hereford l'y envoiât, & ainsi il ne faloit pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce Prelat le chargea. Mais peut-on prouver que la lettre de creance ne fut point envoiée à Barnes en Allemagne, & qu'il fut lui-même envoié en ce pais-là? Oui on le peut: Seckendorf le prouve par des Archives qui lui ont fourni une infinité de bonnes pieces: (i) *Venerat Wittenbergam* (Reg. x. fol. 99. n. 42.) *verno hujus anni 1535. tempore, Doctor* EX BRITTANNIA *ab Henrico Rege* MISSUS. Melanchthon confirme la même chose en Grec, car il se servit de cette langue pour faire savoir à son bon ami Camerarius qu'il y avoit un Envoié d'Angleterre, qui ne parloit que du second mariage du Roi, & qui disoit que Henri VIII. se soucioit peu des affaires de religion. Ἦλθε δὲ περὶς ἡμᾶς ξένος τις πεμφθεὶς ἐκ τῆς Βρεττανίας, μόνον διαλεγόμενος περὶ τοῦ δεύτερου γάμου τοῦ Βασιλέως, τῶν δὲ τῆς ἐκκλησίας πραγμάτων οὐ μέλει, ὡς φησι τῷ Βασιλεῖ (k). Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disois, on peut dire neanmoins que le recit en question n'est pas fautif. L'Historien dit simplement que l'Evêque d'Hereford envoia Barnes en Angleterre, il ne nie point que Barnes n'y fût retourné auparavant.

(f) *Luther. apud Seckendorf ibid.*

(g) *Burnet, Hist. de la reform. liv. 3. p. 689.*

(h) *Seckend. ubi supra pag. 262.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Melanchthon lettr. 170. du 4. livre datée de l'onzième Mars 1535.*

(C) *Un avis des Theologiens de Wittemberg.*] Mr. Burnet en donne très-exactement le precis; *La premiere pensée qu'ils eurent dans cette affaire*, dit-il (l), *fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient point morales. . . . En suite ils changerent de sentiment, lors que la question eut été agitée un peu davantage, mais ils ne convinrent jamais, qu'un mariage déjà fait pût être cassé, & ils se confirmerent de plus en plus dans cette derniere opinion, tellement qu'ils condamnerent les deux mariages du Roi.* Il raporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorât que cet avis fut donné en 1536. c'est sans doute afin de montrer tout de suite à son lecteur les differens sentimens des Theologiens sur le divorce de Henri VIII. Mr. Seckendorf s'en est bien douté, car lors (m) qu'il remarque que l'avis des Theologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, au volume des preuves & des pieces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530. il ajoûte cette parenthese (*forte per occasionem.*) Mr. de Meaux n'a point su que le decret de Wittemberg est de l'année 1536. Il ne parle (n) quant à cette année-là que de l'avis de Melanchthon, & il ne critique pas Mr. Burnet d'avoir mis à l'an 1530. la reponse des Theologiens de Wittemberg. Mr. Seckendorf remarque que l'exemplaire de cette reponse qu'il a lu dans les Archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les preuves de Mr. Burnet. Voici ce que les Ambassadeurs de Henri VIII. en retrancherent, *Etsi consentiamus cum Dominis legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducenda, manifesta tamen inter nos controversium quod legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum. Neque enim strictius obligare nos lex potest quam Judæos: si autem lex dispensationem admisit, vinculum matrimonii utique fortius est quam lex illa alterum de uxore fratris.* Mr. Seckendorf conjecture que les Ambassadeurs suprimerent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute esperance qu'enfin les Theologiens de Wittemberg aprouveroient ses secondes noces.

(l) *Burn. liv. 2. pag. 220. ad ann. 1530.*

(m) Annus & dies responso huic non est adscriptus, & *Burnetus* illud inter acta anni 1530. (forte per occasionem) retulit *lib. 11. fol. 94.* Seckendorf ubi supra pag. 112.

(n) *Voiez l'Histoire des Variations liv. 7. n. 58.*

Cette pensée est très-raisonnable: & en general ces Docteurs pouvoient supposer très-justement qu'il y a des choses qu'on n'auroit pas dû executer, & que neanmoins on doit maintenir lors qu'une fois elles ont été executées: mais j'avoue que je ne comprens pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement & la fin de leur avis. Ils avoüent d'un côté (o) que les ordonnances du Levitique sont divines, naturelles & morales, qu'on ne peut établir de loi contre celles-là, & que toute l'Eglise a toûjours jugé que le mariage avec la veuve de son frere est incestueux; & ils soutiennent de l'autre que cette loi du Levitique est susceptible de dispense: *Legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum.* Si elle est susceptible de dispense, Henri VIII. a dû se tenir pour bien marié avec Catherine d'Aragon. Si elle ne l'est point, si elle est divine, naturelle, morale, & telle en un mot qu'elle ne puisse souffrir aucune constitution contraire, si l'Eglise enfin a toûjours jugé qu'un mariage non conforme à cette loi est incestueux, Henri VIII. n'a dû regarder son commerce avec Catherine d'Aragon que sur le pied d'un inceste: il a donc dû y renoncer incessamment, les Theologiens de Wittemberg n'ont pas dû être en balance s'ils aprouveroient, ou s'ils desaprouveroient son divorce. La maxime *il y a des choses qu'il ne faloit pas faire, mais quand elles sont une fois faites il ne faut pas les defaire*, ne pouvoit point avoir lieu ici, puis qu'il s'agissoit de la continuation d'un inceste. Des gens medisans, & interessez à l'emploi de la recrimination, ne conviendroient pas sans peine de ce que remarque Mr. Burnet (p), que *si l'on ne voit point dans la conduite des Theologiens Saxons cette finesse, cette politique & cette dissimulation de la Cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, & la conscience des tems apostoliques.* En mon particulier j'aime mieux croire qu'ils ne raisonnoient pas consequemment, que de pretendre qu'ils vouloient avoir le plaisir de medire de la dispense du Pape, & en même tems la prudence de menager Charles-Quint, & les interêts de la Princesse Marie sa cousine: mais des ennemis qui se plaisent à donner un mauvais tour aux choses, pourroient bien par represailles faire ici de sinistres jugemens (q).

SI LES Theologiens de Wittemberg ont raisonné consequemment.

(o) Hoc manifestum est, & negare nemo potest quod lex tradita Levit. XVIII. 20. prohibet ducere fratris uxorem, &c. sed divina, naturalis & moralis lex est intelligenda tam de vivi quam de mortui fratris uxore, & quod contra hanc legem nulla contraria lex fieri aut constitui possit. *Apud Seckendorf p. 112. & Burnet. in documentis part. 1. l. 2. n. 35.*

(p) *Lib. 2. pag. 229.*

(q) *Voiez Mr. de Meaux, Hist. des variat. l. 7. n. 57.*

Digitized by Google

Princes Allemans. *On l'envoya pluſieurs fois à ces Cours-là, & entre autres négociations, il fut employé le premier dans le projet* (D) *du mariage d'Anne de Cleves.* Il étoit bon Lutherien, & il ne s'en cachoit gueres dans ſes Sermons; car pendant le Carême de l'an 1540. il refuta le Sermon que l'Evêque Gardiner avoit prêché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avoit pris, & enſeigna une doctrine toute contraire à celle que ce Prelat avoit établie touchant la juſtification: il attaqua même d'une maniere indecente la perſonne de cet Evêque, & plaiſanta ſur le nom de β Gardiner. Les amis de Gardiner en porterent plainte au Roi qui ordonna que Barnes en feroit ſatisfaction, qu'il ſigneroit certains articles, & qu'il ſe retracteroit en chaire. Tout cela fut executé, mais de telle ſorte qu'on ſe plaignit que dans une partie du Sermon, il avoit eu la fineſſe de ſoutenir ce qu'il avoit retracté dans l'autre. Sur ces plaintes il fut envoié à la Tour par ordre du Roi, & il n'en ſortit que pour aller (E) ſouffrir la mort au milieu des flâmes; car il fut condamné comme heretique par le Parlement, ſans avoir eu la permiſſion de ſe defendre. Il expoſa ſa creance peu avant que de mourir, rejetta la juſtification par les œuvres, l'invocation des Saints, &c. & fit ſuplier le Roi de s'emploier à une bonne reformation γ. Il y avoit long tems que la liberté de ſa langue lui avoit fait des affaires. Pendant la faveur de Volſey il prêcha ſi fortement à Cambridge contre le luxe des Prelats, que tout le monde devina ſans peine qu'il en vouloit à ce Cardinal. *Là-deſſus il fut amené à Londres, où les ſollicitations de Gardiner & de Fox... le firent ſortir d'affaire*, moiennant l'abjuration de quelques articles qu'on lui propoſa. „ Dans la ſuite il fut remis en priſon, ſur de nouvelles accuſations, & „ pour ce coup on crut aſſez qu'il ſeroit brûlé. Mais il ſe ſauva, & paſſa en Allemagne; où il „ s'apliqua entierement „ à l'étude de la Bible & de la Theologie. Il y fit de ſi grans progrés; qu'il fut fort conſideré & des Docteurs & des Princes. Lors que le Roi de Dannemarc envoia des Ambaſſadeurs en Angleterre, il voulut que Barnes les accompagnât *; ou même † qu'il fût l'un d'eux. Mr. l'Evêque de Salisburi que je cite en marge, pourroit être facilement ‡ juſtifié d'une choſe qu'on lui a critiquée. On a pour le moins (F) deux livres de Barnes.

BARNES (JEAN) en Latin *Barneſius*, Moine Benedictin Anglois de nation, a été un de ces Catholiques Romains qui à l'exemple d'Eraſme, de Caſſander, de Wicelius, de Modrevius, du P. Paul & de pluſieurs autres ont fait profeſſion toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils y remarquaſſent une infinité d'abus dont ils ſouhaitoient paſſionnément la reformation. Il fit un livre contre les reſervations (A) mentales qui ne plut guere aux Jeſuites; quoi qu'il l'eût dedié au Pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* (B) eſt tout plein de choſes qui ne ſauroient être au goût de ceux qu'on apelle bons Papiſtes. Il ſouhaitoit ſans doute de raprocher autant qu'il pourroit les deux Communions. La Cour de Rome lui en fut fort mauvais gré. Ce pauvre homme irreprochable dans ſes mœurs ‖ étoit à Paris lors qu'on (C) ſe ſaiſit de lui, &

(a) *Hiſt. de la Reformat. l. 3. p. 689. ad ann. 1540.*

(b) *In Præfat. relation. martyrii Barneſii apud Seckendorf l. 3. pag. 262. n. 25.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. n. 24.*

(e) *Elle eſt inſerée au 7. tome de ſes Oeuvres Ale. fol. 422. Id. ibid.*

(f) *Ibid. n. 25.*

(g) *Ex ſcholiis ſive ſupplementis Seckendorfii ad indicem I.*

(h) *Recudi meretur. Ibid.*

(i) *Quia liber ipſe rariſſime invenitur & pro deperdito haberi poteſt. Id. in indice 3. ad ann. 1536.*

(D) *Dans le projet du mariage d'Anne de Cleves.*] Ce fut un malheur pour Barnes, (a) *parce que le Roi très-peu ſatisfait de ce mariage n'en épargna point les auteurs ni les inſtrumens.* C'eſt Mr. l'Evêque de Salisburi qui l'aſſûre. Luther a touché à une autre circonſtance; il a dit (b) que la vraie cauſe de la haine de Henri VIII. pour Robert Barnes, fut la liberté avec laquelle ce Docteur lui deconſeilla de repudier Anne de Cleves. Mr. Seckendorf (c) pretend que Mr. Burnet obſerve la même choſe: j'en doute fort, je n'ai point rencontré ce fait dans ſa Reformation d'Angleterre.

(E) *Pour aller ſouffrir la mort au milieu des flâmes.*] La relation de ſon martyre fut envoiée d'Angleterre en Allemagne: Mr. Seckendof (d) l'a trouvée dans les Archives de Weimar traduite en langue Allemande. Luther la publia (e), & y joignit une Preface où il loüe entre autres choſes la modeſtie de Barnes. Il n'ignoroit pas, dit-il, les defauts de Henri VIII. & il ne les diſſimuloit pas quand il étoit avec ſes amis; mais par tout ailleurs il ne parloit de ce Prince qu'en termes de reſpect & d'honneur (f).

(F) *On a pour le moins deux livres de Barnes.*] L'un contient les articles de ſa foi; l'autre eſt l'Hiſtoire des Papes. Le premier fut imprimé en Latin avec une Preface de Pomeranus, chez qui Barnes étoit logé en ce tems-là. On l'imprima en Allemand à Nuremberg l'an 1531. Il contient 19. Theſes ſelon les principes de Luther, & pluſieurs preuves tirées de l'Ecriture, & des Peres. L'autre livre fut imprimé à Wittemberg l'an 1536. avec une Preface de Luther: il contient la vie des Papes depuis Saint Pierre juſques à Alexandre III. Il eſt dedié au Roi d'Angleterre: l'Auteur écrivit l'Epitre dedicatoire le 10. de Septembre 1535. il mal-traite fort les Papes: il promettoit de continuer leur Hiſtoire juſques à ſon tems (g). Mr. Seckendorf juge que ce livre meriteroit (h) une ſeconde édition, & il en a inſeré la Preface dans ſes Indices, (i) parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, & qu'on le peut compter pour perdu. Il eſt pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle édition à Leide l'an 1615. qui contient auſſi la vie des Papes de Jean Baleus, & qui n'eſt pas encore extremement rare.

(A) *Un livre contre les reſervations mentales.*] Il fut imprimé à Paris l'an 1625. ſous le titre de *Diſſertatio contra æquivocationes*; on l'imprima en François la même année & au même lieu, ſous le titre de *Traité & Diſpute contre les equivoques.* L'aprobation de la Faculté de Theologie porte que Jean Barnes étoit *Docteur ès arts de la ſacrée Theologie, & Profeſſeur de la Miſſion Angloiſe, & premier Aſſiſtant pour la congregation d'Eſpagne*, & eſt datée du 13. de Juillet 1624. L'Epitre dedicatoire de l'Auteur eſt datée de Paris le 13. de Janvier 1625. Le P. Theophile Raynaud s'eſt donc trompé lors qu'il a dit que Barnes fut amené à Rome, & mis en priſon ſous le Pontificat de Paul V. Rapportons les termes dont il ſe ſert, car ils nous aprenent quelque choſe touchant ce pauvre Benedictin (k) *Joannes Barneſius Jeſuitis admodum infenſus, ob nonnullas ſuſpiciones de comperta illis vitæ ſuæ, eo loco fuit apud Paulum V. ut eum tanquam novæ fidei fabrum per Albertum Auſtriacum è Gallia abductum, & è Belgio Romam avectum judicaverit carcere dignum, donec emoto cerebro inter fatuos ponè S. Pauli minoris ædem ſacram fatuari deſiit cum aliorum periculo.* Ce paſſage a été cité par Edoüard Brown à la page 826. de ſon Appendix du *Faſciculus rerum expetendarum*, imprimé à Londres 1690. Voiez la remarque ſuivante. On lit dans le Mercure François (l) que ce bon Benedictin *croyoit que les Jeſuites lui vouloient mal de mort depuis l'impreſſion de ſon livre des equivoques, que le Docteur Gamaches (eſtimé l'un des premiers Theologiens de ſon ſiecle) ne voulut aprouver en eſtant requis,* (m) & qu'il fit ce livre pendant qu'il fut Confeſſeur au Couvent de Chelles.

(B) *Son* Catholico-Romanus pacificus.] Il a été imprimé à Londres en 1690. dans l'Appendix du *Faſciculus rerum expetendarum.* L'Auteur de l'Appendix nous aprend qu'il a eu trois manuſcrits de cet Ouvrage de Barnes, & il raporte ces paroles de Jean Bafier Profeſſeur en Theologie, (n) *Bonus* ille (o) *Irenæus tametſi vita inculpata & fama integra fuit, media Lutetia correptus, ſuo habitu exutus, & quadrupedis inſtar barbarum in modum alligatus ad equum, & ita vehementiſſime avectus primo in Flandriam, deinde Romam, ibi in Inquiſitionis barathrum, deinde in maniacorum ergaſtulum eras detruſus.*

(C) *Lors qu'on ſe ſaiſit de lui.*] On l'eût fait partir le jour même de la capture, ſi le Chevalier du Guet avoit eu autant d'impatience que le Pere Procureur des Benedictins de Doüai. Mais il falut que cette impatience ſouffrît juſqu'au lendemain. Alors on mena le P. Barnes en caroſſe juſqu'à la Vilette, où deux

‖ Ce mot ſignifie Gardinier.

γ Tiré de l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre compoſée par le Docteur Burnet (à preſent Evêque de Salisburi) l. 3. pag. m. 689. & ſuiv.

* *Id. ibid. pag. 688.*

† *Fox debite ce dernier ſentiment qui paroît douteux au Docteur Burnet, ib. p. 689.*

‡ *Voiez la remarque B.*

‖ *Voiez la même remarque.*

(k) Theoph. Rayn. in Theologia antiqua de veri martyrii adæquate ſumpti notione. *Ce livre fut imprimé à Lion in 1656. ſous le nom de* Leodegarius Quintinus. *Le paſſage que j'en cite eſt à la page 174. de ſon* Apopompæus.

(l) *Au tome 12. pag. 752.*

(m) *Ibid. pag. 751.*

(n) *Brown, in append. faſciculi rerum expetend. Il cite Jean Baſier* in diſſertatione de antiquæ Eccleſiæ Britannicæ libertate, Brugis impreſſâ 1656.

(o) *C'eſt-à-dire le Benedictin Barnes.*

& qu'on lui ôta les habits de l'Ordre, pour le tranſporter en Flandres garotté ſur un cheval. On l'envoia * enſuite à Rome où il demeura dans les priſons de l'Inquiſition, juſques à ce qu'il eût été transferé dans celles des fous. C'eſt dans cette derniere ſtation qu'il finit ſes jours, digne très-aſſûrément d'une meilleure deſtinée. Il étoit † Profés du Couvent des Benedictins de Doüai, & il y avoit été Superieur; mais ne pouvant s'accorder avec les Religieux de ſon Ordre il s'étoit retiré en France, & n'avoit point deferé aux ſommations que les Benedictins lui avoient faites de revenir à Doüai, ou de ſe retirer dans quelque autre de leurs Couvens. Il logea à Paris près du College de Navarre, puis au College de Bourgogne, & enfin chez le Prince de Portugal, où le Chevalier du Guet l'arrêta le 5. de Decembre 1626. Il compoſoit une reponſe au livre intitulé, *Apoſtolatus Benedictinorum in Anglia*, dans laquelle il eût inſeré ſes ſentimens particuliers ſur la diſcipline de l'Egliſe ‡. Le P. Theophile Raynaud deguiſé ſous un maſque (*D*) de nom, écrivit contre ſon traité des équivoques.

* *Voiez le Mercure François tom. 14. pag. 336.*

† *Mercure François tom. 12. pag. 752.*

‡ *Merc. Franç. ib.*

On ſera peut-être bien aiſe de voir ici la raiſon pourquoi (*E*) Barnes étoit ennemi des Jeſuïtes, j'entens la raiſon qu'ils ont debitée.

☞ BARON (PIERRE) Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Cambrige au XVI. ſiecle, étoit ‡ François de nation. Il excita quelques troubles dans cette Univerſité par certains dogmes qu'il y debita l'an 1590. On pretendit que cette doctrine aprochoit beaucoup de celle des Pelagiens. Witaker, Tindall, Chatterton, Perkins &c. la combatirent par des ſermons, par des leçons, & par des livres; mais d'abord ils épargnerent le nom de leur adverſaire à cauſe de ſon grand âge. Enſuite s'étant aperçus qu'il continuoit de dogmatiſer, & que dans ſa Somme *trium de prædeſtinatione ſententiarum*, il ſoutenoit une hypotheſe heterodoxe, Witaker ſe declara ſon antagoniſte formellement, & refuta cette Somme. L'afaire fut portée devant la Reine Elizabeth, & devant l'Archevêque de Cantorberi. On convoqua une aſſemblée de Prelats, & de Docteurs en Theologie à Lambeth: Witaker y fut mandé, & y ſoutint avec tant de force l'opinion commune, qu'il la fit triompher glorieuſement. Celle de Baron fut condamnée, & l'on dreſſa neuf β articles le 20. de Novembre 1595. qui furent impatroniſez dans l'Academie par l'autorité publique. Baron fut congedié, & s'en retourna en France: ce qui rendit la paix à cette Univerſité γ. On verra le titre (*Z*) de quelques Ouvrages de ce Profeſſeur.

‡ *Il ſe donnoit le ſurnom* Stempanus. *Je croi que cela veut dire d'Etampes.*

γ A loco Lambethani dicti ſunt. *Alting, cité infra.*

β *Tiré du* Theologia Hiſtorica *de Henri Alting pag. 305. 306.*

BARON (VINCENT) en Latin *Baronius*, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, s'eſt fait eſtimer dans le XVII. ſiecle par pluſieurs livres qu'il a publiez. Il a eu pour antagoniſte le fameux Theophile Raynaud, & je ne ſai ſi l'envie de ſe batre contre un athlete ſi renommé, ne lui a point fait prendre pour des Ouvrages de ce Jeſuite ce qui ne l'étoit pas. Il a reconu quelquefois qu'il s'étoit trompé dans ſes conjectures ſur ce chapitre. Les Ouvrages du Pere Baron qui ſont venus à ma conoiſſance, ſont un livre de la juſtification contre la doctrine des Calviniſtes; une Theologie (*A*) Morale diviſée en trois parties, &

(*a*) *Mercure Franc. t. 12. pag. 753.*

(*b*) *Placcius de Pſeudonymis p. 189.*

(*c*) *Alegambe pag. 432.*

(*d*) *Id. pag. 452.*

(*e*) *Imprimé avec ſon* Pharus Veteris Teſtamenti *à Paris en 1648. fol.*

(*f*) *Il fait la même choſe dans ſon* Syntagma de libris propriis. *Voiez la remarque ſuivante.*

(*g*) *Theophilus Raynaud. Hoplolth. ſect. 2. ſer. 2. cap. 12. pag. 256. edit. Lugd. 1650.*

Benedictins l'attendoient pour faire le voiage avec lui, & avec les Archers qui avoient ordre de le conduire juſques à Cambrai. On le lia ſur un cheval, & on le remit au Gouverneur de Cambrai qui le fit conduire au Château de (*a*) Waerden. Le Pere Theophile Raynaud n'avoit que faire de parler des ordres d'Albert d'Autriche; cet Archiduc étoit mort depuis long tems lors que Barnes fut ſaiſi. J'ai cité les paroles de ce Jeſuite dans la premiere remarque.

(*D*) *Deguiſé ſous un maſque de nom.*] Je parle du livre qui a pour titre *Splendor veritatis moralis, ſeu de licito uſu æquivocationis pro Leonardo Leſſio adverſus Joannem Barneſium Anglum Monachum.* Il fut imprimé à Lion en 1627. *in* 8. l'Auteur ſe donna le nom de *Stephanus Emonerius.* J'en ai une preuve plus forte que celle que Mr. Placcius (*b*) a formée de la jonction de deux paſſages du P. Alegambe, dans l'un deſquels il eſt dit (*c*) que Theophile Raynaud a compoſé *ſub nomine alieno* le traité dont je viens de donner le titre, & dans l'autre, (*d*) qu'il s'eſt deguiſé ſous le nom de S. Emonerius. Voici cette preuve. Le Pere Abram raporte dans ſon traité du (*e*) menſonge, que Theophile Raynaud reconoît pour un de ſes Ouvrages le livre d'*Emonerius*, intitulé *Splendor veritatis moralis*, & qu'on l'y reconnoiſſoit aiſément. *Miror te hunc pro Theophili partu agnoſcere*, c'eſt ainſi que parle l'un des interlocuteurs du Pere Abram; l'autre repond: *Quid ni vero agnoſcam cùm illum in ſuis (f) Moralibus ſuum eſſe fateatur? Quem ſi abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipſa filii facie cæteriſque corporis lineamentis agnoſcere poſſemus.*

Sic oculos, ſic ille manus, ſic ora ferebat.

Voici un paſſage de Theophile Raynaud qui nous aprendra qu'il reconnoiſſoit pour ſon Ouvrage la refutation de Barnes, & que ce Benedictin vivoit encore l'an 1650. (*g*) *Dixi ego ſane in præfatione operis de Æquivocatione, adverſus Cajetani germanum, bipedum omnium effrontiſſimum, Joannem Barneſium Anglum, qui vicenario carcere in quem curante ſummo Pontifice reclusus eſt, necdum deterſit multiplicis adverſus Deum, & Religionem Catholicam, ac S. Benedicti familiam, malignitatis rubiginem... Societatem Jeſu*, &c.

(*E*) *Pourquoi il étoit ennemi des Jeſuites.*] Etant revenu d'Eſpagne au Païs-Bas il aſſiſta à une de leurs diſputes publiques, où le ſoutenant propoſoit ainſi ſa theſe quodlibetale, *An Joannes in Hiſpania infamis, poſſit hic in Belgio abſque peccato infamari.* C'eſt-à-dire, *Jean infame en Eſpagne peut-il être diſamé innocemment dans le Païs-Bas?* Cette eſpece de cas de conſcience a été examinée par Soto, par Molina, & par pluſieurs autres Ecrivains, mais d'une façon generale, quoi qu'avec l'appoſition de certaines circonſtances. On ne s'en tint pas à ces generalitez dans la diſpute où Jean Barnes aſſiſta, car on reduiſit la queſtion à des termes ſi precis, en deſignant d'une façon très particuliere les tems & les lieux, qu'il crut que c'étoit de lui qu'il s'agiſſoit perſonnellement, & il ne voulut jamais demordre de cette penſée, quoi qu'on lui fit des proteſtations fort humbles qu'on n'avoit eu nul deſſein de le noter. Il medita la vengeance, & il choiſit la matiere des équivoques. C'eſt Theophile Raynaud qui conte cela lors qu'il fait mention de la reponſe qu'il écrivit contre l'Ouvrage de Barnes. (*b*) *Ad ſingularia locorum ac temporum adjuncta, illis in oris perfamiliaria, difficultas reſtricta eſt..... Clara locorum deſignatione, petitum ſe ratus Barneſius, bellum indixit inconciliabile Societatis Jeſu Doctoribus; nec ſe ullis unquam vel conteſtationibus, vel mollibus ac propè ſupplicibus verbis, fecit paſſus eſt, ut nihil minus quam de eo notando cogitatum eſſe, in eo Theſium programmate ac prologuio, perſuaderetur.* Il n'oublie point de dire que Barnes fut condamné à une priſon perpetuelle, & qu'aiant perdu l'eſprit on le transféra à l'hôpital des fous, (*i*) *Barneſium ob periculoſas novitates, ... carceri eſſe mancipatum, poſtea autem emota mente, in fatuorum ergaſtulo Tranſtiberino, (vulgo* gli Paſſarelli) *concluſus eſt; ubi anno 1643. vivus ſuperſtes.*

(*b*) *Theoph. Raynaud. in Syntagm. de libris propriis, pag. 22. col. 2. Apopompæi.*

(*i*) *Id. ib. pag. 23. col. 1.*

(*Z*) *Le titre de quelques Ouvrages de* Baron.] *Prælectiones* 39. *in Jonam*, imprimées à Londres 1579. *Summa trium ſententiarum de prædeſtinatione. De præſtantia & dignitate divinæ legis.*

(*A*) *Une Theologie morale diviſée en trois parties.*] La premiere eſt deſtinée contre le dogme de la probabilité, *adverſus laxiores (k) Probabiliſtas.* Il y refute Caramuel qui avoit écrit quatre lettres contre la diſſertation

(*k*) *Voiez le Journal des Savans du 8. Mars 1666 pag. m. 194.*

Digitized by Google

& une apologie (B) de ſon Ordre. Il a choiſi dans la Theologie morale les principales matieres qui ſont en diſpute entre les Dominicains & les Jeſuites. Il a été un Predicateur aſſez celebre.

Voici un memoire que j'ai recouvré * depuis la premiere édition de cet Ouvrage. „ Le Pere „ Vincent Baron nâquit à Martres au Dioceze de Rieux en Gaſcogne. Il fit profeſſion dans „ l'Ordre des Freres Prêcheurs à Toulouſe l'an 1622. Il enſeigna la Theologie pluſieurs années „ avec aplaudiſſement dans le Couvent de la même ville, & il y fut Prieur. Il le fut auſſi à „ Avignon, & au Novitiat General du Fauxbourg Saint Germain à Paris. Il fut Definiteur pour „ ſa Province au Chapitre General tenu l'année 1656. où il preſida aux Theſes dediées au Pape „ Alexandre VII. qui lui aquirent l'eſtime de toute la ville & de tout l'Ordre. Il ſe trouva à „ l'Aſſemblée où le Pape fit dire de ſa part aux Definiteurs, & aux Peres du Chapitre, qu'il avoit „ un ſenſible deplaiſir de voir la Morale Chretienne dans l'effroiable relâchement où quelques „ nouveaux Caſuiſtes l'avoient reduite, & qu'il les exhortoit à en compoſer une autre qui fût „ conforme à la doctrine de Saint Thomas. Ce fut ce qui engagea le Pere Baron à travailler aux „ Ouvrages qu'il a compoſez ſur cette matiere. Il fut encore élu Provincial, & enſuite le Pere „ General l'envoia Commiſſaire en Portugal pour des affaires importantes, où il reüſſit avec tant „ de ſuccés que la Reine, la Cour, & tous les Religieux rendirent temoignage à ſon merite par „ un acte public. Il revint à Paris au Novitiat General & y mourut le 21. de Janvier 1674. âgé „ de 70. ans. Outre pluſieurs poëſies Latines qu'il a laiſſées comme des échantillons de ſa capa- „ cité dans les belles lettres, il a fait imprimer (C) les Ouvrages que l'on verra cy-deſſous. „ Vous trouverez † un paſſage qui lui eſt fort honorable dans l'apologie ‡ hiſtorique des Cenſu- res de Louvain & de Doüai. La Congregation de l'Indice (D) ne lui a pas été favorable.

* *Par le moien de Mr. Pinſſon des Riolles.*

† *A la page 243.*

‡ *Publiée l'an 1688. par Mr. Gery Bach. en Ib.*

BARONI (LEONORA) Dame Italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII. ſiecle. Elle étoit fille de la belle *Adriana*, Mantoüane, & ſe fit admirer de telle ſorte, qu'une infinité de beaux Eſprits firent des vers à ſa loüange. On a un volume d'excellentes pieces Latines, Greques, Françoiſes, Italiennes, & Eſpagnoles, imprimé à Rome ſous le titre (AA) d'*Applauſi poëtici alle glorie della Signiora Leonora Baroni.* Ceux qui voudront ſavoir en detail les perfections de ſon chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un (A) connoiſſeur qui l'avoit ouï chanter. C'eſt de lui que j'emprunte ce qu'on vient de lire.

BA-

ſertation que Mr. Fagnano Doien des Prelats de Rome, avoit inſerée dans ſes commentaires ſur le Droit Canon. Mr. Fagnano ſoutient fortement, qu'on ne doit jamais preferer l'opinion qu'on croit moins probable, à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le refuta, & fut refuté par nôtre Vincent Baron. Le P. Theophile Raynaud fut refuté dans le même Ouvrage, à l'égard d'un ſentiment de Suarés condamné par Clement VIII. Suarés avoit ſoutenu qu'on peut ſe confeſſer par lettres: le P. Theophile imagina des expediens pour defendre ſon confrere contre la cenſure du Pape, & ce fut contre ces expediens que le P. Baron prit la plume. Il attaqua en même tems les Janſenites, veu qu'il ſoutint à Wendrokius *qu'il ſe rencontre des cas quoi que très-rares où il peut y avoir une ignorance invincible, auſſi bien contre le droit naturel, que contre le droit poſitif* (a). Il attaque dans la ſeconde partie Amadæus Guimenius, & ne ſe contente pas de ſoutenir que les opinions relâchées qu'on impute aux Dominicains ne ſont pas leurs veritables ſentimens; il montre auſſi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconoît dans ſa Preface l'erreur où il a été en compoſant ſon Ouvrage: il avoit cru qu'Amadæus Guimenius n'étoit qu'un faux nom que le Pere Theophile s'étoit donné (b). Dans la troiſiéme partie il traite de la liberté & de la ſcience moienne, & il ſoutient que la preſcience de Dieu n'a point d'autre fondement que ſes decrets, & que cette preſcience établit la liberté de la creature bien loin de la detruire (c). Il ne faut point prendre cela pour un paradoxe; car qui parleroit autrement ne ſuivroit point la definition de la liberté que l'on doit donner dans le ſyſtême de la predetermination phyſique. C'eſt en vertu des differentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, & donner ſeulement le change, qu'un lecteur ne s'aperçoit pas quand ſa cauſe ne va pas bien.

(a) *Journ. des Sav. ib. p. 198.*

(b) *Journal des Savans du 12. Avril 1666. p. m. 36.*

(c) *Journal des Savans du 21. Juin 1666. pag. 257.*

(B) *Et une apologie de ſon Ordre.*] Cet Ouvrage eſt en Latin tout comme le precedent: il ſert de reponſe à la cruelle invective du P. Theophile Raynaud intitulée, *De immunitate Cyriacorum à cenſuris*, & à celui qui avoit pretendu montrer que de tous les Ouvrages qu'on attribue à Thomas d'Aquin, c'eſt beaucoup ſi la dixiéme partie eſt veritablement de lui. Le P. Baron entre auſſi en lice avec Mr. de Launoi, qui a ſoutenu que pluſieurs paſſages des Peres raportez dans un traité de Thomas d'Aquin contre les Grecs, ſont ſupoſez. Ce Dominicain ne ſe contente pas de l'apologie de ſon Ordre, il en fait auſſi le panegyrique (d).

(d) *Journal des Savans du 7. Mars 1667. p. m. 92.*

(C) *Fait imprimer les Ouvrages que l'on verra cy-deſſous.*] Ce que je vais copier eſt contenu mot à mot dans le memoire d'où j'ai tiré l'addition de cet article. *Theologia Moralis* à Paris 1665. deux volumes in 8. *Primus tomus ejuſdem correctus, editio ſecunda* 1667. in 8. *Libri Apologetici contra Theophilum Raynaudum*, à Paris 1666. deux volumes in 8. *Mens Sancti Auguſtini & Thomæ de Gratia & libertate*, 1666. in 8. *Ethica Chriſtiana*, à Paris 1666. deux volumes in 8. *Reſponſio ad librum Cardenæ*, là même in 8. *L'Hereſie convaincuë*, à Paris 1668. in 12. *Panegyriques des Saints*, là même 1660. in 4. Le livre intitulé *Ethices Chriſtianæ ſeptemdecim loci*, compoſé contre un certain Matthieu Moya qui avoit pris le nom d'Amadée, fut cenſuré à Rome par les intrigues du Cardinal Nitard qui s'y trouva offenſé, & le Maître du ſacré Palais Capiſucchi qui l'avoit aprouvé fut depoſé, & le Pere Hyacinthe Libelli depuis Archevêque d'Avignon mis en ſa place. Capiſucchi a été depuis retabli, & enſuite fait Cardinal.

Deux ou trois mois après que j'eus reçu ce memoire, on m'envoia ce qui ſuit. „ Apologia pro ſacra „ congregatione Indicis ejuſque Secretario & Domi- „ nicanis, contra Petri à Valle clauſa libellum famoſum „ inſcriptum *de immunitate Authorum Cyriacorum à* „ *cenſura*. Romæ typis. . . . M DC LXII. in 4. „ Advertat lector præter innumera errata ex præ- „ paſſim ſenſum & ſtylum auctorum mutantia, addi- „ ta nonnulla neceſſaria ſermone ſimplici, & multa „ ſecta convitia: has autem labes tollet ſecunda edi- „ tio. Cette ſeconde édition fut faite à Paris par Si- „ mon Piget l'an 1666. en deux volumes diviſée en „ cinq livres. La premiere faite à Rome à l'inſtance „ du Cardinal Capiſucchi alors Maître du ſacré Palais „ qui l'aprouva, fut cauſe de la depoſition du même „ Capiſucchi de ſa charge par Alexandre VII. grand „ ami des Jeſuites. Elle fut auſſi miſe dans l'Indice le „ 28. de Fevrier 1664. „

(D) *La Congregation de l'Indice ne lui a pas été favorable.*] Voici un extrait de ſon decret du 27. de Septembre 1672. *Duo primi tomi operum Fr. Vincentii Baronii, inſcripti Theologiæ moralis ſummæ bipartitæ prohibentur: tertius vero præfati auctoris ſuſpenditur donec corrigatur: ultimi autem duo tomi ejuſdem auctoris, ſcilicet quartus & quintus, quinque libros apologeticos continentes pariter prohibentur* (e). Voiez la fin de la remarque precedente.

(e) *Voiez le Pere Papebroch reſponſ. ad exhibit. errorum pag. 287.*

(AA) *Sous le titre d'*Applauſi poëtici.] Nicius Erythræus a parlé de cet Ouvrage lors qu'il a dit: (f) *Legi ego, in Theatro Eleonoræ Baronæ, cantricis eximiæ, in quo omnes hic Romæ, quotquot ingenio & poëticæ facultatis laude præſtant, carminibus, tum Etruſce tum Latine ſcriptis, ſingulari ac proſe divino mulieris illius canendi artificio tanquam fauſtos quoſdam clamores & plauſus ederunt; legi, inquam, unum Lalii* (Guidiccionis) *epigramma, ita purum, ita elegans,* &c.

(f) *Nic. Erythr. Pinacoth. 2. p. 129.*

(A) *Ce qu'en dit un connoiſſeur qui l'avoit ouï chanter.*] „ Elle eſt douée d'un bel eſprit, elle a le juge-

☞ BARONIUS (DOMINIQUE) Prêtre & Predicateur Florentin au XVI. ſiecle, écrivit aſſez fortement contre l'Egliſe Romaine, & concourut dans le Piemont avec les Vaudois à maintenir l'orthodoxie; mais enfin on le regarda comme un faux frere, parce qu'il ſoutenoit qu'en tems de perſecution (Z) il n'étoit pas neceſſaire de temoigner exterieurement la verité. Celſe Martinengue Miniſtre de l'Egliſe Italienne de Geneve écrivit contre lui ſur ce ſujet, & il y eut des repliques de part & d'autre. Ces livres ſont devenus très-rares, je ne ſai pourquoi. Nôtre Baronius fit une Meſſe à ſa fantaiſie, & il la crut propre à pacifier les diferens des deux Religions; il ſe vit fruſtré de ſon attente, car les Reformez rejetterent ſes menagemens *.

BARTAS (GUILLAUME DE SALUSTE SEIGNEUR DU) Poëte François. Cherchez SALUSTE.

BARTHIUS (GASPAR) l'un des plus ſavans hommes, & l'une des plus fertiles plumes de ſon ſiecle, nâquit † à Cuſtrin au païs de Brandebourg le 22. de Juin 1587. Sa famille étoit d'ancienne (A) nobleſſe; Charles de Barth ſon pere Profeſſeur en Droit à Francfort ſur l'Oder,

* *Tiré de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Vaudoiſes compoſée par Pierre Gilles chap. 10. pag. 62. & ſuiv. édit. de Geneve 1644.*

† *Hulſemannus in concione funebri, apud Freherum, Theatr. pag. 1546.*

» ment fort bon pour diſcerner la mauvaiſe d'avec la » bonne Muſique; elle l'entend parfaitement bien, » voire même elle y compoſe, ce qui fait qu'elle poſ- » ſede abſolument ce qu'elle chante, & qu'elle pro- » nonce & exprime parfaitement bien le ſens des pa- » roles. Elle ne ſe pique pas d'être belle, mais elle » n'eſt pas deſagreable, ni coquette. Elle chante avec » une pudeur aſſurée, avec une genereuſe modeſtie, » & avec une douce gravité. Sa voix eſt d'une haute » étenduë, juſte, ſonore, harmonieuſe, l'adouciſſant, » & la renforçant ſans peine, & ſans faire aucunes » grimaces. Ses élans & ſes ſoupirs ne ſont point laſ- » cifs, ſes regards n'ont rien d'impudique, & ſes geſ- » tes ſont de la bien-ſéance d'une honnête fille. En » paſſant d'un ton en l'autre, elle fait quelquefois » ſentir les diviſions des genres Enharmonique & » Chromatique, avec tant d'adreſſe & d'agrement, » qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit ravi à cette belle & » difficile methode de chanter. Elle n'a pas beſoin de » mandier l'aide d'un Thuorbe, ou d'une Viole, ſans » l'un deſquels ſon chant ſeroit imparfait; car elle- » même touche tous les deux Inſtrumens parfaite- » ment. Enfin j'ai eu le bien de l'entendre chanter » pluſieurs fois plus de trente Airs differens, avec des » ſeconds & troiſiémes couplets, qu'elle compoſoit » elle-même. Il faut que je vous die, qu'un jour elle » me fit une grace particuliere de chanter avec ſa me- » re & ſa ſœur, ſa mere touchant la Lyre, ſa ſœur la » Harpe, & elle le Thuorbe. Ce concert compoſe de » trois belles voix, & de trois Inſtrumens differens, » me ſurprit ſi fort les ſens, & me porta dans un tel » raviſſement, que j'oubliai ma condition mortelle, » & crus être déja parmi les Anges, joüiſſant des con- » tentemens des bienheureux (a).

(a) *Tiré d'un Diſcours ſur la Muſique d'Italie imprimé avec la vie de Malherbe & quelques autres traitez à Paris 1672. à la fin duquel on lit ces paroles:* Ce diſcours fut fait par Monſieur Maugars, Prieur de St. Pierre de Mac, interprête du Roi en langue Angloiſe, & d'ailleurs ſi fameux par la viole, que le Roi d'Eſpagne & pluſieurs Souverains de l'Europe ont ſouhaité de l'entendre.

(Z) *Qu'en tems de perſecution il n'étoit pas neceſſaire de temoigner exterieurement la verité.*] Il ne meritoit donc pas le nom d'Antinicodemite que Pierre Gilles lui a donné, mais plutôt celui de Nicodemite. Voions de quelle maniere cet Hiſtorien parle de lui. *Dominique Baronius*, dit-il (b), *eſtoit Florentin, Miſſificateur, & preſcheur Papal, de reputation, & qui és temps moins dangereux avoit monſtré quelque zele envers la vraye Religion, l'approuvant preſque entierement; & condamnant preſques toutes les Conſtitutions ſuperſtitieuſes Papales, n'en retenant que quelques particularitez, deſquelles il ſouloit parler avec telle ambiguité, qu'a grand peine pouvoit on cognoiſtre ce qu'il en croyoit, comme on void en pluſieurs traittez Italiens & Latins qu'il a compoſés, & ſpecialement en celui des conſtitutions humaines, auquel il veut monſtrer leſquelles on peut admettre, & leſquelles on doit rejetter. Audit Livre, entre pluſieurs grands erreurs qu'il condamnoit en l'Egliſe Papale, il dit de la Meſſe.* Je ne raporte point le paſſage que Pierre Gilles allegue, mais voici ce que l'on trouve après cette citation: (c) *Il eſcrivoit de meſme ſtyle des autres ſuperſtitions Papales: Mais avec tout cela, il cerchoit de perſuader, qu'és lieux, & temps fort dangereux, on pouvoit diſſimuler exterieurement ce qu'on eſtimoit de tels erreurs, & aller meſme à la Meſſe, pourveu qu'interieurement on retinſt conſtamment la verité, ſans approuver de cœur aucun de ces erreurs. Diſoit qu'en tels temps & lieux le Miniſtre de verité devoit s'employer envers ſes aiſcuples à leur faire cognoiſtre l'yvroye, & la diſcerner du bon grain, & à leur faire hayr l'yvroye, & aimer de cœur le froment: mais quant à l'exterieur, laiſſer faire au Seigneur, ſans s'expoſer, & expoſer les autres en de grands dangers. . . . . Le ſieur Celſe de Martinengue . . . . . refuta par un notable, & long Traitté, toutes les raiſons que Baronius alleguoit pour ſoutiten de ſon opinion: & y eut des repliques de part & d'autre durant quelque temps. Et Baronius s'eſtimant ſuffiſant pour pouvoir accorder les deux Religions, reforma la Meſſe, afin qu'à ſon dire, on y peuſt aller en bonne conſcience, & la chantoit lui-meſme ſelon ſa Reformation, & le meſme il fit en pluſieurs autres poincts, penſant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux: mais ſon train fut condamné par grand nombre de vrais fidéles, non ſeulement de parole, & par eſcrits, mais auſſi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, & ceſte vie temporelle, que de monſtrer aucun conſentemens exterieur aux idolatries Papales, & erronees ſuperſtitions.*

(A) *Sa famille étoit d'ancienne nobleſſe.*] Il y a peu de Gentilshommes titrez, peu de grans Seigneurs qui faſſent remonter plus haut leur origine, que Barthius la ſienne. Un de ſes ancêtres ſe ſignala dans la guerre des Vandales à la ſuite de l'Empereur Loüis le Debonnaire l'an 856. Il étoit Bavarois, il commandoit la Cavalerie, & il fut tué dans cette guerre, comme le remarque (d) Cyriacus Spangenbergius. L'aïeul de Barthius étoit l'un des principaux Gentilshommes de Baviere: il fut s'établir dans le cercle de la haute Saxe, & y achêta pluſieurs Terres, & en l'année 1545. il fut honoré de pluſieurs beaux titres par l'Empereur, & par les Etats de l'Empire. *Avus idem noſter ne in his terris minor eſſet gentilibus ſuis alibi viventibus à Carolo quinto Conſilio & Senatus-conſulto omnium Imperii ſtatuum tum Spiræ præſentium, ex integro Cæſareæ Majeſtatis & ſacri Imperii auctoritate utriuſque nobilis & miles Torneamus declaratus eſt, omniaque libera & vera nobilitatis privilegia accepit, cum ſingulari integritatis, doctrinæ, & ſtrenuitatis teſtimonio anno Chriſtiano* M. D. XLV (e). Il exerça la charge de Chancelier à la Cour d'Albert de Brandebourg, Electeur de Maience, Archevêque de Magdebourg, & Cardinal. L'un de ſes ancêtres (f) nommé Herman étoit Grand Maître de l'Ordre Teutonique vers la fin du XII. ſiecle. Les vieilles Annales en font mention; Munſter en parle dans ſa Cofmographie; & les catalogues des Grans Maîtres de cet Ordre; ceux même que Jerôme Megiſerus a dreſſez ne l'oublient pas. D'autres perſonnes de cette même famille paroiſſent dans les recits des Tournois, & dans les Recueils des armoiries des principales Maiſons nobles d'Allemagne. Le pere de Gaſpar Barthius avoit (g) pluſieurs freres qui moururent tous ſans (h) enfans. L'un d'eux avoit été Ecuier de quelques grans Princes, & ne manquoit pas d'erudition (i). Barthius temoigne qu'il ſeroit le dernier de ſa famille: *Superſtes nunc ego omnibus paterni mei nominis familiam meam univerſam mecum rebus humanis brevi educam (k).* Vous le voiez à la tête de pluſieurs de ſes Ouvrages, avec le titre *S. R. Imperii Eques.* La penſée que la famille mourroit avec lui l'affligeoit beaucoup: cela lui tenoit fort au cœur: il revient ſouvent à ce triſte objet, ce qui me fait croire qu'il ſe conſola très-facilement de la mort de ſon épouſe. Elle étoit ſterile, & il avoit fait ſon compte que les forces de ſa virilité ne dureroient pas plus que ſa femme, car autrement il n'eût point parlé comme nous venons de voir qu'il a fait. Mais lors qu'il s'y attendoit le moins, voilà que ſa femme mourut. Il en prit bientôt une autre, afin de voir s'il éviteroit le triſte ſort qu'il avoit tant aprehendé, de mourir le dernier de ſa famille. Il ne ſe conſidera plus comme un poids inutile de la terre; cela étoit bon à dire pendant qu'il n'eſperoit pas d'engendrer: il eut le bonheur d'avoir des fils & des filles de ſon ſecond mariage; mais il oublia de corriger les endroits de ſon commentaire où il paroît ſans eſperance de laiſſer un ſucceſſeur. S'il ne vouloit pas corriger ſon manuſcrit, au moins devoit-il y ajoûter à la queuë quelque choſe touchant ſon ſecond mariage plus fecond que le premier. Si l'on me demande d'où j'ai ſu que ſa premiere femme n'étoit point morte, quand il ſe plaignoit d'être le ſeul qui fût reſté de ſon nom, je repondrai que j'ai fait un petit calcul. L'Oraiſon funebre de Barthius m'aprend

(d) *In Annalibus Saxonicis cap. 100. pag. 138.*

(e) *Barthius in Statium t. 2. pag. 1026.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Dans l'eſpace de peu de lignes Barthius ubi ſupra pag. 1026. 1027. dit qu'il avoit ſix oncles paternels, & que ſon aïeul laiſſa ſix fils. Cela n'eſt pas exact.*

(h) Illiberes omnes . . . exceſſerunt. *Ibid. pag. 1027.*

(i) *Ibid. pag. 1025.*

(k) *Ibid.*

FAUSSE crainte de Barthius de mourir ſans poſterité.

Digitized by Google

l'Oder, Conſeiller de l'Electeur de Brandebourg, & ſon Chancelier à Cuſtrin, mourut le 6. de Fevrier 1597. à Halberſtad d'où ſa veuve ſe retira à Hall avec ſes enfans. Gaſpar fut envoié à Gotha, puis à Eiſenac, & puis en diverſes Academies d'Allemagne, & d'Italie *. Il devint ſi docte en peu de tems que ſon enfance fut admirée (B) par de grans hommes, & qu'il compoſa (C) pluſieurs livres avant que d'avoir de la barbe. Il avoit une facilité merveilleuſe à faire (D) des vers, auſſi en a-t-il publié (E) beaucoup. Il aprit les langues vivantes, & il a fait voir par des traductions de l'Eſpagnol (F) & du François qu'il ne ſe contenta pas d'en aquerir une conoiſſance ſuperficielle. C'eſt une choſe étonnante que le grand nombre d'Auteurs que ſes *Adverſaria*, & ſes commentaires ſur Stace, & ſur Claudien temoignent qu'il avoit lus. La plûpart des Critiques ſe ſont contentez de conoître les Auteurs profanes; mais pour lui il ne ſe borna point à cela, il aquit de plus une grande conoiſſance des Auteurs Eccleſiaſtiques, & ſur tout de ceux qui ont vécu dans le moien tems. Son attachement aux livres l'engagea à renoncer à toute ſorte d'emploi, & à † mener une vie de retraite dans Leipſic. Il forma d'aſſez bonne heure le deſſein de ſe detacher (G) tout-à-fait du monde, & des études profanes, pour ne s'apliquer qu'à la grande afaire du ſalut. Il executa ce deſſein les dernieres années de ſa vie, & il paroit par ſon volume de *Soliloques* publié l'an 1654. qu'il meditoit (H) profondément ſur ce qui regarde

* *Hulſemannus ibid.*

† *Spizelius, in templo honoris reſerato, pag. 383.*

(a) Ego inutile fere pondus terræ omnibus mei nominis mortalibus ſuperſtes ſupervivo integro octodecennio. *Id. ibid. pag. 826.*

(b) *Spizelius in templo honoris reſerato pag. 381.*

(c) *Dammius, epiſt. 14. ad Reineſium.*

(d) *Reineſius epiſt. 15. ad Dammium pag. 46. Cette lettre eſt datée du 14. de Janvier 1651.*

(e) *Baillet, enfans celebres, pag. 297. 298.*

(f) *Ibid. pag. 296.*

(i) *Il ſe trouve au 50. livre de ſes Adverſaires.*

(g) *Barth. in Statium to. 1. p. 7.*

(b) Nam fuit hoc vitioſus: in hora ſæpe ducentos Ut magnum, verſus dictabat, ſtans pede in uno. *Horat. Satir. 4. l. 1.*

m'aprend qu'il devint veuf l'an 1643. & que ſa mere mourut à Hall le 22. de Janvier 1622. Or il n'y avoit que 18. ans qu'elle étoit morte lors qu'il faiſoit ſes (a) complaintes, il avoit donc encore ſa premiere femme.

(B) *Son enfance fut admirée par de grans hommes.*] Qu'il me ſoit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'etendue qu'on ne fait ordinairement, & alors mon texte ſera très-vrai, puis que le grand Scaliger fit beaucoup de cas des premieres productions de Barthius. „ (b) Cujus virtutem juvenilem ac corda„ tos auſus Joſephus Scaliger SUSPEXIT adeò, ut „ divinationis inſtar hanc illi de Barthio vocem exci„ diſſe compertum ſit, *natum eſſe adhuc unum æterni„ tatis ingenium, quod ſi ad maturitatem perveniret, li„ teras aliquandiu vivere poſſe.* „ Daumius (c) aſſûre que les grans Docteurs n'avoient point de honte d'aprendre de cet Ecolier, *Eo adoleſcente nec doctore non erubuerunt* Taubmanus, Siberus, Schmidius. *Quæ* Gruteri *aliorumque apud exteros virorum de eo tum latæ fuerint judicia, domi eorum litera aſſervata partim, partim lecta docent.* Un autre Savant (d) qui avoit eté condiſciple de Barthius en parle de cette maniere: *Novi . . . . ante annos ferè quinquaginta pueri præſtabiles minas, cum ſub* Wilkii *p. m. manu eſſemus rudimenta: novi ante hos XLIII. annos Witeberga adoleſcentem florentem gratia apud nonnullos, Σαυρολέοντος λόγου κάτω ab æqualibus.*

(C) *Compoſa pluſieurs livres avant que d'avoir de la barbe.*] Mr. Baillet qui l'a mis dans le catalogue de ſes *Enfans celebres*, nous en dira des nouvelles mieux que perſonne. Il nous aprendra (e) que Barthius *à douze ans mit tout le Pſautier de David en vers Latins de toute eſpece, & qu'il fit imprimer dès la même année d'autres poeſies en la même langue, & que le recueil de Silves, de Satyres ou Sermons, d'Elegies, d'Odes, d'Epigrammes & d'Iambes qu'il fit imprimer à Wittemberg l'an 1607. comprend toutes les poeſies qu'il a faites depuis* treize *ans juſqu'à* dix-neuf. Nous aprenons de lui-même, c'eſt toûjours Mr. Baillet qui parle (f), „ que n'étant encore que dans la *ſeizième* année de ſon „ âge il fit un (i) Traité ou une diſſertation en forme „ de lettre ſur la maniere de lire utilement les Auteurs „ de la langue Latine, à les commencer depuis En„ nius juſqu'à la fin de l'Empire Romain, & à les „ continuer depuis la decadence de la langue, juſ„ qu'aux Critiques de ces derniers tems qui ont reta„ bli les anciens Auteurs. C'eſt une compoſition que „ l'Auteur aſſûre ne lui avoir coûté qu'un jour de „ vingt-quatre heures; mais elle eſt ſi ſerrée & ſi bien „ remplie, qu'elle nous fait juger que Barthius devoit „ avoir des lors une lecture prodigieuſe, & que cette „ lecture loin d'être indigeſte ou confuſe, étoit ac„ compagnée du diſcernement neceſſaire, &c. „ On peut ajoûter qu'il n'avoit que 18. ans, lors qu'il fit un commentaire ſur la *Ceiris* de Virgile, qui fut imprimé à Amberg l'an 1608. & qui contient beaucoup de doctrine.

(D) *Une facilité merveilleuſe à faire des vers.*] Barthius (g) aiant pris garde que Stace ſe felicite en quelque maniere de n'avoir mis que deux jours à l'épithalame de Stella, qui comprend 278. hexametres, ajoûte que ce n'étoit point s'expoſer à la critique d'Horace (b), veu que ce n'étoit point faire deux cens vers par heure, comme faiſoit celui dont Horace s'eſt moqué. Je trouve une grande hyperbole, continué-t-il, dans cette critique, quoi que je n'ignore pas ce que c'eſt que de faire beaucoup de vers en peu de tems, car dans trois jours j'ai fait une traduction Latine des trois premiers livres de l'Iliade, laquelle traduction contenoit un peu plus de deux mille vers.

(E) *Auſſi en a-t-il publié beaucoup.*] Car outre ceux dont on parle dans la 3. remarque, il publia à Francfort l'an 1623. un poéme intitulé, *Zodiacus vitæ Chriſtianæ; Satyricon, pleraque omnia vera ſapientiæ myſteria ſingulari ſuavitate enarrans.* Il eſt diviſé en douze livres. Il publia en la même année & au même lieu, *Epiderpidum ex mero ſcazonte libri III. in quibus bona pars humanæ ſapientiæ meiro explicatur.* Ses épigrammes (i) diviſées en 30. livres, & dediées au Roi Jaques ont paru ſous le nom de *Tarvanus Hebius*. Les IV. livres *Amabilium Anacreontis decantati*, furent imprimez l'an 1612. Il fit une paraphraſe des fables d'Eſope en vers; une verſion de Muſée auſſi en vers, & un poéme de Leandre (k). Je ne croi point que ſa verſion de Quintus Smyrnæus en vers ait vu le jour. Il en parle dans la page 584. du 3. tome de ſon Stace.

(i) *Spizelius, in templo honoris pag. 382.*

(k) *Id. ib. pag. 386. 387.*

(F) *Des traductions de l'Eſpagnol & du François.*] Je ne ſache point qu'il ait traduit autre choſe de cette derniere langue, que les Memoires de Philippe de Comines qu'il mit en Latin. Il avoit beaucoup plus d'inclination pour la langue Caſtillane; il l'a fait paroître en divers lieux; & les loüanges qu'il a repandues ſur les livres Eſpagnols n'ont pas eté ignorées par (l) Don Nicolas Antonio. Je ne conois que deux livres Eſpagnols traduits en Latin par Barthius; l'un eſt la Celeſtine, dont il ne connoiſſoit point l'Auteur; l'autre eſt la ſuite de la Diane de Montemajor. Voici le titre qu'il donna à la traduction de la Celeſtine, *Pornoboſcodidaſcalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, ſervitiorum dolis, veneficiis, machinis pluſquam diabolicis; de miſeriis juvenum incautorum qui florem ætatis amoribus inconceſſis addicunt, de miſerabili ſingulorum periculo & omnium interitu*, à Francfort 1624. Il joignit des notes à ſa verſion. L'Auteur Eſpagnol de cet Ouvrage, ou de cette Tragicomedie s'apelle *Rodericus Cota*. La continuation de la Diane de Montemajor traduite par Barthius eſt l'Ouvrage de Gaſpar Gil-Polo. La verſion de Barthius fut imprimée à Hanaw en 1625. ſous le titre d'*Erotodidaſcalus, ſeu Nemoralium libri V.* Il traduiſit auſſi en Latin, à ce que dit Mr. Baillet (m), le *pornodidaſcale* de l'Aretin. C'eſt ſans doute le même livre que celui dont Daumius parle en ces termes, (n) *Reliqua quæ . . . . Barthius publicavit ex indiculo Colloquio P. Aretini* de las Damas *ex Hiſpanico ab ipſo tranſlato, & à nobis recuſo nuper, adjecto cognoſcere poteris.* Concluez de là que cette verſion Latine de l'Aretin ne fut point faite ſur l'original, mais ſur une verſion Eſpagnole.

(l) *Voiez ſa Bibliotheque des Ecrivains Eſpagnols vol. 1. pag. 403. 413. & vol. 2. pag. 211.*

(m) *Journ. des Savans t. 1. pag. 542.*

(n) *Daumius dans la Preface des Commentaires de Barthius ſur Stace datée du 15. de Mars 1664.*

(G) *De ſe detacher tout-à-fait du monde.*] Aiant raconté (o) que ſa mere avoit eu un preſſentiment de ſa mort trois ans avant que de mourir, & qu'il y a 18. ans qu'il ſurvit à cette bonne mere bien ſain en toutes les parties de ſon corps, excepté qu'il a la vuë foible, il ajoûte: *Cupio autem cœptis ſcribendi laboribus demum aliquando defungi, & totum me Chriſto dedicare, quam rem ſapius jam orſus hactenus injuncta bellorum & bellicorum tumultuum exactionumque impedimenta hactenus ſuſpenderunt.* Pour ſavoir en quel tems il parloit ainſi, on n'a qu'à ſe ſouvenir que ſa mere deceda l'an 1622. Voiez la remarque A vers la fin.

(o) *Barth. Commentar. in Statium t. 2. pag. 826.*

(H) *Qu'il meditoit profondément ſur ce qui regarde l'éternité.*] Voici le temoignage que le Sieur Theophile Spizelius lui a rendu: (p) *Sacrum numarum ad Deum ſinceramque pietatem Barthius meditabatur acceſſum, plurimæ*

(p) *Spizel. ubi ſupra, pag. 384. 385.*

regarde l'éternité. Il mourut * le 17. de Septembre 1658. âgé d'un peu plus de 71. ans. Les Ouvrages (*I*) qu'il laiſſa en manuſcrit, ceux qui ont été (*K*) imprimez, ceux qu'il perdit dans (*L*) l'incendie de ſa maiſon, & ceux auſquels on ſait qu'il a travaillé, & qui ſe ſont égarez (*M*) je ne ſai comment, tous ces Ecrits, dis-je, ſont une maſſe ſi prodigieuſe, qu'on a de la peine à concevoir qu'un ſeul homme ait pu ſuffire à tant de choſes. Je ne ſai ſi ceux qui blanchiſſent dans la poudre d'un Greffe écrivent autant que cet Auteur a écrit. On a publié un conte qu'il auroit mieux valu ſuprimer, touchant un voiage (*N*) qu'on pretend qu'il fit en Hollande avec

* *Witte, Diarium Biogr.*

(*a*) *Daumius ubi ſupra.*

plurimis piè literatorum ac Deo ſacratorum hominum exemplis incitatus. Quo de imprimis teſtatur inſigne SOLILOQUIORUM OPUS, *extremis vitæ temporibus a Barthio publicatum, flagrantiſſimis ad Deum ſuſpiriis oppido plenum, & vel Auguſtino ſcriptore dignum, quod etiam hemipleſticus quotidie revolvere, & per priorum meditationum veſtigia demùm cogitationes ſuas cœlo immittere conſueverit, quinimò divinum amorem, quem intimis fibris ſemel imbibiſſet, continuis precum ejaculationibus alendum jugiter atque roborandum putaverit, quouſque è ſacra pariter ac literaria ſolitudinis diverſorio, anno ævi noſtri octavo & quinquageſimo, ætatis verò ſeptuageſimo primo emigravit.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Sequentur deinceps, uti quidem Typographorum cognitas erit. *Barth. Præfat. in Rutilii itinerar.* Elle eſt datée du 14. d'Octobre 1622.

(*I*) *Les Ouvrages qu'il laiſſa en manuſcrit.*] Daumius a fait ſavoir au public (*a*), que l'on trouve parmi les papiers de l'Auteur le 2. & le 3. volume de ſes *Adverſaria* : des notes & des gloſſaires ſur les Ecrivains de la Paleſtine publiez par Jaques Bongars: *Benedictus Paulinus Petrocorius de vita S. Martini & Paulinus Pellæus cum Tertulliani Fama, Furetique & Barthii animadverſionibus* : XXI. livres d'épigrammes : XII. livres d'Anacreontiques : le Zodiaque de la vie Chretienne, corrige & augmenté en pluſieurs lieux : pluſieurs autres poemes dont la plûpart n'avoient point été imprimez, & les autres avoient été corrigez : des gloſſaires ſur Valere Maxime, & ſur les Epitres de Pline le jeune. Daumius declare que ſi la cruauté des tems tout-à-fait contraires aux belles lettres le permet, & ſi par la liberalité de quelque Mecene il en peut revenir quelque utilité aux heritiers, tous ces Ouvrages pourront un jour ſortir de deſſous la preſſe. (*b*) *Si diritas permittat temporum politioribus hon Muſis proſus infenſorum, fructuſque ſi aliquis Mæcenatum benignitate ad relictos ejus hæredes ſit redundaturus.* Je n'ai pas oüi dire qu'aucun de ces Manuſcrits ait été tiré des armoires des heritiers, excepte le *Paulinus Petrocorius de vita S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681. par le ſoin de Daumius. Les Libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lors que Barthius les piqua d'honneur en declarant dans une preface qu'il avoit un très-grand nombre de livres, qui n'attendoient que l'honneteté (*c*) des Libraires pour ſe montrer aux yeux du public, & qui paroîtroient dès qu'il ſe preſenteroit un (*d*) bon Libraire. Cela produiſit un effet fort prompt à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages, plus lent à l'égard de quelques autres; mais neanmoins la plûpart des livres dont il avoit etalé les titres étoient imprimez, lors qu'on parla de cette preface dans la Bibliotheque Univerſelle. Voions en quels termes on le fit; le paſſage merite d'être copié; il contient une critique un peu mordante, mais qui eſt fondée en raiſon. „ (*e*) Il y a une preface au „ devant, où l'on peut voir les titres de pluſieurs li„ vres, que l'Auteur promettoit de donner au public, „ mais dont il n'a jamais paru qu'une petite (*f*) par„ tie, parce qu'il ne trouvoit pas des Libraires, com„ me il le marque (*g*) lui-même, qui euſſent le mê„ me zéle que lui pour l'avancement des belles lettres. „ Mais ſi tous ces Ouvrages reſſembloient à celui-ci, „ on peut s'aſſurer de n'avoir perdu, au moins en par„ tie, qu'un grand nombre de citations dont on peut „ ſe paſſer ſans peine. Ce n'eſt pas qu'il n'y pût avoir „ de bons endroits auſſi bien que dans celui-ci : mais „ ils ſont comme cachez ſous une ſi grande multitu„ de de paſſages des Anciens, qu'il faut avoir aſſez de „ patience pour les deterrer. „

(*d*) *Et bon Libraire.*] Cela ſe dit ordinairement par ironie, & ſignifie un Libraire qui ne ſait pas ſon métier.

(*e*) *Bibliot. Univerſelle t. 5. pag. 240. dans l'extrait de l'Itineraire de Rutilius.*

(*f*) *Il eſt certain que la meilleure partie eſt imprimée.*

(*g*) *Il ne marque nullement cela dans cette preface.*

(*h*) De quo Adverſariorum tomo ſecundo aut tertio, uterque enim jam peractus eſt, primo etiam recenſito in iis & amotis nebulis quas illi inducere livor voluit. *Barthius in Statium t. 1. p. 110. Voiez auſſi la preface de Daumius.*

(*K*) *Ceux qui ont été imprimez.*] Je ne marquerai ici que les principaux: un gros volume *in folio* intitulé *Adverſaria*, diviſé en 60. livres, *Quibus ex univerſa antiquitatis ferie omnis generis loci tam Gentilium quam Chriſtianorum ſcriptorum illuſtrantur & emendantur, cum rituum, morum, legum, formularumque obſervatione & elucidatione, cum undecim indicibus*, VII. *auctorum*, IV. *rerum*. A Francfort 1624. La memoire, la lecture, l'érudition de cet Auteur ſe produiſent là d'une façon étonnante, c'eſt dommage que la netteté, & le choix n'y regnent pas également. Il avoit laiſſé 2. volumes d'*Adverſaria* de même taille, ſans compter qu'il avoit revu & corrigé le (*h*) premier. Tout l'Ouvrage devoit contenir 180. livres. Il y a quelque choſe d'immenſe là-dedans qui fatigue même l'imagination; mais paſſons à quelques autres titres. *Galli confeſſoris Chriſtiana doctrina compendium, ſive ſermonem Conſtantiæ habitum, C. Barthius recenſuit & animadverſionum libros adjecit.* A Francfort 1623. *in* 8. *Phœbadius contra Arianos cum animadverſionibus. Guil. Britonis libri Philippidos cum notis. Claudiani Eccdicii Mamerti de ſtatu animæ libri III. cum animadverſionibus.* Cygneæ 1655. *in* 8. *Æneæ Gazæi Dialogus de immortalitate animorum cum Zacharia Mitylenæo Philoſopho Chriſtiano, Græce & Latine.* Lipſiæ 1655. *in* 4. Barthius donna une nouvelle verſion d'Enée de Gaza, & ſe ſervit de celle de Jean Tarin à l'egard de Zacharie, & orna de notes l'un & l'autre de ces deux Ouvrages. *Soliloquia rerum Divinarum.* Cygneæ 1654. *in* 4. Un gros volume de notes ſur Claudien imprimé l'an 1650. *in* 4. & trois gros volumes ſur Stace imprimez l'an 1664. *in* 4. Il ne fut point content de cette edition de Claudien (*i*), à cauſe que le Libraire ne s'étoit point ſervi d'un bon Correcteur. C'eſt dommage qu'on n'y trouve aucune table des matieres, ni en general aucun indice. C'eſt un defaut dont ſes commentaires ſur Stace ſont bien exemts.

(*i*) *Id. ib. pag. 434.*

(*L*) *Ceux qu'il perdit dans l'incendie de ſa maiſon.*] C'etoit une maiſon de campagne, le feu y prit par la faute du Fermier, ou de rel autre homme qui y logeoit. *Cum villa noſtra urbana non bella, non latro. num manu, ſed perfidi incolæ temeritate conflagravit* (*k*). C'eſt ſans doute ce que Daumius apelle *incendium Sellerhuſianum*, qui arriva l'an 1636. *Etiam nonnulla flammis*, dit-il (*l*), *incendio Sellerhuſano anno M. DC. XXXVI. abſumta, periere.* Barthius perdit en cette rencontre ſon (*m*) *index Appuleianus*; tout ce qu'il avoit fait ſur (*n*) Tertullien; ſon *index* ſur Thucydide, &c. *In quo ſcriptore* (Thucydide) *per bellicos hos triennales motus & exceſſiones ingens damnum acceptimus*, indicem *meum tam in auctorem quam Scholiaſten (qui recentior tamen eſt quam vulgo attenditur) confecteramus, is cum parte Bibliothecæ periit* (*o*). *Flamma . . . . . ingens ferinum manu mea ſcriptis chartis effertum, ſimul abſtulerunt: & ſic perierunt mihi multa juvenilia & puerilia ſcripta* (*p*). Il dit qu'on lui avoit déjà pillé deux fois ſa Bibliotheque, lors que le feu y fit ce nouveau ravage: *Adeſſe Bibliotheca mea poſſumus intra modii duabus vaſtationibus depopulata, & uno incendio vix dimidiatum erepta* (*q*).

(*k*) *Id. ib. tom. 3. pag. 1398. Il avoit dit dans la page 9. du 1. tome* Flammæ non ab hoſte ſed domeſtico ſcelere meæ tum manſioni injectæ.

(*l*) *Daum. præfat. in Statium.*

(*m*) *Barth. in Statium t. 1. pag. 9. & paſſim alibi.*

(*n*) *Ib. & pag. 1338. du 3. tome où il dit*, Notæ noſtræ in integrum fere Tertullianum.

(*o*) *Ibid. tom. 2. pag. 306.*

(*p*) *Ibid. tom. 1. pag. 9.*

(*q*) *Ibid. tom. 2. pag. 372.*

(*M*) *Et qui ſe ſont égarez je ne ſai comment.*] Daumius raporte qu'après la mort de l'Auteur on chercha inutilement ſon commentaire ſur St. Auguſtin *De civitate Dei*, ſon livre *De ſuperſtitionibus veterum*, ſon traité *De dubiis ſcriptoribus*, ſes Characteres, & pluſieurs autres Ecrits de cette nature. Barthius cite fort ſouvent les livres dont je viens de faire mention, & en donne une idée avantageuſe. Il y a beaucoup d'apparence, veu la qualité des matieres, que ce n'étoient pas les moins bons de ſes Ouvrages. Il en avoit commencé un grand nombre d'autres, auſquels il renvoie ſon lecteur tout de même que s'ils euſſent été imprimez. Voiez l'*index Autorum* de ſon Stace au mot *Barthius*.

(*N*) *Touchant un voiage qu'on pretend qu'il fit en Hollande.*] Mr. Colomies (*r*) l'a debité ſur la foi d'Iſaac Voſſius. Il a été fort blâmable d'imprimer de ſemblables choſes, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un conte de converſation. Qui ne ſait que ceux qui ſe piquent d'entretenir agreablement une compagnie, ſont fournis d'un nombre infini d'hiſtorietes où ils ajoûtent telles circonſtances qu'il leur plaît, pour faire trouver le conte plus ſingulier & plus agreable? Ils ne ſe donneroient pas cette liberté, s'ils ſavoient qu'on dût imprimer ce que l'on leur entend dire. Quoi qu'il en ſoit voici le conte: „ Mr Voſſius . . . „ me contoit un jour que Barthius étant venu d'Alle„ magne à Harlem, pour voir Scriverius, il amena „ avec lui une Dame parfaitement belle; & que Scri„ verius ne l'eut pas plûtôt vuë, qu'il trouva moyen „ de faire envoyer Barthius, afin d'entretenir cette „ Dame avec plus de liberté, ce qui lui reüſſit fort „ heureuſement. Il ne put pourtant ſi bien faire que „ Barthius revenant de ſon yvreſſe, n'eût quelque „ ſoupçon

(*r*) *Opuſcul. pag. 102. edit. Ultraject. 1669.*

Digitized by Google

avec une belle Dame. D'habiles gens ſe ſont plaints de (O) l'impreſſion de ce conte, & l'ont traité de fable. Barthius avoit eu deux femmes †: il épouſa la premiere l'an 1630. & la ſeconde l'an 1644. La premiere mourut l'an 1643. ſans lui avoir donné aucun enfant. La ſeconde lui donna un fils & trois filles, & lui ſurvecut *. Il s'étoit trouvé quatre fois ‡ dans des villes aſſiegées, & en avoit été quitte pour la perte de ſes habits, & de ſes armes une ſeule fois. Il s'eſt plaint d'avoir été mal-traité (P) par Voſſius: il prit chaudement le parti de (Q) Scaliger contre Scioppius, & il n'étoit pas bien avec le docte Reineſius. Celui-ci l'avoit trop ſouvent ſurpris en faute (R) pour ne le pas irriter. Il étoit impoſſible qu'un homme qui écrivoit tant de choſes, & avec tant de precipitation, pût échaper à la critique victorieuſe de Reineſius. On a pretendu que ce n'étoit pas toûjours faute de (S) memoire que Barthius ſe contrediſoit. Il ne ſeroit pas étonnant que ſa memoire, quelque vaſte qu'elle fût, lui eût ſouvent joüé de fort mauvais tours, veu la maniere dont il (T) compoſoit ſes livres. Il ne faiſoit point de recueils, & ne corrigeoit preſque jamais ce qu'il jettoit ſur le papier.

† *Hulſemannus ubi ſupra.*

* *Id. ib.*

‡ Qui intra obſidendam obſeſſamque urbem aliquando fuerit. Id quod nobis quater contigit, nuſpiam læſis, niſi ſpoliatione una veſtimentorum & armorum direptione. *Barth. in Statium tom. 2. pag. 1041.*

BASINE, femme de Childeric Roi de France, & mere du grand Clovis, avoit été mariée avec un Roi de Thuringe. Childeric contraint d'abandonner ſes Etats, à cauſe que ſes impudicitez avoient tellement irrité le peuple qu'il en avoit tout à craindre, ſe refugia ‡ auprès de ce Roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute ſorte de bonté; Baſine qui étoit une très-belle Princeſſe, fit ſans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'experience a toûjours fait voir que les Princes impudiques qu'on chaſſe de leur païs, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childeric en fut un exemple: il devint amoureux de Baſine, & ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point ſcrupule de pouſſer la choſe juſqu'à jouir de la

‡ *Environ l'an 460.*

„ ſoupçon de ce qui s'étoit paſſé, qui s'augmenta tellement qu'il renvoya ſa Dame fort en colere, & „ la laiſſa noyer ſur le Rhin.„ Il ne faut point diſconvenir que Barthius n'ait eu mauvaiſe reputation par raport aux mœurs. Un (a) de ſes meilleurs amis le confeſſe, mais il ſoutient que cela étoit mal fondé. *De moribus qua invidi nugati ſunt quorumque cauſa ego ignotum meo malo abhorrebam, rem aliter quindecennali hac cum eo converſatione compert. Adeo quicquid de eo dixerunt ſcripſerunt que ego hactenus prorſus credere abnui, cujus intima neſcio an æque alii paterint.*

(a) *Daumius epiſt. 14. ad Reineſium, pag. 37.*

(O) *Qui ſe ſont plaints de l'impreſſion de ce conte, & qui l'ont traité de fable.*] Voici ce que Morhofius (b) en a dit; *Quibus* (Colomelii opuſculis) *adjicitur libellus Gallico ſermone cui titulus* Recueil de particularitez, *in quibus multa de eruditis familiariter à Voſſio aliiſque ſuppeditata, laudato ſemper autore, ut ille effutivit, qua inſignis ſane temeritas fuit. Multa tamen in his ſunt mendacia, quale illud de Caſparo Barthio horrendum, qui concubinam ſuam Rheno ſuffocaverit, quod ejus cum Scriverio amores deprehenderit.*

(b) *Morhof Polyhiſt. p. 71.*

(P) *D'avoir été mal-traité par Voſſius.*] Peu de gens ont eu à faire de ſemblables plaintes, car jamais homme auſſi docte que Voſſius n'a été plus honnête, ni plus moderé que lui envers ceux qu'il reprenoit. Voions neanmoins tout du long la plainte de (c) Barthius. *Quo loco* (d) *vir doctiſſ. palcre etiam ac Lutatio judicat doctum eſſe lectuque dignum Exegeten, præter quidem glo,emata. Sane longe melius & compertius, quam nuper* Joannes Gerhardus Voſſius, *qui Lutatium ex Servio & Higinio compoſitum dicere auſus eſt maximam partem. Qui doctiſſimus homo cum alio nos loco perperam (ut clara res eſt, & demonſtratum jam nobis alibi) ineptiarum & abſurditatis, nunquam à nobis laſus, & ab invidis planeque egregiè inepte Thraſuculis incitatus, in,emulare auſus ſit, meritò utriuſque nota hic habebitur, cum ea Commentariis Lutatianis inſint, quorum nec centeſimam partem Serviana & Higiniana Commentationes vindicare poſſint. Idem præſtantiſſimus vir incogitate eodem loco ſcribit Lutatium à Lindebrogio primum editum.*

(c) *Barth. in Statium, t. 2. pag. 871.*

(d) *C'eſt-à-dire, Nic laus Loenſis au chapitre 18. de ſes Miſcellanea.*

(Q) *Chaudement le parti de Scaliger.*] On lui attribue trois écrits contre l'ennemi de ce grand homme, & l'on a trouvé ſon nom par anagramme dans le maſque ſous lequel il ſe cacha de *Tarraus Hebius Nobilis à Sperga* (e). Ces trois livres ſont intitulez le 1. *Cave canem, de vita, moribus, rebus geſtis, divinitate Gaſparis Scioppii Apoſtatæ Satyricon*, Hanov. 1612. *in* 12. Le 2. *Scioppius excellens; in laudem ejus & ſociorum pro* Joſepho Scaligero *& omnibus probis epigrammatum libri III. ex triginta totis hinc inde collecti.* Il eſt imprimé avec le precedent. Le 3. *Amphitheatrum ſapientiæ*, Hanov. 1613. *in* 8. Voiez Rhodius à l'endroit que j'ai cité, & Placcius à la page 262. de ſes Pſeudonymes.

(e) Reſoluto anagrammate Gaſparis Barthii Berolinoci confirmat Excellentiſſimus *Geiſlerus de mutatione nominum* exemplorum decad. 1 n. 5. *Rhodius de auct. ſuppoſit.* n. 54.

(R) *Trop ſouvent ſurpris en faute pour ne le pas irriter.*] Ce n'étoient pas de ces fautes ſur leſquelles un homme d'eſprit peut chicaner le terrain; il faloit paſſer condamnation, & c'eſt là ce qui fâche, & ce qui choque le plus. *A. Cl. Barthio quem tu tantum non in cœlum effers; & quem ſua defenſorum eſſe ſcribis, nihil indigna inaudive expecto, tam licet ipſe in meis, ſi quando lucem adſpicient publicam, (lenta autem res eſt, & fortaſſe incumbens in ſpongiam, ut olim illius Ajax) quam in ipſius mihi licere viſum eſt experiri; non exiſtimo autem Solis obloquiorum eſſe. Sunt enim pleraque, quæ nunc quidem produxi, adeo certa liquidaque, ut niſi temere litigare velis, ne calamum quidem contradicturus mihi tingere debeas. Perpende, quæſo, mi cariſſime* Nesteri, *dive vobis, ubicunque ab eò diſſentio: maximè verò examina, qua cap. 8. l. 2. quo ejus in Plinium Valerianum, dictum Empiricum, illata emendationes producuntur, trado, & mirabere hominis doctiſſimi manifeſtiſſimas inſcitias, fruſtrationes, & puerilia παροράματα, audaces etiam conjecturas in autorem non intellectum invectas deprehendes magno numero. Iſtas ſi quis præfractè tueri præſumſerit, eum ne ſani quidem capitis eſſe dixero; Barthium autem mecum fore & viſurum, me quamvis indigno judice, id quod verum eſt nullus dubito.* Ces paroles ſont de Reineſius dans une lettre (f) qu'il écrivit à Neſterus le 31. de Mars 1638. Voiez auſſi là 15. lettre à Daumius.

(f) *C'eſt la 6.*

(S) *Faute de memoire que Barthius ſe contrediſoit.*] „ Quelques-uns (g) ont remarqué que lors qu'il fait „ ſes jugemens, il tombe quelquefois dans des con„ tradictions faute de memoire.„ Daumius pretend que ceux qui ont relevé ces ſortes de contradictions, ne conoiſſoient rien dans le but de Barthius. Il écrivoit, dit-il, tout ce qui s'offroit à ſon imagination, aujourd'hui une choſe, & demain une autre, afin que quand il y reviendroit un jour, cette contrarieté de ſentimens l'engageât à examiner plus profondement les matieres, & lui fournît une occaſion plus commode de corriger, ou de confirmer ce qu'il avoit publié. *Memini* (h) *in publicis alicubi Diſputationibus diverſa ſententia ejus loca exagitata fuiſſe. Sed auctores ſcopum ſcripturis neſcio an vel per tranſennam viderint. Novi enim, hoc conſilio, eoque fine* Barthium *ea, quæ in mentem ſibi venerant, in chartam conjeciſſe, etiam diverſis diverſo tempore ſententiis, ut quandoque ad ea revertenti illa diverſitas ampliorem de veritate cogitandi ſuppeditaret materiam, occaſionemque longè commodiorem retractandi vel ſtabiliendi quod ſcripſerat. Id quod* fine capitis VI. Libri Undecimi & *alibi ſapius teſtatur.* Voiez comment Reineſius (i) a refuté cette apologie.

(g) *Baillet jug. t. 3. pag. 464.*

(h) *Daum. epiſt. 14. ad Reineſium pag. 37.*

(i) *Reineſ. epiſt. 15. ad Daumium pag. 45.*

(T) *Vû la maniere dont il compoſoit ſes livres.*] Il faut l'entendre lui-même. (k) *Puto jam tale quid ſupra notaſſe. Non enim poteſt, ut, nullis penitus rebus adjuti, omnium ſtrictam memoriam habeamus. Omnino enim aliter hos commentamur, quam ſolent homines etiam litteratiſſimi, dum auctores legunt, excerpentes quædam atque ea deinde excerpta in Silvam Obſervationum, eam porro Silvam in Commentaria redigentes. Nunquam tale quid factum à nobis eſt: Sed ut cuique auctori enarrando benè facere volumus, arrepto illi Animadverſionis hoc genus imputamus, ſolius memoriæ beneficio nixi, quam marginalibus nonnunquam prius Notis inſtruimus, dum cum Libris veteribus Editiones comparamus. Cætera omnia à calamo fluunt, elegante & minimè literarum docto. Nec unquam ſcripta repetitur: nec ullis litturis cruciatur. Quarum nec decem aliquas hactenus hi Commentarii agnoverint.* Je ne ſai ſi l'on fait bien de ſe vanter de cela; il me ſemble que le public merite plus de reſpect.

(k) *Barth. in Statium, tom. 3. pag. 466.*

Digitized by Google

la (A) femme de ce même ami, & bon voiſin qui lui fourniſſoit un aſyle. Il lia avec l'épouſe de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en paſſer. Les François rapellerent Childeric * huit ans après qu'ils l'eurent chaſſé. Baſine ne s'accommoda nullement de l'abſence de ce Prince: elle quitta ſon mari, & fut trouver Childeric; & lors qu'il lui demanda la cauſe de ſon voiage, elle lui repondit ingenûment (B) que c'étoit pour l'amour de lui qu'elle venoit, & que ſi elle eût connu au delà des mers un Prince qui lui eût été plus propre, elle le ſeroit allé trouver. Childeric fut ravi de ce diſcours, épouſa Baſine, & en eut un fils qui fut un très-brave Prince, & qui embraſſa la foi Chretienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle (C) d'Helene, la conduite de Childeric tout bien compté n'eſt pas meilleure que celle de Paris. Les excuſes (D) du Pere le Cointe n'ont aucune ſolidité. L'Auteur des Galanteries des Rois de France raporte (E) mieux que Mr. de Cordemoi les viſions du nouveau mari de Baſine.

* *Gregoire de Tours, Hiſt. des Franc. l. 2. c. 12.*

Depuis

(A) *Juſqu'à jouir de la femme de ce même ami.*] On ſeroit fondé à le croire, quand même les Hiſtoriens ne le diroient pas. Baſine auroit-elle couru après Childeric ſi elle ne l'avoit pas aimé, & ſi elle n'avoit pas goûté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le temoignage des Hiſtoriens; voici ce qu'on trouve dans l'Auteur des Geſtes des Rois de France au chapitre 7. *Dum fuit in Toringia cum Baſina Regina uxore Biſini Regis ipſe Childericus* COMMIXTUS *eſt.* Aimoin raporte la même choſe dans le chapitre 8. du 1. livre, *Dicebatur idem princeps conſuetudinem* STUPRI *cum ea habuiſſe, cum exularet.* Roricon eſt plus expreſſif: je le citerai dans la remarque ſuivante.

(B) *Elle lui repondit ingenûment que c'étoit pour l'amour de lui.*] La reponſe conſiſte en ces termes, ſelon Gregoire de Tours au chapitre 12. du 2. livre de l'Hiſtoire des François. „ Je ſuis perſuadée de l'u„ tilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je ſai que „ vous êtes un vaillant homme. C'eſt pourquoi je „ ſuis venuë pour demeurer auprès de vous, car ſa„ chez que ſi dans les Provinces d'outremer je me „ fuſſe aperçue que quelqu'un m'eût été plus utile que „ vous, je l'euſſe été chercher pour demeurer avec „ lui.„ Mr. l'Abbe de Marolles qui a traduit de cette maniere le texte (a) de Gregoire de Tours, a fait une note pour nous avertir que ce diſcours *eſt équivoque dans le ſens de Baſine.* Cela n'eſt pas ſans aparence: je ne croi pas que Childeric eût donné des preuves de ſa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Baſine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'uſage d'une Reine que l'humeur martiale; & je ſuis tenté de croire qu'il faut lire dans Gregoire de Tours & dans Roricon *viriliſatem* & *virilorem*, au lieu de *utilitatem* & *utiliorem*. L'équivoque ſubſiſtera toûjours. *Je conois*, repondit Baſine, *votre virilité, & que vous êtes un fort brave homme.* Ces paroles ſont mieux liées que celles-ci, *je ſuis perſuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je ſai que vous êtes un vaillant homme.* Qu'on ne me diſe pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, *je conois votre virilité*: eſt-il plus loüable qu'une femme diſe à ſon galant: *je conois l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous?* Quoi qu'il en ſoit l'Auteur anonyme (b) du *Geſta Regum Francorum*, Fredegaire (c), & le Moine Roricon raportent la reponſe de Baſine de la même maniere que Gregoire de Tours, ſi ce n'eſt que Roricon l'a beaucoup mieux éclaircie, & qu'il a dit expreſſement que le diſcours de cette femme étoit plein d'impudicité. Ce qui bien loin d'affoiblir ma conjecture touchant *viriliſatem* & *virilorem*, la confirme puiſſamment. Voici les paroles de Roricon (d): *Baſina quoque Siſini regis uxor, apud quem latuiſſe prædemonſtravimus Childericum, ſepius relicto viri thoro conſortium noſtri Regis eſt experta. Quamobrem & cum nec multo poſt in Franciam eſt ſequuta, cupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cum inſperatè conſpexiſſet, & ad quos uſus de tam longinqua provincia ad eum properaſſet inquireret, illa poſtpoſito pudore muliebri, ut erat nimis luxurioſa, tale fertur dediſſe reſponſum: quoniam novi utilitatem tuam & pulchritudinem, & quod ſis habilis & ſtrenuus, è domo veni ut habitem tecum, nam ſi in extremis terræ finibus utiliorem te cognoviſſem, & hunc nihilominus expoſiſſem. Complacuit regi mulieris ſermo facetus, & eam gaudens ſibi ſociavit in uxorem.* Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne cajola point Childeric ſur le pied d'un brave guerrier, mais ſur le pied d'un vaillant Champion d'amour, beau, & alerte.

(C) *Fut pire que celle d'Helene.*] Pour rendre à chacun ſon bien, je dois dire ici que ce n'eſt pas moi qui invente cette jolie comparaiſon; je la trouve dans un (e) Ecrivain moderne. *Baſine mere de Clovis*, dit-il, *ne ſe contenta pas d'abandonner ſon honneur à Childeric premier refugié auprès du Roi de Turinge Biſinus ou Baſin ſon premier mari; elle fit pis qu'Helene qui pour le moins voulut être ravie, La où celle-ci vint en France de ſon ſeul mouvement, & avec tant de hardieſſe, qu'elle oſa dire à Childeric que ſi elle eût connu un plus brave homme que lui & plus digne d'être aimé, elle ſeroit allée pour le trouver juſques au bout du monde.*

(D) *Les excuſes du Pere le Cointe n'ont aucune ſolidité.*] Il trouve (f) mauvais qu'Aimoin diſe que Childeric épouſa Baſine avant la mort du premier mari. Il pretend qu'Aimoin eſt le premier qui ait dit cela, & qui ait couvert de cet opprobre la naiſſance de Clovis. Il ajoûte que cet Hiſtorien n'eſt pas croiable veu la diſtance des tems, & ſa prevention contre les Merouingiens. Il aporte deux autres raiſons, l'une que les Allemans qui étoient la tige des François ne ſouffroient point l'adultere; l'autre que ſi Childeric avoit epouſé la femme d'autrui, il ſe ſeroit expoſé au même peril qui l'avoit contraint d'abandonner ſon Roiaume huit ans auparavant. Pour toutes ces conſiderations il aime mieux croire que Baſine ne pouvant plus ſouffrir les indignes traitemens qu'elle recevoit de ſon mari, ſe ſauva en France, & qu'elle n'épouſa Childeric qu'après avoir ſu certainement que ſon epoux étoit mort. Il remarque que ſelon d'autres elle avoit été repudiée, & qu'ainſi ſous le Paganiſme rien ne l'empêchoit d'épouſer un ſecond mari. Il nous renvoie à Robert Cenalis (g). Examinons un peu cette diſpute. Je dis 1. que ſi le ſilence des Auteurs qui ont precedé Aimoin eſt une bonne raiſon, il ne faut plus dire ni que le Roi de Thuringe maltraitoit ſa femme, ni qu'il la repudia, ni qu'il étoit mort quand Childeric épouſa Baſine. Ce ſont des faits qu'aucun des anciens Auteurs ne raporte. En 2. lieu Gregoire de Tours ne dit-il pas que Baſine quitta ſon mari, & que la premiere choſe qu'elle repondit à Childeric plut tellement à ce Prince qu'il l'épouſa? N'eſt-ce point dire en termes à-peu-près équivalens, qu'elle fut femme de Childeric avant même que ſon premier mari fût mort? En 3. lieu le paſſage de Tacite que le Pere le Cointe allegue pour prouver que les Germains deſaprouvoient l'adultere, montre (h) que Childeric pouvoit être exemt de la loi commune; car quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle declara que ſa recherche étoit fondée ſur la valeur de ce Prince: outre que la peine de l'adultere étoit laiſſée au choix du mari; & que Baſine n'étoit plus dans le pais de ſon mari. Pour ne pas dire que les loix n'étoient guere faites pour les Souverains. Enfin Childeric n'avoit rien à craindre de la mutinerie de ſes ſujets; il épouſoit une étrangere qui l'étoit venu trouver: quel mal faiſoit cela aux François? Ils ſe revolterent huit ans auparavant, je l'avouë, mais ils craignoient (i) l'un pour ſa fille, l'autre pour ſa ſœur, &c. car Childeric ſe debordoit d'une maniere très-violente. L'affaire de Baſine ne les touchoit pas, auroient-ils rompu la reconciliation pour la querelle d'un Roi de Thuringe?

(E) *Raporte mieux que Mr. de Cordemoi les viſions.*] Voici ſes paroles. (k) „ On dit qu'ayant prié Chil„ deric de ne pas coucher avec elle la premiere nuit „ de leurs noces, elle l'envoya par trois fois dans „ la cour de ſon Palais, le priant d'obſerver ſans „ s'effrayer, les viſions qui ſe preſenteroient devant „ lui, & que par ſa ſcience occulte, elle lui fit voir „ la premiere fois des Licornes, des Lions, & des „ Leopards; la ſeconde des Ours, & des Loups; & „ la troiſiéme des Chiens, & des Chats; d'où elle „ conclut que ces divers animaux preſagoient la di„ verſité des mœurs de la Race qui devoit naître „ de leur Mariage. On ſera d'autant plus perſuadé „ que ce recit n'eſt qu'une fable inventée à plaiſir, „ qu'on

(a) *Voici le Latin de cet Hiſtorien*, His regnantibus ſimul Baſina relicto viro ſuo ad Childericum venit. Qui cum ſollicite interrogaret qua de cauſa ad eum de tanta regione veniſſet, reſpondiſſe fertur, Novi, inquit, utilitatem tuam quod ſis valde ſtrenuus, ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris, ſi in tranſmarinis partibus aliquem cognoviſſem utiliorem te, expetiſſem utique cohabitationem ejus. At ille gaudens eam ſibi in conjugio copulavit.

(b) *Apud du Cheſne, tom. 1. pag. 696.*

(c) *Ibid. pag. 727.*

(d) *De Geſtis Francorum lib. 1. pag. 802. aut. 1. volume de l'édition de Du Cheſne.*

(e) *Dans la Motbe le Vayer tom. 10. pag. 342. lettre 43.*

(f) *Le Cointe Annal. Eccleſiaſt. Francorum, t. 1. pag. 94.*

(g) *Libro 1. de re Gallica Periocha 12.*

(b) Severa illis matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam prope ſoli barbarorum ſingulis uxoribus contenti ſunt, exceptis admodum paucis qui non libidine ſed ob NOBILITATEM pluribus nuptiis ambiuntur. Pauciſſima in tam numeroſa gente adulteria quorum pœna præſens & MARITIS PERMISSA.

(i) *Lors qu'on leur reprocha leur ſedition, ils en donnerent pour cauſe* quia ſine lege abutebantur filiis noſtris, *De Geſtis Francor. l. 7.*

(k) *Galanteries des Rois de France, t. 1. pag. m. 5.*

Digitized by Google

Depuis la premiere édition de cet Ouvrage, j'ai lu ce que le Pere Daniel a publié contre ceux qui diſent que Childeric fut chaſſé par ſes ſujets, qu'il fut rapellé au bout de huit ans, & que la Reine de Thuringe le vint trouver &c. La penſée de cet Auteur *eſt* * *que ce que Gregoire de Tours a écrit là-deſſus n'eſt point autre choſe que l'extrait ou l'abbregé de quelque Roman qui couroit de ſon temps*, & que les viſions *qu'on* † *pretend que* Childeric *eut la premiere nuit de ſes nopces*, & qui ont *été ajoutées au petit conte de Gregoire de Tours*, ont auſſi bien que le reſte *tout l'air d'un Roman*. Je parlerai de la querelle qui fut faite (F) à Paquier, & de ce que l'on repondit à ſon Critique. Ce ſera une remarque où l'on verra que les diſputes font commettre bien des fautes tant du côté du cœur, que du côté de l'eſprit.

* *Le Pere Daniel, Digeriat. 2. ſur l'Hiſt. de France pag. 425. edit. de Paris 1696.*

† *Id. ib. pag. 426.*

BASNAGE (BENJAMIN) fils de N. Baſnage Miniſtre de Norwich en Angleterre, & puis de Carentan en Normandie, nâquit l'an 1580. Il ſe conſacra à la profeſſion de ſon pere, & fut comme lui Miniſtre de Carentan; mais il le fut toute ſa vie, quoi que d'autres Egliſes plus conſiderables, & nommément celle de Rouën lui euſſent adreſſé des vocations. Il regarda ſa premiere Egliſe comme une épouſe, dont il ne ſe devoit ſeparer que par la mort, & c'eſt pour cela

„ qu'on a remarqué l'empreſſement de cette Reine „ pour Childeric, qui ne lui permit pas apparem„ ment d'employer ſi mal un tems qu'elle pouvoit „ paſſer plus agreablement, que de reſter ſeule dans „ ſon lit tandis que ſon Amant étoit occupé à voir „ ces pretendues apparitions.„ On ne peut nier que la raiſon qu'il allegue pour refuter ce vieux conte n'ait quelque force; mais elle ſeroit beaucoup meilleure ſi l'empreſſement même de Baſine ne portoit à croire, que l'ardeur de ſon amour avoit déjà reçu un notable ſoulagement. Ni elle ni Childeric après ce qui s'étoit paſſé entre eux, n'étoient pas des gens à ſe regler ſur le ceremoniel des noces, & à differer leurs embraſſemens juſques à ce que la ſolennité nuptiale les autoriſât: & ainſi Baſine le pouvoit bien laiſſer chommer juſques à la nuit ſuivante. Mais venons au fait; Mr. de Cordemoi (a) pretend que Baſine étoit déjà groſſe, & aſſez proche de ſon terme lors qu'elle pria ſon mari d'aller chercher des apparitions trois fois de ſuite dans une même nuit à la porte de ſon Palais, & il cite Fredegaire: mais il eſt ſûr que ſon temoin le dement, Fredegaire dit que ces viſions precederent la conſommation du mariage (b).

(F) *De la querelle qui fut faite à Paquier, & de ce que l'on repondit.*] Raportons d'abord ſes paroles: (c) *Nos anciens couchent* (Jovis *entre les legitimes, toutesfois ils ne s'advifent pas qu'en faiſant le recit de ſa vie, ils chantent tout le contraire. Qu'il ne ſoit vray, ils ſont tous d'accord que Childeric ayant eſté chaſſé du Royaume pour ſes extorſions & tyrannies, ſe retira à Toringe, où ayant eſté honorablement accueilly du Roy, il devint amoureux de la Reine Bazine ſa femme: Tellement qu'eſtant depuis rappellé par les François, il l'enleva, & eſpouſa, violant par ce moyen tout droict de gens, & d'hoſpitalité: toutes-fois de ce mariage naſquit ce grand Clovis.* Voions enſuite la cenſure du Pere Garaſſe: il dit (d) que Paſquier *adjouſtant du ſien au recit fabuleux des anciens Chroniqueurs*, debite que Childeric *s'eſtant refugié vers le Roy de Thuringe, vint amoureux de ſa femme*, & la *ravit, & l'amenant en France l'eſpouſa ſacrilegement.* Maiſtre Paſquier, ajoûte-t-il (e), *pouvoit en laiſſant ces vieux reſveurs, apprendre de Paul Emyle & de Gregoire de Tours, la fauſſeté de cette narration, & le ſieur Dupleix l'a deduicte fort judicieuſement en la vie de Childeric . . . .* (f) *Les vieux Chroniqueurs de France n'ont jamais conclu ny ſongé que Clovis fuſt baſtard pour avoir eſpouſé Bazine, ou quelque autre femme Thuringienne, car ſi ce fut Bazine qu'il eſpouſa, il pouvoit apprendre des Hiſtoriens François, qu'elle meſme s'en vint en France apres la mort de ſon mary le Roi de Thuringe, & eſpouſa Childeric en ſeconde nopces, d'où Clouis naſquit de vray & legitime mariage.* Paſſons aux reponſes qui furent faites à Garaſſe. Premierement on (g) le cenſura d'avoir opoſé Gregoire de Tours à Maiſtre Paſquier, qui *toutes fois . . . . . forme ſon doute ſur les paroles de cet Autheur.* On les raporte, & on les confirme (h) par *Aymoinus . . . . . qui ſemble en quelque choſe le renvoier ſur luy*, car il remarque que Baſine abandonna ſon époux *Priori objecto viro.* Puis on ajoûta au temoignage de ces deux Hiſtoriens celui de *Nicolles-Gilles.* Voici ſes mots à la page 16. de la vie de Childeric: (i) *Durant le temps que Childeric eſtoit avec Baſin, Roy de Thoringe, il s'ammoura de ſa femme, nommée Baſine, & apres qu'il fut r'appellé à ſon Regne, ladite Royne Baſine, qui moult eſtoit aſſotée de luy, abandonna ledit Baſin, Roy de Thoringe, ſon Seigneur & mary, & s'en vint vers Childeric, qui mit en oubly les plaiſirs reçeus, & l'eſpouſa, & en elle engendra Clouis, premier Roy Chreſtien, de France.* On remarqua que Richard de Vaſcbourg authoriſe cette opinion en ſes Antiquitez de la Gaule Belgique, & qu'il *n'y a pas un de nos hiſtoriens modernes qui ne l'a ſuivie.* On ſe contenta de citer (k) Belle-Foreſt qui a dit que *Childeric delibera de ſe marier, mais en ce faiſant il ſe monſtra tres-ingrat au Roy Thoringien, ſon hoſte, l'eſpouſe duquel il debaucha, & l'eſpouſa, ſans ſe ſoucier du tort fait à Baſin, ny du reproche qu'il en pouvoit recevoir.* On conclut que tous les Autheurs qu'on a raportez *ſont bien auſſi croyables & autant judicieux que* (l) *voſtre Logicien Du Pleix qui vous a preſté en ce paſſage ſa marotte, pour authoriſer voſtre peu de jugement.* On (m) n'oublie point la bevuë que Garaſſe a faite lors qu'il a dit que Clovis epouſa Baſine. On apelle cela une (n) *ignorance impie & malicieuſe tout enſemble, car par ce moyen il rendroit le premier Roy Chreſtien de France plus abominable que ces bruteaux d'Ethiopie, leſquels au rapport de S. Hieroſme contre Jovinian, ſouilloient indifferemment la couche de leur mere.* On cite de pareilles abominations, on exaggere, on declame à perte de vuë.

(a) *Hiſtoire de France t. 1. p. 128. ex Fredeg. Scholaſt. c. 12.*

(b) Cum prima nocte jugiter ſtratu junxiſſent, dicit ad eum mulier, hac nocte à coitu virili abſtinebimus .. Cumque Baſinæ hæc univerſa narraſſet, abſtinebant ſe caſte uſque in craſtinum.

(c) *Paquier, Recherch. de la France liv. 6. chap. 44. p. m. 588.*

(d) *Garaſſe, Recherch. des recherch. pag. 60.*

(e) *Id. ib. pag. 61.*

(f) *Id. ib. pag. 63.*

(g) *Deffence pour Eſtienne Paſquier contre les impoſtures & calomnies de Garaſſe, liv. 2. ſect. 4. pag. 160.*

(h) *Ibid. pag. 162.*

(i) *Ibid. pag. 163.*

(k) *Ibid. pag. 164. Notez que l'Auteur obſerve que Ronſard* confirme ceſte opinion au 4. de ſa Franciade, *& que de Serres* appelle ce mariage ILLEGITIMES NOPCES.

(l) *On auroſte la parole à Garaſſe.*

(m) *Ibid. pag. 166.*

(n) *Ibid. liv. 3. ſect. 2. p. 426. 427.*

EXEMPLES des ſupercheries des Auteurs.

Il eſt encore plus utile de faire ſentir aux lecteurs ces fautes des Ecrivains, que de critiquer les menſonges hiſtoriques. C'eſt pourquoi j'eſpere qu'on aprouvera ce que je viens d'obſerver.

cela qu'il ne voulut point ſe prevaloir (*A*) de la liberté où le Synode National de Charenton l'avoit mis en 1623. Il aſſiſta à ce Synode en qualité de Deputé de la Province de Normandie. Il fut encore nommé par cette Province pour aſſiſter au Synode National de Charenton l'an 1631. mais le Roi lui fit defenſe d'y aſſiſter, & lui ôta ſon Egliſe. Il y fut retabli tout auſſi-tôt, & il obtint la permiſſion de ſe trouver à ce Synode comme Deputé de Normandie. Les remontrances que la Compagnie avoit fait faire à Sa Majeſté produiſirent ce bon effet. Il avoit donné de ſi belles preuves de ſa capacité & de ſa prudence, qu'il fut élu Moderateur du Synode National d'Alençon en 1637. Il faloit à cette Aſſemblée un Moderateur qui eût beaucoup de talens, car elle avoit des afaires très-delicates à manier. Les diferens ſur la Grace Univerſelle avoient fait beaucoup d'éclat, il étoit à craindre qu'il ne s'élevât dans l'Egliſe Reformée de France une guerre Theologique, plus formidable qu'une rude perſecution; les eſprits étoient deja fort échaufez, & fort prevenus. Ce Synode mit les afaires ſur un bon pied, la prudence & l'adreſſe du Moderateur y contribuerent beaucoup. Il fut Adjoint au Moderateur dans le Synode National de Charenton l'an 1644. Cette Aſſemblée le deputa à la Reine Mere, qui lui donna des marques de ſon eſtime. Il eut une infinité de diſputes avec les Controverſiſtes, il écrivit contre l'Egliſe Romaine, & on écrivit * contre lui: ſon traité † de l'Egliſe fut fort eſtimé: il travailla à un Ouvrage contre les devots indiſcrets de la Ste. Vierge qui eſt demeuré imparfait. Il mourut âgé de 72. ans en 1652. c'étoit la 51. année de ſon Miniſtere. Il laiſſa deux fils qui ont rendu ſon nom très-illuſtre, (*B*) tant par eux-mêmes que par leurs enfans. Il ne faut pas oublier qu'il fut deputé au Roi Jaques, & qu'il paſſa en Ecoſſe avec la permiſſion de ce Prince, & qu'il y ſervit utilement les Egliſes pour leurs interêts temporels. La lettre de congé du Roi Jaques le qualifie *Deputé de toutes les Egliſes de France.* Il eſt ſouvent parlé de lui dans le *Synodicon in Gallia Reformata*; mais comme cet Ouvrage eſt en Anglois, on n'y a pas toûjours obſervé la vraie ortographe des noms propres, & cela produit (C) quelquefois de la confuſion.

* *Leſcrivain, & Draconis ſont les principaux qui ecrivirent contre lui.*

† *Il fut imprimé, ſi je ne me trompe, à la Rochelle l'an 1612.*

BASNAGE (HENRI) fils du precedent, nâquit à Ste. Mere Egliſe en baſſe Normandie le 16. d'Octobre 1615. Il a été l'un des plus habiles & des plus éloquens Avocats du Parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande cauſe où il n'ait été emploié. Il alla à Paris avec les deux Deputez de la Province de Normandie pour l'afaire du Tiers & danger: ce fut lui qui dreſſa les memoires ou le Factum de la Province, & qui fut choiſi pour defendre cette cauſe. Il fit un autre voiage à Paris à la priere du Marquis de Matignon, pour regler avec ‡ le Marquis de Seignelai les partages de la ſucceſſion; & l'on ſait qu'il eût eu part à la reviſion generale des Droits Coutumiers de France, ſi le projet que † l'on forma là-deſſus avoit été executé. Il fut nommé Commiſſaire en 1677. pour les afaires de Religion, & s'en aquita dignement. Il a reüſſi également dans les conſultations, & aux plaidoiers; & il a fait voir qu'il pouvoit être auſſi bon Auteur que bon Avocat. La Coutume de Normandie qu'il publia avec de fort amples commentaires l'an 1678. a été ſi eſtimée & ſi bien venduë, qu'on en fit une ſeconde édition en deux volumes *in folio* l'an 1694. On fit en même tems une troiſiéme édition de ſon traité des hypotheques. L'Auteur malgré ſon grand âge eut le ſoin de ces éditions; il conſervoit toute la force de ſon jugement, & de ſes lumieres; cela eſt rare; mais c'eſt aſſez le propre de ceux qui ont eu un grand feu, & la tête forte en même tems. C'étoit ſon caractere. Sa Religion n'empêchoit pas que ceux qui étoient à la tête du Parlement, & les autres membres les plus conſiderables de ce Corps illuſtre, n'euſſent pour lui une grande eſtime, & une amitié ſinguliere. Il reçut toute ſorte d'honnêtetez de Mr. de Monthelon premier Preſident de Rouën, auquel

‡ *Il avoit épouſé la belle-ſœur du Marquis de Matignon.*

† *Des perſonnes dignes de foi ont oui dire que Mr. le Tellier promoteur de ce projet, eut nommé Mr. Baſnage pour l'un des executeurs.*

(*A*) *Se prevaloir de la liberté.*] Voici ce que c'eſt. Le Synode Provincial de Normandie lui avoit permis de ſe detacher de ſon Egliſe: cette Egliſe en avoit apellé au Synode National, & cet apel fut caſſé par le Synode National de Charenton l'an 1623. Neanmoins nôtre Benjamin ne quitta point ſon Egliſe.

(*B*) *Deux fils qui ont rendu ſon nom très-illuſtre, tant par eux-mêmes que par.*] L'aîné Antoine BASNAGE, nâquit l'an 1610. & ſuivit la profeſſion de ſon pere: il fut Miniſtre à Bayeux. Il ſe ſignala par ſa fermeté & par ſon courage dans la derniere perſecution; la priſon du Havre de Grace où il fut mené à l'âge de 75. ans n'ébranla point ſa conſtance. Il fut mis en liberté lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & ſe refugia en Hollande: il mourut à Zutphen en l'année 1691. âgé de 81. ans. Il a laiſſé un fils nommé (*a*) Samuel BASNAGE Sieur de Flottemanville qui avoit été Miniſtre avec lui de l'Egliſe de Bayeux, & qui l'eſt preſentement à Zutphen. C'eſt un des plus habiles Miniſtres qui ſoient ſortis de France. Il a deja publié (*b*) un livre en Latin, qui eſt une ſuite de la critique des Annales du Cardinal Baronius que Caſaubon avoit commencée. Il travaille preſentement à une Hiſtoire Eccleſiaſtique. J'ai fait l'article de l'autre fils de Benjamin Baſnage.

(*a*) *Il eſt né l'an 1638.*

(*b*) *Intitulé* De rebus ſacris & eccleſiaſticis exercitationes hiſtorico-criticæ, Ultrajecti 1692. in 4.

(*C*) *Cela produit quelquefois de la confuſion.*] Par exemple à la page 94. du 2. tome du *Synodicon in Gallia Reformata*, on parle des Deputez de Charenton St. Mere & le Val de Serre. Il faloit dire *Carentan, Sainte Mere Egliſe, & le Val de Saire.* A la page 75. Benjamin Baſnage eſt qualifié Miniſtre de Charenton; & à la page 259. & 274. Miniſtre de Quarentin; & à la page 322. Miniſtre de Ste. Mere. Il faloit dire Ste. Mere Egliſe, & obſerver que Carentan & Sainte Mere Egliſe ſont deux lieux qui ne faiſoient alors qu'une ſeule & (*c*) même Egliſe parmi ceux de la Religion. A la page 89. on dit *le Colloque de Conſtantine*, au lieu de *le Colloque du Coterain.* Voilà des fautes d'ortographe qui peuvent jetter les lecteurs dans l'égarement, & leur faire croire qu'il y a eu des Egliſes en Normandie qui avoient nom Saint Mere, Charenton, Quarentin. Un homme paié par des Libraires pour faire des additions à un Dictionaire Geographique, ſe pourroit imaginer qu'il auroit fait une decouverte conſiderable, en trouvant ces trois paroiſſes dans un pais où les Geographes ne les avoient pas encore aperçûes. Les fautes ſont comme les étincelles; ce qui n'eſt d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de fauſſetez monſtrueuſes. Il faut y remedier de bonne heure, *principiis obſta.* Voici des mepriſes d'un autre genre. L'Auteur du *Synodicon* fait mention (*d*) d'un Pierre Baſnage, fils d'Antoine, & petit-fils de Benjamin, & il dit que ce Pierre Baſnage n'avoit point d'Egliſe l'an 1617. c'eſt un abus. Antoine Baſnage n'a eu que deux fils: l'aîné eſt celui qu'on nomme Mr. de Flottemanville, qui nâquit l'an 1638. le cadet s'apelloit François, & ſuivit la profeſſion des armes, & mourut l'an 1685. Le même Auteur croit (*e*) que Mr. Baſnage Miniſtre de Rotterdam eſt fils de Benjamin Baſnage, mais il n'eſt que ſon petit-fils. Ces petites fautes que je me ſens obligé de relever pour l'inſtruction des lecteurs, n'empêchent pas que je ne croie que le travail de Mr. Quick (*f*) eſt très-beau & très-utile, & que tous les Reformez de France lui ont une extréme obligation, de la peine qu'il s'eſt donnée de faire un Recueil ſi ample & ſi exact de leurs Synodes, & d'y joindre les *Prolegomenes* qu'il y a mis.

(*c*) *Elles avoient bien chacune ſon lieu d'exercice, mais comme l'une étoit cenſée annexe de l'autre, il n'y avoit qu'un Paſteur & un Conſiſtoire pour toutes les deux.*

(*d*) *Pag.* 383.

(*e*) *Pag.* 497.

(*f*) *C'eſt le nom du Miniſtre Anglois qui a publié à Londres en* 1692. *le* Synodicon in Gallia Reformata, of acts decitions, decrees and canons of the ſeven laſt Nationals Councils of the Reformed Churches in France, 2. *vol. in folio.*

d by Google

quel il dedia ſa Coutume de Normandie l'an 1694. Il mourut à Rouën le 20. d'Octobre 1695. à l'âge de 80. ans, & 4. jours. S'il n'eut pas la joie de voir ſes enfans (D) les dernieres années de ſa vie, ce fut d'autre côté une grande conſolation pour lui, que d'aprendre la gloire qu'ils aqueroient dans les païs étrangers par leurs beaux Ouvrages. Il eut auſſi la conſolation de ſavoir que Mr. Bauldri ſon gendre, Profeſſeur en Hiſtoire Sacrée à Utrecht, s'étoit fait fort eſtimer par ſes leçons, & par un bon commentaire β ſur le traité de Lactance *de mortibus perſecutorum*.

BASTA (NICOLAS) Epirote de nation, a été un bon Officier de Cavalerie au ſervice des Eſpagnols dans le Païs-Bas γ, où le Duc d'Albe l'avoit amené l'an 1567. Il ſe ſignala à la δ defaite de la Noüe devant Engelmunſter en 1580. Le Duc de Parme lui rendit un temoignage (A) fort glorieux quatre ans après, en l'envoiant au ſecours de l'Electeur de Cologne. Son pere nommé Demetrius ζ avoit porté les armes 40. ans durant au ſervice de la Maiſon d'Autriche. Il étoit ſans doute parent (B) de George Baſta, ce qui doit diminuer l'envie qu'on aura peut-être de cenſurer cet article. Lors qu'un homme eſt digne d'avoir place dans un Dictionaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de ſa parenté. Ce qui ſoit dit une fois pour toutes.

BASTA (GEORGE) fameux General d'armée au commencement du XVII. ſiecle, étoit originaire de l'Epire θ, mais il nâquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandoit un Regiment de Cavalerie Epirote, ou Albanoiſe, quand le Duc de Parme prit poſſeſſion du gouvernement des Païs-Bas l'an 1579. & il ſe perfectionna extremement au metier des armes dans l'école d'un auſſi grand Capitaine que l'étoit ce Duc, qui aiant bientôt reconu le merite de George Baſta, le fit Commiſſaire (X) general de la Cavalerie l'an 1580. Il n'y avoit point d'entrepriſe conſiderable dont on ne lui donnât les principaux rôlles. Pendant le ſiege d'Anvers en 1584. il eut ordre de tenir la campagne afin d'empêcher qu'aucun ſecours n'entrât dans la place, & en 1588. aiant été renforcer les troupes qui aſſiegeoient Bonn, il contribua beaucoup à la priſe de cette ville †. Il ſuivit en France le Duc de Parme pour le ſecours de la Ligue l'an 1590. & l'an 1592. il eut le ‡ commandement de l'arriere-garde pendant la premiere retraite. Il fut auſſi ‡ de l'expedition du Comte Charles de Mansfeld en France l'an 1593. après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, & revint au Païs-Bas, où il fut chargé l'an 1596. d'une commiſſion très-difficile, dont il s'aquita très-glorieuſement *, ce fut de jetter un ſecours de vivres dans la Fere aſſiegée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de ſecret, plus de diligence qu'il en fit paroître dans cette occaſion. Mais le plus beau theatre de ſes exploits a été ſans doute la Tranſilvanie, & la Hongrie. Il remporta en 1601. une victoire ſignalée ſur Sigiſmond Battori, qui s'étoit fait élire Prince de Tranſilvanie. A peine demeura-t-il trois cens hommes ſur la place du côté des Imperiaux, mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante pieces de canon, & tout le bagage de ſon armée. La ville de Clauſembourg fut aſſiegée peu après, & contrainte de ſubir la loi du vainqueur.

Baſta

(a) *Il eſt né à Rouen l'an 1653.*

(b) *On apelle ainſi ceux qui ont la direction des Egliſes, pour les diſtinguer des autres Paſteurs Refugiez qui reſident dans les villes de Hollande.*

(c) *Il a été achevé d'imprimer au mois de Novembre 1698. en 2. vol. in fol. Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans 1698. pag. 382. & 500. & le Journal d'Utrecht to. 4. p. 24.*

(d) *Il eſt né à Rouën l'an 1656.*

(e) *Bibl. Univerſ. to. 22. pag. 427. 428.*

(f) *C'eſt-à-dire* M. Chriſtiani Junckeri Dreſdenſis Schediaſma Hiſtoricum de Ephemeridibus ſeu diariis eruditorum.

β *Imprimé à Utrecht in 8. l'an 1692.*

γ *Strada, de bello Belg. dec. 2. l. 6.*

δ *Id. dec. 2. l. 3.*

ζ *Id. l. 7. ad ann. 1585.*

θ *Id. dec. 2. l. 3.*

† *Tiré de Strada ib. & lib. 6. & 10.*

‡ *D'Aubigné t. 3. l. 3. ch. 9. De Thou l. 102. circa fin. Voiez tous les exploits de George Baſta pendant ces deux expeditions dans Dondini, Hiſtor. de rebus in Gallia geſtis.*

‡ *Angel. Galluccius de bell. Belg. l. 1.*

* *Id. l. 8.*

(g) *Strada de bello Belgico, dec. 2. l. 5. p. m. 308.*

(h) *Ang. Galluccius de bell. Belg. l. 8.*

(i) *Campana, Davila, De Thou, Buſſieres.*

(k) *Rodolph. Botereius, Commentar. de reb. in Gall. geſtis l. 3. pag. 272.*

(l) *Ex Strada dec. 1. l. 6. ad ann. 1567.*

(m) *Dondinus Hiſtor. de rebus in Gallia geſtis, l. 3. p. m. 513.*

(D) *S'il n'eut pas la joie de voir ſes enfans. . . . .* il aprit *la gloire qu'ils aqueroient.*] Jaques BASNAGE ſon fils aîné n'avoit gueres (a) plus de 22. ans lors que l'Egliſe de Rouën le ſouhaita pour ſon Miniſtre, à la place de Mr. le Moyne l'an 1676. Il ſervit cette Egliſe avec beaucoup d'aplaudiſſement, depuis ce tems-là juſques à la revocation de l'Edit de Nantes. Alors il ſe retira en Hollande, & s'arrêta à Rotterdam où il eſt Miniſtre (b) Ordinaire. Les livres qu'il a déjà publiez tant en Latin qu'en François, & ſur tout ſa belle reponſe à Mr. de Meaux, juſtifioient hautement de flaterie tous ceux qui promettoient comme un parfaitement bel Ouvrage ſon Hiſtoire de l'Egliſe; mais ils en ont été beaucoup mieux juſtifiez par la publication de (c) l'Ouvrage même. Son frere (d) puîné Henri BASNAGE Sieur de Beauval, étoit reçu Avocat au Parlement de Normandie, & y marchoit ſur les traces de ſon pere; mais les troubles de Religion ont été cauſe qu'il a mieux aimé ſe refugier en Hollande, que de ſuivre cette route ſi glorieuſe ſelon le monde. Il s'eſt aquis & il s'aquiert tous les jours par toute l'Europe une reputation immortelle, en publiant l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*. Quoi que ces Meſſieurs ſoient pleins de vie, il a falu neceſſairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continuë de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a déjà fait dans quelques livres. Voiez la remarque C de l'article precedent, & ce paſſage de la Bibliotheque Univerſelle: on y montre que l'Auteur de l'Hiſtoire des Journaux ne conoît pas bien Meſſieurs Baſnage. (e) „ On a déjà dit que cet (f) Ouvrage eſt „ neceſſaire; mais il faut ajoûter qu'il le ſeroit beaucoup plus, ſi celui qui l'a fait avoit eté mieux informé; puis qu'il a commis diverſes fautes, qui empêchent qu'on ne puiſſe faire fond ſur ce qu'il écrit, à „ moins qu'on ne les corrige. En parlant, par exemple, de *l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, qu'on „ fait être de Mr. *de Beauval* Avocat, il dit que c'eſt „ un Miniſtre François Refugié qui en eſt l'Auteur, & „ que ſi on lit dans le titre *par Mr. B***. Docteur en „ Droit*.* ce n'eſt qu'afin de ſe mieux cacher. Que ce „ Miniſtre qui eſt l'Auteur de cet Ouvrage eſt le même qui a écrit contre Mr. *de Meaux* & contre *Barnius*, confondant ainſi trois perſonnes fort differentes: il eſt vrai qu'il ſemble qu'on doive lui paſſer cet article; il eſt aſſez rare de voir une ſeule „ famille ſi feconde en Auteurs celebres, il faut en „ être bien inſtruit, pour ne s'y pas tromper. „ Cette reflexion eſt ingenieuſe & judicieuſe tout enſemble.

(A) *Un temoignage fort glorieux.*] Le voici: *Hunc* (Blaſium Capiſuccum) *& Nicolaum Baſtam veterem Epirotarum equitum ductorem Coloniam mittens Alexander, Colonienſibus reſcripſerat, delectos à ſe fuiſſe ſtrenuos adeo gnaroſque militiæ viros ut horum conſilia, ſi occaſio ſe daret, tuto ipſe ſequi paratus eſſet* (g).

(B) *Sans doute parent.*] Quelques-uns (h) diſent qu'il étoit ſon frere, & remarquent que quatre (i) celebres Hiſtoriens ont donné à Nicolas une action glorieuſe de George; c'eſt le ſecours jetté dans la Fere l'an 1596. Bouteroüe (k) n'a point fait cette faute, il donne fort bien le nom de George à celui qui fit cette action. Il y a peu de guerriers qui ſoient capables de conſentir à ces ſortes de tranſports de gloire; l'amitié fraternelle va rarement juſques-là. L'anonyme qui a publié l'Hiſtoire de l'Archiduc Albert l'an 1693. donne le nom de Nicolas Baſti à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la Fere.

(X) *Commiſſaire general de la Cavalerie.*] Je remarquerai par occation que cette charge étoit d'aſſez nouvelle creation au Païs-Bas en ce tems-là. Le Duc d'Albe l'y avoit tranſportée en 1567. il l'y avoit, dis-je, tranſportée d'Italie, où elle devoit depuis peu la naiſſance à Ferdinand de Gonzague Gouverneur du Milanez. Celui auquel le Duc d'Albe la confera étoit Antoine Olivera, fils de ce Martin Olivera que Don Pedro Roi de Caſtille avoit fait venir de France, pour s'en ſervir contre les Maures de (l) Grenade. George Baſta remplit fort bien cette charge, & l'on s'apperçut que (m) pendant qu'il étoit malade à Caudebec, la Cavalerie ſe relâchant de la bonne diſcipline ſous laquelle il l'avoit tenuë, ne fit pas bien ſon devoir à l'attaque que les Roiaux livrerent au Duc de Parme en 1592.

Basta se defit d'un rival un peu incommode qui avoit partagé avec lui la gloire de cette journée, je parle du Vaivode de Valachie qu'il fit tuer dans sa tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrette avec les Turcs. L'année suivante il acheva de ruiner les affaires de Battori, par la prise de Bistric, & par la defaite de Moïse Prince des Sicules: desorte que Battori demandant humblement la paix renonça à toutes ses pretensions, & se contenta d'obtenir comme une grace la qualité de Baron dans la Boheme. En 1603. Basta defit tout de nouveau l'armée que Moïse avoit levée, & il en auroit peut-être forcé les debris dans Temeswar, si les aproches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiegeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les Protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'Empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie par le Comte de Bel-joieuse, ce qui fut cause qu'Etienne Bostkai prit les armes, & se trouva bientôt assez fort pour gagner une victoire sur les troupes Imperiales que ce Comte commandoit. Basta ne put reparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siege qu'il mit devant Cassovie degagea le Comte de Bel-joieuse, il falut de l'autre qu'il se retirât de devant la place β. En 1605. il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher les Turcs de se rendre maîtres de Strigonie γ, mais il eut du moins la consolation, par son campement aupres de Comorre, de leur opposer une barriere invincible, & de les charger avec avantage lors qu'ils allerent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit avec les Turcs l'année suivante, fit cesser les Historiens de nous aprendre les exploits de George Basta. On l'éleva à la dignité de Comte *. Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de † l'avantage sur lui. N'oublions pas qu'il (Y) est Auteur, & Auteur (Z) fort estimé.

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacreon qui en parloit souvent dans (A) ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une ‡ où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romans aux parties decouvertes; il s'étend aussi sur les plus cachées; & de là vient que Madle. le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa traduction; il a falu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate tyran de Samos, qui lui fit (B) dresser une statuë dont l'attitude étoit celle d'un homme qui chante, & qui joue de la lyre. Chabot s'est (C) trompé en l'apellant *Pantomime*. Mr. le Fevre (D) en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient pas fort connuës.

BA-

β Ex Thuano.

γ Mercure Franç. t. 1.

* Strada dec. 2. l. 3.

† Militari scientia clarum quem è Farnesiana Schola supremum Cæsarei exercitus Ducem vidimus in Pannonia ex Othomannicis copiis perpetuo victorem. Id. ibid.

‡ C'est la 29.

(Y) *Qu'il est Auteur.*] On imprima son *Maestro di Campo generale* à Veniſe en l'année 1606. & son *Governo della Cavalleria leggera* à Francfort en 1612.

(Z) *Et Auteur fort estimé.*] Voici comme Mr. Naudé en parle dans son traité de l'etude militaire; *In equestris militiæ disciplina quatuor seu duces seu tribuni communiter proponuntur, quorum de ea re lucubrationes tanquam absolutissimæ omnium sibi calculos & approbationem conciliarunt; scilicet* Georgius Basta *qui summus mandatorum curator in Belgico Regis exercitu, & Cæsarianorum deinde copiarum ductor summo cum imperio fuit.* Voiez la marge (z).

(z) Les trois autres sont *Ludovicus Melzius, Flaminius a Crace, & Joannes Jacobus Walhausius.*

(A) *En parloit souvent dans ses vers.*] Horace l'a remarqué: voici ses paroles,

Non (a) aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Tejum;
Qui persæpe cava testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

(a) Horat. Epod. 14.

On ne peut gueres voir de distraction plus étrange que celle d'André Schottus (b), qui a cité ces vers d'Horace pour prouver que Mecene aimoit le Pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous. Charles Etienne ne s'est pas moins égaré, lors qu'il a dit que Bathyllus mignon d'Anacreon est le même que le Pantomime auquel se raportent ces paroles de Juvenal, (c) *molli saltante Bathyllo.* N'est-ce pas vouloir que Juvenal & Anacreon aient été contemporains?

(b) Andr. Schot. not. ad Senec. Controv. præf. l. 5. pag. 484. edit. Th. de Juges.

(B) *Polycrate . . . . qui lui fit dresser une statuë.*] Quelques-uns croient que Juvenal en a parlé, lors que s'adressant aux Dieux il dit,

- - (d) *Ut video, nullum discrimen habendum est*
Effigies inter vestras, statuamque Bathylli.

(c) Elles sont dans la 6. Satire v. 63.

(d) Juven. Sat. 13. v. 118.

D'autres lisent *Vagelli*, au lieu de *Bathylli*. Cette statuë de Bathyllus étoit au temple de Junon à Samos devant l'Autel. Apulée (e) en a fait une description fort particularisée.

(e) Apul. Floridor. p. m. 350. 351.

(C) *Chabot s'est trompé en l'apellant* Pantomime.] *Hic Batyllus*, dit-il (f), *Samius fuit Pantomimus Anacreonti in maximis deliciis.* Son erreur vient aparemment des idées qu'il avoit d'un autre Bathylle à qui le titre de Pantomime convenoit très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(f) Chab. in Horat. epod. 14.

(D) *Mr. le Fevre en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon.*] C'est ici que j'executerai la parole que j'ai donnée dans la remarque G de l'article d'Anacreon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici: elles auroient donné trop de longueur à l'article de ce Poëte, & n'en donneront pas trop à l'article de Bathyllus. Je dis donc que comme Mr. le Fevre ne pouvoit pas ignorer que l'amour de nôtre Poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pederastie, & que la jalousie de Polycrate par raport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'*on (g) ne lit point que les plaisirs* d'Anacreon *ayent été des matieres de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur.* Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scandaleuses dans les troupes auxiliaires de France, que ne l'etoient les amours d'Anacreon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin pour être traduite: (h) *An id potius amet quod patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

Serica cum Dominam ducebant vincla capillum,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa & myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilecta conscia formæ.

(g) Vie des Poëtes Grecs, pag. 48. édit. de Holl. 1680.

(h) Epist. Dedicat. Anacreont.

Voilà un morceau d'Anecdotes dont aparemment plusieurs lecteurs chercheront les circonstances; une chèvre Maitresse de quelque General Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le *Novimus* (i) & *qui te transverso sustentibus hircis.* Ces Anecdotes firent des affaires à Mr. le Fevre; *Il n'est pas fort à propos*, dit-il (k), *qu'on sache que j'ai fait les vers du* Bouc couronné. *Mr. votre pere a qui j'ai autrefois recité l'histoire de la* Chevre *dont il est parlé dans la dedicace d'Anacreon, & qui n'ignore pas de quelle maniere je fus traité dans le Samedrin, vous dira mes raisons.* Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours aiant assiegé Lion l'an 1562. (l) *fut contraint de se retirer abandonné par trois mille Italiens, qui deserterent faute d'être payez à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les passans ne jugerent pas la pouvoir expier d'une autre maniere qu'en brûlant toutes les chévres des lieux par où ils avoient passé.* J'aime mieux citer Mr. Varillas que d'Aubigné, qui nous aprend (m) que *le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandât au siege* de Lion, *Tavannes fit dissiper l'armée, mecontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfans & les chevres; chose si cognuë au pais que les passans n'en faisoient aucune cas apres leur départ.* Le même Historien raconte (n) que le Baron Des-Adrets menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *Les voila les tueurs de femmes & d'enfans, & les amoureux de chevres, donnons.* D'Aubigné sans doute savoit cela par une tradition toute fraiche, & avoit lu un Historien qui nomme les chefs de ces infames soldats, & qui raconte (o) que Tavannes ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siege, ou n'esperant aucun bon succès du siege

(i) Virgil. Ecl. 3.

(k) Poës. Grecq. p. m. 34.

(l) Varillas Charl. IX. tom. 1. pag. 225. édit. de Hollande.

(m) D'Aubigné, tom. 1. p. 214. ad ann. 1562.

(n) Ibid. pag. 208.

(o) Theodore de Beze Histor. Ecclesiast. l. 11. pag. 230. ad ann. 1562.

Digitized by Google

BATHYLLUS d'Alexandrie β, affranchi de Mecene (ΑΔ) qui l'aimoit beaucoup, fut un Pantomime de grande reputation, & grand chef de parti en ce genre de ſpectacles. Lui & Pylade furent inventeurs (A) d'une nouvelle maniere de danſer toutes ſortes de pieces de theatre. Cette (B) nouvelle maniere fut apellée † *Italique*, & comprenoit la Tragique, la Comique, & la Satirique. Ce n'eſt pas qu'elle en fût un mêlange, mais c'eſt que ces deux Pantomimes conſerverent le caractere de chacune dans l'execution de leur jeu. Il y avoit entre eux cette diference que Bathyllus excelloit (C) dans le comique, & Pylades dans le tragique ‡. L'émulation qui regnoit entre eux forma deux ſectes qui ont duré aſſez long tems; chacun laiſſa des diſciples, qui ſe piquerent de faire fleurir l'école, & de perpetuer le nom de leur maitre *; car les ſectateurs de Bathyllus s'apelloient *Bathylli*, & ceux de Pylade s'apelloient *Pylada*. Les uns & les autres conſervoient les manieres & le caractere de leur chef. La danſe de ceux-ci étoit grave, & propre à exciter les grandes paſſions de la Tragedie; la danſe de ceux-là étoit enjoüée, & ſe raportoit à des avantures d'amour, & à des ſujets comiques. Elle remuoit tellement la concupiſcence, & donnoit des tentations ſi victorieuſes aux ſpectatrices, qu'on n'oſeroit dire en (D) François ce que Juvenal a dit en Latin. Les Romains ſe partagerent en factions pour ces deux celebres Pantomimes, & il ſemble même que les partiſans de Bathyllus eurent une fois le credit de ‡ faire banir Pylades. La faveur de Bathyllus auprès de Mecene peut autoriſer cette con-

A *Athen. l. 1. c. 17.*

† *Suidas in πυλάδης. Athen. l. 1. c. 17.*

‡ *Athen ib. Plutarch. Symp. l. 7. cap. 8.*

* *Seneca natur. quæſt. l. 7. cap. 32. Voiez Saumaiſe in Carinum Vopiſci; Voſſius inſt. poetic. l. 2. c. 38.*

‡ *Dio l. 54.*

(a) *C'eſt alors ſans doute que l'on vit cette chevre ſi parée dont parle Mr. le Fevre. C'étoit celle du General. Les ſoldats verifierent alors cette ſentence de Claudien.* Utque ducum timos ſic mores caſtra ſequuntur.

ſiege ſe retira en Bourgogne; qu'enſuite le Duc de Nemours *tira droit en Dauphiné où ſe firent pluſieurs exploits, mais le Comte d'Auguſol*, continuo-t-il, *ſe plaignant qu'il n'eſtoit payé ſe retira des lors, horſmis ſix enſeignes qui accompagnerent Nemours ſous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens envoyez & ſoldoyez par le Pape firent beaucoup de maux par où ils paſſerent, & pillerent juſques aux ſoulliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reſte ſi vilains & deteſtables en leur vie, qu'ils traiſnoient avec eux (a) des chevres pour s'en ſervir à leurs vilenies plus que brutales, qui fut cauſe que puis apres en tous les lieux par où ils avoient paſſé les chevres furent tuées & jettées en la voyrie par les payſans.*

(ΑΔ) *Affranchi de Mecene qui l'aimoit beaucoup.*] Voiez le Scholiaſte de Perſe ſur ces paroles de la 5. ſatire, *tres tantum ad numeros ſatyri movere Bathylli*; & conſiderez ce paſſage du chapitre 54. du 1. livre des Annales de Tacite, *indulſerat ei ludicro Auguſtus dum Mecenati obtemperat effuſo in amorem Bathylli.* Conſultez auſſi Dion au livre 54. & Seneque à la preface du 5. livre des Controverſes.

(A) *Furent inventeurs.*] Suidas (b) dit expreſſément *qu'Auguſte inventa la danſe des Pantomimes, Pylade & Bathyllus étant les premiers qui l'introduiſirent.* Chacun ſent que Suidas veut dire qu'Auguſte (c) fut le premier qui autoriſa, & qui établit l'invention de ces deux grans baladins. Il y a dans le Grec de cet Auteur Βαχχυλίδης; cette faute eſt demeurée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoi que Lipſe (d) l'eût corrigée, lors qu'il rajuſta deux paſſages de Seneque l'un deſquels (e) portoit, *Bathyllo Macenate* au lieu de *Bathyllo Macenatis*, & l'autre (f) *ſi Pantomimus ejus Pamillus ejus*, au lieu de *ſi Pantomimus eſſem, Bathyllus ejus*. Zoſime eſt (g) conforme à Suidas; il met entre les cauſes de l'ébranlement de l'Empire, l'introduction qui fut faite ſous Auguſte de la danſe des Pantomimes, inconnue auparavant, de laquelle Pylade & Bathyllus furent les Auteurs. Athenée (h) quand il parle de ſon chef nomme ſeulement Bathyllus, mais quand il cite Ariſtonicus il nomme auſſi Pylade. Il eſt vrai que pour trouver cela dans ſon texte, il y faut corriger un mot de la maniere que Mr. de Saumaiſe (i) le corrige tout-à-fait bien. Le Grec porte, τοῦτον τὸν Βαθύλλου φησὶν Ἀριστόνικος καὶ Πυλάδου, ὃ ἐστὶ καὶ σύγγραμμα περὶ ὀρχήσεως, τὴν ἰταλικὴν ὀρχησιν συνεστάναι ἐν τῇ κωμικῇ, &c. Il faut lire Πυλάδου, & traduire, *Ariſtonicus ait, Bathyllum hunc & Pyladem qui librum de ſaltatione ſcripſit, Italicam ſaltationem compoſuiſſe ex comica*, &c. Il n'y a nulle aparence que tant d'autres Ecrivains aient fait participer Pylade à la gloire de l'invention, ou la lui aient conferée toute entiere, lui-même dans un livre public l'ait donnée toute à ſon rival. Ce paſſage d'Athenée a ſervi au même Critique (k) pour corriger Suidas. De la maniere que le texte de Suidas eſt rangé on y trouve (l) que Pylade a écrit de la danſe Italique qu'il avoit inventée, de la danſe nommée comique, de la danſe tragique, de la danſe ſatirique. Wolfius & Emilius Portus l'entendent ainſi, parce qu'ils n'ont point vu de fautes dans ces paroles: Ἔγραψε περὶ ὀρχήσεως τῆς ἰταλικῆς ἣν ἐπ' αὐτῷ εὑρόντι, περὶ τῆς κωμικῆς καὶ τραγικῆς ὀρχήσεως . . . καὶ τῆς σατυρικῆς. Mr. de Saumaiſe pretend qu'au lieu de περὶ τῆς κωμικῆς il faut lire μετὰ τῆς κωμικῆς, & ainſi du reſte, enſorte que le ſens ſoit que Pylade a fait un livre touchant la danſe Italique, qu'il avoit inventée & formée de la comique, &c. Il eſt ſûr que par ce moien Suidas diroit une choſe qu'Athenée raporte poſitivement. C'eſt aux lecteurs à juger s'il ne pourroit pas être vrai que le livre de Pylade traitoit en detail des trois anciennes ſortes de danſe, & de celle qu'il avoit ſubſtituée à ces trois-là, qui neceſſairement devoit differer de chacune, encore qu'elle les retint peut-être toutes en leur entier.

(B) *Cette nouvelle maniere.*] J'ai mieux aimé m'exprimer ainſi, que de dire ſimplement que Pylade & Bathyllus inventerent l'art de repreſenter une piece de theatre par la danſe, & par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des Auteurs en parlent comme d'une choſe qui ne commença que ſous Auguſte: car outre les autoritez citées dans la remarque precedente, il eſt ſûr que Suidas dit quelque (m) part *qu'en ce tems-là* (c'eſt-à-dire ſous cet Empereur) *fut introduite la danſe des Pantomimes, inconnue auparavant, ἄπρο πρότερον ὄντα.* Zonare (n) en met auſſi l'établiſſement ſous Auguſte. Mais comme Mr. de Saumaiſe (o) a fait voir invinciblement que la coutume d'actionner la poeſie dramatique par le mouvement des pieds & des mains etoit beaucoup plus ancienne que Bathyllus & que Pylade, il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, & que s'en ſervir d'une nouvelle façon. Il croit (p) qu'avant eux les Pantomimes ne faiſoient leurs danſes & leurs geſticulations que pendant qu'on repreſentoit la Tragedie ou la Comedie, & que ces deux-ci furent les premiers qui ſe detacherent de tous les Acteurs, & qui introduiſirent la danſe toute ſeule ſur l'Orcheſtre. Je dirai ailleurs (q) de quels nouveaux agrémens Pylade enrichit l'art qu'il profeſſoit. Lipſe (r) a cru être le premier qui eût decouvert qu'Auguſte a été l'inventeur de cette danſe. La decouverte, comme on voit, n'eſt pas trop heureuſe.

(C) *Bathyllus excelloit dans le comique.*] Athenée (ſ) & Plutarque (t) nous aprenent la difference qui etoit à cet égard entre ces deux baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Seneque le pere, (u) *Quidam melius equitem patiuntur, quidam jugum, & ut ad morbum te meum vocem, Pylades in comœdia, Bathyllus in tragœdia multum à ſe aberant.* La ſuite du diſcours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'eſt pas également propre à diverſes choſes. Mais encore que chacun de ces Pantomimes eût le fort & le foible que j'ai marqué, ils ne laiſſoient pas de ſe mêler tous deux du tragique, & du comique. Bathyllus n'etoit pas le ſeul qui jouât les pieces où il faloit repreſenter des perſonnages qui ſe remuoient beaucoup, comme les Pans & les Satyres en regal avec l'Amour; on voit que (w) Pylade ſe ſignala à repreſenter une fête donnée par Bacchus à des Bacchantes & à des Satyres. Voſſius qui a mis un tel ſujet dans le partage de Bathyllus, n'avoit (x) pas aſſez pris garde à la docte diſſertation de Saumaiſe.

(D) *On n'oſeroit dire en François.*] Qu'ainſi ne ſoit, voici les termes de Juvenal dans la 6. Satire;

Cheironomon Ledam motis ſaltante Bathyllo
Tuccia veſtea non imperat: Acula gannit
Sicut in amplexu: ſubitum & miſerabile longum
Attendit Thymele: Thymele tunc ruſtica diſcit.

Le Pere Tarteron Jeſuite a ſuprimé ce Latin dans ſa nouvelle (y) édition de Juvenal qu'il a traduit en François. Il a ſuprimé d'autres paſſages pour les raiſons qu'il allegue dans ſa preface. Cela ſoit dit en paſſant.

(b) *In ὀρχήσει.*

(c) *Voiez Zoſime ubi infra.*

(d) *Lipſius in Tacit. Ann. l. 1. p. m. 63.*

(e) *Controverſ. Præf. l. 5.*

(f) *Præf. l. 3. epiſt.*

(g) *Zoſim. lib. 1.*

(h) *Athen. lib. 1. cap. 17. pag. 20.*

(i) *Salmaſ. in Carinum Vopiſci pag. 831. edit. Lugd. Bat. 1671.*

(k) *Id. ib. voiez Voſſius inſt. Poët. l. 2. pag. 180.*

(l) *Suid. in πυλάδης.*

(m) *Suidas in Αὐγούστῳ.*

(n) *Lib. 1.*

(o) *Salm. ubi ſupra pag. 819.*

(p) *Ibid. pag. 830. 831.*

(q) *Dans l'article de ce Pylade.*

(r) *Lipſ. in Tacit. Ann. l. 1.*

(ſ) *Lib. 1. cap. 17.*

(t) *Sympoſ. l. 7. c. 8.*

(u) *Epiſt. l. 3. Præfat.*

(w) *Voiez les deux Epigrammes Grecques raportées par Saumaiſe ubi ſupra pag. 835.*

(x) *Voſſius inſt. Poët. l. 2. pag. 181.*

(y) *Elle eſt de Paris en 1689.*

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEON BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

Digitized by Google

conjecture, n'en deplaise (E) à Macrobe. Voiez ce que nous dirons dans l'article de Pylades. Il est fait mention de Bathyllus dans la 8. fable du 5. livre de Phedre. L'Auteur du suplément de Moreri a parlé pertinemment de ce Pantomime; mais il a mal cité, car la citation de Plutarque ne se raporte qu'à une petite partie de l'article, & celle de Lucien a deux grans defauts; l'un que le livre *de Pantomimi scena* auquel on renvoie le lecteur, est une chimere; l'autre que le traité *de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des Pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus & de Pylades. Je croi avoir decouvert (F) la source de cette mauvaise citation.

BATHYLLUS, Poëte Latin, contemporain de Virgile. Voiez dans le suplément du Dictionaire de Moreri ce qu'on peut savoir de lui. Il faut seulement y ajoûter cette circonstance, que la seconde affiche de Virgile commençoit par le distique que Bathyllus s'étoit aproprié, & qu'après cela on lisoit, *Hos ego versiculos feci*, &c. Il ne faloit point citer le Giraldi qui est un Auteur moderne, mais la vie de Virgile par Donat. Je ne sai point où Charles Etienne a pêché son Bathyllus excellent Poëte tragique, qui ne reüssissoit pas si bien dans les Comedies.

BAUDIER (MICHEL) Gentilhomme de Languedoc, a vêcu sous le regne de Louis XIII. Il publia plusieurs livres qui le mirent sur le pied d'un Auteur fecond & laborieux, & qui se debiterent assez bien. Je n'ai conoissance que des livres suivans, *Inventaire de l'Histoire generale des Turcs: L'Histoire du Serrail: Celle de la Religion des Turcs: Celle de la Cour du Roi de la Chine: La vie du Cardinal Ximenes: La vie du Cardinal d'Amboise: La vie du Marechal de Toiras: Histoire du ministere de Romieu: Le Soldat Piemontois racontant du camp de Turin ce qui s'est passé en la campagne d'Italie de l'année 1640.*

* *La 2. édition est de Paris 1620. in 4.*

BAUDIUS (DOMINIQUE) Professeur en Histoire dans l'Academie de Leide, nâquit à l'Ile le 8. d'Avril 1561. Il commença ses études à Aix la Chapelle. Son pere s'y étoit retiré avec sa famille pendant les fureurs du Duc d'Albe, & y mourut l'an 1576. Nôtre Baudius alla peu après à Leide, afin d'y continuer ses études. Il ne s'y arrêta que 8. mois, & s'en alla ensuite à Gand où sa mere s'étoit retirée, & d'où elle l'envoia à Geneve. Il y étudia en Theologie, & y fit toutes les fonctions de Proposant. Il revint à Gand en l'année 1583. & y continua ses études de Theologie sous Lambert Daneau, puis il passa à Leide, où s'étant fort apliqué pendant 15. mois à l'étude de la Jurisprudence, il fut reçu Docteur en Droit au mois de Juin 1585. Quelques jours après il suivit les Ambassadeurs que les Etats Generaux envoierent en Angleterre, & s'y fit conoître à plusieurs personnes d'importance, & nommément à l'illustre Philippe Sidnei. Il fut mis sur la matricule des Avocats de la Haie le 5. de Janvier 1587. & se (A) degoûtant bientôt du Barreau, il alla voiager (B) en France où il s'arrêta (C) pendant dix ans. Il s'y fit de

(d) *Lipse dans une lettre datée du mois de Septembre 1588. elle est la 27. parmi celles de Baudius à la Centurie 4.*

(e) *Baud. epist. 7. centur. 1. pag. 21. elle est datée de Caen le 1. de Juin 1591.*

(E) *N'en deplaise à Macrobe.*] Il dit que Pylade encourut l'indignation d'Auguste, à cause que la dispute qui regnoit entre lui Pylade & Hylas qui avoit été son eleve, avoit excité une sedition parmi le peuple. La reponse qu'il met dans la bouche de Pylade (a), *Sire, vous êtes un ingrat, laissez-les s'occuper de nos differens*, est la même que Dion lui prête. Dion raporte que ce Pantomime rapellé de son exil, & grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui respondit, (b) *il vous est avantageux, Cesar, que nous amusions le peuple, & que nous l'empêchions de faire attention à d'autres choses.* Prendra parti qui voudra pour Macrobe contre Dion, pour moi je donne la preference à celui-ci; & je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus que l'Empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'article de celui-ci l'oposition qui est entre Dion & Suetone.

(a) Καὶ ἀχαριστίᾳ βαλλῶν, ὅτι ἐκεῖνοι αὐτὸς περὶ ἀμφῶν ἀχολαίνουσι. *Macrob. Saturn. l. 2. c. 7. in fine.*

(b) Συμφέρει σοι, καῖσαρ, περὶ ἀμφῶν τὸν δῆμον ἀσχολεῖσθαι. Expedit tibi, Cæsar, populum nobis intentum tempus consumere. *Dio lib. 54. ad ann. 736. p. m. 610.*

(F) *La source de cette mauvaise citation.*] Mr. de Saumaise cite plusieurs fois Lucien qui a fait un beau traite de la danse. Entre autres endroits il cite celui qui contient la description de l'équipage du Pantomime, s'il m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnoient la danse. Or avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scena & apparatu*: il ne pretend point designer aucun titre de livre, mais seulement la matiere d'un certain passage qu'il va citer. Neanmoins Mr. Hofman s'y est trompé, car après avoir dit une partie des choses qui regardent le Pantomime Pylade dans le livre de Mr. de Saumaise, il nous renvoie à Lucien *de Pantomimi scena & appar.* & comme il met ces paroles en Italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moreri n'ait trouvé là un panneau où il a donné tout de son long.

(c) *Dans une lettre datée du 1. d'Octobre 1587. elle est la 26. dans la 4. Centurie de celles de Baudius, édit. de Leide 1650.*

(A) *Et se degoûtant bientôt du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne savoit pas assez de Flamand pour plaider avec succes: outre qu'il avoit besoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant, & c'est ce qu'il ne faut attendre de la profession d'Avocat qu'au bout de plusieurs années. Joignez à cela qu'il se repaissoit un peu de la fumée de Cour, & enfin qu'il étoit né Poëte, la chose du monde qui donne le moins de goût pour les épines, & pour les chicanes du Barreau. Voiez les conseils que Lipse lui donne (c) de perseverer sans impatience.

(B) *Il alla voiager en France.*] Il avoit bonne opinion de lui-même, & il s'étoit mis dans la fantaisie qu'il obtiendroit un caractere public pour voiager honorablement. Il s'imagina que les Etats le deputeroient au Roi de Navarre, pourveu que ses amis les en priassent. Il communiqua sa pensée à Juste Lipse qui étoit alors Professeur dans l'Academie de Hollande: la reponse qu'il en reçut lui aprit tout doucement à se mieux conoître. (d) *Prioribus* (literis) *agebas de legatiuncula ad Navarrenum: quo fundamento, mi Bauds, aut qua spe? Nunquam id factum, & ut in tua persona novum exemplum Ordines instituant, cave credas. Tu hoc & alia mereris, sed male res humanas nosti, si merita in his talibus appendis potius quam fortunam . . . Hoc unum te moneo ne praecipites te tuorum vota, pia, sed improvida qui ad lapsum sæpe impellunt dum cogunt festinare. No sperne honores, sed nec avide appete, & qui eo nomine te putant quia eures, tu eos habe pro minutis.* Cela est tres-bien pensé; Seneque ne sauroit rien dire de plus judicieux. On ne profita guere de ce bon avis: nous verrons dans la remarque C que Baudius demeura toute sa vie entêté de deputations & d'ambassades.

ENTETEMENT de Baudius pour la qualité de Deputé. Voiez la remarque C.

(C) *Où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il temoigne dans quelques-unes de ses lettres qu'il avoit dessein d'y finir ses jours, pourveu qu'il y trouvât une condition raisonnable. (e) *Ægre enim agre Galliam desero, nec deseram, nisi desertus ab omni ὑπάρχῳ . . .* (f) *Ego hic aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio: ignoscat mihi genius patriæ, plane non teneor revertendi desiderio.* Il allegue à Mr. de Thou plusieurs raisons pourquoi il n'a point dessein de retourner en Hollande, & il emploie celle-ci comme la plus forte, c'est qu'il ne pouvoit quitter la France pendant qu'il y esperoit quelque chose. (g) *Nos . . . qui vix non pervulgata ad bonam mentem adspiramus non magis istis ad res tractandas idonei censemur quam boves augures; vultures togati omnia virtutis præmia possident bonis de præsidio dejectis, vel (quod deterius est) viri Mercuriales, quibus quam bene conveniat cum genere literatorum discimus magno nostro malo. Denique (qua ratio maxima est) non possum à vobis divelli quamdiu specula locum videro.* Il fut trop heureux de retourner dans un pais dont il disoit tant de mal. Il pria (h) Mr. de Thou de le placer auprès du Prince de Dombes, & je croi qu'il fit la même priere (i) à Scaliger. On le plaça chez (k) un honnête homme, qui outre la table lui donnoit 800. francs par an, & par ce moien il se trouva à portée de s'insinuer dans la conoissance de tout

(f) *Id. epist. 8. ejusd. centur. pag. 22.*

(g) *Id. epist. 6. cent. 1. pag. 18.*

(h) *Ibid.*

(i) *Epist. 8. pag. 22.*

FAITE concernant le sejour de Baudius en France, &c.

(k) *Scipio Sardinius. Voiez la lettre de Mr. Servin à Baudius pag. 38. des lettres de Baudius. Voiez aussi pag. 41.*

Digitized by Google

de bons amis, & il y trouva de grans patrons. Achilles de Harlai premier Preſident au Parlement de Paris, fut du nombre de ces derniers, & le fit recevoir Avocat en Parlement l'année 1592 β. Baudius fit le voiage d'Angleterre l'an 1602. avec Chriſtophle de Harlai, qu'Henri le Grand y * envoioit en Ambaſſade. Ce Chriſtophle étoit fils unique de Mr. le premier Preſident. Enfin Baudius ſe fixa à Leide, y aiant été nommé Profeſſeur en Eloquence au mois de Mai 1602. Il fit des leçons ſur l'Hiſtoire après la mort de Merula: il eut auſſi permiſſion d'en faire ſur la Juriſprudence. L'an 1611. Meſſieurs les Etats partagerent entre lui & Meurſius † la charge de leur Hiſtoriographe, & ce fut en conſequence de cela qu'il fit l'Hiſtoire de la Treve ‡. Cet Ouvrage eſt bien écrit. Le ſtyle de Baudius étoit fort poli, comme il paroît par ſes lettres. Ses amis en publierent un aſſez grand nombre après ſa mort, & de tems en tems on en a joint quelques autres dans les nouvelles éditions. Il étoit grand Poëte (D) Latin; les vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de pluſieurs eſpeces, & en grand nombre, & ils ont été rimprimez aſſez ſouvent. Il mourut ‖ à Leide le 22. d'Août 1613. Il avoit eu dans les (E) dernieres années de ſa vie quelques mortifications. Ce n'étoit pas un de ces Docteurs belli-

β *La vie de Baudius que je citerai ci-deſſous met 1591. mais il paroit par ſa lettre 23. de la 1. centurie que ce fut en 1592.*

* *Voiez la remarque C.*

† *Baudius epiſt. 98. cent. 3.*

‡ *Tiré de ſa vie imprimée à la tête de ſes poëſies & de ſes lettres. Voiez auſſi Meurſius* in Athenis Batavis *pag. 155.*

‖ *Ibid. St. Remuald dans ſon Journal Chronologique met le 17. de Juin.*

tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre au Parlement de Paris qui ſeoit alors à Tours. Il écrivit de Caen (a) à Mr. de Thou, qu'il travailloit à un Ouvrage ſemblable à celui de George Caſſander. Je ne ſai ſi jamais perſonne a mis Baudius dans la liſte des pacificateurs de Religion. Il travailla à faire apeller Juſte Lipſe à Paris, & il fut très-fâché que cette affaire ſe negligeât, car il trouvoit en cela un grand mecompte. Il ſouhaitoit de revoir le païs natal ſans que les frais du voiage lui coûtaſſent rien, & d'une maniere qui lui fît honneur, & qui lui fournît un pretexte de ſe donner des airs: il avoit eſperé la commiſſion de Deputé auprès de Lipſe, n'étoit-ce pas de quoi ſe fâcher que l'on s'empreſſât ſi peu à Paris de faire venir ce grand homme? *Lipſio* (b) *equidem omnia ſumma cupio, & ob honorem hominis, & ob amorem literarum. Sed tamen mei potiſſimum commodi ratio à me ducebatur, cum tam ambitioſis flagitationibus hoc agebam, ut huc evocarer. Suadebat enim voluntas, & rerum mearum ſtatus urgebat, ut in patriam excurrerem: quod ut ſine ſumptu meo & cum nonnulla dignitate fieret, bella occaſio evenîſſe videbatur, ſi quod ſpe ac votis procuraram, publico nomine ad eum accerſendum Legatus forem.* Lors qu'il écrivoit cela à Mr. de Thou, ſes affaires étoient en mauvais état (c); il ſe tenoit à la campagne, parce que ſa bourſe étoit trop mal garnie pour qu'il pût s'entretenir à Paris. La lettre ſuivante fut écrite (d) en priſon au même Mr. de Thou: il lui marque que perſonne ne vouloit être ſa caution, & que ſans cela le bon office de Mr. Servin, à la recommandation duquel le Juge du lieu lui avoit été favorable, lui étoit très-inutile. Il étoit à Paris en 1597. plein d'une pretenſion trop preſomptueuſe. L'Envoie des Provinces unies étoit ſi malade, qu'on ne croioit pas qu'il en rechapât. Baudius ſe flatant de recueillir cette ſucceſſion, écrivit en diligence à Scaliger, (e) & le pria de le ſervir pour lui faire avoir le caractere d'Envoié des Etats Generaux auprès d'Henri IV. Scaliger lui fit à-peu-près la même reponſe que Lipſe (f) lui avoit faite dix ans auparavant. Baudius écrivit en 1598. aux (g) deux Envoies de Hollande à la Cour de France, pour les ſuplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au ſervice de la patrie. Au mois de Juillet de la même année il ſe trouvoit en priſon. C'étoit pour des afaires civiles, c'étoit pour avoir été caution trop legerement. *In carcerem conjectus ſum nullum ob flagitium, ſed ob inconſultam ſpondendi temeritatem* (h). Il paſſa en Angleterre l'an 1602. avec Chriſtophle de Harlai, auquel il avoit été donné pour Secretaire, pour Conſeiller, pour homme d'étude. (i) *Profectus ſum in Angliam ut ei ſim à conſiliis, à ſecretis, ab interioribus ſtudiis.* Il paſſa la même année en Hollande, & y devint Profeſſeur. C'eſt tout ce que ſes lettres m'ont apris touchant ſon ſejour en France. Il ſe croioit ſi propre à une Ambaſſade, & il avoit tant d'envie d'en goûter, que ſa Profeſſion de Leide ne put le guerir de cette paſſion. Sur tout il auroit voulu être choiſi pour aller feliciter Henri IV. au nom des Etats Generaux, lors qu'il courut une nouvelle que ce Prince avoit été élu Roi des Romains. *Si* (k) *qua occaſio aperiretur, ut extra ordinem publico nomine in Galliam legari poſſem, multum felicitati meæ gratularer. Sed hæc agri ſomnia ſunt, ut & rumor ille qui pervagatur de Gallo deſignato Rege Romanorum. Quid ſi tamen ita eſſet, cum inſit in incredibili* (l) *ſæpe veritas, & in veriſimili mendacium, non diſconveniret magnificentiæ Illuſtriſſimorum Ordinum, mitti qui publicam lætitiam ſecunda Oratione teſtarentur.* L'an 1607. il paſſa en Angleterre, pour preſenter ſes poëſies au Roi Jaques, & il lui monta dans la fantiſie de ſe faire deputer vers ce Prince par les Etats Generaux. Il pria Mr. vander Myle, gendre de Barnevelt, de recommander ce deſſein à ſon beau-pere, & il ne douta pas que Barnevelt n'inventât quelque bon pretexte de deputation. Cela ne réüſſiſſant pas, Baudius fit ce à quoi il ſe preparoit à tout haſard, il fit le voiage en qualité de ſon propre Deputé. (i) *Si ampliſſimi Ordines aliquid hinc mortali mandare dignarentur quod noſtra vox deferret ad aures Regis, forte nihil admiſerem cujus eos pœnitere poſſet, & mihi tum gaudio tum honori ejus reip. cauſa legari, nec Baudii negotium omittere. . . . . (m) Sim fruſtra mecum hæc blanda ſomnia meditor ibo à me legatus.*

(a) *Epiſt. 7. p. 20.*

(b) *Epiſt. 41. cent. 1. p. 66. datée du mois d'Août 1595.*

(c) *Voiez la 42. & la 43. lettre de la 1. centurie.*

(d) *C'eſt la 44. lettre.*

(e) *Lettre 45. p. 70.*

(f) *Ci-deſſus pag. 502. lettre d.*

(g) *C'eſt la lettre 47.*

(h) *Epiſt. 48. p. 74.*

(i) *Epiſt. 55. cent. 1. pag. 80.*

(k) *Epiſtol. 71. centur. 1. p. 103. datée de Leide le 26. de Mars 1603.*

(l) *Voiez ci-deſſus pag. 94. col. 2.*

(D) *Il étoit grand Poëte Latin.*] Voiez le jugement que font de ſes poëſies Mrs. Borrichius (n) & Morhofius (o). La premiere édition n'eſt point de l'an (p) 1607. mais de l'an 1587. il la dedia à Pierre Regemorterus: cette épitre dedicatoire eſt la 2. des lettres de Baudius. Il avoit publié à part un livre d'iambes l'an 1591. dedié (q) au Cardinal de Bourbon. Il dedia quelques-uns de ſes poëmes au Roi d'Angleterre, & quelques autres au Prince de Galles dans l'édition de l'année 1607. & il paſſa la mer pour faire lui-même ſon preſent à ſes deux heros. Il eut la cruelle mortification de s'en retourner chez lui, ſans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux Princes; tout le gain qu'il fit à ce voiage fut de devenir leur creancier; ce qui valoit beaucoup moins que la depenſe qu'il avoit faite. Voici ſes complaintes & ſes doleances: (r) *Arbitror te ex indicio famæ factum eſſe certiorem, me ſuperiori menſe Auguſto tranſfretaſſe in magnam Britanniam, cujus & Monarchæ de manu in manum tradidi Salisberiaci Poëmata mea, quorum meum malum carmen heroicum ejus honori inſcribitur. Duo vero Gnomarum Iambicarum libri dedicati ſunt Principi Britannarum, quorum horum amplius unum familiariter ſum colloquutus. Sed hæc ſine ſtetit omnis regia liberalitas, nec tenuncio factus ſum propenſior, ut vel meo exemplo liquere poſſit, magnos terrarum dominos poſſe perdere, non donare. Interim non pœnitet ſuſceptæ itineris, niſi quod te non offenderim. Nam & habeo reges debendi reos, & olim fors ſuas intelliget*

Hὐ ἄτερ, ὁ τ' ἄρτιν Ἀχαιῶν ἀδὺ ἔτος.
Durabo, & memet rebus ſervabo ſecundis.

(E) *Il avoit eu dans les dernieres années de ſa vie quelques mortifications.*] On le fit poſtuler long tems une augmentation de gages, quoi qu'on ne pût point ignorer les perſecutions aſſommantes qu'il ſouffroit de ſes creanciers. Il ne demandoit que d'entrer dans (ſ) la Secte des Millenaires, c'eſt-à-dire d'obtenir que ſes gages allaſſent juſqu'à mille francs, & à peine put-il obtenir cela après une infinité de baſſes ſollicitations, lors que la penſion de Scaliger fut partagée à pluſieurs autres Profeſſeurs. (t) *Multis collegarum anteà ſuis ſtipendia, quo nomine illis gratulor, non invideo: ſane omnes videntur quaſi facto agmine concurriſſe ad cernendam hæreditatem & legenda ſpolia maximi virorum Joſephi Scaligeri.* (v) *Lapſus eſſe videor quod præteritis comitiis nulla ſit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in cauſa ordinariatus, quum tamen multi collegarum etiam plura obtinuerint quam unquam erant ſperare.* Alors même le pauvre Baudius fut le dernier dont on ſe ſouvint, quoi qu'il alleguât (w) qu'il avoit contribué autant que qui que ce fût à attirer ce grand homme dans la Hollande. Enfin on lui augmenta ſa penſion, mais on oublia à un autre égard ſes inſtances redoublées; on le laiſſa Profeſſeur extraordinaire, quoi qu'il ne ceſſât depuis long tems de demander place parmi les Profeſſeurs ordinaires, afin de joüir du droit de ſuffrage dans les aſſemblées de l'Academie, ſans quoi il ne pouvoit avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. *Inſolexi* (x) *heſterno die ex ſermone noſtri Heinſii heroi, habitam eſſe Baudii rationem in ſupplemento peculii. Quo nomine plurimum me Collegæ Curatorum, in primis*

(m) *Ibid. pag. 254.*

(n) *Diſſertat. de Poët. pag. 140.*

(o) *Polyhiſtor. pag. 306.*

(p) *Mr. Baillet Pa cru. Jugem. ſur les Poët. n. 1385.*

(q) *Voiez la 9. lettre de la 1. centurie.*

(r) *Epiſtola 91. centur. 2. pag. 298. datée du 5. Mai 1608.*

(ſ) *Voiez la 5. lettre de la 3. centurie p. m. 324.*

(t) *Ibid.*

(v) *Epiſt. ult. cent. 2. p. 313. elle eſt datée du 14. Fevrier 1609.*

(w) *Pag. 324.*

(x) *Epiſt. 6. centur. 3. datée du 13. Mai 1609.*

Digitized by Google

belliqueux dans le cabinet qui ne veulent ni paix ni treve, & qui traitent de mal-intentionnez contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poiſon dangereux, & comme un piege funeſte les ofres & les offices des Mediateurs de paix. Il exhorta fortement Meſſieurs les Etats à la treve avec l'Eſpagne. Il eſt vrai qu'il n'oſa point mettre * ſon nom à la tête des deux harangues qu'il publia ſur ce ſujet. Il eſt vrai encore (F) que ces deux harangues, & les (G) vers qu'il fit pour Spinola exciterent de grans murmures. Cette humeur pacifique ne regardoit que l'état

* *Il publia l'une ſous le nom de* Latinus Paeatus, *& l'autre ſous celui de* Julianus Roſbecius.

mis autem benevolentia tua debere confiteor. Sed ſi eadem opera in ordinem redactus eſſem, nulla ex parte beneficium claudicaret. Niſi ſerio honorificentius eſt quod extra ordinem nobis ob ſedulam in publico munere obeundo curam ac diligentiam præmium ſit decretum, quam ſi adſcriptus eſſem manipulo Ordinariorum. Mihi quidem judicio bonorum & optima voluntatis conſcientia potior eſt omni prærogativa ſententia dicendæ: tamen aliquid dandum eſt famæ, & publico hominum errori. Nôtre homme n'avoit guere profité du conſeil de Juſte Lipſe. *Je ſais plus de cas*, diſoit-il, *de l'eſtime des honnêtes gens & du temoignage de ma conſcience, que du privilege de donner ma voix; mais ſi faut-il qu'on accorde quelque choſe à la renommée, & à l'erreur populaire.* Voilà comme on aime à ſe flatter, & à tromper le public: on veut joüir des honneurs, & de la gloire de les mepriſer en même tems. Je ne me ſoucie point d'un tel grade, ou d'une telle prerogative, dit-on, je ſollicite neanmoins pour l'avoir, c'eſt parce que le vulgaire me mepriſera ſi je ne puis l'obtenir. Mais qu'avoit dit Lipſe à Baudius? *Regardez comme de petites gens ceux qui vous meſeſtimeront à cau'e qu'ils ne vous verront pas favoriſé de la fortune.* Si Baudius avoit profité de cette ſage maxime, auroit-il dit qu'il faut donner quelque choſe aux opinions populaires? Laiſſant là cette digreſſion morale, je dis que ce Profeſſeur ne mourut pas ſans parvenir au droit du ſuffrage. Il fut mis enfin (*a*) dans la claſſe des Profeſſeurs ordinaires, mais par la maxime, *Turpius ejicitur quam non admittitur hoſpes*; il auroit mieux valu qu'il n'y eût pas été mis, car on l'en degrada; & parce que durant cette ſuſpenſion il avoit pris le haut bout ſur un Profeſſeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude mercuriale en plein Conſeil Academique, où on le cita pour pluſieurs autres raiſons (*b*). Je ne dis rien de la defenſe qu'on lui fit de reciter la harangue qu'il avoit preparée contre les Ecoliers de Leide, qui avoient commis ſedicieuſement mille deſordres (*c*). On lui defendit auſſi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'eſt une très-bonne piece. Je n'ai pas dit qu'on lui ôta la (*d*) profeſſion en Juriſprudence, & que le Conſeil Academique lui declara le jour qu'il fut aggregé au corps des Profeſſeurs ordinaires, qu'il marcheroit le dernier de tous (*e*). Il ne voulut pas ſe ſoumettre à cette ſentence, & allegua encore ſon lieu commun qu'il faloit donner quelque choſe aux erreurs du peuple. Belles chanſons. (*) *Fortiter contemno & Stoica firmitate concoquo inepias illas & concertationes de loco, quum ad rectam rationem & ad ſeriam ac ſeverum judicium rem exigo. Sed obſecundandum eſt populo & ſcenæ, cujus calculo magni ſæpe viri ex ejuſmodi inanibus vel æſtimantur vel depretiantur.* C'eſt declarer nettement que l'on regle ſa conduite non pas ſur la droite raiſon bien conuë, mais ſur des ſottiſes populaires bien conuës. Paſſons à d'autres choſes, ſa mauvaiſe œconomie le fit tomber dans la miſere, & ſous la main de ſes creanciers, d'une maniere qui en ſa perſonne faiſoit quelque deshonneur à l'Academie: ainſi on le mit en curatelle comme incapable de l'adminiſtration de ſon bien. *Ut liberer ab imperioſa auctoritate Curatoris homo jam quinquagenario major, nec ut opinor, ætatis vitio delirus, aut ad agnatos & gentiles remittendus . . . dedecus vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis adminiſtratione bonorum prohiberi quaſi rebus noſtris ſupereſſe non poſſimus* (*f*). Nous parlerons ci-deſſous du concubinage qui le rendit le joüet de tout le pais. En un mot ce pauvre homme eſſuia tant de chagrins, qu'il dit dans une (*g*) de ſes lettres qu'il auroit mis fin à ſa vie, ſi Dieu ne nous ordonnoit de nous tenir dans ce poſte juſques à ce qu'il nous en retire. Son courage & le vin le ſoûtinrent. Il ne s'étonna point lors que la faction de ſes collegues le menaçoit de le chaſſer (*h*) de la chaire de Juriſprudence, ou de l'obliger au ſilence par le grand bruit que feroient les Ecoliers. Ne vaudroit-il pas mieux vivre comme un hermite, qu'avec de ſemblables collegues?

(*F*) *Ces deux harangues . . . exciterent de grans murmures.*] Diſons mieux, elles le penſerent perdre; car on fit accroire au Prince Maurice qu'il y étoit offenſé, & l'on debita que l'Ambaſſadeur de France avoit corrompu l'Auteur avec une bonne ſomme d'argent, pour l'engager à écrire ſur la treve. Il falut que Baudius (*i*) ecrivît au Prince, & au Secretaire du Prince pour ſa juſtification, & qu'il deplorât ſa deſtinée qui l'expoſoit à une foule de malins calomniateurs, ou de ſiniſtres interpretes de ſes paroles. Je veux, diſoit-il, que je n'aie pas aſſez conu tous les faits particuliers pour conſeiller ce qui eſt le plus expedient à la patrie, s'enſuit-il que j'aie fait l'action d'un mauvais ſujet, en diſant librement ce que je penſe dans une Republique comme la nôtre? *Quod* (*k*) *ſi per imprudentiam factum eſt, ut a recte ſuadendo mens aberraverit, quandoquidem pleraque vîri mali longe me latent, circa quorum cognitionem recti conſilii norma gubernari non poteſt: falſum nihil feciſſe arbitror præter officium boni civis, ſi in regno ac domicilio libertatis, quæ ſub ejus præſidio ſecura conquieſcat, auſus ſum uti felicitate temporum, quibus & ſentire quæ velis, & quæ ſentias fideliter efari liceat.* Dans toutes ſortes de pais il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raiſonner autrement qu'eux ſur les affaires d'Etat, ſans être gagné par les ennemis de la patrie. Il y en a d'autres qui ſont beaucoup plus eclairez; ils ſavent fort bien qu'avec un grand zéle pour le bien public, on peut opiner d'une maniere toute contraire à la leur; mais ils ne laiſſent pas de ſemer parmi le peuple que cette maniere d'opiner ſent la trahiſon. Il faut qu'ils le faſſent, afin d'empêcher qu'on n'oſe les contredire. Que cela vienne ou de l'humeur ſoupçonneuſe des ignorans (*l*), qui croient qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils ſuivent, ou de l'adreſſe des habiles gens, qui font accroire la même choſe ſans en être eux-mêmes perſuadez, on eſt egalement à plaindre quand on ſe voit expoſé comme Baudius à la fureur de la mediſance. *Illud in univerſum obtinet*, dit-il (*m*), *vitio humanæ malignitatis, ut nihil tam commode dicatur à viris alicujus famæ & exiſtimationis quin læva interpretatione depravari poſſit . . . . Quid porro abſurdius eo genere hominum qui me rumoribus diſtulerunt, quaſi redemptus eſſem pretio ab ampliſſimo præſide & Legato Jeannino ut ſcilicet inanes logos pro inſigni liberalitate rependerem, & ſuccenturiatæ doctor umbraticus viro in ſummis rebus tricæ ac ſubaſtæ?*

(*G*) *Les vers qu'il fit pour Spinola.*] Le Marquis de Spinola étoit allé en Hollande, avant qu'il y eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la treve. Baudius fit imprimer un poëme à la loüange de ce Marquis, mais il en retint les exemplaires juſques à ce que l'on vît plus clair dans l'affaire qui l'amenoit. Il en donna ſeulement aux amis les plus intimes. *Mitto tibi exemplum carminis quo gratulatus ſum Marchioni Spinolæ, quum in hanc regionem illius ergo advenerat. Cavavi, ut vides, illud typis excudendum. Sed ex conſilio amicorum hactenus aſſervavi intra penetralia Veſtæ, nec communicavi niſi cum pauciſſimis intimos admiſſionis. Certe non eſt viſum conſultum, ut ipſe traderetur. Non quod illic quidquam ſit indignum conſtanti viro vel bono cive: ſed quia non videtur, &c* (*n*). On ne laiſſa pas de ſavoir que ce poëme étoit imprimé, & peu s'en falut que l'Auteur ne fût banni (*o*): il n'évita cette peine que parce qu'il ſe trouva des gens équitables parmi ceux qui examinerent cette piece de poëſie. Une infinité d'autres gens auroient prononcé qu'on ne pouvoit loüer ce Marquis ſans être traître à l'Etat, & penſionaire de la Cour d'Eſpagne. *Pravo & ſiniſtro ingenio nati ſunt qui crimen & pœne perduellionis ſcelus putant, ſi quis aſſurgere audeat in laudem hoſtis. Tales multos alit hæc ætas, & quidem inter eos ſunt qui ſedente ad clavum reip. ſub quorum maxillis edendum* (*p*). Ils euſſent cru du moins exterieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas ſelon leurs paſſions & ſelon leurs prejugez, eſt neceſſairement un traître: & voilà ce que c'eſt que de ne pas conſiderer que la raiſon a diverſes faces, & qu'elle ne ſe preſente pas du même côté à toutes ſortes d'eſprits. Il y avoit même des raiſons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte; il lui venoit des penſées ſur tous les ſujets remarquables; l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un ſujet de cette nature; il étoit donc très-poſſible que Baudius ne fît des vers ſur ce Marquis que pour exercer ſa Muſe ſur une belle matiere, ſans aucune mauvaiſe intention contre l'Etat. Non ſeulement

(*a*) *Cela n'étoit pas fait encore le* 17. *Mars* 1610. *Voiez la lettre* 15. *de la* 3. *centurie. Cela étoit fait le* 23. *Mars* 1611. *Voiez la* 79. *lettre de la même centurie.*

(*b*) *Voiez la* 99. *lettre de la* 3. *centurie pag.* 470. *datée du* 2. *de Juillet* 1612.

(*c*) *L'an* 1608. *Voiez la* 84. *& la* 87. *lettre de la* 2. *centurie.*

(*d*) *Ce fut ſans aucune note de deshonneur:* Nec ordine motus eſt quaſi neſcius exercendi, ſed honeſta miſſione donatus, ſtipendiis nullam partem imminutis, ut onere ſublevaretur. *Meurſius Athen. Bat. pag.* 156. *Voiez auſſi Baudius epiſt.* 79. *cent.* 3. *pag.* 445.

(*e*) *Epiſt.* 79. *cent.* 3.

(*) *Baudius ib. p.* 447.

(*f*) *Epiſt.* 9. *centur.* 4. *datée du* 13. *Juin* 1613.

(*g*) *C'eſt la* 19. *de la* 4. *centurie pag.* 496.

(*h*) *Epiſt.* 58. *cent.* 3. *pag.* 408. 411.

(*i*) *Voiez la* 2. 3. *&* 4. *lettre de la* 3. *centurie.*

(*k*) *Epiſt.* 4. *centur.* 3. *p.* 320.

(*l*) Homine imperito nunquam quidquam injuſtius, Qui niſi quod ipſe facit nihil rectum putat. *Terent. Adelph. act.* 1. *ſc.* 2. *Mr. Meurs Præf. Notar. in Nov. Teſt. voulois qu'on lisn d'imperito, au lieu de* semidocto. *Ce qu'il y a de certain c'eſt que dans la matiere dont il s'agit ici, il n'y a point de juges plus faux & plus temeraires, que les demi-Savans.*

(*m*) *Epiſt.* 3. *cent.* 3. *pag.* 319. *Voiez auſſi pag.* 321.

(*n*) *Baudius epiſt.* 86. *centur.* 2. *pag.* 287.

(*o*) Pene mihi ſtetit exilio hæc editionis feſtinatæ temeritas, niſi ſanior pars inſpecto carmine me omni culpa liberaſſet. *Ib. p.* 288.

(*p*) *Ibid. Voiez auſſi la lettre* 95. *de la* 2. *centurie pag.* 302.

Digitized by Google

l'état public, car d'ailleurs il n'étoit pas ennemi des querelles poëtiques: il les ſoutenoit d'une maniere ſi emportée, que je ne croi pas que les Poëtes du Paganiſme les plus fameux par le fiel de leurs médiſances, les Archilochus, & les Hipponax aient pu entaſſer plus d'injures, ni faire un choix plus exquis de termes difamatoires. Il en vouloit principalement aux ennemis declarez du grand Scaliger. C'étoient des eſprits mal endurans, & il auroit falu être bien fin pour faire qu'ils demeuraſſent en reſte. Ainſi c'étoit une grêle reciproque, (H) & un bombardement alternatif entre l'Academie de Leide & le College d'Anvers. Je n'ai point trouvé que Baudius faſſe mention de ſes enfans, mais je ſai qu'il laiſſa groſſe * ſa derniere femme, & qu'il ſe maria (I) pour le moins deux fois, & que ce n'eſt pas le bel endroit de ſa vie. Le vin & les (K) femmes ont été les deux écueils ſur leſquels ſa reputation a fait naufrage. Cela le fit meſ-

* *Elle accoucha d'une fille après la mort de Baudius. Voyez Caſaubon* Epiſt. 794. Pag. m. 1012.

(a) Ego tamen ſi lentum hoc negotium ſpectato pacis eventu concludetur, ut ex intimis ſenſibus vovco, non dubitabo virum (*Marchionem Spinolam*) adiri, & quidquid hujus eſt muneris meque omnem ipſi offerre, ſalvo jure patriæ libertatis. *Ibid.*

(b) *C'eſt le veritable nom d'un Jeſuite dont Alegambe fait mention pag.* 162. *cependant il attribuë le* Va victis *pag.* 337. *au Jeſuite Maximilien Habeque.*

(c) *Voiez la lettre* 86. *de la* 2. *centurie pag.* 286. 287.

(d) *Il dit la même choſe pag.* 276. *touchant le commentaire in Gnomas.*

(e) *Epiſt.* 75. *centur.* 2. *p.* 269. *datée du* 10. *de Novembre* 1607.

(f) *Voiez touchant ce livre & par occaſion touchant Baudius le Journal Chronologique de St. Romuald an* 17. *de Juin.*

(g) *Voiez Alegambe pag.* 72.

(h) *Epiſt.* 75. *cent.* 2. *pag.* 270.

ment cela étoit très-poſſible, mais même très-vraiſemblable. D'ailleurs l'eſperance de quelques piſtoles en recompenſe de quelques vers, eſt fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui c'eſt qu'il n'avoit pas la paſſion du tems, c'eſt-à-dire un tour d'eſprit à s'emporter, à s'effaroucher à la ſeule oüie du mot *Eſpagnol*. Il conſervoit ſon ſens froid; il ſouhaitoit le bien public tranquillement (*a*), ſans paſſion, par raiſon ſeulement. Or le public a beſoin de toute autre choſe, & d'une haine machinale, & aveugle. Les diſcours qui nourriſſent cette paſſion ſont pour le moins la petite oie des maximes d'Etat, *arcanorum imperii.*

(H) *Une grêle reciproque & un bombardement alternatif.*] Voiez le livre intitulé, *Va victis, luſus Rhetorum advaticorum adverſus Leydenſes eructationes, munerario Godefrido* (*b*) *Vrancken.* Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un écrit que je n'ai point vu, que les Jeſuites d'Anvers avoient publié l'année precedente contre un certain Schlaffius. On feroit une longue liſte, ſi l'on cottoit tous les écrits imprimez en ce tems-là au Païs-Bas Eſpagnol contre les Profeſſeurs de Leide, & dans la Hollande contre les Jeſuïtes. Baudius étoit un de ceux que les Jeſuites attaquoient de la maniere la plus ſanglante. Il eſt horriblement dechiré dans le *Va victis*. Scribanius l'accommoda d'une étrange ſorte l'an 1607. dans ſon *Dominici Baudei gnoma commentario illuſtrata*. Baudius ne nioit point qu'il n'eût écrit avec trop d'emportement contre les Jeſuïtes, & il temoignoit du chagrin de l'avoir fait: il eſperoit même que les perſonnes équitables ne prendroient pas à la rigueur ce qu'il avoit accordé aux licences poëtiques; *Utinam rebus integris*, c'eſt ce qu'il écrit (*c*) a Swertius, *te monitore & conſiliario eſſem uſus! liber noſter ſi non melior, ſaltem ſecurior & latioribus auſpiciis exiſſet in lucem. Multaque nimis licenter effuſa, vel privatis laribus incluſiſſem ne temere erumperent, vel, quod tutiſſima cautionis genus eſt, tardipedi deo commiſiſſem. Nunc poſt culpam admiſſam ſerio ringor, verum haud gravate veniam impetraturus confido apud elegantiorum nota judices & benignos rerum æſtimatores, qui non abrepti præjudiciis aut partium ſtudiis, in cauſa cognitione diligenter expendent, quantum publicis legibus ac moribus licentia Poëtarum concedatur . . . . Ante omnia & vellem & fuerat melius, non tetigiſſe unctos. Nec prudentiſſimo conſilio factum eſſe confiteor, quod tela ſtrinxerim in univerſam Sotericorum ſodalitatem. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam & virtutis ac probitatis indolem reverior atque obſervo.* Dans une autre lettre où il avoüe que ſon ſtyle a été trop emporté, il eſpere que l'emportement dont on uſe contre lui l'excuſera auprès des perſonnes équitables. Je viens de lire, continuë-t-il, un livre fait contre moi, qui eſt tout tiſſu de menſonges ridicules, quoi que le titre ne ſemblât promettre que la plume d'un bon (*d*) ami. (*e*) *Serio pœnitet quædam nimia acerbitatis ſuras erupiſſe, qua domo continuiſſe, & vellem & fuerat melius . . . . . Verum ut rem natam intelligo, non erit mihi ſollicitæ cauſa dicendæ apud æquos judices. Ipſa enim adverſariorum procacitas & convitia ſine more effuſa largam materiam mihi præbent non tantum ad ſperandam abſolutionem, ſed ad conſequendam laudem moderationis ac modeſtiæ. Vidi enim & evolvi heſterna die à capite ad calcem librum in me conjectum, &c.* Pluſieurs raiſons montrent que le livre qu'il venoit de lire eſt le (*f*) commentaire *in gnomas*. Or ce commentaire eſt un Ouvrage (*g*) de Scribanius; cependant Baudius le donne ſans balancer à Roſweide, & avec tant de perſuaſion qu'il declare que rien ne ſauroit lui ôter cette croiance: car, dit-il, les autres livres de ce Jeſuïte & celui-ci ſe reſſemblent comme deux goutes d'eau, même genie, même humeur, même ſtyle, même charactere. Concluez de là en paſſant que les plus grans Clercs ſe trompent au jugement de ces ſortes de conformitez, & aux conſequences qu'ils en inferent par raport à l'attribution des livres. *Non* (*h*) *poſſum demoveri ab ea ſententia quin exiſtimem ac prorſus perſuaſum habeam, editorem hujus præclari fœtus eſſe Patrem Heribertum Roſweidum. Nam non ovum ovo, nec aqua è puteo tam ſimiles eſt aquæ, quam liber iſte refert nobis ſimulem, genium & characterem, aliorum librorum qui ab eodem Patre ſunt expoſiti.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que Baudius (*i*) qui craignoit de voir dans le commentaire ſur ſes *gnomes* les infirmitez dont il ſe ſentoit coupable, eut, à ce qu'il dit, la conſolation de n'y trouver que des fauſſetez notoires à tous ceux qui le connoiſſoient. Pour l'ordinaire c'eſt le defaut des Satiriques; ils ne depenſent pas aſſez en eſpions, ils imputent des crimes qu'on peut refuter, & n'imputent point ce qui eſt inconteſtable. Au reſte Baudius deſavoue l'Auteur Allemand qui avoit fait ſon apologie en chaire contre le commentateur des Gnomes. (*k*) *Quisam paraſitaſter parvulus è Germania huc advenitus me multum reclamante, impetravit à Senatu noſtro Academico, ut ſibi liceret publice pro mea dignitate ſcilicet adverſus illum declamare. Ac ne quid ad ſummam ſiniſteritatis deeſſet, aut ne capus unctius referret, etiam orationem illam in vulgus edendam curavit. Teſtari poſſum ex animi ſententia, mihi factum iſtud vehementer diſplicuiſſe. Satius enim erat me deſeri ab omni patrocinio, quam à tam infirmo tibicine cauſam noſtram ſuſtentari.* J'ai encore à dire que les emportemens dont Baudius temoigne le plus de repentir, ſont ceux qui concernent les Princes & les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au Roi de France qui étoit allié de la Republique. (*l*) *Sed horriſica dictu ſunt quæ in Lojolitas, in eatorem Amphitheatri, in impuriſſimum ſchoppium ſtringimus. Atque utinam hoc ſine ſefe cohibuiſſet ſtyli noſtri procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Archiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis ſuæ, nec parcit ipſi Liligero regi.*

(I) *Qu'il ſe maria pour le moins deux fois.*] Il parle de la mort de ſa femme dans une (*m*) lettre du 10. de Mars 1610. & il écrit (*n*) le 21. de Fevrier 1613. qu'il s'eſt remarié. *Opinor jam te ex fama audiſſe me choro maritorum iterum eſſe adſcriptum.* Je n'ai pas eu le tems de conſulter toutes ſes lettres page par page, ainſi je ne ſaurois bien repondre s'il fait mention du tems où il épouſa ſa premiere femme, ni s'il dit qu'il en ait eu des enfans, ou non; mais je ſai bien que cette femme en avoit eu d'un autre mari; car Baudius fait mention d'un (*o*) fils, & d'une fille de ſa femme, & il ſe (*p*) plaint même de la mauvaiſe économie de cette fille. Le gendre que Theophile (*q*) donne à ce Profeſſeur, pourroit bien être le mari de cette mauvaiſe menagere. Peut-être auſſi que par un défaut d'attention, Theophile apella gendre celui qui n'étoit que *privignus*. L'Auteur du *va victis* remarque que Baudius n'avoit point d'enfans.

Natura (*r*) *quamvis liberos negat tibi*
Effœte BURDI, *nec tibi* BAUDI, *tua*
Similes parentis Hecuba filios creet.

(K). *Le vin & les femmes ont été les deux écueils.*] Comme cette remarque ſera un peu longue, j'y ſerai des *à linea*.

I. Sur le premier chef il ne nioit point la dette; voiez trois beaux paſſages ſur ce ſujet à la tête de ſes lettres tirez de ſes propres lettres. Je ne raporte que le premier; (*ſ*) *Concurrant omnes, non dicam ut ille Satyricus, augures, haruſpices, ſed quidquid eſt ubique hominum curioſorum, qui in aliorum acta tam ſedulo inquirunt, ut ea fingant quæ nunquam fuerunt, nihil inveniet quod in nobis carpere poſſit livor, quam quod interdum ad exemplum priſci Catonis liberalius* (*t*) *invitari nos patimur, nec ſemper conſiſtimus intra ſobrietatem*

(i) Verebar, ne curioſus alienarum papularum obſervator, ea mihi ex vero objiceret quæ ſerio conſcientiam remorderent, & diligentius vivendi neceſſitatem imponerent. Nunc quæ de me ioclementer dicit, pleraque talia ſunt ut riſum non bilem moveant iis qui me norunt, nec ad alios judices provocandum habeo, quam qui oculis & ſenſu communi non deſtituuntur. *Epiſt.* 86. *cent.* 2. *pag.* 288.

(k) *Ibid.*

(l) *Epiſt.* 58. *cent.* 3. *pag.* 406.

(m) *C'eſt la* 14. *de la* 3. *centurie.*

(n) *Epiſt.* 3. *cent.* 4.

(o) *Epiſt.* 8. *centur.* 4. *pag.* 486. *& alibi.*

(p) *Epiſt.* 22. *cent.* 3. *p.* 344.

(q) *Cl. deſſus p.* 465. *col.* 1.

(r) *In Epicharisma pag.* 13. (*ſ*) *In epiſtola quadam ad Curatores Academiæ. C'eſt la* 33. *de la* 3. *centurie dans l'edition de* 1650. *la paſſage eſt pag.* 361. (*t*) *Il exprime plus galamment cela au* 2. *paſſage*, Malignitas obrectatorum nihil aliud in nobis fugillare poteſt quam quod nimis commodus ſim convivator, & interdum largius adſpergor flore Liberi Patris. *Epiſt.* 26. *cent.* 3. *pag.* 350.

mepriſer, & l'expoſa à la riſée publique. Ses amis mêmes en firent des plaiſanteries ſanglantes

(a) Voiez le livre intitulé Dominici Baudii amores, pag. 14.

(b) Ibid. pag. 12. & 13.

(c) Epiſt. 16. centur. 2. p. 36.

(d) Timuerunt ſibi Juridici Profeſſores ne ego . . . eos de imperitiæ poſſeſſione dejicerem. . . . . Præſes de quo retuli verbis acribus homines iſtos caſtigavit eosque aſſimulavit Draconi Heſperidum hortorum. Tenes quorſum. Quid multa? frementibus miſeris iſtis leguleis partim odio religionis, partim conſcientia inſcitiæ ſuæ perfectum eſt ut qui Leidæ gradum accepiſſent, legitime promoti viderentur. Epiſt. 23. centur. 1. pag. 45. Voiez auſſi ſon poëme in tres Juris perverſores ib. pag. 35.

(e) Voiez Amores Baudii au commencement.

(f) Epiſt. 22. centur. 3. p. 345. datée du 1. de Juin 1610.

(g) Epiſt. 26. cent. 3. pag. 349.

temi veterum Sabinorum. Huic quoque peccatulo indies moderari conamur, & pulchre procedit. Puis qu'il confeſſe ſon peché on n'a que faire de produire contre lui le temoignage de Scriverius, qui ſupoſe que Charon aiant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci à condition de boire de l'eau, & de reprendre ſa premiere femme (a), Baudius choſit le premier parti. Voici déjà quelque choſe qui concerne le ſecond chef; Scriverius n'eût point fait une telle ſupoſition, ſi Baudius eût été en bon menage avec ſa premiere femme.

II. Jamais homme n'eut moins de beſoin que lui de conſolation quand il la perdit. Son bon ami Heinſius ne put s'empêcher d'en faire des plaiſanteries en vers & en proſe qu'il lui adreſſa; il écrivit à Grotius ſur la même choſe; il lui dit que nôtre ſiecle ne cedoit point à celui qui avoit vu un Xenophon continuer le ſacrifice nonobſtant la nouvelle de la mort d'un fils, ni à celui qui avoit vu Q. Martius aller de l'enterrement de ſon fils au Senat; Baudius, lui dit-il, s'eſt énivré le jour qu'il a enterré ſa femme, il n'a rien laiſſé à faire aux conſolateurs, il s'étoit dit efficacement avant leur venue tout ce qu'ils auroient pu imaginer; le vuide qui eſt dans ſa bourſe lui peſe infiniment plus que le vuide que ſon lit vient de ſouffrir; je lui ai fait toucher quelque argent, cela lui a recreé tous les eſprits; car au lieu de cet air ſombre, & de ces yeux fichez en terre qu'on lui voioit tout comme ſi ſa femme eût vécu encore, au lieu, dis-je, de ce grand abatement, je l'ai vu paſſer tout-d'un-coup à une eſpece de gaieté. *Baudius noſter eo ipſo quo uxorem extulit die vinum guſtare voluit . . . omnia ſolatia quæ exulceratis adhiberi mentibus ſolent ipſe occupavit. Nihil amicis in luctu reliquit quod vel imputare illi poſſent. . . . . Stabat autem demiſſo vultu ac triſti, uxorem ejus vivere adhuc credidiſſes. Vix ſpes melior aſſulſit, reſpirare cœpit, & conſtanter multa de fragilitate vitæ diſputare: nemo nunus eſſe in adibus exiſtimaſſet (b).* Toutes ces pieces d'Heinſius ſont divertiſſantes. Mais cette ſtoricité n'eſt pas le plus grand ſujet de blâme pour Baudius par rapport au ſexe. Nous allons voir de plus fâcheux incidens.

Dès qu'il fut entré en France il s'arrêta ſi long tems à Caen, que le bruit courut qu'il ne pouvoit ſe ſeparer d'une femelle qu'il y aimoit. *Non poſſe me hinc à mulierecula divelli quam impotenti amore deperem (c).* Il le nia, & dit que les riſques qu'il auroit courus dans le voiage avoient été cauſe d'un ſi long ſejour. Il dit auſſi que malgré les opoſitions des Profeſſeurs il auroit pu enfin enſeigner le Droit à Caen, s'il ne ſe fût engagé ailleurs. Il donne une très-mauvaiſe (d) idée de cette Univerſité quant à la Faculté de Droit.

Scriverius (e) a cru que Lipſe parloit de Baudius lors qu'il écrivoit à Barclai l'an 1599. *Scribit ad me, queritur, ſed parum aperte & ulcus aliquod ſermonum ea veſte tegi equidem odoror. Si leve curatu, parum eſt: ſin pravum aliquod & ἀνίατον* (inſanabile) *dolco cauſſa præclari ingenii quod ſeſe (ah temere, ah ſtulte) in barathrum & præceps dedit.* Quis illigatum te triformi Pegaſus expediet Chimeræ? *Sed meliora opto.* Cela ſent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaiſe galanterie.

Afin de finir par l'endroit le plus vilain j'anticiperai ſur l'ordre du tems, & dirai ici qu'il avoit fait des promeſſes de mariage qu'il n'avoit pas tenues. Quand il ſe vit veuf, & preſſé par ſa miſere & par ſon temperament de chercher une autre femme, il chargea deux de ſes amis de l'informer en quel état étoient les biens de cette ancienne Maîtreſſe, & leur declara que pourveu qu'elle fût riche, il étoit tout prêt à l'epouſer preferablement à une autre. Il ne doutoit point qu'il n'en fût encore aimé. (f) *Veteribus amoribus meis ex animo volo, nec ullam præoptaverim. Si ad cæteras dotes accedat etiam copioſus imber qui olim per impluvium deſluxit in ſinum Danaes. . . . Niſi moleſtum eſt, velim aliquid temporis impartiare diſquiſitioni, quo loco res ejus ſita ſint. Nam quin vivat noſtri memor, & non immunis amorum, nullus dubito.* La reponſe qu'on lui fit fut une preuve qu'il avoit eu trop bonne opinion de lui-même; la Dame declara qu'elle n'aimoit point les grans buveurs. Baudius comprit de reſte ce que cela vouloit dire, & trouva dans ce refus un ſoulagement de conſcience, car il ſe faiſoit un ſcrupule de n'avoir pas tenu ſa promeſſe, & il ſe voioit alors degagé puis qu'on ne vouloit point de lui. (g) *Eſſe ſincero affectu nymphæm illam proſequor, tamen magis liberanda fides religione, & veterum repromiſſionum ultro citroque ſtipulatarum memoria adductus ſum, ut conſortium ejus ambire non dedignarer, quam forma lenocinio, vel divitiarum conditione . . . .* (h) *Gaudeò me bene cum nympha ejus gratia liberatum eſſe nexu veteris promiſſi, καὶ διαλύσει συναλλάγματος, cujus adhuc me nonnulla inceſſebat ſuperſtitio.* Remarquez bien que tous ces ſcrupules de conſcience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au deſſein d'executer ſa promeſſe. Cette condition étoit que ſon ancienne Maîtreſſe (i) fût riche, car autrement il declaroit qu'il ne l'épouſeroit point, & pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette reſolution, il ajoûtoit qu'en cela il ne conſideroit que l'interêt de cette femme; car, diſoit-il, ne ſeroit-ce pas un grand inconvenient pour elle, ſi nous faiſions des enfans qui n'auroient à eſperer de nous d'autre ſucceſſion que la miſere & la faim? *Tu vero me tacente ſatis intelligis quam parum ex uſu utriuſque foret, (k) τὸν λιμὸν καὶ τὴν πενίαν infelici contubernio invitem ſociari. Quocirca niſi tam bene fundatum ſit patrimonium amicæ, quam unice diligo, ut ſine notabili incommodo noſtris difficultatibus mederi queat, in rem communem eſt ut aliud mihi ſubſidium proſpiciam. Quod ne in eam partem velis interpretari, quaſi quidquam detrimenti ceperit amor ille priſtinus, quo juvenculam forma & ætate florentem ſum complexus, teſtor ex animi ſententia me hoc ejus cauſſa facere, ne liberos educemus in ſpem egeſtatis atque ejuriationis (l).*

Il jetta ſes vuës ailleurs, ſavoir ſur une certaine Sophie, en qui il ne trouvoit rien de bon que les richeſſes. Elle avoit un pere très-brutal dont il reçut mille duretez, & il fut un tems qu'elle ſecondoit ſon pere, & qu'elle ſe plaignoit d'avoir été enlevée. Aparemment elle avoit fait une promenade de quelques jours avec Baudius, car c'étoit alors une des galanteries du pais. Baudius trouvoit cette plainte fort ridicule, & très-propre à flétrir l'honneur de Sophie, & il diſoit par allution au procès que Fimbria fit à Scevola, qu'elle ne ſe devoit plaindre que de ce que le poignard n'avoit pas été enfoncé juſques au bout. (m) *Nihil habet quod de nobis queratur, niſi forte velit eam intentare accuſationem quam adverſus Scævolam . . . quod ſcilicet non totum telum corpore receperit.* Sophie ſe radoucit, & parut deſaprouver les brutalitez de ſon pere; Baudius ravi de cela ne parloit que de mariage, quoi qu'il conût bien que cette Maîtreſſe n'avoit nul merite, mais ſeulement une bonne dot. Le dernier (n) obſtacle fut enfin levé: c'étoit la promeſſe de mariage que Baudius avoit faite à une ſervante proſtituée qui le ſommoit en Juſtice de lui tenir ſa parole; & je croi qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques paſſages qui prouvent les mauvaiſes qualitez de cette femme, & la brutalité de ſon pere. (o) *Hæſterna die graviter apud Rotterum queſtus ſum de . . . Renovavi etiam veteres offenſas quod me in cauſſa deſipientis Sophiæ allocutus eſſet tanquam vita tratum, & candidatum patibuli. Sed Sophiam iſtam ſuis moribus ulciſcendam permitto, ſi quidem vata habet quæ barbarus parens in me ruſtice & inciviliter deſignavit: nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorifice & amice de nobis loqui: quod ſi ita eſt, recte & ordine facere ipſam arbitror, καὶ γὰρ τοῖς λοιποῖς ἀνθ, & tunc paratus ſum omnium præteritorum memoriam fideli amneſtia ex animo delere, καὶ μὴ μνησικακεῖν. Sin talia flagitia probat, nunquam eam ſermone fuero dignatus. Sunt enim qui dicant me ab ipſa proſcindi tam cruentis convitiis, quaſi crimen ſit quod vivam.* Voilà un homme aſſez debonnaire; il avoit déjà marqué qu'on pouvoit l'apaiſer facilement. *Reverſus* (p) *domum . . . optata omnia comperi de mea Sophia, qua me abſente ancillam lecti & arcanorum ſociam miſit ad patrem ſcitatum . . . ſuper noſtra majeſtate, an animus accepiſſem plenam familiaritatis repulſam, & an fera beſtia factus eſſem amiſſa voluntatis revertendi. Ego vero oculum mihi exſculpi malim, quam pati ut tam opima conditio elabatur e manibus.* Cette debonnairete ſeroit moins honteuſe ſans la miſere où Baudius ſe trouvoit reduit, & ſans les grans biens de ſa Sophie. Voici des paroles qui ſe trouvent à la page 95. du *Dominici Baudii amores*, & dans la 1. lettre de la 4. centurie, page 479. Cette lettre fut écrite le 21. de Juillet 1612. *Plerique putant hunc Lubem non alia conditione deletum iri, quam ſi inſulſum pecus uxorem duxero, cui præter* Sophiæ *nomen nihil adeſſe humani cordis. An ideo perundum erat Pompeio magno, ſi Lucullus non eſſet luxurioſus? Ego invitam cogere non poſſum ut velit eſſe conjux invicti Jovis, & tanti non eſt ut vel illi, vel furioſo parenti impiicem. Deo tamen non eſſet aſſpernanda, niſi marita foret, & poſſet*

(h) Ibid. pag. 351.

(i) Elle étoit alors veuve.

(k) C'eſt-à-dire famem & ſitim, la faim & la ſoif.

(l) Epiſt. 24. cent. 3. pag. 347.

(m) Epiſt. ad Grotium in Baudii amoribus pag. 85.

(n) Voiez la 93. lettre de la 3. centurie p. 465. & la 18. de la 4. pag. 496.

(o) Epiſt. 99. cent. 3. pag. 472. datée du 2. Juillet 1612.

(p) Epiſt. 92. cent. 3. pag. 463. datée du 30. Mars 1612.

Digitized by Google

glantes qui ont été imprimées. Il ne faut pas neanmoins croire sur le premier chef tout ce

(a) *Il avoit bonne opinion de lui-même; il dit dans la même lettre qu'il n'eſt pas ſi épuiſé qu'il ne puiſſe trouver une femme de merite, encore qu'il ait été aſſez ſot pour rechercher long tems une impertinente Xantippe.* Non adeo exarui ex amoribus & humoribus, ut bona mea ſapienti fœminæ venditare non poſſim; etiamſi tam inſipienter circa Sophiam doliraverim ut mihi Socratica fides objecta ſit. *Pag.* 480.

(b) *Epiſt. ultima centur.* 3. *pag.* 475. 476. *datée du* 11. *Juillet* 1612.

(c) *Epiſt.* 90. *cent.* 3. *pag.* 462. *datée de Gand le* 4. *Decembre* 1611.

(d) *Epiſt.* 93. *cent.* 3. *pag.* 465. *datée du* 28. *Mars* 1612.

(e) *Epiſt.* 92. *cent.* 3. *pag.* 464. *écrite le* 29. *Mars* 1612. *lors qu'on diſoit que la ſervante étoit prête d'accoucher:* Fertur eſſe ἐν ὠδῖνι, *ſed nullus credo licet illi plurima manet lacryma.* Sunt enim quibus non poteſt perſuaderi eam eſſe gravidam, & ego quidlibet credo poſſe cadere falſimonia, fraudis & malitiæ in tam profligatam, perditam atque inteſtabilem fœminam.

poſſet abſque muliebri capite contingere. Poſtquam . . . reverſus fuerit, perſuaſo amicorum decretum eſt mihi jacere noviſſimam aleam, & exquirere an mecum lege fidelis & ἀδόλου ἀμφιγαμίας paciſci velit. Paratus ſum ex animi ſententia conceptis verbis jurare μὴ παρεζευχθῆναι dum & ipſa levitatis culpam agnoſcat, & parentis furias non approbet. Si tergiverſabitur, relinquam illam ulciſcendam ſuis moribus, & aliam (a) conſortem invenero quæ melius intelliget ſuam felicitatem. Quelques jours auparavant il avoit eu plus de cœur, il vouloit faire une derniere tentative, mais il ſouhaitoit preſque d'être encore refuſé, tant cette ſotte creature & ſon brutal pere lui deplaiſoient. (b) *Heri mihi Heinſius noſter adfuit, & rogatus meo adjunctus, partim ſua ſponte incitatus, recepit in ſe mumus colloquendi ſexio cum Feſto Homimio τῷ τῆς Σοφίας. Is tenet clavum imperii, & patris animum habet in ſua manu. Sed ſumma cum æquitate exſpectio quemlibet eventum, & prope eſt ut malim repulſam, ita me taedet & conſumeliarum parentis, & inſulſorum filia morum, quæ præter nomen non poſſidet micam ſalis.*

Nous voici à la plus honteuſe ſcene. Baudius entretint aſſez long tems une concubine. C'étoit une ſervante qui ſervoit de plaſtron à quantité d'Ecoliers, & qui ſe ſentant groſſe jetta le paquet ſur la tête du ſeul Baudius. Elle ſoutint même qu'il lui avoit fait une promeſſe de mariage, & l'ajourna devant les juges pour le faire condamner à lui tenir ſa parole. Cette affaire fut ſcandaleuſe & riſible en même tems: il faudroit connoître peu le public pour ignorer qu'elle fit plus rire, qu'elle ne cauſa de ſcandale. Les ſupérieurs de Baudius ne purent pas diſſimuler, ni s'empêcher de le flétrir en le ſuſpendant de ſa charge. Les railleries où il ſe voioit expoſé l'obligerent à faire un voiage à Gand. (c) *Inter alias cauſſas quæ me moverunt ut in viam me darem hæc fuit non infima, ut prudenti abſentia ſubterducerem me ab importunis conjugii diſparis congratulationibus, quibus cottidie aures meæ circumſonabantur.* Il paroiſſoit douter que cette ſervante fût groſſe, mais il craignoit qu'elle ne jurât en accouchant qu'il étoit le pere du poupon; c'eſt pour cela qu'il ſupplioit ſes amis de faire enſorte qu'une carogne comme celle-là ne fût point reçuë à faire ſerment: & il offroit de faire de ſon bon gré ce que les loix de l'humanité demandent, c'eſt-à-dire d'avoir ſoin de la creature qui naîtroit, mais il lui étoit dur d'y être contraint: (d) *Periculum enim eſt in mora, nam propinqua partitudo appetit, ſiquidem parituræ eſt, nam permulti dubitant num ſit gravida, quod ſi eſt,*

Sublimi feriam ſidera vertice.

Cuperem inferi mandare, non eſſe illi ſcorto publice diffamatiſſimo deferendum juſjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in deſignando parente tam multorum capitum.

Cum ſuis vivat valeatque moechis,
Quos ſimul complexa tenet trecentos.

Ego nobiliſſimus ſponſæ meæ incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet à tam proſtituti pueritis ſcorto. En tout cas il aimoit mieux nourrir l'enfant d'autrui, que d'abandonner une creature humaine; & il ſe conſoloit par la raiſon que ce ſeroit une preuve de ſa vigueur maſculine, & que cela ne nuiroit point à l'avenir à Sophie ſa future femme, qui ſeroit un champ à la culture duquel il reſerveroit deſormais toutes ſes forces. (e) *Ut ut res cadet, nihil mihi evenire poteſt triſtius aut deterius quam quod animo præcepi, & mecum ante peregi. Nempe futurum, ut perjurio caput alliget, & ὑποβολιμαῖον obtrudat heroi Baudio. Quid tum poſtea? Malo agnoſcere alienum, quam fœtum humanum non ali. Teſtimonio erit me marem eſſe, & viri munia poſſe fungi. Nihil inde abradetur in poſterum meæ Sophiæ, cujus arvo familiari reſervabitur,*

Quidquid in arte mea poſſum promittere curæ.

Il ne nioit point qu'il n'eût promis mariage à cette ſervante, mais il pretendoit qu'une vilaine creature comme celle-là ne meritoit point d'être compriſe ſous le benefice des loix: il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette eſpece d'heretiques, & il ſe ſouvenoit de l'avoir lu dans le Code, & comme il ne pouvoit point citer l'endroit, il ſupplia Grotius de faire citer cette loi par ſon Avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui fit ceſſer les pourſuites de ſa putain. Et parce qu'il n'y avoit que les pretenſions de cette ſervante qui empêchaſſent la Maîtreſſe de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il prioit inſtamment ſon ami de ſe hâter. (f) *Domum reverſus audivi nuncium peramanter optabilem de meis amoribus. Omnia eveniunt ex animi ſententia, nec quidquam deeſt ad votorum ſummam, niſi ut examen ſcrupulum de pollicitatione matrimonii cum exoleto iſto pudio. Labe & tabe mea fama & exiſtimationis. Hanc tu peſtem ac perniciem ſi amolitus fueris pro dignitate muneris quo fungeris, & pro auctoritate qua meritò vales plurimum, ſolidiorem capies gloriam, quam*

- - - Diram qui contudit hydram,
Notaque fatali portenta labore ſubegit.

Tam viles perſonæ, tam diabolares victimæ publicarum libidinum, non ſunt dignæ obſervatione legum, ut memini aliquando legere in corpore Juris, ſed locus non occurrit memoriæ. Quæſo te ut biſce literis perlectis continuo cures accerſendum advocatum vander Werven, qui legem horrendi carminis dictet, cujus obnunciatione ſubmoveri poſſit fatalis illa fundi noſtri calamitas. Hoc ego beneficium tanti faciam, ut nemini plus in vita ſim unquam debiturus. Sed maturet oro, nam amanti, & animo cupienti nihil ſatis feſtinatur. Voilà ce qu'il écrivoit le 28. de Mars. Il n'etoit pas hors d'affaire au mois de Juin; la ſervante eſperoit toûjours d'être épouſée ou de gré ou de force, & Baudius (g) n'oſoit ſe produire devant ſa Maîtreſſe pendant le procès de la concubine. Il vouloit faire une tranſaction avec celle-ci, & il pria Grotius de la dreſſer: il eſperoit que la creature intimidée par des menaces ſigneroit cette tranſaction. *A tuo diſceſſu nec patrem τῆς ἀσώτου Σοφίας allocutus ſum, nec me convenire dum curavit Mercurii mater, niſi quod audio eam adhuc paſcere ebrioſas, futiles & furioſas ſpes de matrimonio.*

- - - ſed prius Appulis
Jungentur capreæ lupis.

Quid mihi autor es ne faciam? Exſpectem litis eventum? Hoc ſæpiſſimum eſt humanæ, cujus animo nihil ſatis feſtinatur. Quanquam biſce magis jam longum valedixi, ſaltem inducias pepigi. Cuperem ad me mitti per hunc ipſum nuncium formulam tranſactionis, quam ipſe conceperis. Spero me effecturum injecto metu majoris malitiæ ut cupido ſubſignet, & voluntariam condemnationem ſubeat (h). L'affaire étoit encore indeciſe (i) au mois de Juillet ſuivant, & Baudius trouvoit fort étrange qu'on ne chaſſât pas hors du païs cette (k) coquine. Il crut qu'on lui laiſſoit cette voiſine, afin que l'indignité de tant d'affronts le portât à ſe retirer. *Video (l) hoc agi ut conſuetudo hanc tolerandi ἀγόνως ὑφορᾷ adigat ad diſpiciendam pedum viam, & quærendam hanc ingloriæ atque inopis exulis ſedem.* Enfin il termina cette affaire non pas par une ſentence de Juges, mais par voie d'accommodement le 10. d'Octobre 1612. (m) Il donna le moins qu'il put, *redemi me captivum quam potui minimo,* après quoi il ne tarda gueres à ſe marier. Il écrivit (n) à Pierre Rubens qu'il étoit fort content de ſa femme: je ne ſai point s'il changea de ſentiment, mais quoi qu'il en ſoit ce mariage ne fut pas de longue durée. Baudius mourut le 22. d'Août 1613. reduit à un miſerable etat par un (o) delire. Ses meilleurs amis ſe moquerent de ſes folies d'amour. L'un d'eux (p) le propoſe pour exemple à tous les incontinens, & les exhorte à ſe refrener par les remedes les plus auſteres, plutôt que de lâcher la bride à leurs convoitiſes comme Baudius:

Quiſquis es, exemplo tanti monearis mariti,
Parce libidinibus luxurioſe tuis.
Addita ſit potius laſcivo fibula membro,
Ut vindicta tuam tranſeat iſta domum.

Voiez le Recueil intitulé *Baudii Amores* publié par Scriverius l'an 1638. Vous y verrez à la page 77. un *Cento Virgilianus* de Daniel Heinſius *ad Dominicum Baudium, qui poſtquam ignarus cum ancilla, cum qua tum alii, tum plurimi ſcholaſtici conſuerant, aliquamdiu congreſſus eſſet, ſolus præter exſpectationem prole ab ea eſt donatus.*

Pluſieurs ſans doute diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choſes, que de citer tant de paſſages de cet Auteur; mais pluſieurs autres ſeront bien aiſes qu'on leur épargne la fatigue de chercher. C'eſt pour l'amour des pareſſeux, dont le nombre n'a jamais été auſſi grand qu'il l'eſt dans ce ſiecle, que j'ai pris la peine de ramaſſer ce bouquet

(f) *Epiſt.* 93. *cent.* 3. *pag.* 465. *datée du* 28. *Mars* 1612.

(g) Hoc niſi fundamentum præſtruatur non ſinit δυσεξάγωγος ut viam affectem ad meam divam quæ non intelligit ſua bona: nec ideo tamen demovebor ab amandi propoſito quandiu ſpes aliqua ſupercerit expugnandi ferreum iſtud pectus. *Epiſt.* 96. *centur.* 3. *pag.* 468. *datée l'onzième Juin* 1612.

(h) *Ibid.*

(i) *Voiez la lettre* 99. *de la* 3. *centurie pag.* 473. *& la* 3. *de la* 4. *centurie pag.* 478.

(k) Tot juſtitiæ Antiſtites unicam maleficam Circen quæ meos ſenſus venenavit amoliri non poſſunt, ſaltem ut Leidam contagione ſua & ædes meas noxia vicinitate non infectet. *Epiſt.* 1. *cent.* 4.

(l) *Ibid.*

(m) *Epiſt.* 18. *centur.* 4.

(n) *C'eſt la* 3. *lettre de la* 4. *centurie pag* 482. *datée du* 21. *de Fevrier* 1613.

(o) Delirio ac vigiliis continuis miſere attritus, omnique tandem robore exutus. *In vita ejus.*

(p) *Scriverius in Epitaphio Baudii, pag.* 135. *Baudii Amorum.*

ce que le (L) satirique Scioppius a publié. C'eſt un pas gliſſant pour la bonne renommée que certains temperamens. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureuſe. Il n'étoit encore que Propoſant * lors qu'il ſe laiſſa coiffer d'amour pour une fille qui logeoit chez ſon Profeſſeur Lambert Daneau. Les remarques nous en diront d'avantage. Il étoit trop libre dans ſes ſentimens, & même dans ſes diſcours; il ne s'accommodoit pas avec aſſez de prudence aux prejugez du tems & des lieux; cela n'étoit que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, & de l'expoſer aux mauvais effets de leurs jugemens temeraires †. Il conſultoit trop les idées Platoniques, & de là vint qu'il fut un peu trop ſcandaliſé des diſputes qui s'éleverent en Hollande. Il en tira de mauvais augures dont les uns ont été faux, & les autres vrais. Il crut que (M) cela feroit changer le gouvernement, il s'eſt trompé; il crut que cela formeroit (N) un ſchiſme; il a eu raiſon. Au reſte ceux qui ont publié ſes lettres ont procuré plus de plaiſir & d'utilité aux lecteurs, que d'honneur à ſa memoire. Elles ſont écrites ‡ poliment, & pleines d'eſprit; mais il s'y donne trop de loüanges, il y paroît trop (O) gueux, trop importun à ſes amis, trop mandiant, trop vain, trop intereſſé, trop dereglé. C'eſt juſtifier ſon ſiecle

* *Voiez ſa 36. lettre, centurie 2. pag. 224.*

† *Voiez la remarque M.*

‡ *On trouve dans le Scaligerana ce qui ſuit.* Baudius a un ſtile non Ciceronien, mais du tems de Domitianus: je garde toutes les lettres de Baudius. *Il faloit donc que Scaliger les trouvât belles & bonnes. Il ne paroît pas que le ſtyle de Baudius ſoit affecté à aucun ſiecle de latinité.*

de pluſieurs paſſages de Baudius. Ils ſont imprimez en different caractere: qui ne voudra pas les lire connoîtra facilement ce qu'il doit ſauter. On auroit tort de ſe plaindre que je trouble le repos des morts, car je ne dis rien que les amis de Baudius n'aient publié, & que d'autres Auteurs n'aient apris au public en divers tems. Voiez Spizelius (a) qui cite un livre (b) que j'aurois bien voulu conſulter: il fut imprimé l'an 1675.

(L) *Tout ce que le ſatirique Scioppius a publié.*] Il en dit trop pour meriter d'être cru; le maquerelage le plus infame, & la Magie ſont les exploits qu'il lui attribuë. On ne peut honnêtement mettre en François ſon Latin. Voici donc l'original: (c) *Baudius Pariſiis ubi multis annis in concubinatu ſumma cum infamia & velut* quadruplatoris *filium aſcebat vixit, non tantum magia deditus, incantatoribus & ſortilegis ædes ſuas aperuit, & concubina ſua filiolam ad peragenda nefaria ſacra commodavit, Damonumque de theſauris recondit is, imprimiſque de Petronio utrum is alicubi integer exſtaret, conſuluit; ſed etiam amicis quibuſdam majorem quandam ingenii dexteritatem præſentibus ejuſdem concubina filium, puerum non inelegantem turpiſſimus leno proſtituit, ut cum poſtea tumentibus pueri mariſcis ſcelus propalatum iri metuerent, quo minus eum venere contubernales ſollerent, minimè impedirit, adumque jam de miſello puero fuerat niſi unius contubernalium acumine expediti fuiſſent, anicula, qua morbo mederi ſciret, inventa. Hæc nequaquam à me fingi, neminem paulò humaniorum Pariſiis ignorare puto.* Mais ſi ces choſes étoient ſi conuës à Paris, d'où vient que le premier Preſident donne Baudius à ſon fils pour Secretaire dans une Ambaſſade? Scioppius inventa cela, ou l'aprit par des contes mal fondez, & le divulga pour ſe venger des injures que Baudius lui avoit dites, dès (d) avant même que le *Scaliger Hypobolimæus* eut paru.

(M) *Il crut que cela feroit changer le gouvernement.*] Il faut l'entendre lui-même; il declare que ſi la conſcience & la religion ne l'euſſent retenu, il ſeroit allé ailleurs depuis long tems, & que les violentes diſputes des Theologiens, & pluſieurs autres deſordres lui faiſoient craindre, que l'ouvrage de la Reformation ne deviat dangereuſement malade. (e) *Niſi me in his locis conſcientia ſcrupulus, & religionis vinculum attineret, jampridem captum eſſet augurium de migrando, nec Leida ſpes meas inſuleret. Quanquam non poſſime mecum agitur. Sed nec ea noſtri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam noſtrorum diſſidentes ſententiæ, & virulenta concertationes, odia fratrum quæ ne morte quidem finiuntur, aliaque noſtra militia flagitia, penè efficiunt ut & illud ſuperbum nomen reformatæ religionis, & ipſa cauſa incipiat mihi eſſe dubia ſanitatis. . . . . Præſagit mihi animus imminere hoc Provinciis fatalem rerum commutationem, & ex inteſtinis vitiis rediturum aliquando veteris imperii deſiderium. Suſpectus ſum multis, & charus acceptuſque non paucis, quod voce & ſtilo paſſim inculco ſubditorum obſequia in legitimos Principes, & pleno ore decanto veras laudes Archiducum.* Je ne doute pas que Baudius ne propoſât avec trop d'indiſcretion & trop de hardieſſe la doctrine dont il parle, *de l'obeïſſance des ſujets.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à pluſieurs perſonnes. Il oſa bien inferer ce dogme dans une theſe publique; & il eſt à remarquer que ſes ſuperieurs Academiques n'exigerent point qu'il l'effaçât, mais ſeulement qu'il avertît la jeuneſſe de ne point embraſſer mal à-propos ces ſortes de ſentimens. (f) *Quæris primum ex me an ſtatuiſſem præſidium & auctoritatem ſuffragii commodare defendendis corollariis periculoſa alea plenis, ut eſt diſputare in ambas partes, An religio ſit de ſubſtantia reipublicæ, & negare fas eſſe ſubdito privatoque homini ob cauſam religionis arma ſumere contra Principem, & id generis alia. Reſpondi, cauſam non videri cur in hoc ætate libertatis non ſit fas abſque pervicacia ſentire quæ velis, & quæ ſentias exprimere. Tamen rogatus ut admonerem juventutem ne temere & abſque delectu talibus axiomatis aſſenſum præberet, ſignificavi me facturum.* Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à ſe faire des ennemis par la liberté de ſa langue, & par ſes maximes: nous faiſons la guerre, diſoit-il, (g) aux plus puiſſans Princes du monde, & nous ſommes ſous la ferule de cent petits maîtres. Voiez la liberté qu'il ſe donne de cenſurer les Theologiens qui avoient condamné Vorſtius ſans l'entendre. Voiez les conſequences qu'il fait craindre, ſi on leur permet de decider de l'honneur & de la dignité des gens ſur des preſomptions, ſur des ſoupçons, ſur des ouï-dire. (h) *Evadet iſta effrænis audacia in optimi cujuſque deformationem, ſi præjudiciis, ſuſpicionibus, rumuſculis & ſubſurris tantum licentia permittitur, ut fama & fructu dignitatis exanuatur viri doctrina meritiſque ſpectabilis. Sed de negotio fratrum, & ſacrati gregis, dabitur alias opportunior diſſerendi locus.* Encore un coup, c'étoit un homme fort propre à ſe faire des ennemis, & je ne m'étonne pas qu'on ait ſemé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voiage en Flandres l'an 1609. Pendant ſon abſence on repandit mille contes, qu'il s'étoit allé revolter, qu'il étoit déjà pourvu d'un bon Benefice, qu'il s'étoit fait Moine, & cent autres choſes de cette nature qui donnerent lieu à la 33. lettre de la 3. centurie. Il l'écrivit à deux de Mrs. les Curateurs: tant il craignoit les plus ridicules ſottiſes de la renommée.

(N) *Il crut que cela formeroit un ſchiſme.*] Il fondoit ſa conjecture ſur la grande animoſité qu'il remarquoit de part & d'autre. Il lui ſembloit que la matiere de ces diſputes étoit ſuſceptible d'un bon accommodement, pourveu qu'on ſe voulût entr'écouter avec un eſprit de charité. C'étoit donc la diſpoſition des eſprits, qui lui faiſoit craindre que l'on en viendroit à une rupture totale. Il étoit ſur les lieux, il pouvoit voir de quelle maniere Gomarus & ſes amis d'un côté, Arminius & ſes partiſans de l'autre, mêloient les paſſions perſonnelles avec l'interêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderoit plutôt les Eſpagnols & les Hollandois, que ces deux factions Eccleſiaſtiques. Voici ſes paroles; je les raporte, de peur qu'on ne ſe figure que j'exprime ſous ſon nom mes ſentimens. Je ne ſuis ici & en cent mille autres endroits que Copiſte: (i) *Utinam omnes noſtri munera & ordinis pari voto ac ſtudio in eandem mentem conſpirarent! Sed facilius convenit inter Belgas & Hiſpanos, quam inter fratres ubi ſemel in contentionem exardeſcere cœperunt. Omnino res erumpet in ſchiſma, niſi fortibus conſiliis huic malo occurratur. . . . Si ſpiritu docilitatis & Chriſtianæ caritatis ducerentur duces (ut ſic dicam) partium, confectum negotium eſſet. Sed utrumque videre eſt magnos animorum motus, manifeſtam concurſationem, ut ſuffragatores ſibi conciliant, denique mentem contentionis ſtudioſiorem, quam indaganda noſcendaque veritatis.*

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Sed ob Atridarum culpas ſupplicium ferunt Achivi: & Academia peſſimi odoris eſt non ſolum apud extraneos, verum etiam apud noſtros cives.

(O) *Il y paroît trop gueux.*] Ce n'étoit point tant l'honneur d'être l'Hiſtoriographe des Etats, que les gages de cette charge qui le pouſſoient à la demander inſtamment. Il (k) renvoioit ſes creanciers au tems qu'il toucheroit la penſion d'Hiſtoriographe; ce tems ne venoit point, & ces Meſſieurs ne vouloient plus d'un tel renvoi. Il ſe trouvoit donc dans un mortel

(a) *Theoph. Spizelius in infelico literato p. 11.*

(b) *Specimen Bibliopolibus Gedanenſium editum à Sebelvigio.*

(c) *Amphitides Scioppiana, pag. 166.*

(d) *Voiez la 79. lettre de Baudius de la 2. centurie pag. 276.*

(e) *Epiſt. 72. cent. 3. pag. 432. 433. datée du 9. de Mars 1610.*

(f) *Epiſt. 99. centur. 3. pag. 471.*

(g) Bellum gerimus contra potentiſſimos mundi monarchas, & ſervire cogimur iſtis minutioribus ſatrapis. *Epiſt. 81. cent. 2. pag. 278.*

(h) *Epiſt. 33. cent. 3. pag. 362.*

(i) *Epiſt. 96. centur. 2. pag. 304.*

(k) Flagitantium importunitas efficit me moroſiorem, quam naturæ meæ genius, & amicitiæ tuæ reverentia patiatur. Aſſidue enim obtundor à moleſtis creditoribus, quorum nomina rejicio in ſpem obtinendi ejus muneris: ſed tamdiu lactati ſunt hoc palpo, ut ulterius produci non poſſint. *Epiſt. 5. centur. 3. p. 323.*

Digitized by Google

ſiecle de la dureté dont il l'accuſe. C'eſt par une partie de ces defauts que pluſieurs perſonnes de lettres ſe font mepriſer dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils ſe font admirer par tout où l'on ne conoît que ce qu'ils publient.

(a) *Epiſt. 92. cent. 3. p. 464.*

(b) *Epiſt. 15. centur. 3. pag. 335.*

(c) *Epiſt. 14. cent. 3. pag. 334.*

(d) *Humanitatis tuæ genium adjuro atque obteſtor per Deum immortalem, per fas Chriſtianæ charitatis, per vinculum ſanctæ fidei, & quidquid apud gentes venerandum atque antiquum habetur, impone tandem optatum finem diuturnæ exſpectationi, neu me patere longius verſari inter ſicrum & ſaxum ſub ictu creditorum, qui meas aures aſſiduæ moleſtis vocibus circumſonant, ut defæcato animo ſtudia doctrinæ tractare nequeam. Epiſt. 14. cent. 3. pag. 333. écrite à Mr. vander Myle le 10. de Mars 1610.*

(e) *In Baudii amoribus, pag. 135.*

(f) *Je croi que cela veut dire que Baudius épouſa une veuve qui avoit 3. enfans.*

(g) *Papyr. Maſſo elog. parte 2. p. 156. 157.*

(h) *Familiaris quondam ſui. Id. ibid. pag. 262.*

☞ BAUDOUIN † (François) en Latin *Balduinus*, celebre Juriſconſulte, nâquit à Arras le premier de Janvier 1520. Il étudia pendant ſix années dans l'Academie de Louvain; après quoi il fut quelque tems à la Cour de Charles-Quint, chez un * grand Seigneur, & puis il alla en France où il aquit l'amitié † des plus ſavans, & entre autres celle de Charles du Moulin chez qui il logea ‡. La curioſité de conoître (A) les plus celebres Miniſtres, le fit voiager mortel embarras. Quand il diſoit (a) que ſon bien ne craignoit pas les voleurs,

Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolos veneni,
Non caſus alios periculorum;

& qu'il reſſembloit à celui de Bias, il ne ſe divertiſſoit point à chercher des aplications plus ingenieuſes que veritables: il faiſoit l'hiſtorien & non pas le rhetoricien. La penſion d'Hiſtoriographe vint enfin, mais ce ne fut preſque qu'une goute d'eau à un goſier alteré: il l'avoit bien prevu, & on le lui avoit bien dit; c'eſt pourquoi il eut beſoin d'une autre reſſource, ſavoir d'une femme riche. (b) *Si poſſem in naſſam matrimonii illicere fœmininum aliquod opime dotatum (agnoſcis hoc facundiam ſupplementi chronicorum) non aſpernarer dona deorum. Sed ad eam ſpem aſpirare non audeo, quamdiu mihi certamen erit cum hydra moleſtorum flagitatorum.* Ajoûtons à cela ce qu'il écrivit à ſon patron vander Myle. (c) *Reſte dicebas nuper, nihil aliud poſſe locare in ſolido, & ad portum bonæ ſpei appellere quaſſatam ratem Baudii, quam opimum aliquod conjugium: ſed procax iſtud genus divitum ac fortunatarum mulierum ſpernit viros fama meritiſque celebres, niſi cenſu quoque cenſeantur.* Mais rien ne vint aſſez à tems; il eut beau conjurer les Curateurs (d) par tout ce qui eſt le plus propre à émouvoir les entrailles, il eut beau, dis-je, les conjurer par tout cela de le delivrer de la dure perſecution des creanciers, on l'abandonna à leur merci: à ſa perſonne près ils ſe ſaiſirent de tout ce qu'ils trouverent dans ſa maiſon. Les Jeſuites d'Anvers le furent, & lui en firent des inſultes. Voici des vers tirez de la page 37. du *Ve victis.*

Pauperior Cadro Catti nil continet arca
Qui potet? Fum dicam: Baudaus in ære taberna
Totus erat, (noſti quam pocula ſæpe ſalutet)
Campo tulit lectos, fœdes, menſaſque, abacoſque,
Et chlamydem & veſtes, ollas, ignemque, focumque;
Nil Baudaus habet, ſecum tulit omnia Campo.
Nec ſat erat. Quid agis Baudi? Venderis & ipſe,
Accipe Campo libros, vetulas has ferto papyros
Muſeum atque oleum, lucernam & lampada fumo,
Sit modo liber adhuc Baudaus obire popinas.

Scriverius bon ami de Baudius n'en dit (e) gueres moins que les Jeſuites.

En, cum jure (f) trium materum ducitur uxor;
Et ſimul in barathrum præcipitatur amans.
Sic laborantur opes: ſic nil ſtipendia proſunt,
Penſio ſic domino ſæpe negata ſuo.
Pallia ſic alius, Cajaque monilia ſervat:
Æra fugans inopem ſic aliena famem.
Profilit & duris urgens in rebus egeſtas:
Pignora ſtant, vacua non redimenda manu.

(A) *La curioſité de conoître les plus celebres Miniſtres.*] Voilà toute la faute que les Catholiques Romains aient pu lui reprocher, ſi l'on s'en raporte à ſon élogiſte Papyre Maſſon. J'ai cherché diligemment dans cet Ecrivain ſi Baudoüin abandonna quelquefois la profeſſion exterieure de l'Egliſe Romaine, & je n'ai rien pu trouver qui me l'ait perſuadé; car qu'il ait fait connoiſſance avec Calvin & avec Bucer pour entendre d'eux les cauſes de leur ſeparation, ce n'eſt pas un ſigne qu'il ait été Proteſtant. C'eſt une ſimple curioſité, c'eſt tout au plus une eſpece de defiance qui ne ſignifie rien, à moins qu'on n'ajoûte qu'aiant oüi les raiſons de ces gens-là, il les recondut pour ſi bonnes, qu'il prit leur parti. Or bien loin que Maſſon le faſſe, qu'il dit au contraire que Baudoüin deſaprouva leurs raiſons. (g) *In Germaniam profectus à defenſoribus novæ ſectæ intelligere voluit quas ob cauſas à Romana & veteri Eccleſia diſceſſiſſent . . . . quorum opiniones* NON PROBANS, *Bucerum tamen & Melanchthonem aiebas ſibi ob modeſtiam placuiſſe: Calvinum diſplicuiſſe propter nimiam vindictæ & ſanguinis ſitim quam in eo deprehendiſſet.* Je ne nie pas qu'il ne diſe qu'il y avoit eu autrefois de (h) la familiarité entre Calvin & Baudoüin. Mais en conſcience cela ſignifie-t-il que ce dernier avoit été Huguenot? Le lecteur ne peut-il pas s'imaginer qu'ils s'étoient connus au College avant que Calvin ſe fût érigé en Chef de parti? La Chronologie ne le ſouffre pas, me direz-vous; & moi je vous repondrai, que vous êtes très-blâmable ſi vous ne voulez être entendu que de ceux qui ſavent l'année natale de pluſieurs perſonnes, & qui voudront prendre la peine de tirer des raiſonnemens. Vôtre devoir eſt de marquer en termes ſi clairs l'abjuration de Baudoüin, que tout lecteur la puiſſe conoître par vôtre ſeul livre ſans avoir beſoin de reminiſcence, ni de reflexion. Je paſſe plus avant, & je ſoutiens que ceux-mêmes qui ſe ſouviendroient que Calvin fut Chef de Secte avant que Baudoüin ſortît des Claſſes, ne trouveroient point d'abjuration dans le *familiaris quondam ſui*; car en expliquant cela par l'autre paſſage de Papyre Maſſon, ils ſe fixeroient à cette penſée, Baudoüin aiant fait conoître à Calvin qu'il cherchoit ſincerement la verité, eut avec lui pluſieurs conferences dans leſquelles ſon eſprit, ſa docilité, & ſon adreſſe charmerent tellement Calvin, qu'il gagna les bonnes graces de cet heretique avant même qu'il eût pleinement aquieſcé à l'inſtruction. Leur commerce dura long tems, car deux années ne ſont pas trop longues pour ſatisfaire aux dificultez que Baudoüin pouvoit propoſer. Calvin qui eſperoit de le gagner, & qui le ſouhaitoit paſſionnement lui fit cent careſſes, & cent ouvertures de cœur. Enfin cette proie lui échapa; Baudoüin n'aiant pas trouvé que l'on ſatisfît ſolidement à toutes ſes objections, ne voulut point embraſſer la nouvelle Egliſe. Voilà le ſens qu'on pourroit donner aux termes de Papyre Maſſon. Il a donc eu tort de s'exprimer d'une maniere ſi trompeuſe.

Mr. Moreri eſt encore plus blâmable, car il ne peut point ſe juſtifier par les privileges de l'éloge. Il declare par le titre de ſon livre qu'il ſoutient le caractere d'Hiſtorien; il n'a donc point pu ſe permettre toutes les fraudes que Maſſon a pu couler ſous le titre favorable d'*elogium Franciſci Balduini*. Maſſon pouvoit dire, aiant voulu faire l'éloge d'un fameux Juriſconſulte, j'ai cru qu'il faloit enveloper ce qui pouvoit rendre odieuſe la perſonne de mon Heros. Mauvaiſe excuſe, ſource continuelle d'illuſions, & de fauſſetez, mais enfin on la reçoit mieux d'un Panegyriſte, que d'un Hiſtorien. Que dirons-nous donc de Mr. Moreri qui s'eſt contenté de ces paroles, *il avoit eu la curioſité de voir Calvin & les autres Chefs des Proteſtans. On dit même qu'il avoit eu du penchant à ſe jetter dans leur parti, mais que la lecture d'un Ouvrage (i) de George Caſſander l'en empêcha. Il avoit fait amitié avec Calvin, ce ne fut pas pour long tems.* Bien loin de trouver dans ces paroles l'abjuration du Papiſme, on y trouve clairement que Baudoüin n'abjura jamais l'Egliſe Romaine. Où eſt donc la bonne foi hiſtorique, & la netteté de recit, qui demandent que quand tous les autres livres du monde ſeroient brûlez, la ſeule hiſtoire d'un homme aprît clairement à tous les lecteurs s'il a dit ou s'il a fait une telle choſe? La faute que je cenſure eſt donc très-grande s'il eſt vrai que François Baudoüin ait changé de Religion: elle paroîtra donc énorme à ceux qui ſavent qu'il en changea pour le moins ſept fois. Voions le reproche qu'on lui en fit publiquement, il n'eſt point vague, il eſt muni de circonſtances. (k) *Ejectum te Balduine, & excommunicatum ab omnibus piis, quicumque in Gallia aut Germania nomen tuum audiverunt, negare non potes. Septies his viginti annis religionem mutaſti. Non ſapius ferè ſerpentes pellem mutant. Educatus es apud tuos in Flandria Papiſtica. Poſtea Genevæ Chriſtianam Religionem profeſſus es: eoque nomine aliquoties ad corporis Chriſti communionem acceſſiſti: Inde Lutetiam profectus Papiſticum habitum recepiſti. Mox Genevam reverſus, & in Calvini contubernio, menſæ, familiaritate, menſes multos commoratus, iterum Evangelici nominis factus es. Poſtea Biturigibus ad Papiſticam Idololatriam, & tanquam canis ad vomitum, rediiſti. Inde Argentoratum profectus, Evangelicum te profeſſus es: Cum Petro Martyre viviſti. Cœnam Dominicam in Gallorum Eccleſiâ amplius decies participaſti. Mox Heidelbergam delatus confeſſioni Gallicarum Eccleſiarum, ſub qua paulo antè cœnam Dominicam duodecies ſumpſeras, hoſtis factus es, & Heſſuſ-*

† *On le nomme auſſi* Bauduin, Balduin, Baudoin. *Voiez la Cabale Chimerique p. 250. de la 2. Edition. Il ſignoit en François* Balduin.

* *Le Marquis de Bergue.*

† *De Budé, de Buiſ, &c.*

‡ *Ex Valerio Andreæ Bibl. Belg. pag. 221. cela ſe trouve auſſi dans la 3. reponſe de Baudoüin à Calvin fol. B 5.*

(i) *Comparez ceci avec les paroles de Mr. de Thou rapportées dans l'article* Charpentier (Pierre) *vous trouverez bien de l'abus.*

(k) Antonius Gunrinius (*c'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans Rivet ubi infra: mais dans l'épitre de Geſner on le nomme* Guainmeus aus Cynarus) epiſt. ad Balduinum p. 56. apud Rivetum oper. tom. 3. p. 1127. col. 1.

voiager en Allemagne; il vit Calvin à Geneve, Bucer à Strasbourg, & d'autres en d'autres lieux. Etant retourné à Paris il fut apellé à Bourges pour la (B) profeſſion en Juriſprudence, & il l'exerça avec tant de gloire qu'il donna de la jalouſie à ſon collegue Duaren *. Il quita cette charge au bout de ſept ans, pour aller enſeigner le Droit à Tubinge † où on l'apelloit; mais aiant apris pendant ſon voiage que Du Moulin avoit deſſein de retourner à cette Univerſité, il s'arrêta à Strasbourg, & y fit des leçons de Juriſprudence un an durant. Enſuite il alla à Heidelberg, & y fut Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire près de cinq ans, juſques à ce qu'il fut attiré par (C) Antoine de Bourbon Roi de Navarre, qui le fit precepteur de ſon batard. Il mena ſon diſciple

* *Ex Papyr. Maſſonis, elog. parte 2. pag. 256. 257.*

† *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas* Turingiam *comme a fait Valere André.*

ſtianis te partibus dediſti. Tandem in Galliam reverſus, quartum Papiſta factus es. Horum ſi quid falſum aut fictum ſit, volo ne mihi oculos effuas: aut ne columnatorium tuum ſupplicium imitemur, cruce mihi ſuffringas. Ces paroles ſont tirées d'une longue lettre qui fut écrite à Baudouïn l'an 1564. On lui avoit deja etalé la même ſuputation l'an 1562. & avec des circonſtances qui ſont curieuſes; car on le fit ſouvenir, 1. Qu'aiant demandé d'être reçu à la Sainte Cene dans l'Egliſe Françoiſe de Strasbourg, il avoit fait une longue declaration de ſa foi en preſence de l'aſſemblee. 2. Que pendant qu'il ſejourna à Geneve il avoit fait des diſcours publics ſur les matieres de Religion. (a) *Verboſiſſimam pœne tua confeſſionem publice in templo non infrequenti hominum convento magno & confidenti voce pronunciaſſes, ut ad ſacra Cœna & corporis Chriſti communionem recipereris . . . . . in publica (ut vocant) congregatione confeſſoque paſtorum & doctorum hominum tanquam Saul inter Prophetas verba de rebus ſacris faceres.* J'ai lu cela dans une lettre dont François Hotman paſſe pour l'Auteur. Notez qu'il ſe trompe dans la circonſtance du tems, car il ſupoſe que Baudouïn fit à Strasbourg ſa premiere abjuration du Papiſme; cela eſt faux, il n'y fit que la troiſiéme. Les Proteſtans lui donnerent le ſurnom (b) d'Ecebolius, pour ſignifier qu'il changeoit de Religion comme de chemiſe, & ils lui en firent la guerre ſi ſouvent dans leurs Ecrits, que perſonne n'en peut pretendre cauſe d'ignorance. Voiez le 2. volume des diſputes de Voetius à la page 780.

(a) *Epiſt. ad Franc. Balduinum de officio tum in religione, tum in ſcriptionibus retinendo.*

(b) *Voiez le livre que Theodore de Beze fit contre lui.*

(B) *Il fut apellé à Bourges pour la profeſſion en Juriſprudence.*] Nous allons toucher un ſecond defaut des Ecrivains qui parlent de lui: ils ne marquent preſque jamais en quel tems il fut pourveu de telle ou de telle charge. Mr. Menage qui a évité ce defaut obſerve, (c) qu'il *fut Profeſſeur en Droit à Bourges depuis 1549. juſqu'en 1556.* (il faloit dire depuis 1548. juſqu'en 1555.) & qu'il *y reçut le bonnet de Docteur de la main d'Eguinarius Baro.* La ceremonie de cette reception fut faite le 12. de Mars 1549. comme Mr. Catherinot (d) nous l'aprend. Il ajoûte qu'en 1553. les gages de François Duaren montoient à 920. livres, ceux de nôtre Baudouïn à 350. ceux de Hugues Doneau à 230. J'obſerve cela afin de convaincre de menſonge Papyre Maſſon, qui a dit que les gages de Baudouïn ne furent pas moindres que les gages de ſes collegues. (e) *Accerſitur a Biturigibus ad docendi munus ſuſcipiendum futurus Collega Baronis & Duareni Juriſconſultorum, acceptumque de publico honorarium* QUANTUM *illis daretur.* Je lui montre (f) ailleurs un autre menſonge. Mr. Catherinot remarque ſous l'an 1549. que *Balduin fut pendant un temps ſuſpect d'heréſie comme diſciple de Jean Calvin à Geneve, & commenſal de Charles du Moulin à Paris.* Il dit auſſi qu'en 1556. Balduin écrivit contre Duaren ſur le ſujet des Benefices, & que Duaren le nommoit par mepris Balbin. *Voiez*, continue-t-il, *ſon pourtrait chez Duaren dans une lettre du 13. Juin 1555.* Je donne ailleurs (g) quelques extraits de cette lettre. Notez qu'il entretint commerce de lettres avec Calvin pendant ſon ſejour à Bourges, & qu'il lui temoignoit qu'au fond de l'ame il etoit bon Proteſtant (h). On lui reprocha (i) d'avoir ſuborné à Bourges une riche veuve, & d'avoir quité cette Academie (k) ſans dire adieu à ſon hôte. Je ne raporte ces choſes qu'afin qu'on voie quelques circonſtances de la profeſſion que nôtre Baudouïn exerça dans l'Academie de Bourges. Mr. Menage (l) aſſûre qu'il y fit en (m) 1556. l'oraiſon funebre d'Eguinarius Baro, dont il avoit été ennemi ſi l'on en croit Duaren. Voiez la marge (n). Au reſte la date de ſa vocation à la chaire de Juriſprudence à Bourges nous fait conoître une mepriſe de Mr. Bullart. Il (o) dit que cet habile homme étoit paſſé *à Geneve pour aprendre de la bouche même de Calvin & de Beze la raiſon qui les avoit obligez à quitter l'Egliſe Romaine.* Il reconoit que ce voiage precéda le tems auquel Baudouïn fut fait Profeſſeur à Bourges: il doit donc tomber d'accord que Baudouïn le fit avant l'annee 1549. & par conſequent lors que Beze n'etoit pas encore un ſujet à conſulter ſur ces matieres. Il eſt ſûr 1. Que (p) Beze etoit encore Papiſte, & à Paris lors que Baudouïn prônoit dans les compagnies les lettres de Calvin & de Bucer. 2. Que Baudouïn s'étoit retiré de Geneve (q) avant que Beze y allât. Ceci nous fournit une forte preuve de la fauſſeté que Varillas a debitee dans ces paroles: (r) *Calvin qui prétendoit le pouſſer par les mêmes voyes que Beze s'étoit accrédité dans le parti, l'avoit appellé à Geneve, reçû dans ſa maiſon, mis dans l'intrigue du Conſiſtoire & s'en étoit ſervi pluſieurs années en qualité de Secretaire. Mais ſoit que l'humeur de Baudouin fût extraordinairement inconſtante comme les Calviniſtes lui reprocherent depuis, ou qu'il eut reconu que le Calviniſme n'etoit qu'une hypocriſie rafinée, comme il le publia dans une piquante Apologie, il ſe retira de Geneve à Heidelberg.* Beze n'etoit pas encore de la Religion quand Baudouïn reçut de Calvin tant de marques d'amitié. Baudouïn après les avoir reçues ne s'en alla point à Heidelberg, il s'en retourna en France, & fut Profeſſeur à Bourges pendant ſept ans. J'avoue qu'après cela il fut retrouver Calvin à Geneve, (ſ) mais il s'y arrêta peu, il y eſſuia une rude reprimande, il y temoigna ſon repentir, & ſe tranſporta bientôt à Strasbourg par le conſeil de Calvin, & il n'enſeigna le Droit à Heidelberg, qu'après l'avoir enſeigné dans Strasbourg. (t) *Quum ille Biturienſis cauſam cum gravaret (ſperatio enim, quæ ſola pollet, evanuerat, ut ſpei & votis minimè ſatisfaceret) non dubitavit hinc ſe recipere: & quum undique literis cum convitiis exagitarunt qui prius amici fuerant, humaniter à me impetrata venia admiſſus fuit. Feci quidem quod neceſſe erat: ut ſevera objurgatione correctus lapſus ſui fiduciam agnoſceret. Servidior offenſus eſt, & adulaterie meis ſe conſiliis regendum permiſit. Argentinam profectus nomen dedit apud Paſtorem & Senatores Gallicana Eccleſiæ.* Voilà comment Mr. Varillas s'inſtruiſoit des choſes dont il ſe mêloit de parler.

(c) *Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag. 157.*

(d) *Catherinot, Calviniſme de Berri p. 4.*

(e) *Papyr. Maſſo ubi ſupra pag. 257. Vous trouverez dans Bullars ubi infra la même faute.*

(f) *Dans l'article* DUAREN.

(g) *Dans l'une des remarques de l'article* DUAREN.

(h) *Voiez la reponſe de Beze à Baudouïn oper. to. 2. pag. 213. 214.*

(i) *Beza ib. p. 214.*

(k) *Id. ib. p. 213.*

(l) *Menage ubi ſupra.*

(m) *Il faloit dire 1550. Voiez Particle* DUAREN.

(n) Duarenus tantam juvenis (*Balduini*) gloriam non ferens, nunquam ſe Balduino ſatis æquum præbuit. *Papyr. Maſſo ubi ſupra.* (o) *Bullart, Academ. des ſciences to. 1. p. 218. La même faute eſt dans le theatre du Ghilini to. 2. p. 83.*

(C) *Attiré par Antoine de Bourbon Roi de Navarre.*] Les uns diſent (u) qu'il étoit alors en Lorraine à la ſuite du Prince Caſimir fils de Frideric Comte Palatin. Les autres (w) qu'il etoit revenu *en France avec l'heritier du Comte Palatin qui venoit ſaluer Charle IX. à ſon avenement à la Couronne.* Mais tout cela n'effleure pas même l'ecorce de l'intrigue que Theodore de Beze a racontée. Il dit (x) qu'après la mort de François II. ceux qui craignirent de perdre leur autorité à la Cour de France, travaillerent principalement à faire rentrer dans la Communion Romaine le Roi de Navarre. Ils l'engagerent à envoier un Ambaſſadeur à la Cour de Rome ſous l'eſperance ou de recouvrer ſon Roiaume, ou d'en obtenir un autre du Roi Catholique par les bons offices du Pape. Ils lui firent eſperer d'un autre côté par des perſonnes apoſtées que les Proteſtans d'Allemagne ſe pourroient unir en ſa faveur pour lui faire recouvrer la Couronne de Navarre, & ſur tout ſi l'on pouvoit moienner une concorde de Religion. Ils lui parlerent d'un Profeſſeur d'Heidelberg nommé Baudouïn qui ſeroit propre à negotier de telles afaires. Il le fit venir en France, il confera avec lui, & le jugeant propre à trouver des voies d'accommodement de Religion, il le mit en œuvre, & après quelques ébauches preparées à Paris, il le renvoia en Allemagne, & le chargea nommement de conſulter avec Caſſander. Cette intrigue deſtinée à rompre le Colloque de Poiſſi ne le rompit point. Les Miniſtres y avoient deja comparu deux fois lors que Baudouïn fut de retour chargé d'un projet de concorde imprime à (y) Bâle. On le gronda d'être revenu trop tard: il trouva change l'Evêque de Valence qui lui avoit promis une profeſſion en Droit. Tout ce qu'il put obtenir fut la charge de precepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il s'en alla à Paris, & ſe fit valoir par des leçons où il joignit le Droit Civil avec l'Hiſtoire: mais il perdit ſa reputation quand on eut lu le livre qui fut publié

(p) *Beza reſponſ. ad Balduin. pag. 206. o. er. to. 2. Notez que Baudouin dans ſa 3. reponſe fol. 80. verſo dit que cela apartient à l'an 1546.*

(q) *Balduin. ibid. fol. 83. verſo.*

(r) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. to. 1. p. 89. édit. de Holl. 1686.*

(ſ) *Beza ubi ſupra pag. 213.*

(t) *Calvin. ep. ad Balduin. pag. 368. tract. Theol.*

(u) *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 122. Cela eſt confirmé au moins de Baudouin in 3. reſponſ. fol. 91.*

(w) *Menage ubi ſupra.*

(x) *Theod. Beza ad Franciſci Balduini Ecebolii convicia reſponſ. init. p. 201. & ſeq. to. 2. oper.*

(y) *On n'y mit ni le lieu de l'impreſſion, ni le nom de l'Imprimeur.* Beza ib. pag. 202.

Digitized by Google

diſciple à Trente, & aiant apris qu'Antoine étoit mort d'une bleſſure reçuë au ſiege de Roüen, il revint en France avec ſon Eleve, & trouva ſes biens & ſes livres tout diſſipez *. Il retourna en ſon païs, où il étoit attiré pour enſeigner la (D) Juriſprudence dans l'Academie de Doüai. On

* *Ex Valerio Andreæ ibid. pag. 221. 222.*

publié contre l'accommodement des Religions qu'il avoit porté d'Allemagne. Il prit le parti de ſe defendre, & d'écrire contre Calvin. Cela eut des ſuites comme on le verra ci-deſſous.

(a) *Varillas, Hiſtoire de Charles IX. to. 1. p. 90. édit. de Holl. Voiez auſſi Mr. de Thou lib. 28. p. 567.*

Mr. Varillas peut confirmer quant au fond ce recit de Theodore de Beze. Il dit que Baudoüin (a) *ſe retira de Geneve à Heidelberg, où il profeſſa la Juriſprudence, juſqu'à ce que Caſſander lui aiant inſpiré la paſſion de reünir toutes les Religions, il crut qu'il falloit commencer par la France, où il s'attendoit de trouver moins d'oppoſition. Il vint à Paris où il porta & communiqua au Cardinal de Lorraine, la fameuſe conſultation que le même Caſſander avoit compoſée pour l'achevement de ſon projet. Le Cardinal de Lorraine la reçut avec d'autant plus de joye qu'il prévoyoit qu'encore qu'elle ne produiſit pas tout l'effet que ſon Auteur avoit prétendu, elle commettroit du moins les Proteſtans les uns contre les autres, & diviſeroit les Miniſtres de l'Aſſemblée de Poiſſy, par les ouvertures d'accord qu'elle ſuggeroit aux plus moderez d'entr'eux.* Mr. Varillas venoit de dire que Baudoüin par cette avanture devint precepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il raconte enſuite la maniere dont les Miniſtres ſe tirerent *du mauvais pas où Baudouin les avoit engagez. Mais*, ajoûte-t-il (b), *ils n'euſſent pas démêlé avec autant de facilité la ſeconde difficulté de Baudoüin, ſi la fortune ne les eût ſecondez. Il avoit perſuadé le Cardinal de Lorraine, de mander les plus fameux Profeſſeurs Lutheriens du Palatinat & du Duché de Virtemberg, pour les introduire dans la Conference, où il étoit aſſuré qu'ils s'emporteroient avec plus de chaleur contre les Calviniſtes, que contre les Catholiques; & que par cet artifice, outre le plaiſir qu'il y auroit de voir les héretiques aux mains les uns contre les autres, leur oppoſition les rendroit ridicules à la Cour, où leur doctrine étoit auparavant admirée; & le peuple qui les croyoit uniformes, apprenant qu'ils s'entre-decliroient, changeroit ſi promptement en mépris ſon ancienne eſtime pour eux, qu'on ne verroit plus de François ſortir de la Communion de l'Egliſe. Il faut avouer que les Catholiques ne reçûrent jamais de conſeil plus ſalutaire que celui de Baudoüin; & s'il eut été executé avec autant de diligence qu'il en étoit beſoin pour le ſuccés d'une intrigue ſi délicate, on eût prévenu tous les maux qu'on vit depuis naître de la Conference de Poiſſy. Et de fait les Miniſtres qui n'ignoroient aucune des plus ſecrettes maximes de leurs averſaires, ayant ſçû ce que Baudoüin avoit propoſé à leur déſavantage, s'emporterent contre lui dans tous les excés que l'indignation, le dépit, la jalouſie & la fureur peuvent inſpirer lors qu'elles ſont animées par le faux zele, & qu'elles ſe cachent ſous une ſi ſpecieuſe couverture.*

(b) *Varillas ub. p. 91.*

Notez que Mr. Varillas ſe trompe quand il dit que la conſultation de Caſſander fut portée par Baudoüin au Cardinal de Lorraine. Elle ne fut faite que (c) trois ans après. Je donnerai (d) ci-deſſous le titre de l'Ouvrage dont il fut porteur, & je dirai (e) qu'on l'emploia auprès du Prince de Condé pour moienner un accord Eccleſiaſtique.

(c) *Voiez Sponde ad ann. 1564. n. 27.*

(d) *Dans la remarque H.*

(e) *Dans la remarque M.*

(D) *Où il étoit attiré pour enſeigner la Juriſprudence dans l'Academie de Doüai . . . . . Il craignit d'être choiſi l'un des Juges.*] Le Marquis de Bergue, & pluſieurs autres grans Seigneurs du Païs-Bas engagerent Maximilien de Bergue Archevêque de Cambrai, à faire enſorte qu'on procurât à Baudoüin cette chaire de Juriſprudence. (f) Ils ſouhaitoient de ſe ſervir de ſes conſeils dans les affaires d'Etat & de Religion (g), car ils ſavoient qu'il étoit d'avis que l'on moderât les Ordonnances contre les Sectaires. *Nam* Balduinus *in ea erat ſententia, ut veterem Edictorum ſeveritatem leniendam profiteretur, affirmaretque, retinere eò ratione Eccleſiæ auctoritatem neque veteres conſuluiſſe, neque iis, quæ tunc erant, temporibus diu poſſe* (h). On a donc ſujet de croire qu'il s'en retourna à Paris (i) pour n'être point engagé par le Duc d'Albe dans les procedures cruelles qui ſe preparoient. Les mecontens du Païs-Bas ſe promirent bien des choſes de ſes conſeils, puis qu'outre les principes que je viens de raporter, il avoit beaucoup d'acrelle à manier les eſprits, & beaucoup de ſcience du monde: (k) *Ut in Belgium venit, magnam ſui exſpectationem omnibus fecit. Solers animo, ſuſcipiendi gratia, & cruili congreſſu, nec minus affecti comitate, ad ingenia principum viam inſtruxerat. Nec enim noxarum hominum deliramenta ſectabatur, & rurſus in religione ſcrupulum oderat. Humanumque credebat, iniquitati temporum cedere, pietatiſque integritatem in paucis violare, quam vim adferre turbatis conſcientiis, quas in contaminatis hominibus nulla unquam ſupplicia eluunt.* L'Auteur que je cite venoit d'obſerver que Baudoüin avoit été fort connu de Louis de Naſſau à Heidelberg. La troiſiéme Apologie de ce Juriſconſulte nous aprend, (l) que le Prince de Naſſau qu'il avoit eu à Strasbourg pour auditeur, lui avoit fait depuis peu beaucoup de careſſes dans les Païs-Bas. Ajoûtons qu'il fut eſtimé de Guillaume Prince d'Orange. (m) *Francisco Balduino, juriſconſulto egregio, pacis Eccleſiaſticæ ſtudioſo, magnifacto à Principe Arauſionenſi Wilhelmo aliiſque Belgarum proceribus qui & opera ejus uſi ſunt, cur credi non debeat, nihil cauſæ eſt.* C'eſt Grotius qui parle ainſi, & qui aſſure que ce Prince & les autres Grans Seigneurs du Païs-Bas ſe ſervirent de Baudoüin. Ce fut dans leurs premieres demarches contre l'Eſpagne. Il ſe trouva à leurs premieres aſſemblées de Breda, & ils lui firent dreſſer l'Ecrit par lequel ils demandoient à la Ducheſſe de Parme le libre exercice de la Religion. Il montra qu'une Religion ne peut ſubſiſter ſans l'exercice exterieur, & qu'elle demande cela comme un apui & un aliment neceſſaire (n). L'Auteur qui m'aprend cela obſerve, que Baudoüin avoit été rapellé (o) de ſon exil par l'Archevêque d'Arras. Afin d'entendre cela il faut ſavoir que ſe voiant deferé comme heretique, il ſortit de ſa patrie, & qu'après ſa fuite on prononça contre lui une ſentence de proſcription (p). Elle fut revoquée lors qu'on le fit venir pour le conſulter ſur l'etat du Païs-Bas. Notez que l'Auteur qui parle de l'Archevêque d'Arras ne raporte point le fait comme il faut: la Chronique de Jean François le Petit à laquelle il nous renvoie, nous en dira mieux les circonſtances: (q) *François Baudoin . . . . . aiant auparavant eſté banni de la ville d'Arras pour la Religion, fut mandé par ledit Seigneur Prince d'Orange de France, pour l'ouïr ſur les difficultez qui s'y repreſentoient, lequel apres ſon ban revoqué par la Chambre d'Arthois à l'inſtance de l'Archevêque de Cambrai, s'en alla trouver ledit Seigneur Prince en la ville de Bruſſelles, où aiant communiqué avec lui & avec les Seigneurs cy-deſſus, il dreſſa un diſcours en forme d'avis ſur le fait du trouble apparent pour le fait de la religion lequel fut envoié au Roy en Eſpagne, adreſſé en ſes mains propres, auquel eſt monſtre le vrai moyen qu'il faudroit tenir pour obvier à toutes eſmotions, & pour extirper les ſectes & hereſies.* On trouve ce diſcours-là tout entier dans la Chronique de Jean François le Petit. Il eſt beau, & fort ſenté. Baudoüin, à ce que dit ce Chroniqueur, atteignit *quant au remede des troubles le vrai nœud de la beſogne, que le Roi & ſon conſeil ont depuis peu avoir cognu eſtre veritable.*

(f) *Valer. Andreas ubi ſupra pag. 222.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ac ne forte quæſtor reis datus capitalibus ſententiis provinciarum ſuarum ſubſcribere cogeretur. Hugo Grotius Meurſio ubi ſupra pag. 259.*

(k) *Nicol. Burgundius lib. 2. Hiſtor. Belg. pag. mihi 67.*

(l) *Balduin. in reſponſ. ad Calvin. & Bezam fol. 88. verſo. Elle fut imprimée l'an 1564.*

(m) *Grotius, in Riveſiani Apologetici diſcuſſione pag. 23.*

(n) *Joh. Grevius epiſt. ad Bernhardum Brantium. C'eſt la 376. des epiſtola Eccleſiaſt. & Theologica, édit. d'Amſt. 1684. Il cite* Jean Petit to. 1.

(o) *Ab exilio per Archiepiſcopum Arteba-tenſem* (il faloit dire *Epiſcopum Atrebatenſem*) *revocatus, Id. ib.*

(p) *Voiez Nicolas Burgundius ubi ſupra p. 66.*

(q) *Jean François le Petit, Greffier de Bethune en Artois, dans ſa grande Chronique du Païs-Bas to. 2. pag. 75. édit. de Dordrecht 1601.*

Notons en paſſant que les Ecrivains qui parlent de lui diſent à tort que du Païs-Bas il s'en alla à Paris. Ils devoient dire qu'il n'alla à Paris qu'après s'être refugié (r) à Geneve où il ſe fit de la Religion. Il ſe vantoit que pour faire profeſſion de l'Evangile il avoit ſoufert l'exil, & la privation de tous ſes biens; mais quelques-uns aſſûroient que ſa mere lui fit tenir tout ce qu'il pouvoit pretendre de patrimoine. (ſ) *Fortunis exutum fuiſſe negant conterranei & familiares: quia extra Cæſaris ditionem à matre & conſanguineis permiſſum fuit ſumere quantum ex hereditate, ſe integra ſuiſſet ejus conditio, pervenire ad eum poterat: ut ne quidem aſſis jacturam fecerit. Et aliquando coràm homini gratulatus ſum, quod tam facile recuperaſſet quæ ſibi credebat periiſſe.* Obſervez, je vous prie, un defaut d'exactitude dans Papyre Maſſon. Il ne dit rien du voiage que nôtre Baudoüin fit au Païs-Bas, à la ſollicitation des Grans Seigneurs qui vouloient remedier aux deſordres que la trop grande ſeverité des loix penales contre les Sectaires produiſoit de jour en jour. Il n'a parlé que d'un voiage fait ſous le Gouvernement du Duc d'Albe. C'eſt avoir oublié le principal, c'eſt reduire toute cette afaire à une petite partie. Ce que j'ai cité de Valere André, & de Nicolas Burgundius, & de quelques autres, & qui eſt fort conſiderable dans la vie de Baudoüin, ſe doit raporter à l'an 1564. ſous le gouvernement de la Ducheſſe de Parme. Ce fut cette année-là que Caſſander & Baudoüin furent attirez par les mecontens. L'un ſavoit Caſſander fut indiqué par le Comte de Horn, & l'autre par le (t) Comte Louis de Naſſau. On crut que c'étoient deux hommes qui pourroient pacifier les diferens de Religion. Le Prince d'Orange combla de promeſſes François Baudoüin, &

(r) *Voiez ci-deſſus les paroles d'Antonius Guarinus.*

(ſ) *Calvinus, reſponſ. ad Balduin. ſub fin. p. m. 370. Tractatuum Theolog.*

(t) *Frere de Guillaume Prince d'Orange.*

Digitized by Google

On lui promettoit de grans avantages, & il fut reçu très-civilement par le Duc d'Albe la veille du jour qu'on empriſonna le Comte d'Egmont; mais comme il craignit d'être choiſi l'un des Juges des perſonnes qu'on vouloit faire mourir, il demanda un congé de quelques jours ſous prétexte d'aller chercher ſon épouſe, & faire tranſporter ſa Bibliotheque; & quand il l'eut obtenu il s'en retourna à Paris & s'y arrêta. Il y fit des leçons publiques ſur quelques endroits des Pandectes, avec l'aplaudiſſement d'une foule † d'auditeurs. Il accepta la chaire de Juriſprudence qui lui fut offerte par l'Academie de Bezançon; mais aiant aprís à ſon arrivée que l'Empereur Maximilien avoit defendu à cette Academie l'érection de cette chaire, il ne voulut point faire de leçons, quoi qu'on l'en ſollicitât. Il retourna à Paris, & prêta l'oreille à Philippe de Hurault ‡, qui lui conſeilla de faire fleurir la Juriſprudence dans l'Academie d'Angers. Il le fit près de quatre ans, & juſques à ce que le Duc d'Anjou proclamé Roi de Pologne, le fit venir (E) à Paris au tems que l'on y reçut l'Ambaſſade Polonoiſe β. Il fut deſtiné à la γ profeſſion en Juriſprudence dans l'Academie de Cracovie, & l'on croit qu'il auroit ſuivi en ce païs-là le nouveau Roi, ſi la mort ne l'eût prevenu. Il mourut * entre les bras de ſa fille (F) unique dans le College d'Arras à Paris le 24. (G) d'Octobre 1573. Voilà à quoi ſe reduit ce que Papyre Maſſon, Valere André, Aubert le Mire, Bullart & pluſieurs autres racontent de lui. C'eſt une choſe bien étrange qu'ils aient ſi hardiment ſuprimé tout ce qui concerne ‡ ſes changemens de Religion. A peine peut-on recueillir de leur narré qu'il ait vêcu une fois dans la Communion Proteſtante. Mr. Moreri ou par ignorance, ou par diſſimulation a omis ces mêmes faits. En recompenſe il s'eſt étendu ſur la querelle de Calvin & de Baudoüin. Elle fut (H) très-rude: Beze y entra avec un peu trop

† *Voiez la remarque* A.

‡ *Chancelier du Duc d'Anjou.*

β *Tiré de Papyre Maſſon ubi ſupra pag.* 258. *& ſeq.*

γ *Thuan. Hiſtor. lib.* 57. *p. m.* 47.

* *Papyr. Maſſo ib. pag.* 261.

‡ *Voiez la remarque* A.

& le deſtina non ſeulement à une chaire de Profeſſeur dans l'Univerſité de Louvain ou dans l'Univerſité de Douai, mais auſſi à une charge au Conſeil privé. Baudoüin retournant en France pour revenir dans le Païs-Bas en tems & lieu, reçut de ce Prince beaucoup de preſens. Le Comte Louis de Naſſau le ſollicita pluſieurs fois à tenir parole, & tâcha de l'éblouir (a) par l'éclat d'une dignité prochaine; mais Baudoüin ne crut pas trouver ſon compte dans l'affaire qu'il avoit promiſe; tous ſes amis lui deconſeillerent de s'y engager, & il eſpera plus de recompenſes de la peine qu'il prenoit à mettre d'accord les Bourbons avec les Guiſes (b). Voilà des choſes qui meritoient bien d'être touchées par Papyre Maſſon, & cependant il n'en a pas dit un mot, & au lieu de cela il nous raconte que les Eſpagnols le demanderent pour la profeſſion en Droit Civil dans l'Univerſité de Douai, qu'ils lui promirent ſix mille florins de gages par an, & une portion de 50. mille florins aux confiſcations des gens proſcrits, & que le Duc d'Albe le reçut civilement &c. Il paroîtroit fort etrange que les Eſpagnols euſſent honoré de cette maniere un homme qui avoit favoriſé les deſſeins du Prince d'Orange, ſi l'on perdoit de vuë la mobilité de Baudoüin, je veux dire ſon extrême facilité à prendre un nouveau parti. L'Hiſtorien que je cite aiant raporté un beau diſcours du Prince d'Orange, ajoûte que c'étoit le fruit des converſations de Baudoüin. (c) *Nemini mirum videri debet, tantam in illo principe eluxiſſe cognitionem Philoſophiæ, ex Balduini colloquiis hauſerat.*

Je dirai (d) ailleurs ce qu'il fit au ſujet de la St. Barthelemi.

(E) *Le Duc d'Anjou . . . . le fit venir à Paris au tems que l'on y reçut l'Ambaſſade Polonoiſe.*] Baudoüin étoit (e) Maître des Requêtes de ce Prince: il s'aquit les bonnes graces des Ambaſſadeurs de Pologne par les converſations qu'il eut avec eux, & il publia un diſcours *de legatione Polonica* dedié à (f) Jean Zamoski; on croit qu'au printems ſuivant il eût été en Pologne s'il ne fût pas mort. Voilà tout ce que Papyre Maſſon raconte de cette affaire. Prenons donc pour des hyperboles fabuleuſes la plupart des faits que Mr. Bullart nous va conter. (g) *Ce fut pendant le ſejour* de Bauduin à Angers *qu'arriverent en France les Seigneurs Polonois qui venoient offrir leur Couronne à Henry Duc d'Anjou. On avoit beſoin d'un habile homme pour recevoir cette ſuperbe Ambaſſade, & pour y repondre. Il eſtoit important de faire des remercimens de cette offre, ſans abbaiſſer la dignité Royale qui eſtoit offerte: il fallait parler en Roy, & en homme reconnoiſſant: on ne trouva perſonne en France plus capable de l'entreprendre que le Sage* BAUDUIN. *Le Duc d'Anjou l'ayant fait venir à Paris, ce grand homme parut dans les Salles du Louvre entre les premieres perſonnes de l'Eſtat: il fut l'interprete de cette fameuſe Legation: il n'eut pas moins d'acclamations par l'excellence de ſa reponſe, que le fameux Zamoski par celle de ſa harangue; & il ſe rendit ſi conſiderable à ces illuſtres Ambaſſadeurs, qu'on reſolut de l'envoyer en Pologne pour affermir cette Couronne ſur la teſte du nouveau Roy, & pour diſpoſer ces Peuples à le recevoir: mais ſa derniere maladie, qui luy ſurvint au meſme temps, le fruſtra de cet honneur, & le Duc d'Anjou de l'eſperance qu'il avoit de reſtablir l'Univerſité de Cracovie par ſon moyen. Il ne pouvoit guere rien arriver d'auſſi glorieux que cela à un Profeſſeur d'Angers: d'où vient donc que l'un de ſes meilleurs amis n'en parle point dans l'éloge qu'il lui conſacre? On ne ſauroit en donner de bonne raiſon à moins qu'on ne diſe que cela eſt faux, car il eſt contre toutes les aparences qu'il eût ignoré une telle choſe ſi elle fût arrivée. Il doit être permis aux faiſeurs d'éloge de ſe ſervir d'un langage plus figuré, & plus flateur que s'ils faiſoient une Hiſtoire, mais la menterie ni les amplifications capables de faire changer l'eſpece d'une avanture, ne leur doivent pas être plus permiſes qu'aux Hiſtoriens, ainſi l'on peut dire que Mr. Bullart s'eſt jetté dans des excès inexcuſables. Mr. de Thou (h) qui a raconté exactement ce qui concerne les Ambaſſadeurs de Pologne, leurs harangues, & les reponſes qui leur furent faites, ne dit rien de nôtre Baudoüin. C'eſt toûjours l'Evêque de Poſnanie qui harangue, c'eſt toûjours un (i) Chancelier qui lui repond: ſi quelque autre prend auſſi la parole, (k) c'eſt Nicolas Chriſtophle Radzivil de la part des Polonois, c'eſt (l) Paul de Foix de la part de Charles IX. Ma remarque ſeroit plus foible ſi abſolument Mr. de Thou n'avoit fait aucune mention ni de Zamoski, ni de Baudoüin, mais il ſe trouve qu'il parle d'eux, & voici comment. Il aſſûre qu'on vit imprimée une harangue de Zamoski, (m) mais que l'on ne ſavoit pas qu'elle eût été recitée, & il ajoûte que Baudoüin fit imprimer une autre harangue adreſſée à Zamoski. N'eſt-ce pas clairement nous faire entendre que Baudoüin ne fut pas choiſi pour interpreter la harangue de ce Polonois, & pour y repondre en preſence de toute la Cour? Quoi de plus fort contre le narré de Mr. Bullart?

(F) *Entre les bras de ſa fille unique.*] Elle ſe nommoit (n) Catherine, & fut „ mariée en 1. noces a Jan de Sauzay Sr de Sainte Ouanne en Poitou, & en 2. à Adam le Changeur Sr du Cotau en „ Berri.„ Elle nâquit (o) à Heidelberg. Sa mere s'apelloit Catherine Biton & etoit de Bourges. Elle étoit veuve de Philippe Labbe, biaieul du P. Labbe, Jeſuite, quand elle epouſa Baudoüin (p). Elle avoit de ſon 1. mari quelques enfans qui non moins que leur aieule furent ruinez par leur parâtre, à ce que conte (q) Calvin. Le Juriſconſulte aimoit mieux laiſſer une fille qu'un fils, parce qu'il craignoit le deſtin de Ciceron dont le fils ne tenoit rien de l'eloquence du pere. (r) *Percontanti mihi malleme filiam quam filium habere, (ſ) minime inquit, homo enim Ciceronis filium non agnoſcebat loquentem.*

(G) *Il mourut . . . . le 24. d'Octobre 1573.*] Et non pas l'onziéme Novembre 1572. comme dit Valere André. Mr. de Thou met ſa mort à l'onziéme de Novembre 1573. Mr. Menage au 24. d'Octobre 1574. & neanmoins il ne lui donne que 53. ans, 9. mois & 24. jours de vie, quoi qu'il eût mis ſa naiſſance au 1. Janvier 1520. Ces deux fautes ont été priſes de la Croix du Maine.

(H) La querelle de Calvin & de Baudoüin *fut très-rude.*] J'en ai raporté l'origine (t) quand j'ai dit que François Baudouin diſtribua un livret ſur la reünion des Religions pendant la tenuë du Colloque de Poiſſi. C'étoit un diſcours Latin anonyme que Caſſander avoit compoſé, & qui avoit pour titre, *De officio pii ac publica tranquillitate vere amantis viri in hac religio-*

(a) *Imminentium honorum blanditiis allicere. Nicol. Burgund. ubi ſupra pag.* 68.

(b) *Tiré de Nicolas Burgund. p.* 67. 68.

(c) *Nicol. Burgund. ubi ſupra pag.* 131. *ad ann.* 1564.

(d) *Dans l'article* Charpentier (Pierre).

(e) *Menage ubi ſupra pag.* 185.

(f) *C'étoit l'un des Ambaſſadeurs de Pologne.*

(g) *Bullart ubi ſupra pag.* 229.

(h) *Thuan. lib.* 57. *init.*

(i) *Birague Chancelier de France repondit quand ils harangueront Charles IX. Cheverni Chancelier du Duc d'Anjou reparrit quand ils harangueront ce Duc, & quand ils lui lurent l'acte de ſon élection.*

(k) *Thuan. ib. pag. m.* 47.

(l) *Id. ib. p.* 49.

(m) *In eandem rem edita an habita ſit incertum oratio luculenta à Joanne Zario Zamoſcio. Id. p. m.* 47. *Notez que les pages ſont ici très-mal marquées dans l'édition de Mr. de Thou, Francf.* 1625.

(n) *Menage ubi ſupra pag.* 158.

(o) *Papyr. Maſſo ubi ſupra pag.* 261.

(p) *Menage ibid.*

(q) Ipſum minime *corrumpi* eſſe clamant Bitturiges qui ſuos privignos ſimul cum eorum avia ſpoliaverit. *Calvin. p. m.* 379. *Tractat. Theolog.*

(r) *Papyr. Maſſo ib. pag.* 261. 262.

(ſ) *Il faloit dire* imo, *car* minime *fait ici un ſens contraire à la penſée de Maſſon.*

(t) *Dans la remarque* G.

Digitized by Google

trop d'aigreur, au (1) jugement même de pluſieurs perſonnes de ſon parti. On ne ſauroit nier qu'il n'y eût beaucoup d'inconſtance, & beaucoup de bizarrerie dans la tête de Baudoüin. Il étoit à

uis diſſidio. Quand on ſçut à Geneve le prejudice que Baudoüin vouloit cauſer aux Reformez avec ce livret, on crut qu'il faloit faire connoître au public ce perſonnage. C'eſt pourquoi Calvin en (a) refutant cette piece qu'il attribuoit à Baudoüin le piqua, & le ſolicta un peu rudement. Baudoüin ſe defendit en publiant un Ouvrage pour lequel il avoit obtenu un privilege dès l'an 1557. il le retoucha, il y joignit un apendix (b). Ce fut en un mot ſon *ad leges de famoſis libellis & de calumniatoribus commentarius*, imprimé à Paris chez André Wechel l'an 1562. *in* 4. La replique (c) de Calvin fut en campagne bientôt après, avec de très-bons renforts, car elle fut accompagnée de pluſieurs pieces compoſées par de bonnes plumes, & ſur le tout on fit imprimer les lettres que ce deſerteur avoit écrites en divers tems à Calvin. (d) *Reſpondit quoque Joannes Criſpinus ejus conterraneus, & perpetuus, quoad ejus fieri potuit, amicus. Adjuncta ſunt quorundam inſignium virorum ſcripta, quibus perpetua oſtia improbitas, ſumma impudentia, & extrema inſcitia ita manifeſtè redarguitur, ut ne mus quidem poſſit ignorantiam ſuam diſſimulare. Addita ſunt denique ipſius litera variis temporibus ad Calvinum ſcripta, ut horrenda iſta defectio, ipſius apoſtata teſtimonio apud omnes bonos ſanciretur.* On conoîtra plus exactement la nature de ce recueil, ſi j'en donne ici le titre: le voici donc. *Joannis Calvini reſponſio ad Balduini convicia. Ad leges de transfugis, deſertoribus & emanſoribus, Franciſci Balduini epiſtola quædam ad Joannem Calvinum pro Commentariis. Franciſci Duareni J. C. ad alterum quendam Juriſc. epiſtola, de Franciſco Balduino. Antonii Contii J. C. admonitio de falſis Conſtantini legibus ad quendam qui ſe hoc tempore Juriſconſultum Chriſtianum profitetur. De officio tum in Religione tum in ſcriptionibus retinendo, epiſtola ad Franciſcum Balduinum Juriſconſultum. Ad legem III. C. Impp. de Apoſtatis, Joannis Criſpini Commentarius ad Juriſconſultos.* Ce recueil de pieces fut imprimé l'an 1562. *in* 4. il contient 117. pages. Baudoüin compoſa une ſeconde reponſe qui fut imprimée à Paris & à Cologne l'an 1562. Calvin ne jugeant pas à-propos de la refuter, ſe contenta de mettre au jour une (e) page d'écriture où il aprenoit au public qu'il ne vouloit plus repondre à cet adverſaire. C'eſt là qu'il lui reproche d'avoir violé les droits d'hoſpitalité en derobant des papiers qui fuſſent propres à un coup de perfidie. *Antequam reſpondeo*, dit-il (f), *monendi ſunt lectores nihil hac monendis eſſe furacius, ut has partes fratrem ſuum patruelem Antonium Balduinum ſuperet, cui ob furandi ſolertiam, cognomen Ablatrivi à condiſcipulis inditum fuit. Tanta fuit mea erga ipſum facilitas, ut quicquid erat in bibliotheca mea chartarum liberè me abſente, excuſſerit. Subripuiſſe qua in rem ſuam fore putabat, non aliunde patenda eſt luculentior probatio, quam ex ejus ſcripto, in quo ſe bellè prodidit. Certè fides ejus & hoſpitalitas hic deprehenditur.* Beze prit ſa place, & repliqua au ſecond ecrit de Baudoüin, qui leur oposa aſſez promptement une troiſiéme apologie. Elle parut l'an 1564. & a pour titre, *Pro Fr. Balduino reſponſio ad Calvinum & Bezam, cum refutatione Calvini de ſcriptura & traditione* (g). On pourroit compter pour une 4. piece de Baudoüin la preface qu'il compoſa ſur Optat l'an 1563. Elle fut traduite de Latin en François par Pierre Viel, qui la mit au devant de ſa traduction Françoiſe d'Optat imprimée à Paris l'an 1564.

Tirons de tout ce recit une petite cenſure d'un Ecrivain Proteſtant. Il (h) raporte les intrigues touchant l'Ecrit de Caſſander, & il ajoûte que Baudoüin n'aiant point été apellé au Colloque de Poiſſi ni par les Catholiques, ni par les Reformez, dechargea tout ſon depit ſur les Miniſtres, & publia (i) des libelles contre Calvin & contre Beze, & que ceux-ci lui repondirent. C'eſt declarer qu'il fut l'aggreſſeur, or cela eſt faux: on ne voit donc point là-dedans la fidelité & l'exactitude qui devroient y être.

(1) *Beze y entra avec un peu trop d'aigreur au jugement même.*] L'Ouvrage qu'il fit là-deſſus eſt au 2. (k) tome de ſes Oeuvres. Voici un petit extrait de la lettre que Sainte Aldegonde lui écrivit l'an 1565.

(l) Statueram præterea certiorem facere te quàm hic ſiniſtrè plerique interpretentur libellos iſthic ultro citroque tum in Balduinum tum in Hesbuſium ſcriptos, ex eoque homines malevolos gravem Evangelica veritati conciliare invidiam. Sed quoniam audivi te harum rerum ab aliis eſſe factum certiorem, volui ab hoc argumento ſupersedere. Rogo tamen, obſervande in Chriſto pater, ut vel in harum regionum gratiam in quibus non modò cum hypocritis eo nomine nobis eſt colluctandum, verumetiam ab apertis hoſtibus gravia multa perpetimur (qui ſuam tyrannidem in contentiones noſtras derivant) non graveris ſtylum quàm modeſtiſſimè in Evangelica veritatis Apoſtatas ac adverſarios temperare. Non quidem quòd parcendum illis cenſeam, qui nullum non lapidem movent, quò nos in invidiam graviorem vocent, ſed ne (dum illis pro merito reſpondetur) quod ſuis illi vaniſſimis erga nos maledictis atque calumniis nequeunt conſequi (nempe ut Evangelii lucem obruant, ſimque ſectatores apertis veritatis hoſtibus extarmiſcandos tradant) idipſum noſtris eſſi juſtiſſimis ac veriſſimis, non tamen, nisi plerique exiſtimant, Evangelica manſuetudine dignis vel accuſationibus vel reſponſionibus adeptos ſe eſſe glorientur. Id ſi feceris, nisi omnino ſtatuiſſe te audio, & nos magno invidiæ levaris, & illis ipſis perfidiæ Apoſtatis turpem maledicentiæ notam inuſtam reliqueris. Itaque ut facias, vehementer hic omnes Evangelii ſtudioſi (qui te plerique ut parentem amant & colunt, reverenturque ut Præceptorem) etiam atque etiam te rogant. Vous voiez là 1. Que d'autres perſonnes avoient déjà donné des avis à Theodore de Beze ſur le prejudice que faiſoit aux Reformez l'emportement des écrits qui avoient paru contre Baudoüin. Les perſonnes mal intentionnées s'en prevaloient pour rendre odieuſe la Reformation. 2. Qu'on le ſuplie très-humblement d'émouſſer à l'avenir la pointe trop acerée de ſa plume, quand ce ne ſeroit qu'en faveur des Reformez du Pais-Bas, qui avoient à dos à cette occaſion non ſeulement les (m) hypocrites, mais auſſi des ennemis declarez & violens. 3. Qu'il étoit à craindre, que des reponſes veritables & très-juſtes, mais éloignées de la douceur evangelique ne fiſſent ce que l'impudence des calomniateurs tâchoit en vain d'obtenir, c'eſt que la lumiere de la verité fût étoufée, & que ceux qui la ſuivoient, fuſſent une cruelle perſecution. 4. Que ſi Theodore de Beze deferoit à cet avis, comme on diſoit qu'il y étoit reſolu, il dechargeroit d'une grande haine l'Egliſe de JESUS-CHRIST, & laiſſeroit aux Apoſtats la flétriſſure de l'eſprit de mediſance. Il repondit à Ste. Aldegonde que s'il n'eût été queſtion que des injures qu'on lui avoit dites, il ne s'en ſeroit non plus ému que d'entendre un chien qui eût aboié aux Indes. Mais que s'agiſſant des interêts de la Religion, il avoit cru qu'il faloit traiter ſelon ſon merite l'infame Apoſtat qui l'avoit calomniée, & qu'il ſe mettoit peu en peine des ſcrupules des gens moderez. Il faudroit, dit-il, que les impudens menſonges de ce calomniateur les touchaſſent autant que la vigueur de nos reponſes. Chacun comprend qu'il eſt neceſſaire que je raporte ſes paroles, car pluſieurs ſe pourroient imaginer que j'en pervertis le ſens. Les voici donc: (n) *Superoſt ut ad extremam tuam Epiſtolam paucis reſpondeam. Balduinum & Hesbuſium nonnulli vellent moderatius à me fuiſſe reprehenſos. Ego verò cuperem iſtos aquâ aſſici impudentiſſimis eorum convicijs in homines innoxios contortis, ac juſtis noſtris defenſionibus. Quid non enim in optimum illum & innocentiſſimum Dei ſervum jaculatus eſt fœdus ille Apoſtata? in me verò quid non dixit? Et tamen Deus mihi teſtis eſt in animam meam, non multò magis me, ſi res mea privata ageretur, iſta petulantia commoveri potuiſſe, quàm ſi in his regionibus verſans audiviſſem canes in India latrare. Sed quum per noſtrum latus viderem Gallicas omnes Eccleſias ab iſto conductitio rabula confodi, & tanquam ſeditioſos accuſari, quotcunque iſtorum latronum telis corpora ſua non objecerunt, ut facere neceſſe fuit, niſi & Chriſti cauſam & regiam majeſtatem prodere malueſſent, peccavi fortaſſe, quòd ejus calumniis ſic reſpondi, ut & ipſum ſycophantam ſuis coloribus depingerem, & cauſa noſtra bonitatem probarem. Itaque quod ad illum attinet, non diſſimulo me nullum peccatum agnoſcere, & moderatos iſtos nihil morari. De Hesbuſio, quoniam aliud argumentum tractabam, fator cauſam illam potuiſſe aliter agi. Sed ſingularis illa iſtius hominis & inſcitia & audacia in hoc velut ſcopulum me adegit, ubi tamen ſpero me naufragium non feciſſe.*

Je ne ferai que deux reflexions ſur cette reponſe.

(a) *Sa refutation eſt intitulée*, Reſponſio ad vertipellem quendam mediatorem qui pacificandi ſpecie rectum Evangelii curſum in Gallia abrumpere molitus eſt. *Elle eſt dans le volume des Opuſcules de Calvin p. m. 351. & ſuiv.*

(b) *Voiez Theodore de Beze* reſponſ. ad Balduin. p. m. 202. 209. *& Calvin* reſponſ. ad Balduin. init.

(c) *Intitulée* Reſponſio ad Balduini convitia: *elle eſt au même volume pag. 365. & ſuiv.*

(d) *Beza ibid. pag. 202.*

(e) *Elle a été mal placée dans le volume de ſes Opuſcules; car on l'a miſe à la tête du ſecond écrit qu'il publia contre Baudoüin, & non moins elle fut faite après ce ſecond écrit.*

(f) *Calvinus in prafat. reſponſionis Theodori Bezæ ad Balduini convicia, pag. 200. Oper. to. 2.*

(g) *Voiez Valere André ubi ſupra pag. 214.* (h) *Commentarius de ſtatu reip. & religionis in regno Gallia tom. 1. fol. m. 169. ad ann. 1561.* (i) Publicis ſcriptis infectatus eſt Calvinum & Bezam, qui edito reſponſo ad illius probra reſpondent, & illum mendacii, perfidiæ atque impietatis reum eſſe infitiuant demonſtrare. *Id. ib.* (k) *Pag. m. 201. & ſeq.*

(l) *Philippus Marnixius epiſt. ad Theod. Bezam. C'eſt la 6. parmi les letres de Beze pag. 206. 207. tom. 3. Oper.*

(m) *Je crois qu'il entend les Anabaptiſtes.*

(n) *Theodor. Beza epiſt. 7. pag. 209.*

à l'égard des Academies, ce que font en fait de Maitreſſes certaines gens qui courent de belle en belle, *& les mers d'amour de rivage en rivage.* Il y a bien de l'aparence que lors qu'il vivoit à Bourges dans la Communion Romaine, il avoit plus d'affection pour les Proteſtans que lors qu'il communioit avec eux dans Heidelberg. On peut ſoupçonner auſſi qu'il n'étoit content ni du Papiſme, ni du Calviniſme, ni du Lutheraniſme, & qu'il eût voulu les refondre, & peut-être bien d'autres ſectes enſemble pour en faire une nouvelle. Ce qu'il y a de certain eſt qu'il * ſe mêla de la reünion des Religions. On ne peut nier d'autre côté qu'il n'eût de fort beaux talens, une † ſcience très-étenduë, une memoire admirable, & une éloquence d'autant plus perſuaſive qu'il étoit bien fait ‡ de ſa perſonne, & que ſa § voix avoit de la force, & des agrémens. Ne croions donc pas qu'il y ait de l'hyperbole dans ce qu'on a dit (K) de ſon auditoire. Il mangeoit &

* *Voiez les remarques C. D. & M.*

† *Tapyr. Act. ubi ſupra pag. 261.*

‡ *Statura fuit juſta, forma eximia & per omnes ætatis gradus venuſta. Id. ib.*

§ *Vocem canoram, firmiſſima latera ut docens Periclis inſtar fulminare videretur. Id. ib.*

Je dirai premierement qu'on ne peut nier que les lecteurs ne donnent quelque ſujet de croire qu'ils ſe ſcandaliſent plus de l'aigreur d'un apologiſte, que de celle de l'aggreſſeur. Qu'il y ait un Ecrivain qui dechire toute la terre, les morts, les vivans, les Souverains, les ſujets, ſes confreres de Religion, les adverſaires de ſon parti; qu'il exerce ce metier pluſieurs années de ſuite, qu'il devienne plus fecond en mediſances, & plus piquant à meſure qu'il vieillit, on a des yeux je l'avoüe, on s'aperçoit de cela, & on le blâme; mais ſi enfin cet homme eſt fort mal-traité par ceux qu'il a provoquez, vous entendez cent fois plus de plaintes contre eux que contre lui. Ses ennemis mêmes trouvent étrange qu'on ne l'ait pas traité avec plus de menagement. Ils auront lu avec joie ce qui a été publié à ſon deſavantage, & ils ne laiſſeront pas de dire qu'il le faloit épargner. C'eſt un effet de l'inclination énorme que l'on a pour la cenſure. On ſe plait à n'aprouver rien. Mais ne jugeons pas ainſi des perſonnes moderées dont Ste. Aldegonde raportoit les ſentimens. Elles étoient ſans doute choquées de l'audace ſatirique de Baudoüin, encore plus que des invectives de ceux qui le refuterent; mais elles euſſent voulu que la mediſance eût été un caractere atiecté aux ennemis de la vraie Religion, & que ceux qui la juſtifioient ſe ſignaliſſent par la ſageſſe, & par la moderation du ſtyle. Elles vouloient haïr l'eſprit ſatirique qui fait un mêlange de diffamations & de raiſons, dans lequel les injures perſonnelles ſont la partie predominante, & elles ne pouvoient le haïr fort à leur aiſe, pendant qu'il étoit commun à leurs ennemis & à leurs amis. C'eſt pourquoi elles ſouhaitoient tant à cauſe de cette raiſon, que pour quelques autres qu'on le laiſſât en propre aux Ecrivains Catholiques, & qu'on ne lui ôtat pas en l'adoptant cette note d'infamie dont elles vouloient qu'il fût marqué. Je dis en ſecond lieu que Theodore de Beze lâcha un peu trop la bride à ſon imagination, car ſi le livre qu'il a fait contre Baudoüin étoit le ſeul qui nous reſtât, nous prendrions ce Juriſconſulte non ſeulement pour un tripon très-infame, mais auſſi pour un Auteur ſans eſprit, ſans érudition, ſans aucun merite. Il en a donc fait une deſcription trompeuſe, puis qu'on ne ſauroit nier en liſant ce que Baudoüin a écrit, & ce que d'autres diſent de lui, que ce ne fût un très-habile homme. On peut excuſer ſur l'infirmité de la nature un Auteur qui n'avoüe pas que ſon ennemi ſoit docte, éloquent, ingenieux. Mais s'il lui eſt permis de taire ces veritez-là, il doit du moins s'abſtenir de les nier. L'emportement qu'un Auteur temoigne dans les Ouvrages qu'il compoſe contre les ennemis de ſa Religion, peut quelquefois venir d'un grand zéle; c'eſt pour cela qu'on doit dire que la colere eſt equivoque entre le temperament & la devotion, mais je ne vois pas comment on pourroit reduire à un principe Evangelique la fierté d'un Ecrivain. J'apelle fierté les airs dedaigneux qu'il ſe donne, & l'affectation de parler de ſon adverſaire comme du plus mepriſable de tous les Auteurs, & cela contre la notorieté publique, contre les preuves que fourniſſent les emplois, & les écrits de cet adverſaire. Je voudrois n'avoir pas trouvé dans l'hiſtoire des Egliſes que (a) Baudoüin *eſt mort miſerable pedante.* Un tel mot ne devoit jamais couler de la plume de Theodore de Beze Profeſſeur alors en Theologie, & autrefois Profeſſeur en Grec. Il faloit laiſſer aux Cavaliers l'incivilité de nommer ainſi par mepris les perſonnes qui enſeignent la jeuneſſe. Il ne faloit point qu'il deshonorât une profeſſion qui étoit du même genre que la ſienne. Si l'on dit qu'il établiſſoit la pedanterie de Baudoüin non dans la charge de Profeſſeur, mais dans les defauts perſonnels, on ne dira rien qui vaille, puis que ce Juriſconſulte ne manquoit (b) point de politeſſe d'eſprit, & qu'il ſavoit vivre avec les Grans, & entrer dans leurs intrigues. L'envie de le traiter avec mepris obligea Beze (c) à debiter, que lors qu'on propoſa au Roi de Navarre en 1561. de l'emploier, ce Prince ne ſavoit pas qu'il y eût au monde un perſonnage nommé Baudoüin. Voilà l'une de ces choſes que les Auteurs avancent à tout hazard, & ſur leſquelles ils ne peuvent dans la ſuite ſe juſtifier. (d) Baudoüin aſſura qu'il avoit été recommandé à ce Prince par la Reine de Navarre, à laquelle il avoit eu l'honneur de faire la reverence le jour (e) des noces de la fille de cette Reine avec ce Prince. Il aſſura que la faveur & la bonne volonté de cette Princeſſe confirmerent le choix que l'on fit de lui pour la Profeſſion en Droit à Bourges. Cela eſt bien aparent, car comme elle étoit Ducheſſe de Berri, & qu'elle prenoit à cœur l'interêt des ſciences, on ne parvenoit pas aux charges de cette Univerſité ſans ſa participation. Comment étoit-il poſſible à Theodore de Beze de refuter ſur cela François Baudoüin? Quelcun me dira peut-être que le zéle de Religion porte quelquefois les Theologiens à traiter de haut en bas & comme un chetif Auteur celui qu'ils refutent, car ils croient qu'il eſt utile à la vraie Egliſe que ſes Sectateurs ſoient perſuadez qu'il n'y a que des ignorans qui la combatent. Je repons qu'un zéle qui feroit tenir une conduite ſi oppoſée à la bonne foi, à la raiſon, à la juſtice, & plus encore à la morale ſévere de Jesus-Christ, ne pourroit jamais paſſer que pour un zéle très-aveugle. Je paſſe ſous ſilence l'inconvenient de cette conduite. Il eſt aiſé de defendre vôtre cauſe, pourroient dire bien des gens, puis que vous reconoiſſez qu'elle eſt ſi mal attaquée; vos triomphes ne ſont pas un ſigne que vous combatez pour la verité.

Il faut que je faſſe encore une obſervation. Sainte Aldegonde ne donna point tous les avis neceſſaires: il en oublia un qui étoit très-important: il n'avertit pas qu'il faloit repondre à la troiſiéme Apologie de François Baudoüin. Je ſai bien que ſur les matieres de droit il ne faut point ſe piquer de ne laiſſer ſans repartie aucun Ouvrage de ſes adverſaires; on peut dès la 2. replique mettre les choſes dans le plus beau jour qui leur puiſſe être donné, & l'on peut après cela ſe promettre que les lecteurs intelligens ne trouveront point mauvais qu'on ne rentre plus en lice. Mais dans les matieres de fait où il s'agit d'accuſations perſonnelles & diffamantes, il ne faut jamais que l'aggreſſeur ſoit le premier à ſe taire, car s'il ne replique point aux Apologies de l'accuſé, c'eſt un ſigne qu'il manque de preuves, & qu'on le contraint de s'arrêter dès qu'on lui oppoſe une ſimple negative. La troiſiéme reponſe de Baudoüin eſt toute pleine de dementis, & de recriminations, & contient même des faits à la decharge de l'accuſé: il ne faloit donc point que Theodore de Beze la laiſſât ſans repartie. Il faloit donc l'avertir que la premiere reponſe devoit être ſoutenuë d'un nouvel écrit juſtificatif du precedent. Dans les querelles de cette nature qui quitte la partie la perd: le demandeur & le defendeur ſont obligez de repondre à toutes les nouvelles raiſons qu'on leur oppoſe, falut-il pouſſer juſques au vintiéme factum. Prenez garde à l'epithete de *nouvelles* dont je me ſers, car ſi l'accuſateur, par exemple, multiplioit ſans fin & ſans ceſſe les écritures, ou par lui-même ou par ſes amis, repetant les mêmes choſes avec quelque petit changement de forme, & ne repondant jamais ni aux faits ni aux raiſons de l'accuſé, celui-ci pourroit garder un profond ſilence, ſa premiere Apologie pourroit lui ſufire juſques à ce que parmi la multitude des factums que ſon adverſaire feroit éclore, il s'en trouvât un qui alleguât quelque choſe de nouveau.

SI DANS les reproches perſonnels l'aggreſſeur doit laiſſer ſans repartie les écrits du defendeur.

(K) *Ce qu'on a dit de ſon auditoire.*] On y voioit des Evêques, & des Conſeillers, & des gens d'epée. Ste. Marthe l'aſſûre comme l'aiant vu. *Homo*, dit-il (f), *facundiſſimus, ipſaque oris ac totius corporis habitu non injucundus, ex hiſtoriarum & civilis diſciplinæ conjunctione, ſuis prælectionibus gratiam & venerem aſſerebat. Ac cum quidem ſæpe vidimus hoc ſplendido ſumma doctrina apparatu, Lutetiæ profitentem, cum*

(a) *Beze, Hiſtor. Eccleſiaſt. liv. 4. pag. 645.*

(b) *Voiez les paroles de Burgundius, dans la remarque D, pag. 511. lettre k.*

(c) *Beza in reſponſ. ad Bald. pag. 203.*

(d) *Baldinus in 3. reſponſione fol. 84.*

(e) *C'eſt-à-dire le 20. d'Octobre 1548.*

(f) *Sammarthanus elog. lib. 2. p. 86. edit. Ienenſ. 1696. Voiez auſſi Papyre Maſſon pag. 259.*

Digitized by Google

& buvoit peu, & il travailloit beaucoup *. Il n'aprouvoit point † le ſuplice des heretiques, & il fit de grans ‡ reproches à Calvin à l'occaſion de Servet. Il n'a pas été collegue de Cujas comme quelques-uns (L) l'aſſûrent. Je dirai quelque choſe de ſes (M) Ecrits, & du plagiat dont on l'accuſa. Notez que Theodore de Beze ‡ raconte qu'il mourut ou à la pourſuite d'un procés, ou de chagrin de ce qu'un autre lui avoit été preferé pour ſuivre en Pologne le Duc d'Anjou. Il y auroit bien des reflexions à faire ſur la bizarrerie de (N) ſa fortune.

BAU-

(a) *Beza reſponſ. ad Bald. pag.* 208.

(c) *Reſponſ. pro Baldino* 3. *fol.* 85.

(c) *Valer. Andreas ubi ſupra pag.* 223.

(d) *Et non pas l'an* 1534. *comme on le voit dans l'épitome de Geſner p. m.* 236. *une tranſpoſition de chifre, fauſſe ordinaire des imprimeurs, a fait mettre là* 1534. *pour* 1543.

(e) *Claud. de Sainctes ad edicta veterum fol.* 6. *verſo.*

(f) *Menage ubi ſupra p.* 158.

(g) *Ex Balduini reſponſione ad Calvinum & Bezam fol.* 101. *verſo &* 102.

(b) *Valer. Andreas ubi ſupra pag.* 225.

(i) *Non hujus ſed Petri Balduini ſunt. Id. ib.*

(k) *Voiez du Verdier Van-Privas Bibl. Franc. pag.* 366.

(l) *Catherinot. Calviniſme de Berri ſub fin.*

(m) *Il ſignoit ainſi les lettres qu'il écrivoit à Calvin.*

(n) *Beza, reſponſ. ad Balduini convitia pag.* 203. 204.

cum ad ejus auditorium, permulti prima nota homines, epiſcopi, ſenatores, equites, libenter & maxima frequentia conflmerent.

(L) *Il n'a pas été collegue de Cujas comme quelques-uns l'aſſûrent.*] Beze eſt de ceux-là. Il vous eſt honteux, lui dit-il (a), de reprocher à Calvin un naturel incompatible avec les autres, *naturam ἀσυμφυῆ*, vous qui vous êtes rendu inſuportable à tous vos collegues par tout où vous avez mis le pied. Si vous le niez, Duaren, le Conte, Cujas, Hotman &c. vous convaincront du contraire. Baudoüin repondit que Cujas avoit été ſon ſucceſſeur à Bourges, mais non pas ſon collegue, & qu'ils ne s'étoient jamais vus. (b) *Cujacius Balduino in ea Schola ſucceſſit: collega nunquam fuit, imo alter alterum nunquam vidit. Per literas aliquando colloquuti ſunt, ſed tam amice ut nihil magis. Imo Cujacius Balduinum regavit in illud ſuum collegium ut rediret. Si nobis non credis Cujacium interrogato.*

(M) *Quelque choſe de ſes Ecrits, & du plagiat.*] Courant là 23. année il mit ſon nom dans la matricule des Auteurs imprimez, car il publia (c) à Louvain en 1542. *Leges de re ruſtica, item Novella conſtitutio prima de hæredibus & lege Falcidia Juſtiniani*, qu'il avoit traduites du Grec, & accompagnées de Scholies. Cela fut imprimé l'année (d) ſuivante à Bâle par Oporin avec un gros livre d'Antoine Garron. Il publia à Paris en 1545. *prolegomena de jure civili*, & en 1546. *Commentarii in libros IV. Inſtitut. Juris Civilis Juſtiniani Imperatoris.* Son commentaire ſur les loix des 12. tables fut imprimé pluſieurs fois. La troiſiéme édition eſt de Bâle 1557. *in* 8. chez Oporin, qui imprima en même tems ſon *Juris Civilis Catechoſis*, & ſon commentaire *ad edicta veterum principum Romanorum de Chriſtianis*. Ouvrage qui prêche la tolerance, & qui à cauſe de cela fut blâmé (e) par Claude de Sainctes. Je laiſſe pluſieurs autres livres de Juriſprudence publiez par cet Auteur. Mais voici une choſe qui ne doit pas être omiſe, & que je trouve dans Mr. Menage. (f) „ A la priere du Prince de Condé, „ il fit un Traité des moyens de parvenir à une bonne „ reformation, touchant la religion. Ce Traité aiant „ eſté publié par un Carme défroqué qui y ajouta beau„ coup du ſien, Balduin ſe plaignit de ce procédé au „ Prince de Condé. Le Prince chaſſa le Moine de ſa „ Cour, & permit à Balduin de ſe défandre. Balduin „ enſuite de cette permiſſion, fit en Latin, & après „ en François, ſon Avis ſur la réformation de l'Egli„ ſe: & il fit en François, ſa Réponſe à un Prédicant „ calomniateur. „ On voit dans la 3. reponſe de Baudoüin que par l'ordre de la Reine mere il fut voir en priſon Mr. le Prince de Condé, & qu'il confera avec lui ſur l'accord des Religions, & qu'on lui commanda de faire un ecrit touchant cette conference qui avoit été renouvellée depuis que ce Prince eut été remis en liberté. La compoſition de cet écrit l'empêcha d'aller trouver le Duc de Guiſe, & de lui porter une lettre (g). Je ne dois pas non plus oublier que ſon *Conſtantinus ſive de legibus Conſtantini Imperatoris* imprimé à Bâle l'an 1556. a été mis dans l'*Index librorum expurgandorum*, & qu'il paſſe pour l'Auteur d'un livre qui fut imprimé à Strasbourg *ſub Chriſtianorum Jureconſultorum nomine contra Duarenum* l'an 1556. mais qu'il (b) le deſavoüa. On lui donne dans l'épitome de Geſner un Ouvrage qui eſt d'un (i) autre Baudoüin; ce ſont des notes ſur les Offices de Ciceron. Ce fut lui (k) qui mit en François une Hiſtoire de Pologne faite en Latin par Jean Herburt de Fulſtin Caſtellan de Sanoc. Cette traduction Françoiſe fut imprimée à Paris en 1573. *in* 4. ſans le nom du traducteur. (l) *Il ſe maſquoit* quelquefois *ſous le nom de Pierre de la Roche*, (m) Petrus Rochius, *& ſe nommoit* Atrebatius *par alluſion au JC.* Trebatius *& à ſa patrie.*

Pour ce qui regarde les pilleries qui lui furent reprochées, vous n'avez qu'à lire ce qui ſuit. (n) *Pudendum eſt, & nimium illiberale illud plagium, quod ipſe inficiari non poteſt de annotationibus in Juſtiniani Inſtitutiones Brechæano præceptori ſuo ſurreptis. Omitto quæ non modo Ferretus & Othomanus, quorum forſaſſis familiaritate tum abutebatur ex vetere illa formula τὰ τῶν φίλων κοινὰ, ſed etiam maximi ipſius inimici Baro. & Duarenus optimo jure ex iſtius centonibus repetunt. Omitto etiam turpiſſimorum erratorum Centurias, quas Contius & ipſe Juris interpres in iſtius Conſtantino, quanvis exiguo libello, annotavit.* Ce Contius dont Beze parle étoit Profeſſeur en Droit à Bourges, & s'apelloit Antoine le Conte. On fait auſſi mention d'Hotman dans ce paſſage. Ce fut l'un des adverſaires de Baudoüin, & il le traita avec (o) le dernier mepris, il l'appella même Hermaphrodite, & il ſemble qu'il prenne ce mot au propre, quoi (p) qu'ailleurs il le prenne au figuré. (q) *Uxor (inquit)* il s'adreſſe à Papyre Maſſon, *mihi nulla eſt, nec unquam fuit. Nec morum Maſſone: ſiquidem Balduini præceptoris tui ſimilis es quem omnes dicebant eſſe Hermaphroditum.* Il ſe fait un plaiſir de dire que Cujas mepriſoit Baudoüin: (r) *Cum omnes ſciant quod prædictus Cujacius non fecerit unquam numerum de Balduino plus quam de ſuis veteribus ocreis.* (ſ) Mr. Menage remarque avec étonnement que Cujas n'a jamais parlé de Baudoüin. Nous avons vu (t) qu'il lui ecrivit des lettres fort obligeantes.

(N) *Bien des reflexions à faire ſur la bizarrerie de ſa fortune.*] Il avoit de l'eſprit, du ſavoir, de l'éloquence, de l'adreſſe. Il etoit bien fait de ſa perſonne, il entendoit le manege de la Cour: quelques-unes des qualitez que je viens de ſpecifier ſe trouvoient en lui dans un degré éminent. Il fut emploié diverſes fois par de grans Princes à des affaires importantes, cela le mettoit en paſſe d'un glorieux avancement, & neanmoins il ne s'avança jamais beaucoup, & je penſe qu'il ne mourut guere riche. Combien y a-t-il de gens inferieurs en toutes choſes à cet habile Juriſconſulte qui montent bien haut, qui parviennent à de grandes charges, qui s'y maintiennent, qui s'y aquierent un beau nom, beaucoup de richeſſes, beaucoup d'autorité? Ils ne brillent par aucun endroit; ils n'excellent en rien; point de qualitez éminentes: on cherche vainement en eux ce qui excite l'admiration, & on le trouve bientôt en d'autres perſonnes qu'on voit neanmoins demeurer toûjours dans un état mediocre, quelque ſouvent qu'elles aient eu ſous la main une occaſion favorable. La plupart de ceux qui font attention à ce train des choſes humaines, y trouvent de quoi murmurer, de quoi ſe fâcher, & ils dechargent leur depit ſur ce qu'ils apellent injuſtice ou aveuglement de la fortune. Ils vont rarement au fait, ils ne s'avifent guere d'une autre cauſe qui produit cela bien plus ſouvent qu'ils ne penſent. Ils devroient ſavoir qu'afin que des qualitez éminentes portent un homme à l'élevation qu'elles ſemblent lui promettre, elles doivent être ſecondées par certaines autres qualitez, ou n'être pas traverſées par certains defauts; car n'étant pas ſecondées, ou étant traverſées, elles ſont une cauſe inſufiſante, & ainſi ſelon les loix de la Mechanique il faut qu'elles manquent leur effet. Or voilà ce qui arrive à pluſieurs de ceux dont les talens ont de l'eclat: il leur manque certaines choſes avec quoi ces grans talens feroient des merveilles, & ſans quoi ils ne peuvent ni les avancer, ni les ſoutenir. Les qualitez de ces gens-là ne ſont pas bien aſſorties; il n'y a point entre elles le concert & la proportion qui devroit y être: au lieu donc de s'entr'aider les unes les autres, elles s'entrenuiſent: il ne faut donc pas s'étonner ſi l'on ne s'éleve pas, & même ſi l'on échoüe avec un tel équipage. Pour ce qui eſt de certaines gens qui parviennent à une grande fortune & qui s'y ſoutiennent, ſans qu'on puiſſe remarquer en eux rien qui ne ſoit mediocre, il ne s'en faut pas étonner. Il y a un tel concert, ou une telle proportion entre leurs bonnes & leurs mauvaiſes qualitez, qu'elles ſe ſervent d'apui reciproquement, & par là elles forment un principe complet, & ſufiſant à la production de mille avantures profitables. Il en eſt de ceci comme des machines; car quelque groſſierement qu'elles ſoient faites, elles feront mieux leur jeu ſi leurs parties ſont placées, & proportionnées comme il faut, que la plus admirable machine ne feroit le ſien, ſi l'on en ôtoit quelques pieces, ou ſi l'on y en plaçoit quelques-unes qui ne correſpondiſſent pas avec les autres. Ce n'eſt pas le tout que de joindre avec la ſcience du monde celle des livres, beaucoup d'eſprit, beaucoup d'éloquence, pluſieurs

* *Vini ebibique parciſſimus... nunquam otiolus. Id. ib.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Voiez ſa* 2. *apologie contre Calvin.*

‡ *Theod. Beza in vita Calvini ad ann.* 1561. *p. m.* 381.

(o) *Voiez le livre intitulé* Strigilis Papirii Maſſonis per Matagonidem de Matagonibus, *p. m.* 269.

(p) *Tu es hermaphroditus in negotiis ſtatus ſicut fuit Balduinus in negotiis religionis. Id. ibid. pag.* 284.

(q) *Id. ib. pag.* 281.

(r) *Id. ib. pag.* 269.

(ſ) *Menage ubi ſupra p.* 158.

(t) *Cide Jus lettre b.*

EFFET des proportions, & des diſproportions entre les qualitez d'un même homme.

BAUTRU DES-MATRAS (MAURICE) premier Lieutenant de la Prevôté d'Angers en titre d'office. Ses fils & ſes petits-fils ont rendu ſon nom très-celebre, comme on le va voir.

α *La Croix du Maine pag. 209. en parle avec éloge, & dit qu'il mourut le 23. Août 1580. âgé de 40. ans.*

BAUTRU DES-MATRAS (JEAN) fils du precedent, a été Avocat au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs; car Antoine Loiſel dans ſon Dialogue des Avocats a parlé de lui en cette maniere; *Bautru voloit d'une plus grande aile qu'eux tous; je ne dirai point qu'il fuſt plus docte qu'aucun d'eux, mais il avoit la langue mieux pendue, & s'il le faut dire, plus Angevine* β. Guillaume, & René BAUTRU DES-MATRAS étoient ſes freres. Guillaume, Conſeiller au grand Conſeil, & grand Raporteur de France γ, a été pere du fameux Mr. Bautru de l'Academie Françoiſe, duquel nous parlerons bientôt. René, Aſſeſſeur (X) au Preſidial d'Angers, & Maire d'Angers en 1604. fut pere de Charles, Chanoine d'Angers, connu ſous le nom de PRIEUR DES-MATRAS, Auteur de quelques (Y) traitez de Theologie *. Je penſe que c'eſt le même Prieur des-Matras qui a été ſi celebre par ſes (Z) bons mots, qu'il ne cedoit guere en cela à Mr. Bautru de l'Academie Françoiſe.

β *Ex Menagii notis Gallicis in vitam Petri Ærodii pag. 176.*

γ *Ex Menag. ibid.*

BAUTRU (GUILLAUME) Comte de Serrant, Conſeiller d'Etat ordinaire, Introducteur des Ambaſſadeurs, Ambaſſadeur vers l'Archiducheſſe en Flandres, & Envoié du Roi en Eſpagne, en Angleterre & en Savoie, étoit d'Angers †, fils de Guillaume Bautru Conſeiller au grand Conſeil ‡. Il a été un des beaux Eſprits du XVII. ſiecle. Il ſe faiſoit fur tout admirer par ſes (A) bons mots, & par ſes fines reparties, & l'on trouve dans les Ecrivains de ſon tems mille marques de la belle reputation où il étoit. *C'eſt un homme*, diſoit l'un ‡ d'eux, *qui met une partie de ſa philoſophie à n'admirer que très-peu de choſes, & qui depuis 50. ans a été les delices de tous les Miniſtres, de tous les Favoris, & generalement de tous les Grands du Royaume, & n'a jamais été leur flateur.* Il entra dans l'Academie Françoiſe dès le commencement de ſa fondation; il n'avoit garde d'être oublié, étant auſſi connu qu'il l'étoit du Cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un Maître des Comptes de Paris, ne fut pas (B) le plus heureux de ce monde. (Belle matiere de lieux communs & de reflexions.) Il en vint un fils, ſavoir

† *Hiſt. de l'Academ. Françoiſe pag. 347. édit. 1672.*

‡ *Menage Remarq. ſur la vie de Guill. Menage, pag. 376.*

‡ *Coſtar, 1. vol. de lettr. pag. 120.*

autres dons éclatans: ſi d'ailleurs vous êtes bruſque, capricieux, indiſcret, pareſſeux, timide, intereſſé, ſujet à de baſſes jalouſies, preſomptueux, incapable de ſuivre une affaire qui traine en longueur, inconſtant, plus propre à commencer cent nouveaux projets, qu'à reſiſter au degoût de manier quelque tems la même afaire; ſi, dis-je, vous êtes frapé à tels & ſemblables coins, & que vos grandes qualitez ne vous faſſent point faire fortune, ne vous en prenez pas à l'injuſtice du ſort, à l'iniquité du ſiecle, à la malignité de vôtre prochain: prenez vous en à vous-même; attribuez en la cauſe aux diſproportions des qualitez que vous avez eues en partage. Je compte François Baudoüin parmi ceux que l'on peut apoſtropher de la ſorte. Notez qu'entre les perſonnes de cette trempe quelques-uns ſe font juſtice: ils conoiſſent le mêlange qui rend inutiles leurs beaux talens, & s'ils murmurent, ce n'eſt pas contre leur prochain, c'eſt contre leur propre temperament, c'eſt contre la nature qui a mis des contrepoids à tout ce qu'elle leur avoit donné de plus propre pour une grande élevation. Au reſte je ne pretens point enfermer dans cette hypotheſe mille & mille cas particuliers, où les cauſes de la mauvaiſe & de la bonne fortune ſont tout-à-fait externes, c'eſt-à-dire, que ceux qui avec des qualitez fort capables de les élever, ſont demeurez dans l'obſcurité, n'ont eu aucune occaſion favorable, & que ceux qui ſans nul merite ſont montez bien haut, ſe ſont trouvez dans un tourbillon de circonſtances ſi actif, qu'ils n'ont eu aucun beſoin de le ſeconder, & que leur incapacité ne lui ſervoit point d'obſtacle. Mais ſouvenez vous que Baudoüin n'a point manque d'occaſions: il a eté mis ſouvent ſur les voies.

(X) *Aſſeſſeur au Preſidial d'Angers.*] C'eſt de lui ſans doute que Daubigne parle au ſujet d'une pretenduë (a) poſſedée. Elle a *deux diables*, dit-il (b), *l'un nommé Belzebul, l'autre Aſtarot. Le premier eſt un rude Diable, fort ennemi des Huguenots qui frappe tout le monde, & eût frappé Monſieur Matras d'Angers s'il n'eût pris un baton en lui diſant, Belzebul Maître mouche, ſi vous vous jouëz à moi je vous baſtrai en Diable . . . . Le Clergé d'Angers voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinez premierement par l'Egliſe; un des Juges de la ville dit qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces eſprits commença à les tatiner, Matras à dire du Grec.* Voiez la remarque B de l'article *Grandier*.

(a) *Marthe Broſſier, de Romorantin, en 1599.*

(b) *Confeſſ. Cathol. de Sancy, liv. 2. chap. 6. p. m. 352.*

(Y) *Auteur de quelques traitez.*] Voici ce que Mr. Menard en (c) dit dans ſa liſte des Ecrivains Angevins. *Carolus Bautru, Presbyter, Doctor Theologus, & Profeſſor, Eccleſiæ Mauricianæ Andegavenſis Canonicus, maximi ingenii ſcientiarumque doctrinæ excellens, familiaque inter clariſſimas præcipua. Scripſit de ſanctiſſimo Euchariſtiæ Sacramento tractationem, brevi publicandam, quam vidimus. Interea typis expoſuit diſputationem ad articulum quartum quæſtionis 76. tertiæ partis Summæ Theologicæ Sancti Thomæ, utrum tota quantitas dimenſiva corporis Chriſti ſit in hoc ſacramento. Andegavi apud Antonium Hernault 1638.*

(c) *Apud Menag. remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, pag. 177.*

(Z) *Si celebre par ſes bons mots.*] Mr. Couſin (d) remarque que la memoire *fourniſſoit* à Mr. Menage *quantité de bons mots qu'il avoit apris dans ſa jeuneſſe, & dont les meilleurs étoient de Mr. le Prieur Bautru des Matras.* Cela montre qu'au jugement de Mr. Couſin, le Prieur Bautru eſt un ſujet a citer preferablement à l'autre Bautru en matiere de bons mots; car il ne pouvoit pas ignorer que Mr. Menage n'eût apris ceux de Bautru le ſeculier, tout de même que ceux de Bautru l'Eccleſiaſtique. Le *Menagiana* nous fait voir que Mr. Menage avoit profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(d) *Journal des Savans du 11. Août 1692. pag. m. 544.*

(A) *Par ſes bons mots.*] Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le Poëte St. Amant prit pour ſe moquer de ceux qui aimoient les turlupinades & les pointes:

Si (e) vous oiez une équivoque
Vous jettez d'aiſe votre toque,
Et prenez ſon ſens malautru
Pour un des beaux mots de Bautru.

(e) *St. Amant dans le poëme intitulé* le Poëte crotté *p. m. 228.*

Le *Menagiana* me fourniroit de fortes preuves ſi j'en avois beſoin: on y trouve à tout moment Mr. de Bautru, & l'on eſt averti dans la preface, qu'*outre les bons mots de Mr. Menage on en trouvera encore* d'autres, *& particulierement ceux du fameux Mr. de Bautru qu'il ſavoit parfaitement bien, puis qu'il avoit été ſi fort ſon ami, & qu'il l'avoit vu & frequenté ſi familierement.* La lettre de Coſtar que j'ai citée (f) contient pluſieurs choſes capables de faire conoître le genie de Mr. de Bautru. Il avoit (g) l'Inſpection ſur la Gazette, & c'eſt à lui que l'Avis (h) du Gazetier de Cologne impute ce qu'il y avoit de trop favorable pour le Cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(f) *C'eſt la 50. du 1. volume.*

(g) *Menagiana pag. 328. à la 1. édition de Hollande.*

(B) *Son mariage . . . . ne fut pas le plus heureux de ce monde. Belle matiere de lieux communs.*] Puis qu'on a imprimé à Paris avec privilege ce que je vais dire, je puis ſans doute le publier en Hollande, ſans crainte d'en être blâmé par les perſonnes judicieuſes. „ Mr. de S . . . . (i) étoit fils de Mr. de Bautru; & „ quoi qu'ils demeuraſſent enſemble où demeure pre„ ſentement Mr. de Seignelay, neanmoins ni l'un ni „ l'autre ne ſe reconnoiſſoient pour pere ou pour fils. „ Mr. de Bautru diſoit qu'il reconnoîtroit Mr. de S. „ . . . . . pour ſon fils, pourveu qu'il fût honnête „ homme: peut-être avoit-il quelque raiſon de douter „ qu'il le fût. Les ſoupçons violens qu'il avoit de l'in„ fidelité de la mere l'avoient pouſſé à la pourſuivre „ en juſtice, & à en demander la vengeance. En ef„ fet, il fit prendre ſon valet, qu'il accuſa d'avoir eu „ quelque intelligence avec ſa femme, & le fit con„ damner à être pendu par ſon premier Jugement. Le „ valet en appella, & fut condamné aux galeres ſeu„ lement, parce qu'il expoſa que Monſr. Bautru s'é„ toit

(h) *Imprimé en 1647. Voiez y la page 39. 45.*

(i) *Dans la premiere édition de Paris on a mis tout du long* Serrant.

Digitized by Google

ſavoir Guillaume BAUTRU, Comte de Serrant, Chancelier du Duc d'Orleans, & mari de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand Seigneur de la Baſiniere, & Treſorier de l'Epargne. De ce mariage ſortirent deux filles, Marguerite, & Marie Magdelaine. La premiere a été mariée au Marquis de Vaubrun, ſon oncle, à la mode de Bretagne, comme il ſera dit ci-deſſous; la ſeconde a été mariée avec Edoüard François Colbert Comte de Maulevrier, Lieutenant General dans les armées de France, & frere de Mr. Colbert. J'aprens du *Menagiana* que le grand-pere de ces deux Dames mourut * à l'âge d'environ 77. ans, & à proprement (C) parler ſans confeſſion.

* *Ce fut l'an 1665.*

(a) *Je n'entens point cela, car il faudroit ce me ſemble afin que cela eût du ſens, que cette Dame eût été apellée* Mademoiſelle ou Madame de Nogent *lors qu'elle épouſa Mr. de Bautru. Or cela n'a nulle aparence; car Mr. de Bautru avoit un frere qui ſe nommoit Mr. de Nogent, ce qui montre que cette Terre n'étoit point entrée dans leur famille par le mariage de Mr. de Bautru.*

(b) *On a raccommodé cet endroit dans la 2. édition. Il n'étoit point intelligible dans la 1. mais depuis que le nom de cette Dame a été écrit ſelon la prononciation Italienne, on voit pourquoi elle ne le vouloit pas porter. On étoit alors au tems des pointes, & on parvoit la perſecuter de mille eſtocades par alluſion au mot trou.*

(c) *Lucret. lib. 3. ſub fin. Voïez Bernier, Abregé de Gaſſendi tom. 7. pag. 27. édit. 1684.*

(d) *Voïez ſes obſervations ſur Malherbe, pag. 521.*

„ toit fait juſtice lui-même, & l'avoit cruellement mal-„ traité. Cette affaire ayant fait beaucoup d'éclat, „ Mr. de Bautru ſe mit ſur le pied d'en rire comme „ les autres; auſſi diſoit-il quelquefois: Si les Bautrus „ ſont cocus, ils ne ſont pas des ſots. Sa femme „ voulut toûjours être appellée Madame de Nogent „ (a) nonobſtant ſon mariage, diſant qu'elle ne vou-„ loit pas être appellée Mad. *Bautrou* (b) par la Rei-„ ne Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine „ à bien prononcer le François. „ Voilà ce qu'on trouve dans la ſeconde édition du *Menagiana*.

Si l'eſprit pouvoit garantir de cette diſgrace de front que tant de gens apprehendent, & que tant de gens nomment une bagatelle, Mr. de Bautru en auroit été exemt; mais ni l'eſprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes n'en garantiſſent pas. Cette diſgrace ou cette honte bourgeoiſe a quelque choſe de commun avec la mort, *Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre*, &c. mais d'ailleurs les differences ſont grandes; la mort n'épargne aucune tête couronnée, & il y a par tout des Reines très-vertueuſes. Malgré ces differences, voilà deux choſes que le même lieu commun de conſolation doit faire ſouffrir patiemment à une infinité de perſonnes. Un Poëte Philoſophe a tâché fort noblement d'inſpirer de l'indifference pour la mort par cette raiſon; les bons Rois, les plus redoutables Monarques, les grans foudres de guerre, les plus beaux genies, les inventeurs des arts, les Philoſophes les plus ſubtils ſont morts, & vous miſerable petit particulier qui croupiſſez dans l'eſclavage de mille baſſes paſſions vous ferez le renchéri, & vous oſerez vous plaindre de ce que la mort ne vous épargnera pas?

Lumina ſis oculis etiam bonus Anen' reliquit
Qui melior multis quam tu fuit, improbe, rebus.
Inde alii multi reges, rerumque potentes
Occiderunt magnis qui gentibus imperitarunt.
Ille quoque ipſe, viam qui quondam per mare magnum
Stravit, utque dedit legionibus ire per altum,
\- - - - - - - - -
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiades belli fulmen, Carthaginis horror
Oſſa dedit terra proinde ac famul infimus eſſet.
Adde repertores doctrinarum atque leporum,
Adde Heliconiadum comites, quorum unus Homerus
Sceptra potitus eadem aliis ſopitu' quiete eſt.
\- - - - - - - - -
Ipſe Epicurus obit decurſo lumine vitæ,
Qui genus humanum ingenio ſuperavit, & omnis
Præſtrinxit ſtellas exortus uti ætherius ſol.
Tu vero dubitabis & indignabere obire
Mortua quæ vita eſt prope jam vivo, atque videnti,
Qui ſomno partem, &c. (c)

Diſons de même aux petits particuliers qui ſe chagrinent des amourettes de leurs femmes, vous vous fâchez d'une choſe dont les plus puiſſans Monarques, les plus grans guerriers, les plus beaux Eſprits, les plus ſavans & les plus zélez Docteurs ne ſont pas exemts. C'eſt bien à vous à faire les delicats; aprenez par ces grans exemples à ſuporter patiemment vôtre infortune.

Permettez moi de dire en paſſant que nôtre Malherbe s'eſt ſervi de la penſée de Lucrece dans l'épitaphe d'un Prince.

Je ſuis poudre toutes fois,
Tous la Parque a fait ſes loix
Egales & neceſſaires,
Rien ne m'en a ſu parer:
Apprenez mes vulgaires,
A mourir ſans murmurer.

Mr. Menage ſur cet endroit de Malherbe raporte l'épitaphe de Marguerite d'Autriche dont la concluſion eſt,

At vos plebejo geniti de ſanguine, quando
Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec ullis
Parcere nummibus, patientius ite ſub umbras.

Jean Second eſt l'Auteur de cette épitaphe. Mr. Menage (d) a parodié les vers de Malherbe au ſujet d'un poëme épique.

NOTONS auſſi en paſſant que l'on s'eſt ſervi d'une ſemblable moralité pour aprendre à tous les hommes qu'ils ne doivent pas ſe plaindre d'être ſujets à la mort. Les plus grandes villes periſſent, leur a-t-on repreſenté, & nous ſommes aſſez hardis pour trouver étrange que l'homme meure: (e) *Ex Aſia rediens, cum ab Ægina Megaram verſus navigarem cœpi regiones circumcirca proſpicere. Poſt me tras Ægina, ante Megara, dextra Piræus, ſiniſtra Corinthus: quæ oppida quondam tempore florentiſſima fuerunt, nunc proſtrata & diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum ſic cogitare: Hem, nos hominuculi indignamur, ſi quis noſtrum interiit, aut occiſus eſt, quorum vita breviori eſſe debet, cum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant?* Le Taſſe a fort bien copié cette penſée:

Giace (g) l'alta Cartago; à pena i ſegni
De l'altre ſue ruine il lido ſerba:
Muoiono le città; muoiono i regni.
Cuopre i faſti, e le pompe arena ed herba;
E l'huom d'eſſer mortal par che ſi ſdegni:
O noſtra mente cupida e ſuperba!

Conſultez l'Entretien 30. de Balzac, vous y trouverez en vers Latins une belle imitation de cette penſée, mais vous n'y trouverez pas ces paroles de Rutilius:

Non (h) indignemur mortalia corpora ſolvi,
Cernimus exemplis oppida poſſe mori.

Ni ces vers d'Auſone:

Miremur (i) periiſſe homines? monumenta fatiſcunt,
Mors etiam ſaxis marmoribuſque venit.

Scarron qui donnoit un air burleſque à toutes choſes, n'a pas épargné celle-ci. Voiez le fameux ſonnet qui commence par

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, dont la vaine ſtructure,

Et dont les ſix derniers vers ſont:

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la pluſpart vous êtes demolis.
Il n'eſt point de ciment que le tems ne diſſoude:
Si vos marbres ſi durs ont ſenti ſon pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un mechant pourpoint noir
Qui m'a duré deux ans ſoit percé par le coude?

N'oublions pas les petits Auteurs: ils doivent & moi tout le premier faire quelque uſage de cette moralité. Les fautes qui leur échapent peuvent devenir venielles par la raiſon que les Ecrivains les plus illuſtres, & les plus ſavans, les Scaligers & les Saumaiſes ont fait beaucoup de bevuës. Si de tels Auteurs ſe ſont trompez fort ſouvent, ne doit-on pas ſe conſoler de ſes mepriſes quand on eſt d'un rang vulgaire dans la Republique des lettres? Ils doivent faire à l'égard des autres Auteurs, ce que fit Carthage à l'égard des autres peuples. (k) *Poſt Carthaginem victi neminem puduit*: perſonne n'eut honte d'être vaincu après que Carthage eut été vaincuë. C'eſt ce que je diſois dans le projet (l) de ce Dictionaire. Notez que l'on ne doit pas pretendre que je ruïne ici ce que je diſois en cet endroit-là, & que j'avois étalé plus amplement en un (m) autre endroit, que les grans Auteurs ſont les plus ſujets à faire des fautes. Cela eſt très-vrai à certains égards, & neanmoins leurs mepriſes peuvent ſervir de conſolation & d'excuſe aux Ecrivains du tiers Etat. Mais il n'en faut pas abuſer; il faut tendre le plus qu'on peut à la perfection.

(e) *Servius Sulpicius epiſt. ad Ciceronem. C'eſt la 5. du 4. livre ad familiares p. m. 193. 194.*

(g) *Jeruſalem du Taſſe chant 15.*

(h) *Rutilius Numatianus Itiner. lib. 1. v. 413.*

(i) *Auſonius epigr. 35. pag. m. 30.*

(k) *Florus lib. 2. cap. 7.*

(l) *Vers la fin du paragraphe I I.*

(m) *Dans les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 24. & ſuiv.*

(C) *Et à proprement parler ſans confeſſion.*] Ma preuve ſe trouve au *Menagiana*: (n) „ Mr. de Bautru „ avoit environ ſoixante & dix-ſept ans lors qu'il „ mourut. Il venoit me voir fort ſouvent, deux ou „ trois ans avant ſa mort aux jours de la Mercuriale. „ J'étois chez un de mes amis, lors qu'on me vint di-„ re qu'il étoit tombé en apoplexie. Je coutus pour „ le voir; mais il avoit déjà perdu connoiſſance. Ce „ fut le P. d'Harrouys qui fut appellé pour le confeſ-„ ſer. Lors qu'on lui eut dit le ſujet pourquoi il étoit „ venu: Je ne vous connois pas, & vous ne me con-„ noiſſez pas auſſi, mon Pere, lui dit-il d'une parole „ fort embaraſſée: cependant il faut que je vous diſe „ ce que j'ai fait de plus ſecret. Je le vis mourir. „ Ainſi, ce que l'on dit qu'il me cita, n'eſt point ve-„ ritable. Il mourut, pour ainſi dire, ſans parler, & „ même ſans confeſſion. Il ſe confeſſa bien, ſi l'on „ veut que la confeſſion ſe faſſe par interprete. Com-„ me

(n) *Pag. 104. de la 2. édition de Hollande.*

confeſſion. Il avoit été (D) peu devot, & très-ſenſible aux injures (E) conjugales à certains égards.

BAUTRU (Nicolas) frere du precedent, & Capitaine de la Porte, a été connu ſous le nom de Comte (A) de Nogent. De ſon mariage avec Marie Coulon, ſœur de Jean Coulon Conſeiller au Parlement de Paris, ſont ſortis cinq enfans; 1. *Armand* Bautru Comte de Nogent, Capitaine de la Porte, Lieutenant de Roi d'Auvergne, Maître de la Garderobbe, & Marechal de Camp, lequel fut tué en 1672. (B) comme il paſſoit le Rhin à cheval & à la nage. Son corps fut trouvé quinze jours après dans le Rhin à trois lieuës au deſſous de Tolhuis, où le paſſage ſe fit. Ce Comte avoit épouſé Diane Charlote de Caumont de Lauſun, ſœur du Marquis de Lauſun, qui a été Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Berri, & a eu l'honneur d'être accordé avec Mademoiſelle de Mompenſier, fille de Gaſton de France Duc d'Orleans, & petite-fille de Henri le Grand. 2. *Nicolas* Bautru Marquis de Vaubrun (C), Lieutenant General des armées du Roi, & Gouverneur de Philippeville. Il épouſa Marguerite * Bautru, qui étoit ſa niece, à la mode de Bretagne, & fut tué en 1675. à la bataille qui ſe donna au delà du Rhin, peu de jours après la mort du Marechal de Turenne. 3. *Louis* Bautru, apellé le Chevalier de Nogent, Meſtre de Camp de Cavalerie. 4. *Marie* Bautru, femme de René de Rambures, Marquis de Rambures: de ce mariage ſortit un fils en la perſonne duquel la Maiſon des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. 5. *Charlote* Bautru, femme de Nicolas d'Argouge Marquis de Rannes, Cornette des Chevaux legers de la Garde, & Colonel General des Dragons de France †. Il fut tué en Allemagne au mois de Juillet ‡ 1678. Il étoit Lieutenant General. Sa veuve ‖ s'eſt remariée à Jean Batiſte Armand de Rohan Prince de Montauban, fils de Charles de Rohan Duc de Mombazon.

* *Petite-fille de Mr. Bautru le bel Eſprit.*

† *Cet article a été tiré de Mr. Menage, Remarques ſur la vie de Guillaume Menage pag. 377.*

‡ *Merc. Galant.*

‖ *Menage ib. p. 506.*

BEAU-

(a) *Menagiana, pag. 105.*

(b) *C'eſt-à-dire* Serrant *comme dans la 1. édition, pag. 59.*

(c) *Menagiana, pag. 97. de la 1. édition.*

(d) *Ibid.*

(e) *Menagiana, pag. 104.*

(f) *Voiez ci-deſſus pag. 96. remarque B.*

(g) *Menagiana, pag. 200. de la 1. édit.*

(h) *On a été ces paroles dans la 2. édition pag. 105. ſans dire de qui eſt ce Latin. Il eſt de Quintilien* Inſtitut. Orator. l. 6. cap. 1.

(i) *Pag. 41. de la 2. édition.*

(k) *Menagiana, pag. 345.*

(l) *Dans la 1. édition on a dit cela de Mr. de Bautru, frere aîné du Comte de Nogent. Il eſt vrai qu'au lieu de dire que cela contribua beaucoup à ſa mort, on dit ſeulement qu'il en eut un fâcheux chagrin. Il auroit été à ſouhaiter que Mr. Menage eût pu corriger lui-même le* Menagiana.

(m) *Mercure Galant, de 1672. tom. 3.*

(n) *C'eſt la 47. voiez auſſi la 58.*

„ me il balbutioit, un laquais expliquoit au Confeſ„ ſeur ce que le maître vouloit dire. Je laiſſe à pen„ ſer quelle confeſſion c'étoit-là. „ Si l'on demande pourquoi ſon Confeſſeur ordinaire ne fut point apellé, il faudra peut être repondre, *c'eſt parce qu'il n'en avoit point.* Il étoit aparemment de ceux qui ſe conduiſent à l'égard du Sacrement de Penitence, comme envers celui de l'Extrême-Onction, ils les renvoient tous deux au lit de la mort.

(D) *Il avoit été peu devot.*] C'eſt ce que l'on peut inferer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avoit nulle conoiſſance entre lui & le Confeſſeur qui le prepara à la mort. Mais que veut-on de plus exprès que le temoignage de Mr. ſon fils? „(a) Après la mort de „ Mr. de Bautru, quand on voulut vendre ſa maiſon, „ il ſe trouva que la Chapelle étoit en deſordre & en „ ruine. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mr. de (b) „ S... Mr. de Bautru ſe ſoucioit auſſi peu de ſa Cha„ pelle, qu'il avoit ſoin de ſa cuiſine & de ſa Biblio„ theque. „ S'il gardoit quelques aparences ce n'étoit que pour le *decorum:* à peine ſe laiſſoit-il effleurer par les exercices de Religion: *Etant allé (c) faire une retraite à St. Lazare, on lui donna à mediter ſur l'endroit de la paſſion qu'il croiroit le devoir le plus toucher, il s'attacha fixement aux trois dez*, c'eſt-à-dire à l'endroit où il eſt dit que les ſoldats jetterent le ſort ſur les habits de nôtre Seigneur. *Il aimoit fort le jeu (d).*

(E) *Très-ſenſible aux injures conjugales à certains égards.*] Voiez dans la remarque B le procés qu'il intenta à ſa femme, & la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'eſt-ce pas être bien ſenſible à la diſgrace du front? Mais d'ailleurs il prit bientôt le parti de s'en moquer & d'en rire comme les autres: il diſoit quelquefois, *Si les Bautrus ſont cocus ils ne ſont pas des ſots (e).* C'étoit le plus fin expedient (f) qu'il pouvoit choiſir; car ſi un railleur comme lui eût fait le rétif, le morne, le ſerieux ſur cette avanture domeſtique, on auroit trop ri à ſes depens. Et après tout il en pouvoit plaiſanter tout à ſon aiſe, puis qu'il n'avoit pas toleré la faute: il n'y a que le cocuage volontaire que l'on puiſſe juſtement reprocher, ſoit dans le ſerieux ſoit en raillerie. *Il eſt ſurprenant*, dit Mr. Menage (g), *que pendant 40. ou 50. ans Mr. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ſes railleries & de ſes bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choſes à dire contre lui.* Riſum fecit ſed ridiculus fuit. *Je ne (h) ſai où j'ai lu cela: la hardieſſe l'emporte ſur beaucoup de choſes.*

(A) *De Comte de Nogent.*] Ce Comte a été l'un des patrons de Sorbiere, comme il paroit par la 20. lettre de cet Auteur, où il le prie de faire valoir l'Eloge qu'il avoit fait du Cardinal Mazarin. Cela paroit encore mieux par la lettre 81. où il le remercie de l'argent dont ſon Eminence l'avoit gratifié. Je cite ces lettres, afin que ceux qui deſirent conoître les gens par des temoignages publics ſatisfaſſent leur curioſité. Ils peuvent voir auſſi la lettre 47. Le *Menagiana* contient des choſes curieuſes qui concernent Mr. le Comte de Nogent. Il (i) „ arriva à Paris „ n'ayant que huit cens livres de rente, & il en avoit „ cent quatre-vingt mille lors qu'il mourut. Le pre„ mier jour qu'il parut à la Cour, il porta le Roi ſur „ ſes épaules pour le paſſer par un endroit où il y avoit „ de l'eau. C'étoit aux Tuilleries. Monſieur de No„ gent étoit un homme admirable pour remettre les „ converſations languiſſantes. Un jour étant au Cer„ cle de la Reine Mere Anne d'Autriche, & voyant „ que la converſation étoit ceſſée, & qu'il y avoit de„ ja quelque tems que ni la Reine, ni les Dames, par„ mi leſquelles Madame de Guimené étoit, ne di„ ſoient mot: n'eſt-ce pas, Madame, dit-il inter„ rompant le ſilence, & s'adreſſant à la Reine, une „ grande bizarrerie de la nature, que Madame de Gui„ mené & moi ſoyons nez un même jour, & à un „ quart d'heure l'un de l'autre, & cependant qu'elle „ ſoit ſi blanche, & moi ſi noir. „ Ceux qui ont l'adreſſe qu'il avoit de *remettre les converſations languiſſantes*, ſont d'un grand ſecours dans le monde; car puis qu'aux cercles mêmes des Reines de France, on tombe dans une eſpece d'aſſoupiſſement qui n'eſt gueres moins fâcheux à la compagnie, que le calme & la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres aſſemblées ſont ſujettes à ces ſortes de defaillances. Quel plaiſir donc n'eſt-ce pas qu'il s'y rencontre quelcun qui ſoit toûjours prêt à rejetter une bale, afin qu'on ne puiſſe pas dire comme ces Dames du Menagiana, *il pleut ici de l'ennui à verſer?* Mais je m'étonne que le Comte de Nogent doüé de cette vertu, ait été auſſi foible que Mr. Menage le repreſente contre les attaques de l'Angeli. „ Un (k) „ jour au diner du Roi, l'Angeli dit à Monſieur (l) „ le Comte de Nogent, couvrons-nous, cela eſt ſans „ conſequence pour nous. Monſieur le Comte de „ Nogent en eut un tel chagrin que cela ne contribua „ pas peu à le faire mourir. „

(B) *Fut tué en 1672. comme il paſſoit le Rhin.*] Les Nouvelliſtes (m) de ce tems-là firent ſavoir au public, que *ceux qui croyoient que* ce Comte *avoit été noyé ſans avoir été bleſſé, & que ſon cheval avoit été cauſe de ſa mort*, ſe trompoient, puis qu'après avoir trouvé ſon corps, on *reconut qu'il avoit été tué d'un coup de mouſquet à la tête.* Ils firent ſavoir auſſi que ſon corps *fut inhumé dans la grande Egliſe de Zevenart.* Le Marquis de Biron epouſa en 1686. une fille de ce Comte de Nogent.

(C) *Marquis de Vaubrun.*] C'eſt celui de toute la famille qui paroit avoir eu la plus grande liaiſon avec Sorbiere. Les lettres imprimées de cet Auteur en font foi, comme auſſi ſa Relation d'un voiage d'Angleterre. Par la lettre qu'il lui (n) écrivit le 8. d'Août 1657. on aprend que ce Marquis étoit Meſtre de Camp General des Carabins de France, & d'une valeur extraordinaire, mais que cela ne l'empêchoit pas d'aimer les bons livres; *J'attens*, lui dit-il, *le bonheur de vous revoir l'hyver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai ſi ſouvent trouvé ſur votre Tacite, tandis que les autres Courtiſans que je venois de quitter employoient la matinée à poudrer leurs cheveux, & à nouer des rubans.* C'étoit un Officier de guerre fort actif: les diſputes qu'il eut avec le Comte de Lorge après la mort du Marechal de Turenne, penſerent être funeſtes aux François.

Digitized by Google

BEAUCAIRE DE PEGUILON (François) en Latin *Belcarius Peguilo*, Evêque de Mets, a été un fort habile homme dans le (A) XVI. ſiecle. Il ſortoit d'une des plus anciennes Maiſons du Bourbonnois, & il fut un des premiers Gentilshommes de ſa nation qui s'attacherent ſolidement à l'étude des belles lettres. Le progrés qu'il y fit obligea Claude de Lorraine premier Duc de Guiſe, à le choiſir pour precepteur du Cardinal de Lorraine ſon ſecond fils. Beaucaire s'aquita ſi heureuſement de cet emploi, qu'il en reçut de la Cour de France des aplaudiſſemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome, & y eut des conferences avec Paul Jove, Evêque de Nocere, qui ne l'empêcherent pas depuis de refuter les égaremens hiſtoriques de ce Prelat. A ſon retour d'Italie le Cardinal de Lorraine lui procura (B) l'Evêché de Mets: il le mena enſuite au Concile, & ce fut devant cette celebre aſſemblée que Beaucaire (C) prononça la harangue qui ſe trouve au bout de ſon 30. livre *: car il faut ſavoir qu'il écrivit en Latin une Hiſtoire de ſon tems qui eſt eſtimée. Il commença d'y travailler, lors qu'en 1568. il (D) eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louïs de Lorraine, & ſe fut retiré dans ſon chateau de la Chrete en Bourbonnois. Il la conduiſit depuis l'année 1462. juſques en l'année 1567. & ceſſa d'y travailler l'an 1588. Il étoit alors dans ſa 75. année β; car il nâquit γ le quinziéme Avril 1514. Il avoit deſſein δ de continuer, mais apparemment les incommoditez de la vieilleſſe ne le lui permirent pas. Il n'eut point (E) deſſein de publier cet Ouvrage; il craignoit d'avoir dit des veritez qui pourroient faire de dangereux ennemis. Ce fut † Philippe Dinet Sieur de Saint Romain, qui aiant trouvé cette Hiſtoire dans la Bibliotheque de l'Auteur au chateau de la Chrete, ‡ la fit imprimer à Lion l'an 1625. On dit que ↓ Beaucaire mourut le 14. de Fevrier 1591. C'étoit un homme fort propre (F) à dreſſer les deciſions d'un Concile; car il ſavoit ſi bien menager les termes, que tous les diſputans que l'on

* *Tiré de la Preface du Louis XI. de Varillas.*

β *Belcarius in fine lib.* 30.

γ *Id. in Prafat. hiſtor.*

δ *Id. in fine lib.* 30.

† *Il avoit été Gouverneur du Duc de Longueville, & puis fon Envoié en Suiſſe diverſes fois.*

‡ *Dans l'avertiſſement du Libraire.*

↓ *Spondanus ad ann.* 1566. n. 34.

(A) *Dans le XVI. ſiecle.*] Konig le fait vivre l'an 1625. *Res Gallicas*, dit-il, *anno* 1625. *in literas redegit.* C'eſt un menſonge. Son Hiſtoire à la verité fut imprimée à Lion l'an 1625. mais il y avoit long tems qu'elle étoit faite. Les Bibliographes tombent ſouvent dans la faute que je viens de remarquer.

(B) *Lui procura l'Evêché de Mets.*] Quelques-uns diſent qu'il n'étoit qu'un *Cuſtodinus*, & que le Cardinal de Lorraine ne lui confera cette Prelature que quant au titre. On ne ſera pas fâché de trouver ici tout ce que Theodore de Beze a conté ſur ce ſujet. *En ce* (a) *meſme tems*, dit-il (b), *Charles de Lorraine Cardinal & Eveſque de Mets, le plus grand ennemi qu'eut la religion, ſe demit de l'Eveſché de Mets, de quoi ceux de la religion ſe reſiouiſſoient grandement. Mais comme il n'eſtoit aucunement vraiſemblable qu'un tel homme eſtant des plus ambitieux & avaricieux de ſon eſtat qui fuſt au monde, quittaſt volontairement un ſi gros morceau, il ſe trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre choſe ſinon reſigner ſon titre d'Eveſque, comme faiſant conſcience de tenir tant de croſſes en ſes mains, & cependant s'eſtoit reſervé tout le temporel. Ceſt Eveſque titulaire ſe nommoit Peguillon, l'un de ſes prothonotaires, homme de quelques lettres, mais mal verſé en Theologie, lequel accompagné de deux autres Eveſques, à ſavoir de Tholoſe & de Verdun tous deux de meſme eſtoffe que lui, vens à Mets eſtonna quelque peu ceux de la religion, eſtimans qu'ils fuſſent venus comme inquiſiteurs avec quelque grand pouvoir de les perſecuter, qui fut cauſe que pluſieurs s'abſenterent de la ville. Mais Dieu detourna cette tempeſte, & ſe contenta Peguillon de faire un petit livre en Latin touchant la ſanctification & le Bateſme des petits enfans, auquel il fut bien-toſt apres reſpondu: & par ainſi ceux qui s'eſtoient abſentez retirerent ſans qu'on leur diſt mot. Mais ces Eveſques en rapporterent un ſobriquet qui leur fut donné par ceux de leur religion meſmes, qui les ſurnommerent Eveſques de Careſme-prenans, pource (diſoient-ils) qu'ils eſtoient maigres comme Careſme, n'ayans qu'une petite penſion aſſignée ſur l'Eveſché dont ils avoient le titre, mais le Cardinal eſtoit le prenant.* Voiez ci-deſſous la remarque D.

(a) *C'eſt-à-dire environ l'an* 1556.

(b) *Beze, Hiſtoire Eccleſiaſt. l.* 16. *pag. m.* 439.

(C) *Qu'il prononça la harangue.*] Il la prononça le jour (c) que les Peres du Concile choiſirent pour rendre graces à Dieu de la bataille de Dreux. Les deux (d) Hiſtoriens de ce Concile conviennent de l'éloquence de ce Prelat; mais Pallavicin qui ne donne pas un ſi long extrait de la harangue, eſt plus prolixe que Fra-Paolo ſur les loüanges de l'Orateur, & il remarque même que Beaucaire avoit perdu ſon neveu dans cette bataille. (e) *Belcarius Epiſcopus Metenſis vir eloquentia preclarus victorum laudes celebravit magnifica oratione ad Synodum, publica felicitati gratulatus in luctu domeſtico, quippe qui Gilbertum Belcarium ſui fratris filium amiſerat in conflictu, atque hac omnia elegantiſ quam ſcripſit hiſtoria* (1) *conſignata poſteritati tradidit.*

(c) *Le* 9. *de Janvier* 1563.

(d) *Voiez le P. Paul l.* 7. *pag.* 630. *de la verſion d'Amelot, édit. d'Amſterdam* 1686.

(e) *Lib.* 19. *cap.* 10. *n.* 5.

(1) *Lib.* 30. *à num.* 6. *ad* 10.

(D) *Lors qu'en* 1568. *il eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louis de Lorraine.*] Quand le Cardinal Charles de Lorraine lui ceda cet Evêché, il ſe reſerva (f) le droit de retour ou de reverſion; mais ce ne fut point pour lui-même qu'il ſe ſervit de ce droit. L'Evêché de Mets demeura entre les mains de Beaucaire, depuis l'an 1555. juſques en (g) 1568. On a fauſſement debité dans l'avertiſſement au Lecteur à la tête de ſon Hiſtoire, qu'il avoit ſuivi à Trente le Cardinal Louis de Lorraine auquel il ceda ſa Mitre. Il eſt certain qu'il (h) la lui ceda, mais ce fut le Cardinal Charles de Lorraine qu'il ſuivit à Trente. Il étoit à Rome au mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de Mets. Je l'infere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui repreſenta les devoirs de l'Epiſcopat. *Menſe* (i) *Novembri Paulus me pontificatu Metenſi cedente Lotharingo Cardinali donavit, ac quum illi gratias agerem me mei officii admonendo, & commiſſum populum commendando, facunda in primis & ſatis prolixa oratione reſpondit, ut tam expeditam in homine ſene & in multis negotiis verſato eloquentiam admirarer.* Après ſa demiſſion il ſe retira chez lui, & s'enfonça dans l'étude. (k) *Quum . . . . poſt decimum tertium ex quo id munus ſuſcepiſſem annum, Metenſi pontificatu defunctus eſſem, eoque ceſſiſſem, & me ab hominum frequentia ſeduxeram in Chriſtianum* (l) *ſumum paratum ſeneCtuti jam dudum inter noſtros Boios ſtudiorum meorum domicilium receſſiſſem, ne omnino otioſum vita extremum tempus traducere viderer, commentarios rerum Gallicarum ſcripſi.*

(f) Regreſſum ut Romani pragmatici vocant, ſibi exceperat. *Belcarius l.* 26. *n.* 6.

(g) *Belcarius ſub fin. libri* 30.

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. l.* 27. *n.* 6. *ad ann.* 1555.

(k) *In Prafat.*

(l) *La Terre de la Chrete.*

(E) *Il n'eut point deſſein de publier cet Ouvrage.*] Il le declare lui-même. *Hos* (commentarios) *me editurum non profiteor: latebunt in Chriſtiana* (m) *noſtra bibliotheca donec tuto exire poſſint: vere nec in cujuſquam gratiam aut odium ſcripſiſſe confirmo* (n). Voilà ce qu'il dit dans ſa Preface, & voici ce qu'il dit en finiſſant: *Maturo judicio ne in multorum odia incurreremus, veritas enim odium parit, ut inquit poeta Comicus, non ſtatim edendos judicavimus.* Il eſt fort violent contre ceux de la Religion; mais ce n'eſt point à cet égard que la crainte d'offenſer pluſieurs perſonnes le fit renoncer à la lumiere publique.

(m) *De la Chrete.*

(n) *In Prafat.*

(F) *Fort propre à dreſſer les deciſions d'un Concile.*] Le P. Paul (o) raporte les embarras où les Peres du Concile ſe trouverent ſur les queſtions du mariage. „ Le premier Chapitre des abus portant le retabliſſe„ ment des bans ordonnez par Innocent III. . . . . „ fut touché & retouché pluſieurs fois . . . . mais „ toûjours avec ſi peu de ſuccés, que la derniere cor„ rection étoit toûjours la pire. Entre autres choſes „ on changea un point deja établi, qui étoit que tout „ mariage fait en preſence de trois temoins fût bon. „ Et au lieu de l'un des temoins, l'on mit que tous „ les mariages contractez ſans la preſence du Prêtre „ fuſſent nuls, ce qui rehauſſoit infiniment l'ordre „ Eccleſiaſtique. . . . . Je n'ai point trouvé dans „ mes memoires, qui fut l'Auteur de ce grand avan„ tage, ni pluſieurs autres particularitez que je n'euſſe „ pas manqué de raconter ſi je les euſſe ſuës. Cepen„ dant je ne ſaurois fruſtrer François de Beauquerre „ Evêque de Mets de la gloire qui lui eſt due, car ce „ fut lui qui voyant l'impoſſibilité de concilier des „ ſentimens ſi diferens donna à ce Degret la forme où „ il eſt, laquelle veritablement ſouffre divers ſens, „ mais qui auſſi s'accommode admirablement à la di„ verſité

(o) *Lib.* 8. *ad ann.* 1563. *pag.* 730.

Digitized by Google

l'on vouloit contenter y trouvoient leur compte. La maniere dont il opina un jour sur l'autorité Episcopale, ne plut point aux flateurs de la Cour de Rome, & l'on dit même qu'il en fut censuré par (G) le Cardinal de Lorraine, qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoie à Mr. Moreri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce *grand nombre d'Ouvrages* qu'il attribue à Beaucaire, & un (H) peu de confusion dans les titres qu'il raporte. Le Cardinal Palavicin a loué * Louis XIII. d'avoir trouvé bon qu'on lui dediât un livre, où les alliances de François I. avec les Turcs sont censurées fort librement. Ce livre est l'Histoire de France composée par nôtre Evêque de Mets. Il avoit un frere nommé Jean, qui avoit été élevé auprès du Connetable de Bourbon †, & qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, & une fille mariée (I) à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.

* *Histoire du Concile de Trente l. 5. ch. 1. n. 3.*

† *Belcarius in Præf.*

BEAU-

„ vérité des opinions. „ Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Sponde: *In quo decreto ad formam reducendo quæ probaretur & in sessione promulgaretur, cum patres valde perplexi essent, Franciscus Belcarius Episcopus Metensis vir pius doctusque & acumine ac maturitate ingenii præstans, eam composuit quæ publicè conspiceretur, ceteris comprobantibus* (a). Si quelcun m'objecte qu'un homme qui sauroit former un Decret avec tant de netteté, que tous les lecteurs y pourroient conoître que l'on y condamne cela & cela, & que l'on n'y aprouve precisément qu'une telle chose, seroit plus propre que Beaucaire à dresser les decisions d'un Concile, voici ma reponse. Je conviens qu'un tel homme seroit plus propre à cette fonction. & le seul qui y seroit propre, si les assemblées synodales pouvoient ou vouloient sacrifier à la verité & à la droiture les vues humaines, & les interêts de la prudence politique; mais comme ceux qui composent ces assemblées n'ont pas ou assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour espérer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des actes pleins d'obliquitez, & d'où les divers partis puissent remporter chacun sa piece. En tout cas on ne me sauroit nier que l'Evêque dont je parle ne fût un vaisseau d'elite pour le Pape, puis que l'on avoit pour but dans ce Concile de menager toutes les factions de l'Ecole. „ Qui n'admirera (b) la prudence de ce Concile? On nous avoue ici (c) fort ingenûment, *que sa disposition a été de mesurer tellement ses decisions, & d'en choisir & limer tellement les termes, qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux differens sentimens d'Ecole, sur lesquels les Docteurs Catholiques étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoûte qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne *pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles, par les contestations fâcheuses qui se feroient élevées entre les Theologiens, si on avoit entrepris la discussion & la censure de leurs dogmes.* & qu'il paroît que c'est un des articles sur lesquels le Pape *avoit fait instance particuliere*. n'ayant marqué son panchant pour rien de particulier, que pour le menagement des disputes des Scolastiques, afin de ne choquer aucune opinion sans necessité, & de reünir toutes les forces Catholiques contre les Sectaires. *Cela se pratique si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même par les paroles dont on a composé les definitions, que les Peres du Concile ont été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher des termes qui ne blessassent les sentimens ni des uns, ni des autres en exprimant les vertez qu'on determinoit.* Si c'étoit Fra-Paolo qui parlât ainsi, on prendroit un tel discours pour une petite Satyre de la Cour de Rome: mais c'est le Cardinal Palavicin qui le dit, & par consequent il faut bien croire que cela est vrai. „

ESPRIT du Concile de Trente.

(a) *Spondan. ad ann. 1563. n. 39.*

(b) *Ce passage est tiré des Nouvelles de la République des lettres, Fevrier 1686. art. 2. p. 127.*

(c) *C'est-à-dire dans un Livre fait par un Docteur de Sorbonne nommé Mr. Suetas, & imprimé à Paris l'an 1685. touchant la suffisance de l'attrition.*

(d) *Lib. 19. cap. 6. n. 5. pag. m. 284.*

(e) *Acta Paleotti apud Pallavicinum ib. n. 6.*

(f) *Litteræ Gualterii ad Borromæum, 7. Decembris & sequentibus 1562.*

(G) *Qu'il en fut censuré par le Cardinal de Lorraine.*] Le Cardinal Pallavicin (d) aiant raporté que cet Evêque de Mets declara, qu'il croioit que les Evêques recevoient immediatement de Dieu leur autorité, & qu'ils n'étoient pas de simples deleguez du Pape, & que la puissance du Pape n'est point illimitée, ajoûte qu'en cela il franchit les bornes, *hac in re plurimum ille cancellos transgressus est.* On soupçonna, poursuit-il, que cet Evêque & le Cardinal de Lorraine s'entendoient, & qu'ils agissoient de concert; mais le Cardinal aiant su que l'on formoit ces soupçons, declara qu'il n'avoit jamais été le disciple de Beaucaire, & le censura devant les Ambassadeurs de France & douze Evêques. *Fama erat, hunc Episcopum Lotharingi magistrum fuisse* (e): *& sanè intimam cum eo familiaritatem exercebat, atque ejus operâ nobilem illam Sedem acceperat. Unde suspicio fuit, eos concorditer se gessisse, & textum à discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis suæ claritate. Sed Cardinalis hujusce famæ conscius, Gualterio negavit* (f), *se unquam Beauqueri discipulum fuisse; cum quidem à se agnosci virum maxima litteratura, sed minimi consilii. Nec abstinuit, quin illum castigaret coram duobus Gallis Oratoribus, & duodecim Episcopis.* Ceux qui connoissent l'esprit de Cour qui étoit l'ame de toute la conduite de ce Cardinal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit, quand il eut su qu'on le rendoit responsable de l'opinion de Beaucaire. Il étoit bien homme à l'envoier sonder le gué, pour voir si l'on pourroit faire quelque chose qui plût à l'Eglise Gallicane, & puis à le desavoüer quand il voioit que la Cour de Rome s'en fâchoit. Au reste il ne seroit pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil & de conduite, comme l'on supose que ce Cardinal le declara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'etude.

(H) *Un peu de confusion dans les titres qu'il raporte.*] Il dit que Beaucaire *composa un Traité des enfans morts dans le sein de leur mere . . . & un Traité contre les Calvinistes.* C'est declarer nettement que le premier de ces deux traitez ne combat point les dogmes des Calvinistes; & cela est faux, car il est destiné à combattre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fideles sont sanctifiez dès le ventre de leur mere, & qu'ainsi quoi qu'ils meurent sans recevoir le batême, ils ne laissent pas d'être sauvez. Le passage de Theodore de Beze que j'ai raporté ci-dessus (f), nous aprend que l'on repondit à ce livre de Beaucaire. Un anonyme repliqua à cette reponse; sa replique (g) fut imprimée à Paris l'an 1567. *in* 8. avec le premier (h) traité de Beaucaire, & quelques autres. A proprement parler, les deux livres dont Mr. Moreri parle ne sont qu'un seul & même livre: il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. Mr. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567. sa dissertation contre le dogme des Calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein des meres; mais ce que j'ai raporté ci-dessus montre manifestement que ce livre avoit paru avant ce tems-là. & peu après l'installation de Beaucaire à la Cathedrale de Mets. Or il obtint cet Evêché au mois de Novembre 1555. comme je le dis dans la remarque D. Il faut donc dire que Beaucaire prepara une seconde édition de son traité, & qu'il ne la publia qu'en 1567. Il y insera des lettres interceptées à Châlons sur Marne, pendant la tenuë du Colloque de Poissi. Ces lettres étoient de Taffin & de Theodore de Beze. Taffin Ministre de Mets avoit consulté les Ministres du Colloque de Poissi, sur la question s'il faloit rebatiser les enfans batisez par une femme. On lui repondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croioient pas qu'il falût le faire, & qu'ainsi l'on avoit jugé à-propos de renvoier la discussion de ce point à l'Eglise de Geneve, & à celle de Zurich (i). Mr. Moreri debite que l'Histoire de France par Beaucaire commence à l'an 1460. & finit à l'an 1580. Mais s'il avoit consulté les Auteurs qu'il cite, il (k) auroit apris de Mr. de Sponde qu'elle commence à l'an 1462. & finit à l'an 1566. que l'Auteur promettoit bien de continuer, si Dieu lui donnoit assez de vie pour cela, mais qu'il n'a rien paru qui fût l'effet de cette promesse, quoi qu'on n'ait publié l'Ouvrage qu'environ 40. ans après que Beaucaire l'eut achevé. Le catalogue d'Oxfort fait la même faute que Mr. Moreri: je ne m'en étonne point, puis que la preface du Libraire contient cette erreur.

(I) *Et une fille mariée à Sebastien de Luxembourg.*] Beaucaire (l) parle de ce mariage, & dit que ce fut la Reine Marie Stuart femme de François II. qui le procura à sa niece qu'elle aimoit beaucoup. Mr. le Laboureur confirme cela. *Sebastien de Luxembourg*, dit-il (m), *se maria moitié par inclination, moitié sur l'esperance qu'il eut des bonnes graces, & de la faveur de la Reine Marie Stuart, à* Françoise (n) de BEAUCAIRE *fille de Jean S. de Peguillon, & fille d'honneur de cette Reine qui l'aimoit infiniment pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle*

(g) *Elle a pour titre,* Anonymi Antapologia contra Apologiam Metensium ministrorum nomine scriptam, pro evertione sanctificationis Calvinianæ.

(b) *Il a pour titre,* Contra Calvinianorum dogma de sanctificatione infantium in uteris matrum.

(i) *Claude de Saintes, reponse à l'apologie de Theodore de Beze apud Prateolum elench. hæref. pag. 97. 98.*

(k) *Ad ann. 1566. n. 34.*

(l) *Histor. l. 28. n. 37.*

(m) *Addit. à Castelnau t. 2. pag. 829. 830.*

(n) *Son oncle qui le devoit bien savoir la nomme Marie ubi supra. Mr. le Laboureur mieux instruit le lui donne aussi en un autre endroit. Voiez la citation c de la page suivante.*

Digitized by Google

BEAULIEU (Louïs le Blanc Sieur de) Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Sedan au XVII. ſiecle, a été un homme fort recommandable par ſon érudition & par ſa vertu. Il fit ſoutenir un grand nombre de theſes de Theologie qui furent raſſemblées en un volume après ſa mort, & imprimées en Angleterre. Le public en fut ſi content que cette édition fut bientôt vendue: on en fit une autre * au même païs l'an 1683. On auroit vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces éditions quelque preface qui eût traité de la vie de l'Auteur, s'il n'eût pas été François; car je ne voi guere que les François qui aient la negligence de laiſſer tomber dans l'oubli, l'hiſtoire ou la vie d'un parent illuſtre par ſon eſprit, & par ſes Ouvrages. C'eſt à une ſemblable negligence qu'il faut imputer l'impoſſibilité où je me trouve, de dire le tems, & le lieu de la naiſſance de Louïs le Blanc, le tems de ſa promotion au miniſtere, & à la profeſſion en Theologie, & telles autres circonſtances hiſtoriques & chronologiques. Je ne puis dire autre choſe ſinon qu'il mourut au mois de Fevrier 1675. & qu'il eut beaucoup de part à l'eſtime du † Marechal de Fabert, l'un des plus grans genies de ſon ſiecle. On fit imprimer à Sedan quelques-uns de ſes Sermons l'an 1675. Ce n'eſt point là qu'il faut chercher le merite le plus éclatant de l'Auteur entant qu'habile homme; mais dans ſes theſes. Il y traite avec une (A) merveilleuſe netteté d'eſprit, & avec beaucoup de penetration les plus importantes matieres de la Theologie, & il s'attache principalement à écarter le mal-entendu qui a tant multiplié les controverſes. Il cherche l'état de la queſtion, il debrouille les équivoques, & il fait voir qu'il y a bien des diſputes que l'on croit réelles, qui ne ſont que des diſputes de mots. On ne ſauroit croire le tort que cela (AA) lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginerent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Reformez dans la Communion Romaine. Ceux qui conoiſſoient ſa vertu & ſa pieté n'avoient garde de le ſoupçonner de cela; ceux qui étoient capables de bien juger de ſes theſes ne l'en ſoupçonnoient point non plus: mais combien y avoit-il de gens dans les Provinces éloignées auſquels il n'étoit conu que parce qu'ils avoient oüi dire, qu'il montroit qu'en certaines choſes les Theologiens des deux partis n'étoient pas auſſi éloignez les uns des autres qu'on le croioit? Ces gens-là ſoit par la crainte de voir diminuer les ſujets de diviſion, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, ſoit par la mauvaiſe coutume ou d'interpreter les choſes en mal, ou de croire temerairement ceux qui donnent un mechant tour aux actions de leur prochain, ſe repreſentoient Mr. de Beaulieu comme un faux frere, qui travailloit au grand deſſein (AΔ) de reünir les Egliſes duquel le Cardinal de Richelieu s'étoit entêté. La penetration de ce Profeſſeur l'obligea à éviter certains termes de la commune traditive, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matiere de la certitude du ſalut. Cela donna ſieu à une querelle (B) que lui fit Mr. Arnauld. Mr. de Beaulieu n'eut point d'enfans; la veuve qui étoit une

(a) *Elle epouſa en 1575. Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, frere de Louiſe de Lorraine femme de Henri III.*

(b) *Vie des Dames illuſtres pag. 94.*

(c) *Mr. le Laboureur t. 1. p. 318. dit que la Damoiſelle de Villemontoys étoit* Marie de Beaucaire, fille de Jean Seigneur de Puy-Guillon, Seneſchal de Poitou.

(d) *Nicolle, prejug. legit. cap. 11. p. 197. 198. édit. de Hollande 1683.*

(e) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 259.*

(f) *Id. ib. pag. 477.*

(g) Ilzeville (*Le Blanc pag. 796. n. 56.*) qui laxus nimium eſt controverſiarum quas tractat arbiter, quo factum ut nimium partium adverſarum concilitioni intentus, a communi via Reformatorum ſæpe diſceſſerit. *Leydecker. præfat. in aphoriſm. Lud. de Dieu ſect. 6.*

* *C'eſt la 3. La 1. eſt celle de Sedan in 4. les deux d'Angleterre ſont in folio.*

† *Il étoit Gouverneur de Sedan.*

(h) *Jaquelot, Lettre aux Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Wallonnes des Provinces Unies pag. 32. Elle eſt datée de la Haie le 13. de Septembre 1698.*

(i) *Ibid. pag. 33.*

(k) *Benoit, Apologie preſentée à Mrs. les Conducteurs des Egliſes Wallonnes pag. 40.*

(l) *Id. ib. pag. 41.*

(m) *Arnauld, renverſement de la Morale apud Petrum Jurieu, juſtification de la Morale des Reformez l. 4. ch. 14. pag. 405. édit. de la Haie 1685.*

(n) *Dans ſon livre intitulé* le Calviniſme convaincu de nouveau, *ch. 19.*

(o) *Voiez la juſtification de la Morale des Reformez l. 6. chap. 14. pag. 306.*

qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche & puiſſante heritiere (a). Brantôme n'avoit pas oublié ceci; car il (b) met dans la liſte des Dames qui ont brillé à la Cour de Catherine de Medicis, *Madame de Martigues dite avant Mademoiſelle (c) de Villemontois, grande favorite de la Reyne d'Eſcoſſe.*

(A) *Avec une merveilleuſe netteté d'eſprit.*] On en croira plutôt Mr. Nicolle que moi; je m'en vais donc citer un paſſage de ſes *prejugez legitimes contre les Calviniſtes.* „ Un (d) de leurs Profeſſeurs de Sedan nom-„ mé Louis le Blanc, s'eſt particulierement ſignalé „ ſur ce ſujet dans des theſes de la juſtification qu'il „ y a fait ſoutenir. Ce Profeſſeur à qui l'on peut don-„ ner cette juſte loüange d'être un eſprit extraordinai-„ rement net, & très-propre à demêler les queſtions „ embaraſſées par de differens uſages des termes, „ examine dans ſes theſes les principaux differens qui „ ſont entre les Catholiques & les Proteſtans ſur cette „ matiere, & conclut ſur tous les articles que celle „ des Catholiques eſt bonne, & que les Proteſtans „ n'y ſont contraires que de nom.

(AA) *La tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans.*] Ce ne ſont pas ſeulement les eſprits foibles qui ont formé des ſoupçons contre Mr. de Beaulieu; car voici ce qu'un habile Miniſtre a publié, (e) *Je reſpecte la mémoire de M. le Blanc; mais l'interêt de la verité m'oblige à remarquer ce que perſonne n'ignore, c'eſt que ce Théologien a écrit d'une maniere qui a rendu ſon orthodoxie fort ſuſpecte. En voulant éclaircir les matieres, écarter les diſputes inutiles ou qui ne roulent que ſur des mots, & ôter toutes les équivoques, il a extrémement rétreci les eſpaces qui nous ſeparent de l'Egliſe Romaine. Il a preſque reduit à rien des controverſes très-importantes: & par cette conduite, auſſi bien que par ſa grande douceur & par la forte inclination qu'il a toujours temmoignée pour la paix, il a donné lieu à bien des gens de le mettre au rang des Latitudinaires. . . . . (f) Le célébre Mr. le Blanc* de Beaulieu, *pour la mémoire duquel on a d'ailleurs beaucoup de vénération, n'eſt pas un Théologien dont il faille emprunter la plume, pour décrire le ſentiment des Réformez ſur les matieres controverſées avec les Papiſtes. . . . . Il étoit un peu trop neutre dans la querelle que nous avons à démêler avec eux.* Voiez la marge (g).

(AAΔ) *Qui travailloit au grand deſſein de reunir les Egliſes.*] Ces faux ſoupçons ſe fortifierent lors qu'il courut un certain bruit que le Marechal de Turenne s'étant entêté de la reünion des Religions, avoit ſondé ce Profeſſeur de Sedan, & en avoit reçu une lettre qui étoit montrée à tous les Miniſtres que l'on tâchoit de ſurprendre. Ce bruit n'étoit pas ſans fondement, car Mr. Jaquelot raconte (h) qu'en 1672. l'Agent qui fut emploié pour cette affaire *vint à Vaſſi en Champagne . . . . chargé d'un billet de creance ſigné Louis, d'une lettre de Monſieur de Turenne à M. de Beaulieu Profeſſeur en Theologie à Sedan, & d'une repoſée de ce Profeſſeur à Mr. de Turenne, ... & des ſignatures des Paſteurs de Picardie & de Champagne qu'il avoit viſitez;* mais il ajoûte que cette reponſe *ne faiſoit aucun tort à la reputation de M. de Beaulieu.* Notez qu'il raporte (i) un Acte du Synode de l'Ile de France qui met à couvert les Miniſtres qui avoient donné des ſignatures. L'Ecrit où il parle de toutes ces choſes eſt une lettre contre Mr. Benoit Miniſtre de Delft, qui n'a pas manqué de repliquer; & qui entre autres remarques a fait celle-ci, (k) que les ſignatures des Miniſtres les plus innocens contenoient cette reſtriction, *& je promets d'y contribuer autant que je le pourrai ma conſcience ſauve.* Cette derniere clauſe, ajoûte-t-il, *priſe de la Lettre de M. de Beaulieu, étoit le piege tendu à la ſimplicité des bonnes ames. . . . . (l) Il eſt certain que trois ſortes de perſonnes étoient entrées dans ce projet. 1. Des gens mal intentionnez. 2. Des gens ſimples & de bonne foi. 3. Des gens ſages & éclairez, mais ébloüis ou par l'utilité apparente de la choſe, ou par le nom de M. de Beaulieu, homme de grand merite, mais d'une ſincerité trop Apoſtolique, pour ſe démêler des ruſes du Marechal de Fabert, vieux Courtiſan, & qui ne ſe piquoit pas de ne vouloir tromper perſonne.* Il y a là une petite mepriſe, car le Marechal de Fabert étoit mort depuis plus de 7. ou 8. ans lors que ce projet fut propoſé. Mr. de Turenne en etoit le promoteur.

(B) *A une querelle que lui fit Mr. Arnauld.*] Il (m) l'accuſa d'avoir renoncé aux ſentimens des Calviniſtes ſur quatre chefs, dans la matiere de la certitude du ſalut. Mr. de Beaulieu publia une theſe particuliere ſur ce ſujet pour repondre à Mr. Arnauld. Celui-ci (n) a replique après la mort de ſon adverſaire: un (o) *diſciple & intime ami* de ce dernier a repondu à la replique de Mr. Arnauld. J'ai compare enſemble la reponſe de ce diſciple & la replique de Mr. Arnauld, mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort ou qui a raiſon: ce ſont proprement des queſtions de fait, ſur leſquelles

une femme fort éclairée & fort vertueuſe, a temoigné une conſtance heroïque dans la derniere perſecution *. On n'a jamais pu la contraindre à la moindre ſignature; deſorte qu'après bien des vexations qu'on lui fit ſoufrir, elle mourut ſans avoir donné aucune atteinte à ſa profeſſion. Mr. le Blanc Conſeiller au Preſidial de Sedan, frere de Mr. de Beaulieu, a tâché deux fois de ſe ſauver en Hollande depuis ſa ſignature, mais il a été attrapé ſur les chemins, & ramené en ſon païs. † *Le Roi lui a remis la peine des galeres à laquelle il avoit été condamné pour avoir voulu ſortir du Royaume contre les deffenſes.*

* *Mr. Quick en parle dans ſes prolegomenes du* Synodicon in Gallia Reformata.

† *Remarq. ſur la Confeſſion de Sanci pag. 555. edit. 1699.*

Mr. de Beaulieu a été mêlé dans la querelle de deux Miniſtres François, qui ont diſputé entre autres choſes ſur le principe de la foi. Ce que je cite de leurs (C) Ecrits pourra ſervir à faire conoître ſes ſentimens & ſon caractere, & par conſequent ne ſera pas une choſe ſuperflue. Quelques-uns ſe perſuadent qu'il y a beaucoup de mal-entendu (D) dans cette conteſtation. On l'a auſſi

leſquelles on peut repandre de part & d'autre mille équivoques, & tous les artifices de la diſpute. Il faudroit avoir plus de loiſir que je n'en ai pour aprofondir cela. Je ne laiſſe pas de croire que ſi Mr. de Beaulieu avoit fait lui-même ſon apologie, ſa cauſe eût été mieux defendue.

(C) *Ce que je cite de leurs écrits pourra ſervir à faire conoître.*] Commençons par un paſſage de Mr. Saurin: il venoit de dire (*a*) que le nom de Mr. le Blanc *eſt moins autoriſé parmi nous qu'il n'eſt celebre*, & voici ce qu'il ajoûte; Ce que Mr. Jurieu raporte de Mr. le Blanc „ eſt plus propre à décrier ſa doctrine qu'à lui „ donner du credit: par exemple, n'eſt-ce pas une „ belle maniere de défendre l'autorité de l'Ecriture, & „ la vérité de la Religion Chrêtienne, que de dire „ (1) *qu'il eſt néceſſaire que ce qui eſt le premier principe de* „ *la foi ne ſe prouve point de ſoi même, & ne ſoit point* „ *prouvé par un autre principe, & que toutefois le prin-* „ *cipe de la foi ne ſoit pas quelque choſe d'evident, parce* „ *que tous de même que dans les diſciplines humaines* „ *il y a certains principes, qui ſont les premiers d'où* „ *dépendent tous les autres, qui ne dépendent ni d'eux* „ *mêmes ni d'autres principes, il en eſt ainſi de la doctri-* „ *ne de la foi.* Ceux qui ſavent les Elemens & l'A, B, „ C, de l'art de penſer & de raiſonner, ſavent auſſi „ qu'une propoſition qui n'eſt pas claire par elle-mê- „ me, & qui n'eſt pas demontrée médiatement ou „ immédiatement, par une autre propoſition claire „ par elle-même, non ſeulement ne peut pas être un „ principe ni de ſcience, ni foi; mais même ne peut „ point paſſer pour une propoſition véritable, pen- „ dant qu'elle demeure dans cette obſcurité. . . . . „ (*b*) M. Jurieu ajoûte aprés M. le Blanc, qu'*encore que* „ *l'Ecriture*, c'eſt-à-dire la divinité de l'Ecriture *ne* „ *ſoit pas evidente par elle-même, & ne ſe puiſſe prou-* „ *ver elle-même, on ne doit pas conclurre que ce n'eſt* „ *pas le premier principe de la foi, & qu'elle doit em-* „ *prunter ſon autorité d'ailleurs.* Ces paroles ne ſont „ honneur ni à la droite raiſon ni à la Parole de Dieu. „ La divinité de l'Ecriture eſt évidente par ſes carac- „ téres. . . . . M. de Beaulieu ne raiſonne pas plus „ juſte, quand il repouſſe ainſi les objections que les „ ennemis du Chriſtianiſme font contre l'Ecriture S. „ *Quant à ces importunes interrogations que l'on nous* „ *fait, d'où prouvez-vous que les Apôtres ont ecrit leurs* „ *livres par inſpiration divine? Nous répondons qu'on* „ *nous demande une choſe injuſte; ſavoir que nous demon-* „ *trions une choſe indemontrable. Nous confeſſons donc vo-* „ *lontiers que nous ne pouvons pas démontrer cela.* (*c*) *C'eſt* „ *à dire, le prouver & le demontrer mathématique-* „ *ment. Mais nous nions que de là il s'enſuive que ces* „ *livres ne puiſſent être la regle premiere & certaine de* „ *la foi, parce que c'eſt là le propre des principes de la* „ *foi d'être inévident.* „ Voïez dans le livre même de Mr. Saurin comment il refute ces maximes.

(*a*) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 260.*

(1) *Pag. 24. col. 1.*

(*b*) *Id. ib. pag. 261.*

(*c*) *Id. ib. pag. 262.*

Il faut mettre ici la reponſe de Mr. Jurieu. *C'eſt une choſe curieuſe*, dit-il (*d*), *de voir les fiertez, les hauteurs, les duretez & les emportemens de M. Saurin contre ce M. de Beaulieu, qu'il appelle ailleurs un tres-excellent homme. Mais ici parce qu'il eſt du ſentiment de M. Jurieu, & de toute l'Egliſe ſur l'inevidence du principe de la foy, il faut qu'il ſoit d'une orthodoxie fort ſuſpecte; qu'il ait favoriſé le Papiſme, l'Armenianiſme, qu'il ſoit grand Latitudinaire; qu'il ait ſauvé le plus de gens qu'il a pû; qu'il ait avancé des abſurditez qui le rendent digne d'être renvoyé à l'A B C; qu'il y ait de l'imprudence à ſe confeſſer ſon diſciple. En verité on a peine à en croire ſes yeux. Ici l'on reconnoit combien les vivans ont d'avantage ſur les morts, comme le Sage nous le dit. Tel arrache la barbe du Lion mort, qui n'eût oſé l'approcher de mille pas quand il étoit vivant.* . . . . (*e*) *Ceux qui ont connu feu M. de Beaul en ſavent que c'étoit l'homme du monde le plus reſerve à dire ſes propres ſentimens: Hiſtorien fidelle de ceux d'autrui, au moins autant qu'il le pouvoit, mais tres-reſerve pour les ſiens propres; ne ſe déterminant que pour les choſes notoires & avoüées de tous les Theologiens. Tellement qu'il faut le croire inſenſe, pour s'imaginer qu'il s'eſt ouvert ſur ces propoſitions, dont les dehors ſont ſi facheux, s'il n'a pas été perſuadé qu'il ſuivoit le chemin battu. Luy qui faiſoit ſon étude de connoitre les ſentimens de tous les Theologiens, & qui ſouvent ne ſe déterminoit pas ſur le pour & le contre, auroit ignoré un fait que M. Saurin auroit penetré, luy qui n'a vû les grandes bibliotheques que par dehors? Ou bien M. de Beaulieu auroit-il été aſſez fou & aſſez méchant pour établir comme le ſentiment public, une impieté dont il auroit été l'Auteur? A qui Mr. Saurin eſpere-t'il pouvoir perſuader cela? Ceux qui auront lû la premiere partie de cet ouvrage ſur la queſtion de fait, auront honte pour M. Saurin de ſa temerité: puiſqu'ils verront que depuis Calvin, tous nos Theologiens orthodoxes ont parlé comme M. de Beaulieu: Et qu'il n'eſt ici qu'hiſtorien, comme preſque par tout. Mais M. de Beaulieu n'a-t-il pas fait cette queſtion des duretez, qui luy ſont particulieres? Par exemple;* (2) que les preuves qu'on apporte de la divinité de l'Ecriture ſainte, ne ſont pas du rang de celles qu'on appelle, *de fide*, dans l'ecole; qu'elles ne ſont point puiſees de quelque principe de foy, ni d'aucune regle de foy; & que par elles memes, elles ne peuvent fonder un article de foy. *Quelqu'un a-t'il dit cela? Ouy on l'a dit. Calvin l'a dit en plus forts termes; il appelle ſotte & impertinente la pretention de ceux qui veulent produire la foy par les caracteres de l'Ecriture.* Ces preuves ne ſont pas de celles qu'on appelle de foy. . . „ (*f*) L'autre accuſation que l'on „ fait à Mr. de Beaulieu, (3) *d'être Latitudinaire, d'élar-* „ *gir la voye du ſalut & de ſauver le plus de gens qu'il pou-* „ *voit*, eſt auſſi ridicule, puiſqu'elle eſt incompatible „ avec la Theologie dont M. Saurin luy fait un crime. „ Il étoit des rigides ſur la matiere de la grace, & „ croyoit que le S. Eſprit faiſoit la certitude de la foy, „ ſans moyens, comme on vient de le voir. . . . . „ Cette accuſation . . . . eſt uniquement fondée ſur „ ce qu'il a expliqué l'état de quelques controverſes „ autrement qu'on ne les conçoit ordinairement. Mais „ quand il ſe ſeroit trompé, ce ſeroit une pure erreur „ de fait. Car jamais il n'a favoriſé aucune opinion „ relâchée, ni établi l'indifference des Religions, ni „ la tolerance univerſelle de toutes les ſectes, comme „ fait M. Saurin.

(2) *Diſp. to. 4. de S. Script. No. 9.*

(*f*) *Jurieu ib. p. 381.*

(3) *Saurin p. 399.*

Finiſſons par la replique de Mr. Saurin. (*g*) „ Je „ parle de M. de Beaulieu avec toute l'eſtime & tout „ le reſpect qu'il merite, & je mets une grande diffé- „ rence entre lui & Mr. Jurieu; non par la raiſon que „ Mr. Jurieu ſuppoſe; c'eſt-à-dire parce que l'un eſt „ mort, & que l'autre eſt vivant, mais parce que le „ vivant ne reſſemble pas au mort en toutes choſes. „ Je remarque pourtant les fautes de M. de Beaulieu, „ comme les fautes d'un grand homme. Cela m'eſt „ permis. Je ne le renvoye pas à l'A, B, C, comme „ Mr. Jurieu m'en accuſe deux ou trois fois. Je dis „ ſeulement, que *ceux qui ſavent les Elemens & l'A,* „ *B, C, de l'art de penſer & de raiſonner, ſavent auſſi* „ . . . . . Cela eſt certain, & ce langage eſt (*b*) per- „ mis à ceux qui ſont perſuadez . . . . . Je ne fais „ aucun tort à M. de Beaulieu en le traitant de *Lati-* „ *tudinaire.* Il ne l'étoit pas dans le ſens odieux que „ Mr. Jurieu donne à ce titre; en prenant un *Latitu-* „ *dinaire* pour une eſpéce d'Athée. Mais il l'étoit „ dans quelque dégré. La maniére dont il a expli- „ qué l'état de quelques-unes de nos Controverſes „ avec les Papiſtes, & avec les autres Sectaires ſur la „ Juſtification, ſur la certitude du ſalut, & ſur d'au- „ tres matiéres, en eſt une preuve: Et nos Théolo- „ giens habiles & ſinceres n'en diſconviennent pas.

(*g*) *Saurin, Defenſe de la veritable doctrine de l'Egliſe Reformée pag. 164. 165.*

(*b*) *Notez que Mr. Saurin n'a point dit comme ſon adverſaire le ſuppoſe, & ſur quoi il fonde ſes exclamations, ceux qui ſavent l'A B C, mais ceux qui ſavent l'A B C de l'art de penſer. La ſuppoſition de ces dernieres paroles eſt une ſupercherie.*

Comme Mr. Jurieu n'a rien replique, je finis ici cette remarque.

(D) *N'il y a beaucoup de mal-entendu dans cette conteſtation.*] Conſiderez bien les paroles de Mr. de Beaulieu que j'ai raportées (*i*) ci-deſſus, elles nous aprenent qu'il croioit qu'on ne pouvoit pas *demontrer mathematiquement* l'inſpiration des Livres ſacrez. Comparons

(*i*) *Col. 1. lettre c.*

Digitized by Google

auſſi attaqué ſur ſa doctrine touchant l'efficace du Baptême. Voiez l'Ouvrage ‡ que je cite qui fut imprimé à Amſterdam en 1695. voiez-y, dis-je, le feuillet 5. de la preface, & le traité qui en fait la concluſion. Voiez auſſi Mr. Saurin à la page 522. 550. &c. de ſon Examen de la Theologie de Mr. Jurieu. Au reſte je viens d'aprendre que Mr. de Beaulieu nâquit au ‡ Pleſſis Marli, où ſon pere étoit Miniſtre, & qu'il mourut à l'âge de 60. ans & ſix mois.

‡ *Recueil de divers traitez concernant l'efficace & la neceſſité du baptême.*

‡ *Ce Pleſſis-là qui appartenoit à Mr. du Pleſſis Mornai.*

BEAU-

(a) *Saurin. Examen de la Theol. de Mr. Jurieu pag. 262. 263.*

parens cela avec cette reponſe de Mr. Saurin, „ (a) Si „ Mr. le Blanc entend par une demonſtration mathe„ matique, une demonſtration contre laquelle la „ chair & le ſang ne ſont point d'objection, on re„ connoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas être „ demontrée mathematiquement, mais cela n'empê„ che pas qu'elle ne ſoit demontrée moralement d'u„ ne maniere à exclurre tout doute, ce qui eſt mani„ feſtement contraire aux principes de Mr. Jurieu. „ La comparaiſon de ces deux paſſages ne vous fait-elle pas connoître que Mr. de Beaulieu & Mr. Saurin, enſeignent au fond la même choſe? ils avoüent l'un & l'autre que la divinité de l'Ecriture ne peut point être prouvée mathematiquement: mais Mr. Saurin, direz-vous, ne ſoutient-il pas qu'elle peut être prouvée par une demonſtration morale? Je l'avoüe, mais je ſerois fort trompé s'il pouvoit prouver, que Mr. le Blanc n'a pas enſeigné la même choſe. Je ſuis ſûr que ce grand Theologien n'a jamais nié que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne puiſſent paſſer pour une demonſtration morale. Il n'avoit nul interêt à nier cela, car de ce que l'on avoüe qu'une choſe ne peut pas être prouvée par une demonſtration mathematique, il ne s'enſuit pas qu'en raiſonnant juſte on doive pretendre qu'elle ne peut pas être demontrée moralement. Developons encore le mal-entendu. Mr. Saurin s'imagine que dans les principes de ſon adverſaire les preuves de la divinité de l'Ecriture ne ſont point excluſives de tout doute. Cela eſt plein d'équivoques. Cet adverſaire ne pretend point que tous ceux qui ont compris le poids & la force de ces preuves, doivent demeurer dans quelque doute, il ne leur ôte pas une pleine certitude, une entiere perſuaſion: il pretend ſeulement qu'ils ne voient pas que le contraire ſoit impoſſible, comme on le voit à l'égard des choſes qui ont été demontrées mathematiquement. Il nous arrive tous les jours d'être pleinement convaincus d'une choſe, & ſans le moindre doute, quoi que nous fachions que le contraire eſt poſſible. Un voiageur logeant dans un cabaret dont il n'a jamais connu l'hôte, mange ſans ſcrupule ce qu'on lui ſert à la table, il ſait fort bien que ce pourroient être des viandes empoiſonnées, & qu'il n'y a ni contradiction metaphyſique, ni contradiction phyſique, ni contradiction morale à ſupoſer que le hazard, ou la malice ont mêlé quelque poiſon à ces alimens. Il n'ignore pas qu'on n'ait des exemples de pareilles choſes, & cependant il ſe perſuade qu'il ne doit rien craindre en cette rencontre; il mange avec une pleine perſuaſion qu'il ne ſera point empoiſonné. Nous avons encore moins de doutes quand nous mangeons chez un ami, & neanmoins nous ſommes très-convaincus qu'il eſt poſſible que les viandes ſoient empoiſonnées. Il ne faut donc pas critiquer un Theologien, qui aſſûre que nous ſommes parfaitement convaincus de la verité des doctrines que nos Paſteurs nous annoncent, quoi que les raiſons ſur quoi ils l'apuient ne nous faſſent pas conoître, qu'il eſt impoſſible que la choſe ſoit autrement. Souvenons nous que Mr. Saurin renonce à la pretenſion des preuves geometriques, il ſe contente d'une demonſtration morale, contre laquelle il n'y ait que la chair & le ſang qui puiſſent former des objections. Or c'eſt juſtement la doctrine de ſon adverſaire: ils ſe ſont donc querellez ſans ſavoir pourquoi. Mr. Jurieu (b) declare qu'il n'a rien dit qui puiſſe ſignifier qu'il *exclut la conviction de la conſcience*; il ſoutient qu'il a établi que les caracteres de divinité qui ſe trouvent dans la revelation, (c) „ ſont capables de „ produire une eſpece de certitude, ſans le ſecours „ de l'Eſprit de Dieu, dans un homme qui aura de „ l'équité, & qui ne ſera point prevenu. Mais pre„ mierement le monde n'a pas de ces gens non pre„ venus: Tous ceux qui ne ſont pas encore conver„ tis, ſont poſſedez par les prejugez de la chair. „ Outre cela nous ne demandons pas une certitude je „ ne ſay quelle, mais une certitude qui ſurpaſſe toute „ certitude, même celle des ſciences fondées ſur la „ demonſtration. . . . . (d) Ces caracteres aſſu„ rement ne ſont pas tels, qu'ils puiſſent produire „ dans un eſprit bien diſpoſé, une certitude de ſpe„ culation qui égale la certitude des ſciences geome„ triques. . . . (e) Il dit 1. Qu'il n'y a point de ces eſ„ prits bien diſpoſez, dans le monde, avant la grace. „ 2. Qu'un homme qui auroit de l'équité, & point „ de preventions, pourroit même ſans la grace, ob„ tenir une eſpece de certitude de la divinité des Ecri„ tures. 3. Que la certitude que nous demandons, „ eſt une certitude qui ſurpaſſe toute celle des de„ monſtrations geometriques. „ Prenez garde encore à cecí; Mr. Jurieu (f) declare que ſon ſens a été *que ces caracteres internes & externes, compoſez & arrangez par l'art de la Logique & de la Rhetorique dans les ouvrages de nos Savans, en poſant d'abord des principes évidens par eux mêmes, & menans l'eſprit de concluſion en concluſion, ſont une preuve pour la raiſon, qui vaut mieux que les demonſtrations morales ordinaires. Mais que ces mêmes caracteres propoſez nuëment & ſans art, ne ſont pas une demonſtration morale, ſur tout pour les ſimples, qu'il faut mener par la main, & qui même en ne ſauroit faire paſſer par des endroits où il faut de la penetration d'eſprit, & de l'étude. La plûpart de nos ſimples n'ont jamais fait une attention diſtincte à cette demonſtration qu'on appelle morale. Mais ces mêmes caracteres tous aſſemblez, qui ne ſont pas une demonſtration morale pour l'eſprit, ſur tout des ſimples, ſont une preuve de ſentiment qui eſt au deſſus de toute exception, & qui eſt auſſi vive que l'impreſſion du Soleil ſur les yeux.* Voilà donc enfin ces Meſſieurs dans le même ſentiment: l'un ne pretend point qu'il y ait ici des demonſtrations mathematiques; l'autre y renonce. Celui-ci demande qu'on lui accorde des demonſtrations morales; l'autre y conſent. Tout ce qu'on peut dire de plus plauſible en faveur de Mr. Saurin, eſt que Mr. Jurieu n'avoit pas d'abord bien developé ſon opinion, & qu'il ſemble ne l'avoir developée qu'en ſe contredisant ſelon ſa coutume. Je croi auſſi qu'en commençant de mediter ſur cette matiere, il ne connoiſſoit pas bien la nature des demonſtrations morales. Il s'en formoit une idée trop relevée, & aparemment cela fut cauſe qu'il n'oſa dire que les preuves de la divinité de l'Ecriture montaſſent à un ſi haut degré d'évidence. S'il avoit ſu la vraie nature de cette eſpece de demonſtration, il ſe ſeroit moins commis. Une demonſtration morale ne conſiſte pas comme les demonſtrations geometriques dans un point indiviſible, elle ſoufre le plus & le moins, & ſe promene depuis une grande probabilité, juſques à une très-grande probabilité. Ce ſont ſes bornes, & ainſi l'on a beaucoup de chemin à faire depuis l'endroit où nos preuves commencent à pouvoir être nommées une demonſtration morale, juſques à l'endroit où elles commencent à pouvoir être nommées une demonſtration phyſique, ou metaphyſique, ou geometrique. Ce qui trompoit peut-être Mr. Jurieu étoit de voir que la certitude & l'évidence avec laquelle nous connoiſſons qu'il y a eu un Jules Ceſar, une Republique Romaine &c. ne paſſent pas pour une ſcience, mais pour une foi humaine, pour une opinion, & tout au plus pour l'effet d'une demonſtration morale; & comme il ne voioit pas que l'inſpiration de l'Ecriture pût être prouvée par des raiſons auſſi convaincantes, que celles qui prouvent que Ciceron a exiſté, il craignoit de dire qu'il y eût une demonſtration morale, touchant cette inſpiration. S'il a eu de telles penſées il n'a point ſçu le fin des choſes, car il n'eſt pas vrai que le fondement de la certitude & de l'évidence avec laquelle nous connoiſſons qu'il y a eu une Republique Romaine ſoit une ſimple demonſtration morale, ni que nôtre perſuaſion à cet égard ſoit un acte de foi humaine, ou une opinion. C'eſt une ſcience proprement dite, c'eſt la concluſion d'un ſyllogiſme dont la majeure & la mineure ſont des propoſitions clairement & neceſſairement veritables. Il y a là pour le moins une demonſtration phyſique. Les Philoſophes (g) de l'Ecole n'ont point ignoré cela. Quoi qu'il en ſoit Mr. Jurieu s'eſt enfin mieux expliqué.

(g) Ille actus non eſt fidei, ſed ſcientificus, innititur enim non humano teſtimonio, ſed repugnantiæ phyſicæ, qua video non potuiſſe tot homines conveniſſe ad mentiendum. . . Ille aſſenſus oritur à duobus principiis, quæ non patiuntur diſſenſum. Primum eſt hoc: *impoſſibile eſt tot homines tot ſæculis convenire ad mentiendum.* Secundum eſt: *hoc dicunt tot homines tot ſæculis.* Petrus Hurtadus de Mendoza, diſput. 8. de anima ſect. 3. n. 24. pag. m. 570.

(b) *Jurieu, Defenſe de la doctrine univerſelle de l'Egliſe, pag. 341.*

(c) *Id. ib. pag. 344.*

(d) *Id. ib. pag. 345.*

(e) *Ibid.*

(b) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 262.*

REFLEXION ſur ce que Mr. Saurin attribuë à la chair & au ſang les objections des incredules.

Diſons un mot ſur la remarque de Mr. Saurin, que (b) *ſi Mr. le Blanc entend par une démonſtration mathématique, une démonſtration contre laquelle la chair & le ſang ne ſont point d'objection, on reconnoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas être démontrée mathematiquement.* Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions une regle generale pour diſcerner les objections qui ne procedent que de la chair, & du ſang; car chaque ſecte Chretienne attribuë à ce principe les objections que lui font les autres, & ainſi l'on ne fait que ſe renvoier l'éteuf, & bien loin de decider une controver-

BEAUMONT (François de) Baron Des-Adrets, a été un des Gentilshommes de France dont le courage, & les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de Religion sous le regne de Charles IX. Il étoit de Dauphiné, & il avoit apris le metier des armes en Piemont, qui fut la meilleure & la plus fameuse école de guerre de ce siecle-là. On pretend que le desir de se venger du Duc de Guise, qui lui avoit été contraire dans un procés β, le porta à se declarer pour ceux de la Religion γ. On ajoûte que Catherine de Medicis lui écrivit une lettre pour l'animer à la vengeance, & qu'elle lui permit même de se servir des Huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui seroit possible l'autorité de ce Duc dans le Dauphiné. Le Duc de Guise Gouverneur de cette Province y avoit mis pour son Lieutenant la Mothe Gondrin, Gentilhomme de beaucoup de cœur *, & sa creature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer plus heureusement ses entrepriſes que par se defaire de ce Gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, & les menages de telle sorte que la Mothe Gondrin, accablé par la sedition qui fut excitée dans cette ville, y fut poignardé de sang froid. Valence fut donc la premiere ville dont le Baron se rendit le maître, & où sa dignité fut acruë; car de Colonel des Legionaires de Lionnois, Dauphiné, Provence, & Languedoc qu'il étoit auparavant †, il fut choisi le lendemain ‡ de la sedition pour administrateur des afaires, *en attendant plus ample declaration du Prince* de Condé. Dès lors il courut de toutes parts, & aiant su que le parti s'étoit rendu maître de Lion, il s'y transporta, & s'y empara (A) de toute l'autorité, sans trop s'informer si cela étoit agreable. Il defit avec cinq cens hommes les trois mille que St. Vital amenoit aux environs de cette ville-là pour y faire le degât; il ravagea le Forez, il s'assura de Grenoble, où il contraignit tout le Parlement d'aller au Prêche; il pilla & fit mettre en cendres la grande Chartreuse, s'empara du Pont Saint Esprit, entra comme la foudre dans le païs d'Avignon, & en auroit sans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avoit été traitée par les troupes du Pape, s'il n'avoit été averti à une lieue d'Avignon que les Catholiques s'étoient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & repandit l'épouvante de telle sorte parmi les troupes Catholiques, que Maugiron qui les commandoit se sauva dans la Savoie, & n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bientôt sous la puissance de nôtre Baron, qui en usa envers cette ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avoit lieu de l'esperer. Il fut infiniment plus (B) farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de

β *C'étoit un procés contre la Vidame d'Amiens. Voiez la remarque L.*

γ *Allard, vie du Baron Des-Adrets, apud Maimbourg Hiſt. du Calviniſme.*

* *Varillas, Hiſt. de Charles IX.*

† *Beze Hiſt. Eccl. l. 11. pag. 221.*

‡ *28. Avr. 1562.*

se en soutenant qu'une doctrine n'est combatuë, que par des dificultez que la chair & le sang suggerent, c'est une dispute éternelle que de savoir si une dificulté, si une objection a pour principe la chair & le sang. J'ajoûte qu'il y a des veritez contre lesquelles une personne la plus interessée à les combatre, la plus prevenuë, la plus passionnée ne dispute point. Porphyre grand ennemi de la Religion Chretienne, grand zelateur du Paganisme, demeuroit d'accord de certaines veritez de fait alleguées par les Chretiens. L'interêt de sa cause & de sa passion demandoit qu'il les leur niât, car c'est un très-grand avantage dans une dispute que de rejetter tout ensemble & les faits, & les consequences des faits. Mr. Saurin qui est très-persuadé que la chair & le sang ne font point les objections que les Reformez alleguent contre l'Eglise Romaine, sait bien que lors qu'il s'agit de quelque miracle de reliques ils nient le fait, & qu'ils ajoûtent que quand même ce miracle seroit certain, il ne prouveroit pas que le culte des reliques fût legitime. Ainsi selon les meilleures loix de la dispute soigneusement observées par les orthodoxes, Porphyre auroit pu s'imposer la loi de disputer aux Chretiens non seulement les consequences des faits, mais même les faits. La chair & le sang, je veux dire les prejugez, & les passions le conduisoient à cela, car plus on donne de choses à prouver à son adversaire, plus on l'embarasse & on le fatigue. D'où vient donc que cet ennemi de Jesus-Christ n'a point nié certains faits alleguez par les Apôtres? N'est-ce point à cause qu'on pouvoit les soutenir par des raisons beaucoup plus claires que ne l'étoient les raisons de ce qu'il nioit? Je ne décide rien: il me sufira de dire que la chair & le sang rendent quelquefois les armes, & se soumettent à une clarté qui ne leur plaît pas.

(A) *Et s'y empara de toute l'autorité.*] Quelque peine que Mr. Varillas se soit donnée pour suivre à la piste toutes les demarches de Des-Adrets, il a pris le change sur le gouvernement de Lion. Il a toûjours bâti sur ce fondement, qu'aussi-tôt que cette (a) ville se fut declarée pour les Reformez, le Prince de Conti y envoia Mr. de Soubise pour Gouverneur: car quand il parle des premiers mecontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de *la (b) nouvelle que Soubise étoit venu dans Lyon.* Cela suppose qu'après y avoir commandé un certain tems, il quitta ce poste, & que Des-Adrets lui succeda, mais que Soubise y fut renvoié à l'exclusion de son successeur. Cet Historien s'est abusé; le premier qui commanda dans la ville de Lion depuis qu'elle se fut declarée pour la Cause, ce fut le Baron (c) Des-Adrets: Soubise n'y fut envoié que lors qu'on jugea qu'il étoit plus propre à cette charge que le Baron, & il n'en sortit qu'après la paix. Mr. Varillas auroit lui-même reconu cette gradation, s'il eût bien pesé ses propres paroles; voici ce qu'il dit: (d) *Des-Adrets .... s'aprochant de Lyon sous pretexte de mener un prompt secours aux Calvinistes de cette grande Ville qui s'en étoient heureusement saisis, les cajola si bien qu'il leur persuada de lui obéir, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils seroient ravis de l'avoir pour Gouverneur.* Au reste Mr. Maimbourg (e) & son (f) Copiste se trompent, lors qu'ils disent que Des-Adrets s'empara de Vienne & de Grenoble, avant que de s'emparer de Lion. Il est certain que la premiere chose qu'il fit après s'être rendu maître de Valence, fut de courir à Lion dont il sçut que les Protestans s'étoient saisis trois jours après la sedition de Valence (g). Mr. Allard n'a point connu ce fait-là: il met le voiage de Lion (h) après la conquête de Vienne, qui fut selon lui posterieure (i) à la reduction de Grenoble.

(B) *Infiniment plus farouche dans d'autres lieux.*] Par exemple il traita fort cruellement la garnison de Montbrisson qui s'étoit rendue à discretion. On eut beau lui representer les loix de l'humanité, il voulut se divertir à voir precipiter ces miserables soldats: on les monta sur la plateforme au dessus de la Tour. On jetta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la resolution de se precipiter eux-mêmes, & l'on ne pardonna pas même à leur (k) chef. Il n'y eut qu'un soldat à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois la secousse d'un bout de la plateforme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, & cependant il s'arrêta tout court sur le bord du precipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisoit d'avoir deux fois sondé le gué: le soldat lui repondit hardiment, *Qu'il le lui donnoit en quatre.* Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du Baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avoit osé se servir de ces quolibets dans une extremité si pressante (l). Quelques-uns (m) disent que les soldats du Baron, aussi barbares que leur General, recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques, ceux qui tomboient du haut de la Tour. Castelnau Mauvissiere raconte ainsi la cruauté qu'il pretend que Des-Adrets exerça en un autre (n) lieu. *Environ deux cens Catholiques*, dit-il (o), *qui avoient composé de rendre la ville s'étoient retirez au Chateau, estimans que la capitulation leur seroit tenuë de sortir la vie & les bagages sauves. Nonobstant sans avoir égard à la foi jurée & publique, le Baron Des-Adrets les fit cruellement precipiter du haut du Chateau, disant que c'étoit pour venger la cruauté faite à Orange. Aucuns de ceux qui furent precipitez & jettez par les fenêtres,*

(a) *Varill. Hiſt. de Charl. IX. l. 1. p. 183.*

(b) *Id. pag. 213.*

(c) *Voiez d'Aubigné l. 1. p. 203. & Beze Hiſt. Eccleſ. l. 11. pag. 222. & ſuiv.*

(d) *Varill. pag. 200.*

(e) *Maimb. Hiſt. du Calvin. pag. 273.*

(f) *Supplement de Moreri.*

(g) *Beze, ib. p. 221. & liv. 12. pag. 255. & ſuiv.*

(h) *Allard, ubi infra pag. 42.*

(i) *Ibid. pag. 39.*

(k) *C'étoit un brave nommé Montclas.*

(l) *Voiez Varillas Charl. IX. l. 1. p. 218.*

(m) *Allard apud Maimb. ubi ſupra.*

(n) *A Mepnas dans le Comté Venaiſſin.*

(o) *Caſtelnau, Mémoir. l. 4. c. 2.*

Digitized by Google

de vive force, & où il uſa de (C) cruelles repreſailles. La victoire qu'il remporta ſur le Comte de Suze à Vaureas le rendit maître d'Orange & du Comté Venaiſſin, & fit trembler Avignon encore une fois. Il défit les troupes du Pape, il entra dans la Provence, & y renverſa tout ce qui ſe preſentoit devant lui. Neanmoins il y eut des contre-tems, ou des jalouſies cachées qui lui firent manquer le ſecours de Ciſteron. Cette diſgrace fut ſuivie de quelques autres; le Duc de Nemours après le mauvais ſuccés de ſon ſiege de Lion gagna deux combats ſur le Baron Des-Adrets: il n'oſa pourtant s'engager à un troiſiéme, & il trouva plus à-propos (D) d'emploier des artifices, pour faire changer de parti à ce redoutable chef des Proteſtans. On le prit (E) par les promeſſes, & par les menaces: on lui fit voir qu'il avoit de grans (F) ennemis dans ſon parti:

où il y a infinies traiſes de bonne, ſe voulant prendre aux grilles, ledit Baron des Adrets leur fit couper les doigts avec une tres-grande inhumanité. Il y eut un deſolite précipité, qui en tombant du haut en bas du Chaſteau qui eſt aſſis ſur un grand rocher ſe prit à une branche, & ne la voulut jamais abandonner; quoi voyant lui ſerent tirez infinis coups d'harquebuzes & de pierre ſur la tête, ſans qu'il fut poſſible de le toucher. De quoi ledit Baron étant émerveillé lui ſauva la vie, & rechapa comme par miracle. J'ai été voir le lieu depuis avec la Reine Mere du Roi étant en Dauphiné, celui qui fut ſauvé vivoit encores là auprés. D'Aubigné (a) attribue la priſe de Mornac à Montbrun, Lieutenant de Des-Adrets; & remarque que Montbrun eſſaia en vain de moderer le carnage; qu'un de ceux qu'on fit ſauter demeura pendu en quelques branches, & que comme on lui eut tiré quelques arquebuſades ſans le bleſſer, Montbrun le ſauva & en tira ſervice. Il dit auſſi que ceux d'Orange mirent *pluſieurs corps ſur des bois & les firent deriver par le Roſne en Avignon, avec de grands Ecriteaux ſur leurs eſtomachs qui diſoient*, Peagers d'Avignon laiſſez paſſer ces bourreaux, car ils ont paié le tribut à Mornac. Tous ces faits ſont empruntez de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Theodore de Beze (b), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'auteur de ce qui ſe fit dans Mornac. Il faut donc que le ſuplément de Moreri ſoit corrigé là-deſſus, non moins que les Memoires de Caſtelnau, & le Calviniſme de Maimbourg.

(a) Tome 1. p. 207.

(b) Livre 12. pag. 271.

REPUTATION de Mr. Maimbourg.

(C) *De cruelles repreſailles.*] Il faut ici relever une fauſſeté inſigne du Sieur Maimbourg. Après avoir raporté les barbaries de Des-Adrets il ajoûte ces paroles: (c) *A la verité il y eut des Catholiques qui juſtement irritez de tant d'horribles crimes abuſerent injuſtement du droit de repreſailles, & les traiterent à peu près de même de leur autorité particuliere, mais peu perirent de la ſorte.* Il ſupoſe donc que Des-Adrets commença à uſer de ces barbaries, & que les Catholiques ne s'en ſervirent qu'à ſon exemple, & par droit de repreſailles. Mais c'eſt ou une ignorance craſſe, ou une mauvaiſe foi prodigieuſe; car les Hiſtoriens les moins ſuſpects de partialité pour ceux de la Religion, avoüent ingenûment que les cruautez exercées à Orange precederent celles de Des-Adrets. Qu'on liſe le Charles neuf de (d) Varillas, on y verra qu'avant les ſauts de Mornac & de Montbriſſon, les Catholiques avoient exercé dans Orange les cruautez les plus énormes, & nommément celle de precipiter les gens du haut en bas des rochers, ou ſur des piques & des hallebardes. Voiez l'article *Serbellon* (*Fabrice*) où je raporte ces étranges barbaries. Caſtelnau que j'ai déjà cité ſe ſert de cette memorable reflexion: *A la verité il ſembloit que par un jugement de Dieu les cruautez fuſſent reciproques tant d'un côté que d'autre, & Orange fut eſtimée le fondement de celles qui ſe faiſoient au Dauphiné de ſang froid par les Huguenots.* N'oublions pas la reponſe que fit le Baron à ſes Officiers, lors qu'ils lui repreſenterent l'injuſtice qu'il alloit commettre, & les maux qu'elle pourroit attirer ſur leur parti. (e) *Il reparit avec un viſage dont la laideur naturelle étoit beaucoup augmentée par la fureur, & qui par conſequent tenoit plus de la furie que de l'homme, que le châtiment dont il alloit uſer étoit neceſſaire pour arrêter la cruauté des Catholiques, & que pour les réduire aux loix de la bonne guerre qu'ils avoient les premiers violées à la priſe d'Orange, il leur falois auparavant montrer que les Calviniſtes ſavoient faire la mauvaiſe guerre auſſi bien qu'eux.* Mr. Varillas qui traite *ces deux excuſes de ridicules*, n'avoit garde de le refuter ſur ces paroles, *qu'ils avoient les premiers violées à la priſe d'Orange*, puis qu'il avoit déjà obſervé (f) comme de ſon chef, que le Baron *apriſ les cruautez exercées dans Orange, avec les tranſports interieurs de joye dont eſt capable une ame ſanguinaire, lors qu'un accident imprevu la met en état de commettre toutes ſortes d'excés, ſans qu'on lui puiſſe reprocher d'avoir commencé.* Je renvoie mon lecteur aux réponſes que fit Des-Adrets à d'Aubigné qui lui demanda un jour trois choſes: (g) *Pourquoi il avoit uſé de cruautez mal convenables à ſa grande valeur. Pourquoi il avoit quitté un party auquel il eſtoit tant venu: & puis pourquoi voeu ne lui avoit ſuccedé dés le party quitté, quoi qu'il ſe fuſt employé contre.* Il repondit au premier point, *Que nul ne fait cruauté en la rendant, que les premieres s'appellent cruautez, les ſecondes, juſtice.* *Là deſſus ayant fait un diſcours horrible de plus de quatre mille meurtres de ſang froid, & d'inventions de ſupplices inoüis, & ſur tout des ſauteries de Maſcon où le Gouverneur deſpendoit en feſtins pour donner ſes ebaudemens au fruit, pour aprendre juſques aux enfans & aux filles à voir mourir les Huguenots ſans pitié, il dit qu'il leur avoit rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant égard au paſſé & à l'avenir: le paſſé ne pouvant endurer ſans une grande poltronnerie le deſchirement de ſes fidelles compagnons; mais pour l'advenir il y a deux raiſons que nul Capitaine ne peut refuſer; l'une que le ſeul moyen de faire ceſſer les barbaries des ennemis eſt de leur rendre (h) les revanches; ſur quoi il conta de 300. Cavaliers renvoyez il y avoit quelque tems en l'armée des ennemis ſur des chevaux, ayans chacun un pied & un poing coupez, pour faire, comme cela fit, changer une guerre ſans merci en courtoiſie.* Tout le reſte de ſes reponſes eſt plein de bon ſens & de feu; j'y renvoie mon lecteur comme je l'ai déjà dit, me contentant d'obſerver ici 1. que l'on trouvera ces *Sauteries de Maſcon* dans l'article de cette ville. 2. Que nôtre Baron ſe juſtifia bien plus mollement auprés du Duc de Nemours, qu'auprés du Sieur d'Aubigné. Voiez la remarque ſuivante.

Coûtume Des-Adrets juſtifioit ſes cruautez.

(b) L'Amiral de Coligni s'étoit ſervi de cette voie pour corriger les Anglois. Voiez l'aplication qui a été faite de cela in Nouvell. lettres contre le Calvin. de Maimbourg t. 1. pag. 188. 196.

(c) Maimb. Hiſt. du Calvin. l. 4. pag. 275. édit. de Holl.

(d) Tome. 2. p. 203. 204.

(e) Varill. b. p. 211.

(f) Pag. 204.

(g) D'Aubigné, to. 1. liv. 3. ch. 9. pag. 216. édit. 1626.

(D) *D'emploier des artifices.*] Si nous en croions Mr. Varillas (i), le Duc de Nemours prevint Des-Adrets, en lui écrivant une lettre *pour le prier de traiter en priſonniers de guerre deux ſoldats Italiens tombés entre ſes mains.* Mais ſelon Theodore (k) de Beze, ce fut le Baron qui écrivit le premier au Duc pour lui demander la liberté de deux ſoldats Italiens. Il n'y a point de doute que Mr. Varillas ne ſe ſoit trompé; car la lettre de Des-Adrets produite ſelon toute ſa teneur dans Theodore de Beze, atribue par la demande de la liberté de ces deux ſoldats Italiens. Mr. Varillas eſt tombé dans une autre faute; il ne donne pas fidelement le precis de cette lettre. Il pretend que le Baron *imputa les ſanglantes courſes de Vaureas, de Boulenne, & de Pierrelate à la neceſſité d'obliger les Catholiques à faire bonne guerre aux Calviniſtes, qu'ils ne voyoient au gibet auſſi-tôt qu'ils les prenoient*, & qu'il ajoûta *qu'après avoir obtenu ce point ſi neceſſaire à ſon party, qu'auparavant il avoit peine à trouver des ſoldats, il s'étoit exactement contenu dans les loix de l'art militaire qu'il avoit aprîſes en Piemont.* Il n'y a rien de ſemblable dans la lettre de Des-Adrets, ſi ce n'eſt qu'il avoüe qu'à Pierrelate & à Boulenne, deux villes qu'il prit d'aſſaut, *il ne put à ſon grand regret retenir les mains des ſoldats qu'ils ne priſſent leur revanche*, ſur quatre ou cinq cens hommes qu'ils y trouverent. Son apologie ne conſiſte point à alleguer quelque juſte & neceſſaire motif de ſes cruautés, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avoit deſtinées, il les avoit interrompuës; il ne fait que nier, & cela comme le remarque Beze *en un ſtile fort doux & mol.* Pour le moins Mr. Varillas a dit ſans menſonge, que le Duc de Nemours aiant compris par cette lettre que Des-Adrets étoit mécontent, lui fit propoſer une conference qui fut acceptée.

(i) Varillas, Charl. IX. l. 1. p. 272.

(k) Beza Hiſt. Eccleſ. l. 3. p. 291.

E) *On le prit par des promeſſes.*] On lui écrivit fort honnêtement (l), & après lui avoir repreſenté que le chemin qu'il tenoit le conduiroit infailliblement à une confiſcation de corps & de biens, on le tenta par la promeſſe du Colier de l'Ordre, & par celle d'une Compagnie de 50. hommes d'armes, avec une ſomme de cent mille francs; & s'il aimoit mieux demeurer hors du Roiaume, on s'engagea à lui envoier la ſomme de cent mille écus. Le Duc de Nemours emploia toutes ſortes de promeſſes & de flateries, lors qu'il s'aboucha avec Des-Adrets.

(l) Ce fut le Marechal de Briſſac qui lui écrivoit. Theodore de Beze raporte ſa lettre ubi ſupra pag. 291.

(F) *Qu'il avoit de grans ennemis dans le parti.*] Le Marechal de Briſſac lui communiqua une lettre de l'Amiral, qu'il avoit reçuë de la maniere que je vais

Digitized by Google

parti : enfin on l'ébranla de telle ſorte que ſa conduite devint ſuſpecte de plus en plus au Prince de Condé, & à l'Amiral. La concluſion fut qu'ils (G) s'aſſûrerent de ſa perſonne à Romans le 10. de Janvier 1563 *. Il ne ſortit de priſon que par le Traité de paix qui fut conclu la même année, & depuis il rentra dans ſa premiere Religion, & porta les armes contre l'autre; mais ſans aucun ſuccés (H) ni aucune gloire; de quoi il n'eſt pas le ſeul qui ait donné de † fort mauvaiſes raiſons. On ne reconoiſſoit plus ce General dont la vigilance, la promtitude, l'intrepidité, & la preſence d'eſprit avoient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il avoit ſervi la

* *Varill. ubi ſupra.*

† *Voiez la remarque H.*

dire. Soubiſe (a) avoit fait ſavoir à l'Amiral ſes mauvais ſoupçons touchant la conduite de Des-Adrets; le ſoldat qui avoit été porteur de ſa lettre, fut chargé de la reponſe, mais au lieu de la porter à Soubiſe, il la porta au Marechal de Briſſac. Or voici ce qu'elle contenoit ſur le chapitre de ce Baron; *Quant à ce que me mandez du Baron Des-Adrets chacun le cognoiſt pour tel qu'il eſt, mais puis qu'il a ſi bien ſervi juſques ici en cette cauſe, il eſt force d'endurer un peu de ſes inſolences, car il y auroit danger en lieu d'inſolent de le faire devenir inſenſé: par quoi je fais d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que faire ſe pourra.*

(a) *Beze ibid.*

(G) *Ils l'aſſûrerent de ſa perſonne.*] Il eſt bon d'entendre les Memoires de Caſtelnau. (b) *Le Duc* de Nemours *connoiſſant* Des-Adrets *pour Capitaine, & qui avoit beaucoup de credit & de reputation, penſa que c'étoit le plus court & expedient pour le ſervice du Roi de le gagner que de le combattre par force, ce qu'il fit ſi dextrement avec belles promeſſes & douces paroles, comme c'étoit un Prince fort perſuaſif, & qui a toûjours ſu attirer les hommes par ſon gentil naturel, que depuis les Huguenots n'eut en ce pais-là un plus grand ennemi que ce Baron, qui commença dès lors à practiquer contre les Huguenots; leſquels comme fort vigilans en leurs affaires en furent advertis, auſſi ont-ils toûjours eu des eſpions par tout. Qui fut cauſe que Mouvans, étant le Baron Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit priſonnier par l'avis du Cardinal de Chaſtillon, & du Sieur de Curſol depuis fait Duc d'Uzez, l'envoya à Nimes où il fut en bien grand danger, & à peine en fut-il échapé, ſinon par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut élargi.* Voiez le 12. livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Theodore de Beze, où il eſt amplement parlé de la detention de Des-Adrets. *Après pluſieurs interrogatoires & reponſes . . . la paix eſtant ſurvenuë il fut relaſché, & renvoyé en ſa maiſon ſans abſolution ni condamnation.* C'eſt Beze qui parle (c).

(b) *Caſtelnau ubi ſupra livre 4. ch. 11.*

(c) *Beze, liv. 11. pag. 306. 307.*

(H) *Sans aucun ſuccés ni aucune gloire.*] Voici ce qu'on trouve dans le même Hiſtorien. (d) *Eſtant tombé ſi bas (c) il paſſa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion tant au pais de Dauphiné qu'en France, eſtant Colonnel d'un regiment de gens de pied, en quoi toutes fois il ne gagna autre choſe que dommage & honte, avec telle perte de ſa reputation, qu'il n'a oncques depuis oſé employé, demeurant en ſa maiſon ſpectateur des miſeres d'autrui.* D'Aubigné (f) raconte qu'on le defit, quand l'armée du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569. Il dit ailleurs (g) qu'à Lion au retour du Roi de Pologne, un Huiſſier refuſa la porte à Des-Adrets, & ce fût en cette occaſion qu'il lui demanda les 3. choſes dont j'ai parlé (h) ci-deſſus: il voulut, dis-je, ſavoir pourquoi ce Baron avoit ſi mal reüſſi dans les armées Catholiques; (i) *Mon enfant*, lui repondit-il avec un ſoupir, *rien n'eſt trop chaud pour un Capitaine qui n'a pas plus d'intereſt à la victoire que ſon ſoldat: avec les Huguenots j'avois des ſoldats, depuis je n'ai eu que des marchands qui ne penſent qu'à l'argent: les autres eſtoient ſerrez de cramte ſans peur, fondoyez de vengeance, de paſſion & d'honneur; je ne pouvois fournir de rentes pour les premiers, ces derniers ont uſé mes eſperons.* Franchement ces raiſons-là ſont bien foibles, & il ſuffiroit pour les refuter invinciblement de renvoier les lecteurs à ce grand nombre de combats generaux & particuliers, où les troupes Proteſtantes ont été batues. Quoi donc, les ſoldats Papiſtes n'étoient-ils pas *fondoyez de vengeance & de paſſion?* N'avoient-ils pas les oreilles perpetuellement batues des exhortations de leurs Prêtres, qui leur recommandoient la vengeance des Egliſes pillées & profanées? Y a-t-il rien au monde qui inſpire plus de fureur que ces diſcours-là? Que dirons-nous des Arrêts (k) *qui permettoient à toutes ſortes de perſonnes, & qui ordonnoient même à toutes les Communes de courir ſus au ſon du toeſin aux Huguenots, de les pourſuivre vivement par tous, & de les tuer ſans miſericorde comme mutans de bêtes feroces, de chiens & de loups enragez qui deſoloient tout le royaume: de ſorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns, & par la vengeance des autres que ruines, que cendres, que ſang & que carnage, & mille affreuſes images de la mort?* Les ſoldats Catholiques pouvoient-ils être parmi tout cela exemts de paſſion & de vengeance? Faloit-il uſer plus d'épetons à leur égard, que de rênes pour les Huguenots? Beaux contes que tout cela; les Monlucs & les Tavanes, & pluſieurs autres Chefs du même parti font voir que le Baron Des-Adrets ne s'en devoit prendre qu'à lui-même. Dans le fond il faiſoit plus de tort qu'il ne croioit aux Proteſtans, & l'on a bien ſu (l) ſe prevaloir de la diſpoſition qu'il leur avoit attribuée, d'avoir été ſoudoïez de paſſion & de vengeance. Mais voici une raiſon encore plus fauſſe que celle qu'il donna à d'Aubigné. „ Jamais (m) homme ne s'aquit tant „ de reputation en ſi peu de tems, & jamais grand „ Capitaine n'en decheut plûtôt: car le Duc de Ne„ mours qu'on envoya contre lui, & qui ne le pou„ voit defaire à force ouverte, ne l'eut pas ſi-tôt prat„ tiqué qu'on ne parla plus de lui que comme du plus „ foible & du plus malheureux Officier du parti royal „ & Catholique. Ce n'eſt pas qu'il ne fût toûjours le „ même en valeur & en experience, mais c'eſt qu'il „ y a beaucoup de difference entre la maniere de fai„ re la guerre pour ou contre ſon Roi: c'eſt que tout „ eſt permis dans la revolte, & qu'un Chef s'y fait „ conoître tel qu'il eſt; au lieu que dans le ſervice de „ ſon Prince il doit paroître tel qu'il doit être, & „ qu'il eſt plus ſujet à la diſcipline militaire. En effet „ le Baron Des-Adrets étoit auſſi furieux que vaillant, „ il ſe ſignala plus par la terreur de ſes armes, que „ par la reputation de ſa conduite, & il ne fit plus de „ bruit que les autres de ſa qualité, que parce qu'il „ fut plus cruel & plus redoutable. On ne lui auroit „ pas ſouffert dans l'armée du Roi les mêmes empor„ temens, & le droit de repreſailles étoit ſi ponctuel„ lement obſervé, qu'on fut obligé de part & d'autre „ de garder la foi, & de faire bonne guerre. „ Quelque interêt que j'aie à trouver des fautes dans les Auteurs, puis que ce ſont autant de materiaux de mon Ouvrage, j'ai un veritable chagrin qu'un homme auſſi éclairé que Mr. le Laboureur, ait été capable de publier un ſi mauvais raiſonnement. Demandez lui pourquoi Des-Adrets a été un grand Capitaine pendant ſon Proteſtantiſme, & un très-miſerable Officier pendant ſon Catholiciſme, il vous repondra, c'eſt parce que dans la revolte on fait tout ce que l'on peut, & dans une guerre legitime tout ce que l'on doit. Jamais maxime ne fut plus fauſſe, ni plus mal apliquée que celle-là; puis qu'il eſt certain que dans une guerre civile le parti du Roi agit avec plus de hauteur, & avec plus de confiance que l'autre: car le parti rebelle ſe voiant aſſez odieux, & aſſez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la diſcipline militaire, les violemens d'une capitulation, les maſſacres de ſang froid contre la parole donnée, &c. C'eſt le parti du Prince qui ſe donne en cela plus de licence, pretendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de felonnie, & condamnez actuellement au dernier ſuplice: il n'entre preſque jamais dans la bonne guerre, que lors que l'autre parti s'eſt laſſé de ne point uſer de repreſailles. C'eſt du moins ainſi que la choſe ſe paſſa dans les guerres de Religion ſous Charles IX. & par conſequent la maxime a été très-mal apliquée. Outre cela j'admire que Mr. le Laboureur n'ait pas pris garde au paſſage de Brantome qu'il a cité peu après. Ce paſſage eſt un parallèle entre nôtre Baron & Monluc, où quoi que Brantome faſſe celui-ci un peu moins cruel que l'autre, il ne laiſſe pas de dire qu'on les comparoit en tout, *Tous deux*, dit-il, *très-braves & vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux Compagnons de Piemont, & tous deux fort bons Capitaines.* Selon la maxime de Mr. le Laboureur, Des-Adrets n'auroit jamais aquis la reputation de grand Capitaine, s'il avoit toûjours ſervi ſon Prince: pourquoi donc Monluc l'a-t-il aquiſe cette reputation-là, ou pourquoi l'a-t-il conſervée & parfaitement bien ſoutenuë, lors même que ſelon Mr. le Laboureur, la bonne guerre & le droit de repreſailles étoient ponctuellement obſervez? Pourquoi alors Des-Adrets perdit-il toute ſa gloire, puis que celle de Monluc ne s'affoiblit point?

(d) *Id. liv. 12. p. 307.*

(e) *C'eſt-à-dire le Baron Des-Adrets.*

(f) *Tome 2. p. 403.*

(g) *Ibid. pag. 215.*

(h) *Dans la remarque C.*

(i) *D'Aubigné ubi ſupra pag. 217.*

CRITIQUE d'un paſſage du Sieur d'Aubigné.

(k) *Maimbourg, Calvin. pag. 276.*

(l) *Voiez Mr. de Meaux, Hiſt. des variations l. 10. n. 39.*

CRITIQUE d'un paſſage de Mr. le Laboureur.

(m) *Le Labour. Addit. à Caſteln. t. 2. pag. 23.*

Digitized by Google

la Cauſe. Toutes ces grandes qualitez, & les victoires qu'il remporta ſur le Papiſme, n'empêchent pas les Proteſtans de le regarder comme un Goliath qui *deshonora les batailles rangées d'Iſraël* par ſa conduite (I) barbare. *Il mourut* ξ *ſans honneur dans une honteuſe vieilleſſe, également mepriſé des uns & des autres*; bien diferent de ce Baron Des-Adrets, *Quantum mutatus ab illo!* qui s'étoit fait craindre juſques dans Rome *; car on y eut peur qu'il n'équipât une flote pour aller rendre viſite au Pape. Nous parlons de ſes (K) enfans dans l'une de nos remarques.

Voici un ſuplément que je tire d'un Ouvrage que je n'ai lu que depuis que le premier tome de ce Dictionaire fut achevé d'imprimer. Le Baron Des-Adrets † n'aiant encore que quinze ans fut l'un des deux cens Gentilshommes Dauphinois qui ſe trouverent à l'armée qu'Odet de Foix Seigneur de Lautrec commandoit en Italie l'an 1527. Il ſe ſignala par tout. Il θ obtint en 1532. le Guidon de la Compagnie *du Seigneur Dupuy S. Martin Lieutenant au gouvernement de Provence.* Il eut quelques demêlez avec George d'Urre de Venterol à qui cette Compagnie fut donnée *l'an* 1537. *& qui* λ l'empêcha d'obtenir la Lieutenance. Cela lui deplut *de telle maniere qu'il proteſta de ne plus ſervir, & ſe retira en Dauphiné aupres de ſon pere.* Quelque tems aprés il fut trouver à Turin ſon β oncle Boutieres General de l'armée de Piemont, qui γ *lui laiſſa la conduite de quelques legionaires de cette Province qui faiſoient une partie de la garniſon de la ville. Il demeura dans cet emploi juſques à la diſgrace de Boutieres qui arriva en* 1544. *& qui obligea l'oncle & le neveu de ſe retirer en Dauphiné.* Une longue maladie empêcha nôtre Baron plus de trois ans de porter les armes. Il eut une Compagnie de Cavalerie δ ſous le Marechal de Briſſac Lieutenant General pour le Roi en Italie, & il fut fait enſuite ζ *Colonel General des Legionnaires de Dauphiné.* Il reçut trois bleſſures au ſiege de Vulpian en 1555. On lui donna la charge de Colonel des Legionnaires de Provence, Lionnois & Auvergne, & il les mena au Duc de Guiſe à Turin avec ceux de Dauphiné l'an 1557 ‡. Il perdit ſon bagage & ſa liberté à la priſe de Moncalve l'an 1558 ↓. & il accuſa de la perte de cette ville Pequigni qui en étoit Gouverneur. Il le cita (L) devant le Roi,

ξ *Mainb. Calvin. pag.* 275. *Voiez la remarque K.*

* *Brantome, éloge de Monluc.*

† *Allard, vie du Baron Des-Adrets p.* 3. *&* 4.

θ *Ibid. pag.* 7.

λ *Ibid. pag.* 9.

β *Frere de la mere de Des-Adrets.*

γ *Ibid. pag.* 10.

δ *Ibid. pag.* 12.

ζ *Ibid. pag.* 14.

‡ *Ibid. pag.* 16.

↓ *Ibid. pag.* 19.

(a) *Dans la remarque B.*

(b) *Brantome éloge de Monluc.*

(c) *Voiez Beze Hiſt. Eccleſ. l.* 11. *p.* 221.

SUPLEMENT de Moreri critiqué.

(d) *Hiſt. du Calv. pag.* 274.

(e) *Beze, ibid. l.* 12. *pag.* 307.

(f) *Allard, ubi infra pag.* 81.

(g) *Id. ib. p.* 90. 91.

(h) *Id. ib. pag.* 82.

(i) *C'eſt-à-dire à l'hôtel de l'Amiral.*

(k) *Davila lib.* 5. *pag.* 272. *edit. de Veniſe* 1650.

(l) *D'Aubigné to.* 2. *liv.* 1. *ch.* 4. *pag.* 546.

(m) *Le Labour. Addit. t.* 2. *pag.* 23.

(n) *Au mois de Septembre* 1696. *par les ſoins de l'obligeant Mr. Pinſſon des Riolles.*

(o) *Allard, Vie de François de Beaumont Baron des Adrets p.* 1. *&* 2.

(p) *Allard, ibid. pag.* 19. 20.

(I) *Sa conduite barbare.*] Outre ce qui a été (a) déjà dit ſur ce ſujet, je remarque ici qu'on diſoit (b) *qu'il apprenoit ſes enfans à être cruels, & à ſe baigner dans le ſang. L'aîné qui depuis fut Catholique, ne s'épargna pas à la Saint Barthelemi.* Il mourut *au ſiege de la Rochelle, en contrition du grand ſang qu'il avoit repandu.* Les Proteſtans ſe ſoucieront fort peu que cet ouï-dire de Brantome ſoit vrai ou faux, car ils ont été les premiers à condamner (c) l'humeur cruelle de ce Baron. Mais tout le monde a interêt à ne pas ſouffrir la licence de celui qui a donné le ſupplément de Moreri Des-Adrets, dit-il, *après un grand carnage obligea ſes deux fils à ſe baigner dans le ſang des Catholiques.* Le P. Maimbourg (d) lui avoit fourni cette gloſe. Diſons leur donc à tous deux, qu'ils ne devoient pas s'émanciper à ces ſortes de paraphraſes. Leur temoin ſur un ouï-dire ne s'étoit ſervi que du mot de ſang. De quel droit ont-ils pretendu qu'il avoit parlé du ſang humain? Eſt-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effuſion du ſang des bêtes? Un homme qui cite ſe doit faire une religion de s'en tenir aux termes de ſon temoin, & de ne pas commettre le ſophiſme, *à dicto ſimpliciter ad dictum ſecundum quid.* Qu'il conjecture, s'il veut, mais il ne doit pas narrer ſes conjectures comme une hiſtoire.

(K) *De ſes enfans.*] Brantome que nous venons d'entendre touchant l'aîné, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonſtances. *Le plus grand mal fut*, dit-il (e) en parlant de ce Baron, *que depuis ce temps-là allant de mal en pis il quitta la religion, menant meſmes ſes enfans à la Meſſe, le plus grand deſquels ayant eſté durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, ſe rendit toſt apres l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fuſt en France, comme auſſi Dieu ne l'a pas laiſſé longuement vivre. Les deux autres eſtoient jumeaux, & avoient eſté nez à Geneve durant les troubles, de l'un deſquels Maiſtre Jean Calvin avoit eſté parrin.* Mr. Allard (f) conte que celui qui avoit été Page du Roi, & dont il raporte une action tout-à-fait hardie, *fut enveloppé dans* le maſſacre de la S. Barthelemi. (g) *Davila Liv.* 5. *des Guerres civiles de France, dit que les deux fils s'appelloient les Colonels Montaumor & Rouvray, & que l'un d'eux fut tué au maſſacre de la S. Barthelemy. L'autre mourut de maladie.* Voions l'action de ce Page. „(h) Un jour le Roy luy ordonna d'aller appeller ſon „ Chancelier, ce Page le trouva à table, & lorſqu'il „ luy eut dit que le Roy le demandoit, le Chancelier „ luy ayant répondu, qu'après avoir diſné il y iroit „ recevoir ſes ordres: Comment, dit le Page, il faut „ retarder d'un moment lorſque le Roy commande? „ Vîte, qu'on marche ſans excuſe: Et là-deſſus il prit „ l'un des bouts de la nappe, & jetta tout ce qui eſ„ toit deſſus par terre. Ce conte fut fait au Roy par „ le Chancelier meſme, & ſa Majeſté en riant ne re„ partit autre choſe, ſinon que le fils ſeroit auſſi vio„ lent & emporté que le Pere.

Notez que cet Ecrivain n'a pas bien compris ces paroles de Davila, *Nel medezimo* (i) *Palazzo furono amazzati Teligni genero dell' Ammiraglio, Guerchi ſuo Inogotenente . . . . i Colonelli Montaumar e Rourai, il figlivolo del Barone de S. Adrets, e tutti quelli della ſua corte* (k). Il ne pretend point parler de deux Colonels qui fuſſent fils de nôtre Baron, & l'on ne ſait même ſi par ſon *Barone de S. Adrets*, il a entendu le nôtre. En ce cas-là je m'imagine qu'il ſe trompe. Qu'on ne m'objecte point ces paroles de d'Aubigné, (l) *Le Marquis de Reſnel, frere du Prince Porcian fut tué par Buſſi d'Amboiſe, & le fils du Baron Des-Adrets, pour un procés qu'il avoit avec ſon couſin germain*, car cela veut dire que Buſſi d'Amboiſe & le fils de ce Baron tuerent Reſnel.

Mr. le Laboureur (m) diſoit en 1658. que la Maiſon de Beaumont étoit éteinte. J'ai ſu de Mr. d'Hoſier par le moien d'un ami, que Suſanne de Beaumont fille & heritiere de nôtre Baron Des-Adrets fut mariée à Ceſar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Diſier dans le Dauphiné. Leur poſterité ſubſiſte encore. Mademoiſelle Des-Adrets qui eſt morte fille d'honneur de Madame la Ducheſſe d'Orleans après l'an 1680. & qui avoit été de la Religion, étoit des deſcendans de cette Suſanne. Elle avoit pour freres le Marquis Des-Adrets qui eſt Capitaine de vaiſſeau, & le Chevalier Des-Adrets, qui étoit Aide de Camp du Marechal Duc de Noailles, lors qu'il fut tué au ſiege de Roſes au mois de Juin 1693. Il avoit été Capitaine de vaiſſeau; mais on l'avoit caſſé, parce qu'il n'avoit pas voulu aſſiſter aux leçons que Mr. Renaud Ingenieur de Marine donnoit à Breſt par ordre du Roi.

Mettons ici l'addition que je publiai à la fin du premier volume de ce Dictionaire. Elle contient ces paroles: (n) *Je viens de recevoir la vie de nôtre Baron Des-Adrets compoſée par Mr. Allard, & voici de quelle façon on y releve la mepriſe de Mr. le Laboureur.* „ (o) La „ famille de Beaumont n'eſt pas éteinte, comme Mr. „ le Laboureur a cru en parlant du Baron Des-Adrets „ dans ſes Additions aux Memoires de Caſtelnau. Elle „ ſubſiſte encore par les Branches de Pompignan en „ Languedoc, de Breſſet en Auvergne, d'Autichamp & „ de St. Quentin en Dauphiné. Il eſt vrai que celle du „ Baron Des-Adrets ſe termina par deux filles, l'aînée „ deſquelles, nommée Suſanne, fut mariée deux fois; „ la premiere avec le Seigneur de Tarvanas en Pie„ mont; & la ſeconde avec Ceſar de la Vauſerre, à „ qui elle porta la Terre Des-Adrets. L'autre eut „ nom Eſter, épouſe d'Antoine de Saſſenage, Sei„ gneur d'Iſeron. „

(L) *Il le cita devant le Roi & perdit ſa cauſe.*] Je m'en vais copier le narré de Mr. Allard. (p) *Comme le Baron accuſa Pequigny de la perte de la Ville & de celle de ſa liberté & de ſon bagage, il pretendit qu'il l'en devoit degrever: il le cita pour ce ſujet devant le Roi François II. qui avoit ſuccedé à Henry II. où il ſoutint admirablement bien ſa cauſe, & dit que Pequigny avoit laiſſé entrer l'Ennemy ſans combatre, qu'il pouvoit deffendre la bréche avec facilité, puis qu'elle eſtoit petite, &*

Roi, & perdit ſa cauſe. Le reſſentiment qu'il en conçut contre la Maiſon de Guiſe fut menagé par Catherine de Medicis ♦, & eut les ſuites qu'on a vuës ci-deſſus. L'Auteur que je cite en donne un très-grand detail, comme auſſi des actions qui furent faites par ce Baron depuis ſon retour au parti du Roi. Il les repreſente plus conſiderables que d'autres Hiſtoriens ne le font; mais il avouë que ce brave Capitaine fut ſuſpect d'intelligence (M) avec le parti Huguenot, & qu'on le mit en priſon. Il ſe juſtifia, & il reçut ordre de lever mille hommes π d'Infanterie qu'il conduiſit à Turin. Il y étoit pendant le maſſacre de la St. Barthelemi. Il revint bientôt en Dauphiné, & † *voiant le peu d'état qu'on faiſoit de lui il ſe retira à la* ‡ *Frette dans le Graiſivodan.* Il refuſa de ſigner les formulaires de ligue l'an 1577 β. Il fut ſaluer le Duc de Maienne à Grenoble l'an 1581 γ. & y fit un acte de ſon (N) ancienne bravoure. Il accompagna la Valette qui fut envoié en Dauphiné contre Leſdiguieres l'an 1585 δ. *Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieilleſſe, & extremément dégoûté du monde, il ſe retira encore à la Frette, où il vécut un an avec des marques viſibles de ſon retour au Giron de l'Egliſe. Il mourut donc veritablement Catholique, après avoir fait ſon teſtament le 2. de Fevrier 1586. & fut enterré dans une Chapelle de l'Egliſe Paroiſſiale, qui appartenoit à ſa Maiſon* ζ. On ne ſera pas fâché de voir les titres (O) qu'il ſe donnoit pendant qu'il fut à la tête des Proteſtans de ſa Province, ni de ſavoir que ſon viſage marquoit (P) la ferocité de ſon humeur.

♦ *Mr. Allard ibid. p. 25. 26. produit la lettre de cette Reine.*

π *Ibid. pag. 81.*

‡ *Ibid. pag. 83.*

† *C'étoit l'une de ſes maiſons.*

β *Ibid. pag. 84.*

γ *Ibid. pag. 87.*

δ *Ibid. pag. 89.*

ζ *Ibid. pag. 90.*

BEAUNE (Renaud de) Archevêque de Bourges, & puis de Sens, ſous le regne de Henri IV. Cherchez Samblançai (Guillaume).

BEDA (Noel) Docteur en Theologie dans l'Univerſité de Paris, fut le plus grand clabaudeur, & l'eſprit le plus mutin & le plus factieux de ſon tems. C'étoit un * Picard qui vivoit ſous le regne de François I. Il ſe declara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles lettres †, & ce fut par là qu'Eraſme & Jaques Faber d'Etaples encoururent ſon indignation. Il pretendit avoir trouvé un grand nombre d'hereſies dans les paraphraſes d'Eraſme, & publia un livre ſur ce ſujet. Eraſme ſe juſtifia, & l'accuſant à ſon tour le convainquit d'une (A) infinité de calomnies. Beda au lieu de prouver qu'il n'avoit point été calomniateur,

* *Eraſmus, ſuppatat. errorum Beda, fol. m. 22.*

† *Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. l. 1. pag. 2.*

& que ceux qui avoient reſolu d'y paſſer eſtoient en petit nombre: que s'il le nioit, il le luy feroit avouer par un duel. Ce different parut ſingulier à la Cour, & ces deux Ennemis trouverent des partiſans parmy les Grands, qui empêcherent quelque temps qu'il ne fut decidé. Il le fut neanmoins en faveur de Pequigny par le credit de la Maiſon de Guiſe, qui commençoit à en avoir un bien grand en France; & il leur fut deffendu de rien attenter l'un contre l'autre, à peine d'eſtre punis comme criminels de leze-Majeſté: dont le Baron fut tellement outré de colere, qu'il jura de s'en vanger contre les Guiſars; & ce fut la cauſe qu'il embraſſa en ſuite le party des Proteſtans: c'eſt le témoignage de Mr. de Thou, & c'eſt la verité.

(M) *Suſpect d'intelligence avec le parti Huguenot. & qu'on le mit en priſon. Il ſe juſtifia.*] A ſon retour en Dauphiné après la bataille de Moncontour (a) *il fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon, parce que Gordes* Gouverneur de la Province *avoit conceu beaucoup de haine contre lui.* (b) *On tient qu'il le ſoupçonnoit de ne s'eſtre pas entierement defait de ſes inclinations Huguenotes, & meſme d'avoir favoriſé l'armement qui s'étoit fait auprés de Genéve par le Comte Lunovic de Naſſau, & d'eſtre d'intelligence avec luy. . . . . Quoy qu'il en fût, il eſt certain que Gordes fit peu d'etat de luy, dont le Baron murmura hautement, & fit des plaintes qui furent un peu hardies, & meſmes temeraires: Tellement que le Roy l'ayant ſçeu, Gordes eut ordre de le faire arreſter; ce qu'il fit. Il fut conduit à Grenoble, & de là à Lyon dans Pierreciſe. D'abord on le crût perdu, & cela d'autant mieux qu'on intercepta des Lettres des Princes & de l'Admiral en ſa faveur, & que les principaux Chefs Proteſtans parlerent pour luy faire rendre ſa liberté.* Il (c) l'obtint par la paix qui fut concluë au mois de Janvier 1571. Il fut ſe preſenter au Roi *eſtant en ſon Conſeil:* „(d) Là il declara, qu'eſtant innocent, il ſupplioit ſa Majeſté de luy permettre de renoncer au benefice des Edits de pacification faits en faveur de ceux qui avoient agy contre ſes intereſts, ſous pretexte de Religion ou de Politique; qu'il n'avoit jamais rien fait qui pût luy eſtre imputé à blâme; que ſi quelqu'un eſtoit aſſez hardy pour luy ſoûtenir qu'il fût criminel en quelque maniere, il eſtoit preſt de l'en faire dédire les armes à la main, ſi ſa Majeſté vouloit avoir la bonté de le ſouffrir. Le Roy luy reſpondit qu'il eſtoit „perſuadé de ſon innocence & de ſes bonnes intentions, qu'il n'avoit jamais doute de ſa bonne conduite & du zele pour ſon ſervice; qu'il eſtoit extremement ſatisfait de luy; qu'il avoit bien toûjours „crû que les intentions avoient eſté bonnes, & autres choſes de cette nature, dont il pria ſa Majeſté de luy octroyer Actes; ce qu'Elle fit volontiers. Il „eſt dans les Regiſtres de la (e) Chambre des Comptes.„

(a) *Allard ubi ſupra pag. 75.*

(b) *Id. ib. pag. 76.*

(c) *Ibid. pag. 77.*

(d) *Ibid.*

(e) *Mr. Allard rapporte cet Acte tout entier pag. 79. &c. 81.*

(N) *Et y fit un acte de ſon ancienne bravoure.*] Le Duc de Maienne „(f) eſtant à Grenoble en 1581. le „jeune Pardaillan, fils de la Mothe-Gondrin, parla „fierement & injurieuſement du Baron Des-Adrets, „à cauſe de la perte de ſon pere à Valence: Le Ba„ron aprit dans ſa retraite de quels termes il s'eſtoit „ſervy, & que meſme il avoit dit que s'il le rencon„troit, il le traiteroit mal; ce qui l'obligea de venir „à Grenoble, où aprés avoir ſalué le Duc de Mayen„ne, & en avoir eſté careſſé il dit pluſieurs fois, & „meſme en preſence de Pardaillan, qu'il avoit quit„té ſa ſolitude & reveu le monde, pour ſçavoir ſi „quelqu'un avoit de la rancune contre luy, pour le „ſatisfaire; que ſon epée n'étoit point ſi rouillée, „ſon bras ſi foible, & ſes forces ſi diminuées par ſon „âge, qu'il ne fit bien raiſon à tous ceux qui avoient „quelque plainte à luy faire. Pardaillan ne dit & ne „fit rien qui donna lieu à une querelle; tellement „que Les Adrets ſe retira contant de cette derniere „bravoure.„

(f) *Id. ib. p. 87. 88.*

(O) *Les titres qu'il ſe donnoit.*] Les voici: „(g) Fran„çois de Beaumont, Seigneur des Adrets, Gentil„homme ordinaire de la Chambre du Roy, Colonel „des Legionnaires de Dauphiné, Provence, Lyon„nois, Languedoc & Auvergne, Gouverneur & Lieu„tenant General pour le Roy en Dauphiné, & Lieu„tenant de Monſeigneur le Prince de Condé en l'Ar„mée Chreſtienne, aſſemblée pour le ſervice de „Dieu, la liberté & delivrance du Roy & la Reyne „ſa Mere, conſervation de leurs Eſtats & Grandeur, „& de la liberté Chreſtienne eſdits Pais.„ Il y a (h) dans la Chambre des Comptes de Grenoble *pluſieurs Ordonnances dreſſées en ſon nom . . . . . où il prend cette qualité, & en d'autres il ſe dit,* Chef Gouverneur des Compagnies aſſemblées pour le ſervice de Dieu, &c. *On en voit qui ſont ainſi adreſſées,* A tous vrais fideles ſujets du Roy, noſtre Souverain & naturel Seigneur, aſſociez en la confeſſion des Egliſes reformées, & Zelateurs du repos & tranquillité de ce Pays de Dauphiné, ſalut & paix par Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt. N'étoit-ce pas un homme bien digne de ſe ſervir d'un tel langage? N'étoit-ce pas un nouvel Apôtre bien tourné pour imiter la ſalutation Evangelique de St. Paul?

(g) *Id. ib. pag. 28.*

(h) *Id. ib. pag. 29.*

(P) *Son viſage marquoit la ferocité de ſon naturel.*] Mr. de Thou qui le regarda (i) ſi finement à Grenoble l'an 1572. qu'il fut capable de le peindre de memoire aſſez bien pour que tout le monde le reconut, nous en donne cette deſcription: (k) *Erat jam totus canus, ſed crudo adhuc & viridi ſenectute, Oculis truculentis, naſo aquilino, facie macilenta, ſed ruboribus interſuſa, ut luctum ſanguine maceratum quod in P. Corn. Sulla obſervatum eſt, ori inſperſum diceres, de cetero corporis habitu prorſus militari.*

(i) *Thuan. de vita ſua lib. 1. pag. m. 1165.*

(k) *Id. ib.*

(A) *Le convainquit d'une infinité de calomnies.*] Voica le livre intitulé, *Suppatationes errorum in cenſuris Natalis Bedæ per Eraſmum Roterodamum.* Il fut im-

Digitized by Google

teur, ou d'avoüer qu'il n'avoit pas bien compris le ſens de ſon adverſaire, recourut à des artifices de cabale: il relut les livres d'Eraſme, il en fit de nouveaux (B) extraits auſſi infideles que les premiers, & les donna à cenſurer à la Faculté de Theologie; où ſon eſprit impetueux & charlatan, ſes factions, ſes declamations violences contre les nouveautez de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas aſſez ardens à les reprimer, lui donnoient (C) une eſpece de domination tyrannique. Il en abuſa de telle ſorte, qu'il falut enfin le livrer au bras ſeculier, qui pour le

imprimé l'an 1527. Le revers du titre vous apprendra que de compte fait Eraſme trouva dans un aſſez petit livre de ſon cenſeur 181. menſonges; 310. calomnies & 47. blaſphêmes; & cela ſans le traiter à la rigueur, car on lui fit grace de pluſieurs choſes qui meritoient d'être relevées. (a) *Ac ne quis queratur iniquam ſuppputationem, non imputavimus illi tam multa indocte, ſtulte, & ſine mente dicta. Non imputavimus tam multas propoſitiones quas in cenſuris omiſit* &c. Un homme qui auroit eu de l'honneur & de la conſcience ſe ſeroit uniquement apliqué à ſa propre juſtification contre de ſemblables liſtes, mais Beda & ſes ſemblables trouvent mieux leur compte à repeter cent fois leurs premieres accuſations, tout comme ſi l'on n'y avoit rien repondu. Si l'on en croit Eraſme le livre de ſon adverſaire deplut ſi fort à François I. que par ordre de ce Prince l'on en defendit la vente. *Impotenter* (b) *& infeliciter edito libro ſic debacchatus eſt in me ut Rex Chriſtianiſſimus mox ubi rem cognovit, vetuerit codices avendi, haud dubiè veturus excudi ſi tempeſtivè monitus fuiſſet.* Pareil traitement fut fait au livre que Noël Beda (c) avoit mis au jour en ce même tems contre Jaques Faber d'Etaples, mais on ne laiſſa pas de faire courir les exemplaires de ces deux livres. (d) *Nec juſſus premere preſſit, ſed eluſit Regis edictum curans ut in* Germaniam *ſpargeretur, & ibidem clam diſtraheretur.*

(a) *Eraſme, au revers du titre.*

(b) *Eraſm. epiſt. 73. l. 19. pag. 892. datée du mois de Novembre 1527. Voiez auſſi epiſt. 14. l. 20. p. 974. & epiſt. 4. l. 24. pag. 2281.*

(c) Urit hominem quod liber quem in Jacobum Faberum ſcripſerat edicto regio ſuppreſſus eſt, etiamſi non eſt ſuppreſſus. *Id. epiſt. 62. l. 19. pag. 877. datée du 30. Nov. 1527.*

(d) *Id. epiſt. 71. l. 19. pag. 886. Voiez auſſi epiſt. 14. l. 20.*

(e) *Chevillier, Orig. de l'Imprim. pag. 174.*

(f) *C'eſt-à-dire, celui de Beda contre Eraſme. Il fut imprimé à Paris chez Joſſe Bade l'an 1526. in fol.*

(g) *Id. ib. pag. 175.*

(h) *Apud Chevillier ibid. pag. 179. 180.*

RAPORTONS ici un paſſage du livre de Mr. Chevillier ſur l'Origine de l'Imprimerie de Paris. François I. . . . (e) *étoit tellement irrité contre le Docteur Noël Beda, qui avoit refuſé les Paraphraſes & les Annotations d'Eraſme, & contre la Faculté qui avoit approuvé & fait imprimer ſon* (f) *Livre; que le premier étant allé à la Cour pour quelque affaire de ſa Compagnie, y fut arrêté priſonnier pendant un jour, n'ayant eu la liberté, qu'à condition de ſe preſenter quand on le demanderoit: & on envoya une Lettre de Cachet au Parlement, datée d'Amboiſe le 9. Avril 1526. par laquelle il lui étoit ordonné d'empêcher que le Livre de Beda ne fût vendu. J'ai lû dans une copie des Regiſtres de cette Cour, une Lettre Latine de Joſſe Bade, où il dit, qu'il en avoit imprimé 650. exemplaires, dont pluſieurs avoient été envoyez en Eſpagne, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, qu'il ne lui en reſtoit plus qu'environ cinquante copies complettes, & promet qu'il ne les diſtribuëra point. . . . .* (g) *De plus, le nommé Loüis de Berquin Luthérien caché, ami d'Eraſme, avec qui il avoit quelque commerce de Lettres, preſenta douze Propoſitions du Livre de Beda; prétendant qu'elles contenoient des impietez & des blaſphêmes, & demanda que la Faculté fût obligée de les condamner, ou de les prouver par l'Ecriture ſainte. Le Roi écouta cet Accuſateur favorablement, & le 10. Juillet 1527. envoya par Mr. l'Evêque de Bazas les Propoſitions au Recteur, à qui il donna ordre de les faire examiner par les quatre Facultez aſſemblées, & non point ſeulement par les Docteurs en Theologie*, quos in hac materiâ ſuſpectos habebat, *comme dit le Regiſtre de la Faculté, ... je ne trouve point écrit quel fut le jugement des quatre Facultez:* Prenez garde que les Theologiens de Paris s'étoient tellement rendus ſuſpects de paſſion & d'emportement, que le Roi ne voulut point qu'ils fuſſent juges en cette cauſe ſans l'adjonction des trois autres Facultez. Il eſt bon de voir de quelle maniere il brida ces zelateurs: voici un extrait de la lettre qu'il écrivit au Parlement le 9. Avril 1526. (h) „ Et parce „ que nous ſommes deuëment acertenez, qu'indiffe„ remment ladite Faculté, & leurs Suppoſts, écri„ vent contre un chacun, en dénigrant leur honneur, „ état, & renommée, comme on fait contre Eraſ„ me, & pourroient s'efforcer à faire le ſemblable „ contre autres, nous vous commandons . . . . que „ vous mandiez incontinent ceux de ladite Faculté, „ ou leurs Députez: & leur défendiez . . . . . qu'ils „ n'ayent en général ni en particulier, à écrire, ni „ compoſer, & imprimer choſes quelconques, qu'el„ les n'ayent premierement été revûës & approuvées „ par vous, ou vos commis, & en pleine Cour déli„ berées. „ Ces reglemens là ne durerent guere, quoi qu'ils ſemblent dignes d'un établiſſement general & perpetuel.

(B) *Il en fit de nouveaux extraits auſſi infideles que les premiers.*] Plus il ſe ſentoit convaincu de calomnie, plus il travailloit à perdre celui qu'il avoit calomnié. Il s'aviſa donc d'eſſaier ſi en produiſant tout de nouveau les mêmes accuſations, ſous une forme un peu differente, il en tireroit un meilleur parti. *Urit hominem . . .* (i) *quod ego reſpondens & meam innocentiam & illius impudentiam ſic omnibus ob oculos poſui, ut in ſpeculo non poſſit evidentius. Itaque prorſus animo gladiatorio parat vindictam non ſe purgans, quod non poteſt, ſed eaſdem calumnias alia ſpecie rurſus ingerens . . . Habet ſexcentas propoſitiones à paraphraſibus deceptas . . . eas ut narrant ad Facultatem defert, & in aliquas jam audio pronunciatum. Sed quomodo proponit artifex? Omittit quæ rem explicant, quæ calumniam excludunt: addit ea ſuo quæ faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab Evangeliſtis aut Apoſtolis, & ad Eccleſiæ primordia pertinent.* Beda n'oublioit aucune friponnerie d'un infidele faiſeur d'extraits: il ſuprimoit ce qui étoit propre à juſtifier l'accuſé, & à faire voir la calomnie: il ajoûtoit ce qui étoit propre à fortifier ſon accuſation: il detournoit en un ſens ce qui avoit été dit en un autre. Il n'y a rien de plus aiſé que de faire condamner par ces artifices une opinion innocente, voiez la 73. lettre du 19. livre d'Eraſme. Il ſe ſervit d'une autre machine, il choiſit quelques chefs d'accuſation (k), & les aiant mis en François il les envoia à la Cour, afin d'irriter les Grans, les femmes, & en general toute la France contre l'accuſé. Il s'étoit déjà ſervi du (l) titre de Roi de France qu'Eraſme donna au Roi d'Angleterre en lui dediant un livre, il s'en étoit, dis-je, déja ſervi pour rendre odieux a la Cour du Roi très-Chretien ce pauvre Auteur. Je ne ſai ſi perſonne s'aviſa de lui reprocher en face qu'il avoit grand tort, de ne point travailler avant toutes choſes à ſa propre juſtification, & que c'etoit une grande honte de laiſſer les liſtes d'Eraſme ſans repartie, liſtes qui le convainquoient manifeſtement d'erreurs groſſieres, & de calomnies honteuſes. *Quum mea ſuppputationes ob oculos omnium poſuerint hominis inſectiam cum pari malitia conjunctam, non cogitat de purgando, ſed articulos aliquos deceptos ex acervo calumniarum & Gallicè verſos miſit in aulam regiam . . . Nunc eoſdem articulos vobis ingerit, ſcilicet in ordinem digeſtos, ut novi videantur, perinde quaſi nihil responſum* (m). C'eſt à cela qu'il faloit repondre, & ne ſe reſerver pas tout entier pour des voies d'obliquité. Eraſme fut peut-être le ſeul qui fit ce reproche à ſon adverſaire. (n) *Niſi Bedda prorſus diſſideret ſua cauſa, reſponderet ſaltem ad quædam loca tam impudenter calumnioſa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, ſentiri poſſit. Nunc hoc omiſſo quod in primis curatum oportuit vim parat, concitat facultatem ut articulorum turba ſuffragiis & auctoritate me opprimat.* Eraſme, dis-je, fut le ſeul peut-être qui fit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne ſont pas intereſſez aux injuſtices d'un Inquiſiteur, ſe gouvernent par la regle *plus penſer que dire.*

(i) *Eraſmus epiſt. 62. l. 19. pag. 877.*

(k) *Idem epiſt. 71. l. 19. p. 886.*

(l) *Ib. & epiſt. 13. l. 24. pag. 1309.*

(m) *Id. epiſt. 71. l. 19. p. 886.*

(n) *Epiſt. 73. l. 19. pag. 892.*

(C) *Une eſpece de domination tyrannique.*] Je ne ſai s'il y a rien de plus difficile, que d'obtenir un jugement équitable dans un procés de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il etoit violent de ſon naturel; il lâchoit la bride à ſa violence naturelle avec d'autant plus de licence, qu'il ſe couvroit du beau pretexte des interêts de la verité: il diffamoit hardiment les gens dans un livre: il traitoit de lâches prevaricateurs les perſonnes moderées: c'etoit le moien d'obliger une partie des Juges à lui donner gain de cauſe contre leur propre conſcience; car il n'y a point de plaiſir à ſe faire diffamer par des Aſſeſſeurs de l'Inquiſition: en un mot c'étoit le moien de tyranniſer la Faculté de Theologie. Voici la plus fidele deſcription que l'on puiſſe voir de la maniere dont un homme fait comme lui peut extorquer un decret Academique, une ſentence Synodale, &c. jamais Michel Ange ne peignit plus heureuſement. (o) *In omni conſeſſu ſemper fuerunt, qui ſimulis & improbitate rerum ſummam ſibi vindicant, nec temere fit, ut melior pars vincat. Per illos primùm res privatim deceritur, mox excluduntur integriores, adhibentur idonei, præjudicia concordiam, adimuntur merita, hinc, inquinat.* apparebit, qui ſint Lutheranæ factionis. *Si quis dixerit aliquid æquius,*

(o) *Eraſmus epiſt. 71. l. 19. pag. 889. Ce qu'il dit dans le 4. feuillet de ſa ſuputatio errorum in cenſuris Bedæ, eſt auſſi une fidelle peinture.* Deliguntur deputati ad id idonei, quos optant ii, quorum vel auctoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquam minor ſed importunior ſuperat & majorem & meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum ſcribis res eſt. Et hic infulciuntur quædam obiter, quæ vel non ſentiuntur, vel diſſimulantur.

Digitized by Google

le punir de ſes excés le condamna (D) à faire amende honorable, & à confeſſer en preſence d'une infinité de monde à la porte de l'Egliſe cathedrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi & contre la verité. On le condamna de plus au * banniſſement. Ceci ſe paſſa en 1535. Il s'étoit fort opoſé au deſſein qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avoit pas tort dans le fond; car ce fut un veritable myſtere d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Univerſitez de France; mais il gâta ſa cauſe (E) par ſes manieres emportées, & par ſes airs de mutinerie; & il s'envelopa même dans le crime de parjure. Il avoit beaucoup de credit aupres † du premier Preſident Lizet, homme bien plus propre à ſoutenir le perſonnage de mauvais Controverſiſte, comme il fit avant ſa mort, qu'à

* *Beze ib. pag. 15.*

† *Voiez la remarque E, & Eraſme, epiſt. 56. l. 30. pag. 1941.*

mox audit à frementibus, Luthero *peior. Sunt ingenia modeſta, qua malunt quieſcere quam cum talibus contentionem ſuſcipere. Sunt qui in gratiam perſonam deflectant a ſua ſententia: ſunt qui metuant aut ſperent aliquid, eoque premant quod judicant optimum: ſunt qui non intelligant, quod unde proponatur: ſunt qui iiſdem affectibus excacati ſunt, quibus* Bedda: *ſunt quos utcunque ſanos clamor ac tumultus aliorum, ita ut ſit, agit in furias. Ita non ſit, ſed extorqueatur ſanum conſultum. In quo prodendo vocſus qui extorſerunt admiſcent affectus ſuos, aliis vel inſcios, vel conniventibus. Et hoc dicitur collegii decretum.* Ce qu'il y a de deplorable eſt que le manege dont on vient de voir la peinture ſe met en uſage lors-même qu'il s'agit de condamner ce qui le merite le plus. Voiez les plaintes (*a*) que l'on a faites contre la cenſure du livre de Marie d'Agreda. Notez que Nôtre Beda vint à bout de ſes deſſeins: la Faculté de Theologie cenſura les livres d'Eraſme le 27. de Decembre 1527. Il eſt vrai que cette cenſure ne fut rendue publique que quatre ans après (*b*).

(*a*) *Ci-deſſus pag. 103. 104.*

(*b*) *Voiez Chevillier ubi ſupra pag. 173.*

(D) *Le condamna à faire amende honorable.*] Barthelemi Latomus qui étoit alors à Paris manda cette nouvelle à Eraſme. *Beda tuus fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum hac confeſſione quod contra veritatem & Regem loquutus ejet, quæ verba ante adem divæ Virginis magno populi concurſu præconi pa-lam pronunciavit: ne forte Lutheranum illum fuiſſe putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in Monaſterium aliquod, ut ferunt, ubi & quando Regi viſum fuerit.* Cette lettre de Latomus datée du 29. de Juin 1535. eſt la 27. du 28. livre parmi celles d'Eraſme.

Faits concernant Beda dans l'affaire du divorce de Henri VIII.

(E) *Il gâta ſa cauſe par ſes manieres emportées.*] Mrs. du Bellai qui s'intereſſoient extremement au bon ſucces du divorce de Henri VIII. diſent beaucoup de mal de Noel Beda dans leurs lettres. *Je n'ai encores veu ce Roi* (celui d'Angleterre) *ne ceulx qui ont le credit envers luy en ſi bon train qu'ils ſont, a quoi a merveilleuſement aydé ce que vos Theologiens ont faict, ſelon l'advis qui eſt venu des Ambaſſadeurs, mais il y a ung Beda de ce nombre qui eſt ung tres dangereux Marchant, & ne ſeroit grand beſoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie.* C'eſt ce que Jean du Bellai Evêque de Bajonne écrivoit de Londres à Mr. de Mommorency le 29. de Decembre (*c*) 1529. Guillaume du Bellai ſon frere écrivit à François I. le 9. Juin 1530. que Beda avoit fait de grans deſordres dans l'aſſemblée de la Faculté, (*d*) *Durant leſquels propos*, dit-il, *& cependant que leur Bedeau recolligeoit les noms & opinions des deliberans, pour voir quel ſeroit l'opinion de la plus grande partie, ſe leva un deſaſtre ſieurs nos Maiſtres, qui luy arracha le Roole des poings & le deſchira, & par ce point ſe leverent en troupe, & avec grand & deſordonné tumulte, commencerent aulcuns a crier que c'eſtoit aſſez fait & parlé, & que la plus grande & plus ſaine partie eſtoit d'avis de n'en deliberer ſans eſcrire a vous, Sire, & au Pape. Ainſi ſe departit la Compagnie, & les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre qui ſe promenoient en une galerie, & les virent ſortir en tel deſordre & crierie, & ouyrent tous les propos qu'ils tenoient entre eux, ſe retirerent à leurs logis fort mutinés, & interpretans cette affaire en tres-mauvaiſe part, & s'en attacherent à moy, diſans que puis ils ſçavoient bien que telle eſtoit la menée de Beda & ſes complices, de faire la deliberation telle qu'ils l'avoient trouvée.* Du Bellai ajoûte 1. qu'à la priere, Mr. le premier Preſident *appella vers luy Beda, Barthelemy, Tabary & aulcuns autres principaux Autheurs de cette diſcorde & brigue*, & leur fit promettre qu'ils ſe raſſembleroient le lendemain. 2. Que ſur une autre circonſtance le même premier Preſident (*e*) *fit venir devers luy ledit Beda en l'Egliſe noſtre Dame, lui remonſtra ſes facultez & l'inconvenient où il pouvoit mettre* le Roi, *& tellement le preſcha qu'il lui jura tres-expreſſement non ſeulement de n'empeſcher qu'il fuſt obei aux lettres* du Roi, *mais de ſoi employer comme pour ſa vie à faire que la choſe ſe paſſaſt ſans bruit ne ſcandale.* 3. Qu'encore que *de prime face il ne voulaſt pas ſe trop hier s cette promeſſe, pour autant que contre autre promeſſe preſa faite a Monſieur le grand Maiſtre*, ledit Beda *avoit commencé cette brigue ſans laquelle cette affaire ſe pouvoit demeſler ſans que le Roi en fuſt empeſché ne pour l'un ne pour l'autre; toutes fois voyant que Monſieur le premier Preſident s'en vouloit per à Beda*, lui du Bellai n'avoit point voulu *derechef* en ecrire au Roi. La lettre du 15. d'Août de la même année eſt curieuſe. Du Bellai (*f*) y fait ſavoir à Mr. de Montmorency 1 que l'affaire *avoit eſté menée par telles & ſi meſchantes brigues, que j'ay veu*, dit-il, *telles fois les affaires du roy en danger d'en ſouffrir grandement; & ſans les remedes que j'ay procuré journellement y eſtre mis par Monſieur le premier Preſident, ayant entre l'autorité en laquelle il eſt conſtitué, principal credit de perſuader audit Beda & ſes complices, je vous aſſeure que tel inconvenient fuſt advenu pour les entrepriſes d'un fol, je n'oſe dire mauvais homme, que le ſens de mille ſages en ſeroit abſanne de le reparer ſans conſil extraoſdinaire, & peut eſtre que tout autre Juge non empoiſonné de la perſuaſion que je voy avoir ſieur premier Preſident, que le devant nommé Beda ſoit en parlant Theologiquement inderivable & imperable, luy euſt imputé a peché mortel, ce que ledit ſieur Preſident a peine peut recevoir pour veritable; & a que le Roy a decerné Commiſſion pour informer des abus & inſolences dudit Beda & ſes Conſors.* 2. Que les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient obtenu de François I. un ordre au Bedeau de la Faculté de Theologie *de bailler un double authentique de quelque acte ſigné de la main propre de Beda*, & qu'ils avoient eu recours au Roi, parce qu'avoir cela *par congé de la Faculté eſtoit contrer à l'A B C objans la tyrannie preſa uſurpée par leurs Beda & ſes adherans.* 3. Que le premier (*g*) Preſident *a tant la ſainteté de Beda perſuadée, qu'il ne peut croire de lui les fautes meſmes qu'il en voit, leſquelles pour vray dire ſont telles, que ſi j'en avois fait de telles en mon endroit, & j'aurois une domaine de teſtes, j'aurois gagné qu'on ne m'en laiſaſt une, comme on pourra voir qui voudra lire la legende qu'en feront Meſſieurs les Preſidens le Viſte & Poveliot, ne voulans pourtant conclure, Monſeigneur, que ledit Beda ſoit ſeul meſchant, car il a prou de compagnons qui ſeroient bien aiſe de donner occaſion au Roy de faire quelque choſe par precipitation a l'encontre d'eux, pour acquerir nom de Martyrs envers le populaire. J'avois ſouvent ouy parler de leurs malignes entrepriſes ſous titre & couleur de bonne foy & hypocriſie, mais je n'en euſſe jamais creu la dixme ſi je ne l'euſſe veu.* Ces paroles valent leur peſant d'or, car elles repreſentent merveilleuſement le caractere d'un grand nombre de ces turbulens zelateurs qui cauſent mille deſordres dans un Etat, par l'envie de dominer ſur la multitude, & qui ne ſont pas fâchez de ſe faire perſecuter, afin que la populace s'intereſſant à leur diſgrace ſe ſouleve, & achéve ce que leurs intrigues avoient commencé. L'Evêque de Bajonne dans ſes lettres à Mr. de Montmorenci confirme la plûpart des choſes que ſon frere avoit ecrites; *La matiere du Roy d'Angleterre*, dit-il, (*h*) *a eſté propoſée à Paris, après qu'il n'y a eu plus d'ordre de y reculler; Beda y a fait le demonſtrable, & s'eſt parti la choſe ſans rien faire: le Roi veult qu'on y recommence, & s'il eſt beſoing qu'on lui envoye ledit Beda....* (*i*) *Je fus adverti que Meſſieurs de la Faculté eſtoient entrez en conclave pour regratter encores la matiere du Roi d'Angleterre, eſtans auteurs & promoteurs de ce fait Beda, Barthelemy & leurs complices, leſquels apres tant de beaulx & honneſtes alarmes faictes par eux, ainſi qu'avez entendu, ſur l'horeur qu'ils ont eſté decharger de la preſence de leur Doyen. . . ont de leur auctorité particuliere entrepris de rompre ce que generalement en ſi groſſe compagnie avoyt eſté faict & conclud. . . . Vous* (*k*) *ſçavez Monſeigneur que pieça vous ay dit la ſuſpicion qu'on avoit que Beda feiſt falcifier audit Bedeau le Regiſtre, laquelle ſuſpicion eſtre par ce mot illuſtoſt augmentée que diminuée, je ne voulus pas luy en donner le loiſir.* Par ces coups de pinceau nous pouvons connoître le vrai portrait de ce perſonnage.

(*c*) *Voiez l'Hiſtoire du Divorce de Henri VIII. par Mr. le Grand t. 3. pag. 421.*

(*d*) *Ibid. pag. 465. 466.*

(*e*) *Ibid. pag. 468.*

(*f*) *Au 3. tome de Mr. le Grand, pag. 473.*

(*g*) *C'étoit Lizet, dont Theodore de Beza s'eſt tant moqué. Guillaume du Bellai le repreſente ici comme un perſonnage foible, & peu capable de la charge qu'il avoit.*

(*h*) *Dans une lettre datée le 17. de Juing 1530. apud le Grand ubi ſupra. pag. 489.*

(*i*) *Lettre datée du 14. d'Août 1530. ibid. pag. 491.*

(*k*) *Lettre du 15. d'Août. ibid. pag. 502.*

Digitized by Google

qu'à être à la tête du premier Parlement de France. Beda fut un des principaux promoteurs du ſuplice de Louïs de Berquin, comme nous le dirons dans l'article de ce Martyr Proteſtant. En general il n'y eut perſonne dans Paris qui temoignât plus de violence que lui contre ceux qu'on apelloit heretiques *, & de là vient que Theodore de Bere † attribuë à *un juſte jugement pluſtoſt de Dieu que des hommes*, la peine que Beda ſoufrit d'être *confiné au mont Sainct Michel* où il mourut. Il avoit été Principal du College de Montaigu. Vous trouverez ci-deſſous le (F) titre de ſes Ouvrages.

* Beza, ib. pag. 7. 14.

† Ibid. pag. 15.

BEDELL (GUILLAUME) Evêque de Kilmore en Irlande, nâquit l'an 1570. à Black Nottey dans la Province d'Eſſex. Il étudia à Cambrige, & y reçut le degré de Bachelier l'an 1599. Il ſortit de cette Univerſité pour aller exercer le miniſtere à St. Edmondbury dans la Province de Suffolk, ce qu'il fit avec un grand zêle ſans interruption, juſques à ce qu'il fût choiſi pour Chapelain de l'Ambaſſadeur † que le Roi Jaques envoia à la Republique de Veniſe. Bedell noüa (A) une amitié très-étroite avec Fra-Paolo pendant les huit années de ſon ſejour à Veniſe, & lors qu'il revint en Angleterre il y amena le fameux Marc Antoine de Dominis, & y porta divers manuſcrits du Pere Paul, & entre autres l'Hiſtoire du Concile de Trente. Il alla reprendre ſon ancien poſte de St. Edmondbury, & s'occupa parmi les fonctions du ſaint miniſtere à traduire en Latin l'Hiſtoire de l'Interdit, & celle de l'Inquiſition que le Pere Paul lui avoit données. Il les dedia au Roi. Il traduiſit auſſi les deux derniers livres de l'Hiſtoire du Concile. Il fut pourvu d'un Benefice conſiderable dans le Dioceſe de Norwich en l'année 1615. Il le poſſeda douze ans, fort apliqué à tous ſes devoirs, & ſe ſouciant fort peu de faire du bruit dans le monde. Il étoit ſi peu conu, que perſonne ne (B) put donner de ſes nouvelles à Diodati Theologien de Geneve. Sa reputation ne laiſſa pas de paſſer juſqu'en Irlande, où on le nomma d'un commun conſentement Principal du College β de la Trinité. Il n'accepta cette charge qu'à condition que ſes ſuperieurs lui commanderoient de le faire; & comme le Roi Jaques le lui commanda, il obeït avec joie, & remplit admirablement ſes fonctions. Deux ans après il fut pourvu de l'Evêché de Kilmore, & de celui d'Ardagh en la Province d'Ulſter: il étoit alors ‡ dans ſa 59. année. Il trouva ces deux Dioceſes dans un grand deſordre, & s'emploia avec toute ſorte d'activité à y reformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des Benefices, & pour paier d'exemple il reſigna l'Evêché d'Ardagh, & ne retint que l'Evêché de Kilmore. Il fit des reglemens pour la reſidence; il ſongea avec zêle à la converſion des Catholiques, & croiant que rien n'y pourroit plus contribuer qu'une traduction (C) de l'Ecriture en langue Irlandoiſe, il fit travailler à cette verſion. Cette afaire rencontra bien des obſtacles. Il temoigna beaucoup de zêle

† C'eſt ainſi Henri Wotton.

β Ce College eſt à Dublin.

‡ C'étoit donc l'an 1629.

(F) *Le titre de ſes Ouvrages.*] *De unica Magdalena contra Jacobum Fabrum & Judocum Clichtoveum*, à Paris 1519. *Contra commentarios ejuſdem Fabri in Evangelia & Epiſtolas libri II. & contra Erasmi paraphraſes liber I.* à Paris 1526. *Apologia adverſus clandeſtinos Lutheranos*, à Paris 1529. *Apologia pro filiabus & nepotibus Anna contra eundem Fabrum.* On le croit Auteur du *Reſtitutio in integrum benedictionis cerei paſchalis* (a).

(a) Antbert. Miraus, de Scriptor. ſæculi XVI. pag. 21.

(A) *Bedell noüa une amitié très-étroite avec Fra-Paolo.*] La confidence de ce fameux Theologien de Veniſe fut ſans reſerve pour Guillaume Bedell; il lui découvrit ſon cœur beaucoup plus imbu de la foi des Egliſes Reformées, que de celle du Concile de Trente. On n'a peut-être jamais ſu des particularitez auſſi convaincantes de la foi reformée du Pere Paul, que le ſont celles que Mr. Burnet a publiées dans la vie de nôtre Evêque de Kilmore; j'en parlerai amplement en un (b) autre lieu. Il me ſuffit de dire ici que le Pere Paul aida Mr. Bedell à aprendre la langue Italienne, & qu'il en fut aidé pour aprendre la langue Angloiſe. Il avoüa qu'il en recevoit d'autres inſtructions plus conſiderables: voïez ci-deſſous la remarque H. J'ajoûte que Mr. Bedell mit en Italien la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, & qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Fra-Paolo *tant & auſſi ſouvent qu'il voudroit*, lors même qu'à cauſe des bleſſures que ce Pere avoit reçuës, on ne le laiſſoit aborder qu'à des gens tout-à-fait conus (c).

(b) Dans l'article Sarpi.

(c) Le Docteur Burnet, vie de Guillaume Bedell.

(B) *Perſonne ne put donner de ſes nouvelles à Diodati.*] Pour un homme de peu de merite, ce que je dis là ne ſeroit pas un éloge; mais étant queſtion d'un habile Theologien, & d'un Paſteur qui faiſoit ſa charge ſi dignement, on ne peut dire qu'il n'étoit guere conu, que l'on ne releve en même tems juſques aux nuës ſa modeſtie, ſon humilité, ſon deſintereſſement, & pluſieurs autres vertus veritablement paſtorales, & malaiſées à trouver. Où ſont les Eccleſiaſtiques à grans talens qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde, & ſur tout juſqu'aux oreilles des Souverains & des Favoris? Raportons ce que le Docteur Burnet remarque; *Diodati*, dit-il (d), *ce celebre Theologien de Geneve étant venu en Angleterre n'y put trouver perſonne qui lui en dit des nouvelles, bien qu'il eût beaucoup de connoiſſance dans le Clergé. Il fut fort ſurpris qu'un homme ſi extraordinaire, ſi fort admiré à Veniſe, ſi tendrement cheri des perſonnes du plus inſigne merite, fût ſi peu connu en ſon pais; il avoit perdu toute eſperance de le voir, lors que par un cas purement fortuit il le rencontra dans les ruës de Londres, où ils ſe marquerent tous deux beaucoup de ſurpriſe & de joye. Diodati le preſenta enſuite au ſavant Evêque de Durême Monſieur Morton, qu'il informa de l'eſtime particuliere que le Pere Paul en faiſoit; & ce Prelat lui fit un accueil très-favorable.*

(d) Burnet ibid. pag. 35.

(C) *Une traduction de l'Ecriture en langue Irlandoiſe.*] Il avoit apris cette langue, *Et* (e) *quoi qu'il fût trop âgé pour la parler, il l'entendit ſi bien qu'il en fit une critique, & en donna une Grammaire complete*, qui eſt, dit-on, *la premiere qui ait jamais été faite.* En faveur des nouveaux convertis (f) *il faiſoit lire tous les Dimanches les communes prieres en Irlandois, & y aſſiſtoit lui-même . . . on avoit deja traduit en Irlandois le Nouveau Teſtament & la Liturgie, mais jugeant que le Vieil ne devoit pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui poſſedât bien cette langue pour le traduire . . . il jetta les yeux ſur un nommé* King agé d'environ 70. ans, lui donna les Ordres, le pourvut d'un Benefice, & le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les langues originales fut obligé de traduire ſur l'Anglois: ſon travail étoit revu par Bedell, qui après avoir conferé la verſion Irlandoiſe avec l'Angloiſe, conferoit celle-ci avec l'Hebreu, avec les LXX. & avec l'Italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet Ouvrage étoit achevé, il ſe reſolut à la depenſe de l'impreſſion; mais on traverſa ſon deſſein: on (g) fit entendre au Viceroi & à l'Archevêque de Cantorberi, que ce ſeroit une honte pour la nation que de publier une Bible qui auroit été traduite par un homme auſſi mepriſable que King. Il y eut un Eccleſiaſtique qui impetra le Benefice de ce King, & qui l'en (h) *chaſſa avec ignominie & violence.* On ne ſe contenta pas de l'en avoir depouillé, on l'attaqua en ſon honneur. *C'eſt l'ordinaire*, dit Mr. Burnet, (i) *de ceux qui commettent quelque injuſtice de la vouloir juſtifier par une autre, de charger leurs adverſaires de calomnies, & de reputer leurs accuſations fort ſouvent, afin de prevenir le monde, & de les accabler ſi fort qu'ils ne puiſſent revenir à leur droit, & ſoient entierement affoſſez ſous un tel fardeau de malice.* Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'opreſſion de ce pauvre Traducteur, & ſe prepara à faire imprimer chez lui la Bible Irlandoiſe; mais les deſordres ſurvinrent, & il ne vêcut pas aſſez pour executer ſa reſolution. Le manuſcrit (k) ne ſe perdit pas; on travailloit *à l'imprimer à la diligence de l'inſigne Philoſophe Chrêtien Mr. Boyle*, dès le tems (l) que Mr. Burnet publia la vie de nôtre Evêque.

(e) Ibid. pag. 129.

(f) Ibid. pag. 120.

(g) Ibid. pag. 124.

(h) Pag. 125.

(i) Ibid. pag. 129.

(k) Ibid. pag. 131.

(l) C'eſt-à-dire l'an 1685.

zéle pour la reünion (D) des Lutheriens & des Calviniſtes. Il n'aprouvoit point ceux qui ſe (E) ſervoient d'un ſtyle emporté contre le Papiſme, & il ne les croioit pas propres à deſabuſer les errans. Ses manieres étoient toutes diferentes de leur methode: elles étoient remplies de la charité apoſtolique; & ce fut cette honnêteté qui, avec la protection ſpeciale de Dieu, le ſauva (F) de la fureur des Papiſtes, lors qu'ils firent un ſi cruel maſſacre en Irlande l'an 1641. Sa maiſon où pluſieurs perſonnes avoient cherché un aſyle fut épargnée pendant deux mois; & enfin lors qu'on voulut emploier la violence contre ces perſonnes, on garda ce menagement pour lui qu'on le pria de les renvoier, faute de quoi on lui declara qu'on avoit ordre de le ſaiſir. Il aima mieux s'abandonner à la diſcretion des rebelles, que de faire ſortir de chez lui ceux qui s'y étoient refugiez. On le fit donc priſonnier avec ſes deux fils, & on l'amena dans le château de Lochwater avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans ſa priſon, & fort peu de tems après il fut mis en liberté avec ſes deux fils par un échange de priſonniers. Il fut mené chez un Paſteur Irlandois, & mourut dans peu de * jours, avec les diſpoſitions les plus Chretiennes que puiſſe avoir un veritable Prelat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avoit menée; c'étoit le plus grand exemple que ces derniers ſiecles puiſſent opoſer aux ſaints Paſteurs de l'Egliſe primitive †. Les Catholiques d'Irlande à qui la haine pour les Proteſtans, & l'eſprit de rebellion inſpirent plus de ferocité, que la nature même de leur climat, & l'éducation, admirerent ſa vertu, & lui donnerent des marques fort ſignalées (G) de leur reſpect le jour de ſa ſepul-

* *Le 7. de Fevrier 1642.*

† *C'eſt ce que le Docteur Burnet, à preſent Evêque de Salisbury, montre, dans un grand detail, & avec une force d'éloquence toute ſinguliere,* ubi infra.

(*o*) *Ce Prelat touche les deux plus grans defauts de ceux qui maniens les Controverſes. L'un eſt qu'ils diſent trop d'injures à leurs adverſaires; l'autre eſt qu'ils ne repreſentent pas fidelement les opinions qu'ils refutent: ils diſſimulent les raiſons fortes de l'autre parti, ils s'attachent à de faux fens, &c.*

(*f*) *Ibid. pag.* 147.

(*g*) *Ces paroles de* Jesus-Christ *étoient le texte ſur lequel ce Prelat prêchoit.*

(*h*) *Je croi que Mr. Bedell prend ici l'un pour l'autre; ce fut Memnon General de Darius qui parla ainſi à un ſoldat qui mediſoit d'Alexandre.* Plutarch. apophth. pag. 174. *Mais comme les Anciens ne ſont pas toujours uniformes à apliquer ces ſortes de mots aux mêmes gens, il ſe pourroit faire que Mr. Bedell eut lu ce qu'il dit.*

(*i*) *Pag.* 143.

(*k*) *Pag.* 181.

(*l*) *Ibid. pag.* 205.

(*D*) *Pour la reünion des Lutheriens & des Calviniſtes.*] Il ne ſe contenta pas de communiquer par lettres à Mr. Durry ſes lumieres & ſes avis, *il voulut l'aſſiſter dans la depenſe qu'il lui faloit faire pour negocier cette union. Il lui fit une penſion annuelle de 25. piſtoles, qu'il paya regulierement à ſon correſpondant de Londres* (*a*). Ce Mr. Durry ſe nomme en Latin *Duræus*: on ne ſauroit croire la peine qu'il prit pour executer ſon projet de reünion. Je croi que tâns ſe preſſer il fit autant de voiages que le Jeſuite Matthieu, qui fut nommé *le poſtillon de la Ligue*. Ils ſont comparables en quelque choſe, mais ils different en pluſieurs autres. L'un étoit le Miniſtre d'une Ligue toute formée, & qui actuellement ſous les armes ne meditoit que des deſſeins violens: l'autre etoit le Miniſtre d'une Ligue qui ne ſubſiſtoit qu'en idée, & qui n'eût été bâtie que ſur la moderation des eſprits. Il ne faut donc pas s'étonner ſi l'un d'eux couroit la poſte, & ſi l'autre voiageoit commodément. On trouve parmi les traitez (*b*) que Duræus publia l'an 1662. le ſentiment de Guillaume Bedell ſur les queſtions que l'entrepreneur de la reünion avoit propoſées aux Theologiens. Ce Prelat fit voir qu'il etoit propre à de ſemblables entrepriſes, voici comment. Un grand nombre de Lutheriens furent s'établir à Dublin, & refuſerent de communiquer avec l'Egliſe d'Irlande. On les cita au Conſeil de l'Archevêque; ils repondirent que les Theologiens d'Allemagne ne trouvoient pas que la preſence de Jesus-Christ en l'Euchariſtie fût enſeignée conformément à leur doctrine par l'Egliſe Irlandoiſe. L'Archevêque les envoia à l'Evêque de Kilmore, qui leur fit une ſi ſolide reponſe, que les Theologiens d'Allemagne qui la virent conſeillerent aux Lutheriens de Dublin de communiquer avec l'Egliſe du lieu. Le Docteur Burnet dit là-deſſus (*c*), que l'Egliſe d'Angleterre n'a donné *aucune definition poſitive de la maniere dont le corps de* J. Christ *eſt preſent dans le Sacrement:* deſorte que *les perſonnes de different ſentiment peuvent pratiquer le même culte ſans être obligez de ſe declarer, & ſans qu'on puiſſe preſumer qu'ils contrediſent leur foi.* J'ai toûjours oui dire que pour prevenir les ſchiſmes & les diſputes, il n'y auroit rien de meilleur que d'éviter le detail, & que de donner aux formulaires la plus grande generalité que l'on pourroit.

(*a*) *Burnet, ibid. pag.* 132.

(*b*) *Ce livre eſt intitulé,* Irenicorum tractatuum prodromus.

(*c*) *Burnet, ubi ſupra, pag.* 133.

(*E*) *Ceux qui ſe ſervoient d'un ſtyle emporté contre le Papiſme.*] Il prêcha un jour entre autres choſes ce que l'on va voir; „ Permettez (*d*) moi, mes freres, „ de vous dire ici librement ma penſée; je ſai bien „ qu'elle ne ſera pas au goût de pluſieurs, mais cela „ ne m'empêchera pas de decharger ma conſcience, „ & j'eſpere que les perſonnes de bon ſens le trouve- „ront bon. J'ai cru il y a long tems que la manie- „re dont pluſieurs traitent leurs adverſaires en leurs „ écrits & en leurs ſermons etoit blâmable, ils lâ- „chent la bride à leur plume & à leur langue, & ce „ qu'ils disent n'eſt qu'un tiſſu de calomnies & d'inju- „res; ils penſent avoir fait des merveilles, quand ils „ imitent leurs ennemis, ou quand ils les ſurpaſſent „ en ce genre, où celui qui fait le mieux fait effecti- „vement le plus mal; ils tâchent de juſtifier leur pro- „cede par ce texte, Reponds au fou ſelon ſa folie, „ ſans reflechir qu'il eſt defendu par cet autre, Ne „ reponds pas au fou ſelon ſa folie de peur que tu „ ne lui ſois ſemblable. Mais ils ſont quelques-fois „ d'autant plus inexcuſables, que n'entendant point „ le ſentiment des adverſaires, ou du moins le deguiſant & le rendant plus deraiſonnable qu'il n'eſt, „ les preuves qu'ils apportent n'ont rien de ſolide, & „ ne conſiſtent qu'en des paroles emportées ſur des „ termes ambigus que chaque parti prend en un ſens „ (*e*) different. . . . . (*f*) N'envions point aux Pa- „ piſtes & aux autres heretiques la gloire de ſurmon- „ ter nos adverſaires en injures, parce que plus on „ eſt excellent en cet art, plus on s'éloigne du grand „ modèle de charité, qui dit *apreuez de moi que je ſuis doux & humble de* (*g*) *cœur.* . . . . . Ce n'eſt „ pas avec des paroles aigres & piquantes, mais par „ la ſolidité des raiſons qu'on fait connoître l'er- „reur. . . . . Nous ſommes appellez à confondre „ l'erreur, & non pas à chicaner ou à dire des in- „jures. On dit qu'Alexandre (*h*) ayant entendu les „ brocards d'un de ſes Soldats contre ſon ennemi „ Darius, le reprit aigrement en ces termes, Mon „ ami je te prends à ma ſolde pour combattre Da- „rius, & non pas pour le traiter indignement com- „me tu fais. Mais en verité Jesus-Christ nô- „tre Capitaine ſe ſent bien peu obligé à ceux qui „ traitent ainſi leurs adverſaires, & il y a bien de „ l'apparence que s'il etoit encore ſur la terre, il „ leur diroit, à la bonne heure predicateurs de mon „ Evangile que vous refutiez le Papiſme, & que „ vous vous oppoſiez à l'Antechriſt mon ennemi, „ & à toutes les ſectes qui combattent ſous ſon „ etendart; mais je ne vous ai pas appellé pour les „ maltraiter de paroles. Voilà mes ſentimens tou- „chant la maniere dont nous devons traiter avec ceux „ de la communion Romaine, peut-être ne ſont-ils „ pas conformes à la pratique de Luther, de Cal- „vin & de quelques autres grands hommes. Mais „ s'il faut que nôtre conduite ſoit reglée, il ne faut „ pas qu'elle le ſoit ſelon l'exemple que nous voyons „ en autrui, ils ont été hommes, & peut-être ont- „ ils eu la foibleſſe de s'être trop emportez.„

(*d*) *Id. ib. pag.* 145.

C'eſt une petite partie de l'extrait qu'on nous a donné de ce Sermon dans la vie de ce Prelat. Celui qui a donné cet extrait nous a fait ſavoir que ce Sermon fut prêché peu après le different qu'on eut dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, où il y avoit beaucoup de Papiſtes. Le jugement du Docteur Burnet là-deſſus eſt extremement digne d'attention. *Il y donne*, dit-il (*i*), *une ſi belle methode pour bien traiter les controverſes, qu'il me ſemble qu'on y trouvera un avis auſſi extraordinaire qu'il eſt peu en pratique.*

(*F*) *Ce fut cette honnêteté qui. . . . . le ſauva de la fureur des Papiſtes.*] Leur amertume (je me ſers des termes de Mr. (*k*) l'Evêque de Salisburi) n'étoit pas aſſez forte pour reſiſter à la douceur qu'il leur avoit marquée en toute rencontre, & qui leur fit dire fort ſouvent qu'il ſeroit le dernier Anglois qui ſeroit chaſſé d'Irlande. *Il fut le ſeul dans la Comté de Cavan qu'on n'inquieta point non ſeulement en ſa maiſon, mais en ſon cimetiere & en ſon Egliſe qui étoient remplis de pauvres perſecutez.* Lors que les Rebelles lui firent dire qu'il congediât les Refugiez qu'il avoit chez lui, (*l*) ils ajoûterent, *Que comme il avoit fait du bien à pluſieurs & n'avoit déſobligé perſonne, on le conſiderait plus qu'aucun Anglois qui fût en Irlande.* Voiez la remarque ſuivante.

(*G*) *Des marques fort ſignalées de leur reſpect le jour de ſa ſepulture.*] L'Evêque intrus de Kilmore avoit pris poſſeſſion de l'Evêché: il faut le ſuplier de permettre

Digitized by Google

pulture. Sa ſcience (H) étoit grande, & il l'auroit temoigné au public par un plus (I) grand nombre de livres, s'il avoit voulu mettre ſous la preſſe tous ceux qu'il avoit compoſez. On n'en ſauva preſque rien: les Rebelles diſſiperent ſes papiers & toute ſa Bibliotheque. Il avoit 72. ans lors qu'il mourut, & il étoit encore fort vigoureux, & n'avoit point eu beſoin de lunettes *.

BEGAT (JEAN) Conſeiller au Parlement de Dijon, fut deputé à Charles IX. l'an 1563. pour lui faire des remontrances ſur l'Edit qui avoit accordé aux Proteſtans l'exercice de leur Religion après la premiere guerre civile. Les Etats de Bourgogne avoient reſolu de s'oposer malgré l'Edit aux aſſemblées des Proteſtans, & pour le faire trouver bon à la Cour, on y envoia Begat qui harangua fortement ſur cette matiere. Il publia enſuite une Apologie, où il pretendit montrer par pluſieurs raiſonnemens que l'on ne doit point ſoufrir deux Religions dans un Etat, & que cette tolerance eſt injurieuſe à Dieu, & contraire au repos public. Les Proteſtans publierent un (A) Ecrit contre celui-là †.

BEL-

(a) *Burnet ibid. pag.* 222. 223.

(b) *Il avoit été Miniſtre de Cavaon, & avoit demeuré long tems auprès de Guillaume Bedell. C'eſt lui qui donna des memoires au Docteur Burnet pour faire la vie de ce Prelat.*

(c) *Burn. ubi ſupra, pag.* 8. *Mr. Wotton atteſte ce fait dans une lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre raportée dans la vie de Guillaume Bedell, p.* 37. 38.

(d) *Ibid. p.* 10. 11.

(e) *Ibid. p.* 11. 12.

(f) *Ibid. pag.* 230.

(g) *Ibid. pag.* 227.

(h) *C'eſt ce que je trouve dans la vie Françoiſe de Mr. Bedell p.* 25. 26. *Or c'eſt ſuppoſer que cet Ouvrage du P. Paul n'eſt diviſé qu'en* 4. *livres; cependant toutes les éditions que j'ai vûës en ont* 8.

(i) *Je raporte les propres paroles de la vie de Guillaume Bedell, quoi que j'y trouve un peu de difficulté, car il me ſemble qu'il ſe paſſa plus de* 12. *ans depuis l'Ambaſſade de Wotton à Veniſe, juſqu'au Traité de mariage du Prince de Galles avec l'Infante.* (k) *Ibid. pag.* 4. 5.

mettre que Mr. Bedell fût enterré dans le cimetiere de ſon Egliſe; il (a) allegua d'abord que c'étoit une terre ſainte, qui ne devoit plus être profanée par de tels enterremens, mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut, & ainſi le 9. de Fevrier 1642. *le corps du défunt fut inhumé auprès de celui de ſon épouſe, comme il avoit ſouhaité pendant ſa vie. Les Irlandois voulurent en cette triſte occaſion lui rendre des honneurs extraordinaires; le chef des Rebelles aſſembla ſes troupes, les mit en ordre, & leur fit accompagner le corps en grande ceremonie depuis la maiſon de Mr. Shereden juſqu'au Cimetiere de Kilmore; ils vouloient même que Mr. Clegy (b) fit l'office ſelon les ſtatuts de l'Egliſe Anglicane; mais quoi que les Gentilshommes lui euſſent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en uſer, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'étoit que trop echauffée. Lors qu'on mit le corps en terre elle fit une decharge, & s'écria en Latin,* requieſcat in pace ultimus Anglorum, *Paix ſoit au dernier des Anglois; & en effet ils avoient proteſté fort ſouvent qu'ils avoient plus de conſideration pour Monſr. Bedell, que pour aucun autre des Evêques Anglois, & qu'il ſeroit le dernier été de parmi eux.*

(H) *Sa ſcience étoit grande.*] Le Pere Paul *declara* (c) *qu'il avoit plus apris* de Guillaume Bedell *en toutes les parties de Theologie, ſpeculative & poſitive, que d'aucune autre perſonne qu'il eut jamais pratiqué.* Ce même Pere avoit lu le Nouveau Teſtament Grec avec tant d'exactitude, qu'il avoit fait des notes ſur chaque mot: mais par la Critique de Mr. Bedell il comprit qu'il n'avoit pas encore bien entendu certains paſſages; & il fut ravi d'en aprendre le vrai ſens que ce docte Anglois lui montra (d). Marc Antoine de Dominis pria ce même Docteur d'examiner les dix livres de la Republique Eccleſiaſtique. Mr. Bedell y *corrigea beaucoup de mechantes applications des paſſages de l'Ecriture, & beaucoup de citations des Peres, car ce Prelat étant tenu à fait ignorant dans le Grec ne pouvoit qu'il ne fit toutes ſortes de fautes:* le grand nombre a été cauſe que Mr. Bedell n'a pu les corriger toutes (e). Il remarqua quelques mepriſes dans les Oeuvres du ſavant Uſſerius Archevêque d'Armach. *Elles n'étoient ni d'importance, ni en nombre, mais parce qu'elles ne repondoient pas à l'exactitude ſinguliere de ce grand homme, il crut qu'il les lui devoit faire voir: il le fit, & ſa cenſure fut reçuë de l'Archevêque avec la douceur & l'humilité qui lui étoient ordinaires* (f). Il etudioit beaucoup, *& ſon étude principale c'etoit le texte original de l'Ecriture, dans il avoit lu ſi ſouvent l'Hebreu & la Grec des Septante, qu'il les avoit auſſi à la main que la verſion Angloiſe* (g).

(I) *Par un plus grand nombre de livres.*] J'ai dit dans le corps de cet article qu'il publia une traduction Latine de quelques Ouvrages du Pere Paul. Je dois dire preſentement que De Dominis fut beaucoup plus ſatisfait de la verſion de Mr. Bedell, que de celle de Mr. Newton. Celui-ci traduiſit les deux premiers livres de l'Hiſtoire du Concile de Trente; l'autre traduiſit les deux derniers (h). Mr. Bedell publia un livre de Controverſe l'an 1624. & le dedia au Prince de Galles. Ce livre étoit la refutation de quelques lettres de Mr. Wadſworth. Ce Mr. Wadſworth compagnon d'étude & de chambre de Mr. Bedell, étoit pourvu d'un Benefice dans le même dioceſe que Mr. Bedell, & fut *envoyé en Eſpagne environ* (i) *le même tems* que Mr. Bedell fut envoié à Veniſe: il fut envoié, dis-je, en Eſpagne *dans la même qualité de Chapelain, deſtiné pour apprendre l'Anglois à l'Infante lors qu'on en eut arrêté le mariage avec le Roi Jaques.* Il ſe laiſſa perſuader de quitter ſa religion & ſon pais, (k) & publia des lettres ſur les motifs de ſon changement. Mr. Bedell les refuta. On croit que ſa reponſe fit effet ſur le cœur de Mr. Wadſworth, quoi qu'elle ne l'ait point engagé à la profeſſion exterieure de l'Egliſe Reformée. On croit cela à cauſe que le fils de ce nouveau Catholique fut trouver Mr. Bedell à Kilmore, *& lui dit qu'il avoit ouvert de ſon pere de le remercier de la peine qu'il avoit prit à l'inſtruire, qu'il liſoit inceſſamment ſon livre, & qu'après cette lecture il lui avoit ouï dire quelquefois qu'il vouloit ſe ſauver.* Mr. Bedell fait mention (l) de la decouverte qui fut faite du nombre de la Bête dans l'Interception d'une Theſe dediée au Pape Paul cinq. On trouva que les lettres numerales de ces paroles *Paulo V. vice Deo* faiſoient 666. mais il ne ſe vante pas d'être l'Auteur de la decouverte: il l'étoit pourtant (m), & il fit un plaiſir extrême à Fra-Paolo, & aux autres Theologiens de la Republique de Veniſe quand il la leur (n) communiqua. Il avoit fait un fort long traité ſur ces deux queſtions, *Où étoit l'Egliſe Reformée avant Luther, & quel a été le ſort de ceux qui moururent au giron de l'Egliſe Romaine avant la Reformation.* Il étoit reſolu de le donner au public, & le docte Uſſerius l'en avoit ſouvent preſſé; la rebellion d'Irlande a fait perir cet (o) Ouvrage, & un *grand amas d'expoſitions critiques ſur differens paſſages de l'Ecriture*, & ſes Sermons & ſes *Paraphraſes fort ſavantes ſur toutes les Epitres & les Evangiles du jour ſelon la Liturgie Anglicane* (p). *Les Irlandois s'en ſaiſirent & de ſes autres manuſcrits, dont il y avoit une grande caiſſe pleine; il n'y eut que ſon grand manuſcrit Hebreu, qui fut heureuſement retiré d'entre les mains de ces profanes, & ſe conſerve à preſent dans la Bibliotheque du College d'Emmanuel. Ce bonheur arriva par l'entremiſe d'un Irlandois qu'il avoit converti, qui ſe mêlant parmi les Rebelles emporta ce manuſcrit & quelques autres livres.* On eſt tenté de croire que c'eſt le même dont il eſt parlé dans la page 25. Or là il eſt dit que Mr. Bedell acheta à Veniſe du Rabin Leo *premier Chacham de la Synagogue . . . . le beau manuſcrit du vieil teſtament qu'il donna au College d'Emmanuel, quoi qu'il l'eſtimât beaucoup, car on dit qu'il lui coûtoit ſon poids en argent.*

(A) *Un Ecrit contre celui-là.*] Je n'ai point encore vu de catalogue d'Auteurs qui faſſe mention de cet Ouvrage de Begat, & c'eſt ce qui m'a determiné à le deterrer: outre qu'on verra dans cet article le peu de reſpect qu'on avoit alors en France pour l'autorité Roiale. La Province de Bourgogne non ſeulement ne defere pas aux volontez de ſon Roi, mais elle decide après une mûre deliberation dans l'Aſſemblée de ſes Etats qu'elle n'obeïra point. Quand on repreſente de ſemblables choſes aux François, depuis les revolutions arrivées en Angleterre l'an 1688. ils ne ſavent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces recriminations ne ſubſiſtaſſent nulle part. J'ai la remontrance de Begat imprimée en Latin à Cologne l'an 1564. Elle eſt intitulée, *Reſponſum conventûs trium ordinum ducatus Burgundiæ de edicto pacis nuper hic cauſa religionis facta, ad Chriſtianiſſimum Galliarum regem Carolum nonum anno* 1563. Il eſt étonnant qu'elle ſoit ſi inconnuë, car elle fut traduite en pluſieurs langues, comme je viens de le voir dans les *Meſlanges paradoxales* de Pierre de St. Julien. Ce paſſage eſt ſi curieux, qu'il merite d'être raporté ſans retranchemens. „ (q) Pour parler de choſe plus recente, lors „ que la Cour de Parlement de Bourgongne ſeant à „ Dijon, deputa M. Jean Bégat Conſeillier en icelle, „ pour aller rendre raiſon au Roi, pourquoi ladite „ Cour n'avoit procedé à la publication de (r) l'Edit de „ Janvier (ou lceluy Sieur Begat parla ſi bien & ſi „ doctement, que autre remonſtrance n'a eſté mieux „ receuë de noſtre temps: ce que ſe peut juger, parce „ que icelle remonſtrance Françoiſe a eſté traduicte en „ Latin, Italien, Eſpaignol, & Alleman) il advint que „ ſeparement ledit Sieur Begat tomba en propos avec „ le Sieur Chancellier de l'Hoſpital ſur le meſme faict. „ Et

† *Ex Thuano l.* 36. *pag.* 730. *ad ann.* 1564.

(l) *Ibid. pag.* 14.

(m) *Mr. Wotton en aſſura le Roi Jaques, ibid.*

(n) *Ibid. pag.* 13.

(o) *Ibid. pag.* 229.

(p) *Ibid. pag.* 227.

(q) *Pierre de St. Julien Doien de Chalon, Meſlanges paradoxales, p.* 123.

(r) *Je croi qu'il ſe trompe, & qu'il confond l'Edit de Janvier* 1561. *avec l'Edit de pacification du mois de Mars* 1563.

BELLAI, famille illuſtre & ancienne dans l'Anjou, de laquelle ſont ſortis quelques grans hommes. Voiez dans Moreri une longue ſuite de la genealogie des du Bellai, & un aſſez grand detail ſur les perſonnes de ce nom qui ſe ſont le plus diſtinguées. J'éviterai autant qu'il me ſera poſſible les repetitions en parlant de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai ſon frere. Je veux dire qu'autant que faire ſe pourra, je laiſſerai ce qui a été déjà pris par Mr. Moreri.

BELLAI (GUILLAUME DU) Seigneur de Langei, étoit fils de * Louïs du Bellai, & de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grans ſervices à François I. tant par ſon courage que par ſon eſprit; il ne fut pas moins un bon Capitaine qu'un habile Negotiateur, & il eut la plume auſſi bonne que la langue & que l'épée. Son adreſſe à penetrer par ſes eſpions, & par ſes intrigues les deſſeins des ennemis étoit ſurprenante. Voiez dans Moreri ce que Brantome en a dit, & ajoûtez y ce que (AA) je raporte ci-deſſous. Il fut un des principaux reſſorts qui pouſſerent quelques Univerſitez de France à opiner ſelon les paſſions de Henri VIII. Roi d'Angleterre, lors que ce Prince ſe voulut defaire de ſa femme par la voie du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouſer Anne Boulen. Il étoit de l'interêt de la France de favoriſer en cela le Roi d'Angleterre, car le divorce de la Reine Catherine étoit un affront pour l'Empereur, & un plaiſir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, ce plaiſir de l'autre, étoient fort capables de former une liaiſon très-étroite entre le Roi d'Angleterre & François I. De là vint que Guillaume du Bellai emploia tout ſon ſavoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoié pluſieurs fois en Allemagne auprès des Princes de la Ligue Proteſtante: il y eſquivoit adroitement (A) les coups que l'on lui portoit, touchant la ſeverité avec laquelle le Roi ſon maître puniſſoit les heretiques. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant General en Italie. Il avoit compoſé en Latin (B) une Hiſtoire de ſon tems diviſée en *Ogdoades* †, & puis par ordre du Roi il l'avoit

* *Il fonda la branche de Langei.*

† *Cela veut dire qu'il faiſoit ſes diviſions de 8. livres en 8. livres. La Croix du Maine s'eſt imaginé fauſſement que Guillaume du Bellai avoit fait un livre intitulé* Ogdoade, *qui étoit différent de ſon Hiſtoire de France.*

(a) *Billon, Fort inexpugnable de l'honneur du ſexe feminin, fol. 236. verſo édit. de Paris 1555. in 4.*

(b) *Id. ib. fol. 237.*

(c) *Id. ib. fol. 245. verſo.*

(d) *Imprimé à Leide 1679. in 12.*

(e) *C'étoient ſes lieux communs.*

(f) *Maimb. Hiſtoire du Lutheran. l. 3. pag. m. 232.*

(g) *A la page precedente il l'appelle* Guillaume de Langey, Seigneur du Bellai. *C'eſt renverſer l'ordre.*

SLEIDAN juſtifié des accuſations de Maimbourg.

(h) *Pag. 231.*

„ Et comme le Conſeillier feiſt fondement des Privi„ leges de Bourgongne, & dit que le Roi les avoit ju„ re, & promis obſerver: ledit Sieur de l'Hoſpital (ro„ gue comme un Chancellier) retorqua qu'il n'apparte„ noit aux ſubjects d'agir contre leur Roi *ex ſponſu* (ce „ furent ſes motz) & que toutes conventions de Prin„ ces ſouverains avec leurs ſubjects, ne les obligent „ que tandis qu'il leur plaira. „

(AA) *Ajoutez y ce que je raporte ci-deſſous.*] François de Billon obſerve que (a) le *Seigneur de Langey* ne commençoit jamais l'execution d'aucune entrepriſe militaire, qu'après avoir emploié ſa plume à decouvrir l'etat des choſes. (b) Il raporte enſuite ces paroles de Charles-Quint, *la plume de Langey m'a trop plus fait la guerre que toute lance bardée de France.* Il dit beaucoup de bien des Secretaires de ce Seigneur, car après avoir parlé d'un perſonnage qui offrit inutilement deux mille écus d'or pour avoir copie d'une lettre qu'un Cardinal avoit ecrite à François I. il ajoûte que (c) ce perſonnage *s'en alla aſſez confus comme s'etant preſumé avoir affaire a quelques bons Marchantz ſemblables a ceux du deffunct Marquis du Guaſt, qu'un Secretaire du memorable Langey (nommé Lanary) menoit ſecretement par le bec juſques au fons de leur penſee par voye d'argent. La tous pour l'affection qu'il portoit a un Maiſtre qui ſe faiſoit faire au beſoin, volontaire ſacrifice des cœurs de ſes Secretaires & d'autres Gentzhommes, dont en cor a ſa louenge (& pour avoyſer la France des gens de ſervice de ſon temps) on dit en maint honneſte lieu ce mot Norriture de Langey.* Si l'Auteur qui a tant parlé des grans effets de la plume, & qui en a cité tant d'exemples avoit ſeu ce que je viens de citer, il en auroit orné ſon Ouvrage (d) intitulé *arma anſerina.*

(A) *Il eſquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit.*] Voiez le precis de ſa harangue dans le 9. livre de Sleidan: on ne pouvoit pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le ſuplice que François I. avoit fait ſouffrir à quelques-uns de ſes ſujets imbus de la nouvelle opinion. Mais les converſations de Langei étoient pour le moins auſſi adroites que ſes harangues: il conferoit avec les Docteurs, & leur avoüoit que ſur pluſieurs points le Roi ſon maître ne s'eloignoit pas beaucoup d'un livre (e) que Melanchthon avoit publié. Le P. Maimbourg s'eſt mis là-deſſus fort en colere contre Sleidan. Comment eſt-ce, demande-t-il (f), *Que le Seigneur (g) du Bellai pourroit avoir dit aux Lutheriens une choſe ſi fauſſe, & ſi éloignée de toute vraiſemblance? lui qui au commencement de cette même année avoit ſuivi le Roi* à une celebre proceſſion, où ce Prince avoit temoigné tant de zele pour la religion Catholique, & *au retour* de laquelle *il fit brûler tous vifs à petit feu ſix hommes convaincus du Lutheraniſme.* J'aimerois autant demander, *comment ſeroit-il poſſible qu'un Ambaſſadeur fin & adroit ſe ſervît de quelques deguiſemens, lors qu'il veut obtenir des choſes de grande importance, qu'un avoue ſincere lui feroit manquer infailliblement?* Le Pere Maimbourg avoue (h) que du Bellai declara que ceux qu'on avoit punis en France, n'étoient pas des gens que les Proteſtans d'Allemagne puſſent avoüer. Ce même Jeſuite ne cenſure point Sleidan d'avoir dit, que du Bellai proteſta que le Roi ſon maître n'avoit point établi un prejugé contre le Lutheraniſme, par le ſuplice auquel il avoit condamné quelques-uns de ſes ſujets, & qu'il n'y avoit que de malins calomniateurs qui puſſent dire une telle impertinence. *Illum animadverſiſſe quidem in ſua ditione quosdam: ſed hoc ad ipſorum injuriam nullam pertinere, tametſi malevoli dicant quum illos è medio ſuſtulit ipſorum quoque cauſam veluti prajudicio quodam condemnaſſe: rogat autem ne tam inepta calumnia moveantur* (i). Il faut donc que le Pere Maimbourg ait cru que l'Ambaſſadeur avoit parlé de la ſorte: or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraiſemblable? La notorieté publique n'aprenoit-elle pas qu'à Paris on ne faiſoit point plus de quartier aux Lutheriens, qu'aux Zuingliens? Voiez ce qui a été dit ſur tout ceci contre le Pere Maimbourg dans la Critique (k) generale de ſon Calviniſme. Nous avons ici un article de la Religion du Souverain, & un point du Catechiſme des Ambaſſadeurs; c'eſt qu'il faut perſecuter chez ſoi l'hereſie, & la careſſer chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un Etat qu'on a interêt d'affoiblir, ou pour ſe fortifier d'une alliance avantageuſe. Agir ſelon la doctrine des équivoques, c'eſt le metier des Ambaſſadeurs. C'eſt pour eux principalement qu'elle auroit dû être inventée. Si elle étoit ſûre dans le barreau de la conſcience, elle leur ſeroit abſolument neceſſaire pour le ſalut éternel. Au reſte la bonne foi de Sleidan a été miſe dans tout ſon jour par Mr. de Seckendorf. (l) Il cite des lettres de Guillaume du Bellai & de Jean du Bellai ſon frere écrites à Melanchthon, par leſquelles ils l'aſſûroient des bons ſentimens de François I. Il cite même une lettre que ce Prince écrivit à la ligue de Smalcalde, pour excuſer les ſupliçes en queſtion (m). On ſe joüoit manifeſtement des Princes liguez; & pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint on tâchoit de leur faire accroire bien des choſes. Un Hiſtorien moderne (n) remarque que tout le diſcours de Guillaume du Bellai à la Faculté de Theologie de Paris, aſſemblée pour deliberer ſur le divorce du Roi d'Angleterre, étoit plein de fourberies: pourquoi auroit-il été plus ſincere au prejudice de François I. en Allemagne?

(B) *Compoſé en Latin une Hiſtoire de ſon tems.*] Scevole de Ste. Marthe s'eſt fort trompé lors qu'il a dit que cet Ouvrage étoit l'hiſtoire de France, depuis le commencement de la Monarchie juſques au tems de l'Auteur. *Hiſtoriam de rebus Gallicis ab ipſa imperii origine ad ſua uſque tempora, tum Latinè tum Gallicè, gravissimo ſtilo perſecutus eſt* (o). S'il avoit lu les Prefaces il n'auroit pas dit cela, car Guillaume du Bellai declare (p) en termes formels, *que le commencement de ſes memoires* eſt *dès la premiere adoleſcence de* François I. Il ajoûte que d'abord il y avoit mis, comme par maniere d'avant-propos, un diſcours ſur l'origine des Gaulois, & des François, & ſur la reduction de ces deux peuples en une ſeule nation qui ſecoüa le joug des Romains; mais qu'enſuite il mit ce diſcours à part, & l'augmenta de telle ſorte qu'il en fit un Ouvrage

(i) *Sleidanus lib. 9. fol. m. 218.*

(k) *Lettre 18. p. 333. de la 3. édition.*

(l) *Seckendorf l. 3. pag. 109. Voiez auſſi pag. 259. n. 12.*

(m) *Ibid. pag. 104.*

(n) *Le Grand, Hiſtoire du divorce de Henri VIII. tom. 1. pag. 179.*

(o) *Sammarth. in elog. pag. m. 12.*

(p) *Dans ſon Prologue; voiez la page 454. des Memoires de Martin du Bellai, édit. de la Rochelle 1573. in 8.*

Digitized by Google

voie traduite en François : quelcun s'empara de cet Ouvrage, desorte que le public en eſt demeuré fruſtré à la reſerve de quelques fragmens, & de 3. ou 4. livres que Martin (C) du BELLAI frere de l'Auteur a inſeres dans ſes Memoires. On verra dans les remarques le jugement que Montagne (D) a fait de ce livre. C'eſt par une erreur palpable (E) qu'on impute à Guillaume du

vrage ſeparé, & l'une des ſept Ogdoades qui compoſoient ſon Hiſtoire. Il traitoit dans cette Ogdoade 1. de l'antiquité des Gaulois & des François. 2. de la diviſion des Gaules & de la France: il donnoit là une deſcription geographique, & accordoit le plus qu'il pouvoit les noms modernes avec les anciens. 3. des loix & coutumes tant militaires que politiques, & des charges & des dignitez. (*) *Il aproprioit le tems paſſé au preſent au mieux & au plus pres qu'il avoit peu faire.* Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scevole de Ste. Marthe: *Feu mon frere, Meſſire Guillaume du Bellai, . . avoit compoſé*, dit-il (a), *ſept Ogdoades latines par lui meſme traduites du commandement du Roi en noſtre langue vulgaire, où l'on pouvoit voir comme en un clair miroir non ſeulement le pourtrait des occurrences* DE CE SIECLE, *mais une dexterité d'eſcrire merveilleuſe, & a lui peculiere ſelon les jugemens des plus ſavans.* Si l'on y avoit pu voir toute l'hiſtoire de la Monarchie, ſe fût-il borné à recommander les Memoires de ſon frere par les ſeules *occurrences de ce ſiecle*, & par le ſtyle?

(*) *Ibid. pag. 457.*

(a) *Dans la Preface.*

Notez que le livre de l'antiquité des Gaulois & des François eſt ſi rempli de menſonges, qu'on diroit que l'Auteur ſe propoſa moins de faire une Hiſtoire, que de forger un Roman. *Non Francogallica hiſtoria, ſed Amadiſicarum fabularum inſtituiſſe tractationem videtur.* C'eſt ainſi qu'en parle François Hotman à la fin du 4. chapitre de ſa *Francogallia*.

FAITS touchant Martin du Bellai.

(C) *Que Martin du* BELLAI . . . *a inſeré dans ſes Memoires.*] Il étoit lui auſſi homme de guerre & de plume. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, & ſon Lieutenant General en Normandie. Il a laiſſé des Memoires qui s'étendent depuis l'an 1513. *qu'il vint à la Cour*, juſques à la mort de François I. Ce ſont des *memoires tant de la paix que de la guerre dont je puis parler*, dit-il (b), *en partie comme teſmoing oculaire, car en pluſieurs endroits & deçà & delà les monts me ſuis trouvé en perſonne, & des autres ai peu avoir certain advis par ceux qui ont eſté preſens.* Des dix livres qui compoſent cet Ouvrage, il n'y en a que trois qui appartiennent à Guillaume du Bellai, ſi l'on s'en raporte au frontiſpice, à la preface de Martin du Bellai, & au titre du prologue des Ogdoades: mais ſi l'on conſulte le haut des pages, & le titre particulier qui eſt à la tête de chaque livre, on trouve que le 5. le 6. le 7. & le 8. livre apartiennent à Guillaume du Bellai, & que le 1. le 2. le 3. le 4. le 9. & le 10. apartiennent à Martin. Ce qui apartient à Guillaume eſt tiré de la (c) 5. Ogdoade, & s'étend depuis l'année 1536. juſques à l'année 1540. L'Ouvrage entier de Guillaume comprenoit ſept Ogdoades, mais la premiere ne regardoit point François I. elle traitoit des antiquitez des Gaulois & des François &c. comme je l'ai (d) déjà dit. Les ſix autres étoient deſtinées au regne de ce Monarque. Les dix livres que nous avons en partie de Guillaume, & en partie de Martin furent imprimez à Paris (e) l'an 1569. par les ſoins de René du BELLAI Baron de la Lande, gendre de Martin. Je voi citer une édition de Paris *in folio* 1572. Hugues Sureau mit cet Ouvrage en Latin, & le publia à Francfort *in folio* l'an 1574. Martin du Bellai (f) étoit mort à Glatigni le 9. de Mars 1559. Il avoit epouſé Iſabeau Chenu Dame d'Yvetot, & par ce mariage il étoit devenu Prince d'Yvetot.

(b) *Dans ſa Preface.*

(c) *Preface de Martin du Bellai.*

(d) *Dans la remarque B.*

(e) *La Croix du Maine l'aſſure pag. 314. Du Chêne dans la Bibliotheque des Auteurs de l'Hiſtoire de France dit que cette édition eſt in folio, & qu'il y en a une de Geneve 1594. in 8.*

(f) *La Croix du Maine ib. & p. 313.*

(D) *Le jugement que Montagne a fait de ce livre.*] Voici ſes paroles: (g) „ C'eſt tousjours plaiſir de voir „ les choſes eſcrites par ceux qui ont eſſayé comme il „ les faut conduire: mais il ne ſe peut nier, qu'il ne „ ſe decouvre évidemment en ces deux Seigneurs ici, „ un grand dechet de la franchiſe & liberté d'eſcrire, „ qui reluit és anciens de leur ſorte: comme au Sire „ de Joinville domeſtique de St. Louis, Eginard „ Chancelier de Charlemagne, & de plus fraiche me„ moire, en Philippe de Comines. C'eſt ici pluſtoſt „ un plaidoyer pour le Roi François, contre l'Empe„ reur Charles V. qu'une hiſtoire. Je ne veux pas „ croire qu'ils ayent rien changé, quant au gros du „ faict, mais de contourner le jugement des evene„ mens ſouvent contre raiſon, à noſtre avantage, & „ d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie „ de leur maiſtre, ils en font meſtier: temoin les re„ culemens de Meſſieurs de Montmorency & de Brion „ qui y ſont oubliez, voire le ſeul nom de Madame „ d'Eſtampes ne s'y trouve point. On peut couvrir „ les actions ſecretes, mais de taire ce que tout le „ monde ſait, & les choſes qui ont tiré des effects „ publics, & de telle conſequence, c'eſt un defaut „ inexcuſable. Somme pour avoir l'entiere connoiſ„ ſance du Roi François, & des choſes advenues de „ ſon tems, qu'on s'adreſſe ailleurs, ſi on m'en croit. „ Ce qu'on peut faire ici de profit, c'eſt par la dedu„ ction particuliere des batailles & exploicts de guerre, „ où ces Gentils-hommes ſe ſont trouvez: quelques „ paroles & actions privées d'aucuns Princes de leur „ temps, & les pratiques & negociations conduites „ par le Seigneur de Langeay, où il y a tout plein de „ choſes dignes d'eſtre ſceues, & des diſcours non „ vulgaires. „ *Si Mr. Moreri* avoit lu les Memoires de ces Meſſieurs, il faudroit conclure qu'il ne ſavoit guere juger d'un livre, car il dit que le ſtyle de Guillaume du Bellai *eſt pompeux & magnifique, & de la maniere que doit ecrire un homme de qualité.* Premierement il eſt certain que le ſtyle de cet illuſtre perſonage n'eſt point pompeux & magnifique: il n'eſt point châtié, il ne ſent point le travail, on y trouve quantité de termes ecorchez du Latin, ce qui temoigne que l'Auteur ſe rend juſtice lors qu'il declare qu'il n'a point ſongé à la perfection du ſtyle. En ſecond lieu ce ne ſont pas les perſonnes de qualité qui ecrivent d'un ſtyle pompeux, ce n'eſt nullement par ce caractere que l'on decouvre ſi un Auteur eſt de qualité: un Rhetoricien de profeſſion, un Moine Predicateur donne cent fois mieux dans la pompe du langage qu'un homme de Cour.

(g) *Eſſais, l. 2. ch. 10. t. 2. pag. 155. edit. de Paris 1659. in 12.*

MORERI a mal jugé du ſtyle.

(E) *C'eſt par une erreur palpable qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit ſur la diſcipline militaire.*] Du Verdier lui attribue ſimplement & abſolument ce livre; mais la Croix du Maine fait entendre qu'il a quelques doutes là-deſſus: il ne marque ni l'année ni le lieu de l'impreſſion, il ſe contente de dire que *l'on trouve imprimé ſoubs le nom dudit Sieur de Langey, l'inſtruction de l'art militaire.* Du Verdier eſt plus exact, il donne le titre en cette maniere, *Inſtructions ſur le fait de la guerre extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavel & pluſieurs autres bons Auteurs par Meſſire Guillaume du Bellay, &c. impr. à Paris 4. & 8. par Michel Vaſcoſan 1553.* Brantome étoit fort perſuadé que ce livre avoit paru ſous le nom de ſon veritable Auteur; *Le livre*, dit-il (h), *qu'a fait Monſieur de Langeay de l'Art militaire, le fait connoître autrement Capitaine, que ne fait Machiavel celui qu'il en a eſcrit, qui eſt un grand abus de ces hommes, qui ne ſavoit ce que c'étoit de guerre, & en aller faire & compoſer un livre, tout de même comme ſi un Philoſophe alloit écrire un livre de chaſſe, comme a fait le Fouillou.* Il eſt aiſé de prouver par le livre même que Guillaume du Bellai n'en eſt point l'Auteur. Celui qui a fait cet Ouvrage n'étoit que ſimple Gendarme dans la compagnie du Sieur de Negrepelisſe l'an 1528. Il ſe trouva *au ſiege* & à la *priſe de Troye* ſous *Monſieur de Lautrec*, il ſe retira *a Bourlette ville de la Pouille* après qu'il fut ſorti de priſon; il avoit été fait priſonnier quand la Compagnie où il ſervoit fut defaite, à la retraite que le Marquis de Saluſſes fit de devant Naples. C'eſt lui-même qui raconte toutes ces choſes dans ſon livre. Or rien de tout cela ne peut convenir à Guillaume du Bellai. Il étoit grand Seigneur dès l'année 1525. lors que la Regente l'envoia en Eſpagne auprès de François I. Il fut en 1527. l'un (i) de ceux qui aſſiſterent aux jugemens des defauts donnez contre Monſieur de Bourbon. Le Roi l'envoia la même année en Italie porter de l'argent aux Princes confederez, & travailler au bien de la ligue auprès du Pape Clement VII. Il fut envoié en Angleterre l'an 1529. & l'an 1533. Il étoit alors Gentilhomme de la chambre du Roi. Etant Gouverneur de Turin l'an 1537. il fut envoié en Allemagne pour demander une Diete, où les droits de l'Empereur & du Roi de France ſur la Duche de Milan fuſſent diſcutez. Il ne fut donc point commandé la même année *en qualité de Capitaine d'une jeune bande de gens de pied, pour aſſieger le Sieur de Roberval à la ſaiſie des Vals de Saint Martin & de Lucerne.* Or l'Auteur de la diſcipline militaire aſſure ſur la fin du livre ſecond qu'il reçut ce commandement, il eſt donc indubitable que le Seigneur de Langeai n'a point compoſé ce livre. Voilà des raiſons demonſtratives, que celui (k) qui les emploie ne croit pas qu'il faut l'eſoin d'y ajoûter celle-ci; *Si Meſſire Guillaume du Bellay en eſ-*

(h) *Brantome, Memoires des grans Capitaines François t. 1. pag. m. 382.*

(i) *Jean du Tillet en ſon recueil des rangs de France apud le Baron de Vaſſe-ranulx ubi infra.*

(k) *Le Baron de Vaſſe-ranulx dans la vie de pluſieurs grans Capitaines François pag. 332. 333.*

Digitized by Google

du Bellai un Ecrit sur la discipline militaire. Je croi qu'il étoit l'Auteur des autres Ouvrages qu'on (EΔ) lui attribuë, mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. J'excepte l'épitome des Antiquitez des Gaules, qui fut imprimé avec quelques autres petites pieces l'an 1556. La Croix du Maine * assûre que Guillaume du Bellai nâquit environ l'an 1498. à Glatigni dans le Perche. Je croi qu'il se trompe (F) quant au tems.

* *Biblioth. Franc. pag.* 139.

BELLAI (JEAN) frere puîné du precedent, fut un homme d'un grand merite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VIII. & à leurrer les Protestans d'Allemagne: tout cela pour rendre service à François I. dont les afaires demandoient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'Empereur & l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon, & qu'on amusât les confederez de Smalcalde par des mensonges sur le pretendu panchant de François I. à donner quelque sorte de satisfaction aux Lutheriens. Ce manege auroit été plus inexcusable dans Jean du Bellai qui étoit Evêque, que dans Guillaume son frere qui étoit un seculier, il auroit été, dis-je, plus inexcusable, si cet Evêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractere † d'Ambassadeur & d'homme d'Etat. On sait la definition des personnes revêtues de ce caractere. Ajoûtons qu'il n'est pas hors d'aparence que Jean du Bellai ait eu des desirs sinceres, & même quelque esperance de reformation, & que dans ces vuës il ait encouragé sincerement Melanchthon à venir en France; car il pancha quelque tems du côté du Lutheranisme, & il se reforma même secretement sur l'article du celibat par un (A) mariage de conscience qu'il contracta.

† *Il étoit Evêque de Baionne l'an* 1527. *lors que François I. l'envoia Ambassadeur en Angleterre.*

(a) *Au livre* 3. *chapitre* 4. *de la premiere édition faite par Michel Vascosan & Gualtier du Pré.*

(b) *Cette raison est fausse à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le Monseigneur: tant infinité d'Auteurs de Memoires imitent Jules Cesar qui se nomme en tierce personne; Guillaume du Bellai a suivi cette methode dans ses Memoires.*

(c) *Il faloit dire* Mambrin Roseo.

(d) *Voiez les vies de plusieurs Capitaines François par François de Pavie Baron de Forquevaux, pag.* 331.

(e) *Les vies que le Baron de Forquevaux a composées furent imprimées à Paris l'an* 1643. *Le Syntagma rei militaris parut à Rome l'an* 1637.

(f) *Naudæus, Syntagm. de studio milit.* (g) *Voilà un fait pour les chercheurs d'Anecdotes; on ne les exhorte point à le deterrer; ils le feront assez sans qu'on les en prie, & je ne croi pas que la chose soit malaisée.* (h) *Le Baron de Forquevaux, ubi supra pag.* 334. (i) *Biblioth. pag.* 139.

toit l'auteur, il ne se loüeroit (a) *pas d'avoir parfaite connoissance des armes & des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne* (b). *Monseigneur de Langé lui-même, comme ont très-bien sceu remarquer & obmettre Mambrin Poseo* (c) *traducteur Italien, & les derniers correcteurs François: & de plus le Sieur de Langé qui ne s'oublie que peu en point dans son Livre de Memoires, & qui toute curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par Monsieur de Lautrec.* Ne nous contentons pas de savoir qu'on a donné cet Ouvrage à un homme qui n'en étoit pas l'Auteur, sachons de plus la cause de cette mepriſe, & le nom du veritable pere. Raimond de Pavie Sieur de Forquevaux, Gentilhomme Gascon, est l'Auteur de cet Ouvrage. Il en communiqua un exemplaire à Guillaume du Bellai *comme à son bon Seigneur & ami, & au jugement duquel il l'avoit premierement exposé.* Cet exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce Seigneur (d), voilà l'origine de la mepriſe. Si le parent de l'Auteur avoit fait savoir au public la verité de ce fait, (e) avant que le Sieur Naudé publiât son *Syntagma de studio militari*, il y a quelque aparence que ce *Syntagma* ne contiendroit pas l'erreur commune, que nous trouvons dans ces paroles; (f) *Quo* (Ericus Roanus) *nunc in Tellina Valle sub Christianissimo Rege castrorum præfectus idem omnino facit quod quondam in Alpibus Taurinis Guilelmus Bellajus Langeus eodem munere defungens fecerat, edito etiam libro de re militari quos postea Mambrinus Roseus Italica & omnes ferme populi sua lingua reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum quo ab expertis & celeberrimis nostra & patrum memoria ducibus compositi fuerunt utilitatem.* Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il supoſe que les livres en question furent imprimez pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste il paroît faire grand cas de l'Ouvrage: il n'a donc pas été du goût d'un Commentateur d'Onosandre, dont le Baron de Forquevaux s'est plaint en cette maniere; *Ce discours militaire* est une *Oeuvre veritablement necessaire & utile aux gens du mestier, & qui vivra longuement estimée & prisée entre les mains des plus entendus, malgré la medisance & l'opinion d'un Auteur moderne, qui sur les annotations de l'art militaire d'Onosander Autheur Grec, s'efforce de mespriser celui qu'en cette science il n'a peu atteindre que de bien loin; quoi que plus en Docteur qu'en soldat il ait escrit durant le loisir & l'oiseveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé* (g) *avecques sa femme lui permettoit, & qu'il ait pris de divers Auteurs les Commentaires de son livre; au lieu que le texte de celui-ci dont je traite, a esté conceu à cheval, & escrit l'espee à la main par le Sieur de Forquevaux* (h). A quoi songeoit la Croix du Maine (i), en raportant que le Connetable Anne de Montmorenci passoit pour l'Auteur du livre dont il s'agit? Ne savoit-il pas que ce Connetable n'avoit ni etude ni lecture, ni aucune capacité d'écrire? Voions d'où nâquit le doute de ce Bibliothecaire; *C'est que lisant ce livre*, dit-il, *j'y ai trouvé que l'autheur d'icelui loue fort le Seigneur de Langey Messire Guillaume du Bellai, & le recommande pour les lettres & les armes: ce qui me fait croire qu'il n'en est pas autheur, mais que cela est advenu que l'on ait trouvé ces memoires dans sa Bibliotheque sans le nom de celui qui l'eust fait, & que l'on a presupposé que ce fust de sa façon a cause qu'il avoit promis d'en escrire. Je n'asseure pas que ce fust de luy, & aussi je ne l'improuve pas.* S'il avoit bien lu l'Ouvrage il auroit trouvé des preuves tout autrement fortes que celle qu'il tire de l'encens que l'on y donne à Guillaume du Bellai.

(EΔ) *Des autres Ouvrages qu'on lui attribuë.*] Voiez en la liſte dans les Bibliotheques Françoises de la Croix du Maine, & de Du Verdier. Quelques-uns des principaux ne furent peut-être jamais achevez: la Croix du Maine a donné aparemment pour un Ouvrage parvenu à sa perfection, ce que l'Auteur ne fait que promettre dans le prologue des Ogdoades.

(F) *Je croi qu'il se trompe quant au tems.*] Après avoir dit dans la page 139. que Guillaume du Bellai *naquit l'an* 1498. *ou environ*, il met dans la page suivante *sa mort au* 9. *de Janvier* 1543. *à l'âge de* 47. *ans ou environ.* Un homme tant soit peu exact diroit-il cela? Ne mettroit-il pas ou 1496. d'un côté au lieu de 1498. ou 45. de l'autre au lieu de 43? Mais ce n'est pas le principal. Brantome (k) remarque que Langei *mourut non trop vieux, & devoit encore vivre.* Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ 44. ans? De plus le Cardinal du Bellai avoit (l) 68. ans lors qu'il mourut: or il mourut en 1560. il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. car il étoit (m) plus âgé que le Cardinal son frere. Je viens d'aprendre qu'il mourut dans son année climacterique. Rabelais l'observe au chapitre 21. du 3. livre, après avoir dit qu'il mourut le 10. de Janvier 1543. L'Auteur des notes sur la confession de Sanci m'a indiqué ce passage.

(k) *Tome* 1. *fol. m.* 384.

(l) *Teissier, additions à Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 184.

(m) *Sainte Marthe in elog.*

(A) *Par un mariage de conscience qu'il contracta.*] C'est Brantome qui l'assûre, (n) & voici de quelle maniere; „ J'ai oui racconter à une Dame de grande „ qualité & ancienne, que feu Monsieur le Cardinal „ du Bellay avoit épousé, étant Evêque & Cardinal, „ Madame de Chastillon, & est mort marié; & le di„ soit sur un propos qu'elle tenoit à Monsieur de „ Manne, Provençal, de la Maison de Seulal, & Evê„ que de Frejus, lequel avoit suivi l'espace de quinze „ ans en la Cour de Rome le dit Cardinal, & avoit „ été de ses privez Protonotaires: & venant à parler „ dudit Cardinal, elle lui demanda, s'il ne lui avoit „ jamais dit & confessé qu'il eût été marié. Qui fut „ étonné, ce fut Monsieur de Manne de telle deman„ de. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens; „ car j'y étois. Il respondit, que jamais il n'en avoit „ oui parler, n'y à lui, n'y à d'autres. Or je vous „ l'apprens donc, dit-elle; car il n'y a rien de si vrai „ qu'il a été marié, & est mort marié reellement avec „ la dite Dame de Chastillon. „ Cette (o) Dame étoit la veuve de Mr. de Chastillon qui fut blessé devant Ravenne, & qui mourut de ses blessures à Ferrare. Il avoit eu beaucoup de credit sous Charles huitiéme. Sa veuve, jeune & belle fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine de Navarre, & lui donna le beau conseil que cette Reine a inseré dans ses cent nouvelles. L'Amiral de Bonnivet (p) s'étoit coulé par une trape dans le lit de cette Princesse, mais au lieu de jouir d'elle il n'en remporta que de bonnes egratignures sur le visage. La Reine se seroit plainte de cet attentat à François I. son frere, si la Dame de Chastil-

(n) *Brant. Vies des Dames galantes t.* 2. *p. m.* 153.

(o) *Idem pag.* 154.

(p) *Ibid. pag.* 155.

Digitized by Google

tracta. Il étoit Evêque de Paris lors qu'en 1534. il fut envoié à Rome, pour porter les choſes à la douceur à l'égard du Roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, & n'empêcha point que le Pape ne lançât la foudre de l'excommunication ſur la tête de Henri VIII. Il fut promu au Cardinalat par le Pape Paul III. l'an 1535. & il mourut en 1560. à Rome où il s'étoit retiré après la mort de François I. C'étoit un homme qui auroit aiſément quitté la mitre & la croſſe, pour prendre (B) le caſque & l'épée. S'il eſt vrai qu'il ait condamné (C) Anne du Bourg à être brûlé, il faut qu'on ait recueilli ſon ſuffrage de bien loin; car il étoit à Rome lors qu'on inſtruiſoit le procés d'Anne du Bourg.

BELLARMIN (ROBERT) Jeſuïte Italien, a été la meilleure plume de ſon tems en matiere de controverſe. Il nâquit à Monte * Pulciano l'an 1542. & entra chez les Jeſuïtes l'an 1560. Sa mere Cynthia Cervin étoit ſœur du Pape Marcel II. Il fut ordonné Prêtre à Gand par Corneille Janſenius en 1569. & l'année ſuivante il enſeigna la Theologie à Louvain. Il fut le premier Jeſuïte qui enſeigna cette ſcience dans cette fameuſe Univerſité. Il le fit avec un ſuccés extraordinaire. Après avoir demeuré ſept ans au Païs-Bas il retourna en Italie, & commença en 1576. à faire des leçons à Rome ſur la controverſe, ce qu'aucun Jeſuïte n'avoit fait encore dans cette ville-là. Il s'en aquitta ſi bien que Sixte V. envoiant un Legat en France l'an 1590. lui donna Robert Bellarmin comme un Docteur qui pourroit être d'un très-grand uſage, en cas qu'il ſe preſentât quelque diſpute de Religion à diſcuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, & fut promu ſucceſſivement à diverſes charges ſoit dans la Societé, ſoit auprès du Pape; juſques à ce qu'en l'année 1599. il fut honoré du chapeau de Cardinal. Il falut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathême à accepter cette dignité. Trois ans après on lui donna l'Archevêché de Capouë, dont il ſe demit lors qu'en 1605. le nouveau † Pape le voulut avoir auprès de lui. Il s'emploia aux afaires de la Cour de Rome juſqu'en 1621. Alors il ſortit du Vatican, & ſe retira dans une Maiſon de ſon Ordre, où il mourut le 17. de Septembre de la même année 1621. Il fut viſité dans ſa derniere maladie par le Pape Gregoire XV. qu'il regala du (A) compliment du Centenier, *Seigneur, je ne ſuis point digne que vous entriez ſous mon toit.* Il chargea le Jeſuite Eudæmon Johannes de temoigner publiquement qu'il mouroit dans la même foi qu'il avoit toûjours profeſſée, & ſoutenuë par ſa plume ‡. Il parut le jour des funerailles (B) qu'on le regardoit comme un Saint. Il eſt ſûr qu'il

* *C'eſt une ville de Toſcane.*

† *Savoir Paul V.*

‡ *Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Jeſuites compoſée par Alegambe.*

(a) *Brant. ubi ſupra.*

Chaſtillon ne lui eût donné „ ce (a) beau conſeil, qui „ eſt un des beaux & des plus ſages, & des plus pro„ pres pour fuir ſcandale qu'on euſt ſu donner, & tuſt„ ce eſte un premier Preſident de Paris, & qui monſ„ troit bien pourtant que la Dame etoit bien autant „ ruſée & fine en tels myſteres que ſage & advilée; & „ pour ce ne faut douter ſi elle tint ſon cas ſecret „ avec ſon Cardinal..... Je croy que Monſieur le „ Cardinal ſon dit mari qui eſtoit l'un des mieux di„ ſans, ſavans, eloquens, ſages & advilez de ſon „ tems, lui avoit mis cette ſcience dans le corps pour „ dire & remonſtrer ſi bien... Je (b) penſe que „ mondit Sieur Cardinal du Bellai a pu faire de même, car de ce temps-là il panchoit fort à la religion „ & doctrine de Luther. „

(b) *Idem pag. 156.*

(c) *Id. éloge de François I. au premier tome de ſes Memoires p. m. 246.*

(B) *Pour prendre le caſque & l'épée.*] Brantome continuent à me ſervir de temoin: il dit (c) que quand Charles-Quint brava fierement à Rome le Roi de France, ce fut un malheur pour François I. de n'avoir point là des Ambaſſadeurs qui fuſſent hommes d'épée. *Encore*, pourſuit-il, *ſans Monſieur le Cardinal du Bellay, qui étoit prompt & ſoudain & haut à la main autant qu'homme de guerre, auſſi le ſemoit-il, car il étoit pour tout, & un des grands perſonnages en tous & de lettres & d'armes, tous n'allois-il pas bien, & le Roi demeurois fort deshonoré; auſſi penſe-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'Ambaſſadeur pour tout que ce Mr. le Cardinal, ainſi qu'il l'a montré en force Ambaſſades, n'étant encore Cardinal, en Italie, Allemagne & Angleterre, & Mr. de Dax, de la maiſon de Noailles en Limoſin, qui a ſervi nos Rois en cette charge fort dignement & ſuffiſamment en Angleterre, à Veniſe, où je l'ay veu, & puis à Conſtantinople vers le grand Seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands perſonnages que j'ay veus en ces états & cette robe; mais ſelon mon avis Mr. le Cardinal du Bellay, & Mr. de Dax ont ſurpaſſé, car ils ſe faiſoient ayder auſſi tôt de leur epée, que de leur langue bien-diſante & diſerte: auſſi en ces Ambaſſades il ſe preſente bien autant d'affaires & matieres chevaleresques & de guerre, & plus que d'autres d'état.* Mr. de (d) Thou & (e) Sainte Marthe ont obſervé que ce Cardinal raſſura les Pariſiens qui avoient peur de l'armée de Charles-Quint, & qu'il prepara toutes choſes pour une vigoureuſe reſiſtance, aiant fait fortifier la ville. Mr. Moreri a raporté auſſi cela, mais avec peu d'exactitude: il veut que Jean du Bellai ait fait ces choſes lors qu'en 1537. Charles-Quint entra en Provence, & que le Roi ſortant de ſa capitale y laiſſa ce Cardinal, *& l'établit ſon Lieutenant General pour ſubvenir aux neceſſitez de la Picardie & de la Champagne.* C'eſt faire deux fautes; l'irruption de Charles-Quint en Provence eſt de l'année 1536. celle qui fit peur aux Pariſiens, & à l'occaſion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur ville eſt auſſi de l'année (f) 1536. mais elle regarde la Picardie, & non la Provence. C'eſt celle que Charles-Quint fit faire par le Comte de Naſſau. Mr. de Thou (g) ne raporte qu'à l'invaſion de la Champagne en 1544. les ſoins du Cardinal du Bellai pour la ville de Paris. Il ſe trompe.

(d) *Thuan. Hiſtor. l. 16. pag. m. 538.*

(e) *Sammarth. in elog. pag. m. 13.*

(f) *Mezer. Abr. chronol. ad ann. 1536.*

(g) *Thuan. ubi ſupra.*

(C) *Qu'il ait condamné Anne du Bourg.*] Ce fait ſe trouve dans Mr. Teiſſier. *Il a été blâmé par pluſieurs*, dit-il (h), *d'avoir le premier condamné Anne du Bourg à être brulé tout vif, c'eſt pourquoi, diſent-ils, Dieu le retira du monde 40. jours après l'execution de cet illuſtre martyr.* Le calcul ne ſeroit point juſte ſelon les Annales de Sponde, qui mettent la mort de ce Cardinal (i) au 16. de Fevrier 1560. car on ſait d'ailleurs que du Bourg (k) fut executé le 23. de Decembre 1559. L'Auteur que Mr. Teiſſier cite convient que ce Cardinal mourut le 16. de Fevrier, & il dit que ce fut 50. jours après du Bourg. Son calcul s'eloigne moins de la verité que celui que Mr. Teiſſier lui impute, neanmoins il n'eſt point exact, & dès là l'obſervation eſt chimerique.

(h) *Addit. aux eloges t. 1. p. 184. Il cite* Continuat. Sleid. per Michael Lumpord. lib. 2. *il falloit dire* Lundorpium.

(i) *Ad ann. 1560. n. 34.*

(k) *Beza, Hiſt. Eccleſ. l. 3. pag. 248.*

(A) *Qu'il regala du compliment du Centenier.*] Supoſant comme il faiſoit que le Pape eſt le Vicaire du Fils de Dieu, il ne voioit pas dans l'aplication de ce paſſage toute la profanation que d'autres y voient; & peut-être même qu'il crut ne rien dire que de fort pieux. Alegambe debite cela comme un bel endroit des dernieres heures de Bellarmin. *(l) Inviſit eum decumbentem Gregorius XV. Pontifex Max. ac his peramanter amplexus ſacrum ſe pro ejus valetudine facturum promiſit. Ipſe Chriſti Vicarium obſequioſiſſime reveritus uſurpavit illud Centurionis*, Domine non ſum dignus ut intres ſub teſtum meum. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui ſe ſervit des mêmes paroles du Centenier envers un Prince qu'il regardoit comme heretique, ne peut pas être excuſé ſi facilement. Baltus qui allegue cet exemple (m) à ſon Critique ne laiſſe pas de (n) le blâmer; „ Qu'eût-il dit du compliment „ de cet Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre qui re„ çut une viſite du Roi Jaques avec ces paroles de la „ Meſſe: *Domine non ſum dignus ut intres ſub teſtum „ meum.* „

(l) *Alegambe Bibliotheca Script. Societ. Jeſu pag. 409.*

(m) *Diſcours 1. au Cardinal Bentivoglio à la ſuite du Socrate Chretien p. m. 442.*

(n) *Ibid. pag. 443.*

(B) *Il parut le jour de ſes funerailles qu'on le regardoit comme un Saint.*] Il falut que les Suiſſes de la garde du Pape fuſſent poſtez autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tâchoit à le ruer ſur le corps pour le toucher & pour le baiſer. Tout ce dont il s'étoit ſervi fut enlevé, & diſtribué à ceux qui ſouhaiterent d'en avoir pour des uſages de devotion. *Adverſus modum papali conſuetudini ad oſculum tachmique ſacri pignoris adhibere oportuit Helvetios à ſtipatoribus Pontificis.... Quidquid verſum in uſus habuit reperum diſtractumque in poſtulantes eſt ad veneracionem* (o). Lors que

(o) *Alegambe, ubi ſupra.*

Digitized by Google

qu'il n'y a point de Jeſuïte qui ait fait plus d'honneur que lui à ſon Ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait ſoutenu mieux que lui la cauſe de l'Egliſe Romaine en general, & celle du Pape en particulier. Les Proteſtans (C) l'ont bien reconnu, car pendant 40. ou 50. ans il n'y a preſque point eu d'habile Theologien parmi eux, qui n'ait choiſi Bellarmin pour le ſujet de ſes Ouvrages de controverſe. Les leçons & les theſes de leurs Profeſſeurs faiſoient retentir par tout ce nom-là, * *Ut littus Hyla, Hyla omne ſonaret.* On l'a attaqué de tous les côtez, & l'on n'a pas oublié d'examiner (D) s'il s'eſt contredit, & s'il a fourni des armes contre lui-même. C'eſt le ſujet d'un livre qui ne le devoit pas mediocrement embarraſſer. Comme il ſe trouve par tout des indiſcrets & des temeraires, il y a eu des Ecrivains Proteſtans qui ont publié des fauſſetez contre Bellarmin, (E) deſquelles ſon parti a tiré beaucoup d'avantage. Cela n'eſt pas ſi fâcheux lors que

* *Virgilius, eclog. 6.*

que Bellarmin quitta ſon Egliſe de Capouë, la deſolation fut grande dans la ville: quelques-uns lui baiſoient la robe, d'autres y frottoient devotement leurs roſaires, tout le monde lui demanda ſa benediction (a). Voilà des preludes de culte, qui pourront avec le tems être ſuivis d'une canoniſation en forme. On (b) pretend qu'il a predit prophetiquement certaines choſes, & qu'il a fait des miracles: & comme depuis ſa mort l'odeur de ſa ſainteté eſt plutôt allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau l'an 1674. à la Congregation des Rites, de proceder aux informations neceſſaires ſur ſa vie & ſur ſes miracles, afin que ſi le cas y echet on le puiſſe beatifier (c).

(a) *Alegambe, ubi ſupra.*

(b) *Idem pag. 410.*

(c) *Sotuel, in Bibliotheca ſcriptor. Societ. Jeſu, pag. 722.*

(C) *Les Proteſtans l'ont bien reconnu.*] „ (d) Ils demeurent d'accord que c'eſt le plus ſubtil ennemy „ de la verité qui ait entrepris juſqu'a preſent de l'attaquer; Que Démetrius l'Argentier dont il eſt parlé au 19. des Actes n'a pas travaillé avec tant d'art à „ ſes petits temples d'argent de Diane, que cet adroit „ Artiſan de l'erreur a employé d'artifice à redreſſer „ l'hoſtel & l'Autel de la ſuperſtition; Ce qui a donné „ lieu à quelques uns de le comparer à ce Marcion „ dont Tertullien dit, que, *Dedecus ſuum ingenio „ obumbrat, qui cùm cauſas ubique ferè peſſimas ſuſtinet & impiorum dogmatum patrocinio veriſſimum ſe „ Satanæ atque Antichriſti ſatellitem præbeas, agit tamen ingenio ut ſpecioſis coloribus inducat omnia & diſtinctionum præſtigiis, & umbris eludat ea quæ ſolidiſſimâ veritate conſtituta ſunt.*„ Gardez vous bien de croire ce qu'Alegambe debite, (e) c'eſt que Theodore de Beze demeuroit d'accord que Bellarmin avoit renverſé par terre tous les Auteurs Proteſtans. *Nec ipſi hoſtes auſi ſunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza, unus hic liber, ajebat, nos omnes humi proturbat.* On ſe moque du monde quand on allegue de ſemblables choſes, ſans citer le livre où elles ſe trouvent. Il faudroit en ſemblables occaſions citer juſques à la ligne, ou du moins juſques à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne ſont que des oüi-dire vagues & très-mal fondez. Je ſuis très-perſuadé que Beze n'avoit pas une ſi bonne opinion des écrits de Bellarmin, & que s'il en avoit jugé de la ſorte, il ſe ſeroit bien garde de l'avoüer. Une autre choſe que dit Alegambe n'eſt pas ſi ſuſpecte de fauſſeté. Il dit qu'on fonda à Cambridge & à Oxford une nouvelle leçon deſtinée à refuter Bellarmin. (f) *In Anglia Academia Cantabrigienſi primum, mox etiam in Oxonienſi nova prælectio inſtituta eſt ad controverſias Bellarmini, ſi poſſent, refellendas.*

(d) *Ancillon, Mélange critique de litterature t. 1. p. 348. Voiez auſſi Whitaker dans la preface de ſon traité de Scriptura.*

(e) *Alegambe ubi ſupra pag. 411.*

(f) *Idem. ibid.*

(D) *D'examiner s'il s'eſt contredit.*] Un Miniſtre de Lithuanie nommé André Craſtovius a compoſé un Ouvrage intitule, *bellum Jeſuiticum* (g), où il objecte aux Jeſuïtes 205. contradictions. Quelquefois c'eſt Bellarmin qui n'eſt pas d'accord avec les autres Jeſuïtes; le plus ſouvent c'eſt Bellarmin qui ſe refute lui-même.

(g) C'eſt un in quarto de 161. pages, imprimé à Bâle l'an 1594.

J'AI DIT (h) ailleurs qu'on lui reproche d'avoir employé & combatu les mêmes principes ſelon qu'il avoit à diſputer, ou contre les Proteſtans, ou contre les Enthouſiaſtes. Voici du detail ſur cette eſpece de contradiction. „ (i) Quelques-uns voulant excuſer Bel„ larmin ſur ces contradictions & ces défauts de mé„ moire ont dit que le grand nombre de gens qui ont „ travillé à la fabrique de cet ouvrage, c'eſt a dire de „ ſes écrits, comme les Architectes de Babel, y ont „ introduit cette confuſion faute de s'entendre; Mais „ bien loin que ceux de ſa Communion prennent ce„ la pour excuſe, ils le rejettent comme une choſe „ qui luy eſt injurieuſe, Fuligati qui a fait ſa vie dit „ qu'il n'a même jamais eu de ſcribe..... Je crois „ que la veritable cauſe des contradictions de Bellar„ min eſt que la neceſſité preſente d'attaquer ou de „ défendre eſt un objet plus puiſſant. & plus pénétrant „ que nul autre, il ſe ſoucie peu de s'accorder avec „ luy-même, pourvû qu'on ne croye pas qu'il eſt d'ac„ cord avec ſes parties adverſes..... (k) Bellar„ min a ſouvent vérifié cette remarque dans ſes livres „ de Controverſe, lors qu'il diſpute contre les Libet„ tins & les Schwencfeldiens touchant la neceſſité de „ l'Ecriture il parle comme un Proteſtant; Lors qu'il „ diſpute contre les Proteſtans ſur la même matiere il „ raiſonne en Schwencfeldien; S'il entreprend les Pe„ lagiens ſur la perfection des œuvres il employe con„ tr'eux tous les Argumens de ceux qu'il appelle Cal„ viniſtes; S'il a affaire contre les Calviniſtes mêmes „ il ſe ſert des raiſons des Pelagiens & de leurs diſtinc„ tions; Attaque-il les Anabaptiſtes ſur le Baptême „ des petits Enfans, il le leur prouve par l'Eſcriture; „ Eſt il en conteſtation avec nous au ſujet de la Tra„ dition, le Bapteſme des petits Enfans eſt un des „ points qui luy ſemble en prouver la neceſſité, & „ dont l'Ecriture ne parle point d'une maniére con„ vaincante à ce qu'il dit. Cela me fait ſouvenir de „ la comparaiſon que j'ay vû quelque part de Bellar„ min à un certain Africain nommé Leon qu'il com„ pare luy-même à cet Oiſeau Amphibie d'Eſope, qui „ eſtoit tantoſt oiſeau, tantoſt poiſſon, oiſeau quand „ le Roy des poiſſons exigeoit le tribut, & poiſſon quand „ le Roy des oiſeaux l'exigeoit; *ut Leo quidam Afri„ canus in Granatenſi Regno natus & poſtquam ſubje„ ctum eſt illud Regnum in Africam profugus de ſe fa„ tetur, ſi Afros vitio aliquo notari ſentio, me Granata„ tum profiteor; ſi Granatenſes malè audiant, mox „ Afer ſum; Bellarminus certè multò quàm ille elegan„ tiùs aviculam illam imitatur, qui nimirùm reſpondet „ tom. 1. Controv. l. 1. c. 7. Patres ſecutos eſſe ſeptua„ ginta Interpretum Editionem, Idem tom. 1. Controv. „ l. 1. c. 20. de 3. Eſdræ agens, aut Patres ſecutos eſſe „ Hebræos, & tamen illud alterum, notate, quanta vi „ verborum efferat. Negari (inquit) non poteſt. Ipſe ta„ men id ipſum loco poſteriori negat...*

(h) *Ibid. pag. 354.*

(i) *Ancillon, Mélange critique de litterature tom. 1. pag. 352.*

(k) *Id. ib. pag. 354.*

(E) *Des fauſſetez contre Bellarmin deſquelles ſon parti a tiré beaucoup d'avantage.*] Le Jeſuïte Jean Argentus dans l'apologie de ſon Ordre fait mention de 4. libelles fraîchement éclos contre la Societé, deſquels le troiſiéme attaque directement le Cardinal Bellarmin, & raporte beaucoup de choſes qui avoient cauſé, ou accompagné, ou ſuivi ſa mort. Neanmoins ce Cardinal etoit plein de vie. Sans doute Theophile Raynaud (l) a voulu parler de ce libelle, quand il a dit qu'on a voit publié en Allemagne il y (m) avoit 25. ans un Ecrit qui accuſoit Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfans, afin de cacher ſes commerces impudiques. On diſoit de plus que ce Cardinal touché enfin de repentance, avoit été à Nôtre Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ſes crimes; mais que le Prêtre auquel il s'en confeſſa fut ſaiſi de tant d'horreur qu'il lui enjoignit de ſortir: ce qui jetta Bellarmin dans un deſeſpoir, où il mourut peu après. Voilà le precis de ce libelle. Bellarmin le lut, & s'en moqua. Il fit ſans doute pluſieurs reflexions ſur ce qu'on uſoit d'une telle diligence à publier ſa mort, qu'il avoit le tems d'en lire la relation. Theophile Raynaud trouve que le Pere Gretſer (n) s'étoit donné une peine bien inutile en refutant ces ſortes de contes, & que les Proteſtans perdoient beaucoup par de tels recits; car on aprenoit par là quel jugement il faloit faire de la pretenduë lettre de St. Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits du Pape Gregoire II. ſix mille têtes d'enfant après qu'il eut chaſſé les femmes des Prêtres. *Hæreticis, vel ad unam horum vagum mendacium, in lucro ponitur. Revera tamen ex hoc mendacio, deceſſit illis haud exiguum. Siquidem inde deprehenſum eſt, quæ fide ex horum mendaciloquorum majoribus quiſpiam, ex commentitia S. Udalrici Epiſtola, ſex millia capitum infantilium, intra puteum Gregorii ſecundi cùm ii uxores ſacerdotibus abſtuliſſet, reperta dixerit. Non eſt enim ovum ovo ſimilius, quàm hoc de Bellarmini infanticidiis ſcriptum, & illa S. Udalrici Epiſtola de cædibus per Clericos & ſacerdotes ſcortatores, adverſus quam ſubalitiam S. Antiſtitis Epiſtolam, & ipſe Bellarminus l. de Cleric. cap. 22. & Baronius anno 591. aliique certarunt.* Il n'eſt

(l) *Th. Raynaud. Hoplotheca faſc. 2. ferie 2. cap. 1. p. m. 166. 167.*

(m) *Ce calcul ne s'accorde pas avec l'an 1630. date du livre de Th. Raynaud, & avec ce que dit ce Jeſuïte que Bellarmin ſe moqua de ce libelle.*

(n) *Il paroît par la Bibliotheque d'Alegambe que Gretſer a publié,* Vindicatio illuſtriſſimi Cardin. Bellarmini à criminationibus & inſcitia Lutherani magiſtelli Ernesti Zephyrii *à Ingolſtad 1611. in 4.* & Caſtigatio libelli famoſi adverſus illuſtr. Cardin. Bellarminum *traduite en Allemand par le P. Conrad Vetter 1615.*

Digitized by Google

que des gens ſans aveu, & des perſonnes inconnuës ſont cette faute; mais lors que des Profeſſeurs de reputation, & de grand poids imputent à ce Cardinal ce qu'il n'a point enſeigné, ils font tort à leur cauſe, & ils s'expoſent à de rudes mortifications. Un Profeſſeur de Sedan qui a fait parler beaucoup de ſoi dans la Hollande, en (F) pourroit dire des nouvelles. Il eſt remarquable que Bellarmin (G) ſur la matiere de la predeſtination n'a point ſuivi la doctrine des Jeſuites, &

CONDITIONS neceſſaires à un bon faiſeur de ſatires.

n'eſt nullement neceſſaire que les fables publiées contre Bellarmin aient un effet retroactif ſur le conte des ſix mille têtes d'enfant; mais il eſt certain qu'on ne ſauroit rendre un meilleur ſervice aux Jeſuites, & en general à tout parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui ſe refutent très-facilement. C'eſt une choſe remarquable, qu'y aiant une infinité de perſonnes poſſédées d'une demangeaiſon inſurmontable de publier des ſatires, il y en ait ſi peu qui tâchent l'art de les bien empoiſonner. La plûpart de ceux qui s'en mêlent ignorent que pour y bien reüſſir, c'eſt-à-dire pour faire qu'elles portent coup, il faut ſe mettre en poſſeſſion de ces deux choſes, & les obſerver religieuſement: l'une eſt de n'avancer rien dont on ne puiſſe donner des preuves, & ſur tout de s'abſtenir des accuſations qui peuvent être facilement refutées; l'autre eſt de ne point s'opiniâtrer à ſoutenir un fait refuté. J'oublioïs un 3. avis, c'eſt qu'il faut cacher ſoigneuſement ſa paſſion, & fuir les aparences d'emportement. J'avoue qu'en faiſant tout le contraire de ces choſes on ne trouve que trop de gens dans ſon parti qui avalent doux comme du lait tout ce qu'on debite, mais c'eſt cela même qui fait un grand prejudice à la cauſe; parce que l'autre parti s'indigne, & regarde comme un corps deſtitué de raiſon, d'équite, & de l'aſſiſtance de la grace, celui d'où partent tant de ſatires ſi avidement avalées. Ce ne ſont point ici des reflexions dites en l'air, elles ſont priſes de l'experience. Voiez le profit que le Pere le Tellier tire de certains contes que l'on fait courir ſans ſavoir s'ils ſont vrais ou faux. Liſez un peu ce qui ſuit.

„ Que (a) ſervira-t-il par exemple aux Jeſuïtes de la „ Chine, d'avoir été les premiers & preſque les ſeuls „ qui ſe ſoient ſoûmis, & ſans la moindre reſiſtance, „ aux Vicaires Apoſtoliques, dès qu'ils y ont parû en „ 1684? Puiſque cela n'a pas empêché leurs ennemis „ de publier encore l'été paſſé par la plume de leur Se„ cretaire le Gazetier de Hollande, que le ſaint Pere „ eſtoit extremement irrité contre les Jeſuites, de ce „ qu'ils ne vouloient pas reconnoiſtre les Eveſques „ qu'il envoyoit à la Chine; peut-on douter que dans „ quelques années ce menſonge ne revienne à ſon „ tour ſur la ſcene? De meſme que ſervira-t-il aux „ Jeſuïtes d'Allemagne d'avoir une atteſtation ſignée „ par quatre des principaux Conſeillers de Mr. l'Elec„ teur Palatin, tous Proteſtans, dans laquelle ils te„ moignent que l'hiſtoire du Jeſuite contrefaiſant une „ voix du Ciel pour tromper ce Prince, & l'animer à „ la deſtruction de l'hereſie, n'eſt qu'une pure fable? „ Cet acte empeſchera-t-il qu'un jour ſur la foi du „ Gazetier de Hollande, quelque bon Proteſtant qui „ continuera l'hiſtoire Jeſuïtique, ne faſſe un chapi„ tre de cette chimerique avanture? „

N'eſt-il pas étrange que l'Auteur de la Religion des Jeſuïtes ait mieux aimé ſuivre ſa paſſion aveugle, que profiter de ce paſſage du P. le Tellier? Il en a profité ſi peu, qu'il a ramené ſur la ſcene (b) l'Eſprit du Palatinat, & qu'il n'a rien negligé pour faire que ſes lecteurs rejettaſſent l'atteſtation des Conſeillers Proteſtans de l'Electeur Palatin. On ſait de fort bonne part qu'il blâma le Miniſtre Refugié qui mit cette atteſtation dans (c) l'Hiſtoire abregée de l'Europe. Des gens comme celui-là gâtent le metier dont ils ſe mêlent. Ils devroient laiſſer faire les ſatires à des Ecrivains moderez qui les tourneroient d'une maniere plus adroite, & plus propre à perſuader.

(a) *Defenſe des Nouveaux Chrétiens* 1. *part. pag.* 29. *imprimée à Paris l'an* 1687.

(b) *Religion des Jeſuïtes imprimée à la Haie* 1689. *pag.* 77. *Voiez la remarque* P *de l'article* Loyola.

(c) *Mois d'Août* 1686. *pag.* 160.

(F) *Un Profeſſeur de Sedan . . . . en pourroit dire des nouvelles.*] Il ſoutint des Theſes l'an 1674. ſur la puiſſance des clefs, & imputa (d) au Cardinal Bellarmin d'avoir dit qu'*un homme contrit, plein de foi, & deſirant d'être reconcilié à Dieu, perit éternellement, de cela ſeul qu'il ne peut avoir de Prêtre pour le reconcilier avant la mort.* CE QUE JE NE LIS JAMAIS, ajoûta-t-il, SANS ÉTONNEMENT ET SANS INDIGNATION. Cela ſignifie qu'il avoit lu ſouvent ces paroles dans Bellarmin, & neanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le Gardien (e) des Capucins Irlandois alla diſputer contre ces Theſes, & ſe plaignit d'abord avec une extrême vehemence de l'injure qu'on avoit faite à Bellarmin. Il continua la diſpute avec la même impetuoſité, & mit le Profeſſeur en confuſion. Ce ne fut pas tout. Au ſortir de la diſpute le Procureur du Roi (f) *preſenta ſa Requête contre ledit* Profeſſeur; les ſuites furent que l'Auteur des Theſes donna ſa retractation par écrit, que lui & trois autres Miniſtres ſignerent.

(d) *Theſ. de poteſtate clavium pag.* 21. *apud l'Abbé de Cordemoi lettre aux Nouveaux Catholiques pag.* 317.

(e) *On l'appelloit le Pere Robert.*

(f) *Certificat du Sieur Rambour Procureur du Roi à Sedan apud l'Abbé de Cordemoi ibid. pag.* 318.

Perſonne n'aura raiſon de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un Dictionaire tel que celui-ci, car il ne ſeroit de rien deformais de ſe taire ſur ce fait; & quand même j'aurois le menagement de n'en rien dire, il n'en ſeroit pas moins connu dans la Hollande, où le Journal des Savans eſt entre les mains de tout le monde. Chacun (g) y a pu lire depuis 4. ans le precis de ce que je viens de raporter, & outre cela que *les preuves authentiques de la retractation* de Mr. Jurieu (car c'eſt lui qui avoit compoſé & qui ſoutenoit ces Theſes) *ſont trois certificats* produits par l'Abbé de Cordemoi; *L'un eſt du Procureur du Roi de Sedan, l'autre de Mr. le Comte de la Bourlie Gouverneur de la même ville, & le dernier du Pere Nicolas d'Hibernie Capucin.* J'ai lu ces trois certificats dans l'Ouvrage de l'Abbé de Cordemoi, ils ſont datez de l'annee 1689. On ſe figure aiſement que cette diſgrace affligea ceux de la Religion, & rejoüit les Catholiques.

JAUROIS voulu n'être pas contraint d'allonger cette remarque dans la 2. édition; mais Mr. Jurieu aiant publié quelque choſe de fort outrageant contre moi à ce ſujet-là, il faut que l'on voie ici tout d'une ſuite & ce qu'il a dit, & ce que j'ai repondu. „ (h) Le „ grand vuide qui ſe trouve dans les dernieres pages „ de cette feüille, fait une tentation à laquelle on ne „ peut réſiſter, d'apporter un exemple notable & des „ menuitez, & des malignitez dont on a dit que ce „ Livre eſt plein. Voici le fait. M. Jurieu dans une „ diſpute publique & imprimée, cita un paſſage de „ Bellarmin, ou par une faute de plume de l'Auteur, „ ou par une faute de l'Imprimeur, au lieu d'*attritus*, „ on trouva *contritus*. Ce qui faiſoit dire à Bellarmin, „ qu'un homme pleurant, penitent & *contrit*, étoit „ damné s'il ne recevoit pas l'abſolution Sacerdotale. „ Au lieu que Bellarmin diſoit, qu'un homme pleu„ rant douloureuſement ſes pechez, par un ſenti„ ment *d'attrition*, étoit damné s'il ne recevoit l'abſo„ lution du Prêtre. Un Moine ſe remua là-deſſus, fit „ grand bruit. Sous la bouche du canon, & ſous la „ croix, M. Jurieu luy accorda ce qu'il luy auroit ac„ cordé par tout, même en Pays dominant pour la „ Religion; c'eſt une reconnoiſſance qu'il y avoit „ dans l'imprimé, faute ou de la main de l'Auteur, „ ou de l'Imprimeur, & que le ſentiment de Bellar„ min étoit tel que le Moine le diſoit. Dans Amſter„ dam ou dans Londres tout homme ſincere en au„ roit avoüé autant. Ne voila-t'il pas une hiſtoire „ qui aprés avoir été imprimée dans toutes les fatz„ res, meritoit bien de paſſer par une troiſiéme ou „ quatriéme impreſſion, dans un Livre que l'on deſ„ tinoit à l'immortalité? Se peut-il rien de plus petit, „ & de plus pitoyable? Il y a donc là-dedans & mali„ gnité, & petiteſſe. „ Voilà les paroles de Mr. Jurieu, & voici de quelle maniere je les refutai. „ (i) J'ai pris garde que l'affaire de Bellarmin lui tient „ fort au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la pru„ dence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere „ d'une addition à la fin de ſon Ecrit. Le ſilence eût „ été le bon party: moins on remuë certaines cho„ ſes, moins s'y embarraſſe-t-on. Ce que j'en ai dit „ n'eſt point un exemple *de menuitez & de malignitez*. J'euſſe mal rempli ſans cela les devoirs d'Hiſ„ torien, puis que le deſſein primitif de mon Ouvra„ ge, étoit d'obſerver les fauſſes accuſations à quoi „ les perſonnes dont je parlerois auroient été expo„ ſées. Si j'euſſe omis celle-là dans l'article de Bel„ larmin, n'eût-on pas pu dire raiſonnablement que „ j'étois partial, & que j'oublioïs des choſes dont je „ ne pouvois pretendre cauſe d'ignorance? Je l'ai ti„ rée non d'un livre ſatirique, comme il le dit „ fauſſement, mais d'un Ouvrage de Controverſe, „ & du Journal des Savans. Je n'examine point le „ tour qu'il prend pour couvrir ſa faute, je prie ſeu„ lement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionai„ re, afin de comparer à ſa reflexion les pieces qu'on „ a produites. On verra par ce parallele combien la „ nature patit en lui, quand il faut faire quelque ac„ te d'humilité & de bonne foi. Je n'en ſuis point „ ſurpris, car lors qu'un arc a été toûjours plié d'un „ certain ſens, on a mille peines à le courber du ſens

(g) *Dans l'extrait d'une lettre de Mr. l'Abbé de Cordemoi aux Catholiques de l'Iſle d'Arvert en Xaintonge, donné dans le Journal du* 24. *Avril* 1690. *pag.* 277. *edit. d'Amſterdam.*

(h) *Jugement du public . . . ſur le Dictionaire Critique du Sr. Bayle pag.* 46. 47.

(i) *Reflexions ſur un imprimé qui a pour titre,* Jugement du public &c. *p.* 15.

& qu'il n'a point favoriſé la morale relâchée, ni les (GΔ) expreſſions que les devots indiſcrets avoient fait couler dans les Litanies. La complaiſance qu'il eut pour ſes Superieurs en ſoufrant que l'on changeât quelque choſe dans ſes Ecrits, & en y changeant lui-même (GΔΔ) quelques endroits touchant l'efficacité de la Grace, n'empêche pas qu'il ne ſoit au fond un Docteur Auguſtinien.

„ contraire, la premiere fois qu'on l'entreprend. Il „ en va de même des fibres de notre cerveau.„

La plupart de mes amis trouverent que j'avois trop negligé de me ſervir de mes avantages : les occaſions, me dirent-ils, ne vous ont point manqué, mais vous avez manqué aux occaſions, & il ne faut pas ſe rendre digne de ce reproche dans les combats de plume, non plus qu'à la guerre. Pourquoi n'avez-vous pas mis dans tout ſon jour par un detail circonſtancié le faux-fuiant de cet homme ? Ne le pouviez-vous pas confondre par telle & par telle reflexion ? Je me defendis par les moiens les plus propres à faire finir cet entretien, ce fut en diſant qu'il ne faloit point prodiguer de telles obſervations dans une feuille volante, que ç'auroit été placer ſon bien à fond perdu, & qu'il valoit mieux le deſtiner à la 2. édition de mon Dictionaire. J'ai ſongé depuis à cela plus d'une fois, & j'ai trouvé qu'il faloit laiſſer à mes lecteurs tout le ſoin de reflechir ſur ce petit incident. Il ne leur ſera pas difficile de comparer enſemble toutes les pieces de ce procés, ni de decouvrir dans l'apologie de Mr. Jurieu les grimaces & les contorſions d'un homme qui ſoufre la gêne. C'eſt après tout à l'Abbé de Cordemoi à refuter cette apologie. Il me convient mieux d'être l'Hiſtorien que l'Auteur des reflexions que cette querelle peut fournir.

(G) *Bellarmin ſur la matiere de la predeſtination n'a point ſuivi la doctrine des Jeſuites.*] Il a été bon Thomiſte, & nullement Moliniſte. Mais quelque grande que fût ſon autorité parmi ſes confreres, il n'a eu guere d'imitateurs. Ce petit nombre d'Anti-Moliniſtes dans ce grand Corps ne laiſſe pas d'avoir ſes uſages. Je ne ſaurois mieux expliquer cette penſée qu'en rapportant les paroles de celui qui a publié l'Hiſtoire de la Congregation *de Auxiliis*. „ Il ſe (a) rencontre quelquefois des genies d'un ordre ſuperieur „ qui ont acquis du credit & ſe ſont rendus neceſſaires au corps, & qui s'élevant au deſſus des craintes „ & des conſiderations auſquelles les autres ſe croyent „ obligez de ceder, enſeignent plus franchement les „ veritez qu'ils ont apprîſes par de bonnes études, „ ne ſe pouvant reſoudre de trahir leur conſcience, „ ni d'être rebelles à la lumiere. La Compagnie les „ tolere, & ſoufre cette petite revolte, parce qu'elle „ ſait bien le moyen d'en tirer de l'utilité, & de la „ faire ſervir à ſon avantage & à ſa gloire ; & que „ d'ailleurs il n'y a pas ſujet de craindre qu'un tel „ exemple ſoit ſuivi d'un grand nombre, & faſſe „ ſchiſme dans les Ecoles de la Societé. Il eſt même „ de ſa grandeur, & conforme à ſes principes, d'avoir des Docteurs graves de tous les ſentimens, „ qui puiſſent ſervir à leur dogme capital de la probabilité. Car on ne ſait pas ce qui peut arriver. „ Les choſes peuvent changer du blanc au noir : & ſi „ la Compagnie ſe trouvoit obligée, au moins en „ quelques Provinces, de changer de ſentiment ſur „ la grace, comme elle a fait en France ſur l'autorité „ du Pape, il ne ſeroit pas de ſa dignité de chercher „ ailleurs des Docteurs graves ſur l'autorité deſquels „ elle pût appuyer ſon changement. On peut compter entre les Theologiens dont je parle le P. Tiphaine, ſi celebre par ſes deux Ouvrages *De Reprobatis*, & *De Ordine* ; & l'Auteur de la Theſe qui fut ſoutenuë à Rome en 1674. dont les ſentimens touchant la predeſtination & touchant la grace ſont tout à fait conformes à ceux de St. Auguſtin. „ J'ai dû rapporter cela tout du long, non ſeulement parce qu'on en peut inferer que Bellarmin étoit fort conſideré dans ſon Ordre, & qu'il le ſavoit bien, mais auſſi à cauſe d'un certain ſel dont ces paroles ſont parſemées, qui eſt fort propre à exciter bien des notions.

(GΔ) *Il n'a point favoriſé la morale relâchée ni les expreſſions . . . . . dans les Litanies.*] Les protecteurs de cette morale n'aprouvent point le delai de l'abſolution, mais le Cardinal Bellarmin „ (b) a prêché devant les Papes la neceſſité & l'utilité de ce delai, & ſes Sermons ſont ſi remplis de cette doctrine, „ qu'on voit bien qu'il l'avoit fort à cœur, & qu'il la „ mettoit en pratique avec beaucoup de ſoin. On en „ peut voir de fort beaux endroits extraits par l'Eminentiſſime Cardinal d'Aguire dans ſes diſſertations 8. & „ 10. ſur le 3. Concile de Tolede. „ Celui qui me fournit ces paroles eſt un Janſeniſte qui a publié un Memorial (c) *contenant 1. une deduction ſommaire de l'origine & de l'état preſent des conteſtations doctrinales du Pays-Bas, & des veritables moiens de les terminer ; 2. une reponſe ſuccincte aux trois accuſations de* Janſeniſme, *de* Rigoriſme, *& de* nouveauté. Il dit que le „ (d) ſavant & pieux Cardinal Bellarmin, au- „ roit pu paſſer pour un Novateur, auſſi bien que „ pour un Rigoriſte, s'il avoit fait en ce tems-ci „ ce qu'il fit en pluſieurs occaſions pour le rétablîſſement de la diſcipline & pour le retranchement des abus. Les changemens qu'il fit dans „ ſon Archevêché de Capoüe, l'ordre qu'il établit „ dans l'Evêché de *Monte-pulciano* qu'il gouverna „ quelques années en l'abſence du propre Evêque, „ les avis qu'il donna au Pape Clement VIII. pour „ la reformation de l'Egliſe, ceux qu'il adreſſa à „ ſon propre Neveu Evêque de Theane pour ſa „ conduite & pour l'adminiſtration de ſon Diocéſe, les Sermons qu'il prêcha dans le Palais Apoſtolique, & dans les deux Egliſes que je viens de „ nommer, ſont autant de temoins des ſaintes & „ neceſſaires Nouveautez qu'il s'étudioit d'introduire, & dont il fit connoître l'obligation . . . . . „ Chacun ſçait que c'eſt principalement ſur cette (e) „ matiere que l'accuſation de Nouveauté a eſté premierement formée. Cependant ſi c'eſt là eſtre „ Novateur, le Cardinal Bellarmin ne ſauroit eſtre „ lavé de cette tache. Car il fit dans les Litanies „ de la Ste. Vierge des changemens qui feroient „ aujourd'huy crier bien haut ceux qui ſont ſi li- „ bertins de la qualité de *Novateur* & de celle *d'ennemi du culte de la Ste. Vierge*, que rien n'eſt „ plus commun dans leurs Ecrits que ces ſortes „ d'accuſations contre les perſonnes les plus Catholiques & les plus veritablement devotes envers la „ Mere de Dieu. Mais on ne pourroit accuſer en cela de Nouveauté ce pieux & ſavant Cardinal, ſans en accuſer le Pape Paul V. par l'ordre duquel il „ avoit fait ces changemens. Il en rend compte „ dans une Preface, où il marque, *Qu'il a retranché pluſieurs verſets des Litanies de Notre Dame de „ Laurette, par ce qu'ils eſtoient trop metaphoriques, „ comme ceux-ci,* TURRIS EBURNEA, HORTUS CONCLUSUS, *& d'autres ſemblables ; & qu'il en „ a omis d'autres, parce qu'encore qu'ils puiſſent avoir „ un bon ſens, ils peuvent toutefois en avoir auſſi un „ trop dur, d'où les ennemis de l'Egliſe prennent occaſion „ de blaſphemer, tels que ſont ceux-ci:* MARIA, DEI ET HOMINUM MEDIATRIX, INTERCEDE PRO NOBIS. AB OMNI PECCATO LIBERA NOS DOMINA, *& d'autres de cette nature. Car ces ſortes d'invocations ſemblent attribuer à la Sainte Vierge „ ce qui eſt propre à Jeſus Chriſt comme Dieu.„

(GΔΔ) *Que l'on changeât quelque choſe . . . . . & en y changeant lui-même quelques endroits touchant l'efficacité de la Grace.*] Commentons ceci par un paſſage tiré d'un livre de Janſeniſte : „ (f) Il y a ſujet „ de croire que la doctrine de ce Cardinal eſtoit tres- „ auguſtinienne ſur ce point dans ſon original, lors „ qu'il envoya ſes Controverſes en Alemagne pour „ eſtre imprimées, & que ce fut une des opinions que „ ſes confreres de ce pays-là prirent la liberté de changer, *dans l'eſperance*, dit l'auteur de ſa vie, *de faire plus de fruit parmi les heretiques.* Je ne crains „ gueres de faire un jugement temeraire en attribuant „ ce changement au P. Gregoire de Valentia, ce celebre martyr de la grace Molinienne. Il eſtoit à „ Ingolſtad pendant qu'on y imprimoit les Controverſes de Bellarmin, & il y fit ſouvenir en 1584. des Theſes, qui ſont peut-eſtre les premieres de la Societé, où parut cette nouvelle invention de la ſcience moyenne, qu'il croit neceſſaire pour defendre „ contre les nouveaux heretiques la liberté de l'homme. Je croirai tout ce qu'on voudra de la patience „ heroïque du P. Bellarmin dont l'auteur de la Vie le „ loue à cette occaſion : cependant il paroiſt par la reviſion qu'il fit de ſon ouvrage en 1608. qu'il trouva „ qu'on l'avoit trop ramolli ou plutôt trop corrompu ſur l'efficacité de la grace. Et cet auteur même „ de la Vie, après avoir loué la modeſtie & ſon humilité à ſoufrir les changemens de quelques unes „ de ſes opinions, témoigna que d'un autre coſté il „ avoit une fermeté invincible à l'égard de celles qu'il „ croioit eſtre ou de la foy, ou fort autoriſées dans „ l'Egliſe : *On ne peut concevoir*, dit-il (1), *juſqu'à quel „ point il ſe montroit alors inflexible & invariable,* „ *comme*

(a) *Hiſt. abregée de la Congregation de auxiliis pag.* 61.

(b) *Memorial imprimé à Delft chez Henri van Rijn* 1696. *pag.* 9.

(c) *A Delft chez Henri van Rijn* 1696. *Il contient* 28. *pages in* 4.

(d) *Ibid. pag.* 20.

(e) *C'eſt-à-dire la correction de quelque façon de parler qui ſcandaliſe les Heretiques, comme quelques-unes du Pſeautier attribué à St. Bonaventure qui ſembloient donner à la Ste. Vierge ce qui n'appartient qu'à Dieu ou à* JESUS-CHRIST. *Ibid.*

(f) *Gery, Apologie hiſtorique des deux cenſures de Louvain & de Douai, pag.* 173.

(1) Sin verò dogmata ipſa fidei, &c. ejus in operibus cenſura notabantur, dici non poteſt quàm ſtantem ſe immutabilemque præberet. Clarè id agnitum eſt in his quæ evenere circa editas opiniones *de prædeſtinatione, de auxiliis divinæ gratiæ*, &c. lib. 2. c. 5.

guſtinien. Il ſe fit des affaires preſque pour les mêmes raiſons (H) qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe avec les Moines. Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faiſoit (I) grand tort à la catholicité par ſes livres de controverſe, à cauſe que l'on y trouve les objections des heretiques. Un

„ comme il paroît clairement dans ce qui arriva au ſujet „ de ce qu'il avoit enſeigné dans ſes livres touchant la „ predeſtination, les ſecours de la grace divine, &c. „ C'eſt à dire qu'on ne put jamais luy faire changer „ de ſentiment touchant la predeſtination gratuite, „ qui fait, ſelon luy, partie de la foy de l'Egliſe, ni „ touchant la verité de la grace, qu'il croit efficace, „ non par le ſeul evenement, ni parce qu'il plaiſt „ à la volonté d'y conſentir, mais par elle-même „ & de ſa nature: ce qu'il dit poſitivement eſtre „ conforme à la doctrine de S. Auguſtin & même „ aux Saintes Ecritures. C'eſt ce qu'il avoit toûjours „ eu dans le cœur: & la Congregation *de Auxiliis*, „ qui venoit de finir, & où il avoit qui ſoutenir „ avec tant de ſolidité par les Dominicains la vraie „ efficacité de la grace par elle-même, luy fit ſans „ doute naiſtre quelques remors de conſcience, „ d'avoir eu une patience ſi prejudiciable à la verité, en ſouffrant que l'on changeât ſes ſentimens „ ſur celle-cy, ou de les avoir changé luy-même „ en vertu de la promeſſe qu'il avoit faite en entrant chez les Jeſuïtes de s'attacher aux ſentimens „ de la Societé, comme ſes conſtitutions l'y obligeoient. Ce qui eſt certain, eſt qu'il corrigea, „ non pas tout ce qu'il y avoit à corriger, la Compagnie eſtoit trop engagée pour l'abandonner, mais „ au moins quelques endroits, où il ne paroiſſoit „ pas qu'il reconnut dans la grace une autre maniere d'operer que celle qu'on appelle *objective* „ & morale; il veut au contraire qu'on ſache qu'il „ admet une operation effective & phyſique: (1) *voluntatem moveri per gratiam etiam efficienter & phyſice; Deum affirare voluntati bonum deſiderium, affiare intimum bene volentis: quæ affiatio ſive afflatio phyſica actio eſt & Dei propria.* Il repete „ cela pluſieurs fois, *De peur*, dit-il (2), *que quelqu'un „ ne s'imagine que nous n'admettons dans la grace qu'une „ maniere morale de mouvoir la volonté...* L'Auteur janſeniſte ayant cité d'autres endroits de ce même Ouvrage de Bellarmin conclut ainſi: (a) *On voit aſſez par tout cela ce qu'on auroit d'abord trouvé dans Bellarmin, ſi ſon ouvrage n'avoit point eſté alteré par d'autres mains; & ce que peut l'obeïſſance aveugle que les Jeſuites promettent de rendre à la Societé, quand ils y ſont reçus, à l'égard même de la doctrine de l'Egliſe. Mais on y voit auſſi que les premiers & les derniers ſentimens de Bellarmin ont eſté pour la doctrine de la grace efficace par elle-même, & que l'engagement qu'il avoit à l'égard de ſa Societé ne luy ayant pas permis d'effacer tout ce qu'on avoit fourré dans ſes ouvrages ſans ſa participation, ni de changer le fonds de tous les ſentimens qu'on luy avoit fait prendre, il n'a pu neanmoins s'empêcher de rendre enfin ſa mort quelque temoignage à la verité: comprenant bien qu'il en diſoit aſſez pour renverſer tout ce qui reſtoit dans ſes ouvrages de contraire à S. Auguſtin.* Obſervons que Robert Abbot (b) a bien pouſſé Bellarmin ſur les changemens des nouvelles éditions de ſes Ouvrages.

(H) *Les mêmes raiſons qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe.*] Bellarmin a fait un livre *de gemitu columbæ*, dans lequel il dit qu'une des choſes qui doivent faire pleurer & gemir les bonnes ames, eſt le grand relâchement où quelques Ordres Religieux ſont tombez. On s'eſt (c) plaint amerement de cela comme d'une invective mordante. Mais le Cardinal n'a point manqué d'Apologiſtes qui ont ſoutenu que ce de quoi il s'eſt plaint n'eſt que trop vrai, & que le beſoin de reformation eſt ſi viſible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce deſordre & qui ne s'en aperçoivent pas verifient la maxime, *Sanabile ſenſum ne multo magis intra ſenſum poſſum non facit inſanientem* (d). Citons un paſſage de Theophile Raynaud: (e) *Audiviſti Bellarminum aſſerere & mordaci quæ in libro de gemitu columbæ ſanctum unum lacrymarum propoſuit, Religioſorum aliquorum Ordinum laxationem, quam bonus ille* (c'eſt-à-dire celui qui s'eſtoit plaint de Bellarmin) *ſparum hactenus, niſi nunc cernit inficiatur, & unicum vel in ſpecum vere inficiantur. Sed tanti fuit, Bellarminum mordere quoque modo. Nam eſſe aliquas Religiones laxatas, & quibus reformatio ſit neceſſaria, res eſt adeo nota, ut nemo niſi cæcus non videat. Ait Major in 4. d. 38. q. 23. Sed non eſt verum aliquas ita cecidiſſe, præſertim in caſibus propoſitis, ni verum eſt ex ea exempla quod recitat Nider* lib. 2. de Reform. Relig. cap. 9. *Epiſcopi ex ordine collapſo aſſumpti, qui audiunt ejus Nidero, perniciſſimi inſectatio eſt, ſuum Ordinem eſſe collapſum, & reformatione egere, quantumvis, (inquit Nider,) luce fores clarius toti mundo, contrarium eſſe verum.* Le Pſeudonyme *Philadelphus de novo lacu*, qui a compoſé un traité *de modernis Jeſuitarum moribus*, (f) nous aprend qu'on revoque en doute que Bellarmin ſoit le veritable Auteur du *Gemitus columbæ*. Ce doute me paroît fort deraiſonnable, car ce traité vit le jour pendant la vie de ce Cardinal, & fut inſeré dans le recueil de ſes Oeuvres. Notez que le Jacobin Gravina eſt un de ceux qui écrivirent contre ce *Gemitus*. Voïez la remarque B de l'article *Keller*.

(I) *Qu'il faiſoit grand tort à la catholicité par ſes livres de controverſe.*] Le P. Theophile Raynaud avoue, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il ſeroit fort bon peut-être de ſupprimer les livres de controverſe du Cardinal Bellarmin, tant parce que les heretiques en peuvent facilement abuſer, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laiſſant le reſte, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la reponſe aux objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce ſentiment, & peut-être qu'on ne ſe trompoit pas; on dit même qu'il s'en étoit ouvertement expliqué en converſation, ne prenant point garde aux conſequences. Mais quand il fut qu'on lui imputoit de juger ainſi des livres de Bellarmin, il le nia fortement: (g) *Doctiſſimus Card. Perronius cum hoc ſibi calumnioſum de Bellarmini Controverſiis judicium affingi inaudiſſet, copioſè & validè illud deteriit, ut refertur in ipſius Bellarmini vita* lib. 2. cap. 7.

Il écrivit une lettre à ce Cardinal dans laquelle il repouſſe cette accuſation avec toute l'induſtrie & toute la force dont il étoit capable. Cette lettre datée de Rome le 10. de Fevrier 1605. ſe trouve dans la vie de Bellarmin compoſée par Fuligatti, & dans la (h) diſſertation de Mr. Mayer que je cite ci-deſſous, & qui nous aprend que le Cardinal Bentivoglio proteſte qu'il avoit ouï faire ce jugement des Controverſes de Bellarmin au Cardinal du Perron. (i) *Sanctè teſtari ... ſe ex ipſius Cardinalis* Perronii ore propriis hoc exceſſiſſe auribus de Bellarmini Controverſiis judicium. Le Collecteur du *Perroniana* ne lui avoit pas oüi dire la même choſe, ou bien il ne trouva pas à-propos d'en faire mention, car voici tout ce qu'il raporte. „ Le Cardinal *Bellarmin* a un fort bel „ eſprit & fort clair. Il a traitté des Sacremens „ *in genere* fort bien, il ne ſe peut pas mieux. Il „ y a bien à dire que le traitté *de Euchariſtia* ſoit „ de meſme. Quand il a trouvé quelque matiere bien „ epluſchée & bien examinée deja par d'autres, il l'a „ merveilleuſement bien eſclaircie avec la beauté & „ la netteté de ſon eſprit; mais lors qu'il a trouvé „ une matiere encore embroüillée, & où il y a beau„ coup de confuſion, ſon eſprit (k) s'y perd; il ſe „ ſert bien ſouvent des traductions des Peres Grecs, „ ſans aller voir le Grec, je m'en eſtonne veu qu'il „ l'entendoit fort bien. Entre autres il ſe ſert du livre „ *de præparatione Evangelica* pour la priere des Saints, „ & le cite en Latin de la verſion de Trapezunce, qui „ n'eſt nullement ſemblable au Grec, & qui y adjouſte „ une clauſe qui ne ſe trouve point dans le Grec. „ Afin que mes lecteurs ſoient bien en état de juger de tout ceci, je leur mettrai devant les yeux le paſſage du Cardinal Bentivoglio: (l) *Tale era il concorſo generale interno alle* (m) *ſue controverſie benche non riſcontrai mai tanto uniformi i giudizi, che non ni ſiano ancora di quelli frà i più dotti Cattolici, e più verſati in materie ſimili, che haverebbono qualche volta deſiderato di vederlo ſtringere, ed abbaſtar con forza maggiore alcuni argomenti hereſici, e con maggior preſtezza ripartare quei tanti, e ſi manifeſti vantaggi, che poteva dargli in ogni queſtione la Dottrina Cattolica: mosſo più d'una volta in Francia meſtre d'aver queſto ſenſo particolarmente il Cardinal Perrone, quel gran Cardinale, quel ſ'è ſtato l'Agoſtino Franceſe del noſtro ſecolo: del reſto la riconoſcevo anzi eſſer egli un de' più dotti, e più eruditi, e più benemeriti ſcrittori, che habbia la Chieſa ne i tempi noſtri.* On voit par là que la cenſure ſe reduiſoit à ceci, c'eſt que Bellarmin n'avoit pas toûjours refuté les raiſons des heretiques avec toute la force, & toute la plenitude de victoire que la bonté de ſa cauſe lui pouvoit fournir. Notez qu'il y a des Proteſtans qui avoüent qu'il raporte d'aſſez bonne foi leurs raiſons & leurs objections. Mr. Heiddegger l'a loüé entre autres choſes, (n) *quod non perinde malignus atque Jeſuita alii, Valentia imprimis, Vaſquez, Becanus, Maldonatus &c. meliore ut plurimum fide adverſariorum ſuorum argumenta allega-*

vit,

(1) *Recognitio oper. Bellarm. Ingolſtadii* 1608. *pag.* 96.

(2) *Pag.* 97.

(a) *Gery ubi ſupra pag.* 177. 178.

(b) *Rob. Abbotus, de ſuprema poteſtate regia, prol.* 2. *art.* 3.

(c) *L'Auteur de cette plainte eſt un Moine contre lequel le Jeſuite Bozza a dit quelque choſe* lib. 4. de Jesu figurato cap. 1. n. 32. *Voïez Theophile Raynaud* Eroticus. de malis ac bonis libris, *pag.* 112.

(d) *Theoph. Raynaud. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Voïez la page* 198. *de la diſſertation de Mr. Mayer qui ſera citée dans la remarque N & ailleurs.*

(g) *Theoph. Raynaud. ubi ſupra, pag.* 223.

(h) *Pag.* 184. & *ſeq.*

(i) *Joh. Frider. Mayer ubi infra pag.* 192.

(k) *Campanella* Synt. de libris propriis cap. 4. art. 9. *en juge à peu-près de la même ſorte:* Bellarminus, *dit-il*, controverſias hac tempeſtate plurimum illuſtravit, clarus, non inelegans, magnus in labore, ſed modicus tamen in inventione.

(l) *Memorie, overo diario del Card. Bentivoglio pag.* 121. 122. *edit. Amſtel.* 1648.

(m) *C'eſt-à-dire de Bellarmin.*

(n) *Heidegger, Hiſtor. Papatus pag.* 312.

Digitized by Google

Un homme d'esprit n'aiant pu trouver en Italie dans aucune boutique de Libraire les Oeuvres de Bellarmin, a soupçonné (K) qu'on defendoit de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fissent connoître les opinions que l'Auteur y a refutées. Tout le Corps de Controverse publié par ce Cardinal comprenoit d'abord trois tomes *in folio*, mais on le divisa en quatre dans l'édition de Cologne 1615. à cause que l'on joignit au premier tome sept traitez nouveaux, dont le dernier est la revision (KΔ) & la correction que l'Auteur fit de toutes ses Oeuvres. C'est ainsi que les Bibliothecaires des Jesuites se sont expliquez; mais cela n'est (KΔΔ) pas exact. Outre ce Corps de Controverse il a composé plusieurs autres livres, qui montent à trois volumes *in folio* dans l'édition de Cologne 1617 *. Depuis sa mort on a publié quelques-uns de ses Sermons, & plusieurs lettres †. Sa vie a été composée par (KΔΔΔ) quatre ou cinq Auteurs; le dernier,

* *Alegambe, pag.* 411.

† *Sotuel, in Biblioth. Jesuit. pag.* 724.

vit, & amantior quam illi veritatis, ſicubi erravit, prudens ſciensque errare non videtur. On jugera ce qu'on voudra du recit du Dominicain Vincent Baron. Ce Moine se mêla de controverse, & disputa quelquefois avec des Ministres. Il assure qu'il a oüi dire à l'un d'eux que Bellarmin leur avoit rendu de très-grans services, en mettant leur Theologie dans un très-bon ordre, & en donnant plus de force à leurs argumens qu'ils n'en avoient dans leurs Ecrivains. Le Pere Baron loué là-dessus la bonne foi de Bellarmin, mais sans oublier de dire qu'il a mis en poudre les mêmes raisons des Protestans qu'il avoit representées selon toute leur force (*a*). Il ajoûte qu'il a oüi dire pour la justification de ce Cardinal, que dans les disputes sur les Mysteres les argumens de ceux qui attaquent sont plus aisez à comprendre, que les argumens de ceux qui repondent. *Hoc ſolum adjunxerim quod in defenſionem Bellarmini me alias audiviſſe memini, myſteria fidei hoc habere, quòd, cum ſuperent captum rationis humanæ, facilèque ſint ſenſui argumenta, quæ impugnant, quam reſponſa, quæ defendunt* (*b*). C'est nous apprendre assez clairement, qu'on s'est plaint que Bellarmin proposoit mieux les objections des heretiques, qu'il ne les refutoit. J'examinerai en (*c*) quelque endroit si ceux qui raportent de bonne foi les raisons de l'autre parti, gens bien rares, tiennent une conduite qui reponde à l'esprit qui regne dans toutes les Communions plus ou moins, de ne pas permettre la vente des livres des heretiques.

(*a*) *Baronius Apolog. lib. 4. ſect. 4. pag.* 161. 162.

(*b*) *Id. ib. pag.* 162.

(*c*) *Dans l'une des remarques de l'article de Chryſippe.*

(*K*) *A ſoupçonné qu'on defendoit de les expoſer en vente de peur.*] L'homme d'esprit dont je parle est le Chevalier Edwin Sandis. Voici ce qu'il dit. „ Je (*d*) „ proteste qu'il ne fut jamais en mon pouvoir de „ trouver en aucune boutique de Libraire les œuvres „ de Bellarmin, ou de Gregoire de Valence, ou d'au„ cun autre de cette sorte. Mais, en lieu de ceux-là, „ je trouvoy bien par tout des tas infinis d'invectives, „ & de declamations. Ce qui me porta à cette conjec„ ture, que tout à dessein ils les supprimoyent dans „ le pourpris des Convens, & les tenoient sous la „ boucle des permissions des superieurs, afin que par „ la libre & commune lecture d'iceux, esquels de ne„ cessité il a falu côter, & reciter les positions & ar„ gumens des Protestans, on ne flairast quelque fleur, „ & ne goustast quelque fruit, ou semence de la Re„ ligion reformée. Je laisse à d'autres de plus haut „ nés l'enqueste de cette mienne conjecture.„ Ajoûtons à cela ces paroles du Roi Jaques (*e*): *Fama proditum eſt neſcio quam verum libros controverſiarum Bellarmini in Italia non permitti vulgo, propterea quod objectiones ejus nimis validæ ſint, reſponſiones autem nimis debiles.*

(*d*) *Relation de l'état de la religion, pag.* 224. *edit. in* 12. 1642.

(*e*) *Jacobus Rex in Proteſtatione Anti-Vorſtiana apud Mayer. ubi infra pag.* 183.

(*K* Δ) *La reviſion & la correction que* Bellarmin *fit de toutes ſes Oeuvres.*] J'ai lu dans Mr. Chevillier un fait si curieux, que je le raporte avec beaucoup de plaisir. (*f*) „ Ce Cardinal voyant qu'on imprimoit ses „ Controverses en divers endroits, & qu'on y laissoit „ beaucoup de fautes, crût qu'il devoit apporter quel„ que remede à ce mal. Il fit une Copie de ses Li„ vres si exacte & si bien corrigée, qu'il ne restoit pas „ dans le manuscrit une seule faute, & la donna ainsi „ à un Libraire de Venise, pour en avoir une Im„ pression tres-accomplie. Mais il arriva tout le con„ traire de ce qu'il avoit esperé. L'Imprimeur négli„ gea si fort l'Edition, que cette derniere étoit la plus „ défectueuse & la plus corrompue de toutes celles „ qui avoient paru. Ce celebre Auteur touche de cet „ evenement, mit la main à la plume pour en avertir „ le Public, aprés avoir vû que cette Impression, „ passant pour originale, avoit porté le mal dans une „ seconde, & même avoit beaucoup infecté la belle „ Edition d'Ingolstad, à qui elle servit de modele. Il „ fit paroître son Livre intitulé: *Recognitio Librorum „ omnium Roberti Bellarmini*, où il mit un *Correcto„ rium*, qui marque toutes les fautes de cette Edition „ de Venise, & fut imprimé *in* 8. à Ingolstad l'année „ 1608. Il se plaint dans la Préface page 125. qu'il „ y a plus de quarante endroits où l'Imprimeur lui fait „ donner une reponse negative pour une affirmative, „ ou une affirmative pour une negative. Et l'Errata „ qu'il fait, remplit quatre-vingt huit pages. *Et quod „ graviſſimum eſt (animadverti) ſupra quadraginta locos „ ita eſſe corruptos, additis vel detractis negationibus par„ ticulis, vel alio modo immutatis, ut contrarium om„ nino ſenſum contineant; quod certe ſummo me dolore „ affecit . . . . tamen quoniam animadverti non pau„ cos errores editionis primæ Venetæ in Editionem ſecun„ dam Venetam, & in Ingolſtadienſem ex Venetâ expreſ„ ſam tranſiſſe, ideo in Correctorio notavi Libros, Ca„ pita, Paragraphos, Columnas, Literas, & Verſus.„* Notez que ce *correctorium* fut d'abord imprimé à Rome l'an 1607. & que dés l'an 1596. l'Auteur faisant rimprimer à Ingolstad les Ouvrages de controverse revus & augmentez, avoit averti le monde qu'il ne reconoissoit point pour siennes les éditions precedentes. Ce n'etoit point qu'elles continssent des opinions qui dussent être desaprouvées, c'étoit à cause des fautes d'impression, comme il le dit à Possevin l'an 1598 (*g*).

(*f*) *Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris pag.* 162.

(*g*) *Tiré de Poſſevin in appar. tom.* 2. *p.* m. 338.

(*K* Δ Δ) *Cela n'eſt pas exact.*] Je trouve dans un Ouvrage (*h*) imprimé l'an 1608. qu'avant cette année-là les Controverses de Bellarmin avoient paru en 4. volumes. La premiere edition en trois volumes *in folio* est d'Ingolstad 1586. On les rimprima au même lieu *in* 8. l'année suivante. On en fit dans la même ville une nouvelle édition l'an 1588. & une autre l'an 1590. La premiere édition en 4. tomes est de Venise *apud Minimam ſocietatem.* On y joignit un apendix de plusieurs traitez particuliers (*i*). Il faut donc dire qu'Alegambe ni son Continuateur ne sont point exacts, puis qu'ils nous donnent pour la premiere édition en 4. volumes celle de Cologne 1615. Ils disent aussi que la 1. édition du 1. tome est de l'an 1581. que celle du 2. est de l'an 1583. & que celle du 3. est de l'an 1592. Cela est contraire au narré de Possevin, & manque d'exactitude dans un autre chef, car il eût falu nommer la ville où furent faites ces pretenduës premieres editions.

(*h*) *Teiſſier Biblioth. Bibliothec. in indice X. p.* 396.

(*i*) *Id. ib.*

(*K* Δ Δ Δ) *Sa vie a été compoſée par quatre ou cinq Auteurs.*] (*k*) Mr. Teissier en a compté neuf, & les a rangez de cette maniere, *Daniel Bartoli, Didacus Ramirez, Jacobus Fuligatus, Georgius Robertſonius, Joannes Morinus, Marcellinus Cervinus, Petrus Morin, Sylveſt. Petra Sancta, Tarquin. Galluccius.* Il y a là quelque reduction à faire: Jaques Fuligatti, (*l*) Jean Morin, (*m*) Pierre Morin, & Sylvestre Petra Sancta, ne doivent passer que pour un historien de Bellarmin, car les trois derniers n'ont fait que traduire l'Ouvrage Italien de Fuligatti; & si Petra Sancta qui l'a traduit en Latin, y a fait quelques additions, ce n'est pas à dire qu'il le faille considerer comme l'un des historiens en chef. Si George Robertsson a fait la vie de ce Cardinal, ne devoit-il point paroître à sa place dans le corps du livre de Mr. Teissier? Il n'y paroit nullement: on n'y voit qu'un *Georgius Robertſonus* Auteur de la vie de Robert Rollocus Theologien Ecossois. Notez que Tarquin Galluccius n'a point fait l'Histoire de Bellarmin, mais seulement l'oraison funebre. (*n*) Mr. Mayer a fait une liste plus exacte; il cotte la vie de Bellarmin écrite par Jaques Fuligatti & imprimée à Rome l'an 1624. in 4. Daniel Bartoli *de Vita Bellarmini* à Rome (*o*) 1628. in 4. Marcellin Cervinus *de vita & moribus Bellarmini*, à Sienne 1622. in 8. Didacus Ramirez *in vita Bellarmini ex variis authoribus concinnata*, & Nicolao Antonio *in Bibliotheca Hiſpana memorata:* & le recit *de pio obitu Bellarmini ex literis* Eudæmono Johannis imprimé à Dilingen l'an 1621. Il cite aussi Gallutius, Alegambe, (*p*) *Sebaſtiani Badii decora Roberti Cardinalis Bellarmini*, les éloges d'Eusebe Sarrini Florentin Abbé de l'Ordre de Citeaux, Ughelli à la page 450. du 6. volume de l'*Italia Sacra*, l'Imperialis, André du Saussai, & Nicius Erythræus. Il a oublié Edouard Coffin Jesuite Anglois Auteur d'un livre *de morte*

(*k*) *Teiſſier Biblioth. Bibliothec. in indice X. p.* 396.

(*l*) *Le Pere de l'Oratoire: ſa traduction Françoiſe de Fuligatti fut imprimée à Paris l'an* 1635. in 8. *à ce que dit Mr. Teiſſier pag.* 193.

(*m*) *Joſſuus: ſa traduction Françoiſe de Fuligatti fut imprimée à Paris l'an* 1628. in 8. *à ce que dit Mr. Mayer ubi infra pag.* 165.

(*n*) *Mayer ibid.*

(*o*) *C'eſt apparemment une faute d'impreſſion, car cet Ouvrage de Bartoli n'a été imprimé qu'en* 1677.

(*p*) *Sotuel,* Biblioth. Societ. Jeſu pag. 724. *le nomme Badus, & met l'impreſſion de ſon livre à Genes* 1671. in 4. *Mr. Leti dans la* 4. *partie de l'Italia regnante parle amplement de ce Badus Medecin de Genes.*

Car-

Digitized by Google

nier, ſi je ne me trompe, eſt Daniel Bartoli. Au reſte la temerité de (L) Scaliger dans le jugement qu'il faiſoit de Bellarmin, ne peut être aſſez condamnée.

Avec quelque force que ce Jeſuïte eût ſoutenu le pouvoir du Pape ſur le temporel des Rois, il mecontenta Sixte V. & il eut le deplaiſir de voir mettre ſon Ouvrage (M) dans l'Indice de l'Inquiſition. On traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit ſur cette (N) même matiere contre Guillaume Barclai. Entre tous les Catholiques Romains qui ont écrit contre lui il n'y a perſonne qui ait decouvert les lieux foibles de ſes Ouvrages auſſi habilement que (O) Jean de Launoi. Nous raporterons deux penſées de Bellarmin qui temoignent qu'il aimoit la paix, & qu'il n'étoit pas edifié de l'ambition (P) des Cardinaux. Les Proteſtans ont fait attention à

Cardinalis Bellarmini, imprimé à St. Omer l'an 1623. in 8. il ſe cacha ſous ces deux lettres (a) C. E. Notez que Didacus Ramirez étoit un Jeſuite Eſpagnol, qui mourut le 8. d'Avril 1647. (b).

(a) *Sotuel de Scriptor. Societ. Jeſu* pag. 185.

(b) *Id. ib.* pag. 173.

(L) *La temerité de Scaliger . . . ne peut être aſſez condamnée.*] Permis à lui de dire tant qu'il voudra, *que* (c) *quand on lui donneroit un Bellarmin il n'en voudroit point*, & qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures ſur un tel Auteur qui écrit mal, *quod male ſcripſit non legam, nec male bonas horas collocabo.* Mais on ne doit pas lui pardonner d'avoir dit (d) que Bellarmin ne croioit rien de ce qu'il faiſoit imprimer, & qu'il étoit un franc Athée. C'eſt uſurper les droits de Dieu qui eſt le ſeul juge des penſées, & celui qui ſonde les reins & les cœurs. C'eſt donner un mauvais exemple: c'eſt autoriſer la fureur de ceux qui ont dit que Calvin, Beze, &c. prêchoient contre leur conſcience, & n'avoient nulle religion.

(c) *In Scaligeranis, p.* m. 29.

(d) *Ibid.*

(M) *De voir mettre ſon Ouvrage dans l'Indice de l'Inquiſition.*] Mr. Arnauld tire de ce fait un bon argument *ad hominem* contre ceux qui prônent l'autorité des Congregations de l'Indice. On trouve que l'Ouvrage de Bellarmin *de Romano Pontifice*, dit-il (e), „ fut proſcrit par Sixte V. parce qu'il jugea auſſi bien „ que les Cenſeurs à qui il l'avoit donné à examiner, „ qu'il avoit apporté un grand prejudice à la dignité „ Pontificale, en ne voulant pas que la puiſſance qu'ils „ pretendoient que J. C. a donnée à ſon Vicaire en „ terre ſur le temporel des Rois, fuſt directe, mais „ ſeulement indirecte; & que ce fut ſur cela que ces „ Livres *de Romano Pontifice* furent mis entre les Li„ vres defendus. C'eſt ce que ces deux Jeſuïtes (f) font „ entendre d'une maniere un peu obſcure, afin de faire croire que cela ne vint pas tant du Pape, que des „ ennemis de Bellarmin qui le lui avoient perſuadé: „ *Doctrina Bellarmini aut ritatem illam* MINUI *quam „ Chriſtus Dominus Vicario ſuo in terris dedit ad Eccle„ ſiæ dignitatem firmitatemque; idque feri in opinione „ ipſius circa Dominium temporarium, quod Pontifici „ competit ſtem* IN RES TEMPORARIAS. Par où „ ces Auteurs entendent la puiſſance que l'on croit à „ Rome qu'a le Pape, de depoſer les Rois, comme „ il paroît par la page ſuivante, où le Livre de Bel„ larmin contre Guillaume Barclay ſur ce ſujet de la „ depoſition des Rois, eſt appellé: *Tractatio de Poteſ„ tate Pontificis* IN RES TEMPORARIAS, *adverſus „ Guilelmum Barclaium.* Ce ne fut donc pas faute „ d'avoir bien entendu la doctrine de Bellarmin ſur „ cette matiere, qu'on lui fit cet affront de mettre „ ſes Livres parmi les Ecrivains flétris, mais parce „ que ce Pape ne fut pas content de la puiſſance indi„ recte qu'il lui donnoit ſur les Rois, & qu'il en vou„ loit une directe. Et cela dura tant que ce Pape veſ„ cut. Car ces mêmes Auteurs reconnoiſſent que ce „ ne fut qu'après ſa mort, que les Cardinaux les reti„ rerent *ex indice prohibitorum ſcripturum.* Dites-nous „ donc, Monſieur, penſez-vous qu'aucun Jeſuite „ vous avoue, que pendant toute la vie de Sixte V. „ ç'auroit eſté un peché mortel, de lire les Livres de „ Bellarmin *de Romano Pontifice*, & que ſi un Preſtre „ l'avoit fait, il euſt merité *d'eſtre privé par une ſenten„ ce de tout pouvoir de preſcher, de confeſſer, & de di„ riger les ames.*„

(e) *Arnauld, Difficultez propoſées à Mr. Steyaert 9. part. pag.* 38. *& ſuiv. Il cite le chap.* 7. *du* 2. *livre de la vie de Bellarmin écrite en Italien par le P. Fuligate, & traduite en Latin par Sylveſtre à Petra Sancta tous deux Jeſuites.*

(f) *Fuligatti & Petra Sancta dans la vie de Bellarmin.*

Conſultez la diſſertation du celebre Mr. Mayer *de fide Bellarmini, ipſis Pontificiis ambigua*, imprimée à Amſterdam 1697. vous y trouverez (g) un long paſſage de Fuligatti, & quelques autres. Conſultez auſſi le 2. tome du Mercure François, il vous aprendra (h) que *ſur la fin de l'an 1586. que le premier livre des controverſes* de Bellarmin *fut apporté en France, de l'impreſſion d'Ingolſtad, Eſtienne Michel Libraire de Lyon eſtant à Paris, s'adreſſa avec un autre Libraire pour faire imprimer ce livre: ce qu'ils commencerent à faire; dequoi Monſieur le Procureur general du Roy ayant eu avis en voya prendre & ſaiſir vingt & une feuille qu'il y avoit ja de faites, & leur fit defenſes de continuer à le faire imprimer: C'eſtoit à cauſe de la troiſieſme Controverſe, où il traitoit* de Summo Pontifice, *& où il attribuoit au Pape une puiſſance temporelle indirectement ſur les Empereurs, Rois & Princes ſouverains; & pluſieurs autres choſes contre la ſouveraine puiſſance temporelle des Rois.* On peut donc dire du milieu que Bellarmin voulut prendre entre les Canoniſtes *Ultramontains*, & les Docteurs de Sorbonne, ce qu'Herennius Pontius declara ſur la conduite de ſon fils qui ſauva la vie, mais non pas l'honneur des ſoldats Romains, (i) *iſta quidem ſententia ea eſt quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit, ſervare modo quos ignominia irritaveris.* Ce Jeſuite ſe ſervit d'un temperament qui deplut à la Cour de Rome, ſans plaire à la Cour de France. C'eſt le deſtin ordinaire des ſentimens mitigez: ils ne vous gagnent pas des amis & n'apaiſent pas vos ennemis, & ils vous laiſſent en bute aux deux factions qui ſe poſtent dans les extremitez oppoſées.

(g) *Pag.* 177. *& ſeq.*

(h) *Mercure François to.* 2. *p.m.* 32.

(N) *On traitta encore plus mal en France ce qu'il écrivit ſur cette même matiere.*] C'eſt-à-dire ſon *Tractatus de poteſtate ſummi Pontificis in temporalibus adverſus Guilelmum Barclaium*, imprimé à Rome l'an 1610. Mr. Mayer (i) obſerve que le Roi Jaques écrivit contre ce traité, & que le Senat de Veniſe, & le Parlement de Paris le condamnerent. Il raporte en Latin l'arrêt de ce Parlement, & il nous renvoie au Continuateur de Mr. de Thou. Il dit même que peu s'en falut que cet Ouvrage de Bellarmin, ne fût brûlé à Paris par la main du bourreau: (k) *Faces jam accendebas carnifex, ut poenas à ſcripto & ſcriptore ſumeret, niſi Regina animus & iteratis & non deſinentibus Jeſuitarum deprecationibus fractus illas extinxiſſet.* Voiez le 2. tome du Mercure François: on y trouve (l) le precis de la remontrance de Mr. Servin premier Advocat du Roi, & l'arrêt du Parlement (m) en ces termes: „ (n) La Cour fit inhibitions & deffen„ ſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condi„ tion qu'elles fuſſent, ſur peine de crime de leze„ Majeſté, recevoir, retenir, communiquer, impri„ mer, faire imprimer, ou expoſer en vente ledit li„ vre: Et enjoignit à ceux qui auroyent aucuns exem„ plaires dudit livre, ou auroyent connoiſſance de ceux „ qui en ſeroyent ſaiſis, le declarer promptement „ aux Juges ordinaires, pour en eſtre faite perquiſi„ tion à la requeſte des Subſtituts dudit Sieur Procu„ reur General, & proceder contre les coulpables, „ ainſi que de raiſon. „

(i) *Jo. Frider. Mayer S. Reg. Majeſt. Succ. per Germaniam Sueciæ, Conſiliarius in ſacris Primarius, Doct. & Profeſſ. Theol. & Eccleſiæ Hamburgenſis ad D. Jacobi Paſtor, Differt. de Bellarmini fide ipſis Pontificiis dubio pag.* 180.

(k) *Id. ib. pag.* 183.

(l) *Mercure François ubi ſupra pag.* 33. *& ſuiv.*

(m) *Du* 26. *de Novembre* 1610.

(n) *Merc. François ibid. pag.* 36.

(O) *Qui ait decouvert les lieux foibles de ſes Ouvrages auſſi habilement que Jean de Launoi.*] Vous trouverez une ample inſtruction là-deſſus dans l'Ecrit de Mr. Mayer. Voiez auſſi la remarque H de l'article *Launoi (Jean.)*

(P) *Qu'il aimoit la paix, & qu'il n'étoit pas édifié de l'ambition des Cardinaux.*] Pierre de St. Romuald (o) raporte que le plus excellent de tous les Ouvrages de Bellarmin, *traittant des Controverſes, fut proſcript à Rome, & inſeré dans l'Indice des livres infames. . . . . Ce qu'il ſupporta*, ajoûte-t'il, *avec la meſme patience qu'il ſouffroit les contradictions d'un certain Cardinal au Conclave, diſant à ceux qui s'en eſtonnoient, qu'une once de paix valoit mieux qu'une livre de victoire. Eſtant auſſi enquis (peut-eſtre au ſujet de ce Carnaval) d'où venoit qu'il y avoit ſi peu de Cardinaux au Catalogue des Saincts: c'eſt (dit-il) qu'ils aſpirent à eſtre tres-ſaincts: Reſponſe aiguë pour ceux qui ſçavent que ſignifie en Italie ces mots*, perche vogliono eſſer ſanctiſſimi. Cela veut dire que le deſir d'être Pape empêche les Cardinaux d'aquerir la ſainteté, encore que ce deſir ſoit une envie de porter le titre de très-Saint Pere. Le Melange Critique de Mr. Ancillon m'aprend (p) que Mr. Godeau *qui a fait l'eloge* de Bellarmin, *dit qu'une de ſes paroles ordinaires eſtoit que les Cardinaux ne ſont pas Saincts parce qu'ils veulent eſtre tres-Saints, c'eſt-à-dire, Papes qu'on appelle très-Saint Pere, ſentiment qu'il avoit heritè de ſon Oncle Marcelle ſecond* qui s'écria un jour à table, (q) *je ne vois pas comment ceux qui ſont aſſis ſur la chaire de Saint Pierre ſe peuvent ſauver.* Le reſpect que j'ai pour la memoire de feu Mr. Ancillon, homme de beaucoup de pieté & de ſa-

(o) *Pierre de St. Romuald Abregé Chronol. ad ann.* 1621. *p.m.* 416. 417.

(p) *A la page* 328. *du* 1. *tome.*

(q) Non video, quomodo qui locum hunc altiſſimum tenent, ſalvari poſſint. *Onuphrius in Marcello II. apud Ancill. ib. pag.* 329.

(b) *Titus Livius lib.* 9. *decad.* 1.

Digitized by Google

voir

à une choſe qu'il dit touchant le merite des œuvres. β *C'eſt qu'à cauſe de l'incertitude de nôtre propre juſtice, & pour le peril de la vaine gloire, le plus ſeur eſt de mettre toute nôtre fiance en la ſeule miſericorde & benignité de Dieu.* Ils n'ont pas laiſſé tomber non plus ce qu'il prêcha à Louvain en 1571. ſur l'excellence de la Bible. Ils s'en „ † ſervent pour detruire tout ce qu'il a dit „ depuis dans ſes Ouvrages contre la perfection, & la ſuffiſance de l'Ecriture. „ Le livre qui me fournit ces paroles contient un bon nombre de remarques bien ſolides & bien curieuſes touchant Bellarmin. J'y ai trouvé que ce Cardinal * *euſt peut-eſtre eſté Pape* (Q), *s'il n'euſt pas eſté Jeſuite, car Henry quatriéme témoigna aux Cardinaux François qui allerent au Conclave aprés la mort de Clement huitiéme, qu'il ſeroit bien aiſe que l'on fit Bellarmin Pape.* J'y ai lu auſſi que ‡ ce Jeſuïte *aquit l'eſtime* de Henri IV. *pendant qu'il avoit eſte en ſa Cour*, où il *fut envoié avec le Cardinal Henri Cajetan*, & qu'*il* ⸸ *eſt certain que le meilleur de ſes Ouvrages eſt ſon livre* de ſcriptoribus Eccleſiaſticis. Je voudrois n'y avoir pas trouvé ces deux (R) faits-là, car ils ne ſont pas veri-

β *Bellarm. l. 5. de juſtific. c. 7. n. ſit tertia, apud Daillé replique à Cottibi 3. part. c. 24. p. m. 303.*

† *Ancillon, Mélange Critique de litterature tom. 1. pag. 333.*

* *Id. ib. pag. 329.*

‡ *Id. ib. pag. 333.*

⸸ *Id. ib. pag. 373.*

voir, eſt très-compatible avec la liberté que je vais prendre. Je ne trouve point un juſte raport entre la penſée du Cardinal & celle du Pape. L'intention de Bellarmin n'étoit pas de dire qu'un Pape ſe ſauve difficilement, mais de dire que la paſſion de parvenir au Papat attachoit de telle ſorte les Cardinaux à des ſoins terreſtres, & à des intrigues injuſtes, qu'ils ne pouvoient point s'avancer dans le chemin de la ſainteté. Le Pape Marcel II. n'avoit pas cette penſée, il ne conſideroit que les obſtacles qu'un homme actuellement Pape rencontroit dans le chemin du ſalut. Il ne me ſemble donc pas que le bon mot de Bellarmin ſoit une partie de l'heritage de ſon oncle. Si l'on m'objecte qu'un Pape a beſoin d'autant d'intrigues pour ſoutenir le rôle qu'il joüe dans l'Univers, qu'un Cardinal pour parvenir au Pontificat, je repondrai que c'eſt une autre queſtion, & que c'eſt ſortir des bornes que l'on doit donner au ſens des termes dont Bellarmin ſe ſervit. Je vais plus avant, & je ſoutiens que quand même ce Cardinal auroit dit dans quelque autre conjoncture, *les Papes ont bien de la peine à ſe garantir des Enfers, tant s'en faut qu'ils puiſſent ſe rendre dignes de la canoniſation*, on ne pourroit pas pretendre que les paroles Italiennes, que vous avez vûes ci-deſſus, ſont la copie de l'exclamation du Pape Marcel ſon oncle. Cette exclamation ne fait ſouvenir de la ſaillie d'un François, qui entendoit donner des eloges à la pieté & à la morale ſevere d'Innocent onze l'an 1689. Le Catholiciſme, dit-il, n'a que faire d'un tel Pape, il trouveroit mieux ſon compte dans un ſouverain Pontife qui entendît l'art de s'agrandir, & de profiter des conjonctures ſelon toute la Rubrique des Cours les plus rafinées. La grandeur & la majeſté de l'Egliſe Catholique, demandent un chef qui poſſéde non pas les vertus d'un Prêtre, mais les talens d'un fin Politique. Elles demandent un chef qui ait le courage de ſe damner pour le bien & pour l'agrandiſſement de ſes Etats; c'eſt là le moien de faire l'office du bon Paſteur qui met ſa vie pour ſes brebis, c'eſt ſe devoüer pour la Republique mieux que (a) Codrus & les Decius ne firent. Un Pape ſcrupuleux & devôt comme le bon Hadrien VI. n'eſt (b) propre qu'à laiſſer deperir le temporel de l'Egliſe, qui eſt ſi avantageux pour le maintien du ſpirituel. Tel fut le diſcours de ce François.

(a) Codrus pro patria non timidus mori. *Horat. Od. 19. lib. 3.*

(b) *Voiez la remarque P de l'article Hadrien VI.*

(Q) *Euſt peut-être été Pape s'il n'euſt pas eſté Jeſuite.*] Il eut plus de voix qu'aucun autre (c) au premier Scrutin du Conclave de Leon XI. neanmoins on ne ſongeoit point alors tout de bon à lui. Ce fut dans le (d) Conclave ſuivant qu'on le regarda comme papable, & qu'on travailla ſerieuſement à lui procurer le Pontificat, mais la faction du Cardinal Aldobrandin fit évanoüir ce deſſein. La vertu de Bellarmin, & la trop grande puiſſance des Jeſuïtes furent les deux principales conſiderations qui l'empêcherent de ſucceder à Leon XI. (e) *Aldobrandino . . . . . fuggiva . . . . . Bellarmino come Gieſuita ſcropoloſo, e che tal volta haveva improvato molte attioni di Clemente ſuo Zio, e di lui ſteſſo. . . . . (f) Haveva Bellarmino grand' amici per eſſer egli di letteratura, e bontà ſingolare, ma l'eſſer Gieſuita, e di conſcienza delicata lo rendevano poco amabile, appreſſo molti, li quali moſſero ogni pietra, per rouinarlo. . . . . Fù rinovata, e ſparſa per tutto la memoria del diſgreſſo dato a Bellarmino da Siſto V. che gli fece prohibire l'opera ſua de poteſtate Papæ: furono diſcorſe al vivo tutte le conſeguenze, che potevano derivare dall' eſaltatione di un Gieſuita; & inſomma s'adoprorno in maniera, che s'aquietò affatto il tutto.* Mettons ici un paſſage de Mr. Ancillon. „ (g) J'ai toûjours oüi dire que la Cour de Ro„ me n'a garde de mettre un Jeſuite ſur le Siege Pa„ pal, & que l'Europe ne le doit point ſouhaiter; par„ ce, dit-on, qu'ils ſe rendroient infailliblement les „ Maîtres du St. Siege, enſorte que tous les autres „ Ordres pourroient s'en tenir exclus pour toûjours, „ & qu'ils rendroient ainſi leur puiſſance qui eſt déja „ trés-grande, preſqu'infinie & ſans bornes; Il ſem„ ble que cette maxime ne ſoit pas nouvelle à la Cour „ de Rome, ſi on en croit ceux qui écrivent ſur ce „ ſujet. Il y a long temps qu'ils s'y défient des Jeſui„ tes, & qu'ils ſont ſur leurs gardes contr'eux à cet „ égard, en effet nous voyons dans la vie de Bellar„ min même que Clement huitieme parlant de ce „ Cardinal qui s'eſtoit déja rendu Celebre, diſoit, „ *Dignus ſed Jeſuita eſt.* „ Nous avons ici une preuve de la temerité des jugemens qui ne ſont fondez que ſur les premieres aparences. N'examinez pas profondement les objets, arrêtez vous aux impreſſions qu'ils font d'abord ſur l'eſprit, vous jurerez que pour obtenir une dignité c'eſt avoir de grandes avances que d'être d'un Corps très-puiſſant; mais ſi vous prenez la peine de reflechir, vous trouverez là un obſtacle preſque invincible, & non pas une reſſource aſſurée. Nous avons vu (h) depuis dix ans deux exemples de cela. Rien n'a tant contribué à exclure de l'Archevêche de Cologne, le Cardinal de Furſtemberg, & de l'Evêché de Liege, le Cardinal de Boüillon, que d'avoir été recommandez & protegez par la Cour de France, dont le pouvoir etoit ſuperieur à celui des autres Etats. Raportez ici ce que j'ai dit dans la remarque G de l'article d'Innocent XI. & ſouvenez vous de cette penſée de Florus, *ipſa ſibi obſtat magnitudo:* j'en ai deja (i) fait l'aplication à un tout autre ſujet.

(b) *On écrit ceci l'an 1698.*

(i) *Ci-deſſus pag. 63. col. 2.*

Notez que Mr. Godeau (k) obſerve, que Baronius *aiant fait quelqu'ouverture* à Bellarmin *de la penſée qu'il avoit avec quelques Cardinaux de le faire Pape, il rejetta cette propoſition comme une injure, s'en mit tout de bon en colere, & dit ſanglamment, que* ſi pour être Pape il ne faloit que relever un fêtu de terre, il ne le releveroit pas. Je m'étonne que Mr. Ancillon n'ait point parlé du vœu ſolennel que fit Bellarmin, en cas que la dignité papale qu'il ne ſouhaitoit pas lui fût conferée. Il s'engagea à n'enrichir point ſes parens. Voici les termes de ſon vœu: *Die 24. Septembris anno 1614. fer. 6. in domo novitiorum S. Andreæ degens, & exercitiis ſpiritualibus vacans, maturæ præhabita deliberatione in ſacrificio Miſſæ, cum ſumpturus eſſem S. Dom. noſt. corpus, votum vovi Domino in hæc verba: Ego Robertus, Cardinalis Bellarminus, è Societate JESU religioſus profeſſus, voveo DEO omnipotenti in conſpectu B. V. Mariæ, ac totius cœleſtis curiæ, quod ſi fortè, quod non cupio, & precor Deum, ut non accidat, ad Pontificatum aſſumptus fuero, neminem ex conſanguineis vel affinibus meis exaltabo ad Cardinalatum, vel temporalem Principatum, vel Ducatum, vel Comitatum, vel quemcunque alium ſtatum, neque eos ditabo, ſed ſolum adjuvabo, ut in ſtatu ſuo civili commodè vivere poſſint. Amen, Amen* (l)!

(k) *Godeau, Eloge du Cardinal Bellarmin apud Ancillon ubi ſupra pag. 332.*

(l) *Fuligattus in vita Bellarm.*

(R) *Ces deux faits-là . . . . . ne ſont pas veritables.*] Tout le monde ſait que le Cardinal Cajetan Legat de Sixte V. en France, ne travailloit qu'à faire exclure de la Couronne Henri IV. Ce ne fut pas à la Cour de ce Monarque que Bellarmin le Theologien de ce Legat *aquit l'eſtime* du Roi, car il n'y fut point: il fut à Paris parmi les Ligueurs, & il s'employa de ſon mieux pour l'interêt des rebelles. C'eſt ce que les Miniſtres n'ont pas manqué d'objecter; liſez ce paſſage de Mr. Drelincourt, (m) *D'où vient que ceux de la Religion eſtoient au Camp du Roy cependant que Bellarmin, Panigarole & telles gens eſtoient à Paris à corner la ſedition, & que le Pape envoyoit des Legats pour autoriſer la ligue, & jetter de l'huile dans un brazier qu'il devoit eſteindre de ſes larmes & de ſon propre ſang?* Pour ce qui regarde le traité des Ecrivains Eccleſiaſtiques, c'eſt en ſon eſpece un bon Ouvrage, mais il s'en faut bien que ce ne ſoit le meilleur livre de Bellarmin.

(m) *Drelincourt, 2. part. du triomphe de l'Egliſe p. m. 444.*

Digitized by Google

veritables. L'inſcription qu'on mit au bas de la taille douce de ce Cardinal porte β qu'il avoit conſervé ſa virginité, & ſon innocence baptiſmale, & qu'il n'avoit jamais dit aucun menſonge. Il legua γ en mourant à la Sainte Vierge la moitié de ſon ame, & à J. CHRIST l'autre moitié. Il fut ſi patient qu'il ſoufroit même que les mouches, & telles autres (S) petites bêtes l'incommodaſſent beaucoup. Il les laiſſoit faire, & il diſoit qu'elles n'avoient point d'autre paradis que la liberté de voler & de s'arrêter où bon leur ſembloit. Au reſte il étoit δ de petite taille, & n'avoit pas bonne mine, mais on ne laiſſoit pas de decouvrir ſur ſon viſage la beauté de ſon eſprit. Il s'expliquoit nettement, & il meditoit ſi juſte les paroles qui devoient repreſenter ſes penſées, qu'on ne voioit aucune rature dans ſes écrits ζ. On fait aſſez de cas de ſa Grammaire Hebraïque, & l'on juge neanmoins qu'il n'avoit qu'une * conoiſſance mediocre de cette langue: quelques-uns diſent que la Greque † lui étoit entierement inconuë. Je ne penſe pas que le Pape l'ait envoié jamais à Louvain (T) pour y mettre fin aux diſputes de Michel Baius, ou pour en faire raport à Rome. Tant de gens l'ont attaqué, & tant de gens l'ont defendu, qu'on a fait des catalogues des uns & des autres. La liſte ‡ *de ſes defenſeurs a été compoſée par Berald Italien.*

☞ BELLEAU (REMI) Poëte François au XVI. ſiecle, nâquit à Nogent le Rotrou. Je n'en dirai pas beaucoup de choſes, car Mr. Moreri a deſia marqué preſque tout ce que j'euſſe pû recueillir. Ce Poëte mit en vers François les Odes d'Anacreon, & leur deroba ¤ *une grande partie de leurs graces*, ſi l'on en croit quelques Auteurs; mais d'autres ſoutiennent qu'il égala l'original, & que s'il eut aimé à boire comme faiſoit Anacreon, il l'eût ſurpaſſé. Ne vous fiez pas beaucoup à cet éloge, car il eſt tiré d'une piece de poëſie qui fut faite par Scevole de Sainte Marthe ♦ à la loüange de la traduction Françoiſe dont nous parlons. Pâquier penſe qu'*en matiere de gayetez.*

α Quam à matre virginem carnem acceperat, quam à ſacro lavacro Innocentiam Deo reddidit, ſibi nullius in omni vita mendacii conſcius. *Andr. Carolus memorab. Eccleſiaſt. pag. 538.*

γ *Id. ib. pag. 535.*

δ *Nicius Erythraus Pinacoth. 1. pag. 87.*

ζ *Id. ib.*

* *Simon, Hiſt. Crit. du Vieux Teſtament liv. 3. ch. 12.*

† *Voiez la remarque R vers la fin.*

‡ *Baillet. 1. des Anti. pag. 81. 82.*

¤ *Teiſſier, addit. to. 1. pag. 468. édit. 1696. Il cite le tome 8. de la Clelie pag. 859.*

♦ *Sammarth. elog. lib. 3. pag. m. 13. 14.*

(a) *Montacut. Praf. ad Append. ſect. 56. apud Pope Blount Cenſ. Author. pag. 638.*

(b) *Baillet Jugem. des Sçav. tom. 2. pag. 90. 91.*

(c) Librum omnium quos Bellarminus edidit optimum vocat D. Calixtus tractatu de conjugio Clericorum ſectione 102. *Bajus ubi infra.*

(d) *Labbe, Praf. Diſſert. de Scriptor. Eccleſ.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Joh. Andr. Bojius, Scrediaſm. de comparanda notitia ſcriptorum Eccleſiaſticorum cap. 2. pag. 425. edit. Cremiana Lugd. Bat. 1699.*

(h) *Le Pere Labbe dit l'an 1617.*

min. Il y a dans ſes volumes de Controverſe pluſieurs traitez qui font conoître bien plus noblement ſon eſprit, ſon érudition, ſa capacité. Vingt petits Ouvrages, chacun auſſi bon que celui *de ſcriptoribus Eccleſiaſticis*, ne l'euſſent point élevé au degré de gloire qu'il merita par la ſeule forme dont il revent le corps de ſes Controverſes, car voici la loüange qu'un ſavant Anglois lui a donnée à ce ſujet: (a) *Vir erat, haud ſufficior, admiranda induſtria, doctrina, lectionis ſtupenda* Bellarminus: *qui ut primus ita ſolus immanem illam molem, & immenſum chaos controverſiarum, ſtupenda ingenii dexteritate ſuccinxit, artificio ſingulari excoluit, in ordinem redegit confuſum prius: accurata diligentiâ, & multorum annorum ſtudio eleganter expoliviz: præripuit ille palmam ſecuturis omnibus, & ſibi deſponſatam vel deſtinatam cuicunque laudem abjudic. Nam ab illo, qui tractant bodie* Controverſias, *ut ab* Homero *fieri, fere omnia ſermonantur.* On a remarqué (b) des defauts conſiderables dans le traité que (c) Mr. Calixte & Mr. Ancillon pretendent être le meilleur de tous les Ecrits de ce Jeſuite. Voiez Boſius au chapitre 2. de ſon *introductio in notitiam ſcriptorum Eccleſiaſticorum* avec les notes de Mr. Crenius. Au reſte ſi nous en croions le Pere Labbe, la premiere édition de cet Ecrit de Bellarmin eſt de (d) l'an 1617. Le Pere Sirmond en prit un grand ſoin, comme l'Auteur l'en avoit prie (e). Elle fut ſuivie de pluſieurs autres que les Imprimeurs gâterent extremement, mais enfin on en donna une très-correcte à Paris *chez Cramoiſi* l'an 1658. *in octavo.* Le Pere Labbe qui en revit les épreuves, forma là-deſſus (f) le plan d'un Ouvrage que de fort bons connoiſſeurs prenent pour le meilleur qu'il ait fait. Je parle de ſa *Diſſertatio de Scriptoribus Eccleſiaſticis*, qui fut imprimée à Paris en 2. volumes *in* 8. l'an 1660. Les Bibliothecaires des Jeſuites n'ont rien ſçu de la premiere edition de ce traité de Bellarmin; l'un d'eux, ſavoir Alegambe, n'en indique aucune, & Sotuel ne fait mention que de celle de Cologne 1622. *in* 8. On en fit une nouvelle dans la même ville l'an 1684. *in* 4. & l'on y joignit la continuation qu'André du Sauſſai avoit publiée l'an 1665. Les omiſſions de Bellarmin furent très-conſiderables, cela paroît par le *Supplementum* du Pere Oudin dont on fit mention dans les Nouvelles de la Republique des Lettres au mois d'Avril 1686.

Notez une faute de Boſius. Il a dit qu'on ne peut pas ſe fier au jugement de Bellarmin touchant les Ecrivains Grecs, vu que c'eſt un homme qui n'entendoit rien dans la langue Greque, & que cette ignorance que ſes autres livres avoient temoignée, a paru ſur tout par le traite des Ecrivains Eccleſiaſtiques, comme Caſaubon l'a remarqué. (g) *Gracarum Litterarum prorſus ἀμύητος fuiſſe, ſicuti omnia illius ſcripta, ſic eximie hic liber nonnihil ab eo profectus. Caſaubonus judice exercitat. 16. ſect. 150. oſtendit, ut proinde judicio illius de Gracis ſcriptoribus ſatis tuto fidi non poſſit.* Boſius venoit de dire que la premiere édition de cet Ouvrage de Bellarmin eſt de l'an (h) 1616. devoit-il donc croire que Caſaubon en eût parlé de la ſorte dans un livre qui fut imprimé l'an 1614? Mais au fond, demanderez vous, eſt-il vrai que Caſaubon ait parlé de cet Ouvrage, car en ce cas-là l'erreur de Boſius ſera très-petite? Je repons qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il a eu en vûe ce traité de Bellarmin. On en marque une édition de Cologne 1613. dans le catalogue d'Oxford, ainſi c'étoit caracteriſer aſſez cet Ouvrage que de dire dans cet endroit-là de Caſaubon, que c'etoit le dernier livre qui eût paru de Bellarmin. Croions donc que le Pere Labbe ſe trompe d'en mettre la premiere édition à l'an 1617.

(S) *Que les mouches . . . . . l'incommodaſſent beaucoup.*] Ceci merite d'être raporté dans les propres termes de Fuligatti. (i) *Inter inſignes* Bellarmini *virtutes, alii ponunt miram ejus in perferendis vexationibus* patientiam, *quam* Jacobus Fuligatus *laudat frequentibus verbis: Culices, moſcellas aviculas, ſicut & alia parva naturæ incommoda, velut à DEO traditas ad exercitium patientiæ, cultu adeò miti perferebat, ut nec ipſe oppoſita manu, nec excitato comitum aliquo eas conaretur abigere. Aliquando Clementi Merlino R. vota auditori, dum ſermones familiares, ut fit, poſt negotia deciſa, ferrentur, retulit, ſe noctu ejus diei, qui eſt Catharinæ virginis ſacer, adeò ad venas à beſtiolis quibuſdam urgeri, ac dammiſcis, morſu ſuiſſe vexatum, ut magno ſenſu converſus ad Chriſti, prapendentis à cruce Domini, ſimulacrum dixerit: ô Domine, ſi hoc quicquid eſt damni, quod certè parum eſt, mihi tantum affers moleſtiæ, equanam erunt ſupplicia damnatorum? ſi apud gehennam impios manent tormenta tam enormoſa, ne, precor in eo me projicias, etenim impar ero iiſdem ſuſtinendis. Cardinalis* Creſcentius *addit, Bellarminum ita ſe patientia velut victimam dejiciaſſe, ut muſcas à vultu ne depelleret quidem, tametſi odioſa nimium eſſent, ſicuti Roma in æſtu ſolent; cùmque hoc mirarentur, qui aderant, ipſe ſuaviter: Haud æquum eſſe, ajebat, perturbare animantes illos, quibus non utique ſuſpexiſſet paradiſus alius, quam voluntati libertas, ac poteſtas, ubi malunt, commorandi.* Il eſt ſûr qu'il y a une certaine maniere d'enfiler les conſequences des preceptes, ou des conſeils Evangeliques, qui conduit preſque neceſſairement à cette patience que l'on attribue à Bellarmin; mais neanmoins le bon ſens nous montre qu'il n'y a nulle aparence que l'intention de JESUS-CHRIST, ni celle de ſes Apôtres en nous recommandant ſi expreſſement le mepris des commoditez de la vie, aient été de nous interdire le droit de nous delivrer des vexations des punaiſes, & de chaſſer une mouche qui nous incommode.

(T) *Le Pape l'ait envoié jamais à Louvain.*] (k) Mr. Leydecker aſſure 1. que Bellarmin y fut envoié pour s'informer de ces diſputes, & pour les pacifier, ou en tout cas pour en rendre compte au Pape. 2. Qu'il s'aquita bien de la commiſſion, & qu'après avoir oüi Michel Baius, il s'en retourna à Rome fort en colere de l'avoir entendu traiter de Pelagiens pluſieurs ſentimens des Scholaſtiques qui etoient les opinions de lui Bellarmin. Je ne trouve nulle trace de cette deputation dans les Ecrivains de l'hiſtoire de ce Jeſuite, & je tai qu'il ne faiſoit encore guere de bruit lors qu'il alla à Louvain. Il aquit ſa premiere reputation pendant les (l) ſept ans qu'il enſeigna la Theologie dans ce lieu-là, & comme il étoit Auguſtinien ſur les matieres controverſées entre Baius & les antagoniſtes, il n'y a nulle aparence qu'il ſe fût jamais fâché contre ce Docteur pour le ſujet que Mr. Leydecker indique.

(k) *Melch. Leydecker, Diſput. Hiſtorico-Theologica 2. de vario Janſeniſtarum ſtatu. Voiez la Preface de l'édition des Oeuvres de Baius 1696. & la page 213. de la 2. partie.*

(l) *Nicius Erythr. ib. pag. 85.*

Digitized by Google

gayetez. Belleau fut *un autre Anacreon de ſon ſiecle* γ. Il joüa l'un *des principaux roulets* dans la Cleopatre, & dans la Rencontre de Jodelle lors qu'*elles furent repreſentées devant le Roi Henri à Paris en l'Hoſtel de Reims . . . & au College de Boncourt* δ. Il mourut en 1577. dans ſa 50. année ξ. Il a commenté la ſeconde partie des Amours de Pierre Ronſard.

BELLEFOREST (François de) nâquit au mois de Novembre 1530. proche de Samatan ville du païs de Comminges * dans la Guienne. Il n'avoit que ſept à huit ans lors que ſon pere mourut: ſa mere qui ſe trouvoit ſans bien fit tout ſon poſſible pour l'entretenir quelque tems dans les Ecoles. Il fut nourri quelques années chez la Reine de Navarre ſœur de François I. enſuite il étudia à Bourdeaux ſous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, & quelques autres ſavans hommes; puis il ſe tranſporta à Toulouſe afin d'y étudier en Droit, mais ſon genie l'aplica à tout autre choſe. Il s'amuſa à faire *des vers François pour plaire aux Dames & Damoiſelles*, & aiant paſſé *ſept ou huit ans parmi les delices de la Nobleſſe*, & les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris où il écouta les leçons des Profeſſeurs, & lia des habitudes étroites avec pluſieurs ſavans perſonnages, & s'inſinua même dans la conoiſſance de pluſieurs perſonnes de qualité β. Tout cela fut un fond ſterile, deſorte que ſi les Libraires ne lui avoient acheté les productions de ſa plume, il n'auroit pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, & il fut un de ces Auteurs qui font rouler leur famille ſur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis nous aprenent (A) qu'avec la benediction de Dieu repanduë ſur le travail de ſes mains, il avoit entretenu ſa famille à force de faire des livres. On s'étonnera moins après cela qu'il en ait fait un ſi † grand nombre, & qu'il ait entrepris tant de differentes matieres qui paſſoient l'étenduë de ſes forces: il lui faloit ſuivre la direction des Libraires, & ſe tourner de tous les côtez ſelon le goût du public, c'eſt-à-dire ſelon qu'on trouvoit que certains Ouvrages bien ou mal faits ſe debitoient promtement. On a dit de lui ‡ qu'il *avoit des moules auſquels avec grande promptitude il jettoit des livres nouveaux*. Il mourut à Paris le 1. jour ‡ de Janvier 158⅛. & fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Thevet (B) qui n'étoit pas un Auteur de plus grande conſequence, s'eſt vanté publiquement que Belleforeſt lui fit une reparation ſolennelle au lit de mort. Ils avoient été fort brouillez. La Popelinere dit beaucoup (C) de mal de ces deux Auteurs.

Le

γ *Pâquier, Recherch. li. 7. ch. 7. p. m. 622.*

δ *Id. ib. pag. 618.*

ξ *Thuan. lib. 64. pag. 204.*

* *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag. 88.*

β *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 366. 367.*

† *Vous en trouverez une longue liſte dans la Bibliotheque de la Croix du Maine, & dans celle de du Verdier Vau-privas, ubi ſupra.*

‡ *Du Haillan, épitre dedicat. de l'Hiſt. de France, à l'édition de 1584.*

‡ *La Croix du Maine ubi ſupra pag. 91.*

(a) *Biblioth. Franc. pag. 367.*

(b) *Thevet, Eloges des hommes illuſtres tom. 7. pag. 292. 293. édit. 1671. in 12.*

(A) *Ses meilleurs amis nous aprenent . . . qu'il avoit entretenu ſa famille.*] Du Verdier Vau-Privas (a) ſe declare intime ami & admirateur de Belleforêt. Je tirois, dit-il, *autant de contentement* de nôtre commerce de lettres, *que j'ai depuis reçu de regret par ſon trepas. . . Son nom demeurera immortel entre les hommes tant que le monde ſera monde, à cauſe des belles œuvres qu'il a faict.* Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforet *eut habitude fort familiere* avec Ronſard, Baïf, Belleau, Vigenere . . . *Chopin honneur du Palais de Paris* & pluſieurs autres; il fut *carreſſé des Princes, comme auſſi aimé de la Nobleſſe, & porté de tous les vertueux de ce Royaume, mais ſi bas de fortune qu'il n'y a eu que le contentement de l'eſtude qui l'ayo nourri, & le travail de ſa main & de ſon eſprit, benys & ſoniſſemus de grace divine, qui ont porté les affaires de ſa maiſon.*

(B) *Thevet . . . s'eſt vanté publiquement.*] Il n'y a rien de plus mal-honnête que le procedé de cet homme. Il ſe fait honneur de l'humilité que ſon adverſaire temoigna envers lui dans le lit de mort, & il ne laiſſe pas de le maltraiter tout comme il auroit pu faire avant leur reconciliation. Voici comme il parle (b): „ Il y en a eu, qui n'eſtans plus habiles de ſçavoir „ que Munſter, ont neanmoins oſé gratter ſur luy, le refondre de nouveau, qui eſt le ſecond chef, ſur lequel je fonde le grief que je pretends à l'encontre „ de ceux, qui n'ayans porté leur nez gueres plus loin „ que les tiſons de leurs foiers, leur poiles ou leurs „ cahuettes, cependant oſent ſe faire accroire qu'il „ n'y a coin, canton ny anglet de terre, lequel ils „ n'ayent fureté, mais c'eſt imaginairement. Pour „ couvrir leur par trop preſomptueuſe entrepriſe, ils „ ont par cy par là derobé ce qu'ils ont peu, & quelquesfois ont voulu eſtronçonner de petits lopins „ de la ſuite des diſcours qu'ils ont chaſtré: ſi bien „ que leurs gros bouquins ne ſont compoſez pour la „ pluſpart que de pieces raportées, qui ſont de ſi „ mauvaiſe grace, qu'à ce que je puis apprendre ils „ ne ſervent qu'à faire des cornets aux eſpiciers & „ beurriers. Ce que j'en dis ainſi ouvertement eſt „ pour le regret que j'ay, que Belleforeſt ait aſſez indiſcretement voulu rabobliner la Coſmographie de „ Munſter. Je ne fais pas de doute, que quelques-„ uns n'eſtiment, que ce que j'en dis ſoit pour luy „ rendre pour poids féves, & qu'ayant eſté agacé par „ luy, je vueille à cette heure deſcharger la fureur de „ mon courroux ſur luy. Dieu m'en ſera à témoin, „ & de ma part, quand il m'auroit plus offenſé qu'il „ n'a, je ſerois bien faſché de ſatyriſer & mal parler „ d'un mort. Joint qu'à la fin de ſes jours, reconnoiſſant le tort qu'il ſçavoit, d'avoir fait imprimer „ ces livres, où contre ſa conſcience il déchiroit la „ renommée des gens de bien, & de ceux qui leur „ avoient mis le pain à la main, il me manda: Et en „ preſence de deux Docteurs de la Sorbonne, ſon „ Medecin & ſon Marchand Libraire & Imprimeur „ Gabriel Buon, apres m'avoir baiſé les mains, confeſſa publiquement qu'il ſentoit ſa conſcience charmée des blâſmes qu'il m'avoit impoſé: par quoy il „ me demanda pardon par pluſieurs fois. De ma part „ je le requis au mieux qu'il me fut poſſible, & luy „ dis qu'il ne devoit point penſer à cela, attendu que „ nous eſtions tous hommes. „

(C) *La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs.*] Je raporterai un peu au long ce qu'il en a dit, & j'eſpere que cela ne déplaira point à ceux qui aiment à voir les choſes en origiual, & qui auroient trop de peine à trouver l'Auteur que je cite. „ Ces „ (c) deux ores amis, ores ennemis à la pourſuite de „ leurs vacations ont autant mal merité des bonnes „ lettres, qu'ils eſtoient indignes de les traicter. Voire „ auſſi deſpourveus d'eſprit, de jugement, de memoire, & de toutes les conditions qu'un bon naturel y peut apporter: que fournis de hardieſſe, à mal „ interpreter & pirement eſcrire, ce qu'ils n'entendirent jamais. Et pour ce qu'à l'un quelques mal „ conſiderez voyages: & à l'autre, une deſreglée volonté d'eſcrire, favoriſerent un peu leurs eſſais envers le vulgaire, qui ne veut & ne ſçauroit prendre „ le loiſir de bien examiner aucune choſe: ils ſe licentierent tellement à chafourrer le papier, que tous „ les Imprimeurs de Paris, preferans leur mal meſuré capacité d'eſprit à tous ouvrages judicieux, s'emploioient comme à l'envy à les acheter, publier & „ faire veoir à tout le monde. Et bien qu'ils n'euſſent jamais eſté bien inſtruits en leur jeuneſſe: voire ſans aucune valable experience des choſes de ce „ monde: pauvres d'ailleurs & deſnuez de tous les „ moyens que les plus adviſez ont touſiours nommé „ les æſles de vertu, ces eſprits univerſels toutesfois, „ ont paſſé ſur toutes vacations. Il n'y a langue, ny „ ſcience qu'ils n'ayent profané. Ils ont meſme barbouillé l'Hiſtoire particuliere, generale & univerſelle à leur ſotte fantaſie. Qu'y feriez vous? Comme toutes faiſons ont certains accidens, qui ne peuvent operer que mal à tous, & nul bien à aucun: „ deſquels meſme on ne peut cognoiſtre, ny rapporter les cauſes à la faute des hommes: auſſi s'eſt touſiours trouvé & ſe trouvera pour jamais certains „ particuliers en tous eſtats, leſquels ne pouvans que „ confondre ou perdre tout, n'entreprennent rien qui „ ne prejudicie à autruy, & ne profite à un ſeul. Ces „ gens ſont comme une demangeſon, preſage d'une „ maladie à ceux qui en ſont tourmentez. Les mains „ & les eſprits fremioient d'eſcrire à ceux-cy. Non „ pour le bien public, ains pour leur profit particulier, qu'ils entretenoient au miſerable travail de „ leur

(c) *La Popelinière, Hiſtoire des Hiſtoires, pag. 456.*

Digitized by Google

Le Ghilini a commis beaucoup de (D) fautes dans un court éloge de Belleforeſt, & s'il avoit été par tout ſi mal inſtruit, ſes Ouvrages ne vaudroient rien.

BELLOI (PIERRE) Avocat General au Parlement de Toulouſe, n'avoit point encore cette charge lors qu'il écrivit pour les droits du Roi de Navarre contre la Ligue. S'il eût été Proteſtant, il n'auroit rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, & d'une vertu très-ordinaire; mais comme il étoit * Catholique, & à Paris lors qu'il publia un Ouvrage contre la Ligue, on le doit regarder avec quelque ſorte d'admiration. Cet Ouvrage eſt intitulé, *Apologie Catholique contre les libelles, declarations, advis, & conſultations faites, eſcrites, & publiées par les liguez perturbateurs du repos du Royaume de France, qui ſe ſont eſlevez depuis le decez de feu Monſeigneur frere unique du Roi*, par E. D. L. I. C. Il parut en l'année 1585. il a été traduit (A) en Latin: les Ecrivains de la Ligue le traiterent (B) de libelle diffamatoire, & l'Auteur ſe vit expoſé à une rude (C) perſecution. Il étoit un docte Juriſconſulte, & il avoit beaucoup de lecture. Il avoit déjà

* *Voiez la Chronologie novenaire de Cayet t. 1. feuill. 17. verſo.*

„ leur plume effrenée. Si que je me ſuis ſouvent fa-
„ ché, voiant la France bien pourveuë de bons cer-
„ veaux, que ſi foibles eſprits, & qui ne ſe pouvoient
„ recommander que d'un aſſidu, mais doublement
„ infructueux travail, trouvaſſent qui vouluſſent per-
„ dre le temps à la lecture de leurs ravauderies. En-
„ cor plus de recevoir leurs Annales, Hiſtoires & Geo-
„ graſies univerſelles, imaginées, formées, eſcloſes
„ & publiées en leurs ſolitaires tanieres. Ceux qui ne
„ prennent la peine de s'informer des particularitez
„ du monde, & ſur tout de remarquer le cours &
„ iſſuë des actions privées d'un chacun, ne ſçauroient
„ croire, de combien Belle-foreſt & Thevet ont pre-
„ judicié à la jeuneſſe, & par conſequent à l'Eſtat.
„ Interpretans ſi mal, & ſouvent tout au rebours de
„ bien, infinis paſſages, corrompans, & falſifians les
„ matieres, ſuppoſans infinies choſes qu'ils s'eſtoient
„ ridiculement fantaſiez en leur trop mal condition-
„ né cerveau. Sans parler d'un million d'autres inep-
„ ties dont ils ont rapetaſſé leurs foibles eſcrits. Au-
„ cun des deux Catons n'excuſeroit en cela Belle-fo-
„ reſt (encor qu'il ſe vantaſt d'avoir autant eſcrit que
„ S. Auguſtin) ſi la pauvreté le fit parler comme un
„ geay, c'eſt à dire, comme une beſte. Car il s'eſt
„ monſtré trop brutal en toutes ſortes, vers la poſte-
„ rité. „

(D) *Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un cours éloge.*] Ce qu'il a dit de nôtre Belleforêt ne contient en tout que 22. lignes. Voici ſes erreurs. Il prend Cominges pour une ville de Gaſcogne; il affirme que Belleforêt publia pluſieurs écrits en Latin, & entre autres les Annales de France en deux volumes, l'Hiſtoire des neuf Rois de France qui ont eu le nom de Charles, l'Hiſtoire Univerſelle, ou l'abregé de la Coſmographie. Tout cela eſt faux: ces Ouvrages là nommément, & tous les autres de cet Auteur ſont en François. Le Ghilini ajoûte que l'on voit de cet Ecrivain un Catalogue des hommes illuſtres qui ſe ſont rendus celebres dans les Couvens tant par leur ſcience que par leurs actions, & l'Hiſtoire des Sts. Martyrs en trois volumes. Mais il n'y a nulle aparence que ce Catalogue ait jamais été imprimé. La Croix du Maine ne l'avoit jamais vu, & il ſavoit ſeulement que Belleforêt en fit mention au feuillet 193. de ſa Coſmographie. Du Verdier Vau-Privas intime ami de Belleforêt ne dit rien de ce Catalogue, & perſonne n'ignore que les Auteurs renvoient à des Ouvrages qu'ils n'ont pas encore donnez au public. Le même du Verdier nous aprend que (a) *la vie, paſſion, & ſepulture* de Sainct Denys Areopagite, *& de ſes compaignons qui lui furent aſſociez au martyre, colligée de divers Autheurs par feu Jean Docteur en Theologie, grand Prieur de l'Abbaye S. Denys en France, & miſe en François par Belleforeſt* eſt imprimée *au 3. tome de l'Hiſtoire de la vie & mort des ſainctz.* Voilà le beau fondement des trois volumes de l'Hiſtoire des Sts. Martyrs attribuée à Belleforêt par le Ghilini, non pas comme une verſion, mais comme un Ouvrage primitif. Il lui attribue auſſi la traduction des Oeuvres de St. Cyprien. S'il eût conſulté Vau-Privas il y eût lu (b) que nôtre homme ne traduiſit que certains traitez de St. Cyprien, & que toutes les Oeuvres de ce Saint furent traduites par Jacques Tigeou. Enfin le Ghilini eſt un peu blamable de n'avoir point ſçu l'an mortuaire de Belleforêt, & de l'avoir mis environ l'an 1600. Quant aux loüanges exceſſives dont il couronne la memoire de cet Auteur, on pourroit les lui compter pour une faute, s'il n'y avoit beaucoup de gens qui ont pu lui ſervir de guide dans cette prodigalité. J'en citerai ſeulement un. C'eſt *un homme de grande leçon*, diſoit (c) René de Luſinge en parlant de Belleforêt, *qui n'ignore rien de ce que la vieille antiquité a laiſſé de confus, dont il eſclairoit les paſſages avec grand ſoin, & bon langage.*

(a) *Du Verdier pag. 372.*

(b) *Id. ib. pag. 371. 372.*

(c) *René de Luſinge, Maniere de lire l'hiſtoire apud Mart. Zeillerum de Hiſtor. Chronol. & Geograph. parte 2. pag. 172.*

(A) *Il a été traduit en Latin.*] J'en ai vu deux traductions en cette langue. L'une, ſi l'on s'en raporte au titre, fut imprimée à Paris chez Jaques Petit Chou 1586. On ne voit à l'autre ni le lieu de l'impreſſion, ni le nom de l'Imprimeur, mais on y trouve le titre plus long qu'à l'original, & un avertiſſement du Traducteur.

(B) *Le traiterent de libelle diffamatoire.*] Voiez le livre intitulé *Reponſe des vrais Catholiques François à l'advertiſſement des Catholiques Anglois, pour l'excluſion du Roi de Navarre de la Couronne de France.* L'édition dont je me ſers eſt de l'an 1589. Vous y voiez au revers du titre un catalogue des *libels diffamatoires* auſquels on pretend repondre: *l'Apologie Catholique par Belloy* eſt le troiſiéme de ces libelles. J'ai vu une reponſe particuliere aux principaux chefs de cet Ouvrage de Belloi, laquelle paſſe pour être de Bellarmin. L'Auteur prend le titre de *Franciſcus Romulus*. Il n'attaque ſon adverſaire ni ſur la genealogie de la Maiſon de Bourbon, ni ſur la batardiſe qu'on objectoit à Henri IV. à cauſe du mariage de ſa mere avec le Duc de Cleves; ni ſur la diſpute de la preference de l'oncle au neveu; il reduit tout à la religion, & au fondement de la Bulle qui ne declaroit le Roi de Navarre dechu de la ſucceſſion, & incapable de regner qu'à cauſe de ſon hereſie. La premiere choſe que Franciſcus Romulus entreprend de faire voir eſt que l'Auteur de l'Apologie n'eſt point Catholique, comme il s'en vante, mais (d) un franc heretique, ou peut-être même un athée. Voilà ce que c'eſt que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne ſont pas de l'eſſence d'une Religion. Ceux qui ſe coiffent de ces dogmes particuliers ſoutiennent effrontément que quiconque les combat eſt un faux frere, un prevaricateur, un eſpion, un traître, & pour tout dire en un mot un athée. Il ſe trouve de ces ſortes d'entêtez dans toutes les Communions, ſans excepter les Reformez ſortis de France. Bellarmin leur doit ſervir de miroir pour conoître leur illuſion, car celui qu'il accuſoit d'hereſie, & qu'il ſoupçonnoit d'atheiſme, a toûjours fait profeſſion de la Catholicité en fort honnête homme. Voici un paſſage d'Antoine Arnauld; (e) *Qui fiſt ceſte reſponſe ſanglante contre l'Apologie Catholique ſinon les Jeſuites, qui employerent toutes leurs eſtudes pour dire contre la perſonne & les droits de ſa Majeſté regnante, ce qui ſe peut excogiter de faux & de calomnieux au monde?*

(C) *A une rude perſecution.*] Cayet (f) raconte qu'au tems (g) qu'il faiſoit ſon livre, l'on mettoit en parallèle le principal Ecrivain des Roialiſtes, & le principal Ecrivain des Ligueux. Il veut parler de Pierre Belloi & de Louis Dorleans. Tous deux, diſoit-on, *ont fait publier leurs livres ſans ſe nommer, celui de la Ligue plus eloquent mais calomniateur, celui du parti du Roi de Navarre plus docte & François. Celui de la Ligue au contraire du Royal a eu la recompenſe de ſes eſcrits premierement, & fut fait Advocat General en la Cour ſouveraine du Royaume devant la puiſſance de la Ligue, & depuis il a eu beaucoup de peine & de mal.... Mais celui qui a eſcrit pour la majeſté des Rois a eu la peine, les priſons & les afflictions au commencement. L'an 88 (h). il fut enfermé (i) dans la conciergerie. Apres la mort du Duc de Guiſe l'on le changea de logis, la Baſtille fut le lieu où il fut tres-effroiablement tenu plus de deux ans, & ayant trouvé le moyen d'eſchaper, s'eſtant ſauvé à S. Denis il trouva Monſieur de Vic Gouverneur pour le Roi qui le receut, le preſenta depuis à ſa Majeſté, & pour recompenſe de ſes peines il eſt aujourd'hui Advocat General en l'une des Cours ſouveraines de ce Royaume* (k). On trouvoit donc dans la deſtinée de ces deux Auteurs une image de ce qui fut dit (l) au mauvais riche, mais c'étoit une image defectueuſe; car Louis Dorleans proſpera encore après avoir eſſuié quelques fatigues infiniment plus legeres que ſes rebellions furieuſes ne meritoient.

(d) *Nos igitur ut ejus veſtigiis inſiſtamus demonſtrabimus primum auctorem Apologiæ falſo ſibi Catholici nomen aſſumere, cum aut hæreticus, aut fortaſſe etiam atheus ſit. Franciſcus Romulus, reſpond. ad præcipua capita Apologia qua falſo Catholica inſcribitur, pag. 5.*

(e) *Arnauld, plaidoié contre les Jeſuites en 1594. p. m. 23.*

(f) *Chronologie novenaire t. 1. fol. 20. verſo.*

(g) *C'eſt-à-dire l'an 1605.*

(h) *Voiez la remarque ſuivante.*

(i) *Mr. de Thou l. 93. p. m. 251. dit que ce fut par ordre du Roi.*

(k) *Mr. de Thou en parle l. 82. pag. 33.*

(l) *Evangile de St. Luc chap. 16. v. 25.*

Digitized by Google

déjà publié quelques (D) autres livres. Du Pleſſis Mornai * le reconnoît pour le vrai Auteur de l'Apologie Catholique.

Je produirai ci-deſſous un fragment (E) de lettre qui ſera un bon ſuplément à cet article.

☞ BELOT (N.) Avocat au Conſeil privé du Roi ſous le regne de Louis XIII. publia un livre (F) qui le fit entrer avec peu d'honneur dans la fameuſe Requête des Dictionaires. Il entreprit de prouver qu'il ne faloit pas ſe ſervir de nôtre langue dans les Ouvrages ſavans, & il allegua entre autres raiſons qu'en communiquant au peuple les ſecrets des ſciences, on a produit de grans maux. Il promettoit un autre Ouvrage où il devoit (G) faire voir le detail de cette preuve.

BEMBUS (PIERRE) Noble Venitien, Secretaire de (A) Leon X. & puis Cardinal, a été l'une des meilleures plumes du XVI. ſiecle, quoi qu'il faille convenir qu'il eſt quelquefois

* *Memoires t. 1. pag. 657. Voiez auſſi Mr. de Thou l. 110. pag. 628.*

(D) *Il avoit déjà fait quelques autres livres.*] La Croix du Maine fait mention des 4. ſuivans; *Declaration du droit de legitime ſucceſſion ſur le royaume de Portugal apartenant à la Roine mere du Roi tres-Chreſtien*, à Anvers & à Paris 1582. in 8. *Panegyric ou remonſtrance pour les Seneſchal, Juges-Mage & Criminel . . . de Toloſe contre les Notaires & Secretaires du Roi de ladite ville*, à Paris 1582. in 4. *Requeſte verbale pour les ſuſdits Seigneurs & Officiers de Toloſe, contenant nos Apologie & defenſe à l'adverſiſſement publié au nom des Docteurs Regents de l'Univerſité de Toloſe*, à Paris 1583. in 8. *Breve explication de l'an courant 1583. ſelon le Calendrier Gregorien*, à Paris 1583. in 8. La Croix du Maine ajoûte qu'en 1584. on imprimoit à Paris un Ouvrage du même Belloy, ſavoir *Suppoſition des temps depuis la creation du monde* juſqu'en 1582. *ſeparée en deux colomnes diverſes*, & qu'il parleroit ailleurs des écrits Latins de cet Auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, *Petri Belloi variorum juris civilis, libri IV. & diſputatio de ſucceſſione ab inteſtato* &c. à Paris 1583. plus *la Conference des Edits de pacification & explication deſdits Edits* à Paris 1600. in 8. Belloi eſt Auteur d'un *Commentaire ſur l'Edit*, qui ordonnoit l'*union* du patrimoine du Roi *au domaine de la couronne*, à Toulouſe 1608. in 8.

(E) *Un fragment de lettre qui ſera un bon ſuplément.*] Voici ce que l'Auteur des notes ſur la Confeſſion de Sanci & ſur le Catholicon a eu la bonté de m'écrire. „ J'ai un livre qui auroit pu vous donner bien des lu„ mieres au ſujet du fameux Juriſconſulte Pierre Bel„ loy. Le titre en eſt, *Replique faite à la Reponſe que* „ *ceux de la ligue ont publiée contre l'examen qui avoit* „ *eſté dreſſé ſur leur pretendu diſcours touchant la loi Sa„ lique de France* 1587. On y voit une ample & belle „ genealogie de Pierre Belloy, qui fait honneur à cet „ habile homme, & qui le prouve bien Gentilhomme „ d'une maiſon originaire de Bretagne, tranſplantée „ en Languedoc & ailleurs; mais ce que j'y rencon„ tre de plus particulier eſt qu'il paroît que Pierre Bel„ loy etoit deja priſonnier en 1587. & que par conſé„ quent c'étoit le Roi Henri III. qui l'avoit fait met„ tre en priſon par complaiſance pour les Guiſes, qui „ l'accuſoient d'ailleurs d'être un brouillon & un he„ retique, & qui l'avoient deja l'année precedente „ fait accuſer envers le Roi par un Evêque . . . que „ je ſoupçonne être G. Rose, d'avoir fait le livre „ pour lequel Mr. de Thou nous aprend que François „ le Breton qui en etoit l'Auteur, fut pendu en 1586. „ On y voit encor que Belloy etoit d'une famille dont „ tous les membres avoient toûjours été bons Catho„ liques, & lui particulierement; qu'à l'âge de 21. „ ans il avoit été nommé Regent en l'Univerſité de „ Toulouſe par l'Univerſité même & par le Parlement; „ qu'enſuite après avoir fait la fonction d'Avocat à „ Toulouſe 4. ou 5. ans il fut reçu Conſeiller au Pre„ ſidial de cette ville avec des marques d'une diſtinc„ tion très-honnorable par le Parlement de Paris, & „ que ce qui avoit donné priſe ſur lui dans Paris aux „ rigueurs ſes ennemis, c'étoit que pendant le long „ ſejour qu'il avoit été obligé d'y faire en qualité de „ Depute (a) de ſes Confreres en Cour, ſon zéle pour „ ſon Prince & pour ſa patrie l'avoit porté à s'opoſer à „ pluſieurs mauvais deſſeins de la ligue. Au reſte puis „ qu'il eſt conſtant qu'il etoit deja priſonnier en 1587. „ on n'a pas raiſon de dire qu'il ne fut mis en priſon „ qu'en 1588. Mr. Menage (b) a cité une ouverture „ d'Audience de Pierre Belloy prononcée l'an 1609. „ L'Auteur de cette lettre a inſeré une partie de ces faits dans la 2. édition (c) de ſes notes ſur la Confeſſion de Sanci, & il remarque une choſe que je ne dois pas oublier, c'eſt que nôtre Belloi naquit dans la ville (d) de Montauban, & que ſes trois freres ainez furent tuez au ſervice du Roi contre les Huguenots.

(a) *Pour une affaire qu'ils avoient contre les Notaires de Toulouſe.*

(b) *Menage, Origines de la Langue Françoiſe, au mot* chaperon.

(c) *Pag. 20. & 21. édit. 1699.*

(d) *Je l'avois fait natif de Toulouſe, me fondant ſur la Croix du Maine.*

(F) *Un livre qui le fit entrer . . . dans la fameuſe Requête des Dictionaires.*] Mr. Pelliſſon en parle (e) „ Le „ Sieur Belot Advocat, dedia auſſi à l'Academie en „ ce temps-là, ſi je ne me trompe, un livre que je „ n'ai pû trouver, & dont il n'eſt point fait de men„ tion dans les Regiſtres, intitulé *Apologie de la Lan„ gue Latine*, & c'eſt ce qui a donné occaſion à ce „ bel endroit de la Requête des Dictionaires:

„ *La pauvre langue Latine*
„ *Allout être trouſſée en male*
„ *Si le bel Advocat Belot &c.*„

Ce que Mr. Pelliſſon entend par *& cetera* contient onze vers que voici,

Du Babouin le plus grand faloi,
N'en euſt pris en main la defenſe,
Et protegé ſon innocence.
En quoy, certes, & ſa bonté,
Et ſon zele, & ſa charité,
Se feront d'autant plus paroiſtre,
Qu'il n'a l'honneur de la connoiſtre;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins Aventuriers,
Qui, deffendans des Inconnuës,
Ont porté leur nom juſqu'aux nuës.

J'ai ce livre que Mr. Pelliſſon ne put trouver, & j'en vais dire quelque choſe, car il faut qu'il ne ſoit guere connu puis que dès l'an 1650. (f) il échapoit aux recherches des plus curieux. Il a pour titre, *Apologie de la langue Latine contre la preface de Monſieur de la Chambre en ſon livre des nouvelles conjectures de la digeſtion, dediée à Monſeigneur Seguier, Chevalier, Chancelier de France.* Il fut imprimé à Paris l'an 1637. in 8. & contient environ 80. pages, y compris l'épitre dedicatoire, la preface &c. L'Auteur (g) expoſe qu'il le publie par contrainte, & en aprend l'occaſion. (h) *Je te dirai que Monſieur de la Chambre . . . . . m'ayant obligé de luy dire mes ſentimens de ſes premiers traittez, une francoiſe me parla de luy en reprocher le langage, & ayant neanmoins continué d'écrire en Francés, il a penſé qu'il etoit obligé de faire à ſon Livre, des Nouvelles Conjectures de la Digeſtion, une Preface en faveur de nôtre Langue contre la Latine, laquelle m'etant addreſſée ſous le nom du Lecteur, je me ſuis trouvé engagé d'y répondre par cette Apologie, que mes amis m'ont tiré des mains en ſe ſervant de l'autorité de perſonnes qui ont tant pouvoir ſur moy, pour m'obliger de la donner au public.* Il a mis à la fin du livre la lettre qu'il écrivit à *Meſſieurs de l'Academie Françéſe.*

(f) *C'eſt en ce tems-là que Mr. Pelliſſon faiſoit l'Hiſtoire de l'Academie.*

(g) *Dans la Preface.*

(h) *Belot, Preface fol. A ii.*

(G) *Il promettoit un autre Ouvrage où il devoit faire voir.*] Notez qu'il vouloit que Mr. Seguier s'intereſſât dans cette cauſe par des raiſons de politique. Il y va du bien de l'Etat, & de celui de la Religion, diſoit-il. Les anciens Romains à ſon compte ſe trouverent mal d'avoir emploié à tout la langue vulgaire. (i) *Ce ſont là les effets que les ſeveres des ſciences mal à propos découvrent aux peuples, ont produit chez les Romains, & dont l'exemple ſervoit auſſi perilleux à nôtre Monarchie, qu'il a été dommageable à ces Empire. Je laiſſe à part les belles conſiderations qui pourroient être tirées de chaque ſcience, & qui feroient voir plus clairement, de quelle importance il eſt de les tenir cachées ou du moins ne les declarer qu'à des perſonnes qui en fuſſent capables. Ce ſera dans un traité de Politique à qui j'ay donné le nom de* La France, ou la Monarchie parfaite, *où l'on trouvera ſujets d'étonnement & d'admiration, en examinant combien la connoiſſance qu'on a donné de la Philoſophie aux peuples, a fait de Broüillons & de Sedicieux, combien celle de la Theologie, d'Heretiques & d'Athées, la Morale, de fauſſes vertus & d'hipocrites, & combien la Medecine que l'on profeſſe en nôtre Langue, a fait d'Empyriques, & d'homicides, qui tuent plus d'hommes que la peſte & la guerre enſemble, & qui n'ont point trouvé d'autre moyen de vivre que celuy de faire mourir impunément tout le monde.* Il n'eſt pas inutile de conſerver la memoire de ces ſortes de fauſſetez de l'eſprit humain. Ce ſont des poiſons qui peuvent ſervir de remede.

(i) *Belot, Apologie pag. 18. & ſuiv.*

(A) *Secretaire de Leon X.*] Il écrivit un fort grand nombre de lettres pour ce Pape: la façon lui en avoit été

fois tombé dans le ridicule (B) par l'affectation de ne ſe ſervir que des termes de l'ancienne latinité. Son Hiſtoire de Veniſe a été par là fort expoſée aux cenſures de Juſte Lipſe. Elle a été critiquée par * d'autres à l'égard de la bonne foi. Ses lettres n'ont pas (C) été plus épargnées. Il commença de bonne (D) heure à courir les riſques de la qualité d'Auteur, & il y fut très-heureux, car ſes Azolains † eurent une vogue extraordinaire. Il parut beaucoup à la Cour du Duc de Ferrare, & à celle du Duc d'Urbin, qui étoient alors les plus polies de ce païs-là, & le rendez-vous des plus beaux Eſprits ‡. Il témoigna publiquement ſa gratitude pour l'eſtime dont le Duc & la Ducheſſe d'Urbin l'honorerent, car il fit un livre à leur loüange. Il étoit bon Poëte tant en Italien qu'en Latin, mais on le blâme juſtement d'avoir publié des poëſies trop (DΔ) libres & trop impures. Il eſt un de ceux qui ont été accuſez d'avoir parlé de la parole de Dieu (E) avec beaucoup de mepris, peut être n'en blâmoit-il que le ſtyle. On n'eſt pas d'accord ſur

* *Voiez Bodin, Method. Hiſtor. c. 4. p. m. 93.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Joh. Caſa in vita Bembi.*

† *C'eſt celui de Guido Ubaldo Feretrio, deque Elisabetha Gonzaga ad Nicolaum Templum.*

(a) *C'étoit Jaques Sadolet qui fut enſuite Cardinal.*

(b) *Bembus Hiſt. rerum Venetar. in fine.*

(c) *Art de penſer, 3. partie chap. 19. pag. 366. édit. d'Amſterdam 1685.*

(d) *Epiſt. 57. centur. 2. Miſcellan. pag. m. 177.*

(e) *Le 17. du 8. livre.*

(f) *Le même Lipſe dans ſes notes ſur le chap. 9. du 1. livre de ſa Politique comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la lettre ci-deſſus citée. Il dit entre autres choſes, Cum tam curioſè à verbis ſibi caveret, reperio alibi quæ non dicam Tullianè non ſint, ſed vix Latinè.*

(g) *Voiez ſa diſſertation ſur une harangue prononcée à Rome, pag. m. 273. C'eſt le 9. diſcours de ſes œuvres diverſes.*

(h) *Lanzius, Oratione contra Italiam, pag. m. 783.*

(i) *Comment. in Ep. Pauli ad Philem. v. 18.*

(k) *C'eſt-à-dire depuis 1482. juſqu'en 1485.*

(l) *Bembus epiſt. 6. lib. 2.*

été païée largement, & il a eu de plus toute la gloire de les avoir compoſées; car elles ont paru ſous ſon nom, & de compagnie avec celles qu'il avoit écrites pour lui-même. Celles-ci ſont diviſées en 6. livres, & les autres en 16. Leon X. avoit un autre Secretaire qui étoit auſſi puriſte que Bembus (a). Il les avoit choiſis (b) avant que de ſortir du Conclave où il fut promu à la papauté. Mr. Graverol l'Avocat auroit publié avec des notes les lettres qu'ils écrivirent pour ce Pape, ſi une mort prematurée n'eût arreté ce travail.

(B) *Dans le ridicule par l'affectation de ne ſe ſervir que des termes de l'ancienne latinité.*] (c) „Combien „ l'affectation de ne ſe ſervir que de mots de Cice„ron, & de ce qu'on appelle la pure latinité, a-t-elle „ fait écrire de ſottiſes à certains Auteurs Italiens? „ Qui ne riroit d'entendre dire à Bembe qu'un Pape „ avoit été élu par la faveur des Dieux immortels, „ *Deorum immortalium beneficiis?* „ C'eſt de l'Auteur de l'Art de penſer que j'emprunte ces paroles. Avant lui Juſte Lipſe (d) avoit critiqué judicieuſement & agreablement tout-enſemble la latinité de Bembus. Il le blâme entre autres choſes d'avoir reporté que le Senat de Veniſe écrivit au Pape, *fiez vous aux Dieux immortels, dans vous êtes le Vicaire ſur la terre, ubi fidas Dis immortalibus quorum vicem gerit in terris.* Après cela on ne doit point s'étonner qu'il ſe ſoit ſervi du mot de Deeſſe en parlant de la Sainte Vierge. C'eſt dans une (e) lettre où Leon X. reproche aux habitans de Recnati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de nôtre Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, de peur, dit-il, qu'il ne ſemble que vous vous ſoiez mocquez de nous & de la Deeſſe même. *Ne tuo ac tuæ diviæ Deæ ipſius manè ligneraria munificentia deluſiſſe videamur.* Les termes que le Chriſtianiſme a conſiacrez, comme *fides, excommunicatio*, ont paru barbares à cet Ecrivain; il a mieux aimé ſe ſervir de *perſuaſio* pour *fides*, & de *aqua & igni interdictio* pour *excommunicatio*. Lipſe lui trouve d'autres défauts, quelques *Italiciſmes*, & même quelques ſolecifmes (f). La phraſe *offerre movet* qu'il lui critique ſeroit plus pardonnable à un Flamand; parce que le même mot Flamand qui ſignifie *mouvoir* ſignifie auſſi *porter*, d'où naiſſent quelquefois des expreſſions bien plaiſantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Hiſtoire de Veniſe que Lipſe a tant critiquée par raport au ſtyle, a paru à nôtre Mr. de Balzac (g) l'Ouvrage d'un petit eſprit, & d'un Auteur ſec & rampant.

(C) *Ses lettres n'ont pas été plus épargnées.*] On a déſé ſes amis d'en montrer une qui ne peche lourdement contre la Grammaire, & qui ne ſoit remarquable par quelque inſigne puerilité, & d'ailleurs vuide de bonnes choſes. (h) *Ut cæterarum earumdem ejus obſcœnitatem taceamus, quid ejus epiſtolis ineptius, & quidem illis quas Pontificis maximi nomine & de rebus maximis ſcripſit, & ad viros maximos? Mentiar ego cum Scipione Gentili (i), & luam gravi pœna, ſi vel unam mihi in tot illis voluminibus Epiſtolam oſtendant amatores ejus, qua non inſigni aliquo vitio Grammatico laboret, aut puerili aliqua ineptia conſpicua ſit & demonſtrabili. Ne quid de rebus ipſis atque ſcientiis dicam ſapientiæ imaniſſimis, & nimis linguidis, & (ut pretendam oſt enim, quod ejus proprium maxime eſt) ineptis.*

(D) *De bonne heure à courir les riſques de la qualité d'Auteur.*] Pendant les 3. ans (i) qu'il paſſa dans la Sicile Ecolier de Conſtantin Laſcaris, Profeſſeur en langue Greque à Meſſine, il compoſa un traité Latin *de monte Ætna*, qui fut imprimé l'an 1486 (k). Etant retourné chez ſon pere, il le ſuivit quelques années après à la Cour d'Hercule d'Eſt Duc de Ferrare. Il s'y fit aimer & conſiderer, & ce fut pendant cette vogue qu'il écrivit ſes Azolains. Ce ſont des diſcours d'amour, ainſi nommez parce qu'on ſupoſe qu'ils furent faits dans le Chateau d'Azolo. Il n'avoit alors que 26. ans (l). Ce livre Italien eut un grand ſuccés tant parmi les hommes, que parmi les femmes; on auroit paſſé en Italie pour un novice, ſi l'on n'avoit pas eu connoiſſance de cet Ecrit. (m) *Eos libros tanta hominum, mulierum etiam medius fidius approbatione, & tanquam plauſu exceptos recentes eſſe meminimus, ut exemplo cunctos eos Italos cupidiſſime lecitarit, atque didicerit: ne non ſatis urbani aut elegantes ii haberentur quibus Aſolana illa diſputationes eſſent incognita.* Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin Secretaire du Cardinal de Lenoncourt en fit une traduction Françoiſe qu'il publia l'an 1545.

Il la fit ſur l'édition Italienne de l'an 1540. qui avoit été precedée de trois ou quatre autres depuis celle de l'an 1515. & il obſerve cela afin d'empêcher qu'on ne s'étonne des differences qui ſe trouvoient entre ſa verſion, & l'original imprimé chez (n) Alde l'an 1515. *S'il leur plaiſt conſiderer*, dit-il (o), *que depuis ce temps l'Oeuvre de Monſieur Bembo a eſté trois ou quatre fois reimprimée, & que ledict ſeigneur Bembo en a expreſſement oſté pluſieurs choſes qui luy ſembloient ſuperflues, meſmes que la derniere impreſſion (laquelle j'ay ſuyvie) eſt de l'an mil cinq cens quarante, faicte (comme il eſt à preſuppoſer) ſoubz ſon auctorité & licence: mon opinion eſt qu'ilz ne diront que j'aye eu cest eſdroict faict tort à l'Auteur.* Ceci ſert de quelque chuſe à Gaffarel qui ſe volant cenſuré d'emploier ſa plume à des matieres peu convenables à un Eccleſiaſtique, ſe couvrit de l'autorité de pluſieurs exemples, & nommément des *Azolains du Cardinal Bembo* (p). On pouvoit lui oppoſer que cet Ouvrage fut compoſé par un jeune Gentilhomme qui n'avoit encore nul engagement à l'état Eccleſiaſtique; mais il eût pu répliquer que l'Auteur en fit une nouvelle édition depuis ſon Cardinalat.

(DΔ) *D'avoir publié des poëſies trop libres & trop impures.*] On a déjà vu (q) ce que Lanzius lui reproche, & voici un paſſage de Scaliger: (r) *Petrus Bembus elegiaca (carmine) eam partem corporis humani celebravit, ſine qua nulla obſcœnitas foret. Legatur ejus Elegia, cujus initium:*

Ante alias omnes, meus hic quas educat hortus,
Una puellares allicit herba manus.

quod parum meritò verbum paſſis obſcœniſſimam elegantiam, aut elegantiſſimam obſcœnitatem. Unius & quadraginta diſtichorum eſt. Mr. de Thou & Mr. Menage vont me ſervir de nouveaux témoins, celui-là par ces paroles, (ſ) *Illius* (Bembi) *multa licentioſius in tenerorum nequitia & domini cui ſervichat mores ſcripta exſtant*; celui-ci par cette remarque, „ (t) S'il „ étoit vrai que le Caſa uſt été exclus du Cardinalat à „ cauſe de ce poëme, le Cardinal Bembo auroit été „ plus heureux que lui, car les vers licentieux qu'il „ fit dans ſa jeuneſſe, & qui ſont encore plus licen„ tieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empê„ cherent pas d'être Cardinal. „

(E) *D'avoir parlé de la parole de Dieu avec beaucoup de mepris.*] Je n'ai pu remonter que juſques à un Auteur Allemand, nommé Thomas Lanzius, qui a publié diverſes harangues pour & contre les nations de l'Europe. Il dit ſans citer (v) perſonne, que Bembus conſeilloit à un ami de ne lire point les Epitres de St. Paul, de peur de gâter ſon ſtyle. (w) *Adverrite auditores, ineptiſſimi hominis impietatem cum pari ſtultitia conjunctam. Is ſiquidem* Epiſtolas *omnes* Pauli *palam condemnavit, eaſque deſuper in contumelioſum vocabulo* Epiſtolaccias *eſſe auſus appellare, cum amici autor eſſet ne illas attingeret, vel ſi cœpiſſet legere, de manibus ejiceret, ſi elegantiam ſcribendi & eloquentiam adamaret.* D'autres pretendent qu'ayant ſu que Sadolet expliquoit l'Epître aux Romains, il lui dit, Laiſſez là ces niaiſeries, elles ſient mal à un homme grave: *Omitte (x) has nugas, non enim decent gravem virum tales ineptias.*

(m) *Id. ib.*

(n) *On voit au catalogue de la Bibliotheque de Nicolas Heinſius à la page 183. de la 2. partie*, Gli Aſolani di Pietro Bembo: Aldo 1505. *Il eſt ſur qu'ils furent imprimez cette année-là. Voiez la 8. lettre du 4. livre de Bembus.*

(o) *Jehan Martin. Avis aux lecteurs. On le trouve à la fin du livre.*

(p) *Gaffarel, Profums des curioſitez inouïes.*

(q) *Ci-deſſus lettre b.*

(r) *Scaliger, Conſtrat. fabulæ Burdonum pag. 313.*

(ſ) *Thuan. lib. 3. ſub fin. pag. m. 66.*

(t) *Menage, Anti-Baillet to. 2. p. 117. 118.*

(v) *Konig cite Scipio Gentilis comment. ad epiſt. Pauli ad Philemon. pag. 40.*

(w) *Lanzius ubi ſupra.*

(x) *Gregor. Michael not. in curioſitates Gaffarelli pag. 111.*

sur le sexe (F) de ses enfans, mais on s'accorde à dire qu'ils étoient illegitimes, & au nombre de trois. On a une de ses lettres qui (G) temoigne que ses deux aieules ont vêcu cent ans. Il mourut * l'an 1547. dans sa † 77. année. Speron Sperone lui attribuë d'avoir fait grand cas de la connoissance (H) des langues. Si cet article est court, c'est à cause que Mr. Moreri a parlé fort amplement du Cardinal Bembo.

Lors que sa mere fut morte il écrivit à Bernard BEMBUS son pere une belle lettre de consolation. Il y dit que cette femme (I) avoit vêcu 48. ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avoit jamais interrompuë, & il paroît fort affligé d'avoir perdu cette bonne mere. On le blâma d'avoir suivi la coutume des flateurs auprès de qui le merite des vivans surpasse toûjours celui des morts, car il publia que Paul III. étoit plus docte que Leon X. Il est bon de voir comment (K) il se disculpa. Le Conseil des dix le nomma † en 1530. après la mort de Nauagier pour écrire l'Histoire de la (L) Republique de Venise. Son âge de 60. ans lui eût fait fuïr cette peine ‡, s'il n'eût mieux aimé s'incommoder, que de ne point rendre ce service à son païs. Il faudra que je dise un mot du dessein qu'on pretend (M) qu'il eut de refuser le Cardinalat. Son

(i) Marcelli ejus marin meretricio amore animus turpiter abalienatus. *Id. epist.* 1. *lib.* 5. *pag.* 559. De Marcello etiam spero fore, ut cum ea ille meretricis consuetudine plena infamiæ, plena calamitatis liberatum per te solutumque sedato animo atque pacato cognorit, tibi gratias agat, quod illum belluarum more sine pudore, sine lege, sine ullo officio degentem ad hominum vitam rationemque traduxeris. *Ibid. pag.* 562.

(k) *Id. ib. pag.* 560.

(l) *Id. ib.*

(m) *Voiez ci-dessus pag.* 202. *lettre c.*

(n) *Bembi epist.* 85. *lib.* 6. *pag.* 701.

(o) *Id. ib. pag.* 702.

(p) *Bonivin Pan.* 1486.

(q) *Bembus ins. Histor. rerum Venetar.*

(r) *Id. ib.*

* *Thuan. histor. l.* 3. *sub fin.*

† Et non pas dans sa 68. année, comme dit Moreri, après avoir remarqué qu'il naquit en 1470. & qu'il mourut en 1547.

‡ *Bembus epist.* 25. *lib.* 3. *pag.* m. 501.

† *Id. init. Histor. rerum Venetar.*

(a) Dans l'une des remarques de l'article Melanchthon.

(b) *In Musæo histor.*

(c) *La Casa dans la vie de Bembus.*

(d) C'est la 16. du 3. livre p. m. 486.

(e) *Speron Sperone dans le dialogue* delle lingue *fol. m.* 107. *verso.*

(f) *Teissier addit. à Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 11.

(g) *La Casa ubi supra.*

(h) *Petrus Bembus, epist.* 6. *lib.* 1. *pag. m.* 426.

ineptis. Nous verrons ailleurs (a) un conte qu'on a fait courir, & qui marqueroit qu'il ne croioit pas l'immortalité de l'ame.

(F) *Sur le sexe de ses enfans.*] Mr. Moreri lui donne deux fils & une fille, mais Imperialis (b) observe que Bembus garda toute sa vie une concubine de laquelle il eut trois filles. Il est certain que Bembus avoit un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dedié son Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne se fût trompé; car Jean de la Casa qui a écrit la vie de Bembe avec beaucoup d'aplication, marque expressément que sa Maîtresse lui donna deux fils, savoir Lucillo & Torquato, & une fille nommée Helene, qui eut pour mari Pierre Gradenigue. Il remarque aussi que cette Maîtresse étoit une belle femme, & que Pierre Bembus bien fait de sa personne, poli, galant, doux & honnête, étoit fort aimé dans les compagnies. Pendant son sejour à Ferrare, le Duc Hercule d'Est, & Lucrece Borgia femme d'Alfonse d'Est lui temoignerent une amitié particuliere (c).

(G) *Qui temoigne que ses deux aieules ont vécu cent ans.*] Comme cette lettre (d) est courte je la raporte toute entiere: on y verra que Bembus auroit volontiers sacrifié ces deux vieilles femmes à la vie de feu son frere. *Petrus Bembus Herculi Strotio. Avias ambas meas effatas, deplorataſque feminas, & jam prope centum annorum mulieres mihi fata reliquerunt: unicum fratrem meum juvenem ac florentem abſtulerunt, ſpem & ſolatia mea. Quamobrem quo in mœrore ſim ipſe facile potes exiſtimare. Reliqua ex meis intelliges. Heu me miſerum! Vale. Id. Jan.* 1504. *Venetiis.* Il fut beaucoup plus sensible à la mort de sa mere. Voiez la remarque I.

(H) *D'avoir fait grand cas de la connoissance des langues.*] C'est-à-dire de l'avoir preferée au Marquisat de Mantouë. (e) *Jo ſo nulla per riſpetto à que glorioſi: ma quel poco che io ne ſo delle lingue, non lo cangierei al Marcheſato di Mantoua.* Comme un faiseur de Dialogue ne se fait pas une religion de ne faire dire à ses personnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'aprouverois pas trop que l'on soutint que Pierre Bembus a eu reellement & d'effet le goût que Speron Sperone lui attribuë, qu'on le soutint, dis-je, sans autre preuve que le dialogue de cet Auteur. Quelcun (f) a cité Speron Sperone comme si Bembe n'avoit parlé que de son talent d'écrire en Latin; mais il est sûr par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en general de la connoissance qu'il avoit des langues: & il ne faut pas s'imaginer qu'il ait pretendu exclure la Greque, qu'il avoit aprise en Sicile sous Lascaris jusques au point d'écrire très-bien en Grec (g).

(I) *Qui ſa mere avoit vécu 48. ans avec son mari dans une concorde.*] Voici ses termes: (h) *Cum duæ eſſent cauſæ quibus maximè commoveri debui ad luctum, una, quod me parente optima meique amantiſſima orbatum viderem: altera, quod te privari lactiſſima prudentiſſimaque conjuge, cum qua duodequinquaginta annos SINE ULLA QUERELA concordiſſimè vixiſſes, tibi patri meo acerbiſſimum atque luctuoſiſſimum putarem futurum. harum duarum cauſarum altera me abs te levari ſentiebam &c.* Cette lettre datée d'Urbin le 22. de Novembre 1509. est un grand éloge de la mere, & un illustre temoignage de la tendresse du fils. Elle merite d'être lue d'un bout à l'autre. Bernard Bembus avoit deja des petits-fils. Sa femme avoit vêcu près de 70. ans. Il y a une autre lettre de Pierre Bembus où l'on voit sa tendresse fraternelle, car il y represente vivement l'infortune de sa sœur, afin d'obtenir du Patriarche de Venise quelque remede aux malheurs de cette femme. Elle étoit mariée à un homme abandonné à toutes sortes d'impuretez, & qui donnoit à des creatures prostituées toute l'amitié qu'il devoit à son épouse (i). Il la maltraitoit horriblement sans se laisser attendrir par la patience, par le silence, par la pudeur avec quoi elle tâchoit de le ramener à son devoir. (k) *Nolo tibi commemorare quos aut quantas indignitates, Antonia ſoror univerſum biennium perſuleris, dum prudens atque optima mulier, humanitate, pudore, continentia, labore etiam ſummo ſuo, quodque in hujuſmodi rebus ſolet eſſe difficillimum, taciturnitate, viri improbitatem, perditiſſimosque mores placare, ac flectere in melius conſtat.* C'est une lettre encore plus belle que l'autre. Elle est datée d'Urbin le 7. de Juillet 1510. & cela fait naître une petite difficulté, car on y supose que la mere de Bembus étoit vivante: *Curandum tibi certe eſt ne ſoror mea, ne pater, ne* MATER, *ne univerſa noſtra familia . . . . ſecure tandem ac planè liberè irrideamur* (l): & nous avons vu qu'au mois de Novembre 1509. on écrivit à son mari une lettre de consolation sur son état de viduité. Il est fâcheux que tant de lettres des grans hommes soient (m) mal datées.

(K) *Comment il se disculpa.*] Lors qu'il mit au jour en 1535. les lettres qu'il avoit écrites au nom de Leon X. il les dedia à Paul III. & le declara beaucoup plus savant que n'avoit été Leon X. *Eas autem ad te Paule potiſſimum literas mitto, qui & pontifex maximus es, ut Leo decimus fuit, & in optimarum artium diſciplinis multo, quam ille, habitus doctior. Vera enim fateri omnes non ſolum honeſtè poſſumus, ſed etiam debemus.* On trouva que cet éloge passoit les bornes; on n'y voioit ni le caractere de Bembus, ni le souvenir des grandes obligations qu'il avoit à Leon dixiéme, ni la verité. (n) *Eſſe nonnullos qui me in laudando Paulo Pont. Max. longius progreſſum eſſe putent quàm aut mei mores, aut ſumma in me Leonis X. officia, aut veritas omnino ipſa poſtularit.* Il repondit au Molsa qui l'avoit averti de cette critique, qu'il n'avoit donné la preference à Paul III. qu'à l'égard des belles lettres, où les malheurs domestiques avoient empêché Leon X. de faire de grans progrés; qu'il s'étoit bien gardé de juger lequel des deux surpassoit l'autre en prudence, en fermeté, en temperance, en bonté, en liberalité; qu'il n'étoit pas dificile de conoître que le Pape Paul avoit plus d'érudition que l'autre; qu'il n'avoit jamais manqué de reconnoissance pour Leon X. quoi qu'il lui fût moins redevable de sa fortune qu'à Jules II. (o) *Tametſi mediam plus partem earum quæ habeo fortunarum omnium Julius ſecundus Pont. Max. cui nunquam inſerviri contulit.*

(L) *Pour écrire l'Histoire de la Republique de Venise.*] On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit (p), finie, & qu'il la continuât jusques à son tems. Cet intervalle comprenoit 44. années (q). Il ne le remplit point, car il termina son Ouvrage à la mort de Jules II. Cette Histoire est divisée en 12. livres, & fut imprimée à Venise l'an 1551. & contrefaite la même année à Paris chez Michel Vascosan *in* 4. Elle fut ensuite imprimée à Bâle avec les autres Oeuvres de Bembus, trois volumes *in* 8. l'an 1567. Ni lui ni aucune autre personne ne put tirer nul profit du travail d'André Navagier qui avoit eu une semblable commission, & qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ses écrits (r). On a vu dans la remarque B le jugement qui a été fait de cette Histoire de Bembus.

(M) *Du dessein qu'on pretend qu'il eut de refuser le Cardinalat.*], Moreri en parle assez au long, mais il n'a point fait conoître les beautez que Jean de la Casa qu'il copie a repanduës sur ce recit. Cet Historien de nôtre Bembus declare qu'il fait bien que plusieurs personnes rejetteront cette partie de son narré, & que comme la plupart des gens jugent d'autrui par eux-mêmes, on ne trouvera point croiable que Pierre Bembus ait sincerement mepris un grade d'honneur

Digitized by Google

Son Hiſtorien s'eſt étendu là-deſſus, & n'a pas manqué de dire que ce recit paſſeroit pour une fable auprès d'une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. Il a exprimé noblement (N) ce lieu commun.

neur que preſque tout le monde juge très-digne des vœux les plus paſſionnez & les plus ardens; mais que pour lui qui écrit pendant que les choſes ſont encore fraiches, & pendant qu'une partie des Acteurs ſont encore en vie, il ne doit pas être ſoupçonné d'impoſture; qu'après tout il n'a pas eu peur des aparences de menſonge qui accompagnoient la verité qu'il avoit à dire, ſe ſouvenant bien que la faute de ceux qui oſent mentir dans une hiſtoire n'eſt pas moindre, que la faute de ceux qui craignent d'y étaler la verité. Non plus que Mr. Moreri je ne repreſente pas les beautez de l'original, c'eſt pourquoi je les ferai voir elles-mêmes à ceux qui entendent le Latin. (a) *Non ſum neſcius multos fore, qui noſtra oratioui hac in re parum fidei habeant: plerique enim omnes, quid de aliena voluntate credendum ſit, de ſua conjecturam faciunt: itaque incredibile multis viſum iri intelligo, Bembam id vere atque ex animo aſſeruiſſe, quod omnes, fere ſumma cupiditate, expetendum atque optabile eſſe exiſtiment; tametſi ſcribimus hac recenti hujus facti memoria, multiſque, qui in agendo adfuerunt, ſuperſtitibus, quos, mendacii atque impudentiæ noſtræ conſcios ac teſtes, habere, cur velimus cauſa nulla eſt. Sed quoniam pro eorum peccatum eſſe cenſemus, qui mentiri in hiſtoria audent, atque eorum, qui dicere verum reformidant; mendacii ſpeciem, verum cum dicturi eſſemus, non horruimus.* Je me ſens obligé de dire ici que je ne ſuis point de ceux dont Jean de la Caſa prevoioit l'incredulité: j'ai vu dans ſes lettres de Pierre Bembus tant de caracteres non ſeulement d'un honnête homme, & d'un ami genereux & officieux, mais auſſi d'un Savant qui preferoit aux vanitez & à la pompe de la Cour, la tranquillité d'une retraite qui permet de ſe conſacrer tout entier aux Muſes, que je n'ai aucune peine à m'imaginer qu'il ſouhaita tout de bon de n'être point Cardinal.

(N) *Il a exprimé noblement ce lieu commun.*] C'eſt ce que l'on vient de voir dans ſes paroles Latines, & par conſequent il ne me reſte à prouver ſi ce n'eſt qu'il y a là un lieu commun. Je le ferai voir ſans peine. Il y a long tems qu'on a mis entre les dificultez du metier d'Hiſtorien, la coutume qu'ont les lecteurs de prendre pour des menſonges les actions ſublimes dont ils ſe ſentent incapables. (b) *Ac mihi quidem*, diſoit Salluſte, ... *in primis arduum videtur, res geſtas ſcribere, primum, quod facta dictis exæquanda ſunt: de hinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malevolentia, & invidia dicta putant, ubi de magna virtute, atque gloria bonorum memores, quæ ſibi quiſque facilia factu putat, æque animo accipit, ſupra, veluti ficta pro falſis ducit.* Pericles avoit deja fait la même remarque par raport à ceux qui aſſiſtent à une Oraiſon funebre. La loüange, diſoit-il (c), que les auditeurs ſe croient capables de meriter, n'eſt point ſujete à la critique; mais ſi elle ſurpaſſe leurs forces, elle les rend envieux & incredules, ils la prennent pour une fiction, & pour une flaterie. Le fondement de tout cela eſt que chacun s'acoutume à meſurer à ſon aune les actions d'autrui. *Quæ volumus & credimus libenter*, ce ſont les paroles de Jules Ceſar (d), *& quæ ſentimus ipſi, reliquos ſentire ſperamus.* Rien n'eſt plus facile (e) que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé, & rien n'eſt plus dificile que d'attirer dans un piege ceux qui ont toujours agi frauduleuſement. On devine bientôt la raiſon de cette facilité, & de cette dificulté. Une bonne ame, ſimple, & ſincere ne ſoupçonne pas qu'on ſoit enclin à la fourberie, & là-deſſus elle agit ſans beaucoup de precautions; mais un fourbe ſe perſuadant que les autres hommes ſont faits comme lui, ſe tient en garde contre tous les artifices qu'il ſait bien qu'il emploiroit en ſemblables occaſions. On a de coutume de juger deſavantageuſement de ceux qui ſe defient de tout, & qui croiant ſans aucune peine tous les mauvais bruits qui courent de leur prochain, nient, ou revoquent en doute, ou interpretent en mal les plus belles, & les plus loüables actions dont on leur parle. On leur aplique ce que Phedre a dit de certaines gens, qui prenent pour une ofenſe perſonnelle les deſcriptions ou les cenſures du vice. Eſt-ce ainſi, leur a-t-il dit, que vous avez l'imprudence de reveler les ſecrets de vôtre cœur?

Suſpicione (f) ſi quis errabit ſua
Et rapiet ad ſe, quod erit commune omnium
Stultè nudabis animi conſcientiam.

D'autres (g) s'étoient deja ſervis de cette penſée. On pretend donc que ces credules à l'egard de la mediſance, qui ſont d'ailleurs incredules à l'egard de ce qui comble de gloire leur prochain, temoignent le mauvais état de leur ame, leur diſpoſition à mal faire, leur impuiſſance par raport au bien. Mr. le Fevre ſe ſervit de ce lieu commun contre ceux qui voudroient dire, qu'il avoit fait une action fort contraire à la pieté, en ſoutenant que le paſſage de Joſephe touchant JESUS-CHRIST eſt une piece ſupoſée. Ils feront voir, dit-il, que l'impieté ne leur paroit qu'une bagatelle, s'ils en accuſent les autres ſans nulle raiſon. (h) *Si quis tamen aliter judicaverit, & meum ſcribendi conſilium in crimen detorſerit, is, ut ait Græcus poëta,*

Stulte nudabit animi conſcientiam.

Quemadmodum enim & recte & vere olim pronunciavit Amphis,

ὅστις ὁμοίοις μᾶλλον ταυτόν ἐστιν ἰδεῖν,
ἀνδρὸς ἐταιρικοῦ μᾶλλον ἐταῖρος ἰδεῖν,

Sic non minus vere dici poteſt, Qui ob rem nullam aliis impietatis inſimulant, eos ſatis aperte oſtendere quam leve peccatum exiſtiment tam dirum ſcelus. Les deux vers Grecs de ce paſſage ont un très-beau ſens, ils ſignifient que celui qui n'ajoûte point de foi aux ſermens de ſon prochain, n'a nulle peine à commettre des parjures. Cela reſſemble beaucoup à ces paroles de Tertullien contre un faiſeur de jugemens temeraires, *ſi potes iſta de aliis credere, potes & facere.* Un de ceux qui écrivirent contre Marc Antoine de Dominis, fit bien valoir ce lieu commun. (i) *Hic aliud argumentum adducam, quo oſtendam, conſcientiam tuam & fidem meritò nobis & cordato cuivis ſuſpectam eſſe debere. Nosti, opinor, Oratoris dictum, cujus veritatem quotidiana experientia declarat:* Ut quiſque peſſimus eſt, ita de aliis peſſimè ſuſpicatur. *Qui faſtu tumet, ſuperbos; qui divitiis inhiat, avaros; qui ſanctitatem fingit, hypocritas; qui dolos verſat, proditores; qui nullâ fide & conſcientiâ eſt, conſcientiam penſi non habere ullâ ſecum omnes exiſtimat.* . . . . (k) *Si Vigilantianis, qui nullos cæſos ex Clero credebant, bene objicit Hieronymus, ſatis oſtendunt quàm ſanctè vivant, qui malè de omnibus ſuſpicantur; certè ſatis conſcientiam tuam, quam factas puram, quàm ſis tetra & impia oſtendis, qui de Scriptoribus Romanis, Pariſienſibus, modernis, antiquis, Græcis, Latinis, Imperatoribus Chriſtianis, Summis Pontificibus antiquiſſimis, Conciliis generalibus pleniſſimis, ſex Chriſtianis ſæculis, tetra & impia non ſuſpicaris modò, ſed certiſſimè affirmas, ubi ne leviſſima quidem juſta ſuſpicionis umbra eſt.*

Notez qu'il n'y a point de matiere ſur quoi les Catholiques Romains ſe ſoient plus ſervis de ce lieu commun, que ſur le chapitre de la continence; car ils ont afecté de dire (l) que ceux qui accuſent les Eccleſiaſtiques de ne la point garder, & ceux qui en jugent preſque impoſſible l'obſervation, ſont des impudiques qui jugent d'autrui par eux-mêmes. Le Jeſuite qui ſous le faux nom de *Joannes Baptiſta Gallus* écrivit contre Mr. de Thou, eut l'audace de debiter que ce grand homme aiant la reputation d'aimer les femmes, croioit aiſément que les autres hommes avoient le même defaut, & lui allegua Neron. (m) *Quod de Nerone ferunt qui cum perditiſſimo & impuriſſimo viveret, caſtum eſſe poſſe neminem cenſebat. Oſtendam*, continuë-t-il, *ajebat S. Hieronymus de hæreticis agens, quam caſtè vivant, qui bene de aliis ſentire aut loqui nequeunt.* ὅσοις ἀνανδρίας ὑπερτείνει ἔπαινος. Ce Grec eſt cité comme de Gregoire de Nazianze. Ce qu'on allegue de Neron ſe trouve dans Suetone, & en plus forts termes. *Ex nonnullis comperi*, dit l'Hiſtorien (n), *perſuaſiſſimum habuiſſe cum neminem hominum pudicum, aut ulla corporis parte purum eſſe: verum pleroſque diſſimulare vitium, & calliditate obtegere: ideoque profeſſis apud ſe obſcœnitatem, cætera quoque conceſſiſſe delicta.* Si je joins à tout ceci une cruelle & impudente invective de Scioppius contre Theodore de Beze, ce n'eſt qu'afin de la refuter. Il aſſure (o) que la raiſon pour laquelle ce Miniſtre ſoupçonne de fauſſeté l'hiſtoire que nous liſons dans le chapitre 8. de St. Jean, eſt parce qu'on y raconte que JESUS-CHRIST demeura ſeul avec la femme acuſée d'adultere. (p) *Talis Beza, qui in octavum caput Johannis affirmat, ſibi mulieris in adulterio deprehenſæ hiſtoriam ſuſpectæ fidei ac veritatis eſſe, quòd Chriſtus dicatur ſolus cum ſola femina remanſiſſe: ſibi nempe conſcius, quid ſolus ipſe cum Candida ſua ſola agere conſueverit. qui ſicut Spartani, quòd Martiales ac bellatores eſſent, omnes Deorum dearumque imagines atque ſtatuas haſtas faciebant, tanquam Deos omnes virtute bellica præditos exiſtimarent: ita ipſe propter ſuam libidinem & impudi-*

(a) *Joannes Caſa in vita Petri Bembi pag. 150. Collect. Bateſii.*

(b) *Salluſt. in Proœm. belli Catilin. p. m. 6. & 7.*

(c) Eatenus tolerabiles ſunt alienæ laudes quatenus ſeipſum quiſque parem arbitratur alicui illarum aſſequendæ: quibus vero imparem, iis invidet, fidemque non habet. *Thucydid. lib. 2. pag. 100. 101. edit. Latina Franco. 1589.*

(d) *Cæſar de bello civili lib. 2. pag. m. 296.*

(e) *Voiez les vers François que je rapporte dans la remarque A de l'article d'Eve.*

(f) *Phædrus lib. 3. in prologo.*

(g) Neminem nomino, quare iraſci mihi nemo poterit, niſi qui ante de ſe voluerit confiteri. *Cicero pro lege Manilia.* St. Jerôme a dit depuis, *quando ſine nomine contra vitia ſcribitur, qui iraſcitur accuſator eſt ſui.* In Rufin. l. 1. cap. 3.

(h) *Tanaquillus Faber epiſtol. 44. lib. 1. pag. 128.*

(i) Fidelis Annoſus Veremontanus Theologus (c'eſt-à-dire, *Jean Floyd Jeſuite Anglois*) in hypocriſi Marci Antonii de Dominis detecta *pag. 116. 117.*

(k) *Id. ibi pag. 134.*

(l) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Mambourg pag. 681.*

(m) *Jo. Baptiſta Gallus, in Notationib. in Jac. Auguſti Thuani Hiſtoriarum libros cap. 9.*

(n) *Sueton. in Nerone cap. 29.*

(o) *Le Cordelier Fevardent avoit déjà dit la même fauſſeté dans le chap. 13. du 4. livre de ſa Theomachia Calviniſtica f. m. 164.*

(p) *Scioppius in Scaligero hypobolimæo fol. 19. verſo*

BEME, meurtrier de l'Amiral de Chatillon à la St. Barthelemi, ne meriteroit point de place dans ce Dictionaire, ſi ce n'eſt qu'il y a beaucoup de gens qui après avoir connu quelcun par quelque crime très-énorme, ſouhaitent de ſavoir ce qu'il devint après cela, & de quel genre de mort il perit. Or ils ne peuvent gueres contenter leur curioſité ſans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire; c'eſt pourquoi on ne peut que leur procurer du plaiſir, lors qu'on leur met en main un livre où ils vont dans un moment à la concluſion du fait. Ceci ſoit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils articles. BEME donc † Allemand de (A) nation, élevé chez le Duc de Guiſe, ſe rendit le principal executeur du maſſacre que l'on avoit reſolu de faire de l'Amiral. Ce fut Beme qui dès que la porte de la chambre eut été enfoncée lui demanda, *és tu l'Amiral*, & qui aiant ſu par ſa reponſe ce qu'il demandoit, lui enfonça l'épée au travers du corps, & puis lui donna un grand coup d'eſtramaçon ſur le viſage. Ce fut lui qui repondit au Duc de Guiſe demandant *ſi la beſoigne étoit faite*, qu'oui, & qui executa l'ordre qui fut auſſi-tôt donné de jetter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge par la garniſon de Bouteville l'an 1575. Il promit une groſſe rançon, & de faire ſortir Montbrun que les Catholiques avoient pris en Dauphiné. La ſeule envie de ſauver Montbrun empêcha que l'on ne fît mourir Beme, c'eſt pourquoi il eut belle peur dès qu'il eut ſu le ſuplice de Montbrun; *Il corrompit un ſoldat qui le ſauva ſur un bon cheval, un piſtolet à l'arçon de la ſelle. Bertauville Gouverneur du lieu le ſentant eſchappé ſante ſur un courtaut ſeul, & empoigne Beſme avec le ſoldat, & n'ayant armes qu'une eſpée donne à tous les deux: le ſoldat ne l'attend point, mais Beſme* ſe mit à crier, *tu ſais que je ſuis un mauvais garçon*, & tira ſon coup de piſtolet; *l'autre en repondant*, je ne veux plus que tu le ſois, *mit l'eſpée juſques aux gardes dans le ventre de ſon priſonnier.* Voilà comment β d'Aubigné raconte le fait. Beze γ en dit à-peu-près (B) autant: mais nous verrons ci-deſſous que Mr. de Thou raporte la choſe revêtuë d'autres (C) circonſtances. Mezerai δ nomme cet aſſaſſin N. *Dianovitz-Beſme.*

BENEDICTIS (ELPIDIO DE) a eu bonne part à l'eſtime & aux affaires du Cardinal Mazarin. Il étoit ſon Secretaire pendant la Nonciature de France, & il fut depuis ſon Agent à Rome. Il s'aquita de cet emploi de telle ſorte que le Cardinal dans ſon teſtament donna des loüanges à ſa fidelité, & à ſa bonne conduite, & le recommanda au Roi très-Chretien. Cette recommandation ne fut pas infructueuſe, car l'Abbé Benedictis fut declaré Agent de la France à Rome, & comblé de biens. Il fut chargé par les heritiers du Cardinal de lui faire faire un ſervice ſomptueux dans l'Egliſe des Saints Vincent & Anaſtaſe, qui avoit été la paroiſſe de cette Eminence. Il s'en aquita admirablement, & publia ‡ une deſcription de cette pompe funebre. On lui donna ordre de faire faire un ſervice à la * Reine mere avec toute ſorte de pompe dans l'Egliſe de Saint Louïs qui eſt celle de la Nation: il le fit en homme qui entendoit parfaitement ces ſortes de ceremonies. On peut voir la deſcription de ces funerailles dans un livre

† *Mr. de Thou l. 52. pag. 1075.*

β *D'Aubigné Hiſt. t. 2. l. 2. c. 16. pag. 749.*

γ *Beze Hiſt. Eccl. l. 16. pag. 479.*

δ *Mezerai Tom. 3. in fol. pag. 380. édit. 1685.*

‡ *En voici le titre*, Pompa funebre nell' Eſſequie celebrate in Roma al Cardinal Mazarini nella Chieſa de Santi Vincenzo & Anaſtaſio.

* *Anne d'Autriche mere de Louis XIV.*

(a) *Je ne puis raporter la ſuite, car on a coupé dans l'exemplaire dont je me ſers ſept feuilles de ſuite: j'attribue cela au zéle de quelque bon Huguenot.*

(b) *Voiez les notes de Theodore de Beze ſur le 8. chapitre de St. Jean.*

(c) *Vie de l'Amir. de Coligni p. 129.*

(d) *Il s'eſt deguiſé ſous le nom de* Erneſtus Varamundus Friſius.

(e) *En 1575.*

(f) *Il faloit dire Xaintonge.*

(g) *Beze, Hiſt. Eccleſ. liv. 16. p. 479.*

pudicitiam, Chriſtum quoque Sanctum Sanctorum (a). Jamais ſatire ne fut auſſi mal fondée que celle-là, car il eſt bien vrai que l'hiſtoire de cette femme a paru ſuſpecte à Theodore de Beze, mais ce n'eſt nullement par la raiſon que Scioppius raporte. On en donne pluſieurs raiſons, & ſi l'on ſe ſert de la remarque que JESUS-CHRIST demeura ſeul avec cette femme, ce n'eſt pas à cauſe qu'une telle circonſtance contient un motif de quelque ſoupçon deshonnete, (b) c'eſt à cauſe que le fait même ne s'accorde ni avec la ſuite du texte, ni avec les aparences.

(A) *Allemand de nation.*] Il étoit (c) nâtif du païs de Wirtemberg, & fils, diſoit-on, d'un homme qui avoit eu la charge de l'artillerie. L'Auteur (d) du livre *de furoribus Gallicis* remarque qu'on diſoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait epouſer l'une de ſes batardes à Beme. Il le nomme toûjours *Benneſius*: c'eſt apparemment une faute d'impreſſion pour *Bemeſius*. Le Cavriana que je citerai ci-deſſous, dit que cet homme avoit eté Page du Duc de Guiſe le pere.

(B) *A peu près autant.*] Raportons ce qu'il en dit, car on y trouve d'autres circonſtances. Parlant de la (e) defaite des Reitres commandez par Thoré fils du Connetable Anne de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté priſonnier, *Et n'euſt eſté le credit de pluſieurs Seigneurs ſes parens (joint qu'environ ce meſme tems Beſme l'un des principaux meurtriers de l'Admiral, & tant pour cette cauſe que pour autres grandement chers du Duc de Guiſe, avoit eſté pris par ceux de la Religion pres de Ponts en (f) Poictou) à grand' peine euſt-il ou la vie ſauve. . . . Peu apres il fut conduit à Paris, & beaucoup promené pour eſſayer d'en faire eſchange avec Beſme, mais quoi qu'il fuſt en tres-grand danger de ſa vie, eſtans ſollicité d'accorder cet eſchange, il repondit genereuſement que jamais il ne conſentiroit d'eſtre eſchangé avec un tel & ſi deteſtable meurtrier; & Dieu la ſauveſa tellement qu'ayant eſté mis à rançon . . . . il fut finalement delivré, & Beſme ſe cuidant ſauver du chaſteau où il eſtoit priſonnier fut ratteint & mis en pieces comme il meritoit, horſmis que ce ne fut par la main d'un bourreau* (g). Le Cavriana dans ſes diſcours ſur Tacite, aiant dit que Beme tua d'un coup de piſtolet l'Amiral, ajoûte que ce meurtrier fut tué de la même maniere quelque tems après en venant d'Eſpagne. *Fu pochi anni dapoi venendo d'Eſpagna con ſomigliante ſpezie di morte del ſuo fatto premio.* C'eſt trop enveloper l'avanture ſous des notions peu diſtinctes. Mais on ne manque pas d'Ecrivains qui l'ont bien developée.

(C) *Revêtuë d'autres circonſtances.*] Il dit (h) que Beme revenant d'Eſpagne, où il avoit été envoié par le Duc de Guiſe pour acheter des chevaux, ou pour renouveller ſous ce pretexte les intelligences que le feu Cardinal de Lorraine avoit entretenuës avec Philippe II. fut pris auprès de Jarnac, qu'il offrit ſes bons offices pour ſauver Montbrun, & une ſomme très-conſiderable, mais qu'on n'écouta point ſes propoſitions, & qu'au contraire ceux qui l'avoient pris ſolliciterent les Rochelois de le leur acheter mille piſtoles, & puis de le punir du dernier ſuplice pour l'infame aſſaſſinat de l'Amiral; que les Rochelois de crainte de repreſailles, & par le conſeil de la Noüe rejetterent ces offres; que Bretouville Gouverneur de Bouteville ne voulant point mettre à rançon un tel priſonnier, & craignant que s'il le faiſoit mourir il ne donnât un exemple qui auroit de fâcheuſes ſuites, imagina un milieu; ce fut de ſuborner un ſoldat pour fournir à Beme les moiens de s'évader. Ce ſoldat & Beme s'évaderent en effet, mais ils tomberent dans les embuſcades que Bretouville leur avoit dreſſées, & on tua Beme de pluſieurs coups de poignard. Mezerai (i) raconte la choſe à-peu-près de la même façon: il remarque que les Conſiſtoriaux de la Rochelle vouloient donner mille écus de ce priſonnier pour le punir ſolennellement, mais que les plus ſages, & (k) *Bertoville Gouverneur de la* (l) *place* aprehenderent la revanche.

PIERRE de St. Romuald raporte *que les Rochelois deſiroient avoir* Beſme *à la perſuaſion de la Noüe qui le vouloit faire mourir d'une mort également honteuſe & ſevere*, & que Beſme bleſſé à mort par Bertoville, *& puis achevé par les ſoldats fut enfin envoié au Baron de Rufec à ſa grande priere, qui le fit enſevelir honnorablement* à Engoleſme, & que *le ſoldat qui avoit taſché de le ſauver eſtant griefvement bleſſé en fut quitte pour une rançon, & pour ſon banniſſement hors la place* (m).

(h) *Thuan. lib. 60. ad ann. 1575. pag. 125. 126.*

(i) *Mezerai, Hiſtoire de France t. 3. in fol. pag. 380.*

(k) *C'eſt ainſi qu'il nomme celui qui dans d'Aubigné s'appelle* Bertantville, *& dans Mr. de Thou* Bretovilla.

(l) *C'eſt-à-dire de Bouteville.*

(m) *St. Romuald. Journal Chronolog. au 24. d'Août p. m. 214.*

Digitized by Google

vre † qu'il publia. Il en a fait un autre qui eſt un monument authentique de ſon zéle pour la gloire de ſon bienfaiteur; car aiant ſu qu'il couroit un livre qui diffamoit étrangement le Cardinal Mazarin, il publia en Italien un Recueil de divers Memoires qu'il crut propres à refuter cette Satire. Il l'augmenta peu après, & l'accompagna de reflexions politiques. Il a traduit en Italien le traité du Prince de Conti du devoir des Grans. Je ne dois pas oublier les Tables Chronologiques qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maiſon & le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la deſcription qu'il en a faite ſous le titre de *villa Benedicta literaria*, conviendront qu'il entendoit l'Architecture, & que ſon goût étoit bon en fait d'ornemens, & de jolies proprietez. C'eſt lui qui eſt l'Auteur des decorations qu'on voit dans une Chapelle dediée à St. Louis dans l'Egliſe du même Saint, laquelle Chapelle il a fait conſtruire preſque dès les fondemens *.

BENI (PAUL) Profeſſeur en éloquence dans l'Univerſité de Padouë depuis l'an 1599. juſques à ſa mort arrivée l'an 1625. a été un des plus feconds Ecrivains qui ait fleuri de ſon tems. Il étoit Grec (A) de nation, comme on l'a debité depuis peu; & il n'étoit point né à Eugubio au Duché d'Urbin comme quantité de gens l'aſſûrent. Il vêcut long tems chez les Jeſuites, mais il quitta leur Societé à cauſe qu'ils ne voulurent point lui permettre de publier un Commentaire ſur le feſtin de Platon: l'obſcenité de la matiere les obligea à lui refuſer la permiſſion qu'il demandoit. La reputation que ſes Ouvrages lui aquirent porta le Senat de Veniſe à le choiſir pour ſucceſſeur de Riccobon dans la chaire d'éloquence; mais il remplit mal ce poſte, & trompa miſerablement les eſperances qu'on avoit conçuës de lui. Il degoûta ſes auditeurs par un long verbiage vuide de choſes, & debité languiſſamment; ce qui joint à d'autres β raiſons, & à la maniere agreable dont Vincent Contarini ſon collegue debitoit ſa ſcience, fit tellement deſerter ſes auditeurs, que quelquefois il n'y avoit pas dans ſon Ecole autant de gens qu'il en faut pour la ſignature d'un contract ‡. Cela ne le decouragea point d'étudier, & ne diminua point ſon aplication extraordinaire à remüer & ſes livres & ſa plume. On s'en peut aiſément convaincre par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, où il y a ſans doute beaucoup de lecture & beaucoup d'érudition, & même bien du genie. Il ſoutint lui ſeul glorieuſement une querelle contre l'Academie (B) *della Cruſca*, ce qui le rendit (C) très-formidable à bien des Auteurs. Le reſpect qu'on a dans Padouë pour la memoire de Tite Live, n'empêcha point nôtre Paul Beni d'attaquer à toute outrance cet Hiſtorien ‡. Conſultez le Dictionaire de Moreri, je n'ai pris que ce qu'il avoit laiſſé.

BENNON, Evêque de Miſne en Allemagne dans l'onziéme ſiecle, fut canoniſé par Hadrien VI. La Bulle de la canoniſation en date du 31. (A) de Mai 1523. fonde le merite de Bennon premierement ſur ce que lui ſeul de tous les Evêques d'Allemagne fut fidele à la Cour de Rome, dans les demêlez de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. Secondement ſur les miracles (B) qu'il avoit faits & pendant ſa vie, & depuis ſa mort. Il y avoit long tems qu'on

† *Intitulé* Il mondo piangente & il cielo feſteggiante nel funerale Apparato dell' Eſſequie celebrate in Roma nella Chieſa di San Luigi de Franceſi alla glorioſa memoria di Anna d'Auſtria Regina di Francia.

* *Ex Bibliotheca Romana Proſp. Mandoſii cent. 4. n. 71.*

β Oderant autem univerſi morboſas quaſdam animi anguſtias quibus ipſe indoles haud ita liberalis referebat indicia. *Imperial. in Muſeo hiſtor. pag. 160.*

‡ In eo gymnaſio crebris jactaretur ſermonibus male de Benii rebus actum fore, ſi factum ei aliquod fuiſſet celebrandum, quando vel duobus eidem in ſchola ſua teſtibus contigiſſet egere. *Id. ib.*

‡ *Tiré de Paul Freher*, in Theatro *pag.* 1518.

(a) *Mois de Decembre 1690. dans l'extrait de la vie du Taſſe compoſée par l'Abbé de Charnes.*

(b) *Dans la Preface.*

(c) *Il eſt tiré du premier diſcours de Paul Beni ſur la comparaiſon d'Homere, de Virgile & du Taſſe imprimée l'an 1607.*

(d) *Baillet, t. 2. des Anti. pag. 278.*

(e) *Ibid. pag. 279.*

(A) *Il étoit Grec de nation comme on l'a debité depuis peu.*] Je fus ſurpris de voir affirmer cela dans (a) l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, & pour m'éclaircir lequel des deux parloit de ſon chef, ou l'Auteur du livre dont on donne là le precis, ou l'Auteur même du Journal, je conſultai la vie du Taſſe, & j'y (b) trouvai ces paroles: *Toute l'Italie ſavante . . . . a ſuivi unanimement le ſentiment de Paul Beni. Ce ſavant Grec tranſplanté en Italie a fait voir dans une comparaiſon fort recherchée des poëmes d'Homere, de Virgile, & du Taſſe, que le moderne avoit renfermé dans ſon Ouvrage toutes les beautez des deux anciens ſans tomber dans leurs defauts.* Je crus que c'étoit une faute, car je ſavois que le Tomaſini, & Lorenzo Craſſo aſſûrent qu'il étoit né à Eugubio, & il ſe nomma lui-même *Eugubinus* dans le titre de quelques-uns de ſes livres, & dans l'inſcription qu'il ſouhaita que l'on mît ſur ſon tombeau. Je me reglai donc ſur cela dans la premiere édition de ce Dictionaire. Mais j'ai été delivré de mon erreur par Mr. l'Abbé de Charnes, & cela d'une maniere qui m'engage à me feliciter d'avoir dit que je l'eſtimois & que je l'honorois beaucoup. Il m'a fourni un (c) paſſage qui ne permet pas de douter que nôtre Beni ne ſoit né en Candie. Il eſt vrai qu'il étoit encore enfant lors qu'il vint en Italie.

(B) *Contre toute l'Academie* della Cruſca.] Tout le monde ſait que le Dictionaire Italien de cette fameuſe Academie de Florence eſt un Ouvrage important. „ Ce fut ſans doute la cauſe qu'il (d) n'eut pas plutôt „ vu le jour, qu'il ſe vit remué & maltraité entre les „ mains de preſque autant de Cenſeurs qu'il rencon„ tra de Lecteurs. Mais le Beni entre les autres ne „ ceſſa de decrier l'Ouvrage, & de declamer contre „ ſes Auteurs, comme s'ils euſſent été autant de Mo„ nopoleurs de la Langue Italienne; il entreprit de „ leur faire voir qu'ils n'avoient ni la ſuffiſance, ni „ l'autorité neceſſaire pour decider. Le Livre qu'il „ publia dans cette vuë parut à Padouë dès l'an 1613. „ in quarto ſous le titre d'*Anti-Cruſca*, ô vero, *Il „ Paragone della Lingua Italiana, nel qual ſi monſtra „ chiaramente que l'antica ſia inculta e rozza à la mo„ derna regola*, &c. . . . Meſſieurs (e) de l'Academie „ voulurent s'aſſujettir à lui repondre avec la plume, „ au lieu de proceder contre lui par voye de fait. „ Mais ſi nous en croyons le Tomaſini, cette metho„ de qui étoit d'ailleurs la plus longue & la plus em„ barraſſante, ne reüſſit pas à leur honneur. Car elle „ leur attira une furieuſe Replique de la part du Be„ ni, qui la produiſit comme une Defenſe de l'Anti„ Cruſca. Il la fit imprimer ſous le titre d'*Il Cavalcanti*, ô vero, *la Diſeſa del Paragone della Lingua „ Italiana*, &c. . . . . La fin (f) de ce combat a été „ ſi glorieuſe pour le Beni (au ſentiment *au Tomaſini*) „ qu'il remporta le triomphe ſur toute l'Academie de „ la Cruſca, & fut proclamé *Defenſeur de la langue „ Italienne*. „ Voions les paroles du Tomaſini. (g) *Adverſus Academicos Cruſcantes & Dictionarium Italicum ab iiſdem editum*, Anti-Cruſcam *conatur. Cui cum reſpondiſſent Academici, cumulate libro iiſdem altero ſub* Cavalcantis *nomine ſatisfecit, ſeque à variis eorumdem jurgiis valide adeo vindicavit, ut toto orbi clariſſimus acerrimusque Italici Idiomatis Defenſor fuerit acclamatus.* On pretend (h) qu'il ne remporta pas un moindre triomphe ſur ces Meſſieurs quelque temps après, en defendant le Taſſe contre leurs cenſures.

(C) *Ce qui le rendit très-formidable à bien des Auteurs.*] Il fut cité (i) à Rome au ſujet du livre qu'il publia ſur les matieres *de auxiliis* ſans les connoître. „ Ce qu'il ſouffrit de la part des Juges Eccleſiaſtiques, „ ne le rendit gueres plus ſage. On le vit dechaîné „ depuis ce tems-là contre des Auteurs de merite dif„ ferent, ſans épargner même la perſonne de Tite „ Live. De ſorte qu'il étoit devenu la terreur des „ Ecrivains de ſon tems, dont pluſieurs n'ont oſé „ laiſſer voir le jour à leurs compoſitions, de crain„ te de les expoſer à ſa cenſure impitoyable. „

(A) *En date du 31. de Mai 1523.*] On trouve cette même date dans le Dictionaire de Moreri, & cela ne va pas mal, mais on y trouve auſſi que ce fut le Pape Adrien IV. qui expedia cette Bulle, c'eſt une fauſſeté impardonable. Adrien quatriéme vivoit au douziéme ſiecle.

(B) *Sur les miracles qu'il avoit faits.*] Les principaux ſont 1. que les clefs de ſa Cathedrale qu'il avoit jettées

(f) *Baillet ibid. pag. 280.*

(g) *Tomaſin. pag. 351. elog. tom. 1.*

(h) *Baillet, ubi ſupra pag. 281.*

(i) *Id. ib.*

qu'on sollicitoit à Rome cette canonisation, & peut-être ne l'auroit-on jamais obtenuë, si Luther n'avoit secoüé le joug du Pape dans le païs même où étoit le corps de Bennon: mais la Cour de Rome s'imaginant que l'institution d'un nouveau Saint soutiendroit la foi ébranlée dans ce païs-là, se rendit enfin aux instances de l'Evêque de Misne, qui étoit allé trouver le Pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des Archevêques de Magdebourg, & de Saltzbourg, & des Marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre, il publia un traité en Allemand qu'il intitula, *contre la nouvelle idole & le vieux Demon de Misne.* Emser écrivit contre ce traité de Luther avec aigreur, & se glorifia avec insulte de ce que nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Eglise, un merveilleux concours de peuple avoit assisté aux ceremonies de cette nouvelle solennité, & il presagea qu'elle dureroit éternellement. Sa prediction fut (C) convaincuë bientôt de fausseté; celle de Bennon (D) fut refutée en même tems β. Emser se trouva interessé d'une façon particuliere à écrire là-dessus contre Luther; car il avoit publié la vie de Bennon l'an 1512. où entre autres choses il allegua diverses raisons pourquoi la Bulle de la canonisation n'avoit pas été encore obtenuë après tant de frais, & tant de sollicitations *. On s'est étrangement abusé dans le Dictionaire de † Moreri.

BENSERADE † (ISAC DE) l'un des beaux Esprits du XVII. siecle, étoit de Lions ‡ proche de Roüen. Il nâquit de la Religion, comme son nom de batême le fait conoître; mais il n'y fut pas élevé, car il étoit fort petit lors que son pere se fit Catholique. La raison pourquoi l'Evêque qui le confirma ne lui ôta point (A) le nom d'Isac est très-singuliere. On pretend que ses ancêtres (B) ont été de grande importance: mais tout le monde n'en demeure

β *Tiré de l'Histoire du Lutheranisme de Seckendorf l. 1. pag. 285.*

* *Ex eodem Seckendorfio ib. p. 286. in additione.*

† *Voiez la remarque A.*

‡ *C'est ainsi qu'il signa dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 18. de Mai 1685. J'ai trouvé* Benserade *au bas de son épitre dedicatoire de la paraphrase sur les 9. leçons de Job. Mr. l'Abbé Tallemant le nomme toûjours* Benserade.

† *Discours touchant la vie de Mr. de Benserade à la tête de ses poësies édit. de Paris 1697. & de Hollande 1698. L'Abbé Tallemant est l'Auteur de ce discours.*

(a) *Voilà dequoi se vanter dans la communion Romaine, que la fable de Pegase a trouvé son accomplissement parmi les Chrestiens.*

(b) *Apud Seckendorf. Histor. Lutheran. l. 1. p. 285.*

jettées dans l'Elbe, après avoir fermé cette Eglise à l'Empereur & à ses Ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, & raportées au Prelat. 2. Qu'il passa l'Elbe à pied sec. 3. Qu'il convertit de l'eau en vin. 4. Qu'avec un coup de pied il fit naître une (a) fontaine. 5. Qu'il celebra la Messe en deux lieux tout à la fois. 6. Qu'après sa mort il vint en songe crever un œil à Guillaume Marquis de Misnie (b). On se figure aisément la maniere dont Luther accommoda ces miracles.

(C) *Sa prediction fut convaincuë bientôt de fausseté.*] En effet les inspecteurs ou les visiteurs qui furent envoiez en Misnie l'an 1539. aiant debuté par signifier aux Prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la Confession d'Ausbourg, allerent peu après exhorter à la même chose les Chanoines de l'Eglise Cathedrale de Misne. Jules Pflug leur Doien aiant convoqué le Chapitre, il fut resolu de laisser les choses comme elles etoient. Sur cela on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'Eglise selon l'ancien Rituel, & on demolit le tombeau de Bennon, comme un objet d'idolatrie Bahalitique (c). Voilà donc un culte qui au lieu d'être eternel, comme Emser l'avoit auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extremement reservé sur l'avenir, lors même que les aparences sont favorables; & je trouve à plaindre ceux qui font de profession à nourrir les esperances des peuples, car fort souvent contre leurs propres lumieres, ils sont obligez à faire des Almanachs.

(D) *Celle de Bennon fut refutée en même tems.*] Sa vie porte (d) qu'il declara en mourant, qu'il avoit obtenu par ses prieres que le Service établi dans sa Cathedrale ne cessât jamais. Ce Service étoit singulier, & ne se trouvoit pas même à Rome. On avoit disposé de telle sorte les relais de la psalmodie dans la Cathedrale de Misne, qu'il n'y avoit aucune heure ni du jour ni de la nuit où l'on ne chantât les loüanges de la Cour celeste (e). Bennon mourut en faux Prophete, s'il declara en mourant que cela dureroit toûjours.

(A) *Ne lui ôta point le nom d'Isac est très-singuliere.*] Benserade n'avoit que sept à huit ans lors que l'Evêque qui le confirmoit lui demanda, *s'il vouloit bien changer son nom Juif avec un nom plus Chrestien. J'y consens*, repondit-il, *pourveu qu'on me donne du retour.* Le Prelat surpris du genie de cet enfant ne voulut point lui changer le nom, *il faut le lui laisser*, dit-il, *il le rendra très-illustre.* Cette particularité m'a été communiquée de bon lieu, & je pense qu'elle se trouvera dans la vie de Mr. de Benserade faite par Mr. l'Abbé Tallemant, si jamais elle s'imprime.

VOILA ce que je disois l'an 1694. ma conjecture n'a pas été fausse: ce discours de Mr. l'Abbé Tallemant se voit à la tête des Oeuvres de Mr. de Benserade imprimées à Paris l'an 1697. & en Hollande l'an 1698. On y trouve la particularité que j'ai raportée.

(c) *Ex Seckendorfio ibid. lib. 3. pag. 221.* (d) *In eo tamen maxime talsum esse apparet quod teste Emsero moriturus dixerit, precibus suis effectum esse ut cultus Ecclesiæ Misnensis perpetuus sit futurus.* Seckendorf. l. 1. pag. 286. litera a. (e) *Ut nullum dici aut noctis tempus cantu & Deorum hymnis ac laudibus vacet. Emserus apud Seckend. ibid.*

(B) *Que ses ancêtres ont été de grande importance: mais tout le monde n'en demeure pas d'accord.*] C'est la coutume quand on est reçu dans l'Academie Françoise, de faire l'éloge de celui auquel on succede. Mr. Pavillon successeur de Mr. de Benserade le loüa delicatement; voici de quelle maniere il mania le chapitre de l'extraction. „ Ce (f) n'est pas ici le lieu „ où l'on doive faire valoir la noblesse du sang de cet „ illustre Mort. Ici le hasard de la naissance ne fait „ estimer ni mépriser personne: aussi dans la pompe „ funebre des defunts on n'y fait point marcher devant les images de leurs Ancêtres, on n'y expose „ que leurs talens, on n'y montre que leurs Ouvrages. Que par tout ailleurs on pare l'éloge du defunt du nom des anciens Seigneurs de Maline, que „ l'on compte entre ses Ayeuls celui qui dans le commencement du siecle passé fut Grand Maitre de „ l'Artillerie, on ne doit parler ici que de ce qui le „ fit admirer pendant la vie, & de ce qui le doit faire „ revivre après sa mort. „

VOICI ce qu'on trouve dans le discours de Mr. l'Abbé Tallemant: *Quoique* Mr. de Benserade *ne parlast gueres de son pere, il n'oublioit pas pour cela ses Ancêtres dont l'un avoit été Chambellan d'un de nos Rois, & Chastelain du Chasteau de Milan. . . . Du coté maternel, il estoit allié des Vignancours & de ceux de la Porte; sa mere portoit ce dernier nom qui estoit celui de la mere du Cardinal de Richelieu. . . . . Elle ne consentoit pas trop volontiers à la parenté du Cardinal, disant souvent dans sa famille qu'elle n'estoit pas de la Porte dont on vouloit qu'elle fust. . . . Monsieur l'Admiral de Brézé considerois* Benserade *comme une personne qui lui apartenoit.* On affirme dans l'Epitre dedicatoire de ses Oeuvres (g) qu'il avoit l'honneur d'apartenir au grand Cardinal de Richelieu. Comparez, je vous prie, tout cela avec ce passage du Menagiana. „ (h) M. „ de Benserade, à ce que j'ay entendu dire, étoit fils „ d'un Procureur de Gisors; & j'ai été fort surpris „ lorsque M. l'Abbé Regnier lut ici dernierement la „ harangue de M. Pavillon à sa reception à l'Académie, dans laquelle on donne à M. de Benserade une „ Genealogie magnifique. Mais je ne l'en estimerois „ pas moins pour être encore de plus bas lieu. Les „ Sçavans doivent se piquer d'être les fils de leurs propres Ouvrages. M. de Benserade avoit une assez jolie maison à Gentilli. Au dessus de la porte de cette maison il avoit fait mettre des Armes qu'il s'étoit données avec une Couronne de Comte. Un „ de ses amis dit un jour en les voyant: C'est aux „ Poëtes à en faire. „ Notez que Mr. Pavillon & Mr. l'Abbé Tallemant ne disent rien l'un de ce que l'autre caracterise touchant les ancêtres de Mr. de Benserade. Cela fait soupçonner qu'ils ont suivi des notions vagues, car on ne s'éloigne pas si étrangement de l'uniformité quand on se regle sur des titres genealogiques bien prouvez. Quoi qu'il en soit des ancêtres, l'obscurité du pere ne peut point passer pour douteuse. Les uns (i) avoient oüi dire que c'étoit un Procureur de Gisors, les autres (k) qu'il avoit été Maitre des Eaux & Forêts. Son fils ne parloit (l) gueres de lui, quoi qu'il n'oubliât pas ses ancêtres. Voulez-vous de plus grandes preuves d'un petit état? Prenez garde à une autre chose. Une infinité de gens prouvent mieux la noblesse de leur pere que celle de leur

(f) *Voiez les lettres historiques du mois de Fevrier 1692. pag. 169. 170.*

(g) *Imprimées à Paris chez Charles de Sercy l'an 1697.*

(h) *Suite du Menagiana pag. 53. édit. de Holl.*

(i) *Menagiana ibid.*

(k) *Tallemant ubi supra init.*

(l) *Id. ib.*

meure pas d'accord. Son pere *en mourant le laiſſa fort jeune, avec fort peu de bien, & fort embarraſſé, deſorte qu'il aima mieux, à ce qu'on dit, l'abandonner que de plaider* *. Il ſe fit connoître à la Cour par ſes vers, & par ſon eſprit, & il eut le bonheur de plaire au Cardinal (C) de Richelieu, & au Cardinal (D) Mazarin: deſorte que non ſeulement il en obtint dequoi rouler; mais auſſi enfin dequoi mettre en lieu de ſûreté les dernieres années de ſa vie. On lui donna des (DΔ) penſions † *ſur un Evêché & ſur deux Abbaies*, ſi bien qu'il pouvoit être conſideré comme

* *Tallemant ibid.*

† *Menage, Anti-Baillet tom. 2. pag. 348. Voiez auſſi la remarque D vers la fin.*

leur aieul, & ſi vous les obligiez à prouver celle de leur biſaieul, vous les embarraſſeriez davantage. Perſe (a) a emploié cette obſervation. Ici c'eſt tout le contraire. Il faut ſauter quelques degres en remontant ſi l'on veut ſortir des tenebres genealogiques. Nôtre Mr. de Benſerade ne trouve rien de commode ni chez ſon pere, ni chez ſon grand-pere, il ne trouve ſa nobleſſe que dans les ſiecles paſſez. Il eſt ſûr que le ſang noble reſſemble quelquefois à ces fleuves (b) qui tombent dans un precipice, & après avoir coulé dans des canaux ſouterrains pendant quelques lieues, reparoiſſent tout de nouveau. L'Hiſtoire genealogique précedée preſque toûjours du tems fabuleux, eſt aſſez ſouvent entrecouppée par des periodes de tems obſcur. C'eſt une carte geographique qui a ſes deſerts, & ſes terres inconuës. Voiez Mr. Pavillon qui a été obligé de faire un ſaut de 150. ans pour rejoindre deux bouts illuſtres dans la famille de Benſerade. Je ferai (c) ci-deſſous une antitheſe des vers de Perſe dans un autre ſens.

(a) *Voiez la remarque B de l'article* Gentilis (Scipion).

(b) *Tel eſt le Guadiana en Eſpagne.*

(c) *Dans la remarque B de l'article* Gentilis (Scipio).

Je ne ſai que dire d'un Nicolas BENSERADE à qui Eraſme (a) ecrivoit des lettres, & dont il parle (e) comme d'un très-honnête homme qui lui avoit fait du bien, & qui avoit de l'érudition. On le qualifie (‡) Juriſconſulte. Nôtre Mr. de Benſerade l'eût-il voulu mettre parmi ſes ancêtres?

(d) *Voiez la lettre 21. & 24. du 9. livre d'Eraſme. Elles ſont datées l'une de l'an 1499. & l'autre de l'an 1498.*

(‡) *Dans la table des lettres d'Eraſme.*

(e) *Eraſm. ibid. Voiez auſſi epiſt. 24. lib. 5. pag. 323.*

(C) *Le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu.*] Le même Mr. Pavillon expoſe que ce Cardinal fit élever Benſerade. *Vous avez vu dans ce digne Confrere*, dit-il (f), *le fruit des ſoins que le grand Cardinal de Richelieu avoit pris de ſon éducation; celui qui donna la naiſſance à votre docte Compagnie fit élever ſa jeuneſſe, & comme ce n'eſt que du coté de l'eſprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous l'euſſiez aſſocié il pouvoit ſe vanter que vous étiez enfans d'un même Pere.* On pourroit croire ſi l'on ne ſongeoit qu'à ces paroles, que Mr. de Benſerade ne fut connu de ce Cardinal que ſur le pied d'un jeune homme de belle eſperance, qui étoit d'autant plus digne de la protection du premier Miniſtre, qu'il étoit fils d'un Huguenot converti; mais quand on prend garde aux circonſtances du tems, lors, dis-je, que l'on conſidere que dès l'an 1630. la Cleopatre de Benſerade étoit (g) imprimée, on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'eſtime du Cardinal de Richelieu en qualité d'Auteur, & de bel Eſprit actuellement.

(f) *Lettres hiſtor. ubi ſupra. pag. 171.*

(g) *Voiez la remarque L.*

(D) *Et au Cardinal Mazarin.*] Qu'il me ſoit permis d'inſerer ici un long paſſage d'une piece d'un titre aſſez ſurprenant (h). Plusieurs de mes lecteurs ſeront bien aiſes de voir ici ce que c'eſt ſans avoir la peine de changer de livre; outre que quelques-uns pourroient bien n'avoir pas dans leur Cabinet l'*Arliquiniana*. „ (i) Vôtre hiſtoire me fait ſou„ venir d'une choſe qui a fait la fortune de Benſera„ de, c'eſt lui même qui me l'a dit; vous l'avez co„ nu? Oüi, lui repondis-je, je l'ai vu juſqu'à ſa „ mort: c'étoit l'eſprit le plus vif & l'ami le plus ar„ dent que j'aye jamais vu; il etoit honnête & galant „ homme, & je vous dirai quelque jour des choſes „ bien particulieres de lui. Vous ſavez donc, reprit „ Arlequin, que Benſerade vint à la Cour, jeune, „ agreable & plein de merite. Il s'attacha au Cardi„ nal Mazarin qui l'aimoit, mais d'une amitié qui ne „ lui produiſoit rien. Benſerade ſuivant toûjours ſon „ genie, faiſoit tous les jours des vers galans qui lui „ donnoient beaucoup de reputation. Un ſoir le Car„ dinal ſe trouvant chez le Roi, parla de la maniere „ dont il avoit vêcu dans la Cour du Pape, où il avoit „ paſſé ſa jeuneſſe. Il dit qu'il aimoit les Sciences, „ mais que ſon occupation principale etoit les belles „ Lettres, & ſur tout la Poëſie, où il reüſſiſſoit aſſez „ bien, & qu'il étoit dans la Cour de ce Pape, com„ me Benſerade étoit en celle de France. Quelque „ tems après il ſortit, & alla dans ſon apartement. „ Benſerade arriva une heure après, ſes amis lui di„ rent ce qu'avoit dit le Cardinal: à peine eurent-ils „ fini, que Benſerade tout penetré de joye, les quit„ ta bruſquement ſans leur rien dire. Il courut à l'a„ partement du Cardinal, & heurta de toute ſa force „ pour ſe faire entendre. Le Cardinal venoit de ſe „ coucher; Benſerade preſſa ſi fort & fit tant de bruit, „ qu'on fut oblige de le laiſſer entrer. Il courut ſe „ jetter à genoux au chevet du lit de ſon Eminence, „ & après lui avoir demandé mille pardons de ſon ef„ fronterie, il lui dit ce qu'il venoit d'aprendre, & „ le remercia avec une ardeur inexplicable de l'hon„ neur qu'il lui avoit fait de ſe comparer à lui pour la „ reputation qu'il avoit dans la Poëſie. Il ajoûta qu'il „ en étoit ſi glorieux, qu'il n'avoit pu retenir ſa joye, „ & qu'il ſeroit mort à ſa porte, ſi on l'eût empêché „ de venir lui en temoigner ſa reconnoiſſance. Cet „ empreſſement plut beaucoup au Cardinal. Il l'aſ„ ſûra de ſa protection, & lui promit qu'elle ne lui „ ſeroit pas inutile; en effet, ſix jours après il lui en„ voya une petite penſion de deux mille francs. „ Quelque tems après il en eut d'autres conſiderables „ ſur des Abbayes, & il auroit eté Evêque s'il avoit „ voulu s'engager à l'Egliſe. „ Mr. l'Abbé Tallemant ne conviendroit pas de ce dernier fait. Voiez la remarque ſuivante.

(h) *Intitulé* Arliquiniana. *Je ne ſai pourquoi on a mieux aimé dire* Arliquiniana *qu'Arlequiniana, puis qu'on dit* Arlequin & *non* Arliquin.

(i) *Arliquiniana, pag. 235. édit. de Hollande.*

(DΔ) *On lui donna des penſions.*] Il en obtint une du Cardinal de Richelieu, (k) *des les premiers Ouvrages qu'on vit paroître de ſa façon: elle lui fut continuée juſqu'à la mort de cette Eminence, & il auroit peut-eſtre trouvé la même protection auprès de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, ſi ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal ne l'euſſent extremement offenſée:*

Cy-giſt: ouy gilt par la mort bleu
Le Cardinal de Richelieu,
Et ce qui cauſe mon ennuy
Ma penſion avecque luy.

La penſion étoit aſſez conſiderable, à ce qu'on m'a aſſuré, ce qui fut une terrible perte pour lui, & qui l'auroit extremement incommodé, ſi elle n'euſt eſté reparée par une autre de trois mille livres que la Reine Mere lui donna. Admirons ici la force de l'habitude de plaiſanter. Un Poëte qui s'eſt tourné de ce côté-là aime mieux riſquer ſa fortune que de perdre l'occaſion d'une raillerie, je dis l'occaſion la moins naturelle, la plus oppoſée aux bienſeances; car que peut-on concevoir de plus éloigné du decorum que de badiner ſur la mort du plus grand homme qui ait été dans le Miniſtere de France? Et ſi par cette ſeule raiſon la plaiſanterie choque les regles, quel nouveau degré de bizarrerie n'y a-t'il pas là-dedans lors que le Poëte qui folâtre ſur ce ſujet, avoit reçu du defunt une penſion conſiderable? Je ne ſaurois trouver mauvais que la Ducheſſe d'Aiguillon l'ait ſuprimée; elle eut en cela moins de tort que Mr. de Benſerade. Mais paſſons aux autres bienfaits dont ce bel Eſprit fut gratifié. Le Cardinal Mazarin lui fit avoir (l) *une penſion de mille écus ſur l'Abbaye de Saint Eloy . . . . & lui laiſſa en mourant deux mille livres de penſion ſur l'Eveſché de Mende. . . . . Enfin* Benſerade *eut encore une penſion de deux mille livres ſur une Abbaye de Monſieur l'Abbé de Fourilles, appellée Haut-Villiers. . . . Il avoit outre cela une rente de cinq cens écus ſur la Maiſon de Ville de Lion & beaucoup d'argent comptant.* Il eût bien voulu avoir *un Titre, & peut-eſtre ne luy a-t-on point voulu accorder cette grace parce qu'il ne s'eſtoit pas d'abord deſtiné entierement à l'Egliſe. Mais s'il n'a pas obtenu celle-cy* (m) *qu'il* AVOIT DEMANDÉE AVEC INSTANCE, *il en a eu où il ne s'attendoit pas.* On nous (n) conte enſuite la maniere dont il reçut les trois cens piſtoles que le Roi lui fit porter un matin. Ce Prince donna dix mille livres pour les figures dont les Rondeaux de Benſerade ſur les Metamorphoſes d'Ovide furent ornez.

(k) *L'Abbé Tallemant ubi ſupra.*

(l) *Tallemant ibid.*

(m) *Je mets ceci en gros caracteres afin de faire ſentir l'oppoſition entre Mr. l'Abbé Tallemant, & l'Auteur de l'Arliquiniana qui a dit que Benſerade* auroit été Evêque, *s'il avoit voulu s'engager à l'Egliſe.*

(n) *Tallemant ib.*

On s'étonnera peut-eſtre, ces paroles ſont de Mr. l'Abbé Tallemant, *qu'eſtant auſſi accommode qu'il eſtoit, il ait tant raillé ſur ſa pauvreté: mais pour repondre à cela il ne faut que diſtinguer les temps; c'eſtoit aux commencements qu'il vint à la Cour.* Si l'on cherchoit bien les dates, on trouveroit peut-être que cette apologie n'eſt point juſte, & que Mr. de Benſerade s'eſt plaint de la pauvreté lors même qu'il n'en ſentoit plus l'embarras. Il ne ſeroit pas le ſeul Poëte qui ſeroit tombé dans cette faute, & c'eſt un deſordre beaucoup plus digne de cenſure que celui dont on a blâmé Seneque, d'avoir loüé & recommande la pauvreté au milieu d'une opulence exceſſive. Il vaut mieux faire cela, que de ſe plaindre d'être gueux quoi qu'on ſoit fort à ſon aiſe. En tout cas nôtre Benſerade eſt un exemple à opoſer à l'Auteur d'un joli Rondeau dont je parle (o) ailleurs, & qui commence *Le bel Eſprit au ſiecle de Marot.* Ses vers lui firent faire une aſſez belle for-

(o) *Dans les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 590. & ſuiv.*

comme † *façon d'Eccleſiaſtique.* La Reine mere lui avoit donné une penſion de trois mille livres, après que la mort du Cardinal de Richelieu lui eut fait perdre la * penſion de cette Eminence. Il *trouva le moien de ſubſiſter* à la Cour *par le ſecours* des mille écus de la Reine mere, *& par celui de quelques Dames riches & liberales*, lors qu'il y fut revenu après la mort de l'Amiral de Brezé qu'il avoit ſuivi dans ſes expeditions †. J'ai lu quelque part que la Cour avoit reſolu de le deputer à (E) la Reine de Suede; mais cela ne fut point executé. Son Sonnet (F) de Job mis en parallèle avec celui d'Uranie fit extremement parler de lui; car quel honneur n'étoit-ce point que d'être chef de parti contre Voiture ‡, & d'avoir ſur le Parnaſſe la faction des Jobelins qui diſputoit le terrain à la faction des Uraniſtes? Il eſt certain que cette diſpute partagea toute la Cour, & les beaux Eſprits, & qu'il y en eut de fort illuſtres qui ſe declarerent contre Voiture pour Benſerade. Celui-ci reüſſiſſoit merveilleuſement aux vers (G) qu'il faiſoit pour les Ballets;

† *Voiez l'Anti-Baillet ib. pag.* 333.

* *Voiez la remarque* D Δ.

† *Diſcours touchant la vie de Mr. de Benſerade.*

‡ *Il étoit l'Auteur du Sonnet d'Uranie.*

tune, & le mirent en état de pouvoir prêter aux Dames un carroſſe & des laquais. Il étoit ſans doute très-digne de recompenſe, mais on auroit dû lui aſſigner ſes penſions ſur d'autres biens que ſur les revenus de l'Egliſe, *non hos quæſitum munus in uſus.* Voiez la remarque G de l'article *Thomas.* Au reſte il ne faut point douter que pluſieurs autres beaux Eſprits ne lui portaſſent envie tant a l'egard du carroſſe qu'il faiſoit rouler, qu'à l'egard de l'avantage dont il joüiſſoit de diner ſouvent en ville. L'un (a) d'eux compoſa un Sonnet dont voici la concluſion:

Il frequente les bonnes tables,
Et je ne mange que chez moi:
J'en connois de plus miſerables.

Voilà le goût des paraſites de (b) l'antiquité. Obſervons que ce Sonnet *n'avoit plus de lieu il y avoit long tems*, car la *mauvaiſe ſante obligea* Mr. de Benſerade *ſur la fin de ſa vie à ne manger gueres que chez lui*, & non ſeulement *il ne ſortoit gueres pour diner dehors, mais il ne ſortoit gueres pour faire des viſites* (ξ).

(E) *Reſolu de le deputer à la Reine de Suede.*] J'ai lu cela dans une lettre de Coſtar à Madame la Marquiſe de Lavardin. Les paroles de Coſtar ſont dignes d'être rapportées, puis qu'elles nous font ſavoir qu'en ce tems-là Benſerade n'etoit pas trop bien dans ſes affaires. C'eſt une mauvaiſe coutume à Meſſieurs les beaux Eſprits de ne dater point leurs lettres. Si Coſtar avoit daté les ſiennes nous ſaurions l'année où Benſerade devoit avoir cet emploi. „ On (c) vous aura „ mandé que la Reine l'envoye en Suede, & qu'il „ part d'ici dans huit ou dix jours. Il ſe morfondoit „ fort à Paris, je ne ſai s'il ſe degelera à Stokolm, & „ ſi l'air du Nort ſera plus favorable à ſa fortune que „ n'a été celui de la Cour. Je m'aſſûre que tout le „ froid du Septentrion, & que toute la nege & la gla„ ce du pais de Biſe ne ſeront pas capables d'eteindre ce beau feu qui l'anime, & que la preſence de „ la plus brave & de la plus ſpirituelle des Reines lui „ inſpirera des choſes dignes d'être conçues ſous un „ meilleur ciel, & ſous un climat plus doux.„ Voiez dans le Recueil (d) des plus belles pieces des Poetes François les plaiſanteries que fit cet Ambaſſadeur ſur la miſere de ſon equippage. Scarron ne put ſe taire ſur ce que la deputation n'eut point de lieu: voici comment il date une epitre à la Comteſſe de Fiefque;

L'an que le Sieur de Benſerade
N'alla point à ſon Ambaſſade.

On n'en ſait pas mieux quelle eſt cette année. Je ne ſai pourquoi Mr. Tallemant aſſure que quelqu'un fit ces deux vers *dans ſes Gazettes*, car ce n'eſt pas ainſi que l'on doit nommer les epitres de Scarron.

(F) *Son Sonnet de Job.*] Ce Sonnet & celui d'Uranie firent éclorre une infinité de vers, que l'on peut voir dans le Recueil des pieces choiſies. Je croi que pendant le cours de cette querelle, il ne ſe fit rien de plus joli ni de plus ſpirituel, que la gioſe (e) à Mr. Eſprit. Ce fut Sarrazin qui la compoſa: il s'etoit declaré pour le Sonnet d'Uranie. Balzac fit une cenſure ſevere de ces deux Sonnets, qui ſe trouve à la fin de ſon Socrate Chretien. Quand on examine cette cenſure on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes pieces qui ont de fort grans defauts. Il y a certaines beautez & certaines graces qui brillent de telle ſorte au milieu des fautes qui ſont echapées à l'Auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais après tout, je ne voi point qu'aujourd'hui ces deux Sonnets paſſent pour les meilleures pieces de leurs Auteurs. Voici ce qu'un fin Critique (f) en a dit; *Beaucoup de gens ont pris party dans cette conteſtation (g): & elle s'eſt tellement échauffée, qu'il s'eſt fait des gageures conſiderables en faveur de l'un & de l'autre. Mais il eſt à craindre qu'il n'arrive à ces deux pieces la même choſe, qui eſt arrivée à ces deux Sonnets qui diviſerent le Parnaſſe en deux factions ſi celebres, ſous les noms de Jobelins & d'Uranins. Car étant examinez de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & de leur eſtime.*

L'Auteur de l'épitre qui ſert de Preface à la traduction (h) nouvelle de Perſe & de Juvenal, debite une particularité curieuſe que je ne ſaurois omettre. „ C'eſt (i) ainſi qu'un grand Prince qui ſçavoit beau„ coup, mais qui avoit encor plus de goût pour les „ bonnes choſes que de capacité, jugea ſi juſte en „ deux petits vers, des deux fameux ſonnets qui amu„ ſerent autrefois toute la Cour, & qui la partage„ rent en deux cabales de beaux eſprits, dont la guerre „ fut fort innocente. Voiture eut pour lui de redou„ tables partiſans, & Benſerade auſſi: mais en verité „ la deciſion du Prince de Conti que lui dicta la natu„ re ſeule, donna gain de cauſe aux Jobelins, & cela „ ſans appel. Voici l'arrêt.

„ *L'un eſt plus grand, plus achevé;*
„ *Mais je voudrois avoir fait l'autre.*

„ Le premier vers regarde Voiture, & le ſecond, „ Benſerade qui fut, je penſe, alors bien content du „ ſouhait qu'avoit formé un Juge d'autant plus incor„ ruptible, que tout le monde experimente en liſant les „ termes dont il s'eſt ſervi qu'il a jugé ſans preven„ tion.„ Mr. l'Abbe Tallemant n'a rien dit de ces deux vers de Mr. le Prince de Conti, quoi qu'il raporte que ce Prince ne croioit pas avoir jamais vu de plus beau Sonnet que celui de Job. *La fin*, diſoit cette Alteſſe, en *eſt la plus heureuſe du monde, mais les autres vers quoi que fort galans ſemblent eſtre plus negligez que polis & achevez.* Madame (k) de Longueville ſe declara pour le Sonnet de Voiture. Notez que Benſerade fit le ſien (l) *en envoiant à une Dame la paraphraſe qu'il avoit compoſée ſur Job*, notez dis-je, cela comme une preuve de la licence profane que ſe donnent les Poëtes galans. La patience de Job, cet exemple canonique, divin, ſacré, devoit-elle ſervir d'introduction ou de texte à une declaration d'amour? Un Poëte Chretien ne devoit-il pas avoir plus de reſpect pour les hiſtoires de la Bible? devoit il mettre ſa patience, & ſa pretenduë miſere au deſſus de celle de Job, ſous pretexte qu'il étoit amoureux, & qu'il n'oſoit declarer ſa flamme?

(G) *Aux vers qu'il faiſoit pour les Ballets.*] Il y avoit une adreſſe toute nouvelle dans ces vers; ils caracteriſoient en même tems les Divinitez poëtiques, & les perſonnes qui repreſentoient ces Divinitez. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres a parlé en paſſant de cette ſingularité. (m) „ Mr. de „ Benſerade lut (n) une piece de ſa façon qui fut ex„ tremement aplaudie. C'eſt le portrait en racourci „ des quarante Academiciens par raport à leurs per„ ſonnes, à leurs talens, à leurs avantures, & à leur „ fortune. Il parle avec liberté de chacun d'eux, „ mais avec ce tour fin & inimitable dont il s'eſt ſervi „ tant de fois pour faire des vers de Balet perſonnelle„ ment propres aux Dames & aux Seigneurs de la „ Cour qui devoient paroître dans les Entrées.„ Mr. Perrault (o) a beaucoup mieux expliqué cela: voions un peu ce qu'il en dit. *Je vais vous dire encore une ſorte de poeſie qu'on a ajoûtée aux anciennes. Ce ſont les vers admirables que Mr. de Benſerade faiſoit pour les Ballets du Roi. Avant lui quand on faiſoit les Stances ſur Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il foudroye les Cyclopes, ces Stances ne parloient que de Jupiter comme Jupiter, & point du tout de la perſonne qui le repreſentoit: Monſieur de Benſerade tourne ſes vers de maniere qu'ils s'entendent également & de l'un & de l'autre, & comme c'etoit ordinairement le Roi qui repreſentoit Jupiter, d'autres fois Neptune, quelquefois Mars ou le Soleil, rien n'en eſt plus admirable que la jonction des loüanges qu'il lui donne ſans s'adreſſer à lui. Le coup porte ſur le Perſonnage, & le contre coup ſur la Perſonne, ce qui donne un double plaiſir en donnant à entendre deux choſes à la fois, qui belles ſeparément, deviennent encore plus belles étant jointes enſemble.* J'ajoûte

(a) *L'Abbé Eſprit. Ce ſonnet fut fait ſur Job.* Tallemant ubi ſupra.

(b) Si triſti domi-cenio laboras Turani, potes eſurire mecum. *Mart. epigr.* 80. *l.* 5. Voiez auſſi *epigr.* 78. 79. *lib.* 12.

(ξ) *Tallem. ibid.*

(c) *Coſtar, lettre* 165. *du* 1. *vol. pag.* 480.

(d) *Tom.* 5. *pag.* 231. *Je parle du Recueil publié par l'Auteur du voiage d'Eſpagne.*

(e) *Vous la trouverez parmi les poëſies de Sarrazin, pag.* 86. *de l'édit. de* 1658. in 12.

(f) *Mr. Sallo dans le Journal des Savans du* 26. *Janvier* 1665. *pag.* 48. *édit. de Holl.*

(g) *C'eſt celle qui s'éleva ſur la Foconde de Mr. de Bouillon Secretaire de feu Mr. le Duc d'Orleans, & ſur la Foconde de Mr. de la Fontaine.*

(h) *Tallemant ubi ſupra. Il raporte quelques particularitez touchant la guerre des Uranins & des Jobelins.*

(i) *C'eſt-à-dire en jugeant par ce qui ſe paſſe en nous-mêmes lors que nous liſons.*

(k) *Tallemant ubi ſupra. Il raporte quelques particularitez touchant la guerre des Uranins & des Jobelins.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Mois de Janvier* 1685. *pag.* 37.

(n) *Le jour qu'on reçut Mr. Corneille le jeune à l'Academie Françoiſe.*

(o) *Parallele des Anciens & des Modernes t.* 2. *pag.* 210. *édit. de Hollande.*

Digitized by Google

lets; mais il échoüa dans ſes Rondeaux β ſur Ovide. Il entra dans l'Academie Françoiſe aſſez tard, puis que ce fut l'an 1674. & qu'il avoit alors plus de 60. ans. Il ſucceda à Chapelain dans cette place, & lui donna des éloges qui deplurent γ au Comte de Rabutin, & qui furent plutôt un hommage fait à la coutume, qu'un effet de ſincerité. *Il s'appliqua aux Ouvrages de Pieté quelques années avant ſa mort, & traduiſit preſque tous les Pſeaumes.* Autre hommage fait à la coutume, mais qui peut auſſi venir (GA) d'un bon fond de cœur. Il ζ mourut au mois de Novembre 1691. dans ſa 82. année; d'autres diſent * qu'il n'a vêcu que *près de quatre vingt ans.* Il avoit une penſion du Duc d'Orleans, & un apartement au Palais Roial †. C'étoit un très-honnête homme, & admirable en converſation; reüſſiſſant bien (H) dans les bons mots, & diſant aux gens leurs veritez (I) ſans qu'ils euſſent lieu de s'en fâcher. Il avoit ‡ *une maniere d'agir hardie qui l'obligeoit de traiter familierement avec les gens de la premiere qualité, de ſorte qu'il faiſoit paſſer ſans qu'on oſaſt le contredire, tout ce qu'il lui plaiſoit d'avancer, & il ſembloit même avoir pris un aſcendant ſur les plus conſiderables. . . Sa familiarité avoit même quelque choſe d'imperieux, car non ſeulement il vouloit qu'il lui fût permis de trouver à redire aux autres, mais il ne pouvoit ſouffrir qu'on critiquât ſes Compoſitions qu'il defendoit avec un tel entêtement, que ceux meſme qu'il conſultoit là-deſſus ne pouvoient lui dire leurs penſees ſans s'expoſer à eſſuier de ſa part d'étranges emportemens.* Il étoit ⊥ *de bonne foi, & très-officieux, ſur tous envers les Dames, car ſon Caroſſe & ſes Gens étoient toûjours à leur ſervice.* Il n'étoit (K) pas ſavant, il tiroit tout de ſon genie: mais je ne voudrois point prendre pour une preuve d'ignorance l'impoſſibilité où il fut un jour d'expliquer la diference qu'il y a (KA) entre les Hamadryades, & les Dryades. Il commença de

β *Voiez le* Menagiana *à la p.* 189. *de la* 2. *edition de Hollande.*

γ *Voiez les lettres de ce Comte part.* 4. *lettre* 91.

δ *Tallemant ubi ſupra.*

ζ *Voiez le Mercure hiſtorique de Novembre* 1691. *pag.* 537.

* *L'Abbé Tallemant ubi ſupra.*

† *Mercure hiſtor. ib.*

‡ *L'Abbé Tallem. ibid.*

⊥ *Ibid.*

joûte un troiſiéme temoin à ces deux-là, parce qu'il caracteriſe d'une maniere plus étenduë à certains égards les vers en queſtion, & qu'il me fournit une preuve de deux remarques ſuivantes. *Nous venons de perdre*, dit-il (a), *un bel eſprit qui a excellé en l'art de railler finement & agreablement, tant de vive voix, que dans ſes écrits, ſur tout dans les ingenieux vers de Ballet qu'il a faits pour toute la Cour pendant pluſieurs années; il eſt original en ce genre, les Anciens ne lui ont fourni aucun modele de cette eſpece de raillerie, & perſonne n'a juſqu'ici reüſſi à l'imiter: il mêloit aux deſcriptions des Dieux & des Deeſſes, & des autres perſonnages qui étoient repreſentés dans ces balets, des peintures vives & reſſamblantes des gens de la Cour qui les repreſentoient: il y decouvroit ſouvent leurs inclinations, leurs attachemens, & juſqu'à leurs avantures les plus ſecrettes, mais d'une maniere ſi agreable, ſi fine & ſi detournée que ceux qui y étoient raillés étoient les premiers à s'en rejoüir, & que ſes plaiſanteries ne leur laiſoient dans l'ame ni reſſentiment ni chagrin, ce qui eſt une marque eſſentielle de leur perfection.* Voiez auſſi la premiere lettre de la ſeconde partie de Mr. de Rabutin, & le diſcours de Mr. l'Abbé Tallemant. Vous trouverez dans ce diſcours que Benſerade eut une querelle avec le Preſident de Perigni, & avec Moliere qui avoient fait des vers de Ballet. C'eſt une marque qu'il vouloit être le ſeul que l'on emploiât à cela.

(a) *Recueil des bons contes, imprimé chez la veuve Cramoiſi* 1693. *pag.* 204. *edit. de Holl. On attribuë ce livre à Mr.* de Callieres, *de l'Academie Françoiſe & Plenipotentiaire de France au traité de paix de Ryſwick.*

(GA) *Qui peut auſſi venir d'un bon fond de cœur.*] On eſt d'autant plus porté à croire que cela ſortoit d'un bon principe dans Mr. de Benſerade, que ſa ſoumiſſion à Dieu a été inſigne pendant ſa derniere maladie. Citons Mr. l'Abbe Tallemant. „ (b) On ne „ pouvoit commencer ſa vie avec plus de galanterie, „ ni la finir avec plus de pieté ni plus de ſoumiſſion à „ la volonté de Dieu qu'a fait Benſſerade. Il a ſouffert „ de ſi grandes douleurs, que Job, dont il a vanté la „ patience n'en a gueres pû ſouffrir de plus aigres; „ elles l'étoient de telle ſorte, que des gens d'un tem„ perament moins vif, & beaucoup moins ſenſible „ que le ſien n'euſſent pas été capables de les ſuppor„ ter. „

(b) *Tallem. ubi ſupra.*

(H) *Reüſſiſſant bien dans les bons mots.*] Le paſſage que je viens (c) de raporter temoigne qu'il poſſedoit ce talent. Voici un autre temoignage tiré de la même ſource. C'eſt un temoignage qu'on pourroit apeller *practique*, car il conſiſte en exemple. „ Un (d) „ homme de la Cour etoit ſoupçonné d'être impuiſ„ ſant, & ne vouloit pas demeurer d'accord qu'il le „ fût; il rencontra *Benſerade* qui l'avoit ſouvent rail„ lé là-deſſus, Monſieur, lui dit-il, nonobſtant tou„ tes vos mauvaiſes plaiſanteries, ma femme eſt ac„ couchée depuis peu de jours, *Hé Monſieur*, lui re„ pliqua Benſerade, *on n'a jamais douté de Madame „ vôtre femme.* „ Vous trouverez quelques-uns de ſes bons mots dans la ſuite du Menagiana, & dans le diſcours de Mr. l'Abbé Tallemant.

(c) *Ci-deſſus lettre a.*

(d) *Recueil des bons contes pag.* 24. 25.

(I) *Sans qu'ils euſſent lieu de s'en plaindre.*] Rien n'eſt plus certain que cette ſentence, *Obſequium amicos, veritas odium parit*, c'eſt-à-dire, *on ſe fait des amis par la complaiſance, & des ennemis en diſant la verité*; il faut donc que ceux qui ſavent ôter à la verité cet air odieux, & cette mine fâcheuſe qui l'accompagnent ordinairement, aient une adreſſe bien particuliere. Voilà le talent dont Benſerade fut loüé par ſon ſucceſſeur. *Quelle (d) adreſſe de faire également ſouffrir des railleries aux plus impatients, des loüanges aux modeſtes, de dire des veritez au milieu de la Cour, ſans nuire à ſa fortune, & de divertir ceux même auſquels il reprochoit quelque defaut. Aimable Cenſeur dont les vers ingenieux purgez de la bile & du fiel de la ſatire, ont trouvé cet art admirable de reprendre tout le monde, & de n'offenſer perſonne.* On ne pourroit pas accuſer Mr. Pavillon d'avoir outré la matiere, quand même ce que l'on trouve dans certains Factums (e) ſeroit vrai, car il n'eſt point de regle ſi generale qui ne ſouffre des exceptions: c'eſt l'Auteur des Factums qu'il faut ſoupçonner d'outrer les choſes.

(d) *Pavillon, diſcours prononcé à l'Academ. Françoiſe. Voiez les lettres hiſtor. mois de Fevrier* 1692. *pag.* 170.

(K) *Il n'étoit pas ſavant.*] Cela étoit ſi conu, qu'on ne fit point ſcrupule de l'avoüer quand on reçut Mr. Pavillon à l'Academie Françoiſe, jour favorable à Mr. de Benſerade, où l'on étoit bien plus diſpoſé à lui donner ce qui ne lui apartenoit pas, qu'à lui ôter ce qui lui apartenoit. Voici comment Mr. Charpentier s'exprime dans la reponſe qu'il fit au diſcours du nouvel Academicien. *La compagnie a perdu en* Mr. de Benſerade *un de ſes ornemens: c'étoit un eſprit original, & qui ne devoit qu'à lui ſeul toute ſa reputation. Sans rien emprunter des anciens,* NI MEME LES AVOIR TROP BIEN CONNUS, *il les a égalez, & ſi l'on aperçoit dans ſes écrits quelques-unes de leurs penſées, c'eſt un effet du haſard plûtôt que de l'imitation. Il a montré qu'il ſe pouvoit faire encore quelque choſe de nouveau ſous le ſoleil, & ce caractere de nouveauté lui a été ſi naturel, que ſi-tôt qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même, & le commerce qu'il avoit avec les graces demeurost interrompu, quand il travailloit ſur d'autres idées que les ſiennes.* Je ne m'étonne point de voir que l'on ne ſuprima pas ce defaut d'érudition, car on en tiroit la matiere d'un éloge rafiné.

(e) *Furetiere pag.* 19. *de ſon* 2. *Factum dit que Benſerade* s'étoit érige en galand dans la vieille Cour par des chanſonnetes & des vers de Balet qui lui avoient aquis quelque reputation pendant le regne du mauvais goût, des equivoques & des pointes qui ſubſiſte encore chez lui.

(KA) *D'expliquer la diference qu'il y a entre les Hamadryades & les Dryades.*] Voici le fait, nous y verrons qu'il paia d'eſprit: „ (f) S'eſtant trouve un jour „ à l'Opera dans la Loge de Monſieur, Madame lui „ demanda quelle difference il y avoit entre les Ha„ madriades & les Driades? Il ſe trouva fort embar„ raſſé, mais ne voulant pas demeurer court, com„ me il s'apperçut qu'un Archeveſque & un Eveſque „ attendoient Madame à la ſortie, n'ayant pas voulu „ faire paroiſtre leurs Croix dans la Loge, il dit *qu'il „ y avoit autant de difference qu'entre les Eveſques & les „ Archeveſques.* Cela fit aſſez rire ſur le champ, & „ Madame le redifant le lendemain à ſa Toilette, „ quelcun regardant un Eccleſiaſtique de ſes amis, dit „ en le montrant: *voila dequoi faire une Driade & une*

Elles lui ont attiré d'autre côté, *continuë-t-il*, quelques menaces & avantures fâcheuſes qui ont ſervi de date à des gazettes burleſques. *A la page* 28. *du* 3. *Factum il dit que* la liſte ſcandaleuſe *que Benſerade avoit faite de l'Academie*, & qu'il eut la temerité de lire publiquement dans une des aſſemblées ſolemnelles, *contenoit* des choſes ſi choquantes & ſi outrageuſes qu'elles attirerent ſur lui les menaces d'une perſonne de la premiere qualité qui y prenoit interêt, de ſorte que nonobſtant ſon imprudence il fut obligé de la ſuprimer, pour la bonne amitie qu'il portoit à ſes épaules.

(f) *L'Abbé Tallemant ubi ſupra.*

Digitized by Google

de bonne heure à ſe mettre ſous la preſſe, car on dit que ſa Tragedie de Cleopatre fut imprimée l'an 1630. C'eſt ce qui a fait dire qu'il *étoit Auteur plus* (L) *que jubilé*. Furetiere le mal-traite trop dans ſes Factums *. Sarrazin dans la pompe funebre de Voiture lui a donné un coup de dent: c'eſt lui qu'il apelle *Rouſſelin de Grenade* au 3. chapitre de *la grand' Chronique du noble Vetturius*, & il ſe ſert de ce nom à cauſe que Benſerade étoit (LΔ) rouſſeau, & que par plaiſanterie, & pour la reſſemblance des noms il ſe diſoit iſſu des Abencerrages †. Il paroit par ce chapitre de Sarrazin que Benſerade avoit ſupplanté Voiture chez Madame de (M) Saintot. J'eſperois trouver beaucoup de choſes ſur la vie de Mr. de Benſerade dans le ‡ recueil des plus belles pieces des Poëtes François: le titre m'en aſſûroit: mais quand j'ai été à la page marquée à la table, je n'y ai pas rencontré une ſeule ligne d'hiſtoire.

BERAULD (NICOLAS) en Latin *Beraldus*, doit être compté parmi les Savans du XVI. ſiecle. * Il fut precepteur de l'Amiral (A) de Coligni. Eraſme le loüe (B) en plus d'un endroit, & confeſſe que paſſant par Orleans pour aller en Italie il logea (C) chez lui, & qu'il en reçut mille marques de bonté. Nous aprenons par là que Berauld demeuroit à Orleans. Quelques-uns diſent qu'il y étoit (D) né, mais d'autres aſſûrent qu'il étoit de (E) Languedoc.

Il

* *Voiez la page 18. du 2. Factum, & la 27. du 3. de l'édition de Holl.*

† *J'ai trouvé cela écrit à la main à la marge d'un exemplaire de la pompe funebre de Voiture, lequel exemplaire avoit apartenu à un homme qui ſavoit la carte.*

‡ *Ce Recueil eſt en 5. tomes, l'Auteur des Memoires & Voyage d'Eſpagne l'a publié à Paris l'an 1692. Il fut d'abord contrefait à Amſterdam.*

(a) *Voiez l'article* Dryades.

(b) *Voiez Furetiere au mot* jubilé.

(c) *Ibid.*

(d) *Menagiana pag. 335. de la 1. édit. de Hollande.*

(e) *L'Abbé Tallemant ubi ſupra.*

(f) *C'eſt aparemment la même que Mr. Menage nomme Cleopatre.*

(g) *Tallemant ubi ſupra.*

(h) *Voiez la note marginale † de cette page.*

(i) *Vita Gaſp. Colinii p. 33. 34. edit. Ultrajecti. 1645.*

(k) *Vie de Gaſpar de Coligny, pag. 8. & 9.*

„ Hamadriade quand vôtre Alteſſe voudra l'entreprendre ſerieuſement.„ L'embarras de Mr. de Benſerade en cette rencontre ne me paroit pas un bon ſigne d'ignorance, car je ſuis ſûr que la (a) queſtion de Madame eût mis à bout pluſieurs celebres Docteurs Regens. On fait mieux ces choſes-là à la ſortie du College, qu'après avoir blanchi dans des études plus relevées.

(L) *Qu'il étoit Auteur plus que jubilé.*] Cette expreſſion eſt empruntée des cloitres. Un Moine qui a 50. ans de profeſſion eſt un Religieux *jubilé*, que l'on diſpenſe de Matines, & des rigueurs de la regle en quelques endroits (b). Les Couvens ont formé cette expreſſion ſur la durée du Jubilé Judaique qui étoit de 50. ans (c). Voici comment Mr. Menage prouve que Mr. de Benſerade *étoit Auteur plus que jubilé*. Il ſupoſe que la Cleopatre de cet Auteur fut imprimée l'an 1630. & puis il continuë de cette façon; „ (d) Il eſt mort en 1691. âgé „ de 80. ans: ainſi il y a 61. an qu'il a fait cette „ piece; & je ſupoſe qu'il avoit du moins vint ans „ quand il la fit. De plus, il eſt à remarquer qu'en „ ce tems-là on n'imprimoit guere une piece de „ theatre, qu'un an après qu'elle avoit ete jouée „ pour la premiere fois.„

JOIGNONS à cela ces paroles de Mr. l'Abbé Tallemant. „ (e) A peine étoit-il ſorti du College, „ qu'il donna deux ou trois Pieces de Théatre; j'en „ ai vu deux dont l'une s'appelloit Iphis & Hian„ te, & l'autre (f) Marc Antoine; elles eurent tou„ tes deux aſſez de ſuccés: mais s'il aimoit la Co„ medie, il n'aimoit pas moins les Commédiennes, „ & l'on dit qu'avec feu le Marquis d'Armantieres, „ pour lors Abbé, il quittoit la Sorbonne où leurs „ parens vouloient qu'ils etudiaſſent l'un & l'autre, „ & cela pour aller preſque tous les jours à l'Ho„ tel de Bourgogne, où ſe trouvoient leurs incli„ nations qui étoient la Valiote & la belle Roze.„

(LΔ) *Benſerade étoit rouſſeau.*] Mr. l'Abbé Tallemant a cru que Benſerade avoit aimé la belle Roze (g) *à cauſe de leur conformité de poil. Elle avoit les cheveux d'un blond ardent, & pour lui il avoüoit franchement qu'il eſtoit rouſſeau, ſe donnoit lui meſme ce nom, & s'aſſocioit là-deſſus des plus grands Seigneurs de la Cour, ſans ſe mettre en peine ſi cette ſocieté leur plaiſoit ou non.*

(M) *De chez Madame de Saintot.*] Sarrazin s'exprime ainſi: *Comme Vetturius arriva à la Cour de la Reine Lionnelle de Galle: comme il en devint amoureux, & comme il en fut chaſſé par les menées de Humault d'Armorique & de Rouſſelin de Grenade.* Les notes manuſcrites de mon (h) exemplaire m'aprenent que Madame de Saintot fut deſignée ſous le nom de *Lionnelle de Galle* à cauſe de Gaillonnet, maiſon de ſon pere. Mr. de la Hunaudaye qui étoit Breton fut deſigné par *Hunault d'Armorique*.

(A) *Il fut precepteur de l'Amiral de Coligni.*] En voici la preuve. *Natus eſt hic Gaſpar anno MDXVII. nonis Feb. die XVI. qui cùm puer indolem virtutis atque ingenii mirificam oſtenderet, mater eum patre mortuo bonis literis ab ineunte ætate imbuendum curavit: eique Nicolaum Beraldum, qui tum eruditionis laude in primis totius Gallia florebat, præceptorem attribuit* (i). L'ancienne vie de cet Amiral ne dit que cela; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686. raporte plus de circonſtances. Nous y aprenons que (k) *Berauld fut mis d'abord auprès de l'aîné qui ayant infiniment d'eſprit profita beaucoup ſous un ſi bon maitre . . . . D'Odet*, continuë-t-on, *il paſſa auprès de Gaſpard, & il trouva en lui non pas un eſprit plus penetrant, car il ne s'en trouvoit gueres, mais un eſprit plus diſpoſé à l'obeïſſance, tellement qu'il lui aprit bien-tôt non ſeulement le Latin, mais encore la Philoſophie. Comme Mr. de Montmorenci, qui venoit d'être fait Connetable, aimoit ſa ſœur & ſes enfans, il trouvoit le tems parmi les grandes occupations qu'il avoit, de vaquer à l'éducation de ceux-ci; c'eſt pourquoi il avoit commandé à Berault de le venir voir reglément une fois la ſemaine, & de l'avertir fidelement de tout ce qu'il reconnoitroit en eux de bien ou de mal. Or Berault l'étant venu trouver ſelon ſon commandement, & lui ayant dit qu'il étoit bien plus content de Gaſpard que d'Odet, le Connetable prit l'un pour l'autre, & lui fit reponſe, qu'il vit à y remedier, parce qu'il vouloit que Gaſpard fût d'Egliſe, & qu'Odet comme l'aîné, ſoutint l'honneur de ſa Maiſon. Berault ſurpris de cette reponſe, lui demanda ſi c'eſt qu'il faloit qu'un Eccleſiaſtique fut ignorant, & un homme du monde plus habile. Ce diſcours de Berault fit connoitre au Connetable qu'il étoit mepris, & il fut ravi d'aprendre que Gaſpard eût tant de diſpoſition aux ſciences, qu'il y avoit lieu d'en eſperer quelque choſe de bon. Mais Berault ayant fait part de cette converſation à ſon écolier, il eut ſi peur qu'on ne le fit d'Egliſe, qu'il n'y eut plus moyen de lui faire regarder un livre.*

(B) *Eraſme le loüe en plus d'un endroit.*] Ce qu'il en dit dans ſon *Ciceronianus* eſt un mêlange de bien & de mal, puis (l) que s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire, & qu'il le repreſente comme un pareſſeux. Dans la remarque ſuivante il lui donnera des éloges plus purs, & en plus grand nombre. Notez qu'il lui dedia ſon livre *de conſcribendis epiſtolis* l'an 1522.

(C) *Il logea chez lui.*] Raportons le paſſage tout entier, il nous fournira un point de critique contre l'Hiſtorien moderne de l'Amiral de Coligni. (m) *Nicolaus Beraldus lapide nimirum hoſpitalis teſſera meminit in ſubſcriptione ſua. Nam memini cum olim eſſem Aurelix Italiam aditurus me hominis hoſpitio uſum, atque apud eum dies aliquot ſanè quam benignè comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, ſuaviterque timintem & blande canoram vocem, orationem paratam ac pura fluentem: videre os illud amicum & plurimum humanitatis præ ſe ferens, ſupercilii nihil: mores venuſtos, commodos, faciles minimeque moleſtos: quin & interulam ſericam velut apophoretum obtulit abituro, vixque ab homine impetravi ut liceret recuſare.* Cette lettre eſt datée du 21. de Fevrier 1516. d'où l'on peut inferer que Berauld n'étoit point jeune, quand il fut donné pour precepteur aux fils du Marechal de Chatillon. Mais cette volubilité de langue qu'Eraſme temoin auriculaire lui attribue, comment l'accorderons-nous avec ce que l'on va lire? L'Amiral (n) *avoit en lui deux choſes qui paroiſſoient extremement oppoſées, ſavoir une grande vivacité d'eſprit, & une parole fort lente, ſi bien que l'on eût dit qu'il révoit à ce qu'il alloit dire. Les politiques vouloient que ce fût une adreſſe pour avoir le tems d'obſerver ceux à qui il avoit affaire. . . . . Il eſt bien plus vraiſemblable de croire que c'étoit un défaut qu'il avoit contracté par la frequentation de Nicolas Berault ſon maitre, en qui l'on remarquoit la même choſe.*

(D) *Qu'il étoit né à Orleans.*] *Nicolai Beraldi* AURELII . . . . *dialogus.* C'eſt ainſi que parle (o) Geſner. Voiez auſſi Rocolles à la page 214. de l'hiſtoire veritable du Calviniſme. Je raporterai ſes paroles dans la citation ſuivante, à la marge.

(E) *D'autres aſſûrent qu'il étoit de Languedoc.*] „ Louiſe de Montmorenci leur mere aſſiſtée des con„ ſeils

(l) Agnoſce dictionis illaborato fluxu Pino non diſſimilem: verum is in hoc genere nunquam nervos intendit ſuos, dicendo quam ſcripto felicior. Quid poſſit ſatis divino, ſed eſt magni laboris fugitantior. *Eraſm. in Ciceron. p. m. 74.*

(m) *Idem epiſt. 14. l. 1. p. 56.*

(n) *Vie de Gaſpard de Colgni pag. 18.*

(o) *Geſner. Biblioth. fol. 518.*

Digitized by Google

Il a travaillé (F) ſur Pline, de quoi le Pere Hardouin n'a point parlé dans ſon excellent catalogue des commentateurs de cet ancien Auteur. Il temoigna dans ſa preface un juſte chagrin des abus de l'Imprimerie. On ſera ſans doute bien aiſe que je raporte (FΔ) ſa plainte, & que j'indique quelques autres (G) pieces qu'il publia. On a raporté depuis quelque tems une choſe qui fait voir que c'étoit (H) un honnête homme. Il fut fort conſideré β d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens, Prelat d'une grande autorité dans le Roiaume, & le protecteur des lettres. François BERAULD ſon fils fut fort docte. Il entendoit bien la langue Greque, & il l'enſeignoit dans γ Mombeillard l'an 1554. Il enſeignoit à Lauſanne quand Beze ξ y alla en 1549. Il y enſeignoit auſſi en δ l'an 1557. Il étoit à Geneve ζ l'an 1561. Il étoit Principal du College de Montargis θ l'an 1571. d'où il alla à la Rochelle * pour y exercer un ſemblable emploi. Il étoit bon Poëte & en Grec & en Latin †. Il n'eſt pas beſoin de dire qu'il étoit de la Religion. Il a traduit quelques livres (I) d'Appien.

BERENGER (PIERRE) de Poitiers, diſciple d'Abelard, prit fort à cœur les interêts de ſon maître condamné par un ‡ Concile en 1140. & parce qu'il regarda St. Bernard comme la principale cauſe de cette condamnation, ce fut contre lui qu'il jetta le plus grand feu de ſa colere. Il écrivit une ‖ apologie pour Abelard, où il expoſe qu'on prepara le jugement du procés parmi les verres (A) & les pots, & que l'accuſé voiant la mauvaiſe diſpoſition de

(a) *Recollets*, verit. Hiſt. du Calviniſme p. 214. *parle ainſi* Nicolas Berauld, d'Orleans, grand JURISCONSULTE. *Geſner fait mention d'une Harangue de Berauld* de Juriſprudentia vetere ac novitia.

(b) *Le P. Hardouin remarque, & avec raiſon, que le premier qui entreprit Pline fut Jean André Valerienſis* Antiſtes in Corſica. *Je crei qu'il faloit dire* Alerienſis.

(c) *Eraſm. præfat. in Plin. Elle eſt imprimée parmi ſes lettres, au livre* 28. *pag.* 1682.

(d) *Ibid. pag.* 1683.

(e) *C'eſt-à-dire dans l'édition du Pere Hardouin.*

(f) *Chevillier, origine de l'Imprim. pag.* 183.

(g) *Id. ib.*

(h) Fertur etiam in Politiani Nutricia ſcripſiſſe, ſi benè memini. *Geſn. ubi ſupra.*

„ ſeils de ſon frere prit ſoin de leur éducation, & leur „ donna pour precepteur Nicolas Berault natif du Lan„ guedoc, mais qui avoit apris les belles lettres à Pa„ ris où il étoit venu dès ſa jeuneſſe.„ C'eſt ainſi qu'on parle dans la page 8. de la nouvelle vie de l'Amiral. Geſner aura pu être trompé par le long ſejour que Berauld fit à Orleans, où il étoit Profeſſeur (a) en Droit, ſi je ne me trompe.

(F) *Il a travaillé ſur Pline.*] Il eſt le troiſiéme des commentateurs de cet Auteur qu'Eraſme a nommez. Hermolaus Barbarus eſt le premier (b), Budé le ſecond, & Jean Cæſareus le quatriéme. *Poſt hunc* (Budæum) *Nicolaus Beraldus, homo ſupra peritiam humanarum literarum, Mathematices etiam pulchrè callens, quodque hic vel præcipuum erat ſani judicii, non minore ſtudio quam religione verſatus eſt in hoc laboro. Nuper omnium poſtremus Joannes Cæſareus in omni genere literarum exercitatiſſimus, non infelicem operam præſtitit* (c). C'eſt ainſi qu'Eraſme a parlé dans la Preface du Pline qu'il fit imprimer à Bâle chez Frobenius l'an 1525. Il aſſûre qu'il avoit corrigé beaucoup de paſſages, & que jamais Pline n'avoit paru en meilleur état. (d) *In cæteris ita vigilatum eſt, ut meo periculo non dubitem policeri nunquam hactenus exiſſe Plinium ſoliciùs tractatum.* Cependant le Pere Hardouin ne dit rien de cette édition, & il ne compte Cæſarius (c'eſt ainſi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que ſur un morceau de Pline. Il ne lui attribuë que des Scholies ſur ce qui concerne les poiſſons au livre 9. Mr. Chevillier va donc trop loin dans ces paroles de la page 191. de ſon Origine de l'Imprimerie de Paris; *J'ai été étonné quand j'ai vû, qu'on n'y* (e) *avoit rien dit de Joan Cæſarius, & qu'il n'y étoit fait aucune mention de ſon Ouvrage ni dans la Préface, ni dans la Liſte des principales Editions de ce fameux Auteur, qui a été miſe au premier Tome.* Ceci ſervira de note ou d'acceſſoire à ce que l'on touche de l'omiſſion de Berauld dans le texte de l'article.

(FΔ) *Que je raporte ſa plainte* des abus de l'Imprimerie.] „ (f) Jacques Fontaine Profeſſeur en Droit dans „ l'Univerſité de Paris .... approuve fort le conſeil „ que Nicolas Berauld donna aux Souverains d'appor„ ter quelque remede à ce mal, & de faire des Edits „ pour éloigner de ce bel Art tous ceux qui par le „ manque d'érudition & de ſcience, ſeroient jugez „ incapables de l'exercer. *Quarè prudentiſſimè in „ Præfatione operis ſui Pliniani admonet longè eruditiſ„ ſimus Nicolaus Beraldus, ut aliquo publico decreto in„ ſolentiſſima iſta ignorantium Impreſſorum audacia repri„ matur; quibus hoc debemus ſtudioſi, quòd pro unâ„ quâque literâ invenimus plagam, pro ſyllabâ cru„ cem, pro libro tormentum. Sed rei indignitas, quæ „ loqui compulit, etiam tacere cogit.„* Ces paroles de Jaques Fontaine ſe trouvent dans l'éloge qu'il fit de Berthold Rembolt fameux Imprimeur. (g) *On le lis au Sexte des Decretales imprimé par Chevalon l'année* 1520.

(G) *Quelques autres pieces qu'il publia.*] Voici celles dont Geſner a fait mention; *Dialogus quo rationes explicantur quibus docendi ex tempore facultas parari poteſt: deque ipſo docendi ex tempore facultate*, à Lion 1534. *De Juriſprudentia vetere ac novitia oratio, cum erudita ad antiquorum lectionem ac ſtudium exhortatione*, à Lion 1533. Des notes ſur le *Ruſticus* & ſur le *Nutricia* de Politien. Il eſt vrai que quant à ce dernier Ouvrage, Geſner n'eſt pas (h) hors d'incertitude. Joſſe Badius dediant à Louis de Berquin la ſeconde partie des Oeuvres de Politien l'an 1512. s'excuſe le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé *la tres docte & tres ſolide epiſtre* que Berauld avoit compoſée contre Laurent Valla, & dediée à ſon bon ami Louis de Berquin (i). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris l'an 1521. & un autre livre intitulé *Syderalis abyſſus*, imprimé dans la même ville en 1514.

(H) *Que c'étoit un honnête homme.*] Madame de Chatillon & le Connetable de Montmorenci ſon frere vouloient faire de Gaſpard de Coligni un homme d'Egliſe, & aiant ſu de lui-même que ce n'étoit pas ſon inclination, *ils donnerent ordre à Berault de lui inſinuer leur volonté, croyant que comme il avoit toûjours manié ſon eſprit de jeuneſſe, il ſavoit mieux que perſonne le moyen de le reduire.* Ils lui repreſenterent que ſon diſciple pourroit l'oublier dans la profeſſion des armes, mais que ſous l'état d'Eccleſiaſtique il auroit toûjours beſoin de lui, & le combleroit de Benefices. *Ils ne s'y pouvoient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils vouloient; mais Berault qui étoit plus homme de bien qu'intereſſé, au lieu de faire tous les efforts qu'ils eſperoient, ſe contenta* de lui montrer les avantages de la dignité de Cardinal, & en même tems il lui en repreſenta les precipices, & lui conſeilla de ne s'y point engager contre ſon inclination (k).

(I) *Il a traduit quelques livres d'Appien.*] Ce fut Henri Etienne qui le choiſit pour traduire les guerres d'Annibal & celles d'Eſpagne. (l) *Sicut hoſce duos libellos à me ex Italia (uti dixi) allatos primus edidi, ita etiam primus latinè vertendos curavi, & quidem delecto ad id munus viro Græca lingua non parum perito, Franciſco Beroldo Aurelianenſi.* Il montre dans ſes notes pourquoi il a preferé la traduction de François Berauld à celle de Cælius Secundus Curion.

(A) *Parmi les verres & les pots.*] On ne peut pas faire une deſcription plus ſatirique, que celle que Berenger a faite des preliminaires de ce jugement ſynodal. Il dit que les Peres du Concile après avoir bien bu & mangé ſe firent lire l'Ecrit de Pierre Abelard. Ils frapoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient, & lors qu'ils entendoient quelque choſe à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dens contre cet Auteur, & ſe demandoient s'ils laiſſeroient vivre un tel monſtre. Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; deſorte que quand leur lecteur rencontroit quelque endroit ſcabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils ſe reveilloient en ſurſaut & diſoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres ſeulement *damus*. Les termes de Berenger ont plus de force que les miens: qu'il me ſoit donc permis de les raporter. Il apliquoit fort joliment les penſées des anciens Poëtes Latins. *Poſt aliqua Pontifices inſultare, pedem pedi applodere, ridere, ungari conſpicere, ut facilè quilibet judicaret illos non Chriſto vota perſolvere ſed Bacchо. Inter hæc ſaltantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, Pontificum guttura irriganture.... lethæi potio ſucci Pontificum corda jam ſepelierat. Ecce inquit Satyricus,*

Inter pocula quærunt
Pontifices ſaturi quid dia poëmata narrent.

Denique cum aliquid ſubtile divinumque ſonabat quod auribus pontificalibus eras inſolitum, audientes omnes diſſecabantur cordibus ſuis, & ſtridebant dentibus in Petrum, & oculos talpa habentes in Philoſophum, hoc inquunt ſine remus vivere monſtrum... Cujus (vini) *calor ita inceſſerat cerebris,*

(i) *Henricus Stephanus in Præf. Appiani.*

(k) *Vie de l'Amiral de Coligni imprimée en* 1686. *p.* 10. 11.

α *Cela paroit par une lettre de Budé à Eraſme. C'eſt la* 60. *du* 3. *livre de celles d'Eraſme.*

γ *Colomeſ. in Gallia Orient. pag.* 17.

ξ *Ant. Fayus in vita Bezæ pag.* 14.

δ *Melch. Adam. in vita Stuckii. quand.*

ζ *Colomeſ. ib. p.* 55.

θ *Ib. pag.* 46.

* *Ib. & p.* 38 *Voiez la lettre que Beze lui écrivit: c'eſt la* 71. *de celles de Beze.*

† *Colomeſ. ib. pag.* 22. 40.

‡ *Tenu à Sens.*

‖ *Elle eſt imprimée avec les Oeuvres d'Abelard à Paris* 1616.

de (B) ſes Juges demanda que la cauſe fût renvoiée au Pape; qu'on ne laiſſa point de le condamner; & que St. Bernard prevint avec tant de promtitude l'eſprit du Saint Pere, qu'Abelard fut bientôt condamné * Rome ſans (C) avoir été ouï, & ſans même qu'on lui eût donné le tems de ſe preſenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué ſa cauſe. Là-deſſus l'apologiſte raporte les raiſons qu'on pouvoit alleguer pour St. Bernard, ſavoir *que le zéle de la maiſon de Dieu le rongeoit; que la lepre qui defiguroit le corps de l'Egliſe ſe feroit repanduë au long & au large, ſi l'on n'avoit étouffé le mal dans ſa naiſſance; & que pour épargner aux lecteurs la peine de parcourir pluſieurs volumes, il avoit été à-propos de donner une courte liſte des propoſitions pernicieuſes d'Abelard.* On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiſeur d'extraits en cette rencontre; & ſoit que St. Bernard ait pris ſeul toute cette peine, ſoit qu'il ait produit avec ſes extraits ceux que d'autres lui fournirent, il eſt certain que cet endroit de ſa vie ne fait (D) pas beaucoup d'honneur à ſa memoire. La liſte qu'il produiſit contenoit des choſes qu'Abelard n'avoit * jamais dites ni écrites, & des choſes qu'Abelard n'avoit jamais entenduës ſelon le ſens qu'on lui imputoit. C'eſt ce que l'apologiſte devoit montrer dans la ſeconde partie de ſon Ouvrage, mais il ne la (E) compoſa point, & pour cauſe. En attendant cette ſeconde partie qui ne vint jamais, il fit comprendre à St. Bernard dans la premiere que ce n'étoit point à lui à perſecuter les autres ſur leur doctrine, puis que ſes Ecrits n'étoient point exemts d'erreur. On lui ſoutint qu'il avoit enſeigné une † choſe qu'il n'auroit pas manqué d'inſerer comme un monſtre de doctrine dans ſes Extraits d'Abelard, ſi Abelard l'avoit debitée. Cette recrimination de Berenger fut inutile; il s'adreſſoit à une de ces perſonnes privilegiées qui s'aquierent (F) le benefice de l'impunité, par les grans ſervices qu'ils

* *Voiez la remarque I.*

† *Savoir que l'ame étoit créée au ciel.* Dum dignitatem animæ jactitat, originem ei fidereum flore jejuni eloquii mundinaris. Quod ſi in Petri opuſculis hujus vecordiam reperiſſes, non eſt dubium quin eam inter illa quæ pepereriſti capitulorum monſtra locaſſes. *In oper. Abelardi pag. 313.*

(a) *Balzac, Ariſtip. p. m. 199.*

„ (a) Un jour le Preſident de ſa „ chambre recueillant les voix de la Compagnie, & „ lui ayant demandé la ſienne, il lui repondit en ſur„ ſaut & n'étant pas encore bien reveillé, *Qu'il étoit „ d'avis qu'on fît couper le cou à cet homme-là. Mais „ c'eſt un pré dont eſt queſtion*, dit le Preſident; *qu'il „ ſoit donc fauché*, repliqua le Conſeiller. „ Balzac avoit lu cela peut-être dans l'Ecrit burleſque de François Hotman, deguiſé ſous le nom de *Matago de Magonibus*, contre Matharel. *Nota omnibus*, dit-il, *eſt hiſtoria de eo qui cum dormiens à præſide excitatus & ſententiam interrogatus eſſet, ſemiſomnis dixit, ſuſpendatur, ſuſpendatur, credens criminalem proceſſum eſſe. Cui præſes, quamvis, inquit, agitur de prato, ergo defalcetur, reſpondit ebrius.*

(b) *Otho Friſing. de geſtis Fridor. l. 1. c. 48.*

(B) *La mauvaiſe diſpoſition de ſes Juges.*] Othon de Friſingen (b) dit qu'Abelard aprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter ce malheur il demanda ſon renvoi en Cour de Rome. *Dum de fide ſua diſcuteretur ſedis ejus populi timens, Apoſtolicæ ſedis præſentiam appellavit.* Il avoit raiſon de ſe defier d'une populace animée par les declamations de ſes denonciateurs, qui le faiſoient paſſer pour le deſtructeur des plus ſaints myſteres de l'Evangile.

(c) *Id. ib. c. 47.*

(C) *Sans avoir été ouï.*] On lui fit la même injuſtice au Concile de Soiſſons, & cela ſur un fort mauvais pretexte, c'eſt qu'on craignoit les ſubtilitez de ſa Dialectique, & les adreſſes de ſon eloquence. (c) *Libros quos ediderat propria manu ab Epiſcopis igni dare coactus eſt, nulla ſibi reſpondendi facultate, eo quod diſceptandi in eo peritia ab omnibus ſuſpecta haberetur, conceſſa.* Le Preſident d'Argentré a raiſon de trouver mauvais, que ſur un tel fondement on ait violé l'une des plus ſaintes (d) loix de la juſtice, *Il ne faut condamner perſonne ſans l'entendre; audiatur & altera pars.* Voici ce que dit de cet Auteur celui qui a publié les Oeuvres de Pierre Abelard; (e) *Queritur eum non fuiſſe auditum in Concilio contra eum coacto, quod omnes quamvis docti & ſubtiles ejus acumen ingenii, lingua verſatilis volubilitatem, eloquentiæ flumen aureum, vel potius fulmen igneum & triſulcum, ſyllogiſmorum gryphos & contorta enthymemata reformidarint.*

(d) *Qui ſtatuit aliquid parte inaudita altera Æquum licet ſtatuerit, haud æquus fuit. Seneca in Medea, act. 2. ſc. 2.*

(e) *Argentré apud Franc. Amboſium præf. apolog. ad opera Abelardi.*

(D) *Ne fait pas beaucoup d'honneur à ſa memoire.*] Le zéle & la ſolitude lui communiquerent beaucoup de bile & beaucoup de credulité, ſi nous en croions le même Auteur (f). Cette remarque vient de plus haut, quoi qu'elle n'ait pas retenu toutes les impreſſions de ſa ſource, car voici comme parle Othon de Friſingen (g): *Erat autem Bernardus Clarevallenſis Abbas tam ex Chriſtiana religionis fervore zelotypus, quam ex habitudinali manſuetudine quodammodo credulus, ut & Magiſtros, qui humanis rationibus ſeculari ſapientia conſiſi nimium inhærebant, abhorreret, & ſi quicquam ei Chriſtiana fidei abſonum de talibus diceretur facile aurem præberet.* Voilà comment la providence de Dieu diſpenſe les biens & les maux: le plûpart de ceux qui ont un grand zéle deviennent credules & ſoupçonneux, & conçoivent aiſément une extrême animoſité contre les perſonnes qui leur ſont ſuſpectes; ils ecrivent contre (h) ces gens-là lettres ſur lettres; ils allarment les conſciences, & ils ne ſe donnent point de repos, qu'ils n'aient inſpiré à tout le monde leurs preventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu fait la peine qu'on a d'entrer dans le veritable ſens de l'Auteur, & dans l'interpretation la plus équitable. Voiez ci-deſſous la remarque I.

(f) *Argentré, ibid.*

(g) *Ubi ſupra c. 47.*

(E) *Il ne la compoſa point, & pour cauſe.*] Il pourroit bien être qu'il n'a point dit la veritable raiſon de ſon ſilence. Cette raiſon fut aparemment la crainte de voir ſoulever contre lui tous les Moines & tous les Eccleſiaſtiques, & d'être par là expoſé à l'indignation des peuples, & à mille maux. Il avoit ſenti combien il s'étoit rendu odieux par la premiere partie de ſon livre; mais la ſeconde eût tout autrement aigri les eſprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures, & de reproches, avec quelques recriminations peu capables de faire du tort à St. Bernard; mais la ſeconde l'eût convaincu de mauvaiſe foi, ou d'ignorance, & par conſequent d'avoir eté un injuſte perſecuteur. Plus la choſe eût été notoire, plus ſe ſeroit-on fâché contre Berenger, le deſtructeur d'une ſainte reputation ſi utilement établie dans les eſprits. Il trouva donc plus à-propos de ſe taire, & de juſtifier ſon ſilence par un honteux galimatias. Il declara qu'il étoit devenu ſage avec le tems, & qu'il avoit embraſſé l'opinion de St. Bernard, & refuſé ſa protection à des dogmes qui ſonnoient mal, quoi qu'ils ne fuſſent pas mauvais dans le fond: enfin que s'il avoit dit quelque choſe contre la perſonne de l'homme de Dieu, il vouloit que cela paſſât pour une plaiſanterie, & non pas pour une parole ſerieuſe. (i) *Proceſſu temporis meorum ſapere crevit: & in ſententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui eſſe patronus capitulorum objectorum Abelardo, quia etſi ſanum ſaperent, non ſane ſonabant. . . . Si quid in perſonam hominis Dei dixi joco legatur non ſerio.* Et neanmoins peu auparavant il avoit dit que ſa critique de St. Bernard etoit bien fondée. C'eſt le ſens legitime de ces paroles; *Legam ernatis viri Apologeticum quem odidi, & ſi dominum Abbatem juſte non arguo, licenter me redarguant.* N'eſt-ce point le galimatias d'un homme qui n'oſe dire qu'il ait raiſon, & qui a honte d'avouer qu'il ait tort?

(h) D. Bernardus cum eo ſimultates graviſſimas exercuit, ita ut literas acrimonix plenas ſcripſerit ad varios. *Argentré ibid.*

(i) *In oper. Abel. pag. 322. 323.*

(F) *Qui s'aquierent le benefice de l'impunité.*] St. Bernard avoit un ſtyle fort agreable: toute la (k) terre etoit inondée des productions de ſa plume; ſes livres voloient par tout, & il en compoſoit un grand nombre; la reputation de (l) ſa ſaintete, de ſon zéle, de ſes miracles n'étoit pas moins repandue que celle de ſa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût ruïner de reputation, tant s'en faut qu'un grand Philoſophe comme Abelard pût paſſer en depit de lui pour Orthodoxe. Berenger a repreſenté fort heureuſement le credit de l'homme de Dieu en cette

(k) *Mirantur homines in te liberalium diſciplinarum ignaro tantam ubertatem facundiæ, quia emiſſiones tuæ jam cooperuerunt univerſam ſuperficiem terræ. Ibid. pag. 302.*

(l) *Jamdudum ſanctitudinis tuæ odoremales per orbem fama diſperſit, prædicavit merita, miracula declamavit. Ibid. pag. 303.*

Digitized by Google

qu'ils pretendent avoir rendus à la Cauſe. Il ne gagna pas davantage, en repreſentant à ce denonciateur l'indulgence qu'on avoit euë pour les erreurs de quelques Peres de l'Egliſe. Outre cette piece de Berenger nous avons deux lettres de ſa façon, l'une à l'Evêque de Mende, l'autre contre les Chartreux. Elles ſont imprimées avec les Oeuvres d'Abelard. Il ſoutient dans tous ſes Ecrits le caractere d'un eſprit ardent (G) & aigre que Petrarque lui a donné; mais il dit que ſon invective contre les Chartreux * ne tendoit qu'à les corriger de leur mediſance. Ceux qui ont dit qu'il étoit † de petite taille ont mal entendu l'Auteur qu'ils citent. Au fond les reproches d'heterodoxie qu'il a faits à St. Bernard ne ſont que de vaines chicanes, & ne doivent ſervir tout au plus qu'à faire voir que quand on appuie trop rigidement ſur certaines expreſſions, ſans ſe revêtir de cet eſprit d'équité qui cherche le ſens d'un Auteur dans le but & dans les principes de ſes Ouvrages, on trouve aiſément des propoſitions erronées. Je ne pretens pas que les erreurs imputées à Abelard aient toutes (H) un auſſi mauvais fondement que celui-là; mais on ne le ſauroit nier à l'égard de la meilleure (I) partie: & ainſi les amis de St. Bernard n'avoient

* Volui reſecare in eis immoderatam licentiam linguæ; quâ velut quidam Geometræ totum orbem menſurabant. *Ibid. pag.* 323.

† *Voiez la remarque* G.

cette maniere: (a) *Damnatur, proh dolor! abſens, inauditus & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam? Bernarde,*

Nil opus eſt bello, veniam pacemque rogamus,
Porrigimus junctas ad tua lora manus.
Jura cadent rerum, vertetur ſanctio legum
Si vis, ſi mandas, ſi ſic decernis agendum,
Quem penes arbitrium eſt & vis & norma loquendi.

Où eſt l'orthodoxie qui puiſſe tenir contre de tels accuſateurs? La foule ſe laiſſe tellement remplir de prejugez, qu'elle a de la peine à ſouffrir qu'on ſe defende; on ne le peut faire ſans accuſer de calomnie le promoteur du procés & le denonciateur: & dès là chacun perd patience. Quoi nous ſouffririons qu'un ſi grand ſerviteur de Dieu fût diffamé comme un inſigne calomniateur? gardons nous en bien, l'honneur de l'Egliſe y eſt trop intereſſé. Voilà comment un petit particulier a raiſon de dire, *Je ſerai orthodoxe ou heterodoxe ſelon qu'il plaira à un tel, car s'il m'attaque ſur ma doctrine on n'oſera, ou on ne ſaura m'abſoudre; ma juſtification le ſtérriroit, & cauſeroit trop de joie à l'ennemi. J'aurai beau le deferer à mon tour, on n'y aura nul égard: je n'ai pas travaillé comme lui au bien de l'Egliſe, je ne merite pas les ménagemens qui ſont dûs à ſes veilles & à ſon infatigable vigilance. Une infinité de gens trouveront mauvais que j'oſe publier des apologies, & me diroient fort bien s'ils oſoient declarer tout ce qu'ils penſent, ce que* (b) *Caligula diſoit à ſon frere*, quoi tu prens un antidote contre Ceſar? *Je leur paroîtrai digne d'une nouvelle accuſation, par cela même que je n'aurai pas ſuccombé à la premiere.* C'eſt ainſi que fut traité Quintus Scevola, l'un des plus honnêtes hommes de ſon ſiecle. (c) *Diem Scævolæ dixit poſtæquam comperit eum poſſe vivere: cum ab eo quæreretur quid tandem accuſaturus eſſet eum quem pro dignitate ne laudare quidem quiſquam ſatis commodè poſſet, ejuſmodi hominem (ut erat furioſus) reſpondiſſe quod non totum telum corpore recepiſſet.*

(b) Trucidaturus fratrem quem metu venenorum præmuniri medicamentis ſuſpicabatur, antidotum inquit, adverſus Cæſarem? *Sueton. in Calig. c.* 29.

(c) *Cicero, pro Sex. Roſcio.*

(G) *D'un eſprit ardent & aigre.*] Voici les paroles de Petrarque dans ſon apologie: *Damnavit Bernardus Claravallenſis Abbas Petrum Abalardum literatum quondam virum. Hunc iratus Berengarius Pictaviénſis vir, & ipſe non infacundus ac diſcipulus Petri, contra Bernardum librum unum ſcripſit non magni quidem corporis ſed* INGENTIS ACRIMONIÆ. *De quo poſtmodum à multis ingregatus ſe excuſavit quod adoleſcens ſcripſiſſet, & quod ſibi viri ſanctitas nondum penitus nota eſſet.* François d'Amboiſe (d) ne conſiderant pas avec aſſez d'attention ce paſſage, a cru y lire que Berenger étoit petit; *De Berengario . . . . . Petrarcha in Apologia ait ipſum fuiſſe facundum, non magni corporis ſed ingentis acrimoniæ.* Cela doit aprendre aux Auteurs, & à moi tout le premier, à être perpetuellement en garde contre les diſtractions d'eſprit, qui ſont cauſe ſi ſouvent que l'on aplique à une choſe ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(d) *Præf. Apologet. ad Opera Abal.*

(H) *Aient toutes un auſſi mauvais fondement.*] Par exemple on ne lui a point fait de tort en l'accuſant de donner trop d'étenduë aux forces du franc arbitre, & trop peu à la neceſſité de la grace. Il s'eſt exprimé là-deſſus ſi clairement (e), que qui voudroit le juſtifier imiteroit la mauvaiſe foi de ceux qui ſur d'autres queſtions ſoutiennent qu'il a été heretique. Il ne faut point non plus chicaner ſur certains articles qu'il eſt difficile de n'adopter pas, lors qu'une fois on a embraſſé le dogme du franc arbitre. Diſons donc qu'il eſt fort vrai qu'Abelard étoit de bonne (f) compoſition envers les pechez d'ignorance, & qu'il ne damnoit perſonne pour le peché philoſophique. Il me ſemble auſſi qu'il a enſeigné clairement que Jesus-Christ n'eſt point mort afin de nous racheter de la tyrannie du Diable, mais afin que la bonté que Dieu temoignoit à l'homme par l'incarnation de ſon Fils, nous portât à l'aimer reciproquement, & à ſuivre les inſtructions & les exemples d'un Dieu Incarné. Ce dogme eſt à moitié Socinien, & quiconque le profere, merite moins, ſelon St. Bernard (g), d'être refuté, que d'être chargé de coups de bâton. Voici un autre dogme fort choquant; c'eſt que les choſes qui n'ont jamais été & qui ne ſeront jamais ne ſont point poſſibles. C'a été ſans doute le ſentiment (h) d'Abelard, & je ne voi pas que ceux qui diſent que Dieu eſt determiné par ſa ſageſſe infinie à faire ce qui eſt le plus digne de lui, puiſſent nier ſans inconſéquence la doctrine de ce Philoſophe. Voiez ci-deſſous la remarque M. Je laiſſe quelques autres ſentimens qu'on peut avoir eu raiſon de lui imputer, & qui ſont ou veritables, ou indifferens à la Religion.

(e) *Voiez ſon expoſition de l'Epitre aux Romains, pag.* 652. *& ſuiv.*

(f) *Voiez ſes Oeuvres pag.* 407. 591. 592.

(g) Annon juſtius os loquens talia fuſtibus tunderetur, quam rationibus refelleretur? *Bernard. epiſt. ad Innoc. Papam.*

(h) *Voiez la p.* 1112. 1117. *de ſes Oeuvres.*

(I) *A l'égard de la meilleure partie.*] On lui imputa fauſſement cette theſe, *Deus pater plena eſt potentia, filius quadam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia.* Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard, conviennent qu'il n'a point compris le ſentiment de l'Auteur. (i) *Abalardi mentem aſſecuti non videntur S. Bernardus, Abbas S. Theoderici & Anonymus qui ipſi tribuunt &c. . . . . .* (k) *Non ideo in Sabellianam aut Arianam hæreſim impegit, non Trinitatem deſtruxit, non blaſphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum novorum annunciator fuit, ut maximi illi viri fervore diſputationis abrepti ipſi improperarunt.* La choſe parle d'elle-même lors qu'on examine tout le paſſage d'Abelard. On le trouva heretique dans ces paroles: *Spiritus quamvis ejuſdem ſubſtantiæ ſit cum patre & filio, unde etiam Trinitas homoüſios, id eſt unius ſubſtantiæ prædicatur, minimè tamen ex ſubſtantia patris aut filii ſi proprie loquimur eſſe dicendus eſt, quod oportet ipſum ex patre vel filio gigni, ſed magis ex ipſis habet procedere.* Mais pour peu qu'on eût ſuivi les idées de l'équité, on auroit compris qu'il tomboit d'accord de toute la ſubſtance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abſtractions de Logique, qui ſeront toûjours inevitables à ceux qui voudront raiſonner ſur la difference des trois Perſonnes. On lui imputa (l) d'avoir enſeigné que le Saint Eſprit eſt l'ame du monde, qu'il n'y a point de peché ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiſcence, ni dans le plaiſir qui l'excite, & que nous ne devons pas vouloir eteindre ces choſes. Il ſoutient dans ſon apologie (m) qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille propoſition. On parle d'une apologie (n) qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au ſens les propoſitions qui lui étoient objectées. Mais on a quelque lieu de croire que cette (o) apologie s'eſt perduë. Il ſoutient dans celle que nous avons qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirez, & qu'on lui attribuë cet Ouvrage avec la même malice, ou avec la même ignorance que toutes les propoſitions du catalogue; *Sed ſicut cætera contra me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum eſt.* Son apologiſte Berenger s'inſcrivit en faux avec plus de reſtriction. *Indiculum* (p) *vidimus in quo non Petri dogmata, ſed nefandi commenti capitula legimus. . . . . Hæc & alia indiculus tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus & dixit & ſcripſit, quædam verò neque protulit neque ſcripſit. Quæ autem dixerit & quæ non dixerit, & quam Catholica mente ea quæ dixerit ſenſerit, ſecundus aperti Operis tractatus Chriſtiana diſputatione ardenter & impigrè declarabit.* Quelques-uns (q) accuſent Abelard d'avoir enſeigné *qu'il y avoit autant de cieux que de jours en l'année*; & ils ajoûtent qu'on lui repondit, *qu'il en mettoit ſi grand nombre afin de ne faillir d'en trouver quelcun à ſa diſpoſition.* Mais c'eſt plûtôt un badinage qu'une diſpute. Ce fut donc une opreſſion tout-à-fait criante que de donner gain de

(i) *Natalis Alexander, Sæc. XI. & XII. part.* 3. *pag.* 19.

(k) *Id. ib. pag.* 21.

(l) *Rien n'eſt plus mal fondé que cela. Voiez le Pere Alexandre ib. pag.* 27.

(m) *Oper. pag.* 333.

(n) Ad Cluniacenſe Cœnobium ſe contulit. Apologeticum ſcribens prædictorum capitulorum partim verba, ex toto autem ſenſum negans. *Otho Friſing. l.* 1. *c.* 49.

(o) *Voiez les notes d'André du Chesne ſur la Relation d'Abelard pag.* 1161. 1162.

(p) *Oper. Abal. pag.* 310.

(q) *Gervaſe Somme de Theol. pag.* 304. *& Doctrina curioſa pag.* 266.

Digitized by Google

voient pas un juſte ſujet de ſe plaindre de ce qu'on trouvoit des erreurs dans ſes Ouvrages, en ſe ſervant contre lui de ſa methode. Il eſt de l'utilité publique que certaines gens ſoient obligez de s'écrier.

‡ *Horat. Sat. 3. l. 1.*

‡ *Ebeu*
Quàm temerè in nosmet legem ſanximus iniquam!

Le mal eſt que l'évenement ne ſe declare pas toûjours contre l'aggreſſeur; car nous voions encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de (K) honte & d'ignominie, pendant que ſon adverſaire eſt invoqué comme un Saint. Il avoit été condamné à Soiſſons dans un Concile preſidé par le Legat du Pape, lequel Legat n'entendoit (L) rien à l'état de la queſtion. Gerſon * a cru que le fameux Berenger qui nioit la realité, étoit diſciple de Pierre Abelard: il l'a pris peut-être pour celui qui fait la matiere de cet article; & en tout cas il s'eſt trompé, veu qu'Abelard n'avoit pas dix ans lors que l'adverſaire de la realité mourut.

* *Oper. t. 4. alphabeto 69. in Q. fol. 212.*

Ceux qui voudront s'informer plus en detail ſi Berenger avoit raiſon de pretendre qu'Abelard n'étoit pas un heretique qui eût merité les perſecutions qu'on lui ſuſcita, feront bien de conſulter Mr. du Pin † qui a porté un jugement équitable ſur la doctrine de cet homme, & nommément ſur les 14. propoſitions extraites de ſes Ouvrages, & lues dans le Concile de Sens. *On ne peut pas nier*, dit-il, *qu'il n'ait eu des ſentimens Catholiques ſur le Myſtere de la Trinité, & qu'il n'ait crû les trois perſonnes divines d'une même nature.* Je raporterai tout ce qu'il a dit ſur cette propoſition (M) d'Abelard, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.* C'eſt une queſtion plus importante, & plus dificile que l'on ne ſauroit s'imaginer. J'ajoûterai à cela que les Proteſtans ſont plus enclins que

† *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccleſiaſt. to. 9. p. 122. édit. de Holl.*

(a) Quod melius Nicolaus iſte meus, imo &. veſter, viva referet voce. *Bernard. epiſt. ad Innoc. II. in operib. Abal. pag. 375.*

(b) Hoc claſſico multi ad arma ſpiritualia excitati ſunt. . . Admovet faces incendii ut damnationem ab eo (*pontifice*) extorqueat. *Amboſ. Præf. apol.*

(c) Notis in Bernard. f. 37.

(d) Apud Bern. Luxemburg. Catal. Haret.

(e) Prateol. Elench. Haret.

(f) Gaule. Tabul. Chronol.

(g) Voiez la vie d'Abelard par Thomaſius imprimée dans le 1. tome de l'Hiſtoria ſapientiæ & ſtultitiæ, à Hall en Allemagne l'an 1693.

(h) Oper. Abal. pag. 24.

cauſe à l'accuſateur, ſans avoir ſu de l'accuſé s'il reconnoiſſoit pour ſiens les Ouvrages dont les propoſitions furent extraites, s'il convenoit qu'elles euſſent été extraites fidellement, s'il les entendoit au ſens de l'accuſateur &c. & le Pape qui fut les mêmes extraits condamna les livres au feu, & Abelard à la clôture, ſans s'être informé ſi Abelard enſeignoit ces choſes, fut encore plus inique que le Synode de Sens. Les lettres de l'accuſateur & le meſſager (a) qu'il envoia à la Cour de Rome, & qui dit tout ce qu'il faloit pour rendre odieux Abelard, mirent le comble à l'opreſſion. Le Sr. François d'Amboiſe a fort vivement decrit le perſonnage que St. Bernard joüa dans tout ce procés Ce fut celui d'un (b) Trompette ſonnant la charge, & celui d'un l'incendiaire mettant le feu aux poudres, veu qu'il envoia au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramaſſer, & que des gens mal intentionnez avoient ramaſſées ou des écrits & des leçons de ſon adverſe partie, ou des papiers que l'on faiſoit courir ſous ſon nom. Je ne m'etonne donc pas que (c) Horſtius ſe ſoit un peu emporte contre ce François d'Amboiſe, mais je ne ſai s'il le cenſure d'une choſe qui le merite; c'eſt d'avancer que Pierre le Venerable ecrivit à Innocent II. qu'Abelard oprime par les vexations de quelques perſonnes qui le traitoient d'heretique, en apelloit au St. Siege. *Ait Abelardum . . . . . gravatum vexationibus querundam qui illi nomen hæreſeos quod volaté abominabatur imponere volebant, Majeſtatem Apoſtolicam appellaſſe.* Celui qui auroit écrit une telle choſe au Pape auroit donné manifeſtement le tort à St. Bernard, mais ce n'eſt pas ainſi que la choſe ſe paſſa. Pierre le Venerable n'a dit ſinon qu'Abelard diſoit qu'il étoit perſecuté &c. *Quæſivimus quo tenderet, gravatum ſe vexationibus &c. Majeſtatem Apoſtolicam ſe appellaſſe reſpondit.*

(K) *Le malheureux Abelard couvert de honte.*] Le voilà chargé pour juſques à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées, dans le Concile de Sens, & de pluſieurs autres. Frere Pierre de Pergame (d) lui attribue d'avoir nie que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un être ſimple, qu'il fût ſeul eternel, & que tout fût ou Createur ou creature. Frere Bernard de Luxembourg lui attribuë ces memes choſes ſur la foi de l'autre. Prateolus (e) a ſuivi Frere Bernard, & a eté copié par le Jeſuite (f) Gaultier. Belleforêt & du Haillan ont fait comme Prateolus. Les catalogiſtes d'Heretiques, nation *moutonniere* s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonſes de Caſtro, &c. n'ont pas manqué d'adopter les acuſations qui tomberent ſur la tete d'Abelard. Mais d'ailleurs ceux (g) qui l'ont mis dans le catalogue des temoins de la verité, n'ont ſu ce qu'ils faiſoient: il a bien eu quelque ſentiment particulier ſur les accidens Euchariſtiques, mais c'etoit plûtôt en ſupoſant la realité qu'en la niant.

(L) *N'entendoit rien à l'état de la queſtion.*] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accuſateurs dit (h) entre les dens qu'il avoit lu dans le livre de l'accuſé, que Dieu le Pere eſt ſeul tout-puiſſant. Le Legat aiant eu l'oreille aſſez bonne pour entendre cela, ſe mit à dire qu'il ne faloit pas même croire qu'un enfant fût capible de tomber dans une ſi grande erreur, veu que ſelon la foi commune & publique, il y a trois tout-puiſſans. Un Docteur ne put s'empêcher en ſe moquant du Legat de citer ces paroles de St. Athanaſe, & *tamen non tres omnipotentes, ſed unus omnipotens.* Son Evêque l'en cenſura; mais on lui repondit hardiment par un paſſage de Daniel qui regarde les juges ignorans, & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Iſraël, non judicantes neque quod verum eſt cognoſcentes condemnaſtis filium Iſraël. Revertimini ad judicium, & de ipſo judice judicate.* Il ajoûta de ſon cru, *qui talem judicem quaſi ad inſtructionem fidei & correctionem erroris inſtituiſtis, qui cum judicare deberet, ore ſe proprio condemnavit.*

(M) *Sur cette propoſition d'Abelard*, Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.] „ (i) Il ne nie pas non plus que „ la puiſſance, la ſageſſe, & l'amour ne ſoient des at„ tributs communs aux trois Perſonnes divines; il „ declare même le contraire en termes formels: mais „ il attribuë la puiſſance au Pere, la ſageſſe au Fils, „ & l'amour au S. Eſprit par appropriation: en quoi il „ ne ſemble pas s'éloigner de la doctrine des Peres & „ des Theologiens. Mais il ne s'accorde pas avec la „ maniere de penſer & de parler des autres dans la „ troiſieme Propoſition, où il ſoûtient que Dieu ne „ peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout „ ce qu'il ne fait pas; ce n'eſt pas qu'il ne reconnoiſ„ ſe que la puiſſance de Dieu en elle-même ne pût s'é„ tendre à d'autres objets; mais il pretend qu'étant „ conſiderée comme jointe à la ſageſſe & à la volon„ té de Dieu, il ne ſe peut pas faire qu'il veüille, ni „ qu'il faſſe autre choſe, que ce qu'il veut & ce qu'il „ fait actuellement. „ Vous verrez ceci plus au long dans le precis que Mr. du Pin a donné d'un (k) Ouvrage d'Abelard. (l) *Dans le troiſiéme Livre, il traite particulierement de la Puiſſance de Dieu, & il ſoûtient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas, parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut: or il ne peut pas vouloir faire autre choſe que ce qu'il fait, parce qu'il eſt neceſſaire qu'il veüille tout ce qui eſt convenable, d'où il s'enſuit que tout ce qu'il ne fait pas n'eſt pas convenable; qu'il ne peut pas le vouloir faire, & par conſequent qu'il ne peut pas le faire. Il avoüe lui-même que cette opinion lui eſt particuliere; que preſque perſonne n'eſt de ſon avis; qu'elle ſemble contraire à la doctrine des Saints & à la raiſon, & déroger à la grandeur de Dieu. Il ſe fait là-deſſus une objection difficile: „ Un reprouvé, „ dit-il, peut être ſauvé; mais il ne ſçauroit l'être que „ Dieu ne le ſauve: Dieu peut donc le ſauver, & par „ conſequent faire quelque choſe qu'il ne fait pas. „ Il y répond que l'on peut bien dire que ces hommes peuvent être ſauvé par rapport à la poſſibilité de la nature humaine, qui eſt capable du ſalut; mais que l'on ne peut pas dire que Dieu peut le ſauver par rapport à Dieu-même, parce qu'il eſt impoſſible que Dieu faſſe ce qu'il ne doit pas faire: il explique ceci par divers exemples: un homme qui parle peut ſe taire; mais il ne ſe peut pas faire qu'en parlant ſoit dans le ſilence: la voix peut être entenduë, mais le ſourd ne la peut pas entendre: un champ peut être cultivé, quoi qu'un homme ne puiſſe pas le cultiver, &c.*

(i) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccleſ. to. 9. pag. 122. édit. de Holl.*

(k) *Le 3. livre de l'introduction à la Theologie.*

(l) *Du Pin ibid. pag. 119. 120.*

J'examinerai peut-être ce dogme dans quelqu'une des remarques de l'article de Wiclef.

Digitized by Google

que beaucoup de Catholiques (N) à condamner Abelard, & je citerai un paſſage de Mr. Joli, Chanoine de nôtre Dame à Paris.

BERENICE, nom de pluſieurs femmes, & de pluſieurs villes. Nous parlerons ci-deſſous de quelques-unes de ces femmes; & quant aux villes nous nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, & que les deux principales étoient en Afrique, l'une dans la Pentapole, l'autre ſur la mer rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur *a* de Berenice mere de Ptolomée Philadelphe, & l'autre en l'honneur * de Berenice femme de Ptolomée III. du nom. Berenice eſt un nom (A) Grec.

BERENICE, fille, ſœur, & mere † de gens qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, obtint à cauſe d'une telle ſingularité la permiſſion d'aſſiſter à ces jeux-là, qui avoit été (B) ôtée aux autres femmes par decret public. Quelques-uns diſent qu'elle obtint ce (C) privilege avant que ſon fils eût été vainqueur: on ſe contenta de ſavoir que ſon pere & que ſes freres avoient remporté cet avantage, & de voir qu'accompagnée de ſes freres victorieux elle preſentoit ſon fils tout prêt à diſputer cette ſorte de couronnes. Le narré de Pauſanias differe de celui-là, & vaut mieux peut-être. Pauſanias ‡ conte que les habitans de l'Elide firent une loi, qui condamnoit à être precipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oſeroient ſe couler aux jeux Olympiques, ou paſſer l'Alphée ‖ pour quelque ſujet que ce fût, pendant les jours que cela ne leur étoit point permis. Il n'y en eut qu'une qui contrevint à cette defenſe. C'étoit une femme nommée *Callipatira* (D), ſelon quelques-uns, *Pherenice* ſelon quelques autres.

a Plin. lib. 6. c. 29.

* *Solinus, c. 27.*

† Una Berenice, qux filia, ſoror, mater Olympionicarum. *Plinius l. 7. c. 42. ex editione Harduini, quæ juxta MSS. omnes habet* Berenice, *cum libri edit. habeant* Pherenice.

‡ *Pauſan. lib. 5. pag. 153.*

‖ *C'eſt le nom d'une riviere, auprès de laquelle ſe celebroient les jeux Olympiques.*

(N) *Les Proteſtans ſont plus enclins que beaucoup de Catholiques à condamner Abelard ..... un paſſage de Mr. Joli.*] „ (a) Hoornbeck au commencement de „ ſon apparat *ad controverſias & diſputationes Socinia-„ nas*, remarque les heretiques d'Abelard. ..... Petri „ nonius dans ſon *Specimen apologeticum* (b) *anti-Gual-„ terianum accuſationibus Jacobi Gualterii Jeſuitæ op-„ poſitum*, dans la defenſe cinquiéme, *de fide im-„ peccata*, fait auſſi une deſcription aſſez ample d'Abe-„ lard, & de ſes ſentimens, & s'eſtend à faire voir, „ *Pontifices, & nominatim Jeſuitas, in multis cum „ Abælardo convenire*: il en fait le parallele; & mon-„ tre dans un autre endroit de cette même Defenſe „ cinquiéme, que, *Quàm pulchrè Socinianus profiteri-„ tur, minimè obſcurum eſt*: Becmann. dans ſes exer-„ citations Theologiques, Exercit. 2. dit, que, *Socia-„ nus bonus arrorem, Chriſtum pro peccatis noſtris non ſa-„ tisfeciſſe, à locutis veterum hauſit; quippe annis „ Chriſti 1140. in Gallia Petrus Abailardus (quem Ber-„ nardus & Otho Friſingenſis Abælardum, Plusne Bail-„ lardum nuncupant) idem docuit. .....* (c) Joli, cha-„ noine de Notre Dame de Paris ....., dit dans ſon „ traité des Reſtitutions des Grands, que *les ouvrages „ d'Abelard, jaloux de ſa reputation, en firent tellement „ accroire au bon St. Bernard, lequel y procedoit „ de bonne foy; qu'il ſe trouva, que le livre des ſenten-„ ces fut condamné au feu ſous le nom d'Abelard, com-„ me en étant l'Auteur; quoy qu'il fuſt de Pierre Lom-„ bard Evêque de Paris ouvrage neanmoins, adjoute-„ t'il, que l'on ſçait avoir composé dans la Sorbonne; & „ ſur lequel eſt fondée toute la Theologie Scholaſtique.* „ Il dit encore que *le même Abelard fut fort maltraité „ & perſecuté par les Moines de St. Denys en France,* „ *& par* (d) *St. Gildas de Rays pres de Vannes en Bre-„ tagne; parce qu'il reprenoit leurs vices.*

(a) *Ancillon, Mélange Critique de litterature, to. 1. p. 4.*

(b) *Voilà un Anti omis par Mr. Baillet.*

(c) *Id. ib. pag. 6.*

(d) *Il faloit dire, & par ceux de St. Gildas.*

Je remarquerai deux choſes ſur ce paſſage de Mr. Ancillon. L'une qu'en effet Pierre Abelard eſt aſſez conforme dans les matieres de la Grace aux opinions que les Jeſuites ſoutiennent; mais Mr. du Pin (e) obſerve que ſi la doctrine de cet Auteur *n'eſt pas conforme aux Principes de Saint Auguſtin .... auſſi n'eſt-elle pas Pelagienne, ni Semipelagienne, puiſqu'il reconnoît la neceſſité de la Grace pour le commencement du bien; & qu'il établit fondement que Dieu a donné une grace égale à tous les hommes, dont chacun peut faire un bon uſage ou la rejetter.* La ſeconde choſe que j'ai à dire, eſt qu'il faudra examiner en quelque autre lieu, ſi le livre des ſentences *condamné au feu ſous le nom d'Abelard* eſt celui de Pierre Lombard.

(e) *Du Pin ubi ſupra pag. 122.*

(A) *Berenice eſt un nom Grec.*] Il a été formé de celui de Φερενίκη, c'eſt-à-dire *Portevictoire*, par les Macedoniens (f) qui changeoient le Ph en B. Auſſi trouve-t-on des Auteurs qui nomment Pherenice celle que d'autres nomment Berenice. Il y en a qui au lieu de Berenice, diſent en Latin *Beronice*.

(f) *Plutarch. in quæſt. Græcis pag. 292. E. Stephan. Byzantin. voce Βέρνικα.*

(B) *Qui avoit été liée aux femmes par decret public.*] Cette defenſe ſuppoſe que l'on ne ſe fia point aux ſuggeſtions de la bienſeance, & de la pudeur naturelle. Les Athletes étoient tous nuds: cela ſeul devoit bannir de ces ſortes de ſpectacles le beau ſexe: neanmoins on ne compta point là-deſſus, on fit des loix, & on les notifia pour interdire aux femmes la vuë de ces exercices. Paſſe pour cela; on ſongeoit au grand pouvoir de la curioſité: mais qui pourroit ne pas condamner la rigueur extrême & cruelle de ces nouveaux legiſlateurs? Ils ordonnerent que ſi quelque femme étoit ſurpriſe dans ces aſſemblées, ou ſi ſeulement elle paſſoit la riviere en ce tems-là, elle ſeroit precipitée du haut d'une montagne (g). Il ne faut pas s'etonner qu'aucune (h) femme n'ait été punie de ce terrible ſupplice. La vuë de quelques hommes nuds ne devoit pas être un charme ou un attrait aſſez fort pour faire negliger un ſi grand peril; & ſi enfin il ſe trouva une femme qui n'obſerva point la defenſe, c'eſt qu'elle ne crut rien riſquer: elle s'étoit deguiſée en homme, & ne ſongea pas qu'un ſimple ſaut la trahiroit. Aparemment elle fut ſi tranſportée de joie en voiant que ſon fils vainquoit, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement ſur la barriere: que ſait-on même ſi ſes habits ne s'accrocherent pas en quelque endroit par un accident imprevu? Quoi qu'il en ſoit elle donna ſans y penſer un nouveau ſpectacle qui troubla la fête, & qui fit naître un procés dont elle ſortit victorieuſe. Je dis *ſans y penſer*, car il ne faut point croire ce que dit un ſavant Critique, qu'elle ſe deshabilla tout exprès afin de faire montre de ſon ſexe, en voiant la victoire de ſon fils. (i) *Scribit autem* (Pauſanias) *nemini fuiſſe ſuſpectam, donec viſo filio victore veſtem abjecerit mulierem, quæ ſe oſtenderet.* Il a tort d'imputer cela à Pauſanias, qui n'a voulu dire autre choſe ſinon que cette femme, en paſſant par deſſus la barriere, decouvrit une nudité qu'il faloit cacher. Voici ſon Grec, (k) Τὸ ἐμφυὲς δὲ ἡ τῶν γυναικῶν ἐχυρὸν ἀνέπεμψεν, εἴπερ νικήσειεν ὁ παῖς ἐπιδείξουσα ἑαυτήν. *Sentimentum id quo magiſtros ſecluſos habent, tranſiliens mutata eſt.* Romulus Amaſæus a mal traduit, *tranſiluit viſto poſitu*, comme l'a remarqué Sylburgius.

(g) *Voiez Pauſanias liv. 5. pag. 153.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Scheffer. in Ælian. l. 10. c. 1.*

(k) *Pauſan. lib. 5. pag. 153.*

(l) *Val. Maxim. lib. 8. ſub fin.*

(m) *Ælian. lib. 10. c. 1.*

(n) *Pauſan. ubi ſupra: il faut lire* Πλειάδου, *& lib. 6. pag. 184.* Πλειάδου: *il faudroit corriger l'un par l'autre, car il eſt viſible qu'en ces deux paſſages il s'agit d'une ſeule & même femme. Il nous manque mettre par tout Piſidore.*

(o) *Apud Pauſan. l. 6. pag. 183. 184.*

(p) *Pag. 153.*

(q) *Pag. 184.*

(C) *Qu'elle obtint ce privilege avant que ſon fils eût été vainqueur.*] Valere Maxime (l) l'aſſure; voici ſes paroles: *Pherenices quoque non vulgaris honos cui ſoli omnium fœminarum gymnico ſpectaculo intereſſe permiſſum eſt, cum ad Olympia filium Euclen certamen ingreſſurum adduxiſſet, Olympionico patre genita, fratribus eandem palmam aſſecutis latera ejus cingentibus.* Elien (m) raconte la même choſe, & dit que la cauſe fut plaidée, & que Pherenice la gagna. Il n'y a point lieu de douter qu'*Euclen* dans Valere Maxime ne ſoit le nom du jeune Athlete qui fut mené ſur les rangs par Berenice. Pauſanias ne le nomme point ainſi, il l'apelle (n) *Piſidore* ou *Piſirode*. On ne doit pas conjecturer qu'*Euclen* dans les Auteurs Grecs, qui fournirent à Valere Maxime cet evenement, étoit l'épithete des jeux, & non pas le nom de l'Athlete, mais que l'écrivain Latin n'aiant pas été aſſez attentif, crut trouver un nom propre où il n'y avoit qu'une épithete: on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puis que nous trouvons un Athlete (o) nommé Eucles qui étoit pour le moins le neveu de Berenice. Il faut donc croire qu'il y a des Auteurs Grecs qui ont donné le nom d'Eucles à ſon fils, ce ſont ceux que Valere Maxime copia. Voiez la remarque ſuivante.

(D) *Nommée* Callipatira *ſelon quelques-uns*, Pherenice *ſelon quelques autres.*] C'eſt ce que Pauſanias remarque dans (p) ſon 5. livre: mais dans (q) le 6. il dit une choſe qui ſemble prouver manifeſtement que Callipatira & Pherenice étoient deux ſœurs, filles du fameux Athlete Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires, & d'avoir trois fils qui en remporterent, & des filles dont les fils en rem-

tres. Elle fit ſemblant après la mort de ſon mari d'être un de ceux qui dreſſoient les jeunes gens aux exercices des jeux Olympiques, & ſous ce deguiſement elle ſe preſenta au champ de bataille avec ſon fils, qu'elle y amenoit comme un Athlete qu'elle avoit dreſſé, & qui ſe preparoit au combat. Aiant vu que ſon fils avoit remporté la victoire, elle ſauta par deſſus une barriere qui ſervoit de parquet aux Maîtres des Combatans, & fit conoître ſon ſexe par cette action. On auroit procedé contre elle ſelon les loix, ſi les Juges n'avoient cru qu'ils devoient l'abſoudre, à cauſe qu'il ſe trouva que ſon pere & que ſes freres avoient gagné le prix de ces jeux, & que ſon fils venoit de le remporter: tant de gloire dans une famille obtint grace pour cette femme. Mais on fit une loi qu'à l'avenir les Maîtres mêmes des Athletes viendroient nuds à ces ſpectacles. Il ne faut pas oublier que la Berenice dont il s'agit étoit fille de * ce Diagoras Rhodien, qui fit tant parler de lui dans les jeux publics de la Grece. Je ne ſai ſi aucun commentateur moderne remarque cela. Il eſt aiſé de trouver en quel (E) tems vivoit cette Berenice.

* *Voiez la remarque D.*

BERENICE, femme courageuſe & vindicative, aiant perdu ſon fils par le complot de Laodice, monta bien armée ſur un chariot, & pourſuivit le meurtrier ſi vivement qu'elle le tua. Il s'apelloit *Caneus*. Il n'avoit fait qu'executer un ordre roial. Elle le manqua en lui lançant ſon javelot, mais non pas en lui jettant une pierre, car du coup de cette pierre elle le renverſa roide mort: enſuite elle fit paſſer ſur lui ſon chariot, & ſe retira à travers les troupes ennemies dans la maiſon où elle croioit qu'on avoit caché le corps de ſon fils. Voilà ce qu'on trouve dans Valere † Maxime. Il y a quelque aparence que cet Auteur a joint pêle-mêle ce qui ne convient que ſeparément à deux perſonnes. Les commentateurs (A) s'y trouvent embarraſſez. Voiez la remarque.

† *Valer. Maxim. lib. 9. cap. 10. ſub fin.*

BERENICE, fille de Ptolomée Auletes Roi d'Egypte, ſucceda à ſon pere avant qu'il mourût. Je ne trouve pas qu'elle ‡ ait excité les Egyptiens à le chaſſer; & il y a quelque aparence qu'ils ſe porterent d'eux-mêmes à ſe delivrer d'un joug incommode, ſans qu'elle les y animât; mais il eſt ſûr qu'auſſi-tôt que le pere (AA) fut chaſſé, la fille fut couronnée. Ce Prince

‡ *Voiez la remarque B.*

remporterent auſſi. Il dit FILLES au nombre pluriel, d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras deſquels il parle n'étoient point freres, mais ſeulement couſins germains, fils de deux ſœurs. Il nomme l'un de ces deux petits-fils, *Eucles*, & l'autre *Piſidore*. Il dit qu'Eucles étoit fils de Callianax, & de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mere de Piſidore, il dit ſeulement que ſa mere deguiſée en Maître des jeunes Athletes le mena ſur la lice des combatans. Je le repete; puis qu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puis qu'il a dit que les petits-fils de Diagoras du côté des filles avoient remporté des victoires, il faut qu'il ait pretendu que la mere d'Eucles & la mere de Piſidore étoient deux ſœurs: or la mere d'Eucles ſe nommoit Callipatira, il eſt donc juſte de penſer que la mere de Piſidore ne ſe nommoit point Callipatira, & qu'elle ſe nommoit Pherenice, car c'eſt le nom que pluſieurs lui donnent dans le 5. livre de Pauſanias: & ſi quelques-uns ont nommé Callipatira celle qui ſous l'équipage d'un Maître des Athletes mena ſon fils Piſidore au combat des jeux Olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes cauſes qui font que tant d'Ecrivains peu exacts confondent les actions d'une perſonne avec les actions d'une autre.

(E) *En quel tems vivoit cette Berenice.*] Pauſanias (a) nous aprend qu'elle étoit fille de Diagoras, & ſœur de Doricus. Or Doricus ſe batit (b) pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, au tems que Conon étoit General de ceux-ci; il floriſſoit donc vers la 95. Olympiade. Conſultez les remarques ſur l'article *Diagoras* Rhodien.

(a) *Pauſan. lib. 6. pag. 184.*

(b) *Idem pag. 185.*

(A) *Les commentateurs s'y trouvent embarraſſez.*] Olivier qui a fait de longues notes ſur Valere Maxime pleines d'une érudition triviale, pretend que la Berenice dont il eſt ici queſtion s'apelloit auſſi Laodice, & qu'elle étoit ſœur de ce Mithridate qui fit ſi long tems la guerre aux Romains. Là-deſſus il conte que cette Dame fut mariée en premieres noces avec Ariarathe Roi de Cappadoce, & en ſecondes avec Nicomede Roi de Bithynie, & que les deux fils qu'elle avoit eus d'Ariarathe aiant été tuez par Mithridate l'un immediatement, l'autre mediatement, elle s'arma, & pourſuivit *Caneus* qui avoit executé les ordres de Mithridate, & le punit de la maniere que Valere Maxime le raporte. J'ai à dire contre ce recit 1. que Valere Maxime a été ſi eloigné de vouloir parler d'une femme qui ſe nommât indifferemment Berenice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuër le fils de Berenice. 2. La premiere partie du recit de nôtre commentateur ſe trouve bien dans Juſtin (c), mais on n'y trouve pas que la ſœur de Mithridate femme d'Ariarathe & de Nicomede, eût d'autre nom que celui de Laodice. 3. On n'y trouve pas que le ſecond fils d'Ariarathe & de Laodice ait été tué par ordre de Mithridate, on y trouve au contraire (d) qu'il mourut de maladie. 4. La derniere partie de ce recit eſt contredite & dementie manifeſtement par Juſtin, car voici de quelle maniere il raporte que Laodice tâcha de ſe venger de ſon frere, après avoir perdu ſes deux fils. Nicomede ſon ſecond mari ſuborna un très-beau jeune garçon, pour faire acroire qu'il reſtoit un troiſiéme fils d'Ariarathe, & il envoia Laodice à Rome avec ordre de temoigner qu'Ariarathe avoit laiſſé trois garçons, dont le dernier étoit encore vivant, & demandoit au peuple Romain le Roiaume de ſon pere. 5. C'eſt une choſe trop hardie pour meriter d'être ſouffertе, que d'avancer pluſieurs faits circonſtanciez ſans en pouvoir citer de temoins. Où eſt-ce qu'Olivier a lu que la ſœur de Mithridate monta ſur un chariot, pourſuivit Caneus le meurtrier de ſon ſecond fils &c.? Je remarquerai en paſſant que Freinshemius n'a pas eu raiſon d'accuſer (e) Juſtin de ſe contredire, ou de brouiller prodigieuſement l'hiſtoire. Juſtin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarathes. La premiere après la mort de ſon mari (f) tua cinq de ſes enfans, & auroit tué le ſixiéme, le ſeul qui lui reſtât, ſi les parens ne l'euſſent derobé à ſa barbarie. Le peuple ſe defit de cette Megere. La ſeconde Laodice épouſa ce fils d'Ariarathe qui étoit ſeul demeuré de reſte. On verra ceci amplement dans un autre (g) endroit. Plût à Dieu que Juſtin ne fût coupable d'autres confuſions ou d'autres contradictions que de celles-là.

(c) *Lib. 28. c. 1. & 2.*

(d) *Nec multo poſt adoleſcens ex agritudine collecta infirmitate, decedit. Juſtin. l. 28. c. 2.*

Le P. Cantel a obſervé qu'Olivier avoit eu tort de donner à la ſœur de Mithridate l'action que Valere Maxime raporte. Il croit lui que Valere Maxime a voulu parler de Berenice & de Laodice, femmes d'Antiochus Theus, & filles toutes deux de Ptolomée Philadelphe. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fuſſent ſœurs: Polyænus (h) cité par un confrere du P. Cantel aſſûre que Laodice femme d'Antiochus Theus, étoit ſœur de ſon mari, & fille d'Antiochus Soter. Pour Berenice l'autre femme d'Antiochus Theus, on convient generalement qu'elle étoit fille de Ptolomée Philadelphe. Neanmoins on ne ſauroit condamner le P. Cantel; il a pour lui l'autorité d'Appien (i). Il a quelque raiſon de croire que Valere Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theus; mais il devoit le cenſurer d'avoir mis une piece de raport à la triſte deſtinée de Berenice. La vaillance que cet Auteur attribue à ſa Berenice, & le bon ſuccés qu'il lui fait avoir contre l'aſſaſſin de ſon fils, ne conviennent point à la femme d'Antiochus; car bien loin qu'elle ait pu venger la mort de ſon fils, elle fut cruellement maſſacrée avec lui dans le lieu où elle s'étoit ſauvée. Il eſt vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (k). Mais puis que le P. Cantel a cru que l'Auteur qu'il commentoit avoit eu en vuë l'hiſtoire des femmes d'Antiochus Theus, il ne devoit point marquer en marge l'an 664. de Rome: cette Chronologie eſt trop differente de celle qui convient (l) à ces deux Princeſſes.

FAUTES d'Olivier commentateur de Valere Maxime.

EXAMEN de l'opinion du P. Cantel Scholiaſte Dauphin.

(h) *Voiez Juſtin, l. 27. c. 1.*

(i) *Appian. in Syriacis circa finem.*

(k) *Voiez Juſtin, l. 27. c. 1.*

(l) *Antiochus Theus commença de regner, environ l'an de Rome 492. Voiez Calviſius ad ann. mundi 3689.*

(AA) *D'auſſi-tôt que le Pere fut chaſſé la fille fut couronnée.*] Strabon (m) remarque que ce Prince avoit trois filles, & que l'aînée qui étoit legitime fut placée ſur

(e) *Voiez le Juſtin de Mr. Grevius, pag. 548.*

(f) *Juſtin. l. 37. c. 1.*

(g) *Dans l'article Cappadoce.*

(m) *Strabo, lib. 17. pag. 547.*

(h) *Apud Hardouinum in Plinium l. 7. c. 12. p. 25.*

Prince banni implora l'aſſiſtance des Romains, & obtint enfin que Gabinius Gouverneur de la Syrie travailleroit à le retablir. Pompée fit ce coup-là, car le peuple Romain apuié ſur quelque vers de la Sibylle, ne voulut pas que l'on ſe mêlat de ce retabliſſement. Berenice de ſon côté fit toutes les diligences poſſibles pour ſe maintenir ſur le thrône, & quoi qu'elle * craignît les Romains, elle ne fit à ſon pere aucune propoſition d'accommodement, ni aucune ſorte d'honnêteté. Comme elle crut qu'un mari lui ſeroit d'un grand uſage, elle attira un Prince nommé Seleucus, iſſu des Rois de Syrie, & l'aſſocia à ſon lit nuptial, & à ſon ſceptre. Elle en fut bientôt degoûtée, ne trouvant pas que ce fût un homme d'aucun merite, & † le fit mourir: après quoi elle jetta la vuë ſur Archelaus, fils de celui qui avoit quitté le parti de Mithridate, pour ſe joindre à Sylla. Elle (A) s'offrit à lui en mariage, & lui promit de lui faire part de ſa roiauté. Il étoit alors dans l'armée de Gabinius, & on l'auroit facilement empêché (B) d'aller trouver Berenice, ſi Gabinius n'avoit mieux aimé pour ſes interêts particuliers lui donner la liberté d'épouſer cette Princeſſe. Archelaus l'épouſa effectivement, & ſe mit à la tête de ſes troupes afin de repouſſer les Romains qui pretendoient retablir le Roi Ptolomée. Il fut tué (C) dans un combat; Ptolomée rentra dans Alexandrie, & fit mourir ſans pitié ſa fille rebelle ‡. Voilà quel

* *Ἐτρωμάχει μὲν ἤδη περὶ αὐτῆς, καίτοι φοβουμένη τὸν Γαβίνιον, ἐπῆγε.* Ea quamquam Romanos metuebat, nihil tamen manſueti Ptolemæo exhibuit. *Dio, l. 39. p. m. 130.*

† *Voiez la remarque B.*

‡ *Ex Dione, lib. 39. p. 130. 311.*

ſur le thrône. Ce narré n'eſt point exact, ſi l'on ſupoſe que Porphyre a parlé comme il faloit de cette revolution car il (a) aſſûre que Cleopatre, ou Tryphene, & Berenice deux filles de Ptolomée regnerent enſemble la premiere année de la fuite de leur pere, & que Tryphene étant morte, ſa ſœur Berenice regna ſeule pendant deux ans. Cela montre que Berenice n'étoit point l'aînée, & fortifie mon opinion, qu'elle ne cabala point pour chaſſer le Roi: les ſoupçons tomberoient plutôt ſur ſa ſœur Tryphene. Je ne pretens pas nier qu'il ne ſoit poſſible que l'ambition les ait portées à favoriſer les mecontens, & à s'ouvrir le chemin du thrône par la deſtitution de leur pere, je pretens ſeulement que les anciens livres ne contienent point ce fait. Mr. Baudelot (b) a ſoutenu le contraire, mais je ſuis ſûr qu'en examinant ce qu'il emprunte ou de Dion, ou de Porphyre, ou de Photius, on n'y trouvera aucune preuve de ſon opinion. Ce qu'il allegue de plus fort eſt que Ptolomée étoufant les ſentimens paternels fit mourir ſa fille Berenice, à cauſe de ce qu'elle avoit commis. Il eſt clair que ſans la faire complice de la revolte des Egyptiens, on la jugera aſſez criminelle aux yeux de ſon pere, pourveu ſeulement que l'on ſonge qu'elle accepta la couronne, & qu'elle emploia toutes ſortes de moiens pour ſe maintenir dans l'uſurpation.

(a) *Porphyr. apud Euſebium in Chron. pag. 60. edit. Scalig. 1658.*

(b) *Baudelot de Dairval, Hiſtoire de Ptolemée Auletes pag. 131. 167. & ſeq.*

(A) *Elle s'offrit à lui en mariage.*] J'ai raiſon de dire cela, mais le P. Noris n'a pas eu raiſon de le dire. (c) *Archelaus à Berenice ſpe nuptiarum Alexandriam evocatus eadem uxore ducta, copias contra Gabinium ducens, victus prælio occubuit, menſis regni ſexto, ex Strabone lib. 12. pag. 385.* Si je n'avois eu à citer que Strabon je n'aurois pas voulu dire, comme a fait le Pere Noris, que Berenice l'attira en lui promettant de l'épouſer. Je ne trouve point dans Strabon que cette Princeſſe ait ſongé à Archelaus; je n'y trouve ſinon que les Egyptiens aiant chaſſé leur Roi Ptolomée, cherchoient un Prince de ſang roial pour le marier avec Berenice, & qu'Archelaus ſachant cela s'offrit à eux ſous la qualité ſupoſée de fils de Mithridate Eupator, & fut accepté, & regna ſix mois. (d) *Ταύτῃ ζητοῦσιν αἱρεῖσθαι βασιλεῖ γένος ἐγγύθεν ἐκείνου τοῖς συμπράξουσι, προσποιησάμενοι Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος εἶναι υἱόν, ᾗ παραδεχθεὶς, ἔσχε τὴν ἀρχὴν μῆνας ἕξ. Et cum quæreretur maritus regio ſanguine natus, dedit ſe Archelaus auxiliaris ſuis ſimulavitque ſe filium eſſe Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, ſex menſes regno potitus eſt.* On peut voir là un exemple des ſcrupules que l'on doit avoir en raportant ce que l'on trouve dans un Auteur. La moindre licence qu'on ſe donne eſt capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'eſt point de la bienſeance, ni de la dignité d'une Reine de s'offrir pour femme, & d'attirer un jeune homme par l'eſperance qu'il l'épouſera. C'eſt à ſes ſujets à lui procurer un parti ſortable. Strabon met les choſes ſur ce pied-là par raport à Berenice; il ne faloit donc pas raporter le fait de la maniere que l'a raporté le P. Noris, ou bien il faloit citer d'autres gens que Strabon. Si l'on avoit cité Dion, rien n'eût empêché de decrier Berenice, comme une Princeſſe qui après avoir uſurpé le thrône ſur celui à qui elle devoit la vie, alloit à la quête d'un mari, & s'offroit elle-même avec ſa couronne pour le prix de la protection qui lui étoit neceſſaire. Voiez la remarque ſuivante.

(c) *Noris, Cenotaph. Piſan. pag. 225.*

(d) *Strabo, l. 12. pag. 384. Voiez auſſi l. 17. pag. 548.*

(B) *Empêché d'aller trouver Berenice.*] Gabinius decouvrit d'abord les deſſeins d'Archelaus, & le mit en lieu de ſûreté. Dès lors c'étoit une affaire finie; mais comme il craignit de ne trouver pas aſſez de difficultez dans le retabliſſement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les ſommes que ce Prince avoit promiſes, il fit enſorte que ce retabliſſement fut traverſé de quelques obſtacles. Dans cette vuë il ne trouva point de meilleur expedient que de laiſſer mettre Archelaus à la tête des rebelles. Archelaus paſſoit pour homme de main, & joüiſſoit d'une grande reputation; le chaſſer d'Alexandrie parut à Gabinius un grand exploit, pour lequel on pourroit honnêtement demander à Ptolomée de magnifiques recompenſes. Autre ſource de profit: Gabinius ne donna la liberté à ſon priſonnier qu'après l'avoir bien rançonné (e); ainſi il en prit à toutes mains; il tira de l'argent des deux partis. Belle image des ſupercheries que l'on fait aux Souverains. Il y a telle Campagne qui acheveroit une guerre, ſi les Generaux pour leur profit particulier ne fourniſſoient adroitement des reſſources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il falut faire courir le bruit (f) qu'Archelaus s'étoit ſauvé. Gabinius bien paié de la permiſſion qu'il lui donna de s'enfuir, ſe mit ſans doute dans une feinte colere contre ceux qui le gardoient. Nouvelle ſcene de Comedie. Mais je remarque que Strabon ne ſavoit rien de tout ce manege de Gabinius. Ce fut à ſon inſu, dit-il (g), que l'on amena Archelaus à Berenice. C'eſt ôter un grand opprobre à ce General Romain. Strabon decharge beaucoup Berenice, & nous conduit à juger qu'elle ne fut point coupable de l'expulſion de ſon pere. Il dit nettement que ce Prince fut chaſſé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela ſur le thrône l'aînée de ſes trois filles, & firent venir de Syrie un certain Cybioſacte, qui ſe diſoit iſſu des Rois de Syrie, & le donnerent pour mari à la Reine. Elle le fit étrangler dans peu de jours, rebutée des manieres baſſes qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin de s'aproprier celui d'or maſſif d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un (h) moderne qui cite Strabon & Suetone, deux Auteurs qui n'en diſent mot. Le dernier dit (i) en general que ce Prince avoit été d'une avarice ſordide. *Alexandrini* Cybioſacten *eum* (Veſpaſianum) *vocare perſeverarunt cognomine usitato à regibus ſuis ſurpiſſimarum ſordium:* & voici les termes de Strabon. (k) *Τοῦτον μὲν δὴ λέγουσιν ἐμοὶ μὲν ἀνεπιγράπτως ὑπὸ βασιλέως, ὑφ' ὅτου τὸ βάσανον αὐτῷ καὶ τὸ ἀνελεύθερον. Hunc intra paucos dies regina ſtrangulavit, cum ejus ſordes illiberalitatemque pati non poſſet.*

(e) *Ex Dione lib. 39. pag. m. 131.*

(f) *Dio, ibid.*

(g) *Ἀναλαβὼν δὲ τοῦτον παραζεύγνυται δικαίῳ (ou νόμῳ) εἰς τὴν βασίλειαν καὶ ἀναδίδωσι βασιλέα. Eo (Gabinio) neſciente per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratur fuit. Strabo lib. 17. p. 548.*

(h) *L'Abbé de St. Real dans le Ceſarion, tome. 2. pag. m. 78.*

(i) *Suetonius in Veſpaſ. c. 19.*

(k) *Strab. ib.*

Vous m'allez dire que cet Ecrivain dans la page precedente avoit fait mention d'un Ptolomée qui étant venu de Syrie avoit enlevé le ſepulchre d'or, & n'avoit tiré aucun profit de cette action, parce qu'il fut renverſé bientôt: mais qui vous a dit que cela ſe doit entendre du mari de Berenice? Ne voiez-vous pas que Strabon donne ſeulement à celui-ci le titre de Cybioſacte, & qu'il donne à l'autre le nom de Ptolomée, & le ſurnom de Coccus, & de Pareiſacte? (l) *Ἔνιοι δ' αὐτὸν ὁ Κόκκης καὶ Παρείσακτον ἐπικαλοῦσι Πτολεμαῖον: aurum Ptolemæus cognomento Coccus & ſubditicius rapuit.* Ne ſavez-vous pas que Dion (m) nomme Seleucus celui qui fut marié avec Berenice? doit-on croire que ſi Strabon avoit pretendu parler du même homme dans la page 546. & dans la page 547. il ſe ſeroit exprimé comme il s'exprime? On ne voit dans ſon narré ni phraſe ni mot qui inſinuë que le Syrien qui enleva le tombeau d'or, eſt le même Cybioſacte que Berenice fit mourir. Liſez neanmoins les ſavantes reflexions de (n) Mr. Baudelot, qui croit avec l'Abbé de St. Real que Cybioſacte & Ptolomée Coccus ſont une même perſonne.

(l) *Id. ib. pag. 546.*

(m) *Dio, lib. 39. pag. 130.*

(n) *Baudelot de Dairval, Hiſt. de Ptolemée Auletes pag. 170.*

(C) *Il fut tué dans un combat.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que (o) Ptolomée aiant été retabli dans ſon Roiaume fit mourir

(o) *Καταχθεὶς ὑπὸ Γαβινίου Πτολεμαῖος, ὑπὸ τῶν Ἀρχέλαον ἀναιρεῖ καὶ τὸν ἀνεψιόν. Ptolemæus à Gabinio reductus Archelaum ac filium interimit. Strabo, lib. 17. pag. 548.*

quel fut le deſtin de Berenice. Un Auteur moderne a très-bien developé toutes les intrigues qu'on fit à Rome pour le retabliſſement de Ptolomée ; mais il s'eſt trompé dans les circonſtances de (D) la detention d'Archelaus.

BERENICE, fille de Coſtobarus (A) & de Salomé ſœur d'Herode le Grand, fut mariée en premieres noces avec Ariſtobule fils du même Herode & de Mariamne, & vécut en aſſez mauvaiſe intelligence avec lui ; car à cauſe qu'il avoit un frere marié à la fille d'Archelaus Roi de Cappadoce, il reprochoit ſouvent à Berenice qu'il s'étoit meſallié en l'épouſant, & qu'il s'étoit rendu très-inferieur à ſon frere. Berenice alloit raporter en pleurant tous ces diſcours & pluſieurs autres à ſa mere, & l'irritoit furieuſement : deſorte que Salomé qui avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit d'Herode, lui rendit ſuſpect Ariſtobule, & fut la principale cauſe qui pouſſa ce cruel pere à ſe defaire de lui γ. Berenice mere δ de cinq enfans ne laiſſa pas de convoler en ſecondes noces ; elle ſe romaria avec un frere de la mere d'Antipater, lequel Antipater étoit fils d'Herode. Aiant perdu ce ſecond mari elle fit un voiage à Rome, & s'y fit conſiderer par Auguſte : mais ſur tout elle (B) s'inſinua dans les bonnes graces d'Antonia femme de Druſus, ce qui dans la ſuite ſervit de beaucoup à ſon fils Agrippa. Au premier (C) voiage que celui-ci fit à Rome ſa mere Berenice vivoit encore, mais au ſecond elle étoit morte.

BERENICE, petite-fille de la precedente, & fille d'Agrippa I. du nom Roi de Judée, a bien fait parler de ſes amours. Elle fut fiancée à un certain Marc fils d'Alexandre Lyſimachus, Alabarche, mais il mourut avant les noces. Peu après elle épouſa ſon oncle Herode, qui à la priere d'Agrippa ſon frere & ſon beau-pere tout enſemble, fut créé Roi de Chalcide par l'Empereur Claude ε. Elle n'avoit que ſeize ans lors que ſon pere mourut *. Elle perdit ſon mari la † 8. année de l'Empereur Claude, & ſe comporta fort mal durant ſa viduité ; car l'opinion commune fut qu'elle commettoit inceſte avec Agrippa ſon frere. Pour faire ceſſer ces bruits elle chercha à ſe marier, & s'ofrit à Polemon Roi de Cilicie, pourveu qu'il voulût changer de religion ‡. On croira facilement qu'elle exigea cette condition plutôt par vanité, ou par politique, que par zêle ; mais ce n'eſt pas une choſe rare qu'une convertiſſeuſe zélée & galante. Polemon aiant plus d'égard aux richeſſes qu'à la mauvaiſe reputation de la Dame qui le recherchoit, accepta ſes offres, ſe fit circoncir & l'épouſa : & s'il ne paſſa point toute ſa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point ſa faute, ce fut celle de Berenice ; puis que cette (AA) femme dereglée le planta là, & s'en retourna où il lui plut. Tout auſſi-tôt il abandonna le Judaïſme pour repren-

γ *Joſephus de bell. Jud. l. 1. c. 17.*

δ *Trois fils, & deux filles : les fils furent Agrippa I. du nom, Roi de Judée ; Herode Roi de Chalcide, & Ariſtobule : les filles furent Herodias & Mariamne.* Id. ibid. c. 18.

ε *Joſeph. Antiq. l. 19. c. 4.*

* *Ib. c. 7.*

† *Ib. lib. 20. c. 3.*

‡ *Ib. c. 5.*

rir ſa fille, & ſon beau-fils Archelaus. Mais j'aime mieux m'en raporter au 12. livre de Strabon qu'au 17. parce que Plutarque confirme manifeſtement ce que Strabon a raconté au 12. livre, ſavoir (a) qu'Archelaus fut tué dans un combat. Plutarque (b) debite que Marc Antoine fit pluſieurs actions de courage dans l'armée de Gabinius quand on retablit Ptolomée, & qu'il fit auſſi une action d'humanité qu'on loüa beaucoup ; c'eſt qu'il fit chercher le corps d'Archelaus ſon ami, & qu'il lui fit faire des funerailles magnifiques. N'eſt-ce pas une preuve qu'Archelaus avoit été tué en combattant ? Ὑγρασίᾳ γὰρ ἀνδρὸς ἐνίκα καὶ ξιφοδρανίᾳ μᾶλλον ἀναγκαίως ἔχειν, τὸ δὲ χάριν ἀνεύρετο θνητὸν, καὶ κοσμικὸν βασιλικῶς ἐνεδύσω. *Nam quidem humaniſſimus ei cum illo & jus hoſpitii interceſſiſſet, bellum cum vincente geſſit necceſſario, corpus interfecti requiſitum regio cultu ſumeravit.* Dion raconte la choſe avec un tel ordre qu'il fait clairement entendre qu'Archelaus fut tué dans le combat, qui decida la querelle du pere & de la fille, & qu'après cette victoire de Gabinius, les Egyptiens furent obligez d'ouvrir les portes d'Alexandrie à Ptolomée qui fit mourir Berenice, & pluſieurs autres perſonnes.

(D) *Dans les circonſtances de la detention d'Archelaus.*] Le moderne dont je parle eſt l'Abbé de Saint Real. Voiez le 2. Entretien du Ceſarion qu'il publia l'an 1685. La mepriſe que je veux marquer conſiſte en ce qu'il ſopoſe, qu'Archelaus partit (c) *en ſecret d'auprès de Gabinius* pour aller épouſer la Reine d'Egypte, & qu'aiant été fait priſonnier dans une bataille, après que les Romains ſe furent rendus les maîtres de Peluſium, Gabinius *lui donna* (d) *les facilitez neceſſaires pour s'échaper*, moiennant groſſe rançon. Dion que l'on cite remarque (e) très-expreſſément que Gabinius laiſſa évader Archelaus avant que l'armée eût pris la route de Peluſium, & qu'il y eût eu aucun combat.

(A) *Fille de Coſtobarus & de Salomé.*] Joſephe le dit expreſſément : c'eſt donc par un défaut de memoire que Montaigu doute que l'on ait jamais determiné, ſi Berenice étoit fille de Coſtobarus ou de Joſeph. *Quam* (Berenicen filiam Salomes) *vel à Coſtobaro vel Joſepho, nam non memini pro certo traditum genuerat.* (f) Le Jeſuite Cornelius à Lapide (g) a cru fauſſement qu'Herode étoit le pere de nôtre Berenice.

(B) *Elle s'inſinua dans les bonnes graces d'Antonia.*] Il y a un paſſage dans Strabon qui merite d'être raporté. (h) Καίσαρ τοὺς υἱοὺς ἐτίμησε τοῦ Ἡρῴδου καὶ τὸν ἀδελφὸν Σαλώμην καὶ τὸν γαμβρὸν Συγγενῆ βασιλέα, c'eſt-à-dire, *l'Empereur honora les fils d'Herode, & ſa ſœur Salomé, & Berenice fille de Salomé.* Apparemment ces deux femmes allerent enſemble à Rome, lors qu'il fut queſtion de diſputer à Archelaus fils d'Herode le Roiaume de Judée, car on ſait (i) que Salome y alla alors avec ſa famille.

(C) *Au premier voiage . . . ſa mere Berenice vivoit encore.*] Car nous liſons dans Joſephe (k) qu'Agrippa vivoit familierement avec Druſus fils de Tiberе. & qu'il aquit l'amitié d'Antonia femme de Druſus frere de Tibere, à cauſe de l'eſtime qu'Antonia avoit pour Berenice mere d'Agrippa. Cet Hiſtorien ajoûte qu'Agrippa pour ne point fâcher ſa mere contraignoit ſon naturel, qui le portoit à faire beaucoup de depenſes, mais que quand elle fut morte il fut ſi prodigue qu'il s'épuiſa. N'aiant plus d'argent ni de credit il s'en retourna en Judée, d'où après pluſieurs aventures il revint à Rome, & fut ſaluer Tibere dans l'Iſle de Caprée. Il en fut d'abord bien reçu, mais il eut enſuite beſoin de la protection d'Antonia. Je ne ſai où Noldius (l) avoit lu que Berenice étoit morte chez Antonia.

(AA) *Cette femme dereglée le planta là, & s'en retourna.*] Je vais copier un paſſage qui eſt plein de fautes. *Ceſte Berenice de laquelle noſtre* Xiphilin *faict mention fut fille d'Archelaus, & femme d'Herodes, apres la mort duquel elle ſe maria à Polemon Roy de Lycie, lequel elle quitta* propter nimietatem coitus, ut quidam dixerunt, *dict Joſephe li. 20. chap. 2.* Voilà ce que j'ai trouvé dans les (m) annotations du Sieur de Canque ſur l'Hiſtoire de Dion Caſſius abregée par Xiphilin. Obſervons d'abord qu'il s'agit là de Berenice Maîtreſſe de Titus, & après cela comptons les fautes. 1. Elle n'étoit point fille d'Archelaus. 2. Polemon n'étoit point Roi de Lycie. 3. La raiſon pourquoi elle le quitta ne fut point qu'il lui rendit trop ſouvent ce que l'on nomme devoir conjugal. Ce fut plutôt une raiſon toute contraire. Car voici comment s'exprime l'Hiſtorien Juif cité par l'Auteur des annotations : (n) ὁ μὲν ἐπὶ πολὺ συνῆν ἐκείνῃ ὡς γαμετῇ, κἀκεῖνα βραχέα ἐπὶ μοιχείαις ἐπ' ἐξουσίας τὴν Πολέμωνα. *Ille tamen conjugium diuturnum non fuit, propter intemperantiam, ut ferunt, diſcedente ab eo Berenice.* Si cet Auteur avoit conſulté la verſion de Genebrard, il ne ſeroit pas tombé dans la bevuë qu'il a faite ; il y auroit lu, *ce mariage ne dura pas fort long temps & on dit que ce fut pour l'intemperance de Berenice, qui le laiſſa.* Je veux que les paroles de l'Auteur Juif conſiderées en elles-mêmes puiſſent avoir je ne ſai quelle ambiguité, qui faſſe douter s'il s'agit là du dereglement de l'époux, ou de celui de l'épouſe, n'y avoit-il pas un bon moien d'ôter l'équivoque ? ne ſuffiſoit-il pas de prendre garde aux mauvaiſes mœurs

(a) Τέτοιοι μὲν οἱ ἐπιβουλεύσαντες τῷ Γαβινίῳ καὶ ἀναιρεθέντες ὑπ' αὐτοῦ. *Eum Gabinius Ptolemæum reducens in pugna occidit.* *Strab lib. 12. p. 384.*

(b) *Plut. in M. Antonio pag. 917.*

(c) Pag. 80. *ed. de 1685.*

(d) *Ibid. pag. 82.*

(e) *Dio, lib. 39. pag. 131.*

(f) *Montacut. in Apparat. Vit. n. 74. pag. 191. apud Noldium de vita & geſtis Herodum pag. 297.*

(g) *In Act. 25. v. 13. pag. 363. apud Noldium ibid. pag. 296.*

(h) *Strabo lib. 16. pag. 526.*

(i) *Joſeph. Antiquit. l. 17. c. 11.*

(k) *Id. lib. 18. cap. 8.*

(l) *Noldius ubi ſupra pag. 297.*

(m) *Elles ſont à la fin de la traduction Françoiſe de Xiphilin faite par Antheume de Bandole, & imprimée à Paris l'an 1610. in 4.*

(n) *Joſeph. Antiquit. Judaic. lib. 20. c. 5.* (& non pas c. 2.) *p. m. 693.*

Digitized by Goog

reprendre ſa premiere religion *. La mauvaiſe vie de Berenice ne l'empêchoit point de pratiquer les obſervances des Juifs. Elle avoit fait un vœu, & pour l'accomplir elle ſe tranſporta à Jeruſalem, & ſe ſoumit à la coutume qui portoit qu'avant que d'offrir ſes ſacrifices, on paſſât trente jours en prieres & en oraiſons ſans boire du vin, & qu'on ſe fît raſer la tête. Pendant qu'elle obſervoit ces ceremonies elle reçut mille affronts des ſoldats Romains, & fut en danger de ſa vie: elle eut beau s'en aller nuds pieds intercceder pour le peuple auprès du Gouverneur Florus, elle n'obtint rien, non pas même les civilitez que ſa qualité & ſon ſexe rendoient indiſpenſables †. Elle étoit toûjours fort bien avec Agrippa ſon frere, & elle le ſeconda dans le deſſein de prevenir la deſolation des Juifs, en les exhortant à ſe ſoumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées de larmes furent inutiles ‡; deſorte que Berenice ou pour n'être pas enveloppée dans la ruine de la nation, ou pour exercer ſon ſavoir faire, alla trouver Veſpaſien & Titus, & les gagna ſi heureuſement l'un par (A) ſes liberalitez, & l'autre par ſa beauté, qu'elle ſe mit en paſſe de devenir Imperatrice Romaine. Elle mit Titus dans ſes filets, & vit l'heure (B) que de Galant favoriſé ſans nulle exception il deviendroit ſon mari: mais les murmures du peuple Romain fruſtrerent cette eſperance; il ne lui reſta que le titre de Maîtreſſe ou de concubine d'Empereur. Le theatre (C) François au XVII. ſiecle a retenti des amours de Titus & de Berenice.

* *Ibid.*

† *Id. de bell. Jud. l. 2. c. 26.*

‡ *Ibid. c. 28. 29.*

Elle

(a) Id arbitror adprime in vita eſſe utile, ut ne quid nimis. *Terentius in Andria act. 1. ſc. 1.* Voiez dans Eraſme *Chil. 1. cent. 6. n. 96. pag. m. 226.* pluſieurs ſentences ſemblables.

(b) Tria ſunt inſaturabilia, & quartum quod nunquam dicit, ſufficit. Infernus & os vulvæ, & terra quæ non ſatiatur aqua, ignis vero nunquam dicit, ſufficit.

(c) Α'πλήστως ἐν πάντι γλυκεῖ ἔχει πόθος ἡ μείζων ἢ τὰ πάρεστ' αἰσθ' ἁφεθῆναι. Requies in omni dulcis opere fictitatemque habet, & mel & jucundi flores venerei. *Pindar. Nemeor. Ode 7. p. m. 580.* Voiez une ſemblable ſentence d'Homere dans la remarque D de l'article *Xenophanes.*

(d) *Tacit. Hiſtor. l. 2. c. 81.*

(e) *Ibid. cap. 2.*

(f) *In Veſpaſiano.*

(g) Βερενίκη δὲ ἐχούσῃ τὸ ἄνθος τῆς ὥρας. Beronice maxime florebat. *Xiphil. in Veſpaſ. pag. 222.*

(h) *Voiez Calviſius.*

(i) *Joſeph. Antiq. l. 19. c. 7.*

(k) *Ibid.*

mœurs de Berenice? tous ceux qui ſavent de quelle maniere elle vêcut lui donneront volontiers un temperament à ne ſe pas degoûter d'un homme par la raiſon qu'il auroit été infatigable dans les exercices de l'amour. Toutes les perſonnes du monde, Berenice comme les autres admettent cette maxime generalement parlant, (a) *de rien trop*, mais les varietez ſont infinies quand il eſt queſtion de mettre des bornes entre le trop & la ſufiſance. Si le temperament de Berenice ne diſpute point contre la theſe generale, il ſe ſouleve contre l'aplication, il ne croit pas être dans le cas, il apelle mediocrité ce que d'autres nommeroient excés. Il n'eſt pas tel, j'y conſens, qu'il rempliſſe au pied de la lettre la ſentence du (b) 30. chapitre des proverbes de Salomon, & qu'il rende fauſſe celle (c) de Pindare; mais au moins fait-il mentir cette maxime, *de peu de biens nature ſe contente.* En un mot l'Auteur que je refute devoit plutôt mettre le peché de Polemon dans le defaut que dans l'excés, & comparer ce Monarque avec le premier mari de Jeanne Reine de Naples. Il eſt vrai que Polemon en fut quitte à meilleur marché; il n'y perdit point la vie comme l'autre l'y perdit.

Quelque chicaneur me viendra dire, que la penſée du Sieur de Canque eſt que Berenice quitta Polemon parce qu'elle avoit beſoin de trop de careſſes, & qu'il ne pouvoit fournir à l'apointement; mais je ſoutiens que les paroles ne ſont pas rangées d'une maniere à être ainſi entenduës. Quelle qu'ait été ſon intention elles ſignifient clairement ce que je ſupoſe, & par conſequent elles repreſentent Berenice d'une humeur tout-à-fait extraordinaire. Voiez ce qui ſera cité des lettres du Comte de Buſſi Rabutin dans les remarques de l'article *Gleichen.*

(A) *L'un par ſes liberalitez, & l'autre par ſa beauté.*] Tacite nous aprend que cette Dame s'intrigua pour mettre la couronne ſur la tête de Veſpaſien. Je ne m'en étonne pas, elle avoit plus à eſperer de lui que de ſes competiteurs, s'il parvenoit à l'Empire. *Mox (d) per occultos ſuorum nuntios excitus ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo, regina Berenice partes juvabat ſplens ætate formaque, & ſimi quoque Veſpaſiano magnificentia munerum grata.* Le même Tacite nous aprend qu'elle étoit aimée de Titus, & qu'on crut qu'elle fut cauſe qu'il n'acheva point ſon voiage, mais retourna en Judée, aiant apris à Corinthe la mort de Galba. *Fuere (e) qui accenſum deſiderio Berenices regina vertiſſe iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus: ſed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum.* En deux mots cet Hiſtorien refute la mediſance: il convient que cette Reine avoit touché le cœur de Titus, mais il declare que ce n'étoit qu'une amourette d'amuſement, qui ne le detournoit point des affaires.

(B) *Et vit l'heure . . . qu'il deviendroit ſon mari.*] Agrippa & Berenice ſa ſœur firent un voiage à Rome pendant le 4. Conſulat de Veſpaſien; on leur fit de grans honeurs; elle loges au palais, ne fit qu'un lit avec Titus, & commença à diſpoſer de toutes choſes, comme une femme legitime: mais Titus aiant apris que le peuple en étoit ſcandaliſé la renvoia. C'eſt ce que (f) Xiphilin raconte; & il remarque que Berenice étoit alors dans (g) ſa fleur, dans ſon grand éclat: elle avoit neanmoins 44. bonnes annees, car le 4. Conſulat de Veſpaſien tombe (h) ſur l'an 72. de JESUS-CHRIST, & elle avoit 16. ans (i) lors que ſon pere mourut, c'eſt-à-dire la 3. année de (k) l'Empereur Claude, qui étoit la 44. de JESUS-CHRIST. Le calcul eſt aiſé à faire. D'ailleurs elle étoit entrée de fort bonne heure dans la carriere, & avoit joûté courageuſement & ſans reliche; elle avoit un mari & peut-être des enfans la 16. année de ſa vie; elle avoit eu un ſecond mari, elle avoit eu des Galans, & neanmoins la voilà dans ſon grand éclat à l'âge de 44. ans. C'étoit de quoi être expoſée à l'envie. Suetone (l) obſerve que la ſeparation ſe fit à regret de part & d'autre. Titus ſe fit une grande violence en renvoiant Berenice pour calmer les plaintes des mediſans; Berenice fut fort fâchée qu'on la renvoiât: elle eût mieux aimé ſans doute une continuation de mediſance: & s'il eſt vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en couroit, il faut croire qu'elle peſta contre la mauvaiſe foi des hommes. Il eſt probable que pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dit que c'étoit un ſacrifice qu'il faloit faire aux murmures de toute la ville, mais qu'après avoir cedé à ce torrent qui ne ſeroit que paſſer on ſe reverroit. Ce qu'il y a de certain c'eſt que Berenice ſe conduiſit tout comme ſi on l'eût congediée de cette façon: elle revint trouver Titus quelque tems après, & n'y gagna rien; il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je croi que Xiphilin eſt le ſeul qui ait obſervé ces deux renvois de Berenice, l'un ſous l'Empire de Veſpaſien, l'autre ſous celui de Titus. (m) Ὁ δὲ δὴ Τίτος ἀεὶ ὅτε φοιτῴη ὅτε ἐμπλοκὴν μακρὰν ἔχοιεν, αἰσχρὸν κρίνας ἐπιτηδεύειν, τῆς τε σώφρονος φύσεως ἦν καὶ τῆς Βερενίκης ἐς ἔρωτα αὐτοῦ ἐπιόντος, ἐγένετο. *Titus ex quo tempore principatum ſolus obtinuit, nec cadet fecit nec amoribus inſervivit, ſed comis quamvis inſidiis peteretur, & continens, Berenice licet in urbem reverſâ, fuit.* Il eſt aſſez aparent que Xiphilin ne ſe trompe pas, encore qu'Aurelius Victor & les autres ne parlent que d'un ſeul renvoi. (n) *Ut ſubitò pondus regium Berenicen nuptias ſuas ſperantem regredi domum . . . præcepit.* Ces paroles d'Aurelius Victor comparées avec ce qu'il avoit dit peu auparavant, le convainquent d'une extrême negligence. Il dit ici que Berenice eſperoit d'épouſer Titus, & il venoit de dire qu'elle étoit ſa femme. *Cæcinam Conſularem adhibitum cœnæ vix dum triclinio egreſſum ob ſuſpicionem ſtuprata Berenices UXORIS SUÆ ſingulari juſſit.* Recueillons de là que Berenice prêtoit l'oreille à d'autres fleurettes qu'à celles de l'Empereur. Cela eſt aſſez ordinaire aux Maîtreſſes des grans Princes. Je ne puis paſſer ſous ſilence une erreur de Noldius. (o) Il dit dans la page 408. que Dion ou Xiphilin ſe ſont trompez, quand ils ont mis le divorce de Berenice ſous Veſpaſien, puis qu'Aurelius Victor aſſûre que Titus ne la renvoia qu'après avoit (p) pris poſſeſſion de la couronne. Voilà ce que dit Noldius dans la page 408. mais dans la page 409. il aſſûre que Berenice revint à Rome pour faire un nouvel effort ſur le cœur de Titus, & que ſon deſſein ne reüſſit pas. Il cite pour cela les paroles de Xiphilin. Quoi! après avoir dit qu'un homme ſe trompe, faut-il affirmer ce qu'il avance? faut-il le prouver par ſon temoignage?

(C) *Le theatre François . . . . . a retenti.*] On joüa en même tems deux pieces intitulées *Berenice*, l'une étoit de Mr. Corneille, & l'autre de Mr. Racine; chacune avoit ſes partiſans: l'Abbé de Villars publia une critique de toutes les deux. Je ne ſaurois point qu'il eſt l'Auteur de cette critique, ſi je n'avois lu ces paroles dans les ſentimens de Cleanthe (q), *En euſſiez-vous douté ſi le Critique des deux Berenices vous fut venu dans la penſée? . . . Par quelle raiſon auriez-vous échapé un Cenſeur de deux excellens Poëtes, dont l'un n'a*

(l) Nec minus libido (*ſuſpecta erat in Tito*) propter exoletorum & ſpadonum greges propterque inſignem reginæ Beronices amorem cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, . . . Beronicem ſtatim ab urbe dimiſit invitus invitam. *Sueton. in Tito c. 7.*

(m) *Xiphilin. in Tito ſub init.*

(n) *Aurel. Victor in Epitom.*

(o) *Noldius, de vita & geſtis Herodum.*

(p) *Ut ſubiit pondus regium.*

(q) *C'eſt le faux nom de celui qui a critiqué les Entretiens du Pere Bouhours. L'Abbé de Villars qu'il deſigne ici avoit publié pour le P. Bouhours contre Cleanthe le traité de la delicateſſe.*

Digitized by Google

Elle avoit une sœur (D) trop belle pour qu'elles s'aimassent. L'Ecriture a fait (E) mention de Berenice. On a fait de lourdes (F) fautes concernant cette Princesse. Je n'ai pu parler de toutes

n'a pas daigné lui repondre, & l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui repondoit pas (a)?

Voici des extraits qui me paroissent fort dignes de la place que je leur donne. (b) *Je suis très-facheé*, c'est une Dame qui écrit cela au Comte de Rabutin, *de ne pouvoir vous entretenir aujourd'hui la* Berenice *de Racine; je Patterns de Paris: je suis assurée qu'elle vous plaira, mais il faut pour cela que vous soiez en goût de tendresse, je dis de la plus fine, car jamais femme n'a poussé si loin l'amour & la delicatesse qu'a fait celle-là. Mon Dieu, la jolie maitresse je! & que c'est grand dommage qu'un seul personnage ne puisse pas faire une bonne piece, la Tragedie de Racine seroit parfaite.* Le Comte lui repondit. „ Je viens de lire Berenice. Vous „ m'aviez preparé à tant de tendresse, que je n'en ai „ pas tant trouvé. Du tems que je me mêlois d'en „ avoir, il me souvient que j'eusse donné là-dessus le „ reste à Berenice: Cependant il me paroit que Titus „ ne l'aime pas tant qu'il dit, puisqu'il ne fait aucuns „ efforts en sa faveur à l'égard du Senat & du peuple „ Romain. Il se laisse aller d'abord aux remontran- „ ces de Paulin, qui le voiant ébranlé, lui amène le „ Peuple & le Senat pour l'engager; au lieu que s'il „ eût parlé ferme à Paulin, il auroit trouvé tout le „ monde soûmis à ses volontez. Voilà comment j'en „ aurois usé, Madame, & ainsi j'aurois accordé la „ gloire avec l'amour. Pour Berenice, si j'avois été „ à sa place, j'aurois fait ce qu'elle fit, c'est-à-dire, „ que je serois parti de Rome la rage dans le cœur „ contre Titus, mais sans qu'Antiochus en valût „ mieux (c). „ Voici ce qu'on lui repliqua. (d) *Votre cœur n'est pas aussi indifferent que je le croyois, puisqu'il vous soutient encore que vous auriez pû donner le reste à Berenice en fait de tendresse, & il faut l'avoir poussée bien loin, pour trouver qu'on en auroit plus qu'elle: Je vous en loue & revere. Il ne faut pas aimer à demi quand on s'en mêle.* On aprendra dans ces trois passages le jugement qui a été fait de la Berenice de Mr. Racine, & combien les Dames sont portées naturellement à donner leur aprobation aux cœurs qui poussent loin la tendresse. Je ne trouve point que la critique du Comte de Rabutin soit juste, car il eût voulu que le Poëte eût falsifié un évenement qui devoit être conservé sur le theatre. Le renvoi de Berenice est si conu par l'histoire, que ceux qui ne l'eussent pas trouvé dans la Tragedie eussent crié justement contre l'Auteur. Mr. Racine pressentit cela sans doute, & ce fut aparemment la raison pourquoi il representa la tendresse de l'amant inferieure à la tendresse de l'amante; cette œconomie pouvoit deplaire au beau sexe, mais enfin on trouva que cet inconvenient n'egaloit point l'autre.

(a) *Sentimens de Cleanthe 2. part. p. 2. édit. de Hollande 1672.*

(b) *Lettre 133. de la 3. partie des lettres du Comte de Bussi Rabutin, page 246. édit. de Holl. Cette lettre est datée de Dijon le 28. de Juillet 1671.*

(c) *Bussi, lettre 148. de la 3. partie pag. 268.*

(d) *Ibid. lettre 152. pag. 279. 280.*

(D) *Une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent.*] Josephe remarque que Drusille sœur de Berenice écouta les propositions de Felix Gouverneur de Judee, pour se mettre à couvert de la jalousie de sa sœur, qui ne pouvoit souffrir qu'elle Drusille eût une si grande beauté. Drusille fut recherchée en mariage par Felix, pendant qu'elle étoit mariee avec Azizus Roi des Emeseniens. Elle consentit à cette recherche, & devint l'épouse de Felix, & il semble même qu'elle abjura le Judaïsme (e). J'examinerai cela dans la remarque A Δ de son article. La haine fraternelle est grande: on peut citer des maximes là-dessus; mais, si je ne me trompe, la haine des sœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrons dire un mot sur ce chapitre (f) en quelque autre endroit.

(e) *Joseph. Antiquit. l. 29. c. 5. pag. 693.*

(f) *Dans la remarque A de l'article de Drusille.*

(E) *L'Ecriture a fait mention de Berenice.*] L'on trouve dans le chapitre 25. des Actes qu'Agrippa & Berenice arriverent à Cesarée pour saluer Festus, & qu'aiant ouï parler de St. Paul qui étoit alors en prison, ils le voulurent ouïr: que pour cet effet ils se rendirent au lieu de l'audience avec une (g) grande pompe, & entendirent St. Paul.

(g) Μετὰ πολλῆς φαντασίας, cum multa ostentatione *seu* ambitione. *Actor. Apostol. c. 25. v. 23.*

(F) *De lourdes fautes concernant cette Princesse.*] Sabellic (h) a cru qu'elle fut femme d'Aristobule, & ensuite d'Antipater. C'est confondre ensemble deux Berenices, l'aieule & la petite-fille; la premiere fut mariée en premieres noces à Aristobule, & en secondes à un oncle d'Antipater, & non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle mepriſe de Sabellic. Mais pour la Berenice dont il parle (c'est la Maîtresse de Titus) elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais raporter un passage de Juvenal, qui sans doute doit être entendu de la derniere Berenice, de celle qui fut aimée de Titus, & qui fut soupçonnée d'inceste avec Agrippa son frere;

(h) *In paraphrasi ad Titum Suetonii apud Noldium ubi supra pag. 414.*

Grandia (i) tollantur crystallina, maxima rursus
Myrrhina, deinde adamas notissimus, & Berenices
In digito factus pretiosior: hunc dedit olim
Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori,
Observans ubi festa mero pede sabbata Reges,
Et vetus indulget sembus clementia porcis.

Le Scholiaste de Juvenal entend ici par Berenice une sœur de Ptolomée Roi d'Egypte, & par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguste, ce fils de Julie & d'Agrippa (k) que Tibere fit mourir aussi-tôt qu'Auguste fut decedé. C'est une negligence prodigieuse de ce Scholiaste, pour ne rien dire de pis; car avec un peu d'attention on voit manifestement que Juvenal parle d'un Agrippa qui demeuroit en Judee, ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que selon la remarque de Noldius (l), perſonne n'a jamais dit qu'Agrippa & son impudique sœur Julie aient été accusez d'inceste. Il n'est pas si aisé de relancer le Scholiaste sur l'autre point, parce que la repetition du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le Poëte supose ici deux perſonnes qui ont donné à leur sœur un diamant de prix; 1. un Roi d'Egypte, 2. un Agrippa. Cette explication n'est point la bonne. Tout se doit raporter à Agrippa Roi des Juifs, & à sa sœur Berenice: & nous aprenons ici une chose que Josephe n'a point touchee; c'est que Berenice reçut de son frere un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, & que leurs amours incestueuſes firent plus de bruit par ce moien. Baronius a cru que Juvenal a fait allusion à une pierre precieuse dont parle Pline; que Ptolomée Roi d'Egypte donna à sa femme qui étoit aussi sa mere, à ce que pretend Baronius (m). Un Auteur (n) moderne que j'ai déjà cité plusieurs fois, trouve bien des fautes dans cette pensée de l'Annaliste. 1. Juvenal parle d'un diamant enchassé dans une bague, mais la pierre precieuse dont parle Pline étoit une topaze brute, dont on fit ensuite une statue. 2. Ce ne fut point Ptolomée qui donna à sa mere cette topaze; ce fut Polemon Gouverneur de l'Ile où la topaze fut trouvee, qui la donna à Berenice mere du Roi qui succeda à celui qui regnoit alors. 3. Pline ne dit point que Ptolomée Philadelphe ait fait presẽt de cette topaze à sa femme Arsinoé qui étoit aussi sa sœur; il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statue d'Arsinoé femme de Ptolomée Philadelphe, & que cette statue etoit de 4. coudées, & qu'elle fut consacrée dans un temple qu'on nommoit le temple d'or. On pourroit ajoûter cette 4. censure. C'est qu'on ne trouve pas qu'aucun Roi d'Egypte ait été le mari de sa propre mere, & que cela convient moins au pere de Ptolomée Philadelphe qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut aportée à la Reine Berenice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le P. Hardouin (o) dans cette pensée, c'est que les paroles de Juvenal se doivent entendre du diamant de la même Berenice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, & mere de Ptolomée Philadelphe. Le Juvenal *Variorum* contient bien des fautes touchant Berenice. On y voit une note qui porte que la Berenice dont ce Poëte parle étoit Reine de Judée, & femme d'Herode: que d'autres veulent qu'il ait parlé de Berenice femme d'Herode, & après la mort de son mari, Maîtresse de son beau-frere, c'est-à-dire, d'Agrippa frere de son mari. Tout cela ne vaut rien; car en premier lieu voilà deux Herodes differens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethlehem; l'autre doit être le Roi de Chalcide frere d'Agrippa I. du nom. Or le premier de ces deux Herodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Berenice, & il n'y a point eu de Berenice qui ait été Reine de Judée. De plus il n'y a point eu de Berenice en Judée dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frere. L'inceste dont Josephe & Juvenal parlent consiste dans les amours d'Agrippa II. du nom avec Berenice sa propre sœur. Ce qui a trompé l'Auteur de la note est que Berenice étoit veuve d'Herode Roi de Chalcide, & frere d'un Agrippa, lors que l'on causoit de ses amours pour Agrippa: mais l'Agrippa du frere duquel elle étoit veuve n'étoit point celui avec lequel elle commettoit inceste. Elle étoit fille de cet autre Agrippa, & sœur de celui-ci. Il y a une autre note dans le Juvenal *Variorum* de laquelle l'Auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaisante maniere de

(i) *Juven. Satir. 6. v. 154.*

(k) *Il avoit été relegué par Auguste dans l'Ile Planasie, Tacit. Ann. l. 1. c. 3. & non pas en Sicile comme dit le Scholiaste.*

(l) *De vita & gest. Herodum pag. 412.*

(m) *Alludere videtur pretioso lapidi quem prius dedit Ptolomæus Ægypti Rex uxori simul & matri. Verum Plinius tradit fuisse topazion. Baron. Annal. ad ann. 58. n. 164. Il cite Pline lib. 37. cap. 8.*

(n) *Noldius ubi supra pag. 412.*

(o) *Hardouin. in Plin. l. 37. c. 8. pag. 392. n. 5.*

FAUTES du Juvenal *Variorum.*

Digitized by Google

toutes les Reines qui ont porté ce nom-là. J'indique quelques fautes de Mr. (G) Moreri, de Mr. (H) Hofman, de Charles Etienne, &c.

☞ BERGAME (JAQUES PHILIPPE DE) iſſu de l'ancienne famille des Foreſti, nâquit à Bergame * l'an 1434. Il ſe fit Moine dans l'Ordre des Auguſtins † l'an 1451. & publia quelques livres qui le firent eſtimer, & nommément un (A) *ſupplementum Chronicorum*, & un traité des femmes illuſtres Chretiennes. Il fut ‡ fort aimé du Pape Innocent VIII. & mourut à Bergame ‖ l'an 1518. S'il étoit mort l'an 1515. comme l'aſſûre Moreri, il n'eût pas été âgé ou de 78. ans, ou de 85. qui ſont les deux opinions raportées par Moreri.

☞ BERGIER (NICOLAS) nâquit à Reims en l'année 1557. Il y étudia dans la nouvelle Univerſité que le Cardinal de Lorraine venoit d'y établir, & il y regenta auſſi pendant quelques années. Il paſſa du College chez le Comte de Saint Soupplet Grand Bailly de la Province, pour être precepteur de ſes enfans, & il embraſſa enſuite la profeſſion d'Avocat où il ſe rendit fort habile. Les habitans de la ville de Reims qui conoiſſoient ſon merite & ſa capacité, le firent leur Sindic, & le deputerent ſouvent à Paris pour les affaires de la ville. Cela le fit conoître de pluſieurs Savans, & entre autres de Meſſieurs Peireſc & Du Puy à qui il communiqua le deſſein de ſon livre des grans chemins de l'Empire, & qui l'encouragerent beaucoup à l'executer. Mr.

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez Voſſius de Hiſtor. Latin. pag. 663.*

‡ *Phil. Labbe, de ſcriptor. Eccleſ. t. 1. pag. 492.*

‖ *Id. ib.*

(a) Herodes Agrippa dedit inceſtæ ſuæ ſorori Berenicæ, cum qua inceſtum commiſerat, UT POTE quæ ante nupta erat patruo ſuo Herodi.

(b) *Ubi ſupra pag. 411. 412.*

(c) *Il cite Appion: il eût mieux fait de citer Pauſanias l. 1. pag. 6.*

(d) *Aſtronom. l. 2. c. 24.*

(e) *Il faloit dire Magas: il étoit Roi de Cyrene, & il eſt vrai ſelon Juſtin. l. 26. c. 3. qu'il maria Berenice ſa fille unique au fils de ſon frere, je veux dire à Ptolomée ſurnommé Evergetes. Ce Magas étoit fils d'un Macedonien de petite condition, & de Berenice qui fut depuis femme de Ptolomée Lagus*, Pauſanias l. 1. p. 6.

(f) *Voiez Juſtin. l. 27. c. 1.*

(g) *Il faloit dire* Portius.

(h) *Voiez Actes des Apôtres chap. 24. v. 28.*

(i) *C'eſt la même que le grand Herode, qui fit mourir les enfans de Bethlehem.*

(k) *Apud Cornel. à Lapide in Act. 25. v. 3. citatum à Noldio pag. 404.*

de raiſonner. Après avoir dit qu'Herode Agrippa étoit frere de Berenice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Berenice étoit un inceſte, par la raiſon que Berenice avoit été mariée avec ſon oncle Herode (a). Noldius (b) qui a vu deux fautes dans ce *Variorum*, & qui les a miſes ſur le compte de Schrevelius le compilateur de ce Commentaire, n'a point remarqué celle-ci.

(G) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] La 1. Berenice dont il parle eſt la mere de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte; ce qu'il en dit ne ſe trouve point dans l'Auteur (c) qu'il cite. La 2. eſt fille de Ptolomée Philadelphe, & femme de Ptolomée Evergetes: il cite Elien & Juſtin qui ne diſent pas ce qu'il raconte. Il faloit citer Hygin (d), qui raporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui eſt du temple de *Berenice la Gardienne*, j'avoue que je n'ai pu deterrer la ſource; ainſi je n'oſerois affirmer que Mr. Moreri avance la quelque fauſſeté. J'ai bien des ſoupçons contre cela. Il auroit dû ſe ſouvenir que dans l'article d'*Arſinoe fille d'Antiochus Soter*, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille *de Magus* (e) *Roi de Cirene*, & frere de Ptolomée Philadelphe, & par conſequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'étoit que ſa couſine germaine, preſentement c'eſt ſa propre ſœur. Chacun voit combien ces variations brouillent la tête aux lecteurs, & les devroient degoûter de l'étude d'un Dictionaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui ſont ceux qui racontent les choſes d'une façon, & qui ſont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice ſelon Mr. Moreri eſt ſœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faloit dire *Antiochus Theus*, & non pas *Antiochus Soter*; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphe nommée Berenice (f). La 4. eſt fille de Ptolomée Auletes. J'en ai fait un article; voiez-en les remarques. La 5. eſt Berenice ſœur d'Agrippa II. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que *cette Princeſſe etoit avec ſon frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaida ſa cauſe à leur preſence, & à celle des Proconſuls Felix & (g) Ponius Feſtus*, ſupoſe que ces deux *Proconſuls* commandoient dans la Judée en même tems, & cela (h) eſt faux. Il ne faloit point citer Strabon; car ce qu'il dit ſe raporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'eſt l'aieule de la Maîtreſſe de Titus.

(H) *De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.*] La 1. faute de Mr. Hofman eſt d'aſſûrer que la Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Aſcalonite (i), & femme de ſon frere Agrippa. C'eſt un double ou triple menſonge pour le moins; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'apellât Berenice, ni de fils qui s'apellât Agrippa: celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec ſon frere Agrippa ſecond du nom; on crut ſeulement qu'elle eut avec lui un commerce inceſtueux. Saint Chryſoſtôme s'eſt trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (k) la femme d'Agrippa. La II. faute eſt de dire que la Berenice que Titus aima eſt differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtreſſe de Titus. III. Il n'eſt pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voiage à Jeruſalem la tête raſée, & les pieds nuds. Il faloit dire que pour accomplir un vœu elle s'en alla à Jeruſalém, & y obſerva les ceremonies en tels cas requiſes: c'eſt qu'avant que d'offrir des ſacrifices, on faiſoit des prieres pendant 30. jours, on ſe faiſoit raſer la tête, & on s'abſtenoit du vin. Voila tout ce que (l) Joſephe nous aprend de ce voiage de Berenice. Il eſt vrai qu'il remarque qu'elle alla à l'audience du Gouverneur à pieds nuds; mais ce n'eſt point ce qu'on apelle un voiage de Jeruſalem. IV. A quoi bon citer le chapitre 25. & 26. du livre des Actes, & le 16. livre de Strabon, immediatement après avoir dit que Berenice alla à Jeruſalem la tête raſée & les pieds nuds? Eſt-il parlé de cela au livre des Actes? & Strabon ne parle-t-il pas d'une Berenice qui étoit l'aieule de celle-ci? LLOYD a commis la 1. & la 3. faute de Mr. Hofman, & c'eſt de lui que ce dernier les a copiées. Charles ETIENNE falſifie le temoignage de Pline; il lui attribue d'avoir dit que Ptolomée Philadelphe bâtit une belle ville ſur la Mer rouge, & la nomma Berenice, du nom de ſa mere. Pline dit ſeulement (m) que cette ville portoit le nom de la mere de Ptolomée Philadelphe. Cela me fait ſouvenir d'une faute de Mr. Hofman que j'avois laiſſée à quartier: il fait dire à Pline que cette Berenice donna ſon nom à une ville qu'elle fit bâtir. Voilà pour ce qui regarde la 1. faute de Charles Etienne. La II. eſt d'avoir dit qu'il y a eu une Berenice fille d'Herode l'Aſcalonite, laquelle ſe maria avec Agrippa ſon frere. Nous avons déjà trouvé cette faute dans Lloyd & dans Hofman; c'eſt de Charles Etienne que Lloyd l'a priſe. Quelcun me dira peut-être, vous entendez mal ces paroles (n), *Berenice, Herodis Aſcalonitæ filia quæ nuptas etiam Agrippæ fratri*, vous les expliquez comme ſi elles vouloient dire que Berenice épouſa ſon propre frere, & il faut entendre qu'elle fut mariée avec le frere d'Agrippa, & c'eſt auſſi le ſens des paroles (o) de Mrs. Lloyd & Hofman. Je repons que j'explique le Latin de ces trois Auteurs dans le ſens le plus naturel, & que puis que les deux derniers confirment par les vers de Juvenal les paroles alleguées, ils ont voulu dire ſans doute qu'Agrippa étoit le mari, & non pas le frere du mari. Au pis aller je les puis convaincre de ce menſonge: ils ſupoſent que Berenice femme du frere d'Agrippa étoit fille d'Herode l'Aſcalonite; cela eſt faux, elle étoit fille d'Agrippa I. du nom, qui la maria à Herode Roi de Chalcide ſon frere. La III. faute eſt de citer Strabon pour la pretenduë fille d'Herode l'Aſcalonite; c'eſt n'avoir point ſu qu'il ne parle que de la fille de Salome. Cette fille fait un article à part dans Charles Etienne, ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre, mais qu'il s'eſt figuré deux perſonnes très-diſtinctes, & cela pourroit paſſer pour une IV. faute.

(A) *Et nommément un* Supplementum Chronicorum.] On l'intitule auſſi *ſupplementum ſupplementi*. Je ne ſai pas bien l'année de la 1. édition, mais je ſai que la ſeconde eſt celle de Breſce 1485. L'Auteur nous aprend lui-même qu'il avoit alors 51. ans, & qu'il l'avoit corrigé & augmenté avec beaucoup d'aplication, & d'exactitude. Il l'étendit depuis le commencement du monde juſqu'à cette année-là. Il en fit à Veniſe l'an 1503. une nouvelle édition qui s'étend pareillement juſqu'à cette date. L'édition de Paris 1535. fut augmentée d'un abregé hiſtorique depuis l'an 1503. juſques à l'année de l'impreſſion. (p) Poſſevin & (q) Bellarmin diſent que cet Ouvrage ne s'etend que juſqu'en l'année 1436. Ils ſeroient dignes de cenſure quand même ce qu'ils debitent ſeroit très-vrai à l'égard de la premiere édition. Nôtre Auguſtin avoit lu beaucoup, & ne manquoit pas de jugement; mais il ſe trompe ſouvent ſur les noms propres, & il a un ſtyle barbare (r).

(l) *De bello Judaic. l. 2. c. 26.*

(m) Berenice, oppidum matris Philadelphi nomine. *Plin. lib. 6. c. 29. p. m. 733.*

(n) *Elles ſont dans Charles Etienne.*

(o) Berenice Herodis Aſcalonitæ filia, Agrippæ fratris uxor.

(p) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 662. l'en reprend.*

(q) *Bellarm. de Script. Eccleſ. p. m. 411.*

(r) *Voiez Voſſius ubi ſupra pag. 663.*

Digitized by Google

Mr. Peireſc lui communiqua pour ce ſujet β la carte de Peutinger. Mais de tous les amis & de tous les Protecteurs que ſes bonnes qualitez lui attirerent, le principal & le plus illuſtre fut Monſieur Nicolas de Bellievre Preſident à Mortier au Parlement de Paris, qui lui procura un brevet d'Hiſtoriographe avec deux cens écus de penſion, & le voulut avoir chez lui où il le garda juſqu'à ſa mort. Il mourut le 15. Septembre 1623. dans le château de Grignon apartenant à Mr. de Bellievre. On peut voir au commencement de l'Hiſtoire de Reims imprimée en 1629. l'épitaphe que fit cet illuſtre Preſident à la memoire de ſon ami γ. Je parlerai ci-deſſous (B) des Ouvrages de Bergier.

☞ BERIGARDUS (CLAUDE) l'un des plus ſubtils Philoſophes du XVII. ſiecle, étoit de Moulins. Il s'aquit une telle reputation dans δ l'Univerſité de Paris, que le grand Duc de Florence l'attira à celle de Piſe. Il y enſeigna la Philoſophie pendant douze ans ζ, après quoi on l'apella à Padoue pour la même profeſſion. Il l'exerçoit glorieuſement lors qu'en 1643. il fit imprimer à Udine un Ouvrage qui deplait (C) beaucoup à pluſieurs Theologiens: cependant il eſt muni de l'aprobation du Saint Office. Il en avoit publié η un autre à Florence l'an 1632. Sa taille douce au devant du livre imprimé l'an 1643. lui donne 51. ans, mais on n'y marque point l'année du ſiecle.

☞ BERYTE, ville maritime de Phenicie proche du mont Liban, avoit (A) auſſi nom *Beroë*. On diſoit que Saturne θ l'avoit bâtie. Elle avoit un bon port dont on trouve la deſcription dans l'Itineraire ι de Jean Phocas. Strabon κ dit qu'elle fut ruinée par Tryphon, & retablie par les Romains. Ce fut Auguſte * qui la retablit, & qui en fit une Colonie que l'on nomma † *Julia felix*, & qui jouiſſoit ‡ du droit Italique. Agrippa 4 y conduiſit deux legions. C'étoit l'une des trois villes où l'on (B) enſeignoit publiquement la Juriſprudence: les

β *Voiez Gaſſendi dans la vie de Peireſc.*

γ *Memoire communiqué par Mr. Oudinet garde du Cabinet des Medailles du Roi Louis XIV. Je le donne tout tel que je l'ai reçu.*

δ *Voiez la Preface de ſon circulus Piſanus in lib. 8. Phyſ. Ariſt.*

ζ *Voiez ſa premiere épitre dedicatoire.*

η *Intitulé Dubitationes Gal. Galilæi. Lyncei.*

θ *Stephan. Byzant. in Βηρυτός.*

ι *Voiez Berkelius in Steph. Byzantin. voce Βηρυτός.*

κ *Strabo lib. 16. p. m. 520.*

* *Euſeb. in Chron. n. 2003.*

† *Plinius lib. 5. c. 20. p. m. 574.*

‡ *Ulpianus de cenſibus apud Scalig. animadv. in Euſebium n. 1003. p. m. 171.*

4 *Strabo, ibid.*

(a) *Conſultez notre diſſertation ſur le jour de la fin du dernier volume, & ſur tout la remarque B.*

(b) *Tiré d'un Memoire communiqué par Mr. Oudinet.*

(B) *Des Ouvrages de Bergier.*] Outre l'Hiſtoire des grans chemins nous avons de lui *le bouquet royal*, qui eſt une relation du Sacre de Louis XIII. imprimée à Reims l'an 1637. Un *traité du point du jour* imprimé à Reims en 1629. & qui l'avoit été à Paris dès l'année 1617. ſous le titre d'*Archemeron* (a). Le *deſſein de l'Hiſtoire de Reims* imprime en 1637. Il compoſa la vie de St. Albert, avec l'hiſtoire de la tranſlation de ſon corps de Reims à Bruxelles qui ſe fit en 1612. à la requiſition de l'Archiduc Albert. Il reçut pour recompenſe de cet ouvrage une chaine d'or que ce Prince lui envoia, mais l'ouvrage n'a point été imprimé, & le manuſcrit eſt entre les mains des heritiers de l'Auteur avec quelques autres cahiers écrits de ſa main *de l'excellence des bonnes lettres; de l'antiquité & de l'excellence de la Poëſie, & de la muſique ſpeculative* (b).

(C) *Un Ouvrage qui deplait beaucoup à pluſieurs Theologiens.*] Il a pour titre *Circulus Piſanus*. Voici le jugement qu'en a fait un Archidiacre de Cantorberi. (c) *Hunc* (Caſalpinum) *eadem impietatis vis & ratione non minus ſecutus eſt, ſed ſuperavit Claudius Berigardus Molinenſis, qui nuper cum impia Ariſtotelis diſciplinæ obſoletam iſtam quoque veterum Ionicorum* (quemadmodum de iis ipſe conjicit ac alii plerique confuerunt) *revocavit; cum enim diſputationes ſuas dialogorum conſuetudine perſcripſit, ſermonem in duas perſonas Charitanum & Ariſtæum diſtribuit, quorum alter Ariſtotelem, qui præter materiam, quemdam primum motorem, providentia tamen expertem poſuit alter antiquos iſtos defendit, quos omnia corporea eſſe velle, nullumque primum motorem ab univerſo corporeo diſtinxiſſe putavit. Atque adeo uno eodemque opere diverſas cum Epicurea tum Peripatetica impietatis rationes adornavit, quanquam Ariſtotelis diſciplinam fuſius & ardentius excoluit, atque eam potiſſimum quam libro Phyſicorum octavo, libriſque de Cœlo & rerum Generatione tradidit, quibus univerſam mundi fabricam ſine Providentiæ architectrice extruxiſſe ſe putat Philoſophus. Neque nefaria ſua dogmata diſſerſe uno aut altero capite* (ut Caſalpinus) *infumavit, ſed aperte omnem peripatetica impietatis rationem ſecutus eſt, neque numinis providentiam ut ille è rerum naturâ tollere ſatis habuit, niſi & falſo dictis* (qualia vir non admodum facetus potuit) *increparet. . . . .* (d) *Hunc autem ſicut & Caſalpinum, quanquam multò uberius rem tractavit, & quidem integrum peripatetica impietatis ſyſtema deſcripſit, hoc loco redarguere opera pretium non exiſtimo, quòd in uno Ariſtotele vincantur qui ab eo ſteterunt omnes.* Mr. de Villemandy (e) Miniſtre François ſe conforme à ce jugement, car il conſidere Berigardus comme un grand fauteur du Pyrrhoniſme, & comme un propagateur de l'impieté: (f) *veſtigiis ejus* (Pomponatii) *inſiſtit Berigardus* in Circulis Piſanis *ſub ſæculi hujus initium. Quanta ab his, nonnullisque aliis ejuſdem oraculi doctoribus, malorum ſeges in ſcientiis, ſocietate civili, & religione luxuriarit, norunt eruditi.* Il s'explique plus fortement en un autre lieu. (g) *Ipſorum quidem dubitationes, contendendique pruritus, eo uſque non evagantur, ut vel Divinam Providentiam, vel etiam Exiſtentiam, aperte ſummoveant; ita tamen procedunt eorum nonnulli, ut ſummovere velle videantur: utcunque ſit, ſuſpecta eſt nimodum eorum religio ac pietas. Cum, ex. g.* Claudius Berigardus, in Circulis ſuis Piſanis, *res omnes Phyſicas, imo & Divinas pleraſque, ex principiis Ariſtotelis ita declarat & aſſerat, ut caſtellum illas ex oppoſitis Anaximandri hypotheſibus, parum atheiſmum redolentibus, continuò impugnet ac ſubvertat; an quicquam in rebus Phyſicis ſtabile & immotum relinquat? Nonne contrà perpetuâ ſua illa librationes cuncta ſuſpendit? Deinde quò tendit aſſumpta hac Anaximandri hypotheſis, quam Berigardus Ariſtotelica longè præfert, niſi eò ut in Supremi Numinis, ejuſque Providentia locum immutatam quandam materiam, infinitis corporibus diſſimilaribus, ex ſuppoſitis mobilibus, conflatam, hoc eſt, in* Veri Dei *locum* Cæcam Naturam *ſubſtituat?* Il le cite à la page 100. comme ayant dit une choſe qui eſt pleine de libertinage; mais il eſt bon de conſiderer que les (b) paroles qu'on lui attribue, & que l'on raporte en caractere italique, ne ſe trouvent point dans ſon Ecrit. Il eût donc falu faire ſavoir aux lecteurs que l'on citoit non le texte de Berigardus, mais la paraphraſe de ſa penſée. J'ai cite cet Auteur dans (i) l'article de Ruſin.

(A) *Avoit auſſi nom* Beroë.] Le temoignage d'Euſebe allegue par le Pere (k) Hardouïn, ni celui d'Etienne de Byzance allegue par Guillaume (l) Grotius, ne me ſervent point de preuves; car je n'ai point trouvé qu'Euſebe ni qu'Etienne de Byzance diſent cela. Mes preuves ſont celles que Scaliger (m) a trouvées dans les épigrammes de Jean Barbucalles ſur l'incendie de Beryte, & dans le 41. livre des Dionyſiaques de Nonnus, & celles que Mr. Menage (n) a decouvertes dans le 3. livre des mêmes Dionyſiaques, & dans une (o) épigramme de l'Anthologie où Bertrand (p) a voulu changer ſans raiſon (q) le mot Βηρυτὸν en celui de Βηρυτὸς.

(B) *L'une des trois villes où l'on enſeignoit publiquement la Juriſprudence.*] Il n'y avoit dans tout l'Empire Romain que ces trois villes qui euſſent la permiſſion d'avoir des écoles de Droit. Cela eſt ſurprenant quand on conſidere l'etenduë de cet Empire, & plus encore quand on ſonge à la multitude d'Univerſitez qui ſont aujourd'hui dans l'Europe. Quel changement de coutumes! les ſept Provinces Unies qui ne ſont qu'un point ſur la carte en comparaiſon de la Monarchie Romaine, ont deux ou trois fois plus d'Ecoles de Juriſprudence qu'il n'y en avoit dans ce vaſte Etat. Prouvons ce qu'il faut prouver: *Hæc autem tria volumina*, c'eſt Juſtinien (r) qui parle, *à nobis compoſita tradi eis tam in regiis* (ſ) *urbibus quàm in Berytiorum*

(c) *Samuel Parkerus, diſputat. de Deo & providentia divina pag. 67.*
(d) *Id. ib. pag. 68.* (e) *Il étoit Profeſſeur en Philoſophie à Saumur lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & depuis il a été Recteur du College Walon à Leide.* (f) *Petrus de Villemandy, in Scepticiſmo debellato pag. 11.*

(g) *Id. ib. p. 28. 29.*

(h) *Les mots*; Ex iis duci quidem notionem Virtutis cujuſdam, quæ omnia diſpoſuerit, ac ſapientiſſimè regat, ſed hanc nihil aliud eſſe, quàm Univerſi totius Corporei vigorem, ab ipſo ſola ratione diſtinctum; cujus Univerſi ſingulæ partes divinitatis participes ſe ipſis miſceantur ad omnia componenda, nullo alio intellectu ordinante, quàm ſua ipſarum energia, perinde ad finem optimum tendente, ac ſi ab aliquo mente dirigerentur. *Villemandy ubi ſupra pag. 100. Il cite* Berigard. circulor. piſanor. parte 2. circulo 19.

(i) *A la remarque C.*

(k) Nam & Berœam appellatam eſſe auctor eſt Euſebius in Chron. *Hardouin. in Plin. lib. 5. c. 20. p. 574.*

(l) *Guil. Grotius de vitis Juriſconſ. lib. 2. c. 6. pag. 144.*

(m) *Scalig. animadv. in Euſeb. n. 1713. pag. 130.*

(n) *Menagius, jur. Civil. amœnit. cap. 24. p. m. 132.* (o) *Elle eſt au titre 1. du livre 4.* (p) *Bertrand. vit. in pra p. 4.* (q) *Mr. Menage ib. & Guillaume Grotius ibid. le refutent.* (r) *Juſtinian. præfat. in digeſta de juris docendi ratione.* (ſ) *C'eſt-à-dire Rome & Conſtantinople.*

Digitized by Google

des deux autres étoient Rome & Conſtantinople. On a lieu de croire qu'il y avoit dans Beryte plus de (C) Profeſſeurs que dans chacune des deux autres. Les incendies, les inondations & les tremblemens de terre qui la ruïnerent en divers tems, n'empêcherent (D) pas que les Ecoles de Droit ne s'y retabliſſent. La dignité Metropolitaine que Theodoſe le jeune accorda à l'Evêque de Beryte (E) ne fut que titulaire.

ST. BERNARD, Abbé de Clairvaux, floriſſoit au XII. ſiecle. Il s'aquit une ſi grande conſideration *, qu'il ſembloit que toutes les affaires de l'Egliſe repoſaſſent ſur ſes épaules, & que les Rois & les Princes l'euſſent choiſi pour l'arbitre general de leurs differens. Il eſt certain qu'il avoit de fort grandes qualitez, & beaucoup de zêle; mais (A) quelques-uns pretendent que ce zêle lui donnoit un peu trop de jalouſie envers ceux qui s'aqueroient un grand nom par l'étude des ſciences humaines; & ils ajoûtent que ſon naturel doux & facile le rendoit un peu trop credule, quand il s'agiſſoit d'écouter le mal que l'on diſoit de ces Savans-là. Ils croient que par ces principes il ſe laiſſa trop preoccuper contre Abelard. Il eſt difficile de s'imaginer qu'il ne ſe ſoit pas mêlé beaucoup de paſſions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il ſe donnoit, pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paroiſſoient heterodoxes. Mais il eſt fort facile de comprendre que ſa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il ſollicitoit la condamnation de ſes adverſaires, ſurprenoient les Juges, & faiſoient ſuccomber ſous le poids des prejugez, & des procedures peu regulieres les perſonnes accuſées. Quoi qu'il en ſoit il verifia l'interpretation du ſonge qu'avoit fait ſa mere. Elle ſongea lors qu'elle étoit groſſe de lui qu'elle accoucheroit (B) d'un chien blanc, dont l'aboi ſeroit fort ſonore. Etonnée de ce ſonge elle conſulta un bon Religieux qui lui dit, *Aiez bon courage, vous aurez un fils* (C) *qui gardera la maiſon de Dieu, & qui aboiera bien contre les ennemis de la foi.* St. Bernard fit plus que ne portoit la

* Plus faveris in humilitate adeptus quam Salomon in omni gloria ſua, ita omnes in ſui admirationem . . . ad famam ſui nominis, ad ſui amorem & obſervantiam rapuit, ut ad eum totius orbis vota concurrerent, ut ab ejus monitis & exemplis tota res Monaſtica & Eccleſiaſtica pendere viſa ſit, ut ab ejus oraculis præſules, principes, populi conſilium expeterent, eumque inducerent ut de pacis arbitrium agnoſceret, & ſe ejus orationibus omnes Ordines cupiverint eſſe commendatos. *Franciſcus Amboiſius præfat. apologetico pro Petro Abelardo præfixa operib. Abelardi.*

tienſium pulcherrima civitate, (quam & legum nutricem bene quis appellet) tantummodo voluimus: quod jam & à retro principibus conſtitutum eſt, & non in aliis locis quæ à Majoribus tale non meruerint privilegium. Ces paroles nous aprenent que les predeceſſeurs de Juſtinien fixerent à trois le nombre des auditoires de Juriſprudence, mais on ne ſait pas en quel tems ſe fit cette fixation. Le premier qui au ſentiment de Mr. Menage (a) ait fait mention de l'Ecole de Beryte, eſt Gregoire Thaumaturge (b) qui vivoit ſous Alexandre Severe. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe (c) fait mention d'un jeune Martyr qui ſouffrit la mort ſous l'empire de Maximien, & qui avoit fait ſes études à Beryte. Cette Ecole étoit alors (d) bien floriſſante. Elle ne l'etoit pas moins lors que Zacharie de Mitylene ecrivit contre Ammonius: il nomme Beryte *μητρα τῶν νόμων, parentem legum.* Il floriſſoit au 6. ſiecle. Son traite ſe trouve dans l'onzieme tome de la Bibliotheque des Peres à l'édition de Paris 1644.

(a) *Menag. ubi ſupra pag.* 133.

(b) *In oratione Panegyrica ad Originem.*

(c) *Euſebius de Martyrib. Paleſtinæ cap.* 4. *p. m.* 323.

(d) *Voiez Bertrand in ſuis Juriſconſ. p. m.* 5. *qui cite* l. 1. C. qui ex. ſe excuſ.

(C) *Plus de Profeſſeurs que dans chacune des deux autres.*] Le titre *de ſtudiis liberalibus urbis Romæ & Conſtantinopolitanæ* dans le Code Theodoſien, & dans celui de Juſtinien nous aprend, qu'il n'y avoit que deux Profeſſeurs en Droit à Rome, & deux à Conſtantinople. Or comme Juſtinien adreſſe à huit Profeſſeurs en Juriſprudence la conſtitution *de juris docendi ratione*, il faut conclure qu'il y en avoit quatre dans l'Ecole de Beryte. Voiez Mr. Menage (e).

(e) *Menag. ubi ſupra.*

(D) *Que les Ecoles de Droit ne s'y retabliſſent.*] Je vous en donnerai pour preuve ces paroles de François Baudoüin. (f) *Berytum Syriæ urbem fuiſſe nutricem legum Ro. ait noſter Juſt. ut & matrem Juriſprudentiæ Emmanus vocat, & ante utramque Nonnus multo magis. Quid igitur? Tempore Conſtantii terra motu convulſam fuiſſe ait Cedrenus. Sed fuiſſe reſtitutam & tempore Juſtiniani noſtri floruiſſe conſtat. Cum vero Juſtinianus jam illi ſuas juris civilis libros explicandas tradidiſſet, ecce horribiliori terræ motu cum auditoribus & doctoribus abſorpta eſt. Teſtis eſt Agathias. Sed idem teſtis eſt eo caſu minime deterritum Juſtinianum fuiſſe quominus illam inſtauraret. Ergo rurſus inſtauratam eſſe quo magis ſemper extaret ſedes juriſprudentiæ. Mirum vero, ecce paulo poſt inundatione & incendio iterum vaſtatam eſſe lego. Nam id teſtatur vetus liber Græcorum Epigrammatum. Necdum tamen ceſſerunt talibus tempeſtatibus qui afflictæ juriſprudentiæ opem ferre debuerunt.*

(f) *Franciſcus Baldinus ad L. ſi patt. C. de part. ſub fin.*

(E) *Ne fut que titulaire.*] Theodoſe le jeune ſurpris par Euſtathius Evêque de Beryte lui expedia ce decret, (g) *Propter multas juſtaſque cauſas Metropolitano nomine & dignitate civitatem Berytum decernimus exornandam, jam ſuis virtutibus coronatam. Igitur hæc quoque Metropolitanam habeat dignitatem. Tyro nihil de ſuo jure derogetur. Sit illa mater Provinciæ majorum noſtrorum beneficio: hæc noſtro.* L'Empereur declare qu'il ne veut diminuer en nulle maniere les droits de la Metropole de Tyr: il ne pretendoit donc pas que l'Evêque de Beryte donnât atteinte à ces droits-là. Neanmoins Euſtathius pouſſé d'ambition uſurpa l'autorité ſur pluſieurs Egliſes qui relevoient de la Metropole de Tyr. On en fit des plaintes au Concile de Chalcedoine qui le mit à la raiſon, & le privilege que Theodoſe lui avoit accordé fut comme celui que Marcien accorda depuis à la ville de Chalcedoine. *Calchedonenſem civitatem in qua ſancta fidei concilium geſtum eſt Metropolis privilegia habere ſancimus nomine tantum, ſalva videlicet Nicomedienſium civitati propria dignitate.* Conſultez le Pere Noris (h).

(g) *Il ſe trouve dans l'onzieme livre du Code de Juſtinien tit.* 21.

(A) *Mais quelques-uns pretendent que ce zêle &c.*] J'ai cité un long paſſage de François d'Amboiſe à la marge de cet article; en voici un encore plus long. (i) *Pace igitur Sancti Abbatis liceat dicere quod de eo auſus eſt Annalibus mandare ejus diſcipulus Claravallenſis quondam Monachus, demum Abbas Morimontanus Otho Epiſcopus Friſingenſis, Leopoldi Pii Marchionis Auſtriæ filius, Frederici I. Ænobarbi, cujus vitam ſcripſit, patruus, qui quamvis Abbatum ſuum in magna haberit veneratione, tamen ſcribit eum ex Religioſis Chriſtiana fervore zelotypum, & ex habitudinali (ſic enim loquitur) manſuetudine quodammodo credulum, ut Magiſtros qui humanis rationibus & ſæculari ſapientia confidenter nimium inhærebant abhorreret, & de talibus ſiniſtrum quid recitanti facile aurem præberet, juxta illud Feſti, τὸ πᾶσιν ἡγεμονικὸν οἱς μανίαν περιγένῃ. Quo fieri potuit ut ſibi in animum induxerit quædam eſſe dicta aut ſcripta ab Abalardo quæ non eſſent, aut quæ in pejorem partem accipi non deberent.*

(i) *Fr. Amboſius præfat. operibus Abalardi præfixa.*

(B) *Qu'elle accoucheroit d'un chien blanc.*] Elle s'appelloit Alethe: ſon mari, pere de St. Bernard, portoit le nom de Teſſelin. *Cum mater Aletha uxor Teſſelini in utero geſtaret, ſomnio vidit præſagium futuri partus, catellum ſcilicet ſo parituram totum candidum, in dorſo ſubruſum & clarè latrantem* (k).

(k) *Id. ib. ex Willelmo l.* 1. *vitæ Bernardi.*

(C) *Vous aurez un fils . . . qui aboiera bien contre les ennemis de la foi.*] Continuons à citer François d'Amboiſe. (l) *Cui* (Alethæ) *de illo terriculamento anxia & ſciſcitanti reſpondit religioſus quidam vaticinii ſpiramine afflatus: optimi catuli mater eris qui Domus Dei cuſtos futurus, validos pro ea contra inimicos fidei edituros eſt latratus.* Il ne deſcend point à l'explication particuliere du blanc & du roux, comme font d'autres, qui diſent (m) que la blancheur de ce chien ſignifioit que St. Bernard ſeroit doux & debonnaire envers les amis de la maiſon, c'eſt-à-dire envers les perſonnes pieuſes; & que la rouſſeur du dos ſignifioit qu'il ſeroit ſauvage & farouche envers les impies & les étrangers, & qu'il japeroit éternellement après eux: car c'eſt le propre d'un bon chien de careſſer les amis & les domeſtiques de ſon maître, & de s'élever fierement contre l'étranger, par des aboïs continuels, & même par des morſures. *In peregrinos feras & atrox eos cauda erecta continuis latratibus, imo morſibus interdum inſectetur* (n). François d'Amboiſe laiſſant là cette diſtinction des deux couleurs, obſerve que St. Bernard (o) confirma la prophetie, & n'épargna qui que ce ſoit. Il s'éleva contre Abelard, contre Arnaud de Breſſe, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert

(l) *Ibid. ex eodem.*

(m) *Voiez Philippus Caſinus à Zoſin, in cœlo Aſtronomico-poetico, pag.* 256. (n) *Id. ib.* (o) Firmavit vaticinium eventus, nec enim illi pepercit. *Fr. Amboſ. ubi ſupra.*

la prediction: car il aboia quelquefois β contre des ennemis chimeriques, contre des erreurs qui n'étoient ou que pures bagatelles, ou qu'une interpretation inique des paroles & des penſées d'autrui: & ſoit qu'il eût raiſon, ſoit qu'il eût tort, il ſavoit admirablement (D) donner l'allarme, & faire retentir le tonnerre de ſes triomphes. Il fut plus heureux à exterminer les heterodoxes, qu'à ruïner les infideles, & cependant il attaqua ces derniers non ſeulement avec les armes ordinaires de ſon éloquence, mais auſſi avec les armes extraordinaires de la prophetie. Il groſſit par ce moien les troupes de la Croiſade plus que l'on ne ſauroit dire, mais toutes les belles promeſſes dont il les avoit repuës s'en allerent en fumée; & lors qu'on voulut ſe plaindre qu'il avoit mené à la boucherie ſans ſortir de ſon païs une infinité de Chretiens, il en fut quitte pour dire (E) que les pechez des Croiſez avoient empêché l'effet de ſes propheties. Il n'y a point d'impoſteur qui ne ſe puiſſe cacher derriere ce retranchement. St. Bernard a été canoniſé: c'eſt un des grans Saints de la Communion Romaine, & l'on pretend qu'il a fait une infinité de miracles ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort. Notez qu'il * ſe mit une fois dans l'eau juſques au cou pour ſe delivrer de la tentation où la vuë d'une femme l'avoit induit. La meilleure édition que nous aions de ſes Oeuvres eſt celle de 1690. c'eſt la ſeconde que le ſavant Pere Mabillon a eu ſoin de procurer. Les Journaliſtes de Leipſic † en ont parlé fort exactement: elle eſt accompagnée de pluſieurs doctes prefaces. Il y en a une où l'on reconoît que St. Bernard a enſeigné que l'ame des bienheureux eſt reçuë au ciel, & dans la ſocieté des Anges dès qu'elle eſt ſeparée du corps, mais qu'elle jouït ſeulement de la vuë de l'humanité de JESUS-CHRIST, & non de la vuë de Dieu.

BEROALDE (MATTHIEU ‡) nâtif de Paris, enſeignoit la langue Hebraïque à Orleans en 1565. Ceux de la Rochelle lui offrirent de l'emploi dans leur College l'an 1571 ‖. Je croi qu'il ne l'accepta point. Il étoit dans Sancerre lors que le Marechal de la Châtre l'aſſiegea peu après la Saint Barthelemi, & il rendit de grans ſervices aux habitans par ſes (A) bons & courageux

β Voiez la remarque (D) de l'article Berenger.

* *Vita Bern. lib. 1. c. 3. apud Lyſerum tract. de polygam. pag. 130.*

† *In Sect. XI. Supplementorum, tom. 1. pag. 556.*

‡ *Theophile Raynaud, De malis ac bonis libris pag. 166. & in Theol. nat. p. 66. lui donne mal le nom de Michel. Je trouve que Thomaſius de plagio liter. p. 189. donne ſi c'eſt une faute: il n'en devoit pas douter.*

‖ *Colomeſ. Gall. Orient. pag. 45.*

PEROE'S de Ciceron touchant les chiens du Capitole apliquée aux depoſitaires de la verité.

(a) *Voiez Geneſe X. 9.*

(b) *Cicero pro Roſcio Amerino, oper. t. 2. fol. m. 12. A.*

(c) *Voiez la preface de la defenſe de la Traduction de Mons, édition de Cologne 1668.*

(d) *Mr. l'Evêque de Meaux en a tiré de grans avantages dans ſes Avertiſſemens. Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Mai 1692. pag. 409. & ſuiv.*

Gilbert Porretan &c. en un mot ce n'eſt point atteindre à ſon merite que de l'apeller ſimplement chien de meute, chien au grand collier, il faut en un certain ſens le comparer à Nimrod, & dire qu'il étoit *un Grand Veneur devant l'Eternel* (a).

Qu'il me ſoit permis de faire une digreſſion ſur le ſonge de la mere de St. Bernard. La penſée de celui qui l'expliqua fut heureuſe, car enfin quel meilleur ſymbole de la vigilance peut-on trouver que le chien? Quelle image plus heureuſe des combat livrez à l'erreur tant de vive voix que par écrit, que l'aboi d'un chien? Il faudroit ſeulement prendre bien garde de ne pouſſer pas trop loin la comparaiſon, veu qu'il ne ſe trouve que trop de gens dans tous les païs & dans tous les ſiecles, qui pour éviter le blâme de chiens muets aboient à-propos & hors de propos, & mordent & dechirent tout ce qui ne leur plait pas. Les chiens qu'on entretenoit à Rome pour la garde du Capitole étoient deſtinez à faire du bruit en cas qu'il vint des voleurs: à cauſe de cela on ne trouvoit pas étrange qu'ils aboiaſſent pendant la nuit, qui que ce fût qu'ils entendiſſent, car c'eſt une heure indue, qui autoriſe les ſoupçons, & qui empêche le diſcernement. On les laiſſoit donc aboier, tout que ceux qu'ils entendoient venir fuſſent gens de bien, ſoit que ce fuſſent des voleurs: mais ſi en plein jour ces chiens euſſent aboié contre les perſonnes qui venoient au temple pour faire leurs devotions, on leur eût rompu les jambes. J'emprunte ceci d'un ancien Romain, il eſt aiſé d'en faire l'aplication. (b) *Anſeribus cibaria publice locantur, & canes aluntur in Capitolio ut ſignificent ſi fures venerint. At fures interrumpere non poſſunt, ſignificans tamen, ſi qui noctu in Capitolium venerint: & quia id eſt ſuſpiciosum, sanctis beſtiis ſunt, tamen in eam partem potius peccant quæ eſt cautior. Quod ſi hoc quoque canes latrent quum deos ſalutatum aliqui venerint, opinor iis crura ſuffringuntur, quod acres ſint etiam tum quum ſuſpicio nulla ſit.* Le public vous entretient pour la garde de la verité; faites donc du bruit contre tout venant, ſi vous êtes aſſez ingenu pour vous comparer à un chien, qui dans les tenebres de la nuit ne peut diſcerner perſonne. Si vous êtes dans les tenebres ou à cauſe de vôtre incapacité, ou à cauſe que les paſſions vous offuſquent le jugement, & ſi vous avez la bonne foi de reconoître la nuit qui vous environne, on doit vous faire grace & vous excuſer; mais ſi vous pretendez à la qualité d'un grand Docteur qui n'agit que pour la gloire de Dieu, ſans aucun motif de vengeance perſonnelle, & que neanmoins vous envelopiez une infinité d'honnêtes gens dans vos delations, dans vos libelles, dans vos denonciations, vous meritez d'être puni; vous êtes indigne de vôtre poſte; vous êtes un chien qui ſe ruë indifferemment ſur les amis & ſur les ennemis de la maiſon; ce qui ne peut cauſer que mille deſordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre dont le Jeſuite Maimbourg (c) fit une fois l'une des 4. parties de ſon Sermon. On a vu en Hollande depuis peu d'années je ne ſai combien d'imprimez farcis de gemiſſemens, & d'extraits de lettres plaintives, (d) comme ſi une très-conſiderable partie des Miniſtres Refugiez avoient conſpiré d'établir les plus abominables erreurs, par tout où ils étoient diſperſez. Il s'eſt trouvé qu'au bout du compte on n'a ſu decouvrir un ſeul coupable, quelque peine qu'on ſe ſoit donnée. De tels chiens deſtituez de diſcernement devroient-ils demeurer impunis?

(D) *Il ſavoit admirablement donner l'allarme &c.*] Je ne fais que ſuivre pied à pied le Sieur d'Amboiſe, Auteur très-bon Catholique. Il remarque que les lettres écrites par St. Bernard aux Prelats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prevenir, & à les irriter contre Abelard; elles ne parloient que de ſacrileges, que de lions, que de dragons. (e) *Legite ſi placet librum quem dicit Theologia, legite & alium quem dicunt ſententiarum ejus, necnon & illum qui inſcribitur Scito teipſum, & animadvertite quanta ibi ſilveſcant ſegetes ſacrilegiorum & errorum. . . . Leonem eruſimus, ſed incidimus in draconem.* Il ne ſe contenta pas d'écrire en ſon nom, il dicta des lettres à l'Archevêque de Reims & à trois de ſes Suffragans, par leſquelles ils demandoient les foudres de la Cour de Rome; & quand ils eurent obtenu la condamnation des propoſitions qu'ils avoient fournies au Pape, ils firent ſonner cela comme un plein triomphe: quoi qu'au fond le Pape n'eût rien prononce contre la perſonne d'Abelard. Leurs fanfares & leurs vacarmes empêcherent que la cauſe de l'accuſé n'eût audience nulle part. Ils préoccuperent les eſprits par tout. Ce ſont les artifices ordinaires des Cabaliſtes; je ne dis pas que d'autres ne s'en ſoient jamais ſervis. (f) *At accuſatores potentiſſimi tanquam albis equis triumfantes latum pannum cantarunt, victoriamque ſuam toto orbe diſſeminarunt; ita ut miſer ille inauditus apud probos quamplurimos male audiret, & ejus exemplaria quæ Galliam Italiamque ſplendore colluſtrarant, tanquam horrendi criminis carmina vel voracibus rogis cremanda traderentur, vel in ſitu, ſqualore & cinere veterum bibliothecarum latitantia putreſcerent.*

(e) *Abeloſius ubi ſupra.*

(f) *Id. ib.*

(E) *Il en fut quitte pour dire que les pechez.*] C'eſt dans le vrai tout le centre de ſon Manifeſte; (g) car s'il allegue l'exemple de Moïſe afin de ſe mettre à couvert ſous l'autorité inviolable d'un ſi grand nom, c'eſt parce qu'il pretendoit que les membres de la Croiſade ne s'étoient pas moins ſouillez de crimes que les Enfans d'Iſraël, & qu'ainſi les uns & les autres avoient detourné l'effet des promeſſes. Voiez ce qu'a penſé là-deſſus un Philoſophe (h) moderne.

(g) *Liſez l'Hiſtoire des Croiſades par le P. Maimbourg l. 4. pag. 39. & ſuiv. du 2. tome édit. de Hollande.*

(h) *L'Auteur des Penſées diverſes ſur les Cometes, pag. 779. 780.*

(A) *Par ſes bons & courageux conſeils.*] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il (i), *compoſerent auſſi un conſeil où ſur tous ils ſe trouverent tres-bien de Beroalde, autrefois lecteur en Hebrieu à Orleans. Celui là accompagna de courage ſes conſeils. . . . Les* (k) *aſſiegez furent effraiez de ces nouvelles entre beſoing de leurs Paſteurs pour les ſouſtenir: mais ſur tous des ſages & courageux advis de Beroalde, ſelon leſquels ils reſolurent en leurs conſeils de ſouſtenir toute infirmité, & que ceux qui n'y conſentiroient ſeroient jettez par deſſus les murailles.*

(i) *Tom. 2. liv. 1. ch. 9. pag. 578. ad ann. 1572.*

(k) *Ibid. chap. 12. pag. 599. 600.*

Digitized

regeux conſeils. Au ſortir de Sancerre il ſe retira à Sedan, & y fit des leçons ſur l'Hiſtoire. Tout le monde ne fut point édifié (B) de la maniere dont on pretend qu'il parla de François I. dans ſes leçons. Je ne ſai pas bien en quel tems il fut (C) Miniſtre de Geneve, mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été; & puis qu'il y enſeignoit la Philoſophie β l'an 1576. on peut croire qu'il y exerçoit alors le miniſtere. Il publia un livre de Chronologie l'an 1575. où il y a ſans doute beaucoup de ſavoir, mais au fond très-peu de ſolidité. A force de vouloir faire honneur à l'Ecriture, il s'embarraſſe dans des labyrinthes dont il ne ſauroit ſe tirer. Il pretend qu'il ne faut ſuivre d'autre guide dans la doctrine des tems que les Ecrits inſpirez (D) de Dieu. Scaliger a montré clairement la nullité de cette hypotheſe, mais il s'eſt trop emporté contre l'Auteur. Mr. Moreri s'avance trop quand il aſſûre qu'outre la Chronologie Latine *on vit divers Ouvrages de la façon* de Beroalde, & qu'il *mourut vers l'an* 1575. *ou* 76. La Croix du Maine qu'il cite ne lui a point donné droit d'aſſûrer cela, mais ſeulement que Beroalde n'étoit plus en vie l'an 1584. & qu'apparemment ſes autres compoſitions ſeroient publiées par les ſoins du Sieur de Verville ſon fils.

BEROALDE (François) Sieur de Verville, fils du precedent, nâquit à (E) Paris le 28. d'Avril 1558 γ. Il avoit de l'érudition & du genie, mais il ne choiſit pas des matieres qui fuſſent propres à perfectionner ſes dons naturels. Il s'amuſa à traduire δ le ſonge de Polyphile, & puis à faire un Ouvrage de pareille trempe; ce fut *le voyage des Princes fortunez*: il l'apelle *ſteganographique*. Il fit pluſieurs autres livres de Chymie, & pluſieurs (F) manieres de Roman fort capables d'ennuier, & qui ne valent gueres mieux que les Ecrits de Nerveze, & du Sieur des Eſcuteaux. Il eût mieux fait peut-être de continuer à s'exercer ſur les matieres par où il ſe mit au monde. Dès l'âge de 22. ans il publia des commentaires * ſur les Mechaniques de Jaques Beſſon. Mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la pierre philoſophale. On vit ſortir de deſſous la preſſe en l'année 1583. † ſes *apprehenſions ſpirituelles, poëmes, & autres œuvres philoſophiques avec les recherches de la pierre philoſophale.* L'année d'après il fit imprimer un poëme intitulé ‡ *l'idée de la republique.*

BERQUIN (Louïs de) Gentilhomme du païs d'Artois, fut brûlé pour la Religion à Paris le 22. (A) d'Avril 1529. Il étoit Seigneur ↓ d'un village dont il portoit le nom, & il fut

α *Voiez la remarque C.*

γ *La Croix du Maine, pag. 480.*

δ *Sorel. Biblioth. Franc. pag. 173.*

ε *Id. pag. 177. & 256.*

* *Imprimez à Lion en 1580. & 1581. à ce que dit la Croix du Maine, pag. 91.*

† *La Croix du Maine, pag. 92.*

‡ *Idem pag. 480.*

↓ *Eraſmus epiſt. 4. l. 24. pag. 1278.*

(B) *Ne fut point édifié de la maniere dont on pretend qu'il parla de François* I.] Un Miniſtre qui étoit alors à Sedan, & qui depuis abjura ſa Religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. (a) „ Il eſt à notter que „ Matthieu Beroald homme docte entr'eux, & de „ leurs Profeſſeurs, ſorty de Sanxerre, & retiré à Se„ dan, fut prié par le preſident la Louëtte & quelques „ autres, de faire quelques leçons: ce qu'il fit au lieu „ même où on préche, & expoſa une Chronologie „ qu'il diſoit avoir faicte. Or venu au Roy François „ premier de ce nom, Prince de tres-heureuſe & „ louable memoire, & lequel a bon droict nous de„ vons nommer Pere des lettres, & reſtaurateur des „ bonnes ſciences en ce Royaume de France, bien „ qu'on ne ſçauroit aſſes priſer, duquel puis apres „ s'eſt ſentie toute l'Europe: étant di-je, venu au „ Regne de ce grand & tant vertueux Prince, il parla „ de luy & de ſa tres-illuſtre & tres-Chrétienne poſte„ rité tant impudemment, & avec telle irreverence, „ que je ne ſçache cœur reſpirant l'air de la France, „ qui ne s'en fut ſcandaliſé. Le Preſident, le Bail„ lif, & autres juſticiers, & tous les miniſtres reſi„ dentz lors a Sedan étoient preſens: que s'ils euſ„ ſent eu le cœur tant ſoit peu Chrétien & François, „ & non ingrat du bien receu par le moyen des let„ tres, que ce bon Prince a fait revivre, il eſt cer„ tain qu'ils s'en fuſſent formaliſez autant que moy: „ & n'euſſent tolleré un tel homme. Pour le moins „ le Preſident & autres qui avoient authorité en la vil„ le en euſſent adverty le Seigneur du lieu: lequel „ (ſelon qu'il étoit affectionné au bien de cette Cou„ ronne, & ſervice du Roy) l'eût, je m'aſſeure, „ châtié ſelon ſon merite. Mais cela fut couvert. „ J'en parlay moy même au Preſident luy remontrant „ quelques autres fautes, que le dit Beroald avoit fait „ en Chronologie, & l'exhortay par l'obeyſſance que „ nous devons tous à nos Princes, & pour l'honneur „ de nôtre nation, & pour leur ſeureté même, d'en „ faire ſon devoir: lequel me répondit aſſez froide„ ment, qu'il eût bien voulu que cela n'eut point été „ dit, & que c'étoit à la verité une imprudence. Ce„ pendant il fit ſon rapport de ma remontrance: qui „ fut cauſe d'âprir d'avantage leur aigreur contre moy, „ ſans toutes fois en rien manifeſter en apparance, „ ſinon quelques œillades de travers: mais ils cher„ choient occaſion.„ Je conſens que l'on tienne ce diſcours pour ſuſpect de fauſſeté autant qu'on voudra, & s'il eſt faux, tant mieux pour ce Dictionnaire, qui doit principalement contenir les menſonges des autres livres. Ce qui ſoit dit à l'égard de cent ſortes de paſſages qu'on pourra citer.

(a) *Defenſe de Matthieu de Launoy & d'Henri Pennetier n'agueres Miniſtres &c. pag.* 32. *Ce livre fut imprimé à Paris l'an* 1577.

(C) *En quel tems il fut Miniſtre de Geneve.*] Theodore de Beze ne le marque pas; il ſe contente de donner à Beroalde la qualité de ſon collegue en l'Egliſe, ce qui emporte, comme le remarque très-bien Mr. Colomiés (b), que Beroalde a exercé le miniſtere à Geneve. Il y a enſeigné auſſi la Philoſophie, comme l'obſerve le même Mr. Colomiés (c), & comme on le peut prouver par l'épitre Dedicatoire que Lambert Daneau a miſe au devant du traité des hereſies: elle marque qu'en 1576. Matthieu Beroalde enſeignoit la Philoſophie à Geneve. Voici les propres termes de Theodore de Beze (d): *Aliam quoque rurſus rationem iniit vir beatæ memoriæ, & meus ſuperviventibus amis in hac Eccleſia collega, Beroaldus.* Je croi que Beroalde alla profeſſer à Geneve après avoir été à Sedan. *Il liſoit avec grand aplaudiſſement*, dit Scaliger (e), *& eſtoit admiré à Sedan & à Geneve où il y avoit de grans perſonages.*

(b) *Colomeſ. Gallia Orient. pag.* 46.

(c) *Ibid. pag.* 45.

(d) *Beza in acta Apoſtol. c.* 13. *v.* 20. *où il parle des* 450. *ans qui s'écoulerent depuis Joſué juſques à Samuel.*

(D) *D'autre guide. . . . que les Ecrits inſpirez de Dieu.*] En conſequence de cette maxime il a effacé du catalogue des Rois de Perſe, Cambyſe, & Darius fils d'Hyſtaſpe, car, dit-il (f), ces noms-là ne paroiſſent nulle part dans l'Ecriture, *quæ nomina quia nuſquam extant in ſcriptura à nobis ſunt prætermiſſa.* Voſſius pretend qu'il ſe trompe quant au fait, & que s'il avoit raiſon à cet égard, il ne laiſſeroit pas d'être très-blamable de nier l'exiſtence de ces Rois, ſous pretexte que l'Ecriture n'en auroit point fait mention. Scaliger traite de fanatique & de prophetique (en prenant ce dernier mot dans un ſens odieux) cette maniere d'expliquer les tems, & il ſoutient que ſi les Auteurs profanes n'euſſent point fourni de lumieres, on n'eût jamais pu debrouiller la Chronologie de l'Ecriture. *Aſſum* (g) *erat de Chronologia ſacra abſque exoticis monumentis ſurgere.* Il apelle Pareus *Hierophantam Beroaldinum.*

(e) *In Scaligeranis.*

(f) *Lib.* 3. *Chron. c.* 8. *apud Voſſium de Scient. Mathem. pag.* 233.

(g) *In elenchо Chronol. prophetica pag.* 5. *apud Voſſium, ibid.*

(E) *Naquit à Paris.*] Mr. de Marolles (h) le doit donc raier de la liſte qu'il a donnée des illuſtres Tourangeaux.

(h) *Memoires, pag.* 255.

(F) *Pluſieurs manieres de Roman fort capables d'ennuyer.*] C'eſt lui qui a fait *les Avantures de Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orleans, l'Hiſtoire d'Herodias*, „ & d'autres Ouvrages (i) où il introduiſ„ oit des Seigneurs & des Dames qui couroient di„ verſes fortunes: mais leurs entretiens n'eſtoient pas „ fort ſubtils, & ce qu'on doit eſtimer là dedans, ce „ ſont les ſentimens d'honneur & de vertu qui ſont „ les plus beaux du monde, avec quantité de ſecrets „ de la Nature & de l'art par le moyen deſquels plu„ ſieurs choſes extraordinaires ſe font, au lieu que „ les anciens Romans rapportoient tout à la Magie „ faute d'invention & de doctrine.„

(i) *Sorel. Biblioth. Franc. pag.* 177.

(A) *Le* 22. *d'Avril* 1529.] Nous avons une preuve de cette chronologie dans une lettre (k) d'Eraſme datée du 1. de Juillet 1529. elle contient une relation aſſez ample de la vie & de la mort de Louïs de Berquin. On y marque expreſſément qu'il avoit été brûlé *decimo Calend. Majas.* Cette preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit pas une autre lettre d'Eraſme où le ſuplice de Berquin (l) eſt placé ſous le

(k) *Le* 4. *du* 24. *livre pag.* 1277.

(l) *C'eſt le* 48. *du* 30. *livre.*

Digitized by Google

fut conſideré à la Cour de France, & honoré du titre β de Conſeiller du Roi. C'étoit un γ homme de bonnes mœurs, & qui pratiquoit regulierement les preceptes de l'Egliſe. Il étoit laïque & garçon, neanmoins il ne s'éleva contre lui aucune ſorte de mediſance par raport à la chaſteté. Eraſme à qui des gens non ſuſpects avoient apris ces ſortes de particularitez ajoûte δ, qu'ils lui avoient auſſi apris que Berquin abhorroit le Lutheraniſme, & * que le grand crime qu'on trouvoit en lui étoit qu'il faiſoit profeſſion ouverte de haïr les Theologiens chagrins & bourrus, & les Moines qui n'avoient pas moins de ferocité que d'ignorance. Il diſoit beaucoup de mal d'eux tout ouvertement & ſans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre ſanglante, qui commença par le demêlé qu'il eut (B) avec l'un † des plus ardens Inquiſiteurs de ce tems-là. On ne tarda guere à le deferer comme heretique: on tira d'un livre qu'il avoit donné au public certaines propoſitions, & là-deſſus il fut conſtitué priſonner; mais les Juges ne trouvant (C) point de crime en lui le renvoïerent abſous. Les delateurs pretendirent qu'il n'avoit évité la peine que par l'autorité roiale: pour lui il pretendit ne devoir rien qu'à la juſtice de ſa cauſe, & ne ſe menagea pas plus qu'auparavant. Il mit en François (D) quelques-uns des livres d'Eraſme, & y ajoûta du ſien quelque choſe. Tout auſſi-tôt Noel Beda & ſes Emiſſaires ſe remirent en campagne, firent quantité d'extraits de ces livres, & les aiant deferez comme des erreurs pernicieuſes, furent cauſe que l'Auteur fut renvoié en priſon. La cauſe jugée, il y eut des Moines qui allerent lui prononcer la ſentence definitive qu'on avoit renduë contre lui. Elle portoit que ſes livres ſeroient brûlez, qu'il retracteroit ſes erreurs, qu'il ſe ſoumettroit aux ſatisfactions qu'on lui preſcriroit, & que s'il refuſoit de le faire il ſeroit brûlé. Comme c'étoit un eſprit roide & intrepide, il ne ſe ſoumit à rien, & apparemment on l'auroit envoié au feu, s'il n'y eût eu quelques Juges qui s'apercevant de l'exceſſive animoſité des delateurs, firent enſorte que l'affaire fut examinée de nouveau. Pluſieurs croient qu'à la recommandation de Madame la Regente mere de François I, on donna ce tour à la cauſe afin de ſauver Berquin. Sur ces entrefaites François I. revint d'Eſpagne, & ſachant le peril où étoit ſon Conſeiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au Parlement de prendre bien garde à ce qu'on feroit, & qu'il vouloit conoître lui-même de la cauſe de Louïs de Berquin. Quelque tems après on élargit ce priſonnier: cela lui enfla de telle ſorte le courage, qu'il eut bien la hardieſſe de ſe porter ‡ pour accuſateur contre ſes propres accuſateurs: il leur intenta un procés d'irreligion, & il ſe flatta de

β *Idem epiſt. 44. l. 30 pag. 1931.*

γ *Idem epiſt. 4. l. 24.*

δ *Ibid. pag. 1279.*

* *Hoc ajebant in eo crimen eſſe gravisſimum quod ingenuè præ ſe ferebat odium in moroſos quoſdam theologos ac monachos non minus feroces quam ſtolidos. In hos palam debacchabatur, nec ſtomachum ſuum diſſimulare poterat. Ibid.*

† *Guilhelmus Quernus, ou à Quercu.*

‡ *Voïez la remarque B & E.*

(a) Dans le diſcours touchant l'Egliſe, à la fin de la vie de Henri IV.

(b) La nuit ſuivante, qui fut la veille de Saint Martin, les blez gelerent en France, dont s'enſuivit famine & peſte en pluſieurs endroits. Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. l. 1. p. 8.

(c) Id. in Icombius.

(d) Spondan. Annal. ad ann. 1529. n. 14.

(e) Judicium ſententia vel Juti cœlitus reſciſſa triumpharit, frugibus nocte &c. Beza ibid.

(f) Recol. les, Hiſt. verit. ur Calviniſme, pag. 217.

(g) Dans la remarque H.

le 17. d'Avril, *XV. Calend. Majas.* Cette lettre eſt datée du 9. de Mai 1529. Tout ce que peut faire Eraſme c'eſt de nous fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les autres varietez pour des mepriſes. Mezerai (*a*) ſe trompe à l'année, & peut-être auſſi au jour: il aſſûre qu'on brûla Berquin le 21. d'Avril de l'an 1528. Jean Crepin dans ſes Actes des Martyrs met la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. Theodore de Beze la met (*b*) au dixiéme de Novembre de la même année dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, & dans un autre Ecrit. (*c*) *Frugibus nocte poſt ruinetum illius proxima (qui fuit undecimus dies Novembris anno Domini 1529.) in tota Gallia frigore peraſtis, & graviſſima tum fame tum etiam peſte conſequuta.* Sponde (*d*) le convainc d'erreur manifeſtement par la 4. lettre du 24. livre d'Eraſme, qui étant datée du 1. de Juillet 1529. parle du ſupplice de Berquin; mais il ſe trompe enſuite viſiblement lors qu'il donne la raiſon pour laquelle il s'imagine que Theodore de Beze a falſifié cette date. Il pretend que la falſification a été faite afin de rendre plus vraiſemblable ce qu'on vouloit dire ſur les jugemens de Dieu. Beze (*e*) debite que le Ciel ſe declarant pour Berquin, caſſa la ſentence des Juges, puis que la nuit ſuivante le froid gâta les blez par tout le Roiaume, d'où ſortit une grande famine & une grande mortalité. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien critiquer Beze ſur cet article; car 1. c'eſt diſpoſer de la providence particuliere de Dieu avec un peu trop de temerité, que de dire que les fleaux qui deſolent tout un grand Roiaume ſont la vengeance de la mort injuſte d'un homme. En 2. lieu le froid ne peut guere nuire aux blez le 10. ou l'11. de Novembre. On teme alors preſque dans tout le Roiaume, & pour le moins eſt-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a ſemé eſt hors de priſe en ce tems-là. Deſorte que ſi Beze avoit voulu falſifier de deſſein premedité, il ſe fût bien donné garde de choiſir la veille ou le jour de Saint Martin. Le tems veritable marqué par Eraſme étoit mille fois plus propre à ſa reflexion: le froid peut nuire aux biens de la terre ſur la fin d'Avril. Voïla par où Mr. de Sponde pouvoit renverſer la moralité de Theodore de Beze. S'il l'avoit critiquée par ma premiere conſideration, il ſe fût deſarmé lui-même, car il eſt auſſi accoutumé qu'un autre à dire que tels & tels maux ſont arrivez en punition de ceci ou de cela. Un (*f*) de ceux qui écrivirent contre le Calviniſme de Mr. Maimbourg remarque, que Berquin fut executé *le 22. Mars veille de St. Martin Pape en la place Maubert.* Ce qu'il ajoûte du Docteur Merlin, & que je raporterai ci-deſſous (*g*), me perſuade qu'il n'a fait que copier Beze, ſi ce n'eſt qu'il a pris garde que le mois de Novembre n'etant pas un tems où les blez puiſſent être endommagez du froid, il a cherché une autre veille de St. Martin.

Qu'on ne s'étonne point que le jour d'un tel martyre n'ait pas été bien connu aux Ecrivains Proteſtans, & qu'ils aient varié ſur cette date. La bataille de Ceriſoles, la mort d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, les barricades de Paris ſous Henri III. n'ont pas été mieux datées par de grands Auteurs. Voïez l'extrait que Mr. Bernard a donné d'un livre du Pere du Londel dans les Nouvelles de la Republique des lettres à la page 224. du mois de Fevrier 1699.

(B) *Démêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens Inquiſiteurs.*] Berquin n'étoit nullement poltron; il falloit qu'il eût beaucoup de courage, puis qu'il ne craignoit ni un *Aquercus*, ni un Noel *Beda*. Il oſoit ſe defendre contre eux, & les attaquer: Beze l'en loue. (*b*) *Auſus autem animi tanta generoſitate, ut maximo omnium tunc temporum ſtudio Beda, Nicolaum Collinetum & à Quercu (a quibus ſcripſerat prius illos compgnos Eraſmus, Lutetia Bezam ſapere & Quercum concinnare) Matæologorum ejus ſeculi principes, in ipſo eorum ſterquilinio ſic auſus non modò ut cunque laceſſere, ſed impietatis etiam accuſatos non unius anni certamine tam voce tum ſcriptis ſtrenuè exercere.* Voici ce que dit Eraſme touchant le proces où Berquin fut l'aggreſſeur. (*i*) *Non enim ſolum promittebat ſibi abſolutionem, verumetiam victoriam eſſe in manibus, ſed malle ferias aliquanto ſuam cauſam, quo magnificentius triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipſam facultatem ſacratiſſimam, monachos & Beddaicos reos peragebat impietatis. Nam quædam arcana deprehenderat in illorum actis.* Voïez la remarque A de l'article *Beda*, à la 1. colonne de la page 529.

(C) *Les Juges . . . le renvoierent abſous.*] On l'accuſoit de condamner la coutume qu'ont les Predicateurs d'invoquer la Ste. Vierge, au lieu d'invoquer le St. Eſprit. On diſoit qu'il n'aprouvoit pas que la Ste. Vierge fût apellée *fontaine de grace*, & que dans le cantique du ſoir on la nommât nôtre eſperance & nôtre vie. Cela, diſoit-il, convient beaucoup mieux à Jesus-Christ, & l'Ecriture ne favoriſe point l'uſage moderne. Voilà les vetilles (*k*) pour leſquelles il fut conduit en priſon, & mis en danger d'être traité comme un heretique. Je m'étonne moins qu'Eraſme apelle cela des vetilles, que de voir Berquin renvoié abſous ſur de telles opinions.

(D) *Mit en François quelques-uns des livres d'Eraſme.*] Entre autres (*l*) le Panegyrique du mariage, le Manuel du ſoldat Chretien, (*m*) la complainte de la paix. Voïez la remarque K.

(*b*) *Beza in Icombius.*

(*i*) *Eraſm. epiſt. 4. lib. 24. pag. 1280.*

(*k*) Ob hujusmodi nænias ductus eſt in carcerem, reus hæreſeos periclitatus eſt. At Judices ubi viderunt cauſſam eſſe nullius momenti abſolverunt hominem. *Id. ib.*

(*l*) *Idem epiſt. 91. l. 19. p. 923.*

(*m*) *Idem epiſt. 4. l. 24.*

Digitized by Google

de remporter pleine victoire β. S'il avoit ſuivi les conſeils judicieux d'Eraſme, il auroit compté pour un grand triomphe (E) de n'être pas oprimé par ces gens-là, & n'eût point conçu l'eſperance de les mettre à la raiſon. Mais ſi d'un côté il ſe trouva mal d'oſer reſiſter en face à ceux avec qui Eraſme, pour de (F) très-bonnes raiſons, lui conſeilloit de n'avoir jamais à faire; ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puis qu'en devenant la victime de leur haine, il ſe procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troiſiéme fois en priſon; l'arrêt (G) rendu contre lui * le condamnoit à faire amende honorable de ſes erreurs, & à une priſon perpetuelle. Il ne voulut point aquieſcer à ce jugement: il eût reconu par là que ſes ſentimens étoient erronez; il fut donc condamné comme un heretique opiniâtre à être étranglé en † Greve, & puis brûlé ‡. Il ſoufrit la mort avec une extrême conſtance. Il étoit âgé d'environ 40. ans. On dit que le Moine qui l'accompagna ſur l'échafaut, declara qu'il avoit remarqué en lui quelques ſignes (H) d'abjuration: mais voiez (I) ce qu'Eraſme a dit là-deſſus. Theodore de Beze ‡ croioit que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, ſi François I. avoit fait pour lui ce que fit le Duc de Saxe pour Luther. Il eſt ſûr que c'étoit un habile homme, & un homme de courage. Nicolas Berauld étoit un de ſes meilleurs amis, comme l'aſſûre Badius Aſcenſius en leur dediant les Oeuvres de Politien.

Depuis la premiere impreſſion de cet article il a paru un Ouvrage où les diferentes procedures que Louïs de Berquin eut à eſſuier, ont été bien debroüillées. J'en (K) donnerai le precis.

☞ BER-

β *Tiré de la 4. lettre du 24. livre d'Eraſme. Voiez une relation plus exacte de ce procés dans une lettre de Berquin à Eraſme datée de Paris le 17. d'Avril 1526. & publiée par Jean Ecchius in* Hiſtoriæ Eccleſiaſt. ſupplemento pag. 874.

* *Voiez les* Acta Martyrum *recueillis par Jean Crepin, pag. 211. edit. 1556.*

† *Beze* Hiſt. Eccleſ. p. 7. *dit à la place* Maubert, *& ſe trompe.*

‡ *Id. ib. & ſuſe apud Eraſmum ubi ſupra, pag. 1278.*

‡ *Id. Beza in Iconibus.*

(E) *Il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas oprimé par ces gens-là.*] Peu de gens d'eſprit, peu de gens accoutumez à refléchir ſur ce qu'ils voient, & ſur ce qu'ils liſent, penſeront à la conduite de Berquin, ſans lui apliquer la fable du loup & de la gruë. Il ne ſe contentoit pas d'être échapé des mains de ſes delateurs, il vouloit pour recompenſe de ſes combats, le prix & l'honneur de la victoire: n'eſt-ce pas imiter la gruë qui demandoit recompenſe après avoir retiré ſon cou ſain & ſauf d'un paſſage très-dangereux?

Ingrata es, inquit, ore qua noſtro caput
Incolume abſtuleris, & mercedem poſtulas (a).

(a) *Phædr. fab. 8. l. 1.*

Ces vers d'Horace ſont très-aplicables à Berquin:

Cervi luporum prada rapacium
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere, & effugere eſt triumphus (b).

(b) *Horat. Od. 4. l. 4.*

(F) *Eraſme pour de très-bonnes raiſons.*] Il n'avoit jamais vu Berquin, il en avoit ſeulement reçu des lettres; & comme il craignoit d'être mêlé dans les procés qu'on faiſoit aux Novateurs, il n'étoit guere content de voir dans un même livre (c) ſes penſées avec celles de Berquin, & il exhortoit celui-ci à ſe tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. Jamais vos adverſaires, lui dit-il, n'avoueront le crime dont vous les accuſez; ſongez que Beda eſt une hydre à pluſieurs têtes, vous avez à faire à un ennemi immortel; une Faculté, une Communauté ne meurt jamais; ne vous fiez point à la protection du Prince. La faveur des Rois eſt changeante, un delateur les preoccupe; la crainte qu'ils ont des gens d'Egliſe, & le deſir de n'être plus fatiguez de leurs importunes ſollicitations, les contraint à leur accorder ce qu'ils demandent. Citons ſon Latin, on y verra s'il vient d'un bon peintre. *Crebris epiſtolis hortatus ſum, ut vel arte quâpiam ſeſe extricare à cauſa, putà curarent amici, ut prætextu regiæ legationis longius proficiſcerentur: fortaſſis Theologos paſſuros ut cauſa tempore evaneſceret, nunquam paſſuros ut impietatis crimen, quod illis objiciebat, agnoſcerent. Etiam atque etiam cogitaret qualis excetra eſſet* Bedda, *quoque capitibus efflaret venenum: Tum expenderet ſibi cum immortali adverſario rem eſſe; facultas enim non moritur: ſimul illud cogitaret, qui cum tribus monachis belligeraret, eum cum multis phalangibus habere rem, non ſolum opulentis ac potentibus, verum etiam improbiſſimis, & in omni malarum artium genere inſtructis. Illos non conquieturos, donec ei procuraſſent exitium, etiamſi cauſam haberet meliorem quàm habuit* Chriſtus, *neque plus ſatis fideret Regis præſidio. Principum enim favores eſſe temporarios, ac delatorum artibus facilè in diverſum trahi illorum affectus. Poſtremò, ut nihil horum accidat, magnos etiam Principes vel delaſſari ſalutis improbitate, vel metu nonnunquam cogi, ut cedant* (d).

(c) *Berquin tradoiſit en François quelques Ouvrages d'Eraſme, & y joignit quelque choſe de ſon cru.*

(d) *Eraſm. epiſt. 4. l. 24. pag. 1280.*

(e) *Ibid.*

(f) *Recollet.* Hiſt. verit. du Calviniſme p. 216. *dit que Budé grand ami de Berquin fit tout ſon poſſible pour le ſauver.*

(G) *L'arrêt rendu contre lui le condamnoit.*] J'ai ſuivi les *Acta martyrum* de Jean Crepin, mais je remarquerai ici les differences des relations. Beze ne parle point d'amende honorable, & il dit que les livres de Berquin devoient être jettez au feu en preſence de l'Auteur, ce que Crepin ne remarque pas. (e) Eraſme raporte 4. chefs de peine; les livres devoient être brûlez; l'Auteur ſe devoit retracter; on lui devoit percer la langue, & le laiſſer en priſon toute ſa vie. Beze & Crepin n'ont pas oublié ce dernier chef. Eraſme ajoûte que la cauſe fut jugée par 12. Commiſſaires; que Budé (f) qui étoit l'un d'eux exhorta fortement Berquin avant la condamnation à ſe retracter; que Berquin aiant oüi la ſentence en apella (g) au Roi & au Pape, & que les Juges indignez de ce terme d'apellation, condamnerent l'apellant au feu dès le lendemain. Eraſme raporte tout cela ſur un ouï-dire. Voiez la remarque K.

(g) *Eraſm. ibid. & epiſt. 17. l. 27. pag. 1522. epiſt. 48. l. 30. pag. 1937.*

(H) *S'il avoit remarqué en lui quelques ſignes d'abjuration.*] Un homme (h) qu'Eraſme croit digne de foi lui écrivit, qu'il demanda à ce Moine ſi Berquin avoit reconu ſes erreurs en rendant le dernier ſoupir, & que le Moine lui repondit qu'oui, & temoigna ne faire aucun doute que l'ame de Berquin ne fût au ſejour des bienheureux. L'ami d'Eraſme aſſiſta de près à l'execution, & lui en rendit un fidele compte. Il lui aprit que perſonne n'avoit pu entendre le diſcours que Berquin avoit fait au peuple, le bruit que les Archers firent tout exprès en fut la cauſe: perſonne ne cria *Jeſus* quand on étrangla le patient, & neanmoins cela ſe pratique envers les ſacrileges & les parricides (i). Si ce que Theodore de Beze raporte étoit vrai, nous le verrions infailliblement dans la relation d'Eraſme: ſon ami n'auroit eu garde de ſe taire ſur cela. (k) Beze raporte *que le Docteur Merlin alors Penitencier de Paris qui l'avoit conduit au ſuplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple après ſa mort, au grand regret de ſes accuſateurs & juges, qu'il y avoit peut-être plus de cent ans qu'homme n'étoit mort meilleur Chreſtien que Berquin.* Il y a quelque aparence que Beze aprit enſuite la fauſſeté de cela; car s'il avoit cru le fait, pourquoi ne l'auroit-il point mis dans ſes *Icones*? Il eſt certain que dans ces rencontres il court cent fraudes pieuſes dont un Hiſtorien ſe doit defier.

(h) *Nommé Montius.*

(i) *Ex Eraſmo ubi ſupra pag. 1277. 1278.*

(k) *Hiſt. Eccleſiaſt. l. 1. p. 8.*

(I) *Voiez ce qu'Eraſme a dit là-deſſus.*] Il a declaré tout franc qu'il croit que le Franciſcain, qui accompagna Berquin ſur l'échaffaut, dit un menſonge: c'eſt toûjours, ajoûte-t-il, leur coutume en pareil cas. Ces fraudes pieuſes leur ſervent à ſe maintenir dans la gloire d'avoir vengé la Religion, & à juſtifier dans l'eſprit des peuples ceux qui ont accuſé & condamné les heretiques brûlez. *Ai ego* Franciſcani *dictis nihil habeo fidei, præſertim quum hoc ſit iſtis ſolenne, poſt exſtinctum hominem ſpargere rumores, quòd in incendio ceciderit palmodiam, quo ſimul & vindicata religionis laudem auferant, & multitudinis invidiam calumniaque ſuſpicionem effugiant* (l). Il ſavoit d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, & il les raporte en peu de mots. Si les peuples étoient raiſonnables, ils ſeroient à craindre à ces ſortes de delateurs & de juges; car enfin que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine ſans prejugé, que de ſe repreſenter un homme condamné aux flâmes, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux auteurs de ces ſuplices, qu'au contraire ils en devenoient plus inſolens; car ils eſperoient de ſe rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Eraſme (m) trouva dans le ſuplice du pauvre Berquin.

(l) *Eraſm. ubi ſupra pag. 1278.*

(m) *Periculum eſt ne Beddis ſua ſponte plus ſatis inſanientibus nimium accedat animorum. Id. epiſt. 4. l. 24. pag. 1282.*

(K) *J'en donnerai le precis.*] (n) En l'année 1523. le 13. May, le Parlement fit ſaiſir les Livres de Louis de Berquin, *& ordonna qu'ils ſeroient communiquez à la Faculté de Théologie pour en avoir ſon avis. On lui trouva le Livre* De abrogandâ Miſſâ, *avec quelques autres de Luther & de Melanction: & ſept ou huit Traitez dont il étoit auteur, quelques-uns ſous ces titres:* Speculum Theologaſtrorum. De Uſu & Officio Miſſæ,

(n) *Chevillier, de l'origine de l'Imprimerie de Paris pag. 176.*

Digitized by Google

☞ **BERSALA** (ANNE) fille † & principale heritiere de Wolfard de Borſelle, & de Charlotte de Bourbon-Montpenſier † qui furent mariez enſemble le 17. de Juin 1468. fut femme ‡ de Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne Seigneur de Bevres l'un des bâtards du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. Elle lui aporta en dot la Seigneurie de Vere *, celle de Fleſſingue & quelques autres, & eut de lui un fils & deux filles. Son pere & celui de ſon mari firent une très-grande (A) figure. Le merite de cette Dame, & quelques endroits de ſa conduite, & de ſes malheurs ſeront le ſujet de (B) nôtre ſeconde remarque.

† *Fabert, Hiſt. des Ducs de Bourgogne tom. 1. pag. 162.*

‡ *Anſelme, Hiſt. de la maiſon roiale pag. 372.*

‡ *Pontus Heuterus, rerum Burgundic. lib. 6. p. 7.*

* *Elle eſt en Zelande, & a été depuis érigée en Marquiſat.*

BER-

ſer, &c. Rationes Lutheri, quibus omnes Chriſtianos eſſe Sacerdotes molitur ſuadere. Le Debat de pieté & ſuperſtition. *On trouva auſſi quelques Livres qu'il avoit traduits en François, comme:* Raiſons pour leſquelles Luther a fait brûler publiquement les Decretales, & tous les Livres de Droit Canonique. La Triade Romaine, & autres. *La Faculté, aprés avoir examiné ces Livres, jugea qu'ils contenoient expreſſément les hereſies & les blaſphémes de Luther. Son Avis eſt datté du Vendredy 26. Juillet 1523. & adreſſé à la Cour du Parlement. Apres avoir porté ſa Cenſure ſur chaque livre en particulier, elle conclut qu'on les doit tous jetter au feu; que Berquin s'étant fait le Defenſeur des hereſies Lutheriennes, on doit l'obliger à une abjuration publique, & lui défendre de compoſer à l'avenir aucun Livre, ni faire aucune Traduction préjudiciable à la Foi. . . . .* (a) » Le Parlement ordonna que cet Avis » lui ſeroit ſignifié. Il y repondit par écrit & de vive » voix en preſence des Juges. Sur ſes reponſes il » fut arrêté priſonnier le premier jour d'Aouſt, & » quatre jours apres on lui lut ſon Arreſt, qui le renvoyoit au Tribunal de l'Evêque de Paris, pour être » jugé par lui ſur les Cas reſultans du procés. Le huitiéme d'Aouſt le Roi le fit tirer des priſons de l'Official par le Capitaine Federic, & evoqua la cauſe » à ſon Conſeil, où il fut juge par M. le Chancelier, » *& condamné à abjurer quelques propoſitions héritiques; ce qu'il fit.* Ce ſont les termes des Regiſtres » du Parlement. Il ne fut pas ſi-tôt ſorti de ce danger, qu'il recommença à debiter des héréſies dans » ſes Livres & dans ſes diſcours. Pour n'être plus ſi » obſervé, il ſe retira dans le Diocéſe d'Amiens; où » il ſcandaliſa tellement le Peuple & le Clergé, que » l'Evêque fut oblige de venir à Paris ſe plaindre au » Parlement, qui le fit prendre, & fut déclaré Hérétique & Relaps, par Sentence de deux Conſeillers » de la Cour, choiſis pour connoître du fait d'Héréſie, » & revêtus de l'autorité du ſaint Siége, par un Bref » du Pape Clement VII. datté du 20. May 1525. re» giſtré en la Cour; que la Reine Regente avoit ob» tenu de Rome en l'abſence du Roi ſon fils. Il fut » abandonné par ces Juges d'Egliſe au Parlement » comme au bras ſeculier. Son procés avoit été diſ» tribué à un Conſeiller. Le matin qu'il devoit être » rapporté, le Parlement reçût une Lettre du Roy, » qui revenoit d'Eſpagne, datée du premier d'Avril » 1526. où il ordonnoit qu'on arrêtât la procedure. » Et enfin, apres pluſieurs Lettres écrites, il envoya » un Lieutenant de ſes Gardes avec le Prevôt de Paris, qui le tirerent de la Conciergerie, le garderent » quelque-tems au Louvre, & lui donnerent la liber» te... La Faculté de Theologie aiant cenſuré les colloques d'Eraſme, l'Univerſité defendit de les lire & de les enſeigner dans les Colleges. (b) *Alors Berquin fit écrire à Eraſme, qu'il ne falloit plus tarder, qu'il devoit ſe joindre à lui, qu'il étoit tems de faire perdre aux Docteurs toute l'autorité qu'ils avoient dans l'Egliſe, & de les decrier tout-à-fait, l'occaſion étant favorable.* Nunc tempus eſſe ut Theologis omnis in poſterum detraheretur auctoritas. *Sa cauſe étoit demeurée en ſuſpens. Elle conſiſtoit dans une Sentence portée contre lui par deux Conſeillers Juges délegnez du Pape, (laquelle Eraſme attribue au Prieur des Chartreux, à celui des Celeſtins, & à un troiſieme qu'il ne nomme point.) Elle conſiſtoit auſſi dans un reproche qu'il faiſoit à la Faculté de Théologie d'avoir approuvé la Doctrine impie, comme il diſoit faujement, du Docteur Beda. . . . . Enfié par la protection qu'il avoit eue de la Cour, flatté d'une vaine eſperance d'abbatre la Faculté, débitant toujours des erreurs, il voulut pourſuivre ſon abſolution contre l'avis d'Eraſme, qui lui conſeilloit fort ſagement de quitter cette entrepriſe, & de ſortir du Royaume. . . . . Douze Commiſſaires furent députez pour le juger, qui l'ayant trouvé convaincu d'héreſie, le firent prendre priſonnier. Ils étoient convenus enſemble qu'on brûleroit ſes Livres, qu'on lui perceroit la langue, & qu'il ne ſeroit condamné qu'à la priſon perpetuelle, pourvu qu'il voulût abjurer ſes héréſies. Le ſçavant Guillaume Budé, qui fut un de ſes Juges, fit tout ce qu'il put pendant trois jours pour lui perſuader de ſauver ſa vie par la retractation de ſes erreurs: mais n'ayant pû vaincre ſon opiniâtreté, ſon Arreſt lui fut prononcé. Il fut brûlé en Gréve au mois d'Avril 1529.*

(a) *Chevillier, ib. pag. 177.*

(b) *Ibid. pag. 178.*

(A) *Son pere & celui de ſon mari firent une très-grande figure.*] (c) Car on dit que Wolfard de Borſelle epouſa en premieres noces *Marie fille de Jaques I. Roi d'Ecoſſe qui lui aporta le Comté de* (d) *Buncam*, & qu'il fut Marechal de France (e). Il eſt plus certain qu'il (f) fut créé Chevalier de la Toiſon d'or. Louis Gollut le met dans la liſte, & le qualifie Comte de Grand pré. Mr. Fabert fait la même choſe, mais j'ai de la peine à croire qu'ils aient raiſon; car je trouve qu'Antoine de Bourgogne batard de Philippe le Bon (g) fut fait Comte de Grand pré & de Chateauthierri par Louis onze l'an 1478. qui eſt le tems à-peu-près où Wolfard de Borſelle reçut le colier de l'Ordre. Quand nous n'aurions point d'autre preuve du rang qu'il tenoit que ſon mariage avec une fille de Louis de Bourbon Comte de Montpenſier, & Daufin d'Auvergne, troiſiéme fils de Jean I. Duc de Bourbon, nous ne pourrions douter qu'il ne fit beaucoup de figure dans le monde. Voilà pour ce qui regarde le pere d'Anne de Borſelle. Diſons un mot de ſon beau-pere & de ſon mari. Antoine de Bourgogne (h) ſurnommé le *grand Batard* fut fait Chevalier de la Toiſon l'an 1456. Il fit lever le ſiege de Ceute aux Mores, il conduiſit l'avantgarde (i) à la bataille de Grandſon, & il demeura priſonnier à celle de Nancy. Il entra enſuite au ſervice de Louis XI. qui lui donna de très-belles terres comme je l'ai déjà dit. Charles huitieme lui accorda des lettres de legitimation l'an 1485. & le fit Chevalier de l'Ordre de St. Michel. Du Mariage de ce Batard de Bourgogne avec Marie de la Vieville contracté l'an 1459. ſortit Philippe de Bourgogne Seigneur de Bevres, *qui fut établi Admiral & Gouverneur d'Artois, & créé Chevalier de la Toiſon à Bruges l'an* 1478. *Il fut auſſi pourveu du gouvernement du Comte de Flandres*, & il épouſa Anne de Borſelle (k).

(c) *Fabert, Hiſt. des Ducs de Bourgogne, tom. 1. pag. 162.*

(d) *Je croi qu'il faudroit dire Buchan.*

(e) *Anſelme Hiſt. des grands Officiers pag. 152.*

(f) *Gollut. Memoires de Bourgogne pag. 744.*

(g) *Anſelme, General. de la maiſon roiale pag. 221.*

(h) *Anſelme, ibid. pag. 220.*

(i) *L'an 1476.*

(k) *Tiré du Pere Anſelme ibid. pag. 220. 221.*

(B) *Le merite de cette Dame, & quelques endroits de ſa conduite . . . ſeront le ſujet.*] Il n'y avoit rien de plus honnête, ni de plus genereux qu'elle, ſi nous en croions Eraſme. (l) *Vixi pervenimus*, dit-il dans une lettre datée du mois de Fevrier 1497. *ad* Annam *Principem* Veriamam. *Quid ego tibi ac tuæ muliebris comitatæ, benignitate, liberalitate memorem? Scio rhetorum amplificationes ſuſpectas haberi ſolere, præſertim iis quæ ejus artificis rudes non ſunt. At hic me nihil allevare, imò te vinci artem noſtram, mihi credas velim. Nihil unquam produxit verum natura, aut prudentius, aut prudentius, aut candidius, aut benignius.* Il venoit de recevoir d'elle (m) mille marques de bonté, & de liberalité. Il écrivit une lettre l'année ſuivante à Jaques Battus ſon bon ami, qui étoit le precepteur du fils unique de cette Dame, & voici en quels termes il la loüa: (n) *O te beatum, ô ſuperis charum, ſi tu iſtos ſcopulos enavigâris: ſi felicitate tuâ, quæ mihi quidem ſumma videtur, ſine invidia frui poſſis. Quod ut fore confidam, domina virtus facit, cui ſuperos omnes propitios, benæque volentes eſſe non dubito. Evenit mihi, mi Batte, in iſta, quod in te ſæpenumero ſolet, ut tum ardentius amare, mirarique incipiam, quum abſum. Bone Deus, qui candor, quæ comitas in ampliſſima fortuna, quæ animi lenitas in tantis injuriis, quæ hilaritas in tantis curis; tum quæ animi conſtantia, quæ vitæ innocentia, quod in literatos ſtudium, quæ in omnes affabilitas!* Je ne dirois rien de la lettre qu'il écrivit à ce même ami l'an 1500. ſi elle ne temoignoit que cette Dame faiſoit de grans biens aux Eccleſiaſtiques. Il ſoubaite qu'elle le choiſiſſe pour un objet de ſes liberalitez, lui dont les travaux de plume ſont plus durables que la voix des Predicateurs, (o) & qui voudroit aller prendre en Italie le bonnet du doctorat, ce qu'il ne ſauroit faire ſans des depenſes qu'il ne ſe voit point en état de ſoutenir, ſi elle n'ouvre ſa bourſe. (p) *Oſtendes quanto amplius ego ſim meis literis decus domina allaturus, quam alii, quos alit, Theologi. Nam illi vulgaria concionantur, ego ſcribo, quæ ſemper ſint victura. Illi indoctæ nugantes, imo aut altero in templo aud untur: mei libri, à* Latinis, *à* Græcis, *ab omni gente toto orbe legentur. Ejuſmodi indoctorum Theologorum permagnam ubique eſſe copiam, mei ſimilem vix multis ſeculis inveniri, niſi forte adeo ſuperſtitioſus*

(l) *Eraſmus epiſt. 14. lib. 4. pag. 286.*

(m) Tam illa in nos benefica fuit . . . tantis illa me officiis cumulavit nullis à me ſtudiis provocata. *Id. ib.*

(n) *Id. epiſt. 24. lib. 4. pag. 293.*

(o) *Voiez la lettre 47. du 8. livre.*

(p) *Id. epiſt. 47. lib. 8. pag. 449.*

ut,

Digitized by Google

BERTELIER (PHILIBERT) Greffier de la Juſtice inferieure de Geneve ſa patrie, n'auroit point de place dans ce Dictionaire, ſi ſon article n'étoit propre à être le ſuplément d'un autre *, & une decharge de l'article de Calvin qui aparemment ſera bien long. Ce Bertelier vivoit au milieu du XVI. ſiecle. Il ne s'eſt fait conoître que par de mauvaiſes actions: mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joie aux Controverſiſtes, parce qu'elle leur fourniſſoit une ample matiere de dechirer la memoire de Calvin, il ſe mit en état d'être cité comme quelque choſe, & de faire figure dans des Ecrits † d'importance. Cette action fut qu'il ſupoſa que la Republique de Geneve l'avoit envoié à Noion, avec ordre d'y faire des perquiſitions exactes touchant les mœurs & la vie de Calvin, & qu'aiant executé cette commiſſion, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de ſodomie, & qu'à la priere de l'Evêque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il ſe vanta d'avoir un Acte ſigné de Notaire, qui faiſoit foi de ce procés & de cette condamnation. Bolſec ‡ aſſûre que lui & bien d'autres ont vu cet Acte; & voilà le fondement de l'horrible accuſation qui a couru par tant de bouches, & qui a été inſerée dans une infinité de livres. La queſtion de fait ſi Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, ſe reduit de la part de ceux qui afirment, à la ſeule autorité de Bolſec, qui aſſûre qu'il a vu l'Acte que Bertelier raporta de la ville de Noion. On verra dans l'article de Bolſec que ſon temoignage ne vaut rien, dans les choſes qui ſont à la charge de Calvin. Celui de Bertelier ne ſauroit être meilleur; car ce fut un homme de mauvaiſe vie, & contre lequel il y eut (A) ſentence de mort; & qui après tout n'avoit point eu à Geneve de plus inexorable

* *De celui de Jerôme Bolſec.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Dans l'Hiſtoire de Calvin publiée l'an 1577.*

(a) *Id. epiſt. 23. l. 9. p. 482. elle eſt datée de Paris 1498. Voiez auſſi la lettre 25. du même livre.*

(b) *Verùm duris fatis premitur ut ſublevanda potius quàm oneranda videatur. Id. epiſt. 20. l. 9. pag. 478. elle eſt datée de l'an 1499.*

(c) *Id. epiſt. ultima lib. 9. pag. 503. 504.*

(d) *Le Pere Anſelme ubi ſupra pag. 221. 222.*

(e) *Voiez le P. Anſelme ib.*

(f) *Il ſe nommoit Maximilien.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 8.*

(i) *Anſelme ibid.*

(k) *Il a pour titre* La Defenſe de Calvin, *& fut imprimé l'an 1667. in 8.*

(l) *Drelinc. defenſe de Calvin, pag. 148.*

us, ut religio tibi ſit, in amici negotio mendaciolis aliquot abuti. Deinde oſtendes nihilo illam pauperiorem futuram, ſi ut Hieronymus jam depravatus, ſi ut vera Theologia inſtauretur, aliquot aureis adjuverit, cum tamen ex illius opibus turpiſſimè pereant. Elle ſe trouva dans l'embarras l'an 1498. & même dans une eſpece de detention. (a) *Apud dominam Varicaſſis oppidi res hoc erant loco ut nec colloqui ſine ſummo periculo potuerim, nec abire ſine gravi ſuſpicione. Noſti cauſam propoſiti qui ut nunc in vinculis eſt, ita domino in tutela.* (b) Les choſes n'allerent pas mieux l'année ſuivante; mais la fermeté de ſon courage contre la mauvaiſe fortune fut une belle matiere d'eloge. Voiez la lettre qu'Eraſme lui écrivit l'an 1500. Je n'en tirerai qu'un paſſage: il nous aprendra qu'elle fut mariée très-jeune, & qu'etant paſſée d'un mariage peu agreable à l'état de viduité, elle ne vouloit point ſe remarier, quoi que les ſoupirans ſe preſentaſſent avec de grandes ſollicitations. (c) *Nam te quidem non tam in viduis, quam in virginibus pono: ſiquidem quod olim puella admodum ſuppeſiſti, id quidem partim parentum auctoritati, partim generi propagando datum: & ejuſmodi fuit conjugium, ut non tam ſit imputanda voluptas, quàm patientia ſpectata. Quod autem nunc iſta adhuc ætate virenti, & penè puellari, nulla procorum inſtantiâ poſſis à continentiæ propoſito divelli, quòd in fortunæ tam affluenti, tam nihil indulges tibi, id ego non vidualem, ſed virginitatem exiſtimo: in quo ſi, ut confido, perſeveraveris, ego te, mihi credo audaciter, non in adolaſcentularum choro, quarum, ut ait Scriptura, non eſt numerus, non in octogenis Solomonis concubinis, ſed in quinquagenis Regum, & Hieronymo quidem, ut ſpero, approbante annumeravero.*

Diſons auſſi quelque choſe d'Adolphe de Bourgogne ſon fils unique. (d) Il fut Amiral de Flandres, & *créé Chevalier de la Toiſon d'or à Bruxelles l'an 1516. Il eſt loüé pour ſes bonnes qualitez par Eraſme qui lui dedia ſon livre de la vertu. Il mourut en ſon Chaſteau de Beures en Flandres le 7. Decembre 1540.* Il laiſſa un fils & des filles; celles-ci ont laiſſé (e) poſterité, mais le (f) fils n'eut point d'enfans de Louiſe de Croi ſa femme qui étoit fille de Philippe de Croi Duc d'Arſchot (g). Il fut fait Marquis de Vere (h) par Charles-Quint, & (i) l'an 1546. il reçut le colier de l'Ordre de la toiſon d'or. La 16. lettre du 10. livre d'Eraſme eſt écrite à Adolphe de Bourgogne *Principi Veriano.* Elle eſt datée de Londres 1512.

(A) *Et contre lequel il y eut ſentence de mort.*] Mr. Drelincourt le Miniſtre de Paris me fournira une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus determinez Sophiſtes qui ſoient au monde ne ſeroit que blanchir. Il a inſeré dans un livre (k) imprimé à Geneve avec le privilege de la Seigneurie, l'extrait d'une lettre qu'il avoit reçûé de Mr. Lullin, Conſeiller & ancien Syndic de Geneve; or voici ce que porte cet extrait.

(l) „ Je ne veux pas cependant refuſer à vôtre contentement particulier, ce que j'ai apris, & que je puis „ vous aſſûrer que j'ai lui, & que je viens de lire dans „ les anciens Regîtres de nôtre Conſeil: où j'ai trouvé que le nommé Philibert Bertelier étoit de cette ville, & qu'il y a poſſedé la charge de *Secretaire* „ que l'on apelle ailleurs *Greffier*, *de la Juſtice inférieure*, qui eſt bien au deſſous de celle de *Secretaire* „ *d'Etat* qu'on lui attribuë; & que cet homme etant „ acuſé de crimes de ſedition & de conſpiration contre cet Etat, & cette Egliſe, il ſe rendit fugitif, & „ n'aiant pas voulu comparoître pour en repondre, „ fut condamné comme ateint & convaincu de ces crimes, à avoir la tête trenchée, par Sentence rendüe contre lui le ſixiéme d'Août 1555. Et même environ deux ans après, ayant un procés contre un particulier de cette ville en une Juſtice „ étrangere où il s'étoit retiré, & auquel il y alloit „ de l'honneur & de l'interêt de nôtre Republique & „ de ce particulier, de faire connoître ce perfide; l'on „ ottroya une atteſtation du Jugement rendu contre „ lui, aux termes que vous verrez par la copie ci „ jointe, datée du cinquiéme de Fevrier 1557. Voilà „ les qualitez veritables de celui dont on releve ſi haut „ le temoignage dans le livre de feu Monſieur le „ Cardinal de Richelieu. Pour ce qui regarde ſon „ envoi ou ſa deputation à Noyon, pour faire une „ information de la vie de Monſieur Calvin, c'eſt „ un fait qui non ſeulement eſt fauſſement ſupoſé, „ & dont il n'eſt fait aucune mention en nos Regîtres: mais qui eſt contre toute vraiſemblance. Car „ outre qu'il n'eſt jamais ſorti Envoyé ou Deputé de „ nôtre ville pour afaire publique qui n'ait été en une „ charge plus haute que celle de Bertelier, & que „ l'on ne donne ces emplois qu'à des Conſeillers „ du petit Conſeil, il eſt notoire, comme vous ſçavez, que nous avions en cette ville des perſonnes „ remarquables de Noyon qui s'y étoient retirez avec „ Monſieur Calvin peu de tems après lui; & entr'autres un Chanoine, nommé Mr. Collemont, & „ Monſr. de Normandie, Lieutenant Civil de la ville „ de Noyon, dont la famille eſt encore des plus conſiderables parmi nous, & duquel je ſuis deſcendu du „ côté maternel; par le moyen deſquels il étoit bien „ facile de prendre toutes les informations que l'on „ auroit pu deſirer, ſans aller plus loin. Joint à cela „ qu'il eſt conſtant que ce Bertelier a toûjours été ennemi de Mr. Calvin, parce qu'il l'avoit ſouvent „ repris & cenſuré de ſes vices, & de ſes ſcandales; „ & qu'il s'étoit oppoſé de tout ſon pouvoir à ſes mechans & pernicieux deſſeins. Ce qui ſe prouve par „ les lettres de Calvin à Viret & à Bullinger, au mois „ de Septembre & de Novembre 1553. par leſquelles il le decrie comme un homme vicieux & audacieux: Monſieur de Beze repreſente auſſi en la vie „ de Calvin les mechantes qualitez de Bertelier.„

Voici la Copie (m) de l'Atteſtation de la Seigneurie de Geneve contre Philibert Bertelier.

„ Nous Syndics & Conſeil de Geneve, à tous ceux „ qui ces preſentes verront, certifions que le ſixiéme „ d'Aouſt de l'an 1555. a été donné & prononcé publiquement, à ſon de trompe, Sentence criminelle, contre Philibert Bertelier, & complices nommez en ladite ſentence, par laquelle pour les crimes horribles & deteſtables, de conſpiration contre „ la ſainte inſtitution & Reformation Chretienne & „ contre cette Cité, bien public & tranquilité d'icelle, a été ledit Philibert Bertelier, comme des auteurs de conſpiration & ennemis de cette Cité, paix „ & union & tranquilité d'icelle, condamné à devoir „ être lié & mené au lieu de Champel, & là avoir la „ tête coupée, & ſon corps mis en quatre quartiers, „ leſquels ſeront élevez en quatre lieus plus eminens, „ à l'entour de cette Cité, pour donner exemple aux „ autres

(m) *Elle eſt dans le livre de Mr. Drelincourt pag. 151.*

rable (B) partie que Calvin. Mais pour detruire cette accuſation, il n'eſt nullement neceſſaire de ſe ſervir des juſtes reproches qui rendent nul le temoignage de ces deux perſonnes *. On trouve dans l'Acte même (C) une marque infaillible de reprobation; & rien ne me ſurprend davantage que de voir un auſſi grand homme que le Cardinal de Richelieu (D), faire fond ſur cette piece de Berteliер, & s'apuier principalement (E) ſur ce que la Republique de Geneve ne

* *Voiez Rivet Catholi. Orthodox. oper. t. 3. pag. 8. & ſeq. & in Jeſuita Vapulante c. 2. pag. 495. & ſeq. ejusd. tomi operum, où il montre à Leſſius par ſes propres regles que ni Bertelier ni Bolſec ne peuvent point rendre temoignage contre Calvin.*

„ autres qui tels crimes voudroient commettre: com-
„ me ainſi l'atteſtons. En foi dequoi nous avons man-
„ dé & commandé être concedées les preſentes, ſous
„ nôtre ſeau en ce accoûtumé, & ſein de nôtre Se-
„ cretaire. Donné à Geneve ce 5. de Fevrier 1557.„

(B) *De plus inexorable partie que Calvin.*] Bertelier (a) aiant été excommunié l'an 1552. par le Conſiſtoire de Geneve, en porta ſes plaintes au Senat. Les Miniſtres furent mandez pour rendre raiſon de cette affaire; le Senat parties ouïes prononça que l'excommunication étoit juſte. Au bout de 18. mois Bertelier eut recours encore au Senat, qui après avoir ouï les opoſitions de Calvin prononça que Bertelier ſeroit reçu à la Sainte Cene. Dès que Calvin eut apris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Senat; & lors que l'aſſemblée fut formée il repreſenta ſes raiſons, & conclut par jurer qu'il perdroit plutôt la vie, que de conſentir qu'un tel homme participât à la Cene (b). Voilà ce que Calvin a ecrit lui-même. Son Hiſtorien (c) nous en dira davantage. Les vacarmes que l'on fit contre les Miniſtres, comme ſi à certains egards ils ſe fuſſent emparez des droits de la Souveraineté, furent cauſe que le Conſeil des deux cens ordonna que la conoiſſance des cauſes d'excommunicatiog apartiendroit en dernier reſſort au Senat; & que le Senat pourroit abſoudre les excommuniez qu'il verroit bon être. En conſequence de ce Decret le Senat accorda des lettres d'abſolution à Bertelier, qui furent ſcellees du ſeau de la Seigneurie. On devoit celebrer la Cene dans deux jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'etoit paſſé; il prit ſon parti promtement, il prêcha ſur le mepris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chryſoſtôme, qu'il n'opoſeroit point la force à la force, mais qu'il ſe laiſſeroit plutôt maſſacrer, que d'emploier ſa main à preſenter les ſaints myſteres à ceux qui en avoient été jugez indignes. Ce fut un coup de foudre qui deconcerta la faction de Bertelier, deſorte qu'il fut juge à-propos qu'il ne ſe preſentât pas à la communion. Le lendemain de la Cene Calvin accompagné de ſon Conſiſtoire demanda au Senat, & au Conſeil des deux cens la permiſſion de parler au peuple ſur cette affaire, attendu qu'il s'agiſſoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, qu'il fut reſolu qu'on conſulteroit les Cantons Suiſſes, & que le Decret des deux Cens demeureroit ſuſpendu, ſans que l'on pût dire que les anciens reglemens euſſent reçu la moindre atteinte. *In eam ſententiam animos non mediocriter immutatos esse, ut ſuſpenſo illo Diaconiorum decreto ſtatueretur petendum esse a quatuor circumſtantibus Helveticis judicium, nec interea prejudicium ullum fieri receptis legibus oportere* (d). Par ce moien le Conſiſtoire remporta un plein triomphe, & fit bouquer pour ainſi dire & le Senat, & le Conſeil des deux Cens. Qu'euſſent-ils fait dans un pais de Democratie? Peut-on dominer ſur des perſonnes qui du haut d'une chaire diſent au peuple qu'ils ſe laiſſeront plutôt tuer, que de conſentir que les choſes ſaintes ſoient profanées? L'exemple de St. Chryſoſtôme allegué bien à-propos, eſt une très-fine maniere de menacer d'une ſedition Meſſieurs du Gouvernement.

(a) *C'eſt de lui qu'il faut entendre ces paroles de la lettre de Calvin à Bullinger, (c'eſt la 162.) Quidam ob effrenes ſuas libidines & multa flagitia cœnæ uſu privatus donec reſipiſceret.*

(b) *Ex epiſtola Calvini ad Viretum. C'eſt la 154. elle eſt datée du 4. de Sept. 1553.*

(c) *Beza ubi infra.*

(d) *Beza in vita Calvini ad ann. 1553.*

(C) *Dans l'acte même une marque infaillible de reprobation.*] On ne ſait ni en quel tems il fut dreſſé, ni par qui, ni les noms des temoins, ni en general aucune des circonſtances que l'on n'oublie jamais, ſi ce n'eſt lors qu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont interêt de s'inſcrire en faux. Ce que je vais dire eſt tout autrement deciſif. Si l'acte de Bertelier avoit été legitime, il y auroit eu à Noion des documens authentiques & publics du proces & de la fleur de lis en queſtion; & cela étant on les auroit publiez des qu'on auroit vu les ravages que ſouffroit le Catholiciſme par le moien de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inoüi qu'aucun miracle que l'on conoiſſe, tous les habitans de Noion n'auroient pas gardé le ſecret, & n'auroient point epargné la reputation d'un compatriote qui leur etoit ſi (e) odieux. Je pouſſe cette penſée dans un (f) autre lieu, laiſſons la donc ici comme elle eſt. J'ajoûte que ſi l'expoſé de Bertelier étoit veritable, il auroit eu ſon papier quand il s'enfuit de Geneve, c'eſt-à-dire que la pretenduë commiſſion auroit precedé l'affaire pour laquelle il fut condamné à la mort par contumace l'an 1555. car depuis ce tems-là il eſt viſible qu'il n'a point eu la commiſſion dont il ſe vante. Mais à qui perſuadera-t-on qu'avant l'année 1555. lors que ceux qu'on apelloit heretiques n'oſoient ſe montrer de peur du feu, un Depute de Geneve alla hardiment à Noion pour s'informer de la vie de Calvin? A qui perſuadera-t-on que ſi Bertelier avoit eu un Acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554. il l'auroit ſi bien tenu ſous la clef que le public n'en auroit eu conoiſſance qu'en l'année 1577? N'etoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or?, Mais à quoi m'amuſai-je de refuter un Roman auſſi ridicule que celui-là?

(e) *Voilà ce que Calvin a ecrit lui-même. Son Hiſtorien nous en dira davantage. Les vacarmes que l'on fit contre les Miniſtres, comme ſi à certains egards ils ſe fuſſent emparez des droits de la Souveraineté, furent cauſe que le Conſeil des deux cens ordonna que la conoiſſance des cauſes d'excommunicatiog apartiendroit en dernier reſſort au Senat; & que le Senat pourroit abſoudre les excommuniez qu'il verroit bon être. En conſequence de ce Decret le Senat accorda des lettres d'abſolution à Bertelier, qui furent ſcellees du ſeau de la Seigneurie. On devoit celebrer la Cene dans deux jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'etoit paſſé; il prit ſon parti promtement, il prêcha ſur le mepris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chryſoſtôme, qu'il n'opoſeroit point la force à la force, mais qu'il ſe laiſſeroit plutôt maſſacrer, que d'emploier ſa main à preſenter les ſaints myſteres à ceux qui en avoient été jugez indignes. Ce fut un coup de foudre qui deconcerta la faction de Bertelier, deſorte qu'il fut juge à-propos qu'il ne ſe preſentât pas à la communion. Le lendemain de la Cene Calvin accompagné de ſon Conſiſtoire demanda au Senat, & au Conſeil des deux cens la permiſſion de parler au peuple ſur cette affaire, attendu qu'il s'agiſſoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, qu'il fut reſolu qu'on conſulteroit les Cantons Suiſſes, & que le Decret des deux Cens demeureroit ſuſpendu, ſans que l'on pût dire que les anciens reglemens euſſent reçu la moindre atteinte. *In eam ſententiam animos non mediocriter immutatos esse, ut ſuſpenſo illo Diaconiorum decreto ſtatueretur petendum esse a quatuor circumſtantibus Helveticis judicium, nec interea prejudicium ullum fieri receptis legibus oportere.* Par ce moien le Conſiſtoire remporta un plein triomphe, & fit bouquer pour ainſi dire & le Senat, & le Conſeil des deux Cens. Qu'euſſent-ils fait dans un pais de Democratie? Peut-on dominer ſur des perſonnes qui du haut d'une chaire diſent au peuple qu'ils ſe laiſſeront plutôt tuer, que de conſentir que les choſes ſaintes ſoient profanées? L'exemple de St. Chryſoſtôme allegué bien à-propos, eſt une très-fine maniere de menacer d'une ſedition Meſſieurs du Gouvernement.*

(f) *Dans la remarque H de l'article* Bolſec, *& plus amplement dans la remarque V de l'article* Beze.

(D) *Le Cardinal de Richelieu faire fond ſur cette piece de Berteliер.*] Ce qui doit paſſer, dit-il (g), „ pour „ une conviction indubitable des crimes imputez à „ Calvin, eſt que depuis qu'il a été chargé de cette ac- „ cuſation, l'Egliſe de Geneve non ſeulement n'a pas „ juſtifié le contraire; mais même n'a pas nié l'infor- „ mation que Bertelier, envoyé par ceux de la même „ ville, fit à Noyon. Cette information etoit ſignée „ des plus aparens de la ville de Noyon, & avoit été „ faite avec toutes les formes ordinaires de la Juſtice; „ & dans la même information l'on voit, que cet He- „ reſiarque aiant été convaincu d'un peché abomina- „ ble, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il „ avoit meritée, fut à la priere de ſon Evêque, mo- „ derée à la fleur de Lys. Et l'Egliſe de Geneve, qui „ ne deſavoue pas cette information touchant la vie „ de Calvin, n'eût pas manque de la deſavoüer, ſi el- „ le eût cru le pouvoir faire ſans bleſſer la verité „ N'eſt-ce pas une choſe étrange qu'un premier Miniſtre dont le credit n'etoit pas moins grand que celui du Roi, ſe fonde ſur un acte borgne qu'un petit Medecin de Lion s'etoit vanté d'avoir vu entre les mains d'un homme vulgaire? Un petit particulier avoit donc plus de credit que le Cardinal de Richelieu, pour deterrer les vieux Regîtres de Noion? La verité eſt que ce Cardinal (h) emploia toutes les perquiſitions imaginables, pour chercher les pretendues procedures de Noion contre Jean Calvin, & qu'il ne trouva rien. Cependant il ne laiſſa pas de ſoutenir l'affirmative ſur la foi de Jerôme Bolſec. Peut-on excuſer une conduite ſi étrange? Mr. Drelincourt ne ſauroit croire que ce grand homme l'ait tentée (i); il en jette tout le blame ſur ceux qui ont publié le livre intitulé, *Methode pour convertir*, &c.

(g) *Methode pour convertir ceux qui ſe font ſeparez de l'Egliſe liv. 2. ch. 10. p. m. 319.*

(h) *Voiez la Defenſe de Calvin par Mr. Drelincourt p. 9.*

(i) *Ibid. pag. 71. Voiez auſſi pag. 140. & paſſim alibi.*

(E) *Sur ce que la Republique de Geneve ne s'inſcrivit pas en faux.*] Nous avons raporté dans la remarque precedente les propres paroles du Cardinal de Richelieu: elles montrent qu'il faiſoit ſon fort du ſilence de la Republique de Geneve. Mr. Drelincourt lui fait voir par des exemples ſenſibles, qu'il n'y a rien de plus faux ni de plus abſurde que de pretendre que ceux qui laiſſent courir une accuſation, donnent lieu de croire qu'ils ſont convaincus qu'elle eſt bien fondée. Le premier de ces exemples eſt Mr. le Cardinal de Richelieu lui-même; (k) *Que ceux qui ne pouvoient ſouffrir ſon élevation & ſon pouvoir, en diſoient des choſes étranges; & qu'il y en a même qui ont été publiées, & dont on a rempli des livres. Parce que l'on n'a pas fait d'information juridique pour juſtifier le contraire, les parens de ce illuſtre Cardinal, & ceux qui honorent ſa memoire, voudroient-ils que cela paſſât pour des veritez conſtantes?* (l) Mr. Rivet Profeſſeur en Theologie à Leide s'etoit ſervi d'un pareil principe en repondant à une objection de Leſſius tirée du ſilence des bons amis de Calvin. *Itane? Ergo quotieſcunque libuerit infami alicui agyrta crimina conſingere in viros bonos neceſſarium erit libellos illos famoſos diſcutere, ut homines iſti, ſi tamen homines, qui famam aucupantur ex adverſariorum nomine, applaudant ſibi quod tandem repererint qui ſe cum illis volumine componere, & exiſtimarint talia eſſe reſponſione digna, quæ contempta potius erant diluenda.* Nous allons entendre un Jeſuite qui s'accorde parfaitement avec ces Miniſtres. „ Depuis „ quand eſt-ce qu'il n'eſt point permis de demeurer „ dans le ſilence, à moins de vouloir paſſer pour con-

(k) *Drelincourt ibid. p. 84.*

(l) *Rivet. Oper. to. 3. pag. 9. & 496.*

„ vaincu

Digitized by Google

ne s'inſcrivit pas en faux. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi elle eut (F) raiſon de mepriſer ce menſonge. Il n'y a point d'articles de Dictionaire qui ſoient plus capables de rendre (G) ſervice au lecteur que celui-ci.

BERTRAM (CORNEILLE BONAVENTURE) nâtif de Thoüars en Poitou, ſe rendit recommandable dans le XVI. ſiecle par la conoiſſance qu'il s'aquit des langues Orientales. Il avoit étudié l'Hebreu à Paris ſous Ange Caninius, & enſuite à Cahors avec le Juriſconſulte François Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les maſſacreurs de Cahors l'an 1572. mais enfin il leur échapa, & ſe ſauva à Geneve, où au bout de deux ans il remplit la profeſſion en Hebreu que Rodolphe Cevalier avoit occupée. Il travailla à divers Ouvrages (A) conſiderables pendant ſon ſejour à Geneve, & il ne diſcontinua point de s'apliquer à l'étude lors qu'il ſe fut tranſporté à Franckenthal au Palatinat. Il y publia un livre l'an 1586. intitulé, *Lucubrationes Franckentalenſes.* Il quitta ce poſte pour s'en aller à Lauſane, où Mrs. de Berne lui ofrirent une charge de Profeſſeur qu'il exerça juſques à ſa mort arrivée l'an 1594. Il étoit dans ſon année climacte-

„ vaincu des crimes qu'on nous auroit impoſez? L'on „ ne voit pas que ce ſoit là le ſentiment des plus ſa„ ges, ni de ceux dont l'exemple peut ſervir de regle „ aux autres. Qui ne ſait combien de ſottiſes les en„ nemis de la France ont accoutumé de publier con„ tre elle dans leurs Gazettes & dans leurs libelles? „ Qui ne ſait auſſi les infamies & les abominations „ que M. Jurieu a repandues contre les Papes & con„ tre l'Egliſe Romaine dans ſon Paralelle, dans ſes „ Prejugez, & en tant d'autres livres dont il remplit „ le monde? Si donc le Roi ne tient pas des gens ex„ prés pour refuter ces Gazettes étrangeres de point „ en point; & s'il ne ſe trouve perſonne parmi les „ Catholiques, qui ait aſſez de tems à perdre pour „ s'amuſer à prouver ſerieuſement que ce ſont des vi„ ſions de M. Jurieu, de dire que les Papes ont pre„ tendu à la Monarchie univerſelle; que pour cet ef„ fet ils ont ſuſcité exprés le ſchiſme entre les Grecs „ & les Latins; qu'enſuite afin de vuider la querelle „ ils ont .... &c. à moins, dis-je, que le Roi ou le „ Pape n'ayent ſoin de faire refuter ces chimeres & „ ces mediſances, le Gazetier de Hollande & M. Ju„ rieu ne ſeront-ils point en droit d'inſulter l'un à la „ France, l'autre au St. Siege, & de dire: *Ils n'ont* „ *oſé entreprendre de repondre, on a ſujet de croire qu'ils* „ *ne l'ont pu?* Et l'Auteur de la Morale pratique ne ſe„ roit-il point d'avis qu'on leur paſſât condamnation „ là-deſſus? On veut croire qu'il auroit honte de l'ac„ corder. Pourquoi donc ne voudroit-il pas que les „ Jeſuites euſſent pu negliger de repondre à des libel„ les qui ne ſont à leur avis ni moins fabuleux, ni „ moins mepriſables que les Gazettes d'Amſterdam, „ & que les ſyſtêmes hiſtoriques ou prophetiques de „ M. Jurieu? Doivent-ils être plus delicats ſur le fait „ de leur reputation, que ne le ſont ceux que Dieu a „ mis ſur nos têtes? ne doivent-ils pas, ou du moins „ ne leur eſt-il pas permis après ces grands exemples, „ de mepriſer ce qui ne touche que leur honneur par„ ticulier (a)?„

(F) *Si elle eut raiſon de mepriſer ce menſonge.*] La maxime de Mr. Drelincourt & du Pere le Tellier eſt belle & bonne, & très-veritable generalement parlant; mais il y a des rencontres particulieres où il vaut mieux ne s'en pas ſervir, que de s'en ſervir. Je ne deciderai point ſi la Republique de Geneve auroit mieux fait d'oposer une declaration publique à l'expoſé de Bolſec, concernant la pretenduë deputation de Berrelier. Il ſemble d'abord que l'avantage que les Controverſiſtes Catholiques ont pretendu tirer du ſilence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de ſe taire, je veux dire de ne dementir pas expreſſément & par un acte public l'audace de ces gens-là; mais ceux qui font reflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que ſi on leur oposе des digues d'un côté, ils ſe jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un Acte de la Republique de Geneve n'auroit pas terminé cette diſpute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere (b) de ſe venger d'un impudent calomniateur, eſt quelquefois celle de ne lui repondre rien. Avec tout cela je croi que Beze n'apliqua pas bien cette maxime, quand il s'en ſervit envers Bolſec. Une reponſe lui auroit donné de la vanité, il en eût conclu que ſes mediſances avoient penetré juſques au vif, cette concluſion l'eût comblé de joie; j'en tombe d'accord: mais il valoit mieux le laiſſer joüir de cette joie rabatuë par la note infame de calomniateur public, dont une bonne reponſe l'auroit couvert, que de fournir un pretexte tant à lui qu'a ſes copiſtes de ſe vanter qu'on n'avoit pu ſe defendre. *Qui taces conſentire videtur.* Les veritez qu'on nomme maximes ne ſe batent gueres moins entre elles que les erreurs & les veritez.

(G) *De rendre ſervice au lecteur que celui-ci.*] Une des plus grandes utilitez qu'on puiſſe tirer de la lecture eſt d'aprendre les foibleſſes du cœur humain, & les mauvais effets des prejugez de Religion. Or où peut-on mieux conoitre cela qu'ici? Que ne faut-il pas que l'homme ſoit naturellement, ou qu'il devienne par le zéle aveugle & furieux de Religion, puis qu'un Moine devenu Medecin Proteſtant, & puis Medecin l'apiſte, chaſſé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plûtôt une accuſation ſur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace, une accuſation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait paſſer de livre en livre, qu'on en tire miſe conſequences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même la propoſent aux heretiques comme un motif efficace de converſion: & tout cela *propter majorem Dei gloriam?* (c) O QUANTUM EST IN REBUS INANE!

(A) *Il travailla à divers Ouvrages conſiderables pendant ſon ſejour à Geneve.*] Il publia le threſor de Sanctes Pagninus avec des augmentations, dont il prit une partie dans les Ecrits de Mercerus, & dans ceux de Cevalier, & il fournit l'autre de ſon propre fond. Il publia auſſi la comparaiſon de l'Hebreu & de l'Aramée, & un traité *de Poëſia Judaica.* Mr. de Thou n'en ſavoit pas davantage: il met ce dernier traité (d) au deſſus des autres livres compoſez par cet Auteur. Il auroit pu ajoûter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'édition du commentaire de Mercerus ſur le livre de Job. On l'avoüe dans la Preface; (e) *Cæterum ut ſua quidem laude frandandus Cornelius noſter videatur, ejuſdem Mercerii quondam diſcipulus & nunc meus in hac Eccleſia Collega. Huic ſiquidem non parca ex parte debetur iſtius libri editio, cum vix alius reperiri poſſit qui hac à Mercero minutiſſimis characteribus ac fugientibus pene literis in adverſariis deſcripta legendo conſequeretur.* Mr. Simon (f) a parlé d'un autre travail de Bertram: il dit que ce Profeſſeur *aidé par Beza, la Faye, Rotan, Jaquemot & Goulart*, revit la verſion Françoiſe de la Bible en l'année 1588. & *qu'étant plus ſavant dans la langue Hebraique que tous ceux qui l'avoient precedé, il prit beaucoup plus de liberté dans la reformation qu'il fit tant dans les verſions que dans les notes.* Les autres choſes que Mr. Simon a dites touchant cette reviſion ſe voient non ſeulement dans ſon Hiſtoire Critique, mais auſſi dans le ſuplément de Moreri. Je remarque que ſelon Mr. de Thou, l'Ouvrage qui a pour titre (g) *lucubrationes Franckentalenſes* fut publié l'an 1586. & intitulé de la ſorte à cauſe que l'Auteur demeuroit à Franckenthal. Comment donc, me dira-t-on, a-t-il travaillé à la reviſion que ceux de Geneve firent l'an 1588? Cette difficulté eſt vaine; quand Mr. Simon aſſûre qu'*en l'année 1588. il ſe fit une autre reformation de la verſion de Geneve*, il ne veut ſans doute marquer que la date de l'impreſſion, il ne pretend pas que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On ſait aſſez que ces ſortes de reviſions durent ordinairement pluſieurs années. Ainſi Bertram a pu être le principal directeur de celle-là, quoi qu'elle n'ait vu le jour que long tems après qu'il fut ſorti de Geneve. J'ajoûte qu'il fut en particulier l'*auteur des figures* de cette Bible *& de leur explication* (h). C'eſt donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Preface qui fut miſe au devant de cette Bible; *Nous avons auſſi ajouſté certaines figures, mais a la fin & hors du corps de l'Ouvrage, qui pourront ſervir a l'intelligence de certains paſſages, en quoi a particulierement travaillé un docte perſonnage de noſtre compagnie grandement verſé en la langue Hebraique, & en la leçture du Vieux Teſtament.* Mr. Colomiés (i) les a apliquées à nôtre Bertram.

(a) *Le Pere le Tellier Defenſe des Nouveaux Chretiens 1. part. p. 25. 26.*

(b) Genus ultionis eſt eripere ei qui fecit contumeliæ voluptatem. Solent dicere, miſerum me, puto non intelexiſſe! Adeo fructus contumeliæ in ſenſu & indignatione patientis eſt, *ut optime Seneca exp. 17. de conſt. ſapientis. Hunc fructum quæritbas Bolſecus quem ſi ademiſſet viventi ſapientem patientia.* Rivet. ubi ſuprà pag. 496.

(c) *Perſius Sat. 1. v. 1.*

(d) Qui ex omnibus ejus operibus maximè commendatur. *Thuan. l. 109. ſub fin.*

(e) *Beza in Præfat. illius Commentarii.*

(f) *Hiſt. Critique du Vieux Teſtament l. 2. ch. 24. pag. 347.*

(g) *Pour donner le titre tout entier il faut ajoûter ici, ſeu ſpecimen expoſitionum in difficiliora utriuſque Teſtamenti loca. Dans la critique de Mr. Simon, & dans le ſuplément de Moreri on a dit* Frankel-latenſes *au lieu de* Franckentallenſes.

(h) *Teiſſier, élog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 202.*

(i) *In Gallia Orientali pag. 73.*

Digitized by Google

macſterique lors qu'il mourut, β d'où l'on peut juger qu'il nâquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il étoit Miniſtre, & qu'il exerça cette charge dans Geneve γ. Il y épouſa Genevieve Denoſſe, niece de la premiere femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée dès ſon enfance. Elle étoit aimée de ſa tante δ fort tendrement. Bertram étoit bon Critique, comme Theodore de Beze, Caſaubon, & pluſieurs autres ſavans perſonnages l'ont reconu publiquement ε.

BEVERNINGK (JERÔME) a été l'un des plus habiles hommes du XVII. ſiecle pour ce qui regarde les Ambaſſades, & les importantes negociations. Il étoit originaire d'une Maiſon (A) noble de Pruſſe, mais il nâquit à Tergou dans la Hollande le 25. d'Avril 1614. Cette ville qui ſe glorifie avec raiſon d'avoir produit un ſi grand homme, le vit au nombre de ſes Conſeillers l'an 1645. & au nombre de ſes Bourgmaîtres l'an 1668. Elle le deputa l'an 1646. aux Etats de la Province. Il y donna de ſi bonnes preuves de ſa capacité, qu'on ne tarda gueres à ſe ſervir de lui pour les affaires de conſequence. Les Etats de Hollande le deputerent avec Mr. de Brederode l'an 1650. aux Etats d'Utrecht, pour les prier de ſe trouver à l'aſſemblée extraordinaire des Provinces Unies qui ſe devoit tenir à la Haie. Les mêmes Etats de Hollande le deputerent en 1651. pour aſſiſter à cette grande aſſemblée des Provinces Unies. La ville de Tergou le deputa en 1653. à l'aſſemblée des Etats Generaux. Il fut envoié la même année au Protecteur & à la Republique d'Angleterre en qualité de Deputé extraordinaire; cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'Ambaſſadeur extraordinaire: il conclut la paix entre la Hollande & l'Angleterre le 28. d'Avril 1654. Pendant le cours de cette Ambaſſade on lui conſera la charge de Threſorier general des Provinces Unies. Il la poſſeda juſqu'en 1665. & il ne tint qu'à lui de la garder plus long tems, car les Etats Generaux le prierent de continuer à exercer cet emploi, & ne conſentirent à la demiſſion qu'il leur demandoit, qu'après avoir vu que ni leurs raiſons ni leurs prieres n'étoient point perſuaſives. On lui donna un temoignage très-avantageux que l'on étoit parfaitement ſatisfait de ſa conduite, & on lui marqua * en particulier l'eſtime que l'on avoit pour ſa perſonne. Il avoit eu le bonheur l'an 1659. de contribuer avec d'autres Deputez à la ceſſation des differens qui s'étoient élevez dans la Province de Groningue. On peut dire que cette ſorte de bonheur étoit attaché à ſon étoile, & cela paroît par le grand nombre de traitez (AΔ) de paix ou d'alliance qu'il a conclus. Il fut envoié deux fois à Cleves l'an 1666. La premiere fois il conclut † une alliance très-étroite avec ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg; la ſeconde, il conclut la paix ‖ avec l'Evêque de Munſter. L'année ſuivante revêtu du caractere d'Ambaſſadeur, il conclut ϑ avec l'Angleterre le Traité de paix de Breda. Il fut envoié l'an 1668. en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire à Aix la Chapelle, pour le Traité de paix entre la France & l'Eſpagne, & ce Traité fut conclu le 2. de Mai. On le nomma en 1668. pour aller avec le Prince Maurice de Naſſau ſous la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire vers l'Empereur, mais les Etats Generaux ſe raviſerent à l'égard de cette Ambaſſade. Les Etats de Hollande donnerent des ‡ marques à Mr. de Beverningk de leur conſideration pour ſes importans ſervices. Il alla à la Cour d'Eſpagne l'an 1671. en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, pour diſpoſer ſa Majeſté Catholique à mettre en negotiation ſes differens avec la France, & il y reüſſit à la ſatisfaction de ſes Maîtres. Il ſuivit en 1672. Monſieur le Prince d'Orange à l'armée comme Deputé des Etats. Après cela il ſe voulut donner du repos, il crut qu'il ſe devoit contenter de la gloire qu'il avoit aquiſe, & qu'il s'étoit aquitté de tout ce qu'un bon ſujet doit à ſa patrie; mais on avoit trop de beſoin de ſes talens pour le laiſſer jouir de la retraite où il vouloit vivre. Les inſtances redoublées des Etats, & de Monſieur le Prince d'Orange l'obligerent en 1673. à s'engager à l'une des plus importantes negotiations qui ſe fuſſent encore preſentées. Je parle des Conferences de Cologne. On avoit d'abord choiſi la ville d'Aix la Chapelle pour y negocier la paix entre les Princes qui étoient alors en guerre, mais l'on trouva plus à-propos d'aller à Cologne. Mr. de Beverningk y parut avec le caractere d'Ambaſſadeur extraordinaire. L'enlevement du Prince de Furſtemberg eut tout l'effet que l'on avoit attendu de ce coup hardi, ſavoir

β *Tiré de Mr. de Thou à la fin du livre 109.*

γ *Voiez la Preface de Beze ſur Mercerus in Joann. imprimée en 1573.*

δ *Ant. Fayus de vita & obitu Th. Bezæ pag. 48.*

ε *Voiez Colomeſii Gall. Orient. p. 73. 74.*

* *Ce fut par le preſent d'une coupe d'or émaillée que le Conſeil d'Etat lui fit.*

† *Le 16. de Fevrier 1666.*

‖ *Le 19. d'Avril 1666.*

ϑ *Le 31. Juillet 1667.*

‡ *Ils lui firent preſent d'un beau ſervice de vaiſſelle d'argent.*

(A) *Originaire d'une Maiſon noble de Pruſſe.*] Jean de BEVERNINGK ſon aieul, Gentilhomme de Pruſſe, vint en Hollande l'an 1575. avec le Comte de Hohenlo. Les Etats lui donnerent une Compagnie d'Infanterie. Il devint enſuite Lieutenant General de l'Artillerie. Il épouſa la fille de Dirck Loncq Bourgmaître de la ville de Tergou, & Threſorier general de la Province de Hollande. De ce mariage ſortit Melchior de BEVERNINGK Capitaine d'Infanterie au ſervice des Etats Generaux, & Commandant aux Chateaux d'Argenteau, & de Dalem. Il ſe maria avec Sibylle Standert, fille de Leonard Standert Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & Gouverneur de Knodſenbourg vis-à-vis de Nimegue, & de Catherine Hauſſart, fille de François Hauſſart Chambellan de la Reine de Hongrie. Nôtre Monſieur de Beverningk eſt ſorti du mariage de Melchior de Beverningk & de Sibylle Standert.

(a) *Il faloit dire* Pacts. *C'eſt celui dont je parle dans une note marginale de l'article* Sainctes, *remarque F.*

(AΔ) *Le grand nombre de traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus.*] Vous allez voir un paſſage qui dans une longue parentheſe nous commentera ceci. „ Monſieur (a) Patius eſtant Ambaſſadeur en Eſpagne, „ & ayant conſervé & augmenté par ſa grande capa- „ cité dans l'eſprit de la Reine & du Conſeil d'Eſpa- „ gne, les ſalutaires impreſſions que Monſieur de Be- „ verning (homme né pour faire la paix dans le mon- „ de, l'ayant donnée du tems de Cromwel, & puis „ aprez à Breda, aux Anglois & Hollandois, à Cleve „ à l'Eveſque de Munſter, à Aix la Chapelle aux Fran- „ çois & Eſpagnols, & tout nouvellement à Cologne, „ à l'Archeveſque de Cologne & à l'Eveſque de Mun- „ ſter, & n'ayant pas peu contribué à la paix faite de- „ puis peu avec l'Angleterre, & qui pour ce ſujet „ pourroit porter avec juſtice le nom de *Pacifique*) „ leur avoit données, pour s'oppoſer de bonne heure „ par des moyens juſtes & efficacieux, à l'ambition „ des François, Stoupe ne ſçait comment s'en vanger „ autrement, qu'en le caloniant, & en l'acuſant fauſ- „ ſement d'eſtre Arminien. C'eſt encor une ſotte „ crainte qu'il a pour Monſieur Patius, *qu'en cas qu'il „ vienne à paſſer par la Suiſſe, il n'en échappe pas à fort „ bon marché.* Je m'aſſure que, ſi cela arrivoit qu'il „ paſſât par ce pais, Meſſieurs les Suiſſes, tant des „ Cantons Proteſtans, que des Catholiques Romains, „ le recevroient avec leur civilité ordinaire, & avec le „ reſpect dû à ſon Caractere & à ſon grand merite, „ & qu'ils luy feroient des remerciments ſolennels „ pour avoir tant contribué à la conſervation de la „ Religion, & pour la liberté de l'Europe. „ Voilà ce qu'on trouve dans une (b) reponſe, qui fut faite aux lettres de Mr. Stoupp ſur la Religion des Hollandois.

(b) *A la page 234. 235. Cette reponſe a pour titre* la veritable religion des Hollandois, *& fut imprimée à Amſterdam 1675. in 12.*

Digitized by Google

ſavoir la rupture des Conferences par raport à la France. On ne laiſſa pas de negocier avec les alliez de cette Couronne, & on le fit avec toute ſorte de ſuccés, car Mr. de Beverningk ramena dans β l'alliance des Etats Generaux l'Electeur de Cologne, & l'Evêque de Munſter. Il fut fait Curateur de l'Academie de Leide l'an 1673. C'eſt une charge qui ne ſe donne ordinairement qu'à ceux qui ont ſervi la patrie dans de grans emplois. Lors qu'il crut jouïr du repos qu'il cherchoit depuis long tems, il ſe vit plongé dans la plus penible de toutes les negotiations; on le ſollicita ſi inſtamment d'aller à Nimegue comme Ambaſſadeur Plenipotentiaire de la Republique pour la paix generale, qu'après s'en être excuſé plus d'une fois, il ne put refuſer cette importante & laborieuſe commiſſion. On ne ſauroit dire les obſtacles qu'il lui falut vaincre: une adreſſe, une experience moins conſommée que la ſienne n'en ſeroient jamais venuës à bout; car excepté les Ambaſſadeurs de France, preſque tous les autres travailloient incomparablement plus à éloigner le traité de paix qu'à l'avancer. Neanmoins depuis la priſe de Gand il ſembloit que la paix étoit devenuë pour le moins un mal neceſſaire à la Hollande, & les peuples comprenoient ſi bien les ſuites funeſtes que la priſe de cette place pouvoit avoir, qu'ils ſouhaitoient ardemment la fin de la guerre. Mr. de Beverningk eut ordre d'aller trouver γ le Roi de France à ſon Camp de Wetteren, & on ne douta plus après (B) la reception qui lui fut faite, que la paix ne ſe conclût. Elle fut en effet ſignée le 10. d'Août 1678. entre la France & la Hollande; après quoi Mr. de Beverningk ſervit efficacement de Mediateur pour faire conclure celle de la France avec l'Eſpagne l'onziéme Septembre de la même année. Il conclut auſſi un traité de paix & de commerce entre la Suede & les Etats Generaux le 12. d'Octobre 1679. Ce fut après tant de glorieuſes & tant d'heureuſes negotiations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avoit tant ſouhaitée. Il ſe retira dans une belle Seigneurie * qu'il avoit à une petite lieuë de Leide, où il s'occupa principalement à la culture de toute ſorte de plantes qu'il faiſoit venir de tous les endroits du monde. Mais cette agreable & innocente occupation, ſi ſemblable à celle que de grans Princes ont fait ſucceder aux triomphes, & au gouvernement de l'Etat, ne l'empêchoit point de travailler pour la Republique des lettres. Il rempliſſoit avec beaucoup de vigilance ſa fonction de Curateur de l'Academie. Il ſentit les commencemens de ſa derniere maladie peu après avoir paſſé une matinée à voir les manuſcrits de la fameuſe Bibliotheque d'Iſac Voſſius, qui avoit été achetée depuis peu pour † l'Univerſité de Hollande. Il ne fut pas plûtôt remonté dans ſon carroſſe qu'il friſſonna. Ce furent les commencemens d'une fievre qui devint plus forte de jour en jour, & qui l'emporta le 30. d'Octobre 1690. à l'âge de 76. ans. Madame ‡ ſa femme lui a ſurvêcu; il n'en eut jamais d'enfans; deſorte que comme il étoit fils unique, il ne reſte perſonne qui porte ſon nom en ce païs-ci. Il fut enterré à Tergou dans une chapelle de marbre qu'il avoit fait faire. Meſſieurs ſes parens y ont fait graver ſon épitaphe ſur une pierre de touche. C'eſt une fort belle inſcription, on la verra toute entiere (C) dans les remarques. Elle contient en abregé une vie qui pourroit remplir un juſte volume; & ſi Mr. de Beverningk avoit pris la peine de compoſer des Memoires touchant ſes Ambaſſades, ce ſeroit un livre le plus inſtructif & le plus curieux que l'on ſauroit voir. Il a toûjours reüſſi dans ſes negotiations: c'eſt une gloire dont on ne trouve preſque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il étoit laborieux & adroit, & ne ſe rebutoit de rien ↓. Les Ecrivains de France, & ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grans éloges. J'en pourrois alleguer beaucoup de preuves, mais il ſufira de produire ce qu'ont dit de lui (D) Mr. de Wicquefort, &

β *Le Traité de paix avec l'Evêque de Munſter fut ſigné le 22. d'Avril 1674. & celui avec l'Electeur de Cologne le 11. de Mai ſuivant.*

γ *Il y arriva le 30. Mai 1678.*

* *Elle a nom* Oud-Teilingen.

† *C'eſt celle de Leide.*

‡ *Elle nâquit à Amſterdam l'onziéme Mai 1635. & s'apelle* Jeanne le Gillon. *Elle eſt originaire d'une famille noble de Picardie.*

↓ *Tiré de Memoires venus & ramaſſez de bon lieu.*

(B) *Après la reception qui lui fut faite.*] Voiez la reponſe que le Roi de France fit à la lettre de Meſſieurs les Etats Generaux, & le Memoire qu'il fit livrer à Mr. de Beverningk avec la même reponſe. Tout y facilite l'avancement de la paix: le ſtyle en eſt doux & honnête, & l'on y fait bien des avances. Chacun (a) s'en peut convaincre. Il y eut dans cette Ambaſſade une circonſtance particuliere qui n'eſt point connuë, & qui merite de l'être. Elle temoigne d'un côté la diſtinction avec laquelle le Roi de France conſideroit la perſonne qui lui avoit été envoiée, & de l'autre quels principes d'honneur, & de deſintereſſement Mr. de Beverningk ſe conduiſoit. Lors qu'il partit de Wetteren, le Roi lui voulut faire preſent de deux portraits de ſa Majeſté enrichis de pierreries, qui valoient chacun environ 8000. Francs. D'ordinaire on ne donne pas deux portraits, mais un. Il repondit à celui qui lui vouloit donner ce preſent de la part du Roi, qu'il remercioit ſa Majeſté de cet honneur, mais qu'il ne trouvoit pas à-propos de l'accepter. Il ne laiſſa pas de faire un preſent au porteur des deux portraits, comme s'il les eût acceptez. La lettre du Roi aux Etats porte que la *conduite & la perſonne* du Sieur de Beverning *lui ont été tres-agreables.*

(a) *Tout cela eſt inſeré dans la 2. partie du 2. tome des Actes & Memoires des Negotiations de la paix de Nimegue, pag. 407. édition d'Amſterdam 1680.*

(C) *On la verra toute entiere dans les remarques.*] La voici; on obſerve la même ſituation des lignes qui eſt dans l'original:

Perillustris. ac generosus. vir
HIERONYMUS. VAN. BEVERNINGK,
Theilingæ. Toparcha
Senator. Judex. Consul. Goudanus
In. consessu. præpot: ord: gen: Assessor
Idem. aliquoties. extra. ordin:
Communi. Belgicæ. Fœd: ærario. Præfectus
Lycei. Batavorum. Curator
In. Hispan: &. Fœd: Belg: finibus. regundis.
Adjutor
Legatus. Wilhelmo. III. in. exercitu. datus
Westmonasterium. Cliviam. II. Bredam
Aquisgranum. Bruxellas. Madritum
Coloniam. Agrippæ Noviomagum
Ad. Gall: item. Regem
Wetteræ. Morinorum. castra habentem
Cum. potestate. res. componendi. missus
Ad. Cæsarem. vero. designatus. Orator.
Re. nisi. perfecta. nunquam. reversus.
De. maximi. præterea. momenti. rebus. domi
De. amicitiis. parandis
Et. fœderibus. pangendis foris
A. Patriæ. Patribus. passim
Feliciter. consultus. & adhibitus
Natus. Goudæ. XXV. April. MDCXIV
Mortuus. Theilingæ. XXX. Octob: MDCXC
Satur. honorum
Hoc. monumento. conditur
Cum
Optima. vitæ. fortunarum. que. socia
Joanna. Le. Gillon
Nata. Amst. XI. Maji. MDCXXXV
Mortua.
ΘΑΝΑΤΩ. ΠΑΝΤΕΣ. ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ.

(D) *Ce qu'ont dit de lui* (b) *Mr. de Wicquefort.*] » *Hiérôme Beverning* eſt ſans doute un des premiers » hommes des Provinces Unies pour la negotiation. » La ville de Goude, qui d'ailleurs ne manque pas de » grans ſujets, l'a deputé plus d'une fois aux aſſem- » blées des Etats de la Province de Hollande, & aux » Colleges de la Generalité, & il a toûjours parfaite- » ment

(b) *Wicquef. traité de l'Ambaſſadeur tom. 2. pag. 443.*

& Mr. de Saint (E) Didier. Pour ce qui eſt de Mr. Temple il fait paroître un peu de chagrin de la ſignature de Nimegue, mais il ne laiſſe pas d'avoüer & que Mr. de Beverningk appaiſa les murmures de ſes ennemis. Il auroit pu dire que Meſſieurs d'Amſterdam lui écrivirent une lettre très-obligeante γ pour le remercier de la concluſion de la paix. Ils l'aſſûrerent qu'ils avoient travaillé fortement auprès des membres des Etats de Hollande, pour qu'il fût emploié à cette negociation. Ils ſavoient bien qu'il faloit un homme tel que lui pour la faire reüſſir. La δ ville où il étoit né lui temoigna en cette rencontre combien elle l'eſtimoit.

& *Memoires, pag. 417. édit. de la Haie 1692.*

γ *Elle eſt datée du 14. d'Août 1678.*

δ *Meſſieurs de Tergou lui firent preſent de deux Chenets d'argent l'année 1679. en conſideration du dernier traité de paix, & pour d'autres ſervices importans rendus à l'Etat & à la ville.*

BEZANITES, ou BEZANIENS, ſecte imaginaire qui n'a jamais ſubſiſté que dans la tête de quelques faiſeurs de catalogues d'heretiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits auſſi abſurdes que le ſont ces catalogues n'aient pas été ſuprimez dès leur naiſſance par les perſonnes d'autorité; on auroit lieu, dis-je, de s'étonner, ſi l'on ne ſavoit que ces perſonnes d'autorité ſont bien ſouvent les moins éclairées, & les plus perſuadées de la mauvaiſe maxime, *qu'on peut ſe ſervir indifferemment ou de la fraude ou de la bravoure contre l'ennemi*, ζ *dolus an virtus quis in hoſte requirat.* Ces perſonnes ne voioient pas que ces catalogues étant remplis d'impertinences & de fauſſetez notoires, n'étoient propres qu'à donner aux heretiques un très-grand mepris pour les Ecrivains du gros de l'arbre; elles ne conſideroient que le profit qui naîtroit de ce que les heretiques ſeroient crus diviſez en mille ſectes. Quoi qu'il en ſoit s'il en faut croire Prateolus †, il s'éleva une ſecte ſous l'empire de Charles V. & ſous le pontificat de Jules III. environ ‡ l'an 1550. laquelle on nomma les *Bezanites*, ou les *Bezaniens*, à cauſe de Theodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit raporter, ſeroit qu'on a lu cela dans un livre de Lindanus, car il eſt fort vrai que ¼ Lindanus le debite, mais ſans citer qui que ce ſoit. Ce qu'il y a de fort ſûr eſt qu'on ne haſarderoit pas une maille, ſi l'on conſignoit cent millions pour être donnez à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI. ſiecle quelques perſonnes, qui en qualité de diſciples de Theodore de Beze ont fait ſecte à-part. On peut faire le même defi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres ſectes, qui rempliſſent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cauſe qui le porta à faire mention de la pretenduë ſecte des *Bezanites*, fut l'envie de donner pour ornement à ſon Ouvrage les (A) medifances que l'on publioit contre Theodore de Beze. Si au lieu de recompenſer (B) Lindanus, on l'avoit châtié de ſes menſonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont ſans doute le plus ridicule eſt un * Chartreux d'Allemagne.

ζ *Virgil. Æn. l. 2. v. 390.*

† *In elencho Hæreticorum, voce Bezanita, p. m. 93.*

‡ *En ce tems-là Beze n'étoit point Miniſtre, & n'étoit que Profeſſeur en langue Grecque.*

¼ *Dubitantii dialog 2. pag. m. 152.*

* *Nommé Theodore Petreius... Son Catalogus hæreticorum fut imprimé l'an 1628. Voiez ce qu'Hoornbeeck en a dit ſumma Controverſ. pag. m. 321.*

BEZE

„ ment bien repondu à ce qu'on pouvoit ſe promettre „ de ſon habileté. Ce fut lui qui en l'an 1654. fit avec „ Olivier Cromwel le traité, qui donna la paix aux „ Provinces Unies; mais qui faillit à les jetter dans „ une guerre civile, à cauſe des interêts du Prince „ d'Orange, qui ſelon l'avis de quelques-uns, n'y „ avoient pas été bien menagez. La Hollande en ſon „ particulier fut tellement ſatisfaite du ſervice qu'il lui „ rendit en cette rencontre, qu'elle luy fit donner la „ charge de Treſorier General, c'eſt-à-dire, de Pre„ mier Miniſtre des Provinces Unies. Il n'y a point „ d'affaire ſi difficile qu'il ne demeſle lors qu'il s'y veut „ appliquer. Si on en veut des preuves, il ne faut „ que voir le traité qu'il fit conclurre à Cleves avec „ l'Evêque de Munſter en l'an 1666. & il n'a pas moins „ heureuſement negotié à Madrid, touchant les im„ portants interêts des Provinces de Flandres. S'il n'a „ pas reüſſy à Cologne, il s'en faut prendre a la mau„ vaiſe diſpoſition des eſprits, & à la mechante con„ jonćture des affaires, pluſtoſt qu'à ſa maniere d'a„ gir, qui s'eſt toûjours ſouſtenuë avec la meſme for„ ce. Auſſy luy a-t-on confié toute la negotiation qui „ s'eſt faite à Nimegue, & c'eſt luy que les Etats ont „ choiſy, pour l'aller achever avec le Roy Très-chreſ„ tien auprès de Gand. Il ſe trouve rebuté des em„ plois; de ſorte qu'au lieu que les autres les cher„ chent, il les fuit; aimant mieux ſe poſſeder dans ſa „ ſolitude champeſtre, que de nourrir le chagrin que „ les affaires luy donnent, & qui bien ſouvent n. luy „ eſt pas moins incommode qu'à ceux qui ont a ne„ gotier avec luy. Pour faire le caractere de Mr. de „ Beverning il faudroit une autre plume que la mien„ ne, parce qu'à en bien examiner toutes les parties, „ il ſe trouvera que ſans une petite inégalité, qui ſe „ rencontre en ſon humeur, il n'y a rien qui ne ſoit „ achevé. „

(a) *Il entend celle de la bataille de Caſſel.*

(b) *Hiſtoire des Negociations de Nimegue t. 2. p. 94. ad ann. 1677.*

(E) *Et Mr. de Saint Didier.*] De tous les endroits où cet Auteur parle de Mr. de Beverningk, je n'en choiſirai que ces trois. „ Le prompt retour de Monſr. „ de Beverningh que cette nouvelle (a) fit partir de „ chez lui pour ſe rendre en diligence à Nimegue, „ confirmoit la conjecture qu'on avoit d'un acco„ modement particulier de la Hollande avec la Fran„ ce. Cet Ambaſſadeur paroiſſoit ſi affectionné aux „ veritables interêts de ſa patrie, que s'il y avoit quel„ que negotiation particuliere à attenuer, ce ne pou„ voit être que par ce moyen (b)... C'eſt un hom„ me qui a l'eſprit vif, qui conoît le bien, & qui y „ va toûjours par la voye la plus droite. Il eſt apli„ qué & laborieux. Il a été employé par les Etats „ dans pluſieurs Ambaſſades, & dans tous les Traitez „ qui ſe ſont faits depuis 1650. mais il aime la retrai„ te, & ce fut avec quelque ſorte de chagrin qu'il „ quitta la maiſon de Campagne qu'il a auprés de Ley„ de pour aller à Nimegue (c)... Monſr. de Bever„ ningh eſt un homme qui n'eſt pas moins habile „ qu'expeditif (d). „

(c) *Ibid. pag. 187.*

(d) *Ibid. tom. 2. pag. 29.*

(A) *Les medifances que l'on publioit contre Theodore de Beze.*] Ma conjecture paroîtra fort vraiſemblable à tous ceux qui prendront garde, que Prateolus n'aint eu que 5. ou 6. lignes à donner à ſes pretendus Bezanites, a rempli 7. ou 8. pages de tout ce qu'il a trouvé de plus hétriſſant contre ce celebre Miniſtre dans les Ecrits de Lindanus, de Claude de Saintes, & de Jean le Vieil. Il empoiſonne même ce qu'il prend d'eux, car il le raporte infidelement. J'en vais donner un exemple. Lindanus avoit cité Pierre Viret, qui a dit que certains Regens ſe plaiſoient à repeter mille fois a leurs Ecoliers, que celui-là étoit heureux qui avoit pu mettre tous ſes pieds la crainte même de la mort & des peines infernales. C'eſt un paſſage de Virgile. (e) *Tejantur P. Viretus lib. 2. de Miniſt. Verbis ejus quoſdam magiſtros ex illo Epicuri grege porcos, qui in ſcholis ſolitos ſus ſæpe ſcholaſticos occinere illum vere beatum qui, uti eſt apud Virgilium*, metus omnes & inexorabile fatum Subjecit pedibus ſtrepitumque Acherontis avari. Lindanus ajoûte que Beze s'étoit rendu ſuſpect d'un ſemblable Epicureiſme parmi les ſiens, comme les confreres de Paris & d'Orleans le temoignent. Qu'a fait Prateolus? (f) il a ſoutenu que Lindanus dit que Theodore de Beze lors qu'il étoit maître d'Ecole repetoit ſouvent à ſes Ecoliers ce paſſage de Virgile. N'eſt-ce point falſifier un Auteur? Après cela Lindanus qui juſques-là n'avoit rien cité contre Theodore de Beze, cite un certain Fabricius (g) qui accuſe ce Miniſtre d'avoir vendu ſes Benefices, & d'aimer exceſſivement le ſexe. *Beneficia eccleſiaſtica... publice venderet, & alienas uxores pecuniarets tam familiariter ac publicus matronarum habitus amaret.* Cela eſt bien-tôt dit: mais où en ſont les preuves?

(e) *Lindanus, Dubitantii lib. 2. p. 146.*

(f) *Prateol. in elencho Hæres. p. m. 94.*

(g) *Michael Fabricius pro Franc. Balduino.*

(B) *Au lieu de recompenſer Lindanus, on l'avoit châtié de ſes menſonges.*] C'eſt un fait conſtant que Prateolus a range ſelon l'ordre alphabetique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais exiſté, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jeſuite nommé le Pere Gaultier étala ces mêmes Sectes dans ſa table Chronographique, fondé ſur le temoignage de Prateolus. Si ce n'eſt pas ſon unique Auteur, c'eſt du moins la principale & la capitale de ſes autoritez. Cent Auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes Sectes ſur la foi de ce Jeſuite. Voiez l'immenſe

Digitized by Google

BEZE (THEODORE DE) l'un des principaux piliers de l'Egliſe Reformée, étoit de Vezelai en Bourgogne. Il nâquit (A) noble de pere & de mere le 24. de Juin 1519. A peine fut-il ſevré, que Nicolas de Beze ſon oncle, Conſeiller au Parlement de Paris, le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle avec toute ſorte de tendreſſe juſques au commencement de Decembre * 1528. qu'on l'envoia à Orleans auprès de Melchior Wolmar, qui avoit une adreſſe merveilleuſe pour inſtruire la jeuneſſe. Il logea pendant ſept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrés extraordinaires dans les Humanitez, & qui lui fit des leçons ſur la Religion priſes † de la pure parole de Dieu. Cela ſignifie qu'il l'élevoit au Proteſtantiſme. Wolmar avoit été apellé à Bourges par la Reine de Navarre pour y enſeigner la langue Greque. Il quitta cet emploi, & s'en retourna en Allemagne ſa patrie l'an 1535. Alors Beze fut envoié à Orleans pour étudier en Droit. Cette étude ne lui plut guere, il donnoit ſon meilleur tems à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins, & à compoſer des vers. Il en faiſoit de ſi bons, qu'il ſe diſtingua par là d'une façon particuliere, deſorte qu'il fut aimé & conſideré de tout ce qu'il y avoit de plus docte dans l'Univerſité d'Orleans. Il y prit ſes licences ‡ l'an 1539. & s'en alla à Paris où (B) de bons revenus l'attendoient, qui combatirent pendant quelque tems la reſolution qu'il avoit priſe d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profeſſion ouverte de la Reforme. Les plaiſirs de Paris, les honneurs qu'on lui preſentoit, & une infinité d'autres pieges de Satan, dit-il, n'étoufferent point la bonne ſemence; il n'abandonna jamais la reſolution de rompre avec le Papiſme, quoi que les (C) tentations du monde le rendiſſent irreſolu. Il s'étoit pre-

* *Antoine la Faye* de vita & obitu Th. Bezæ p. 9. *anticipe ce tems & ſe trompe; il dit que Beze âgé de cinq ans fut donné à élever à Wolmar à Orleans. Mr. Triſſier* Addit. aux éloges t. 2. pag. 362. *dit la même choſe.*

† Veræ pietatis cognitione ex Dei verbo tanquam limpidiſſimo fonte petita tu me ita imbuiſti ut &c. *Beza ubi infra.*

‡ Anno Domini 1539. 11. Cal. Auguſti quum annum ætatis vicesimum eſſem ingreſſus. *Id. ibid.* Il compte mal: il étoit déjà entré dans ſa 21. année.

menſe & affreuſe propagation du peché d'un ſeul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on ſonge que cet Auteur parvenu à un petit Evêché monta enſuite à un plus grand, & reçut à Rome de grans (a) honneurs, & qu'entre tous les ſuperieurs auſquels il devoit rendre compte de ſa conduite, il ne s'en eſt pas trouvé un ſeul qui l'ait cenſuré de la hardieſſe avec laquelle il s'étoit erigé en createur (b) d'une infinité de ſectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui ſe mêlent de controverſe. Si les ſuperieurs de Lindanus avoient exigé de lui, qu'il prouvât que certains diſciples de Beze diſtinctz de ceux de Calvin, & de ceux des autres Reformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui ſe ſepara des autres Sectaires, & ſi faute d'en donner de bonnes preuves ils l'avoient condamné à la peine des impoſteurs publics, & l'avoient declaré inhabile à manier les choſes ſaintes, ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains credules ou fourbes qui debitent tant de fauſſetez. Mais bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cauſe Catholique, & l'éleverent de plus en plus. Qui ſe feroit après cela une religion de ne point calomnier les heretiques? Peu s'en faut qu'on ne puiſſe apoſtropher cet Auteur avec ces paroles d'Horace (c):

Ulla ſi juris tibi pejerati
Pœna, Barine, nocuiſſet unquam
Deuſe ſi nigro fieres, vel uno
Turpior ungue;
Crederem. Sed tu ſimul obligaſti
Perfidum voti caput, enitescis
Pulchrior multo, juvenumque prodis
Publica cura.
Expedit matris cineres opertos
Fallere, & toto taciturna noctis
Signa cum cœlo, gelidaque divos
Morte carentes.

Il y a une autre reflexion à faire qui ſeroit bien digne d'être peſée. Je croi aiſément que s'il eût été queſtion de diffamer les tailleurs, ou telle autre branche du corps des metiers d'une ville Imperiale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement ſans être certain du fait; mais parce qu'il s'agiſſoit de la Religion, & de la gloire de Dieu, il publia ſans examen, ſans remors tout ce qui lui monta à la tête. Deſorte qu'à le bien prendre le zêle des Controverſiſtes eſt ſi peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les ſcrupules, qui ſur des ſujets purement humains les retiendroient dans le chemin de la probité: QUOD NOTANDUM (d).

(a) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 323. 324.

(b) *Il les tira du neant, il les fit de rien.* Ex nihilo ſui & ex nihilo ſubjecti, *c'eſt ce qu'on apelle créer.*

(c) *Horat. Od.* 8. *lib.* 2.

(d) *Voiez la remarque M de l'article* Cayet.

(A) *Noble de pere & de mere.*] Son pere qui étoit Bailli de Vezelai s'apelloit Pierre de Beze: ſa mere avoit nom Marie Bourdelot. *P. à Beza ejus oppidi præfecto, & Maria Burdelotia, utroque Dei gratia genere nobili (utinam verò potius veri Dei cognitione imbuto) & integra fama parente natus.* Beze qui parle de la ſorte dans une épitre dedicatoire (‡) à Wolmar, nous dit ailleurs que ſes ancêtres étoient riches depuis pluſieurs generations, & qu'ils avoient laiſſé beaucoup de biens à l'Egliſe. (e) *Sum enim ego (ne neſcias) Dei gratia non ex Monachis, non ex adulterio vel ſtupro, ſed honeſtis avis & atavis prognatus; & ne ad allegorias tuas confugias ſcito Bezarum familiam, ſi forte quacunque ante ducentos & amplius annos in Monachos ſuperſtitioſa largitia eſt reciperes, tam fore locupletem quam ægre hodie ſeſe in ſua inopia tueatur.*

(‡) C'eſt celle de ſa confeſſion de foi, qu'il publia en Latin l'an 1560.

(e) *Beza ad Claudium de Xaintes Apologiæ alteræ ſub fin.*

(B) *On de bons revenus l'attendoient.*] Il y avoit (f) ſept ans que ſon oncle le Conſeiller étoit mort, mais un autre oncle Abbé de Froidmond n'avoit pas moins d'amitié pour ce neveu: il ſongeoit à lui reſigner ſon Abbaïe qui valoit 15. mille livres de rente; cela joint à deux autres bons Benefices dont Beze étoit déjà pourvu, & qu'on lui avoit procurez ſans (g) qu'il en ſût rien, l'eût mis en fort belle paſſe. Outre cela ſon frere aîne n'en pouvoit plus; c'étoit un homme conſtitué; la ſucceſſion à ſes benefices étoit une eſperance prochaine; il mourut effectivement bientôt après, & cette mort augmenta notablement les (h) revenus de Theodore de Beze. Il eſt aiſé de juger qu'un jeune homme ſi bien établi déjà, & qui avoit de ſi grans dons, beaucoup d'amis & de parens, & une reputation peu commune, bâtie ſur le ſuccés des vers Latins que le public avoit vus de lui, ſe pouvoit promettre toutes ſortes d'avancemens. *Quumque mihi præter illa impedimenta quæ antè commemoravi, triplicem laqueum Satanas circumdediſſet, nempe voluptatum illecebras quas ſuus in ea civitate maximas: gloriolæ dulcedinem, quam ego non parvam, ex meorum præſertim Epigrammatum editione, ipſius quoque M. Ausonij Elementij doctiſſimi poetæ, & quidem Itali, judicio eram conſequutus: ſpem denique maximorum honorum mihi propoſitam, ad quos ex ipſis aulicis proceribus aliquot me vocabant, incitabant amici, pater & patruus hortari non deſinebant: voluit Deus Opt. Max. ut . . . tandem ex his quoque periculis evaderem (i).*

(f) *Verheiden p.* 209. *qui le fait encore vivant, ſe trompe.*

(g) Huc accedebat quod duobus pinguibus & opimis beneficiis me alioqui mœrum adoleſcentem & præterea, quod vere teſtor, iſtarum rerum prorſus ignarum & abſentem onerarant, quorum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus ſeptingentos æquabant. *Beza epiſt. ad Melch. Wolmarum.* (h) Ex fratris morte auctiores mihi reditus eſſent facti. *Ibid.* (i) *Ibid.*

(C) *Les tentations du monde le rendiſſent irreſolu.*] Cela ne doit pas nous étonner. A cet âge-là un bel Eſprit, bien fait de corps, & qui a dequoi ſe bien divertir, reſiſte avec peine aux tentations. La femme que Theodore de Beze entretenoit ſous promeſſe de mariage avoit beau lui parler de noces, le revenu des Benefices auquel il eût fallu renoncer refutoit fortement toutes ſes inſtances. On croit facilement ce que Beze dit là-deſſus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en eſt d'autant plus admirable. *Quum mihi & juveni & à meis otio, pecunia, rebus denique omnibus potius quam conſilio, abundanti, Satanas omnia illa impedimenta derepente objeciſſet, fateor me inani illarum rerum ſplendore & vanis blanditiis ita fuiſſe pellectum, ut me totum huc & illuc abripi facile paterer. . . . Uxorem mihi deſponſi, ſed clam, id tamen fateor & unis tantum & altero ex piis amicis conſcio, partim ne cæteros offenderem, partim quod adhuc non ſatis poſſem à ſcelerata illa pecunia quam ex ſacerdotiis, de quibus antè dixi, percipiebam ut impurus canis ab immundo corio abſterreri. . . Ego tum interea ſemper in luto hærere, inſtantibus meis ut tandem certum aliquod vitæ genus amplecterer, & patruo mihi omnia deferente, adeo ut quum una ex parte me premeret conſcientia, & conjux de promiſſo appellaret: ex altera vero perſonatus Satan mihi placidiſſimo vultu blandiretur, & ex fratris morte auctiores mihi reditus eſſent facti, quaſi omnis conſilii inops inter iſtas animi curas jacerem (k).*

(k) *Id. ibid.*

Digitized by Google

précautionné contre celles de la chair par un mariage * de conſcience; c'eſt-à-dire par la promeſſe qu'il fit à une perſonne de l'autre ſexe de l'épouſer publiquement, dès que les obſtacles qui l'en empêchoient alors ſeroient levez, & en attendant de ne ſe pas engager à l'état Eccleſiaſtique. Il executa fidelement ces deux promeſſes, mais il falut qu'une dangereuſe maladie l'arrachât du milieu des pieges qui l'attachoient au bourbier. L'image affreuſe d'une mort prochaine lui fit renouveller avec tant de force le vœu qu'il avoit fait autrefois d'entrer dans la profeſſion de l'Egliſe Reformée, que dès qu'il eut recouvré aſſez de ſanté pour cheminer, il ſe ſauva à Geneve avec cette femme. Il y arriva le 24. d'Octobre 1548. & avant que de fixer à quoi il ſe deſtineroit, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année ſuivante il accepta à Lauſanne la profeſſion en langue Greque, & après l'avoir (D) exercée environ neuf ans il s'en retourna à Geneve, & ſe fit recevoir Miniſtre †. Il ne ſe borna point pendant ces neuf ans aux leçons Greques, il en fit auſſi en François ſur le (E) Nouveau Teſtament, & cela pour l'inſtruction & pour la conſolation de pluſieurs refugiez de l'un & de l'autre ſexe qui demeuroient à Lauſanne. Il publia divers (F) livres pendant ſon ſejour en cette ville, & avant que de quiter la profeſſion qu'il y exerçoit,

* *Voiez la remarque C & I.*

† *Tiré de l'Epître Dedicatoire de Beze à Melchior Wolmar, à la tête de ſa Confeſſion de foi, qui eſt au commencement de ſes Oeuvres in fol. édit. de Geneve 1582.*

(*a*) *Beza, Apologia altera p. m. 359.*

(*b*) *Ant. Faius ubi infra, pag. 18.*

(*c*) *Beza, epiſt. dedicat. ad Melch. Wolmarum.*

(*d*) Inciderunt tempora quæ Bezam ad migrandum Lauſianna... induxerunt. *Faius ib.* Inde... partim quod meipſum ſuperem Theologiæ totum conſecrare, partim alias ob cauſas quas nihil hic attinet commemorare... in hanc urbem... redii. *Beza ibid.*

(*e*) *Addit. à Mr. de Thou t. 2. pag. 363.*

(*f*) *Ant. Faius in vita Beza pag. 15.*

(*g*) *Joh. Drouſius in epiſtola ad Theod. Bezam MS. apud Colomeſium in icone Presbyterianorum, p. mihi.*

(*D*) *Après l'avoir exercée à Lauſanne environ neuf ans, il s'en retourna à Geneve.*] Il le dit lui-même dans ſa reponſe à Claude de Saintes, *Novem* (*a*) *circiter annos Græcas Literas docuiſſe.* Si Antoine la Faye avoit pris garde à ces paroles il n'auroit point dit celles-ci (*b*); *Incidérunt poſtea tempora quæ Bezam ad migrandum Lauſannæ, ubi* DECEM *annos integros hauſerat Græca docendi munere defungens, induxerunt.* Il auroit vu que l'endroit de la preface qui l'a trompé, vouloit dire que Beze étoit revenu de Lauſanne à Geneve au bout de dix ans, à compter de ſa premiere ſortie de France. *Inde* (*c*) *vero tandem, id eſt poſt annum decimum . . . . . in hanc urbem iterum tanquam in placidiſſimum portum redit.* Ni lui ni la Faye n'ont pas juge à-propos de nous expliquer toutes les raiſons de cette ſortie de Lauſanne: ce qu'ils en (*d*) diſent ne laiſſe pas de nous faire ſoupçonner qu'il y eut là je ne ſai quoi qui ſeroit propre à des Anecdotes. Ses ennemis qui faiſoient d'une mouche un élephant, publierent qu'il avoit été chaſſé de cette ville. Voiez Lindanus à la page 152. du 2. dialogue de ſon *Dubitantius*, & Baudouin dans ſa 3. reponſe *fol. 146. verſo* où il dit, *Docuit Lauſannæ multis annis . . . . . illinc turpiter atque ignominioſe pulſus.* Cela étoit faux; mais il y eut quelque choſe que je ne ſai point qui donna lieu à ce menſonge. Au reſte Mr. Teiſſier (*e*) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze *exerça pendant dix ans* à Lauſanne *la charge de Profeſſeur en Philoſophie.*

(*E*) *Il en fit auſſi en François ſur le Nouveau Teſtament.*] Il choiſit d'abord l'Epître aux Romains, & puis celles de St. Pierre. Ce furent comme les ſemences & comme les preparatifs de ce grand Ouvrage qu'il publia quelque tems après; je veux dire de ſa traduction Latine du Nouveau Teſtament avec des notes. Il y retoucha pluſieurs fois, il y fit bien des corrections; c'eſt à ceux qui ignorent la difficulté de ce travail à trouver étrange qu'à chaque édition on y ait changé quelque choſe. (*f*) *Illas tamen aliquoties emendatas ab ipſo mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate conjunctam ut decet perpenderit.* Il eſt vrai que cela faiſoit quelque peine à ceux qui s'étoient ſervis des premieres editions: ils craignoient toûjours qu'il n'en vint une nouvelle qui renverſât ce qu'ils avoient regardé comme certain: mais ſe fâcher de cela c'eſt ſe tâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumieres fuſſent très-bornées, & qu'elles s'augmentaſſent peu-à-peu. On fit de cruels reproches à Theodore de Beze ſur ce ſujet. *Niſi quis ſepties tuas Novi Teſtamenti editiones emat, rejiciet quid ejus aut quid neges. Memini typographum eruditum Hieronymum Commelinum hoc mihi ante decennium dixiſſe, quod credo immutatione conſilii hoc tantum adeptus eſt ut plurimi mihi faciant Novum Teſtamentum litera luſum atque ſenſu floxiloquium. Et olim quidam Doctor Cantabrigienſis mihi retulit, quod Cantabrigiæ plures averſati ſunt religionem ductu per te ad credendum quod Novum Teſtamentum depravatum eſt, ſicut per Edwardum Livilejum quod Vetus ulceratum* (*g*).

NOTEZ que la 1. édition de cet Ouvrage de Theodore de Beze eſt de l'an 1556. Il en fit une 2. dix ans après, & la dedia à la Reine d'Angleterre. La 5. édition fut faite l'an 1598. Il la dedia tout de nouveau à la même Reine, je veux dire par une nouvelle epître, & en ſuprimant la premiere. Il ne devoit pas la ſuprimer, car elle explique amplement les vûes, la methode, & le deſſein de l'Auteur.

(*F*) *Il publia divers livres pendant ſon ſejour à Lauſanne.*] Le premier fut une Tragicomedie Françoiſe intitulée *le Sacrifice d'Abraham.* Jacomot la mit en Latin l'an 1598. Preſqu'au même tems Jaques Brunon la traduiſit en la même langue à Amſterdam. Elle a été rimprimée je ne ſai combien de fois. Voions ce que Paſquier en a dit. (*b*) *Vers ce meſme tems eſtoit Theodore de Beze bravo poete Latin & François. Il compoſa en vers François le ſacrifice d'Abraham ſi bien retiré au vif, que le liſant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux.* Beze avoit accoutume d'aller à Geneve pendant ſes vacances pour y voir Calvin, qui l'exhortoit à conſacrer ſes talens au ſervice de l'Egliſe, & qui lui conſeilla nommément d'achever ce que Marot avoit commencé. Beze ſuivit ce conſeil, & traduiſit en vers François les cent Pſeaumes (*i*) qui reſtoient à traduire. Ils furent imprimez avec privilege du Roi l'an 1561. Après être rechapé de la peſte, il fit une Ode pour en rendre graces à Dieu. On pretend que Jodelle (*k*) fit ce quatrain en ce tems-là:

Beze fus lors de la peſte accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle,
Mais pourquoi fut Beze d'elle aſſailli?
Beze aſſailloit la peſte à tous mortelle.

L'un des plus remarquables Ecrits publiez par Beze pendant ſon ſejour à Lauſanne fut le Traité *de hæreticis à Magiſtratu puniendis.* Il le publia pour repondre au livre que Caſtalion, deguiſé ſous le nom de *Martinus Bellius*, avoit compoſé ſur cette importante matiere peu après le ſupplice (*l*) de Servet. Caſtalion traita la theſe generale de la tolerance: Beze lui ſoutint que les Magiſtrats doivent punir les heretiques. L'Auteur de la vie ſoutient que cet Ouvrage fut publié très-à-propos afin de retenir les eſprits flotans; (*m*) *Scriptum utrumque Beza tum reſtituit, tempore in ſpeciem importuno: ſed re ipſa opportuniſſimo ad cohibendos levium hominum in Religione fluctuantium vagos & incertos æſtus.* On ne peut nier que la crainte du dernier ſupplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auroient des doutes à propoſer contre la Religion dominante, & pour maintenir l'unité de communion exterieure; mais il en va du dogme qui autoriſe cette pratique comme de l'invention des bombes & des carcaſſes, & de toutes ſortes de machines de guerre. Ceux qui s'en ſervent les premiers en retirent de grans avantages, & pendant qu'ils ſont les plus forts, cela va le mieux du monde: mais quand ils ſont les plus foibles on les accable de leurs propres inventions. Si le parti de Beze avoit été le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été aſſûré de ſe maintenir toûjours dans ſa ſuperiorité, le dogme *de puniendis hæreticis* auroit rendu de grans ſervices; il eût reprimé le zéle ou l'humeur brouillonne des Novateurs: mais comme à un quart de lieuë de Geneve on étoit ſous le caprice du plus fort, & qu'on ne ſavoit pas ſi Dieu permettroit que la ſecte de Socin devint ſuperieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à ſoutenir que les Magiſtrats doivent infliger la peine de mort aux heretiques. Le profit preſent ne nous doit pas ſi fort ébloüir qu'il nous empêche de ſonger aux ſuites; il faut en cette rencontre ſe ſervir de la maxime de (*n*) Regulus. Je ne parle pas des autres raiſons qui peuvent combatre ce dogme, je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alleguée par l'Hiſtorien de Theodore de Beze. Cette utilité eſt bien peu de choſe en comparaiſon du mal que le livre *de puniendis hæreticis* produit tous les jours; car dès que les Proteſtans ſe veulent plaindre des perſecutions qu'ils ſouffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconu dans les Magiſtrats: juſqu'ici on n'a vu perſonne qui n'ait ecboüé pitoiablement à cette objection *ad hominem.* Mais paſſons aux autres livres publiez par Theodore de Beze avant qu'il quitât Lauſanne. Il publia une courte explication du Chriſtianiſme *ex doctrina ac æterna Dei præderſtinatione*; une reponſe à Joachim Weſtphale touchant la Cene du Seigneur; deux (*o*) Dialogues ſur la même matiere con-

(*b*) *Recherches de la France l. 7. ch. 7. p. m. 615.*

(*i*) *La traduction du demeurant des Pſeaumes de David montre ce qu'il pouvoit faire, encores qu'il n'ait ſi heureuſement rencontré que Clement Marot en ſes cinquante.* Paſquier ibid.

(*k*) *Nous examinerons dans l'article de Jodelle ſi ce fut lui qui compoſa ce quatrain.*

REPLICATION ſur le livre *de puniendis hæreticis.*

(*l*) *Servet fut brûlé à Geneve l'an 1553.*

(*m*) *La Faye ubi ſupra. Notez que par utriuſque il entend Lelius Socin & Caſtalion.*

(*n*) Hoc caverat mens provida Reguli, Diſſentientis conditionibus Fœdis, & exemplo trahentis Perniciem veniens in ævum. *Horat. Od. 5. l. 3.*

(*o*) *L'un intitulé* περὶ αἱρέσεως, *l'autre* περὶ συλλογισμῶν *Hypotheſes.*

Digitized by Google

exerçoit, il fit un voiage en (G) Allemagne avec le caractere de Deputé. Il eut alors la joie de s'aboucher avec Melanchthon. S'étant établi à Geneve l'an 1559. il s'attacha à Calvin d'une façon particuliere, & devint en peu de tems ſon collegue dans l'Egliſe & dans l'Academie. Il fut envoié à Nerac à l'inſtigation de quelques Grans du Roiaume pour convertir le Roi de Navarre, & pour conferer avec lui ſur des * choſes d'importance. Ce fut lors que Mrs. de Guiſe ſe furent emparez de l'autorité ſous le regne de François II. au prejudice des Princes du Sang. Le Roi de Navarre aiant témoigné tant par lettres que par des Deputez qu'il ſouhaitoit que Theodore de Beze aſſiſtât au Colloque de Poiſſi, le Senat de Geneve ne manqua point d'y conſentir. On n'auroit pu faire choix d'une perſonne qui fût plus capable de faire honneur à la Cauſe. Beze parloit bien, il ſavoit le monde, il avoit l'eſprit preſent & beaucoup d'érudition. On écouta ſa harangue attentivement, juſques à ce qu'il eût touché à la matiere de la preſence réelle. Une expreſſion qu'il (H) emploia fit murmurer. Dans toute la ſuite de ce Colloque il ſe comporta en

* Cumque eo de rebus graviſſimis communicaret, ſed potiſſimum ut illius animo ſi Deus aſpirare dignaretur, veræ religionis guſtum aliquem inſtillaret. *Ant. Faym de vita & obitu Th. Beza pag.* 21.

tre Tillemannus Heshuſius, & une reponſe à Caſtalion touchant le dogme de la predeſtination. Beze n'avoit pas encore alors aſſez temperé ſon feu & ſon humeur enjoüee; c'eſt pourquoi il lui échapa dans quelques-uns de ces Ecrits je ne ſai quelles railleries, ſur leſquelles il paſſa l'eponge quand il fit de nouvelles éditions. (a) *In his quidem* (dialogis) *poſtea quadam liberiore calamo quam rei qua de agebatur majeſtati convenichat ſcripta mutavit, ut & in nonnullis aliis ſcriptis à quibus jocos aliquot (ut erat ingenio lepido & faceto dum ætate adhuc vigente eſſet) poſtquam maturior factus eſt, & dorſipas Operibus in conſilium adhibuiſſet, traxit.*

(a) *Ant. Faym pag.* 17.

Je m'exprime ainſi comme traducteur d'Antoine la Faye, car ſi je voulois me regler ſur le jugement de quelques Auteurs Lutheriens, il faudroit que j'emploiaſſe des termes qui paſſaſſent la raillerie. Conrad Schluſſelburgius pretend qu'il y a dans ces Ouvrages de Theodore de Beze une mediſance ſi bouffonne, & ſi impure qu'elle ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont point eu d'autre école que les lieux de proſtitution. Ce qu'il a dit là-deſſus a été recueilli comme de la manne par l'Auteur du Calvino-Turciſmus. Je ne puis citer que lui, car je n'ai pas le livre de ce fameux Lutherien. (b) *Omiſſis aliis Theodorum Bezam exempli gratia proponit, ex cujus ſcriptis* non modo contra Papiſtas, ſed etiam Lutheranos hoc (*inquit*) abundè poteſt demonſtrari. Et hæc adeo ſunt vera, ut ipſos Sacramentarios pigeat & pudeat futilitatum & blaſphemiarum, quas Beza ſine metu divinæ majeſtatis evomuit, ſicut ipſe Lavatherus fateri cogitur, & aliquot nobiliores Calviniſtæ apud ipſum Bezam conqueſti ſunt. *Et quanquam Beza excuſet omnia, vocans* ſanctam urbanitatem: hæc tamen urbanitas (*inquit iſte Patriarcha*) non Theologos in pietatis ſchola verſantes, ſed lenones effrontes, & ſcurras ſpurciloquos in ludo meretricio à Thaide vel Candida profuga eruditos decet. Unde haud dubiè noſter ille Beza floſculos ſuarum elegantiarum decerpſit. *Mox fortiùs urgens atque probans hoc de Beza maledico & elumbi in diſputationibus & ſcriptionibus charactere.* Si quis (*inquit*) de hac re ambigere velit, ille duos famoſiſſimos dialogos Bezæ contra D. Heshuſium legat, qui certè non ab homine, ſed ab ipſo incarnato Beelzebub exarati eſſe videntur. Horret animus blaſphemias obſcenas, & diabolico atramento tinctas referre, quas iſte impurus convitiator & Atheus in dialogis illis, in articulo graviſſimo blaſphemè, impiè & ſcurriliter eructavit. *Certè adeo ſunt fœdæ, ut ipſe Beza paulò poſt quò ſpecioſius priorem editionem ſupprimeret, ſecundam procuraverit,* in qua ſeptem folia integra omiſit, & loca plurima expunxit, quæ erant in editione priori. *Quanquam iſte bonus & gravis Superintendens hæc qualicunque caſtigatione non contentus, optat* ut non modò iſti dialogi in univerſum, ſed ſimul alia ejus omnia impia & blaſphema ſcripta quæ ſunt plurima, aboleren-tur, ne à teneris, pijs, & caſtis hominibus viderentur in æternum. *Sic ille.* Souvenez-vous que ce Conrad eſt un écrivain fort emporté.

(b) *Guilelmus Reginaldius in Calvino-Turciſmo lib.* 3. *cap.* 19. *pag.* 671. 672. *Il cite Conrad. Schlaſſelb. in Theol. Calviniſ. lib.* 1. *fol.* 92. *in præfat. lib.* 3. *fol.* 34. 35. *& lib.* 2. *fol.* 77. 78. 127.

(G) *Un voiage en Allemagne avec le caractere de Deputé.*] Voici le ſujet de ce voiage. On ſurprit une aſſemblée de ceux de la Religion à Paris l'an 1557. Elle étoit compoſée de 400. perſonnes, dont on brûla ſept, les autres (c) furent mis dans les priſons. Les Egliſes recoururent à l'interceſſion de quelques Princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II. la vie de ces pauvres priſonniers. Farel, Beze, & Jean Budé fils du grand Guillaume Budé, furent les trois Deputez qui allerent à la Cour de l'Electeur Palatin, à celle du Landgrave de Heſſe, & à celle du Duc de Wirtemberg l'an 1558. Ces trois Princes recommanderent fortement la cauſe des priſonniers, mais la Cour de France eut peu d'egard à ces recommandations. En paſſant par Francfort Beze eut le plaiſir d'y parler avec Melanchthon (d). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais ſelon Theodore de (e) Beze le motif de ce voiage fut de demander l'interceſſion de ces Princes pour les Vallées de Piemont que le Roi de France poſſedoit alors, c'eſt-à-dire l'an 1557. Il reconoit neanmoins dans la vie de Calvin qu'on demanda cette interceſſion pour les priſonniers de Paris, & qu'elle ne fut pas inutile. (f) *Partim interventionem Germanorum Principum legatione quam ſumma celeritate Calvinus procuravit, tempeſtas illa nonnihil conquievit.* Il reprend Claude de Saintes qui avoit mis ce voiage à l'an 1556.

(c) *Selon Beze* in vita Calvini *on en prit environ* 80. *les autres ſe ſauverent.*

(d) *La Faye ubi ſupra pag.* 17.

(e) *Ad Cl. de Xainctes apol.* 1. *oper. t.* 2. *pag.* 295.

(f) *Beza in vita Calvini.*

(H) *Une expreſſion qu'il emploia fit murmurer.*] Le voici cette expreſſion: (g) *Nous diſons que* le corps de Jesus-Christ *eſt eſtaigné du pain & du vin autant que le plus haut ciel eſt eſtoigné de la terre.* Voions preſentement quel en fut l'effet, & ſervons nous des propres termes de Theodore de Beze. (h) *Ceſte ſeule parole (combien qu'il en euſt bien dit d'autres auſſi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Egliſe Romaine) fut cauſe que les Prelats commencerent à bruire & murmurer, dont les uns deſcendent,* Blaſphemavit: *les autres ſe levoient pour s'en aller, ne pouvans faire pis à cauſe de la preſence du Roy: entre autres le Cardinal de Tournon, doyen des Cardinaux qui eſtoit aſſis au premier lieu, requiſt au Roy & à la Royne, qu'on impoſaſt ſilence à de Beze, ou qu'il luy fuſt permis & à ſa compagnie de ſe retirer. Le Roy ne bougea ni pas un des Princes, & fut audience donnée pour parachever. Silence fait, de Beze dit, Meſſieurs, je vous prie d'attendre la concluſion qui vous contentera: puis retourna à ſon propos, qu'il pourſuivit juſques à la fin.* Catherine de Medicis dans ſa lettre à Mr. de Rennes Ambaſſadeur de France à la Cour de l'Empereur, dit (i) que Beze en parlant de la Cene, *s'oublia en une comparaiſon ſi abſurde & tant offenſive des oreilles de toute l'aſſiſtance, que peu s'en fallut qu'elle ne lui impoſat ſilence, & qu'elle ne renvoyât tous ces Miniſtres ſans les laiſſer paſſer plus avant, mais qu'elle s'en abſtint de peur qu'on ne s'en retournât imbu de ſa doctrine, ſans avoir ouï ce qui lui ſera reponduë.* Remarquez bien la (k) parenthese dont l'Hiſtorien s'eſt ſervi: rien ne marque mieux la foibleſſe de l'eſprit de l'homme. Un vieux Cardinal, & pluſieurs Evêques ſe ſcandaliſent, veulent ſortir, crient au blaſphême; & pourquoi? parce qu'ils ont oui dire à un Miniſtre que Jesus-Christ n'eſt point ſous les Symboles du pain & du vin de l'Euchariſtie quant à ſon corps; car voilà à quoi ſe reduit cette expreſſion *tant offenſive des oreilles de toute l'aſſiſtance:* peut-on voir un ſcandale plus mal fondé, ni plus puerile? Quand on enſeigne que l'humanité de Jesus-Christ n'eſt preſente qu'en un ſeul lieu tout à la fois, & qu'elle eſt toûjours aſſiſe en Paradis à la main droite de Dieu, il eſt évident que l'on ſoutient qu'elle eſt auſſi eloignée du Sacrement de l'Euchariſtie, que le Paradis eſt eloigné de la terre. Or les Prelats du Colloque de Poiſſi ne pouvoient pas ignorer que les Miniſtres enſeignent que l'humanité de Jesus-Christ eſt toûjours en Paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être preſente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Theodore de Beze n'oſât point expoſer les ſentimens de ſon parti; ils n'ont donc pas dû ſe ſcandaliſer de ſon expreſſion (car encore un coup elle n'ajoûte quoi que ce ſoit à la ſimple & nuë doctrine des Miniſtres) ou bien ils étoient allez à l'aſſemblée avec cette perſuaſion que les Miniſtres trahiroient leurs ſentimens, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne voi qu'une choſe qui puiſſe excuſer l'irritation des Prelats. On peut dire qu'il y a des expreſſions qui nous choquent, encore qu'elles ne ſignifient rien qui ne ſoit ſignifié par des expreſſions qui ne nous offenſent pas. Par exemple les parties que la pudeur defend de nommer peuvent être deſignées par des noms honnêtes, & cependant ces noms ſignifient la même choſe, que les noms qu'on apelle ſales.

(g) *Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. l.* 4. *p.* 516.

(h) *Ibid. pag.* 522.

(i) *Apud Maimbourg Hiſt. du Calvin. pag.* m. 223. 224. *Le Libourreur addit. à Caſtelnau t.* 1. *p.* 763. *rapporte toute la lettre de la Reine.*

Reflexion ſur le ſcandale des Prelats au Colloque de Poiſſi.

(k) (*Combien qu'il en euſt bien dit d'autres auſſi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Egliſe Romaine.*) Beze Hiſt. Eccleſ. pag. 522.

en très-habile homme ; & il ne ſe laiſſa jamais ſurprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Geneve après la clôture du Colloque ; Catherine de Medicis voulut qu'étant François il demeurât dans ſa patrie. Il prêcha ſouvent chez la Reine de Navarre, chez le Prince de Condé, & aux fauxbourgs de Paris. Après le maſſacre * de Vaſſi on le deputa au Roi, pour ſe plaindre de cet attentat ; la guerre civile ſuivit de près, pendant laquelle le Prince de Condé le retint auprès de lui. Beze ſe trouva à la bataille (I) de Dreux comme Miniſtre. Pendant la priſon du Prince, il ſe tint auprès de l'Amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller (K) à Vezelai où ſa preſence étoit neceſſaire. Il avoit (L) fait pluſieurs livres depuis ſon retour à Geneve, & il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai. Il retourna encore en France l'an 1571. pour aſſiſter au Synode National de la Rochelle, dont il fut élu Moderateur. L'année ſuivante il aſſiſta à celui de Nîmes, & s'oppoſa à la faction de Jean Morel, qui propoſoit l'introduction d'une nouvelle Diſcipline. Le Prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574. pour l'envoier au Prince Jean Caſimir Adminiſtrateur du Palatinat ; ce qui montre qu'on n'ignoroit pas qu'il ſavoit faire autre choſe que des leçons & des livres. La conference de Mombelliard le mit aux priſes l'an 1586. avec Jaques André Theologien de Tubinge. Beze demanda que la diſpute ſe fit par des argumens en forme ; mais il falut ceder aux deſirs de ſon adverſaire, qui ne vouloit pas être gêné par les loix du ſyllogiſme. Le ſuccés de cette (M) diſpute fut comme toûjours ; chaque parti ſe vanta d'avoir triomphé, & publia des relations victorieuſes.

* *Le 1. de Mars 1562.*

ſales. Si l'on eſt choqué de ceux-ci, ce n'eſt pas à cauſe de la choſe même qu'ils ſignifient, mais à cauſe que l'on juge que celui qui les emploie contre l'uſage ne nous porte pas le reſpect que la bienſeance exige (a). Sur ce pied-là les Evêques de Poitiers ne pouvoient plus offenſer de la doctrine des Miniſtres repreſentée par une comparaiſon, que de la même doctrine repreſentée nuëment & ſimplement ; mais alors leur ſcandale n'étoit point fondé ſur le zéle de religion ; car la foi, ni la divinité ne peuvent pas être plus bleſſées par la comparaiſon que Beze alegua, que par l'expoſition la plus ſimple de la doctrine des Proteſtans. Ce n'eſt donc point pour les interêts de Dieu que l'on ſe pouvoit ſcandaliſer ; c'étoit donc uniquement parce que l'on ſuposoit qu'un petit Miniſtre ne reſpectoit pas aſſez humblement ſes auditeurs, lors qu'il oſoit ſe ſervir de certains termes. Ceux qui voudroient faire ainſi l'apologie de ces Prelats, leur attribueroient une vanité très-criminelle. Que faire donc ? vaut-il mieux dire qu'ils agiſſoient comme des enfans, qu'ils ne s'offenſoient pas des choſes, mais des mots ? cela ne leur feroit point d'honneur. Je ſuis ſurpris qu'un Hiſtorien auſſi grave que Mezerai (b) oſe dire que cette propoſition de Beze étoit emportée, & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle bleſſa horriblement les oreilles Catholiques, que les Prelats en fremirent d'horreur. Il eſt viſible que Mezerai trouve raiſonnables ces fremiſſemens d'horreur, & il ſe rend par là ridicule ; car c'eſt toute la même choſe de dire *le Corps de* JESUS-CHRIST *n'eſt point preſent au St. Sacrement.* & de dire, *il en eſt éloigné d'une diſtance infinie.*

(a) *Voiez l'Art de penſer 1. part. chap. 14.*

(b) *Mezerai, Abreg. Chron. ad ann. 1561.*

(c) *Beza ad Claud. de Xantes Apolog. altera oper. t. 2. pag. 362.*

(d) *Hæc fuit occaſio Bezæ Vezelios ſuos reviſendi, partim ut fratris defuncti liberis proſpiceret, partim ut nonnullas patrimonii ſui reliquias diſperſas colligeret, quod & fecit quantum locus, tempus & res permiſerunt. Ant. Faius ubi ſupra pag. 48.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Il avoit critiqué Beze ſur la traduction du Nouveau Teſtament.*

(I) *A la bataille de Dreux comme Miniſtre.*] J'ajoûte cette clauſe afin qu'aucun de mes lecteurs ne ſoupçonne qu'il y aſſiſta pour ſe battre, & pour jouer de l'epée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-deſſus ; voici comment on lui repondit. *Interfui ſane prælio, & inchoanti & deſinenti (quidni enim hoc facerem ? eo vitæ vocatus) & quidem quod magis mireris paſtoratus non armatus : nec mihi quiſquam vere vel eodem ruiuſquam vel fugam objecerit (c).*

(K) *Pour aller à Vezelai où ſa preſence étoit neceſſaire.*] Nicolas de Beze Bailli de Vezelai ſe refugia à Geneve pour la Religion, & y mourut peu après de peſte dans la maiſon de Theodore ſon frere de pere. (d) Celui-ci voulant donner ordre à la famille du defunt, & tâcher en même tems de ſauver quelques debris de ſon patrimoine, fit un voiage à Vezelai, où il tâcha de perſuader à une ſœur qu'il avoit dans un Couvent de quitter l'Egliſe Romaine. C'étoit une vieille None très-obſtinée dans ſa Religion, qui n'écouta point les remontrances de ſon frere (e).

(L) *Il avoit fait pluſieurs livres . . . . & il continua d'en publier.*] Peu après ſon établiſſement dans l'Egliſe de Geneve, il mit en Latin une Confeſſion de foi qu'il avoit autrefois écrite en François pour ſe juſtifier auprès de ſon pere, & pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette Confeſſion en Latin, dediée à ſon bon maître Melchior Wolmar l'an 1560. Sa plume ſe repoſa pendant qu'il ſuivit dans les armées ou le Prince de Condé, ou l'Amiral de Coligni ; mais dès qu'il ſe revit à Geneve il fit deux reponſes, l'une à Caſtalion (f), l'autre à François Baudouin. Enſuite il attaqua Bventius & Jaques André ſur leur dogme de l'Ubiquité ; puis il fit ſon livre *de divortiis & repudiis*, contre Bernardin Ochin qui avoit écrit en faveur de la polygamie. Il attaqua auſſi les erreurs de Flacius Illyricus. Il repondit à Claude de Saintes, à Selnecceerius, à Jaques André, à Pappus, &c. & mit les Pſeaumes de David en toutes ſortes de vers Latins. Il publia un traité des Sacremens, & un livre contre Hoffmannus ; quelques Sermons ſur la paſſion de J. CHRIST, & ſur le Cantique des Cantiques ; une verſion de ce Cantique en vers lyriques ; & une reponſe à Genebrard à qui cette traduction avoit donné un nouveau ſujet de repeter ſes mediſances. Il publia en 1590 ſon traité *de excommunicatione & presbyterio*, contre Thomas Eraſtus. Quelque tems après il examina le livre de Saravia, *de Miniſtrorum Evangelii gradibus.* Je laiſſe le titre de quelques autres livres : on le pourra voir dans la liſte qu'Antoine la Faye mit à la fin de ſon Ouvrage *de vita & obitu Theodori Bezæ*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Theodore de Beze ; l'*Icones* (g) des hommes illuſtres, qui ont mis la main à l'ouvrage de la Reformation, n'y eſt point. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées n'y eſt point non plus. C'eſt un Ouvrage très-curieux, qui s'étend depuis l'an 1521. juſques à la paix du 13. de Mars 1563. Je ne m'étonne pas que l'on n'ait point mis dans cette liſte la lettre ingenieuſe, mais trop (h) burleſque, de *Benedictus Pajavantius* au Preſident Lizet. La Faye n'en parle point du tout, mais pour quelques autres Ecrits ſatiriques ou burleſques qu'on attribuoit à Beze, il ſoutient qu'on ſe trompoit. (i) *Dicterius plenos libros compoſuit. Harangnam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinæ Mediceæ & ſimilia vota chartas. Atque tam verum eſt libros illos fuiſſe compoſitos à Beza, quàm verum eſt (quod iſti ignoranter & temerè deblaterant) ab Amyraldi miniſtro ſcriptum fuiſſe librum cui nomen eſt Matagonis de Matagonibus.*

(g) *Imprimé à Geneve l'an 1580. in 4.*

(h) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calviniſme de Maimbourg, pag. 144.*

(i) *Ant. Faius pag. 70. 71.*

GARASSE ſoutient que (k) Beze „ bouffonne-„ ment ſe qualifia du nom de FRANTOPIN, écri-„ vant contre le Docteur de Saintes en ce livres Ma-„ caronique, qui commence par ces mots. *In facie „ bene de ſufficientes Domine Magiſter noſter, poſt habere „ bibitum quatuor bonas ſitas de vejiro vino Sorbonico in „ dejunando Theologaliter &c.*„ Il lui attribue (l) auſſi un livre intitulé *Parallelas de Henri II. avec Pilate.* Notez qu'il y a un grand defaut dans la liſte d'Antoine la Faye ; on n'y trouve ni la date des premieres éditions, ni quand & combien de fois les livres de Theodore de Beze furent rimprimez.

(k) *Garaſſe, Doctrine curieuſe pag. 1022.*

(l) *Id. ib. pag. 1012.*

(M) *Le ſuccés de la diſpute* de Mombelliard *fut* (m) *comme toûjours.*] Quelques Gentilshommes ſortis de France pour la Religion, & refugiez à Mombelliard donnerent lieu à cette diſpute. Le Comte de Mombelliard pria le Canton de Berne de nommer quelques Deputez pour conferer avec des Theologiens de Wirtemberg ; il pria auſſi Mrs. de Geneve d'envoier Theodore de Beze à la conference ; il le fit pour s'accommoder au deſir des refugiez. Abraham Muſculus Miniſtre de Berne, & Pierre Huberus Profeſſeur en langue Greque dans la même ville, furent les Deputez Suiſſes. Beze & Antoine la Faye furent les Deputez de Geneve. Jaques André & Luc Oſiander furent les principaux Deputez de Wirtemberg. Ils ne ſervirent preſque tous que d'auditeurs à Theodore de Beze & à

(m) *Utrinque placide diſceſſum eſt ſine lite aut amarulentia : ſed nullo fructu ut fere ſemper in talibus paleſtris publicis contingere ſolet. Faius pag. 53.*

Digitized by Google

rieuſes. Beze perdit ſa femme l'an 1588. mais cette affliction domeſtique, quelque grande qu'elle fût, ne l'empêcha pas de ſe trouver au Synode que Mrs. de Berne avoient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus touchant nôtre juſtification devant Dieu, laquelle * conſiſtoit, ſelon lui, dans une qualité inherente. Beze ſe remaria la (N) même année avec une veuve qui lui ſurvêcut. Les incommoditez de la vieilleſſe commencerent à ſe faire ſentir l'an 1597. & le contraignirent de ne parler en public que rarement; & enfin il deſiſta tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poëtique n'étoit point tellement tarie l'an 1597. qu'il ne fit des vers pleins de feu contre les Jeſuïtes, à l'occaſion du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort, (O) & qu'avant que d'expirer il avoit fait profeſſion de la foi Romaine. Les derniers vers qu'il compoſa furent une *votiva gratulatio* à Henri IV. après (P) l'accueil qu'il en reçut auprès de Geneve au mois de Decembre † 1600. Il vêcut juſques au 13. d'Octobre

* De noſtra ad tribunal Dei juſtificatione per fidem, tanquam inſtrumentum quo Chriſtus juſtitia noſtra apprehenditur, profeſſus eſt ſe penitus aſſentiri, quum antea & ſcripto & verbo docuiſſet juſtitiam noſtram apud Deum eſſe qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem. *Fayus ubi ſupra pag. 55.*

† *La Faye pag. 61. dit en 1599. & ſe trompe.*

(a) *Fayus ibid.*

(b) Genevæ & in Helvetia vidi multa de quibus nihil, pauca eorum, de quibus ſæpe audivi ex D. Jacobo. *Abrah. Scultetus narrat. apologet. pag. 26.*

(c) Non tam ut veritati conſuleret, quam ut ſe de Calviniſmo purgaret. *Id. ib.*

(d) *Scultet. ubi ſupra pag. 25. & ſeq.*

(e) *Toſſan Profeſſeur à Heidelberg avoit prié à dîner en 1591. Chriſtophle Pezelius Theologien de Breme.*

(f) Catharina Plania, Aſtenſis, Francifci Taruffi Januenſis vidua, quæ ei uſque ad ultimum ſpiritum magno ſubſidio fuit. *Id. Fayus pag. 55.*

(g) *Patin, lettre 506. t. 3. pag. 490. c'eſt la 176. lettre de la 1. édition.*

(h) *St. Romuald abregé Chronol. ad ann. 1615.*

à Jaques André, & ne virent gueres clair dans cette diſpute de pluſieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entrerepondent par de longs diſcours, il eſt preſque impoſſible de s'aperçevoir s'ils levent les difficultez. (a) *Jacobus Andreas perpetua & declamatoria oratione utebatur. Quare illius veſtigus inſiſtere Beza coactus eſt. Unde non tam facilis, expedita aut perſpicua fuit tota illa dierum aliquot diſceptatio.* On n'eſt preſque jamais vaincu en ces rencontres, pourveu qu'on ſache jaſer. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la Conference: mais comme on ſut qu'il couroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les Cours des Princes, & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Theologiens de Wirtemberg publierent la Conference avec des notes marginales; il falut que Beze publiât une Contre-Relation.

J'AI LU depuis peu dans un Ouvrage d'Abraham Scultet, que les raiſons politiques tant de la part des François Refugiez, que de la part du Comte de Mombelliard contribuerent beaucoup plus que les raiſons Theologiques à nouër cette conference. Les Refugiez apellerent Beze parce qu'ils crurent que s'il conferoit amiablement avec le Docteur André ſur les matieres controverſées, ils trouveroient plus de douceurs à la Cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg paſſeroit de leur côté. Quant au Comte il avoit été Ubiquitaire dans ſa jeuneſſe, mais aiant ouï les Sermons & les leçons de Theodore de Beze, il declara librement (b) qu'il avoit vu à Geneve & dans le Païs des Suiſſes beaucoup de choſes dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit preſque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé ſouvent. C'étoit declarer que ce perſonnage faiſoit peu fidelement le portrait des Calviniſtes. Depuis ce tems-là le Comte fut plus benin à l'égard des Reformez, & il donna retraite à ceux qui ſortoient de France pour la Religion. Mais quand on lui eut repreſenté que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils, & que la Maiſon d'Autriche ne ſoufriroit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la ſucceſſion de ce Duc, quand, dis-je, on lui eut repreſenté qu'il s'étoit rendu ſuſpect & par ſon voiage de Geneve, & par ſes bienfaits envers les Refugiez de France, il conſentit à la diſpute entre le Docteur André & Theodore de Beze, & il avoit moins en vuë (c) de travailler pour la verité, que de ſe purger du ſoupçon de Calviniſme. Voilà ce que Daniel Toſſan repondit à Chriſtophle Pezelius qui lui avoit demandé les cauſes de la conference de Mombelliard. Scultet (d) qui le raporte étoit du (e) repas où cela fut dit. Si nous avions un recueil de ſemblables propos de table auſſi gros que celui qu'on trouve dans les Oeuvres de Plutarque, nous y aprendrions bien des curioſitez.

(N) *Se remaria la même année avec une veuve qui lui ſurvêcut.*] Sa premiere femme s'apelloit Claudine Denoſſe: voiez ci-deſſous la remarque Y. Leur mariage dura 40. ans: la ſeconde avoit nom Catherine (f) de la Plane, & eut un grand ſoin de lui tant qu'il vêcut. Patin (g) s'abuſe lors qu'il conte qu'Etienne Paſquier fit des vers *ſur les trois mariages de Theodore de Beze.*

Uxores ego tres vario ſum tempore nactus,
Cum juvenis, tum vir, factus & inde ſenex.
Propter opus prima eſt validis mihi juncta ſub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

Voici le ſens de ces vers: *J'ai épouſé trois femmes en divers tems, dans ma jeuneſſe, dans mon âge viril, & dans ma vieilleſſe. J'ai épouſé la premiere femme pour le plaiſir de l'amour, la ſeconde à cauſe qu'elle étoit riche, la troiſiéme afin qu'elle eût ſoin de moi dans mes infirmitez.* Cela n'a pu convenir à Theodore de Beze, puis qu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a (h) qui diſent que Paſquier ne fit ces vers que pour lui-même. Celui qui remarque cela ne laiſſe pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de Beze. (i) *Il s'étoit marié pour la troiſiéme fois à l'âge de ſeptante ans, & en avoit donné avis à ſon intime ami Junius* (k) *Holandois en ces termes*, ſi c'eſt une folie de ſe marier à ſeptante ans, voilà que je viens de la faire. *C'étoit un vieux coq qui ne pouvoit ſe detacher du char de Venus, auquel il avoit été attelé dès ſa jeuneſſe.* Ces paroles ſont d'un Moine credule, & qui rarement eſt bien informé de ce qu'il dit. Si lui & Patin avoient conſulté le 19. livre des lettres d'Etienne Paſquier, ils auroient parlé avec plus d'exactitude. Voiez (l) la marge. La ſeconde femme de Theodore de Beze eut un ſoin merveilleux de lui; il la laiſſa heritiere de tous les biens qu'il poſſedoit à Geneve. *Eorum quæ Geneva habebat hæredem ex aſſe inſtituit Catharinam Planam conjugem ſuam; quæ ſenectutem ipſius ſuſtentante, & gloriam ex officiis aſſiduis erga ipſum annorum ſeptenduum ſpatio quarente vrebat* (m). Beze n'eut jamais d'enfans (n).

(O) *Du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort . . . & avoit fait profeſſion de la foi Romaine.*] Ceux qui inventerent ce conte, & ceux qui le firent courir, conoiſſoient tres-mal le veritable interêt de leur Egliſe. Ces ſortes de fraudes ſont bonnes à debiter contre une ſecte qui n'a ni Auteurs, ni Imprimeurs; mais elles ne peuvent être que prejudiciables quand on oſe s'en ſervir contre une Egliſe qui a mille preſſes & mille plumes dans ſon ſein, qui ne laiſſent rien tomber à terre, & qui prenent la bale au bond. Ne faloit-il pas être de la derniere bêtiſe, pour s'imaginer que les Proteſtans laiſſeroient perdre une ſi belle occaſion de crier contre les impoſtures, & les fourberies monacales, & de tirer cent concluſions foudroiantes de la hardieſſe que l'on auroit euë de debiter une fauſſeté dont la conviction étoit ſi facile? Les Miniſtres de Geneve ne ſe turent point en cette rencontre. Ils publierent deux Ecrits revêtus de toute l'authenticité neceſſaire pour refuter cette ſote menterie; l'un de ces Ecrits étoit (o) en Latin, & l'autre en François. Une lettre de Theodore de Beze à Guillaume Stuckius refuta le même conte, (p) & le Jeſuite Clement du Puy que l'on regarda comme l'inventeur de la fable, attira ſur ſa perſonne en particulier, & ſur ſon Ordre en general une grêle de (q) vers ſatiriques, que les Muſes de Theodore de Beze toutes vieilles qu'elles étoient ne laiſſerent pas de rendre bien terraſſante. Il étoit aiſé de prevoir cela; ce furent donc des perſonnes peu éclairées dans leurs propres interêts qui s'aviſerent d'un tel Roman. Il y a des étourdis dans toutes les Communions; voiez l'article de Bellarmin (r).

NOTEZ qu'en 1591. il courut un bruit que Beze étoit mort. Cette fauſſe nouvelle fut mandée par un Miniſtre à Mr. du Pleſſis Mornai, qui lui repondit en ces termes: *Vous m'avés attriſté de la mort de M. de Beze*, quam nondum certò accepi quanquam jam olim animo præcepi. *Et trois ou quatre eſtoiles qui nous reſtent couchées, je ne voi qu'eſpaiſſes tenebres parmi nous.* C'eſt dans la page 94. & 95. du 2. volume de ſes Memoires qu'on trouve cela.

(P) *Après l'accueil qu'il reçut de* Henri IV.] Mr. Spon (s) raporte la harangue que Beze fit à ce Prince, & la reponſe du Roi. Mr. de Perefixe (t) a cru fauſſement que Henri IV. entra dans Geneve, & qu'il y fut harangué par ce Miniſtre. Ce fut à Luyſel (u) qu'il reçut les Deputez de Geneve, à un quart de

(i) *St. Romuald ib. p. 391. ad ann. 1605.*

(k) *Il n'étoit pas Hollandois, ni en Hollande quand Beze ſe remaria.*

(l) *Paſquier au 2. tome de ſes lettres pag. 486. conte qu'aiant ouï dire que Th. de Beze s'étoit remarié*, il fit ce quatrain en faveur de celui qui auroit epouſé trois femmes.

(m) *Fayus, pag. 74.*

(n) *Id. ib.*

(o) Editis nomine ſuo publicis duobus ſcriptis, altero Latine (cui Beza redivivus nomen fecerunt) altero Gallice. *Fayus pag. 59.* (p) *Voiez auſſi la preface de ſon Nouveau Teſtament de l'édition 1598.* (q) *Antoine La Faye raporte ces vers de Theodore de Beze, pag. 60. & 61.* (r) *Ci-deſſus pag. 538. remarque E.* (s) *Spon, Hiſt. de Geneve, l. 3. p. 319. édit. d'Utrecht 1685.* (t) *Peref. Vie de Henri IV.* (u) *Matthieu, Hiſt. de la paix l. 4. pag. m. 661. La Faye nomme ce lieu* Elucetum; *Mr. de Thou l. 152.* Luiſellum.

tobre 1605. & conſerva toûjours (Q) ſon bon ſens, & temoigna de beaux ſentimens de pieté juſques au dernier ſoupir. C'étoit un homme d'un merite extraordinaire, & qui rendit de très-grans (R) ſervices à ſon parti. Il fut expoſé à cent ſortes de mediſances & de calomnies: mais il ſit voir & aux Catholiques & aux Lutheriens qu'il entendoit l'art de ſe defendre, & qu'il avoit bec & ongles. Il eut beaucoup (S) de part à l'eſtime de Scaliger. Je ne critique Mr. Moreri (T) qu'en cinq choſes. Mr. de Mezerai traite fort mal ce Miniſtre; il adopte comme certain

(e) *Dans l'article de François de Sales.*

(f) *Leti lib. 5. p. 264.*

(g) *Beza, oper. to. 2. pag. 362.*

(b) *Thuan. lib. 134. pag. 1082.*

(i) *On écrit ceci en Mai 1699.*

(k) Utque Dei famulo non Hippo ſuperſtite capta eſt, Quum quateret Libycas Vandalus hoſtis opes, Indulſit tibi ſic præſentia numina, iſto Cernere ne poſſes ulteriora malo. Atque utinam celeres rapiant procul OMINA venti, Et poſtus mendax finxerit iſta metus. Sed te ſolicem &c.

FAUSSE prediction de Scaliger.

ſieuë du Fort Sainte Catherine, lequel Fort étoit à 2. lieuës de Geneve. Mr. de Thou dit (a) que le Roi fit un preſent de cinq cens écus à Theodore de Beze.

(a) *Thuan. lib. 125. p. m. 922.*

(Q) *Et conſerva toûjours ſon bon ſens.*] Son Hiſtorien n'a rien dit de ce que Mr. de Thou remarque touchant la memoire de ce venerable vieillard. (b) *Præſentium memoriam debilitata quippe mente evanidam amiſerat, præteritorum dum ingenio valebat impreſſam ſervaverat. Itaque & totos Pſalmos Hebraice, & quodcunque caput ex B. Pauli Epiſtolis propoſuiſſes integrum Græcè recitabat, nec in iis quæ olim didicerat judicio carebat, ſed quæ dixerat ſtatim obliviſcebatur.* Cela veut dire qu'à divers égards la memoire de Theodore de Beze étoit fort bonne & fort mauvaiſe; fort bonne à l'égard des choſes qu'il avoit aprifes pendant la force de ſon eſprit, (car il pouvoit reciter par cœur tous les Pſeaumes en Hebreu, & tous les Chapitres de Saint Paul en Grec) & fort mauvaiſe à l'égard des choſes preſentes, car peu après qu'il avoit dit une choſe il ne ſe ſouvenoit point de l'avoir dite. Cet état dura près de deux ans, ſi nous en croions Mr. de Thou, qui paroit ſur ce point-là avoir été muni de fort bons memoires. En effet Caſaubon aſſûre qu'en matiere d'érudition, Beze ſe montroit les dernieres années de ſa vie tout tel que l'on l'avoit vu vingt années auparavant. Il diſcouroit ſur l'ancienne Hiſtoire avec tant de netteté qu'on eût dit qu'il venoit de lire Plutarque, & les Auteurs de cette eſpece; il parloit Latin, & quelquefois Grec comme auparavant; mais dans la même converſation, après s'être entretenu amplement ſur le ſujet du nouveau Roi d'Angleterre, il demandoit de tems en tems s'il étoit vrai que la Reine Elizabeth fût morte. (c) *Venerandus ſenex Theodorus Beza cum per longinquitatem ætatis factus ſit abliviosus, adeo ut poſt frequentes de novo Rege Anglia ſermones ſubinde me rogaret de Regina, an verum eſſet quod fama jactaret, illam fatis conceſſiſſe. Idem tamen in literis viſus mihi eſt eſſe quem ante annos viginti noveramus. Loquitur Latine, interdum & Græce ut antea: audivimus de hiſtoria veteri differentem è re nata luculentiſſime ut videretur recens eſſe à lectione Plutarchi & id genus auctorum.* Mr. de Thou fut mal informé des circonſtances de la mort de Theodore de Beze; il dit que ce Miniſtre prêt à ſortir pour aller au temple, fut ſaiſi d'une convulſion ſubite qui l'emporta. La verité eſt que depuis quelques ſemaines ſes forces diminuoient à vuë d'œil, & qu'il n'y eut rien de ſubit ni d'imprevu dans ſa mort. Voiez la Faye à la page 65. & 66.

(b) *Id. lib. 134. pag. m. 1082.*

(c) *Caſaubonus epiſt. 297. ad Scaliger.*

(R) *Qui rendit de très-grans ſervices à ſon parti.*] Mr. Leti (d) raporte que Sixte V. fit tenir deux conferences où il aſſiſta, pour deliberer des moiens d'ôter au parti des Proteſtans l'appui, & le grand reſſort qu'ils avoient en la perſonne de Theodore de Beze. Que peut-on rien dire de plus glorieux pour ce Miniſtre, que de le repreſenter comme un homme qui faiſoit paſſer de mauvaiſes nuits au Pape, & aux Cardinaux, par raport aux affaires d'Etat, car il ne s'agiſſoit point là de controverſe? Mr. Leti pretend qu'en l'année 1587. le Deputé du Roi de Navarre auprès des Cantons ſe ſervit des bons offices de Theodore de Beze pour obtenir des levées; que Beze courut de ville en ville par tous les Cantons de la Religion, & qu'il anima tellement les Suiſſes, qu'il fut cauſe qu'ils fournirent de grandes ſommes pour le Prince Caſimir; que les Cantons Catholiques voiant cela, firent ſavoir à la Cour de Rome le grand prejudice que cet homme aportoit à la Catholicité; que là-deſſus Sixte V. fit tenir deux Conferences, dont le reſultat fut qu'il faloit emploier toute ſorte de moiens pour faire ſortir de Geneve ce Miniſtre; qu'après cela rien ne ſeroit plus aiſé que la converſion de cette ville; & que la converſion de Geneve ſeroit la ruine totale de l'hereſie tant en Suiſſe qu'en France; que Mr. de Sales Evêque de Geneve ſe trouvant alors à Rome, fut prié de dire en preſence de ſa Sainteté par quels moiens il croioit que l'on pourroit denicher de ſon poſte ce vieux Miniſtre; qu'il declara que le ſeul moien étoit de fournir au Duc de Savoie les forces qui lui ſeroient neceſſaires pour la conquête de Geneve; que Beze ne doutant pas qu'on n'en voulût à ſa vie, ſe precautionoit de telle ſorte qu'il ne faloit point eſperer qu'aucune entrepriſe contre ſa perſonne pût reüſſir; qu'après ce diſcours de Mr. de Sales, on abandonna le deſſein de ſe defaire du Miniſtre ou par l'aſſaſſinat, ou par le poiſon, d'autant plus que l'on aprit que ſon Alteſſe de Savoie avoit inutilement tenté toutes ſortes d'expediens pour cela.

BEZE le ſujet, dit-on, de quelques conſultations à Rome. ATTENTATS ſur ſa perſonne.

(d) *Leti, vita di Siſto V. parte 2. lib. 3. pag. 262. & ſeq. edit. 1686.*

J'ai trois choſes à remarquer ſur ce recit. 1. Antoine la Faye ne dit point que Theodore de Beze ait fait un voiage en Suiſſe l'an 1587. & cependant il n'oublie gueres ces ſortes de choſes. Une expedition comme celle-là, dont les effets furent, dit-on, ſi grans, & d'une influence ſi generale pour le bien de la Cauſe, l'auroit-il bien ou ignorée ou ſupprimée? 2. François de Sales n'étoit point Evêque de Geneve ſous Sixte V. ce fut Clement VIII. qui le fit Coadjuteur de cet Evêché. 3. Le diſcours qu'on prête ici à ce Prelat ne s'accorde point avec ces paroles de Mr. Moreri; (e) *Beze avec qui* François de Sales *avoit eu quelques conferences à Geneve, lui avoüa que la Religion Catholique étoit la ſeule veritable.* Sur un tel aveu le Prelat auroit conſeillé au Pape d'offrir au Miniſtre toutes ſortes de dignitez. Il y avoit de l'hyperbole dans la deſcription des ſoins qu'on diſoit à Rome que Beze prenoit de ſa vie. (f) *Non faceva paſſo, ſenza un cumulo grande di precautioni, e ſenza pigliar cento e mille miſure, non coſtumando di praticar niſſuno, ſenza eſſer ſicuro d'una inveterata conoſcenza, ne voleva domeſtici in ſua Caſa, della di cui fede non ne foſſe ſicuro oltre che quei ſuo perverſi Settarii lo conſiderauano come ſuoi Demoni tutelari, ne uſcena mai di Caſa ſenza haverne cinque ò ſei à lato, e quel che importa, che per maggior ſicurezza non metteva mai li piedi fuori della Città.* Mais il eſt vrai qu'il uſoit de precaution. Voiez l'un de ſes Ouvrages contre Claude de Sàintes. Vous y trouverez qu'on lui reprocha qu'il n'oſoit ſortir de Geneve, de peur comme un autre Cain d'être tué par le premier qui le trouveroit. *Genevæ pedem non audes efferre ne te quiſquis invenerit ut alterum Cain occidat.* Il repondit que ſi Dieu l'y apelloit il iroit par tout ſans crainte; quoi qu'il n'ignorât pas les embuches qu'on lui tendoit, & qu'il evitoit auſſi prudemment qu'il étoit poſſible. (g) *Eſſe mihi appoſitos à tuis illis & veneficos & ſicarios non ignoro (ha ſunt omnium artes Romanæ) quorum etiam unus jam hic deprehenſus pœnas dedit . . . . Interea me ſane lubens domi contineo, & veſtras inſidias quàm prudentiſſimè poſſum evito.*

(e) *Dans l'article de François de Sales.*

(f) *Leti lib. 5. p. 264.*

(g) *Beza, oper. to. 2. pag. 362.*

(S) *Beaucoup de part à l'eſtime de Scaliger.*] Cela paroit par ſon *Epicedium* ſur la mort de Theodore de Beze. Il y fourra un mauvais augure qui n'eut point de ſuite. (h) *Addito etiam de fato urbis in qua deceſſit omine, quod tamen hactenus eventu caruit.* Il y a 90. ans plus ou moins que Mr. de Thou a fait cette obſervation, & l'on n'a point vu juſques (i) ici que le preſage de Scaliger ait reçu la moindre confirmation. Ce n'étoit pas un de ces preſages poëtiques, qui ne tirent pas plus à conſequence que ceux d'un Commentateur fanatique des revelations de St. Jean. Je ne croi pas même que l'envie de comparer Beze à St. Auguſtin, qui auroit pu engager cent autres Poëtes à haſarder la prediction, ait fait parler Scaliger. Il y a beaucoup d'aparence qu'en raiſonnant ſur l'état des choſes, il craignoit pour la ville de Geneve le deſtin de celle d'Hippone, qui fut priſe par les Vandales peu après la mort de ſon Evêque. C'étoit donc une conjecture politique, plutôt qu'un enthouſiaſme de Poete. L'évenement s'en eſt moqué; ce qui montre que le plus ſûr eſt de ne point juger de l'avenir. Je mets en marge (k) le mauvais augure de Scaliger. Il y a certaines choſes dans le *Scaligerana* qui ne ſont pas avantageuſes à Theodore de Beze; mais quoi, ceſſe-t-on d'eſtimer un homme lors que par exemple on ne fait pas difficulté d'avoüer, que le grand nombre d'affaires dont il s'eſt mêlé, & la multitude de livres dont il eſt Auteur, l'ont empêché d'aquerir beaucoup de ſcience?

(h) *Beza, oper. to. 2. pag. 362.*

(i) *On écrit ceci en Mai 1699.*

(T) *Je ne critique Mr. Moreri qu'en cinq choſes.*] I. Beze n'étoit point ſorti de l'enfance lors qu'on le mena à Paris: ſa mere l'y mena dès qu'il fut ſevré. *Mater . . . mariti imperio obſecuta Lutetiam uſque me* RECENS ABLACTATUM *perduxit.* C'eſt Beze qui écrit

(k) Utque Dei famulo non Hippo ſuperſtite capta eſt, Quum quateret Libycas Vandalus hoſtis opes, Indulſit tibi ſic præſentia numina, iſto Cernere ne poſſes ulteriora malo. Atque utinam celeres rapiant procul OMINA venti, Et poſtus mendax finxerit iſta metus. Sed te ſolicem &c.

FAUSSE prediction de Scaliger.

Digitized by Google

certain le conte qui avoit couru d'une accuſation de ſodomie intentée à Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlevement de Candide femme d'un tailleur. Cela ne paroit point digne (V) d'un Hiſtorien judicieux. Les Poëſies intitulées *Juvenilia* ont (X) donné lieu à de grans vacarmes. On ne peut nier qu'elles ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes

(*) *Dans la remarque V.*

écrit cela à Wolmar. II. Nous verrons ci-deſſous (*) s'il faut croire qu'*une épigramme ſcandaleuſe ait attiré* à Beze *le reſſentiment de la juſtice* . . . . & qu'*on l'accuſa encore d'un crime plus horrible* que n'eſt le concubinage, & que ſes debauches lui cauſerent une maladie. III. Il n'eſt pas vrai que Calvin *ait fait ſouvent donner des commiſſions d'éclat* à Theodore de Beze, *pour ſe trouver à quelques conferences contre les Lutheriens.* Je ne penſe pas que durant la vie de Calvin il y ait eu de ces Conferences où Beze ſe ſoit trouvé; car il ne faut point mettre en ligne de compte la diſpute de l'an 1557. le haſard (a) la fit naître, ce fut peu de choſe, on étoit allé en Allemagne pour d'autres deſſeins. IV. Il n'eſt point vrai que Theodore de Beze ſoit l'Auteur de la Confeſſion de Foi des Egliſes Reformées. La Confeſſion de Foi qu'il compoſa premierement en François, & puis en Latin, eſt une piece differente de la Confeſſion des Egliſes. V. Beze ne preſide point au Synode de Nîmes l'an 1572. C'eſt aux Imprimeurs de Moreri qu'il faut imputer les fautes ſuivantes: ils ont mis la naiſſance de Beze à l'an 1619. au lieu de 1519. ils ont cité Antoine Pale *De vita & obitu Theod. Bezæ*; il faloit citer *Antonio la Faye*, & mettre *Bezæ*.

(a) *Beza Apol. ad Cl. de Xantes p. m. 295.*

MEZERAI critiqué.

(V) *Cela ne paroit point digne d'un Hiſtorien judicieux.*] S'il s'étoit contenté de dire qu'on liſoit dans pluſieurs écrits imprimez que Theodore de Beze fut accuſé de cette abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange, car il n'avanceroit rien qui ne ſoit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cens Auteurs, qui ſe copiant les uns les autres ont parlé de ce procés. Mezerai va beaucoup plus loin, il ſoutient la choſe; il s'en rend caution, & il n'en faudroit produire nulle preuve, c'eſt ce qu'on peut appeller la conduite d'un Hiſtorien étourdi. Rapportons ſes paroles. „ On (b) peut bien ſans préjudice d'aucune Religion „ le nommer un très-mechant homme, & une ame „ entierement corrompuë, qui comme une vilaine „ harpie gâtoit les choſes les plus ſaintes avec ſes rail- „ leries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des „ deſſeins ſanglans & tout-à-fait execrables. Auſſi il „ n'étoit ſorte de vilenie dont il n'eût ſouillé ſa jeuneſſe: „ les poëmes dont il a voulu couvrir ſes ordures par „ ce titre de *Juvenilia* en font aſſez mention: mais „ outre cela il eſt conſtant qu'il s'enfuit à Geneve, „ pour éviter la punition des ſodomies dont il étoit „ accuſé devant le Parlement de Paris, & qu'il em- „ mena avec lui la Candide femme d'un Tailleur qui „ vivoit encore au commencement de ce ſiecle, après „ avoir vendu quelques Benefices qu'il avoit eus de „ ſon oncle, entr'autres le Prieuré de Longjumeau; „ commençant de cette ſorte la reforme de ſa vie par „ une ſimonie, & par un adultere. „ Mr. Maimbourg (c) ne fit que donner la paraphraſe de ce texte de Mezerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Theodore de Beze; mais au lieu de ſuivre l'exemple de Mezerai qui ne cite rien, il cite Boſſec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, &c. S'il avoit eu de meilleurs temoins à donner, il les eût donnez ſans doute, ainſi l'on peut tenir pour indubitable que Mezerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a citez. Or encore un coup c'eſt la conduite la plus indigne qui ſe puiſſe d'un Hiſtoriographe auſſi celebre, & auſſi illuſtre que celui-là. Vraiment un Hiſtorien debiteroit de beaux contes, s'il s'amuſoit à raporter toutes les injures perſonnelles que les Controverſiſtes ſe chantent, de quelque Religion qu'ils ſoient. Ce ne ſont point des gens qu'il faille croire dans les faits perſonnels qu'ils reprochent à leurs adverſaires, à moins qu'ils ne les apuient ſur des actes authentiques; deſorte que Mr. de Mezerai n'aiant fait que ſuivre un Claude de Saintes, & un Florimond de Remond, qui n'ont aporté aucune preuve de leurs mediſances, c'eſt fait un grand tort auprès des perſonnes de jugement.

(b) *Mezerai Hiſtoire de France, vol. 3. page 64.*

(c) *Hiſtoire du Calviniſme pag. 217.*

MOYEN de confondre ſi une accuſation eſt calomnieuſe.

Qu'il me ſoit permis de faire ici une obſervation, qui peut avoir des uſages dans la diſcuſſion des faits perſonnels. Pluſieurs Auteurs ont ſoutenu 1. que Beze ſortit de France pour éviter les ſuites d'un procés de ſodomie, qu'ils diſent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris. 2. Qu'il mena avec lui la femme d'un certain tailleur. Beze a ſoutenu publiquement que c'étoient deux calomnies énormes, & qu'il avoit vécu à Paris ſans reproche, & qu'il n'en ſortit ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de ſon prochain plus qu'au Roiaume des Indes. (d) *Lutetiæ inculpatæ & bona integraque exiſtimatione . . . . vixiſſe. Inde non fuga, non clam, non vi, non meta, non ære alieno oppreſſum (quæ tu mihi falſiſſime & mendaciſſime impingis) ſed meum religionis ſtudio . . . . ad veram Eccleſiam juſtis utcumque uſitatis ultro conceſſiſſe. . . . . Coram Deo juratus teſtari poſſum non magis unquam mihi contigiſſe ut cujuſquam uxoris pudicitiam attentarem, quam ut Indorum regnum invaderem.* Juſques là perſonne de quelque Religion qu'il puiſſe être n'eſt obligé de juger ni que Beze eſt innocent, ni qu'il eſt coupable: perſonne n'eſt obligé de croire ou que ſon Miniſtre ne meroit point un crime infame, s'il n'en étoit pas innocent, ou que ſon Prêtre n'avanceroit pas une accuſation atroce, ſi elle n'étoit veritable. C'eſt donc aux lecteurs à ſe tenir dans l'équilibre, juſques à ce que l'accuſation ſoit prouvée; mais d'autre côté c'eſt à eux à prononcer pour l'accuſé, dès qu'ils voient que l'accuſation demeure ſans preuve, & principalement dans les circonſtances que je m'en vais dire. Si le fait en queſtion eſt de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & ſi les accuſateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'induſtrie, il faut conclure que lors qu'ils ne prouvent pas, ils ſont calomniateurs. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les accuſateurs de Theodore de Beze. Un procés intenté à un Prieur de Longjumeau devant le Parlement de Paris, eſt une choſe qu'on peut averer facilement. Les accuſateurs, leur Procureur, leur Requête, la commiſſion d'informer, les procés verbaux des Commiſſaires ſont ou des gens domiciliez, ou des pieces qui ſe conſervent ſous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un miſerable qui ſe ſauve le plus vîte qu'il peut, ait eu le credit d'aneantir la procedure, & de faire perdre la parole aux complaignans, ou à ſes parties adverſes. Le tailleur dont on avoit debauché la femme a vécu autant que le pretendu ſeducteur; il étoit donc facile de fournir la depoſition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, & tant d'autres Eccleſiaſtiques accuſateurs publics de Theodore de Beze n'ont jamais pu fournir les documens de ce procés, ni la depoſition en bonne forme de ce tailleur? C'eſt peut-être que les phraſes obligeantes de Theodore de Beze les deformerent? mais au contraire il les traite comme des chiens: ſes railleries, & ſes injures les perçoient de part en part, & tous leurs Ecrits reſpirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moiens imaginables de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus paſſionnée de les trouver. Cependant ils ne les ont point fournies; dès là tout homme équitable doit conclure qu'ils ſont de francs calomniateurs.

(d) *Beza, Apolog. altera ad Cland. de Xantes, oper. to. 2. pag. 359.*

Voici le precis de tout mon raiſonnement. Le fait eſt d'une telle nature que s'il étoit veritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accuſateurs ont toute l'adreſſe & toute la capacité qui ſont neceſſaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand interêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées: c'eſt parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avoit pas. Il n'y en avoit pas: c'eſt parce, faut-il encore conclure, que le fait en queſtion étoit chimerique.

Je me ſuis étendu ſur cette penſée, parce qu'il m'a ſemblé qu'elle peut ſervir de clef pour debrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'Ecrivains temeraires, qui copient les uns après les autres les accuſations les plus atroces, ſans ſe ſoucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les accuſez & leurs amis ne ceſſent de crier à la calomnie.

(X) *Les Poëſies intitulées* Juvenilia *ont donné lieu à de grans vacarmes.*] Elles furent imprimées à Paris l'an 1548. dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Aſcenſius par Conrad Badius tant pour lui que pour Robert Etienne, avec privilege du Parlement pour trois ans. La taille douce de l'Auteur y paroit à la 2. page: on y marque qu'il avoit alors 29. ans. Il dedia cet Ouvrage à Melchior Wolmar ſon Profeſſeur. Ces poëſies conſiſtent en ſilves, en elegies, en épitaphes, en tableaux, *icones*, & en épigrammes. C'eſt en vain que l'on repond aux Controverſiſtes que Beze accoucha de ces poëſies impures avant que d'être de la Religion, car il dement lui-même ceux qui s'érigent en ſes apologiſtes par cet endroit-là. Il reconoît (e) que dès l'âge de 16. ans il étoit imbu des lumieres du pur Evan-

(e) *La premiere choſe dont il rend graces à Dieu dans ſon teſtament eſt*, quod anno ætatis ſuæ 16. veræ Chriſtianæ Religionis cognitione ac luce donatus ſit. *Fayus ubi ſupra pag. 73. Voiez Brerlejus apologia Proteſtant. pag. 590. & Bailler, jug. ſur les Poët. t. 4. pag. 67.* Notez que *Morton* in Apologia Cathol. part. 1. lib. 2. cap. 21. *aiant avoué dans la 1. édition que Beze pendant qu'il étoit Papiſte étoit tel qu'on le repreſente*, erat erat ſed dum in voluptabro veſtro miſer hæſerat. . . dum Papiſta hircus fuit, *&c. a corrigé cela dans la 2. édition, & ſoutenu que Beze avoit toûjours vécu en honnête homme. Brerlejus* ubi ſupra *s'eſt prevalu de la 1. édition.*

conformes à la chasteté des Muses Chretiennes; mais si les ennemis de l'Auteur avoient été raisonnables, ils auroient pris plutôt le parti de le louër du regret * qu'il en temoigna, que le parti d'empoisonner (I) l'épigramme de Candide & d'Audebert. Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'assassinat du Duc de Guise; c'est ce que nous pourrons examiner dans l'article de Poltrot. Ils ont dit qu'il a souhaité (Z) de retourner dans le giron du Catholicisme. Il n'est pas vrai qu'un (AA) Dominicain l'ait confondu dans une dispute. Nous verrons ailleurs † si Bolsec merite quelque creance.

Je croi qu'après avoir fait la faute de publier ses *Juvenilia*, le seul & unique moien qui lui restât de n'en point porter la peine, étoit de vivre dans un état très-obscur, ou très-éloigné des disputes de Theologie; car sous quelque figure qu'il eût brillé, il se fût fait des ennemis qui se seroient prevalus de cette tache, afin d'abaisser sa reputation. Il avoit principalement à craindre cela dans quel-

* *Voiez la remarque X.*

† *Dans l'article de Bolsec.*

(a) *Epist. dedicator. Confessionis fidei ad Mel. Wolmarum.*

(b) *Voiez la Preface de ses poësies à André Dudithius datée du 14. de Mai 1569. ses notes sur le chapitre 1. de St. Matthieu v. 19. ses reponses à Claude de Saintes, &c.*

(c) *Ant. Faius ubi supra pag. 9. 10.*

(d) *Jugem. sur les Poëtes t. 4. p. 71.*

(e) *Ant. Faius pag. 59.*

(f) *Enfans celebres pag. 183.*

(g) *Au 1. tome pag. 386. & suiv.*

(h) *Tiré du Sermon 19. sur le chap. 3. de la 1. epitre de St. Paul à Timothée.*

(i) *A la page 398.*

(k) *Apolog. altera ad Claud. de Xaintes operum to. 2. p. 359. 360. Voiez aussi l'épitre dedicatoire de ses poësies.*

(l) *Epist. dedicator. poëmatum. Voiez aussi la 2. reponse à Claude de Saintes pag. 360.*

(m) *In Scaligeranis, au mot* Beze.

(n) *Ant. Faius pag. 54.*

(o) *Voiez son portrait par Maimbourg. Hist. du Calvinisme pag. 217. On voit dans le Scaligerana que Beze avoit la mine d'un Prince.* Fuit valde pulcher senex. . . fuit valde præstanti forma ut judicaretur aliquis princeps.

(p) *Voiez le livre intitulé,* Histoire veritable du Calvinisme pag. 171.

(q) *Ancillon, Mélange Critique tom. 1. pag. 379.*

(r) *Id. ib. pag. 405.*

(s) *Feuardent, Entremangeries ministrales liv. 3. ch. 24. p. m. 327.*

(t) Cum tamen certum sit Bezam tum octuagesimum primum annum agentem, illo anno nec potuisse si voluisset, Montempessulanum adventare, nec ab illo tempore Genevæ excessisse, aut saltem fines Genevensium. *Rivetus in Jesuita vapulante, Oper. t. 3. pag. 499. On trouve dans ce traité de Rivet plusieurs reponses aux accusateurs de Beze.*

(v) *Dans la remarque R. à la fin.*

(w) *Ant. Faius pag. 19.*

Evangile, & que lors qu'il abjura exterieurement la Papauté, il avoit (a) voüé à Dieu cette abjuration depuis long tems. C'est en vain aussi que l'on recourt à la recrimination, car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres Poëtes qui n'avoient aucune reformation, ni aucune érection de nouvelle Eglise à etablir, n'ont pas dû être distinguez par des caracteres singuliers de vertu & de pieté. Le plus court est de mettre ces poësies de Beze parmi les pechez de sa jeunesse, dont il demanda (b) pardon & à Dieu & au public. Il est certain qu'il travailla à les suprimer (c), autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre; & s'il consentit à l'âge de 78. ans que l'on fit une nouvelle édition de ses vers Latins, ce ne fut pas pour y laisser inserer ceux qui causerent du scandale. Je m'étonne qu'on (d) ait cru le contraire, car non seulement les Auteurs qu'on cite ne disent pas que Beze *donna* TOUS *ses vers pour les faire imprimer avec les plus beaux caracteres que l'on put trouver chez les Etiennes*, mais il est certain aussi que l'édition qui se fit alors ne contient point les vers libres du *Juvenilia*. Considerez bien ces paroles de la Faye: (e) *Accidit ut de Beza poëmatis ageretur & generos. D. Zastrizellius peteret à Beza sibi donari illa carmina, quæ cum ipse, tum Paludius* (c'étoit le Precepteur de Zastrizellus) *vita digna judicarent. Id quum impetrassent, Beza concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Catonem Censorium, & ut elegantissimis typographiis Stephaniani formis excuderentur effecit anno* 1597. Mr. Baillet (f) a fait voir son honnêteté & son equité.

VOUS trouverez une bonne justification de Theodore de Beze dans le Melange (g) Critique de Mr. Ancillon. Il raporte un beau passage (h) de Mr. Daillé, où l'on aprend que les Infideles reprochoient à l'Eglise primitive, qu'elle donnoit ses plus beaux emplois à des gens *que les scandales de leur mauvaise vie avoient rendus odieux & infames parmi* les Paiens: Mr. Ancillon (i) nous renvoie à son *Apologie de Calvin, de Luther, de Zuingle, & de Beze.*

(I) *D'empoisonner l'épigramme de Candide & d'Audebert.*] Il n'y a rien de plus mal fondé, que l'accusation enorme que l'on a fondée sur cette épigramme. Voiez l'article d'Audebert. Ceux qui pretendent que la *Candida* de Beze étoit sa femme se trompent, car la femme de Beze ne fut jamais grosse, & il y a des vers sur la grossesse de Candida dans le *Juvenilia* de l'Auteur. (k) *Quamam illa est Candida? uxor mea felicet quam in meis versiculis pragmatem superis commendo, quam uxor mea nunquam etiam conceperit.* Je n'ai pu encore rien deterrer touchant la femme de Theodore de Beze, sinon qu'elle n'etoit pas de famille, & que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du Roiaume, & qu'ils se mariassent en face d'Eglise. Son mari lui rend un bon temoignage. (l) *Uxorem mihi ea quam illa tempora ferebant ratione . . . quatuor circiter annos ante voluntariam meam exilium despondi, genere equidem imparem, sed ea virtutis præditam mulierem cujus me pœnitere ab eo tempore minime oportuerit.* Scaliger (m) assûre qu'elle étoit fille d'un Avocat, & sterile, & puis il s'écrie, *ô la sotte femme!* L'Historien du mari en parle bien autrement; il la loue de plusieurs bonnes qualitez, & sur tout de sa tendrelle conjugale; mais c'est le style ordinaire de ceux qui écrivent la vie d'un homme de lettres; sa femme, s'il en a eu, a été toûjours d'un grand merite, & a fait regner la concorde dans la maison. Les oraisons funebres des Professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore que ceux qui les recitent n'aient que trop souvent un Socrate à preconiser. Quoi qu'il en soit voions l'éloge de la premiere femme de Theodore de Beze. (n) *Anno* 1588. *mense Aprili è vivis excessit Claudia Bezæ conjux, cum qua conjunctissime & honestissime vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus: erat enim femina multum laudata, fedula, frugi & viri sui in primis studiosa.* Pas un mot de sa famille: cela fait que je doute un peu de ce que dit Scaliger, qu'elle étoit fille d'un Avocat: & d'ailleurs Beze seroit-il convenu si bonnement qu'il s'étoit mesallie, si sa femme avoit été fille d'un Avocat de Paris? Cette mesalliance a quelque chose que je ne saurois demêler, & qui laisse des soupçons. Beze beau (o) comme un Adonis, poli, savant, de l'esprit comme un Ange, ne manquant point d'argent, se mesallie! Un de ceux (p) qui ont repondu au Calvinisme du Sr. Maimbourg, nie que la Candida de Beze soit *une certaine Dame Claude femme d'un Tailleur*, & il se sert entre autres raisons de celle ci; *Quand* Beze *parle de l'agraphe il se plaint de ce que*, coërcet globulos duos rubentes intra cæca jubet manere claustra, *ces expressions d'un sens*, dit-il, *ne sont pas pour la femme d'un Tailleur.* Qui lui a dit que la femme d'un tailleur de Paris ne pût porter en ce tems-là une agrafe, qui ne permettoit pas qu'on lui vît à son aise les tetons? Cet apologiste donne là dans des observations vetilleuses, qu'il auroit mieux fait de suprimer.

JE NE puis ajoûter aucune foi à une chose que j'ai lue dans un Ouvrage de Mr. Ancillon, c'est que Theodore de Beze épousa en premieres noces (q) *Demoiselle Françoise de St. Marcel d'Avançon Sœur d'un Evesque de Grenoble, qui estoit Vefve de Nicolas Odenond Frere de Jean 4. premier Consul de la mesme ville de Grenoble son premier mary, & de Noble Philippe de Poy Seigneur de France son second mary.* Une noblesse si distinguée ne peut s'accorder avec la mesalliance que le pretendu troisieme mari avouë si ingenument. D'ailleurs Mr. Ancillon ne s'étoit pas bien instruit de ce qui concerne les mariages de Theodore de Beze; (r) il en admet trois, & il leur aplique l'épigramme de Pasquier que j'ai raportée dans la remarque N.

(Z) *De retourner dans le giron du Catholicisme.*] Voiez dans la remarque O le bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort bon Catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un Auteur dont le nom & le temperament étoient de fort bonne intelligence. (s) *A-t-il pas dernierement supplié tres-humblement par lettres nostre Roi tres-Chrestien, qu'il lui obtinst absolution & reconciliation de nostre S. Pere? Le mesme Prince l'a dit par deux diverses fois à un Prelat, & m'asseure qu'il ne le revoquera pour Hugenotiquerie du monde. Criez & murmurez-en tant que vous voudrez. Le Sieur Corneille n'agueres Ministre, m'a dit que le mesme Beze lui conseillant laisser tous leurs erreurs, & se rendre à la foi & Eglise Catholique, luy protesta qu'il en feroit autant, s'il pouvoit bien aisement sortir de Geneve. Si vous voulez vous enquerir d'avantage, il vous dira le jour, le lieu, & les propos d'iceluy, avec tant de particularitez, que vous n'en pourrez douter, &c.* Voilà comme le Cordelier Feuardent parle de Theodore de Beze. On est étonné quand on le voit citer Henri IV. avec tant de confiance; car pour l'Ex-Ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la remarque R vers la fin.

(AA) *Qu'un Dominicain l'ait confondu dans une dispute.*] Alfonse Fernandez dans ses Annales des Jacobins imprimées à Salamanque l'an 1617. conte que le Pere Sebastien Michel Religieux de l'Ordre de St. Dominique, reprima dans Montpellier le caquet des Huguenots, & principalement celui de Theodore de Beze, qui faisoit souvent des voiages de Geneve à Montpellier. Mr. Rivet (t) dit là-dessus qu'au tems de ce pretendu triomphe, Beze couroit sa 81. année, & qu'il etoit hors d'etat d'entreprendre de longs voiages, & qu'il est certain que ni cette année-là, ni depuis il ne mit le pied hors du territoire de Geneve. Je ne croi pas que ce Ministre en aucun tems de sa vie ait fait de frequens voiages de Geneve à Montpellier. Nous avons vu (v) qu'on lui reprochoit qu'il n'osoit sortir de Geneve. Mr. Rivet ne savoit pas qu'en (w) 1601. Beze fit un tour à Lausanne; il dit alors le dernier adieu à cette ville.

Digitized by Google

quelque parti qu'il ſe ſignalât du côté de la Controverſe; & il ne faut point douter que s'il eût tourné contre ceux de la Religion les mêmes armes qu'il employa contre les Papiſtes, il ne ſe fût trouvé des (*BB*) Ecrivains Reformez qui l'auroient terriblement harcelé ſur ſon Audebert & ſur ſa Candide. On indiqueroit plus facilement celui des Catholiques Romains qui l'a traité avec le plus de moderation, que celui qui l'a traité avec le plus de colere. Ceux qui ont marqué pour lui de la retenuë, & de l'équité ſont en petit nombre; ceux qui ont déchaîné contre lui toute la fureur de leur animoſité ſont innombrables, mais je ne croi point qu'il y en ait guere dont l'emportement ſoit auſſi énorme que celui de l'Auteur de la doctrine curieuſe. Je raporterai l'une de ſes (*CC*) calomnies: elle eſt ſi étrange qu'à peine peut-on ajoûter foi à ſes propres yeux ſur un fait de cette nature. Il en fut publiquement cenſuré par un (*DD*) Auteur Catholique; l'afront

(*BB*) *Il ne ſe fût trouvé des Ecrivains Reformez qui l'auroient terriblement harcelé ſur ſon Audebert, & ſur ſa Candide.*] Ce ſeroit trop preſumer des privileges de l'orthodoxie, & dementir l'experience que de croire que tous ceux qui prenent la plume pour le ſoutien de la verité, reſiſtent de telle ſorte aux impreſſions du reſſentiment, qu'ils ne voient dans les écrits de leur adverſaire, que l'etat le plus naturel que la juſtice veut qu'on y trouve. L'épigramme de Theodore de Beze ſur Audebert n'eſt au fond qu'un jeu d'eſprit, elle eſt pure & nette des horreurs que les Miſſionaires pretendent y decouvrir: mais pour y voir cette pureté il faut être ou des amis de l'Auteur, ou n'avoir aucun prejugé ni pour lui ni contre lui; car dès qu'on eſt bien en colere, & que l'on ſe veut venger des ofenſes que l'on a reçues de cet Auteur, on donne un tour criminel à ſes paroles. Les Proteſtans de la Confeſſion de Geneve ne doutent point que ceux de la Confeſſion d'Augsbourg ne ſoient une partie de cette Egliſe veritable qui conduit au Ciel: cependant il y eut des Lutheriens ſi choquez de ce que Beze avoit écrit contre leur parti, qu'ils adopterent les mediſances des Catholiques Romains à l'égard de ſes *Juvenilia*. Voici un long paſſage du *Calvino-Turciſmus*, où l'on verra les penſées d'un fameux Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg. (*a*) *Et quanquam Theodorus Beza aliter de vita moribuſque Calvini ſcribat, tamen contra Theodorum Bezam iſti arguunt hac eſſe veriſſima, nec unquam luculenter & ſolidè à Calviniſtis refutata. Nam quod ad Bezæ teſtimonium attinet,* quum Theodorus Beza *(inquiunt)* (1) eadem hæreſi, & eodem ferme peccato nobilitatus ſit, ut hiſtoria de Candida meretricula (& Audeberto) teſtatur: nemo ipſi hac in parte fidem habere poteſt. *Nihil certè apud hominem moderatum & æquum valere poteſt ejus quæcunque vehementiſſima licet conteſtatio, ſi verum eſt quod juxta ajos.* (2) Certò conſtat Theodorum Bezam à pueritia imbibiſſe vatum impudicitiam, & impudentiam, totamque ætatem explendis ſuis libidinibus & cupiditatibus, ac deſcribendis ſuis amoribus, & ulciſcendis ſuis rivalibus exercuiſſe, atque in meretricem ſeuam, & cynedum transformatum eſſe. (3) De quo item conſtat & hoc, quod obſcœniſſimos verſus ſcripſit ad Germanum Audebertum Aureliæ, & eundem tanquam Adonidem à Theodoro Beza factum eſſe. Le même aveuglement qui engagea Schluſſelburgius à écrire de telles choſes, ſe ſeroit trouvé dans quelques Auteurs Reformez ſi Theodore de Beze eût ſuivi les traces d'un Claude de Sainctes, ou d'un (*b*) Ronſard, s'il eût été à la bataille de Dreux Aumônier du Duc de Guiſe, ſi au Colloque de Poiſſi il eût harangué contre ceux de la Religion, ſi en un mot il les eût perſecutez par ſes livres, par ſes intrigues, par ſes Sermons, par ſes voiages &c. Diſons donc que la gloire qu'il aquit en ſoutenant avec un grand zéle la cauſe des Reformez, fit prendre garde à des Poëſies qui ſans cela n'euſſent fait crier perſonne: & s'il etoit permis (*c*) de comparer les petites fautes aux grandes, on ſe ſouviendroit ici de ce qu'on dira ailleurs de Jean de la Caſa. Son *Capitolo del forno* ſeroit demeuré inconu, comme tant d'autres Poëſies encore plus infames, s'il n'eût pas été élevé à la fonction d'Inquiſiteur. Encore un petit mot. Si Theodore de Beze grand perſecuteur des Huguenots avoit été expoſé à leurs libelles à cauſe de ſes *Juvenilia*, les Ecrivains de l'autre parti euſſent ſoutenu qu'il n'y avoit nul venin dans l'épigramme d'Audebert & de Candide, & qu'il faloit être abandonné à l'eſprit de mediſance, caractere perpetuel de l'hereſie, pour &c.

(*a*) *Guilielmus Reginaldus in Calvino-Turciſmo lib. 2. cap. 11. pag. 274.*

(1) *Conrad. Schluſſel. Calviniſt. Theolog. lib. 2. fol. 72.*

(2) *Idem lib. 1. fol. 92.*

(3) *Fol. 93.*

(*b*) *Voiez la remarque D, & E de l'article* Ronſard.

(*c*) Si parva licet componere magnis. *Virgil. Georg. lib. 4. v. 176.*

(*CC*) *Je raporterai l'une de ſes calomnies.*] „ (*d*) Le „ quatriéme qui a commis une ſignalée beſtiſe en ma„ tiere de Sacrement ç'a eſté Theodore de Beze, car „ cet homme qui avoit l'eſprit bon pour faire un Epi„ gramme lacif, quoy qu'il ait fait des fautes puéri„ les en la quantité des vers Latins, ne parloit jamais „ des choſes de Theologie qu'il ne s'expoſaſt à la mo„ querie des hommes ſçavans. George Fabritius ra„ conte *In reſponſione ad Apologiam Bezæ*, que ledit „ Hereſiarque eſtant au Colloque de Poiſſy, fit un „ long diſcours en forme de paraphraſe ſur les paro„ les de la conſecration, par lequel il fit voir égale„ ment ſa malice & ſa ſottiſe. Car, diſoit-il, je vous „ adviſe, Meſſieurs, qu'il s'eſt gliſſé une faute eſſen„ tielle dans le Nouveau Teſtament és parolles de la „ conſecration, car au lieu que nous liſons, *Hoc eſt „ corpus meum: Hic eſt calix meus:* il faut lire aſſeuré„ ment avec une negative, *Hoc* NON EST *corpus „ meum, Hic* NON EST *calix meus*, & que c'eſt ainſi „ que JESUS-CHRIST l'avoit prononcé en termes „ exprez, mais que les Evangeliſtes & ſainct Paul qui „ ont eſté les Secretaires de Noſtre Seigneur JESUS„ CHRIST, ont par mal'heur, ou par trop grande „ precipitation oublié la negative, comme ſouvent, „ dit-il, il ſe void dans les Pandectes de Florence, & „ les Juriſconſultes remarquent, qu'aſſeurément ceux „ qui les ont tranſcrites ont oublié ſouvent la negati„ ve, & ont faict par ce moyen des Loix toutes con„ traires à l'intention du fondateur: Ainſi diſoit Be„ ze, les Evangeliſtes, pour avoir oublié le NON, „ ſont cauſe que nous debattons aujourd'huy une ve„ rité tres claire: car qu'elle apparence y a t'il que le „ corps de JESUS-CHRIST ſoit ſous une petite hoſ„ tie rondelette, je feins, dit-il, Meſſieurs, & dis „ que *Non plus eſt in* COENA, *quàm in* COENO, Il „ n'eſt pas plus dans un bourbier que dans la Cœne. „ A ces diſcours les Docteurs, & particulierement „ Claude d'Eſpenſes & Claude de Sainctes demeure„ rent comme eſtourdis d'eſtonnement voyant l'im„ pudence & la ſtolidité du perſonnage: & comme „ Claude de Sainctes pour le confondre euſt produit la „ Confeſſion d'Ausbourg, laquelle les Calviniſtes de „ France avoient embraſſée, qui porte en termes ex„ pres ces parolles: *Chriſti corpus in Euchariſtiâ* „ ADESSE. Beze reſpondit qu'il faloit corriger, & „ qu'il y avoit la meſme faute, que dans les Evange„ liſtes, & que par le changement d'une lettre il fal„ loit lire ABESSE, que le corps de JESUS-CHRIST „ eſtoit abſent de l'Euchariſtie.„ Nous allons voir comment ce diſcours abſurde du Pere Garaſſe fut refuté par un homme même de ſa Communion.

(*d*) *Garaſſe, Doctrine curieuſe pag. 283. 284.*

(*DD*) *Il en fut publiquement cenſuré par un Auteur Catholique.*] Je veux dire par le même Mr. Ogier qui écrivit pour Balzac quelque tems après, & qui a été un très-bon predicateur. Il ne ſe nomma point à la tête de l'Ecrit qu'il intitula, *Jugement & cenſure du livre de la doctrine curieuſe de François Garaſſe*, & qu'il publia à Paris l'an 1623. mais on ne laiſſe pas de ſavoir avec une pleine certitude qu'il en eſt l'Auteur. On n'a jamais vu d'écrivain accablé, ou écraſé par ſon adverſaire, comme Garaſſe le fut par Mr. Ogier à l'égard de ce beau conte. Le cenſeur fit deux choſes, il montra premierement par trois raiſons qu'il n'y a rien de plus abſurde que de ſupoſer que Beze ait parlé ainſi, & puis il prouva que le temoin cité par Garaſſe ne diſoit point ce qu'on lui attribuoit.

Voions ſes trois raiſons. (*e*) *Quelle apparence, je vous prie, que Beza, l'un des principaux Miniſtres du Colloque de Poiſſi, ait tenu les diſcours que luy preſte Garaſſe, & dit qu'il faut lire,* Hoc non eſt corpus meum; *veu que ceſte maudite corruption, ruine non ſeulement la creance Catholique touchant le ſainct Sacrement de l'Euchariſtie; mais auſſi l'heretique, & l'opinion propre de Beze & de ſon party? Certes il me ſemble que ſi noſtre Seigneur avoit dit,* Cecy n'eſt point mon corps; *comme les Catholiques ne pourroient conclure la realité du corps par ceſte enonciation; auſſi les Zuingliens n'en pourroient tirer leur ſignification de corps: & encore moins les Calviniſtes leurs decoulemens, irradiations, participations du corps de Chriſt, qu'ils adjouſtent à la ſignification, puis qu'il auroit dit abſolument,* Cecy n'eſt pas mon corps. *Ajouſtez à ceſte conſideration, qu'il faut eſtre non ſeulement beſte, comme dit Garaſſe, mais pis que beſte, plus inſenſible qu'une ſouche, plus ſtupide qu'une*

(*e*) *Jugement & cenſure de la doctrine curieuſe chap. 8. pag. m. 89. 90.*

l'afront lui en demeura tout entier, mais il n'en eut point de honte, & il aima mieux ſe ſervir d'une defaite (EE) pitoiable, que de donner gloire à la verité. J'ai lu quelque part dans ſes Ouvrages

qu'une maſſe de plomb, pour ſouffrir ſeulement ceſte penſee: que noſtre Seigneur Jeſus Chriſt ait dit, hoc non eſt, *&c. Car* cui bono? *pourquoy faire ſçavoir à ſes Diſciples, que le pain n'eſtoit pas ſon corps, pluſtoſt qu'une autre viande qui eſtoit ſur la table; pluſtoſt que la table meſme? Puis quelle connexité, quelle ſuite, quel raiſonnement à ce diſcours:* Cecy n'eſt pas mon corps qui eſt livré pour vous, Cecy n'eſt pas mon ſang, *&c. ſans adjouſter apres aucunes paroles expoſitives, par leſquelles il fiſt ſçavoir quel eſtoit donc ce corps & ce ſang qui devoit eſtre livré & reſpandu pour le ſalut des hommes? Quant à moy j'advoüe, quelque contention d'eſprit que j'y apporte, que je n'y peux concevoir aucune raiſon n'y aucune ſuite, & croy fermement que pour eſtre capable d'y en trouver, il faut eſtre fol, furieux & enragé. Finalement, qui croira que Beze ait faict ceſte belle harangue que Garaſſe luy fait tenir au Colloque de Poiſſi, luy qui preſenta de ſa propre main aux Eveſques aſſemblez audit lieu, ceſte formule de confeſſion, touchant l'Euchariſtie:* Confitemur Chriſtum Jeſum in ſua ſancta Cœna nobis offerre, dare, & exhibere veram ſubſtantiam corporis & ſanguinis, per operationem Spiritus Sancti. *& le reſte, qui ſe lit en la reſponſe de Cl. de Sainctes à l'Apologie de Beze? Et quoy qu'en ſin ces belles paroles, ſi orthodoxes en apparence, s'evanouiſſent en des ideés & des figures en l'air; ſi eſt-ce toutesfois qu'en quelque ſorte qu'on les prenne, elles ne peuvent ſubſiſter avec ceſte pretendue negative.*

Il nous aprend enſuite la comparaiſon qu'il fit entre le nagré de Garaſſe, & celui du Juriſconſulte Gabriel (a) Fabricius que Garaſſe avoit donné *pour garend de ſon hiſtoire.* Il raconte (b) que *François Baudouyn, autrement Balduin,* aiant quite la ſecte des Calviniſtes *ſervit long temps de butte à leur calomnie & à leurs maledictions. Joint . . . . . qu'il compoſa de fort doctes traictez contre la doctrine de Calvin, & entre autres une Epiſtre qui ſert de preface à une edition qu'il publia d'Optatus Milevitanus qui porte en ſa ſuperſcription* Joanni Lucanio. Si les Miniſtres, ajoûte-t il, (c) „ haiſſoient „ ce Juriſconſulte beaucoup, ils ne le craignoient pas „ moins, à cauſe de ſa ſuffiſance & profonde erudition: „ tellement que tout ce qui partoit de la main des Doc„ teurs Catholiques, où quelque poinct de leur doc„ trine eſtoit ſolidement refuté, ils l'attribuoient à „ Balduin. Eſtant donc arrivé que le Docteur de Sainc„ tes, depuis Eveſque d'Evreux, eut compoſé un li„ vre intitulé, (d) *Examen doctrina Calviniana & Bezana de Cœna Domini:* Beze compoſa une Apologie pour „ y ſervir de reſponſe, où il fulmine contre Balduin, „ comme le principal autheur de l'Examen. De Sainc„ tes repart par une replique qui porte ce tiltre: *Reſ„ ponſio ad Apologiam Theod. Bezæ*, &c. Et Gabriel „ Fabricius d'un autre coſté entreprit la cauſe de ſon „ maiſtre Balduin, & compoſa un libelle qui porte ce „ tiltre, (e) *Gab. Fabricij Reſponſio ad Bezam Vezelium „ Ecebolium*, qui a parler proprement eſt une Saty„ re Menyppee, où il depeint Beze de toutes ſes cou„ leurs, ne l'appellant jamais autrement que de noms „ feminins, & traictant avec luy, comme avec une „ femme la plus impudique & la plus abandonnee du „ monde. Là dedans il fait des feintes, des levees „ de bouclier contre luy, il luy dreſſe un Mauſolee „ magnifique: bref, il luy fait ſouffrir toutes les poin„ tes plus picquantes, que la Satyre puiſſe aiguiſer „ contre ſon ennemy. C'eſt de ce livret que Garaſſe „ . . . . . a tiré ceſte belle Harangue de Beze faicte „ au Colloque de Poiſſi, qui pourroit encor paſſer à „ la monſtre, ſi Fabricius le faiſoit haranguer de la „ ſorte, & en meſme façon que Rapin, dans le Ca„ tholicon, fait diſcourir le Cardinal de Pelvé. Mais „ tant s'en faut que cela ſoit, que meſme il n'y a rien „ d'approchant de harangue en tout le livre. Fabrice „ dit ſeulement que Beze, ſans ſe rompre la teſte „ apres tant de formules de confeſſions, de commen„ taires, d'explications de ce paſſage, *Hoc eſt corpus „ meum:* devoit dire tout effrontément, que c'eſt une „ erreur des ſcribes & copiſtes, qui au lieu que les „ Evangeliſtes ont eſcrit *Hoc non eſt*, ont laiſſé par „ meſgarde en arriere la negation, & ont eſcrit *Hoc „ eſt*, &c. Voicy les propres termes de Fabricius, „ page 17. de mon exemplaire. *Et fortaſſe, ut tan„ dem te expedias, & tot commentariorum plauſtra fa„ ceſſere jubeas, recurres ad talem emendationem: & „ quas noſtri correctores dicunt in ipſis etiam Pandectis „ Florentinis, ſæpe deeſſe negationem, tu tali artificio „ ſtatim te liberes, & adverſarijs os obſtruas, præſertim „ cùm alios multos Evangeliorum locos ſimiliter ſcilicet „ emendaris, partim ex conjectura, partim ex manuſ„ criptis, ut ais, exemplaribus.* Par leſquelles paro„ les il paroiſt plus clair que le Soleil en plein midy, „ que Fabricius veut dire en un mot à Beze, *Eum qui „ ſemel verecundia fines tranſierit, nauſeare oportere eſſe „ impudentem.* Que puis qu'il a eſte ſi impudent de „ corrompre l'Eſcriture en divers paſſages moins im„ portans, il pourra bien encor l'eſtre juſques au bout, „ & corrompre meſme ce paſſage, *Hoc eſt corpus „ meum*, y ſubſtituant, *Hoc non eſt*, &c. De meſme „ eſtoffe eſt l'impoſture ſuivante de Garaſſe, quand „ il dit, que Claude de Sainctes entendant parler Be„ ze de la ſorte, produiſit pour le confondre, la con„ feſſion d'Ausbourg, qui porte ces mots, *Chriſti cor„ pus in Euchariſtia adeſſe*, & que Beze reſpondit qu'il „ falloit lire *abeſſe*, Garaſſe s'eſtonne de la ſtolidité de „ Beze, & moy j'admire la ſtupidité de Garaſſe, qui „ penſe faire accroire à ſon lecteur, que Beze, qui „ ne voulut jamais ſigner la confeſſion d'Ausbourg, „ quelque inſtance que luy en euſt faicte le Cardinal „ de Lorraine, ny meſme dire clairement ſon opi„ nion ſur ladite confeſſion; ait faict ceſte ſotte & „ impertinente repartie au Docteur de Sainctes . . . . „ (f) La verité donc eſt, que Fabricius ſe mocque de Be„ ze à ſon ordinaire, & pourſuit ſa pointe: *Ubi id „ eviceris*, dit-il, *facile deinde efficies quod præterea „ ſuſcipis, ut perſuadeas, tam fuiſſe hactenus remulentos „ omnes Proteſtantes*, &c. Et peu apres; *Ingenua pro„ fectò & ingenioſa fuerit illa tua emendatio, ut ubi in „ eorum de cœna confeſſione ſcriptum eſt corpus adeſſe, „ ſcribatur abeſſe. Facilem enim lapſum ebrij ſcripto„ ris fuiſſe, in tanta affinitate unius literulæ.* Certes „ ce ſeroit une ingenue & ingenieuſe correction que „ la tienne, ſi au lieu que la confeſſion d'Ausbourg „ porte *adeſſe*, tu mettois *abeſſe*: & que tu vinſſes à „ dire, que c'eſt une erreur qui s'eſt gliſſee facile„ ment dans le corps du texte, par la faute de quel„ que yvrongne d'Allemant, à cauſe de l'affinité & reſ„ ſemblance de ces deux lettres *d*, & *b*.„ Vous pouvez croire que ce cenſeur n'oublie point d'inſulter Garaſſe ſur la hardieſſe de nôter cette circonſtance, qu'*à ces diſcours les Docteurs, & particulierement Claude d'Eſpenſes, & Claude de Sainctes demeurerent eſtourdis d'eſtonnement.* Il finit par une trés-bonne reflexion: *Ceſte procedure*, dit-il (g), *eſt grandement nuiſible à la converſion des ames errantes, & particulierement de ceux que Garaſſe pretend de ramener à l'Egliſe par le moyen de ſon livre. Car, de grace, quel Heretique, quel Athee voudroit maintenant ſe fier à luy, aiant eſté ſurpris en une ſi manifeſte fauſſeté? qui ne preſumera que mille abſurditez qu'il rapporte de divers autheurs heretiques ne ſoyent de meſme aloy; & qu'il cite les anciens avec pareille foi que les modernes? . . . Je ſçay de bonne part que la principale raiſon qui a retenu ce grand Caſaubon dans l'erreur où il avoit eſté nourry, ce fut pour avoir apperceu de pareils traits dans quelques Docteurs modernes, qui luy firent concevoir une trés-mauvaiſe opinion de la foy de ceux qui veulent triompher de leurs ennemis à fauſſes enſeignes.*

Notons quelques petites mepriſes de ce judicieux cenſeur. La cauſe des mediſances que les Proteſtans publierent contre Baudoüin ne fut pas qu'il eût quité leur Religion, & compoſé de doctes Ouvrages pour les refuter. Voiez la remarque H de ſon article, vous y trouverez qu'il s'attira leur indignation pour s'être mêlé de quelques intrigues où ils crurent que l'on cherchoit à les perdre ſous pretexte d'accommodement des Religions. Vous y trouverez qu'ils le prirent pour l'Auteur d'un petit écrit que Caſſander avoit fait, & qui n'etoit pas un livre de controverſe, mais plutôt une explication du devoir d'un honnête homme dans l'état où étoit alors l'Egliſe. Enfin vous y trouverez que la tempête de mediſance fut anterieure à la preface de l'*Optatus Milevitanus*. Ce ſont déjà quelques fautes du Prieur Ogier. En voici d'autres: les Proteſtans n'attribuerent à Baudoüin que le ſeul écrit anonyme de George Caſſander. Il eſt faux que Theodore de Beze l'ait regardé comme l'Auteur principal de l'*examen Doctrinæ Calviniana* de Claude de Sainctes, il ſe contenta de dire que Baudoüin avoit fourni à ce Docteur certaines choſes qui conſiſtoient beaucoup plus en faits qu'en raiſonnemens.

(EE) *Se ſervir d'une defaite pitoiable, que de donner gloire à la verité.* D'abord il ſupoſe qu'il ne s'agit que de ſavoir (h) ſi *Fabritius a dit ces paroles ſerieuſement*, ou par ironie. Il avoüe enſuite que ſon adverſaire ſe fonde ſur la page 17. du livre de Fabritius, & puis il s'exprime ainſi: (i) „ A tout cela, pour ne mul„ tiplier mal à propos les paroles, je reſpons que „ n'ayant

(a) *Et non pas George comme Garaſſe avoit dit, de quoi le Prieur Ogier le cenſure.*

(b) *Ubi ſupra pag. 91.*

(c) *Ibid. pag. 92. & ſuiv.*

(d) *Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1567.*

(e) *Imprimée à Paris l'an 1567. in 8.*

(f) *Ibid. pag. 95.*

(g) *Ibid. pag. 96. 97.*

Erreurs de Mr. Ogier.

(h) *Garaſſe, Apologie de la doctrine curieuſe chap. 26. pag. 349.*

(i) *Id. ib. pag. 350.*

Digitized by Google

Ouvrages, que Sturmius aſſûroit que Theodore de Beze pouvoit dire veritablement, *je ne croi qu'une choſe, c'eſt que je ne croi rien* β. Quelle calomnie! Il faut compter Prateolus entre les Auteurs qui ont été les plus diligens copiſtes d'injures contre ce Miniſtre: il n'a rien perdu γ de ce que Surius, & ſemblables Ecrivains avoient ramaſſé. Le Cardinal de Richelieu emploia dans ſa methode quelques-unes de leurs rhapſodies. Nous ferons une (FF) remarque contre lui. N'oublions pas que Theodore de Beze fut enterré dans le *Cloître de Saint Pierre, & non pas au Cimetiere de Plein Palaix, parce que les Savoyſiens s'eſtoient vantez qu'ils le viendroient deterrer, pour l'envoyer à Rome* *. La Faye dit que l'on en uſa ainſi pour des raiſons qu'il n'étoit pas neceſſaire de raporter.

BIBLIANDER (THEODORE) Profeſſeur en Theologie à Zurich dans le XVI. ſiecle, étoit né à † Biſchoffiſel près de Saint Gal en Suiſſe. C'étoit un homme fort univerſel ‡, mais

β *Notez que Beze* Apol. 1. ad Claudium de Xaintes oper. to. 2. pag. 294. *dit cela de François Baudouin*; vir. . . ſine nullius fidei, ut tanquam alter Socrates vere poſſit illud uſurpare, Hoc unum credo quod nihil credo.

γ *Voiez ſon elenchus alphabetique haereticorum, & ſon Hiſtoire de l'eſtat & ſuccés de l'Egliſe dreſſée en forme de Chronique; & imprimée à Paris l'an* 1583. *en* 2. *vol. in* folio.

* *Spon, Hiſt. de Geneve p.* m. 357.

† *En Latin* Epiſcopi-Cella, *ou* Epiſcopocella.

‡ Vir fœcundiſſimi ingenii, & Theologiæ exegeticæ *communis in Helvetia parens. Hottinger. in Bibliothe. Tigurina pag.* 72.

„ n'ayant pour cette heure le livre de Fabritius en ma „ puiſſance pour verifier le paſſage, & ne l'ayant peu „ recouvrer quelque diligence que j'aye ſceu faire: il „ faut que je m'en rapporte à la fidelité de mes ex- „ traicts, que j'ay faict fort ponctuellement il y a „ plus de douze ans: par leſquels je m'apperçois que „ monſieur Augier a faict par ſimplicité ou par finelle, „ ce que les Miniſtres font par malice és livres des an- „ciens Peres, car il a pris une partie du paſſage qui „ lui eſtoit favorable, & a diſſimulé l'autre . . . Pour „ monſtrer donques que Fabritius ne parloit pas par „ ironie, & qu'il n'accuſoit pas mal à propos Theo- „ dore de Beze d'avoir ſubſtitué une negative aux ſa- „ crees paroles des Evangeliſtes, il monſtre évidem- „ment en la ſuitte de ſon diſcours, que la creance „ de Beze eſtoit telle, & qu'aſſûrement il avoit cor- „ rumpu les paſſages de l'Evangile. Voicy ſes parol- „ les, qui ſont dignes d'une grande conſideration. „ *Ipſe Illyricus de illa explicatione &* INVENTIONE „ *Bezana loquens, vocat phantaſticam inventionem, „ qualis eſt amantium in pictura & Poëſi, ut ibi ſuos „ amores eſſe jucundos, ubi non ſunt. Illam abſens ab- „ ſentem audiuque videtque, & ita, inquiebat Illyricus, „ ſe cum Chriſto in Euchariſtia Beza geſſit, ut Phædria „ cum Thaide apud Terentium, cum ait; Volo ut cum „ milite iſto præſens abſens ſies, & mecum tota ſis; Ita „ Beza ſua illa phantaſtica & imagineſa inventione vult „ ut Chriſtus in Euchariſtia præſens & abſens ſiet, & „ ita ſit ut non eſſe dicatur.* Par ces paroles Monſieur „ Augier, pourra voir clairement, que Fabritius, le- „ quel il nous repreſente comme un eſprit de baſte- „ leur tout expres pour amoindrir ſon authorité, ne „ parloit pas en bouffonnant comme il ſuppoſe, mais „ avec toute la ſerioſité qu'on doit porter en ſembla- „ bles matieres. „

On ne peut repreſenter dignement la mauvaiſe foi qui regne dans ce diſcours du Pere Garaſſe. Un Laïque de peu de bien, & ſejournant dans quelque canton éloigné des grandes villes pourroit ſe ſervir de cette excuſe, *je n'ai pu trouver un tel livre, je n'ai pu verifier un tel paſſage*, mais s'il demeuroit dans Paris, & que ſon honneur l'engageat à juſtifier une citation, on ſeroit en droit de ſe moquer de cette excuſe, & de la traiter de fourberie. Or Garaſſe étoit alors à Paris, il pouvoit donc trouver aiſement l'Ouvrage de Fabritius, & jamais Auteur n'eut un ſi grand interêt de ſe purger de calomnie. Ce fut donc une hardieſſe prodigieuſe, ce fut une obſtination invincible à ne demordre de rien, que d'oſer dire, *je n'ai pu recouvrer cet Ouvrage quelque diligence que j'aye ſceu faire.* Quoi un Jeſuite à qui dans le fond d'une Province la plus éloignée de la capitale, & dans le païs le plus perdu, les Bibliotheques de ſon Ordre peuvent fournir en cas de beſoin tout ce qui lui eſt neceſſaire, nous viendra dire qu'il n'a pu trouver à Paris l'Ouvrage qu'il avoit cité? Vôtre adverſaire, lui repondrons-nous, l'y a bien trouvé, & ſans qu'il temoigne qu'il ait eu quelque beſoin de diligence. Que ne recouriez-vous à cet exemplaire, ſi toute autre reſſource vous manquoit? Mr. Ogier n'eût pas oſé vous le refuſer; ſon refus auroit été une preuve de vôtre innocence. Voici bien pis: ce Jeſuite a tiré de ſes recueils un paſſage de Fabritius, & l'a donné comme la ſuite de celui que ſon adverſaire avoit raporté, comme une ſuite, dis-je, artificieuſement ſuprimée par cet adverſaire; mais il paroit manifeſtement que Mr. Ogier ne ſuprime rien, & que les paroles de Fabritius que François Garaſſe a citées concernent un autre fait. Que ſeroit-il devenu ſi la Replique que Mr. Ogier alloit faire n'eût pas été arrêtée par la reconciliation que l'on moienna entr'eux? Eût-il trouvé de nouveaux moiens de ſe diſpenſer de reconoître nettement ſa calomnie, ſa temerité, ſon impoſture, ſon impudence?

Je le dirai pluſieurs fois, je ne m'en laſſerai point, Il eſt très-utile de recueillir les exemples de la mauvaiſe foi des Auteurs, & les pieces des procés qu'elle a fait naître. Il ſeroit à ſouhaiter que les Langius & les Gruterus euſſent deſtiné à de telles compilations une partie du tems qu'ils ont donné à des *Polyanthea*. Garaſſe y auroit paru ſouvent, c'étoit un eſprit ſatirique, etourdi, bouffon, temeraire, qui avançoit hardiment une fauſſete, & qui ne vouloit pas convenir qu'il l'eût avancée. Il a été de ſon interêt que la doctrine (a) de ceux qui tiennent qu'un homme qui meurt au ſervice des peſtiferez eſt un Martyr, fût veritable. Il mourut de cette maniere, & il avoit publié tant de calomnies, & s'étoit ſervi de tant de mauvaiſe foi qu'il ne faloit guere moins qu'un vrai martyre pour expier de telles fautes. Notez qu'il y a des gens qui ſacrifient plutôt leur vie qu'un faux point d'honneur; Garaſſe pour rien du monde n'eût avoüé ſes calomnies, & il ne fit pas dificulte (b) de s'enfermer avec des peſtiferez.

(FF) *Une remarque contre* le Cardinal de Richelieu.] Raportons premierement ſes paroles. *Beze eſtans Eccleſiaſtiques, & poſſedant quelques Benefices, ſortit de l'Egliſe Romaine en meſme temps que le parlement le fit aſſigner, pour oüir ouy ſur une* (1) *Poeſie qu'il avoit compoſée extraordinairement impure & ſcandaleuſe; mais ſe ſentant coulpable d'un ſi grand excés, il ne répondit à ces Auguſte Senat que par fuite,* (2) *& ſe retira à Geneve.* (c) *Pour apprendre quel il a eſté, nous n'avons pas beſoin d'autre temoignage que le ſien, ayant publié luy meſme par les vers qu'il a faits à l'imitation de Catulle & d'Ovide, qu'il s'eſtoit abandonné à des impuretez énormes & monſtrueuſes, en conſideration dequoy il eſt appellé par ſes propres confreres,* (3) la honte de la France, ſimoniaque, remply de tous vices, & de celuy-meſme qui a attiré le feu du Ciel. Voilà ce que dit ce Cardinal dans le chapitre 10. du 2. livre de ſa Methode, à la page 321. 322. de l'edition de Paris 1663. Mr. Martel Profeſſeur en Theologie à Montauban, & à Puilaurens avant la revocation de l'Edit de Nantes, & à Berne depuis cette revocation, oppoſe à ces paroles du Cardinal le temoignage d'Etienne Paſquier, & il ajoûte que ce n'eſt *point un François qui a répandu ce torrent de bile où Beze eſt traitté de Simoniaque auſſi bien que de Sodomite. C'eſt Coſterus Flamand de nation, & Jeſuite de profeſſion. Je ne ſçay par quelle figure de Rethorique on pretend de le ranger entre les confreres de notre Miniſtre* (d). A l'egard de ce qu'il dit de Coſterus il nous renvoie au chapitre 21. du 2. livre de la 1. partie de l'Apologie Catholique de Morton, où il eſt certain que les paroles Latines que le Cardinal a citées *Gallia probrum* &c. ſe trouvent comme tirees du 1. chapitre du 3. livre d'un Ouvrage de Coſterus. On ne ſauroit pardonner à cette Eminence, ou à ceux qui ont publié ſa methode le defaut de citation: il faloit neceſſairement faire trouver à la ſuite du *Gallia probrum* &c. le nom d'un Ecrivain Reformé, car quand même on prouveroit que les paroles de Coſterus ſe liſent dans les écrits du Lutherien Schluſſelburgius, on ne ſe ſauveroit pas, vu qu'il eſt de la derniere évidence que ce Lutherien ne pourra jamais paſſer pour un Confrere de Theodore de Beze. Quant au reſte il faut avoüer qu'un Flamand de nation, & Jeſuite de profeſſion n'eſt pas le premier *qui ait répandu ce torrent de bile* &c. Coſterus ne pouvoit être que le copiſte de pluſieurs François, & nommement de Claude de Saintes. On auroit pu relever une faute chronologique du Cardinal, il dit dans une note marginale que Beze ſe retira à Geneve l'an 1554. aagé de (e) 55. ans. Il faloit dire l'an 1548. aagé de 29. ans.

(a) *Voiez Theophile Raynaud au traité* de martyrio per peſtem. *Il dit que la lecture de ce livre perſuada au Pere Garaſſe qu'on pouvoit recueillir auſſi la couronne du martyre, & le porta à s'expoſer au peril de la peſte. Voiez le* numero 44. *du* Theologia antiqua de vera martyrii notione *à la page* 163. *& 164. de l'*Apopompæus *de Theophile Raynaud.* (b) *Voiez ſon article.* (1) *C'eſtoit une Epigramme adreſſée à une femme qui s'appelloit Candida.* (2) *En* 1554. *aagé de* 55. *ans.* (c) *Le Cardinal cite ici en marge quelques vers de l'epigramme* de Audeberto & Candida. (3) Galliæ probrum, Simoniacus, Sodomita, omnibus vitiis coopertus. (d) *Martel, Reponſe à la Methode de Mr. le Cardinal de Richelieu, liv.* 2. *ch.* 10. *p.* 186. 187. (e) *C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour* 35. *car dans une note ſuivante on marque la naiſſance de Beze au mois de Juin* 1519.

Digitized by Google

mais il excelloit principalement dans l'expoſition de l'Ecriture. Il fut Profeſſeur en Theologie à Zurich depuis l'an 1532. juſques en 1560. & il mourut de peſte dans la même ville le 24. de Septembre * 1564. Si l'on me demande pourquoi ſa profeſſion finit plûtôt que ſa vie, je repondrai que ce fut à cauſe qu'il remuoit (A) certaines queſtions qui cauſoient du trouble, dans leſquelles il s'écartoit trop de la doctrine commune des Proteſtans ſur la predeſtination. Pour aller au devant des ſchiſmes qui auroient pû naître d'une trop longue conteſtation ſur ces points-là, il fut jugé à-propos de declarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en Veteran, & de lui faire entendre que ſon âge & ſes longs ſervices demandoient que pour recompenſe on lui accordât du repos, & une demiſſion honorable. Je ne ſai pas s'il comprit le fin de ce compliment, & s'il s'en fâcha; mais je ſai bien qu'il n'enſeigna plus. Comme il entendoit les langues orientales il travailla à une nouvelle édition de l'Alcoran, dont il corrigea le texte ſelon les regles de la Critique, en conferant enſemble les exemplaires Arabes & les Latins. Il y joignit la vie de Mahomet, & celle de ſes ſucceſſeurs, & une preface apologetique, contre laquelle on a bien (AA) crié. Il publia (B) pluſieurs autres livres, & il en compoſa un grand nombre qui n'ont jamais été imprimez, & dont on garde les manuſcrits † dans la Bibliotheque de Zurich. Il eut part ‡ à une verſion de l'Ecriture. J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avoit quand il mourut: je n'ajoûte point de foi là-deſſus au bon Melchior Adam, & j'admire (C) qu'il n'ait point aperçu ſa faute. Mr. Moreri raporte (D) très-mal ce qu'il emprunte de Mr. de Thou touchant Bibliander.

* *Id. Hottinger. ib. Mr. de Thou, Buchholcer, Melchior Adam, &c. mettent ſa mort au 26. de Novembre.*

† *Hottinger. in Bibliotheca Tigurina p. 72. 73.*

‡ *Voiez la remarque D.*

☞ BYBLIS

(A) *Il remuoit certaines queſtions qui cauſoient du trouble.*] Pantaleon n'a point ſpecifié ces queſtions; il s'eſt contenté de les noter comme peu conformes à la commune traditive, & de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de ſon autorité. (a) *Pantaleon ſcribit ante obitum motas ab ipſo fuiſſe quæſtiones quaſdam novas & inſolentes unde auctoritati aliquid deceſſerit: ſed quales illæ fuerint quæſtiones, non addit.* Mais Henri Alting ne s'eſt point tenu dans le general, il a dit (b) que Bibliander avoit embraſſé les erreurs d'Eraſme touchant la predeſtination, & qu'à cauſe de cela Mrs. de Zurich *le dechargerent des fonctions de ſa charge, ſous pretexte que ſon extrême vieilleſſe l'en rendoit incapable, & mirent en ſa place Pierre Martyr.* On ne pourroit pas conteſter ce dernier fait, ſous pretexte que Pierre Martyr fut apellé à Zurich dès l'an 1556. pour ſucceder à Pelican. Il pouvoit être Profeſſeur à Zurich depuis quelques années, & ſucceder neanmoins à Bibliander, car tous les Profeſſeurs en Theologie ne ſont pas affectez aux mêmes fonctions. Voiez ci-deſſous la remarque D à la fin.

(a) *Melchior Adam. in vit. Theol. pag. 403.*

(b) *Theol. Hiſtor. loc. 4. apud Teiſſier addit. à Mr. de Thou tom. 1. pag. 255.*

(AA) *Une preface apologetique contre laquelle on a bien crié.*] Elle a pour titre *Apologia ad reverendiſſimos patres ac dominos, epiſcopos & doctores Eccleſiæ Chriſtianæ, in qua rationes redduntur editionis voluminis quod continet Alcoranum & ejus confutationes, & vitas Mahumetis atque ſucceſſorum ipſius.* Cet Ouvrage fut imprimé chez Oporin l'an 1543. *in folio* (c). Bibliander corrigea le texte de l'Alcoran par la collation des Manuſcrits Latins & Arabes, & fit des notes marginales qui indiquent ou qui refutent les abſurditez de ce livre. Cela n'a pas empeché les Inquiſiteurs d'Eſpagne (d) de condamner cette édition de l'Alcoran; ils ont condamné non ſeulement les prefaces, mais auſſi l'Alcoran même. Cela eſt de la derniere évidence, & neanmoins il ſe trouve des Auteurs qui diſent qu'on n'a condamné que les prefaces impies, & les notes pernicieuſes qui l'accompagnent dans l'édition de Bibliander. Le P. Theophile Raynaud (e) ſoutient que l'Alcoran même eſt très-digne d'être proſcrit, & il montre que Sanctarellus qui a debité que l'*Index* n'en a defendu la lecture qu'à cauſe des pieces que Bibliander y a couſuës, a raiſonné peu ſolidement. Je raporte un peu au long la remarque de ce Jeſuite, afin qu'on ait une idée moins generale du deſſein de Bibliander. On verra que ce Miniſtre ne trouve pas bon que les livres des adverſaires ſoient exterminez. (f) *Tractans hoc punctum Antonius Sanctarellus* tract. de hæreſi c. 14. dub. unico, propoſitione 7. *ait, Alcoranum per ſe non prohiberi, ſed ratione ſcholiorum impiorum, notarumque ac præfationum Lutheri ac Melanchtonis, quibus Baſilienſis editio Alcorani, per Theodorum Bibliandrum damnata memoria ſcriptorum adornata, contaminatur. Hoc verè & rectè autor ille. Et addere æquè poterat, ipſius Bibliandri Apologiam, qua Alcorano patrocinatus eſt, digniſſimam fuiſſe quæ configeretur. Omnium quippè librorum prohibitorum indemnitati, ſtudet meritibulus ille, uſque adeò, ut non erubuerit contra Theodoſij & Valentiniani Imperatorum legem de comburendis Neſtorij libris, grunire. Hac igitur concedo Sanctarello. Sed addit quo everti videantur quæ ſic ſunt conſtituta; addit enim rationem, cur Alcoranus prohiberetur eſſe, quia in eo agitur de Religione nationis, hoc tempore maximè potentis, & ad corporum voluptatis patentiſſimum oſtium aperientis; quæ ſunt valida corrupte-*

(c) *Notez que la preface de Bibliander a été imprimée à part l'an 1638. par les ſoins de Jean Fabricius, de Dantzic.*

(d) *Voiez l'index librorum prohibitorum pag. 765. edit. 1667.*

(e) *Theoph. Raynaudus, tom. 10. de malis & bonis libris n. 341. p. m. 200.*

(f) *Id. ib. n. 342. pag. 201.*

la illectamenta. Hæc, inquam, ratio monſtrare videtur, Alcoranum non vetari tantùm, ratione impiarum Bibliandri annotationum, vel ratione præfationum Lutheri ac Melanchtonis, ſed per ſe ac ratione contextus ipſiuſmet Alcorani, quo Apoſtaſia hami, quos diximus, apponuntur.

(B) *Il publia pluſieurs autres livres.*] Voici le titre de quelques-uns: *Evangelica hiſtoria quam ſcripſit B. Marcus, &c. una cum vita Johannis Marci Evangeliſtæ collecta ex probatioribus auctoribus*, à Bâle 1551. Il y ajoûta le *Protevangelium Jacobi*, de quoi pluſieurs le blâmerent. *Expoſitio vaticinii de reſtitutione Iſraëlis, de inſtauranda urbe Jeruſalem & templo, terraque dividenda rurſus inter tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur.* Cet Ouvrage fut inſeré dans les Commentaires de Pelican ſur l'Ecriture. *Purgatio ſcriptorum Joannis Oecolampadii & Ulrici Zuinglii, quæ & acta eorum obiter defenduntur contra calumniatores.* Cet Ecrit fut imprimé à la tête des Oeuvres de Zuingle. *De ſacis Monarchia Romana ſeminum Vaticiniorum Eſræ Prophetæ explicatum non conjectatione privata, ſed demonſtratione Theologica, Hiſtorica & Mathematica. Ad Julium III. Papam & cæteros Eccleſiæ Romanæ præſides confutatorio de Judæorum & Chriſtianorum defectione à Chriſto, & Eccleſia & fide Catholica: itemque de Judæorum & Chriſtianorum converſione ad Chriſtum Jeſum, & Eccleſiam Dei ſanctam & fidem Catholicam*, à Bâle 1553. *De ſummâ Trinitate & fide Catholica*, à Bâle 1555. *De myſteriis ſalutiferæ paſſionis, & mortis Jeſu Meſſiæ expoſitionis hiſtoricæ, libri tres*, au même lieu 1555.

(C) *J'admire que* Melchior Adam *n'ait point aperçu ſa faute.*] Il aſſûre que Bibliander naquit l'an mille cinq cens quatorze (g), & qu'il mourut enfin l'an 1564. fort vieux, *valde ſenex*. Peut-on dire cela d'un homme de 50. ans? Il ajoûte que le trop d'attachement aux livres avoit tellement affoibli la vuë à Bibliander, que dans le declin de l'âge entrant un matin dans ſon poële, & voiant ſon chat qui folâtroit ſur une table, il le prit pour ſa ſervante, & lui ſouhaita le bon jour. *Ex nimiis ſtudiis ætate declivi, amblyopiam contraxit. Accidit ergo ut aliquando cum diluculo ſurrexiſſet, hypocauſtum ingreſſus, feli in menſa geſticulanti, ancillam ſuam eſſe ratus, ſanctum fuerit diem precatus, quem felis, ut potuit, reſalutavit.* Belle particularité, & bien digne d'être tranſmiſe aux ſiecles futurs!

(g) *Si cela étoit, on remarqueroit comme quelque choſe de fort extraordinaire qu'il eût été reçu Profeſſeur en Theologie l'an 1532. mais c'eſt ce que l'on ne remarque pas.*

(D) *Mr. Moreri raporte très-mal.*] I. Il n'eſt pas vrai que Mr. de Thou mette la mort de Bibliander au 29. de Novembre: il ſe ſert de l'expreſſion *VI. Kalend. Decembr.* qui veut dire le 26. de Novembre. II. Il n'eſt pas vrai qu'il parle de *Leon Juif*. Il s'eſt ſervi de ces termes *Leo Juda*, qu'il faut traduire ou par *Leon Juda*, ou par *Leon de Juda*. Quant au reſte il eſt très-vrai que Bibliander fut un de ceux qui mirent la derniere main à la Bible de Leon Juda, à cette Bible que l'on apelle de *Zurich*, & qu'on imprima dans cette ville l'an 1543. Leon Juda avoit fort avancé la verſion Latine de l'Ecriture quand il mourut, & il fit (h) promettre à ſes collegues qu'ils acheveroient cet Ouvrage. (i) *Bibliander traduiſit les huit derniers chapitres d'Ezechiel, Daniel, Job, l'Eccleſiaſte, les Cantiques & les 48. derniers Pſeaumes qui reſtoient à traduire. Pierre Cholin fit la traduction des livres Grecs que les Proteſtans nomment Apocryphes.* C'eſt de Cholin

(h) *Quem Leo Juda inchoaverat, & moriens ut opus perſequeretur, collegis in fidem religioſe adactis tranſcripſerat. Thuan. l. 36. p. m. 726.*

(i) *Simon, Hiſt. Critique du Vieux Teſt. pag. 324.*

Digitized by Google

☞ BYBLIS, fille de Milet, & de la Nymphe (A) Cyanée, devint amoureuſe de Caunus ſon frere jumeau, & tâcha de lui inſpirer une ſemblable paſſion; mais n'aiant pu y reüſſir, elle en fut ſi affligée qu'elle s'étrangla *. Ovide qui nous l'aſſûre dans l'un de † ſes poëmes, dit dans un autre qu'elle courut après Caunus juſques à ce qu'elle ne put plus marcher. Il ajoûte qu'étant tombée par épuiſement de forces; elle s'opiniâtra à demeurer couchée par terre, & à pleurer abondamment, malgré tous les ſoins que prirent les Nymphes de la conſoler, & qu'elle ſe conſuma en larmes, & fut convertie en fontaine ‡. Il a decrit admirablement (B) les progrés & les ſymptômes de cette paſſion inceſtueuſe; & quand il n'auroit point fait d'autres vers, il

* Voiez la remarque D.

† Ovid. de arte amandi l. 1.

‡ Id. Metam. lib. 9. fab. 11.

lin ſeul que Mr. de Thou aſſûre qu'il entendoit très-bien la langue Greque. *Bibliander Conradi Pellicani & Petri Cholini Tugienſis Græcæ linguæ peritiſſimi operâ adjutus.* Mr. Moreri ne traduit pas bien cela par ces paroles, *Bibliander aidé par Conrad Pelican & par Pierre Cholin ſavans en la langue Greque.* C'eſt la III. faute. La IV. eſt beaucoup plus conſiderable. *Long tems après*, dit-il, *les Theologiens Eſpagnols firent encore imprimer* cette Bible de Zurich *à Lion, ayant été revûë par Guillaume Roville (a).* Voici le Latin de Mr. de Thou; *Hiſpani Theologi diu poſt recognitam per Gulielmum Rouillium denuo Lugduni excudendam curaverunt.* Guillaume Roville eſt l'Imprimeur de Lion duquel ces Theologiens ſe ſervirent, mais ce ne fut point lui qui retoucha la verſion, ce furent les Theologiens Eſpagnols eux-mêmes. Le Pere Simon ne parle pas de cette édition de Lion, il dit (b) que *les Theologiens de Salamanque firent reimprimer* cette Bible *à Salamanque en beaux caracteres, & en y changeant fort peu de choſe.* S'étonnera-t-on que le bon Mr. Du Rier de l'Academie Françoiſe ait mal traduit les Cicérons, les Seneques, & les Tites Lives, lui qui a tant fait de fautes en traduiſant Mr. de Thou? car Mr. Moreri n'eſt ici que le Copiſte de la traduction de Du Rier. Quant à ce que Mr. de Thou raporte, que Jean Stuckius fut mis à la place de Bibliander, cela ne s'accorde ni avec Alting qui a dit que Pierre Martyr ſucceda à Bibliander, ni avec Hottinger qui a dit que Joſias Simler (c) lui ſucceda *par interim*, & que (d) Stuckius aiant été quelque tems le ſubſtitut de Jaques Ammien, Profeſſeur en Rhetorique & en Logique, fut Profeſſeur ordinaire en Theologie depuis l'an 1571. juſqu'en 1607. Il eſt certain que quand Bibliander ſe demit de ſa profeſſion (e), Stuckius jeune homme de 18. ans étoit en France. Il étoit à Paris l'année d'après, & il y reçut la commiſſion de ſe joindre à Pierre Martyr pour le Colloque de Poiſſi. Il demeura long tems en France, il fut depuis en Italie, & il ne commença d'avoir des charges Academiques à Zurich qu'en 1568. Cependant on aſſûre dans ſa vie (f) qu'il ſucceda à Bibliander dans la charge de Profeſſeur du Vieux Teſtament. Ce fut au mois de Fevrier 1571. Il y avoit long tems que Bibliander étoit mort; ce n'eſt pas une affaire, ſa charge demeura vacante pluſieurs années; on a cent exemples de pareilles choſes. Mr. de Thou ne laiſſe pas d'avoir negligé l'exactitude, car tous ſes lecteurs ſont portez à croire que Stuckius deviut Profeſſeur en Theologie l'an 1564. On auroit donc dû marquer en quelle année il recueillit cette ſucceſſion.

(a) *Dans les éloges publiez par Mr. Teiſſier on a mis* Rauville.

(b) *Simon ubi ſupra pag.* 323.

(c) Rudo donatus, lampadem ad tempus vicariam tradidit D. Joſiæ Simlero. *Hotting. in Biblioth. Tigur. pag.* 72.

(d) *Id. ib. pag.* 169.

(e) *Melch. Adam. in vitis Theol. pag.* 767.

(f) *Melch. Adam. ib. pag.* 770.

(g) *Ovid. Metam. lib.* 9. *v.* 452.

(h) *Anton. Liberalis cap.* 30. *p. m.* 155.

(i) *Scholiaſt. Theocriti ad Idyll.* 7.

(k) *Nicaenetus apud Parthen. de amator. affect. c.* 11.

(l) *Ovid. ubi ſupra v.* 444.

(m) *Anton. Liber. ib.*

(n) *Ovid. ibid.*

(o) *Anton. Liberal. ibid.*

(A) *Fille de Milet, & de la Nymphe Cyanée.*] Cette Cyanée étoit fille (g) du fleuve Meandre; mais il y a des Auteurs (h) qui diſent que Milet ſe maria avec Eidothée fille d'Eurytus Roi de Carie, & que Caunus & Byblis naquirent de ce mariage. D'autres (i) aſſûrent que la mere de ces deux enfans s'apelloit Arie, d'autres (k) la nomment Tragaſia. Il y a auſſi des varietez ſur le nom de leur aieule paternelle, car les uns diſent (l) que Milet étoit fils de Deione, d'autres (m) lui donnent pour mere Acacallis fille de Minos. On s'accorde mieux ſur ce point-ci, c'eſt que Milet ſe retira de l'Ile de Crete, & s'en alla fonder en Aſie une ville qui porta ſon nom. Minos fut la cauſe de cette retraite, on voulut prevenir ou les violences de ſon ambition, ou celles de ſon amour. Ovide le repreſente fort inquiet de ſe voir vieux, & de voir Milet à la fleur de l'âge: cette inquietude trop ordinaire à ceux qui regnent, fit qu'on regarda Milet comme une perſonne capable de detroner.

Tunc (n) erat invalidus, Deionidenque juvencæ
Robore Miletum, Phœboque parente ſuperbum
Perſimmit, credenſque ſuis inſurgere regnis,
Haud tamen eſt patriis arcere penatibus auſus.
Sponte fugis, Milete, tua.

Vous trouverez ſans doute dans le Grec que je vais citer un Prince amoureux qui ſe fit craindre: (o) Ἐπεὶ δὲ ὁ παῖς ἠφήλιξ, καὶ ἐγένετο πολὺς, καὶ ἀγαθὸς, καὶ ὁ Μίνως καλὰ πάντα ἐπεχείρει διαζῆν, πάντα τοῦτον ὁ Μίλητος ἐφοβεῖτο εἰς ἀνδρὸς, φοβῇ Σαρπηδόνος, εἰς Καρίαν ἀποδιδράσκει. *Puer ut adolevit, pulcher ſtrenuuſque evaſit; Minoſque deſiderio impulſus tum violare intendit: ibi tum Miletus noctu conſenſo lembo, conſulente Sarpedone, in Cariam profugit.*

(B) *Il a decrit admirablement les progrés & les ſymptomes de cette paſſion inceſtueuſe.*] Byblis au commencement ne diſcerna point ce que c'étoit, & ne ſentit point ſon feu: baiſer ſon frere ſouvent, ſe jetter ſouvent à ſon cou lui paroiſſoit une bonne action, elle confondoit cela avec l'amitié legitime qu'on doit à un frere. Elle demeura dans cet état d'ignorance lors même qu'elle aperçut le ſoin qu'elle avoit de ſe parer, & l'envie qu'elle avoit de paroître belle quand il s'agiſſoit de voir Caunus.

Paulatim (p) declinat amor, viſuraque fratrem
Culta venit, nimiumque cupit formoſa videri.
Et, ſi quas eſt illic formoſior, invidet illi;
Sed nondum manifeſta ſibi eſt: nullumque ſub illo
Igne facit votum, veramtamen æſtuat intus.

Cela, ni le chagrin qu'elle concevoit contre les Belles du voiſinage, ne l'eclairoit point encore: ſon feu bruloit, & n'étoit point lumineux, il n'inſpiroit pas encore de ſouhaiter le remede. On alla juſqu'à ſe plaire à donner à Caunus le titre (q) de Monſieur; on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de ſœur, & neanmoins pendant qu'on veilloit on n'avoit pas la hardieſſe d'enviſager l'eſperance. Ce fut en dormant que l'on commença à s'aprivoiſer à de ſi fales imaginations. Byblis endormie ſongeoit ſouvent à ſon frere, & crut une fois joüir de lui.

(r) *Placida reſolvta quiete*
Sæpe videt quod amat, viſa eſt quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis ſopita jaceret.

Elle en eut honte, quoi que ce ne fut qu'un ſonge; mais le lendemain elle fit bien des reflexions, & ſouhaita non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir fort ſouvent comme cela.

Dummodo (ſ) talo nihil vigilans committere tentem;
Sæpe licet ſimili videat ſub imagine ſomnus.
Teſtis abeſt ſomno, nec abeſt imitata voluptas.
Proh Venus, & tenera volucer cum matre Cupido!
Gaudia quanta tuli! quam me manifeſta libido
Contigit! ut jacui totis reſoluta medullis!
Ut memini! juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, & captis invida noſtris.

Un peu après elle ſe fache que la qualité de ſœur lui defende d'eſperer celle d'épouſe: elle ſe repreſente les Dieux qui ont épouſé leurs ſœurs, & ne peut croire que cette prerogative puiſſe tenir lieu de regle parmi les humains.

Sunt (t) ſuperis ſua jura: quid ad cæleſtia ritus
Exigere humanos, diverſaque fœdera tentet?

Elle veut ou ſe delivrer de ſa paſſion, ou mourir; elle ſent bien que ſi ſon frere l'avoit le premier aimée, il auroit été écouté favorablement, d'où elle conclut qu'il faut qu'elle riſque de s'ouvrir à lui par une lettre, ſi la pudeur ne lui permet pas de ſe ſervir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'eſprit, elle declare ſa paſſion. Elle repreſente à ſon frere pluſieurs choſes qui s'étoient paſſées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé; elle le fait ſouvenir de certains ſoupirs qu'elle avoit pouſſez, & de la coutume qu'elle avoit priſe de l'embraſſer, & d'un je ne ſai quoi qui pouvoit faire conoître que ſes baiſers n'étoient pas ceux d'une ſœur.

Eſſe (v) quidem læſi poterat tibi pectoris index
Et color, & macies, & vultus, & humida ſæpe
Lumina, nec cauſa ſuſpiria mota latenti,
Et crebri amplexus, & qua, ſi forte notaſti,
Oſcula ſenſeris non eſſe ſororia (w) poſſens.

Elle proteſte qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à lui qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laiſſer examiner aux vieillards ce qui eſt juſte ou injuſte, & à ſe ſervir des privileges de la jeuneſſe dans une choſe où les plus grans Dieux ſervent d'exemple, *& ſequimur magnorum exempla deorum* (x), & où il n'aura à craindre ni l'oppoſition d'un pere, ni le qu'en dira-t-on, puis que leur commerce pourra ſe cacher ſous les familiaritez que la bienſeance autoriſe entre un frere

(p) *Ovid. ib. v.* 462.

(q) Jam Dominum appellat, jam nomina ſanguinis odit, Byblida jam mavult quam ſe vocet ille ſororem. *Id. v.* 467.

(r) *Ibid. v.* 470.

(ſ) *Ibid. v.* 479.

(t) *Ibid. v.* 502.

(v) *Ibid. v.* 536.

(w) *L'Amarilli du Paſtor fido ſans ſavoir que la perſonne deguiſée en fille fut ſon Amant, trouva neanmoins une grande difference entre ſes baiſers, & ceux des autres filles:* Quando la leggiadriſſima Amarilli Giudicando i miei baci Più di quelli d'ogn' altra ſaporiti *&c. Voiez la* 1. *ſcene de l'Acte* 2. *du Paſtor fido p.* 82. *edit. de Veniſe* 1605. *in* 4.

(x) *Ovid. ubi ſupra v.* 556.

il auroit suffisamment temoigné qu'il étoit un savant maître dans l'art de peindre l'amour. Antonin Liberalis (C) raconte l'issuë de cette afaire un peu autrement. Quelques-uns disent non pas que Byblis fut amoureuse de Caunus, mais qu'au contraire Caunus (D) l'aima, & ne put la faire consentir à le contenter. Ils la depouillent un peu après de l'honneur de cette belle resistance, ils supposent β qu'elle se repentit d'avoir eu pour lui une dureté qui l'engagea à s'exiler, & qu'elle courut le monde pour retrouver ce cher frere, & que n'aiant pu le rencontrer elle se pendit. D'autres racontent cette avanture d'une maniere qui ne deshonore (E) ni Byblis, ni Caunus.

☞ BYBLOS, ville maritime de Phenicie entre Tripoli, & Beryte, étoit située sur un côteau, & la plus ancienne γ ville du monde, si l'on en veut croire quelques Auteurs δ, qui assûrent qu'elle fut bâtie par Saturne fils du Ciel & de la Terre. Malcandre & Astarte son épouse qui y regnoient, y firent un bon accueil à Isis lors qu'elle y alla pour chercher le corps d'Osiris que les flots de la mer avoient jetté sur cette côte *. Les Grammairiens ont fondé sur ce voiage l'une de leurs (A) observations étymologiques. Quelques habitans de Byblos contoient qu'Osiris avoit été enterré dans leur ville, & que c'étoit en son honneur que l'on pratiquoit les ceremonies qui passoient pour être faites en l'honneur d'Adonis †. La ville de Gobel ou Gebal, dont il est parlé au verset 9. du chap. 27. d'Ezechiel, étoit celle de Byblos, si l'on en croit St. Jerôme ‡, ce qui se peut confirmer par la version des Septante. On croit aussi que les Byblieus furent emploiez par Hiram Roi de Tyr ‖, pour preparer les materiaux du temple de Salomon. Ils secouërent le joug des Tyriens, & s'érigerent en un Roiaume particulier. Ils furent ensuite tributaires des Rois (B) de Perse. Cette ville aiant été subjuguée par Alexandre demeura soumise

β *Voiez ce qui sera cité de Conon dans la remarque D.*

γ *Steph. Byzant. in βύβλος.*

δ *Sanchoniatho apud Eusebium præpar. Evang. lib. 1. c. 10. pag. 37.*

* *Plutarch. de Iside & Osiride pag. 357.*

† *Lucian. de Dea Syria p. m. 879. to. 1.*

‡ *Hieron. de locis Hebraicis.*

‖ *Voiez le I. livre des Rois ch. 5. v. 18.*

& une sœur. Enfin elle implore sa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cause de sa mort.

Nec (a) nos aut damna pater, aut reverentia famæ,
Aut timor impedit: tantum absit causa timendi.
Dulcia fraterno sub nomine furta tegemus.
Est mihi Libertas tecum secreta loquendi:
Et damus amplexus, & jungimus oscula coram.
Quantum est quod desit? miserere fatemur amorem,
Et mea fassura, nisi cogeret ultimus ardor:
Neve mererе meo subscribi causa sepulchro.

Le porteur de cette lettre lui vint rendre compte bientôt de l'indignation de Caunus. Ce coup la terrasla, & la fit evanoüir; mais dès qu'elle eut recouvré la connoissance elle fit des plaintes qui marquerent qu'elle ne se vouloit point rebuter. Elle se blâma de s'être servie d'une lettre, & se figura que ses discours auroient pu avoir beaucoup plus de force, & que peut-être le messager n'aiant pas bien pris son tems, avoit detourné le bon succes.

Forsitan (b) & missi fit quadam culpa ministri:
Non adsit apta, nec legit idonea, credo,
Tempora, nec potuit loramque, animumque vacantem.
Hæc mecum mecum.

Elle s'avisa de tout ce qui la pourroit excuser dans ses nouvelles tentatives; tant les passions sont ingenieuses à se flater, tant elles meriteroient qu'on les prit pour des animaux, & même pour ces sortes d'animaux qui ont le plus d'industrie à chercher leur nourriture! Elle resolut de se declarer de vive voix, elle parla, & reparla, sans que l'inutilité de ses prieres la decourageât jamais. Caunus las de refuser avant qu'elle fut lasse d'être refusée, abandonna le païs.

Si Ovide n'avoit pas merité en cet endroit-ci autant ou plus (c) qu'en mille autres la censure des Grammairiens, qui ont trouvé qu'il s'arrêtoit trop sur les details, il auroit fait une peinture achevée. Notez que je ne marque qu'une partie des traits dont il s'est servi.

(a) *Ovid. ubi supra v. 557.*

(b) *Ibid. v. 611.*

(c) Lasciviùr aliquanto est Ovidius, inquit Fabius lib. 10. Institutionum. 2. cap. & nimius amator ingenii sui, & mox: Ovidii Medea videtur mihi ostendere, quantum vir ille præstare potuerit, si ingenio suo temperare, quam indulgere maluisset. *Et hoc sane fatendum est, lasciviore ipsius ingenium, materiam scil. materiam fœcundam & genio suo affinem.* Farnab. in Ovidium Met. lib. 9. v. 591. p. m. 225.

(d) *Anton. Liberal. Metam. cap. 30.*

(e) *Photius, & Parthenius ubi infra.*

(C) *Antonin Liberalis raconte l'issuë de cette afaire un peu autrement.*] Il dit que Byblis recherchée en mariage par de grans partis, les mepris tous, & que ne pouvant resister à la furieuse passion qu'elle avoit conçue pour son frere, elle resolut de se jetter du haut en bas d'une montagne. Elle étoit prête d'executer ce dessein, lors que les Nymphes touchées de compassion l'en empecherent. Elles firent plus, car elles l'endormirent profondément, & lui changerent pendant ce sommeil sa condition humaine en la condition des immortels: elles la nommerent la Nymphe Hamadryade Byblis, & l'aggregerent à leur Communauté. L'eau qui decouloit de la montagne d'où elle avoit voulu se precipiter fut apellée les larmes de Byblis (d). D'autres pretendent que la fontaine qu'on apelloit Byblis se forma où cette fille avoit pleuré, & s'étoit pendue (e).

(D) *Mais qu'au contraire Caunus l'aima.*] L'une des narrations de Conon desquelles Photius nous a laissé des extraits, porte que Caunus aiant employé inutilement plusieurs moiens pour obtenir la jouissance de Byblis sa sœur, s'exila lui-même. On ne fut point ce qu'il étoit devenu. Cela fit un si grand chagrin à Byblis qu'elle abandonna sa patrie, & qu'elle se mit à mener une vie vagabonde, & enfin elle se sentit si angoissée (f) en considerant le mauvais succés des amours de Caunus, qu'elle fit de sa ceinture un licou, & se pendit. Caunus errant par le monde vint en Lycie, où la Naïade Pronoé lui annonça que l'amour l'avoit vengé veu que Byblis s'étoit pendue: Τά τε συνηχθέντα τῇ βυβλίδι λόγῳ, ᾗ οἱ ἐκείνου τῷ ἔρωτι ἀπαντᾷ. C'est-à-dire selon la version d'André Schot, *quæ Byblidi accidissent narrat, atque amore sui coactam mori.* Mariez vous avec moi, ajoûta-t-elle, vous regnerez sur ce païs-ci. La proposition fut acceptée (g). Parthenius (h) raconte 1. que Nicænetus avoit debité que Caunus aimant malgré lui sa sœur, sortit du païs, & s'engagea à de longs voiages, & que Byblis fut bien affligée de l'absence de son frere. 2. Que la plupart des Auteurs rapportent que ce fut elle qui aima Caunus, & qui le pria de ne faire pas le cruel; qu'il abhorra cette vilaine proposition, & se retira chez les Leleges, & y bâtit une ville qui fut apellée Caunus, & que Byblis voiant d'un côté que sa passion duroit toûjours, & de l'autre qu'elle avoit contraint son frere à sortir de son païs, fut accablée de tant de douleur qu'elle se pendit à un arbre. Le Scholiaste de Theocrite a suivi la tradition la moins commune: (i) ἡ (Βυβλὶς) dit-il, ἐρασθεῖσα τοῦ Καύνου, ἀπέκτεινε Μίλητον. Etienne de Byzance (k) a suivi l'autre tradition, savoir que Byblis amoureuse de son frere, s'étrangla à cause qu'il avoit pris la fuite. Hygin (l) se contente d'assûrer que la passion qu'elle avoit conçuë pour son frere la porta à se tuer. Eustathius (m) dit la même chose; & voici deux vers d'Ovide conformes à la même tradition:

Byblida (n) quid referam, vetito quæ fratris amore
Arsit, & est laqueo fortiter ulta nefas?

(E) *D'une maniere qui ne deshonore ni Byblis ni Caunus.*] Considerez bien la narration de Nicænetus rapportée ci-dessus: vous y trouverez seulement que Caunus à son grand regret fut amoureux de sa sœur, & qu'il s'absenta, & que Byblis très-affligée de cette absence souhaita qu'il retournât, & pleura beaucoup sur ce sujet. Toutes ces choses sont compatibles avec la vertu la plus severe; car on peut supposer que Byblis ne souhaita sinon que son frere se défit de sa passion qui le tenoit éloigné de la patrie. Sentir une passion criminelle, & la combatre jusqu'à s'éloigner de l'objet que l'on aime malgré soi, n'est pas un crime. C'est un sentiment aussi involontaire que la douleur; on n'en est pas responsable à moins qu'on n'y aquiesce; & notez que Nicænetus donne à Caunus (o) le bel éloge d'avoir toûjours aimé la justice.

(A) *L'une de leurs observations étymologiques.*] Remarquons en premier lieu que le mot βύβλος signifie la plante qui fournissoit la matiere dont on faisoit le papier, & raportons après cela ce qu'ont dit les faiseurs d'étymologie. Ils ont assuré que Byblos fut ainsi nommée, (p) parce que ce fut le lieu où Isis pleurant Osiris posa son diadême qui étoit fait de papier. D'autres veulent que ce nom vienne de ce que le papier se conservoit dans cette ville autant de tems qu'on vouloit, sans se gâter en nulle maniere (q). Consultez Etienne de Byzance, & l'Auteur du grand Etymologicon.

(B) *Tributaires des Rois de Perse.*] Arrien raconte qu'Enulus Roi des Byblieus servoit avec ses vaisseaux dans la flote de Darius, mais qu'aiant apris que Byblos

(f) Περὶ τῆς αἰτίας ἐφ' ᾗ τὴν ἀναχώρησιν ἐποιήσατο. Ob frustratos amores animo fracta. *Phot. ubi infra.*

(g) *Photius Biblioth. c. 186. p. 423. ex Cononis narrat. 2.*

(h) *Parthen. de amatoriis affectionibus cap. 11.*

(i) *Schol. Theocriti ad Idyll. 7.*

(k) *Steph. Byzantin. in καύνος ex edit. Berkelii.*

(l) *Hygin. cap. 243. p. m. 299.*

(m) *Eustath. in Dionys. Periget. v. 533.*

(n) *Ovid. de Arte amandi lib. 1. pag. m. 164.*

(o) Καῦνος ἔτιμήσε καὶ φιλόκαιον ἐποιήσατο. Caunum peperit gaudentem legibus æquis *Parthen. ubi supra.*

(p) *Stephan. Byzant. in βύβλος.*

(q) *Id. ib.*

Digitized by Google

miſe aux Ptolomées Rois d'Egypte, juſques à ce qu'Antiochus le Grand leur eut enlevé la Phenicie, dont il fit une Province du Roiaume de Syrie l'an 3. de la 140. Olympiade, le 536. de Rome β. Les guerres civiles aiant renverſé ce Roiaume-là, Tigranes Roi d'Armenie ſe rendit maître de la haute Syrie, & alors il s'éleva un tyran qui établit ſon autorité dans Byblos. Il fut decapité γ par les ordres de Pompée. Strabon en diſant cela remarque, que Byblos le ſiege roial de (C) Cinyras étoit conſacrée à Adonis. La Déeſſe Venus y étoit (D) particulierement honorée. Iſis δ y avoit auſſi un temple. Byblos fut attribuée à la Phenicie maritime dans la diviſion qui fut faite des Provinces ſous les Empereurs Chretiens. Ses Evêques ont paru dans le 1. Concile de Conſtantinople, & dans le Concile de Chalcedoine. Les Genois la délivrerent de la domination des Sarrazins l'an 1106. mais elle retomba ſous le joug des Infideles après la victoire que Saladin remporta ſur les Chretiens l'an 1187 ε. Il y avoit en Egypte une ville nommée BYBLOS qui étoit très-forte. C'eſt ce que nous aprenons des extraits que Photius † nous a conſervez de Cteſias. Voiez auſſi le Dictionaire de *Stephanus Byzantinus*.

BIGOIS, Nymphe qui avoit écrit dans la Toſcane un livre touchant l'art d'interpreter les éclairs. On gardoit ce livre à Rome dans le temple d'Apollon, avec quelques autres de cette nature ‡.

BIGOT (EMERIC) l'un des plus ſavans, & des plus honnêtes hommes du XVII. ſiecle, étoit de Roüen ↓, & d'une famille très-illuſtre dans la (A) Robe. Il nâquit l'an 1626 *. L'amour des lettres le detourna des emplois publics; il ne s'occupa que de livres & de ſciences: il augmenta merveilleuſement la Bibliotheque (B) que Monſieur ſon pere lui avoit laiſſée. On s'aſſem-

β *Voiez Polybe au livre 5.*

γ *Strabo lib. 16. pag. 521.*

δ *Plut. ubi ſupra.*

ε *Voiez le Pere Noris de epochis Syromacedonum, diſſert. 4. cap. ult. p. m. 466. & ſeq.*

† *Phot. cap. 72. pag. 120. 121.*

‡ *Servius in Æneid. l. 6. v. 72.*

↓ *Hiſtoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier 1690. pag. 267.*

* *Ibid.*

Byblos avoit capitulé avec Alexandre, il abandonna le parti des Perſes, & fut joindre ſes vaiſſeaux à la flotte Macedonienne (a).

(C) *Que Byblos le ſiege roial de Cinyras étoit conſacrée à Adonis.*] Je m'en vais copier cet endroit de Strabon, pour faire ſentir la negligence avec laquelle les anciens Auteurs écrivoient. (b) Ἡ μετὰ τὴν Βύβλος τὸ τῦ Κινύρα βασίλειον, ἱερὰ ἐστι τῆ Ἀφροδίτης ἡ τοποκρατορία ἀπολιφθεῖσα Πομπηίῳ πελαιζόμενα ἐκείνου, c'eſt-à-dire, *Byblos la reſidence du Roi Cinyras eſt conſacrée à Adonis. Pompée la delivra de la tyrannie en lui faiſant couper la tête.* Voici le ſens le plus naturel de cela? Cinyras avoit établi le ſiege de ſa tyrannie à Byblos; mais Pompée lui fit trancher la tête, & par ce moien il redonna la liberté à cette ville. Or il n'y a nulle aparence que Strabon ait eu cette penſée; & ſi c'étoit ſon ſens, il ſeroit d'ailleurs coupable d'une extrême negligence, puis qu'il nous feroit ſortir de terre tout-d'un-coup un tyran nommé Cinyras, & qu'il nous laiſſeroit-là ſans nous en dire quoi que ce ſoit. Il n'a pas été obligé d'être plus long, ſi l'on ſupoſe qu'il parle de l'ancien Cinyras pere d'Adonis, car ce nom étoit aſſez conu. Je croi qu'il parle de lui, & ſur ce pied-là que ferons-nous de ſon ἐκεῖνος? à quoi pouvons-nous le raporter? Notez que ſon traducteur Latin a mal rendu le ἱερὰ ἐστι Ἀφροδίτης, par *in qua ſunt Adonidis templa.* Pinedo (c) a relevé cette faute. Voions une petite negligence du Pere Noris: *Adonis*, dit-il (d), *filius fuerat (e) Cynera apud Byblum regis, ut ex Plutarcho & Ovidio frametavi.* Or il eſt certain que touchant cela Il n'avoit point allegué Plutarque, mais Strabon; & qu'Ovide qu'il avoit allegué ne dit point que le pere d'Adonis fut Roi de Byblos, ni le mari de la mere de cet Adonis. Il ſuposſe que cette mere étoit fille du pere d'Adonis, & c'étoit la tradition generale. Neanmoins l'Auteur s'exprime de cette maniere: (f) *Cyneras fuit e vetuſtis Bybli regibus, qui ex Zmyrna conjuge Adonim puerum formoſiſſimum ſuſcepit.*

(D) *Venus y étoit particulierement honorée.*] Elle y avoit un temple dans lequel on celebroit les ceremonies du culte d'Adonis. Lucien en parle comme temoin oculaire: (g) Εἶδον δὲ κἀγὼ ἐν Βύβλῳ μέγα ἱερὸν Ἀφροδίτης βυβλίης. ἐν τῷ, ἢ τὰ ἔργα ἐς Ἄδωνιν ἐτελέοντο. *Vidi etiam Bybli magnum Byblia Veneris templum, in quo ritus quoſdam ſacros in Adonidem peragunt.* Il parle auſſi (h) d'un autre temple de Venus conſacré par Cinyras ſur le mont Liban à une journée de Byblos. Il le fut voir. Le Pere Noris (i) eſtime que peut-être c'eſt le même temple que (k) Conſtantin fit demolir, & qui étoit conſacré à Venus Aphacitide proche le mont Liban, & la riviere d'Adonis. Je ne croi pas qu'il faille douter de cela, puis qu'Euſebe remarque que le temple de cette Venus étoit ſur le mont Liban. Au reſte le ſurnom d'Aphacitide étoit pris du lieu où ce temple fut bâti comme l'obſerve Zoſime (l); & aparemment c'eſt de cette Venus que Macrobe parle dans le chapitre 21. du 1. livre des Saturnales, & non pas de Venus Architide comme portent les éditions (m). Il s'agit là du culte de Venus & d'Adonis parmi les Aſſyriens, & l'Auteur dit même que le ſimulacre de cette Venus étoit ſur le mont Liban. Euſebe (n) remarque qu'il ſe commettoit une infinité d'infamies d'homme à homme, & d'homme à femme dans le temple que Conſtantin fit detruire; mais Sozomene ſe contente d'obſerver que les Gentils aſſuroient, qu'un certain jour de l'année l'efficace des invocations faiſoit deſcendre du ſommet du mont Liban un feu en forme d'etoile qui s'enfonçoit dans la riviere voiſine. Ils pretendoient que ce feu étoit Venus même qu'ils apelloient Uranie (o).

(A) *D'une famille très-illuſtre dans la Robe.*] Selon le bel éloge que Mr. de Beauval lui a conſacré dans ſon Hiſtoire (p) des Ouvrages des Savans, il étoit fils & Doien de la Cour des Aides, & d'une fille de Mr. Groulart premier Preſident au Parlement de Normandie, & *il comptoit parmi ſes ancêtres deux Preſidens au Mortier, un Avocat general, & ſix Conſeillers au Parlement.* Developons un peu cela, ſelon le detail que Mr. le Laboureur nous fournit. Laurens BIGOT Seigneur de Tibermenil étoit Avocat General au Parlement, lors que la ville fut priſe ſur ceux de la Religion l'an 1562. Il étoit Catholique zélé, & il contribua de toutes ſes forces à la penderie qui ſe fit alors à Roüen. Les Hiſtoriens Huguenots ſe ſont plaints de ſa rigueur. Il mourut le 13. de Juillet 1570. Il étoit fils d'Antoine BIGOT Lieutenant General du Bailli de Roüen, & il fut pere d'Hemery BIGOT Seigneur de Tibermenil, qui fut pourvu en ſurvivance de la charge de ſon pere avec diſpenſe d'âge par lettres du 1. Novembre 1551. regîtrées au Parlement le 21. Août 1552. & l'exerça depuis l'an 1570. juſqu'à ce qu'en 1578. il fut élevé à la charge de Preſident au même Parlement. Il s'étoit opoſé en la même année à la propoſition qui fut faite aux Etats de Blois, d'exclure de la ſucceſſion à la Couronne de France le Roi de Navarre, comme l'a remarque Mr. de Thou au livre 63. de ſon Hiſtoire. On a imprimé pluſieurs de ſes lettres avec celles d'Etienne Paſquier (q). Il ne laiſſa point d'enfans. Cette famille a été continuée par Jean & Etienne BIGOT freres de l'Avocat General. Je laiſſe là les deſcendans de Jean Bigot, quant à Etienne il eut 12. fils & 6. filles. Laurens BIGOT Sieur de la Turgere l'un de ſes fils fut pere d'Etienne BIGOT, Conſeiller en la Cour des Aides de Roüen, qui tranſmit ſa charge à Guillaume BIGOT ſon fils, pere de Guillaume BIGOT Conſeiller au Parlement de Roüen. Jean BIGOT autre fils d'Etienne fut Lieutenant du Bailli de Roüen, & eut pour ſeul heritier Jean BIGOT *ſon fils S. de Sommeuil Conſeiller en la Cour des Aides de Roüen, qui dans ſa riche Bibliotheque a aſſemblé les veritez en original de l'Hiſtoire de la Province de Normandie*, & qui *de Barbe Groulart ſa femme, fille de Claude premier Preſident au Parlement de Roüen, a eu 19. enfans, entr'autres Jean S. de Sommeuil Conſeiller au Parlement de Normandie, Nicolas S. de Cleuville qui a ſuccedé à la charge de ſon pere, & Hemeri Bigot* (r) qui eſt le ſujet de cet article.

(B) *La Bibliotheque que Monſieur ſon pere lui avoit laiſſée.*] J'ai déjà (s) dit quelque choſe touchant cette Bibliotheque de Mr. Bigot le pere, en citant Mr. le Laboureur: mais voici un homme qui en parle plus amplement. (t) „ Mr. Jean Bigot, Eſcuyer, Sieur „ de (u) Sommeuil, & de Cleuville, Doyen des Con„ ſeillers de la Cour des Aides de Normandie, a une „ grande cognoiſſance des bons livres deſquels il a fait „ une magnifique Bibliotheque compoſée de plus de „6000.

(a) *Arrian. peripli. Alex. lib. 2.*

(b) *Strabo lib. 16. pag. 521.*

(c) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 186.*

(d) *Noris loci infra pag. 469.*

(e) *Il faloit dire Cinyre.*

(f) *Id. ib. pag. 467.*

(g) *Lucian. de Dea Syria pag. 878. to. 2.*

(h) *Id. ib. pag. 880. 881.*

(i) *Noris de epoch. Syromaced. diſſert. 4. p. m. 467.*

(k) *Euſeb. de vita Conſtant. l. 3. c. 55. Sozomen. l. 2. cap. 5.*

(l) *Zoſim. Hiſt. lib. 1.*

(m) *Voiez Seldenus de Diis Syris ſynt. 2. c. 3. p. m. 204.*

(n) *Euſeb. ubi ſupra.*

(o) *Sozom. ubi ſupra.*

(p) *Au mois de Fevrier 1690. pag. 266. 267.*

(q) *L'épigramme 60. du livre 2. de Paſquier eſt adreſſée* ad Edemericum Bigotium Tibermenium in Senatu Rotomagenſi præſidem.

(r) *Tiré des additions de Mr. le Laboureur aux Memoires de Caſtelnau t. 1. p. 884. & ſuiv.*

(s) *Dans la remarque precedente.*

(t) *Le Pere Jacob dans ſon traité des Bibliotheques, pag. 681. imprimé l'an 1644.*

(u) *Il faloit dire* Sommeuil. *Les noms propres ſont etrangement defigurez dans les livres du P. Jacob.*

s'assembloit une fois chez lui toutes les semaines pour des conversations d'érudition : il entretenoit commerce de lettres avec un grand nombre de Savans : ses conseils & ses lumieres étoient utiles à beaucoup d'Auteurs : & il travailloit de son chef au bien & à l'avantage de la Republique des lettres. Il n'a publié (C) qu'un livre, mais aparemment il en auroit publié d'autres s'il avoit assez vêcu pour y mettre la derniere main. Mr. Menage (D) dans le Roiaume, & Nicolas Heinsius dans les païs étrangers étoient ses deux plus intimes amis. Il n'avoit contracté aucun des defauts que la science traîne avec soi : il étoit modeste, & ennemi des contestations. En general on peut dire que c'étoit le meilleur (E) cœur qu'il y eût au monde. Il mourut à Roüen le 18. de Decembre * 1689. âgé d'environ 64. ans. Il a temoigné par son testament (F) qu'il mouroit avec la même affection pour le bien des lettres avec laquelle il avoit vêcu.

BIGOT (GUILLAUME) nâtif de Laval † au païs du Maine, Medecin & Philosophe, a été un savant homme sous le regne de François I. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, & que par la crainte de soufrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accés auprès du Roi. D'autres disent que ce fut une (A) calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement. Il est sur que le (B) moien dont on pretend que Castellan se servit

* *Gazette de Paris du 24. Decembre 1689.*

† *La Croix du Maine pag. 141.*

(a) *Le 25. Mars 1680. pag. 103. de l'édition d'Amsterdam, vous y trouverez ces paroles à la louange de l'Auteur;* Mr. Bigot fameux par sa riche Bibliotheque, & qui fait depuis long tems l'honneur des lettres à Roüen.

(b) *Nouvelles de la Repub. des lettres, Juin 1685. art. 3. p. 605. Juin 1686. art. 7. p. 685. & alibi.*

(c) *Hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier 1690. pag. 267.*

(d) Felices ter & amplius Quos irrupta tenet copula: nec malis Divulsus querimoniis Suprema citius solvet amor die. *Horat. Od. 13. l. 1.* L'épithete *vari* ne feroit pas un sens moins vrai que l'épithete *felices.*

(e) *Hist. des Ouvrag. des Sav. ubi supra.*

„ 6000. volumes, entre lesquels il y a plus de 500. „ manuscrits tres-bons & bien rares, lesquels il com„ munique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public, en quoi il sera à jamais loüable.„

(C) *Il n'a publié qu'un livre.*] C'est la vie de St. Chrysostôme composée par Palladius. Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill n'avoient pu venir à bout de trouver le texte Grec de cet Ouvrage : on n'en avoit qu'une traduction Latine composée par Ambroise de Camaldoli. Mr. Bigot trouva le Grec à Florence dans la Bibliotheque du grand Duc, & le publia à Paris l'an 1680. Il y joignit la nouvelle traduction Latine qu'il en avoit faite, & quelques autres traitez. Le Journal des Savans en parla (a) dans un assez grand detail ; mais sans rien toucher qui concernât une lettre de St. Chrysostôme au Moine Cesarius. Consultez les Journalistes de Hollande qui en ont parlé souvent (b). Voici de quelle maniere ils l'ont fait en dernier lieu ; le *dessein* de Monsr. Bigot *avoit été de joindre* à la vie de St. Chrysostôme l'epitre *à Cesarius qu'il avoit deterrée dans une Bibliotheque de Florence ; mais elle parut si formelle contre la transubstantiation, que les examinateurs le contraignirent à la supprimer* (c).

(D) *Monsr. Menage dans le Roiaume.*] De tous les endroits du *Menagiana* où il est parlé de Mr. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. „ Si j'étois à l'âge „ de quarante ans, je pleurerois amérement la mort „ de Mr. Bigot ; mais je suis tellement accablé de mes „ maux, que je ne suis plus capable d'être sensible „ aux maux étrangers. Je suis aussi mal-hureux que „ Priam qui survequit à tous les siens. Il y a trente„ cinq ans que Mr. Bigot logeoit chez moy toutes les „ fois qu'il venoit de Roüen à Paris, sans que nous „ ayons jamais eu le moindre different l'un avec l'au„ tre. Il étoit singulier en une chose ; comme il par„ loit peu, il ne me disoit jamais rien de ce qu'il avoit „ dessein de faire, nonobstant la familiarité qui étoit „ entre nous ; jusques-là, que lors qu'il fit le voyage „ de Rome, il ne m'en dit rien qu'un jour ou deux „ avant de partir. Lors qu'il prit congé de moi, il „ me demanda seulement si je n'avois rien à lui „ commander. Je perds beaucoup à sa mort. Il m'a„ voit écrit il n'y avoit pas long-tems, qu'il alloit lire „ tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour de „ moi, & qu'il me feroit part de tout ce qu'il trouve„ roit de propre pour mes *Origines de la langue Fran„ çoise.* La Bibliotheque qu'il laisse, vaut au moins „ quarante mille francs. Il avoit une grande littera„ ture, & les Savans de Hollande attendoient ses let„ tres comme des decisions sur les difficultez qu'ils „ lui proposoient.„ C'étoit une très-belle amitié que celle qui a duré si long tems, sans aucune interruption entre ces deux hommes illustres. Celui (d) qui a dit que ces sortes d'amitiez sont heureuses, auroit pu dire avec autant de raison qu'elles étoient rares. Mr. Menage a dedié à Mr. Bigot son Anti-Baillet.

(E) *Le meilleur cœur qu'il y eût au monde.*] Je ne saurois mieux commenter ce texte que par les paroles de Mr. de Beauval. *Jamais*, dit-il (e), *l'on ne fut un plus sincere ni plus fidele ami, & il avoüoit lui même que c'étoit la loüange qui le touchoit davantage. Il étoit d'une probité peu commune dans ce siecle malheureux*, & tellement *ennemi du faste que sa modestie alloit jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur pacifique & tranquille le rendoit incapable des éclats & des querelles, que la jalousie cause parmi les gens de lettres.*

(F) *Il a temoigné par son testament.*] „ Il a substi„ tué sa Bibliotheque à sa famille pour en éviter le „ partage, & il en a confié le soin à Mr. Bigot de „ Monville Conseiller au Parlement de Paris, avec „ un legs considerable pour la grossir & l'augmenter „ tous les ans (f). „

(f) *Ibid.*

(A) *Que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement.*] Nous avons deux choses à faire, il faut montrer ce que Melanchthon publia, & ce qui fut dit contre Melanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Melanchthon : (g) *Duo sunt in Gallia viri excellenter docti, Castellanus, & Bigotius. Et quia Castellani disputationes crebro à Rege audiuntur, hortatur quispiam ex proceribus ut Bigotius etiam audiatur. Interrogat Rex in quo doctrina genere versetur. Cùmque alii honorifico testimonio eum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem molebat, interpellans, Quid, inquit, tantopere praedicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus. Aristoteles in consiliis adfirmat melierem statum esse quam regnum. Hac voce apud Regem sensibus se omnem auctoritatem & Aristoteli & ejus studiosis detraxisse. Cùmque Rex interrogaret an hoc scripserit Aristoteles, & essent id adfirmarent, audivisseque defendere Bigotium Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, & negavit se defensorem harum inepiarum auditurum esse. Facilè vicit Castellanus tali judice.* L'Auteur de la vie de Castellan refute cela avec quelque force. Ce qu'il dit merite d'être ici tout du long. (h) *A Bigotio Gorgiam quendam in vicis & quadriviis professente ita privatim & publicè lacessitus convitiisque appetitus fuerat, & scripto apud exteros traductus, ut meritò eum odio prosequi posse videretur. Nam & Philippum Melanchthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is nimiùm credulus & facilis ea de ipso scriberet quæ nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanum ex eo calumniatorum esse genere qui, invidia excitati, mendaciis confictis bonas causas apud Reges oppugnarent & deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille philosophia Aristotelica præstantem, ne sibi & suæ gratiæ obesset, eum odiosum Regi reddere meditaretur. Aristotelem, quòd laudato paucorum & populi principatu unius imperium improbasset, apud Regem graviter criminatus esset. Quod totum cum esset vanissimum & à Castellano Aristotelem amante & admirante alienissimum, nec nimiùm improbè à Bigotio confictum quàm à Melanchthone leviter literis mandatum, Bigotium tamen postea in gratiam receptum Regi commendavit, atque illi quæ à Rege petebat apud Nemausenses impetravit.* On voit dans ces paroles 1. que Bigot à l'imitation des anciens Sophistes, & nommément de Gorgias, declamoit & faisoit leçon à tout bout de champ. 2. Qu'il avoit medit de Castellanus & en particulier, & en public. 3. Qu'il fit sa paix avec Castellanus, & qu'à la recommandation de cet ennemi reconcilié il obtint de François I. ce qu'il souhaitoit à Nîmes.

(g) *Melanchth. in responsione contra Clirum Colmariensem edita anno 1543.*

(h) *Petrus Galladius in vita Petri Castellani n. 74. pag. 130. 131.*

(B) *Le moien dont on pretend que Castellan se servit . . . . a très-peu de vraisemblance.*] Je ne repeterai point les remarques de Pierre Galand contre le narré de Melanchthon : j'en ferai qu'il n'a point faites. 1. Il n'est nullement vraisemblable que François premier ait demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotelicien. Il avoit trop de lumieres, & il se faisoit trop exactement rendre compte de l'état où étoit l'Université de Paris ; en un mot il avoit eu trop souvent des conversations avec des personnes doctes pour ignorer le nom d'Aristote, & ce que c'étoit qu'un sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite seroit vraisemblable, nonobstant l'érudition de ce Prince, si c'eût été une chose rare & nouvelle en France que d'être Peripateticien ; mais comme il n'y avoit presque personne dans les chaires de Philosophie qui ne fit profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est

plus

Digitized by Google

vît pour rendre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraiſemblance. Le conte qui en a été inſeré dans le (C) *Menagiana* n'eſt point exact. Bigot devoit être un grand Philoſophe, puis qu'il a été fort loüé par * Jules Ceſar Scaliger. Il publia quelques (D) traitez les uns en vers, les autres en proſe. On ſe trompe quand on dit que (E) Calvin lui reprocha la detention de la verité en injuſtice.

Bongars n'avoit point ouï parler de nôtre Guillaume Bigot, car dans une lettre qu'il écrivit le 6. d'Août 1596. il demande qu'on lui (F) aprenne quel homme c'étoit.

BILLAUT (ADAM) connu ſous le nom de Maître Adam, étoit un Menuiſier de Nevers qui devint aſſez bon Poëte François. Il ſe fit conoître premierement dans ſa patrie, & aux Princeſſes de † Gonzague qui demeuroient quelquefois dans leur Duché de Nevers; & puis il ſe haſarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut (A) en 1637. qu'il fit ce voiage. Monſieur le Duc d'Orleans l'honora ‡ d'une penſion. Ce nouveau Poëte publia un recueil de poëſies ſous le titre de *Chevilles de Maître Adam*, & ne manqua pas d'y joindre les vers qu'un très-grand nombre des Poëtes du tems firent à ſa loüange. Mr. l'Abbé de Marolles l'honora d'une Preface qui ſent le Panegyrique, & où il n'oublia pas de nous aprendre que Pierre Billaut & Jeanne More, pere & mere du Poëte Adam, avoient tiré leur origine du village de Saint Benin des bois au païs de Nivernois. Il paroît par les vers de Maître Adam qu'il ſe fourroit chez les Grans, mais je ne croi pas qu'il ſe ſoit fort (B) enrichi au metier de Poëte. Il mourut le 19. de Mai ‖ 1662.

Mr.

* *Voiez la remarque D à la fin.*

† *La Princeſſe Marie, & la Princeſſe Anne, dont la premiere a été Reine de Pologne.*

‡ *Voiez la Preface des Chevilles.*

‖ *St. Romuald, Journal Hiſtor. & Chronol. 19. d'Octobre p. m. 456.*

plus contraire aux aparences que de ſupoſer que ce Prince fut ſi étourdi d'une idée de nouveauté à l'outre de *Philoſopho Ariſtotelicien*, qu'il voulut tout auſſitôt qu'on lui expliquât ces termes. 2. La proſperité où étoit alors la Secte Peripateticienne, & le reſpect infini qu'on portoit à Ariſtote, ne permetent pas de croire que Caſtellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival en le traitant de Peripatetician. C'eût été prendre une fauſſe route pour affoiblir les éloges qu'il entendoit donner à Bigot en preſence de François premier. 3. Les Profeſſeurs en Philoſophie dans les Univerſitez de France n'expliquent point la Politique, & l'on ſe ſeroit rendu ridicule en ce tems-là ſi l'on avoit dit, *Je m'en vais vous expliquer ce que c'eſt qu'un Philoſophe Ariſtotelicien, c'eſt un homme qui prefere les Republiques aux Monarchies.* 4. Il eſt très-certain que François I. ſe rendit le protecteur d'Ariſtote contre Ramus. L'hiſtorien de Caſtellan conte (a) que ce Prince penſa condamner aux galeres ce rebelle d'Ariſtote. On a donc quelque ſujet de penſer que Melanchthon ne raporta pas la choſe comme il faloit. On l'avoit mal informé, il s'étoit laiſſé prevenir ſans entendre les deux parties. Cependant ſes paroles ont porté coup: je ne voi perſonne qui parle de nôtre Bigot, ſans donner pour un fait certain ce que Melanchthon en a publié. Tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliſer un conte, quel qu'il ſoit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux aparences!

(a) *Galland. ubi ſupra num. 45. p. 75.*

NAUDÉ étoit dans l'erreur commune, car voici ce qu'il a dit: (b) *Entre les ſavans que François I. tira à ſa fuite par les chaiſnons de ſa liberalité . . . on n'euſt pas manqué de voir Eraſme, s'il* (1) *euſt voulu accepter la Principauté de ſon College Royal, ou une Chanoinie de quinze cens livres de revenu qu'il luy offrit pluſieurs fois; & pareillement Guillaume Bigot qui eſtoit le premier Philoſophe de ſon temps, ſi ſon grand Ammoſnier l'Eveſque de Maſcon* (2) *ne l'euſt diverty de la volonté qu'il avoit de l'approcher auprés de ſa perſonne, afin de n'avoir un ſi docte cenſeur des diſcours qu'il faiſoit tous les jours à ſa table.*

(b) *Naudé, Addit. à l'Hiſt. de Louis XI. pag. 369. 370.*

(1) *Eraſm. ep. ad Chriſtop. Meſſiam. item ad Goclenium. item ad Joan. Hond.*

(2) *Rittherſ. in axiomat. Polit.*

(C) *Dans le* Menagiana *n'eſt point exact.*] Voici ce conte; „ (c) Petrus Gallandius avoit des envieux, & „ ces envieux vouloient faire venir de Normandie un „ nommé Bigot, grand Philoſophe Ariſtotelicien, „ pour le ſupplanter par ſon moyen. François Premier „ à qui l'on en avoit parlé, demanda à Petrus Caſtel„ lanus quel homme c'étoit. Petrus Caſtellanus re„ pondit, que c'étoit un Philoſophe qui ſuivoit les „ ſentimens d'Ariſtote. Et quels ſont les ſentimens „ d'Ariſtote, ajoûta François Premier? Sire, repartit „ Petrus Caſtellanus, Ariſtote préfere les Republiques „ à l'Etat Monarchique. Cela fit une telle impreſſion „ ſur l'eſprit de François Premier, qu'il ne voulut „ plus entendre parler de ce M. Bigot. Ainſi Petrus „ Caſtellanus ſervit ſon ami fort adroitement. „ J'aurois quelques objections à faire contre ce recit. 1. Nôtre Guillaume Bigot n'étoit point Normand, mais Manceau. 2. Son habileté dans le Peripatetiſme n'étoit point propre à ſuplanter Pierre Galand qui n'enſeignoit que les belles lettres. 3. Melanchthon qui doit paſſer pour l'Ecrivain authentique quant à ce fait, puis que ce n'eſt que par lui que l'on l'a ſû, ne dit point qu'il fût queſtion de ſupplanter quelque Profeſſeur de Paris: il dit qu'on vouloit introduire Bigot auprès de François I. afin que ce Monarque qui avoit ouï tant diſcourir Pierre Caſtellanus, entendit auſſi les diſcours de ce Guillaume Bigot. Remarquez bien que lors même que le ſeul & unique Auteur, qui parle de quelque fait, s'abuſe, on ne peut alterer ſa narration ſans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on ſe fonde ſur la veritable decouverte du fait. 4. Nous aprenons de la vie de Caſtellanus, qu'à ſa recommandation François I. accorda à ce Bigot une choſe qu'il demandoit. Comment donc a-t-on pu dire que ce Prince *ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot?*

(c) *Menagiana, pag. 147.*

(D) *Il publia quelques traitez.*] On imprima (d) quelques-uns de ſes vers François *avec les poëſies de Charles de Sainte Marthe oncle de Scevole.* Geſner (e) parle d'un recueil de poëſies, *Gulielmi Bigotii Lavallenſis*, imprimé à Bâle l'an 1536. Il y a ſept ans, ajoûte-t-il, que j'ai vu l'Auteur à Bâle. Entre autres pieces il y avoit dans ce recueil: *Cæroſtron ad emendationem juventutis factum carmen: epithalamium quoddam, & epigramma in Empiricum* (f). Du Verdier Vau-privas (g) a donné ce titre, *Gulielmi Bigotii Lavalenſis Chriſtiana philoſophia præludium, Opus cum aliorum tum hominis ſubſtantiam luculentis expromens rationibus. Toloſæ 4. apud Guidonem Boudevilleum* 1549. C'eſt aparemment à ce dernier livre que Jules Ceſar Scaliger avoit égard lors qu'il diſoit: (h) *Sic videmus ejuſdem rei diverſas eſſe notiones: quas barbare quidem barbaris, ſed non inſcite apud doctos formalitates appellabamus. Hæ quidem riſui ſunt atque contemptui novis Lucianis atque Diogeris culinariis: ſed non neglecta ſunt à maximo Philoſopho Guilielmo Bigotio, qui quidem pene ſolus hoc ſummum jus hodie tuetur in recondita philoſophia.*

(d) *La Croix du Maine pag. 141.*

(e) *Geſner. in Biblioth. fol. 287.*

(f) *Ibid.*

(g) *In ſupplemento Epitomes Geſneriani.*

(h) *Jul. Ceſar. Scalig. Exercit. 307. n. 15. p. m. 946. ad Cardanum.*

(E) *Que Calvin lui reprocha la detention de la verité.*] Voici ce qu'on trouve dans les notes d'un très-ſavant homme ſur la vie de Caſtellan; *Ad quem* (Bigotium) *extat epiſtola Joannis Calvini data IV. Kal. Januarii MDLVII. in qua eum increpat quod à ſuperſtitionibus, id eſt à profeſſione fidei Romanæ non recederet.* Cette lettre de Calvin eſt (i) la 246. elle eſt écrite à un Pierre Bigot qui ne donnoit pas gloire à Dieu par la profeſſion de la verité. Calvin avoit autrefois logé avec lui. L'adverſaire de Caſtellan s'apelloit Guillaume Bigot, il n'eſt donc point celui à qui Calvin écrivit.

(i) *In editione 3. Hanov. 1597.*

(F) *Qu'on lui aprenne quel homme c'étoit.*] Il demanda cela après avoir lu la lettre que Joachim Camerarius avoit écrite à ce Guillaume Bigot. Elle eſt à la fin du 3. livre du 2. tome des lettres de ce Joachim. *Stibarus quis fuerit, niſi moleſtum eſt explica, & quis Vilelmus Bigotius Gallus ad quem exſtat epiſtola ſub finem tertii* (k).

(k) *Bongarſ. epiſt. 130. ad Camerar. pag. 488. edit. Hag. 1695.*

(A) *Ce fut en 1637. qu'il fit ce voiage.*] Toute la preuve que j'en ai eſt un paſſage de Mr. l'Abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers en 1636. il fut ſalué un matin par Maître Adam Billaut qui lui recita de ſes vers, & lui en donna des copies. Cet Abbé ajoûte qu'il promit à la Princeſſe Marie de faire conoître le talent de ce rare Poëte, & que Maître Adam vint à Paris l'année d'après. *Il y fut connu*, pourſuit-il, *des Grans, & de toute la Cour* (l).

(l) *Memoires de l'Abbé de Marolles, pag. 107.*

(B) *Qu'il ſe ſoit fort enrichi au metier de Poëte.*] Il ne faut pas toûjours prendre au ſens literal ce que les Poëtes repreſentent ſur leurs grans beſoins, à celui dont ils veulent obtenir quelques piſtoles; mais je croi que nôtre Billaut n'exaggeroit point, lors qu'il diſoit (m) que ſa penſion ne ſervoit qu'au paiement de ſes creanciers: ce n'étoit donc pas le moien d'a-

(m) *Dans l'Epitre dedicatoire de ſes Chevilles au Comte d'Arpajon.*

Mr. Baillet ne lui a point (C) prodigué l'encens. J'ai ouï dire une choſe que je ne croi point, c'eſt qu'afin d'avoir dequoi vivre il fut obligé de reprendre ſon metier de Menuiſier.

BILLI (JAQUES DE) Abbé de Saint Michel en l'Herm, étoit un des ſavans hommes du XVI. ſiecle. Il a traduit en Latin pluſieurs Ouvrages des Peres Grecs, & nommément Gregoire de Nazianze d'une maniere qui a contenté les conoiſſeurs β. Je lui avois deſtiné un long article; mais je n'ai pu trouver ſa vie compoſée par γ Jean Chatard; ainſi je renvoie mes lecteurs à Mr. Moreri, & me contente d'obſerver ici quelques mepriſes du (X) ſavant Mr. de Launoi, qui a publié deux lettres qui nous aprenent que Jaques de Billi ſe plaignoit fort d'être à Paris. Il s'en plaignoit entre autres raiſons à cauſe de la cherté des vivres, & à cauſe du tems qu'il lui faloit (I) perdre avec les Dames. Une ſœur qu'il avoit chez Madame de Montmorenci l'engageoit à cette perte de tems.

☞BILLON (FRANÇOIS DE) Secretaire ‡, nâtif de Paris; fit un livre intitulé *le Fort inexpugnable de l'honneur du ſexe femenin*, qu'il dedia à Catherine de Medicis, & à quelques autres Princeſſes. Son épitre dedicatoire eſt datée *de Rome au camp antique de Mars l'an* 1550. C'eſt un Ouvrage * bizarrement conſtruit, & dans lequel Henri Etienne † a trouvé beaucoup de blaſphêmes qui conſiſtent en comparaiſons entre les anciens Prophetes, & les Secretaires du Roi de France. Il fut imprimé à Paris l'an 1555. *in* 4. Je l'ai cité quelquefois. L'Auteur étoit neveu d'un Evêque (Z) de Senlis. Je penſe qu'il avoit été Secretaire de Guillaume du Bellai Seigneur de Langei.

BION, poëte bucolique, nâtif de (A) Smyrne, a vêcu en même tems que (B) Ptolomée Philadelphe, dont le regne s'eſt étendu depuis la 4. année de la 123. Olympiade, juſqu'à la 2. année de la 133. Il y a quelque aparence qu'il paſſa la meilleure partie (C) de ſa vie dans la Sicile,

β *Voiez Mr. Baillet, Jugem. des Savans. tom. 4. pag. 444.*

γ *Voiez Teiſſier Biblioth. Bibliothecar. pag. 170.*

‡ *La Croix du Maine pag. 93.*

* *Voiez la Bibliotheque Françoiſe de Du Verdier pag. 395.*

† *Henri Etienne, Apologie d'Herodote chap. 14. p. m. 94.*

querir (a) à ſes enfans un bon patrimoine. Il avoit une penſion du Cardinal de Richelieu, comme on le peut inferer de ce qu'il prie (b) un de ſes amis d'en ſolliciter le paiement.

(a) *Il avoit femme & enfans.* Preface de Mr. de Marolles.

(b) *Chevilles p. 110. édit. de Rouën* 1654.

(C) *Mr. Baillet ne lui a point prodigué l'encens.*] Maître Adam, dit-il, (c) ſurnommé *Billaut*, apelle communément le VIRGILE-AU-RABOT, nous a laiſſé ſes *Chevilles*, ſon *Villebrequin*, ſon *Rabot*, & ſes autres outils qu'il s'eſt aviſé de vouloir immortaliſer en les conſacrant aux divinitez du Parnaſſe. . . . *A moins que de ſavoir que c'etoit un Menuiſier ſans lettres & ſans etude, on le fera paſſer pour un Poëte mediocre, & peut être pour un* Goujat du Parnaſſe. . . . *Car il faut tomber d'accord que c'eſt aux Menuiſiers & aux autres Artiſans que M. Adam fait honneur, plûtôt qu'aux Poëtes & aux Muſes.*

(c) *Jugemens ſur les Poëtes to. 4. pag. 168. 169.*

(X) *Quelques mepriſes du ſavant Mr. de Launoi.*] Il a inſeré dans (d) ſon Hiſtoire du College de Navarre deux lettres de Jaques de Billi écrites à Jaques Pelletier, & il a cru qu'elles ont été écrites l'an 1582. C'eſt n'avoir point lu que l'Auteur de ces deux lettres eſt mort l'an (e) 1581. L'ignorance de ſemblables choſes n'eſt rien, & ne peut faire aucun tort à un habile homme: mais je ne ſaurois comprendre qu'on puiſſe donner à conoître que l'on ignore d'autres faits infiniment plus conſiderables, ſans ſe faire quelque prejudice. Mr. de Launoi en publiant ces deux lettres comme ecrites l'an 1582. a dû croire que le Prince de Condé etoit alors en priſon; que l'Amiral aiant ramaſſé les debris de l'armée avoit paſſé la Loire, & faiſoit beaucoup de ravages; que le Duc de Guiſe le pourſuivoit à grandes journées &c. Toutes ces choſes ſont clairement contenues dans la premiere des deux lettres de Jaques de Billi, avec cette autre circonſtance, qu'il s'en étoit peu falu que le Prince de Condé ne ſe ſauvât de la priſon, ce qui avoit oblige la Reine à le faire tranſporter à Chartres. Il eſt viſible que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1563. La date que Mr. de Launoi produit eſt *Lutetiæ* 10. (f) *Calend. Feb.* 1582. Il a trouvé ſans doute dans l'original celle du lieu & jour, & il y a joint celle de l'année. On ne ſait pas ſur quoi il a pu fonder ſes conjectures; on ſait ſeulement ou qu'il n'a fait aucune attention au contenu de cette lettre, ou qu'il n'étoit guere verſé dans nôtre hiſtoire moderne. D'ailleurs la publication de ces lettres temoigne qu'il n'entendoit rien dans le Grec, car il a laiſſé pluſieurs fautes (g) que les Imprimeurs avoient commiſes, ſur quelques paroles Greques dont nôtre Abbé s'étoit ſervi.

(d) *Pag. 360.*

(e) *La Croix du Maine l'affirme. Mr. Baillet le ſuppoſe comme certain en divers endroits de ſes Jugemens. Moreri marque le 22. de Novembre* 1580. *Mais Thevet au 2. tome des éloges pag. 292. marque le 25. de Decembre* 1581. *Il a plus de raiſon que Moreri.*

(f) *C'eſt-a-dire le 23. de Janvier.*

(g) *Par exemple ce vers d'Homere,* Ἀλλά τοι μοῖρ' ἀπόλετο πολέμοιο ἰάονον ἀχνύμενοί περ, *a été imprimé ainſi,* Ἀλλά τοι μοῖρ' ἀπολέτην πολέμοιο ἰάονον, ἀχνύμενοί περ.

(I) *Qu'il lui faloit perdre avec les Dames.*] Pour ſavoir toutes les raiſons qui l'engageoient à regretter le ſejour de la Province, il faut l'entendre lui-même. *Hic omnia perturbata, morbis infeſta; hic extrema annona caritas, hic meo ſucco victitandum, hic curſitandum, litigandum, & ſororis cauſa quæ apud Magiſtri Equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum & perdendum.* Ce dernier point ne ſent guere ſon Abbé; auſſi ne parlons nous pas d'un Abbé de Cour, mais d'un Abbé qui etoit grand Grec, & qui n'avoit que ſes etudes en tête.

(Z) *Neveu d'un Evêque de Senlis.*] Le chapitre 14. de ſon livre contient une *Requeſte que la plume fait aux Dames en faveur des Secretaires.* Ils ſe font ſeulement *ſaiſir*, repreſente-t-on dans cette Requete, *des fruicts provenans de mes lettres . . . ainſi que l'Ingenieux de ce Fort, qui tous ſon Avoir ou Billon n'a mon plus epargné au baſtiment d'icelluy pour la défence eternelle de vous toutes, que Maiſtre Artus* (h) *Fillon n'a pas long tems Eveſque de Senlys ſon Oncle, faiſoit en Normandie pour la protection du Pais par lui deffendu & ſoulagé de maintes charges dont il emporta de ſon vivant le nom de Pere de la Patrye à la mode antique* (i).

(h) *C'eſt peut-être une faute d'impreſſion pour Billon.*

(i) *Billon, fort inexpugnable fol. 229.*

(A) *Nâtif de Smyrne.*] L'epithete de Σμυρναῖος qui l'accompagne par tout en eſt une bonne preuve: on la peut fortifier par les vers de Moſchus, où il eſt parlé des regrets du fleuve Meles pour la mort de ſon fils Bion. Ce fleuve paſſe auprès de Smyrne.

Τῦτό (k) τοι ὁ πανυμνήτη λειμωνιάς, ὄφρα τε πλυτὸν
Τῦτο, Μίλη, τὸν ἄλγος· ἀπώλεσε κεῖνο τὸν Ὅμηρον,
- - - - - - - - - -
- - - - τὸν πάλιν ἄλλον
Τὸν δοκέω,
Hic tibi ô ſtirpium maxime canore, alter maror eſt
Hic ô Mele novus dolor: interiit tibi primus Homerus,
- - - - - - - - - -
- - - *nunc iterum alium*
Filium deploras.

(k) *Nel libro primo de Poëti Bucoli Ciciliani. Lorenzo Craſſo la cite dans ſon Hiſtoire des Poëtes Grecs, pag. 89.*

(B) *En même tems que Ptolomée Philadelphe.*] Voici la preuve qu'on en donne. Theocrite fut affligé de la mort de Bion, & il vivoit au tems de ce Ptolomée; il faut donc que Bion ait vêcu auſſi en ce même tems. Cette preuve auroit beaucoup plus de force qu'elle n'en a, ſi les ſix vers qui precedent ces mots de Moſchus, *ὁ δὲ Συρακοσίοις Θεόκριτος, interque Syracuſanos Theocritus*, ne paſſoient pas pour un ſuplément de Muſurus (l). Cet Auteur trouvant là une lacune la remplit, en ſupoſant que Moſchus avoit raporté les plaintes que la mort de Bion avoit excitées parmi les Poëtes en divers pais du monde. Cette ſupoſition lie fort bien le commencement & la fin de la lacune, mais comme ce n'eſt pas le ſeul & unique expedient de trouver cette liaiſon, il y a lieu de douter que Moſchus ait eu effectivement la penſée que Muſurus a imaginée, & dès lors on ne peut plus être certain que Theocrite ſoutint là un perſonnage vivant.

(l) *Sono molte altre le pruove e l'autorità portate dal Vintimiglia che almeno crede d'abitazione Ciciliano Bione. Lorenzo Craſſo, pag. 90.*

(C) *La meilleure partie de ſa vie dans la Sicile.*] C'eſt encore Moſchus qui fournit les preuves qu'on a de ce fait. Je n'ai point vu de quelle maniere Jean Vintimiglia (m) les met en œuvre pour ſoutenir (n) que Bion étoit de Sicile, ou qu'au moins il y a fait ſon ſejour; mais il y beaucoup d'aparence que ces deux vers ont été principalement conſiderez,

Ἀμφοτέροις πηγαῖς πεφιλημένος, ὃς μὲν ἔπινε
Παγαιδῶ πρόσθε, ὁ δ' ἴχνι πόρα τὰς ἀρέτειρας,
Ambo fontibus chari erant, alter (o) bibebat
De fonte Pegaſeo: alter (p) tenebat poculum de fonte
Arethuſa.

(m) *Nella ſtoria di Cicilia.*

(n) *Sono molte altre le pruove e l'autorità portate dal Vintimiglia che almeno crede d'abitazione Ciciliano Bione. Lorenzo Craſſo, pag. 90.*

(o) *C'eſt-à-dire Homere.*

(p) *C'eſt-à-dire Bion.*

Lorenzo Craſſo remarque que Jean Laſcaris dans ſes hommes illuſtres de Sicile, cité par (q) Maurolicus, ne parle point de nôtre Bion poëte bucolique, mais d'un

(q) *Nella ſtoria di Cicilia.*

Digitized by Google

Sicile, ou bien dans la β grande Grece. C'étoit un Poëte incomparable ſi l'on s'en raporte aux regrets de Moſchus ſon diſciple. Le peu de pieces qui reſtent de lui ne s'opoſent point à ce temoignage, ſi nous en croions des gens qui ſont très-capables de juger de ces matieres. Bion mourut empoiſonné, comme Moſchus le remarque très-clairement *. On a pluſieurs éditions des idylles qui nous reſtent de ces deux Poëtes, mais la meilleure de toutes auſſi bien que la plus nouvelle, eſt ſans doute celle de Paris 1686. accompagnée d'une traduction en vers François & de remarques †. Voiez ce qu'en ont dit les Journaliſtes (D) des Savans. On la contrefit bientôt après en Hollande.

β *C'eſt ainſi qu'on apelloit la partie de l'Italie que nous nommons, Roiaume de Naples.*

* *Tiré de la vie de Bion à la tête de la traduction de ſes idylles publiée par Mr. de Longe-Pierre.*

† *Mr. de Longe-Pierre eſt l'auteur de tout cela.*

BION, ſurnommé Boryſthenite à cauſe qu'il étoit de ‡ Boryſthene, a été un Philoſophe de beaucoup d'eſprit, mais de fort peu de Religion. Il floriſſoit environ la 120. Olympiade. Il fut aimé d'Antigonus Roi de Macedoine; & comme il avoit une hardieſſe qui tenoit un peu de l'effronterie, il ne fit nul ſcrupule de lui avoüer qu'il étoit (A) fils d'un Affranchi qui avoit fait banqueroute, & d'une putain. Il eut beaucoup de mepris pour les Philoſophes Platoniciens, pendant qu'il fut auditeur de Crates; enſuite il prit l'habit de Cynique; puis il s'attacha à Theodore qui étoit athée de profeſſion, & enfin il fut diſciple de Theophraſte qui étoit le chef de la ſecte d'Ariſtote. Il aima la pompe & le faſte, & il ſe fit voir en diverſes villes. Il ſe fit ſuivre à Rhodes dans le lieu des exercices par une troupe de matelots, qui avoient eu la complaiſance de s'habiller en Ecoliers à ſa ſollicitation. Il faloit être bien éloquent pour perſuader une telle choſe à des gens de mer. Il avoit beaucoup de (B) genie pour les bons mots; on en peut juger par (C) ceux qui reſtent de lui. Il ne reüſſiſſoit pas moins bien dans les parodies. C'eſt aparem-

‡ *Il y a en une ville & une riviere de ce nom: la riviere ſe nomme aujourd'hui* Dnieper: *elle eſt ſur les frontieres de la Moſcovie & de la Pologne.*

† *Voiez la remarque F & I.*

d'un autre Bion qui étoit de Syracuſe, & rheteur de profeſſion. Jerôme Raguſa (a), Jeſuite Sicilien, ne parle que de ce rheteur. Le Bonanni ſoutient une choſe qui tient un peu du paradoxe. Il pretend que Moſchus ne parle que de Theocrite. *Sappia chi legge*, dit-il (b). *che nel ſopradetto Idillio non ſi può intendere Bione poëta Bucolico perciocche coſtui non fù Siracuſano, ma Smirneo, e fiorì dopo Moſchо. Coſì medeſimamente per neſſuna ragione vi può eſſer intoſo un' altro Bione il quale è Siracuſano, perche egli non fù poëta, ne ſcriſſe coſe paſtorali, ma fù Rhetorico.*

(a) *In elogiis Siculorum qui veteri memoria literis floruerunt.*

(b) *Nell' Antica Siracuſa apud Lorenzo Craſſo ubi ſupra. pag. 90.*

(D) *Les Journaliſtes des Savans*] Savoir le Journal de Paris du 19. d'Août 1686. les Nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Septembre 1686. article 1. les *Acta eruditorum* de Leipſic à la 2. Section du 1. tome des ſuplémens. Je ne croi pas qu'on en ait parlé dans la Bibliotheque Univerſelle.

(A) *Qu'il étoit fils d'un Affranchi . . . & d'une putain.*] La maniere dont Antigonus le queſtiona, Τίς, πόθεν εἶς ἀνδρῶν; πόθι τοι πόλις ἠδὲ τοκῆες; *Qui & quel homme êtes-vous, quelle eſt votre patrie & votre famille?* fit croire à Bion qu'on avoit medit de ſon extraction auprès de ce Roi. Il ne crut donc point qu'il y eût de meilleur parti à prendre que celui d'avoüer la dette, & en effet il y eût eu plus à perdre qu'à gagner pour lui dans un deſaveu. Il dit donc de ſon pere & de la mere tout le mal que le public en ſavoit, & il finit par un vers d'Homere, pour mieux repondre à Antigonus qui s'étoit ſervi d'un vers de ce même Poëte en l'interrogeant, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματός φημι ἐμεῖο, *Voilà de quel pere & de quelle mere je me glorifie d'être ſorti.* Il ajoûta, *que Perſée & Philonide ceſſent d'inſerer ceci dans leurs hiſtoires, & jugez de moi par moi-même* (c). Nous trouvons dans Athenée comment s'apelloit la mere de Bion. (d) Καὶ Βίων δὲ ὁ Βορυσθενίτης φιλόσοφος ἱστορεῖ ἐν τοῖς Ὀλυμπιακοῖς λακαίνης αὐτὸν φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν τοῖς τῶν φιλοσόφων διαδοχαῖς. *Bion Boryſthenites Philoſophus Olympia Lacedæmonia meretricis filius fuit, ut inquit Nicias Nicæenſis in ſucceſſionibus Philoſophorum.* Son nom étoit beau, & ſa patrie bien éloignée du lieu où elle ſe maria. Ce ſeroit en vain qu'on demanderoit ſi elle s'étoit proſtituée dans ſa patrie, & ſi elle s'alla depaïſer ſur les bords du Boryſthene, afin de ſe pouvoir dire fille d'honneur en cas de beſoin, ou afin de faire mieux ſes affaires parmi des barbares, infiniment moins delicats que les habitans de la Grece: les livres ne diſent rien là-deſſus; mais il paroît par la reponſe de ſon fils qu'elle fut tirée d'un mauvais lieu quand elle trouva mari. (e) Μήτηρ δὴ, οὖσα ὁ ταῦτα ἀπὸ γήρως, ἀπ' αἰχμητοῦ. *Ma mere fut priſe au bordel, & un homme comme mon pere ne pouvoit pretendre qu'à un tel parti.*

(c) *Diog. Laërtius l. 4. in Bione, init.*

(d) *Athen. l. 13. c. 6. pag. 591. 592.*

(e) *Diog. Laert. ib.*

(B) *Il avoit beaucoup de genie pour les bons mots.*] C'eſt de lui qu'il faut entendre cet endroit d'Horace:

Carmine (f) tu gaudes, hic delectatur iambis:
Ille BIONEIS *ſermonibus & ſale nigro.*

Chabot remarque ſur ce paſſage que la plûpart des Interpretes entendent par *ſermones Bionæos*, les Comedies. Leur ſens eſt qu'Ariſtophane aiant excellé dans le Comique, & le pere d'Ariſtophane aiant eu (g) nom *Bion*, on a donné aux Comedies l'épithete dont il s'agit preſentement. Cette pretenſion eſt nulle, *le pere d'Ariſtophane s'apelloit Philippe* (h), & l'on ne ſauroit douter quand on prend garde de près au caractere de Bion Boryſthenite, que ce ne ſoit lui que l'on doit trouver dans ces paroles d'Horace. Un ancien (i) Scholiaſte de ce Poëte a frapé au but, car il explique *Bioneis*, par *ſatyricis, lividis, amaris, carmine maledico. Bion autem*, pourſuit-il, *Sophiſtes cognominatus mordaciſſimus verſibus eſt uſus, quibus ita omnes laceravit ut ne Homero quidem parceret.* Pourquoi auroit-il épargné Homere? il n'épargna ni Socrate, ni Jupiter; il mordit indifferemment & les hommes & les Dieux. Voiez la remarque ſuivante. Il avoit l'art de faire rire. Ἦν δὲ καὶ διαλεκτικὸς καὶ πολὺς ἐν τῷ γελοίῳ διαφθεῖραι, φυσικαῖς ὥρμασι καὶ ἀπὸ τῶν πραγμάτων χρώμενος. *Erat autem & ſpectatorum ſtudioſus, riſumque movere auditoribus maxime peritus, gravibus nominibus adverſum res utens* (k). Il avoit un eſprit impetueux qui outroit les choſes. C'eſt ainſi que je traduits φυσικαῖς ὥρμασι χρώμενος, & il ne me ſemble pas que le traducteur Latin de Plutarque ait bien entendu l'endroit où il eſt dit que les premiers poils de la barbe des beaux garçons étoient, au dire de Bion, des Harmodius & des Ariſtogitons, parce que dès qu'ils ſe montrent ils font ceſſer la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expreſſions fortes, vives & outrées qui étoient ordinaires à nôtre Sophiſte. Plutarque s'eſt ſervi du mot φυσικώτερον, que l'on a fort mal rendu ce me ſemble par celui d'*importunius*. Mettons ici tout le paſſage: (l) Ἦν δὲ φυσικώτερον ὁ Σοφιστὴς Βίων τοὺς τῶν καλῶν τρίχας Ἁρμοδίου ἐκάλει καὶ Ἀριστογείτονας, ὡς ἅρπα καλῶν τυραννίδα ἀκμαιοτάταις ὑπ' αὐτῶν τὰς ἐρωτικὰς. *Et quando Bio ſophiſta importunius nonnihil formoſorum crines Harmodios vocavit & Ariſtogitones, quod iis enatis pulcra tyrannide amatores ſeſe abdicare cogantur.*

(f) *Horat. epiſt. 2. l. 1. v. 60.*

(g) *Porphyrion ancien Interprete d'Horace le dit. Voiez Cruquius ſur ces paroles d'Horace.*

(h) *Dacier ſur ce paſſage d'Horace.*

(C) *On en peut juger par ceux qui reſtent de lui.*] Mr. Moreri en raporte quelques-uns, mais il n'a point choiſi les plus remarquables. *Le chemin de l'autre monde*, diſoit-il (m), *eſt fort aiſé, on y va les yeux fermez.* Il trouvoit quelque choſe de contradictoire dans les funerailles, (n) *On y brûle les gens comme s'ils étoient inſenſibles, & on les pleure comme s'ils étoient ſenſibles.* Il prenoit pour une ſottiſe de s'arracher les cheveux en tems d'affliction, *comme ſi pour avoir la tête chauve on en ſentoit moins ſa douleur.* Lucrece ne raporte pas cela, c'eſt Ciceron qui le raporte: (o) *Hinc ille Agamemnon Homericus & idem Accianus,*

Scindens dolore identidem intonſam comam.

In quo facetum illud Bionis, perinde ſtultiſſimum regem in luctu capillum ſibi evellere quaſi calvitio maror levaretur. Ce railleur exprima fort vivement la debauche d'Alcibiade: (p) *Pendant l'enfance il a été aux femmes leurs mari, quand il a été grand il a été aux maris leurs femmes.* Le plus inſuportable & le plus criant de ſes railleries, étoit qu'il attaqua inſolemment la Morale & la Religion. *Si Socrate*, diſoit-il, *a eu beſoin d'Alcibiade & ne s'en eſt point ſervi, il a été un grand fat; s'il n'en a pas eu beſoin, ſa connoiſſance n'eſt pas grand' choſe* (q). Pour ſe moquer de ce qu'on diſoit du ſuplice des Danaïdes, il dit *qu'on les puniroit bien mieux ſi on les condamnoit à porter de l'eau dans des vaſes qui ne fuſſent pas troüez* (r): & ſur la remarque qu'on fait ordinairement que la juſtice divine punit quelquefois ſur les enfans la faute des peres, il dit *que cela étoit plus ridicule, que ſi un medecin faiſoit prendre des remedes au fils ou au petit-fils afin de guerir la maladie du*

(i) *C'eſt Acron.*

(k) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 52.*

(l) *Plut. in amatorio pag. 770.*

(m) *Diog. Laert. ib. n. 49.*

(n) *Ibid. n. 48.*

(o) *Cicero, Tuſculan. 3. fol. m. 263. D.*

(p) *Diog. Laert. n. 49.*

(q) *Ibid.*

(r) Ἔλεγε τοὺς ἐν ᾅδου μυθεύειν ὑδρεύεσθαι εἰς ἀλαμπῆ καὶ ἀτελῆ πίθον ἀγγεῖον ὑδροφόρον. *Dicebat eos qui eſſent apud inferos magis profecto cruciandos ſi integris, quàm ſi perforatis vaſis aquam ferrent. Ib. n. 50.*

UNIVERSITÄTS BIBLIOTHEK REGENSBURG

Digitized by Google

aparemment lui qui fut la dificulté de plaire à diverſes ſortes de gens, a eu la (CΔ) penſée que Dion Chryſoſtôme refute. Il ſe retira à Chalcis comme avoit fait Ariſtote, mais on ne dit pas que ce fut pour un ſemblable ſujet; & y étant (D) tombé malade il fit comme preſque tous les impies, il paſſa dans une autre extremité. Il devint ſuperſtitieux; il eut recours aux ligatures, & à cent autres choſes qui au jugement du vulgaire étoient des preſervatifs, & des charmes. Diogene Laërce s'eſt moqué (E) de lui comme il faut à ce ſujet. Bion ſoufrit beaucoup dans ſa maladie, n'étant ſecouru d'aucun de ceux qui prenoient ſoin des malades: enfin Antigonus lui envoia deux perſonnes qui le ſervirent *. On a confondu quelquefois Bias (F) & Bion l'un avec

* *Tiré de Diogene Laerce dans la vie de Bion. Elle eſt au livre 4. ſect. 46. & ſuivantes à l'édition d'Amſterdam 1692.*

pere, ou la maladie du grand-pere (a). Plutarque montre très-ſolidement la fauſſeté de cette comparaiſon. Il eſt facile de montrer qu'il y a du faux dans preſque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne ſoient pour la plûpart l'effet d'une vive & heureuſe imagination, & l'on peut dire en general que preſque tous les bons mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avoit de tourner en ridicule la Religion devoit être reprimée; car une refutation ſerieuſe ne fait pas à beaucoup prés tant de mal, que les railleries d'un homme d'eſprit. Les jeunes gens ſe laiſſent gâter par ces ſortes de moqueurs plus que l'on ne ſauroit dire. Bion (b) en gâta beaucoup. Cela étoit inevitable, veu la hardieſſe avec laquelle il abuſoit de ſon eſprit contre une fauſſe Religion, que l'ignorance & la fourberie avoient renduë cent fois plus ridicule, que la Religion en elle-même & dans ſon veritable état n'eſt une choſe excellente.

(a) Ὁ γοῦν Βίων τὸν Θεὸν καλάζουλα τῶν παίδων τῶν πονηρῶν γλυκύτερον εἶναι φησὶν ἐλεῖν, ἢ τὸν πατέρα τὸν πονηρὸν ἢ παιδὸς φθορέα γενόμενον ἢ παῖδα φθείραντα. Etenim Bio Deum qui malorum liberis ſupplicia inferret, magis ajebat ridiculum eſſe medico qui filio aut nepoti ob morbum patris vel avi medicinam adhiberet. *Plut. de ſera numin. vindicta, pag. 561.*

(b) *Laert. n. 53.*

(c) *Dio Chryſoſt. Orat. 65. p. m. 612.*

(d) *Garaſſe, Doctrine curieuſe pag. 704.*

(e) *C'eſt-à-dire à celui qui fut tué auprés de Sedan dans une bataille l'an 1641.*

(f) *Pag. 354.*

(g) Ipſe quoque longinquo morbo eſt implicitus. Tuncadeo fracti ſimul cum corpore ſunt ſpiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus eſſet minus regium quam ſacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque ſuperſtitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret. *Livius dec. 1. lib. 1.*

(h) *Sat. 1. vers la fin.*

(CΔ) *Sur la dificulté de plaire à diverſes ſortes de gens a eu la penſée.*] Bion diſoit qu'à moins qu'on fût une tarte, ou du vin de Thaſos, il n'étoit pas poſſible de plaire à pluſieurs perſonnes. Dion Chryſoſtôme a trouvé fade cette penſée, car il eſt arrivé ſouvent, dit-il, qu'à une table de 10. perſonnes une tarte a ſemble froide à quelques-uns, & chaude à quelques autres. Peut-être que Bion, ajoûte-t-il, a pretendu parler d'une tarte qui fût chaude & froide en même tems. (c) Un Auteur que j'aurai aſſez ſouvent l'occaſion de refuter a falſifié ceci. (d) *On rapporte*, dit-il, *de Bion le Philoſophe, que pour plaire à tout le monde il euſt deſiré de ſe faire tourteau, d'autant, diſoit-il, que tous le monde l'ayme; mais Dion Chryſoſtome luy monſtre en l'Oraiſon* LXIV. *qu'il ſe trompe groſſierement & que ſon ſoubait eſt un vray ſoubait de frenetique, d'autant, diſoit-il, que tous n'ayment pas les tourteaux de meſme façon, car l'un le veut chaud, l'autre froid, l'un le veut rond, l'autre quarré, l'un le veut molet, & l'autre dur: voyla pourquoy, diſoit Dion Chryſoſtome, Bion devoit deſirer d'eſtre or ou argent pour plaire à tout le monde, mais encores ſi j'oſois ſondre ſur l'advis de Dion Chryſoſtome, comme il a repaſſé ſur celuy de Bion, je dirois que Dion Chryſoſtome ſe trompe auſſi bien que Bion, car il y a force perſonnes qui n'ayment non plus l'argent ny l'or que s'il n'y en avoit point au monde, & partant je dis que ce deſir eſt un deſir fantaſque.*

(D) *Etant tombé malade il fit comme preſque tous les impies, il paſſa dans une autre extremité.*] J'ai ouï dire à un Gentilhomme qui avoit eté à Monſieur le Comte (e) de Soiſſons, que Sainthibal fameux Eſprit fort ſe plaignoit de ce qu'aucun homme de leur Secte n'avoit le don de perſeverance. Ils ne nous font point d'honneur, diſoit-il, quand ils ſe voient au lit de la mort, ils ſe deshonorent, ils ſe dementent, ils meurent tout comme les autres bien confeſſez & communiez. Il pouvoit ajoûter, qu'ordinairement ils paſſent juſqu'aux minuties de la ſuperſtition. L'exemple de Tullus Hoſtilius raporté par l'Auteur (f) des penſées ſur les Cometes, eſt admirable ſur ce ſujet. Un longue maladie terraſſa tellement ce Prince (g), qu'il paſſa de l'eſprit fort à l'eſprit ſuperſtitieux, & propagateur des ſuperſtitions. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Preſque tous ceux qui vivent dans l'irreligion ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude; ſe voiant donc dans le lit d'infirmité où l'irreligion ne leur eſt plus d'aucun uſage, ils prenent le parti le plus ſûr, celui qui promet une felicité eternelle en cas qu'il ſoit vrai, & qui ne fait courir alors aucun riſque en cas qu'il ſoit faux. Ils ſe confeſſent, ils font tout le reſte, *ad majorem cautelam.* Tous les lecteurs ont admiré cette penſée de Mr. Deſpreaux (i):

Qui fait l'homme intrepide, & tremblant de foibleſſe
Attend pour croire en Dieu que la fievre le preſſe,
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains
Dés que l'air eſt calme rit des foibles humains.

A cela ſe peut raporter ce paſſage de Guy Patin (l) „ Feu mon pere m'a apris que le gros Mr. du Mai„ ne chef de la Ligue diſoit, que les Princes n'avoient „ point de Religion qu'aprés avoir paſſé l'âge de 40. „ ans; quand ils deviennent vieux,

„ - - - *Cum numina nobis*
„ *Mors inſtans majora facit.*„

Touchant ces paroles Latines, voiez (k) Silius Italicus, & quant au reſte je vous renvoie à la remarque E Δ de l'article *Des-Barreaux.*

(E) *S'eſt moqué de lui comme il faut à ce ſujet.*] Les vers qu'il fit (l) contre lui ſont les plus jolis du monde, en voici une tradution Latine:

Bionem Boryſthenitem quem Scythica tellus produxit,
Dixiſſe audivimus, reverâ nihil eſſe Deos.
Ac ſiquidem id dogma tuori perſtitiſſet, meritò dicendus eſſet
Senſiſſe ut viſum fuiſſet, etſi malè viſum eſſet.
At nunc quàm in longum morbum incidiſſet, ac mori pertimeſceret:
Qui Deos non eſſe dixerat, qui fanum non viderat,
Mortalibus qui illuſerat, dum Diis immolarent;
Non pro foco ſolum, ariſque ac menſa,
Nidore, adipe, thureque Deorum aras implevit.
Nec ſolum, peccavi, dixit, delictis pareite;
Sed & anui collum facile porrexit excantandum,
Bracchiaque (m) loris perfuaſus devinxit.
Rhammumque & lauri ramum januæ impoſuit.
Cuncta adminiſtrare magis quàm mori paratus.
Stultus qui mercede voluerit Deos eſſe:
Quaſi tunc eſſemus, quàm illos Bion demùm eſſe arbitraretur.

Voiez l'uſage que Mr. du Rondel a fait de ceci dans ſon excellente vie (n) d'Epicure. Ce qu'il dit que Diogene Laërce étoit Epicurien eſt remarquable, car ce Diogene inſinue clairement qu'il ne blâme point le *confiteor* de Bion, & ſon *mea culpa, mea maxima culpa*, ou ſon *peccavi.*

(F) *Confondu Bias & Bion l'un avec l'autre.*] C'eſt ce qu'a fait Plutarque lors qu'il a dit (o), qu'Antigonus importuné par les ſollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent. Il deſigne cet Antigonus par l'épithete de γέρων; c'eſt un ſigne qu'il parle du premier Antigonus, de celui qui fut l'un des Capitaines & l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Or comme Bias a precedé pour le moins de deux cens ans la mort d'Alexandre, il eſt manifeſte qu'il n'a pu rien demander à Antigonus; & puis que Bion a eté diſciple de Crates & de Theophraſte, il eſt ſûr qu'il a pu être conu d'Antigonus. Il faut donc dire ou que Plutarque s'eſt lourdement abuſé, ou que les Copiſtes de ſon livre y ont changé l'ὑπὸ Βίωνος qu'il avoit mis, en ὑπὸ Βίαντος. Pour le dire en paſſant, je ne ſuis pas trop aſſûré (p) qu'Aldobrandin ait raiſon d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à nôtre Bion d'où & de quelle famille il étoit. J'avoue qu'il eſt poſſible que ce Philoſophe ait vécu juſques au regne d'Antigonus Gonatas: mais enfin voilà Plutarque qui nettement & preciſément le fait vivre ſous le vieux Antigonus: (car je ſupoſe qu'il a dit Bion & non Bias.) Cela eſt digne de quelque conſideration, & c'eſt pour cela que je n'ai pas voulu dire avec Moreri, que Bion *a vécu en la 126. Olympiade, & du tems d'Antigonus ſurnommé Gonatas Roi de Macedoine.* Voiez ci-deſſous la remarque I. Au reſte ſi par une illuſion de memoire, Plutarque avoit pris Bias pour Bion, il ne ſeroit pas le ſeul à qui de pareilles mepriſes ſeroient arrivées; car Euſtathius a donné à Antiſthenes ce qui ne convient qu'à Bion. C'eſt ſur le vers de l'Iliade (q) employé par Bion dans ſa reponſe à Antigonus, Τοῖόν τοι γενεὴν τε καὶ αἵματος εὐχετόωμαι εἶναι. Euſtathius dit qu'Antiſthenes le Cynique ſe ſervit de ces paroles, aprés avoir repondu à celui qui le queſtionoit ſur ſa race, *Je ſuis fils d'un homme qui ſe (r) mouchoit du coude* &c. Caſaubon a remarqué cette mepriſe d'Euſtathius. Voiez Mr. Menage ſur Diogene Laërce au paragraphe 47. du livre 4.

Je remarquerai que le ſophiſme contre le mariage, le ſophiſme, dis-je, qui dans tous les Compends de Logique eſt allegué comme un exemple d'un dilemme

(i) *Patin, lettre 64. de la 1. édition.*

(k) *Lib. 8. p. m. 333.*

(l) *In Bion. n. 55. lib. 4.*

(m) *Bion s'étoit moqué de cela dans un de ſes livres, comme on l'enſeigne de Plutarque au Traité* de ſuperſtitione, *pag. 168. D.*

(n) *Imprimée à Amſterdam en 1693.*

(o) *Plut. de vitioſa pudore, pag. 531. E.*

(p) *Not. ad Diog. Laert. in Bione init.*

(q) *Lib. 6.*

(r) *C'eſt-à-dire d'un* Salſamentarius, *comme qui diroit aujourd'hui d'un revendeur de harengs, ou de morue, d'un chaircutier. Bion dans Laerce fait la reponſe dont Euſtathius parle.*

EXAMEN d'un faux dilemme contre le mariage.

Digitized by Google

avec l'autre. Il y a eu dix hommes de ce dernier nom deſquels Diogene Laërce a parlé. Mr. Moreri en parle après lui; mais il donne le premier rang à celui qui fait le ſujet de cet article *; & il ne faloit le compter que pour le troiſiéme. Diogene Laërce n'a point parlé de tous les Bions †. Les traducteurs de Plutarque (G) n'ont pas entendu une penſée de Bion qu'il a cenſurée. Le ſophiſme de (H) Bion auquel Seneque a ſolidement repondu, n'étoit ce me ſemble qu'un argument *ad hominem*, par où il vouloit conclure que la doctrine touchant l'empire de Dieu ſur toutes choſes, enferme des contradictions. Je n'ai pu trouver d'où le Sieur Konig a puiſé que Bion (I) mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.

C'eſt

* *Ses autres fautes ont été corrigées dans l'édition de Hollande.*

† *Voiez les notes de Mr. Menage ſur Diogene Laerce, l. 4. n. 58.*

me vicieux, eſt attribué à Bion & à Antiſthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle. Peut-être y a-t-il une faute de Copiſte dans ce dernier, un changement de *Bionis* en *Biantis*, comme Caſaubon (a) le conjecture. Quoi qu'il en ſoit voici le dilemme de nôtre Bion; (b) *Si vous prenez une belle femme elle vous ſera commune avec pluſieurs autres, & ſi vous en prenez une laide ce ſera pour vous un ſuplice.* Entre autres defauts ce raiſonnement a celui de pouvoir être retorqué, *Si je la prens laide, elle ne ſera point commune, ſi je la prens belle, ce ne ſera point un ſuplice.* Mais cette retorſion ne va pas au fait, ce n'eſt qu'un remede palliatif, deſorte que le dilemme de Bion ne vaut rien ni à l'endroit, ni à l'envers. La vraie reponſe eſt de dire 1. que la plûpart des femmes ne ſont ni belles ni laides, & qu'ainſi ſon raiſonnement conclut du petit nombre à toute la generalité. Voiez Favorin au chapitre 11 du 5. livre des nuits Attiques d'Aulugelle. 2. Que la beauté d'une femme n'eſt point incompatible avec la vertu, & qu'une laide femme peut d'ailleurs ſe rendre très-chere à ſon époux (c). Il y a un (d) Commentateur d'Aulugelle qui refute le raiſonnement de Bias par une raiſon empruntée des Hebreux; c'eſt dit-il que ceux qui auront été mal mariez ſeront abſous devant Dieu ſans comparoître devant ſon tribunal: cela vaut bien la peine d'épouſer une laide femme. Si St. Chryſoſtôme étoit pris pour juge il condamneroit la retorſion du dilemme, car il a préche que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir, (tant c'eſt une poſſeſſion pleine de ſoupçons & d'embûches) & que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir, tant c'eſt une choſe pleine de degoût. (e) Ὁ καλὴν ἔχων γυναῖκα οὐδὲν χεῖρον φησι τοῦ καλὴν ἔχειν γυναῖκα (ὑποψίας τὸ πρᾶγμα γέμει καὶ ἐπιβουλῆς) ὁ δυσειδῆ, οὐδὲν χεῖρον φησι τοῦ ἀμορφον ἔχειν γυναῖκα. ἀμφότερα γὰρ τὸ πρᾶγμα ἐμπίπλησι. *Qui pulchram habet uxorem nihil pejus eſſe ait quam pulchram habere uxorem (rem enim eſſe inſidiarum & ſuſpicionum plenam) qui deformem, nihil pejus eſſe dicit quam turpem habere uxorem, rem enim eſſe acerbitatis refertam.* Voilà un Predicateur qui ne raiſonne point en l'air, il ſe fonde ſur l'autorité ou ſur le dire d'experts; cependant ſes concluſions ne ſont pas meilleures que celles de Bion. Il ſuffiroit pour condamner la retorſion du dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaiſes conſequences. Si je la prens belle ce ne ſera point un ſuplice; *nego conſequentiam, car peut-être que ſi, peut-être que non:* ſi je la prens laide, elle ne ſera pas commune, *nego ſimiliter conſequentiam, car peut-être que ſi, peut être que non.* Mais pour arrêter toutes ces chicanes on n'a qu'à dire aux Bias ou aux Bions, *j'en veux courir les haſards.*

Je n'ai pas dit toutes les variations qui concernent ce dilemme: il eſt encore tems de copier là-deſſus ce qu'on a lu dans (f) Tiraqueau. Ce raiſonnement cornu eſt attribué non ſeulement à Bion & à Antiſthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle, mais auſſi à Ariſtippe par le (g) Moine Antoine, & à Solon par Maxime de Tyr, & par (h) Pierre Martyr. La retorſion eſt l'ouvrage de Pittacus, ſi nous en croions les Commentaires d'Ariſton citez par (i) Stobée.

(G) *Les Traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une penſée de Bion.*] Raportons d'abord le Grec de Plutarque: (k) Εὐήθη τοίνυν καὶ ἀδιάφορα τὰ τοῦ Βίωνος, εἰ τὸ ἀγρὸν ἐμποιεῖν ἐγκωμιάζων ἐνδέχεται καὶ ὄνησιν, οὐκ ἂν ἁμαρτάνοι ἐδόκει τῶν ποιῶν μᾶλλον ἢ σπείροντος, οὐκ ἂν ἁμαρτάνοι ἔχων. εἰ τοίνυν δεῖ λέγειν ἄτοπον ἂν ἦν ἐπαινῶν, εἰ τοῖς ἐπαινουμένοις ὠφέλιμός ἐστι καὶ πάρφορος. Cela veut dire, *La penſée de Bion eſt donc très-impertinente: il croioit que ſi on donnant des loüanges à un champ il le pouvoit rendre fertile, il ne ſeroit point blamable d'aimer mieux lui en donner, que de prendre la peine de le labourer. Il ne faut donc pas traitter d'abſurde un homme qui loüe, ſi ſes loüanges ſont utiles à ceux qu'il loüe, & ſi elles leur ſont produire de bons fruits.* L'impertinence que Plutarque trouve dans cette penſée, eſt qu'un (l) champ à qui on donneroit des loüanges n'en deviendroit pas plus mauvais; au lieu que les loüanges qu'on donne à un homme qui ne les merite point, le rempliſſent de vanité & le perdent. Cette cenſure de Plutarque eſt un coup perdu; car Bion ne diſoit pas ſimplement & abſolument qu'il falût loüer, il faiſoit dependre les loüanges de cette condition-ci, c'eſt qu'elles rendroient meilleurs ceux qu'on loüeroit. Nous allons voir comment Amyot a traduit le Grec de Plutarque; „ Par quoi le dire de Bion eſt ſot „ & lourd, car il diſoit ainſi; ſi à force de loüer je „ pouvois rendre une terre bonne, graſſe & fertile, je „ ne ferois point de faute en la louant pluſtoſt que de „ me travailler le cœur & le corps à la labourer & „ cultiver. Celui donc ne peche point auſſi qui loüe un „ homme, ſi en le loüant il le rend utile & fertile à „ celui qui le loüe. „ On a pris dans cette verſion l'actif pour le paſſif; car Bion ne parloit par de l'utilité des loüanges par raport à celui qui loüe, mais par raport à celui qui eſt loüé. L'interprete Latin a bronché plus lourdement, il impute à Bion la ſotte & ridicule penſée d'avoir cru (m) qu'en loüant un champ on le rendoit plus fertile qu'en le labourant. *Stulte itaque ac fatue Bio qui agrum laudando putabat ſe redditurum fertilem ac frugiferum, potius quam fodiendo & colendo. Non tamen (n) homo abſurdè facit laudans, ubi id iis qui laudantur eſt utile.* Pour excuſer Amyot on pourroit dire qu'il a ſongé que Bion étant athée, ne reconnoiſſoit point d'autres devoirs que ce qui eſt profitable; & qu'ainſi ſa penſée étoit qu'il faut repandre les loüanges par tout où elles ſont bien paiées, & qu'il ne faudroit pas même les refuſer à un champ ſi elles le pouvoient rendre fertile. En un mot que le metier de flateur n'eſt point blâmable, pourveu qu'on y trouve ſon profit. Mais cette excuſe eſt tout à-fait vaine; un Traducteur doit rendre fidelement ce qu'il trouve dans l'original, & renvoier ſes conjectures à des remarques particulieres. Si l'on croit que Plutarque n'a pas raporté exactement une choſe, il faut en avertir les lecteurs, mais il faut traduire ce qu'il a dit.

(m) *Dans la table des matieres vous trouvez* Bion agrum laudando fertiliorem fieri putabat.

(n) *Que voilà un* tamen *bien placé!*

(H) *Le ſophiſme de Bion auquel Seneque.*] Bion (o) pretendoit prouver deux choſes très-differentes, l'une que tous les voleurs étoient ſacrileges, l'autre qu'aucun voleur n'étoit ſacrilege. Il tiroit ces deux conſequences du même principe, & ce principe eſt l'une des plus ſolides veritez que la bonne philoſophie nous enſeigne touchant la nature de Dieu. Le ſouverain Etre, l'Etre ſouverainement parfait doit poſſeder l'empire abſolu de toutes choſes, c'eſt de lui que tous les autres êtres dependent, c'eſt à lui comme à leur auteur & à leur conſervateur qu'ils appartiennent. Bion avoit ſans doute pour but de refuter cette doctrine, par deux conſequences contradictoires & pernicieuſes qu'il pretendoit en pouvoir tirer. Voici l'une, Tous ceux qui derobent les biens de Dieu ſont ſacrileges, or tous les voleurs derobent les biens de Dieu, car toutes choſes lui appartiennent, donc tous les voleurs ſont ſacrileges. Voici l'autre, tranſporter une choſe d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient auſſi, n'eſt point commettre un ſacrilege: or ceux qui pillent les temples ne font que tranſporter les choſes d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre, qui lui apartient auſſi, car toutes choſes apartienent à Dieu, donc ceux qui pillent les temples ne commettent point un ſacrilege. Seneque refute aiſement & ſolidement ces chicaneries; mais il ſe repreſente Bion comme un tyran qui en certains tems veut être cruel, & en un autre ſaccager les temples. Quand il veut être cruel, il ſe ſert de ſon premier ſyllogiſme; c'eſt un arrêt pour precipiter tous les voleurs: & il ſe ſert du ſecond lors qu'il ſouhaite de s'enrichir des depouilles des ſaints lieux.

(o) *Que voiez Seneque au chapitre 7. du livre 7. de beneficiis. Aucun Commentateur ne marque ſi Seneque avoit trouvé ce raiſonnement de Bion dans quelque ancien Auteur qui nous reſte.*

(I) *Que Bion mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.*] J'ai ſuppoſé (p) ci-deſſus que Plutarque a fait fleurir nôtre Bion ſous le regne du premier Antigonus, & je n'ai pas trouvé trop ſûre l'opinion d'Aldobrandin, ſavoir que ce Philoſophe fût queſtionné ſur ſa naiſſance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici pour un plus grand éclairciſſement, qu'Eratoſthene avoit connu Bion dans Athenes, & qu'il le comptoit parmi ſes Heros. On ne peut douter raiſonnablement que Strabon (q) en nous aprenant cela ne veuille parler de Bion le Boryſthenite, car ce qu'il dit qu'Eratoſthene attribuoit

(p) *Dans la remarque F.*

(q) *Strab. lib. 1. pag. 10.*

(a) *In Diog. Laert. l. 4. n. 48.*

(b) Ἐὰν μὲν γύμνης αἰσχρὰν, ἔξεις κοινήν· ἐὰν δὲ καλὴν, ἔξεις κοινήν. Si turpem duxeris, pœnam habebis; ſin autem formoſam communis erit. *Diog. Laert. ubi ſupr. n. 48.*

(c) *Favorin ne ſe ſert point de cette raiſon, il ſemble adopter par ſon ſilence les 2. conſequences particulieres du dilemme.*

(d) *Il s'appelle* Philippus Carolus.

(e) *Chryſoſt. homil. 1. in epiſtol. 2. ad Timotheum, apud Menagium ubi ſupra n. 48.*

(f) *Leg. Connubial. p. m. 32.*

(g) *In Meliſſa, t. 2. c. 34.*

(h) *In locis communibus c. 39.*

(i) *Serm. 65.*

(k) *Plut. de adulat. & amici diſcrim. pag. 59.*

(l) Ὁ μὲν γὰρ ἀγρὸς ἢ γῆ[illegible] χεῖρον ἐπαινούμενος· ἄνθρωπος δὲ τυφλὸς καὶ ἀκόλαστος καὶ ψευδὴς καὶ πας' ἀξίαν ἐπαινούμενος. Atque ager quidem laudando non fit deterior: hominem inflant ac perdunt qui immerito laudant. *Id. ibid.*

C'eſt de lui ſans doute que Theon parle quand il dit, * que ſelon le Sophiſte Bion l'avarice eſt la metropole de toute ſorte de mechancetez: ſentence qui a été canoniſée par le grand Apôtre des nations. Plutarque lui attribuë une maxime qui feroit honneur aux Philoſophes les plus orthodoxes; c'étoit de dire à ſes écoliers que quand ils auroient aquis (K) aſſez de conſtance pour ſuporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieroient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrés dans la vertu. Il s'en faut bien que ſa reponſe à Theognis (L) ait autant de moralité.

BIRON, Marechal de France. Cherchez GONTAUT.

BLANC (LOUÏS LE) Profeſſeur en Theologie à Sedan. Cherchez BEAULIEU.

BLANCHE de Caſtille, mere de St. Louïs Roi de France. Cherchez CASTILLE.

BLANDRATA (GEORGE) Medecin Italien nâtif du Marquiſat (A) de Saluces, a vêcu au XVI. ſiecle. Il ſe ſauva † de Pavie où l'Inquiſition lui auroit joüé quelque mauvais tour, & ſe retira (B) à Geneve. Il y embraſſa la Religion Proteſtante, & d'abord il édifia l'Egliſe par ſa conduite & par ſa docilité; mais on s'aperçut dans la ſuite qu'il attaquoit ſourdement la divinité de JESUS-CHRIST. Il ne ſe contenta pas de repandre ſes dificultez parmi les ignorans: il les propoſa auſſi au Miniſtre de l'Egliſe Italienne. Ce Miniſtre qui étoit de la maiſon des Comtes de Martinengue, le renvoia bien loin, & ne voulut pas même ſe ſervir de lui dans ſes maladies, ni dans celles de ſa femme, quoi que Blandrata lui ofrît avec une grande ardeur tout ce qui dependoit de ſon art. Calvin auquel les mêmes dificultez furent propoſées cent fois, voiant qu'après avoir temoigné qu'on aquieſçoit à ſes reponſes, on revenoit le lendemain à la

* *Βίων ὁ σοφιστὴς τὴν φιλαργυρίαν μητρόπολιν ἔλεγε πασῶν κακιῶν εἶναι.* Bion Sophiſta vitiorum metropolin dicebat avaritiam. *Theo, progym. cap. 5. pag. 72.*

† *Bibliath. Antitrinit. pag. 28.*

(a) *C'eſt d'avoir été le premier qui eût habillé la Philoſophie d'une robe ſemée de fleurs.* *Φασὶ λέγειν ἐπ' αὐτῷ τὸν Σ'ραδωνίτην ὡς πρῶτος Βίων τὴν φιλοσοφίαν ἀνθοστολήσειεν.* Diog. Laert. l. 4. n. 52. *Strabon corrigé par Caſaubon dit la même choſe l. 1. p. 20.*

(b) *Voſſius de Hiſt. Gr. p. 108.*

(c) *De vita Epicuri pag. 133.*

(d) *Plut. de profect. virtut. p. 82. D. Je me ſers de la verſion d'Amyot.*

(‡) *Odyſſ. 6. & 24.*

(e) *C'eſt-à-dire la mine.*

(‡) *Plut. de audiend. Poëtis pag. 22.*

(f) Plurima ſunt quæ non audent homines pertuſa dicere læna. *Juven. Sat. 5. v. 130.*

(g) *Theognis v. 173. p. m. 17.*

à ſon Bion (a) eſt la même choſe qu'Eratoſthene attribuë dans Diogene Laërce à Bion le Boryſthenite. Puis donc qu'Eratoſthene nâquît (b) l'an 1. de la 126. Olympiade, il faut neceſſairement convenir que Bion parvint pour le moins juſques au commencement de la 131. car au deſſous de 20. ans Eratoſthene n'auroit pas lié avec lui une connoiſſance qui eût valu qu'on en parlât. Je ne voi qu'une difficulté dans cette ſupoſition, c'eſt que je remarque que le docte Mr. du Rondel inſinue (c) qu'Epicure ſurvécut à Bion. Or Epicure mourut l'an 2. de la 127. Olympiade. Je ne propoſe ce nœud qu'afin d'engager Mr. du Rondel à éclaircir doctement ce point de Chronologie.

(K) *Quand ils auroient aquis aſſez de conſtance.*] „ (d) Bion diſoit à ſes familiers & diſciples, qu'ils „ eſtimaſſent avoir profité quand ils auroyent aquis „ tant de conſtance, qu'ils entendroyent auſſi patiemment ceux qui les outrageroyent & injurieroyent, „ que ceux qui leur diroyent,

„ *Ami (1) paſſant certes tu n'as point chere (e)*
„ *D'eſtre homme ſol, ni de mauvais afaire:*
„ *A Dieu te dis priant la Deïté*
„ *De te donner toute proſperité.*„

Plutarque a raiſon de remarquer que cette regle de Bion eſt plutôt un ſigne d'un très-grande & très-parfaite habitude de nôtre ame, qu'un ſimple ſigne d'amendement. C'eſt en verité un caractere de perfection.

(L) *Que ſa reponſe à Theognis.*] Plutarque nous l'a conſervée, & il en dit du bien. Voici ſes paroles ſelon la verſion d'Amyot: „ (‡) Auſſi fut-ce bien gentiment reſpondu a Bion à l'encontre de ces vers de Theognis,

„ *L'homme ne peut faire ne dire rien*
„ *Quand pourveté l'eſtraint en ſon lien,*
„ *Et a ſa langue au palais attachée:*

„ Comment donques babilles-tu tant, veu que tu es „ pauvre, & nous romps la teſte de ton caquet?„ On voit ici l'eſprit inſolent & inſultant de ce Philoſophe; ce n'eſt pas ainſi qu'il faut traiter un pauvre Poëte qui ſe plaint que la miſere lui lie la langue; car quoi que l'experience montre aſſez ſouvent que le manque de pain, & d'habits inſpire beaucoup de verbiage, il eſt certain qu'il y a une infinité de choſes que l'on n'oſe dire quand (f) on eſt mal habillé; il eſt certain, dis-je, que l'indigence engourdit les mains à pluſieurs perſonnes, & qu'elle leur ferme la bouche comme Theognis le remarquoit. Et ſur ce fondement ſon avis fut que l'on ſe deſit de la miſere avec tous les ſoins imaginables, & qu'on preferât même la mort à la pauvreté:

Ἀνδρὶ (g) κεχρημένῳ πάντων δήπουθεν μάλιστα,
Καὶ γήρως πολλῆ, Κύρνε, καὶ ἀσθενίᾳ.
Ἢν δὲ χρὴ φεύγοντα τὴν ἐς μεγαλώνυμα πίστιν
Γ'ίνεσθαι τῇ πενίῃ Κύρνε κατ' ἀλλοδαπήν.
Πᾶς γὰρ ἀνὴρ πενίῃ δεδαμασμένος ὅτι τι εἴπῃσιν,
Οὐδ' ἔχει ἀθρῆσαι δύναται γλῶσσαν δὲ οἱ δέδεται.
Χρὴ γὰρ ὁμῶς ἐπὶ γῆν τε καὶ ἰχθύσι πόντον θηλήσειν
Δίζησθαι χαλεπῆς Κύρνε λύσιν πενίης.
Τεθνάναι φίλε Κύρνε πενιχρῷ βέλτερον ἀνδρί,
Ἢ ζώειν χαλεπῇ τειρόμενον πενίῃ.
Virum bonum paupertas, quàm alia res omnes domat magis,
Et quàm ſenectus cana, Cyrne, & quàm febris:
Quam quidem paupertatem *opertet fugere, & in immenſum mare*
Projicere & petras Cyrne contra altas.
Omnis enim vir paupertate domitus, neque quicquam dicere,
Neque facere poteſt: linguâ verò illi ligata eſt.
Oportet igitur ſimul ſuper terram & lata dorſa maris,
Quærere gravis, Cyrne, liberationem paupertatis:
Mori, ô amice Cyrne, pauperi melius eſt viro,
Quàm vivere dura afflictum paupertate.

Les paroles de Theognis raportées par Plutarque, ſe trouvent dans les vers que l'on vient de lire. Mais comme c'eſt un Theognis qui a vêcu long tems avant nôtre Bion, on ne ſauroit diſculper Plutarque; car s'il a parlé de ce Bion, il a été un fort mauvais Chronologue; & s'il a parlé d'un autre Bion, il a eu grand tort de ne pas le faire ſavoir à ſes lecteurs. Je ne ſai ſi quelcun a jamais pris garde à cette faute.

(A) *Natif du Marquiſat de Saluces.*] Qui n'admireroit que Mr. Moreri ſe ſoit aviſé d'obſerver une grande difference entre le Piemont, & ce Marquiſat? Blandrata, dit-il, *étoit Piemontois. D'autres diſent qu'il étoit natif du Marquiſat de Saluces.* Ce ne ſont nullement deux opinions differentes, ceux qui l'ont fait Piemontois, n'ont pas pretendu mettre ce Marquiſat hors du Piemont; ils ont pris le Piemont dans ſa ſignification generale, comme l'on fait quand on ne ſe propoſe pas d'expliquer exactement & en Geographe tous les Etats du Duc de Savoie. Or il eſt ſûr qu'en ce ſens-là le Marquiſat de Saluces eſt une partie du Piemont. Voiez le Dictionaire de Mr. Baudrand.

(B) *Et ſe retira à Geneve.*] Mr. Moreri le fait aller de Pavie en Pologne, & ne dit rien du voiage de Geneve. Cela n'eſt nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne, & c'eſt ce qu'il faloit remarquer. Il y avoit exercé la Medecine avant que d'aller à Geneve. Il l'avoit auſſi exercée en Tranſilvanie avant ce même voiage de Geneve: & comme il avoit été en ces pais-là un Medecin de diſtinction, puis qu'il avoit été Medecin de Reines, il aima mieux (b) s'y retirer que d'aller ailleurs, lors qu'il ne crut point pouvoir demeurer en ſûreté ni à Geneve ni en Suiſſe. Voilà une de ces combinaiſons du Moral avec le Phyſique, dont le P. Mallebranche a parlé dans ſon Traité de la Nature & de la Grace. Pourquoi a-t-il fallu que la Pologne, que la Tranſilvanie aient été plutôt infectées des erreurs des Sociniens qu'un autre pais? C'eſt que les loix generales qui excitent nos paſſions naturelles & nôtre bon ſens, ont voulu que George Blandrata contraint de chercher une retraite, l'ait plutôt choiſie dans un lieu où il avoit beaucoup d'habitudes, que dans un pais inconu. Voilà pourquoi ſortant de Geneve il s'en alla en Pologne; & quand il y fut il y attira les Alciats & les Socins; il s'intrigua chez les Grans; un Prince de Tranſilvanie dont il étoit Medecin fut ſon proſelyte, &c. Quoi qu'il en ſoit Mr. Moreri auroit dû dire que Blandrata avoit été Medecin en Pologne & en Tranſilvanie, avant que l'Inquiſition de Pavie mit les mains ſur lui; que s'étant ſauvé de Pavie il s'en alla à Geneve, & que ſortant de Geneve il s'en retourna en Pologne.

(b) *Voiez le paſſage de la lettre 81. de Theodore de Beze que je cite dans la page ſuivante, note 4.*

COMBINAISON du Moral avec la Phyſique.

Digitized by Google

la charge, ſe mit enfin en colere contre Blandrata, & le (C) traita durement. Il continua neanmoins de le ſaluer & de lui parler, & il eut même la complaiſance de repondre par * écrit à ſes objections. Mais aiant decouvert qu'on lui avoit tendu un piege en demandant une reponſe par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On raporte que cet heretique accuſa Calvin en preſence de tout le peuple d'avoir écrit quelque choſe, & que cette accuſation fut convaincuë de fauſſeté par l'exhibition de l'original. Quelque tems après on fit dans le Conſiſtoire de l'Egliſe Italienne les procedures dont je parle † ailleurs. Calvin aſſûra Blandrata qu'il ne ſeroit point recherché touchant ſes fautes paſſées; mais Blandrata ne s'y fia point, car au bout de quelques jours aiant vu entrer l'un des Syndics de la Republique dans l'Auditoire de Theologie où il entendoit une leçon de Calvin, il feignit de ſaigner du nés, & s'enfuit (D) au plus vîte, & ne rentra plus à Geneve ‡. Comme il avoit autrefois exercé la Medecine ‖ dans la Pologne & dans la Tranſilvanie, il ſe deſtina ce theatre pour y dogmatiſer tout à ſon aiſe. Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558. & y fut reçu honorablement de ceux de la Religion. Calvin lui fit voir qu'un Theologien de (E) ſa force a les mains longues; il écrivit pluſieurs lettres aux fideles de Pologne pour les exciter à chaſſer du milieu d'eux ce perſonnage, qui pouvoit infecter de ſes hereſies la pureté de la foi. L'impreſſion que firent ces lettres traverſa beaucoup les deſſeins de George Blandrata; mais rien ne lui fut plus contraire que les diſcordes qui s'éleverent entre ceux qui comme lui combatoient le myſtere de la Trinité: & neanmoins ces diſcordes n'empêcherent pas qu'on ne fraiât le chemin à l'hereſie Socinienne, qui s'établit quelque tems après en ces

* *Cet écrit eſt imprimé dans le volume des Opuſcules de Calvin.*

† *Dans l'article de Jean Paul Alciat, & dans celui de Valentin Gentilis.*

‡ *Tiré de la 322. lettre de Calvin.*

‖ Poſt varias deliberationes ita fors tulit ut Blandrata qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Tranſſylvania apud Reginas fecerat, eò reverteretur. *Beza epiſt.* 81.

(C) *Et le traita durement.*] Calvin avouë ſans façon les injures qu'il lui dit. *Je vois à vôtre mine le deteſtable monſtre que vous nourriſſez dans vôtre cœur.* Raportons le paſſage tout entier. (a) *Eodem tempore ſuis quæſtionibus fatigabat Calvinum, eoque magis quod cum ſubinde fingeret ſe placatum eſſe & acquieſcere reſponſis, poſtridie redibat quaſi novus, nec deſinebat ea ipſa de quibus ſæpe audierat, ſciſcitari. Itaque conſtitit ei Calvinus in faciem dicere, vultus tuus deteſtabile monſtrum mihi oſtendit quod in corde occultum foves, ac ſæpius cum aſpere objurgavit, ut ſi fieri poſſet, corrigeret perfidiam, & fallacias doloſque tortuoſos, quorum faſtidio erat quoſammodo defeſſus.*

(a) *Calvin. epiſt.* 322.

(D) *Et s'enfuit au plus vîte.*] Pluſieurs Auteurs ſe trompent ſur le tems auquel Blandrata ſortit de Geneve. Ils diſent qu'il n'en ſortit qu'après que Valentin Gentilis ſe fut retiré ſur les terres du Canton de Berne: mais cela eſt faux. Gentilis ne ſe retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville le 2. de Septembre 1558. (b) *Abnegatione per compita civitatis facta, dimittitur* (Gentilis) *præſtito jurejurando ſeſe portas urbis non exceſſurum: mox tamen violata fide ad Matthæum Gribaldum in Sabaudiam profugit. Sequuti ſunt aliquanto poſt Alciatus & Blandrata.* (c) *Primus Valentinus Gentilis in judicium vocatus, ſimulata pœnitentia non ſine inſigni perjurio profugit. Sequutus eſt Paulus Alciatus, aut etiam præceſſit, ſolo malæ conſcientiæ vulnere adactus. Blandrata aliquanto poſt.* (d) *Erat ille Blandrata Salucienſis, profeſſionem Medicus, qui Gentilem Genevæ profugum paulo poſt ſequutus fuit.* Or il paroît par une lettre de Pierre Martyr datée de l'onziéme de Juillet 1558. que Blandrata & Alciat avoient deja été à Zurich, & qu'ils n'en étoient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conſeil. L'erreur de Hornius eſt infiniment plus groſſiere. Il dit (e) que Blandrata & Alciat ſe retirerent de Suiſſe en Pologne, épouvantez du ſuplice de Servet & de Gentilis, & qu'aiant été chaſſez de Pologne l'an 1565. Alciat s'alla faire Turc, & Blandrata s'enfuit en Tranſilvanie. Il n'y a rien de vrai là-dedans. J'ai refuté ailleurs (f) le pretendu Mahometiſme de Jean Paul Alciat, & je dis ici que Blandrata ſe retira en Pologne la même année qu'il quitta Geneve, c'eſt-à-dire l'an 1558. Or comme le ſuplice de Gentilis eſt une affaire de l'an 1566. on juge ſans peine s'il put être cauſe que Blandrata ſortit du païs des Suiſſes, & ſe refugiât en Pologne. Si ce ſuplice l'avoit determiné à ſe ſauver en ce païs-là, auroit-il pu en être chaſſé l'an 1565? Des gens (g) plus croiables que Hornius en ces matieres aſſûrent, que Jean Sigiſmond Prince de Tranſilvanie fit venir auprès de lui Blandrata environ l'an 1563. Ce ne fut donc pas un arrêt de banniſſement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Tranſilvanie l'an 1565. Jean Lætus a commis une bevuë ſurprenante dans ſon Abregé de l'Hiſtoire (h) univerſelle. Il fait dans trois lignes deux perſonnes du Medecin Blandrata, & de George Blandrata: il dit du premier que le Synode de Xianz le donna pour Aſſeſſeur au Surintendant des Egliſes l'an 1560. & il ſupoſe que le ſecond alla en Pologne lors qu'à peine les deſordres de Stancarus étoient ceſſez. Nouveau menſonge: les diſputes que Stancarus avoit excitées en ſoutenant que JESUS-CHRIST n'étoit point nôtre Mediateur ſelon ſa nature divine, étoient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. (i) *Tum autem forte Franciſci Stancari Mantuani petulantiſſimi hominis importunitate* (ut ſanè fatalis eſſe videtur Polonis Italis) *ſciſſa erant Polonica Eccleſia.* Mais tout ceci n'eſt rien en comparaiſon des anachroniſmes du P. Maimbourg. Il envoie (k) en Tranſilvanie nôtre Blandrata dès l'an 1553. Il ſupoſe qu'en la même année le Prince Jean Sigiſmond *prenoit plaiſir d'entendre ſon Medecin, lors que voulant faire le Theologien il parloit en Philoſophe de la Trinité qu'il traitoit de chimere.* Il ajoûte que ce Prince *n'oſa pas encore ſe declarer, tant parce que ſa mere la Reine Iſabelle Princeſſe très-Catholique vivoit encore, que parce que Soliman* ne ſouhaitoit pas qu'on ſouffrît la diverſité des Sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit que par complaiſance pour Soliman on chaſſa tous les heretiques; mais que la Reine & Soliman étant morts bientôt après en 1566. les Novateurs revinrent & jouirent d'une grande liberté, & que *ce fut pour lors que Blandrata* corrompit *la plûpart de la Cour.* Quelle maniere de narrer les choſes! & combien de fauſſetez! Nous verrons ci-deſſous (l) les anachroniſmes & les viſions de Varillas.

(b) *Beza in vita Calvini.*

(c) *Id. epiſt.* 81.

(d) *Hoornbeeck, appar. adverſ. Socinian. pag.* 24.

(e) *Hornius, Hiſt. Eccleſ. pag.* 351. *edit.* 1687.

(f) *Ci-deſſus pag.* 149. *remarque D.*

(g) *Biblioth. Antitrin. pag.* 28. *Hiſtor. reformat. Polonicæ, pag.* 170.

(h) *Pag. m.* 412.

(i) *Beza epiſt.* 81.

(E) *Un Theologien de ſa force a les mains* (m) *longues.*] Nous voions par les lettres de Calvin que les Egliſes de Pologne conçurent beaucoup d'eſtime & d'amitié pour Blandrata, mais nous voions auſſi par les hiſtoires Socinienes que les lettres de Calvin furent regardées comme une perſecution fâcheuſe, qui contraignit Blandrata à ſe retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un & de l'autre de ces deux faits. (n) *Valde miror hominem quem ſola oſtentatio & faſtuoſus vultus commendas tanti apud vos fieri, ut quaſi novus Atlas Eccleſiam ſuſtineas ſuis humeris. Certè tam inconſideratæ credulitatis niſi me puderet genitum veſtrum non amarem.* . . . . . (o) *Unum non diſſimulo, eos qui tam humaniter Georgium Blandratam exceperunt parum fuiſſe cautos & providos, & male conſuluiſſe veſtræ exiſtimationi. Magis etiam miror quoſdam primarios auctoritatis viros graviter offendi quod libere hominem detexerim.* . . . . . (p) *Ergo non vulgare fecit opera pretium longo itinere quod tantum ſibi nomen acquiſierit. Nullus eſt apud alias gentes, vos admiramini non ſecus atque Angelum è cœlo delapſum. Veſtras delicias minimè vobis invideo.* Vous voiez avec quel zéle on ſe fâche de ce que Blandrata avoit trouvé tant de dupes qui l'admiroient, & qui s'étoient ſcandaliſez d'un Ecrit (q) public où on l'avoit tympaniſé. Voions preſentement les preuves de l'operation de ce remede. (r) *Calvinus his non contentus Blandratam quum alia ratione non poſſet literis in Poloniam miſſis perſequi, apud patronos & fratres acriter criminari, ita cuncta ad eum perdendum agere.* . . . . . *Illa ejus litera fidem in multorum animis invenerant.* . . . . (ſ) *Quam ille* (Blandrata) *vocationem tanto alacrius amplexus eſt, quod cum Calvinus miſſis per Poloniam & Lituaniam literis perſequi non deſiſterit, ita ut ſi tutam in his oris vitam agere per ejus cacozeliam non licuerit prout in ſuperioribus expoſuimus.* . . . . . (t) *Cum nec hic quietè degere poſſet, Calvino ſcriptis ſuis eum perſequente, à Johanne Sigiſmundo Principe circa an.* 1563. *evocatus, conceſſit in Tranſilvaniam, atque illic egit ipſius, hunc Stephani & Chriſtophori Bathoreorum Tranſylvaniæ Principum, immo & Stephani ad regnum Poloniæ jam evecti archiatrum* (v) *& conſiliarium intimum.*

(m) *Conferqua ſupra pag.* 150. *remarque E.*

(n) *Calvinus epiſt.* 319.

(o) *Id. epiſt.* 320.

(p) *Id. epiſt.* 321.

(q) *C'eſt la preface du Commentaire de Calvin ſur les Actes des Apôtres.*

(r) *Hiſtor. Reformat. Polon. pag.* 126.

(ſ) *Ibid. pag.* 170.

(t) *Bibl. Antitrin. pag.* 28.

(v) *Socin en lui dedaidant ſa* 2. *reponſe à Volanus le traite de* Stephani Regis Poloniæ Architater & Conſiliarius intimus.

Digitized by Google

ces quartiers-là. Il changea de ſcene l'an 1563. aiant été apellé en Tranſilvanie β par le Prince Jean Sigiſmond. N'oublions pas qu'à ſon arrivée en Pologne on le fit Ancien des Egliſes qui étoient ſous le reſſort de γ Cracovie, & qu'en 1560. au Synode de Xianz, auquel il avoit aporté la ſomme de ſix cens écus de la part de Nicolas Radzivil δ grand Chancelier de Lithuanie, il fut donné pour aſſeſſeur à Cruciger, avec ſon bon ami Liſmanin. Ce Cruciger étoit Surintendant des Egliſes, & l'on craignoit que s'il n'avoit point de collegues, le gouvernement Eccleſiaſtique ne reſſentît trop la Papauté ζ. N'oublions pas non plus qu'en 1561. Blandrata parut au Synode de Pinczovie avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, (EΔ) & qu'il y donna une confeſſion de foi, en vertu de laquelle la Compagnie lui expedia un temoignage honorable. S'étant retiré en Tranſilvanie aprés qu'il fut de la faveur de Jean Sigiſmond dont il étoit Medecin, & de celle de η Petrovits premier Miniſtre d'Etat, il fit hautement lever la tête à ſon heréſie, & ſur tout après la diſpute publique qu'il ſoutint avec François David contre quelques Docteurs Reformez, en preſence de toute la Cour l'an 1566. Le Prince ſe rangea entierement au parti des Antitrinitaires, & θ mourut dans cette foi entre les mains de Blandrata l'an 1570. Cet heretique ne manqua pas de nouveaux patrons; il fut Medecin d'Etienne & de Chriſtophle Battori Princes de Tranſilvanie. Il le fut auſſi d'Etienne lors que ce Prince joüiſſoit du Roiaume * de Pologne, & il fut même de ſon Conſeil privé. Il s'oposa de toutes ſes forces à François David, qui non content de nier avec les autres Unitaires la Divinité de JESUS-CHRIST, ſoutenoit de plus qu'il ne faloit pas l'adorer. Blandrata fit † venir du fond de la Suiſſe Fauſte Socin à ſon ſecours, afin de l'opoſer à ce François David, il le fit, dis-je, venir l'an 1578. en Tranſilvanie, où il étoit Medecin du Prince Chriſtophle Battori. La faveur où il ſe vit auprès du Roi de Pologne lui fit prendre un ſi grand plaiſir à theſauriſer, que de peur de refroidir la liberalité de ce Prince, il abandonna (F) les interêts des Unitaires, & ſe mit à favoriſer les Jeſuïtes. Il vivoit encore environ l'an ‡ 1585. lors que Bellarmin écrivoit ſon traité *de Chriſto*; mais il étoit mort en 1592. quand Socin écrivoit contre Wuiekus. Le Pere Maimbourg ⸸ debite que Blandrata *devint furieux*, & qu'il fut *aſſommé par un de ſes neveux qui enleva tout ſon argent.* Je ne ſai ce que l'on doit croire touchant la fureur; mais l'autre fait eſt certain, & n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu tant par les (G) Orthodoxes, que par les Heterodoxes. On peut voir la liſte (H) des Ouvrages de Blandrata dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. On avoit à Geneve une ſi mauvaiſe opinion de ſa plume, qu'on

β *Bibl. Antitrin. ubi ſupra.*

γ *Ibid. Voiez auſſi Calvin. epiſt. 320.*

δ *Lætus, compend. Hiſtor. univerſ. p. m. 412.*

ζ *Id. ib.*

η *Voiez Maimbourg, Hiſt. de l'Arianiſme t. 3. p. 346. edit. de Holl.*

θ *Maimb. ib. p. 361. mais il a mis 1571. au lieu de 1570.*

* *Voiez la remarque E vers la fin.*

† *Wiſſowatius narrat. compend. in Bibl. Antitrinit. pag. 213.*

‡ *Biblioth. Antitrin. pag. 28.*

⸸ *Maimb. ubi ſupra p. 361. ex Reſcio de Atheiſm. Evangel.*

(a) *Andreas Wengerſcius, Slavinia reformata lib. 1. cap. 13. p. 85. edit. 1679.*

(b) *Id. ib. pag. 86.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Cap. 11. pag. 43. Vide Hoornbeeck, Appar. pag. 25.*

(EΔ) *Avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, & qu'il y donna une confeſſion de foi.*] Ce que Calvin avoit écrit à ce grand Seigneur Polonois pour l'avertir que George Blandrata couvoit dans ſon ſein les hereſies de Servet, n'avoit point encore produit l'effet neceſſaire; les artifices de Blandrata avoient éludé le coup, car Nicolas Radzivil ſe plaignit très-fortement de la conduite des Egliſes envers Blandrata, & declara que Calvin en avoit uſé injuſtement & étourdiment. (a) *Homo iſte facile techmis ſuis fallacibus, optimo principi fucum facit, adeo ut ille iratus Joh. Calvino, Blandratam nomine ſuo ad Synodum Pinczovienſem, An. 1561. 25. Jun. habitam, delegaret cum literis, quibus ſerio expoſtulabat in cauſa Blandratæ cum Eccleſia, dicebatque malè & præcipitanter egiſſe J. Calvinum, quod Blandratam traduceret, & Servetiſmo notaret.* Blandrata plaida ſa cauſe dans le Synode avec beaucoup de hardieſſe, & fort finement, & voici la confeſſion qu'il donna: elle étoit très-orthodoxe: (b) *Fateor me credere in unum Deum Patrem, in unum Dominum Jeſum Chriſtum Filium ejus, & in unum Spiritum Sanctum quorum quilibet eſt eſſentialiter Deus. Deorum pluralitatem deteſtor, cum unus nobis ſit tantum Deus eſſentia indiviſibilis. Fateor tres eſſe diſtinctas hypoſtaſes & æternam Chriſti divinitatem ac generationem, & Spiritum Sanctum verum & æternum Deum ab utroque procedentem.* L'effet de cette confeſſion fut tel que le Synode munit Blandrata d'un bon temoignage, ce qui parut même par les lettres que la Compagnie écrivit à Nicolas Radzivil, & à Jean Calvin (c).

(F) *Il abandonna les interêts des Unitaires.*] C'eſt ce que nous aprenons de Socin, qui en fait ſes doleances dans ſa reponſe au P. Wuiekus. Il avoue que Blandrata avoit rendu beaucoup de ſervices à leur Secte; *de noſtris Eccleſiis aliquando præclarè eſt meritus*; mais il ſe relâcha, dit-il, ſur ſes vieux jours. (d) *Haud paulo ante mortem ſuam, vivente adhuc Stephano Rege Poloniæ in illius gratiam, & quo illum erga ſe liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remiſiſſe de ſtudio ſuo in Eccleſiis noſtris Tranſylvanicis noſtriſque hominibus juvandis; imo eò tandem devenuiſſe, ut vix exiſtimaretur priorem quam tantopere fovebat de Deo & Chriſto ſententiam retinere; ſed potius Foſcutis qui in ea Provincia tunc temporis Stephani Regis & ejus fratris Chriſtophori, Principis haud multo ante vita functi ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adhærere, aut certe cum eis quodammodo colludere. Illud certiſſimum eſt, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambiebat, regis Stephani erga ſe eſſe experius, cœpiſſe quoſdam ex noſtris hominibus quos cariſſimos prius habebat & ſuis opibus juvabat, ſpernere ac deſerere, etiam contra promiſſa & obligationem ſuam, & tandem illos penitus deſeriiſſe, atque omni vera ac ſincera pietatis ſtudio valedixiſſe, & ſolos penumis congerendis intentum fuiſſe, qua fortaſſe, juſtiſſimo Dei judicio, quod graviſſimum exercere ſolet contra tales deſertores, ei mecum ab eo quem ſuum hæredem fecerat, conciliarunt.* La maniere dont le fils de ſon frere ſe defit de lui, fut, dit-on (e), de l'étouffer pendant qu'il dormoit.

(G) *Tant par les Orthodoxes que par les Heterodoxes.*] Nous avons vu (f) comment Socin lui aplique *le très-juſte jugement que Dieu eſt accoutumé d'exercer avec une très-grande ſeverité contre ceux qui abandonnent ſa cauſe pour des interêts mondains.* Si le P. Maimbourg avoit eu quelque connoiſſance des bons ſentimens de Blandrata pour les Jeſuïtes, il n'eût point jugé de ſa fin comme il a fait, & il n'y auroit pas couſu la fureur. Mais laiſſons parler un docte Theologien de Leide. (g) *A fratris ſui filio in lecto jacens ſuffocatus fuit: ſane non extra juſtam Dei ultionem in hominem quem primum in iſtis Eccleſiis execrandæ hæreſis, multarum in Deum & ejus veritatem blaſphemiarum, librorum horrendiſſimorum turbarumque graviſſimarum auctorem non aliter quàm ſingulari quoque mortis genere occumbere oportuit.*

(H) *La liſte des Ouvrages de Blandrata.*] Ils ſont de deux ſortes; les uns ne lui appartiennent qu'en partie, les autres paroiſſent lui apartenir en propre. De ce dernier ordre ſont quelques Theſes, quelques lettres & quelques obſervations touchant l'invocation de JESUS-CHRIST, qui n'ont été imprimées que dans d'autres livres. La plûpart furent inſerées dans un Ecrit que Jaques Paleologue publia en 1580. où il refute le jugement des Egliſes Polonoiſes ſur la cauſe de François David. Quant aux Ouvrages où Blandrata n'a fait que contribuer ſa part, les principaux ſont les deux Conferences tenues à Albe-Jule, l'une en 1566. l'autre en 1568. le livre intitulé, *De falſa & vera unius Dei Patris, Filii & Spiritus Sancti cognitione, authoribus Miniſtris Eccleſiarum conſentientium in Sarmatia & Tranſylvania*, imprimé à Albe-Jule l'an 1567 (b). & celui qui a pour titre, *Refutatio ſcripti Georgii Majoris in quo Deum trinum in perſonis & unum eſſentia, unicum deinde ejus filium in perſona & duplicem in naturis ex lacunis Antichriſti probare conatus eſt*, imprimé l'an 1569 (i). Hoornbeeck ſe plaint juſtement que ces heretiques aient inſeré dans ces deux Ecrits certaines peintures abominables qui avoient ſervi à repreſenter la Trinité, *Temeraria & horrenda Papiſtarum ſimulacra, quæ æterna oblivione, & execrationi ſepelienda erant potius . . . . non detegenda illa pudenda & profitenda coram omnibus* &c (k).

(e) *Voiez ci-deſſous lettre g.*

(f) *Dans la remarque E.*

(g) *Hoornbeeck, Appar. p. 26. Konig s'eſt trompé quand au tems, Periit, dit-il, in lecto ſtrangulatus per fratruelem quem hæredem conſtituerat an. 1560.*

(b) *Bellarmin avoit vu ce livre, & l'a cité pluſieurs fois.*

(i) *Apparat. p. 27. Voiez auſſi pag. 55.*

(k) *Id. ib. pag. 27.*

Digitized by Google

qu'on y croioît que les Ecrits qui paroiſſoient ſous ſon nom étoient (*I*) retouchez par un autre. Je raporterai dans la remarque *D* pluſieurs fauſſes dates concernant ſes avantures, & dans la remarque *I* pluſieurs mepriſes touchant ſes erreurs. Je ne dois pas finir ſans dire que les Hiſtoriens Unitaires * parlent de la confeſſion de foi qu'il donna aux Synodes de Pologne avec tant de deguiſement.

* *Vide Hiſtor. reformat. Polon. pag.* 130. *& Bibl. Antitr. pag.* 185. 186.

Les anachroniſmes, & les chimeres de (*K*) Mr. Varillas ſont ſi étranges, qu'on ne peut ſe diſpenſer d'y faire quelques reflexions.

BLOMBERG (BARBE) étoit une fille de bonne maiſon à Ratisbonne, au tems de l'Empereur Charles-Quint. On a cru pendant fort long tems qu'elle avoit couché avec lui, & qu'elle lui avoit donné un fils qui fut le celebre Don Juan d'Autriche; mais preſentement la plus commune opinion eſt qu'elle ne fit que ſervir de couverture à une grande Princeſſe dont Charles-Quint eut ce batard. J'en parle plus au long dans † un autre lieu. Dès le tems de Brantôme (*A*) on commençoit à douter que la Dame qui paſſoit pour la mere de Jean d'Autriche

† *Cy-deſſous p.* 437. *remarque A.*

(*I*) *Etoient retouchez par un autre.*] Beze le declare aſſez nettement : *Exiit*, dit-il (*a*), *apud me ipſius Blandratæ epiſtola (non tamen ſcripta ſine Theſeo ſi Blandratam bene novi) in qua Gregorium ſuo quodam jure non tantum de illa pedobaptiſmi controverſia non ſatis opportunè motu increpat, verum etiam apertè illum à Tritheiſmo ad Samoſatoni dogma revocare nititur.* Mais ce qu'il avoit deja dit decide plus fortement la choſe, car il avoit nommé la perſonne qui ajuſtoit les penſées de Blandrata. *Petro quodam Statorio juvene, aliquo bono ingenio nec contemnenda doctrina prædito, operam omnem ſuam fucandis barbariſſimi ſcriptoris Blandratæ commentis navaſſe.* J'aurois pu ne raporter qu'une partie du premier paſſage, mais j'ai eu mes raiſons pour faire ce que j'ai fait. Les paroles que j'ai citées qui ne ſervent de rien à la preuve de la queſtion, ſervent à refuter Mr. Moreri ſur ce qu'il n'a pas bien caracteriſé l'hereſie de Blandrata. Il l'accuſe d'avoir enſeigné l'Arianiſme, & les mêmes dogmes que Valentin Gentilis. C'eſt parler d'une façon trop vague, & même trompeuſe. Blandrata fut d'abord Arien; je le croi, mais il ne fit que paſſer par cette opinion, il donna dans celle de Paul de Samoſate, & y fut plus fixe que dans aucune autre. C'eſt donc par cet endroit-là qu'il doit être caracteriſé, & non point par l'Arianiſme. Conſiderez la nature de la lettre dont Beze parle dans le commencement de cette remarque. De plus il eſt certain que Socin, & les Hiſtoires du Socinianiſme parlent de Blandrata comme d'un Socinien; & du Prince Jean Sigiſmond (*b*) comme d'un homme qui après les conferences que l'on tint en ſa preſence embraſſa la doctrine des Unitaires, au ſens que les Sociniens ſe donnent ce nom. Mr. Maimbourg ne donne que l'Arianiſme à Blandrata, & au Prince Jean Sigiſmond; & il pretend que Blandrata gagna *le Miniſtre François David, qui*, dit-il (*c*), *de Proteſtant qu'il étoit ſe fit Arien.* Voilà deux nouveaux menſonges. François David étoit pis que Socinien, & ce fut lui qui raprocha de ce ſyſtême Blandrata. Ecoutons Theodore de Beze. (*d*) *Incidit Blandrata in Tranſylvaniam rediens in quendam Franciſcum Davidis paulo magis quam ſuperiores illi ne ajunt provium, qui cum nimium craſſum eſſe illum Tritheitarum blaſphemiam ſimpliciter propoſitam animadverteſſet, maluit omnia involvere, permixtis omnium pene hac in re hæreſeon commentis, quam ſimpliciter ſuam ſententiam profiteri.* La verité eſt que Blandrata goûtant les hypotheſes Samoſateniennes de François David, & les trouvant plus unies que le galimatias qu'il avoit cru juſqu'alors, abandonna là le Tritheiſme, & devint bon Unitaire. Gentilis (*e*) n'en fit pas autant, & ainſi Mr. Moreri ne devoit point brouiller enſemble les dogmes de ces gens-là.

(*a*) *Epiſt.* 81.

(*b*) *Wiſſowat. narrat. compend. in Bibl. Antitr. pag.* 213.

(*c*) *Ubi ſupra p.* 345.

(*d*) *Epiſt.* 81.

(*e*) Inde in Moraviam ad Blandratam & Alciatum aliosque nihilo meliores diſcedit; (*Gentilis*) uti cum ſatis inter eos convenire non poſſet quod à Tritheiſmo ad Samoſatenum plerique tranſiviſſent . . . in Sabaudiam ad ſuum Gribaldum redit. *Beza in vita Calvini.* De Blandrata rogatus (*Gentilis*) periit etiam, inquit, ut qui in Sabellii & Samoſateni delirium inciderit. *Id. epiſt.* 81.

(*K*) *Les anachroniſmes & les chimeres de Mr. Varillas ſont ſi étranges.*] Il raconte que (*f*) *Georges Blandrat, perſuadé qu'un bel eſprit ne pouvoit demeurer long-temps dans la Religion Catholique . . . . s'eſtoit donné la peine de chercher entre les Hereſies anciennes celle qui luy reviendroit le mieux, & s'eſtoit enfin arreſté à celle des Ariens* . . . . qu'il l'avoit enſeignée d'une façon toute nouvelle (*g*) *dans la ville de Pavie, que le Magiſtrat l'avoit compoſé dans une priſon d'où il ne ſeroit jamais ſorti, s'il n'euſt trouvé l'invention de corrompre un Concierge qui le ſauva*; qu'il ſe refugia dans Geneve, où ne ſe trouvant pas aſſez libre, il voiagea juſqu'à ce qu'il *trouva dans la Tranſilvanie ce qu'il avoit inutilement cherché par tous ailleurs.* „ Les eſprits y eſtoient extrémement aigris contre la Maiſon d'Autriche à cauſe du meurtre du Cardinal Martinuſius. . . . . Ces diſpoſitions parurent ſi belles à Blandrat, qu'il s'arreſta dans la Tranſilvanie à deſſein de s'en prevaloir. „ Il ſe fit connoître par le talent qu'il avoit pour la Medecine, il fut élevé *à la dignité de Medecin du jeune Jean Sigiſmond.* „ Les plus grands de la „ Tranſilvanie ſe tinrent honorez après le choix que „ leur Souverain avoit fait de la perſonne de Blandrat, „ qu'il daignaſt les viſiter dans leurs maladies, & il s'y „ rendit aſſidu. Il ne leur parloit durant le cours de „ leur mal que des choſes les plus divertiſſantes: mais „ après qu'il les avoit gueris, ou qu'il les avoit au „ moins perſuadez qu'il avoit beaucoup contribué à „ leur gueriſon, il changeoit inſenſiblement de diſcours, & leur parloit de politique. Il leur faiſoit „ obſerver qu'il faloit bien que les Italiens qui avoient „ tué le Cardinal Martinuzius, & que la Maiſon d'Autriche qui certainement avoit ordonné ou du moins „ approuvé ce crime, ne fuſſent pas perſuadez de la „ Religion Catholique; puis qu'ils n'avoient point fait „ de ſcrupule d'attenter à la vie d'un homme qui leur „ devoit eſtre inviolable par ce qu'il y avoit de plus ſacré dans la Religion Catholique, puis qu'il eſtoit „ tout enſemble Preſtre, Archevêque, & Cardinal. „ Si Blandrat appercevoit que ſa propoſition ne fuſt „ pas tout-à-fait bien reçûe, il en demeuroit là: mais „ s'il remarquoit qu'on l'eût écoutée avec avidité, il „ ajouſtoit tout bas, & comme s'il avoit voulu expliquer un grand miſtere, que la Religion Catholique „ en l'état déplorable où la corruption humaine l'avoit „ reduite, n'eſtoit plus qu'un artifice dont la Cour de „ Rome & la Maiſon d'Autriche ſe ſervoient pour „ partager entre elles l'Empire de tout le monde. „ Que la Cour de Rome uſoit de cette illuſion pour „ ſe maintenir & s'accroiſtre dans la tirannie qu'elle „ avoit uſurpée ſur les conſciences, & que la Maiſon „ d'Autriche s'en prevaloit auſſi pour établir dans l'Europe une ſeule Monarchie qui ſeroit la ſienne. Que „ les nouvelles Sectes avoient à la verité reconnu le „ mal, mais qu'elles n'y avoient pas apporté de remede, puis qu'en recevant la Trinité des perſonnes „ Divines dans la maniere que les Papes en avoient „ établi la creance, il faloit par une ſuite neceſſaire „ ajouſter foy au reſte de la Doctrine des meſmes Papes, qui n'eſtoit que des conſequences tirées de ce „ principe. Au lieu qu'en ne reconnoiſſant point en „ Dieu plus de perſonnes que de natures, on oſteroit „ toutes les difficultez formées durant quinze Siecles „ en matiere de Chriſtianiſme: On mettroit l'Ecriture Sainte en eſtat d'eſtre entenduë par elle-meſme: „ On n'auroit plus beſoin de Concile; & les Papes n'étant plus conſultez, perdroient leur authorité. Ce „ furent là les voyes par où l'Arrianiſme recommença dans la Tranſilvanie. „ (*b*)

(*f*) *Varillas. Hiſt. de l'hereſie liv.* 18. *pag.* 149. *édit. de Holl.*

(*g*) *Ibid. pag.* 150.

(*b*) *Id. ib. pag.* 151. 152.

Peu de paroles ſuffiront pour faire voir les impoſtures de cet hiſtorien, & pour le convaincre qu'il a debité comme des faits hiſtoriques les imaginations qui s'élevoient dans ſon eſprit. Conſiderez ſeulement qu'il ſupoſe que tout ceci ſe paſſa l'an 1552. & il faloit bien qu'il le ſupoſât, puis que Martinuſius avoit été maſſacré vers la fin de l'année precedente. Notez auſſi qu'il ſupoſe que Blandrat s'étoit retiré de Geneve, avant que d'aller dogmatiſer en Tranſilvanie. Que penſerez-vous après cela lors que vous ſaurez que cet heretique ne quita Geneve qu'en 1558. & qu'il ne fut attiré en Tranſilvanie pour y être Medecin de Jean Sigiſmond que vers l'an 1563? Que direz-vous de tant de raiſonnemens fondez ſur le meurtre du Cardinal Martinuſius? Que direz-vous de l'adreſſe avec quoi il menagea les diſpoſitions des eſprits que ce meurtre venoit d'aigrir? Prenez bien garde que perſonne ne l'accuſe d'avoir dogmatiſé en Tranſilvanie pendant le ſejour qu'il y fit avant que d'avoir été empriſonné à Pavie.

(*A*) *Dès le tems de Brantome on commençoit à douter.*] Je m'en vais dire un peu au long ce qu'il nous aprend ſur cette affaire. (*i*) Jean d'Autriche „ fut „ fils naturel du grand Empereur Charles-Quint, & „ d'une grande Dame & Comteſſe de Flandres, mere „ d'un Grand, dont nous avons parlé, ou poſſible en „ parlerons, & non point d'une boulangere de Bruxelles, ou d'une lavandiere, comme la plûpart du „ commun

(*i*) *Brant. Vies des Capitaines étrangers t.* 2. *p. m.* 49.

Digitized by Google

che le fût effectivement. On doutoit (B) moins que l'Empereur eût joui d'elle, & dans le fond il n'y avoit point de conſequence de l'un à l'autre. Ce Prince auroit bien pu ſe divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avoit β d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui diſſiper ſon chagrin, il auroit bien pu, dis-je, paſſer du plaiſir de l'oreille à tous les autres, ſans avoir un fils de cette Maîtreſſe. Quoi qu'il en ſoit Jean d'Autriche mourut très-perſuadé que Barbe Blomberg étoit ſa mere, & il la recommanda ſur ce pied-là au Roi d'Eſpagne. Cette recommandation fut ſuivie de ſon effet. Philippe II. à qui la veritable mere γ n'étoit pas inconnuë, fit tout ce qu'il faloit pour tromper le monde. Il fit venir en Eſpagne Barbe Blomberg la même δ année que Don Juan mourut, & lui fit un très-bon accueil. Il l'envoia quelque tems après à Mazote dans le Monaſtere roial de St. Cyprien, avec un bon équippage. Après y avoir vêcu quatre ans, elle s'en alla à Lareda attirée par le bon air du lieu, & y mourut. Brantome nous aprendra avec qui elle avoit été mariée. Elle avoit un (C) fils que Don Juan qui le croioit ſon frere uterin recommanda au Roi d'Eſpagne en mourant, & qui s'apelloit Pyrame Conrad. Il ſervit ſous le Duc de Parme *.

β Barbara Blomberga Ratiſbonenſis forma ac genere juxta nobilis. Ex qua ad Carolum inductâ ut mœrorem cantu alleviaret, &c. *Strada l.* 10. *Dec.* 1. *p. m.* 611.

γ *Voiez la remarque A de l'article de Jean d'Autriche.*

δ *En* 1578.

* *Ex Strada decad.* 1. *l.* 10.

BLONDEL (David) Miniſtre Proteſtant au XVII. ſiecle, a paſſé pour un des hommes du monde qui avoit la plus grande conoiſſance de l'hiſtoire eccleſiaſtique, & de l'hiſtoire civile. Il étoit de Châlons † en Champagne, & il fut reçu Miniſtre dans un Synode de l'Ile de France l'an ‡ 1614. Il exerça ſon miniſtere à Houdan auprès de Paris. Il commença d'écrire peu d'années après pour la cauſe de ceux de la Religion, car il fit imprimer à Sedan en l'année 1619. un Ouvrage intitulé, *Modeſte declaration de la ſincerité & verité des Egliſes reformées de France.* C'étoit une reponſe aux invectives de 3. ou 4. Ecrivains du parti contraire, & en particulier à celles de Mr. l'Evêque de Luſſon, qui a été ſi connu depuis ſous le nom de Cardinal de Richelieu. Dès lors Blondel fut regardé comme un ſujet de grande eſperance. Auſſi eut-il toûjours des emplois d'honneur dans les Synodes. Il fut ‖ Secretaire (A) plus de 20. fois dans

† Catalaunenſis & non pas Cabilonenſis, *de Châlon ſur Saone, comme on l'aſſure dans le* Diarium *de Wiſte.*

‡ *Voiez la Preface qu'il a miſe au devant d'un livre de Mr. Daillé intitulé,* Apologia pro duabus Synodis Nationalibus.

‖ *La même Preface.*

„ commun l'a dit; laquelle étoit belle en toute extre-
„ mité, & on la nommoit, Dame Barbe de Plom-
„ bergh; qui fut depuis mariée au Seigneur Requel,
„ Gentilhomme du pais de Namur ou de Luxem-
„ bourg. De l'avoir bien aimée, & joüi d'elle, il le
„ faut croire: mais qu'elle aye été mere de Dom
„ Jean, ce ſont abus: car il tenoit par trop du noble,
„ & d'un côté & de l'autre. Auſſi-tôt qu'il fut ne,
„ l'Empereur ſon pere envoya querir un riche Paſteur
„ des montagnes de Liege, & le lui donna à nourrir
„ & à l'elever fort curieuſement, ſans que beaucoup
„ de perſonnes le ſeuſſent, & à endurer & s'endurcir
„ au travail, ni plus ni moins qu'un de ſes enfans;
„ ſans le nourrir mollement ni delicatement, & ſans
„ qu'il dit qu'il fût fils de l'Empereur; ſinon au bout
„ de quelque tems, qu'il vint à ſe faire grand, & que
„ l'Empereur voulut quitter le monde, & ſe retirer
„ en Eſpagne; qu'il commanda au Roi ſon fils de l'en-
„ voyer querir, commandant au Paſteur pareillement
„ de l'amener, & qu'il s'en ſervit, & lui ordonna une
„ penſion fort belle & grande; & le lui recommanda
„ pluſieurs fois comme ſi c'etoit ſon propre frere.
„ J'ai apris cela en Eſpagne de quelques grans & habi-
„ les hommes, qui le ſavoient bien. Voilà que c'eſt
„ d'une belle & genereuſe naiſſance. Celui qui avoit
„ été nourri en maiſon champêtre, comme un Paſ-
„ teur, ſe rendit depuis ſi gentil, ſi galant, ſi hon-
„ nête, & ſi agreable, comme il a été, & ſentant ſi
„ peu ſa nourriture rurale, ainſi que j'ai veu en Eſpa-
„ gne. Car il étoit fort beau, de fort bonne grace,
„ comme j'ai dit: & s'il avoit été nourri en vie ruſti-
„ que, ſi n'en tenoit-il rien; car il avoit fort bonne
„ & belle façon parmi les ſoldats; il avoit bien auſſi
„ bonne & belle grace parmi les Dames; deſquelles il
„ étoit fort doucement regardé, & bien venu aupres
„ d'elles. „

Je ferai trois remarques ſur ce diſcours. I. Il ſemble que Brantome ait cru que Dame Barbe de *Plombergh* étoit une boulangere de Bruxelles, ou une lavandiere; car puis qu'il ne ſauroit croire qu'elle ait été la mere d'un Prince qui *tenoit par trop du noble & d'un côté & de l'autre*, il faut qu'il ait diſtingué de la *grande Dame & Comteſſe de Flandres* qu'il reconoit pour la mere de Don Juan; il faut, dis-je, qu'il ait diſtingué de cette Comteſſe la Dame Barbe de *Plombergh*. S'il n'avoit pas fait cette diſtinction, il faudroit dire qu'il a pris pour une ſeule & même perſonne Barbe de *Plombergh*, & la Comteſſe de Flandres; mais en ce cas eût-il pu dire que Don Juan tenoit trop du noble pour être fils de Barbe de *Plombergh*? Il s'eſt donc trompé ſur la famille & ſur le pais de cette Barbe: elle etoit une Demoiſelle de Ratisbonne, de fort bonne condition, & non pas une boulangere ou une lavandiere de Bruxelles. II. Ce ſeroit mal prouver qu'un grand Prince n'auroit pas eu un batard d'une fille de petite condition, que de le prouver en diſant que ce batard *tenoit par trop du noble & d'un côté & de l'autre*; car ſi l'on veut dire qu'il eſt de grande maiſon tant du côté paternel que du maternel, on ſupoſe ce qui eſt en queſtion, on n'allegue point de preuve, on dit ſimplement, *il eſt fils d'une grande Dame, parce qu'il eſt fils d'une grande Dame*; raiſonnement ridicule. Si l'on veut dire que de tous côtez on remarque en lui des inclinations trop nobles, trop grandes pour croire que ſa naiſſance ne ſoit point noble tant du côté maternel que du paternel, c'eſt encore un mechant raiſonnement; puis que l'experience montre que les grans Seigneurs qui ſe meſallient ont des enfans auſſi fiers, & auſſi entêtez de grandeur, que ceux qui ne ſe meſallient pas. Je ſupoſe d'ailleurs l'éducation ſoit égale. Trouve-t-on de la baſſeſſe dans les Sultans, qui ſont quelquefois fils d'une miſerable paiſane? III. Cette éducation chez un berger du pais de Liege eſt dementie par les bons Hiſtoriens, comme eſt Famianus Strada. Voiez l'article de (a) Jean d'Autriche.

(a) *Ci-deſſus pag.* 438.

(B) *On doutoit moins que l'Empereur eût joüi d'elle.*] Nous venons d'entendre Brantome qui dit, *de l'avoir bien aimée & joui d'elle il le faut croire.* Il y a fort peu d'aparence que Charles-Quint ait negocié pour cette feinte auprès de la Demoiſelle de Ratisbonne, avant que d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il n'y a pas plus d'aparence que la Demoiſelle ait été moins facile ſur l'être que ſur le paroître; car ordinairement on redoute plus le dernier que le premier, & l'on s'eſtimeroit très-malheureuſe de paſſer par le dernier, ſans avoir paſſé par le premier. L'Auteur des nouveaux Dialogues des morts pourroit dire cent jolies choſes ſelon cette idée particuliere de la conduite de Barbe Blomberg. Il en a dit de bonnes (b) ſelon l'idée differente de celle-là.

(b) *Dans le Dialogue de Lucrece & de Barbe Plomberg.*

(C) *Elle avoit un fils qui s'apelloit Pyrame Conrad.*] L'Auteur Wallon qui a publié à Amſterdam en l'année 1690. la vie de Jean d'Autriche, croit que *Blombergue (c) étoit veuve quand elle ſouffrit de paſſer pour la Maîtreſſe de Charle-Quint, & que Pyrame Conrad étoit ſon fils legitime.* S'il avoit pris garde à ce qu'il raporte dans la page 279. il auroit vu très-facilement que ce Pyrame etoit plus jeune que Juan d'Autriche. Strada qu'il copie raporte que Don Juan avoit envoié en Bourgogne ſon pretendu frere pour l'y faire étudier, & qu'ainſi ſu que Pyrame avoit bientôt jetté bas les livres, & s'étoit plongé dans la debauche, il l'avoit fait mettre en priſon. Voilà ſon état à la mort du Prince. Le Roi d'Eſpagne aiant égard à la recommandation de Don Juan écrivit au Duc de Parme de ſavoir l'inclination de Pyrame. Le Duc lui aprit qu'il en avoit reçu une lettre, où le jeune homme ſe reconoiſſoit mal propre & ſans inclination aux lettres, & qu'il ſouhaitoit de porter les armes. Le Roi ordonna qu'il fit ſon aprentiſſage de guerre ſous le Duc de Parme, & lui aſſigna une penſion de 30. écus par mois. Voilà juſqu'où le P. Strada (d) le conduit.

(c) *Pag.* 11.

(d) *Pag.* 627.

(A) *Il fut Secretaire plus de* 20. *fois.*] Mr. Des-Marets le Profeſſeur de Groningue, veut qu'on ait choiſi Blondel pour cette fonction à cauſe de la beauté de ſon écriture. (e) *In æſtimio fuit apud ſuos fratres, à quibus ſæpe propter calligraphiam factus eſt Actuarius ſynodorum:*

(e) *Maroſ. in refutatione Præfat. Apologet. Curcellæus pag.* 304.

Quelle étoit l'écriture de Blondel.

Digitized by Google

dans ceux de l'Ile de France. On le deputa quatre fois (B) de ſuite aux Synodes Nationaux, où il ne manquoit jamais d'être choiſi pour dreſſer & pour recueillir les Actes. Ce fut lui apparemment * que le Synode National de Caſtres deputa au Roi l'an 1626. & qui remercia Sa Majeſté au nom de la Compagnie. Sa harangue eſt tout du long au 12. tome du Mercure François. Ce même Synode le chargea d'écrire pour la defenſe du parti †. J'ai ouï dire qu'on avoit principalement en vuë les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas qu'aucun Proteſtant fût plus capable que Blondel de les detruire. Effectivement il avoit une memoire (C) prodigieuſe, & une lecture tout-à-fait vaſte; & il ne manquoit pas de penetration pour faire des decouvertes, & pour tirer des conſequences avantageuſes d'un fait. Son ſtyle étoit (D) rude, & embarraſſé d'un peu trop de parentheſes, mais qu'importe, cela l'eût-il empêché de refuter une fauſſeté? Il a paru par l'evenement qu'il ne ſe fit pas une (E) affaire de la refutation de Baronius, & qu'il s'apliqua

* *Si je ne l'aſſure pas, c'eſt parce qu'il n'en dit rien lors qu'il parle de ce Synode. Contre que le Mercure François ne dit pas* David Blondel, *mais ſimplement* Blondel. *Or il y avoit plus d'un Miniſtre de ce nom en ce tems-là.*

† *Voïez la Preface citée ci-deſſus.*

nodorum: nunquam tamen in ulla earum vel nationali vel provinciali Preſidis aut Aſſeſſoris gradum obtinuit. On ne lui donna jamais, ajoûte-t-il, la charge de Moderateur, ou d'Adjoint au Moderateur dans les Synodes. J'ai oüi dire que l'ecriture de Blondel étoit la plus nette & la plus diſtincte qui ſe pût voir, mais extremement menuë, deſorte qu'en peu de lignes il pouvoit faire de longues remarques à la marge d'un livre imprimé en grand papier.

(a) *Maref. ubi ſupra pag.* 243. *Voïez la replique de Courcelles; elle eſt à la tête du* quaternio diſſertationum.

(B) *On le deputa quatre fois de ſuite aux Synodes Nationaux.*] L'un de ces 4. Synodes ne fut pas celui d'Alez en 1620. comme l'a cru (a) Mr. Des-Marets. La mepriſe ne ſeroit qu'une bagatelle, s'il n'avoit pas ajoûté que du Moulin Moderateur de ce Synode fut extremement traverſé par Blondel Secretaire de la Compagnie, & s'il n'eût debité cette meſintelligence comme la cauſe de pluſieurs autres évenemens. (b) *Quantum autem Molinæus ſuos alios duos ex ordine Miniſterii Condeſpunctos infenſos habuerit in illa functione in qua ipſe Synodi præſes, Blondellus Secretarius fuit, & cum ſapius querentem audiverit, & eumdem ipſe docuit. Cum eum,* &c. Voilà une conſideration qui doit obliger les Ecrivains à éviter juſqu'aux plus petites fautes. Ce qui eſt petit en ſoi-même ne l'eſt plus après les fauſſes conſequences, & les fauſſes ſupoſitions qu'on y ajoûte.

(b) *Maref. ibid.*

(C) *Il avoit une memoire prodigieuſe.*] Mr. Colomies en dit une choſe qui en peut donner une grande idée, autant que quoi que ce ſoit. *J'ai apris de Mr. Voſſius*, dit-il (c), *que Mr. de Saumaiſe étant à Paris écrivit autant qu'il pouvoit de ſe rencontrer en viſite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand cenſeur, & omnia in numerato habebat, etiam locos integros authorum, au lieu que l'autre quoi qu'il eût une prodigieuſe memoire,* ſæpè ſilebat. Des gens qui avoient oüi Blondel en converſation, m'ont aſſuré que ſa langue alloit comme un torrent, & qu'il parloit de toutes ſortes de choſes avec une facilité ſurprenante, ſans heſiter jamais ſur les noms propres, ni ſur les années; quelquefois même il ſavoit dire en quel jour du mois & de la ſemaine tels & tels faits étoient arrivez. Ceux qui ont fait l'Oraiſon funebre de Jean Caſpar Lentzius, diſent (d) que Blondel déjà aveugle l'entretint pendant quatre heures du gros livre qu'il meditoit contre Chifflet, qu'il l'en entretint, dis-je, avec des effuſions de memoire qui épouvanterent les auditeurs; *Quo* (malo cæcitatis) *nomoſtante* Amſtelodami *cum ſalutantes non admiſit modo, ſed per 4. horas operis ſui quod pro re* Gallica *contra* Chifletium Hiſpanicæ *cauſa patrocinantem ſpiſſum meditabatur, ſummam ejus expoſuit, qui ad prodigioſam tanti viri memoriam obſtupuerunt.* Nous allons entendre deux hommes qui quoi qu'apointez contraires en mille choſes, & nommément ſur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent ſur le prodige de ſa memoire. Ils s'accordent auſſi ſur la pauvreté de ſon ſtyle: mais l'un d'eux pretend que Blondel fut ſi eſtimé en France par les Catholiques Romains, que pour le tenter on employa juſqu'à la promeſſe d'une Mitre. Je raporterai tout le paſſage.

(c) *Colom. Mélanges Hiſtoriques p.* 14. 15.

(d) *Apud Paulum Freherum theatr. pag.* 1180.

(e) *Steph. Curcellæus in Præfat. Apologet. ica.*

(e) *Vir excellens fuit noſter Blondellus . . . . nam ut præteream ingenii acrimoniam, judicii ſolidatem, memoriam ad prodigium uſque felicem, eloquentiam temperatam, (quæ tamen, ut nihil eſt ab omni parte beatum, non ita elucet in ſcriptis, profunda quidem ubique eruditione, ſed quorum gratiam obſcuritas aliquando minuit) ad hæc naturæ dona indefatigabilis diligentia, quâ non vulgarem linguarum Latinæ, Græcæ, Hebraïcæ, ut & Italicæ quoque & Hiſpanicæ, notitiam ſibi comparaverat, omne Scriptorum genus pervolverat, & rerum ejus in diverſum illum cordis ſui theſaurum recondiderat. Adeo ut nihil eſſet, ſive magnum, ſive parvum, in libris Patrum, Actis Conciliorum, diſputationibus Theologorum, & in hiſtoria veteri ac recenti, cum ſacra tum profana, quod ejus cognitionem effugeret, & de quo, interrogantibus, accurate illico non reſponderet, nullique cum re familiariſ verſaretur, qui non ſemper doctior ab ejus colloquiis diſcederet. Quare omnes qui noverunt, ſtupenda ejus eruditionem aſſurgebant. non ſolum Proteſtantes, ſed etiam Catholici Romani, qui ipſum vel infimis Epiſcopalis quamdiu calebs vixit, vel magnæ alicujus in Aula, aut in Curia dignitatis illicio in partes ſuas pertrahere parati erant, niſi religioſiorem comperiſſent, quam ut mundanarum opum aut honorum ſplendore caperetur. Quid dicam de morum ſuavitate, de modeſtia, de candore, & aliis virtutibus quibus omnes honeſtos viros ad ſui amorem rapiebat (f)?* Ecoutons maintenant l'adverſe partie, (g) *Laudibus quas hic, Curcellæ, in Blondellum congeris, calculum meum integrum adjicio: Fuit vir (h) multi-juga lectionis, portentoſæ memoriæ, jucundæ admodum converſationis, iis præſertim, qui in alienorum conſortio audire malunt quam loqui; ut tam parum tædii adferret iis apud quos eruditiſſimos ſuos Sermones, linguâ præſertim noſtrâ, torrentis inſtar ad multas horas fundere poterat, de quacunque materia ex improviſo cum differre oporteret, quam frigidus erat & ingratus ubi præmeditatâ publicè decore debebat; prout ſtylus ejus utraque linguâ tam intricatus eſt & ſes hyperbatis ſcatet, ſupra diſſuſiſſimum quemlibet Aſiaticiſmum (i), ut ſine faſtidio legi non poſſit. Lectorque attentus oblitus ſit ſæpe quomodo periodum in operis, ubi pervenit ad illius finem.* Il avoit dit dans la Preface de ce même livre; *Decennium eſt prope propter, cùm primum ejus ea de re* Diatribe *prodiit. Sed cùm Gallica tantùm ſcripta eſſet, nec eo ſtylo qui ſuum Lectorem alicuerat, (nam quam fuit memorioſus & multæ lectionis, tam Dorycnio laboravit, parumque felix fuit in fuis conceptibus, ſive patriâ ſive Latinâ linguâ exprimendis;) tandem viſus eſt voluiſſe eam ſermone eruditorum extare.*

(f) *Mr. Daillé exprime en beaux termes, & plus bretement tous ces éloges, en lui dediant l'Apologie des Egliſes Reformées. Voïez dans Pope Blount pluſieurs autres éloges ſemblables.*

(g) *Maref. ubi ſupra pag.* 338.

(D) *Son ſtyle étoit rude, & embarraſſé d'un peu trop de parentheſes.*] Nous avons déjà raporté le jugement que Des-Marets & Courcelles ont prononcé là-deſſus; joignons y celui d'un Jeſuite. *Cum Blondellus propter funeſas incendia plerumque nationis ambages & inextricabiles magiſtratus, magnum laborioſæ minus gratæ palitri partem ille ſuleat. & bonâ cauſâ effuſi tenebris ſæpius incommodaverit, opera pretium ſuum fuit eumdem recognoſcere ſuorum (k).* Il veut dire qu'il a retouché la queſtion de la Papeſſe. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris à laquelle Blondel avoit donné ſon volume des Sibylles, en lut quelques pages ſans y rien entendre, & dit à l'Auteur qu'il ſeroit fort à-propos que cet Ouvrage fût traduit en meilleur François, & qu'elle étoit bien fachée & bien ſurpriſe qu'on ne l'eût pas fait encore (l).

(h) *Il avoit dit dans ſon exercit. 3. de gratia & redempt. n.* 22. *& mêm* Blondellus, Photius ille noſtri ſeculi, & omnis antiquitatis quoad vixit, Bibliothecæ ἐμψυχος.

(E) *Il ne ſe fit pas une affaire de la refutation de Baronius.*] On n'a trouvé après ſa mort que des notes qu'il avoit écrites ſur les marges de ſon Baronius. Sa maniere d'écrire en caracteres fort ſerrez & fort menus fait bien que ces notes-là ſont plus nombreuſes, mais enfin ce n'eſt point ce qu'on apelle la refutation d'un Auteur. Les Magiſtrats d'Amſterdam acheterent cet exemplaire de Baronius, & le donnerent à la Bibliotheque de leur ville. C'eſt là que ceux qui veulent connoître ce que c'eſt que le travail de David Blondel contre les Annales de Baronius, peuvent contenter leur curioſité. Un Miniſtre (m) Bearnois refugié à Amſterdam pluſieurs années avant la revocation de l'Edit de Nantes, dit que les Bourgmaîtres de cette ville l'aiant chargé de ruiner de fond en comble les 12. tomes de Baronius, il l'a fait ſans peine par l'aſſiſtance de Dieu, & que non ſeulement il a copié les notes de David Blondel, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Meſſieurs, mais auſſi qu'il les a collationnées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant. & que comme il a découvert

(i) *N'a-t-il pas voulu dire* Aſiaticiſmum? *car c'eſt le ſtyle Aſiatique qui paſſoit pour trop diffus.*

(k) *Philippus Labbe in Joannæ Papiſſæ Cenotaph. everſo, ad calcem.* 1. *vol. de ſcript. Eccleſiaſt. pag.* 841.

(l) *Chifflet. in imagine Davidis Blondelli pag.* 6.

(m) *Nomme Magendie.*

Digitized by Google

s'apliqua beaucoup plus à d'autres choſes. Il fut demandé au Synode National de Charenton l'an 1631. par la Province d'Anjou, pour être Profeſſeur en Theologie à Saumur β; mais cette demande n'eut point de ſuite, ſoit qu'on crût que comme il n'avoit aucun (F) talent pour la Chaire, il étoit moins propre qu'un autre à l'inſtruction des Etudians en Theologie, ſoit qu'on crût que s'attachant uniquement à l'Hiſtoire qui étoit ſon fort, il pourroit ſe mieux ſignaler pour le parti. Quoi qu'il en ſoit il demeura attaché à la Province de l'Ile de France. Le Synode National de Charenton le fit Profeſſeur (G) honoraire l'an 1645. avec une penſion convenable, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué envers perſonne γ. Les δ éclairciſſemens ſur l'Euchariſtie; un gros (H) livre ζ *de la primauté* en l'Egliſe; le *Pſeudo-Iſidorus & Turrianus Vapulantes* *, qui eſt un Ouvrage contre les Epitres Decretales; le traité † des Sibylles, où il s'inſcrit en faux contre les oracles qu'on leur attribuë, & où il refute l'ancienne pratique de la priere pour les morts; le traité ‡ *de Epiſcopis & Presbyteris* plurent beaucoup aux Proteſtans: mais quelques-uns d'eux deſaprouverent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la controverſe, & qu'il ſe mêlat dans les diſputes de l'hiſtoire civile, comme quand il fit un Ouvrage ⸸ *de Formula regnante Chriſto*. Il y en eut auſſi qui furent ſcandaliſez du livre qu'il publia (I) pour montrer que ce qu'on debite touchant la Papeſſe Jeanne eſt une fable ridicule. Après la mort de Voſſius il fut apellé pour lui ſucceder

α *Voiez l'Epitre Dedicatoire de ſes Actes Authentiques.*

γ *La preface ci-deſſus citée.*

δ *A Rouën 1641. in 8.*

ζ *A Geneve 1641. in fol.*

* *A Geneve 1628. in 4. Voiez touchant ce Pſeudo-Iſidorus la remarque N.*

† *A Charenton en 1649. in 4.*

‡ *A Amſterdam 1646.*

⸸ *A Amſterdam 1646. in 4.*

(a) *In epiſt. dedicat.*

(b) *In Prafat.*

(c) *Ibid.*

(d) *Du 10. Juillet 1679. pag. 222.*

(e) *Voïez Mr. Baillet dans la 2. tome des Anti n. 156.*

(f) *Samuel Mareſius refutat. Curcell. pag. 304.*

(g) *Colom. in Opuſcul. p. m. 99.*

(h) Aliis quiritantibus de Johannæ Papiſſæ hiſtoria per ipſum ſuggillata ac in fabulam commutata, non ſine offenſione OMNIUM proteſtantium. *Mareſius extenuat. 3. de gratia n. 22. Il dit dans ſa reponſe a Curcelles pag. 315. qu'aucun Reformé n'auroit voulu conſeiller la compoſition d'un livre ſi ſcandaleux,* NEMINEM reformatorum reperies qui illi autor extiterit iſtius ſcandaloſæ ſcriptionis.

des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettroit un peché d'irreligion s'il ne les publioit pas. (a) *Quum mihi demandata fores ab amplißimis Reip. Amſtelodamenſis Conſulibus Provincia ſuperioribus annis evertendorum Annalium 12. tomis comprehenſorum . . . . . Deo cooperante nil arduum eſſe compert. . . . . .* (b) *Ut ecquam* (Conſulum Amſtelodamenſium) *juſſu qua Blondellus . . . . . animadverterat non tantum exſcripta ſed etiam cum Baronianis collata . . . . . publico darem. . . . . Non potui ſerio poſtumas animadverſiones Blondelli . . . . cum Chronologicis Baronii narrationibus nunquam antea mihi viſis conferre, quin ſtatim. . . . . .* (c) *Hæc autem (ex animo fateor) mihi religio fuit impio ſepelire ſilentio.* Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé *Antibaronius Magenelis*, qui contient 140. pages *in folio*. Dans mon exemplaire le titre ne fait aucune mention de David Blondel, mais dans le Journal des Savans (d) le titre contient cette queuë, *quibus acceſſerunt quædam ad Baronium animadverſiones Davidis Blondelli*. D'ailleurs le titre marque l'an 1679. Ne doutez point qu'il n'y ait eu là un tour de ſupercherie de Libraire. Aparemment on ne vendoit point le livre, & on s'aviſa au bout de 4. ans d'en rafraîchir le frontiſpice, & d'y promettre merveilles ſous le nom celebre de David Blondel. La verité eſt que Blondel n'occupe preſque point de place dans ce livre, & que ſi l'on jugeoit de ſes notes marginales par cet endroit-là, on les mépriſeroit extremement (e).

(F) *Comme il n'avoit aucun talent pour la Chaire.*] Voïez ce qu'on cite de Samuel Des-Marêts dans la remarque C. J'ai oüi dire que Blondel ne prêchoit pas par meditation, & qu'il avoit une extrême peine à aprendre ſes ſermons mot à mot. Ainſi la Chaire n'étoit nullement ſon fait.

(G) *Le fit Profeſſeur honoraire.*] Dès lors il fut cenſé libre de tout engagement avec un Troupeau; il ne fut plus obligé à la reſidence, il eut pleine permiſſion de ſe fixer à Paris, pour être à portée de conſulter commodement les Bibliotheques. Ce furent les raiſons qui obligerent le Synode à lui conferer ce titre: voici mon garant. (f) *Poſterior* (Synodus) *Blondello honorarii profeſſoris nomen & ſtipendium aſſignavit, ſoluto vinculo quo ſuæ Eccleſiæ tenebatur, & facta ei facultate ſedes ſuas ob commoditatem librorum ipſi neceſſariorum ad Baronii promiſſam refutationem agendi Lutetiæ.*

(H) *Un gros livre de la primauté en l'Egliſe.*] Cet Ouvrage eſt fort eſtimé, & refute ſavamment le Cardinal du Perron. L'Auteur en preparoit une ſeconde partie, comme nous l'aprend Mr. Colomiés; *J'ai oüi dire à Mr. Daille*, dit-il (g), *que Mr. Blondel avoit laiſſé une continuation de la primauté en l'Egliſe preſque auſſi grande que celle qui eſt imprimée. Elle eſt entre les mains d'un Miniſtre qui ſe tient auprès de Leyde nommé Courcelles, fils de celui qui ſe fit Arminien.*

(I) *Il y en eut auſſi qui furent ſcandaliſez du livre qu'il publia . . . . . touchant la Papeſſe Jeanne.*] Je n'ai pas voulu me ſervir d'une propoſition univerſelle, quoi qu'un fort zélé Theologien de Groningue s'en (h) ſoit ſervi, car j'aurois craint qu'on n'eût regardé cela comme un trait de medisance. Je me ſuis donc contenté de dire que cet Ouvrage de Blondel ſcandaliſa quelques Proteſtans. C'eſt un fait inconteſtable. Les raiſons que je m'en vais raporter de ce ſcandale ſont ſi peu glorieuſes, ou même ſi honteuſes, que ſi le Theologien de Groningue ne les avoit avoüées, je croirois que le Profeſſeur Arminien d'Amſterdam les impute aux Reformez pour les tourner en ridicule, ou pour les rendre ſuſpects d'un énorme entêtement. Courcelles eſt le Profeſſeur Arminien dont je parle. Il dit qu'auſſi-tôt que l'Ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnerent ſur l'etiquette du ſac; ils n'attendirent pas qu'ils l'euſſent lu, ce leur fut aſſez de ſavoir le but de l'Auteur pour dire qu'il en avoit très-mal uſé, & pour ſe plaindre violemment qu'il leur ôtât un ſujet d'inſulter les Catholiques Romains. (i) *Non defuerunt qui audito ſolum ejus argumento damnatoriam confeſtim ſententiam ferrent, indignati quod materia ſibi eriperetur Romano-Catholicis poſthac inſultandi, & mulierem Romæ Pontificiam ſedem aliquando tenuiſſe objiciendi.* Ils chercherent les motifs de cette conduite de Blondel, & au lieu de croire qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les lumieres étoient ſi vaſtes, avoit pu decouvrir le foible de ce beau conte, ils ſoutinrent que la bonne foi n'avoit nulle part à ſon action, qu'il cherchoit un bon Benefice, & qu'afin de l'obtenir, il avoit fait ſa cour au Pape de Rome. (k) *Fraterea illos quos non pudet jactare Blondellum in fabulam transformare molitum eſſe quod certa plurium hiſtoricorum fides de Johanna prodidit, ut Pontifici Romano gratificaretur, & ab eo pingue aliquod Beneficium extorqueret.* Celui qui raporte ce jugement temeraire, le refute tout auſſi-tôt, par une raiſon tirée des choſes deſobligeantes pour le Papiſme qui ſont dans ce livre de Blondel. *Malignum iſtam ſuſpicionem ſcriptum, unde calumniandi anſam arripuerunt, plane jugulat, in quo tantum abeſt ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contra multis in locis acriter eas pungere non dubitarit.* Il ajoûte une autre raiſon priſe de ce que l'Ouvrage de la primauté en l'Egliſe s'imprimoit, lors que l'Auteur travailloit à celui de la Papeſſe. D'autres furent moins iniques; ils avoüerent que l'Auteur avoit refuté l'hiſtoire de la Papeſſe par des raiſons ſi puiſſantes, qu'ils ne voioient pas qu'on pût y oposer rien de bon; mais ils trouverent fort mauvais qu'il eût abuſé de ſon loiſir & de ſa ſcience pour refuter une tradition de cette nature. *L'interêt des Proteſtans*, diſoient-ils, *demande qu'elle ſoit vraie, pourquoi faut-il qu'un Miniſtre en montre la fauſſeté? ne valoit-il pas mieux laiſſer aux Papiſtes le ſoin de metoier leurs ordures? meritoient-ils qu'on leur rendît en cela quelque ſorte de bon office, eux qui ne ceſſent de dechirer la memoire des Reformateurs?* Voilà quel étoit le langage des plus moderez, & c'eſt ainſi que l'on parlera toûjours, lors que l'interêt de parti aura plus de part à ce qu'on dira que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la verité en general. Je dis *en general*, & ce ſont deux choſes bien differentes qu'aimer la verité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le veritable, & que l'on eſt bien reſolu de ne prendre jamais pour faux. (l) *Alii erga Auctorem & opus paulo æquiores, fatentur quidem ipſum tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnaſſe, ut non videant quid ad illa reponi cum ſpecie poſſit: ſed tamen ajunt non debuiſſe otio ſuo & eruditione abuti, in confutanda fabula quam pro vera hiſtoria haberi Proteſtantium interſit. Præſtitiſſe ſordes ſuas Pontificiis eluendas relinquere: indignos enim eſſe quibus noſtri operam ea in re ſuam commodent; cum Lutherum, Zuinglium, Calvinum, alioſque Proteſtantium Doctores, ſoleant atrocibus convitiis proſcindere, quibus illorum memoriam, quantum*

(i) *In præfat. Apologet. apud Mareſ. p. 312.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib. pag. 314.*

ſucceder dans la profeſſion de l'Hiſtoire, par les Curateurs de l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam. Il s'y tranſporta l'an 1650. & continua ſes veilles & ſes travaux avec ſon aplication ordinaire: ce qui joint au changement d'air lui attira beaucoup d'incommoditez, & lui fit perdre la vuë. On aſſûre qu'en cet état il ne laiſſa pas de dicter deux * volumes *in folio* ſur la genealogie des Rois de France contre Chifflet. On pretend qu'il entreprit cet Ouvrage à la priere de Mr. le Chancelier Seguier.

* *Ils ſont en Latin, & furent imprimez à Amſterdam en 1654.*

(a) Nec potuit id conſilium Blondelii non diſplicere bonis inter Proteſtantes, quibus monſtri quid alere viſi eſt præpoſtera hæc diligentia in agenda cauſa adverſariorum, ac ſi ipſi metipſi pares non eſſent. *Maresius ubi ſupra. pag.* 312.

(b) *Id. ib. pag.* 313.

FAITS concernant le livre de David Blondel ſur la PAPESSE.

(c) *Ubi ſupra, pag.* 314.

(d) *In refutat. præfat. pag.* 324.

(e) *Menagiana, pag.* 344. *édit. de Holl.*

(f) Cum primum ejus fama ad Cl. Salmaſii diſſutiſſimæ eruditionis, ut omnes ſciunt, viri aures perveniſſet, excidit ipſi ut parum conſideratè diceret, *tradatur mihi liber, ego illum uno halitu diſſipabo.* Curcell. ubi ſupra pag. 324.

(g) *Id. ib. Des-Marets avoue les promeſſes de Saumaiſe, Id non præſtitit Salmaſius cujus ſpem fecerat amicis & mihi ſæpe. Ubi ſupra pag.* 326.

tum in ſe eſt, toti mundo odioſam reddant. Mr. Des-Marêts qui a refuté Courcelles ne nie point qu'on ne fit ces jugemens, & ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire il confirme le mieux qu'il lui eſt poſſible la penſée de ceux qui diſoient que Blondel compoſa ce livre, pour faire ſa cour aux Catholiques Romains (*a*), & il raporte (*b*) un paſſage du Sieur Congnard Avocat de Roüen qui avoit ecrit contre Blondel, & qui avoit dit que la plûpart des Reformez furent étrangement ſurpris du deſſein de cet Auteur, & qu'ils jugerent qu'il avoit voulu ou faire montre de la lecture, ou ſe mettre bien dans le grand monde. Voiez ci-deſſous la remarque P. L'Egliſe Romaine eſt toute remplie de gens qui jugent la même choſe de ceux qui refutent les Legendes; on les traite d'heretiques, ou de fauteurs d'heretiques; deſorte que de part & d'autre un homme qui n'a point pour but de ſe confirmer par ſes recherches, & par ſes études dans tous les prejugez de ſa Communion, s'expoſe à de grans inconveniens.

Au reſte ce que Blondel a écrit ſûr la Papeſſe a paru en divers tems, & en deux langues. On imprima à Amſterdam en 1647. ſon *familier Eclairciſſement de la queſtion, ſi une femme a été aſſiſe au ſiege Papal de Rome entre Leon IV. & Benoiſt III.* Après ſa mort le Sieur de Courcelles fit imprimer en Latin ce même Ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amſterdam l'an 1657. En voici le titre, *de Joanna Papiſſa, ſive famoſa queſtionis, an fœmina ulla inter Leonem IV. & Benedictum III. Romanos Pontifices media ſederit, tractatus.* Courcelles (*c*) aſſûre que l'Auteur retint chez lui ſon manuſcrit plus de neuf ans, & qu'en commençant à y travailler il ne ſongeoit à rien moins qu'à l'impreſſion. Il avoit ſeulement la complaiſance d'examiner une matiere ſûr laquelle l'un de ſes amis l'avoit conſulté; mais il ſe laiſſa vaincre enfin aux preſſantes ſollicitations de ſes amis, qui l'aſſûrerent que cet Ouvrage plairoit beaucoup aux curieux de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Mr. Des-Marêts aſſûre (*d*) que Blondel nia qu'il eût eu aucune part à l'impreſſion de ſon livre, & que par cette proteſtation il tâchoit de diminuer le ſcandale, & d'eviter la cenſure du Synode. *Quam* (promulgationem) *tum etiam Blondellius ut ſe inſcio factam excuſabat, ad confuſionem elevandam, & cenſuram ſynodicam cautius declinandam.* Il ajoûte que le manuſcrit ne fut pas envoié tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, & de Londres à Amſterdam: tout cela par precaution contre les cenſures qu'on avoit à craindre; *Ut ſi his nulla ſuper ejus editione ſuo Autore moverentur, eadem præſto eſſet excuſatio qua hodie utitur Dallæus.* Franchement je ne croi pas que cet Ouvrage ait été mis ſous la preſſe ſans le ſu & le conſentement de l'Auteur. Mr. Menage contoit une choſe qui fait à nôtre ſujet, & qui temoigne qu'il n'avoit pas bien retenu les principales circonſtances, car il ignoroit l'édition Françoiſe. *C'eſt moi,* diſoit-il (*e*), *qui fuis cauſe que David Blondel a fait imprimer ſon traité* de la Papeſſe Jeanne. *Il m'avoit fait d'abord qu'un diſcours en François qu'il me prêta, & que je gardai quelque tems. Je le prêtai en ſuite à Mr. Noble qui le garda prés d'un an. David Blondel vint en ſuite me le demander, & je ne voulois pas le lui donner d'abord, parce que je craignois qu'il ne voulût le ſupprimer. Je lui dis que c'étoit un ouvrage qui meritoit d'être imprimé, & qu'apparemment il vouloit en fruſtrer le public: mais il m'aſſûra ſi fort qu'il vouloit y travailler & le faire imprimer, que je luy rendis. En effet il le fit imprimer en Latin, mais tout autre qu'il n'étoit auparavant.* On dit (*f*) que Mr. de Saumaiſe ſûr les premieres nouvelles de ce livre de Blondel, s'ecria *qu'on me l'aporte, je le diſſiperai en ſouffiant une fois deſſus.* Blondel lui envoia l'original de ſon Ouvrage Latin, & n'exigea autre condition ſi ce n'eſt qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la reponſe. Saumaiſe accepta cette condition, & vêcut encore ſix ans; mais quoi qu'il eût promis de repondre, il ne le fit pas, & l'on ne trouva quoi que ce ſoit parmi ſes papiers qui concernât la refutation de Blondel (*g*). Le même Courcelles qui debite tout cela, aſſûre que Rivet lui avoit écrit qu'il doutoit qu'on pût repondre ſolidement à Blondel, *Valde ſe dubitare an bene ei reſponderi poſſet, & cum lectoris cordati ſatisfactione.* Un Avocat de Roüen nommé Congnard repondit au livre François, juſtement la même année que Blondel mourut. Des-Marêts repondit au livre Latin un an après qu'il eut été imprimé, & l'inſera tout entier dans ſa reponſe, ce qui eſt une preuve évidente qu'il n'avoit point aperçu les grandes difficultez qui mettoient en peine Rivet, ou qu'il croioit les avoir pleinement levées. Car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'Ouvrage auquel on repond, lors qu'on eſt perſuadé qu'on n'a pu repondre à pluſieurs difficultez; on prend le parti en ce cas-là de choiſir ce que l'on veut dans l'Ecrit de l'Antagoniſte, & de faire ſemblant de n'avoir point vu ce à quoi l'on ne ſait que repliquer. Il y a cent livres contre leſquels on ne diroit rien, ſi l'on étoit obligé de les inſerer tout du long dans ſa (*b*) reponſe. Il n'y a pas long tems que Mr. Spanheim le Profeſſeur en Theologie a écrit (*i*) pour retablir la Papeſſe Jeanne. Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquietoient Rivet & Saumaiſe. On peut dire de ſon livre & de celui de Des-Marêts que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes ſortes de lecteurs que l'hiſtoire de la Papeſſe ſoit veritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté & de la ſcience de leurs Auteurs.

UNE lettre de Mr. Sarrau m'aprend que Blondel à la priere de quelques perſonnes aiant examiné la queſtion de la Papeſſe, trouva que le ſentiment commun étoit fabuleux, & compoſa ſûr ce ſujet un livre Latin. Les uns aprouverent cela, les autres le condamnerent; ceux-ci pretendirent qu'un Proteſtant ſe rendoit (*k*) infame lors qu'il attaquoit les ſentimens ordinaires de ſon parti. Blondel eut égard aux terreurs paniques des eſprits foibles, & mit ſon Ouvrage entre les mains de Mr. Sarrau, afin de pouvoir le refuſer à des perſonnes, qui contre ſon intention, auroient pu le publier. Il retoucha cette matiere l'an 1639. à cauſe qu'il ſe repandit un bruit qu'il detruiſoit amplement l'hiſtoire de la Papeſſe, dans un livre qui s'imprimoit en ce tems-là. C'etoit celui de la primauté du Pape. Pour n'avoir pas la peine de feuilleter tous les cahiers d'un ſi gros livre, on s'informa de lui touchant ce bruit qui couroit. Il repondit qu'il ne parloit point de cela dans l'Ouvrage qui étoit alors ſous la preſſe, mais afin qu'on ſût quel étoit ſon ſentiment, il compoſa un traité François qui étoit plus court que le Latin, & qui vint bientôt entre les mains de beaucoup de gens. Saumaiſe le vit à Paris l'an 1641. Mr. Sarrau ne voulut point dire comment cet Ouvrage fut envoié au Libraire Blaew qui le publia à Amſterdam en 1647. mais il declare que l'Auteur diſoit que cette afaire avoit été menagée à ſon inſu. *Certe auctor affirmat ſe inconſulto, quidquid id eſt procuratum fuiſſe* (*l*). Il ajoute qu'après la publication de ce livre il y eut des gens qui loüerent l'ingenuité de Blondel, & qu'il s'en falut peu que d'autres ne (*m*) l'accablaſſent d'injures: les plus moderez le condamnoient d'imprudence. Quelques lettres de Saumaiſe où il promettoit de s'ériger en protecteur de la tradition que Blondel avoit rejettée, & de la retablir bientôt & facilement, conſolerent beaucoup ceux qui regrettoient la perte d'un argument qui ſelon eux terraſſoit l'Egliſe Romaine. (*n*) *Recreaſti animos eorum quibus dolebas eripi ſibi telum, ut arbitrantur, acuiſſimum, quo Roma in capite feriretur.* Mr. Sarrau fut un de ceux qui aprirent avec plaiſir ce nouveau deſſein de Saumaiſe, mais il l'avertit de prendre bien garde à cette entrepriſe. Notez qu'il lui envoia l'Ecrit Latin de Blondel, & qu'il lui marqua que Chamier, Pierre du Moulin, & Mr. Bochart de Caen trois des plus doctes Miniſtres de France, croioient que l'hiſtoire de la Papeſſe étoit fabuleuſe. Il n'oublie pas de dire que du Moulin qui auroit pu plaiſanter admirablement ſûr cette hiſtoire, n'y avoit jamais employé le ſel de ſes railleries. *Multa certe cum ſcripſeris* (Petrus Molinæus) *quibus Romanum ſuggillaveris pudorem, ab iſta tamen fœmina ſemper manum abſtinuiſti: & poteras tamen ut non infacetus alicujus liberalis joci inde capiare occaſionem.* Je ne croi pas que l'on ſe trompât ſi l'on ajoûtoit Mr. Baſnage à ces trois illuſtres Miniſtres qui tenoient pour fabuleuſe l'hiſtoire de la Papeſſe Jeanne. Voiez ce qu'il a écrit là-deſſus (*o*) dans les termes d'hiſtorien des raiſons de chaque parti: vous n'aurez pas de peine à comprendre quelle eſt ſa penſée.

(*b*) *Mr. Arnauld s'eſt imaginé que ſon livre du renverſement de la Morale étoit de cette nature. Voiez les Nouv. de la Republique des lettres, mois de Novemb.* 1684. *art.* 11. *p.* 975.

(*i*) *Cet Ouvrage mis en François par Mr. Lenfant Miniſtre de Berlin, a été imprimé à Amſterdam en* 1694.

(*k*) Quaſi probroſum foret viro Proteſtantium partibus addicto, quidquam attuliſſe, quod vulgatas ſuorum opiniones convelleret. *Sarrav. epiſt.* 178. *pag.* 281. *edit. Ultraj.*

(*l*) *Sarravius ubi ſupra.*

(*m*) Alii pœne optimo viro conviciari. *Ibid.*

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Baſnage Hiſt. de l'Egliſe to.* 1. *p.* 408. *& ſuiv.*

Digitized by Google

Seguier. Il ſe trouva en Hollande des eſprits (K) chagrins qui tâcherent de le rendre ſuſpect d'Arminianiſme, & qui blâmerent (L) *les conſiderations religieuſes & politiques* qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois. Il mourut le 6. d'Avril 1655. âgé de 64. ans. Il avoit deux freres plus âgez que lui tous deux Miniſtres, l'un s'apelloit *Moïſe*, & l'autre *Aaron*. Moïſe BLONDEL fut Miniſtre (M) à Meaux, & puis à Londres, & publia un livre de controverſe qui temoigne qu'il avoit de l'érudition. On pretend que ſes lumieres (N) ne furent pas inutiles à ſon frere. Il étoit encore en vie * l'an 1645. Ce fut lui qui fournit le † manuſcrit

* *Cela paroît par une lettre que David Blondel lui écrivit le 20. d'Août 1645. On la trouve au commencement du livre François ſur la Papeſſe.*

† *La même lettre l'aſſûre.*

(K) *Des eſprits chagrins qui tâcherent de le rendre ſuſpect d'Arminianiſme.*] Il y a beaucoup de gens dans les païs étrangers qui ſe ſont une fauſſe idée de la liberté Hollandoiſe, & de (a) la ſervitude Françoiſe. Ils n'ont pas tort de dire que le tribunal de l'Inquiſition Eſpagnole eſt abhorré en Hollande, mais il ne laiſſe pas d'y avoir un aſſez bon nombre d'eſprits ſoupçonneux, ombrageux, inquiſiteurs, qui prenent garde de quels amis on a, & qui fondent là-deſſus mille jugemens temeraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maiſon en maiſon, & ſur tout à ceux qui peuvent ſervir ou nuire ſelon qu'ils ſont prevenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginoit qu'en ſortant de France pour aller à Amſterdam, il paſſeroit de la ſervitude à la liberté; & il ne ſavoit pas qu'il s'alloit mettre ſous les yeux de certains eſpions, qui lui feroient un crime atroce de ce qu'il auroit des liaiſons d'honnêteté avec un ancien (b) ami qui avoit contribué à ſa vocation, & dont la connoiſſance lui étoit d'un grand uſage dans un païs inconu. Il ne ſavoit pas que ces eſpions raporteroient tout ce qu'il diroit, & qu'on donneroit un ſens ſiniſtre à certaines choſes qui lui pourroient échaper en converſation; ſi bien que la mediſance fondroit ſur lui avec toutes ſes horreurs, & le feroit paſſer pour un homme qui conſpiroit contre l'Etat & contre l'Egliſe. Je n'avance rien que je n'aie lu dans les Ecrits d'un fameux Theologien, qui a pris la peine d'aprendre au public ce tiſſu de mediſances; *Quod illi Apologia (c) prolegum galeatum præfixerit è suis Blondellus ..... multum detrivit de ipsius existimatione apud plerosque, ac si meditatus fuisset in gratiam Remonstrantium* EVERSIONEM *(d) doctrinæ publicæ in his Ecclesiis; Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Curcellæo familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio: Aliis ad animum revocantibus liberiores quosdam voces ipsius in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam: .... Aliis indignantibus quod justo profundius se immiscuerit negotiis hujus Reip. (e) in qua eras recentior hospes (f).* Je laiſſe pluſieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramaſſa à ſon grand regret, dit-il (g), & neanmoins avec un ſoin ſi exact, que Mr. Daillé lui en a fait un très-dur reproche après les avoir refutez tous l'un après l'autre. *Hæc sunt quæ Epicrita contra clarissimam optimi & eruditissimi viri famam, aut finxit ipse, aut a malevolis plebeïsque ingeniis excogitata magno studio conquirenda & corradenda, & in publicam hominum lucem edenda putavit; quæ quam sint putida, & ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt. .... Nunc quo nomine appellabo illam Epicritæ diligentiam, qua si quispiam lilias & rosas, partim futiles, partim falsas, plerasque dubias & incertas, aut ipse communivus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumuſculis ſtudioſiſſime collegit hoc animo, ut perſuadeat eximium Dei ſervum, & poſt immenſos in Chriſti vinea labores, è terris nuper in cœlos receptum, hoc antequam moreretur, egiſſe ac meditatum eſſe, ut publicam Eccleſiæ, in qua degebat, doctrinam everteret (h)?* Depuis la mort de Blondel les choſes ſont bien empirées; & principalement depuis que certains eſprits factieux & ſuperbes ſortis de France, ſe veulent faire redouter par des coups d'eſſai d'inquiſition. Voiez je vous prie comment un Miniſtre d'Allemagne (i) deplore le malheur de David Blondel, qui quelque doux & pacifique qu'il fût, & quelques ſervices qu'il eût rendus à la cauſe, ne laiſſa pas d'être expoſé à mille morſures & pendant ſa vie, & après ſa mort.

(a) *Une infinité de gens s'imaginent que perſonne n'oſe dire en France ce qu'il penſe: cependant on le dit & on l'écrit fort librement. D'où eſt-ce que nos Nouvelliſtes aprendroient tout ce qu'ils debitent concernant la France, ſi on n'écrivoit ſes penſées avec la derniere franchiſe? On s'entretient encore plus franchement de ces choſes qu'on ne les écrit.*

(b) *C'eſt-à-dire avec Courcelles Profeſſeur Arminien.*

(c) *Il parle d'un Ouvrage de Mr. Daillé touchant la Grace univerſelle.*

(d) *Voiez ce que dit ce même Auteur dans la preface des Conſiderations libres & charitables ſur les Actes Authentiques de Blondel.*

(L) *Qui blâmerent* les conſiderations religieuſes & politiques *qu'il publia durant la guerre de Cromwel.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, que ſes ennemis tirerent de là l'une de leurs preuves de ſa pretenduë conſpiration contre l'Egliſe. Son Apologiſte (k) pretend que c'étoit par haine contre les États de Hollande que l'on blâmoit les conſiderations de Blondel; mais on lui (l) replique que cet Ouvrage contient des choſes qui devoient deplaire aux Etats de cette Province, & qui deplurent à quantité de gens de bien, & qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les Parlementaires d'Angleterre, & contre les Princes qui au lieu de venger la mort du Roi Charles, ſe hâterent de faire des ligues avec Cromwel. Cela veut dire que ſi Blondel avoit encore vêcu deux ou trois ans, il eût couru riſque de ſe voir accuſé de crime d'Etat, pour avoir fait un libelle contre la Republique d'Angleterre, un libelle, dis-je, qui etoit une cenſure violente de l'union qui regnoit après la mort de ce Miniſtre entre la Hollande & l'Angleterre.

(l) *Mareſius in refutatione præf. pag. 309. 310. 311.*

(M) *Moïſe* BLONDEL *fut Miniſtre à Meaux, & publia un livre de controverſe.*] Ce livre eſt intitulé *Jeruſalem au ſecours de Geneve*: il fut imprimé à Sedan en l'année 1624. L'Auteur juſtifie le ſentiment des Proteſtans ſur les livres Apocryphes, par le ſuffrage des Juifs & des Peres. Le fameux Controverſiſte Pere Veron accuſe Blondel de plagiat. *Jean Raimold Anglois*, dit-il (m), *a compoſé un gros livre in quarto contenant 600. feuillets (n) ou environ, intitulé cenſure des livres Apocryphes du Vieil Teſtament contre les Papiſtes, ſpecialement contre Robert Bellarmin M. DC. XI. ..... Des pieces de ce gros volume eſt compoſé ou recueilli le livre de Blondel, lors Miniſtre de Meaux, ſur cette matiere, intitulé Hieruſalem & Rome au ſecours de Geneve.* Je ne ſai point ſi Veron a cru que ce Blondel Miniſtre de Meaux étoit David Blondel, mais il a été cauſe que Chifflet a pris l'un pour l'autre. Chifflet avant que de publier ſa replique au gros volume de Blondel, lâcha un petit Avantcoureur de 30. pages ſous le titre de *Imago Francici Everſoris Davidis Blondelli Miniſtri Calviniſtæ. Clypei Auſtriaci liber prodromus.* Il dit là beaucoup d'injures à Blondel qui ne lui en avoit pas été chiche, & il l'accuſe nommément de plagiat. Il pretend que c'étoit un vieux peché en lui, & il le renvoie aux paroles du Pere Veron que l'on vient de lire. *Blondellum Neochidæ furatorem, Bouchoto, Dominico, ac Tenturio totum inquisitare nihil novi eſt, antiquum obtinet dum plagiarium agit, non ignorat hæc Pilæa, non Tyrtygias. Recordetur tyrocinii ſui fœdos dies cum apud Meldenſes miniſtellum agens Geneva ſua ab Hieroſolymis & ipſa Roma ſuppetias fruſtra quæſivit, de quibus Franciſci Veronis &c. (o).* Le voilà donc perſuadé que ſon adverſaire etoit ce même Miniſtre de Meaux qui avoit fait le livre de Jeruſalem au ſecours de Geneve; mais c'eſt attribuer à David Blondel ce qui n'eſt dû qu'à ſon frere Moïſe. La mepriſe de Mr. l'Abbé de Marolles eſt moins conſiderable que celle-là. Il donne à Blondel le nom de Daniel, au lieu de celui de David. C'eſt dans le *denombrement* des Auteurs qui lui ont fait preſent de leurs Ouvrages, ou qui ont parlé honorablement de lui. Il dit que Blondel lui fit preſent de ſon livre de la Papeſſe Jeanne, *s'étant ſervi*, ajoûte-t-il, *d'une obſervation conſiderable que je lui fis un jour dans le cabinet de feu Mr. du Puy ſur ce ſujet.* Il dit la même choſe dans ſon Hiſtoire de France, & marque en quoi conſiſtoit cette obſervation.

MEPRISES touchant nôtre BLONDEL.

(m) *Veron 2. partie, 5. controverſe des livres Canoniques chap. 6. n. 3.*

(n) *Il en contient plus de 800.*

(o) *Chifflet. imag. Francici everſ.*

(N) *Ses lumieres ne furent pas inutiles à* David Blondel.] Voici ce que je trouve dans le Profeſſeur de Groningue. (p) *Cæterum inde apud noſtros, noſtri ſeculi Photinus dictus eſt Blondellus, quod ex ſuis & ſui fratris, Moſis Blondelli, viri pientiſſimi & diligentiſſimi, laboribus, veterum Pontificum Epiſtolas Decretales, quas jamdiu tamen nemo ſanus volebas admittere, in ſuo* Pſeudo-Iſidoro & Turriano vapulantibus, *ſuam in veterum Canonum notitia peritiam abunde comprobaſſet, & inſuper diligentiſſime evolviſſet Canones & Conſtitutiones Synodorum Nationalium Reformatarum, ejuſdem Moſis fratris ſui adjutus induſtria: eas comprobanda id proferre poſſim quod habeam in meo Muſeo, ex manu Moſis Blondelli, præter excerpta quædam Patrum Græcorum & Latinorum, & Bellarmini opuſculum* de Scriptor. Eccl. *variis notis manuſcriptis elucidatum, Diſciplinam Eccleſiarum Galliæ nitidiſſimè ſcriptam, variis Scholiis ex Synodorum Nationalium deciſionibus illuſtratam.* Remarquez que ce Profeſſeur inſinuë qu'il n'étoit pas

(p) *Mareſ. ubi ſupra pag. 253.*

(e) *Voiez la remarque ſuivante.* (f) *Mareſius exercit. 3. de gratia n. 22.* (g) Quæ omnia dici & jactari in illum eò mihi ægrius accidit quod ſumma mihi cum ipſo neceſſitudo ſemper interceſſerit. *Id. ibid.* (h) *Dallæus in vindiciis Apolog. part. 3. c. 8. pag. 451.* (i) *Spizelius in infelice literato, pag. 693. & ſequens.* (k) *Curcellæus in præfat. Apolog. pag. 309.*

Digitized by Google

(a) *Baillet, Jugem. des Sav. tom. 2. pag. 307.*

(b) *Voiez Rivet oper. tom. 2. pag. 1079.*

(c) *In præfat. Apolog. p. 338. Voiez ci-deſſus la remarque C.*

(d) Sed nec ad laudes ipſius pertinere mihi videtur quod cum libenter corrupiſſent pontificii, cum horum hamus ubique pendeat, nec ſoleat honeſta matrona ſuis laudibus accenſere quod impudicis ſollicitationibus quondam reſtiterit. *Mareſ. in refutat. præf. pag. 338.*

Si c'est une loüange à donner à une femme qu'elle a rejetté des propoſitions impudiques, & à un homme qu'il a reſiſté aux tentations de changer de Religion.

(e) *Scioppius, epiſt. dedicat. elementor. Philoſophiæ Stoicæ Moralis ad Cynthium Cardinalem S. Georgii.*

(f) *Voiez le George Dandin de Moliere.*

(g) *On ne parle ainſi que des hommes Convertiſſeurs.*

(h) *In vit. Juſt. præf. pag. 305.*

(i) Nec dubium quin Blondellus in ſua *Papiſſæ* moderationis laudem ſibi compararе ſtuduerit, præſertim quo tempore eum in ſuis ſtipendiis ex annua penſione habebat ſupremus Ærario præfectus. *Ib. p. 313.* Voiez auſſi la preface de ſon *Epicriſis Theologica adverſus Joh. Dallæi Apologiam.*

(k) *Mélange critique de littérature to. 2. pag. 407. 408.*

* *Antillon, Mélange critique tom. 1. pag. 407.*

ecrit ſur lequel l'éclairciſſement de la Papeſſe fut imprimé. J'ai oublié de dire qu'*Amand Flavien* eſt un faux nom, que David Blondel ſe donna à la tête d'un petit livre *de la liberté de conſcience*, qui fut opoſé à la Bulle d'Innocent X. contre la paix de Munſter. Je n'ai point parlé non plus des grans efforts que firent les Catholiques pour attirer nôtre Blondel dans leur Communion. Un de ſes confreres qui ne l'aimoit pas, a pretendu que ce n'étoit point une choſe qui lui fit honneur. Sa penſée (O) merite quelque examen. Il a ſoutenu auſſi que Blondel jouiſſoit d'une (P) penſion à la Cour de France, & que cela le detournoit de refuter Baronius.

Il * „ avoit une maniere d'étudier toute ſinguliere, il ſe couchoit par terre, & avoit à l'entour de luy les livres dont il avoit beſoin pour l'ouvrage qu'il faiſoit. „ Celui qui m'aprend cela le donne pour une choſe *tres vraie*: il dit auſſi que l'anonyme qui a fait *des conſiderations libres & charitables ſur le Recueil des Actes authentiques ramaſſés par Mr. Blondel*, s'apelloit Mr. Gauthier, & étoit Miniſtre aux environs de la Rochelle. Ce Recueil deplut beaucoup aux Theologiens qui avoient

neceſſaire de faire voir la fauſſeté des Decretales. Raportez à cela ces paroles de Mr. Baillet; „ Au ſujet „ *du faux Iſidore* le P. Sirmond apelloit Mr. Blondel „ *un enfonceur de portes ouvertes*, à cauſe de la chaleur „ & des efforts avec leſquels il a pourſuivi ces deux „ Auteurs dont la defaite n'étoit ni difficile, ni fort „ conſiderable, après que tant de Critiques Catholi„ ques avoient deja decouvert les impoſtures d'Iſido„ re, & que le procedé de Turrien avoit été ſiffié & „ cenſuré par les plus judicieux d'entre nos Ecrivains „ avant lui(a). „ Rivet parle bien plus avantageuſement (b) de ce livre de Blondel.

(O) *Sa penſée merite quelque examen.*] Courcelles avoit entre autres loüanges donné celle-ci (c) à David Blondel, que les Catholiques admiroient de telle ſorte ſon érudition, qu'ils lui offrirent la Mitre pendant qu'il étoit à marier, & puis une belle charge ou à la Cour, ou au Parlement, s'il vouloit abjurer ſon hereſie. Des-Marêts repond (d) que ce n'eſt pas un ſujet de loüange, tant parce que les Papiſtes tendent le hameçon en tout tems & en tout lieu, que parce qu'une honnête femme ne met point parmi ſes eloges d'avoir reſiſté à des propoſitions impudiques. Cette derniere maxime n'eſt pas abſolument vraie; elle a beſoin d'être vuë d'un certain côté pour ne point paroître fauſſe. Il eſt honteux à une femme qu'on lui ait fait des propoſitions d'amour, car cela fait voir qu'on n'a pas eu trop bonne opinion de ſa vertu, & ainſi toute femme qui ſe vante d'avoir reſiſté à des ſollicitations impures, fait ſavoir en même tems qu'elle n'avoit pas ſu mettre ſa reputation ſur le bon pied qu'il faloit, ou inſpirer tout le reſpect qu'une femme vertueuſe merite. En ce ſens-là on doit admettre la maxime du cenſeur de David Blondel. On m'accordera ſans doute que de deux femmes également belles & charmantes, & engagées dans le monde, celle qui n'auroit jamais eſſuïé aucune propoſition malhonnête auroit plus de lieu de ſe vanter, que celle qui auroit ſouvent repouſſé le tentateur; car ce ſeroit une preuve que celle-ci n'auroit pas imprimé comme l'autre ſur ſa conduite ce caractere de ſageſſe, qui perſuade qu'on ſeroit très-mal reçu, & qu'à coup ſûr ce ſeroit peine perduë que de faire le ſoupirant, & ce qui s'enſuit. Il n'y a point de loüange plus delicate que de dire à un Miniſtre d'Etat, qu'il eſt ſemblable à Caton à qui perſonne n'oſoit demander une choſe injuſte. Scioppius s'eſt ſervi de cette penſée en loüant un Cardinal, *Ergo amicos porro quamvis eximia & conſtanti voluntate ejſe ſoleas, eam tamen cum quid momenti majoris petere inſtituerint, religionem adhibere ſoles, ut non temere etiam qui te cauſſa ſua omnia velle ſciat, vel ſibi quicquam, vel amicis auſis poſtulare quod te tribuere vel indulgere minus dignum videatur, eaque re in te conveniat, quod de Catone Tullium dixiſſe legimus*: ô te felicem M. Porci, a quo rem improbam petere nemo audet (e). Mais tournons la medaille, nous verrons que le Profeſſeur de Groningue a mal cenſuré Courcelles. Il n'eſt pas vrai generalement parlant qu'une honnête femme ne doive pas s'eſtimer digne de loüange, pour avoir ſouvent reſiſté à de mauvaiſes ſollicitations. Toute famille (f) qui peut citer une telle ou une telle qui ont reſiſte aux offres d'un grand Financier, ou d'un grand Prince, croit ſe couronner de gloire. Plus les tentations ont été fortes & frequentes, plus s'eſt-on aſſûré par de bonnes preuves que l'on aime l'honneur & la vertu, & que l'on eſt digne d'être eſtimée & loüée. Il y a des Relations qui portent que les plus honnêtes femmes en Eſpagne ſont bien aiſes quand elles ſont ſeules avec un homme, qu'il leur demande juſqu'à la derniere faveur, & qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'eſt pas qu'elles veuillent l'accorder, mais elles ſe font un plaiſir de ne l'avoir pas accordée à des prieres ardentes. Après tout on a eu raiſon de loüer Blondel par l'endroit que Des-Marêts a critiqué. Les Catholiques de France n'auroient point emploié tant de promeſſes, s'ils ne l'euſſent conſideré comme une perſonne de grand merite. Il y a beaucoup de difference entre un Miniſtre à qui l'on offre des honneurs s'il change de Religion, & une femme que l'on cajole avec des preſens. L'action qu'on propoſe au Miniſtre n'eſt point mauvaiſe dans les principes de ceux qui en font la propoſition, & (g) l'on n'exige point qu'il la faſſe pendant qu'il la croira mauvaiſe; on l'exhorte à s'inſtruire, & on lui promet que s'il peut ſe deſabuſer, on recompenſera largement la peine qu'il aura priſe à chercher & à trouver la verité. Mais ce qu'on propoſe à une femme eſt une mauvaiſe action & ſelon ſes principes, & ſelon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter ſans lui faire affront, c'eſt-à-dire ſans la croire très-capable de faire une choſe dont elle connoît la laideur: ainſi la comparaiſon de Des-Marêts n'eſt point juſte; car on ne fait pas d'injure à un homme lors qu'on croit qu'il ſera capable de conoître ſes erreurs, & de donner gloire à la verité, ou, ce qui eſt la même choſe, lors qu'on le ſollicite à changer de Religion. Je ſuis bien aſſuré que ſi Mr. Des-Marêts avoit eu à faire le Panegyrique d'un Miniſtre qui eût refuſé cent beaux avantages que les Catholiques lui auroient offerts, il en auroit tiré la matiere d'un bel eloge, & qu'il n'auroit pas fait ſcrupule d'avoüer lui-même comme un exploit remarquable, la force qu'il auroit euë de reſiſter aux tentations de cette nature. Admirez en paſſant le Pyrrhoniſme qui regne, ſans qu'on le faſche, dans la plûpart des diſputes. Il y a cent maximes qui ſont vraies d'un côté, & fauſſes de l'autre. On s'en ſert tour-à-tour ou pour ſa cauſe, ou contre ſes adverſaires; mais eſt-ce le moien de parvenir à une legitime certitude?

(P) *Que Blondel joüiſſoit d'une penſion.*] Des-Marêts declare (h) que Blondel lui avoit dit qu'il ſe trouvoit importuné des attraits du monde. Il ajoûte que Demeri Surintendant des Finances paioit une penſion à ce Miniſtre, & que (i) cette penſion l'obligea à publier ſa Papeſſe Jeanne. *Ubi* (Lutetiæ) *tamen nihil minus quam Baronio vacavit; ſed conjunctâ D. Demery, ſummi Præfecti ærario Regio, penſione, cum Eccleſiarum ſtipendio, animum appulit ad ea quæ ab illa profeſſione honoraria, inter Reformatos, ſatis remota erant. Quæ etiam offenſioni fuiſſe multis pils & bonis viris, mihi abundè conſtitit cum ejem Lutetia. Unde natum conſilium de ipſo in Belgium, ſi poſſet fieret, tranſmittendo, quo ſic & illis ſumptibus ſibi inutilibus Eccleſia liberaretur, & ipſe expediretur ex Aula & Sæculi moleſtationibus, quas & ſibi graves & importunas eſſe, apud me tum ſatis aperte profeſſus eſt.* Si l'on eût demandé à cet Auteur d'où il ſavoit que Demeri faiſoit penſion à Blondel, il auroit paié d'un oui-dire.

Mr. Ancillon nous aprend un fait aſſez étrange: „ (k) Je ſçay de luy que Mr. le Préſident de Meſmes, „ trés Cath. Rom. pourtant, luy donnoit douze cent „ livres de penſion par an afin qu'il écrivit contre la „ Primauté du Pape, & qu'un Conſeiller du Parle„ment de Paris, auſſi trés-Cathol. Rom. qu'il m'a „ nommé, mais dont j'ay oublié le nom, luy donnoit „ ſix cent livres de penſion pour le meſme ſujet, & „ que pour ſatisfaire à ces deux Meſſieurs il avoit fait „ ce gros Volume in folio, *de la Primauté du Pape*, „ que nous avons de luy, qui ſert de reponſe au livre „ que le Cardinal Du Perron a écrit contre Jacques „ Premier, Roy de la Grande Bretagne. „ Il faloit ou que ces deux Magiſtrats n'euſſent que le nom & l'exterieur de Catholiques Romains, ou que leur Penſionaire les trahît, car on ne peut pas ſoutenir plus fortement les interêts du Calviniſme que Blondel les a ſoutenus dans ſon Ouvrage de la primauté.

avoient combatu Mr. Amyraut. J'ai vu une lettre (Q) toute remplie de plaintes à ce sujet. J'en tirerai quelque chose.

BLONDEL (François) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris, étoit un fort savant homme, mais (A) sa science étoit indigeste; & d'ailleurs son entêtement contre la Chymie, & contre l'antimoine remplirent de troubles & de divisions la Faculté. Gui Patin quoi qu'il fût de son sentiment sur l'antimoine, ne laissa pas de parler de lui comme (B) d'un grand chicaneur, & d'un * mechant Ecrivain. Personne peut-être n'a caracterisé d'une maniere plus ingenieuse ni plus agreable ce Medecin que le Sieur Lami; mais comme il en avoit été persecuté, il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque (C) dans son portrait de Blondel. Rien ne temoigne avec plus de force le peu d'estime &

* *Voiez la remarque B.*

(a) *Qui est morte à la Haie au mois de Fevrier 1699.*

(b) *Dont je parle dans la remarque L de l'article* Bore, *& plus amplement dans la remarque F de l'article* Wilhem.

(c) *C'est-à-dire pour le faire apeller à Amsterdam.*

(d) *Un peu plus bas dans la même lettre de Marie du Moulin on lit ces paroles:* Il avoit fort peu d'amis en ce pays, sinon entre les Arminiens desquels il s'est des son entrée rendu confident, & sa façon de vivre n'estoit pas assaisonnée de toute la prudence requise pour gaigner l'amour & l'estime des sages de ce pays, ni eut-il que l'extravagante vanité de sa femme.

(e) *Sarravius epist. 166. ad Salmas. pag. 170. Voiez aussi la lettre 194. qui n'est pas de Saumaise à Sarrau comme on le marque au commencement, mais de Sarrau à Saumaise.*

(f) *Ancillon, Mélange crit. t. 1. p. 408.*

(Q) *J'ai vu une lettre toute remplie de plaintes.*] Elle fut écrite par Mademoiselle Marie (a) du Moulin fille de Pierre du Moulin. Mr. de Wilhem (b) a eu la bonté de m'en communiquer l'original: elle est datée de Delft le 24. de Juin 1655. On y voit que les deux personnes que Mr. Blondel avoit le plus maltraitées étoient Mr. du Moulin & Mr. Rivet, *avec lesquels* pourtant *il faisoit profession d'une singulere amitié, & desquels il estoit sincerement aimé, comme il se peut prouver par les bons offices qu'il en a receus, & par les reconnoissances qu'il en a temoignées. On pourroit produire des lettres de lui par douzaines escrites à Monsieur Rivet, par lesquelles il le traitte de pere, d'amy fidelle, de protecteur, & de bienfaiteur, & estoit aisé à croire qu'il parloit selon le sentiments de son cœur, car il devoit à lui seul la charge qui l'avoit tiré d'incommodité, & du peril où les plus judicieux le croioient enferré lors qu'il estoit à Paris entouré des grands, & occupé à leur genealogie. Cette bonne ame qui veilloit sans cesse à prevenir les scandales crut qu'il le falloit tirer de ces pieges, affin aussi que ses dons fussent employez en choses plus utiles. Il employa tout son credit pour parvenir (c) à son but, à quoi se rencontrois tant d'obstacles qu'un ami moins constant se fût rebuté, & je suis temoin des peines & fatigues qu'il a souffertes à ce sujet, & combien qu'il fût trop accoustumé à estre payé d'ingratitude, il n'a jamais apprehendé cela de celuicy, qui luy temoignoit des reconnoissances si vives, & qui avoit besoin de son support continuel en un lieu où il n'eus pas le bonheur (d) d'aggréer d'abord, & le tout se pourroit voir par ses lettres qui sont entre les mains de Monf. Rivet le fils.* Après cela on s'étend sur les eloges de Mr. Rivet, & l'on assure que les Memoires qu'il a laissez de sa vie contiennent un veritable recit de ce qui s'est passé en ces matieres de controverse depuis le Synode National de Tonneins en 1614. où il fut Secretaire, & que par là il est aisé de conoître sa moderation. *Je souhaite*, c'est Mademoiselle du Moulin qui parle, *que cette piquante piece ne tombe point entre les mains de mon pere, car je craindrois qu'en son aage infirme il ne fût trop vuidement frappé de coups qui ne peuvent estre receus comme baume, & qui n'ont rien de la fidelité de l'amitie.* Ne doutons nullement que Mr. Rivet n'ait emploié tous ses bons offices pour attirer en Hollande Mr. Blondel, car il paroit par les lettres de Mr. Sarrau qu'on le pria de se mêler de cette afaire, & qu'on lui en fit voir l'importance. (e) *Utinam vero cogitare velletis de Blondello nostro, qui hic plano ad alienum scribis & vivit arbitrium. Posset iste, honoraria fungens professionis munere, singulis annis singulos Annalista Tomos confodere & alia, qua mortalium nemo queat praestare, ad Historia Ecclesiasticæ puriſſimum intellectum. Idem scribo Rivetо: hoc agite: nos adjutorem habebitis.*

Notez que Mr. Ancillon observe que l'Auteur des considerations libres & charitables sur les actes authentiques, qui furent imprimées à Groningue l'an 1698. avec une preface de Mr. Des-Marets, (f) *traite très-mal Mr. Blondel.* Cela quoi qu'assez ordinaire est scandaleux dans le fond, mais le pis est que cet Auteur & Blondel ne s'accordent pas sur la narration des faits. On a vu la même discorde entre la narration de Mr. Rivet, & celle de Mr. Amyraut. On pardonneroit à ces Messieurs de n'avoir pas les mêmes pensées sur des matieres difficiles, & d'expliquer diferemment le systême de la Grace; mais quand il s'agit de narrer des faits, ne devroient-ils pas être uniformes? Que peut-on penser quand on voit qu'ils s'entrerefutent sur des narrez historiques de ce qui s'est passé sous leurs yeux? Peut-on bien s'imaginer qu'il n'y a là qu'imbecillité de memoire? N'est-on pas tenté de dire que l'un ou l'autre parti agit de mauvaise foi, ou plutôt que de part & d'autre il y a de l'artifice & de la ruse, & que chacun narre ce qui lui est avantageux, & supprime le reste? Cette contrarieté sur les faits regne par tout. Nous en vimes un fameux exemple (g) l'année passée dans les relations sur le Quietisme.

(A) *Mais sa science étoit indigeste.*] „ Nôtre Mon„ sieur Blondel est un homme fort savant, mais qui „ecrit d'un stile obscur & embarrassé„ c'est ainsi que Guy Patin en parle dans sa (h) 405. lettre. Il dit en un autre lieu que le style du P. Theophile Raynaud est (i) pire que celui de Lipse, & „ qu'il n'y a au„ jourd'hui aucun Auteur qui écrive de même, si ce „ n'est peut-être Monsieur Blondel (k) nôtre Doyen, „ qui bien qu'il soit un des plus savans hommes du „ monde affecte cette espece de barbarie, *& eadem „ scabie laborat cum Tertulliano.*„ Voiez d'autres temoignages de ses etudes indigestes dans la remarque C.

(B) *Comme d'un grand chicaneur.*] (l) „ Nôtre „ Monsieur Blondel . . . est plaideur & chicaneur, „ & aime les procés: il aime mieux plaider qu'accor„ der & terminer les querelles: il a un procés contre „ Thevart le Camus qui est un autre mechant chica„ neur, il a fait un grand Factum pour sa defense, „ mais il n'y en a encore que deux feuilles impri„ mées, il m'a dit qu'il y en aura huit. Il se plaint „ fort de Monsieur le Premier Prelident, qu'il pen„ soit, à ce qu'il dit, être son ami: je ne sçay ce que „ c'est que tout ce Galimathias de gens chicaneurs. „ Des que le Factum sera achevé, je vous le ferai te„ nir, comme aussi un livre qu'il promet *de Vene„ no, Stibiique veneno*, par lequel il veut prouver que „ l'Antimoine est poison, puis qu'il fait vomir . . . „ Cet (m) homme aime trop à plaider; c'est pourtant „ grand dommage, car c'est un très-savant homme.„

(C) *Au tour malin qu'on remarque dans son portrait de Blondel.*] Comme il y a beaucoup de lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionaire non seulement un abregé de la vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractere des gens, je ne pense pas que l'on me blâme de transcrire quelques morceaux du livre de Mr. Lami. *C'est un de nos plus anciens Docteurs*, dit-il, (n) en parlant de Mr. Blondel, *qui passe pour savant chez quelques-uns. Il a beaucoup lu, & sa memoire est fort heureuse. Il sçait fort bien decider, s'il faut lire un mot Grec, ou un autre, dans Hypocrate & dans Galien. Il les idolatre en telle sorte, qu'il ne veut entendre parler que de ce qu'ils ont dit; & les vieilles erreurs sont plus de son gousts que les veritez nouvelles. Il sçait fort bien les noms des plantes, & les connoit comme les Jardiniers. Il en sçait les vertus à la maniere Galenique. Il en mesure les degrez de froid & de chaleur, avec une justesse qui surprend tout le monde. Il en cultive plusieurs avec beaucoup de soin. Il a tant d'aversion pour la chymie, qu'il ne sçauroit en ouir un seul terme sans se recrier. Il a une tres-grande inclination pour enseigner sans aucun interest, & sans qu'il y soit obligé. Je vous assure que je l'ay vu se donner la peine de venir tous les jours de la porte de Saint Denis à nos Ecoles, pour un seul Escolier, qui le quitta enfin, parce qu'il n'estoit pas assez sçavant pour l'entendre, & que l'Hebreu & le Grec dont ses Discours estoient remplis, estoient pour luy des langages point ou peu connus. Il est vray que ce Monsieur est tres curieux des Etymologies, & tâche de ramasser dans ses Traitez tout ce qu'il a lu autrefois. De façon que dans un Livre qu'il vouloit faire du vomissement, & des remedes émetiques, il donna une Preface de la chymie; & pour en trouver l'Auteur, il remonta jusqu'au delà du Deluge, & fit une question, sçavoir si Tubalcain en avoit esté l'inventeur; parce qu'il est dit de luy au 4. chap. de la Genese, qu'il faisois des ouvrages de cuivre & de fer.* Mr. Lami ajoûte que Mr. Blondel l'accusa en plein auditoire d'avancer une heresie, parce qu'en disputant contre une These où l'on s'étoit declaré pour le mouvement des cieux, il objecta que la rapidité du premier Mobile seroit incroiable, puis que selon le systême de Copernic, l'Equateur de la terre va aussi vite qu'un boulet de Canon. L'accusé repondit *qu'il pouvoit y avoir de l'erreur dans la supputation qu'il faisoit; mais qu'on*

(g) *C'est-à-dire l'an 1698.*

(h) *Pag. 200. du 3. tome édit. de Geneve.*

(i) Redolet Lipsianum quo tamen est multo deterior. *Id. lettr. 173. pag. 65. du 2. tome.*

(k) *Cette lettre de Patin est datée du 27. Avril 1660. Blondel fut fait Doien de la Faculté de Medecine le 2. de Novembre 1658. Patin. lettr. 124. tom. 1. pag. 483.*

(l) *C'est Patin qui parle dans sa 405. lettre pag. 200. du 3. tome.*

(m) *Ibid. pag. 203. Voiez aussi la lettre 190. du 2. tome pag. 545.*

(n) *Voiez la 4. lettre qui est au devant de ses discours Anatomiques imprimez à Rouen 1675.*

Digitized by Google

& d'amitié qu'on avoit pour ce Docteur, que de voir de quelle maniere ſa mort a été (D) annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682. Pas un terme d'honnêteté n'accompagne cette nouvelle, ni n'adoucit la flêtriſſure que l'on imprime ſur la memoire du defunt. Je ne ſai ſi les livres (E) qu'il promettoit au public ſont imprimez. Il ne faut pas omettre que le grand ſoin qu'il avoit pris de ſe remplir de Grammaire, & de Critique, & de ſe charger d'une érudition ſauvage, ne l'avoit pas empêché de ſe (F) munir des fineſſes les plus profondes d'un malin perſecuteur, & de ſavoir cacher ſous cette enveloppe la violence du temperament. Il ne s'opoſoit aux nouveautez, diſoit-il, que par zêle pour la verité, & pour la gloire de Dieu. Il ne faut pas le confondre avec un autre François BLONDEL, Medecin, qui a fait un * livre ſur les bains d'Aix la Chapelle.

BLONDEL (FRANÇOIS) Profeſſeur roial en Mathematique & en Architecture, a été fort eſtimé pour l'intelligence qu'il s'étoit aquiſe dans tout ce qui regarde cette profeſſion. Il avoit été gouverneur de Louis Henri de Lomenie Comte de Brienne, & il accompagna ce jeune Seigneur deja reçu en ſurvivance de la charge de Miniſtre & Secretaire d'Etat, il l'accompagna, dis-je, dans le voiage qu'on lui fit faire, & qui commença au mois de Juillet 1652. & finit au mois de Novembre 1655. La relation Latine (FA) en a été imprimée deux fois. Il a eu d'ail-

* Theſ. marum Aquiſgranenſium & Porcetanarum deſcriptioi congruorum quoque ac ſalubrium uſuum balneationis & potationis elucidatio. *Voilà le titre du livre. Il fut imprimé à Aix l'an 1671.* in 12.

ne pouvoit jamais dire qu'il y euſt de l'Hereſie, puis que ce n'eſt pas un point de Religion de ſçavoir bien conter. Mr. Blondel *repartit que ce n'étoit pas là un fait de Medecine, j'en demeuray d'accord*, dit Mr. Lami, *& là-deſſus un Docteur prenant mon party, lui dit que puis qu'on avoit mis la propoſition dans la Theſe, je pouvois diſputer contre. Et bien, repliqua Monſieur Blondel, qu'il prouve que la terre tourne, mais qu'il la prouve medecinalement. Je vous avoüe que je ne puis le faire, & qu'il faut en demeurer là. Un Eſcolier de Medecine qui a de l'eſprit, & qui n'a rien à démeſler avec Monſieur Blondel, ny aucun ſujet de luy impoſer, m'a aſſuré que dans nos Eſcoles il avoit dit une fois que tous ceux qui employent le Chinchina pechent mortellement, & qu'ils font un pacte implicite avec le diable. Et pour montrer que la gueriſon qu'on obtient par ce remede eſt magique: c'eſt, diſoit-il, qu'il agit ſur toutes ſortes de temperamens, & qu'après un certain tems la maladie revient, ce qui a eſté reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les Magiciens, pour le veritable caractere d'une gueriſon diabolique.*

(D) *Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant.*] Voici les paroles de Mr. de Vizé; (a) *La Faculté de Medecine de Paris joüit à preſent d'un grand repos par la mort de* Mr. Blondel. *Il demeuroit ſeul obſtinément oppoſé à l'approbation generale de l'Antimoine dont il combatoit les bons effets, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte compagnie, qu'elle a paru toûjours diviſée. Comme apparemment ſes opinions mourront avec lui, il y a lieu d'eſperer que la concorde & la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens.* Il eſt certain qu'en pluſieurs lieux la mort d'un ſeul Profeſſeur eſt plus efficace pour le retabliſſement de la paix que les mediations de cent aſſemblées: mais eſt-on aſſûré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bientôt des ſucceſſeurs? Cette eſpece de gens ne finit point, *unus avulſo non deficit alter.* Puis qu'il faut que le genre humain ſoit malheureux en ce monde, ces gens-là ſont neceſſaires; ce ſont des parties eſſentielles à la ſocieté civile.

(a) *Mercure Galant de Septembre 1682. pag. 25. 26.*

(E) *Les livres qu'il promettoit au public.*] Dès le mois d'Avril 1657. (b) ſon Traité de *pleuriſide* ne demandoit que trois mois pour être achevé. L'Auteur en étoit au chapitre de *purgatione* qui devoit être une methode generale, & contenir de *belles choſes non communes* de orgaſmo Hipp. *& ſur l'explication de l'aphoriſme* 22. *Sect.* 1. Voici ce que Mr. Patin raporte en un autre lieu (c); *Le matin* 2. *Novembre nous avons fait un Doyen nouveau, c'eſt Monſieur Blondel, dont le trompeur Antimonial eſt fort étonné & fort marri. On croit que c'eſt lui qui eſt l'Auteur de l'*Aletophanes, *piece curieuſe comme vous ſavez contre l'antimoine, & les principaux Antimonians, & principalement Guenaut, des Fougerais, Raiſſant, Mauvilain, S. Jaques & Thevart.* Touchant le Traité *de vomitu* voiez les remarques B & C.

(b) *Patin, lettre* 113. *tom.* 1. *pag.* 436.

(c) *Lettre* 114. *datée du* 8. *Novembre* 1658. *t.* 1. *pag.* 483.

(F) *De ſe munir des fineſſes d'un malin perſecuteur.*] Si quelcun ne s'en veut pas raporter au temoignage que l'on va lire, a lui permis. *Pour achever ma premiere peinture*, c'eſt Mr. Lami qui (d) parle, *je vous dirai qu'il ſe pique de beaucoup d'integrité, qu'il ſemble fouler aux pieds tous les interêts mondains, pour maintenir ſes Statuts dans leur vigueur. Que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, eſt toujours apuyé d'un motif fort loüable, & qu'il ne fait jamais de mal à perſonne que par charité.* Mr. Blondel étoit l'un des huit examinateurs qu'on avoit donnez à Mr. Lami, & *il prit l'un d'eux d'avoir des affaires, & de ne ſe point trouver à l'aſſemblée*, & puis ſous pretexte qu'ils n'étoient que ſept il empêcha qu'on ne decidât. Il montra des remarques beaucoup plus groſſes que le livre de Mr. Lami qui tendoient à empêcher l'impreſſion. Il diſoit *que les ſentimens* de Mr. Lami *étoient contre Galien, contre les Statuts, contre la Sainte Ecriture.* L'examinateur abſent fut tant prié de ſe rendre à l'aſſemblée un jour qu'on avoit marqué, qu'il s'y ſeroit rendu effectivement ſi Mr. Blondel ne lui eût fait dire que la conference ne ſe feroit pas. Mr. Lami s'étoit rendu de bonne heure au lieu de la conference; c'étoit chez Mr. Blondel, il avoit attendu deux heures, & s'étoit bien ennuié à ne lui entendre rien dire de ſi trivial, qui ne fût tout auſſi-tôt apuié du temoignage d'Hipocrate, de Platon & d'Ariſtote. On vint avertir Mr. Blondel qu'on le demandoit; il ſortit de ſa chambre, & y rentra peu après pour dire à Mr. Lami, que le Docteur que l'on attendoit faiſoit dire qu'il ne pouvoit point venir. *Il blâma extremement la negligence de ce Monſieur*, continuë Mr. Lami, *qui manquoit toûjours aux aſſignations & qui me donnoit tant de peine. . . . Voyez la bonne foi & l'integrité de ce Monſieur, qui a toûjours Dieu & les loix dans la bouche pour juſtifier ce qu'il fait.* Lors qu'on crut avoir mis à bout toutes les chicaneries, il ſe ſervit de celle-ci; il preſenta ſes remarques, *& par un artifice qu'on ne peut aſſez deteſter, il aporta des propoſitions ſeparées des autres qui les rectifioient, & qui veritablement ſeules ne pouvoient pas paſſer.* On conteſta, on lut les endroits du livre, & après bien du bruit *on reſolut que le livre paſſeroit pour-vû que la Faculté de Theologie voulût l'aprouver.* Cela ſuffit à Blondel pour parvenir à ſes fins, car les Theologiens qui lurent le livre *ne voulurent ſigner ni pour ni contre*, & Mr. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que ſon livre ne contenoit aucune hereſie. *Dans quelle mer iroit-ce m'embarquer*, dit-il, *j'aurois contre moi ſes flots en ſi grand nombre qu'ils m'engloutiroient infailliblement, quoi qu'avec injuſtice! La multitude qui n'a point de diſcernement s'imagineroit qu'ils combatroient pour l'interêt du ciel, & croiroit faire à Dieu un ſacrifice agreable ſi elle m'en faiſoit la victime.*

(d) *Lami ubi ſupra.*

(FA) *La relation Latine en a été imprimée deux fois.*] La premiere édition eſt de l'an 1660. & ne contient que 39. pages in douze. La ſeconde fut procurée par Charles Patin deux ans après, & contient 96. pages *in* 8. y compris *Pindax* (e) *Geographicus* qu'on y ajoûta, & ſans compter pluſieurs vers Latins que les plus excellens Poëtes compoſerent à la loüange du jeune Seigneur qui avoit fait ce voiage. Mais ſi d'un côté on ajoûta beaucoup de choſes à la ſeconde édition, on en retrancha de l'autre un endroit fort ſingulier. C'eſt celui où l'Auteur raconte qu'en traverſant à cheval les forêts de Weſtrogothie ils s'arrêterent un peu à Lincope, pour y contempler une colonne de pierre où il y avoit un trou deſtiné à des uſages qu'on ne peut exprimer honnêtement en François; voici donc le Latin, (f) *Weſtrogoticis ſilvis equitantes induſti, Lincopia ob loci religionem non omittenda, tantillum ſubſtitimus, ibi cippus lapideus, pertuſus, explorandæ maritorum membroſitati, qui pares foramini, approbantur, impares excluduntur connubiali toro, inde matrimonia aut ſtant aut cadunt, pro modulo peculii.* La preface de la 2. édition nous aprend pourquoi on ſuprima cet endroit: (g) *Unum Te moneo, hujus Editionis, cui nihil deeſt, voluiſſe Lomenium aliquid deeſſe; quod ſcilicet in Weſtrogoticis ſilvis, per errabunda veſtigia, moroſa via pollendis tædiis juvenilitèr luſerat, ſapientiorum ætatem & poderem ſuppreſſiſſe.* La cauſe de

(e) *Fait par Nicolas Sanſon.*

(f) *Ludovici Henrici Lomenii itinerar. pag.* 18. *edit.* 1660.

(g) *Ibid. in præfat. edit.* 1664.

Digitized by Google

d'ailleurs des charges considerables à la guerre tant sur mer que sur terre, & il a conduit quelques negociations auprès des Princes étrangers, desorte qu'il étoit parvenu jusques à la dignité de Marechal de Camp, & à celle de Conseiller d'Etat. Il eut l'honneur d'être choisi pour montrer les Mathematiques à Monsieur le Dauphin; & c'est lui qui a donné le dessein * des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672. & de tous les embellissemens qui ont été ajoûtez à cette capitale du Roiaume. Il a même fait quelques-unes des Inscriptions qui se voient à ces nouvelles portes; car il n'étoit pas moins versé dans la connoissance des belles lettres, que dans celle de la Geometrie; comme il l'a temoigné par la comparaison qu'il a publiée de Pindare & d'Horace. Il a été directeur de l'Academie d'Architecture, & membre de l'Academie roiale des Sciences. Nous avons un grand nombre (F) de livres de sa façon. Il mourut le 1. jour de Fevrier 1686. †

* *Voiez la description de la ville de Paris imprimée en 1684.*

† *De Wite, in Dicto Biograph.*

☞ BOCCACE (JEAN) l'un des plus polis & des plus doctes Ecrivains de son siecle, nâquit à (A) Certaldo dans la Toscane l'an 1313. Son pere quoi que pauvre paisan chargé de famille,

de la suppression est très-legitime, puis qu'on n'avoit point raporté la chose parce qu'en effet cette coutume etoit observée en ce lieu-là, mais parce qu'on avoit inventé ce jeu d'esprit, afin de se desennuier dans les fatigues d'un facheux voiage. On avoit donc trompé les lecteurs, & outre cela on leur avoit presenté des images très-obscenes, & qui etoient fort injurieuses aux habitans du païs. & par consequent toutes sortes de raisons demandoient que l'on effaçât cette partie de la relation. Si quelcun me demandoit, *est-il faire remarquer cela en cas même que la chose soit très-veritable?* je repondrois franchement qu'il faut distinguer livres & livres, Auteurs & Auteurs. Il y a des personnes dont le caractere exige une gravité extraordinaire, & qu'il faudroit loüer des scrupules qu'elles auroient par raport à la narration d'une verité historique de cette nature; & il y a des Ouvrages où il ne seroit nullement à propos de faire entrer de tels faits: mais je ne croi pas qu'un Auteur qui fait l'histoire d'un païs, ou la relation d'un voiage soit obligé de se taire à l'égard d'une coutume publique, sous pretexte qu'elle est ridicule, sale, & de fort mauvais exemple. Etablissez une maxime contraire, vous verrez qu'on en conclura necessairement, & sans beaucoup de gradations de consequences, que le travail des historiens est mauvais, & que leur profession doit être rangée au catalogue des arts illicites & pernicieux; car il est impossible d'écrire l'histoire sans raporter des actions infames, & abominables. Souvenons nous que les censeurs les plus rigides ne blâment pas les historiens qui exposent tout le detail d'un vilain assassinat, ou d'une noire trahison, & qu'ils ne blâmeroient pas ceux qui diroient veritablement, qu'il y a des villes qui choisissent pour leurs Bourguemitres les bourgeois qui ont pratiqué telles & telles manieres tout-à-fait brutales de s'enivrer, qu'à moins d'avoir resisté à cette épreuve on n'est point admis au Consulat &c. Ils ne condamnent que les relations qui contiennent des pratiques mal honnêtes par raport à la chasteté; ils condamneroient, par exemple, sans remission un Ecrivain qui donneroit le detail de la pratique du congrès si sagement aboli enfin par le Parlement de Paris, & ils ne considereront pas que leur critique condamne les anciens Peres, qui ont representé fort naïvement les impuretez effroiables de plusieurs coutumes des Païens, & des heretiques. Quoi qu'il en soit, je ne craindrai point d'assurer que si la colonne de pierre dont le voiage de Mr. de Lomenie fait mention, avoit effectivement servi de regle pour la validité, ou pour l'invalidité des mariages, on eût pu raporter cela non seulement dans la premiere edition, mais aussi dans la seconde, & qu'ainsi la vraie raison pourquoi on a dû le supprimer dans la seconde, est que c'étoit une fable. Je soutiens qu'en supposant que cela se pratiquoit par l'autorité publique, Mr. Blondel a eu toute sorte de droit de l'aprendre à ses lecteurs. Je soutiens même qu'on auroit pu faire des recherches sur l'origine de cette coutume, & les inferer dans une histoire, rechercher, dis-je, quels avoient pu être les inconveniens qui avoient fait introduire cette maniere de discerner ceux qui étoient inhabiles au mariage, & ceux qui y étoient propres; quels procés on voioit naître auparavant entre les maris & les femmes; quelles consultations furent faites pour y obvier, & pour inventer ce fut remedes; car enfin l'histoire de l'esprit humain, de ses sotises, & de ses extravagances, & l'histoire des varietez infinies qui se trouvent dans les loix, & dans les usages des nations ne sont pas des choses dont on doive frustrer les lecteurs, & dont on ne doive pas esperer des utilitez. Il est bon de voir si ce qu'on a dit des Philosophes, convient aussi aux legislateurs: on a dit (a) qu'il n'y a rien de si absurde qui n'ait été soutenu par des Philosophes. Mr. Huet a fait referé dans la relation de son voiage de Stockholm, la maniere ridicule dont on crie le Bourgmaitre d'un certain lieu qu'il nomme Hardenberg. Il raporte que le jour de l'election les bourgeois se mettent autour d'une table, & y apuient leur menton garni d'une longue barbe, après quoi on met un pou au beau milieu de la table, & l'on choisit pour Bourgmaitre celui à la barbe duquel le pou s'arrête. Ma traduction est si negligée qu'il faut que je mette ici les excellens vers de cet Auteur:

Mos (b) Hardenbergam furd ſibi nolle venimus:
Ridetur mihi verus meis dudum ab avis.
Quippe ubi deligitur regendæ tempore Conſul,
Barbatis circa mentum ſtamentur aceruum,
Hiſpidaque imponunt ceteris menta. Quæritur
Peregrinæ ſpecies barbarum deſuper ingens.
Beſtia, pes, mordax, ſuperat cæteros ſordes
Fronte in medio; tum cæſus, tumidus Dromo,
Barbam adeſt, ſolo hanc gratantur murmure Patres,
Atque celebratur ſubjecta per oppida Conſul.

Je ne sai si le jeu d'esprit que Mr. Blondel infera dans sa 1. édition ne fut pas fondé sur quelque plaisanterie des habitans du païs. Il se peut faire qu'en voiant le trou de cette vieille colonne les uns aient recherché (c) serieusement la raison pourquoi elle fut percée, & que d'autres voulant boufonner sur tout aient inventé ce qu'il a dit. On sait que les mauvais plaisans debitent dans leurs conversations libres je ne sai combien de contes touchant des plaintes de disproportion portées devant les Tribunaux par des personnes mariées, & qu'ils supposent faussement que les Avocats qui plaidoient de telles causes pendant les jours gras ne nioient point la disproportion, & se contentoient de soutenir reciproquement qu'il n'en falloit pas imputer la faute à leur partie, mais à la partie adverse, & employoient les gestes ou signes lorsque les paroles eussent pu paroître trop impudentes. La Suede a pu avoir de tels boufons qui ont donné lieu au conte que Mr. Blondel avoit raporté.

(a) Nescio quomodo nihil tam absurde dici potest quod non dicatur ab aliquo Philosophorum. *Cicero de divinat. lib. 2. fol. m. 321. C.* Nemo ægrotus quicquam somniat tam infandum quod non aliquis dicat Philosophus. *Varro in Eumenid. apud Nonium vost infans. p. m. 56.*

(b) *Huetius in itinere Suetico pag. 7. edit. 1661.*

(c) *Le defunt Suarés Evêque de Vaison a fait une dissertation très-docte de foraminibus lapidum.*

(F) *Nous avons un grand nombre de livres de sa façon.*] Des notes sur l'Architecture de Savot. Un Cours d'Architecture en trois volumes *in folio*. Un Cours de Mathematique. L'art de jetter les bombes. L'histoire du Kalendrier Romain. Nouvelle maniere de fortifier les Places &c. Il ne faut pas oublier à l'égard de ce dernier Ouvrage, que l'Auteur l'aient presenté au Roi son Maître, sa Majesté ne voulut pas qu'on le mît au jour, avant que les fortifications qu'elle faisoit faire en plusieurs places, selon cette nouvelle methode, fussent achevées, n'étant pas juste que les étrangers en profitassent avant ce tems-là. Une semblable raison fut cause que l'impression de l'art de jetter les bombes fut renvoiée à un autre tems, lors que l'Auteur en montra le manuscrit à sa Majesté en 1675 (d). Cette precaution n'a de rien servi aux Dieppois la presente année 1694.

(d) *Voiez tant pour ceci que pour le corps de l'article les livres de Mr. Blondel, ou les extraits que les Journalistes en ont donnez, ceux de Leipsic en 1684. pag. 225. en 1685. pag. 164. 438. Nouv. de la Rep. des letr. 1684. pag. 427. & 745. de la 2. edit.*

(A) *Naquit à Certalde.*] Le Betussi (e) qui est fort mon Autor l'assure: plusieurs autres le disent aussi: mais je ne sai comment accorder cela avec un passage de Boccace. C'est celui où il fait mention de la (f) riviere qui coule proche le château de Certaldo. Je celebre volontiers, dit-il, (g) la memoire de ce château, qui a été le païs natal & la demeure de mes ancêtres, avant que la ville de Florence les reçût au nombre de ses citoiens. Parleroit-il de la sorte s'il y eût né? N'allegueroit-il point pour motif la qualité de patrie? Le Betussi n'a pu ignorer ce passage, car il a traduit en Italien le traité d'où je le tire. Peut-être que s'il y eut fait attention il n'auroit point dit que la ville de Florence (h) donna à Boccace la bourgeoisie. Ce present

(e) *Giuseppe Betussi dans la vie de Boccace.*

(f) *Elle se nommoit Elsa.*

(g) *Boccace au traité des fleuves au mot Elsa.*

(h) Quello per le sue degne virtù fu fatto cittadino Fiorentino. *Betussi ibid.*

Digitized by Google

famille ne laiſſa pas de le deſtiner à quelque choſe qui fût au deſſus de ſa naiſſance. Il ſe reſolut à cela après avoir obſervé que la gentilleſſe, la phyſionomie & les inclinations de cet enfant promettoient beaucoup. Il le deſtina au negoce, & le mit chez un marchand Florentin qui l'amena à Paris. Boccace ſervit ce maître pendant 6. ans, & s'en fit (B) aimer, car il ſavoit bien tenir les livres de compte; mais il s'ennuioit beaucoup de cet emploi, & comme il donnoit à conoître qu'il feroit propre à l'étude, on le fit changer d'occupation. On lui fit aprendre le Droit Canonique, comme une choſe qui le pourroit enrichir. Il perdit preſque autant de tems à cette ſeconde fonction qu'à la premiere, il s'y deplaiſoit, il ne ſongeoit qu'à la poëſie; les ordres de ſon pere, (C) les cenſures, les exhortations de ſes amis n'arrêtoient point l'inclination naturelle à verſifier, & à philoſopher. On avoit beau lui dire que ce n'étoit pas le chemin de la fortune, & qu'il tromperoit les eſperances que ſon bon homme de pere avoit conçuës de ſe voir un jour à ſon aiſe par le moien d'un tel fils: rien de tout cela ne diminuoit ſon averſion pour le metier de Legiſte. Il ne put neanmoins ſe debaraſſer de cette étude deſagreable qu'après la mort de ſon pere: il falut qu'il ſe contraignît juſqu'à ce tems-là: mais dès qu'il fut parvenu à l'independance, il renonça pleinement à ſes anciennes occupations, & s'abandonna tout entier à la lecture des Poëtes. Il ſe mit ſous la diſcipline de Petrarque, il chercha par tout d'autres (D) maîtres, & n'aiant point un revenu qui pût ſufire à ſes depenſes, il ſe jetta ſur ſon capital, il vendit ſon patrimoine, & il s'épuiſa de telle ſorte qu'il eut beſoin de la charité d'autrui. Il ſe fit traduire Homere en Latin, & il procura à un (E) homme Grec une chaire de Profeſſeur à Florence pour

ſent n'eût-il pas été ſuperflu à l'égard d'un homme dont les ancêtres étoient Florentins? Sabellic pretend que Boccace étoit de Florence, & de la famille de Certaldo, (a) *Florentinus Certalda domo.* Que ces difficultez ne vous faſſent point de peine, puis que Boccace aſſûre dans l'épitaphe qu'il ſe compoſa, & qui eſt ſur ſon tombeau, que Certaldo eſt ſa patrie.

(a) *Sabellicus lib. 9. apud Betuſſi ibid.*

(B) *Boccace . . . . ſe fit aimer* de ſon maître, *car il ſavoit bien tenir les livres de compte.*] Cette amitié ne dura pas juſques à la fin. Boccace beaucoup plus propre à être garçon bel eſprit, qu'à être garçon de comptoir, ſe degoûta du negoce, & negligea les affaires de ſon maître. Celui-ci s'accommodant peu de cette conduite le congedia, & le renvoia en ſon païs. (b) *Egli odiando tale eſercitio, & poco curando i negotii del Padrone, da lui fu licenziato, & rimandato alla patria.* Je m'étonne plus de la patience de ce Marchand, que du congé qu'il donna, je m'étonne, dis-je, qu'il ait pû garder ſix ans un garçon qui n'aſpiroit qu'à la Poëſie, inclination infiniment moins convenable aux interêts de ce maître, que la lecture du parfait negociant, & la connoiſſance du change.

(b) *Benvenuto da Imola apud Betuſſi in vita Boccacii.*

Cent (c) francs au denier cinq combien font ils? vingt livres.

\- - - - - - - - -

Cinq & quatre font neuf, otez deux reſte ſept.

(c) *Deſpreaux Sat. 8. pag. m. 52.*

Veilà les ſciences pour leſquelles le jeune Boccace eût dû être paſſionné, s'il eût voulu ſe conſerver les bonnes graces du Patron. Mais d'ailleurs c'étoit un bon ſigne qu'il pourroit devenir Poëte, que de voir ſon averſion pour ces calculs.

Romani (d) pueri longis rationibus aſſem
Diſcunt in partes centum diducere. Dicas
Filius Albini, ſi de quincunce remota eſt
Uncia, quid ſuperat? poteras dixiſſe, Triens: bene,
Rem poteris ſervare tuam: redit uncia: quid fit?
Semis. Ad hæc animos ærugo & cura peculi
Cùm ſemel imbuerit, ſperamus carmina fingi
Poſſe linenda cedro, & lævi ſervanda cupreſſo?

(d) *Horat. de arte poët. v. 325.*

(C) *Les ordres de ſon pere . . . . n'arrêtoient point l'inclination naturelle à verſifier.*] Conſultez le au 15. livre de la genealogie des Dieux: *Faſtidiebat hæc animus*, dit-il (e), *adeò ut in neutrum horum officiorum, aut præceptoris doctrinæ, aut genitoris auctoritate, quo minus mandatis angebar continuò, aut amicorum precibus ſeu objurgationibus inclinari poſſet, in tantum illum poëtica trahebat affectio.* Ce qu'il ajoûte du penchant qu'il avoit eu dès l'enfance à la fiction eſt curieux: (f) *Nec ex novo ſumpto conſilio in poëſim animus tuus trudebat pedibus: quinimò à vetuſtiſſima diſpoſitione ibat impulſus, nam ſatis memor ſum, nondum ad ſeptimum ætatis annum deveneram, nec dum fictiones videram, nondum doctores aliquos adiveram, vix prima literarum elementa cognoveram, & ecce ipſa impellente natura fingendi deſiderium affuit, & ſi nullius eſſent momenti, tamen aliquas fictiunculas edidi, non enim ſuppetebant tenella ætatis officio tanti vires ingenii.* Il obſerve qu'il aquit bientôt la reputation de Poëte, & avant même qu'il conût les regles de l'art; & il ſe plaint de ſon pere qui ne ſongeant qu'à l'utile, ne lui permit pas de s'apliquer à cette étude. Il a été cauſe, dit-il, que je ne ſuis ni Marchand ni Canoniſte comme il l'avoit ſouhaité, & que j'ai perdu l'avantage de me ſignaler dans la Poëſie: (g) *Mirabile dictu quàm nondum [illegible] quibus ſim quoad pedibus carmen incederet, nec etiam pro viribus renitente, quod nondum ſum, poëta ferè à notis omnibus vocatus ſui: nec dubito dum ætas in hoc aptior erat, ſi aquo genitor tuliſſet animo, quin inter celebres poëtas unus evaſiſſem: verùm dum in lucroſas artes primò, inde in lucroſam facultatem ingenium flectere conatur meum, factum eſt, ut nec negociator ſim, nec evaderem Canoniſta, & perderem poëtam eſſe conſpicuum.* On peut facilement ſe repreſenter les deplaiſirs du vieillard: il n'étoit pas à ſon aiſe, & il ſe voioit un fils capable de s'avancer; mais au lieu de lui trouver quelque inclination pour les emplois lucratifs, il ne le voioit porte que vers l'eſprit philoſophe & la poëſie, qui ſont des choſes ordinairement opoſées à l'aquiſition des richeſſes. (h) *Pincendogli ſommamente leggere e intendere i buoni poeti, a quali era molto inchinato, e in tutte le ſue actioni la vita philoſophica imitando. Nondimeno queſto ſuo propoſito gliera non impedito, ma quaſi vietato dal padre, il quale ſi perche era molto agiato, come anche perche giudicava gli ſtudi della humanità e Philoſophia congiunti con la poeſia potergli dare poco utile deſiderava e voleva che ſi metteſſe ad altra profeſſione, per lo mezzo della quale poteſſe ſoſtentar ſe e dare ajutto a lui.* Ceci me remet en memoire un paſſage de Mr. Boileau:

(g) *Id. ib. pag. 189.*

(h) *Betuſſi ubi ſupra.*

Fils, (i) frere, oncle, couſin, beau-frere de Greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liaſſe,
J'allay loin du Palais errer ſur le Parnaſſe.
La Famille en pâlit, & vit en fremiſſant
Dans la poudre du Greffe un Poëte naiſſant.
On vid avec horreur une Muſe effrenée
Dormir chez un Greffier la graſſe matinée,
Deſors à la richeſſe il falut renoncer.

(i) *Deſpreaux Epitre 5. p. m. 92.*

(D) *Il chercha par tout d'autres maîtres . . . . . & il s'épuiſa de telle ſorte qu'il eut beſoin de la charité d'autrui.*] Il (k) paſſa en Sicile pour y entendre les leçons d'un (l) Calabrois qui avoit la reputation d'être très-docte dans la langue Greque. Il loue beaucoup (m) Andalus de Nigro natif de Genes qui lui avoit enſeigné l'Aſtronomie. Nous verrons ci-deſſous ſes liaiſons avec un ſavant perſonnage de Theſſalonique; mais voici l'épuiſement de ſes finances: (n) *Ma non poſſendo il povero poeta col debole patrimonio, che quaſi già ſe n'era andato lungamente più negli ſtudi continuare, come diſperato ſe ne ſtava quaſi per pigliare novo partito & ſenza dubbio ſarebbe ſtato a ciò conſtretto dalla neceſſità: ma il divino Petrarcha, che molto l'amava incomincio ſovenirlo in diverſe coſe, ajutandolo ſecondo i biſogni di denari, e provedendogli di libri, & altre neceſſarie coſe: onde ſempre egli lo chiamò padre e benefattor ſuo.* Vous voiez-là que ſi Petrarque n'avoit fourni & de l'argent, & des livres, & telles autres aſſiſtances au pauvre Boccace, celui-ci eût été contraint par la miſere à quitter l'étude, & à chercher un autre parti. Notez que Petrarque lui legua (o) par ſon teſtament 50. *florins pour ſe faire faire un habit d'hiver afin de pouvoir étudier commodement.*

(k) *Betuſſi ibid.*

(l) *C'étoit ſans doute le Moine Barlaam.*

(m) *Boccacius de geneal. Deor. lib. 15. c. 6. Voiez Papyre Maſſon ubi ſupra p. 195.*

(n) *Betuſſi ibid.*

(E) *Il procura à un homme Grec une chaire de Profeſſeur.*] Cet homme étoit de Theſſalonique, & ſe nommoit Leonce Pylate. Voions ce que Boccace nous en aprend: (p) *Ego, Leontium Pylaeum à Venetiis occiduum Babylonem quarternio à longa peregrinatione meis flexi conſiliis, in patriæ ſenui, illum in proprium domum ſuſcepi, & diu hoſpitem habui & maxi-*

(o) *Dom Eugenio Gamurrini Abbate Caſinenſe, iſtoria genealogica delle famiglie nobili Toſcane & Umbre, dans le Journal des Savans du 7. de Fevrier 1678. pag. 58. edit. de Holl.*

(p) *Boccatius de geneal. Deor. lib. 15. c. 7. apud Papyrium Maſſonem ubi ſupra pag. 191. 192.*

pour l'explication de ce Poëte. Il ne s'attacha pas tellement à la poëſie, qu'il negligeât les autres études; il entreprit même la lecture de la Bible; (F) mais comme il étoit déjà vieux, il ne fit que l'effleurer, & il crut qu'aiant été apellé de Dieu à la culture de l'art poëtique, c'étoit à cela qu'il ſe devoit arrêter. La Republique de Florence l'honora du droit * de bourgeoiſie, & l'emploia à des affaires publiques, & nommément à negocier le retour de Petrarque. Elle le députa vers lui; mais Petrarque non ſeulement ne retourna point à Florence, mais auſſi il détermina Boccace à s'en retirer, vu les factions qui la partageoient. Il n'eut pas, je penſe, beaucoup de peine à lui inſpirer ce deſſein, car Boccace étoit un homme qui aimoit la tranquillité, & qui ne vouloit ſe joindre à nulle faction. On joüe un aſſez mechant rôle dans une ville diviſée, quand on eſt de ce naturel. Aiant quitté Florence il roda en divers endroits de l'Italie, & il s'arrêta enfin à la Cour de Naples où le Roi Robert lui fit un très-bon accueil. Il devint fort amoureux † de la fille naturelle de ce Prince, ce qui fit qu'il ſejourna un aſſez long tems à Naples. Il fit auſſi un long ſejour dans la Sicile où il eut beaucoup de part à la faveur de la Reine Jeanne. Il retourna à Florence lors que les troubles y eurent été un peu apaiſez, mais il ne s'accommoda guere du train de vie qu'il y auroit fallu ſuivre. C'eſt pourquoi il ſe retira à Certaldo, où loin du bruit des affaires il donnoit ſon tems à l'étude ſelon ſa fantaiſie. Il avoit toûjours aimé la liberté; paſſion qui fut cauſe qu'il ne voulut point ſe mettre au ſervice d'aucun grand Seigneur, quoi qu'on l'en priât de divers endroits. Sa trop forte aplication à l'étude lui attira un mal d'eſtomac qui le fit mourir à Certaldo l'an 1375. Il y fut enterré dans l'Egliſe de Saint Jaques & Saint Philippe. Il avoit été d'une complexion (G) amoureuſe, & neanmoins il ne ſe voulut jamais marier, & il ne laiſſa qu'un bâtard ‡. Il compoſa pluſieurs (H) livres les uns doctes & ſerieux, les autres galans & pleins de contes. C'eſt par ceux-ci (I) principalement qu'il s'eſt immor-

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez la remarque N de l'article* Naples (Jeanne I.)

‡ *Tiré de ſa vie compoſée par* Meſſer Giuſeppe Betuſſi da Baſſano. *Elle eſt à la tête de la traduction Italienne du livre de* Boccace de genealogia Deorum *faite par le même* Betuſſi.

mo labore meo curavi, ut inter doctores Florentini ſtudij fuſciperetur, et ex publico mercedē appoſita. Fui equidem ipſe inſuper, qui primus meis ſumptibus Homeri libros & alios quoſdam Graecos in Hetruriam revocavi: ex qua multis ante ſeculis aberrant non reuitur. Nec in Hetruriam tantùm, ſed in patriam deduxi. Ipſe ego fui qui primus ex Latinis à Leontio Pylate in privato Iliadem audivi. Ipſe inſuper fui, qui ut legerentur publicè libri Homeri operatus ſum: & eſto non ſatis plenè perceperim, percepi tamen quantum potui: nec aliquem ſi permanſiſſet homo ille vagus diutius penes nos, quia paulò percepiſſem, ſed quantulamcumque ex multis didiciſſem, nonnullos tamen praeceptoris demonſtratione crebra integre intellexi, eoſque prout opportunum viſum eſt, huic operi miſcui. Il le cite en divers endroits de ſon Ouvrage de la genealogie des Dieux; ce n'eſt pas que ce Pylate eût écrit des livres, mais Boccace lui avoit oui dire pluſieurs choſes qu'il conſerva dans ſes recueils. Nous verrons dans les paroles qui le temoignent une partie du portrait de ce Docteur Grec. On en conclura ſans peine qu'il étoit pedant: (a) *Leontium Pylaeum Theſſalonicenſem virum, & ut ipſe aſſeris Barlaa auditorem, perſapè deduco, ſpectu horridus homo eſt, turpi facie, barba prolixa, & capillitio nigro, & meditatione occupatus aſſidua, moribus inculti, nec ſatis urbanus homo, verùm uti experientia notum fecit, literarum Graecarum doctiſſimus, & quodammodo Graecarum hiſtoriarum atque fabularum artiumque inexhauſtum, eſto Latinarum non ſatis adhuc inſtructus ſit. Hujus ego nullum vidi opus, ſans quicquid ex eo recito ab eo viva voce referente percepi. Nam cum legentem Homerum, & mecum ſingularis amicitia converſantem fere tribus annis audivi, nec inſatiis ab eo recitatis urgente etiam alia cura animum, acrior ſuſſecſſet memoria niſi in febellulis commendaſſem.*

(a) Boccalius ibid. c. 6 apud eund. pag. 193.

(F) *Il entrepris même la lecture de la Bible, mais comme il étoit déjà vieux.*] Raportons un paſſage du Betuſſi: „ (b) Diede quell' opra maggiore che per lui „ ſi poteſſe alla poeſia, & ancho ſi pole a ſtudiare nelle „ ſacre lettere; ma eſſendo hoggimai quaſi vecchio, „ ſi come teſtimonia egli ſteſſo nell' ultimo d'i preſenti (c) libri dicendo. Cætera facultatum ſtudia & ſi „ placerent quoniam non ſic impellerent minime ſecutus ſum. Vidi tamen ſacra volumina à quibus „ quoniam annoſa eſt ætas, & tenuitas ingenij diſſuaſere deſtiti, turpiſſimum ratus ſenem, ut ita loquar, elementarium nova inchoare ſtudia, & cunctos indecentiſſimum eſſe id attentaſſe, quod minime arbitreris perficere poſſe. Coſi non molto in „ queſti ſtudi ſi fermo, anzi laſciandogli da parte atteſe alla ſua cara poeſia: alla quale la i cieli era „ chiamato, ſi come continuando ſegue dicendo. Et „ ideo cum exiſtimem Dei beneplacito me in hac vocatione vocatum in eadem conſiſteſe mens eſt. „ Ceci eſt notable. Il croioit que même dans ſa vieilleſſe il ſe devoit arrêter à la culture de là Poeſie, & que c'étoit le talent que Dieu lui avoit confié, & le miniſtere à quoi le ciel l'avoit apellé. Il ſuivit la maxime, *quam quiſque noverit artem in hac ſe exerceat*, il faut ſe mêler du metier que l'on entend.

(b) Betuſſi ubi ſupra.

(c) C'eſt-à-dire de genealogia Deorum.

(G) *D'une complexion amoureuſe, neanmoins il ne ſe voulut jamais marier.*] Citons encore le Betuſſi. (d) *Fu medeſimamente molto inchinato all' amore & libidinoſo, & non poco gli piacquero le donne, come che di loro in molti luoghi dell' opere ſue ne dicaſſe quel peggio che dire ſi poteſſe: tuttavia di alquante belle feminine fue fatto padre nome ne ſa honorato ricordo . . . . non laſcio di ſe herede legittimo: perche non hebbe mai moglie, ſolamente di lui rimaſe una figliuola naturale ſomata per nome.*

(d) Betuſſi ubi ſupra.

(H) *Il compoſa pluſieurs livres.*] Un abregé de l'hiſtoire Romaine depuis Romulus juſqu'à l'an de Rome 724. avec un parallèle des 7. Rois de Rome & des Empereurs juſques à Neron incluſivement. Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1534. *in* 8. L'hiſtoire des femmes illuſtres imprimée à Berne l'an 1539. *in folio.* La genealogie des Dieux, avec un traité des montagnes, mers, fleuves, lacs &c. cet Ouvrage fut imprimé à Bâle l'an 1532. *in folio* avec des notes de Jaques Micyllus. *De caſibus virorum illuſtrium:* cet Ouvrage commence à Adam, & finit à Jean Roi de France pris par les Anglois l'an 1356. Il fut imprimé à Paris *in folio* par les ſoins de Jean Thierri, de Beauvais: je ne ſai point en quelle année, & par conſequent j'ignore ſi cette edition eſt poſterieure à celle d'Ausbourg 1544. Ce livre a été traduit en Italien, en Eſpagnol, en Anglois, & en (e) François. Je m'étonne que Voſſius (f) ait parlé de preſque tous ces Ouvrages comme s'ils ne ſe trouvoient qu'en manuſcrit. Quant aux livres que l'on attribue (g) à Boccace *de victoriis Sigiſmundi Imperatoris in Turchas; de hæreſibus Bohemorum; de capta Conſtantinopoli; de Tartarorum victoria in Turchas*, ils me ſemblent chimeriques: cela eſt certain à l'égard de quelques-uns. Diſons quelque choſe des compoſitions Italiennes de Boccace. Il fit *il philocolo, la fiammetta, l'Ameto, il Labirinto d'amore, la vita* (h) *di Dante, il decamerone* dont je vais parler &c. Tous ces écrits-là, & la plupart des Latins ont été traduits en François (i) depuis long tems. Quant à ſes vers Italiens il me ſufira de dire qu'il en fit beaucoup, & qu'il n'y fit point paroître un talent fort relevé. (k) *Per dire il vero, lo ſtile volgare in verſo non gli fu troppo amico.* Cependant il fut l'un des triumvirs, ou des trois Princes des Poëtes de ce ſiecle-là: il eſt vrai qu'on s'accorda à ne lui donner que le dernier rang du triumvirat Poëtique. Le premier fut donné à Dante, & le ſecond à Petrarque (l). Notez que la Theſeide de Boccace fut un poëme (m) d'une nouvelle invention, & c'eſt toûjours un relief, car il n'appartient qu'aux grans eſprits de tracer des routes inconuës auparavant. N'oublions pas qu'il reconut ſon inferiorité, car aiant vu les Sonnets, & les chanſons de Petrarque, il reſolut de jetter au feu ſes poëſies. Petrarque lui écrivit une lettre pour le detourner de ce deſſein (n). Le Betuſſi s'arrête-là, mais il devoit dire auſſi que Boccace brûla actuellement ſes vers Italiens après avoir vu qu'ils n'aprochoient pas de ceux de Petrarque. Voiez l'Auteur (o) que je cite.

(e) Sous le titre de Traité des meſaventures de perſonnages ſignalez. *A Paris* 1578. in 8. *Le traducteur ſe nomme Claude Vitart.*

(f) *Voſſius de Hiſtor. Latin. pag.* 527.

(g) *Poccianius de ſcript. Florentinis pag.* 92. *Betuſſi in vita Boccacii. Voiez auſſi Geſner in Biblioth. fol.* 390.

(h) *Elle a été imprimée à Rome* 1544. in 16. & *à Florence* 1576. in 8.

(i) *Voiez la Bibliotheque Françoiſe de Du Verdier Vau-Privas au mot* Jean Boccace.

(k) Betuſſi ubi ſupra.

(l) *Id. ib.*

(m) Scriſſe la Theſeide de opra in ottava rima, nella cui ſi contengono i fatti di theſeo, & fu il primo inventore di tale teſtura: percioche per inanzi non mi ricordo io haver trovato ch' altri la uſaſſe. *Id. ibid.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Petrarcha epiſt. ad Boccacium lib.* 5. *rerum ſenilium apud Papyr. Maſſonium ubi ſupra pag.* 191.

(l) C'eſt par ceux-ci principalement qu'il s'eſt immortaliſé.] Cela doit ſur tout s'entendre du Decameron qui eſt un recueil de cent Nouvelles, où l'on voit des

immortaliſé. On lui impute le peché de (K) plagiaire. Je femi une remarque ſur le ſoin qu'ont pris les (L) Inquiſiteurs de mettre ſon Decameron dans la liſte des Ouvrages defendus. On

des avantures d'amour bien recreatives, & beaucoup de tours de friponerie joüez aux maris. Cet Ouvrage a été traduit en pluſieurs langues, & reimprimé cent & cent fois. C'eſt par là qu'une infinité de gens à qui les autres écrits de l'Auteur n'auroient jamais revelé ſon exiſtence, ſavent que Boccace a été un ornement de ſon ſiecle, un bel eſprit, une belle plume, un *virtuoſo*, & tout ce qu'il vous plaira. Paul Jove fait cette remarque: (a) *Obſoleſcunt & ægrè quidem vitæ ſpiritum retinent libri de Genealogia Deorum, varietateque Fortunæ, & de fontibus accuratè potius quàm feliciter elaborati, quando jam illa decem dierum fabula, Mileſiarum imitatione in gratiam oblectandi ocij, admirabili jucunditate compoſita, in omnium nationum linguas adoptentur, & ſine ullis ſuſpitionis interitus, applaudente populo, cunctorum operum gratiam antecedant.* Il y a des Proteſtans à qui le Decameron de Boccace ne deplait point; ils y trouvent des railleries contre les Moines, & contre les devotions papales. *In eo fabulis & hiſtoriis centum papale regnum, confeſſionem auricularem, Sanctos, lipſanolatriam, purgatorium &c. acerrimè perſtrinxit, perverſitatis Papæ non ignarus* (b). De là vient ſans doute que des Auteurs Catholiques l'ont traité d'impie: (c) *Boccacius Hetruſcorum Cicero, fabulator jucundus, & eloquens ſermonis patrio, ſed Latini parum peritus, Theogonia non admodum accuratus, & Mythologiæ non ſatis ideneus enarrator, in omnibus obſcœnus,* IMPIUS, *& verſificator ineptiſſimus.* Vous voiez qu'on le traite auſſi d'obſcene. Mrs. de Port-Roial lui font le même reproche. Il faut prendre garde, diſent-ils, „ (d) qu'il „ y a des endroits dans cet Auteur qui font bien voir „ qu'il a été moins ſcrupuleux à violer les regles de la „ pureté des mœurs, que nous avons reçues de Dieu „ même, qu'à choquer celles de la pureté du langage „ qui ne ſont nées que du caprice ou de la volonté des „ hommes.„ Voions ce que Mr. Bullart obſerve touchant cet Ecrit: *La plus conſiderable de ſes compoſitions*, dit-il (e), *eſt le Decameron: ayant eſté receu avec applaudiſſement de toute l'Italie; il fut encore accueilly ſi favorablement des Nations étrangeres, que chacune le voulut avoir en ſa Langue; & on le rechercha avec d'autant plus d'empreſſement qu'on travailla à le ſupprimer, & qu'il fut cenſuré, à cauſe de ſes diſcours trop libres, & trop Satyriques contre les Moines.* BOCACE *le donna au public l'an mille trois cens quarante-huit, en un temps que la ville de Florence eſtoit deſolée, & preſque deſerte par une cruelle contagion. Il peut eſtre conté entre les plus beaux de ſes écrits qui ſont faits pour le divertiſſement, & qui joignent en quelque façon l'utile & le delectable enſemble; auſſi Petrarque l'ayant parcourru, il y trouva tant d'agremens, qu'il prit la peine de mettre en Latin pour ſa propre ſatisfaction un échantillon de ce bel ouvrage, qui fut la patience incroyable de Griſelide à l'endroit du Marquis de Saluces ſon mary.* Petrarque dedia a Boccace la verſion Latine qu'il avoit faite du conte de Griſelidis, & lui marqua qu'en parcourant le Decameron il avoit pris garde que l'Auteur avoit été obligé de repouſſer certains ſatiriques, qui ne ſavoient faire autre choſe que reprendre ce qu'ils ne vouloient, ou ne pouvoient faire, (f) *Animadverti alicubi librum ipſum canum dentibus laceſſitum, tuo tamen baculo egregiè, tuaque voce defenſum. Nec miratus ſum: nam & vires ingenij tui novi, & ſcio expertus eſſe hominum genus, & inſolens & ignavum, qui quicquid ipſe vel nolunt, vel neſciunt, vel non poſſunt, in aliis reprehendunt, ad hoc unum doti & arguti. Sed elingues ad reliqua.* Il ajoûte qu'il excuſoit les endroits laſcifs ſur l'âge de l'Ecrivain, & ſur la nature des matieres, & ſur le caractere des perſonnes qui liroient un tel ouvrage. (g) *Si quid laſcivia liberioris occurreret, excuſabat ætas tunc tua dum id ſcriberes, ſtilus, idioma, ipſa quoque rerum levitas, & eorum qui lecturi talia videbantur: refert enim largiter quibus ſcribas, morumque varietate ſtili varitas excuſatur.* On ne peut rien voir de plus equitable que cela; tous ceux qui ſe mêlent de juger d'un livre ſe devroient regler ſur ce modele; ils devroient conſiderer l'âge & la profeſſion de l'Auteur, la nature du ſujet, & pour quelles gens il écrit; car ce qui ſeroit inſupportable dans un Ouvrage dogmatique, ne l'eſt pas dans un Ouvrage deſtiné à divertir. Quoi qu'il en ſoit, les obſcenitez du Decameron n'empêcherent pas la plus ſage & la plus vertueuſe Princeſſe de France, de donner ordre qu'on le traduiſit en François, puis que ce fut pour obeir à la très-illuſtre Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qu'Antoine le (h) Maçon le traduiſit en nôtre langue. Du Verdier Vau-Privas (i) cote juſques à cinq éditions de cette verſion, & neanmoins il ne parle pas de celle dont je me ſers, c'eſt celle de Paris chez Martin le Jeune 1559. *in* 8. ni de celle de Paris chez Olivier de Harſy 1569. Il obſerve que ce même livre *avoit eſté traduit long tems auparavant par un nommé Laurens de premier faict.* Notez qu'il y a une édition (k) Italienne du Decameron où François Sanſouin ajoûta une preface, & la vie de l'Auteur. On a publié à Amſterdam une nouvelle traduction Françoiſe de cet Ouvrage avec des figures l'an 1697. Celui qui a fait cette traduction avouë dans la preface qu'il a developpé les graces de l'original, qu'il les a habillées à nos manieres, qu'il a abregé, qu'il a évité les redites, qu'il *a changé même aſſez ſouvent non ſeulement des periodes entieres, mais même le plan de l'Ouvrage*; qu'il n'a pris que l'eſſentiel de la nouvelle, *& que pour eviter les préambules qui ſont à la tete de chaque conte*, il *a jugé à propos de ne point nommer les interlocuteurs, & de retrancher la diſtinction des journées*, que quand il a trouvé des endroits trop libres, il *a pris un ſoin tout particulier de menager les expreſſions, & d'envelopper les choſes de maniere que le beau ſexe puiſſe en rire ſans rougir.* Il oſe eſperer qu'on n'aura pas ſujet de ſe plaindre qu'il ait gâté quelque choſe par une circonſpection trop ſcrupuleuſe. Mais bien des gens ſe perſuadent que tous ceux qui peuvent lire le Decameron en Italien, auront du degoût pour une verſion ſi peu conforme à l'original, & qu'ils aimeroient encore mieux ſe ſervir des vieilles verſions que de celle-ci; & quand au lieu de traduire literalement on ſe donne la liberté de retrancher, & de changer tout ce qu'on juge à-propos, on s'attire de la part de ces gens-là les mêmes reproches que les bons beuveurs font tous les jours aux Marchands de vin, qui n'ont preſque jamais dans leurs caves que des mélanges d'où l'art chaſſe la nature.

(a) *Paulus Jovius elog. cap. 6. pag. 23.*

(b) *Bernegger. idol. lauret. p. 128. & ſeq. apud Pope Blount cenſura Author. pag. 308.*

(c) *Balthaſar Bonifacius, Hiſtor. Ludicra lib. 15. c. 3. pag. 432. 433.*

(d) *Baillet, Jugem. des Savans t. 3. p. 53. Il cite la preface de la Grammaire Italienne de Mrs. de Port-roial.*

(e) *Bullart, Academ. des Scienc. tom. 1. pag. 263.*

(f) *Petrarcha apud Papyr. Maſſonem ubi ſupra pag. 198. 199.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Il étoit de Dauphiné, Threſorier de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire de la Reine de Navarre Sœur unique de François I.*

(i) *Du Verdier Biblioth. Françoiſe pag. 72.*

(k) *A Venuſe 1549. in 4.*

(K) *On lui impute le péché de plagiaire.*] On pretend (l) que ſon livre *de genealogia Deorum* fut tiré d'un pareil Ouvrage du Juriſconſulte Paul de Perouſe Bibliothecaire du Roi (m) Robert. Mais puis qu'il (n) avouë qu'il en tira pluſieurs choſes, & ſur tout celles qu'il a debitées ſous le nom de Theodonce, il ne faut pas qu'on lui faſſe un crime de ſes emprunts. Il n'eſt pas ſi excuſable à l'égard de ce qu'il a pris d'un autre (o) Auteur, & du livre de (p) Vibius Sequeſter *de nominibus fluminum, fontium, locorum, nemorum, paludum & gentium*, car il ne le cite jamais. C'eſt une queſtion s'il eſt (q) l'Auteur veritable de l'*ameto*, & de l'*amatoria viſione*. Thomaſius ne l'a point mis dans ſa liſte des plagiaires.

(l) *Leand. Albertus deſcript. Ital. pag. m. 101.*

(m) *Il étoit Roi de Naples.*

(n) *Boccat. de geneal. Deor. lib. 15. c. 6. Voiez Voſſius de Hiſtor. Latin. pag. 525. 526.*

(o) Boccacius in opere de genealogia Deorum Fulgentii mythologiam, etiam cum non citat, graviter exſcripſit, adeò ut ex Boccacio in non paucis emendari Fulgentius potuerit. *Faber in decad. n. 95.*

(p) *Voiez Voſſius de Philologia cap. 11. n. 10. p. 57.*

(q) *Leand. Albert. ubi ſupra pag. 76.*

(L) *Qu'ont pris les Inquiſiteurs de mettre ſon Decameron.*] Mr. Arnauld (r) obſerve que *les livres des Poëtes Payens remplis de tant de vilenies qui peuvent beaucoup porter au péché*, n'ont pas été defendus, *par cette ſeule raiſon, qu'ils ſont neceſſaires à quelques perſonnes pour aprendre la langue Latine. . . . . Ceux donc qui ont fait les regles de l'Index n'ont pas crû qu'on duſt defendre par aucune loi poſitive, que de jeunes gens, qui ſont maiſtres de leurs lectures, à qui ces ſortes de Livres ſont beaucoup plus dangereux qu'aux enfans, liſſent les infamies de Martial, de Juvenal, d'Horace, de Petrone, d'Apulee &c. Ce n'eſt pas qu'ils n'aient crû que la plus part de ceux qui les liſoient faiſoient mal: mais c'eſt que d'autres aſſez affermis dans la vertu pour n'eſtre pas touchez de ces images facheuſes, & pour n'y chercher que la proprieté & l'elegance de la langue Grecque ou Latine, les pouvant lire innocemment, on a jugé qu'on pouvoit s'en tenir au droit naturel, & en laiſſer le diſcernement à la conſcience de chacun, & au jugement des Directeurs & des Confeſſeurs. Ils ont fait la meſme choſe à l'égard du Decameron de Boccace. Parce que les Italiens y trouvent la plus grande delicateſſe de leur langue, la licence de ſes Contes n'a pas empeſché qu'on ne l'ait laiſſé entre les mains de tout le monde pourvû qu'il fuſt corrigé. Et cette correction, à ce qu'on m'a dit, conſiſte ſeulement à changer dans des contes ſcandaleux, les mots de Moines & de Religieuſes, en d'autres. Cependant plus les mauvaiſes choſes & qui peuvent eſtre un ſujet de tentation à l'égard de l'impureté, ſont contées agreablement, plus il y a de danger qu'on ne s'empoiſonne en les liſant. Ce n'eſt donc pas une choſe qui faſſe beaucoup d'honneur à la Religion Chreſtienne d'avoir laiſſé un Livre ſi dangereux de ce coſté-là entre les mains de tout le monde, par cette raiſon qu'il eſt écrit fort poliment, pendant qu'on en defend une infinité d'autres où il y a plus à apprendre,*

(r) *Difficult. propoſées à Mr. Steyaert I X. part. pag. 324.*

On vient de traduire ſon labyrinthe d'amour (M) qui eſt une preuve de ſes engagemens dereglez avec le ſexe, & des chagrins qu'il y trouva. Je ne doute point qu'il n'y ait une infinité de choſes particulieres & très-curieuſes touchant Boccace, & touchant ſes livres dans l'*Iſtoria della volgar poëſia* publiée l'an 1698. *in* 4. par l'Abbé Giovanne Maria Creſcemboni. Je n'ai point ce livre-là qui me ſeroit très-neceſſaire, & je ne conois perſonne qui l'ait. Quelques-uns ‡ diſent que Boccace a été ou l'auteur ou l'aprobateur du livre *de tribus impoſtoribus*.

‡ *Maroſius de Joanna Papiſſa pag.* 196.

BOCCALIN (TRAJAN) nâtif de Rome, a été un fort bel eſprit au commencement du XVII. ſiecle. Il aimoit trop la raillerie & la mediſance; & il prit un tour aſſez nouveau & aſſez plaiſant pour critiquer tout ce qu'il vouloit. Ce fut de feindre qu'Apollon tenant ſes Grans Jours ſur le Parnaſſe, écoutoit les plaintes de tout le monde, & faiſoit droit ſelon l'exigence des cas. De là ſortirent les *Ragguagli di Parnaſſo*, qui ont été traduits en diverſes langues, & fort goûtez du public. Il tomba dans le defaut ordinaire de ceux qui ſe plaiſent trop à la ſatire; c'eſt qu'il voulut élever ſa mediſance juſques ſur les trônes, & ſur les têtes couronnées, & attaquer principalement celles qui faiſoient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la Cour d'Eſpagne, & il le fit d'une maniere d'autant plus piquante, qu'il pretendoit * faire voir que la Monarchie de ce nom n'étoit point auſſi puiſſante qu'on s'imaginoit, & qu'au contraire il étoit facile d'en ſapper la force par certains expediens qu'il indiqua. On a cru que ce fut la cauſe de ſa mort. Les Eſpagnols † ſe plaignent beaucoup de ſes mediſances. Voiez dans Moreri comment on le fit mourir. Cet homme qui cenſuroit toute la terre, & qui trouvoit tant à redire au gouvernement, fit voir que ſa theorie (A) & ſa pratique s'accordoient fort mal enſemble; car la juriſdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état Eccleſiaſtique ne fut nullement conforme aux regles. On s'alloit plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des reflexions bien malignes tant contre les Avocats & les Medecins, (B) que contre les Theologiens. Ceux ‡ qui ſe ſont contentez de dire qu'*il meditoit* (C) *des diſcours politiques ſur Tacite* lors qu'il fut aſſaſſiné,

* *Nicius Erythraus Pinacoth.* 3. *p.* 223. *en parlant du livre intitulé* Pietra del paragone politico.

† De nueſtros tiempos ſer notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna Pœta contra los de ſu nacion Italianos: Trajano Bocalini diſcurſiſta paradoxo contra toda la nacion Eſpanola. *Juan Vitrian, notes ſur Philippe de Comines ch.* 1. *lettre F. page* 3.

‡ *Moreri eſt de ceux-là.*

prendre, & où les dangers de ſe nuire ſont infiniment moindres. Ce que j'en dis n'eſt qu'en comparant tant de Livres defendus, avec celui de Boccace non defendu. Tout ce diſcours eſt fort judicieux, & il contient une choſe bien capable de faire penſer que pourvu que les gens d'Egliſe ſoient hors d'interêt, on ne ſe ſoucie pas beaucoup du mal que la lecture de Boccace pourroit produire.

(a) *Hiſt. des Ouvrages des Savans, mois de Mars* 1699. *pag.* 128.

(b) *Bernard. Nouvelles de la Rep. des lettres, mois d'Avril* 1699. *pag.* 476.

(M) *On vient de traduire ſon labyrinthe d'amour qui eſt une preuve.*] Cette traduction Françoiſe imprimée à Paris en 1699. a été tout auſſitôt contrefaite à Amſterdam. Elle a pour titre *le ſonge de Bocace*. C'eſt une invective contre les femmes: l'Auteur l'écrivit pendant la colere où il étoit contre une veuve qu'il avoit aimée, & qui lui avoit joüé un mauvais tour. Celui qui a traduit cet Ouvrage s'eſt donné encore plus de liberté que le nouveau traducteur du Decameron. Il en a retranché beaucoup de choſes qu'il a remplacées *de contes, de fragmens, & de vers* compoſez ou par ſes amis, ou par d'autres écrivains de nôtre tems. Mr. de Beauval (a) aſſûre que ce *n'eſt nullement une traduction reguliere du ſonge de Bocace, mais un aſſemblage aſſez mal aſſorti du ſonge de Bocace, & de tout ce que les Modernes ont dit long tems après Bocace ſur le chapitre des femmes.* Un autre Journaliſte eſt encore plus ſevere, il dit (b) que les ſuplémens *ſont de toute la pièce quelque choſe de monſtrueux, & en ruinent entiérement l'économie. Rien ne paroît plus hors d'œuvre dans un Ouvrage de Bocace, qui vivoit il y a plus de trois cens ans, que des vers de Mademoiſelle de Scuderi, des penſées de M. de la Bruyére, des Maximes de la* Rochefoucault, *& des piéces encore plus nouvelles.* Notez que le traducteur nous avertit qu'il *a retranché . . . . . bien des choſes que la pudeur ne ſouffre point*, mais qu'il a conſervé à Bocace ſa devotion, parce qu'il a cru qu'il auroit trop defiguré ſon Ouvrage s'il la lui avoit ôtée, après lui avoir ôté ſes faletez. Il remarque que la maniere ordinaire de cet Auteur eſt de mêler *de la morale, & des ſentimens pieux parmi des bagatelles.*

Obſervons que generalement parlant il n'y a point d'écrivains qui mediſent du beau ſexe autant que ceux qui l'ont le plus frequenté, aimé, & idolâtré. & ainſi les femmes ſe doivent fort peu ſoucier de ces mediſances: ce ſont des preuves de leur empire, ce ſont des murmures d'un eſclave qui ſent le poids de ſes chaines, ou qui dans ſa liberté voit encore ſur ſon corps les marques de ſa ſervitude.

(c) *Pinacoth.* 1. *pag.* 272.

(A) *Sa theorie & ſa pratique s'accordoient fort mal enſemble.*] Voici ce que Nicius Erythreus en a dit. (c) *At qui ſe aliis Reip. bene gerenda ducem ac magiſtrum profiteatur ac præſtet, in iis oppidis, quorum illi adminiſtratio commiſſa fuerat, regendis, ſuis ipſe præceptis non paruit, ſed multa, ut ajunt, commiſit, quæ ab illorum rationibus eſſent aliena. Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipſius injuriis querimonia deferrentur.* Il n'eſt que trop ordinaire que ceux qui compoſent des livres de Politique, je dis de bons livres, faſſent voir très-peu de capacité lors qu'il leur arrive d'être promus à de grandes charges. Tant il eſt vrai que l'aplication des regles eſt plus mal aiſée que l'art d'en bien diſcourir!

(B) *Tant contre les Avocats & les Medecins, que contre les Theologiens.*] Nicius Erythreus (d) pretend que cela fit naître un proverbe, qui portoit qu'il y a trois ſortes de gens qui ne font preſque aucun uſage des loix qu'ils preſcrivent aux autres. Perſonne ne s'écarte plus du Droit dans les affaires qu'un Juriſconſulte; perſonne n'obſerve moins le regime de ſanté qu'un Medecin; perſonne n'a moins de crainte des remors de la conſcience qu'un Theologien. On verra dans l'original dont je viens de raporter le precis, l'exception que l'Auteur a faite. Il ne conte point la choſe comme les railleurs la content ordinairement. Ils diſent que les Avocats qui conſeillent tant aux autres de plaider, n'ont preſque jamais de procés; que les Medecins qui ordonnent tant de remedes à leurs malades, en prenent très-peu dans leurs maladies; & que les Théologiens qui marquent aux autres un ſi grand nombre d'articles de foi, ne croient que peu de choſes. Voici le Latin de Nicius Erythreus. *Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipſius* (Boccalini) *injuriis querimonia deferrentur, ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria eſſe hominum genera, qui nihil fere legibus, quas ipſi aliis imponunt, utantur, nimirum Jurisconſultos, medicos, atque theologos: nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate, diſcedunt quam J. C. nulli tuenda valetudinis rationem minus ſervant quam medici, nulli conſcientiæ aculeos minus metuunt quam theologi. Itaque qui juſtitiam, valetudinem & conſcientiam amittere fatagunt, Juris doctorum, medicorum, theologorumque amicitias colant: quod tamen de iis tantum intelligendum, qui ea ſtudia non ſerio ac ſedulo, verum in ſpecimen, & dicis cauſa, profitentur.*

(d) *Ibid.*

(C) *Qu'il meditoit des diſcours politiques ſur Tacite.*] Il faloit dire non ſeulement que ces diſcours étoient compoſez, mais auſſi qu'on en avoit fait à Geneve deux editions differentes. Pour relever le prix de ces éditions on a fait acroire au monde 1. que le manuſcrit de cet Ouvrage étoit une piece très-rare. 2. Que le Senat de Veniſe avoit gardé ſoigneuſement l'original, juſques à ce qu'il en fit preſent à la Reine de Suede. 3. Qu'on avoit trouvé moien avec mille frais & mille peines, de recouvrer une copie du manuſcrit donné à cette Princeſſe par le Senat de Veniſe. Pure forfanterie. Vingt ans avant l'arrivée de cette Reine en Italie ce manuſcrit couroit par tout. Il y en a bien 30. copies en diverſes Bibliotheques de delà les Monts. L'Auteur avoit lui-même fait preſent de ſon Ouvrage à pluſieurs perſonnes, & nommément au Cardinal Barberin à Rome, & au Procurateur Morofini à Veniſe. Le Cardinal fit preſent de ſon exemplaire à l'Academie des Humoriſtes, & on en tira pluſieurs copies. L'exemplaire de Morofini n'a pas été moins copié: ainſi il n'étoit pas difficile d'en acheter des copies. Le gouverneur d'un Mylord en acheta une, dont il s'accommoda à Geneve avec un (e) Libraire qui l'imprima. Un gentilhomme Allemand en

(e) *Ce fut le Sieur de Tournes.*

aſſaſſiné, n'étoient guere inſtruits des choſes. Il laiſſa (D) des enfans. On l'a mis au nombre des (E) plagiaires, & l'on a fait des fautes ſur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une * de mes remarques.

* Voiez la remarque E vers la fin.

BOCHART (MATTHIEU) Miniſtre du Saint Evangile à Alençon dans le XVII. ſiecle, a publié quelques livres (A) qui l'ont fait paſſer pour un ſavant homme. Celui qu'il compoſa contre le ſacrifice de la Meſſe lui fit des affaires, comme le remarque Mr. Daillé: † *Un Miſſionaire ayant trouvé plus à propos de le traduire devant les Juges ſeculiers que de repondre à* ſes raiſons, s'aviſa de lui faire une querelle juridique ſur ce qu'il avoit donné aux Miniſtres la qualité de Paſteurs. Il n'y a point lieu de douter du fait, mais il eſt fort aparent que Mr. Daillé ne s'eſt pas bien (B) ſouvenu des circonſtances. On a quelquefois (C) confondu Matthieu Bochart avec ſon couſin Samuel Bochart dont je vais parler.

† *Daillé, Replique à Adam & Cott. 2. part. pag. 103.*

(a) *Toutes ces particularitez ſont tirées d'un Memoire venu de bon lieu. On en garde l'original.*

BOCHART

aporta d'Italie un autre exemplaire environ le même tems, & le donna à un Profeſſeur de Tubinge, nommé Mr. du May, qui y joignit des remarques, & l'envoia à Mr. Leti à Geneve. Mr. Leti le fit imprimer chez le Sieur Widerhol, & l'intitula *Bilancia politica*; & y joignit un 3. volume auquel il mit ſon nom (a). Cet Ouvrage de Boccalin n'a pas été eſtimé: Mr. Amelot de (b) la Houſſaye en parle avec beaucoup de mepris.

(b) *Dans le diſcours critique qui eſt au devant de ſa Morale de Tacite, & de ſa traduction des 6. premiers livres des Annales de Tacite.*

(D) *Il laiſſa des enfans.*] J'ai ſu *Pietra del paragone politico* imprimée à Paris l'an 1626. & dediée au Cardinal de la Valette. C'eſt le fils de Boccalin qui dedia cet Ouvrage à ce Cardinal: l'épitre dedicatoire eſt datée de Paris le 10. d'Avril 1626. Ce qui me ſurprend eſt de voir que cet Ouvrage intitulé, comme je l'ai dejà dit, *Pietra del paragone politico*, eſt apellé poſtume, car j'ai vu une édition de l'an 1615. du livre de Boccalin qui porte ce titre. Cela me feroit conjecturer que l'Ouvrage qu'on dedia au Cardinal de la Valette étoit une ſuite, ou une ſeconde partie de la *Pietra del paragone politico*. Je prie ceux qui auront du loiſir & pluſieurs éditions en main de verifier ce qui en eſt. Mr. Giri avoit publié ſa verſion Françoiſe de cet Ouvrage de Boccalin, avant (c) que le fils de l'Auteur le publiât en Italien l'an 1626.

(c) *Cela paroit par l'épitre dedicatoire.*

(E) *On l'a mis au nombre des plagiaires.*] Ce terme me paroît impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccalin d'avoir derobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté ſon nom pour mettre à couvert l'Auteur veritable. Il a imité, dit-on, certaines perſonnes qui pour épargner à leur Patron eccleſiaſtique la honte d'avoir engroſſé quelque ſervante, diſent que ce ſont eux qui l'ont fait, & ſe marient avec la ſervante, reſolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le Cardinal Cajetan ſoit le veritable Auteur des livres qui ont paru ſous le nom de Boccalin (d); & ſi vous demandez pourquoi le Cardinal Cajetan ſe depouilla de ſon droit en faveur d'un autre, on vous repondra que ce fut afin d'avoir le plaiſir de cenſurer & de mordre ſans faire tort à ſa dignité, ni ſans ſe faire des ennemis. Je ne ſaurois croire que cela ſoit vrai; je croi ſeulement que Boccalin fit comme Terence, il communiquoit ſes penſées aux Cardinaux (e) qui le protegeoient, & il profitoit de leurs avis, & des penſées qu'ils lui ſuggeroient. Il ſe faiſoit un honneur de l'opinion qu'on auroit qu'il étoit aidé par de telles gens; c'étoit ſuivre le goût de Terence. (f) *Quemadmodum Terentio malevoli objiciebant, ipſum, in fabulis faciendis, Scipionis Africani, Lælii qui dicitur eſt ſapiens, & Furii Pii opera uti, aſſidueque cum illis una ſcribere; ita etiam de Trajano fama diſſeminat, in his actis referendis homines nobiliſſimos ſocios & adjutores habere. Verum id ſibi non minus laudi ducebat, quam Terentius, qui glorioſum ſibi putabat, id quod malevoli quaſi maledictum vehemens exiſtimabant, ac ſit veriſimile hac cum illis cum communicaſſe, quibus, ad notanda & animadvertenda aliorum vitia, eadem eſſet voluntas atque propenſio.* Quelques-uns pour n'avoir pas aſſez pris garde à l'ordre du tems, ont dit que le Cardinal Cajetan qui diſputa contre Luther, a fait les *Ragguagli* du Parnaſſe, & la *Pietra del paragone*: Mr. Chevreau (g) attribuë cette faute à Jean Rhodius Medecin Danois, & à Pierre Seavenius: il ſe trompe; car ils pretendent parler d'un autre Cardinal Cajetan, & il les refute par une mauvaiſe raiſon, *Boccalin*, dit-il, *qui étoit fils d'un Architecte de Rome, fut* fiquetté *à Veniſe par l'ordre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne*: eſt-ce une preuve qu'il n'a pu prêter ſon nom à un Ouvrage du Cardinal Thomas de Vio qui diſputa contre Luther? Notez que Nicius Erythreus aſſure (h) que Perenda, qui avoit été Secretaire du Cardinal Henri Cajetan, aida Boccalin à compoſer les *Ragguagli*.

(d) *Scavenius n. 89. l'affirme* apud Rhodum de auctoribus ſuppoſititiis p. 42. *Morhofius* Polyhiſt. pag. 81. *raporte ce ſentiment. Voiez Placcius* de Pſeudonym. p. 165. & *Deckherrus* de Script. adeſp. p. 253. 254.

(e) *Il dedia la premiere centurie des* Ragguagli *l'an 1612. au Cardinal Borgheſe, & la ſeconde l'an 1613. au Cardinal Cajetan.*

(f) *Nicius Erythr. Pinacoth. 3. p. 222.*

(g) *Chevreau, Hiſt. du monde liv. 5. ch. 4. pag. 185. édit. de Holl. 1687.*

(h) *Pinac. 3. p. 131.*

(A) *A publié quelques livres.*] Les principaux de ſes Ouvrages ſont un traité contre les Reliques, & un traité contre le ſacrifice de la Meſſe. Il a fait auſſi un dialogue ſur les difficultez que les Miſſionaires faiſoient perpetuellement aux Proteſtans de France, en vertu de ce qui s'étoit paſſé au Synode National de Charenton, touchant la tolerance des erreurs Lutheriennes. Ce Dialogue étant tombé entre les mains de l'Electeur Palatin, lui parut propre (i) à porter les Princes de la Confeſſion d'Augsbourg, à travailler à la reünion des deux Egliſes Proteſtantes; ainſi il le leur fit voir pendant l'aſſemblée de Francfort. Cette bonne nouvelle étant venuë à la connoiſſance de l'Auteur, lui fit enfanter un livre Latin intitulé *Diallacticon*, qu'il dedia à cette Alteſſe Electorale. Il fut imprimé à Sedan en l'année 1662. & contient un projet de reünion entre les Lutheriens & les Calviniſtes.

(i) *Epiſt. Dedicat. Diallact. Matth. Bocharti.*

(B) *Mr. Daillé ne s'eſt pas bien ſouvenu des circonſtances.*] Je n'ai beſoin pour le prouver que de Mr. Daillé lui-même. Il veut que le Miſſionaire embaraſſé par le livre de Matthieu Bochart contre le ſacrifice de la Meſſe, ait mis l'Auteur en Juſtice l'an 1657. mais il convient dans l'une des tables de ſon livre, que le traité contre le ſacrifice de la Meſſe fut imprimé à Geneve l'an 1658. Il remarque dans la page 417. de la premiere partie de ſa Replique, que cet (k) *excellent traité du ſacrifice de la Meſſe* fut mis en lumiere il n'y avoit que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de ſa Preface eſt une preuve certaine qu'il compoſoit ſa Replique en 1661. Il ne peut donc pas être vrai que le Miſſionaire qui fit un procés à Matthieu Bochart en 1657. trouva cela plus à propos que de refuter le livre du ſacrifice de la Meſſe. De plus Mr. Daillé declare qu'il ne ſait point qu'avant le procés intenté à Mr. Bochart en 1657. on eût jamais porté plainte contre les Miniſtres de ce qu'ils ſe qualifioient Paſteurs. Mais il ne laiſſe pas de faire mention tout auſſi-tôt d'un Arrêt du Parlement de Rouën *rendu 22. ou 23. ans depuis l'an* 1633. que les Miniſtres de Charenton ſe donnerent la qualité de Paſteurs de l'Egliſe Reformée de Paris dans l'approbation d'un livre (l). Cet Arrêt du Parlement de Rouën fut rendu ſans doute ſur la plainte portée contre le Miniſtre Bochart, car autrement Mr. Daillé ſe contrediroit lui-même: il n'eſt donc point vrai que le procés fait à ce Miniſtre tombe ſur l'année 1657. Il faut donc que Mr. Daillé ſe ſoit mepris, & quant au tems que ce procés fut intenté, & quant au livre qui en fournit l'occaſion. Il s'eſt mepris encore par un autre endroit, puis qu'il eſt certain qu'en l'année (m) 1633. les Agens Generaux du Clergé de France ſe plaignirent de ce que Mr. Aubertin avoit fait imprimer un livre, où *il prenoit qualité de Paſteur de l'Egliſe Reformée de Paris*, & où ſes collegues Meſtrezat, Drelincourt & Daillé, feignoient dans l'approbation, les deux premiers, *Paſteurs de l'Egliſe Reformée de Paris*, & le dernier, *Miniſtre du Saint Evangile de la dite Egliſe*. Sur cette plainte le Conſeil privé donna un Arrêt le 14. Juillet 1633. portant priſe de corps contre Mr. Aubertin, & ajournement perſonel contre ſes collegues, avec injonction aux Miniſtres, *de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits & non autre* (n)

(k) *Il le loue beaucoup en cet endroit.*

(l) *C'eſt l'Apologie de Mr. Daillé.*

(m) *Voiez le Recueil des Edits pour le Clergé.*

(n) *Voiez ci-deſſus p. 409. remarque B.*

(C) *On a quelquefois confondu.*] Mr. le Fevre Docteur de Sorbonne dans ſa Replique à Mr. Arnauld pour la defence de ſes motifs invincibles, a cité le *Diallacticon* de nôtre Bochart. Je ne penſe pas qu'il puiſſe trouver mauvais, qu'on croie qu'il l'a cru un Ouvrage de Mr. Bochart de Caen. S'il avoit ſu que deux Miniſtres de ce nom ont écrit des Ouvrages de controverſe, ou du moins s'il avoit ſu que l'Auteur du *Diallacticon* n'eſt pas le même Bochart qui s'eſt rendu l'admiration de la Republique des lettres par ſon Phaleg, &c. il n'eût jamais cité, comme il a fait (o) plus d'une fois, l'Auteur du *Diallacticon* avec cet élogе, *le ſavant Bochart*. Qu'on diſe tant qu'on voudra que le Miniſtre d'Alençon étoit ſavant, & que Mr. le Fevre a pu l'apeller ainſi ſans hyperbole, ni flaterie, je ſuis ſûr qu'on ne perſuadera jamais aux lecteurs intelligens que j'aie tort dans cette remarque.

(o) *Pag. 27. 129.*

Digitized by Google

BOCHART (SAMUEL) Miniſtre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus ſavans hommes du monde. Il étoit de Roüen, & de fort bonne (A) Maiſon, & nâquit l'an 1599. La prematurité de ſes progrés fut très-grande: on en peut juger par les β 44. vers Grecs qu'il compoſa à la loüange de Thomas Dempſter, qui les publia en 1612. à la tête de ſes Antiquitez Romaines. Il étudioit alors ſous ce ſavant Ecoſſois, & * aparemment il étoit logé chez ſon oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin Miniſtre de l'Egliſe de Paris. Il fit ſa Philoſophie à Sedan, & il y ſoutint des theſes publiques l'an 1615. qui lui firent beaucoup d'honneur, non ſeulement à cauſe qu'il repondit bien aux argumens, mais auſſi à cauſe de certains † vers dont il les accompagna, accommodez à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice. On croit ‡ qu'il a étudié en Theologie à Saumur ſous Cameron, & l'on ſait qu'il le ſuivit à Londres lors que la guerre civile eut diſſipé cette Academie. Il ne fit pas beaucoup de ſejour en Angleterre, puis qu'on ſait que vers la fin de l'an 1621. il étoit à Leide, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'Arabe ſous Erpenius. Il trouva dans la même Univerſité un Profeſſeur en Theologie qui conçut pour lui une eſtime très-particuliere, & qui lui en donna des marques publiques l'an 1629. en lui dediant ſon (B) *Catholicus Orthodoxus*. Je parle de Mr. Rivet qui étoit alors marié avec une ſœur de la mere de nôtre Bochart. Celui-ci étant en France fut bientôt reçu Miniſtre, & donné à l'Egliſe de Caen. La premiere choſe de grand éclat qu'il y fit, fut de ſoutenir une longue conference avec le Pere Veron, & d'en ſortir pleinement victorieux. Cet homme muni d'une miſſion ſpeciale émanée de la Cour pour diſputer, & revêtu en quelque maniere de la charge de Controverſiſte exploitant par tout le Roiaume, defia Mr. Bochart le 4. jour de Septembre 1628. & ne ceſſa de criailler qu'il n'eût obtenu jour & lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La diſpute ſe fit au chateau de Caen, en preſence d'un grand nombre de perſonnes de l'une & de l'autre Religion. Le Duc de Longueville Gouverneur de la Province s'y trouva auſſi ſouvent que ſes affaires le lui permirent, & il y eut des Commiſſaires nommez de part & d'autre pour y aſſiſter. On diſputa depuis le 22. de Septembre juſques au 3. d'Octobre, & l'on batit preſque tout le grand pais des Controverſes dans ſes neuf ſeances conſecutives que l'action contint. Les actes bien ſignez & collationnez en furent rendus publics de chaque côté; mais Mr. Bochart ajoûta du ſien pluſieurs choſes, que l'humeur tumultueuſe de ſon antagoniſte avoit empêché qu'on ne mit en ordre ſur le champ, & il y joignit la diſpute de l'Euchariſtie, & celle du celibat que l'on étoit convenu d'examiner; mais que l'on n'avoit pas aprofondies, à cauſe que Veron ‡ avoit quitté le champ de bataille. La reputation de ce Miniſtre laquelle jetta dès lors ſes fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646. par la (C) publication du *Phaleg* & du *Chanaan*. Il y traite 1. De la diſperſion des peuples cauſée par la confuſion des langues. 2. Des colonies & de la langue des Pheniciens. Les recherches qu'il lui falut faire pour travailler à ces Ouvrages, & à quelques autres, & qui l'obligerent à fouiller dans tous les anciens Auteurs, & dans les threſors les plus cachez des langues orientales, ont cette relation à ſa qualité de Miniſtre, qu'il ne s'y engagea peu-à-peu qu'à cauſe qu'il avoit entrepris de prêcher ſur la Geneſe; car dès qu'il en fut au ſecond chapitre, il falut qu'il expliquât la ſituation du Paradis terreſtre. Les chapitres ſuivans l'engagerent à examiner l'origine des nations, & il y eut cent autres paſſages qui l'apliquerent à travailler ſur les animaux, ſur les plantes, & ſur les pierres precieuſes de la Bible. S'il avoit aſſez vêcu il auroit donné des traitez complets ſur ces matieres, mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux. On l'imprima à Londres en 1663. ſous le titre d'*Hierozoicon*. Ses Recueils ſur le Paradis terreſtre, ſur les plantes, & ſur les pierres precieuſes, n'ont point été trouvez en état après ſa mort, qu'on en pût faire quelque choſe. Tout le monde ſait que la Reine de Suede l'attira à ſa (D) Cour, & qu'il y alla en 1652. Il

* *Ils ſont dans la nouvelle édition de ſes Oeuvres 1692.*

* Tunc niſi memoria me fallit hoſpitabatur Pariſiis apud avunculum Petrum Molinæum. *Steph. Morin. de Bocharto, & ejus ſcriptis.*

† *Ils ſont dans la ſeconde édition.*

‡ Puto me didiciſſe quod Salmurii audiverit Cameronem, & eo præſide theſes Theologicas defenderit. *Morinus ib.*

‡ Adverſarius vadimonium deſeruit. *Steph. Morinus ubi ſupra.*

(A) *Il de fort bonne Maiſon.*] Son pere René BOCHART du Menillet, Miniſtre de l'Egliſe Reformée de Roüen, etoit arriere petit-fils de Jean BOCHART Conſeiller au Parlement de Paris en 1490. & petit-fils de Jean BOCHART qui plaida (a) avec tant de force pour la Pragmatique Sanction, & fils d'Etienne BOCHART qui fit la branche du Menillet. On peut voir dans le Dictionaire de Moreri la parenté qui etoit entre nôtre Samuel Bochart, & les Bochart Champigni qui ont exercé tant de belles charges dans la Robe.

(a) *Ce fut en preſence de François I. il combatit le Concordat.*

(B) *En lui dediant ſon* Catholicus Orthodoxus.] Mr. Rivet dedia ce livre à quatre perſonnes, ſavoir à Pierre du Moulin Miniſtre & Profeſſeur à Sedan; à Guillaume Rivet Miniſtre de Taillebourg; à Jean Maximilien de Langle Miniſtre de Roüen; & à Samuel Bochart Miniſtre de Caen. Il loüe ce dernier de ſa diſpute contre Veron, dans laquelle, lui dit-il, vous lui montrâtes qu'il ne ſavoit rien ni en Grec ni en Hebreu, & vous mîtes un frein à ſon impudente ſophiſtiquerie, lequel il a tâché de ſecoüer en debitant bien des fables ſelon ſa coutume ſur ſes victoires imaginaires: mais les gens ſages n'y ont pas été trompez, & vous avez decouvert ſa vanité par vôtre reponſe. Ceci peut ſervir de ſuplément au narré que j'ai fait de cette diſpute tiré de Mr. Morin. On voit par là que Veron s'attribuoit la victoire. Au reſte en la même année 1629. Mr. du Moulin dedia ſon (b) Anti-barbare à Mr. Bochart. Ce dernier l'avoit averti d'une mepriſe, c'eſt que du Moulin aiant promis ce traité de controverſe dans la table de la nouveauté du Papiſme, avoit oublié de le donner.

(b) *C'eſt ainſi que le livre eſt intitulé, & non pas* l'Antibarbaric, *comme le diſent le Catalogus d'Oxford p. 462. & Mr. Baillet tom. 2. des* Anti *pag. 317.*

(C) *En 1646. par la publication du* Phaleg *& du* Chanaan.] Ce ſont les titres des deux parties de la *Geographia ſacra* de Mr. Bochart. On fit venir à Caen un Imprimeur de reputation (c) afin que cet Ouvrage fût plus correct, & qu'il ſortit plutôt de deſſous la preſſe. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait reimprimer à Francfort *in* 4. en 1681. l'édition de Caen eſt toute pleine de fautes, dont ils ſe vantent d'avoir repurgé la leur; *Ab infinitis σφάλμασι, quibus exemplar Cadomi impreſſum refertum erat, purgatum.* Ils joignirent à leur édition deux lettres de Mr. Bochart, l'une touchant l'Epiſcopat, & le droit des Rois, écrite à Mr. Morley Chapellain du Roi d'Angleterre Charles II. l'autre écrite (d) à Mr. de Segrais, ſur la queſtion ſi Enée eſt venu en Italie. La premiere de ces deux lettres avoit été imprimée en 1650. comme je l'ai déjà dit. Spizelius n'en ſavoit rien, car après avoir cité (e) une lettre de Mr. Sarrau, qui temoignoit qu'il ſeroit injuſte de ne point rendre publique cette belle production de Mr. Bochart, il ajoûte qu'elle eſt neanmoins demeurée dans les tenebres. Je n'ai point de connoiſſance de l'édition de la *Geographia ſacra*, marquée par Mr. Pope Blount comme faite à Caen *in fol.* l'an 1651. & je ne croi pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'Hierozoicon (c'eſt le titre du volume de *Animalibus Sacræ Scripturæ*) il fut reimprimé à Francfort l'an 1675. & l'on en fit un Abregé l'an 1690. qui fut imprimé à Franeker. L'Auteur de cet Abregé eſt un Hongrois nommé Veeſius.

(c) *Il a appellé* Joan Janum. Veſtr. Steph. Morin. in diſſert. de Bocharto & ejus Script.

(d) *Voiez Nouv. de la Repub. des lettr. mois de Juillet* 1684. *art.* 4.

(D) *Que la Reine de Suede l'attira à ſa Cour.*] J'ai oüi faire mille ſots contes de ce voiage de Mr. Bochart, par exemple qu'on lui fit un jour fort bruſquement

(e) *Spizelius in infel. literat. pag.* 923. *Notez que dans* Perrata *il fait ſavoir qu'il a vu qu'elle a été jointe à l'edition de la* Geographia ſacra *à Francfort* 1674.

Digitized by Google

Il n'eſt pas beſoin de parler en particulier de quelques Ecrits qu'il publia en divers tems, & qui lui firent honneur. Par exemple il publia une lettre en 1650. ſur l'autorité des Rois, & ſur l'inſtitution des Evêques & des Prêtres. Il en publia une en 1661. contre le Jeſuite la Barre, touchant la tolerance du Lutheraniſme decidée dans le Synode National de Charenton; & il en publia une en 1663. où il montre par pluſieurs ſavantes raiſons qu'il n'y a point d'aparence qu'Enée ſoit jamais venu en Italie. Il mourut à Caen le 16. de Mai 1667. aiant perdu tout-d'un-coup la parole & la conoiſſance dans l'Academie qui s'aſſembloit chez Mr. de Brieux. Ses papiers ſont entre les mains de Mr. de Colleville fils de ſa † fille unique, & ci-devant Conſeiller au Parlement de Normandie. Il y a parmi ces papiers un grand nombre de Sermons écrits de la propre main de Mr. Bochart. Ce ſont ceux qu'il a prêchez ſur la Geneſe, depuis le premier chapitre juſques au verſet 18. du chapitre 49. On a ramaſſé autant qu'on a pu les diſſertations manuſcrites de ce grand homme, & on les a jointes à la nouvelle édition (F) que l'on a faite de toutes ſes Oeuvres en Hollande l'an 1692. Mr. Morin autrefois collegue de Mr. Bochart, & à preſent Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe d'Amſterdam, & Profeſſeur aux langues orientales dans l'Ecole Illuſtre de la même ville, a joint à cette édition un diſcours * duquel je me ſuis ſervi pour la compoſition de cet article. Ceux qui voudront voir les éloges qui ont été donnez à Mr. Bochart, feront bien de s'adreſſer aux † Auteurs que je leur indique. Sa ſcience quelque vaſte qu'elle fût n'étoit pas ſa principale qualité, il avoit une modeſtie infiniment plus eſtimable en lui que toute ſa ſcience. Auſſi a-t-il poſſedé ſa gloire avec beaucoup de tranquillité, & à couvert de ces malheureuſes querelles que tant d'autres Savans s'attirent par leur orgueil, & par l'emportement de leur ſtyle. Je n'ai jamais ouï parler d'un certain traité (G) que Mr. Menage lui attribuë.

† *Elle fut mariée avec un Conſeiller au parlement de Normandie nommé Mr. de Colleville. C'étoit un homme de Soiſſonnois; celui de famille étoit* le Sueur.

* De clariſſimo Bocharto & omnibus ejus ſcriptis.

† *Colomiés dans la* Gallia Orient. *qu'il lui dedia. Pope Blount* Cenſur. celebr. Author. *Spizelius, in infel. literat. p. 916. & ſeq.*

BOCHIUS (JEAN) bon Poëte Latin, & Secretaire de la ville d'Anvers, nâquit à Bruxelles † le 27. de Juillet 1555. Il fit ſes premieres études à Lire & dans Acth, & ſe diſtingua de ſes camarades. Il excella principalement dans la poëſie, deſorte qu'on pourroit le nommer le Virgile (A) du País-Bas. Il entra chez le Cardinal George Radzivil, & par ce moien il eut occaſion d'étudier en Theologie à Rome, lors que Bellarmin y expliquoit les Controverſes. Bochius aſſiſtoit à ſes leçons avec beaucoup d'aſſiduité. Il fit enſuite divers voiages: il

‡ *Valer. André Bibl. Belg. pag. 461.*

ment cette queſtion dans la Bibliotheque de la Reine, *Que penſez-vous d'un certain livre qu'on nomme la Bible?* On pretend qu'il prit la choſe d'un ton auſſi ſerieux qu'il le devoit, & qu'il fit un grand diſcours ſur les caracteres de divinité qui brillent dans l'Ecriture, mais que les aſſiſtans ne firent que s'en moquer. On ajoûte que l'Abbé Bourdelot avoit fait accroire à la Reine que Mr. Bochart joüoit admirablement de la flute, mais qu'à moins d'un commandement abſolu de ſa Majeſté il n'en joüeroit pas devant elle; & que là-deſſus la Reine ſans écouter les proteſtations d'ignorance qu'il lui redoubloit, voulut abſolument qu'il en joüât; à quoi il obeït. J'ai oüi dire ces choſes & quelques autres de même nature à une infinité de gens; mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croiables. J'en parle neanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me ſera poſſible, que ceux qui entendront parler de ces ſornettes n'y ajoûtent point de foi. Mr. Huet à preſent Evêque d'Avranches, qui alla avec Mr. Bochart en Suede, a fait une relation (a) fort gentille de ce voiage. Je l'ai citée ci-deſſus pag. 616. col. 2. lettre B.

(a) *Elle eſt en vers Latins.*

Cette remarque étoit achevée, lors que le *Menagiana* m'eſt tombé entre les mains: j'y ai trouvé ces paroles; „ (b) C'étoit une belle choſe à voir que de „ voir joüer Mr. Bochart au volant avec la Reine de „ Suede! La Reine l'aiant preſſé un jour d'y joüer „ avec elle, il mit manteau bas, & joüa. Ses amis „ lui en firent la guerre, & lui dirent qu'abſolument „ il devoit refuſer de le faire. „ J'y ai trouvé auſſi que la Reine avoit reſolu de ſe trouver à une aſſemblée où il devoit lire quelque choſe de ſon *Phaleg*, mais que Mr. Bourdelot pour le priver de cet honneur tâta le pouls à la Reine, & lui dit qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prît un remede. Elle demeura donc au lit ce jour-là. Si le conte de la flute avoit eu quelque fondement, on le verroit dans le livre que je viens de citer.

(b) *Menagiana pag. 349. de la 2. édition de Hollande.*

MORERI critiqué ſur quelque choſe qu'il a dite de Mr. le MOYNE.

(E) *A la nouvelle édition . . . de toutes ſes Oeuvres.*] Mr. Moreri n'avoit pas tout-à-fait tort, de donner quelque eſperance que Mr. le Moyne publieroit les manuſcrits de Mr. Bochart; car il eſt certain qu'il ſongeoit à cette nouvelle édition, & que n'aiant pas tout le loiſir qu'il faloit pour entrer dans le detail de cette entrepriſe, il en commit les ſoins à Mr. de Villemandy, en lui promettant de l'aider de ſes conſeils, & de lui fournir pluſieurs lettres & pluſieurs diſſertations de Mr. Bochart. La mort l'a empêché de s'acquitter de cette promeſſe. Mais d'ailleurs il eſt certain que Mr. Moreri s'eſt trompé lourdement dans cet article, ſoit quand il a dit que tous les traitez manuſcrits de Mr. Bochart étoient tombez entre les mains de Mr. le Moyne, ſoit quand il a dit *qu'une affaire fâcheuſe avoit obligé* Mr. le Moyne *à ſortir du Royaume.* Il eſt de notorieté publique qu'il ne ſortit de France qu'avec la permiſſion de la Cour, & qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer dans ſon Egliſe de Rotien; qui faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour le retenir. Il ne ſortit du Roiaume que pour venir prendre poſſeſſion d'une Chaire de Theologie qu'on lui offroit à Leide depuis long tems. Il eſt vrai qu'en 1674 on lui fit un mechant procés à l'occaſion d'une Demoiſelle de la Religion, qui étant ſortie de chez ſon pere Conſeiller Catholique au Parlement, s'étoit ſauvée en Angleterre; mais il eſt vrai auſſi qu'après quelques mois de priſon il fut remis pleinement au premier état.

(F) *D'un certain traité que Mr. Menage lui attribuë.*] Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Bochart eût publié ſes recueils ſur une matiere auſſi curieuſe, que l'eſt celle dont Mr. Menage fait mention. Elle roule ſur certaines choſes que l'on ne trouve qu'une fois dans les Ecrivains. (c) *Multa eſſe in libris Juris, ut libros ceteros taceam, ſingularia atque ut Grammatici Graeci loqui amant ποιητά, ſive ἅπαξ λεγόμενα (quo titulo librum audio ſcripſiſſe Sammetum Bochartum) quis nescit?*

(c) *Menag. Juris civilis amœnit. cap. 20. pag. m. 99. 100.*

(A) *On pourroit le nommer le Virgile du País-Bas.*] Il faut que je raporte les propres paroles de Valere André, afin que l'on voie mieux avec quelle precipitation Moreri compiloit ſon Dictionaire. (d) *In poëticâ palmam ceteris facilè præripuit, adeo ut alterum Belgii noſtri Maronem nominare liceat.* Dans l'exemplaire dont je me ſers la premiere lettre du mot *Maronem* n'a pas bien marqué, deſorte que ſi l'on n'y regarde pas de bien près, on la peut facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'exemplaire de Mr. Moreri a eu le même defaut, & qu'ainſi il a été cauſe qu'on a lu *Varonem* au lieu de *Maronem*. Là-deſſus on s'eſt ſouvenu que Varron a paſſé pour le plus ſavant des Romains, d'où l'on a conclu que puis que Bochius a été *ſurnommé le Varron du País-Bas*, il faloit le declarer *celebre par ſon erudition*, lui faire *faire un merveilleux progrés dans l'intelligence des langues ſavantes, & dans toute ſorte de doctrine*, & ajoûter qu'*il ſe forma tres-bien dans toutes les ſciences ſublimes* de la Controverſe, de la Juriſprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholaſtique. François Swert qui l'aimoit & qui le conoiſſoit trés-particulierement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduiſe à cette idée. Melchior Adam & Valere André qui le loüent un peu plus, ne nous y conduiſent pas pourtant; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été ſurnommé le Virgile du País-Bas, mais ſeulement qu'on pourroit lui donner ce titre.

(d) *Val. Andreas, biblioth. belg. pag. 461.*

Digitized by Google

il vit la Pologne, la Lithuanie, & la Moſcovie. Ce ne fut point ſans de fâcheuſes incommoditez, & de grans perils β; car en paſſant de Smolensko à Moſcou, il fut ſi mal-traité du froid que ſes pieds ſe gelerent entierement. On parloit deja de les lui couper, lors qu'un Chirurgien du Czar trouva qu'il n'en faloit pas venir à ce remede: celui dont il ſe ſervit n'auroit peut-être point procuré la gueriſon, ſi un autre accident ne fût ſurvenu. Bochius s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, & il y étoit encore lors que le Grand Duc Baſilides y entra en armes pour le (B) piller. Bochius ſaiſi de peur s'enfuit où il put, & après avoir été depouillé & batu, s'échappa des mains du ſoldat, & regagna ſon gîte le lendemain. Cet exercice hâta de beaucoup l'effet des remedes. Etant retourné en ſon païs il fit un poëme qui plut tellement au Duc de Parme, que ce Prince fit donner à Bochius la charge de Secretaire d'Anvers. Ce poëme étoit un Panegyrique du Duc de Parme ſur la priſe de cette ville. Il a depuis compoſé pluſieurs poëſies (C) de cour, & enfin il prit les Pſeaumes de David pour le principal ſujet de ſa plume. Il (D) mourut γ avant que l'impreſſion de ce qu'il avoit fait là-deſſus fût achevée. Ce fut le 13. δ de Janvier 1609. Quant à la vie de David qu'il avoit écrite, il la publia en 1608. Il ne laiſſa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne en 1615. un recueil de ſes épigrammes, de ſes élegies, & de ſes autres poëmes diſperſez; & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des vers de Jean Aſcagne Bochius ſon fils, qui étoit mort en Italie à la fleur de ſa jeuneſſe. François Swert * qui eut ſoin de cette édition, nous aprend que Jean Bochius ſon bon ami avoit été malheureux en femme, ce qui, dit-il, eſt aſſez la deſtinée des grans hommes.

β *Il ne faut le rien dans ſes notes ſur le Pſeaume 147.*

γ *Melchior Adam. in vita Philoſ. p. 498.*

δ *Idibus Januar.* Id. ib. *Val. André* ubi ſupra. *Moreri a mal traduit cela par le 15. de Janvier.*

* Matrimonio implicitus fuit non ut quidem quaque felici ac concordi, quod fere viris magnis commune. *Swert. Athen. Belg. pag.* 398.

BODEGRAVE, village de Hollande ſur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionaire de Moreri, où l'on trouve que c'eſt un bourg *celebre par la bataille que les François y gagnerent contre les Hollandois l'an* 1672. C'eſt une (I) fauſſeté. On cite Baudrand, c'eſt une (Z) autre fauſſeté.

☞ BODIN (JEAN) nâtif d'Angers, l'un des plus habiles hommes qui fuſſent en France au XVI. ſiecle †, *fit ſes études de Droit à Toulouſe, & après y avoir pris ſes degrez, il y fit des* ‡ *leçons de Droit avec grand applaudiſſement de ſes auditeurs. . . . Il avoit deſſein en ce tans-là de s'établir à Toulouſe en qualité de Profeſſeur en Droit. Et dans ce deſſein, pour captiver la bienveillance des Toulouſains, il fit ſon Oraiſon de* inſtituenda in Republica juventute, *qu'il adreſſa au Peuple & au Sénat de Toulouſe, & qu'il récita publiquement dans les Ecoles de Toulouſe.* On a dit auſſi que *dans* (A) *ce meſme deſſein*, il fit *l'Epitaphe de* ‖ *Clémance Iſaure gravé à Toulouſe en* 1557. *ſous la Statue de cette Clémance.* Mais il *préféra enfin la Plaidoirie à la Juriſprudence*, & quitta *l'Ecole de Toulouſe pour le Barreau de Paris.* Loyſel & Sainte Marthe diſent que *la* (B) *plaidoirie ne lui fut pas*

† *Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag.* 141.

‡ *Voiez ſa lettre Latine à Pibrac, au devant de ſa République.*

‖ *Inſtitutrice des jeux Floraux de Toulouſe à ce qu'on pretend fauſſement.*

(A) *Melch. Adam. in vita Philoſoph. pag.* 498.

(B) *Id. ib.*

(B) *Y entra en armes pour le piller.*] La raiſon ou le pretexte de cette violence, fut que le Patriarche des Moſcovites ſe plaignit au Czar que les Allemans (& l'on comprenoit auſſi ſous ce nom ceux de Livonie) efféminoient le courage des Moſcovites, & leur faiſoient depenſer beaucoup d'argent par diverſes ſortes de bruvages qu'ils leur vendoient. (a) *Quaſi Germani, in quibus Livones delicus Moſchos corrumperent, ociſque variis potus generibus pecunia emungerent, & maſculos animos enervarent.*

(C) *Poëſies de Cour.*] C'eſt ainſi que j'apelle, par exemple, la deſcription des honneurs faits aux Gouverneurs du Pais-Bas lors de la priſe de poſſeſſion. Celle qu'il fit du voiage & de l'inſtallation d'Albert d'Autriche, & de ſon Epouſe l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595. comme l'aſſûre Valere André, car ils ne firent leur entrée qu'en 1599.

(D) *Il mourut avant que l'impreſſion.*] C'eſt Melchior Adam (b) qui l'aſſûre en termes precis deux fois de ſuite. On en pourroit neanmoins douter ſi l'on s'en raportoit à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun livre de Bochius imprimé depuis ſa mort, excepte d'un Recueil de poëſies diverſes. Outre qu'il remarque que les obſervations Phyſiques, Morales, Politiques & Hiſtoriques de Bochius, qui ſont ſans doute l'Ouvrage ſur le Pſautier, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on conſidere que Valere André, dont l'Ouvrage eſt ſans comparaiſon moins fautif que celui de François Swert, donne à Bochius un Ouvrage intitulé, *Obſervationes Phyſica, Ethica, Politica & Hiſtorica in Pſalmos è Græcis Latiniſque Autoribus*, ſans marquer l'année de l'impreſſion, on ne ſauroit ſe perſuader que l'année 1608. marquée par François Swert, ſoit bien marquée; & par conſequent on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme ſi l'Auteur des *Athenæ Belgicæ* n'avoit rien dit.

(I) *C'eſt une fauſſeté.*] Il n'y a jamais eu ni bataille ni combat à Bodegrave entre les François & les Hollandois. Tout ce qu'on peut dire eſt que ſur la fin de Decembre 1672. les François aſſemblerent une armée conſiderable pour penetrer juſqu'au cœur de la Hollande à la faveur des glaces, mais qu'un grand degel qui ſurvint ſubitement les contraignit de renoncer à leur entrepriſe. Le depit qu'ils eurent de ce contretems les porta à des cruautez extrêmes ſur les habitans de Bodegrave, l'un des poſtes qu'ils avoient occupez, & qu'il leur falut abandonner. On trouve le detail de leurs barbaries dans un livre (c) que Mr. de Wicquefort publia ſur ce ſujet.

(c) *Il a pour titre*, Avis fidelle aux veritables Hollandois.

(Z) *C'eſt une autre fauſſeté.*] Car Mr. Baudrand ne dit pas que les François aient gagné une bataille ſur les Hollandois en ce lieu-là: il dit ſeulement que les Hollandois y furent mal-traitez par les François, *ubi Belgæ inviti malè habiti fuere à Francis anno* 1672. On ne l'a peut-être deja dit que trop de fois: un traducteur qui ſe haſarde de paraphraſer, ou d'abandonner tant ſoit peu ſon original, doit ſavoir à fond la matiere dont il s'agit. Sans cela il s'expoſe à des mepriſes d'autant plus blâmables, qu'il eſt cauſe qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en ſont très-innocens, je veux dire aux Auteurs traduits. Cent exemples de ce deſordre pourroient être facilement indiquez.

(A) *On a dit . . . . qu'il fit l'épitaphe de Clémance Iſaure.*] Mr. Menard (d) l'aſſure dans ſes hommes illuſtres d'Anjou; *mais Catel dans ſes Memoires de l'Hiſtoire du Languedoc a écrit que Bodin, eſtimé l'Auteur de cet Epitaphe, n'en eſtoit pas l'Auteur, & que c'eſtoit Martin Gaſcon.* C'eſt ainſi que Mr. Menage s'eſt exprimé: voions les paroles de Catel: „ (e) Il n'y a perſonne qui doute que l'inſcription qui a eſté appoſee au pied d'eſtal de ladite ſtatue ne ſoit nouvelle, & faicte en l'annee 1557. bien que l'on doute qui eſt celuy qui l'a faicte: car quelques uns diſent que ce fut Bodin qui a eſcrit le Livre de la Republique eſtudiant à Toloſe; les autres que ce fut un nommé Dutil Advocat: mais je croy que ce fut un Advocat nommé Maiſtre Marin Gaſcon, natif de l'Iſle de Rhodez, qui eſtoit Capitoul en ladite annee, homme fort bien diſant en Latin; ſuivant le teſmoignage du Docte Medecin Ferrier, lequel dans un petit Poeme qu'il a faict imprimer des excellens hommes de Toloſe parle dudit Gaſcon en ceſte façon.

(d) *Menage, Remarq. ſur la vie de Pierre Ayrault pag.* 141.

(e) *Catel, Memoires de l'Hiſt. du Languedoc p.* 400.

„ *Ipſaque de longis regionibus inclyta fama*
„ *Gaſconum adduxit Rhodium, Ciceronis alumnum.*„

(B) *Que la plaidoirie ne lui fut pas glorieuſe.*] Voiez ci-deſſus (f) les paroles d'Antoine Loyſel, & joignez y ce paſſage de Ste. Marthe: *Neque vero quam ſcriptis comparaverat exiſtimationem præſentia ſua minuebat, ſi quando in familiari hominum congreſſu de quacumque re propoſita diſerte copioſeque diſputaret. Quo magis mirandum eſt, hominem ea facultate præditum inter nobiliores curiæ Pariſienſis advocatos locum obtinere non potuiſſe: præſertim cum æquales haberet Briſſonios,*

(f) *Page* 125. *lettre e.*

Digitized by Google

pas glorieuſe. Et c'eſt ſans doute ce qui l'obligea de quitter le Barreau, pour s'adonner à la compoſition des livres, où il réuſſit admirablement. Il commença par faire imprimer ſon Commentaire ſur les livres de la Chaſſe d'Oppian, & ſa Traduction en vers Latins de ces meſmes livres. On l'accuſe d'y avoir été (C) plagiaire. Je donnerai dans une remarque la liſte (D) de ſes autres livres, & n'oublierai point ce qui concerne ſon *Heptaplomeres*, qui n'a jamais été imprimé, & où l'on pretend qu'il debita beaucoup de choſes impies. „ * Sa réputation d'homme ſavant & de bel-eſprit, le fit „ ſouhaitter par (E) Henri III. qui aimoit les gens de lettres, & qui ſe plaiſoit dans leur en- „ tretien.

* *Menage ibid. pag. 145.*

ſomios, Paſcaſius, Pithœus & alios complures, ingenii laude præſtantes viros, qui amœnioribus etiam diſciplinis incumberent, nec eo minus celebriter in fori luce verſarentur (a).

(a) *Sammarth. eleg. l. 4. pag. m. 92. 93.*

(C) *On l'accuſe d'y avoir été plagiaire.*] „ Jaque „ Bongars dans une de ſes lettres à Conrad Ritters- „ huſius, Commentateur & Traducteur d'Oppian, „ prétant que Bodin avoit compoſé cet ouvrage des „ écrits de Turnèbe: ce qui paroiſt peu vray-ſemblable; Bodin n'eſtant pas moins ſavant que Turnèbe: „ & en 1555. que Bodin fit imprimer ſon Oppian, „ dont il avoit obtenu le Privilege dés 1553. Turnèbe „ eſtant encore en vie; car il ne mourut qu'en 1565. „ Cependant Turnèbe lui-meſme, à la fin de ſon édi- „ tion d'Oppian de 1555. ſe plaint qu'on lui a volé ſes „ corrections ſur cet Auteur. *Septem ab hinc annis, „ leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim „ animi conjecturâ, partim libri veteris ope. Eas emen- „ dationes quidam uſurpavit, & ſibi donavit: quas ta- „ men non putabam tanti, ut in ſuorum rebus eſſe de- „ berent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas eſſe, „ meme conqueri debebit: nam rerum furtivarum, lege, „ æterna eſt auctoritas.* Ce qui apparamment doit „ s'entendre de Bodin. Bodin de ſon coſté ſe plaint „ dans ſa Méthode de l'Hiſtoire, qu'on s'eſt ſervi avec „ ingratitude de ſon travail ſur Oppian. *Quos ego de „ Venatione libros, cùm Latino verſu & Commentariis „ illuſtrarem, quidam Grammaticus, quantum libuit „ de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Guil- „ laume Morel imprima en la meſme année 1555. la „ Traduction en vers Latins des livres d'Oppian de la „ Peſche: & les livres d'Oppian de la Chaſſe, en proſe Latine. Et c'eſt, apparamment auſſi, de cette „ Verſion des livres de la Chaſſe d'Oppian, dont a „ voulu parler Bodin.(b)„ Notez que la lettre de Bongars citée par Mr. Menage ſe trouve à la page 82. & 83. du *Gallia Orientalis*. Elle eſt datée de Francfort le 4 d'Avril 1600. Le Pere de Mr. Colomies en avoit reçu une copie l'an 1648. Celui qui la lui avoit envoiée la tenoit de Mr. Grotovius le pere qui avoit copié l'original à Nuremberg l'an 1632 chez Nicolas Rittershuſius fils de Conrad. On voit dans cette lettre pluſieurs choſes deſavantageuſes à Bodin. Ce qui regarde le plagiariſme eſt conçu en ces termes: *Jam adde ſi illum lectiones Turnebi in Oppianum pro ſuis, „ meo noſtrorum ignorat* (c). Notez auſſi que Mr. Menage a donné pour le juſtifier une raiſon qui n'eſt pas ſolide. C'eſt celle qu'il fonde ſur ce que Bodin *n'eſtoit pas moins ſavant que Turnebe*. Je croi qu'à tout prendre il a raiſon, car Bodin ſans doute étoit plus habile que Turnebe dans la Juriſprudence, dans la Politique, & dans l'Hiſtoire moderne; mais il lui étoit inferieur dans la Critique, & dans tout ce qui s'apelle les Humanitez; or le livre dont il s'agit apartient à cette eſpece de ſcience.

(b) *Menage ubi ſupra p. 142.*

(c) *Voiez la Gaule Orientale de Colomiés p. 83. Voiez auſſi les lettres de Richeome pag. 205.*

(D) *La liſte de ſes autres livres, & n'oublierai point ce qui concerne ſon* Heptaplomeres.] Il publia ſa methode de l'hiſtoire l'an 1566. & ſon *diſcours ſur le fait des monnoies, & reſponſe aux Paradoxes de Malleſtroit touchant l'encherissement de toutes choſes, & le moyen d'y remedier*, l'an 1568. Sa Republique fut imprimée *in folio* l'an 1576. & enſuite pluſieurs (d) fois *in* 8. & lui donna une très-grande reputation. „ (e) Mor- „ nac en parle en ces termes:

„ *Jam Bodini Gallicam Rempublicam*
„ *Qui viderit, majus nihil fatebitur*
„ *In erudita luce prisci ſæculi.*
„ *Gallis hoc, olim quod Quiritii Tullius.*

„ Le Préſident de Thou ne parle pas moins avanta- „ geuſement de cet Ouvrage; quoyqu'il parle de l'au- „ teur moins avantageuſement; l'accuſant de vanité, „ qu'il appelle le vice (f) des Angevins. *Opus magnum „ ut Republicæ Gallicæ publicavit: in quo, ut omni ſcien- „ tiarum genere, non tinctis, ſed imbuti ingenii fidem „ fecit, ſic mendaciis, qui rectè judicant, non omnino ab „ oſtentationis ſimulato genii vitio vacuum ſe probavit.* „ Ces grans eloges de la République de Bodin me font „ ſouvenir de faire part en cet endroit à mes Lecteurs „ de ce que j'ay ouï dire autrefois à Mr. Naudé: que „ la Rhetorique d'Ariſtote, la Poëtique de Scaliger, „ la Sageſſe de Charron, & la République de Bodin, „ eſtoient de tous les livres ceux qui eſtoient faits avec „ le plus d'art. En 1578. Bodin publia ſes Tables de „ Droit, intitulées *Juris univerſi Diſtributio*. Elles „ ſont imprimées à Lyon par Jan de Tournes pour Jâ- „ que Dupuy, Libraire de Paris. Dans la Dédicace „ de ſa Méthode de l'Hiſtoire, il fait mention de cet „ Ouvrage de Droit en ces termes: *Juris univerſi for- „ mam jam adumbravimus in Tabulis quam tibi exhi- „ buimus ſpectandam, ut ab ipſis cauſſis ſummas gene- „ ra, generumque partitionem ad infima deduceremus: „ ea tamen ratione, ut omnia membra inter ſe apta co- „ hærerent. In quo veriſſimè à Platone dictum intellexi, „ nihil difficilius ac divinius, quàm rectè partiri.* Il „ fit enſuite en 1579. ſa Démonomanie des Sorciers, „ qu'il adreſſa à Chriſtophle de Thou, Premier Préſi- „ dant du Parlement de Paris: à la fin de laquelle il „ ajouta une Refutation du livre *de Lamiis* de Jan „ Wier, Médecin du Duc de Cléves. Il avoit fait en „ 1576. une Rélation des Eſtats de Blois. Cette Ré- „ lation a eſté imprimée, mais ſans le nom de ſon „ Auteur. Et il fit peu de tans avant ſa mort, ſon „ Théatre de la Nature Univerſelle. Outre tous ces „ livres, il a fait un Dialogue des Religions, qui n'a „ point encore eſté imprimé, intitulé *Heptaplomeron, „ ſive de Abditis rerum ſublimium arcanis.* Il donne „ dans ce Dialogue l'avantage à la Religion Juive: ce „ qui a fait croire à pluſieurs perſonnes qu'il eſtoit „ Juif . . . . Dans ſa Methode de l'Hiſtoire, au chap. „ 6. il fait mention de ſon livre *de Decretis. Seu hæc „ uberiùs in libro de Decretis diſſeruimus.* Ce livre „ n'eſt pas imprimé. Il ordonna par ſon Teſtament, „ dont j'ay vu l'original, que ſes livres *de Imperio, & „ Juriſdictione, & Legis actionibus, & Decretis, & „ Judicus*, ſeroient brulez: ce qui fut fait avant ſa „ mort en ſa préſance. Auger Ferrier de Toulouſe, „ Medecin & Aſtronome, & Jan de Serre de Mon- „ pellier, & Pierre de l'Hoſtail, écrivirent contre lui. „ Il leur repondit ſous le nom de René Herpin; qui „ eſtoit un homme de la Ville d'Angers.„ Mr. Teiſſier (g) lui attribue la (h) verſion Françoiſe de la harangue Latine que Charles des Cars Evêque de Langres fit aux Ambaſſadeurs de Pologne dans la ville de Mets l'an 1573. & *conſilium de principe recte inſtituendo, & paradoxon quod nec virtus ulla in mediocritate, nec ſummum hominis bonum in virtutis actione conſistere poſſit, & hiſtoria narratio profectionis & inaugurationis Alberti & Iſabellæ Auſtriæ Archiducum, & eorum in Belgio adventus.* Il ſe trompe à l'égard de ce dernier livre; car Bodin mourut avant ce voiage de l'Archiduc Albert, & de l'Infante Iſabelle Claire Eugenie.

(d) *Voiez la remarque N laſtre B.*

(e) *Menage ubi ſupra pag. 142. 143.*

(f) *Mr. Menage ſe trompe, car Mr. de Thou veut parler des François en general, & non pas des Angevins en particulier.*

(g) *Teiſſ. Addit. aux éloges. tom. 2. pag. 249.*

(h) *Du Verdier Vau-Privas en fait mention à la page 654. de ſa Bibliotheque Françoiſe.*

Quant au Manuſcrit que Mr. Menage nomme *Heptaplomeron* &c. & duquel Mr. Huet a parlé (i) dans ſa *demonſtratio Evangelica* comme d'un livre abominable, je vous renvoie aux nouvelles (k) de la Republique des lettres, & je fais cela pour éviter les redites. Mr. Teiſſier s'abuſe quand il dit (l) que Mr. Diecman a publié cet Ouvrage de Bodin à Leipſic. Il faloit dire que l'on trouve beaucoup de particularitez concernant ce livre dans un *Schediaſma inaugurale de naturaliſmo cum aliorum, tum maxime Jo. Bodini* que Mr. Diecman fit imprimer l'an 1683. à Kiel, & qui fut reimprimé à Leipſic l'année ſuivante.

(i) *Mr. Menage ib. pag. 143. en cite trois paſſages.*

(k) *Mois de Juin 1684. art. 3.*

(l) *Teiſſ. ibid. pag. 250. édit. 1696.*

(E) *Le fit ſouhaiter par Henri III.*] Mr. de Thou raporte cela d'une maniere qui eſt fort glorieuſe à Bodin. (m) *Dum hæc ſcriberet à Rege Henrico III. qui literatis diſceptationibus per otium oblectabatur, ad familiare ſecretum cum pleriſque aliis viris doctis ſæpius eſt admiſſus, magnamque laudem ex iis reportavit, quippe qui ingenium in numerato haberet, & paratum ad omnia, quæ proponerentur, pulcherrimarum rerum copiam quæ pollebat acri memoria effunderet.* C'eſt-à-dire ſelon la verſion de Mr. Teiſſier: „ Pendant qu'il tra- „ vailloit à ce Livre, le Roi Henri III, lequel aux „ heures de ſon loiſir prenoit plaiſir dans la converſa- „ tion des Sçavans, s'entretint diverſes fois avec lui „ en préſence de quelques hommes doctes, & ces „ conferences lui acquirent beaucoup de gloire; car „ comme il avoit l'eſprit préſent, & que, s'il faut „ ainſi dire, il avoit en argent comptant toutes les ri- „ cheſſes de ſon eſprit, il étaloit une incroyable abon- „ dance de choſes curieuſes, que ſon excellente mé- „ moire

(m) *Thuan. lib. 117. pag. 771.*

„ tretien. Henri III. appela donc Bodin auprés de lui : & comme Bodin avoit la converſation „ agréable ; car il avoit une grande lecture, & il ſe ſouvenoit de tout ce qu'il avoit lu ; Henri „ III. ſe plaiſoit dans ſa converſation. Il ut dabord tant de conſidération pour lui, qu'il fit em- „ priſonner * Jan de Serre qui avoit fait contre Bodin un Ecrit injurieux, & qu'il lui fit défenſe „ ſur peine de la vie de publier cet Ecrit. Mais ſa faveur ne fut pas de longue durée. Ses envieux „ lui rendirent auſſi-toſt auprés du Roi de mauvais offices : qui firent que le Roi ceſſa de le conti- „ dérer. Ce fut en ce tans-là que ſe voyant careſſé de François de France, Duc d'Alençon & „ d'Anjou, frère des Rois François II. Charle IX. & Henri III. il prit parti avec lui. Le „ Duc d'Alençon le fit ſon Segretaire des Commandemens (1), un des Maiſtres des Requeſtes „ de ſon Hotel, & ſon Grand Maiſtre des Eaux & Foreſts. Et il le mena avec lui en Angleterre & „ en Flandre, comme un de ſes principaux Conſeillers. Eſtant en Angleterre, il ut le plaiſir & la „ gloire de voir (F) lire publiquement dans l'Univerſité de Cambrige ſes livres de la Republique, „ traduits en Latin par les Anglois : car il les avoit faits en François. Ce qui l'obligea de les traduire „ enſuite lui-meſme en Latin. . . . . L'Hiſtoire de Flandre remarque, que ce fut lui qui conſeilla „ au Duc d'Alençon de ſe ſaiſir d'Anvers. Aprés la mort du Duc d'Alençon, arrivée peu de tans „ aprés l'entrepriſe d'Anvers, Bodin ſe voyant déchu de ſes eſpérances ſongea à ſa retraite. Il ſe „ retira à Lân, (G) où il épouſa „ une femme qui étoit ſœur d'un Magiſtrat. Il eut une charge dans le Preſidial de (H) la même ville, † *& ce fut apparamment à cauſe de cette charge qu'il fut député en* 1576. *par le Tiers Eſtat de Vermandois aux Eſtats de Blois : quoyque dans la Rélation qu'il a faite de ces Eſtats, il ne prenne d'autre qualité que celle de Deputé du Tiers Eſtat de Vermandois.* Il s'y montra bien intentionné pour (I) les droits du peuple, & il a cru que cela fut cauſe qu'il n'obtint point

* *Voiez la remarque O ſuivre h.*

(1) *Voyez l'Abbé le Laboureur page* 385. *de ſon* 2. *Volume de Caſtelnau.*

† *Menage ubi ſupra pag.* 146.

„ moire lui fourniſſoit ſur le champ. „ Cette narration de Mr. de Thou renferme un Anachroniſme que Mr. Menage auroit dû rectifier, & qu'au contraire il a adopté. Mr. de Thou pretend que la faveur de Bodin auprés d'Henri III. duroit encore quand cet Auteur compoſoit la Demonomanie. Il ſupoſe auſſi que Bodin ſe ſentant diſgracié s'attacha au Duc d'Alençon, & obtint chez lui un rang honorable. C'eſt confondre les tems. Il n'entreprit (a) le livre intitulé *de la demonomanie des ſorciers*, qu'en conſequence d'un jugement qui avoit eté conclu contre une ſorciere, & auquel il avoit eté apellé le 30. d'Avril 1578. & il (b) étoit Maître des Requêtes & Conſeiller du Duc d'Alençon dès l'an 1571. Nous verrons ci-deſſous (c) un paſſage de Mr. de Thou qui nous aprendra que la conduite de Bodin aux Etats de Blois l'an 1576. lui fit perdre les bonnes graces du Roi.

(a) *Bodin, Preface de la Demonomanie.*

(b) *Id. de Republica lib.* 1. *cap.* 10. *p.* 255. *edit. Urſell.* 1601.

(c) *Dans la remarque* I.

(F) *Le plaiſir & la gloire de voir lire publiquement dans l'Univerſité de Cambrige ſes livres de la Republique.*] J'ai obſervé bien des fois que pour reduire à leurs juſtes bornes les idées que les Auteurs nous inſpirent touchant la proſperité glorieuſe des gens dont ils parlent, il faut conſulter la perſonne même qu'ils ornent avec tant d'eclat ; il arrive qu'encore qu'elle ſe ſoit fait bonne meſure, elle fournit dequoi redreſſer les hyperboles de ſes hiſtoriens. Bodin n'en ſera pas ici un exemple auſſi clair que je voudrois, mais cependant je puis dire que ſes expreſſions ne ſont pas auſſi preciſes que celles de Sainte Marthe. Voici ce qu'il dit : (d) *Tametſi nova occaſione ad id* (e) *maxime impulſus eſſem, cum Lonâni Olybrium Gallum hominem in privatis illuſtrium virorum ædibus ; alium item apud Cantabrigas in ipſa Academia difficili ac moleſta ratione Anglis Rempublicam noſtram interpretari comperiſſem.* Ceux qui ſavent que dans les Colleges des Univerſitez d'Angleterre il y a des leçons de chambre, & des leçons publiques, trouveront que Sainte Marthe s'eſt plus avancé que Bodin, car il decide que la Republique de Bodin etoit expliquée à Cambrige dans les Auditoires publics : *Quem* (Andium ducem) *in Angliam ſecutus, cum illic* E SUGGESTU PUBLICO *ſua ſcripta juvenibus enarrari comperiſſet, ex hoc inuſitata gloriola proventus non mediocrem vigiliarum ſuarum fructum ſibi viſum eſt collegiſſe* (f). Mr. Menage a ſuivi la même idée.

(d) *Bodinus Epiſt. dedicat. libror. de reſtabl. editionis Latina.*

(e) *C'eſt-à-dire à mettre en Latin ſon Ouvrage de la Republique.*

(f) *Sammarth. elog. l.* 4. *p. m.* 93.

(G) *Il ſe retira à Lân, où il épouſa.*] „ (g) Il „ épouſa Françoiſe Trouillart, veuve de Claude „ Guyart, Controleur du Domaine du Roi en Ver- „ mandois, & ſœur de Nicolas Trouillart Procureur „ du Roi au Bailliage & Siege Préſidial de Lân. Les „ articles de ſon mariage ſont du 25. Février 1576. „ Cette date montre qu'il eſt neceſſaire de rectifier le recit de Mr. Menage. Je m'y ſuis accommodé, mais c'étoit dans la penſée d'en faire voir ici le defaut. Mr. Menage ſupoſe que l'an 1576. eſt poſterieur aux voiages que fit Bodin avec le Duc d'Alençon en Angleterre & au Pais-Bas : il pretend même que cette année-là eſt poſterieure à la mort du Duc d'Alençon ; mais c'eſt une grande fauſſeté. Ce Duc alla en Angleterre l'an 1579. Il y retourna l'an 1582. Il entreprit de ſe rendre maître d'Anvers l'an 1583. & il mourut l'année ſuivante. Il faloit donc dire non pas que Bodin dechu de ſes eſperances après la mort de ce Prince ſe retira à Lân, & s'y maria, mais qu'il retourna chez lui à Laon, où il s'étoit marié l'an 1576. Notez (h) qu'il eut 3. enfans de ſon mariage, deux garçons Elie, & Jean, & une fille. Il ſurvécut à Elie, & Jean mourut jeune ſans avoir été marié. La fille tomba en demence, ne fut jamais mariée, & vécut plus de 80. ans.

(g) *Menage ubi ſupra pag.* 146.

(h) *Id. ib. pag.* 147. 148.

(H) *Il eut une charge dans le Preſidial de* Laon.] „ (i) Le Préſidant de Thou dit qu'il y fut Lieutenant Gé- „ neral. C'eſt au liv. 117. de ſon Hiſtoire. Mr. Mé- „ nard dans ſes Hommes Illuſtres d'Anjou, dit qu'il „ y fut Procureur du Roi. Mr. Joly dans ſes Notes „ ſur le Dialogue des Avocats de Paris de Loyſel, & „ M. de Mezeray dans ſon Hiſtoire de France, diſent „ qu'il y fut Avocat du Roi. Ste. Marthe dans l'Eloge „ de Bodin, dit, en général, qu'il y exerça une char- „ ge de Magiſtrature. Il eſt certain qu'il y fut Pro- „ cureur du Roi, en la place du Sr. Trouillart ſon „ beaufrère. Il dit dans ſon Teſtament, qu'il eſt un „ des plus pauvres Procureurs du Roi de France. „ Notez que Mr. de Thou ſupoſe qu'il n'eut la charge de Lieutenant general qu'après la mort du Duc d'Alençon.

(i) *Menage ubi ſupra.*

(I) *Bien intentionné pour les droits du peuple, & il a cru que cela fut cauſe.*] „ (k) Il y remontra avec une „ liberté Gauloiſe, pour uſer des termes de Mr. de „ Mezeray, que le fons du Domaine Royal apparte- „ noit aux Provinces, & que le Roi n'en eſtoit que „ le ſimple uſager. Ce que le Roi Henri III. ne „ trouva point mauvais : diſant que Bodin eſtoit hom- „ me de bien. Voyez la Rélation de Bodin. Il y re- „ montra auſſi que les Députez de deux Côrs ne pou- „ voient rien décider au préjudice du troiſiéme : & ſur „ ſa Remontrance les Députez de l'Ordre Eccleſiaſti- „ que & les Députez de la Nobleſſe, qui avoient eſté „ d'avis contraire, changérent de ſentiment : ce qui „ fit dire au Roi Henri III. que Bodin avoit eſté ce „ jour-là le maiſtre des Eſtats. Voyez le chap. 7. (l) du „ liv. 3. de la République de Bodin. „ Voiez auſſi la lettre Latine qu'il écrivit à Pibrac, & qui ſe trouve au devant des éditions Françoiſes de ſa Republique, vous y trouverez ce qui ſuit : *Res ipſa planum fecit, me in legatione ad Gallia comitatus pro populi commodis adverſus potentiorum opes, non ſine capitis mei periculo, dimicaviſſe : ac primum omnium ne bella civilia, popularis fundi calamitas, renovarentur, accerrimè reſtitiſſe : deinde autborem fuiſſe ne quis è numero legatorum cooptaretur, qui populi rogationibus judicandis intereſſet : contra quam ab omnibus ordinibus una omnium voce decretum erat, cùm res ipſa popularis ac ſpecioſa videretur, eſſet tamen à populi commodis valdè aliena : ego ad collegium pontificum & patritios ire juſſus, ordinis noſtri decreto, illos à propoſita, ſuſceptaque ſententia deduxi. Cùm verò prædia publica ſub haſta venderc. & quidem alienatione ſempiterna, ac tributa duplicare ſpecie levamis plebis propoſitum eſſet, idque modis omnibus tentaretur, nos tanto ſtudio interceſſimus, ut cùm nihil obtineri potuiſſet, Rex ipſe Homaro Burdegalenſium Præſide, Duroto Præſide Molinorum, Ripuario Aquitania ſudico, ac pleriſque aliis audientibus dixerit, Bodinum ab ejus commodis non modò diſſentire, verumetiam collegarum voluntates ac ſtudia à ſe avertere confueſſe. Si tamen procurator regius tunc fuiſſem, non aliter ſentirem : quia neceſſe eſt ſi bien intumeſcat,*

(k) *Id. ib.*

(l) *Pag.* m. 485.

Digitized by Google

point une charge de Maître des Requêtes qui lui avoit été deſtinée. Il eut le courage β de s'oposer fortement à ceux qui vouloient que tous les ſujets du Roi fuſſent contraints γ à profeſſer la Religion Catholique. Il repreſenta vivement que cette demande étoit une infraction des Edits, & qu'une telle infraction exciteroit neceſſairement la guerre qui avoit été ſi ſouvent funeſte à tout le Roiaume. La liberté avec laquelle il repreſentoit cela lui fit beaucoup d'ennemis, c'eſt pourquoi aiant aperçu qu'il y avoit complot pour faire paſſer cette demande, & que par un aveuglement fatal du Roi, & des Conſeillers du Roi, ceux qui euſſent pu detourner cette mauvaiſe reſolution, n'oſoient rien dire, il s'abſtint de δ propoſer ſon ſentiment qui lui étoit en particulier prejudiciable, ſans ſervir de rien au public. Il y eut des villes qui ſe plaignirent qu'il avoit paſſé ſa commiſſion en s'opoſant à la demande, mais le Conſeil du Roi qui examina ces plaintes le diſculpa *. Chacun ſait que dans les *Ragguagli* du Boccalin † il fut condamné au feu comme un Athée *notorio Atheiſta*, pour avoir dit dans ſes livres de la Republique qu'il faut accorder aux ſectes la liberté de conſcience. „ ‡ L'Abbé le Laboureur, à la page 385. du 2. volume de ſon Caſ„telnau, a écrit qu'il avoit eſté Lieutenant General de la Table de Marbre. Il eſt conſtant que „ du tans de Charle IX. il fut Procureur du Roi d'une Commiſſion (K) pour les Foreſts de „ Nor-

β *Thuan. lib. 63. pag. 183. ad ann. 1576.*

γ *Voiez la remarque I.*

δ *Mr. de Thou s'eſt contredit & a refuté ceci lui-même: voiez la remarque I à la fin.*

* *Ex Thuano ib. Voiez la remarque I lettre f.*

† *Centur. 1. cap. 64. p. m. 195.*

‡ *Menage ib. p. 146.*

mus capiti ipſum, ac cætera membra contabeſcant; quid igitur facere decuit plebis legatum? Cum autem nullis illecebris ſtetiſſem, omnes pene Viromanduorum civitates, quæ me abſentem, & certe repugnantem comminibus ſuffragiis elegerant, literis quamvis perſuaſa, procuratores ad conventus miſerunt, ut Bodinum, ſi fieri poſſet, à ſuſcepta legatione revocarent, quaſi qui duplices in Republica religiones tuerentur: ſed non priùs procuratorias tabulas in comitio aperuerant, quam ſummo cum ignominia exploſi fuere. Ex eo tamen quantum detrimenti mœſtis rationibus allatum ſit, ſatis intelligent, qui ſapius audierunt libellorum in regia magiſtrum me deſignatum à Principe autea fuiſſe.

(a) *Thuan. lib. 63. pag. 187.*

Ce que Mr. de Thou narre touchant ces mêmes choſes eſt très-glorieux à Bodin. Il dit (a) que les Cahiers des Etats aiant été preſentez au Roi, on propoſa au Tiers Etat de nommer douze Commiſſaires qui aſſiſteroient à l'examen qui ſeroit fait de ces Cahiers au Conſeil du Roi. On avoit agréé cela au commencement; mais la choſe aiant été de nouveau examinée Bodin opina qu'il ne faloit point en uſer ainſi, & conſeilla à ſes Collegues de ne nommer aucun Deputé, & de s'oposer aux deputations que le Clergé & la Nobleſſe voudroient faire. Il fut envoié aux deux autres Chambres, & leur fit voir par pluſieurs raiſons le peril qu'il y avoit à comettre à un petit nombre de perſonnes la deciſion de ce qui avoit eté demandé par tous les trois Ordres du Roiaume; que quand même les Commiſſaires qu'on nommeroit ſeroient à l'epreuve de la corruption, la preſence du Roi pourroit les intimider, les brigues, & les inſtances des courtiſans pourroient les ſeduire. On lui repondit, il repliqua, & enfin il gagna ſa cauſe par la fermeté avec laquelle il fit entendre que le tiers Etat s'opoſeroit aux deputations. Henri trois fut fort fâché de cela, & en voulut du mal à Bodin. (b) *Itaque Rex Bodinum, quem unice diligebat, & ob variam eruditionem ac multam variarum rerum experientiam, dum cibum caperet, libenter audiebat, ab eo tempore non tam benigno vultu dignatus eſt, quod ordinib. prioris ſententia mutanda auctor exiſtiſſet, & ea in re quantum ad circumagenda ordinum ingenia momenti haberet, minus grato regi experimento docuiſſet.* Ce Prince fit repreſenter aux Etats la (c) neceſſité où il étoit d'aliener une partie de ſon domaine; mais ils rejetterent cette propoſition, & ce fut Bodin qui les y determina principalement, car les plus conſiderables Deputez corrompus par des promeſſes chancelloient deja. (d) *Peſſimum de domanio affectati neceſſitatis obtentu alienando commentum, Bodino præcipuo auctore (nam præcipui jam promiſſis corrupti mutabant) evanuit, quod ſi locum tunc habuiſſet, ſub principe profuſo miſere diſſipatorem fuiſſet.* Le même Bodin reſiſta courageuſement aux cabales des partiſans de Mrs. de Guiſe, qui vouloient faire conclure la guerre contre les Huguenots (e). Inferons de ceci que Mr. de Mezerai ſe trompe quand il aſſûre que le Roi loüa les opoſitions de Bodin à l'alienation du Domaine. Il confond deux choſes qu'il auroit dû diſtinguer. La conduite de Bodin fut aprouvée au Conſeil du Roi, quand quelques villes ſe plaignirent (f) de ce qu'il avoit combatu la propoſition de ne point ſouffrir deux Religions dans le Roiaume, cela fut anterieur aux deux afaires dont Mr. de Thou vient de nous parler, & qui firent perdre à Bodin les bonnes graces d'Henri trois. Remarquons auſſi une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans la page 183. que Bodin aiant aperçu que ſes remontrances contre les complots de ceux qui vouloient enfraindre les édits de pacification ſeroient inutiles, s'abſtint de parler ſur cette matiere. *Cum videret homo futuri providus, conjurationem factam eo animos inclinare, & fatali Regis ac conſiliariorum ejus cæcitate effici, ut ab illis, qui prohibere poterant, propoſitam prudentia in ea re diſſimularetur, hujuſmodi publicis ſibi pernicioſis & in publicum nihil profuturis admonitionibus deinceps abſtinuit* (g). Mais dans la page 188. il nous aprend que ce même Juriſconſulte s'oposa vigoureuſement à la faction de Mrs. de Guiſe, lors même que les Cahiers des Etats aiant été preſentez au Roi, il ſembloit que la commiſſion des Deputez étoit expirée. L'opoſition rouloit ſur le deſſein de renouveller la guerre contre ceux de la Religion. Les partiſans du Duc de Guiſe avoient gagné le Clergé & la Nobleſſe: ces deux Corps formoient ſouvent des conventicules pour éloigner les propoſitions de paix. Bodin qui à cauſe que les Deputez de Paris étoient abſens, ſe voioit alors à la tête du Tiers Etat, s'oposa (h) avec beaucoup de courage à ces pratiques; & quand on lui dit que la choſe avoit été ainſi reſoluë dans les Etats, & que l'aſſemblée n'avoit plus d'autorité, vous êtes donc des rebelles, leur repondit-il hardiment, puis que vous reconoiſſez que vôtre deputation eſt finie, & que vous ne laiſſez pas de vous aſſembler; mais je ſuis d'un autre avis, nous pouvons encore preſenter au Roi une Requête, les aſſemblées où l'on traitoit de la paix à Rome pouvoient être moins ſolennelles que celles où il s'agiſſoit de commencer une guerre: (i) *Et cum illi ita in comitiis conventum dicerent, & poſtulatis ſemel Regi oblatis nullas ordinum partes eſſe, quippe exſtinctis mandatis, audacter reſpondit, in perduellionis crimen ipſos incurrere, qui cum poteſtatem agendi vel propria confeſſione non habeant, tamen cottidie conventicula celebrent, verum ſe aliter cenſere, & licere adhuc Regi ſupplicare. Nam ut* &c. Il étoit neceſſaire que je fiſſe voir la contradiction de Mr. de Thou; il avoit diminué notablement & ſans ſujet l'honneur de Bodin.

(b) *Summæ fiducia interceſſit. Id. p. 188.*

(i) *Id. ib.*

(K) *Procureur du Roi d'une Commiſſion pour les Foreſts de Normandie.*] „ (k) Maître Jean Bodin Avo„cat au Parlement de Paris, perſuada au Roi Charles „ IX. que le droit de Tiers & Danger eſtoit un droit „ général ſur tous les Bois de Normandie, & ſe char„gea des ſoins de cette recherche en qualité de Pro„cureur de la Reformation. Il n'y ut preſque point „ de famille dans la Province qu'il n'attaquaſt. Il „ inſtruiſit, comme il le dit luy-meſme dans ſes écrits, „ juſqu'à quatre cens procès. Et il pouſſa l'affaire „ juſqu'au point qu'il ne manquoit plus à l'exécution „ de ſon deſſein, que la dépoſſeſſion actuelle de tous „ ceux qui avoient des Bois. Toute la Normandie „ fut émeuë de ſon entrepriſe. Le Parlement s'aſſem„bla pluſieurs fois ſur ce ſujet. Il nomma des Dé„putez: & la Nobleſſe ſuivit ſon exemple. Enfin le „ Roi fut touché de leurs plaintes, & convaincu par „ les raiſons qui lui furent repréſentées. Et pour finir „ cette recherche, qui avoit duré pluſieurs années, „ il fit un Edit en l'année 1571. par lequel il ordonna „ l'alienation des droits de Tiers & Danger qui lui ap„partenoient ſur les Bois de Normandie. Et par ce „ ce meſme Edit il reconnut que ces Bois eſtoient en „ petit nombre, & que le revenu qu'il en tiroit, n'eſ„toit pas conſidérable. Bodin qui ne ſe pouvoit ren„dre, s'oppoſa à l'enregiſtrement. Mais le Roi don„na une Déclaration, par laquelle, ſans avoir égard „ à ſon oppoſition & à ſes proteſtations qu'il déclara „ nulles, il ordonna qu'il ſeroit paſſé outre à l'exécu„tion.„ Ce paſſage m'a paru digne d'être raporté tout entier, 1. parce qu'il contient un fait curieux & peu connu; 2. parce qu'il eſt propre à faire connoître le naturel de Bodin, je veux dire ſon ardeur, ſon activité, ſa vigilance, & ſa fermeté.

(b) *Gérard défenſes pour les particuliers qui poſſedent des bois en Normandie, contre la prétenſion des Droits de Tiers & Danger, apud Menage ubi ſupra pag. 146. 147.*

(c) *Neceſſitate quæ potentiſſimum telum eſt, urgente, id licere contenderet quippe cum conſtet, ſalutem populi ſupremam legem eſſe debere. Id. ib.*

(d) *Id. ib. pag. 188. col. 1.*

(e) *Id. ib. col. 2.*

(f) *Homines à factioſis ſubornati venerunt qui Bodinum contra mandata ſua interceſſiſſe dicerent, quibus in conſiſtorio regio auditis nihilominus pronunciatum eſt, Bodinum nihil niſi recte feciſſe. Id. ib. pag. 183.*

„ Normandie. „ Il avoit été de la (L) Religion, ‡ *cependant en* 1589. *il perſuada aux habitans de Lân de ſe declarer pour le Duc de Maine; leur remontrant que le ſouſlévement de tant de Villes & de tant de Parlemens en faveur de Mrs. de Guiſe, ne devoit pas eſtre apellé rebellion mais révolution. Et il fit imprimer en ce tems-là une* * *lettre ſur ce ſujet. . . . Il mourut de peſte à Lân en* 1596. . . . *dans* (M) *ſa ſoixante ſettieme année*, & fut enterré aux Cordeliers de la même ville, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament †. Il avoit été Carme dans ſa jeuneſſe, ſi l'on en croit Mr. de Thou; mais Mr. Baudri ‡ *Avocat au Grand Conſeil*, & petit neveu de Bodin, *a dit pluſieurs fois affirmativement* à Mr. Menage *que Mr. de Thou avoit eſté mal informé de cette particularité.* Il me ſemble qu'il y a autant d'hyperbole dans les loüanges que Gabriel (N) Naudé a données à Bodin, que d'injuſtice dans le mepris que Cujas, Scaliger, & quelques autres lui ont temoigné. Pollevin

‡ *Menage ibid. pag.* 147.
* *Datée de Lân du* 29. *de Janvier* 1590.
Id. ib.
† *Id. ib. pag.* 148.
‡ *Id. ib. pag.* 141.

(a) *Menage ubi ſupra pag.* 147.
(b) *Pag.* 76. *& ſeq.*
(c) *Thuan. lib.* 94. *pag.* 262. *ad ann.* 1589.
(d) *Au Preſident Briſſon.*
(e) *Thuan. ibid.*
(f) *Id. lib.* 117. *pag.* 771. *apud Teiſſier addit. to.* 2. *pag.* 247.
(g) *C'eſt celle d'avoir dit beaucoup de choſes injurieuſes au Roi Henri III. & au Roi de Navarre.*
(h) *Menage ubi ſupra pag.* 147.
(i) *Moreri, Hofman, Bucholcer* in indice Chronol. p. m. 682. *Paul Freher* in Theatro *pag.* 895. *Saldenus* Ot. Theol. pag 797. *(ou il ignore que notre Badin ſous l'auteur des dialogues* de abditis rerum ſublimium arcanis) *ſons de ceux-là.*
(k) *Thuan. ubi ſupra.*
(l) *Menard apud Menage ubi ſupra.*
(m) *Naudé Apolog. des grans hommes chap.* 7. *pag.* 127.
(1) *In lib. de ſtrigib.*
(2) *In judicio librorum Bodini.*

(L) *Il avoit été de la Religion, cependant en* 1589. *il perſuada aux habitans de Lân de ſe declarer.*] Mr. Menage (a) dit qu'il a ſu le Proteſtantiſme de Bodin par *une de ſes lettres à Jean Bautru des Matras Avocat celebre du Parlement de Paris.* Mr. Colomies a publié une partie de cette lettre dans ſa *Gallia* (b) *Orientalis.* Il eſt clair comme le jour que c'eſt la lettre d'un bon Huguenot: elle n'eſt point datée, on y peut connoître ſeulement qu'elle fut écrite après la premiere guerre civile, j'entens celle qui fut terminée au mois de Mars 1563. Mr. de Thou (c) raconte que la Ligue aiant envoie à Laon l'ordre de ne plus reconoître le Roi Henri III. Bodin qui avoit été autrefois de la Religion, & qui depuis n'en avoit jamais été guere éloigne, lotia la conduite de la Ligue, & par le conſeil de l'Evêque harangua le peuple, & diſſipa les ſcrupules & les craintes des habitans. Il n'épargna point au Roi les noms de perfide & d'hypocrite, ni les mauvais augures; c'eſt, diſoit-il, le Roi 63. de France; il ſera le dernier comme l'an climacterique 63. eſt ordinairement le dernier de la vie humaine. C'eſt ainſi qu'il pouſſa la ville de Laon à s'aſſocier avec les ligueux: il écrivit (d) ſur ce ſujet une lettre qui fut imprimée (e). Voilà comment les Nicodemites font quelquefois plus de mal qu'un ennemi declare: ils ſavent qu'ils ſont ſuſpects: cela fait que dans la crainte d'être perdus ſans reſſource s'ils n'effacent les ſoupçons, ils temoignent plus de zéle pour le parti qui prevaut, que ceux qui ont deja donné aſſez de preuves de ce même zéle. Notez bien ces paroles de Mr. de Thou; *Videri regem hauſit regno Francisco fautorem, & adminum ex ea familia fore*, que vouloit dire Bodin par ce preſage? pretendoit-il qu'Henri troiſiéme ſeroit le dernier Roi de la branche de Valois? Il ne faloit pas être grand Prophete pour deviner cela à l'égard d'un Prince qui etoit le ſeul de reſte de cette branche, & qui etoit marié à une jeune femme ſterile. Pretendoit-il qu'aucun Prince de la 3. Race ne monteroit ſur le thône après Henri troiſieme? En ce cas l'évenement l'a dementi. Cependant Mr. de Thou fait un grand cas des predictions de Bodin. „ (f) Il „ repara cette (g) faute par l'admirable prediction „ qu'il fit de l'iſſue inéſperée de ces troubles; car quoi- „ qu'il n'y eût point d'apparence de paix, il publia „ par avance l'année & le mois qu'elle devoit être con- „ cluë, & l'évenement fut conforme à ce qu'il avoit „ predit. „

(M) *Il mourut . . . . en* 1596. . . . . *dans ſa ſoixante ſettieme année.*] Il temoigne (h) dans ſon teſtament daté du 7. de Juin 1596. qu'il paſſe l'âge de 66. ans. Cela refute ceux qui diſent (i) qu'il mourut l'an 1585. & ceux qui aſſurent qu'il (k) vécut plus de ſoixante dix ans, ou qu'il (l) n'en vécut que 55. Notez que l'épitre dedicatoire de ſon *univerſa natura theatrum* eſt datée de Laon le 25. de Fevrier 1596. Cela eſt un peu mortifiant pour ceux qui mettent ſa mort à l'année 1585.

(N) *Autant d'hyperbole dans les loüanges que Gabriel Naudé . . . que d'injuſtice dans le mepris que Cujas, Scaliger, & quelques autres.*] Voici le jugement que Naudé faiſoit de Bodin dans un Ouvrage qu'il publia en 1625. (m) *Ce premier homme de la France Jean Bodin. . . . apres avoir par une merveilleuſe vivacité d'eſprit accompagnée d'un jugement ſolide, traitté toutes les choſes divines, naturelles & civiles, ſe fuſt peut-eſtre meſcogneu pour homme, & euſt eſté pris infailliblement de nous pour quelque intelligence, s'il n'euſt laiſſé des marques & veſtiges de ſon humanité dans cette Demonomanie, qui a eſté fort bien jugée par le defunct Sereniſſime Roy de la grande Bretagne*, (1) majori collecta ſtudio quam ſcripta judicio: *ce qui peut eſtre arrivé parce que ce grand Eſprit qui entendoit fort bien la langue ſainéte, s'eſt amuſé plus qu'il n'eſtoit à propos à la doctrine des Rabins & Thalmudiſtes*, quibus, *comme remarque le Jeune Poſſevin*, (2) hoc libro tam videtur addictus, ut ad eos ſæpius recurrat quàm ad Euangelium. Naudé publia en 1627. ſon *Advis pour dreſſer une Bibliotheque*, & obſerva (n) que s'il eſt queſtion de la Republique de Bodin il faut *obſerver qu'on la doit prendre, parce que l'Auteur a eſté des plus fameux & renommez de ſon ſiecle, & qui a le premier entre les modernes traicté de ce ſujet, que la matiere en eſt grandement neceſſaire, & recherchée en temps où nous ſommes, que le livre eſt commun, traduit en pluſieurs langues, & imprimé preſque tous les cinq ou ſix ans.* Joignez à cela ce qu'il diſoit (o) à Mr. Menage, & ce qu'il a publié dans ſa Bibliographie politique, (p) où il ne paroit pas être de ſang froid en loüant Bodin, mais plûtôt ſaiſi du plus violent enthouſiaſme qui ait fait voler juſques aux nuës les hyperboles des Poëtes. Comme c'eſt un livre aiſé à trouver, & que le paſſage qui concerne nôtre Bodin contient pluſieurs lignes, j'y renvoie mon lecteur, & n'en copierai rien.

Parlons du mepris de Cujas. On aprend par une lettre de Bongars que Cujas aiant ouï dire qu'il avoit été cenſuré dans la Republique de Bodin, & n'aiant pu trouver cet Ouvrage chez les Libraires l'emprunta de (q) Bongars, & declama quelques jours apres contre Bodin pendant plus de deux heures. Cette leçon de Cujas fut envoiée a Bodin, & l'obligea de mettre au devant de la 2. édition de ſa Republique une epitre Latine où il maltraita Cujas: il profita des remarques de celui-ci, car il effaça dans cette 2. édition toutes les choſes que Cujas avoit cenſurées, *eorum quæ Cujacius notaverat in iſta altera editione nec volam reliquis nec veſtigium* (r). Cujas repondit dans le chapitre 38. du livre 8. de ſes obſervations, & ſe ſervit de l'anagramme *Andinus ſine bono* pour deſigner ſon Antagoniſte. Voiez Mr. Menage (ſ) qui obſerve outre cela que Bodin avoit maltraité Cujas ſans le nommer, dans ces paroles de la preface de ſa methode de l'hiſtoire, *Hoſtium aſperitum ferre non magis poſſunt, quàm is qui in Scholis Bituricum tanta cum gloria florebat: id eſt, ſtrabo inter cæcos acutiſſime cernebat. Cum in forum veniſſet, de leviſſima quæſtione conſultus obmutuit: non ſine acerba Biandi reprehenſione.* Notez en paſſant que Moreri & pluſieurs autres qui diſent que Bodin fut nommé *Andinus ſine bono*, à cauſe de ſa pauvreté ſe trompent. Cujas dans cette anagramme ne faiſoit aucune alluſion à la fortune de Bodin, il conſideroit ſeulement les diſpoſitions de l'ame. Quelcun (t) debite que la Reine Elizabeth emploia cette expreſſion en parlant à nôtre Bodin, & il cite Burgoldenſis. Il ſe trompe dans ſa citation, car ce Burgoldenſis dit ſeulement que cette Reine l'apella Badin. (u) *Homo iſte ſine bono, ſive* Badin (*uti illum Elizabetha Angl. Regina appellavit*) *licitum eſſe putat ſuorum populorum dignitatem honeſto mendacio tueri in ſuâ Methodo Hiſtor. c.* 4. Un autre pretend que la maniere peu avantageuſe dont Bodin a parlé des femmes au chapitre 5. du 6. livre de la Republique, lui attira „ *une raillerie fort piquante. . . . La Reyne Elizabeth* „ *qui en faiſoit d'ailleurs pourtant aſſez de cas, prit* „ *plaiſir à le faire paſſer exprés en Angleterre pour le* „ *remercier froidement avec ces mots*, Bodin apprenez „ en me voyant que vous n'eſte qu'un Badin (w). „ Un Docteur de Louvain remarque que lors que Bodin étoit à Londres pour negocier le mariage de ſon maître Hercule (x) Duc d'Alençon, la Reine avoit acoutumé de l'apeller Maître Jean Badin: *Pro Bodino ſolebat eum Regina Magiſtrum Joannem Badinum appellare* (y). Rien n'empêche de croire qu'elle n'ait parlé ainſi, car la Cour alors n'étoit guere moins dans le goût des pointes que le peuple; mais il eſt faux que cette Princeſſe ait fait venir tout exprés cet Ecrivain afin de le mortifier par cette turlupinade. Il fut à Londres à la ſuite du Duc d'Alençon ſon maître. Il y fut auſſi en qualité d'Envoié de ce même Duc.

Ce que Scaliger diſoit de Bodin étoit bien deſobligeant. (z) *Bodinus parrem Jul. Scaligerum falſo ignorantiæ Mathæſeos arguit, ipſe indoctiſſimus valdeque jejunus, cum quicquid à multis annis doctrinæ conſequutus eſt, tranſcripſerit ex aliorum laboribus, imo & ex meo libello in Varronem de lingua Latina, cujus paginas in-*

(n) *Bodin Advis pour dreſſer une Bibliotheque pag. m.* 96.
(o) *Ci-deſſus pag.* 625. *lettre f.*
(p) *Pag.* 513. *& ſeq. in edit. Roterodam.* 1692.
(q) *Ce fut en* 1576. *Bongars étoit venu d'Allemagne depuis peu pour etudier en Droit ſous Cujas.*
(r) *Tiré de la lettre de Bongars à Conrad Kitterſhuſius que Colomies a publiée dans ſa Gallia Orientalis.*
(ſ) *Menage ubi ſupra p.* 144.
(t) *Duchman. de Naturaliſmo pag.* 2.
(u) *Burgold. notitia rerum Imperii Romano-Germanici parte* 1. *pag.* 33.
(w) *Ancillon, Mélange critique tom.* 2. *pag.* 5.
(x) *Mr. Crenius Animadv. parte* 1. *pag.* 93. *n'a pas raiſon de critiquer ce nom & ce titre.*
(y) *Liberi Fromondus Meteorolog. lib.* 5. *cap.* 2. *art.* 4. *p. m.* 240.
(z) *Scaligerana* 1. *pag. m.* 30. 31.

Digitized by Google

Poſſevin n'eſt pas le ſeul qui l'accuſe (O) d'avoir écrit bien des choſes qui ſont contraires à la Religion, & il y eut des gens qui † le ſoupçonnerent de Magie, ou qui aſſûrerent qu'il étoit mort Juif.

† Voiez la remarque O à la fin.

integras ſuas fecit ſur impudentiſſimus, & in unum velut chaos congeſſit, plurima ſcribens quæ ipſe non intelligit. Denique librum de Methodo legendæ hiſtoriæ inſcripſit, in quo nihil magis quam eâ de re tractat, ut titulo ſuo nullo modo reſpondeat oratio, quod quidem Verrius Flaccus notavit in Originibus Catonis quæ nihil minus inquirentes quam Italiæ origines. Porro ſi quis velit in illum ſcribere, je luy dreſſeray tout ſon fait: *neque enim mihi honoris loco ducam aliquid proferre quod meo nomine circumferatur.* Vous voiez qu'il le nomme très-ignorant, & qu'il tiendroit à deshonneur de le refuter. Quelle arrogance, & qu'elle ſied mal aux gens de lettres, quoi qu'elle ſoit fort commune parmi eux. Apellons de ce jugement de Scaliger à celui de Mr. de Thou, & ſi nous voulons diſputer à Jean Bodin la qualité d'Ecrivain exact, & judicieux, laiſſons lui ſans controverſe un grand genie, un vaſte ſavoir, une memoire, & une lecture prodigieuſes. Les Ouvrages d'où il a tiré ſa gloire n'ont pas eu beſoin des emprunts d'un Commentaire ſur Varron. Ils n'étoient pas d'une eſpece à tirer de la quelque éclat, & il y a lieu de croire que Scaliger & Cujas n'euſſent pas été capables de produire ce qu'il fit avec tant de force aux Etats de Blois.

(a) Naudæus Bibliogr. polit. pag. m. 23. 24.

(b) Notez que Bodin au commencement de l'Apologie de René Herpin fait mention non ſeulement d'un Oſtatus Vaſco (c'eſt celui que Mr. Menage ci-deſſus page 625. lettre f nomme Pierre de l'Hoſtail) mais auſſi d'un Andreas Frankebergerus Saxo qui avoient écrit contre ſa Republique.

(O) *Poſſevin n'eſt pas le ſeul qui l'accuſe d'avoir écrit bien des choſes . . . . . contraires à la Religion.*] Alleguons d'abord ſon panegyriſte Naudé, qui obſerve que ceux qui ont écrit contre la Republique de Bodin n'ont été que des Pygmées attaquans Hercule, deſorte que cet Auteur hors de crainte de ce côté-là, ne doit redouter que les cenſures de l'Egliſe. (a) *Scio equidem, Fabium Albergatum hominem Italum, & Serrium, ac Augerium Ferrerium, Gallos (b), magnis conatibus, & horis ad id conſequendum editis, periculum illi ac ruinam intentaſſe: ſed eventus docuit eundem fuiſſe iſtius pugnæ eventum, quem Pygmæorum cum Hercule: ut non jam ad minitantis alicujus Attici aut Hyperatici ceras tropulare deberat; ſed ad Eccleſiæ ſolius judicium; cujus cenſuris quoniam vehementius urgetur, quam inimicorum argumentis, hinc eſt, quod ipſius libri evolvi maxime debeant, niſi obtento prius & hunc & quoſlibet auctores politicos legendi facultate.* Un peu plus bas il le blame d'avoir trop commis les interêts de la vraie foi, & il aprouve à cet egard-là les plaintes de Poſſevin. (c) *Quibus* (quæſtionibus) *certe comperiendis dirigendiſque ad finem Religionis Chriſtianæ præceptis ac inſtituto conſentaneum, ſane haud neceſſe erit, diverſas inter ſe Religiones committere; quemadmodum non ſine dispendio veræ pietatis ſuperioribus annis factum, Petrus de Alliaco Cardinalis & Epiſcopus Cameracenſis, in opuſculo quodam aſtrologico de tribus ſectis; Hieronymus Cardanus in libris ſuis de ſubtilitate; & Joannes Bodinus, compoſito, ſed nondum edito, (atque utinam nunquam edatur, de rerum ſublimium arcanis ingenti volumine; quod equidem, Jeſuitam Poſſevinum non perperam de ipſo judicium tuliſſe, argumento eſſe poteſt validiſſimo certo manifeſtiſſimoque.* L'Auteur du livre *de juſta Reip. Chriſtianæ in reges impios & hæreticos authoritate*, accuſe Bodin (d) d'indifference ſur le chapitre de la Religion, & de n'être pas contraire aux Proteſtans. Le Jeſuite Martin del Rio ſoutient que la Demonomanie de Bodin eſt pleine d'erreurs, & que dans l'édition même d'Anvers que l'on donna comme corrigée, il reſte beaucoup de choſes dangereuſes, & qui marquent la Religion amphibie de l'Auteur, (e) *Manent multa noxia, & quæ ambiguam auctoris fidem ſatis conteſtantur, nocentque legentibus poſſunt.* C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, cet Ouvrage-là a été juſtement mis par l'inquiſition de Rome dans le catalogue des livres defendus. Il promet de faire voir que le *Theatrum univerſæ Naturæ* du même Auteur contient des dogmes ſi contraires à la Theologie, que pour le moins on peut les qualifier erronez & entierement temeraires. Notons que l'Ouvrage de la Republique eut le même ſort à Rome que celui de la Demonomanie, quoi que l'on eût inſeré (f) dans la traduction Italienne certaines choſes que des amis officieux jugerent capables de conſerver à Bodin la reputation de bon Catholique. Sa methode de l'hiſtoire, & ſon Theatre de la Nature n'eurent pas un meilleur ſort auprès des Inquiſiteurs. Voici quelque choſe de terrible: (g) *Ceux qui montent en chaire icy ſont des contes, declament contre Bodin tout un Sermon, & le deſchirent, ſans ſe ſouvenir que le vilain a eſté de la ligue & eſt mort Juif, ſans parler de Jeſus Chriſt par les dernieres paroles que j'ai eu vers de lui.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Jaques Gillot à Scaliger datée de Paris le 9. de Fevrier 1607. Ce que Mr. Diecman a trouvé dans un Manuſcrit, & qu'il a inſeré dans ſon Ouvrage *de Naturaliſmo* eſt encore plus terrible. *Naudæus in ἀνεκπυρωτῳ Gallico ex MSCto laudati Patini mecum benevole a Viro Nob. communicato, de hoc opere.* C'eſt un livre bien fait, *inquit*, mais fort dangereux, parce qu'il ſe mocque de toutes les religions, & enfin conclud, qu'il n'y en a point; auſſi n'en avoit il point luy meſme: il mouruſt comme un chien, ſine ullo ſenſu pietatis, n'eſtant ny Juif, ny Chreſtien, ny Turc. *Alius dilucidior de iisdem in MSC. Patini:* Bodin eſtoit un etrange compagnon en fait de religion. Il mourut de la peſte à Laon 1596. aſſez vieil, & ne dit pas un mot de Jeſus Chriſt en mourant (b). Je ne ſçai ſi ceux qui prechoient contre Bodin dans les chaires de Paris l'an 1607. avoient oüi dire quelque choſe des diſpoſitions qu'il temoigna en mourant, ou des doctrines pernicieuſes de *l'Heptaplomeres*. Scaliger ne pouvoit comprendre d'où venoit leur dechainement. *Illud velim ex te ſcire*, écrivoit-il à Charles l'Abbé vers (i) la fin du mois de Fevrier 1607. *quare Pontifices tam acerbe quotidie in Bodinum declament. Certe quod mancipium ambitionis fuerit, propterea odio illis eſſe eum non crediderim. Aliam ſubeſſe cauſſam neceſſe eſt; quam ex te ſcire velim. Hujus igitur tam inopinati odii cauſſam, & quære hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant, neque ejus manes quieſcere ſinant, à vobis expello.* Il ne faut pas oublier qu'auſſi-tôt que la Republique de Bodin eut paru il y eut des predicateurs qui declamerent contre lui. Liſez ſa lettre Latine du 13. de Mars 1581. au commencement de l'Apologie de René Herpin: vous verrez qu'il y remarque deux choſes, l'une que de Serres qui avoit publié contre lui un million d'injures en avoit été chatié ſeverement, l'autre qu'encore que ceux qui meditent de quelcun en chaire ſoient auſſi coupables que ceux qui l'offenſent par écrit, il y a neanmoins des predicateurs qui terniſſent impunement ſa reputation & celle de pluſieurs autres gens de bien. (k) *Serranus ille qui mandato genere ſcribendi, ac probris inſuſitatis libellum compleuit, ipſius principis juſſu pœnas graviores dedit, quam optare potuiſſem. Ac tametſi eodem ſcelere obligantur, qui publicis in concionibus nomen cujuſquam laſerunt, videmus tamen legibus ſolutos, non modò meam, ſed etiam optimi cujuſque exiſtimationem impune violare, qui prudentior ferendum putas, quod auferri non poteſt.*

(b) Dieckmannus ubi ſupra pag. 12.

(i) Voiez la Gallia Orientalis de Colomiés pag. 86.

(k) Apologie de René Herpin fol. 2. verſo.

Mais il n'y eut perſonne parmi les Catholiques Romains qui temoignât plus de chaleur contre ce Juriſconſulte que le Jeſuite Poſſevin. Voiez (l) avec quelle envie de cenſurer il épluche la methode de l'hiſtoire, & avec quels tours de Sophiſte il empoiſonne des propoſitions qui peuvent avoir un bon ſens. Son grand grief eſt que Bodin parle de Luther, de Calvin, & de Melanchthon en termes honnêtes, & qu'il voudroit que l'on mît des bornes à la puiſſance papale. Voiez ſur tout le petit livre (m) où Poſſevin a donné ſon jugement *de quatuor Scriptoribus, Philippo Le Nun, Jo. Bodino, Philippo Mornæo, & Nic. Machiavello.* Il a pretendu *que les Ouvrages de Bodin etoient remplis d'un très grand nombre d'erreurs, d'heréſies & d'impietez* (n).

(l) Poſſevin. in Biblioth. ſelecta lib. 16. cap. 9. pag. 269. 270. to. 2.

(m) Il fut imprimé à Rome l'an 1592. & à Lion l'an 1593.

(n) Teiſſier ubi ſupra pag. 248.

Les Proteſtans n'ont point gardé le ſilence ſur les erreurs de cet Ecrivain, car pour ne rien dire de Grotius (o) qui declare que Bodin avoit fait de grandes breches à ſa foi par ſes habitudes avec les Juifs, nous pouvons citer Meric Caſaubon (p) qui avoüe qu'il ne ſait que croire de la religion de ce perſonnage, s'il le doit compter ou parmi les Catholiques ou parmi les Proteſtans. Le Miniſtre Lutherien (q) qui m'apprend cela étend beaucoup plus ſes doutes, & paroît fort diſpoſé à croire qu'enfin cet Auteur ſe depoüilla de tout ſentiment de Chriſtianiſme. Il s'attache particulierement à le convaincre d'avoir tout reduit à la religion naturelle. Un autre Docteur Lutherien (r) a remarqué qu'il y a dans les diſcours phyſiques de Jean Bodin pluſieurs choſes qui doivent être en abomination aux Chretiens. Il obſerve auſſi qu'on les debite ſous le perſonnage de Theodore, & qu'un autre perſonnage ſous le nom de Myſtagogue repond aſſez froidement, *il ne faut rien prononcer à la legere ſur des ſujets ſi difficiles, de rebus tam arduis nil temere eſſe affirmandum.* Je trouve en effet que le Myſtagogue de Bodin à la page 222. du Theatre de la Nature, edition de Hanaw 1605. emploie cette reponſe, *de rebus tam arduis & à communi ſenſu remotis nec temere quic-*

(o) Grotius epiſt. ad Cordeſium apud Colomeſium in Gallia Oriens. pag. 85.

(p) Meric. Caſaub. apud Dieckman. ubi ſupra p. 5.

(q) Dieckman. ibid. pag. 6.

(r) Joh. Henricus Urſinus in S. Jeremiæ Virga vigilante & olla fuccenſa p. 400. apud Th. Crenium animadv. philolog. & hiſtor. parte 2. pag. 176.

(f) Loſchius de latrocinio in ſcript. publ. pag. 41. apud Dieckmannum de Naturaliſmo pag. 4.

(g) Epîtres Françoiſes écrites à Scaliger pag. 439.

Digitized by Google

Juif *. Notez qu'il ſe declara aſſez librement contre ceux qui ſoutenoient que l'autorité des Monarques eſt (P) illimitée, mais il ne laiſſa pas de deplaire aux eſprits Republicains. Je croi que ce fut entre autres raiſons parce qu'il † ſoutint d'un côté qu'il y avoit dans l'Europe quelques Monarques abſolus, & de l'autre qu'il *n'appartient à pas un des ſujets en particulier ni à tous en general d'attenter à l'honneur, ni à la vie* de tels Monarques, *ſoit par voye de fait, ſoit par voye de juſtice*, quand même ils auroient commis *toutes les meſchancetez, impietez & cruautez qu'on pourroit dire.* Ce ſentiment ne paroit pas bien lié avec le dogme qu'il avoit auſſi ſoutenu que la puiſ-

* *Voiez la remarque O, lettre g.*

† *Bodin, de la republ. liv. 2. ch. 5. p. m. 302.*

quam affirmare, nec leviter cuiquam aſſentiri velim: mihi ſatis eſt certiſſimis argumentis & ad aſſentiendum neceſſariis demonſtraviſſe cometas non eſſe incendia ab exhalationibus concepta. Cette reponſe ſe raporte à un ſentiment fort étrange que Bodin venoit d'expoſer ſous le nom de Theodore, c'eſt que les Cometes ſont des eſprits qui aiant vecu ſur la terre pendant des ſiecles innombrables, & etant enfin parvenus au voiſinage de la mort celebrent leur dernier triomphe, ou ſont rapellez au firmament comme des etoiles brillantes. Cela eſt ſuivi de famine, & de peſte, &c. parce que les villes & les peuples perdent les Gouverneurs & les chefs qui apaiſoient le courroux de Dieu. Il eſt neceſſaire que je mette ici ſes paroles. (a) *Democriti ſententia in mentem mihi recurrit, ut exiſtimem cometas eſſe illuſtrium virorum mentes, quæ poſtquàm innumerabilibus ſeculis viguerunt in terris, tandem obituræ, ut omnia quæ orimtur occaſum minantur, exiremos peragunt triumphos, aut in cælum ſollatum quaſi ſplendida ſydera revocantur: ac propterea ſequuntur fames, morbi populares, civilia bella, quaſi civitates ac populi ducibus illis optimis & gubernatoribus qui divinos furores placabant, deſererentur.* Il eſt viſible qu'il y a une faute à *illuſtrium virorum*, ou que Bodin donne à ces mots-là un ſens tout particulier; car le ſens ordinaire d'*hommes illuſtres* ne convient point à ce qui ſuit, c'eſt-à-dire à ces ſiecles innombrables de vie paſſez ſur la terre que Bodin accorde aux eſprits dont il fait mention. Diſons donc qu'il veut parler des Genies, ou des Anges, & qu'il ſupoſe qu'ils ſont ſujets à la mort. Voſſius en raportant ce paſſage a tauté (b) deux ou trois mots très eſſentiels: *Viguerunt in terris*, il n'a pas laiſſé d'y trouver une impieté, *ubi quod animos mori ait*, dit-il (c), *id ſi non aliud voluit dicere quam verba videntur ſonare. ſane impietate ſummâ non vacat. Tolerabilius quod ait heroum animos in ſidera revocari.*

(a) *Bodin. in Theatro naturæ lib. 2. pag. m. 221. 222.*

(b) *Cette omiſſion eſt dans l'édition dont je me ſers, qui eſt celle d'Allemagne* in 4. *Elle eſt auſſi dans celle d'Amſterdam* in folio 1668. *car Mr. Crenius qui raporte ce paſſage de Voſſius ubi ſupra pag. 175. avec l'omiſſion du* viguerunt in terris, *cite cette édition d'Amſterdam.*

(c) *Voſſius de Orig. & Prog. Idol. l. 3. cap. 9. p. m. 774.*

Finiſſons par des paroles de Mr. de Thou, qui nous aprenent que l'on crut que Jean Bodin étoit Magicien: *Poſſea & Dæmonomaniam Gallice itidem ſcripſit, in qua dum materiam ab aliis tantopere agitatam adverſus Joannis Wieri plerumque ſententiam, unciatim retractat, magicæ rei ac veſtitarum iſtiuſmodi artium crimen minime effugit* (d).

(d) *Thuan. lib. 117. pag. 771.*

(P) *Il ſe declara aſſez librement contre ceux qui ſoutenoient que l'autorité des Monarques eſt illimitée.*] Il ſoutint que les Monarques ne peuvent impoſer des tributs ſans le conſentement du peuple, & qu'ils ſont plus obligez à obſerver les loix de Dieu, & celles de la nature que leurs ſujets, & que les conventions qu'ils paſſent leur impoſent la même obligation qu'aux ſujets. Il dit que la plupart des Juriſconſultes avoient enſeigné le contraire, & qu'il fut le premier qui oſa combatre l'opinion de ceux qui écrivirent ſur les moiens d'étendre les droits du Roi. Voici ſes paroles: (e) *Miror tamen eſſe qui putent minus poteſtatis tribuere me plus aliquantum, quàm deceat fortem in Republica civem: cùm alibi ſæpe, tùm verò libro primo, capite octavo noſtræ Reipublicæ, eos ego qui de jure fiſci ac regalibus amplificandis ſcripſêre, ſententias primus omnium, & quidem periculoſiſſimis temporibus refellere non dubitarim, quòd Regibus infinitam ſupraque divinas & naturæ leges tribuerent poteſtatem: quid autem magis populare quam quod ſcribere auſus ſum, ne regibus quidem licere, ſine ſummâ civium conſenſione, imperare tributa? aut illud quanti eſt quod item tradidi principes arctiori vinculo divinis ac naturæ legibus teneri, quàm qui ſub imperium ſubjecti ſunt? illos etiam pactis conventis perinde ut alios cives obligari? contra quam tamen omnes pene juris ſcientiæ magiſtri docuere.* S'il n'avoit fait que cela il n'auroit pas ofenſé les eſprits Republicains, mais comme il ſoutint d'autre côte que les ſujets ne pouvoient entreprendre de depoſer un monarque legitime qui gouvernoit tyranniquement, il y eut beaucoup de perſonnes qui furent choquées de ſa doctrine. Il nous aprend la raiſon qui le porta à ſoutenir ce ſentiment, c'eſt qu'il voioit preſque par tout les peuples en guerre contre leurs Princes; c'eſt qu'on repandoit de toutes parts une infinité d'Ecrits, qui en ſoutenant qu'on peut depoſer les Rois, & regler la ſucceſſion des couronnes comme il plait aux peuples, n'étoient propres qu'à ébranler tous les fondemens des ſocietez. Il crut donc que ſon devoir l'apelloit à s'opoſer à des maximes qu'il jugeoit ſi pernicieuſes. (f) *Sed cum viderem ubique ſubditos in principes armari, libros etiam, veluti faces ad rerum publicarum incendia, palam proferri, quibus docemur principes divinitus hominum generi tributos, tyrannidis objecta ſpecie de imperio deturbare, reges item non à ſtirpe, ſed à populi arbitrio peti oportere: eaſque diſciplinas, non ſolum hujus imperii, verumetiam rerum omnium publicarum fundamenta labefactare: ego boni viri, aut boni civis eſſe negavi ſummum principem quantumvis tyrannum ulla ratione violare: hanc denique ultionem immortali Deo aliiſque principibus relinqui oportere; idque cum divinis & humanis legibus ac teſtimoniis, tum etiam rationibus ad aſſentiendum neceſſariis confirmavi.* Notez qu'aiant voulu dire que les Proteſtans avoient bonne part à cette eſpece d'Ecrits-là, il le fait d'une maniere fort moderée, & en diſculpant Luther & Calvin. Voici ſes paroles: „ (g) De reſpondre aux „ objections & arguments frivoles de ceux qui tien„ nent le contraire, ce ſeroit temps perdu: mais tout „ ainſi que celui qui doute s'il y a un Dieu, merite „ qu'on lui face ſentir la peine des loix, ſans uſer „ d'arguments: auſſi font ceux-là qui ont revoque en „ doute une choſe ſi claire, voire publié par livres „ imprimez, que les ſujects peuvent juſtement pren„ dre les armes contre leur Prince tyran, & le faire „ mourir en quelque ſorte que ce ſoit: combien que „ leurs plus apparents & ſçavans (1) Theologiens tien„ nent qu'il n'eſt jamais licite, non pas ſeulement de „ tuer, ains de ſe rebeller contre ſon Prince ſouve„ rain, ſi ce n'eſt qu'il y euſt mandement ſpecial de „ Dieu, & indubitable: comme nous avons de (2) Je„ hu, lequel fut eſleu de Dieu, & ſacré roy par le „ Prophete avec mandement expres de faire mourir „ la race d'Achab. „ Il temoigne ailleurs aſſez de moderation envers Mrs. de Geneve, quoi qu'il crut avoir ſujet de ſe plaindre de l'édition qui s'etoit faite de ſon Ouvrage dans leur ville. Il ne deſcend pas dans le detail, il ne dit point comme Poſſevin (h) que les Genevois changerent beaucoup de choſes dans cet Ouvrage, il ſe tient dans une aſſez grande generalité. Vous allez vous en convaincre ſi vous entendez le Latin: (i) *Alterum reprehenſionis genus eſt eorum qui apud Genevates ſecundam editionem Reipublicæ noſtræ promulgarunt: quam vel typis mandare, ſuiſque civibus ad intuendum proponere minimè debuerant, vel authorem à calumnia vindicare: ſi mentiuntur legis illius quæ à S. P. Q. Genevate lato eſt Nonis Jun. M. D. LIX. quæ Sanctiſſimè veterum eſt ſecundo capite, in eos ſcriptores nunchi quos interpretère. Quid autem à me ſcriptum eſt quod vel à privati cujuſquam dignitate, vel ab illius Reipublicæ majeſtate ſit alienum? at etiam laudari quæ ab illis ſunt laudabiliter inſtituta. Quæ verò reprehenſione digna putarunt, abundè, ut mihi quidem videmur, & ſuo quoque loco & ordine refutavimus, cum ea quæ decuit animi temperantia, quam in illius ætatis ſcriptoribus plerique populi deſiderare ſolent.* Prenons garde qu'il fait une grande diſtinction entre les ſujets d'un tyran d'adminiſtration, & les Princes étrangers, car il deſaprouve que les ſujets prennent les armes pour ſe delivrer de la tyrannie, mais il aprouve que leurs voiſins viennent les en delivrer. „ (k) Il y a bien difference de dire que le tyran peut „ eſtre licitement tué par un Prince eſtranger, ou par „ le ſubject. Et tout ainſi qu'il eſt tres beau & con„ venable à qui que ce ſoit, de defendre par voye de „ faict les biens, l'honneur, & la vie de ceux qui „ ſont injuſtement affligez, quand la porte de juſtice „ eſt cloſe: ainſi que fit Moyſe, voyant battre & for„ cer ſon frere, & qu'il n'y avoit moyen d'en avoir „ la raiſon: auſſi eſt-ce choſe tres belle & magnifique „ à un Prince, de prendre les armes pour venger „ tout un peuple injuſtement opprimé par la cruauté „ d'un tyran, comme fit le grand Hercules, qui al„ loit exterminant par tout le monde ces monſtres „ de tyrans: & pour ſes hauts exploits a eſté deifié: „ ainſi fit Dion, Timoleon, Aratus & autres Princes „ genereux, qui ont emporté le tiltre de chaſtieurs „ & correcteurs des tyrans. „ Voiez la marge (l).

(e) *Bodin. epiſt. ad Vidum Fabrum in limine operis Gallici de Republica.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Bodin de la Republique liv. 2. ch. 5. pag. m. 305.*

(1) *Mart. Luth. Calvinus in Joannem, & in Inſtit. cap. ult. l. 4. ſect. 31.*

(2) 4. *Reg. cap. 6. & 10.*

(h) Genevates Bodinum reprehendentes in libris ejuſdem de Republica plerasque immutarunt. *Poſſev. Biblioth. tom. 1. pag. 269.*

(i) *Bodin. epiſt. ad Vidum Fabrum.*

(k) *Id. de Republica ubi ſupra pag. 300.*

(l) *Richeome dans le chapitre 23. de ſon examen Categorique de l'Antecotom pag. m. 113. & ſuiv. fait bien des reflexions ſur ce paſſage de Bodin.*

Digitized by Google

puiſſance de ces Monarques a des bornes, & qu'ils ſont obligez de regner ſelon les loix; mais après tout on peut connoître dans l'une & dans l'autre de ces doctrines qu'il avoit à (Q) cœur le bien public, la paix & la tranquillité de l'Etat. Les Allemans ſe plaignent beaucoup de lui, & le maltraitent. Voiez ſur cela pluſieurs paſſages dans les Recueils de β Magirus, & dans ceux de Pope Blount γ. Conſultez auſſi la harangue δ de Thomas Lanſius contre la France. Il y a neanmoins des Allemans qui lui attribuent un eſprit, & un jugement ſublime, & une très-grande érudition. Voiez les mêmes Recueils. On lui fit en Angleterre une reponſe très-ingenieuſe qui (R) pouvoit lui faire conoître qu'il n'avoit pas eu aſſez de prudence dans ſes diſcours. Il avoit l'eſtomac ſi bon qu'il ne fut jamais (S) incommodé dans les voiages qu'il fit par mer. Son ſentiment ſur les Cometes étoit un peu étrange. Voiez la remarque O.

BOI, communément apellé IL SIRACUSANO, *le Siracuſain*, a été un fameux joüeur d'échecs, qui fut fort conſideré à la Cour d'Eſpagne ſous le Roi Philippe II. Il reçut de ce Monarque pluſieurs beaux preſens. Il en reçut auſſi beaucoup du Pape Urbain VIII. & il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon Evêché *; car on le lui fit offrir, mais il ne voulut pas être homme d'Egliſe. Aiant eu le malheur d'être pris par des Corſaires, & de ſe voir reduit à l'eſclavage, il trouva le moien d'aprivoiſer par ſon intelligence du jeu des échecs ces eſprits Turcs & farouches. Ils l'admirerent là-deſſus, le traiterent humainement, & n'exigerent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois ſur ce jeu †. Nous parlerons d'un autre excellent joüeur d'échecs dans l'article *Gioachino Greco*. Il eût été à ſouhaiter que ces deux grans maîtres nous euſſent donné quelque traité regulier ſur ce jeu; *mais nous n'avons que quelques fragmens de l'un, & des manieres de joüer de l'autre, qui ne ſuffiſent pas pour faire une étude dans les formes. . . . On en a pourtant recueilli ce qui s'eſt trouvé le plus propre à être mis à profit*, & l'on s'en eſt prevalu pour faire un (Z) livre ſur cette matiere ‡.

☞ BOISSARD (JEAN JAQUES) né à Bezançon l'an 1528. a compoſé pluſieurs gros recueils qui ſervent à l'intelligence des Antiquitez Romaines. Il leva lui-même le plan de tout ce qu'il put trouver d'anciens monumens en Italie, & il eut pour cette étude une paſſion incroiſible. Ce qui lui arriva dans le jardin (A) du Cardinal Carpi le temoigne manifeſtement

β *Tobias Magirus eponymol. p. m. 137. & ſeq.*

γ *Pope Blounts cenſ. Author. pag. 524. & ſeq.*

δ *Pag. m. 301. 302.*

* *Quel abus! & que voila une belle porte pour entrer dans l'Epiſcopat!*

† *D'une lettre inſerée dans le Mercure Galant au mois d'Août 1688. & au mois de Decembre 1693.*

‡ *Mercure Galant du mois de Decembre 1693. pag. 109.*

(*Q*) *On peut conoître dans l'une & dans l'autre de ſes doctrines qu'il avoit à cœur le bien public.*] Il ſoutint la premiere lors qu'il vit que les flateurs ou les creatures d'Henri III. propoſoient des choſes d'où pouvoient naître de grans abus, à la charge & à l'oppreſſion du peuple, & il ſoutint la ſeconde lors qu'il vit la France pleine de factions, & dechirée par des guerres civiles qui firent éclorre une infinité de manifeſtes, & d'autres livres où l'on ſapoit les loix les plus eſſentielles & les plus fondamentales du gouvernement. On parloit, & l'on écrivoit touchant le pouvoir des peuples auſſi libreçment que ſi l'on eût vécu dans un état Democratique, & l'on travailloit à reduire en acte ce pouvoir-là: on machinoit la tranſlation de la couronne. On aprouvoit même les aſſaſſins qui ſous pretexte de tyrannie attentent à la vie des Monarques. Cela ne pouvoit être ſuivi que des plus affreuſes deſolations. C'eſt pourquoi Bodin en s'oppoſant à une telle licence ſe montra très-afectionné au bien public. (a) *Qui regias opes & honores popularibus commodis poſthabuit, idem ſcriptis ac ſermonibus execratus ſum eos qui tyrannicidia ſpecie ſuo principi manus afferre, deque regibus populi ſuffragio cruentis regationes promulgare, & à ſanctis legitimorum principum ſceptris violenter exturbare conantur.* Il eut le malheur de dementir ſes principes après la mort d'Henri III. car il entra dans le parti de la Ligue; mais la chute d'un pecheur n'empêche pas que les bonnes actions qu'il avoit faites ne ſoient bonnes.

(a) *Bodin. epiſt. ad Vidum Fabrum.*

(*R*) *On lui fit en Angleterre une reponſe très-ingenieuſe.*] „ Bodin eſtant en Angleterre au voyage de Mr. „ de Mompenſier, ſe rendit odieux aux Anglois & in„diſcret aux François pour ſa curioſité. Diſnant en „ la Maiſon d'un Seig. du pays, il ſe jetta ſur les pre„tentions des Princes à la couronne d'Angleterre, „ & dit qu'une Princeſſe en eſtoit l'heritiere preſomp„tive, ſinon qu'elle en fuſt (1) excluſe comme nee „ hors le pois, par une loy dont il n'avoit jamais ſçeu „ l'autheur ny l'origine, & n'avoit peu apprendre ou „ elle ſe trouvoit. Vous la trouverez, reſpond le „ Seigneur Anglois, au dos de la Salique. Repartie „ qui mit à roüet ce diſcoureur, & luy fit cognoiſtre „ qu'il n'eſtoit pas beau aux Eſtrangers d'eſplucher les „ Secrets d'un Eſtat. „ Voilà ce qu'on lit dans la page 82. du *Gallia Orientalis* de Mr. Colomies; il cite ces paroles comme tirées de la page 237. du 2. tome de l'hiſtoire d'Henri IV. compoſée par Pierre Matthieu. J'ai conſulté mon (b) édition, & j'y ai trouvé non pas *Bodin eſtant en Angleterre au voyage de Mr. de Mompenſier*, mais (c) *un homme docte qui avoit ſuivi feu Monſieur au voyage d'Angleterre.* Je ſuis ſûr que cet homme docte eſt nôtre Bodin, mais l'on auroit tort de dire qu'il alla en Angleterre avec Mr. de Mompenſier; il y alla avec le Duc d'Alençon qui au tems de Pierre Matthieu pouvoit être qualifié *feu Monſieur*. Mr. Menage ne s'accorde pas quant aux circonſtances avec cet hiſtorien. *Le ſujet*, dit-il (d), *du voyage du Duc d'Alençon en Angleterre, eſtoit ſon mariage avec la Reine Eliſabeth. Bodin s'entretenant un jour de ce mariage avec un Anglois, cet Anglois lui dit que ce mariage ne ſe feroit point, les Etrangers par une loi d'Angleterre eſtans exclus de la Royauté d'Angleterre. Bodin qui eſtoit tres-informé de toutes les loix d'Angleterre, comme de celles de tous les autres Royaumes, n'aiant point de connoiſſance de cette loi, demanda bruſquement à l'Anglois, où elle ſe trouvoit: à quoy l'Anglois lui répondit, bruſquement auſſi, qu'elle ſe trouvoit au dos de la Loi Salique: ce qui depuis a paſſé parmy nous en proverbe. Je tiens cette particularité de Mr. du Puy.* Notez qu'il y a dans Pierre Matthieu deux citations, & que Mr. Colomiés n'en raporte qu'une (e). Bodin nous aprend qu'il fut envoié en Angleterre l'an 1581. par le Duc (f) d'Anjou ſon maître, pendant la ſeance du Parlement où l'on defendit de parler du ſucceſſeur de la Reine ſous peine de leze-majeſté; qu'il harangua la Reine, & qu'il lui propoſa l'adoption du Roi d'Ecoſſe, & puis un (g) mariage.

(1) *Quiconque eſt né hors de l'Angleterre, ne peut rien pretendre à la couronne. Voy l'Hiſt. de Mr. de Thou.*

(b) *C'eſt celle de Geneve 1620. in 8.*

(c) *A la 2. narration du livre 6. pag. 527.*

(d) *Menage ubi ſupra pag. 145.*

(e) *L'autre eſt*, Voy l'Ambaſſadeur de M. Hotman.

(f) *Le même que le Duc d'Alençon.*

(g) Deinde Lenoxiæ principis connubio & arctiſſima fœderis conjunctione. Hinc mea fuit ad reginam oratio. *Bodin. de Rep. lib. 6. p. m. 1132.*

(*S*) *Il ne fut jamais incommodé dans les voiages qu'il fit par mer.*] Il narre cela lui-même dans ſon Theatre de la Nature. Pourquoi eſt-ce, demande-t-il, que la mer excite le vomiſſement, & le flux de ventre? Il repond que cela n'eſt pas general, & qu'il n'eſt trouvé ſept fois ſur l'Ocean, & même qu'il y a eſſuié une tempête furieuſe ſans éprouver rien de ſemblable. (b) *Id quidem infeſtis navigare, nec tamen omnibus contingit: ſepties mari Oceano vectus, nihil tamen ejuſmodi paſſus ſum, etiamſi ſaviſſima procella jactatus, ac ruptis velis extrema perculſa fuiſſem: vidi tamen qui ſanguinem vomerent.* Il n'eſt pas neceſſaire de raporter la raiſon phyſique qu'il donne, mais le fait perſonnel qu'il nous aprend m'a paru digne d'être allegué. C'eſt une partie de ſon hiſtoire.

(b) *Bodin. Theatr. nature lib. 2. pag. m. 196. 197.*

(*Z*) *Pour faire un livre ſur cette matiere.*] L'Auteur que je cite en parle comme d'un Ouvrage prêt à paroître. En joignant, dit-il (i), avec ce qu'on a recueilli de ces deux celebres joüeurs, les lumieres qu'on a eües d'autre part, *& les obſervations qu'on a faites, ſoit en y joüant, ſoit en y voiant joüer, il s'eſt compoſé de toute cette matiere un corps regulier qui contient la ſcience pratique du jeu des échecs. Je vous aprens qu'on va le donner au public comme un Ouvrage ſinguliér, & unique dans ſon eſpece, & dont le manuſcrit avant que de paroître au jour a été long tems entre les mains d'un des premiers joüeurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y joüer avec ſon Alteſſe Roiale Monſieur le Duc de Chartres.*

(i) *Lettre inſerée dans le Mercure Galant, Août 1688. & Decembre 1693.*

(*A*) *Ce qui lui arriva dans le jardin du Cardinal Carpi.*] Ce jardin étoit rempli d'anciens marbres, & ſitué au mont Quirinal. Boiſſard y entra un jour avec

ment. Il eut deſſein d'aller en Syrie, mais une fievre violente qui le ſaiſit à Methone l'en empêcha. Il avoit déjà ſatisfait ſa curioſité d'Antiquaire dans les Iles de Corfou, de Cephalonie, & de Zante, & dans la Morée, & après ſa gueriſon il continua de viſiter les lieux voiſins de Methone. Etant retourné en ſon païs, il fut gouverneur des fils d'Antoine de Vienne Baron de Clervant, & il voiagea avec eux en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit laiſſé chez ſa ſœur à Mombeliard les Antiquitez qu'il avoit raſſemblées avec tant de peine, & il eut le chagrin de les perdre preſque toutes lors que les Lorrains ravagerent la Franche Comté. Il n'eut de reſte que celles qu'il avoit fait tranſporter à Mets avant l'invaſion; mais comme on ſavoit qu'il vouloit donner au public un gros Recueil ſur cette belle partie de la literature, on lui envoia de toutes parts pluſieurs deſſeins, & pluſieurs crayons des vieux monumens. Il s'étoit établi à Mets, & il y mourut le 30. Octobre 1602 β. Les Ouvrages (B) qu'on a de lui ſont eſtimez des Antiquaires, & ſont devenus fort rares. Il ſe mêloit (C) de la poëſie Latine. Par un paſſage que je citerai γ ailleurs on aprendra qu'il fut au ſervice du Cardinal Caraffe.

BOLEYN (ANNE) femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure Maiſon du côté de ſa mere, que du côté de ſon pere, puis qu'elle étoit fille de Thomas Boleyn qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille δ du Duc de Norfolc. Elle nâquit l'an 1507. & fut amenée en France à l'âge de 7. ans par la ſœur de Henri VIII. femme de Louïs XII. Elle ne repaſſa point en Angleterre lors que cette Reine s'y retira après la mort de ſon mari; elle s'arrêta au ſervice de la Reine Claude femme de François I. & après la mort de cette Princeſſe, elle entra chez la Ducheſſe d'Alençon ζ. On ne ſait pas bien l'année de ſon retour en Angleterre; quelques-uns ε veulent que ce ſoit l'an 1527. d'autres θ l'an 1525. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle ſe conduiſit avec tant d'adreſſe, qu'en refuſant de contenter la paſſion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le ſacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne jouiroit d'elle que ſous le benefice du mariage; & c'eſt ce qui l'engagea à pouſſer l'affaire du divorce, & à l'executer enfin avec tout l'éclat que chacun ſait. Ce qui dans une autre rencontre ſeroit fort loüable, eſt le principal crime d'Anne Boleyn: avoir refuſé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne repudiât ſa femme, eſt une faute bien plus énorme que n'auroit été de devenir ſa concubine. Une concubine n'auroit pas detrôné une Reine, & ne lui auroit ôté ni ſa couronne ni ſon mari; au lieu que l'artificieuſe Anne Boleyn en faiſant la chaſte & la ſcrupuleuſe, ne ſongeoit qu'à l'uſurpation du trône ſur Catherine d'Aragon, & à l'exclure elle & ſa fille de tous les honneurs qui leur étoient dus. Quoi qu'il en ſoit Henri VIII. l'épouſa κ ſecretement le 14. de Novembre 1532. ſans attendre qu'il y eût ſentence contre ſon mariage avec Catherine d'Aragon; & dès qu'il s'aperçut de la groſſeſſe de ſa nouvelle femme, il rendit public ſon mariage, & * fit declarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn la veille de Pâques 1533. & couronner † le 1. de Juin ſuivant. Elle accoucha ‡ le 7. de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, juſques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embraſé le cœur de ce Prince l'an ‡ 1536. Alors il paſſa de l'amour juſqu'à une haine violente pour ſa femme; il la crut impudique; il la fit empriſonner; & lui fit faire ſon (A) procés. On la condamna à être

β *Tiré de Martinus Hankius de ſcriptoribus rerum Romanarum to. 1. c. 76. Il dit qu'il a tiré cela en partie de deux lettres de Boiſſard qui ſont à la tête de ſes antiquitez.*

γ *Dans l'une des remarques de l'article Paul IV.*

δ *Mr. Leti Hiſt. d'Elizabeth tom. 1. pag. 47. ſe trompe donc qui la fait fille du Baron de Clinſon.*

ζ *Burnet Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre l. 2. p. m. 108. & ſeq.*

ε *Id. pag. 110.*

θ *Le Grand, Hiſt. du divorce tom. 2. pag. 31.*

κ *Burnet, ib. p. 295.*

* *Ibid. pag. 305.*

† *Ibid. pag. 307.*

‡ *D'une fille qui a été la Reine Elizabeth.*

‡ *Burnet, lib. 3. pag. 455.*

avec ſes amis, & s'y égara tout exprés; il les laiſſa retourner chez eux, & ſe tint caché dans quelques allées. Il emploia le reſte du jour à copier des inſcriptions, & à craionner des monumens, & comme les portes du jardin furent fermées il paſſa là toute la nuit. Le lendemain matin le Cardinal le rencontrant occupé à ce travail, ne pouvoit comprendre de quelle maniere un étranger étoit entré dans ſon jardin a une heure indue; mais quand il eut ſçu pourquoi Boiſſard avoit paſſé là toute la nuit, il donna ordre qu'on le fit bien dejûner, & il lui permit de copier & de craionner tout ce qui ſe trouveroit de rare dans ſon Palais (a).

(A) *Et lui fit faire ſon procés.*] Sanderus a debité que le propre pere d'Anne fut de ceux qui la condamnerent. Le Docteur Burnet ſur la foi d'Heilin avoit debité la même choſe; mais (f) il s'en retracta dans les additions. Il avoit trouvé le regitre du procés, & n'avoit point vu entre les Juges le Comte de Wiltshire. C'eſt ainſi que s'apelloit en ce tems-là le pere d'Anne Boleyn. Il eſt remarquable que cette Reine *fut (g) accuſée du crime de leze Majeſté, pour avoir couché pluſieurs fois avec ſon frere, & avec quatre hommes; pour leur avoir declaré à tous, que jamais le Roi n'avoit eu ſon cœur; pour avoir dit à chacun d'eux, qu'elle l'aimoit plus qu'aucune autre perſonne; & pour avoir traité injurieuſement le ſang royal. Or c'étoit là, ſuivant la loy faite peu auparavant, un crime de leze Majeſté; & on ſe ſervit auſſi contre cette malheureuſe Princeſſe, de la même loy qui avoit d'abord été faite en ſa faveur, & en faveur de ſes enfans.* L'Evêque d'Amelia eſt allé plus loin que Sanderus, car il a dit que Thomas Boleyn preſida au jugement de ſa fille. (h) *Fœna mmiſtram filia fortuna patrem dedit, qui forte capitalium rerum Judex adverſus eam capitis ſententiam tulit.* Ce qu'il dit que tous ceux qu'on accuſa d'avoir eu commerce avec elle, l'avouerent à la queſtion, eſt dementi par Mr. Burnet, qui obſerve qu'il n'y en eut qu'un qui avoüât. Ce fut un Muſicien nommé Smeton: il convint *qu'il (i) avoit couché trois fois avec la Reine.* Il eſt remarquable que ſous le long regne d'Elizabeth, on n'a point tâché de juſtifier ſa mere. Les Catholiques s'en ſont prevalus, mais on leur (k) repond qu'ils feroient mieux de loüer & d'admirer la prudence d'Elizabeth, & celle de ſes Miniſtres. Elle eût cru affoiblir ſes droits en tâchant de les defendre, & il eût fallu avoüer certaines choſes d'Anne Boleyn qui auroient fait quelque prejudice.

JE POURROIS nommer un hiſtorien qui raporte que Thevet Capucin François, debite dans le chapitre 5. du 16. livre de ſa Coſmographie univerſelle, que *pluſieurs Gentilshommes Anglois l'avoient aſſuré que* le Muſicien Smetton s'étoit dedit, *& repenti d'avoir perdu la Reine par une fauſſe accuſation.* J'ai voulu verifier

(a) *Martinus Hankius de rerum Romanarum ſcriptoribus tom. 1. c. 76. pag. 257. 258.*

(b) *Il étoit de Liege, & demeuroit à Francfort.* Id. ibid. pag. 259.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. tom. 2. pag. 392.*

(e) *Voiez Baillet, Jugem. ſur les Poëtes n. 1359.*

(f) *Voiez les additions & corrections de la 1. partie n. II.*

(g) *Burnet Hiſt. de la reformat. 1. part. l. 3. p. 468.*

(h) *Gratianus de caſibus viror. illuſtrium pag. 269.*

(i) *Burnet, ubi ſupra pag. 467.*

(k) *Ibid. pag. 480.*

Digitized by Google

être ou brûlée *, ou decapitée; ſon mariage (B) fut declaré nul †, à cauſe qu'elle avoüa qu'elle avoit épouſé le Roi dans un tems où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci. Elle ‡ fut decapitée le 19. jour de Mai 1536. & ne perdit point ſa belle humeur (C) dans cette rencontre. Quelques Hiſtoriens Catholiques ſe ſont donné une licence prodigieuſe de mentir contre elle; tant par le chagrin qu'ils avoient du ſchiſme dont elle avoit été cauſe, que par l'envie de faire tomber ſon deshonneur ſur la Reine Eliſabeth. Ils ont été de ces ſatiriques étourdis dont j'ai deja eu occaſion de parler, qui au lieu de ne faire ferme que ſur les faits veritables, ſe ſont engagez à des mediſances (D) très-faciles à refuter. Leur aveuglement eſt d'autant plus

* *Ibid. pag.* 469.

† *Ibid. pag.* 472.

‡ *Ibid. pag.* 475.

fier la choſe, quoi que je ſuſſe que l'autorité de ce (a) Moine eſt immediatement au deſſus du rien, car c'eſt un homme dont les livres ſont remplis de fables, & d'ignorances, c'eſt un menteur ſans jugement, & ſans eſprit. Mais neanmoins j'ai voulu etre temoin oculaire de ce qu'il a écrit là-deſſus, & voici ce que j'ai trouvé dans ſon Ouvrage: (b) *Pluſieurs Gentilshommes Anglois m'ont aſſuré* qu'Henri VIII. *eut belle repentance des offenſes par luy commiſes, eſtant à l'article de la mort: & entre les autres choſes, de l'injure & crime commiſe contre ladite Royne Anne de Boulan, faulſement vaincus & accuſée de ce qu'on luy impoſoit.* Il n'a dit quoi que ce fût de la repentance, ou de la retractation du Muſicien, & l'on ne ſauroit la recueillir de ſon diſcours par la voie des conſequences, vu qu'il ſeroit très-poſſible que cet homme eut perſeveré juſques à la fin dans ſa premiere depoſition ou dans ſon aveu, & que neanmoins Henri VIII. eut oprimé par de faux temoins l'innocence de la Reine. Au fond le temoignage de Thevet n'a point de force, puis qu'il ne nomme point les Gentilshommes qui lui avoient dit cela, & qu'en cas qu'ils fuſſent amis de la Reine Elizabeth, il faudroit les ſoupçonner de prevention, & d'avoir avancé des choſes ſur des bruits vagues, auſquels ils n'auroient ajouté foi qu'à cauſe qu'ils les auroient trouvez conformes à leurs deſirs. Il y a une autre circonſtance qui énerve ici l'autorité de ce Moine, c'eſt qu'il parle de la Reine Elizabeth comme un homme qui eſperoit d'en recevoir un preſent. *Princeſſe*, dit-il (c), *autant genereuſe, liberale à l'endroit des hommes de ſçavoir, & en toutes ſes actions chaſte, ayant eu de tout temps les bons eſprits en ſinguliere recommandation, autant que nulle autre de ſes devanciers.* Il l'excuſe même de ce qu'elle avoit introduit dans ſon Roiaume le Calviniſme.

(a) *Il avoit été Cordelier & non Capucin. Il ſe defroque fort jeune.*

(b) *Thevet, Coſmographie univerſelle liv. 16. ch. 5. fol. 657. verſo.*

(c) *Id. ib. fol. 659.*

(B) *Son mariage fut declaré nul.*] L'Auteur de l'Hiſtoire de la reformation d'Angleterre nous aprend (d) 1. que Milord Perci avoit dit au Cardinal Volſey, *qu'il avoit donné ſa parole à Anne devant des temoins, & que ſa conſcience ne permettoit point qu'il ſe degageât.* 2. Que lors qu'on preſſa ce Seigneur pendant le procés de la Reine, *de declarer qu'il y avoit eu ou en ce temslà un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit ſerment en preſence de deux Archevêques qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promeſſe de mariage entre lui & cette fille, & pour rendre ce ſerment plus ſolemnel*, il reçut la communion en preſence de pluſieurs Conſeillers d'Etat, & ſouhaita *que la reception de ce ſacrement fut ſuivie de ſa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* 3. Que la Reine (e) pendant ſon procés n'avoüa rien touchant ſon engagement pretendu avec ce Milord; mais quand on l'eut condamnée, *elle confeſſa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Eccleſiaſtique* le 17. de Mai, elle declara *qu'il y avoit eu de juſtes empêchemens à ſon mariage avec le Roi, & qu'ainſi ce mariage-là ne pouvoit pas être valable.* 4. Que (f) ſur ſa confeſſion la ſentence de divorce fut prononcée. 5. Que l'original de cette ſentence a été brûlé, mais ce qu'on vient d'en dire *eſt repeté dans une loi que le Parlement fit peu après pour regler la ſucceſſion.* 6. Que *les deux ſentences que l'on prononça contre la Reine, ſont tellement oppoſées l'une à l'autre, qu'il faut au moins, que l'une des deux ait été injuſte. Car ſi le mariage de cette Princeſſe avec le Roi étoit nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultere; puis que cette invalidité empêchoit qu'elle ne fût femme legitime de Henri. Si ce mariage étoit bon, il y a eu de l'injuſtice à le caſſer; & s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a bleſſé manifeſtement l'équité; & on ne ſauroit ſoutenir que cette Princeſſe ait manqué de fidélité pour le Roi, puis qu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder la foi.* Il y auroit bien des remarques à faire ſur tout ceci; je me contenterai de ces trois: 1. Le Milord qui avec ſerment & la communion à la main nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe ou alors, ou quand il declara qu'il (g) avoit donné ſa foi à cette fille. Si l'on prefere ſon ſerment à l'autre declaration, il faudra dire que la Reine prête à mourir a depoſé fauſſement qu'elle avoit été engagée avec ce Milord: ſi elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alleguer pour ſa juſtification, qu'elle proteſta toûjours de ſon innocence, & même ſur l'echafaut; car une femme qui ſur le point de comparoître devant Dieu eſt capable d'avoüer une fauſſeté qui rend ſes enfans illegitimes, eſt bien capable de nier une verité qui la couvre de deshonneur. Et nous avons ici un fait choiſi entre pluſieurs autres de même eſpece, qui montre que le Pyrrhoniſme hiſtorique peut ſe batre ſans deſavantage contre les ſermens, & contre les proteſtations des mourans. 2. L'adreſſe des Hiſtoriens eſt remarquable; ils ſe ſervent d'un fait lors qu'ils en peuvent tirer quelque utilité, & ils le nient lors qu'ils s'en trouvent incommodez. Il eſt utile quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne pouſſoit point Henri huit à repudier la Reine, de montrer qu'elle ſongeoit tout de bon à ſe marier à Milord Perci. Il eſt bon alors d'avoüer ſon engagement. Mais ſi d'un autre côté quelcun nous vient dire que par cet engagement ſon mariage avec Henri VIII. devient nul, & qu'ainſi la Reine Elizabeth eût été batarde, quand même le divorce de Catherine eût été juſte, alors il faut dire que cet engagement eſt un conte, & ſe ſervir des ſermens & des communions de Perci. 3. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui ſurpaſſe celui que les Parlemens d'Angleterre exercerent au XVI. ſiecle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour declarer nul le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Aragon, fut employé; Marie leur fille étoit donc batarde, & cependant on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. Tout ce qui étoit neceſſaire pour declarer nul le mariage du même Prince avec Anne, fut employé; Elizabeth leur fille étoit donc batarde, & neanmoins on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. On brûla l'original de la ſentence de divorce: c'eſt qu'on ne vouloit pas laiſſer ſubſiſter un titre ſi deſavantageux à la Reine Elizabeth. Remarquez bien que dans les Roiaumes hereditaires, c'eſt une loi fondamentale que les batards ſoient poſtpoſez à tous les parens legitimes de la famille roiale.

(d) *Burnet, ubi ſupra pag.* 470.

(e) *Ibid. pag.* 471.

(f) *Ibid. pag.* 472.

(g) *Voiez le Docteur Burnet l. 2. pag.* 111. 112.

Si les ſermens des mourans doivent faire preuve.

Le même fait nié & accordé en divers tems ſelon les divers beſoins de l'Hiſtorien.

Le Parlement d'Angleterre exerçant le pouvoir arbitraire.

(h) *Burnet, ubi ſupra pag.* 459.

(i) *Ibid. pag.* 460.

(k) *Ib. pag.* 475. *D'une lettre du Lieutenant de la Tour.*

(C) *Et ne perdit point ſa belle humeur.*] Pendant ſa priſon elle joüoit des perſonnages bien differens; quelquefois (h) elle paroiſſoit devote & verſoit des pleurs en abondance, & tout-d'un-coup elle paſſoit à de grans éclats de rire. . . . . Auſſi-tôt (i) que les Juges qui etoient venus l'examiner furent partis, *elle ſe mit à genoux, & fondant en larmes cria pluſieurs fois*, Seigneur Jesus, *aiez pitié de moi, & au même tems on la vit éclater de rire.* Quelques (k) heures avant ſa mort elle dit que l'Executeur étoit fort habile, & que d'ailleurs elle avoit le cou aſſez petit. Au même tems elle y porta la main, & ſe mit à rire de tout ſon cœur. Le Gratiani quelque peu favorable qu'il lui ſoit, avoüe qu'elle mourut avec beaucoup de reſolution, & qu'elle eut ſoin de bien étendre ſa robe ſur ſes pieds, afin de tomber (l) honnêtement. Les Poëtes remarquent cela de Polyxene: les Hiſtoriens le remarquent de Jules Ceſar: voiez la remarque G de l'article *Olympias*. Je doute fort de ce que le même Gratiani raporte, que lors qu'elle fut menée au (m) lieu du ſuplice elle s'emporta extremement contre le peuple qui ne lui faiſoit aucun honneur, & leur declara que quand ils en devroient crever de depit, elle étoit & mourroit leur Reine. *Cum è carceribus in aream, quæ peramplo eſt ante Arcem, produceretur, quò omnis multitudo concurrerat ad ſpectandum necem ejus, quam nuper demiſſè adorare conſueverant, nec tranſeuntem ullo honore dignarentur; illa ne tum quidem oblita ſuperbiæ, contumelioſiſſimè eos compellans convicio increpuit, eſſe mortuamque ſe Reginam eorum ferens, diſtrumperentur omnes licet* (n).

(l) Poſtremo genibus poſitis ultimos quoque pedes quo honeſtius procumberet veſte contexit. *Gratian. ubi ſupra pag.* 270.

(m) *La place ſelon lui qui eſt au devant de la Tour.*

(n) *Id. ib. pag.* 269.

(D) *Des mediſances très-faciles à refuter.*] Qu'y a-t-il par exemple de plus aiſé à detruire que le conte que tant de gens ont copié de Sanderus? (o) ſavoir qu'Anne étoit fille de Henri huit; que ſa mere la mit au monde deux ans après le depart de Thomas Boleyn pour l'Ambaſſade de France, à laquelle le Roi ne l'avoit

(o) *Sander. ſchiſme d'Angleterre l. 1. pag.* 17. *de la traduction de Maucroix, édit. d'Amſt.* 1683.

plus inexcuſable, qu'ils pouvoient aſſez (E) medire ſans paſſer les bornes d'un fidelle Hiſtorien. C'eſt dommage que la bonne fortune qu'ils ont eue de trouver une infinité de copiſtes, & de lecteurs

(a) *Ce recit de Sanderus a été alteré par quelques-uns. Le Gratiani fait durer 3. ans l'abſence de Thomas Boleyn. D'autres diſent qu'à ſon retour il trouva ſa femme enceinte, & que le Roi lui avoüa que c'etoit de ſon fait. Voiez la Reformation d'Angleterre par Mr. Burnet p. m. 102. Varillas Hiſt. de l'Herеſ. l. 9. pag. m. 261.*

(b) *Burnet, ubi ſupra pag. 105.*

(c) *Les fins de non recevoir doivent avoir lieu dans ces ſortes de procès, toutes les fois que l'accuſation eſt de nature à être aiſement connuë, & que les occaſions de la produire ſi ſont preſentées ſans que perſonne en ait parlé. Voiez ci-deſſous les remarques de l'article* Bolſec.

(d) *Voiez à la fin du 1. volume de Mr. Burnet la refutation de Sanderus n. 21. Vous y trouverez toute cette 2. raiſon plus amplement, avec l'inclusion particuliere des offres de Viat &c.*

(e) *Le Grand to. 2. pag. 47.*

l'avoit nommé, qu'afin de joüir plus librement de la femme en l'abſence du mari; que Thomas Boleyn aprenant à ſon retour en Angleterre *la mauvaiſe conduite de ſa femme*, la *fit apeller par devant l'Official de Cantorberi pour cauſe d'adultere, & demanda la ſeparation*; qu'il reçut ordre du Roi de ceſſer toutes ſes pourſuites, & de remettre ſon epouſe en ſes bonnes graces; qu'il obeït, mais que ce ne fut qu'apres qu'elle lui eut avoüé que le Roi etoit pere de la derniere fille dont elle etoit accouchée (a); qu'Anne Boleyn à 15. ans fut debauchée par le Maitre d'Hôtel & par l'Aumônier de ſon pere; qu'enſuite on l'envoia en France chez un Seigneur qui la nourrit en fille de grande qualité; qu'elle ſe gouverna à la Cour de France avec ſi peu de pudeur, qu'on l'apelloit ordinairement *la haquenée d'Angleterre*; & qu'à cauſe que François I. eut part à ſes bonnes graces, on la nomma *la mule du Roi*; que pendant les amours de Henri VIII. pour cette fille, *Thomas Viat un des principaux Seigneurs de la Cour* ſe preſenta au Conſeil, pour depoſer qu'il avoit eu à faire avec elle *en un tems où il ne croioit pas que le Roi ſongeat à lui faire l'honneur de l'epouſer*; & qu'Henri n'ajant point ajoûté foi à cette depoſition, Viat *offrit de rendre le Roi même ſpectateur des faveurs qu'il recevroit de cette impudique*; que Viat fut apellé impudent, & qu'on le chaſſa de la Cour.

Le Docteur Burnet emploie contre cela 3. moiens. En 1. lieu Sanderus n'avance ces choſes que ſur la foi d'un Ouvrage que perſonne ne vit jamais. C'eſt la vie de Thomas Morus par Raſtal. 2. On a commencé trop tard à les objecter. 3. Il y a des impoſſibilitez dans ce recit. Voici la ſeconde de ces trois raiſons dans toute ſon étendue. „ (b) Si ces choſes ont „ été telles que le rapporte Sanderus, comment à la „ mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on point vu des perſonnes aſſez complaiſantes envers le Roi, ou aſſez „ ennemis de cette malheureuſe Princeſſe, pour rendre publique ſon infamie, qui d'ailleurs ne pouvoit „ être ſecrette? Car qu'une femme, comme la mere „ d'Anne de Boulen, ſoit groſſe deux ans apres le depart de ſon mary, envoye en une Ambaſſade conſiderable; que ce mary ſollicite le divorce, à la „ Cour de l'Archevêque de Cantorbery; & qu'il y faſſe appeler ſa femme; ce ſont là des circonſtances que le monde n'oublie pas ſi toſt. D'autre coſté, qu'Anne de Boulen ait été en ſi mauvaiſe reputation, qu'elle ſe ſoit laiſſée debaucher d'abord „ chez ſon pere; qu'en ſuite, elle ait mal vecu en „ France; qu'elle ait eſté entretenue par deux Rois: „ voila d'autres circonſtances qui ne peuvent eſtre „ fort ſecrettes. Outre cela, lors que les Regitres „ de la Cour de l'Archevêque ſubſiſtoient encore, on „ a offert au public de faire voir, qu'il n'y avoit dans „ ces Regitres rien de ſemblable aux pourſuites, „ dont a parlé Sanderus. Enfin, tous les Ecrivains „ de ce temps-là, ſoit du coſté du Pape, ou du coſté „ de l'Empereur, gardent un profond ſilence ſur ces „ choſes, qu'ils n'auroient jamais manque de publier, ſi elles euſſent eſte vrayes, ou ſi elles fuſſent „ venues à leur connoiſſance. Mais au bout de 80. „ ans (c), on s'aviſe de forger une hiſtoire pleine „ d'impoſtures, ou du moins on la publie; à cauſe „ qu'alors il y a plus de ſûreté à mentir, tous ceux „ qui auroient eſte capables de faire connoître la verité etiant morts (d). „ Quant à la 3. raiſon je ne la raporte qu'en racourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoié Ambaſſadeur par le Roi Henri VIII. avant l'année 1509. il faudroit donc qu'Anne fut née l'an 1511. & qu'en l'année 1526. on l'eût debauchée dans ſa maiſon. Où prendra-t-on donc le tems qu'elle fut en France chez un grand Seigneur, & puis à la Cour? Où trouvera-t-on cette vie licentieuſe qui la fit nommer *la haquenée d'Angleterre*? Où trouvera-t-on, dis-je, ce tems, puis qu'elle étoit de retour en Angleterre l'an 1526? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas: Mr. le Grand ſon meilleur apologiſte l'abandonne ici. *Comme je ne pretens point deguiſer ſes fautes*, dit-il (e), *j'avoüe de bonne foi qu'il eſt trop emporté contre Anne de Boulen; qu'aucun Auteur de ma connoiſſance hors lui, n'a dit qu'elle fut fille de Henri VIII. ou qu'elle eût mené une vie ſi dereglée.* Sanderus affirme qu'elle fut aimée du Roi des l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été debauchée chez ſon pere putatif à 15. ans; elle avoit fait du ſejour en France, elle étoit revenuë en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de 20. ans en 1526. elle étoit donc née l'an 1506. trois ans avant que le Roi Henri huitieme montât ſur le thrône, & 5. ans avant qu'aucun Ambaſſadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à ſon Ambaſſade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507. il faudroit donc ſelon Sanderus qu'Henri VIII. eût envoié en Ambaſſade Thomas Boleyn l'an 1505. & qu'il eût eté dès lors en plein commerce d'adultere. Or le 1. de ces faits eſt faux, puis qu'Henri n'étoit point encore Roi; & l'autre n'eſt point croiable d'un garçon qui n'avoit que 14. ans. Ajoûtez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'Ambaſſade qu'en l'année 1515. (f) & remarquez bien que Mr. Burnet aiant remis toutes ces raiſons ſur le tapis en refutant Mr. Varillas, on n'a vu dans la replique de ce dernier aucune preuve, ni aucune ſolide remarque en faveur de Sanderus. Je ne dois point paſſer ſous ſilence ce qui regarde la depoſition de Viat. Mr. Burnet en a parlé plus amplement dans un Ouvrage poſterieur à ſon Hiſtoire de la Reformation. Il a d'abord repreſenté (g) combien une telle depoſition eſt contraire à la vraiſemblance, & puis il a ſoutenu que Wiat *n'a jamais été diſgracié, mais qu'il a été employé en des Ambaſſades étrangeres juſqu'à la fin de ſa vie.* Il cite (h) une piece originale ou le fils de Wiat atteſte, *que ſon pere étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri pendant tout le tems que ſon mariage avec Anne Boleyn ſubſiſta, que jamais il ne ſe retira de la Cour par diſcretion, que le Roi ne parut point jaloux, & que la Reine ne fut point offenſée de ſa conduite . . . que ſon pere fut en ſuite Ambaſſadeur pendant pluſieurs années à la Cour de Charles-Quint.*

Le Jeſuite qui a publié trois tomes des revolutions d'Angleterre, me paroit fort raiſonnable ſur le chapitre d'Anne Boleyn: je raporte ce qu'il en dit, on y verra que ceux qui ont refuté Sanderus n'ont pas travaillé en vain. „ (i) Sanderus raconte des choſes de „ la naiſſance & de la conduite d'Anne avant qu'Henri l'euſt aimée, qui ne ſont pas faciles à croire, & „ dont les preuves ne perſuadent pas. Qu'elle fuſt fille d'Henri, qu'elle euſt une ſœur dont ce Monarque „ euſt joüi, qu'elle ſe fuſt proſtituée, preſque dès „ l'enfance, au Maiſtre d'hoſtel & à l'Aumoſnier de „ Thomas de Boulen, qui paſſoit pour ſon pere; „ qu'etant allée à la Cour de France, François I. & „ ſes Courtiſans l'euſſent tellement deshonorée, qu'on „ luy donnaſt alez publiquement des noms infames: „ ce ſont des choſes contre leſquelles les Ecrivains „ Proteſtans ſe recrient, & ont quelque droit de s'in„ ſcrire en faux. Mais de quoy on ne la peut juſtifier, eſt d'avoir donné à Henri, en contrefaiſant la „ femme de bien, des eſperances de l'épouſer, s'il „ venoit à bout du divorce monſtrueux que Wolſey „ luy propoſoit, & d'avoir contribué par-là à l'injuſtice que ce Prince fit à ſa femme legitime; & à tous „ les maux qui s'en ſont ſuivis. La fin tragique que „ luy cauſa une incontinence prouvée par un juge„ ment juridique, fit voir que les Ecrivains Catholiques ont pu dire d'elle, ſans en juger temerairement, qu'elle n'avoit eté chaſte que quand elle „ avoit eté ambitieuſe. „

(E) *Ils pouvoient aſſez medire ſans paſſer les bornes d'un fidelle Hiſtorien.*] Mr. de Meaux ne s'eſt ſervi pour diffamer cette Reine que des propres faits que les Proteſtans avoüent. Il la convainc (k) par là d'un *enjouement immodeſte*, de *libertez indiſcretes*, d'une *conduite irreguliere & licentieuſe. On ne vit jamais*, dit-il, *une honnête femme, pour ne pas dire une Reine, ſe laiſſer manquer au reſpect juſqu'à ſouffrir des declarations telles que des gens de toute qualité, & même de la plus baſſe en prent à cette Princeſſe. Que dis-je les ſouffrir? s'y plaire, & non ſeulement y entrer, mais encore ſe les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire à un de ſes galands*, qu'elle voioit bien qu'il differoit de ſe marier dans l'eſperance de l'épouſer elle-même apres la mort du Roi. *Ce ſont toutes choſes avoüées par Anne, & dont d'en voir de plus mauvais mal ces hardis amans, il eſt certain, ſans vouloir aprofondir davantage, qu'elle ne les en traiteroit que mieux. . . . Au moment (l) qu'elle fut priſe, pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une perſonne inſenſée: les paroles qu'elle prononçoit dans ſon tranſport contre ſes amans qui l'avoient trahie, faiſoient voir le deſordre où elle etoit & le trouble de ſa conſcience. . . . Par une honteuſe complaiſance Anne (m) reconnut ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épouſé Henri durant*

(f) *Voiez Mr. Burnet dans la refutation de Sanderus n. 21.*

(g) *Critique du 9. livre de l'Hiſtoire de l'Herеſie par Mr. Varillas, pag. 87.*

(h) *Defenſe de la Critique de Varillas.*

(i) *Le Pere d'Orleans Hiſt. des revolutions d'Angleterre, t. 2. pag. 417.*

(k) *Hiſtoire des Variations l. 7. n. 20. pag. m. 302.*

(l) *Ibid. pag. 303.*

(m) *Ibid. pag. 304.*

Digitized by Google

lecteurs complaisans, inspire à tant d'autres la hardiesse de les imiter. Sanderus est l'unique source de tous les Auteurs qui ont dechiré Anne Boleyn, & nommément de Mr. Moreri. Ceux qui disent que les Protestans devroient rougir d'avoir tant d'obligations à cette Reine qui étoit de leur Religion, feroient bien de declarer avant toutes choses qu'ils sont bien fâchez des services que l'Imperatrice Irene rendit à la cause des Images β.

Consultez sur tout ceci Mr. de Larrey au 1. volume de son Histoire d'Angleterre, vous y trouverez les raisons du pour & du contre raportées nettement, & nôtre Anne justifiée autant que les loix de l'Histoire l'ont pu soufrir.

BOLESLAS I. du nom a été le premier Roi de Pologne. Le Duc Miecislas son pere aiant embrassé le Christianisme, demanda au Pape le titre & la dignité de Roi, & ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'Empereur Othon III. après l'avoir reçu magnifiquement à Gnesne, où cet Empereur avoit été en pelerinage (T) pour y venerer le corps de St. Adelbert, martyrisé dans la Prusse depuis * quatre ans. Ce fut l'an 1000. qu'Othon alla faire ce pelerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleslas l'engagerent à lui temoigner sa gratitude par la collation du titre (Z) de Roi. Il l'habilla de ses vêtemens, il lui donna les enseignes de l'Empire, & particulierement l'épée & la pomme d'or croisée. Boleslas avoit de fort bonnes qualitez, il fut liberal envers l'Eglise, & fort vaillant. Il repoussa les Bohemiens jusques au milieu de leur païs; il châtia les Moraves, & les rendit ses tributaires; il punit les Prussiens idolâtres qui avoient martyrisé Saint Adelbert, dont il racheta le corps; il retablit Stopolcus Duc de Russie qui avoit été depossedé par son propre frere Jaroslaus &c. Il avoit épousé Judith, fille de Gvisa Duc de Hongrie, dont il eut des enfans †.

BOLSEC (JERÔME) seroit un homme tout-à-fait plongé dans les tenebres de l'oubli, s'il ne s'étoit rendu fameux par certains Ouvrages satiriques (ΑΔ) que les Moines & les Missionnaires citent encore; quoi qu'il faille avoüer qu'ils en parlent moins souvent que l'on n'en parloit sur la fin du XVI. siecle, & au commencement du XVII. Voici ce qu'on trouve concernant ce personnage dans les livres des Protestans. Jerôme Bolsec étoit un Carme de Paris, qui aiant preché un peu librement ‡ dans l'Eglise de St. Barthelemi, jetta le froc aux orties, & s'enfuit au delà des Monts auprès de Renée de France, ‡ Ducheſſe de Ferrare. C'étoit le commun asyle de ceux qu'on persecutoit pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en Medecin, & se maria promtement, & fit je ne sai quoi qui fut cause qu'on le chassa. Il s'en alla à Geneve sur le pied de Medecin; & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Theologien, & dogmatisa d'abord en secret sur le mystere de la predestination suivant les principes de Pelage, & puis il eut la hardiesse de faire un discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut apris les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens pour les

la vie de Mylord Perci, avec lequel elle avoit auparavant contracté, & contre sa conscience, en avoüant que son mariage avec le Roi étoit nul, elle enveloppa dans sa honte sa fille Elisabeth. Je ne voi pas que l'on puisse raisonnablement se plaindre, que Mr. de Meaux dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit determiné au choix du plus grand par un passedroit de l'inimitié; car il y a incomparablement plus de vraisemblance à dire qu'Anne ne contracta point avec ce Mylord, qu'à dire qu'elle contracta avec lui, & par consequent elle merite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute prête à comparoître devant Dieu elle donnoit injustement à sa propre fille la qualité de batarde, que d'être accusée de retractation par raport à une promesse de mariage.

(a) *Lati, Histoire de la Reine Elizabeth, tom. 1. pag. 50. édit. d'Amſterd. 1694.*

Un Historien (a) Protestant vient de publier la premiere lettre qu'Anne écrivit au Roi. On ne peut rien voir de plus contraire à la modestie; elle y declare sa passion sans aucune retenuë, & s'offre de se donner au Roi *sans aucune exception*; car elle ajoûte cette clause au terme de *très-obeïssante servante* qu'elle met au bas de la lettre. Cet Historien eût dû joindre cette raison à celles qui l'ont empêché de croire ce que le (b) Comte d'Alisburi avoit lu dans des manuscrits; c'est que le Roi aiant fait l'amour à cette fille pendant 12. ans, ne la connut que depuis son mariage. Mais pour le dire en passant ces manuscrits ne paroissent guere sûrs; il n'y a nulle aparence que Henri VIII. ait commencé d'aimer cette Demoiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47. de cet Auteur, savoir qu'Anne *passa en France à l'âge de 15. ans*, lors que la Princesse d'Angleterre se maria avec Loüis XII. Il auroit falu pour cela qu'elle fût née l'an 1499. & non pas comme dit Camden l'an 1507. Il est bien étrange qu'on sache si peu en quel tems nâquit, en quel tems sortit d'Angleterre, & y retourna une personne qui parvint d'une maniere si éclatante à la Roiauté.

(b) *Ibid. pag. 52.*

(T) *Où Othon avoit été en pelerinage.*] L'Empereur Othon III. donnoit assez dans ces sortes de devotions. Après avoir puni Crescentius & son Antipape l'an 998. il passa à Ratisbonne en revenant d'Italie, (c) & *fit vœu d'aller en pelerinage en Pologne au tombeau du saint Evêque Adelbert. . . . A son retour de Pologne il alla à Aix avec Adelaide sa sœur, visiter le tombeau de Charlemagne, & pour se trouver aussi à une assemblée d'Evêques.* Etant retourné en Italie, son premier soin (d) *fut de poser dans l'Eglise de S. Barthelemy, en l'Isle au Tibre, la main de S. Adelbert avec plusieurs autres Reliques de Ss. Martyrs, & le corps entier de saint Barthelemy qu'il fit apporter de Benevent. . . . La même année poussé d'un serieux repentir de ce qu'il avoit fait mourir le Consul Crescence contre sa parole, il satisfit religieusement à la penitence que S. Romuald lui avoit enjointe, & fut à pied jusqu'au mont Gargan & en d'autres lieux saints.*

(c) *Blanc, Hiſt. de Bavière tom. 2. pag. 147.*

(Z) *Du titre de Roi.*] Baronius veut revendiquer cela au Pape Silvestre II. & se fonde sur ce que peu après le pelerinage d'Othon III. *les Polonois feliciterent le Pape pour cette qualité de Roi.* Ils le firent sans doute *ad majorem cautelam*, & pour ne se pas commettre avec une Cour qui ne cedoit pas aux Empereurs le droit d'ériger des Roiaumes. Mais quoi qu'il en soit, les Polonois raportent à Othon III. la premiere institution de leur roiauté (e).

(d) *Blanc, ubi ſupra pag. 148.*

(ΑΔ) *Que les Moines & les Missionnaires citent encore.*] Une infinité de gens ont debité & dans leurs sermons & dans leurs livres que Calvin avoit eu la fleur des lis &c. & ils n'en avoient aucune autre preuve que le temoignage de Bolsec. Je ne m'étonnerois pas si quelques peintres avoient fait l'honneur à cet Ecrivain de le comparer à Homere (f), c'est-à-dire de faire un tableau où Bolsec auroit paru vomissant, & entouré d'un nombre infini de Prêtres, & de Moines, & de Laïques Controversistes affamez des crudités qu'il vomissoit, & les avalant avec une avidité extrême jusqu'à lecher le plancher; car il est certain qu'on a fait le même usage de ces ordures, que les Poëtes qui vinrent après Homere firent de ses inventions.

(e) *Lo Laboureur, Relation du voiage de Pologne, pag 139. 140.*

(f) *Voiez Elien lib. 13. var. Hiſtor. cap. 22.*

(g) *Manilius lib. 2. v. 8. en parlant d'Homere.*

(g) Cujusque ex ore profuſos
Omnis poſteritas latices in carmina duxit,
Ammonemque in tenues auſa eſt deducere rivos,
Unius fœcunda bonis.

Voilà comment la Fortune se joüe des choses: il ne faut qu'un certain amas de circonstances pour faire que le sort d'un faquin soit conforme à celui des plus grans hommes, & que l'on rende aux sotises les plus brutales le même honneur qu'aux plus belles productions de l'esprit humain. Quelle indignité! on a pu apliquer à Bolsec ce qu'Ovide (h) avoit dit d'Homere.

(h) Adjice Mæoniden, à quo ceu fonte perenni Vatum pierii ora rigantur aquis. *Ovid. amor. lib. 3. eleg. 9.*

β *Voiez Mr. Burnet, pag. 479.*

* *Voiez Calviſius.*

† *Tiré du voiage de la Reine de Pologne par le Laboureur, pag. 139. 140.*

‡ Paulo liberius in divi Bartholomæi fano concionatus esset, in Italiam abjecta cucullæ profugisse, ibique repente Medicum factum uxorem duxisse. *Beza ad Claud. de Xaintes, apolog. altera, oper. t. 2. pag. 345.*

‡ Quum . . . in Italiam profugisset, inde quoque decepta Ferrariensi Ducissa pulsus. *Ia. in vita Calvini, Oper. t. 3. pag. 374.*

les infecter de ſon Pelagianiſme, Calvin l'alla voir, & le cenſura doucement: enſuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolſec de ſe produire en public avec un diſcours rempli d'inſultes contre le decret de la predeſtination éternelle. On croit que ſa hardieſſe fut d'autant plus grande, qu'il s'imagina que Calvin n'étoit point du nombre de ſes auditeurs. Il eut cette penſée parce qu'il ne le voioit pas à ſa place. C'eſt que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, ſe tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il ſe montra tout-d'un-coup dès que (A) Bolſec eut fini, & le refuta ſi fortement par l'Ecriture, par St. Auguſtin, & par la raiſon, que lui Bolſec fut le ſeul qui n'eut point de honte d'être terraſſé de la ſorte. Ce ne fut pas tout: l'un des Magiſtrats qui ont droit de mettre les gens en priſon, étoit preſent à cette aſſemblée: il ne manqua pas ſur le champ d'uſer de ſon droit, il traita Bolſec de ſeditieux, & le fit empriſonner. La cauſe fut diſcutée fort amplement, & enfin de (B) l'avis des Egliſes Suiſſes, le Senat de Geneve declara Bolſec convaincu (C) de ſedition & de Pelagianiſme, & comme tel le banit des terres de la Republique, à peine du foüet s'il y revenoit. Voilà ce qu'on fit le 23. de Decembre 1551. Il ſe retira dans un lieu du voiſinage qui dependoit du Canton de Berne, & y cauſa tant de troubles qu'on le banit (D) de toutes les terres de ce Canton. Il s'en retourna en France; s'adreſſa à ceux (E) de la Religion premierement à Paris, enſuite à Orleans, & temoigna un grand deſir d'être promu à la charge de Miniſtre, & de rentrer en grace avec l'Egliſe de Geneve; mais la perſecution qui s'éleva contre le parti lui fit naître un autre deſſein; ce fut celui de reprendre ſa premiere Religion, & la pratique de la Medecine. Il fut s'établir à Autun, il fit le mari (EΔ) commode en faveur des Chanoines du lieu, & temoigna une paſſion très-violente contre l'Egliſe Reformée *. Cette compagne dont il étoit ſi peu jaloux étoit ſa † ſeconde femme. Il changea de demeure ‡ plus d'une fois; il demeuroit à Lion l'an 1582. comme il paroît par le titre d'un Ouvrage qu'il fit imprimer alors à Paris contre Theodore de Beze. Il mourut quelque tems après, car il n'étoit (F) plus en vie

* *Ex eodem ibid.*

† *Id. ad Claud. de Xaintes Apolog. altera, pag.* 345.

‡ Medicinam Calipolii ad Ararim tam feliciter facere quam olim Theologiam exercuit. *Ib.* Je penſe que ce *Calipolis* eſt Belleville en Beaujolois.

(A) *Dès que Bolſec eut fini, & le refuta.*] De la maniere que Beze raconte la choſe, il ſemble que Bolſec fit un ſermon; mais la lettre qui fut écrite par Calvin aux Egliſes Suiſſes au nom de l'Egliſe de Geneve éclaircit le fait, & montre que ce perſonnage ne fit autre choſe que cenſurer, & que refuter un ſermon qui venoit d'être prononcé ſur la grace du Saint Eſprit. (a) *Tandem virus ſuum nuper* (b) *aperto gutture evomuit. Nam cum pro more noſtro unus e fratribus illum Joannis locum expoſuiſſet, ubi pronunciat Chriſtus ex Deo non eſſe, qui verba Dei non audiunt, dixiſſetque quotquot Spiritu Dei renati non ſunt, pervicaciter uſque in finem Deo reſiſtere: quia peculiare ſit obedientiæ donum, quo Deus ſuos electos dignatur. Surrexit nebulo ille, ac dixit falſam & impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, noſtro ſeculo exortam esſe, quod Dei voluntas rerum omnium ſit causa. Hoc autem modo peccata, & malorum omnium culpam in Deum transferri, & illi affingi tyrannicam libidinem, qualem Poëta veteres in ſuo Jove commenti ſunt. Poſtea ad alterum caput deſcendit, non ideo ſalutem conſequi homines, quia electi ſint, ſed ideo eligi, quia credant: nec reprobari quenquam nudo Dei placito, ſed eos tantum, qui ſe communi electione pervant. In hac quæſtione agitanda multis, & atrocibus convitiis in nos invectus eſt. Præfectus urbis re audita eum duxit in carcerem, præſertim quia tumultuoſe plebem hortatus fuerat, ne ſe decipi à nobis ſineret. Hanc ad Senatum delata eſt cauſæ cognitio: ubi errorem ſuum non minori obſtinatione quam audacia tueri pervexit.* Quant à la maniere dont Calvin le refuta, liſez ces paroles de Theodore de Beze: (c) *Illum ex verbi divini teſtimoniis, tot Auguſtini præſertim locis, tot denique tamquam gravibus argumentis confutavit, perculit, obruit, ut omnes præter ipſiſſimos perfrictæ frontis Monachum ipſius vehementer puderet.*

(a) *Vide epiſtolam* 133. *Calvini.*

(b) *Le* 16. *d'Octobre* 1551. *ſelon Theodore de Beze in vita Calvini.*

(c) *Beza, in vita Calvini, oper. to.* 3. *pag.* 374.

(B) *De l'avis des Egliſes Suiſſes.*] J'ai déjà raporté un long paſſage de la lettre qu'on leur écrivit pour les conſulter. Voici le debut de cette lettre: *Eſt hic Hieronymus quidam, qui abjecta monachi cuculla, unus ex circumforaneis medicis factus eſt, qui fallendo, & fruſtrando, tantum ſibi impudentiæ acquirunt, ut ad quævis audendum prompti ſint, ac parati. Is jam ante octo menſes in publico Eccleſiæ noſtræ cœtu doctrinam de gratuita Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam vobiſcum docemus, labefactare conatus eſt. Ac tunc quidem qua fieri potuit moderatione ſedata fuit hominis protervia. Poſtea non deſtitit locis omnibus obſtrepere, ut ſimplicibus hoc ſuæ caput exturbaret.*

(C) *Convaincu de ſedition & de Pelagianiſme.*] Mr. Drelincourt (d) a publié l'extrait d'une lettre que Mr. Lullin Conſeiller & ancien Syndic de la Republique de Geneve lui avoit écrite. Il paroît par cette lettre que les mauvaiſes mœurs de Bolſec contribuërent à ſon exil. Voici ce que porte cet extrait: „ Par ſen„ tence rendue ſur ſes reponſes & ſes confeſſions dans „ les priſons de cette ville le 22. Decembre 1551. & „ publiée à ſon de trompe, & que j'ai lué ſur nos Re„ gitres il fut condamné à un banniſſement perpe„ tuel, à peine du foüet pour ſes ſcandales, ſes im„ pietez & ſa mauvaiſe vie. „ Voiri les termes dont Theodore de Beze s'eſt ſervi. (e) *Cauſa multis diſputationibus agitata, Senatus Helveticarum etiam Eccleſiarum ſententiam perconatus illum tum ut ſeditioſum, tum ut mere Pelagianum* 23. *Decemb. publice damnatum urbe expulit, fuſtuariam panam minatus, ſi vel in urbe vel in urbis territorio eſſet deprehenſus.*

(d) *Defenſe de Calvin imprimée à Geneve l'an* 1667. *pag.* 150. 151.

(e) *Beza in vita Calvini pag.* 378.

(D) *Qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton.*] Il étoit un de ceux qui accuſoient hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du peché. Calvin pour prevenir les impreſſions que de telles plaintes euſſent pu faire ſur Mrs. de Berne ſe fit deputer vers eux, & plaida ſa cauſe en leur preſence. Il fut ſi heureux qu'encore que l'on ne voulût point prononcer ſur ſa doctrine, ni definir ſi elle étoit vraie ou fauſſe, on ordonna à Bolſec de ſe retirer hors du pais (f).

(f) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1555.

(E) *S'adreſſa à ceux de la Religion . . . . à Orleans.*] Ce fut au Synode National qui ſe tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les Actes du Synode National qui fut aſſemblé à Lion l'année ſuivante, on y voit, dis-je, Bolſec parmi les Miniſtres depoſez. Il y eſt (g) apellé *infame, fauſſaire, & Apoſtat.* Cela montre que le Synode d'Orleans trompé par l'exterieur de ſa fauſſe repentance l'admit au ſaint miniſtere. Cependant il ne paroît point par les recits de Theodore de Beze, repetez en divers endroits de ſes Ouvrages, que Bolſec eût jamais été Miniſtre. Voiez ſon Hiſtoire eccleſiaſtique, au livre 6. page 34. & 35. mais corrigez y le mot *Boliſes* que les Imprimeurs y mirent au lieu de *Bolſec.*

(g) *Voiez Mr. Quick Synodicon in Gallia reformata, t.* 1. *p.* 47.

(EΔ) *Il fit le mari commode en faveur des Chanoines.*] Je me ſers d'une expreſſion beaucoup moins dure que celle de Theodore de Beze: auſſi écrivoit-il en Latin. (h) *Ubi contra quam ſpoponderat Eccleſias affligi animadvertit, repetita medicina ad hoſtes Evangelii manifeſta defectione (uxore quoque Canonicis Auguſtodunenſibus proſtituta) tranſivit. Unde nunc etiam quibus poteſt maledictis veritatem proſcindit.* Quelle baſſeſſe, quelle lacheté! moralement parlant il vaudroit mieux être ſujet aux inquietudes de la jalouſie; le jugement même du public, quelque corrompu qu'il ſoit, tombe beaucoup plus rudement ſur le cocuage volontaire, que ſur les infirmitez d'un mari jaloux. L'indigence de Bolſec, ni l'utilité qu'il pouvoit tirer de ſon indulgence pour les Chanoines d'Autun, n'auroient pas été capables de l'excuſer auprès des perſonnes mêmes qui font profeſſion de plaiſanter ſur toutes choſes. On rira, on boufonnera également, ſoit qu'il s'agiſſe d'un mari qui ne donne nulle liberté à ſa femme, ſoit qu'il s'agiſſe d'un mari qui prête la main aux plaiſirs qu'elle veut prendre, mais au fond on ſentira pour ce dernier autant de mepris, & d'indignation que Juvenal:

Cum (i) lena accipiat mœchi bona ſi capiendi
Jus maritum nuper, doctus ſpectare lacunar,
Doctus & ad calicem vigilanti ſtertere naſo.

(h) *Beza ubi ſupra pag.* 375. 376.

(i) *Juven. Sat.* 1. *v.* 55.

(F) *Il n'étoit plus en vie l'an* 1585.] „ De Beze en „ ſa reponſe à Genebrard imprimée à Genéve l'an „ 1585.

Digitized by Google

vie l'an 1585. L'Ouvrage dont je viens de parler a pour titre, * *Hiſtoire de la vie, mœurs, doctrine, & deportemens de Theodore de Beze, dict le Spectable, grand Miniſtre de Geneve.* Il avoit été precedé de l'*Hiſtoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, conſtance & mort de Jean Calvin jadis Miniſtre de Geneve*, qui fut imprimée à Lion l'an † 1577. Ces deux hiſtoires ſont entierement indignes de foi, tant à cauſe que l'Auteur les a écrites rempli de reſſentiment (G) pour les affrons qu'il avoit reçus, que parce qu'il ſe trouve manifeſtement convaincu de (H) calomnie ſur les points les plus atroces. On ne voit preſque plus d'Ecrivain de reputation qui n'avouë que

* *Du Verdier Bibl. Franc. pag. 566.*

† *Id. ib.*

„ 1585. dit de ce Bolſec en la page 75. Adjouſte „ toutes les fables que tu voudras tirees de ce Carme „ defroqué, qui eſt un homme infame ayant eſté ban- „ ni trois fois, & s'eſtant revolté quatre fois, & qui „ aprés avoir jetté l'écume de ſon venin ſur les morts „ & ſur les vivans, eſt mort deſeſperé. „ C'eſt ce que vous pouvez lire (a) dans la Defenſe de Calvin faite par Mr. Drelincourt. Mais j'ai lu tout le contraire dans le livre d'un autre Miniſtre. Ces temoins, dit-il (b), *ſont plus croyables & dignes de foi que ceux que produit l'Eveſque, qui ſont Bolſec & Arminius, deſquels le premier a gemi & pleuré grandement en plein Synode, d'avoir chargé ſi mechamment de calomnies & d'opprobres la memoire d'un ſi grand perſonnage, & fidele ſerviteur de Dieu.* Mais il ne faut pas que ceci empêche perſonne d'ajouter foi au paſſage que Mr. Drelincourt raporte, car aparemment le Miniſtre de Fontenai n'a voulu parler que des demarches que fit Bolſec au Synode d'Orleans, avec beaucoup d'humiliations en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela il refute très-mal l'objection, veu que la vie de Calvin publiée par Bolſec eſt poſterieure de 15. années à ce Synode d'Orleans.

(a) *Pag. 102.*

(b) *Pierre de la Valade Miniſtre à Fontenai le Comte dans l'Apologie de l'Epitre des Miniſtres de Charenton, oppoſée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Pleſſis Eveſque de Luçon, chap. 22. pag. 298.*

(G) *Rempli de reſſentiment pour les affrons qu'il avoit reçus.*] Mr. Drelincourt a fait bien valoir cet argument. Il étale les raiſons que Bolſec avoit de haïr Calvin: il dit (c) que Calvin aiant convaincu Bolſec de ſes erreurs en pleine aſſemblée, l'excommunia enſuite par l'avis de tout le Conſiſtoire: il ajoûte que *Calvin fut deputé avec quelques autres de Geneve, pour aller informer la puiſſante Republique de Berne, de la vie & des mœurs de ce miſerable Bolſec.* Ainſi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de banniſſement qui tomberent ſur la tête de Bolſec, l'un à Geneve, l'autre à Berne. Pour ce qui eſt de Theodore de Beze, il s'étoit attiré l'indignation de Bolſec par les choſes infamantes qu'il avoit publiées contre lui en termes fort durs. Mr. Drelincourt en donne des preuves. Voici un paſſage qu'il raporte: „ (d) En l'an 1551. vint en cette ville „ un certain nommé *Ferome Bolſec*, un peu auparavant Carme de Paris, & puis ſoudain devenu de „ Theologien Medecin, ou plutôt Triacleur, lequel „ pour ſe faire valoir, penſant eſtre arrivé en ſon „ Cloître, & non en une Egliſe de Dieu, de laquelle „ il n'avoit jamais rien ſeu que par oüir dire, com- „ mença à tenir par cy par là, & auſſi en pleine con- „ gregation, de mauvais propos touchant la doctrine „ de la Providence & de la Predeſtination eternelle de „ Dieu. De Beze traite ce Bolſec de *vilain, d'effronté*, de *loup degniſé*; & après avoir repreſenté de „ quelle faſſon Calvin le convainquit de ſes erreurs, „ il dit que *Monſr. le Moine ne ſceut que repliquer, & qu'il ne luy reſta qu'une impudence Monacale.* A quoy „ il ajoute, Laquelle il montra même devant le liege „ judicial le 23. de Decembre, quand ſentence de ban- „ niſſement luy fut prononcée, à ſon de trompe, à „ la maniere accoutumée. Mais ce n'eſt pas de merveilles: Car toûjours depuis elle l'a rendu & le rend „ encore aujourduy puant à tout homme qui a quelque bon ſentiment: veu qu'il eſt condamné par ſon „ propre jugement: comme il ſera montré par te- „ moignage de ſa main, toutesfois & quantes que beſoin ſera. Car ce malheureux qui avoit merité punition pour un acte ſedicieus, eſtant traité par le „ Magiſtrat avec douceur, à cauſe qu'on eſtimoit qu'il „ y auroit cy aprés quelque remede à ſon ignorance „ ſophiſtique, aprés avoir fait tant de ſcandales & de „ maus aus Egliſes circonvoiſines, ſe voyant par trois „ fois dechaſſé des terres des Seigneurs de Berne, à la „ fin eſtant intolerable à chacun, a donné gloire à „ Dieu reconnoiſſant ſes fautes, & ſur tout la mauvaiſe conſcience, à Orleans en plein Synode gene- „ ral des Egliſes Françoiſes l'an 1562. tellement que „ l'on en eſperoit quelque choſe. Mais depuis, eſtant „ derechef ſaiſy d'un même mauvais eſprit, eſt re- „ tourné à ſes premieres erres, & dechaſſé de tous, „ comme il en eſt digne, ſert encore en tous les lieus „ où il ſe pourméne, de témoignage de l'ire de Dieu „ contre ceus qui reſiſtent à la Verité. „ Mr. Drelincourt raporte deux (e) autres paſſages de Theodore de Beze. J'ajoûterai à tout cela que ce fut Beze qui fit imprimer les lettres de Calvin l'an 1575. parmi leſquelles il y en a une (f) qui eſt foudroiante contre Bolſec. Voilà comment toutes choſes ont leur uſage en ce monde. Le ſtyle mordant de ces deux Reformateurs leur rend ici un grand ſervice. Il montre que Bolſec a dû être fort en colere de voir qu'on faiſoit des relations ſi piquantes des maux qu'on lui avoit faits, & qu'ainſi ce qu'il publia l'an 1577. & l'an 1582. doit être rempli d'un eſprit de reſſentiment, qui nous doit rendre ſuſpectes de fauſſeté toutes ſes hiſtoriettes. Jamais homme n'eut plus de beſoin que lui de procés verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(c) *Drelincourt, Defenſe de Calvin, pag. 101.*

(d) *Id. ib. pag. 135. Il tire cela de la preface que Theodore de Beze mit au devant des commentaires de Calvin ſur Joſué, imprimez l'an 1564.*

(e) *Pag. 137. 138. Il les tire de la vie de Calvin.*

(f) *C'eſt la 133. J'en ai raporté deux morceaux, l'un dans la remarque A, l'autre dans la remarque B.*

(H) *Manifeſtement convaincu de calomnie ſur les points les plus atroces.*] Il a debité que Calvin fut convaincu à Noion du peché contre nature, & condamné ſeulement à la fleur de lis; ſon Evêque aiant intercedé pour lui afin que l'on moderât la peine. Or il n'y eut jamais de Roman plus fabuleux que celui-là, & il faloit être d'une impudence inoüie pour oſer produire de tels contes l'an 1577. c'eſt-à-dire 43. ans depuis que Calvin (g) étoit ſorti de Noion. Jamais les fins de non recevoir n'ont été auſſi valables qu'en cette rencontre; la preſcription qui ailleurs ne fait qu'arrêter les procedures, ſans decider abſolument ſur le fond, eſt ici une preuve très-invincible. L'accuſateur inſtituë ſon action après que 43. ans ſe ſont écoulez: il n'eſt plus recevable; la preſcription lui ferme la porte, & de plus elle le convainc de calomnie: car ſi le crime dont il accuſe étoit veritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner. Calvin en guerre ouverte avec tous les Moines & tous les Eccleſiaſtiques, les armes toûjours à la main ſoit pour leur porter de rudes coups, ſoit pour repouſſer leurs rudes attaques, (car c'étoient des combats à fer émoulu & à toute outrance) Calvin, dis-je, cauſant à l'Egliſe Romaine des pertes irreparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût ſuprimé 43. ans de ſuite la ſentence de la fleur de lis. Dès le commencement de ſon miniſtere de Geneve, on l'eût publiée avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques; on l'eût traduite en toutes langues, on l'eût affichée par toutes les ruës. Cela eſt évident à quiconque ſait apliquer les lumieres du ſens commun; & quoi qu'il en ſoit la fauſſeté de ce conte a été prouvée ſi demonſtrativement par Mr. Drelincourt, que jamais peut-être ſur des queſtions de fait on n'étoit venu à une plus grande évidence. Bolſec eſt donc très-évidemment calomniateur quant à la plus atroce de ſes injures. Il ne peut donc plus paſſer pour croiable ſur le reſte. *Semel malus ſemper preſumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il ſe fonde ſur un Acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier, mais cela ne le diſculpe point. C'étoit une piece ſupoſée, & celui qui debite de telles pieces ou qui les publie, n'eſt pas moins calomniateur que celui qui les fabrique. On (h) pretend qu'il attendit à en parler que Bertelier ne fût plus en vie; marque évidente ou qu'il ſe vantoit à faux d'avoir vu l'Acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il ſavoit que celui qui montroit cet Acte n'oſoit pas courir le riſque d'un dementi public. Voiez l'article de ce Bertelier; lui & Bolſec avoient été de même faction à Geneve contre Calvin.

(g) *Il en ſortit l'an 1534. pour la derniere fois, ſelon Mr. Drelincourt, Defenſe de Calvin, pag. 102.*

(h) *Rivet, Oper. t. 3. pag. 9. & 497.*

Lors que j'ai parlé ci-deſſus (i) de la pretenduë commiſſion de ce Bertelier, j'ai omis une reflexion qui me vient preſentement dans l'eſprit. S'il avoit été envoié à Noion par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552. car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de 18. mois de ſe faire rehabiliter, & n'y put point reüſſir à cauſe des oppoſitions de Calvin: il s'embarraſſa peu après dans d'autres mauvaiſes affaires, dont l'iſſuë fut qu'il prit la fuite, & que n'aiant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort le 6. d'Août 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne ſauroit trouver un tems propre à ſa pretenduë deputation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à la mort; & par conſequent il n'a jamais été à Noion avec ordre de s'informer de la vie de

NOUVELLE refutation du pretendu Acte de Bertelier.

(i) *Pag. 578. col. 1.*

que cet Auteur (I) eſt ſuſpect. La Croix du Maine le fait Auteur de quelques (K) livres qui ſont ſortis d'une autre plume, & il ſe munit à faux du temoignage de Theodore de Beze. Du Verdier Vau-Privas ſavoit de meilleures nouvelles que lui des écrits de nôtre Bolſec. Outre les deux hiſtoires dont j'ai parlé, il lui attribuë *le miroir de verité au Roy Charles IX. aux Princes & Seigneurs de ſon Conſeil, du jugement faict par Solomon en ſon bas aage au commencement de ſon regne; du luſtre & reflection duquel miroir apparoit le vray moyen d'appaiſer les troubles & ſeditions du royaume de France.* Il fut imprimé l'an 1562.

BOMBASIUS (PAUL) nâtif de Boulogne en Italie, ſe fit eſtimer par la profeſſion des belles lettres vers le commencement du XVI. ſiecle. Il enſeigna la langue Latine (A) & la langue Greque

Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or voici une preuve qui me ſemble convaincante contre une deputation anterieure à l'an 1552. S'il eût été à Noion avant cette année, il auroit eu les documens de la fleur de lis de Calvin lors que ce Miniſtre l'excommunia, & travailla ſi fortement à le laiſſer ſous cette note d'infamie. Eût-il été aſſez ſimple pour ne pas aprendre à toute la ville, que ce grand zelateur qui excommunioit les autres, portoit ſur ſon dos l'infamie d'un fer chaud? ne l'auroit-il pas defié en face d'oſer montrer ſes epaules? n'eût-il point par là ou triomphé de ſon ennemi, ou ralenti ſa perſecution? Que chacun ſe mette à la place de Bertelier, il avoüera qu'en cette rencontre la decouverte de l'infamie de Calvin aura été inevitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de decouvrir le myſtere, mais qu'on n'eut aucun égard à ſa recrimination, à cauſe du grand credit de Calvin, on me dira une choſe très-incroiable. Quoi, dans une Democratie les Juges oſeroient ne faire aucune demarche, lors qu'un accuſé qui a une charge publique, quelques parens, quelques amis, ſomme ſon accuſateur & la partie de montrer ſes épaules nues, & lui ſoutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, & qu'il en a porté les preuves à la Republique en conſequence d'une commiſſion qui lui en avoit été expediée? Les Juges bien loin d'eclaircir cela, étoufferont la choſe, & feront defenſe d'en parler? Ils ne ſont pas aſſez fous dans une Democratie, pour oprimer ſi groſſierement un de leurs ſujets. Mais je veux que les Magiſtrats aient epargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils aient menacé les particuliers qui oſeroient murmurer. On m'avoüera je m'aſſure qu'ils n'auront pas empêché que la memoire de cet incident ne ſe conſervât dans les familles, & ne parvint aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus & tant d'autres heretiques que Calvin chaſſa de Geneve, & qu'il perſecuta ſans remiſſion par tout où ils ſe refugierent, ne dirent jamais un mot de ces recriminations de Bertelier? On ne ſauroit parer ce coup. Je ne lai ſi jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolſec a le premier publiée.

(a) *Maimb. Hiſt. du Calviniſme. l. 4. pag. 336.*

(b) *Varillas Hiſtoire de l'Hereſie, l. 10.*

(c) *Ibid. pag. 332. édit. de Holl.*

(d) *Hiſtoire de la naiſſance & progrés de l'Hereſie, l. 9. chap. 8.*

(e) *Il cite en marge entre autres Bolſec, & Surius. Voiez Mr. Drelincourt ubi ſupra pag. 126.*

(f) *Threſor Chronologique ad annum 1509. apud Drelincurtium ubi ſupra, pag. 128.*

(I) *Qui n'avoüe que cet Auteur eſt ſuſpect.*] Il me ſuffiroit d'alleguer Mr. Maimbourg, qui n'etoit pas d'un temperament à lâcher priſe qu'à bonnes enſeignes; cependant après avoir raporté quelques-unes des raiſons que les Protetians alleguent pour refuter l'acculation de Bolſec, concernant la pretendue fleur de lis de Calvin, il ſe ſert de ces paroles, (a) *Je veux donc bien puis qu'il plaît ainſi à Meſſieurs nos Proteſtans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte.* Il avoit déjà avoüe que *Bolſec fait plûtôt une ſatire & une invective continuelle qu'une hiſtoire.* Voilà un temoin qui en vaut mille, *unus inſtar omnium*, & je pourrois m'en contenter; mais pour ſurabondance de droit je lui aſſocie Mr. Varillas qui (b) fait un ample recit des mœurs & des actions de Calvin, ſans faire ſemblant de ſavoir qu'il y eût jamais eu un Bolſec au monde. Il n'affirme rien ſur la fleur de lis, il dit ſeulement (c) qu'on voit quelque choſe dans les Regîtres de Noion, *qui vrai-ſemblablement a donné lieu à Conrad de Sluſtembourg, Miniſtre Lutherien, d'écrire qu'il avoit vu dans ſa patrie le ſoüet & la fleur de lys. & au celebre Jeſuite Leonard Leſſius de compoſer une Apologie, à deſſein de juſtifier Sluſtembourg en ce point.* Voilà un tour d'adreſſe: on ſe donne bien de garde de citer Bolſec, Auteur decrié, on aime mieux citer un Miniſtre Lutherien. Cela eſt moins étonnant que de voir un Florimond de Remond rejetter cette calomnie de Bolſec, & avoüer que c'eſt un Auteur trop paſſionné. *J'en laiſſe à deſſein beaucoup de choſes*, dit-il (d), *pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir ſur eux (e) que la verité, car ils l'ont horriblement flétri.* Le Feuillant Pierre de Saint Romuald reconnoît la même verité; il avoüe (f) que *tout ce qu'Hieroſme Bolſec, & Jaques Lingei Ecoſſois ont écrit* de Calvin *eſt ſuſpect de trop grande aigreur contre lui.* Dès l'an 1583. Papyre Maſſon écrivant la vie de Jean Calvin, & en diſant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, & traita de petits Auteurs populaires ceux qui reprochoient à ce Miniſtre la deteſtable d'impudicité. N'eſt-il pas étrange que le grand Cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs livres de Controverſe que le parti Romain ait produits, ſoit moins ſcrupuleux & moins delicat que ce bon Feuillant, que Florimond de Remond & que Papyre Maſſon, & qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jerôme Bolſec qui commençoit à devenir le rebut des Miſſionaires? Voiez l'article de Bertelier.

Je ne ſaurois finir cette remarque ſans relever quelques mepriſes de Varillas. 1. Le Miniſtre Lutherien s'apelle Conrad *Schluſſelburg.* 2. Il ne fait que raporter ce qu'il avoit lu dans (g) des livres imprimez. 3. Leonard Leſſius n'a point compoſé d'apologie pour juſtifier ce Miniſtre; il s'eſt juſtifié (h) lui-même comme il a pû, voiant que l'on l'accuſoit d'avoir (i) avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lis. J'ajoûte encore ceci. Mr. Varillas n'ignoroit point ce que Bolſec avoit publié, mais il s'eſt fait un ſcrupule de le citer: voions comment il en parle. „ (k) Celle de Hieroſme Bolſec Medecin „ de Lion eſt d'un ſtile tellement emporté, que pour „ peu que le Lecteur ait de moderation, il y trouvera „ à redire dès les premieres pages. Elle eſt remplie „ de pluſieurs mauvaiſes actions, qui ne ſont appuyées „ que ſur l'authorité de ce Medecin, & je ne l'ay pas „ cru ſuffiſante. Les Calviniſtes en lui repondant „ l'accuſent d'une extrême ingratitude, fondée ſur ce „ que Calvin l'avoit reçu dans ſa maiſon, & tenu du„ rant pluſieurs années en qualité de Secretaire; & „ que nonobſtant il devint ſon plus grand ennemi, „ par principe de pure inconſtance, ou par dépit de „ ce que Beze s'étoit inſinué plus avant que lui dans „ l'amitié de Calvin.„ Je ne doute point que nous n'aions ici une nouvelle mepriſe de cet Auteur. Perſonne que je ſache n'a reproché ſur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolſec. C'eſt au Juriſconſulte Baudoüin qu'on a fait un tel reproche; c'eſt lui qui avoit ſervi de Secretaire à Jean Calvin; mais jamais Bolſec n'eut cette fonction, ni un tel hôte. Je ſerois fort ſurpris ſi l'on me montroit le contraire.

(g) *Hæc publicis ſcriptis Calvino objiciuntur. Theolog. Calvinſt. lib. 2. fol. 72.*

(h) *Dans l'appendix du Traité de Antichriſto.*

(i) *Dans la conſultatio cum fidei & religio ſit capeſſenda.*

(k) *Varill. Preface du 1. tome de l'Hiſtoire de l'Hereſie.*

(K) *Auteur de quelques livres qui ſont ſortis d'une autre plume.*] Ces livres ſont un Traité *de la providence de Dieu; un traité du vieil & nouvel homme, premierement eſcrit en Latin ſous le nom de Theophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica*; un Traité *ſous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en Latin & en François, auquel Theodore de Beze a fait reſponſe*; & une Traduction de *la Bible de Latin en François. Theodore de Beze* (c'eſt la Croix du Maine qui parle) *racompte ceci en la vie qu'il a eſcrite de Calvin* (l). La Croix du Maine ſe trompe doublement. Ces livres n'ont point Bolſec pour Auteur, & ce n'eſt point à lui, mais à Sebaſtien Caſtalion que Beze les attribuë. Il faudroit faire pluſieurs remarques pour ramener tout ceci à l'exactitude.

(l) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoiſe, pag. 169.*

(A) *Il enſeigna . . . . à Naples.*] J'ai ſuivi l'Auteur que j'ai cité, mais je ne ſuis pas ſans crainte qu'il ne s'abuſe; car je voi qu'Eraſme ne dit mot de la profeſſion de Naples, & qu'il ne parle que de celle de Boulogne. Je raporterai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombaſius. (m) *Equidem exoſculor Paulum Bombaſium prorſus aureis ſeptoris hominem, quo vix alius unquam vixit amico amicior, ſed valetudini parcens non admodum indulſit ſibi. Mox ut erat animi minime abjecti, ſordidorum competitorum improbis contentionibus offenſus (nam Bononiæ publico ſalario Græcè profitebatur) ad reip. negotia ſeſe contulit: tandem arctius Romam augere rem maluit, quàm literis inſenescere.* Ces paroles d'Eraſme nous aprenent 1. que Bombaſius etoit bon ami. 2. Que pour menager ſa ſanté il ne compoſa que peu de choſe. 3. Qu'aiant le cœur noble & bien placé il ſe degoûta

(m) *Eraſm. in Ciceroniano, p. m. 72. Voiez auſſi l'Adage 1. de la 6. centurie de la 1. Chiliade p. m. 192.*

Digitized by Google

Greque à Naples, & il y donna de telles preuves de capacité, que le Cardinal (B) Pucci le voulut avoir chez lui, & le fit ſon Secretaire avec de bons apointemens. Il ſe trouvoit fort à ſon aiſe à la Cour de Rome, ſous la protection & par les liberalitez de ce Cardinal; & il ſe voioit en état d'achever ſa vie dans l'abondance, lors que la ville de Rome fut ſaccagée ſous le Pape Clement VII. Il tâcha de ſe ſauver au Chateau Saint Ange à la ſuite de ſon maître, mais il ne put courir aſſez vite pour n'être pas envelopé d'une troupe de ſoldats, qui le tuerent inhumainement α. Il avoit été grand ami d'Eraſme.

☞ BOMBERG (DANIEL) fameux Imprimeur nâtif d'Anvers. Son article eſt fort curieux dans le ſuplément de Moreri. Je n'y ajoûte que deux choſes, l'une qu'il fut le premier qui imprima des livres Hebreux dans Veniſe, & qu'il commença de le faire (Z) l'an 1511. L'autre qu'il porta ſon art à la perfection quant aux impreſſions Hebraïques, deſorte que les Juifs avoüent que depuis ſa mort l'imprimerie Hebraïque eſt toûjours allée en empirant γ. Vous trouverez dans Mr. Simon δ l'hiſtoire critique de ſes éditions de la Bible.

BONCIARIUS (MARC ANTOINE) diſciple de Muret, a écrit fort poliment en Latin. Il étoit d'une très-baſſe (A) condition, & il regenta toute ſa vie à Perouſe. Il étoit né ζ à ſix milles de cette ville le 9. de Fevrier 1555. Il eut pour diſciple ſon propre pere, qui voulant devenir Jeſuïte à l'âge de 47. ans fut obligé d'aquerir quelque érudition, ne voulant pas être ſimple frere lai. Bonciarius devint η aveugle & fut fort tourmenté de la goûte *. Il mourut † le 9. de Janvier 1616. Il avoit eu le Cardinal Ubaldin pour ‡ patron. Ses lettres furent imprimées à Marpourg l'an 1604. On y trouve la methode dont il ſe ſervit pour inſtruire ſon pere en peu de tems ϑ. On a d'autres livres de ſa façon (B) tant en vers qu'en proſe. Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit (C) deſſein de publier.

☞ BONFADIUS (JAQUES) l'un des plus polis Ecrivains du XVI. ſiecle, étoit né en Italie (A) proche le lac de Garde. Il fut Secretaire du Cardinal de Bari à Rome pendant trois ans, après quoi aiant perdu tout le fruit de ſes ſervices par la mort de ſon maître, il entra chez le Cardinal Ghinucci, & lui ſervit de Secretaire juſques à ce qu'une longue maladie le tirat de cet emploi. Lors qu'il fut gueri il ſe trouva ſi degoûté de la Cour, qu'il reſolut de chercher fortune par une autre voie. Il ne trouva rien dans le Roiaume de Naples où il erra aſſez long tems: il alla enſuite à Padouë, & puis à Genes où il fit des leçons publiques ſur la politique d'Ariſtote. On le chargea d'en faire auſſi ſur la Rhetorique, & comme il y reüſſiſſoit bien, il eut un grand nombre de diſciples qui alloient aprendre chez lui les belles lettres. Sa reputation s'augmenta de jour en jour, deſorte que la Republique de Genes le fit ſon Hiſtoriographe, & lui aſſigna

α *Tiré de Pierius Valerianus de literatorum infelicitate lib. 1. p. m. 22.*

γ *Tiré de la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci to. 1. p. 34. où cité Ganz.*

δ *Simon, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament p. m. 512. 513.*

ζ *Oldoinus, in Athen. Auguſto pag. 225.*

η *Voiez Lancelot de Perouſe Hoggidi part. 2. pag. 451. & Oldoini in Athen. Auguſto pag. 227.*

* *Nicius Erythraus Pinacot. 1. p. 98. 99.*

† *Oldoin. ubi ſupra pag. 228.*

‡ *Du Sauſſai, continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccleſ. pag. m. 78.*

ϑ *Morhof. Polyhiſt. pag. 287.*

(a) Me à literaria profeſſione non tam mea voluntas, vel (ut tu ſuſpicaris) fortuna melior avocavit, quam incertus ille cui pleraque tam mala quam bona debentur, caſus eripuit. *Bombaſius, epiſt. 4. l. 11. p. 548. inter Eraſmianas.*

(b) *Cette lettre eſt la 23. du 2. livre des lettres d'Eraſme pag. 129. Voiez auſſi la 4. du 2. livre.*

(c) *C'eſt la 13. du 17. livre, pag. 756.*

(d) *Chevillier, origine de l'Imprim. pag. 267.*

(e) *Id. ib. pag. 268.*

(f) *Scaligerana, au mot* Bombergus *p. m. 34.*

(g) *Ibid. au mot* Imprimerie *p. 121.*

(h) *Nicius Erythraus Pinac. 1. pag. 98.*

goûta de la vie profeſſorale, à cauſe des querelles que la jalouſie ſordide de ſes rivaux lui attiroit. 4. Qu'il ſe mêloit des affaires de ſa patrie quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que (a) le haſard plutôt que ſa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune le tira de ſa profeſſion. Mr. Moreri le fait profeſſer dans Naples & dans Boulogne.

(B) *Le Cardinal Pucci . . . . le fit ſon Secretaire avec de bons apointemens.*] Bombaſius le nomme le Cardinal des quatre Saints. Il écrivit (b) à Eraſme l'an 1517. que contre ſon inclination il avoit fallu qu'il ſe privât des plaiſirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce Cardinal dans la Nonciature de Suiſſe. Dans une autre (c) lettre il dit à Eraſme qu'il ne ſe trouve pas fort riche, mais qu'il a 400. écus de rente qui l'empêchent de craindre de ſe voir jamais reduit à la neceſſité de reprendre ſon premier metier. *Quamquam non ita mecum maligne agitur ut ad profeſſoriam linguam redeundum ſore timeam. Nam reditus annuos ad CCCC. ducatos nullis ſacris addictos, nec fortuna ſed induſtria mea acceptos ferentes auxi, quos nunquam ex literario illo otio ſperare ac ne ſomniare quidem mihi licuiſſet.*

(Z) *Et qu'il commença de le faire l'an 1511.*] Il commença par une édition de la Bible in 4. (d) *Il en fit dans la ſuite beaucoup d'autres Impreſſions* in fol. in 4. & in 8. *Il avoit appris l'Hebreu de* Felix Pratenſis *Italien, qui luy fit entreprendre une Edition de la Bible Rabbinique, c'eſt-à-dire avec les Commentaires des Rabbins, que Bombergus imprima* in fol. *en 1517. & qui fut dédiée au Pape Leon X. mais les Juifs n'eſtimerent point cette Edition: & le Rabbin Jacob Haim en fit imprimer une autre par le même Bombergus en 4. volumes* in fol. *l'an 1525. . . .* (e) *C'eſt lui qui commença l'impreſſion du Talmud l'année 1520. qu'il n'achevia que quelques années après . . . . en onze volumes* in fol. (f) Il imprima trois fois le Talmud, & chacune de ces impreſſions lui coutoit cent mille écus. (g) *Il a imprimé des livres pour plus de 4. millions d'or.*

(A) *Il étoit d'une très-baſſe condition.*] Il aprend lui-même au public qu'il étoit fils d'un Cordonnier, & petit-fils d'un Corroieur. (h) *Hic Peruſii, à vulgaribus, ut ipſe de ſe fatetur, opificibus ortus, cujus quippe avus coriarium, pater ſutorium in adoleſcentia fecerat, generis obſcuritatem ſui literarum ſplendore illuſtravit.*

(B) *D'autres livres de ſa façon tant en vers qu'en proſe.*] Il a fait un traité *de arte Grammatica*, un poëme intitulé, *Triumphus auguſtus, ſive de ſanctis Peruſii tranſlatis*, qui contient 4. livres: *Seraphidos libri tres* (i). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune Grammaire Greque, & je ne ſai d'où Mr. Moreri a tiré cette pretenduë Grammaire. Il eût eu plus de raiſon de lui donner un traité de Rhetorique, encore que Nicius Erythreus le ſeul Auteur qu'il ait cité n'en parle point. Voiez la remarque ſuivante.

(C) *Tous ceux qu'il avoit deſſein de publier.*] Il dit dans ſes lettres qu'il s'étoit chargé de la commiſſion d'ecrire la vie de tous ceux qui depuis quatre cens ans avoient fleuri à Perouſe, ou dans les armes ou dans les ſciences (k). Dans le catalogue de ſes Oeuvres à la fin de ſa Rhetorique il temoigne qu'il a fait un livre intitulé, *Epicurus, ſive dialogus de antiqua Philoſophia*, où il montroit qu'aucun ancien Philoſophe ne s'étoit plus aproché de la verité qu'Epicure, ni moins que les Stoïciens. Gaſſendi, & Naudé n'avoient jamais vu ce livre-là, ce qui faiſoit croire à Gaſſendi que peut-être il n'étoit pas imprimé. *M. Antonius Bonciarius Pariſienſis (l) Profeſſor, ... in catalogo (m) Operum ſuorum ſe compoſuiſſe librum teſtatur, cui titulum fecerit* Epicurus *ſive* dialogus de antiqua Philoſophia, *in quo efficacibus argumentis & doctorum virorum teſtimoniis probatur*, neminem ex priſcis Philoſophis acceſſiſſe propius ad veritatem quàm Epicurum, contra nullos ab ea longius receſſiſſe quam Stoicos. *Tametſi iſte quoque liber nunquam fortaſſis editus, nec mihi eſt viſus nec amico noſtro, quem vix tamen ulli rariſſimi fugiunt* (n).

(A) *En Italie proche le lac de Garde.*] Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur la patrie de Bonfadius. Les uns diſent qu'il naquit à (o) Salone ſur ce lac, les autres nomment ſa patrie *Gazani*, (p) *luogo piccolo della Riviera di Breſcia*: je croi qu'ils ont raiſon, car dans une (q) lettre où il decrit ce beau lac, & qui eſt datée *di Gazano*, vous rencontrez ces paroles, *libero mi ſtarò nel mio Gazano.* Konig a tort de le faire de Verone.

(i) *Nitius Erythraus Pinac. 1. p. 99. 100.*

(k) *Ibid. pag. 99.*

(l) *Gaſſendi fait là une lourde faute; Bonciarius a toute ſa vie enſeigné à Perouſe. Il étoit donc* Peruſinus Profeſſor: *de* Peruſinus *on a fait facilement* Pariſinus, *& de* Pariſinus, *encore plus facilement* Pariſiensis. *Qu'on aille dire après cela que les fautes d'impreſſion ne ſont pas de conſequence par rapot aux habiles gens.* (m) *Gaſſendi met en marge* in fine Rh. (n) *Gaſſendus, de vita & moribus Epicuri l. 7. cap. 7. p. m. 224.* (o) Salonæ ad Benacum natus. *Thuan. lib. 26. circa fin. p. m. 538. ad ann. 1560.* (p) *Ghilini teatro to. 1. pag. 70.* (q) *Elle fut écrite à Plinio Tomacelli: elle eſt au feuillet 8. verſo du 2. livre de lettere volgari, imprimé à Veniſe l'an 1558.*

Digitized by Google

assigna pour cette charge une fort bonne pension. Il s'apliqua de toutes ſes forces à la compoſition des Annales de cet Etat-là, & en mit au jour les cinq premiers livres. Il y parla trop librement, & trop ſatiriquement de quelques familles, & par là il ſe fit des ennemis qui reſolurent ſa perte. Ils le firent accuſer du peché (B) contre nature, & comme il ſe trouva des temoins pour l'en convaincre, il fut condamné à être brûlé *. Quelques Auteurs diſent que la ſentence fut executée ſelon ſa forme & teneur; mais d'autres aſſûrent que les ſollicitations de ſes amis firent commuer la peine, & qu'il fut (C) decapité. Ceci arriva † l'an 1560. Ceux qui blâment ſon imprudence n'ont (D) pas tort, & ſe ſont mal trouvez de l'avoir copiée. On a de lui quelques harangues, quelques lettres, & des poëſies Latines & Italiennes. Il écrivit un billet à Jean Baptiſte Grimaldi le jour de l'execution, afin de temoigner ſa reconoiſſance aux perſonnes qui avoient taché de le ſervir. Il s'engagea à leur aprendre comment il (E) ſe trouveroit dans l'autre monde, ſi cela ſe pouvoit faire ſans les épouvanter. Il n'eſt pas le ſeul qui ait fait de telles promeſſes. Il leur recommanda Bonfadino ſon neveu, qui eſt peut-être le Pierre BONFADIUS dont on voit des vers dans le *Gareggiamento poëtico del confuſo Accademico erdito*. C'eſt un recueil de vers diviſé en 8. parties, & imprimé à Veniſe l'an 1611.

BON-

* *Tiré du Ghilini, teatro d'huomini illuſtri to. 1. pag. 70.*

† *Thuan. lib. 26. pag. 538. Mais le Ghilini ubi ſupra met la mort de Bonfadio à l'an 1551.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Menage, Antibaillet to. 1. p. 357.*

(c) *Vous le trouverez dans les Delices* Poetarum Italorum.

(d) *Voiez Ghilini ubi ſupra pag. 71. & Mr. Teiſſier, elog. tom. 1. pag. 181. edit. 1696.*

(e) *Scipione Ammirato dans ſon Ritratto du Bonfadio apud Menage Antibaillet, to. 2. p. 356.*

(f) *Queſto miſero col fuoco in Genova... vedemmo terminare l'infelice vita. Id. ib. apud eumd.*

(g) *Ob rem tacendam Genuæ... ſecuri percuſſus. Thuan. ubi ſupra.* Notez que Konig au lieu de *Genua* a mis *Geneve*, ce qui fait un gros menſonge.

(h) *Menage, ubi ſupra pag. 357. 358.*

(i) Dal fuoco tutto bruſtolito comparve Giacomo Bonfadio. *Boccalin, Ragguagli di Parnaſſo, centur. 1. cap. 35. p. m. 108.*

(B) *Du peché contre nature, & comme il ſe trouva des temoins.* On l'accuſa d'aſſouvir cette brutale paſſion avec un de ſes diſciples. (a) *Fu calunniato, che indotto da ſmiſurato e pazzo amore, che ad un belliſſimo giovanetto ſuo Scolare portava, con eſſo le fozze e impudiche ſue voglie ſfogaſſe; ſopra di queſta imputazione fu ſubito carcerato, e da teſtimonii di ſi grave e enorme eccesſo convinto, fu condannato al fuoco, nel quale finì i ſuoi giorni l'anno 1551.* Voilà le Ghilini qui reconoit la juſtice de l'accuſation. Le Cavalier Marin ne l'a pas moins reconu; voiez les deux Madrigaux de ſes Ritratti que Mr. Menage (b) raporte. Paul Manuce la reconoit pareillement dans le (c) poeme qu'il adreſſe *ad eos qui laborarunt pro ſalute Bonfadii.* Voici comment-il parle:

Lapſus erat miſer in culpam Bonfadius, index
Detulerat patribus, nec manu teſte probarat.
Quid facerent legum cuſtodes? legibus aris
Coguntur.

Mais d'autres pretendent que Bonfadius fut oprimé par la calomnie. C'eſt le ſentiment de Giovanni Matteo Toſcano (d) dans ſon *peplus Italiæ*, où nous trouvons ce qui ſuit:

Haud minus intumuit nuper Benacus alumni
Bonfadii, ac Muſis, docte Catulle, tuis.
Bis tamen infelix; rapuit nam Roma Catullum,
Bonfadium letho das ſcelerate Ligur.
Hiſtoria æternum cujus fera Genua vovis,
Immeritum ſeva lege necare potes?
Mitius eſt quod te ſpumanti vertice marmor
Tundit; & ex ſcopulis durior ipſa tuis.

Scipione Ammirato ne prononce ni pour ni contre, & paroît neanmoins plus diſpoſé à douter de l'innocence de Bonfadius. Vous verrez dans les paroles qu'on va citer, que la vraie cauſe des perſecutions qui furent faites à ce miſerable, fut qu'il portoit la jeuneſſe à deſaprouver le gouvernement qui étoit alors établi. (e) *Trovato che egli trovava la gioventù a governo contrario di quello che allora ſi era indirizzo, ſotto colore d'impudici amori gli poſer le mani addoſſo: e peravventura non trovatolo ſenza colpa, il condennarono al fuoco. Del caſti vetto; per che foſſe meno ſcuſabile; ſi leggono ancor rime, lequal par che rendan teſtimonianza di eſſa ſua inclinazione.* Il y beaucoup d'aparence qu'il étoit coupable du crime énorme dont on l'accuſoit, & qu'il n'en eût pas été puni s'il n'eut fait quelque autre choſe qui l'expoſa à la haine de certaines gens.

(C) *Et qu'il fut decapité.* Boccalin, le Ghilini, le Cavalier Marin & quelques autres aſſûrent qu'il fut brûlé: Scipione Ammirato (f) le dit auſſi. Mais Mr. de Thou eſt plus croiable quand il dit (g) qu'on trancha la tête à Bonfadius. Liſez ces paroles de Mr. Menage: „ (h) Il eſt vrai qu'il fut condamné à être „ brûlé: mais, à la ſollicitation de ſes amis; & par„ticuliérement du jeune Grimaldi; ſon ſupplice fut „ changé: & il ne fut que décapité. C'eſt ce que „ nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manu„ce; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro ſalute Bonfa„ dii*, imprimé dans le *Delicia Poëtarum Italorum*. „ Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce change„ment de ſupplice:

„ *Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus*
„ *Ne comburatur ſpumanti deditus igni:*
„ *Tum ſe carnifici ſevo Bonfadius ultrò,*
„ *Mente Deum ſpectans, animo imperterritus offert.*
„ *Ille miniſterio properè funeſtus inique,*
„ *Terribilis rigidam ſuſpendit ad alta ſecurim.* „

(D) *Qui blâment ſon imprudence n'ont pas tort, & ſe ſont mal trouvez.* J'ai en vûe Boccalin qui ſupoſe, que les plaintes de Bonfadio (i) ſortant des flammes furent rejettées par Apollon, & que cette divinité du Parnaſſe lui declara que quand même il auroit été innocent du crime qu'on lui imputoit, il auroit été puni juſtement pour avoir eu la folie de flétrir l'honneur de quelques familles puiſſantes: on lui repreſenta qu'un hiſtorien judicieux (k) imite les vendangeurs & les jardiniers; il attend à parler des faits que le tems les ait meurs, c'eſt-à-dire que les perſonnes qui ont commis une action mauvaiſe ſoient mortes, & que leurs enfans ne puiſſent pas ſe vanger de celui qui la publie. On lui allegua Tacite qui eut cette precaution, & qui aima mieux offenſer les loix de l'hiſtoire, que de s'expoſer au peril. *Che lo ſteſſo gran Maeſtro de gl' Hiſtorici ſaggi Tacito, all' hora che ne gli ſcritti ſuoi faceva mentione di quei Senatori grandi, che* Tiberio regnante penam vel infamiam ſubiere *all' hora, che* poſteri manebant. Tac. lib. 4. Ann. *ſaggiamente alzava la penna della carta, per tema eleggendoſi di offender le leggi hiſtoriche, che pregiudicare alla reputatione di quelle famiglie, che non di altra coſa erano conoſciute far capital maggiore, che dell'honore, ſtimando quell'huomo ſingolare ad un'hiſtorico eſſer coſa di troppo evidente pericolo,* nimis ex propinquo diverſa arguere. Ta. l. 4. An. (l). Voilà comment l'homme fait mieux connoître les maximes de la prudence, que les pratiquer; car nous avons vu (m) que Boccalin perdit la vie pour avoir parlé trop librement contre l'Eſpagne. Les conſeils qu'il fait donner par Apollon ſont ſans doute judicieux. Rien n'eſt plus beau dans la theorie que les idées du legiſlateur des hiſtoriens; il leur commande (n) de n'oſer dire rien qui ſoit faux, & d'oſer dire tout ce qui eſt vrai: mais ce ſont des loix impraticables tout comme celles du decalogue dans l'état où le genre humain ſe trouve: s'il étoit permis de comparer les choſes humaines avec les choſes divines, l'on diroit que le legiſlateur des hiſtoriens a imité le legiſlateur des Juifs: il s'eſt reglé ſur l'etat de l'homme innocent, & non pas ſur l'état de l'homme pecheur; il a ſupoſé ce franc arbitre perdu, & ces grandes forces que l'homme auroit eües s'il eut perſeveré dans ſon innocence originelle. Remarquons d'ailleurs une grande difference entre des loix ſi ſemblables. Il n'y a qu'une parfaite ſageſſe qui puiſſe accomplir le decalogue, & il faudroit être d'une folie achevée pour accomplir les loix de l'hiſtoire. La vie éternelle eſt le fruit de l'obeiſſance au decalogue, mais la mort temporelle eſt la ſuite preſque inevitable de l'obeiſſance au legiſlateur des Hiſtoriens.

(E) *Il s'engagea à leur aprendre comment il ſe trouveroit dans l'autre monde..... Il n'eſt pas le ſeul qui ait.* Voici ſes paroles: *Se da quel mondo di là ſi potrà dar qualche ſegno ſenza ſpavento, lo farò.* Elles ſont tirées du billet qu'il ecrivit à Giovan Battiſta Grimaldi: vous le trouverez tout entier dans (o) l'Anti-baillet: Mr. Menage l'a pris d'un *Recueil de Lettres Italiennes intitulé* Lettere di diverſi Uomini illuſtri raccolte da diverſi libri, *imprimé in* 8. in Treviſo appreſſo Fabricio Zanetti, *en* 1603. Le Barnabite Baranzanus avoit fait la même promeſſe, & ne l'executa point. J'en parle dans ſon article. On pretend que Marſile Ficin s'étant engagé à la même choſe, tint ſa parole: liſez ce paſſage de Pierre de St. Romuald. „ (p) Marcille Fi„cin Preſtre de Florence, grand Philoſophe Platoni„cien, & grand Theologien, mourut, & auſſi-toſt „ ſon eſprit ſous la forme d'un Cavalier vetu de „ blanc, monté ſur un cheval de meſme couleur, „ courut à toute bride vers la porte du logis de Mi„ chel Mercat ſon intime, auſſi grand Philoſophe Pla„ tonicien, qui eſtudioit lors ſur l'aube du jour en „ ſon cabinet en une ville aſſez eſloignée de Floren„ ce, & luy cria que les diſcours qu'ils avoient tenus „ enſemble touchant l'autre vie eſtoient veritables, & „ cela

(k) *Che i ſaggi virtuoſi nello ſcriver le hiſtorie molto prudentemente ſi configliavano, all' hora che imitavano i vendemiatori, e gl'altri accorti de' frutti, i quali percioche conoſcevano, che coſa poco grata havrebbono fatto a gli huomini, ſe dalle viti tagliando l'uva immatura, e da gli alberi ſtaccando i pomi acerbi gli haveſſero portati il mercato, quella neceſſaria patienza havevano, che ſi conveniva anco gli hiſtorici di laſciar che il tempo conduceſſe i fatti, e le coſe paſſate alla perfettione loro. Id. ib. pag. 108. 109.*

(l) *Id. ib. pag. 109.*

(m) *Dans ſon article.*

(n) *Quis neſcit primam eſſe hiſtoriæ legem ne quid falſi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat? Cicero de Oratore fol. m. 74. A.* Voiez la preface de ce Dictionaire.

(o) *Menage ubi ſupra p. 357. 358.*

(p) *Pierre de St. Romuald Abregé Chronologique & Hiſtorique to. 3. p. m. 251. 252. ad ann. 1499.*

Digitized by Google

BONFINIUS * (Antoine) nâtif d'Aſcoli en Italie dans la marche d'Ancone, a fleuri au XV. ſiecle. Il s'attacha à l'étude des belles lettres, & y reüſſit. Matthias Corvin Roi de

k Il ſe donne le nom de Bonfinis *dans ſon Hiſtoire de Hongrie.*

„ cela dit, il retourna courant d'où il eſtoit venu, & „ ſe deroba promptement aux yeux de ſon amy, qui „ luy crioit qu'il l'attendit. C'eſt ce qui luy advint, „ à cauſe du pacte qu'ils avoient fait enſemble ſous le „ bon plaiſir de Dieu, que le premier mourant vien„ droit dire au ſurvivant ſi les choſes ſe paſſoient en „ l'autre vie comme Platon l'avoit eſcrit en ſon *Livre* „ de l'Immortalité de l'ame. Le Cardinal Baronius „ aſſeure avoir ouy raconter cette Hiſtoire au petit fils „ de Mercat. „ Notez que Baronius raportant cela dans (*a*) le 5. volume des Annales de l'Egliſe obſerve, que Michel Mercat qui avoit toûjours vecu exemplairement, & comme un bon Philoſophe, pouſſa plus loin ſa vertu depuis cette aparition, car il renonça à l'étude de la Philoſophie, & s'apliqua tout entier à l'afaire du ſalut. L'Annaliſte ajoûte que ce qui concerne la promeſſe reciproque que Marcile Ficin, & Michel Mercat ſe firent de s'avertir de l'etat des choſes après cette vie, &c. (*b*) étoit atteſté par pluſieurs ſavans, & avoit été ſouvent raconté au peuple par les predicateurs. C'eſt dommage que Michel Mercat n'en ait point laiſſé une atteſtation juridique ſous ſerment, & enregiſtrée dans les Archives de Florence. Il eut grand tort de ne le pas faire. Son petit-fils Michel Mercat qui fit ce conte à Baronius, étoit (*c*) Protonotaire de l'Egliſe, & recommandable par ſa probité, & par ſon ſavoir.

(*a*) *Baronius ad ann.* 411. *n.* 69.

(*b*) Haud inexplorata referam, ſed quæ complurium eruditorum virorum ſcimus aſſertione firmata immo & à religioſis viris ad populum pro concione ſæpe narrata. *Id. ibid.*

(*c*) *Id. ib.*

L'endroit où Seneque raconte la tranquillité d'eſprit avec laquelle Canus Julius alla au dernier ſuplice eſt admirable. Cet honnête homme fut condamné à la mort par Caligula, & ne fut executé que dix jours après ſa condamnation. Il les paſſa ſans nulle inquietude, & lors qu'il fut averti qu'il faloit aller au lieu de l'execution, il ne perdit rien de ſa gaieté. Pourquoi vous afligez-vous, diſoit-il à ſes amis? vous cherchez ſi l'ame ſubſiſte après nôtre mort, je le ſaurai bientôt. Le Philoſophe qui l'accompagnoit lui demanda, à quoi penſez-vous maintenant? Je me propoſe, repondit Canus, de bien obſerver ſi mon ame s'apercevra de ſa ſortie. Il promit que s'il aprenoit quelque choſe, il viendroit voir ſes amis pour leur declarer ſon état. (*d*) *Triſtes erant amici, talem amiſſuri virum.* Quid mœſti, *inquit*, eſtis? Vos quoridis, an immortales animæ ſint: ego jam ſciam. *Nec deſuit, in ipſo veritatem ſine ſcrutari, & ex more ſuo quæſtionem habere. Proſequebatur illum philoſophus ſuus: nec jam procul erat tumulus, in quo Cæſari Deo noſtro ſiebat quotidianum ſacrum.* Quid, *inquit*, Cani nunc cogitas? aut quæ tibi mens eſt? Obſervare, *inquit Canius*, propoſui illo velociſſimo momento, an ſenſurus ſit animus, exire ſe. *Promiſitque, ſi quid exploraſſet, circumiturum amicos, & indicaturum quis eſſet animarum ſtatus.* Seneque ne nous dit point ſi l'on aprit quelques nouvelles de ce Julius en conſequence de cette promeſſe.

(*d*) *Seneca, de tranquillit. animi cap.* 14. *pag. m.* 671.

De quelle nature eſt la preuve tirée de l'aparition d'une ame?

On ſera peut-être bien aiſe que j'examine ici deux queſtions qui ſe preſentent naturellement. La premiere eſt, ſi les amis de ce Julius eurent quelque bon pretexte de douter de l'immortalité de l'ame en n'aprenant pas les nouvelles qu'il leur avoit fait eſperer; la ſeconde s'ils euſſent eu un bon fondement de croire l'immortalité de l'ame en cas qu'ils euſſent apris de ſes nouvelles par quelque fantôme.

Je repons quant au 1. point, qu'un tel pretexte de mettre en doute l'immortalité de l'ame ſeroit très-mauvais; car encore qu'on eût pu donner une fort bonne raiſon de la nullité des promeſſes de Julius, en ſupoſant que ſon ame ne ſubſiſtoit plus, il ne s'enſuit pas qu'on ait droit de ſe ſervir de cette hypotheſe pour marquer les cauſes de l'inexecution de ſa parole. Quand on peut expliquer un phenomene par trois ou quatre ſupoſitions probables, il n'y en a aucune qui puiſſe former une juſte conviction. On ne peut donner une preuve demonſtrative que lors que les hypotheſes diferentes de celle que l'on emploie ſont ou impoſſibles, ou manifeſtement fauſſes. Puis donc qu'en ſupoſant l'immortalité de l'ame on peut donner de bonnes raiſons, pourquoi Julius ne revint point dire à ſes amis en quel état il étoit, on peut fort bien rejetter l'hypotheſe de la mortalité de l'ame encore qu'elle ſoit très-propre à expliquer cet évenement. On peut ſupoſer avec beaucoup de raiſon, ou qu'une ame ſeparée de ſon corps ne ſe ſouvient point de la promeſſe qu'elle a faite pendant cette vie, ou que ſi elle s'en ſouvient elle ignore les expediens de l'accomplir, ou n'a pas la liberté de les mettre en œuvre, ſoit qu'elle n'oſe, ſoit qu'elle ne veuille deſobeir aux volontez de quelque cauſe ſuperieure qui lui defend tout commerce avec les humains. Diſons donc que les amis de Bonfadius euſſent été de très-mauvais raiſonneurs, s'ils euſſent voulu inferer la mortalité de l'ame de ce qu'il n'eût point tenu la parole qu'il leur donna.

Le ſecond point eſt plus delicat, & je fais d'abord une diſtinction. Si quelque fantôme ſoi diſant l'ame de Julius ſe fût montre aux amis de ce Romain, & leur eût apris des nouvelles de l'autre monde, ils euſſent pu regarder en conſequence de cela comme une hypotheſe tres-probable, celle de l'immortalité de l'ame; mais s'ils avoient pris cette aparition pour une preuve demonſtrative que l'ame de Julius ſubſiſtoit encore, ils n'euſſent pas bien jugé, car comme je l'ai deja dit, une hypotheſe ne fournit point de preuves demonſtratives lors que le fait qu'elle explique peut être expliqué par des hypotheſes diferentes. Il faut qu'une preuve pour être demonſtrative faſſe voir que le contraire eſt impoſſible, ou manifeſtement faux. Puis donc que l'on peut donner des cauſes poſſibles de l'aparition d'un fantôme ſoi diſant l'ame d'un tel homme, & accompliſſant certaines promeſſes que cet homme auroit faites à ſes amis, puis, dis-je, qu'on peut expliquer cela par des hypotheſes poſſibles, ſans ſupoſer que l'ame de l'homme ſoit immortelle, il eſt clair que les amis de Julius n'euſſent pas philoſophé avec la derniere exactitude, s'ils euſſent pris une ſemblable aparition pour une preuve demonſtrative que l'ame de leur ami vivoit. Il eſt poſſible, leur pouvoit-on dire, qu'encore que l'ame de vôtre ami ſoit morte, vous aiez vu un fantôme qui vous a dit ce qu'il s'étoit engagé à vous venir annoncer. Il y a dans l'Univers pluſieurs genies qui conoiſſent ce que nous faiſons, & qui peuvent agir ſur nos organes. Quelcun d'eux s'eſt diverti à vous tromper, il vous a fait croire qu'il étoit l'ame de Julius. Par des raiſons naturelles & convaincantes nous ne ſaurions vous prouver que cela ſoit vrai, ni vous nous prouver que cela ſoit faux. N'allez donc pas ſi vite, ne concluez rien certainement, contentez vous de prendre cela pour une hypotheſe bien probable. Les amis de Julius repliqueroient que l'exiſtence même de ces genies eſt une preuve de l'immortalité de nôtre ame; car ſi ces genies ſont immortels, pourquoi nôtre ame ne le ſeroit-elle pas? On pourroit leur repartir que ces genies auroient la force de faire cent choſes à la place, & ſous le nom de l'ame morte de Julius, quand même ils ſeroient mortels. Les hommes ne ſont-ils pas tous mortels? Ne meurent-ils pas tous effectivement les uns plutôt les autres plus tard? Cela les empêcheroit-il de tromper les bêtes, dans la ſupoſition que je m'en vais faire. Supoſons que l'ame des chiens ſe perſuadât qu'elle ſubſiſte après s'être ſeparée du corps. Supoſons qu'un chien en particulier eût promis aux autres de leur venir dire comment il ſe trouveroit après la mort. Supoſons enfin qu'un homme conût cette promeſſe, & la maniere dont le chien ſeroit convenu de l'executer. N'eſt-il pas vrai que cet homme feroit aiſément ce qui ſeroit neceſſaire pour tromper les autres chiens? Il leur montreroit des fantômes; il feroit aboier des marionettes, &c. Si les chiens en concluoient, donc nôtre ame eſt immortelle, pour le moins les hommes ſont immortels, ne ſe tromperoient-ils pas? Il eſt aiſé de comprendre pour peu qu'on y faſſe reflexion que les eſprits inviſibles de l'Univers, ce que les Platoniciens apelloient Genies, pourroient faire tout ce que l'art de la necromance leur attribuë, quand même ils ſeroient mortels. Il ſufiroit que leur eſpece ſe conſervât malgré la mort ſucceſſive de tous les individus, comme nôtre eſpece ſe conſerve quoi que tous les hommes meurent. Dire que la generation des individus eſt impoſſible parmi les Genies, c'eſt decider temerairement de ce que l'on ne ſait pas, & que l'on ne peut ſavoir. L'infinité de la nature peut contenir mille manieres de propagation qui ne nous ſont pas conuës. Notez qu'il y a eu des Paiens qui ont cru la mortalité des Genies.

Concluons de tout ceci, que ce que l'on nomme retour ou aparition d'eſprits, n'eſt point rigoureuſement parlant une preuve (*e*) neceſſaire ou de l'immortalité de nôtre ame, ou de l'immortalité des Demons. Je ne nie point que ce n'en ſoit une preuve à laquelle on peut aquieſcer prudemment, raiſonnablement; mais je parle ici de preuves demonſtratives, je parle de preuves qui ne puiſſent être eludées que par des chicanes dont on peut reduire bientôt les defenſeurs à l'abſurdité.

(*e*) *Il faut qu'on prenne bien garde à ces deux clauſes, la* 1. rigoureuſement parlant, *la* 2. preuve neceſſaire.

de Hongrie aiant ouï parler de ſa ſcience, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la reverence à Reez, peu de jours avant que ce Prince fit ſon entrée publique dans la ville de Vienne qu'il avoit conquiſe *. Dès cette premiere audience il preſenta pluſieurs livres qu'il venoit de faire (A) imprimer, & qu'il avoit dediez ou à ce Roi, ou à la Reine ſon épouſe Beatrix d'Aragon. Le Roi lut ces livres avec beaucoup d'avidité dans ſon camp, & aſſiſta accompagné de toute ſa Cour à une harangue que Bonfinius recita dans Vienne le 1. jour de Janvier; & s'étant fait porter les livres de cet Auteur il les diſtribua aux Prelats & aux Courtiſans, & leur recommanda de les lire: & bien loin d'accorder à Bonfinius la permiſſion de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne penſion, & lui donna pluſieurs choſes à compoſer, & voulut même qu'il le ſuivit dans ſes armées ‡. Il le chargea de compoſer l'Hiſtoire des Huns: Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce Prince †; mais ce fut par ordre du Roi Uladiſlas qu'il écrivit toute l'Hiſtoire de Hongrie. S'il n'y a pas reüſſi d'une maniere qui doive faire regarder ſon travail comme un Ouvrage achevé, il eſt ſûr qu'il s'eſt rendu digne d'avoir (B) place parmi les bons Hiſtoriens. Il a conduit cette Hiſtoire juſques à l'année 1495. elle contient 4. decades & demie, c'eſt-à-dire 45. livres. L'original en fut mis dans la Bibliotheque de Bude, & le public n'en vit rien qu'après la mort de l'Auteur. Un Tranſilvain nommé Martin Brenner recouvra une copie imparfaite de cet Ouvrage, & en publia 30. livres l'an 1543. Sambucus trouva les 15. autres, & publia tout l'Ouvrage l'an 1568. revu & collationné ſur de meilleures copies β. Je ne ſaurois dire ni où ni quand Bonfinius ſortit de ce monde, mais je croi qu'il ne retourna point chez lui, comme (C) firent pluſieurs Savans d'Italie que Matthias Corvin avoit fait venir dans ſon Roiaume. On accuſe cet hiſtorien (D) d'avoir été mediſant, & d'avoir mis trop de (E) Paganiſme dans ſon ſtyle. Ses notes ſur Horace ne ‡ ſont point bonnes. Les fautes de Mr. Moreri (F) ſont ici plus nombreuſes que conſiderables.

BONGARS (JAQUES) en Latin *Bongarſius*, nâtif d'Orleans, a été un des ſavans hommes du XVI. ſiecle. Il ſuivit le goût dominant de ces tems-là, je veux dire qu'il s'attacha à l'étude

* *En 1485, ſelon Calviſius.*

‡ *Ex Bonfinio decad. 4. lib. 7. p. m. 463.*

† *Id. in epiſt. dedicator.*

β *Il en donna une édition encore meilleure l'an 1579. à Francfort chez André Wechel. L'autre étoit de Bâle chez Oporin.*

‡ Bonfinio nullus ineptit magis, & dum ab aliis diſſentire ſtudioſe geſtit, Siculis geris vaniora commiſcetur. *Hadrian. Junius. epiſt. 1. où il donne ſon jugement ſur ſes commentaires ſur Horace.*

(A) *Pluſieurs livres qu'il venoit de faire imprimer.*] C'eſt lui-même qui nous l'aprend (a): il nous dit que trois de ces livres avoient été dediez au Roi Matthias, ſavoir la traduction d'Hermogene, & celle d'Herodien, & la genealogie des Corvins: qu'il y en avoit deux qui avoient été dediez à la Reine, l'un deſquels traitoit de la virginité, & de la chaſteté conjugale, & l'autre étoit une Hiſtoire d'Aſcoli: qu'outre cela il avoit dedié un petit recueil d'epigrammes au jeune Prince Jean Corvin, où il avoit joint une preface qui traitoit de l'education d'un Prince. Il ajoûte qu'aiant ſuivi contre ſon gré Matthias Corvin à l'armée, il avoit traduit Philoſtrate pour ſe deſennuier. (b) *Caſtra ſequi præceperat ſcriptoribus & philoſophantibus inimica. Quod cum ille invitus facere cogeretur, ne ingrato in caſtrensi tumultu moleſtiaque ocio uteretur, oblatum ſibi Philoſtratum tribus manſibus in Latinum tranſtulit.* Diſons un mot en particulier du livre de la virginité, & de la pudicité conjugale. Ce ſont des dialogues dont Sambucus procura une édition l'an 1572. On leur donne le titre de *Sympoſion Beatricis.* Matthias Corvin, & Beatrix d'Aragon ſa femme y ſont fort loüez: on y trouve la conſideration qu'ils avoient pour Bonfinius (c). La Congregation de l'Index a condamné cet Ouvrage.

(a) *Bonfin. rerum Ungaric. Decad. 4. l. 7. p. 463. edit. 1690.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 659.*

(B) *D'avoir place parmi les bons Hiſtoriens.*] Voici ce que Sambucus a dit à la loüange de Bonfinius; (d) *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modo ſed ad omnem omnino philoſophiam excellerit, Dialogi ejus de pudicitia conjugali vulgo teſtantur, Herodianus, Hermogenes Latini: nec vino hanc opus eſt hedera. Præterire tamen nequeo paucarum eſſe gentium hiſtorias copia & ſtylo pares.* Il ajoûte que Seldius diſoit ſouvent; *Nullo ſe in ſcriptore poſt Livium & æquales ejus quam ipſo hoc Bonfinio vacuas horas libentius ponere ſolitum.* La preface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. (e) *Sambuci in Dialogorum Præfatione tale de Bonfinio judicium eſt, ingenio ad omnes res arduas & laudabiles excelluiſſe, ſtyloque uti ideneo non ad hiſtoriam minus quàm Philoſophiam vel orationes.*

(d) *Sambuc. in epiſt. dedicator.*

(e) *Voſſius ubi ſupra.*

(C) *Comme firent pluſieurs Savans d'Italie.*] Bonfinius nous aprend qu'ils s'en retournerent plus miſerables qu'ils n'étoient venus. (f) *Invitati etiam muneribus Poëta, Rhetores & Grammatici, qui falſi opinione ſua miſeriores longe muſas quam adduxerint in Italiam reduxerunt.*

(f) *Bonfin. decad. 4. lib. 7. pag. 459.*

(D) *D'avoir été trop mediſant.*] Sambucus s'eſt declaré en cela l'accuſateur de Bonfinius, dont il s'imagine que la plume fut peut-être ſouvent dirigée par la complaiſance pour Matthias qui l'avoit pris à ſes gages: mais il remarque que ce Prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Cæterum ut Bonfinii laudes non ſunt obſcuræ, ita diſſimulare nequeo nonnihil ipſum officii ſui interdum oblitum in mores privatos & vitam calumnioſe impotenter uſque eſſatum: ſecus quam Livium, Saluſtium, Tacitum, Suetonium in Romanos orbis dominos gentemque togatam ſæcula conſtat (g): idque fortaſſe redempto a Matthia judicio & calamo ejus, qua rerum ſerici nihil detrahunt. Nec Matthiæ tamen parcis quem impudentem, voluptuoſum, theatris deditum, ambitioſum, ferum, in adjungendis amicis præceps, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, immemorem beneficiorum auſus ſit dicere (h).* On pourroit ajoûter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes ſortes de gens doctes, ſans en excepter les Magiciens (i). Un Allemand nommé Zeillerus a obſervé qu'on ſe plaint entre autres choſes de ce que Bonfinius a dit de la malheureuſe Reine Gertrude; *Taxatus etiam a quibuſdam ejus Hiſtoria Ungarica, imprimis narratio de morte innocentis Reginæ Gertrudis. Vid. Brunnerus part. 3. Annal. Boic. pag. 602. (k).*

(g) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag. 659.*

(h) *Sambuc. ubi ſupra.*

(i) Viros quaque arte præſtantiſſimos undique diſquiſivit, conduxitque. Aſtronomos, Medicos, Mathematicos, Juriſque conſultos dilexit. Ne Magos quidem & Nigromantes abominatus eſt: nullam artem contemſit unquam. *Bonfin. ubi ſupra.*

(E) *Trop de Paganiſme dans ſon ſtyle.*] Le Jeſuite Raderus eſt ici l'accuſateur, comme le même Zeillerus le raporte. *Matthæus Raderus volum. 2. Bavariæ ſanctæ pag. 191. hæc de eo ſcribit: Bonfinius profanus minimum & paganus ſcriptor, cum ſanctos appellat Deos & numina; Dei matrem numen & Deam. Catholica religionis diſciplina non novit nec colit niſi unum Deum & unum Numen. Bonfinius dum vult Latine quod ipſum ſincere non, ateſt ſcribere, ſuperſtitioſe & profane ne quid dicam graviùs loquitur.* Il faut avoüer que quelques Auteurs Italiens ſe ſont rendus ridicules, pour n'avoir oſé employer en parlant de Chriſtianiſme (l), les termes qu'ils ne trouvoient pas dans les Ecrivains de la bonne latinité; mais je ne ſaurois goûter la delicateſſe de Raderus, ou plutôt ſon acception de perſonnes. Il trouve etrange que Bonfinius ait donné à la Ste. Vierge le nom de *Numen*, & n'eſt-ce pas le ſtyle d'une infinité de devots, comme Mr. Drelincourt (m) l'a prouvé demonſtrativement?

(k) *Zeillerus de Hiſtor. pag. 21.*

(l) *Voiez ci-deſſus pag. 549. col. 1.*

(F) *Les fautes de Mr. Moreri ſont ici plus nombreuſes que conſiderables.*] Il dit que Sambuc ajoûta 5. livres qui n'étoient point dans la premiere édition. Il falloit dire XV. Il dit que Bonfinius traduiſit la *Rhetorique d'Hermagene*, il falloit dire *d'Hermogene*. Il cite Voſſius *lib. 1. de Hiſtor. Lat.* il falloit citer lib. III. Il cite le Mire, *in Auſt.* il falloit citer *in Auctario*. Il cite Raderus *T. III. Bavar. Sanctis pag.* 191. & tout auſſi-tôt Zeiller. On peut aſſûrer qu'il ne cite que ſur la bonne foi de Zeiller. Or celui-ci marque le 2. volume de Raderus pag. 191. & ne dit point que Raderus blâme autre choſe que le Paganiſme du ſtyle de Bonfinius. Cependant, ſi l'on en croit Mr. Moreri, ce Jeſuite *trouve bien des choſes à reprendre dans ſon Hiſtoire de Hongrie.* La faute qui ſuit eſt plus mauvaiſe. Mr. Moreri prend Bonfinius pour un *bon homme qui diſoit les choſes ſimplement & ſans deſſein.* Jamais critique ne fut plus fauſſe que celle-là. Bonfinius n'étoit pas un nimis: il étoit fin, delié & digne de ſon pais; & quand il a medit des gens, ou emploié certains termes, ce n'a pas été ſans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui ſont viſiblement d'impreſſion, c'eſt en faveur de tant de gens qui ont acheté le grand nombre d'éditions qu'on a du Moreri. Peut-être y a-t-il cinq cens perſonnes qui croient fort bonnement que Mr. Moreri a cité une Hiſtoire d'Autriche d'Aubert le Mire.

(m) *Voiez ſes demandes à Mr. l'Evêque de Belley.*

MATHIAS Corvin aſſez mal traité par Bonfinius.

Digitized by Google

l'étude de la Critique; & s'il n'alla pas auſſi loin que les Lipſes & ſes Caſaubons, il ne laiſſa pas d'y aquerir beaucoup de gloire, & peut-être qu'il les eût atteins dans ce genre d'érudition, s'il avoit pu y apliquer tout ſon tems comme eux: mais les affaires d'Etat ne le lui permirent point. Il fut emploié près * de 30. années dans les plus importantes negociations du Roi (A) Henri IV. pour lequel il fut Reſident diverſes fois vers les Princes d'Allemagne, & enſuite Ambaſſadeur. Les lettres qu'il (B) écrivit pendant ſes emplois ſont fort eſtimées. Mais pour revenir à ſes études de Critique, je dois obſerver qu'il procura une édition (C) de Juſtin qui eſt fort bonne; il retablit pluſieurs paſſages corrompus, & il éclaircit par ſes notes beaucoup de difficultez, & en tout cela il fit paroître ſa penetration, ſon érudition, & la peine qu'il avoit priſe de conſulter les bons manuſcrits. Il ſe conoiſſoit merveilleuſement en livres, ſoit manuſcrits, ſoit imprimez, & il en ramaſſa un très-grand nombre. Il acheta en 1603. conjointement avec Paul Petau les manuſcrits de Pierre Daniel. La portion qui (D) lui échut eſt tombée enfin dans la Bibliotheque du Vatican. La Bibliotheque de Berne † profita beaucoup de celle de Jaques Bongars qu'il avoit bien augmentée en 1604. des debris de la (DΔ) Bibliotheque de Cujas. Il mourut l'an ‡ 1612. âgé de 58. ans. Ce fut à Paris; & cela donna (E) un nouveau chagrin à Caſaubon. Les partiſans de l'Empereur tâcherent de nuire à la France, en faiſant courir (F) certains bruits contre

* *Voiez la preface de ſes lettres, au devant de la traduction Françoiſe.*

† *Voiez le P. Jacob, Traité des Bibliotheques pag. 226.*

‡ *Witte, Diar. Biograph.*

(A) *Negociations du Roi Henri IV.*] Il eſt bien vrai que Bongars negocia en Allemagne ſous le regne de Henri III. mais c'étoit pour le Roi de Navarre, & non pas pour Henri trois. Mr. Moreri n'a point diſtingué cela.

(B) *Les lettres qu'il écrivit pendant ſes emplois ſont fort eſtimées.*] Il ne s'amuſa point comme les Bembes & les Manuces, à rejetter tous les termes qui ne ſont point de la belle latinité; mais ſon ſtyle ne laiſſe pas d'être beau, pur, clair, poli & plein d'agrémens naturels. On fit une traduction de ſes lettres lors que Monſieur le Dauphin commença d'aprendre la langue Latine, & il paroît par l'épitre dedicatoire à ce jeune Prince, & par la preface du traducteur, qu'on jugea que rien ne ſeroit plus propre pour un Ecolier de qualité que la lecture de cet Ouvrage de Bongars. C'eſt parce qu'en le liſant on peut aprendre tout à la fois & à s'exprimer en beaux termes ſur les affaires d'Etat, & à bien juger de la conduite d'un Ambaſſadeur. On peut aprendre non ſeulement des mots & des phraſes, mais auſſi le cours des affaires de ce tems-là, & pluſieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au tems preſent, & qui peuvent être d'un plus grand uſage, que ce qu'on trouve dans les lettres de Ciceron. On s'intereſſe plus aux affaires limitrophes de nôtre païs & de nôtre ſiecle, qu'à celles des anciens Romains: celles-ci d'ailleurs ſe manioient d'une maniere qui eſt infiniment moins conforme au tems preſent, que la maniere dont on negocioit au ſiecle paſſé, & au commencement de celui-ci. Toutes ces penſées & pluſieurs autres à la loüange des lettres de Jaques Bongars, ſont tout-à-fait bien expliquées dans la preface du traducteur. Mr. Morhofius (a) obſerve qu'on avoit publié depuis peu à Paris les lettres Françoiſes de Bongars. Il a raiſon, s'il ne veut parler d'autre choſe que d'un petit livre intitulé, *Le Secretaire ſans fard, ou Recueil de diverſes lettres du Sieur Jaques de Bongars &c. avec une inſtruction à lui donnée par feu Mr. le Mareſchal de Bouillon.* Ce recueil comprend 34. lettres qui ont été inſerées dans l'édition de la Haie 1695. Je ne dois pas oublier qu'il regne dans les lettres de Bongars un certain caractere d'honnête homme, qui previent beaucoup les lecteurs.

(a) Poſt mortem ejus editæ fuerunt tum hæ Latinæ epiſtolæ, tum aliæ Gallica lingua quæ nuper admodum Pariſiis lucem viderunt. *Morhof. in Polyhiſt. pag.* 306. *Cet Ouvrage de Morhofius fut imprimé l'an* 1688.

Notez que la traduction Françoiſe dont j'ai parlé fut imprimée à Paris l'an 1668. & rimprimée en Hollande bientôt après. On en fit une nouvelle edition l'an 1694. & l'on marqua au titre qu'elle étoit *corrigée & augmentée.* C'étoit tromper les lecteurs: il n'y a que l'édition de la Haie 1695. qui merite que l'on y marque cela. On y a corrigé (b) pluſieurs bevûes du traducteur, & retabli pluſieurs choſes qu'il avoit oſé retrancher par un eſprit de bigoterie. Notez auſſi que Mr. Spanheim Profeſſeur en Theologie à Leide, y fit imprimer en 1647. un recueil des lettres Latines de nôtre Bongars: il y joignit une lettre qui ſert de preface, & qui a été inſerée dans l'édition de la Haie 1695.

(b) *Voiez l'avertiſſement au lecteur à l'édition de la Haie* 1695.

(C) *Il procura une édition de Juſtin.*] Je ne m'arrête point au *Scaligerana*, où l'on trouve qu'il diſoit qu'un autre Jaques Bongars, & non pas lui avoit publié cet Auteur. Je ne voi perſonne qui n'attribuë cet Ouvrage au même Bongars (c) qui negocia en Allemagne pour Henri IV. & de plus Scaliger en cet endroit parle ſi peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avoit que des idées confuſes de ce qu'il diſoit. Il y a 20. ans, dit-il, que cet autre *Jacobus Bongarſius* donna ſon Juſtin à *Monſieur de l'Eſcale à Bordeaux.* Il auroit donc falu qu'il l'eût donné pour le plus tard en (d) l'année 1558. & que les freres Vaſſan euſſent oüi dire ceci à Scaliger l'an 1578. Ces deux faits ſont impoſſibles; la premiere édition du Juſtin de Jaques Bongars eſt de Paris 1581. *in* 8. Les freres Vaſſan ne furent auprès de Scaliger que depuis qu'il ſe fut établi à Leide l'an 1593.

(c) *Voiez l'Epitre dedicatoire du Juſtin de Mr. Gravius, & une lettre de Friderie Spanheim au devant de celles de Bongars.*

(d) *C'eſt celle de la mort de Jules Ceſar Scaliger.*

(D) *La portion qui lui échut eſt . . . . dans la Bibliotheque du Vatican.*] Les curieux ſeront bien aiſes de trouver ici un morceau de l'hiſtoire des Bibliotheques, tiré d'un Ouvrage du ſavant Pere Mabillon. Lors qu'en 1562. les Proteſtans ſaccagerent l'Abbaie de Fleuri, ils y trouverent quantité de bons manuſcrits. Pierre (e) Daniel ſe ſervant adroitement de la faveur où il étoit auprès du Cardinal de Chatillon Abbé Commendataire de cette Abbaie, retira d'entre les mains des ſoldats pluſieurs de ces manuſcrits, & entre autres un Servius ſur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après ſa mort (f) ſes heritiers vendirent les manuſcrits pour la ſomme de 1500. livres à Paul Petau, & à Bongars. La portion de Paul Petau fut laiſſée à Alexandre Petau ſon fils, qui la vendit à la Reine de Suede. Celle de Bongars fut portée à Strasbourg où il faiſoit ſa reſidence: il la laiſſa par ſon teſtament à un nommé (g) Granicet qui étoit fils de ſon (h) hôteſſe. Gruterus Bibliothecaire de l'Electeur Palatin perſuada à ce Prince d'acheter les manuſcrits que Bongars avoit laiſſez à Granicet, & ainſi ils furent tranſportez à Heidelberg, & de là à Rome (i).

(e) *Avocat à Orleans, & Bailli de l'Abbaie de Fleuri.*

(f) *Il mourut l'an* 1603.

(g) *Je croi qu'il faut dire* Gravicet, *ou plutôt* Graviſſet.

(h) *Elle étoit de Lion, & femme d'un Joüaillier.* Mabillon ubi infra.

(i) *Mabillon, præfat. libri* de Liturgia Gallicana, *publié à Paris l'an* 1685.

(DΔ) *Il en augmentée des debris de la Bibliotheque de Cujas.*] Ce qu'il raconte là-deſſus dans une lettre du 19. de Janvier 1604. temoigne ſi clairement la paſſion extrême qu'il avoit pour les études & pour les livres, que je ne ſaurois m'empêcher de le mettre ici ſelon la verſion Françoiſe. „ (k) Tant que j'ai été dans „ ce voyage, je n'ai pas pû vous écrire, parce que „ j'étois tout apliqué à mes affaires domeſtiques, auſ„ quelles je devois tâcher de mettre quelque ordre „ avant mon départ. Dans cette occupation même le „ plus grand de mes ſoins a été de chercher quelques „ reſtes de la Bibliothéque de Mr. Cujas. Vous rirez „ ſans doute de bon cœur lorſque vous vous repreſen„ terez cette foule de monde qui va à la Cour com„ me à une foire; pour y faire ſes affaires, & pour „ tâcher de tirer du Roi quelque argent, & qu'en „ même tems un homme de Cour comme moi, & „ qui n'eſt pas extrêmement accommodé, s'enfuye en „ des lieux écartez pour emploier une partie de ſon „ bien, à acheter des livres & des papiers en deſor„ dre, & à demi rongez des vers. Vous voyez par là „ ſi je ſuis un homme fort avare. Lors qu'il s'agit „ d'avoir des livres, ni la peine ni la dépenſe ne m'eſt „ rien. Plût à Dieu que je fuſſe libre & en repos pour „ pouvoir les lire. Je n'envirois point alors ni les ri„ cheſſes de Mr. de Roſny, ni les montagnes d'or des „ Perſes. „

(k) *Bongars, lettre* 35. *pag.* 99. *édit. de la Haie* 1695. *Voiez auſſi la* 47. *lettre de Limnæus.*

(E) *Un nouveau chagrin à Caſaubon.*] Les lettres de ce grand Critique temoignent qu'il avoit mille obligations à Jaques Bongars, & qu'il l'eſtimoit beaucoup. Voiez en particulier la 698. & la 699. où il parle de ſa mort. C'eſt là qu'il regrette que cet honnête homme n'eût point reçu à Paris les honneurs funebres qui lui étoient dus, & qu'infailliblement on lui auroit faits en Allemagne. (l) *Qui ſi in Germania diem ultimum obiiſſet, habituſſent doctiſſimi viri rationem funeris ejus, & ornanda illius memoria pro meritis ingentibus ſtudium pararent.* Mr Colomiés ſe trompe quand il dit (m) que Bongars mourut à Berne.

(l) *Caſaub. epiſt.* 698. *pag.* 882. *edit.* 1656.

(m) *Colomiés, Biblioth. choiſie pag.* 189.

(F) *En faiſant courir certains bruits contre cet Agent.*] Les lettres du Cardinal d'Oſſat nous apreunent ce que c'étoit.

Digitized by Google

contre cet Agent. Il étoit bien de la Religion, mais on trouve dans ſes lettres de quoi ſoupçonner qu'il ſe faiſoit des ſcrupules par raport (G) aux guerres civiles des Proteſtans. Le public lui eſt redevable de l'édition * de pluſieurs Auteurs, qui ont fait l'hiſtoire des expeditions de la Paleſtine. Je ne penſe pas qu'il ait jamais été marié: une Demoiſelle Françoiſe qu'il devoit épouſer mourut (H) le jour même qu'on avoit deſtiné aux noces l'an 1597.

Il étudioit à Strasbourg l'an 1571. & avoit pour precepteur un Anabaptiſte †. Il étudioit ſous Cujas ‡ en 1576. La reponſe (I) qu'il publia en Allemagne à un Ecrit dans lequel on impuroit aux François qui accompagnoient les Allemans, le mauvais ſuccés de l'expedition de l'an 1587.

* *Cet Ouvrage eſt intitulé* Geſta Dei per Francos. *Il fut imprimé à Hanau l'an* 1611. *en* 2. *vol. in fol.*

† *Colomiés, Bibliothèque choiſie pag.* 189.

‡ *Ci-deſſus page* 628. *lettre* g.

c'étoit. On fait *dire ici* (voilà ce qu'il écrivoit de Rome à Mr. de Villeroi le 2. de Decembre 1600.) *que le Roi tient un Gentilhomme en Allemagne pres les Princes Proteſtans apellé Bongars, lequel aux aſſauts Princes Proteſtans & à ceux de leur ſecte que le Roi pour ſa converſion n'a point changé d'opinion en ſon cœur, mais que pour leurs paſſiblement de ſon Royaume il a façonné ſon exterieur, s'accommodant au tems & à ce que ſon profit requeroit. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage ſi contraire à la verité & à la bonne foi dont le Roi doit eſtre recommandé non ſeulement envers les Catholiques, mais auſſi envers les Proteſtans meſmes qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'employer pour lui: mais je tiens que c'eſt une invention Savoyarde & Eſpagnolle* (a) Ce Cardinal étoit trop habile pour ne pas comprendre le tort que cela pouvoit faire au Roi à la Cour de Rome; c'eſt pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels diſcours. On s'offrit à le lui prouver; voions les ſuites qu'eurent ces offres. *Me furent miſes en main*, dit-il, *pluſieurs lettres en Latin eſcrites à un homme de lettres Allemand apellé Gaſpart Schoppius qui eſt ici, les unes par ledit Bongars, & d'autres par un apellé Velſer qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces lettres j'aprés que ce Schoppius avoit eſté Huguenot, & qu'apres s'eſtre converti en cette ville il eſcrivoit à de ſes amis Huguenots, & entr'autres audit Bongars, des lettres aſpres & injurieuſes, & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion qu'à les gagner & convertir, dont ledit Bongars ſe piqua aucunement, & lui reſpondit bruſquement, mais non ſans beaucoup de reſpect & de modeſtie: & en toutes ces lettres il ne ſe trouve un ſeul mot touchant le ſuſdit langage ni qui en aproche: de façon que la production de ces lettres a eſté ſa juſtification envers moi pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velſer, je trouve que celles que ledit Bongars eſcrivoit audit Schoppius, paſſoient par les mains dudit Velſer qui les ouvroit & liſoit, & puis les envoyoit audit Schoppius; & y en a une dudit Velſer audit Schoppius, par laquelle il ſuggere audit Schoppius que en repliquant audit Bongars il lui reproche la converſion de ſon Roi, & que ſur icelle il a tenu tel & tel langage aux Princes Proteſtans d'Allemagne. Mais il ſe voit que ce Velſer eſt ennemi dudit Bongars, & partial de la Maiſon d'Auſtriche, comme ledit Schoppius eſtoit entretenu par feu Monſieur le Cardinal Madrucce, qui eſtoit ſi fort de ladite Maiſon que le Roi d'Eſpagne lui avoit fié le ſecret du Conclave pluſtoſt qu'à ſes Ambaſſadeurs propres, ni aux Cardinaux Eſpagnols naturels. De ſorte que je tiens que cette imputation & charge miſe ſur ledit Bongars eſt une pure calomnie, controuvée pour nuire au Roi principalement* (b). Pour moi je trouve aſſez vraiſemblable ce que Velſer vouloit que l'on reprochât à Jaques Bongars. Il n'y avoit preſque perſonne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du Catholiciſme de Henri IV. fût perſuadé que ce Prince eût changé de ſentimens. Son Envoié en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on puiſſe commencer à croire la tranſubſtantiation, & ce qui s'enſuit. Il eſt donc probable qu'il n'auroit pas cru mentir, en diſant que la converſion de ſon maître avoit été un ouvrage de pure neceſſité, & ſemblable au *riſus Sardonius* qui ne paſſe pas les levres. Mais ſupoſons qu'il en jugeât autrement; doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un menſonge officieux, pour empêcher que les Proteſtans d'Allemagne ne ſe refroidiſſent entierement envers Henri IV? Doit-on croire que pour les tenir attachez aux interêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toûjours dans le fond de l'ame bon Huguenot? C'eſt comme quand du Bellai (c) faiſoit accroire aux mêmes Princes que François I. ne s'éloignoit pas de la Reforme. Fort bien, me dira-t-on, mais du Bellai étoit Papiſte, & Bongars étoit de la Religion? Tant qu'il vous plaira, repondrai-je; mais un Ambaſſadeur Proteſtant eſt fait comme un autre; il ſe ſert comme les autres des adreſſes de la Politique, & s'il ſe laiſſe duper, ce n'eſt pas par zéle, ou par ſcrupule de conſcience. Prenez bien garde que de la maniere qu'on juge des choſes, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons ſervices à ſon maître par les inſinuations dont il s'agit. L'importance étoit de prendre bien garde que les Eſpagnols n'en ſuſſent rien.

(a) *D'Oſſat, lettre* 241. *l.* 6. *p. m.* 595.

(b) *Id. lettre* 244. *l.* 7. *pag.* 602. *datée de Rome le* 2. *de Janvier* 1601.

(c) *Ci-deſſus pag.* 534. *col.* 1.

(G) *Par raport aux guerres civiles des Proteſtans.*] C'eſt Mr. Colomiés qui a fait cette remarque, & qui l'a inſerée à la page 115. de ſes *Obſervationes ſacræ*, imprimées à la Rochelle l'an 1679. & à la page 226. d'un recueil qu'il publia en Angleterre l'an 1687. *Chriſtianiſſimo in hanc rem Jacobus Bongarſius, Aurelianenſis, Henrici* 4. *ad Germanos Principes olim legatus, vir pietate ac eruditione illuſtris, in gratiam ad Joachimum Camerarium Joachimi F. Epiſtola*: Hic clariſſime & prudentiſſime Domine, effundam in ſinum tuum amicum & candidum, quæ me ſæpè agitant, nec turbant tamen. Repete & noſtros Duces qui armis ſuis Religionem pratulerunt. Videbis victos veſtros à Carolo V. captoſque & affectos contumeliis, privatos etiam bonis. In Gallia captum primo bello Condæum, tertio occiſum: Amiralium ſemper victum; tandem trucidatum cum magna Procerum turba. In Belgio, Aurangium itidem globo proſtratum. Certè judicare aliud non poſſumi, quam ingrata illorum arma Deo fuiſſe (d). Ce paſſage de Bongars ſe trouve dans ſa 19. lettre à Joachim Camerarius. On l'a un peu mutilé dans l'édition de Paris. Voiez l'avertiſſement de l'édition de la Haie 1695.

(d) *Colomiés. obſervat. ſacr. pag.* 115. 116.

(H) *Mourut le jour même qu'on avoit deſtiné aux noces.*] Elle s'apelloit Odette Spifame de Chalonge. Ils s'étoient aimez près de 6. ans, & avoient ſouhaité de ſe marier enſemble: mais les voiages qu'il fut obligé de faire pour le ſervice du Roi s'oposerent pendant ce tems-là à leurs deſirs mutuels (e). Le Roi ne permettant pas à Bongars de la venir epouſer, elle eut la complaiſance d'aller trouver ſon amant accompagnée de ſon pere. On étoit convenu de ſe marier à Bâle. Elle ſe rendit à Mombeliard au cœur de l'hiver, & à travers mille perils; & aiant ſu que Bongars ne pourroit lui venir au devant qu'au bout de 8 jours, elle l'alla trouver juſqu'à Strasbourg. Ce fut là qu'on reſolut de faire les noces, mais la pauvre Demoiſelle tomba malade au bout de huit jours, & mourut le 4. jour de ſa maladie. Bongars en fut extremement affligé, comme il paroît par ſes lettres. J'ai tiré ces particularitez de la lettre qu'il ecrivit à Jean Guillaume Stuckius le 8. de Fevrier 1597. elle eſt à la page 7. de l'édition de Strasbourg 1660. & à la page 66. de l'édition de la Haie 1695. Cette édition de Strasbourg ne contient qu'une petite partie des lettres de Jaques Bongars, mais on y a joint celles que Lingelsheim lui avoit écrites; que j'aurois trouvées meilleures que je n'ai fait, ſi elles n'avoient pas été tronquées d'un grand nombre de noms propres. Ces mutilations empêchent qu'on ne conoiſſe de quelles ſortes d'affaires Lingelsheim entretenoit ſon ami en ces endroits-là, & font croire que ces endroits étoient curieux. Je ne croi point que Mr. Morhof ait rien compris dans l'avertiſſement au lecteur, qui eſt à la tête des lettres de Bongars & de Lingelsheim (f).

(e) Nuptias utrinque optatas peregrinationes meæ & regia negotia hactenus impedierunt. *Bongarſius epiſtol. pag.* 7. *edit. Argentin.* 1660.

(f) *Voiez l'article* Lingelsheim, *remarque B.*

(I) *La reponſe qu'il publia . . . . a été loüée par Mr. de Thou.*] Voici les paroles de ce grand Hiſtorien: (g) *Denarius anno inſequenti . . . . . librum Germanicâ linguâ edit, quo factis invidiam omnium à ſe amoliebatur, eamque in Navarri tarditatem, Bullionii imperitiam, & Gallorum Ducum impruletiam, jure in diſtribuendis manſionibus malignitatem quæ Germanis tumultuandi occaſionem dediſſet, retorquebat; idque captato tempore fecerat Denarius, cum Francofurtenſes propediem Nundina extura eſſent, ne ad ſcriptum reſpondere poſſet, interea voluiſſet illud per manus Germanorum, & nomine contradictente imponere ea mendacia, quæ haud facile poſſet eximi poſſent. Verum aſta cognito Jacob. Bongarſius juvenis ingenio & eruditione præſtans, & Gallici decoris perquam ſtudioſus, qui Navarri res ipſe procurabat, ſcripſi exemplo ab amicis accepto, extemporaneo, ſed aculeato ſcripto contrario, quod & eadem feſtinatione ipſe mandari curavit, antequam Nundina*

(g) *Thuanus teſtimonium pag.* 70. 71.

Digitized by Google

a été loüée par Mr. de Thou. Mais cette reponſe quelque glorieuſe qu'elle puiſſe être à l'Auteur, n'eſt rien ſi on la compare à celle qu'il avoit faite à une Bulle du Pape Sixte, & qu'il avoit eu le courage d'afficher dans Rome. Je n'ai lu cela que (K) dans Mr. Varillas dont je raporterai les paroles, non ſans les accompagner de quelques notes (L) critiques. Au reſte ce fut Bongars qui fit imprimer les queſtions que le Jeſuïte Coton avoit dreſſées (M) pour être faites au Diable.

☞ BONONIA (JEAN DE) Sicilien de nation, * Archidiacre de Palerme, Bachelier de la Faculté de Paris, & Chapelain de l'Empereur Charles V: fut Profeſſeur à Louvain au XVI. ſiecle. Il ſe trouva † l'an 1553. à l'aſſemblée des Theologiens, qui à l'inſtance de cet Empereur examinerent ſi un certain pais qu'il ne nomme pas, & en faveur duquel on avoit fait une verſion de l'Ecriture, devoit joüir de la permiſſion de la lire. Ils decidérent unanimement qu'il ne faloit point continuer cette permiſſion. Bononia étoit des plus échaufez contre les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il ‡ ſoupçonnoit d'heretie ceux qui les autoriſoient. Il fit imprimer un livre à Louvain l'an 1555. ſur les matieres de la predeſtination. Je raporterai ci-deſſous le jugement qu'en (A) a fait un Janſeniſte.

* *Voiez le Sieur Gery, Apologie des cenſures de Louvain & de Douai pag. 50. 51.*

† *Voiez Mr. Simon, Nouvelles obſervations pag. 495. 496.*

‡ *Id. pag. 495.*

BORE

Nundinæ exirent, reſpondit, & omnem rei male geſtæ culpam primum . . . . rejicit . . . . . deinde in &c. Notez que ces paroles ne ſe trouvent point dans les editions de Mr. de Thou, mais elles étoient dans ſon Manuſcrit. Voiez le *Thuanus reſtitutus.*

(K) *Je n'ai lu cela que dans Mr. Varillas, dont je raporterai les paroles.*] Aiant raconté la procedure violente de Sixte V. contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, il ajoûte que la Bulle de ce Pape (a) *demeura long-temps affichée au champ de Flore, & juſqu'à ce que Jaques Bongars Calviniſte, Bourgeois d'Orleans, qui ſe trouvoit alors à Rome, quoi qu'il n'euſt que dix-ſept ans, ſe propoſa de vanger l'honneur de la France, noirci dans les deux premiers Princes du Sang, & s'en acquita d'une maniere ſi intrepide, qu'elle merite d'avoir place dans l'Hiſtoire. . . . . (b) Comme il eſtoit déjà fort ſçavant, il compoſa une Reponſe tout-à-fait forte & ſatirique à la Bulle du Pape. Il la tranſcrivit lui-même en forme de placart; il choiſit une nuit tout-à-fait obſcure, & il afficha ce placart auprés de la Bulle dans le Champ de Flore. Il fut ſi heureux, que non ſeulement on ne l'apperçut point, mais encore on ne ſe douta point que c'euſt eſté luy; & on l'ignoreroit encore, s'il ne s'en eſtoit depuis expliqué, & s'il n'en euſt donné des preuves convaincantes. Il appelloit au nom des deux Princes, de la Bulle de Sixte-Quint qui ſe diſoit Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France; il donnoit un dementi à ſa Sainteté ſur le crime d'hereſie dont elle les accuſoit; & il offroit de leur part de prouver dans un Concile legitimement aſſemblé, que le Pape étoit luy-meſme Heretique: Il le traitoit d'Antechriſt, s'il ne s'y ſoûmettoit; & il luy déclaroit en leur nom une guerre perpetuelle & irreconciliable. Il proteſtoit que l'on vangeroit ſur la Cour de Rome le tort qu'on venoit de faire au Roi Tres-Chreſtien, à la Maiſon Royale, & aux trois Etats du Royaume: Il implroit dans cette veuë l'aſſiſtance de tous les Princes veritablement Chreſtiens, & il conjuroit tous les Alliez de la Monarchie Françoiſe, de s'oppoſer à la tyrannie du Pape, & aux funeſtes deſſeins de la Ligue.* Mr. Varillas (c) afirme qu'encore que toutes les relations qu'il a vuës de cette action, ſupoſent que Bongars n'avoit alors que dix-ſept ans, il ne peut ſe perſuader qu'un Ecrit de cette force ait été le coup d'eſſai d'un ſi jeune homme. *J'ai long-temps cherché la cauſe de cette erreur*, ajoûte-t-il (d), „ & ce que j'ay trouvé de plus vray-ſemblable eſt „ qu'Eſtienne de la Boiſſie avoit écrit au même âge de „ dix-ſept ans, la fameuſe Satyre contre tous les Monarques du monde qu'il avoit nommée *le Contre-Un*, „ & que cette Satyre avoit eſté pour le moins autant „ admirée pour la force, que blâmée pour la temerité; que la Boiſſie eſtoit Catholique, & que les Calviniſtes pour luy oppoſer un homme qui approchaſt de ſon ſtyle, avoient feint que Bongars qui „ eſtoit de leur Communion, n'avoit pas plus d'âge que „ luy, lorſqu'il avoit deffendu dans Rome, avec un „ extrême danger de ſa vie, la dignité des deux premiers Princes du Sang de France. Quoy qu'il en „ ſoit, Bongars n'en demeura pas là, & apres qu'il eut „ repaſſé les Alpes ſans que le Pape Sixte-Quint eût „ pû decouvrir que c'étoit luy qui l'avoit ſi mal traité, „ la Cour de France luy donna ſucceſſivement onze ſolemnelles Ambaſſades dont il s'acquita avec beaucoup „ d'honneur. Je n'ay vu que la derniere qui ſe trouve dans la Bibliotheque du Roy entre les Manuſcrits „ de Lomenie, & qui regarde les Traitez de Henry „ le Grand pour la Succeſſion de Cleves & de Julliers; „ & j'eſtime qu'elle ſuffit en quelque maniere pour „ conſoler le Public de la perte des autres.„

(a) *Varillas, Hiſt. de Henri III. livre 9. pag. 19. ad ann. 1585. édit. de Holl.*

(b) *Id. ib. pag. 20.*

(c) *Id. dans la preface.*

(d) *Id. ib. fol. ** 7. verſo.*

(L) *Non ſans les accompagner de quelques notes critiques.*] 1. Il eſt blâmable de n'avoir pas indique la ſource d'où il a pris que Bongars fit cette action. Il ne pouvoit pas ignorer que nos plus celebres (e) Hiſtoriens ne marquent pas cette circonſtance, il faloit donc qu'elle fut des plus cachées: il étoit donc à-propos de decouvrir comment on avoit été plus heureux que tant d'autres Ecrivains. II. J'oſe bien defier toute la terre de nommer aucun bon Auteur qui ait dit que Bongars n'avoit que 17. ans lors que Sixte Cinq fulmina ſa Bulle contre le Roi de Navarre en 1585. Je doute même qu'il y ait de mauvais Auteurs qui l'aient dit avant Mr. Varillas. Il eſt certain que Bongars couroit alors ſa 31. année. III. Il faloit dire *Etienne de la Boëtie*, & non pas *Etienne de La Boiſſie.* IV. Le Contre-Un eſt mal defini une *fameuſe Satyre contre tous les Monarques du monde.* V. La Boetie avoit plus de 17. ans lors qu'il fit cet Ecrit-là. Mr. de Thou' obſerve (f) qu'il le fit l'an 1548. aiant à peine 19. ans, & qu'il mourut l'an 1563. n'aiant guere plus de 33. (g) ans. VI. Il n'y eut jamais de viſion plus creuſe que de s'imaginer que ceux de la Religion diminuerent l'âge de Bongars, afin d'avoir lieu de ſe vanter qu'ils avoient produit un homme auſſi admirable que celui que les Catholiques avoient eu en la perſonne de la Boetie. VII. Il y a beaucoup d'hyperbole dans les *onze ſolemnelles Ambaſſades* que Mr. Varillas aſſure que la Cour de France donna à Bongars. Ce ne furent preſque toûjours (h) que ſimples deputations ſous le caractere d'Envoye, ou de Reſident, & il faut même ſe ſouvenir que les premieres n'émanoient pas de la Cour de France, mais du ſeul Roi de Navarre.

(e) *De Thou, Mezerai, Pereſixe &c.*

(f) *Thuan. Hiſtor. lib. 5. p. 105.*

(g) *Id. lib. 35. circa fin.*

(h) Ab eo (*Henrico IV.*) etiam ad Germaniæ Principes creberis rebus ſæpius miſſus, ſuam Regi fidem, candorem, & integritatem omnibus probavit, prolegati munere aliquoties, legati ſemel & quidem pro dignitate functus. *Frid. Spanhem. epiſt. Iſaaco Bongarſii præfixa.*

(M) *Les queſtions que le Jeſuite Coton avoit dreſſées.*] Benedict Turrettin, Paſteur & Profeſſeur en Theologie à Geneve, examinant les raiſons que ce Jeſuite emploioit pour juſtifier ſa conduite à l'égard de ces interrogations, eut à repondre à ceci. Quelques-uns les faiſoient monter juſques à 30. d'autres juſques à 40. 50. 60. &c. On y procedoit donc de mauvaiſe foi; & c'étoit l'ouvrage de la calomnie, conclud le Pere Coton. *Il ſe peut faire*, repondit Mr. Turrettin (i), *que tous ne deſcriviſſent pas toutes les queſtions, car tous ne ſont pas ſi curieux . . . . . mais le papier Original, dont eſt provenuë ceſte troupe, & ceſt eſſain d'interrogations a bien le nombre qui eſt imprimé en Latin & en François: & n'eſt pas oublié au livre de* Phyſiognomonia Jeſuitica. *Or le ſuſdit Original a eſté veu par grand nombre de perſonnes Illuſtres qui vivent & en peuvent teſmoigner; & qui plus eſt, celui qui le fit imprimer avec la Preface eſtoit officier du Roy en charge fort honorable, aſſav. ſeu Monſieur Bongars auquel P. Coton s'eſtant plaint de l'Edition de l'Anti-coton, il lui reſpondit qu'il n'en eſtoit point l'Auteur, mais qu'il avoit bien fait imprimer ſes queſtions au Diable.*

(i) *Benedict Turrettin recherche du Jeſuite plagiaire pag. 61.*

(A) *Le jugement qu'en a fait un Janſeniſte.*] Cet Ouvrage dedié à Charles V. a pour titre, *De æterna Dei Predeſtinatione & Reprobatione &c.* L'Auteur (k) „ y fait voir quelque ſubtilité d'eſprit, mais une ſolidité mediocre, & il ſe forme ſur la grace & ſur la „ predeſtination un ſyſteme tout particulier, dont il „ ſe vante d'avoir pour garand S. Chryſoſtome, ſans „ paroître faire grand fond ſur la doctrine de S. Auguſtin, ni comprendre les ſentimens de ces deux „ Saints. Je ne ſay même s'il entendoit bien les ſiens „ propres: car on y trouve des contradictions aſſez „ groſſieres. Il a des expreſſions qui ſemblent donner à la grace un pouvoir ſouverain ſur le cœur de „ l'homme, & luy attribuer une operation efficace & „ determinante; & une page ou deux apres vous trouvez qu'il donne tant a la volonté, qu'il la croit capable de rendre inutiles toutes les operations de la „ grace ſur elle. Enfin c'eſt un homme qui brouille „ tout, qui croit quelquefois combattre le ſentiment „ des Catholiques, lors qu'il n'attaque que celui des „ heretiques. . . . . (l) Il a cru que l'opinion qui „ fonde

(k) *Gery, Apolog. des cenſures pag. 51.*

(l) *Id. ib. pag. 52.*

BORE (CATHERINE DE) femme de Martin Luther, étoit fille d'un β simple Gentilhomme. Elle ſortit du monaſtere de Nimptſchen où elle étoit Religieuſe l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe Senateur de Torga qui l'en fit ſortir elle & huit autres Religieuſes. Cette action commiſe pendant la ſemaine ſainte aiant fait crier, & cauſant beaucoup de ſcandale, l'Electeur de Saxe ne jugea point à-propos de l'aprouver hautement; il ſe contenta de pourvoir par des gratifications ſecretes à la ſubſiſtance de ces Religieuſes devoilées: mais Luther publia une apologie pour ces Nonnes, & pour Leonard Coppe qui les avoit ſi bien aſſiſtées, dans le deſſein qu'elles avoient pris de ſortir de leur Couvent †. On a dit que Catherine de Bore aiant été menée à Wittemberg, y vêcut ‡ *avec toute ſorte de liberté* parmi les jeunes Etudians de l'Academie, & qu'elle leur accorda des ‡ baiſers avec profuſion, juſques à ce qu'au bout de deux ans Martin Luther l'épouſa; mais les Lutheriens * ſoutiennent qu'elle ſe comporta honnêtement, & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui diſent que Luther revêtu encore de l'habit de l'Ordre, aiant vu les neuf Religieuſes qui avoient deſerté le Couvent de Nimptſchen, trouva celle-ci fort à ſon gré à cauſe qu'elle étoit (A) très-belle, & ſe la deſtina pour femme, n'ont guere conſulté ſes lettres. Il y euſſent vu que la penſée de l'épouſer lui vint (B) tout-à-coup l'an 1525. & qu'il l'executa avec une extrême promtitude pour faire plaiſir à ſon pere, & pour (C) fermer la bouche

β *Seckendorf. Hiſt. Lutheran. l. 1. pag. 273. lit. d.*

† *Id. ib. pag. 272.*

‡ *Maimbourg Hiſt. du Luther. l. 2. p. m. 120.* Poſt biennium in ſæculo, vaga inter ſcholares Academicos converſatione Wittenbergæ exactum ... facta eſt Luthero (ſi Diis placet) uxor. *Cosbleus de act. & ſcript. Lutheri p. m. 102.*

‡ Bellam illam Catharinam jam annos aliquot Wittenbergæ varia per ſtudioſorum oſcula volutatam, ſibi uxorem duxit. *Lindan. dubit. dial. 1. p. m. 104.*

* *Seckendorf. l. 2. pag. 15.*

REFLEXION ſur ce qu'on affecte de dire que Luther épouſa une très-belle Religieuſe.

(a) *Gery, Apolog. des cenſures pag. 53.*

(b) *Hiſt. du Lutheran. l. 2. p. m. 120.*

(c) *Eraſm. epiſt. 11. l. 18.*

(d) *Il falloit dire ou* Boriæ *ou* à Bore.

(e) *Il n'y avoit que 2. ans.*

(f) *Hiſtor. Lutheran. l. 2. p. 18. n. 11.*

„ fonde la previſion du bon ou du mauvais uſage du „ libre arbitre & de la grace, (car il diſtingue ces deux „ opinions) ſont contraires à l'Apôtre, à S. Auguſtin, „ & à la foy même, n'eſtant autre choſe que le pur „ Pelagianiſme.„ Il a reconu que les idées ſur quoi il fonde ſon ſyſteme particulier ſont nouvelles, (a) *& ſi éloignées de la doctrine commune des écoles, qu'il a preſque deſeſperé de pouvoir faire tomber d'abord un ſeul Theologien dans ſon ſentiment.*

(A) *A cauſe qu'elle étoit très-belle.*] Ecoutons le Pere Maimbourg; (b) *Entre ces neuf Religieuſes libertines & devoilées qui étoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore que Luther, qui étoit encore en habit religieux, trouva* PORTBELLE, *& dont en ſuite il devint fort amoureux.* Eraſme loue la beauté de cette fille. *Lutherus*, dit-il (c), *duxit uxorem, puellam* MIRE VENUSTAM, *ex clara familia Borna* (d), *ſed ut narrant indotatam, quæ ante annos complures* (e) *Vefalii eſſe deſierat.* Mr. Seckendorf (f) trouve là beaucoup d'exaggeration à l'égard de la beauté: perſonne n'eſt plus croiable que lui là-deſſus, diſons donc que la femme de Luther n'étoit pas fort belle. Mais faiſons une reflexion ſur les vuës artificieuſes & malignes de ceux qui affectent de repreſenter cette Religieuſe comme une très-belle fille. Ils ont pour but la plûpart du tems de critiquer le choix de Luther, & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ſes plaiſirs, & qu'il ne s'engagea point dans le mariage par le ſeul motif de refrener ſon incontinence, mais afin de ſatisfaire la nature dans le ſouverain degré de la convoitiſe. Ils empoiſonnent une choſe qui peut être fort innocente: il n'eſt defendu à perſonne en cherchant à ſe marier, de choiſir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'eſt pas belle; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette ſorte de preference; on peut craindre un fâcheux refroidiſſement de l'amitié conjugale, très-oposé aux devoirs d'un mari Chretien; on peut, dis-je, craindre cela en cas qu'on choiſiſſe une femme peu agreable: ſi donc afin de ſe flatter raiſonnablement qu'on ſera toûjours un bon & tendre mari, comme la raiſon & la religion le veulent, on choiſit une belle femme preferablement à toute autre, n'eſt-il pas vrai qu'on ſe propoſe une fin honnête? Et qui nous a dit que ſi Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eût pas choiſie entre les neuf Religieuſes par ce loüable motif? Je pourrois dire que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excuſable de n'avoir pu reſiſter à la tentation; & il eſt fort aparent que s'il avoit épouſé une laide fille, ſes ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit en lui ſi outrée, qu'elle n'avoit nul beſoin d'amorce pour s'embraſer. En un mot je pourrois dire qu'on pardonneroit plutôt à ceux qui romproient un jûne d'obligation à la vuë d'une perdrix bien aprêtée, qu'à ceux qui feroient la même choſe à la vuë d'un morceau de lard bien rance. Mais franchement ce moien d'apologie ne me paroit pas trop ſûr; il a deux faces; il vaut donc mieux le laiſſer: car on pourroit ſoutenir, toutes choſes étant égales d'ailleurs, que de deux hommes qui auroient la liberté de choiſir ou des ragoûts fort delicats, ou un ſimple morceau de bœuf, celui qui ſe contenteroit du morceau de bœuf, feroit un acte de ſobriete, & montreroit qu'il ne mange qu'afin de vivre, & par des raiſons de neceſſité naturelle; au lieu que celui qui choiſiroit les ragoûts feroit un acte de gourmandiſe & de friandiſe, & montreroit qu'il ne cherche qu'à contenter ſon appetit voluptueux. L'aplication eſt aiſée; ſi Luther n'avoit pour but que de trouver ſimplement un remede d'incontinence qui lui donnât lieu de procurer des enfans à l'Egliſe & à la patrie, il auroit imité celui qui prefere le morceau de bœuf aux mets les plus delicats. On ne gagneroit donc rien à meſurer ces ſortes de choſes ſur le parallèle du manger. Mais outre la raiſon de fait, je veux dire outre que Catherine de Bore n'étoit point fort belle, on auroit des raiſons de droit à alleguer en faveur de Martin Luther.

(B) *La penſée de l'épouſer lui vint tout-à-coup, &c.*] Huit (g) jours avant ſes fiançailles il écrivoit à Ruhelius, que ſi ſon exemple étoit neceſſaire au Cardinal de Brandebourg Archevêque de Maience, il ſe marieroit bientôt, quoi qu'il eût douté juſques-là s'il étoit propre au mariage: que d'ailleurs c'eſt ſa penſée de ſe marier avant que de quitter la terre, ce qui ne ſeroit peut-être qu'un engagement ſemblable à celui de Saint Joſeph. (h) *Si Elector forte daret, cur ego ipſe non ducam uxorem, qui omnes ad nubendum incito, reſpondebis, me ſemper animo dubitaſſe an idoneus ad id ſim. Attamen ſi meo matrimonio Elector confirmari poſſet, propoſitum paratus eſſem ad exemplum ei præbendum. Nam & alias cogito, antequam ex hac vita diſcedam, ut matrimonium contrahamus, quia id à Deo exigi puto, licet forte futura eſſet diſpenſatio Joſephica.* C'eſt le langage d'un homme qui regarde encore le mariage en éloignement. Il faut donc que Luther ait changé d'avis à l'improviſte. Il crut que ſon changement fut un coup du ciel, & il dit que les ſages de ſon parti qui blâmoient tant ſon mariage, étoient contraints d'y reconoître le doigt de Dieu. (i) *Vehementer irritantur ſapientes inter noſtros: vem cognoſcunt Dei fuiſſe, ſed perſona larva tam mea quam puella illius dementat, impia cogitare & dicere facit.* Ailleurs (k) il parle de cette maniere: *Dominus me ſubito aliaque cogitantem conjecit mare in conjugium cum Catharina Borenſi moniali illa.* Remarquez neanmoins que dans une lettre du 5. Mai de la même annee, il temoigne avoir deſſein d'epouſer ſa Catherine.

(C) *Et pour fermer la bouche à la mediſance.*] Voici ce qu'il écrivit à Ruhelius le 15. de Juin 1525. (l) *Poſtulante patre meo conjugium mei, & ut linguas maledicorum & impedimenta vitarem congreſſum noctialem properanter inſtitui.* Si l'on n'avoit que ce paſſage l'on ne conoîtroit pas bien certainement la nature des mediſances qu'il ſe propoſoit d'eviter: on pourroit croire qu'il n'avoit pour but que de couper cours à mille ſots contes, qui ſe debitent dans les villes pendant les recherches de mariage. Chacun ſe mêle alors de dire tout ce qu'il ſait, & tout ce qu'il ne ſait pas; & il n'arrive que trop ſouvent que les brodeurs de nouvelles empêchent la concluſion; mais quand l'affaire eſt concluë elle ne ſert guere d'entretien aux compagnies. On pourroit donc dire que Luther ne voulut pas que ces brodeurs euſſent le tems de faire courir par la ville les nouvelles de ſon deſſein, & que pour cet effet il l'executa auſſi-tôt qu'il le forma; mais nous conoiſſons par d'autres endroits de ſes lettres, qu'il y avoit une autre ſorte de bruits à faire ceſſer. *Os obſtruxi*, dit-il à ſon ami Spalatinus, *infamantibus me cum Catharina Borana* (m). *Vera eſt usque fama*, dit-il à un autre (n), *me eſſe cum Catharina ſubito copulatum antequam ora cogerem audax tumultuoſa in me, ſicuti ſolet fieri.* Il y a toutes les aparences du monde que l'on parloit mal de lui & d'elle, à cauſe ſans doute qu'il la voioit familierement. Il l'aimoit, & il l'apelloit ſa Catherine (o). Mr. Seckendorf conjecture que ces cauſeries furent une des raiſons qui la porterent à declarer qu'elle ne vouloit pas épouſer le Docteur Glacius,

(g) *Le 3. de Juin 1525. le jour des fiançailles fut l'onziéme de Juin. Voiez Seckend. l. 2. p. 16. n. 3.*

(h) *Oper. tom. 3. fol. 140. apud Seckendorf ib. n. 2.*

(i) *Epiſt. ad Mitchael. Stifelium pag. 294. datée du 10. de Juin 1525. apud Seckend. ibid. n. 3.*

(k) *In epiſt. ad Wenceſlaum Linckium, datée le 20. Juin apud eumd. ib. n. 6.*

(l) *Tom. 3. fol. 150. apud eumd. ib. n. 4.*

(m) *Epiſt. l. 2. pag. 294. apud eumd. n. 5.*

(n) *Epiſt. ad Amſdorfium l. 2. p. 295. datée du 22. Juin apud Seckend. ibid. n. 7.*

(o) Fortaſſe etiam rumoribus mota de quibus Lutherus epiſtola ſupra allegata queritur, quibus tamen ipſe aliquam occaſionem dediſſe videtur, optime enim cupiebat virgini, & ſuam vocare ſolebat Catharinam. *Seckend. ubi ſupra p. 17. n. 8.*

Digitized by Google

bouche à la medisance. Il est même vrai qu'il se hâta, (D) parce que croiant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un precepte, & de retenir quelque chose du Papisme, & de frustrer les desirs de son bonhomme de pere qui auroit déjà voulu être aieul, il ne croioit pas qu'il y eût du tems à perdre. Qui plus est il entra un peu d'envie de faire * depit aux Papistes dans le dessein de son mariage. Cette fille (E) refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser, & alla dire à Amsdorf qu'un tel mariage ne lui plaisoit pas; mais que si Luther ou lui Amsdorf la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre. Le bruit courut qu'elle (F) fut bientôt en couche après ses noces; mais Erasme qui avoit écrit cette nouvelle à quelcun de ses amis, en reconut la fausseté dans peu de tems. Luther quelque intrepide qu'il fût se laissa d'abord decontenancer, par les murmures (G) que son mariage excita au dedans & au dehors. Il reprit courage dans la suite, & même assez promtement, & parut fort satisfait de son marché; desorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il temoigna qu'il (H) ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne

* *Voiez la remarque E.*

cius, mais que volontiers elle se marieroit ou avec Luther, ou avec Amsdorf. Joignons à tout cela ce que Melanchthon ecrivit sur ce mariage: (a) *Si quid vulgo fertur aliud inaccentius id mendacium & calumniam esse perspicuum est.*

(a) *Apud Seckend. ib. n. 10.*

(D) *Il se hâta parce que croiant mourir bientôt, &c.*] La preuve des 2. ou 3. faits contenus dans la periode qui commence par le texte de cette remarque va être donnée. *Ecce, quia sic insanimus*, c'est Luther qui parle (b), & il a en vue ceux qui crioient contre lui à cause de la guerre des paisans, *ita me paravi, ut ante mortem meam, in flatu, quo creatus sum, à Deo inveniar, & quantum potero, nihil ex priori vita mea papistica retineam. Fuerant itaque tanto acrius, & hæc ultima & valedictoria erunt. Mens enim mihi præsagit, me à Deo ad gratiam suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium ini.* Il parle ainsi dans une autre lettre, (c) *Spero enim me breve tempus adhuc victurum, & hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare spe prolis, simul ut confirmem facta quæ docui.* Et ailleurs voici ce qu'il dit, *Ai eo usque antequam ex hac vita discedam ut matrimonium contraham qui id à Deo exigi puto* (d).

(b) *Epist. ad Rubelium t. 3. fol. 150. datée du 15. Juin, ib. n. 4.*

(c) *Ad Amsdorf. ib. n. 7.*

(d) *Epist. ad Rubelium apud Seckend. ib. n. 2.*

(E) *Refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser.*] Nous savons cela par un memoire manuscrit qu'Abraham Scultet a inseré dans ses Annales (e). L'homme qu'on vouloit marier avec Catherine étoit un Ministre d'Orlamund nommé le Docteur Glacius. Peut-être pourroit-on dire en François *le Docteur la Glace*. La fille ne voulut point de ce Docteur. *Vellet Lutherus, vellet Amsdorfius, se paratam cum alterutro honestum inire matrimonium: cum D. Glacio nullo modo.* Luther aiant su cela d'un côté, & aiant ouï dire d'autre que s'il s'engageoit au mariage il feroit rire tout le monde & le Diable même, resolut d'épouser la Religieuse Catherine, pour faire depit au monde & au Diable. (f) *Hoc ubi Lutherus intellexit, audissetque ex D. Heronymi Schurfii ore: Si Monachus ille uxorem duceret, risuros mundum universum & diabolum ipsum, factumque ipsum irritas actiones suas universas: ut agre faceret mundo & diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur, Catharinam sibi uxorem ducendam censuit.* A cela s'accorde ce qu'il écrivit le 15. Mai 1525. à Ruhelius, (g) *Si domum venero ad mortem me Deo juvante præparabo, & novos istos dominos & latrones expectabo. . . . Illis autem ut agre faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequam moriar, si pergere eos intellexero: neque enim os mihi obstruent, nec gaudium adiment.* Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrineroit les Papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable que de dire, qu'il s'imaginoit qu'il leur restoit une espece de consolation dans la pensée, qu'il avoit encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.

(e) *Ad ann. 1525. pag. 274. apud Seckend. pag. 17. n. 8.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid. n. 9.*

(F) *Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche.*] Voici ce qu'Erasme en écrivit; (h) *Lutherus quod felix faustumque sit deposito Philosophi pallio duxit uxorem ex clara familia Borna (i), puellam eleganti forma natam annos viginti sex, sed indotatam & qua pridem desierat esse Vestalis. Atque ut scias auspicatas fuisse nuptias, pauculis diebus post decantatum hymenæum nova nupta peperit.* C'étoit une insigne fausseté; Erasme le conut par l'évenement, & il avoüa que ç'avoit été un faux bruit. La lettre où il fait cette confession est datée du 13. de Mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther étoit grosse, & qu'elle n'avoit point dompté les esprits feroces de son mari, puis que le livre que Luther avoit composé contre lui Erasme depuis ses noces, étoit le plus furieux livre qui fût jamais sorti de sa plume. (k) *De conjugio Lutheri certum est, de partu maturo sponsa vanus erat rumor, nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monacho & monacha, quemadmodum isti jactitant, quot Antichristorum millia jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut Lutheri uxor redderet magis cicurem. Verùm ille prater omnem expectationem emisit librum in me summa quidem curâ elaboratum, sed adeo virulentum, ut hactenus in neminem scripserit hostilius.*

(h) *Apud Scultetum Annal. ad ann. 1525. pag. 278. citatum à Seckendorfio, ib. pag. 18. n. 11.*

(i) *Voiez ci-dessus la marge de la remarque A.*

(k) *Erasm. epist. 22. lib. 18.*

(G) *Par les murmures que son mariage excita.*] Il avoüe lui-même que son mariage le rendoit si meprisable, qu'il esperoit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges, & du chagrin aux Diables. *Sic (l) me vilem & contemptum his nuptiis feci, ut Angelos ridere & omnes dæmones flere sperem.* Melanchthon (m) le trouvoit si affligé de ce changement de vie, qu'il lui écrivoit des lettres de consolation. *Quoniam vere ipsum Lutherum quodammodo tristiorem esse cerno, & perturbatum ob vitæ mutationem, omni studio & benevolentia consolari eum conor.* Il ajoûte que le tort que faisoit ce mariage à la grande reputation de Luther, produiroit apparemment un bon effet: il vouloit dire que cela previendroit la vanité dont les têtes les plus sages ne se rempliſſent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erit etiam, meo quidem judicio, nec inutilis quidem casus iste ad demissionem quandam pertinens, cum alte sustolli & efferri semper sit periculosum, non solum sacerdotio fungentibus, sed cunctis mortalibus! Nam actionum felicitas occasionem dat pravitatis elati animi, non modo, quemadmodum Orator inquit, dementibus, sed interdum etiam sapientibus.* Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonstances du tems, & la precipitation qu'on y avoit apportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup, & dans le tems que l'Allemagne étoit la plus desolée par la guerre des païsans; guerre que l'on mettoit sur le compte du Lutheranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette precipitation. Luther avoit alors 42. ans: il avoit gardé jusques-là un celibat chaste pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse: on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux, comme l'insinuë Melanchthon, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, se plaisant trop aux compagnies, ait reveillé la nature que la retraite claustrale avoit en quelque façon fait dormir: en un mot je veux qu'il ait été necessité au mariage par les brûlures de la chair; faloit-il pour cela que l'on passât par dessus les formes? N'auroit-on pas pu differer pendant quelques mois, afin de communiquer la chose à ses amis, & de preparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches preliminaires? Je ne m'étonne point que faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultez (n) Luther, & d'autres aient reconu dans ce mariage quelque chose de divin, θεῖον τι, comme dans certaines maladies. (o) *Quod autem in re intempestivum & inconsultum inest, (in quo maxime delicias obtrectandi & accusandi studium adversariorum facies) videndum, ne nos conturbet. Isto enim sub negotio fortasse aliquid occulti, & quidam divinius subest, de quo nos curiosè quærere non decet, neque curare nugas deridentium, & convitia facientium quorundam, à quibus neque pietas ad Deum, neque ad homines virtus exercetur.*

(l) *Epist. ad Spalatinum apud Seckendorf. ubi supra n. 5.*

(m) *Extat hac epistola (quæ in editione Londinensi est 24. l. 4.) è Græco versa apud Seckendorf. ubi supra, pag. 17. n. 10.*

(n) *Ci-dessus dans la remarque B, lettre i.*

(o) *Melanchth. epist. ad Camerar. apud. Seckend. ib. n. 10. Voiez aussi la remarque B, lettre o.*

(H) *Il ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus.*] Voici un morceau de la lettre qu'il écrivit l'onziéme d'Août 1526. à Michel Stifelius. *Salutat (p) te Ketha cosia mea, & gratias agit quod eam literis tuis tam suavibus dignatus es. Ipsa belle habet Dei dono, mihique morigera & in omnibus obsequens est, & commoda plusquam ausus fuissem sperare (Deo gratia,) ita ut paupertatem meam nollem cum Cræsi divitiis commutare.* On lui a ouï dire (q) qu'il ne troqueroit point sa femme contre le Roiaume de France, ni contre les richesses des Venitiens, & cela pour 3. raisons. 1. Parce qu'elle lui avoit été donnée de Dieu, dans le tems qu'il imploroit l'assistance du St. Esprit touchant

(p) *Epist. pag. 318. apud Seckend. pag. 18. n. 10.*

(q) *Cela est raporté par Reuterus tom. 1. pag. 229. apud Seckend. l. 3. pag. 651. lit. n.*

Digitized by Google

β *Id. l. 3. pag. 165. n. 4.*

γ *Id. ib. pag. 651.*

‡ *Voiez la remarque H.*

† *Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. n. Voiez la remarque K.*

* *Ib. lit. o.*

‡ *Voiez la remarque F.*

bonne femme. Il penſa mourir d'une retention d'urine l'an 1537. & en cet état β il ſe loüa beaucoup de ſon épouſe. Dans le teſtament qu'il fit en 1542. γ il lui temoigna beaucoup d'amitié, & fit des diſpoſitions avantageuſes pour elle. Il ne pretendoit pas ‡ qu'elle n'eût point de defauts, mais il croioit qu'elle en avoit moins que les autres. On a remarqué † qu'elle s'en faiſoit un peu trop acroire, & qu'elle étoit trop imperieuſe; mais cela étoit excuſable veu la gloire qui environnoit ſon mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop prodigue: elle épargnoit quant à l'interieur de ſon domeſtique, & faiſoit trop de depenſe en bâtimens. C'eſt le propre d'une habile femme qui aime le faſte. Après la mort de Luther * elle s'entretint honnêtement avec ſa famille, joignant aux biens mediocres du defunt les aſſiſtances qu'elle recevoit de l'Electeur de Saxe, & des Comtes de Mansfeld. Enfin elle ſe retira de Wittemberg à Torga, & y mourut le 20. de Decembre 1552. Si Eraſme ne ſe trompe point lors qu'il dit ‡ qu'elle ſe maria à l'âge de 26. ans, elle en devoit avoir 53. quand elle mourut. Mr. Varillas a commis un prodigieux (I) nombre de fautes en parlant de cette femme.

Mr. Mayer à qui je dois temoigner ici ma reconnoiſſance de la faveur qu'il m'a faite de marquer publiquement qu'il m'honore de ſon amitié, a fait une diſſertation qui me (K) fournira des ſuplémens très-curieux. Je ne penſe pas que perſonne puiſſe me blâmer, ſi je publie dans cet endroit

touchant la rencontre d'une bonne femme. 2. Parce qu'encore qu'elle ne fût point ſans defauts, elle en avoit moins que les autres femmes. 3. Parce qu'elle lui gardoit la fidelité conjugale qu'elle lui devoit. Il lui rendit dans ſon teſtament un bon temoignage de probité, de fidelité, d'honnêteté; il reconut qu'elle l'avoit conſtamment aimé & ſervi, qu'elle avoit eté (a) feconde &c. Il n'entend point qu'on la ſoupçonne d'avoir fait ſa bourſe, & il lui laiſſe une pleine liberté de convoler en ſecondes noces (b).

(a) *Son teſtament eſt daté du 26. Septembre 1542. il avoit alors cinq enfans vivans.*

(b) *Voiez Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. m.*

(I) *Mr. Varillas a commis un tres-grand nombre de fautes.*] Il dit (c) que Catherine de Bore & 8. de ſes compagnes furent tirées d'un Monaſtere qui etoit dans une petite ville apellee Vimigue à deux lieues de Wittemberg. Mais I. il n'y a jamais eu de Monaſtere qui ait porté ce nom-là ni au voiſinage de Wittemberg, ni ailleurs. II. Le Couvent qui étoit proche de Wittemberg, & qui ſe nommoit Niemec, etoit de Chanoines Reguliers de St. Auguſtin, & ne doit pas être confondu comme il l'a eté par quelques Auteurs avec le Couvent de Nimptſchen. III. Ce fut de Nimptſchen ſur la Mulde proche de Grimma, à 2. journées de Wittemberg, que les 9. Nones furent tirees. IV. Leonard Coppe qui les en tira n'etoit point, comme Varillas l'aſſure, Prevôt des Ecoliers à Wittemberg; on ne conoit point dans les Univerſitez d'Allemagne cette ſorte de caractere ou de fonction. Il étoit Conſeiller de la ville de Torga ſa patrie. V. Il n'eſt pas vrai que Catherine de Bore la mieux faite de toutes, ait été dès lors deſtinée pour femme du Docteur Luther. Il ne ſongeoit à rien moins qu'à ſe marier en ce tems-là. Une lettre qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524. certifie que Dieu pouvoit le changer, mais que pendant qu'il auroit le cœur diſpoſé comme il l'avoit toûjours eu, & comme il l'avoit encore, il ne ſe marieroit jamais. *Ce n'eſt pas*, ajoûte-t-il, *que je ne ſente ma chair & mon ſexe; je ne ſuis ni du bois ni une pierre, mais j'ai de l'éloignement du mariage à cauſe que je me prepare au ſuplice dont on punit les heretiques* (d). Voiez ce qui a été touché ci-deſſus (e) de la precipitation avec laquelle il conclut ſon mariage avec Catherine de Bore, au mois de Juin mille cinq cens vingt & cinq. VI. Il ne faloit point parler du mariage de Luther ſous l'année 1526. mais ſous l'année precedente. VII. Il n'y a jamais eu aucune Abbeſſe de Miſnie. VIII. Et en tout cas cette dignité n'a jamais apartenu à Catherine de Bore. Mr. Varillas qui la lui donne dans la page 86. avoit dit dans la page ſept qu'elle étoit ſimple Religieuſe, & qu'elle ſe ſauva avec 8. autres le Vendredi Saint, pendant que *les* SUPERIEURES *étoient extrêmement occupées*. Ou par Miſnie il entend une ville, ou une Province; s'il entend une Province il tombe dans une grande abſurdité, il ſupoſe qu'il n'y avoit qu'un Monaſtere dans un païs où il y en avoit juſqu'à 30. S'il entend une ville, il la nomme mal; il la devoit nommer Miſne. IX. Il eſt faux que Catherine de Bore fût d'une illuſtre maiſon, & qu'elle eût des parens qui euſſent un grand pouvoir à la Cour de Saxe. Elle avoit un frere qui eut bon beſoin que Luther le recommandât au nouvel Electeur de Saxe l'an 1542 (f). Luther ſuplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avoit été ôté, ainſi les parens de ſa femme avoient plus de beſoin de ſon credit que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où ſe trouvoit le pere de nôtre Religieuſe, ſelon le recit (g) de l'Auteur que nous critiquons. X. Les frequentes viſites que l'on aſſûre (h) que Luther rendit à Catherine dans le Monaſtere de Miſnie ſont des chimeres. Par Miſnie il entend ſans doute la ville de Miſne. Accordons lui pour un tems la fauſſeté qu'il ſupoſe, ſavoir que Catherine etoit Abbeſſe de Miſne; il ne laiſſera pas d'avoir ſupoſé tres-fauſſement que Luther faiſoit beaucoup de viſites à cette Abbeſſe; car comme la ville de Miſne apartenoit en partie à l'Evêque, & en partie à George Duc de Saxe grand ennemi de la Reforme, Luther eût couru de tres-grans perils dans Miſne. Ajoûtez que ſi l'Abbeſſe avoit reçu ſes viſites ſi facilement, il n'eût pas eté beſoin d'enlever Catherine de Bore par adreſſe, pendant que les Superieures n'y pouvoient pas prendre garde. Ainſi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7. & la page 86. de Varillas. Enfin ces viſites frequentes ſont fortement refutées, par les deux journées de chemin qui ſe trouvent entre le Couvent de Bore & la ville de Wittemberg. XI. *Il paroit par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public, qu'il avoit penſé à ſe marier dès le tems qu'il s'etoit ſeparé de la communion de l'Egliſe.* C'eſt Mr. Varillas qui l'aſſûre, mais c'eſt une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces lettres-là. On y trouve manifeſtement que Luther ne ſongeoit à rien moins qu'au mariage durant les premieres années de ſa reforme, & qu'il s'y determina tout-d'un-coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il vouloit marier à un autre ſa Catherine? XII. *Les premieres meſures qu'il prit avec Jean Frideric frere & ſucceſſeur* de l'Electeur (i) decedé, *furent qu'il lui permettroit d'épouſer l'Abbeſſe.* Nouvelle bevue de Mr. Varillas. Jean Frederic n'etoit point frere de l'Electeur decedé, & ne lui ſucceda point. Celui qui lui ſucceda ſe nommoit Jean, & étoit ſon frere: il fut pere de Jean Frederic qui ne parvint à l'Electorat qu'en 1532. Il ne paroît point que Luther ait communiqué ſon mariage à l'Electeur Jean, occupé à la guerre des païſans, qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. XIII. Enfin ces nopces ne furent point *ſi magnifiques qu'elles ne differoient en rien de celles des perſonnes les plus qualifiées de l'Empire* (k). Qui peut comprendre qu'un Hiſtorien ſi celebre entaſſe un ſi grand nombre de telles fautes en ſi peu de mots? A peine y pourroit-on reüſſir, ſi on le faiſoit exprès & à gages.

(c) *Varillas, Hiſtoire de l'Hereſie, l. 6. pag. 6.*

(d) *Epiſt. l. 2. apud Seckend. l. 1. pag. 314. n. 2.*

(e) *Pag. 646. col. 2.*

(f) *Voiez Seckendorf l. 3. pag. 381. n. 22.*

(g) *Varill. ib. liv. 7. pag. 86.*

(h) *Id. ib. pag. 87.*

(i) *Il s'appelloit Frederic.*

(k) *Preſque toute cette critique de Mr. Varillas eſt empruntée de Mr. de Seckendorf, Hiſtor. Lutheran. l. 1. pag. 273. 274.*

(K) *Mr. Mayer* (l) . . . . *a fait une diſſertation qui me fournira des ſuplémens tres-curieux.*] C'eſt un Ecrit de 72. pages in quarto intitulé, *De Catharina Lutheri conjuge, diſſertatio*, & imprimé à Hambourg l'an 1698. L'Auteur n'a rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à une pleine inſtruction touchant l'hiſtoire de Catherine de Bore, & il raporte un detail exact & curieux des cadans qu'elle donna à Luther. Il marche toûjours muni de tres-bonnes preuves, & qui refutent ſolidement les fauſſetez de Cochleus, de Maimbourg, de Varillas, & de pluſieurs autres Ecrivains. Il fait voir que l'exemple des huit Religieuſes qui ſortirent avec celle du Couvent (m) de Nimptſchen, fut ſuivi bientôt après par 16. Nonnes du Monaſtere de Widerſteten dans le Comté de Mansfeld, & que ce fut le fruit de la bonne & ſaine doctrine que Luther avoit enſeignée ſur l'honnêteté du mariage, & ſur l'iniquité des vœux monaſtiques (n); qu'il n'y eut dans tout cela aucune ſorte d'enlevement (o), vu que ces filles étoient bien perſuadées qu'elles pouvoient retourner au monde, & le vouloient bien; que Maimbourg a tort de pretendre que Luther n'oſa épouſer Catherine pendant que l'Electeur Frideric vécut, car pourquoi ce Prince eût-il condamné le mariage de Luther, après avoir bien permis que Veltkirchius, Carlofstad, & quelques autres Miniſtres ſe mariaſſent (p)? & que l'on

(l) *De quo vide ſupra pag. 543. col. 2.*

(m) Nimitſchenſe Ciſtercienſium (*de l'Ordre de Cisteaux*) Monaſterium. *Mayer pag. 11.*

(n) *Id. pag. 14.*

(o) *Id. pag. 14.*

(p) *Ibid. pag. 19.*

Digitized by Google

droit de mon Dictionaire une lettre qui n'a jamais vu le jour, & qui avoit été écrite par (*L*) Eraſme avant qu'il fût deſabuſé du faux bruit qui avoit couru que Catherine de Bore étoit acouchée peu de tems après ſes noces.

☞ BORE'E, en Latin *Boreas*, l'un des quatre vens * cardinaux, & l'une des Divinitez du Paganiſme, étoit fils d'Aſtræus (*A*) & de l'Aurore, & avoit ſon ſiege dans

* *Celui qui ſouffle du ſeptentrion.*

l'on a parlé avec hyperbole de la beauté de Catherine; *Luther eſtoit devenu amoureux d'une Religieuſe de qualité, & d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de ſon Couvent.* Ce ſont des paroles de Mr. de Meaux que Mr. Mayer (*a*) raporte, & afin de faire voir qu'elles ſont outrées, il produit la taille douce de cette femme. Il l'a fait tirer ſur trois portraits comparez enſemble qui furent faits du vivant de Catherine par Luc Cranachius (*b*) excellent peintre, & l'un de ceux qui aſſiſterent (*c*) au feſtin nuptial de Martin Luther, c'eſt-à-dire au repas qui fut donné à petit bruit le jour des noces; car au bout de quelques ſemaines on fit un feſtin plus ſolennel, & plus pompeux, aux frais duquel le (*d*) Senat de Wittemberg contribua quelque choſe. Mr. Mayer nous renvoie à la page 22. de la 4. partie du *Conſilia Witebergenſia*, & au 6. chapitre du *Defenſio Lutheri defenſi* de Jean Mollerus contre Charles de Creutſen jeſuite de Pruſſe, il nous y renvoye, dis-je, pour y voir la refutation de la calomnie qui avoit couru, & les excuſes de ce que Luther s'étoit marié ſans avoir fait publier dans une Egliſe les annonces de ſon mariage. Ses ennemis divulguerent (*e*) qu'il n'avoit agi avec cette precipitation qu'à cauſe que Catherine ſe trouvoit groſſe. Cela étoit faux (*f*). On voit enſuite dans la diſſertation de Mr. Mayer pluſieurs preuves de l'amitié, & de l'eſtime que Luther avoit pour ſon épouſe. Elles ſont tirées de ſes lettres, & l'on nous avertit d'y ajoûter plus de foi qu'à une lettre de Pontanus ecrite à l'Electeur de Saxe après la mort de Luther. Ce Pontanus accuſoit d'orgueil Catherine de Bore, & d'avoir trop depenſé en batimens, & ſur tout dans une metairie où ſon doüaire lui avoit été aſſigné. (*g*) *Huic itaque* (Luthero) *potius teſti credamus quam* Pontano *apud Seckendorfium lib.* 3. *p.* 651. *qui in literis poſt mortem Lutheri ad Electorem Sax. ſcriptis arguit eam* animo fuiſſe elatiore & imperioſo, tenacemque in victu domeſtico, etſi ſumtuoſam in ædificia, *imprimis in prædium* Zeulsdorf, *quod ei in teſtamento dotalitii nomine Lutherus aſſignavit.* Quelques-uns ont pretendu que Luther s'étoit ſoumis à l'empire de ſon épouſe, & ils ont cité les lettres où il la nommoit ſon Seigneur. Mr. Mayer avoüe qu'il a vu de telles lettres, mais il ſoutient (*h*) que ce n'étoit qu'un jeu d'eſprit, & que Luther qui avoit laiſſé à ſon épouſe une pleine autorité de conduire le menage, ſe reſerva toûjours les droits de mari. *Tu mihi perſuades quicquid vis, totum habes Dominium. In œconomia quidem tibi concedo dominium, ſalvo jure meo. Mulierum enim Dominium nihil boni unquam effecit* (*i*). Il a l'original d'une lettre (*k*) où Luther ſe declara fortement contre l'infirmité de ces maris qui ſe laiſſent maîtriſer par leurs epouſes, & anima l'un d'eux à reprimer l'inſolence de ſa femme. Voici un fait qui temoigne l'amitié conjugale de Catherine de Bore. Luther voulant faire l'expoſition du Pſeaume 22. prit du pain & du ſel, & s'enferma dans ſon cabinet, & y demeura pendant trois jours. Sa femme le chercha par tout, & ſe deſoloit, elle frapoit à la porte, elle l'apelloit, & enfin ne pouvant reſiſter à ſa douleur, elle fit enfoncer la porte, & le trouva meditant. Il ſe facha de ce qu'on interrompoit ſes meditations ſur un ſujet ſi ſacré, & d'une telle importance, mais enfin il ne put deſaprouver les ſoins & les inquietudes de ſa (*l*) femme. Elle temoigna ſa tendreſſe & ſa conſtance en même tems avec un très-grand éclat dans une maladie qu'il eut l'an 1527. (*m*) qui fut ſi grande & ſi dangereuſe, qu'il fit ſon teſtament, & qu'il dit adieu à ſa femme & à ſon fils. Nôtre Catherine paſſa la premiere année de ſon veuvage à Wittemberg, quoi que ſon mari lui eût conſeille d'aller ailleurs. Mr. Mayer (*n*) la juſtifie de cette deſobeiſſance. Elle ſortit de Wittemberg l'an 1547. lors que la ville ſe fut renduë à Charles-Quint. Elle avoit reçu avant cela un preſent de 50. écus de Chriſtien III. Roi de Dannemarc & comme l'Electeur de Saxe & les Comtes de Manſfeld lui firent ſentir de bonnes marques de leur liberalité, elle eut le moien de s'entretenir commodement avec ſa famille, ces aſſiſtances étant jointes aux biens que Luther lui avoit laiſſez. Elle retourna à Wittemberg après que la ville eut été renduë à l'Electeur, & y vécut pieuſement juſques à ce que la peſte l'aiant fait reſoudre d'en ſortir l'an 1552. elle vendit ce qu'elle y avoit, & ſe retira à Torga, bien reſoluë d'y finir ſes jours. Un accident du voiage lui fut funeſte: les chevaux s'étant cabrez, elle fauta du chariot, & tomba, & ſe fit beaucoup de mal, deſorte qu'elle mourut peu après (*o*) à Torga le 20. de Decembre 1552. Elle y fut enterrée dans la principale Egliſe, où l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau, & ſon épitaphe. L'Academie de Wittemberg qui étoit alors (*p*) à Torga, fit un programme public concernant la pompe funebre (*q*). On le trouve tout entier dans l'Ecrit de Mr. Mayer, & il avoit été imprimé l'an 1553. (*r*) *in intimationibus Witebergenſibus.* Je l'avois lu au feuillet 441. & 442. d'un livre imprimé à Wittemberg l'an 1560. in 8. & intitulé: *Scriptorum publice propoſitorum à Profeſſoribus in Academia Witebergenſi, ab anno 1540. uſque ad annum 1553. Tomus primus.*

(*a*) *Mayer ubi ſupra pag.* 21. *Il cite l'Hiſtoire des Variations tom.* 1. *pag.* 49.

(*b*) *Ibid. pag.* 22.

(*c*) *Ibid. pag.* 24.

(*d*) Senatus Witebergenſis nonnulla ex publico ærario ſuppeditavit ut videre eſt in Conſiliis Witebergenſibus parte IV. p. 9. *Id. p.* 26.

(*e*) *Voiez Lindanus de voto virginitatis pag.* 13.

(*f*) *Voiez la remarque F.*

(*g*) *Mayer pag.* 55.

(*h*) Quis non videt, genii præſertim beati viri non ignarus, hoc innoxio joco ab illo factum? *Ib. p.* 56.

(*i*) *Luther. apud Mayer. pag.* 57.

(*k*) *Mr. Mayer la raporte ib. p.* 57. 58.

(*l*) *Id. pag.* 59. *il cite Reinhard. Bakius ad Pſ.* 22.

(*m*) *Id. pag.* 59. *& ſeq.*

(*n*) *Ibid. pag.* 66.

(*o*) *Au bout d'un peu plus de* 3. *mois. Voiez le programme funebre.*

(*p*) *La peſte de Wittemberg en étoit cauſe.*

(*q*) *Mayer ibid. p.* 66. *& ſeq.*

(*r*) *Id. pag.* 69.

(*L*) *Qui avoit été écrite par Eraſme avant qu'il fût deſabuſé du faux bruit.*] Elle fut ecrite à un homme illuſtre, ſavoir à Nicolas Everard, Preſident du Haut Conſeil de Hollande à la Haie. J'en ai vu l'original qui eſt en très-bon état: le cachet d'Eraſme avec le *Deus Terminus* & le *nulli cedo* y paroiſſent dans leur entier. Mr. de Wilhem (*f*) Conſeiller à la Cour de Brabant a eu la bonté de me montrer cette lettre originale, & de m'en donner une copie que j'ai moi-même collationnée à l'original. J'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de la trouver imprimée dans cet endroit de mon Dictionaire, puis que perſonne ne l'avoit encore donnée au public.

S. P. Ornatiſſime Præſes, Solent Comici tumultus ferè in matrimonium exire, atque hinc ſubita rerum omnium tranquillitas. Verum hanc cataſtrophen plerumque nunc habent Principum Tragœdiæ, non admodum lætam populo, ſed tamen bellis potiorem. Malebat ille compilari quam vinci. Similem exitum habitura videtur Lutherana Tragœdia. Duxit uxorem monachus monachum; & ut ſcias nuptias proſperis avibus initas, diebus à decantato hymeneo ferme quatuordecim coiſſe eſt nova nupta. Lutherus nunc mitior eſſe incipit, nec perinde ſævit calamo. Nihil eſt tam ferum quod non curet uxor. Ego ſedulo hortor utramque partem, ut aquis conditionibus jungant fœdus, & inſana prælia dirimant. Vis ſcire quantum proficiamus? Quantum ſolent ii, qui inter duos armatos ira vinoque furentes intercedunt dirempturi, & utrimque vulneranturi. Opinor te legiſſe Apologiam meam adverſus Sutorem. Quis credidiſſet tam ſtupidum animal latere inter Theologos & Carthuſianos? Et tamen hoc portentum habet Theologos applaudentes. Si venduntur iſthic (*t*) *deſultorii libri Jodoci Clithovei, quaſo ut legas in Antilutherо* 3. *libri cap. primum, num.* 3. *nam Beda literis indicavit, eum locum ad me pertinere; quod ſi verum, quis non intelligit in illo pediculoſo capite nullam eſſe unicam ſanamentis? Et tamen hujuſmodi nebulones Lutherus armavit in nos. Nullum video finem niſi ſi quis Deus à machina, quod ajunt, apparens, fabulam explicet. Lutherana factio nunquam ſuſtulit majores ſpiritus. Et altera pars adeo nihil remittit, ut indies aſtringat priora vincula. Habent novum dogma, ſed ſimpliciter inſanum; totos hos tumultus excitos ex Linguis & bonis literis. Hoc jam Principibus aliquot perſuaſerunt. Quoniam te videre aliter non licet, per literas ſaluto. Dorpium amiſimus ante diem. Hic longe ſupra centum millia ruſticorum interfecta ſunt, & quotidie ſacerdotes capiuntur, torquentur, ſuſpenduntur, decollantur, exuruntur. Non nego neceſſarium remedium, quamvis immite, ſed Germani magis novimus malefacta punire quam excludere.*

Tibi, uxori tuæ, tuiſque liberis precor omnia læta.

Qui has reddet eſt Franciſcus Dilft, quondam convictor meus; juvenis honeſto loco natus, moribus minè civilibus. Quem cupio ut digneris cognoſcere.

Datum Baſ. pridie Natal. Dominii, an. 1525.

ERASMUS ROT. verè tuus.

Ex tempore manu propria.

Non vacabat relegere, ignoſce.

(*t*) *Il y a* begulardi *dans la copie: Mr. de Wilhem m'a dit qu'aucun de ceux qui ont aidé à dechifrer l'original, n'a pu venir à bout de ce mot. Je conjecture à tous hazard qu'il faut lire* deſultorii.

(*A*) *Etoit fils d'Aſtræus & de l'Aurore.*] Natalis Comes avoue (*v*) qu'il n'a jamais lu que les inventeurs des fables aient dit quels furent le pere & la mere de Borée, & cependant il (*w*) avoit cité Heſiode qui raconte que le Dieu Aſtræus aiant couché avec la déeſſe Aurore engendra les quatre vens. Voici les trois vers qu'il raporte:

Ἀργέστην (x) δ' Ἠὼς αἰῶνος τέκε παγκρατὲς ἄστρον,
Ἀργέστην Ζέφυρον, Βορέην τ' αἰψηροκέλευθον,
Καὶ Νότον, ἐν φιλότητι θεᾷ θεὸς ἰσοφαρίζων.
Aſtræo vero Aurora ventos peperit magnanimos,
Argeſten, Zephyrum, Boreamque rapidum,
Et Notum, in amore cum dea deus congreſſa.

(*v*) Boreas è quibus parentibus ortus ſit fabularum inventores non tradiderunt, quod ego legerim. *Natal. Comes, Mythol. lib.* 8 *c.* 11. *p.m.* 861.

(*w*) *Id. ib. lib.* 6. *cap.* 2. *p.* 551.

(*x*) *Heſiodus in Deor. generat. v.* 378. *p.m.* 126.

dans (B) la Thrace. Pindare † le nomme le Roi des vens. „ ‡ Je penſe avoir leu qu'on luy „ donna droit de bourgeoiſie en une ville de Grece. J'ay encore leu, qu'on luy baſtit des Tem- „ ples, & qu'on luy ordonna des ſacrifices en une autre ville; une fois, pour avoir coulé à fond „ une flotte des ennemis; & une autre fois, pour avoir jetté de la pouſſiere aux yeux à une „ armée de terre de ces mêmes ennemis. Si je ne me trompe, il fut appellé ſolemnellement, „ & par decret public, le gendre des Atheniens, à cauſe de ſa femme Orithie qui eſtoit Athe- „ nienne. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, (C) & dont j'indiquerai les ſources, fait une remarque ſur ce qu'Orithye ne ſe plaignit point de la (D) froideur d'un tel mari, mais cette remarque eſt plus jolie que ſolide, car Borée quelque froid qu'on le faſſe étoit (E) fort ardent en

† *Pindar. Od. 4. Pythior.*

‡ *Balzac, Entret. 5. chap. 2. p. m. 80.*

Marquons ici une faute de Mr. Hofman. Il dit que le vent Borée étoit fils d'Aſtræus ſelon quelques-uns, ou de Strymon ſelon quelques autres. Ce n'eſt pas ainſi qu'il ſe faloit exprimer: il faloit dire qu'il y a des gens qui ont ſoutenu que le raviſſeur d'Orithye n'étoit pas le vent Borée, mais le fils de Strymon.

(a) *Schol. Apollonii in lib. 1. v. 211.*

(a) *ἐνταῦθα δὲ ὁ τοῦ Μεγαρικοῦ τὸν τὴν Ὠρείθυιαν ἁρπάσαντα Βορέαν υἱὸν φησὶν Ὑρίου τοῦ Δίος. Hefagoras in Megaricis Boream a quo rapta Orithya filium fuiſſe ait Strymonis, non vero ventum.*

(B) *Et avoit ſon ſiege dans la Thrace.*] Une infinité d'Auteurs ont dit cela, vous trouverez là-deſſus quantité d'autoritez dans le Dictionaire (b) de Lloyd, & dans le docte commentaire de Mr. Spanheim (c) ſur Callimaque. L'origine de cette hypotheſe eſt que les Poëtes qui ont parlé de ce vent demeuroient dans un Païs qui avoit la Thrace au ſeptentrion. Je parle des Poetes Grecs. Les Latins grans imitateurs des phraſes & des épithetes de ceux-là ont donné au vent Borée la même patrie quoi qu'ils n'en euſſent pas la même raiſon. Liſez ces paroles de Mr. Dacier. elles ſont tirées de ſon commentaire ſur le (d) *Thracio bacchante magis ſub interlunia vento.* „ Horace parle „ à la maniere des Grecs qui apellent le Borée ou l'A- „ quilon *Thracien* parce qu'il leur venoit de Thrace. „ Je croi que l'on eût bien fait de commenter de la ſorte cet endroit du même Poëte (e) *nunc mare, nunc ſilvæ Threicio Aquilone ſonant*, ſans pretendre que „ (f) le Borée ou l'Aquilon, c'eſt-à-dire, le Nord-Nord- „ d'Eſt étoit veritablement vent de Thrace pour les „ Romains comme pour les Grecs, car la Thrace „ s'étendoit fort loin. „ Je ne ſaurois croire qu'Horace ait eu en vuë ni la grandeur de ce païs là, ni la ſubdiviſion des vens. Il ne ſongeoit qu'à copier l'épithete Greque du vent ſeptentrional, & l'on pourroit ici lui faire la même critique que ſur cet endroit (g) de l'ode 12. du 4. livre: *jam veris comites, quæ mare temperant, impellunt animæ lintea Thraciæ.* Je ne crois pas devoir omettre ce paſſage de Balzac, puis qu'il eſt critique: „ (h) Cet Aquilon originaire de Thrace fait „ des courſes & des voyages par toute la terre: mais „ s'il en faut croire noſtre homme d'Afrique, qui par- „ le *des pierres, & du fer*, tant ſon ſtile eſt raboteux „ & dur, il fait particulierement ſa demeure au Pont- „ Euxin; à combien de lieües de la Thrace; je vais „ preſentement le demander à la Carte. Tant y a que „ l'Aquilon habitera pour cette heure le Pont-Euxin, „ *Ubi dies nuſquam patens, ſol nunquam liber, unus „ aër, nebula, totus annus, hibernum, omne quod ſta- „ verit Aquilo eſt.* Où en paſſant prenez garde, je „ vous prie, s'il n'y a point une eſpece de contradic- „ tion en ces mots de *Nebula & d'Aquilo:* car à mon „ avis ils ne peuvent pas bien compatir enſemble. „

(b) *Balzac ubi infra pag. 81.*

(C) *Et dont j'indiquerai les ſources.*] Il y a des livres où il eſt permis & même loüable de ne nommer point les Auteurs de qui l'on a pris ce que l'on allegue. Cela eſt fort commode pour un Ecrivain qui a de la vanité, car ces termes vagues, *j'ai lu quelque part, un certain Auteur raporte* &c. donnent une idée avantageuſe; on s'imagine que celui qui parle de la ſorte ne le feroit point s'il s'agiſſoit d'un Ouvrage conu des autres Savans. On croit donc qu'il a trouvé ce threſor dans un manuſcrit très-rare. En un mot ſi Balzac eût dit *j'ai leu dans Pauſanias, ou dans Herodote*, il ne ſe fût point rendu ſi recommandable à ſes lecteurs. Pour moi qui cherche principalement à ſatisfaire la curioſité de ceux qui me liſent, je nomme toûjours les Auteurs de qui je prens ce que je raporte, & je tâche même de decouvrir d'où les modernes ont tiré ce qu'ils alleguent. J'ai pu en venir à bout à l'égard de ce (*) paſſage des Entretiens de Balzac.

(*) *Celui que j'ai raporté dans le corps de cet article.*

I. Elien (i) obſerve que les habitans de Thurium aiant eté delivrez d'un grand peril par une tempête qui ruina la flote de leur (k) ennemi, offrirent des ſacrifices au vent Borée qui avoit fait ce ravage, & lui conferererent la bourgeoiſie de leur ville. Ils lui aſſignerent une maiſon avec un revenu fixe, & celebrerent tous les ans un jour de culte en ſon honneur.

(i) *Ælian. diverſ. hiſtor. lib. 12. c. 61.*

(k) *C'étoit Denys le Tyran.*

II. Les Megalopolitains lui conſacrerent un temple où ils lui ofroient des ſacrifices un certain jour de l'année, & il n'y avoit point de divinité qu'ils honoraſſent plus que celle-là. C'étoit en reconoiſſance d'un grand ſecours qu'ils en reçurent lors qu'Agis Roi de Lacedemone aſſiegeoit leur ville. La machine des aſſiegeans bâtoit la muraille avec tant de force que ſans doute la breche eût eté fort grande le lendemain, mais il s'éleva un vent ſeptentrional qui renverſa cette machine. C'eſt-ce que Pauſanias (l) raconte.

III. Herodote nous aprend qu'un Oracle aiant ordonné aux Atheniens d'apeller leur gendre à leur ſecours, ils invoquerent Borée, car comme il étoit marie avec Orithye fille d'Erechthée leur Roi, ils le prirent pour leur gendre. C'eſt pourquoi la flôte de Xerxes etant abordée à la côte de Magneſie, ils implorerent par des victimes & par des prieres l'aſſiſtance de ce vent, & celle de ſon épouſe, & comme ils ſe perſuaderent que la tempête qui maltraita cette flôte fut un effet de ce culte, ils firent bâtir un temple à Borée ſur les bords de l'Iliſſe (m). Ils crurent que les mêmes divinitez avoient deja fait perir la flôte des Perſes proche le mont Athos (n). Je n'ai pu encore trouver l'Auteur qui parle du grand ſervice que ce vent rendit aux Grecs en *jettant de la pouſſiere aux yeux d'une armée* des Perſes. J'ai bien lu dans Xenophon que les Grecs qui repaſſerent l'Euphrate après la defaite du jeune Cyrus, ſoufrirent beaucoup de froid à cauſe que le vent Borée leur donnoit ſur le viſage; mais qu'il s'apaiſa dès qu'on lui eut fait un ſacrifice ſelon le conſeil d'un devin (o). Notez qu'Apollonius repreſenta aux Atheniens que (p) Borée etoit leur proche parent. Balzac eût pu ajoûter que l'on juroit (q) à Athenes par la divinité de Borée, & que l'on y celebroit ſa fête avec beaucoup de ſolennité, & en faiſant bonne chere. Caſaubon va nous l'aprendre dans ſon commentaire ſur ces paroles de Matron (r) *τάων ἡ Βορέης ἐράσσατο πικρὸν ἀέντων* quarum dum coqueretur, ſive recens coctarum vel Boreas poterat affici deſiderio. „ (ſ) *Senſus autem eſt: adeo bonos panes „ illos aut placentas fuiſſe: ut etiam Borealia celebran- „ tibus apponi potuerint. Moris fuit Athenis Borea ſa- „ cra facere, demerendi illius gratia. Magna ſolen- „ nitate is dies celebrabatur, atque in primis lautis epu- „ pariſque epulis. Βορειάζειν hoc dicebant & Βορεισμὸν „ ſuperſtitionis hujus ritum. Heſychius Βορειάσαι, „ Ἀθήνησιν οἱ ἄγοντες τὴν Βορέᾳ ἑορτὴν ἢ γοάσας ἴσα „ ἄνεσι (malum donum) τρίτον. Ἐκαλεῖτο δὲ Βορεασμὸς „ καὶ. Videtur dicere thuſiaſtas horum ſacrorum fuiſſe „ apellatos Βορεισμούς. Ego arbitror Βορεισμοὺς id eſſe „ quod jam diximus: ut qui ſuperſtitionis hujus ſacra „ concelebrarent, eos eſſe dictos Βορεισμούς, ut ἀναδρισμούς, „ νεκρομαντείας, & ſimiles.* .. Caſtellan (t) n'a point parlé de cette fête, mais Fazoldus (v) ne l'a pas oubliée. Je finis par dire qu'il eſt fait mention de l'autel du Dieu Borée dans un dialogue (w) de Platon; on y trouve même qu'il fut bâti où l'on croioit qu'Orithye avoit eté enlevée. Nous ferons (x) ci-deſſous une reflexion ſur cette ſotiſe des Atheniens.

(l) *Pauſan. lib. 8. pag. 266. & 259.*

(m) *Riviere d'Athenes.*

(n) *Herodot. lib. 7. cap. 189.*

(o) *Xenophon de Cyri expedit. lib. 4. p. m. 143.*

(p) *Philoſtrat. in vita Apollonii lib. 4. p. m. 167.*

(q) *Libanius declam. 20.*

(r) *Matron apud Athenæum lib. 4. c. 5. pag. 134.*

(ſ) *Caſaub. in Athen. lib. 4. c. 5. pag. 254.*

(t) *In tractatu de feſtis Græcorum.*

(v) *Fazoldus in Isvologia pag. 134.*

(w) *Plato in Phædro circa init. p. m. 1211.*

(D) *Orithye ne ſe plaignit point de la froideur d'un tel mari.*] Balzac après les paroles que j'ai raportées dans le corps de cet article, continuë de cette façon: „ (y) Sur quoy un *Seignor Dottore* que j'ay ceans de- „ puis quelques mois, à qui j'ay communiqué de vos „ Obſervations, vous prie de conſiderer que les fem- „ mes de ce temps-là, eſtoient bien plus retenuës, & „ plus endurantes que celles de ce temps-cy, & que „ ſi une Orithie d'aujourd'huy avoit eſpouſe un mary „ auſſi froid que le vent de Biſe, elle l'accuſeroit d'im- „ puiſſance des le lendemain de ſes Nopces, & pre- „ ſenteroit requeſte pour la diſſolution de ſon maria- „ ge. La Dame d'Athenes neantmoins ne s'eſt point „ plainte à l'Areopage, n'a point eu d'Advocat qui ait „ allegué le titre *de frigidis*, n'a point fait mauvais „ menage avec Borée, ou autrement avec Aquilon. „

(x) *Dans la remarque G.*

(y) *Balzac, entret. 5. chap. 2. p. 80. 81.*

(E) *Borée etoit fort ardent en fait d'amour.*] Qu'il ſoit permis à Balzac de faire des railleries ſur l'impatience des femmes modernes, on ne s'y opoſe pas, mais

en fait d'amour. Il eut un aſſez bon nombre d'enfans, & entre autres Zetes (F) & Calaïs dont je donnerai l'hiſtoire. Les Megalopolitains * l'honoroient comme leur principale Divinité. J'en

* *Voiez la remarque C n. II.*

(a) *Notes ſur l'Ariſtée de Virgile p. 106. edit. de Lyon 1668.*

mais on demande qu'il ne prenne point la liberté de fortifier ſes obſervations par les éloges de la patience d'Orithye, car cette Dame n'avoit nul ſujet de faire valoir cette qualité. Perſonne non pas même Jupiter ne ſurpaſſoit le vent Borée en chaleur de temperament. La pauvre Europe enlevée ne l'eut pas plutôt invoqué pour en être ſecourue, qu'elle retracta ſes prieres; elle fit reflexion que l'un valoit l'autre, & qu'elle ne gagneroit rien au change. Voici ſa plainte (a) *au milieu des flots, ſur le dos de ſon Amant, ainſi que* Nonne *le raporte dans le premier livre de ſes Dionyſiaques: O unda, ô littora, muta unda, ſurda-que littora, meas audite preces, me-que huic ſubtrahite Tauro. Tu-que, Borea, pennis me ſubleva tuis. At verò miſera, quem appellas, cujus imploras auxilium, ad quem confugis? nempe ad eum qui Nympham Orithyiam rapuit, qui ſic effuſus eſt in venerem, ut magis nemo. Et certes ce que* Homere (b), *dit dans le vingtieme livre de ſon Iliade confirme bien ces dernieres paroles d'Europe: Erant Erichthonio Regi Dardania Equa ter mille, quæ circa paludes paſcebantur. Eas ut vidit Boreas, ut periit, ut malus eum abſtulit amor. Equi ſpeciem induit, ſalitque fœminas, & ex eis ſuſcepit pullos duodecim, currere ſic pernices, ut ſummas ariſtas non laderent.* On a dit expreſſement & nommement qu'Orithye fut fort contente de ſon raviſſeur; & qu'elle ne le trouva point cruel; (‡) *crudelem & Boream rapta Orithyia negavit.* Mariée tant qu'il vous plaira à un mari froid, elle accoucha promptement de deux jumeaux:

Dum (c) *volat arſerunt agitati fortius ignes*
Nec prius aeris curſus ſuppreſſit habenas
Quam Ciconum tenuit populos & mœnia raptor.
Illic & gelidi conjux Actæa tyranni
Et genitrix facta eſt, partuque enixa gemellos.

Il ſentoit croître ſon feu par la viteſſe de ſon vol; il faut donc croire qu'il ne mit pas beaucoup de tems à ſon trajet, & ainſi Ovide ne lui donne pas trop de patience lors qu'il ſupoſe que le mariage ne fut conſommé que dans la ville où le raviſſeur faiſoit ſa demeure. Mais d'autres aſſûrent qu'il ne tarda pas tant à contenter ſon amour. Ils pretendent qu'en volant ſur la mer il decouvrit une plaine couverte de fleurs qui lui parut propre à lui ſervir de couche nuptiale, & qu'il s'en ſervit à cette fin. Liſez ce qui ſuit:

Hic (d) *miſere rorem inſectas crudelis, & aſper.*
At prædo, & facilis, & rapta conjuge mitis.
Namque per aerias Ponti dum præterit oras
Vota ferens, vidit procul in convallis remota
Planitiem viridi late floreſcere campo.
Admonuit locus optata cum conjuge nocti.
Deſilit, ac molli lacrymantem amplexus in herba,
Explicuitque ſinus, mœnuſque implevit amantis.
Illa gravis oculos ab humo vix anxia tollens
Flebat, cum inſolito conjux ſolatur honore.
His ego pro lacrymis florum, gratuſque memorque,
Nocturnos ſpargam rores, ea præmia ſunto.
Debeat hoc rapta pontus memor Orithyia.
Subriſit, tenerumque genis ſuffudit honorem
Lata viri dictis, & tanto munere conjux.
Ille novam ſenſit labi per pectora flammam,
Optatos repetens fomnos, molliquæ quiete
Lenit accenſum complexu conjugis ignem.
Scilicet & Boreas calido contrarius Auſtro &c.

Apollonius (e) pretend que le raviſſeur jouit d'Orithye ſur le bord d'une (f) riviere de Thrace, & qu'il la couvrit d'une nuë. Ne vous imaginez pas que les Poëtes aient choqué le vraiſemblable quand ils ont repreſenté le même Dieu fort amoureux & tout couvert de (g) glaçons: l'hiſtoire ne nous aprend-elle point que l'amour regne dans les climats les plus glacez? à cet égard-là toutes les zones de la terre ſont torrides comme je l'ai dit (h) ailleurs. *Pourquoi* Borée *n'aimeroit-il pas puiſque Neptune a bien aimé au milieu de toutes ſes ondes? Pourquoy n'auroit-il point d'amour, puiſque Pluton en a bien eu juſques dans le ſejour des manes? Pourquoy ne reſſentiroit-il pas les effets de cette paſſion, puiſque Polyphème les a pû reſſentir dans ſa caverne?*

Omnia vincit Amor.

L'Amour ſurmonte tout; il n'eſt rien qui luy reſiſte. Il ſe joue des lions comme des moutaux; & triomphe auſſi bien au Pont-Euxin, que dans la France. Properce *le dit en un mot:*

Hic Deus & terras, & maria alta domat.

Et Guarini *dans la premiere Scene du premier Acte de ſon Berger fidelle* (i). L'Auteur que je cite raporte tout le paſſage du Paſtor Fido, j'y renvoie mon lecteur. *Ce galant*, ajoûte-t-il (k) en parlant de nôtre Borée, *eſt de bonne trempe. Quoy qu'il brûle d'amour, il eſt d'intelligence avec le froid & la neige:*

Scit nivibus ſervare fidem.

Et comme dit Virgile.

Boreæ penetrabile frigus adurit.

On peut donner pour une preuve de la ſenſibilité de Borée ſur le chapitre de l'amour l'emportement qui le pouſſa à briſer contre un rocher une maîtreſſe qui lui avoit preferé Pan. Citons encore le même Auteur puis qu'auſſi bien le faudra-t-il critiquer en quelque choſe. Orithye fut ſage, dit-il, (l) de ne temoigner point de regret d'avoir été enlevée, *car elle avoit affaire à un etrange raviſſeur, qui l'eut bien pû freſſer à quelque rocher, comme il fit la belle Pitys au raport de* Paufanias (m). *Ecoutez ce qu'en dit* Achille Bocchius *dans ſes Emblemes.* Il raporte tout du long les vers de ce Bocchius: vous en trouverez le ſens dans ce paſſage d'un commentateur de Properce: (n) *Vere amica* pinus Arcadio Deo, *ut pote quem Borea amatori item ſuo, tunc quum puella adhuc eſſet, longe præferret, unde Thrax ille injuria impatiens deprehenſam forte ſolam ſpatioſo campo, ſaxo allîſit, quam infeliciter moribundam exceptam intra gremium ſuum tellus in arborem cognominem commutavit, cujus frondibus poſtea tempora præcinctus ſemper ſpectatus eſt Arcadius Deus. Quæ fabula exſtat apud Conſtantinum Geoponic. XI. & tangitur à Nonno in Dionyſ.* Si je voulois dire avec Mr. Hofman que Borée fut amoureux du beau garçon Hyacinthe qu'Apollon aimoit auſſi, j'aurois un ſecond exemple de la jalouſie furieuſe de ce raviſſeur d'Orithye, car chacun ſait que le rival d'Apollon fut ſi enragé de n'avoir pas la preference qu'il fit mourir Hyacinthe en lui repouſſant ſur la tête le palet qu'Apollon avoit jetté, mais Mr. Hofman s'abuſe, ce fut le vent (o) Zephyre & non pas le vent Borée qui fit ce coup-là. Notons que cet Ecrivain fait une autre faute en nommant *Erichtonius* au lieu d'*Erechtheus* le pere d'Orythie.

(F) *Zetes & Calaïs dont je donnerai l'hiſtoire.*] Ils étoient jumeaux, & les premiers nez d'Orithye ſelon Ovide, mais ſelon d'autres (p) ils naquirent après Chione, Chtonie, & Cleopatre leurs ſœurs. Ils furent du nombre des Argonautes, & ils rendirent un très-grand ſervice à leur beau-frere (q) Phinée, ils donnerent la chaſſe aux Harpies qui le tourmentoient cruellement, car elles enlevoient tout ce qu'on portoit ſur ſa table, & ſi elles y laiſſoient quelque choſe, elles l'infectoient d'une puanteur horrible. Ils les pourſuivirent juſques aux Iſles Strophades, & ils les euſſent tuées, ſi une voix inconuë ne le leur eût defendu de la part des Dieux (r). „ Dans les jeux qu'Acaſte fils de Pélée celebra où „ tous les Argonautes ſe trouvérent, Zete & Calais „ furent victorieux: In ludis quos fecit Acaſtus Pelei „ filius, vicerunt Zethus Aquilonis filius dolichodro- „ mo, Calais ejuſdem filius diaulo. „ Je tire cela des notes ſur l'Ariſtée de Virgile. Le paſſage Latin eſt d'Hyginus au chapitre 273. (ſ) *Ils furent tuez*, continuë l'Auteur de ces notes, *par Hercules en l'Iſle de Ténos aux obſéques du Roy Pélias, pour avoir pris la querelle de Typhis, le Patron du navire Argo contre Télamon, qui vouloit que l'on attendit Hercules, qui s'eſtoit éloigné d'eux, pour chercher ſon cher Hylas. Les Dieux touchez de leur mort les convertirent en vents, qui pour l'ordinaire précédent de huict jours le lever de la Canicule, d'où ils ſont appellez προδρομοι, comme qui diroit précurſeurs. Toutefois* Hyginus *au Chapitre quatorſiéme, dit qu'il furent inhumez, & que l'on void leur Sépulchre s'émouvoir au ſouffle de leur Pere.* On donne d'autres raiſons (t) de la colere qui porta Hercule à les tuer, mais on ne dit rien d'un ſujet de jalouſie qui l'irrita peut-être plus que toute autre choſe. Properce (v) raconte que ces deux freres s'étant aperçus qu'Hylas le mignon d'Hercule alloit chercher à l'écart une fontaine le pourſuivirent, & le careſſerent paſſionnement.

Callimaque (x) a fait mention de trois filles de Borée

(b) *Dans la remarque F de l'article* Eremite.

(c) *Ovid. Metam. l. 6. v. 709.*

(d) *Jovianus Pontanus in Meteoris cap. de pruina & rore fol. m. 113. verſo.*

(e) *Apollon. Argon. lib. 1. v. 216.*

(f) *Nommée Ergine.*

(g) Nunc gelidus ficca Boreas bacchatur ab Arcto. *Ovidius elog. 2. lib. 1. Triſtium.* Thracius hos Boreas ſcopulos immitia regna Solus habet, ſemperque rigens nunc littora. . . atque ubi ſe terris glaciali fundit ab arcto. *Silius Ital. lib. 1.* Cum gravis armatur Boreas, glacieque minaci hiſpidus, & Getica concretus grandine pennas. *Claudian. de raptu Proſerp. l. 1. v. 70.*

(h) *Dans la remarque F de l'article* Eremite.

(i) *Notes ſur l'Ariſtée de Virgile p. 97.*

(k) *Id. ib. pag. 110. 111.*

(l) *Id. ib. pag. 102.*

(m) *Il n'eſt pas vrai que Pauſanias parle de cela.*

(n) *Dausq. ſilius in hac verba Propertii eleg. 18. lib. 1. v. 20. & Arcadio Pinus amata Deo.*

(o) *Voiez Palephatus cap. 47. Lucian. in dialog. Mercurii & Apollinis. Philoſtrat. in Hyacinthis. Textes Chil. 1. cap. 11.*

(p) *Scholiaſt. Apollon. in l. 1. v. 211. Voiez auſſi Apollodore l. 3. pag. 246.*

(q) *Il avoit été marié avec Cleopatre.*

(r) *Et Valer. Flacco lib. 4.*

(ſ) *Notes ſur l'Ariſtée de Virgile p. 141. l'Auteur a copié ceci de Vigenere ſur le Glaucus de Philoſtrate, pag. 741. 742. du 1. tome in 4. la ſource eſt dans Apollonius Argon. l. 1. v. 1300. & ſeq.*

(t) *Voiez Natalis Comes Mythol. lib. 8. cap. 11. p. m. 863. 864. il a puiſé dans le Scholiaſte d'Apollonius ibid.*

(v) *Propert. eleg. 20. lib. 1.*

(x) *Callimach. hymn. in Delum v. 292.*

J'en parle dans les remarques, comme auſſi du culte que les Atheniens * lui rendoient. Il y a quelques variations ſur les (G) circonſtances de l'enlevement d'Orithye. L'anonyme qui publia une traduction Françoiſe de † l'Ariſtée de Virgile avec des notes l'an 1668. debita beaucoup de recueils touchant l'hiſtoire, & les qualitez de ce vent, & en particulier ſur la violence qui lui eſt propre, & qu'Ovide ‡ decrit ſi bien. Celui qui le nomme ‡ *artiſan des naufrages*, garderoit cette épithete pour d'autres vens s'il vouloit s'accommoder à ce qui ſe paſſe dans la Manche & ſur les côtes du Païs-Bas. Ce n'eſt point le vent Borée que l'on y craint, mais le Nord-Oueſt, ou le Sud-Oueſt, ce ſont là les deux artiſans des naufrages. Je fais cette obſervation afin de montrer que les poëtes imitateurs trop ſerviles de l'antiquité, nous donnent ſouvent des deſcriptions peu convenables à leur païs.

☞ BOR-

* *Voiez la même remarque n. III.*

† *C'eſt un épiſode des Georgiques.*

‡ *Ovidius Metam. lib. 6. circa fin.*

‡ *Voiez Balzac Entretien 36. p. 351.*

Borée qui porterent des offrandes à l'Iſle de Delos. Il les nomme Oupis, Loxo & Hecaerge. On dit auſſi que l'enlevement d'Orithye n'eſt pas le ſeul acte de cette eſpece que Borée ait commis; on pretend qu'il enleva Chloris fille d'Arcturus, & qu'il en eut une fille. (a) *Memoria proditum eſt à Cleanthe in primo libro de moribus, Boream rapuiſſe Chlorim quoque Arcturi filiam, atque illam in collem Nephatem aſportaſſe, qui poſtea Thorus Boreæ vocatus fuit, antequam diceretur Caucaſus, de qua filiam ſuſcepit Hyrpacem.*

(a) *Natalis Comes ubi ſupra.*

(G) *Quelques variations ſur les circonſtances de l'enlevement d'Orithye.*] Les uns diſent qu'elle étoit au bord de la riviere d'Iliſſe quand elle fut enlevée. C'eſt le ſentiment (b) d'Apollonius, de (c) Pauſanias, & de Denys Periegete. „ (d) Tzetze ſuit ce ſentiment „ dans ſes Chiliades. Toutefois *Kérile* dit que ce fut „ au bord de la fontaine Céphiſe, & *Simonide* auprés du „ fleuve Briliſſe.„ L'Auteur dont j'emprunte ce paſſage avoit puiſé dans Natalis Comes. Il auroit dû prendre garde que l'original ne dit point que Briliſſe fût un fleuve. On n'y voit que ces paroles (e) *Simonides tamen Poeta non ab Illiſo, ſed à Briliſſo raptam fuiſſe Orithyiam putavit.* Cela eſt tiré du Scholiaſte d'Apollonius. Voici ce qu'il dit (f) τὸν δὲ ἀφίδνιον σιμωνίδης ἀπὸ βριλησσοῦ φησὶν ἁρπαγῆναι, ἀπὸ τῆς σαρπηδονίας πέτρας τῆς θρᾴκης ἀνηχθῆναι. *Orithyiam vero Simonides ait raptam à Briliſſo in Sarpedoniam Petram Thraciæ allatam eſſe.* Il y a beaucoup d'apparence que ſon *Briliſſus* eſt la montagne *Briſeſus* dont (g) Thucydide. (h) Strabon & (i) Pline ont fait mention. Elle étoit au Païs d'Attique. Le même Scholiaſte eſt celui qui nous fait ſavoir le ſentiment de Cherile. (k) χαιρίλος δὲ, dit-il, ἁρπασθῆναι φησὶν αὐτὴν ἄνθος ἀριλλησσοῦ ὑπὸ τῆς τοῦ κηφισοῦ πηγῆς. *Charilus vero dicit raptam fuiſſe illam collegentem flores ad fontes Cephiſſi.* On pourroit entendre par ces dernieres paroles la ſource de la riviere de Cephiſſe proche de Lilea (i) dans la Phocide, mais il vaut mieux les entendre d'une fontaine particuliere nommée Cephiſſe (m) proche d'Athenes. Nous n'avons pas dit encore tout ce qui regarde les variations des Auteurs ſur le lieu de l'enlevement. Platon (n) obſerve qu'il y avoit une tradition qu'Orithye fut enlevée de l'Areopage. Ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου λέγεται γάρ πού τις αὐτὸν ὁ λόγος ὡς ἐκεῖθεν ἁπ' ἀν ἐπνεύσῃ ἁρπάσῃ. *Vel ex Areopago. Eſt enim & alia fama non ex hoc loco ſed ex illo raptam fuiſſe.* Il venoit de toucher l'opinion la plus commune, ſavoir que l'Iliſſus étoit le lieu d'où elle fut enlevée. Ne prenons point pour un nouveau ſentiment ce que dit Mr. Guillet (o) que ce fut au quartier *Agra* ou *Agre* que Boreas enleva la jeune Orithye, & *que la Deeſſe Diane prit la premiere fois le plaiſir de la chaſſe.* Ce quartier étoit le lieu où l'on voioit l'autel de Borée, & le temple de Diane Agræa & il étoit au bord de l'Iliſſe. C'eſt ce qu'on peut recueillir de deux paſſages conferez enſemble, l'un de (p) Platon, l'autre de (q) Pauſanias.

(b) *Apollon. Argon. lib. 1. v. 215.*

(c) *Pauſanias lib. 1. pag. 17.*

(d) *Notes ſur l'Ariſtée de Virgile pag. 101. 102.*

(e) *Natalis Comes, ubi ſupra pag. 862.*

(f) *Scholaſt. Apollon. in lib. 1. v. 211.*

(g) *Thucyd. lib. 2.*

(h) *Strabo lib. 9. pag. 275.*

(i) *Plin. lib. 4. c. 7. p. m. 423.*

(k) *Schol. Apoll. ib.*

(l) Ὁ τοπος ἐνταῦθα ἴσχυ τῆς πηγῆς. Hic ſunt amnis ipſius fontes. *Pauſan. lib. 10. pag. 351.*

(m) *Plinius ubi ſupra. Voiez auſſi Aulugella lib. 18. c. 10.*

(n) *Plato in Phædro pag. 1211.*

(o) *Guillet, Athenes ancienne & nouvelle p. m. 264.*

(p) *Plato, ibid.*

Voici des divertitez qui ſe raportent aux occupations d'Orithye. Quelques-uns diſent en general (r) qu'elle ſe divertiſſoit, d'autres qu'elle (ſ) cueilloit des fleurs, d'autres, (t) qu'elle traverſoit l'Iliſſe, d'autres qu'elle danſoit, d'autres qu'elle ſe baignoit. Platon (v) inſinuë fort clairement cette derniere opinion, & nous trouvons la quatrieme en propres termes dans ces vers d'Apollonius:

Ἐσχατιὴ (x) θρῄκης δυσμενέος ὅθ' ἅλις τὸν γε
Θρῄκιος βορέης ἀπερύσατο πετρηέσσης,
Ἰλισσοῦ πρεπάροιθε χορῷ ἔνι δινήεντι.
In ultima intemperie Thraciæ; quo illum
Thracius Aquilo rejecerat è Cetropia,
Cum ſe propter Iliſſum in choro circumagebat;

Je ne cite ce paſſage qu'afin qu'on voie la temerité de l'Hiſtorien d'une autre Apollonius. Il ſupoſe que ſon Heros cenſurant les Atheniens leur dit que ſi Orithye avoit danſé, elle n'auroit point donné d'amour. Cet endroit de Philoſtrate eſt aſſez curieux pour meriter que j'en raporte la verſion Latine (x) *Oportet ventos venerari, præſertim cum ſocii veſtri ſint, & pro vobis maxime ſpirent, neque Boream affinem veſtrum, qui maxime ventorum omnium maſculus eſt, fœminam facere decet, neque enim ipſe Boreas Orythiam amaſſet, ſi eam vidiſſet tripudiantem.* Artus Thomas Sieur d'Embri qui a commenté cet Ouvrage de Philoſtrate auroit du nous avertir de l'oppoſition qui ſe rencontre entre le diſcours d'Apollonius le Poete & le diſcours d'Apollonius le Philoſophe. Il ſe ſeroit fait plus d'honneur en obſervant les impertinences de ce dernier, qu'en nous (y) contant 1. Que *les uns font* Borée *fils d'Aſtrée, & les autres diſent qu'il eſtoit Thracien.* 2. *Que Simonides appelle* Briliſſe *la riviere pres de laquelle Orithie* fut enlevée. Ce ſont deux fautes, car être fils d'Aſtrée & être de Thrace ne ſont pas deux choſes contraires, & Simonide ne dit point que Briliſſe fût une riviere. Qu'on ne me diſe pas qu'Apollonius eût été blâmable ſi aiant envie de corriger les Atheniens il eût refuté les reveries qu'ils racontoient de Borée, il ne faut point, dis-je, que l'on m'allegue cela, puis qu'il y avoit un bon milieu à tenir entre choquer des traditions ridicules, & les ſupoſer comme veritables. Il n'en faloit point parler, c'etoit le parti que devoit prendre un Philoſophe perſuadé qu'une refutation de ces fornettes piqueroit les auditeurs. Mais quel deſordre! les Atheniens ſi fins, ſi polis, ſi éclairez ſe laiſſent perſuader que la fille de l'un de leurs Rois donna de l'amour à un vent, qu'elle coucha avec lui, qu'elle en fut engroſſée, que ce mariage établit une alliance entr'eux & ce vent, & qu'ils tirerent de grands ſecours de cet allié en lui demandant ſon aſſiſtance dans la guerre contre les Perſes. Ils furent ſi perſuadez de toutes ces choſes qu'ils les confirmerent par des Decrets publics, par la conſtruction d'un autel, par la celebration d'un anniverſaire. Ce que je remarque afin que perſonne ne m'objecte que l'enlevement d'Orithye étoit regardé dans Athenes comme une fiction poetique, & un jeu d'eſprit. Cette objection eſt tres-fauſſe. Tout ce que je viens de dire du vent Borée étoit un article de foi parmi les Atheniens. Je croi bien qu'au commencement ce ne fut qu'une fantaiſie de Poete chantée dans les carrefours, mais enfin elle ſe fourra dans le ſyſteme de la Religion publique. Diſons la même choſe des autres parties de la Religion Paienne, & remarquons par-là une difference notable entre le Mahometiſme & le Paganiſme. Un impoſteur a fondé le Mahometiſme, il a eu cela pour but, mais le Paganiſme s'eſt formé ſur les jeux d'eſprit de quelques Poetes qui ne ſongeoient point à canoniſer leurs fictions, & qui ne les inventoient que pour s'amuſer. C'eſt d'eux que l'on pouvoit dire *ha nugæ ſeria ducunt in mala.* Depuis qu'une fois ces badineries furent regardées comme un point de foi, elles ne dechurent jamais de leur credit. C'eſt à cet egard que les Egyptiens pouvoient dire aux Grecs (z) vous êtes toûjours enfans, mais les Grecs pouvoient encore mieux leur faire (aa) le même reproche à cet egard-là. Auſſi l'on ne trouve point d'Auteur parmi eux qui ſoit digne de l'honnêteté qu'un Romain a euë pour Diodore de Sicile, dont il a dit, (bb) c'eſt le premier entre les Grecs qui ait ceſſé de niaiſer.

Je ne pretens pas que tous les Atheniens fuſſent aſſez ſimples pour ajouter foi à ces beaux contes. Je me ſouviens de la reponſe que Platon a miſe dans la bouche de Socrate interrogé s'il croioit que la tradition de l'enlevement d'Orithye fût veritable, (cc) ἀπὸ τοῦτο πρὸς ἄλλοις, ὦ Σώκρατες, ἢ εὖ ἴσθι τὸ μυθολόγημα πιθανὸν ἄλλως ἴσως ἐμοὶ δὲ δοκεῖ περὶ ἔρωτος, ὡς ἄρα ὁ Βορέας ἐρῶν ἐτύγχανε τῆς Ὠρειθυίας. *Tunc hanc fabulam putas veram fuiſſe?* Si (dd) je croiois avec les ſages, repondit-il, qu'elle eſt fauſſe, je ne ſerois pas abſurde. On voit d'un côté par ces paroles que les perſonnes les plus éclairées jugeoient de cela comme il faloit, & de l'autre qu'on gardoit

(q) *Pauſanias lib. 1. p. 17.* (r) *Pauſan. l. 1. p. 17.* (ſ) *Voiez ci-deſſus la citation k.* (t) *Apollod. lib. 3. pag. 1247.* (v) *Plato ubi ſupra pag. 1210.* (x) *Apollonius ubi ſupra v. 213. pag. m. 24.*

(x) *Philoſtr. in vita Apollonii lib. 4. p. m. 167.*

(y) *Artus Thomas Sieur d'Embri dans ſes annotations ſur la vie d'Apollonius traduite en François par Vigenere to. 2. pag. 801.*

(z) Ω Σόλων, Σόλων, Ἕλληνες αἰεὶ παῖδες ἐστε . . . οὐκ ἔστι (εἰπεῖν) τὰς ψυχὰς γέροντες. O Solo, Solo Graeci pueri ſemper eſtis... Juvenis ſemper vobis eſt animus. *Plato in Timæo pag. m. 1043. C.*

(aa) Quis neſcit Voluſi Bithynice qualia demens Ægyptus portenta colat &c. *Juvenal. Sat. 15. init.*

(bb) Apud Græcos deſiit nugari Diodorus. *Plin. in præfat. p. m. 10.*

(cc) *Plato, in Phædro p. 1211. A.*

(dd) Ἀλλ' εἰ ἀπιστοίην, ὥσπερ οἱ σοφοί, οὐκ ἂν ἄτοπος εἴην. Jam ſi non putarem ut ſapientes, abſurdus non eſſem *Id. ibid.*

Digitized by Google

☞ **BORRHAUS** (MARTIN) Professeur en Theologie à **Bâle**, fut premierement conu sous le nom de Cellarius. Il étoit né à Stutgard au païs de Wirtemberg l'an β 1499. & il fut γ disciple de **Capnion**. Il reçut δ à Heidelberg le degré de maître en Philosophie, & puis s'en étant allé à Wittemberg il y aquit l'amitié de Melanchthon ζ avec qui il avoit déjà eu quelque habitude à Tubinge. Comme il ne manquoit ni d'esprit, ni de savoir, il trouva beaucoup de disciples à instruire, & il gagnoit à cela bien de l'argent. Ce fut par la recommandation de Melanchthon qu'il fut admis à cet emploi. Il se laissa miserablement seduire par Stubner l'un des premiers fondateurs de l'Anabaptisme, & il travailla avec beaucoup de chaleur à établir cette secte η. Il eut une conference avec (T) Luther l'an 1522. & y fit paroître un grand fanatisme. Etant allé en Prusse l'an 1525. il y fut mis en prison par l'ordre du Prince, & il ne laissa pas de faire beaucoup de livres pour soutenir ses erreurs θ. Mais quand il eut vu que sa secte recevoit de jour en jour de grans échecs, & que l'esperance qu'elle avoit donnée du renouvellement de toutes choses se trouvoit trompeuse, il se convertit, & se retira à Bâle l'an 1536 *. Il quitta non seulement l'Anabaptisme, mais aussi le nom de Cellarius, & se fit nommer Borrhaus. Il se maria, & s'apliqua quelque tems à un metier pour gagner sa vie †. Enfin il fut aggregé au nombre des Professeurs de l'Academie, & il enseigna premierement la Rhetorique, & puis la Theologie. Il fit des (Z) livres, & mourut de peste à Bâle l'an 1564 ‡.

BORRI (JOSEPH FRANÇOIS) en Latin *Burrhus*, fameux chymiste, charlatan, & heretique du XVII. siecle, étoit Milanois ‡. Il acheva ses études dans le Seminaire de Rome, où les Jesuites l'admirerent comme un prodige, à cause de sa memoire & de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la Cour de Rome, & ne laissa pas d'aprofondir plusieurs secrets de chymie. Il donna dans les debauches les plus effrenées, & se trouva obligé l'an 1654. à se refugier dans une Eglise. Peu après il fit le devot, & sema clandestinement des (A) discours de Visionaire. Il communiquoit à ses confidens les revelations qu'il se vantoit d'avoir eües: mais voiant après la mort d'Innocent X. que le nouveau Pape Alexandre VII. renouvela les Tribunaux, & fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espera point d'avoir le tems necessaire pour augmenter le nombre de ses disciples autant que son dessein le demandoit; ainsi il sortit de Rome, & s'en retourna

β *Konig, Bibl. pag. 126.*

γ *Frider. Spanhemius de origine & progressu Anabapt. n. 2.*

δ *Hoornbeeck, summa Controvers. p. m. 356.*

ζ *Camerar. in vita Melanchthonis pag. m. 48.*

η *Ex eodem ibid. pag. 47. 48.*

θ *Id. pag. 47.*

* *Hoornbeeck, ubi supra pag. 355. Voiez aussi Camerarius ubi supra.*

† Victus cauta tenebrario opinio se aliquando adduxit. *Hoornb. ib. pag. 356.*

‡ *Id. ib.*

‡ *Voiez ci-dessous pag. 656. lettre a.*

gardoit quelques mesures en s'expliquant là-dessus dans un Ouvrage public. Quoi qu'il en soit une infinité d'Atheniens pleins d'esprit & de bon sens en toute autre chose, cent fois plus capables de tromper que de se laisser tromper croioient bonnement ce qu'on leur disoit de Borée & d'Orithye. C'est là un sujet d'étonnement, on y trouve une belle moralité sur la foiblesse de l'entendement humain. Jugeons de l'ancien par le moderne. Aujourd'hui dans Rome où il y a tant d'esprit, & tant de prudence on croit communement la plupart des traditions qui fondent le culte de quelques chapelles particulieres. Un petit nombre d'esprits plus forts n'en croient rien. C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard de l'ancienne Grece.

(T) *Il eut une conference avec Luther.*] Les premieres fureurs de l'Anabaptisme éclaterent à Zwickaw, où Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer s'érigerent en Prophetes, & se vanterent d'avoir avec Dieu beaucoup d'entretiens. Ils s'attirerent par là un grand nombre d'auditeurs, car ils promettoient qu'on verroit bientôt le nouveau regne du Messie. Pendant ce tems-là Luther se tenoit caché; il ne laissa pas d'aprendre la levée de bouclier de ces fanatiques, & les progrez qu'ils faisoient à Wittemberg, où ils avoient même un peu ébranlé Melanchton (a). Pour ce qui est de nôtre Cellarius ils le gagnerent entierement, il devint aussi zélé qu'aucun d'eux. (b) *Non paucos in suam sententiam perducebat* (Marcus Stubnerus) *quorum caput fuit Martinus Cellarius, qui istis pertinacissimè diu fuit adhæsit, & causam hanc egit atque defendit.* Luther sortant de sa retraite arriva à Wittemberg au mois de Mars 1522. & arrêta par ses sermons les progrez de ces gens-là. Leurs disciples mêmes l'ecouterent avec beaucoup de veneration, mais dès que Stubner qui étoit sorti de Wittemberg pour quelque affaire y fut revenu, ils s'attacherent à lui comme auparavant & l'encouragerent à soutenir ses opinions. (c) Cellarius l'y exhorta principalement. Stubner demanda à conferer avec Luther, & obtint enfin jour & heure pour cela: il se rendit à l'assignation accompagné de Cellarius & d'un autre. Luther n'avoit avec lui que Melanchthon. Vous allez voir dans le passage Latin que je raporte que Cellarius fit paroître plus d'emportement que Stubner, & comment ces fanatiques sortirent de Wittemberg ce jour-là même pour se retirer à Chemberg, d'où ils écrivirent à Luther une lettre pleine de maledictions. (d) *Audivit Lutherus placide narrantem Marcum suum. Cum dicendi finem fecisset, nihil contra illa adeo absurda & futilia disserendum ratus Lutherus, hoc modo monuit; viderent quid agerent. Nihil eorum quæ commemorassent, sacris literis niti, commentaque esse cogitationum curiosarum, aut etiam fallacis & fraudulenti spiritus deliras & pernicio-sas subjectiones. Ibi Cellarius & voce & gestibus vesanis, cum & solum pedibus & propositam mensulam manibus ferret, exclamare & indignari, ausum esse Lutherum suspicari tale aliquid de divino homine. At Marcus paulo sedatior, ut scias, inquit, Lutere, me spiritu Dei præditum esse, ego, quid in animo tuo conceperis, sum inventurus, isque est:* Te incipere inclinari ad hæc ut meam doctrinam veram esse credas. *Cum Lutherus, ut ipse postea dixit, istam dedita opera sententiam cogitando esset complexus:* Increpet te Deus Satana: *Post hæc plus verborum faciendum Lutherus non putavit, & minantes gloriantesque eos dimisit, ac nescio quid pollicentes de mirabilibus effectionibus, quibus probarent sua esse, cum hoc modo dixisset:* Is Deus quem ego veneror & colo, facilè vestra numina, ne quid tale efficiatur, coercebit; *eo die oppido illi excesserunt, & Chemberga distante passibus amplius millibus quinque Literas planas maledictis & execrationibus ad Lutherum miserunt.*

(a) *Voiez Seckendorf Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 192. 193.*

(b) *Camerarius in vita Melanchthon. p. m. 47.*

(c) Inque omnibus maxime & ardentissime M. Cellarius. *Id. ibid. pag. 50.*

(d) *Id. ib. pag. 51. 52.*

(Z) *Il fit des livres.*] Il publia des notes sur la politique d'Aristote l'an 1545. un Commentaire sur la Rhetorique du même Aristote l'an 1551. Un Commentaire sur le pentateuque l'an 1557. Un sur Esaie & sur l'Apocalypse l'an 1561. Un sur Job & sur l'Ecclesiaste l'an 1564. Je n'ai point vu ce qu'il a fait (e) sur la Logique & sur les Mathematiques, ni son Commentaire (f) sur le livre des Juges, & sur le livre des Rois. Konig (g) lui donne un Ouvrage de Philosophie divisé en 3. livres *de censura veri & falsi.*

(A) *Sema clandestinement des discours de Visionaire.*] Affectant les apparences d'un grand zèle, il deploroit le dereglement des mœurs qui regnoit à Rome, & il assûra que la maladie étoit venuë à son comble, & que le tems de la guerison aprochoit: tems heureux auquel il n'y auroit sur la terre qu'un seul bercail, dont le Pape seroit l'unique berger. Quiconque refusera, disoit-il, d'entrer dans cette unique bergerie sera detruit par les armées Papales; Dieu m'a predestiné pour être le General de ces armées, je suis assûré que rien ne leur manquera; j'acheverai bientôt mes travaux chymiques, par l'heureuse production de la pierre Philosophale, & par ce moien j'aurai autant d'or qu'il en faudra. Je suis assûré du secours des Anges, & particulierement de celui de Michel l'Archange. Lors que je commençai de marcher dans la vie spirituelle, j'eus une vision de nuit accompagnée d'une voix Angelique, qui m'assûra que je deviendrois Prophete: le signe qui m'en fut donné fut une palme qui m'aparut toute entourée (h) des lumieres du paradis. Il se vanta que l'Archange St. Michel avoit pris poste dans son cœur, & que les Anges venoient par troupes lui reveler les secrets celestes, & ce qui se passoit dans le Conclave d'Alexandre VII. Je ne raporte qu'une petite partie de ses chimeres: cela peut suffire pour faire juger du total.

(e) Præter scripta logica & mathematica libris aliquot commentarius in Vetus Testamentum se Ecclesiæ Dei commendavit. *Spanhemius de orig. & progr. Anabapt. n. 2.*

(f) *Hoornbeeck summ. Controv. pag. 356. en fait mention.*

(g) *Konig, in Biblioth. vet. & nova pag. 126.*

(h) Gli apparisce una palma circondata d'ogni intorno, da lumi paradisali. *Vita des Cavaglieri Borri pag. 342.*

ed by Google

tourna à Milan. Il y fit le devot, & s'acredita par ce moien auprès de plusieurs personnes, auſquelles il faiſoit faire certains exercices de pieté qui avoient une grande aparence de vie ſpirituelle. Il engageoit les membres de ſa nouvelle congregation à lui jurer le ſecret; & quand il les vit affermis dans la croiance de ſa miſſion extraordinaire, il leur dicta certains vœux par la ſugeſtion de ſon Ange, leur diſoit-il. L'un de ces vœux étoit celui de la pauvreté, en execution duquel il ſe faiſoit conſigner l'argent que chacun avoit. Le cinquiéme de ces vœux les engageoit à un zêle très-ardent pour la ſainte propagation du regne de Dieu. Ce devoit être le regne du Très-Haut, le regne d'un ſeul troupeau ß, ſelon le jargon de cette nouvelle ſecte. Borri devoit être le Capitaine general des troupes qui reduiroient tout le genre humain à une même bergerie; il ſeroit aſſiſté d'une façon très-particuliere par Michel l'Archange; il avoit dejà reçu du ciel une épée ſur la poignée de laquelle ſe voioit l'image des ſept Intelligences, & on tueroit le Pape même s'il n'avoit pas ſur ſon front la marque requiſe. Je laiſſe là le detail γ des autres viſions, pour dire quelque choſe des nouveaux dogmes du Cavalier Borri. Il enſeignoit entre autres choſes que la Sainte Vierge étoit une veritable Déeſſe, & proprement le Saint Eſprit Incarné, car il diſoit qu'elle étoit née de Sainte Anne tout comme JESUS-CHRIST étoit né d'elle. Il l'apelloit la fille unique δ de Dieu conçuë par inſpiration, & faiſoit ajoûter cela à la Meſſe lors que les Prêtres ſes ſectateurs la celebroient. Il diſoit qu'elle étoit preſente quant à ſon humanité au ſacrement de l'Euchariſtie, & alleguoit certains paſſages de l'Ecriture pour le ſoutien de ſes dogmes. Il s'aviſa même de dicter (B) à ſes diſciples un traité ſur ſon ſyſtême. J'ai dejà dit qu'il ſe vantoit d'avoir bonne part aux revelations celeſtes: c'eſt par cette voie qu'il avoit apris que St. Paul lui communiquoit la même puiſſance que Dieu confera à cet Apôtre pour cenſurer la conduite de St. Pierre. Il ſe vantoit de communiquer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des myſteres, & il ſe ſervoit de l'impoſition des mains, en priant la Trinité de recevoir le Novice dans la ‡ Religion des Evangeliques Nationaux. Son deſſein étoit en cas qu'il ſe trouvât aſſiſté d'un aſſez grand nombre de ſectateurs, de ſe produire ſur la grande place de Milan, d'y repreſenter éloquemment les abus du gouvernement eccleſiaſtique, & du gouvernement ſeculier, d'animer le peuple à la liberté, & de s'aſſûrer ainſi de la ville & du païs de Milan, & puis de pouſſer ſes conquêtes le mieux qu'il pourroit. Mais tous ſes deſſeins avorterent par l'empriſonnement de quelques-uns de ſes diſciples. Il ſe ſauva bien vîte dès qu'il eut ſu cette premiere demarche de l'Inquiſition, & n'eut garde de comparoître aux ajournemens de ce redoutable Tribunal. Son procés lui fut fait par contumace en 1659. & 1660. il fut condamné comme heretique, & ſon effigie fut brûlée à Rome (C) avec ſes ecrits au Champ de Flore, par la main du bourreau le 3. de Janvier 1661. Il s'étoit arrêté quelque tems dans la ville de Strasbourg, & y avoit trouvé du ſuport & de l'apui, tant en qualité de perſecuté de l'Inquiſition, qu'en qualité de grand chymiſte; mais il lui falut un plus grand theatre. Il le chercha en Hollande l'an 1661. & le trouva à Amſterdam. Il y fit grand bruit; on alloit à lui comme au medecin univerſel de toutes ſortes de maladies; il y parut en magnifique équipage; il ſe faiſoit traitter d'Excellence, on parloit de le marier aux plus grans partis &c. La chance tourna, on vit baiſſer ſa reputation; ſoit † que ſes miracles ne trouvaſſent plus de foi, ſoit que ſa foi ne pût faire plus de miracles, & une belle nuit il fit banqueroute, & ſe ſauva d'Amſterdam avec pluſieurs pierreries, & pluſieurs ſommes d'argent qu'il avoit eſcamotées *. Il ſe retira à Hambourg où étoit alors la Reine Chriſtine, ſe mit ſous ſa protection, & lui perſuada de haſarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre, ce qui n'aboutit à rien. Il paſſa enſuite à Coppenhagen, & inſpira une forte envie à ſa Majeſté Danoiſe de faire chercher la pierre philoſophale. Il aquit par ce moien les bonnes graces de ce Prince, juſques à devenir très-odieux à tous les Grans du Roiaume. Immediatement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire inutilement des depenſes infinies, il ſortit de Dannemarc crainte d'y être mis en priſon, † & reſolut de s'en aller en Turquie. Etant arrivé ſur les frontieres au tems que l'on decouvrit la conſpiration de Nadaſti, de Serin, & de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices, c'eſt pourquoi le Seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, & s'aſſûra de ſa perſonne; & aiant ſu que ſon priſonnier s'apelloit Joſeph François Borri, il envoia ce nom à Sa Majeſté Imperiale, afin qu'on vît ſi cet homme étoit du nombre des conjurez. Le Nonce du Pape avoit audience de l'Empereur, juſtement lors que la lettre du Comte de Goldingen fut aportée. Il n'eut pas plutôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du Pape que ce priſonnier lui fût livré. L'Empereur y aiant conſenti fit venir

ß Quanto ſi doveva fare nello ſpazio di poch'anni col ſuo imaginario Regno dell' Altiſſimo ed il ſuo ſolo Ovile. *Vita del Cavagl. Borri pag.* 347.

γ *Voiez les remarques.*

δ *Voiez la remarque B à la fin.*

‡ Coll' imporre loro tutte due le mani ſovra il capo invocando la ſantiſſima Triade, aſſinche gradiſſe d'accettarli nella religione de Nazionaliſti Vangelici. *Ib. pag.* 361.

† Cominciando à mancare i miracoli alla ſua fede, ò la fede à ſuoi miracoli. *Ib. p.* 372.

* Se ne fuggì di notte carico di gemme e danari alla ſomma di più di dodeci mila doppie. *Ibid.*

† *On a oublié dans le livre dont cet article eſt extrait de parler du voiage de Borri à la Cour de Saxe. Voiez le Journal de Leipſic* 1688. *pag.* 587.

(B) *De dicter à ſes diſciples un traité ſur ſon ſyſtême.*] Il le retira d'entre leurs mains quand il commença de conoître que l'Inquiſition avoit ouï dire quelque choſe de leurs aſſemblées nocturnes, & cacha tous ſes cahiers dans un Monaſtere de filles. C'eſt de là qu'ils tomberent entre les mains de l'Inquiſition: on y trouva des doctrines tout-à-fait extravagantes, comme *que le Fils de Dieu par un principe d'ambition, & pour devenir égal à ſon pere le pouſſoit à créer des êtres; que la chute de Lucifer étoit venuë du refus qu'il avoit fait d'adorer en idée* JESUS-CHRIST *& la Ste. Vierge: que les Anges qui adherent à Lucifer, non par déliberation, mais par deſir ſeulement, ſont demeurez dans les airs: que Dieu ſe ſervit du miniſtere des Anges rebelles pour la creation des élemens, & des animaux: que l'ame des bêtes eſt une production, ou plûtôt une émanation de la ſubſtance des mauvais Anges, & que c'eſt pour cela qu'elle eſt mortelle: que la Ste. Vierge étoit ſortie comme iſſuë du ſein de la nature divine, & qu'autrement elle n'auroit pu devenir l'épouſe du St. Eſprit, à cauſe de la diſproportion des natures* (a). J'ai dit dans le corps de cet article qu'il la nommoit la fille unique de Dieu, je m'en vais citer mon auteur: (b) *Chiamava la Vergine, ſagratiſſima Dea, ed inſpirata figlia dell' Altiſſimo e da que' Sacerdoti ſuoi ſeiocchi ſeguaci facevа aggiugnere al Canone della Meſſa le parole* UNINSPIRATA FILIA.

(C) *Son effigie fût brûlée à Rome . . . . le* 3. *de Janvier.*] On lui attribue la même penſée que pluſieurs attribuent à Henri Etienne, c'eſt d'avoir dit qu'il n'avoit jamais eu plus de froid que le jour que l'on le brûla à Rome. De Dominis ſe ſervit, dit-on, de la même raillerie. (c) *Gli pervenne la nuova che la ſua effigie era abbruciata, e ſi laſciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto quel giorno, all' imitazione di Marco Antonio de' Dominis, che diſſe lo ſteſſo, mentre ritrovandoſi egli in Inghilterra ſi ſaceva della ſua effigie ſimil eſecuzione.*

(a) *Vita del Cavaliere Borri pag.* 554. & *ſeq.*

(b) *Ibid. pag.* 351.

(c) *Ibid. pag.* 369.

Digitized by Google

venir à Vienne le Chevalier Borri, & lui obtint promeſſe du Pape qu'on ne le feroit point mourir; & l'envoia à Rome, où il fut condamné (D) à paſſer toute ſa vie dans les priſons de l'Inquiſition, & à faire amende honorable. Quelques années après il obtint la liberté de ſortir pour traiter le Duc d'Etrée, que tous les medecins comptoient dejà pour perdu, & il le guerit: ce qui fit dire qu'un hereſiarque avoit fait un (E) grand miracle dans Rome. Le Duc obtint qu'on le changeroit de priſon, & qu'on l'enverroit au Chateau Saint Ange. Le bruit a couru depuis ce tems-là qu'on lui (F) permettoit de ſortir deux fois la ſemaine, & de ſe promener par la ville avec des Gardes †. On imprima à Geneve en 1681. quelques écrits (G) qu'on lui attribuë. On verra dans les remarques ce que Sorbiere (H) penſoit de ce perſonnage. Ce ſera un aſſez

† *Tiré d'un livre intitulé* Breve relazione della vita del Cavagliere Gioſeppe Franceſco Borri Milaneſe, *imprimé à Geneve (le titre porte* in Colonia appo Pietro del Martello) 1681. *avec un autre Traité qui a pour titre* la Chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioſeppe Franceſco Borri.

(D) *Il fut condamné à paſſer toute ſa vie dans les priſons de l'Inquiſition.*] On ſera bien aiſe de trouver ici plus au long ce que j'ai touché en gros touchant la peine qui fut infligée au Cavalier Borri. Il „ fut (a) „ condamné le dernier Dimanche du mois d'Octobre „ 1672. de faire une abjuration de ſes erreurs en l'E„ gliſe de Minerve, pour lequel effet on le mena ſur „ un Echaffaut, qu'on avoit fait faire exprés, où l'une „ de ſes Parties, qui étoit un Prêtre, leut le proces „ tout haut, avec ſa confeſſion & abjuration. La ſen„ tence fut prononcée par le Saint Office, lui étant à „ genoux avec un cierge à la main, pendant qu'on li„ ſoit ſon abjuration; ce qu'étant fait, il ſe leva, & „ remercia le Sacré College de la douceur dont il avoit „ uſé envers lui, en ne lui impoſant point une plus „ dure punition, qu'il confeſſoit avoir bien meritée. „ Cela ſe fit en preſence d'une infinité de perſonnes, „ qui furent curieuſes de voir un homme ſi fameux, „ & une action ſi ſolennelle & ſi extraordinaire. Il „ étoit environné d'une grande quantité d'Archers & „ Officiers du Saint Office. Il y avoit auſſi quantité de „ Prelats, qui y étoient preſents avec le Sacré Colle„ ge: & une innombrable multitude d'autres perſon„ nes. Le dit Sieur Borri voyant tant d'Archers & „ autres gens de même étoffe autour de lui, tomba „ juſqu'a 2. fois en pamoiſon. La ceremonie étant „ achevée, on le ramena en priſon, d'où on le mena „ à Lorette, comme étant un inſtrument trop perni„ cieux en la Chrétienté, avec ordre expres de lui fai„ re dire tous les jours le Credo, & toutes les ſemai„ nes les Pſeaumes penitentiels une fois . . . On „ (b) lui avoit auſſi ordonné dans ſa ſentence de com„ munier tous les jours une fois, lors qu'il ſeroit arri„ vé à Lorette. . . . . (c) devant que de ſor„ tir des priſons de l'Inquiſition il fut viſité par plu„ ſieurs hommes & femmes, & même des Princes, „ des Princeſſes, Chevaliers & autres perſonnes de qua„ lité. Lors qu'il ſortit de la priſon on le fit paſſer par „ une troupe de Lanciers du Pape, qui étoient rangez „ en haye. Il monta ſur l'Echaffaut avec les mains „ liées, entre leſquelles il avoit un cierge ardent, & „ demeura à genoux tout le tems qu'on lui prononça „ ſa ſentence, par laquelle il fut condamné à une pri„ ſon perpetuelle, pour avoir été (ce ſont les propres „ mots de ſa ſentence) inventeur d'une nouvelle He„ reſie, & à porter pour penitence toute ſa vie l'ha„ bit de l'Inquiſition, avec une Croix rouge ſur la „ poitrine, & une au dos. Il fut fort étonné d'enten„ dre parler d'une priſon perpetuelle; mais les Inqui„ ſiteurs le conſolerent par cette raiſon, que ſi on „ n'eut trouvé cet expedient favorable pour lui, on lui „ auroit aſſeurément ôté la vie, & qu'on lui faiſoit „ cette grace, parce qu'il avoit fait abjuration de ſes „ erreurs il y avoit 13. ans (d); ce qu'il ratifia entre „ les mains des Inquiſiteurs Caſanatta & Pozzobonelli: „ ſur quoi le Pape entendant la confirmation de cette „ abjuration, fut ſi aiſe qu'il donna indulgence ple„ niere de tous pechés à tous ceux qui étoient là pre„ ſents, car cette Ceremonie dura plus de 5. heures „ durant. „

(a) *Mercure Hollandois de l'année 1672. pag. 463. 464.*

(b) *Ibid. pag. 465. 466.*

(c) *Ibid. pag. 465.*

(d) *L'Auteur de ſa vie ne fait nulle mention de cela; il dit que Borri fut condamné par contumace, & qu'il s'enfuit de Milan dès qu'il ſe vit découvert.*

(E) *Avoit fait un grand miracle.*] Les Medecins avoient abandonné le malade, on le comptoit donc pour mort, on regarda donc ſa gueriſon comme une reſurrection. (e) *Sendo coſa ſtrana che un Eresiarca abbia fato un miraclo di reſuſcitar un morto, come vuoi un creduto da' medici.*

(e) *Vita del Cavagl. Borri, pag. 379.*

(F) *Qu'on lui permettoit de ſortir deux fois la ſemaine.*] Je ſai de bonne part que la Reine de Suede l'envoioit quelquefois querir en carroſſe, mais que depuis la mort de cette Princeſſe il ne ſortoit plus, & qu'il a falu même une permiſſion expreſſe du Pape pour lui parler. On m'a aſſûré qu'il n'a point pretendu être en priſon au Chateau St. Ange, mais être logé là comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'étude, & à des operations chymiques, & qu'il a negligé les occaſions de s'évader qui ſe ſont quelquefois offertes.

(f) *C'eſt-à-dire en 1679. & 1680.*

Notez que Mr. Maſclari aiant lu ce que je viens de dire me fit ſavoir qu'au (f) tems qu'il étoit à Rome il vit pluſieurs fois le Cavalier Borri, & qu'il ſait très-bien que ce priſonnier *ne pouvoit deſcendre que juſqu'à une certaine porte qui eſt au milieu du degré du jon du Chateau St. Ange, juſqu'où il venoit accompagner ceux qui le venoient voir; qu'il avoit un aſſez joli apartement qui conſiſtoit en trois chambres & un Laboratoire; qu'il ſaloit avoir un billet du Cardinal Cibo, ſi l'on vouloit être admis, & qu'il regardoit ce chateau comme une veritable priſon pour lui, dont il ne deſeſperoit point que Mr. le Duc d'Etrée ne le delivrât.* On peut accorder la diference de ces relations par le *Diſtingue tempora*, & ceux qui ſavent le caractere de nôtre Borri voient ſans peine qu'après avoir obtenu la permiſſion de ſortir de tems en tems, il a été capable peut-être de dire en grand hableur qu'il n'étoit plus priſonnier.

(G) *Quelques écrits qu'on lui attribuë.*] Ils peuvent être reduits à deux, à des lettres ſur des matieres de chymie, & à des reflexions politiques. Le premier de ces deux Ouvrages eſt intitulé: *La chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioſeppe Franceſco Borri Milaneſe.* Il contient dix lettres dont les deux premieres datées de Coppenhagen l'an 1666. ne ſont autre choſe en ſubſtance que le Comte de Gabalis que Mr. l'Abbé de Villars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux Ouvrages doit paſſer pour l'original. Les autres lettres roulent ſur des queſtions de chymie, excepté la derniere, car on ſoutient dans celle-ci l'opinion de Mr. Deſcartes ſur l'âme des bêtes. L'autre Traité a pour titre *Iſtruzioni politiche del Cavagliere Gioſeppe Franceſco Borri Milaneſe date al re di Danimarca.* Ce ſont quelques aforiſmes de Politique accompagnez d'un aſſez long commentaire. La vie du Cavalier Borri aprend qu'il publia lors qu'il demeuroit à Strasbourg une lettre (g) qui courut par tout le monde. La Bibliotheque (h) des Medecins fait mention de deux de ſes lettres imprimées à Coppenhagen l'an 1669. & adreſſées à Bartholin, l'une *de ortu cerebri, & uſu medico*, l'autre *de artificio oculorum humores reſtituendi.* Konig lui attribuë un autre écrit intitulé *notitia Gentis Burrhorum.*

(g) Stampò la lettera di reſtituire l'occhio ad un cavallo, che corre per tutto il mondo. *Vita del Cav. Borri pag. 370. Il ſavoit fort bien guerir les maux d'yeux. Voiez la remarque I.*

(H) *Ce que Sorbiere penſoit de ce perſonnage.*] „ (i) Il „ me reſte ſeulement à vous dire deux ou trois mots „ de ce fameux Chevalier Borri, que j'ai vu à Amſter„ dam, en cette derniere courſe que j'y ai faite. „ Vous voulez ſavoir comment il eſt arrivé qu'il a fait „ de ſi loin tant de bruit à Paris, que des gens de qua„ lité ſe ſont fait porter en brancard en Hollande, „ pour eſtre gueris par ce charlatan; & que d'autres „ gens d'eſprit y ſont allez tout exprès pour viſiter un „ ſi grand homme. Que dirai-je à cela, Monſieur, „ ſi ce n'eſt qu'il eſt vrai aujourd'hui, de meſme qu'il „ a eſté vrai autres fois que noſtre pauvre humanité „ pourroit eſtre definie par l'inclination au menſonge, „ & par la credulité, *Homo eſt animal credulum & mendax*, l'homme eſt un animal credule & menteur, „ φιλόλογον ζῶον. Ceux qui adjouſtent foi ſi aiſement „ aux hiſtoires que l'on raconte de ces faiſeurs de mi„ racles, tel que Borri a eſté tenu avant que le monde „ en fut detrompé, n'ont pas manqué ſans doute „ d'eſcouter attentivement en leur enfance les contes „ de peau d'aſne; & cela marque un bon naturel, avec „ un eſprit fort diſciplinable. J'aurois bien à philoſo„ pher là-deſſus. . . . . Il arrive (k) après que l'on „ . . . . s'eſt mocqué des Medecins ordinaires, que „ l'on donne tout à coup une entiere croyance aux „ promeſſes d'un Charlatan; & qu'on ſe laiſſe pipper „ à ſa nouvelle methode, quoi qu'il ne debite que „ les meſmes denrées. Celui dont je vous veux fai„ re la peinture eſt un grand garçon noireau, d'aſſez „ bonne façon, qui va bien veſtu, & qui fait quelque „ deſpence. Elle n'eſt pourtant pas telle qu'on ſe l'i„ magine, & qu'on l'exaggere; car huit ou dix mil„ le livres peuvent aller bien loin à Amſterdam. Mais „ une maiſon de quinze mille eſcus achetée en un bel „ endroit, cinq ou ſix eſtaffiers, un habit à la Fran„ çoiſe, quelque collation aux Dames, le refus de „ quelque argent, cinq ou ſix richedales diſtribuées „ en tems & lieu à des pauvres gens, quelque inſo-

lence

(i) *Sorbiere, Relation d'un voiage en Angleterre, p. m. 155.*

(k) *Ibid. pag. 158.*

Digitized by Google

(a) *L'Auteur de ſa vie ne marque point qu'il fut fils d'un Medecin, & inſinué le contraire.* Nacque in Milano, *dit-il*, figlio del Signor Branda Borri, di famiglia antica della citta di Milano. *Il ajoûte que le Cavalier Borri ſe vante d'être deſcendu de Burrus gouverneur de Neron.*

(b) *L'Auteur de ſa vie dit pourtant qu'en ſe retirant d'Italie il paſſa en Suiſſe, & de là à Strasbourg, à Amſterdam, à Hambourg &c. évitant les païs des Catholiques.* Il Borri, *dit-il*, p. 368. uſcito d'Italia e paſſati li monti con quella fretta che ricercava il ſuo ſcampo ſe ne paſſo nell' Elvezia, ed indi ad Argentina fuggendo à più potere il paſſare per paeſi Catolici. *Il ne laiſſe pas d'être vrai que Borri a d'iſtillé avec l'Archiduc, voiez Monconis 2. part. pag. 149. 404.*

(c) *Sorbiere ib. p. 163.*

(d) *Monconis, voiag. ſeconde partie pag. 135. 137. 145. 146. 147. &c. édit. de Lon.*

aſſez curieux ſuplément de cet article. J'indiquerai auſſi ce que Monconis (*I*) en a penſé. Mr. Friſchman Reſident de France à Strasbourg a fait un écrit (*K*) qui merite d'être lu touchant le Sieur Borri. Le ſuplément (*L*) du voiage de Mr. Burnet n'eſt pas exact ſur ce chapitre. La Gazette Flamande d'Utrecht du 9. de Septembre 1695. annonça que Borri âgé de 79. ans étoit mort depuis peu au château St. Ange.

☞ BORRICHIUS (OLAUS) l'un des plus doctes perſonnages de ſon ſiecle, étoit fils d'un Miniſtre Lutherien au Dioceſe de Ripe dans le Dannemarc, & naquit le 7. d'Avril 1626. Il fut envoié à l'Academie de Copenhagen l'an 1644. & s'y apliqua à pluſieurs ſortes d'étude pendant ſix ans, mais de telle ſorte qu'il donna ſes principaux ſoins à la Medecine. Il regenta une claſſe dans le College de Copenhagen, & s'aquita très-bien de cette fonction, car il étoit infatigable dans le travail, & ſes mœurs étoient bien reglées. Cela lui âquit l'eſtime de Caſpar Brochman Evêque de Selande, & celle du Chancelier du Roiaume, & il obtint par leur recommandation un Canonicat à Lunden. Il refuſa le Rectorat de l'Ecole Illuſtre d'Herlow qui lui fut ofert par Mr. de Roſecrantz après qu'il eut regenté 4. années cette Claſſe de Copenhagen; il le refuſa, dis-je, parce qu'il le crut contraire au deſſein qu'il avoit formé de voiager, & de ſe perfectionner dans la Medecine. Il commença de la pratiquer pendant une horrible peſte qui fit

» lence de diſcours, & tels autres artifices, ont fait di-
» re à des perſonnes credules, ou qui euſſent bien
» voulu que cela fuſt, qu'il donnoit des poignées de
» diamants, qu'il faiſoit le grand œuvre, & qu'il
» avoit la Medecine Univerſelle. Le fin de tout cela eſt,
» que le Sieur Borri eſt un fin mattois, fils d'un ha-
» bile (*a*) Medecin de Milan, qui lui a laiſſé quelque
» bien; mais il y a adjouſté celui qui lui vient par l'In-
» duſtrie que je vai vous repreſenter. Comme il ne
» manque pas d'eſprit, avec un peu d'eſtude il a ſceu
» gaigner celui de quelques Princes, qui ont fourni
» à l'appointement ſur l'eſperance qu'il leur a donnée
» de leur communiquer la pierre philoſophale, qu'il
» eſtoit ſur le point de trouver. Il a ſans doute quel-
» que habileté, ou quelque routine aux preparations
» chymiques, quelque adreſſe pour la metallique,
» quelque imitation des perles & des pierreries, &
» peut-eſtre quelques remedes purgatifs ou ſtomachi-
» ques, qui d'ordinaire ſont fort generaux; comme
» c'eſt de cette region que viennent la pluſpart des
» maladies. Par ce leurre il s'eſt inſinué auprès de ceux
» dont il a eu beſoin; & il y a eu des Marchands,
» auſſi bien que des Princes, qui ont donné dans le
» panneau. Teſmoin une promeſſe de deux cent
» mille livres qu'il avoit faite à un certain Demers,
» qui avoit fourni à ſes deſpenſes, & pour laquelle
» des heritiers de ce Marchand ſont en procés avec
» le Spagirique: car le galant homme l'a conceuë
» d'une maniere ſi bigearre qu'on n'y comprend rien.
» Ce fourbe pour ſe mettre en credit, & faire parler
» de ſoi, pretendit d'abord à ſe rendre Hereſiarque.
» Il avoit oüi dire que les Medecins étoient ſoup-
» çonnez de ne pas croire aſſez, c'eſt pourquoi il fit
» ſemblant de croire plus qu'il ne faut: & comme ſi
» ſa devotion ſe fut picquée d'honorer la ſainéte Vier-
» ge au delà de ce que l'Egliſe l'ordonne, il s'advan-
» ça de dire, qu'elle eſtoit une quatrieſme perſon-
» ne de la divinité. Il en fut recherché par l'inqui-
» ſition, & condamné au feu par contumace. Il paſ-
» ſa à Inſpruck (*b*), où le feu Archiduc devint la pre-
» miere de ſes duppes. Et par ſon moyen continuant
» ſa route en Hollande, il ſe fixa à Amſterdam, com-
» me en un païs propre à faire ſonner haut la per-
» ſecution qu'on lui faiſoit à Rome; & où il trouve-
» roit des bourſes ouvertes pour de grandes avances
» à recouvrer ſur le lucre qu'il feroit eſperer. Il s'eſt
» mis là à faire l'homme d'importance. Il a acquis
» du credit au commencement parmi cette bour-
» geoiſie; & il s'y eſt maintenu quelque tems par l'ap-
» pui d'un vieux Bourgue-Maiſtre, qu'il a refocillé
» avec ſes eaux cordiales, juſques à ce que chacun a
» reconnu ſa frippounerie, & s'eſt mocqué de ſes ar-
» tifices. Ils ne vont tout au plus qu'à trouver le moyen
» de mettre en pratique impunement quelque billon-
» nage, ou à quelque alteration de metaux, qui n'eſt
» pas encore bien decouverte: car pour ſes cures des
» maladies, on ne s'en prevaut non plus là où il
» eſt, qu'en cette Ville on ſe prevaut des remedes
» d'un celebre faiſeur d'affiches, qui a preſque autant
» de reputation au païs de Liege & en Hollande, que
» Borri en a à Paris. . . . (*c*) Quelques-uns ont vou-
» lu dire, que Borri s'eſtoit trouvé à la peſte de Na-
» ples, & qu'ayant un excellent preſervatif, il eſtoit
» entré dans les maiſons peſtiferées, abandonnées par
» l'infection & la mortalité, & que là il n'avoit pas
» mal fait ſes affaires. Je ne ſai ce qui en eſt. »

(*I*) *J'indiquerai auſſi ce que Monconis en a raporté.*] Il le vit à la Haie l'an 1663. & lui entendit dire diverſes choſes ſur des ſecrets de chymie. On en voit le precis dans la relation (*d*) de ſes voiages. Borri étoit deja mal dans ſes affaires: il craignoit ſes ennemis, *& ſe défioit de ſes plus affidés*, (*e*) *& parloit de ſe retirer en Turquie.* Il lui étoit indifferent, diſoit-il, (*f*) qu'on le crût docte ou ignorant, & par la même indifference il ne ſe meuroit point en peine de juſtifier la verité de ſa croyance: il ajoûtoit *qu'on ne pouvoit eſtre bon Philoſophe ſans eſtre bon Chreſtien. Comme je lui dis*, c'eſt Monconis qui parle, *qu'on l'accuſoit d'avoir dit que le S. Eſprit s'eſtoit incarné dans la Vierge, & que ſon Eſcuyer euſt reſpondu, pourquoi eſt-ce que l'on l'accuſoit d'une choſe dont on n'avoit jamais eu de preuve, ne pouvant pas montrer aucun de ſes eſcrits où il y eut de ces choſes, il reſpondit ſi bien dans un que le Pape avoit eu, que eſtoit le ſeul qui par hazard eſtoit reſté lors qu'il avoit bruſlé tous les autres; que touchant aux choſes ſurnaturelles il ne lui devoit jamais arriver de malheur dont il ne fut adverti par une eſtoile, qui paroiſſoit devant lui quand meſme il fermoit les yeux.* Voiez dans la page 155. de la même relation les contes qu'on fit à Monconis ſur les fourberies du Sr. Borri, & dans la 178. une cure admirable d'œil. Le Peintre Otho aprit à Monconis que Borri *l'avoit parfaitement gueri d'un cancer qu'il avoit dans l'œil, qui lui eſtoit la veuë & l'empeſchoit de travailler, que tous les Medecins tenoient incurable* (*g*).

(*K*) *Un écrit qui merite d'être lu.*] En voici le titre, *Monumentum in laudem gentis Burrhoram Calend. Jan. MDCLX. Franciſco Joſepho Burrho Medico Italo ſtructum.* Les quatre lettres F. R. C. R. qui deſignent le nom de l'Auteur, ſignifient *Friſchmannus Regis Chriſtianiſſimi Reſidens.* Celui (*b*) qui m'aprend cela indique de cette ſorte la matiere de cet Ecrit: *In quo*, dit-il, *poſtea artifex plantas in cineres, earumdem cineres ad eandem priſtinam ſpeciem ignis beneficio rite ſuppoſitis balneo Mariæ deducens, Romæ ſua fama, ſed incerta eſt, ſimilem ſuam tranſmigrationem, quæ eſt combuſtorum è cineribus reſurrectio, expectans, laudatus eſt.* On nous renvoie à Tuldenus qui raporte les procedures de l'Inquiſition contre Borri.

(*L*) *Le ſuplément du voiage de Mr. Burnet n'eſt pas exact.*] On a nommé ſuplément de ce voiage *trois lettres touchant l'état preſent d'Italie*, qui furent traduites de l'Anglois & publiées à Amſterdam en l'année 1688. On y conte (*i*) que *Burrhi* (car c'eſt ainſi que le Traducteur le nomme) *eſt un Gentilhomme du Milanois qui avoit de patrimoine environ* 8000. *écus de rente.* Il voiagea en ſa jeuneſſe, & étant de retour à Milan il y tint des conferences ſur la nouvelle Philoſophie & ſur la chymie. Il fut mis à l'Inquiſition, mais comme on ne put rien prouver contre lui on le relâcha (*k*). Il s'en alla en Allemagne & en Hollande: l'Inquiſition *fit des plaintes de lui à l'Empereur.* il fut arrêté à Vienne, *& puis après renvoié en Italie.* On l'accuſa d'opinions étranges *qui furent toutes prouvées contre lui, quoi qu'il proteſte* (*l*) *qu'il n'y a jamais penſé, & il fut obligé d'en faire abjuration en* (*m*) *l'an* 1668. Il fut condamné à une priſon perpetuelle. De ces 8000. écus par an on ne lui en laiſſe que 3000. (*n*) car les bons Peres ont eu la charité d'en retenir 5000. pour eux, & ces 3000. ſont tellement rognez par ceux par les mains de qui cet argent paſſe, qu'il n'en touche pas 1500. tous les ans. L'Auteur des 3. lettres s'imagine que tout le fondement des Hereſies de Borri, eſt d'avoir *parlé des choſes de la religion dans le jargon myſterieux & intelligible de certains Chymiſtes.* Je conois des gens qui croient que Borri a pretendu expliquer la Trinité, l'Incarnation &c. par les principes de la chymie.

(*e*) *Ibid. pag. 144. 145.*

(*f*) *Ibid. pag. 147.*

(*g*) *Ibid. pag. 178.*

(*b*) *Dechberrus, de ſcript. adeſpot. pag. 131.*

(*i*) *Pag. 140. & ſuivant.*

(*k*) *S'il eût été pris & jugé preſent par l'Inquiſition, l'Auteur Italien de ſa vie ne devoit pas qu'il ſe ſauva & qu'on le cita, & que comme il ne comparut point on le condamna par contumace.*

(*l*) *Cependant il ne nie point à Monconis qu'il n'eût enſeigné l'Incarnation du St. Eſprit dans la Sainte Vierge. Voiez la remarque I.*

(*m*) *Ce fut en 1672. Voiez ci-deſſus la remarque D.*

(*n*) *Il n'y a nulle apparence que Borri eût alors tant de patrimoine, ni que l'Inquiſition lui eût laiſſé neuf mille livres de rente.*

Digitized by Google

fit mourir beaucoup de gens dans la capitale du Roiaume. La contagion étant ceſſée il donna encore un an aux ſoins de ſa claſſe, après quoi il prepara toutes choſes pour les voiages qu'il avoit deſſein de faire. Mais il falut qu'il les renvoiât à un autre tems; car Mr. Gerſtorff premier Miniſtre d'Etat le voulut avoir dans ſa maiſon comme precepteur de ſes enfans. Il exerça cet emploi pendant cinq années, & enſuite il ſatisfit ſon inclination à voiager, mais avant que de partir il eut l'avantage d'être deſigné Profeſſeur en Philologie, en Poëſie, en Chymie & en Botanique dans l'Academie de Copenhagen. Il partit au mois de Novembre 1660. & après avoir vu à Hambourg quelques Medecins celebres il vint en Hollande, & s'y arrêta aſſez long tems. Il y fut joint par les fils de Mr. Gerſtorff β & les prit ſous ſa conduite. Il leur fit voir le Païs-Bas Eſpagnol, & l'Angleterre, & il les mena à Paris où il s'arrêta deux ans; leurs tuteurs les rapellerent, & cela fut cauſe qu'il continua ſes voiages avec plus de liberté. Il fut promu au Doctorat en Medecine à Angers, il vit les principales villes du Roiaume, & enſuite il paſſa les Monts, & arriva à Rome au mois d'Octobre 1665. Il y demeura juſques à la fin de Mars 1666. après quoi il falut ſonger au retour: la charge qui lui avoit été conferée dans l'Academie de Copenhagen demandoit la reſidence. Il traverſa l'Allemagne, & arriva en Dannemarc au mois d'Octobre 1666. Le profit de ce long voiage ne pouvoit pas être mediocre, puis que Borrichius s'étoit fait conoître dans chaque (A) ville aux plus ſavans hommes qui y fuſſent. Il fit voir dans l'exercice de ſa charge qu'il étoit très-digne de la remplir: laborieux au ſouverain point, & rempli d'une grande varieté de conoiſſances: les livres (B) qu'il publia le temoignerent authentiquement. Il * ne voulut jamais s'engager au mariage, car il craignit que cela ne diminuât la liberté de philoſopher. Il fut élevé à la charge de Conſeiller au Conſeil ſuprême de Juſtice l'an 1686. & à celle de Conſeiller de la Chancelerie roiale l'an 1689. Il commença de ſentir les attaques de la pierre cette même année †: le mal crut de jour en jour, & enfin n'y voiant plus d'autre remede que de ſe faire tailler, il ſe reſolut à ſubir les riſques de cette rigoureuſe operation le 13. de Septembre 1690. Elle ne reüſſit point; la pierre ſe trouva ſi groſſe, & ſi dure qu'il ne fut poſſible ni de l'arracher, ni de la couper. Il ſoutint cet accident & toutes ſes ſuites avec beaucoup de conſtance, & de religion, juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire, juſques au 3. d'Octobre de la même année. Son teſtament fut une preuve qu'il fit un uſage (C) très-Chretien des richeſſes qu'il avoit aquiſes ‡.

BOSC (JEAN DU) en Latin *Boſchaus*, Seigneur d'Eſmendreville, Preſident à la Cour des Aides de Rouën, mort par la main du bourreau pour cauſe de Religion l'an 1562. Cherchez ESMENDREVILLE.

BOSC (N. DU) Cordelier, a vêcu au XVII. ſiecle. Il ſe mit en vogue par un livre qu'il intitula l'*honnête femme*. D'Ablancourt ſon bon ami ‡ y joignit une preface. J'ai ouï dire

* Il étoit mort ſept. depuis le départ de Borrichius.

* A conjugio tota vita abſtinuit ut eo philoſopharetur expeditius. *Borrich. ubi infra.*

† Tiré de ſa vie écrite par lui-même & miſe au devant de ſes poëſies Latines au 2. tome des deliciarum quorundam poëtarum Danorum, recueillies par Frideric Roſtgaard & imprimées à Leide l'an 1693.

‡ Tiré de ſon programme funebre fait par Jean Mulenius Profeſſeur à Copenhagen.

‡ Hiſtoire de l'Academie Françoiſe, pag. 351.

(d) Jo. Mollerus ubi ſupra, & in hypomnematis p. 354.

(A) *S'étoit fait conoître dans chaque ville aux plus ſavans hommes.*] Le recit de ſa vie fait par lui-même, & inſeré au 2. tome des delices des Poëtes Danois, contient le nom de pluſieurs de ces ſavans, & celui de quelques perſonnes de qualité qui temoignerent leur eſtime à ce voiageur. Le Marquis de Pianezze le regala magnifiquement à Turin. Il eut à Rome quelques audiences du Cardinal Pallavicin, & il fut ſouvent mandé par la Reine de Sude qui aimoit beaucoup la Chymie. (a) *Admittus & quandoque colloquiis* CARDINALIS PALLAVICINI, *& ſæpe accerſitus ad diſſerendum cum* REGINA CHRISTINA *de arcaniori Chemiæ ſtudio, veritate, experimentis, quibus tum ſacris ſe Palladia virago devoverat.*

(a) *Vita Borrichii in tomo 2. deliciar. Poëtarum Danorum pag. 378.*

(B) *Les livres qu'il publia le temoignerent authentiquement.*] Son *Conſpectus præſtantiorum Scriptorum linguæ Latinæ*, n'eſt qu'une petite portion d'un gros Ouvrage qu'il compoſa ſur cette matiere, & qui ſe trouve parmi ſes papiers. On a vu ſes *Cogitationes de variis linguæ Latinæ ætatibus & ſcripto G. J. Voſſii de vitiis ſermonis*, & ſes *Analecta Philologica & judicium de Lexicis Latinis Græciſque*. On a vu auſſi ſon *Antiqua Romæ imago*, & ſon traité *De ſyllabarum quantitate* qu'il intitula *Parnaſſus in nuce*. Aiant remarqué qu'il y a des Apotiquaires & même des Medecins qui prononcent mal les noms Latins des remedes, il publia un écrit qui a pour titre, *Lingua Pharmacoporum*. Ses diſſertations *De Poëtis Græcis & Latinis* ne ſont pas le moindre de ſes Ouvrages. Aiant vu que ſon prodrome *De ortu & progreſſu Chemiæ* avoit été critiqué par Conringius, il en fit une apologie qui s'intitule, *De Hermetis, Ægyptiorum & Chemicorum ſapientia*. Il expliqua deux fois en public un cours entier de Chymie. Cet Ouvrage n'eſt pas encore imprimé. Son traité Latin *Decimaſtice metallica* a été traduit en Allemand, & en Danois. Il y a pluſieurs Memoires chymiques & botaniques de ſa façon dans les *Acta medica Hafnienſia*. Il a publié auſſi un livre *De uſu indigenarum plantarum in medicina*, un traité *De ſomno & ſomniferis*, un autre *De Cabala characterali*; un autre *De cauſis diverſitatis linguarum*. Ajoûtons à cela *Oratio jubilæa Evangelica*, & *Memoria Dn. Olgeri Vindi* (b), & *Deuſingius beantes imerumenos*. Ce dernier Ouvrage contient quelques lettres (c) ſatiriques contre Deuſingius, où il ſe donna le faux nom de *Benedictus Bloteſandæus*, qui eſt la même choſe que *Benedictus Nudiverius*, car *blot* ſignifie en Danois *nud*, & *ſande* ſignifie *la verité*, comme Mr. Placcius l'obſerve à la page 105. de ſes Pſeudonymes. Je laiſſe le titre de quelques autres Ecrits de Borrichius que je pourrois copier dans l'Ouvrage de Mr. Mollerus (d) que j'ai cité, & où il promet de traiter fort amplement de cet Auteur dans ſa *Cimbria literata*. Je donnerai ſeulement le titre d'un livre poſtume qui fut imprimé à Coppenhagen l'an 1697. *Olai Borrichii conſpectus Scriptorum Chemicorum illuſtriorum.*

(b) Tiré de ſa vie ubi ſupra pag. 379. & ſeq.

(c) Jo. Mollerus Spicileg. hypommematum de ſcriptis Danorum pag. 36.

(C) *Un uſage très-Chretien des richeſſes qu'il avoit aquiſes.*] Il en conſacra beaucoup au bien des pauvres, & à l'avantage des étudians. Liſez cela en detail dans le paſſage Latin que je vais copier. *Inſtituit ut & ſuſficeret juventuti Academicæ neceſſariis deſtituæ adminiculis præſidium aliquod in uberiora ſtudiorum incrementa, & famelicis afflictiſque ſolamen obtingeret: Illis quippe domum plane lateritiam magnificentiſſima ſtructura reliquit, ubi omnia cernuntur ſplendide apparata, cubicula octo cum ſuis conclaviis, ſedecim deſtinata ſtudioſis, modeſtia, virtute ac doctrina conſpicuis; amplum auditorium variè exornatum, ut in hac palæſtra commodius lacertos moveant juniores ſacris Apollineis devoti; ſupellex libraria exquiſita elegantia diverſo ſtudiorum generi inſerviens, cui adhærent manuſcripta varioræ; cernitur ibi quoque laboratorium Chemicum medicinam excolentibus profuturum; cernitur hortus floridus arboribuſque conſitus, oculis recreandis, animo paſcendo dicatus. Hoc tam ſumtuoſa ſtructura domicilium vocari maluit* COLLEGIUM MEDICE'UM, *quam ut à ſuo nomine appellationem haberet, nihil enim arrogantiæ, nihil faſtuoſi oſtentabas toto vitæ curſu, ſed fortunæ ac felicitate ſua ſumma uſus eſt modeſtia. Utriſque tum hujus Collegii incolis, tum aliis egeſtate, eruminis & imbecilli valetudine oppreſſis, nec non alumnis ſchola Ripenſis ingentem pecunia ſummam attribuit, qua reſignatis poſt obitum teſtamenti tabulis, in Collegio Conſiſtoriali annuo ſpatio reſervatis, explevit numerum viginti ſex mille & trecentorum Joachimicorum* (e). Afin qu'on ſache à quoi ſe montoit ſon bien, je dirai que dans le partage qu'il en fit entre ſes parens, & les étudians &c. il emploia pour ceux ci 26300. écus, & qu'il laiſſa à ceux là 50. mille écus (f). Dieu veuille que cela ſerve d'exemple à ceux qui en pourroient faire autant.

(e) Tiré de ſon programme funebre à la page 383. 384. du 2. tome des delices des Poëtes Danois.

(f) Jo. Mollerus ubi ſupra pag. 354.

Digitized by Google

re que la traduction des (A) Sermons du P. Narni, qui a couru sous le nom du Pere du Bosc, est un Ouvrage de d'Ablancourt. On † dit que ce Cordelier aiant vêcu quelques années hors du Couvent par la permission du Pape, reprit le froc. Il est Auteur de plusieurs livres dont on ne fait plus de cas: sa *Femme heroique* est de ce nombre. Les plus mepriſez de ses Ouvrages sont ceux qu'il fit contre les Jansenistes. On ne daigna (B) point les refuter, & ce (C) silence qui au fond est une espece de flêtrissure pour cet Ecrivain, a été glorieusement interpreté par quelques Anti-Jansenistes.

† *Colomiés, Biblioth. choisie, pag. 171.*

BOSC (PIERRE DU) Ministre François, & le plus grand Predicateur qui fût de son tems parmi ceux de la Religion, étoit fils de Maître Guillaume du Bosc Avocat au Parlement de Rouën, & nâquit à Baieux le 21. de Fevrier 1623. Il se trouva si avancé après avoir étudié en Theologie 18. mois à Montauban, & 3. ans à Saumur, qu'encore qu'il ne courût que sa 23. année, il fut en état de servir l'Eglise de Caen. Il fut donné à cette Eglise par un Colloque le 15. de Novembre 1645. & reçut l'imposition des mains le 17. de Decembre de la même année. Le merite de ses collegues, & sur tout celui de Mr. Bochart, & la delicatesse d'esprit qui regnoit dans cette Eglise, n'empêcherent pas que Mr. du Bosc n'aquit promtement la reputation d'un des premiers hommes de sa robe. Il fut regardé dans son pais comme un ORATEUR PARFAIT, & son éloquence devint si celebre par tout le Roiaume, que l'Eglise de Charenton le voulut avoir pour son Ministre, & l'envoia demander à son Eglise dès le commencement de l'année 1658. On emploia les plus fortes sollicitations; mais ni l'éloquence des * Deputez de Paris, ni les lettres des (A) personnes les plus qualifiées qui fussent en France parmi ceux de la Religion, ne purent engager l'Eglise de Caen à se priver d'un si excellent Pasteur, ni ce Pasteur à vouloir quitter son Troupeau. Les recherches de Mrs. de Charenton renouvellées diverses fois depuis ce tems-là avec tout l'empressement imaginable, n'eurent jamais un meilleur succés. Il étoit impossible qu'un merite aussi éclatant que le sien, & aussi utile à son parti, ne donnât de l'inquietude & de l'ombrage aux ennemis de la Religion Protestante. Ils le temoignerent l'an 1664. en surprenant une lettre ‡ de cachet qui le relegua à Châlons jusqu'à nouvel ordre. On a su qu'un nommé † Pommier se vanta d'être la cause de cette disgrace. Le faux temoignage qu'il rendit regardoit la Confession auriculaire, dont il pretendoit que Mr. du Bosc *eût parlé dans les termes les plus choquans; jusques-là qu'il l'accusoit d'avoir comparé l'oreille des Prêtres à une cloaque, un égout, & un canal qui recevoit toutes les ordures de la ville.* Cela fit que Mr. du Bosc passant par Paris pour aller au lieu de son exil, expliqua à Mr. le Tellier son sentiment sur la Confession, & de quelle maniere il en avoit parlé. Mr. le Tellier en parut content, & lui dît même qu'il n'avoit jamais douté de la fausseté de l'accusation. Mr. du Bosc recouvra la liberté de retourner à son Eglise le 15. d'Octobre 1664. & l'on ne sauroit exprimer la joie qui se repandit dans Caen parmi les Freres lors qu'il y rentra le 8. de Novembre. Un grand nombre d'honnêtes gens de l'autre parti le furent feliciter; & il y eut un Gentilhomme Catholique qui fit alors une chose (B) des plus étranges qui se soient vuës. Cette disgrace de Mr. du Bosc lui fit conoître combien il (C) étoit aimé

* *Mr. Gaches Minister, & Mr. de Massanes Ancien.*

‡ *Elle étoit datée du 2. Avril.*

† *Il avoit été de la Religion, & étoit de Montauban.*

(A) *La traduction des Sermons du P. Narni.*] Voici comment j'ai oui conter la chose (a). Du Bosc n'aiant point d'argent pria d'Ablancourt de lui en prêter. D'Ablancourt bien marri de n'en avoir pas lui offrit une traduction qu'il avoit faite des Sermons du P. Narni, & lui permit d'en disposer à sa fantaisie. Du Bosc accepta le manuscrit, en traitta avec un Libraire pour la somme de 30. ou 40. pistoles, & le publia sous son nom. Il y a très-peu d'Auteurs qui voulussent temoigner leur amitié par cette sorte de presens.

(a) *Voiez Mr. Colomiés dans sa Bibliotheque choisie, pag. 171. il avoit mis dans à-peu-près la même chose.*

(B) *On ne daigna point les refuter.*] Mr. Arnauld a donné une raison bien desobligeante, pourquoi on ne repondit point aux livres du P. du Bosc. C'est dans l'endroit du 3. tome de la Morale Pratique, où il aporte diverses regles capables de faire juger, si le silence que l'on garde envers ses adversaires doit passer pour une preuve d'impuissance. Voici sa 4. regle: „ (b) On ne peut pas dire que c'est par impuissance „ qu'on ne repond point, quand on ne se dispense de „ repondre qu'en se conformant au jugement du pu„ blic. Or c'est ce qui arrive quand on dedaigne de „ refuter de petits Auteurs, qui pour se *faire un nom* „ s'avisent de prendre parti dans les querelles des Sa„ vans. . . . C'est pour cette raison que dans le mê„ me temps que l'on se donnoit la peine de repondre „ serieusement aux Peres Annat & Ferrier, on laissoit „ aboier les Marandés & les du Bosc sans leur faire l'hon„ neur de penser à eux.„

(b) *Arnauld, Morale pratique to. 3. c. 11. pag. 261.*

(C) *Ce silence . . . a été glorieusement interpreté.*] „ La question des aides de la Grace pour le libre arbi„ tre fut agitée sous le Pape Clement VIII. & laissée „ sous Paul V. telle qu'elle étoit, c'est-à-dire sans être „ decise. Toutefois les Jansenistes l'ont fait impri„ mer depuis peu, pour faire accroire que ce Pon„ tife souverain est de leur côté touchant la Grace „ efficace; mais le Pere du Bosc Cordelier les a ren„ dus muets tout à fait dans son livre portant pour ti„ tre, *le pacifique Apostolique*.„ C'est Dom Pierre de Saint Romuald qui parle (c) ainsi.

(c) *Dans le Journal Chronologique & Historique sous le 30. de Novembre, pag. 574. 575.*

(A) *Les lettres des personnes les plus qualifiées.*] Mr. & Madame de Turenne, Mr. & Madame de la Force, Madame de la Trimouille, & Madame de Rohan firent écrire, ou écrivirent à Mr. du Bosc *de leur propre main*, pour le presser d'accepter la vocation de l'Eglise de Paris. Leurs lettres sont encore dans son cabinet. Celle que Mr. de Turenne lui écrivit *propria pugno* est inserée (d) dans la vie de Mr. du Bosc, avec deux fort belles lettres que Mr Pelisson écrivit à ce Ministre, qu'il avoit autrefois conu à Montauban.

(d) *Vie de Mr. du Bosc, pag. 7.*

(B) *Une chose des plus étranges qui se soient vuës.*] La voici: „ (e) Un Gentilhomme de la Religion Ro„ maine distingué dans la Province, dont la vie n'étoit „ pas fort reglée, mais qui faisoit profession ouverte „ d'aimer les Pasteurs qui avoient des talens particu„ liers; & qui paroissoit sur tout enchanté du merite „ de Mr. du Bosc, voulant solemniser la fête par une „ debauche, prit deux Cordeliers qu'il connoissoit „ pour être bons Freres, & les fit tant boire, qu'il y „ en eut un qui en mourut sur le champ. Il alla voir „ Mr. du Bosc le lendemain, & lui dit qu'il avoit cru de„ voir immoler un Moine à la joye publique. Que le „ sacrifice auroit eté plus raisonnable, s'il avoit été „ d'un Jesuite; mais que son offrande ne lui devoit „ pas déplaire, quoi qu'elle ne fût que d'un Cordelier. „ Cet accident tragique, dont il n'etoit que l'occa„ sion innocente, ne laissa pas de troubler la joye qu'il „ eut de se revoir dans sa famille & dans son Trou„ peau. Il la temoigna dans le premier Sermon qu'il „ fit, ayant pris pour texte, *Me voici Seigneur, & „ les enfans que tu m'as donnez*.„

(e) *Ibid. pag. 44.*

(C) *Combien il étoit aimé & consideré.*] Mr. de Turenne pria Mr. Boucherat (qui est (f) aujourd'hui Chancelier) d'obtenir de l'Intendant de Caen une lettre qui rendît bon temoignage de Mr. du Bosc à Mr. le Tellier (g). *Monsieur le Comte de Roussi qui possedoit de grans biens aux portes de Chalons eut la bonté de prendre la soin du logement de* Mr. du Bosc, *& de toutes les autres choses qui pouvoient aider à adoucir ses ennuis* (h). Mr. le Duc de Montausier se chargea de faire conoître son innocence au Roi. Le temoignage avantageux qu'il lui rendit, joint aux bons offices de Mr. de Turenne, de Mr. de Beringhen premier Ecuier, & de plusieurs autres personnes de qualité de l'une & de l'autre Religion produisit son effet (i). Mr. de la Vrilliere voulut bien lire (k) à Sa Majesté la lettre qu'il avoit reçue de Mr. du Bosc.

(f) *On écrit ecrit en 1699.*

(g) *Ibid. pag. 33.*

(h) *Ibid. pag. 36.*

(i) *Ibid. pag. 38.*

(k) *Ibid. pag. 41.*

Digitized by Google

aimé & conſideré. Les honnêtetez qu'il reçut de l'Evêque (D) de Châlons ne doivent pas être oubliées. Il commença d'avoir en 1665. les occupations dans leſquelles ſa prudence, ſa gravité & ſon éloquence ſe ſont ſi fort ſignalées; j'entens les procés qu'on fit aux Egliſes. Il defendit celle de Caen, & pluſieurs autres de la Province contre les injuſtes pourſuites de l'Evêque de Bayeux. Le Roi aiant publié en 1666. une Declaration accablante contre ceux de la Religion, toutes les Egliſes deputerent à Paris, pour faire de très-humbles remontrances à Sa Majeſté. Les Egliſes de Normandie deputerent Mr. du Boſc, qui partit de Caen le 3. de Juillet 1668. Dès qu'il fut arrivé à Paris les autres Deputez le choiſirent pour dreſſer divers β memoires. Le bruit s'étant repandu que le Roi vouloit ſuprimer quelques γ Chambres de l'Edit, tous les Deputez des Provinces coururent chez Mr. de Ruvigni le Deputé General, pour lui parler ſur une matiere ſi importante. On avoit pour but d'obtenir la permiſſion de ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté: on l'obtint, mais de telle ſorte qu'il n'y eut que Mr. du Boſc qui fût admis à l'audience. Il harangua le Roi qui étoit ſeul dans ſon cabinet le 27. de Novembre 1668. & après avoir fini ſon diſcours, il eut la liberté de repreſenter pluſieurs choſes. Tout cela lui reüſſit d'une maniere qui fit parler de ſon éloquence, & de ſa prudence à toute la Cour. Après pluſieurs conferences avec Mr. le Tellier, & pluſieurs allées & venuës, on obtint au mois d'Avril 1669. quelque choſe contre la Declaration de l'année 1666. Depuis ce tems-là Mr. du Boſc a fait une infinité de voiages pour les affaires des Egliſes, & les a ſoutenuës devant les Miniſtres d'Etat & devant les Intendans, avec toute la force & toute l'habileté imaginable δ, juſques à ce qu'il fût reduit lui-même par un arrêt du Parlement de Normandie le 6. de Juin 1685. à ne pouvoir plus exercer ſon miniſtere dans le Roiaume. S'il avoit ζ été poſſible de ſauver l'Egliſe Reformée de France par la voie de la negotiation, il étoit le plus propre à y reüſſir que l'on eût pu emploier. *Il eſt* ‡ *certain qu'il a éloigné le mal par ſes ſoins & par ſa prudence,* & † *qu'il ſavoit manier* ces affaires *avec tant d'adreſſe & tant d'agrement, qu'elles ne pouvoient tomber en de meilleures mains.* Il ſe retira en Hollande après ſon interdiction, & y a été Miniſtre de l'Egliſe de Rotterdam juſques à ſa mort arrivée le 2. de Janvier 1692. Il fit une fin fort Chretienne, & digne de cette vie reglée & tout-à-fait édifiante qu'il mena toûjours †. Jamais homme ne ſoutint plus dignement que lui la gravité de ſon caractere: le corps en cela repondoit à l'ame, car il avoit la mine majeſtueuſe, ce qui ne contribua pas peu à la gloire qu'il s'aquit en matiere de predication: cela eſt facile à comprendre. Il eut auſſi de fort grans talens pour (E) preſider à un Synode, & pour ſe faire eſtimer (F) dans le grand monde. On lui rendit juſtice en Hollande; il y fut generalement eſtimé; les Sectaires mêmes ne purent refuſer à la ſageſſe de ſa conduite le reſpect qu'elle merita; & ils veneroient Mr. du Boſc autant qu'ils mepriſoient ces gens violens, qui par leur humeur turbulente & miſanthrope ſe rendoient indignes d'avoir l'aprobation de ceux de dehors, que l'Ecriture recommande ſi expreſſément * aux Miniſtes de JESUS-CHRIST. Il avoit été marié (G) deux fois, & n'a laiſſé que deux filles. Nous parlons de ſes (H) Ecrits dans l'une de

β *Par exemple les obſervations ſur la declaration de 1666. qui ont été imprimées à Amſterdam par Jaques la Feme en 1670. & les obſervations ſur la declaration contre les Relaps. Elles ſont publiques auſſi.*

γ *Celles de Paris & de Rouën.*

δ *Le detail de ſa conduite dans tous le cours de ces affaires eſt exactement raporté par Mr. le Gendre, ubi infra.*

ζ Si Pergama dextra Defendi poſſent etiam hac defenſa fuiſſent. *Virgil. Æn. l. 2. v. 291.*

‡ *Dans ſa vie. pag. 2.*

† *Ibid. pag. 3.*

† *Tiré de ſa vie compoſée par Mr. le Gendre ci-devant Miniſtre de Rouën & preſentement de Rotterdam.*

* *I. Epitre à Timothée chap. 3. v. 7.*

(a) *Ibid. pag. 36.*

(D) *De l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées.*] Je me ſervirai des propes termes de Mr. le Gendre, Auteur de la vie de Mr. du Boſc. (a) „ L'Evêque du lieu, de la Maiſon de Herſe Vialart, ſe fit „ auſſi un plaiſir de contribuër à ſa conſolation. Il „ n'y eut point d'honnêtetez qu'il ne reçût de cet excellent Prelat. Il n'auroit point mangé à d'autre „ table, s'il en eût voulu croire ſa generoſité; & il „ le faiſoit deux fois reglément toutes les ſemaines. „ Comme ce Seigneur lui montroit un jour ſa maiſon, dont les meubles & les apartemens étoient „ ſuperbes, il lui demanda ce qu'il en penſoit, & ſi „ cette magnificence lui paroiſſoit fort Apoſtolique? „ Mr. du Boſc qui ne vouloit ni deſobliger ſon „ bienfaiteur, ni dementir ſon caractere, repondit „ qu'il avoit deux qualitez dans la ville, qu'il étoit „ Comte & Evêque de Châlons, & que ſa dignité de „ Comte lui donnoit des droits & des privileges tout „ autres que ceux de l'Epiſcopat; qu'il ne voyoit rien „ dans ſa maiſon qui fût au deſſus de la magnificence „ convenable à un Pair de France. Une reponſe ſi „ galante ne deplut pas au Prelat.„

(b) *Ibid. pag. 31.*

(E) *De fort grans talens pour preſider à un Synode.*] Son Hiſtorien exprime cela trop heureuſement pour ne me pas engager à me ſervir de ſes paroles. *Il étoit*, dit-il, (b) *un des Preſidens du Synode* qui ſe tint à Rouën en 1663. *On y examina des affaires épineuſes & difficiles; & il n'y aquit pas moins de gloire qu'il avoit fait ailleurs. Il eſt vrai qu'il reüſſiſſoit admirablement dans ces Aſſemblées. La preſence & la netteté de ſon eſprit, la force & la ſolidité de ſon jugement y paroiſſoient avec éclat. Il avoit des vuës & des ouvertures ſurprenantes, qui tiroient ſouvent les Compagnies des plus grands embarras. Ajoutez à cela qu'il parloit ſi juſte, & ſavoit donner un tour ſi facile & ſi agreable aux choſes, qu'il entraînoit ordinairement la Compagnie dans ſes ſentimens.*

(c) *Dans les remarques A & C.*

(F) *Et pour ſe faire eſtimer dans le grand monde.*] J'ai déjà (c) nomme pluſieurs perſonnes de la premiere importance qui eurent pour lui une eſtime très particuliere. J'ajoûte que le Duc de Roquelaure qui fut complimenté par Mr. du Boſc l'an 1674. lors qu'il fut envoié pour commander ſur les côtes de Normandie, conçut pour lui une affection qu'il lui temoigna toute ſa vie de la maniere la plus obligeante. Mr. & Madame de Schomberg l'aimerent & l'eſtimerent infiniment, & lui donnerent quand il ſortit du Roiaume (d) *les lettres de recommandation les plus obligeantes pour divers Officiers & Commandans des places, & des garniſons qui étoient ſur ſa route.* Mr. le Comte de Roye ſe fit un très-grand plaiſir de lui aprendre que la Reine de Dannemarc lui offroit (e) *une douce retraite dans ſes Etats, & qu'elle l'y aſſûroit & d'un Troupeau dont* Elle *auroit bien voulu elle-même être paſtre, & d'un établiſſement avantageux pour ſa famille.* Monſieur le Prince & Madame la Princeſſe d'Orange lui firent toutes ſortes d'honnêtetez à ſon arrivée en Hollande, & lui ont donné en toutes rencontres des marques de leur eſtime. Le texte de cette remarque ſera confirmé par diverſes choſes que je toucherai ci-deſſous (f).

(d) *Vie de Mr. du Boſc. pag. 147.*

(e) *Ibid. pag. 144.*

(f) *Dans la remarque H.*

(G) *Marié deux fois & n'a laiſſé que deux filles.*] Il épouſa ſa premiere femme en 1650. & la perdit en 1656. Elle lui laiſſa deux enfans, un fils & une fille. Le fils mourut en 1676. Lieutenant de la Meſtre de Camp du Regiment de Schomberg. La fille fut mariée en Normandie à Michel de Neel Ecuier Seigneur de la Bouillonniere, qui ſe refugia en Hollande avec ſa femme & ſes enfans lors de la revocation de l'Edit de Nantes. Il alma mieux quitter de grans biens que d'abjurer ſa Religion. Il eſt mort à Rotterdam au mois d'Octobre 1697. La ſeconde femme de Mr. du Boſc eſt (g) encore en vie: il l'epouſa ſur la fin de l'année 1657. La fille qu'il en a eue a épouſé en Hollande Philippe le Gendre ci-devant Miniſtre de Rouën, & preſentement de Rotterdam. C'eſt lui qui a compoſé la vie de Mr. du Boſc, que je cite tant de fois dans cet article.

(g) *On écrit ceci le 14. de Juin 699.*

(H) *Nous parlons de ſes Ecrits dans l'une des nos remarques.*] Ce ſont deux volumes de Sermons, & un recueil de pieces diverſes qui a été publié après ſa mort. Il avoit publié en France quelques-uns de ces Sermons: le premier de tous fut *Les larmes de St. Pierre.* Il l'avoit prononcé un jour de jûne; les Miſſionaires y trouverent de quoi lui ſuſciter un procés, & il falut que le Duc de Longueville emploiât

de nos remarques. Le *Menagiana* fait (I) mention de lui d'une maniere qui n'eſt pas deſavantageuſe.

BOSQUET (FRANÇOIS) Evêque de Montpellier, a été un des plus ſavans Prelats de France au XVII. ſiecle. Il étoit nâtif de Narbonne, & il fit ſes principales études à Toulouſe. Avant que d'entrer dans l'état Eccleſiaſtique il avoit exercé de très-belles charges, celle d'Intendant de Guienne & de Languedoc, celle de Procureur General au Parlement de Normandie, & celle de Conſeiller d'Etat Ordinaire *. Jean de Plantavit dont il cultiva ſoigneuſement l'amitié, depuis le tems qu'il avoit été logé avec lui à Toulouſe dans le College de Foix, lui reſigna ſon Evêché de Lodeve l'an 1648. Mr. Boſquet en prit poſſeſſion au mois de Janvier 1650. Cinq ans après il devint Evêque de Montpellier, & il le fut juſques à ſa mort qui arriva le 24. de Juin 1676. Il étoit dans ſa 63. année, & il avoit pour Coadjuteur depuis un an Mr. l'Abbé de Pradel ſon neveu. Il a compoſé (A) quelques livres en Latin qui ſont eſtimez. Mr.

* *Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

(I) *Menagiana, p. 260. de la 1. édit. de Holl.*

(m) *Je ne fais que raporter le rang que je trouve dans le Journal des Savans, ubi infra.*

(n) *C'eſt-à-dire les 13. 14. 15. & 16. livres du Regiſtre de ce Pape. in fol. Journ. des Sav. ubi infra.*

(o) *Tiré de l'Eloge de Mr. Boſquet inſeré dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

(p) *Plura alia majoris molis opera à litteratis expetita, imprimis verò Commentaria vel Notæ in Decretum Gratiani nondum prodierunt, nec ubi lateant diſcere ulla ratione adhuc potui. Doujat. præmon. Canonic. pag. 653.*

(q) *Dans le Journal des Savans cité ci-deſſus:*

(r) *Apud Cave Hiſt. literar. p. 606. Le catalogue d'Oxford ne marque qu'une édition de Paris de 1639.*

(ſ) *Morin. exercitat. Biblic. pag. 18. edit. in 4. 1633.*

PASSAGE remarquable retranché d'une 2. édition.

(a) *Vie de Mr. du Boſc, pag. 17.*

(b) *Ibid. pag. 31.*

(c) *En 1648.*

(d) *Ibid. pag. 5.*

(e) *Pag. 18. & ſuiv.*

(f) *Ibid. pag. 30. 31.*

(g) *Ibid. pag. 45.*

(h) *Sur St. Matthieu chap. 1. v. 23.*

(i) *Cela ſe raporte aux fauſſes plaintes qu'un Janſeniſte avoit faites depuis peu en pleine chaire, que Mr. du Boſc avoit parlé contre l'honneur de la Vierge. Mr. Bochart & Mr. du Boſc allerent trouver l'Intendant, & en ſa preſence confondirent le Janſeniſte.* Ib.

(k) *On écrit ceci le 14. de Juin 1699. Ces 3. volumes & les deux precedens ont été imprimez à Rotterdam chez Reinier Leers.*

ſon autorité pour faire ceſſer la perſecution: il le fit avec empreſſement, tant parce qu'il en fut ſollicité par la Ducheſſe de la Trimouille *qui étoit cauſe de l'impreſſion, & qui en faiſoit ſon affaire, que parce qu'il a toûjours eu une bienveillance particuliere pour l'Auteur* (a). Il prêcha ſur la doctrine de la Grace en 1661. Les Jeſuites *pretendirent qu'il avoit imputé à l'Egliſe Romaine des ſentimens qu'elle n'a point*, ce qui l'obligea à faire imprimer ſon Sermon (b). Quelques années après il publia deux Sermons qui eurent pour titre *la cenſure des tiedes*. Ces Sermons & preſque tous ceux qui avoient deja paru ont été reimprimez en Hollande, accompagnez de pluſieurs autres qui n'avoient jamais été imprimez. Ils ſont deux volumes in 8. comme je l'ai deja dit. Mr. du Boſc ne ſurvêcut que peu de jours à la publication du dernier tome. Quant au Recueil de pieces diverſes, il contient 1. les requêtes, les placets, les memoires, les remarques qui concernent les affaires de ceux de la Religion, que Mr. du Boſc a gerées à Paris. 2. Les harangues qu'il a prononcées, & les lettres qu'il a écrites, & reçues en diverſes occaſions. La premiere harangue eſt celle qu'il fit (c) à Madame la Ducheſſe de Longueville qui en fut (d) charmée. 3. Pluſieurs lettres en forme de diſſertations ſur quelques paſſages de l'Ecriture & ſur quelques matieres de Theologie. 4. Des vers Grecs, Latins & François qu'il compoſa en divers tems, & quelques autres poeſies faites à ſa loüange. Le public eſt redevable de ce Recueil au même Mr. le Gendre, qui a compoſé la belle vie de ce grand homme. Ces pieces font voir que Mr. du Boſc étoit très-propre aux affaires, bon Theologien, homme poli, & ſavant dans les belles lettres. Il ne faut pas oublier la lettre qu'il écrivit l'an 1660. à Mr. Brevint, Chapelain de Sa Majeſté Britannique Charles II. Il y decouvre ſes ſentimens ſur l'Epiſcopat. Une partie de cette lettre fut inſerée dans un livre compoſé ſur cette matiere: les Preſbiteriens s'en plaignirent. On trouve toute la lettre dans la vie de l'Auteur (e). Mr. le Gendre y a joint cette remarque. (f) „ La joye „ que Mr. du Boſc temoigne dans cette lettre du re„ tabliſſement du Roi d'Angleterre, montre bien qu'il „ n'etoit point d'autre ſentiment que le reſte de nos „ Theologiens, qui ont condamné ſi hautement le „ parricide de Charles I. Il a toûjours regardé les „ Rois comme les images vivantes de Dieu ſur la ter„ re, que leur caractere doit rendre inviolables à leur „ peuple. Perſonne n'en a jamais parlé avec plus „ de reſpect: perſonne ne s'eſt ſoumis aux Puiſſances „ plus gayement & plus franchement que lui. Il „ n'oublioit rien pour inſpirer à ſes brebis l'amour & „ l'obeïſſance qui leur eſt dué. Il s'y attachoit prin„ cipalement dans les occaſions extraordinaires, com„ me il fit à Roüen en 1663. où prêchant en preſen„ ce du Synode ſur le premier chapitre de l'Apoca„ lypſe verſ. 16. il fit un portrait de ſa Majeſté très„ Chrêtienne, tout-à-fait propre à affermir ſes ſujets „ dans tous leurs devoirs. Comme cette piece eſt deve„ nuë rare, on pourra la faire reimprimer pour detrui„ re les calomnies de ceux qui font paſſer les Miniſ„ tres pour les ennemis de la Royauté. „ Une autre choſe qu'il ne faut pas oublier, eſt qu'en 1665. on (g) vit paroître *un Sermon (h) imprimé à Paris ſot. ſon nom, où l'on avoit fourré diverſes choſes qui regardoient (i) encore la bienheureuſe mere du fils de Dieu; & qui etoient aſſez mal digerées, pour faire de la peine à celui à qui on attribuoit fauſſement la piece. Mais il pourſuivit ſi vivement l'Imprimeur, que l'on ne put avoir de priſe ſur lui.*

LE PUBLIC verra bientôt (k) trois volumes de Sermons de Mr. du Boſc ſur les 3. premiers chapitres de l'Epitre aux Epheſiens, & ils pourront être ſuivis d'un quatrieme ſur divers textes.

(l) *Le* Menagiana *fait mention de lui.*] „ Dans le „ tems que j'étois à Caen j'entendis prêcher le Miniſ„ tre du Boſc. Je n'ai jamais entendu prêcher de „ Miniſtre que cette fois-là. Il prêcha fort bien, mais „ il me ſembla étrange de voir un Predicateur en „ Chaire avec un chapeau ſur la tête. Montagne a „ écrit qu'il n'y a point de vêtement plus ridicule que „ le bonnet carré de nos Prêtres. Nous y ſommes „ accoutumez. „ (l). Mr. Menage ne ſeroit pas allé au Sermon de Mr. du Boſc, ſi on ne lui eût donné une grande idée du Predicateur. Ses amis, c'eſt-à-dire tout ce qu'il y avoit de plus ſavant & de plus ſpirituel dans la ville, ne crurent pas qu'ils puſſent la lui faire connoître par tous ſes beaux endroits, s'ils ne lui faiſoient entendre le Predicateur Huguenot que les Catholiques mêmes admiroient.

(A) *Il a compoſé quelques livres en Latin.*] Le premier Ouvrage qu'il ait donné au public eſt l'abregé de Juriſprudence que Pſellus avoit compoſé en vers Grecs, pour Michel Ducas ſon diſciple dans l'onziéme ſiecle. Ce Poëme de Pſellus n'avoit jamais été imprimé: Mr. Boſquet ne ſe contenta pas de le traduire en Latin, il y ajoûta des notes qui marquent les ſources où Pſellus avoit puiſé, & qui expliquent les paſſages les plus difficiles. Le (m) ſecond Ouvrage eſt l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, depuis que les Gaules eurent reçu la foi Chretienne juſqu'au regne de Conſtantin. On en a deux éditions. Le même Auteur a publié l'Hiſtoire des Papes François qui ont ſiegé à Avignon. C'eſt l'Hiſtoire de 8. Papes: elle s'étend depuis l'an 1305. juſques en 1394. Il a auſſi publié pluſieurs (n) Epitres d'Innocent III. avec *des notes fort recherchées*. Mr. l'Evêque de Montpellier & Mr. l'Abbé de Lacan neveux de Mr. Boſquet doivent publier deux Ouvrages conſiderables de ce ſavant homme: *L'un regarde les libertez de l'Egliſe Gallicane, & l'autre contient des notes ſur tout le Droit Canonique* (o). Mr. Doujat qui pouvoit avoir lu cela dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676. avoue l'an 1688. qu'il n'a (p) pu deterrer en nulle maniere où ſont les notes de Mr. Boſquet ſur le Decret de Gratien. S'il étoit poſſible les Auteurs devroient prendre connoiſſance des Ecrits les plus communs, & des pieces les plus fugitives. Ils y aprendroient des choſes dont l'ignorance ne leur fait aucun honneur. Au reſte Mr. l'Abbé de la Roque ne devoit pas oublier (q) l'année en laquelle chacun des Ouvrages de Mr. Boſquet fut imprimé. Je trouve (r) que le *Synopſis Legum* de Pſellus fut imprimé à Paris l'an 1632. *in* 8. Le catalogue d'Oxford marque ſous la même année l'Hiſtoire des Papes qui ont ſiegé à Avignon. Il marque ſous l'année 1635. les Epitres d'Innocent III. & que cet Ouvrage fut imprimé à Toulouſe. Or comme l'Abbé de la Roque met au ſecond rang l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, il faudroit qu'elle eût paru pour le plus tard en 1632. & ainſi Mr. Boſquet auroit publié preſque tous ſes livres à l'âge de 19. ans, & auroit ceſſé d'être Auteur à l'âge de 22. ce qui ſeroit une retraite bien precipitée, & qui n'a guere d'exemples. Il merite d'être mis dans la liſte des enfans celebres, ſi Mr. Baillet la rimprime avec des augmentations. Je ſuis ſûr que le Journaliſte n'a pas bien obſerve les rangs, car ſi l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane étoit le ſecond Ouvrage de Mr. Boſquet, il n'y a nulle apparence que le Pere Morin n'en eût fait aucune mention, lors qu'en 1633. il donna cet éloge à ce jeune Auteur: (ſ) *Nec non eruditus juvenis Franciſcus Boſquetus docta ſynopſeos legum Michaëlis Pſelli e Græco in Latinum verſionis & Hiſtoria Pontificum qui è Gallis orti in ea ſederunt correcta editione, hominique eruditis notis illuſtratione apud omnes antiquitatis amantes meritò charus & acceptus.* Ce paſſage ſeul ſeroit capable de me faire croire que *l'Hiſtoria Eccleſiæ Gallicanæ* eſt poſterieure à l'an 1633. & à celle des Papes d'Avignon.

La 2. édition de cette Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane eſt de l'an 1636. *in* 4. elle eſt beaucoup plus ample que

Mr. Moreri dont j'ai tiré preſque tout ce que l'on vient de lire, s'eſt fort étendu ſur les éloges de ce Prelat, & n'a pas (B) fait bien des fautes. J'oubliois de dire que Henri de Mêmes Preſident au Parlement de Paris fut le premier patron de François Boſquet, & que Mr. de la Chambre lui fut fort utile, par les temoignages avantageux qu'il rendit de lui à Mr. le Chancelier Seguier β. Un paſſage que ce Prelat retrancha de ſon Hiſtoire Gallicane en la faiſant rimprimer γ, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas.

β *Journ. des Savans* ubi ſupra. *Voiez auſſi Domat*, Prænot. Canon. pag. 653.

γ *Voiez la remarque A.*

BOSSU (JAQUES LE) en Latin *Boſſulus*, Docteur en Theologie dans l'Univerſité de Paris, & Moine de Saint Denis, fut un des plus emportez predicateurs de la Ligue avant & après la mort de Henri III. Je ne ſai point s'il declama dans les chaires de Paris, mais je ſai bien que celles de Nantes furent le theatre de ſa rebellion, & que non content de prêcher avec l'emportement le plus brutal contre Henri III. & Henri IV. il fit imprimer des δ Dialogues à Nantes entre un Catholique & un Politique, où il debita les maximes les plus outrées de l'eſprit de ſedition. Il ſoutint en 1. lieu que Henri III. étoit pire ζ & plus athée que Judas. 2. Que Jaques Clement avoit été inſpiré η de Dieu pour le poignarder. 3. Que l'on ne θ devoit point prier Dieu pour le repos de ſon ame. 4. Qu'il étoit * permis à un chacun de le tuer, veu la notorieté de ſa tirannie, &c. Les excés de ce furieux Predicateur contre le Parlement de Paris ſeant à Tours, & contre tous les Catholiques qui demeurerent fideles à Henri IV. ne ſauroient être aſſez deteſtez. Il ſoutenoit que les Catholiques qui avoient commerce avec les heretiques, encouroient † *ipſo facto* la peine d'excommunication; & que l'hereſie étant pire que le Paganiſme, & le Paganiſme étant un veritable atheiſme, il faloit qualifier l'hereſie ‡ *Atheiſme, & le plus enorme peché qui ſoit entre tous les plus meſchans*, & fuir tous les heretiques comme la peſte. Toute la France étoit pleine alors de ſemblables predicateurs, & pour comble de miſere on fut contraint non ſeulement de les laiſſer impunis, mais de leur accorder ce qu'ils ſouhaitoient, je veux dire que la France ne ſe ſoumît point à ſon legitime Prince s'il ne ſe faiſoit Catholique. Ce triomphe que la rebellion furieuſe des predicateurs remporta ſur le droit & ſur la juſtice, ſervira de modele dans toutes les occaſions ſemblables; au lieu que ſi l'on avoit châtié ſelon leur merite ces trompettes de ſedition, un tel exemple eût ſervi de frein à l'avenir. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat que de telles gens; & c'eſt par raport à ce mal qu'il faut repreſenter aux Souverains la maxime, *principiis obſta*. Mr. Arnauld (Z) ou l'un de ſes bons amis

δ *Il les apelle devis.*

ζ *Second devis pag. 80.*

η *Troiſiéme devis p. 17. 81. Il en dit autant de celui qui tua le Prince d'Orange.*

θ *Ibid. pag. 8.*

* *Ibid. pag. 28.*

† *Traité contre l'adheſion aux Heretiques pag. 56.*

‡ *Ibid. pag. 3.*

(a) *Voiez la Bibliotheque choiſie de Colomiés pag. 84.*

(b) Quod de Gallicana nobis proxima Eccleſia notavit nuper prætor Narbonenſis Franciſcus Boſquetus, *incertam longa antiquitate & poſterorum commentis originem* illius extitiſſe, idem in noſtris quoque Britannicis veriſſimum fuiſſe comperimus. *Uſſerius in præf. Britann. Eccleſiarum antiquitatum*, imprimées à Dublin 1639.

(c) *Apud Uſſerium ibid.*

(d) Viginti clariſſimarum familiarum imagines antelatæ ſunt, Manlii, Quinctii, aliique ejuſdem nobilitatis nomina: ſed præfulgebant Caſſius atque Brutus eo ipſo quod effigies eorum non videbantur. *Taciti Annal. l. 3. in fine.*

que la premiere qui étoit *in* 8. mais elle eſt mutilée de quelques lignes qu'Uſſerius a pris la peine de conſerver (a). Elles en valoient tellement la peine, que je me ſ is un plaiſir de les inſerer dans cet endroit de mon Ouvrage. Elles montrent que Mr. Boſquet demeuroit d'accord que le faux zéle des Moines etoit la premiere cauſe des traditions fabuleuſes qui ont couvert d'une ſi épaiſſe (b) obſcurité l'origine de l'Egliſe Gallicane. Il croit que la chaleur de leur zéle, & l'envie d'inſpirer plus de devotion aux peuples, leur perſuada ce qu'ils perſuaderent enſuite aux autres, touchant les grandeurs pretendues & l'antiquité de certains Saints. Il eſt difficile d'avoir cette bonne & cette charitable opinion des premiers inventeurs des fables, mais on ſeroit très-injuſte ſi on ne l'avoit pas de ceux qui leur ſuccederent. Quoi qu'il en ſoit voici les paroles en queſtion. (c) *Primos ſi verum amamus, hujuſmodi zelotas monachos in Galliis habuimus. Illi ſimplici ac ſervida ideoque minus cauta & ſæpe inconſulta religione perculſi ad illiciendas hominum mentes, & auguſtiori ſanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illuſtres eorum titulos primum ſibi dein credula plebi perſuaſos propoſuerunt. Ex horum officina Martialis Lemovicenſis Apoſtolatus, Urſini Bituricenſis diſcipulatus, Dionyſii Pariſienſis Areopagitica, Pauli Narbonenſis proconſularis dignitas, amborum Apoſtoli Pauli magiſterium, & in aliis Eccleſiis ſimilia prodiere. Quibus quidem ſano judicio & conſtanti animo Galli primum Epiſcopi reſtitere. At ubi Eccleſia Gallicana parentibus, ſanctiſſimis fidei præconibus, detractis his ſpoliis injuriam fieri mentibus ingenuis & probis perſuaſum eſt, paulatim error communi conſenſu conſurgere, & tandem antiquitatis ſua contra veritatem præſcribere.* Je ne ſai ſi ce fut par une politique bien entenduë que l'on ſuprima ces belles paroles dans la 2. édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde le ſervile menagement qu'il faut garder pour l'erreur, & la delicateſſe exceſſive, ou plutôt la ſenſibilité ſcandaleuſe de ceux qui ont interêt à maintenir le menſonge? & après tout, n'eſt-ce pas avoir attiré l'attention de tout le monde ſur ces paroles? Tel qui les auroit lues ſans beaucoup de reflexion, aprend à les regarder comme quelque choſe de la derniere importance; il l'aprend, dis-je, par le ſoin qu'on a de les ſuprimer. Ne devoit-on pas bien s'attendre que les Proteſtans n'epargneroient pas ſur cela leurs reflexions? En un mot on peut dire de ce paſſage ce qu'un Hiſtorien (d) a dit de Brutus & de Caſſius dont les images ne parurent point dans une pompe funebre. Par cela même qu'on l'a eclipié, on lui donne de l'éclat. Nous remarquons plus aiſement ſi quelcun n'eſt pas à une certaine fête, que s'il y eſt. Voici un paſſage de Seneque: *C. Cæſar villam in Herculanenſi pulcherrimam quæ mater ſua aliquando in illa cuſtodita erat, diruit, ſocietque ejus per hoc notabilem fortunam: ſtantem enim prætervigabamus, nunc cauſa diruta quæritur* (e). Conferez avec ceci ce que j'ai dit en un (f) autre lieu.

(e) *Seneca de ira l. 3. c. 22.*

(f) *Ci-deſſus pag. 373. col. 1.*

(B) *Mr. Moreri . . . . n'a pas fait bien des fautes.*] I. C'eſt parler peu exactement que de dire que Mr. Boſquet *étudia dans le College de Foix à Toloſe*; car il n'y a ni Profeſſeurs ni Regens dans ce College. C'eſt une maiſon où l'on entretient un certain nombre d'Etudians, qui donnent une certaine ſomme lors qu'il y entrent. Il y a, ou il y a eu pluſieurs ſemblables Colleges dans la même ville. En un certain ſens il eſt très-vrai que Mr. Boſquet a étudié dans le College de Foix, car il y logeoit pendant ſes études, & il étoit des plus aſſidus à la Bibliotheque de ce College: mais ce n'eſt point ce que l'on entend par *étudier dans un College*; l'expreſſion du Journaliſte eſt donc trompeuſe, elle jette les lecteurs dans cette fauſſe opinion, que le College de Foix eſt un lieu où l'on enſeigne. II. Mr. l'Abbé de la Roque n'eſt pas plus exact, lors qu'il met entre les Oeuvres de Mr. Boſquet le *pugio fidei de Raimond Martini*; car encore qu'il ajoûte ces paroles, *qu'il tira de la Bibliotheque de Foix*, il ne laiſſe point de conduire ſes lecteurs à cette fauſſe penſée, que Mr. Boſquet a publié le *pugio fidei*. Nous verrons ailleurs (g) la part qu'il lui faut donner à l'édition de ce livre.

(g) *Dans la remarque A de l'article* Martini (Raimond.)

(Z) *Mr. Arnauld . . . . . ne m'en dementira pas.*] Dans l'article de ce Docteur de Sorbonne j'ai promis de donner ici une reflexion importante, qui a été faite ſur un conventicule (h) dans lequel on machina quelque choſe contre lui. Voions la donc cette reflexion. „ (i) En verité vous êtes bien bons, vous autres Meſ„ ſieurs qui avez l'autorité, de ſouffrir de telles entre„ priſes. Et ne voiez-vous pas que ſi la demarche de „ ce conciliabule leur reüſſiſſoit (car ce n'eſt pas ici „ un conciliabule chimerique comme ceux de M. Ar„ nauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liegé „ à qui ces gens-là ne pûſſent faire une ſemblable in„ juſte, s'il venoit à leur deplaire, ou à leur devenir „ ſuſpect de favoriſer le phantôme du Janſeniſme, „ dont ils font M. Arnauld le chef? Il eſt toûjours „ dangereux de laiſſer fortifier une telle audace, & „ elle ſe fortifie toûjours quand on n'a pas ſoin de la „ reprimer dès le commencement. Croyez-moy, des „ aſſemblées de gens pouſſez d'un faux zéle de Reli„ gion, appuyez de la reputation que leur attirent „ leur habit, leur état, leur auſterité exterieure, ar„ mez du credit que la direction leur donne ſur l'eſ„ prit des peuples, & ſur tout animez, encouragez „ & COMBIEN il importe de tenir la bride courte aux gens d'EGLISE.

(h) *Voiez ci-deſſus pag. 366.*

(i) *Queſtion Curieuſe ſi Mr. Arnauld eſt heretique, pag. 197.*

amis ne m'en dementira pas. Il faloit que le Pere le Boſſu eût quelque merite, puis qu'outre qu'il regentoit la Theologie parmi les Benedictins, il fut l'un des membres de la Congregation *de auxiliis* ſous le Pape Paul ‡ V. Mr. Arnauld (ZΔ) l'a fort loüé.

‡ *Voiez le Compendium des actes de cette Congregation imprimé à Francfort (ou plutôt à Roterdam) en 1687. p. 9.*

BOSSULUS (MATTHIEU) * Pariſien, regentoit dans le College † de Boncour à Paris l'an (A) 1583. C'étoit un grand Orateur: il avoit été precepteur (B) de Don Carlos fils de Philippe II. & avoit enſeigné la Rhetorique dans l'Academie (C) de Valence en Eſpagne. Je ne trouve point qu'il ſe ſoit fait imprimer.

* *La Croix du Maine pag. 183.*

† *Id. pag. 398.*

☞ BOSSUS (MATTHIEU) né à Veronne l'an 1427. merite un rang honorable parmi les hommes illuſtres en vertu & en ſavoir. Il fut envoié fort jeune à Milan pour y aprendre les belles lettres ſous François Philelphe, & ſous Pierre Perleon, & il y fit de bonnes études, mais il ſe ſeroit gâté par raport aux mœurs, s'il ne fût ſorti bientôt d'une ville auſſi corrompuë que l'étoit alors celle-là, où il étoit ſur ſa bonne foi, au milieu des tentations, & ſans être ſecouru ni par les conſeils, ni par les cenſures d'un bon precepteur. Rapellé à Veronne il vêcut ſous une meilleure diſcipline: il trouva moins d'occaſions de ſe pervertir; & il eut des directeurs vigilans qui lui firent perdre le goût qu'il prenoit aux vanitez de la terre. Il tourna ſes penſées d'un autre côté, & il ſe voüa à l'état Eccleſiaſtique l'an 1451. dans la Congregation des Chanoines Reguliers de Latran. Timothée Maphée qui fut enſuite Archevêque de Raguſe lui fit prendre cette bonne reſolution, & l'amena bientôt après à Padouë où il enſeignoit la Theologie. Boſſus profita beaucoup auprès de lui ſoit dans les ſciences, ſoit dans l'art de prêcher, & remplit avec un grand zêle, & avec beaucoup de capacité le devoir des charges que ſes ſuperieurs lui donnerent. Il fit reparer pluſieurs maiſons de ſon Ordre, & nommément l'Abbaie de Fieſoli dans la Toſcane. Coſme de Medicis fournit 70. mille écus pour la reparation de cette Abbaïe: l'édifice fut admirable, & l'Ouvrage de Philippe Brunelleſci, Florentin ‡ l'un des plus excellens Architectes de ce tems-là. Ce fut dans cette Egliſe que Matthieu Boſſus donna à Jean de Medicis (A) les ornemens du Cardinalat. Laurent de Medicis le voulut; je ne remarque cela que

‡ *La Voute de la grande Egliſe de Florence paſſe pour un chef-d'œuvre. Ce fut lui qui la fit faire.* Philippo inquam illo Architectorum coriphæo cujus prodigiosum ingenium ſuper antiquos quoſcunque ac modernior es unus tholus ſeu teſtudo majoris templi Florentini æternum extollit. *Lyceum Lateranenſe tom. 2. lib. 11. pag. 34.*

S'IL IMPORTE aux Savans qui veulent qu'on parle d'eux après leur mort de faire imprimer des livres.

„ & conduits par un Recteur des Jeſuites, ſont plus „ à craindre qu'on ne penſe; & ſi vos politiques s'en „ moquent j'oſe dire qu'ils n'y entendent rien. Déjà „ le P. d'Iſerin ſe vante d'avoir ou commiſſion ou per„ miſſion de Son Alteſſe de faire arrêter Monſieur „ Arnauld par tout où il le trouvera dans le Dioceſe „ . . . . Croyez-moy, il ne faut pas laiſſer la bride „ trop lâche à ces ſortes d'Eſprits. Car ſi après des „ avis donnez aux Superieurs, & dont on n'a fait „ ni le cas, ni l'uſage qu'ils deſiroient, on les voit ſi „ diſpoſez à en venir à des violences de cette nature, „ juſqu'à ſe vouloir bien charger eux-mêmes de l'exe„ cution avec la permiſſion du Souverain, ils n'auront „ pas de peine à le paſſer de cette permiſſion pour „ tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, auſſi-tôt „ qu'ils ſe ſentiront aſſez forts & aſſez appuyez de la „ populace. „

(ZΔ) *Mr. Arnauld l'a fort loüé.*] Une lettre écrite de Rome qu'on m'a fait voir depuis peu, dit-il, (a) *contenoit un extrait des Memoires de M. Pegna, Doien de la Rote, ſous les Papes Clement VIII. & Paul V. touchant ce qui s'eſtoit paſſé ſous ces deux Papes dans la Congregation de Auxiliis. On avoit transcrit de ces Memoires le ſuffrage de M. le Boſſu, Religieux de S. Denys & Docteur de Sorbonne, du mois d'Octobre 1607. l'un des plus ſçavans Conſulteurs de cette Congregation. Il témoignoit par ce ſuffrage ne pas approuver qu'on conſultaſt ſur les matieres qui s'y agitoient, une certaine Univerſité; & entre autres raiſons il apportoit ces deux-là: L'une qu'on n'y avoit pas deſapprouvé de certaines Notes ſur Caſſien, qui alloient à donner un pretendu bon ſens aux Propoſitions erronées de cet Auteur, dans les ouvrages avoient eſté improuvez par le Pape Gelaſe: L'autre qu'on y avoit divulgué la Bulle des Papes Pie V. & Gregoire XIII. Voici les propres paroles de ce ſçavant Docteur, touchant ce 2. grief contre cette Univerſité* &c.

(a) *Difficultez propoſées à Monſr. Steyaert 9. part. pag. 251. édit. de Cologne 1692.*

(A) *L'an 1583.*] En cette année (b) Boſſulus recita une harangue au College de Boncour, *laquelle dura environ une heure & demie.* Du Perron la retint ſi bien, qu'il auroit pu la reciter toute mot-à-mot. Il en fit l'épreuve à l'égard d'une bonne partie, en preſence de la Croix du Maine trois jours après. Cette harangue étoit un éloge de l'art oratoire & des Orateurs. Boſſulus parla *d'un certain Orateur qui ſembla eſtre deſcendu du ciel, pour empeſcher que les deux armées du Roi François I. & de l'Empereur Charles le Quint ne ſe combatiſſent* (c). Je voudrois que cette harangue fût imprimée, afin d'y trouver le nom de cet Orateur qui fit une choſe, que le Seigneur Jules Mazarini imita ſi heureuſement auprès de Cazal, & qui fut le commencement de ſa gloire & de ſa fortune. Boſſulus (d) n'écrivoit que le ſommaire de ſes harangues, il fourniſſoit le reſte en chaire & ſur le champ.

(b) *La Croix du Maine pag. 183.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Idem pag. 184.*

(B) *Precepteur de Don Carlos.*] C'eſt Brantome qui me l'aprend. *Je me ſuis laiſſé dire*, dit-il, (e) *qu'il s'étoit fait un livre en Eſpagne, voire imprimé, des opiniatretez & bizarreries de Dom Carlos, de ſes traits & humeurs, là où il y en a de toutes façons de quoi paſſer le tems en les liſant. Il avoit eu pour Precepteur Monſieur Boſſulus, François, qu'on a vu depuis en France, l'un des Savans & bien diſans de ſon tems, & qui parloit auſſi éloquemment pluſieurs langues, de meſchante vie pourtant, dont il lui en pouvoit faire de bonnes leçons.* Voilà un homme qui ſelon Brantome, & la Croix du Maine étoit fort ſavant & fort éloquent, & neanmoins je ſuis aſſuré qu'il eſt peu conu dans la Republique des lettres, & qu'il y a une infinité de gens beaucoup moins habiles que lui qui ſont cent fois plus conus; c'eſt qu'ils ont publié des livres, & que la preſſe n'a point roulé ſur ſes productions. Il importe extremement aux hommes doctes qui ne veulent pas tomber dans l'oubli après leur mort, de s'eriger en Auteurs; ſans cela leur nom ne paſſe guere la premiere generation, *res erat unius ætatis.* Le commun des lecteurs ne prend point garde au nom des Savans, qu'ils ne connoiſſent que par le temoignage d'autrui: on oublie bientôt un homme, lors que l'éloge qu'en font les autres finit par *le public n'a rien vu de lui.* Exceptez ceux qui comme Mr. de Peireſc ſe ſignalent d'une façon ſinguliere.

(e) *Brant. vie des Capitaines étrangers tom. 2. pag. 117.*

(C) *Dans l'Academie de Valence en Eſpagne.*] J'ai apris cela dans un livre (f) d'André Schot Jeſuite. Je croi qu'on tira Boſſulus de ce poſte afin de le mettre auprès de Don Carlos, ou que du moins cette regence lui ſervit d'introduction mediate; & je ne laiſſe pas de m'etonner qu'un François ait été choiſi pour un tel emploi. Je m'étonne encore davantage de ce que les François ont ſi peu parlé d'un homme de leur nation, qui avoit eté honoré d'une telle charge à la Cour d'Eſpagne au XVI. ſiecle.

(f) *Bibliotheca Hiſpanica pag. 32. où au lieu de* Matthæus Boſſutus *Pariſienſis il faut* Boſſulus, *&c.*

(A) *Donna à Jean de Medicis les ornemens du Cardinalat.*] Jean de Medicis étoit ſi jeune lors qu'Innocent VIII. le fit Cardinal, qu'on trouva bon pour ſauver les aparences d'exiger de lui, que pendant trois ans il ſeroit privé des marques publiques du Cardinalat. (g) *Cum puer ad ſacrum illum Senatum aſſumptus fuerit ab Innocentio Octavo Pontifice, hac una explicita conditione, ne palam inſignibus uteretur, aut ſe ut Cardinalis haberet niſi triennio expleto ad augendam ætatem.* Ce terme expiré Matthieu Boſſus fut choiſi pour inſtaller ce jeune garçon à la dignité de Cardinal. Il fit cette ceremonie avec beaucoup de gravité dans l'Abbaïe de Fieſoli. Laurent de Medicis pere de Jean le choiſit pour cette fonction, & fit éclater ce jour-là une pompe très-magnifique. Vous trouverez une relation de cette ceremonie dans la 108. lettre de Matthieu Boſſus. L'Auteur (h) que je cite en a inſeré un long extrait dans ſon *Lyceum Lateranenſe.* On y voit que Jean de Medicis n'avoit que 15. (i) ans lors qu'il fut nommé au Cardinalat par Innocent VIII. Il n'eſt pas neceſſaire que je diſe qu'il devint Pape après la mort de Jules II. & qu'il fut nommé Leon X.

(g) *Celſus de Roſinis, in Lyceo Lateranenſi tom. 2. lib. 11. pag. 38.*

(h) *Celſus de Roſinis ubi ſupra.*

(i) *D'autres diſent qu'il n'en avoit que 14.*

Digitized by Google

que pour faire voir combien il conſideroit Matthieu Boſſus. Le Pape Sixte IV. ne lui donna pas de moindres marques de ſa conſideration, car dès qu'il fut élevé au Pontificat il ſongea à reprimer les dereglemens des Religieuſes de la Ligurie, & des Provinces voiſines, & il le chargea de cet emploi. Pour le recompenſer de ſa peine qui n'avoit pas (B) été fort utile, il lui offrit une bonne Prelature juſqu'à trois fois, & le preſſa vivement de l'accepter, mais Boſſus s'en defendit, & porta le Pape par ſes prieres à le laiſſer dans ſa condition. Il s'oposa vigoureuſement au Decret d'Innocent VIII. qui commandoit à toutes ſortes de Religieux de donner aux Clercs de ſa Chambre chaque année une partie de leurs revenus. Il fut cinq fois *Viſiteur* de l'Ordre, & deux fois ſon Procureur General à la Cour de Rome. Je ne parle point de pluſieurs deputations où il deploia ſon éloquence & les autres qualitez les plus neceſſaires. Il compoſa (C) pluſieurs livres qui meritent d'être lus, car ils contiennent une très-belle morale, & ils ſont d'un ſtyle aſſez poli pour ce ſiecle-là. Ce qu'il écrivit ſur la (D) parure des femmes, & pour empêcher qu'on ne revoquât la defence qu'on leur avoit faite de porter des ornemens eſt fort Chretien. Il fut eſtimé des perſonnes les plus qualifiées, & des ſavans les plus celebres de ce tems-là. Il mourut à Padouë l'an 1502. à l'âge de 75. ans *.

BO-

* *Tiré du Lyceum Lateranenſe Abbatis Roſini, imprimé à Coſene l'an* 1649. in fol. *tom.* 2. *lib.* 11. *pag.* 24. *& ſeq.*

(B) *De ſa peine qui n'avoit pas été fort utile.*] Voici une choſe glorieuſe à la memoire de Sixte IV. L'une de ſes premieres penſées depuis ſon exaltation fut de corriger les debordemens des Religieuſes, & il voulut principalement qu'on reprimât le libertinage de celles de Genes qui marchoient dans la voie large de la perdition. (a) *Vixdum ſacro diademate caput ornaverat magnus ille Pontifex Sixtus quartus de Ruere, cum homo Ligur mentem altam dirigens ad ſanctimoniales regimis illius, & cohærentis inſubria, adque Genuenſes præſertim reformandas, quarum ſtatus patulas vias perditionis inſtraverat; tantam provinciam, tamque laborioſam, tali tempore dubiam, implicitam uni Boſſo commendatam voluit.* Nôtre Matthieu fut choiſi pour un emploi ſi dificile, & d'un ſuccés ſi douteux, & ne l'accepta qu'à regret: mais il s'en aquita avec beaucoup de courage, & de vigilance. Il fit des exhortations publiques & particulieres le plus pathetiquement qu'il lui fut poſſible; il anima les Magiſtrats, il leur montra ce qu'il faloit faire, il mepriſa les perils (b) à quoi ſa reputation & ſa vie même furent expoſées, & il avoit déjà mis les choſes en aſſez bon train, lors que le Gouverneur de Genes corrompu par des preſens ceſſa de le ſeconder, & renverſa tous ces beaux commencemens. (c) *Qua plane res Chriſto propitio & magiſtratibus ſuffragantibus omnibus ea tum loci pervaſit, atque iis fuit vallata & conſtituta præſidiis, ut qui deſiderabatur exitum prorſus foret habiturus, niſi urbis tunc Præſidens alienatus magna vi munerum, quod maximum eſſe ſolet ad omne ſcelus incitamentum, à nobis turpiter deficiſſet, cœptaque omnia perturbaſſet, & quæ erant jam acta ſanctiſſime, avarus ille atque infidus everriſſet.* Quelque tems après, comme on l'aprend par la même lettre d'où j'ai tiré ce paſſage, les Magiſtrats prirent des meſures plus efficaces pour mettre enfin à la raiſon ces Religieuſes effrenées. Boſſus aprit cette nouvelle avec beaucoup de plaiſir. (d) *Quod ego ſemper optavi qui Genuenſem patriam iſtam ſingulari pietate atque conſtantia ſtem proſecutus, tuis literis audio fieri . . . . . Cives ſcilicet iſtos ardenter curare atque moliri ut tandem Monialibus ſuis iſtis minus honeſte, minuſque ſobrie ac religioſe verſantibus modus adhibeatur, adhibereque jam cœperint.* Les Magiſtrats defendirent aux Superieures des Couvens de recevoir aucune fille: ils leur fermerent la ſource de l'abondance des richeſſes, qui etoit auſſi la ſource de la luxure, & des autres voluptez que l'on vouloit corriger. *Quod ſcribis modo concordi, publicoque decreto quæſitum, ſimulque definitum omnibus atque propoſitum ne puella videlicet ea ipſa in Monaſteria ullo modo amplius excipi poſſint; videtur mihi ſane optimus modus, optima ratio . . . . . additus aque fœminis iſtis magna opes & ingenti fomenta libidinum, ambitionis, delitiarum, & ſumptuum, quibus ſi vel ex parte caruerint, in his fortaſſe frigeſcet ardens & petulca luxuries.* Notez que les ſoins de Boſſus ne furent pas abſolument inutiles, car encore qu'il ne ſe fit point de reformation quant au gros, il y eut quelques Religieuſes en particulier qui furent touchées par ſes diſcours, & qui renoncerent à leur vie dereglée (e). Il avoit un grand talent pour repreſenter leur devoir aux Nonnes. Voiez les lettres qu'il écrivit à Iſota Nogarola Religieuſe docte & devote, à Violante Seraphique, à Caſſandra Fidelis, à Antonia de Regge, à Marguerite de Mantouë qui avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de memoire, & beaucoup de ſcience, & à Pauline (f). Il vouloit, & cela avec beaucoup de raiſon, qu'une Religieuſe ne vit (g) que fort rarement les hommes mêmes très-vertueux, & qu'elle obſervât en cela bien des precautions. O que c'étoit un bon conſeil?

(a) *Id. ib. pag.* 40.

(b) Quantum exudaverim, quantum dimicaverim, quantum denique ad diſcrimen uſque famæ & vitæ contenderim, potes tu ſatis meminiſſe. *Matth. Boſſus epiſt.* 87. *apud Celſum de Roſinis ubi ſupra pag.* 41.

(c) *Id. ib. apud eumd.*

(d) *Ibid.*

(e) *Celſus de Roſinis ubi ſupra pag.* 42.

(f) *Ibid.*

(g) De parce cauteque verſando ſanctis etiam cum viris. *Ibid.*

(C) *Pluſieurs livres qui meritent d'être lus.*] Ses dialogues *De veris ac ſalutaribus animi gaudiis: De inſtituendo ſapientia animo: de tolerandis adverſis*, ne ſont pas les moindres de ſes Ouvrages. Son traité *De gerendo magiſtratu, juſtitiaque colenda* n'eſt pas mauvais: ces quatre Ouvrages avec celui *De immoderato mulierum cultu*, furent rimprimez à Strasbourg in 4. l'an 1509. precedez d'une lettre de Politien, où la vie & la doctrine de l'Auteur ſont fort loüées (h). Ses harangues, ſes ſermons, ſes lettres lui font honneur, & ont paſſé ſouvent ſous la preſſe. On (i) fit une nouvelle edition de ſes Oeuvres à Florence l'an 1627. Quant au commentaire qu'il avoit fait ſur quelques (k) Ouvrages de Ciceron, on ne ſait pas s'il a été imprimé. Il en fait mention dans (l) quelqu'une de ſes lettres (m). Il eut le plaiſir de voir quatre éditions de ſes Ouvrages, mais comme on les imprimoit ſeparément, il eut pitié de leur diſperſion, & c'eſt pour cela qu'il reſolut d'en faire un corps, & d'y joindre d'autres écrits qui étoient encore dans les tenebres de ſon cabinet, ou parmi les paperaſſes de ſes confreres. Il intitula ce Recueil *Recuperationes Feſulanæ*, & le dedia au Cardinal Jean de Medicis (n). Notez qu'il fit une eſpece d'apologie de Phalaris tyran d'Agrigente, & qu'il refuta ſolidement un livre apocryphe que le Preſident Chaſſané n'a point eu de honte d'inſerer dans ſes Ouvrages. Liſez ce Latin: (o) *Phalaridem dudum Agrigentinum tyrannum ab oppoſitionibus Benedicti Calchi Canonici rutatus eſt, occaſione epiſtolarum quas ille ſcripſit, in quibus præter eloquentiam rarum atque mirabilem, multa graviſſima, multa ſanctiſſima & ſummo Philoſopho & Chriſtiano digna comperiantur. Sacerdotium temporale Chriſti Domini apocrifum cautilenam evidentiſſimis rationibus confutavit, ſcribens ad Policletum Phiſicum, quem tamen ineptiſſime Bartholomæus Caſſanæus in ſuo Gloria mundi theatro inſerat ex libello inepiore.*

(h) *Geſner. in Biblioth. fol.* 505. *verſo.*

(i) *Celſus de Roſinis ubi ſupra pag.* 67.

(k) *Sur cinq Oraiſons, & ſur la Rhetorique.*

(l) *Dans l'épitre* 16. *à Barthelemi de Plaiſance*

(m) *Celſus de Roſinis ib. pag.* 68.

(n) *Id. ib. pag.* 65.

(o) *Id. ib. pag.* 60.

(D) *Ce qu'il écrivit ſur la parure des femmes.*] Timothée Maphée prechant le Carême à Boulogne, fit voir avec tant de force dans ſes Sermons qu'il faloit interdire aux femmes (p) par une ordonnance publique le luxe des habits, que cette ordonnance fut publiée. On vit paroître une harangue peu de tems après adreſſée au Cardinal Beſſarion Legat de Boulogne, dans laquelle on s'efforçoit de prouver qu'il ne faloit pas interdire aux femmes leurs ornemens, & qu'il étoit juſte de revoquer la defence. Maphée qui étoit allé en Toſcane dès que le Carême fut paſſé, ne ſe trouva pas en état de refuter le cenſeur de l'ordonnance qu'il avoit obtenuë, ni d'agir contre l'impreſſion que l'Apologiſte des femmes pouvoit faire ſur les eſprits. Ainſi le diſcours de l'Apologiſte couroit par tout ſans obſtacle, & comme il étoit aſſez éloquent, & qu'il apuioit une theſe fort agreable aux gens du monde, il fut aplaudi par pluſieurs perſonnes; mais (q) les têtes les plus ſages furent indignées que la licence de ſe parer ſi contraire à la modeſtie, & ſi dangereuſe par raport à la chaſteté, trouvât un patron qui la ſoutint avec toutes les adreſſes de la Rhetorique. On pria donc inſtamment nôtre Matthieu Boſſus de le refuter. Notez que l'Apologiſte ne ſe nomma point, & qu'il ſupoſa qu'une honnête Dame qui s'apeloit Nicoloſe Sanuta plaidoit la cauſe du beau ſexe. Il la repreſenta fort fâchée de l'interdiction, & faiſant retentir de ſes murmures & de ſes plaintes le ciel & la terre. Nous ne ſavons pas ſi cette Dame trouva mauvais qu'on ſe fut ſervi de ſon nom pour une affaire de cette nature, nous ſavons ſeulement qu'elle étoit conſiderée comme une femme d'honneur. (r) *Operi ob turpitudinem nomen non cederit Auctor ſuum; verum ingenuam matronam Nico-*

(p) Egiſſet ex pulpito ut publico decreto petulantior mulierum cultus, & inundans veſtimentorum luxuries comprimeretur. *Id. ib.*

(q) Alii verò quorum ſanior erat mens, rectiuſque judicium, dolebant ornamentorum licentiam injuria continentiæ pudicitiæque diſcrimine literis illuſtratam. *Id. ib. pag.* 61.

(r) *Id. ib.*

Digitized by Google

BOTEREIUS (RODOLPHE) Avocat au grand Conſeil à Paris, Auteur d'une Hiſtoire de Henri IV. Voiez l'article BOTERO, à la remarque A.

BOTERO, ou BOTERUS (JEAN) nâtif de Bene * dans le Piemont, floriſſoit vers la fin du XVI. ſiecle. Il fut precepteur des enfans de Charles Emanuel Duc de Savoie; & mourut l'an † 1608. Il compoſa pluſieurs livres en Italien que l'on a traduits en diverſes langues. Ce ſont des Relations du gouvernement & des forces de pluſieurs Etats de l'Europe, ou bien ce ſont de ſimples recits des evenemens modernes. Il compoſa auſſi des traitez (AΔ) de Politique, &c. Conſultez Mr. Moreri (A) avec les obſervations que je mettrai ci-deſſous. Mr. de Thou ſe (B) plaignit du traducteur de Botero, & le traita d'impoſteur. Je raporterai ſes paroles qui feront voir que la gravure ne ſert pas moins que l'imprimerie à la falſification de l'Hiſtoire, & que la licence de publier la figure d'un pretendu monument public n'a pas commencé de nos jours.

* *C'eſt pour cela qu'en Latin on lui donne le ſurnom de* Benetius *ou de* Beneenſis.

† *Baudrand in catalogo Geographorum ad calcem lexici Geographici.*

BOU-

Nicoloſam Sanutam loquentem adduxerit, omnia muliebri querimonia replentem: cui ignotum gratiamne an injuriam fecerit, cum nobiliſſima fœmina magis pra ſe ferre videretur pudicitiam, honeſtatem, frugalitatem, antiquos mores atque animi conſtantiam, quam laſciviam & immoderatum ornamentorum affectum. Boſſus ſe chargea de plaider la cauſe du Predicateur Maphee, & adreſſa un tres-beau diſcours (a) au Cardinal Beſſarion pour lui montrer qu'il ne faloit point permettre que les femmes de Boulogne repriſſent leurs ornemens. Ce diſcours eut tout l'efet que l'Auteur pouvoit ſouhaiter, car le Decret (b) ſubſiſta dans toute ſa force pendant la legation de ce Cardinal. Après qu'elle fut finie on vit paroître un écrit qu'un fort (c) ſavant perſonnage adreſſa à Sanctes Bentivoglio, dont l'autorité étoit très-grande dans Boulogne. On l'exhortoit par cet Ecrit à rendre aux femmes la liberté de ſe parer, & l'on s'emporta beaucoup contre ceux qui ſoutenoient le contraire. Boſſus écrivit une belle lettre à cet Auteur, & retoucha la matiere ſi habilement qu'il le ramena dans le bon chemin (d). Je n'admire point qu'il ait converti cet Antagoniſte, mais j'admirerois qu'il eût été aſſez éloquent pour perſuader aux femmes d'aquieſcer à l'ordonnance. C'étoit-là le point dificile. *Hoc opus, hic labor eſt.* J'ai dit (e) ailleurs que l'on fut contraint d'abolir à Rome une telle loi. Voiez auſſi la remarque C de l'article *Pythagore*, & le chapitre 4. du 2. livre des Avis Chretiens pour l'inſtitution des Enfans. Mr. Joly qui en eſt l'Auteur, y parle de cette diſpute de Matthieu Boſſus, & cite pluſieurs curioſitez. Je me contente de celle-ci. (f) „ Une des plus difficiles choſes à gagner ſur les filles, „ eſt de leur ôter la curioſité des habits & des ornemens du corps. La raiſon de cela eſt que les femmes aiment naturellement d'être parées. S. Jerôme appelle (1) le ſexe feminin *philocoſmon* (2), c'eſt „ à dire, *qui aime la braverie*, & il ajoûte qu'il ſçavoit beaucoup de femmes d'une inſigne pudicité „ qui ſe paroient pour leur ſeule ſatisfaction, ſans „ avoir deſſein de plaire à aucun homme. C'eſt donc „ une des imperfections particulieres qu'il reproche à „ ce ſexe, dans ces paroles à Euſtochie (3): *L'affection „ des femmes eſt fort imparfaite, en ce qu'elles mettent „ toute leur gloire au dehors, toûjours dans les habits, „ toûjours dans l'or, les pierreries & les ornemens exterieurs.* Et à Demetrias (4): *Lors que vous étiez dans „ le ſiecle, vous aimiez les choſes du ſiecle, comme de „ blanchir vôtre viſage, de rehauſer vôtre teint avec du „ vermillon, de friſer vos cheveux & d'orner vôtre tête de cheveux etrangers. Je ne dis rien de la richeſſe des diamants, de la blancheur des perles pêchées au „ fonds de la mer rouge, du beau verd des émeraudes, „ de l'eclat des rubis, ny de la couleur de la mer qui paroît dans les ſaphirs & dans les jacinthes, qui ſont „ l'objet de la paſſion & de la folie des dames de qualité.* „

(a) *Il a pour titre*, Ne fœminea ornamenta Bononienſibus reſtituantur ad Beſſarionem Cardinalem atque Legatum cohortatio. *On le cite auſſi* de immoderato mulierum cultu.

(b) *Id. ib.*

(c) *C'étoit Guarin de Verone.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Dans l'article* Pretextat.

(f) *Joly, inſtitut. des enfans pag. 257. 258.*

(1) *In ep. ad Gaudentium de Pacatula inſt.*

(2) Φιλοκόσμον.

(3) Imperfectiſſimus mulierum affectus. Semper in veſtibus, ſemper in auro, lapidibus & ornamentis extrinſecus gloriam ponunt. *In ep. de virginit. ſerv.*

(4) Quando eras in ſeculo, ea quæ erant ſeculi diligebas; polire faciem purpuriſſo, & cerußâ ora depingere, ornare crinem, & alienis capillis turritum verticem ſtruere. Ut taceam de inaurium preciis, candore margaritarum rubri maris profunda teſtantium, ſmaragdorum virore, cerauniorum flammis, hyacinthorum pelago, ad quæ ardent & inſaniunt ſtudia matronarum.

(AΔ) *Des traitez de Politique.*] Je n'en marqueral qu'un: c'eſt celui qui s'intitule, *Della ragion di ſtato libri dieci, con tre libri deue cauſe della grandezza e magnificenza delle città.* Il fut imprimé à Veniſe chez les Giolti l'an 1589. *in* 4. L'Auteur remarque dans ſon épitre Dedicatoire datée de Rome le 10. de Mai 1589. que pendant les années dernieres il avoit fait divers voiages tant au deçà qu'au delà des Monts à la Cour des Rois & des grans Princes. Naudé fait mention des Ouvrages de Botero en divers endroits de ſa *Bibliographie Politique*, & paroit les eſtimer.

(A) *Mr. Moreri avec les obſervations que je mettrai ci-deſſous.*] C'eſt une plaiſante choſe que de voir tout le Piemont érigé en Abbaie, *Boterus Abbé de Piemont*, lit-on dans Mr. Moreri. Une virgule après Abbé feroit quelque choſe; mais elle ne cacheroit pas la negligence avec laquelle on ſe ſeroit exprimé. Il eſt certain que cet Auteur joüiſſoit d'une Abbaie: c'étoit celle de Saint Michel de la Cloture (g), *in Clauſula*. Il publioit ſes Ouvrages en Italien: il ne faloit donc pas dire qu'il publia ſes relations ſous ce titre; *Amphitheatrum ſeu Relationes univerſales*. Il n'eſt pas vrai que ce Rodolphe *Botereius* dont il le faut diſtinguer, ſe nomme indifferemment BOTERUS ou BOTEREY, ni que l'Hiſtoire qu'il publia en 1610. s'étende *depuis le regne de Henri II. juſqu'au commencement de celui de Louis XIII.* ni qu'elle ſoit differente de l'*Ouvrage Latin ſous le nom de Commentaires en XVIII. livres, qu'on a en trois volumes* in octavo. Voilà bien des fautes en peu de lignes. Je ne ſai pas bien le nom François de cet Avocat, qui ſe donne à la tête de ſes livres le nom Latin de *Rodolphus Botereius*. Le Pere du Breul le cite ſouvent, & l'apelle tantôt (h) Maitre Raoul *Botiley*, tantôt (i) *Boterays*, tantôt (k) *Botrays*, tantôt (l) Monſieur *Boterays*, tantôt (m) Monſieur *Bouterays*. C'eſt en citant le Poeme (n) compoſe par cet Auteur touchant la ville de Paris. Il me ſemble que Mr. Baillet tourne dans quelqu'un de ſes Ouvrages *Botereius* par *Bouterouë*. Le catalogue d'Oxford ſe fixe au nom *Botereius*, mais il en marque deux autres *Botereus* & *Boutbrays*. Parmi tant de variations je ne voi pas le nom *Boterus*, que Moreri met à la tête de deux autres. L'Hiſtoire que *Botereius* publia en 1610. ne commence qu'à l'année 1594. & finit à la mort de Henri le Grand. Il n'eſt donc pas vrai qu'elle s'étende *depuis le regne de Henri II. juſqu'au commencement* de celui de Loüis XIII. Elle eſt intitulée *de rebus in Gallia & pene toto orbe geſtis commentariorum lib. XVIII. in tres tomos tributi.* Le premier tome comprend 8. livres, & finit à l'an 1601. le ſecond tome comprend 9. livres & finit aux trois premiers mois de l'an 1610. le troiſiéme tome ne comprend qu'un livre de 24. pages, qui n'eſt qu'une relation de la mort de Henri le Grand, & de ce qui ſe fit peu de jours après.

(g) *Baudrand in catalogo Geograph. ad calcem lexici ſui.*

(h) *Antiquitez de Paris pag. 10. 14. édit. in 4. 1639.*

(i) *Pag. 61.*

(k) *Pag. 426.*

(l) *Pag. 564.*

(m) *Pag. 726.*

(n) *Il eſt intitulé* Lutetia.

(o) *On le 50. ſelon les Latins. C'eſt le* Miſerere.

(p) *A la reception de certains Chevaliers le Ceremoniel porte qu'on les frapera à la joüe, ou de l'épée nuë ſur le dos. On ne ſait qu'y toucher: ſi l'on repetoit l'acte pluſieurs fois, un Auteur ſeroit-il fondé à dire qu'on a donné cent coups de plat d'épée au Chevalier.*

CEREMONIES de l'abſolution de Henri IV.

(B) *Mr. de Thou ſe plaignit du traducteur de Botero.*] Ce fut au ſujet de l'abſolution de Henri IV. Entre autres ceremonies il falut que les Procureurs de ce Monarque ſe miſſent à genoux auprès du trône de Clement VIII. & qu'ils courbaſſent la tête pendant que l'on recitoit le Pſeaume (o) 51. A chaque verſet le Pape les touchoit doucement de ſa baguette; le Rituel le veut ainſi, ſelon la vieille prattique des anciens Romains dans l'affranchiſſement des eſclaves. On conſideroit Henri IV. comme un homme chargé des chaines de l'excommunication, lequel on mettoit en liberté ſolennellement. Il eſt certain que le Pape ſe donna de trop grans airs de hauteur, & qu'il ne faloit pas trouver étrange que les Proteſtans l'en blâmaſſent: mais il faloit ſe tenir dans les bornes de la verité, & n'outrer point la raillerie; car dès là ce n'eſt plus une juſte plainte, c'eſt une ſatire, c'eſt une malicieuſe falſification. Ceci ne regarde point d'Aubigné, car comme ſa Confeſſion Catholique de Sancy eſt une piece docte & ingenieuſe à la verité, mais burleſque, on ne prend pas au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Il n'en va pas de même des Relations de Botero; on les prend pour des narrations graves & ſerieuſes: il ne faloit donc pas que le traducteur Latin les falſifiât en ſupoſant que les Procureurs du Roi reçurent cent coups de bâton (p), & que le Pape fit ériger une colonne pour un monument eternel de ſon triomphe ſur la France. Voici la plainte de Mr. de Thou. (q) *Relationem de ea re à Joanne* (r) *Botero Benenſi aliis editis libris non obſcuro vernacule ſcriptam qui Latine verſit, & Columa cum inepta admodum & mendaci pictura typis excudendam curavit, ergo regem*

(o) *Ou le* 50. *ſelon les Latins. C'eſt le* Miſerere.

(p) *A la reception de certains Chevaliers le Ceremoniel porte qu'on les frapera à la joüe, ou de l'épée nuë ſur le dos. On ne ſait qu'y toucher: ſi l'on repetoit l'acte pluſieurs fois, un Auteur ſeroit-il fondé à dire qu'on a donné cent coups de plat d'épée au Chevalier.*

(q) *Thuan. Hiſtor. l. 113. ſub fin. p. m. 698. ad ann. 1595.*

(r) *L'édition de Francfort 1628. dont je me ſers dit* Boketo.

Digitized by Google

BOUCHER (Jean) * Parisien, Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Benoît à Paris au tems de la Ligue, fut une trompette de sedition, & l'esprit le plus mutin & le plus fougueux qui se trouvât parmi les rebelles. † *Leur premiere assemblée se fit dans l'appartement* qu'il avoit au College de Fortet l'an 1585. Ce fut lui † qui donnant ordre que l'on sonnât le tocsin dans son Eglise le 2. jour de Septembre 1587. contribua plus que tout autre à une émotion du peuple, dont les suites furent si honteuses à Henri troisiéme. Il devint plus insolent par le succés de cette journée, & prêcha ‡ brutalement dès le lendemain contre la personne du Roi, & contre celle de ses Conseillers. L'histoire remarque que la foiblesse de (A) ce Prince fut la principale cause de la hardiesse des rebelles. Boucher ne prostitua pas seulement sa langue aux chefs de la Ligue, il leur prostitua aussi sa plume, & publia entre (B) autres choses un traité de la juste deposition de Henri III. Ce fut la plus infame satire que l'on (BΔ) pouvoit faire. Il y a beaucoup d'aparence qu'il fut complice de l'action (BΔΔ) énorme de Jaques Clement. Il fut d'autant plus hardi après la mort de ce Prince, qu'il se pouvoit armer du pretexte que le successeur étoit actuellement & notoirement Huguenot. Ce pretexte lui manqua à son grand regret, lors que Henri IV. eut fait profession de la Catholicité; neanmoins il ne demordit pas de ses premiers

* *Thuan. lib. 95. pag. 280.*

† *Varillas, Hist. de Henri III. liv. 8. pag. 325. édit. de Holl.*

‡ *Thuan. lib. 87. p. m. 127.*

‡ Concionatores vero & in iis familiam ducens Bucerus ex ambone id Regem ac ejus consiliarios palam detbacchari. *Id. ib.*

(g) *Id. ib. lib. 6. cap. 25. p. 795.*

gens regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicanda vindicta adhibita ratione fustibus cæsos procuratores dixit, quod maxime apud nos contumeliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestia sacerdotali convenientibus induti erant cum penulis & gladiis in scenam induxit, & columnam quasi insigne triumphantis de Rege & regni calamitate Pontificis monumentum Roma erectam confixit. On a coutume de dire que les images sont les livres des ignorans: les Auteurs se devroient donc faire une religion de ne point mettre de fausses figures dans leurs livres; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les Savans, car quand on voit une estampe qui a été publiée dans le tems que la chose representée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique, desorte que ceux qui voient cette figure de colonne dont Mr. de Thou se plaint, n'osent douter que le Pape ne se soit érigé effectivement ce pompeux trophée. Et quand on se voit attrapé par la montre de ces pretendus monumens publics, on ne sait plus à qui se fier; on ne sait si les medailles, si les inscriptions, si tels autres monumens sont plus sinceres qu'un Historien à gages & à pension annuelle: & voilà une confirmation du Pyrrhonisme historique. Dissipons la tristesse de cette critique par les railleries du Sieur d'Aubigné; „ (a) Ne „ voyez-vous pas, disent-ils, comme l'Etat se soumet „ à l'Eglise, que ce brave Roi, apres tant d'armées „ defaites, tant de sujets soumis, tant de grands „ Princes ses ennemis abattus à ses pieds, il a falu „ que lui, se prosternant au pied du Pape, ait reçu „ les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, „ & du Cardinal d'Ossat? lesquels deux furent cou„ chés de ventre à bechenés, comme une paire de „ maqueraux sur la grille, depuis *miserere* jusqu'à *vi*„ *tulos*. Encore dit-on qu'il a falu depuis joüer le „ même jeu entre la personne de sa Majesté & M. le „ Legat, toutesfois c'a été doucement, & sous la cus„ tode. „

(a) *Confess. Catholi. de Sancy liv. 2. ch. 1. au commencement.*

(A) *La foiblesse de ce Prince fut la principale cause.*] Voiez Mr. de (b) Thou, & Mr. de (c) Mezerai. Ceci confirme ce que j'ai dit quelque part (d), que pour l'ordinaire ce n'est point la tyrannie, mais le peu de capacité de se faire craindre qui ôte aux Rois leurs sceptres & leurs couronnes. Les flateurs du peuple voudroient bien persuader qu'il ne faut rien craindre de lui pendant qu'on gouvernera bien; c'est un abus; un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples sous un gouvernement mou, & debonnaire.

(b) *Histor. l. 87. pag. 126. 127.*

(c) *Tom. 3. in fol. pag. 644.*

(d) *Ci-dessus pag. 203. col. 2.*

(B) *Et publia entre autres choses un traité de la juste deposition de Henri III.*] C'est ce que nous aprend Guillaume Barclai dans sa reponse à ce livre, laquelle est une partie (e) de son Ouvrage contre les Monarchomaques. Mr. de Thou nous l'aprend encore plus clairement: voiez la remarque suivante. Le même Barclai observe que Boucher publia un autre livre en François sous le nom de François de Verone Constantin. (f) *Quoniam . . . . . turbas illas civiles prioribus suis libris & concionibus excitatas accensaque in Reges odia, posteriore scripto quod patria lingua sub Francisci Veronensis Constantini nomine divulgasti non modo non mitigare & compescere, sed novo artificio fovere & propagare de industria visus es: patere me tecum vehementius paulo, sed lenius tamen quàm rei indignitas flagitat, regum & regnorum omnium nomine de hac injuria expostulare.* Le livre François qu'il lui reproche est encore plus scelerat que le Latin, car c'est l'infame apologie de Jean Châtel. En voici le titre, *Apologie pour Jean Chastel Parisien, executé à mort, & pour les Peres & Escoliers de la Societé de Jesus bannis du Royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29. Decembre 1594. diviſé en cinq parties. Par François de Verone Constantin.* Le nom de *François de Verone Constantin* est une preuve convaincante que Barclai attribuë à Boucher cette apologie de Jean Châtel: neanmoins je me servirai encore d'une autre raison: je citerai un passage qui ne laisse aucune sorte de doute là-dessus. (g) *Cur in spurcissima illa & infami tua apologia, quam pro parricida & perduelle manifesto, recenti ira & inveterato odio furens ac fremens evomuisti, nefarium perditi adolescentis conatum, facinusque omni memoria execrandum, in Regis itidem Christianissimi, & (si alium Gallia unquam habuit) clementissimi perniciem meditatum, ut pulcherrimum & prope divinum, atque omni ex parte heroicum commendasti?* Après avoir dit ces choses Barclai loüe l'apologie que les Jesuites avoient publiée, où ils detestoient l'action de Châtel & avoüoient qu'il avoit été justement puni comme parricide. Nous verrons dans la remarque F que le Cardinal d'Ossat etoit du sentiment de Barclai, touchant l'Auteur de l'apologie de Jean Châtel.

(e) *Le 5. livre, dont le titre particulier est,* Anacrisis librorum Jo. Boucherii, de justa, *imo injusta,* Henrici III. abdicatione è Francorum regno.

(f) *Guil. Barclajus, l. 5. contra Monarchomach. pag. m. 590.*

(BΔ) *Ce fut la plus infame satire que l'on pouvoit faire.*] Mr. de Thou raconte que Guillaume Rose Evêque de Senlis, le petit Feuillant, le Jesuite Commolet, Genebrard, Feuardent, l'ex-Ministre Launoi, Boucher & quelques autres dechirerent avec une rage prodigieuse tant de vive voix que par des libelles anonymes le Roi Henri trois, & qu'enfin ils se firent un honneur de se nommer à la tête de ces écrits satiriques. Il ajoûte que Boucher eut la hardiesse de mettre son nom au devant du livre dont il s'agit, qui fut imprimé en beaux caracteres chez Nicolas Nivelle, & dont l'impression ne fut achevée qu'un peu après la triste mort de ce Monarque. Il n'y eut point d'abominations qu'il ne publiât contre le Roi dans cet Ouvrage: lisez ce qui suit: (b) *Hac fiducia fretus librum scripsit Bucherus de justa Henrici III. abdicatione nomen suum professus apud Nicolaum Nivellum characteribus elegantibus expressum, neque dum, cum Rex vivere desisset, consummatum, quo non aliud flagitiosius toto illo effrenata licentia tempore publicatum est, eoque rabula impudentissimus innumera dictu fœda & auditu horrenda per summam calumniam Regi assingebat, propter quæ eum tanquam à communione ecclesiæ ipso jure exclusum, omni regni jure extidisse, & legitime abdicatum, ac tandem justo Dei judicio & impulsu interfectum esse colligebat.*

(b) *Thuan. Histor. lib. 95. pag. 280. col. 1.*

(BΔΔ) *Qu'il fut complice de l'action énorme de (i) Jaques Clement.*] „ Le Sieur Antoine Loysel a laissé „ par écrit dans son Journal, que le jour même que „ le Roy fut blessé, & avant que l'on eust reçeû la „ nouvelle de sa blessеûre, il oüit à Saint Merry le „ sermon du Docteur Boucher, qui dit; pour conso„ ler ses Auditeurs, que comme ce jour-là premier „ du mois d'Aoust qu'on célebre la feste de Saint Pier„ re aux Liens, Dieu avoit delivré cét Apostre des „ mains d'Herode, on devoit esperer qu'il leur feroit „ une pareille grace. Sur quoy il ne feignit point „ d'avancer cette damnable proposition, que c'étoit „ un acte de grand merite de tuer un Roy Heretique, „ ou fauteur d'Heretiques. Les autres Prédicateurs „ agissant de concert avec luy prêschoient en même „ temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils „ n'avoient jamais fait contre Henry de Valois, & „ donnoient au peuple, dit le meme témoin irré„ prochable, une esperance comme certaine que Dieu „ les en delivreroit bientost: ce qui fit croire à bien „ des gens qu'ils avoient eû communication de l'abo„ minable dessein du parricide (k). „ J'emprunte cela de Mr. Maimbourg, qui n'étoit pas homme à precipiter ses consequences dans une telle matiere.

(i) *Moine Jacobin qui tua le Roi Henri III.*

(k) *Maimbourg. Hist. de la Ligue liv. 3. ad ann. 1589. pag. 359. édit. de Holl.*

Digitized by Google

premiers ſentimens. Il continua de prêcher qu'il ne faloit point lui obeïr, & il publia (C) neuf ſermons qu'il dedia au Cardinal de Plaiſance, dans leſquels il ſoutenoit que l'abjuration du Bearnois n'étoit qu'une feinte, & que ſon abſolution étoit nulle. Malgré lui & malgré ſes dens, & en depit de ſes ſermons & de ſes libelles, les Pariſiens ſe ſoumirent à Henri IV. Ses * ſermons furent brûlez à la Croix du Tiroir le lendemain de la reduction de la ville. Mais il perſiſta dans le parti des Ligueux, & ſe retira † au Païs-Bas, avec la Garniſon Eſpagnole qui avoit été à Paris durant la Ligue, & qui ſortit le 22. de Mars 1594. Il obtint une Chanoinie à Tournai, & mourut Doien du Chapitre de cette ville *cinquante ans après, mais bien* (D) *changé d'humeur, & auſſi zélé François parmi les étrangers, qu'il avoit été furieux Eſpagnol en France* ‡. On connoîtra ſon caractere par le diſcours que je raporte dans les remarques; c'eſt une (E) cenſure que le Roi Henri III. lui fit. Sur la nouvelle qu'il devoit venir à Rome, le Cardinal (F) d'Oſſat ſuplia le Pape de le faire empriſonner, & lui parla fortement contre ce mutin. Que peut-on lire de

* *Cayet Chronol. Novenaire fol. 225. verſo ad ann. 1593.*

† *Mezerai, abr. Chronol. ad ann. 1594. pag. m. 114.*

‡ *Id. ib.*

(C) *Il publia neuf ſermons.*] Ce fut à Paris qu'il les publia la premiere fois: il en fit une 2. édition à Doüai après ſa ſortie de France: foible conſolation du chagrin qui le rongeoit, de voir ſur le trône celui qu'il avoit tant dechiré par ſes diſcours & par ſes écrits. Mr. de Thou l'accommode comme il faut. *Inter eos vero*, dit-il (a), *unus reportus eſt Joannes Bucherus S. Benedicti Curio qui maledicendi rabie efferatus cum in defunctum regem conviciosus fuiſſet, in bonne injuriosus eſſe voluit, & IX. longas conciones ad Moderici famam habuit de ſimulata Henrici Borbonii Benearni Principis ad eccleſiam reconciliatione, & irrita abſolutione, quas anno proximo Kalend. Mart. Cardinali Placentino inſcriptas ac typis in urbe excuſas, poſtea cum ab eo exularet, Duaci in Atrebatibus recudendas curavit, furore nondum per ſecutam rerum converſionem aut locorum aut temporis intercapedinem domito.*

(a) *Thuan. hiſtor. l. 107. pag. 558. ad ann. 1593.*

Voici tout entier le titre de cet Ouvrage dans mon édition, *Sermons de la ſimulee converſion & nullite de la pretendue abſolution de Henry de Bourbon, Prince de Bearn, à S. Denys en France, le Dimenche 25. Juillet 1593. ſur le ſujet de l'Evangile du meſme jour*, attendite à falſis prophetis, &c. *Matth. 7. Prononcez en l'Egliſe S. Merry à Paris, depuis le premier jour d'Aouſt prochainement ſuyvant, juſques au neufieſme dudict mois. Par Me.* Jean Boucher *Docteur en Theologie.* Nonne qui oderunt te Domine oderam, & ſuper inimicos tuos tabeſcebam? *Pſal.* 138. *Jouxte la copie imprimée à Paris, chez G. Chaudiere, R. Nivelle, & R. Thierry, rue S. Jaques M. D. XCIIII.* L'aprobation des Theologiens de Paris ſe voit au revers du titre. L'épitre dedicatoire au Cardinal de Plaiſance *Legat du S. Siege Apoſtolique au Royaume de France* eſt datée de Paris le 1. de Mars 1594. & ſignée I. B. L'avertiſſement au Lecteur aprend qu'on a joint diverſes choſes à celles qui avoient été prêchées. On y voit à la fin quelques lettres d'Henri IV. au Canton de Berne, à la Dame de Tinteville, à la Reine d'Angleterre, à la ville de la Rochelle, & autres ſemblables, & à certains particuliers Huguenots.

(D) *Mais bien changé d'humeur.*] Il étoit bien difficile que les meſiances continuelles des Flamans contre les François ne reveillaſſent peu-à-peu la tendreſſe naturelle pour la patrie dans l'ame de ce mutin. On n'étoit pas trop perſuadé de ſon changement à Paris l'an 1625. car le libelle qui parut en ce tems-là contre la France, & dont on verra ci-deſſous le titre, fut attribué par bien des gens à Boucher. Il s'en juſtifia par lettres; voici ce qu'on trouve là-deſſus dans le Mercure François; (b) *Pour oſter la recognoiſſance que ce livre avoit eſté imprimé en Italie, on a eſcrit qu'on le fait courir en Flandres premierement que de le ſemer en France: & que c'eſtoit le Docteur Boucher (qui eſt encores vivant à Tournay, lequel avoit autresfois fait pluſieurs livres ſur ces matieres, durant la Ligue de 1588. & années ſuivantes, & contre les Roys Tres-Chreſtiens) qui en eſtoit l'Autheur: mais ce Docteur en ayant eu advis, par lettres eſcrites à de ſes amis à Paris, il leur proteſta que c'eſtoit une charge qu'on luy preſtoit, & que foy de Preſtre il n'avoit point veu ce livret d'Admonitio: ſa lettre ſe veit meſmes courir entre les mains des curieux, ce qui leva le ſoupçon que l'on en avoit pris contre luy; & ſe trouva ſur le Jeſuite Eudemon Joannes, Grec de nation, qui eſtoit venu en France avec Monſieur le Legat.*

(b) *Mercure François to. XI. pag. 1058. 1059.*

Au reste il n'y eut jamais de livre contre lequel on temoignat plus d'indignation en France que contre celui-là: il étoit intitulé *G. G. R. Theologi, ad Ludovicum decimum tertium Galliæ & Navarræ Regem Chriſtianiſſimum.* Admonitio, *fidelisſimè, humaniſſimè, veriſſimè facta & ex Gallico in Latinum tranſlata. Qua breviter & nervoſe demonſtratur Galliam fœdè & ſupiter impium fœdus iniiſſe, & injuſtum bellum hoc tempore contra Catholicos moviſſe, ſalvaque Religione proſequi non poſſe. Anguſta Francorum, cum facultate Catholici Magiſtratus Anno M. DC. XXV.* Il fut condamné par la Sorbonne, & par l'aſſemblée du Clergé de France: le Lieutenant Civil le fit brûler par la main du Bourreau: le Parlement de Paris prononça pluſieurs arrêts pour empêcher que la cenſure de l'aſſemblée du Clergé ne fût enervée. Voiez le Mercure Jeſuite, au premier tome, Ouvrage qu'on attribue (c) à Jaques Godefroi fils de Denys.

(c) *Vide præfat. Samuel. Mareſii ad diſſertationes Caſſanæi.*

(E) *C'eſt une cenſure que le Roi Henri III. lui fit.*] Ce Prince manda (d) au Louvre le Parlement & la Faculté de Theologie, & fit une *forte reprimande* aux Theologiens *ſur leur inſolente & effrenee licence de preſcher contre lui & contre toutes ſes actions, ... & s'adreſſant particulierement à Boucher Curé de S. Benoiſt, l'apella meschant, lui dit que defunt Poiſle ſon oncle, qui avoit eſté indignement Conſeiller de la Cour, eſtoit un meschant homme, mais qu'il eſtoit encore pire que lui, & que ſes compagnons ne valoient gueres mieux: mais qu'il s'adreſſoit particulierement à lui, pource qu'il avoit eſté ſi impudent que de preſcher qu'il avoit fait jetter en un ſac en l'eau Burlas Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlas fuſt tous les jours avec lui, beuvant, mangeant & ſe gauſſant; leur diſant davantage, qu'ils ne pouvoient nier qu'ils ne fuſſent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité detracté contre lui, leur roi naturel & legitime, & avancé pluſieurs calomnies contre ſon honneur: ce qui leur eſt defendu par toute l'Eſcriture ſainte. L'autre, que ſortans de la chaire, apres avoir bien menti & meſdit de lui, ils s'en alloient droit à l'Autel dire la Meſſe, ſans ſe reconcilier & confeſſer deſdits menſonges & meſdiſances, combien que tous les jours ils preſchent, que quand on a menti ou parlé mal de quelqu'un que ce ſoit, ſuivant le texte de l'Evangile, ſe faut aller reconcilier avec lui avant que ſe preſenter à l'Autel.* Il n'y a rien de plus ſolide que cette cenſure; mais ce n'eſt pas à un Roi à s'en ſervir, il doit avoir recours à d'autres armes; & ſi Henri III. avoit auſſi bien connu l'art de regner que la morale de l'Evangile, il ne ſe ſeroit pas vu reduit à l'état de Catechiſte envers les Predicateurs de Paris.

(d) *Voiez le Journal de Henri III. ſous le 30. de Decembre 1587. pag. m. 109.*

(F) *Le Cardinal d'Oſſat ſuplia le Pape de le faire empriſonner.*] Le compte qu'il rend de cela à Mr. de Villeroi fera connoître de plus en plus les actions & le caractere du perſonnage: c'eſt pourquoi je le raporte tout du long (e). „ Je lui (f) dis encor qu'auparavant ledit Comte eſtoit parti de ce païs-là le Docteur Boucher, pour venir à Rome viſiter limina Apoſtolorum Petri et Pauli, au nom „ de l'Eveſque de Tournai qui lui avoit donné un Canonicat en ſon Egliſe: & là-deſſus j'expoſai à Sa „ Saintete la violence & rage de ceſt homme, les livres qu'il avoit eſcrits contre le feu Roi, & depuis „ contre la converſion & contre la vie du Roi à preſent regnant; ſoutenant (g) le parricide atteté „ par Jean Chaſtel, & exhortant un chacun à parachever ce que ceſt aſſaſſin avoit commencé, où il „ avoit encores eſcrit pluſieurs choſes contre l'autorité & puiſſance du Pape & du Saint Siege, & eſtoit „ encore aujourdhui plus obſtiné & plus violent que „ jamais, & qu'il y avoit trop de lieu & de raiſon de „ l'arreſter priſonnier, & de le bien punir de ſes forfaits & blaſphemes: mais ſi la bonté & clemence de „ ſa Saintete & la condition du tems & autres reſpects „ ne lui conſeilloient point d'uſer en l'endroit de cet „ homme de la rigueur qu'il meritoit, qu'au moins ſa „ Sainteté lui montraſt en ne l'admettant point à ſes „ pieds ou autrement que telles gens lui deplaiſoient, „ & ne devoient attendre de ſa Sainteté les accueils & „ graces qui ſont dues aux gens de bien, paiſibles & „ moderez. Le Pape me repondit qu'il ſe ſouvenoit „ d'avoir autrefois ouï parler de cet homme, & meſmes que le Sieur Malvaiſie alors Nonce és Païs-Bas „ lui avoit eſcrit qu'il diſoit que le Pape ne pouvoit „ abſoudre le Roi. Sa Saintete me demanda s'il eſ-

„ toit

(e) *La lettre où le Cardinal d'Oſſat parle ainſi fut écrite de Rome le 1. Decembre 1600.*

(f) *Savoir au Pape.*

(g) *Cela montre que le Cardinal d'Oſſat croioit que le pretendu François de Verone Conſtantin Auteur de l'Apologie de Jean Châtel n'étoit autre que Jean Boucher. C'étoit auſſi la penſée de Guillaume Barclai: voiez ci-deſſous la remarque B.*

Digitized by Google

de plus affreux que la plainte qu'il alla faire au Duc de Maienne, après le juſte ſuplice de ceux qui avoient fait pendre le premier Preſident Briſſon? N'eut-il pas l'impieté de dire que ces ſcelerats étoient des martyrs (G) de JESUS-CHRIST?

BOUGI (LE MARQUIS DE) Lieutenant Général dans les armées de France au XVII. ſiecle. Cherchez REVEREND.

BOULAI (CESAR EGASSE DU) en Latin *Bulæus*, Greffier & Hiſtoriographe de l'Univerſité de Paris, a profeſſé pluſieurs années la rhetorique dans le College de Navarre. Il publia même un traité de rhetorique ſous le titre de *ſpeculum eloquentiæ*, dont on fit cas. Son threſor des antiquitez Romaines qu'il publia à Paris l'an 1650. *in folio*, eſt non ſeulement très-utile à ceux qui n'entendent que le François; mais auſſi à ceux qui entendent le Latin. On a vu de lui pluſieurs factums ſur les differens qui s'élevoient touchant *l'élection des Officiers de l'Univerſité*, ou choſes ſemblables. Ces Ecrits temoignent ſon zêle pour la Faculté des Arts, & la grande connoiſſance qu'il avoit des us & coutumes de l'Univerſité. L'Ouvrage qui doit principalement (A) l'immortaliſer, eſt l'hiſtoire de l'Univerſité de Paris qu'il a publiée en ſix volumes *in folio*. On arrêta * pendant quelque tems le cours de cette impreſſion, mais les Commiſſaires que le Roi nomma pour examiner ce qui étoit déjà imprimé, & le deſſein de l'Auteur, raporterent que rien n'empêchoit que l'impreſſion ne continuât. Du Boulai (B) n'étoit point de Tours, comme on l'a cru ordinairement. Il mourut le 16. d'Octobre 1678.

* *Voiez le Mercure Galant du mois de Novembre 1678.*

BOULEN (ANNE) maîtreſſe & puis femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Cherchez BOLEYN.

☞ BOUQUIN (PIERRE) Religieux Carme prit à Bourges le degré de Docteur en Theologie le 23. d'Avril 1539 †. Il fut Prieur au Couvent de la même ville, & il auroit pu parvenir à de plus hautes dignitez dans ſon Ordre, s'il n'eût mieux aimé jetter le froc pour ſe retirer en Allemagne vers les Proteſtans ‡. Il alla d'abord à Bâle l'an 1541. & il y paſſa l'hiver. Enſuite il fit un voiage à Wittemberg où Luther & Melanchthon le reçurent avec beaucoup d'amitié. Son deſſein étoit de ſe retirer en Pomeranie où il avoit un bon ami, mais Melanchthon lui fit changer de deſſein, & l'engagea à s'en aller à Strasbourg où l'on demandoit une perſonne qui remplît la place que Calvin par ſon retour à Geneve avoit laiſſée vacante. Il fit des leçons ſur l'Epitre de Saint Paul aux Galates dans le College de Strasbourg. Quelque tems après il s'en retourna en France où il avoit un frere qui étoit Docteur en Theologie, & qui ne haïſſoit pas les Proteſtans. Il logea chez lui à Bourges, & ne rentra point dans le Monaſtere. Heshuſius lui reprocha fauſſement d'y être rentré. Bouquin perſuadé par ſon frere qu'il y avoit lieu d'eſperer la reformation de l'Egliſe Gallicane, fit publiquement des leçons ſur la Grammaire Hebraïque, & puis ſur la Sainte Ecriture. Il les fit ſans gages; mais après qu'il eut ſalué (A) Marguerite de Valois

† *Carbo. rinus. Calviniſme de Berri p. 3.*

‡ *Melch. Adam. in vit. exter. Theolog. pag. 143.*

REFLEXION ſur les recompenſes que les Eſpagnols donnoient aux Panegyriſtes des aſſaſſins des Rois.

„ toit arrivé. Je lui dis que non, que je ſuſſe. Or „ bien (dit-il) nous verrons. „ Quand on ſonge que les Eſpagnols non ſeulement donnoient retraite à un homme comme celui-là, mais auſſi des Canonicats, on ne peut s'empêcher de dire qu'en ce monde toutes choſes ſont ſacrifiées à l'interêt de la Politique & à la haine nationale. On voioit un homme qui pour contenter la rage qui le tranſportoit contre la perſonne de Henri IV. bouleverſoit & l'autorité civile, & l'autorité eccleſiaſtique: il ôtoit au Pape le pouvoir d'abſoudre, il ſoumettoit les Couronnes au caprice des ſujets, & la vie des Rois au couteau des aſſaſſins. Ces principes étoient auſſi opoſez à la foi des Eſpagnols, qu'à celle de la nation Françoiſe: cependant on les ſouffroit dans ce Docteur, parce qu'il haïſſoit le Roi de France, & comme je l'ai déjà dit, on lui donnoit des Benefices. On lui laiſſa même (a) prononcer & publier l'oraiſon funebre de Philippe II. Au reſte je n'ai pu ſavoir encore s'il acheva ſon voiage. Le Cardinal d'Oſſat écrivoit (b) le 20. de Janvier 1601. qu'on lui avoit dit que Boucher *eſtoit demeuré malade à Cologne*. Il ne fut pas le ſeul que les Eſpagnols protegerent & recompenſerent au Païs-Bas. Mongaillard ſi connu ſous le nom de petit Feuillant, l'un des Panegyriſtes de l'aſſaſſin du Roi Henri III. n'obtint-il point (c) une Abbaie?

(a) *A Tournai le 25. d'Octobre 1598.*

(b) *C'eſt la 255. lettre dans l'édition de Mr. Amelot de la Houſſaie.*

(c) *Celle d'Orval.*

(G) *Etoient des martyrs de* JESUS-CHRIST.] Voici les paroles de Mr. de Thou. *Joannes Buterus Curio S. Benedicti homo vacors Catholicorum bonorum ac ſalutarium nomini Orationem expoſtulatoriam ad ipſum* (Meduanum) *habuit qua publicam ultionem, carnificinam; merito ſupplicio ſcelerioſos affectos, Dei martyres inſigni impudentia vocabat* (d).

(d) *Thuan. hiſtor. l. 102. pag. 443. 444. ad ann. 1591. Voiez auſſi Mezerai t. 3. in fol. pag. 998.*

(A) *Qui doit principalement l'immortaliſer eſt l'hiſtoire de l'Univerſité.*] Voici ce qu'en dit Mr. Baillet: „ (e) Les raiſons qu'on a euës de cenſurer ce grand „ Ouvrage ſemblent diminuer peu à peu, & elles „ pourront bien diſparoître à la fin, pour donner „ lieu au public de reprendre le goût qu'on lui avoit „ voulu ôter d'un travail qui eſt mêlé de bien & de „ mal à la verité, mais qui eſt d'ailleurs très-utile „ pour avoir la connoiſſance des actions & des Ecrits „ des Savans de France, & même de ceux des païs „ étrangers qui ont paru dans cette premiere Univer- „ ſité du Royaume. Et de fait on commence de di- „ re aujourd'hui que c'eſt un bon livre generalement „ parlant, & qu'il eſt rempli de quantité de pieces „ importantes, qu'il ſeroit difficile de trouver ailleurs „ ſi bien ramaſſées. „

(e) *Baillet, Jugem. des Savans tom. 2. pag. 170.*

(B) *Du Boulai n'étoit point de Tours.*] Mr. Baillet (f) qui l'a fait natif de cette ville, en a été cenſuré par Mr. Menage, dont voici les paroles: „ (g) Ceſar „ Egaſſe du Boulai ..... étoit du village de S. Ellier, „ dans le Bas-Maine, qui eſt la derniere paroiſſe du „ Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire „ cette faute à Mr. Baillet, c'eſt que ce du Boulay „ étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Univerſi- „ té de Paris. „ Là-deſſus Mr. Menage nous dit que dans cette Univerſité la nation de France eſt diviſée en 5. tribus, qui portent chacune le nom d'un Archevêché. *Ces 5. tribus ſont la tribu de Paris, celle de Sens, celle de Reims, celle de Tours, & celle de Bourges. ..... Les ſuppots des Nations ſont de la tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils ſont, ou de l'Evêché où ils ſont nez relevant de cet Archevêché. Et ainſi Ceſar Egaſſe du Boulai qui étoit du Diocèſe de l'Evêque du Mans, qui eſt le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la tribu de Tours.* Mr. Patin ſe trompe donc lors qu'il dit que du Boulai étoit de la Province d'Anjou. Je vais citer tout le paſſage, parce qu'on y apprendra à-peu-près en quel tems l'hiſtoire de l'Univerſité de Paris fut commencée d'imprimer, & ce que l'on en diſoit alors. „ (h) Meſ- „ ſieurs de l'Univerſité de Paris ont fait travailler un „ habile homme nommé Monſieur Boulay, Angevin, „ qui a fait par pluſieurs années la premiere dans le „ College de Navarre, à l'hiſtoire de leur Corps, *ſtu- „ dii Pariſienſis*: il y aura pluſieurs volumes in folio, „ on s'en va mettre ſous la preſſe le premier d'iceux, „ lequel contiendra l'état des études de Paris avant „ l'Univerſité, & apres expliquera & prouvera la fon- „ dation qu'en fit le bon Roi Charlemagne dans le „ VIII. ſiecle, & la continuation d'icelle. „

(f) *Id. ib. pag. 170. & non pas 160. comme on le cite dans l'Anti-Baillet ubi infra.*

(g) *Menage, Anti-Baillet to. 1. p. 116.*

(h) *Patin, 2. vol. lettr. 118. datée du 26. Novembre 1660. pag. 258.*

(A) *Qu'il eut ſalué Marguerite de Valois.*] Ajoûtons qu'il lui preſenta un livre *de la neceſſité & de l'uſage de la Sainte Ecriture*, & qu'il en preſenta un autre *de* JESUS-CHRIST *Pépoux Spirituel* à la Princeſſe Jeanne d'Albret. Il étoit l'Auteur de ces deux Ouvrages (i). Notez qu'avant lui aucun Profeſſeur en Theologie n'avoit eu des gages publics à Bourges, & qu'après lui on n'en donna point. (k) *Stipendium ex ærario publico ei numerari juſſit* (Regina Navarræ) *quod nec ante nec poſt eum Theologorum conceſſum fuit nemini.* Raportons ici les paroles de Jehan Chaumeau Sei-

(i) *Melch. Adam. in vitis Theolog. exter. pag. 145.*

(k) *Id. ib.*

Valois lors qu'elle paſſa proche de Bourges β au tems du mariage de Jeanne d'Albret ſa fille, il fut gratifié d'une penſion par l'ordre γ de cette Princeſſe, qui d'ailleurs avec le conſentement de l'Archevêque lui fit obtenir la charge de prêcher dans la grande Egliſe de Bourges. Ces emplois & ces gratifications continuerent après la mort de cette Dame, car Michel de l'Hôpital Chancellier d'une autre δ Marguerite de Valois qui avoit les mêmes inclinations que la premiere, la porta facilement à ne rien changer dans la fortune de Pierre Bouquin. Mais cette protection fut enfin inſuffiſante, il ſe vit expoſé à tant de dangers que ne voiant nulle aparence de faire ſervir ſes travaux à l'œuvre de l'Evangile, il ſe defit de ſon emploi. Cette abdication n'arrêta pas les mauvais deſſeins de ſes ennemis: on lui ſuſcita des afaires, & il falut qu'il plaidât ſa cauſe au Parlement de Paris, & enſuite devant l'Archevêque de Bourges, non ſans courir riſque de la vie. Il eut le bonheur d'échaper tous ces dangers, & il ſongea à donner bon ordre qu'il n'y fût plus expoſé. Il s'en retourna (B) à Strasbourg, & y exerça pendant quelques mois le miniſtere dans l'Egliſe Françoiſe. L'Electeur Palatin Othon Henri le fit venir à Heidelberg l'an 1557. & le fit Profeſſeur en Theologie. Cet emploi donna bien de l'exercice à la patience de Bouquin à cauſe des diſputes de l'Ubiquité, & de la preſence reelle. On tâcha de les calmer à la conference de Maulbrun où il aſſiſta l'an 1564. mais elle n'eut pas un meilleur effet que la plupart des aſſemblées de cette nature, qui aigriſſent la plaie au lieu de la conſolider. Aiant été demis de ſa charge l'an 1577. avec tous les autres Profeſſeurs qui ne voulurent pas adherer au Lutheraniſme, il fut apellé à Lauſane, & il y enſeigna la Theologie juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire, juſques en l'année 1582 ν. Je donnerai la liſte de (C) ſes écrits, & j'obſerverai que Baudoüin debite qu'il le (D) ſecourut dans la miſere où les Reformez l'avoient reduit. Conſultez la Gaule Orientale θ.

β *C'eſt-à-dire l'an 1548.*

γ *Notez qu'elle étoit non ſeulement Reine de Navarre, mais auſſi Ducheſſe de Berri.*

δ *Sœur de Henri II. & Ducheſſe de Berri. Bouquin lui avoit preſenté ſon livre de l'homme parfait.* Id. ibid. pag. 145.

ν *Tiré de ſa vie compoſée par Melchior Adam ubi ſupra.*

θ *Colomeſius, Gall. Oriental. p. 32. 33.*

☞ BOURGOGNE, Maiſon. Il y a eu deux Maiſons de ce nom-là: je ne dirai que peu de choſe de la premiere. Elle commença ſous Robert Roi de France fils de Hugues Capet. Le troiſiéme fils de ce Robert, & de Conſtance de Provence eut nom Robert & fut Duc de Bourgogne, & mourut l'an 1075. Ses deſcendans poſſederent ce Duché juſques à Philippe I. du nom qui deceda ſans enfans le 21. de Novembre 1345. Après cela Jean Roi de France donna la Bourgogne à Philippe le Hardi ſon quatriéme fils *. Ce fut le commencement de la ſeconde Maiſon de Bourgogne, qui a été extremement floriſſante ſous quatre Princes conſecutifs dont je vais parler.

* *Tiré du Pere Labbe, tabl. genealogiques p. 121. & ſuiv.*

☞ BOURGOGNE (PHILIPPE DUC DE) quatriéme fils de Jean de Valois Roi de France, nâquit à Pontoiſe le 15. de Janvier (A) 1341 †. Il fut bleſſé & fait priſonnier ‡ à la bataille de Poitiers l'an 1356. après avoir donné mille marques d'un grand courage en combatant auprès de ſon pere. Quelques-uns diſent que cela fut cauſe (B) qu'on le ſurnomma LE HARDI.

† *Pere Anſelme, Hiſtoire genealog. pag. 205.*

‡ *Voiez la remarque B.*

gneur de Laſſai: (a) *Les Docteurs que j'ai cogneus dans la noble Academie de Bourges ſont Maiſtre Pierre Bouquin, Profeſſeur de la Langue Hebraïque,* &c.

(B) *Il s'en retourna à Strasbourg.*] Melchior Adam a oublié une circonſtance qui nous aprend l'année de ce voiage, c'eſt que Bouquin ſortit de Bourges avec le Juriſconſulte François Baudoüin, & qu'ils allerent enſemble en Allemagne. C'eſt Baudoüin lui-même qui nous l'aprend, & qui marque que ce fut en 1555. (b) *Cum jam ſeptem annis in ea Schola* (Bituricenſi) *Balduinus magna cum laude feciſſet officium ſuum, tandem, qui fuit annus M. D. LV. dare ſe cœpit quibuſdam eum in Germaniam ad excitanda purioris juriſprudentiæ ſtudia vocantibus. . . . . Comitem & (ut loqueris) aſſeclam habuit Bouquinum meum veſtrum Doctorem Theologiæ. Eum non recuſavimus teſtem totius profectionis.*

(C) *La liſte de ſes écrits.*] Je la donne toute telle que je l'ai trouvée dans Melchior Adam. (c) *Defenſio ad calumnias Doctoris cujuſdam Avii in Evangelii Profeſſores.* (d) *Examen libri quem D. Tilemannus Heshuſius inſcripſit* de præſentia corporis Chriſti in cœna Domini. *Theſes de cœna Domini. Exegeſis divinæ communicationis.* (e) *Aſſertio veteris ac veri Chriſtianiſmi adverſus novum & fictum Jeſuitiſmum.* (f) *Brevis notatio præcipuarum cauſarum diſturnitatis controverſiæ de cœna Domini.* (g) *Canones quibus defenditur ſanum in verbis Chriſti* hoc eſt corpus meum, *& controverſia de cœna Domini atque ſimilium dijudicandæ certiſſima ratio demonſtratur, item aſſertio ritus frangendi & in manus ſumendi panis Euchariſtici* (h). Les dates que j'ai miſes à la marge ſont tirées ou de l'épitome de la Bibliotheque de Geſner, ou de l'hiſtoire Sacramentaire d'Hoſpinien. J'ai trouvé dans cette hiſtoire un Ouvrage dont Melchior Adam ne parle point: c'eſt (i) *Petri Boquini juſta defenſio adverſus injuſtam vim Heshuſii & Villagagnonis de judicio Philippi Melanchthonis ad Electorem Palatinum miſſo de cœna Domini.*

(D) *Baudoüin debite qu'il le ſecourut dans la miſere.*] Il exprime cela d'une façon très-odieuſe: (k) *Ipſe cum volet & audebit Bouquinus idoneus teſtis erit: quem vos quia vos fugiens Gallus Germanis initio ſe dabat tam crudeliter perſecuti eſtis, ut niſi ſi ſubveniſſet liberalis miſericordia Balduini qui miſerum alteret veſtra clementia hominem fame & frigore enectum jugulaſſet. Atque is tamen dicebatur paulo poſt mortuo Principe Otthone Henrico abs vobis corruptus objecta ſpe offæ novæ, & ubi vobis turpiter ſervire cœpit repente, veſtro judicio ex fœtido hirco (ſicuti paulo ante loquebamini, ad hominis nomen alludentes) factus catellus Melitæus qui vobis eſſet in deliciis.* Voilà comment il reproche à Calvin & à Theodore de Beze, d'avoir perſecuté & puis careſſé ce perſonnage ſelon qu'ils le voioient ou ami ou ennemi des Lutheriens.

(A) *Naquit . . . . . le 15. de Janvier* 1341.] Cette date me paroit plus ſure que celle de Pontus Heuterus. Il (l) met la naiſſance de Philippe le Hardi à l'an 1334. Ce n'eſt point une faute d'impreſſion, car il met (m) ſa mort au 26. d'Avril 1404. & il lui donne 70. ans de vie: on le peut refuter par une bonne raiſon. Le Roi Jean nâquit (n) le 26. d'Avril 1319. & fut marié (o) avec Bonne de Luxembourg l'an 1332. Il n'eſt donc pas poſſible que Philippe le Hardi ſon quatriéme fils ſoit né l'an 1334. & puis que Charles V. ſon fils aîné (p) *prit naiſſance . . . . . le 21. de Janvier* 1337. jugez ſi Pontus Heuterus a été bon Chronologue. Son erreur a été ſuivie par Loüis (q) Gollut, & par Mr. (r) Fabert. Celui-ci a fait une faute particuliere, qu'il a copiée de Mezerai, il a mis la mort de Philippe au 27. d'Avril 1403. Cette erreur eſt plus pardonnable que celle où il tombe deux pages après lors qu'il dit, que la Ducheſſe *ne ſurvequit* à ſon mari *qu'onze mois*, étant morte au mois d'Août 1405. Si l'on ne voioit pas de telles choſes, on ne croiroit pas que le defaut d'attention pût être ſi grand. Notez que Pontus Heuterus ſans ſe tromper a été cauſe de l'erreur: *Undecimo poſt Audacis mortem menſe*, dit-il (ſ), *Margareta apoplexia Atrebati tacta maritum decimo ſexto Cal. Septembres anno* 1405. *vita excedens ſequitur.* Cela veut dire qu'onze mois après le trepas de ſon mari elle fut frapée d'une apoplexie dont elle mourut au mois d'Août 1405. Il faut ſelon le calcul d'Heuterus que l'apoplexie ait commencé au mois de Mars, & qu'ainſi la Dame ait ſurvêcu près de 16. mois à ſon mari.

(B) *Que cela fut cauſe qu'on le ſurnomma* LE HARDI.] Le Roi Jean dans la patente de l'inveſtiture rendit

(a) *Chaumeau, Hiſtoire de Berri imprimée l'an 1566. pag. 243. Voiez Colomiés Gall. Orient. pag. 32.*

(b) *Balduinus ubi infra fol. 85.*

(c) *Imprimée l'an 1558. in 4.*

(d) *Imprimé à Bâle chez Oporin 1561.*

(e) *Imprimée à Heidelberg 1579. in 8.*

(f) *Imprimée l'an 1576.*

(g) *Imprimez à Heidelberg 1563. in 8.* (h) *Ex Melchiore Adamo ubi ſupra pag. 147.* (i) *Imprimée l'an 1562.* (k) *Reſponſ. ad Calvin. & Bezam pro Franc. Balduino fol. 71.*

(l) *Pontus Heuterus rerum Burgundicar. lib 2. pag. 18.*

(m) *Id. ib. pag. 62.*

(n) *Anſelme, Hiſt. genealog. de la Maiſon royale pag. 107.*

(o) *Id. ib. pag. 108.*

(p) *Id. ib. pag. 112.*

(q) *Gollut, Memoires de Bourgogne pag. 616.*

(r) *Fabert, Hiſt. des Ducs de Bourgogne pag. 27.*

(ſ) *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 63.*

Digitized by Google

HARDI. Il reçut β l'inveſtiture de la Duché de Bourgogne l'an 1363. & il épouſa Marguerite de Flandres, fille unique du Comte de Flandres & d'Artois γ l'an 1369. Il recueillit cette belle ſucceſſion par la mort de ſon beau-pere l'an 1384. Il mit fin l'année ſuivante à une guerre civile qui avoit duré δ ſept ans en Flandres, & dans laquelle les Gantois principalement avoient fait paroître leur eſprit de ſedition. Lui ϛ & le Duc de Bourbon furent chargez de l'éducation de Charles VI. Roi de France par le Roi Charles V. qui mourut l'an 1380. la Regence fut laiſſée à Louis Duc d'Anjou frere ainé de nôtre Philippe le Hardi. La diviſion s'éleva bientôt entre les deux freres par la jalouſie du gouvernement. Cette paſſion éclata d'une maniere plus funeſte lors que Charles VI. aiant atteint l'âge de 20. ans, * *declara qu'il vouloit prendre en main l'adminiſtration de ſon Etat.* Il retint auprès de lui le Duc d'Orleans ſon frere. Le Duc de Bourgogne ſon oncle ſe retira malcontent, & ce fut la ſource d'une inimitié mortelle entre la Maiſon d'Orleans & la Maiſon de Bourgogne. Marguerite de Flandres femme de Philippe le Hardi, & Valentine de Milan femme du Duc d'Orleans (C) nourrirent par leur vanité le feu de la diviſion. Les maladies du Roi qui le mirent dans le beſoin d'une tutele donnerent lieu aux deſordres de cette funeſte émulation. Les Etats du Roiaume qui s'aſſemblerent à Paris l'an 1391. † mirent la regence entre les mains du Duc de Bourgogne, quoi que le Duc d'Orleans la demandât, & qu'il fondât ſa pretenſion ſur ce qu'il étoit frere du Roi. Ces deux rivaux ‡ *ſe debouterent par deux fois l'un l'autre de ce poſte avantageux.* Le Duc d'Orleans tenoit le deſſus l'an 1401. Celui de Bourgogne ne pouvoit *quitter ſa part, l'un & l'autre fit aſſemblée de ſes amis,* mais ils conſentirent à une reconciliation *au moins en apparence.* Peu après le Duc d'Orleans impetra du Roi que pendant que ſa Majeſté ſeroit malade, *il auroit la conduite de l'Etat.* Le Duc de Bourgogne *étant de retour à la Cour ſe trouva aſſez fort dans le Conſeil pour ſe faire redonner le gouvernement. . . . Le Roi ſortant d'un autre accés ordonna que tous deux gouverneroient conjointement, mais le Conſeil*

β *Gollut, Memoires de Bourgogne pag. 538.*

γ *Id. ib. pag. 547.*

δ *Pontus Heuterus, rerum Burgund. lib. 2. pag. m. 48.*

ϛ *Mezerai, abregé Chronol. tom. 3. p. m. 105.*

* *Id. ib. pag. 137. ad ann. 1388.*

† *Id. ib. pag. 141.*

‡ *Id. ib. pag. 157.*

rendit temoignage à la valeur de ſon fils: *Ad memoriam reducentes,* dit-il (a), *grata & laude digna ſervitia qua chariſſimus Philippus filius noſter quarto genitus qui ſponte expoſitus mortis periculo, nobiſcum imperterritus & impavidus ſtetit in acie prope Pictavos vulneratus captus & detentus in hoſtium poteſtate, ibi & poſt liberationem noſtram hactenus exhibuit.* On dit que ce jeune Prince bleſſé ne ceſſoit „ (b) de ſe defendre, „ aprez meme que ſon Pere lui eut dit de mettre bas „ les armes. Cete vigueur ſi extraordinaire dans un „ Jeune Prince, étonna les Anglois. Un ne voulant „ pas cueillir une ſi belle Roſe en ſon bouton, lui dit „ tout haut: *Sus rendez vous Hardi Filipe.* Céte paro- „ le fut aplaudie de tous les aſſiſtans, & le nom de „ Hardi demeura depuis au Jeune Guerier. „ On raporte d'autres raiſons de cette épithete, car quelques uns content (c) qu'il donna un ſoufflet à l'un des plus grans Seigneurs d'Angleterre qui *en ſervant les Rois de France & d'Angleterre avoit preſenté ſervice* à celui-ci avant qu'à celui-là . . . . . *adjouſtant ſur le ſoufflet,* Quoy? oſe tu bien ſervir le Roy d'Angleterre, le premier, quand le Roy de France ſe treuve preſent. Ce que le Roy Edoard d'Angleterre (qui faiſoit compte des actes genereux, autant ou plus, que d'autres choſes du monde) magnifiat grandement, & luy dict alaigrement, & d'une voix joyeuſe: vous eſtes Philippe le Hardy. Ce que luy fut commencement d'un ſurnom, beau, entre les plus beaux. *L'on donc encor de ce tiltre, une autre raiſon, qui fut, de ce que, au ſacre du Roy Charles 6. il ſe treuvat (comme premier Pair de France) entre les Princes ſeculiers, a cauſe de ſon Duché de Bourgogne. Au moien dequoy, és actes Roiaux, le premier & plus ault ſiége luy appertenoit. Mais au contraire, Loys Duc d'Anjou, ſon frere, ſe fondant ſur ſon aineſſe, & ſur ce qu'il eſtoit comme Gouverneur du Roy, voulut prévenir: & de faict, il ſe aſſit tout au plus pres du Roy. Dequoy le Duc Philippe s'eſtant aperceu, le reculla d'une main: puis d'un plain ſault, ſe lançat entre le Roy & l'Angevin, prenant le plus ault lieu, qu'il maintenoit luy appertenir. Dequoy tous les aſſiſtans furent merveilleuſement ébais: & neantmoins ne l'en meſeſtimérent, mais le ſurnommérent le Hardy, pour ce faict, exéquuté en la preſence du grand Roy des François.*

(a) *Voiez Gollut ubi ſupra pag. 537.*

(b) *Faberi, ubi ſupra pag. 6. Voiez auſſi Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 19.*

(c) *Gollut ubi ſupra pag. 616.*

(C) *Marguerite de Flandres . . . . . & Valentine de Milan . . . . . nourrirent par leur vanité le feu de la diviſion.*] „ (d) Les frequentes pointilles d'entre leurs „ femmes les aigriſſoient encore plus que leurs veritables intereſts; celle du Duc de Bourgongne eſtant „ plus aagée, heritiere de grands Eſtats, & iſſuë d'un „ tres-noble Sang, meſpriſoit l'autre, qui en effet „ euſt eſté bien au deſſous d'elle, ſi on ne l'euſt conſiderée comme femme du frere unique du Roy. „ Les partiſans de la Maiſon de Bourgogne mediſent beaucoup de Valentine Ducheſſe d'Orleans. Voici quelques-uns de leurs traits. „ (e) En quoy, (f) la „ Ducheſſe de Bourgougne tenoit la bone main, non „ ſeulement en faveur du D. de Bretagne ſon couſin, „ & fils de la ſœur de Lois de Malain, ſon pere: mais „ encor, pour l'aine grande, qu'elle portoit à la Mila- „ noiſe (Ducheſſe d'Orleans) contre laquelle, elle ha- „ voit touſiours quelque choſe a démeſler: *voiant ceſte eſtrangére tans préſomptueuſe, qu'elle ne vouloit permettre, les grandes Princeſſes (de meilleur lieu qu'elle n'eſtoit) marcher en leurs rancs, & tenir les places qui leur appertenoient. Car ceſte Dame Italienne ſe marriſſoit, que la Ducheſſe de Bourgogne, havoit eſtée au jugement du Roy, & des Eſtats, nommée premiére Dame d'honeur, de la Roine Ysabelle, & que par ce moien, la Bourgongnone tenoit la premiére place, la main, & l'oreille de la Roine.* Lequel dédain de la „ Ducheſſe d'Orleans, eſtoit bien ſouſtenu, & bravé, „ par la Ducheſſe de Bourgougne, *laquelle eſtoit Princeſſe genereuſe, & mal endurante: qui ſçavoit les richeſſes & moiens qu'elle havoit: qui cognoiſſoit le crédit, la valeur & le merit de ſon eſpoux: & qui au ſurplus, s'eſtant aperceuë, que ceſte eſtrangére en vouloit aux enfans de France, au Roy, & a ſon mary meſme, ne ſe pouvoit ſi avant commander que de diſſimuler avec elle: encor qu'elle ſceut, & que ſouvent elle fut advertie, que ceſte Dame Valentine vailloit beaucoup, pour entreprendre ſur la vie des homes par ſorcelleries & poiſons, & qu'il s'en faillost garder. „ Mais, ou l'indignation de la Ducheſſe de Bourgogne, „ en ſon naturel vraiment Gaulois (qui mal aiſement „ peut diſſimuler, ſi la peur n'eſt touſiours devant les „ yeux) faiſoient, que peu ou rien, elle s'en ſouciois: „ ſeulement elle travailloit d'en faire entendre la verité au Duc Philippe ſon mary: afin qu'il veillat cu- „ rieuſement ſur ſes affaires, a ſa ſeurté, & ſur la „ perſonne du Roy. „* Le même Auteur dit que la Ducheſſe d'Orleans fut ſoupçonnée d'avoir procuré la maladie de Charles VI. & qu'elle avoit voulu empoiſonner le Dauphin. Servons nous de ſon mauvais ſtyle. (g) *Autres n'apportoient* la maladie du Roi *a la Ducheſſe d'Orleans, qui havoit déſiré ouvrir le chemin a ſon mary, pour emporter la corone. A quoy lon adjouſtoit d'autant plus de foy, que l'ambition de ceſte Dame, & les cognoiſſances qu'elle havoit, de meſler & détremper les poiſons, eſtoient a la veuë de tous. De maniére, que ſon mary, s'en eſtant encor aperceû, apres la mort de ſon fils aîné (empoiſoné par une pome, que ceſte Dame havoit appreſtée, en eſpoir de faire que le Dauphin l'haurois en main, & la mordrois, & en mourroit. Et a ce deſſein, l'havoit miſe entre les mains de ſon fils, luy commendant de la porter au Dauphin de France: ce que l'enfant ne feit, mais, ſans uſer de cérémonie, n'havoit pas failly de mordre dedans, & d'en tirer, ce que le feit mourir) l'havoit faict referrer dedans le chaſteau de Nenſchaſtel ſur Loire, obliant pour un temps, l'amour qu'il luy portoit, cauſé par les mignardiſes d'icelle, & par la grandeur de ſon dot, qui luy havoit apporté, la Comté de vertu, & 500000. eſcuz, par le moien deſquels il acheptat la Comté de Blois, en l'an 1392. pour 20000. eſcuz, celle de Soiſſons, & la Seigneurie de Couſſy.* (h) Pontus Heuterus dit à-peu-près les mêmes choſes. Si nous avions le detail de tous les diſcours, & de toutes les intrigues de ces deux Dames, nous verrions des anecdotes qui ne feroient guere d'honneur au ſexe, le premier mobile preſque toûjours des guerres civiles, & plus digne que Borée de l'épithete (i) *d'artiſan des naufrages.*

(d) *Mezerai abregé Chronol. to. 3. pag. 157. ad ann. 1401.*

(e) *Gollut ubi ſupra pag. 600.*

(f) *C'eſt-à-dire, à faire en ſorte qu'on ne fit point la guerre au Duc de Bretagne.*

VALENTINE de Milan ſoupçonnée d'être empoiſonneuſe.

(g) *Gollut ubi ſupra pag. 601.*

(h) *Pontus Heuterus ubi ſupra l. 2. p. 60.*

(i) *Voiez ci-deſſus pag. 652. marque ‡.*

Digitized by Google

seil, la Reine & les autres Princes & Seigneurs les prierent de s'en departir 3. Philippe mourut à Hall le 26. d'Avril 1404 γ. Il laiſſa tant de dettes que ſa veuve fut obligée (D) de fruſtrer les creanciers. C'étoit une femme (E) imperieuſe & vindicative, & qui avoit donné bien de la peine à ſon mari. Elle lui donna trois fils & quatre filles, & mourut le 17. d'Août 1405 δ. Il ne fut adonné ni au jeu, ni au vin, (F) ni à l'amour; on ne trouve point qu'il ait eu ni des maîtreſſes, ni des batards; mais il fut très-ingenieux à ſucer le peuple, & il fomenta le ſchiſme des Antipapes.

☞ BOURGOGNE (JEAN DUC DE) fils du precedent, nâquit à Dijon le * 29. de Mai 1371. Il fut d'abord apellé Comte de Nevers, & il donna de très-bonne heure toutes les marques d'un Prince guerrier, & digne du ſurnom de *ſans peur* qu'on lui impoſa. Dès l'âge de 12. ans † il ſuivit ſon pere à l'expedition de Flandres contre les ſujets rebelles de ſon aïeul maternel. On le maria ‡ deux ans après avec Marguerite de Baviere fille d'Albert Comte de Hollande. Il ſouhaita paſſionnement d'aller en Hongrie l'an 1396. avec les troupes que le Roi de France envoia à l'Empereur Sigiſmond contre Bajazeth. Il fut non ſeulement ↓ chef des volontaires, mais il commanda auſſi le corps de bataille. Cette expedition (A) fut malheureuſe,

γ *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 62.*

δ *Id. ib. pag. 63. Voïez dans la remarque A vers la fin une faute du Sieur Faber.*

* *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib. 3. pag. 65.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

↓ *Id. ib. pag. 69.*

(a) *Hiſtoire de Charles VI. traduite par Mr. le Labourer liv. 24. ch. 2. pag. 484.*

(b) *Mezerai ubi ſupra p. 159. ad ann. 1404.*

(c) *Pontus Heuterus ubi ſupra p. 62. 63.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) Beneficium accipere libertatem vendere eſt. *Publius Syrus.*

(g) *Voïez ci-deſſus p. 413. lettre d.*

(h) *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 64.*

(D) *Tant de dettes que la veuve fut obligée de fruſtrer les creanciers.*] Le Moine de St. Denys qui a compoſé une hiſtoire de Charles ſixieme, loüe Philippe le Hardi par bien des endroits, comme d'avoir été fidelle à ſa femme, d'avoir bien élevé le Roi ſon neveu, d'avoir eu une excellente muſique pour le ſervice divin, d'avoir été ſi eclairé dans la politique *qu'il n'arrivoit rien qu'il n'eût preveu de loin*, d'avoir été fort éloquent: mais, ajoûte-t-il, (a) *Une ſeule choſe ternit la gloire d'un nom qu'il avoit rendu ſi recommendable, c'eſt qu'il ne ſe ſouciot point de payer ſes debtes, & que ſes Argentiers & ſes Controlleurs ne faiſoient aucune juſtice à ſes Creanciers, non pas meſmes pour ce qui regardoit la dépenſe ordinaire de ſa Maiſon, dont le payement ne ſe pouvoit refuſer ſans crime. Auſſi ſes meubles, quoy que d'un prix ineſtimable, ne ſuffirent-ils pas pour l'acquitter, & c'eſt ce qui fit faire à ſa Veſve ce que les plus chetives femmes ne font pas ſans regret, non plus que ſans injure, c'eſt à dire de ſe ſervir du privilege de la renonciation pour ſe deliurer de l'accablement des debtes.* Elle obſerva les ceremonies ordinaires dans cette renonciation; car elle (b) *ueſtegmit ſa ceinture avec ſes cleſs & ſa bourſe ſur le cercueil* de ſon mari. Pontus Heuterus nous aprend que cet acte arrête les interêts, & ôte tout droit aux creanciers ſur les immeubles, & les oblige de tranſiger. (c) *Uxor Margareta liberique cadaver expectantes inſigni exequiarum pompa juſta ſolvunt: cumque res familiaris ſtatum magno ære alieno gravatum Margareta reperiſſet, ne a creditoribus vexaretur, matronales feretro claves, cingulum, marſupiumque, ſecundum regionis leges impoſuit. Hoc enim facto creditoribus præterquam in ſupellectilem, ac ea quæ bona vocant mobilia, jus non erat, uſurarum curſus ſiſtebatur, ac de ſorte debitiſque in hoc tempus uſuris, certis ſolutionis ex pacto conventoque datis terminis convenire cogebantur.* C'eſt proprement une banqueroute. L'accord que l'on fit avec les creanciers fut executé (d) en partie par la veuve, en partie par ſes enfans.

(E) *C'étoit une femme imperieuſe & vindicative, & qui avoit donné bien de la peine à ſon mari.*] Le temoin que je vais citer n'eſt point ſuſpect, car c'eſt Pontus Heuterus. *Patrem*, dit-il (e), *non minus corporis lineamentis, ac humorum temperamento, quam animi affectibus referebat* (Margareta). *Erat enim in ea animus excelſus, ferox, ambitioſus, vindicta in eum à quo ſe læſam exiſtimabat, precipitus, ac qui nunquam ſincere cum inimico in gratiam redire poterat, nullaque ratione ferens quos dignitatis æmulationi ſecum certare exiſtimabat: quas animi affectiones Auxax in ordinem coacturos, non parum ſumma adhibita prudentia ſimulationeque per omnem vitam laborarat, coactus nonnunquam aliquid de jure ſuo cedere, quod prater amplißimarum Provinciarum dotem, eum patrem ſeptem præſtantiſſimorum liberorum effeciſſet.* Voilà un Prince qui ne trouva preſque rien dans le Roiaume qu'il ne ſoumît à ſa loi, non pas même le propre frere de ſon ſouverain, & qui cependant n'eſt pas le maître chez lui, il eſt obligé de caler les voiles devant ſa femme orgueilleuſe de ſon naturel, & par ſa fecondité, & par ſon beau patrimoine. Recevoir un bienfait (f) c'eſt perdre ſa liberté, diſoient les Anciens. Cela eſt ſur tout veritable à l'égard des dots (g).

(F) *Il ne fut adonné ni au jeu, ni au vin, ni à l'amour . . . . . mais . . . . . ingenieux à ſucer le peuple.*] Sa chaſteté paroit admirable avec raiſon aux Hiſtoriens, vu qu'il étoit d'un temperament robuſte, & que l'affluence de toutes choſes avec la commodité des occaſions a beaucoup de force ſur les ſens. (h) *Nec alearor, nec mulieroſus, nec cibioſus fuit, unde rariſſimè ejus in aula conuiuatumque, contentiones, jurgia, rixa, pugna, comeſſationes, intempeſtiva vigilia, nec ſomnus cernebantur; animus vero in eo perturbatus iracund. que parùm. De concubinis, illeguimis liberis, aut ullo incontinentia libidinoſque genere nil planè reperio, qua tamen virtus inter Principes valentis corporis præditos perrara eſſe conſuevit, quod libertas, verumque omnium affluentia facile ſenſus vehementiſſimis voluptatis illecebris ac titillatione deceptos inficiant, animum emolliant, e ſæminentque. . . . . Duas ob cauſas à ſcriptoribus aliquot proſcinditur. Primo quòd immenſis continuiſque pecuniarum exactionibus populum exhauſerit, ac in excogitandis novis tributis ingenioſus fuerit, inexorabiliſque in exigendo. . . . . Altera proſcindendi cauſa eſt, quod univerſo vita tempore diſſidium in Chriſtiana Republica duorum ſummorum Pontificum creatione ortum omnibus artibus alerit, fovens partes Antipapæ.* A l'egard des exactions Heuterus l'excuſe ſur les depenſes extraordinaires qu'il faloit faire pour entretenir des troupes, & pour fortifier des villes. Mais pourquoi au moins ne paioit-il pas ſes dettes? Choſe étrange! les Princes ne ſe font pas un cas de conſcience de ruiner leurs creanciers, pendant qu'ils enrichiſſent d'autres perſonnes. Liſez ce paſſage de Mezerai: (i) *Ce fut là que la Reine Marguerite tint ſa petite Cour le reſte de ſes jours, meſlant bizarrement les voluptez & la devotion, l'amour des lettres & celuy de la vanité, la charité chreſtienne & l'injuſtice: car comme elle ſe picquoit d'eſtre venuë ſouvent à l'Egliſe, d'entretenir des hommes ſçavans, & de donner la dixme de ſes revenus aux Moines, elle faiſoit gloire d'avoir touſjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux devertiſſements, & de ne payer jamais ſes debtes.*

(A) *Cette expedition fut malheureuſe.*] Ce qu'en a dit Mezerai me fournira un bon commentaire. „ (k) Ils „ firent du commencement des actions d'une valeur „ incroyable: mais leurs folies & leur diſſolution les „ rendirent ridicules aux Turcs-treſme. D'ailleurs „ leur preſomption enflée par quelques ſuccés enga- „ gea les Hongrois au ſiége de Nicopoli, & puis à la „ bataille le 28. Septembre; où les Hongrois ne ſe fou- „ ciant point de les ſeconder, ils furent tous tuez ou „ faits priſonniers. Bajazet en fit hacher en piéces „ plus de ſix cents en preſence du Comte de Nevers; „ Et après l'avoir fait mourir autant de fois de frayeur „ & de douleur, il le reſerva avec quinze autres des „ plus Grands Seigneurs, pour leſquels il s'obligea de „ payer deux cents mille ducats de rançon. Cette „ ſomme ayant eſté fournie cinq mois aprés, ils fu- „ rent tous mis en liberté. Le Comte de Nevers ar- „ riva en France ſur la fin du mois de Mars enſuivant. „ On dit que Bajazet bien loin de prendre ſerment „ de luy qu'il ne ſeroit jamais la guerre aux Turcs, „ l'exhorta d'avoir ſa revanche, & l'aſſeura qu'il le „ trouveroit touſjours en campagne preſt de le ſatis- „ faire. „ Vous trouverez dans Pontus Heuterus (l) le diſcours ſuperbe qu'on ſupoſe que le Sultan tint à ce Comte. Il raporte auſſi le diſcours d'un Phyſionomiſte: (m) *Sunt qui ſcripſere Joanni Intrepido vitam conceſſam, quod Turca quidam, qui ſe ex hominum vultu, corporiſque lineamentis, proſperam adverſamque fortunam, ac fatum predicere poſſe profiteretur, Bajazetho dixiſſet: Vivat nobilis ille, ejus enim opera cauſaque, plus Chriſtiani ſanguinis profundetur, crudeliorque inter ſe bella gerent, quam creati aut ſperari poſſet.* Bajazeth auroit rendu un ſervice ineſtimable à la France s'il n'avoit pas epargné la vie à ce Comte de Nevers. Ce fut pour les pechez de la France que ce barbare Sultan ecouta plutôt les conſeils de l'avarice, que ceux de la cruauté. Mais s'il étoit veritable qu'un ſeul de

(i) *Mezerai abregé Chronol. to. 6. pag. 316. ad ann. 1605.*

(k) *Mezerai ubi ſupra tom. 3. pag. 151.*

(l) *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 72.*

(m) *Id. ib.*

Digitized by Google

reuſe, toutes ces troupes furent taillées en pieces à la journée de Nicopolis. Il y fut fait priſonnier, & quelques-uns diſent qu'on l'auroit tué β ſi un Turc Phyſionomiſte n'avoit aſſûré Bajazeth que la vie de ce captif ſeroit funeſte à la Chrétienté. Ce jeune Prince aiant paié ſa rançon revint en France l'an 1397. Il prit ſolennellement poſſeſſion γ de la Duché & de la Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandres au mois d'Avril 1405. & dès lors il ne ſongea qu'à la querelle que feu ſon pere avoit euë avec le Duc d'Orleans. Il ſe propoſa de la pouſſer à toute outrance, & il fortifia ſon parti par le mariage de ſon fils avec Michele de Valois fille du Roi Charles VI. & par le mariage de Marguerite ſa fille avec le δ Dauphin. Il gagna l'affection de la ville de Paris en s'oposant aux levées de deniers que l'on vouloit ordonner, & il profita du ſcandale que la trop ζ étroite union du Duc d'Orleans avec la Reine, produiſoit par tout, & des plaintes du peuple accablé *par des extorſions redoublées & violentes*, dont la Reine diſoit-on, *envoioit une partie en Allemagne, & employoit l'autre en toutes ſortes de profuſions*, *tandis* que le Roi & ſes enfans *étoient en pauvre équipage*. Il ſe retira de la Cour avec le Duc de Bretagne. Le Roi aiant ſçu dans un intervalle lucide la cauſe de leur retraite convoqua une grande aſſemblée, & y manda le Duc de Bourgogne, qui s'y rendit ſi bien eſcorté de gens de guerre que la Reine & le Duc d'Orleans *ſe retirerent à Melun*, aiant laiſſé ordre qu'on leur amenât le Dauphin. Le Duc de Bourgogne courut après, & attrapa ce jeune Prince, & le ramena *à Paris de ſon conſentement*. Cette rupture qui mit Paris dans une allarme continuelle fut ſuivie d'une reconciliation aparente, après quoi l'on reſolut d'attaquer les villes qui apartenoient aux Anglois. Le Duc de Bourgogne ſe charges de la conquête de Calais, & fut ſi malheureux dans cette entrepriſe, qu'il n'oſa même s'aprocher de cette place ν. Il imputa au Duc d'Orleans la cauſe de cette diſgrace, & reſolut de le faire aſſaſſiner. La choſe fut executée dans Paris la nuit du 23. au 24. de Novembre 1407. Il fit d'abord bonne mine, & aſſiſta même aux funerailles du mort, mais enfin il confeſſa au Duc de Bourbon qu'il avoit fait faire ce meurtre, & ſe retira en Flandres avec les aſſaſſins. On a cru que l'ambition ſeule ne le pouſſa point à cet excés, & qu'il s'y mêla (B) des interêts matrimoniaux. La Ducheſſe d'Orleans accompagnée de ſes trois fils demanda juſtice au Roi: on n'oſa lui rien promettre, on redoutoit trop le Duc de Bourgogne qui avoit promis de venir ſe juſtifier θ pourveu que les portes de Paris ne fuſſent point gardées. Il rentra dans Paris au mois de Fevrier 1408. & avoüa hautement qu'il étoit l'auteur de l'aſſaſſinat, & fit ſoutenir par un × Cordelier que l'action étoit très-juſte. On lui donna des lettres d'abolition, † *& on le reconcilia en aparence avec la Reine*. Il ſe retira dans l'Artois. Pendant ſon abſence la veuve renouvela ſes pourſuites, il ‡ *fut declaré ennemi de l'Etat, & ordonné qu'on manderoit des troupes de tous côtez pour lui courre ſus*. Mais quand on ſçut qu'après avoir remporté une fameuſe victoire ſur les Liegeois ↓, il ſe preparoit à revenir à Paris, les Orleanois ne ſe crurent pas en ſeurté; la Reine même ſe ſauva à Tours avec ſon mari. Il entra dans Paris avec ſix mille hommes; on parla d'une nouvelle reconciliation, ce qui fit mourir * de colere & de chagrin la veuve du Duc d'Orleans

Prin-

β *Voiez la remarque A.*

γ *Pontus Heuterus ubi ſupra, pag. 72.*

δ *Louïs Duc de Guienne qui mourut avant ſon pere.*

ζ *Mezerai abreg. Chron. to. 3. p. 163. ad ann. 1405.*

ν *Id. ib. pag. 165. ad ann. 1406.*

θ *Id. ib. pag. 168.*

× *Nommé Jean Petit. Voiez ſon article.*

† *Id. ib. pag. 169.*

‡ *Id. ib. pag. 170.*

↓ *Ils avoient chaſſé leur Evêque frere de la femme du Duc de Bourgogne.*

* *Le 4. de Decembre 1408.*

de bonne aventure l'eût determiné à mettre à rançon ce priſonnier, il eût agi plutôt en homme cruel, qu'en homme avare. En un mot la mort de ce Comte eût été la vie d'une infinité de François; elle eût prevenu la deſolation la plus affreuſe où un Roiaume puiſſe être reduit.

(B) *Et qu'il s'y mêla des interêts matrimoniaux.*] Je veux dire qu'il voulut vanger le deshonneur qui lui avoit été fait par un commerce de galanterie avec ſa femme. Laiſſons raconter cela à Brantome. Le (a) „ Duc Louis d'Orleans . . . . s'eſtant une fois vanté „ tout haut en un banquet, où eſtoit le Duc Jean de „ Bourgogne ſon couſin, qu'il avoit en ſon cabinet le „ pourtrait des plus belles Dames, dont il avoit jouy. „ Par cas fortuit, un jour le Duc Jean entrant dans „ ce cabinet, la premiere Dame qu'il vit pourtraite, „ & ſe preſenta du premier aſpect devant ſes yeux, ce „ fut ſa noble Dame & eſpouſe, qu'on tenoit de ce „ temps tres-belle; elle s'appelloit Marguerite, fille „ d'Albert de Baviere, Comte de Haynault, Hollande „ & Zelande: qui fut esbahy, ce fut le bon eſpoux. „ Penſez, que tout de bon il dit: ah! j'en ay! & ne „ faiſant cas de la puce qui le piquoit autrement, diſ- „ ſimula tout, & en couvant la vengeance, le que- „ rella pour la Regence & adminiſtration du Royau- „ me, & colorant ſon mal ſur ce ſujet, & non ſur „ ſa femme, le fit aſſaſſiner à la porte Baudet à Paris, „ ſa femme (b) eſtant morte auparavant, penſez de poi- „ ſon; & après la vache morte il eſpouſa en ſecondes „ nopces la fille de Louys Troiſiéme, Duc de Bour- „ bon, poſſible qu'il n'empira le marché; car à tels „ gens ſujets aux cornes, ils ont beau changer de „ chambres & de repaires, ils y en trouvent touſjours. „ Ce Duc en cela fit tres-ſagement, de ſe vanger de „ ſon adultere, ſans ce ſcandaliſer ny luy, ny ſa fem- „ me; qui fut à luy une tres-ſage diſſimulation . . . . „ (c) Pour ces raiſons ce Duc Jean fut treſſage de diſſi- „ muler & cacher ſes cornes, & ſe revancher d'ail- „ leurs ſur ſon couſin qui l'avoit honny; encor s'en „ moquoit il, & le faiſoit entendre; dont ne faut point „ douter, que telle deriſion & ſcandale ne luy tou- „ chât autant au cœur que ſon ambition, & luy fit „ faire ce coup en fort habile & tres-ſage mondain. „

(a) *Brantome, Dames galantes to. 2. p. m. 358.*

(b) *Brantome ſe trompe: ce Duc de Bourgogne n'eut qu'une femme & il mourut avant elle. Voiez le P. Anſelme pag. 209. Pontus Heuterus ubi ſupra p. 93. refute ceux qui lui donnent deux femmes.*

(c) *Brantome ib. pag. 354.*

N'allez pas croire que ce ſoit l'un de ces contes que l'on n'aprend que par tradition; il a été inſeré dans les Hiſtoires; vous le trouverez dans les Memoires de (d) Louis Gollut. Il eſt vrai que cet Auteur ſupoſe que le Duc Jean de Bourgogne ne crut point que ſa femme lui eût été infidelle: il crut que le Duc d'Orleans ſe vantoit à tort d'en avoir été favorisé. Cette vanterie ne laiſſoit pas d'être une ofenſe dont il voulut tirer raiſon. Gollut va nous dire que la Ducheſſe de Bourgogne s'étoit plainte que le Duc d'Orleans avoit voulu la deshonorer: raportons ſes propres termes, ils nous aprendront que cette afaire ſi delicate fut debatuë dans le Conſeil de Bourgogne, & qu'il y fut reſolu de ne prendre point ce pretexte pour ſe venger de l'Orleanois. (e) *Meyerus dict bien, par les eſcripts de quelque bon auteur (duquel il n'apporte les propres motz Latins) que la Ducheſſe s'eſtoit pleinte précédemment au Duc ſon mary, de ce que le Duc d'Orleans l'havoit eſpié ſoule, & qu'il l'havoit ſolicitée, & voulu forcer en ſon honneur: à quoy elle le prioit de prendre égard. Ce que le Duc havant receu en telle part*, que telles matieres ſont priſes & interprétées par maris, qui hont quelque cœur, & quelque bone reputation en ſouvenance. *Neantmoins, il ne voulut pour lors, paſſer à la vengeance: mais réſolut ſeulement l'exaquiſition avec le temps, & de punir le forfaict, par le meurtre du Duc d'Orléans, quelque choſe qu'en peut advenir. Il adjouſte, que le Duc havoit fait aſſembler ſon conſeil, & ſoubs le ſerement il demandat aux grands perſonages, auſquels il en communiquat, comme c'eſt qu'il ſeroit la vengeance d'une injure ſi grande, le chaſtoy, & le meurtre:* advertiſſant, qu'il demandoit, non pas s'il le feroit, mais ſeulement, comme, & en quelle ſorte & ſeurté, il l'exequuteroit. *Sur quoy les conſeillers, après diverſes excuſes, & après trois jours de déliberations, reſpondirent:* qu'il eſtoit neceſſaire, de faire & moiener, que les actions du Duc d'Orléans, fuſſent repriſes méritoirement: & que lon gaignat l'opinion vulgaire: & meſmement des Pariſiens: & que a ceſt affect, il ſeroit bon, de commettre gens, de toutes parts, qui calengeaſſent les faicts de l'Orleanois, & incitaſſent le peuple contre luy. Ces dernieres paroles de Gollut ſont bien remarquables.

(d) *Louïs Gollut, Memoires de Bourgogne liv. 10. ch. 3. pag. 626.*

(e) *Id. ib.*

Digitized by Google

Princeſſe bautaine & vindicative. Ses enfans furent contrains de ſe reconcilier avec le meurtrier de leur pere. Cela ſe fit avec beaucoup de ſolemnité dans Chartres ſur la fin de Mars 1409. le Roi retourna à Paris, & le Duc au Païs-Bas, d'où il repaſſa en France au mois de Juillet & s'empara tout-à-fait du gouvernement. Les Ducs de Berri & de Bourbon & pluſieurs autres ſe liguerent β contre lui avec la Maiſon d'Orleans, & leverent des troupes, & ſe poſterent proche de Paris. Il convoqua l'arriereban, on ſe fit la guerre, & puis il falut conſentir à un accommodement. Il ſortit de la capitale ſelon les conventions, mais l'autre parti ne ſe tint point en repos: le Duc d'Orleans γ *l'épée à la main demandoit juſtice de la mort de ſon pere, & envoia un cartel* (C) *fort outrageux au Bourguignon qui lui repondit de même.* Voilà le Roiaume partagé en deux factions, l'une étoit celle des Bourguignons, & l'autre *celle des Orleanois qu'on nommoit vulgairement* δ Armagnacs. De là procederent une infinité (D) de meurtres, de ſaccagemens & de proſcriptions. Les Orleanois bloquerent Paris bien reſolus de le piller. Le Duc de Bourgogne avec un ſecours d'Anglois les obligea de ſe retirer ξ, & fut *reçu dans la ville comme le liberateur de la France.* Il fit tomber ſur eux toutes les diſgraces que ſoufre un parti en deroute, il les fit excommunier, il mit leurs biens à l'encan, il leur donna la chaſſe par tout. Cela les contraignit à s'allier avec les Anglois ſous *des conditions tres-ruineuſes pour la France.* Le Roi l'aiant ſu jura leur perte; & alla en perſonne aſſieger Bourges, & les fit attaquer ailleurs par ſes Generaux; mais de grandes raiſons le contraignirent à leur accorder la paix. Après mille confuſions dans la ville de Paris le Duc de Bourgogne ne ſe ſentant pas le plus fort ſe retira au Païs-Bas l'an 1413. On deſtitua ſes creatures, & on le deteſta λ *comme un meurtrier execrable.* Il revint avec une armée, & ſe preſenta devant Paris, π *nonobſtant que le Roi lui eût defendu d'en aprocher ſur peine de leze Majeſté.* Rien ne branla en ſa faveur; il ſe retira confus après la declaration fulminante qui fut faite contre lui par Charles VI. Ce Prince † le pourſuivit comme l'ennemi de l'Etat, & ne lui accorda la paix ‡ qu'à des conditions bien rudes. L'autre parti fut ſuperieur juſques à ce qu'en 1418. les amis de la faction Bourguignone ↓ introduiſirent dans Paris Philippe de Villiers l'Ile-Adam. Ce fut alors que Tannegui du Chatel ſauva le Dauphin, comme je l'ai dit * ailleurs. Les cruautez que l'on exerça ſur les Armagnacs furent terribles. La Reine que le Roi avoit releguée s'unit au Duc de Bour-

β *L'an 1410.*

γ *Mezerai ubi ſupra pag. 178. ad ann. 1411.*

δ *A cauſe que le Comte d'Armagnac étoit l'un des principaux chefs.*

ξ *Id. ib. pag. 180. ad ann. 1412.*

λ *Id. ib. pag. 186.*

π *Id. ib. pag. 187.*

† *Id. ib. pag. 188.*

‡ *En Septembre 1414.*

↓ *Ibid. pag. 201.*

* *Dans l'article de ce du Chatel.*

(C) *Envoia un cartel fort outrageux au Bourguignon qui lui repondit de même.*] On ne ſera pas fâche de trouver ici la teneur de ces cartels. Celui des Orleanois étoit conçu en ces termes: „ (a) Charles Duc „ d'Orleans & de Valois, Comte de Blois & de Beau„ mont, Seigneur de Conchy, Philippes Comte de „ Vertus, & Jean Comte d'Angouleſme, freres; à „ toy Jean qui te dis Duc de Bourgogne, pour le tres„ horrible meurtre par toy faict en grand trahiſon de „ gaet à pens, par meurtriers affeches, en la perſon„ ne de noſtre tres-cher & redoubté Seigneur & pere „ Monſeigneur Louis Duc d'Orleans, ſeul frere ger„ main de Monſeigneur le Roy, noſtre Souverain Sei„ gneur & le tien, nonobſtant pluſieurs ſermens, al„ liances & compagnies d'armes qu'avois à luy; & „ pour les grandes trahiſons, deſloyautez, desbon„ neur, & mauvaiſties que tu as perpetré contre noſ„ trediſt Souverain Seigneur Monſeigneur le Roy, & „ contre nous en pluſieurs manieres: Te faiſons ſça„ voir que de ceſte journée enſuivant nous te nuirons „ de toute noſtre puiſſance, & par toutes les manieres „ que nous pourrons; & contre toy, & de ta de„ loyauté & trahiſon, appellons Dieu & raiſon à noſ„ tre aide, & tous les prud'hommes de ce monde: „ En témoin de verité nous avons fait ſceller ces pre„ ſentes Lettres du ſcel de moy Charles deſſus nom„ mé: Donné à Jarjeau le dix-huitiéme jour de Juil„ let, l'an de grace mille quatre cens onze.„ Voici la reponſe du Bourguignon. (b) *Jean Duc de Bourgongne, Comte d'Artois, de Flandres, & de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salines & de Malines: A toy Charles, qui te dis Duc d'Orleans, à toy Philippes qui te dis Comte de Vertus, & à toy Jean qui ſe dis Comte d'Angouleſme, qui n'agueres nous avez eſcript vos Lettres de deffiance; Faiſons ſçavoir, & voulons que chaſcun ſache, que pour abatre les tres horribles trahiſons, tres-grandes mauvaiſties, & aguets à penſés, conſpirés, machinées & faictes felonnement à l'encontre de Monſeigneur le Roy noſtre tres-redoubté & Souverain Seigneur, & le noſtre, & contre ſa tres-noble generation, par feu Louis voſtre pere, faux & deſloyal trahiſtre, de parvenir à la finalle execution deteſtable, à laquelle il a contendu à l'encontre de noſtredict tres-redoubté Seigneur & le ſien, & auſſi contre ſadicte generation, ſi fauſſe & nottoirement, que nul prud'homme ne le debvoit laiſſer vivre: & meſmement nous qui ſommes couſin germain de mondict Seigneur, Doyen des Pairs & deux fois Pair, & plus aſtraincts à luy & à ſadicte generation, que autre quelconque de ſadicte generation, ne devions un ſi faux, deſloyal, cruel & felon trahiſtre, laiſſer ſur terre plus longuement, que ce ne fuſt à noſtre tres-grande charge; avons pour nous acquiter loyaument, & faire noſtre debvoir envers noſtre tres grand & Souverain Seigneur, & ſadicte generation, faict mourir ainſi qu'il debvoit ledict faux & deſloyal trahiſtre, & ainſi avons faict plaiſir à Dieu, ſervice loyal à noſtredict tres-redoubté & Souverain Seigneur, executé à raiſon; & pour ce que toy & leſdits freres enſuivez la trace fauſſe, deſloyale & felonne de voſtredict feu pere, cuidans venir aux damnables & deſloyaux faits à quoy il contendoit: Avons tres-grande lieſſe au cœur deſdites deffiances; mais du ſurplus contenu en icelles, toy & leſdits freres avez menty, & mentez fauſſement, mauvaiſement, & deſloyaument, trahiſtres que vous eſtes; & dont à l'aide de noſtre Seigneur qui ſçais & cognoiſt la tres-entiere & parfaicte loyauté, amour & bonne intension que touſiours avons & aurons tant que vivrons à noſtredict Seigneur, ſadicte generation, au bien de ſon Peuple, & de tout ſon Royaume; vous ferons venir à la fin & punition telle que tels faux & deſloyaux trahiſtres, rebelles & deſobeiſſans felons comme toy & leſdits freres eſtes, doibvent venir par raiſon: En teſmoin de ce nous avons fait ſceller ces Lettres de noſtre ſcel; donné en noſtre Ville de Douay le 14. jour d'Aouſt, l'an de grace mille quatre cens onze.*

(a) *Enguerrand de Monſtrelet vol. 1. chap. 72.*

(b) *Id. ib. chap. 73.*

(D) *De là procederent une infinité de meurtres . . . & de proſcriptions.*] On peut comparer cette diviſion à celle de Marius & de Sylla, & au malheureux Triumvirat de Marc Antoine, d'Octavius, & de Lepidus. Voions de quelle maniere un Hiſtorien partiſin des Bourguignons s'eſt exprimé: „ (c) Pendant „ que ces choſes ſe traictoient, Meſſire Pierre des Eſ„ ſards, entrat ſecrettement dedans Paris, & treuvat „ moien, de guigner les bouchers, eſcorcheurs, & „ autres ſemblables, de la populace, qu'il ſçavoit por„ ter amitie au Duc de Bourgougne, & leur perſua„ dat, la recherche des Orleanois. Pour raiſon dequoy, „ les paoures Orleanois, & mal-heureux, furent bat„ tus, chaſſés, maſſacrés, juſticiés, & en fin, traic„ tés en façon, plus que d'ennemis. Ce que donat „ la premiére entrée, au mécontentement, que le „ Roy, le Dauphin, la Roine, & tous les bons, con„ ceurent contre le Duc de Bourgougne: conſiderans „ ces façons eſtranges, & plus toſt dignes de quel„ ques Syllans, Marians, Triumvirs, & autres barbares „ ethniques, que de Princes Chreſtiens, nourris en l'Ec„ cliſe de Jeſus Chriſt, pere de paix, & de douceur: & „ prévoians, que (a leur tour) les Orleanois ſeroient oc„ caſionés de faire ainſi dedans la ville meſme de Paris, „ & autres, eſquelles ils pourroient treuver & attraper „ quelque ſubject, ſerviteur, ou partial, a la faction „ de Bourgougne. De quoy ſe ſervoit une boucherie, „ inaudite & inaccouſtumée, par toutes les villes de „ France, avec la facture & mort des bons & innocens. „ Voilà le poinct, auquel ceſte diſcorde & mal-heureuſe „ guerre civile, conduict & rangeat l'infortuné peuple „ de France, & les citoiens de toutes les villes qui ſont „ en icelle. Voilà, comme les folies, les paſſions, les „ diſſentions, & les vengeances des Princes, s'eſpanchent „ a la ruine du paoure peuple innocent.„

(c) *Gaillard, ubi ſupra liv. 10. chap. 22. pag. 657. 658.*

Digitized by Google

Bourgogne, & fit ſon entrée dans Paris avec lui. Ils eurent le Roi en leur puiſſance, & abuſerent de ſon nom, pendant que le Dauphin faiſoit tout ce qu'il pouvoit contre le Duc. On tâcha de pacifier ces troubles; le Dauphin & le Duc s'aboucherent en pleine campagne, & ſe donnerent un autre rendez-vous à Montereau-faut-yonne pour regler tous les articles de leur traité. Le Duc ſe rendit à l'aſſignation le 10. de Septembre 1419. & y fut maſſacré par les amis du Dauphin *β*. Il eut un fils & ſix filles legitimes, & quelques (E) batars. Sa mort fut tout autrement vangée que celle de l'Orleanois, tant il y a d'inegalité & de caprice *γ* dans l'eſprit humain!

β Tiré de Mezerai ubi ſupra pag. 201. & ſuiv.

γ Voiez la remarque A de l'article ſuivant.

☞ BOURGOGNE (PHILIPPE DUC DE, SURNOMMÉ LE BON) fils unique du precedent, nâquit à Dijon le 30. de Juin 1396. & y fut élevé auprès de ſa mere juſques à la mort de ſon aieul paternel; enſuite il fut amené à Gand, & y paſſa pluſieurs années; car on ne trouva point à propos de le laiſſer engager aux combuſtions de la Cour de France, où ſon pere & la maiſon d'Orleans ſe diſputoient le terrain avec la derniere fureur *δ*. Il épouſa Michele fille de Charles VI. l'an 1409. & la perdit l'an 1422. ſans en avoir eu d'enfans *ε*. Il eut le gouvernement d'Artois & de Flandres l'an 1415. mais ce fut ſous la direction de quelques Seigneurs que ſon pere mit auprès de lui. Ils ne lui permirent point d'aller à la guerre, ce qui le chagrina fort: il en pleura, il en perdit le manger; enfin il ſe conſola quand il eut apris le mauvais ſuccés de la bataille d'Azincourt, & il convint que ſon pere avoit eu raiſon de l'empêcher de s'y trouver *. Il attendit à Gand auprès de ſa mere & de ſa femme, comment ſe termineroit la querelle de ſon pere & de la Maiſon d'Orleans, & quel parti le Dauphin Charles prendroit; mais dès qu'il eut ſu l'action tragique qui fut faite ſur le pont de Montereau-faut-yonne, il ſe mit en train d'en tirer raiſon, & de mettre tout en œuvre pour ſe procurer une vengeance ſignalée †. Il en trouva tous les moiens qu'il auroit pu ſouhaiter: une infinité de François lui offrirent leurs ſervices: la Reine qui diſpoſoit de l'eſprit foible du Roi fut toute à lui, & il mit dans ſes interêts le Roi d'Angleterre. Il l'accompagna à la Cour ‡ de France, où il ſe fit un traité portant que Charles VI. donneroit Catherine ſa fille en mariage au Roi d'Angleterre, & le reconoîtroit pour ſon heritier à la Couronne ⸸. Ces deux Rois aiant fait leur entrée dans Paris, le Duc de Bourgogne *rendit ſa plainte devant eux & leurs conſeils; en apella le Dauſin à la Table de marbre avec les formalitez ordinaires*, & enſuite on le declara (A) *indigne de toutes ſucceſſions, nommement de celle de la couronne de France, & banni du roiaume à perpetuité.* Le Dauſin *en apella à Dieu & à ſon*

δ Ex Ponto Heuterio ubi ſupra lib. 4. init. p. m. 97.

ε Anſelme ubi ſupra pag. 211.

* *Pontus Heuterus ubi ſupra.*

† *Id. ib. pag. 98.*

‡ *Elle étoit alors à Troies.*

⸸ *Mezerai ubi ſupra pag. 209. ad ann. 1420.*

(E) *Et quelques batars.*] Servons nous des expreſſions du même Auteur. (a) *Il fut une fois ſeulement marié, mais il ne ſe contenta, ny contint en ſon mariage: car il ſe licentia en amours eſtrangéres, favoriſant quelques unes, deſquelles la derniere, & la plus favorite, fut la Dame de Giac, qui participa a la trahiſon dreſſée contre luy: de laquelle toutefois il n'heut enfans: car les deux baſtards, Jean Eveſque de Cambray, & Guy (qui fus vaillant capitaine) eſtoient d'autre.* Je m'etonne que Gollut ne diſe rien de la batarde de ce même Duc. Elle s'apelloit Philippe, & fut mariée avec Antoine de Rochebaron Sieur de Breze-le-Chaſtel (b). Un Hiſtorien (c) moderne des Ducs de Bourgogne ne dit rien non plus de cette batarde, mais il obſerve (d) qu'*on parla mal* du Duc Jean *& de la Reine de France qui, depuis ſa delivrance de Tours, luy avoit été fortement attachée, elle qui auparavant ne reſpiroit que les Orleanois.* Il n'oublie pas la (e) *trahiſon d'une ſeconde Dalila la Dame de Giac . . . . (f) qui perdans tout à la priſe de Montereau, la capitulation excluant les domeſtiques du Duc de Bourgogne, ſubit la peine de ſon impudicité & de ſon infame deloiauté.* Pontus Heuterus (g) avoit dit les mêmes choſes, & nommément ce qui concerne les mauvais bruits de la Reine. Cette Princeſſe ne ſe fit point eſtimer par ſa chaſteté: on crut qu'elle s'étoit mal gouvernée (h) avec le Duc d'Orleans, & qu'enſuite le meurtrier de ce Duc ſe gouverna mal avec elle. Joignez à cela ces paroles de Mezerai: (i) *Comme on vivoit avec beaucoup de licence dans la Maiſon de cette Princeſſe, il fut facile au Connetable* d'Armagnac *d'en donner de la jalouſie au Roi: tellement qu'il fit prendre & jetter à l'eau un nommé Bourdon, qui eſtoit de cette nuit-là; Et après il eſloigna la Reyne ſa femme, & l'envoya comme priſonniere a Tours. Oncque depuis elle ne pût ſe reſoudre à luy pardonner cette injure, ny meſme au Dauſin ſon fils, pource que cela s'eſtoit fait de ſon advеu, quoy qu'alors il ne fut aagé que de ſeize ans.* Depuis que le Duc de Bourgogne l'eut remiſe en liberté, il ne fut pas dificile de la porter à des procedures prejudiciables aux Armagnacs dont elle avoit eſté *injuriée* (k) *en tant de vilaines ſortes: parce qu'ils havoient eſté, juſques la tant paſſionés & outrageux, que de la charger vers le Roy, & le Dauſin ſon fils, de faute, faicte en ſon mariage, & d'havoir entretenu plus familiere accointance & privauté, avec un gentilhomme, qu'il ne convenoit a l'honneur, & a la foi d'une Dame mariée, & a la grandeur d'une tant illuſtre Princeſſe, qui eſtoit Reine, & femme du Roy des François. A quoy ils havoient adjouſté une injure, qui fut de la deſpoüiller de toutes les richeſſes qu'elle havoit eſpargnées & reſerrée en quelques Egliſes: afin de s'en ſervir, pour un dernier ſecours, en tel temps de ces guerres civiles.* Les Anglois à qui elle avoit tant d'obligation, ne garderent pas le ſilence ſur le chapitre de ſon impudicité. Voici ce que l'un de nos plus graves Hiſtoriens raporte: „ (l) Le dernier „ de Septembre 1435. mourut la Reyne mere Iſa„ belle de Baviere, dans l'Hoſtel de Sainct Pol à „ Paris, où elle vivoit en pauvre eſtat depuis la mort „ du Roy ſon mary, haye juſtement des François, & „ meſpriſée ingratement des Anglois. On a eſcrit „ que pour eſpargner les frais de ſes funerailles, ils „ firent porter ſon corps dans un petit bateau à Sainct „ Denis, accompagné de quatre perſonnes ſeulement. „ Quelques-uns attribuent ſa mort à un faiſiſſement „ de cœur, que luy cauſerent leurs outrageuſes rail„ leries, car ils prenoient plaiſir de luy dire en face, „ que le Roy Charles n'eſtoit pas fils de ſon mary.„

(A) *On le declara indigne . . . . . de la couronne de France, & banni du roiaume à perpetuité.*] Le Roi de France & ſon beau-fils le Roi d'Angleterre firent leur entrée à Paris au commencement de Decembre 1420. Quelques jours après on ouit la plainte du Duc de Bourgogne touchant le meurtre de ſon pere. Les deux Rois étoient aſſis ſur le même banc. Le Chancellier de France, le premier Preſident du Parlement de Paris, & beaucoup d'autres Seigneurs & gens du Conſeil aſſiſterent à l'aſſemblée. Le Duc s'y trouva accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité: (m) *Et alors Meſſire Nicole Raulin, eſtant là pour les futurs complaignans, & ayant demandé audience aux deux Roys, & icelle obtenue, propoſa le cruel homicide, faict en la perſonne du feu Duc Jehan de Bourgongne, contre Charles, ſoy diſant Dauphin de Vienne, le Vicomte de Narbonne, le Sire de Barbaſan, Tannegny du Chaſtel . . . . . concluans qu'ils fuſſent pris, mis en tombereaux, & menés par tous les quarrefours de Paris, unes teſtes, par trois jours de Samedy, ou de feſte: & que chaſcun d'eux teinſt un cierge ardant en ſa main, en diſans à haute voix, qu'ils avoient occis mauvaiſement, fauſſement, damnablement, & par envie, le Duc de Bourgongne, ſans cauſe raiſonnable quelconque. Cela faict, fuſſent menés ou ils perpetreirent ledict homicide, & là diſſent, & répetaſſent les meſmes paroles. En outre, qu'au lieu, ou ils l'occirent, fuſt faicte & edifiée une egliſe: que là fuſſent ordonnés douze Chanoines . . . . . aux deſpens dudict Dauphin & de ſes complices: & que la cauſe, pour laquelle auroit eſté faicte cette egliſe, fuſt eſcripte, & emaillée de groſſe lettre, ſur la pierre du portail d'icelle, & pareillement en chaſcune des viles, qui s'enſuyvent: c'eſt-aſſavoir à Paris, à Rouanne, à Gand, à Digeon, à Sainct-Jaques en Compoſtelle, & en Hieruſalem. En fin de cette propoſition,*

(a) *Id. ib. chap. 49. pag. 701.*

(b) *Voiez le Pere Labbe tabl. geneal. pag. 257. & le Pere Anſelme Hiſt. geneal. pag. 210.*

(c) *Fabert Hiſt. des Ducs de Bourg. pag. 68.*

(d) *Id. ib.*

MAUVAISE reputation de la Reine mere de Charles VII.

(e) *Id. ib. pag. 64.*

(f) *Id. ib. pag. 68.*

(g) *Pontus Heuterus pag. 92.*

(h) *Mezerai ubi ſupra p. 163.*

(i) *Id. ib. pag. 198. ad ann. 1417.*

(k) *Gollut ubi ſupra chap. 42. pag. 690.*

(l) *Mezerai ubi ſupra pag. 253. ad ann. 1435.*

(m) *Continuation de la Chronique de Flandres extraite de pluſieurs Auteurs par Denis Sauvage chap. 96. pag. 304.*

* *Id. ib. pag.* 210.

† *Id. ib. pag.* 235. *ad ann.* 1425.

ſon épée *, & ſe fit declarer Roi après la mort de ſon pere l'an 1422. C'eſt le Roi Charles VII. Le Duc de Bretagne ſe joignit aux Anglois & au Bourguignon, deſorte qu'il y a plus de ſujet de s'étonner de ce que Charles VII. ne perdit pas tout ſon Roiaume, que de ce qu'il en perdit une bonne partie. Il fut obligé de † renvoier tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Bourgogne. Le fils de celui-ci trouva dequoi s'occuper dans les Païs-Bas (*B*) à la pourſuite de Jaqueline de Baviere, ce qui ſoulagea d'autant le parti du Roi de France. Il eut la gloire d'être prié

poſition. Maiſtre Pierre de Marigny, Avocat du Roy en Parlement, prit auſſi concluſions criminelles contre les deſſuſdits: &, d'avantage, Maiſtre Jehan l'Archier, Docteur en Theologie, a ce depute par le Recteur de l'Univerſité de Paris (a), exhorta les deux Roys à faire juſtice & punition de tels criminels, entendant benignement aux requeſtes des accomplaignans, & à leurs concluſions. Sur quoy fut reſpondu, de la part du Roy de France, par la bouche de ſon Chancelier, que, moyennant la grâce de Dieu & la bonne aide & avis du Roy d'Angleterre, Regent & héritier de France, il feroit ſi bonne juſtice des coulpables de tel homicide, qu'on auroit raiſon de s'en contenter. Suyvant laquelle reſponſe, Charles, Duc de Touraine, Dauphin, fut appelé à la Table de marbre à Paris: là ou, eſtans gardees toutes . . . . . ſolennitez contre luy & ſes . . . . . complices, ſur l'occiſion du ſon Duc de Bourgongne, fut, par jugement apoſté, banny & exilé du Royaume de France, & declaré indigne de ſucceder a toutes Signeuries, venues, & a venir, & meſmement a la ſucceſſion & attente qu'il avoit a la couronne de France.

(a) *Jean le Fevre Seigneur de Saint Remy obſerve au chapitre* 105. *de ſon hiſtoire de Charles VI. que* Jehan l'Archier propoſa auſſi moult bien autentiquement devant les deux Rois, en eux exhortans par moult de manieres qu'ils fiſſent juſtice, & pugniſſent les coulpables des crieſmes: & là declara moult de termes & dignitez de juſtice, & que ils entendiſſent & eſcoutaſſent benignement aux requeſtes & prieres du Duc, afin que icelles requeſtes vouliſſent mettre à effect.

Je ne dis rien ſur la (*b*) nullité de cet arrêt, je me contente de faire une reflexion ſur la conduite inegale des Cours & des peuples. Jean Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner dans les rues de Paris le frere unique du Roi. La veuve & les enfans du defunt en demanderent juſtice, & ne purent rien obtenir. Le meurtrier le glorifia publiquement de ſon action, & ne voulut pas même à la priere du Roi la deſavoüer. Il contraignit les complaignans à conſentir à une reconciliation, & bien loin d'encourir la haine publique il devint l'idole des Pariſiens; il fit le maître preſque par tout le Roiaume, il fit perir dans Paris & ailleurs une infinité de gens, il tâcha de faire enlever le Dauphin, il ſe joignit avec les Anglois les ennemis capitaux de la nation. On le traita enfin comme il avoit fait le frere unique du Roi, on le maſſacra ſur le pont de Montereau. Son fils & ſa veuve s'en plaignirent au Conſeil du Roi, & ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent contre le Dauphin, ils le firent condamner à un exil perpetuel: leur cauſe fut apuiée par les peuples, & nommément par l'Univerſité de Paris. Peut-on concevoir une aſſez forte indignation contre une telle bizarrerie? Si vous excepter la circonſtance de la parole donnée, & de la foi d'un traité qu'on devoit conclure, tout le reſte eſt plus odieux & plus ſcelerat dans le meurtre du Duc d'Orleans, que dans le meurtre du Bourguignon. Le Duc d'Orleans etoit ſuperieur en dignité au Duc de Bourgogne, car il étoit frere du Roi; le Dauphin étoit ſuperieur au Duc de Bourgogne: l'autorité ſouveraine lui étoit en quelque façon devolue pendant la demence de Charles VI. c'etoit à lui à exercer le droit du glaive plutôt qu'à tout autre, & il eſt certain que le meurtrier du Duc d'Orleans meritoit la mort non ſeulement à cauſe de cet infame aſſaſſinat, mais auſſi pour une infinité d'autres violences, meurtres, ſaccagemens, proſcriptions. Neanmoins la veuve du Duc d'Orleans & ſes trois fils n'obtinrent aucune juſtice; l'aſſaſſin ne fut ſoumis à nulle peine, & au contraire il inſulta, il triompha pendant 12. ans: à la fin il fut maſſacré. La veuve & ſon fils demandent juſtice, & obtiennent le plus foudroiant arrêt qui ſe puiſſe concevoir contre leurs parties. Les mêmes François qui avoient ſoufert ſi patiemment que les plaintes contre un meurtre commis par Jean de Bourgogne fuſſent rejettées, offrent leurs ſervices pour venger la mort de ce meurtrier. Les fils du Duc d'Orleans au lieu de tirer quelque vengeance, tomberent dans une opreſſion qui ne finit que par l'entremiſe du fils de celui qui avoit aſſaſſiné leur pere. Dans l'ordre il auroit falu qu'il recourût à leur clemence, & ils eurent beſoin de ſa compaſſion. La deſtinée du meurtrier de ce meurtrier fut bien differente; il ſe vit deshérité de la couronne, & condamné pour toute ſa vie au banniſſement: peu s'en falut que cette ſentence inique ne fût actuellement executée, il fut batu en cent endroits, il fut depouillé de pluſieurs Provinces. Le fils de celui qu'il avoit fait maſſacrer fut la principale cauſe de ces malheurs, & après avoir ſoule ſa vengeance, il contraignit ſon propre Roi à lui faire des ſatisfactions ſi indignes de la Majeſté roiale, comme on le verra ci-deſſous, que jamais faute ne fut expiée de cette maniere. Quelle violence, quelle tyrannie, que d'exiger à toute rigueur que la mort d'un homme ſoit vengée, qui s'etoit moque des pourſuites de la veuve & des enfans de celui qu'il avoit tué! mais quel deſordre que de voir qu'on ait ſi bien reüſſi à exiger une telle choſe! c'eſt ici qu'il faut s'écrier:

(*c*) *Multi*
Committunt eadem diverſo crimina fato;
Ille crucem ſceleris pretium tulit, hic diadema.

(*c*) *Juvenal. Sat.* 13. *v.* 103.

Faiſons une autre reflexion. Le regne de Charles VI. nous repreſente l'endroit foible du gouvernement monarchique. Les autres eſpeces de gouvernement ont chacune leur mauvais côté, mais elles ne ſont point ſujettes à l'enfance, ni à la demence, comme ſont les Rois: La loi monarchique veut dans les Roiaumes hereditaires que celui qui eſt dans l'ordre de la ſucceſſion occupe le thrône, quoi qu'il ſoit enfant, ou qu'à cauſe de ſa vieilleſſe, ou de quelque maladie il ſoit retombé dans l'enfance. Par là les plus furieuſes & les plus funeſtes diſſenſions s'introduiſent dans un païs, comme la France l'eprouva ſous le regne de Charles ſixiéme. Qu'on ne diſe pas qu'une Monarchie mixte remedie à ces deſordres, car jamais on ne vit en France tant d'aſſemblées de Notables que ſous ce regne-là. Et pour parler franchement, on n'a guere veu que les Etats generaux aient fait ceſſer les troubles, ils ont au contraire contribué à les fomenter & à les accroître. Cela parut ſous le regne des enfans de Henri II. Telle eſt donc la condition du genre humain, qu'il n'y a pas à choiſir entre le bien & le mal, mais entre le mal & le pire, & il arrive très-ſouvent qu'on choiſit le pire lors qu'on penſe choiſir le moins mauvais. Le Dauphin par exemple, & ceux qui le gouvernoient, ſe determinerent à la mort de Jean de Bourgogne comme à un remede neceſſaire, qui pour le moins feroit éviter le plus grand mal, & il ſe trouva qu'ils empirerent les choſes. Le fils de Jean cauſa plus de confuſions, & plus de malheurs, que Jean n'en auroit cauſé.

EN-DROIT foible du gouvernement monarchique.

(*B*) *S'occuper dans le Païs-Bas à la pourſuite de Jaqueline de Baviere.*] Cette Dame étoit (*d*) fille unique & heritiere de Guillaume de Baviere IV. du nom Comte de Hainaut, de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Friſe, & avoit eté mariée à Jean de France Dauphin de Viennois fils de Charles ſixiéme. Ce Dauphin étant mort l'an 1416. elle fit remariée à Jean Duc de Brabant couſin germain de nôtre Philippe le Bon: (*e*) *Mais la jeune coquette n'eſtant pas contente de ce ſecond mary, homme de peu de vertu, fit des pourſuites pour en eſtre ſeparée, & ſe fit enlever par des Capitaines qui l'emmenerent en Angleterre, où elle eſpouſa Humfroy Duc de Gloceſtre frere du Roy Henry. Cette entrepriſe tournoit fort au meſpris de Philippe.* Auſſi s'opoſa-t-il vertement au Duc de Gloceſter: ils (*f*) ſe piquerent par lettres, & en vinrent juſqu'à ſe „ deffier au combat de leurs perſonnes, & à convenir „ du jour, du lieu & des armes. Le Duc de Betfort „ ayant aſſemblé les plus notables Seigneurs François „ & Anglois, mit ce deffi au neant, & declara qu'il „ n'y avoit point de juſte cauſe de combat . . . . . „ Il ne laiſſa pas d'y avoir forte guerre en Hollande, „ où le Duc de Gloceſtre & le Duc de Bourgongne „ eſprouverent leurs forces: mais au bout de deux „ ans, le Pape ayant declaré que le mariage de Jac„queline avec le Duc de Gloceſtre eſtoit de nulle va„leur, ce Prince ſe deſiſta de ſa pourſuite, & eſpou„ſa une Damoiſelle qu'il entretenoit... (*g*) *Durant toute l'année* 1428. *le Duc de Bourgongne fut occupé dans les Pays-Bas à pourſuivre Jacqueline de Baviere. Il la ſerra de ſi près, que l'ayant aſſiégée dans la ville de Gande, il la contraignit de le déclarer ſon heritier dans toutes ſes terres, de ſorte qu'il joignit à la Flandres & à l'Artois,* LE HAYNAULT, LA HOLLANDE, LA ZELANDE ET LA FRISE. Les Hiſtoriens repreſentent cette Jaqueline comme une femme volage & amoureuſe, qui ne quitta ſon mari que (*h*) parce qu'elle ne le crut point capable de la rendre enceinte. *Ce lui eſtoit aſſez d'accomplir ſes affections & amours au gré de ſon honneur & reputation.* Elle ne voulut point conſentir à demeurer ſous la puiſſance du Duc de Bourgogne en attendant que le Pape prononçât ſur

(*d*) *Auſſi me, Hiſt. geneal. pag.* 117.

(*e*) *Monſtrel. ubi ſupra pag.* 212. *ad ann.* 1421.

(*f*) *Id. ib. pag.* 237. *ad ann.* 1424. 1425.

(*g*) *Id. ib. pag.* 239.

(*h*) *Voiez Gollut ubi ſupra pag.* 714.

(*b*) *Voiez du Tillet dans ſon recueil des traitez entre la France & l'Angleterre, au chapitre du Roi Charles VI.*

prié inſtamment par le Pape & par le Concile de Bâle de moderer ſon juſte reſſentiment, & d'avoir pitié des malheurs de ſa patrie. Outre cela il eut la gloire de voir Charles VII. ſubir des conditions d'accommodement ſi rigoureuſes, qu'on peut dire ſans hyperbole (C) qu'il lui fit faire amende

ſur la queſtion de ſon mariage, & neanmoins ſa mere & ſon mari avoient paſſé cet accord. Les habitans de Mons la contraignirent à s'y ſoumettre, & la livrerent au Duc qui la fit conduire à Gand; mais elle n'y demeura guere, car aiant gagné quelques domeſtiques elle ſe deguiſa en homme, & ſe ſauva en Hollande (a). Elle y trouva des partiſans, & par ce moien elle donna beaucoup d'exercice au Bourguignon, car elle ne ſe rebutoit point des mauvais ſuccès de ſes armes, (b) *L'effroi d'une femme qui ſe donne licence és amours eſt indompable ſinon par la contrainte extréme, car la raiſon & le diſcours ne profitent en cervelles paſſionnées.* Elle ne ſe rendit ni quand elle eut ſu que ſon mariage avec le Duc de Glocester avoit été declaré nul par le Pape, & que ce Duc avoit épouſé ſa (c) concubine, ni quand elle eut ſu la mort du Duc de Brabant ſon veritable mari. La pluparт de ſes amis l'abandonnerent voiant la ſuperiorité des Bourguignons, & que (d) *l'on faiſoit decapiter tous les chefs qui tomboient entre les mains* du parti contraire. Cependant elle ne traita avec le Duc de Bourgogne que lors qu'il l'eut aſſiegée dans (e) Tergou. Après le traité il donna le gouvernement de Hollande à François de Borſelle qui s'amuſa à faire l'amour à Jaqueline, & l'épouſa à l'inſu du Duc l'an 1432. On l'arrêta priſonnier, mais parce qu'elle fit une nouvelle ceſſion de tous ſes droits, on lui *permit de ſe réjaſir en la jouiſſance de ſes nouvelles amours.* Elle mourut à la Haie ſans enfans le 4. d'Octobre 1436 (f).

Tout ceci fait voir que nôtre Philippe le Bon étoit un habile Prince, & qui ne faiſoit point de ſcrupule de s'agrandir aux depens de la continence involontaire d'une femme; car il ne s'oposa aux amours de Jaqueline que pour l'empêcher d'avoir des enfans, & dès qu'il fut que ceux qu'elle auroit n'heriteroient pas, il lui permit de contenter la nature.

(C) *On peut dire ſans hyperbole qu'il lui fit faire amende honorable.* J'ai cité (g) ailleurs un long paſſage où j'ai laiſſé une lacune qui contient ceci: (h) *Auparavant* Louis XI. *le Roy Charles ſeptiéme ſon pere fit bien choſe plus eſtrange: car pour avoir paix avec Philippes Duc de Bourgongne ſon vaſſal, voire ſujet naturel, il envoya pour traitter la paix avec le Conneſtable de France, le Chancelier, un Mareſchal de France & pluſieurs autres grands Seigneurs, leſquels en pleine aſſemblee, & au nom du Roy leur Maiſtre, demanderent pardon de la mort de Jean Duc de Bourgongne, confeſſant haut & clair que le Roy avoit mal fait comme jeune, de petit ſens & mal conſeillé: priant le Duc qu'il voulut quitter ſon juſte reſſentiments touchans ce fait qui ne ſe pouvoit plus empêcher: Sur quoy le Duc declara qu'il pardonnoit au Roy pour l'honneur de Dieu, & compaſſion du peuple de France, & pour obeir au Concile, au Pape & aux autres Princes Chreſtiens qui l'en avoient prié: Un eſclave n'euſt peu faire amende plus honorable à ſon Seigneur que fit alors le Roy à ſon ſubjet pour reſtituer ſon Royaume en ſa premiere ſplendeur, & en chaſſer les Anglois, comme il fit toſt apres, & avec le temps remettre à ſon devoir celuy auquel la neceſſité de ſes affaires le faiſoit auſſi ſoumettre. Les Romains euſſent pluſtoſt perdu leur Eſtat, que de penſer à faire cela.* Comme en fait de ſatisfactions d'injures le plus petit changement des termes eſt quelquefois de conſequence, mes lecteurs ne pourroient pas être pleinement contens, ſi je les abandonnois à l'autorité de cet Ecrivain. C'eſt pourquoi il eſt neceſſaire que je raporte les paroles mêmes du traité d'Arras qui concernent l'humble ſoumiſſion de Charles VII. Voici le premier article „ (i) Que le Roy dira, ou par „ ſes gens notables, ſuffiſamment fondés, fera dire, „ à Monſieur de Bourgongne, que la mort de feu „ Monſieur le Duc Jehan de Bourgongne, ſon pere „ (que Dieu abſolve) fut iniquement & mauvaiſement „ faicte par ceux, qui perpetrérent ledict cas, & par „ mauvais conſeil, & luy en a (1) toudis depleu, & „ de-preſent deplaiſt de tout ſon cueur; & que, s'il „ euſt ſceu ledict cas, & eu tel aage & entendement „ qu'il a de-preſent, il y euſt obvié à ſon pouvoir: „ mais il eſtoit bien jeune, & avoit pour lors petite „ congnoiſſance, & ne fut point ſi adviſé que d'y „ pourvoir. Et priera à mon dict ſigneur de Bour- „ gongne, que toute rencune ou haine, qu'il peut „ avoir à l'encontre de luy, à cauſe de ce, il oſte de „ ſon cueur, & qu'entre eux ayt bonne paix & amour: „ & ſe fera de ce mention expreſſe es lettres, qui ſe- „ ront faictes de l'accord & traité d'entre eux.„ Rapportons auſſi les trois articles ſuivans „ Item que „ tous ceux, qui perpetrérent ledict mauvais cas, & „ qui en furent conſentans, le Roy abandonnera, & „ fera toute diligence poſſible de les faire prendre, & „ apprehender (quelque part que trouvés pourront „ eſtre) pour eſtre punis en corps & en biens: &, ſi „ apprehendés ne peuvent eſtre, les bannira & fera „ bannir, à touſiours, ſans grâce ne r'appel, hors du „ Royaume & du Dauphiné, avec confiſcation de „ tous leurs biens: & ſeront hors de tous traités. „ Item, ne ſouffrira le Roy aucuns d'eux eſtre re- „ ceptés ou favoriſés, en aucun lieu de ſon obeiſſance „ & puiſſance: & fera crier & publier par tous les „ lieux deſdicts Royaume & Dauphiné, accouſtumés „ à faire cris & publications, qu'aucun ne les recepte „ ou favoriſe, ſus peine de confiſcation de corps & „ de biens. Item, que Monſieur de Bourgongne, „ le plus-toſt qu'il pourra bonnement apres ledict ac- „ cord paſſé, (2) nommera ceux, dont il eſt, ou ſe- „ ra lors informé, qui perpetrérent ledict mauvais „ cas, ou en furent conſentans: afin qu'incontinent, „ & diligemment, ſoit procedé à l'encontre d'eux, „ de la part du Roy, comme deſſus eſt dict. Et en- „ outre, pource que mondict Signeur de Bourgongne „ ne pourroit encores avoir vraye congnoiſſance, ne „ deue information, de tous ceux qui perpetrérent le- „ dict mauvais cas, ou en furent conſentans, toutes „ les fois, qu'il ſera deuement informé d'aucuns au- „ tres, il les pourra nommer, & les ſignifier par ſes „ lettres patentes, ou autrement, ſuffiſamment au „ Roy: lequel en ce cas ſera tenu de faire proceder „ tantoſt, & diligemment, à l'encontre d'eux, par „ la maniére deſſudicte.„ Charles VII. n'en fut pas quite pour cette amende honorable; il fut de plus condamné aux depens, dommages & interêts. Prenez la peine de lire dans Olivier de la Marche le reſte du traité d'Arras, vous y verrez dans chaque (k) article qu'il en coutoit à la France quelque bonne piece au profit du Duc de Bourgogne. Au reſte les conditions mortifiantes qu'il impoſa à Charles ſeptiéme ne furent pas exprimées dans des articles ſecrets, elles furent & reglées & publiées par la mediation de deux Cardinaux, l'un de la part du Concile, l'autre de la part du Pape, & jamais on n'avoit vu un tel cortege que celui des Ambaſſadeurs qui aſſiſterent à ce traité. Ils avoient (l) à leur ſuite plus de dix mille chevaux.

Les Chroniqueurs de la Maiſon de Bourgogne n'ons pas trouvé d'aſſez grans ſujets de vanité dans la pacification d'Arras, c'eſt pourquoi ils en cherchent de plus magnifiques dans les preliminaires. Ils diſent que les Ambaſſadeurs de Charles VII. ſe jetterent à genoux devant le Duc de Bourgogne, & fondant en larmes le ſuplierent de pardonner à leur maître; mais qu'il rejetta leurs larmes & leurs ſuplications, & ne ſe rendit qu'après qu'un miracle lui eut fait peur de l'excommunication dont les Cardinaux Legats le menacerent. Raportons ce beau narré tel que Louis Gollut le donne „ (m) Les Annales Belgiques & Hol- „ landoiſes . . . diſent . . . que les Ambaſſadeurs de „ France (haians ſceü, que le Duc de Bourgogne, „ ouïoit Meſſe a S. Waſt) le vindrent treuver, & „ (tous ſe jettans a deux genoux, accompagnés de la „ Ducheſſe meſme, qui a genoux, comme les au- „ tres, participoit a la requeſte) *luy demandérent la „ paix, & de vouloir eſtre contens de la vengeance prin- „ſe, par pluſieurs ans, de la mort de ſon pere, & de „ pardoner au Roy, la faute qu'il feit, par le mauvais „ conſeil des ſiens, eſtans encor en bas eage, n'excédans „ les ſeize ans. Adjouſtoient, que le Roy, depuis qu'il „ eſtoit parvenu a l'eage de diſcrétion, havoit mille fois „ regretté ce meurtre & avec ſanglots (qu'il donoit toutes „ & quantefois il s'en ſouvenoit) il havoit faict plain- „ tes, non moins affectionées, que le Duc de Bourgon- „ gne meſmes: & qu'il eſtoit preſt, de par tous moiens „ honeſtes (qui conviendroient a la dignité Roiale d'un „ Roy des François) ſatisfaire, & l'amender envers le „ Duc.* Ce qu'ils diſoient de telle affection, qu'ils „ en verſoient des larmes tres-abondamment. *Choſe „ qui mahut le Duc (prins ainſi, & combattu a l'im- „ pourveu) a plorer de meſmes: haiant pitie, de voir „ la contenance de ces grands Seigneurs, ſa chére com- „ pagne entre eux, & prenant commiſeration des miſeres „ de ſa patrie: & encor, de ce qu'il prévoioit, que par „ ceſt accord, la vengeance de la mort de ſon pere ſeroit „ arreſtée, & ſes meurtriers laiſſés impunis. Luy donc- „ ques (touché de bone affection, & plus enclin a le „ con-

(a) *Id. ib. pag.* 718.

(b) *Id. ib. pag.* 720.

(c) *Que l'on ne reputoit trop aſſeurée pour avoir faict pluſieurs faveurs a autres qu'a ce Duc.* Id. ibid. pag. 721.

(d) *Id. ib.*

(e) *Autrement* Gouda. *Gollut nomme mal cette ville* Gonde *en* Gond. *Mezerai ubi ſupra pag.* 239. *la nomme* Gande.

(f) *Ex eodem ibid. Voiez auſſi Pontus Heuterus ubi ſupra pag.* 110.

(g) *Dans l'une des remarques de l'article de Louis XI.*

(h) *Honorat Meynier, demandes curieuſes & reponſes libres pag.* 590. 591.

(i) *Olivier de la Marche, Memoires liv.* 1. *chap.* 3. *pag. m.* 84. 85.

(1) *C'eſt-à-dire,* touſiours.

(2) *L'exemplaire à tels mots en marge,* Nota que Monſieur le Duc a nommé Tanneguy du chaſtel, Jehan Louvet, Preſident de Provence, Chevaliers, Pierre Frotier, Eſcuier Maiſtre Jehan Cadart, Phiſicien.

(k) *Le traité comprend* 41. *articles.*

(l) *Gollut ubi ſupra pag.* 782.

(m) *Id. ib. lib.* 10. *cap.* 67. *pag.* 785.

amende honorable. Moiennant ces ſoumiſſions ſi honteuſes, mais que la neceſſité (D) du tems doit faire excuſer, Charles VII. le detâcha de l'alliance des Anglois. Depuis ce tems-là ceux-ci

„ *conſervation de ſa maiſon que a la grandeur des An-*
„ *glois) relevas humainement, tous ces Seigneurs & Da-*
„ *mes, & leur reſpondit: que quant a luy, il ne refuſe-*
„ *roit la paix, s'il la pouvois paſſer: mais, que, par*
„ *un ſien ſerment, donné aux Anglois, il ne pouvoit*
„ *traicter ſans leur participation.* Mais les Cardinaux (qui de guet a pens, s'eſtoient advancés, pour eſtre preſens) luy oſterent ce ſcrupule, & l'aſſeurerent, „ *que le ſerement n'eſtoit obligatoire, comme, hainst eſté*
„ *faict contre la raiſon, & les bonnes mœurs.* Les meſ-
„ mes Annales diſent, que le Duc ſe monſtrat difficile, & qu'il refuſat plainement l'accord aux François: „ & que le Cardinal de Sainct Croix, en eſtant faſché „ l'havoit menacé, de practiquer contre luy, & contre les Anglois, la puiſſance de l'Eccliſe. Et adjouſ-„ tent les meſmes Annales, que le Cardinal, veuillant „ monſtrer au Duc la puiſſance Eccleſiaſtique, s'eſ-„ toit faict apporter du pain blanc, lequel (en grande „ aſſeurance) il havoit mauldict, en la preſence de „ tous: & que a l'inſtant, le pain eſtoit devenu noir: „ & puis, que le Cardinal, changeant d'imprécations, „ luy havoit faict la bénédiction: moienant laquelle, „ le pain havoit reprins ſa premiere blancheur. De-„ quoy le Duc havoit eſté grandement eſpouventé, „ & havoit promis de faire accord, avec le Roy, ſe „ contentant de la vengeance, qu'il havoit prins, de „ la mort de ſon pere.„

(D) *Soumiſſions ſi honteuſes . . . que la neceſſité du tems doit faire excuſer.*] Qu'on ne nous vienne point dire que (a) *les Romains euſſent pluſtoſt perdu leur Eſtat que ce penſer à cela*, c'étoient des gens d'un caractere de courage trop ſingulier pour être donnez en exemple. Il ne faut point non plus qu'on nous vienne dire, que de ſimples Gentilshommes creveroient plutôt que d'offrir à leur ennemi dans une querelle d'honneur rien qui aprochât des ſoumiſſions de Charles VII. Les Souverains ne peuvent pas ſe gouverner (b) ſelon les loix rigoureuſes de la Chevalerie. Il faut qu'en faveur de leurs ſujets, & pour ſe tirer d'une guerre embarraſſante ils faſſent cent choſes qu'on apelleroit baſſeſſe & ignominie, ſi un Gentilhomme les faiſoit dans une querelle particuliere. Ce n'eſt point à eux à ſe piquer delicatement du point d'honneur. L'interêt public demande que ſans prejudice de leur gloire ils puiſſent offrir la paix à leur ennemi, & la lui demander inſtamment pluſieurs années de ſuite, ſans ſe rebuter de ſa fierté, & de ſes dedains. Pour éviter un plus grand mal ils doivent ſacrifier leur reputation, & leurs frontieres au bien de la paix. Qu'un particulier qui plaide pour une terre s'entête tant qu'il voudra de n'en avoir point le dementi, qu'il y mange juſqu'à ſa chemiſe plutôt que de ceder volontairement le poſſeſſoire. Cela n'eſt pas de conſequence pour le public. Mais ſi un Prince ſe piquoit de cette bravoure, il commettroit ſes Etats, & il pecheroit contre la maxime, *ſalus populi ſuprema lex eſto*; & puis que la religion même du ſerment, la choſe du monde la plus ſacrée & la plus inviolable, eſt ſoumiſe à cette loi, la gloire mondaine du Souverain n'y doit-elle pas être ſoumiſe? un Capitaine Romain (c) aſſûre que pour la conſervation de l'Etat il faut ſoufrir même ce qui eſt ignominieux.

(a) *Meyzer ubi ſupra.*

(b) *Voiez l'article* Gontaut (Charles) *remarque D. & l'article* Poitiers *remarque I.*

(c) Ac fœda atque ignominioſa deditio eſt: ſed ea charitas patriæ eſt ut tam ignominia eam quam morte noſtra ſi opus ſit, ſervemus. Subeatur ergo iſta quantacunque eſt indignitas, & pareatur neceſſitati quam ne Dii quidem ſuperant. *T. Livius lib. 9. pag. m. 241.*

Olivier de la Marche s'imagine que la paix d'Arras fut (d) *œuvre & matiere plus divine que naturele*, car les afaires de Charles VII. alloient bien, & celles du Duc de Bourgogne encore mieux, & *toutes fois, eſtans tous deux grans, & ſur leurs arigots, Nature (qui ne peut mentir en ſa raiſon) ſi ſentit grevee & blecee d'un charun parti. Parquoy ſe condeſcendirent les deux nobles Princes à la paix deſſuſdicte: &, quand j'ay bien enquis & calculé les cauſes & raiſons qui meurent chacune partie de querir la paix, je trouve que, de la part du Roy de France, il faiſoit conſcience du cas advenu en la mort du Duc Jehan. Secondement il ne voyoit pas poſſibilité de porter le faix, ſans grand peril ou dommage de ſon eſtat, des Anglois & Bourgongnons, à une fois. Tiercement, à l'occaſion de la guerre, il ſe trouvoit gouverné, & ſous la main de tant de maniéres de Gens-d'armes, eſtranges & privés, qu'il n'y avoit ſi-petit Capitaine en France, à qui on oſaſt fermer l'huis, ou la chambre du Roy: quelque afaire qu'il euſt. Quartement, il fut ſi-ſage & ſi-raiſonnable Roy, qu'il aimoit mieux le profit & l'utilité de ſon Royaume, que de demourer en opinion unique, ſans falus ne repos. Quant à la part du Bon Duc Philippe, il ſemble que ce, qui le fit ſi legiérement conde ſcendre, fut regard au ſalut du Royaume de France, au noble ſang dont il eſtoit né & iſſu (qui luy bouillois en Peſtomac, & à l'entour du cueur) & aux grans biens qu'il avoit receus, en ſes predeceſſeurs, de la maiſon Royale, tant de drois naturel, comme de bienfaits. Ces trois choſes (qui ſont une ſeule partie) luy firent oublier l'offenſe & la malaventure, mal-faicte & mal-avenue. Secondement la petite affinité & amour, qu'il avoit aux Anglois: & tiercement l'honneur & la vertu de luy: qui touſiours & toute ſa vie (quelque offenſé, quelque aguillonné, quelque piqué en poingt, qu'il euſt eſté par pluſieurs fois, maintenant de faict, maintenant de paroles) a tendu la main, de tous effeit & de tous pouvoir, à ſouſtenir, maintenir, & garder, la Royale mageſté de France.* On voit bien là le langage d'un domeſtique des Ducs de Bourgogne, tout-à-fait partial pour ſes maîtres; amplification d'un côté, & diminution de l'autre. Il ne dit qu'un mot du peu d'affection du Duc Philippe pour les Anglois, & il diſſimule des afronts ſanglans qui euſſent cauſé une rupture totale ſi Charles VII. eut ſu menager cette occaſion. De plus il nous parle avec emphaſe de l'amitié de ſon maître pour le Roiaume de France. Pure chimere. Un Turc n'auroit pas été plus dur que le fut Philippe envers Charles VII. & n'auroit pas exige des ſatisfactions plus flétriſſantes. Si le Duc de Bourgogne avoit ſenti dans ſes veines la moindre goute du ſang roial dont il étoit deſcendu, il n'auroit jamais ſoumis le Roi de France à une peine ſi indigne d'un Monarque. Je le dis encore un coup: Charles VII. fut excuſable: il n'étoit ni un aſſez grand guerrier, ni un aſſez grand politique pour ſe tirer autrement d'affaire; mais s'il avoit eu les reſſources de courage & de genie que d'autres ont euës, il n'eût point proſtitué ſon honneur autant qu'il le fit par la paix d'Arras, & peut-être que s'il eût laiſſé couler quelques années, il ſe fût vu en état de ſoutenir qu'il n'avoit fait que ſon devoir en faiſant tuer le Duc Jean; que n'aiant pu le faire mourir par les voies de la juſtice, il avoit fallu recourir à celle-là, & lever ainſi la plus grande honte du regne de Charles VI. n'y aiant rien qui temoigne plus viſiblement la miſere & le deſordre de la France ſous ce Prince, que de voir que l'aſſaſſin du frere unique du Roi non ſeulement ne ſe cache point, mais continuë dix ans de ſuite à troubler l'Etat, & à y bouleverſer toutes choſes à ſa fantaiſie. Un peu de patience auroit peut-être fait voir à Charles ſeptiéme la rupture des Anglois & du Bourguignon. Celui-ci avoit plus à craindre les proſperitez de l'Angleterre, que celles de la France; car ſi les Anglois euſſent abyme Charles VII. ils euſſent plus facilement conquis (e) tous les états du Duc de Bourgogne que la France n'eût pu le faire après l'expulſion des Anglois. Par ce principe, & par le reſſentiment de quelques outrages, le Bourguignon ſe ſentoit intereſſé à les quiter, & il l'auroit fait tôt ou tard. (f) *Les viellards de noſtre pais diſent*, ce ſont les paroles de Louis Gollut Franc-Comtois, *que le Duc (g) de Betfort, luy fiſt une fois tant de bravade, que de luy faire quelques reprouches, du pourparlé de paix, cy deſſus touché, & objectas au Duc Philippe, ſa legereté:* de ce qu'il preſtoit l'aureille, a des promeſſes & ſeremens de François . . . . . *Et diſent encor les meſmes viellards, que le Duc de Betfort adjouſtas en colere*, qu'il havoit bien les moiens d'y remédier: & que le Duc de Bourgougne ſeroit bien ebai ſi l'on l'envoioit boire de la cervoiſe & gondale en Angleterre plus par adventure, que ſon ſaoul. *Sur quoy, ils diſent, que le Duc (lors mal accompagné) luy reſpondit:* beau couſin, je n'hay rien faict, qui ſoit mal faict, & ne vous en donés de peine. Puis, quelques jours apres, haiant pourveû, à ce que ſes gens approuchaſſent, il donat charge au Mareſchal de Vergy, de faire ce que je diray. *Et ce fut: que le Sieur de Vergy, ſe donneroit garde, quand le Duc iroit vers le Duc de Betfort: & que lors, il tireroit, de trois a quatre cens gentils-homes, du nombre des plus aſſeurés, leſquels (bien armés a couvert, haians la hache d'armes au poinct) entreroient bruſquement, & avec face & mine furieuſe, dedans la ſale, en laquelle eſtoient les Ducs: comme ils firent: puis s'eſtans adreſſés a leur Prince, & l'haians ſalué, le genoux en terre (ſans daigner jetter l'œil ſur le Duc de Betfort) le Sieur de Vergy luy dift*, Monſieur, icy & allieurs faict il bon: mais allieurs beaucoup mieux qu'icy: car vous y ſerés ſervy honoré, & obey. Et pource nous vous prions, de vous partir, & de quitter icy ces orgueilleux, recuillir le fruict de leur bravade, & de leurs outrecuidances. Sur quoy le Duc reſpondit, en eſtes vous d'aduis?

(d) *Olivier de la Marche ubi ſupra p. 99.*

(e) *Conferez ce que dit Gollut ubi ſupra pag. 716.*

(f) *Gollut ibid. pag. 723.*

(g) *Frere de Henri V. Roi d'Angleterre & Regent en France.*

Digitized by Google

ceux-ci devinrent & grans ennemis de ce Duc, & ils commirent ſur ſes terres toutes ſortes d'hoſtilitez. *Il * s'en voulut revancher par la priſe de Calais. . . . & l'aſſiegea avec une armée fort nombreuſe.* Les Flamans l'abandonnerent, & lui firent manquer cette entrepriſe. Il fit en 1440. une action fort genereuſe, car il moienna la delivrance du Duc d'Orleans priſonnier en Angleterre depuis 25. années, & l'*on † vit ces deux Princes éteindre par une reconciliation ſincere & cordiale les inimitiez mortelles que leurs peres avoient fait naître.* Le Duc de Bourgogne ne ſe mêla guere des affaires des Anglois depuis la levée du ſiege de Calais: il eut de l'occupation chez lui; ſes ſujets du Païs-Bas, & les Gantois principalement (E) lui taillerent de la beſogne, mais il les mit à la raiſon. Il donna retraite au Dauphin pluſieurs années de ſuite, & l'accompagna en France avec 4. mille chevaux quand on eut apris la mort de Charles VII. l'an 1461. Il vécut juſques au ‡ 15. de Juillet 1467. Ce fut un Prince d'un grand merite; il agrandit (F) beaucoup ſes Etats, il ſe fit aimer de ſes ſujets, & reverer de tous les Princes de la Chretienté. Il ſe maria trois fois, & fut d'une (G) incontinence exceſſive: ce fut lui au reſte qui inſtitua l'Ordre de Chevalerie (H) de la Toiſon d'or, l'Univerſité ‖ & le Parlement de Dole. C'eſt une très-forte preuve de ſon merite que de voir qu'il ſut contenir (I) dans le reſpect ſon fils unique un peu mecontent, & le plus ſuperbe, & temeraire de tous les hommes.

* *Id. ib. pag. 254.*

* *Id. ib. pag. 255. ad ann. 1436.*

† *Id. ib. pag. 259. ad ann. 1440.*

‡ *Id. ib. pag. 205. le P. Anſelme pag. 211. dit le 15. de Juin. Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 149. dit le 16. de Juillet.*

‖ *Environ l'an 1423. Voiez Gollut ubi infra p. 155.*

☞ BOUR-

d'aduis? & lors il luy fut reſpondu conſuſément, ouy, ouy, allons, allons, nous n'avons que faire de ceux, qui bon affaire de nous. *Et ſur ce, le Duc, s'adreſſant au Duc de Beſſort, luy dict*, beau couſin, vous voiés ce que mes gentils-homes me conſeillent, je ſuis réſolu de les croire: A Dieu vous dicts: *& ainſi ſur ce, il ſe partit, ſans qu'il y heut perſone, qui oſat bouger: car par tout lon havoit donné ordre, pour bien mener les mains, s'il heut eſté néceſſaire.*

(E) *Et les Gantois principalement lui taillerent de la beſogne, mais il les mit à la raiſon.*] „ (a) Ceux de „ Bruges s'eſtant ſoulevez l'an 1437. le laiſſerent entrer dans leur ville comme pour luy donner ſatisfaction, & puis chargerent ſes gents, & luy en tuerent plus de cent, entre autres le Seigneur de l'Iſle-Adam. Luy-meſme courut grand riſque, & ſe retira avec peine en faiſant rompre la porte de la ville „ avec des marteaux . . . . . Leur furie ſe modera „ quand ils ſçûrent . . . . . que le Duc venoit les aſſiéger avec une grande armée. Ils luy demanderent pardon, qu'ils n'obtinrent qu'à de rudes conditions. Il leur en couſta deux cents mille eſcus d'or, la porte de pluſieurs de leurs Privileges, & la vie à „ douze ou quinze des plus factieux. Les Gantois luy „ donnerent bien plus de peine, par leurs frequents „ remuements. Le plus dangereux fut celuy de l'an „ 1452. La Gabelle en fut la cauſe. Il la vouloit „ eſtablir en Flandres & la rendre fixe, impoſant 24. „ gros, monnoye du pays, ſur chaque ſac de ſel. Ils „ ſe reſolurent à toutes les extremitez imaginables, „ pluſtoſt que de ſouffrir un impoſt ſur l'eau & le Soleil, qui ſont des dons univerſels & gratuits de la „ Nature. Ils ſe ſoient en la protection du Roy; En „ effet il eſcrivit fortement en leur faveur au Duc de „ Bourgongne: mais ayant reçû une reſponſe encore „ plus forte, il ne jugea pas à propos de s'embarquer „ en une guerre civile, n'eſtant pas encore hors de la „ guerre eſtrangere contre les Anglois. Les pertes que „ les Gantois firent en cinq ou ſix grands combats, „ eſchaufferent davantage ces courages féroces: mais „ la bataille de Ripelmonde, & puis celle de Gavre, „ où ils perdirent vingt mille hommes, les mit ſi bas, „ qu'il leur en falut venir à une compoſition. Deux „ mille hommes nuds pieds & nuds teſte, & tous les „ Conſeillers, Eſchevins & Officiers nuds en chemiſe, „ allerent une lieuë au devant du Duc & de ſon fils, „ leur crier mercy. La porte par où ils eſtoient ſortis pour l'aller combattre à Ripelmonde, fut bouchée pour jamais. Ils furent condamnez à payer „ quatre cents mille Riddes d'or, à luy porter leurs „ Bannieres pour en faire ce qu'il luy plairoit, & à „ ſouffrir le changement de leurs uſages & Privileges. „

Tout ceci fait voir le bonheur, la valeur, & l'habilete de nôtre Philippe.

(F) *Il agrandit beaucoup ſes Etats.*] Marquons ici de quelle maniere la Maiſon de Bourgogne reünit tant de Provinces ſous ſa domination. Philippe le Hardi joignit aux Provinces que ſon pere lui avoit données les Comtez de Flandres & d'Artois par ſon mariage avec Marguerite fille du Comte de Flandres. Il laiſſa tous ces Etats à ſon fils aîné, & fit (b) avoir à ſon ſecond fils le Brabant & le Limbourg par le teſtament de ſa tante. Ce Duc de Brabant fut pere de celui qui épouſa Jaqueline de Baviere. Nous avons vu (c) ci-deſſus comment cette Jaqueline ceda le Hainaut, la Hollande, la Zelande, & la Frife au Duc Philippe le Bon l'an 1428. Ce Duc (d) en la même année prit poſſeſſion de la Comté de Namur & de la Comte de Zutphen qu'il avoit achetées du Comte Theodoric.

(a) *Mezerai ubi ſupra pag. 277.*

(b) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib. 2. pag. 62.*

(c) *Dans la remarque B.*

(d) *Mezerai, ubi ſupra pag. 239.*

(e) *Il recueillit en 1430. les Duchez de Lothier, Brabant & Limbourg, le Marquiſat du St. Empire, & la Seigneurie d'Anvers par le decez de Philippe de Bourgogne ſon couſin.* qui avoit ſuccedé à ſon frere mari de Jaqueline. Il ſe rendit maître du païs de Luxembourg (f) l'an 1443.

(G) *Il ſe maria trois fois, & fut d'une incontinence exceſſive.*] Michele de France fille de Charles VI. qu'il épouſa l'an 1409. & Bonne d'Artois qu'il epouſa l'an 1424. & qui mourut l'année ſuivante furent ſes deux premieres femmes. Il n'en eut point d'enfans. Il epouſa enſuite Iſabelle de Portugal fille de Jean I. Roi de Portugal le 10. de Janvier 1430. Il en eut trois fils dont les deux premiers ne vécurent guere. Quant à ſes enfans naturels on en connoit 15. de compte fait (g). Voici un paſſage qui merite d'être lu. Je le tire des Memoires d'Olivier de la Marche au chapitre où il raconte le voiage que la Ducheſſe de Bourgogne fit en France l'an 1444. *Le Roi de France*, dit-il (h), *receullit ladicte Ducheſſe moult honnorablement: & luy fit la Royne moult grand honneur & privauté. Car toutes deux eſtoyent aſſez Princeſſes aagees, & hors de bruit: & croy bien qu'elles avoyent une meſme douleur & maladie, qu'on appelle jalouſie: & que maintesfois elles ſe deviſoyent de leurs paſſions ſecretement: qui eſtoit cauſe de leurs privautez: & à la verité apparence de raiſon avoit en leurs ſoupſons. Car le Roy avoit nouvellement élevé une pauvre Damoiſelle, Gentil-femme, nommée Agnes du Sorel, & mis en tel triomphe & tel pouvoir, que ſon eſtat eſtoit à comparer aux grandes Princeſſes du Royaume . . . . D'autre part le Duc de Bourgongne fut de ſon temps un Prince le plus-dameret, & le plus-envoiſeux, que l'on ſceuſt: & avoit de Baſtards, & de Baſtardes, une moult belle compaignie. Ainſi la Royne & la Ducheſſe ſe raſſembloyent ſouvenesfois, pour eux douloir & complaindre, l'une à l'autre de leur crèvecueur.*

(e) *Mezerai ubi ſupra pag. 240.*

(f) *Voiez Gollut ubi ſupra pag. 794. 795.*

(g) *Voiez le Pere Labbe tabl. geneal. pag. 257. & ſuiv. & le Pere Anſelme Hiſt. geneal. pag. 211. & ſuiv.*

(h) *Olivier de la Marche liv. 1. chap. 13. p. m. 159.*

(H) *L'Ordre de Chevalerie de la Toiſon d'or.*] Il l'inſtitua dans Bruges le 10. de Janvier 1430. qui fut le jour de ſes noces avec Iſabelle de Portugal. Il voulut qu'il fût compoſé de 31. Chevaliers. Voici un fait plus curieux qu'honnête que l'on trouve dans les recueils du Sieur Colomiés. „ (i) J'ay ouï dire à „ M. Voſſius qu'il ſe ſouvenoit d'avoir lû dans une „ Chronique Flamande, que Philippe Duc de Bourgogne ſurnomme le *Bon*, avoit inſtitué l'Ordre de „ la Toiſon d'or, ſur la rencontre qu'il avoit faite „ d'un poil de ſa Maîtreſſe, qui eſtoit de couleur jaune. „ Ce que j'ay trouvé confirmé par André Favin, au „ commencement du ſecond volume de ſon Theatre „ d'honneur, *D'autres*, dit-il, *diſent que Philippe Duc „ de Bourgogne gouvernant avec beaucoup de privauté „ une Dame de Bruges douée d'une exquiſe beauté, & „ entrant du matin en ſa chambre, trouva ſur ſa toilette de la Toiſon de ſon pas d'embas, dont cette Dame „ mal ſoigneuſe donna ſujet de rire aux Gentilshommes „ ſuivans ledit Duc, qui pour couvrir ce myſtere fit „ ſerments, que tel s'eſtoit moqué de telle toiſon, qui „ n'auroit pas l'honneur de porter un Collier d'un Ordre de la Toiſon qu'il deſignoit d'établir pour l'amour „ de ſa Dame.*„

(i) *Colomiés, recueil de particularitez pag. 126. 127.*

(I) *Qu'il ſut contenir dans le reſpect ſon fils unique un peu mecontent.*] Qu'un fils auſſi ambitieux & auſſi hardi que celui-là, éloigné de la Cour, parvenu à l'âge de commander, aimé d'un peuple enclin aux ſoulevemens, ait épargné la vieilleſſe de ſon pere, c'eſt une marque que ce vieillard etoit un grand homme. Le fils dont je parle (k) *n'entreprit rien qu'il n'euſt environ 22. ans . . . . alors commença ſe troubler avec les Gou-*

(k) *Comines liv. 6. chap. 13. pag. 409.*

☞ BOURGOGNE (CHARLES DUC DE) fils du precedent, nâquit à Dijon le 10. de Novembre 1433. Ce fut l'un des plus belliqueux Princes du monde. Il fut connu sous le nom de Comte de Charolois pendant la vie de son pere. Il y eut entre Louïs XI. & lui une prodigieuse antipathie, qui se forma durant le sejour * que fit ce Monarque n'étant encore que Dauphin, à la Cour du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. Cette haine reciproque fut une source continuelle d'entrepriſes qui causerent de grans maux: ces deux Princes ne chercherent qu'à se traverſer l'un l'autre. Ils se firent la guerre plusieurs fois, & quand ils la finissoient ils n'avoient pour but (A) que de se tendre des pieges, & ils entretenoient toûjours des intelligences l'un avec les ennemis de l'autre. Si la Cour de Vienne eût été alors auſſi active qu'elle l'a été depuis pour profiter des conjonctures favorables, c'eût été un grand bonheur à Louïs onze; mais il la trouva (B) engourdie, & il ne put guere la mettre en action contre le Duc Charles formidable à plusieurs Etats de l'Empire. Il trouva plus de vivacité à la Cour de l'Archiduc Sigiſmond, & parmi les Suiſſes † dans l'afaire de Ferrette. Il se vit bien embaraſſé la premiere fois qu'il eut à faire avec ce terrible ennemi. Ce fut l'an 1465. Le Comte de Charolois entra en France avec une belle armée, pour soutenir les Grans du Roiaume dans une ligue qu'ils firent contre le Roi, & qu'ils nommerent la ligue du bien public. La bataille de Montleheri entre les troupes du Roi & les Bourguignons ne decida rien, chaque parti s'attribua l'avantage: le Comte y fit paroître sa bravoure avec éclat, & y fut bleſſé. Il fut joint par les chefs de cette ligue quelque tems après, & peu s'en falut qu'ils ne s'emparaſſent de Paris. Ils euſſent aparemment demembré la Monarchie s'ils euſſent eu autant de prudence que de forces; mais aucun d'eux n'étant capable de bien conduire cette affaire, & chacun d'eux pouvant obtenir par un Traité beaucoup d'avantages, ils conſentirent à une paix qui fut concluë le 29. d'Octobre 1465 ‡. Le Comte s'en retourna fort content, & trouva chez lui de l'occupation dans la guerre contre les Liegeois. Il commanda l'armée du Duc son pere devant Dinant en 1466. La ville fut priſe, & traitée avec la derniere rigueur: auſſi s'étoit-elle (C) portée à des inſolences exceſſives ‖. Il continua cette guerre après

* *Voiez Matthieu, Hiſtoire de Louïs XI. liv. 1. pag. m. 56. & ſuiv.*

† *Voiez la remarque B.*

‡ *Tiré de Mezerai, abregé Chronolog. to. 3. pag. 294. & ſuiv.*

‖ *Id. ib. pag. 302.*

verneurs de son pere: leſquels soudit pere soustint: pourquoy le fils s'absenta de sa presence: & s'en alla tenir en Hollande, où il fut bien recueilly: & prit intelligence avec ceux de Gand, & aucunes fois y venoit: Il n'avoit rien de son pere, mais ce pais de Hollande estoit fort riche, & luy faisoit de grands dons, & plusieurs grosses villes des autres pais, pour l'esperance qu'ils avoient d'acquerir sa grace, pour le temps advenir: qui est coustumme generale, que tousiours on complaist plus aux gens de qui on espere la puissance & auctorité accroistre, pour le temps advenir, que l'on ne fait pour celuy qui est ja en tel degré, qu'il ne peut monter plus haut: & y est l'amour plus grande, par especial entre le peuple: C'est pourquoy le Duc Philippe, quand on luy disoit que les Gandois aimoient tant son fils, & qu'il les sçavoit si bien conduire, respondoit qu'ils aimoient bien tousjours leur Seigneur advenir: mais depuis qu'il estoit Seigneur, ils le haïssoyent.

(A) *Ils n'avoient pour but que de se tendre des pieges.*] Philippe Camerarius ſera mon commentateur. „ (a) Combien de fois, au rapport des Hiſtoriens, le „ Roy Louys XI. & Charles Duc de Bourgongne ont „ ils conferme leurs traitez par ſermens ſolennels? & „ combien de fois s'en sont-ils departis, ſelon que „ l'un ou l'autre a jugé que le bien de ſes afaires le „ requeroit? tellement qu'on peut dire qu'ils don„ noyent la foy l'un à l'autre, & juroyent, afin de „ rompre tant plus aiſément ce qu'ils s'eſtoyent reci„ proquement promis d'obſerver. Suyvant quoy Phi„ lippe de Commines diſoit, que tous leurs conſeils „ ne tendoyent qu'à s'entredecevoir, & que les vo„ lontez de ces deux Princes furent tout le temps de „ leur vie oppoſees & directement contraires, fors „ une fois, aſçavoir lors qu'ils conſpirerent de faire „ mourir le Conneſtable. „

(a) *Camerarius, Meditat. hiſtoriques vol. 2. liv. 4. ch. 18. p. m. 330. 331.*

(B) *Il trouva* la Cour de Vienne *engourdie.*] Au tems que le Duc faiſoit la guerre dans le pais de Cologne, Loüis onziéme (b) depêcha Jean Tiercelin vers l'Empereur, *pour travailler qu'il ne s'appointaſt avec ce* Duc. . . . . *Et outre luy ouvrir un party nouveau: qui estoit qu'ils asseurassent bien l'un l'autre de ne faire paix ny treves l'un sans l'autre: & que l'Empereur prist toutes les Seigneuries que ledit Duc tenoit de l'Empire, & qui par raiſon en devoient estre tenuës, & qu'il les fist declarer confiſquées à luy: & que le Roy prendroit celles qui estoient tenuës de la couronne de France: comme Flandres, Artois, Bourgongne, & pluſieurs autres. Combien que cét Empereur euſt eſté toute ſa vie homme de tres-peu de vertu, ſi estoit-il bien entendu, & pour le long-temps qu'il avoit veſcu, il avoit beaucoup d'experience.* Il conta un apologue . . . . . & (c) *avec cette fable paya nostre Roy, sans faire d'autre reſponce à son homme.* Philippe de Comines avoit deja dit que (d) *l'Empereur estoit de tres petit cœur, & enduroit toutes choſes pour ne deſpendre rien.*

(b) *Philippe de Comines liv. 4. ch. 3. p. 205. 206.*

(c) *Id. ib. pag. 207.*

(d) *Id. ib. chap. 1. pag. 195.*

Pour mieux entendre ce que j'ai touché de l'affaire de Ferrette, il faut ſavoir que le Duc Charles aiant prêté de groſſes hommes à Sigiſmond d'Auſtriche Comte de Tirol, reçut de lui la poſſeſſion de la Comté de Ferrette, du Landgraviat d'Alſace, & des quatre villes Foretieres l'an 1469 (e). Cinq ans après le Roi de France (f) *haïant eſveille le Duc Sigiſmond, parce qu'il luy donat les* 80000. *eſcus, pour leſquels ſes pais d'Elſaſs, Sunsgeu, & Ferrette, eſtoient engagés. & les haïant faict compter à Baſle, ce Duc, fort interpeller le Duc Charles,* de les reprendre, & de ſe départir de la jouiſſance de ces pais engaigés. Sur quoy le Duc reſpondit, qu'il eſtoit content de recepvoir, moiennant que les deniers luy fuſſent rendus à Bezançon en la franche Comté, autrement, il diſoit, qu'il ne ſe departiroit. Là-deſſus il ſe fit un ſoulevement general: (g) les troupes du Duc de Bourgogne furent chaſſées: Hagembac qui avoit été Gouverneur pour lui de la Comté de Ferrette, & qui s'y étoit rendu coupable de pluſieurs excez, fut decapité, (h) *& fut mis tout le pays de Ferrete en la main dudit Duc Sigiſmond d'Auſtriche: & commencerent les Suiſſes la guerre en Bourgongne, & prindrent Blaſmond, qui eſtoit au Mareſchal de Bourgongne, qui eſtoit de la maiſon de Neuf-chaſtel: & aſſiegerent le Chaſteau de Herycourt, qui eſtoit de ladite maiſon de Neuf-chaſtel, où les Bourguignons allerent pour le ſecourir: mais ils furent decontés devant, un bon nombre. Leſdits Suiſſes firent un grand dommage au pays.* Tout cela fut machiné par Loüis onziéme comme Philippe de Comines (i) l'avoüe. Les troupes que le Bourguignon avoit envoiées en ce pais-là eurent quelquefois de l'avantage (k).

(e) *Voiez Louis Gollut ubi ſupra ch. 93. pag. 839.*

(f) *Ib. ib. chap. 101. pag. 870. 871.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Comines liv. 4. ch. 2. pag. 203. 204. ad ann. 1474.*

(i) *Id. ib. pag. 203.*

(k) *Voiez Gollut ubi.*

(C) *La ville* de Dinant *fut traitée avec la derniere rigueur: auſſi s'étoit-elle portée à des inſolences.*] „ (l) Ceux de Liege & ceux de Dinan envoyerent de„ clarer la guerre au Charolois lors qu'il eſtoit en „ marche pour venir à Paris. „ Le Duc ſon pere *les força en peu de jours d'acheter la Paix. Mais peu aprés ſur le bruit qui courut que le Charolois avoit eſté tué à Montlehery, ils reprirent les armes avec plus de furie... Ceux de Dinan, ville famenſe & riche par ſes ouvrages de cuivre, s'emporterent à mille outrages contre le Charolois, juſqu'à l'appeller baſtard & à le pendre en effigie. Le chaſtiment ſuivit de prés leur outrageuſe inſolence: le Duc mit le ſiége devant Dinan, ſon fils commandoit l'armée. La ville fut emportée d'aſſaut & bruſlée, huit cents de ſes habitans noyez dans la Meuſe, & le reſte abandonné à une extréme miſere.* Loüis Gollut dit (m) que „ la ville fut démolie, & tellement „ raſée, que lon n'heut peü recognoiſtre les veſtiges. „ *Ainſi en prens-il ordinairement à ceux, qui oſent faire opprobre & villénies aux grands Princes.* „ Ces dernieres paroles ne ſont veritables que trop ſouvent, & neanmoins je ne penſe pas que l'on gueriſſe jamais de l'inſolence avec laquelle on ſe porte dans les Etats libres à dechirer par des libelles, par des tailles douces, & par d'autres voies l'honneur d'un Prince ennemi. Les ſages têtes ne ſauroient aſſez reprimer la fougue d'une populace, ſi elles l'entreprenoient, & peut-

(l) *Mezerai, ubi ſupra pag. 302. ad ann. 1465.*

(m) *Gollut ubi ſupra chap. 88. pag. 831.*

Digitized by Google

après la mort β de ſon pere, & gagna une bataille ſur les Liegeois proche de St. Tron au mois de Novembre 1467 γ. Il étoit maître de Peronne lors qu'il y reçut une viſite de Louïs onziéme l'an 1408. Cette entrevuë tourna d'une toute autre maniere que ce Monarque ne l'avoit cru, car il ſe trouva le priſonnier du Duc de Bourgogne, & il fut contraint de le ſuivre au ſiege de Liege, pour être le temoin du châtiment qu'on feroit ſoufrir à une ville qu'il avoit poullée à reprendre les armes δ. Elle fut priſe d'aſſaut (D) le 30. d'Octobre 1468. & traitée cruellement. On permit au Roi de ſe retirer quatre jours aprés *. Il rompit bientôt le traité qu'il avoit fait à Peronne, & ſe ſaiſit en 1470. de quelques villes de Picardie qui apartenoient au Duc †. Cette guerre interrompuë par une treve, devint très-ſanglante après la mort ‡ du Duc de Guienne frere du Roi. Le Duc de Bourgogne ‡ mit tout à feu (E) & à ſang dans la Picardie & dans le païs de Caux. Il entreprit deux ſieges qu'il fut contraint de lever, celui de Beauvais & celui de Roüen. On dit que les femmes de (F) Beauvais ſe ſignalerent à la defence de leur ville, & qu'on les en recompenſa par un privilege qui eſt fort au goût de leur ſexe, car on leur permit de ſe parer. Il ſe fit une treve quelque tems après, pendant laquelle le Duc alla conquerir le païs de Gueldres. Cet agrandiſſement lui fit naître la penſée de faire ériger en roiaume (G) ſes Etats par

β *Il mourut au mois de Juillet 1467.*

γ *Mezerai ib. p. 306.*

δ *Id. ib. pag. 309. & ſuiv.*

* *Idem pag. 311.*

† *Philippe de Commines liv. 2. ch. 1. & ſuiv.*

‡ *Au mois de Mai 1472.* Mezerai ubi ſupra pag. 319.

‡ *Id. ib. pag. 320. 321. ad ann. 1472.*

(a) *Mezerai, ubi ſupra pag. 311. ad ann. 1468.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Munſter Coſmograph. lib. 2. pag. m. 134.*

(*) *Un Hiſtorien obſerve que les ſoldats ne tuoient les filles qu'après les avoir violées:* Neque etiam à virginum ſacerdotum cæde ſatis temperatum eſt, quas bene ſtupratas prius, eſferus miles jugulare ſolet. *&c. Renerus Snoius, rerum Batavicar. l. 11. pag. 159.*

(d) *Mezerai, ubi ſupra pag. 320. ad ann. 1472.*

(e) *C'eſt-à-dire le Duc de Guienne frere de Louïs XI.*

(f) *Jean de Serres invent. de l'hiſt. de France, vie de Louïs XI. pag. m. 817. Voïez cela plus au long dans Pierre Matthieu ubi ſupra pag. 280.*

(g) *Mezerai, ubi ſupra pag. 321. ad ann. 1472.*

peut-être ne trouve-t-on pas à propos d'y emploier ſon autorité, on s'imagine que cette eſpece de déchainement nourrira la haine, & donnera du courage, & fera ouvrir les bourſes: toutes choſes bien capables de faciliter les moiens de reſiſter. Mais quand on ſuccombe, que ne donneroit-on pas pour avoir tenu une autre conduite? Notez qu'une fauſſe nouvelle cruë trois jours n'eſt pas moins capable de perdre un Etat, que de le ſauver. Ceux de Dinant ne perirent que pour avoir cru trop legerement la fauſſe nouvelle de la mort du Comte de Charolois.

(D) *La ville de Liege fut priſe d'aſſaut . . . . . & traitée cruellement.*] „ (a) Une grande partie du peu„ple s'enfuit par ſus le pont de Meuſe dans les Ar„dennes, où plus de la moitié mourut de faim & de „froid; l'autre ſe ſauva dans les Egliſes, ou ſe cacha „dans les maiſons. „ Le Duc (b) *fit noyer mille ou douze cents de ces malheureux qui avoient eſté pris dans les maiſons de Liege, & mettre le feu à toute la ville, horſmis aux Egliſes & à trois cens maiſons à tour, qu'on reſerva pour loger les Eccleſiaſtiques.* Le Coſmographe Munſter aſſure que le Duc fit mettre à mort tous les habitans de Liege que l'on rencontra; qu'on n'eut égard ni à l'âge ni au ſexe; que les Prêtres furent égorgez dans les Egliſes, & même pendant la celebration de la Meſſe; qu'on jetta dans la riviere 12. mille femmes, & qu'on tua dans la ville 40. mille hommes. (c) *Dux obtenta civitate fecit proditores omnes decollari una cum aliis promiſcuis ex hominibus quos omnes interfecit, nullo habito delectu inter fœminas & viros, pueros & ſenes. Confodiebantur etiam ſacerdotes & monachi in templis & in miſſarum ſolemniis. Colligebant mulieres à tergo & projiciebant in ſubjectum Moſæ fluvium. Ultimo exurebant civitatem, & diruebant murum. Numerantur quadraginta millia hominum in civitate trucidati, & duodecim millia mulierum quæ in aquas projectæ fuerunt atque ſubmerſæ.* Voïez la marge (*).

(E) *Mit tout à feu & à ſang dans la Picardie.*] On a pu voir dans les remarques precedentes ſon penchant à la cruauté; voions le encore dans celle-ci. „ (d) Il entra en Picardie la torche en une main & „l'eſpée en l'autre. Juſques-là les bruſlements n'a„voient point eſté pratiquez entre les deux partis: il „fit neantmoins un buſcher de tout le plat-pays, & „ſacrifia aux manes de ſon (e) amy tout ce qui tom„ba ſous ſon pouvoir. Neſle priſe d'aſſaut eſprouva „toutes ſortes de cruautez, parce que ſes habitans „avoient tué un Heraut d'armes qui les eſtoit allé „ſommer, & encore deux hommes durant une ſur„ſeance qu'on leur avoit accordée pour traitter. Le „reſpect des Autels ne ſauva point le peuple innocent „qui s'eſtoit refugié dans l'Egliſe; & ceux qui eſcha„perent du glaive furent tous pendus, ou eurent les „poings couppez. „ Voici les paroles d'un autre hiſtorien: Le Duc (f) *marche vers Neſle en Vermandois... l'aſſiege, la bat, la pend. De cinq cents hommes de traict, commandez par un nommé le petit Picquard, tué la plus grand' partie: pend les uns, entre autres le Capitaine: coupe les poings aux autres. Pluſieurs & ſoldats & habitans refugiez dans l'Egliſe, ſont deſſus les Autels meſmes & embraſſans les images, inhumainement maſſacrez. Le Duc entre lui-meſme dans l'Egliſe tout à cheval, & voyant ces cadavers;* Voila (*dit-il*) qui eſt beau, j'ay de bons bouchers. *Puis bruſle & raze la place.*

(F) *Que les femmes de Beauvais ſe ſignalerent, & qu'on les en recompenſa par un privilege qui eſt fort au goût.*] „ (g) C'eſt une choſe memorable, qu'à un aſ„ſaut general qui s'y donna le Jeudy 9. de Juillet, les „hommes eſtant ſur le poinct d'eſtre enfoncez, les „femmes conduites par une Jeanne Hachete, firent „merveilles de repouſſer les ennemis à coups de „pierre, de feux gregeois, & de plomp fondu dans „de la reſine bouillante. On y voit encore l'effigie „de cette femme dans l'Hoſtel de Ville, tenant une „eſpée à la main; & il ſe fait une Proceſſion le 10. „Juillet, qui eſt le jour que le ſiege fut levé, à la„quelle les femmes marchent les premieres & les „hommes aprés. „ Mezerai oublie le principal, c'eſt pourquoi je cite un autre Ecrivain qui dans un chapitre où il poſe (h) *que les femmes croient que la braverie eſt un droit qui leur appartient par privilege*, allegue deux preuves, l'une tirée de la pratique des Juifs, & l'autre d'une ordonnance de Loüis XI. Voici ſes paroles: *Les Juifs avoient cette penſée pour leurs femmes dans l'obſervation de leurs folles traditions. Car ils s'interdiſoient de faire aux jours ſolemnels quantité de petits ouvrages innocens, même pour leurs neceſſités preſſantes: mais ils en exceptoient les habits & les joyaux de leurs femmes, qu'ils croyoient leur être permis d'acheter en ces jours là* (i). *Auſſi ce fut un privilege accordé par les lettres patentes du Roy Louis XI. de l'an 1473. aux femmes & filles de la ville de Beauvais, qu'elles pourroient ſe parer au jour de leurs nopces, & quand bon leur ſemblerois, de tels vêtemens, atours, parremens & joyaux qu'il leur plairoit, en conſideration du courage qu'elles témoignerent en la garde de leur Ville contre le Duc de Bourgogne. Ce privilege* (2) *eſt joint à un autre qui eſt aſſés particulier, c'eſt à ſçavoir, quelles pourront aller à la proceſſion & à l'offrande avant les hommes au jour & feſte de Sainte Agadréme Patrone de la ville de Beauvais.* André du Cheſne (i) fait mention de ces privileges accordez aux Beauvoiſines par le Roi Loüis onze.

Cela me fait ſouvenir des prerogatives que l'on accorda aux femmes de Rome, aprés que la mere de Coriolan accompagnée de quelques Dames l'eut obligé à s'éloigner de la ville avec l'armée des Volſques. Le Senat (k) ordonna aux Magiſtrats d'accorder aux femmes toutes les marques de faveur & de conſideration qu'elles voudroient demander. Elles ne demanderent autre choſe ſinon que l'on fit bâtir un temple à la Fortune feminine. La depenſe du culte devoit être à la charge du public, mais elles offrirent de païer les frais de la conſtruction. La ville ſe chargea de tout. Plutarque (l) s'arrête là, il ne dit point comme Valere Maxime, qu'il fut ordonné par le Senat que les hommes cederoient aux femmes le haut du pavé, & qu'elles pourroient porter des parures d'or & de pourpre, &c. (m) *In quarum honorem ſenatus matronarum ordinem benigniſſimis decretis adornavit. Sanxit namque ut fœminis ſemita viri cederent, confeſſus plus ſalutis reſpubl. in ſtola quam in armis fuiſſe: veruſtiſque aurium inſignibus novum vitæ diſcrimen adjecit: Permiſit quoque lois purpuræ veſte & aureis uti ſegmentis.* On ne pouvoit mieux s'accommoder à l'inclination (n) naturelle.

(G) *De faire ériger en Roiaume ſes Etats.*] S'étant abouché à Treves avec l'Empereur Frideric trois, il promit de donner ſa fille au fils de cet Empereur, pourveu que ſa Majeſté Imperiale *redreſſant le roiaume de Bourgongne, tenu par ſes predéceſſeurs, le voulut coroner, & orner de tiltres & honeurs Roiaux* (o). L'Empereur y conſentit, & pource, *les appreſts neceſſaires furent faicts. Mais celà a l'improveu fut rompu, par un mécontentement que le Duc donat a l'Empereur. . . . . Lon tient, que le Roy Loys dégoutſtat l'Empereur de paſſer outre, a doner les tiltres Roiaux: luy donans a entendre, que le Duc n'aſpiroit pas a celà ſeulement, mais plus toſt a l'Empire, au détriments du Prince Maximilian: dequoy l'Empereur, Prince ſoubçonneux, ſe doubtas, & feit les refus ſuſdicts* (p). Ceci arriva

(h) *Joly, avis Chrétiens & moraux pour l'inſtitution des enfans l. 2. ch. 4. pag. 260.*

(i) *V. Seb. Munſterum in notis ad Evangelium Hebraic. Matthæi. cap. 15. pag. 97.*

(2) *V. l'hiſtoire de Beauvaiſis par Ant. Loiſel. pag. 234. & 351.*

(i) *Du Cheſne antiquité des villes de France p. m. 411.*

(k) *Plutarch. in vita Coriolani pag. 231.*

(l) *Id. ib. pag. 232.*

(m) *Valerius Maximus lib. 5. cap. 2. n. 1. p. m. 436.*

(n) *Voïez l'article* Periander, *remarque B, l'article* Pretextat *remarque B. l'article* Boſſus *remarque D.*

(o) *Gollut, ubi ſupra pag. 842.*

(p) *Id. id. pag. 843.*

Digitized by Google

par l'Empereur. Mais il ne vint jamais à bout de cette entrepriſe. Il lui fut infiniment plus aiſé d'engager le Roi d'Angleterre à une ligue contre la France; j'ai dit * ailleurs que le Roi Louïs onze conjura cette tempête avec des ſommes d'argent; il fit une paix particuliere avec les Anglois l'an 1475. le Duc de Bourgogne en fut très-fâché, & s'en plaignit fierement (H) au Roi d'Angleterre. Le mauvais ſuccés du ſiege qu'il avoit mis devant Nuitz dans le païs de Cologne, ne contribua pas peu à rompre la ligue qu'il avoit faite avec ce Prince & avec le Duc de Bretagne. Après quelques bravades il s'accorda lui auſſi avec Louïs onze par une treve de neuf ans, non ſans beaucoup de depit qu'il dechargea ſur la Lorraine. Il la ſubjuga entierement, enſuite de quoi il entaſſa projets ſur projets, juſques à ſonger à la conquête de l'Italie; mais il voulut avant toutes choſes obliger les Suiſſes à ſe ſoumettre à ſes loix. Il échoüa dans ce deſſein. Ils le batirent à Granſon le 5. de Juin 1476. & à Morat le 20. de Juin de la même année. Enfin il fut (I) tué devant Nanci le 5. de Janvier 1477. C'étoit un Prince qui auroit pu faire de grandes conquêtes s'il avoit eu autant de prudence que de courage, & s'il n'avoit pas eu en la perſonne de Louïs onze un adverſaire qui par ſes intrigues & par ſon argent lui accumuloit une infinité d'ennemis. Ses ordonnances militaires † ſont admirables. ‡ *C'eſt le premier qui ait renouvellé la methode des Romains d'enfermer ſes troupes dans un camp retranché.* La premiere ſource de ſes (K) guerres contre les Suiſſes fut très-peu de choſe; le butin qu'ils firent à la journée de Granſon fut ineſtimable, &

* *Dans l'article* Edouard IV.

† *Voïez les dans Louis Gollut, Memoir. de Bourgogne liv. 10. ch. 96. 97. 98.*

‡ *Mezerai, ubi ſupra pag. 308.*

arriva l'an 1473. Pontus Heuterus ajoûte que le Duc offrit de l'argent pour obtenir de l'Empereur & de l'Empire la ceſſion des (a) quatre Evêchés du Païs-Bas, & qu'il demanda le Vicariat de l'Empire, par un deſir tacite de ſucceder à l'Empereur Frideric; que le faſte avec lequel il étala ſes richeſſes, & la beauté de ſes meubles (b) qui ofuſquoient ceux de l'Empereur, fortifia les ſoupçons que le Roi de France fit naître, & qu'ainſi tous les preparatifs du couronnement furent renverſez de telle ſorte, que Frideric ſe retira à Cologne ſans dire adieu à ce Duc (c).

(a) *Utrecht, Liege, Cambrai, & Tournai.*

(b) *Voïez Philippe de Comines l. 2. ch. 8. pag. 105.*

(c) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib. 4. pag. 172. 173.*

(H) *Et s'en plaignit fierement au Roi d'Angleterre.*] Il (d) partit de Luxembourg avec 16. chevaux pour lui parler: „ Edoüard ..... faiſant l'eſtonné d'une „ arrivée ſi prompte & ſoudaine, luy demanda qui l'a„ menoit. *Je viens*, dit le Duc, *pour parler à vous.* „ *Voulez-vous*, dit Edoüard, *que ce ſoit à part ou en* „ *public?* Sur ce pas le Duc qui ne pouvoit plus tenir „ ſa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il vou„ droit, ſans penſer, qu'il pourroit auſſi entendre ce „ qu'il ne voudroit pas, demande au Roy d'Angleter„ re s'il avoit la Paix? *Non*, dit Edoüard, *mais bien* „ *une Trefve pour neuf ans en laquelle vous eſtes compris* „ *avec le Duc de Bretagne, & je vous prie de vous y* „ *accommoder.* Le Duc replique au langage de l'Anglois qu'il entendoit & parloit, Que l'armée ne „ devoit paſſer la mer pour cela. Que ce traité ruï„ noit la reputation des Roys d'Angleterre, & qu'elle „ avoit bien beſoing de ce cœur de Lyon enterré à „ Roüen. Puis il adjouſte, *Je vous avois procuré une* „ *occaſion de faire vos affaires, que vous ne recouvrerés* „ *jamais pour avoir ce qui vous appartient. Ce n'eſtoit* „ *pas pour mon intereſt, car je m'en pourvois paſſer, &* „ *pour vous monſtrer que je n'ay que faire de voſtre Trefve, par S. George je ne traiteray avec le Roy que vous* „ *ne ſoyez retourné en Angleterre, & que vous n'y ayés* „ *demeuré plus de trois mois.* Edoüard ne prenant „ point de plaiſir en ces boutades le laiſſe là. „

(d) *Matthieu, Hiſt. de Louis XI. liv. 6. chap. 20. pag. 321. Voïez auſſi Comines liv. 4. ch. 8. p. 227.*

(I) *Il fut tué devant Nanci.*] Il aſſiegeoit cette place avec peu de troupes: il fut lâchement trahi par Campobaſſo l'un de ſes Generaux; il fut attaqué par une armée très-nombreuſe, il ne ſe faut donc pas étonner de ce qu'il perit dans cette entrepriſe; mais il fut très-blamable de ne ſuivre pas les ſages conſeils qu'on lui (e) donna. Il ſe batit (f) en lion. (g) *Après la bataille on eſtoit en peine de ſçavoir ce qu'il eſtoit devenu. On le cherche entre les vivans, & puis parmy les morts..... On le trouve en un foſſe, le viſage emplaſtré dans la fange & le ſang, l'hyver rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoiſtre.* Ses domeſtiques reconurent ſon corps (h) *à pluſieurs marques, au manquement des dents de la machoire ſuperieure qu'il avoit perdu en ſa jeuneſſe par une cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lehery, à la fleſtriſſeure de la peau ſur l'eſpaule qu'un charbon luy avoit laiſſé, à une fiſtule qu'il avoit ſous l'ombril, & aux grands ongles qu'il portoit plus qu'autre perſonne de ſa Cour.* On lui trouva trois bleſſures, (i) *un coup d'alebarde qui lui fendit la teſte par deſſus l'oreille juſques aux dents, un coup de pique à la cuiſſe, & un autre par le fondement.* On le porta à Nanci, (k) *& apres qu'on l'euſt lavé & habillé d'un ſimple habit de toile, on le mit ſur une table, le dais de velours noir deſſus, en une chambre tapiſſée de meſme.* (l) *Le Duc de Lorraine alla en habit de deuil & avec une barbe d'or, à la mode des Preux, luy donner de l'eau beniſte.* „ (m) En le prenant par l'une des mains „ il luy dit, *voſtre ame ait Dieu, vous nous avez fait* „ *moult de maux & douleurs.* Il le fit enterrer avec „ toutes ſortes d'honneurs funebres. „ Il lui dreſſa (n) un fort beau ſepulchre dans l'Egliſe de St. George à Nanci avec l'effigie au naturel. Charles quint fit tranſporter le corps à Luxembourg, *d'où il fut derechef tranſporté à Bruges: où par commandement de la Roine Dame Eleonor, il fut enterré au cœur de l'Egliſe Noſtre Dame, devant les degrés du grand Autel, en la ſepulture de Dame Marie ſa fille* (o). Notez que „ (p) le „ peuple s'imagina qu'il s'étoit ſauvé, & qu'il s'étoit „ allé cacher dans un hermitage, d'où il devoit reve„ nir après 7. ans. Ce bruit prevalut tellement, que „ pluſieurs prétoient de l'argent à rendre, quand il „ reviendroit. Son humeur atrabiliaire, & un je ne „ ſai qui, qu'on avoit vû en Suabe, qui lui rapor„ toit fort de taille, de poil, de voix & de viſage, „ donnoit lieu à cete opinion. „

(e) *Comines liv. 5. ch. 8. p. 288.*

(f) *Gollut ubi ſupra pag. 882.*

(g) *Matthieu, Hiſt. de Louis XI. liv. 7. chap. 23. p. m. 390.*

(h) *Id. ib. pag. 391.*

(i) *Id. ib. pag. 390.*

(k) *Id. ib. pag. 391.*

(l) *Mezerai ubi ſupra pag. 331. ad ann. 1477.*

(m) *Matthieu ubi ſupra pag. 392.*

(n) *Gollus ubi ſupra pag. 884.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Fabert, Hiſtoire des Ducs de Bourgogne pag. 312. Voïez auſſi Reuerus Sueius ubi ſupra pag. 168.*

(K) *La premiere ſource de ſes guerres contre les Suiſſes fut très-peu de choſe.*] J'en parle ainſi pour m'accommoder au ſentiment ordinaire; car d'ailleurs je me perſuade que les grans maux qu'ils lui avoient faits tant en Alſace qu'en Bourgogne, lui ſervirent de puiſſant motif pour les attaquer. Ces paroles de Philippe de Comines, (q) *& pour quelle querelle commença cette guerre? ce fut pour un chariot de peaux de mouton, que Monſeigneur de Romont prit à un Suiſſe, en paſſant par ſa terre. Si Dieu n'euſt delaiſſé ledit Duc, il n'eſt pas apparent qu'il ſe fut mis en peril pour ſi peu de choſe;* ce paſſage, dis-je, a fait dire à cent Auteurs qu'une chartée de peaux fut l'origine de la guerre très-ſanglante du Duc de Bourgogne & des Suiſſes. L'on n'oublie preſque jamais cet exemple (r) lors qu'on traite le lieu commun, *que de très-petites choſes ſont la cauſe des plus grans évenemens.* Mais ſi l'on avoit pris garde que Philippe de Comines s'eſt contredit, on n'auroit pas eu tant de deference pour ſon obſervation. Il avoit marqué très-clairement que le Duc Charles, (ſ) *voulut faire la guerre aux Suiſſes, tant pource qu'ils la luy avoient faite, eſtant devant Nuz, qu'auſſi pour avoir aidé à luy oſter la Comté de Ferrette ..... & pource qu'ils avoient oſté audit Comte de Romont partie de ſa terre.* Quoi qu'il en ſoit ils le redouterent extremement, & lui firent faire toutes ſortes de ſoumiſſions. C'eſt Comines qui le raporte. *Les Suiſſes*, dit-il (t), *le ſentans ſi près d'eux, luy envoyerent leur Ambaſſade: & offroient de rendre ce qu'ils avoient pris dudit Seigneur de Romont..... Le Duc entra en Bourgongne: où leſdits Ambaſſadeurs de ces vieilles ligues d'Alemagne, qu'on appelle* Suiſſes, *revindrent devers luy, faiſans plus grandes offres que devant: & entre la reſtitution, luy offrirent laiſſer toutes les alliances, qui ſeroient contre ſon vouloir (& par eſpecial celle du Roy) & devenir ſes alliez, & le ſervir de ſix mille hommes armez, avec aſſez petit payement, contre le Roy, toutes les fois qu'il les en requerroit: A rien ne voulut ledit Duc entendre.* Ils lui remontrerent auſſi, „ (u) pour le démouvoir de cette guerre, que con„ tr'eux ne pouvoit rien gagner: car leur pays eſtoit „ tres-ſterile & pauvre: & qu'ils n'avoient nuls bons „ priſonniers: & qu'il ne croyoit pas que les eſperons „ & mords des chevaux de ſon oſt, ne vauliſſent plus „ d'argent que tous ceux de leurs territoires ne ſçau„ roient payer de finances, s'ils eſtoient pris. „ Cette raiſon n'a point de force auprès d'un Prince qui comme lui avoit l'ambition (w) des Romains. S'il eût eu leur prudence & leur fortune, il eût pouſſé loin ſes conquêtes; mais il s'abandonnoit trop (x) à ſon propre ſens, & il ruina par ce moien les plus grandes

(q) *Comines liv. 5. chap. 1. pag. 260.*

(r) *Voïez les coups d'eſprit de Gabriel Naudé.*

(ſ) *Comines ubi ſupra pag. 257.*

(t) *Id. ib.*

(u) *Id. ib. pag. 261.*

(w) Raptores (*Romani*) orbis poſtquam cuncta vaſtantibus defuere terræ & mare ſcrutantur: ſi locuples hoſtis eſt avari; ſi pauper ambitioſi . . . ſoli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiſcunt. *Tacit. in vita Agric. c. 30.*

(x) *Comines liv. 5. chap 8. pag. 288.*

Digitized by Google

& l'on conte (L) là-deſſus des avantures ſingulieres. La douleur qu'il eut de cette defaite lui penſa (M) ôter la vie, & diminua ſon bon ſens. Je ne dois pas oublier qu'en l'année 1469. * il s'occupa à des actions de juſtice. Il viſita pluſieurs Provinces du Païs-Bas, & châtia rigoureuſement les malfaiteurs. Ce qu'il fit contre un Seigneur qui avoit ſeduit une (N) très-honnête femme eſt trop remarquable pour n'être pas raporté. Il ſe defioit tellement de Louis onziéme,

* *Pontus Heuter. ubi ſupra pag. 165.*

grandes forces qu'on vit alors. Jamais homme ne juſtifia mieux que lui cette maxime, (a) *vis conſilii expers mole ruit ſua.*

(a) *Horat. Od. 4. l. 3.*

(L) *Le butin . . . . fut ineſtimable, & l'on conte là-deſſus des avantures ſingulieres.*] Le Duc de Bourgogne (b) *eſtoit en grande pompe . . . . . & avoit toutes ſes meilleures bagues & vaiſſelles, & largement autres parements.* Il diſpoſa les choſes pour le combat avec beaucoup d'imprudence, & il ſe gliſſa dans ſon armee une ſi prompte confuſion, (c) que *tout ſe mit à la fuite : & gagnerent les Alemans ſon camp & ſon artillerie, & toutes les tentes & pavillons de luy & de ſes gens (dont il y avoit grand nombre) & d'autres biens infinis : car rien ne ſe ſauva que les perſonnes : & furent perdus toutes les grandes bagues dudit Duc : mais de gens, pour cette fois, ne perdit que ſept Hommes-d'armes. Tous le demeurans fuit, & luy auſſi. Il ſe devoit mieux dire de luy*, qu'il perdit honneur & chevance ce jour, *que l'on ne fit du Roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poictiers. . . . . .*

(b) *Comines liv. 5. ch. 1. p. 259.*

(c) *Id. ib. pag. 260.*

(d) *Les deſpouilles de ſon oſt enrichirent fort ces pauvres gens de Suiſſes : qui de prime-face ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains : & par eſpecial les plus ignorans. Un des plus beaux & riches pavillons du monde fut departy en pluſieurs pieces : il y en eut qui vendirent grande quantité de plats, & d'eſcuelles d'argent, pour deux grands blancs la piece, cuidans que ce fuſt eſtaing : Son gros Diamant (qui eſtoit un des plus gros de la Chreſtienté) où pendoit une groſſe perle, fut levé par un Suiſſe, & puis remis en ſon eſtuy, puis rejetté ſous un chariot, puis le revint querir, & l'offrit à un Preſtre pour un Florin. Ceſtuy là l'envoya à leurs Seigneurs, qui luy en donnerent trois francs : Ils gagnerent trois Balais pareils, appellez* les trois Freres : *un autre grand Balai, appellé* la Hotte : *un autre, appellé* la balle de Flandres : *(qui eſtoient les plus grandes & les plus belles pierreries, que l'on eut ſceu trouver) & d'autres biens infinis, qui depuis leur ont bien donné à connoiſtre ce que l'argent vaut.* J'ai lu quelque part qu'un Bernois nommé Barthelemi Mey, acheta 5000. florins le diamant du Duc de Bourgogne: quelques marchands de Genes l'acheterent en ſuite 7000. florins du Rhin. Le Duc de Milan en donna onze mille écus, enfin le Pape Jules II. en donna vingt mille, & le fit ſervir d'ornement à ſa couronne (e). Notez que le Duc avoit traité cruelement la garniſon de Granſon, qui étoit de 7. ou 8. cens hommes bien choiſis au commencement du ſiege. Ils ſe rendirent à diſcretion, & il les fit tous mourir (f).

(d) *Id. ib. cap. 2. pag. 266.*

(e) *Mich. Stettlerus Hiſtor. Helvet. lib. 6. ad ann. 1476. apud Hotting. in Meth. legendi hiſtor. Helvetic. pag. 432.*

(M) *La douleur . . . . . lui penſa ôter la vie, & diminua.*] Je vais me ſervir encore des expreſſions de Comines. „ (g) Il eut une grande maladie de dou„ leur & de triſteſſe, de cette honte qu'il avoit receuë. „ Et à bien dire la verité, je croy que jamais depuis il „ n'eut l'entendement ſi bon qu'il avoit eu auparavant „ cette bataille. „ L'Auteur reprend le même diſcours en un autre endroit, & voici comment: (h) *La douleur qu'il eut de la perte de la premiere bataille de Granſon, fut ſi grande, & luy troubla tant les eſprits, qu'il en tomba en grande maladie : & fut telle, que ſa cholere & chaleur naturelle eſtoit ſi grande qu'il ne beuvoit point de vin, mais le matin beuvoit ordinairement de la tiſanne, & mangeoit de la conſerve de roſes pour ſe rafraichir. Ladite triſteſſe mua tant ſa complexion, qu'il luy ſalut faire boire le vin bien fort ſans eaue: & pour luy faire retirer le ſang au cœur, mettoient des eſtoupes ardentes dedans des ventouſes, & les luy paſſoient en cette chaleur à l'endroit du cœur : Et de ce propos vous, Monſeigneur de Vienne, en ſçavez mieux que moy, comme celuy qui luy aidaſtes à paſſer cette maladie, & luy fiſtes faire la barbe, qu'il laiſſoit croiſtre : Et à mon advis, encques puis ladite maladie, ne fut ſi ſage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de ſon ſens.* Je ne finirai point cette remarque ſans l'enrichir d'une belle reflexion de ce ſage hiſtorien. Elle confirmera ce que j'ai dit tant de fois du malheur des grans, & cette maxime veritable, qu'il n'y a point de perſonnes moins heureuſes que celles qui ſemblent l'être le plus. Depuis la guerre du bien public, (i) *quel aiſe eut-il? Il eut touſiours travail, ſans nul plaiſir, & de ſa perſonne & de l'entendement : car la gloire luy monta au cœur, & l'efroy de conquerir tout ce qu'il luy eſtoit bien ſeant. Tous les eſtez tenoit les champs, en grand peril de ſa perſonne, & prenoit tout le ſoin & la cure de l'Oſt ; & n'en avoit pas encor aſſez à ſon gre : Il ſe levoit le premier, & ſe couchoit le dernier, comme le plus pauvre de l'Oſt : S'il ſe repoſoit aucun hyver, il faiſoit ſes diligences de trouver argent : A chacun jour il beſongnoit des ſix heures au matin, & prenoit grande peine à recueillir & oüyr grand nombre d'Ambaſſadeurs : & en ce travail & miſere finit ſes jours : & fut tué aux Suiſſes devant Nancy, comme avez veu devant : Et ne pourroit-l'on dire qu'il eut jamais eu un bon jour, depuis qu'il commença à entreprendre de ſe faire plus grand, juſques à ſon treſpas. Quel acqueſt a-il eu en ce labeur? Quel beſoin en avoit-il? luy qui eſtoit ſi riche, & avoit tant de belles villes & ſeigneuries en ſon obeïſſance, où il euſt eſté ſi aiſe s'il eut voulu.* Je ne fais point excuſe d'avoir copié ce paſſage: tous mes lecteurs l'admireront s'ils le connoiſſent en belles choſes, & il ſeroit à ſouhaiter que tous les Princes le ſuſſent par cœur, & en profitaſſent. Ils travailleroient mieux qu'ils ne font & à leur propre felicité, & à celle de leur prochain. Mais quoi, ce que nous conſiderons comme leur malheur n'eſt qu'un moindre mal. Ils ſeroient encore plus miſerables s'ils étoient contraints de ne ſe pas tourmenter le corps & l'ame pour s'embarraſſer d'intrigues, & de projets de revolution. Ils veulent joüer un grand perſonnage ſur le theatre du monde, & attirer les regards de toute la terre, & pour en venir à bout, ils ſe levent plus matin qu'un artiſan, ils écrivent plus qu'un Procureur, ils fatiguent plus de Secretaires qu'un Greffier en chef. Qui leur defendroit cette agitation les rendroit encore plus miſerables.

(g) *Comines ibid. chap. 1. pag. 259.*

(h) *Id. ib. chap. 3. pag. 267.*

(i) *Id. liv. 6. ch. 13. pag. 409.*

(N) *Contre un Seigneur qui avoit ſeduit une très-honnête femme.*] Cette hiſtoire a été raportée amplement & non ſans quelques couleurs de rhetorique par Pontus Heuterus. En voici la ſubſtance. Un très-brave Capitaine du Duc Philippe le Bon, avoit obtenu pour recompenſe de ſes ſervices le gouvernement d'une place. Il y devint amoureux de ſon hôteſſe femme d'une beauté & d'une pudicité inſignes. Il lui parla d'amour, & lui jura le ſecret & la conſtance. Elle repond que ſa conſcience ne lui permet pas de violer la foi conjugale, & qu'il devroit ſonger aux loix ſacrées de l'hoſpitalité, & porter (k) ailleurs ſes feux legitimement. Cette reponſe ne ſervant qu'à augmenter ſa paſſion, il ſe tourne d'un autre côté; il offre beaucoup d'argent, & il promet à cette femme de la faire aller plus brave (l) qu'aucune autre de tes voiſines & de tes parentes, & de procurer à ſon mari un emploi utile & glorieux. Ses promeſſes ne faiſant aucune impreſſion, il dreſſe une autre baterie: il empriſonne le mari ſous pretexte de rebellion, & lors que la femme recourt à lui comme au ſeul moien de ſauver la vie du priſonnier, il repond que le crime eſt évident, & qu'on ne peut ſe diſpenſer de le punir du dernier ſuplice à moins que la grace du Souverain n'intervienne: Je promets de l'obtenir, ajoûte-t-il, pourveu que vous m'accordiez tout preſentement la faveur que je vous ai demandée tant de fois. (m) *Promitto me apud Principem gratiam marito tuo obtenturum, ſi voluntati meæ obſequi nunc cùm ſoli ſumus, volueris.* Cette propoſition la fait rougir, pleurer, ſoupirer, excite un combat entre l'amour conjugal, & la vertu, ôte la parole. Il (n) profite de l'irreſolution, & contente ſa cupidité. On le ſomme de tems en tems de ſa promeſſe, il ſe ſert de mille menſonges, & enfin il fait trancher la tête ſecretement au priſonnier, & perſuade à la femme qu'elle le tirera de priſon en preſentant au geolier un certain papier qu'il lui donne. Elle court à la priſon, & trouve que ſon mari a perdu la vie par la main du bourreau. La vûe d'un tel objet lui fait perdre la parole; mais peu après elle retourne chez le Gouverneur, & lui fait tous les reproches qu'une juſte indignation lui ſuggere: il allegue cent excuſes & ofre de l'epouſer, & lui promet une fortune magnifique. Elle rejette ces ofres, & raconte toute l'avanture à quelques parens qui lui conſeillent d'atendre l'arrivée du Duc Charles, afin de lui demander juſtice. Ce Prince aiant averé les crimes du Gouverneur lui ordonne d'epouſer la veuve: elle (o) y aporte une repugnance qui ne peut être ſurmontée qu'à force de ſollicitations. On dreſſe le contrat de mariage, l'epouſe doit heriter de

(k) Eſſe variis locis virgines opulentas complures forma ſe multo præſtantiores, eligat unam quæ genio reſpondeat, è qua liberos ſanctо matrimonio procreatos ſuſcipere poſſit. *Pontus Heuterus rerum Burg. l. 5. pag. 165.*

(l) Auri acervum offert, ac in quem velit uſum auferre jubet, promittit mundum muliebrem, qui cum vicinarum ac cognatarum ornamentis comparari non poſſit, addens ſe marito apud Principem impetraturum, ſa patria ejus dignitatem, non minus honori quàm compendio ſerviturum. *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

(n) Obticeſcem, lachrymantem, ac alta ſuſpiria ducentem, nec tamen reluctantem in thorum collocat. *Id. ib.*

(o) Victa multorum ac magnorum virorum matronarumque auctoritate mulier in nuptias fere coacta conſentit. *Id. ibid. pag. 166.*

me, qu'il mepriſa les avis ſinceres qu'il en reçut de la traiſon de Campobaſſo; β *ſi cela étoit vrai*, repondit-il, *le Roi ne me l'eût point fait ſçavoir.* L'une de ſes plus grandes fautes fut de croire γ que *toutes les graces & honneurs qu'il avoit reçus en ce monde* étoient *procedez de ſon ſens & de ſa vertu, ſans les attribuer à Dieu comme il devoit.* Il fut beaucoup mieux reglé ‡ *en ſes plaiſirs corporels* que ſes trois predeceſſeurs. *Auſſi ne veit-on ſa maiſon fournie de baſtards, ni qu'il fut trop adonné à ſes femmes.* Il en épouſa (O) trois, & ne laiſſa qu'une fille.

β *Comines liv. 5. ch. 6. pag. m. 283.*

γ *Id. ib. chap. 9. pag. 291.*

‡ *Louis Gollut ib. chap. 108. pag. 885.*

☞ BOURGOGNE (MARIE DE) fille unique & heritiere du precedent, nâquit * à Bruxelles le 13. de Fevrier 1457. Comme elle étoit le plus grand parti qui fût alors dans l'Europe, pluſieurs Princes la rechercherent en mariage; mais ſon pere eut l'habileté (A) de la promettre tantôt à l'un & tantôt à l'autre, & de ne la donner à aucun. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle ne ſe ſeroit jamais mariée pendant la vie de ce Prince. Dès qu'il eut été tué on parla tout de bon de la marier, & il y eut là-deſſus beaucoup d'intrigues que vous pourrez voir dans † Varillas. J'ai parlé ailleurs † de la faute irreparable qui fut commiſe par Louis onze. Elle conſiſta uniquement en ce qu'il ne voulut point faire épouſer à ſon fils l'heritiere de Bourgogne, car il ne fut point blâmable, (B) comme pluſieurs le pretendent, de ce qu'il ne voulut point

* *Anſelme ubi ſupra pag. 214. d'autres comme Louis Gollut ubi ſupra lib. 11. c. 1. p. 892. diſent à Valenciennes.*

‡ *Varillas, Hiſt. de Louis XI. liv. 8.*

† *Dans l'article de Louis XI.*

(A) Non diu post animi mœrore confecta ſupervixit ingentibus præſertim honis illi, eros è priore marito ſuſceptos duos. *Pontus Heuterus ubi ſupra pag. 167.*

(b) *Lipſius, monit. & exempl. polit. lib. 2. cap. 9. n. 7.*

(c) *Au livre 7. chap. 23. p. m. 395.*

(d) *Varillas, Hiſt. de Louis XI. liv. 1. pag. 34.*

(e) *Tiré du Pere Anſelme Hiſt. geneal. de la maiſon roiale pag. 214.*

(f) *Comines liv. 3. chap. 3. pag. 145.*

(g) *Id. ib. chap. 8. pag. 169. 170. Voiez Matthieu, Hiſt. de Louis XI. liv. 5. pag. 246. 252.*

tous les biens du mari s'il meurt avant elle ſans enfans: on procede ſelon les formes à la benediction nuptiale, & alors le Duc demande à la femme ſi elle eſt contente, oüi repond elle, mais moi reprit-il, je ne le ſuis point. Il envoie le Gouverneur en priſon, deux heures après il le fait decapiter dans la même chambre où le premier mari avoit eu la tête trenchée. On met entre les mains de la femme une copie de l'arrêt de mort, & on l'envoie dans la priſon afin qu'elle voie que le double crime de ſon ſeducteur ne demeure pas impuni. Elle tomba (a) dans une melancholie qui la fit mourir peu de tems après. Lipſe (b) qui raporte cette même hiſtoire avec toutes ſes circonſtances, a obſervé que la ſcene eſt dans une ville de Zelande. Voiez auſſi Pierre Matthieu dans l'hiſtoire (c) de Loüis XI. Mr. Varillas en a dit un mot, & s'y eſt brouillé, car il pretend (d) que l'on contraignit le Gouverneur à épouſer cette femme. Il ne faiut pas l'y contraindre, il ne demandoit pas mieux. Voiez la derniere note marginale de la colonne ſuivante.

(O) *Il épouſa trois femmes.*] I. Catherine de France fille de Charles VII. l'an 1439. Elle mourut l'an 1446. ſans poſterité. II. Iſabelle de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon l'an 1454. Elle mourut le 13. de Septembre 1465. laiſſant une fille dont je fais l'article. III. Marguerite ſœur d'Edouard IV. Roi d'Angleterre l'an 1468. elle n'eut point d'enfans, & mourut l'an 1503. (e).

(A) *Son pere eut l'habileté de la promettre . . . . & de ne la* point *donner.*] Un grand Prince qui n'a qu'une fille, & qui s'engage à de hautes entrepriſes loin de ſon païs n'a guere beſoin de gendre: il doit craindre qu'un tel allié ne ſe degoûte de la vie privée, & qu'il n'ait trop d'impatience de commander. Les ſoins du dehors qui occupent le beau-pere, ne lui permettent pas de prevenir les cabales domeſtiques. En un mot l'heritiere preſomptive d'un Etat eſt moins à craindre quand elle eſt à marier, que quand elle a un mari. Outre qu'étant fille elle peut ſervir de leurre par raport à un grand nombre de pretendans, ce qui fournit à ſon pere les occaſions de nouer & de denouer pluſieurs intrigues. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Bourgogne (f) *entretenoit* du mariage de ſa fille *tous homme qui la demandoit: & croy*, dit Philippe de Comines, *qu'il n'euſt point voulu voir de fils, ne que jamais il n'eut marié ſa fille tant qu'il euſt veſcu; mais toutesfois l'euſt gardée, pour entretenir gens pour s'en ſervir & mener.* Il dit cela à propos d'une negociation qui fut miſe ſur le tapis l'an 1470. pour marier cette Princeſſe avec le Duc de Guienne, frere de Louis XI. (g) *Tant fut demené* ce mariage *qu'il s'en fit quelque promeſſe de bouche, & encores quelques mots de lettres: mais autant en ay-je veu faire avec le Duc Nicolas de Calabre, & de Lorraine, fils du Duc Jean de Calabre, dont a eſté parlé cy-devant. Semblablement s'en fit avec le Duc de Savoye Philebert, dernier mort, & puis avec le Duc Maximilien d'Auſtriche, Roy des Romains aujourd'huy, feal fils de l'Empereur Frederic. Ceſtui là eut lettres, eſcrites de la main de la fille, par le commandement du pere, & un diamant. Toutes ces promeſſes ſe firent en moins de trois ans de diſtance. Et ſuis bien ſeur qu'avec luy, nul ne l'eût accomply tant qu'il euſt veſcu, au moins de ſon conſentement.*

(B) *Il ne fut point blâmable . . . de ce qu'il ne voulut point qu'un autre Prince de ſon ſang ſe mariat avec elle.*] S'il eut permis que ſon frere l'épouſât il ſe fut jetté dans le peril d'une entiere revolution, & il n'y a point d'aparence que la couronne fût paſſée à ſon fils. On ne doit donc pas le blâmer du ſoin qu'il prit d'empêcher ce mariage. Mr. Varillas exprime très-bien les motifs de Louis XI. (h) „ Le Roy qui „ dans une autre conjoncture eût dû deſirer le maria„ ge de ſon frere avec l'heritiere de Bourgogne, l'ab„ horroit dans celle-cy, parce que donnant d'un côté „ à cette alliance pretenduë toute l'attention qu'elle „ meritoit, & faiſant de l'autre fur lui-même toutes „ les reflexions dont les eſprits trop ſubtils ont accoû„ tume de s'embarraſſer en ce qui touche l'avenir, il „ le conſideroit comme etant d'un âge deformais trop „ avancé pour ne pas laiſſer mineur le fils dont les „ Sages-femmes publioient que la Reine étoit enceinn„ te; & que par conſequent il ſeroit en la puiſſance „ de ſon frere de le dépouiller, s'il joignoit aux richeſ„ ſes de la Maiſon de Bourgogne, les vaillans Soldats „ qu'il leveroit dans la Guienne. Au lieu que ſi la „ Princeſſe de Bourgogne avoit un autre mary que le „ Duc de (i) Berry, le mineur que ſa Majeſté laiſſe„ roit en ſeroit plus affermi ſur le Trône; puique ſi „ elle épouſoit un Prince etranger, il ſeroit moins en „ etat de rallumer en France la guerre civile; & ſi on „ luy en choiſiſſoit un dans le Royaume de France, „ il manqueroit au moins de l'autorité, & des etabliſ„ ſemens qui rendoient ſi dangereux les Fils de Fran„ ce, lorſqu'ils naiſſoient avec la foibleſſe de ſe laiſſer „ aiſement engager à la revolte. „ Au reſte l'Angleterre fut fort allarmée de la propoſition du mariage de Marie de Bourgogne avec le frere de Louis onzieme. Comines va nous l'aprendre: (k) *Le Roy Edouard d'Angleterre qui entendoit veritablement que ce mariage . . . ſe deuſt traicter, & eneſtoient devenu comme le Roy, travailloit fort avec ledit Duc de Bourgogne pour le rompre, alleguant que le Roy n'avoit point de fils, & que s'il mouroit, ledit Duc de Guyenne s'attendoit à la couronne: & peu auſſi, ſi ce mariage ſe faiſoit, toute Angleterre ſeroit en grand peril d'eſtre deſtruite, veu tant de Seigneuries jointes à la couronne: & prenoit merveilleuſement cette matiere à cœur, ſans beſoin qu'il en fut, & ſi faiſoit tout le Conſeil d'Angleterre: ne pour excuſe qu'on ſceuſt faire le Duc de Bourgogne, les Anglois ne l'en vouloient croire.* Voici un paſſage qui demandera une reflexion. (l) „ Tout euſt paſſé en peu de temps „ ſous la domination du Royaume, s'il euſt voulu „ prendre la voye que l'on luy propoſoit du mariage „ de cette Princeſſe avec ſon fils ou avec quelque au„ tre Prince de ſon Sang. Et certes s'il euſt donné „ cette riche heritiere à Charles d'Orleans Comte d'An„ gouleſme, qu'elle detiroit ardamment, tous les „ Pays-Bas ſeroient aujourd'huy unis à la France; car „ ce Prince eut un fils qui vint à la Couronne, c'eſt „ François I. Mais il haiſſoit ſi fort cette Maiſon de „ Bourgogne qu'il la vouloit aneantir, faiſant ſon „ compte de luy prendre toutes les terres qui relevoient „ de la Couronne, & de faire tomber les autres entre „ les mains de quelques Princes Allemands avec ſes „ alliez. „ On voit manifeſtement que Mezerai cenſure Louis XI. de deux choſes; la premiere eſt, qu'il rejetta le mariage du Dauphin & de l'heritiere de Bourgogne: la ſeconde, qu'il ne voulut pas que le Comte d'Angoulême l'épouſât. L'Hiſtorien a raiſon ſur le premier point, mais non pas ſur le ſecond, car il n'étoit aucunement vraiſemblable que le Comte ſeroit pere d'un Roi de France, & il y avoit pluſieurs raiſons d'aprehender que ſon mariage avec une ſi riche heritiere ne devint funeſte à la Couronne. Ainſi la premiere faute faite, le Roi ſe gouverna ſelon les principes de la prudence, en ne voulant pas qu'un Prince du Sang recueillît la ſucceſſion du Duc Charles. La reponte qu'il fit aux Deputez de la Princeſſe ſur la propoſition de la marier avec le Comte d'Angoulême étoit naïve, & en même tems d'un habile politique. Il leur dit

(h) *Varillas, Hiſt. de Louis XI. liv. 5. pag. 348.*

(i) *C'étoit le frere du Roi & le même que le Duc de Guienne.*

(k) *Comines ubi ſupra pag. 171. 172. ad ann. 1471.*

(l) *Mezerai abregé Chronol. to. 3. pag. 332. ad ann. 1477.*

NOTEZ qu'en corrigeant cette épreuve je me ſuis ſouvenu que Snoius *lib. 11. rerum Batavic. p. m. 159.* raconte tout autrement l'hiſtoire dont j'ai parlé dans la remarque N. Il dit qu'un Bourgmaitre de Zelande viola une pauvre fille dans un jardin, que le Duc lui ordonna ou de l'épouſer, ou de lui donner la moitié de ſon bien, & ſur ſon refus qu'il lui fit trancher la tête, quoi que dans cette extremité le Bourgmaitre offrit d'épouſer la fille. N'y aiant point eu de place dans la marge de la colonne precedente, il a fallu mettre cela ici.

point qu'un autre Prince de ſon ſang ſe mariât avec elle. Il lui envoia ſon barbier avec ordre de parler (C) à elle ſeule, mais on ne le permit point. Elle épouſa un Prince tel quant à l'âge que ſa (D) gouvernante le ſouhaitoit. Ce fut Maximilien d'Auſtriche fils de l'Empereur Frideric III. les noces furent celebrées le 20. d'Août 1477. Elle mourut d'une chute (E) de cheval au mois de Mars 1483. & laiſſa deux enfans, ſavoir Philippe d'Auſtriche qui fut pere de Charles-Quint, & Marguerite d'Auſtriche qui fut fiancée au Dauphin la même année. Ce mariage ne fut point conſommé.

BOURIGNON (ANTOINETTE) a été une de ces filles devotes qui croient être conduites par des inſpirations particulieres, & voilà pourquoi on l'a traitée de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort ſinguliers, & depuis ſon enfance juſqu'à ſa vieilleſſe on a pu remarquer dans ſon ame un tour extraordinaire. Elle nâquit à Lile le 13. de Janvier 1616. ſi laide que l'on delibera quelques jours dans la famille s'il ne ſeroit pas à propos * de l'étouffer comme un monſtre. Sa diformité diminua, & l'on ne prit point ce parti. A quatre ans elle conoiſſoit deja que les Chretiens ne vivent pas ſelon leurs principes, elle demandoit † qu'on la menât dans le païs des Chretiens, elle ne croioit pas y être pendant qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de JESUS-CHRIST. Une des plus grandes croix qu'elle eut à ſouffrir dans ſa famille, fut qu'on la vouloit marier; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit; un cloître lui paroiſſoit preferable à un mari. Elle (A) voioit ſa mere trop malheureuſe

* *Vie continuée de Mademoiſelle Bourignon, pag.* 11.

† *Ib. pag.* 16. 17.

dit, (a) *qu'une experience de neuf ans ne luy avoit que trop appris le malheur que c'étoit pour luy, d'avoir pour voiſin un Prince de ſon Sang maître des Provinces des Pays-Bas. Que Dieu l'en ayant delivré, il n'avoit garde d'expoſer ſa vieilleſſe à des fatigues de corps & d'eſprit ſemblables à celles qui avoient plus d'une fois été ſur le point de l'accabler dans un âge plus floriſſant: & qu'enfin il luy étoit moins prejudiciable que Marie de Bourgogne épouſât un Prince de quelque autre Maiſon Souveraine qu'elle choiſit entre les Chretiens, que de celle de France, ſi elle & ſes Sujets n'aimoient mieux attendre que le Dauphin fût en état de ſe marier.* Louis XI. n'avoit que deux bons partis à prendre, l'un étoit de marier l'heritiere de Bourgogne avec le Dauphin, l'autre de la depouiller de tous ſes Etats par le droit des armes. Il rejetta le premier, & voulut choiſir le ſecond, mais il ne ſût ou il ne put l'executer, ſoit que la crainte des oppoſitions de l'Angleterre, ou le mauvais état de ſa ſanté le refrenaſſent, ſoit qu'il manquât des qualitez de conquerant. Il n'en étoit guere pourvu; il étoit beaucoup plus capable de brouiller les affaires de ſes voiſins, & de conſerver ſon bien par la voie des intrigues, que de faire des conquêtes. Il eût eu beſoin de la hardieſſe du Duc de Bourgogne, comme celui-ci avoit beſoin de la fineſſe de (b) l'autre. En tout cas le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'heritiere de Bourgogne étoit pour la France un moindre mal, que le mariage d'un Prince François avec la même heritiere; car Maximilien ne pouvoit pas cabaler dans le Roiaume avec les mecontens, comme auroit fait à ſa place un Prince du Sang; & ſelon toutes les aparences les Flamans dominez par le Comte d'Angoulême euſſent cent fois plus troublé la France ſous Charles VIII. & ſous Louis XII. qu'ils ne la troublerent dominez par les Auſtrichiens. J'avoué que ſous Charles-Quint le patrimoine des Ducs de Bourgogne a été funeſte à la France, mais Louis XI. pouvoit-il prevoir cela? Le plus fin de tous les Anges eût-il pu conjecturer que le fils unique de Maximilien heriteroit de l'Eſpagne, & que les Allemans ſeroient aſſez ſimples pour ſe donner un Empereur auſſi puiſſant que l'étoit le petit-fils de Marie de Bourgogne?

Au reſte les maux que cette branche de la maiſon roiale fit à la France, ſerviront aparemment de leçon pendant pluſieurs ſiecles pour ne point laiſſer tomber les grandes Provinces du Roiaume à la diſcretion des Princes du Sang. C'étoit une mauvaiſe coutume que celle de leur donner de tels fiefs; par là le Roiaume de France fut moins une Monarchie, qu'un état ſemblable à l'Empire d'Allemagne. La Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Champagne, la Provence, le Dauphiné &c. ont eu autrefois leurs Seigneurs particuliers, ſur leſquels le Roi n'avoit guere plus d'autorité que l'Empereur ſur les Princes d'Allemagne, & à l'égard de quelques-uns il en avoit beaucoup moins. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ſuccombât quelquefois dans les guerres étrangeres, & que les guerres civiles lui donnaſſent de ſi rudes occupations. Se reſerver un hommage, le droit d'inveſtiture, la reverſion, la mouvance, c'eſt très-peu de choſe: cela n'empêche point la multitude de maîtres dans un Roiaume, l'érection d'un Etat dans l'Etat, *imperium in imperio*, ni la confuſion qui a fait dire au Prince des Poëtes, *ου αγαθὸν πολυκοιρανιη εις κοιρανος ἔστω, εις βασιλευς* (c). *Non bonum multorum principatus: unus princeps eſto, unus rex.*

(C) *Pour parler à elle ſeule, mais on ne le permit point.*] Maître Olivier admis à l'audience de la Princeſſe Marie, reçut ordre de declarer pourquoi il venoit. (d) *Il reſpondit qu'il n'avoit charge ſinon de parler à elle à part. On lui dit que ce n'eſtoit pas la couſtume, & par ſpecial à cette jeune Damoiſelle qui eſtoit à marier: il continua de dire qu'il ne diroit autre choſe, ſinon à elle: on lui dit lors qu'on luy feroit bien dire, & eut peur . . . . & ſe departit pour cette fois.*

(D) *Elle épouſa un Prince tel quant à l'âge que ſa gouvernante le ſouhaitoit.*] Vous comprendrez tout ceci en liſant ce curieux paſſage de Philippe de Comines: „ (e) Paravant ſe tint quelque conſeil ſur cette „ matiere: ou ſe trouva Madame de Halluin premiere „ Dame de ladite Damoiſelle: laquelle dit, comme „ me fut rapporté, qu'ils avoient beſoin d'un homme, & non pas d'un enfant, diſant que ſa maiſtreſſe eſtoit femme pour porter enfant, & que de cela „ le pays avoit beſoin: A cette opinion ſe tindrent: „ Aucuns blaſmerent ladite Dame d'avoir ſi franchement parlé, autres l'en loüerent, diſans qu'elle ne „ parloit que de mariage, & de ce qui eſtoit tres neceſſaire au pays: Ainſi il ne fut plus nouvelles que „ de trouver cet homme.„ Voiez les nouvelles de la (f) Republique des lettres.

(E) *Elle mourut d'une chute de cheval.*] Comme elle aimoit fort la chaſſe il lui prit un jour envie de voir celle du Heron. Elle ſortit donc de Bruges (g) *montée ſur un cheval genereux . . . . & ſe voiant en raſe campagne, elle donna la liberté à ſon cheval . . . les ſangles de la ſelle venant à ſe rompre la Ducheſſe fut rudement jettée par terre . . . . . mais la pudeur naturelle & la crainte de contriſter ſon mari . . . . . firent qu'elle diſſimula trop long (h) tems ſon mal. Les côtes cependant étoient notablement bleſſées, la fièvre continuelle ſurvint . . . . elle ſe vid obligée de ſe mettre au lit, où elle ne la fit pas longue.* On ne comprend pas aiſément que la pudeur naturelle l'ait pu obliger à ne pas dire qu'elle s'étoit fait du mal aux côtes. Laiſſons donc cet Auteur qui met enſemble des choſes dont l'une n'eſt guere faite pour l'autre, & conſultons Mr. Varillas qui s'eſt exprimé plus nettement. Marie, dit-il, „ (i) étoit allée à la chaſſe ſur une ha„ quenée la plus douce que l'on eût pu trouver; & „ neanmoins cet animal ſe mettant tout d'un coup en „ furie, la fit tomber ſur une racine d'arbre, qui luy „ entra dans la partie que la pudeur empêche de nom„ mer. Cette bleſſure n'auroit pas été incurable, ſi „ la Princeſſe eût voulu ſouffrir qu'un Chirurgien y „ mît la main: mais la honte la retint ſi long-temps, „ que la gangréne ſurvenant, luy ôta la vie en mil „ quatre cent quatre (k) vingt un.„ (l) Qu'on diſe tant qu'on voudra que ce fut porter la honte juſques à l'excés, cette faute eſt d'une telle nature que ceux qui la commettent meritent plus nôtre admiration, que ceux qui ne la commettent pas. C'eſt une eſpece d'heroiſme, c'eſt mourir martyr de la pudeur.

(A) *Elle voioit ſa mere trop malheureuſe dans l'état de mariage.*] Si je n'aportois pas une preuve de ce que j'avance ici, on croiroit peut-être que je n'ai pas bien entendu l'Auteur que je cite; car enfin ce n'eſt pas rejetter le mariage par un motif aſſez digne de la Demoiſelle Bourignon, que de le fuir à cauſe qu'on y remarque de la peine. On pourroit donc s'imaginer que celui qui a publié la vie de cette fille n'a pas dit ce que je raporte. Prevenons par une bonne citation ce jugement (l) temeraire. „ (m) Cet enfant . . . remarquant que ſon pere étoit rude à ſa mere, & que „ quel-

(a) *Varillas ubi ſupra liv.* 8. *pag.* 169.

(b) *Le Duc de Bourgogne avoit aſſez hardiment, pour entreprendre toutes choſes. Sa perſonne pouvoit aſſez porter la travail, qui lui eſtoit neceſſaire. Il eſtoit aſſez puiſſant de gens & d'argent: mais il n'avoit point aſſez de ſens & malice pour conduire ſes entrepriſes. . . . Qui vint peu prendre partie des conditions du Roy noſtre maiſtre, & partie des ſiennes, ou en eut bien fait un Prince parfait.* Comines l. 3. ch. 3. pag. 145.

(c) *Homerus Iliad. lib.* 2. *v.* 205.

(d) *Comines liv.* 5. *chap.* 14. *pag.* 307.

(e) *Id. liv.* 6. *chap.* 3. *pag.* 357.

(f) *Mois de Juillet* 1686. *art.* 7. *pag.* 799.

(g) *Fabert, Hiſt. des Ducs de Bourgogne pag.* 347.

(h) *Pour dans trois ſemaines.* Id. ibid. *pag.* 348.

(i) *Varillas ubi ſupra liv.* 9. *pag.* 249.

(k) *Il faloit dire* quatre vingt trois, *à commencer l'année au mois de Janvier.*

(l) *Stulti rum incurata pudor malus ulcera celat. Horat. epiſt.* 16. *lib.* 1.

(m) *Vie continuée de Mademoiſelle Bourignon pag.* 20.

ſe dans l'état de mariage β, pour ne craindre pas le même inconvenient; & de plus (B) elle étoit doüée d'une chaſteté ſurprenante, & trouvoit des douceurs extrêmes à ſe detacher des ſens, afin de s'unir d'une façon très-intime à ſon Createur. Son pere γ ne laiſſa pas de la promettre en mariage à un François: le tems étoit déjà pris pour *ſolenniſer les noces*, & il falut pour detourner cette execution qu'elle prit la fuite le jour de Pâques 1636. Ce ne fut pas pour ſe jetter dans un Cloître, elle avoit † conu que l'eſprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvens: ce fut pour s'en aller dans quelque deſert. Elle s'habilla donc en Hermite ‡, & gagna païs autant qu'elle put; mais parce qu'on ſoupçonna dans un village du Hainaut qu'elle étoit fille, on l'arrêta. Jamais elle ne courut autant de riſque qu'alors, par raport à l'état de virginité: elle étoit tombée entre les mains d'un homme de guerre, qui ne lâcha priſe que par une eſpece de miracle. Le Paſteur du lieu ‖ la delivra du peril, & croiant remarquer en elle l'eſprit de Dieu, il en parla à l'Archevêque de Cambrai qui la vint interroger, & lui deconſeilla la vie d'Hermite, & l'obligea de retourner chez ſon pere. Elle s'y vit bientôt après perſecutée de propoſitions de mariage, ce qui l'obligea de s'enfuir encore une fois. Elle * alla trouver le même Archevêque, & obtint de lui la permiſſion de former une petite Communauté à la campagne, avec quelques autres filles de ſon humeur: il s'en dedit peu après, ce qui obligea Antoinette à s'en aller au païs de Liege, d'où elle retourna en Flandres, & y paſſa pluſieurs années dans la retraite, & dans une grande ſimplicité de vie, mais non pas ſans inſpirer beaucoup d'amour à un homme qui contrefit le devot, afin d'avoir accés auprès d'elle. Il lui parla de mariage, & ne la trouvant point docile ſur ce chapitre, il voulut ſupléer par (C) la force de ſes bras ce qui manquoit à l'efficace de ſes diſcours.

Mais

β *Ib. pag.* 20. & *vie exterieure pag.* 148.

γ *Vie exterieure pag.* 150.

† *Ibid. pag.* 149.

‡ *Ibid. pag.* 151. & *ſeq.*

‖ *C'étoit le village de Blacon.*

* *Ibid. pag.* 166.

„ quelquefois il s'emportoit de colere contr'elle, après „ avoir tâché de l'amadoüer par ſes embraſſemens enfantins, pour leſquels le pere avoit quelque complaiſance, elle ſe retiroit à l'ecart; où conſiderant combien c'étoit une choſe miſerable que d'être marié à „ un party facheux, elle s'addreſſoit à Dieu, & lui diſoit, *Mon Dieu, mon Dieu! faites que je ne me marie jamais*: priere qui étoit bien differente de celle „ que S. Auguſtin deplore d'avoir faite avant ſa converſion; *Donnez moy, Seigneur, la continence & la „ chaſteté; mais ne me la donnez pas encore ſitot*: craignant d'être trop tôt gueri de ce charme damnable „ & paſſager: en quoi il eſt à croire qu'il a davantage „ de complices & de confreres, que Mademoiſelle „ Bourignon encore enfant n'a d'imitateurs de ſa priere.„ La reflexion de cet Auteur eſt très-bonne. Le don de continence n'eſt pas une choſe dont bien des gens ſe ſoucient (je parle de ceux qui ne s'y ſont point engagez par vœu.) Voilà St. Auguſtin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot, c'eſt pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop ſe hâter.

(B) *Elle étoit doüée d'une chaſteté ſurprenante.*] Voici ce que l'on en dit dans ſa vie. „ (a) Dieu lui donna dés ſon enfance le don de la chaſteté & de la continence d'une maniere ſi parfaite, qu'elle a ſouvent „ dit de n'avoir jamais eu en toute ſa vie, pas même „ par tentation ou ſurpriſe, la moindre penſée qui „ pût être indigne de la chaſteté & de la pureté de l'état virginal. Ste. Tereſe a écrit d'elle-même que „ Dieu l'avoit autrefois favoriſée de la même grace. „ Mais Mademoiſelle Bourignon la poſſedoit d'une „ maniere ſi abondante, qu'elle redondoit, par maniere de dire, ſur les perſonnes (b) qui etoient avec „ elle. Sa preſence & ſa converſation repandoit une „ odeur de continence qui faiſoit oublier les plaiſirs de „ la chair; & je laiſſe à l'experience de ceux qui font „ avec application de cœur la lecture de ſes livres, à „ juger s'ils n'en ſentent pas quelques impreſſions, „ & s'ils ne ſont pas touches de quelques attraits à „ cette vertu ſi agreable à Dieu. „ N'ai-je pas eu raiſon de dire que la chaſteté de cette fille etoit *ſurprenante*? En termes d'Ecole il la faudroit apeller non ſeulement *immanente*, mais auſſi *tranſitive*, veu que ſes effets ſe repandoient au dehors, & ne ſe terminoient pas ſur leur ſujet. Je penſe que les Myſtiques ſe ſervent plutôt du terme de *penetratif*, que de celui de *tranſitif*; car je me ſouviens qu'un (c) Chartreux a publié que la Sainte Vierge avoit une VIRGINITÉ PENETRATIVE, qui faiſoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fût, ne ſentoient rien que de chaſte. Il ajoûte que Saint Joſeph avoit le don qu'on apelle d'INFRIGIDATION, qui l'exemtoit de tout ſentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'eſt ainſi ce me ſemble que l'on devroit apeller le talent que Dieu avoit accordé à la Demoiſelle Bourignon. Ce terme repreſenteroit admirablement l'effet qu'elle produiſoit ſur ſon prochain: le don d'*infrigidation* devroit être celui de rendre froides les perſonnes qui nous aprochent. Mais puis que c'eſt à l'uſage à regler la force des termes, n'incidentons point là-deſſus. Diſons ſeulement que la clauſe *quelque belle qu'elle fut*, dont le Chartreux s'eſt ſervi, n'eſt pas une cheville de periode, ou une parentheſe ſuperflue: cela etoit eſſentiel à ſon ſujet, c'eſt en cela que conſiſte le merveilleux; car la nature ſans la grace pourroit fort bien conferer une virginité penetrative: il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'eſt pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiſelle Bourignon, eût inſeré par forme de parentheſe dans l'endroit cité ci-deſſus, que le don de continence qu'elle repandoit au dehors ne procedoit pas de quelque defagrement, & de quelques manieres degoûtantes qui ſe trouvaſſent en ſa perſonne. Je finis par une reflexion, qui à la pluralité des voix ne paſſeroit point pour fauſſe. Je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuſes qui demandent par leurs prieres la virginité penetrative. Les (d) plus vertueuſes ſe contentent d'avoir le don de ſe contenir, & ſeroient fâchées de mortifier tous les deſirs des hommes qui les regardent. On ſe croiroit trop diſgraciée de la nature, ſi l'on ſe perſuadoit que l'on n'a qu'à ſe montrer pour rendre chaſtes les yeux & les cœurs; cette penſée ne plairoit pas. Je croi donc que le degré le plus ſublime & le plus rare de la chaſteté, eſt de ſouhaiter non ſeulement d'être chaſte, mais auſſi de rendre chaſtes à la ronde tous ceux dont on eſt environnée, & avec qui l'on entre en converſation. Ordinairement parlant on ne demande point que ce don ait une grande ſphere d'activité; c'eſt aſſez qu'il occupe tout l'eſpace d'une perſonne.

(C) *Il voulut ſupléer par la force de ſes bras.*] Cet homme s'apelloit Jean de St. Saulieu: il étoit fils d'un païſan, & s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de nôtre Antoinette, c'etoit un grand fripon. Il s'inſinua dans l'eſprit de cette fille par des airs devots, & par des diſcours de la plus fine ſpiritualité. (e) *La premiere fois qu'il l'accoſta . . . . . il lui parla en Profete, mais en Profete modeſte & retenu, qui ayant achevé ſa profetie ſe retire doucement ſans rien expliquer, & ſans inſiſter à ſe faire croire. . . . .* (f) *La ſeconde fois qu'il lui parla il prit le perſonnage d'un homme illuminé, charitable & familier à Dieu.* Après s'être bien inſinué il declara ſa paſſion, & voiant qu'on s'en fâchoit, il en temoigna du repentir; il y eut rupture, il y eut reconcibiation, enfin il voulut uſer de main miſe. Voici ce qu'en dit la Dame: (g) *Souvent étant dans mon logis, il m'étoit ſi importun & inſolent qu'il me falloit avertir mes filles de veiller ſur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis: car il venoit quelque-fois avec un couteau en la main, qu'il me preſentoit à la gorge ſi je ne voulois point ceder à ſes mauvais deſirs: en ſorte que je fus à la fin obligée d'avoir recours au bras de la juſtice, parce qu'il menaçoit* de rompre les portes & fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devroit pendre ſur le marché de Lille. *Le Prevôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des inſolences qu'icelui S. Saulieu m'avoit faites.* La concluſion fut qu'on les accorda; il promit de n'aller jamais aux lieux où elle ſeroit, & retracta ſes (h) mediſances. Il proteſta *qu'il la connoiſſoit pour fille de bien & d'honneur.* Cette bonne devote n'a pas toûjours été bien famée, & n'a pas eu toûjours le talent d'inſpirer la chaſteté. Je ne parle point des deſſeins de l'Officier de Cavalerie (i) qui ſe ſaiſit d'elle dans un village, lors qu'elle ſe deguiſa en Hermite à l'âge d'environ 20. ans; les gens de guerre & ſur tout quand ils

ſont

(a) *Ibid. pag.* 21.

(b) *Nous verrons dans la remarque ſuivante que cela n'a pas été toûjours vrai. Auſſi dit-on que le don de continence n'eſt pas une choſe ſûre pour le preſent & pour l'avenir.*

(c) *Pierre Garnefole dans ſes elucidationes ſacræ in 5. libros de imaginibus antiquorum Eremitarum pag.* 645. *apud Thomaſſinum in Schediſmate hiſtorico. Le livre du Chartreux fut imprimé à Cologne l'an* 1622.

(d) *On laiſſe à part certains exemples fort rares de perſonnes qui ont defiguré leur viſage afin qu'il ne tentât point le prochain.*

(e) *Vie continuée pag.* 133.

(f) *Ibid. pag.* 134.

(g) *Vie exterieure pag.* 196.

(h) *Il faut ſavoir que quand il vit qu'elle rejettoit les propoſitions de mariage, il publia par tout qu'elle etoit ſa femme de promeſſe, & qu'il avoit couché avec elle. Toute la ville en fut en murmure, pluſieurs le croioient, & s'en ſcandaliſoient. Traité de la parole de Dieu pag.* 78.

(i) *Vie exterieure pag.* 155. & *ſuiv.*

Digitized by Google

Mais elle implora la protection du bras ſeculier; deſorte que ce faux devot fut contraint de s'adreſſer à une autre fille devote (D) qu'il trouva plus diſciplinable. Nôtre Antoinette qui avoit reſolu de renoncer pour jamais à ſon patrimoine, ſe raviſa (E) & en reprit la poſſeſſion *. Elle devint directrice d'un hôpital β l'an 1653. γ & s'y enferma ſous la clôture en 1658. aiant pris l'Ordre δ & l'habit de St. Auguſtin. Par une fatalité bien ſinguliere la ſorcelerie ſe trouva ſi generale dans cet hôpital que ζ toutes les petites filles qui y étoient entretenuës, avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux mediſans de divulguer † que la directrice de cette maiſon étoit ſorciere: les Magiſtrats de Lille entreprirent la Demoiſelle Bourignon, ils envoierent des Sergeans dans ſon cloitre, ils la firent venir devant eux, & l'interrogerent. Elle leur repondit pertinemment; mais comme elle crut que ſes parties avoient autant de credit que de paſſion, elle ne jugea pas à-propos de demeurer expoſée à leurs pourſuites, c'eſt pourquoi elle ſe ſauva à Gand. Ceci arriva en 1662. Elle ne fut pas plutôt à Gand, que *Dieu* ‡ *lui découvrit de grans ſecrets.* Elle fit à Malines un ami qui lui a été toûjours fidelle. Il ſe nommoit Mr. de Cort; ce fut pour ainſi dire ſon premier enfantement ſpirituel, & au figuré; mais qui eut cela de rare, qu'il lui cauſa les mêmes tranchées qu'un enfantement (F) au propre. Cet ↓ homme

* *Vie continuée, pag.* 128.

β *C'étoit l'hôpital de nôtre Dame des ſept douleurs à Liſle.* Vie exterieure pag. 203.

γ *Ibid. pag.* 200.

δ *Traité de la parole de Dieu, pag.* 79.

ζ *Vie exterieure, pag.* 216.

† *Vie continuée, pag.* 220.

‡ *Ibid. pag.* 226.

↓ *Ibid. pag.* 231.

ſont logez dans un village, ſont fort dangereux pour une ſemblable proie, & peu penetrables à la virginité penetrative: laiſſons donc cette avanture. Parlons du neveu du Paſteur de St. André proche de Lille. La Bourignon (a) s'étoit enfermée dans une ſolitude au voiſinage de cette paroiſſe. Le neveu du Paſteur conçut de l'amour pour elle: il *en fut tellement épris qu'il ne ceſſoit d'environner la maiſon, & de decouvrir ſes paſſions par paroles & pourſuites.* La ſolitaire menaça de quitter ſon poſte, ſi on ne la delivroit de cet importun. L'oncle le chaſſa de ſon logis. Alors le jeune homme *tourna ſon amour en rage, & dechargeoit quelquefois ſon fuſil au travers* de la chambre de cette recluſe; & voiant qu'il ne gagnoit rien, il publia qu'il ſe marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville; les devotes en furent ſcandaliſées, & menacerent de faire affront à la Bourignon, ſi elles la trouvoient dans les ruës. Il falut que les Predicateurs publiaſſent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne croi pas qu'elle fût fâchée d'aprendre au public qu'elle avoit paru ſi aimable à quelques hommes, qu'ils avoient ſouhaité paſſionnément de l'epouſer. Les vieilles filles ſont ravies de raconter de telles hiſtoires.

(a) *Traité de la parole de Dieu p.* 64. 65.

(D) *A une autre fille devote qu'il trouva plus diſciplinable.*] St. Saulieu aiant paſſé une tranſaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y *paſſa avec* une fille devote *ſa fantaiſie juſqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Liſle.* C'eſt la Bourignon qui l'aſſûre (b), & en voici d'autres circonſtances; voiant, dit-elle (c), qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amour ni par force, *Il acoſta une de mes filles devotes qui ſembloit auſſi un miroir de perfection, & l'engroſſa, après quoi il ne la vouloit point épouſer qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par ſa grande humilité lui amolit le cœur, & il l'épouſa fort peu de tems avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vécu auſſi bien qu'elle fort peu chaſtement.* Je ne m'en étonne point; car s'il m'eſt permis de parler proverbe, le pas le plus difficile eſt celui de la porte: dès qu'une devote a franchi ce premier pas par quelque galanterie qui a éclaté, voilà ſon honneur en fuite: or la pudeur (d) une fois chaſſée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en general que le Demon ſe transforme en Ange de lumiere, eſt très-vrai en particulier du Demon qu'on nomme Aſmodée, c'eſt celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes, qui avoient un deſir ſincere de ſe comporter chaſtement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faiſoit acroire (e) qu'il *étoit tout mort à la nature; qu'il avoit été quelques années Soldat; & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverſes filles & femmes l'euſſent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais deſſein: qu'il étoit demeuré conſtant, à cauſe qu'il s'entretenoit toûjours en ſon eſprit avec Dieu.* Il lui diſoit auſſi, *qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boiſſon par force d'abſtinence & de mortification; & qu'il ne diſcernoit plus les mets precieux hors des groſſiers, ni le vin hors de la biere ou l'eau: que toutes ces choſes avoient à ſon ſemblant le même goût; qu'il aimoit autant l'un que l'autre, ſans aucun diſcernement.* Par là on peut connoître que l'honneur des femmes eſt au centre d'un cercle, dont la circonference eſt toute bloquée de mille ſortes d'ennemis. C'eſt un but auquel on tend par toutes ſortes de chemins, & même par les apparences de la Theologie la plus myſtique & la plus illuminée. Temoin Molinos, & les Quietiſtes de Bourgogne.

(b) *Vie exterieure, pag.* 197.

(c) *Ibid. pag.* 194.

(d) Et qui redire, cum perit, neſcit pudor. *Seneca in Agamemnone, act.* 2.

(e) *Vie exterieure, pag.* 192.

(E) *Elle ſe raviſa & reprit la poſſeſſion* de ſon patrimoine.] Trois (f) raiſons de devotion la porterent à cela, car ſi elle ne l'eût point repris, elle l'eût laiſſé à des gens auſquels il n'apartenoit point, & qui en euſſent abuſé; afin donc qu'on leur epargnat le crime d'être poſſeſſeurs du bien d'autrui, & de l'emploier à mal faire, il falut le leur ôter, & le deſtiner par l'ordre de Dieu à de bons uſages. Il ne diminua point ſous ſa direction, au contraire il multiplia. Deux raiſons contribuerent à cette multiplication; ſa depenſe etoit petite, & elle ne faiſoit point de charitez: ainſi elle pouvoit convertir en capital le ſuperflu de ſes rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'eſt pas qu'elle fût avare, elle poſſedoit ſes biens ſans affection, & la pauvreté d'eſprit ne la quitoit point au milieu de ſes richeſſes. Qu'étoit-ce donc? c'eſt qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies pour quand l'occaſion ſe preſenteroit de faire de la depenſe à la plus grande gloire de Dieu. La raiſon pourquoi elle depenſoit ſi peu en aumônes, venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fuſſent dans une vraie pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abuſât de ce qu'elle donneroit. C'eſt elle-même qui nous a apris ces articles de ſa Morale. *Les biens temporels que j'ai,* dit-elle (g), *me ſont ſuccedez de patrimoine, ou bien augmentez par les fruits leſquels je ne pouvois depenſer ni donner, pour ne trouver aſſez de vrais pauvres ou gens de bien en beſoin: j'ai par ainſi été quelquesfois obligée d'augmenter mon capital par des fruits abondans & ſuperflus; à cauſe que la ſobrieté ne requiert point grande depenſe; & les veritables pauvres ſont ſi rares qu'il les faudroit bien chercher dans un autre monde: car les aſſiſtances qu'on fait en nôtre miſerable ſiecle ſervent ſouvent à pecher davantage. C'eſt pourquoi celui qui a des biens annuellement plus que la neceſſité, eſt obligé d'accroître ſon capital, pour attendre après l'occaſion de l'employer à la plus grande gloire de Dieu.* Ceux qui l'accuſent de fanatiſme choiſiroient fort mal leurs preuves, s'ils alleguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui ſente le viſionaire & le fanatique: tout y ſent un eſprit adroit, & qui raiſonne très-finiment. Voiez ci-deſſous la remarque M.

(f) *Je me trouvai obligée de reprendre mes biens temporels plutôt que les laiſſer à ceux à qui ils n'apartenoient,* (voilà la 1. raiſon.) *& qu'ils euſſent ſervi à mal faire:* (c'eſt la 2.) *Outre ce que Dieu me fit connoître que j'en aurois beſoin pour ſa gloire.* (c'eſt la 3.) *Vie exterieure, pag.* 141.

(g) *Ibid. pag.* 140.

(F) *Les mêmes tranchées qu'un enfantement au propre.*] Je m'en vais raporter tout le paſſage quoi qu'un peu long. On y verra que les diſciples de nôtre Antoinette n'étoient pas toûjours guindez, & que du ſublime de leur devotion ils deſcendoient quelquefois juſqu'aux innocentes railleries des hommes du monde. „ (h) Lors que Dieu le donna à Madlle. Bouri-„ gnon, ce fut d'une maniere toute particuliere, & „ même comme le premier de ſes enfans ſpirituels, „ au ſujet duquel elle reſſentit de grandes douleurs „ corporelles, & comme de preſſantes tranchées d'un „ enfantement: car c'eſt une choſe très-veritable & „ connue par l'experience de tous ceux qui ont con-„ verſé cette perſonne, (les mechans & les impies „ moqueurs en peuvent dire tout ce qu'il leur plaira;) „ c'eſt que toutes les fois que quelques-uns recevoient „ par ſes paroles ou par ſes écrits tant de lumieres & „ de forces, que de ſe reſoudre à renoncer à tout „ pour ſe rendre à Dieu; elle en reſſentoit, quelque „ part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées pa-„ reilles à celles d'une femme qui ſeroit dans le tra-„ vail de l'enfantement, comme il eſt marqué de la „ femme que St. Jean (i) vit dans le 12. de l'Apoca-„ lypſe. Et elle en reſſentoit plus ou moins, à pro-„ portion que les veritez qu'elle avoit declarées avoient „ operé plus ou moins fortement dans les ames: ce „ qui donna lieu à une innocente raillerie que fit l'Ar-„ chidiacre de Monſr. de Cort: car comme ils étoient „ eux deux avec Madlle. Bourignon à s'entretenir de „ la

(h) *Vie continuée, pag.* 235.

(i) *On auroit pu ajouter que St. Paul parlant de lui-même par raport à ſes convertis, ſe ſert du terme qui ſignifie être en travail d'enfant;* τεκνία μου, οὓς πάλιν ὠδίνω, filioli mei quos rurſus parturio. *Galat. c.* 4. *v.* 19.

me averti divinement deux fois de ſuite, & avec menaces en cas qu'il ne ſuivît point cette inſpiration, avoit avancé preſque tous ſes biens à des parens qui vouloient deſſecher une β Ile du païs de Holſtein que la mer avoit inondée, & par là il avoit aquis (G) les dîmes, la direction & une partie de cette Ile. Il y vendit une terre à la Demoiſelle Bourignon, γ qui ſe prepara à s'y retirer l'an 1668. après qu'elle auroit (H) publié à Amſterdam ſon livre *de la lumiere du monde*. Elle avoit compoſé δ pluſieurs traitez & pluſieurs lettres dans le Brabant, & même ſur les diſputes des Janſeniſtes & des Moliniſtes, depuis ſa perſecution de Lille. Le ſejour qu'elle fit à Amſterdam avec ſon cher proſelyte Mr. de Cort fut plus long qu'elle ne penſoit: elle y fut viſitée de toutes ſortes de perſonnes, ſans en excepter les ξ *profetes & profeteſſes imaginaires.* Cela lui fit eſperer que la reforme qu'elle prêchoit pourroit faire quelque fruit: neanmoins il ſe trouva peu de gens qui priſſent une ferme reſolution de s'y conformer. Labadie (I) & ſes diſciples auroient ſouhaité de s'établir avec elle dans le Noordſtrant: Mr. de Cort y donnoit les mains, car ils offroient de grandes ſommes d'argent pour acheter toute l'Ile; mais la Demoiſelle rejetta leur propoſition. Elle eut des conferences avec quelques (K) Carteſiens, & ſe forma une idée bien terrible de leurs principes. Elle compoſa beaucoup plus de livres à Amſterdam, qu'elle n'y fit de ſectateurs. Ses entretiens avec Dieu y furent frequens; elle aprenoit par revelation une infinité de choſes particulieres; & ce fut alors qu'elle eut les viſions dont j'ai parlé * dans les remarques ſur Adam †. Mr. de Cort mourut le 12. de Novembre 1669. & l'inſtitua ſon heritiere, ce qui l'expoſa pendant quelque tems à plus de perſecutions (L) que ſes dogmes. Malade d'ailleurs, & mal ſervie elle eut bien des miſeres à eſſuier. Elle quitta la Hollande l'an 1671. pour s'en aller en Noordſtrant. Elle s'arrêta en divers lieux du Holſtein, & fut obligée de congedier quelques diſciples qui s'étoient venus ranger ſous ſes étendars: ‡ aiant vu que chacun cherchoit ſes propres commoditez & ſes aiſes, elle comprit que ce n'étoit pas le moien de

β *L'Ile de Noordſtrant.*

γ *Ibid. pag. 280.*

δ *Ibid. pag. 265. & ſuiv.*

ξ *Ibid. pag. 284.*

* *Ci-deſſus pag. 75. 76.*

† *Voiez ſa vie continuée, chap. 21.*

‡ *Ibid. pag. 380.*

„ la vie Chrêtienne & de leur bonne & nouvelle reſo-
„ lution, & que Monſr. de Cort eut fait remarquer
„ qu'elle avoit reſſenti beaucoup plus de douleurs pour
„ lui que pour l'autre lors qu'ils s'étoient reſolus de
„ naître de nouveau ſelon Dieu, l'Archidiacre, regar-
„ dant Monſr. de Cort, gros & corpulent, au lieu
„ qu'il étoit lui-même petit, & voyant qu'il ſe vou-
„ loit prevaloir d'avoir coûté plus cher que lui à ſa
„ Mere ſpirituelle, lui dit en riant; ce n'eſt pas mer-
„ veilles que nôtre Mere ait ſouffert plus de travail
„ pour vous que pour moi: car vous etes un ſi gros
„ enfant; au lieu que j'en ſuis un tout petit. Ce qui
„ les fit tous rire de cette belle defaite. „

(G) *Cet homme avoit . . . . . aquis . . . . . une partie de cette Ile.*] C'étoit (a) un des Peres de l'Oratoire, & leur Superieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une maiſon de pauvres enfans. Les depenſes qu'il avoit faites pour retablir le Noordſtrant rendoient à menager là une retraite aux amis de Dieu perſecutez. Il croioit avoir été averti divinement que tels étoient les deſſeins de Dieu (b), & comme il preſuposa que les Janſeniſtes etoient ces amis de Dieu perſecutez, *il en attira de France, de Flandres, & de Hollande, dans cette Ile, dont il leur vendit une partie. . . . . Il ſe demit même de tout ce qu'il y avoit de reſte, & de tous ſes droits & pretensions, entre les mains de l'Oratoire de Malines ſous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il ſe fit en ſuite relever.* Tout cela a été ſuivi de grans procés: le Sr. de Cort (c) fut empriſonné à Amſterdam au mois de Mars 1669. à la pourſuite du celebre Janſeniſte Mr. de Saintamour, qui ſe faiſoit apeller *Louis Gorin.* Avant que d'être mis en priſon, il fut rudement cenſuré par un Evêque (d) qui le traita d'Heretique, (e) & d'homme qui *convertoit les biens de ce monde au dommage de ceux qu'il avoit trompez en vendant des terres en Noordſtrant*, d'homme *adonné à la boiſon, & ſuſpect d'avoir perdu la foi & la chaſteté, & même qui ſe laiſſoit ſeduire par une fille de Lille avec laquelle il demeuroit, au grand ſcandale d'un chacun.* Il demeura ſix mois en priſon, & n'en ſortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans ſon Ile, & y mourut empoiſonné le 12. de Novembre 1669. Je ne ſuis que Copiſte; je ne garantis point les faits que j'emprunte des Ouvrages que je cite.

(a) *Ibid. pag. 230.*

(b) *Ibid. pag. 232.*

(c) *Ibid. pag. 330.*

(d) *C'étoit apparemment l'Evêque de Caſtorie.*

(e) *Ibid. pag. 331.*

(H) *Après qu'elle auroit publié à Amſterdam.*] Le premier Ouvrage qu'elle ait mis au jour eſt une lettre au Doien de Lille, touchant l'état du monde & les jugemens de Dieu. Elle fut imprimée à Amſterdam au commencement de l'année 1668. & a été *inſerée dans la 2. partie de* la lumiere née en tenebres, *dont elle fait la 5.* lettre (f).

Quel fut le 1. Ouvrage qu'elle publia.

(f) *Ibid. pag. 283.*

(I) *Labadie & ſes diſciples.*] Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: aiant donc ſu que Mr. de Cort avoit envie de les amener en Noordſtrant, *Vous pouvez donc bien*, lui dit-elle (g), *y aller ſans moi: parce que je ſens & ſçai que nous ne pourrions jamais nous accorder par enſemble. Leurs ſentimens & l'eſprit qui les regit ſont tout-contraires à mes lumieres, & à l'Eſprit qui me gouverne.* „ Elle avoit eu déjà touchant

(g) *Ibid. pag. 290.*

„ lui quelques ſentimens interieurs de Dieu, & une
„ divine viſion où il lui avoit fait voir dans l'Eſprit un
„ petit homme fort empreſſé à vouloir empêcher avec
„ une grande perche à la main la chûte d'un gros bâ-
„ timent, ou d'un Temple qui tomboit; & par quel-
„ que conference qu'elle eut avec lui, où elle tâcha,
„ mais en vain, de le detourner d'aller braver le Sy-
„ node de Naerden, & de le detabuſer de ſa mechan-
„ te doctrine de la predeſtination, elle fut pleinement
„ confirmée qu'il n'avoit pour fanal que la même cho-
„ ſe qu'ont les doctes d'aujourdhui, la lecture, les
„ études, quelques ſpeculations ſteriles, & quelques
„ actes du propre eſprit; & pour motif de conduite,
„ que quelques entêtemens & les mouvemens des
„ paſſions corrompues; ſans être aucunement éclairé
„ de Dieu même, ni regi par les mouvemens tran-
„ quilles de ſes divines inſpirations. „ Ce paſſage ne ſera pas inutile à ceux qui voudront conoître l'eſprit dont nôtre Antoinette étoit menée. C'étoit un eſprit qui ne ſouffroit point de compagnon ou de collegue: auſſi a-t-on vu la main de toutes les ſectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les ſectes. Il n'eſt pas juſqu'aux (h) Trembleurs qui n'aient écrit contre elle.

(K) *Des conferences avec quelques Carteſiens.*] Comme avec Mrs. Heydanus, & Burmannus. Ils (i) ne furent guere contens d'elle, ni elle d'eux. La methode des Carteſiens n'étoit point ſon fait elle ne vouloit pas qu'on conſultât les lumieres de la raiſon, & leur principe eſt qu'il faut examiner toutes choſes à cette pierre de touche. Elle (k) aſſuroit „ que Dieu
„ lui avoit fait voir & même declaré expreſſément,
„ que cette erreur du *Carteſianiſme etoit la pire, & la*
„ *plus mauvaiſe de toutes les hereſies qui ayent jamais été*
„ *dans le monde, & un Atheiſme formel, ou une re-*
„ *jettion de Dieu, dans la place duquel la raiſon corrom-*
„ *pue ſe ſubſtituë.* „ A cela ſe raporte ce qu'elle diſoit aux Philoſophes, „ que leur (l) maladie venoit de ce
„ qu'ils vouloient tout comprendre par l'activité de la
„ raiſon humaine, ſans donner place à l'illumination
„ de la Foi divine, qui exigeoit une ceſſation de nô-
„ tre raiſon, de nôtre eſprit, & de nôtre foible en-
„ tendement, afin que Dieu y repandît ou y fit revi-
„ vre cette divine lumiere: ſans quoi non ſeulement
„ Dieu n'eſt pas bien conu, mais même lui & ſa con-
„ noiſſance veritable ſont chaſſez hors de l'ame par
„ cette activité de nôtre raiſon & de nôtre eſprit cor-
„ rompu. Ce qui eſt une vraie eſpece d'Atheiſme &
„ de rejection de Dieu. „ Ce paſſage eſt propre à faire conoître les principes des Bourignoniſtes. Ils s'accordent aſſez bien avec ceux des Quietiſtes (m).

(h) *Benjamin Furly, Anglois de naiſſance, Marchand de Rotterdam, Quaker mitigé depuis quelque tems, homme d'eſprit, & d'érudition, écrivit fortement contre elle, & s'attacha à lui montrer qu'elle ſe contrediſoit.*

(i) *Ibid. pag. 295.*

(k) *Ibid. pag. 306.*

(l) *Ibid. pag. 296.*

(L) *A plus de perſecutions que ſes dogmes.*] On lui ſuſcita mille procés pour l'empêcher de joüir de la ſucceſſion de ſon diſciple; & s'il y eut des gens animez de zêle contre ſes erreurs, il y en eut auſſi dont le zêle pour ſes biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zêle fortifioit le premier, car quelques-uns des perſecuteurs de la Bourignon crioient contre ſa doctrine, afin de l'exclure de la ſucceſſion du Sieur de Cort. On trouve cela fort au long dans Hiſtoire.

(m) *Voiez la remarque I de l'article* Brachmanes, *& la remarque A Δ de l'article* Dioſcoride.

Digitized by Google

de faire un troupeau de nouveaux Chretiens. Elle ſe pourvut d'une β imprimerie; car ſa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faiſoit imprimer ſes livres en François, en Flamand, & en Allemand. Elle ſe vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ſes dogmes & contre ſes mœurs, & ſe defendit par un Ouvrage qu'elle intitula *temoignage de verité*, où elle fronda durement les Eccleſiaſtiques. Ce n'étoit pas le moien de trouver la paix: deux Miniſtres Lutheriens ſonnerent l'alarme contre elle, & firent des livres où ils diſoient qu'on avoit brûlé & decapité des gens, dont les opinions étoient moins inſuportables que celles de la Bourignon γ. Les Labadiſtes δ écrivirent auſſi contre elle. On lui fit defendre de faire aller ſon imprimerie. Elle ſe retira ξ à Flensbourg au mois de Decembre 1673. On le ſut, & on échauffa tellement le peuple en la traitant de Sorciere & de Circé, qu'elle fut bien heureuſe de ſe pouvoir retirer ſecretement. Perſecutée de ville en ville, elle fut enfin contrainte d'abandonner le Holſtein, & ſe retira η à Hambourg l'an 1676. Elle n'y fut en ſûreté qu'autant de tems que l'on ignora ſon arrivée, car dès qu'on en eut eu le vent, on tâcha de ſe ſaiſir de ſa perſonne; Dieu ſait comment on en auroit diſpoſé ſi on l'eût pu prendre. Elle ſe tint cachée pendant quelques jours, & puis * s'en alla en Ooſtfriſe où le Baron de Lutzbourg lui accorda ſa protection. Elle y fut directrice d'un Hôpital, & conſacra au bien de cette maiſon ſes ſoins & ſon induſtrie, mais non point ſa (M) bourſe. Elle trouva là auſſi des perſecuteurs, deſorte qu'elle prit † la route de la Hollande en l'année 1680. Elle mourut ‡ à Franeker dans la Province de Friſe, ‖ le 30. d'Octobre de la même année. Les traverſes qu'on lui ſuſcitoit en Allemagne ne l'empêchoient pas de compoſer pluſieurs livres. Il ſeroit bien mal aiſé d'expoſer quel eſt ſon ſyſtême: il ne faut rien attendre de bien lié & de bien ſuivi d'une perſonne qui donne tout aux inſpirations immediates. On ne ſauroit nier que ce ne ſoit un étrange égarement, que de pretendre, comme on dit qu'elle faiſoit, que la vraie Egliſe étoit éteinte, & qu'il faloit renoncer aux exercices liturgiques de Religion. Ce dernier dogme eſt furieuſement (N) attractif de perſecutions. Il eſt bon de ſe ſouvenir (O) que les Journaliſtes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon. Elle a eu cela de commun avec preſque tous les devots, qu'elle a été d'une humeur (P) bilieuſe & chagrine. Avec tout cela, & malgré toutes les fatigues & toutes les

β *Ibid. pag.* 384.
γ *Ibid. pag.* 388.
δ *Ibid. pag.* 391.
ξ *Ibid. pag.* 394.
η *Ibid. pag.* 446.
* *Au mois de Juin* 1677.
† *Ib d. pag.* 580.
‡ *Nouvelles de la Republ. des lettres, Avril* 1685. *art.* 9.
‖ *Vie cont. pag.* 585.

(a) *Dans la remarque* E.

(b) *Ibid. pag.* 504.

(c) *Ibid. pag.* 505.

(d) Nullos adhuc inveni (*verè pauperes*) & ſic cæcta fui mea bona ad hunc uſque diem ſervare. *Exam. ten. part.* 4. *p.* 215. *apud Seckend. apolog. relat. pag.* 78. Vellem ut occaſionem haberem ea (*bona mea*) ad gloriam Dei impendendi, tunc ne uno quidem die retinerem: ſed nullam hucuſque inveni: multi ſunt qui ea acciperent, ſed non impenderent ad gloriam Dei ut ego facere deſtino. *Ib. pag.* 61. *apud eund. Seckendorf. ib. pag.* 79.

(M) *Mais non point ſa bourſe.*] J'ai déjà (a) parlé des raiſons ſur quoi ſon économie étoit fondée. Ce que je vais dire en ſera un ſuplément. Quand elle accepta le ſoin de cet Hôpital, elle declara *qu'elle* (b) *conſentoit de contribuer ſon induſtrie tant pour le batiment, que pour la diſtribution des biens & l'inſpection des pauvres: mais ſans y engager aucuns de ſes biens.* Elle alleguoit deux raiſons, l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit déjà *conſacrez à Dieu pour ceux qui cherchoient ſincerement à devenir de vrais Chrêtiens:* l'autre que les hommes & toutes les choſes humaines ſont très-inconſtantes, deſorte qu'il pouvoit arriver que ceux en faveur de qui l'on ſe ſeroit defait de ſon bien, s'en rendroient indignes dans la ſuite. Cette raiſon étoit admirable pour ne ſe deſſaiſir jamais de rien, & renvoier toutes ſortes de donations à ſon teſtament. La Dame éprouva qu'elle ne ſe deſoit pas temerairement de l'inconſtance des hommes, car bien loin de trouver des gens dans l'Ooſtfriſe qui meritaſſent qu'elle leur cedât la propriété de ſes biens, (c) *elle n'y trouva pas même à qui faire actuellement quelque libéralité de ſes revenus, ne ſe rencontrant que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penſer à une vie Chrêtienne, qui ſe ſervoient de ce qu'on leur donnoit à friponner, à grenouiller, & à faire les pareſſeux. Neanmoins elle & un de ſes amis leur diſtribuërent quelques mois certains revenus du lieu, annexez à cet hôpital par le fondateur: mais lors que l'on lui fit demander, ſi elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuër des ſiens, elle repondit par écrit, que parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ames à ſauver, & qu'ils abuſoient des biens de Dieu au lieu de lui en rendre graces, elle & les ſiens aimeroient mieux jetter dans la mer leurs biens, qui étoient conſacrez à Dieu, que d'en laiſſer là quoi que ce ſoit. Ce qu'elle & ſes amis ont auſſi évité avec ſoin dans tous les actes qu'ils ont faits, juſqu'à ſe reſerver la reſtitution des deniers de tous leurs aquêts pour le jour auquel ils voudroient ſe retirer de ce lieu.* Les autres pais ne furent pas mieux pourvus de perſonnes qui meritaſſent ſes charitez: ainſi cet article (d) de depenſe ne lui coûta pas beaucoup. Il me ſemble que les enfans de ce ſiecle ne ſont guere plus prudens en leur generation, que ces enfans de lumiere. Nous dirons dans la remarque P qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui voloient quelque choſe. Elle trouva fort mauvais que ſes amis n'euſſent pas plaidé contre ces voleurs.

(N) *Attractif de perſecutions.*] Deux interêts fort puiſſans engagent les conducteurs des Egliſes à ſ'oppoſer à ce dogme; l'un eſt l'interêt du Corps, l'autre eſt un interêt perſonnel. Otez à l'Egliſe ſes aſſemblées publiques, ſon Rituel, ſon formulaire, ſa diſcipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troiſiéme generation. C'eſt donc une maxime ruineuſe à l'Egliſe. Elle eſt d'ailleurs perſonnellement prejudiciable aux conducteurs, car plus on defere à ce dogme, moins ſe trouve-t-il de gens dans les Temples; & auſſi la peine que l'on a priſe pendant toute la ſemaine à preparer un ſermon devient preſque infructueuſe, ſoit qu'on ſe propoſe uniquement la converſion de l'auditeur, ſoit qu'on ſe propoſe uniquement d'aquerir des loüanges, ſoit enfin que l'on ſe propoſe l'une & l'autre de ces deux choſes.

(O) *Les Journaliſtes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon.*] Voiez dans les Nouvelles de la Republique des lettres (e) un Memoire de Mr. Poiret ſur la vie & ſur la doctrine de cette fille. Mais il y a dans le Journal de Leipſic (f) un extrait de ſes Ouvrages qui a donné lieu à une diſpute. Un anonyme ſe plaignit fort aigrement de cet extrait, & accuſa d'un grand nombre de fauſſetez le Journaliſte. On fit une (g) apologie fort ample & fort travaillée de cet extrait. Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de feuilleter tous les écrits de la Dame, & qui neanmoins ſeront curieux de conoître mille choſes ſur ſon chapitre, n'auront qu'à voir cette apologie.

(P) *D'une humeur bilieuſe & chagrine.*] C'eſt de quoi Mr. de Seckendorf a trouvé des preuves dans les Ecrits de la Dame. *Multa veſtigia*, dit-il (h), *in ſcriptis ejus apparent ex quibus judicari poſſet fœminam hanc duram, immitem, pervicacem, ſtomachabundam, rixoſam, . . . fuiſſe.* Il arriva enfin que perſonne ne put ſouffrir ſa mauvaiſe humeur, & que les ſervantes ſur tout ſe virent contraintes de deſerter. *Unde factum ut nemo ejus moroſitatem tolerare poſſet, minime omnium fœmina quas in ſodalitium aut famulitium aſſeverare exercebatur nempe in illas, ut luſit Satyricus,* Præfectura domus Sicula non mitior aula (i). Confirmons ce Latin par ces paroles Françoiſes: „ Si ceux qui ont „ demeuré avec elle n'avoient eu les dents bien fortes „ pour digerer certaines crodtes bien dures à la natu„ re corrompuë, ils l'auroient quittée mille fois pour „ une. Et en effet, de tant de perſonnes qui l'ont con„ nuë & même qui l'ont ſuivie, il n'en étoit pas reſté „ quatre qu'elle eût voulu retenir avec elle (k). „ Notez qu'elle ne pretendoit pas que la bile fût un defaut; elle l'apelloit amour de la juſtice, & ſoutenoit que la colere étoit une veritable vertu, & ſe defendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle cenſura rudement ceux de ſes amis qui n'avoient point mis en juſtice les paiſans qui lui avoient volé quelque choſe; & lors que ſes amis s'excuſerent *ſur ce qu'ils ne ſavoient pas ſi elle auroit voulu qu'ils pourſuiſſent cela par cette voye & avec rigueur*, elle leur dit, *tout cela ne ſont que des excuſes de la nature corrompuë, laquelle craint de prendre de la peine & des incommoditez.* Puis elle dit avec une voix forte, *Une fois pour toutes & je l'ai déja repeté ſi ſouvent; il faut empêcher le mal & s'y oppoſer de toutes ſes forces par*

(e) *Mois d'Avril* 1685. *art.* 9. *& mois de Mai* 1685. *art.* 8.

(f) *Au mois de Janvier* 1686. *pag.* 9.

(g) *Le Journal de Leipſic au mois de Mai* 1687. *en parle. L'index des* 10. *premiers volumes de ce Journal aprend que Mr. de Seckendorf eſt l'Auteur de l'apologie. Mr. Mollerus le dit auſſi dans ſon* Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ, parte 2. pag. 161. 162.

(h) *Seckendorf dans l'apologie du Journal de Leipſic, pag.* 76. 77.

(i) *Id. ib.*

(k) *Vie continuée pag.* 169. *Voiez l'apologie du Journal de Leipſic pag.* 109.

Digitized by Google

les traverſes de ſa vie, *β on ne lui auroit donné gueres plus de 40. ans*, lors qu'elle en avoit plus de 60. Elle γ ne s'étoit jamais ſervie de lunettes. *Les * periodes de ſa vie les plus remarquables*, comme ſa naiſſance, ſon avenement à la qualité d'Auteur, & ſa mort, ont été caracteriſez par des Cometes. L'Auteur de ſa vie n'a pas pris garde qu'en diſant cela il donne lieu, ſelon l'hypotheſe commune, de faire conſiderer cette fille comme un fleau de la providence, & non pas comme une Sainte Prophetelle. La vanité & le † peril qu'elle trouvoit à ſe laiſſer peindre, l'empêcherent de permettre ‡ qu'on la peignît. Elle avoit une opinion fort ſinguliere (Q) touchant l'ANTECHRIST, & qui paroiſſoit tirée des hypotheſes (R) de pluſieurs Docteurs touchant les Eſprits incubes. Voiez Jean Mollerus, Auteur Lutherien, dans ſon introduction à l'hiſtoire de la Cherſonneſe Cimbrique. Il y raporte pluſieurs choſes touchant le ſejour d'Antoinette dans le Holſtein, & touchant les Ecrivains qui l'attaquerent ⸸.

Si elle a été predeſtinée à être l'inſtrument de quelque revolution de religion, ce ſort n'a point été attaché à ſa perſonne, ni au miniſtere de ſa voix : ce ſera plutôt un effet de ſes écrits, car pendant ſa vie elle n'a eu qu'un très-petit nombre de ſectateurs, qui depuis ſa mort ſont toûjours allez en diminuant dans les païs où elle avoit été le plus écoutée. Peu s'en faut qu'ils n'y ſoient reduits à l'unité, je veux dire à un ſeul individu. Mais il n'en va pas de même dans certains païs qui n'ont jamais été honorez de ſa preſence : ſes livres ont fructifié au delà de la mer ; il s'eſt trouvé des gens en Ecoſſe qui ont goûté ſa doctrine, & qui en ont entrepris la propagation. Ils ſe ſont fait craindre, & l'on a cru qu'il faloit prendre la plume pour arrêter leurs progrés. Ils ont pris les mêmes armes pour ſe defendre, ce conflict de livres ſubſiſte encore : on verra là-deſſus (S) l'extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué.

BOUR-

β *Ibid. pag. 566.*

γ *Ibid.*

* *Ibid. pag. 590.*

† *Il lui importoit extremement de n'être pas connu de viſage à cauſe de ſes perſecuteurs.* Ib. pag. 586.

‡ *Ibid.*

⸸ *Parte 2. pag. 151. & ſequent.*

(a) *Vie continuée, pag. 477.*

(b) *Ibid. pag. 555.*

(c) De ſpirituali Antichriſto longe plura tractat & veluti extra percita campo decurrit per quem magnus ejus Auruncæ ſieret alumnus. Ante omnia Romanæ Eccleſiæ... Antichriſtum, caput, principem & rectorem ... confidentiſſime aſſignat... nihilo tamen mitius Proteſtantium cœtus tractavit, ideoque in libris de Antichriſto omnia in eumdem cenſum refert, nihil relinquens quod non Antichriſtianum & diaboli-cum faciat effreni & incredibili maledicentia. *Sechendorf. ubi ſupra, pag. 154.*

par tout où on le trouve (a). Que cela eſt conforme à la patience qui nous eſt tant recommandée dans l'Evangile!

(Q) *Elle avoit une opinion fort ſinguliere touchant* L'ANTECHRIST.] Elle croioit que ce ſeroit un Diable incarné, & lors qu'on lui demanda, s'il etoit poſſible qu'il nâquit des hommes par l'operation du Diable, elle repondit, „ (b) Oui: non pas que le Dia„ble puiſſe cela tout ſeul ſans la coöperation de l'hom„me, mais ayant puiſſance ſur les hommes impudi„ques, lors qu'ils abuſent du principe de la fecondi„te (ce que l'Ecriture appelle ſe corrompre contre la „ terre, Geneſ. 38. v. 9.) le Diable tranſporte cela par „ ſon entremiſe Diabolique dans ſes Sorcieres, d'où „ il fait naître des hommes mechans, tous dediez à „ lui, qui ſont des vrais Antechrits: & que le Diable „ s'incarnera de la ſorte.„ Elle croioit que le regne de l'Antechriſt doit être entendu en deux manieres, l'une ſenſuelle, l'autre ſpirituelle. Au 1. ſens ce ſera le regne viſible d'un Diable incarné, & c'eſt une choſe à venir. Au 2. ſens c'eſt la corruption & les deſordres qui ſe voient dans toutes les communions Chretiennes; & (c) ſur cela elle ſe donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces communions : elle n'épargne pas plus les Proteſtans que les Catholiques. Quant à l'Antechriſt reel & ſenſuel, Diable incarné ſelon ſes principes, elle l'avoit tellement conu en viſion de nuit ratifiée, qu'elle en donna une deſcription où l'on pouvoit voir quel teint, (d) quelle taille, & quels cheveux il auroit. On a ſuprimé les vers qui contenoient cette deſcription ; je dis *les vers*, car elle ſe mêloit d'en faire, ſans avoir jamais apris les regles de la poetie (e). Il faut expliquer en deux mots ce que c'eſt que *viſion ratifiée*. La Demoiſelle Bourignon eſtimoit fort (f) peu les viſions *qui ſe font par l'entremiſe de l'imagination*. Si elle en avoit de cette ſorte elle les tenoit pour ſuſpectes, *juſqu'à ce que les aiant recommandées à Dieu dans un recueillement profond & degagé de toutes images, elle apris de Dieu ce qu'elle en devoit penſer, & que Dieu lui en ratifiât la verité d'une maniere ſi pure, ſi ſimple, & ſi ſecrete, dans un fond d'ame ſi degagé & ſi abandonné a Dieu, qu'il ne pût point y avoir de mélange ſoit de la penſee humaine, ſoit de l'illuſion diabolique. Dieu lui ratifia en cette maniere la verité de la viſion de l'Antechriſt.*

(R) *Des hypotheſes . . . touchant les Eſprits incubes.*] L'opinion que certains hommes d'un merite extraordinaire ont été engendrez par ces Eſprits eſt fort ancienne, & ne manque point aujourd'hui de partiſans. Voiez Leon Allatius dans ſon livre de la patrie d'Homere, où en ſe declarant pour ce parti il ſoutient (g) que les enfans procréez de cette façon, ne laiſſent pas d'être formez de ſemence humaine. Le Comte de Gabalis nous va expliquer cette viſion ridicule. „ Mon„ſieur (lui dis-je) nos Theologiens n'ont garde de „ dire que le Diable ſoit pere de tous ces hommes qui „ naiſſent ſans qu'on ſçache qui les met au monde. „ Ils reconnoiſſent que le Diable eſt un eſprit, qu'ain„ſi il ne peut engendrer. Gregoire de Nice (reprit „ le Comte) ne dit pas cela ; car il tient que les De„mons multiplient entr'eux comme les hommes. „ Nous ne ſommes pas de ſon avis (repliquay-je) mais „ il arrive (diſent nos Docteurs) que . . . Ha! ne „ dites pas (interrompit le Comte) ne dites pas ce „ qu'ils diſent, ou vous diriez comme eux une ſotti„ſe tres-ſale & tres-malhonnête. Quelle abominable „ defaite ont-ils trouvé-là? Il eſt etonnant comme ils „ ont tous unanimement embraſſé cette ordure, & „ comme ils ont pris plaiſir de poſer des farfadets aux „ embuſches, pour profiter de l'oiſive brutalité des „ Solitaires, & en mettre promptement au monde ces „ hommes miraculeux, dont ils noirciſſent l'illuſtre „ memoire par une ſi vilaine origine. Appellent-ils „ cela philoſopher? Eſt-il digne de Dieu, de dire qu'il „ ait cette complaiſance pour le Demon de favoriſer „ ces abominations ; de leur accorder la grace de la „ fecondite qu'il a refuſée à de grands Saints; & de „ recompenſer ces ſalletez en créant pour ces em„brions d'iniquité, des ames plus heroïques, que „ pour ceux qui ont été formez dans la chaſteté d'un „ mariage legitime? Eſt-il digne de la Religion de di„re, comme font vos Docteurs, que le Demon peut „ par ce deteſtable artifice rendre enceinte une Vierge „ durant le ſommeil ſans prejudice de ſa virginité, ce „ qui eſt auſſi abſurde que l'Hiſtoire que Thomas d'A„quin (d'ailleurs Auteur tres-ſolide, & qui ſavoit „ un peu de Cabale) s'oublie aſſez lui-meſme pour „ conter dans ſon ſixiéme *Quodlibet*, d'une fille cou„chee avec ſon pere, à qui il fait arriver meſme avan„ture que quelques Rabins heretiques diſent qui avint „ à la fille de Jeremie, à laquelle ils font concevoir „ le grand Cabaliſte Benſyrah en entrant dans le bain „ apres le Prophete? Je jurerois que cette impertinen„ce a eſté imaginee par quelque . . . (h)„

(S) *On verra là-deſſus l'extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué.*] J'y ai lu que les ſectateurs d'Antoinette Bourignon ſont peut-être en plus grand nombre dans l'Ecoſſe, que dans aucun autre païs du monde. Quelques Laïques, & quelques Eccleſiaſtiques Ecoſſois ont embraſſé cette ſecte, les uns parce qu'aiant eu trop d'attachement aux ſpeculations abſtraites, ils ſe ſont laiſſé ébloüir aux ſubtilitez, & aux quinteſſences de (i) l'œconomie divine de Mr. Poiret; les autres parce que n'etant pas ſatisfaits de l'etat preſent des choſes, ils ont été aiſement charmez par les magnifiques promeſſes d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté, avides de changement, ils ont cru avec trop de promptitude que ſon ſyſtême remedieroit aux deſordres qui leur deplaiſoient. C'etoit leur deſir, & à cauſe de cela ce fut bientôt leur eſperance, & dans cet etat ils combler ent de pompeux eloges cette nouvelle prophetelſe qui leur promettoit un changement ſi avantageux, & une ſi belle reſtauration de l'Egliſe. Deux ou trois perſonnes doctes & pieuſes qui gouterent ſes écrits donnerent le branle à cette afaire : leur autorité donna du poids aux frequens diſcours que l'on tint ſur ce ſyſtême nouveau, & à force de parler des Ecrits de cette fille qui promettent la reformation de la foi, celle

(h) *Quatriéme Entretien ſur les ſciences ſecretes, pag. 240. edit. de Paris 1670.*

(i) *C'eſt un livre imprimé à Amſterdam 1687. en 7. vol. in 12.*

(d) *Vie continuée, pag. 267.* (e) Omnia ex Deo didicerit, etiam rythmorum artem, in qua quidem ita verſatur ut facile fidem inveniat ſe nullo magiſtro uſam eſſe. *Sechend. ubi ſupra, pag. 154.*
(f) *Vie continuée, pag. 266. 267.* (g) *Allat. de patria Homeri pag. 30. Voiez ce qui ſera cité du* Polygamia triumphatrix *dans l'article de* Lyſerus (Jean) *Auteur de ce livre-là.*

Digitized by Google

BOURLOTE (CLAUDE DE LA) ſoldat de fortune qui s'avança par ſa valeur. Cherchez LABOURLOTE.

BOXHORNIUS, Profeſſeur à Leide. Cherchez ZUERIUS.

BRACHMANES Philoſophes Indiens, dont Strabon * raporte des choſes fort ſingulieres. Ils commençoient de ſi bonne heure à prendre ſoin de leurs Ecoliers, qu'ils envoioient des gens doctes à la mere dès qu'ils avoient apris qu'elle avoit conçu. Ces gens doctes faiſoient ſemblant de n'aller là que pour donner leur benediction à la mere & à l'enfant, afin qu'elle eût d'heureuſes couches, mais dans le fond ils avoient pour but de lui donner de bons preceptes. On prenoit à bon augure pour l'enfant, ſi la mere ſe plaiſoit à ces diſcours. A meſure que les enfans croiſſoient, on les faiſoit paſſer par la diſcipline de differens maîtres; & quant aux Brachmanes ils ſe tenoient hors de la ville dans un bois, & menoient une vie (A) fort rigide: ils couchoient ſur des peaux, ils ne mangeoient point (B) de viande, & n'avoient point de com-

* *Strab. lib. 15. p. m. 490. ex Megaſthene.*

celle des mœurs, celle de la diſcipline, celle du culte, & qui contiennent des cenſures très-piquantes contre toutes ſortes de gens, & en particulier contre le Clergé; on ſema dans les eſprits beaucoup de diſpoſitions au Bourignoniſme. Le premier éclat public fut qu'en 1696. on fit imprimer en Anglois un (a) des principaux Ouvrages de nôtre Antoinette. On y joignit une fort longue preface, où le traducteur ſoutint que cette fille devoit tout au moins paſſer pour une prophetеſſe extraordinaire. Charles Leſley homme de beaucoup de merite & d'érudition, eſt le premier qui ait écrit dans la grand' Bretagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des livres qu'il a publiez contre les Quakers, & ſur tout de ſon traité *the ſnake in the graſs, anguis in herba.* Il s'en eſt fait trois éditions anonymes dans deux ans; il a marqué dans la preface de la ſeconde les erreurs du Bourignoniſme, mais tant lui que pluſieurs autres ont chargé Mr. Cockburn Docteur en Theologie de les refuter plus amplement. Ce Docteur s'en eſt très-bien aquite, il a mis au jour un livre qui s'intitule *Bourignianiſm Reſected* ſive *detectio Bourignianiſmi.* Il y propoſe & il y refute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le traducteur Anglois du *lux mundi* font de cette fille, & il fait voir que ni leur autorité ni leurs raiſons ne ſuffiſent pas à perſuader qu'elle ait été inſpirée, ni qu'elle ait reçu de Dieu la commiſſion de reformer le Chriſtianiſme. Il a depuis fait imprimer une lettre où il juſtifie le parti qu'il avoit pris d'écrire ſur ce ſujet, & s'excuſe du retardement des nouvelles relations qu'il avoit promiſes, & repond à quelques dificultez. Cela a été ſuivi d'une ſeconde narration imprimée à Londres, dans laquelle après avoir repreſenté toutes les choſes magnifiques que la Bourignon s'attribue, il fait voir que ſi elles étoient veritables, on devroit la preferer non ſeulement aux Prophetes, & aux Apôtres, mais auſſi à JESUS-CHRIST. Comme il crut que cela pouvoit ſufire à deſabuſer les Bourignoniſtes, il ne ſe hâta point de publier les deux autres relations, où il doit montrer 1. Que la vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle pretendoit ſoutenir. 2. Qu'elle n'a point eu les caracteres propres aux perſonnes ſuſcitées de Dieu. 3. Qu'il y a en elle dequoi l'accuſer ou d'impoſture, ou d'illuſion diabolique. 4. Que ſes dogmes particuliers tout voilez qu'ils ſont du pretexte d'une plus grande pieté, combatent la vraie pieté. Les Bourignoniſtes d'Ecoſſe ne profitant point de ſes Ouvrages, ont cru qu'il faloit écrire pour la defenſe d'Antoinette, ils ont donc publié ſon apologie, & une reponſe aux relations de Mr. Cockburn. C'eſt ce qui oblige celui-ci à continuer ſon travail, qui étant ſur tout deſtiné à faire voir le fanatiſme de cette Demoiſelle, ne laiſſe pas de ſervir à la decouverte de pluſieurs autres illuſions. (b)

(a) *Celui qui a pour titre*, la lumiere du monde.

(b) *Tiré d'un Memoire qui m'a été mis en main le 2. de Juillet 1699.*

(A) *Une vie fort rigide.*] Il paroît par un paſſage de Strabon qu'ils s'endurciſſoient à la fatigue; car il (c) parle de deux Brachmanes dont l'un fit preuve de patience en ſe couchant ſur la dure, & en ſouffrant là tout ce qu'il plaiſoit au ſoleil & à la pluie. L'autre qui étoit moins âgé fournit ſes preuves en ſe tenant tout un jour tantôt ſur le pied droit, tantôt ſur le gauche, pendant qu'avec ſes deux mains il ſoutenoit en l'air une groſſe piece de bois. Ils étoient à la Cour d'Alexandre, & il n'y eut que le plus jeune qui s'en retournât chez lui; l'autre trouva plus à-propos de ſuivre ce Prince, & d'adopter les coutumes Grecques. Ce fut en quelque façon jetter le froc aux orties. Arrien (d) temoigne qu'Alexandre admiroit la conſtance de ces Philoſophes Indiens. Elle eût été ſans doute très-digne d'étonnement s'ils euſſent fait ce que Pline leur attribuë: ils contemplent, dit-il (e), d'un œil ferme & immobile le ſoleil depuis qu'il ſe leve juſques à ce qu'il ſe couche, & ils ſe tiennent toute la journée tantôt ſur un pied, tantôt ſur l'autre au milieu des ſables ardens. Solin ajoûte (f) qu'ils cherchent de grans ſecrets dans le ſoleil: il ſemble dire que cet aſtre leur ſervoit de miroir à deviner. Qu'on nous vante après cela les Saints Simeons Stylites; qu'on les preconiſe tant qu'on voudra, ils demeureront au deſſous des Philoſophes Indiens. Le fait au reſte n'eſt guere moins douteux d'un côté que d'autre. Il a tout l'air d'une fable à l'égard de ces Philoſophes: & n'y eût-il que cette raiſon d'en douter, c'eſt que la plûpart des Auteurs qui parlent d'eux ne touchent point cette poſture gênante, & cette contemplation perpetuelle, on auroit d'aſſez bons motifs d'*incredibilité.* Il me ſemble que ſe tenir toûjours ſur un pied, & avoir toûjours les yeux directement tournez au ſoleil le plus ardent, ſans cligner le moins du monde, ſont des choſes tellement ſingulieres, que perſonne ne les paſſera jamais ſous ſilence, lors qu'il voudra faire ſavoir à quelcun le genre de vie de ceux à qui ces ſortes de ſingularitez conviennent. Par conſequent tous ceux qui auroient demandé des nouvelles de ces Philoſophes Indiens, auroient d'abord apris celles-là: elles doivent être de notoriété publique dans le païs, & ſont la principale piece du ſac, le merveilleux & la rareté de la Secte; chacun donc les peut & les doit raconter aux étrangers. Il n'eſt donc pas poſſible qu'un Hiſtorien qui cherche des inſtructions, ne ſoit pas informé de ſemblables choſes, & s'il l'eſt, il en doit faire le principal article de ſa narration: il faudroit qu'il eût perdu l'eſprit s'il jugeoit qu'elles ne meritent pas d'être raportées. D'où vient donc qu'il y a tant d'Ecrivains qui n'en ont pas dit un ſeul mot? c'eſt ſans doute parce qu'ils n'en avoient rien ouï dire; ou parce que ne voiant pas que tous ceux qui auroient dû en parler en paſſent, ils conclueient que c'étoient des fableries & des impoſtures de quelque particulier. On comprend bien les raiſons pour leſquelles un Auteur debite des fables, mais on ne comprend pas pourquoi il ſuprimeroit des veritez ſemblables à celles-ci. Il y a donc des cas où l'argument negatif peut avoir lieu; non ſeulement lors qu'il eſt fondé ſur le ſilence de tous les Auteurs contemporains, mais auſſi lors qu'il n'eſt fondé que ſur le ſilence du plus grand nombre. Or nous voici dans le cas. Strabon qui avoit lu quantité de relations, & qui cite même quelques temoins oculaires, dit bien que ces Philoſophes ſouffroient toute la journée la chaleur exceſſive du ſoleil, les uns debout, quelques autres aſſis, les autres couchez; & qu'ils ne bougeoient de leur place que pour ſe retirer la nuit dans la ville: mais il ne parle point de la poſture continuelle ſur un pied, ni de la contemplation perpetuelle du ſoleil. Etienne de Byzance (g) n'en parle point non plus, quoi qu'il aſſûre que les Brachmanes étoient principalement conſacrez à cet aſtre. Remarquons qu'une des auſteritez de quelques Philoſophes Indiens étoit de demeurer un jour entier dans une même poſture, (h) ἐφ' ἑνὸς χρόνου ἀκίνητον διατελοῦντα τὴν ἡμέραν ὅλην. Ce ſeroit une rude penitence pour bien des gens. Voiez la remarque D de l'article *Gymnoſophiſtes.*

(c) Philoſophos eorum quos Gymnoſophiſtas vocant ab exortu ad occaſum perſtare contuentes ſolem immobilibus oculis, ferventibus arenis toto die alternis pedibus inſiſtere. *Plin. lib. 7. c. 2.*

(d) *Arrian. de expedit. l. 7.*

(e) Philoſophos corum quos Gymnoſophiſtas vocant ab exortu ad occaſum perſtare contuentes ſolem immobilibus oculis, ferventibus arenis toto die alternis pedibus inſiſtere. *Plin. lib. 7. c. 2.*

(f) In globo igneo rimantes ſecreta quædam. *Solin. cap. 52.*

OBSERVATION ſur un cas où l'argument negatif a de la force.

(g) Βραχμᾶνες ἔθνος φίλον ἀνδρῶν φιλοσόφων καὶ θεοῖς φίλων, ἀλλὰ δὲ μᾶλλον καθαρευόντων. Brachmanas viſere homines philoſophiæ deditos & diis charos, ſoli vero præcipuè dedicatos. *Hierocles in Philaleticis apud Stephanum de Urbibus in* Βραχμᾶνες. *Voiez auſſi Philoſtrate in vita Apoll. l. 3.*

(h) *Strab. l. 15. pag. 491.*

(i) Τὸ δ' ἄπλατος τοῖς ἀψύχοις, ἢ ὅλως ζῴοις ἰσχυρὸν ἐμφύεται τοῦτο καὶ τῇ ἰσχυρᾷ ἀναθαρσείᾳ τε καὶ ἀσκήσει πιστεύομεν. *Porphyr. de abſt. l. 4.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Apud Euſeb. Præp. Evang. l. 6. c. 8.*

commerce (C) avec l'autre ſexe. Ils s'occupoient de beaux diſcours, & ils communiquoient leur ſcience à ceux qui les vouloient venir écouter: mais il falloit être tellement auditeur, qu'il n'étoit permis ni de parler, ni de cracher: quiconque le faiſoit étoit exclus pour ce jour-là. Quand on avoit paſſé 37. années dans cette ſocieté, on en pouvoit ſortir afin de vivre plus à ſon aiſe: on avoit alors la liberté de manger des animaux qui ne travaillent pas pour l'homme, & d'épouſer pluſieurs femmes, mais il n'étoit pas permis (D) de philoſopher avec elles, car ſi elles ne valoient rien, ils craignoient qu'elles ne divulgaſſent parmi les profanes les choſes myſterieuſes; & ſi elles profitoient de leurs leçons, ils craignoient qu'elles ne vouluſſent plus vivre ſous la ſujettion du mari. Ils diſoient que nôtre vie doit être conſiderée comme l'état de la conception, & la mort comme une naiſſance à la vie veritable & bienheureuſe pour ceux qui ont bien philoſophé. Ils ajoûtoient que les accidens de la vie humaine ne ſont ni un bien ni un mal, puis que les mêmes choſes plaiſent aux uns & deplaiſent aux autres, & ſont même agreables & deſagreables à une même perſonne en differens tems. Voilà pour la Morale. Quant à la Phyſique, ils enſeignoient pluſieurs choſes qui tenoient de la folie; ce n'étoit point là leur fort, leurs actions étoient meilleures que leurs paroles, & ils bâtiſſoient ſur des fables une bonne partie de leur ſyſtême, mais d'ailleurs ils avoient en pluſieurs articles la même opinion que les Grecs; ils croioient que le monde avoit commencé, & qu'il auroit une fin; qu'il étoit rond, & que Dieu qui l'avoit fait & qui le gouvernoit, le penetroit par tout; que les principes de l'Univers étoient differens les uns des autres, mais que l'eau étoit le principe du monde, & qu'il y avoit une quinteſſence de laquelle les cieux & les aſtres étoient formez. Ils bâtiſſoient auſſi des fables tout comme Platon, touchant l'immortalité de l'ame, les tribunaux de l'enfer, & choſes ſemblables. C'eſt Strabon qui parle ſi cavalierement des plus grandes veritez de la Religion. Apulée (E) quoi qu'on l'ait cru Magicien, n'a pas accompagné d'une telle qualification ces dogmes de nos Brachmanes. Ils cultivoient * beaucoup la Phyſique & l'Aſtronomie. Clement d'Alexandrie temoigne qu'ils ne buvoient point de vin, & qu'ils ne mangeoient d'aucune choſe qui eût été animée, & qu'à cauſe qu'ils étoient perſuadez d'une nouvelle † naiſſance ils ne faiſoient aucun cas de cette vie. Il les regarde (F) comme ‡ l'une des deux eſpeces de Gymnoſophiſtes;

* *Strab. ib. pag.* 494.

† Καινὴν γενέσεως δὲ διαίτης, ἢ παρ' ἐκείνοις τὸ ζῆν· τὴν γὰρ ἄλλως ταλαιπωρίαν. Mortem autem contemnunt & vivere nihili faciunt, credunt enim eſſe regenerationem. *Clement. Alexandr. Stromat. l. 3. p. m.* 451.

‡ *Id. lib. 1. pag.* 305.

des gens ſans malice, & qui ne ſongeoient qu'à Dieu. Ils ne buvoient ni vin ni vervoiſe; ils ne mangeoient d'aucune choſe qui eût eu vie; ils n'adoroient aucun ſimulacre. Ce qu'il y a de plus étonnant c'eſt que de ſi grans Saints n'étoient pas en petit nombre; il y en avoit pluſieurs milliers. *Credat Judæus apella.*

(C) *Point de commerce avec l'autre ſexe.*] Suidas en parle tout autrement; ce qu'il en dit merite pour ſa ſingularité que nous en parlions. Il dit que les Brachmanes habitent dans une Ile de l'Ocean, où l'air eſt ſi pur qu'ils vivent 150. ans. Ils ſont là non pas au pain & à l'eau, mais à l'eau & à quelques pommes. Ils ne font que prier Dieu. Au mois de Juillet & d'Août les fruits étant plus abondans les echauffent du feu de l'amour, ſi bien qu'ils vont trouver leurs femmes au delà du Gange, & demeurent avec elles 40. jours, & puis repaſſent dans leur Ile. Dès qu'une femme a fait deux enfans, ſon mari ne va plus la voir; elle de ſon côté ne s'aproche plus d'aucun homme: & ſi quelque femme a été ſterile cinq ans durant, ſon mari ne fait plus de tentative ſur elle; il ne repaſſe plus la mer avec les autres. Ce n'étoit pas le moien de peupler beaucoup le païs: auſſi ne l'étoit-il gueres, comme le remarque Suidas; mais il ne devoit pas oublier de dire que ce ſont des contes faits à plaiſir, & des Romans que des Ecrivains oiſeux ont forgez. Peut-être a-t-on voulu faire honte aux peuples voiſins, en tâchant de leur faire acroire qu'il y a un païs au monde où l'on eſt bien éloigné de leur gloutonnie. Quoi qu'il en ſoit je ne penſe pas qu'il y ait dans les relations ſinceres des voiageurs aucun païs, dont tous les habitans ſoient auſſi chaſtes que les Brachmanes de Suidas. Il y a par tout quelques ſectes, quelques Confrairies qui font profeſſion de renoncer au plaiſir Venerien; mais le reſte des habitans ſe moque de cette Morale, & ne ſe borne gueres qu'au raſſaſiment. Les païs les plus ſauvages de l'Afrique & de l'Ameriqué, les regions les plus glacées de la Laponie ſont en cela d'un dereglement fort glouton.

(a) Συμφιλοσοφεῖν δ' ἐνίοις καὶ γυναῖκας ἀπηγορευμένον τε καὶ παρὰ πολλοῖς ἀσχολούμενον. Cum horum etiam nonnullis mulieres philoſophari à venereis abſtinentes. *Strabo l. 15. pag.* 491. *Voiez auſſi pag.* 494.

(D) *De philoſopher avec elles.*] On ſe ſeroit prevalu de ce paſſage pour orner le lieu commun de la jaſerie feminine, ſi Strabon n'y avoit remedié en remarquant expreſſement que les Brachmanes ne craignoient que l'indiſcretion des mauvaiſes femmes. A l'égard des autres ils ne craignoient ſinon qu'étant devenuës bonnes Philoſophes, elles ne vouluſſent s'affranchir de la ſervitude conjugale. Mais comme tout ce que l'on dit des Philoſophes Indiens fourmille de contradictions, on voit dans la page (a) ſuivante que quelques-uns philoſophoient avec les femmes, & de telle ſorte qu'on n'alloit point au delà des ſpeculations; on commençoit & on finiſſoit par l'eſprit, il n'y avoit rien à faire pour la chair, point de joüiſſance. Les Brachmanes en uſoient d'une toute autre maniere; ils ne philoſophoient point avec leurs femmes, mais (b) ils tâchoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Si le paſſage de Strabon n'étoit pas auſſi mutilé qu'il eſt, nous verrions toutes les raiſons qu'il avoit données de leur conduite. Un autre Hiſtorien (c) raporte qu'ils philoſophoient auſſi avec elles.

(b) Γαμοῦσι δ' οὐκ ὀλίγας ἐπὶ παιδοποιίᾳ. Quam plurimas ducere uxores multiplicandæ prolis gratia. *Id. pag.* 490.

(E) *Apulée . . . n'a pas accompagné d'une telle qualification.*] Voici ſes paroles (d): *Brachmana plerique Philoſophiæ ejus* (Pythagoræ) *contulerunt, quæ mentium documenta, quæ corporum exercitamenta, quot partes animi, quot vices vitæ, quæ Dii manibus pro merito ſuo cuique tormenta vel præmia.*

(c) *Nearchus apud Strabon. pag.* 493.

(d) *Apul. Florid. l. 2. p. m.* 351.

(F) *L'une des deux eſpeces de Gymnoſophiſtes.*] Megaſthenes (e) diviſe les Philoſophes Indiens en Brachmanes, & en Germanes; ceux-là étoient plus eſtimez que ceux ci: on nommoit Hylobiens ceux d'entre les Germanes que l'on eſtimoit le plus. La raiſon de ce nom-là étoit tirée de ce qu'ils demeuroient (f) dans les bois. Ils ne ſe nourriſſoient que de feuilles, & de fruits ſauvages; leurs habits étoient faits d'écorces d'arbre; ils s'abſtenoient du vin & des plaiſirs de l'amour. Clement d'Alexandrie (g) a ſuivi cette même diviſion des Gymnoſophiſtes, ſi ce n'eſt qu'il donne le nom de *Sarmanes* à la derniere eſpece, & qu'il la ſubdiviſe en *Allobiens* &c. Je ne ſaurois bien dire s'il faut preferer *Germanes* (h) à *Sarmanes*, mais il eſt ſûr que le mot Ἀλοβίων eſt corrompu, & qu'il faut lire comme dans Strabon Γλλοίων. Or pour ſavoir ſi cette diviſion eſt exacte, il faudroit avant toutes choſes vuider la queſtion ſi les Brachmanes portoient des habits; car il ne faut point douter que les Grecs n'aient entendu ſous le mot de Gymnoſophiſtes, tous les Philoſophes Indiens qui ne couvroient pas leur nudité. Voiez la remarque ſuivante, & l'article *Gymnoſophiſtes*. Louis Vives n'avoit pas examiné Strabon aſſez patiemment, lors (i) qu'il le fit dire qu'il y avoit deux ſortes de Philoſophes dans les Indes; que les uns faiſoient leur demeure dans les villes, & les autres dans les bois; que les premiers étoient apellez civils, & ſe couvroient de chemiſes, & de peaux, c'étoient les Brachmanes; que les derniers étoient nuds, & ſe couvroient quelquefois de feuilles & d'écorces d'arbre, on les apeiloit Hermanes & Gymnoſophiſtes, & c'eſt d'eux que viennent les Gymnoſophiſtes d'Ethiopie. Il n'y a rien d'exact là-dedans. En 1. lieu Strabon quand il parle de certains Philoſophes nommez civils, parle d'une ſecte qu'on oppoſoit aux Brachmanes, & qui ne faiſoit que pointiller. En 2. lieu il ne dit pas que cette ſecte fût diviſée en deux claſſes, mais en trois; en celle des montagnars, en celle des nuds, & en celle des civils. Enfin il dit que ces derniers habitoient indifferemment à la ville & à la campagne. D'où eſt ce que Vives a pu deterrer que les Gymnoſophiſtes d'Ethiopie étoient iſſus de telle ou de telle ſecte Indienne, plûtôt que d'une autre?

(e) Ἐν τοῖς πλείοσι τῶν Ἰνδικῶν φιλοσόφων. *Id. pag.* 490.

(f) Ζῶσιν ἐν τοῖς ὄρεσι.

(g) *Clem. Alexand. Strom. l. 1. pag.* 305.

(h) *Porphyre de abſtin. l. 4. a diviſé en deux ſectes les Gymnoſophiſtes, ſavoir en* Brachmanes, *&* en Samanées.

(i) *Lud. Vives in Auguſt. de civit. Dei l. 14. c. 17.*

Digitized by Google

ſophiſtes; mais il eſt fort mal aiſé parmi tant de relations (G) contraires de determiner ſi les Brachmanes alloient nuds. Lucien * donne indifferemment aux mêmes Philoſophes des Indes le nom de Brachmanes, & celui de Gymnoſophiſtes. Il ne faut pas ſe laiſſer tromper à ſes expreſſions, quand il dit d'une maniere indefinie qu'ils ſe brûloient eux-mêmes: & cela (H) non pas en ſautant dans le bûcher, comme avoit fait Peregrinus, mais en y entrant d'un pas grave & digne de leur caractère de Philoſophe. Si quelques-uns le faiſoient, ce n'eſt pas à dire qu'on doive regarder cela comme une de leurs coutumes. Il remarque auſſi qu'à cauſe de leur ſobrieté ils vivoient long tems †. Le traité de Palladius *de gentibus India & Bragmanibus*, (HΔ) qui fut publié à Londres l'an 1665. merite d'être conſulté. Si nous avions le livre que le Roi Brachman avoit écrit ‡ en ſa langue touchant les loix & le gouvernement des Brachmanes, nous y verrions aparemment des choſes bien Romaneſques.

Les Brachmanes ſubſiſtent encore dans l'Orient. ‖ *La troiſiéme ſecte qui a cours parmi les Chinois ſe peut nommer la Religion des* Brachmanes *ou* Bramenes, *& ils lui donnent eux-meſmes ce nom.* Ce ſont des *Preſtres qui reverent principalement trois choſes, le Dieu* Fo, *ſa loi, & les livres qui contiennent leurs reglemens particuliers.* Ils ont des ſentimens fort bizarres ſur le neant, & une morale (I) qui a beaucoup de conformité avec les viſions de nos Quietiſtes. La Relation du Pere

(a) *Apud Strab. pag.* 493.

(b) *Ibid. pag.* 492.

(c) *Ibid. pag.* 490.

(d) *Apud Stephanum de Urbib. ubi ſupra.*

(e) *Voiez ce que Pline dit du lin* asbeſtos *l.* 18. *c.* 1.

(f) *Tuſcul. l.* 5.

(g) Υπαι-θροι τὸν αἰθέρα χχόνον διάγουσιν. Sub dio totum ætatem degunt. *Hierocl. ubi ſupra.*

(h) *Voiez la remarque* B.

(i) *Lucian. de morte Peregrini pag.* 772. 773. *to.* 2. *Il cite Oneſicrite qui avoit vu brûler Calanus. Voiez le auſſi in fugitivis, page* 790. *du même tome.*

(k) *Ci-deſſus pag.* 524. *remarque* B.

(l) *A la fable du Meunier, c'eſt la* 1. *du* 3. *livre.*

(m) *Eques Auratus & titulo Clarencii rex armorum.*

(n) *Le même que celui qui a fait l'Hiſtoria Lauſiaca, & qui vivoit au* IV. *ſiecle.*

(G) *Parmi tant de relations contraires.*] Nous venons de voir quelques-unes des contradictions que l'on rencontre dans les livres touchant les Philoſophes Indiens. Sans doute ils n'avoient point tous les mêmes coutumes; de quel droit auroient-ils été uniformes? où a-t-on jamais vu ce privilege? Mais cela ne juſtifie pas pleinement les Auteurs qui en ont dit le blanc & le noir; car ils n'ont point deſigné chaque ſecte par ſon nom propre. Ceux qui leur attribuent ceci ou cela ſe ſervent des mêmes noms generaux, que ceux qui ne le leur attribuent point. Bien davantage, Nearchus n'a-t-il point (a) dit que Calanus étoit un Brachmane? Oneſicrite n'a-t-il (b) point dit qu'il avoit diſcouru avec Calanus, & qu'il l'avoit trouvé tout nud? On peut donc conclure de la jonction de ces deux temoins que les Brachmanes alloient nuds, & le confirmer par Megaſthenes, qui (c) a mis entre les prerogatives de ceux qui ſortoient de chez les Brachmanes après 37. ans de profeſſion, la liberté de porter une chemiſe. Cependant un Auteur nommé Hierocles (d) donne aux Brachmanes un habit fort ſingulier. Il étoit fait de toile de pierre, & ne ſe conſumoit point au feu. (e) Philoſtrate dans la vie d'Apollonius leur donne des habits de toile de lin. Megaſthenes donne des habits d'écorces d'arbre aux Philoſophes que l'on eſtimoit le plus dans la ſecte des Germanes, mais Ciceron (f) dit en general que les Philoſophes Indiens vont nuds. Hierocles dit (g) que les Brachmanes demeuroient toûjours à la belle etoile; mais Oneſicrite qui les avoit vus, aſſûre qu'ils rentroient dans la ville toutes les nuits. Arrien raporte qu'ils paſſoient l'eté ſous de gros arbres, & l'hiver *ſub dio*. D'autres ont dit qu'ils avoient chacun leur (h) cellule: peut-être n'ont-ils pas ſuivi dans tous les ſiecles le même Inſtitut, & qu'avec le *diſtingue tempora*, on pourroit accorder enſemble quelques-unes des variations des Auteurs qui ont parlé d'eux.

(H) *Et celà non pas en ſautant.*] Si l'on en croit ce railleur (i) ils bâtiſſoient le bûcher, & ſe tenoient immobiles tout auprès pendant que le feu les rôtiſſoit. Après cela ils entroient au milieu des flâmes gravement & majeſtueuſement, & ne ſe remuoient pas plus qu'une ſtatuë, après s'être couchez ſur le feu. Il opoſe cette maniere de ſe brûler à celle de Peregrinus qui s'elança au milieu des flâmes, & il pretend que la methode des Brachmanes eſt bien plus glorieuſe. Voilà comment un moqueur trouve à mordre ſur toutes choſes. Si Peregrinus avoit imité ces Philoſophes Indiens, Lucien l'auroit accuſé d'irreſolution; *Il marchande*, auroit-il dit, *il ſe veut fortifier peu-à-peu, il temoignevoit plus de courage, s'il ſe jettoit à corps perdu ſur le bucher.* Voiez ce que dit le (k) Baron Des-Adrets au ſoldat qui n'oſa ſe precipiter ni du premier ni du ſecond coup. Qu'on ſe tourne de tous les côtez imaginables, qu'on prene le oui, qu'on prene le non, on n'échape jamais à des gens faits comme Lucien, ni en general à la mediſance. Liſez Mr. de la Fontaine (l).

(HΔ) *Le traité de Palladius* de gentibus Indiæ . . . *merite d'être conſulté.*] Edoüard Biſſæus (m) le publia en Grec & en Latin à Londres l'an 1665. comme le catalogue d'Oxford le marque; mais je trouve l'an 1668. au titre de mon exemplaire, ſans que l'on y marque que ce ſoit une 2. édition. Cette diverſité de date vient aparemment de la coutume qu'ont les Libraires de renouveller de tems en tems la premiere page des livres. Biſſæus joignit à ce traité de Palladius (n) deux autres traitez, l'un de St. Ambroiſe *de moribus Brachmanorum*, l'autre d'un anonyme *de Bragmanibus*. Ce dernier non plus que le premier n'avoit jamais eté imprimé. Ces trois pieces ſont precedées d'un recueil exact de tout ce que les Anciens ont dit touchant les Brachmanes: les temoignages des Grecs ſont raportez en leur langue, & puis en Latin.

(I) *Sentimens fort bizarres ſur le neant, & une morale qui a beaucoup de conformité avec les viſions de nos Quietiſtes.*] „ (o) Les *Bramenes* aſſeurent que le monde n'eſt qu'une illuſion, un ſonge, un preſtige: & „ que les corps pour exiſter véritablement doivent „ ceſſer d'eſtre en eux-meſmes, & ſe confondre avec „ le néant, qui par ſa ſimplicité fait la perfection de „ tous les Eſtres . . . . . Leur morale eſt encore plus „ outree que celle de nos Stoiciens. Car ils pouſſent „ ſi loin l'apathie ou l'indifference, à laquelle ils rapportent toute la ſainteté, qu'il faut devenir pierre „ ou ſtatuë pour en acquerir la perfection. Non ſeulement ils enſeignent que le ſage ne doit avoir aucune paſſion, mais qu'il ne lui eſt pas permis, d'avoir meſme aucun deſir. De ſorte qu'il doit continuellement s'appliquer à ne vouloir rien, à ne penſer à rien, à ne ſentir rien, & à bannir ſi loin de ſon eſprit toute idée de vertu & de ſainteté, qu'il n'y ait rien en luy de contraire à la parfaite quietude de l'ame. C'eſt, diſent-ils, ce profond aſſoupiſſement de l'eſprit, ce repos de toutes les puiſſances, cette continuelle ſuſpenſion des ſens, qui fait le bonheur de l'homme (p); en cet eſtat il n'eſt plus ſujet au changement; il n'y a plus pour lui de *tranſmigration*, plus de viciſſitude, plus de crainte pour l'advenir, parce qu'à proprement parler, il n'eſt rien, ou ſi l'on veut qu'il ſoit encore quelque choſe, il eſt ſage, parfait, heureux, & pour dire en un mot, il eſt Dieu, & parfaitement ſemblable au Dieu *Fo* ce qui aſſeurément approche un peu de la folie. C'eſt contre cette ridicule doctrine que les Philoſophes Chinois deploient toute la force de leur eloquence. Ils regardent l'indifference parfaite, comme un monſtre dans la morale, & comme le renverſement de la ſocieté civile.„ Je laiſſe la ſolide & courte refutation que le Pere le Gobien raporte.

Mais je vous prie d'obſerver que ce monſtre d'indiference eſt le dogme favori des Quietiſtes, & que ſelon eux la vraie beatitude conſiſte dans le neant. (q) *Alors dans ce triple ſilence de paroles, de penſées, & de deſirs, ſe trouvans dans un ſommeil ſpirituel, dans une ivreſſe myſtique, ou plutôt dans une mort myſtique, toutes les puiſſances ſuſpendues ſont rappellées de la circonference au centre: Dieu qui eſt ce centre ſe fait ſentir à l'ame par des touches divines, par des gouts, par des illapſ, par des ſuavitez ineffables. Ses affections étant ainſi émuës, elle les laiſſe repoſer doucement . . . & trouve un delicieux repos qui l'établit au deſſus des délices & des extaſes, au deſſus des plus belles manifeſtations, des notions, & des ſpeculations divines: on ne ſçait ce qu'on ſent, on ne ſçait ce qu'on eſt.* N'allez pas vous imaginer que Mr. de la Bruyere s'eſt ſervi d'amplifications: vous verrez ſon livre muni de preuves. Vous y trouverez ce paſſage de Molinos: „ (r) c'eſt alors que le Divin Epoux ſuſpendant ſes facultez l'endort d'un ſommeil doux & tranquile: c'eſt „ dans cet aſſoupiſſement qu'elle joüit avec un calme „ inconcevable, ſans ſcavoir en quoy conſiſte ſa joüiſſance.„ Vous y trouverez (ſ) qu'*une ame ſpirituelle doit être indifferente à toutes choſes, ſoit pour le corps, ſoit pour l'ame, ou pour les biens temporels & éternels: laiſſer le paſſé dans l'oubli, & l'avenir à la Providence de Dieu, & lui donner le preſent*, & que l'abandon de l'ame doit aller (t) *juſqu'à agir ſans connoiſſance ainſi qu'une*

* *Lucian. in fugitivis, p.* m. 790. *to.* 2.

† *Id. in macrobiis pag.* 632. *to.* 2.

‡ *Suidas.*

‖ *Charles le Gobien Jeſuite, dans la preface de l'Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chrêtienne.*

(o) *Le Pere Charles le Gobien, preface de l'hiſt. de l'Edit de l'Emp. de la Chine.*

(p) *Conferez avec ceci le* Nireupan *des Siamois dont je parle dans l'article* Sommonacodom.

(q) *La Bruyere dialogue* 2. *ſur le Quietiſme pag.* 33. *& ſuiv.*

(r) *Molinos, Guide ſpirit. liv.* 3. *ch.* 13. *apud La Bruyere ubi ſupra p.* 35. 36.

(ſ) *Madame Guyon, moien court, apud eandem dial.* 5. *pag.* 171.

(t) *Regle des Aſſocier à l'enfance de Jeſus, apud eund. ib. pag.* 172.

Pere Tachard * fait voir que les Brachmanes ou Bramines de Bengale menent une vie très-auſtére, qu'ils marchent ſur le ſable brûlant les pieds & la tête nuë, & qu'ils ne vivent que d'herbe. † Les Brachmanes de l'Indoſtan ont des livres très-anciens qu'ils nomment ſacrez, & qu'ils pretendent que Dieu donna au grand Prophete *Brahma*. Ils conſervent la langue en laquelle ces livres ont été écrits, & ils n'en emploient point d'autre dans les explications Theologiques, & Philoſophiques. Ils les derobent par ce moien à la conoiſſance du vulgaire. Ils croient la metempſycoſe, & ne mangent point de viande. Ils diſent que la production du monde conſiſta en ce que toutes les choſes ſortirent du ſein de Dieu, & que l'univers perira par un retour de ces mêmes choſes à leur premiere origine. Une araignée leur ſert d'emblême (*K*) pour expliquer cette opinion. β Les Brachmanes de Siam croient que les premiers hommes étoient plus grans que ceux d'aujourd'hui, & qu'ils vivoient pluſieurs ſiecles ſans aucune maladie; que nôtre terre perira un jour par le feu, & γ que de ſes cendres il en renaîtra une autre, où il n'y aura point de mer, ni de viciſſitudes de ſaiſons, mais un printems éternel. ‡ Les Brachmanes du païs de Choromandel diſent qu'il y a tout à la fois pluſieurs mondes en divers endroits de l'univers, & qu'un même monde perit & ſe renouvelle dans certains periodes de tems; que nôtre terre a commencé par le ſiecle d'or, & qu'elle perira par le feu.

☞ BRANDOLIN (AURELIUS) nâtif de Florence au XV. ſiecle, fut † ſurnommé *Lippus* à cauſe des humeurs qui decouloient de ſes yeux. Cette incommodité ſi contraire aux gens de lettres ne l'empêcha pas de devenir un très-ſavant homme. Il fut & grand Orateur, & grand Muſicien, & bon Poëte. Sa reputation s'étant repanduë de toutes parts, il fut apellé en Hongrie par le Roi Matthias Corvin pour enſeigner l'art oratoire, ce qu'il fit pendant pluſieurs années

* *Tachard, Voiage de Siam, liv. 4. ſub fin. pag. 241. édit. de Holl.*

† *T. Burnetius in append. Archaeolog. Philoſoph.*

β *Tachard voiage de Siam pag. 39. apud T. Burnetium ubi ſupra.*

γ *Burnet. ibid.*

‡ *Id. ib.*

‡ *Geſner* Biblioth. fol. 483. *ne range pas bien ſes noms, car il le met ſous* Lippus Brandelinus Aurelius.

qu'une perſonne qui n'eſt plus; que (a) *l'ame ne ſe ſent plus, ne ſe voit plus, ne ſe connoit plus: elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en diſtingue rien; il n'y a plus d'amour, de lumieres, ni de connoiſſance. Que* (b) *cette ame ne ſe ſentant pas n'eſt pas en peine de chercher, ni de rien faire: elle demeure comme elle eſt, cela lui ſuffit. Mais que fait elle? Rien, rien, & toujours rien. Que* (c) *l'indifference de cette amante eſt ſi grande qu'elle ne peut pancher ni du côté de la jouiſſance, ni du côté de la privation. La mort & la vie lui ſont égales, & quoi que ſon amour ſoit incomparablement plus fort qu'il n'a jamais été, elle ne peut neanmoins deſirer le Paradis, parce qu'elle demeure entre les mains de ſon époux comme les choſes qui ne ſont point. Ce doit être là l'effet de l'aneantiſſement plus profond. Que* (d) *l'oraiſon parfaite de contemplation met l'homme hors de ſoi, le delivre de toutes les creatures, le fait mourir & entrer dans le repos de Dieu; il eſt en admiration de ce qu'il eſt uni avec Dieu, ſans douter qu'il ſoit diſtingué de Dieu: il eſt reduit au neant, & ne ſe connoit plus: il vit & ne vit plus: il opere & n'opere plus: il eſt & n'eſt plus.*

(a) *Madame Guyon, au livre des torrens, apud eund. ib.*

(b) *La même ib. apud eund. dial. 6. pag. 201.*

(c) *La même, explicat. du Cantique des Cantiques apud eund. dial. 5. pag. 192.*

(d) *La Combe, analyſe de l'oraiſon mentale, apud eund. dial. 7. pag. 281.*

On ne manque point dans l'Europe, non plus qu'à la Chine de refuter eloquemment ces ſoles viſions, mais à la honte de nôtre ſiecle & de nos climats, elles y trouvent des apologiſtes qui ſe font craindre. Notez que le dogme des Brachmanes eſt moins afreux à certains egards que celui de nos Myſtiques, car ceux-ci établiſſent l'indiference, & la quietude parfaite dans une transformation de l'ame en Dieu, laquelle ils expliquent par les idées de la conſommation du mariage. *L'union eſſentielle*, diſent-ils (e), *eſt le mariage ſpirituel, où il y a communication de ſubſtance, où Dieu prend l'ame pour ſon épouſe & ſe l'unit non plus perſonnellement, ni par quelque acte ou moien, mais immediatement, reduiſant tout à une unité . . . . . (f) L'ame ne doit plus & ne peut plus faire de diſtinction de Dieu & d'elle: Dieu eſt elle, & elle eſt Dieu, depuis que par la conſommation du mariage, elle eſt recoulée en Dieu, & ſe trouve perduë en lui ſans pouvoir ſe diſtinguer ni ſe retrouver. La vraie conſommation du mariage fait le melange de l'ame avec ſon Dieu . . . . . Le mariage ſe fait lors que l'ame ſe trouve morte & expirée entre les bras de l'époux, qui la voiant plus diſpoſée, la reçoit à ſon union, mais la conſommation du mariage ne ſe fait, que lors que l'ame eſt tellement fonduë, aneantie & deſapropriée, qu'elle peut toute ſans reſerve s'écouler en ſon Dieu. Alors ſe fait ces admirable melange de la creature avec ſon Createur qui les reduit en unité . . . . . Que ſi quelques Saints ou quelques Auteurs ont établi ce mariage divin dans des états moins avancez que n'eſt celui que je decris, c'eſt qu'ils prenoient les fiançailles pour le mariage, & le mariage pour la conſommation.* L'abſurdité de ce dogme par raport à la Metaphyſique eſt monſtrueuſe; car s'il y a quelque choſe de certain dans les idées les plus claires, il eſt impoſſible de toute impoſſibilité qu'il ſe faſſe un changement reel ni de Dieu en la creature, ni de la creature en Dieu. Ovide & les autres Poëtes Paiens n'etoient pas aſſez inſenſez pour faire mention d'une ſemblable metamorphoſe. Que ne pourroit-on pas alleguer contre ce jargon des Quietiſtes? (g) *qu'une ame n'eſt plus en ſoi, ni par ſoi, qu'elle eſt recoulée, & abimée en Dieu par une preſence foncière & centrale*; qu'elle admire Dieu (h) *en ſon fond abyſſal & ſurémінent.* Peut-on leur parler cet (i) *état de deification où tout eſt Dieu ſans ſçavoir que cela eſt ainſi . . . . .* (k) cet etat *d'union eſſentielle* où *l'ame devient immuable, & a perdu tout moien . . . cette union non ſeulement eſſentielle, mais immediate & ſans moien plus ſubſtantielle que l'union hypoſtatique . . . . . cette union centrale avec Dieu*, laquelle n'a point beſoin de JESUS-CHRIST Mediateur. Cette ſorte d'Eutychianiſme multipliable à l'infini feroit horreur à Eutyches même. Mais quand on voudroit leur faire quartier ſur toutes ces choſes, pourroit-on leur pardonner les groſſieretez, & les images d'obſcenité dont ils ſe ſervent, ſi propres à faire tourner en ridicule la Religion, & qui ſurpaſſent en quelque maniere toute la licence des anciens Poëtes du Paganiſme? Pourroit-on leur pardonner ce qu'ils aſſûrent que pour mener l'ame à l'etat de mort, qui eſt un preparatif à la deification, (l) *Dieu permet que les ſens s'extroverti[ſſ]ent*, c'eſt-à-dire *qu'ils ſe debauchent, ce qui paroit à l'ame une grande impureté. Cependant la choſe eſt de ſaiſon, & en faire autrement c'eſt ſe purifier autrement que Dieu veut, & ſe ſalir.* Il ſe fait (m) *des fautes dans cette extroverſion, mais la confuſion que l'ame en reçoit, & la fidelité à en faire uſage fait le fumier où elle pourrit plus vite, & hâte ſa mort.* Quoi de plus dangereux aux bonnes mœurs? J'aurai aparemment quelque occaſion de montrer que la pretenduë union eſſentielle de ces gens-là pourroit être fort bien nommée le Paradis de Seneque.

(f) *Ibid. pag. 145. & ſuiv. apud eund. ib.*

(g) *La Bruyere ubi ſupra dial. 7. pag. 261.*

(h) *L'Abbé d'Eſtival, confer. myſtiq. apud eund. dial. 2. pag. 35.*

(i) *Mad. Guyon, au livre des torrens apud eund. dial. 7. pag. 258.*

(k) *La Bruyere dial. 6. pag. 222. 223.*

(l) *Id. dial. 7. pag. 285.*

(m) *Ibid. pag. 286.*

(*K*) *Une araignée leur ſert d'emblême.*] Voici comment Mr. Burnet raporte cela: (n) *Hoc autem more Cabaliſtico vel Mythologico exprimunt. Fingunt enim immenſam quandam Araneam eſſe primam rerum cauſam: Quæ materia è ſuis viſceribus eductâ, hujuſce univerſi telam contexuit, & mira arte ordinavit. Sedet illa interea in arce ſui operis, & cujuſque partis motum ſentit, regit, & moderatur. Tandem cum ſatis luſiſſet in ſua tela adornanda & contemplanda, retrahit, quæ evolverat, plia, atque ita omnia reſorbet in ſeipſam, totaque rerum creatarum natura in nihilum evaneſcit. Hoc modo Mundi ortum, ordinem, & interitum, repræſentant hodierni Brachmanes.* Cette comparaiſon de l'Auteur du monde avec une araignée, qui après s'être aſſez divertie à faire ſa toile, retire & devore tout de nouveau les mêmes filets qu'elle avoit mis hors de ſes entrailles, repreſente (o) naivement le dogme des Stoiciens. On ne ſauroit être aſſez ſurpris de l'extravagance de cette idée: la Phyſique, la Metaphyſique, la Morale nous fourniſſent à l'envi cent ſolides argumens pour la ruiner: j'aurai ſans doute quelque occaſion de toucher cette matiere. Diſons ſeulement ici que l'on eſt fort excuſable, lors qu'à la vue des ſotiſes que les Orientaux croient depuis tant de ſiecles ſur l'origine de l'univers, on les attribuë à la colere celeſte dont on s'étonne de la durée, & de la grandeur. (p) *Miſeret me quidem Terrarum Orientalium, primæ ſapientiæ ſedis, florentiſſimi olim bonarum literarum Emporii, a multis retro ſæculis in fœdam barbariem converſarum.*

(n) *T. Burnetius, in appendice Archæol. Philoſ. pag. 472.*

(o) *Voiez T. Burnet, Archæol. lib. 1. c. 7. pag. 326. 327. edit. Amſtel. 1694.*

(p) *Id. ib. pag. ultima.*

Tantæne animis cœleſtibus iræ?
Faxit Deus, ut eaſdem non ſubeamus vices, neque retrahat IRATUS *id hominis quo gaudemus in Occidente.*

Digitized by Google

années dans Bude, & dans Strigonie avec beaucoup de ſuccés. Etant retourné à Florence il y prit l'habit des Religieux de St. Auguſtin, & il fut fait Prêtre quelque tems après. Il s'apliqua à prêcher, & il s'attira par tout l'aplaudiſſement d'une grande foule d'auditeurs. Il mourut de la peſte à Rome l'an 1498. Il fut Auteur de quelques Ouvrages (*I*) que l'on eſtime *. Les pechez de commiſſion ne ſont pas auſſi conſiderables dans le Moreri (*Z*) que les pechez d'omiſſion.

BREAUTE' (CHARLES DE) Gentilhomme du païs de Caux en Normandie, s'eſt rendu celebre par un duël où il perit. Il étoit extremement brave, & comme après la paix de Vervins il ne trouvoit point d'occupation en France pour ſa bravoure, il paſſa en Hollande avec quelques Cavaliers François †, & y obtint une Compagnie de Cavalerie. Son Lieutenant eut le malheur de ſe laiſſer battre par un parti de la garniſon de Bois-le-Duc, plus foible en nombre que celui qu'il commandoit. Il fut pris lui-même & conduit à Bois-le-Duc, d'où il écrivit à ſon Capitaine pour le prier de travailler à ſa liberté; mais ſon Capitaine lui fit (*A*) reponſe qu'il ne vouloit plus reconoître pour ſes Cavaliers des gens qui s'étoient laiſſé batre par un plus petit nombre de Flamans, au lieu de les vaincre quand ils n'euſſent été que 20. contre 40. comme il s'offroit de faire en toute rencontre. Cette lettre aiant été luë ſelon la coutume par le Gouverneur ‡ de la place, avant que d'être donnée au priſonnier, parut ſi choquante, que le Commandant du parti de Bois-le-Duc écrivit tout auſſi-tôt à Breauté, pour lui offrir le combat en nombre égal. Sa propoſition fut très-agreable, mais de chaque côté les ſuperieurs eurent de la peine (*B*) à y conſentir. Enfin pourtant on regla le jour, le lieu, & les autres conditions. On convint de ſe batre à cheval (*C*) 22. contre 22. le 5. de Fevrier 1600. Breauté auroit voulu que le Gouverneur de Bois-le-Duc ſe fût mis à la tête des Flamans, mais l'Archiduc

* *Tiré de Michel Poccianzio de Scriptor. Florent. pag.* 21. *Voiez auſſi la Ghilini to.* 2. *pag.* 32. & 33. *qui n'a fait que paraphraſer Poccianzius.*

† *Thuan. lib.* 124. *pag.* 900.

‡ *Il s'appelloit Antoine Schetz Seigneur de Grobbendonc.*

(*f*) *D'Audiguier uſage du duel chap.* 20. *p.* 343. *Bcterems en Bouteroue l.* 7. *pag.* 519. *Cayet, Chronol. Septen. fol.* 119. *Voiez ci-deſſous le paſſage de d'Aubigné à la remarque I.*

(*g*) *D'Audiguier ib.*

(*h*) Ignobilibus ac gregariis militibus. *Thuan. ib.* C'eſt que Leckerbeetken étoit un ſoldat de fortune, mais alors il étoit Lieutenant de Cavalerie

(*i*) Geraſdus & Antonius Abrahami fratres Lekerbitkem vulgo dicti. *Id. ib.* Leckerbeetken, c'eſt-à-dire *friand morceau*, ou comme dit Grotius, *cupediarius*, étoit le nom de guerre de cet Abraham.

(*k*) *A la page* 331. 332.

(*l*) *Je ne doute point qu'il n'ait pris l'an* 1600. *pour le* 1. *de ce ſeiziéme ſiecle, & qu'ainſi il n'ait fait* 2. *fautes: car* 1. *l'an* 1600. *fut le dernier, & non le premier du ſiecle.* 2. *S'il étoit le premier, ce ſeroit du XVII. ſiecle.*

(1) *Auteur de quelques Ouvrages que l'on eſtime.*] Il mit en vers heroiques les hiſtoires contenuës dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament. Il écrivit un commentaire ſur les Epitres de Saint Paul, un traité *de lege*, deux livres de paradoxes Chretiens, un dialogue *de humanæ vitæ conditione & tollenda corporum ægritudine ad Matthiam Corvinum Regem*, trois livres *de ratione ſcribendi*. Ce dernier Ouvrage a été loüé extraordinairement par Sebaſtien Corradus. (*a*) *Quamvis penè cæcus, corte lippus, ex ea* (Rhetorica) *præcepta collegit, & à ratione dicendi ad rationem ſcribendi tam doctè tranſtulit, & tam diligenter accommodavit, ut veriſſimè de eo ſcripſeris* Seb. Corradus, *nihil neque majorum ſuorum memoria neque ſua doctius aut elegantius in eo ſcriptum videri.* Mr. Konig dont j'emprunte ces paroles, auroit bien fait de marquer où Corradus a parlé ainſi, car on ne devineroit jamais que c'eſt à la tête des trois livres de Brandolin *de ratione ſcribendi* rimprimez à Bâle l'an 1565. jamais, dis-je, on ne le devineroit, veu que Mr. Konig parle incontinent après de cette édition, ſans rien dire qui temoigne que Sebaſtien Corradus y ait pris quelque interêt. Ajoûtons donc ici un paſſage qui ſerve de ſuplément à l'autre. (*b*) *Hoc pacto ſere Lupus Brandolinus, vir ſuæ ætatis doctiſſimus, ſi non cæcus certè inſigniter lippus, libros de ratione ſcribendi concinnaverat, Rhetoricen à clariſſimo Hungarorum Rege Matthia Corvino evocatus, in Pannonia profeſſus, teſte Sebaſtiano* (*c*) *Corrado, profitentis eruditionis viro.* Je tire cela d'un écrit où l'on parle de pluſieurs Savans aveugles: il eſt intitulé, *Diſſertatiuncula de cæcis ſapientia ac eruditione claris, mirifique cæcorum quorundam actionibus.* Vous verrez à la marge le nom de l'Auteur, & l'année de l'impreſſion.

(*a*) *Konig, Biblioth. vet. & nova p.* 131.

(*b*) *Georgius Trinkhuſius Obrdruf. Thur. Gymn. Rathemo-Gerani Con-Rector, in diſſertatiuncula de cæcis ſapientia ac eruditione claris &c. fol.* B 2. *Elle fut imprimée à Gera l'an* 1672. in 4.

(*c*) *Epiſtola ad S. P. D. Rhegienſem tribus Brandolinis libris ab Oſorino excuſis præmiſſa.*

(2) *Les pechez de commiſſion ne ſont pas auſſi conſiderables dans le Moreri.*] Je n'en trouve que deux dans l'édition de Lyon 1688. l'un eſt que l'on a mis LIPUS au lieu de LIPPUS: l'autre que l'on a mis *deſcrips. Ang.* pour *de ſcriptor. Anguſtinianis.* Ces deux fautes ſont devenuës pires dans les éditions de Hollande, car au lieu de *Lipus* on y a mis *Lupus*, & au lieu de *Ang.* on y a mis *Angl.* Cette derniere mepriſe eſt capable de perſuader aux lecteurs qu'Eliſius & Pamphile ont fait des Ouvrages ſur les Ecrivains Anglois. Il me vient de grans ſoupçons ſur deux autres fautes de Moreri. Je croi qu'il ſe trompe lors qu'il aſſûre après le Mire que le traité *de humanæ conditione*, celui *de ratione ſcribendi*, & celui *de paradoxis Chriſtianis* furent dediez à Matthias Corvin Roi de Hongrie, & imprimez depuis à Bâle, l'an 1498. Le premier de ces deux faits me ſemble faux quant aux deux derniers traitez. Je ne croi point non plus qu'on ait imprimé à Bâle les Paradoxes l'an 1498. car je voi dans la Bibliotheque de Geſner que la premiere (*d*) impreſſion eſt de l'an 1543.

(*d*) Paradoxa Chriſtiana nunc primum excuſa, 1543. in 8. Baſileæ apud Rob. Winter. *Geſner. Bibl. fol.* 483.

(*A*) *Son Capitaine lui fit reponſe.*] Mr. de Thou (*e*) dit que les Ecrivains partiſans de la Hollande n'attribuent point la cauſe de la querelle à la lettre écrite par Breauté à ſon Lieutenant; mais à quelques faux raports: ils veulent que ce ſoit Grobbendonc lui-même qui ait offert le combat, après avoir oui dire par le moien de ces faux raports que Breauté mediſoit des troupes Flamandes. Pluſieurs Ecrivains François (*f*) ſoutiennent que Breauté ne ſe porta au defi qu'après avoir oui dire (*g*) *quelques parcles de mepris, tant de ſa perſonne que de ſa nation proferées par Lekerbitkem.* C'etoit celui qui avoit batu le Lieutenant.

(*e*) *Thuan. lib.* 124. *pag.* 900.

(*B*) *Les ſuperieurs eurent de la peine à y conſentir.*] Selon le même Mr. de Thou, le Prince Maurice deconſeilla le mieux qu'il put ce duel. il repreſenta à Breauté qu'il n'étoit pas de la bienſeance qu'un Gentilhomme de ſa qualité, qui pouvoit ſe ſignaler dans des occaſions plus glorieuſes, ſe commît avec (*h*) de ſimples ſoldats, ou même avec des perfides qui avoient été les auteurs de la trahiſon de Gertrudenberg. Il entendoit par là Gerard Abraham & ſon frere Antoine (*i*); mais le Prince Maurice eût beaucoup mieux fait d'interpoſer ſon autorité, & non pas ſes remontrances. L'Archiduc Albert fut très-loüable de ne vouloir pas permettre que Grobbendonc fît ce coup de gladiateur.

(*C*) 22. *contre* 22.] J'ai ſuivi le P. Gallucci, quoi que je n'euſſe lu aucun Auteur qui fît monter au delà de 20. le nombre des combatans. On trouve dans une hiſtoire (*k*) de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne en 1693. le nom de ceux qui ſortirent de Bois-le-Duc contre Breauté; ils ne ſont que 20. l'Auteur nous aprend qu'il a vu ces noms ſur le tableau de ce combat. C'eſt donc une preuve authentique, & neanmoins il la contredit lui-même; car il dit dans la page 334. que *le Trompette de Briauté* étant venu *dire aux Belges à Boiſleuc que ſon maître les attendoit lui vingtuniéme; Grobendonck commanda à un Alfer reformé nommé l'Epine qu'il prit un cheval dans ſon ecurie, & qu'il ſe joignit aux vingt autres qui etoient prets à monter à cheval.* En voilà donc vingt-un. Il avoit dit dans la page 331. que *l'on etoit convenu de ſe batre dixneuf contre dixneuf, mais que les François-Hollandois rompirent la convention, & qu'ils entrerent au champ-de-bataille au nombre de* 20. que *le Lieutenant de Grobendonck etant en preſence avec ſes* 18. *champions ſe plaignit de cette ſupercherie*, & qu'après les excuſes qu'on lui en fit, il envoia dire à l'Epine de le venir joindre; que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui *prit Briauté.* En voilà donc vingt ſeulement. Cet Auteur a très-peu d'exactitude, car dans la page 128. il declare qu'*il fut determiné qu'on ſe batroit dixneuf contre dixneuf*, & que *Briauté à la teste de dixneuf Cavaliers . . . . rencontra le Lieutenant de Grobendonc à la teste de dixneuf Belges.* Ce que je m'en vais toucher eſt encore moins exact. Il dit dans la page 126. que la joie qu'eurent les Hollandois de la priſe du fort Saint André *le onzieme Mai* 1600. . . . *fut rabatue par une avanture qui merite d'etre à la teste* (*l*) *du ſeizieme ſiecle*, ſavoir par le combat de *Briauté* qui *ſe donna le cinquieme Fevrier mil ſix cent.*

duc Albert ne le voulut pas permettre. Leur chef fut le Lieutenant de la Compagnie du Gouverneur, ce Gerard Abraham qui avoit batu le parti. Cet homme fit ſavoir par un Trompette que ſes gens avoient juré de ne faire quartier à perſonne, attendu qu'ils entroient dans ce combat beaucoup plus pour defendre la cauſe de leur Prince, & (D) celle de la Religion Catholique, que pour l'interêt de leur propre honneur. Lui & ſon frere & quatre autres commencerent le combat contre Breauté lui ſixiéme; les autres s'attacherent chacun à ſon homme. Breauté tua Gerard; le frere de celui-ci & deux autres furent auſſi tuez: un cinquiéme fut ſi bleſſé qu'il mourut de ſes bleſſures quelques jours après. Mais voilà toute la perte des Flamans; celle de l'autre parti fut bien plus funeſte; car toute la valeur (E) de Breauté * n'empêcha point que ſes gens ne fuſſent batus avec la derniere honte. Il en demeura 14. ſur la place, & des huit qui prirent la fuite, il y en eut (F) trois qui moururent de leurs bleſſures. Breauté & un de ſes parens (G) bleſſez à mort demanderent en vain la vie, ſous la promeſſe d'une très-bonne rançon; (H) on fut ſourd à tout cela. Son corps bleſſé en 36. endroits fut porté à Dort, & peint d'après le naturel, afin que cette peinture fût envoiée en ſon païs. Elle irrita de telle ſorte les amis & les parens du defunt, qu'il y en eut † un qui s'en alla tout auſſi-tôt au Païs-Bas afin de venger cette mort. Pour cet effet il apella en duel le Gouverneur de Bois-le-Duc; mais la même raiſon qui empêcha ce Gouverneur de ſe trouver au premier combat, le diſpenſa encore de celui-ci. Les vainqueurs au nombre de dix-huit, parmi leſquels il y avoit quatre bleſſez, furent reçus dans Bois-le-Duc avec les acclamations de toute la ville. C'eſt ainſi que les hiſtoriens du parti d'Eſpagne, au nombre deſquels on doit mettre celui que je cite ‡, racontent la choſe; mais on ne leur paſſe point toutes (I) les parties de leur narration. C'a toûjours été la deſtinée de ces duëls; on en conte toûjours

* *Il eut deux ou trois chevaux tuez ſous lui.*

† *Gallucci l'apelle* Hocvincurtius, *c'eſt apparemment une faute d'impreſſion pour* Hocquincurtius. *Hocquincourt eſt une famille de bravoure.*

‡ *Ex Angelo Galluccio de bello Belg. l. 12. pag. 557. & ſeq. edit. Norimberg.*

(*a*) *Hiſt. de l'Archiduc Albert pag.* 330. 333.

(*b*) *Ibid. pag.* 330.

(*c*) *D'Audiguier ubi ſupra pag.* 345. 346. *Boſcreins le raconte à peu-près de même.*

(*d*) *Pag.* 334.

(*e*) *Hiſt. de l'Archid. Albert pag.* 332.

(*f*) *C'eſt-à-dire qu'on lui tira un coup de piſtolet à la tête. Voiez la même phraſe pag.* 196.

(*g*) Pepigiſſe vitam Galli aſſeverant, contra Brabanti prædictum ne victi aliud quam mortem expectarent. Certè jam multum captivus proceſſerat, cum miſſi ex urbe orantem ut ſaltem armato & tanquam viro occumbere liceret, triginta vulneribus confeciunt, digno probroſis hominibus facinore. *Groſ. Annal. l.* 9.

(*h*) *D'Audiguier ubi ſupra. Voiez auſſi Cayet ubi ſupra.*

(*i*) *D'Aubigné t.* 3. *pag.* 722.

(*k*) *Il parle du ſiege du Fort St. André dans l'Ile de Bommel, mais il ſe trompe au tems; il avouë que ce ſiege ne fut pouſſé qu'au mois de Mai, or le combat ſe donna le* 5. *de Fevrier. Bouteroüe fait la même faute mettant le duël après la priſe du Fort St. André.*

(D) *Celle de la Religion Catholique.*] Voilà comment la Religion ſe fourre par tout. Qu'avoit-elle à faire dans les boutades ou dans les fanfaronnades d'un particulier? C'étoit dans le vrai une querelle de duelliſte pour la vaine reputation de bravoure: neanmoins on eut l'adreſſe dans Bois-le-Duc d'y intereſſer l'Egliſe. On y metamorphoſa Breauté en un nouveau Goliath qui inſultoit le peuple de Dieu; ceux qui le vaincroient ſeroient preſque comme David, les Oints du Seigneur. On prit ſoin de les munir du pain des Forts (*a*). On ne les envoia au champ de bataille que bien confeſſez & communiez: les Dominicains emploierent toutes leurs machines pour leur augmenter le courage. Au reſte le Conſeil de (*b*) conſcience de l'Archiduc trouva bon que ſon Alteſſe conſentît à ce duel. Mais qui n'admirera la raiſon qui fit que les combatans de Bois-le-Duc s'engagerent par ſerment à ne donner aucun quartier? Ils s'y engagerent à cauſe qu'ils pretendirent combatre pour la Religion; & c'eſt cela même qui devoit leur laiſſer quelques reſtes d'humanité.

(E) *Toute la valeur de Breauté.*] Raportons les paroles d'un Auteur qui a écrit de l'uſage du duel; (*c*) *Les deux Chefs s'eſtoient ſignalez pour s'entreconoiſtre, Briauté d'une grande plume blanche, & Lekerbitkem d'une rouge. Voicy toutefois Briauté qui affronte ſon ennemi, luy donne du piſtolet dedans la viſiere, le tue & enfonſſe ſes gens de telle ſurie qu'il en demeura cinq de morts ſur la place, dont le frere de Lekerbitkem en fut un. Mais Briauté fut mal aſſiſté. Premierement de ces cinq qui furent tuez à la premiere charge les deux moururent de ſa main propre, qui fait voir que ſi ces amis euſſent fait comme lui, il n'y avoit pas d'ennemis à demi pour eux. Secondement ils s'enfurent quaſi tous au ſecond effort, & le laiſſerent lui quatrieſme au milieu de quinze, qui outre l'avantage du nombre avoient encore celuy des armes.* On verra la ſuite de ce paſſage dans la remarque I.

(F) *Trois qui moururent de leurs bleſſures.*] L'anonyme qui a publié une hiſtoire de l'Archiduc Albert aſſûre, (*d*) *que tous les François furent tuez à la reſerve de trois fuyars qui furent pendus en Hollande.* Que de variations!

(G) *Bleſſez à mort.*] Cela refute la pauvreté qui a été debitée par cet anonyme, (*e*) que *les coups d'epée ne firent rien* à Briaute *parce qu'il etoit charmé. Ce fut la raiſon pourquoi on l'aſſomma ſur le pont-levis de la porte de Boiſleduc à grans coups de fuſt de piſtolet.* Cet Auteur ſe contredit lui-même; car il aſſûre dans la page 129. *qu'on brula* (*f*) *la teſte* à Briauté *avant qu'il mit le pied dans la ville.*

(H) *On fut ſourd à tout cela.*] Preſque tous les Hiſtoriens qui ne ſont pas dans les interêts des Eſpagnols, diſent que la rançon que Breauté offrit, fut acceptée, & qu'on l'amena vivant à Bois-le-Duc; mais que le Gouverneur fâché de la perte des deux freres rabroüa ſi rudement leurs camarades, de ce qu'ils n'avoient point vengé cette mort par celle du priſonnier, qu'ils le tuerent tout auſſi-tôt en ſa preſence. Voilà comment Mr. de Thou temoigne que les Ecrivains du parti des Hollandois racontoient la choſe. D'Audiguier & Cayet paſſent plus avant; ils diſent que Grobbendonc n'eut pas plûtôt lancé ſa cenſure, que l'on poignarda Breauté & ſon couſin. Bouteroue va encore plus loin; il dit que ce Gouverneur ordonna expreſſement que l'on tuât de ſang froid les quatre priſonniers que l'on amenoit, dont Breauté etoit un. Grotius (*g*) ſe contente de dire comme une choſe certaine, que Breaute avoit deja marché beaucoup lors que des gens envoiez de Bois-le-Duc le tuerent de 30. coups. Cela refute invinciblement ce que l'on conte, qu'il fut tué par les ſeconds de Leckerbeetken, engagez à cela par leur ſerment. Voiez la remarque D.

(I) *Toutes les parties de leur narration.*] Cela paroit par les remarques precedentes. Mais voici une faute d'omiſſion que l'on ne leur paſſe pas, & qui changeroit bien la nature du ſuccés, s'il étoit vrai qu'ils fuſſent coupables de cette faute. Il reſteroit en ce cas-là très-peu de gloire aux vainqueurs. On pretend que le combat ne ſe fit point à armes égales, veu que les François n'y aporterent que l'épée & le piſtolet, & que les autres y aporterent outre cela leurs carabines. Achevons de copier le paſſage de d'Audiguier. (*h*) *Outre l'avantage du nombre ils avoient encore celuy des armes, & ce fut ce qui trompa les François, qui pour toutes armes offenſives n'avoient aporté que le piſtolet & l'eſpée, ne voir les ennemis avec de grandes carabines qu'ils tirerent d'aſſez loin au commencement du combat, & puis s'aprocherent avec l'eſcopete contre des gens qui n'avoient plus que l'eſpée.* Il avoit deja dit *qu'ils s'entrechargerent les uns les autres, Briauté & les ſiens avec les ſcopettes, & ſes ennemis avec l'eſcopette & la carabine.* Il pourroit y avoir là-dedans plus d'imprudence du côté des François, que de ſupercherie du côté des autres. Peut-être ſe contentat-on de dire que de part & d'autre on viendroit armé comme à l'ordinaire; ſi donc c'eût été la coutume des Flamans de porter l'épée, le piſtolet & la carabine, & ſi c'eût ete la coutume des François de ne porter que le piſtolet & l'epée, les Flamans n'euſſent pas agi de mauvaiſe foi, les François auroient ete ſeuls blâmables; ils auroient été aſſez étourdis pour ne point faire ſpecifier le nombre & la qualité des armes qu'on emploieroit. Mais encore que la bonne foi des Flamans ne reçut aucune atteinte, il ſeroit du moins certain que leur victoire ne ſeroit nullement glorieuſe. Quoi qu'il en ſoit voici comme parle de ce duel un homme qui eſt d'un tout autre poids que d'Audiguier. (*i*) *Au ſortir de ce* (*k*) *ſiege fut le duel de Breauté, vingtieſme, avec le Lieutenant de Grobbendonck nommé Lekerbitken, ſur des injures & defis envoyez par quelques priſonniers: eſtant convenus du jour & de la place, Breauté ne trouvant point ſes gens arrivez, les alla chercher fort pres de Boiſeduc, & là les deux chefs ſignalez de panaches blancs & rouges ſe choiſirent devant leur troupe. Breauté tua ſon ennemi d'abordée, & ſon frere qui ayant depeſché ſon homme vint au ſecours; mais les Walons, ayans tous des eſcopettes outre les piſtolets firent leur ſeconde charge, à laquelle les François n'ayans que l'eſpée furent renverſez, & Breauté abandonné d'une partie des ſiens fut priſonnier, & Grobbendonck ſachant la mort des deux freres le fit tuer de ſang froid; ce Gentilhomme fut regretté du Prince Maurice, qui avoit fait ſon pouvoir pour le deſtourner de ce combat à cauſe de l'imparité.* Grotius

toujours le ſuccés & les circonſtances en pluſieurs manieres. Breauté avoit épouſé la fille de Nicolas de Harlai-Sancy, de laquelle il laiſſa un fils. C'étoit une femme également belle & vertueuſe, qui n'avoit gueres plus de vingt ans. Elle ſe vit recherchée en mariage de divers endroits, & ne laiſſa pas de dire adieu aux plaiſirs du monde, & de ſe faire Religieuſe de Sainte Thereſe *, dont l'Ordre avoit été établi à Paris tout fraichement. On dit que † leur fils voulant vanger la mort de ſon pere, fit apeller pendant le ſiege de Breda le nouveau Lieutenant du Gouverneur de Bois-le-Duc, & qu'il perit dans ce duel. Je ne ſaurois dire ſi un Marquis de Breauté tué au ſiege d'Arras l'an 1640. étoit iſſu du Duelliſte.

* *Ex Thuano ib.*

† *Hiſtoire de l'Archiduc Albert imprimée a Cologne 1693. pag. 334.*

☞ BRENZIUS (SAMUEL FRIDERIC) Juif Allemand, ſe convertit au Chriſtianiſme l'an 1614. Il publia tout auſſi-tôt ‡ un Ouvrage ſur les motifs de ſa converſion, & n'oublia rien de ce qui étoit le plus capable de rendre odieuſe la religion qu'il avoit quittée. On ne ſait ſi un mecontentement particulier dirigea ſa plume, ou ſi l'eſperance de perſuader que ſa converſion étoit ſincere lui inſpira l'animoſité qu'il fit éclater dans ſon écrit, mais on ſait (A) qu'il outra les choſes. Il fit une deſcription atreuſe de la malice des Juifs, de leurs fraudes, de leurs crimes, de leur impieté, de leurs blaſphemes contre J. CHRIST, & contre la Sainte Vierge; il exhorta un chacun à ſe donner garde d'eux, & à les conſiderer comme des ennemis jurez du nom Chretien, qui ne ſongent qu'à haïr, qu'à deshonorer & qu'à perdre les ſectateurs de l'Evangile. Salman Zebi qui étoit un Juif aſſez docte ſe mit promptement à le refuter par un Ouvrage qu'il intitula *Theriaque Judaique*. Il donna dans une autre extremité, je veux dire qu'il extenua un peu (B) trop les defauts de ſon parti. Voilà une image fidelle de preſque tous les Controverſiſtes. L'Ouvrage du Proſelyte, & la reponſe du Juif furent traduits de l'Allemand en Latin l'an 1681. comme on le verra ci-deſſous 4.

‡ *A Nuremberg.*

‖ *Tiré du Journal de Leipſic mois de Juillet 1682. pag. 205.*

(a) *Annal. l. 9.*

(b) *Le moien d'accorder ces choſes ſeroit de dire que la haſard fit que l'endroit où Breauté rencontra les ennemis lui etoit avantageux. Grotius pouvoit faire cette remarque ſans ſortir de ſa laconicité.*

(c) *De bell. Belg. part. 1. l. 12. p. m. 560.*

(d) *Hiſt. de l'Archid. Albert pag. 330.*

(e) *Ibid. pag. 332.*

(f) *Diſpar ſocierum cum Belgis congreſſus fuit in quo plures Gaili ceciderc, equis fere occiſis. Thuan. lib. 124. pag. 900.*

(g) *Hoc exitu animadverſo.*

(h) *Hiſt. d'Albert, pag. 330.*

(i) *Au mot Abrahami.*

BRE-

Grotius (a) donne l'avantage des armes aux Flamans, & celui du lieu aux autres; *Grobbendoncani armis validioribus, Brevetanus loco potior.* Mais comment accorder cet avantage du lieu (b) avec ce que d'Aubigné, Bouteroüe, Cayet, d'Audiguier, &c. diſent que Breauté ne trouvant point l'ennemi à Pendroit dont on étoit convenu, pouſſa plus avant juſques à ce qu'il l'eût rencontré à demie-lieuë de Boſſeduc? Et ceci comment s'accorder avec le P. Gallucci qui dit (c) que Leckerbeetken etant arrivé au lieu du combat, & n'y trouvant point ſon ennemi, lui depêcha un Trompette pour l'avertir qu'il l'attendoit; & que Breauté en depêcha un autre pour faire ſavoir qu'il s'etoit arrêté à un quart de lieuë de là, & qu'il y vouloit ou mourir ou vaincre? Un (d) Hiſtorien qui a beaucoup de partialité pour le Païs-Bas Eſpagnol, avouë que l'ardeur *martiale de Breauté qui s'avança plus qu'il ne devoit*, fut cauſe que le combat ne ſe donna point dans le lieu qui avoit été choiſi; *On ſe tint*, dit-il, *à ce champ de bataille d'improviſte.* Cet Auteur eſt bien éloigné de convenir que les Flamans euſſent plus d'armes à feu que les autres, car il dit de ceux-ci qu'ils avoient tous la main au piſtolet, & que les Belges n'avoient que la main à l'epée. Il ajoûte une choſe qui ne doit pas être omiſe; (e) *Les Belges eurent la precaution de faire attacher de petites chaines derriere les brides de leurs chevaux, de peur que leurs ennemis venant à les leur couper, ils ne fuſſent plus capables de gouverner leurs chevaux. Les François-Hollandois n'eurent pas cette prevoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur defaite.* Recueillons de là que les Flamans uſerent de ruſe; ils s'attaquerent d'abord aux chevaux de leurs ennemis; les brides coupées, il n'étoit pas aiſé aux Cavaliers d'eviter qu'on ne tuât leurs chevaux. Le P. Gallucci obſerve que dès la premiere charge il y eut plus de 26. chevaux tuez. Mr. de Thou nous (f) aprend que preſque tous les chevaux des François y demeurerent. Nous en voions la cauſe dans la nouvelle Hiſtoire de l'Archiduc. Je ne ſaurois paſſer ſous ſilence une brouillerie du P. Gallucci. Après avoir decrit toute l'iſſuë du combat, il ajoûte qu'un petit garçon qui avoit regardé de loin, aiant vu comment tout (g) s'étoit terminé, monta ſur un cheval qu'il trouva ſans maître, & s'en alla au galop porter la nouvelle de la victoire à ceux de Bolduc. D'abord il y eut un bourgeois qui mit le feu à deux gros canons ſur les remparts. Ce bruit faiſant craindre une embuſcade aux deux partis obligeales François à prendre la fuite. Comment auroient-ils attendu juſques alors à s'enfuir, puis que le garçon ne galopa qu'après avoir vu toute l'iſſuë du combat? Pour redreſſer la narration, il faudroit dire que les deux coups de canon furent tirez avant que la victoire ſe fût pleinement declarée pour les Flamans. Or comme ceux-ci étoient preſque ſur leur foſſé, (h) *preſque à la vuë de Boſſeduc*, il ne ſe faut pas étonner ſi le canon de cette ville allarma les François qui ſe defendoient encore. Le ſuplément de Moreri (i) ne nous donnera qu'une faute. On y voit que le combat ſe donna *en preſence des deux armées.*

(A) *On ſait qu'il outra les choſes.*] Un Auteur Chretien en tombe d'accord: c'eſt le Sieur Jean Wulfer. Conſultez les notes qu'il a jointes à la traduction latine des deux ecrits dont je parle, car il ne s'eſt pas contenté de mettre en Latin l'Ouvrage de Brenzius, & celui de Salman Zebi, il a de plus interpoſé ſon jugement ſur l'accuſation de l'un & ſur la defenſe de l'autre. Il trouve que Brenzius eſt un franc calomniateur en certains points. Voiez la remarque ſuivante. Au reſte ſa traduction & ſes notes furent imprimées à Nuremberg l'an 1681. Il y joignit un petit livre qu'Iſaac Viva avoit publié autrefois à Amſterdam ſous le titre de *vindex ſanguinis*, hoc eſt, *vindicta ſecundum veritatem quibus Judæi ab infantibus & victimæ humanæ contra Jacobum (k) Gentium* vindicantur. Souvenons nous, que l'apologie de Salman Zebi fut imprimée à Hanaw, & que les Juifs animez d'envie contre l'Auteur la ſuprimerent avec tant de ſoin, qu'on n'en trouvoit pas d'exemplaires (l).

(k) *Ce Jaques Gentius, Theologien & Medecin Friſon publia à Groningue en 1675. un Ouvrage intitulé* Victimæ humanæ.

(l) *Tiré du Journal de Leipſic mois de Juillet 1682. pag. 205. 206.*

(B) *Il extenua un peu trop les defauts de ſon parti. Voilà une image.*] Raportons d'abord un paſſage du Journal de Leipſic. (m) *Caterum ut Judæis multa ſcelera crimenque libidine falſo objecit Brenzius, ita verisſimum multa negat, vel certe emollit, aut aliter interpretatur Zebi, quorum tamen Judæi ſure optimo poſſulantur: Uterque interdum commode locutus, aliquando & monitus eſt, quod in animadverſionibus ſuis diligenter excuſſit Jo. Wulferus.* Cette conduite de Brenzius peut rendre ſuſpecte ſa converſion: elle ſemble ſignifier qu'il ne quitta le Judaiſme, que pour ſe venger de quelque injure qu'il y avoit reçuë. Ceux qui ſortent d'une Religion par de ſemblables motifs ſont en grand nombre, & pour l'ordinaire ils publient cent fauſſetez contre le parti qu'ils quittent. Le reſſentiment perſonel de quelque affront, ou d'une injuſtice enorme les anime à la vengeance, & ils ne trouvent point de meilleure voie de ſe venger que la calomnie. En general tous les nouveaux convertis ſont preſque contraints à dire du mal (n) de leur ancienne Religion, car s'ils ne le faiſoient pas, ils donneroient lieu de croire que leur cœur y eſt encore. Outre que les contes qu'ils debitent, ou qu'ils publient touchant les deſordres interieurs du parti qu'ils abandonnent, plaiſent beaucoup aux nouveaux freres, & les diſpoſent à faire un accueil plus avantageux au proſelyte. Voilà comment les imperfections du cœur ſont contagieuſes: bien des gens ſont obligez d'être malhonnêtes, parce que l'on prendroit de travers leur honnêteté, & que l'on s'en choqueroit. Mais achevons nôtre commentaire. La plûpart des Controverſiſtes exaggerent autant qu'ils peuvent le mal de l'autre parti, & extenuent le mieux qu'ils peuvent le mal de leur cauſe. Quand ils attaquent, ils n'excuſent rien, ils ne prennent rien au ſens favorable, ils donnent à tout un tour malin; ils font valoir au deſavantage de toute la Communion les deregleméns de quelques particuliers: mais quand ils font des apologies ils interpretent toutes choſes favorablement, ils ecartent ce qu'ils trouvent de plus odieux, ils ne font paroître que le beau côté, & ils trouvent fort étrange que leurs adverſaires aient l'injuſtice de chercher les endroits foibles, & de tirer avantage de la faute de quelques Auteurs. On voit quelquefois regner ce double artifice de Rhetorique

(m) *Ibid. pag. 206.*

(n) *C'eſt-à-dire par raport aux mœurs, aux cabales, & à telles autres choſes diferentes de la confeſſion de foi.*

Digitized by Google

BREZE' (PIERRE DE) Seigneur de la Varenne & grand Senechal de Normandie, eut beaucoup de part à la faveur ſous le regne de Charles VII. Cela ſervit moins à l'inſinuer dans les bonnes graces de Louïs XI. fils & ſucceſſeur de Charles VII. qu'à le lui rendre peu agreable. Auſſi a-t-on cru que Louïs XI. peu après ſon avenement à la Couronne, ne le choiſit pour commander le ſecours qu'il accorda à Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, qu'afin de ſe defaire de lui, tant (AA) ce ſecours étoit peu de choſe. Brezé fut aſſez heureux au commencement, & fit des progrés conſiderables ſur le parti contraire, mais cela n'aboutit à rien: on aſſiegea les François dans les villes qu'ils avoient priſes, & ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie à condition de s'en retourner en France ‡. Un Hiſtorien raconte que leur chef ſe vit reduit avec la Reine au pouvoir (A) d'une troupe de voleurs. Il ne paroît pas que cette expedition d'Angleterre ait fait quelque prejudice à la fortune du Senechal de Normandie, car en l'année 1465. il faiſoit une très-belle figure à la Cour de France. La guerre du bien public ſoutenuë en perſonne par le Comte de Charolois, qui s'étoit avancé juſques au cœur du Roiaume, étoit une affaire bien embarraſſante pour Louïs XI. Ce fut entre autres avec Pierre de Brezé qu'il delibera ſur ce qu'il avoit à faire. Il le ſoupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi, & comme il vouloit s'en éclaircir il lui demanda à lui-même ce qui en étoit. Brezé qui (B) tournoit toutes choſes en plaiſanterie, ſe tira d'affaire par une reponſe ſur ce ton-là. Il eut le commandement de l'avantgarde à la journée † de Montleheri, qui avoit été le ſujet de la deliberation: & ſoit qu'on l'eût piqué (C) par quelque reproche, ſoit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec ſi peu de menagement pour ſa perſonne qu'il fut tué des premiers. Il laiſſa un fils qui (D) fut plus fidelle au Roi

‡ *Belcarius lib. 1. n. 4. ad ann. 1462.*

† *Le 27. de Juillet 1465. ſelon Comines.*

torique dans le même Ouvrage. Si la 1. partie eſt deſtinée à l'accuſation, & ſi la 2. eſt deſtinée à l'apologie, vous voiez dans la premiere toutes les ruſes d'un Avocat demandeur, & dans la ſeconde, toutes celles d'un Avocat defendeur. Les principes ſur quoi l'on raiſonne dans la premiere ſont refutez dans la ſeconde; car par exemple ſi dans la premiere vous avez donné un tour odieux à une choſe que l'on pouvoit interpreter favorablement; vous donnez dans la ſeconde un tour favorable à une choſe qui eſt ſuſceptible d'une mauvaiſe interpretation. Cela montre que la bonne foi n'eſt point l'ame de ces diſputes, on la ſacrifie à l'ambition de remporter la victoire. Pourquoi avez-vous dit une telle choſe, demande-t-on quelquefois à certains auteurs; c'eſt, repondent-ils, parce qu'elle eſt veritable: mais, replique-t-on, vous deviez ſavoir qu'il n'eſt pas bon qu'elle ſoit ſue. Ceux qui parlent de la ſorte ne font-ils pas naître de juſtes ſoupçons, qu'un Hiſtorien zéle ſupprime tout ce qui peut nuire? Comment donc ſe fiera-t-on à un Hiſtoriographe à qui le zéle de Religion fait prendre éternellement l'un après l'autre le caractere d'apologiſte, & celui d'accuſateur, & qui proprement convertit l'Hiſtoire en un Ouvrage de controverſe d'une nouvelle methode?

(AA) *Tant ce ſecours etoit peu de choſe.*] Il ne conſiſtoit qu'en deux mille hommes, & il y a même des Hiſtoriens qui le font beaucoup plus petit. (a) *Ludovicus Margareta Andegavenſi . . . auxiliarem militem duce Petro Brizeo (Varennium nonnulli à Varennio fundo appellarunt) Normaniæ Seneſchallo miſit. Hunc Carolo patri in primis charum ac magnis muneribus publicis donatum certis periculis objectare viſus eſt, ſiquidem equites peditesque eidem bis mille duntaxat attribuit.* (b) Le Pere d'Orleans aſſûre que la Reine d'Angleterre n'obtint qu'environ 500. hommes d'armes ſous la conduite de Brezé.

(A) *Au pouvoir d'une troupe de voleurs.*] „ Monſ„ trelet (c) dit que la Reine Marguerite, ſon fils & „ la Varenne furent rencontrez par des voleurs; qu'el„ le ſe ſauva en un bois, dit à un voleur qu'elle ren„ contra, tiens mon ami, ſauve le fils de ton Roi, s'en „ alla à l'Ecluſe, puis à Bruges & le Duc de Bourgo„ gne la fit conduire vers ſon pere.„ Cette avanture de la Reine eſt fort bien decrite par le Pere d'Orleans (d).

(B) *Brezé qui tournoit toutes choſes en plaiſanterie ſe tira d'affaire.*] On a ſu ceci par Philippe de Comines à qui Louïs onze l'avoit conté. Voions les propres paroles de ce grand Hiſtorien: (e) *Le Roi eut conſeil avec ledit Comte du Maine, & le grand Seneſchal de Normandie, qui s'appelloit de Brezei, l'Admiral de France qui eſtoit de la maiſon de Montauban & autres. . . . . Il ſe ſoupçonnoit de ce grand Seneſchal de Normandie: & luy demanda, & pria qu'il luy diſt s'il avoit baillé ſon fils aux Princes, qui eſtoient contre luy, ou non. A quoy ledit grand Seneſchal reſpondit que ouy: mais qu'il leur demeureroit, & que le corps ſeroit ſien; & le dit en gaudiſſant: car ainſi eſtoit-il accouſtumé de parler. Le Roy s'en contenta: & luy bailla charge de conduire ſon avant-garde, & auſſi les Guides: pource qu'il vouloit eviter cette bataille, comme dit eſt. Ledit grand Seneſchal, uſant de voienté, dit lors à quelqu'un de ſes privez: Je les mettrai aujourd'hui ſi pres l'un de l'autre, qu'il ſera bien habile qui les pourra demeſler. Et ainſi le fit il: & le premier homme qui y mourut, ce fut luy & ſes gens: & ces paroles m'a contées le Roy: car pour lors j'eſtoye avec le Comte de Charolois.* Je me ſouviens d'un bon mot du grand Senechal. Louïs XI. faiſoit tout de ſa tête: Brezé lui en fit reproche un jour à la chaſſe aſſez plaiſamment. Le Roi étoit monté ſur une petite haquenée: *Sire*, lui dit-il, *je ne penſe pas qu'il ſe puiſſe voir un cheval de plus grande force que cette haquenée. Comment cela*, dit le Roi? *C'eſt*, repartit le Senechal, *qu'elle porte votre Majeſté & tout ſon Conſeil.*

(C) *Qu'on l'eût piqué par quelque reproche.*] Quelques-uns diſent que le Roi paſſa enfin dans le ſentiment de ceux qui vouloient qu'on livrât bataille. Il y en a même qui ont dit que ce fut lui qui conclut tout le premier à cela, & qu'il traita de timide le grand Senechal qui étoit d'un autre avis. Ce reproche fut ſi piquant, qu'il jetta dans le deſeſpoir Pierre de Brezé. (f) *Cæteri Regem quoque in priorem de pugna ineunda ſententiam conceſſiſſe, immo vero ejus authorem fuiſſe, & Brizæum quod in contraria ſententia eſſet timiditatis arguiſſe tradunt. Hinc accenſum ira Brizæum ſe inconſultius in medios hoſtium acies præcipitaſſe, & quadam veluti deſperatione in mortem irruiſſe.* Ce moien de ſe defaire du grand Senechal étoit encore plus aſſûre que le premier, je veux dire que celui dont ce Prince s'étoit ſervi en l'envoiant au ſecours de la Reine d'Angleterre avec une poignée de gens; car que ne fait point un brave homme après de ſemblables reproches? Je veux croire que Mr. Varillas a un peu trop embelli la paraphraſe qu'il a donnée (g) des paroles de Beaucaire que l'on a vûes dans la remarque A A, mais au fond il a pu dire que Brezé étoit un celebre chef de guerre. Olivier de la Marche quoi qu'il fût dans le parti de Bourgogne, ne laiſſe pas de parler avec eloge de ce Seigneur. *Mondit Seigneur de Charolois*, dit-il (h), *garda ce jour le champ de la bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain ſe logea à Montleheri où nous avions eſté envoyez Jaques de Montmartin & moi pour faire les logis. & la trouvames ſur de la paille le corps mort du Seneſchal de la Varenne (qui fut grand dommage) & pluſieurs autres nobles & bons perſonnages François.*

(D) *Fut plus fidelle au Roi que ſa mere.*] Pendant qu'on tâchoit de finir la guerre du bien public par la voie des negociations, les Princes liguez ſe rendirent maîtres de Rouen. Les plus conſiderables des habitans aimoient mieux vivre ſous un Duc de Normandie, que ſous un Roi de France; c'eſt pourquoi ils perſuaderent à la veuve de Pierre de Brezé de recevoir au Chateau le Duc de Bourbon, & ils prêterent preſque tous ſerment de fidelité au Duc de Berri. *Hi Brizæi pugna Lethenica nuper ceſſi perſuaſa uxore vidua quæ veluti urbis præſes cuique Rex plurimum confidebat, Joannem Borbonium in arcem admiſerunt, & paucis exceptis in Biturigu verba juraverunt. Quo comperto Brizæi filius non ſecus ac pater Normaniæ Seneſchallus ſacramento ſe Biturigi obligare recuſavit, & præmiſſa matre ad Regem ſe contulit.* Le fils de cette Dame grand Normandie ne voulut point les imiter, & malgré ſa mere il ſe rendit auprés de Louïs XI (i).

(a) *Belcarius lib. 1. n. 4. ad ann. 1462.*

(b) *Revolut. d'Anglet. l. 6. pag. 291.*

(c) *Apud Petrum Matthieu, Hiſtoire de Louïs XI. l. 2. pag. m. 96.*

(d) *Revolut. d'Anglet. l. 6. pag. 294.*

(e) *Comines liv. 1. chap. 3. p. m. 17.*

(f) *Belcarius lib. 1. n. 20.*

(g) *Hiſtoire de Louïs XI. l. 2. ſur la fin.*

(h) *Memoires, liv. 1. ch. 35. p. m. 316.*

(i) *Belcarius l. 1. n. 37. ad ann. 1465.*

Digitized by Google

Roi que ſa mere, & qui eſt le même *Jaques de* * BREZÉ (E) *Comte de Maulevrier, Grand Senechal de Normandie*, qui épouſa l'une des filles naturelles de Charles VII. & d'Agnes Sorel, & qui *la fit mourir (F) à Romiers près Dourdan la nuit du Samedi au Dimanche 14. de Juin de l'année. . . .* Il lui en couta bon. *De cette alliance vint* † *Louis de* BREZÉ *Comte de Maulevrier Grand Senechal de Normandie*, qui épouſa la fameuſe Diane de Poitiers maîtreſſe de François I. & puis de Henri II.

* Voiez le P. Anſelme, Hiſt. Genealog. de la Maiſon de France pag. 123. il cite Jean Chartier, & Monſtrelet.

† Le P. Anſelme ibid.

* Ce Louis de Brezé mourut le 23. de Juillet 1531. Sa veuve lui fit conſtruire un ſuperbe mauſolée dans l'Egliſe de nôtre Dame de Rouën; mais elle fit inſerer dans l'épitaphe une prediction (G) qui a été fauſſe. Notez que le Pere Anſelme n'a point ſu l'année où le grand Senechal Jaques de Brezé fit mourir ſa femme. S'il eût conſulté la Chronique ſcandaleuſe de Louis XI. il eût trouvé que cela ſe fit l'an 1476. Cette avanture merite (H) d'être raportée ſelon les termes de cette Chronique.

BREZE' (LE MARECHAL DE) s'eſt aquis beaucoup de gloire dans le XVII. ſiecle. Il s'apelloit Urbain de MAILLÉ-BREZÉ; il étoit d'une très-ancienne (A) nobleſſe; mais aparem-

(E) *Le même Jaques de* BREZE'.] Un Auteur moderne l'apelle Louis. Agnes Sorel, dit-il, (a) *eut du Roi deux filles, Charlote mariée avec Louis de Breſé Seneſchal de Normandie, qui l'ayant ſurpriſe en adultere la perça de pluſieurs coups de poignard, & Marie qui épouſa Olivier de* (b) *Coitmi Seigneur de Rochefort.* Jaques de Brezé gendre d'Agnes Sorel, & fils de ce Pierre de Breze qui fert de matiere à cet article, punit trop cruellement l'infidelité de ſa femme, & par une delicateſſe d'autant plus blâmable, qu'il auroit dû être preparé à voir ſon épouſe chaſſer de race. Nous allons voir que cette vengeance le mit en peine, & lui coûta bon.

(a) *Galanteries des Rois de France, t. 1. p. 119.*

(b) *Il faloit dire* Coitivi.

(F) *Qui la fit mourir à Romiers . . . il lui en couta bon.*] Il la fit étrangler pour adultere. Louis XI. le trouva fort mauvais, & lui voulut faire faire ſon procés. Le grand Senechal s'en redima par une amende de 100. mille écus, pour laquelle il donna entre autres Terres la Comté de Maulevrier. Il avoit auſſi fait mourir l'Amant de ſa femme qui étoit un Gentilhomme de Picardie nommé Lavergne. Louis de Brezé ſon fils épouſant en troiſiémes noces Diane de Poitiers, recouvra les Terres qu'on avoit données pour l'amende. Le Roi lui fit ce paſſedroit en conſideration de ce mariage (d). Mrs. de Ste. Marthe ne s'accordent pas à cela dans toutes les circonſtances. Ils diſent que par lettres du mois d'Octobre 1481. le Roi Louis XI. donna à Louis de Brezé fils aîné de Jaques, & de Charlotte de Valois ſa ſœur naturelle, la Comté de Maulevrier, les Seigneuries du Beccrepin, de Mauni . . . . & autres terres en Perigord & Querci. Ce fut en faveur du mariage de ce Louis de Brezé avec Iolande de la Haye fille de Louis de la Haye, & de Marie (e) d'Orleans. Les lettres du Roi Louis XI. portent 1. que ces terres avoient été *delaiſſées au Roi par Jaques de Brezé pour cent mil eſcus d'amende en laquelle il avoit eſté condamné pour avoir fait mourir ſa femme.* 2. *Que ſi Louis mouroit ſans fils ces terres viendroient à Jean de Brezé ſon frere, & apres lui à Gaſton de Brezé auſſi ſon frere* (f). Notez que Mrs. de Ste. Marthe après avoir dit cela dans la page 525. diſent dans la page 600. que ces lettres de Louis XI. étoient du mois d'Octobre 1491.

(d) *Ceci eſt tiré d'un memoire qu'une Dame de grand merite m'a procuré.*

(e) *Elle étoit fille du fameux batard d'Orleans Comte de Dunois.*

(f) *Ste. Marthe Genealog. de la Maiſon de France to. 1. l. 8. p. 525.*

(G) *Une prediction qui a été fauſſe.*] L'épitaphe comprend ces quatre vers (g):

Hoc Ludoice tibi poſuit Breſæ ſepulcrum
Pictonis amiſſo mœſta Diana viro.
Individua tibi quondam & fidiſſima conjux
Ut fuit in thalamo, ſic erit in tumulo.

Elle promet donc que Diane ſera enterrée à nôtre Dame de Rouën. Cela n'eſt point arrivé: ſon tombeau eſt à Anet.

(g) *Vous les trouverez au 2. tome d'une hiſtoire de la ville de Roüen imprimée l'an 1668.*

(H) *Raportée ſelon les termes de cette Chronique.*] Voici le vieux Gaulois de Jean de Troie, car c'eſt ainſi que l'Auteur de la Chronique ſcandaleuſe s'apelloit (h) ſi nous en croions Naudé. (i) *Le ſamedy trezieſme jour du Juing mil quatre cens ſoixante & ſeize, le Seneſchal de Normendie Conte de Maulevrier, fils de feu meſſire Pierre de Breze, qui fut tué à la rencontre de Montleherry. Lequel Seneſchal qui s'en eſtoit alé à la chaſſe près d'ung village nommé Romiers les Dourdan, à luy appartenant, & avecques luy y avoit mené madame Charlote de France ſa femme, fille naturelle dudit feu Roy Charles, & de Damoiſelle Agnés Sorel. Aduint par male fortune apres que ladite chaſſe fut faicte, & qu'ils furent retournez au ſoupper & au giſte audit lieu de Romiers, le dit Seneſchal ſe retrahit ſeul en une chambre, illec prendre ſon repos de la nuict, & pareillement ſadicte femme ſe retrahit en une autre chambre. Laquelle menée de lecherie deſordonnee, comme diſoit ſondit mary, tira & amena avecques elle un gentil-homme du pays de Poitou, nommé Pierre de la Vergne, lequel eſtoit Veneur de la chaſſe dudit Seneſchal, & lequel elle fiſt coucher avec elle, laquelle choſe fut dicte au Seneſchal par un ſien ſerviteur & maiſtre d'hoſtel, nommé Pierre l'Apoticaire. Lequel Seneſchal incontinent print ſon eſpee & vint faire rompre l'huys où eſtoient leſdits Dame & Veneur, lequel Veneur trouva il en chemiſe, auquel il bailla de ſon eſpee deſſus & autravers au corps, tellement qu'il le tua. Et ce fait s'en ala en une chambre, où il trouva ſadite femme mucee de ſous la couſte d'ung lict où eſtoient couchez ſes enfans, laquelle il print & tira par le bras à terre. Et en la tuant abas lui frappa de ladicte eſpee parmy les eſpaules, & puis elle deſcendué à terre & eſtant à deux genoulx luy tranſperſa la ſuſdite eſpee parmy les mammelles & eſtomach, dont incontinent elle ala de vie à treſpas, & puis l'envoya enterrer en l'Abbaye de Coulons, & y fiſt faire ſon ſervice. Et fiſt enterrer ledit Veneur en ung jardin en joignant de l'oſtel où il avoit eſté occis.* Au tems des Romains une telle punition eût été permiſe; mais nos loix ne ſoufrent pas qu'un mari venge de la ſorte l'infidelité de ſa femme. On le fait pourtant quelquefois, & ce peu d'exemples ne ſont guere utiles.

(h) *Naudé addit. à l'Hiſtoire de Louis XI. p. 29.*

(i) *Chronique ſcandaleuſe de Louis XI. p. m. 329. 330. Voiez auſſi Robert Gaguin, annal. lib. 10. fol. m. 276.*

(A) *Il étoit d'une très-ancienne nobleſſe.*] Il faut que Mr. le Laboureur n'ait pas debrouille bien nettement cette genealogie, puis que le Pere Anſelme qui l'a abregé n'y a preſque rien compris, & cependant ce bon Pere s'aplîquoit beaucoup à cette étude. Je conſeſſe ingenûment qu'il m'a falu lire plus d'une fois cet endroit de Mr. le Laboureur, pour le bien comprendre, & il eſt vrai, generalement parlant, qu'en matiere de geometrie les figures ne ſont guere plus neceſſaires, qu'en matiere de genealogie. Voici l'idée que je me forme de l'extraction du Marechal de Brezé, après avoir lu avec bien de l'attention ce que Mr. le Laboureur en dit (k).

Ce Marechal deſcendoit de la Maiſon de Maillé, qui poſſedoit dans la Touraine la Seigneurie de (l) Maillé, & qui étoit ſi ancienne qu'on y peut trouver *juſques à vingt degrez de generation.* Un Seigneur de cette famille nommé Pean de Maillé qui vivoit il y a plus (m) de trois cens ans, épouſa Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maiſon de Brezé en Anjou. Par ce mariage la Terre de Brezé entra dans l'une des branches de la Maiſon de Maillé, ſavoir dans la branche dont Pean de Maillé fut le chef. Elle y a demeuré juſques à la mort du Marechal de Brezé, iſſu de ce Pean de Maillé au dixiéme degré. Louis de BREZE' Comte de Maulevrier, grand Senechal de Normandie, mari de Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, ſi connu par les amours de Henri II. deſcendoit d'une branche puînée de la Maiſon de Brezé, deſorte qu'il n'étoit parent des ancêtres du Marechal que de leur côté maternel. Il faut deviner cela en liſant Mr. le Laboureur; car il ne le dit point expreſſément, & il inſpire plutôt une autre penſée. Pean de Maillé, dit-il, (n) *épouſa Jeanne heritiere de la Branche aînée de la Maiſon de Brezé en Anjou, dont le nom s'eſt continué juſques à Louis de Brezé . . . grand Senechal de Normandie, qui de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois n'eut que deux filles.* Le premier ſens, le ſens le plus naturel qui ſe preſente à quiconque lit ces paroles, eſt que le Senechal de Normandie deſcendoit de ce Pean de Maille: cependant ce n'eſt pas ce que cet Auteur veut dire; ſon ſens eſt (ſi j'y comprens quelque choſe) qu'encore que la branche aînée de la Maiſon de Brezé fût fondue par mariage dans la Maiſon de Maillé, la Maiſon de Brezé ne laiſſa pas de continuer de mâle en mâle juſques au grand Senechal de Normandie, iſſu de la branche puînée de la Maiſon de Brezé. Nous verrons dans peu (o) de tems qu'un fameux Hiſtorien n'a pu ſe tirer de ce cahos. J'ai dit que Pean de Maillé mari de l'heritiere de la Terre de Brezé n'étoit point de la branche aînée de ſa Maiſon;

(k) *Additions aux Memoires de Caſtelnau to. 2. pag. 298. & ſuiv.*

(l) *A preſent érigée en Duché & Pairie ſous le nom de Lurnes.* Le Laboureur ib.

(m) *Mr. le Laboureur diſoit cela en 1660. c'eſt la date de ſon livre.*

(n) *Pag. 299.*

(o) *Voiez la remarque B de l'article* Brezé (Claire Clemence.)

aparemment ni cela, ni ſon courage ne contribuérent pas à ſa fortune autant que ſon mariage avec Nicole du Pleſſis, ſœur du Cardinal de Richelieu. Cette alliance qui lui auroit été plus avantageuſe s'il avoit été moins fier envers ſon beau-frere, ne laiſſa pas de lui valoir de beaux emplois. Le Cardinal eut ſes raiſons pour ne ſe venger qu'à demi des bruſqueries (B) du Marechal de Brezé, & bien loin de punir ſur les enfans les incartades du pere, ſon reſſentiment fut cauſe qu'il tourna ſur eux tous ſes ſoins & toute ſon aplication. Il fit donner au fils unique du Marechal la charge d'Amiral de France, & la dignité de Duc de Fronſac; & il maria la fille du même Marechal avec un Prince du Sang, avec ce Duc d'Anguien qui a tant fait parler de lui ſous ce nom-là, & plus encore ſous celui de Prince de Condé. Nous verrons dans les articles ſuivans la deſtinée de ce fils, & de cette fille du Marechal de Brezé. Quant à lui il reçut β le bâton de Marechal avec le gouvernement de Calais le 28. d'Octobre 1632. peu après s'être ſignalé au combat de Caſtelnaudari. Il étoit Capitaine des Gardes du Corps, & l'année ſuivante il fut fait Chevalier du St. Eſprit. Il commanda une armée en Allemagne l'an 1634. & ſecourut Heidelberg γ. L'année d'après qui fut celle de la rupture entre la France & l'Eſpagne, il eut le commandement de l'armée du Païs-Bas conjointement avec le Marechal de Chatillon. Le premier exploit de cette guerre grand & glorieux au dernier point, je veux dire la bataille d'Avein qu'ils gagnerent le 20. de Mai, & qui auroit pu produire de grandes ſuites ſi l'on avoit ſu en profiter; ne ſervit preſque de rien: ſoit que la meſintelligence † horrible qui s'éleva entre les deux chefs en fût la cauſe, ſoit pour d'autres raiſons qu'il ſeroit mal aiſé de dire. Quelques Ecrivains François voudroient en rendre reſponſable le Prince d'Orange qui fut fâché, dit-on, † que des gens qui étoient deſtinez à ſervir ſous lui euſſent remporté une très-inſigne victoire ſans ſa participation. On laiſſa tellement évanoüir l'une des plus belles occaſions de ruiner les affaires des Eſpagnols dans le Païs-Bas, qu'ils vinrent l'année ſuivante ravager la Picardie: deſorte que le Marechal de Brezé eut la honte & le chagrin de n'avoir pu empêcher * qu'ils ne forçaſſent à ſa barbe les paſſages de la Somme. Cette diſgrace n'empêcha point qu'il n'obtint le gouvernement d'Anjou & celui

β *Le Pere Anſelme, Hiſtoire des grands Offic. p. 256.*

γ *Id. ib.*

‡ *Auberi, vie du Cardinal de Richelieu l. 6. ch. 68. to. 2. pag. m. 262.*

† *Voiez les Memoires du Sieur de Pontis, & la remarque I de l'article de Louis XIII.*

* *Auberi ibid. l. 5. ch. 37. t. 2. p. 548.*

preſentement je dois dire que la branche aînée finit à François de Maille qui ne laiſſa que deux filles, dont l'une fut mariée à Gilles de Laval Sieur de Lodé, & l'autre (a) à François de Batarnai Sieur du Bouchage. La mere de ces deux filles s'apelloit Marguerite de Rohan. Mr. le Laboureur nous aprend, quoi que d'une maniere indirecte, que le pere de ces deux filles etoit fils de Hardouin de Maille & d'Antoinette de Chauvigni, & que ce Hardouin étoit fils d'un autre Hardouin & de Perronelle d'Amboiſe, & frere de Juhez de Maille qui épouſa Iſabeau de Chateaubrient. *Hardouin de Maille*, dit-il (b), *frere puîné de François* (il venoit de parler de ce François de Maille qui ne laiſſa que deux filles, & auquel finit la branche aînee) *fils de Hardouin S. de Maillé, & d'Antoinette de Chauvigni Dame de Chateauroux, Vicomteſſe de Broje, &c. épouſa Françoiſe heritiere de la Tour-Landri à condition d'en prendre par lui & ſa poſterité le nom & les armes, & de lui eſt iſſu le Marquis de la Tour-Landri & de Jaleſmes qui en eſt le chef, & qui a pour puînez les Marquis de Carmen en Bretagne, & les Sieurs de Chedrue, de la Gueritande & du Fleſté, deſcendus du mariage de Juhez de Maillé S. de Ville Romain avec Iſabeau de Chateaubriens: lequel Juhez fut fils de Hardouin S. de Maillé mari de Perronelle d'Amboiſe, & eut pour frere Hardouin ci devant mentionné allié avec Antoinette de Chauvigni.* Pour mettre cela à la portée des lecteurs les moins attentifs, il faut dire 1. que Hardouin de Maillé mari de Perronelle d'Amboiſe eut deux fils, Hardouin & Juhez. 2. Que l'aîné de ces deux fils épouſa Antoinette de Chauvigni & en eut deux fils; François qui ne laiſſa que deux filles, & Hardouin qui épouſa l'heritiere de la Tour-Landri. 3. Que Juhez de Maillé épouſa Iſabeau de Chateaubrient. 4. Que la branche aînée de la Maiſon de Maillé ſubſiſte preſentement dans la famille du Marquis de la Tour-Landri, & que les deſcendans de Juhez oncle de ce même Hardouin dont le Marquis de la Tour-Landri eſt iſſu, forment la branche puînée de la Maiſon de Maillé. Quant à la branche de Maillé-Brezé elle ſe diviſa en quelques autres: il ne reſta plus de mâle dans la branche aînée après la mort du Marechal de Brezé, mais il en reſte encore dans la branche des Seigneurs de Benchart & de Fleuri (c).

Le Pere Anſelme (d) eſt beaucoup moins intelligible, que Mr. le Laboureur dont il donne l'abregé. Il parle d'abord de deux Hardouins de Maillé, dont l'un etoit pere de l'autre; le pere épouſa Antoinette de Chauvigni; le fils épouſa l'heritiere de la Tour-Landri. Peu après il obſerve que les deſcendans de Juhez de Maillé mari d'Iſabeau de Chateaubrient ſont puînez du Marquis de la Tour-Landri. *Juhez de Maillé*, continue-t-il, *cadet d'Hardouin fut marié avec Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maiſon de Brezé en Anjou, dont le nom s'eſt continué juſques à Louis de Brezé Grand Senechal de Normandie, marié avec Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois. Jean de Maillé Seigneur de Brezé contracta mariage avec Jeanne heritiere de Brezé qui apporta cette terre dans la Maiſon de Maillé, où elle a continué juſques à la mort du Marechal de Brezé.* Quelle negligence d'Ecrivain! quel cahos! *Juhez de Maille cadet d'Hardouin* n'eſt-il pas un veritable *individuum vagum*? eſt-ce ainſi qu'on doit caracteriſer les gens? Le P. Anſelme avoit parlé de deux Hardouins: ne faloit-il pas marquer duquel des deux ce *Juhez* étoit *cadet*? Il eſt très-faux que ce Juhez ait épouſé l'heritiere de Brezé; & c'eſt le même Juhez dont le P. Anſelme venoit de dire qu'il fut marié avec Iſabeau de Chateaubrient. Ce qui l'a trompé, eſt qu'il a cru que dans ces paroles de Mr. le Laboureur, *Il épouſa Jeanne heritiere de la branche aînee de la maiſon de Brezé*, il faloit entendre par *il* Juhez de Maille, mais il eſt certain qu'il faloit entendre une autre perſonne. Mr. le Laboureur eſt un peu cauſe de cette meprise, car ſelon les regles de la Grammaire ſon *il* ſe devroit plutôt raporter à Juhez de Maille qu'à tout autre. Juhez regne dans toute la periode precedente; les autres perſonnes ne ſont inferées dans la periode que comme des dependances & des acceſſoires de Juhez; mais cet arrangement confus des paroles ne diſculpe pas le P. Anſelme; il faut emploier le raiſonnement lors que la Grammaire n'ôte pas l'ambiguite. Or ſi ce bon Pere ſe fût ſervi de ſa raiſon, nous eût-il donné Juhez de Maillé & Jean de Maillé tous deux mariez avec Jeanne heritiere de la Maiſon de Brezé? eût-il entendu par *il* deux perſonnes differentes? ne ſe fût-il point fixé ou à Juhez, en interpretant mal ſon Auteur, ou à Jean, en le bien interpretant? On ne ſauroit croire combien la langue Françoiſe eſt obſcure, lors qu'un Auteur ne place pas bien ſes mots, & lors que ſes *il*, ſes *le*, ſes *que* n'ont pas leur relation bien marquée. Les Genealogiſtes ſont ordinairement fort peu exacts ſur cette partie de nôtre Grammaire. Nous verrons (e) bientôt ſi l'on a dû dire que le Prince de Condé ſe meſallia, en donnant pour femme à ſon fils la fille du Marechal de Brezé.

(B) *Des bruſqueries du Marechal de Brezé.*] Mr. le Laboureur (f) conte que ce Marechal *n'eut pas toute la deference que demandoit l'autorité & l'humeur altiere du Cardinal de Richelieu ſon beaufrere à ceux qui lui apartenoient, & qu'il lui manqua de complaiſance juſques au point de lui dire en face qu'il avoit épouſé ſa ſœur, mais ſans autre conſideration que de ſa beauté, & que dans le depit de ſe voir reprocher le gouvernement de Calais, il en vendit le brevet dans le Comte de Charroſe preſte.* Il (g) *ne laiſſa pas*, ajoûte l'Auteur, *de lui donner d'autres emplois, mais dont il (h) s'aquitta toujours d'une maniere ſi independante, que le Cardinal ſe contenta de travailler principalement à la grandeur d'Armand de Maillé (i) ſon fils unique qu'il fit Duc de Fronſac, & Amiral de France, & de Claire Clemence de Maillé ſa fille qu'il maria avec Louis de Bourbon, lors Duc d'Enguyen, à preſent Prince de Condé.*

(a) *Marie de Batarnai petite-fille de celle-ci fut femme de Guillaume Vicomte de Joſenſe Marechal de France, & ainſi Mademoiſelle de Montpenſier, les Ducs de Guiſe, de Joienſe, &c. deſcendent d'elle.* Le Laboureur pag. 299.

(b) Pag. 299.

(c) *Voiez le Laboureur pag. 300.*

(d) *De Poſſeſſione & progrés des familles de France pag. 487.*

(e) *Dans l'article* Brezé (Claire Clemence) *remarque B.*

(f) *Ubi ſupra pag. 298.*

(g) *Voilà où il qui ne vaut rien ſelon les regles de nos Grammairiens: il ſe raporte non pas à la perſonne qui eſt le nominatif dans toute la periode precedente, mais à une autre perſonne.*

(h) *Autre faute de Grammaire; ce ſecond* il *ſe raporte à une perſonne differente de celle à laquelle le premier ſe raporte.*

(i) *Autre faute de Grammaire, ce ſon ne ſe raporte pas à* Cardinal, *mais à une autre perſonne.*

Digitized by Google

celui du Chateau d'Angers cette même année. Il fut pourvu de la Viceroiauté de Catalogne l'an 1642. & mourut dans ſon Chateau de Milly proche de Saumur β le 13. de Fevrier 1650. C'étoit la 53. année de ſon âge γ. Il fut emploié deux fois à des Ambaſſades; premierement auprès de (C) Guſtave, & puis en δ Hollande. C'étoient des Ambaſſades d'honneur & d'éclat, & non point de negociation, quoi qu'elles ne fuſſent pas tout-à-fait ſans quelque affaire.

β *Il a été Gouverneur de Saumur. Voiez ci-deſſus pag. 196. remarque I.*

γ *Le P. Anſelme ubi ſupra.*

BREZE' (ARMAND DE MAILLÉ-) fils unique du Marechal de ce nom, nâquit l'an 1619. Il fut élevé de bonne heure aux grans emplois, car il commandoit l'armée navale de France ſur l'Ocean (D) l'année 1640. Il remporta une victoire (E) ſignalée ſur les Eſpagnols auprès de Cadis. Il s'apelloit alors Marquis de Brezé; quelque tems après il prit le nom de Duc de Fronſac. Je ne raporte point le detail de ſes actions; on le peut voir dans Moreri qui l'a copié mot-à-mot du Pere * Anſelme. Ce fut dommage que ce jeune Seigneur perît ſi-tôt; il ne faiſoit qu'entrer dans ſa 27. année, lors qu'il fut tué d'un coup de canon ſur ſon vaiſſeau proche d'Orbitello l'an 1646. Le Pere le Moine Jeſuïte qui avoit été ſon precepteur fit des vers † ſur cette mort, où il diſoit entre autres choſes, *Le printems & l'automne en lui n'eurent qu'un cours.* Pluſieurs autres poëtes ſe ſignalerent ſur le même ſujet. Balzac ‡ admira les vers Latins que le Sieur de Peyrarede fit là-deſſus.

δ *L'an 1635. en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire.* Anſelme ibid.

BREZE' (CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLÉ-) fille du Marechal de ce nom, fut mariée l'an 1641. avec Louïs de Bourbon Duc d'Enguien, & enſuite Prince de Condé. On trouva étrange qu'un Prince du Sang eût conſenti à ce mariage, mais on en blâma (A) beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé ſon pere. Pluſieurs l'excuſerent ſur les embarras où il ſe pouvoit precipiter en offenſant le Cardinal de Richelieu, oncle de Mademoiſelle de Brezé. La verité eſt que la haine qu'on avoit pour ce Cardinal étoit la principale cauſe du murmure, car il s'eſt fait pluſieurs mariages entre des Princes du Sang & des Demoiſelles Françoiſes, où la meſalliance ↓ étoit pour le moins auſſi ſenſible que dans celui-ci, & cependant on ne voit point que ces mariages aient été critiquez. Mr. le Prince de Condé prit de bonnes (B) informations de

* *Hiſtoire des grans Offic. de la Couronne, pag. 316.*

† *Ils ſont inſerez dans les peintures morales de ce Jeſuite.*

‡ *Voiez ſes lettres choiſies l. 3. lettre 37. & l'article* Peyrarede *remarque B.*

↓ *Voiez la remarque B.*

(C) *Premierement auprès de Guſtave.*] Au commencement de l'année 1632. lors que les affaires des Suedois étoient en grande proſperité, pluſieurs Princes Catholiques d'Allemagne envoierent des Deputez à Louïs XIII. pour lui recommander les interêts de leur religion, & pour le prier de ne point favoriſer le Proteſtantiſme qui s'étoit rendu ſi formidable. Louïs XIII. les exhorta à ſe detacher du parti de l'Empereur, & leur promit qu'en ce cas-là il les accorderoit avec le Roi de Suede: mais pour leur montrer ſon zêle de religion, il envoia en Ambaſſade extraordinaire le Marquis de Brezé au Roi de Suede, & le chargea de moiennet quelque ſorte d'accommodement favorable aux Princes de la Ligue Catholique. Guſtave étoit alors à Maience; il y reçut l'Ambaſſadeur honorablement; *Les propoſitions & les inſtances du Marquis, & les repliques du Roi les entretindrent preſque une apres-dinée.* Le Roi lui fit connoître les artifices des Princes Liguez, & ne laiſſa pas de lui accorder ſous certaines conditions une treve de 15. jours, ſur les aſſûrances que l'Ambaſſadeur donna que le Roi ſon maître diſpoſeroit le Duc de Bavière & les autres Etats de la Ligue *à un accommodement raiſonnable, & qu'au defaut de cela il ne ſe meſleroit plus de leurs affaires* (a). Si Brezé negocia avec ce grand Conquerant, il folâtra auſſi avec lui. J'ai lu dans un (b) Ecrivain François une choſe que je m'en vais raporter. On en rabatra autant qu'on voudra, j'y conſens. „ Le grand Guſtave emploioit toute ſa vie à „ forcer des villes, & à gagner des batailles, mais il „ ne laiſſoit pas de ſe delaſſer tous les ſoirs à joüer à „ Colinmaillart avec ſes Colonels & ſes Capitaines; „ & Monſieur le Marechal de Brezé contoit ſouvent „ qu'il avoit été de pluſieurs farces aveque lui, & „ qu'ordinairement mettant toute Majeſté bas, il „ choiſiſſoit le perſonnage de filou, ou de coupeur de „ bourſe qui étoit ſurpris, & batu à la fin de la Co„ medie.„

(a) *Tiré d'un livre de Frederic Spanheim, intitulé* le Soldat Suedois *pag. 200. & ſuiv.*

(b) *Coſtar, Defenſe des Ouvrages de Voiture p. m. 67.*

(D) *En l'année 1640.*] Le P. Anſelme copié par Mr. Moreri aſſûre que le Marquis de Brezé commandoit en l'année 1639. les Galeres de France. Je croi qu'il ſe trompe, car il dit lui-même ailleurs que le Marquis de Pont-de-Courlai fut General des Galeres depuis l'année 1635. juſques à l'année 1643.

(E) *Il remporta une victoire ſignalée.*] Voici ce qu'en dit (c) Mr. Auberi: L'armée navale du Ponant *commandée par le Marquis de Brezé attaqua & defit proche de Cadis la flotte d'Eſpagne pour les Indes, dont le General qui étoit le Marquis de Caſtignoſa fut contraint de rentrer dans le port avec plus de viteſſe, & avec moins de Galions qu'il n'en étoit parti. Ce qui incommoda tellement les Eſpagnols qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes Occidentales, ni en retirer par conſequent le ſecours d'argent qu'ils ſe promettoient.* Quand on ſonge aux victoires navales que les François remportoient ſur les Eſpagnols du tems de Philippe IV. & aux flottes d'une richeſſe ineſtimable que les Hollandois enlevoient ſouvent aux Eſpagnols, on ne peut s'empêcher d'être ſurpris de deux choſes; l'une que cette nation ait pu tant perdre, l'autre que les François qui ſont à preſent plus forts ſans comparaiſon qu'en ce tems-là, ſoit en nombre de vaiſſeaux, ſoit en experience maritime, n'aient pu juſques ici (d) entreprendre ou executer par mer ſur cette nation aucune choſe de conſiderable, pendant cette derniere guerre. Il faloit que Philippe II. eût mis ſon Roiaume dans un état bien puiſſant, puis qu'il ſubſiſte encore après les grandes & innombrables pertes qu'il a ſouffertes pendant près d'un ſiecle.

(c) *Dans la Vie du Cardinal de Richelieu, l. 6. n. 63. t. 2. pag. 238.*

(A) *On en blâma beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé ſon pere.*] On imprima en 1693. à Amſterdam (e) une hiſtoire du Prince de Conde, où l'on debite que le pere du Duc d'Enguien ſe trouvant chez le Cardinal de Richelieu, quelques jours après avoir écouté aſſez froidement la propoſition du mariage, crut reconoître qu'on avoit deſſein de l'arrêter, & que pour prevenir cette diſgrace il ſe montra tout diſpoſé au conſentement. L'Auteur ajoûte, (f) *Tous le monde blâma cette action du (g) Prince de Condé, parce qu'on reconut par les grands avantages qu'il ſe fit accorder en contractant cette alliance, que dans le fond il avoit agi en cette rencontre plus par interêt que par crainte.*

(d) *On écrit cette remarque dans le mois de Mai 1694.*

(e) *Le titre porte à* Cologne chez F***. *Cet Ouvrage eſt curieux & bien écrit. Il fut reimprimé l'an 1695. revu, corrigé & augmenté par l'Auteur.*

(f) *Pag. 15.*

(g) *C'eſt du pere que l'on parle.*

(B) *Prit de bonnes informations de la nobleſſe.*] (h) „ Monſieur le Prince defunt n'eut pas tant d'egard „ à la puiſſance de l'Oncle, qu'il ne voulût être in„ formé de la nobleſſe de la Niece, auparavant que „ de traiter de cette Alliance, & il apprit avec joye, „ dans la neceſſité où il ſe trouva de chercher une „ ſûreté avec un homme terrible dans ſes reſſenti„ mens, que la Maiſon de Maillé avoit toutes les qua„ litez qu'il pouvoit deſirer pour ſe deffendre contre „ la cenſure du vulgaire, qui juge preſque toûjours „ temerairement de la conduite des Princes, & qui „ par ignorance ou par malice voulut qu'il y eût de la „ diſproportion entre ce mariage ici, & ceux des au„ tres Princes du Sang. C'eſt ce que j'ai trouvé à „ propos de refuter ici, & par ce qu'il ne me ſeroit „ pas permis de faire une aſſez longue digreſſion pour „ donner juſques à vingt degrez de generation, je „ me contenterai d'une obſervation tres-ſinguliere, & „ dont on ne trouvera point d'exemple, je ne dis pas „ en aucune Maiſon de France, mais de toute l'Eu„ rope, qui ſervira à l'antiquité & à la valeur heredi„ taire de ceux de Maillé.„ On verra cette obſervation ſinguliere dans la remarque D. Mr. le Laboureur aiant raporté un precis de genealogie de cette Maiſon conclut par ces paroles: (i) „ Voilà en peu de „ mots quelle eſt la condition de la Maiſon de Mail„ lé, & apres cela je ne feindrai point de dire qu'el„ le n'eſt pas inferieure à celle de Beauvau, dont étoit „ la quinte Ayeule de nôtre Roi, Iſabel de Beauvau „femme

(h) *Le Laboureur Addit. aux Memoires de Caſtelnau, t. 2. pag. 298.*

(i) *Ibid. pag. 300.*

Digitized by Google

de la nobleſſe de la Maiſon de Maillé-Brezé, & la trouva très-illuſtre & très-ancienne. Un Satirique moderne ne fait ce (C) qu'il dit, quand il conte la choſe autrement. On trouve un fait extraordinaire concernant (D) un Chevalier de cette Maiſon. De fort habiles (E) Hiſtoriens l'ont confonduë avec celle de Brezé. Mais laiſſant toutes ces choſes, diſons ſeulement que le Heros

„ femme de Jean de Bourbon Comte de Vendôme, „ & qu'elle eſt plus illuſtre ſans comparaiſon que celle de Monteſpedon, dont étoit Philippes de Monteſpedon femme de Charles de Bourbon Prince de „ la Roche-ſur Yon, Princeſſe fort ſuperbe, quoi „ que deſcenduë d'un Waſt de Monteſpedon Flamand „ de nation, Valet de Chambre de Jean de France „ Duc de Berry, & que pluſieurs autres qu'il ſeroit „ ſuperflu de nommer. „

(C) *Un Satirique moderne ne fait ce qu'il dit, quand il conte la choſe autrement.*] Je parle de cet anonyme (a) qui publia des Memoires l'an 1687. *Le Duc d'Anguien*, dit-il (b), *fils aîné du Prince de Condé, avoit épouſé Mademoiſelle de Brezé niece du Cardinal, & ſon pere avoit été obligé de faire ce mariage pour a ſauver ſa vie, ou pour le moins ſa liberté. Son fils qui ſavoit la violence qu'on lui avoit faite, regardoit ſon mariage comme des chaînes qu'on lui auroit données; & prenant ſujet de là de mepriſer ſa femme, il lui avoit déjà reproché mille défauts, qui n'étoient que trop viſibles. Sa naiſſance étoit bonne, & elle étoit ſans doute d'une ancienne Maiſon; mais le Duc d'Anguien ayant mandé un homme verſé dans les genealogies pour en ſavoir la ſource, celui-ci ſe trouva tourné de tant de côtez, que ſoit qu'il fût veritable, ou non, il lui dit que la Maiſon de Maille dont elle étoit, ſortoit par batardiſe d'un Archevêque de Tours. C'en fut aſſez a ce Duc pour inſulter non ſeulement à ſa femme, mais encore pour faire des railleries piquantes contre le Cardinal; & comme il ne ſe paſſoit rien qui ne lui fut raporté, il en eut tant de chagrin, qu'il n'attendit que l'occaſion pour faire paroître ſon reſſentiment. Elle ſe preſenta bien-tôt: Bouteville s'étant batu en duel au préjudice des Ordonnances, & même des défenſes particulieres qui lui en avoient été faites, il fut ſurris de ſi près, qu'il fut arrêté devant qu'il pût ſe ſauver en Lorraine. Le Comte Des-Chapelles ſon couſin qui lui avoit ſervi de ſecond, & qui s'enfuyoit avec lui, fut pris pareillement; & comme c'étoit faire depit a la Maiſon de Condé que de les faire perir par la main d'un bourreau, le Cardinal le fit ſous preſexte de la juſtice, mais en effet pour venger ſes intérêts particuliers.* Je l'ai déja dit plus d'une fois & j'aurai peut-être cent occaſions de le repeter; on ne peut s'etonner autant que la choſe le merite de la hardieſſe de ces faiſeurs de libelles: ils avancent les choſes du monde les plus contraires à la verité, & ſur leſquelles une infinité de gens les peuvent confondre d'ignorance. Il eſt de notorieté publique que Bouteville & le Comte Des-Chapelles eurent la tête tranchée au mois de Juin 1627. & que le Duc d'Enguien n'epouſa Claire Clemence de Maille qu'en 1641. Et l'on oſe ſupoſer que le Cardinal fit mourir ces Duelliſtes, pour ſe venger des injures que le Duc d'Enguien faiſoit à ſa femme.

(a) *Memoires de Mr. L. C. D. R.*

(b) *Pag. m. 74.*

(D) *Un fait extraordinaire concernant un Chevalier.*] Voici ce que j'ai promis dans la remarque B. (c) „ Il „ y a plus de quatre cens ans, qu'en un combat de „ Girard de Bidefort Grand Maitre des Templiers „ contre les (d) Sarrazins, un jeune Chevalier de cet „ Ordre, Jakelin de Maillé Tourangeau de nation, „ ce ſont (e) ſes propres termes, tout armé en blanc, „ fit tant de merveilles à la tête d'une Compagnie „ qu'il commandoit, que ces Infidelles croyans qu'il „ y avoit de la Divinité dans ſa valeur, le prirent pour „ le St. George des Chreſtiens, & furent touchez de „ tant de reſpect que de le ſupplier de ſe vouloir rendre, promettans de le renvoyer; mais quoi qu'il „ fût reſté ſeul de toute ſa troupe, & quoi qu'il ne „ pût long-tems reſiſter à la fatigue d'un ſi long combat, au milieu de tant de corps morts qui l'environnoient de toutes parts, il leur fut impoſſible de flechir ſon courage; ſi bien que cet Hiſtorien dit „ qu'après avoir fait de la pouſſiere de l'eſpace de terre qu'il occupoit, qui étoit un chaume dont le bled „ avoit été fraîchement coupé, il fut enfin accablé & „ étouffé de la multitude qui tomba ſur lui, & que „ l'admiration de ſa vaillance rendit ſuperſtitieuſe, juſques au point de ramaſſer avec religion tout ce qui „ ſe trouva de cette poudre arrouſée de ſon ſang pour „ s'en froter le corps, croyans par ce moyen attirer „ quelque portion de ſa valeur. Enfin il y en eut un „ entr'autres, qui dans la paſſion d'avoir un heritier „ de ce merite, lui coupa de quoi le pouvoir ſuſciter „ en ſa femme. Cela ne ſe peut faire entendre plus „ honnêtement, & d'autre part je ne pouvois pas ou„ blier un ſi horrible temoignage d'eſtime. „

(c) *C'eſt Mr. le Laboureur qui parle ubi ſupra, pag. 258. Il dit qu'il a puiſé cette hiſtoire dans un Auteur contemporain imprimé dans le livre de Geſta Dei per Francos.*

(d) *Il faloit dire Turcs.*

(e) *C'eſt-à-dire de l'Auteur que l'on veut ici d'indiquer, & qui eſt imprimé dans le* Geſta Dei per Francos.

QUAND on conſidere que le *geſta Dei per Francos* eſt une compilation de divers Auteurs en deux volumes *in folio*, dont le premier comprend 1206. pages, & le ſecond 361. ſans aucune table des matieres, on ne peut être aſſez ſurpris de la negligence d'un Ecrivain, qui ſous la citation vague du titre du livre en allegue un fait le plus ſurprenant du monde. Ne devoit-on pas ſupoſer que tous les lecteurs auroient envie de s'éclaircir de cela en conſultant les originaux? ne faloit-il donc pas leur faciliter cette recherche? faloit-il leur impoſer la neceſſité de feuilleter page par page deux gros volumes? n'etoit-ce point leur demander qu'ils cherchaſſent une epingle au milieu d'un pre? Je ne me veux point rendre complice de la dure & cruelle negligence de Mr. le Laboureur, plus j'en ai ſenti les mauvais effets, plus me ſens-je diſpoſé à épargner à mes lecteurs la même peine, & non ſeulement je leur marquerai la page du *geſta Dei per Francos*, mais je raporterai auſſi pluſieurs paroles de l'original. (f) Salahadinus . . . . . *Paleſtinam volenter agg. eſſus Admiratum Eſſſa* Manafaradinum *cum ſeptem millibus Turcorum qui Terram Sanctam depopulaverunt, præmiſit. Hic autem, cùm in partes Tyberiadis proceſſiſſet, [caſus] ſuos obvios magiſtrum militiæ Templi* Gerardum de Bidefordia; *& magiſtrum Hoſpitalis* Rogerum de Molendinis, *illum quidem fuga unus; iſtum vero interfectum inopino Marte confecit. In quo conflictu, cùm majorum pauciſſimi ab immenſo concluderentur exercitu, inſigne quiddam & memoria dignum conſecuti: nam quidam Templarius, officio miles, nationis Turonus, nomine* Jakelinus de Mailliaco, *quadam virtutis inſe omnium provocabat inſtitutus: cæteris autem commilitonibus ſuis, qui quingenti æſtimabantur, vel capti, vel interfecti bello totius impetum ſolus ſuſtinuit; & pro lege* DEI *ſui athleta glorioſus effulſit . . . . . Et quum in equo miſſo & armis albicantibus tunc caſu pugnator inceſſerat, Gentiles qui ſanctum* Georgium *in ſæculari habitu militare noverant, ſe militem nitentis armaturæ Chriſtianorum propugnatorem, interfeciſſe jactabant. Erant in loco ubi pugnabat, ſtipulæ, quas meſſor, poſt grana paulo ante decuſſa, reliquerat inconvulſas. Turcorum autem multitudo tanta irruerat, & vix unus contra ſex aciei tam diu conſiſtit, ut campus in quo ſtabant totus ſubverteretur in pulverem, nec ulla proſus meſſis veſtigia comparerent. Fuêre, ut dicebantur, nonnulli qui corpus viri jam exanimum pulvere ſuperjecto conſperſerunt; & ipſum pulverem ſuis imponentes verticibus, virtutem ex contactu hauſiſſe creabant. Quidam vero, ut fama ferebat, ardentiùs cæteris movebatur; & abſciſſis viri genitalibus, ea tanquam in uſum gignendi reſervare diſpoſuit, ut vel mortua membra, ſi fieri poſſet, virtutis tantæ ſuſcitarent hæredem.* Ceci ſe paſſa l'an 1177.

(f) *Hiſtoria Hieroſolymitana auctoris incerti, in pag. 1151. Operis cui titulus* Geſta Dei per Francos.

(E) *De fort habiles Hiſtoriens l'ont confonduë avec celle de Brezé.*] Lors que Mr. Varillas (g) parle du deſſein qu'eut le Cardinal de Lorraine de faire epouſer à ſon frere aîné l'une des filles de la Ducheſſe de Valentinois, il ajoûte cette reflexion; „ Cette alliance „ n'étoit inegale que ſupoſe l'uſage des Princes de „ Lorraine de n'epouſer que des Princeſſes, car la „ Maiſon de Maille dont celle de Breze etoit une bran„ che, paſſoit ſans contredit pour l'une des plus no„ bles & des plus anciennes Maiſons de France. & l'on „ ſavoit qu'outre le fameux Jaqu lin de Maille ſi conu „ dans l'Hiſtoire d'Orient, elle avoit donné des Gou„ verneurs aux Provinces dès le tems de Saint Louis. „ L'Auteur de la vie (h) de l'Amiral de Coligni a relevé cette faute. Mademoiſelle de Brezé, dit-il (i), *étoit fille de Mr. de Breze Maulevrier Senechal de Normandie & de Diane de Poitiers. Elle etoit d'une Maiſon illuſtre parmi la Nobleſſe, & quoi qu'elle ne fut pas de celle que raporte Mr. de Varillas, elle avoit pareillement parmi ſes ancêtres des perſonnes qui avoient eu des Gouvernemens de Provinces il y avoit plus de trois ſiecles. Ses armes étoient auſſi fort differentes de celles des autres Brezé dont le ſurnom eſt Maille, au lieu que le ſien étoit Brezé. Mais ce qui a trompé Mr. de Varillas c'eſt qu'il n'y en a plus de cette Maiſon-là, & il a cru auſſi bien que Mezerai qui dit la même choſe, que c'étoit la même que celle des Maille-Brezé.* Mr. Varillas dans la confeſſion publique qu'il a faite de ſa faute, s'eſt tout de nouveau trompé trois ou quatre fois. Voici ſes

(g) *Hiſtoire de Henri II. liv. I. pag. 45. édit. de Hollande.*

(h) *Imprimée à la Haie l'an 1686.*

(i) *Pag. 86.*

Digitized by Google

Heros qui épouſa la Demoiſelle de Brezé en uſa (F) aſſez bien avec elle. De ſon côté elle partagea les diſgraces de ſon mari. Pendant qu'il fut en priſon elle ſe refugia avec le petit Duc leur fils à Bourdeaux, où le Duc de Bouillon la mena heureuſement β. Au ſortir de cette ville elle fut menée à la Cour par le Marechal de la Meilleraye, & demanda γ inſtamment la liberté de ſon mari. Sa conduite (G) en cette rencontre a été loüée par un Hiſtorien, qui n'eſt point flateur. On ne promit rien à cette Princeſſe, on lui permit ſeulement d'aller où elle voudroit. Sa retraite fut à δ Montrond, comme avant qu'elle s'en allât à Bourdeaux. Elle retourna en cette derniere ville lors qu'elle ſut ‡ que le Prince de Condé y étoit, & y demeura juſques à ce que les Bourdelois rentrerent dans l'obeïſſance, & que le Prince ſe fut retiré au Païs-Bas Eſpagnol. Elle alla l'y joindre †, & lui amena le Duc d'Enguien, & ne revint en France qu'avec lui après la paix des Pyrenées. Elle mourut au mois d'Avril 1694. à Chateau-Roux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ſes domeſtiques fut aſſez fou pour mettre la main à l'épée contre elle, & pour lui en donner un coup. Il ſe ſauva, mais on le prit peu après. On dit que cette Princeſſe ſans écouter les mouvemens de vengeance, & prêtant plutôt l'oreille aux conſeils de l'humanité & de la debonnaireté, demanda inſtamment grace pour l'aſſaſſin. On raiſonna (H) beaucoup ſur cette avanture. Cela étoit inevitable dans une ville auſſi remplie de nouvelliſtes qu'eſt celle de Paris. Je parle de nouvelliſtes raiſonneurs, & qui ſe piquent d'aller au fait.

BRISEIS, concubine d'Achille, fut cauſe par (A) accident de mille deſordres dans l'armée des Grecs au ſiege de Troïe. Son vrai nom étoit * Hippodamie; celui de Briſeïs eſt un de ces noms que les Grammairiens apellent † *patronymiques*. Elle tomba ſous la puiſſance d'Achille lors que ce Heros eut pris Lyrneſſe, & tué Mynes ſon mari qui en étoit Roi. C'eſt le ſentiment (B) d'Homere: quelques Auteurs ne le ſuivent pas. Achille pour ſa part du butin eut

β Priolus, l. 5. c. 14.

γ Nihil promiſſum de viri liberatione quam tam ardenter genibus advoluta Regis & Reginæ poſtulavit, ſed data copia eundi quo vellet & recedendi. Repente, relicta aula, per Andegavenſes & Turones Montem-Rotundum petiit ubi mariti in libertatem aſſerti inculpata vitæ norma mandata expectavit. *Id. ib.*

δ *C'étoit une forteresse dans le Bourbonnois qui a été démantelée.*

‡ *Id. lib. 6. c. 36.*

† Condam cum Enguiano in Belgium ad maritum, Meclinia Manſio fuit feminæ principi. *Id. lib. 9. c. 6.*

(a) *Dans la Preface de l'Hiſtoire de Henri II.*

ſes paroles; (a) „ J'avouë ingenument que j'avois „ cru ſur la foi d'une Genealogie que je vis il y a trente ans dans la Maiſon de Garman, que Pierre de „ Brezé, Grand Senechal de Normandie étoit ſorti de „ la Maiſon de Maillé; mais j'ai depuis reconnu que „ ce Brezé, mari de Diane de Poitiers, qui fut depuis „ Ducheſſe de Valentinois, étoit de l'ancienne Maiſon de Brezé en Normandie, & que ce ne fut qu'au „ deffaut de ſes deſcendans mâles, que l'heritiere de „ cette Maiſon de Brezé en porta le nom dans la ſeconde Maiſon de Brezé, cadette de celle de Maillé, „ qui ne ſubſiſte plus que dans la perſonne de Madame la Princeſſe Doüairiere de Condé. „ I. Le mari de Diane de Poitiers s'apelloit Louis de Brezé, & non pas Pierre de Brezé. II. La Maiſon de Brezé n'étoit point de Normandie, mais d'Anjou. III. Ce ne fut point au defaut des deſcendans mâles du mari de Diane de Poitiers que l'heritiere de cette Maiſon en porta le nom dans la ſeconde Maiſon de Brezé, cadete de celle de Maillé. Mr. le Laboureur (b) aſſûre que Pean de Maillé *qui vivoit il y a plus de trois cens ans* épouſa l'*heritiere de la branche ainée de la Maiſon de Brezé en Anjou*. Mr. Varillas raconte (c) lui-même que toute la ſucceſſion de la Senechale de Normandie fut partagée entre ſes deux gendres, qui étoient le Duc de Bouillon & le Duc d'Aumale. IV. Enfin la branche de Maillé-Brezé n'étoit point reduite à la ſeule Doüairiere de Condé; car Mr. le (d) Laboureur nous parle du Marquis de Benehart, qui avoit deux freres & deux ſœurs, & qui deſcendoit de cette branche.

(b) *Ubi ſupra, pag. 299.*

(c) *Hiſt. de Henri II. livre 1. pag. 37.*

(d) *Pag. 300.*

(F) *En uſa aſſez bien avec elle.*] J'ai lu dans les lettres de Marigni une choſe qui peut faire honneur à la memoire du Prince de Condé. Cette lettre a pour titre, *Etrennes à Monſieur le Duc d'Enguien*: elle fut écrite de Francfort en 1658. Marigni raconte que dans une maladie dangereuſe que le Prince de Condé avoit euë depuis peu, il avoit temoigné „ un zéle pour „ la religion, une ſoumiſſion à la providence, une ſatisfaction d'avoir l'Internonce pour temoin de ſon „ reſpect pour le chef de l'Egliſe, & de l'humilité avec „ laquelle il en adoroit les myſteres; des marques ſinceres D'AMOUR CONJUGAL, de tendreſſe paternelle, de cordialité pour ſes amis, de bonté pour „ tous ſes ſerviteurs & domeſtiques, qui étoient autant de batailles Chretiennes & Morales dans leſquelles il avoit triomphé de la plus noire calomnie „ de ſes ennemis. „

(e) *Lib. 5. c. 27.*

(G) *Sa conduite . . . a été loüée par un Hiſtorien.*] Voici les paroles de Mr. Priolo: (e) *Condamna ad Regis & Reginæ conſpectum admiſſa ſine ulla veſtigatis ſuſpicione innocentiam ſuam tacita exprobratione ingeſſit: mollius tamen demiſſionis verba protulit, ſed ſuppliciter triſtis tanta modeſtia ſermonem commendavit, & tam concinne mœrens viſa, ut in noſtrum cum illa affectus, ſenſerint ſe omnes mœtari.* Voiez la citation γ.

(f) *Sa lettre eſt datée du 14. Janvier 1671. c'eſt la 531.*

(g) *Tom. 3. pag. 583.*

(H) *On raiſonna beaucoup ſur cette avanture.*] Je viens de lire dans Mr. Patin quelques circonſtances de cette action, & de ſes ſuites. *Il y a trois* (f) *femaines*, dit-il (g), *qu'un homme qui a été valet de pié de Monſieur le Prince, donna dans l'Hôtel de Condé à Mademoiſelle* (h) *la Princeſſe qu'il trouva à ſon avantage un coup d'épée qui n'eſt pas mortel. On croit qu'il avoit envie de la voler, mais il ſe ſauva & n'eſt pas pris. Tous les Diables ne ſont pas en enfer, ni tous les fous dans les petites Maiſons. Il y a bien des gens las de vivre ſur la terre. Enfin il eſt pris & s'apelle du Val. Il lui demandoit de l'argent qu'il pretendoit lui être dû. Son procés eſt ſur le bureau. On parle ici de cet Affaire à l'oreille & fort diverſement . . . . (i) Le valet de pied nommé du Val qui avoit bleſſé Mad. la Princeſſe a été condamné aux galeres & mis à la chaine avec les autres, mais ils ne ſont point encore partis, car il eſt encore à Paris; mais pour elle on dit qu'elle partira bientôt pour être menée à Chateauroux en Berri par commandement du Roi, & ordre du mari, on n'en ſait pas le ſecret.* Le Prince de Condé peu avant ſa mort „ écrivit (k) une page entiere de ſa propre main, & „ l'ayant fait lire à la Ducheſſe d'Enguien, & à Gour„ ville, il la fit cacheter, & donna ordre qu'on la mit „ apres ſa mort entre les mains du Duc ſon fils. Le „ Prince parloit dans cet Ecrit de la Princeſſe de Con„ dé ſon épouſe, & y prioit même le Roi d'étendre „ ſes ſoins juſques ſur cette Princeſſe, & de vouloir bien „ lui preſcrire la maniere dont elle devoit ſe conduire. „

(h) *C'eſt une faute, il faloit dire* Madame.

(i) *Patin, ib. lettr. 532. pag. 585.*

(k) *Hiſtoire du Prince de Condé, liv. 5. pag. 575.*

(A) *Fut cauſe par accident de mille deſordres.*] Voici la chaine de tous ces évenemens. Achille dans un conſeil de guerre opina que Chryſeïs concubine d'Agamemnon ſeroit renduë à ſon pere: il falut qu'Agamemnon après mille injures dites & reçuës aquieſçât à cet avis, mais pour ſe dedommager il s'empara de Briſeïs (l): Achille outré de cet affront mit bas les armes: & depuis ce tems-là les Troïens remporterent pluſieurs avantages qui mirent l'armée des Grecs en mauvais état (m).

(l) *Homer. Iliad. lib. 1.*

(m) *Idem toto ferè Iliade.*

(B) *C'eſt le ſentiment d'Homere: quelques Auteurs ne le ſuivent pas.*] Il dit au 2. & au 19. livre de l'Iliade qu'Achille prit Briſeïs dans la ville de Lyrneſſe, & il eſt aiſé de conclure de ces paſſages que Mynes qui y fut tué & qui y regnoit étoit le mari de Briſeïs. Le Scholiaſte d'Homere (n), & Euſtathius lui donnent formellement cette qualité. Dictys de Crete (o) eſt d'un autre ſentiment; il veut que Faction (p) ait été Roi de Lyrneſſe, & mari d'Aſtynome fille de Chryſes, lors qu'Achille prit cette ville. Il ajoûte qu'après cette conquête Achille alla promtement attaquer Pedaſe ville des Lelegons où regnoit Briſés, dont la fille Hippodamie fut priſe. Cedrenus (q) a ſuivi l'opinion de Dictys de Crete. Il faut ſe ſouvenir que Briſeïs & Hippodamie ſont ici la même perſonne. Quoi qu'il en ſoit Mr. Moreri s'eſt lourdement abuſé, en nous donnant Briſeïs pour une Dame Troïenne.

(n) *In 2. lib. Iliad. v. 199.*

(o) *De bell. Troj. l. 2. p. m. 172.*

(p) *Mezeriac ſur les épitres d'Ovide p. 255. conjecture qu'il faut lire* Ection.

(q) *Voiez comment Mezeriac* ibid. *pag. 256. corrige ſon texte Grec.*

BIBLIOTECA DE DERECHO

Digitized by Google

‡ *Voiez les remarques* E *&* F.

eut la veuve de ce Prince, & l'aima ‡ bien tendrement. Elle eſpera (C) qu'il l'emmeneroit avec lui en Theſſalie pour l'épouſer dans les formes. Lors qu'Agamemnon & Achille ſe reconcilierent, le premier fit beaucoup de preſens à l'autre, & lui rendit Briſeïs, & jura (D) ſolennellement qu'il ne l'avoit pas touchée. S'il n'eſt point faux qu'il ſe parjura, c'eſt pour le moins une choſe très-vraiſemblable. Je ne ſai point ce que devint cette femme après qu'Achille eut été tué. Horace raiſonnoit mal lors qu'il alleguoit l'exemple d'Achille, pour prouver qu'on ne doit pas ſe faire une honte d'aimer ſa ſervante. Mr. Menage critiquoit (E) cela fort juſtement.

(C) *Elle eſpera qu'il l'emmeneroit . . . . . pour l'épouſer.*] Ce fut Patrocle qui lui inſpira cette eſperance, & peut-être ne le fit-il que pour adoucir la deſolation où il la voioit ſur la mort de ſon mari & de ſes freres, & ſur le ſac de ſa patrie. Quoi qu'il en ſoit le ſouvenir de cette eſperance fit fondre en larmes Briſeïs (a), lors qu'à ſon retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

(a) *Homer. Iliad. l. 19. v. 295.*

Οὐδὲ μὲν οὐδ' ἐμὸ' ἔασας, ὅτ' ἄνδρ' ἐμὸν ὠκέϊ Ἀχιλλεῖ
Ἐκτεῖναι, πόλιν δὲ πάλιν Θήβην τε Μύνητα
Κλαίειν, αὐτὰρ ἐμὸ' ἔφασθαι Ἀχιλῆϊ θείοιο
Καρδίην ἄλοχον ἔμεναι, ἄξειν τ' ἐν νήεσσι
Εἰς Φθίην, δαίσειν δὲ γάμον μετὰ Μυρμιδόνεσσι.
Τῷ σ' ἄμοτον κλαίω τεθνηότα μείλιχον αἰεί.

Minime tamen, minime ſinebas me, cum virum velox Achilles
Interfecit, everſisque urbem divini Mynetis
Flere, ſed me dicebas Achillis divini
Charam uxorem te *factarum eſſe duſturumque in navibus*
Ad Phthiam, celebraturumque nuptias inter Myrmidones,
Ideo te inſatiabiliter deſſeo mortuum, ſuavem ſemper.

(D) *Et jura ſolennellement qu'il ne l'avoit pas touchée.*] Je jure, dit-il, par le grand Dieu Jupiter, par la terre, par le ſoleil, & par les Furies infernales qui puniſſent les parjures, que je n'ai jamais mis la main ſur elle ni pour avoir ſa jouïſſance, ni pour aucun autre ſujet.

(b) *Homer. ib. v. 261.*

Μὴ (b) μὲν ἐγὼ κείνῃ Βρισηΐδι χεῖρ' ἐπαείρω
Οὔτ' εἰσῆς πρόφασιν μιχησομένῳ οὔτε τιν' ἄλλην,
Ἀλλ' ἔμπεδα πάντ' ἐπὶ θυμὸν ἐμὸν ἐρύξω.

Me non puella Briſeïs manum intuliſſe.
Neque concubitus cauſa egentem, neque alicujus alterius rei
Sed manſiſſe intactam in tentoriis meis.

Ovide fait jurer à Briſeïs qu'elle avoit vécu en parfaite viduité dans la tente d'Agamemnon, pendant qu'Achille entre les bras d'une autre maîtreſſe ſe conſoloit de n'avoir pas Briſeïs.

(c) *Ovidius in epiſt. Briſ. ad Achill.*

Nulla (c) Mycenaum ſociaſſe cubilia mecum
Juro: fallentem deſervuiſſe velis.
Si tibi nunc dicam; fortiſſime, tu quoque jura
Nulla tibi ſine me gaudia facta, neges.

(d) *Ovid. de remed. amor.*

Ovide n'ajoûtoit aucune foi à ce ſerment de Briſeïs, car il a donné Agamemnon pour l'exemple d'un de ſes remedes d'amour. Ce remede eſt qu'il faut chaſſer une paſſion par une autre, s'attacher à Briſeïs, comme fit Agamemnon, afin d'oublier Chryſeïs. *A quoi me ſervoit d'être Roi, ſi je ne couchois pas avec cette femme; autant vaudroit-il que je ceſſaſſe ma roiauté au plus vil faquin.*

(e) *Vigenere ſur Philoſtrate au tableau d'Ajax Locrien,* Ex Plutarcho, de ratiocinio beſtiarum.

Nam (d) ſi rex ego ſum, nec mecum dormiet illa,
In mea Therſites regna licebit eat.
Dixit, & hanc habuit ſolatia magna prioris.
Et prior eſt curâ cura repulſa novâ.

C'eſt le langage qu'Ovide met dans la bouche d'Agamemnon, après quoi il aſſure que Briſeïs ſucceda auprès de ce Prince aux fonctions de Chryſeïs. Le temperament d'Agamemnon rend la choſe très-vraiſemblable. C'étoit un homme fort lubrique; car pendant que la flotte attendoit à l'ancre que les vens contraires ceſſaſſent, „ il (e) parcourut toute la Beoce „ apres un beau jeune gars nommé Argynnus qu'il „ pourſuivoit deshonneſtement, tant qu'à la parfin „ n'en pouvant chevir, il s'alla baigner dedans le lac „ de Copaïde pour y amortir ſon ardeur. „ Avec quelle promtitude, avec quelle fureur ne devint-il pas amoureux (f) de Caſſandre fille de Priam dans le temple de Minerve? Son ſerment ne fut point perſuaſif envers Achille. Voiez l'une des harangues de Libanius, où Achille dit à Ulyſſe, *Il jure qu'il n'a point touché Briſeïs; ſoit, mais trouvera-t-on bien des gens qui le veuillent croire? La honte m'en reſtera donc dans l'opinion de tout le monde, & pour vous dire en un mot ce que je penſe, je n'ai nulle foi aux ſermens d'Agamemnon* (g).

(f) *Id. ib.*

(g) Καὶ τῶν ὁρκίων μὲν Ἀγαμέμνονι. δοκεῖ δὲ οἶς ἀληθῆς. πείσει δὲ οὐδείς. μανεὶς δὲ τὰ τῆς αἰχμῆς. ὅλῳ δὲ, ἀδαμάντιον ὁ τίνος οἶς ὁμοῖος.

(h) *Menagiana, pag. 258. de la 1. édit. de Hollande.*

(E) *Mr. Menage critiquoit cela fort juſtement.*] Voici ſes paroles; „ (h) j'avois entrepris de faire une Ode „ ſur ce que Guillaume Colletet aimoit des ſervantes, „ à l'imitation d'Horace qui en a fait une ſur ce qu'un „ de ſes amis avoit la même paſſion; mais je ne l'ai „ pas fait. En examinant celle d'Horace, j'ai trouvé „ qu'il n'avoit rien fait qui vaille. Il loue ſon ami de „ ce qu'il imitoit les Anciens qui avoient auſſi aimé „ & epouſé des ſervantes. Il cite, par exemple, „ Achilles, qui avoit épouſé Briſeïs; mais Briſeïs n'é„ toit pas ſervante: c'étoit une eſclave qui étoit Rei„ ne, & qui avoit été enlevée par le droit des armes. „ C'eſt une plaiſante imagination que celle d'Horace (i), & un raiſonnement bien pitoiable. Achilles n'eut point de honte d'aimer une Reine que le ſort des armes fit tomber entre ſes mains; Agamemnon au milieu de ſon triomphe ne rougit pas d'aimer la fille du Roi Priam, donc vous ne devez pas rougir d'aimer une eſclave que vous avez achetée. J'avoüe qu'il tâche de raccommoder un peu la choſe, en ſupoſant que la ſervante de ſon ami étoit aparemment de bonne Maiſon, veu les bonnes qualitez dont on la voioit pourvuë, mais cela ne repare point la faute. Aujourd'hui nous traiterions de fou & d'extravagant un homme qui encourageroit ſon ami à l'amour d'une ſervante, ſous pretexte que des Generaux d'armée qui auroient fait priſonnier quelque Comte, ou quelque Prince de l'Empire avec ſa femme & ſes filles, ne feroient pas difficulté d'en conter à leurs priſonnieres, & de les vouloir épouſer. Je ſai bien que dans tous les ſiecles on ne juge pas des choſes ſur le même pied, & que je dois conſentir qu'on rabate de mon parallèle ce qu'on jugera à-propos; mais jamais on ne ſauvera le raiſonnement d'Horace, & au pis aller nous conoîtrons qu'au tems d'Homere les idées de la raiſon étoient encore bien confuſes, puis qu'Achille dans l'Iliade s'exprime ainſi, (k) *J'aimois Briſeïs de tout mon cœur quoi que la force des armes l'eût fait tomber entre mes mains.* Si Alexandre eût raiſonné de la ſorte par raport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne ſavoit ce qu'il diſoit? Je me haſarde peut-être trop, puis que nous liſons dans Quinte Curce que ce conquerant juſtifia ſes noces avec Roxane, par la raiſon qu'Achille voulut bien coucher avec (l) une priſonniere. Au reſte Ovide ſe ſert du même raiſonnement qu'Horace, pour juſtifier le commerce qu'il avoit avec la ſervante de la Corinne. Il ne ſe contenta pas des faveurs de la maîtreſſe, il donna auſſi de tout ſon cœur ſur la femme de chambre, en proteſtant neanmoins lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il ſaloit avoir perdu le jugement pour s'amuſer à des ſervantes.

(i) *Ne fit ancillæ tibi amor pudori &c. Horat. Od. 4. l. 2.*

(k) Ὡς ἐγὼ τὴν Ἐ Συμφορὰν φίλτατον ἀνθρώπῳ ἡγοῦμαι.

Ut & ego hanc ex animo amabam, armis captam licet exiſtentem. Il. l. 9. v. 342.

(l) *Achillem quoque a quo genus ipſe deduceret, cum captiva coiſſe. Q. Curtius l. 8. c. 4. n. 25.*

Quid (m) quod in ancilla ſi quis delinquere poſſet
Illum ego contendi mente carere bona!
Theſſalus ancilla facie Briſeïdos arſit:
Serva Mycenæo Phœbas amata duci.
Non ego Tantalide major, nec major Achille:
Quod decuit reges cur mihi turpe putem?

(m) *Ovid. Amor. l. 2. eleg. 8.*

Pheroras frere d'Herode fut ſi paſſionné pour une ſervante, qu'il aima mieux croupir dans ces indignes amours, que d'épouſer la fille d'Herode (n). Si jamais quelcun fait le catalogue indiqué par (o) Mr. Menage, il ſera bien de le groſſir de ceux qui ont imité Pheroras.

(n) Pheroras impuros ancillæ complexus Herodis filiæ impoluto cubili prætulit. *Joſeph. Antiq. Jud. l. 16. c. 11. pag. 564. apud Dreuxart. indic. Achill. pag 62. edit. 2.*

Parlons en paſſant d'une remarque de Mr. Dacier ſur ces paroles d'Horace, (p) *Hunc amor ira quidem communiter urit utrumque.* Voici un jugement d'Horace qui eſt très remarquable, dit Mr. Dacier (q). „ En parlant d'Achille & d'Agamemnon, il dit que „ l'amour brûle le dernier, & que l'un & l'autre ſont „ également enflâmez de colere. Achille n'eſt donc „ point amoureux. Et cela eſt vray. Homere qui „ connoiſſoit parfaitement les paſſions, avoit fort bien „ vu que celle de l'amour ne pouvoit occuper un „ homme du caractere d'Achille. „ Mr. Dacier cite deux paſſages d'Homere, qui lui font conclure qu'*Achille n'eſt ſenſible qu'à l'affront qu'on lui faiſoit, en lui ôtant un prix dont on avoit honoré ſa valeur: l'amour n'a aucune part à ſes plaintes. Il n'en eſt pas de même d'Agamemnon, il aimoit Briſeïs, voici comme ſa paſſion s'exprime.* On cite ici quelques vers de l'Iliade où il s'agit de Chryſeïs, & non pas de Briſeïs, & l'on ajoûte: „ Il eſtoit fort important de diſtinguer ces „ deux caracteres d'Achille & d'Agamemnon: car on „ s'y eſt ſouvent trompé, en croyant qu'Homere avoit „ fait

(o) *Menagiana, pag. 253. de la 1. édit. de Hollande.*

(p) *Horat. epiſt. 2. lib. 1. v. 13.*

(q) *Au tom. 8. de ſes remarques ſur Horace pag. 147. édit. de Holl.*

Digitized by Google

ment. Dares le Phrygien a repreſenté Briſeïs (F) comme une femme tout-à-fait aimable. Il lui donne des ſourcils joints, ce qui dans nôtre ſiecle ne paſſeroit pas pour un aſſortiment de beauté. Du Souhait dans ſa β traduction de l'Iliade eſt bien plaiſant de donner à Briſeïs (G) le nom de pucelle, par raport au tems où on la tira des tentes d'Achille pour la mener à celles d'Agamemnon.

BRISSOT (PIERRE) l'un des habiles Medecins du XVI. ſiecle, étoit fils d'un Avocat fort eſtimé, & nâquit à Fontenai-le Comte en Poitou l'an 1478. Il fut envoié environ l'an 1495. à Paris où il fit ſon cours de Philoſophie ſous Villemor, l'un des plus celebres Profeſſeurs de ce tems-là. Ce fut par le conſeil de ce Profeſſeur qu'il ſe deſtina à la Medecine. Il y étudia pendant 4. ans, & puis il ſe mit à enſeigner γ la Philoſophie dans l'Univerſité de Paris. Après avoir fait ce metier pendant dix ans, il le quitta pour ſe preparer aux examens qu'il faut ſubir à Paris, avant que d'être promu au doctorat en Medecine. Il commença à s'y preparer en 1512. & il fut reçu Docteur le 27. de Mai 1514. Comme c'étoit un de ces eſprits qui ne ſe paient pas de coutume & de tradition, mais qui veulent examiner les choſes ſoigneuſement, il fit des comparaiſons exactes entre l'uſage d'alors, & la doctrine d'Hippocrate & de Galien; & il trouva que les Arabes avoient introduit une infinité de choſes dans la pratique de la Medecine qui étoient contraires à l'ancienne & à la vraie methode de guerir les maladies, & aux dogmes de ces deux grans maîtres, comme auſſi aux lumieres que le raiſonnement & l'experience pouvoient fournir. Il ſongea donc aux moiens de reformer la Medecine, c'eſt-à-dire de retablir les preceptes d'Hippocrate & de Galien, & de donner la chaſſe aux doctrines des Arabes. Il n'étoit gueres poſſible en ce tems-là d'imaginer une autre reformation. D'abord il entreprit d'expliquer publiquement les livres de Galien, au lieu d'un Avicenne, d'un Rhaſis, d'un Meſuë, qu'on avoit coutume d'expliquer dans les Ecoles de Medecine. Il fit imprimer à ſes depens un δ des Ouvrages de Galien, ſelon l'édition & la verſion de Leonicenus, & l'expliqua ſi doctement qu'il fit conoître que les Medecins Arabes n'y avoient rien entendu. Puis il paſſa à l'explication d'un autre * Ouvrage de Galien, & à celle † de Jean Meſuë. Il n'étoit pas content de lui-même dans cette derniere explication, ſoit parce qu'il ignoroit la Botanique, ſoit à cauſe de l'obſcurité de ce Medecin. Il reſolut donc de voiager afin d'aquerir la conoiſſance des plantes, & les lumieres neceſſaires au deſſein qu'il avoit conçu de reformer la Pharmacie. Mais avant que de ſortir de la ville de Paris il la detrompa d'une erreur inveterée. La pratique conſtante des Medecins dans la pleureſie étoit de faire ſaigner non pas du côté où étoit le mal, mais du côté oppoſé; c'eſt-à-dire que ſi la pleureſie étoit au côté gauche, ils faiſoient ouvrir la veine au bras droit, & *vice verſâ*. Briſſot faiſant diſputer ſur cela dans les Ecoles de Medecine, refuta cette pratique, & montra que mal-à-propos & très-fauſſement on la debitoit comme conforme à la doctrine d'Hippocrate, & à celle de Galien. Il fit plus, il emploia une pratique toute contraire dont le ſuccés fut admirable; & c'eſt ce qui frapa le grand coup contre l'abus qui regnoit. Briſſot plein de l'envie de voiager, même juſqu'au nouveau Monde ſi le cas y écheoit, partit de Paris l'an 1518. & s'en alla en Portugal. Il s'arrêta dans la ville d'Ebora, & y exerça la Medecine. Sa nouvelle maniere de ſaigner dans la pleureſie ne plut pas à tout le monde; mais il la juſtifia par une ſavante apologie, qu'il écrivit pour repondre à la longue & deſobligeante lettre qu'il avoit reçuë d'un † Medecin. Il auroit publié cette apologie, ſi la mort ne l'eût enlevé (A) du monde l'an 1522. Antoine Luceus ‡ ſon ami la fit imprimer à Paris trois ans après. On la rimprima à Bâle l'an 1529. René Moreau en procura une nouvelle édition à Paris l'an 1628. & l'accompagna d'un traité de ſa façon, *de miſſione ſanguinis in pleuritide*, & de la vie de Briſſot, de laquelle on a tiré cet article. Les mouvemens que l'on ſe donna pour aneantir l'uſage que ce Medecin

(a) *Pag. 702. col. 2. lettre β.*

(b) *Lib. 2. eleg. 8.*

(c) *Il. l. 9. v. 343.*

(d) *Le mot Latin peut ſignifier* devote.

(e) *Voiez touchant cette ſorte de ſourcils les Auteurs citez dans les Nouvelles de la Republique des lettres Novembre 1684. art. 8.*

(f) *Homer. Il. lib. 1. v. 337.*

(g) *Homere le dit en propres termes.* Iliad. l. 19. v. 291.

(h) *J'ai parlé de la 1. édition ci-deſſus page 53. Or touchant cette 2. édition voiez la 1. édition de ce Dictionnaire dans cette remarque G de l'article* Briſeïs. *Voiez auſſi le Journal de Mr. Chauvin, au mois de Juillet & d'Août 1694. article XIII. Il a pour titre,* Nouveau Journal des Savans dreſſé à Rotterdam par le Sieur C***.

(i) Quam (*Briſeïda*) Dauſquejus oſcitanter cum Chriſeïde confundit, Not. ad Sil. Italic. lib. xv. pag. 656.

* *Imprimés à Paris l'an 1620. in 8.*

γ *En 1502.*

δ *Opus Diſputatum ad Glauconem.*

* *Celui-ci fut reçu ſingulier.*

† *Il l'expliqua en particulier,* privatim, *aux Apoticaires.*

‡ *Il s'apelloit Denys, & étoit Medecin du Roi de Portugal.*

‡ *Il étoit natif d'Ebora.*

(A) *Si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an 1522.*] On a donc eu tort de dire (*k*) qu'il a fleuri ſous Clement VII. car ce Pape ne fut élu qu'en 1523. Au reſte l'Auteur que je cenſure ici a oublié la premiere édition de l'Apologie de Briſſot. C'eſt celle de Paris chez Simon Colines en 1525. Au lieu de celle-là il en produit une de l'an 1538. chez le même & au même lieu, & tout-à-fait inconuë au curieux René Moreau, ce qui pourroit en quelque maniere la rendre ſuſpecte de fauſſeté.

(k) *Drelincurt. in indice Achillei n. 184. pag. 63. edit. 2. Voici les paroles de Dauſquejus,* Agamemnon in Achillem fuit injurius abrepta Chryſeïde ejus captiva. (l) *Merklinus in Lindem. renov. ex Juſto in Chronol. Mediorum.*

„ fait Achille amoureux de Briſeïs. Horace n'avoit garde de faire cette faute. „ On auroit de la peine à concilier ceci avec le vers du 9. livre de l'Iliade que j'ai cité ci-deſſus (z). Voiez auſſi Plutarque (a) qui aſſûre qu'Achille étoit amoureux de Briſeïs. Diſons donc que quand Properce remarque qu'Achille ſouffrit mille choſes pour l'amour de la belle Briſeïs, (b) *Omnia formoſam propter Briſeïda paſſus*, il ne faut pas croire qu'il ſe ſerve du privilege des poëſies galantes, où l'on fait entrer l'amour comme la cauſe de tout; il ſuit l'idée d'Homere qui fonde le courroux d'Achille ſur l'enlevement d'un objet qui lui étoit cher (c). Tous les autres Poëtes ont ſuivi la même idée. Voiez l'*Index Achilleus* à l'article 184. 185.

(F) *Briſeïs comme une femme tout-à-fait aimable.*] Il la fait belle, blanche, blonde, d'une taille mediocre & droite, les yeux beaux, les ſourcils joints, d'une humeur douce, modeſte, debonnaire (d), & ſans artifice: *Briſeïdam formoſam, nec alta ſtatura, candidam, capillo flavo & molli, ſupercilio (e) junctis, oculis venuſtis, corpore æquali, blandam, verecundam, animo ſimplici, & piam.* Tous les Auteurs qui en ont parlé la font belle; voiez l'*Index Achilleus* à l'article 305.

(G) *De donner à Briſeïs le nom de pucelle.*] Quand il traduit ces paroles du 1. livre de l'Iliade, (f) Πατροκλῆϊ δ' ἄρα κούρην, il ſe ſert de celles-ci: *Patrocle mouvez lui la pucelle.* Voiez auſſi la verſion des vers 345. & 346. du même livre. *Patrocle*, dit-il, *obeiſſant à ſon ami bailla la pucelle.* Il repete le même mot en d'autres endroits. Cela eſt tout-à-fait impertinent: il n'y a point de conſequence à tirer d'une langue aux autres langues; & ainſi ſous pretexte que les Grecs pouvoient donner à une femme le nom de κόρη, qui étoit deſtiné principalement à ſignifier une fille, il ne s'enſuit pas qu'en François on puiſſe nommer *pucelles, filles, vierges*, celles qui ont été mariées, ou concubines. Ce traducteur ne pouvoit pas ignorer que Briſeïs avoit (g) perdu ſon mari à la priſe de Lyrneſſe, & qu'il y avoit long tems qu'elle couchoit avec Achille. Les Latins étoient auſſi libres que les Grecs dans l'uſage des mêmes mots pour ſignifier filles & femmes: ils apelloient *puellas*, & *virgines* celles qui avoient eu des enfans, celles qui avoient un mari. Mr. Drelincourt a produit une infinité d'exemples de cet uſage des Grecs & des Romains dans l'article 370. de la 2. édition de ſon *Index Achilleus*. Voiez la marge (h). C'eſt de lui que je tiens la bevuë du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans ſon livre, comme il y marque (i) celle de Dauſquejus.

Digitized by Google

Medecin François avoit tâché d'introduire dans le Portugal, ſont dignes (B) de reflexion. Briſſot avoit compoſé quelques autres livres, mais on en laiſſa perdre les manuſcrits. Il n'avoit jamais voulu ſe marier β, ne croiant pas que le mariage s'accordât bien avec les Muſes. Il ſe ſoucioit ſi peu du gain, qu'on dit qu'étant apellé pour voir des malades il regardoit dans ſa bourſe, & s'il y trouvoit deux teſtons, il refuſoit cette pratique. C'eſt qu'il aimoit tellement γ l'étude, qu'il avoit de la peine à s'en arracher.

β Cælebs vixit connubii tædia vitans, quocum & Muſis perpetuum diſſidium intereſſe dicitabat. *Ren. Moreau in ejus vita.*

γ Laboris tam patiens, ſtudii tam avidus, ut libris tanquam faxis Polypus adhæreſceret. *Id. ibid.*

BRITANNICUS (JEAN) Italien, a été l'un des bons Humaniſtes du XV. ſiecle. Il étoit né à Palazzolo proche de Breſce. Il publia des notes ſur quelques Auteurs claſſiques, ſur Perſe, ſur Terence, ſur Stace, ſur Ovide & ſur Juvenal; quelques regles de Grammaire, divers opuſcules, & diverſes lettres, & le panegyrique de Barthelemi Cajetan, brave homme & fort docte *. Britannicus enſeignoit avec beaucoup d'induſtrie: il le fit dans Breſce aſſez long tems pour aquerir la methode & la routine de bien regenter. Il mourut (A) dans cette ville l'an 1510. Quand il dedia ſon commentaire ſur Juvenal au Senat & à la ville de Breſce, il en donna pour raiſon que les commentaires qu'il leur avoit déjà dediez lui avoient valu (B) un preſent conſiderable. N'étoit-ce pas en demander un nouveau? Ceux qui ont dit qu'il eſt le premier qui ait commenté (C) ce Poëte ſe ſont fort trompez. Au reſte il prit le nom de Britannicus à cauſe que ſes ancêtres † étoient de la grand' Bretagne.

* *Leonardo Cozzando, della Libraria Breſciana pag. 155.*

† *Ghilini, teatr. parte 1. pag. 78.*

BROCARD (JAQUES) Auteur Apocalyptique, & l'un des bons Viſionaires du XVI. ſiecle, étoit ‡ Venitien. Il embraſſa la Religion Proteſtante, & temoigna beaucoup de zêle contre le Papiſme. Il publia divers (A) livres en Hollande, dans leſquels il ſoutenoit que les évenemens particuliers du XVI. ſiecle avoient été predits par les Prophetes. Après avoir apliqué les oracles de l'Ecriture ſelon ſa fantaiſie aux choſes déjà arrivées, il prenoit la liberté de les apliquer aux évenemens à venir, & prediſoit en vertu de tels & de tels paſſages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II. à la Reine Elizabeth, à l'Empereur, &c. Les

‡ *Vignier au theatre de l'Antechriſt 1. part. ch. 22. Mr. de Thou le fait* Subalpinus; *Mr. de Sponde,* Pedemontanus.

EXEMPLE de la mauvaiſe coutume d'intereſſer la Religion dans les diſputes des Savans, afin d'allarmer les peuples & les Magiſtrats.

(B) *Sont dignes de reflexion.*] La diſpute entre Denys & Briſſot excita une eſpece de guerre civile parmi les Medecins Portugais. Il falut porter l'affaire au tribunal de l'Academie de (a) Salamanque, ou la Faculté de Medecine la diſcuta profondement; mais pendant qu'on examinoit là les raiſons du pour & du contre, les partiſans de Denys recoururent à une machine qui ne manque gueres à ceux qui ſont les plus forts; ils oprimerent les autres par l'autorité du bras ſeculier; ils obtinrent un arrêt portant defenſe aux Medecins de ſaigner du même côté que feroit la pleureſie. Le jugement de l'Academie de Salamanque fut enfin rendu, & porta que l'opinion attribuée à Briſſot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Les Sectateurs de Denys en apellerent à Ceſar environ l'an 1529. Ils ſe croioient ſuperieurs & en autorité & en nombre, ils porterent donc l'affaire devant Charles-Quint. Ils ne ſe contenterent pas de traiter de fauſſe la doctrine de leurs adverſaires, ils dirent qu'elle etoit impie & mortelle, & qu'elle ne faiſoit pas moins de mal au corps, que le ſchiſme de Luther à l'ame. Non ſeulement ils noircirent la reputation de leurs adverſaires par des artifices cachez, ils les accuſerent auſſi la tête levée d'ignorance, de temerité, d'attentat ſur la Religion, & d'être francs Lutheriens en Medecine. Par malheur pour eux Charles III. Duc de Savoie vint à mourir d'une pleureſie après avoir été ſaigné ſelon la pratique que Briſſot avoit combatuë. On croit que ſans cela l'Empereur auroit conſenti à tout ce que les antagoniſtes de ce Medecin ſouhaitoient. Mais encore que cet accident eût dû faire triompher la bonne cauſe, il n'en reſulta autre bien ſi ce n'eſt que le proces fut pendu au croc. Il eſt vrai que dès ce tems-là on fit des livres par toute l'Europe ſur cette queſtion, dans leſquels on condamnoit hautement la pratique des Arabes (b). René Moreau dans l'Ouvrage que j'ai cité donne une liſte très-curieuſe de ces Ecrits, & de ceux où cette pratique etoit aprouvée. Mais qui n'admireroit d'un côté l'entêtement qui ſe remarque dans l'homme pour la commune traditive, quelque mal fondée qu'elle ſoit, & de l'autre la faculté qu'ont les Magiſtrats de ſe declarer pour ou contre certains remedes: car comme il ne leur arrive que trop d'en condamner qui dans la ſuite gagnent le deſſus & par raiſon, & par uſage, ne peut-on pas dire qu'ils avoient jugé ſans connoiſſance de cauſe, entrainez par la cabale qui ſavoit le mieux crier, & le mieux pouſſer toutes les voies d'opreſſion? L'antimoine eſt une preuve de ce que je dis. Voiez le Dictionaire (*) de Furetiere.

(a) *Moreau dit qu'alors cette ville apartenoit aux Portugais. Je croi qu'il ſe trompe, & qu'on ne choiſit cette Academie qu'à cauſe de ſa grande reputation, n'y aiant pas encore d'Univerſité dans le Portugal.*

(b) *Ex vita Briſſoti per Renatum Moreau.*

(*) *Au mot* Antimoine.

(A) *Il mourut . . . . . l'an 1510.*] Qui croiroit cela en liſant dans un Ouvrage (c) imprimé l'an 1545. Joannes Britannicus *claret in civitate Brixiana, & varia componit opuſcula?* Le bon Geſner, me dira-t-on, avoit trouvé ces paroles dans quelque livre où elles étoient veritables, & ſans ſonger que les tems étoient changez, il les copia letre pour letre. Il vaudroit mieux faire moins de livres, & prendre la peine d'accommoder au tems preſent ce que nos predeceſſeurs ont dit. Je reponds qu'il a copié Tritheme, & que ſa preface peut empêcher qu'on ne s'y trompe. L'erreur de Ghilini eſt plus groſſiere: il a cru que Paul Manuce a fleuri en même (d) tems que Britannicus.

(c) *Biblioth. Geneſeri, fol. 393.*

(B) *Lui avoient valu un preſent conſiderable.*] Voici les paroles; (e) *Quod autem lucubrationes meas tibi ampliſſimi Patres dicandas eſſe cenſuerint, illud me maxime impulit quod memineram ſuperioribus annis quum in Achilleida Statii, & Satyras Perſii commentarios ediderim, vobiſque nuncupaſſem alteros, ita placitos fuiſſe, ut me non mediocris ſolum laus & gratulatio veſtra ſecuta ſit, ſed inſuper* AMPLISSIMUM MIHI MUNUS *publico totius Senatus conſulto decretum fuerit.*

(C) *Ceux qui ont dit qu'il eſt le premier qui ait commenté* Juvenal, *ſe ſont fort trompez.*] Cælius Secundus Curion publia des notes ſur ce Poete l'an 1551. Il declare (f) que ce travail lui avoit été fort penible, parce qu'il n'y avoit eu encore que Britannicus qui eût expliqué cet Auteur. *Unum modo Joannem Britannicum habuit explicatorem, qui quamvis ille ætate eruditiſſimus fuerit, non tamen Poëtæ ſenſum eſt aſſecutus: neque mirum, fuit primus, neminem habuit quem ſequeretur.* C'eſt un plus grand defaut qu'on ne s'imagine de ne lire pas les prefaces & les epitres dedicatoires. Ceux qui compoſent ont ſur tout grand tort de ne faire pas cette lecture: ſi Curion avoit lu l'épitre dedicatoire de Britannicus, il n'auroit pas debité un menſonge ſi peu excuſable. Britannicus (g) reconoit qu'il a été devancé par quelques doctes Interpretes. *Juvenalis Satyras etſi temporibus noſtris a nonnullis aliis egregiis literatis commentatoribus vel cum magna ipſorum laude enarratæ fuerant, aggreſſi ſumus, quod omnino animadverteremus in toto opere multa ab iis ſive incuria quadam, ſive conſulto opera prætorita eſſe.*

(d) *Non ſi fu difficil coſa non ſolo d'aggiugnere il valore di Paolo Manucci . . . ma di ſuperarlo ancora. Ghilini. teatr. part. 1. pag. 78.*

(e) *Britann. epiſtol. dedicat. Juvenal.*

(f) *In epiſtola nuncupatoria.*

(g) *Ubi ſupra.*

(A) *Il publia divers livres en Hollande.*] Son commentaire ſur l'Apocalypſe, & ſon explication myſtique & prophetique du Levitique parurent à Leide l'an 1580. Deux autres livres, *alter ad Chriſtianos de Prophetia quæ nunc completur in his quæ ſunt ſecundi adventus Domini; alter ad Hebræos de primo & ſecundo ejuſdem adventu*, (h) furent imprimez à Leide environ le même tems. Nous dirons ci-deſſous (i) aux depens de qui ces livres ſortoient de deſſous la preſſe. Si l'Auteur n'eût pas écrit en Latin, il faudroit trouver etrange qu'aucun Libraire ne voulût haſarder les frais; car de tels Ouvrages en langue vulgaire ne ſont point durs à la vente dans les tems de trouble, ou lors qu'on ſouhaite de grans changemens. Son traité *De Antichriſtiano juramento in Papam & in Eccleſiam Romanam, deque eorum idolo zeli*, fut imprimé à Leide l'an 1580. & contient 77. pages in 8. Nous parlerons ci-deſſous de ſon commentaire ſur la Geneſe. Voiez le titre de quelques autres traitez dans la remarque C.

(h) *Vide Voetium Diſput. to. 2. p. 1075.*

(i) *Dans la remarque B.*

Digitized by Google

Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raiſon d'être accuſez d'aprouver ces rêveries, s'ils gardoient un profond ſilence là-deſſus. C'eſt pourquoi le Synode National de Middelbourg condamna en 1581. cette maniere d'interpreter l'Ecriture, & chargea Lambert Daneau Profeſſeur en Theologie à Leide, & Martin Lydius * Miniſtre de l'Egliſe d'Amſterdam de donner des avis au Sieur Brocard touchant ſes viſions. L'Auteur qui m'aprend cela croit ſe ſouvenir que Brocard incapable de repondre aux difficultez qu'on propoſoit contre ſon ſyſtême, promit de renoncer deſormais à ces ſortes de propheties †. Ce Viſionaire avoit tellement (B) empaumé un Gentilhomme François bon Proteſtant, qu'il lui avoit perſuadé par je ne ſai combien de paſſages de l'Ecriture qu'il expliquoit à ſa mode, qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverſeroit le thrône papal, & qui ſe rendroit le chef de la concorde Chretienne. Ce Gentilhomme qui étoit très-bon ſerviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi ſon maître que le ciel deſtinoit une ſi grande fortune; & tout plein de cette eſperance il propoſa à ce Prince le deſſein d'une Ambaſſade vers les Princes Proteſtans, & s'offrit lui-même pour Ambaſſadeur. Comme ſa propoſition n'avoit rien qui ne pût convenir aux neceſſitez du tems, on la goûta, & il fut deputé en ‡ effet vers ces Princes. On ſe moqua un peu de lui quand on ſut le veritable reſſort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire de la depenſe pour faire imprimer les livres de ſon Prophete ‡. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces ſortes de gens: ils ſont capables de faire entreprendre mille choſes auſquelles perſonne ne ſongeroit. Ce ſont de vrais incendiaires. Il eſt certain que pluſieurs d'entr'eux ne ſont pas des impoſteurs; ils s'entêtent, ils croient ce qu'ils prediſent; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des ſeditions; ils ſont plus gâtez de cœur que d'eſprit: ce ſont des peſtes publiques. Je ne croi pas que Brocard fût de cette derniere claſſe. Les Ecrivains (C) Catholiques le traitent fort mal; ceux de la Religion (D) le menagent: mais le Synode National (E) de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.

* *Il fut enſuite Profeſſeur à Franeker.*

† *Voetius. Diſput. Theologic. t. 2. pag. 1075. qui cite la preface du commentaire de Lambert Daneau ſur les petits Prophetes.*

‡ *L'an 1583.*

‡ *Voiez la remarque B.*

(a) Jacobus Segurius Pardallanius, è præcipua Aquitaniæ nobilitate, homo Calviniſticæ factioni addictus. *Thuan. l. 79. ad ann. 1583. pag. 500.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Au Pſeaume 62. verſet 10.*

(d) *Mart. del Rio, diſquiſit. Magicar. l. 4. cap. 1. quæſt. 3. ſect. 6. pag. m. 197. 198.*

(e) *Spondan. Annal. Eccleſ. ad ann. 1583. n. 9.*

(f) *Les Jeſuites, à ce que dit Mr. de Thou* ubi ſupra pag. 503. *furent les Auteurs de ces Ecrit. Ils ſuppoſerent ea omnia Navarro ab Arauſionenſi inſinuata hujus telæ textore, quo eadem quam rebus ſuis pertimeſcebat, excitato in Gallia & Germania motu à ſe averteret.*

(g) *Spond. ubi ſupra.*

(B) *Avoit tellement empaumé un Gentilhomme François.*] Il s'apelloit (a) Segur-Pardaillan: cette famille eſt très-illuſtre dans la Guienne. Voions ce que Mr. de Thou dit de lui. (b) *Segurius homo probo & vivaci nec incrudito ingenio, ceterum credulo, ante aliquot annos, dum in Belgio eſſet, arctam familiaritatem cum Jacobo Brocardo Sublapino coluerat, varicinatorum argutias ad inſaniam ſectante, cujus & ſcripta hujuſmodi vanitatis plena ille poſtea ſumptibus ſuis publicanda curavit. Ab eo cum acceperiſſet, locis ſcripturæ, ut dictis fidem faceret, ad id detortis, fore, ut non ita multos poſt annos Pontifex à principe Proteſtante de ſede deturbaretur, iſque princeps caput concordiæ Chriſtianæ futurus eſſet, cum principem inſitis ergo horum ſuum affectu proximus Navarrum fore ſibi perſuaſerat, eoque majore ſtudio & ardore pro auctoritate, qua in aula Navarri pollebat, legationem eam, cui & obeundæ ſe obtulit, promovit, qua alioqui abſque hoc ſecreto ridiculo, quod tandem emanavit, & ab adverſariis poſtea in Germania illi improperatum eſt, tanquam in ſpeciem utilis & neceſſaria multis probabatur.* Ceux du bas etat, diſoit David (c), ne ſont que vanité, les Nobles ne ſont que menſonge.

(C) *Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal.*] Martin del Rio ſoutenoit que Jaques Brocard etoit l'inſtrument du Diable, & que ſes revelations étoient diaboliques. (d) *Quid quæſo aliud eſt liber ille manuſcriptus Jacobi Brocardi Calviniſta revelationum ad Elizabetham Angliæ reginam, & Præfatio in Geneſim, aliaque ejuſdem opuſcula, niſi farrago quædam demoniacarum revelationum, quarum præcipuam de anno 1580. jam tempus mendacii convicit?* Ce paſſage nous aprend qu'il avoit couru des copies manuſcrites des revelations que cet homme avoit adreſſées à la Reine Elizabeth, & que la principale de ces predictions concernoit l'an 1580. & ſe trouva fauſſe. Je voudrois bien ſavoir ce que c'etoit. Nous avons vu que Mr. de Thou n'épargne pas ce commentateur myſtique; il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abregeant Mr. de Thou ſur l'Ambaſſade de Pardaillan ait émouſſé la pointe des traits. (e) *Qui* (Segurius) *cum ante aliquot annos in Belgio à* Jacobo Brocardo *Pedemontano impoſtore & falſo hariolo (cujus & ſcripta inanium vaticinationum plena edita fuere) accepiſſet fore non ita multos poſt annos ut Romanus Pontifex à principe quodam Calviniſtarum de ſede deturbaretur, iſque Caput concordiæ Chriſtianæ futurus eſſet, &c.* Il ſe moque de la credulité de Pardaillan, & raconte que l'on publia à Ingolſtad un Ecrit contre ſa deputation, ſous le titre (f) d'*Incendium Calvinianum*. Il eſt d'aſſez bonne foi pour avoüer qu'il ſe trouve des fanatiques dans ſa Religion qui inſpirent & de grans deſſeins, & des eſperances ruineuſes à ceux qui ſe fient à leurs promeſſes, & il en donne un exemple aſſez recent. Il ne nomme perſonne, mais je ſuis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie Charles Emanuel. Il enferme tout cela dans une longue parentheſe, c'eſt un peu trop ſa coutume. *Id etiam teſtimonio Sacræ Scripturæ firmans,* (g) il parle de Jaques Brocard (*quales fuerunt ſingulis ſæculis qui ejuſmodi ſuo delirio apertiſſimis ſibi, ut fingunt, ſed occultiſſimis aliis ſcripturæ auctoritatibus fulcire non dubitarunt: & ſuis non ita pridem vix apud eos probis ac religioſa vita magnique apud eos qui ejus opera utebantur habitus, qui ſimilibus fanaticis perſuaſionibus, ex Joannis Apocalypſi ſomniatis, nobilem principem in grandes impenſas vano ſpe ejuſdem imperii conjecit, qui tamen nec parvum ſuum ſtatum defendere potuit, & ſere omnium rerum inops mortuus eſt.*) Les inſultes de Florimond de Remond contre le pauvre Jaques Brocard ont été fort inciviles. Voiez la remarque ſuivante.

(D) *Ceux de la Religion le menagent.*] Voetius à la verité deſavoüe la pretenſion de Brocard, qui eſt que le Saint Eſprit par un ſeul ſens literal, apliquable myſtiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes ſortes d'évenemens; mais il ajoûte que c'étoit d'ailleurs (b) un homme de bien, très-orthodoxe, & très-pieux. Nicolas Vignier va plus avant, il lui accorde en certaines choſes le vrai don de prophetie. Voici ſes paroles; (i) *Je dirai un mot touchant Jacques Brocard Venitien, que* Remond *deſcrie d'une façon du tout incivile. Qu'il euſt eſté à deſirer que ce perſonnage là qui n'eſtoit point appellé en charge Eccleſiaſtique, euſt eſté plus retenu à mettre au jour ſes meditations ſur l'Eſcriture Sainte. Car encor qu'il ne s'y eſloignе pas de la pureté de la doctrine Evangelique & de l'Analogie de la foi, il s'eſcarte trop ſouvent du droict but du texte & du ſens literal pour ſuivre une interpretation myſtique. Mais neantmoins, comme le bras de Dieu n'eſt point raccourci, & communique ſes dons à qui il lui plaiſt, ceux qui ont connu familierement ledit Brocard rendent teſmoignage qu'il a eu de merveilleuſes revelations de choſes particulieres dont l'évenement a confirmé la verité: comme entre autres ont experimenté les Venitiens en la perte de Cypre & de leur arſenac, dont il les avoit avertis auparavant.*

(E) *Le Synode National de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.*] La compagnie fit un acte qui porte, qu'aiant vu & examiné un livre Latin ſur la Geneſe, compoſé par Jaques Brocard Piemontois, & imprimé à la Rochelle, elle a declaré & declare qu'il eſt rempli d'impietez & de horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuſes, & ſur tout ſur la matiere des revelations & des propheties; & qu'ainſi elle exhortoit tous les fidelles à ſe garder ſoigneuſement d'être trompez par un tel livre (k). Voilà un Synode bien plus vigoureux que celui qui ſe tint à Middelbourg en la même annee. D'où pourroit venir cette difference? Seroit-ce que les François ont moins de moderation que les Hollandois? On ne peut pas recourir à cette raiſon, car je pourrois citer des Synodes où l'eſprit François a dominé, qui ont été encore plus tolerans que celui de Middelbourg. Il ſe pourra faire que certaines gens diront que Brocard étoit en Hollande lors que ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à cauſe de cela il eut des amis à Middelbourg, & n'en eut pas à la Rochelle; mais je ne conſeille à perſonne de ſe paier d'une telle ſolution.

(b) Fuit hic Brocardus cæterum vir probus, orthodoxiæ ac pietatis ſtudioſus, uti videre eſt ex libello ipſius tit. *De Antibaptiſmo jurantium in Papam & Eccleſiam Romanam deque eorum idolo zeli.* Voetius diſput. Theol. to. 2. pag. 1075.

(i) *Vignier, Theatre de l'Antechriſt 1. part. ch. 22. p. m. 339.*

(k) *Voiez le Synodicon in Gallia Reformata de Mr. Quick.*

Digitized by Google

Les lettres de Bongars nous aprenent que nôtre Jaques Brocard ſe retira à (F) Nuremberg, & qu'il y trouva des patrons qui lui rendirent charitablement de très-bons offices. Il n'avoit point encore touché en 1593. les trois cens écus * que Segur lui avoit laiſſez par ſon teſtament. Il étoit encore en vie l'an 1594. Les Ecrivains de la Ligue n'oublierent point de ſe prevaloir de ſes predictions; mais ils (G) commirent deux fautes que Mr. du Pleſſis Mornai fit bientôt connoître au public.

* *Voiez la remarque F.*

BRODEAU (JEAN) en Latin *Brodæus*, nâtif de Tours, a été un ſavant Critique. Il floriſſoit au XVI. ſiecle. Les principaux de ſes Ouvrages ſont un commentaire ſur l'Anthologie, dix livres de *Miſcellanées*, des notes ſur Oppien, ſur Euripide, &c. Conſultez le Dictionnaire de Moreri, mais prenez garde (I) aux fautes qui s'y rencontrent, & que je m'en vais marquer. Lipſe a cru fauſſement (Z) que Brodeau étoit un jeune homme: il a eu plus de raiſon de ſe fâcher de ne le voir pas celebré à proportion de ſon merite.

† *Brantome, apud le Laboureur ubi infra.*

BROSSE (JAQUES DE LA) grand homme de guerre au XVI. ſiecle, étoit (A) du Bourbonnois. On dit † qu'il avoit trente ans lors qu'il commença à porter les armes. Il ſe rendit

(F) *Jaques Brocard ſe retira à Nuremberg, & qu'il y trouva des patrons.*] Bongars loue leur charité, & la perſonne pour qui on étoit ſi officieux. *J'ai apris*, dit-il (a) dans une lettre à Camerarius, *que votre République a reçû favorablement le bon vieillard J. Brocard, qui en ſa jeuneſſe a paru entre les plus polis & les plus ſavans. J'ai eu de la joye depuis peu de le voir dans votre Ville, & je m'en tiens obligé à Mr. Baugar. C'eſt ainſi que vous vous amaſſez un tréſor au Ciel.* Il écrivoit cela le 3. de Fevrier 1591. Il temoigna un ſemblable ſentiment dans ſa lettre du 16. de Novembre 1594. (b) *Non poſſum quin & tibi gratias agam ob miſerum, bonum tamen, ſenem Brocardum tam benigne & liberaliter habitum.* J'aime de tout mon cœur, diſoit-il dans une autre lettre datée de Francfort le 24. de Juillet 1593. „(c) cette affection ſi particuliere que vous témoignez pour le „ bon Monſieur Brocard. Il mérite, certes, que les „ perſonnes d'une probité auſſi grande que la vôtre, „ prennent ſoin de ſes intérêts. Pour ce qui eſt de „ moi, il me reſte peu de moyen de l'obliger. Je remue ciel & terre pour le faire payer de trois cens „ écus d'or, que Monſieur de Segure lui a laiſſez par „ ſon teſtament. „

(a) *Bongars, lettre 6. à Camerar. pag. 129. tom. 1. edit. de la Haie 1695. Je me ſers de la traduction Françoiſe qui eſt dans cette édition-là.*

(b) *Id. epiſt. 83. tom. 2. pag. 335.*

(c) *Id. epiſt. 69. pag. 301.*

(G) *Les Ecrivains de la Ligue . . . . commirent deux fautes que Mr. du Pleſſis Mornai.*] Ils mirent l'Ambaſſade de Segur entre les moiens dont ſe ſervit le Roi de Navarre après la mort du Duc d'Anjou, pour s'aſſurer la ſucceſſion à la Couronne de France. *Il a envoyé*, dirent-ils (d), *Segur Pardaillan ſon Gentil-homme en Allemagne, Suiſſe, Dannemarc, & Angleterre renouveller les anciennes confederations qu'il a avec tous les heretiques, & pour en pratiquer de nouvelles, afin qu'ayant eſmeu tous les partiſans contre vous, & ſe voyant aſſiſté de leurs forces, il s'introduiſe à la Couronne, puis qu'il en eſt exclus par la raiſon. A quoy il a eſté incité par le Miniſtre Brocard, vraye trompette de Sathan, qui tranſporté de ſon bon ſens, s'eſt perſuadé & luy a faict croire que dans l'Apocalypſe il eſt fait mention de luy, qu'il ſera Roy de France, & qu'il chaſſera le Pape de ſon ſiege.* Mr. du Pleſſis Mornai repondit que l'Ambaſſade de Segur preceda d'un an la mort de Monſieur le Duc d'Anjou, & que *ſon Alteſſe* étoit alors *en tres bonne ſanté. . . . . Notés*, ajouta-t-il (e), *que Brocard eſt un vieil Italien, qui n'eſt & ne fut jamais Miniſtre, qui a eſté condamné par leurs Synodes, qui ne vit onc le Roi de Navarre, & ne mit jamais le pied en France.* Il ne nie point la credulité de Segur, ni les imaginations prophetiques de Brocard; il ne repond rien ſur cela. Concluons de ce ſilence, & d'un paſſage de d'Aubigné que c'étoient des faits certains. Voici ce paſſage: „ (f) Quelqu'un propoſa „ l'opinion de feu Segur, qui diſoit qu'en Turquie „ les fous eſtoient tenus pour Prophetes, & que tout „ y proſperoit: ainſi que la France iroit bien ſi on „ vouloit adjouſter plus de foy aux propheties de Brocart. „

(d) *Avertiſſement des Catholiques Anglois aux François Catholiques pag. m. 33.*

(e) *Du Pleſſis Memoires to. 2. p. 631.*

(f) *Baron de Faneſte liv. 3. chap. 22. p. m. 179.*

(I) *Aux fautes de Moreri . . . . . que je m'en vais marquer.*] I. Si Brodeau eſt mort l'an 1563. âgé de 63. ans comme Moreri l'aſſûre après Scevole de Sainte Marthe, il n'a point vécu au XV. ſiecle. Cependant Moreri l'affirme. II. Il n'a pas bien entendu le Latin de Sainte Marthe, à l'égard des hommes doctes dont Brodeau aquit l'amitié en Italie. Brodeau fut deux fois en ce pays-là avec les Ambaſſadeurs de France: il ſuivit à Veniſe George de Selve, & à Rome George d'Armagnac, & pendant ces deux voiages il lia une connoiſſance & une amitié particuliere avec Sadolet, avec Egnatius, avec Bembus, avec Flaminius, & avec les autres habiles hommes de cette volée. (g) *Hos Brodæus omnes* PARTIM *Venetiis* PARTIM *Romæ . . . . . & vixit familiariter, & propter ſtudiorum conjunctionem facile ſibi conciliavit.* Mr. Moreri au lieu de ſuivre la diviſion de Sainte Marthe, attribue tout au ſejour de Rome. Ce fut *en cette capitale du monde Chrétien*, dit-il, que Brodeau aquit *l'amitié de Sadolet, de Bembo tous deux Cardinaux, de Baptiſte Egnace & de grand nombre de doctes.* Ceux qui ſavent que Baptiſte Egnace étoit Profeſſeur à Veniſe, & qu'il ne bougeoit de chez lui en ce tems-là, m'accorderont que Mr. Moreri auroit mieux fait s'il avoit traduit fidellement ſon Sainte Marthe. III. Ce n'eſt point *à la perſuaſion* de ces illuſtres amis qu'il *s'employa à la connoiſſance des Mathematiques & des langues Hébraique & Chaldaique.* A quoi ſongeoit Mr. Moreri de trouver cette pretendue perſuaſion dans (h) des paroles de Sainte Marthe, qui ſignifient uniquement que Brodeau ſurpaſſoit ces Meſſieurs-là en ce qu'outre les belles lettres qu'il cultivoit avec eux, il entendoit les Mathematiques, l'Hebreu & le Caldéen? IV. Il faloit dire non pas qu'*il mourut au commencement des guerres civiles de la Religion*, mais qu'il mourut vers la fin de la premiere guerre civile de cette eſpece. *Sub exitum primi civilis ob religionem belli cœpti levi tentari febricula, ſed ad extremum exitiali.* C'eſt ce que dit Sainte Marthe: ſon Latin tout aiſé qu'il eſt a paſſé l'intelligence de Mr. Moreri. V. *Il vieillit à Tours dans Saint Martin à qui il avoit donné le nom de College.* Voilà comment on a traduit ces paroles de Mr. de Thou. (i) *Apud B. Martinum cui Collegio nomen dederat . . . . . conſenuit.* Il eſt bien ſûr qu'un Ecolier de Seconde qui ne traduiroit pas mieux ſe feroit ſiffler par ſes camarades, & n'eviteroit la ferule qu'en cas d'indulgence. Ce n'eſt pas Mr. Moreri qui a fait cette bevûe, c'eſt le bon Mr. du Rier, de l'Academie Françoiſe. Mr. Moreri ne fit que la copier dans Mr. Teiſſier (k). Mr. de Thou veut dire que Brodeau vieillit dans l'Egliſe de St. Martin dont il s'etoit fait Chanoine.

(g) *Sammarthanus elogior. l. 2. p. m. 125.*

(Z) *Lipſe a cru fauſſement que Brodeau étoit un jeune homme.*] Mr. Colomiés a remarqué cela avant moi. (l) *Neſcivit Lipſius Brodæum obiiſſe ſexagenario majorem. Juvenis etiam vocatur a Claverio in Claud. 1602. p. 9.* Voions les paroles de Lipſe. (m) *Joh. Brodæus hæc de Ulyſſis errore in Miſcellaneis ſcitè coarguit: Brodæus, vir, ſive adoleſcens potius, acris ingenii, probi judicii, lectionis diguſæ, quem non magis in ore fama eſſe miror, imo indignor.* Les plus ſavans Critiques, un Scaliger, un Grotius, & pluſieurs autres ont donné d'excellens eloges (n) à nôtre Brodeau, neanmoins on peut dire qu'il y a des Ecrivains moins doctes que lui dont on a beaucoup plus parlé: ce qui vient peut-être de la grande modeſtie, qui l'empêcha de ſe bien faire valoir. Voiez le temoignage qui eſt rendu à ſa modeſtie par Baptiſte Sapin (o) Conſeiller du Roi.

(h) *Hoc etiam aliquanto ſuperior, quod ad eas quibus pariter incumbebant elegantiores literas, ille & Mathematicas artes & Hebræam Chaldæamque linguam inſuper adhiberet. Ibid.*

(i) *Thuan. lib. 35 p. m. 715. ad ann. 1563.*

(k) *Eloges tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 227.*

(l) *Colomeſ. Gall. Orient. pag. 32.*

(m) *Lipſ. in Germaniam Tacit.*

(n) *Mr. Colomiés ibid. & pag. 267. & Pope Blount cenſur. Author. pag. 464. les ont recueillis.*

(o) *Prafat. in Brodæi notas ad Euripidem 1561. apud Colomeſium ib. p. 30.*

(A) *Etoit du Bourbonnois.*] Mr. le Laboureur qui connoiſſoit tant les familles & les genealogies, avoue (p) *qu'il ne peut rien dire de la naiſſance* de ce Monſieur de la Broſſe, *parce qu'il ne s'en trouve rien, & parce que ſa maiſon fut éteinte avec lui en la perſonne de ſon fils* à la bataille de Dreux. J'ai trouvé par hazard de quelle Province il étoit, je l'ai trouvé, dis-je, dans l'Hiſtoire de Beaucaire. (q) *Franciſcus Rex præclara indolis, cujus adoleſcentia moderanda Jacobus Broſſianus* BOTUS *ac Sanſacus attributus erant, ille vir prudentiſſimus & rerum bellicarum peritiſſimus, iſte ingenio turbido, ſed non malo, is* (r) *non permiſiſſet, nam ſupra ætatem ſapere jam cœperat, ut mihi idem Broſſianus ſæpiſſimè confirmavit, eramus enim* VICINI *ac perfamiliares.* Mezerai n'ignoroit point que la Broſſe etoit de ce pays-là. *Le Comte de Lenox des l'an 1543.* dit-il (s), *mena* en Ecoſſe *quelques gens de guerre de la part de* François I. *mais ce jeune homme ayant joué l'argent de leur montre paſſa au ſervice de l'Anglois qui lui donna ſa*

(p) *Savoir que Catherine de Medicis adminiſtra le Royaume.*

(q) *Mezerai, abr. Chron. t. 4. p. m. 632.*

Digitized by Google

rendit bien tôt très-habile dans ce metier, & s'aquit l'eſtime de François de Lorraine Duc de Guiſe, dont il fut le Lieutenant Colonel. On le donna pour gouverneur à un Duc de Longueville β, & enſuite il fut mis avec Sanſac auprès de François II. *pour veiller à ſa conduite, & pour l'entretenir dans les belles maximes* γ. Brantome δ dit que c'étoit *le plus doux & gracieux homme de guerre qu'on eût ſu voir*, & qu'*il donnoit ſes avis* avec des *paroles ſi douces & ſi benignes qu'un chacun l'en eſtimoit davantage, bien* ζ *au contraire de ſon compagnon M. de Sanſac qui étoit le plus bravant & rude à la guerre & à la chaſſe qu'on vit jamais.* Comme la Broſſe étoit entierement devoüé à Meſſieurs de Guiſe, il fut choiſi pour commander deux mille hommes, qu'on envoia ε en Ecoſſe au ſecours de la Regente l'an 1559. Elle étoit ſœur de ces Meſſieurs. Il ſortit de ſon caractere qui étoit la douceur & la clemence, & s'accommoda (B) à l'humeur du Cardinal de Lorraine, ou plutôt il fut obligé de ſuivre le branle qu'il en recevoit. Cela fit un tort irreparable à la France, parce que les Ecoſſois de concert avec les Anglois ne ſongerent qu'à ſe delivrer de ſon ſecours. On aſſiegea les François au Petit-Leith: ils y donnerent toutes les marques de courage & de conduite qu'on pouvoit attendre des troupes les plus conſommées au metier des armes *, mais enfin il falut capituler, & ſortir pour jamais de ce païs-là. Le Sieur de la Broſſe (C) fit bien ſon devoir dans cette ville aſſiegée, quoi qu'il eût 75. ans. Il fut tué † à la bataille de Dreux avec ſon fils l'an 1562. Il étoit Chevalier de l'Ordre, & s'il n'eût pas été tué dans cette bataille, il auroit eu infailliblement le bâton (D) de Marechal de France; car *il en tiroit l'état & la penſion dès lors qu'il fut élu avec Mr. de Sanſac pour être près de la perſonne du Roi François II* ‡. Il n'y eut que lui & Sanſac qui eurent ſoin de la ſepulture de ce Prince.

BROSSIER (MARTHE) pretenduë Poſſedée, penſa être cauſe de grans troubles en France ſur la fin du XVI. ſiecle. Son pere qui étoit un tiſſeran de Romorantin trouva plus commode de courir le monde avec ſes trois filles, dont il y en avoit une qui ſavoit faire mille contorſions, que de ſe tenir chez lui apliqué à ſon metier. Il ſe mit donc à roder par les villes du voiſinage, & à y produire ſa fille Marthe ſur le pied d'une Poſſedée, qui avoit grand beſoin des exorciſmes de l'Egliſe. Une foule incroiable de monde s'attroupoit à ce ſpectacle. On s'aperçut de la fraude à Orleans, (AΔ) & c'eſt pourquoi l'on y publia ſous peine d'excommunication une

(a) *C'eſt ainſi qu'il y a dans l'édition d'Amſterdam 1673. il faut* Broſſe.

(b) *Le Labour. ubi ſupra, t. 1. pag. 436.*

(c) *Mezerai vie de François II. p. 16. du 3. tome de l'édition in fol.*

(d) *Buchan. rerum Scoticar. lib. 16. ſub fin.*

(e) *Voilà un mais qui ne ſemble pas digne de Buchanan, car c'eſt l'ordinaire de ceux dont la naiſſance eſt noble de s'attacher au metier des armes.*

(f) *Belcarius l. 28. n. 51.*

(g) *Brantome dans l'éloge de Mr. de Martigues pag. m. 246.*

ſa niepce. En ſa place furent envoyez le Seigneur de la (a) *Broſſe Gentilhomme Bourbonnois, puis Lorges Comte de Montgommeri.* Voilà comme il parle ſous l'an 1545. Il dit ſous l'an 1559. que l'on envoia à la Regente d'Ecoſſe *un ſecours de 3000. hommes commandé par la Broſſe Bourbonnois.* Je croi qu'il a tort de croire que ce Gentilhomme y fut envoié avant l'année 1545.

(B) *S'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine.*] Ecoutons Mr. le Laboureur: „ Henri Clutin Sci„ gneur de Ville-Pariſis, vulgairement apellé le Sieur „ d'Oyſel, qu'on lui envoya pour Lieutenant & en „ ſuite le Sieur de la Broſſe quoi qu'il fût naturelle„ ment porté à la douceur, & Nicolas de Pelvé Evê„ que d'Amiens qui y furent pareillement employez, „ aigrirent les choſes par leurs maximes & par des „ entrepriſes trop ouvertes, pour n'être pas aſſez „ apuyez de France d'où ils tiroient plus de conſeils „ & d'ordres que d'argent & de forces, mais particu„ lierement du Cardinal de Lorraine qu'on accuſe d'a„ voir voulu tout porter à l'extremité, avec la même „ confidence dont il traitoit les affaires de deçà (b). „ L'une des maximes du Sieur de la Broſſe étoit: (c) *Que pour s'aſſurer de l'Ecoſſe il falloit y planter une Colonie de mille Gentilshommes François, qui ſeroient établis dans les Fiefs de ceux qui ſeroient proſcrits pour la Religion.* Les Ecoſſois aiant ſu qu'il avoit donné cet avis, conçurent beaucoup d'averſion contre les François. Ils le ſurent par des lettres interceptées, s'il en faut croire Buchanan. (d) *Labroſſius equeſtri loco natus, ſed* (e) *qui magnum in re militari uſum habebat . . . . . cenſebat, omnem, ſine diſcrimine, Scotorum Nobilitatem eſſe extinguendam: in errum autem prædiis mille Cataphractos equites, Gallos, collocari poſſe: reliquam multitudinem ſervorum loco, habendam. Id conſilium, literis ejus ad Gallum intercepiis, divulgatum, mirum, quantum Gallorum odium, jam aliis de cauſis natum auxit.* Beaucaire ne diſconvient point que Pellevé & la Broſſe n'aient conſeillé la confiſcation des Terres des Gentilhommes Calviniſtes au profit de mille Gentilhommes François, & l'impoſition de la taille comme en France ſur les familles roturieres (f).

(C) *Le Sieur de la Broſſe fit bien ſon devoir dans cette ville aſſiegée.*] „ (g) Dedans y étoit General pour le „ Roy ce venerable vieillard & grand Capitaine le bon „ homme Mr. de la Broſſe âgé de 75. ans, vieil regitre „ de guerre, de qui la valeur, la ſage conduite & aſ„ ſûree contenance ſervit fort en ce ſiege. „ S'il avoit alors 75. ans, il n'en avoit pas 80. quand il fut tué à la bataille de Dreux, car il n'y a que 2. ou 3. ans entre ce ſiege & cette bataille. Neanmoins il ne faut pas chicaner Brantome; il a parlé avec reſtriction; ce vieillard, dit-il, mourut *âgé de 80. ans ou près.*

(D) *Il auroit eu infailliblement le bâton de Marechal de France.*] En ce tems-là on ne donnoit cette dignité qu'à meſure qu'elle devenoit vacante: elle l'étoit après la bataille de Dreux où le Marechal de Saint André perdit la vie. Brantome (h) aſſûre que le Duc de Guiſe eût fait tomber alors cette dignité ſur le *bon homme Mr. de la Broſſe, car il l'aimoit & honoroit beaucoup: auſſi le meritoit-il pour avoir été un Chevalier d'honneur & ſans reproche: & bien que mondit Seigneur de Guiſe fût un très-grand Capitaine, ſi conſultoit-il toûjours ce bon & honorable vieillard, qui étoit à dire qu'il étoit Capitaine très-ſuffiſant, à mon gré & de beaucoup d'autres. . . . . Je me ſouviens*, pourſuit Brantome, *que le matin de la bataille de Dreux que c'étoit de fort matin & qu'il faiſoit un froid extréme, ainſi que l'on ordonnoit des batailles, ce bon-homme vint paſſer devant le S. Beaulieu Capitaine de Galeres, & moy. Nous le ſaluames & lui oſtaſmes le Chapeau fort reverentieuſement. Il nous l'oſta auſſi en nous diſant, & comment, Meſſieurs, en ce froid oſtez-vous le Chapeau. Nous lui reſpondiſmes, à qui Monſieur le pouvons nous bien mieux qu'à vous, qui êtes l'un des honorables & anciens Chevaliers qui ſoit en cette armée? Il nous reſpondit, helas! Meſſieurs, je ne ſuis que des moindres, puis dit je ne ſai que s'en ſera aujourd'hui de cette bataille, mais le cœur me dit que j'y demeurerai. Auſſi eſt-ce trop vêcu pour mon âge. Là où il me fait beau voir de porter la lance & l'enſanglanter, où je devrois être retiré chez moi à prier Dieu de me pardonner mes offenſes & jeuneſſes paſſées, & ainſi ſe departis d'avec nous parce que M. de Guiſe le faiſoit apeller, car il le vouloit toûjours conſulter.*

(AΔ) *On s'aperçut de la fraude à Orleans . . . . . L'Evêque d'Angers ne fut pas plus dupe.*] Voilà de quelle maniere Mr. de Thou arrange les choſes: je ne ſai s'il y a pris garde d'aſſez près, car les autres hiſtoriens racontent que la fourberie ne fut reconuë à Orleans qu'après qu'on l'eut decouverte à Angers; & ils diſent même (i) que le Theologal d'Orleans donna du credit à cette impoſture par ſa trop grande credulité, avant que Marthe eût été examinée par Mr. l'Evêque d'Angers. (k) *Ceſte piperie deſcouverte* ce Prelat *ſe contenta d'avoir trompé le diable qui vouloit tromper le monde* (1), *& la renvoya avec menaces de pis s'il revenoit en ſon diocéſe. On la meine à Orleans, où elle fut eſprouvée par deux ſubtils moyens. Par le premier on luy preſenta un Diſpauſtere relié à la vielle façon. Marthe eſtime que ce ſoit le fleau des diables, & fremit à la ſeule veuë des deux ais de la couverture, & des deux fermoirs de cuivre.* (2) *On l'ouvre, on luy commande lire dedans. Elle tombe par hazard ſur des vers de mots rudes, & de ſyllabes aſpres & ſalebreuſes ſans ſignification, qu'elle prend pour les plus violentes conjurations de l'exorciſme, & les ayant à demy*

(h) *Id. ib.*

(i) *Le Laboureur addit. à Caſtelnau t. 2. p. 97.*

(k) *Ubi ſupra.*

(l) *Touchant la difference de ces deux perſonnes, voiez Beaucaire ci-deſſous remarque A.*

* *Buchanan. rerum. Scotic. l. 16. pag. 583.*

* *Voiez Brantome dans l'éloge du Vicomte de Martigues qui commandoit dans la place.*

† *Voiez quelques circonſtances curieuſes dans la remarque D.*

‡ *Brantome dans l'éloge du Marechal de Vieille-ville.*

(b) *Dans l'éloge du Marechal de Vieille-Ville apud le Laboureur to. 2. pag. 97.*

(i) *Cayet, Chronol. Septenaire liv. 2. fol. 89. verſo. Matthieu Hiſt. de la paix liv. 2. narrat. 3. p. m. 335.*

(k) *Matthieu ibid. pag. 337. Voiez auſſi Cayet ubi ſupra fol. 90.*

(1) Impoſturam fecit & paſſus eſt. D. GALLIERI. TREBELL. Pollio.

(2) *Marthe tombe ſur ce paſſage du Diſpauſtere.* Nero rui, rum vult; Tero ruit, indeque textum.

une defenſe en 1598. à tous les Prêtres du Dioceſe, de proceder aux exorciſmes. L'Evêque * d'Angers ne fut pas plus duppe; il ſentit bien-tôt la fourbe; car aiant donné à dîner à Marthe il lui fit porter de l'eau benite (A) pour de l'eau commune, & de l'eau commune pour de l'eau benite. Marthe donna dans ce panneau; elle n'eut aucune émotion par raport à l'eau benite, mais elle fit cent contorſions quand on lui preſenta de l'autre. Là-deſſus ce Prelat commande qu'on lui aporte le livre des exorciſmes, & ſe met à reciter le commencement de l'Eneïde. Autre panneau pour la Poſſedée; car s'imâginant que ce Latin de Virgile étoit le commencement de l'exorciſme, elle temoigna par des poſtures violentes que le Diable la tourmentoit. Il n'en falut pas davantage pour convaincre de l'impoſture l'Evêque d'Angers, qui ſe contenta pourtant de catechiſer en ſecret le pere de Marthe. Le drôle n'eut garde de ramener ſa fille à Romorantin, ſelon l'avis du Prelat; au contraire il la mena ſur le grand theatre du Roiaume, je veux dire à Paris, où il eſpera d'avoir pour patrons les credules, les mal intentionnez, & ceux que l'Edit de Nantes venoit d'irriter tout de nouveau contre le Roi. Il choiſit l'Egliſe de Sainte Genevieve pour la ſcene de ſa Comedie. Les Capucins qui avoient d'abord empaumé l'affaire ne chommerent point, ils exorciſerent d'emblée le malin eſprit de Marthe, ſans s'être prealablement informez, comme l'Egliſe l'ordonne, des mœurs & de la ſanté de cette fille. Les poſtures qu'elle fit pendant que les Exorciſtes faiſoient leur fonction perſuaderent aiſément au menu peuple qu'elle étoit demoniaque, & le bruit en fut bien-tôt repandu par toute la ville. L'Evêque † voulant proceder avec ordre commit cinq des plus celebres Medecins de Paris à l'examen de cette affaire; ils repondirent unanimement qu'attendu que Marthe ne paroiſſoit rien ſavoir (B) ni en Grec ni en Latin, *il n'y avoit* ‡ *rien de diabolique dans ſon fait, mais beaucoup de fraude, & un peu de maladie.* L'après-demain il y eut deux de ces Medecins qui parurent chancelans, & qui avant que de repondre à l'Evêque demanderent l'adjonction des trois autres, & delai juſqu'au jour ſuivant. Ainſi

* *Il s'appelloit Charles Miron.*

† *Henri de Gondi.*

‡ Unanimi ab iis conſenſu, Epiſcopo rogante, reſponſum eſt, nihil à ſpiritu, multa fictæ, pauca à morbo eſſe. *Thuanus l. 123. pag. 880.*

demy prononcées ſe renverſe & voltige en terre. (3) *Par le ſecond, comme on dit que les demons ſe plaiſent aux parfums, s'engraiſſent aux vapeurs, on luy preſente un parfum compoſé de drogues & d'herbes ſi puantes, qu'auſſi toſt que la vapeur fut portée au nez de ceſte miſerable aſſiſe & liée à une chaire où elle jouoit des pieds, elle s'eſcria preſque du feu, & d'une ſi extreme puanteur: Pardonnez-moy Meſſieurs, j'eſtouffe, il s'en eſt allé. Surquoy l'Official d'Orleans reconnent l'impoſture & deffendit aux Eccleſiaſtiques de ſon dioceſe de l'exorciſer à peine de ſuſpenſion.*

(3) Mali dæmones gaudent libamine & nidore quibus eorum corpuſculum pingueſcit, vivit enim id vaporibus, & roboratur nidoribus. PORPHIR. *de Abſtinentia.*

(*A*) *L'Evêque d'Angers . . . . . lui fit porter de l'eau benite.*] Je ne ſai ce qu'il faut croire d'un conte de d'Aubigné touchant ce même Prelat. „ (*a*) L'Eveſque „ ſe fit amener la Demoniaque ſur laquelle il fit une „ tres-curieuſe inquiſition: il demanda à quels ſignes „ plus violens on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de „ Diables. Un des protocoles lui repond qu'a deux „ choſes on connoiſſoit la violence de ſes tourmens, „ l'une quand on lui touchoit la peau de quelque „ Croix, où il y eût du bois de la vraie Croix; „ l'autre preuve ſe voyoit clairement à ſes treſſauts „ & mugiſſemens qu'elle rendoit quand on liſoit „ quelque texte de l'Evangile. L'Eveſque avoit dans „ le col une de ces croix dont nous parlerons au cha„ pitre des reliques, car ſon pere de qui j'ai ſçeu les „ plus ſecrets articles de la vie du feu Roi avoit re„ çu meſmes joyaux que les autres, & les gueriſ„ ſoit habilement de leurs chancres; (cela ſoit dit en „ paſſant.) Le conducteur de la demoniaque qui „ voyoit cette croix au col de l'Eveſque trouſſa la ga„ lante qui eſtoit couchée à terre juſques au jarret, & „ fit ſigne au Prelat qu'il la touchaſt de la croix ſubti„ lement. Mais ce mauvais homme arracha bien la „ croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien „ ſubtilement une clef de ſa pochette, & la bonne „ Dame ne ſentit pas plûtôt la froidure de la clef à la „ cuiſſe qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. „ Il falut pour la ſeconde preuve lire l'Evangile de„ vant elle. L'Eveſque tira de ſa pochette un Petro„ nius Arbiter qu'il portoit au lieu de Breviaire, & „ commença à lire *Matronam quandam Epheſi*, &c. & „ ladite d'eſcumer & faire miracle; & quand ce fut à „ *placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba eva„ nouie. Ce Prelat à demi Lutherien dit, qu'il ne „ peut fomenter ces fauſſetez. . . . . On lui en a fait „ de bonnes reprimendes, ſi bien qu'il ne s'eſt pas „ montré tant contraire à la ſeconde Demoniaque „ qu'on lui preſenta dernierement, nommée Mar„ the, inſtruite & conduite par un honneſte Capucin. „ Cette-ci a deux Diables, l'un nommé Belzebub, „ l'autre Aſtarot, &c. „ Voiez la ſuite ci-deſſus (*b*), & dans la remarque B de l'article *Grandier*, & vous aurez tout ce que d'Aubigné a dit de cette pretendue Poſſedée de Romorantin.

(*a*) *Confeſſ. Cath. de Sancy l. 1. ch. 6. p. m. 351.*

(*b*) *Page 516. remarque X.*

EXAMEN d'un conte raporté par d'AUBIGNÉ.

Franchement ce conte m'eſt un peu ſuſpect, & quand je compare le narré de Mr. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Broſſier, avec ce que d'Aubigné raconte de la conduite de ce même Evêque envers une Demoniaque precedente, je ne vois rien qui ne me faſſe ſouvenir de la coutume & de la methode de ceux qui font des Satires. Il ſemble que les regles de leur art leur impoſent la neceſſité de changer les circonſtances qui ne feroient pas aſſez rire, ou qui ne ſeroient pas aſſez deſavantageuſes aux gens, & d'en ſubſtituer de plus ridicules, ou de plus deſobligeantes. Dire qu'un Prelat recita un vers de Virgile, au lieu du formulaire des exorciſmes, n'eſt point un trait ſatirique; mais avancer qu'il tira un Petrone de ſa poche, & qu'il portoit ce Petrone au lieu de Breviaire, & qu'il choiſit dans Petrone l'hiſtoire de la Matrone d'Epheſe, c'eſt medire cruellement d'un Prelat. Les malheureuſes loix de la Satire ont donc exigé qu'au lieu de copier Mr. de Thou, on ait ſubſtitué Petrone (*c*) à Virgile, &c. mais parce qu'il etoit notoire que Petrone n'avoit point été emploié ſur Marthe Broſſier, il n'a point falu le dire, il a falu recourir à un autre perſonnage, à une Poſſedée anterieure. Et puis que Mr. de Thou avoit remarqué que cet endroit de l'exorciſme, *& homo factus eſt*, etoit celui qui frappoit le plus grand coup, il a falu ſupoſer une ſemblable circonſtance dans le pretendu exorciſme de Petrone, & y choiſir pour cela le *placitone etiam pugnabis amori*. Defions nous d'un Ecrivain de Satire; il ne raporte pas les faits tels qu'ils ont ete, mais tels qu'il voudroit qu'ils euſſent été, afin de pouvoir dechirer ſes gens ſans mentir. Ce ſont ſes idées qu'il nous debite la plûpart du tems, & non pas des realitez. Qu'on ſe previenne tant qu'on voudra, on n'excuſera jamais ſi l'on y ſonge mûrement la licence que d'Aubigne s'eſt donnée contre la foi de tout ce qu'il y a d'Hiſtoriens. Il accuſe l'Evêque d'Angers de s'être conduit frauduleuſement envers la Demoniaque Marthe. Cela peut faire tirer des conclutions (*d*).

(*c*) *Dans le Baron de Faneſte au chap. 5. du 2. livre p. m. 60. d'Aubigné ſupoſe que l'Evêque lut une épigramme de Martial.*

(*d*) *Il eſt à craindre qu'on n'entire des conſequences contre ſes autres hiſtoriettes, & qu'on marquant ceci on ne diſe*, Accipe nunc Danaum inſidias, & crimine ab uno Diſce omnes. *Virgil. Æn. l. 2. v. 65.*

(*B*) *Rien ſavoir ni en Grec ni en Latin.*] Voiez ci-deſſous la remarque B de l'article *Grandier*.

ET NOTEZ que l'on avoit fait acroire au peuple que Marthe Broſſier entendoit & parloit beaucoup de langues ſavantes. Etant à Cleri on lui demanda (*e*) en Grec comment le Demon étoit entré dans ſon corps, elle repondit que c'étoit pour la gloire de Dieu. La reponſe n'étoit point juſte, on lui avoit demandé (*f*) *le comment, & elle donna le pourquoi*, neanmoins (*g*) *des-lors on diſt qu'elle parloit & entendoit le Grec, & comme en ces occaſions le bruict ne laiſſe rien paſſer ſans le charger de quelque nouvelle fanſaſie, on adjouſta qu'elle parloit l'Hebrieu, l'Arabe & le Chaldee, ſi qu'il fut impoſſible d'oſter ceſte creance au peuple que Marthe eſtoit veritablement poſſedée du diable.* Comptons ceci pour un grand exemple de la facilité avec laquelle les peuples ſe laiſſent tromper, & de l'extreme difference qu'il y a entre le jugement du vulgaire, & celui des doctes qui examinent une afaire ſans prevention. Ceux-ci trouverent que la pretendue poſſedée n'entendoit ni le Grec ni le Latin, & ſe ſervirent de cette ignorance comme d'une preuve de la fraude, mais (*h*) *la plus part du peuple croit* que Marthe Broſſier *parloit Alemand, Anglois, Latin, Hebrieu & toutes ſortes de langues.*

(*e*) Πῶς ἔλθοις εἰς τὸ σῶμα. *Matthieu ibid. pag. 335.*

(*f*) *Id. pag. 336.*

(*g*) *Id. pag. 335. 336.*

(*h*) *Cayet ubi ſupra fol. 90.*

Digitized by Google

Ainſi le 1. d'Avril 1599. jour de criſe pour la cauſe, le P. Seraphin renouvella d'un côté ſes exorciſmes, & Marthe redoubla de l'autre ſes convulſions; elle roula les yeux, tira la langue, trembla par tout le corps, & quand on en fut à ces paroles, *& homo factus eſt*, elle tomba, & ſe tranſporta de l'autel juſques à la porte de la Chapelle par ſauts & par bonds. Sur quoi l'Exorciſte ſe mit à crier, que ſi quelcun perſiſtoit encore dans ſon incredulité, il n'avoit qu'à ſe commettre avec ce Demon poſſeſſeur, & qu'à tâcher de le domter au peril de ſa propre vie. Mareſcot l'un des cinq Medecins repond qu'il accepte le defi, & tout auſſi-tôt ſaiſit à la gorge la Poſſedée, & lui commande de s'arrêter. Elle obeït, & allegua pour ſes excuſes que l'Eſprit l'avoit quittée, ce que le P. Seraphin confirma de ſon ſuffrage. Mareſcot en infera que c'étoit lui qui avoit chaſſé ce Diable. L'Evêque fit encore proceder aux exorciſmes, qui d'abord n'émurent point Marthe, & l'obligerent ſeulement à dire en voiant Mareſcot tout prêt à la colleter, que lui, Riolan, & Hautin, feroient bien de ſe méler de leur Medecine: mais lors qu'elle fut qu'ils n'étoient plus là, elle ſe jetta à terre, & fit ſelon ſa coutume le Diable à quatre. Il revinrent & la mirent aiſément à la raiſon, & ſoutinrent au Pere Seraphin qu'il n'y avoit rien là de ſurnaturel, exhorterent la fille à ceſſer d'abuſer le peuple, & la menacerent de la queſtion. Ils delibererent encore là-deſſus, & faiſant grand fond ſur ce que Marthe, interrogée en Grec & en Latin, avoit confeſſé qu'elle ignoroit ces deux langues, ils conclurent tous hormis β un qu'elle n'étoit point poſſedée. Il eſt vrai qu'il y en eut un γ autre qui nonobſtant les indices d'impoſture deſquels il convenoit, opina qu'elle fût encore obſervée pendant trois mois. Deux jours après on apella d'autres Medecins, à l'excluſion des premiers. Le Pere Seraphin accompagné d'un de ſes confreres, Anglois de nation, prononça ſes exorciſmes, & alors Marthe outre ſes poſtures accoutumées repondit à quelques (C) queſtions qui lui furent faites en Grec & en Anglois δ. Là-deſſus les Medecins atteſterent que c'étoit une veritable poſſeſſion; Mareſcot refuta toutes les preuves qu'ils pretendirent en avoir données. Comme cela partageoit tous les eſprits, & qu'il y avoit lieu d'apprehender qu'on ne fît faire des reponſes à cette fille capables d'exciter une ſedition, ſous le pretexte de l'Edit accordé aux Huguenots, on conſeilla à Henri IV. de ne point negliger cette affaire. Il en comprit l'importance, & commanda au Parlement de Paris d'uſer là-deſſus d'autorité. Le Parlement ordonna que Marthe ſeroit miſe entre les mains du Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roi au Châtelet. Ils la garderent 40. jours, pendant leſquels ils la firent voir aux plus ſavans Medecins, qui atteſterent n'avoir remarqué en elle rien qui fût au delà de la nature. Cependant les (D) Predicateurs ſe donnerent une furieuſe licence *; ils declamerent qu'on empietoit ſur les privileges de l'Egliſe, & que c'étoient les Heretiques qui ſuggeroient un tel procedé. André du Val Docteur de Sorbonne, & le Capucin Archange Du-Puy furent les plus emportez de ces declamateurs ſeditieux. Le Parlement eut beaucoup de peine à tirer raiſon de ce dernier, mais enfin on lui fit ſentir le pouvoir de la Compagnie, & l'on ordonna le 24. de Mai 1599. au Prevôt de mener Jaques Broſſier & ſes trois filles à Romorantin, avec defenſe au pere de laiſſer ſortir ſa fille Marthe ſans la permiſſion du Juge, à peine de punition corporelle †. *Ainſi le Diable fut condamné par Arreſt* ‡. Nous verrons ‡ ailleurs ce qu'elle devint.

BRUYN (JEAN DE) Profeſſeur à Utrecht en Phyſique & en Mathematique, nâquit à Gorcum le 25. d'Août 1620. Il fit ſon cours de Philoſophie à Leide ſous le Profeſſeur Heerbord, & puis il continua ſes études à Boiſleduc, où il fut fort eſtimé de Samuel Des-Marets qui y enſeignoit la Philoſophie & la Theologie. Il alla enſuite à Utrecht, & s'apliqua fortement aux Mathematiques ſous le Profeſſeur Ravensberg, qui conçut pour lui une amitié ſinguliere. Après cela il fut à Leide, & y obtint permiſſion d'enſeigner les Mathematiques. Ravensberg ſe ſentant près

(C) *Repondit à quelques queſtions.*] Mareſcot eut raiſon (a) de dire 1. Qu'il n'étoit point aſſez certain que Marthe interrogée en Grec & en Anglois eût repondu. 2. Que s'il étoit vrai qu'elle eût repondu, c'étoit une piece faite à la main, c'eſt qu'on l'avoit inſtruite à repondre certaines choſes, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on étoit convenu: car, diſoit-il, ſi elle entend le Grec pourquoi aiant été interrogée en Latin, qui eſt une langue ſi commune dans tout l'Occident, a-t-elle repondu qu'elle n'y entendoit rien? pourquoi enſuite aiant été interrogée en Grec, n'a-t-elle rien repondu? Jamais on ne mit mieux en pratique qu'en cette rencontre ce que Montagne a obſervé quelque part. Les Exorciſtes aiant aperçu qu'on leur objectoit comme une grande difficulté que leur Poſſedée ne ſût point les langues Savantes, y remedierent le mieux qu'ils purent en lui ſuggerant quelque reponſe à certaines demandes en Grec; & comme ils avoient à leur devotion un Moine Anglois, il leur fut facile de joindre la langue Angloiſe à la Greque. Mais écoutons Montagne; *J'ai vu*, dit-il (b), *la naiſſance de pluſieurs miracles de mon tems. Encore qu'ils s'étouffent en naiſſant nous ne laiſſons pas de prevoir le train qu'ils euſſent pris s'ils euſſent vécu leur âge, car il n'eſt que de trouver le bout du fil, on en devide tant qu'on veut, & y a plus loin de rien à la plus petite choſe du monde, qu'il n'y a de celle-là juſques à la plus grande. Or les premiers qui ſont abreuvez de ce commencement d'étrangeté venans à fermer leur Hiſtoire, ſentent par les oppoſitions qu'on leur fait où loge la difficulté de la perſuaſion, & vont calfeutrant ces endroits de quelque piece fauſſe.*

(D) *Les Predicateurs ſe donnerent une furieuſe licence.*] Quand on ſonge qu'une miſerable fille de tiſſeran menée de ville en ville comme un ours, & enfin empaumée par deux ou trois Moines qui la font paſſer pour Demoniaque, remplit d'inquietude Henri le Grand, le Parlement de Paris, & tous les bons François; quand on ſonge qu'une ſemblable creature fait craindre qu'un grand Roiaume ne retombe dans la combuſtion qu'on venoit d'eteindre; quand on ſonge que ſur l'avis qu'elle va à Rome, les Ageos (c) de la Cour de France reçoivent ordre de ne rien oublier auprés du Pape afin de parer ce coup; quand, dis-je, on fait reflexion ſur toutes ces choſes, on ne ſauroit s'empêcher de plaindre la deſtinée des Souverains, & leur dependance inevitable de leur Clergé. Devots ou non, ils ſeront toûjours obligez de le menager & de le craindre; c'eſt un veritable *imperium in imperio*. Il eſt vrai, le regne de JESUS-CHRIST n'eſt point de ce monde, il l'a dit (d) lui-même; mais ceux qui le repreſentent ne laiſſent pas d'être bien ſouvent les maîtres des Rois de la terre, & d'ôter ou de donner des couronnes; & ceux qui nous parlent tant de l'Egliſe militante ont plus de raiſon qu'ils ne croient. On ne lui ſauroit conteſter ce titre, elle eſt trop mêlée dans les guerres, elle a des armes trop formidables pour devoir eſſuïer là-deſſus aucun procés. Elle ſe dit deſarmée, je l'avoüe, mais de quoi ſert cela à ceux qui la craignent, puis qu'elle a mille moiens d'armer le monde, & de rendre fauſſe la maxime, *nemo dat quod non habet*? Combien a-t-elle de gens de chacun deſquels on peut dire ce que le Poete dit de Miſenus?

(e) *Quo non præſtantior alter*
Ære ciere viros, Martemque accendere cantu.

(a) *Dans la refutation de l'Ecrit des Medecins qui avoient conclu pour la poſſeſſion.* Apud Thuan. l. 123.

(b) *Eſſais l. 3. c. 11. pag. m. 438.*

β *Il s'apelloit Darez.*

γ *Nommé Hautin, Altinus. L'Auteur des notes ſur la Confeſſion Catholique de Sancy pag. 486. de l'edition 1693. le nomme Aubin, & lui attribuë un écrit contre le jugement que firent les Medecins. Il dit qu'il a ſuivi Mr. de Thou, cependant je n'ai point trouvé cela dans Mr. de Thou.*

δ *Remarquez qu'elle repondit toûjours en François.*

* Non propterea plebis jam commotæ fremitus aut concionatorum ex ambone licentioſæ voces ceſſarunt, libertatem eccleſiaſticam à magiſtratu regio eripi quiritantium. *Thuanus ibid. pag. 882.*

† *Extrait du 123. livre de Mr. de Thou.*

‡ *Du Cheſne, antiq. des Villes de France p. m. 269.*

‡ *Dans l'article de* Rochefoucaud (Alexandre de la).

(c) *Voiez l'article* Rochefoucaud (Alexandre de la).

(d) *Evang. ſelon St. Jean chap. 18. v. 36.*

(e) *Virgil. Æn. l. 6. v. 164.*

près de ſa fin le recommanda de telle ſorte aux Magiſtrats, & aux Curateurs de l'Academie, comme un homme très-propre à remplir ſa place, qu'en effet on lui confera la charge de Profeſſeur en Phyſique & en Mathematique: & comme les Profeſſeurs en Philoſophie étoient convenus entre eux, que chacun pourroit enſeigner dans ſa maiſon telle partie de la Philoſophie qu'il lui plairoit, de Bruyn ne ſe contenta pas d'enſeigner ce qui étoit contenu dans ſa profeſſion publique, il fit auſſi des anatomies, & il expliqua le livre de Grotius *De jure belli & pacis*. Il avoit beaucoup de talent pour la diſſection des animaux, il s'attacha beaucoup à faire des experiences, & il ſe mêla même des obſervations aſtronomiques. Les diſſertations qu'il a publiées *de vi altrice*; *de corporum gravitate & levitate*; *de cognitione Dei naturali*; *de lucis cauſſis* (Z) *& origine*, *&c.* ſont des preuves parlantes de ce qu'il valoit. Il ſe maria en 1652. avec la fille d'un Marchand d'Utrecht, ſœur de la femme du fameux Libraire d'Amſterdam Daniel Elzevier, & en eut deux enfans qui ne vécurent que peu de jours. Il mourut le 21. d'Octobre 1675. après 23. ans de profeſſion *.

* *Tiré de ſon Oraiſon funebre prononcée par Mr. Graevius le 5. de Novembre 1675.*

BRUN (ANTOINE LE) Ambaſſadeur d'Eſpagne aux Conferences de Munſter, a été un très-habile negociateur. Il étoit nâtif de la Franche Comté, & il exerçoit dans le Parlement de Dole la charge de Procureur General, lors qu'il fut nommé à l'Ambaſſade de Munſter. Pour le rang il cedoit à tous les Plenipotentiaires d'Eſpagne, mais il les ſurpaſſoit tous en habileté: il connoiſſoit mieux qu'eux les affaires du Païs-Bas, & comme il avoit *l'humeur plus* (A) *accommodante, & la converſation plus agreable, il étoit auſſi plus propre pour la negotiation. C'eſt à lui particulierement que le Roi d'Eſpagne fut obligé de la paix que les Hollandois firent à Munſter à l'excluſion de la France. Ce ſervice fut recom de l'Ambaſſade qu'on lui donna auprès des Eſtats des Provinces-Unies, & en ſuite par une charge conſiderable aux Finances à Bruxelles. . . . Il ſe faiſoit aimer à la Haye, & y auroit utilement ſervi le Roi ſon maiſtre, ſi ſon emploi n'euſt point fini avec ſa vie lors qu'on commençoit à le bien connoiſtre, & à eſtimer ſon merite* †. Il laiſſa † quatre fils, dont je ne ſai point quelle a été la deſtinée. C'étoit un eſprit fort intriguant, & qui ſe faiſoit (B) redouter aux Ambaſſadeurs de France. Il étoit ſans doute à redouter, puis qu'il vint à bout des difficultez qui retardoient le Traité de (C) paix de l'Eſpagne & des Provinces-Unies. Il ne ſe trouva pas bien de s'être voulu mêler (D) des differens domeſtiques qui s'éleverent en Hollande l'an

† *Wicquefort, de l'Ambaſſadeur, to. 2. pag. 422. 423.*

‡ *Jaques Richard Roi d'Armes du Roi d'Eſpagne & ſon Conſul à Amſterdam, deſcription de la Franche Comté dans l'Atlas de Blaeu.*

(g) *Voiez un Ecrit imprimé l'an 1648. ſous le titre de* la conteſſion de l'Imprimeur.

(h) *Labardans pag. 259.*

(i) Hic (*Knuttus*) Zelandiæ publicè Legatus, privatim Arauſii cliens erat, qui tum ob perditam valetudinem, ſicuti fermè homines tali ſuo tempore, in uxoris Solmiæ fuit poteſtate: quæ quoniam ab Mazarino haud ſatis ſe cultam arbitrabatur, eò nobis infeſta erat, atque omni ope nitebatur, uti pax Hiſpanos iater, & Socias Civitates poſthabito fœdere noſtro ſanciretur, de quâ re Knutium continuò, ſicuti & Batavorum Civitas Pavium, fatigabat. *Id. p. 247.*

(a) Ingenio populari aptiſſimoque fuco plebi faciundo. *Labardans de rebus Gallicis, l. 5. pag. 252.*

(b) Huic (*Serviano*) omnia nobilia, magnifica, excelſa fuere: Bruno vero vulgaris & popularis omnis ratio: eo factum uti quo ſimilibor his cum quibus agebat, ita & apud ipſos validior fuerit. *Id. p. 259.*

(c) *Wicquefort, de l'Ambaſſadeur, to. 1. pag. 413. 414.*

(d) *Labardans, l. 5. pag. 252.*

(e) *Idem, pag. 253.*

(f) *Ibid. pag. 259.*

(Z) *De lucis cauſſis & origine.*] Il entra en diſpute ſur cette matiere avec Iſaac Voſſius, auquel il écrivit une lettre de 68. pages *in* 4. qui fut imprimée à Amſterdam l'an 1663. Il y fait la critique du livre de Voſſius *de natura & proprietate lucis*, & y ſoutient fortement l'hypotheſe de Mr. Des-Cartes dont il étoit ſectateur. Il a fait auſſi une apologie de la Philoſophie Carteſienne contre un Theologien nommé Vogelſang.

(A) *Et comme il avoit l'humeur plus accommodante.*] D'autres ont dit qu'il étoit fort populaire, & par conſequent fort propre à faire donner les peuples dans le panneau (a), & que Servien qui affectoit en toutes choſes un certain air de grandeur, devint par cela moins capable de reüſſir en Hollande que le Brun qui avoit les manieres bourgeoiſes (b).

(B) *Et qui ſe faiſoit redouter aux Ambaſſadeurs de France.*] De là vint que Mr. Servien ne voulut point conſentir qu'on permît à Mr. le Brun de prendre ſa route par la Haie, en retournant du Païs-Bas aux Conferences de Munſter. „ Apres que les 70. articles „ eurent été ſignez le 8. Janvier 1647. entre les Plenipotentiaires d'Eſpagne & ceux des Provinces Unies, „ *Antoine le Brun* l'un des Plenipotentiaires d'Eſpagne „ partit de Munſter dés le lendemain, pour en aller „ porter les nouvelles à Bruxelles. Pendant qu'il y „ eſtoit il envoya demander aux Eſtats *un paſſeport* qui „ lui permiſt d'aller à la Haye. Son deſſein eſtoit d'y „ obſerver & de traverſer la negotiation de Servien, „ qui y travailloit à un traité de garantie, mais Ser„ vien s'oppoſa à l'expedition du paſſeport, & fit en „ ſorte que les Eſtats aprés avoir pris l'advis du Prince „ d'Orange le refuſerent à Mr. le Brun. (c) „ Mr. de la Barde exprime encore plus fortement les inquietudes de Mr. Servien, ſur la nouvelle que Mr. le Brun devoit venir à la Haie. Mr. Servien declara, dit-il, (d) que ſi le paſſeport s'expedioit, il partiroit inceſſamment. La Princeſſe d'Orange, pourſuit-il, travailla pour les interêts de le Brun; mais le Prince fut d'avis que l'on contentât Servien, & ainſi le Brun ſe vit reduit à negocier par lettres. Il écrivit aux Eſtats; Servien refuta (e) ſa lettre; le Brun repliqua (f). Mr. de la Barde obſerve qu'il y avoit une haine perſonelle entre ces deux Ambaſſadeurs.

(C) *Des difficultez qui retardoient le traité de paix de l'Eſpagne & des Provinces-Unies.*] Ces difficultez venoient du dedans & du dehors. Celles de dehors étoient ſuſcitées par les Ambaſſadeurs de France, & n'étoient pas les principales. Si Mr. le Brun n'avoit pas été ſecondé auſſi vivement & auſſi adroitement qu'il le fut par Mrs. Pauw & Knuit Plenipotentiaires de Hollande, & qu'il eût neanmoins conclu le traité de paix, il meriteroit cent fois plus d'éloges qu'il n'en merite; car il faut avouer que ces deux Plenipotentiaires lui abregerent & lui aplanirent extremement le chemin. On mit tout en œuvre juſques aux contradictions, pour combatre ceux qui vouloient prolonger la guerre. On faiſoit peur & de la miſere, & de la puiſſance de la France (g). Tantôt on la repreſentoit ſi epuiſée, qu'elle ne pourroit plus ſecourir ſes alliez; tantôt on la faiſoit ſi puiſſante, qu'il faloit craindre que la continuation de la guerre ne la rendit formidable à ſes voiſins. Mr. Servien s'emporta un jour ſi etrangement contre Meſſieurs Pauw & Knuit dans l'aſſemblée des Etats Generaux, qu'il lui echapa de dire qu'ils étoient les parties honteuſes de la Republique. Le Brun tourna la choſe à leur avantage; il les apella les parties virules de l'Etat leſquelles Servien vouloit couper, afin que la Republique perdît cette vigueur mâle qui lui étoit neceſſaire pour ſe maintenir. (h) *Quamquam dicendi ſtudio cum apud Foederatos Ordines de republicâ differeret, elatus eo evaſit, ut ambos pectenda reſpublica appellaret, quod eſt ab Bruno haud illepidè correctum, ubi Servianæ Scripto poſtea reſpondit, eoſdem rei Sociarum Civitatum publicæ virilia appellando, quæ Servianus exſecare vellet, ut hoc minùs maſculæ virtutis ineſſet, quò tutari ſe aut adverſum hoſtes poſſent, aut adverſum ſocios aquæ prope dammoſos, qui videlicet omnem ſocietatis fructum ſibi habere ſtuderent, de ſociorum commodis nihil ſolliciti.* Mais ſi ce que Mr. de la Barde raporte étoit vrai, il faudroit infiniment moins s'étonner que les intrigues de deux Ambaſſadeurs de Hollande, ſecondées par celles du Sieur le Brun, euſſent ſurmonté les obſtacles de la paix. Il pretend que la Princeſſe d'Orange pi juée de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait aſſez d'honneurs, travailla pendant la maladie de ſon epoux à la paix particuliere (i).

(D) *Méler des differens domeſtiques.*] Volci ce que Mr. de Wicquefort a dit là-deſſus. „ En l'an 1650. „ il y eut quelque demeſlé entre le Prince d'Orange & „ les Eſtats de Hollande. Quelques-uns de leurs De„ putez furent envoyez priſonniers au Chaſteau de „ Louveſtein, & le Prince porta les armes de l'Eſtat „ devant la ville d'Amſterdam. *Antoine le Brun*, Am„ baſſadeur d'Eſpagne, qui d'ailleurs eſtoit un adroit „ & un fort ſage Miniſtre, croyant faire une choſe „ fort agreable au Prince, lui alla offrir les armes du „ Roi ſon maiſtre pour la reduction de la ville; mais „ le Prince lui repondit, que *le Roi d'Eſpagne n'avoit „ que faire de ſe meſler des affaires domeſtiques du païs*, „ & que lui ni les Eſtats n'avoient pas beſoin de ſes ar„ mes. Que ſi le Roi faiſoit avancer ſes troupes, ces „ petites meſintelligences ceſſeroient bientoſt, & on „ verroit en un moment toutes les forces de l'Eſtat ſe „ reünir, pour s'oppoſer aux eſtrangeres. Elles ceſſe„ rent bientoſt en effet: & le meſme Ambaſſadeur, vou„ lant reparer ſa premiere faute, en fit une ſeconde,

„ce

Digitized by Google

l'an 1650. mais comme il ne ſe rebutoit pas aiſément, il ne laiſſa pas d'apuier ceux qui demandoient (E) la ſupreſſion de la dignité de *Stadhouder*. Il emploioit pour le ſervice de ſon maître non ſeulement (F) les libelles, mais auſſi les fauſſes (G) ſupoſitions. Les (H) Ecrivains François ſe ſont plûs à le maltraiter.

BRUN (CHARLES LE) premier peintre du Roi de France, directeur des (A) Manufactures &c. a été un des plus grans hommes que la France ait produits pour la peinture. Il ſuffiroit de dire pour le prouver qu'il fut élu prince de l'Academie des peintres à Rome, où l'on s'eſt piqué depuis tant de ſiecles d'exceller dans les beaux Arts ſur toutes les autres nations. Il nâquit l'an 1618. & il aporta en venant au monde tant de diſpoſitions à devenir ce qu'on l'a vu, que dès l'âge de 3. ans il tiroit des charbons du feu, & deſſinoit ſur l'âtre & contre la cheminée ſans autre lumiere que celle du feu. A l'âge de 14. ans il fit le portrait de ſon * pere qui étoit ſculpteur, & s'en aquitta ſi bien que ce portrait paſſe encore aujourd'hui pour très-beau. En ce tems-là il n'y avoit point de peintre en France plus eſtimé que (B) Mr. Voüet. Mr. le Brun demeurant chez lui, & ſe diſtinguant par deſſus les autres Eleves, s'aquit l'affection & l'eſtime de Mr. le Chancelier Seguier qui lui donna de bonnes penſions, & l'envoia enſuite à Rome où il l'entretint quelques années. La facilité qu'il avoit à deſſiner, & la correction de ſes Ouvrages ſurprirent les plus fameux peintres, & les plus habiles ſculpteurs d'Italie. Il y vit tout ce qu'on y pouvoit voir de beau ſoit pour l'Antique, ſoit pour le Moderne, & acheva de ſe former le bon goût qu'on a depuis admiré en lui. Les ſentimens de reconoiſſance qu'il conſerva toûjours pour Mr. le Chancelier Seguier étoient fort vifs, & après la mort de ce bienfaiteur il les temoigna admirablement par un Service qui lui fut fait aux Peres de l'Oratoire, &

* *Mr. Perrault dans ſes hommes illuſtres p. m. 216. dit que le Brun fit à l'âge de 10. ou 12. ans le portrait de ſon aieul ſculpteur à Paris.*

(a) *Wicquefort de l'Ambaſſadeur, to. 2. pag. 93. 94.*

(b) *Labardans ubi ſupra, l. 9. pag. 623.*

(c) Hic (*Brunus*) fori rerum in quibus ætatem egit prudens, neque aliarum ignarus eſt, cæterùm ingenio populari, aptiſſimoque fuco blebi faciundo. Eâ gratiâ libellos ſæpiùs apud Monaſterium Weſtfalorum edebat, haud illepidos hoi quidem, ſed qui ſuperent Atellanum, & quibus plebejâ planè laſciviâ ipſi ab naturâ inſitâ maledicta in Legatos, cæteroſque Gallos jaceret, omnemque eorum tam in bello gerendo, quàm in pacis negotio rationem vituperaret. *Id. l. 5. pag. 252.*

(d) *Wicquef. ubi ſupra to. 2. pag. 138. 139.*

(e) *Virgil. eclog. 3. v. 16.*

(f) *Il en excepte ſeulement l'aſſaſſinat dans un autre endroit. Voiez les Entretiens ſur la Cabale chimerique, pag. 86. & ſuiv.*

(g) *C'eſt apparemment le Baron Liſola.*

(h) *Wicquef. ibid. pag. 140. 141.*

(i) Intitulé *Jugement de tous ceux qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin depuis le 6. Janvier juſques à la declaration du 1. Avril 1649.*

(k) *Pag. 587.*

(l) Ab Hiſpaniæ rege Comes Penneranda cui additus Antonius Brunus à Sequanis, qui duobus ſervulis, ſciſtili veile & rheda ſemilacera plus ponderis rebus addidit, quam dimidia pars totius Curtus. *Priolus de rebus Gallicis, l. 10. n. 3. pag. m. 344.*

(m) *Je parle de Simon Voüet qui avoit deux freres auſſi peintres. Voiez le livre intitulé* Noms des Peintres les plus celebres, *imprimé à Paris l'an 1679. pag. 48.*

„ en demandant audience aux Eſtats, pour les com„ plimenter ſur la reconciliation. On la lui accorda, „ mais des qu'ils en ſceurent le ſujet, ils lui envoyerent „ dire, quoi qu'il fuſt desjà au pied de l'eſcalier, où „ leurs Deputez le devoient recevoir, qu'ils eſtoient „ obligez de le faire prier de trouver bon qu'on le trei„ miſt à une autre fois; de ſorte qu'il s'en retourna, „ avec une eſpece d'affront, *pour avoir voulu parler „ d'une affaire domeſtique*, dont il ne devoit pas pren„ dre connoiſſance (a). „

(E) *Apuier ceux qui demandoient la ſupreſſion.*] Mr. de la Barde raporte le precis de la harangue qui fut faite par Mr. le Brun tant aux Etats Generaux, qu'aux Etats de la Province de Hollande. Ce qu'il dit étoit fort deſobligeant pour la ſereniſſime Maiſon d'Orange, & il ne parla ainſi qu'après avoir ete prendre langue des Miniſtres de Sa Majeſté Catholique à Bruxelles. La Cour de France bien éloignée de cet eſprit, depêcha un Ambaſſadeur extraordinaire aux Etats pour leur recommander les interêts de cette Maiſon (b).

(F) *Non ſeulement les libelles.*] Il en publia beaucoup pendant les Conferences de Munſter; il y maltraitoit la France, & y repandoit aſſez d'agremens & beaucoup de feu: mais ſa mediſance étoit trop comique, & s'aprochoit trop du burleſque; ſi l'on s'en raporte à l'Auteur (c) que j'ai cité.

(G) *Mais auſſi les fauſſes ſupoſitions.*] Quand Mr. de Wicquefort parle de certains Ambaſſadeurs qui font courir de fauſſes nouvelles, il n'oublie point de dire qu'il y en a *qui ne craignent point de debiter des lettres qu'ils font accroire avoir été interceptées, pour decrier les affaires & la conduite de ceux dont la proſperité leur eſt incommode.* Il dit que *pendant la guerre des Barberins* l'Ambaſſadeur d'Eſpagne *fit courir une lettre à Veniſe, où le Cardinal Mazarin exhortoit le Cardinal Bichi . . . . . de ne rien precipiter &c. que ces lettres furent envoyées à toutes les Cours de l'Europe, mais qu'on en decouvrit bien-tôt la fourbe.* Le Brun, pourſuit-il, *Ambaſſadeur d'Eſpagne à Munſter, y proceda avec plus d'adreſſe, mais avec auſſi peu de ſuccés. Il ſavoit que les Plenipotentiaires de France n'étoient point ſatisfaits de ceux de Suede, & qu'ils ne manqueroient pas de le temoigner dans les premieres depêches qu'ils envoyeroient à la Cour; c'eſt pourquoi il trouva le moyen d'en recouvrer une, qui parloit en des termes bien forts de l'humeur & du procedé d'Oxenſtern, & du Chancelier ſon pere. Le Brun croyoit devoir encherir ſur ce que la lettre en diſoit, & en altera quelques paſſages, en ſorte que cela n'etoit pas ſeulement capable d'offenſer extremement ces deux Miniſtres, mais auſſi de brouiller les deux Couronnes alliées. Il en fit trop, & donna par ce moyen un grand avantage aux François, qui pouvant facilement decouvrir ce qu'il y avoit de faux, n'eurent point de peine à rendre tout le reſte ſuſpect, & à faire croire que ce n'étoit qu'impoſture (d).* On peut ici raiſonner tout au rebours de Virgile; ſi les valets, diſoit-il (e), ſont ſi hardis, que ne feront pas les maîtres, *Quid Domini faciant audent cum talia fures?* Renverſons cet ordre & diſons, ſi les Ambaſſadeurs des plus grans Monarques oſent divulguer les fauſſes nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces perſonnes qui ſans nom & ſans aveu ſe mêlent d'écrire ſur les affaires du tems pour ſe tirer de la miſere, & pour contenter leur inclination mediſante? Se faut-il étonner que ces gens-là oſent publier les fictions les plus groſſieres, & debiter comme des évenemens certains les fauſſetez qu'ils inventent pour ſatisfaire leurs paſſions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Caſuiſtes qui flatent cette paſſion; car je ne doute pas qu'il n'y ait des Eſcobars, & des Baunis qui abſolvent les particuliers, & les perſonnes publiques qui forgent des calomnies en faveur de la patrie; & je ſai qu'un Miniſtre Proteſtant, celui-là même qui par tant de Lettres Paſtorales s'eſt érigé pour ainſi dire en Paſteur Oecumenique, en Evêque Univerſel, a decidé que tout (f) eſt permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré. Mr. de Wicquefort qui étoit un homme d'Etat, & non pas un Theologien, connoiſſoit mieux la Morale; car voici comme il parle, après avoir dit qu'un Miniſtre (g) de la Cour de Vienne fabriqua une piece fort ſcandaleuſe l'an 1672. ſous le titre d'un diſcours que le Commandeur de Gremonville, Miniſtre de France, auroit fait au Conſeil de l'Empereur contre les Provinces Unies; *Le Miniſtre public doit deteſter ces impoſtures & ces artifices criminels, & il doit être au deſſus de ces petites fineſſes & duplicitez, qui ne ſont que des productions d'un eſprit foible & malitourné (h).*

(H) *Les Ecrivains François ſe ſont plûs à le maltraiter.*] Voici comment on en parle dans un livre (i) dont le Sieur Naudé eſt Auteur. On veut montrer que les Eſpagnols furent cauſe que la paix ne ſe conclut pas à Munſter, & l'on ſe ſert de ces paroles: „ (k) Dès que l'accom„ modement particulier des Hollandois fut conclu *Pegnaranda* ne ſongea plus qu'à rompre avec nous, qu'à „ difficulter non ſeulement les articles dont l'on n'é„ toit point encore convenu, mais ceux-là meſme où „ il n'y avoit plus de difficulté; juſques-là qu'il ſortit „ de *Munſter*, où il ne laiſſa que le nommé *Brun* ſans „ aucun pouvoir, dont toute l'aſſemblée demeura „ d'autant plûs ſcandaliſée, que quand meſme il euſt „ eſté muni de bons pouvoirs, perſonne ne s'imagi„ noit que le Roi d'Eſpagne vouluſt confier ſes plus „ importans intereſts à un *Bourguignon*, ny faire con„ clurre ce grand ouvrage . . . . par un homme de „ ſi mediocre qualité, & en meſme temps qu'il reti„ roit ſon principal Plenipotentiaire à qui *Brun* avoit „ couſtume d'obeir comme un valet fait à ſon Maiſ„ tre „. Il n'y a perſonne qui ne ſache que c'eſt mal conoître la confiance que la Cour d'Eſpagne avoit en Mr. le Brun. Un autre Ecrivain François (l) n'en pouvant diſconvenir, & rendant juſtice au credit de ce Miniſtre, lui fait d'ailleurs un procés ſur la pauvreté de ſon équipage.

(A) *Directeur des Manufactures &c.*] Pour remplir cet *&c cætera*, je dis ici que Mr. le Brun étoit directeur des Manufactures roiales des meubles de la Couronne aux Gobelins; directeur, chancelier, & recteur de l'Academie roiale de peinture & de ſculpture, & prince de l'Academie de St. Luc à Rome.

(B) *Plus eſtimé que Mr. (m) Voüet.*] Il avoit penſion du Roi, & logeoit aux Galleries du Louvre. C'eſt lui qui a peint la voute de la Chapelle de St. Germain en Laie, & dont les plus grans peintres qu'on ait vus en France, comme les Mignards, les Bourdons, les Tetelins, les Sueurs, ont été Eleves. Il étoit de Paris: il mourut l'an 1649.

Digitized by Google

& par un Mauſolée que l'on y vit élevé ſur ſes deſſeins & ſous ſa conduite. A ſon retour de Rome il parut avec une grande diſtinction au deſſus des meilleurs peintres de Paris, & rencontra en la perſonne du premier Preſident de Bellievre un nouveau patron. Il peignit ſi bien Madame du Pleſſis-Belliere, mere de Madame la Marechale de Crequi, que ce portrait a paſſé & paſſe encore pour un chef-d'œuvre. Quelques autres tableaux qu'il fit pour la même Dame le firent conoître à Mr. le Cardinal Mazarin, par le moien de Mr. Fouquet, deſorte que cette Eminence qui ſe conoiſſoit admirablement en peinture aiant fait un cas tout particulier du pinceau de Mr. le Brun, le rendit celebre par tout. Après la paix des Pyrenées le Roi s'étant voulu apliquer à faire fleurir les beaux Arts, ne trouva perſonne plus digne que Mr. le Brun d'être établi aux Gobelins, avec toutes les charges dont il lui plut de l'honorer, ce qui n'a ſervi qu'à faire paroître davantage l'étenduë de ſes riches talens. Il ne faut pas le conſiderer ſeulement comme peintre; ſon genie étoit vaſte, inventif, propre à tout. Il ſavoit bien les hiſtoires & les mœurs de tous les peuples. En une heure de tems il tailloit de la beſogne à pluſieurs differens ouvriers. Il donnoit des deſſeins à tous les ſculpteurs du Roi, il en donnoit aux orfevres, il en donnoit pour peindre des apartemens entiers, pour faire des cabinets & pour des tapiſſeries. Lors qu'il faiſoit le grand tableau de la famille de Darius, ſur lequel on a fait une des cinq pieces de tapiſſerie de l'hiſtoire d'Alexandre, & qui eſt aujourd'hui dans le grand apartement du Roi à Verſailles, Sa Majeſté lui donnoit près de deux heures chaque jour à Fontainebleau pour le voir peindre, & quelque tems après elle lui envoia ſon portrait, & puis des lettres * de nobleſſe & des Armes †. Monſieur le grand Duc de Florence conçut une conſideration ſi particuliere pour lui, qu'il lui fit l'honneur de lui demander ſon portrait, & d'avoir commerce avec lui. On a pu conoître durant la maladie dont il eſt mort le 12. de Fevrier 1690. combien il étoit conſideré à la Cour (C) de France. Il a été inhumé dans la Chapelle qu'il s'étoit fait faire à St. Nicolas du Chardonneret ſa Paroiſſe, où il a fondé deux Meſſes par jour à perpetuité. Il a auſſi laiſſé un fond pour marier tous les ans trois pauvres filles. Il n'a point laiſſé d'enfans, ainſi ſon unique heritier après la mort de ſa femme ſera Mr. le Brun ſon neveu, Auditeur des Comptes ‡.

* *Elles ſont datées du mois de Decembre 1662.*

† *Qui ſont un ſoleil en champ d'argent & une fleur de lis d'azur avec un timbre de face.*

‡ *Ces articles tant pour le texte que pour les remarques n'eſt qu'un abregé de ce qui ſe trouve concernant Mr. le Brun dans le Mercure Galant du mois de . . . 1690.*

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire, le public a vu dans les hommes illuſtres de Mr. Perrault l'éloge de Mr. le Brun. J'en pourrois tirer bien des particularitez, mais il vaut mieux que je me contente d'indiquer cette bonne ſource. Notez que la veuve de ce grand peintre eſt morte l'an 1699.

BRUNUS (LEONARD). Cherchez ARETIN (LEONARD).

BRUNUS (JORDANUS) nâtif de Nole au Roiaume de Naples, étoit un homme de beaucoup d'eſprit, mais il emploia mal ſes lumieres; car non ſeulement il attaqua la (A) Philoſophie d'Ariſtote dans un tems où on ne le pouvoit faire ſans exciter mille troubles, & ſans s'expoſer à mille perſecutions, mais il attaqua auſſi les (B) veritez les plus importantes de la foi. On l'avoit chaſſé d'Italie ‡, & il s'étoit retiré dans un païs moins dangereux pour des Philoſophes de ſon caractere. Il avoit couru l'Allemagne, la France &c. & il auroit bien fait de continuer; car étant retourné en Italie, il y fut brûlé, dit-on, comme un impie l'an 1600. Nous donnerons le titre de (C) quelques-uns de ſes Ouvrages. Il en fit qui n'étoient point phi-

‡ *Voiez la 2. lettre d'Acidalius: elle fut écrite l'an 1592. au Baron Forgats qui étoit alors à Padouë. Acidalius lui demande s'il étoit vrai comme le bruit en avoit couru, que Jordanus Brunus enſeignoit à Padouë.*

(A) *Il attaqua la Philoſophie d'Ariſtote.*] Voiez le livre intitulé *Jordani Bruni Nolani Camœracenſis Acroſismus, ſeu rationes articulorum Phyſicorum adverſus Peripateticos Pariſiis propoſitorum*, &c. Il fut imprimé à Wittemberg l'an 1588. *in* 8. Vous y trouverez une lettre que Brunus écrivit à Henri troiſiéme, celle qu'il écrivit au Recteur de l'Univerſité de Paris, & celle qu'il écrivit aux amis de la bonne Philoſophie; *Pariſienſibus & aliis è generoſiſſ. Galliarum regno philoſophis ſenſatoris philoſophiæ dogmatum amicis & defenſoribus.* Vous y trouverez, *Excuſitor, ſeu Jo. Hennequini Apologetica declamatio habita in auditorio regio Pariſienſis Academiæ in feſto Penteceſt. anno* 1586. *pro Nolani articulis:* & à la fin des articles vous lirez, *Articuli de Natura & mundo à Nolano in Principibus Europæ Academiis propoſiti: quos Jo. Hennequinus nobilis Pariſienſis ſub ejuſdem felicibus auſpiciis contra vulgaris & cujuſcunque adverſaria Philoſophia Profeſſores triduo Penteceſtes in Univerſitate Pariſiorum defendendos evulgavit: brevibus adjectis rationibus* (a). Ceci nous donne l'idée d'un perſonnage qui en matiere de Philoſophie fait le Chevalier errant, & s'engage en divers lieux à l'empriſe à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(a) *Tiré de Nicodeme, addizioni alla Bibliot. Napolet. p. 90. Ce livre fut imprimé à Naples l'an 1683.*

(B) *Les veritez les plus importantes de la foi.*] On pretend qu'il fit des livres où il ſoutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui deſcendiſſent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes tortoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moiſe étoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent ſuperieurs à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrés qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Iſraelites; que l'Ecriture Sainte n'eſt qu'un ſonge, &c. Jean Henri Urſin qui m'aprend cela ajoûte (b) que Brunus pourſuivi de pluſieurs impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il rapporte toutes ces choſes ſur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une certaine lettre. Le Sieur Nicodeme dans ſes additions à la Bibliotheque de Naples, dit qu'on ne ſait point certainement ſi tout ce que Jean Henri Urſin debite eſt veritable. Voilà qui eſt ſingulier. On ne ſait point au bout de 80. ans ſi un (c) Jacobin a été brûlé à Rome en place publique pour ſes blaſphêmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fauſſeté dans des faits de cette nature.

(b) *Joh. Henr. Urſinus in præfatione Tractatus de Zoroaſtre.*

(c) *Urſin dit que Brunus étoit* profeſſione Dominicanus.

(C) *Le titre de quelques-uns de ſes Ouvrages.*] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les rafina; il inventa diverſes methodes de memoire artificielle: tout cela, dit-on, marque beaucoup de genie, mais on y trouve tant d'obſcuritez, qu'on ne s'en ſauroit ſervir. Voiez le Polyhiſtor de Mr. Morhof (d). Quoi qu'il en ſoit voici des titres; *De ſpecierum ſcrutinio & Lampade combinatoria Raimundi Lullii*, à Prague 1588. *in* 8. Ce livre fut mis dans l'Index de l'Inquiſition (e): il a été rimprimé pluſieurs fois avec le traité du même Auteur, *de progreſſu logicæ venationis*, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de monade, numero & figura: item de innumerabili, immenſo* &c. à Francfort 1591. *in* 8. *Jordani Bruni Nolani de imaginum, ſignorum, & idearum compoſitione, ad omnia inventionum, diſpoſitionum, & memoriæ genera libri tres* (f), à Francfort 1591. *in* 8. *De umbris idearum*, à Paris 1582. *Cantus Circæus ad memoriæ praxim ordinatus quam ipſe judiciariam appellat*, à Paris 1583. *De compendioſa Architectura & complemento artis Lullii*, là même 1580 (g). *Artificium perorandi.* Aſſtedius le publia à Francfort (h) en 1612. Mr. Voet à la page 510. du 1. volume de ſes diſputes de Theologie a cité *Jordanus Brunus de Hæreticis*, mais il faloit dire *Conradus Brunus.*

(d) *Pag. 365. & ſequent.*

(e) *Le Toppi Bibliotheca Napoletana, pag. 151.*

(f) *Nicodeme, ubi ſupra.*

(g) *Du Verdier in ſupplem. Bibl. Geſn. pag. 33.*

(h) *Morhof. Polyh. pag. 355.*

Digitized by Google

philoſophiques, car il publia à Paris en 1582. β une Comedie Italienne intitulée *Candelaio*. Il s'y donna le titre d'*Academico di nulla Academia, detto il Faſtiditi*. Il y a d'habiles gens qui pretendent que Mr. Deſcartes (D) a pris de lui quelques-unes de ſes idées.

☞ BRUSCHIUS (GASPAR) nâquit à Egra dans la Boheme γ le 19. d'Août 1518. Il eut & beaucoup d'inclination & beaucoup de facilité à faire des vers. Il en pouvoit faire δ ſur le champ un très-grand nombre qui n'étoient pas mauvais. Rien n'eſt plus coulant, ni d'un caractere plus aiſé & plus naturel que ſes vers Latins. Il ſe mit de très-bonne heure à en publier ſur diverſes ſortes de matiere. Il ſe fit par là un nom, & il parvint à la couronne poëtique, à la dignité de *Poëta Laureatus*, & de Comte Palatin. Ce fut de ζ Ferdinand d'Auſtriche Roi des Romains qu'il reçut cet honneur-là à Vienne l'an 1552. Il y étoit allé η pour preſenter à Maximilien Roi de Hongrie un Ouvrage qu'il lui avoit dedié. C'étoit la premiere centurie des Monaſteres d'Allemagne. En revenant de Vienne il s'arrêta à Paſſau, & y trouva un protecteur & un bienfaiteur en la perſonne de Wolfgang de Salms Evêque du lieu. Il reſolut de s'y fixer, & d'y θ tranſporter ſa Bibliotheque & ſa famille, & il eſpera de pouvoir y travailler commodement à un grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. C'étoit l'hiſtoire des Evêchez, & des Evêques de toute l'Allemagne. Il avoit fait pluſieurs voiages ι, & fouillé dans beaucoup d'Archives, & dans beaucoup de Bibliotheques, afin d'aſſembler les materiaux qu'il lui faloit. Je ne ſai ſi ce nouvel établiſſement dura beaucoup, car je trouve que Bruſchius étoit à Bâle κ au mois de Juin 1553. & qu'il avoit regagné la citadelle d'Oporin, *Arcem Oporinianam*. C'eſt ainſi μ qu'on apelloit la maiſon de ce fameux Imprimeur, ν ſituée ſur une éminence. Ce fut en ce tems-là qu'il fit voir le jour à quelques écrits qu'il avoit faits à Paſſau, les uns en proſe, les autres en vers. Il y parloit fort librement de la corruption des mœurs qu'il avoit vuë (A) dans Vienne, & des ravages que les troupes de Maurice Electeur de Saxe envoiées au ſecours de la Hongrie contre les Turcs, avoient faits ſur les terres mêmes du Roi des Romains. Il étoit ξ marié, mais il n'avoit point encore d'enfans lors qu'au mois de Janvier 1553. il recommanda * Gaſpar Bruſchius ſon neveu au principal du College de Paſſau. Il n'étoit rien moins que riche, & il auroit eu bien de la peine à ſe nourrir s'il n'eût été aſſiſté de ceux pour qui il faiſoit des vers. Il recevoit auſſi des preſens des Abbez & des Abbeſſes dont il décrivoit les Monaſteres. Il fut très-bien reçu † par l'Abbeſſe du Couvent de Caczi: il ſoupa & il danſa avec elle, & il en obtint ‡ quelques preſens, un écu d'or, un mouchoir &c. Les gratifications que lui firent quelques Abbez pendant qu'il étoit à Bâle chez Oporin, l'encouragerent à ſe faire faire un habit: mais quand il eut vu qu'en ſe montrant dans les ruës bien habillé, il recevoit de la populace beaucoup de marques de reſpect, il dechira cette nouvelle (B) parure, comme ſi elle eût été un eſclave qui s'emparoit des honneurs du maître. Quelques-uns diſent que ſes traitez de l'hiſtoire Eccleſiaſtique (C) d'Allemagne reſſentent

β *Du Verdier in ſupplem. Bibl. Geſn. pag.* 33.

γ *Bruſchius in poëmatiis p.* m. 336.

δ *Melch. Adam. in vitis Philoſoph. pag.* 183.

ζ *Bruſch. ubi ſupra pag.* 320. *& ultima.*

η *Id. ib. pag.* 314.

θ *Id. ib. pag.* 338. 366.

ι *Ibid. pag.* 318.

κ *Ibid. pag.* 316.

μ *Ibid.* 315.

ν *Melch. Adam. ubi ſupra.*

ξ *Bruſch. ibid. pag.* 366.

* *Id. ib. pag.* 381.

† *Melch. Adam. ibid.*

‡ Deſcriptis illius Cœnobii (Caczienſis) antiquitatibus, diſceſſuro ἀχρεῖα δῶρα dono dedit coronatum aureum, ſudarium, cornua ibicis & alia plurima. *Id. ib.*

(D) *Que Mr. Deſcartes a pris de lui quelques-unes de ſes idées.*] Mr. Leibniz cite un ſavant Mathematicien qui a obſervé que Mr. Deſcartes ſuprime le nom des Auteurs qu'il pille, & que c'eſt à Jordanus Brunus & à Kepler qu'il eſt redevable de ſes tourbillons. Voiez le Journal de Leipſic 1682. à la page 187. Le ſavant Mr. Huet Evêque d'Avranches a donné un long detail des penſées que ce Brunus a pu fournir à Deſcartes. *Exitit inter novitios Philoſophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Carteſiana doctrina anteſignanum jure dicas: adeò accurate omnem propemodum ejus compoſitionem præſignavit in eo libro quem de immenſo & innumerabilibus inſcripſit* (a).

(A) *De la corruption des mœurs qu'il avoit vuë dans Vienne, & des ravages que les troupes.*] Je vai copier pluſieurs de ſes vers: cela ſervira à deux choſes, à commenter mon texte, & à donner un échantillon de la Muſe de cet Auteur:

Luxuriat (b) *tanquam tuta omni parte Vienna*
Luxurias miris Auſtria tota modis.
Et cum copia munt ſit Bacchi, ita vivitur illic
Ac ſi Turca ferox nullus in orbe foret:
Aut procul ad Tanaim à noſtris diſſitus oris
Non noſtras vaperet barbarus hoſtis opes.
Tantum indulgetur genio, mereantur ut omnes
Auſtriaci reiſte hoc nomen agreſte viri:
Quo Paſchaléri populo dicuntur ab omni
Quàm late nomen Rhenus, & Iſter habent;
Paſchata dum ſemper celebrant, jejunia nunquam,
Dum ſemper Baccho, dum Cereríque vacant.
Nullus ibi aut rarus timor eſt Dominique Deique
Rarus honos legum, rara pudicitia.
Et quia vulgus ibi variis ex partibus orbis
Collectum eſt diſcors nil niſi colluvies.
Nunc Hiſpanorum ſuccumbunt enſe Croatæ:
Nunc Germani etiam Pannoníque viri.
Vidi Germano ſtillantes ſanguine ſavos
Hiſpanorum enſes non equidem ipſe ſemel:
Imo impunè etiam fieri hoc, nec rurſus ad ullum
Supplicium hæc adeo noxia monſtra rapi.

Voilà pour ce qui regarde les dereglemens de Vienne, & l'impunité que l'audace des Eſpagnols y trouvoit. Voici la deſcription de la bonne diſcipline des troupes auxiliaires:

Deſcendit (c) *nuper dux auxiliaribus armis*
Saxonicus, ſecum millia multa trahens:
Ingentes equidem peditumque equitumque catervas
Inſtructos animis militiæque viros:
Sed quos abſimiles Turciſque Getiſque profectò
Si recte inſpicias, dixeris eſſe parum.
Qui quamvis Chriſto ſint per baptiſma renati
Inſertique Deo, & turba profeſſa Deum
Quam ſcelerum ultorem morum, quem ſumere pœnas
A raptoribus, à ſuribus atque ſciunt.
Per fas perque nefas nihil nominus obvia quæque
Sunt auſi hoſtili diripuiſſe manu.
Vidi egomet, quantam furtis cladem atque rapinis
Intulerint Boiis, Auſtriaciſque caſis.
Imo caſis non tantum & tectis: ſed & omnibus aris
Divorum templis, muneribuſque ſacris.
Nil fuit intra etiam divum penetralia tutum,
Nec puerile genus, nec muliebre genus.
An tales homines everſum Turcica regna?
Barbarico qui ipſi ſunt magis hoſte mali?
Si corvus corvum, lupus aut laniabit avarо
Dente lupum, noſtro milite Turca cadet.

L'un des malheurs de la guerre eſt que les ſoldats deſtinez à repouſſer l'ennemi ſont preſque auſſi redoutables au pauvre peuple, que l'ennemi même.

(B) *Il dechira cette nouvelle parure comme ſi elle eût été un eſclave.*] Raportons ici le narré de Melchior Adam: (d) *Baſileam ubi Oporinianam* (ſic enim domum Oporini ob ſitum excelſum vocabant) *tenui re familiari vivens, à vicinis abbatibus ſtipe corrogata, novis veſtibus ornatus in publicum aliquando prodiit. Ibi plebecula ſplendorem veſtitus more ſuo admirata, exurgendo capuſque aperiendo honorem homini exhibuit. Tunc ille honorem non ſibi, ſed veſtibus deferri animadvertens, domum revertitur, & veſtimenta partim concidit, partim deturpat: tanquam improba mancipia ſui domini gloriam præripientia accuſans.*

(C) *Que ſes traitez de l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Allemagne reſſentent trop le Lutheraniſme.*] Citons Gewoldus: *Leviſſimam quamque occaſionem arripit perquam avide*, dit-il (e), *Romæ & Romano pontifici obloquendi: ſed jam tum in Lutheri hæreſin, Cereris Bacchique mancipium, Bruſchius totus propendebat.* Il reconoit d'ailleurs que l'Ouvrage que cet Ecrivain a fait ſur les Monaſteres d'Allemagne n'eſt point mepriſable (f). Le Jeſuite Gretſer ſera mon ſecond temoin. *Bonam operam navavit Caſpar Bruſchius Ægranus, tametſi jam quinti Evangelii genio afflatus, cum Catalogos*

(a) *Cenſura Philoſophiæ Carteſianæ c.* 8. *p.* 215. *edit. Pariſ.* 1689.

(b) *Bruſchius in poëmatiis cum tractatu de Laureaco & Pataviо Germanico impreſſis, pag.* 358.

(c) *Id. ib. pag.* 363.

(d) *Melch. Adam. in vitis Philoſoph. pag.* 183.

(e) *Chriſtoph. Gewoldus in* 1. *Metropol. Salisburg. fol.* 436. *apud Zeller. de Hiſtor. parte* 2. *pag.* 26.

(f) *Id. in* 2. *Metrop. fol.* 595. *apud Zeill. ibid.*

tent trop le Lutheranisme qu'il avoit déjà goûté. On verra cela dans l'une [4] de mes remarques, & quelque chose aussi (D) touchant ses écrits. On le tua dans un bois l'an 1559. Mr. de Thou raporte cela en faisant mention d'une prophetie (E) que Bruschius avoit publiée.

[4] *Dans la remarque C.*

BRUTUS (LUCIUS JUNIUS) fils d'une * sœur de Tarquin, fut obligé de contrefaire le stupide, afin de ne passer point pour capable de venger la mort de son pere & de son frere; car si Tarquin qui les avoit fait mourir lui avoit trouvé de l'esprit & du courage, il ne l'auroit pas laissé vivre †. Cette stupidité aparente lui procura le surnom de *Brutus* ‡. Sous ce faux semblant de bêtise il attendoit avec impatience l'occasion de chasser Tarquin. Il la trouva lors que Lucrece se fut tuée après l'injure qu'elle avoit reçuë du fils aîné du Tyran, & il fit si bien valoir cette occasion, qu'en peu de tems la ville de Rome se trouva metamorphosée de Monarchie en Republique. Cette revolution arriva l'an 245. de Rome. On institua la dignité de Consul, qui devoit être conferée pour un

* *Voiez la remarque D.*

† *Dionys. Halicarnass. l. 4.*

‡ *Id. ib. Livius l. 1. Plut. in Valerio Public.*

Episcopatuum, & qui eos administrarunt Episcoporum &c. collegii, cujus vestigia alii postea secuti, accuratius quarundam diœceseon, & præsulum indices texuerunt (a). Notez que Nicolas Serrarius, & Christophle Brower ont parlé de nôtre Auteur avec beaucoup de mepris, celui-là dans son histoire de Maience, celui-ci dans ses Antiquitez de Fulde. Voiez Zeillerus à endroit que j'ai cite. On verra dans la remarque suivante par le seul titre de quelques livres de Bruschius, qu'il goûta d'assez bonne heure les sentiments de Luther.

(a) *Gretser. Histor. Casal. omnium Episcop. Eystett. init. præfat. apud Zeiller. ib.*

(D) *Et quelque chose aussi touchant ses écrits.*] On en voit le catalogue à la fin d'un livre de l'Abbé (b) Engelbert qu'il publia. On le trouve aussi dans l'épitome de la Bibliotheque de Gesner. J'y renvoie mon lecteur, mais je marquerai pourtant quelques titres. Bruschius publia à Tubinge en 1537. *Tabula Philosophiæ partitionem continens.* Le voilà donc Auteur à l'age de 19. ans. L'un de ses livres a pour titre, *Capita doctrinæ Christianæ versu elegiaco comprehensa:* un autre est intitulé, *Narratio tumultus cujusdam Magdeburgi à Monacho quodam Carmelita excitati, horrorco carmine scripta.* Il traduisit en Allemand le Catechisme & les Postilles de Melanchthon, & une lettre du même au Comte de Weda, & le traité de George Major *de authoritate verbi Dei.* Il traduisit en Latin un livre Allemand où Luther avoit explique les Dominicales, & son traité des consolations: & il mit une preface au devant de quelques cantiques du même Luther. Ces travaux-là sont des preuves de Lutheranisme. Voici d'autres titres: *De omnibus totius Germaniæ episcopatibus epitomes tomus primus, Archiepiscopatum Moguntinum cum aliis 12. episcopatibus qui Moguntino subsunt comprehendens,* à Nuremberg 1549. *Monasteriorum Germaniæ præcipuorum ac maxime illustrium centuria prima,* à Ingolstad 1551. Ces deux Ouvrages ne sont point en vers, comme on l'assûre dans le suplément de Moreri. Nôtre Bruschius travailla beaucoup sur la description du Fichtelberg, & sur celle des (c) 4. fleuves qui ont leur source sur cette montagne. Il fit là-dessus une carte, avec un traité où il s'etendit beaucoup à decrire la ville d'Egra, & les pais adjacens. Ce traite fut inseré dans la Cosmographie de Munster, & il a été (d) reimprimé à Wittemberg l'an 1640. *in* 4. Son traité *de Laureaco, veteri admodumque celebri olim in Norico civitate, & de Pataviо Germanico, ac utriusque loci Archiepiscopis ac Episcopis omnibus,* fut imprimé à Bâle chez Oporin l'an 1553. *in* 8. avec un recueil des Poesies Latines qu'il avoit faites en Baviere. La ville qu'il nomme *Laureacum* a été autrefois le siege d'un Archevêché. Elle étoit située (e) à l'endroit où la riviere d'Ens se decharge dans le Danube à trois milles au dessous de Lintz. Quant au *Pataviuм Germanicum*, c'est la ville qu'on nomme Passau. Il declare dans l'épitre dedicatoire de ce traité, que s'il raporte des choses contraires aux communes traditions, & s'il parle desavantageusement de quelques Prelats, on ne doit s'en prendre qu'à l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de suivre les loix de l'histoire:

(b) *Engelbertus Abbas Admontensis.*

(c) *Mænus, Egra, Naba, Sala.*

(d) *Voiez la Bibliotheque Germanique de Michel Herrgius n. 90.*

(e) *Bruschius de Laureaco pag. 20.*

(f) *Multa hic scripta legentur,*
Dicta videbuntur quæ nec clementer in ipsos
Pontifices quosdam Latios, neque sat reverenter
De summis aliquos vestra Pastoribus urbis.
Invenietis & hic non pauca inserta, quibus cum
Pugnabunt vestri Annales foriasse. Ad ista,
Quod vos est, breviter responsos plurima summis
Esse à præsulibus romana facta cathedræ.
Quæ laudare bonus (nisi quis vel tartara cœlum,
Cuncta vel atra velit candentem dicere lucem)
Nemo potest: qua qui laudaverit, haud bonus ille
Esse potest: veluti qui non reprenderit, idem
Nec bonus esse potest, verum ex Acheronte profectus
Est Damon. Sive est igitur de Patribus urbis
Romuleæ, seu de vestris Primatibus istic
Dictum aliquid durum: sic dictum credite, vero
Ut ferendus bonus fuerit suus, & mihi leges
Historiæ quoque non violanda, aut transgrediunda.

(f) *Id. in epist. dedicat.*

Les principes qu'il étale dans ces vers-là sont les plus justes du monde, & c'est une chose bien étrange qu'un historien qui les veut suivre religieusement soit exposé à passer pour un faiseur de satires. La corruption des mœurs a été si grande tant parmi ceux qui ont vêcu dans le monde, que parmi ceux qui (g) ont vêcu hors du monde, que plus on s'attache à donner des relations fidelles & veritables, plus on court risque de ne composer que des libelles diffamatoires. Il y a sans doute une grande opolition entre l'histoire & la satire, mais peu de choses sufiroient pour metamorphoser l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtiez à la satire cet esprit d'aigreur, cet air de colere qui fait juger que la passion a plus de part que l'amour de la vertu aux medisances que l'on raconte, & si vous y joigniez de l'autre l'obligation de narrer indiferemment le bien & le mal, ce ne seroit plus une satire, ce seroit une histoire. Engagez d'autre côté les historiens à raconter fidelement tous les crimes, toutes les foiblesses, tous les desordres de l'homme, leur Ouvrage sera plutôt une satire qu'une histoire, pour peu qu'ils temoignent d'emotion à la vuë de tant de faits condamnables dont ils feront raport au public. Je ne croi pas qu'on doive exiger d'un historien tout le sang froid avec quoi il faut que les Juges prononcent une sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques reflexions un peu animées ne lui sieent pas mal.

(g) *C'est-à-dire les gens d'Eglise.*

(E) *Mr. de Thou raporte cela en faisant mention d'une prophetie.*] Il dit 1. Que Regiomontan le plus habile Astronome qui eût été depuis Ptolomée, avoit predit que l'an 1588. seroit remarquable par de grandes revolutions. 2. Que cette prophetie contenue dans quatre vers Allemans avoit été publiée l'an mille cinq cens cinquante trois. 3. Que Gaspar Bruschius qui l'matera dans un petit livre de l'Abbé (b) Engelbert *de ortu & fine Romani Imperii*, la mit en Latin, & en altera le sens, quoi qu'il entendît fort bien la langue Allemande. 4. Que sa mauvaise traduction fut une nouvelle prophetie plus surprenante que celle de Regiomontan, car il marqua que ces grandes choses arriveroient sous un certain Sextus. Mr. de Thou ajoûte qu'il avoit souvent admiré cette conduite de Bruschius, & là-dessus il observe qu'on le tua l'an 1559. long tems avant que Sixte V. qui étoit Pape en 1588. fût parvenu au papat. Voici ses paroles: (i) *Joannes ... Regiomontanus ... diu ante id prænunciaverat, quatuor versibus seu rhythmis vernacula lingua exaratis, qui in Castellensi superioris Norici cœnobio bodie leguntur, ante XXXV. annos à Gaspare Bruschio Egrano, cum Engelberti Abbatis Admontensis, qui sub Rodulfo Habspurgio floruit, libello de ortu & fine R. Imperii publicato, quos cum ille interpretaretur, quod mihi mirari sæpius subiit, quamquam minime lingua sua ignarus, tamen dum verba Germanica aliter, quam scripta erant, latine reddit, vaticinium Regiomontani longe alio majore cumulavit. Si quidem id, quod ab illo prædictum erat, sub Sexto quodam eventurum tradit; atqui diu est, ex quo Bruschius fatis concessit; anno videlicet hujus sæculi LIX. à sicariis juxta Rotenburgum ad Duberam interfectus, multo antequam Sixtus V. summum magistratum in ecclesia iniret, & Verba Regiomontani, sicuti dixi, id minime significant.* Notez qu'on a cru que des Gentilshommes contre qui nôtre Bruschius devoit écrire quelque chose, le firent assassiner. Ils le firent tuer dans la forêt de Schlingenbach entre Rotembourg sur le Tauber, & Winsheim. Voiez Crusius dans ses (k) Annales de Suaube. Si l'on eût donné à nôtre poete l'avis que reçut Horace (l) de s'abstenir de medire, puis qu'autrement on le tueroit, cet avis eût été pour le moins aussi prophetique que les quatre vers dont parle Mr. de Thou.

(b) *Il vivoit sous Rodolphe de Habsbourg.*

(i) *Thuan. lib. 90. init. pag. m. 176.*

(k) *Parte 3. lib. 10. cap. 7. apud Zeiller. ubi supra pag. 27.*

(l) *O puer ut sis Vitalis metuo, & majorum ne quis amicus Frigoreto fenat. Horat. Sat. 1. lib. 2.*

Digitized by Google

un an à deux perſonnes. Lui & Collatin mari de Lucrece furent les premiers à qui on la confera. Il ne ſurvêcut pas long tems à ſon Ouvrage, je veux dire à l'établiſſement de la liberté, puis qu'avant que l'année (A) de ſon conſulat fût expirée il perit dans une bataille, s'étant (B) attaché à un ſi rude combat de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin, qu'ils demeurerent tous deux ſur la place. Il avoit eu le tems de faire voir par une action de vigueur qu'il preferoit (C) ſa patrie à ſes propres fils †. Les Dames Romaines porterent le deuil de ſa mort pendant un an *, à cauſe qu'il avoit ſi bien vengé la pudicité violée. Je ne critique qu'une ſeule (D) choſe à Mr. Moreri.

† *Dionyſ. Halicarn. l. 4. & 5. Livius l. 1. & 2. Plut. ubi ſupra.*

De toutes les entrepriſes qui ont été ſi ſouvent formées pour changer le gouvernement, & pour dethrôner les Rois, il n'y en a preſque point d'auſſi raiſonnable que celle-ci; car enfin ce Roi de Rome que nôtre Brutus travailla avec tant de ſuccés à faire tomber du thrône, étoit un tyran (E) à double titre, il regnoit injuſtement & violemment, & il avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance, il en avoit depouillé ſon beau-pere qui la poſſedoit legitimement, il l'avoit fait maſſacrer, il avoit agi en cela contre l'intention du peuple, & il n'avoit jamais fait legitimer ſon uſurpation, mais au contraire il ne s'étoit maintenu que par toutes ſortes de violence. Ce fut un bonheur pour Rome de n'avoir pas eu avant ce tems-là ou un Roi tyran, ou un citoien auſſi amateur de l'état libre que Brutus; car ſi on l'avoit reduite en Democratie ſous les regnes precedens lors qu'elle n'étoit point encore parvenuë à un état de conſiſtence, elle n'auroit jamais

* Matronæ annum ut parentem eum luxerunt, quod tam acer ultor violatæ pudicitiæ fuiſſet. *Livius l. 2. p. m. 41.*

(A) *Avant que l'année de ſon conſulat fût expirée.*] Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le diſent expreſſément. Florus a donc commis une lourde faute, que je ne vois point cenſurée dans le *variorum* de Hollande. Il pretend que la mort de Brutus ſuivit la paix que Porſenna fit avec Rome. (a) *Et rex quidem tot tantiſque virtutum terroribus monſtris valere liberoſque eſſe juſſit. Tarquinii tamdiu dimicaverunt donec Arunteum filium regis manu ſua Brutus occidit, ſuperque ipſum mutuo vulnere expiravit, plane quaſi adulterum ad inferos uſque ſequeretur.*

(a) *Florus, lib. 1. c. 10.*

(B) *S'étant attaché . . . de corps à corps.*] Le paſſage de Florus qu'on vient de citer pourroit nous induire à prendre ces mots au pied de la lettre, cependant il vaut mieux ne les prendre pas à la rigueur; car il eſt certain que Brutus & Aruns (b) ſe batirent à cheval, & qu'ils coururent l'un ſur l'autre avec leurs lances. C'eſt ainſi que Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le racontent. Avec toute la violence dont Brutus étoit animé contre les Tarquins, ce ne fut point lui qui provoqua, ce fut Aruns qui aiant demêlé Brutus courut vers lui, l'inſulta, l'injuria, & le provoqua à un combat ſingulier. Mais Brutus qui accepta le defi ne ſe rua pas avec moins de force ſur ſon aggreſſeur, que celui-ci ſur Brutus. Ils ne ſongerent chacun qu'à tuer ſon ennemi, & nullement à parer les coups: (c) *Adeo infeſtis animis concurrerunt, neuter dum hoſtem vulneraret ſui protegendi corporis memor, ut contrario ictu per parmam utrumque transfixum duabus hærentes haſtis moribundi ex equis lapſi ſint.*

(b) *C'eſt ainſi que s'appelloit ce fils de Tarquin.*

(c) *Livius l. 2. Voiez auſſi Denys d'Halicarnaſſe l. 5. & Plutarque in Valer. p. 101.*

(C) *Qu'il preferoit ſa patrie à ſes propres fils.*] Il avoit epouſé une femme de la famille (d) Vitellia, & en avoit deux fils qui étoient à peine (e) parvenus à l'âge de puberté. Ils ſe laiſſerent engager par deux de leurs oncles maternels, & par quelques autres qui aimoient mieux la roiauté que la republique, à comploter pour le rapel de Tarquin. La conſpiration fut decouverte, & Brutus condamna lui-même ſes enfans au dernier ſuplice, & les fit executer en ſa preſence. *Conſules in foſſam proceſſere ſuam: miſſique lictores ad ſumendum ſupplicium nudatos virgis cædunt, ſecurique feriunt: cum inter omnes tempus pater, vultuſque & os ejus ſpectaculo eſſet, eminente animo patrio inter publica pœna miniſterium (f).*

(d) *Livius ibid. Plut. in Val. Public. p. 98.*

(e) *Dion. Halic. l. 5.*

(f) *Livius ibid. vide quoque Dionyſ. Halicarn. ibid. & Plutarch. in Valer. pag. 99.*

(D) *Je ne critique qu'une ſeule choſe à Mr. Moreri.*] Il dit que Brutus étoit fils d'une *fille de Tarquinius Priſcus Roi de Rome.* Je conviens que c'eſt le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe. Brutus, dit-il (g), étoit fils de Marcus Junius deſcendu d'un des compagnons d'Enée, & il avoit pour mere Tarquinia, fille du premier Tarquin. Cela ne m'empêche pas de dire que Mr. Moreri avance une fauſſeté, & qu'il devoit dire avec Tite Live (h) que Tarquinia mere de Brutus étoit ſœur du dernier Tarquin. Voici ma raiſon. Il eſt conſtant que Brutus étoit fort jeune (i) lors que ſon pere fut tué; il étoit à peu près de l'âge des fils de Tarquin, & on l'eleva avec eux: il eſt vrai que ce fut afin qu'il leur ſervît de jouet, plûtôt que pour autre choſe (k). Il eſt d'ailleurs certain que ſon pere ne fut mis à mort que (l) depuis l'uſurpation de Tarquin; on peut donc legitimement ſupoſer que Brutus n'avoit que 15. ans lors que Tarquin s'empara de la couronne. Il auroit donc fallu que ſa mere eût été bien vieille lors qu'elle accoucha de lui, ſi elle avoit été fille de Tarquinius Priſcus. Il auroit fallu qu'elle eût été fille de Tanaquil, car Tarquinius Priſcus n'eut point d'autre femme que Tanaquil. Ce Tarquinius par le conſeil de ſa femme vint à Rome ſous le regne d'Ancus Martius. Il avoit tenté en vain d'avoir part au gouvernement dans ſa patrie. De la maniere qu'elle raiſonna avec ſon mari (m) pour l'engager à ce voiage de Rome, ce ne pouvoit pas être une femme de 15. à 20. ans, elle en avoit bien 25. ſon habileté à expliquer les augures confirme ma ſupoſition. Il faloit qu'ils fuſſent mariez depuis bien du tems, puis qu'ils n'eſperoient rien dans leur pais. On ne ſe rebute qu'après pluſieurs tentatives. Ils vêcurent à Rome pluſieurs années, & s'y firent conſiderer à un tel point, que Tarquin nommé tuteur des enfans du Roi emporta la ſucceſſion d'Ancus Martius. Ce n'eſt pas trop que d'attribuer dix ans à un ſejour qui eut des ſuites ſi avantageuſes. Diſons donc qu'ils arriverent à Rome dix ans avant qu'Ancus Martius mourût. De cette maniere Tanaquil aura eu 35. ans lors que ſon mari devint Roi de Rome: on ne peut donc reculer ſon dernier accouchement que juſques à la 15. année du regne de ſon mari: diſons donc que la pretenduë mere de Brutus fille de Tarquinius Priſcus naquit l'an 15. du regne de ſon pere. Elle avoit donc 23. ans lors que ſon pere (n) mourut, à quoi ſi nous ajoûtons les 44. ans que Servius Tullius regna, nous trouverons qu'elle avoit 67. ans lors que Tarquin le Superbe s'empara du thrône. Or nous ſupoſons que Brutus étoit alors âgé de 15. ans, il faudroit donc qu'il fût né ſa mere en aiant 52. Si cela n'eſt point impoſſible, il eſt du moins peu aparent. Or jamais un hiſtorien judicieux ne s'embaraſſe, ſans une extrême neceſſité, à une chronologie qui choque les aparences. C'eſt tirer pour ainſi dire le Diable par la queuë, que d'être obligé afin d'ajuſter ſes comptes de mettre le mariage des filles à leur 12. ou 15. année, & à les ſupoſer fecondes juſqu'à l'âge de 50. ans. Voiez Laurent Valle qui a trouvé que ſi la mere de Brutus avoit été fille de Tanaquil, on devroit conclure que la mere d'un jeune homme auroit eu plus de 90. ans (o).

(g) *Lib. 4.*

(h) *Lib. 1. pag. m. 34.*

(i) *Id. ib. Dionyſ. Halicarn. l. 4.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Dion. Halicarn. ibid.*

(m) *Livius l. 1. p. 23.*

(n) *Le regne de Tarquinius Priſcus dura 38. ans.*

(o) *Voiez ſa Diſſertation contre Tite Live ſur la queſtion ſi Tarquin le Superbe étoit fils de Tarquinius Priſcus.*

(E) *Etoit un tyran à double titre.*] Il ne faut donc pas donner cette conduite des Romains comme l'exemple d'un droit des peuples exercé contre un Souverain legitime qui abuſe de ſon pouvoir. Tarquin le Superbe étoit non ſeulement un tyran d'adminiſtration, mais auſſi un tyran d'uſurpation. Liſez ces paroles de Tite Live: (p) *Conſcius deinde malè quærendi regni ab ſe ipſo adverſus ſe exemplum capi poſſe, armatis corpus circumſepſit. Neque enim ad jus regni quicquam præter vim habebat; ut qui neque populi juſſu, neque auctoribus patribus regnaret. Eò accedebat, ut in charitate civium nihil ſpes reponenti metu regnum tutandum eſſet: quem ut pluribus incuteret, cognitiones capitalium rerum ſine conſiliis per ſe ſolus exercebat, perque eum cauſam occidere, in exilium agere, bonis multare poterat, non ſuſpectos modo aut inviſos, ſed unde nihil aliud quàm prædam ſperare poſſet. Ita patrum præcipuè numero imminuto, ſtatuit nullos in patres legere, quo contemptior paucitate ipſe ordo eſſet, minuſque per ſe nihil agi indignarentur. His enim regum primus traditum à prioribus morem de omnibus Senatum conſulendi ſolvit; domeſticis conſiliis Rempublicam adminiſtravit; bellum, pacem, fœdera, ſocietates per ſe ipſe cum quibus voluit, injuſſu populi ac Senatus fecit, diremitque.* Voilà une deſcription très-élegante de la tyrannie.

(p) *Titus Livius dec. 1. lib. 1. pag. m. 30. 31.*

Digitized by Google

mais pu s'afermir, & se seroit dissipée (F) par les factions, & par les discordes que les Tribuns du peuple exciterent à tous momens sous le specieux pretexte de la liberté. Il n'y a rien de plus beau dans tous les Romans qui ont paru sous le nom de Mr. de Scuderi, que ce qui concerne Brutus dans le Roman de Clelie.

BRUTUS (Marc Junius) fils de Marc Junius Brutus & de Servilie sœur de Caton, fut un des meurtriers de Jules Cesar. C'étoit le plus grand Republicain que l'on vit jamais: il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder (AA) la foi ni la religion du serment à ceux qui tyrannisoient la ville de Rome: il s'étoit coiffé de ces grandes & nobles idées de liberté, & d'amour de la patrie, que les Auteurs Grecs & Romains ont decrites si pompeusement: il s'en étoit, dis-je, tellement coiffé que ni les obligations qu'il avoit à Jules Cesar, ni l'esperance certaine de s'agrandir autant qu'il voudroit sous ce nouveau maître de Rome, ne balancerent point dans son esprit l'envie de remettre les choses au premier état par le meurtre du Tyran. Il conspira contre lui avec plusieurs autres, & leur trame fut si bien conduite, que Jules Cesar fut poignardé dans le Senat le 15. de Mars 710. Le peuple aplaudit d'abord à cette action, & puis tout d'un coup, comme une mer agitée d'une autre sorte de vent, il s'anima contre les meurtriers. Ce fut à eux à chercher leur sûreté dans la fuite. Brutus & Cassius ne se rebuterent point; ils tâcherent de soutenir le parti dans les Provinces; ils firent ferme dans la Macedoine avec de très-bonnes troupes; mais la fortune se declara pour les oppresseurs de la liberté. Ces deux grans Republicains qu'on a nommez les derniers (A) Romains, furent batus par Octave & par Marc Antoine, & reduits à la necessité de se faire mourir eux-mêmes l'an 711. On a blâmé * Brutus d'avoir emploié les dernieres paroles (B) de sa vie à injurier la vertu: il (C) n'avoit pas tout le tort

* *Voiez Plutarque dans la vie de Brutus.*

(a) *Titus Livius dec. 1. lib. 2. init. pag. 37.*

(b) *Appian. de bellis civil. lib. 2. p. m. 283.*

(c) Postulatur . . . quod editis Annalibus laudatoque M. Bruto C. Cassium Romanorum ultimum dicitet. *Tacit. annal. l. 4. c. 34.*

(d) *Sueton. in Tiber. c. 61.*

(e) *Plut. in Bruto, pag. 1005.*

(f) Ἀποφαίνεται τοῦτο ὅτι τὸ Ἡρακλέους ἐλλιμπον ἀρετῆς λόγος ἐστὶ ψιλός. Εἰ γὰρ ἦν ἐν αὐτῷ ἔργον ἀρετῆς, οὐκ ἂν ἐβόα· Altaque voce recitato Herculis isto dicto, O infelix virtus itane quum nihil quam nomen esses ego te tanquam rem aliquam excolui, quum tu fortunæ servieris. *Dio l. 47. sub fin.* Voiez Plutarque, *de superstit. init.*

(F) *Et se seroit dissipée par les factions . . . que les Tribuns du peuple.*] Cette reflexion ne vient point de moi; elle est de Tite Live, & marque le jugement & le grand sens de cet Auteur. *Neque ambigitur*, dit-il (a), *quin Brutus idem, qui tantum gloriæ Superbo exacto rege meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset. Quid enim futurum fuit, si illa patriciorum convenarumque plebs transfuga ex suis populis, sub tutela inviolati templi aut libertatem aut certe impunitatem adepta, soluta regio metu, agitari cœpta esset tribunitiis procellis? & in alienæ urbis cum patribus ferere certamina, priusquam pignora conjugum ac liberorum, charitasque ipsius soli, cui longo tempore assuescitur, animos eorum conscisceret? dissipata res nondum adulta discordia forent; quas ferre tranquilla moderatio imperii, eoque nutriendo perduxit, ut bonam frugem libertatis maturis jam viribus ferre possent.* Les premiers habitans de Rome avoient besoin d'un Monarque. Leur nouvelle ville eût été ruinée bientôt si elle eût été exposée de bonne heure aux contestations continuelles des Patriciens, & des Plebeiens. C'est une espece de miracle qu'elles lui aient permis de se maintenir & de s'agrandir.

(AA) *Il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi.*] Οὐδὲν πιστὸν ἐν ἀνθρώποις, disoit-il (b) en haranguant le peuple Romain dans le Capitole, κρὸς τυράννους, οὐδ' ὁσιον: *Cum tyranno Romanis nulla fides, nulla jurisjurandi religio.* Cette maxime a paru deraisonnable à Grotius: voiez comment il l'a refutée dans le paragraphe 15. du chapitre 13. du second livre *De jure belli & pacis.* Boeclerus aprouve cette refutation dans ses notes sur le chapitre 56. du 2. livre de Velleius Paterculus. En tout cas cette maxime de Rome Paienne seroit moins inexcusable que celle qu'on dit que Rome Chretienne a etablie dans le Concile de Constance, qu'il ne faut point garder la foi à un heretique.

(A) *Qu'on a nommez les derniers Romains.*] Cremutius Cordus, selon Tacite (c), n'a dit cela que de Cassius, mais selon Suetone il l'a dit de tous les deux. *Objectum & Historico quod Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset* (d). Cet historien que Suetone ne nomme pas est indubitablement Cremutius Cordus. L'eloge qu'il donne à ces deux Republicains fut donné à Cassius par son camarade Brutus, lors que la nouvelle de sa mort lui fut aportée (e).

(B) *Les dernieres paroles de sa vie à injurier la vertu.*] *Malheureuse vertu*, s'écria-t-il, *que j'ai été trompe a ton service! j'ai cru que tu etois un être reel, & je me suis attache à toi sur ce pied-là, mais tu n'etois qu'un vain nom & un fantome, la proie & l'esclave de la fortune.* Il n'etoit pas le premier qui se fût servi de ces paroles. Un Poete Grec les avoit mises dans la bouche d'Hercule (f). Je ne croi pas que l'on sache qui étoit ce Poete, puis qu'un savant homme s'est contenté de lui donner le titre vague de poete tragique. C'est en traduisant un des opuscules de Plutarque où ces paroles sont alleguees. Si l'on n'y voit pas tout ce que Dion fait dire à Brutus, on y voit en recompense quelque chose que Brutus ne disoit pas, & qui est une suite assez naturelle de ce qu'il disoit. Selon Plutarque celui qui faisoit ces plaintes d'avoir suivi la vertu comme une chose reelle, ajoûtoit qu'il avoit quitté l'injustice la source feconde des richesses, & l'intemperance la dispensatrice copieuse de toutes sortes de plaisirs (g). Je ne sai pourquoi le traducteur (h) dont je parle a donné tout un autre sens à l'original. Ce qu'il substituë ne vaut pas ce qu'il a laissé, & ne represente pas si bien l'indignation d'une personne qui se repent d'avoir suivi le chemin de la vertu, & qui supose que c'est un terroir ingrat & sterile.

(C) *Il n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine.*] Tant s'en faut qu'on doive le condamner à tous égards, qu'au contraire nous devons dire que jamais peut-être aucun Paien n'a rien dit de plus raisonnable, ni de plus juste. Mais afin de voir cela il faut se mettre à la place de ce Romain. Il avoit consideré la vertu, la justice, le droit, comme des choses très-reelles, c'est-à-dire comme des êtres dont la force étoit superieure à celle de l'injustice, & qui mettoient enfin leurs fideles sectateurs au dessus des accidens & des outrages de la fortune; & il eprouvoit tout le contraire. Il voioit pour la seconde fois le parti de la justice, la cause de la patrie aux pieds du parti rebelle: il voioit un Marc Antoine le plus scelerat de tous les hommes, qui les mains toutes degoûtantes du sang des plus illustres citoiens de Rome, venoit de terrasser ceux qui maintenoient la liberté du peuple Romain. Il se voioit donc malheureusement abusé par l'idée qu'il s'étoit faite de la vertu; il n'avoit gagné à son service que l'alternative de se tuër, ou de devenir le joüet d'un usurpateur, pendant que Marc Antoine avoit gagné au service de l'injustice la pleine puissance de satisfaire toutes ses passions. Voilà ce qui faisoit dire à Brutus que la vertu n'avoit aucune realité, & que si l'on ne vouloit pas être pris pour dupe, il falloit la regarder comme un vain nom, & non pas comme une chose. Mais n'avoit-il pas tort de dire cela? Distinguons; dans la these generale & absolument parlant, il avançoit une grande absurdité, une fausseté impie. Selon son hypothese, & veu le systême qu'il s'etoit fait, ses plaintes etoient bien fondees. On peut même dire que les Paiens dans l'obscurité où ils rivoient par raport à une autre vie, raisonnoient peu conſequemment sur les realitez de la vertu. C'est aux Chretiens à raisonner de la sorte, & si l'on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Ecriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon à prononcé son arrêt definitif, *Vanité des vanitez, tout est vanité.* S'apuier sur son innocence seroit s'apuier sur le roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. Dieu sur la terre entant que dispensateur des evenemens, & distributeur des bons succes & des malheurs, n'a pas moins soumis aux loix generales la vertu & l'innocence, que la santé & les richesses. Un des plus considerables Etats de l'Europe perdoit & gagnoit pendant qu'il ne faisoit la guerre qu'injustement, il gagnoit même beaucoup plus qu'il ne perdoit. Depuis qu'il n'a que des guerres justes à soutenir, il ne fait que perdre. D'où vient cela? il étoit alors puissant, & il ne l'est plus. Concluons, quiconque s'engagera dans le systême de Brutus,

(g) Ἀφεὶς τὸ πλεῖστον κέρδος, καὶ τὸν γόνιμον καρπὸν ἡδονῆς ἀκολασίας. Omissa divitias largiente injustitiâ, & omnis voluptatis ferace intemperantiâ. *Plut. de superstit. p. 165.*

(h) *Mr. le Fevre de Saumur.*

Digitized by Google

tort que l'on s'imagine. C'eſt dommage qu'il ait terni par (D) l'aſſaſſinat de ſon bienfaiteur un des plus beaux aſſemblages de grandes qualitez qu'un homme puiſſe poſſeder. Cette action fut condamnée par * pluſieurs Romains de ce tems-là, & l'on ne peut preſque point diſconvenir que pour le moins elle n'ait été diſproportionnée aux circonſtances, je veux dire (DΔ) qu'elle n'ait été commiſe mal à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Caſſius. Il ſuivit la ſecte des Stoïciens; il aimoit les livres (E) & en faiſoit: il étoit bon Orateur; & comme il avoit choiſi

* *Voiez dans la remarque DΔ les paroles de Tacite.*

tus, & regardera la vertu comme la ſource des bons ſuccés temporels, courra riſque de ſe plaindre un jour comme lui d'avoir pris pour une choſe ce qui n'eſt qu'un nom.

Reputation de ceux qui pretendent que l'injuſtice eſt un moien de proſperer.

Mais gardons nous bien des obſervations fougueuſes de ces eſprits extrêmes, qui pretendent qu'avoir tort dans une cauſe, eſt un bon moien de la gagner. Diſons au contraire que toutes choſes étant egales d'ailleurs, c'eſt un très-bon adminicule pour remporter la victoire, que d'avoir de ſon côté la raiſon & la juſtice. Les deſordres du genre humain quelque grans qu'ils ſoient, ne ſont pas encore parvenus à un tel comble qu'on puiſſe dire que le droit éloigne ou retarde la victoire. Il n'y a pas long tems (*m*) que je me trouvai dans une converſation où l'on parloit de deux Princes qui avoient été nommez à une très-haute dignité. Il n'y eut point de partage de conjectures, on s'accorda à predire qu'un tel (*x*) rendroit nulles les pretenſions de ſon concurrent. On ſe fondoit ſur pluſieurs raiſons qu'on articula: l'interêt de toute l'Europe à favoriſer l'un des deux antagoniſtes; la ſituation des pais d'où chacun d'eux devoit attendre du ſecours, la trop grande (*y*) puiſſance du promoteur de celui dont on prediſoit le mauvais ſuccés, cent autres choſes furent alleguées. Vous croiez avoir tout dit, s'écria fort bruſquement un François qui n'avoit point encore parlé, mais c'eſt un abus, je vais vous fournir une raiſon qui eſt des plus fortes. Un tel a le droit de ſon côté: ſon élection eſt reguliere, il faut qu'il ſuccombe: l'élection de l'autre a tous les defauts poſſibles, elle eſt contraire aux formalitez les plus eſſentielles, & aux loix les plus fondamentales de la nation; cela ſeul ſeroit capable de lui aſſûrer la ſuperiorité & le triomphe. On ſe moqua de cet argument, & il y eut des perſonnes qui voulurent bien ſe donner la peine de l'examiner de ſens froid, & qui dirent que l'injuſtice par elle-même eſt plus propre à prejudicier à une cauſe, qu'à la faire reüſſir, & que ce n'eſt que par accident qu'en pluſieurs rencontres la juſtice eſt un obſtacle aux bons ſuccés. Il arrive très-ſouvent que ceux qui agiſſent pour la bonne cauſe ſont moins actifs que leur adverſaire. Ils ſe flatent comme faiſoit Brutus que le ciel ſe declarera pour eux; ils s'imaginent que le bon droit n'a pas beſoin d'autant d'apuis que l'injuſtice: là-deſſus ils relâchent leur vigilance, & quelquefois même ils ſont ſi honnêtes gens qu'ils ne voudroient pas emploier de mauvais moiens pour ſoutenir le bon parti. Mais ceux qui s'engagent à faire valoir de mauvaiſes cauſes, ne font point ſcrupule d'ajoûter iniquitez à iniquitez, & dans la defiance qu'ils ont, ils recourent avec une extrême activité à tous les expediens imaginables; (*z*) ils n'oublient rien de ce qui peut ou avancer leur afaire, ou retarder les progrès de l'ennemi. On peut même ſupoſer dans l'hypotheſe des bons & des mauvais Anges que par les mêmes principes ceux-ci ſont bien plus actifs. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a nulle conſequence à tirer de la juſtice, ou de l'injuſtice d'une cauſe à ſon bon ſuccés, & hormis les cas où Dieu agit par miracle, ce qui n'arrive que rarement, le ſort d'une afaire eſt attaché aux circonſtances, & au concours des moiens que l'on emploie. C'eſt par là qu'il arrive quelquefois que l'injuſtice ſuccombe, & que l'on peut s'ecrier, *tandem bona cauſa triumphat.*

(*m*) *On écrit ceci en* 1698.

(*x*) *Cela eſt arrivé effectivement.*

(*y*) *Conferez ce que ſupra pag.* 544. *col.* 2.

(*z*) *Notez qu'en quelques rencontres ils échouerent parce qu'ils n'oſent pas être aſſez mechans.*

(*a*) Hunc exitum M. Bruti partum ſeptimum & trigeſimum annum agentis fortuna eſſe voluit: corrupto animo ejus in diem quæ illi omnes virtutes unius temeritate facti abſtulit. *Paterculus l.* 2. *c.* 72.

(D) *Qu'il ait terni par l'aſſaſſinat de Jules Ceſar un des plus beaux aſſemblages.*] Les flateurs les plus outrez des deſcendans de Ceſar ne trouvoient que cette tache (*a*) dans Brutus. Celui qu'il fit mourir, je l'avoue, meritoit la mort, cent mille vies s'il les avoit eues n'auroient pas ſuffi à l'expiation de ſon crime; mais ce n'étoit point à 3. ou 4. particuliers d'entreprendre de le punir. Apliquons donc ici la maxime, *paſſio juſta actio injuſtiſſima.* Leur entrepriſe d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aiſé de le prevoir. Voiez Seneque qui a dit ſi noblement qu'en l'état où étoient alors les choſes, il ne faloit pas eſperer le retour du gouvernement republicain. Les mœurs des Romains etoient changées; le prix de l'ambition étoit trop grand; le poſte d'où l'on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de preſſentir qu'à meſure qu'on l'ôteroit à une perſonne, pluſieurs autres ſe preſenteroient pour le remplir. (*b*) *Cum vir magnus fuerit* (M. Brutus) *in aliis, in hac re videtur vehementer erraſſe; ibi ſperavit libertatem futuram, ubi tam magnum præmium erat & imperandi, & ſerviendi; aut exiſtimavit civitatem in priorem formam poſſe revocari, amiſſis priſtinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris; & ſtaturas ſuo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an ſervirent; ſed uti. Quanta vero illum aut rerum natura, aut urbis ſuæ tenuit oblivio, qui uno interempto, deſuturum credidit alium, qui idem vellet, cum Tarquinium ejecerint, et inventus poſt tot reges ferro ac fulminibus occiſos!*

(*b*) *Seneca de Benef. l.* 2. *c.* 20.

(DΔ) *Qu'elle n'ait été commiſe mal à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Caſſius.*] Cet hiſtorien obſerve deux choſes, 1. Qu'une fureur de ſcelerat s'empara de quelques-uns qui portoient envie à Jules Ceſar, & les pouſſa à le tuer injuſtement. 2. Qu'encore qu'ils alleguaſſent le beau pretexte de retablir la liberté, leur action fut réellement impie, & replongea dans les ſeditions un Etat qui commençoit à goûter les avantages d'une bonne adminiſtration. Il declare enſuite que la Monarchie eſt preferable au gouvernement democratique, & que l'hiſtoire Greque & même l'hiſtoire Romaine prouvent que les villes & que les particuliers ont ſenti plus de douceurs, & beaucoup moins d'adverſitez ſous l'autorité d'un ſeul, que ſous le gouvernement populaire; que s'il y a eu des Etats qui aient fleuri ſous un tel gouvernement, cela n'a duré que juſques à ce qu'ils euſſent aquis un certain point de grandeur, & de puiſſance, au dela duquel on n'a vu que des diſcordes cauſées par l'envie & par l'ambition; & qu'ainſi puis que la ville de Rome ſe voioit alors maîtreſſe d'une infinité de nations, & combiée de richeſſes & de gloire, il étoit impoſſible que les habitans n'y lâchaſſent point la bride à leurs paſſions au milieu de la liberté Republicaine, & encore plus impoſſible qu'en ne refrenant point leur cupidité, ils s'accordaſſent entr'eux. (*c*) *Ἀδύνατον μὲν ἦν τὸ δημοκρατίαν σωφρονῆσαι, ἀδυνατώτερον δὲ, μὴ συμφορῶν ὁμοπαθῆσαι. In populari republica ſtatu impoſſibile erat cives animis ſuis moderari; atqui continentia ſublata ut concordes permanerent, id adhuc minus fieri poterat.* Que ſi Brutus & Caſſius avoient bien conſideré ces choſes, ils n'euſſent jamais tué le chef de la Republique, ni plongé par là leurs perſonnes, & tout l'Empire Romain dans une infinité de malheurs (*d*). Notez que Xiphilin (*e*) a deſaprouvé en ceci Dion Caſſius; mais je ne croi pas que perſonne puiſſe raiſonnablement nier qu'au point de grandeur où les Romains étoient parvenus, qui les avoit accoutumez au luxe, & à l'ambition, ils euſſent pu jouir d'aucune tranquillité ni dans les Provinces, ni dans la ville capitale ſous le gouvernement democratique. Il y avoit aſſez long tems que Rome n'étoit Republique que de nom. Le changement de gouvernement ſera toûjours inevitable dans les Etats populaires qui s'amuſeront à conquerir. Ils doivent, s'ils veulent ſe conſerver, fuir comme la peſte toutes les guerres offenſives, & ſe contenter d'une petite etendue de païs; ils doivent s'agrandir, ſe fortifier *intenſivè*, & non pas *extenſivè*, s'il m'eſt permis d'emploier cette diſtinction de l'Ecole.

(*c*) *Dio Caſſius lib.* 44. *p. m.* 273.

(*d*) *Tiré de Dion Caſſius lib.* 44. *init.*

(*e*) *Xiphil. epit. Dion. lib.* 44. *init. pag. m.* 25.

J'ai dit dans le corps de cet article que pluſieurs Romains deſaprouverent l'action de Brutus; il faut en alleguer un temoin. (*f*) *Die funeris* (Auguſti) *militem velut præſidio ſtetere, multum invidentibus qui ipſi viderant, quique a parentibus acceperant diem illum cruci adhuc ſervitii, & libertatis improſpere repetitæ, cum occiſus Dictator Cæſar, aliis* PESSIMUM *aliis pulcherrimum facinus videretur.* Conſultez Forſtnerus ſur ce paſſage de Tacite, & Boeclerus ſur le chapitre 56. du 2. livre de Paterculus.

(*f*) *Tacit. annal. lib.* 1. *cap.* 8.

(E) *Il aimoit les livres & en faiſoit.*] Plutarque (*g*) raconte que Brutus au plus fort des guerres civiles, emploioit une partie de la nuit à étudier. Il abregea l'hiſtoire Romaine de (*h*) Fannius, & celle (*i*) d'Antipater: il fit un livre des devoirs, *de officiis*, cité par Charitius & par Priſcien. C'eſt ſans doute celui que Seneque (*k*) apelle *περὶ καθήκοντος*. Ciceron (*l*) & Seneque (*m*) parlent de celui *de virtute*: Diomede fait mention de celui *de patientia*. Il nous reſte encore quelques-unes des lettres de Brutus, ſoit en Grec

(*g*) *Plut. in Bruto, pag.* 1000. *E.*

(*h*) *Cicero ad Attic. l.* 12. *epiſt.* 5.

(*i*) *Id. ib. l.* 13. *ep.* 8.

(*k*) *Seneca epiſt.* 95.

(*l*) *Cicero Tuſcul.* 1. *& de finib.* 1.

(*m*) *Seneca conſol. ad Helviam c.* 9.

choiſi pour ſa part le ſtyle concis & † grave, il ne faut pas s'étonner qu'il trouvât deſtituée de nerfs l'éloquence (F) de Ciceron. Il a eu un excellent panegyriſte en la perſonne de cet Orateur, dont il fut infiniment eſtimé dès ſon enfance †. Il étoit plus (G) âgé que Paterculus ne dit. Il ne ſaloit pas decider qu'il deſcendoit de ce (H) Brutus qui chaſſa Tarquin, & qu'il avoit été adopté (I) par Jules Ceſar. C'eſt neanmoins ce que Moreri decide. Je ne dis rien de ſes pechez d'omiſſion.

‡ Gravitatem Bruti. *Quintil. l. 12. c. 10. p. m. 580.*

† *Voiez Ciceron in Bruto, in Philippicis & alibi.*

Je ne ſaurois paſſer ſous ſilence la preuve que nôtre Brutus donna de ſon amour pour la juſtice au commencement de la guerre de Ceſar & de Pompée. Il étoit fils d'un homme que Pompée avoit fait mourir, il avoit donc le plus grand ſujet du monde de haïr Pompée: il n'avoit point caché ſa haine, il n'avoit jamais daigné ni le ſaluër, ni lui parler; cela fit croire qu'il s'attacheroit à la faction de Jules Ceſar, neanmoins il entra dans le parti de Pompée parce qu'il le prit pour le (K) meilleur, & pour le plus juſte, & qu'il jugea qu'il faut preferer les interêts de la patrie,

(a) *Apud Cicer. ep. 46. ad Att. l. 12.*

qui ont été imprimées à part, ſoit en Latin parmi celles de Ciceron. Il avoit fait l'eloge de Caton, & Ceſar n'avoit pas trouvé cette piece trop bien ecrite. *Bruti Catone laudato ſe ſibi viſum diſertum* (a). La harangue qu'il fit dans le Capitole touchant le meurtre de Ceſar plut beaucoup à Ciceron, encore qu'ils n'euſſent pas le même gout ſur l'eloquence. Voiez la 1. lettre du 15. livre à Atticus. Je ne ſai s'il acheva l'abregé de l'Hiſtoire de Polybe auquel il travailloit (b) dans le camp même de Pompée la nuit qui precéda la bataille de Pharſale.

(b) *Plut. in Bruto p. 985. E.*

(c) *Dial. de cauſſis corr. eloq.*

(d) *Quintil. l. 9. c. 4. pag. m. 448.*

(e) *Cicero in Bruto, p. m. 447.*

(f) *Id. ib. pag. 343.*

(g) *Sigonius in faſtis.*

(h) *Lib. 2. c. 72.*

(i) *Lib. 5.*

(k) Ὡς οἱ τῶν Ρωμαίων τὰ ἀρχαῖα περιεργασάμενοι γεγράφασιν. Ut qui ſagaciùs res Romanas inveſtigarunt, ſcripto tradiderunt.

(l) *Dio lib. 44.*

(m) Ἀδελφὰς γαμῆς αὐτὸν ὁ Βροῦτος εἶχε καὶ παῖδας ἐξ αὐτῶν πλείονας. Sororem eorum (*Vitellierorum*) habebat Brutus in matrimonio, & ex ea numerosam ſobolem. *Plut. in Valerio pag. 98. D.*

(n) *Dio ubi ſupra.*

(o) *Cicero Philipp. 1.*

(p) *Id. Philipp. 2.*

(q) *Voiez ce qui ſera dit dans l'article* Caſſius famille.

(F) *Deſtitution de nerfs l'éloquence de Ciceron.*] L'Auteur du Dialogue *de cauſſis corruptæ eloquentiæ* nous aprend cela: *Ciceronem*, dit-il, *malo animo diviſſe à Bruto, ut ſiccus ille ſatis nitor tanquam fractum atque elumbem.* Ciceron lui rendoit le change: il trouvoit le ſtyle de Brutus negligé, & mal lié: *Ciceron* (c) *viſum Brutum otioſum atque diſjunctum.* Le ſtyle de Brutus avoit un autre défaut, c'eſt qu'il étoit plein de vers. *Verſus hi fere excidunt, quos Brutus ipſe componendi ductus judex ſæpiſſime facit* (d). Ciceron avouë que Brutus deſaprouvoit aſſez franchement le goût de lui Ciceron en matiere de bien dire. Voiez la 20. lettre du 14. livre à Atticus.

(G) *Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit.*] Il naquit dix ans (e) après qu'Hortenſius eut commencé de plaider: Hortenſius fit cela (f) ſous le Conſulat de Lucius Gratius & de Quintus Scævola: ce Conſulat tombe ſur l'an (g) de Rome 658. Il faut donc que Brutus ſoit né l'an 668. & qu'étant mort l'an 711. il ait vécu 43. ans. Paterculus (h) a donc eu tort de ne lui donner que 37. ans de vie.

(H) *Qu'il deſcendoit de ce Brutus qui chaſſa Tarquin.*] Denys d'Halicarnaſſe (i) ſoutient que nôtre Marc Brutus n'étoit pas iſſu de celui-là. C'eſt l'opinion, dit-il, des hiſtoriens qui ont recherché ces choſes avec la plus grande exactitude (k), & ils aportent pluſieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les *Junius* & les *Brutus* qui ont paru dans la ſuite étoient de famille Plebeïenne, comme il paroit par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercez. Or il eſt certain que les *Junius* du tems de Tarquin étoient de Maiſon Patricienne. L'hiſtorien que j'ai cité trouve que cette raiſon eſt très-forte. *Τεκμήριον δυσανάλυτον. Signum cui facile contradici non poſſit.* Dion declare nettement que le premier Brutus fit mourir les deux ſeuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (l). Cela ſans doute eſt de plus grand poids que l'autorité de Plutarque, qui dit que ce Brutus avoit bon nombre d'enfans (m). Ciceron aiant parlé en orateur dans ſes Philippiques, & non pas en hiſtorien, n'eſt pas bien propre à affoiblir le temoignage de Denys d'Halicarnaſſe & de Dion: mais en tout cas il eſt propre à faire voir que les Brutus de ſon tems ſe diſoient iſſus de celui qui delivra Rome de la tyrannie de Tarquin. & Dion (n) ne nie point que l'on n'abuſât à Rome de la conformité des noms pour exhorter Brutus à conſpirer contre Ceſar, comme l'ancien Brutus duquel il étoit iſſu, diſoit-on, avoit conſpiré contre Tarquin le Superbe. Pluſieurs ſeront bien aiſes de trouver ici les paroles de Ciceron. *Exoria ille L. Brutus qui & ipſe regio dominatu Reſpublicam liberavit, & ad ſimilem virtutem & ſimile factum ſtirpem jam prope in quingenteſimum annum propagavit* (o). *Si auctores ad liberandam patriam deſiderarentur illis auctoribus, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Abala. Hisgitur bis majoribus abjalienis potius conſilium peterent quàm à ſuis, & foris potius quam domi* (p)? On ne peut pas faire grand fond ſur ces paroles (q), parce qu'un Orateur ſe ſoucie peu que de tels faits ſoient certains; il ſe contente qu'une partie du peuple les croie. Mais voici un hiſtorien qui ſe range du parti de Ciceron, & qui allegue des preuves. Plutarque affirme que Marc Brutus deſcendoit de celui qui chaſſa Tarquin, & qu'il n'y eut que les amis de Jules Ceſar qui en haine de ſon aſſaſſin divulguerent que le premier Brutus ne laiſſa aucune poſterité, & que les autres Brutus deſcendoient du maître d'hôtel du premier (r). Il ajoûte que le Philoſophe Poſidonius dans l'un de ſes livres affirmoit que Lucius Brutus avoit eu trois fils, dont le dernier fut la tige des autres Brutus, & que de ſon tems il y avoit des hommes illuſtres de cette famille qui reſſembloient de viſage à la ſtatuë de Lucius Brutus. Joignons à ceci que la raiſon qui paroit ſi forte à Denys d'Halicarnaſſe n'eſt point ſans replique, veu qu'il y a des exemples que des Maiſons Patriciennes ſont devenues Plebeïennes (f). Un ſavant homme debite que, ſelon Plutarque, les ennemis que Brutus s'étoit attirez par l'aſſaſſinat de Jules Ceſar, aſſuroient que cela étoit arrivé à la famille Junia. *Sed & fuiſſe potuiſſe ne Junia gens à patriciis ad plebem tranſiverit, & ſcribit Plutarchus id ab iis qui ob Cæſaris necem Brutis erant infenſi fuiſſe factitatum* (t). Si Plutarque diſoit cela il choqueroit directement le ſens commun. Que doit-on faire dans ce conflit de raiſons & de temoins? Toute autre choſe que Mr. Moreri. On doit demeurer neutre; mais ſi l'on veut être deciſif, il faut preferer le parti de Denys d'Halicarnaſſe & de Dion, à celui de Ciceron & de Plutarque.

(i) *Lib. 5.*

(k) Ὡς οἱ τῶν Ρωμαίων τὰ ἀρχαῖα περιεργασάμενοι γεγράφασιν. Ut qui ſagaciùs res Romanas inveſtigarunt, ſcripto tradiderunt.

(l) *Dio lib. 44.*

(m) Ἀδελφὰς γαμῆς αὐτὸν ὁ Βροῦτος εἶχε καὶ παῖδας ἐξ αὐτῶν πλείονας. Sororem eorum (*Vitellierorum*) habebat Brutus in matrimonio, & ex ea numerosam ſobolem. *Plut. in Valerio pag. 98. D.*

(n) *Dio ubi ſupra.*

(o) *Cicero Philipp. 1.*

(p) *Id. Philipp. 2.*

(q) *Voiez ce qui ſera dit dans l'article* Caſſius famille.

(r) *Plut. in vita Bruti initio pag. 984.*

(f) *Suetone au 2. chap. de la vie d'Auguſte en donne pour exemple la famille Octavia.*

(t) *Abram. in Cicer. Philippicam 1. pag. 488.*

(I) *Qu'il avoit été adopté par Jules Ceſar.*] Je ne penſe pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela. Il eût fallu dire que Ceſar l'apelloit (u) ſon fils, & qu'il croioit même être ſon pere à cauſe de ſes galanteries avec Servilia mere de Brutus. Voiez l'article de cette Dame.

(u) *C'eſt ainſi qu'il le nomma en le voiant du nombre des conjurez.* Suetoⁿ. in Jul. c. 82.

(K) *Parce qu'il le prit pour le meilleur, & pour le plus juſte.*] Il n'étoit point de ceux qui haiſſent le tyran, mais non pas la tyrannie; ou qui aiment non la liberté, mais la perſonne de celui qui ſe declare pour la liberté. Il haiſſoit Pompée, & neanmoins il le ſeconda: il avoit toutes les raiſons du monde d'aimer Ceſar, & neanmoins il conſpira contre lui; c'eſt qu'il crut que Pompée ſoutenoit la cauſe de la patrie, & que Ceſar étoit devenu tyran. Cette droiture de ſes intentions paſſa pour un fait certain on ne jugeoit pas ainſi de celles de Caſſius ſon collegue; car on ſe perſuada qu'il travailloit beaucoup plus pour ſon agrandiſſement particulier, que pour l'avantage de Rome. (w) Πανταχοῦ μᾶλλον ἐσέβαλε πολεμοῦν, ἢ πλουτοῦντα ἢ κυδρούμενον, αὐτῷ τινα δυναστείαν περιποιούμενον, ἀντὶ τῆς ἐλευθερίας τοῖς πολίταις. *Omnino arbitrabantur* (Caſſium) *bellum gerere & circumcurſitare, & diſcrimina ſubire potius ad quærendam ſibi potentiam, quam civibus libertatem.* On peut confirmer cela par un autre endroit de Plutarque. (x) Ἀλλὰ Καίσαρος, οὐκ ἀγαθοῦ δεσπότου, ἀλλὰ μᾶλλον ἰδίᾳ πονηρίᾳ καὶ παρὰ μικρὸν ἀνατραπείσης, ἐξίστασιν ἢ καθίστησιν. λέγεται δὲ Βροῦτος μὲν τὸν ἀρχὴν ἀφεῖναι, Κάσσιος δὲ τὸν ἄρχοντα μεῖναι. *Verùm ferocis viri animi Caſſius, magiſque privatim Cæſari, quam publicè tyranno infeſtus, incendit & ſtimulavit Brutum. Dicitur Brutus regnum non tuliſſe, Caſſius odiſſe regem.* On ne croioit pas que Pompée en eût bien uſé s'il eût gagné la victoire, il ſe ſeroit maintenu dans l'autorité ſous le titre de Dictateur ou de Conſul perpetuel, ou ſous le nom de quelque autre charge moins odieuſe. Cinna, Marius, Carbon n'avoient pris les armes que pour devenir tyrans: la conquête de la patrie étoit le prix qu'ils ſe propoſoient de remporter (y): mais on avoit une toute autre penſée de nôtre Brutus; ſes ennemis mêmes le diſculpoient là-deſſus: pluſieurs perſonnes avoient oui dire à Marc Antoine que c'étoit le ſeul des conjurez qui eût été dirigé par la beauté apparente de cette action. Les termes de Plutarque ont beaucoup de force. (z) Βροῦτος δὲ λέγεται μηδὲ τῶν ἐχθρῶν προσδέεσθαι τοιούτου πρόφασιν. ἀλλ' Ἀντώνιος γε καὶ πολλοὺς αὐτοῦ λέγειν, ὡς μόνον οὐκὶ Βροῦτον ἐπαινοῦσι Καίσαρος πραχθῆναι τῇ λαμπροτάτῃ καὶ τῇ φανοτάτῃ καλῇ τῶν πράξεων, τοὺς δ' ἄλλους ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς συνῆναι, μισοῦντας καὶ φοβουμένους. *At Brutum perhibent ne hoſtes quidem eam*

(w) *Plut. in Bruto pag. 997. D.*

(x) *Id. ib. pag. 987. D.*

(y) *Id. ib. pag. 997.*

(z) *Id. ib. D.*

Digitized by Google

patrie, aux reſſentimens & aux interêts perſonnels *. Je ne parlerai point de la tendreſſe que Ceſar marqua pour lui avant la bataille de Pharſale, par les ordres qu'il donna à ſes Capitaines de lui faire bon quartier, ou même de le laiſſer échaper en cas qu'ils ne puſſent le reſoudre à ſe rendre †. Je ne parlerai point non plus du bon accueil qu'il lui fit après la bataille; mais je dirai quelque choſe de l'entretien particulier qu'il eut avec lui ſur la route que Pompée pouvoit avoir priſe. Brutus en parla d'une maniere qui fit juger à Ceſar que Pompée s'étoit retiré en Egypte ‡, & cela étoit vrai. Quelques-uns pretendent que Brutus eſt fort blâmable d'avoir donné ces ouvertures au (L) vainqueur.

* *Plut. in Bruto pag. 985. Voiez, le auſſi in Pompeio pag. 653.*

† *Id. in Bruto ib.*

‡ *Id. ib. pag. 986.*

☞ BRUTUS (JEAN MICHEL) ſavant homme au XVI. ſiecle, étoit de (A) Veniſe, & il y eut je ne ſai quoi qui l'obligea d'en ſortir, & qui pouroit le faire prendre pour un exilé. Il étudia à Padouë, & s'attacha particulierement aux converſations, & aux leçons de Lazare Bonamicus β. Il voiagea (B) beaucoup, mais cette vie ambulatoire ne l'empêcha pas de devenir docte, ni de compoſer. Il écrivoit poliment, quoi qu'il μ condamnât les ſcrupules de la ſecte Ciceronienne, & il peut paſſer pour un fort bon Humaniſte. Les notes qu'on a de lui ſur (C) Horace, ſur Ceſar, ſur Ciceron &c. en ſont de très-bonnes preuves. Nous verrons ce qu'il repondit à ceux qui lui imputerent le plagiariſme. Il ne ſe contenta pas de faire des livres, il donna auſſi ſes ſoins

β *Joh. Mich. Brutus epiſt. pag. 596. edit. 1698*

μ *Ibid. pag. 588.*

(a) *Id. ib. pag. 1009. C.*

(b) *Id. ib. pag. 1011. D.*

(c) *C'eſt un commentaire ſur une partie de la vie de Brutus compoſée par Plutarque. Il a été traduit d'Eſpagnol en Latin par Grasmuckel. Cette traduction Latine fut imprimée à la Haie l'an 1660. in 4. & ne vaut pas l'original.*

(d) *Plut. in Bruto pag. 997. F.*

(e) *Il dit dans la page 1071. At ne cui tamen videar eſſe oblitus hanc mihi patriam eſſe.*

(f) *Voiez la page 1109. de ſes lettres édit. de Berlin 1698.*

(g) *Ibid. pag. 1065.*

(h) *Jo. Mich. Brutus epiſtol. pag. 1064. Voiez auſſi pag. 432.*

eum objectaſſe varietatem: imò ex Antonio etiam multos audiviſſe, quum diceret ſolum ſe putare Brutum adortum Cæſarem facti ſplendore & opinato bono adductum, alios in illum conſpiraſſe odio provectos & invidia. Ce fut peut-être ce qui obligea Marc Antoine à (a) rendre bien des honneurs au corps mort de Brutus, & Octave à laiſſer en ſon entier dans Milan (b) la ſtatuë de cet illuſtre conſpirateur.

(L) *Que Brutus eſt fort blâmable d'avoir donné ces ouvertures au vainqueur.*] Je ne puis aquieſcer à l'apologie que Don Franciſco de Quevedo a tâché de faire de cette action. Il pretend qu'il étoit permis à Brutus dans l'état où étoient alors les choſes, de venger la mort de ſon pere en decouvrant à Ceſar le chemin qu'il faloit prendre afin de pourſuivre le vaincu. S'il n'y avoit pas de meilleures choſes que celle-là dans l'Ecrit (c) de cet Eſpagnol, il n'en faudroit point faire le cas qu'il merite. J'aimerois mieux alleguer pour la juſtification de Brutus, 1. qu'il n'avoit eu aucune part à la confidence de Pompée touchant le choix d'un lieu de retraite, 2. qu'il ne voioit pas qu'en communiquant ſes conjectures à Ceſar, il pût empirer la malheureuſe deſtinée du fugitif, car peut-être s'imagina-t-il que l'Egypte paroîtroit un ſi bon aſyle qu'on ne ſe reſoudroit pas à y aller attaquer le grand Pompée. Quoi qu'il en ſoit, admirons ici la ſagacité de ſon jugement, il devina tout-à-fait bien quelle étoit la route que le chef vaincu avoit choiſie. Il ne fut pas moins bon prophete dans une autre conjoncture, ce fut lors qu'il condamna l'imprudence de Marc Antoine, qui aiant pu ſe faire compter parmi les Brutus, les Caſſius, & les Catons, s'etoit uni comme un acceſſoire à Octavius. S'il n'eſt pas vaincu avec lui, ajoûta-t-il, on les verra bientôt ſous les armes l'un contre l'autre (d).

(A) *Etoit de Veniſe, & il y eut je ne ſai quoi qui l'obligea d'en ſortir.*] Les paroles que je vais copier, & qui ſont tirées de la page 1067. de la nouvelle édition de ſes lettres, temoignent qu'il ne ſortit pas volontairement de ſon païs, & que neanmoins il le quitta ſans qu'il y allât de ſon honneur: *Nam quod illa* (patria) *hoc tempore careo, neque ulla illius culpa hoc, neque dedecore ullo meo accidit, ſed fortunæ injuria. Ejus enim mihi iniquitate ereptus eſt inter meos locus quem Majores mei per CCC annos retinuerunt honeſtiſſimum.* Cela direz-vous, ne prouve pas qu'il fût de Veniſe; mais vous ne douterez pas qu'il n'en fût ſi vous conſultez la ſuite de ce paſſage: *Quo quidem*, continuë-t-il parlant à un Venitien qui l'exhortoit à écrire l'hiſtoire de la Republique de Veniſe, *cum adſim, non poſſum aquo animo carere, fore ut aliquando eandem cum priſtina fortuna recuperem, tua gratia freſus non deſpero. Sed ne hac nos cura magnopere angas, quot (e) patria noſtra habet, qui has illi partes poſſunt egregie præſtare? Neque enim eſt eſt Petrus Bembus jam, & Andreas Navagerius mortuus, ſummi homines, & quorum eſt apud poſteros merito futurum ſemper illuſtre nomen, ſimul etiam cum iis eſt lumen eloquentiæ in civitate extinctum.*

(B) *Il voiagea beaucoup.*] Il paſſa une partie de ſa vie en Eſpagne, en (f) Angleterre, en France, en Allemagne, en Tranſilvanie, & en Pologne. Il remarque qu'il eut beaucoup de maux à ſoufrir dans ſon voiage d'Eſpagne (g), mais qu'il avoit vu tranquillement la plupart des Cours de l'Europe, & qu'il avoit aquis par ce moien une aſſez grande experience des choſes pour pouvoir écrire l'hiſtoire. (h) *Magna quidam res eſt* hiſtoriam ſcribere: qua quidem *ego in re ita ſum per multos annos verſatus, ut me longa jam exercitatio doceat, quam prudenter ea ſis & cunctanter attingenda. Quæ autem ego re conſiſus & ſcribere jam inſtituerim, & nunc quidem . . . . . ſcribendi ſtudio injiſſem, dicerem, ſi id mihi per meam modeſtiam liceret: certe ut non me deſtituat ſpes eo perveniendi, quo contendo, non ingenio confido magis, cujus haud me pœnitet tamen, quam diligentia & ſtudio. uſu quidem rerum tanto, quantum eſſe in eo homine æquum eſt, qui magnam Europæ partem, aulas fere Regum omnium maximorum per ſummorum otium luſtraverit. Itaque ſi quæ mihi incommoda (id quod neceſſe fuit) tot terrarum obeunti obtigerunt, ſit quidem fructu, quem ex his capio, maximo quidem ac uberrimo, eorum etiam ut mihi ſit jucunda recordatio.* Il a raiſon de pretendre que les lumieres qu'on peut aquerir en voiageant ſont très-utiles à ceux qui compoſent une hiſtoire. Ils devroient tous meriter qu'on leur apliquât ce qui ſe diſoit (i) d'Ulyſſe.

(C) *Les notes qu'on a de lui ſur Horace, ſur Ceſar, ſur Ciceron . . . . . Ce qu'il repondit à ceux qui lui imputerent le plagiariſme.*] Ses obſervations ſur les 4. livres des Odes d'Horace, & ſur l'epodon furent imprimées à Veniſe chez Paul Manuce avec celles de Lambin l'an 1566. in 4. Ses ſcholies ſur Jules Ceſar avoient été imprimées chez le même Manuce l'an 1564. *in* 8. On les a inſerées dans l'édition de Jungerman à Francfort l'an 1606. comme l'obſervent les Journaliſtes d'Utrecht (k), qui obſervent auſſi qu'il fit imprimer in douze les Oeuvres de Ciceron avec des notes chez Antoine Gryphius l'an 1571. Ils raportent ce que j'ai à dire ſur l'autre point de mon texte. On l'avoit accuſé de s'être ſervi des obſervations de Lambin ſur Ciceron, il écrivit à Lambin qu'il pouvoit aller aux ſources auſſi bien que lui, & que lors qu'il emploioit les penſées d'un autre Ecrivain, il le citoit ponctuellement, par où il ſe mettoit à couvert de tout reproche de valerie; car ſi c'etoit prendre, ce n'étoit pas derober: „ (l) *Falſum hanc opinionem Lambino inſpere* „ *conatur, hos inter alia verbus utens:* (m) Quiſquis is eſt, „ qui me in his, quæ ſcripta edidi, ſurripuiſſe ab ullo „ affirmet, quæ transferrem in mea; is neque plane „ me novit, & facit ipſe ut ſe prodat, tacente etiam „ me: Ut enim qui aqua indigent, ubi facultas ſit, è „ fonte ſumere, quam è rivo malunt; egentes, divi„ tum adire, quam infimorum domus: Ita, mi Lam„ bine, ut bene ſis à literis & ab ingenio paratus, cum „ mihi iidem fontes pateant, è quibus tu hauſiſti, „ (nondum enim exaruerunt) æque pateant eorum pe„ netralia &c. ſtulte faciam, ſi de tuo ſurripiam, non „ minus quam tu, ſi inducas animum ſurripere de „ meo. *Poſtea addit, ſe ſumpſiſſe quidem ab aliis, non „ vero ſurripuiſſe. Sumere enim eum, qui, à quo ma„ tetur, indicet; & laudet, quem auctorem habeat: „ Surripere vero qui taceat, qui ex alterius induſtria „ fructum quærat; quod quidem à ſe omnino alienum „ eſſe dicit.*„ Ces Mrs. ignorent ſi ſon livre *de inſtauratione Italiæ* a vu le jour: je n'en ſai rien non plus: il en fait mention dans la page 610. 1007. & 1071. de ſes epitres, & il en raporte des fragmens. Au reſte ce qu'il compoſa ſur Ceſar ne conſiſtoit point uniquement en ſcholies & en *variæ lectiones*. Il en donne une idée plus avantageuſe dans le paſſage que je vais copier: (n) *Habeo in manibus Cæſaris commentarios, multis à me animadverſionibus emendatos, quibus juſtum volumen accedat, in quo, verſo ordine, politiſſimi ſcriptoris voces phraſeſque omnes, tum, quod permagni faciendum eſt, rerum omnium deſcriptiones in locos communes redacta habentur; ut ſi cui ſit ſcribenda hiſtoria, & lauta ſupellex, & luculenta ex tanti ſcriptoris monumentis, ad ea ornanda atque illuſtranda quæ velit, ſuppeditentur. Eum librum Baſilea excuſum animus eſt inſcribere Tranſilvaniæ principi.*

(i) Qui mores hominum multarum vidit & urbes. *Horat. de arte poet.*

(k) *Au mois de Juillet & d'Août 1698. pag. 566.*

(l) *Journal d'Utrecht ubi ſupra pag. 565. 566.*

(m) *Brutus pag. 599. epiſtol. edit. 1698. citée ibid.*

(n) *Idem. ibid. pag. 220.*

Digitized by Google

soins à deterrer (D) des manûscrits, & à les mettre sous la presse. Il passa quelques années à Lion, d'où selon toutes les aparences il alla à Bâle. Il y β reçut mille honnêtetez du savant Theodore Zuinger Auteur du *theatrum vitæ humanæ*. Il étoit en Transilvanie γ dès le commencement de l'année 1574. Il y avoit été attiré par le (E) Prince Etienne Battori pour composer δ une histoire de ces païs-là, & il se loue beaucoup ξ de l'accueil qui lui fut fait. Une de ses lettres datée de Cracovie le 23. de Novembre 1577. nous aprend θ qu'il avoit suivi ce Prince alors Roi de Pologne à l'expedition de Prusse. On lui donna un apartement commode dans le Château de Cracovie ×, afin qu'il pût s'attacher plus aisément à ses (F) fonctions d'historiographe. Il quitta la Pologne après la mort de ce Monarque λ, & entra chez Guillaume de Saint Clement Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de l'Empereur. Il fut honoré μ du titre d'historiographe de sa Majesté Imperiale. Il étoit à Prague le premier de Janvier 1590. φ date d'un livre qu'il dedia à l'Ambassadeur Espagnol dont j'ai parlé. Il devoit avoir alors 73. ans, puis qu'il remarque dans une lettre datée du 19. d'Août 1582. qu'il ν étoit parvenu à sa 65. année. Il fait mention du mariage ‡ de sa fille dans une lettre datée de Clausembourg le 23. de Janvier 1574. Il eut beaucoup de part à l'amitié de Dudithius, & à celle de Craton. Celui-ci avoit porté * l'Empereur Maximilien à le retenir à son service. Je ne sai point ce que devint Jean Michel Brutus depuis l'an 1590. ni où ni quand il mourut. Ses Ecrits devenus fort rares étoient souhaitez si ardemment des conoisseurs, qu'on aprit avec une extrême joie dans la Republique des lettres que † Mr. Cramer avoit entrepris d'en procurer une nouvelle édition. La premiere partie de ce dessein (G) est déjà executée, & l'on fait esperer les autres en peu de tems. On dit que l'histoire de Florence composée par nôtre Brutus, & imprimée à Lion l'an 1562. n'est point favorable ↓ à la Maison de Medicis, & qu'elle deplut extremement au Duc de Florence. Je n'ai point trouvé parmi les lettres de cet Auteur celle qu'il avoit promis d'y joindre, & où il devoit (H) traiter de la mauvaise coutume qui s'est introduite depuis long tems, de donner les mêmes titres pompeux aux personnes à qui l'on écrit en Latin, qui leur sont donnez

β *Id. ib. pag. 509.*
γ *Id. ib. pag. 515.*
δ *Id. ib. pag. 294. item p. 69.*
ξ *Id. ib. pag. 511. Voiez aussi pag. 293.*
θ *Id. ib. pag. 330.*
× *Ib. pag. 328. 329.*
λ *Ibid. pag. 898.*
μ *Ibid. pag. 901.*
φ *Ibid. pag. 900.*
ν *Ibid. pag. 355.*
‡ *Ibid. pag. 510.*
* *Ibid. pag. 283.*
† *Je parle de lui dans la remarque C de l'article* Gretserus. *Il a été precepteur du Prince Electoral de Brandebourg.*
↓ *Cela ne s'accorde point avec ce qui fut écrit par François Luisinus à l'Auteur,* ibid. *pag. 1145.*

(a) *Brus. ib. p. 366.*
(b) *Ibid. pag. 221.*
(c) *Ibid. pag. 225.*
(d) *Ibid.*
(e) *Ibid. pag. 216.*
(f) *Ibid. pag. 86.*
(g) *Ibid. pag. 222.*
(h) *Ibid.*
(i) *Ibid. pag. 294.*
(k) *Ibid. p. 74. 75.*
(l) *Ibid. pag. 80.*
(m) *Ibid. pag. 206. 207.*
(n) *Ibid. pag. 207.*
(o) *Ibid. pag. 219.*
(p) *Ibid. pag. 206.*

(D) *A deterrer des manuscrits, & à les mettre sous la presse.*] Il fut le premier qui fit voir le jour aux dix livres de Barthelemi Facius *de rebus ab Alphonso I. rege Neapolitano gestis.* Il les fit imprimer à Lion chez Gryphius l'an 1560. *in* 4. Il publia deux ans après au même lieu *Francisci Contarini libros tres de rebus in Hetruria à Senensibus gestis.* Ouvrage qui fut rimprimé à Venise l'an 1623. *in* 4. Il publia en Pologne (a) l'an 1582. les trois livres de Callimachus Experiens *de rebus gestis Uladislai Ungarorum & Polonorum Regis.*

(E) *Attiré par le Prince Etienne Battori.*] Simon Forgats qui avoit dessein de composer une histoire de Hongrie, souhaita d'avoir (b) auprès de lui Jean Michel Brutus afin d'en être seconde dans ce travail, & pour cet effet il lui proposa des conditions honorables & avantageuses qu'il crut capables de l'attirer en Transilvanie. Brutus (c) étoit alors à Venise, & ne parut pas fort afamé de ce voiage, car huit ans après (d) il n'y avoit rien de conclu; enfin l'affaire fut terminée; il fit savoir (e) par une lettre datée de Bâle le 1. de Juin 1572. qu'il partiroit promptement. Il fit neanmoins un voiage en France avant que de commencer celui-là. Je trouve qu'il écrivit au Prince de Transilvanie (f) une lettre datée de Lion le 1. de Juin 1573. & qu'il partit de Lion (g) le 17. d'Octobre de la même année. Il arriva à Vienne en Autriche (h) le 24. de Novembre suivant.

(F) *A ses fonctions d'historiographe.*] Il devoit commencer où Bonfinius avoit fini, & conduire jusques à son tems l'histoire de ces païs-là (i). On voit dans une lettre qu'il écrivit au Roi de Pologne le 1. de Decembre 1579. qu'il s'apliquoit diligemment à cette fonction, & que (k) des douze livres en quoi l'Ouvrage devoit être divisé, il y en avoit quatre d'achevez qui s'étendoient jusques à l'année 1542. Il avoue qu'il se sert de l'histoire de Paul Jove, mais qu'il la rectifie en divers endroits où cet Auteur s'étoit trompé, & n'avoit pas eu des instructions assez amples, ni assez exactes. Il se proposoit (l) après qu'il auroit achevé ces 12. livres d'ecrire en particulier l'histoire d'Etienne Battori. Une lettre qu'il écrivit le 15. de Janvier 1578. temoigne la passion extrême qu'il avoit de bien remplir tous les devoirs d'un historien, car il demande avec beaucoup d'empressement (m) qu'on lui permette de consulter les Archives, & qu'on lui fasse recouvrer la Bibliotheque qu'il avoit laissée en Transilvanie. Il marque qu'elle n'étoit pas nombreuse, mais composée de livres choisis, & selon les meilleures éditions, (n) *ut numero non ita copiosa est, ut libris optimis, atque ex elegantissimis editionibus est instructa.* Il avoit mis dans les conditions de son marché les frais du transport de ses livres, & il avoit declaré qu'il ne sauroit vivre sans sa Bibliotheque: (o) *Præmisi, cum aliis impedimentis, bibliotheca, qua quidem carere, ut dixi, nisi ut vita simul mihi carendum sit, haud facile possum.* Il remarque aussi (p) que les Libraires de Bâle lui demandoient déjà son histoire de Hongrie. Il nous aprend dans une lettre écrite de Cracovie le 7. de Fevrier 1580. que son travail égaloit quant à la grosseur les (q) trois premiers livres de Cesar, & s'etendoit jusqu'à la prise de Lippa: il ajoûte qu'il s'étoit servi très-utilement de l'Ouvrage (r) d'Ascanius Centorius, & que ceux qui voudroient examiner de quelle maniere il écrivoit, ne trouveroient pas etrange que son livre fût petit. (s) *Multum inquis? imo tum videbitur multum, ubi leges non quantum scripserim solum, sed quid & quemadmodum id adeo scripserim.*

(q) *Ibid. pag. 230.*
(r) *Ibid. pag. 228.*
(s) *Ibid. pag. 230.*

(G) *La premiere partie de ce dessein est déjà executée.*] Voiez le livre intitulé *Joh. Michaelis Bruti opera varia selecta, numerum epistolarum libri V. de historia laudibus, sive de ratione legendi scriptores historicos liber: præceptorum conjugalium liber, epistolis & orationibus compluribus editionem Cracoviensi auctiora.* Il fut imprimé à Berlin l'an 1698. *in* 8. & contient 1155. pages. Cette seconde édition est plus ample que la premiere qui est celle de Cracovie 1582. car on y a joint deux lettres que Mr. Grævius avoit recouvrées de la Bibliotheque de Breslaw, & les lettres de nôtre Brutus qui avoient été inserées dans le recueil *epistolarum clarorum virorum* qu'il avoit fait imprimer à Lion l'an 1561.

(H) *Où il devoit traiter de la mauvaise coutume . . . de donner les mêmes titres pompeux.*] J'ai trouvé cela dans une lettre qu'il écrivit à Craton l'an 1582. (t) *Credo te miraturum, cum mihi summi homines multi, in his fini maximi reges appellandi, parcum me esse his, titulis honestandis, cum nullo meo incommodo liceat in hoc genere officii effuso esse. De quibus titulis adeo mihi parum opportunis animus est epistolam scribere, quam aliis attexam.* Il declame ensuite contre la vanité dominante qui faisoit que les plus petits particuliers vouloient dans l'adresse d'une lettre, & dans les actes publics le titre de *magnifici, clarissimi, atque amplissimi*, & qu'il falloit recourir aux noms substantifs de Majesté, & d'Alteſſe, en parlant aux Rois, & aux Princes. Il ajoûte que sous pretexte que le titre d'Excellence avoit été avili pour avoir été prodigué aux medecins & aux legistes, le Seigneur d'un petit Etat avoit emploié tant de prieres auprès du Pape qu'enfin on lui avoit accordé le titre d'Alteſſe. Voici ses paroles tout du long: (u) *Tanta autem hominum levitas in hac ætate est, ut nullus sit hoc tempore in Europa regulus, quin se Altum, Sublimem, Excelsum appellari velit: nullus tam tenuis census privatus, quin sibi clamet insigniem fieri injuriam, nisi illi magnifici, clarissimi, atque amplissimi nomen in literarum inscriptionibus, publicis actis, regum diplomatis exstet, quasi titulis viros pariant, non titulos viri. Quid? quod cum est nobis cum regibus & viris principibus loquendum, cogimur ab iis recedentes per abstracta nomina quibus vulgo utuntur in Philosophorum scholis, cum eorum majestatibus loqui, altitudines affari, & quas vos Germani invexistis celsitudines, nostris Sublimitatem invidentes. Nihil verius est quàm tenuis ditionis principem hoc tempore, cum Excellentia contempta, quasi obsoleviſſet inter medicos*

(t) *Id. epist. lib. 3. pag. 357. 358.*
(u) *Ib. ib.*

Digitized by Google

nez en langue vulgaire. L'ancienne Rome au tems de ſa gloire la plus brillante, & de ſa politeſſe la plus accomplie ne conoiſſoit point cet uſage-là. Brutus ne voulut point s'aſſujetir au nouveau ſtyle, non pas même en (*I*) écrivant à des Seigneurs Polonois. N'oublions pas qu'il eut beaucoup de chagrins à eſſuier en Pologne; il s'y fit des ennemis qui lui rendirent de mauvais offices, β & qui dechirerent ſa reputation: ſes gages γ lui étoient ſi mal paiez, qu'il craignoit d'être obligé à contracter de nouvelles dettes, & cette peur-là ne pouvoit pas être petite pour un homme qui comme lui avoit éprouvé plus d'une fois les rigueurs des creanciers. Il s'étoit reduit depuis long tems à ne faire qu'une petite depenſe, afin (*K*) de ſoutenir ſon credit ſans incommoder perſonne, & par cette frugalité il épargna ſur ſes gages de la premiere année une ſomme qui lui ſervit à paier les dettes les plus preſſantes. Il ſe propoſoit de faire dans la même vuë une ſemblable épargne ſur les gages de la ſeconde année *.

BRUTUS (ETIENNE JUNIUS) Auteur deguiſé d'un livre de Politique intitulé *Vindiciæ contra tyrannos*. Cherchez LANGUET.

☞ BUCER (MARTIN) Theologien Proteſtant né † à Scheleſtad l'an 1491. mort à Cambrige l'an 1551 ‡. étoit l'un des plus habiles Miniſtres de ſon ſiecle. Non ſeulement il ſavoit prêcher, & faire des livres & des leçons; mais auſſi il étoit très-propre à manier les affaires, & il n'y eut guere de negociations eccleſiaſtiques où il ne fût apellé. Il travailla avec un grand zêle, & avec beaucoup de dexterité à pacifier les diferens des Lutheriens & des Calviniſtes, mais il n'en vint point à bout. Il eût voulu que de part & d'autre l'on eût été moins rigide; & ſi tous les chefs euſſent été comme lui des perſonnes d'accommodement, cette grande afaire eût pu reüſſir. Il ne s'amuſa point en Angleterre à condamner (*A*) la hierarchie; il ne fit rien moins que ſuivre en cela le goût de Calvin. Mr. l'Evêque de Meaux ‡ s'efforce de le faire paſſer pour un fourbe, & il allegue ſur (*B*) cela le temoignage de Calvin, mais il vaut mieux croire qu'en faveur

β *Ibid. pag. 312. & alibi.*

γ *Ibid. pag. 520.*

* *Ibid. pag. 302.*

† *Melchior Adam. in vit. Theolog. pag. 211. Corrigez donc Pratcolus in elencho pag. 106. le P. Gaultier in tabula Chronog. pag. 756. & pluſieurs autres qui le font natif de Strasbourg.*

‡ *Melch. Adam. ib. pag. 220.*

‡ *Voiez ſon 1. volume de l'Hiſtoire des variations.*

medicos & legulejos, ac minorum gentium regules, majora ambiret, diu egiſſe apud pontificem maximum, ut ſe altitudinis titulo honeſtaret; cum minus illo æquo uteretur, non prius orare, fatigare precibus, contendere deſiſſe, quam exoratum in ſententiam traduxerit. Quod fruſtra contendiſſe N. civitas dicitur, cum Sereniſſimi titulum Venetorum principi, propter civitatis amplitudinem conceſſum, pontifex negares ſe paſſurum vileſcere per minores poteſtates evulgatum. La derniere partie de ce paſſage nous aprend que le Pape fut inexorable à l'égard d'une petite Republique qui demandoit *la Sereniſé*. Depuis la mort de Jean Michel Brutus les choſes ſont étrangement empirées. Tel titre qui eût contenté en 1582. la vanité la plus exceſſive, eſt à preſent une charge inſuportable dont on s'eforce de ſe delivrer par l'aquiſition de quelque terme plus pompeux, & plus ſublime. J'aurai ſans doute une occaſion favorable de donner ſur ce ſujet bien des recueils.

(*I*) *Ne voulut point s'aſſujetir au nouveau ſtyle, non pas même en écrivant à des Seigneurs Polonois.* Il n'y a guere de païs où l'on ſoit plus delicat ſur ce point-là qu'en Pologne, & neanmoins nôtre Brutus s'y diſpenſa des ceremonies qui euſſent pu l'écarter de la pureté de l'ancien langage de Rome. Ce fut ſon motif: l'orgueil n'eut aucune part à ſa conduite, il ne conſidera ſes interêts qu'en qualité de bon écrivain Latin. *Ha mea fuit litera ad te prima*, dit-il (*a*) dans une lettre à Jean Ponetowski, *quas ut ſoleo ad regem etiam, Romano more. Alia poſſum à me omnia impetrari, te colere, obſervare, ferre in oculis, id quod mea ſponte, tuo merito maximo faciam: cum Latine quid ad te ſcribendum, patere me nulla tua cum offenſione ex uſu Latini ſermonis ſcribere: non enim ad amplitudines noſcio quas tuas, & magnificentias, cum nulla ſub orbe luna ſint, ſed ad te cum ſcribendum mihi eſſe intelligo.* Voiez les Nouvelles (*b*) de la Republique des lettres

(*a*) *Id. ib. lib. 4. pag. 449. 450. Voiez auſſi pag. 556.*

(*b*) *Mais de Septembre 1684. art. 4. pag. 682. 683. édit. 1686.*

(*K*) *A ſu faire qu'une petite depenſe afin de.*] Voici comment il s'exprime: *Ut mihi liceret nullo cujuſquam incommodo tueri meam fidem, hoc à me impetravi jam pridem, ut victu frugi uterer, menſa tenui, parvo lare, uno aut altero puero, LX annos nata muliercula quæ domeſtica miniſteria obiret* (*c*). C'étoit declarer qu'il renonçoit à la bonne chere, qu'il ſe contentoit d'un valet ou deux, & qu'il faiſoit gouverner ſon petit menage par une femme de 60. ans. Il la choiſit de cet âge-là ſans doute afin d'éloigner tous les ſoupçons à quoi bien des gens s'expoſent, qui n'ont ni la prudence, ni peut-être la vertu avec quoi il faut choiſir une gouvernante de ſon domeſtique. Que n'euſſent point dit ſes ennemis s'ils euſſent vu que le menage d'un veuf Italien étoit gouverné par une jeune ſervante?

(*c*) *Brutus ibid. pag. 302.*

(*A*) *A condamner la hierarchie; il ne fit rien moins que ſuivre le goût de Calvin.*] J'ai lu dans une lettre de Voſſius que les amis de Calvin accuſoient Bucer d'introduire un nouveau Papiſme, qu'ils apelloient *Bucériſme* par oppoſition au Calviniſme. Ce Bucériſme conſiſtoit principalement dans l'aprobation de l'Epiſcopat. „ (*d*) *Traducebant Calvini amici Bucerum „ quaſi novum Papiſmum erigeret . . . . Bucerum ne- „ gat à ſe hoc nomine accuſari Calvinus, ſed optare ta- „ men ut ne cauſam præbeat calumniæ dum ſic mediam „ . . . . . inſiſtit viam. Quod cum ex cunctis ejus „ patet ſcriptis, tum præcipue, à forma reformationis, „ præſcripta Hermanno Archiepiſcopo Colonienſi; & illis „ quæ Anglicanæ Reformationis ergò ſcripſit. Cum vero „ Bucerus propius ad Romanam Eccleſiam accederet, „ quam Lutherus; Calvinus longius ab ea abiret, quam „ idem Lutherus; extra Lutheraniſmum, duæ orta Ap- „ pellationes, Buceriſmi, & Calviniſmi: & fatebatur „ Calvinus, Buceriſmum eſſe magis tolerabilem, quam „ Calviniſmum, ſi non ad obtruſſam Scripturæ vim exigi „ oporteret. Nunc Bucerum paci nimium dare, ſe om- „ nia metiri veritate. Sed Calvini verba audiamus.* „ Fruſtra mihi excuſas, novo Papiſmo erigendo . . . „ te non ſtudere; ſed vellem aliis omnibus, ſic ex- „ ploratam eſſe puritatem tuam, ut ne ſuſpicionis locum relinqueres. Fruſtra etiam id te dare operam „ ne quid Calviniſmi admiſceatur. Si à ſcripturâ ſe- „ mel deflectendum ſit, non ignoro, quam ſit tole- „ rabilior Buceriſmus, quam Calviniſmus, &c.„ Voici un paſſage où Calvin exhorte Bucer à faire enſorte que la Reformation d'Angleterre ſoit bien repurgée de tout reſte de Papiſme. On lui repreſente que s'il ne travaille fortement il ne pourra jamais effacer les mauvais ſoupçons que pluſieurs perſonnes avoient conçus, qu'il panchoit des deux cotez. (*e*) *Dominum Proteſtorem, ut volebas, conatus ſum hortari, ut flagitabas præſens rerum ſtatus: tuum quoque erit modis omnibus inſtare, ſi modo detur audientia (quod te facere ſum perſuaſus) præſertim vero, ut vitus qui ſuperſtitionis aliquid redolent, tollantur è medio. Hoc tibi nominatim commendo, ut te invidia liberes, qua te falſo gravari apud multos non ignoras: nam mediis conſiliis vel auctorem, vel approbatorem ſemper inſcribunt. Scio hanc quorundam animis ſuſpicionem altius infixam eſſe, quam ut eam revellere facile ſit, etiam ſi nihil omittas. Et ſunt qui ſe maligne nullo errore inducti calummiantur. Denique fatale quodammodo hoc tibi malum eſt, quod fugere vix poſſis. Cavendum tamen ne imperitis detur male ſuſpicandi occaſio, improbi vero obloquendi prætextum arripiant.* Il ne paroît point que Bucer ait eu égard à ces remontrances. Neanmoins Calvin (*f*) temoigne qu'il avoit eſperé de lui de grandes choſes ſi la mort ne l'eût emporté trop tôt.

(*d*) *Voſſius epiſt. 457. p. m. 403. col. 1.*

(*e*) *Calvinus, epiſt. ad Bucerum. C'eſt la 93. dans mon édition qui eſt celle de Hanau 1597. pag. 199.*

(*f*) Dum mecum reputo, quantam in unius hominis morte jacturam fecerit Dei Eccleſia, fieri non poteſt quin novo ſubinde mœrore excrucier. Angliæ multum profuiſſet. Plus aliquanto in poſterum ſperabam ex ejus ſcriptis, quam hactenus præſtiterat. *Calvinus epiſt. 123. p. m. 246.*

(*B*) *Il allegue ſur cela le temoignage de Calvin.*] Voici les paroles de Mr. de Meaux: „ (*g*) Sçavoir maintenant ſi Bucer avoit un deſſein formel d'amuſer le „ monde par des équivoques affectées, ou ſi quelque „ idée confuſe de réalité luy fit croire qu'il pouvoit „ de bonne foy ſouſcrire à des expreſſions ſi évidemment contraires au ſens figuré, j'en laiſſe le jugement aux Proteſtans. Ce qui eſt certain, c'eſt que „ Calvin ſon ami, & en quelque façon ſon diſciple, „ quand il vouloit exprimer une obſcurité blaſmable „ dans une profeſſion de Foy, diſoit qu'il (*i*) *n'y avoit „ rien de ſi embaraſſé, de ſi obſcur, de ſi ambigu, de „ ſi tortueux dans Bucer meſme.*„ Voici les paroles de Calvin, *Tu Buceri obſcuritatem vituperas & merito. At mihi eſt in Bucero adeo perploxum, obſcurum, flexi-*

(*g*) *Hiſtoire des variations liv. 4. n. 25. pag. 167. édit. de Holl.*

(*i*) *Ep. Calvin. pag. 5.*

faveur de la concorde, & par un desir ardent & sincere de la paix, Bucer inventoit des expressions qui fussent capables de faire trouver son compte à chaque parti. Il y a beaucoup d'aparence qu'il a toûjours cru le merite des (C) bonnes œuvres. On a fort parlé d'une lettre (D) qu'il écrivit

loquum, atque, ut sic loquar, tortuosum (a). Je ne me fie pas au jugement desavantageux que fit de Bucer un Theologien de Saxe apres les conferences de Marpourg l'an 1529. *In Zuinglio*, dit-il (b), *agreste quoddam est & arrogantulum: in Oecolampadio mira quoddam simplicitas & clementia: in Hedione non minor humanitas ac liberalitas ingenii: in* BUCERO *calliditas vulpina, perverse imitata acumen & prudentiam.*

(C) *Qu'il a toûjours cru le merite des bonnes Oeuvres.*] „(c) Il ne sera pas inutile, pendant que nous „ sommes sur cette matiere, de considérer ce qu'en a „ pensé ce Docteur, un des Chefs du second parti de „ la nouvelle Reforme, dans une Conference solen„ nelle où il parla en ces termes: (1) *Puisque Dieu jugera „ chacun selon ſes œuvres, il ne faut pas nier que les „ bonnes œuvres faites par la grace de Jesus-Christ, & „ qu'il opere lui-même dans ſes ſerviteurs,* NE MERITENT *la vie eternelle, non point à la verité par leur „ propre dignité, mais par l'acceptation & la promeſſe „ de Dieu, & le pacte fait avec lui: car c'eſt à de „ telles œuvres que l'Ecriture promet la recompenſe de la „ vie eternelle, qui pour cela n'en eſt pas moins une gra„ ce à un autre égard, parce que ces bonnes œuvres, „ auſquelles on donne une ſi grande recompenſe, ſont „ elles-meſmes des dons de Dieu.* Voilà ce qu'écrit Bu„ cer en 1539. dans la diſpute de Liptic, afin qu'on „ ne penſe que ce ſoit des choſes écrites au commen„ cement de la Réforme, & avant qu'elle euſt eu le „ loiſir de ſe reconnoître. Selon ce meſme principe, „ le meſme Bucer (2) decide en un autre endroit, „ qu'il ne faut pas nier qu'*on puiſſe eſtre juſtifié par les „ œuvres, comme l'enſeigne Saint Jacques, puis que „ Dieu rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Et*, pour„ ſuit-il, *la queſtion n'eſt pas* DES MERITES: *nous ne „ les rejettons en aucune ſorte, & meſme nous recon„ noiſſons qu'on* MERITE *la vie eternelle ſelon cette pa„ role de Noſtre Seigneur:* Celuy qui abandonnera tout „ pour l'amour de moy, aura le centuple dans ce ſiécle, & la vie eternelle en l'autre. On ne peut re„ connoître plus clairement les merites que chacun „ peut aquerir pour ſoy-meſme, & meſme par rap„ port à la vie eternelle. Mais Bucer paſſe encore „ plus loin: & comme on accuſoit l'Egliſe d'attribuer „ des merites aux Saints non-ſeulement pour eux„ meſmes, mais encore pour les autres, il la juſti„ fioit par ces paroles: *Pour ce qui regarde ces priéres pu„ bliques de l'Egliſe, qu'on appelle Collectes, où l'on fait „ mention des prieres & des merites des Saints; puis que „ dans ces meſmes priéres tout ce qu'on demande en cette „ ſorte, eſt demandé à Dieu, & non pas aux Saints, „ & encore qu'il eſt demandé par Jeſus-Chriſt: dés-là „ tous ceux qui font cette priére reconnoiſſent que tous les „ merites des Saints ſont des dons de Dieu gratuitement „ accordez.* Et un peu aprés: *Car d'ailleurs nous con„ feſſons & nous preſchons avec joye que Dieu récom„ penſe les bonnes œuvres de ſes ſerviteurs, non-ſeule„ ment en eux-meſmes, mais encore en ceux pour qui „ ils prient, puis qu'il a promis qu'il feroit du bien à „ ceux qui l'aiment juſqu'à mille generations.* Bucer „ diſputoit ainſi pour l'Egliſe Catholique en 1546. „ dans la Conference de Ratisbonne.„ On peut ajoûter à ces paſſages celui que Voſſius raporte dans la lettre que j'ai citée: (d) *Non poſſum non ſanum judicium optare quibuſdam, qui hoc noſtro ſeculo plurimos admodum turbarunt hoc paradoxo; ſola nos fide ſervari. Cum viderent tamen hoc eo rapi, ac ſi juſtitiam ſola animi exiſtimatione, finxiſſent, & bona opera ſecluderent. Quæ jam illa Charitas, qua hunc malo, imo verbulo modeſto denigrentur? Fide formata juſtificamur, aut per fidem bonorum Operum, voluntatem, ac ita juſtitiam conſequimur. Aut pedes, fundamentum, & index eſt juſtæ vitæ*, ut Auguſtinus *dixit. Neque veris unum quiſquam eſt offendendus*, &c. Voſſius remarque que ces paroles ſont tirées de l'édition de Strasbourg 1529. & qu'on les a corrompues dans l'édition de Geneve 1554. En general il obſerve que pour connoître la moderation de ce Miniſtre il faut conſulter ſes écrits imprimez en Allemagne, & non pas les editions de Geneve. (e) *Conſulenda ſunt editiones illæ quas nobis Germania produxit, non quæ ex ſententia Calvini caſtrate prodierunt Genevæ . . . . . Cum vero omnia fere Buceri ſint moderatiſſima, tum imprimis præfatio in Commentarios ſuper quatuor Evangeliſtas in editione Argentoratenſi anni* CIↃ IↃ XXX. *quæ & ipſa præterita in editione Rob. Stephani* CIↃ IↃ LIII.

(D) *On a fort parlé d'une lettre qu'il écrivit à Calvin.*] On pretend qu'il lui écrivit, *vous jugez ſelon que vous aimez ou ſelon que vous haiſſez, or vous aimez ou vous haiſſez ſelon votre fantaiſie.* Voſſius qui dans ſon ame étoit bon Arminien, releve cela un peu durement, & raporte ce que Calvin repondit à un reproche ſi injurieux. (f) *Calvinus ſic à magno viro increpitus reſpondere: hoc* (g) *eſſe genii potius ſui, quam judicii; & (ut Calvini ipſius verba, ad Bucerum retinam) ſic ſcribere.* Ut verum fatear, nulla mihi cum maximis, & plurimis vitiis meis, difficilior eſt lucta, quam cum iſta impatientia; neque certe mihil proficio, ſed nondum id ſum conſecutus, ut belluam planè domuerim. *Has tamè ſatis modeſtè, ſi id poſſes confecutus. Illud vero conequire non potui, quod idem Bucerus, qui eum vel norat, vel noſſe putabat, non verius eſſet ſcribere*; Judicas prout amas, vel odiſti; amas autem, vel odiſti prout lubet. *Quod cum legiſſet, literas ſcripſit, quarum hoc initium.* Cum literæ tuæ mihi ſub cœnam allatæ eſſent, tanto gaudio perfuſus fui, ut non meminerim tribus totis menſibus, lætiorem mihi horam affulſiſſe. At cum eas ſuper cœnam, utcumque percurriſſem, lectione ipſa, ſic mi flagellatus, ut proxima nocte irrequietus ſemper exſtuarim, nec toto poſt triduo fuerim apud meipſum, &c. Aparemment on n'eût jamais eu connoiſſance de cette lettre, ſi François Baudouïn qui avoit logé chez Calvin n'eût eu la malhonnêteté de reveler ce ſecret. Il le fit peu-à-peu: la premiere fois il ſe contenta de dire que Calvin, au jugement de Bucer, ne gardoit aucune meſure ni dans ſon amour ni dans ſa haine, & qu'il élevoit les gens au deſſus du ciel, ou les abaiſſoit juſques aux enfers. Calvin proteſta avec ſerment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette cenſure: (h) *Quin etiam Buceri judicium recitat* (Balduinus) *quod ab ipſo improbiſſime confictum eſſe Deum & Angelos ejus teſtor. Incertus, inquit, aliquando tibi daxi, nullum te ſervare odii vel amoris modum, ſed ea te eſſe vehementia, ut vel ſupra cælos attolleres, vel ad inferos uſque dejicerem. Ita vero mihi propitius ſit Deus, ſequid unquam tale audierim. Quam potius vir ille, quem loco patris reverebar, tanta comitate ſeptem fratrum mecum amicitiam coluit, ut agerrimo paſſus ſit Argentina me avelli. Certe ad extremum uſque contenſit, quibuſcunque fieret modis me retinendum. Extant etiam ejus ad Senatum noſtrum literæ, quibus conqueritur cum maxima Eccleſiæ totius jactura me hoc retrahi: ac demum eo uſque provehitur, ut dicat me inter ſana doctrinæ miniſtros nemini eſſe ſecundum, paucos vero habere pares.* Baudouïn (i) dans ſa replique confeſſe qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin, mais il ſe vante d'avoir la reponſe que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette reponſe eſt de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à pluſieurs perſonnes qui connoiſſent l'ecriture de l'Auteur, & il ſoutient que cette lettre temoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger ſelon ſa paſſion, *judicas prout amas, amas autem prout libet.* Par cet Ouvrage de Baudouïn il paroit que ſon adverſaire s'etoit plaint qu'on lui appliquât perſonnellement (k) ce que Bucer avoit dit en general, & ſans s'exclure ſoi-même, *judicamus prout amamus* &c. mais Baudouïn ſoutient que Calvin lui-même s'en etoit fait l'aplication. L'endroit fâcheux dans ce proces eſt le ſerment de Calvin, mais il eſt neanmoins facile de parer ce coup en ſoutenant, que Baudouïn s'etoit exprimé d'une maniere à faire juger qu'il avançoit que Bucer s'etoit ſervi de cette dure cenſure en converſation. Or il eſt certain que jamais Calvin n'avoit etiré ce reproche de cette maniere, ainſi il pouvoit jurer ſincerement ce qu'il jura. Liſez ce qui ſuit: c'eſt l'apologie que Theodore de Beze fit pour lui ſur ce point-là: (l) *At enim, inquis, imprecatus eſt ſibi Calvinus ſi quid unquam tale ex Bucero audiſſet. Verum cur tu omittis quod ad rem maximè facit, ſycophanta? Nam hæc ſunt Calvini verba*, Bucerum inquit Balduinus aliquando mihi dixiſſe, nullum me ſervare odij vel amoris modum: ſed ea me eſſe vehementia, ut vel ſupra cœlos attolleram, vel ad inferos uſque dejicerem. Ita verò mihi propitius ſit Deus, ſi quid unquam tale audierim. *Vides manifeſte, ſycophanta, etiamſi truncatus & odio cæcus nihil vides, quæ de Buceri objurgatione obſcure ſcripſerat, Calvinum ut de quopiam colloquio accepiſſe, ac proinde memorem ejus ſuaviſſimæ, & nunquam interrupta conjunctionis quæ inter ſe & Bucerum fuiſſet, non temerè in vocem illam erupiſſe. Nihil hoc igitur ad literas, quas ipſas etiam corrumpis. Neque enim ſcripſerat Bucerus,*

(a) *Calvin. epiſt. 44. p. m. 94.*

(b) *Juſtus Jonas in relatione de convent. Marpurgenſi apud Seckendorf. Hiſtor. Lutheran. lib. 2. pag. 140.*

(c) *Boſſuet Evêque de Meaux Hiſtoire des variations liv. 3. n. 42. 43. pag. 124. 125.*

(1) *Diſp. Lipſ. an. 1539.*

(2) *Reſp. ad Abrinc.*

(d) *Bucerus commentar. in Pſalm 2. apud Voſſium epiſt. 457. pag. 403. col. 2.*

(e) *Voſſius ibid.*

(f) *Id. ibid.*

(g) *C'eſt-à-dire de s'emporter contre ceux qui n'entrent pas de ſon opinion.*

(h) *Calvinus in reſponſ. ad Balduinum pag. 367. col. 2. Tractatuum Theologicorum.*

(i) *Franciſcus Balduinus in reſponſione altera ad Jo. Calvinum pag. 56. edit. Colonienſi apud Jo. Rathenium* 1562.

(k) *Voiez Theodore de Beze, reſponſ. ad Franciſcum Balduinum pag. m. 211.*

(l) *Beza ubi ſupra pag. 212.*

Digitized by Google

écrivit à Calvin. Il eut (E) beaucoup d'enfans, mais je ne saurois bien dire ce qu'ils devinrent. On doit regarder comme une insigne calomnie ce que plusieurs Ecrivains assûrent qu'il mourut Juif, & ce que Sanderus (F) raconte d'une certaine conversation. Vous trouverez dans Mr. Teissier * les éloges que le savant Historien de la Reformation d'Angleterre a donnez à ce Ministre.

(a) *Voiez les remarques de l'article* Wida.

(b) In matrimonio tredecies puerpera, pietate, pudicitia, & in omni actione modestia multis bono exemplo fuerit. *Melanchthon parte* 2. *oper. apud Seckendorf. Hist. Lutheran. l.* 3. *pag.* 440. *littera* m.

(c) Tandem peste quam, nisi marito ex stratione sua non discedenti, adesse maluisset, effugere potuerit, obierit. *Ibid.*

(d) *Sententia delectuum per venerabile Capitulum Ecclesiæ Colonienſis de vocatione Martini Buceri fol.* 161.

(e) *Histoire des variations livre* 3. *n.* 3. *p. m.* 89. 90.

(f) *Voiez la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg lettre* 9. *pag.* 155. *de la* 3. *édit.*

(g) *Sanderus, du schisme d'Angleterre, liv.* 2. *pag. m.* 253. *je me sers de la version de Maucroix.*

(h) *Ant. Possevinus de Atheismis hæreticorum cap.* 8. *p. m.* 23.

Bucerus, cujus uxorem habemus, Ita judicas ut amas, sed, Ita judicamus ut amamus: *sic nimirum ut jejè in hoc etiam numero comprehenderet, & cumulum hominum virum deploraret.* Beze remarque entre autres choses que ces deux grans hommes changerent bientôt de style en s'écrivant, & qu'on a des lettres de Bucer poſterieures à celle-là, & toutes pleines de douceurs.

(E) *Il eut beaucoup d'enfans.*] Herman de Wida Archevêque de Cologne aiant envie d'établir la reformation dans son Diocese, (a) y fit venir Martin bucer l'an 1542. La plupart des Chanoines s'opposerent à cette entreprise, & publierent un Ouvrage où ils mêlerent beaucoup d'invectives contre Bucer. Ils lui reprocherent entre autres choses qu'il etoit bigame. Melanchthon en refutant cet écrit n'oublia point cet article. Il declara que la Religieuse que Bucer avoit epousée en premieres noces avoit bien fait de quitter l'Eglise Romaine, puis qu'elle y avoit reconu un culte idolâtre. Il ajoûta (b) qu'elle avoit mene une vie très-exemplaire par sa pudicité, par sa modestie, & par sa pieté, qu'elle etoit accouchée 13. fois, & (c) qu'elle etoit morte de la peste, ce qui ne lui seroit pas arrivé, si elle eût voulu s'eloigner de son mari. C'eût été dommage qu'une fille si propre à multiplier fût restée dans le couvent. Et comme quantité d'autres non moins propres à peupler le monde en sont empêchees par la clôture, on peut juger quel tort font les vœux Monastiques au bien temporel de l'Etat. Bucer se remaria avec une veuve, ce qui donna lieu aux Chanoines de Cologne de lui reprocher une nouvelle irregularité, attendu que selon St. Paul il faut que l'Eveque soit mari d'une seule femme, c'est-à-dire, pretendoient-ils, qu'il ne se remariât point, ou qu'il ne se mariât pas avec une veuve. (d) *Verbum Dei docet adsciscendum Ministerio, oportere esse virum unius uxoris.* 1. *Tim.* 3. & *Titi* 1. *quod Canones Apostolorum, & Apostolici patres in hoc usque tempus sic intellexerunt, ut secundis nuptiis copulatus, aut qui viduam accepit non possit esse ex numero eorum qui ministerio sacro deserviunt.* Melanchthon refuta sans peine cette instance. Mr. de Meaux dit que Bucer convola en troisiémes noces. *C'estoit un homme assez docte*, dit-il (e), *d'un esprit pliant, & plus fertile en distinctions que les Scolastiques les plus rafinez; agréable Prédicateur; un peu pesant dans son style: mais il imposoit par la taille, & par le son de la voix. Il avoit esté Jacobin, & s'estoit marié comme les autres, & mesme pour ainsi parler, plus que les autres, puis que sa femme estant morte, il passa à un second & à un troisieme mariage. Les Saints Peres ne recevoient pas au Sacerdoce ceux qui avoient esté mariez deux fois estant Laiques. Celuy-cy Prestre & Religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministere. C'estoit une recommandation dans le parti, & on aimoit à conformer par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.* Ce que Mr. de Meaux observe qu'en ce tems-là le mariage *estoit une recommandation dans le parti*, n'est pas entierement faux, car il est certain qu'un Ecclesiastique converti qui ne se feroit pas marie, eût fait naître des soupçons qu'il n'avoit pas renoncé au dogme de la loi du celibat. Je croi que Bucer insinua cette raison (f) a Calvin lors qu'il le pressa de se marier. Sanderus conte que les Visiteurs établis en Angleterre sous Edouard VI. exhortoient les Ecclesiastiques au mariage comme à une marque certaine de l'abjuration du Papisme. „ (g) Ils s'informoient „ encore avec grand soin de la continence des Pas„ teurs. Ils avoient même l'impudence de leur de„ mander publiquement, Comment avec de la santé „ & de la jeunesse, ils avoient pû garder leur chaste„ té? S'ils en avoient le don, & quelle certitude ils „ avoient de la pouvoir conserver à l'avenir; Ils leur „ conseilloient donc de se marier de peur de brûler, „ ou de tomber en des pechez dont la seule pensée „ fait horreur. Enfin ils leur declaroient franche„ ment, qu'ils tenoient pour Papistes & ennemis du „ Roy, tous ceux qui preferoient un celibat dange„ reux à un mariage pudique & honnête, principale„ ment ayant devant les yeux le saint exemple de deux „ Archevêques celebres, qui n'avoient point fait diffi„ culté de se marier.„

(F) *Qu'il mourut Juif, & ce que Sanderus raconte.*] Le Jesuite Possevin parlant de Bucer se servit de la parenthese que l'on va lire: (h) *At vero Bucerus (quem morientem scribunt esse professum nondum natum esse Messiam) sectatus Lutherum viam jiravit.* Dans un autre endroit du même livre il avance cela comme un fait certain: (i) *Bucerus cum animam ageret fassus est verum Messiam adhuc non venisse, venturum tamen.* Prenez garde que selon ce Jesuite cette profession de foi fut celle que Bucer fit en mourant. Mais pour refuter cette fable on n'a besoin que de Sanderus, qui n'accuse ce Theologien que d'une pente secrete vers le Judaisme, & d'une confidence de libertinage faite à un homme sans Religion. Voici ses paroles, vous y trouverez que Bucer mourut dans la profession d'un Lutherien: „ (k) Pour Bucer il etoit porté pour le Ju„ daïsme aussi étoit-il descendu d'une famille Juive. „ Il est certain que depuis sa mort & sous le regne de „ Marie, le Baron Paget, Conseiller du Roy Catho„ lique a dit, qu'un jour il luy avoit servy d'interpre„ te chez Dudley Duc de Northombelland; & que ce „ Duc luy ayant demandé *ce qu'il pensoit de la presence „ reelle du Corps de Jesus Christ au S. Sacrement*, il luy „ répondit *qu'il n'a moins de douter de la Foy des Evangi„ les, on ne pouvoit douter de la presence reelle: mais* „ ajoûta-t-il, *je ne tombe pas d'accord de tout ce que le „ nouveau Testament nous raconte de Jesus Christ & de „ ses actions; quoy que jusques icy il ne m'ait (l) pas été „ permis de le nier.* Il parloit de la sorte devant un „ homme qu'il sçavoit bien n'avoir pas beaucoup de „ Religion. Au reste jusqu'à la mort, dans ses dis„ cours & dans ses ecrits, il fit profession du Luthe„ ranisme, accommodé aux nouvelles opinions d'An„ gleterre.„ Ceux qui conoissent cet Auteur n'ont pas besoin que je leur dise qu'il est croiable dans les choses qui servent à la justification des Protestans, & indigne de creance dans les choses qui leur sont desavantageuses. Mais n'oublions pas de remarquer que Possevin n'est que le copiste de Lindanus tres-mauvais Auteur. Ce Lindanus aiant rapporté plusieurs changemens de croiance desquels il accuse Bucer conclut ainsi: (m) *Sane ut in Christianismo suos inconstantissimus ita in paterno Judaismo constantissimus. Præter usuras enim defensas licitas, etiam Christi adventum sub mortem narrant oculati testes revocasse in dubium.* Quelques pages après il repete la même chose: *Alii*, dit-il (n), *Christum nostrum negant verum illum promissum fuisse, sed alium cum Judæis expectandum, uti Bucerum moribundum testatum reliquisse narrant fide digni, adeoque quidam clarissimi viri, se ab ejus discipulis in Anglia accepisse.* (o) Prateolus & plusieurs autres n'ont pas manqué de copier cela. Ils n'ont point copié ce que Surius raporte, & qu'il n'ose pas affirmer, c'est que ce Ministre fit circoncir son fils. La raison pourquoi Surius ne l'affirme pas est que la personne grave & très-docte dont il le tenoit ne le savoit que par ouï-dire. *Audivi ego*, dit-il (p), *ex quodam gravi longeque doctissimo viro, fuisse eum Judæum, & cum quandoque puerum quendam nosco ex qua fœmina susceperit, eum circumcidisse. Utrum autem hæc prorsus certa sint, non possum affirmare, præsertim quòd ille quoque qui hæc referebat, se ab aliis accepisse dicerat.*

Il y a long tems qu'on a dit que tout Roman a son fondement dans l'histoire. Je ne sai si cette fable touchant la foi pretendue Judaïque de Martin Bucer n'auroit point tiré son origine de quelques discours où il auroit declaré que le Messie n'est pas encore venu, mais qu'il viendra sous les principaux caracteres que les Prophetes lui attribuent, & sous lesquels les Juifs l'attendent. Je veux dire sous un état triomphant, & comme un vainqueur qui établira par tout le regne de la pieté, & de la paix. Si parce que Mr. Jurieu a publié un tel sentiment on a jugé qu'il favorisoit le Judaïsme, & si l'on a supose que la Synagogue d'Amsterdam lui a écrit une lettre (q) remplie de gratitude, les Controversistes auroient bien pu au tems de Bucer bâtir ce mechant Roman sur une doctrine semblable, en cas que Bucer l'eût debitée. Il est sûr qu'en ce tems-là l'esprit de fable, & la hardiesse d'exaggerer grossierement les calomnies étoient à leur comble. Si Mr. Jurieu avoit vécu au XVI. siecle il se fût vu accusé de Judaïsme par cent Ecrivains, & de toucher une pension annuelle de la Synagogue.

* *Teissier Addit. aux éloges t.* 1. *pag.* 30.

(i) *Posse vin. lib. cap. ult. pag.* 88.

(k) *Sanderus, Histoire du schisme d'Angleterre liv.* 2. *pag.* 237. *de la traduction de Mr. Maucroix édit. de Holl.*

(l) *Je n'ai pas le Latin de Sanderus, mais j'ai la version Françoise qui fut imprimée l'an* 1587. *on y lit ainsi cet endroit*, Je ne voudrois pas croire tout ce qui est escrit des actes & de la vie de J. CHRIST dans le Nouveau Testament, tout de même que je ne voudrois aussi aperstement le nier.

(m) *Lindanus in dialogo* 2. *Dubitantii p. m.* 146.

(n) *Id. ib. pag.* 185.

(o) *Prateolus in elencho alphab. hæret. pag. m.* 107.

(p) *Surius, commentar. rerum in orbe gestarum ad ann.* 1551. *pag. m.* 583.

(q) *Voiez le livret intitulé* Lettre des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam à Mr. Jurieu, traduite de l'Espagnol suivant la copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias, A Bruxelles 5446.

niſtre. On a effleuré dans le Dictionaire de Moreri ſes principales actions, cela eſt cauſe que je ne donne pas à cet article toute l'étenduë que j'aurois voulu. Je coterai (G) les mepriſes de Mr. Moreri, ce qui me fournira l'occaſion de raporter quelques faits. Mais je ne dois pas oublier qu'en quelques rencontres nôtre Bucer fit paroître qu'il ne deſaprouvoit pas (H) les fraudes pieuſes.

BUCHANAN (GEORGE) a été un fort habile homme, & l'un des plus grans poëtes Latins du XVI. ſiecle. Il nâquit dans un village d'Ecoſſe l'an 1506. Sa famille qui n'étoit rien moins que riche, penſa tomber dans la derniere miſere par la mort de ſon pere, & par la banqueroute de ſon aieul. Sa mere qui étoit demeurée veuve avec huit enfans les éleva comme elle put, mais elle avoit un frere qui prit quelque ſoin de celui-ci. L'aiant trouvé propre aux lettres il l'envoia à Paris. Le jeune homme y paſſa deux ans, & puis il ſe vit contraint par la miſere & par ſon peu de ſanté à retourner en Ecoſſe. Quand il ſe ſentit gueri, il voulut goûter de la guerre parmi les troupes Françoiſes qui avoient abordé en ſon païs, mais il retomba bientôt malade. Après ſa gueriſon il s'en alla à Saint André, où il étudia en Logique ſous le bon vieillard Jean Major. Il le ſuivit en France cette même année, & après avoir paſſé deux ans à Paris aux

(a) *Melch. Adam. in vita Buceri pag.* 212.

(b) *Tiré de Melchior Adam ubi ſupra. Voiez Seckendorf, Hiſtor. Luther. l.* 1. *p.* 240. *n.* 5. *où il dit que Bucer paſſoit pour Lutherien l'an* 1522.

(c) On a retranché tout ceci dans la Moreri de Hollande.

(d) Aſſerit nullum eſſe peccatum mortale niſi incredulitatem. *Prateol. ubi ſupra.* Le Pere Gaultier copie cela de Prateolus.

(e) *Voiez ci-deſſus la remarque C, où l'on montre qu'il a enſeigné le merite des œuvres.*

(f) *Surius, ubi ſupra ad ann.* 1546. *pag.* 527.

(g) *Seckendorf. Hiſtor. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 626. *Voiez le même Seckendorf, ibid. pag.* 195.

(G) Je coterai les mepriſes de Mr. Moreri.] I. L'apoſtaſie pretenduë de Bucer eſt mal placée à l'an 1530. car il acheva de ſe confirmer dans les opinions de Luther après les conferences qu'il eut avec lui à Worms l'an 1521. & depuis ce tems-là il en fit une profeſſion ouverte. (a) *Paulo poſt, anno* milleſimo quingenteſimo viceſimo primo, *cum ad comitia* Wormatiam Vangionum *Lutherus evocatus eſſet: Bucerus eodem venit, cumque Luthero complusculos dies familiariter tranſmiſiſſet: ſententiamque ejus amplexus, aperte eandem poſtea eſt profeſſus.* Deux ans après il fut aggregé dans Strasbourg au nombre des Predicateurs de la Reforme, & il ſouſcrivit avec eux un livre qu'ils publierent l'an 1524. pour expliquer les raiſons qui les avoient excitez a renoncer au Papiſme. Il aſſiſta en 1529. comme depute de l'Egliſe de Strasbourg aux conferences de Marpourg, où l'on tâcha de pacifier les diſenſions des Lutheriens, & des Zuingliens (b). II. Il eſt faux qu'il ait commencé par être Sacramentaire. Il ſuivit d'abord Luther comme ſon convertiſſeur. III. Il eſt faux qu'il ait fait *enfin ſecte à part.* Il demeura toûjours uni avec l'une des deux Communions Proteſtantes, quoi que les rigides de chaque parti n'aprouvaſſent pas ſes relâchemens. IV. Il n'y a rien de plus abſurde que de lui imputer comme des erreurs particulieres, (c) *Que le corps de* JESUS-CHRIST *n'eſt preſent en l'Euchariſtie qu'en la reception; Que le baptême ne procure point le ſalut aux enfans; Qu'il n'y a point de peché par l'incredulité; Que les Freres ne ſont point obligez de garder le celibat.* La 1. de ces quatre propoſitions eſt la doctrine commune des Lutheriens. La 2. & la 4. ſont la doctrine commune des Proteſtans. La 3. n'eſt point imputée à Bucer par ceux qui ont fait le catalogue des hereſies: au contraire Prateolus lui impute d'avoir ſoutenu (d) que l'incredulité eſt le ſeul peché mortel qu'on puiſſe commettre: accuſation calomnieuſe s'il en fut jamais. Notez que le Jeſuite Gaultier citant Sanderus dit que Bucer enſeignoit, que les enfans mêmes qui ont reçu le batême ne ſont point ſauvez. C'eſt peut-être ce que Moreri vouloit dire, mais il n'a point ſu s'exprimer. La-deſſus je remarque, que puis que les Proteſtans enſeignent que les enfans des fideles ſont ſauvez lors même qu'ils meurent avant le batême, leur opinion eſt que ceux qui reçoivent le batême ne ſont point redevables de leur ſalut à ce Sacrement; ainſi l'erreur pretenduë que Moreri impute à Bucer eſt une doctrine Proteſtante. Quant à la propoſition du Pere Gaultier, je ſuis ſûr qu'elle eſt imputée fauſſement à ce Miniſtre, ſi l'on ne l'explique en ce ſens, c'eſt que Dieu n'aiant point fondé le decret de reprobation ſur les pechez actuels des enfans d'Adam, il peut avoir reprouvé des enfans auſſi bien que des adultes, & en ce cas-là il arriveroit que certains enfans qui mourroient après le batême ſeroient damnez. Diſons à la honte des faiſeurs de catalogue d'hereſies, Lindanus, Sanderus, Prateolus, Gaultier &c. qu'ils nous donnent pour des hereſies particulieres à Bucer les doctrines les plus generales des Proteſtans. Notez que Prateolus lui impute d'avoir enſeigné l'inutilité des bonnes œuvres. Si vous comparez cela avec (e) l'Auteur de l'hiſtoire des Variations, vous ſerez bien étonnez. Notez auſſi que Surius dit (f) qu'à la conference de Ratisbonne Malvenda reduiſit Bucer à de telles extremitez qu'il le contraignoit de dire 1. Que tous les pechez ſont des pechez d'incredulité, 2. Qu'il n'y en a point de foibleſſe & d'ignorance, qu'ils ſont tous commis par malice, & contre le dictamen de la conſcience. A l'égard de la 1. propoſition Mr. Seckendorf (g) ſoutient ou que Bucer ne l'avança pas, ou qu'elle ne fut avancée que ſelon le ſens orthodoxe que Luther lui donne, & qui revient à ceci, c'eſt que les pechez des fideles n'excluant jamais du Paradis, il n'y a que les pechez des incredules qui damnent. Quant à la 2. il croit (h) qu'elle eſt imputée fauſſement à Martin Bucer. Joignons à cela que ce Miniſtre ſi l'on en croit (i) Surius, ſe vit obligé a debiter qu'un homme qui peche mortellement ceſſe de croire la Trinité, la naiſſance & la mort de JESUS-CHRIST &c. Mr. Seckendorf (k) ſemble avoüer que ce dogme fut avancé, & à la maniere dont il raconte que Bucer ſe defendit on peut conoître que ce ne fut point ſans quelque embarras. Dans le fond pourroit-on rien dire de plus monſtrueux que de ſoutenir, que tous ceux qui tombent dans le peche de fornication, traitent de fable tout ce qui ſe lit dans l'Evangile?

(b) *Ibid. pag.* 626.

(i) *Surius ubi ſupra.*

(k) *Seckend. ibid.*

(H) Qu'il ne deſaprouvoit pas les fraudes pieuſes.] Il (l) eut un grand demêle avec Pomeranus pour avoir fait imprimer le commentaire de Martin Luther ſur les Pſeaumes avec des alterations. Il fourra auſſi dans les poſtilles de Luther certaines choſes qui favoriſoient les Zuingliens, ce qui obligea ce Reformateur à ſe plaindre ſeverement de ce qu'on avoit ainſi corrompu le meilleur de ſes Ouvrages. Mr. Seckendorf obſerve que les reproches que fit Luther là-deſſus furent ſuprimez dans l'édition de Wittemberg, & que Bucer allegua quelques excuſes. (m) *Offenderat etiam Bucerus Lutherum, quod in editam ejus* Poſtillam, *quam vocant, eccleſiaſticam, quadam inſarſiſſet, quæ pro Helvetica ſententia de cœna facerent, ideo in libello illo* de verbis inſtitutionis, *vehementer de Bucero queritur, quod librum ſuum homiliarum, quem optimum ex omnibus, quos unquam ſcripſerit, vocat, quique etiam Pontificis placeat, corruperit. Iſta exprobratio in editione Tomorum Wittenbergenſi expuncta fuit, indignante & publica apologia culpam a ſe amoliente* Georgio Rorario, *ut d.* Tom. III. Alt. fol. 740. *legi poteſt. Eandem vero querelam in epiſtola ad* Johannem Secerium *Baſileenſem Typographum prolixe poſt repetit; Idib. (id eſt.* 13.) *Sept. hujus anni, vide* Epiſtolar. Lib. II. pag. 348. b. *Non defuit tamen Bucero excuſatio.* Je ne ſai point s'il allegua la maxime qu'Eraſme lui attribue, qu'une tromperie qui ne fait mal à perſonne, & qui eſt utile à pluſieurs eſt une action de pieté. Eraſme le refute là-deſſus à l'occaſion d'un Ouvrage que Bucer ſous un faux titre avoit dedié au Dauphin. (n) *Is ficto titulo ſcripſit librum ad primogenitum Regis* Galliæ, *admixtis aliquot verbis* Gallicis, *quo videretur a* Gallo *ſcriptus ad* Gallum. Pius, *inquit*, dolus eſt, qui nocet nemini, prodeſt multis. *Primùm, nulli nocet hæreſis? Hoc proximus audiret ab alio; nam hoc de iſtis pronunciatum eſt. Non læditur tantus Princeps ac natio religioſiſſima qua gravatur invidia? Quod autem ſimile exemplum ab Apoſtolis, aut probatis Eccleſiæ doctoribus profectum eſt? Si hîc fucus nulli nocet, cur* Lutherus *tam indignè tulit ſuos libros per hunc fuiſſe corruptos? Cur* Pomeranus *de ſimili temeritate illius queſtus eſt? Quod ab aliis & ab ipſis adeo legibus falſi gravi ſſimo crimine notatur, hunc lepido Evangeliſta pius dolus eſt.* Je n'allegue point le faux nom qu'il prit à la tête de l'un de ſes livres, car c'eſt une choſe très-innocente. Cela fut cauſe que ſon livre fut lu par les adverſaires qui n'auroient oſé le toucher s'ils en euſſent ſu l'Auteur. Liſez ces paroles de Naudé: (o) *Martinus Bucerus, cùm ſuos in librum Pſalmorum commentarios, à Catholicis legi vehementer cuperet, eoſdem ſub Aretii, qua Græca vox eſt Martino reſpondens, & Felinus quod verbum Germanicum Buceri ſignificationem Latinè repræſentat, publici juris fieri voluit, ne ſi proprium ſuum nomen illis affixiſſet, quod pridem antea cucullati ſacerdotes diris devovarunt, ſtatim eorundem lectionis Catholicis omnibus interdiceretur.* Voiez la marge (p).

(l) *Seckend. lib.* 2. *p.* 82. *n.* 3. *ad ann.* 1527.

(m) *Id. ib.*

(n) *Eraſmus, epiſt.* 59. *lib.* 31. *pag.* 2110.

(o) *Gabr. Naudæus in judicio de Auguſtino Niphe pag.* 19. *Conferez ce qui eſt à la remarque D de l'article d'Eraſme.*

(p) *L'Inquiſition d'Eſpagne ſuppoſe que le livre de Bucer adverſus meritum bonorum operum, fut publié comme un Ouvrage de l'Evêque de Rochester de miſericordia Dei.*

Digitized by Google

aux uſes avec la mauvaiſe fortune, il fut apellé à regenter la Grammaire au College de Ste. Barbe. Il fit cela pendant trois ans. Il fut ramené en Ecoſſe par un β jeune Comte qui l'avoit retenu 5. ans à Paris auprès de lui. Il voulut encore retourner en France, mais le Roi d'Ecoſſe l'en empêcha en le donnant pour precepteur à ſon batard. Il avoit fait une piece de poëſie qui deplut aux Cordeliers. Ces bons Peres au lieu de ſe revêtir de cet eſprit de patience qui ſied ſi bien aux gens d'Egliſe, ſe mirent dans une ardente colere, & pour ſe venger plus adroitement ils crierent que Buchanan étoit un impie, & un heretique. Leurs cris † furent cauſe qu'il pancha un peu plus qu'il ne faiſoit au Lutheraniſme. Le Roi retourna de France vers † ce tems-là, & mit en inquietude les gens d'Egliſe, parce qu'ils craignoient que la Reine Magdeleine qu'il amena avec lui n'eût été imbuë des nouvelles opinions auprès de la Reine de Navarre ſa tante. La mort de la Reine Magdeleine diſſipa bientôt leur inquietude. Quelque tems après on decouvrit une eſpece de conjuration contre le Roi, dans laquelle ce Prince ſe perſuada que les Cordeliers n'avoient pas fait leur devoir. Il commanda à Buchanan de faire des vers contre eux: le poëte obeït ſans repugnance, mais il garda des meſures, & ſe ſervit d'expreſſions qu'on pouvoit interpreter en divers ſens. Le Prince peu ſatisfait de ces vers en commanda de plus piquans, & fut ſervi ſelon ſes deſirs. Buchanan lui preſenta la fameuſe Silve qui s'apelle *Franciſcanus*. Peu après il fut averti que le Cardinal Beton tramoit ſa ruine, c'eſt pourquoi il ſe (A) ſauva en Angleterre; mais les choſes y étant ſi confuſes qu'en un même jour on brûloit les Lutheriens d'un côté, & les Papiſtes de l'autre, il repaſſa en France: & de crainte que le Cardinal ‡ Beton ne lui joüât quelque mauvais tour, il ſe retira tout doucement de Paris, & s'en alla à Bourdeaux, où André Goveanus ſavant Portugais l'attira. Il y regenta trois (B) ans, non ſans craindre les Cordeliers & le Cardinal Beton * deſquels il entendoit les menaces. Après cela il ſuivit André Goveanus en Portugal.

β Gilbertus Kennedus Caſſilliſiæ Comes. *Buchan. ubi infra.*

† Dum impotentiæ ſuæ indulgent illum ſponte ſua Sacerdotum licentiæ infenſum acrius incendunt, & Lutheranæ cauſæ minus iniquum reddunt. *Id. ib.*

‡ *C'eſt-à-dire en* 1537. *Buchanan dans ſa vie ne marque preſque jamais les années.*

(a) *Hiſt. de la Reformation d'Anglet. 2. part. l. 3. pag. m. 725.* Notez *que Buchanan dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe l. 14. p. m. 709. dit qu'il ſe ſauva par la fenêtre de ſa chambre pendant que les gardes dormoient.*

(b) Rex Buchananum VORTE tum in aula agentem ad ſe advocat.

(c) *Il y a des abregez d'Hiſtoire où par exemple vous trouverez que les Eſpagnols prirent une ville en telle année, & qu'ils la reprirent l'année ſuivante, ſans que l'Auteur ait marqué qu'ils l'avoient perduë. J'ai trouvé des gens qui m'ont ſoutenu que ce n'étoit pas un défaut: un lecteur, diſoient-ils, conclut aſſez que les Eſpagnols l'avoient perduë, puis qu'ils ſont obligez de la reprendre. Je ſoutiens que c'eſt un défaut: mais ce défaut ſe trouve dans preſque tous les abregez.*

(A) *Il ſe ſauva en Angleterre.*] Je ne ſai pourquoi il ſuprime qu'il avoit été mis en priſon, car c'eſt le ſuprimer que de dire ſeulement d'une façon vague qu'il trompa ſes gardes. *Brevi poſt per amicos ex aula certior factus ſe peti, & Cardinalem Betonium à Rege pecunia vitam ejus mercari,* ELUSIS CUSTODIBUS *in Angliam contendit.* Il étoit precepteur du batard du Roi: on peut donc croire raiſonnablement que les gardes qu'il trompa n'étoient point les geoliers des priſons publiques, mais ſeulement certaines perſonnes qui avoient ordre de l'obſerver, parce qu'on l'avoit rendu ſuſpect. Il ne s'eſt donc pas expliqué aſſez clairement. L'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre eſt plus preciſe là-deſſus: nous y trouvons même en quel tems on l'empriſonna, circonſtance que Buchanan auroit dû mettre pour le moins en marge, s'il craignoit que la date des années ne rendît ſes periodes moins coulantes. C'eſt donc de Mr. Burnet que l'on aprend (a) qu'en l'année 1539. *les Eccleſiaſtiques ouvrez des ſatires que* Buchanan *avoit écrites contre eux le firent mettre en priſon, & que comme le Roi leur abandonnoit tout le monde, ce grand homme auroit ſans doute été condamné au dernier ſupice, s'il n'eût eu l'adreſſe de ſe ſauver de priſon.* J'ai dit que Buchanan étoit precepteur du batard du Roi; & j'ai eu droit de le ſuposer: car puis qu'il a dit lui-même que le Roi lui confera cette charge, la preſomption eſt qu'il veut qu'on l'en croie revêtu, pendant qu'il ne marque pas ni expreſſement, ni par quelque fait incompatible, qu'il ne l'a plus. Or il n'a point fait cela, je puis donc preſuposer qu'il l'avoit encore. Pour ne rien diſſimuler je dois convenir qu'il s'eſt ſervi d'une expreſſion, d'où il ſemble qu'on pourroit conclure qu'il n'avoit pas cet emploi. Il a dit (b) qu'etant à la Cour par hazard, il fut mandé par le Prince. Le precepteur d'un fils naturel du Roi n'eſt-il pas pour l'ordinaire à la Cour? dit-on de lui que par hazard il s'y trouva en tel tems? Je repons 1. qu'il eſt du moins très-poſſible qu'il n'y ſoit pas quelquefois, cela me ſuffit. 2. Qu'il n'eſt pas d'un bon Ecrivain de narrer tellement les choſes, qu'il faille ſe ſervir de la voie du raiſonnement (c) pour ſavoir qu'elles ont changé de face. Voilà le principal but de ma critique. Buchanan fait ſon hiſtoire poliment; il dit beaucoup en peu de paroles, mais il faute par deſſus des choſes qu'il ne devoit point oublier. Il eſt plus difficile qu'on ne penſe de ne pas tomber dans ce défaut. Faites reflexion ſur ma note marginale.

(B) *Il y regenta trois ans.*] C'eſt ici que je mettrai l'impertinent conte que j'ai lu dans la page 50. de la Doctrine curieuſe du P. Garaſſe. „ On dit que George „ Buchanan faiſant la Premiere au College de Guyenne „ dans Bourdeaux, ayant pris un peu plus de vin que „ de raiſon s'en alla, le coup des claſſes eſtant ſonné, „ promener juſques en Angleterre avec ſa robe de „ chambre & ſes pantoufles, ayant tout à propos fait „ le port des Chartreux rencontré un navire qui levoit „ l'ancre. „ *Voilà*, pourſuit cet Auteur, une gentille promenade *cauſée par l'yvrognerie*. Ce menſonge eſt trop ridicule pour meriter d'être refuté. Buchanan ne ſortit alors de France que pour s'en aller en Portugal. J'examinerai par occaſion un endroit de l'Anti-Baillet qui ne me ſemble pas aſſez exact. *Moreri a écrit dans ſon Dictionaire*, c'eſt Mr. Menage (d) qui parle, *que Turnebe, Buchanan, & Muret regentoient en même tems dans le College du Cardinal le Moine, Turnebe la premiere; Buchanan la ſegonde; & Muret la troiſieme. J'ai ouï dire la même choſe au Pere Bourbon qui étoit un bon Regent de ſemblables choſes. . . . Si Buchanan a regenté dans le College du Cardinal le Moine dans le tems qu'y regentoit Muret, comme j'en ſuis aucunement perſuadé à cauſe du temoignage du Pere Bourbon, il faut que j'ait été depuis* 1544. (*qui eſt la date de ſon Elegie à Taſtæus & à Tevius*) *juſques en* 1545. *car auparavant il regentoit à Bordeaux dans le College de Guyenne, où il fut trois ans, comme il le temoigne lui-même dans ſa vie; & en* 1539. *le premier de Decembre, il y harangua l'Empereur Charles-Quint qui paſſoit d'Eſpagne en Flandre. Et ſi Muret avoit regenté avans ce tems-là au College du Cardinal le Moine avec Buchanan, il faudroit qu'il y eut regenté du moins en* 1538. *& en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans.* Voici mes remarques ſur ce long paſſage. I. Il ne paroît point par la vie de Buchanan qu'il ait regenté dans aucun College de Paris, depuis qu'il y retourna après s'être ſauvé des priſons d'Ecoſſe l'an 1539. Ainſi tout le tems qu'il a regenté à Paris, ſi nous en croions ſa vie, eſt anterieur au voiage qu'il fit en Ecoſſe avec un Comte Ecoſſois. Or depuis ce voiage il eut envie de repaſſer à Paris: il en fut empêche par le Roi ſon maître qui lui donna à inſtruire ſon fils naturel. Ce Prince revint de France avec la Reine Magdelaine, qu'il avoit épouſée au commencement de 1537. Il faut donc dire que Buchanan pour le plus tard étoit ſorti de Paris afin de s'en retourner en Ecoſſe l'an 1536. Il eſt donc faux qu'il eût alors regenté avec Muret dans un College de Paris; car en ce cas-là Muret eût exercé une regence (e) avant l'âge de 10. ans. II. Mr. Menage n'a point dû conſiderer comme une choſe poſſible que Muret & Buchanan aient regenté à Paris l'an 1538. veu qu'il eſt certain que Buchanan étoit alors en Ecoſſe. III. Puis qu'il a mis la naiſſance de Muret en 1526. il n'a point dû lui donner en 1538. les 14. ans qu'il lui donne dans la même page. IV. Il devoit dire expreſſément qu'en l'année 1544. Buchanan étoit à Paris. Cela eſt clair par ſon elegie à Taſtæus & à Tevius mentionnée par Mr. Menage. V. Il devoit dire que Buchanan a parlé (f) de Gelida dans cette elegie comme d'un collegue, & en tirer une preuve que Buchanan regentoit alors au College du Cardinal le Moine, car il eſt ſûr que c'étoit dans ce College que Gelida enſeignoit. VI. Si j'avois à dire malgré la Vie de Buchanan qu'il a regenté à Paris l'an 1539. j'aimerois mieux prendre l'année (g) de Mr. Menage, que le tems qui s'écoula depuis qu'il fut revenu à Paris lors de la levée du ſiege de Mets, juſques à ce qu'il eût à inſtruire Timoleon de Coſſé fils du Marechal de Briſſac. Cet entredeux comprend trois années, car il fut (h) precepteur pendant (i) cinq ans, & il ſortit de cet emploi l'an 1560.

Des COLLEGES où Buchanan a regenté; & en quel tems.

(d) *Menage, Anti-Baillet to. 1. p. 328. Il ne cite point l'endroit de Moreri. C'eſt dans l'article de Muret.*

(e) *Mr. Menage ib. p. 330. dit que Muret naquit l'an* 1526.

(f) Cæteraque ut ceſſent, Gelidæ pia cura ſodalis Et patris & patriæ ſuſtinet uſque vicem. *Mr. Menage pag. 332. corrige très-bien* gelide par Gelidæ. (g) *C'eſt-à-dire de* 1544. *à* 1545. (h) *Voiez la vie de Buchanan.* (i) *Et non pas dix, comme Varillas l'aſſûre,* Hiſt. de l'hereſie l. 28. p. m. 143.

Digitized by Google

† Crimini dabatur earnium esus in quadragesima, à qua nemo in tota Hispania est qui abstineat. *Ibid.*

Portugal, Goveanus, dis-je, qui avoit eu ordre du Roi son maître de lui amener un certain nombre de gens qui fussent capables d'enseigner la Philosophie, & les belles lettres dans l'Université qui venoit d'être érigée à Conimbre. Tout alla bien pendant la vie de Goveanus, mais après sa mort qui ne tarda guere, on exerça toutes sortes d'avanies contre les Savans qui l'avoient suivi, & en particulier contre Buchanan. On lui reprochoit le poëme contre les Cordeliers; on trouvoit † mauvais qu'il ôsat manger de la viande pendant le carême, en quoi il ne faisoit que se conformer à l'usage du païs. On pretendoit que dans ses discours il avoit temoigné quelque éloignement de l'Eglise Catholique. On le chicana pendant plus d'un an, & enfin de peur de donner à conoître qu'on avoit injustement harcelé un homme de reputation, on le condamna à demeurer quelques mois dans un Couvent pour se faire mieux instruire. Ce fut là qu'il entreprit sa paraphrase des Pseaumes, Ouvrage excellent, & victorieux de la critique de Louïs * de la Croix. Aiant obtenu la liberté il passa en Angleterre, & ne s'y arrêta point. Il aima mieux retourner en France. Il y arriva au tems de la ‡ levée du siege de Mets. Il entra quelques années après au service du Marechal de Brissac, pour être precepteur de son fils. Ce Marechal commandoit alors en Piemont. Buchanan passa cinq ans dans cet emploi, tantôt en Italie tantôt en France. Il le quitta en 1560. Etant passé en Ecosse après que les troubles que Mrs. de Guise y avoient causez eurent été assoupis, il se rangea publiquement à la Communion de l'Eglise Reformée. Il fut mis pour precepteur auprès de Jaques VI. Roi d'Ecosse l'an 1565. Voilà tout ce qu'il a trouvé à-propos de nous aprendre touchant sa vie ‡. Je ne sai par quelle affectation il n'a rien dit de sa grande prosperité. Ce silence pourroit paroître mysterieux à des gens qui se plairoient à tourner les choses du mauvais sens. Ils seroient capables de croire que Buchanan sur ses vieux jours plein de confusion, & de repentir de s'être livré à la faction qui chassa la Reine Marie, dont il avoit reçu tant de bienfaits & qu'il avoit tant loüée, n'osoit se faire conoître par ce tems-là, ni reveiller dans l'esprit de ses lecteurs l'idée des livres qu'il avoit faits selon l'interêt (C) de ceux qui étoient alors les maîtres. Ces livres l'ont rendu si odieux aux Catholiques Romains, qu'il faut attribuer à cela les medisances horribles qu'on a publiées contre lui. On l'a diffamé comme un ivrogne le plus (D) profane, & le plus

* *Jesuite Portugais, Auteur d'une version des Pseaumes en vers Latins, dans la preface de laquelle il censure Buchanan.*

‡ *C'est-à-dire en 1552.*

‡ *Tiré de sa vie composée par lui-même l'an 1580. Elle est à la tête de ses poesies.*

(a) *Varillas, Histoire de l'heresie l. 28. pag. m. 170.*

(b) *Preface du 5. tome de l'Histoire de l'heresie.*

(c) *Garasse, doctrine curieuse pag. 50.*

(d) *Id. ib. pag. 748.*

(C) *Selon l'interêt de ceux qui étoient alors les maîtres.*] Nous parlerons ci-dessous du dialogue sur le droit des Rois. Il ecrivit deux autres livres qui etoient encore plus conformes que celui là aux interets de sa faction. L'un est l'elitoire d'Ecosse, entant qu'il y dit beaucoup de mal des mœurs & de la conduite de la Reine; l'autre est celui qu'il intitula (a), *Eclaircissement.* Voici de quelle maniere Mr. Varillas en parle. *Je dois encore avertir les curieux*, dit-il (b), *que le pire des Ouvrages de Buchanan contre cette Princesse n'est pas son Histoire d'Ecosse, & qu'il y en a un autre où il n'a osé mettre son nom, qui est plus satirique sans comparaison que celui-là. On ne le trouvoit pas de mon tems à la Bibliotheque du Roi, & Mr. Clement Conseiller de la Cour des Aides le tira de la sienne pour me le prêter. Il est écrit en François, & imprimé à la Rochelle en l'année mil cinq cens soixante douze. Il contient tant d'injures & d'ordures, qu'aucun autre livre que j'aye vu n'en approche; & le seul endroit des pretendues impudicitez de la Reine Marie Stuart, qu'imitoit & favorisoit la Demoiselle de Reres sa fille d'honneur, n'est pas de beaucoup inferieur à ceux des Auteurs anciens & modernes qui se sont le plus licentiez à salir l'imagination de leurs lecteurs.* Il n'est pas besoin de dire que rien ne pouvoit être plus conforme aux interêts des ennemis de cette Reine que les satires de Buchanan; car il falloit de deux choses l'une, ou que ceux qui l'avoient chassée fussent les plus scelerats de tous les hommes, où qu'elle fût la plus infame de toutes les femmes. Ce sont deux plats de balance chargez en équilibre, vous ne sauriez apesantir la charge de l'un, sans alleger la charge de l'autre precisément au même degré: tout de même ce qui sert à la decharge de la Reine aggrave d'autant la faute de ses ennemis, & ce qui charge la Reine, diminuë d'autant leur crime. Il est donc certain que les satires de Buchanan etoient une apologie de sa faction, & qu'à mesure qu'elles etoient plus sanglantes, elles justifioient davantage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voie des prejugez, seroit capable de soupçonner qu'une satire d'une utilité si importante & si necessaire, est une fiction que l'interêt de la cause a fait inventer. Mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-reelles qui font soulever les sujets, il n'est pas toûjours vrai que les Manifestes de ceux qui se soulevent soient calomnieux, & ainsi sans écouter les prejugez il faut conoître de la cause de Buchanan. Notez qu'afin que la comparaison des plats de balance en équilibre soit juste, il faut entrer dans les principes de cet Ecrivain, & supposer comme lui que le Roi d'Ecosse & ceux qui representent la nation sont deux puissances collaterales; car dans une Monarchie proprement dite la comparaison ne seroit pas juste, l'injustice du Souverain ne disculpe point les soulevemens.

(D) *Comme un ivrogne le plus profane.*] J'ai déjà cité un Auteur (c) qui lui reproche un voiage ridicule comme un effet d'ivrognerie, mais voici bien pis; il lui reproche d'avoir eu le verre & la mort entre les dens à la même heure, & de s'être moqué des Ministres qui l'exhortoient à prier Dieu. Je ne veux rien retrancher de l'historiette. Il est utile de faire voir aux lecteurs par des exemples sensibles jusqu'où peut aller la hardiesse de mentir publiquement, quand une fois on a l'impudence de faire imprimer tous les contes qui courent les rues. Voici comme parle le P. Garasse: (d) „ Je veux raconter à nos nou-
„ veaux Atheistes la malheureuse fin d'un homme de
„ leur creance & de leur humeur, quant au manger
„ & au boire. Ce fut George Buchanan, parfait Epi-
„ curien durant sa vie, & vray atheiste à l'heure de sa
„ mort. Ce Libertin ayant passé sa jeunesse desbau-
„ chée dans Paris & dans Bordeaux, plus soigneux du
„ lierre, des cabarets & des bouchons de taverne,
„ que du laurier de Parnasse, & estant sur la fin de ses
„ jours rapellé en Escosse pour instruire le jeune Prince,
„ qui est aujourd'hui le Serenissime Roy de la grande
„ Bretagne, continuant ses desbauches de gueule, fit si
„ bien qu'il vint hydropique à force de boire, quoy
„ qu'on disoit de lui par maniere de gausserie, qu'il
„ estoit travaillé, *vino intercute*, non pas *aquâ intercute*.
„ Tout malade qu'il estoit, il ne s'abstenoit non plus
„ de boire à longs traicts, qu'il faisoit en sante, &
„ aussi pur, qu'il le beuvoit jadis dans Bordeaux. Les
„ Medecins qui avoient charge de le traitter de la part
„ du Roy leur maistre, voyant les excez de leur
„ malade, luy dirent assez sechement & en cholere,
„ qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se tuer, &
„ que continuant ce train de vie, il ne pouvoit pas
„ traisner plus de quinze jours ou trois sepmaines. Il
„ les pria de faire une consultation par ensemble, pour
„ voir combien il pourroit vivre en s'abstenant de boi-
„ re du vin, ils le firent, & la resolution fut, qu'il
„ pourroit encores vivre cinq ou six ans, s'il se pou-
„ voit commander jusques là, à quoi il fit une res-
„ ponse digne de son humeur. *Allez*, dit-il, *avec vos ordonnances, & regimes, & sachez que j'aime mieux vivre trois sepmaines m'enyvrant tous les jours, que six ans sans boire du vin*, & aussi-tôt ayant, en
„ personne desesperée, donné congé à ses Medecins,
„ il se fit porter au chevet de son lict un tonneau de
„ vin de Grave, resolu d'en voir le fonds devant que
„ de mourir, & s'y comporta si valeureusement, qu'il
„ l'espuisa jusques à la lie, accomplissant à la lettre
„ le contenu de ce gentil Epigramme d'Epigonus tou-
„ chant une grenoüille, laquelle estant tombée dans un
„ tonneau plein de vin s'escria,

„ Θοὐ τίνες ὦδαγ
„ Πόνοι, μυρίοι σοίφεται μεθύοντες.

„ Ayant la mort & le verre entre les dens, les Minis-
„ tres le visiterent pour lui remettre l'esprit, & le re-
„ soudre à mourir avec quelque sentiment de reli-
„ gion: un d'entr'eux pour toute exhortation lui re-
„ com-

plus impie qui eût jamais existé, & comme un traitre, un conspirateur, un (DA) esclave de l'impudicité & de la satire, & un falsificateur de l'Histoire. Il mourut à Edimbourg le 28. * de Septembre 1582. Son dialogue *de jure regni apud Scotos*, reproché tant de fois aux Protestans, a été cause qu'ils ont quelquefois parlé de lui comme d'un homme (E) sans nom, & sans consequence. Il y a lieu de douter du (F) repentir que lui attribue l'Annaliste de la Reine Elizabeth. En tout cas on ne lui sauroit refuser l'éloge (G) de bel esprit, & de belle plume. Il a merveilleusement reüssi

* *Thuan. l. 76. pag. m. 445. Le Pere l'Enfant se trompe, mettant cette mort au 25. d'Avril.*

„ commanda de reciter l'Oraison Dominicale, & lui „ ouvrant les yeux, regarde affreusement le Ministre, „ *Qu'est-ce que cela*, dit-il, *que vous appellez l'Oraison Dominicale?* Les assistans repartent que c'est le „ *Pater noster*, & que s'il n'a pas le moyen de prononcer „ cette oraison, qu'on le supplioit à tout le moins „ de reciter quelque oraison Chrestienne afin qu'il „ mourust en homme de bien: *Pour moy*, dit-il, d'un „ sens ferme & asseuré, *je n'ay jamais servi d'autre „ priere que celle-là.*

„ *Cinthia prima suis miserum me cepit ocellis*
„ *Contactum nullis ante cupidinibus.*

„ Et à peine eust-il recité dix ou douze vers con„ tinus de cette Elegie de Properce, qu'il expira en„ tre les verres & les pintes, & on peut dire de lui, „ que veritablement *purpureum vomit ille animam*, „ & telle est ordinairement l'issuë de tous les Epicu„ riens. „

(DA) *Et comme un traitre, un conspirateur . . . . & un falsificateur de l'histoire.*] Ce sont là les medisances dont Barclai son compatriote n'est servi pour le depeindre. (a) *At Buchananum quidem non solum depravatis desperatisque moribus ex libero Liberi Veneriſque mancipium factum fuisse omnes, quotquot eum probè noverunt; sed & hæreticum impiumque, & mendacem historicum sacra juxta ac profana audaci contra temerantem, ostendit illud ejus opus, cui,* Rerum Scoticarum historia, *titulum dedit. . . . . Quod cùm ita sit, ecquis mirum videri possit, in egregium impostorem artificemque evasisse eum, qui in primis juventæ annis, scelere omnium maximo flagitioso vitæ rudimentum posuit? Jam verò historiam reliquam ea fide scripsit, quam in meo me pudet populari reperire: probissimos quosque lancinat maledictis, pios per calumniam opprimit: quò autem quisque sceleratior, & promptior ad malum manus, eò pluribus ille laudibus celebratur. Quid multis? in illa ejus historia, quæ ultra Boethii nebulis historiographi epitomen se profert, tot mihi mendacia occurrunt, ut cùm vera videam, vix vera esse, nisi cunctanter, credam. Id ipsum & alii mecum querentur quam temerè, quæ res gestas postremis ab te libris mandatas continent* (1). *Sed erit spero veri, patriæque amantior aliquis, qui venenatum ejus stylo macronem retundat, & fraudem fide solida patefaciens incorruptos eorum temporum annales evulgabit. Hinc igitur homines relicto, qui ut veri adhuc virentes clarissimi norunt, ventri & Veneri obedire, multarum in principes conjurationum fautor, quarumdam etiam author, hæreseos quà domi, quà foris, quà privatim, quà publicè pernicax propugnator exitit: ad Stephanum Junium Brutum venio.*

(a) *Guill. Barclai. ubi infra l. 3. cap. 1. p. m. 310.*

(1) Nempe septem postremis quos de industria in matris & filii Regum necem & ignominiam malitia mala composuit.

(E) *D'un homme sans nom & sans consequence.*] Voici les paroles de Mr. Daillon Ministre François, refugié en Angleterre: (b) *Qu'on ne nous fasse point l'injustice de compter entre nos Docteurs un Poëte Ecossois sans caractere, qui a voulu s'égayer à debiter ses songes sur la politique.* Un autre Ministre François n'a point parlé de Buchanan avec ce mepris, mais il n'a pas laissé de le condamner, & de trouver fort injuste que l'on imputât les maximes republicaines de cet Auteur à ceux de la Religion. *Ces maximes de Buchanan*, dit-il (c), *& de Paraus ne sont point nos maximes, nous les avons diverses fois desavoüées, on ne les trouvera dans aucun de nos écrits authentiques . . . Elles* (d) *sont assurément fausses dans la generalité dans laquelle ces auteurs les proposent.* Pour un homme qui s'est erigé en prophete il avoit la vuë bien courte (e) sur l'avenir, quant à sa propre destinée. Il ne savoit pas que cinq ans n'auroient point passé sur son livre, qu'il seroit des lettres pastorales remplies des maximes de ces deux Auteurs. Quoi qu'il en soit ce dialogue de Buchanan fit grand bruit. Un certain Adam Blackwod du même pais que Buchanan, & Conseiller au Presidial de Poitiers, refuta son compatriote le mieux qu'il lui fut possible. Un Allemand nommé *Nimanus Vinzetus* fit la même chose. Barclai autre Ecossois beaucoup plus fort qu'eux vint à la charge, & eut la malignité de dire que Boucher Docteur de Sorbonne avoit emprunté ses armes de Buchanan, & de quelques autres heretiques (f). Les Protestans d'Ecosse firent une reponse bien plus tranchante, car le Parlement du Roiaume jetta un arrêt de proscription sur ce dialogue de Buchanan, sur son Histoire, & sur sa *detectio*. Voiez dans la remarque F les citations de Camdenus.

(b) *Daillon, examen de l'oppression des Reformez, p. 11.*

(c) *Jurieu, Reponse à l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg to. 2. pag. 287. édit. in 4.*

(d) *Ibid. pag. 288.*

(e) Nescia mens hominum fati sortisque futuræ Et servare modum rebus sublata secundis. *Virgil. Æn. l. 10. v. 501.*

(f) *Guil. Barclaius, adversus Monarchomach. init.*

(F) *Du repentir que* Camden *lui attribue.*] Rapportons premierement les paroles de ce fameux Historien: (g) *Quid Georgius Buchananus hac de re tum in historia, tum in libello, cui detectio titulum fecit, prodidit, ex libris impressis nemo non novit. Cum autem ille parvum studio & Moravii munificentia abreptus ita scripsit, ut libri isti falsitatis damnati sint ab ordinibus* (h) *Regni* Scotiæ, *quorum fides plus tribuendum: & ipse ingemiscens coram Rege, cui fuit Pædagogus, subinde se reprehendisse* (ut accepi) *quod tam virulentum calamum in* Reginam *bene meritam strinxisset, maximeque optaverit ut tantisper supersedere, donec maculas, quas maledicentia falsò asperserat, revocatâ veritate, vel sanguine elueret; nisi* (quod ipse dixit) *hoc vanum esset, cùm pro statu delirare videretur.* Ailleurs le même Historien assûre, que Buchanan n'eut aucun égard aux prieres qui lui furent faites peu avant sa mort d'écrire pour la cause des rebelles, & qu'il temoigna d'être bien faché de leur avoir autrefois devoüé sa plume (i). Qui ne regarderoit ce temoignage de Camden comme quelque chose de tres-solide? Neanmoins il en faut rabatre beaucoup pour deux raisons: l'une est prise de ce qu'on conte que son manuscrit fut corrigé au gré & selon la fantaisie du Roi Jaques, comme nous le dirons en son lieu: l'autre est prise d'une note marginale que Mr. Varillas a lué. Ecoutons-le parler: (k) „ Il y a dans la Bibliotheque du Roi les cinq Vo„ lumes de l'Histoire du President de Thou, aux mar„ ges desquels le plus jeune de Messieurs du Puy avoit „ écrit de sa propre main les faits les plus curieux que „ son frere & lui avoient juge à propos d'en retran„ cher quand elle fut imprimée. J'ai lu dans les ad„ ditions au quatrieme Volume, que Buchanan étant „ prêt d'expirer, Jaques fix Roi d'Ecosse dont il avoit „ été Precepteur l'alla trouver; & l'avertit de retracter „ pour la decharge de sa conscience ce qu'il avoit écrit „ au desavantage de la Reine Marie Stuart sa mere, „ & que Buchanan le refusâ tout net. „ C'est ainsi que parle Mr. Varillas dans sa preface. Il touche le même fait dans le corps du livre, mais il le raporte autrement: *Dans l'original*, dit-il (l), *de l'Histoire de Monsieur de Thou, au lieu où il est parlé de la mort de Buchanan, il est écrit de la main de cet illustre President, que Jaques fix Roi d'Ecosse, de qui Buchanan avoit été Precepteur, lui fit l'honneur de le visiter lors qu'il étoit à l'extremité, & le pressa de retracter ce qu'il avoit dit contre la Reine sa mere. Que Buchanan repartit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la verité.* Entre des temoignages si contradictoires, celui de Camden & celui qui est aux marges de Mr. de Thou, peut-on avoir une certitude raisonnable des dernieres dispositions de Buchanan? Nullement: chacun de ces temoignages affoiblit l'autre; mais il ne faut pas disconvenir que le premier ne soit sans comparaison plus puissant que le dernier. Celui-là est imprimé; l'autre n'est que manuscrit. Celui-ci, selon la preface de Varillas, se trouve sur un exemplaire de Mr. de Thou, mais selon le corps du livre il se trouve sur l'original de Mr. de Thou: selon la preface il est de la main de Mr. du Puy le cadet: selon le corps du livre il est de la propre main de Mr. de Thou. Ces variations & ces brouilleries maintiennent la preference que Camden merite. Ajoûtez que si Mr. de Thou aprouva que Mrs. du Puy retranchassent cet endroit de son Histoire, c'est une marque qu'il n'y ajoûtoit pas une entiere foi, car le zêle pour la memoire de Marie Stuart ne l'empêchoit point de faire imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan (m). Le Roi Jaques le reprocha au fils de Mr. de Thou avec tant d'aigreur, qu'il lui causa une maladie de trois mois (n). Voiez la marge (o).

(g) *Camd. in Annal. Elizabetha ad annum 1567. init.*

(h) *Le même Auteur ad annum 1584. pag. m. 410. parle ainsi,* Probrosa in Regem, ejus matrem, & Consiliarios scripta, nominatim vero Georgii Buchanani Historia & *de jure regni apud Scotos Dialogus,* interdicta *ut quæ multa culpanda & delenda continerent.*

(i) Buchananum tamen inducere non poterant ut hoc eorum factum vel sæpeo libello, vel perfugione per nuntium approbaret, qui se factiosorum causam contra principes jam antea susceptile, dolenter ingemuit, & paulo post obiit. *Id. ad ann. 1582. pag. m. 374.*

(k) *Varillas, preface du 5. vol. de l'Histoire de l'heresie.*

(l) *Id. liv. 28. pag. m. 171.*

(m) *Voiez le P. d'Orleans, Revolutions d'Anglet. to. 2. pag. 490. 491.*

(n) *Varillas, reponse à la Critique de Burnet pag. 77. & 78. édit. de Hollande. Le Docteur Burnet* defense de la Critique pag. 62. *convient du reproche.*

(o) *J'ai ouï dire à un Seigneur Ecossois, que quand on demanda à Buchanan au lit de mort s'il ne se repentoit pas de ce qu'il avoit écrit contre le droit des Rois, & en particulier contre l'honneur de la Reine Marie Stuart, il répondit,* Je m'en vais en un lieu où il n'y a guere de Rois.

Digitized by Google

reüſſi en toutes ſortes de vers Latins, & il a très-bien écrit en proſe. Je ne ſai s'il (H) faut croire qu'il ait été Moine. Il n'en dit rien, pluſieurs l'affirment, & ſon ſilence n'eſt pas une preuve deciſive contre eux. Mais on peut être très-aſſûré qu'il ne mourut point impie de (I) la maniere que Mr. Moreri le conte. Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté qui (K) ſoit dans ſon Dictionnaire à l'égard de Buchanan. Mr. Varillas n'a (L) point eu toute l'exactitude neceſſaire en parlant de cet habile homme.

Mr. eſt admirable: rien ne pouvoit mieux donner une grande idée de l'eſprit de cet Ecoſſois. Son Hiſtoire d'Ecoſſe, dit-il, ne ſemble point l'Ouvrage d'un homme qui a regenté long tems, mais celui d'un homme qui a manié toute ſa vie les affaires les plus importantes de l'Etat. La baſſeſſe de ſa condition & de ſa fortune n'a point empêché Buchanan de bien juger des plus grandes choſes, & d'en écrire avec beaucoup de prudence. Il etoit un de ces hommes extraordinaires, qui ont le bonheur de ne pas devenir pedans parmi les occupations de l'Ecole. Le Latin de Mr. de Thou exprime cela plus noblement & plus amplement; c'eſt pourquoi je le raporte. (a) *In ſenili otio patriam Hiſtoriam ſcribere aggreſſus eſt. Quam tamen pariter, prudentia, & acumine ſcripſit (quamvis interdum libertate gentis innatâ contra* Regium faſtigium *acerbior) ut ea ſcriptio non hominem in pulvere literario verſatum, ſed in media hominum luce & in tractandis Reipublicæ negotiis totâ vitâ exercitatum redoleat. Adeo ingenii felicitas & animi magnitudo omnia obſcura & humilis fortuna impedimenta ab eo removerant, ut proſperum non minus recte de maximis rebus judicare & ſcribere prudenter poſſet. Et ſane memini P. Ronſardum virum acerrimi judicii (qui licet in diſpari fortunâ conſtitutus, totâ vitâ ſcholaſtico otio oblectatus fuerat) cùm ſæpe Buchanano, Hadr. Turnebo, Ant. Govæano, M. Ant. Muretо (quibuſcum arctâ amicitia conjunctus fuerat) verba facere, dicere ſolitum, Illos Homines nihil Pædagogica præter togam & pileum habuiſſe, & tamen de vulgo Pædagogorum ſic cenſere, unquam incorrigibilis ineptia ex Pædagogica contracta characterem vel longiſſimi ævi curriculo deleri poſſe.*

(a) *Thuan. hiſtor. l. 76. pag. m. 445. 446. Voiez auſſi Mr. Burnet, Hiſt. de la reformation d'Angleterre. 2. part. l. 3. pag. m. 325.*

(H) *Je ne ſai s'il faut croire qu'il ait été Moine.*] Mr. le Laboureur l'aſſûre d'une maniere ſi poſitive, que pour en douter il faut s'être fait une habitude Carteſienne de ne ſouſcrire qu'aux choſes qu'on a examinées exactement. *George Buchanan*, dit-il (b), *Ecoſſois, premierement Cordelier en France, depuis Precepteur du Comte de Briſſac & paſſionné Huguenot, autant connu pour ſes vices qu'il meritoit d'eſtime pour ſon bel eſprit, s'il ne l'avoit abandonné au libertinage, & pour ſa ſcience s'il n'en avoit abuſé, a été le plus cruel ennemi de la perſonne & de la reputation de cette Princeſſe qui l'avoit defendu en ce Royaume de la rigueur des Edits, & comme arraché du bucher & de la main du Bourreau. Il alloit être condamné comme heretique & comme Moine transfuge, elle lui fit avoir grace.* Brantome (c) dit bien qu'elle lui ſauva la vie, mais non pas comme à un Moine defroqué. Je doute fort du recit de Mr. le Laboureur: car la premiere piece de poeſie par où (d) Buchanan ait irrité les Cordeliers eſt un ſonge (e), où il ſupoſe que St. François lui aparut pour l'exhorter à prendre l'habit de ſon Ordre. Eût-il oſé feindre qu'il repondit, *je n'en ferai rien*, s'il eût été actuellement Cordelier? Les perſecutions que cette premiere ſatire lui attira de la part des Cordeliers n'emouſſerent point ſa plume à leur egard, & ſur tout lors que le Roi d'Ecoſſe ſon maître lui ordonna de les maltraiter. D'où vient qu'ils ne le reclamerent pas comme un transfuge, quand ils le virent precepteur du batard du Roi? D'où vient qu'ils ſe contenterent de l'accuſer ſimplement de Lutheraniſme? D'où vient qu'ils n'ont pu que le menacer, pendant qu'il regentoit à Bourdeaux au vu & au ſu de toute la France? En ce tems-là un Moine transfuge, & ſuſpect de Lutheraniſme, pouvoit-il échaper en France a des Cordeliers ſatiriſez? D'où vient s'il a été Cordelier en France qu'il oſe demeurer à Paris, & enſeigner dans le College de Ste. Barbe? Mais enfin d'où vient que Buchanan entre les mains des Inquiſiteurs Portugais, qui mirent tout en uſage pendant plus d'un an pour le convaincre d'hereſie, n'eprouve pas qu'on allegue contre lui qu'il a violé malheureuſement ſes vœux, & deſerté lâchement la Religion de St. François? Une telle choſe ſi elle eût été veritable ne pouvoit pas être ignorée, ni difficile à prouver. D'où vient encore un coup qu'il ſort ſain & ſauf des mains de ces barbares Inquiſiteurs? Quand on aura ſatisfait à ces demandes, je pourrai croire qu'il a été Cordelier. Je ne comprens pas même comment la Reine d'Ecoſſe l'auroit preſervé en France de la rigueur des Edits. Ne demeura-t-il pas chez le Marechal de Briſſac juſqu'en 1560? Ne diſſimuloit-il point ſes ſentimens ſur la religion? N'attendit-il pas à les produire au dehors qu'il fût en Ecoſſe? Ce qu'il y a d'aparent, eſt que cette Reine caſſa la ſentence qui fut rendue contre lui l'an 1539. après qu'il ſe fut ſauvé de priſon. C'eſt ſans doute la ſeule grace que Brantome a deſignée. Mr. Varillas (f) raconte que Buchanan étoit Cordelier l'an 1539. lors qu'il fut empriſonné pour le crime d'hereſie; qu'étant allé *fort jeune en France il* y prit l'habit de St François; qu'il paſſa de là en Portugal, qu'il y donna les premieres marques d'être Lutherien, qu'il y fut 18. mois en priſon, qu'il en ſortit en abjurant le Lutheraniſme, qu'il retourna dans ſon pais, que ſa rechute le fit mettre dans les priſons du Roi, qu'on l'eût condamné au feu, s'il n'eût eu l'adreſſe de ſe ſauver par une fenêtre, & qu'il en raconte (g) plaiſamment les particularitez. C'eſt un tiſſu continuel de menſonges. Il y avoit près de dix ans qu'il s'etoit ſauvé des priſons d'Ecoſſe lors qu'il alla en Portugal. Je laiſſe au lecteur le ſoin de compter les autres fautes.

(b) *Additions aux Memoires de Caſtelnau to. 1. pag. 546.*

(c) *Ce ſont été des impoſteurs qui l'ont dit & écrit, entr'autres Mr. Buchanan, en quoi il a mal recom les biens que ſa Reine lui avoit faits en France & en Ecoſſe, pour la grace de ſa vie & du relief de ſon ban.* Brantome, éloge de Marie Stuart.

(d) *Buchanan. in vita ſua.*

(e) *Il eſt dans le recueil des pieces qu'il intitule*, Fratres fraterrimi.

(f) *Hiſtoire de l'hereſie l. 28. pag. 122.*

(g) *Il ne dit que deux mots là-deſſus, & cela ſans aucune plaiſanterie.*

(I) *Il ne mourut point impie de la maniere que Mr. Moreri le conte.*] Voici ce qu'il dit; „ Le Roi lui envoia ſes Medecins qu'il refuſa de voir, & il ne traita pas mieux un Miniſtre qui le trouva occupé à lire „ l'Hiſtoire naturelle de Pline. Celui-ci lui voulut preſenter la Bible, mais Buchanan la rejettant avec „ une fureur extrême, Allez, lui dit-il, en lui montrant ſon Hiſtoire de Pline, je trouve plus de verité dans ce livre que dans toutes vos Ecritures. Cet „ Athée finit ainſi ſes jours, & toute l'Ecoſſe a rendu „ temoignage de ce fait. „ Il y a des menſonges qu'on ne ſauroit lire ſans indignation, mais pour celui-ci il eſt plus propre à faire rire qu'à mettre en colere. *Toute l'Ecoſſe a rendu temoignage de ce fait.* Pourroit-on bien citer un ſeul Auteur grave, & muni de quelque preuve? Je ne croirois pas hazarder beaucoup ſi j'en defiois tous les amis de Mr. Moreri. En effet ſi ce beau conte avoit eu la moindre aparence, Mr. de Sponde qui ne ſe poſſede pas quand il parle de Buchanan, n'eût point manqué de l'adopter. Je le trouve dans le (b) Kalendrier du P. l'Enfant, Moine Jacobin, qui cite le Threſor Chronologique de Dom Pierre de Saint Romuald, & il ne dit pas que *toute l'Ecoſſe a rendu temoignage de ce fait*, mais que (i) *toute l'Ecoſſe le peut aſſeûrer.* Cette derniere expreſſion eſt plus ſuportable que l'autre.

(i) *Sous le 25. d'Août pag. 347.*

(K) *Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté qui ſoit dans ſon Dictionnaire.*] Mr. Moreri aſſûre 1. que Buchanan prit l'habit de St. François: je n'en croi rien (k). 2. *Qu'il fut convaincu d'avoir voulu manger l'agneau Paſchal à la façon des Juifs, & condamné à être brûlé.* Mr. de Sponde raporte la même choſe, mais en termes plus forts, car il (l) aſſûre que Buchanan fut pris en flagrant delict, mangeant actuellement cet agneau Paſchal à la Judaique pendant le Carême avec quelques autres. On ne l'eût pas laiſſé à Bourdeaux pendant trois ans, ni ſortir des priſons de l'Inquiſition en Portugal, ſi cela eut été vrai. 3. Qu'aiant évité le ſupplice du feu par la fuite, il vint en France où il enſeigna aſſez long tems à Paris dans le College du Cardinal le Moine, & ailleurs. Il eſt certain que s'étant ſauvé des priſons d'Ecoſſe, il n'oſa s'arrêter à Paris à cauſe du Cardinal Beton, & qu'il ſe retira à Bourdeaux. U T (m) *Lutetiam venit* (remarquez bien ce terme, il eſt excluſif d'un long ſejour) *Cardinalem Betonium peſſimè erga ſe animatum ibi legationis fungi comperit. Itaque ejus ira ſe ſubſtraxit, Burdegalam invitante Andrea Govæano profectus.* Voiez la remarque B, vous y trouverez que s'il regenta dans le College du Cardinal le Moine, ce ne fut qu'après avoir enſeigné trois ans à Bourdeaux, & ainſi la narration de Moreri eſt defectueuſe.

(k) *Voiez mes raiſons dans la remarque H.*

(l) Quod cum aliis quibuſdam agnum Paſchalem more & ritu Judaïco tempore Quadrageſimæ comedere repertus fuiſſet. *Spondan. ad ann. 1539. n. 7.* Il cite *David Camerar. de Scot. lib. 4. cap. 2. Lang. in vit. Calvin. cap. 13.*

(m) *Buchan. in vita ſua.*

(L) *Mr. Varillas (n) n'a point eu toute l'exactitude neceſſaire.*] S'il l'avoit eue dans un ſujet comme celui-ci, nous aurions bien lieu d'en être etonnez. *On avoit bien vu avant lui*, dit-il (o), *des Auteurs compoſer des ſatires contre des têtes couronnées, & faire imprimer ces ſatires durant leurs vies, ou les mettre entre les mains de quelques amis pour les donner au public après leur mort: mais on n'en avoit encore vu aucun, lequel après s'être declaré contre ſa Souveraine*

(n) *Preface du 5. tom. de l'hiſtoire de l'hereſie.*

(o) *Joignez à ceci ce qu'on a dit dans la remarque (k).*

Digitized by Google

Mr. de Thou nous aprend une particularité que mes lecteurs ſeront bien aiſes (M) de trouver ici.

BUDE' (GUILLAUME) en Latin *Budæus*, né à Paris (A) l'an 1467. a été le plus ſavant homme qui fût de ſon tems en France. On peut dire qu'il ſe mit à étudier un peu tard; car encore qu'on l'eût envoié de bonne heure dans les Ecoles pour l'étude du Latin, & puis à l'Univerſité d'Orleans pour l'étude de la Juriſprudence, il ne ſavoit preſque rien à ſon retour d'Orleans, où il avoit paſſé trois années. La barbarie qui regnoit alors dans les colleges avoit été cauſe qu'il étoit allé à Orleans ſans entendre les Auteurs Latins, & cette ignorance l'empêcha de profiter dans le Droit * Civil. Etant retourné chez ſon pere il perdit beaucoup plus ſon tems, il s'amuſa à la chaſſe, & aux plaiſirs de la jeuneſſe; mais il en revint au bout de quelques années, & ſe trouva ſaiſi d'une telle inclination pour les ſciences, qu'on ne ſauroit exprimer l'ardeur avec laquelle il s'apliqua à l'étude. Il renonça à toute ſorte de divertiſſemens, & il regrettoit même les heures qu'il faloit neceſſairement donner aux repas & au dormir. Le jour même de ſes noces il ſe deroba pour le moins trois heures, afin de les paſſer avec ſes livres. On eut beau lui repreſenter qu'il ruineroit (B) ſa ſanté, & qu'il ſe priveroit des moiens de faire fortune: rien ne fut capable de ralentir ſon ardeur. La profonde érudition qu'il aquit par un ſi grand attachement à l'étude ſeroit un peu moins étonnante, s'il avoit eu de bons maîtres qui lui euſſent au moins ſervi de guides; ou s'il avoit eu des concurrens dont les lumieres lui euſſent donné avec une grande émulation, un parallêle inſtructif: mais il ne (C) trouvoit perſonne dont il pût devenir diſciple, ni qui courût avec

* Quo in Gymnaſio triennium verſatus operam pene omnem perdidit. Neque enim ignarus Latinæ linguæ & ab aliis diſciplinis imparatus artem illam reconditam & multiplicem ſubtilemque cui ſeſe dediderat, cognitione & ſcientia poterat comprehendere. *Ludovicus Regius in vita Budæi init.*

raine juſqu'à paſſer en Angleterre, pour depoſer en qualité de temoin dans le proces criminel qu'on lui fit, elle continué de la perſecuter après qu'on lui eût tranché la tête; & c'eſt pourtant là le crime dont les plus attachez à Buchanan n'oſeroient diſconvenir qu'il n'ait été coupable. Mr. Varillas trouve des ſingularitez dans la conduite du monde la plus ordinaire. Jamais aucun Prince n'a été ou detrôné ou decapité juridiquement parmi des peuples qui ont des Auteurs, ſans qu'on ait publié mille choſes flétriſſantes contre lui. L'ordre veut cela, car ceux qui ſe portent à de telles extremitez doivent pour le moins temoigner à toute la terre, qu'ils ſouhaitent qu'on croie qu'ils ont eu raiſon d'en uſer ainſi: or comment le pourroient-ils temoigner, s'ils faiſoient ſcrupule de mettre au jour la mauvaiſe vie de ce Prince? Ainſi Buchanan n'auroit fait que ſuivre le chemin batu. Ce ne ſeroit point à cauſe que depuis la mort de Marie il auroit mis ſous la preſſe ſon Hiſtoire, qu'il faudroit le cenſurer, car ſi d'ailleurs il avoit raiſon, c'eſt-à-dire s'il n'avançoit rien que de vrai, il auroit été fort condamnable de la ſuprimer. C'eût été ſacrifier (a) l'innocence vivante à un crime puni de mort: c'eût été épargner aux depens de deux nations la memoire d'une Reine criminelle. Mr. Varillas ſe trompe donc & quant au fait, & quant au droit. Quant au fait, puis qu'il dit que l'on n'avoit jamais vu d'exemple de la conduite de Buchanan. Quant au droit, puis qu'il condamne une conduite qui en cas de fidelité dans l'Hiſtorien, eſt entierement ſelon l'ordre & ſelon la droite raiſon. Mais ſa plus étrange mepriſe eſt de pretendre que Buchanan qui étoit mort cinq ans avant que l'on fit mourir la Reine d'Ecoſſe, a continué de la perſecuter depuis qu'on l'eut decapitée, & que c'eſt un crime que ſes plus grans amis n'oſeroient nier. *Il n'y avoit point en d'Ecoſſois*, dit-il (b), *plus devoué que lui à la Reine Marie Stuart juſqu'à ce qu'elle ceſſa d'être heureuſe.* Mr. Varillas outre un peu la choſe ce me ſemble: mais il ne laiſſe pas d'être vrai que Buchanan ſuivit d'abord le parti de cette Reine, & qu'il la loüa magnifiquement à la tête de ſa traduction des Pſeaumes. *Le Comte de Mourrai*, c'eſt Mr. Varillas (c) qui parle, lui offrit *une des plus belles charges d'Ecoſſe qui étoit celle de Garde du petit ſeau royal, à condition qu'il lui aidât à perdre la Reine Marie Stuart.* J'avois cru que c'étoit une hyperbole, auſſi bien que la Primatie (d) que d'autres veulent que l'on ait promiſe à Buchanan, mais je ſai à cette heure qu'il a été garde du ſeau privé, charge très-conſiderable en Ecoſſe. Dans la preface du François I. Mr. Varillas obſerve qu'on *avoit horriblement calomnié* Marie de Lorraine Reine d'Ecoſſe, *& que tous les Auteurs qui en avoient parlé s'étoient dechaînez contre elle ſur la ſeule depoſition d'un ingrat* (e) *à qui elle avoit fait grace de la vie.* Il ajoûte *qu'il a defendu la reputation* de cette Princeſſe. Il y a là pour le moins deux fautes, car ce n'eſt point à cette Reine que l'on attribue d'avoir *ſauvé la vie à l'Hiſtorien* Buchanan, & l'on ne juſtifie pas une Princeſſe contre les calomnies d'un Hiſtorien, lors que l'on declare qu'on ne dira rien pour ſa juſtification dont cet Hiſtorien ne convienne. Or c'eſt ce que Mr. Varillas declare à l'egard de Buchanan (f).

(a) *Voiez la remarque C, à la fin.*

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid.*

(d) Spe inductus à Moravio ſi hic regno poriretur, ſe in Patriarcham aſſumendum. *Strada de bello Belg. decad. 2. l. 8. ad ann. 1587. pag. m. 558. Le P. Cauſſin dit la même choſe dans ſa Cour ſainte.*

(e) *Buchanan.*

(f) *Hiſt. de François I. liv. 11. p. m. 118. 119.*

(M) *Que mes lecteurs ſeront bien aiſes de trouver ici.*] Mr. de Thou raconte que tous les ans Elie Vinet recevoit des lettres de Buchanan par les marchans Ecoſſois qui venoient charger du vin à Bourdeaux. Vinet montra ces lettres à Mr. de Thou, qui remarqua dans la derniere beaucoup de courage quoi qu'elle eût été écrite d'une main tremblante. Buchanan y faiſoit des plaintes non pas tant des incommoditez de la vieilleſſe, que de l'ennui où il étoit de ſi longue vie: (g) *De ſenectutis incommodis non tam querebatur, quam de vitæ longioris tædio.* Il diſoit qu'il avoit quité la Cour, & qu'il s'étoit retiré à Sterlin, où il ne travailloit qu'à une choſe, qui étoit de quitter avec le plus petit bruit qu'il ſeroit poſſible la compagnie de ceux qui ne lui reſſembloient point. Il vouloit parler des vivans, & il ſe conſideroit comme mort. (h) *Interea hoc unum ſatago, ut quam minimo cum ſtrepitu ex inæqualium morum, hoc eſt mortuus è vivorum contubernio demigrem.* Ses plus grans ennemis ne ſauroient nier qu'il n'ait été philoſophe pour le moins une fois en ſa vie, car ces ſentimens-là ne ſeroient deſavoüez ni par les Stoïciens, ni par les Brachmanes, ſi ce n'eſt peut-être à l'égard de quelques petits acceſſoires.

(g) *Thuan. de vita ſua lib. 2. pag. m. 1180. ad ann. 1582.*

(h) *Id. ib.*

(A) *Né à Paris l'an 1467.*] Lollis le Roi, le ſeul Auteur que j'aie ſuivi, ne marque point l'année de la naiſſance, mais puis qu'il dit que Bude mourut le 23. d'Août 1540. à la 73. année de ſa vie, il me donne droit de le faire naître l'an 1467. Le Dictionaire de Moreri contient une faute tres-groſſiere. On y met la naiſſance de Budé à l'an (i) 1476. & ſa mort au 26. Août 1540. & on ne laiſſe pas de le faire vivre 73. ans.

(i) *Cette faute eſt originaire de l'imprimerie. La tranſpoſition d'un ſeul chiffre a changé 1467. en 1476.*

(B) *Qu'il ruineroit ſa ſanté.*] De fort habiles gens pretendent que l'évenement fit voir la vanité de ces menaces, & qu'*il fut conſerver toute ſa ſanté* (k). Mais d'autres (l) diſent qu'il tomba dans une longue & fâcheuſe maladie, & que les maux de tête qui lui prenoient tous les jours obligerent les Medecins à lui ordonner une eſpece de trepan. L'operation fut très-douloureuſe, mais fort inutile. (m) *In gravem & diuturnum morbum eſt prolapſus, quo annos plus viginti ita afflictatus eſt, ut omnis propè hilaritas è fronte, alacritas ex animo, feſtivitas in occurſu, urbanitas & comitas in convictu eximeretur, ingraveſcens quoque indies literarum amor infringeretur, ne veſtigium quidem ejus nec ſimulachrum, ſed quadam effigies ſpiranris mortui appareret.* Il ne faut pas s'étonner que des incommoditez ſi longues, & ſi opiniâtres le rendiſſent chagrin, & produiſiſſent tant de changemens dans ſon corps & dans ſon eſprit.

(k) *Lud. Regius in vita Budæi p. m. 50. 51.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

(C) *Il ne trouvoit perſonne dont il pût devenir diſciple.*] Il faut donner quelque reſtriction à ces termes generaux; car il eſt certain que George Hermonymus, natif de Lacedemone, Jean Laſcaris, & Jaques Faber d'Etaples ont enſeigné quelque choſe à notre Guillaume. Dès qu'il fut l'arrivée d'Hermonymus (n) à Paris, il l'arrêta auprès de lui par de gros gages; Hermonymus lui lut Homere, & les autres principaux Auteurs, mais comme il ne les entendoit pas, il étoit incapable de les expliquer. (o) *Huic Græcum aliquot annos operam dediſſe, & eo præceptore audiviſſe Homerum authoreſque alios inſignes, nihilo doctior eſt factus. Neque enim præceptor ille plura docere quam ſciret poterat.* Jean Laſcaris vint peu après à Paris: il conçut beaucoup d'eſtime pour Budé le voiant enclin à la langue Greque, mais en tout il ne lui donna pas plus de 20. leçons (p). Jaques Faber lui aprit les Mathematiques; mais l'écolier comprenoit ſi aiſément tout ce que le maître propoſoit, qu'il épuiſa bien-

(n) Quem Budæus nactus magna mercede conductum ad ſe accenſivit, & antequam dimitteret amplius quingentis nummis aureis donavit. *Ibid. p. 38.*

(o) *Ibid.*

(p) *Ibid. pag. 39. Voiez auſſi la lettre de Budé à Tonſtal: elle eſt la 30. du 2. livre de celles d'Eraſme pag. 155.*

avec lui dans cette carriere. On peut donc dire qu'il n'étudia (D) que ſous lui-même. Une des choſes qu'il cultiva avec le plus d'aſſiduité fut la langue Greque, & il debuta même par là lors qu'il voulut donner des marques publiques de ſes progrès; car les premiers Ouvrages qu'il ait donnez au public ſont la traduction de quelques traitez de Plutarque. Il publia enſuite ſes notes * ſur les Pandectes, & puis ſon traité *de aſſe*, &c. On lui conteſta la gloire d'être le premier (E) qui eût defriché les matieres épineuſes des monnoies, & des meſures des anciens; mais il montra qu'on ne lui raviroit pas aiſément cette couronne. Quelque grans que ſoient les ſervices qu'il a rendus à la Republique des lettres par ſes écrits, on peut aſſûrer que ce n'eſt point de ce côté-là qu'elle lui eſt le plus redevable. Il ſe menagea de telle ſorte que ſon grand ſavoir ne le rendit pas odieux aux Inquiſiteurs; ainſi ſa reputation demeurant ſaine & entiere fut une puiſſante protection aux belles lettres, que l'on s'efforçoit (F) d'étouffer dans leur renaiſſance, comme la mere & la nourrice des opinions qui ne plaiſoient pas à la Cour de Rome. Il fut fort conſideré (G) à la Cour de France depuis qu'une fois ſon érudition eut été conuë; mais il s'abſtint le plus qu'il put d'aller

* C'eſt-à-dire ſur les 24. premiers Livres des Pandectes. L'epitre dedicatoire au Chancelier de France Joannes Deganais eſt datée de Paris le 4. de Novembre 1508. Badius donna en 1530. une édition corrigée & augmentée. Il avoit imprimé la ſuite de cet Ouvrage l'an 1528.

bientôt la ſcience du maître. Celui-ci quoi que largement païé de ſes leçons, fut plûtôt las d'enſeigner que l'autre d'être enſeigné. (a) *Mathematicas diſciplinas ab* Jacobo Fabro *nobili Philoſopho didicit: ad quas tantum ingenii & alacritatis intus attulit, ut evolare non exurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budæus omnia aſſequitur, eò res venit, ut prius ille docendo defatigaretur, etſi magnam mercedem accipiebat, quàm hic diſcendo. Nemineam præterea audivit.*

(a) *Lud. Regius ib.*

(D) *Qu'il n'étudia que ſous lui-même.*] Il repreſenta en mots Grecs les deux circonſtances notables de ſes études, l'une qu'il les commença ſur le tard, l'autre qu'il n'eut point de maîtres, il les repreſenta, dis-je, par les termes d'*ὀψιμαθὴς* & *αὐτοδίδακτος*, dans une lettre (b) qu'il écrivit à Eraſme, & qui fut montrée à Cutbert Tonſtal. Il écrivit enſuite une lettre à ce dernier, où il lui fit une deſcription aſſez longue de la maniere dont il avoit étudié. Il avoüe qu'après ſon retour de l'Univerſité d'Orleans, il paſſa quelques années à ne faire que ce que font les jeunes gens qui ne ſivent (c) rien. Il dit ailleurs qu'outre ces deux choſes il y en eut une troiſiéme qui l'obligea à s'appliquer extrémement à l'étude, c'eſt qu'il n'avoit pas beaucoup de penetration d'eſprit. (d) *Omnia majorem in modum facere atque etiam maximum mihi neceſſe erat homini nec ingenio felici pradito, & qui in adoleſcentia clamſula non aſco diſcipulus, ſed tantum tyrunculus hujus ſtudii eſſe cœpiſſem, & vero gentilis illius Ariſtippi qui metrodidactus appellatus eſt: denique qui a memet ipſo omnia mutuarer, ſi quidem nullius erat unde rogare poſſem.*

(b) *Id. ib. pag. 187.*

(c) Domum reverſus ſalutem dixi literis, ſtudiis utique indulgens juventutis illiteratæ, quoad poſt aliquot annos intra paternos parietes clam ſtudere mecum ipſe inſtituï. *Epiſt. 30. l. 2. Eraſmi pag. 155.*

(d) *Budæus de Philologia l. 1. Operum tom. 1. pag. 35.*

(E) *D'être le premier qui eût defriché.*] Un Italien nommé Leonardus Portius pretendit être le vrai poſſeſſeur de cette gloire: Budé l'aiant apris n'entendit point raillerie. Il s'en fâcha tout de bon, & declara qu'il ne tenoit d'aucune perſonne vivante ce qu'il avoit publié ſur cette matiere, & que Portius étoit ſon voleur. (e) *Quod cum eſt ad Budæum allatum, graviter exarſiſſe, quod nihil tam præter opinionem accidiſſet quàm ut depelleretur de ejus laudis poſſeſſione, quam caducam & vacuam primus bona fide occupaſſet, & ſine cujuſquam injuria quaſi uſucepiſſet. Igitur vehementiſſima animi, ingenii, virium, contentione jus ſuum defendit, atque hoc ipſum palam teſtatus eſt, a nullo ſe unquam homine duntaxat qui viveret, his de rebus quas tradidiſſet, quicquam didiciſſe vel fando vel legendo: tantumque abeſſe ne quid a Portio acceperit, ut omnia quæ ſub nomine Portii ad eam prodierant, illa uno eodem continuato perpetuoque ſurſo eſſent ex ſuis Aſſe tranſlata. Ac emulo illi ſempiternam notam ac ignominiam impoſſiſſet, niſi interceſſiſſent amici.* Jean Laſcaris qui étoit ami de l'un & de l'autre empêcha que cette querelle n'allât plus avant, & obtint à force de prieres que Budé n'inſerât point dans la 2. édition le diſcours piquant qu'il avoit fait contre Portius. L'Auteur conut lui-même quand le feu de la colere fut paſſé, qu'il avoit eu trop d'emportement; & c'eſt ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre interêt aux attaques qui lui furent faites. Il laiſſa dire tout ce qu'on voulut, il ſoutfrit tranquillement qu'Agricola le donnât telle portion que bon lui ſembloit de cette gloire (f).

(e) *Lud. Regius ib. pag. 61.*

(f) *Ibid. pag. 64.*

Lors qu'il fit ſon livre de l'inſtitution du Prince, il n'avoit reçu encore que des aplaudiſſemens ſur ſon ouvrage *de aſſe*. Il s'en glorifia, mais ſans ſortir des limites de la modeſtie. Comme il s'exprima d'une maniere qui peut ſervir de patron à pluſieurs autres grans perſonnages, je ne ferai point difficulté de raporter ſes propres paroles, quoi que ſon ſtyle ſoit rude. (g) *A voſtre treſdeſiré & treshoureux advenement à la treſnoble Coronne de* France, (il s'adreſſe à François I.) *qui fut le jour des Calendes de Janvier..... Je parachevay & mis en avant & evidence, le livre des poix & meſures, nombres, monoyes, & toute la maniere de compter des Anciens tant Grecs, que Latins, auquel j'ay monſtré & eſtimé les richeſſes des grands Royaulmes, Principautés, dominations, & Empires, dont les Hiſtoires font mention. Et le tout reduit à la monoye de preſent. Et en ce faiſant, ay eſclarcy & interpreté grand nombre de lieux & paſſages, ſans rien obmettre à mon pouvoir & ſçavoir tant es hiſtoires, que es aultres Autheurs Grecs & Latins. Leſquelz au paravant eſtoient mal entendus, combien que pluſieurs gens ſçavants s'en feuſſent mis en effect: & penſe qu'il me ſera permis, d'en dire ce petit mot, ſans aulcune arrogance, puis que aulcuns plus ſçavants que moy eſtrangers, & aultres le confeſſent, ainſy que aulcuns de leurs Livres le teſmoignent, qui par eulx ont eſté depuis publiés par impreſſion. Et en cela ſeulement je me vouldroye maintenir avoir mieulx faict, ou par adventure mieulx remonſtré en ceſt endroict, que les aultres. Car j'ay eſté tout ſeul opinant de ceſte matiere contre toutz ceulx, qui paravants moy en eſcripz, & meſmes depuis cent ans, ou au moins tout autrement qu'ilz n'ont faict. Qui a eſté la cauſe & le moyen du grand labeur, & du temps de quinze moys que j'ay occupé a entendre & eſcripre ceſte matiere, & la mener juſques à reſolution finale, & concluſion du Livre.....* (h) *Nul ne s'eſt encore depuis apparu, qui en ce m'ayt ouvertement contredict. Mais y en a (comme dict eſt) qui l'ont expreſſement approuvé: combien que au reſte des choſes concernantes le faict des bonnes lettres, je me reputé moindre que les aultres, ainſy que la raiſon le veult, & ma congnoiſſance le juge: Et meſmement que ceulx meſmes, contre leſquelz j'ay eſté d'opinion contraire en ceſte matiere. Car je confeſſe avoir beaucoup apprins d'eulx en aultres choſes, comme de gens de ſouveraine ſcience & induſtrie. Dont la plus part ſont allés de vie à treſpas. Mais un homme moyen en intelligence de ſçavoir, & moindre que meſſeurs, comme je ſuis, peult bien ſurmonter un grand & excellent homme en une invention, en laquelle il s'eſt fort addonné, jaçoit ce que en aultres choſes il ne ſoit egal a luy.*

(h) *Id. ib. pag. 187.*

(F) *Que l'on s'efforçoit d'étouffer..... comme la mere & la nourrice des opinions.*] Il vaut mieux & pour cauſe que j'explique cela par les paroles de Louis le Roi, que par les miennes. *Cum in maximis*, dit-il (i), *opinionum procellis & turbulentiſſimis tempeſtatibus tot gens Græca lingua conflata eſſet invidia, quod harum ſtirpe, & ſemen malorum omnium videretur, cum odii faces undique ab improbis præferrentur, cum in perturbatione veteris diſciplinæ ſpem haberent inimici ad elegantium literarum* (k) *non dignitatem modo extinguendam, ſed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in his aſperitatibus rerum eruditi plerique de religione ſuſpecti haberentur, nec ſatis eſſent inter impiorum greges tuti: hic ſolus non modò integra mente, verùm etiam exiſtimatione permanſit. Nihil in ejus vita aut in oratione quiſquam potuit invenire, quod jure reprehenderet. Quod labenti rei literariæ certiſſimum præſidium attulit. Niſi enim is contigiſſet orbi doctrina quaſi legitimus tutor, qui eam apud Principem, in ſenatu, in concionibus exagitatam iueretur, ac tantiſper dum invidia conſideret, dum ſeptam teneret liberali cuſtodia, atque à ſceleratorum hominum impetu prohiberet, haud dubiè noſtris finibus cuncta eſſet excedere.*

(i) *Lud. Regius ubi ſupra pag. 83.*

(k) Conferez avec ceci la lettre d'Eraſme rapportée ci-deſſus pag. 649.

(G) *Il fut fort conſideré à la Cour de France.*] Il y fut conu dès avant la mort de Charles VIII. Ce Prince aiant oui dire que Budé étoit fort ſavant, le voulut voir, & le fit venir auprès de lui, mais il ne vêcut pas aſſez depuis ce tems-là pour l'avancer. C'eſt Budé lui-même qui nous l'aprend. (l) *A Carolo ego commendatus in aulam accerſitus fueram, cum ille repentino caſu ſublatus eſt: exiverat jam rumuſculus quidam ſtudiorum meorum qui ad eum permanaverat nihil minus me agente.* Gui de Rochefort Chancelier de Fran-

(l) *Budæus de Philologia, l. 1.*

Digitized by Google

d'aller à la Cour, juſques à ce qu'il eût apris l'inclination de François I. pour les belles lettres. Ce fut quand la Cour étoit à Ardres, lors de l'entrevuë de ce Prince avec le Roi d'Angleterre, que François I. fit venir (*H*) pour la premiere fois nôtre Guillaume Budé. Depuis ce tems-là il ſe plut à l'entendre diſcourir, il lui commit ſa Bibliotheque, & il lui donna une charge de Maître des Requêtes. En même tems la Maiſon de ville de Paris l'élut Prevôt des Marchans. Il fut l'un des principaux promoteurs du deſſein que François I. executa de fonder des Chaires à Paris pour la profeſſion des langues, & des ſciences. Il ſe brouilla avec Antoine du Prat Chancelier de France, ce qui fut cauſe qu'il ne parut à la Cour qu'autant que ſa charge le demandoit: mais le tems vint qu'il n'en bougea guere, car ſon bon ami Poyet fut promu à la charge de Chancelier, & le voulut avoir preſque toûjours auprès de lui. Les chaleurs exceſſives de l'an 1540. obligerent François I. à faire un voiage ſur les côtes de Normandie, pour chercher quelque fraîcheur; Budé fut de ce voiage, & y gagna une fievre qui lui fit prendre l'envie de ſe faire porter chez lui. Cela fut executé, mais il ne guerit pas pourtant; il eut ſeulement la conſolation de mourir au milieu de ſa famille (*I*) qui étoit nombreuſe †. La date de ſa mort a été fal-

† *Tiré de ſa vie compoſée par Louis le Roi.*

(*a*) De ... rebus legatum in Italiam miſit: cum aliquot proceribus ſuis: quibus in legationibus ſic fidem ſuam, diligentiam, ingenium regi probavit, ut magnam gratiam ab eo ipſo iniret, ac paulo mox in ſcribarum regiorum numerum adlegeretur. *Lud. Regius ubi ſupra, pag.* 88.

(*b*) *Ibid. pag.* 90.

(*c*) *Varillas. Hiſtoire de François I. l.* 1. *p. m.* 32. *Il cite en marge*, Dans la negotiation de Budé Maître des Requêtes & de la Librairie du Roi avec Leon X. en 1515. *Sainte Marthe dans ſes éloges pag. m.* 6. *parle ainſi*, Vir tanta animi contentione Muſis operatus à civilibus interim negociis & Reipubl. cura non abfuit. Nam & à Franciſco primo in aulam ſæpe accerſitus & Romam de belli ſocietate cum Leone ſummo Pontifice adverſus Cæſarem & Helvetios contrahenda unà cum aliquot regni proceribus ab eodem principe legatus eſt. *Il ne dit rien des Ambaſſades ſous Louis XII.* (*d*) *Epiſtol. Eraſmi* 30. *l.* 2. *pag.* 156.

ce procura cet honneur à nôtre Budé, comme on le remarque dans la page 87. de ſa vie. Loüis XII. ſucceſſeur de Charles VIII. employa (*a*) deux fois Budé à des Ambaſſades en Italie, & le mit enſuite au nombre de ſes Secretaires. On l'eût fait Conſeiller au Parlement de Paris, s'il n'eût mieux aimé menager ſon tems pour ſes études, que de s'engager à une charge qui lui eût cauſé trop de diſtractions.

(*H*) *François I. fit venir pour la premiere fois.*] Je ne croi pas avoir tort de me conduire generalement parlant par ce principe, c'eſt qu'un Auteur qui écrit la vie d'un homme eſt plus croiable, que ceux qui ne parlent de cet homme que par occaſion. Cela ne m'empêche pas de croire qu'en certains cas, on doit preferer à ce qu'on trouve dans la vie particuliere d'un homme ce qu'on lit dans d'autres livres. J'en donne un exemple dans cette remarque. Loüis le Roi non ſeulement ne dit pas que François I. ait envoie Guillaume Budé à Rome pour negocier avec le Pape Leon dixiéme, mais auſſi il remarque expreſſement qu'on ne fit venir Guillaume Budé à la Cour de François I. que lors que ce Prince étoit à Ardres pour s'aboucher avec le Roi d'Angleterre: PRIMUM *evocatus* Ardeam *quem in locum rex quoque Britannorum Henricus convenerat, cum tanti conventus ſplendore excitatus, tum admirabili fama incredibilium virtutum ſui principis incenſus, ſanè quam libenter regis imperio obtemperavit, atque eò magis quod virtutis, & literarum ergo ſe intelligebat accerſiri* (*b*). L'entrevuë d'Ardres ſe fit l'an 1520. Il ſeroit donc faux ſelon Loüis le Roi que nôtre Guillaume eût negocié pour François I. avec Leon X. l'an 1515. Cependant je n'oſerois revoquer en doute l'Ambaſſade dont Mr. Varillas a fait mention ſous l'année 1515. „ (*c*) Budé n'étoit pas mal adroit „ en negotiation, quoi qu'il eût vécu dans Paris ſans „ autre converſation que celle de ſes livres. L'Aca- „ demie de Rome qui n'avoit jamais été ſi polie de- „ puis le ſiecle d'Auguſte qu'elle l'étoit alors, lui fit „ un accueil extraordinaire, & il aquit bientôt la fa- „ miliarité du Pape, parce qu'il excelloit principale- „ ment dans la connoiſſance des antiquitez Greques „ que ſa Sainteté ſe piquoit de ſavoir. „ Cet Auteur ajoûte que les objections que faiſoit le Pape, *fourniſſoient à Budé un champ aſſez vaſte pour étaler ſa profonde doctrine, & que le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negociation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ni de le faire apercevoir des digreſſions où il s'engageoit inſenſiblement, qu'au contraire ſa Sainteté lui faiſoit naître de tems en tems les occaſions d'en faire de nouvelles.* Joignez à ceci ce qu'il dit dans ſa preface; „ L'exemple de Budé ſert admi- „ rablement à montrer que pour être des plus ſavans, „ on n'en eſt pas plus propre à negocier les affaires „ delicates: & l'on ne doit ſavoir bon gré de l'avoir „ raporté, quand ce ne ſeroit que pour la rareté du „ fait. „ Mais comment eſt-ce que Mr. Varillas a pu debiter que *Budé avoit vécu dans Paris ſans autre converſation que celle de ſes livres*, ſi les deux Ambaſſades ſous Loüis XII. ſont veritables? Ne fait-il pas bien connoître qu'il ignoroit non ſeulement ce que Loüis le Roi en a dit, mais auſſi ce que Budé en inſinuë? Budé repreſente à Cuthert Tonſtal de quelle maniere il s'étoit conduit dans ſes études; il avoue qu'il avoit vu en Italie pluſieurs Savans, & il ajoûte qu'il n'avoit pas eu le loiſir de les bien connoître, parce qu'il étoit chargé d'afaires publiques. (*d*) *Interim bis Romam adii, urbeſque inſignes Italiæ, doctos ubi homines per tranſennam vidi potius quam audivi, & literarum meliorum Profeſſores tanquam à limine ſalutavi, quantum felicitas homini licuit Italum raptim peregranti nec libera legatione.* Enfin je remarque qu'il étoit devenu homme de Cour auprés de François I. avant l'entrevuë de ce Prince & de Henri VIII. Cela paroit par une lettre (*e*) d'Eraſme datée du mois de Fevrier 1519. où il écrit à Budé; *Quomodo tibi ſucceſſerit expeditio quamadmodum voces aulicæ partim ex tuis ad Ludovicum Vivem literis intellexi.* Cela paroit encore plus clairement par une lettre de Budé, où il parle d'un voiage qu'il devoit faire avec Etienne Poncher promu depuis peu de jours à l'Archevêché de Sens. (*f*) *Epiſcopus Pariſienſis jam Senonenſis Archiepiſcopus faſtus eſt liberalitate regiâ, etſi nondum res peracta eſt. Totus jam eſt aula, nec nobis licet cum eo loqui. Quodam tamen die, cum in interiori cubiculo Principis eſſet, dixit mihi ſe ad te ſcribere ſtatuiſſe. Iturus eſt propediem in legationem Narbonam verſus cum aulicorum diſpenſatorum decurione: cum quo etiam ire me Rex juſſit, ut numerus ſim potius quam ut aliquam operam certam navem in eo provincio: ſic enim interpretor.* Il ne marque point l'année dans la date de cette lettre, mais on conoit qu'il l'écrivit pendant que la Cour ſe remuoit à l'occaſion de la mort de l'Empereur Maximilien. Cet Empereur deceda le 12. de Janvier 1519.

(*e*) *La* 70. *du* 3. *livre pag.* 262.

(*f*) *Epiſt. Eraſmi* 59. *l.* 3. *pag.* 245.

(*I*) *Sa famille qui étoit nombreuſe.*] Il laiſſa 7. fils & 4. filles. On n'en dit pas davantage dans ſon hiſtoire, mais j'ai lu dans d'autres livres qu'à cauſe qu'il avoit un grand nombre de fils & de petits-fils, il ordonna que l'on l'enterrât de nuit; car il prevoioit que ſi on l'eût fait de jour, il y auroit eu trop de cris de petits enfans, & trop de larmes repanduës dans la maiſon. L'Auteur qui m'aprend cela remarque, que la femme de Budé bien loin d'empêcher que ſon mari n'étudiât, lui ſervoit de ſecond auſſi bien dans le cabinet que dans le lit, & lui cherchoit les paſſages & les livres neceſſaires. Je ne traduis pas literalement, on s'en apercevra bien-tôt, mais je ne penſe pas m'écarter de la penſée de mon Auteur. *Nec Budæum à literis mœor avocavit, ſed magis in iis confirmavit, quam ſibi in Muſarum ſacrario ſemper aſſidentem, & aliquid librorum in manibus habentem, non tantum uxor, ſed ſtudiorum quoque ſocium & commilitonem nominabat: nec eundem magnus liberorum nepotumque numerus in ſtudiis interpellavit, qui quidem dicitur fuiſſe tantus, ut antequam moreretur, noſſet ſuam funus efferri, tumularique mandaret, ut aliquo modo compeſceret fletum ejulatumque puerorum, quem futurum non obſcure providebat* (*g*). J'ai lu une lettre (*h*) de Budé où il ſe contente de dire que les careſſes de ſa femme n'avoient pas été capables de le detacher de ſes livres: il ne dit point qu'il trouvât en elle une aide ſemblable à lui par raport à ſes études. Il ſe repreſente comme marié à deux femmes, l'une étoit celle qui lui donnoit fils & filles, l'autre étoit la Philologie qui lui produiſoit des livres. Il étoit marié depuis 12. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & il avoit déjà fix (*i*) fils & une fille. La Philologie avoit été moins feconde, Budé avoit produit moins de livres que d'enfans, il avoit plus travaillé du corps que de l'ame; mais il eſperoit qu'enfin il feroit plus de livres que d'enfans. La fecondité de l'ame aura ſon tour, diſoit-il, elle s'élevera ſur les ruines de celle du corps: la vertu prolifique n'eſt point donnée tout à la fois aux organes naturels & à la plume. (*k*) *Sic enim ſtatuebam mihi eſſe faciendum, ut conjugem quidem legitimam haberem liberorum parentem, ex Philologia autem libros, id eſt, nominis mei æternam memoriam, proleſque immortalem gignerem. Liberos jam plures aliquanto quàm libros genui, plus corpori fortaſſe quàm animo indulgens. Poſthac (ut ſpero) marceſcente corpore, animus indies vegetior & vividior fiet, utrumque autem ſimul ex æquo proſperum*

(*g*) *Anonymus in diſſertatione de literati matrimonio p.* 367. *Elle eſt imprimée avec les Amours de Bandius.*

(*h*) *Elle eſt la* 30. *du* 3. *livre parmi celles d'Eraſme.*

(*i*) *Moveri ſe trompe donc lors qu'il dit que Budé eut* 4. *fils & deux filles.*

(*k*) *Epiſt.* 30. *Eraſmi lib.* 2. *pag.* 150.

falsifiée par (1Δ) quantité d'Ecrivains, & cela eſt bien étrange, vû la gloire qui accompagnoit ſa reputation. La maniere dont il voulut être enterré a produit (K) quelques ſoupçons contre ſa creance, qui ont été fort augmentez par la profeſſion ouverte que ſa veuve (L) alla faire du Proteſtantiſme à Geneve avec une partie de ſes enfans. Il eſt neanmoins certain qu'il paroit dans ſes Ecrits fort contraire aux (M) Reformateurs, quoi qu'il eût parlé quelquefois avec une extrême force * contre la Cour de Rome, & contre les dereglemens des Eccleſiaſtiques. On dit qu'il ne ſe voulut jamais (N) laiſſer peindre, & qu'aiant voulu haranguer (O) Charles-Quint il

* *Voiez dans le 20. livre du catalogue des temoins de la verité p. m. 1934. & ſuiv. pluſieurs extraits du livre de aſſe. Voiez auſſi la remarque D de l'article* Jules II.

(a) *Dans la remarque L.*

(b) *Spondan. ad ann. 1540. n. 10.*

(c) *Journal Chronolog. tom. 2. pag. 137.*

(d) *Garaſſe ubi infra.*

(e) *Laun. ubi infra pag. 882.*

(f) *Joh. Albertus Faber decade decad. fol. V. verſo.*

(g) *Voiez Mr. de Launoi Hiſtoire du College de Navarre, pag. 881.*

(h) *Garaſſe, Doctrine curieuſe, pag. 920.*

(i) *C'eſt à l'Egliſe de St. Nicolas des Champs qu'il fut enterré, ſelon Louis le Roi.*

(k) *Il ſe trompe en fait en 1540.*

liſicum eſſe nequit, ſed cum emerita facultates corporis eſſe cœperint, tum demum viribus animi ſtipendia planè procedent. Nous parlerons ci-deſſous (a) du changement de Religion de cette famille.

(1Δ) *La date de ſa mort a été falſifiée par quantité d'Ecrivains.*] La Croix du Maine le fait mourir le 25. d'Août 1540. Mr. de Sponde (b) le 20. d'Août, & Pierre de St. Romuald (c) le 3. d'Août de la même année; le Pere Garaſſe (d) en 1539. Mr. de Launoi (e) le 2. de Septembre 1573. La verité eſt qu'il mourut le 23. d'Août 1540. Celui qui a cru pouvoir corriger Reuſnerus par Mr. de Launoi ſe trompe: (f) *Launoius . . . . . dicit Budæum obiiſſe A. 1573. Calend. Septembr. ut falli neceſſe ſit Nicolaum Reuſnerum qui in Iconibus ejus obitum refert ad A. 1540.*

(K) *La maniere dont il voulut être enterré a produit quelques ſoupçons.*] Il declara par ſon teſtament un an avant qu'il mourût, qu'il vouloit être enterré ſans aucune ceremonie. Voici ſes paroles: (g) *Je veux eſtre porté en terre de nuit & ſans ſemonce, à une torche ou à deux ſeulement, & ne veux eſtre proclamé à l'Egliſe ne à la Ville, ne alors que je ſeray inhumé ne le lendemain. Car je n'approuveray jamais la couſtume des ceremonies lugubres & pompes funebres. . . . . Je defens qu'on m'en faiſe tant pour ce, que pour autres choſes qui ne ſe peuvent faire ſans ſcandale: & ſi je ne veux qu'il y ait ceremonie funebre, ne autre repreſentation à l'enteur du lieu où je ſeray enterré le long de l'annee de mon trejas, parce qu'il me ſemble imitation des cenotaphes dont les Gentils anciennement ont uſé.* Un Jeſuite qui étoit d'ailleurs mal endurant, & fort aiſé à effaroucher ſur les moindres innovations, a condamné ceux qui ne donnerent pas un bon ſens à cette conduite. Il veut que ce ſavant homme n'en ait uſé de la ſorte que par un principe d'humilité, & par une ſuite de cette humeur ſtudieuſe qui l'avoit tant fait vivre dans la retraite. *Ce bon eſprit*, dit-il (h), *ayant vecu parmi les morts, pour vivre à tous jamais entre les vivans, & s'eſtans entierement ſeure des compagnies pour s'addonner à la ſolitude durant ſa vie, retint encores ceſte humeur en ſa mort, car il ordonna par ſon teſtamens que ſon corps fuſt porte de nuict, ſans flambeaux, & ſans pompe funebre, depuis la ruë ſaincte Avoye, où il demeuroit lors de ſa mort, juſques aux (i) Celeſtins, qui eſt une aſſez longue traitte: & voulut eſtre enterré ſans ceremonie, ſans aſſemblee, ſans advertiſſement & ſon de cloches. Il eſt vrai que ceſte nouveauté donna ſujet de diſcourir diverſement, & que les Predicateurs de ce tems-là prindrent l'affaire au criminel, à l'occaſion du temps, qui commençoit à regetter le fagot, & s'eſtoit deſjà abbreuvé de certaines opinions ſuſpectueuſes, car ce fut l'an (k) M. D. XXXIX. lors que Luther avoit emôraſé quaſi toutes les Allemagnes; mais la vie precedente de Budé, l'integrité & innocence de ſes mœurs, l'opinion publique, & les actions heroiques qu'il avoit faits, tant à Veniſe qu'à Paris, pour l'honneur de la Religion, & l'avancement des lettres, furent fidelles teſmoings du contraire, de façon que les plus ſages demeurerent edifiez de ſon humilité, au lieu que les autres ſe formaliſoient de la nouveauté: & de faict, il eſt vray que Budé pouvoit faire ce qu'il fit par pur ſentiment d'humilité, comme nous voyons pluſieurs ſaincts, qui ont deſiré que leur corps fuſt expoſé à la voyrie, ou enſevely ſans honneur.* Peu après il continuë de cette maniere: *Melin de S. Gelais, ſçachant que l'intention de Budé avoit eſté bonne & ſaincte, conforme à ſes humeurs, qui eſtoient retirées, & ennemies du tracas des compagnies, fit un excellent Epigramme en l'honneur du defunct, par lequel il faiſoit voir, que Budé en s'humiliant avoit acquis plus de gloire par cette action, que les autres par leurs pompeuſes obſeques, car il diſoit,*

Qui eſt celui que tout le monde fuit?
Las! c'eſt Budé au cercueil eſtendu.
Pourquoi n'ont faict les cloches plus grand bruit?
Son nom ſans cloche eſt aſſez eſpandu.
Que n'a-t-on plus en torches deſpendu,
Suivant la mode accouſtumée & ſaincte?
Afin qu'il fuſt par l'obſcur entendu,
Que des François la lumiere eſt eſteinte.

Le Prieur Ogier ne fut pas auſſi indulgent que Garaſſe, il le blâma d'avoir defendu la conduite de Budé: il l'eût blâmé peut-être de l'avoir critiquée, ſi Garaſſe eût fait ce que fit l'un (l) de ſes confreres en parlant du Chancelier de l'Hôpital; car voilà ce que font pour l'ordinaire ceux qui critiquent un livre, ils prenent par tout le contrepied. Voions les paroles du cenſeur de la Doctrine curieuſe: , (m) Pag. 919. il veut „ juſtifier Guillaume Budé des accuſations des Doc„ teurs & Predicateurs de ſon temps qui avoient con„ ceu quelque ſoupçon de lui depuis ſa mort, à cau„ ſe de la nouveauté de ſon enterrement. Ils avoient „ certes quelque ſujet de faire un ſiniſtre jugement de „ lui. Car outre la mauvaiſe impreſſion que donna la „ nouveauté de ſon convoi, en un temps où il falloit „ ſe tander contre l'hereſie naiſſante, & ne rien re„ laſcher des ceremonies ordinaires de l'Egliſe; il eſ„ toit d'ailleurs de meſme advis que ce bon Grammai„ rien dont Garaſſe parle en la ſection 7. du liv. 3. qui „ eſtimoit que de diſputer de queſtions importantes „ de Theologie, eſtoit perte de temps mal employé. „ Voici comme il parle en une ſienne epiſtre à Eraſ„ me. *Redderas epiſtolam juvenis, is quem mihi com„ mendaſti, Sorbona nunc agentem pœnas & in expiato„ rio Xipay διατρίβοντα. ἵνα γὰρ ὑπόπτων ἀποκαλύπτω „ τὸν τῶν σοφιστῶν διατριβὸν.* Si Garaſſe euſt eſté intor„ me de ce paſſage (n), je veux croire qu'il eſtime „ tant la Sorbonne, qu'il euſt renvoyé Budé aux fa„ lots des Romains, auſſi falotement qu'il relegue ce „ bon Grammairien au pais de Lanternois, parmi les „ lanternes des Atheniens. „

(L) *La profeſſion ouverte que ſa veuve alla faire du Proteſtantiſme.*] Le paſſage des lettres de Melanchthon que je m'en vais raporter, temoigne que l'exemple de cette femme fut d'un grand poids; parce qu'on crut que les beaux diſcours de ſon mari l'avoient fort aidée à conoître la verité. *Venit huc quidpiam ex Gallia nobilis vir ac doctus, qui narrat honeſtiſſimam matronam viduam Budæi, una cum filiabus Lutetia migraſſe ad Calvini Eccleſiam, ut ibi & vocem Evangelii audiat, & longius abſit à ſævitia quæ in regno Galliæ adverſus Evangelii ſtudioſos exercetur. Hoc exemplo matrona valde movet multos homines in Gallia idem affirmat; propterea quod mortui mariti ſui doctiſſimi & graviſſimi viri judicio exiſtimatur hanc doctrinam amplecti, de qua ipſum multa pie diſſeruiſſe ante mortem conſtat* (o). Les filles du grand Budé ne furent pas les ſeules de la famille qui ſe retirerent à Geneve: Loüis Budé leur frere s'y retira auſſi, & y fut Profeſſeur en langue Hebraique. Il publia une traduction Latine des Pſeaumes avec des notes. Voiez la *Gallia Orientalis* de Colomiés page 15. & 16. Nous avons parle ci-deſſus (p) de Jean Budé, qui fut l'un des 3. Deputez qu'on envoïa en Allemagne pour les affaires de l'Egliſe. Mathieu Budé leur frere eſt loüé par Henri Etienne (q) comme un homme qui entendoit à fond la langue Hebraique. Les deſcendans de Budé par ſes filles ſubſiſtent encore à Geneve dans des familles nobles & conſiderables.

(M) *Fort contraire aux Reformateurs.*] Voiez l'Ouvrage qu'il intitula *de tranſitu Hellenismi ad Chriſtianiſmum*, & qu'il dedia à François premier l'an 1535. peu après que Calvin eut dedié à ce Monarque ſon Inſtitution Chretienne. Budé lui recommande l'ancienne foi, & le loüe de la fameuſe (r) proceſſion qui fut faite pour expier l'attentat des Heretiques (c'eſt ainſi que l'on parloit.) Mr. de Launoi (ſ) cite ce paſſage, & y en ajoûte un autre qui fait voir le zéle de nôtre Budé contre ceux qu'on apelloit Novateurs.

(N) *Qu'il ne ſe voulut jamais laiſſer peindre.*] Je ne puis donner autre preuve de cela que ces 4. vers:

Nec voluit vivus fingi pingive Budæus,
Nec vultum mortem quæſiit elogia.
Hunc qui tanta ſua mentis monumenta reliquit
Externa putuit vivere velle manu.

L'Auteur (t) que je cite en marge dit qu'ils ſont l'épitaphe de Budé compoſée par Etienne Paquier.

(O) *Haranguer Charles-Quint il demeura court.*] Je n'ai lu cela que dans le premier volume du Pere Abram ſur

(l) *Maimbourg, Hiſt. du Calviniſme, pag. m 205. ſur quoi voiez la Critique Generale, lettre 16. pag. 274. de la 3. édition.*

(m) *Ogier, Jugement & cenſure du livre de la Doctrine curieuſe, pag. 190. 191.*

(n) *Launoi pag. 877. montre que ce paſſage ne fait rien contre la Catholicité de Budé.*

(o) *Melanchr. epiſt. pag. 585. édition. Baſil. 1565. apud Colomeſium in Gallia Orient. pag. 16. Dans une lettre de Melanchthon à Camerarius du 11. Sept. 1549. ſe trouvent ces paroles pag. 908. de l'edition de Londres 1642. Hæc narratio ſi vera eſt, admirationem magnam res parit. Budæi conjugem anum cum filiabus ajunt migraſſe Genevam ad Calvini Eccleſiam, in qua & alii multi nobiles homines in Gallia exulare dicuntur.*

(p) *Pag. 585. remarque G.*

(q) *In præfat. Dicearchi apud Colomeſium in Gall. Orient.*

pag. 257. (r) *Voiez le Lutheraniſme de Maimbourg to. 1. pag. 233. édit. de Hollande.* (ſ) *Hiſtor. Gymnaſii Navarræ, pag. 878. & ſeq.* (t) *St. Romuald, Journal Chronologique, ſous le 3. d'Août.*

Digitized by Google

il demeura court. Son ſtyle tant Latin que (P) François étoit un peu rude. Son pere étoit d'une famille conſiderable depuis long tems; neanmoins j'ai lu qu'elle a été (Q) ennoblie à cauſe de nôtre Guillaume. Celui-ci s'étant piqué de quelque choſe qu'Eraſme avoit faite ou dite, en garda toûjours beaucoup de reſſentiment, & ne voulut jamais (R) lui faire la grace de le citer, & le critiqua quelquefois ſans le nommer. Il étoit bien difficile que l'émulation † ne degenerât en haine entre deux hommes de cette force. Ceux ‡ qui ont dit que nonobſtant leurs brouilleries, Budé fit enſorte qu'Eraſme fut apellé à Paris, n'y entendent rien; car ces brouilleries étoient encore à naître lors que Budé en s'aquittant de la commiſſion qui lui fut donnée, de faire des offres à Eraſme de la part de François I. lui conſeilla de les accepter ‖. On fit une édition de toutes ſes Oeuvres à Bâle l'an 1557. en 4. volumes *in folio*, avec une ample preface de Celius Secundus Curion.

† *Voiez la remarque R à la fin.*

‡ *Du Verdier, profopogr. pag. 2404.*

‖ *Epiſt. Eraſmi 15. l. 1.*

On ne peut pas voir un plus bel éloge que celui qu'a fait * Louïs Vives de nôtre Budé, car en peu de mots il le repreſente comme un prodige de ſavoir, & il lui attribuë les vertus morales les plus dignes de l'admiration de toute la terre. Je penſe qu'on pourroit dire aſſez juſtement, que ce grand homme ſe fit plus craindre qu'aimer dans la Republique des lettres, & il ne me ſemble pas que ç'ait été une perfection, mais plutôt une forte marque qu'il étoit fier & mal endurant, & qu'il s'armoit de toutes pieces contre ceux qui le critiquoient. Nous conoîtrions ſufiſamment qu'il s'étoit rendu très-redoutable, quand nous ne ſaurions que le chagrin qu'un Profeſſeur de (S) Veniſe fit paroître, de ce qu'on avoit fait prendre garde au public qu'il ne ſuivoit pas le ſentiment du docte Budé.

* *Ludov. Vives in lib. 2. c. 17. Auguſtini de civitate Dei.*

☞ BUL-

(a) *Nicol. Abramus in Cicer. Orat. to. 1. pag. 409.*

ſur les Oraiſons de Ciceron. (a) *Petrus Meſſius libro 3. variarum lectionum cap. 8. multa magnorum Oratorum exempla corradit, quos initio dicendi perturbatos repentè memoria defecit. Ut Demoſthenem coram Philippo, Theophraſtum coram Areopagitis, Herodem Atticum coram M. Antonino, Heraclidem Lycium coram Severo Auguſto, Bartholomæum Socinum coram Alexandro Sexto. Addi potuiſſet & magnus ille Budæus, qui Carolum V. Cæſarem Pariſios venientem oratione excepturus repentè obmutuit.*

(P) *Son ſtyle . . . . . François étoit un peu rude.*] „ On a trouvé à redire ce qu'il dit au livre de l'In„ ſtruction du Prince addreſſé à François I. appellant „ en l'Epiſtre au Roy ſa maniere d'écrire *un ſtyle de „ haute luce & reſplendiſſant:* outre qu'il eſtoit obſcur „ & peu poly, temoin ces mots de la meſme Epiſtre: „ *Je vous requiers de recevoir mon offre avec grand „ lieſſe & alacrité, offre d'exigue eſtimation comparé à „ voſtre hauteur.* (b) „ Voiez ce que Genebrard & Daniel Augentius diſent de lui dans la Bibliotheque de du Verdier.

(b) *St. Romuald. ubi ſupra.*

Aiant conſulté l'épitre dedicatoire de l'inſtitution du Prince je n'y ai trouvé quoi que ce ſoit de ce que Saint Romuald en allegue. Mon édition eſt celle que Meſſire Jean de Luxembourg Abbé d'Ivry, de la Rivou & de Salmoiſy, fit faire dans ſon Abbaie de la Rivou l'an 1546. *in folio.* Notez en paſſant une faute de Mr. Joli (c) qui a dit que cet Ouvrage ne fut imprimé que ſous le regne de Henri II. en 1547. *in fol.* & *in* 8. Il eſt d'ailleurs très-certain qu'on peut conoître par l'épitre dedicatoire, & par tout le reſte du livre, que l'Auteur ſe conoiſſoit en avoüant qu'il ne pourroit, ni ne ſe (d) *vouldroit bonnement louer . . . . . de ſçavoir la pureté de la diction Françoiſe . . . . . & qu'il eſtoit bien peu exerſité en ce ſtile François.*

(c) *Joli, Codicille d'or, pag. 36.*

(d) *Budé ubi ſupra dans l'épitre dedicatoire.*

(Q) *Ennoblis à cauſe de nôtre Guillaume.*] „ (e) Ses „ heritiers furent declarez Nobles par arrêt de la Cour „ des Aides à cauſe de ſes merites l'an 1578. „

(e) *St. Romuald ubi ſupra.*

(R) *Ne voulut jamais . . . . . citer Eraſme.*] Il en falut venir à des éclairciſſemens qui ne firent pas un trop bon effet. Voiez parmi les lettres d'Eraſme celles qu'ils s'entr'écrivirent: il m'a toûjours paru qu'Eraſme eut plus de moderation & d'honnêteté envers Budé, que celui ci envers Eraſme. N'étoit-ce pas être bien farouche, que de ne vouloir pas accorder la grace d'une citation? (f) *Id parum amica voluntatis argumentum crediderunt, quod à Budæo in tot numero libris mentio nuſquam facta ſit Eraſmi, quanquam ut fieret multis precibus ab Eraſmo ambiretur. Præterea putant id quoque ad iſta quæ dixi accedere, quod Budæus diſſimulanter Eraſmum in ſuis libris nonnunquam perſtringere videtur, velut in Commentariis, quando videt illos, qui de ſingulorum ingenio, & eloquentia ſententiam ferre audent, qui Laurentio inferiores præſcribunt loquendi formulas, qui leviora quædam ſcripta in vulgus edunt, quæ nec ſolem nec ætatem ferant.* Voiez ci-deſſus (g) les vacarmes qu'on fit contre Eraſme, ſur ce que l'on pretendit qu'il mettoit en parallèle Budé & Badius. Je citerai encore un paſſage qui temoigne quelles ſont pour l'ordinaire les ſuites de l'émulation entre les grans hommes. (h) *Et difficillimum inter illos mullam intercedere obtrectationem, inter quos tanta laudis eſt æmulatio, quantum fuit incidere neceſſe, inter Eraſmum atque Budæum, cum ſe uterque in literis eſſe principem cuperet. Nam quicquid eſt ejuſmodi, in quo excellere præclarum exiſtimant, in eo plerumque ſit tanta contentio, ut vix poſſit benevolentia ſervari.*

(f) *Lud. Regius in vita Budæi pag. 77.*

(g) *Pag. 448. remarque E.*

(h) *Lud. Regius ib. pag. 76.*

(S) *Le chagrin qu'un Profeſſeur de Veniſe fit paroître de ce qu'on avoit fait prendre garde au public.*] Nous avons vu (i) que ſur les monnoies & les meſures des anciens, il s'éleva une diſpute entre Guillaume Budé & Leonard Portius. Or il arriva que Jean Baptiſte Egnatius dans quelque endroit de ſon commentaire ſur Suetone ſe conforma aux calculs de ce Portius, & qu'Eraſme ajoûtant des obſervations à ce même commentaire dans une nouvelle édition dit nommément & expreſſement, qu'Egnatius n'étoit pas du ſentiment de Budé. Il arriva auſſi qu'Egnatius ſe fâcha beaucoup de cette note d'Eraſme: il en craignit les ſuites, il employa promptement les voies de la juſtification, il recourut auſſi-tôt à l'interceſſion d'une perſonne d'importance qu'il conjura d'apaiſer Budé, il l'en conjura, dis-je, par tout ce qui eſt le plus propre à emouvoir les entrailles: on verra ceci plus clairement dans ſon Latin. (k) *Cum nudius tertius in Tranquillum Cæſaremque meos Baſilea nuper excuſos annotationes, & in his neſcio quid ab Eraſmo noſtro de nummis ſcriptum legiſſem, ubi diſſentire me a Budæo doctiſſimo aliquoi viro & amiciſſimo aſſerebat, dum Portium ſequor: animadverti aliquanto altius vultus deſcendiſſe, quam ego ab initio ſuſpicatus eſſem, aſſecitque me vis minime expectata, ut ſolet, non admiratione ſolum, verum etiam moleſtia. Una enim mihi cum Budæo ſtudiorum diſſenſio eſſe poteſt, ubi tanta ſit animorum conjunctio? aut quæ teſtificatio mea honeſtior aut amplior eſſe potuit tum benevolentiæ erga Budæum meæ, tum judicii, quam ea, quæ à me in eis annotamentis adhibita eſt? Uti facile declararim me tantum in hoc ſtudiorum genere Budæo tribuere, quantum mihi ipſi vix optarem: ut ſi aliter vel Budæus vel Eraſmus ſentit, ne ambo cum ſummo animi mei mœrore id ſentiant. Quare ego te Grolieris per eam animi propenſionem, quam in doctos præ te fers, oro; per humanitatem & divinam iſtam tuam beneficentiam obteſtor; per eam pietatem, quam tibi reliquæque genti adhæreo, adjuro, uti hanc Budæo ſcrupulum per literas etiam tuas eximas, me que illi ita concilies, ut intelligat vir doctiſſimus, eſſe in terris hodie neminem, cujus ego doctrinam magis admirer, de cujus ingenio liberius prædicem, quemque ego pluris faciam.* Il dit pluſieurs autres choſes de la même force qui marquoient ſon attachement pour Budé, ſa veneration, ſon admiration, & puis il dechargea ſur Eraſme tout ſon chagrin: l'endroit eſt bien mepriſant. (l) *Quare non poſſum non vehementer admirari, quid tandem Eraſmo in mentem venerit, ut etiam aliud agens de ſtudiorum diſſenſione noſtrorum, præſertim falſo, publicandum ſibi cenſuerit, cum Budæi veſtigia me ſequi profiteat, cum doctrinam hominis tantopere laudem, & ejus præſertim libros quinque de Aſſe. Sed homo alioqui doctus cum numerorum rationem non probe calleat, & ſcripſerim multa ſefe obiectet, & ſibi plus æquo placeat, dum modo aliquid edat, quid tandem dicat non ſatis penſi habuit. Ita fit ut dum verborum copia ſtudet, minus rei obſervet. Quod ſi maturare ſibi pareretur diutius ea quæ parturit, pareret ille ſæpe non libros, qui & vitales eſſent, nec vitioſi illi & morboſi ſæpe in lucem prodirent.*

(i) *Dans la remarque E.*

(k) *Jo. Baptiſta Egnatius epiſt. ad Jo. Grolierium; elle eſt datée de Veniſe le 5. de Janvier 1518. c'eſt la 35. de la centurie publiée par Goldaſt.*

(l) *Id. ib. pag. m. 150. 151.*

☞ BULGARUS, l'un des plus celebres Juriſconſultes du XII. ſiecle, fut ſurnommé bouche d'or à cauſe de la bonne grace avec laquelle il parloit β. Il fut l'un des quatre Profeſſeurs γ que Frideric Barberouſſe conſulta l'an 1158. pour ſavoir juſqu'où ſe devoient étendre les droits de l'Empereur en Italie ‡, & il fit paroître tant d'habileté dans cette conſultation, que ce Prince lui confera une † charge de judicature. Il s'en aquita avec beaucoup d'integrité, deſorte que ſes ſentences ſervirent de regle dans tous les tribunaux d'Italie quand il s'agiſſoit de choſes douteuſes. Il perſuada aux habitans de Boulogne de ſe donner à cet Empereur. Il avoit enſeigné que lors qu'une femme mariée meurt avant ſon pere, le mari eſt obligé de reſtituer la dot. Il ſe trouva dans le cas, & il ſe conforma (A) genereuſement à ſa doctrine. L'un de ſes diſciples ne temoigna pas le même deſintereſſement, car étant ſommé de mettre en pratique ce dogme il declara qu'il avoit changé d'opinion. Bulgarus avoit eu pluſieurs enfans qui moururent tous avant lui. Il en fut très-affligé, & pour reparer cette perte autant qu'il lui ſeroit poſſible il convola en ſecondes noces; mais au lieu de ſe marier avec une fille comme il l'avoit cru, il choiſit malheureuſement une épouſe qui paſſoit pour femme. Il fit leçon le lendemain de ſes noces, & il expliqua une loi qui commence par *nous entreprenons une affaire qui n'eſt pas nouvelle.* Tous ſes auditeurs apliquerent (B) ces paroles à l'état où ils ſupoſerent qu'il avoit trouvé ſa femme, & cela les fit bien rire. On ne ſait pas en quelle année il mourut, ni où il fut enterré. C'eſt à tort que l'on debite qu'il traduiſit en Latin les loix Greques qui ſe rencontrent dans les Pandectes, car il ignoroit abſolument la langue Greque. Il publia des gloſes ſur le droit civil, & un excellent commentaire *in regulas juris* *.

BULLINGER (HENRI) l'un des Reformateurs de l'Egliſe au XVI. ſiecle, nâquit à Bremgarten † le 18. de Juillet 1504. Il fut envoié à Emmeric au païs de Cleves à l'âge de 12. ans, pour y étudier les Humanitez. C'étoit une bonne Ecole en ce tems-là: Moſellanus étoit un de ceux qui y regentoient. Bullinger y demeura trois ans, & s'entretint des aumônes qu'il amaſſoit en allant chanter de porte en porte. Son pere étoit aſſez riche pour lui fournir une penſion; mais il ſe contenta en l'envoiant à Emmeric de l'habiller, & de lui donner de quoi faire le voiage, & quant au reſte il s'en raporta à la charité de ſon prochain: il engagea ſon fils à y recourir, afin de le rendre plus ſenſible un jour aux prieres des mendians. Le jeune Ecolier ſupora ſi patiemment cette mortification, & s'aſſujettit de ſi bon cœur à la diſcipline de ſon Ecole qui étoit aſſez ſevere, qu'il ſouhaita de goûter d'un genre de vie beaucoup plus rigide. Il voulut ſe faire Chartreux, mais les conſeils de ſon frere aîné l'en empêcherent. A l'âge de 15. ans il fut envoié

β *Panzirol. de clar. legum interpret. l. 2. c. 15. p. m. 127.*

γ *En juriſprudence dans l'Univerſité de Boulogne.*

‡ *Id. ib. cap. 14. pag. 124.*

‡ Ob inſignem quam oſtendit doctrinam pro eo (*Friderico Æenobarba*) Bononiæ ad jus dicendum Vicarius creatus fuerit. *Id. ibid. c. 15. pag. 127.*

* *Tiré de Panzirole ubi ſupra.*

† *C'eſt une petite ville ſur les frontieres du Canton de Zurich, laquelle depend des 8. premiers Cantons Suiſſes.* Simler in vita Bullingeri.

(A) *Il ſe conforma genereuſement à ſa doctrine. L'un de ſes diſciples.*] Martin Gotia ſon collegue avoit ſoutenu le ſentiment oppoſé: de là vint qu'on le conſulta après la mort de la femme de Bulgarus. Le pere de cette femme voulut ſavoir de ce Profeſſeur s'il ſeroit fondé à redemander la dot de ſa fille. On lui repondit que ſon gendre s'etoit condamné lui-même, & que s'il refuſoit la reſtitution, on le convaincroit honteuſement d'être un mauvais interprete du droit. Le beau-pere commença là-deſſus ſes procedures, mais le gendre ne fit pas long tems le retif. Tout ceci montre qu'il ſe paſſa dans ſon ame quelques combats entre le deſir de garder la dot, & la crainte des reproches de dementir ſa doctrine. On voit qu'il ne ſe preſſoit pas trop de mettre en pratique ce qu'il avoit enſeigné, car il falut que ſon beau-pere lui intentât un proces. Il y a beaucoup d'aparence qu'il eut quelque repentir d'avoir ſoutenu une opinion qui ſe trouva ſi contraire à ſes interêts, & que s'il avoit prevu le prejudice qu'elle lui feroit, il auroit dogmatiſé d'une autre maniere. Ne lui refuſons pas neanmoins la loüange qui lui eſt dûe: Il aima mieux enfin perdre de l'argent, que de s'expoſer au blâme de dementir ſa theorie, & il attrapa ſon antagoniſte qui ſe preparoit à l'inſulter. (a) *Martinus Gotia aquitatis ratione ſubnixus eam* (dotem) *velut matris patrimonium* (1) *poſteritati acquiri tenebat, qui ex hoc facto a Bulgari Socero conſultus:* Si mihi, *reſpondit*, qui contra te ſentio, hic caſus contigiſſet, jure fuiſſem abſolvendus; ſed Gener tuus, qui diverſum docuit, ſua ſe jam ſententia condemnavit, & niſi ut falſus interpres à me turpiter reprehendi malucrit, petitam dotem reddere cogetur. *Ita dimiſſus cum Generum interpellaſſet Bulgarus, ne vel ſordida avaritia, aut falſa doctrina notari poſſet, ad confirmandam, quam tenuerat, opinionem, reſtituta pecunia, Martinum Antiſophiſtam prudenter eluſit,* (2) *magnaque cum laude conſervata exiſtimatione, patrimonij quam famæ diſpendium pati maluit. Sed, Albericus ejus diſcipulus eſſe cum Præceptore ſentiret, cum ſibi idem accuſaſſet, ſententiam ſe mutaſſe dixit, nec præclarum Præceptoris exemplum ſecutus eſt.*

(a) *Panzirol. de claris legum interpret. lib. 2. c. 15. pag. 128.*

(1) *In leg. 3. §. ſed utrum ff. de minor.*

(2) *Odofr. in l. dos à patre. C. ſol. matr. & in l. jure. ff. de jur. dot.*

(B) *Apliquerent ces paroles à l'etat où ils ſupoſerent qu'il avoit trouvé ſa femme.*] Les perſonnes qui parlent en public ſont expoſées à mille inconveniens, car il leur échape des choſes que l'on aplique à leurs avantures, & quelquefois cela leur fait un affront en plein auditoire. Ils ſont principalement à plaindre lors que du côté du mariage leurs affaires domeſtiques donnent lieu aux mauvais bruits, & à la plaiſanterie. Quoi qu'il en ſoit, faiſons voir que Panzirole nous a fourni tout le fait que nous avons raporté. (b) *Deficiente ſobole, ad procreandam proles uxorem ætate matura, & qua vulgo nubile credebatur, pro virgine duxit, poſtridieque cum interpretaturus legem, cujus initium eſt. Rem non novam, neque inſolitam aggredimur, dum ea verba teſtaretur, audientibus riſum movit, qui hoc ad conjugem, quam corruptam invenerat, retulerunt. Itaque univerſi libri, quos tum ſecum gerebant, plaudentes ſtrepitum excitarunt* (3). On pouvoit alleguer en faveur de Bulgarus une très-bonne reponſe, mais qu'eût-on gagne contre des rieurs? Rien n'etoit capable de faire taire une troupe d'écoliers, bien reſolus à ſe divertir de la diſgrace de ce grand Juriſconſulte. Ils ſe ſeroient bien moquez de tous ceux qui auroient voulu leur repreſenter, que les paroles de la loi apliquées au mariage du Profeſſeur pouvoient ſoufrir un bon ſens, quoi qu'on ſupoſât qu'il avoit trouvé ſa femme toute telle qu'il la ſouhaitoit, car même en ce cas-là il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit ſon ſecond mariage, & il avoit eu de ſa premiere femme pluſieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on: (c) *Nous entreprenons une affaire qui n'a point la grace de la nouveauté, nous y ſommes accoutumez.* Je replique que dans l'uſage de toutes les langues il eſt permis de parler de ſoi au nombre pluriel, & qu'ainſi l'on ne pouvoit pas pretendre que Bulgarus parloit de lui & de ſon epouſe conjointement. On eût donc pu le juſtifier par de ſolides remarques: mais encore un coup cela n'eût de rien ſervi: les rieurs auroient toûjours continué à le bafoüer. La faute etoit faite, & irreparable: il avoit donné des leçons à ſon epouſe qui ne l'avoient inſtruite de rien de nouveau: cette ſource de plaiſanteries ne s'epuiſe point.

(b) *Panzir. ib.*

(3) *Glo. & Odofr. in l. rem non novam C. de judic.*

(c) Rem non novam neque inſolitam aggredimur.

Notez que François Duaren ſupoſe que ce Profeſſeur s'expoſa à la raillerie non pour s'être marié avec une femme qui avoit perdu ſa virginité criminellement, mais pour s'être marié avec une femme qui l'avoit perdue dans le lit d'honneur. Il ſupoſe que Bulgarus avoit épouſé une veuve: & là-deſſus il declame contre ceux qui ſe marient avec des veuves. C'eſt dans le chapitre où il montre que les digames ont été exclus du Sacerdoce par les Canons, (d) & que ceux qui épouſent une veuve ſont cenſez bigames. (e) *Lege Moſaica præceptum fuit ut pontifex virginem tantum uxorem ducere poſſet: Levit. 21. adde ſi lubet quod ridicula vulgo res eſt, & cavillis hominum obnoxia uxorem viduam ducere quod vel tritum apud juris civilis doctores diſſertum Bulgari Juriſconſulti diſcipulorum in præceptorem ſatis oſtendit. gl. l. rem non novam C. de judic.*

(d) *Voiez ci-deſſus pag. 723. lettre d.*

(e) *Franciſcus Duarenus de ſacris Eccleſiæ miniſteriis ac beneficiis lib. 4. c. 8. pag. 387. part. 2. operum edit. Genev. 1608.*

Digitized by Google

envoié à Cologne. La barbarie avec laquelle on enſeignoit la Philoſophie, ne ſervit qu'à l'attacher à ceux qui enſeignoient les Humanitez. Il compoſa (A) même quelque choſe en 1520. contre les Theologiens Scholaſtiques. Il demeura à Cologne juſqu'en 1522. & y fit des études qui le diſpoſerent à ſortir de la Communion Romaine dès que l'occaſion s'en preſenta. Aiant paſſé quelques mois dans la maiſon de ſon pere, il fut * apellé par l'Abbé de la † Chapelle pour enſeigner dans ſon Couvent. Il le fit avec beaucoup de reputation juſqu'en 1527. La reformation de Zuingle fut reçuë l'an 1526. dans l'Abbaie de la Chapelle, de quoi Bullinger fut le principal inſtrument. Il ouït les leçons de Zuingle à Zurich pendant 5. mois l'an 1527. Il reprit l'étude de la langue Greque, & commença celle de l'Hebreu, & prêcha publiquement avec la miſſion du Synode. Il ſe trouva avec Zuingle l'an 1528. à la celebre diſpute qui ſe fit à Berne. L'année ſuivante il fut donné pour Paſteur aux Reformez de Bremgarten, & il ſe maria avec Anne Adliſchuiler. Ce mariage produiſit ſix (B) garçons & cinq filles, & dura juſqu'en 1564. La femme mourut alors de peſte; le mari ne ſe (C) voulut point remarier, & en fut blâmé. A peine ſe vit-il en repos dans ſon Egliſe par raport à la Communion Romaine, qu'il eut à combatre les Anabaptiſtes. Il diſputa contre eux publiquement; & fit des livres où il refuta leurs opinions erronées. La victoire que les Cantons Catholiques remporterent ſur les Reformez l'an 1531. contraignit Bullinger à ſortir de ſa patrie avec ſon pere, ſon frere & ſon collegue. Il ſe retira à Zurich, & y occupa la place que la mort de Zuingle ‡ avoit laiſſée vacante. Il édifia cette Egliſe tant par ſes predications que par ſes écrits. Il eut d'abord à refuter les inſultes & les fanfaronneries de Jean Faber §: il lui montra qu'il ne faloit pas juger de la bonté d'une Religion par le bon ou par le mauvais ſuccés d'une bataille. Depuis ce tems-là il fut ſouvent emploié à diverſes negociations eccleſiaſtiques, par leſquelles Bucer fit enſorte de mettre d'accord les Zuingliens & les Lutheriens. Bullinger ſe conduiſit de telle maniere que les ſoupçons qu'on eut contre lui ne durerent pas long tems: il fit voir que l'amour de la concorde ne le porteroit jamais à donner les mains à un formulaire captieux, & prejudiciable aux ſaines paroles. Il compoſoit tous les ans beaucoup de livres, dont je laiſſe les particularitez; mais je ne veux pas omettre celui qu'il publia contre Luther l'an 1545. Les Egliſes Suiſſes avoient gardé un long ſilence, quoi que Luther écrivît d'une maniere très-emportée contre leur doctrine touchant la Cêne; mais enfin on trouva bon de lui repondre pendant ſa vie, de peur que ſi on ne le faiſoit qu'après ſa mort on ne donnât lieu à des diſcours peu avantageux. Outre qu'on jugea qu'une reponſe très-vigoureuſe (D) ſeroit cauſe qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main, &

* *An commencement de l'an 1523.*

† *Abbaie de l'Ordre de Citeaux, proche de Zurich.*

‡ *Il avoit été tué à la bataille que les Proteſtans perdirent, l'onziéme d'Octobre 1531.*

§ *Il avoit été le principal antagoniſte de Zuingle.*

(A) *Il compoſa même quelque choſe contre les Theologiens Scholaſtiques.*] C'étoient cinq dialogues; les deux premiers attaquoient directement ces Theologiens; les deux ſuivans étoient une apologie de Reuchlin contre Pipericorne Juif converti: le cinquiéme avoit pour titre *Promotores*. Rien de tout cela ne fut imprimé (a).

(a) *Simlerus in vita Bullingeri fol. 6.*

(B) *Produiſit ſix garçons & cinq filles.*] Les deux premiers furent Miniſtres: le troiſiéme fut mis auprès du Landgrave de Heſſe, & mourut en France dans les troupes du Prince d'Orange l'an 1569. les trois derniers moururent enfans. Trois de ſes filles furent mariées à des Miniſtres de Zurich, à Hulric Zuingle, à Loüis Lavater, & à Joſias Simler; elles moururent toutes trois de peſte, la ſeconde l'an 1564. les deux autres l'an 1565 (b).

(b) *Id. ib. fol. 12.*

(C) *Ne ſe voulut point remarier, & en fut blâmé.*] On refute ſoigneuſement dans ſon hiſtoire ces eſprits critiques, qui ne trouverent pas bon qu'il ne ſe remariât pas. On nous aprend d'abord ſon orthodoxie: on declare qu'il ne doutoit point que Dieu ne permît les ſecondes nôces aux Miniſtres de l'Evangile; & puis on ajoûte qu'il repondit à ceux qui lui conſeilloient d'épouſer une autre femme, que la premiere vivoit encore dans ſon cœur, & dans les enfans qu'elle lui avoit donnez; qu'il avoit une fille auprès de lui qui gouvernoit fort ſagement le menage, & qu'après tout la charge de 60. ans qu'il portoit lui ôtoit cette penſée. Les cenſeurs fondoient leur critique principalement ſur des raiſons de ſanté: ils croioient que s'il avoit convolé en ſecondes nôces, il n'auroit pas eu les maux de reins qu'il ſentoit. On refute cela par la raiſon que ceux qui vivent dans le mariage ne ſont pas moins ſujets à ces incommoditez, que ceux qui vivent dans le celibat. Et croiez-vous, pourſuit-on, qu'un homme de l'âge & de la prudence de Bullinger ne conût pas ce qui étoit convenable à ſon naturel, ou qu'il negligeât les interêts de ſa ſanté? Enfin on recourt à des raiſons inconuës, qui faiſoient peut-être qu'il perſeveroit dans la condition d'homme veuf, au prejudice même de ſa ſanté. Comme pluſieurs lecteurs s'imagineroient aparemment que ce que je viens de dire eſt tout plein de gloſes de mon invention, je raporterai le Latin de Simler. (c) *Poſt hujus obitum quamvis annos fere XI. ſuperſtes fuerit, nunquam tamen adduci potuit ut aliam uxorem duceret. Non quod ſecundas nuptias Chriſtiano homini atque etiam eccleſiæ Miniſtris non conceſſas eſſe crederet, ſed primam uxorem in animo ſuo adhuc vivere dicebat, quæ tot ſui chariſſimo pignora reliquiſſet; & quis filiam haberet quæ familiam optime adminiſtraret, ſi hac ætate (erat autem ſexagenarius) nolle de nuptiis & conjugio ſolicitum eſſe. Equidem non deſunt qui hoc ejus factum & conſilium damnant, hoc maximè nomine quod eum melius conſuluerum fuiſſe ſua valetudini exiſtimant, ſi alteram uxorem duxiſſet: homines ridiculi; quaſi in conjugio viventes non æque nephriticis & dyſuria doloribus obnoxii ſint atque cœlibes. An vero exiſtimant eum nullam ſuæ valetudinis rationem habuiſſe, & tanta ætatis atque prudentia hominem ignoraſſe quidnam ſua natura conveniens ſit? Atque ut maximè vera ſit eorum ratio, eas tamen ille forte habuit conſilii ſui rationes vulgo incognitas, ut etiam cum damno valetudinis id ſibi perſequendum ſtatuerit.* Le meilleur de tout cela eſt le ſerieux avec quoi on le debite.

(c) *Ibid. fol. 12. verſo.*

(D) *Une reponſe très-vigoureuſe ſeroit cauſe qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main.*] Je declare que je ne fais aplication à perſonne de ce que je m'en vais dire, & que ſur tout je mets Luther hors d'interêt; mais il eſt ſûr qu'on ne ſait quel parti prendre envers certains temperamens fougueux & impetueux. De quelque côté qu'on ſe tourne, on s'en trouve mal. Repondez leur, (d) vous rendez leur bile cent fois plus furieuſe. Ne leur repondez pas, ils en deviennent plus fiers & plus inſolens, ils vous inſultent, & ils attaquent tout le monde avec beaucoup plus de hardieſſe. L'experience de l'impunité les fait eſperer que tout leur reüſſira, & qu'il n'eſt que de faire bien le mechant. Il y a donc des difficultez de part & d'autre, ſoit qu'on leur reſiſte, ſoit qu'on ne leur reſiſte pas. Je croi neanmoins que ſelon la prudence humaine il vaut mieux leur reſiſter, & cela par des reponſes ſelon leurs manieres & ſelon leur ſtyle, que de garder le ſilence. Ces eſprits violens ne ſont pas tous également intraitables. il y en a que l'on peut tenir en reſpect ſi on les ſait mettre ſur la defenſive. Ce que je m'en vais copier eſt digne d'être peſé; les Miniſtres de Zurich en comprirent l'importance. (e) *Alii vero omnino reſpondendum cenſebant & quidem acriter, quod nec privatim nec publicè læſus tanta petulantia vivis & defunctis inſultaret. Etſi enim Lutherus benè meritus ſit de Eccleſia, non tamen tantum illi tribuendum ut unus plus reliquis omnibus poſſit, & ut ob unius offenſionem cavendam veritas turpi ſilentio prodatur. Ac ſore utilem hujuſmodi reſponſionem cum quoad ipſum Lutherum, qui dum omnes illi indulgent atque omnia permittunt magis in illa ſua nimia vehementia confirmatur; quod ſi fortiter ſe illi viri boni & docti opponant rem diligentius expenſurum, & moderatius acturum; tum ad alios commovendos ne tyrannidem*

(d) *Bacchæ bacchantur ſi velis adverſarier. Ex inſana inſaniorem facies. Plaut. in Amphitr. act. 2. ſc. 2. v. 79.*

(e) *Simlerus ubi ſupra fol. 20. verſo*

Digitized by Google

& n'abuseroit pas du menagement que l'on avoit pour lui. Bullinger qui conseilloit le silence fut chargé du soin de repondre, & s'en aquita dignement. Luther étant mort peu après, il y eut sans doute quelques esprits temeraires (car il n'y en a que trop de tels dans toutes les Communions) qui dirent entre autres choses, que le chagrin de se sentir incapable de repondre à l'apologie de Bullinger l'avoit fait mourir. Le Landgrave de Hesse sachant que l'on se plaignoit de l'Eglise de Zurich sous pretexte de ces sortes d'insultes, en avertit nôtre Bullinger qui au nom de ses colleges lui écrivit une lettre apologetique. Il dressa en 1549. avec Calvin, qui s'étoit rendu à Zurich pour cela, le formulaire de la conformité de creance entre l'Eglise de Zurich & l'Eglise de Geneve. Calvin avoit fait ce voiage, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir sur l'Eucharistie un sentiment qui favorisoit celui de Luther. En la même année Bullinger allegua tant de raisons contre le renouvellement d'alliance que le Roi Henri II. demandoit aux Suisses, que cette proposition fut rejettée. L'une de ses raisons fut qu'il n'étoit point ß juste, de s'engager pour de (E) l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. Il fit un livre en 1551. pour montrer qu'on n'avoit autre dessein dans le Concile de Trente que d'oprimer la bonne cause, & qu'ainsi il ne faloit tenir aucun compte des demarches que faisoit le Pape auprès des Cantons, en les invitant d'envoier des Deputez au Concile. Ce livre n'a paru qu'en Italien, & ce fut Paul Verger qui le mit en cette langue avec quelques additions. La dispute de Bullinger & de Brentius sur le dogme de l'Ubiquité commença l'an 1561. Bullinger publia un livre où il montroit que JESUS-CHRIST selon sa nature humaine n'est qu'au ciel à la main droite de Dieu. Brentius ardent Ubiquitaire refuta ce livre; Bullinger lui γ repondit; Brentius fit un autre Ouvrage contre quoi Bullinger ne manque pas de prendre la plume δ. Brentius revint η à la charge, & Bullinger * aussi. Il écrivit un livre en 1571. contre le testament de Brentius, que Guillaume Bidenbach Theologien de Wittemberg avoit publié, par lequel testament Brentius avertissoit tout le monde † de ne tolerer en aucun lieu les Zuingliens. Le Synode National de la Rochelle aiant condamné en 1571. ceux qui rejetteroient les mots de *substance* & de *substantiellement* lors qu'il s'agit de l'Eucharistie, les Ministres de Zurich crurent que ce Canon les condamnoit. Ils en écrivirent à Theodore de Beze, qui leur fit reponse que le Synode ne les avoit eus nullement en vuë; mais Bullinger ne laissa pas de representer à Theodore de Beze (EΔ) qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Decret, ensorte que personne ne pût croire qu'il y eût entre les Eglises quelque difference de sentiment. Cette lettre de Bullinger fut efficace, car le Synode de Nîmes l'an 1572. donna tous les éclaircissemens que l'Eglise de Zurich pouvoit souhaiter. Il falut repondre en 1575. à l'apologie du testament de Brentius composée par Jaques André. Les Ministres de Zurich se chargerent de tout ce qui regardoit le fond des dogmes, & ne laisserent à Bullinger que la peine de repondre à ce qui le concernoit. Ce fut son dernier Ouvrage, & il est à remarquer que jamais il n'étoit sorti comme il fit alors des termes de la modestie: il traita durement son adversaire, il le railla, il le berna d'importance. Il mourut chretiennement le 17. de Septembre 1575 ‡. Il est Auteur d'un nombre infini de livres, car outre ceux qui ont été imprimez & qui montent à 10. volumes, il en fit plusieurs que l'on garde en manuscrit ‖. Jean (F) Stuckius fit son Oraison funebre. La plupart des fautes de (G) Mr. Moreri

ß Docent non esse jus aut fas homini ut se mercede conduci patiatur ad fundendum sanguinem miserorum & plerumque innocentum hominum à quibus nulla ipse unquam injuria affectus sit. *Simler. ib. fol.* 24.

γ L'an 1562.

δ Au commencement de 1563.

η Au commencement de 1564.

* La même année.

† Classicum quodammodo canens, & omnes exhortans ne nullum locum nobis in Ecclesia Christi relinquant. *Simlerus ib. fol.* 43.

‡ Tiré de sa vie composée par Josias Simlerus.

‖ Voiez Hottinger, in Bibl. Tigurina, pag. 75. & seq.

(a) On écrit ceci en 1694.

(b) Hotting. in Methodo legendi tutior. Helvet. pag. 603. & seq.

(c) Simler. ubi supra fol. 44.

dem in transcensem ecclesiam inducant. . . . . In hanc sententiam concessimus Tigurini.

(E) *S'engager pour de l'argent à tuer.*] Je ne pretens point m'ériger en juge ni en censeur des Cantons Suisses, qui sacrifient la vie de leurs sujets à la querelle d'autrui, & cela lors qu'ils ne peuvent douter que cette querelle ne soit injuste; car par exemple ils donnent (a) presentement des troupes à la France, & aux ennemis de la France, & il faut neanmoins que l'un ou l'autre de ces deux partis fasse injustement la guerre. Mais quoi qu'il en soit je ne veux pas discuter si Bullinger avoit tort ou non, par raport à la Republique Suisse. Je dirai seulement que par raport aux particuliers qui s'enrôlent volontairement pour aller tuer les alliez de leur patrie, je ne voi pas ce qu'on peut repondre à Bullinger. Un particulier peut porter les armes contre l'ennemi de sa patrie, soit que les Souverains le lui ordonnent, soit qu'ils laissent à la liberté d'un chacun de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas; mais lors qu'on a cette liberté, & qu'on s'engage à aller tuer des gens qui sont les amis & les alliez de son Souverain, je ne sai si l'on ne s'engage pas à commettre des homicides; & si ce n'est pas imiter les Gladiateurs, qui pour divertir le peuple Romain se loüoient au premier venu afin de s'entretuer. Un de nos Nouvellistes a dit quelque chose depuis peu touchant la conduite des Cantons: je croi que c'est dans les Lettres Historiques de Septembre 1694. Vous verrez dans un Ouvrage d'Hottinger (b) que Zuingle, & les autres Reformateurs de ce pais-là eurent les mêmes scrupules, que nôtre Bullinger.

(EΔ) *Qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Decret.*] Il ne sera pas inutile de mettre ici les paroles que Josias Simler a employées. (c) *Videri decretum verbis paulo inconsideratius conceptum & pronunciatum esse.* Damnamus eos qui non recipiunt substantiæ vocabulum. *Quis enim ignorat nos ex eorum numero esse qui hoc non recipimus, neque unquam recipere voluimus? Quamobrem consultissimum fore ut cum iterum in Synodum coierint hac de re sermones & decreta sua sic temperent, ut omnibus ubique manifestum sit neque de nobis, neque de nostri similibus ubicunque locorum fuerint canonem locutum esse. . . . . Atque ita quidem postea contigit.* La reponse que Theodore de Beze fit par ordre du Synode à l'Eglise de Zurich, est la 65. de ses lettres, & se trouve à la page 279. du 3. tome de ses œuvres.

(F) *Jean Stuckius fit son Oraison funebre.*] On n'a pas bien traduit Mr. de Thou. On lui impute (d) d'avoir dit que Josias Simler composa l'Oraison funebre de Bullinger. Mr. de Thou dit simplement que Simler loüa Bullinger: (e) *Semo gravis decessit 15. Kalend. Octob. à Josia Simlero . . . . . laudatus, & variis variorum carminibus epitaphiis celebratus.* Cela est très-vrai encore que Stuckius & non pas Simler ait fait l'Oraison funebre, car Simler a fait la vie de Bullinger où il le loüe beaucoup.

(G) *Des fautes de Mr. Moreri sont peu de chose.*] I. La riviere qui passe à Bremgarten ne s'apelle pas *Russi*, mais (f) *Reuss*. II. Il ne paroit point par la vie de Bullinger, quoi que Simler l'ait decrite amplement & exactement, qu'il ait été homme d'Eglise dans la Communion Romaine. On remarque expressément qu'il ne faisoit aucune fonction de Catholique Romain dans l'Abbaie de la Chapelle. (g) *Religio illi manebat integra, neque quicquam negotii habebat cum votis monasticis, monachatu, cuculla, cantu, choro,* ALIISQUE *superstitionibus papisticis.* Mr. Moreri a été trompé aparemment par Mr. de Sponde, qui a dit que Henri Bullinger (h) Prêtre apostat & marié succeda à Zuingle. III. Il est bien vrai que Jean Bullinger frere de Henri mourut (i) l'an 1570. mais il est faux qu'il fût âgé de 80. ans. Il avoit 8. ans (k) plus que son frere; il étoit donc né l'an 1496. il n'avoit donc que 74. ans lors qu'il mourut. Melchior Adam à quoi songeoit-il de lui en donner 86. lui qui marque les 8. années de difference entre les deux freres, & qui met la mort de l'aîné à l'année 1570? Ce Jean Bullinger fut quelque tems Curé de village dans le Canton d'Uri; il aimoit la guerre & la chasse, & il

(d) *Teissier élog. tirez de Mr. de Thou to. 1. pag.* 440.

(e) *Thuan. lib. 61. p. m.* 139.

(f) En Latin Ursa.

(g) *Simler. ubi supra fol.* 7.

(h) Zuinglio porro Tiguri in Cathedra pestilentiæ sustectus est Henricus Bullingerus itidem Helvetius ex Presbytero apostata uxoratus. *Spondan. Annal. Eccles. ad ann.* 1531. *n.* 7.

(i) *Simler. ubi supra fol.* 42. *verso.*

(k) Assiduum hortatorem habebat fratrem ipso 8. annis natu majorem Joannem nomine qui tum in eadem Schola (*Embrica*) literis operam dabat, & privatim ejus studia informabat. *Idem ib. fol.* 6.

suivit

Moreri ſont peu de choſe. Celles de Mr. Teiſſier (*H*) ne ſont pas plus conſiderables, ni en ſi grand nombre.

☞ BUNEL (GUILLAUME) Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité de Toulouſe, vers le commencement du XVI. ſiecle. Il compoſa un Ouvrage dont Geſner, ni Vander Linden, ni leurs continuateurs ne parlent point, & dont du Verdier Vau-Privas raporte le titre & quelques (*Z*) extraits.

☞ BUNEL (PIERRE) nâtif de Toulouſe, a été l'un des plus polis écrivains (*A*) en langue Latine qui aient paru au XVI. ſiecle. Il étudia à Paris dans le College de Coqueret, &

ſuivit quelquefois les Suiſſes de ſon Canton dans les combats: il fut depouille & bien bleſſé dans une bataille qu'ils perdirent. Depuis ce tems-là il dit adieu à la guerre & à la Prêtriſe: il ſe fit Proteſtant, il ſe remit à l'étude, il devint Miniſtre, & exerça fidelement cette charge juſques à ſa mort (*a*). Cette periode de Moreri, *Il l'attira depuis dans le parti des Proteſtans, & il mourut en 1570. âgé de quatre vingts ans*, eſt ſi mal bâtie que les meilleurs connoiſſeurs y peuvent être attrapez. Le premier *il* ſe raporte à Henri Bullinger, & le ſecond à Jean Bullinger. Mais ſelon la maniere de bien écrire ils ſe doivent raporter tous deux au même homme, & il n'y a point de lecteur qui ne les entende ainſi du premier coup. C'eſt le ſens qu'on leur a donné dans l'edition d'Amſterdam, & c'eſt pour cela qu'on a cru que le dernier membre de la periode contenoit deux fauſſetez. On a donc rectifié la periode en cette maniere, *il l'attira depuis dans le parti des Proteſtans, & mourut en 1575. âgé de 71. ans.* Il eſt ſûr qu'en cet endroit Moreri ne parle point de la mort d'Henri Bullinger, mais de celle de Jean. Il marque à la fin de l'article celle de Henri, & la met au 24. de Mai 1575. IV. Il faloit dire non pas que *dès l'âge de 20. ans* Bullinger fit *deux dialogues contre un Juif . . . . . en faveur de Capnion*, mais qu'il les fit à 16. ans (*b*) contre un Juif converti au Chriſtianiſme. La raiſon pourquoi il faloit ajoûter cela, eſt que les Moines qui perſecutoient Capnion alleguoient pour pretexte qu'il s'opoſoit à la ruine des livres des Juifs, & qu'il favoriſoit le Judaiſme. Il eſt bien certain que les Juifs n'étoient point ſes adverſaires. V. Il n'eſt point vrai qu'à 20. ans il ait eu *deſſein de ſe faire Chartreux* (*c*). VI. La vie de Bullinger n'eût point oublié les deux tentatives dont on parle dans le Moreri. On y dit que la premiere fois que ce Miniſtre voulut prêcher à Bremgarten, il y trouva tant d'opoſitions qu'il fut oblige de ſe retirer à la campagne. On confond ici le pere & le fils; ce fut le pere de Bullinger que l'on chaſſa de ſa patrie lors qu'il ſe fut declaré contre la Meſſe, mais pour le fils il n'y alla qu'une fois pour y faire les fonctions de Paſteur du lieu. VII. Il n'eſt pas vrai que les Calviniſtes aient écrit contre lui. VIII. Sa fermeté dans ſes demêlez avec Brentius ne dependoit nullement de la promeſſe qu'il auroit faite à Zuingle, car il s'agiſſoit entre eux du dogme de l'Ubiquité qui n'étoit venu au monde que depuis la mort de Zuingle. Seroit-on aſſez deraiſonnable pour dire que Bullinger fit une promeſſe generale de combattre les Lutheriens, en tout ce qu'ils inventeroient à l'avenir? Je laiſſe trois autres petites fautes que l'on a vu cenſurées dans ma Premiere édition.

(*H*) *Celles de Mr. Teiſſier ne ſont pas.*] Il dit 1. que (*d*) Bullinger *après qu'il eut achevé ſes études reſolut de ſe faire Chartreux.* 2. *Qu'il établit la reformation dans la ville de Cappel en Suiſſe.* 3. *Qu'il ſe retira à Zurich, & qu'après la mort de Zuingle il fut choiſi . . . . . pour remplir ſa place.* 4. *Qu'il exerça la charge du Miniſtere l'eſpace de cinquante ans.* Dès l'âge (*e*) de 22. ans Bullinger eut la penſée de ſe faire Chartreux, & il ne l'avoit plus à (*f*) l'âge de 17. *Cappel* ou la Chapelle n'eſt point une ville, mais une Abbaie. Bullinger n'alla à Zurich (*g*) qu'après que Zuingle eut été tué. Il ne fut point *Miniſtre l'eſpace de 50. ans.* Par l'hiſtoire de la vie on juge qu'il ne reçut ce caractere qu'en 1527. ou 1528. Mr. de Thou a raiſon de lui donner cette charge pendant 43. ans, mais il ne devoit pas l'attacher tout ce tems-là à l'Egliſe de Zurich; il en devoit ôter trois ans.

(*Z*) *Raporte le titre & quelques extraits.*] Voici ce titre: (*h*) *Euvre excellente & a chacun deſirant de peſte ſe preſerver treſutile. Contenant les Medicines preſervatives & curatives des maladies peſtilentieuſes & conſervatives de la ſanté. Compoſée par Maiſtre Guillaume Bunel en la faculté de Medecine Docteur Regent de l'univerſité de Tholoſe leſquelles par luy ſont ordonnées tant en Latin qu'en François par vime. Avec pluſieurs Epiſtres à certains excellens perſonnages en la louange de Juſtice & de la choſe publique.* Ce livre fut imprimé à Toulouſe l'an 1513. *in* 4. Raportons les premiers vers des extraits que l'on en trouve dans du Verdier:

En (i) apres il ſe faut garder (*i*) *Id. ib.*
De faire preuve ni peu excés
Dequoy lon ſe puiſſe eſchauffer
Car il en vient des maux aſſés.
Les femmes à part delaiſſer,
Sans toucher aux bas inſtrumens:
Pluſieurs en ont ſouffert tourmens.
Je ne dy pas qu'en mariage
A fin qu'on puiſſe avoir du fruict
Vous ne faciez aucun ouvrage
De tard en tard ainſi que duit:
Mais ce ſoit apres la remuiſt
Parfaicte la digeſtion
Pour faire generation.
Auſſi grands inconveniens
Viennent pour trop manger & boire:
On a veu de grands accidens
Deſquels devons avoir memoire.
Et pource ſi me voulez croire
Mangez peu, mes & bon il ſoit:
Fol eſt qui ſoy-meſmes deſpit.

(*A*) *L'un des plus polis écrivains en langue Latine.*] Il ſervit de modele à Paul Manuce, c'eſt un grand éloge: Carel n'avoit garde d'oublier cela. (*k*) *Eſtienne Bunel*, dit-il (*l*), *qui a inſtitué ledict Sieur de Pybrac és bonnes lettres, & duquel nous reſtent encores les Epiſtres Latines que l'on a faict imprimer, tant en Italie qu'ailleurs, a eſté le premier qui de ſon temps a apprins aux Romains & Italiens, de parler purement Latin, & au ſtyle de Ciceron, leſquels auparavant errioient grandement en leur langue, ſuivans la façon de parler de Politian, Hermolaus Barbarus, & autres, ainſi que teſmoigne de ſoy meſmes Paul Manuce tres elegant Romain, & fuge bien competans en ſes Epiſtres.* Henri Etienne s'étoit deja prevalu de cette reconnoiſſance de Paul Manuce. Donnons un petit detail de ce qu'il fit. Il conta un jour au Roi Henri trois que dans un Ouvrage public un Italien avoit oſé dire, que l'Italie avoit produit pluſieurs Ciceroniens, & que la France n'en avoit produit aucun. Le Roi en fut fort ſurpris, & voulut ſavoir ſi la choſe étoit veritable; on lui repondit qu'elle étoit fauſſe: là-deſſus il ſouhaita que l'on fit des parallèles entre les Ciceroniens d'Italie, & les Ciceroniens de France (*m*). Pour lui obeir Henri Etienne publia les lettres de nôtre Bunel & l'élite de celles de Longolius, & joignit au même volume l'élite de celles de Paul Manuce, & de celles de Sadolet, avec quelques-unes de Pierre Bembus. Il s'étoit bien ſouvenu de nommer Pierre Bunel à Henri trois, mais il avoit oublié de dire que cet homme ſeul en valoit pluſieurs: (*n*) *Mihi cum olim tum Petrum Bunellum ſuggeſſit quidem memoria: ſed, vel unum hunc eſſe inſtar multorum poſſe, id verò addere, in mentem non venit.* Il s'aſſûre que ceux qui ne portent point d'envie à la gloire de la France jugeront de Pierre Bunel comme il en juge: (*o*) *Quod apud te tacui de Bunello, publicè ita dico, ut mihi, quicunque Gallica laudi non invidebunt, aſſenſurus, perſuaſum propemodum habeam.* Il ne ſe contente pas de le propoſer comme un Ciceronien, (*p*) il le propoſe même comme le maître des Ciceroniens d'Italie, & il allegue là-deſſus la confeſſion de Manuce. (*q*) *Is enim quam ſummum Ciceronianitatis aſſecutus ſit gradum exiſtimatur, ad eam tamen ſe nemo ſit ductus & auſpicis hominis Galli pervenuſſe fatetur. Ita enim hic in quadam ad Vidum Fabrum epiſtola (quæ eſt libro ejus epiſtolarum primo) de noſtro Petro Bunello.* Ego ab illo maximum habebam beneficium, quòd me cum Politianis & Eraſmis neſcio quibus miſerè errantem, in hanc rectè ſcribendi viam primus induxerat. *Sed in poſterioribus editionibus* cum Philelphis & Campanis *pro illis* cum Politianis & Eraſmis, *ſcriptum eſt. Utrocunque tamen ſcribatur modo, primùm Ciceronianè ſcribendi noſtro Bunello laus conſtat: non parva illa quidem, vel ipſius Manutii judicio. Is enim Politianos & Eraſmos (in quorum poſtea locum Philelphi & Campani ſubſtituti fuerunt) quòd eam quam ipſi Bunellus oſtendit ſcribendi viam non ſenuerint, miſere erroſſe arbitratur.*

(*a*) *Id. fol. 6. verſo, & fol. 42. verſo.*

(*b*) *Simler, & Melchior Adam marquent que ces Dialogues furent faits l'an 1520.*

(*c*) *Voiez la remarque ſuivante.*

(*d*) *Teiſſier ubi ſupra.*

(*e*) *Quamvis puer adhuc conſtituerit ſe Carthuſianorum inſtituto addicere. Simler. ubi ſupra fol. 5. ad ann. 1516.*

(*f*) *Propoſitum de Carthuſianorum vita amplectenda prorſus abjecit. Id. fol. 7. ad ann. 1521.*

(*g*) *Tigurum . . . venit anno CIↃ IↃ XXXI. die XI. Kalend. Decemb. Id. fol. 13. verſo.* Zuingle fut tué le 11. d'Octobre 1531.

(*h*) *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Françoiſe. pag. 472.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Il faloit dire Pierre.*

(*l*) *Carel. Memoires de l'hiſtoire du Languedoc p. 1222.*

(*m*) *Tiré de l'épitre dédicatoire de Henri Etienne à Henri trois au devant de l'édition des lettres de Pierre Bunellus &c. 1581.*

(*n*) *Henr. Stephanus ibid.*

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Id. in præfat.*

(*q*) *Id. ib.*

Digitized by Google

& s'y diſtingua d'une façon éclatante par la beauté de ſon genie. Etant retourné à Toulouſe, & ne trouvant pas dans ſa famille les moiens de ſubſiſter, il chercha fortune ailleurs. Il s'en alla à Padouë, & y fut nourri par Emilius Perrot. Enſuite on lui procura une condition avantageuſe chez Lazare de Baïf Ambaſſadeur de François I. à Veniſe. Il y paſſa trois années agreablement & utilement; & il fut même aidé dans les études du Grec par l'Ambaſſadeur ſon maître. Après s'être fortifié dans la conoiſſance de cette langue, il étudia l'Hebraïque. George de Selve Evêque de Lavaur qui eut à Veniſe la charge d'Ambaſſadeur de François I. après Lazare de Baïf, prit Bunel à ſon ſervice. Ils furent ſi contens l'un de l'autre que quand l'Evêque repaſſa les monts, & ſe reduiſit à la reſidence ſelon le devoir d'un bon Prelat, il trouva Bunel tout diſpoſé à paſſer ſes jours dans cette retraite de Lavaur. Ce ſavant homme y trouva ce qui étoit le plus convenable à ſon humeur, beaucoup de tranquillité, beaucoup de tems à conſacrer à l'étude, & le plaiſir de n'avoir pas ſous ſes yeux les grans exemples de la corruption du ſiecle. Après la mort de ſon * Prelat, il retourna à Toulouſe; il y auroit (B) éprouvé les perſecutions de la miſere, ſi Meſſieurs du Faur protecteurs de la vertu & de la ſcience, ne lui euſſent fait ſentir de leur propre mouvement les effets de leur liberalité. L'un d'eux lui donna ſes fils à inſtruire, & à conduire en Italie. Bunel n'acheva pas ce voiage, car il mourut d'une fievre chaude à Turin. Il ne vêquit que 47. ans. Ce fut un homme encore plus recommandable par ſes bonnes mœurs, que par la delicateſſe de ſon ſtyle. † On ne le vit point courir après les richeſſes, & après les établiſſemens de la fortune: content du neceſſaire (C) il ne s'apliquoit qu'à la culture de ſon ame:

* *Il mourut l'an 1541.*

† *Tiré de la preface que Mr. Graverol Avocat a miſe au devant des épitres de Bunel à l'édition de Toulouſe 1687.*

(B) *Il y auroit éprouvé les perſecutions de la miſere.*] C'eſt ici que je dois dire qu'on le mit fort mal dans l'eſprit des freres de ſon Prelat. On leur fit acroire qu'il lui avoit inſpiré l'envie de renoncer à la Cour, & de s'attacher uniquement aux fonctions épiſcopales, & de ſe jetter même dans l'auſterité de vie, & dans la contemplation des choſes celeſtes avec excés. On repreſenta que de tels conſeils avoient eu des ſuites funeſtes, puis que non ſeulement ce Prelat avoit arrêté le cours de la fortune lors qu'elle pouvoit aller le plus vîte, mais auſſi qu'il étoit mort à la fleur de l'âge pour avoir été ſectateur rigide de la ſpiritualité. Bunel ſiant ſço que ces Meſſieurs ajoûtant foi à ces raports étoient fachez contre lui, n'oſa leur écrire pour ſa juſtification, mais il écrivit à Pierre Danes, & à du Ferrier ſur ce ſujet. Il repreſenta que deux eſpeces de gens lui rendoient ce mauvais office. Les uns avoient vu avec chagrin que George de Selve s'étoit confiné dans ſon Evêché; les autres l'avoient trouvé trop rigide contre leurs dereglemens: les uns & les autres haiſſoient Bunel; ceux-là parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la reſidence qui les avoit privez des avancemens qu'ils s'étoient promis, ceux-ci parce qu'ils le regardoient comme l'inſtrument des peines dont le Prelat s'étoit ſervi pour reprimer leur mauvaiſe vie. Bunel excuſe en quelque maniere l'ambition des premiers, & mepriſe le reſſentiment des autres. Il ne trouve pas étrange que des perſonnes infatuées des grandeurs humaines, & qui ne voioient preſque point d'exemple d'un noble détachement des biens du monde, euſſent été ſi fachées de la retraite du Prelat; mais il trouve ſi belle la reſolution de la reſidence, qu'il n'oſe s'attribuer la gloire d'en avoir été le conſeiller. Voions ſes paroles: (a) *Duo ſunt hominum genera, quos mihi fautores minimè miror, & non ita moleſtè ferò: unum eſt eorum, qui Vauruſium Antiſtitem Vaurum ſicedere moleſtè ferebant: quod perinde eſt, ſiquis ſi daremus exercitus in cuſpica veniret, in acies verſuri, cum hoſte, ſi res ferat, conſligere nunquam paſſuri. Verùm ii, quoniam veraſti humanarum ſplendore capti, ſerpunt humi, neque in celum ſuſpicere queunt, ferendi ſunt, etſi interſcbit aliquando in nos eorum dolor, non ſunt aſperius repellendi. Oppreſſi ſunt opinionibus, magnos ſequuntur duces: ut jam quod exemplo multorum faciant, jure quodammodo facere videantur. Sed interim quid mihi vitio vertant, ſatis intelligere non poſſum. Georgius Selva Vaurenſis Antiſtes religionem Chriſtianam ſuis, & ſuorum commodis, divina humanis, æterna caducis prætulit. Quid ad me? ſi hoc mihi tribuunt, verum pulcherrimarum authorem me laudant: quod ego neque agnoſco, neque ſanè mihi tribui poſtulo. . . . . Sunt nonnulli . . . . . qui ad ſecundum diſtributionis meæ genus pertinent, quorum ego rationibus cum unà vivebamus, optimè quidem conſulsum ſemper volui: ſed quia juſſu patronì illorum cupiditatibus adverſabar, odiſſe me peſſimè nunquam deſitterunt: horum ego teſtimonium, quoniam nullius ponderis eſt, refellere non conſtitui, neque ſcelera & flagitia acerbius inſectari. Ergo & illos priores minimè miror, & iſtos facilè contemno.* Bien loin d'avoüer qu'il pouſſât ſon maître à une trop forte ſpiritualité, il ſoutient qu'il l'exhorta très-ſouvent à ſe moderer, & à faire reflexion qu'en negligeant trop le corps, on perd la ſanté, & même la vie. (b) *Dumulatque eum ad res divinas acerrimè contemplandas evolare, neque ſolùm divitias & honores contemnere, ſed parum etiam valetudini parcere animadverti, quid præmiſi, quò eum à nimia illa animi contentione revocarem? Quotiès illud uſurpavi, curandum eſſe, ut qua libenter, ea etiam diutius faceres? Egi interdum liberiùs, & eam quam nunc vides rerum communionem, & penè genus ipſum mortis prædixi. Cùm enim corpus, meo judicio, neque ſatis ali, neque exerceri, animum autem ad celeſtium rerum cogitationem continenter fervocari animadverterem, non fuit difficile colligere, hoc diuturnum eſſe non poſſe.*

(a) *Petrus Bunellus, epiſt. 53. p. m. 184. 185.*

(b) *Id. epiſt. 48. p. 165. 166. Voiez auſſi la lettre 53. pag. 286.*

(C) *Content du neceſſaire il ne s'apliquoit qu'à la culture de ſon ame.*] Voici ce qu'il écrivit à du Ferrier: (c) *Quanquam poſtulare videbatur fortunarum mearum tenuitas, ut longè mihi in poſterum proſpicerem, tamen ut verum fatear, ego mei diſſimilis eſſe non poſſum. Poſt Deum, in ſtudiis literarum mihi ſunt omnia, quæ etiam dabo operam, ut ad eum ipſum referantur. Dices hominem ejectate oppreſſum, præclari mihi officere poſſe: verum id quidem eſt: ſed ego cùm parvo contentus ſim, nunquam exiſtimavi id mihi deeſſe poſſe: quæ ſpes adhuc me (d) non fefellit.* Ce qu'il écrivit à Reynold Chandon merite d'être peſé. C'étoit un homme qui l'aimoit beaucoup, & qui lui avoit procuré chez (e) l'Ambaſſadeur de France une condition honnête, & bien (f) neceſſaire. Quelques années après il tâcha de le ſervir, & de lui faire faire fortune. Mais Bunel lui fit reponſe qu'il n'avoit point d'ambition, & qu'il ne ſe ſoucieroit guere de monter aux charges, quand même l'état des choſes publiques ſeroit bien reglé, qu'à plus forte raiſon y renonce-t-il, voiant qu'elles ſont la recompenſe du vice, & qu'il n'a point les mauvaiſes qualitez qui ſont neceſſaires pour y parvenir. (g) *Si rempublicam veſtra rationis gori viderem, & ad ſummos honores acquirendos mihi facillima eſſent omnia, aſcendere tamen altiùs non magnoperè laborarem. Nunc verò cùm inſignia iſta dignitatum, non virtuti, induſtriæque, ſed improbitati inertiæque tribui videam, neque hujuſcemodi præmia, ſi mei ſimilis eſſe volo, optare debeo, neque cùm ab iis artibus, quibus hæc parantur, peſſimè inſtructus ſim, ſperare poſſim.* Il ajoûte que ſi l'on veut s'emploier pour lui ſelon ſon goût il faut que l'on ſache qu'il ne travaille qu'à vivre tranquillement, & qu'il a choiſi la retraite du cabinet comme un port où il pût être à couvert des tempêtes de l'ambition & de l'envie; que les hommes n'ont beſoin des choſes qu'à proportion qu'ils les deſirent; que quant à lui il a donné des bornes étroites à ſes deſirs, ce qui fait qu'il ne s'eſtime point pauvre en n'aiant pas ce qu'il ne ſouhaite point; que ceux qui mepriſeront ſa reſolution peuvent courir tant qu'il leur plaira où leur aveugle cupidité les pouſſe, qu'il ne s'en ſoucie point, pourveu qu'ils le laiſſent en repos dans le ſein de ſa Philoſophie Chretienne. (h) *Ego animi tranquillitatem mihi propoſui, ad quam meas actiones & cogitationes omnes referri volo: quicquid ab hac abducit, averſor & abominor. . . . . Ego ne maximas ambitionis & invidiæ procellas ſubire cogerer, in portum hunc literarum me abdidi: tu me egredi, & turbulentiſſima tempeſtate vela facere jubes: magnum eſt id quidem, quod me conſecuturum ſperas, ſed non ſatis ad id quod volo, accommodatum. Perexiguum eſt, mi Reynolde, quod mihi deeſt, quoniam in rebus humanis tantum cuique opus eſt, quantum quiſque cupit: eas cupiditates anguſtos cancellos circunſcedi, eiſdem terminis inpiam, quibus deſiderium rerum deſinit. Hanc ſententiam ſi quis*

(c) *Id. epiſt. 53. pag. 187. 188.*

(d) *Il y a dans l'édition de Toulouſe 1687. me fefellit. Faute d'impreſſion qui gâte le ſens.*

(e) *Lazare de Baïf.*

(f) In Italia cum ex magna rerum omnium difficultate laborarem, tu princeps ſponte tua ad me amandum & tuendum omnes conatus tuos & impetus contuliſti. *Bunel. epiſt. 21. pag. 80. Voiez auſſi la lettre 27. pag. 104.*

(g) *Id. ib. p. 76. 77. Conferez avec ceci la remarque F de l'article* Atticus.

(h) *Id. pag. 77. 78.*

Digitized by Google

ame : cette conduite eſt preſque auſſi rare dans la Republique des lettres que par tout ailleurs. On a des lettres (D) Latines de cet honnête homme qui ſont écrites avec la derniere pureté, &

quis non Laudat, aut ſi etiam meum hoc conſilium contemnat, nihil me movet, modò ne mihi moleſtus ſit : ruat quò cæca cupiditates eum conſtrictum trahunt, me in hac philoſophia Chriſtiana liberum acquieſcere patiatur. Il n'y a point de doute qu'il ne donne là un portrait fidele de ſon cœur. C'étoit donc un honnête homme, c'étoit celui que Diogene cherchoit : c'eſt ainſi que tous les hommes devroient tourner leur eſprit ; c'eſt principalement ce que devroient faire tous les Chretiens, mais c'eſt ce qu'ils ne font pas ; à peine entre ſix cent mille en voit-on un qui le faſſe. Ceux de la Religion ont un petit Catechiſme où la premiere demande eſt, *Pourquoi Dieu nous a-t-il mis au monde ?* Le Catechumene repond, *pour le connoître & ſervir.* C'eſt en general le principe de tous les Chretiens, mais ce n'eſt qu'un principe de theorie, & qu'une pure ſpeculation. Si l'on proportionnoit ſa reponſe à ſa morale pratique, tous les Chretiens à quelques-uns près repondroient que Dieu les a mis au monde afin qu'ils s'y enrichiſſent, & qu'ils y parviennent aux charges, car effectivement c'eſt le but de tous leurs ſoins. Pluſieurs à la verité ne ſongent d'abord qu'à ſe mettre un peu à leur aiſe, mais s'ils gagnent aſſez de bien pour cela, ils aſpirent auſſi-tôt à s'agrandir notablement, & de degré en degré ils ſe propoſent de monter aux dignitez les plus éminentes. Cet eſprit dirige un pere tant pour lui que pour ſes enfans, & il le leur communique dès que l'âge le permet. Perſonne ne ſe contente (a) de la condition de ſa naiſſance : chacun tâche de faire plus de figure que ſon pere. Le fils d'un vil artiſan fait tous ſes efforts pour s'élever à la condition d'un riche bourgeois. Si ſon induſtrie avare & inſatiable lui fait gagner de grandes richeſſes, il ſe jette dans la prodigalité afin d'obtenir les charges, & d'avoir part au gouvernement. Il n'y a point de depenſes qui lui paroiſſent exceſſives, pourveu qu'elles ſervent à lui procurer les bons offices des diſtributeurs mediats ou immediats des magiſtratures. Les perſonnes les plus engagées par leur caractere à mettre en pratique les preceptes de JESUS-CHRIST touchant le mepris du monde, oublient un peu trop ſouvent cette obligation : elles ſe prevalent un peu trop des occaſions d'amaſſer du bien, & d'agrandir leur famille, & d'élever leurs cliens. Ceci me remet en memoire ce qu'un honnête homme me conta un jour. Il étoit chez Mr. *** avec 9. ou 10. perſonnes qui s'entretenoient de diverſes choſes. Enfin la converſation tomba ſur les qualitez d'un certain Miniſtre. L'un de ces Meſſieurs le blâma aſſez librement par certains endroits : un autre prit la parole, & ſans le juſtifier trop nettement là-deſſus il fit valoir d'autres endroits plus favorables. Il inſiſta principalement ſur le chapitre de l'amitié. On ne vit jamais de meilleur ami que ce Miniſtre, dit-il, ni de perſonne plus ardente à faire du bien à ceux qui épouſent ſes interêts. Il a procuré des penſions à tels & à tels : un tel & un tel ont obtenu par ſa recommandation un poſte qui vaut deux mille livres de rente, & ils ſont en état de faire groſſe fortune. D'autres font rouler le carroſſe en vertu des avis ſecrets qu'il leur donna d'acheter des marchandiſes qui deviendroient cheres en peu de tems. D'autres ſouhaitant paſſionnément de parvenir aux magiſtratures, ont levé par ſon moien les difficultez qui leur fermoient le chemin. Après qu'il eut achevé ſon catalogue, il laiſſa parler qui voulut, & tout auſſi-tôt Mr. *** prenant la parole, je ſuis bien ſcandaliſé, dit-il, de la maniere dont vous loüez un ſucceſſeur des Apôtres. Je ne trouverois pas etrange que vous loüaſſiez ainſi un paien, ou même quelque laïque de nôtre Religion ; mais je ne ſaurois ſouffrir que vous nous donniez cela pour de très-belles actions d'un Miniſtre de JESUS-CHRIST. Eſt-ce à lui à (b) ſavoir ſi les marchandiſes ſeront cheres en un tel tems ? Lui ſied-il bien d'en avertir ſes amis, & de leur aplanir la voie large des richeſſes & des dignitez ? N'eſt-ce point jetter de l'huile ſur le feu de l'avarice, & de l'ambition, feu qu'il eſt obligé d'éteindre dans l'ame de toutes ſes ouailles autant qu'il lui eſt poſſible ? Ne ſait-il pas que les richeſſes, & les honeurs de ce monde ſont l'aliment de la vanité, & autant d'entraves, & de pierres d'achopement dans la voie du ſalut ? Il ſeroit auſſi loüable s'il obligeoit ſes amis à donner aux pauvres ce qu'ils depenſent pour s'agrandir, qu'il eſt blâmable en favoriſant leur ambition. S'il avoit porté quelque ami à renoncer au carroſſe, à marcher à pied, & à vendre ſon équipage au profit des Hopitaux, je regarderois cela comme un vrai office d'ami : voilà quel eſt le devoir de vôtre Heros.

(a) *Chacun veut faire comme Horace :* Me libertino natum patre & in tenui re Majores pennas nido extendiſſe loquêris. *Horat. epiſt.* 20. *l.* 1.

(b) *C'eſt à l'égard de telles choſes qu'on peut dire d'un Eccleſiaſtique,* neſcire quædam magna pars eſt ſapientiæ ; *ignorer cela lui eſt auſſi glorieux que d'entendre un paſſage obſcur de St. Paul.*

Ces penſées ſont ſans doute bien Chretiennes, mais dans l'etat corrompu où nous vivons ce ſont des idées Platoniques. On ne trouve plus guere ni dans le monde ni dans l'Egliſe ce mepris des biens, & des dignitez qui faiſoit le caractere de nôtre Bunel. Pour comble de corruption il n'y a preſque perſonne qui ne mepriſe ceux qui conſervent cette indiference. Tant il eſt vrai que les veritez de l'Evangile qu'on lit & qu'on entend lire tous les jours de la ſepmaine font peu d'impreſſion ſur nôtre cœur ! On loüe, on admire un homme de lettres qui ſait s'enrichir, & grimper de charge en charge, & qui afin de faire fortune coupe ſon loiſir en deux parties, l'une pour ſes livres, l'autre pour briguer la faveur des grands, & pour ſe fourrer par tout. Un tel homme dans le fond très-mepriſable n'eſt point mepriſé. Bunel & ſes ſemblables dans le fond très-dignes d'eſtime ſont regardez avec mepris. Quel partage de l'aprobation ! Bunel eſt dans l'ordre, les autres dans le deſordre, Bunel, dis-je, qui prefere la tranquillité de ſes études à tout l'éclat des honneurs mondains. (c) *Recuperata animi tranquillitate mihi in animo eſt, in deſertiſſimam ſolitudinem ſecedere, ubique cum libris meis, & uno fortaſſe ſtudiorum ſocio annos aliquot ſoluto & vacuo animo Neptunum procul à terra ſpectare furentem. Quod meum conſilium vel familiaris anguſtia impedire poſſe videbantur, niſi Fabri hujus malo liberalitate ſua mederi ſe velle confirmarent. Quòd ſi res ex ſententia ſuccedant, equidem neque Regibus potentiam & voluptates, neque Ducibus victorias & triumphos, neque fœneratoribus divitias, neque tibi & Montano noſtro Reipub. gerenda laudem invidebo.* S'il eût été en paſſe de parvenir aux avancemens ou aux honneurs Academiques, & qu'à ſon tour on ne l'y eût point promu, parce qu'il n'eût pas été dans les interêts d'une cabale plus acreditée, croiez-vous qu'il s'en ſeroit chagriné, & que pour ſe delivrer de ce pretendu desbonneur, il ſeroit paſſé dans le parti plus puiſſant ? Je ne le penſe pas. Il eût été plus Philoſophe que mille autres ne le ſont : la privation de ces recompenſes les afflige, ils ſuccombent tôt ou tard, je veux dire qu'ils ſe mettent dans le chemin de la faveur. On excuſeroit leur inconſtance ſi l'excluſion étoit un ſigne de peu de merite, mais quand elle prouve ſeulement que leur parti eſt le plus foible en autorité, elle ne fait aucun tort à la veritable gloire d'une perſonne ; elle peut même contribuer à la rendre plus brillante & pour le preſent & pour l'avenir. Ce qu'on a dit des martyrs, (d) que c'eſt la cauſe, & non pas la peine qui les fait, eſt veritable & en ce ſens-là, & au ſens contraire, car ce n'eſt pas la privation des dignitez qui deshonore, c'eſt la cauſe de la privation. Ceux donc qui n'y montent pas, parce qu'ils ſe tiennent fermes dans le parti de la juſtice, quoi qu'inferieur en credit, devroient regarder cela non pas comme un desbonneur, mais comme un titre de gloire. C'eſt ce qu'auroit fait nôtre Bunel.

(c) *Bunel. epiſt.* 46. *pag.* 159.

(d) Cauſa non pœna facit martyrem.

(D) *On a des lettres Latines.*] Charles Etienne les recueillit en un corps, & en donna l'edition (e) l'an 1551. Il en avoit déjà paru (f) quelques-unes imprimées à Toulouſe ; on en inſera auſſi quelques-unes dans le volume intitulé *Epiſtolæ clarorum virorum.* L'edition de Charles Etienne fut contrefaite à Cologne (g) l'an 1568. Henri Etienne publia tout de nouveau les épitres de Bunel l'an 1581. on les rimprima à Toulouſe l'an 1687. Cette derniere édition eſt preferable à toutes les autres par les notes que feu Mr. Graverol Avocat de Nîmes y a jointes, mais elle eſt inferieure à celle d'Henri Etienne par les fautes d'impreſſion. Quelques-unes de ces fautes gâtent tout-à-fait le ſens. J'en ai donné (h) un exemple : en voici un autre. (i) *Cùm illo in omni genere doctrina tibi meritò tantùm tribuat, quantum nemini, nec quem abs te commendari audivit, ſuis beneficiis dignum judicat.* C'eſt ainſi qu'on lit dans l'édition de Toulouſe, au lieu de *ſuis beneficiis indignum judicet* qu'on trouve dans celle d'Henri Etienne. Encore un autre : (k) *Illud me in eo ſene imprimis delectabat, quòd inſtitutum eorum vehementer reprehenderet, qui philoſophiæ ſtudiis plusquam neceſſe Chriſtianis eſſet, dediti, literas aut nunquam, aut ſerò admodum attingerent.* C'eſt ce que porte l'édition de Toulouſe : le mot *ſacras* ne s'y trouve point après *literas* comme dans celle d'Henri Etienne, & cette omiſſion fait une énigme très-importune.

(e) *Epitome Biblioth. Geſneri p.* m. 668.

(f) *Jacobus Graverol. in præfat.*

(g) *Epit. Biblioth. Geſneri ib.*

(h) *Ci-deſſus pag.* 738. *lettre d.*

(i) *Bunel. epiſt.* 54. *pag.* 190.

(k) *Id. epiſt.* 56. *pag.* 197.

Digitized by Google

& qui contiennent (E) des faits curieux. Quelques perſonnes β croient qu'il étoit fils de ce Guillaume Bunel dont j'ai parlé dans l'article precedent; mais cela n'eſt point vraiſemblable, puis qu'on n'en trouve nul veſtige ni dans ſes lettres, ni dans les γ Auteurs qui parlent de lui. Sainte Marthe qui obſerve que le pere de Pierre Bunel étoit δ Normand, eût-il oublié un caractere auſſi honorable que l'eſt celui de Docteur Regent dans une fameuſe Univerſité? Les Capitouls de Toulouſe ont fait faire une ſtatuë de marbre en l'honneur de Pierre Bunel, & l'ont placée dans la maiſon de ville ζ.

BUPALUS étoit un celebre ſculpteur, * nâtif de l'Ile de Chio, fils, petit-fils, & arriere petit-fils de ſculpteur. Il avoit un (A) frere nommé Athenis †, de même profeſſion que lui, & aparemment ils travailloient de concert, puis que Pline parle conjointement d'eux & de leurs Ouvrages. Ils floriſſoient dans la 60. Olympiade en même tems qu'Hipponax, qui étoit un poëte d'une figure mepriſable, laid, & floüet tout ce qui ſe peut. Ils égaierent leur imagination ſur lui, & le repreſenterent ſous une forme ridicule; mais ils trouverent à qui parler; il leur decocha une ſatire ſi violente, qu'au raport de quelques Auteurs ils s'en pendirent (B) de depit ‡ & de chagrin. Pline n'en demeure pas d'accord; il dit au contraire que depuis qu'Hipponax ſe fut vengé, ils firent pluſieurs belles ſtatuës en divers lieux. Il parle d'une Diane de leur façon qu'on voioit à Jaſus dans la Carie, & qui n'étoit pas auſſi admirable que l'autre Diane qu'ils firent à Chio: celle-ci étoit poſée bien haut, & paroiſſoit d'un viſage refrogné à ceux qui entroient, & d'un viſage gai à ceux qui ſortoient. On voioit à Rome pluſieurs ſtatuës qu'ils avoient faites. Ils ne travailloient qu'en marbre blanc de l'Ile de Paros. Pauſanias ‖ fait bien mention de Bupalus, mais il ne dit rien d'Athenis; il remarque que Bupalus étoit & bon architecte & bon ſculpteur. On pourroit ce me ſemble recueillir d'un paſſage d'Ariſtophane, que la vengeance que l'on prit de Bupalus ne conſiſta pas toûjours en vers, & qu'on uſa (C) auſſi de main miſe.

BU-

β *Graterol ibid.*

γ *Catel, Sainte Marthe, Henri Etienne &c.*

δ Tholoſæ Normano patre natum. *Sammarthanus elog. l. 1. p. m. 41.*

ζ Nec ſilentio prætereundum eſt Capitolinos Toloſanos, nè quid gloriæ tam Illuſtris viri deeſſet, marmoream ejus ſtatuam in Capitolio aliquot abhinc annis collocaſſe, accurante clariſſimo viro D. Germano Lafaille, Urbis Syndico, amico multis nominibus venerando, de Republica literaria benè merito, cuique ſuum poſteritas decus viciſſim rependet. *Graver. ubi ſupra.*

* *Plinius l. 36. c. 5.*

† *Il eſt nommé Anthermus dans les éditions de Pline. Voiez l'article* Anthermus.

‡ *Voiez l'article* Hipponax.

‖ *Pauſan. lib. 4. pag. 140. & l. 9. pag. 309.*

(a) *Bunellus epiſt. 56. p. 197.*

(b) Nonnullos harum rerum prorſus inſolentes ſua oratione permovere viſus eſt. *Id. ib. pag. 198.* (c) *Id. ib. pag. 199.* (d) *Id. ib. pag. 199. 200.* (e) Cui reſpondet Sadoletus, ſe aliquantùm ægrè ferre, quòd videre videatur hæc ornamenta ab eo contemni, quæ tanta ſunt, ut ſine his illa quæ omnibus præſert, conſtare non poſſint. *Id. ib. pag. 200. 201.*

(E) *Qui contiennent des faits curieux.*] J'en donnerai un exemple. On y trouve (a) qu'un Profeſſeur de Padoüe cenſuroit dans ſes leçons ceux qui pour être plus attachez aux études de la Philoſophie, qu'il n'eſt neceſſaire à un Chrétien, negligeoient les ſaintes lettres toute leur vie, ou ne les examinoient que bien tard. Les raiſons de ce Profeſſeur étoient ſi fortes qu'elles (b) toucherent quelques-uns de ceux qui meritoient ſa cenſure, mais une lettre de Sadolet ralentit leur reſolution; ils commençoient de renoncer à leur concubine, c'eſt-à-dire, à la Philoſophie, pour s'attacher à la Theologie comme à une chaſte épouſe, lors que la lettre de Sadolet les rengagea tout de nouveau au concubinage. (c) *Cujus* (Sadoleti) *authoritate & eloquentia, quoniam nonnullos ita commoveri audio, ut in eo quod facere ſtatuerant, non perſeverent: magis autem repudiata Theologia, quam paulò antè, velut caſtiſſimam conjugem ſibi deſponderant, ad veterem pellicem, quam à ſe dimittere cogitabant, & ejus blandiſſimas illecebras revolvantur: placet in præſentia, &c.* Voici l'occaſion de cette lettre. Reginald Polus écrivant à Sadolet le ſuplia de faire enſorte que Lazare Bonamicus s'attachât aux ſaintes lettres, ou qu'au moins il abandonât la rhetorique pour s'apliquer à l'étude de la Philoſophie. Polus eſperoit que cette étude n'arrêteroit pas long tems Bonamicus, & qu'elle le meneroit beaucoup plus loin. Il crut que Bonamicus s'apercevroit que les lumieres Philoſophiques ne peuvent conduire l'homme qu'à lui faire enfin avoüer qu'il ſait ſeulement qu'il ne ſait rien; que c'eſt là le *non plus ultra* de la Philoſophie, d'où l'on doit conclure neceſſairement que l'eſprit de l'homme a beſoin d'une autre lumiere pour diſſiper les tenebres de ſon ignorance. Or où trouve-t-on cette autre lumiere que dans la revelation? (d) *Petierat Polus, ut eſt religionis amplificandæ cupidiſſimus, à Sadoleto per epiſtolam, ut Lazarum Bonamicum, ſummum contubernalem ad ſtudia literarum ſacrarum impelleret: velle id Antiſtitem non dubitabat: valere plurimum apud Bonamicum authoritatem ejus ſciebat. Quòd ſi id fieri poſſe deſperaret, ſaltem ab eloquentiæ ſtudiis ad graviora illa philoſophiæ moralis præcepta traduceret: ſe ſperare, ut cùm eò pervenîſſet, non conſiſtendum ſibi in ea diſciplina putaret, qua altius evehere hominem certè non poſſet, quàm ut tandem fateatur, ſe hoc unum ſcire, quòd nihil ſciat: majore quadam luce opus eſſe ad tam craſſas ignorantiæ tenebras diſcutiendas.* Sadolet repondit (e) qu'il trouvoit étrange que l'on mepriſât ainſi la Philoſophie, puis que ſans elle la Theologie ne peut ſubſiſter, & là-deſſus il étala amplement les avantages de la Philoſophie. Bunel éclaircit cela, & montre que les veritables ſentimens de Sadolet ne ſont pas ceux qui ſemblent être d'abord dans cette lettre. Mais quoi qu'il en ſoit je trouve que le jugement de Polus eſt le plus ſenſé que l'on puiſſe faire de la Philoſophie, & je ſuis ravi qu'un tel Auteur me fourniſſe dequoi confirmer ce que j'établis en divers endroits, que nôtre raiſon n'eſt propre qu'à broüiller tout, & qu'à faire douter de tout; elle n'a pas plutôt bâti un ouvrage, qu'elle vous montre les moiens de le ruïner. C'eſt une veritable Penelope qui pendant la nuit defait la toile qu'elle avoit faite le jour. Ainſi le meilleur uſage que l'on puiſſe faire des études de la Philoſophie, eſt de conoître qu'elle eſt une voie d'égarement, & que nous devons chercher un autre guide qui eſt la lumiere revelée.

(A) *Un frere nommé Athenis.*] Mr. Moreri a bien dit que *Bupale a vécu avec Anthermus* (c'eſt ainſi qu'il parle ſelon les vieilles éditions de Pline) mais non pas que ce fuſſent deux freres; or chacun voit que ce n'étoit pas une circonſtance qui dût être omiſe; & que ſans cela il eſt preſque ridicule de remarquer que ces deux hommes aient vêcu en même tems. D'autre côté il nous forge un Bubalus different de nôtre Bupale, & ce n'eſt qu'une chimere. Il eſt certain qu'il en fait deux hommes, car ſous le mot *Bubalus* il nous renvoie à *Antiermus*, où il a dit qu'Anthermus & Bubalus étoient freres; il nous y renvoie, dis-je, ſans nous renvoier à Bupale, & dans l'article de celui-ci il ne dit point que Bupale ſoit frere d'Anthermus. Tout cela marque que Bubalus & Bupale ont paſſé dans ſon eſprit pour deux hommes. Enfin il varie ſur la profeſſion de ces gens-ci; ce ſont deux peintres dans l'article (f) d'Hipponax, & deux ſculpteurs, ou ſtatuaires par tout ailleurs. Il n'eſt point le premier qui ait ainſi varié, & multiplié. Charles Etienne dit en un lieu (g) que ceux qui repreſenterent Hipponax etoient des peintres; en un autre (h) que Bubalus étoit un peintre qui fit un portrait groteſque d'Hipponax; en un autre (i) qu'Anthermus & Bubalus étoient deux fameux ſculpteurs qui firent une figure ridicule d'Hipponax. Mrs. Lloyd & Hofman ont gardé une partie de ces variations. Voiez les remarques de l'article *Hipponax*. Bupalus eſt un grand peintre dans Calepin. Conſultez le docte Hadrien Junius au chapitre 16. du 1. livre de ſes obſervations.

Les Dictionaires Critiques

(f) *Il cite dans cet article le livre 26. de Pline au lieu du 36.*

(g) *In Hipponax.*

(h) *In Bubalus.*

(i) *In Anthermus & in Bupalus.*

(B) *Ils s'en pendirent de depit.*] Je dirai quelque choſe là-deſſus dans l'article d'Hipponax. Ici je me contenterai de remarquer que nos Dictionaires ſophiſtiquent le narre de Pline: ils nous (k) racontent la choſe comme ſi pluſieurs peintres avoient eu part à l'inſulte qui fut faite à Hipponax, & comme ſi la vengeance que ce poëte en prit en avoit porté quelques-uns au deſeſpoir. Cela ſupoſe que quelques autres n'en moururent pas. Or ce n'eſt point ce que nous dit Pline: il ne parle que de Bupalus & d'Athenis. L'un (l) de ces Auteurs ſe broüille encore davantage en un autre endroit, car n'aiant fait mention que de ces deux ſtatuaires, il ne laiſſe pas de dire qu'on a cru que les ſatires d'Hipponax en avoient porté quelques-uns à ſe pendre, *aliquos ex iis ad laqueum compulîſſe.*

(k) *Calepin. Carol. Stephanus, Lloyd, Hofman. in Hipponax.*

(l) *Carol. Stephanus in Anthermus.*

(C) *Et qu'on uſa auſſi de main miſe.*] Raportons les paroles d'Ariſtophane.

Le

☞ **BURANA** (Jean François) nâtif de Verone, a fleuri au XVI. ſiecle. Il fut diſciple de Bagolin qui expliquoit la Logique d'Ariſtote dans l'Academie de Boulogne, & il fit paroître beaucoup de ſubtilité en diſputant. Cela fut cauſe que les Ecoliers temoignerent beaucoup d'envie qu'il fît des leçons publiques ſur cette partie de la Philoſophie. Ils eurent ce contentement, & s'ils entendirent bien ce nouveau maître, ils ne furent point malhabiles, car il ſe plaiſoit à les promener dans le païs des interpretes Grecs & Arabes. Il avoit étudié la langue Hebraïque avec beaucoup de ſuccés. Aiant quitté ſa profeſſion, il s'apliqua à la pratique de la Medecine. Il travailla auſſi à la traduction de quelques traitez d'Ariſtote, & d'Averroës, & à y joindre des commentaires: la mort ne lui permit pas d'y mettre la derniere main; il ſouhaita pourtant que cela fût imprimé, & il enjoignit à ſes heritiers d'en procurer l'édition après que ſon manuſcrit auroit été corrigé par quelque habile homme. Bagolin (Z) prit ce ſoin-là *.

BURIDAN (Jean) nâtif de Bethune † dans l'Artois, a été un des plus renommez Philoſophes du XIV. ſiecle. Il profeſſa dans l'Univerſité de Paris avec une extrême reputation, & fit des commentaires ſur la Logique, ſur la Morale, & ſur la Metaphyſique d'Ariſtote qui furent fort eſtimez. Quelques-uns ‡ diſent qu'il étoit Recteur de l'Univerſité de Paris en 1320. Ils ajoûtent qu'il fut deputé à la Cour de Rome. Robert Gaguin le fait fleurir ſous le regne de Philippe de Valois l'an 1348. & refute (A) par là un conte tres-injurieux à la fondatrice du College de Navarre. C'eſt un conte fort ſemblable à celui qui a couru contre une Reine Doüairiere dont l'hôtel ne ſubſiſtoit (AA) plus au tems de François I. Aventin § raporte que

* *Titre de l'epitre dedicatoire que Jerome Bagolin mit au devant de la traduction des analytiques d'Ariſtote &c. compoſez par Burana.*

† *Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 471.*

‡ *Dullardus in præfat. ad Logicam Buridani apud Valer. Andream. ibi.*

§ *Lib. 7. fol. 639. apud Jacobum Thomaſium, Orat. 12. p. 274.*

(a) *Adrian. Junius Animadv. l. 1. c. 16.*

(b) *Αὐτὸς μὲν γὰρ ἐκκόπτειν, κατὰ φασὶν Βυπάλου τὸν ἰάμβοποιὸν τὸν ὀφθαλμόν.* Auferte veſtem meam ut Bupali excindam oculum.

Examen de quelques proverbes d'Hadrien Junius.

(c) *Οὗτος γ' οἱ τοῦτον ἐφαπλοῦν βυπάλιον αἰεὶ σκώπτων.* Cujus cinis etiamnum in odium Bupali iambos jacit. *Anthol. l. 3. p. m. 566.*

(d) *Junius l'attribuë à Leonidas. Mon Anthologie dit que l'Auteur en eſt incertain.*

(e) *Ad Alypium Cæſarem: Vide Junium animadv. l. 1. c. 16.*

(f) *Voiez la Bibliotheque de Geſner fol. 447.*

(g) *Les Auteurs ne parlent que d'un ſophiſme inventé par Buridan, c'eſt celui de l'âne. Or quelle relation y a-t-il entre ce ſophiſme & les faveurs d'une Reine? Voiez ci-deſſous la citation L.*

Εἰ τὸ Διὶ τις τὰς γραῦς τύπτοι Δι, ἢ τρὶς ἐκκόψειν Ὅστις βυπάλιν. φησὶν ἂν ὁ λόγος.

C'eſt-à-dire, *Par Dieu ſi quelcun leur avoit donné deux ou trois bons ſoufflets comme à Bupale, ils auroient apris à ſe taire.* Un ſavant (a) Critique a cru que ce Poëte a fait alluſion à un vers où Hipponax demande qu'on (b) lui ôte ſon habit afin qu'il creve les yeux à Bupalus; mais peut-être y avoit-il quelques autres vers d'Hipponax qui faiſoient mention des coups que lui ou d'autres avoient donnez à Bupalus: l'alluſion à ceux-là ſeroit beaucoup plus vraiſemblable. Le même Critique a trouvé un proverbe de la haine de Bupalus, où il eſt certain qu'il n'y a point de proverbe: c'eſt dans une épigramme de l'Anthologie qui avertit (c) les paſſans que les cendres d'Hipponax jettent encore des iambes en haine de Bupalus. Il ne s'agit donc là que de la haine perſonnelle, & pour ainſi dire individuelle de ce Poëte, & non pas d'une épithete generale d'une grande haine. On ne peut donc pas en vertu de ce paſſage comparer l'*Odium Vatinianum* avec l'*odium Bupalium*. Cependant ſi vous conſultez les Adages de Junius vous trouverez que *Bupali odium* eſt le 52. adage de la cinquiéme centurie, & cela à cauſe de l'épigramme (d) que j'ai citée. Vous y trouverez une autre faute, car on entend par la haine de Bupalus celle qu'il avoit pour Hipponax, au lieu que l'epigramme ne parle que de celle d'Hipponax pour Bupalus. L'adage ſuivant, *Bupalis pugna*, eſt mieux fondé, puis qu'il eſt pris d'une lettre de Julien l'Apoſtat (e), où parlant de quelques iambes qu'il avoit reçus de ſon frere, il les qualifie de cette ſorte; *Οὐ μάχην διέθρυπτας τὴν Βυπάλιον κατὰ τὸν παρόντα καιρὸν, ἀλλ' οἷς ἡ καλὴ Σαπφὼ βάλλεται τοῖς ὕμνοις ἁρμόττειν.* *Ils ne chantent pas la querelle contre Bupalus, pour me ſervir de l'expreſſion de Callimaque, ils ſont tels que la belle Sappho les demande pour être propres aux hymnes.*

(Z) *Bagolin prit ce ſoin-là.*] Voiez l'épitre dedicatoire qu'il mit au devant du livre intitulé, *Ariſtotelis priora reſolutoria Latino ſermone donata, & commentariis illuſtrata à Joanne Franciſco Burana, adjecta Averrois expoſitione in eoſdem libros cum expoſitione ſecundi ſecti de facultate propoſitionum, & Averrois in eoſdem compendio, eodem Burana interprete, cum annotationibus Hieronymi Bagolini.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris chez Wechel l'an 1539. *in folio* après l'avoir été à Veniſe (f).

(A) *Et refute par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre.*] Cette fondatrice étoit Jeanne Reine de Navarre, & femme de Philippe le Bel Roi de France. L'Acte de la fondation eſt de l'année 1304. Il a couru des bruits fort impertinens contre l'honneur de cette Reine; c'eſt qu'elle ſe faiſoit amener des Ecoliers afin de coucher avec eux, & qu'après en avoir tiré tout le ſervice qu'elle ſouhaitoit, elle les faiſoit jetter dans la Seine par les fenêtres de ſa chambre, pour cacher les deſordres de ſa vie; qu'il n'y eut que Buridan qui fut épargné, & qu'en reconoiſſance de ce privilege il inventa un certain (g) ſophiſme. Mr. de Launoi refute ce conte par un paſſage de Robert Gaguin qui contient ces deux raiſons, l'une que Buridan a vêcu après cette Reine, l'autre que cette illuſtre Princeſſe a temoigné trop de charité envers les pauvres par la fondation du College de Navarre, pour meriter qu'on l'accuſât d'un dereglement de cette nature. Gaguin ne prouve ſa premiere raiſon qu'en diſant que ce Philoſophe a fleuri ſous le regne de Philippe de Valois, lors que Foulques étoit Evêque de Paris l'an 1357 (h). La choſe valoit la peine d'être beaucoup mieux éclaircie: car ſi l'on repondoit à Robert Gaguin qu'il eſt vrai que Buridan faiſoit des leçons & des livres l'an 1357 mais qu'il étoit déjà bien vieux, on ne laiſſeroit preſque aucune force à l'apologie. Ceux qui faiſoient le conte ne ſupoſoient pas que la Reine fût dans ſa jeuneſſe, ou qu'elle choſit des Ecoliers avancez en âge. Ils ſupoſoient aparemment qu'elle étoit ſur le retour, & qu'elle demandoit de fort jeunes Ecoliers. Qu'elle ſoit donc morte tant qu'on voudra l'an 1304. Buridan aura pu être ſon fait encore qu'il ait été en vie l'an 1357. Il faut ſeulement ſupoſer qu'alors il avoit 75. ans: Robert Gaguin ne dit rien qui refute une telle ſupoſition; ainſi il n'a pas bien defendu l'honneur de cette Princeſſe. Ce ſeroit bien pis s'il faloit ajoûter foi à ceux (i) qui diſent que Buridan étoit Recteur de l'Univerſité de Paris l'an 1320. Gaguin devoit établir ſolidement que ce Profeſſeur n'avoit qu'un tel ou un tel âge l'an 1357. Sa 2. raiſon n'eſt point forte, car ce n'eſt point une choſe rare que des Princeſſes impudiques aient d'ailleurs mille bonnes qualitez, & faſſent des fondations très-utiles à l'Egliſe & au public. Le bon moien de juſtifier cette Reine de Navarre, eſt de dire premierement que le conte n'eſt ſoutenu d'aucune preuve, & qu'ainſi on le doit traiter de calomnie; puis qu'il ne ſuffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on debite contre l'honneur de ſon prochain ſoit vrai, il faut de plus qu'on le croie vrai ſur des raiſons convaincantes. Il faut dire en ſecond lieu qu'il eſt contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France ſouhaitant de ſe divertir au jeu d'amour ſoit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiſcrets qu'il faille faire mourir, ſi l'on veut cacher ſon crime. N'y a-t-il pas aſſez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée que ne le ſauroient être des Etudians? Voions quoi qu'il en ſoit les paroles de Robert Gaguin raportées par (k) Mr. de Launoi. *Fuerunt quoque infignibus feminis ſua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulterii inſimulata ſunt. . . . . Ob hanc impudicitiam inſignium mulierum natam fabulam reor, qua de Joanna Philippi Pulchri nuxre à rerum imperitis memorari ſolet, eam videlicet aliquot Scholaſticorum concubitu uſam, coſque ne paterent ſcelus, protinus extinxiſſe, & in Sequanam amnem de cubiculi ſui feneſtra abjeciſſe; ſed unum tantum Joannem Buridanum eo periculo forte liberatum, & propterea ſophiſma (l) ab eo editum eſſe: Reginam interficere ſolite, timere bonum eſt. Fuit ſiquidem Buridanus Joanna poſterior, quippe qui Philippo Valeſio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatiſſimus Profeſſor eſſet, multa & in rationali & morali Philoſophia ſcripſit, dum Pariſina Eccleſia Fulco præſidebat anno Chriſtiana reſurrectionis (m) MCCCLVII. Nec commemini præclara mulier hujuſmodi vitio taxari, cujus liberalitate & miſericordia erga pauperes &c.*

(AA) *Dont l'hotel ne ſubſiſtoit plus au tems de François I.*] Liſez cette epigramme de Jean Secundus Poëte Hollandois qui mourut l'an 1536.

(h) *Launoius, hiſtor. Navarræ Gymnaſii parte 1. lib. 1. cap. 2. pag. 170. il cite le 7. livre de l'hiſtoire de France de Gaguin.*

(i) *Dullardus apud Valer. Andream Biblioth. Belg. pag. 471.*

(k) *Launoius, hiſtor. Navarræ Gymnaſii parte 1. lib. 1. cap. 2. pag. 170. il cite le 7. livre de l'hiſtoire de France de Gaguin.*

(l) *Ce mot ne ſignifie point ici comme à l'ordinaire un raiſonnement captieux & trompeur, mais plutôt un axiome ou une maxime, que peut-être il enveloppoit ſous une énigme qu'il donnoit à deviner.*

(m) *Mon édition de Gaguin qui eſt de Paris* apud Petrum Vidoxeum 1528. in 8. *au feuillet* 129. *verſo, porte* anno Chriſtianæ reſurrectionis M CCC XLVIII. *cela affoiblit l'apologie.*

que Buridan étoit diſciple d'Ockam, & qu'étant chaſſé de Paris à cauſe que la faction des Nominaux dont il étoit ſe trouva inferieure à celle des Reaux, il ſe retira en Allemagne, & y fut le fondateur de l'Academie de Vienne. L'âne de Buridan a (B) été une eſpece de proverbe, ou d'exemple qui a duré fort long tems dans les Ecoles. Je ne ſai ſi j'ai bien deviné ce que c'étoit; car je n'ai encore trouvé perſonne qui ait pu me l'expliquer, ni aucun livre qui deſcende dans le detail ſur cette matiere. Gabriel Naudé (C) qui conoiſſoit tant les livres & les Auteurs, n'a pas bien ſu le tems de nôtre Jean Buridan. Il ya eu dans le XVII. ſiecle un Auteur nommé Jean Baptiſte de BURIDAN qui a fait des commentaires ſur les Coutumes de Vermandois, de Ribe-

(a) *Jo. Secundus epigrammat. libro pag.* 140. *edit. Lugd. Bat.* 1619.

(a) In Arcem reginæ Albæ. Pariſiis.

Cernite, flaventes ubi volvit Sequana lymphas,
Semiruinam, fertur quam coluiſſe prius
Effera funeſta regina libidinis, arcem.
Nunc ultore mali ut tempore ſola jacet?
Et, quaſſata undis, ventis habitatur & imbri,
Multa ubi ferales nocte queraintur aves:
Cypris ubi miſta, flammas exoſa cruentas,
Chaonias ſedem ponere nolit aves:
Quà ſtrix, quà Furia volitent, quà plurima fatum
Exulules vanis queſtibus umbra ſuum.
Sic domus æternùm numeroſa conſtrua cadit
Impia laſciva facta luit Domina.
Labuntur, lentis & condemnata ruinis
Implorant hominum pendula ſaxa manus.
Implorant fruſtra: ſtant hæc rata lege ſeverâ,
Inſtauratricem ne ferat ullus opem.
Aut ſubeas gladios, pretium pietatis iniquæ:
Et quis adhuc auſit facta nefanda ſequi?
En, etiam ſaxis mortem cenſura minatur;
Longaque poſt cineres ſtant monimenta mali.

(B) *L'âne de Buridan. . . . Je ne ſai ſi j'ai bien deviné ce que c'étoit.*] J'ai cru aſſez long tems que ce n'étoit autre choſe qu'un exemple que Buridan avoit donné, de la dependance dans laquelle les bêtes vivent par raport aux objets des ſens. Ceux qui tiennent le franc arbitre proprement dit admettent dans l'homme une puiſſance de ſe determiner ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs ſont parfaitement égaux de la part des deux objets oposez; car ils pretendent que nôtre ame peut dire ſans avoir d'autre raiſon que celle de faire uſage de ſa liberté, *J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voie rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela.* Mais ils ne donnent point cette force aux bêtes brutes: ils ſupoſent donc qu'elles ne pourroient point ſe determiner à la preſence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté, & l'autre de l'autre: que par exemple un âne bien affamé mourroit de faim entre deux boiſſeaux d'avoine qui agiroient également ſur ſes facultez; car n'aiant point de raiſon de preferer l'un à l'autre, il demeureroit immobile comme un morceau de fer entre deux aimans de même force. La même choſe arriveroit ſi la faim & la ſoif le preſſoient également, & qu'il eût devant lui un boiſſeau d'avoine & un ſeau d'eau qui agiſſent de même force ſur ſes organes. Il ne ſauroit par où commencer; & s'il mangeoit avant que de boire il faudroit que ſa faim fût plus grande que ſa ſoif, ou que l'action de l'eau fût plus foible que celle de l'avoine, ce qui eſt contre la ſupoſition. Buridan ſe ſervoit de cet exemple pour montrer que ſi un motif externe ne determine les bêtes, leur ame n'a pas la force de choiſir entre deux objets égaux. Il y avoit lieu de rire & de plaiſanter ſur la ſupoſition d'un tel âne, & même de bien ſubtiliſer les chicaneries de la Dialectique ſelon la mode de ce tems-là. Il ne faut donc point s'étonner que l'âne de Buridan ſoit devenu celebre dans les Ecoles. Je remarque que le Sieur Naudé (b) a mis cet âne entre les fictions de l'eſprit humain; & je dirai par occaſion que les Scholaſtiques ſe tourmentent de telle ſorte pour aſſigner une cauſe à chaque effet, qu'ils demandent la raiſon pourquoi un individu de chaleur, par exemple, eſt plutôt produit qu'un autre. La chaleur eſt, ſelon eux, une eſpece de qualité qui comprend ſous ſon enceinte une infinité d'individus poſſibles. Le feu produit un de ces individus toutes les fois qu'il échauffe l'eau: mais pourquoi plutôt l'un que l'autre? Tournez-vous de tous les côtez, vous ne trouverez aucun point fixe nulle part que dans la pure volonté de Dieu; il faut ici tranſgreſſer la loi des Ecoles, *non eſt Philoſophi recurrere ad Deum*, & enſeigner que comme la cauſe ſeconde determine la premiere quant à l'eſpece, la premiere cauſe determine la ſeconde quant à l'individu. Si vous remontez plus haut, ſi vous demandez pourquoi Dieu choiſit plutôt un individu de chaleur qu'un autre, on vous repondra, *ſon independance ſuprême lui donne droit de choiſir, ſans que la ſuperiorité de l'objet le determine.* Ceci n'eſt pas ſans difficulté: il y a là plus de profondeurs que l'on ne penſe.

Il m'eſt venu depuis peu une autre penſée; c'eſt que l'âne de Buridan etoit un ſophiſme que ce Philoſophe propoſoit comme une eſpece de dilemme, afin que quelque choſe qu'on lui reponſit il en tirât des concluſions embarraſſantes. Il ſupoſoit ou un âne bien affamé entre deux meſures d'avoine de même force, ou un âne autant preſſé de la ſoif que de la faim, entre une meſure d'avoine & un ſeau d'eau qui agiſſoient également ſur ſes organes. Aiant fait cette ſupoſition il demandoit, (c) *que fera cet âne?* ſi on lui repondoit, il demeurera immobile, *donc*, concluoit-il, *il mourra de faim entre deux meſures d'avoine, il mourra de ſoif & de faim, aiant tout auprès de lui dequoi boire & dequoi manger.* Cela paroiſſoit abſurde; il pouvoit donc mettre les rieurs de ſon côté contre celui qui lui auroit fait cette reponſe. Que ſi on lui repondoit, cet âne ne ſera pas aſſez bête pour ſe laiſſer mourir de faim ou de ſoif dans une telle ſituation; *donc* concluoit-il, *il ſe tournera d'un côté plutôt que de l'autre, encore que rien ne le pouſſe plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci: donc il eſt donc de franc arbitre; ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un faſſe remuer l'autre.* Ces deux conſequences ſont abſurdes: il ne reſtoit donc que de repondre que l'âne ſe trouveroit plus fortement ébranlé par l'un des objets: mais c'etoit renverſer la ſupoſition, & ainſi Buridan gagnoit le proces de quelque maniere que l'on repondît à ſa demande. Ce ſophiſme me fait ſouvenir du Crocodile (d) des Stoiciens, de (e) l'Electra d'Eubulides, & de ſemblables queſtions captieuſes des anciens Dialecticiens, auſquelles on donnoit le nom de la choſe qu'on y prenoit pour exemple. Spinoza (f) ne parle point de l'âne, mais de l'âneſſe de Buridan, & il avoue ſans façon qu'un homme qui ſeroit dans le cas de cette âneſſe mourroit de faim & de ſoif. L'âne Burdin eſt un proverbe en Bourgogne dont Paradin (g) a donné une fauſſe étymologie, car il eſt viſible que *Burdin* a ſuccedé par corruption à *Buridan*. Pour le dire en paſſant, l'aveu de Spinoza eſt très-mal fondé, car il y a pour le moins deux voies par leſquelles l'homme ſe peut degager des pieges de l'équilibre. L'une eſt celle que j'ai déjà alleguée; c'eſt que pour ſe flater de l'agreable imagination qu'il eſt le maître chez lui, & qu'il ne depend pas des objets, il ſeroit cet acte, *Je veux preferer ceci à cela parce qu'il me plaît d'en uſer ainſi*: & alors ce qui le determineroit ne ſeroit pas pris de l'objet; le motif ne ſeroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles. L'autre voie eſt celle du ſort ou du hazard. On donne à decider à un homme ſur la preſſeance de deux Dames; il ne trouve rien en elles qui le determine: cependant s'il faloit de toute neceſſité qu'il fit paſſer l'une devant l'autre il ne demeureroit point court, il les feroit tirer à la courte paille. Il feroit la même choſe à l'égard de deux Courtiſanes avec qui il ſe voudroit divertir, mais ſans vouloir marquer aucune ombre de preference. La courte paille decideroit par où il commenceroit; l'équilibre ne le feroit pas demeurer dans l'inaction, comme Spinoza le pretend. On en trouveroit le remede.

(C) *Gabriel Naudé. . . . n'a pas bien ſu le tems.*] Il a cru que (h) Nicolas Oreſme precepteur de Charles V. Roi de France a precedé Buridan; car après avoir obſervé que ce precepteur de Charles cinquiéme publia en François la Politique & la Morale d'Ariſtote, il ajoûte que Buridan publia quelques queſtions ſur la Politique d'Ariſtote un peu après. (i) *Paulo poſt etiam Johannes quidam Buridanus celeberrimi nominis Sophiſta ſuas in libros politicorum quæſtiones evulgavit, ſed nugaces ac ineptas, ut ejuſmodi Scolaſticorum fermè omnia.* Il faut ſavoir que cet Ouvrage de Nicolas Oreſme fut fait (k) entre l'an 1370. & l'an 1377. Or ſelon Gaguin les Ouvrages de Buridan ſur la Logique & ſur la Morale apartiennent (l) à l'annee 1348. Nous ne devons pas douter qu'il ne comprenne les Ecrits ſur la Politique ſous ceux de Morale.

(b) *L'opinion anticipée de ces illuminez Freres de la Roſe Croix . . . eſt totalement vaine, fauſſe, & impoſſible, ne participans autre eſtre que celuy de l'Abbaye de Theleme dans Rabelais, de la Leſine parmy les Italiens, des voix de Rucelin, des univerſaux d'Occham, de l'aſne de Buridan, anges des Saduceens, Utopie de Morus, ſecondes intentions, vuide, infinité, equinité, mont-d'or, chimere, & ens rationis des Philoſophes.* Naudé, Inſtruction ſur les freres de la Roſe Croix pag. 29. Voiez auſſi ſon Dialogue de Maſcurat p. 25. *Ceci s'accorde avec ma ſupoſition, car un âne affamé & attiré également par deux meſures d'avoine, & demeurant immobile à cauſe de cette égale attraction, paroît un cas phyſiquement impoſſible.*

(c) *Je n'aſſure point ceci, je le ſupoſe. Je dis le même quant à l'explication qui eſt dans la precedente colonne.*

(d) *Voiez Lucien in Hermotimo, & in auctione vitarum apud Gaſſendum in Logica c. 6. p. m.* 51.

(e) *Laertius l. 2. apud Gaſſendum ib. c. 3. p.* 40.

(f) *Spinoza, Ethices parte 2. p.* 89.

(g) *Annales de Bourgogne l. 2. p. m.* 174.

(h) *Il le qualifie Archevêque de Bayeux, il falloit dire Evêque de Liſieux, & en tout cas Bayeux n'eſt qu'un Evêché.*

(i) *Naudæus in Bibliogr. politica pag. m.* 26.

(k) *Voiez Mr. de Launoi Hiſtor. Colleg. Navar. pag.* 457.

(l) *Voiez ci-deſſus pag.* 741, *lettre m.*

Digitized by Google

Ribemont, de Saint Quentin, de Noion, de Couci, & de Reims. On en parle dans le Journal des Savans du 8. de Fevrier 1666.

Notez que Jean Buridan a été mis par Illyricus dans (D) le catalogue des temoins de la verité.

BURNETTUS, ou BRUNETTUS Latinus, étoit Florentin. Il a fait un livre intitulé, *Threſor de l'origine & de la nature de toutes choſes.* Il le compoſa premierement en François, & puis il en fit une verſion Italienne β. Ce qu'il repondit (Z) à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit écrit en François, & non pas en Italien qui étoit ſa langue maternelle, montre qu'il y a long tems que nôtre langue eſt fort en vogue dans les païs étrangers. Il compoſa pluſieurs autres livres, & mourut à Florence l'an γ 1295. Voiez l'article *Dante*.

BURRUS (AFRANIUS) étoit un homme de merite, & digne d'un meilleur ſiecle que celui de Neron. Agrippine mere de ce Prince ſe voulant aquerir Burrus qui s'étoit rendu fort recommandable dans les armées, perſuada δ à l'Empereur Claude ſon mari d'éloigner les deux Commendans des Cohortes ζ Prevoriennes, & de conferer cette charge à Burrus tout ſeul. On lui confera enſuite celle de gouverneur du jeune Neron, & on lui donna Seneque pour adjoint. La bonne η intelligence où vécurent ces deux gouverneurs fait conoître qu'ils avoient un grand fond de probité, & qu'ils ſongeoient principalement au bien public en élevant ce jeune Prince, qui ſous de tels maîtres ſeroit devenu un Empereur accompli, ſi une mechanceté ſuperieure de naturel n'avoit rendu inutiles tous leurs ſoins. Neron aiant reſolu de ſe defaire de ſa mere, penſa θ ôter à Burrus la charge de Colonel des Gardes, ſe ſouvenant qu'il la tenoit d'Agrippine, & craignant que ce bienfait ne l'attachât aux interêts de la mere preferablement à ceux du fils: mais ſoit que Seneque empêchât le coup, ſoit pour quelque autre raiſon, Burrus conſerva ſon poſte, & aprouva qu'on fît mourir Agrippine, pourveu qu'on la convainquît de ce dont on l'accuſoit. Il repreſenta à Neron que le moins qu'on dût à une mere, étoit de lui donner lieu de repondre aux accuſations ι. Cet expedient detourna l'orage pour le coup: Burrus fut accuſé λ lui-même quelque tems après, & ſe juſtifia. Enfin Neron ne voulut plus differer la mort d'Agrippine, & Burrus ne pouvant s'y opoſer μ, s'excuſa à tout le moins d'en donner l'ordre à aucun des ſoldats des Gardes. Il eut plus d'une fois le chagrin de faire ſemblant ν d'aprouver les infamies de Neron, auſquelles il ne pouvoit trouver de remede. Il mourut l'an 62. du 1. ſiecle, trois ans après Agrippine, non ſans ſoupçon de poiſon ξ.

BUSBEC (AUGER * GISLEN, SEIGNEUR DE) homme illuſtre par ſes Ambaſſades, nâquit à Commines † l'an 1522. d'une mere de baſſe naiſſance, mais d'un pere qui étoit de bonne maiſon, & Seigneur de Busbec ſur la riviere de Lis, & qui ne s'étoit point meſallié pour mettre cet enfant au monde. Sans commentaire on peut voir aiſément dans ces paroles qu'Auger Busbec étoit batard. Il ne dementit point la bonne opinion que l'on a communément de l'eſprit de ceux qui comme lui naiſſent hors du mariage. Il fit des progrés merveilleux de très-bonne heure, ce qui obligea ſon pere qui l'élevoit dans ſa maiſon à n'épargner ni ſoins ni depenſes pour le faire bien inſtruire, & à le legitimer par un Reſcrit de l'Empereur Charles V. On l'envoia étudier dans les plus celebres Academies, à Louvain, à Paris, à Veniſe, à Boulogne, & à Padouë ‡. Il profita extremement ſous les grans maîtres qu'il ouït en ces lieux-là. Il fut quelque tems à Londres chez (A) l'Ambaſſadeur ↓ de Ferdinand Roi des Romains, d'où étant retourné

β *Mabillon, Muſeo Ital. to. 1. pag. 169.*

γ *Michael Poccianius de Scriptor. Florent. pag. 34.*

δ *Tacit. Annal. l. 12. c. 42. ad ann. 804.*

ζ *C'eſt-à-dire du Regiment des Gardes.*

η *Id. l. 13. c. 2.*

θ *Id. ib. c. 20. ad ann. 808.*

ι *Ibid.*

λ *Ib. cap. 23.*

μ *Id. lib. 14. c. 7. ad ann. 812.*

ν *Ib. c. 15.*

ξ *Ib. cap. 51. ad ann. 815.*

* *En Latin* Augerius Gillenius Busbequius.

† *Bourg de Flandres ſur la riviere de Lis. La Croix du Maine* Biblioth. Franc. pag. 475. *la fait natif de Bruges.*

‡ *Ex Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 93.*

↓ *Nommé* Pierre Laſſo.

(a) *Thecius Illyricus in catal. teſt. veritatis lib. 18. pag. 1809. edit. Genev. 1608. in fol.*

(b) *Jacobus Baſelius in Sulpitio Belgico, ſive hiſtoria religionis inflorente, eversâ & reformatâ in Belgio & à Belgis pag. 146.*

(c) *Mabill. Muſ. Italic. tom. 1. pag. 169.*

(d) *Pag. 9.*

(e) *Il falloit dire* Ferdinand I.

(D) *Buridan a été mis . . . . au catalogue des temoins de la verité.*] On nous le donne là comme un Auteur orthodoxe ſur les queſtions du franc arbitre. (a) *Andreas de Caſtro & Joannes Buridanus diſputant de libero arbitrio contra alios ſententiarios, & veram tuentur ſententiam. Vide Andr. in 1. ſent. diſt. 45. & Buridanum in 3. Ethic.* Voions la paraphraſe qu'a faite de ces paroles un Miniſtre de Hollande. *Johannes Buridanus Rector Scholæ Pariſienſis ejuſque nomine Romam Legatus, profeſſione quoque Philoſophus, ſcriptis clarus, ſtylo quidem Barbarus, verum ſententiâ orthodoxus, adeoque ut inter Theologos referendus, pro ſtudiosâ communione, ita & inter teſtes veritatis. Nullo enim modo placuit ipſi quod Roma ex Pelagii ſententiâ de Peccatoris coram Deo juſtificatione tum temporis audiret; & paſſim receptum erat, atque adeo renaſcenti de gratuita per fidem in Chriſto juxta Scripturæ doctrinam, juſtificatione, renaſcenti inquam ſententiæ adſtipulabatur Buridanus noſter, ... ſententiam ſuam orthodoxam . . . . . in 3. Ethicorum Ariſtotelis propoſuit* (b).

(Z) *Ce qu'il repondit . . . montre qu'il y a long tems.*] Il donna deux raiſons de ſa conduite; la premiere, qu'il demeuroit en France lors qu'il compoſa ſon traité; la ſeconde, que la langue Françoiſe étoit plus agreable & plus commune que les autres: *Perche chi la parlatura Franceſcha è più dilettevole & più comune che tutti li altri linguaggi* (c). C'eſt ce qu'on lit au 1. chapitre de ſon livre. Il n'a paru qu'en Italien.

(A) *Chez l'Ambaſſadeur de Ferdinand.*] L'anonyme qui a publié en 1693. l'Hiſtoire de l'Archiduc Albert, dit (d) que *l'Empereur Ferdinand* (e) *II. mit* nôtre Busbec *avec ſon Ambaſſadeur en Angleterre, & le donna pour Precepteur à ſes enfans.* Je ne croi pas que l'un de ces faits ſoit plus vrai que l'autre. Je voi par la premiere relation de Busbec qu'il ne commença à être connu de Ferdinand, qu'après avoir été à Londres chez l'Ambaſſadeur de ce Prince. (f) *Non eo fugit cum eſſem ex Anglia domum reverſus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Laſſi quem honoris cauſſa eò Romanorum Rex Ferdinandus dominus meus clementiſſimus legaverat, quemadmodum idem Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarat.* Il raconte peu après (g) comment il fut introduit par Jean Vander Aa Secretaire de Ferdinand, & avec quelle bonté il fut reçu de ce Prince. Tout cela ſent ſa premiere conoiſſance; d'autant plus que les Hiſtoriens (b) de nôtre Busbec remarquent qu'il fut attiré à Vienne par les bons offices de ce Vander Aa qui étoit Flamand comme lui. Quand même ce ne ſeroit pas une preuve de premiere conoiſſance, on ne me pourroit pas raiſonnablement conteſter ce que je pretens, veu que Busbec ne dit pas un mot qui faſſe ſentir que Ferdinand eût contribué au voiage d'Angleterre. N'eût-il pas été bien glorieux au Sieur de Busbec, d'avoir été mis de la main de Ferdinand chez l'Ambaſſadeur envoié à Londres au tems des noces du Prince d'Eſpagne? Pourquoi eût-on tû une circonſtance ſi honorable? Joignez à cela le ſilence de tous les Auteurs que j'ai conſultez, & l'obſervation expreſſe de Valere André, que ce fut l'Ambaſſadeur même qui attira Busbec à Londres. Comptons donc ceci pour une faute de l'anonyme. En voici une autre. Il eſt ſûr par les relations de Busbec, que depuis ſon introduction à la Cour de Ferdinand juſques à l'année 1562. il ne s'occupa qu'à ſes Ambaſſades de Conſtantinople. Il faudroit donc s'il avoit été precepteur des enfans de Ferdinand, qu'il eût été precepteur des enfans de Ferdinand avant l'année 1562. Or il eſt certain que ces enfans étoient encore fort petits en 1562. Ainſi il faut ou que l'anonyme ait mal placé le voiage de Busbec en Angleterre, ou qu'il ait mal placé le precepteurat de Busbec. Il faut ſavoir que Busbec ne fut pas toujours Ambaſſadeur de Ferdinand, il le fut auſſi de Maximilien II. & de Rodolphe II. Il ſe peut donc faire que l'anonyme ait mal placé le precepteurat de Busbec, & qu'il ait été precepteur des enfans de Maximilien II. ou de Rodolphe II. Mais ſi cela eſt, il faut qu'il ait été precepteur des enfans de Maximilien II. car Rodolphe II. n'avoit pas encore de fils en 1576. Or il eſt certain que Busbec ne fut pas precepteur des enfans de Maximilien II. car il ne fut jamais Ambaſſadeur de Maximilien II. Il ne fut que Conſeiller de Ferdinand, & Ambaſſadeur de Maximilien II. & de Rodolphe II. Il faut donc

retourné en Flandre il y reçut une lettre de ce Prince, qui lui aprit qu'on le deſtinoit à l'Ambaſſade de Conſtantinople. Il ſe rendit promtement à Vienne, d'où il partit bientôt (B) pour cette Ambaſſade. N'aiant point trouvé Soliman à Conſtantinople, il fut obligé de (C) l'aller chercher à Amaſie. Il avoit été envoié à la Porte pour y demeurer en qualité d'Ambaſſadeur ordinaire, neanmoins il y fit très-peu de ſejour. Il ne put obtenir de Soliman qu'une (D) treve de ſix mois, & il fut trouvé à-propos qu'il s'en retournât promtement vers Ferdinand, pour lui porter

(a) *La vie de Busbec à la tête de ſes Oeuvres. Melchior Adam, ib. Bullart, ib. Swert,* Athen. Belg. *Teiſſier* elog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 190. *ne parlent que des fils de Maximilien.*

(b) *Voiez ſa 1. lettre au commencement.*

(c) *Hiſt. de l'Arch. Albert.* pag. 9.

(d) *Val. André Bibl. Belg.* pag. 93.

(e) Patre è vivis ſubleto juvenis ætatis anno tertio ac viceſimo in Angliam à Ferdinandi Imp. Oratore evocatur, cujus contubernio per menſes aliquot familiariter uſus in patriam revertitur. *Id. ib.*

(f) Quas (*literas*) cum Inſulis 3. Novembris accepiſſem tantum moræ interpoſui dum ad Busbequium deflecterem, patrique & amicis valedicerem. *Buſbeq. epiſt.* 1. *imi.*

(g) Bonis avibus ſub finem menſis Auguſti optatum iter ingreſſus ſum, mecum referens annorum octo fructum octennales inducias. *Id. epiſt.* 4. pag. 360.

Ferdinand, qu'il l'eût été depuis l'année 1562. Or alors les fils de ce Prince n'étoient point d'un âge à cela. C'étoient les fils de Maximilien Roi des Romains qui avoient beſoin de gouverneur & de precepteur, & ce furent eux auſſi dont l'éducation fut commiſe (a) à nôtre Busbec. Je ne doute point que Moreri n'ait trompé cet anonyme. Voiez la remarque ſuivante.

(B) *D'où il partit bientôt pour cette Ambaſſade.*] Il avoit reçu (b) à l'Ile la lettre de Ferdinand le 3. jour de Novembre, & il lui falut être à Bude au commencement de Decembre. Jugez s'il eut le tems de ſe preparer à loiſir, jamais on ne preſſa le depart d'un Ambaſſadeur autant que le ſien. Cependant ſi nous en voulions croire Mr. Moreri, la choſe ſe ſeroit paſſée ainſi; *L'Empereur Ferdinand I.* l'auroit *apellé à Vienne en Autriche, où il* l'auroit *choiſi quelque tems après pour être Precepteur de ſes enfans, & en ſuite il* l'auroit *envoyé Ambaſſadeur à la Porte.* Voilà les confuſions de tems & de faits où tombent ceux qui ne conſultent pas les pieces originales. Si on les avoit bien conſultées, on auroit vu que Ferdinand n'étoit que Roi des Romains lors qu'il apella Busbec à Vienne, & que le premier emploi qu'il lui donna fut l'Ambaſſade de la Porte. L'Hiſtorien que j'ai refuté dans la remarque precedente avoit ſans doute conſulté Moreri; c'eſt là qu'il a vu (c) qu'*Auger fit deux voyages en Turquie*, après que *l'Empereur Ferdinand I.* l'eut *donné pour Precepteur à ſes enfans.* Je ſuis moins ſurpris de ces fautes que de celles que je m'en vais remarquer. Les paroles de Busbec que j'ai citées temoignent qu'il ne quitta l'Angleterre, où il avoit été chez l'Ambaſſadeur du Roi Ferdinand, qu'après les noces de Philippe & de la Reine Marie, c'eſt-à-dire, qu'après le 25. de Juillet 1554. & qu'il ne fit ſon premier voiage de Conſtantinople qu'après ſon retour d'Angleterre. Il faut donc que l'on confonde la Chronologie, lors qu'on (e) dit qu'aiant demeuré quelques mois chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, où il étoit allé à l'âge de 25. ans, il retourna dans ſa patrie, & s'y arrêta juſques à ce qu'il fut apellé à la Cour de Ferdinand. Cela ſuppoſe que le voiage d'Angleterre, & celui de Vienne ne furent pas fort eloignez l'un de l'autre: il n'eſt donc pas vrai, comme on l'aſſûre, qu'il ait fait celui d'Angleterre à l'âge de 23. ans. On ne ſauroit être diſculpé d'une lourde faute; car d'un côté on donne à Busbec 70. ans en 1592. & l'on dit de l'autre qu'à l'âge de 23. ans il s'arrêta quelques mois à Londres chez l'Ambaſſadeur de Ferdinand; il s'y ſeroit donc arrêté l'an 1545. mais il dit lui-même qu'il fit le voiage de Conſtantinople après avoir été chez ce même Ambaſſadeur, & après les noces de Philippe avec Marie Reine d'Angleterre qui ſe firent le 25. de Juillet 1554. Il étoit donc plus âge que Valere André ne dit lors de ce voiage de Londres. Cet Auteur fait une autre faute, il dit que Busbec ne paſſa chez l'Ambaſſadeur qu'après (f) la mort de ſon pere: mais Busbec temoigne (g) qu'aiant reçu après ſon retour de Londres la lettre de Ferdinand, il ne differa ſon voiage de Vienne qu'autant de tems qu'il lui en falut pour aller dire adieu à ſon pere & à ſes amis. D'ailleurs eſt-il de la bonne exactitude de donner en 1545. la qualité d'Empereur à Ferdinand? Il y a une choſe qui pourroit embarraſſer dans ces paroles de Busbec; *Non te fugit cum eſſem ex Anglia domum reverſus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueramus inter comites Don Petri Laſſi . . . . quemadmodum Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit. Quas cum Inſulis 3. Novembris accepiſſem.* Elles ſignifient qu'il ne retourna en Flandre qu'après les noces de Marie Reine d'Angleterre, d'où il s'enſuit que la lettre qu'il reçut à l'Ile le 3. de Novembre, ne fut reçue pour le plutôt que le 3. de Novembre 1554. & cependant la relation du premier voiage qu'il fit à Conſtantinople après la reception de cette lettre, eſt datée de Vienne le 1. de Septembre 1554. & la relation du ſecond voiage eſt datée de Conſtantinople le 14. de Juillet 1555. Pour lever cet embarras il ne faut que corriger ces deux fauſſes dates; en mettant 1555. à la premiere, & 1556. à la ſeconde; car puis que Busbec declare (h) que ſes Ambaſſades ont duré 8. ans, & qu'il fut de retour de la derniere peu avant que l'on couronnât Maximilien Roi des Romains, ce qui ſe fit le 30. jour de Novembre 1562. il eſt manifeſte que le mois de Novembre auquel il ſe diſpoſa au premier voiage eſt celui de l'année 1554, & que le mois de Novembre auquel il commença le ſecond eſt celui de l'année 1555. Quand il parle de ſon arrivée à Francfort (i) peu avant qu'on couronnât Maximilien, il dit qu'il y avoit 7. ans moins un jour qu'il étoit parti de Vienne pour ſon ſecond voiage. Puis donc que ſa ſeconde lettre eſt la relation du ſecond voiage de Conſtantinople, il eſt clair qu'elle doit être datée non pas du 14. de Juillet 1555. mais du 14. de Juillet 1556. Nous trouverons encore ici en faute Mr. Moreri. Il dit que Busbec *procura en* 1560. *la liberté d'Alvarez de Sande, de Sanche de Leve, & de Berenguel de Requeſens près par le Baſſa Piali en l'Ile de Gerbes, & qu'il s'en revint avec le premier ſur la fin de la même année à* Vienne. Il n'y a que deux ans de mecompte. Melchior Adam a été ici le mauvais guide de Moreri.

(C) *Il fut obligé de l'aller chercher à Amaſie.*] Il ne faut qu'avoir jette les yeux ſur la premiere de ſes lettres pour y voir cette verité, & cela me perſuade que de cent Auteurs qui parlent d'Auger Busbec, il n'y en a pas ſix qui remontent à la ſource. Pour Mr. Moreri il eſt bien certain qu'il ne ſe donne pas cette peine; Soliman, dit-il, *étoit alors à Conſtantinople, Busbec fit un ſecond voiage auprès de lui à Amaſia en Aſie.* Mr. Moreri n'eſt pas le ſeul qui partage de la ſorte les deux Ambaſſades, je veux dire qui pretend que Busbec alla la premiere fois à Conſtantinople, & la ſeconde à Amaſia; Valere André croupit dans la même erreur; *Hâc primâ illius in Aſiam legatio*, il parle de l'Ambaſſade de Conſtantinople, *altera Amaſiana fuit.* Melchior Adam (k), & Swert (l) s'expriment de la même maniere. Dans la vie de Busbec à la tête de ſes Oeuvres l'expreſſion eſt encore plus defectueuſe; on y diſtingue (m) l'Ambaſſade d'Aſie d'avec celle d'Amaſia. Le bon eſt qu'il y en a qui ont cru ſans doute que l'Ambaſſade d'Amaſia n'étoit pas pour le grand Turc, mais pour quelque autre Prince de l'Orient. *Il porta auſſi ſa renommée*, c'eſt ainſi que parle (n) un Auteur François, *dans les Cours de l'Aſie. Ses Ambaſſades à Amaſie & à Conſtantinople l'ont fait regarder avec admiration par ces peuples de l'Orient.* Ce qui a donné lieu à l'erreur eſt aparemment de voir qu'on le cite comme l'Auteur d'une relation d'un voiage de Conſtantinople, & comme l'Auteur d'une relation d'un voiage d'Amaſie. Sa premiere lettre contient en effet ces deux relations; mais outre que ces deux voiages ſe raportent à une ſeule & même Ambaſſade qui eſt la premiere, ce ſeroit parler très-improprement que de caracteriſer la ſeconde par Amaſia, quand même il ſeroit allé la ſeconde fois à Amaſia ſans paſſer par Conſtantinople. La denomination des Ambaſſades ne ſe prend point des villes où l'on donne audience aux Ambaſſadeurs, mais de la Cour à laquelle ils ſont envoiez. Ce ſeroit une choſe bien plaiſante ſi un Ambaſſadeur de l'Empereur au Roi d'Angleterre, qui n'aiant point trouvé à Londres le Prince, auroit été le chercher en Irlande l'année 1690. ſe vantoit de deux Ambaſſades l'une d'Angleterre, l'autre d'Irlande; mais on pourroit fort bien dire s'il faiſoit une relation, qu'elle contiendroit ſon voiage de Londres, & ſon voiage de Dublin. Corrigeons une autre faute. Lors que Melchior Adam traite de la curioſité de Busbec pour les drogues & pour les plantes, il lui attribue d'avoir entrepris le voiage d'Amaſie, afin de ramaſſer des herbes & ſemblables raretez. Il ajoûte qu'Amaſie eſt ſur le fleuve Halys, qui ſepare la Galatie & la Cappadoce. Ce que j'ai dit ci-deſſus ſuffit pour montrer que le voiage d'Amaſie fut une affaire de neceſſité, & non pas de curioſité. Il eſt faux d'ailleurs que cette ville ſoit ſur le Halys, elle eſt ſur l'Iris.

(D) *Qu'une treve de ſix mois.*] Nous avons ici une belle preuve de ce que je diſois nagueres, que peu de gens ont conſulté les pieces originales par raport à nôtre Busbec. L'Auteur de ſa vie à la tête de ſes Oeuvres lui attribue l'avantage d'avoir tellement atouci l'humeur fiere de Soliman, qu'il en obtint une treve de huit années, *Prout*, ajoûte-t-on, *latius e legationis Turcicæ epiſtolis patet.* Voilà ce qu'on lui attribue par raport à ſa premiere Ambaſſade; quant à la ſeconde on ſe contente de lui donner l'épithete d'*Amaſiana*. C'eſt le

(i) *Epiſt.* 4. *pag. m.* 371.

(k) Earum (*legationum*) inſignes imprimis fuere Conſtantinopolitana & Amaſiana. *Melch. Adam. ubi ſupra.*

(l) In legationibus cæruit, quarum imprimis inſignes fuere Conſtantinopolitana & Amaſiana. *Swert. ubi ſupra.*

(m) Legationibus claruit quarum prima Aſiana fuit . . . altera Amaſiana fuit. *Vita Busbequii inter oper.*

(n) *Bullart ubi ſupra.*

Digitized by Google

porter la lettre de l'Empereur Turc. Il le fit, & fut auſſi-tôt renvoié avec d'autres ordres à ce fier Monarque, qui ne vouloit entendre aucune raiſon ſur les affaires de Tranſilvanie. Cette ſeconde Ambaſſade fut beaucoup plus longue, & plus heureuſe que la premiere; car elle dura ſept ans, & finit par un bon Traité *. N'oublions pas qu'encore qu'il ne negligeât rien de tout ce qui concernoit les affaires de l'Ambaſſade, il ne laiſſoit pas de travailler pour la Republique des lettres tant par raport à la Critique, que par raport à la Phyſique. Il ramaſſoit (E) des inſcriptions, il achetoit des (F) manuſcrits, il recherchoit les plantes rares, il s'informoit de la nature des animaux. On a les preuves de tout cela ſoit dans le threſor de Gruterus, ſoit dans la bibliotheque Imperiale, ſoit dans les livres de Mathiol; & l'on ſait qu'à ſon ſecond voiage de Conſtantinople il † amena avec lui un peintre, afin de pouvoir communiquer aux curieux la figure pour le moins des plantes & des bêtes qui n'étoient pas fort conuës dans l'Occident. Il penetra parfaitement l'état de la Monarchie Ottomanne, & les veritables moiens de l'attaquer avec ſuccés, ſur quoi il compoſa un diſcours ‡ fort judicieux. La relation qu'il compoſa de ſes deux voiages de Turquie eſt auſſi un bon Ouvrage, & qui a merité l'aprobation (G) de ceux qui ſavent juger de cette ſorte d'écrits. Il avoit quelque ‖ envie de paſſer le reſte de ſes jours dans une

* *Ex epiſtolis Buſbequii de legatione Turcica.*

† *Melchior Adam. vit. Juriſc. pag.* 318.

‡ *Intitulé* De re militari contra Turcam inſtituenda conſilium.

‖ *Epiſt.* 4. *pag.* 372. 373.

(a) Tantum de ſemeſtribus induciis dum deferri reſponſum referrique poſſet inter nos convenit. *Buſbeq. ep.* 1. *pag.* 105. Feci Regem Romanorum de meo reditu ſemeſtribuſque induciis & ſumma rerum geſtarum certiorem. *Ib. p.* 119.

(b) *Id. epiſt.* 4. *pag.* 372. 360.

(c) Suffectus Buſbequius qui erat animi modeſtia atque conſtantia mitigato Solimanni animo, & impetratis octennii induciis in Germaniam revertitur. Hæc prima illius in Aſiam legatio, altera *Amaſiana* fuit. *Val. Andreas pag.* 93.

(d) *Voiez la* 1. *lettre de Buſbec p.* m. 15.

(e) *Ibid. pag.* 16.

(f) *Epiſt.* 1. *pag.* 87.

(g) *Melch. Adam ubi ſupra.*

(b) *Pag.* 9.

(i) *Melch. Adam. vit. Juriſc. pag.* 316. *Voiez auſſi Bullart Acad. des ſcienc.* t. 1. *p.* 80.

(k) *Epiſt.* 4. *ſub fin.*

le monde renverſé. La premiere ne produiſit autre choſe (a) qu'une treve de ſix mois; la ſeconde produiſit un Traité que (b) l'Empereur Ferdinand ratifia, & qui contenoit une treve de huit ans. Valere André fait encore plus de fautes que l'Auteur de la vie de Busbec. Il pretend que le grand Seigneur ne reſpiroit que menaces & que guerre, à cauſe du Traité d'échange que Ferdinand avoit conclu concernant la Tranſilvanie, & qu'etant neceſſaire d'envoier un Ambaſſadeur au Sultan afin de le radoucir, on lui envoia Malvezzi qui fut mis en priſon & puis relâché, & qui s'en revint après tout ſans rien conclure; mais que Busbec (c) qui lui fut ſubſtitué ne revint en Allemagne qu'après avoir conclu une treve de 8. ans. Ne repetons point la refutation de cette derniere faute; diſons ſeulement que Jean Marie Malvezzi fut envoié à la Porte avant (d) qu'il ſe parlât de l'échange de la Tranſilvanie, & qu'il ne fut mis en priſon que parce qu'il avoit trompé le premier Vizir, en l'aſſurant que tous les bruits qui couroient des entrepriſes de Ferdinand ſur la principaute de Tranſilvanie etoient des menſonges. *Cum jam potito totius Tranſilvaniæ Ferdinando certa res eſſet neque diſſimulationi locus relinqueretur, vehementer Turcarum Imperator in Ruſtanum* (c'etoit le Grand Vizir) *quod affirmationi Malvezii tantum fidei habuiſſet, multo etiam magis in Malvezium Ruſtanus cujus ſe fraude circumventum clamabat, exarduerunt* (e).

(E) *Il ramaſſoit des inſcriptions.*] Moreri dit qu'il les envoioit à Scaliger, à Lipſe, & à Gruterus. Je ne lui demande pas pourquoi il s'écarte de ſon guide Melchior Adam, qui dit que Busbec envoia ſes inſcriptions à Cluſius, que celui-ci les envoia à Gruterus, & que celui-ci les a inſerées dans ſon gros Recueil avec les corrections de Scaliger; je ne m'arrête point à cela, puis que je trouve dans la vie de Busbec qu'il communiqua pluſieurs inſcriptions à Lipſe, par le moien duquel elles ont été publiées dans les Recueils de Smetius & de Gruterus. Cela ſoulage Mr. Moreri, mais non pas juſqu'à lui ôter tout le fardeau. Il ne faut pas oublier que le public eſt redevable à nôtre Busbec du *monumentum Ancyranum*, qui ſeroit une des plus curieuſes & des plus inſtructives inſcriptions de l'antiquité, ſi elle etoit entiere; car on y verroit une liſte de toutes les actions d'Auguſte. Busbec (f) paſſant par Ancyre ville de Galatie, fit copier tout ce qui reſtoit de reconnoiſſable de cette inſcription ſur le marbre d'un Palais ruiné, & l'envoia (g) au Jeſuite Schottus. On peut voir dans le Suetone de Mr. Grevius ce que c'eſt; Lipſe & Caſaubon ſe ſont eſcrimez là-deſſus.

Notez que Mr. Gronovius publia à Leide en 1695. avec des notes ce *monumentum Ancyranum*, ſur une copie & plus ample & plus correcte que celle de Busbec.

(F) *Il achetoit des manuſcrits.*] L'anonyme panegyriſte (h) de l'Archiduc Albert, dit que Busbeque *a enrichi la Bibliotheque imperiale d'une infinité de rares & d'excellens manuſcrits.* Pourquoi s'ecarte-t-il de ſes guides? Pourquoi ne ſe pas borner au nombre de cent comme font les autres; *Quin & centum amplius antiqua cum Græca tum Latina in membranis calamo exarata volumina media in Gracia ſtudioſè collecta in Cæſaream Viennæ Auſtriæ Bibliothecam intulit* (i). Je ne nie pas que Busbec n'en ait acheté davantage. *Reporto*, dit-il (k), *magnam farraginem veterum numiſmatum quorum pretiosis donabo Dominum meum. Adhæc librorum Græcorum manuſcriptorum tota plauſtra, totas naves; ſunt, credo, libri haud multo infra 240. quos mari miſi Venetias, ut inde Viennam deportentur. Converri omnes angulos ut quicquid reſtabat hujuſmodi mercis, tanquam noviſſimo ſpicilegio, cogerem.*

(G) *Qui a merité l'aprobation.*] Mr. de Thou en dit ceci: (l) *Vir eruditione, rerum agendarum peritia, candore & probitate inſignis qui unam atque alteram legationem ad Portam Othomanicam ſub Ferdinando Cæſare magna ſua cum laude geſſit, & eleganteſſimis ac lectu jucundiſſimis epiſtolis explicavit, ex quibus quam plurima in hos Annales me tranſcripſiſſe ingenuè profiteor.* (m) Mr. Teiſſier reduit à deux les lettres d'Auger Busbec. Peut-être ſe ſervoit-il d'une edition où Mr. de Thou n'en reconnoiſſoit que deux, car il eſt vrai que d'abord on n'en publia point davantage. Ce fut Louis Carrion qui publia ces deux-là à Anvers chez Plantin l'an 1581. ſans ſavoir ſi l'Auteur lui en ſauroit mauvais gré ou non; il eſpera ſeulement de ne le pas trop fâcher. Ces deux premieres avoient pour titre, *Itinera Conſtantinopolitanum & Amaſianum*; quelque tems après on en vit paroître quatre ſous le titre de *Augerii Giſlenii Buſbequii legationis Turcicæ epiſtolæ quatuor.* On les a reimprimées pluſieurs fois. Scaliger les a fort loüées, & François Hotman (n) les cite *en ſon Traité de l'office d'un Ambaſſadeur comme un livre digne de ce caractere, & qui contient des amples leçons pour ceux que l'on employe en ces grandes fonctions.* On a tort de confider ces quatre lettres (o) comme un Ouvrage different de celui qui a pour titre, *Itinera Conſtantinopolitanum & Amaſianum*: elles n'en different que comme le tout eſt different de quelques-unes de ſes parties. Quant aux lettres de Busbec à Rodolphe touchant l'Ambaſſade de France, elles regardent principalement l'expedition du Duc d'Alençon au Pais-Bas, & ne furent publiées qu'en 1632. *curante Jo. Baptiſta Houwaert J. C. & Patritio Bruxellenſi.* On les rimprima à Leide l'année ſuivante avec toutes les Oeuvres de Busbec. Au reſte Mr. de Thou dans les paroles que j'ai citées aplique les deux Ambaſſades au regne de Ferdinand I. Il a raiſon; mais Mr. Teiſſier (p) ne le croit pas, puis qu'il veut que les Ambaſſades de Busbec aient été poſterieures à la charge de gouverneur des enfans de l'Empereur Maximilien. Carrion n'a pas été bien exact, lors qu'il a dit que les Ambaſſades de Turquie (q) regardent le regne de Ferdinand & celui de Maximilien. Qui voudra conoître les eloges qui ont été donnez à nôtre Busbec, n'aura qu'à conſulter Mr. Pope Blount, à la page 554. & Louis Guicciardin à l'endroit où il parle de Commines dans la deſcription du Pais-Bas. Il dit que Busbec parloit 7. langues en perfection, la Latine, l'Italienne, la Françoiſe, l'Eſpagnole, l'Allemande, la Flamande, & la Sclavone. Les lettres patentes de l'Empereur Ferdinand ſur la promotion à l'Ordre de Chevalerie, dont Maximilien Roi des Romains honora Busbec, valent bien un panegyrique; elles ſont (r) du 3. d'Avril 1564. Voiez auſſi Camerarius au chapitre 14. du dernier livre de ſes meditations hiſtoriques.

L'Auteur des mélanges d'Hiſtoire & de Littérature a fait un ſi beau jugement de l'un des Ouvrages de Busbec, que je n'ai pu m'empêcher de le copier. *Les Lettres de* (ſ) *Buſbeque à l'Empereur Rudolphe II.* dit-il (t), *ſont mieux remplies, & beaucoup plus utiles que* les Lettres de Bongars. *C'eſt un portrait au naturel des affaires de France ſous le regne de Henry III. Il raconte les choſes avec une naiveté ſi grande, qu'elles ſemblent ſe paſſer à nos yeux. On ne trouve point ailleurs tant de faits hiſtoriques en ſi peu de diſcours. Les grands mouvemens comme la conſpiration d'Anvers, & les petites intrigues de la Cour y ſont également bien marquées. Les aſſemblées (pour ainſi dire) dans leſquelles il met Henry III. la Reine Mere, le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, la Reine Marguerite, le Duc de Guiſe, le Duc d'Epernon, & les autres Courtiſans ou Favo-*

(l) *Thuan. lib.* 104. *pag.* 485.

(m) *Teiſſier. élog. tirez de Mr. de Thou to.* 2. *pag.* 189.

(n) *Apud Ballars ib.*

(o) *C'eſt ce que font Melchior Adam, Swert, Valere André, Teiſſier, Moreri, Pope Blount, & ceux qui font monter juſqu'à ſix ſes* epiſtolæ Turcicæ *comme Melchior Adam & Konig.*

(p) *Ubi ſupra p.* 190.

(q) Cum Busbequius nomine Imp. Ferdinandi & Maximiliani apud Turcam Oratoris partes ageret. *Epiſt. dedicat. ad Nicolaum Micaultium, qu'il croit être celui à qui Busbec écrivit ſes relations.*

(r) *Swert. Athen. Belg.*

(ſ) *Il faloit dire* Busbec *ou* Busbeque.

(t) *Vignoul-Marville. Mélanges d'Hiſt. & de Litter. p.* 52. 53. *édit. de Roüen* 1699.

une vie privée, mais il falut qu'il se rembarquât plus que jamais à la Cour. On lui confia β le gouvernement des jeunes Princes fils de Maximilien II. & lors que la Princesse Elizabeth fille de cet Empereur fut mariée γ avec Charles IX. Roi de France, on lui donna la commission de la conduire à Paris. Cette Reine lui donna toute l'intendance de sa maison & de ses affaires; & quand elle sortit de France après la mort de son mari, elle l'y laissa comme son Ambassadeur δ. Il eut aussi ce caractere de la part η de l'Empereur Rodolphe jusques en 1592. Alors aiant obtenu permission de faire un voiage en Flandres pour y donner ordre à ses affaires particulieres, il prit la route de Normandie. Mais il eut beau se munir tant des passeports du Roi θ, que des passeports de la Ligue, il ne laissa pas d'être volé (H) & mal-traité par un parti de Ligueux dans le village de κ Cailli à trois lieuës de Rouën. Ces Brigans n'oserent pas le retenir prisonnier ni emporter son bagage, quand ils eurent fait reflexion sur ce qu'il leur representa touchant les droits inviolables de son caractere; mais quoi qu'ils lui eussent rendu sa liberté & ses coffres, il ne laissa pas d'interrompre son voiage. Il se fit mener dans la maison de la Dame de Maillot à Saint Germain proche de Rouën; & il y fut saisi d'une fievre qui l'emporta dans quelques jours le 28. d'Octobre 1592. Son corps fut honorablement enterré dans l'Eglise du lieu, & son cœur fut aporté au Païs-Bas pour y être mis au tombeau de ses ancêtres *. Il se plaisoit tellement en France qu'il (I) y acheta des terres, & qu'il paroissoit avoir envie de s'y fixer. On a † loüé les harangues qu'il avoit faites en François aux Rois de France. La terre de Busbec fut érigée en ‡ Baronie par l'Archiduc Albert, Gouverneur & puis Souverain du Païs-Pas Espagnol. Ce Prince voulut par là honorer la memoire de son gouverneur, & lui temoigner sa reconoissance.

BUS-

β *Voiez la remarque A.*

γ *En 1570.*

δ *Thuan. l. 104. pag. 485.*

η *Melch. Adam. pag. 316.*

θ *Thuan. ibid.*

κ *Bullart Acad. des sciences to. 1. pag. 81.*

* *Melch. Adam & Val. André ubi supra, Histoire de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne 1693. p. 9.*

† *La Croix du Maine Bibl. pag. 475.*

‡ *Hist. de l'Archid. Albert p. 9. & 372.*

rit de ce temps-là, nous les montrent du côté qui nous en decouvre à coup seur le fort & le foible, le bon & le mauvais. En un mot les Lettres de Busbeque sont un modele du bien écrire pour les Ambassadeurs qui rendent compte à leurs Maitres de ce qui se passe dans les Cours où ils residens.

(H) *D'être volé & mal-traité.*] Avant que de rendre compte des variations & des faussetez concernant la mort de Busbec, je dirai que Mr. de Thou ne devoit pas oublier que cet honnête homme étoit Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il a fait tout ce qu'il faloit (a) pour que ses lecteurs s'imaginassent que Busbec n'y avoit eu autre caractere, que celui d'Agent de la veuve de Charles IX. Quant à ce qu'il ajoûte que les Ligueux qui l'arrêterent, & qui le pillerent, joignirent à cela un traitement fort cruel qui le fit mourir de chagrin, pendant qu'on attendoit des lettres du Duc de Maienne, je ne le trouve nullement conforme à la narration des autres Auteurs. Melchior Adam, Swert, Valere André, la vie qui est à la tête de ses Oeuvres, Bullart, &c. s'accordent à dire qu'on lui rendit tout son bagage, qu'on le laissa en pleine liberté de faire ce qu'il voudroit, que le Gouverneur de Rouën lui promit de châtier ces coquins, & qu'il ne se fit porter à la maison où il mourut, que parce qu'il avoit des pressentimens de la maladie qui le saisit peu après. Il s'en faut tenir là comme à la chose la plus probable: car pour ce qui est du bruit qui courut, & qui a été canonisé par quelques Auteurs, savoir qu'il fut tué dans un bois, on en sait la fausseté depuis long tems. Le bon Philippe Camerarius n'en etoit point desabusé lors qu'il publia ses meditations historiques; car en voici un passage (b) selon la version Françoise: *C'est un cas lamentable en toutes sortes que ce tant excellent personnage les services duquel estoient si profitables au public, qui pour les Empereurs (c) avoit esté deux fois Ambassadeur à Constantinople d'où il estoit revenu sain & sauf, apres avoir heureusement surmonté plusieurs dangers, finalement en un voiage à Dieppe vers le Roi Henri (d) quatriéme fut devalizé & tué dedans une foreſt par certaine troupe de brigans: personnage digne de plus longue vie & de plus douce mort!* Scaliger n'étoit point non plus desabusé, il disoit (e) que Busbec fut tué auprès de Paris. Je ne m'étonnerois pas que Lipse qui étoit des bons amis de Busbec, eût mis dans une épitaphe faite à la chaude le pretendu assassinat dont la renommée avoit parlé; mais il est un peu étrange qu'au bout de neuf ans il ait consacré cette erreur, & qu'en aiant été averti il n'ait pas mis ordre que l'épitaphe ne parût point sans correction. Vous la voiez encore dans toutes (f) les éditions de ses Oeuvres avec ce peché originel, *ecce fusiulus viam per ipsam miles incertum an latro, sed fusiulit.* Vous la voiez aussi toute telle dans plusieurs Auteurs qui parlent d'Auger Busbec. On ne peut pas excuser Lipse sur la tendresse des poëtes pour leurs Ouvrages, ni sur les exemples de plusieurs (g) poëtes qui aiant composé des vers en l'honneur de quelque ami dont ils croioient faussement la mort, n'ont pas laissé de les publier pendant que cet ami étoit plein de vie. L'Auteur dont je parle en usa de même pour sa prose; vous voiez encore aujourd'hui dans ses lettres: (h) *In Busbequii morte & tali morte in animo meo dolui. Servatum hunc virum per tot discrimina apud exteros, apud barbaros, ut in limine ferè patriæ laterum manibus (ita audimus) periret?* On l'avoit averti de ce (i) mensonge, & cependant il ne le corrigea pas. Au reste comme sa lettre est datée du 11. de Janvier CIↃ IↃC CII. il en faudroit conclure que la mort de Busbec n'a pas été bien marquée sous le 28. d'Octobre 1592. il faudroit, dis-je, en tirer cette conclusion, s'il n'étoit plus raisonnable de soupçonner là l'omission d'un I. Car je ne vois aucune aparence que Lipse ait daté selon le style de ceux qui ne commençoient point l'année au mois de Janvier.

Je ne finirai point sans aporter un exemple du peu de soin que les Auteurs prenent de verifier ce qu'ils puisent loin de la source. Quenstedt (k) assûre que Busbec fut non seulement un Politique excellent, grave & prudent, mais aussi qu'il aima beaucoup les belles lettres, & qu'il fut sur tout très-curieux de la Philosophie naturelle. Il cite pour cela une lettre (l) de Juste Lipse où l'on ne trouve que ces paroles, *suavem famam reliquit doctrinæ suæ, prudentiæ, probitatis.* L'erreur de Quenstedt est venu d'avoir copié Melchior Adam, sans se donner aucune autre peine que celle de copier; car s'il avoit pour le moins pris garde sur quoi Melchior Adam fait tomber sa citation, il se seroit cru obligé de se renfermer dans les mêmes bornes. Voici le passage; je le raporte tout entier, afin qu'en quelque façon il serve d'epouvantail aux Copistes. C'est le jugement que l'on doit faire de plusieurs choses que je raporte; ce n'est pas pour elles-mêmes que je le fais, mais afin qu'elles servent de miroir où les Auteurs à compilation puissent conoître ce qu'ils doivent fuir. *Fuit hic*, c'est le passage de Melchior Adam, *non solum politicus excellens gravis* (1) *ac prudens: sed manufactiorum etiam Musarum amantissimus: ac inprimis* rerum naturalium *cognoscendarum cupidissimus.* Lipse n'est ici apellé en temoignage que pour l'éloge de *prudent*; tout le reste est du cru de l'autre.

(I) *Qu'il y acheta des terres.*] C'est Mr. de Thou qui me l'aprend: je raporterai le passage tout entier parce qu'il confirme ce que j'observois tantôt, savoir qu'il ne tient pas à Mr. de Thou que nous n'ignorions absolument le caractere que Busbec avoit en France de la part de sa Majesté Imperiale. Il y a d'ailleurs dans ce passage je ne sai quoi qui pourroit surprendre les lecteurs. (m) *Elizabetha Caroli uxor vidua . . . in Germaniam ad Maximilianum patrem se contulit, relicto in Gallia qui res suas procuraret, Augerio Gislenio Busbequio . . . . qui toto vita Elizabetha tempore in Gallia mansit, & post mortem ejus sive loci commoditate, sive ingeniorum amœnitate captus, comparatu apud nos prædiis larem fixit, donec his calamitatis ultimis temporibus cum novam patriam deserere cogeretur, eum ægrè se itineri accingentem mors oppressit.* On concluroit de là naturellement 1. qu'après la mort de la veuve de Charles IX. rien ne retint le Sieur de Busbec en France que les agremens qu'il y trouvoit. 2. Qu'il se passa beaucoup de tems depuis la mort de cette Reine jusques au depart de son Resident; car acheter des terres dans un païs, & y fixer sa demeure jusques à ce que la derniere de 7. ou 8. guerres civiles vous en chasse, sont des choses qui signifient plus de sept ou huit mois. Cependant voilà tout le secour de cet honnête homme depuis la mort de la Reine sa Maîtresse. Je n'en veux point d'autre temoin que Mr. de Thou.

Il

(a) *Voiez la remarque suivante.*

(b) *Lib. 5. cb. 14. du 3. vol.*

(c) *Il ne le fut que pour Ferdinand I.*

(d) *Il n'est pas vrai qu'il allât vers Henri IV.*

(e) *Voiez le Scaligerana.*

(f) *Lipsius epist. 78. ad Belgas cent. 2. elle est datée du 31. Janv. 1601.*

(g) *Cotin reprocha à Mr. Menage l'Epicedium sur Corneille pretendu mort d'une peripneumonie.*

(h) *Lipſ. epiſt. 99. cent. 2. Miſcell.*

(i) *De Busbequii morte, ſcio errorem: ſed admotabitur & tamen famam epiſtolæ non hiſtoriam ivi inſertum. Id. epiſt. 81. cent. 4. Miſcel.*

(k) *De Patriis viror. illuſtr. pag. 109.*

(l) *La 99. de la cent. 2. Selectarum, ou comme portent les autres éditions, Miſcellanearum.*

(1) *Juſtus Lipſius cent. 2. epiſt. ſelect. 99. epiſt.*

(m) *Thuan. hiſt. l. 60. pag. 122.*

Digitized by Google

BUSBEQUIUS (AUGERIUS GISLENIUS) Cherchez BUSBEC.

BUSIRIS. Si nous en croions Diodore de Sicile, il y a eu en Egypte pluſieurs Buſiris : car il raconte β qu'Oſiris aiant en tête une grande expedition, declara Regente d'Egypte la Reine γ ſa femme, & lui laiſſa deux Lieutenans, l'un pour le conſeil, l'autre pour le commandement des troupes, & qu'il donna le gouvernement de la Phenicie & des places maritimes à BUSIRIS. En un autre lieu δ il dit qu'après que 52. Princes eurent ſucceſſivement occupé le thrône de Menas, duquel ils étoient iſſus, BUSIRIS fut Roi d'Egypte. Huit de ſes deſcendans, continuë-t-il, lui ſuccederent, dont le dernier eut nom BUSIRIS, & bâtit la ſuperbe & puiſſante ville que les Grecs nommerent Thebes. C'eſt-celle que les Egyptiens nommoient † *cité du ſoleil.* Ailleurs il declare que ce qu'on diſoit de la barbarie d'un Buſiris étoit une fable des Grecs, mais une fable qui avoit pour fondement une coutume qui ſe pratiquoit en Egypte. On y ſacrifioit aux Manes du Roi Oſiris tous les * rouſſeaux que l'on rencontroit, & comme les naturels du païs n'étoient preſque jamais de cette couleur, il n'y avoit guere que les étrangers qui ſerviſſent de victime. Or en langue Egyptienne Buſiris ſignifioit le ſepulcre d'Oſiris : voilà l'origine du conte qui a tant couru parmi les Grecs, que BUSIRIS Roi d'Egypte étoit ſi barbare, qu'il faiſoit égorger tous les étrangers ‡. On ſupoſa qu'il fut immolé lui-même (*A*) par Hercule, qu'il avoit eu la hardieſſe de vouloir traiter comme les autres. Il y a touchant Buſiris un (*B*) paſſage de Virgile

β *Diod. Sicul. lib. 1. cap. 17.*

γ *Elle s'appelloit Iſis.*

δ *Id. ib. c. 45.*

† *Id. ib.*

* *C'étoit en haine de Typhon qui étoit de cette couleur, & qui avoit tué Oſiris.* Ib. c. 88.

‡ *Id. ib.*

Il nous dit (*a*) que cette Reine mourut ſur la fin du mois de Janvier 1592. & que Busbec deceda vers la fin du mois d'Octobre de la même annee. En cet endroit-là l'Hiſtorien ne donne pour cauſe du depart que la mort d'Elizabeth. *Cum vero ille* (Busbequius) *poſt principis bene de ſe merita obitum in Belgium, hoc eſt in patriam, cum tota familia remeaturus ad iter ſe accinxiſſet.*

(*a*) *Id. lib. 104.*

(*A*) *Qu'il fut immolé lui-même par Hercule.*] Voici ce qu'on trouve là-deſſus dans Apollodore (*b*). Après qu'Hercule eut tué Antée il s'en alla en Egypte, où Buſiris fils de Neptune & de Lyſianaſſe fille d'Epaphe étoit Roi. Ce Buſiris immoloit les étrangers à Jupiter, & c'étoit pour obeïr à un oracle. La recolte avoit été très-mauvaiſe 9. ans de ſuite dans l'Egypte. Là-deſſus voici arriver de Cypre un devin nommé Thraſius qui aſſûre que ce malheur ceſſera, pourveu qu'on immole tous les ans un étranger à Jupiter. Buſiris ajoûtant foi à cette denonciation prophetique, commença de l'executer par le Devin même; il commanda que Thraſius fût ſacrifié tout le premier, & depuis il traitoit de la même ſorte les perſonnes étrangeres. Hercule étoit deſtiné à la même peine; on l'avoit pris, & on le menoit tout garrotté à l'autel; mais il rompit ſes chaines, & tua Buſiris & Iphidamas, & Chalbes. Celui-là étoit fils de Buſiris, celui-ci etoit ſon Heraut d'armes. Iſocrate refute ce conte, & voici comment. Ceux qui diſent que Buſiris immoloit les étrangers, diſent auſſi qu'Hercule le fit mourir. Or tous les Hiſtoriens conviennent qu'Hercule eſt poſterieur de 4. generations à Perſée & à Danaé, & de plus de deux cens ans à Buſiris (*c*). Celui-ci étoit fils de Neptune & de Libye fille d'Epaphe, laquelle fut la premiere qui regna dans le païs qui porta ſon nom (*d*). Notez qu'un vieux commentateur de Virgile differe un peu d'Apollodore quant aux circonſtances: *Buſiris*, dit-il, (*e*) *Ægypti rex omnibus annis Jovi hoſpites immolabat. Nam per octo annos ſteritate Ægypto laborante, Pygmalion Cyprius finem futurum non ait, niſi ſanguine hoſpitis litatum fuiſſet. Primus autem Thyeſtes alienigena immolatus originem ſacrificio dedit.* (*f*) Ovide conte le fait comme Apollodore.

(*b*) *Apollod. Bibliot. lib. 2. p. m. 119.*

(*c*) *Iſocrates in Buſiridis Laudatione pag. 333. edit. Baſil. 1570. in fol.*

(*d*) *Id. ib. pag. 328.*

(*e*) *Philargyrius in Georg. Virgil. lib. 3. v. 5.*

(*f*) *Ovidius de arte amandi l. 1.*

(*B*) *Touchant Buſiris un paſſage .... qui a exercé.*] Virgile met la barbarie de ce tyran entre les contes que les Poëtes avoient chantez mille & mille fois, & qu'il n'avoit pu choiſir pour le ſujet de ſes poëſies, parce que c'étoit une matiere trop uſée;

Cætera (g) qua vacuas tenuiſſent carmina mentes
Omnia jam vulgata. Quis aut Euryſthea durum,
Aut inlaudati neſcit Buſiridis aras?

(*g*) *Virg. Georgic. l. 3. v. 3.*

OBSERVATIONS de Grammaire touchant le mot *inlaudatus.*

Le mot *inlaudati* a frapé tous les lecteurs: on l'a trouvé tout-à-fait impropre: ſe faut-il contenter de dire d'un monſtre auſſi inhumain que celui-là qu'il n'a pas été loüé, ou qu'il n'eſt pas digne de loüange? Ne faloit-il pas ſe ſervir d'un terme qui inſpirât aux lecteurs toute l'horreur qu'une telle cruauté merite? Cette cenſure n'eſt pas nouvelle, ni de l'invention de ceux qui prenent parti pour Mr. Perrault; les grammairiens qui vêcurent peu après Virgile lui intenterent ce procés. (*b*) *Nonnulli Grammatici ætatis ſuperioris in quibus eſt Cornutus Annæus, haud ſane indocti neque ignobiles, qui commentaria in Virgilium compoſuerunt .... illaudati parum idoneum eſſe verbum dicunt, neque id ſatis eſſe ad faciendum ſcelerati hominis deteſtationem, qui quod hoſpites omnium gentium immolare ſolitus fuit, non laude indignus, ſed deteſtatione exſecrationeque totius generis humani dignus eſſet.* Il ne manqua point d'apologiſtes non plus qu'aujourd'hui, & nous allons voir les deux moiens que l'un de ſes Avocats allegua dans le ſecond ſiecle. En 1. lieu il ſoutient (*i*) que le terme d'*inlaudatus*, ou d'*illaudatus* ſignifiant une perſonne qui n'a jamais rien fait de loüable, eſt très-propre à donner l'idée d'un très-mechant homme car rarement voit-on des gens ſi perdus & ſi ſcelerats, que jamais il ne leur échape ou quelque parole, ou quelque action qui merite d'être aprouvée. Il ajoûte que puis que le terme d'*inculpatus* ſignifie la derniere borne du bien moral, celui d'*illaudatus* doit ſignifier l'extremité de la malice; & il prouve par des paſſages d'Homere que les loüanges les plus ſublimes ſont contenues dans les termes excluſifs de l'imperfection, & qu'ainſi un terme qui exclut la loüange eſt le plus propre du monde pour blâmer. Il allegue le terme *inamabilis*, dont Virgile s'eſt contenté pour exprimer la choſe du monde la plus deteſtée. *Nemo quiſquam tam afflictis eſt moribus, quin facias aut dicat nonnunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquiſſimus verſus vicem proverbii celebratus eſt, Ὅπποιός γάρ τις μωρὸς ἀνὴρ ἀλλὰ καὶ ἄλλοις. Sed enim qui omni in re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus eſt, iſque omnium peſſimus detterrimuſque eſt: ſicuti omnis culpa privatio inculpatum facit, inculpatus autem inſtar eſt abſolutæ virtutis, illaudatus igitur quoque finis eſt extremæ malitiæ. Itaque Homerus non virtutibus appellandis ſed vitiis detrahendis laudare ampliter ſolet. .... Eadem ratione idem Virgilius* inamabilem *dixit ſygiam paludem, nam ſicuti* illaudatum *nullâ laudis cupidus, ita* inamabilem *nullâ amoris cupidus deteſtatus eſt.* La 2. maniere de juſtifier Virgile eſt celle-ci. En vieux Latin *laudare* ſignifioit nommer, deſorte que comme *illaudatus* eſt le même qu'*illaudabilis*, il ſe trouve que le Poëte a declaré que Buſiris ne meritoit pas même que l'on prononçat ſon nom. Or c'eſt exprimer très-fortement la barbarie de ce tyran, c'eſt la repreſenter comme la choſe du monde la plus odieuſe (*k*).

(*i*) *Aulus Gellius l. 2. c. 6.*

(*k*) Altero modo *illaudatus* ita defenditur. *Laudare* ſignificat prisca lingua nominare appellareque. Sic in actionibus civilibus auctor laudari dicitur, quod eſt nominari. *Illaudatus* enim eſt quaſi *illaudabilis*, qui neque mentione aut memoria ulla dignus, neque unquam nominandus eſt. Sicuti quondam à communi concilio Aſiæ decretum eſt, uti nomen ejus, qui templum Dianæ Epheſiæ incenderat, ne quis ullo in tempore nominaret. *Id. Aul. Gellius ibid. Macrobe a copié tout ces endroits d'Aulugelle ſans citer perſonne. Voiez le chapitre 7. du 6 livre de ſes Saturnales.*

Il ſeroit bien difficile preſentement de juger ſi les Critiques de Virgile ont plus de raiſon qu'Aulugelle ſon Avocat; car pour conoître toute la force de l'objection & de la reponſe, il faudroit ſavoir quelle étoit l'idée que tels & tels mots Latins excitoient dans les eſprits au tems de Virgile. Le raiſonnement ſert de peu de choſe dans tout cela, parce que la force des mots depend toute de l'uſage. Or pour bien conoître l'uſage il faut ou vivre avec ceux qui ſe ſervent d'une langue, ou conſulter des Auteurs qui aient marqué nettement & preciſément les idées qui repondoient à tels & tels mots. Il eſt bien certain que ſi aujourd'hui l'un de nos Poëtes ſe ſervoit de l'epithete *non loüé*, ou *non loüable*, en parlant de Caligula, non ſeulement il s'expoſeroit ſans replique à la cenſure qu'Aulugelle a tâché de repouſſer, mais auſſi qu'on le tourneroit en ridicule. Bien entendu que la piece où il parleroit ainſi ſeroit du ſtyle grave, & non pas du ſtyle burleſque ou comique. Ce ſeroit en vain qu'il ſe couvriroit de la premiere raiſon d'Aulugelle, & qu'il philoſopheroit ſur les termes excluſifs de perfection, ou d'imperfection. *Monſieur*, lui repondroit-on, *nous ſommes accoutumez d'attacher l'idée d'un fort petit mal au mot* non loüable, *de ſorte que quand vous nous dites que Caligula n'eſt point loüable, bien loin de nous faire concevoir un ſcelerat, & un monſtrueux criminel, vous nous portez à croire qu'il n'étoit mechant qu'au deſſous de la mediocrité.* Il ſeroit donc impoſſible de ſauver l'honneur de Virgile, ſi du tems d'Auguſte *illaudatus* n'avoit pas eu plus de force que nôtre expreſſion Françoiſe,

Virgile qui a exercé les Interpretes. Il me ſemble qu'on n'entre pas bien dans la penſée d'Iſocrate, lors qu'on dit (C) qu'il a fait le panegyrique de l'infame tyran Buſiris. Il n'eſt pas certain qu'il y ait eu en Egypte un (D) Roi de ce nom; mais du moins faut-il convenir qu'on y trouvoit une ville (E) ainſi nommée. Melanchthon a † trouvé aſſez vraiſemblable que Buſiris étoit le même Pharao qui faiſoit perir les enfans des Iſraëlites. Oroſe le place (F) 775. ans avant la fondation de Rome.

† *In Chron. l. 2.*

BUS-

çoiſe, *n'avoir pas été loüé* ou *n'être pas loüable*. La 2. raiſon d'Aulugelle n'ôte pas la difficulté; car s'il eſt permis à un grand Auteur d'employer quelque vieux mot, ce n'eſt qu'au cas que ce mot n'ait point changé de nature par l'aquiſition d'un nouveau ſens. C'eſt une regle que Virgile auroit violée, ſi l'on jugeoit de ſon expreſſion par la ſeconde reponſe de ſon Avocat. Sous Auguſte la ſignification principale, dominante, commune des mots *laudare*, *laudatus*, *inlaudatus*, n'etoit point *nommer*, *nommé*, *non nommé*, *indigne d'être nommé*, mais *loüer*, *loüé*, *non loüé*, ou ſi l'on veut, *non louable*. C'eût été donc parler très-mal que de ſe ſervir du mot *inlaudatus* dans une ſignification derivée d'une ſignification de *laudare*, qu'n'avoit preſque plus de lieu, & qui avoit cedé la place à une autre ſignification. Outre que c'eſt une licence un peu bien vicieuſe, que de ſe ſervir d'un mot où l'on ne peut trouver un ſens raiſonnable, qu'en ſupoſant qu'un participe a été mis au lieu d'un nom: & encore quel participe? un participe qui nie le fait; un nom qui nie le droit; un participe où l'on trouve l'evenement, un nom où l'on trouve ce qui ne merite pas d'arriver. Que dirons nous donc? Je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à ſupoſer que cet endroit de Virgile eſt un de ces vers où la neceſſité des ſyllabes breves & longues engage les Poëtes à ſe ſervir de paroles inutiles, ou même prejudiciables au ſens. La quantité des ſyllabes demande bien des ſacrifices aux Poëtes dans les langues mortes, comme la rime leur en demande beaucoup dans les vivantes.

(a) Dicunt Earinon tamen Poëtæ Sed Græci quibus eſt nihil negatum, Et quos ἄγε δὴ decet lonare. Nobis non licet eſſe tam diſertis Qui Muſas colimus ſeveriores. *Martial. epig. 12. l. 9.*

J'ai diſtingué ci-deſſus entre le ſtyle comique & le ſtyle grave, parce que je me ſuis ſouvenu de quelques façons de parler populaires, qui ont aſſez de raport à *Caligula non louable*. Les voleurs ont depouille juſqu'à la chemiſe ce bon vieillard au milieu d'un bois tout couvert de neige, cela n'eſt pas commode: un tel a reçu un coup de mouſquet à travers le corps devant Philisbourg, cela n'eſt pas ſain. Voilà des phraſes populaires, & pour ainſi dire quolibetales: elles ſont compoſées de termes exclufifs d'une bonne qualité. Aulugelle admire Homere qui par de ſemblables termes faiſoit monter l'éloge au degré ſuperlatif. Ce ſont ſans doute des privileges de la langue Greque, ſur leſquels les Auteurs Latins n'auroient pas dû faire la reflexion que Martial (a) a faite pour un autre cas, ſi le docte Caſaubon avoit bien juſtifié Tite Live. On a trouvé un peu étrange que ce Romain ſe ſoit contenté d'apeller Polybe un Auteur non mepriſable (b): ſelon nos idées c'eſt un fort petit eloge; on ne peut pas encenſer plus ſobrement un Auteur: neanmoins Caſaubon (c) aſſûre par je ne ſai combien d'exemples, que cette expreſſion de Tite Live eſt d'une vaſte ſignification à l'honneur & à la gloire de Polybe. J'y conſens, c'eſt une forte preuve de la biſarrerie de l'uſage en fait de langues.

(b) Haud quaquam ſpernendus auctor. *Livius l. 30. in fine.*

(c) *Præfat. in Polyb.*

(C) *Lors qu'on dit qu'Iſocrate a fait le panegyrique de Buſiris.*] Preſque tous ceux qui donnent la liſte des Ecrivains qui ont égaié leur plume à faire l'eloge du mal, à loüer par exemple la fievre, la goûte, la folie, Neron (d), mettent Iſocrate dans leurs premiers rangs, comme panegyriſte de Buſiris. S'ils avoient lu avec quelque ſorte d'attention la harangue qu'ils ont priſe pour le panegyrique de ce tyran, ils euſſent fait je m'aſſûre ces deux reflexions: la 1. que le principal but d'Iſocrate eſt de critiquer un Orateur (e) qui avoit compoſé l'éloge de Buſiris, & l'accuſation de Socrate. Il critique cet éloge par la raiſon que l'Auteur avoit avoüé le mal qu'on diſoit de Buſiris, & n'avoit pas fait valoir le bien qui s'en pouvoit dire. Voilà les defauts les plus groſſiers d'un panegyriſte. Iſocrate là-deſſus ſe donne des airs de maître, & montre à cet Orateur ce qu'on pouvoit dire à la gloire de Buſiris. La 2. reflexion eſt qu'Iſocrate en marquant à ce mauvais panegyriſte les lieux communs qu'il faloit choiſir, & la maniere dont il les faloit traiter afin de faire l'eloge de Buſiris, n'indique que des actions très-belles & très-loüables qu'il pretend qu'on auroit dû lui attribuer. Il ne convient pas de la cruauté qu'on attribuoit à ce Prince envers les étrangers, & il n'invente pas des raiſons pour juſtifier une ſi barbare conduite; au contraire il blâme le panegyriſte qui avoit avoüé cette barbarie dans ſon Heros, & qui l'avoit même exaggerée, & quant à lui, il enſeigne (f) à la refuter. (g) *Τοιγαρῶν ἅπας τῶν λόγων, ὃν ὑπὲρ μὲν Βουσίριδος ἐκλογιζόμενος φανεῖται, οὐχ ὅπως τὰς ὑπαρχούσας αὐτῷ δικαίας πράξεις, ἀλλὰ καὶ τὰληθεστέρας αὐτῷ τὰ μέγιστα παραιτούμενος προσθεῖναι, ἐν δὲ τοῖς ὅπως ἂν τις δικαίως ἀπολοῖτο δοκῶν. τῶν γὰρ ἄλλων τῶν ἐγκωμιαζόντων ἑκάστου λαβεῖν, τοσοῦτο μόνον περὶ αὐτὸν βλασφημοῦντας, ὡς ἴδιον τῶν ξένων τὴν ἀφιλανθρωπίαν· οὐκ ἐγκαλοῦσι δ' αὐτὸν τὰς ἀτοπωτάτας φονάς. Tantum abeſt ut eam in dicendo varietatem ſu ſecutus ſis, ut Buſiridis defenſionem profeſſus, non modo crimina quæ illi objiciuntur, non refutaveris, ſed & tam inſignem ei notam immanitatis muſſeris, ut nihil conſummatioſius excogitari queat. Nam cum alii quibus illi maledicere viſum eſt, unam in eo mactationem hoſpitum execrentur: tu etiam devorare homines ſolitum, ea crimenaris.* Il eſt donc manifeſte qu'il ne doit point être mis entre ceux qui ont fait le panegyrique des mechantes choſes, puis qu'outre que ſa harangue eſt plutôt une critique de l'éloge qu'on avoit fait pour Buſiris, que l'éloge même de Buſiris, il n'entreprend point l'apologie des crimes qu'on imputoit à ce tyran: il ſupoſe en l'air qu'on pouvoit decrire pluſieurs belles actions de ce Prince, deſquelles il confeſſe qu'il n'a nul Auteur pour garant; mais il dit que l'Orateur qu'il critique ne peut pas lui faire un procés là-deſſus, lui qui avance ſans aucune preuve bien des choſes plus incroiables. Il ne nie point que dans la bouche d'un autre cette objection ne fût bonne. N'eſt-ce pas temoigner qu'il ne ſe ſoucioit guere des interêts de Buſiris, & qu'il n'avoit en vue que de cenſurer un impertinent panegyrique? *Ἐγὼ δὲ εἰ μὲν ἄλλος τις μοι τὸν τρόπον τοῦτον ἐπιτιθείη, συγχωρῶ καὶ αὐτὸν τοιαῦτα ἐπιτιμᾶν· σοὶ δ' οὐ προσήκειν ταῦτα ποιεῖσθαι τὸν ὑπόλογον. Ego verò, ſi quis alius hoc mihi opponeret, erudire me ab eo reprehendi paterem. Sed tibi ſic argumentari neſas eſt* (h). Il me ſemble donc que Servius a manque d'exactitude, lors qu'il a dit (i) qu'*inlaudatus* dans Virgile ſe doit prendre pour *illaudabilis*. Sa raiſon eſt que puis qu'Iſocrate a loüé ce Prince, on ne pouvoit pas dire que Buſiris fût un homme qui n'eût jamais été loüé. Servius auroit mieux fait s'il avoit cité l'Orateur (k) critique par Iſocrate, car cet Orateur loüa Buſiris conſideré par le même endroit par lequel Virgile le conſidere.

(d) Infames materias, ſive quis mavult dicere inopinabiles quas Græci ἀδόξους θέσεις appellant. *Aul. Gellius l. 17. cap. 12.*

(e) Il s'apelloit Polycrate, & enſeignoit l'art Oratoire dans l'Ile de Cypre.

(D) *Il n'eſt pas certain qu'il y ait eu en Egypte un Roi Buſiris.*] Strabon cite Eratoſthene qui aſſûre qu'il n'y avoit eu ni Roi ni tyran qui s'apellât Buſiris, mais que le conte qu'on avoit publié de lui, étoit fondé ſur la barbarie que les habitans de la ville & de la Province de Buſiris exerçoient ſur les étrangers (l).

(E) *Une ville ainſi nommée.*] Divers Auteurs en font mention. Elle etoit bâtie au milieu de l'Egypte dans le Delta: on y voioit un très-beau temple d'Iſis, & le tombeau d'Oſiris. Quelques-uns diſoient qu'Iſis aiant fait mettre le corps d'Oſiris (m) dans un bœuf de bois, lui avoit conſtruit ce tombeau. Cela eût pu être l'etymologie du nom qu'avoit cette villelà. D'autres pretendent qu'elle fut ainſi nommée à cauſe qu'Oſiris en donna le gouvernement à Buſiris (n). Nous avons dit dans l'article que ſelon Diodore de Sicile, il y eut un Buſiris qu'Oſiris laiſſa Gouverneur de Phenicie & des villes maritimes, en partant pour une grande expedition. Iſocrate raconte (o) que Buſiris laiſſant la Libye où il étoit né, & où ſa mere regnoit, s'en alla en Egypte, & y fonda un Roiaume. Ce fut ſans doute dans la contrée qui porta ſon nom, car il y avoit en Egypte non ſeulement une ville qui s'apelloit Buſiris, mais auſſi un Gouvernement, ou un *Nomos* (p) de ce nom. Cette ville fut ruinée de fond en comble, au tems de Dioclétien (q), parce qu'elle s'étoit ſoulevée.

(f) Voiez ci-deſſus la remarque *d* lettre *c*.

(g) *Iſocrat. in Buſir. circa init.*

(h) *Ibid. pag. 333.*

(i) *Servius in Georg. l. 3. v. 5.*

(k) *Quintilien l. 2. c. 17. ne cite point Iſocrate, mais ſes Orateur.*

(l) *Οὐδὲ βασιλεύς ποτ' ἦν Δίου, ὃς τοὺς ξένους ἔθυεν ἐπὶ τοῦ τάφου τοῦ γεγονότος ὑπὸ Εὐριπίδου.* Cum medius fidius nullus neque rex fuerit Buſiris nec tyrannus. *Strab. lib. 17. pag. 552.*

(m) *Il faut lire dans Etienne de Byzance Βούσιρις τὸν Ὄσιριν & non pas Βούσιριν. C'eſt la correction de Mr. Bochart. Voiez Berkelius in Stephan. de urbibus.*

(n) *Stephanus de urbibus voce Βούσιρις: il n'a fait preſque que copier Herodote l. 2. c. 59.*

(o) *In Buſiridis laudatione pag. 328.*

(p) *Strabo ubi ſupra.*

(q) *Euſebius in Chron.*

(F) *Oroſe le place 775. ans avant la fondation de Rome.*] Euſebe le fait vivre en même tems que Joſué, 700. ans ou environ avant que Romulus bâtit Rome. Voici les paroles d'Oroſe: (r) *Buſiridis in Ægypto cruentiſſimi tyranni crudelis hoſpitalitas & crudelior religio tunc fuit, qui innocentium hoſpitum ſanguinem diis ſcelerum ſuorum participibus propinabat.* St. Auguſtin (ſ) a parlé à-peu-près ſur ce ton-là.

(r) *Oroſ. lib. 1. cap. 11.*

(ſ) *Auguſt. de civit. Dei l. 18. c. 12.*

Digitized by Google

BUSLEIDEN (Jerôme) en Latin *Buſlidius*, illuſtre par ſes Ambaſſades, & par l'amour qu'il temoigna pour les Sciences, en fondant le College des trois β langues dans l'Univerſité de Louvain. J'ajoûterai peu de choſe à ce qu'on a dit de lui dans le Dictionaire de Mr. Moreri. Je ne croi pas *qu'il ait été l'artiſan de* (A) *ſa propre fortune*, comme on l'affirme dans ce Dictionaire-là. Il fut fort regretté d'Eraſme γ. On trouva des vers, des harangues & des épitres de ſa façon à Bruges long tems après ſa δ mort. Je ne ſache point que le public ait rien vu de lui, qu'une lettre qui fut imprimée avec l'Utopie de Thomas Morus. C'eſt une grande bevuë que de dire qu'à ſon (B) exemple le Cardinal Ximenes fonda des Colleges.

BUSTAMANTINUS (Jean) Profeſſeur en Philoſophie & en Medecine dans l'Univerſité de Complute ſa patrie, a fait un livre qui eſt admirable, ſi l'on s'en raporte (X) au titre. Il fut imprimé à Complute ζ l'an 1595. & à Lion η l'an 1602.

BUTAS, Poëte Grec, Auteur d'un Ouvrage en vers élegiaques, où il donnoit la raiſon des ceremonies paiennes. Plutarque le cite (Y) dans la vie de θ Romulus. Ceux qui doutent qu'Arnobe le cite (Z) ont tort, ce me ſemble.

BUTEO (Jean) fameux Mathematicien du XVI. ſiecle, étoit né à Charpei auprès de Valence dans le Dauphiné λ. Il fut Religieux de Saint Antoine, & ne laiſſa pas de cultiver les Mathematiques avec la derniere aplication. Il inventa pluſieurs inſtrumens, & pluſieurs machines, & compoſa (A) quantité d'Ouvrages *. Il en publia un entre autres ſur les dimenſions de l'Arche de Noé, où il fit voir qu'elle pouvoit facilement contenir tous les animaux qu'on y enferma, & les proviſions neceſſaires à leur nourriture pendant le deluge. Il diſputa contre ſon maître Oronce Finé ſur la quadrature du cercle †. La guerre civile de Religion qui deſola le Roiaume, & qui cauſa ſur tout dans le Dauphiné un furieux bouleverſement les premieres années du regne de Charles IX. le ſepara de ſes livres; car il fut contraint de quitter ſa reſidence, & de s'en aller à Romans, où il mourut de chagrin l'an 1564. âgé de 75. ans. C'eſt Mr. de Thou ‡ qui le debite; mais un autre hiſtorien plus croiable (B) là-deſſus que lui, aſſûre ‡ que Buteo mourut l'an 1560. dans l'Abbaie de Saint Antoine; & ainſi voilà ceux de la Religion abſous du crime d'avoir cauſé la mort à ce ſavant perſonnage. Outre les Mathematiques il ſavoit fort bien la

β *Par ſon teſtament fait à Malines le 22. Juin 1517. peu de mois avant ſa mort, il laiſſa un fond deſtiné aux gages de 11 Profeſſeurs, un en Latin, un en Grec, un en Hebreu.* Mirzeus de Scriptor. Sæc. 16. pag. 10.

γ *Voiez les vers Grecs & Latins qu'il fit à ſa loüange* epiſt. 6. l. 3.

δ *Vel. André Bibl. Belg. pag. 387.*

ζ *En 1.* vol. in 4.

η *En 1.* vol. in 8.

θ *Pag. 31. C.*

λ *Allard, Bibliotheque de Dauphiné pag. 41.*

* *Thuanus l. 36. pag. 727.*

† *Ibid.*

‡ *Ibid.*

‡ *Charier, abregé de l'Hiſtoire de Dauphiné, cité par Teiſſier, elog. to. 2. pag. 403.*

(A) *Qu'il ait été l'artiſan de ſa propre fortune.*] Il avoit un frere nommé François qui fut precepteur du Prince Philippe, pere de l'Empereur Charles-Quint. Ce precepteur conſerva toûjours beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de ſon diſciple, & fut fait Archevêque de Bezançon. Aiant joint ſes ſollicitations à celles des Ambaſſadeurs de Ferdinand & d'Iſabelle, (a) il vainquit la repugnance de Philippe pour le voiage d'Eſpagne. (b) On le *lui* donna *pour ſon Conſeil*, & il mourut l'an 1500. Il fut fort regretté de ce Prince, dont il avoit ſu ſe faire aimer par ſa probité & par ſa prudence. C'eſt ce que j'emprunte de la vie du Cardinal Ximenes, compoſée par l'éloquent Mr. Flechier Evêque de Nîmes. Toutes les aparences veulent que l'Archevêque de Bezançon avec le credit qu'il avoit dans le Pais-Bas, ait mis à ſon frere Jerôme la tortune en main. Ils avoient un frere nommé Gilles, qui avoit une charge dans la Chambre des Finances (c) du Roi d'Eſpagne. Il fut executeur du teſtament de Jerôme à l'egard du College des 3. langues. Eraſme l'exhorte dans une lettre (d) à ne ſe point laiſſer detourner d'une ſi loüable execution. Dans une autre lettre (e) il lui recommande un Juif converti, comme un perſonnage très-capable d'enſeigner la langue Hebraique dans le nouveau College. C'étoit un medecin Eſpagnol nommé Matthieu Adrien. On le pourvut de la profeſſion à laquelle Eraſme le jugeoit propre, & pour laquelle il le fit venir d'Allemagne. Ce Profeſſeur fit ſa premiere leçon le 1. Decembre (f) 1518.

(a) *Flechier, vie du Card. Ximenes liv. 1. pag. 172. edit. de Holl.*

(b) *Id. ib. pag. 192.*

(c) *C'eſt ainſi que je traduis le* Catholici Regis à rationibus, *dont ſe ſert Eraſme* epiſt. 6. l. 3.

(d) *Eraſm. ibid.*

(e) *La 40. du 3. livre.*

(f) *Miræus de ſcriptor. ſæculi 16. pag. 19. & 39.*

(B) *Qu'à ſon exemple le Cardinal Ximenes.*] Il ne ſe paſſa point trois mois entre la mort de Buſleiden & la ſienne, & il avoit mis le comble à ſon Univerſité d'Alcala quelques années avant ſa mort. Aubert le Mire a fait la bevuë dont je parle. *Ea certe laus*, dit-il, *Buſlidio noſtro debetur quod primus in orbe Chriſtiano collegium trilingue inſtituit: cujus deinde exemplum ſecuti ſunt alii, in his* Franciſcus I. *Rex Lutetiæ in Gallia &* Franciſcus Ximenius . . . . . *Compluti in Hiſpania* (g).

(g) *Ibid. pag. 10.*

(X) *Si l'on s'en raporte au titre.*] Le voici: *Joannis Buſtamantini Camerenſis* (h), *apud Complutenſes Philoſophiæ & Medicinæ primaria moderatoris publici, de animalibus Scriptura Sacra. Opus eximiæ eruditionis & utilitatis, cum Theologis tam Scholaſticis, quam concionatoribus ſacris, ſcripturaque interpretibus, tum Medicis, Philoſophis, & iis qui de bella literarum ſupellectile bene ſentiunt.* Mr. Bochart cite quelquefois ce livre dans ſon *Hierozoicon*, qui roule ſur la même matiere.

(h) *Nicolas Antonio* Bibl. Hiſp. tom. 1. pag. 905. *le nomme* Joannes de Buſtamante de la Camara, *& dit qu'il étoit natif de Complute.*

(Y) *Plutarque le cite.*] C'eſt dans l'endroit où il parle des Lupercales. Βύτας δὲ τὰς αἰτίας μυθεύσας τὰ ἱλαρώτατα περὶ τῶν ἱερουργιῶν διαγράφων, φησί. (i) *Cauſas fabuloſas Butas quidam in Elegiis rerum Romanarum prodit.* C'étoit peut-être un aſſez pitoiable Auteur, mais il ne laiſſeroit pas d'être fort utile, ſi on l'avoit aujourd'hui: nos Critiques trouveroient de l'or dans ce fumier, je veux dire l'explication de pluſieurs choſes qu'on n'entend pas bien concernant la religion des Gentils.

(i) *Plut. in Romulo pag. 31.*

(Z) *Qu'Arnobe le cite ont tort.*] Après avoir dit que Fauna ou la bonne Déeſſe aiant bu un plein baril de vin à l'inſu de ſon mari, fut fouëttée avec des verges de myrte, il ajoûte que c'eſt à cauſe de cela que le myrte eſt de contrebande lors que les femmes celebrent la fête de la bonne Déeſſe, & il cite Butas: (k) *Nec myrteas fas ſit inferre verbenas ſicut ſuis ſcribit in Cauſalibus Butas.* Ceux qui n'ont point ſu que cet Auteur eût été au monde, ont tant corrigé ce mot qu'enfin ils y ont trouvé Plutarque. D'abord ils ont mis *Putas* au lieu de *Butas*, & puis *Plutar* au lieu de *Putas*, & puis encore ils ont dit que *Plutar* étoit l'abreviation de Plutarque (l). Cette conjecture leur a paru d'autant plus heureuſe, qu'il eſt certain que Plutarque (m) a dit ce qu'Arnobe allegue. Diſons neanmoins qu'Arnobe a cité Butas; car rien n'empêche que ce qu'on lit dans Plutarque touchant l'interdiction du myrte, ne ſe trouvât encore plus clairement dans l'Ouvrage de ce même Butas qui a été cité par Plutarque.

(k) *Arnob. adverſus gentes l. 5. p. m. 168. Voſſius de Hiſt. Græc. pag. 337. cite in ſexto.*

(l) *Heraldus notis in hunc locum Arnobii adopte tout cela.*

(A) *Et compoſa quantité d'Ouvrages.*] Voici les titres de quelques-uns: *De libra & ſatera. Cujus forma & capacitatis fuerit arca Noë. De ſublicio ponte Cæſaris. Explanatio ad Quintiliani locum Geometricum. Emendatio figurationis organi à Columella deſcripti. De fluviaticis inſulis, ſecundum jus civile dividendis. De quadraturis circulorum tam antiquis quam novis. De fluentis aqua menſura. Ad problema cubi duplicandi. Geometria cognitio Jureconſulto neceſſaria. Ad legem Juliani ſi ita ſcriptum. Ad legem Africani qui quadraginta. Ad locum Vitruvii de proportione lapidum corruptum reſtitutio.* Vous trouverez quelques autres titres dans Mr. Teiſſier (n). Le Sieur Allard (o) témoigne que Buteo *traduiſit le Menologe & Horloge des Grecs.*

(n) *Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou tom. 1. pag. 266.*

(B) *Un autre hiſtorien plus croiable là-deſſus que* Mr. de Thou.] Cet hiſtorien eſt Mr. Chorier: la preference que je lui donne vient de ce que ſon Ouvrage ſe renferme dans la Province de Dauphiné. Par conſequent la preſomption eſt qu'il a travaillé ſur des memoires plus exacts que Mr. de Thou, en ce qui regarde les hommes illuſtres de cette Province; car Mr. de Thou ramaſſoit indifferemment des memoires touchant les hommes illuſtres de tout païs, & il ne traitoit cela que comme un petit acceſſoire. Son aplication principale regardoit l'hiſtoire de France, & même celle de toute l'Europe.

(o) *Bibliothe. de Dauphiné pag. 42.*

(m) *Dans les demandes des choſes Romaines. Il apelle ce livre* αἰτίας ἱερουργικὰς, in Romulo & Camillo, apud Voſſium de Hiſt. Græc. pag. 337.

Digitized by Google

la langue Greque, & le Droit. Il a fait de bons livres en Jurisprudence. Voiez Mr. Moreri au mot (C) *Boteon.*

BZOVIUS * (ABRAHAM) a été un des plus celebres Ecrivains du XVII. siecle, par la fecondité étonnante de sa plume. Quelques-uns soutiennent que ce n'est pas une hyperbole, que de dire qu'il a composé plus de livres que les autres n'en ont lu. Le titre seul de ses Ecrits pourroit à peine tenir † dans deux pages. Le principal de ses livres est la continuation de Baronius. Il commença à l'an 1198. par où ce Cardinal a fini, & composa douze volumes d'Annales de l'Eglise, qui n'ont pas été encore ‡ tous imprimez. On n'en (A) fit pas beaucoup de cas au commencement. Il étoit Polonois de nation, & Dominicain. Etant allé à Rome il y fut reçu à bras ouverts par le Pape, & logé au Vatican. Il étoit digne de cet accueil, car il a merveilleusement imité Baronius dans le dessein de diriger toutes choses à la pleine puissance, & à la plus grande gloire du Siege papal. Son zêle inconsideré & dereglé le poussa dans des demarches dont il eut sujet de se repentir. Il avoit fort mal traité l'Empereur Louis de Baviere, & l'avoit effacé ignominieusement du catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere fut si indigné de cette audace, qu'il ne se contenta point de faire écrire une apologie pour cet Empereur, il fit un procés en forme à l'Annaliste, & le fit condamner à (B) se retracter publiquement. Bzovius n'en fut pas quitte pour cet affront; car il fut traité comme (C) un chien dans l'apologie de Louis de Baviere que George Herwart publia, ce qui fit de grandes breches à la reputation du Dominicain. On pretend que Simon Starovolscius les repara (D) le mieux qu'il put. Bzovius auroit attendu la mort dans le Vatican, si l'assassinat de l'un de ses domestiques ne l'eût rempli d'une certaine fraieur, qui l'obligea à se retirer au ‡ Couvent de la Minerve. L'assassin étoit capable de tout entreprendre, après la (E) vie qu'il avoit menée. Bzovius deceda dans ce Couvent

* C'est *ainsi qu'on a latinisé son nom Polonois* Bzowski.

† *Quo (titulo) si referendi sint vix bina ejus pagina caperent.* Janus Nicius Erythræus *ubi infra.*

‡ *Il y en a neuf d'imprimez: le premier fut imprimé à Cologne l'an 1616. les sept suivans le furent dans la même ville l'un après l'autre: le huitiéme l'an 1641. le neuviéme fut imprimé à Rome l'an 1672. le huitiéme commence à l'an 1534. & finit à la mort de Pie IV. en 1565. le neuviéme comprend le Pontificat de Pie V.*

‡ *Il est de l'Ordre des Dominicains.*

(a) *Apud Teissier élog. to. 1. pag. 164.*

(b) *Pag. 43.*

(c) *Guy Allard Conseiller du Roi, Président en l'Election de Grenoble.*

(d) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. p. 198.*

(e) *Ibid. pag. 199.*

(f) *Erythræus venoit de dire p. 197. que Hiérome Vecchiettus avoit mal parlé de Louis de Baviere.* Scripserat etiam in eo (*libro*) de Ludovico Imperatore nonnulla quæ Ducis Bavariæ animum offenderant. Legi ego datam ad Hieronymum à Ludovico Cardinali Ludovisio, cum quo fortasse Dux ille questus fuerat, quique tum rerum potiebatur epistolam, in qua ejus vicem dolet qui ea ætate quæ esset ocii in primis cupida tantam in se negotii molem attraxisset. (g) *Maimbourg, decad. de l'Emp. l. 6. p. m. 620.*

(C) *Mr. Moreri au mot* Boteon.] C'est le nom François qu'il fait repondre au nom Latin *Buteo*, sous lequel nôtre Mathematicien s'étoit fait conoitre. Il remarque que *le Traducteur de l'Histoire de Monsr. de Thou tourne mal* Buteo *par* Bourel. Les éditions de Hollande ont changé *Bourel* en *Boutel*. Effectivement *Boutel* a plus de raport que *Bourel* a *Buteo*: il est donc probable que du Rier a dit Boutel & non pas Bourel. Cependant je trouve dans sa traduction (a) *Bourel*, & Mr. Teissier dans ses additions repete le même mot. Bien plus je trouve dans la Bibliotheque de Dauphiné (b) composée par un homme (c) du pais, que *Buteo* est en François *Borel* ou *Boteon*.

(A) *On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement.*] L'Auteur que je cite remarque que le trés-mauvais succés de ceux qui coururent dans la même lice donna du relief au travail de celui-ci, qui étoit sans cela une mauvaise marchandise chez les Libraires. Voici ses paroles. (a) *Præstitum cum non parum multi ab excessu Baronii assiduo opere eamdem incudem dies noctesque tunderent, neque ullus quidquam in hoc genere quod magnopere probares attulerint. Quamobrem Bzovii annales quorum pretia in æstimatione hominum diu jacuerunt, cum nonnisi quidquam quod sit vendibilius appareat, cœperunt caput attollere, seque altius efferre. Itaque merci quæ prope invendibilis videbatur jam pretium accessit.*

(B) *Et le fit condamner à se retracter publiquement.*] Les paroles de Nicius Erythræus sont celles-ci: (a) *Verum ille in Ludovico Imperatore ad eumdem scopulum navem offendit ad quem suam Vecchiettus (f) affixerat. Etenim censoria quadam authoritate quam sibi ipse attribuerat, est conatus eumdem (tanquam nec jure nec legibus creatum) Imperatorum quasi Senatu movere; sed postulante Bavariæ Duce, ac tantam domus suæ injuriam factam querente, in judicium vocatus judicum sententiis est coactus abolere quod scripserat, ac Ludovicum in ea, unde dejecerat, sede reponere.* Oderic Rainaldus n'est point devenu plus sage par cet exemple, car dans ses Annales de l'Eglise il *a fait* aussi bien que Bzovius *de n'appeller ce Prince que le Bavarois*, & il *attribue les 33. années de son regne à l'Empire vacant, comme si durant tout ce tems-là il n'y eut point eu d'Empereur* (g). La retractation de Bzovius fut imprimée à Ingolstad *in* 8. l'an 1618.

(C) *Il fut traité comme un chien dans l'apologie . . . que George Herwart.*] Elle a pour titre, *Lud vicus IV. Imperator defensus contra Bzovii calumnias in annalibus suis*, & fut imprimée à Munich l'an 1618. *in* 4. Il pretend que Bzovius n'a paié dans ses Annales ni de bonne foi, ni d'esprit, ni de jugement, ni de memoire, ni d'aucune autre bonne partie d'un Ecrivain. S'il eût dechargé toute sa colere sur la personne de l'Annaliste, peut-être auroit-il mis son apologie à couvert des foudres de l'Inquisition, mais il etendit sa censure sur d'autres choses, & ainsi son Ouvrage encourut l'indignation de ce tribunal. *Increbuit est in eum*, c'est encore Nicius Erythreus qui parle, *acriter vehementerque Georgium Herwartum qui Ludovici defensionem arripuerat, adeo ut quantum in ipso fuerit omnem ab eo ingenii, memoriæ, solertiæ, acuminis, diligentiæ, fidei & integritatis commendationem everterit: qui Herwarti liber Ludovici defensi titulo inscriptus superiorum decreto vetitus, statim depulsus est ab hominum manibus, propterea quod ille cum Ludovici defensione conjunxerat multorum præterea dedecus.*

(D) *Repara le mieux qu'il put.*] Cela veut dire qu'il donna à Bzovius toutes les loüanges qui sont dues à un excellent Ecrivain. Mais ce n'étoit pas repondre aux preuves de l'adversaire. Quoi qu'il en soit voions encore ce que Nicius Erythreus à dit. *Quod Herwartus Bzovio ingenii, judicii, memoriæ, eruditionis, eloquentiæque patrimonium est conatus eripere, id illi Simon Starvolsius (b) in scriptorum Polonicorum Hecatontade tanquam tutor fidelis ac fortis summa ope studuit conservare, ac præter alias laudes quibus eum exornat, virum vocat ad laudem, ad gloriam, ad immortalitatem nominis, ad sæculi sui miraculum, ad posteritatis admirationem divinitus datum atque concessum.* Pure declamation de Rhetorique.

(E) *Après la vie qu'il avoit menée.*] Voici en peu de mots quel homme c'étoit Sa premiere profession avoit été celle de Moine Benedictin: il jetta le froc aux orties, & se fit Protestant. Il suivit en Angleterre Marc Antoine de Dominis; il s'en retourna avec lui en Italie, il rentra avec lui dans la profession du Catholicisme, & fut son maître d'hôtel à Rome. Il y avoit dans le voisinage une femme dont il devint amoureux: il joüit d'elle assez long tems sans que le mari s'en aperçût, mais enfin le bonhomme decouvrit le pot aux roses, car etant revenu à l'improviste chez lui, il trouva dans son lit les marques (i) encore fraiches de la place qu'un autre y avoit tenuë. Le galant ne douta point qu'à l'avenir il ne lui fût impossible de continuer son commerce; c'est pourquoi il prit la resolution de se defaire de ce mari, & aiant pris ses mesures avec la femme il le tua un beau matin dans la ruë. C'etoit pendant l'interregne qui suivit la mort de Grégoire XV. Il se commet mille desordres dans Rome depuis la mort d'un Pape jusques à l'élection de son successeur, & la plupart des crimes qu'on commet alors ne sont point punis. La femme fut presente à ce meurtre, & ne s'en émut point: on ne fit nulle recherche contre le meurtrier, ainsi il eut le loisir de faire épouser la maîtresse au valet de chambre de Marc Antoine de Dominis, & d'en partager tranquillement la joüissance avec le nouveau mari; car ce fut un homme qui consentit de bon cœur que son épouse gagnât à cela de quoi entretenir le menage: les frais en furent considerables, & l'homme adultere ne pouvant plus fournir à l'apointement se mit à voler & à (k) tuer. Il aprit que Bzovius avoit son coffre bien garni d'argent, cela lui fit naître l'envie de le voler: sachant donc un jour que

(b) *Il falloit dire* Starovolscius.

(i) Captus amore vicinæ mulieris honesto viro nuptæ, multos menses continuos ejus usuram corporis ceperat priusquam id viro suboleret; sed cum palam facta res esset, quod ex improviso domum rediens in lecto recens impressa adulteri vestigia deprehendisset. *Nic. Erythr. p. 200.*

(k) Cum domestici omnes sumptus in ipsum incumberent, nec esset unde faceret, ad rapinas cædesque confugerat. *Ibid.*

Couvent peu d'années après qu'il y fut entré *. Ce fut l'an 1637. Il s'étoit fait beaucoup d'affaires avec les (F) Cordeliers, non ſeulement par la raiſon que Mr. Moreri raporte, † mais auſſi pour d'autres ſujets. Outre ce qu'il a compoſé ſur les Papes en general, il a fait en particulier la vie de Silveſtre II. & celle de Paul V. On peut juger du diſcernement de cet Auteur par les fables qu'il a contées ſur la genealogie (G) de ce Silveſtre. Les Jeſuites ne ſont guere plus contens de ſes Annales (GΔ) que les Cordeliers.

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire j'ai trouvé dans un éloge de Bzovius les faits ſuivans. Son

* *Tiré de Janus Nicius Erythræus Pinacoth. 1. pag. 198. & ſeq.*

† *C'eſt-à-dire pour avoir parlé deſavantageuſement au Docteur ſubtil Jean Scot.*

que ce bon Moine n'étoit pas chez lui, il entra par force dans ſa chambre après avoir tué le valet, & enleva tout ce qu'il trouva, & le porta chez la garce. Cela fut bientôt mangé; & comme il ne venoit point de nouvelles proviſions, le mari ſe degoûta de ſon cocuage volontaire, il conçut de l'averſion pour ſon collegue, & le defera. La ſuite fut que ce mechant aſſaſſin fut pendu. Je ne m'étonne pas que l'Annaliſte effraié du meurtre de ſon valet, & marri de la perte de ſon argent, voulût chercher un meilleur aſyle dans le Couvent de la Minerve.

(a) Nicolaus Janſenius, cujus animadverſiones & ſcholia in apologiam nuper editam contra Bzovium de vita & morte Joh. Duns Scoti, extant in calce tomi 15. Annalium Bzovii. *C'eſt le 3. volume de Bzovius, car le 1. eſt compté pour le 13. eu égard aux 12. de Baronius.*

(F) *Beaucoup d'affaires avec les Cordeliers.*] Tout le monde ſait la jalouſie qui a regné ſi long tems, & qui n'eſt pas encore éteinte entre l'Ordre de St. François & celui de St. Dominique. On en voit de continuelles marques dans les Annales de Bzovius, par l'affectation qu'il a euë de medire des Franciſcains lors que l'occaſion s'en eſt preſentée. Il avoit terni la memoire de leur grand Heros le ſubtil Scot; ils ne purent ſe taire, ils firent imprimer une apologie; mais un (a) confrere de Bzovius leur repliqua. Outre cette apologie particuliere de Jean Scot, les Cordeliers en publierent une generale à Lion l'an 1627. dont l'Auteur ſe nomme Dermicius Thadæus. Son livre eſt intitulé, *Nitela Franciſcana Religionis & abſterſio ſordium quibus eam conſpurcare tentavit Abr. Bzovius.* Nous allons voir que Wadingus l'Annaliſte de l'Ordre de St. François a été un antagoniſte perpetuel de Bzovius, pour ce qui regarde les choſes où les Franciſcains ſont intereſſez, nous l'allons voir, dis-je, dans ces paroles du Pere Maimbourg: *Je ſais*, dit-il, (b) *que Bzovius Dominicain, le perſecuteur implacable des Manes de ce grand (c) Docteur, a déchiré d'une étrange maniere ſa memoire, en le traitant d'heréſiarque, de corrupteur de la Philoſophie, & de la Theologie, & l'accuſant d'avoir été l'Auteur de tout le mal que Louis de Baviere a fait à l'Egliſe & au Pape; mais je ſais bien auſſi que Wadingus tres-ſavant Cordelier, qui le refute fort ſolidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occaſion, a fait contre lui l'apologie d'Okam dans ſes Annales des Freres Mineurs.*

(b) *Decadence de l'Empire l. 6. p. 606. édit. de Hollande.*

(c) *C'eſt-à-dire d'Okam.*

(G) *Les fables qu'il a contées ſur la genealogie de ce Silveſtre.*] Je penſe que je ferai plaiſir à pluſieurs de mes lecteurs, ſi je leur montre un échantillon par lequel ils puiſſent juger de toute la piece; car il y a une infinité de gens qui aiment mieux qu'on leur diſe le caractere d'eſprit d'un Ecrivain, que la ſuite de ſa vie. Bzovius s'eſt fait une affaire & avec raiſon, de refuter mille fables impertinentes qui ont été debitées ſur la naiſſance de Gilbert Cæſius, natif de Guienne, Archevêque de Reims, & puis de Ravenne, & enfin Pape ſous le nom de Silveſtre II. Mais il ne faloit pas ſubſtituer à ces fables la genealogie romanetique dont Bzovius s'eſt rendu garant. Il veut que ſon Pape Silveſtre ſoit deſcendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reſte encore en France & en Italie quelques deſcendans de ce Temenus (d). Il faut ſavoir que ce Roi d'Argos étoit deſcendu d'Hercule, & qu'il étoit l'un des chefs des Heraclides dans l'expedition où ils regagnerent le Peloponneſe. Or cette expedition eſt ſi ancienne qu'elle precede le tems hiſtorique, elle apartient au tems faculeux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophete Samuel. Jugez s'il eſt poſſible que l'on ſache preſentement que telle ou telle famille qui ſubſiſte encore, eſt iſſue de ce Temenus. Jugez ſi un hiſtorien judicieux & amateur de l'exactitude, dira jamais qu'un Pape qui a vécu 1000. ans après JESUS-CHRIST, deſcend d'Hercule.

(d) *Voiez le Journal des Savans du 8 Août 1678. pag. m. 332. où l'on donne l'extrait de cet Ouvrage de Bzovius ſans avertir que ce n'eſt point la 1. édition. Il avoit été imprimé à Rome in 4. l'an 1629. & puis à la fin du 8. volume des Annales l'an 1641.*

(GΔ) *Les Jeſuites ne ſont guere plus contens de ſes Annales que les Cordeliers.*] Un Apologiſte des Jacobins obſerve, qu'il y a des gens qui veulent qu'une petite note marginale de Bzovius ait été la cauſe de l'indignation des Jeſuites. Il inſera dans ſon 3. volume la prophetie de Ste. Hildegarde, & il mit en marge qu'elle pouvoit être raportée au tems preſent. Ce fut, dit-on, l'origine de la haine que les Jeſuites lui temoignent, & du mepris qu'ils font paroître pour ſes Annales. (e) *Hoſtili animo in Bzovium ferantur ferè omnes Societatis ſcriptores: cauſam haud ſcivi; prætextam autem ſuggeſſit mihi vir eruditus; quod ſcilicet Bzovius in ſuis Annalibus tomo 15. ad annum 1415. parag. 39. inſeruerit Prophetiam quandam ſanctæ Hildegardis; & ad marginem Bzovius apposuerit hæc verba*, Prophetia quædam S. Hildegardis, quæ ad hæc tempora referri poteſt; *quaſi Bzovius eam Prophetiam Societati addixerit. Hinc dicunt iratum & odii in Bzovium originem fuiſſe: cum tamen Bzovius Societatis non meminerit, ſed tantum, Prophetiam ad hæc tempora retulerit.* Louis Carthier l'un d'eux a traité d'addition de paille, (f) *ſtramineum additamentum*, cette continuation de Baronius. Un autre Jeſuite aſſûre que ce ſont plutôt les Annales des Dominicains, que les Annales de l'Egliſe; que Bzovius homme de petit jugement ne peut ſervir que de mouche à Baronius; qu'il ne fait que raporter avec beaucoup d'étenduë ce qui concerne ſon Ordre, ſi ce n'eſt à l'égard des choſes deſavantageuſes qui ne pouvoient être refutées; qu'il s'écarte de ces endroits-là bien plus muet qu'un poiſſon, & qu'il ſe montre d'une diligence extréme quand il s'agit de cenſurer, & de tourner en ridicule les Franciſcains. (g) *Prætexigni judicii ſcriptor, nec tam autor quàm conſarcinator; emiſit multa volumina continuationis Eccleſiaſticæ hiſtoriæ poſt Baronium, cui ſuccedaneam in eo argumento operam navavit; ut objectu contrario, magis elucèſceret Baronii accuratio, juxta Philonii obſervationem lib.* quis rer. divinar. hæres. *Tomi Bzoviani ſunt potiùs annales Dominicanorum, quàm Annales Eccleſiaſtici: Eſt enim totus in rebus domeſticis efferendis, ac dilatandis; niſi cum aliquid ordini probroſum, quod convellere non poſſet, malis avibus in hiſtoria ferum incidit. Tunc enim ſupra pucem tacitus abit. At cum agitur de merendis & riſui omnium exponendis Fratribus Minoribus, probat exquiſite diligentiam. Arripit omnia, ſive apertè falſa, ut quod de rabie Scoti moriendi exaravit; ſive è ſolis rumoribus inanibus hauſta, ut cum F. Bertholdum infamat ob inventas bombardas, & aliis ſexcentis locis conſimilibus.* Le même Ecrivain afirme que Bzovius avoit inſeré dans l'un de ſes tomes l'hiſtoire du Concile de Trente compoſée par le Pere Paul, & qu'il ne tint pas à lui que ce volume ne fût imprimé avec cette piece de rapurt ſi farcie de venin; mais aiant deja fait examiner ce tome, aiant déjà obtenu du Maître du Sacre Palais la permiſſion d'imprimer, il lui prit envie de demander à Urbain VIII. un nouvel examinateur. Ce Pape fit d'abord le difficile, mais enfin il commit à cette nouvelle revition le Vicaire general de Cîteaux, qui n'eut pas plutôt parcouru quelques feuillets, qu'il fut frape de l'odeur du poiſon mortel de Fra-Paolo. Le Pape en fut averti, & nomma encore d'autres commiſſaires pour l'examen de ce livre. Ceux-ci d'un commun accord condamnerent ce manuſcrit, & en colerent toutes les feuilles l'une contre l'autre: (b) *Subito Abrahamum cupido, novæ recognitionis quærendæ, quam aliquis nominatim à ſummo Pontifice delectus præſtaret. Interpellavit ea de re Urbanum VIII. inſito moroſum ad concedendam novam recognitionem. D. Hilarion Rancatus Vicarius Generalis Ciſmontanus Ciſtercienſium, denique ad id delectus eſt à Pontifice. Is vix paucis foliis evolutis, putorem operis, & pro ſuavi odore, autoris exſcripti ſatorem illicò odoratus, ac morte in illa Pontificem admonuit, à quo alii inſuper recognitores ſunt adhibiti, de tanta obſtinatæ ad veritatem pronunciaturi. De omnium ſententia, factum eſt Codici Bzoviano, Pauli Suavis peſtifera ſcriptione ſigmate, ita ut Paulus ſuavis ſub nomine Bzovii edendus ejet. ſi codex Bzovii prodiſſet; factum inquam eo eſt, quod à S. Ephræmo olim eſſe præſtitum circa librum hæreticum, refutet Gregorius Nyſſenus. Mutuo namque per ſanctum ſumpto impio volumine, omnia folia interpoſito glutine ſimul ſunt compacta; ita ut deinceps explicari ac evolvi paginas, ut ad legendum nece e fuiſſet, impoſſibile fuerit.*

(e) *Vincentius Baronius apologet. lib. 4. ſect. 3. art. 2. p. 106.*

(f) *Ludovicus Carthenus in expoſtulationibus apud Vincent. Baronium ibid.*

(g) *Theoph. Raynaudus de immunit. Ciriacorum diatr. 7. pag. 302. Apopompæi.*

(b) *Id. ib. diatr. 5. pag. 294. Apopompæi.*

Le Pere Baron a repondu le mieux qu'il a pu pour ſon confrere l'Annaliſte aux cenſures de Theophile Raynaud, & l'on peut dire qu'à certains égards ſon apologie n'eſt pas mauvaiſe; mais voici deux points où elle me ſemble defectueuſe. Le premier concerne la prophetie de Ste. Hildegarde: le ſecond concerne l'incorporation du livre du Pere Paul. L'Apologiſte (i) repond 1. Que Bzovius ſans faire aucune mention

(i) *Vinc. Baronius ubi ſupra pag. 106.*

des

Son aieule paternelle étoit de la famille Szczepanowski qui avoit produit Saint Staniſlas Evêque de Cracovie. Thomas Oſtola fils de cette Dame, ni Magdeleine Veſicia ſon épouſe n'eurent pas le tems d'élever nôtre Bzovius leur fils, car il n'avoit que 18. mois lors que ſa mere mourut, & il perdit ſon pere bientôt après. Il fut élevé chez ſon aieule maternelle dans la ville de Proſovitz, & il profita ſi bien des inſtructions de β l'un de ſes oncles qu'à l'âge de dix ans il ſavoit écrire en Latin, & compoſer † en Muſique, & faire des vers. Une de ſes tantes le fit venir enſuite à Secemin, où quelques François bons Philoſophes & bons Humaniſtes que Staniſlas Szafranietz avoit attirez, enſeignoient la jeuneſſe de Pologne. C'étoient des heretiques, mais Bzovius quoi qu'il n'eût encore que 15. ans ſe preſerva de leur venin, & ramena même à la bonne voie quelques-uns de ſes camarades. Après cela il fut continuer ſes études à Cracovie, & y fit de grans progrés. Il prit l'habit de Dominicain dans la même ville au Couvent de la Trinité, & aiant été envoié en Italie il fit des leçons en Philoſophie à Milan, & des leçons en Theologie à Boulogne. Etant retourné en ſon païs, il prêcha avec l'aplaudiſſement de l'Auditoire dans Poſnanie & dans Cracovie; il enſeigna la Philoſophie & la Theologie; il fut principal d'un College de ſon Ordre; il établit une Confrairie du Roſaire; il conſacra une chapelle à l'Image de Ste. Marie la grande qu'il avoit aportée de Rome à Cracovie; il enrichit d'une infinité de livres la Bibliotheque du Couvent des Dominicains; il pacifia la Pologne; il inſpira aux mecontens la moderation qui leur étoit neceſſaire; il fit bâtir dans Varſovie l'Egliſe de St. Hyacinthe qui eſt la premiere que ce Saint ait euë en Pologne; il fonda dans la même ville un Couvent de Dominicains ſous le titre de St. Hyacinthe; il procura à ce nouveau Monaſtere toutes ſortes de commoditez, & à ce Saint-là * l'introduction dans le Miſſel & dans le Breviaire; il recouvra les Monaſteres de Sileſie qui depuis 20. ans avoient été detachez de la Province de Pologne; il fit mettre en lieu de ſûreté les reliques de St. Ceſlaus Odrovaſius; il fut commis par ſes ſuperieurs à rediger en meilleure forme les Conſtitutions des Dominicains; & il publia un très-grand nombre de Sermons, & d'autres Ecrits ‡. L'un de ſes Ouvrages lui prepara le chemin à la ſucceſſion de Baronius, ce fut l'abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique qu'il tira principalement des Annales de ce Cardinal. Il en montra le manuſcrit à quelques perſonnes qui non ſeulement l'exhorterent à le publier, mais auſſi à entreprendre la ſuite de cette hiſtoire juſques à ſon tems. Il étoit alors à Rome chez Virginio Urſini Duc de Bracciano qui l'avoit fait ſon Bibliothecaire ‡. La deference qu'il eut pour l'exhortation dont j'ai parlé fit éclore dans la ſuite le gros Ouvrage de la continuation de Baronius. La lettre que le Roi de Pologne (*H*) écrivit au Pape l'an 1633. fait beaucoup d'honneur à nôtre Dominicain.

β Ab Laurentio avunculo didicit. *Starovolſc. ubi infra.*

† Muſicos modulos componere, verſus patrios & Latinos pangere. *Id. ib.*

* Ejuſdem Divi Hyacinthi memoriam & cultum in faſtos Eccleſiæ (Breviarium & Miſſale voçant) reponi apud Urbanum VIII. Pont. Max. procuravit. *Id. ibid.*

‡ *Tiré de Simon Starovolſcius, in ſcriptorum Poloniæ illuſtrium centuria, à la tête du 8. volume des Annales de Bzovius imprimé à Cologne l'an 1641. Ce que je remarque à cauſe que dans mon édition de ce traité de Starovolſcius qui eſt celle de Francfort 1625. il n'y a preſque aucun fait touchant la vie de ce Jacobin.*

‡ *Tiré de la preface du 1. tome des Annales de Bzovius.*

(a) *Vinc. Baronius ubi ſupra ſect. 1. art. 2. paragr. 3. pag. 24.*

(b) *Id. ib.*

des Jeſuïtes, a dit ſeulement que la prophetie de Ste. (a) Hildegarde peut être apliquée à ce tems-ci. 2. Qu'il ne ſauroit croire que cet Annaliſte ait voulu tranſporter dans ſes Annales l'Ouvrage de Fra-Paolo; & voici les raiſons qu'il donne de ſon incredulité. Bzovius n'ignoroit pas que cet Ouvrage avoit été publié par Marc Antoine de Dominis Archevêque apoſtat, dont l'infamie ne lui pouvoit point être inconuë: c'étoit un Ouvrage condamné, il n'eſt donc point croiable que Bzovius l'ait voulu mettre dans ſes Annales. Cette hiſtoire choque ſi ſouvent l'Egliſe de Rome & les Papes, que Bzovius n'a pu être aſſez aveugle pour ne pas voir le poiſon qui en ſort de toutes parts. (b) *Tot ac tanta ſunt in ea hiſtoria contra ſummos Pontifices, contra Romanam Eccleſiam, ut non potuerit Bzovius ita cæcutire quin venenum quod undequaque erumpit non animadverteret.* Il conclut par dire qu'au pis aller la precaution de l'Annaliſte doit être loüée. Il demanda une nouvelle reviſion de ſon écrit, afin que le mal qui pouvoit s'y être gliſſé par ſa negligence, ne demeurât point ſans remede. Tout cela eſt fort foible; car en 1. lieu l'on ne pouvoit point ſe faire le moindre merite de ce que la note marginale ne nomme perſonne, car la malignité de Bzovius ne laiſſe pas de paroître en ſon entier; il ſavoit aſſez que les ennemis des Jeſuïtes leur apliquoient la prediction de Ste. Hildegarde. Il s'expliquoit donc ſuffiſamment, & il n'eût pu ſpecifier les Jeſuïtes ſans s'expoſer à de fâcheuſes affaires, & à des procés en forme devant les Tribunaux du Pape. Je dis en 2. lieu que Theophile Raynaud aiant avancé une accuſation accompagnée de circonſtances de fait, il eſt preſque inutile de la combatre par des raiſons de vraiſemblance. On s'en peut contenter, on en peut demeurer-là contre des accuſateurs qui n'alleguent que de ces ſortes de preuves; mais lors qu'ils alleguent des temoins, & qu'ils marquent les circonſtances du tems & les qualitez des perſonnes, il eſt neceſſaire de recourir à quelques preuves de fait, & de detruire par là le temoignage qu'ils citent. L'accuſateur avoit ſoutenu qu'Urbain VIII. avoit commis à la reviſion du livre de Bzovius Dom Hilarion Rancato, il avoit en quelque façon marqué le domicile de ce Commiſſaire. Il faloit donc que les Jacobins prouvaſſent que ce Religieux n'avoit jamais eu cet emploi, ou n'avoit jamais fait au Pape le raport dont il s'agit. Il y avoit encore beaucoup de gens en Italie qui avoient conu Dom Hilarion Rancato, qui lui avoient parlé, qui pouvoient montrer de ſes papiers &c. C'eſt une forte preſomption en faveur du Pere Theophile, que de voir que le defenſeur de Bzovius n'allegue aucune ſorte de temoignage de ces gens-là, car cela montre que les Jacobins n'ont oſé faire des enquêtes, ou publier ce que leurs informations leur avoient apris. Une depoſition negative pouvoit être de quelque uſage; que par exemple un ami de ce Dom Hilarion depoſe que lui aiant ouï dire pluſieurs faits curieux touchant l'examen des livres, leur aprobation, la defenſe, ou la permiſſion d'imprimer, & cela dans des converſations de confidence où certaines particularitez qui concernoient Bzovius s'étoient mêlées, il ſe ſouvenoit très-bien qu'il ne lui avoit jamais ouï rien dire de la pretenduë inſertion de Fra-Paolo; qu'un ami, dis-je, de ce Dom Hilarion depoſe cela, c'eſt un coup plus rude à l'accuſateur, que de repeter deux ou trois fois *il n'y a point d'apparence, il n'eſt pas croiable* &c. J'avouë qu'il eſt dificile de croire que Bzovius ait ignoré que cette hiſtoire du Concile de Trente ne plaiſoit pas à la Cour de Rome, mais au fond cela n'eſt pas impoſſible, & l'on nous allegue des faits qui prouvent qu'il ignoroit cette verité. Un Ecrivain comme lui avoit beſoin qu'on lui indiquât beaucoup de choſes, & n'avoit pas le tems de les lire toutes; s'il eût bien examiné tout ce qu'il donnoit aux Imprimeurs, il n'eût pas pu enfanter des *in folio* avec tant de diligence. Il eſt ſûr qu'il a inſeré dans ſes Annales quelques traitez que d'autres avoient publiez. Il en uſa de la ſorte à l'égard de l'*Amedeus pacificus* du Pere Monod. (c) *Hunc Commentarium penè ad verbum deſcripſit, & ad calcem voluminis ſui 17. Annalium Eccleſiaſticorum adjecit Abrahamus Bzovius, ut qua de Felice parum rei conſentanea ſcripſerat, caſtigaret.*

(c) *Sotuel. Biblioth. Script. Societ. Jeſu pag. 684.*

(*H*) *La lettre que le Roi de Pologne . . . . . fait beaucoup d'honneur à nôtre Dominicain.*] Elle a été imprimée dans (d) l'éloge que Starovolſcius a conſacré à la gloire de Bzovius. Le Roi ſuplie très-humblement Urbain VIII. de laiſſer revenir en Pologne ce bon vieillard, qu'il ſouhaite d'emploier à la compoſition de l'hiſtoire des choſes qui s'étoient paſſées depuis peu. Il declare qu'il s'eſtimera très-redevable à Sa Sainteté ſi elle lui accorde cette faveur qu'il lui demande inſtamment. *Certus ſum*, dit-il, *id Sanctitatem Veſtram eximia petitionis mea dulcedo, ut vir mihi cumprimis charus, ad natale ſolum . . . . redeat . . . . . quod ego inter infinita Sanctit. Veſtra erga me benevolentiæ argumenta, non poſtremo loco reponam, quando virum tam paternæ quam meæ gloriæ ſtudioſum propinquis complexi, & conſuetudine illius atque lucubrationes frui licebit.*

(d) *Je l'ai vu au devant du 8. tome des Annales de Bzovius.*

CAYET

C.

CAYET * (PIERRE VICTOR PALMA) premierement (A) Miniſtre de l'Egliſe Reformée, & puis Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, doit être compté parmi les hommes ſavans: mais il courut des bruits tout-à-fait étranges contre ſa reputation; car non ſeulement on l'accuſa d'avoir (B) fait l'apologie des bordels, mais auſſi de s'être (C) donné au Diable. Aiant été depoſé du miniſtere par un Synode, il ſe fit Catholique l'an 1595. & comme il étoit

* En Latin Cajetus, ou Cajetanus.

(A) *Premierement Miniſtre de l'Egliſe Reformée.*] Une lettre (a) dont je parlerai dans la derniere remarque m'aprend qu'il étoit *natif de Montrichard* (b) *en Touraine, d'une maiſon fort povre*, & qu'en *ſon jeune age* il fut *entretenu aux eſcholes d'humanité par un Gentilhomme d'honneur*, qu'y *ayant fait fruit ceux de la religion prenans de lui quelque eſperance, lui departirent les moyens pour eſtudier* en Theologie, & le firent Miniſtre; qu'environ l'an 1582. ils le donnerent à l'Egliſe de Poitiers à Montreuil-Bonnin; & que comme il trouva *commodité d'entrer en la maiſon du Roi il quitta ſon Egliſe, ſe mit à la ſuite de la Cour*, & fut donné à Madame Catherine ſœur de Henri IV. pour l'inſtruire & la confirmer en ſa religion.

JOICHER à cela le narré qu'on trouve à la page 268. des remarques ſur la confeſſion Catholique de Sancy à l'édition de l'an 1699. „ Pierre Cayet, de „ Montrichard en Touraine, né de parens fort pau„ vres, & qui avec leur fils avoient embraſſé la Ré„ formation, (1) avoit en ſa jeuneſſe étudié à Gené„ ve, des lequel temps, Calvin, dont il étoit Domeſ„ tique, prédit au pére de cét homme que ſon en„ fant *ſeroit un jour une Peſte en l'Egliſe, & qu'il ſe„ roit la guerre à Dieu*: (2) cependant, s'étant ren„ du habile homme, ſur tout dans les Langues Orien„ tales, il fut d'abord Miniſtre à Poitiers, enſuite „ prés de là chez M. de la Nouë (3) à Monſtreuil „ Bonnin, & donna déjà dans ces deux lieux de „ grandes marques d'ambition & de légereté d'eſprit: „ de là il fut fait Miniſtre de Madame ſœur du Roi „ Henri le Grand. „

(B) *D'avoir fait l'apologie des bordels.*] D'Aubigné le ſoutient en divers endroits de ſes Ouvrages: voici les paroles qu'il a miſes dans la bouche de Sancy: „ (c) Nous n'euſſions point tenu entre les pechez la „ ſimple fornication, ni l'adultere par amour, ſui„ vant le cahier de Cahyer en ſon docte livre du re„ tabliſſement des Bourdeaux, & ſa docte diſpute „ ſur le 7. commandement. . . . Ce 7. commande„ ment qui eſt *non mœchaberis*, defend ſeulement „ le peché des enfans d'Onan, car *μοιχεύω* derive „ ſelon cette Theologie moderne *ἀπὸ τῦ μοίχω* & „ *χέω quod eſt humidum fundere.* „ Les vers qui ſont à la fin du même livre (d) ſont encore plus terribles.

Cahier voulus loger les putains en franchiſe,
Canoniſer pour ſaints les verolez perclus:
Noſtre Egliſe le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il pourſuit encor ſon entrepriſe:
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux,
L'Advocat des putains, Sindic des Maqueraux.
Elle ouvre ſes genoux, l'acole tres-humaine,
Heureux, banni, puant, verolé, ladre vert.
Huguenots, confeſſez que l'Egliſe Romaine
Tient ſon giron paillard à tous venans ouvert.

Ce que l'on va dire doit avoir plus d'autorité, puis qu'on le trouve non pas dans un écrit ſatirique, mais dans une Hiſtoire. (e) *Avint auſſi que Cayer travaillant à la Magie quelque temps apres fut depoſé, eſtant auſſi accuſé d'avoir compoſé deux livres, l'un pour prouver que par le ſixieſme commandement, la fornication, ni l'adultere n'eſtoient point defendus: mais ſeulement le peché d'Onan; l'autre eſtoit pour prouver la neceſſité de reſtablir par tous les bordeaux. Là-deſſus eſtant dejetté, il paſſa en l'autre religion: où il fut bien venu de la Sorbonne: mais des Jeſuites aſſez mal.*

L'AUTEUR des notes ſur la Confeſſion de Sanci obſerve que *d'Aubigné ſe trompe*, & que *toutes ces belles Maximes attribuées à Cayet eſtoient couchées dans un ſeul Ecrit intitulé*; Diſcours contenant le remede contre les diſſolutions publiques, preſenté à Mrs. du Parlement (f).

(C) *Mais auſſi de s'eſtre donné au Diable.*] Theodore Tronchin Profeſſeur en Theologie à Geneve, & l'un des Peres du Synode de Dordrecht, parle ainſi dans l'un (g) de ſes livres; *Pierre Cayer entre autres faits pour leſquels il fut depoſé du St. Miniſtere, fut accuſé par teſmoins dignes de foy d'avoir communication avec les Demons. Apres qu'il fut depoſé, au lieu de ſe recognoiſtre, il alla de mal en pis, & ſe revolta de la vraye religion. En ſuite il fut tellement abandonné de Dieu, qu'il contracta avec Satan ſous le nom de Terrier Prince des Eſprits ſouſterrains, ſe donna à lui corps & ame à preſent & à jamais, à condition que lui promiſt ledit Eſprit qu'il le rendroit heureux és diſputes contre ceux de la Religion, & le rendroit accomply en la cognoiſſance des langues. Ce contract ſigné de ſang fut trouvé apres ſa mort, & a eſté veu par pluſieurs des gens du Roi.* Mr. Colomiés qui a cité ces paroles (h) me fournit un autre paſſage: le voici. „ (i) Les „ plaintes contre le Sieur Cayer eſtoient qu'il avoit „ quitté l'Egliſe de Poitiers qui luy avoit eſté ordon„ née, pour ſe fourrer par mauvais moyens, pre„ mierement en celle du Roy, & depuis en celle de „ Madame: qu'il s'addonnoit tellement aux Sciences „ curieuſes, qu'on l'appelloit ordinairement Petrus „ Magus, & qu'il s'eſtoit porté peu honneſtement à „ l'endroit d'une Damoiſelle. „ Je m'étonne que Montigny ne diſe rien des deux livres qui furent ſelon d'Aubigné l'une des premieres cauſes de la depoſition de Cayet. (k) *Le chaſſaſtes bons pour la magie?* c'eſt la demande de Fœneſte, & voici ce qu'on repond, *Il ne fut au commencement accuſé que de deux livres, l'un par lequel il ſouſtenoit que la fornication ni l'adultere n'eſtoient point le peché deffendu par le ſeptiéme commandement, mais qu'il deffend ſeulement τὸ μοίχευ χέιν, voulant toucher le peché d'Onam, & là-deſſus eut la ſacree ſocieté pour ennemie: l'autre livre eſtoit de reſtablir les bourdeaux: mais ſur ſon procés interrint l'accuſation de la magie, & nous euſmes les livres qu'il avoit écrits au Tiel Chauvin de tous cela.* Dans le même Ouvrage d'Aubigné conte plaiſamment une avanture de ſon Baron. Voici ce que c'eſt; Cayer (l) „ m'a monſtré de libres de magie compoſ„ fez par lui de dus pieds de haut; il m'a fait boir „ dans une couque d'uf où il faiſet lou petit home „ abéc des germes, des Mandragores, de la ſoie cra„ mauſie & un fu leut pour parbenir à des choſes que „ je ne bus pas dire, il m'a monſtrai les images de „ cire qu'il faiſoit fondre tout vellement pour échauf„ fer le qur de la galande, & celles qu'il vleſſoit d'u„ ne petite fleche pour faire perir un Prince à cent „ lieuës de là.„ Cela peut paſſer pour une plaiſanterie, mais ce qui ſuit eſt raconté comme un fait certain, & ſerieuſement circonſtancié. „ (m) L'Eſcritu„ re nous apprend qu'il y a des enchanteurs & des „ ſorciers: les premiers rares, teſmoin qu'un Duc „ de Savoye a dependu cent mille eſcus à en cher„ cher, les autres trop frequens, au nombre deſquels „ je mets Cayer, qui s'eſtoit donné au diable par ce„ dule ſignée de ſa main, ſtipulée de la main de l'ac„ querreur: vous avez oui dire ſon horrible mort, „ mais j'ai vu entre les mains de Monſieur Gilot la „ piece originaire, lors que la Cour deliberoit pour „ faire bruſler ſon corps ou le pendre à Monfaucon „ les pieds en haut, mais on trouva des Seigneurs & „ des Dames de ſi haute eſtoffe qui participoient à „ ſes horreurs, qu'on eſtouffa cette ordure comme „ on fait aujourd'hui d'autres, qu'on eſtime eſtre plus „ ſeur de faire pourrir en noſtre ſein que de les met„ tre hors en evidence, & là le paroiſtre n'eſt pas à „ propos.„ Il eſt un peu étonnant que d'Aubigné ſi bien inſtruit ſur cette matiere, ait ignoré le meilleur du conte. Il n'a point ſu que le Diable emporta Cayet en corps & en ame, & que pour tromper ceux qui porterent le cercueil le jour de l'enterrement, il falut y mettre des pierres au lieu du cadavre de Cayet dont le Diable s'etoit ſaiſi. *Maraſius t. 2. contra Turnum pag. 434. ait Vict. Cahierum qui ſuperiori ſæculo vixit, ex Miniſtro Reformata Eccleſia Sorboniſtam, Kabaliſtam & Magum factum, ejuſque corpus à Diabolo ablatum eſſe, ut lapides vice illius ejus loculo condendi fuerint.* Voilà ce qu'on trouve dans la Bibliotheque du Sieur Konig ſous le mot *Cahierus.* (n)

Je me croi obligé de dire que je n'ai rien trouvé

(a) *Elle eſt dans le 6. volume des Memoires de la Ligue pag. 343. & ſuivans.*

(b) *Prenez donc garde que le ſurnom Navarrus qu'on lui donne dans la Gallia Orientalis pag. 144. & dans la Bibliotheque de Konig p. 151. ſignifie ſeulement qu'il étoit Docteur en Theologie de la Maiſon de Navarre.*

(1) *Voyez à la p. 101. des Poëſies Latines de M. de Beze, édit. in 4. de Geneve en 1597. l'Epigramme de Beze ſur la revolte de Cayet.*

(2) *Avis aux Fideles ſur l'Apoſtaſie de M. Pierre Cayet. Edit. de 1596. p. 7.*

(3) *Vie de M. de la Noüe pag. 203. ſur l'an 1576.*

(c) *Confeſſion Catholique de Sancy l. 2. chap. 2. pag. 392. édit. d'Amſt. 1693. Voiez auſſi le Baron de Faneſte l. 2. ch. 12.*

(d) *Pag. m. 446.*

(e) *D'Aubigné, Hiſtoire Univerſ. t. 3. l. 4. chap. 11. p. m. 502. ad annum 1595.*

(f) *Notes ſur la Conf. de Sancy pag. 53. édit. 1699.*

(g) *Preface ſur la défenſe de nos verſions 1620.*

(h) *Colomeſ. in Gallia Orientali, pag. 145.*

(i) *Id. ib. pag. 144. Ex libello cui titulus Avertiſſement ſur la depoſition du Sieur Cayer du St. Miniſtere, & ſur ſa revolte, Autore Fr. Loberano Domino de Montigny, Pariſienſi quondam Eccleſiaſte, pag. 5.*

(k) *Baron de Faneſte, l. 2. ch. 12. pag. m. 81.*

(l) *Ibid. pag. 79.*

(m) *Ibid. pag. 80.*

(n) *Remarquez que Konig pour n'avoir point ſu le veritable nom de Cayet, a cru que* Victor Cahierus & Petrus Victor Cajetanus, & Petrus Victor Palma Cajetanus *étoient trois perſonnes differentes. Dans le Journal d'Oxford on donne* Victor *pour le veritable nom de Cayet, & on n'étoit que ſon nom de Confirmation.*

étoit conu (D) du Roi Henri IV. il fut gratifié peu-après (DΔ) de la charge de Lecteur Roial aux langues Orientales. Il fut promu au Doctorat en Theologie * l'an 1600. Il compoſa divers livres (E) contre ceux qu'il avoit quittez, où il ſe (F) plaignit entre autres choſes de leurs ſatires; & il entra en conference verbale avec le celebre Du Moulin. Cette conference dura pluſieurs (G) jours, & ſelon la coutume il en parut des relations fort differentes. Cayet eut auſſi

* *Launoi, hiſtor. Gymnaſ. Navarr. pag. 791.*

ſur ces étranges & abominables accuſations dans les Ecrivains Catholiques, hormis ces paroles de Leon Allatius: (a) *His quam ſimillima inter quotidianos congreſſus quibus utor familiariſſimis, ab omnis honeſtioris eruditionis Muſis Gabriele (b) Naudæo de Unicor. Palma Cajetano, & Conſtantino Chymiſta frequenter audivi.* Il venoit de raporter quelques hiſtoires touchant l'invocation des Demons, & il ajoûte que ſon bon ami Gabriel Naudé lui contoit ſouvent de pareilles choſes de Victor Palma Cayet. Mais il faut obſerver deux choſes, l'une qu'il ne paroît point que Naudé ait jamais cru ce que l'on conte des Sorciers & des Magiciens, l'autre qu'aiant eu occaſion dans ſes Ouvrages de parler de Victor Cayet par raport à ces matieres, il n'a rien dit qui le chargeât de Magie. Liſez ſon Dialogue de Maſcurat vous y trouverez: (c) S. *O le Diable emporte de toy ou de moy celuy qui en a jamais entendu parler.* M. *Il nous emporteroit tous deux à ce coup là.* S. *Au moins ne ſerois-ce pas comme il fit le Docteur Fauſte & ſon ſerviteur, car je n'aurois garde de te prendre par les pieds.* M. *Tu me parles d'un homme imaginaire, d'une Chimere des Allemans que ce grand Docteur* Petrus Victor Palma Cajetanus, *ou pluſtoſt* Caillette, *credulum illud animal & ſtultum, nous a traduit en François comme il l'avois deja eſté en Anglois,* adeo *omnia* (1) *ſe noſcis loca ſunt plenaſſima magis, Quarum tota cohors, eſt inimica mihi.* Joignez à tout ceci une choſe qu'on dira dans la remarque G.

(a) *De Patria Homeri p. 5.*

(b) *Liſez* Naudæo de Victore Palma.

(c) *Pag. 519. 520. la lettre S. ſignifie* Saint Ange *Libraire, l'un des interlocuteurs. La lettre M ſignifie* Maſcurat *Imprimeur, l'autre interlocuteur.*

(1) *Sarisberienſ. in Enthetico.*

NOTEZ que par l'epitre dedicatoire du livre dont Gabriel Naudé vient de ſe moquer, & qui eſt ſignée V. P. C. on jugeroit que le zéle de nôtre Cayet contre la magie étoit merveilleux. Voions auſſi le titre entier de ſa verſion. *L'hiſtoire prodigieuſe & lamentable du Docteur Fauſte: avec ſa mort eſpouvantable. Là où eſt monſtré combien eſt miſerable la curioſité des illuſions, & impoſtures de l'Eſprit malin: Enſemble la corruption de Satan par luy-meſme, eſtans contraints de dire la verité.* Je me ſers de la 3. édition qui eſt de Roüen 1604. in 12.

(D) *Il étoit conu du Roi Henri IV.*] Il l'avoit preſque toûjours ſuivi depuis qu'il fut mis auprès de lui avec le Sieur de la Gaucherie, qui fut precepteur de ce Prince. Ce ſont les paroles du Sieur Maimbourg dans la preface de l'hiſtoire de la Ligue.

(DΔ) *Il fut gratifié peu-après de la charge de Lecteur Roial aux langues Orientales.*] Il eſt ainſi qualifié dans le privilege qu'on lui accorda pour ſes Ouvrages de Controverſe le 15. de Juin 1596. & l'on trouve ces paroles à la page 62. d'un livre (d) qu'il publia l'an 1597. *Je ne blaſme pas l'eſtude des langues Hebraique & Chaldaique & autres: tant s'en faut, j'en fay profeſſion graces à Dieu, pour le ſervice de Dieu & de l'Egliſe ſous le bon plaiſir du Roi tres-Chreſtien notre Sire.* Il y a donc une faute dans l'endroit où Mr. de Launoi (e) aſſûre que Cayet obtint cette charge l'an 1599. Je ſuis redevable de cette decouverte à l'Auteur des notes ſur la confeſſion de Sanci. Mais je dois dire que Jaques du Breul obſerve (f) que nôtre Cayet ſucceda à Francois Jourdain Lecteur & Profeſſeur du Roi en langue Hebraique, decedé au mois de Septembre 1599. Accordons ces choſes en ſupoſant qu'il avoit ce titre en 1596. & qu'il faiſoit même des leçons, mais que la place n'étant pas encore vacante, il n'y fut promu & inſtallé proprement parlant qu'après la mort de Jourdain en 1599.

(d) *Inſtitutl* Inſtance de la reünion en l'Egliſe Cath. Apoſt. & Rom.

(e) *Laun. hiſtor. Gymn. Navarr. pag. 791.*

(f) *Du Breul Antiq. de Paris pag. m. 567.*

(E) *Il compoſa divers livres contre ceux qu'il avoit quittez.*] Vous en trouverez le catalogue dans l'hiſtoire du (g) College de Navarre. Je ne raporte ici que le titre du premier qui paroît dans cette liſte; *Remonſtrance Chreſtienne & tres-utile à Meſſieurs de la Nobleſſe de France qui ne ſont point de l'Egliſe Catholique. A Paris* 1596. Mr. de Launoi (h) remarque qu'on trouve dans cet écrit la lettre que l'Auteur avoit reçuë de Clement VIII. & pluſieurs choſes qui regardent l'origine & le progrés des Huguenots. Lors que Cayet publia ce livre il étoit logé au même lieu où Poſtel étoit decedé, car il date de l'Abbaie de St. Martin des Champs *ſon admoniſtion à Mrs. du Tiers Etat qui ne ſont de la Religion Romaine.* Cette admonition fut imprimée l'an 1596. C'eſt ce que vous trouverez dans les remarques (i) ſur la Confeſſion Catholique de Sancy, à l'endroit où l'on commente ces paroles de la preface: *Ils devoient pour le moins retenir* Sponde *par une honneſte priſon en l'Abbaye de Saint Mathurin comme autrefois Poſtel & maintenant Cahier, doctes & fols.* Ceci nous peut rendre ſort ſuſpect d'une autre mepriſe Mr. de Launoi, car il aſſûre que Cayet logeoit deja au College de Navarre lors que le Pape Clement VIII. lui écrivit une lettre datée du 20. de Mars 1596. (k) *Duo tempore data ſunt ha litera jam Cajetus . . . in Navarra Collegium ſeceſſerat.* Je ne ſai dans quel livre de Controverſe ce proſelyte (l) raporte 74. propoſitions de Jean Hus contraires à la doctrine de Jean Calvin. Je ne trouve point dans la liſte de Launoi le livre que Pierre Cayet publia ſur les motifs de ſa converſion, (m) auquel le Miniſtre Rotan fit une belle reponſe l'an 1596.

(g) *Pag. 792.*

(h) *Ibid.*

(i) *Imprimées à Amſterdam 1693. pag. 458.*

(k) *Launoi ubi ſupra pag. 790.*

(l) *Voiez la* Theomachia Calviniſtica *de Feuardent t. 2. l. 13. chap. 8. pag. 178. édit. in 4. de Cologne* 1629.

(m) *Remarques ſur la Confeſſion de Sancy, pag. 523.*

(F) *Il ſe plaignit entre autres choſes de leurs ſatires.*] Il renouvella ſes plaintes dans ſa Chronologie novenaire. Il dit qu'on avoit publié pluſieurs reponſes aux cauſes de ſa converſion, & que celui qui a recueilli les Memoires de la Ligue y a inſeré l'une de ces reponſes, ſans y mettre ce que lui Cayet repliqua. Il traite d'impoſture ce qu'on avoit dit de ſes amours pour une Dame (n) de Bearn; il obſerve qu'aucun de ceux qui ſemerent ces mediſances ne ſe nomma, & qu'ainſi *il n'a ſceu jamais à qui s'addreſſer en particulier.* Il ajoûte qu'on n'a jamais repondu à ſes juſtifications touchant le livre *de l'eſtabliſſement des Bordeaux.* Il ſoutient qu'il n'en étoit pas l'Auteur, & que R. Etienne étoit demeuré d'accord d'avoir promis de n'en montrer le manuſcrit à perſonne. Il dit auſſi que ce n'étoit point cela qui affligeoit les Miniſtres, mais le *Conſilium parum de componendo religionis diſſidio*, dont ils ſavoient qu'il avoit diſtribué pluſieurs copies. *Du depuis*, continuë-t-il, *ils publierent que je me voulois faire Catholique, & que le Roi m'avoit donné pour ce faire une Abbaye auprès de la Rochelle . . . & il ſe trouvera que juſqu'à preſent qui eſt l'an 1607 . . . je n'ai aucune Abbaye ni Benefice* (o). Il y a beaucoup de moderation dans cet endroit de ſon hiſtoire; Mr. Maimbourg s'eſt autrement échauffé pour lui. *Cela*, dit-il (p), c'eſt-à-dire la converſion de Cayet ſoutenuë de raiſons, & imitée par beaucoup de gens, (1) *mit en ſi mauvaiſe humeur ſes anciens Confreres les Miniſtres, qu'ils ſe déchaiſnerent furieuſement contre lui. Ils le chargerent d'une infinité d'injures, & taſcherent de la noircir par mille horribles calomnies, dont ils ont rempli entre autres libelles celui qu'ils ont mis parmi les* (2) *Memoires de la Ligue, en diſſimulant, par une inſigne lacheté les reponſes ſolides & convaincantes qu'il y avoit faites: ce qui ſuffit pour decouvrir la fauſſeté de tout ce qu'ils ont ecrit pour la diffamer ſelon le genie de leur Hereſie. Car de tous les Heretiques, il n'en eſt point qui ayent eſté plus cruels & plus mediſans que les Calviniſtes, & qui ſe ſoient vengez de leurs pretendus ennemis plus barbarement par les armes, & par les voyes de fait quand ils en ont eû le pouvoir, & plus impudemment par la plume & par les libelles quand ils n'ont pû faire autre choſe, en debitant par toutes ſortes d'injures & d'impoſtures ceux qui ſe ſont declarez contre leur parti.* C'eſt trop s'emporter; il y avoit moien de ſe plaindre plus modeſtement de ce qu'on auroit repeté les mêmes ſatires, ſans rien repondre aux apologies de l'accuſé. Voiez la remarque M. L'Auteur des notes ſur la confeſſion de Sanci vous donnera (q) le titre de pluſieurs pieces qui furent publiées contre Cayet peu après ſon changement.

(n) *La Baronne d'Ares.*

(o) *Chronologie novenaire l. 7. ad ann. 1595. feuill. 545. verſo 546. 547.*

(p) *Maimb. preface de l'hiſtoire de la Ligue.*

(1) *Lettre d'un Gentilhomme Catholi. à un ſien ami, 1595.*

(2) *Mem. de la Ligue, tom. 6. pag. 343. Cayet, 3. 3. f. 545.*

(q) *A la page 97. de l'edit. 1699.*

(G) *Cette conference dura pluſieurs jours.*] On voit dans la (r) vie de Du Moulin qu'il fut provoqué à cette diſpute par Cayet; qu'il n'y mena point de ſecond, encore que Cayet eût pris avec lui deux Carmes; qu'ils diſputerent 15. jours de ſuite, qu'au bout de 8. jours la Sorbonne reprit aigrement Cayet de ce qu'il defendoit mal la cauſe, & qu'il ſouffroit que ſon adverſaire aprofondît les queſtions plus que l'interêt des Catholiques ne le demandoit; que l'Evêque de Paris fit defenſe au même Cayet de ſigner les Actes de la conference; que depuis ce tems-là Cayet diſputa timidement, & declara pluſieurs fois qu'il diſputoit ſans aucune commiſſion publique; que la Sorbonne fut en Corps trouver Mr. l'Avocat General, pour lui dire que ſi l'on n'arrêtoit cette diſpute par la voie de l'autorité, il étoit à craindre qu'elle ne cauſât quelque ſedition; qu'on ne fit point ce qui fut ordonné par les Magiſtrats, mais que Du Moulin ſe rendant au lieu de la conference trouva la porte

(r) *Elle eſt dans le volume que le Docteur Bati (en Latin* Batefius) *publia à Londres l'an 1681. ſous le titre de* Vitæ ſelectorum aliquot virorum qui doctrina, dignitate, aut pietate inclaruere. *Voiez y la page 703.*

Digitized by Google

auſſi le titre de Chronologue, & compoſa quelques (H) hiſtoires. Depuis qu'il eut embraſſé le Catholiciſme, ß il demeura preſque † toûjours au College de Navarre à Paris. Il y mourut le 22. de Juillet 1610. & fut enterré à St. Victor ‡. Il s'étoit amuſé à la pierre (I) philoſophale. Si ce qu'on (K) dit de lui touchant le deſſein que le Comte de Soiſſons avoit d'épouſer Madame Catherine ſœur de Henri IV. eſt vrai, on peut être ſûr que ſa conduite a été quelquefois très-bonne. C'eſt une choſe bien ſinguliere que pendant que les uns diſent ↓ que le Diable le tua, & que le Parlement de Paris eut envie de le jetter à la voirie, d'autres ſoutiennent qu'il fut toûjours un homme de (L) bien depuis ſon abjuration. Scaliger n'a point médit des mœurs de ce perſonnage, & je m'en étonne; auroit-il oublié les crimes qu'on imputoit à Cayet? ou auroit-il douté de ces crimes? Quoi qu'il en ſoit il ſe contente de dire ceci; * *Cahier eſtant Miniſtre faiſoit mieux ſes preſches lors qu'il eſtoit moins preparé, & quand il ſe donnoit beaucoup de peine il ne faiſoit rien qui vaille.* Prenez garde qu'il le nomme *Cahier*. Il y a très-peu d'Auteurs (LΔ) qui n'aient fait cette faute. Je n'ai pu trouver aucun des Ecrits que Cayet mit en lumiere, pour repondre aux accu-

ß *Launoi hiſtor. Gymn. Navar. pag.* 790.

† *Nous diſons dans la remarque E qu'il demeura quelque tems à St. Mathurin.*

‡ *Laun. ib. p.* 792. *du Breul à la page* 567. *des antiquitez de Paris aſſûre qu'il mourut le Juillet* 21. *de feſte de St. Victor.*

↓ *Voiez la remarque C & G.*

* *Scaligerana pag. m.* 40.

porte fermée; qu'on l'ouvrit peu après à Cayet; qu'après que Du Moulin fut entré, on donna au maître de la maiſon une lettre qui lui aprenoit qu'il feroit bien de ne plus recevoir chez lui les diſputans, & que s'il continuoit de le faire il ſeroit mis en priſon; ſur quoi on deſeſpera de trouver un autre logis; que Cayet ſommé de ſigner les Actes n'en voulut rien faire, & ſe retira en diſant à Du Moulin, *vous entendrez* (a) *parler de moi une autrefois*; qu'il ne parla plus de renouveller la conference; qu'au bout de quelques (b) années on aprit la trop veritable & infame hiſtoire de ſa mort, c'eſt que le Diable l'avoit tué, & qu'on trouva le contrat qu'il avoit paſſé avec le Diable Terrier; & qu'Archibauld Adair Evêque Ecoſſois, temoin de tout ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre pendant le cours de cette diſpute, en publia une relation exacte. Matthias Zimmormann a fait une faute ſur la concluſion de ce recit. C'eſt dans la page 320. de ſon *Florilegium Philologico-hiſtoricum*, imprimé à Miſne l'an 1687. Voici comme il parle: *Cayerus ... tergum obvertens dixit*: Tu de me alias audies, *ſed mihi de iteranda diſputatione auditum, vere* ENIM *à Diabolo necatus, & membrana inventa quibus cum dæmone Terrier fœdus percuſſerat.* Cet ENIM eſt une falſification de l'hiſtoire de Du Moulin, car l'Auteur de cette hiſtoire n'a point dit, & n'a point voulu ou dû dire que Cayet ne parla plus de diſpute: à cauſe que le Diable le tua. Cayet publia trois Ecrits ſur cette diſpute. 1. *Le ſommaire veritable des queſtions propoſées en l'entrevuë avenuë entre le Docteur Pierre Victor Cayet & le Miniſtre du Moulin. Enſemble la reponſe à l'eſcrit calomnieux publié par Du Moulin.* 2. *Les Actes de l'entrevuë dite conference avec le Miniſtre du Moulin.* 3. *La defenſe & Arreſt de la verité contre Archibauld Adair Ecoſſois* (c).

(a) *Tu de me alias audies.*

(b) *Cette conference fut tenuë l'an* 1602. *& Cayet mourut l'an* 1619.

(c) *Launoius ubi ſupra pag.* 792.

N'OUBLIONS pas le livre que Cayet fit imprimer contre du Moulin l'an 1603. & qu'il intitula, *La fournaiſe ardente & le four de reverbere pour evaporer les pretendues eaux de Siloë, & pour corroborer le feu du purgatoire.* Ce Miniſtre dans une nouvelle edition de ſes *Eaux de Siloë* remarque, que l'aprobation que la Sorbonne avoit donnée au livre de Cayet *n'empeſcha pas que les Jeſuites ne le fiſſent veſperiſer & traiter rudement, & ne le decriaſſent par les prones en ſorte qu'il en fut flétri pour jamais* (d).

(d) *Notes ſur la Conf. de Sanci pag.* 98. *édit.* 1699.

(H) *Il compoſa quelques hiſtoires.*] La vraye narration de la guerre d'entre les Turcs & les Chreſtiens d'Hongrie depuis le mois de Septembre 1597. juſques au printemps de l'année 1598. à Paris 1598. Chronologie ſeptenaire de l'hiſtoire de la paix entre les Rois de France & d'Eſpagne ... depuis le commencement de l'an 1598. juſques à la fin de l'an 1604. Chronologie novenaire contenant l'hiſtoire de la guerre ſous le regne de Henri IV ... depuis le commencement de ſon regne l'an 1589. juſques à la paix faite à Vervins en Juin 1598. (e). Les 4. lettres P. V. P. C. qu'il met au bas de ſes épitres Dedicatoires ſignifient *Pierre Victor Palma Cayet.* Mr. de Launoi n'a point ſû que cet Ecrivain publia en 1600. *appendix ad Chronologiam Genebrardi.* Antoine de Laval a parlé de cet Ouvrage avec éloge: *Pour voir l'hiſtoire univerſelle en un corps*, dit-il (f), *je conſeillerois volontiers la Chronologie du docte Genebrard, pourſuivie & augmentée par ces oracle de toutes langues Mr. le Docteur Cayet.*

(e) *Launoius ubi ſupra pag.* 791.

(f) *Deſſeins des profeſſions nobles pag.* 322. *édit. de* 1613. apud Colomeſ. Gall. Orient. pag. 145.

(I) *Il s'étoit amuſé à la pierre philoſophale.*] L'Auteur du Mercure François aprend cette particularité, & quelques autres qu'on ne ſera pas fâché de ſavoir. Copions donc tout le paſſage. (g) *Le Docteur Pierre Victor Cayet ... n'a jamais eu d'ennemis que ceux auſquels il avoit fait plaiſir: il eſtoit né ſous cette planette, & cela lui a continué juſques apres ſa mort. Il mourut au College de Navarre, & eſt enterré à S. Victor: ſes habits, ſa forme de vivre & ſa curioſité à chercher la pierre Philoſophale le rendoient meſpriſable, autant que ſa doctrine le faiſoit honorer, & l'a faict regretter à ceux qui particulierement le cognoiſſoient. Et pour moy je l'ay cogneu pour un treſbon François, nullement trans-alpin, & lequel m'a dit pluſieurs ſecrets qu'il avoit faicts au feu Roi dignes & notables.*

(g) *Premier tome du Mercure François, fol.* 530. *ad ann.* 1610.

(K) *Si ce qu'on dit de lui touchant le deſſein que le Comte de Soiſſons.*] Quelcun a fait des notes ſur l'hiſtoire des amours du grand Alcandre imprimée avec le Journal de Henri III. De même qu'Henri IV. eſt deſigné par le nom du grand Alcandre, on a deſigné les autres perſonnes par des noms forgez à plaiſir. La ſœur de ce Prince porte le nom de Graſſinde; le Comte de Soiſſons porte celui de Palamede. Voions à preſent l'une des notes. (b) „ Le mariage de Pa„ lamede, & de la ſœur d'Alcandre vint à tel point „ que Pierre Cayer, Miniſtre de Graſſinde, fut com„ mandé de le benir preſentement, dont il s'excuſa: „ & ſur ce que Palamede menaça de le tuer, le Mi„ niſtre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir „ de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau. „

(b) *Voiez le Journal de Henri III. pag.* 295. *édit. d'Amſt.* 1693.

(L) *Un homme de bien depuis ſon abjuration.*] *Tous ce* (i) que les Huguenots *ont écrit avec tant je ne dirai pas d'emportement, mais de fureur contre le Sieur Cayet, auſſi-tôt après ſa converſion, ne lui peut faire aucun prejudice, non plus que leur ridicule prediction, par laquelle ils aſſûroient qu'il ne ſeroit bien-tôt ni Huguenot ni Catholique, & qu'il feroit un tiers parti entre les deux Religions. Car il vécut toûjours ſi bien parmi les Catholiques, qu'après avoir donné en toutes les occaſions de grandes preuves & de ſa vertu & de ſa doctrine, il fut trouvé digne de recevoir l'Ordre de Preſtriſe, & le Bonnet de Docteur en Theologie, & fut Lecteur & Profeſſeur Royal pour les Langues Orientales.* Les Proteſtans feront plus de cas du temoignage de Mr. de Launoi, le voici donc: (k) *Multis modis clarus evaſit* (Cajetus) *imprimis quod hæreſim puræ ſinceraque mentis depoſuerit, deinde quod Jacobus Perronius Ebroicenſium Epiſcopus eum judicaverit dignum qui ea ſuper re literas à Clemente VIII. acciperet, tum quod Clemens ei per literas converſionem gratulatus fuerit ... poſtremo quod ſui temporis hiſtorias memoriæ prodiderit, & vitam inſuper virtuti conjunctam traduxeris poſtquam effectus eſt Catholicæ communionis particeps.*

(i) *Maimbourg preface de l'Hiſtoire de la Ligue.*

(k) *Hiſtor. Gymnaſii Navarr. pag.* 791.

(LΔ) *Il y a très-peu d'Auteurs qui n'aient fait la faute* de l'apeller Cahier.] Cette faute ſeroit pardonnable ſi cet homme n'eût pas mis ſon nom à la tête de pluſieurs livres, car comme la prononciation des mots eſt ſouvent très-peu conforme à leur orthographe, & qu'en France ſur tout on n'eſt pas accoutumé de faire ſentir la derniere lettre, ceux qui auroient ſeulement oüi parler de ce perſonnage ſans voir ſon nom imprimé, euſſent pu facilement croire qu'il s'apelloit *Caier*, ou *Cahier*: mais ceux qui écrivoient contre lui n'étoient-ils pas inexcuſables dans une telle opinion? n'avoient-ils pas vû la veritable orthographe dans les écrits mêmes qu'ils refutoient? On pourra dire pour leur excuſe que le nom *Cayer* paroit dans *l'avertiſſement ſur les points de la religion pour en compoſer les differens*, que cet Auteur fit imprimer à Paris l'an 1596, qu'il y paroit, dis-je, (l) & ſur le titre, & dans l'épitre au Roi, & dans l'épitre à Mr. l'Evêque d'Evreux, & dans l'aprobation des Docteurs, & au privilege; mais cela ne les diſculpera point. Ils devoient juger que le nom *Cayet* aiant été mis dans les livres precedens, & dans les ſuivans en très-grand nombre, il y avoit une faute d'impreſſion aux endroits de l'Avertiſſement où ils rencontroient *Cayer*. Il y a tant d'Auteurs dont l'écriture eſt mauvaiſe, qu'on peut raiſonnablement pretendre que les imprimeurs de cet avertiſſement ne purent pas deviner ſi Cayet avoit mis un r ou un t à la fin de ſon nom, & s'étant une fois trom-

(l) *L'Auteur des notes ſur la Confeſſion de Sanci m'a averti de cela.*

accuſations qui furent cauſe qu'on le depoſa de la charge de Miniſtre; mais ce qu'il avouë touchant le livre des bordels (M) eſt un prejugé favorable pour le Synode qui le degrada. On avouë dans le † ſuplément de Moreri qu'il compoſa le *Remede aux diſſolutions publiques*. C'eſt le livre du retabliſſement des bordels. J'ai oublié de dire qu'en 1597. il diſputa une profeſſion en Droit Canonique à Paris, & qu'il ne l'emporta pas. C'eſt Mr. Doujat ‡ qui m'aprend cette particularité.

† *Sous le mot* Cahier. *Plus bas on parle de ce même homme ſous le mot* Cayet, *comme ſi c'étoit un autre. Voilà un bon moien de multiplier à peu de frais les Miniſtres convertis.*

‡ *Doujat. Pranot. Canonic. pag.* 642.

CAIN, fils aîné d'Adam & d'Eve, fut laboureur. Il offrit à Dieu des fruits de la terre, pendant que ſon frere Abel qui étoit berger lui offrit des premiers-nez de ſa bergerie. Dieu agrea les offrandes d'Abel, & ne fit nul cas de celles de Cain: de quoi celui-ci fut ſi outré, que ſans avoir égard à la remontrance que Dieu lui fit il tua ſon frere. L'arrêt que Dieu prononça contre lui le condamna au banniſſement, & à une vie vagabonde: ce qui lui fit avoir peur que quiconque le trouveroit (A) ne le tuât. Mais pour calmer cette crainte, Dieu eut la bonté de lui donner

trompez en prenant pour un r ce qu'ils devoient prendre pour un t, ils renouvellerent la faute dans le privilege, dans l'aprobation des Docteurs &c.

(M) *Ce qu'il avouë touchant le livre des bordels eſt un prejugé favorable pour le Synode.*] Il a trouvé bon d'inſerer un epiſode ſur ce ſujet dans (a) ſon Hiſtoire de Henri le Grand; mais s'il n'a pas mieux ſoutenu ſa cauſe ailleurs qu'en cet endroit-là, il me ſemble qu'elle eſt bien mauvaiſe. Il avouë qu'il avoit prêté à R. Etienne le livre du retabliſſement des bordels, & il ne dit rien contre la depoſition de ſon homme. Cette depoſition porte que le manuſcrit qui étoit entre les mains du Synode fut copié ſur une minute écrite de la propre main de Cayet. La lettre inſerée dans les Memoires de la Ligue donne une idée ſi affreuſe de ce livre, qu'on ne ſauroit tolerer à des gens d'Egliſe de garder dans leur cabinet une telle abomination; tant s'en faut qu'on puiſſe les excuſer de l'avoir miſe entre les mains d'un Imprimeur. La lettre dont je parle eſt une fort bonne piece: l'Auteur y fait le bon Catholique, & donne un tour aſſez fin aux choſes: il paroît ſavant dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Il accuſe Cayet (b) d'avoir converti à ſes uſages les aumônes que Madame Catherine lui donnoit à diſtribuer; d'avoir dit que ſon manuſcrit étoit une traduction d'un livre Italien imprimé à Veniſe (c) depuis 40. ans, & compoſé par un Nicolas Perrot; d'être allé loger *en un cabaret vis de la Hucheste bordeau ſignalé; d'y avoir eſté l'eſpace de plus de trois mois prenant ſes repas ordinaires avec le Juge de Condon qui eſt un des plus grans Sorciers & Magiciens qui ſoient ſous le ciel, n'ayans amitié ou ſocieté plus eſtroite qu'avec l'Empirique l'Eſtoille qui ne creut oncques en aucune choſe moins qu'en Dieu*; d'avoir *eſté autrefois taché pour la magie & ſciences occultes auſquelles il s'eſtoit fort adonné, temoins les confections de nativitez ſi frequentes, & les jugemens par lui tant celebrez, vendus au ſieur de la Rochefoucaut ſur l'iſſuë du ſiege de la Rochelle, & du voyage du Sieur de Siroſſe en Afrique.* Conſultez les remarques ſur la confeſſion de Sancî à la page 53. de l'edition 1699.

(a) *Chronologie novenaire ad ann.* 1595. *fol.* 545.

(b) *Memoir. de la Ligue, t.* 6. *pag.* 347.

(c) On *montra des exemplaires imprimez avec cette inſcription*, Diſcorſo del remedio delle publiche diſſolutioni, di Nicolo Perroto.

REFLEXION ſur les mauvais effets du faux zéle.

Ne finiſſons point cette remarque ſans obſerver une choſe, qui peut faire voir que le faux zéle de religion acheve ce que le peché d'Adam n'avoit que trop commencé. Les deſordres des ſocietez civiles ſont très-grans, qui le peut nier? neanmoins on ne voit pas qu'un homme chaſſé d'une ville par ſentence juridique, qui le declare convaincu d'une infinité d'actions ſales & vilaines, trouve dans une autre ville un accueil ſi favorable, que ſans s'être bien juſtifié on l'y reçoive aux honneurs & aux dignitez. Un reſte de raiſon & d'équité empêche qu'on n'en uſe ainſi. Mais ce reſte de raiſon ne ſe voit pas dans les Corps Eccleſiaſtiques. Voilà Cayet depoſé & couvert d'ignominie, par ſentence ſynodale fondée ſur des accuſations infames; il ſort de la Religion Reformée & paſſe dans la Catholique; il y eſt reçu à bras ouverts; on s'en felicite comme d'une conquête glorieuſe; on l'admet aux honneurs & aux dignitez Eccleſiaſtiques, ſans s'informer ſi les Synodes l'ont bien ou mal depoſé. *Tantum religio potuit ſuadere malorum!* Les mêmes gens qui tinrent cette conduite s'agiſſant de la religion, ne l'auroient point tenuë dans une matiere purement civile. On ne ſauroit trop (d) apliquer les lecteurs à cette remarque.

(d) *Voiez ci-deſſus pag.* 583. *col.* 1.

EXAMEN de quelques difficultez des PREADAMITES.

(A) *Que quiconque le trouveroit ne le tuât.*] Ce langage ſemble ſupoſer que Cain étoit perſuadé qu'il y avoit des habitans par toute la terre; car un homme qui auroit cru que le genre humain étoit renfermé tout entier dans la famille d'Adam, n'auroit point trouvé de meilleur moien d'éviter qu'on ne le tuât, que de s'éloigner de cette famille: & au contraire voici Cain qui pourveu qu'il ne s'en éloigne pas, ne paroît craindre aucun meurtrier; il ne craint d'être tué qu'en cas qu'il (e) *ſoit vagabond & fugitif ſur la terre.* J'avouë que cette difficulté n'eſt pas tres-grande; mais nous ne devons pas trouver mauvais que les Libertins la faſſent valoir, puis qu'il eſt ſûr qu'il n'y a point de ſecte Chretienne qui ne la propoſât vivement aux autres, ſi elle differoit des autres ſur ce point-là. Je ne voi preſque perſonne qui pour refuter cette objection des Preadamites n'ait recours à la fecondité d'Eve, & ne calcule combien d'enfans il pouvoit ſortir tant d'elle que de ſes filles dans l'eſpace de cent ans: mais il me ſemble que ce n'eſt point aller au fait, parce que c'eſt ſupoſer que Cain craignoit ſes freres & ſes neveux. Or ce n'étoit point là ce qu'il craignoit, car comme je l'ai déjà dit, ſi c'eût été le fondement de ſa crainte, il n'eût pas demandé mieux que de s'exiler, & il n'eût pas regardé comme une peine (f) qui paſſoit ſes forces le banniſſement auquel Dieu le condamna. C'étoit donc les habitans des pais lointains qu'il redoutoit, gens inconus, & ſans aucun lien de parenté avec lui. Je dirois donc volontiers que le trouble de ſa conſcience, & l'idée affreuſe qu'il ſe fit du banniſſement, lui ôterent le ſouvenir de ce que ſon pere lui avoit dit pluſieurs fois ſans doute touchant l'origine du genre humain. Et peut-être fit-il ſemblant d'avoir peur de trouver par tout des aſſaſſins dans les pais éloignez: peut-être, dis-je, en fit-il ſemblant, afin de faire revoquer, ou de faire commuer la peine que Dieu lui avoit infligée. C'eſt ainſi que l'on en uſe tous les jours envers ſes Juges; on tâche de leur faire pitié, & d'obtenir grace en exaggerant les rigueurs de leur jugement: on en dit plus que l'on n'en croit. Et qu'on ne me diſe pas que Cain n'etoit point aſſez ignorant pour pretendre cacher à Dieu le fond de ſon ame, car pourquoi le croirions nous incapable d'imiter ſon pere, qui avoit tâché de ſe derober aux yeux de Dieu en ſe cachant parmi les arbres du Jardin? Bien plus, que veut dire cette reponſe de Cain à Dieu, *je ne ſai. ſuis-je le garde de mon frere, moi?* N'eſt-ce pas le langage d'un homme qui croit parler à un autre homme, & lui cacher ce qu'il ne lui confeſſe pas? Ne fut-ce point une inſigne menterie? Dieu en ce tems-là emploioit des manieres d'homme afin de s'accommoder à nôtre foibleſſe, & on repondoit de telle ſorte à ces manieres, qu'il ſembloit qu'on le prenoit effectivement pour un homme. On peut me faire une plus forte objection, qui eſt de dire que Dieu bien loin de deſabuſer Cain de la fauſſe ſupoſition qu'il y eût des hommes par tout, ſemble l'y avoir confirmé. En effet il ne lui repond point, *Tu n'as que faire de craindre les meurtriers dans les pais eloignez, car il n'y a perſonne dans ces lieux-là*; il le raſſûre en lui donnant une marque qui empêcheroit que ceux qui le trouveroient ne le tuaſſent; ce qui manifeſtement ſupoſe que Cain pourroit trouver des gens par tout où ſa vie vagabonde & fugitive conduiroit ſes pas. Je repons que Dieu ſe contenta de remedier au plus preſſé, c'eſt-à-dire à la fraieur que ce fratricide temoignoit avoir d'être tué par le premier qu'il rencontreroit. Or la voie la plus courte de raſſûrer une ame tremblante qui croit que ſa vie ſera la proie du premier occupant, n'eſt pas de lui dire que ſes parens ſont les ſeuls hommes qu'il y ait au monde; c'eſt de lui dire en general qu'aucun de ceux qui le trouveront ne le tuera. Je ne pretens point ne pas joindre à ces reponſes cette autre conſideration; les hommes vivoient alors pluſieurs ſiecles, & multiplioient extremement: Cain ſans doute avoit déjà vu des preuves de cette fecondité; il devoit donc y avoir un grand nombre de gens ſur la terre avant qu'il mourût; ainſi la marque que Dieu lui donnoit en l'envoiant dans un pais encore inhabité n'étoit pas une choſe ſuperflue. Je ne touche point à l'âge qu'il pouvoit avoir quand il ſe defit de ſon frere; j'en ai parlé ailleurs; ceux qui ne lui donnent alors que (g) 30. ou 40. ans, & qui diſent (h) que

(e) *Geneſ. chap.* 4. *v.* 14.

(f) *Ibid. v.* 13.

(g) *Comens de Rep. Hebræor. l.* 3. *c.* 1. *mots cent ans entre la mort d'Abel & la naiſſance de Seth arrivée l'an* 130. *de la vie d'Adam.*

(h) *Voiez la remarque V de l'article d'Abel.*

Digitized by Google

donner une (B) marque qui devoit empêcher que ceux qui le trouveroient ne le tuassent. Caïn se retira au pais de Nod vers l'Orient d'Eden, & bâtit une ville à laquelle il fit porter le nom de son fils Henoc. Voilà tout ce que l'on peut dire de certain sur son chapitre, n'y aiant que cela pour lui dans le livre β de la Genese. Les autres choses qui s'en disent en abondance ne sont que des conjectures, ou des rêveries de l'esprit humain, ou des traditions très-incertaines. Nous avons touché † ailleurs bien des choses de cette nature qui le regardent; mais nous n'aurions jamais fait si nous voulions raporter le reste. Que n'a-t-on point dit sur les (C) raisons pour lesquelles on pretend que son oblation fut rejetée de Dieu? Qui croiroit que Josephe ‡ ait été capable d'en donner cette raison, c'est que Caïn n'offrit point, comme son frere, des choses qui viennent naturellement, c'est-à-dire des animaux, mais des choses que le travail & l'avarice de l'homme font naître par violence, c'est-à-dire des grains & des fruits? Un Juif qui raisonne de la sorte ne paroit-il pas avoir oublié les élemens de sa religion? Les offrandes des premiers épis ne furent-elles pas ordonnées par la loi de Moïse? Si les raisons que Philon ‖ allegue étoient un fait averé, elles seroient meilleures que la raison de Josephe. Ce dernier Auteur dit une chose assez vraisemblable, c'est que * Caïn ne s'amenda point dans son exil, & qu'au contraire il y devint plus mechant; il satisfaisoit ses passions aux depens d'autrui, & s'enrichissoit de la depouille de son prochain avec mille violences. Josephe lui attribuë l'invention des mesures, des poids, & des bornes. Tout cela fut fort de saison parmi des gens que l'exemple de Caïn (D) accoutumoit à toutes sortes d'injustice. On ne sauroit dire precisément combien il avoit de freres & de

β *Au chapitre 4.*

† *Dans les articles d'Abel, d'Adam & d'Eve.*

‡ *Joseph. Antiq. l. 1. c. 2.*

‖ *Voiez la remarque C.*

* *Id. ib.*

que ni lui ni Abel n'eussent point encore mariez, n'ont peut-être pas grand tort; mais selon cette hypothese il seroit plus surprenant que Caïn eût fondé ses aprehensions sur les hommes qu'il connoissoit. Adam n'étoit pas homme à faire mourir l'un de ses fils, pour venger la mort d'un autre de ses enfans; & il n'étoit pas à presumer que les autres enfans d'Adam voulussent tuer un frere pour venger la mort d'un autre frere. Il n'y a point de famille raisonnable où cela se fasse; & voilà aparemment la raison pourquoi Dieu voulut connoître immediatement de cette cause, & se contenter de bannir le criminel. Il s'accommodoit ainsi à nôtre nature: en pareil cas les familles ne veulent être ni juges ni parties, & se contentent de ne voir pas le meurtrier. Les seuls enfans d'Abel, s'il en avoit, pouvoient inspirer quelque crainte; mais encore un coup ce n'étoit point sa parenté que Caïn craignoit; il craignoit le premier venu dans un pais étranger: on l'y verroit destitué de tout apui, sans parens, sans amis, sans connoissance des chemins, & des lieux; il s'imaginoit qu'un tel état inspireroit à un chacun la hardiesse de l'attaquer, & l'esperance de le tuer impunément. Il ne voioit pas les mêmes sujets de crainte dans le pais qu'il connoissoit, & au milieu de sa parenté. C'est là le nœud de l'affaire.

(a) *Veteres Hebræi apud Genebrardum.*

(b) *Vide Saldenum de theol. pag. 345.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(e) *Cornel. à Lapide in Genes. c. 4.*

(f) *Salden. ibid.*

(g) *Apud Salianum, t. 1. p. 192.*

(h) *Procopius in Genes. c. 4. Voiez aussi S. Jerome epist. 125. ad Damas.*

(i) *Apud Salden. ubi supra.*

(k) *Apud Salian. ib.*

(l) *Horat. Sat. 4. l. 1.*

(m) *Cap. 31. v. 10. Vide Drusium quæst. Ebraic. 38. l. 2. Voiez la remarque B de l'article* Egialée.

(B) *De lui donner une marque.*] On n'est point d'accord là-dessus. Il y en a qui pretendent que Dieu imprima une lettre sur le front de Caïn, & que ce stigmate fut le saufconduit au moien duquel ce vagabond pouvoit aller par toute la terre sans craindre d'être tué. Cette lettre fut prise ou du nom (a) d'Abel, ou du nom (b) ineffable de Dieu; de ce nom *Tetragrammaton* qui avoit tant d'efficace. Mais d'autres disent qu'elle fut prise du mot *penitence*, afin que chacun pût voir que Caïn s'étoit repenti. D'autres (c) veulent que cette marque ait consisté dans les trois lettres qui composoient le nom du jour du sabat, ou dans le signe de la Croix. D'autres (d) disent que le chien qui gardoit le troupeau d'Abel fut donné à Caïn, pour un compagnon perpetuel de voiage; soit afin qu'on reconût à ce signe qu'il ne faloit pas attaquer Caïn, soit afin qu'à (e) la suite d'un tel guide Caïn ne s'engageât jamais dans un chemin dangereux. D'autres disent que (f) la lepre ou la ladrerie lui couvrit tout le front & tout le visage. D'autres veulent (g) que cette marque ne fût autre chose qu'un regard farouche, & des yeux de couleur de sang qui faisoient d'horribles roulades. D'autres disent (h) qu'il devint sujet à un tel tremblement de corps, qu'il avoit de la peine à porter son manger & son boire à sa bouche. La version des LXX. favorise ce sentiment, car ils ont traduit non pas *tu seras vagabond & fugitif*, mais *tu seras plaintif & tremblant, ενων και τρεμων*. Il y en a qui (i) disent qu'en quelque lieu qu'il s'arrêtât, il se faisoit un tremblement de terre tout autour de lui. Que de visions! Enfin il y en a qui disent qu'il lui (k) vint une corne sur le front, non pas de la nature de ces cornes metaphoriques, que les siecles suivans ont attribuées aux maris deshonorez par l'infidelité de leurs femmes, mais une corne proprement dite, qui servoit de signal aux autres hommes afin qu'ils n'aprochassent pas de lui; (l) *Fœnum habet in cornu, longe fuge.* Les cornes metaphoriques n'eussent pu qu'aggraver sa peine; on les souhaitoit anciennement aux malfaiteurs, comme il paroit par un passage (m) de Job; mais la marque de Caïn lui étoit donnée comme un benefice; elle lui devoit servir de sauvegarde.

(C) *Sur les raisons pour lesquelles on pretend.*] C'est deviner, c'est tirer des coups en l'air, que de s'amuser à la recherche des defauts exterieurs qui pouvoient être dans les offrandes de Caïn. Peut-être n'y (n) manquoit-il rien de ce côté-là; peut-être n'oublia-t-il que les bonnes dispositions du cœur, à quoi Dieu regarde principalement. Nous voions que St. Paul (o) n'attribuë qu'à la foi d'Abel la superiorité qu'il eut sur son frere. Quoi qu'il en soit, on a compté trois grands defauts dans l'offrande de Caïn: 1. Qu'il fut fort lent à la faire. 2. Qu'il n'offrit point des premiers fruits. 3. Qu'il ne choisit pas des meilleurs. C'est Philon qui a fait cette critique. Les anciens Peres y ont eu beaucoup d'égard; car pour ne rien dire de St. Ambroise qui fut ce sujet a été un grand sectateur de Philon, je remarque que St. Cyrille (p) accuse Caïn d'avoir reservé pour sa bouche & pour ses plaisirs tous les plus beaux fruits que la terre lui portoit, & de n'avoir destiné à Dieu que les plus mechans, comme les (q) épis les plus minces, & les pommes les plus vereuses; car on est descendu jusqu'à ce petit detail. Combien de fois dans les livres & dans les predications n'a-t-on pas comparé à Caïn ceux qui n'envoient dans les Couvens que les filles les plus malfaites, & les plus stupides, & qui gardent pour le monde celles qui ont de l'esprit & de la beauté? Cependant qu'y a-t-il de moins certain que ce qu'avance St. Cyrille? N'est-il pas évident que Philon se trompe à l'egard du premier defaut, puis que l'Ecriture marque qu'Abel n'offrit des premiers nez de sa bergerie, que lors que Caïn presenta des fruits de la terre? Je dirai en passant que ce vers Latin retrograde, *Sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo*, est de Politien. On voit ces paroles dans un tableau qui represente le sacrifice que ces deux freres offrirent à Dieu, on les voit, dis-je, dans ce tableau au premier cloître de nôtre Dame la Nouvelle à Florence. Les deux freres sont situez à l'égard de l'inscription comme ils doivent l'être, afin que chacun y trouve son sens (r).

(n) *Vitæ Fagius in Genes. c. 4.*

(o) *Epitre aux Hebr. xi. 4.*

(p) *Apud Salian. pag. 186.*

(q) *Bissæus illustr. ruin. decad. 1. pag. 220.*

(r) *Mabillon Mus. Ital. to. 1. pag. 162.*

(D) *L'exemple de Caïn accoutumoit à toutes sortes d'injustice.*] Josephe soutient que Caïn étoit un voluptueux & un brigand, & que ses descendans ne faisoient qu'aller de pis en pis. Ajoûtez aux choses qu'il en a dites la description que (f) Methodius a laissée des mœurs de cette race de gens, & vous trouverez qu'on a beaucoup de raison de comparer la ville d'Enochia bâtie par Caïn, à celle qu'un Roi de Macedoine fit bâtir pour y placer toutes sortes de garnemens. Ce fut ce qui la fit nommer *Pourropolis*. L'impudicité fit un progrés si horrible parmi les descendans de Caïn, que non contens de piller les uns sur les autres les droits matrimoniaux, & de jouir de leurs maîtresses en public, & sous les yeux de quiconque en vouloit être le temoin, ils franchirent toutes les bornes de la nature, & s'abandonnerent tant hommes que femmes au peché de non-conformité. (s) *Fuere mortales ac vetere lymphatis similes in quidquid dictu scriptuque fœdum est, ac non sufficientibus ad probra nocturnis tenebris haut cubiculorum solitudinibus, consecere turpitudini diurnum spatia, populique præsentium & oculos infanda consuetudine fodere . . . . . Sed illum temperis*

(f) *Le livre qui court sous son nom touchant ces matieres est supposé.*

(s) *Bissæus ruin. illustr. dec. 1. pag. 258.*

de sœurs quand il fit mourir Abel ; mais il ne faut pas mettre en doute que ceux qui disent qu'il n'y avoit alors que quatre (E) personnes au monde, ne soient dans l'erreur ; car quand il seroit vrai comme quelques-uns β le supposent que Caïn n'avoit que trente ans lors qu'il fit ce meurtre, il n'y auroit pas lieu de douter qu'Eve n'eût accouché déjà plusieurs fois. Je finis par une vieille tradition touchant la mort de Caïn. γ Etant decrepit & aveugle, dit-on, il s'assit un jour entre des broussailles fort épaisses ; Lamech δ qui chassoit alors aiant été averti que quelque chose remuoit en cet endroit-là, y accourut, & croiant qu'une bête y étoit couchée, il y decocha une fleche, & tua Caïn. Quelques-uns ζ mettent cet évenement vers l'an du monde 701. d'autres à l'an 875. Le Pere Salian η embrasse cette derniere opinion, qu'il dit être celle de Pererius & de Torniel : d'où nous conclurons en passant que Mr. Moreri n'a pas eu raison de dire que selon Torniel & Salian, le meurtre de Caïn par Lamech arriva l'an 688. du monde. Tostat θ donne à Caïn près de 800. ans de vie. Il y en a ι qui mettent sa mort sous l'année 931. & qui pretendent qu'il creva sous les ruïnes d'une maison. Paul de κ Burgos qui le fait perir dans le deluge n'y songeoit pas, c'est lui donner près de 1656. ans de vie. Il y en a aussi qui † disent qu'il se tua lui-même, & qui ont l'impertinence d'en conclure que Dieu ne lui tint pas parole, puis qu'il lui avoit promis, disent-ils, qu'aucun homme ne le tueroit. Il est faux que la promesse de Dieu ait été ainsi exprimée ; elle ne regardoit que ceux dont Caïn paroissoit avoir tant de peur, c'est-à-dire les hommes qui le trouveroient dans son exil.

CAINITES (A), Secte d'Heretiques qui parut dans le II. siecle, & qui eut ce nom à cause de son grand † respect (B) pour Caïn. Ces gens-là avoient puisé leurs abominables dogmes dans les * égouts des Gnostiques, & ils étoient un rejetton de Valentin, de Nicolas, & de Carpocrate. Ils admettoient un grand nombre de Genies, qu'ils apelloient des Vertus, & qu'ils disoient être plus puissans les uns que les autres. Ils pretendoient que la Vertu qui avoit produit Abel étoit d'un ordre ‡ beaucoup inferieur à celle qui avoit produit Caïn, & que ce fut la raison pourquoi (C) Caïn eut la victoire sur Abel, & le tua. Ils faisoient profession

β *Cunæus de Rep. Hebr. l. 3. c. 1.*

γ *Rabbi Gedaliah in Schalsch. p. 92. apud Heidegg. t. 1. p. 211.*

δ *Nous parlerons de ceci plus amplement sous le mot* Lamech.

ζ *Apud Salian. pag. 214.*

η *Pag. 216.*

θ *Apud Salian. pag. 214.*

ι *St. Renuald. Abreg. Chron. citant Cedrenus.*

κ *Apud Pererium in Genes. c. 4. v. 23. 24.*

† *Armeni apud Guidonem Carmelitam citantem Praseolo in Elenchо Hæres. pag. m. 63.*

‡ *August. de hæres. c. 18.*

* *Epiphan. hær. 38.*

‡ *Tertullian. de præscript. c. 47.*

(a) *Bissalius ruin. illustr. doc. 1. pag. 277.*

(b) *Ambros. lib. 2. de Abele cap. 9.*

(c) Ecclesiæ primæ incunabula mundus vidit recens natus cum in quatuor capitibus staret humanum genus. Confestim enim impurus genius cui ex malis nostris jucunda voluptas est, Cainum à recta pietatis semita transversum egit in omne nefas. . . Gregem oppido exiguum hoc est quatuor oves in tanta mundi vastitate agebat magnus ille pastor: unam ex his lupus hic abstulit. *Cunæus de Repub. Hebr. l. 3. c. 1.*

(d) *In Comment. Belgico ad Genes. c. 4. pag. 65. apud Saldenum de theol. pag. 339.*

temporis longius adhuc multo sunt abrepta dedecora, quàm quæ finibus limitibusque natura continerentur. Superavere fidem, nisi Methodius affirmaret, auctor sanè gravis ac sanctus, cœpisse jam tum quod posteà divinus Paulus deploravit in idololatris, ut in masculos masculi turpitudinem exercerent, & in fœminas fœminæ, *Lesbiis flammis exardescerent.* Toutes ces choses se firent avant que le monde eût duré plus de six cens ans. L'Auteur que je viens de citer raporte (a) les propres paroles de Methodius, selon qu'il les a trouvées dans les notes de son confrere Raderus sur la Chronique d'Alexandrie. Je remarquerai ici une chose qui n'est que trop ordinaire ; dès qu'un homme s'est rendu infame par ses mauvaises actions, on condamne jusqu'aux bonnes choses qu'il fait. Caïn en est un exemple. Rien n'étoit plus necessaire dans une ville aussi dereglée que la sienne que l'usage des poids & des mesures, cependant Josephe n'est-il pas assez inconsideré pour lui faire un crime d'avoir introduit cet usage ? Il a confondu des choses qu'il étoit facile de discerner. Il a cru que parce que les poids & les mesures ne sentent point la simplicité, ni la bonne foi, celui qui les avoit inventées avoit corrompu l'ancienne candeur des hommes, & leur avoit apris des finesses, & de nouvelles manieres de tromper. Mais qui ne voit qu'au contraire la corruption avoit precedé l'usage de peser & de mesurer, & qu'il le fallut introduire comme le remede de la tromperie ? Caïn fit en cela comme ces Tyrans qui aiant donné lieu à mille desordres, ne laissent pas de faire de bonnes loix pour en arrêter le cours. En un mot Josephe ne songeoit à rien moins qu'à ce qu'il disoit.

(E) *Qu'il n'y avoit alors que quatre personnes au monde.*] Cette erreur est fort ancienne ; St. Augustin la refute dans le 8. chapitre du 15. livre de la Cité de Dieu, & dans la premiere question sur la Genese. Mais St. Ambroise bien loin de la refuter, y donne tête baissée dans cette apostrophe (b) qu'il fait à Caïn ; *Cur nescis ubi est frater tuus ? Soli cruris cum duobus parentibus, inter paucos frater te latere non debuit.* Figure de Rhetorique destituée de realité. Plusieurs modernes sont tombez dans la même erreur. Cunæus (c) & Burman sont de ce nombre. Il est vrai que ce dernier semble s'être menagé une porte de derriere, puis qu'il a dit (d) que Caïn en tuant Abel avoit fait mourir la 4. partie des hommes qui avoient nom dans le monde. Si on le presse il dira qu'il n'a point exclus les gens que l'Ecriture Sainte ne nomme pas. Ce subterfuge seroit peu solide, & beaucoup moins digne d'un homme d'esprit que cette reflexion du même Auteur, *Quelque vaste*, dit-il, *que fût le monde il se trouva trop petit pour ces deux freres.* On pourroit alleguer là-dessus ce vers de Juvenal, *Unus Pellæo juveni non sufficit orbis*, & plusieurs semblables pensées, mais elles seront mieux à leur place dans l'article d'Alexandre. Nôtre poëte Malherbe doit venir ici sur les rangs ; il a été dans l'erreur que je refute. *Il avoit*, nous dit son Historien, *un grand mepris pour tous les hommes en general, & apres avoir fait le recit du peché de Caïn & de la mort d'Abel son frere il disoit à peu près, voilà un beau debut, ils n'étoient que trois ou quatre au monde & l'un d'eux va tuer son frere. Que Dieu pouvoit-il esperer des hommes apres cela ? n'eut-il pas mieux fait d'en étoindre dès l'heure même pour jamais l'engeance ?*

(A) *Cainites.*] On les pourroit aussi apeller *Caïnens.* (e) Tertullien les apelle *Cainæos*, & (f) *Cainanam hæresim.* Plusieurs Peres (g) les ont apellez *Cainas* avant que St. Epiphane se servit du mot de *Καϊνοὶ.* Ainsi Danæus (h) n'a pas eu raison de penser que St. Augustin en les apellant *Cainos*, a retenu la faute que les Copistes avoient laissé glisser dans St. Epiphane. Danæus ne trouvant point d'analogie dans la formation de *Καϊανοὶ*. croit que St. Epiphane s'étoit servi du terme de *Καϊνικὸι*, ou *Καϊκὸι*, d'où les Copistes, dit-il, ont fait par erreur *Καϊανοὶ.* Mais toute cette critique tombe, dès qu'on considere que le terme de *Caïans* avoit cours avant que Saint Augustin & Saint Epiphane écrivissent. J'avertis donc ici mon lecteur que ces Heretiques sont aussi nommez *Caïans* en François.

(e) *De præscript. c. 47.*

(f) *Ibid. c. 33.*

(g) *Voiez Vossius Harmon. Evang. pag. 218.*

(h) *In August. de hær. c. 18.*

(B) *Son grand respect pour Caïn.*] Ces gens-là étoient assez fous pour dire que (i) la Divinité qui commande au ciel & en terre aiant resolu de punir Caïn à cause du meurtre d'Abel, ne put jamais l'attraper ; elle n'eut ni assez de force, ni assez de vitesse pour cela : enfin il y eut des puissances Etheriennes qui le mirent à couvert de la poursuite de ce Dieu vengeur, & qui le transporterent au Firmament, & le cacherent en un lieu de sûreté au siecle d'enhaut ; *in superno sæculo.* C'étoit leur langage. L'Auteur que je cite ne cite personne.

(i) *Bissalius ruin. illustr. doc. 1. p. 269.*

(C) *La raison pourquoi Caïn eut la victoire sur Abel.*] Ceci est assez conforme à la doctrine paienne touchant le Genie particulier de chaque homme. Cette sorte de Genies étoient principalement apellez (k) Demons. On pretendoit que le bonheur & la fortune d'un homme dependoient de son Genie tutelaire. Un homme étoit heureux lors que son Genie avoit un fort grand pouvoir : au contraire un homme étoit malheureux lors que son Genie etoit foible, & incapable de tenir tête au Genie des autres hommes. Chaque Genie travailloit pour les interêts de son client, & si un homme étoit batu, c'étoit une marque que les forces de son Genie avoient succombé sous celles du Genie de l'homme vainqueur. L'un de ces Genies s'étoit trouvé d'un ordre inferieur à l'autre. Le hasard avoit re-

Doctrine des Paiens sur les Anges tutelaires.

(k) *Voiez Dodwel. prælect. 2. ad Spartiani Hadrianum pag. 175.*

gle

feſſion d'honorer tous ceux qui portent dans l'Ecriture les marques les plus viſibles de reprobation, comme les habitans de Sodome, Eſaü, Coré, Dathan, & Abiram. Ils avoient en particulier une très-grande veneration pour le traître Judas, ſous pretexte que la mort de JESUS-CHRIST avoit ſauvé l'homme: car * ils s'imaginoient je ne ſai quelles puiſſances ennemies de nôtre ſalut qui auroient empêché que JESUS-CHRIST ne ſouffrît, ſi Judas n'eût prevenu les effets de leur malice en livrant ſon maître aux Juifs, qui le condamnerent à la mort, d'où ſortit le ſalut du genre humain. Ils porterent leur audace juſques à condamner la loi de Moïſe, & à regarder le Dieu de l'Ancien Teſtament comme un Etre qui avoit ſemé la zizanie dans le monde, & aſſujetti nôtre nature à mille malheurs; deſorte que pour s'en venger, ils faiſoient tout le contraire de ce qu'il avoit preſcrit. Il n'y avoit point d'impureté corporelle où ils ne ſe plongeaſſent, point de crime où ils ne ſe cruſſent en droit de participer; car ſelon leurs abominables principes, la voie du ſalut étoit diametralement oposée aux preceptes de l'Ecriture. Ils s'imaginoient que chaque volupté ſenſuelle étoit preſidée par quelque Genie: c'eſt pourquoi ils ne manquoient pas lors qu'ils ſe preparoient à quelque action malhonnête, d'invoquer nommément le Genie qui avoit l'intendance de la volupté qu'ils alloient goûter. Quand on lit ces choſes dans les Peres de l'Egliſe, on a quelque peine à ne pas s'imaginer qu'il leur arrivoit à l'égard des Heretiques, ce qui arrivoit aux Paiens à l'égard de la Religion Chretienne. Les Paiens lui ont imputé cent extravagances, & cent abominations qui n'avoient aucun fondement. Les premiers qui forgeoient ces calomnies étoient ſans doute coupables d'une malice très-noire, mais la plûpart de ceux qui les debitoient depuis qu'elles avoient été ſemées malicieuſement n'étoient coupables que de trop de credulité; ils croioient le bruit commun, ſans avoir voulu prendre la peine de l'aprofondir. Eſt-il plus croiable que les Peres aient eu toute la patience qu'il faut avoir pour s'inſtruire à fond des veritables ſentimens d'une Secte, qu'il n'eſt croiable que les mêmes gens qui enſeignoient que la mort de JESUS-CHRIST avoit ſauvé l'homme, aient enſeigné que les voluptez les plus fales ſont le chemin du Paradis? Decidera cela qui voudra; je ne veux faire ici que le raporteur. Mais il faut ſe ſouvenir qu'il n'y a point d'abſurdité dont l'eſprit de l'homme ne ſoit ſuſceptible; & qu'en particulier le dogme de pluſieurs (D) Genies bons & mauvais, ſuperieurs les uns aux autres, & prepoſez à diverſes charges,

* *Id. ib.*

(a) *Id. ib. pag.* 176.

(b) Ὁ σὸς δαίμων τὸν τῶν θεῶν Καίσαρα ἐφοβήθη, καὶ γυμνὸς ὢν ἡ ψυχὴ ἔστη πρὸς ἐκεῖνον, ὃν ἐκεῖνος γίγνεται τιμητὴς καὶ ἐξετασιὴς καὶ κύριος. Hujus genium formidat genius tuus, qui ejectus & celſus ubi ſolus eſt, illo approximante demiſſior redditur & ignavior. *Aſtrologus Ægyptius ad M. Antonium apud Plutarch. in Antonio pag.* 930.

(c) *Dodwellus ib. pag.* 175. *& ſeq.*

(d) *Ibid. pag.* 180.

(e) *Ad lib.* 1. *itinerarii v.* 328. *p. m.* 238. *& ſeq.*

glé cela; car comme on faiſoit tirer au ſort les ames que l'on envoioit en ce monde, (a) on faiſoit auſſi tirer au ſort les Genies tutelaires de chaque perſonne. Il y avoit des Genies dont l'aſcendant ſur quelques autres étoit tel, qu'ils les deconcertoient entierement par leur preſence. C'eſt ce que faiſoit (b) celui d'Auguſte à l'égard de celui de Marc Antoine; & c'eſt ainſi que nous voions certaines perſonnes avoir de l'eſprit, parler bien, railler finement en l'abſence de quelques autres, & paroître fort embarraſſées, quand il faut entrer en lice avec ces autres. On étoit ſans doute perſuadé que ceux qui parvenoient à l'Empire avoient un Genie d'un ordre éminent, & de là venoient les grans honneurs qu'on rendoit à de tels Genies (c). Les peuples & les villes avoient auſſi leurs Genies (d). Or comme on diſoit que ces Demons tutelaires preſidoient à la naiſſance de celui qui devoit être ſous leur direction, il n'avoit pas falu faire beaucoup de chemin pour paſſer de cette opinion à celle des Cainites. Ceux-ci ajoûterent ſeulement que le Genie formoit le corps de celui dont il devoit être le protecteur. On auroit, je penſe, perſuadé facilement cet article aux Platoniciens, ſi on leur avoit vivement repreſenté que la formation du corps humain demande la direction d'une intelligence très-habile. Voiez touchant ces Genies tutelaires les notes de Barthius (e) ſur Rutilius Numatianus. Si cette hypotheſe n'eſt pas abſolument neceſſaire pour donner raiſon d'une infinité de phenomenes hiſtoriques, (qu'il me ſoit permis d'apeller ainſi les évenemens humains) elle eſt pour le moins la plus commode, & la plus comprehenſible. On ſera moins ſurpris de trouver ici une remarque qui ſent trop la digreſſion, & le terroir étranger; on en ſera, dis-je, moins ſurpris, ſi l'on examine attentivement le but de la remarque ſuivante.

(D) *Le dogme de pluſieurs Genies . . . . . eſt aſſez à la portée de la raiſon.*] Nous tournons en ridicule le ſyſtême des anciens Paiens, leurs Naiades, leurs Orendes, leurs Hamadryades, &c. & nous ſommes très-bien fondez quand nous condamnons le culte que l'on rendoit à ces Etres; car nous ſavons par l'Ecriture que Dieu defendoit tout culte de religion qui ne s'adreſſoit point à lui directement, & uniquement. Mais quand on ſe repreſente la raiſon de l'homme abandonnée à elle-même, & deſtituée du ſecours de l'Ecriture, on comprend fort aiſément, ce me ſemble, qu'elle a dû ſe figurer ce vaſte Univers comme penetré par tout d'une vertu très-active, & qui ſavoit ce qu'elle faiſoit. Or afin de donner raiſon de tant d'effets differens les uns des autres, & même contraires les uns aux autres qui ſe voient dans la nature, il a falu imaginer ou un Etre unique qui diverſifie ſon operation ſelon la diverſité des corps, ou un grand nombre d'ames & d'intelligences pourvuës chacune d'un certain emploi, & prepoſées les unes aux ſources des rivieres, les autres aux montagnes, les autres aux bois, &c. Il y a eu des gens parmi les Paiens qui dans le culte de Ceres & de Bacchus, n'ont pretendu honorer que l'Etre ſuprême, entant qu'il produit les grains & le vin. D'autres ont pretendu venerer l'intelligence particuliere, qui dans la diſtribution des charges du grand Univers avoit eu le departement des terres enſemencées, & des vignobles. Ce fondement une fois poſé, on ne ſait plus où s'arrêter: le nombre des Dieux ſe multiplie ſans fin & ſans ceſſe; on ſacrifie à la peur, & à la fievre, aux bons vens (f) & à la tempête: il s'éleve une hierarchie dont les degrez ſont innombrables; les combinaiſons d'interêts ſe diverſifient à l'infini parmi ces Intelligences que l'on ne voit pas, & que l'on admet pourtant comme des cauſes très-actives. Si l'on me demande à quoi je ſonge avec cette reflexion amenée de ſi loin, je repondrai que je fraie le chemin à ceux qui voudront prendre le parti des Peres, accuſez d'avoir imputé aux Heretiques cent extravagances que perſonne n'enſeignoit. Il eſt beaucoup plus vrailemblable qu'on ne s'imagine, que des gens qui croioient bien raiſonner aient admis pluſieurs principes les uns bons les autres mauvais, & un perpetuel contraſte parmi des êtres d'une puiſſance inegale, & ſujets à diverſes inclinations. C'eſt un grand égarement, je l'avoue, mais il ſe preſente par pluſieurs bouts, & il eſt très-poſſible d'y tomber. Je veux croire que les Gnoſtiques & leurs ſemblables s'expliquoient ſi confuſement, qu'il pouvoit arriver qu'on leur imputoit de bonne foi ce qu'ils n'euſſent point admis comme un point de leur croiance; cependant je croi ſans peine qu'ils admettoient quant au fond ces Vertus & ces Principes qu'on leur attribuë. En raiſonnant conſequemment après avoir établi pluſieurs Vertus, ils pouvoient établir en particulier que la Nation Judaïque avoit été dirigée par un Etre malfaiſant, & paſſer de là dans toutes les abominables impietez qu'on leur attribuë par raport au Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. Puis que j'en ſuis venu là, autant vaut-il que j'acheve. La foi des Intelligences prepoſées à divers emplois dans l'Univers, eſt d'une auſſi grande étenduë que la croiance d'un Dieu; car je ne penſe pas que jamais peuple ait eu une religion, ſans reconoître des Intelligences moienes. Les Philoſophes les plus ſubtils, celui (g) que l'on nomme le Genie de la nature, les Carteſiens les plus penetrans en ont reconu. Les ſectateurs d'Ariſtote en mettent par tout encore aujourd'hui, ſans s'en bien apercevoir: car ils mettent dans tous les corps une forme ſubſtantielle, qui a pour ſon apanage un certain nombre de qualitez avec quoi elle accomplit

(f) Taurum Neptuno taurum tibi, pulcher Apollo, Nigram hiemi pecudem, Zephiris felicibus albam. *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 119.

(g) *Ariſtote.*

REFLEXION ſur la forme ſubſtantielle des Peripateticiens.

REFLEXION ſur le ſyſtême Paien de la multitude de Dieux.

charges, eſt aſſez à la portée de la raiſon. J'ajoûte que les Cainites β avoient forgé une pretenduë Ecriture Sainte; ils avoient entre autres livres un Evangile de Judas, & une aſcenſion de St. Paul. Ils pretendoient avoir dans ce dernier livre les choſes inenarrables que ce grand Apôtre avoit vuës & ouïes, lors qu'il avoit été ravi au troiſiéme ciel.

β *Vide Baronium ad ann.* 145. n. 16. *& Damasum in August. de hæreſib. c.* 18.

CALCHAS, fils de Theſtor γ, ſuivit l'armée des Grecs à Troie en qualité de grand Devin; car en ce temps-là une armée ne ſe paſſoit pas plus d'un tel Officier, que d'un General. Tout le monde ſait comment il predit que le ſiege dureroit dix ans, & que la flotte retenuë par les vens contraires au port d'Aulide, ne pourroit faire voile qu'après qu'on auroit immolé à Diane la fille d'Agamemnon. Homere parle ſouvent de lui, & particulierement au ſujet de la querelle qui s'éleva entre Agamemnon & Achille. On dit qu'après la priſe de Troie Calchas s'en alla à Colophon, & qu'il y mourut de chagrin, pour n'avoir pu deviner ce qu'un autre homme de ſa profeſſion nommé Mopſus devina. Nous parlerons de cette diſpute plus amplement dans l'article de ce Mopſus. Alors fut accomplie la prediction dont parle Sophocle δ, laquelle portoit qu'auſſi-tôt que Calchas rencontreroit ſon maître en matiere de deviner, il perdroit la vie. Si Mopſus avoit été auſſi mal habile que cet autre Devin qui voulut faire la leçon à Calchas, en le voiant planter une vigne, il n'auroit pas été cauſe de l'accompliſſement de l'oracle, il auroit ſeulement fait rire un peu trop Calchas ε. La ſcene de cette avanture (I) eſt au même lieu que celle de la diſpute de Mopſus. Si l'on en croit Suidas l'une des Sibylles étoit fille de Calchas. C'eſt celle qu'il (Z) nomme Lampuſa, & à laquelle il attribuë quelques oracles en vers. Il la nomme auſſi Colophonienne.

γ *Voiez l'Hiſtoire de ce Theſtor dans Hygin, c.* 190.

δ *Apud Strab. l.* 13. *p. m.* 442.

ε *Servius in Ecl.* 6. *v.* 72.

CALDERINUS (JEAN) Profeſſeur en Droit Canonique à Boulogne ſa patrie, où il mourut vers le milieu du XIV. ſiecle. Voiez ci-deſſus * l'article de Jean André.

* *Pag.* 244.

CALDERINUS (DOMITIUS) enſeigna les belles lettres à Rome avec beaucoup de reputation vers la fin du XV. ſiecle. Il étoit né † à Calderia proche de Verone. C'étoit un Critique preſomptueux qui traitoit ſes (A) adverſaires trop ‡ durement, & qui d'ailleurs n'avoit

† *Jovius, elog. c.* 21.

‡ *Ibid.*

plit (a) ſes deſirs, elle repouſſe l'ennemi, & ſe conſerve le mieux qu'elle peut dans ſon état naturel. N'eſt-ce point admettre dans les plantes une Intelligence prepoſée à faire vegeter une partie de l'Univers, & agiſſant pour cette fin ſous les ordres de l'Etre ſuprême? Bien loin que ceux qui nient la creation, bien loin que les Spinoziſtes puiſſent nier ces Intelligences, qu'il n'y a point de ſyſtême qui les entraîne plus neceſſairement & plus inevitablement que le leur. Il ne ſeroit pas difficile de le leur prouver; mais ce n'eſt pas une matiere qui ſoit propre à un livre tel que celui-ci. Dans le ſyſtême de la creation c'eſt une grande difficulté que d'admettre des Intelligences qui aiment le mal, ou qui ſelon les rêveries de nos Cainites aient l'intendance des voluptez ſenſuelles, comme la Venus du Paganiſme avoit l'intendance des plaiſirs d'amour, de l'aveu même d'un Poëte (b) Epicurien. Mais dans le ſyſtême qui nie la creation, c'eſt une ſuite neceſſaire qu'il y ait tout auſſitôt du mal que du bien dans l'Univers, tout auſſitôt des Genies malfaiſans, que des Genies bienfaiſans.

(a) *Le terme d'appetitus, d'exigentia, & ſemblables ſont du ſtyle ordinaire des Peripateticiens, quand ils parlent des effets naturels des corps, ſoit animez ſoit inanimez.*

(b) *Voiez les invocations de Venus au commencement du poëme de Lucrece.*

De peur qu'on ne me ſoupçonne d'avancer temerairement ce que j'ai dit des plus habiles Carteſiens, je ſouhaite qu'on remarque que celui d'entre eux c qui a le plus fait valoir les volontez ſimples & generales de Dieu, inſinue très-clairement en divers endroits de ſes livres, qu'il y a un tres-grand nombre de cauſes occaſionnelles que nous ne conoiſſons pas. Or ces cauſes occaſionnelles ne ſont autre choſe que les volontez, & les deſirs de certaines Intelligences. Il en faut admettre par tout où les loix de la communication du mouvement ne ſont pas capables de produire certains effets. Cela va loin: on ne peut comprendre qu'elles ſuffiſent à la conſtruction d'un navire: perſonne ne fait difficulté d'avouer que jamais le mouvement ne produiroit une horloge, ſans la direction d'une Intelligence particuliere. Par conſequent ces loix-là ſont incapables de produire la moindre plante & le moindre fruit; car il y a plus d'artifice dans la conſtruction d'un arbre & d'une grenade, que dans celle d'un navire. Il faut donc recourir à la direction particuliere d'une Intelligence pour la formation des vegetaux, & à plus forte raiſon pour celle des animaux. Loix du mouvement, figure, repos, ſituation des particules tant qu'il vous plaira. Cela eſt bon pendant qu'on n'a pas encore 40. ans: après quoi vous voiez les plus excellens Carteſiens vous avouer confidemment, qu'ils commencent à douter de la ſuffiſance de ces principes. Ils entendent alors comme il faut leurs categories (d). Il eſt vrai, diſent-ils, cela ſuffit pour faire qu'un arbre, & une horloge ſoient ce qu'ils ſont; mais comme le ſeul mouvement avec les loix generales n'a point fait, ni n'a pu faire que les pieces d'une horloge aquiſſent la figure & la ſituation qu'elles ont, ne croiez pas que les parties d'un arbre aient aquis par les ſeules loix du mouvement leur ſituation & leur figure. Encore un coup cela va loin, & nous conduit à un Genie qui preſide à la fabrique des machines animées. Mais les mineraux, mais les meteores ſont-ils bien aiſez à faire? n'y a-t-il point beaucoup d'artifice dans leur conſtruction? Plus qu'on ne penſe. Les Scholaſtiques au lieu de Genie ou d'Intelligence ſe ſervent des mots *forme ſubſtantielle, vertu plaſtique*, &c. mais les mots n'y font rien.

EXPLICATION du dogme de quelques Carteſiens ſur la formation des corps.

(c) *L'Auteur de la recherche de la verité.*

(d) *Elles ſont contenuës dans ces deux vers,* Mens, menſura, quies, motus, poſitura, figura Sunt cum materia cunctarum exordia rerum. *Vous voiez la nature ſpirituelle,* mens, *en tête de tout. Il la faut conſiderer ici comme une nature tranſcendentelle, quæ vagatur per omnes categorias.*

BODIN a dit une choſe qui temoigne qu'il admettoit des Genies prepoſez non ſeulement à conſerver, mais même à produire tous les êtres ſublunaires. Il y a quelque ſuite dans cette ſupoſition, car le meilleur moien d'intereſſer une Intelligence à la protection d'une creature corporelle, eſt de lui donner la charge de la fabriquer, je veux dire d'apliquer le mouvement ſelon les idées qu'elle a de la forme de cette creature comme font les horlogers & les architectes. Raportons les paroles de Bodin: (e) *Quemadmodum in Republica bene conjuncta non minus ſunt neceſſarii carnifices, lictores, veſpillones, quam Magiſtratus, ac Judices, & Curatores: ſic in hac Republica mundana Deus ipſe ad rerum generationem, procurationem, ac tutelam Angelos locis omnibus cœleſtibus, elementaribus, animantibus, ſtirpibus, foſſilibus, civitatibus, provinciis, familiis, ſingulis hominibus principes ac moderatores collocavit: neque hoc tantum, ſed etiam miniſtros, lictores, vindices, ultores locis omnibus diſpoſuit, qui nihil inuſſi facunt, nec pœnas ullas de hominibus conſceleratis ſumunt, niſi rebus judicatis, & plene cognitis.*

(e) *Bodin. in univ. naturæ theatro lib.* 5. *p. m.* 631. 632.

(I) *Eſt au même lieu.*] Savoir dans le bois ſacré d'Apollon de Claros, auprès de la ville de Colophon. Je ne ſai pourquoi Charles Etienne, Lloyd & Hofman ont dit de plus que ce lieu etoit à Samos, (f) *apud Samum.* Je dirai ailleurs (g) la faute qu'ils font en attribuant à Mopſus le perſonage d'attaquant, qui eſt donné à Calchas par les deux Auteurs qu'ils citent, Heſiode & Pherecyde (h). Cette même faute eſt dans Calepin.

(f) *Dans Calepin il y a apud fanum.*

(g) *Dans l'article Mopſus.*

(h) *Apud Strabon. l.* 13. *pag. m.* 442.

(Z) *C'eſt celle qu'il nomme Lampuſa.*] Mr. Muſſard (i) qui étoit un fort habile Miniſtre donne le portrait de cette fille de Calchas dans la page 225. de ſon *Hiſtoria Deorum fatidicorum.* L'inſcription qui eſt au bas de l'eſtampe la fait fille de Calchas, & Prêtreſſe d'Apollon. Le diſcours qui accompagne la figure nous aprend qu'on a pluſieurs predictions de la Sibylle Lampuſia. On cite Strabon, mais c'etoit Suidas qu'il faloit citer. Mr. Blondel (k) a critiqué Suidas, ſous pretexte que Calchas étant un Européen, il n'y a point d'aparence que ſa fille fût de Colophon. Cette objection n'eſt point forte; les Sibylles ne preferoient pas toûjours le nom des lieux où elles naiſſoient, à celui des lieux où elles s'établiſſoient pour y rendre des Oracles. D'ailleurs Calchas n'a-t-il pas pu s'établir dans quelque ville d'Aſie après le ſiege de Troie?

(i) *Il étoit natif de Geneve, & mourut à Londres. Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe. Voiez le livre de Dickbur de Scriptis adeſpotis pag.* 397. *édit. d'Amſt.* 1686.

(k) *Blondel. traité des Sibylles pag.* 37.

(A) *Un Critique preſomptueux qui traitoit ſes adverſaires trop durement.*] C'eſt ce que nous aprenons de Paul Jove. *Peracerbas*, dit-il (l), *ſed juventuti maxime*

(l) *Jovius elog. c.* 21.

Digitized by Google

voit point (B) de religion. Il ſe vit contraint pour conſerver la bonne opinion qu'on avoit conçuë de ſes lumieres de paier (C) d'effronterie, & de pluſieurs tours de ſoupleſſe. Il mourut fort (D) jeune; l'Academie de Rome le fit enterrer pompeuſement; les Ecoliers aſſiſterent à ſes funerailles en habit de deuil †. On a pluſieurs commentaires de ſa façon ſur les anciens, & il fut le premier qui en oſa faire ſur les (E) Poëtes difficiles. Il gagna du bien, & fut Secretaire Apoſtolique, à ce que dit Volaterran ‡.

† *Jovius ibid.*

‡ *Volat. comm. Urban. l. 21. pag. 777.*

☞ CALENUS (OLENUS) le plus fameux devin de ſon tems parmi les Etruriens, auroit trompé les Ambaſſadeurs de Rome dans une affaire de la plus haute importance, ſi ſon fils ne leur avoit enſeigné les precautions neceſſaires. Tarquin le ſuperbe le fit conſulter ſur un prodige: on avoit trouvé la tête d'un homme en creuſant les fondemens d'un temple qu'il vouloit bâtir à Jupiter ſur le mont Tarpeius. Il crut qu'il ne faloit point paſſer outre ſans ſavoir ce que cela preſageoit: il fit venir les devins de ſon roiaume, mais ils repondirent qu'ils n'étoient pas aſſez habiles pour lui expliquer ce preſage, & qu'il faloit s'adreſſer aux prophetes d'Etrurie. Ils lui nommerent le plus celebre, & auſſi-tôt il lui envoia des deputez. Quand ce devin eut conu que ce prodige ſignifioit un grand bonheur, il tâcha de detourner au profit de l'Etrurie ce glorieux avantage, & d'en fruſtrer les Romains. Il en ſeroit venu à bout ſi leurs deputez avertis de ſes fineſſes n'euſſent évité de prendre le change dans les reponſes qu'ils firent à ſes interrogations *. J'expliquerai dans une (A) remarque cette curioſité.

(a) *Lib. 21. pag. 777.*

(b) Caput languet Adhuc miſello tinniens, ob illas quas Convitiorum prope muliebrium pugnas Pro literis pluſquam viriliter geſſit: Humanitatis haud ferentibus Muſis Decus tam inepte turpiterque proſcindi. *Latomus apud Jovium ibid.*

(c) *Lud. Vives de veritate fidei l. 2. p. m. 264. 265.*

(d) *Polit. Miſcellan. cap. 9.*

(e) *Leand. Albert. in deſcriptione Italiæ pag. m. 722.*

(f) *Volat. lib. 21. p. m. 777.*

(g) *In Ibim p. 2.*

(h) *La Bibliotheque de Geſner porte que le commentaire de Calderinus ſur les Satires de Juvenal fut imprimé l'an 1474. à Rome.*

(i) *Volater. ibid.*

(k) *Jovius ubi ſupra.*

* *Tiré de Denys d'Halicarnaſſe lib. 4. cap. 66. 67. & de Pline lib. 28. c. 2. p. m. 558.*

CALI-

tur utiles cum amulis ſimultates exercuit. Ambitioſo quidem & nimis aculeato dicendi genere ex aliena inſcitia (dum intemperanter perſtringit atque remordet) nomen quærens. Raphael Volaterran ſon ami n'a pu s'empêcher de reconoître publiquement ce defaut. (a) *Hujus ego quamquam eram familiaris vitium unicum lectoris atque obtrectationis in omnes pene doctos non præteribo, dignus propterea ut de Calvo Quintilianus ait, vita longiore ac ingenio meliore.* Latomus s'en divertit (b) dans l'epitaphe du defunt: voiez la dans Paul Jove.

(B) *Et qui d'ailleurs n'avoit point de religion.*] Il alloit à la Meſſe le moins qu'il pouvoit; & s'il y alloit par compagnie à la ſollicitation de ſes amis, *Allons voir*, diſoit-il, *l'erreur populaire. Domitius Calderinus ne miſſam quidem volebat audire, & quum ab amicis eo duceretur dixiſſe ferunt, eamus ad communem errorem* (c). De là vint que Politien le regala de cette épigramme:

Audit Marſilius Miſſam: miſſam facis illam
Tu, Domiti, magis eſt religioſus uter;
Quis dubitet? tanto es tu religioſior illo
Quanto audire minus eſt bona quam facere.

J'ai lu des livres de controverſe compoſez par des Proteſtans, où Calderinus tient ſa place parmi les temoins de la verité, c'eſt-à-dire parmi les perſonnes éclairées, qui au milieu du Papiſme ont reconu les abus de la communion Romaine. N'étoit-ce pas ſavoir choiſir des temoins?

(C) *De paier d'effronterie & de pluſieurs tours de ſoupleſſe.*] Voici ce que Politien nous en aprend. (d) *Auctoritatis tam magna fuit ut Roma inter Profeſſores juvenis adhuc primam ſibi celebritatem vindicaverit: cujus tuendæ ac retinendæ gratia factum complures putamus ut in ſuis operibus frontem perfricuerit, & per aqua per ingna famam captans parum ex fide quæpiam retulerit; nonnulla etiam malè ſollers & præſtigioſus, ſpeciem quidem primorem veri habentia magno credentium diſpendio, ſententiis ignorabilibus implicuerit, & pulverem, quod aiunt, oculis offuderit: aut ſicubi major difficultas nec abſiſtens nec congrediens ſpem lectoris eluſerit. Ita dum ſatisfacere ſe mihi probare contendit, etiam Parthos aliquoties & Cretenſibus mendacior invenitur.* On ne peut pas mieux caracteriſer un fanfaron mal-honnête homme: quand celui-ci ſe voioit dans l'embarras d'une grande difficulté, il ne vouloit ni ſe batre, ni ſe retirer. Cela me fait ſouvenir de la fourberie de certains delateurs qui ne veulent ni ſe retracter, ni prouver leur accuſation.

(D) *Il mourut fort jeune.*] A 30. ans ſi l'on en croit (e) Leandre Albert, & Volaterran (f): à 34. ſi l'on en croit Mr. de Boiſſieu (g): mais comme il remarque que Domitius fit un commentaire ſur l'Ibis d'Ovide l'an 1495. il n'a pas dû croire que ce Critique ſoit mort ſi jeune: car comment ſeroit-il poſſible qu'un homme qui publie un commentaire l'an 1474. (h) en faſſe un ſur l'Ibis d'Ovide l'an 1495. & ne vive que 34. ans? Il mourut de peſte (i) ſelon quelques-uns, mais d'autres diſent que ce fut d'une fievre continuë, après avoir ruiné ſa ſanté par une trop forte aplication au travail. (k) *Ætate laudeque florentem, ſed imbecilli ſtomachi temperaturam nimiis lucubrationibus exterrentem, quum digna multis ſeculis opera conciperet, rapida febris eripuit.* Je me ſuis ſouvent étonné de la mauvaiſe coutume des faiſeurs d'éloges; ils oublient très-ſouvent l'année de la naiſſance, celle de la mort, & tels autres points chronologiques. J'en ai cherché la raiſon, & après avoir compris que ce n'eſt point l'amour de la brieveté qui eſt cauſe de ces omiſſions (car une feuille de papier peut contenir cinq ou ſix cens dates de cette nature) j'ai conclu que la pareſſe eſt la cauſe de tout cela. Ils ne ſe ſouvienent point de ces circonſtances, & ils ne veulent point prendre la peine de s'en informer.

(E) *Sur les Poëtes difficiles.*] Volaterran en a parlé ſur ce pied-là. *Acri vir ingenio*, dit-il (l), PRIMUS *qui hoc tempore poëtas durioſculos diligentius coëperit enarrare, & in eos commentarios edere admodum juvenis.* Voici comment Calderin lui-même parle dans la preface de ſon Stace. *Incidi in libros 5. Silvarum Papinii Statii, opus granditate heroica ſublime, argumento varium, doctrina remotiſſimum, quod nemo ante nos aut auſus eſt aut potuit attingere.* Ce fut l'an 1475. qu'il fit cet Ouvrage (m): voiez en l'éloge dans Barthius (n).

(A) *J'expliquerai dans une remarque cette curioſité.*] Pline parle de cela afin de prouver par un exemple qu'un mot ſuſit à changer les deſtinées. Raportons toutes ſes paroles. (o) *Multi vero* (auctores ſunt) *magnarum rerum fata & oſtenta verbis permutari. Cum in Tarquiniis fodientes delubro fundamenta, caput humanum invenirent, miſſis ob id à ſe legatis, Etruria celeberrimus vates Olenus Calenus præclarum id fortunatumque cernens, interrogatione in ſuam gentem transferre tentavit, ſcipione prius de terminata templi imagine in ſolo ante ſe:* HOC ERGO DICITIS ROMANI? HIC TEMPLUM JOVIS OPTIMI MAXIMI FUTURUM EST: HIC CAPUT INVENIMUS: *conſtantiſſima Annalium affirmatione, tranſiturum fuiſſe fatum in Etruriam, ni pramonitis a filio vatis legati Romani reſpondiſſent:* NON PLANE HIC, SED ROMÆ INVENTUM CAPUT DICIMUS. L'exemple eſt fort. Voilà une tête d'homme trouvée dans les fondemens du Capitole. On (p) avoit deja creuſé juſqu'à une grande profondeur lors qu'on decouvrit ce prodige, la tête d'un homme fraichement tué, encore chaude, ſaignant encore. Des gens moins ſuperſtitieux que les Paiens, euſſent trouvé là un myſtere. C'étoit dans le fond un preſage que le lieu (q) où cette tête avoit été deterrée deviendroit le maître de toute l'Italie, mais par un tour de Sophiſte on pouvoit frauder les droits que les deſtins accordoient à ce lieu-là, & les transferer à un autre; & ſi les Deputez de Tarquin euſſent oublié de nommer Rome & le mont Tarpeius, quand le devin leur demandoit *n'eſt-ce pas ici qu'on a trouvé le prodige?* la domination de l'Italie leur eût été enlevée, tout le preſage eût tourné au profit des Etruriens. Calenus tâcha de faire ce coup de ſupercherie, car dès qu'il eut ſu de quoi il étoit queſtion, il traça un cercle ſur la terre, il l'orienta par des lignes droites, voici le mont Tarpeius, diſoit-il aux Ambaſſadeurs, voilà l'Orient, le Midi, le Septentrion, l'Occident. Eſt-ce ici, eſt-ce là que la tête d'homme a été trouvée. S'ils euſſent repondu *c'eſt ici*, les promeſſes du deſtin euſſent été pour l'Etrurie; le lieu où étoit Calenus ſeroit devenu le ſiege de la monarchie d'Italie. Mais les Deputez ſe tinrent bien ſur leurs gardes, *ce n'eſt point ici* repondirent-ils toûjours, *que l'on a trouvé cette tête, on l'a trouvée ſur le mont Tarpeius à Rome.* Le fils de Calenus leur avoit apris cet expedient. Mon pere, leur dit-il, vous expliquera ce prodige ſans uſer d'aucun menſonge, car cela n'eſt point permis à un

(l) *Volat. ubi ſupra.*

(m) *Barthius in Statium t. 1. p. 483.*

(n) *Id. ibid.*

(o) *Plinius, lib. 28. c. 2. p. m. 558.*

(p) *Dionyſ. Halicarn. lib. 4. c. 66. p. m. 247.*

(q) *Id. ib. cap. 68. pag. 248.*

CALIGULA (CAIUS CESAR) Empereur de Rome, ſucceda à Tibere l'an 37. de JESUS-CHRIST. Il étoit fils de Germanicus & d'Agrippine, & il degenera d'une ſi horrible maniere qu'il fit * regretter le regne de ſon predeceſſeur; c'eſt tout dire. Ceux qui ont dit que la (A) nature l'avoit choiſi, afin de montrer au monde juſqu'où elle pouvoit étendre ſes forces du côté du mal, ont bien rencontré. Il y a beaucoup d'aparence qu'une force majeure, c'eſt-à-dire une cauſe phyſique (B), augmenta la depravation morale qui étoit dans cet Empereur. Le philtre qu'on lui avoit donné ne lui laiſſa preſque plus de franc arbitre: ainſi quand les Romains l'auroient depoſé ſelon les formes, je ne ſai point ſi ceux qu'on apelle monarchomaques, ſe pourroient prevaloir de ce procedé. La corruption de cette ame parut de bonne heure, car il portoit encore la † robe d'enfant lors qu'il fut (C) ſurpris en inceſte avec l'une de ſes ſœurs. Il en debaucha tout autant qu'il en avoit, & il vêcut publiquement avec l'une d'elles (D) comme avec ſa femme. Mais comme il faut être équitable envers tout le monde, je me ſens obligé de dire

* Sceleratiſſimus ac funeſtiſſimus & qui etiam Tiberii dedecora purgaverit. *Europius l. 7.*

† *Voiez l'article* Druſille (Julie) *remarque B.*

devin, mais prenez bien garde aux reponſes que vous ferez à ſes demandes. Voilà une belle morale; voilà un Prophete qui faiſoit conſcience de mentir dans l'explication d'un prodige, mais il n'en faiſoit point de tendre des pieges aux conſultans, & de les tromper par des équivoques, & par des queſtions captieuſes.

Je ne m'étonne pas que les Paiens aient cru que certaines choſes inanimées portoient avec elles la fatalité, car comme l'idée qu'ils avoient de Dieu n'excluoit point l'imperfection, il n'y avoit point de caprice qu'ils ne puſſent attribuer à leurs Dieux. Ils pouvoient donc les croire capables d'attacher leur affection à une image, ou à un bouclier &c. c'eſt-à-dire d'accorder certaines graces à quelque nation que ce fut qui poſſedât ſucceſſivement cette image, ou ce bouclier &c. Mais une telle combinaiſon des deſtinées ne paroit pas compatible avec la grandeur d'un ſouverain être agiſſant immediatement. Les cauſes occaſionnelles des Carteſiens pourroient fournir quelque eſſai de ſolution en cas de neceſſité. Quoi qu'il en ſoit du *Palladium* de Troie, ou de l'*Ancyle* de Numa, nous avons dans l'affaire du Capitole une abſurdité particuliere, car on ne ſauroit comprendre qu'un bienfaiteur, quelque capricieux qu'il ſoit, change ſes reſolutions à cauſe des ſubtilitez frivoles des interpretes des prodiges. Il veut donner l'empire de l'Italie à la ville où l'on trouvera ſous la terre une tête d'homme; vous êtes de cette ville-là: & vous allez dire de bonne foi dans un autre lieu à des devins qui vous montrent la figure de vôtre patrie, *c'eſt ici qu'on a trouvé cette tête.* Dès lors l'empire de l'Italie eſt transferé de vôtre patrie au lieu où vous parlez de la ſorte. Que peut-on imaginer de plus monſtrueux? Je ne doute pas que Pline au fond de ſon ame ne ſe moquât de ces ſotiſes. Il les raporte neanmoins ſans faire ſemblant de s'en moquer. *Hæc ſatis ſint*, dit-il (a), *exemplis ut appareat, oſtentorum vires & in noſtra poteſtate eſſe, ac prout quæque accepta ſint, ita valere.*

(a) *Plin. ubi ſupra.*

(A) *Que la nature l'avoit choiſi afin de montrer.*] C'eſt ainſi que je me donne la liberté de traduire ces paroles de Seneque: (b) *C. Cæſar quem mihi videtur rerum natura (c) edidiſſe ut oſtenderet quid ſummo vitio in fortuna poſſent.* Ce qu'il dit ailleurs n'eſt pas moins fort: la nature, dit-il, l'avoit produit à la honte & à la ruine du genre humain: *Non poſſum... hunc præterire ex omni Cæſarum numero excerpendum, quem rerum natura in exitium opprobriumque humani generis edidit (d).*

(b) *Seneca de conſolat. ad Helviam c. 9. p. m. 779.*

(c) *Voilà les antipodes de Scipion l'Africain dont l'alore Maxime* lib. 6. c. 9. n. 2. *parle ainſi;* Quem Dii immortales naſci voluerunt ut eſſet in quo ſe virtus per omnes numeros hominibus efficaciter oſtenderet.

(d) *Seneca de conſolat. ad Polybium c. 36. pag. 732.*

(B) *Une cauſe phyſique augmenta la depravation morale.*] Les fous & les frenetiques pechent impunement, du moins par raport aux loix humaines; car on ne pend point un frenetique ſi aiant rompu ſes chaines, & ſe jettant ſur le premier qu'il rencontre il le maſſacre. Ceux qui condamnent le plus univerſellement & avec le plus de rigueur les revolutions d'Etat, par leſquelles on depoſe les Souverains legitimes, ne nient point que cela ne ſe doive faire lors que la mechanceté du Prince eſt incorrigible, ou ce qui eſt la même choſe, lors qu'elle eſt fondée ſur un derangement des organes, ſur une maladie du corps, en un mot ſur une cauſe phyſique. La queſtion eſt ſi la fureur de Caligula étoit de cette nature. Il y a beaucoup d'aparence que le philtre qu'on lui avoit fait avaler mit le comble à ſa malice, & en fit une ferocité machinale & irreſiſtible, s'il m'eſt permis de tranſporter à cet uſage la ſignification d'un terme qui eſt conſacré à l'efficace de la grace neceſſitante. Juvenal attribue à la malignité de ce philtre les cruautez furieuſes de Caligula;

(e) *Tamen hoc tolerabile, ſi non*
Et furere incipias; ut avunculus ille Neronis,
Cui totam tremuli frontem Caſonia pulli
Infudit. Quæ non faciet, quod principis uxor?
Ardebant cuncta, & fracta compage ruebant,
Non aliter, quam ſi feciſſet Juno maritum
Inſanum. Minus ergo nocens erit Agrippina
Boletus: ſiquidem mentis præcordia preſſit
Ille ſenis, tremulumque caput deſcendere juſſit
In cælum, & longâ manantia labra ſaliva.
Hæc poſcit ferrum, atque ignes, hæc potio torquet:
Hæc lacerat mixtos equitum cum ſanguine patres.

Suetone dit non ſeulement que ce philtre le rendit furieux, mais auſſi qu'il faut attribuer à une maladie d'eſprit les paſſions contraires qui le tranſporterent. Il remarque que ce Prince dormoit peu, & que mille viſions extravagantes le perſecutoient en ſonge. *Mentis valetudinem & ipſe ſenſerat: ac ſubinde de receſſu deque purgando cerebro cogitavit. Creditur potionatus à Cæſonia uxore, amatorio quidem medicamento, ſed quod in furorem verteret. Inſtabatur inſomnia maxime: neque enim plus quam tribus nocturnis horis quieſcebat: ac ne his quidem placida quiete, ſed pavida monſtris rerum imaginibus: ut qui inter caſuras, pelagi quondam ſpecium colloquentem ſecum videre viſus ſit. Ideoque magna parte noctis vigilia cubandique tædio, nunc toro reſidens, nunc per longiſſimas porticus vagus, invocare identidem atque exſpectare lucem conſueverat. Non immerito mentis valetudini attribuerim diverſiſſima in eodem vitia, ſummam confidentiam, & contra ingentem metum (f).* J'avoue que Tibere qui en qualité de très-mechant homme, mais très-mechant avec une extrême hypocriſie, étoit fort capable de juger des mauvaiſes inclinations d'un autre, avoit predit que Caligula (g) ſeroit une peſte du genre humain. Je ne nie donc pas que la nature n'eût donné à Caligula de très-pernicieuſes diſpoſitions, mais il étoit capable de les cacher, & de les corriger avant qu'il eût pris la drogue de Ceſonie. Les commencemens de ſon regne furent merveilleux, & jamais homme n'a joüé plus finement ſon perſonnage qu'il le joüa ſous Tibere. *Omnibus inſidiis tentatus elucieniam, cognitumque ſe ad querelas, nullam unquam occaſionem dedit, perinde obliteratæ ſuorum cæſi ac ſi nihil cuiquam acciderit: qua vero ipſe pateretur, incredibili diſſimulatione transmittens. Tantique in avum, & qui juxta erant, obſequii, ut non immerito ſis dictum: nec ſervum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuiſſe. Naturam tamen ſævam atque probroſam, &c.* (h) Ce qui montre qu'encore qu'en certaines occaſions il fit connoître la ferocité de ſon naturel, il ne laiſſoit pas d'être le maître chez lui, & de ſoumettre ſes paſſions à ſa raiſon quand il vouloit. Examinez bien ce qu'il a fait depuis ce tems-là, vous y trouverez des ſymptômes de maladie, & des caracteres de maniaque.

(f) *Sueton. in Calig. c. 50.*

(g) Quod ſagaciſſimus ſenex ita prorſus perſpexerat ut aliquoties prædicaret, exitio ſuo omniumque Cajum vivere & in matricem (ſerpentis id genus) populo Romano, Phaëtontem orbi terrarum educare. *Ib. cap. 11.*

(h) *Id. ib. cap. 10.*

(C) *Lors qu'il fut ſurpris en inceſte avec l'une de ſes ſœurs.*] Voiez ci-deſſus (i) l'article d'Antonia: vous y trouverez à la marge les paroles de Suetone qui prouvent ce fait. Vous les trouverez auſſi dans la remarque ſuivante.

(i) *Page 269.*

(D) *Il vêcut publiquement avec l'une de ſes ſœurs comme avec ſa femme.*] Il avoit trois ſœurs: elles paſſerent toutes trois par ſes mains: mais Druſille fut toûjours la favorite. C'eſt celle avec laquelle leur aieule Antonia le ſurprit en flagrant delit: c'eſt celle dont je parle dans le texte de cette remarque. Les regrets qu'il temoigna en la perdant, (k) & les honneurs divins qu'il lui fit rendre, ne ſont pas les plus petites extravagances de ſa vie. Pour ſes autres ſœurs il les proſtitua à ſes Bardaches, & les punit enſuite ſous pretexte de conſpiration & d'adultere. *Cum omnibus ſororibus ſuis ſtupri conſuetudinem fecit, plenoque convivio ſingulas infra ſe viciſſim collocabat, uxore ſupra cubante. Ex his Druſillam vitiaſſe virginem prætextatus adhuc creditur, atque etiam in concubitu ejus quondam deprehenſus ab avia Antonia apud quam ſimul educabantur. Mox Lucio Caſſio Longino conſulari collocatam abduxit, & in modum juſtæ uxoris propalam habuit.*

(k) *Voiez Suetone ib. Senequ* conſolat. ad Polybium cap. 18. *Dion* l. 59. p. m. 744. ad ann. urbis 791.

Digitized by Google

dire que je croi qu'on lui fait tort, quand on avance qu'il commit inceſte (E) avec ſa fille. Il pouſſa le crime de leze-majeſté divine auſſi loin que la creature le puiſſe pouſſer. A l'imitation du Diable il croioit qu'il y a un (F) Dieu, & il en trembloit; & neanmoins il vomiſſoit des blaſphêmes épouvantables contre la Divinité. Il uſurpa fierement tous les (G) honneurs de la religion, & il n'y avoit aucun crime qu'il fit conſcience de commettre *. La derniere de ſes quatre femmes ſe nommoit Ceſonie; elle n'étoit ni jeune ni belle, & neanmoins il l'aimoit paſſionnément; mais il ne laiſſoit pas quelquefois d'imprimer ſon humeur (H) feroce & cruelle ſur les careſſes qu'il lui faiſoit. Il en eut une fille qui perit avec le pere & la mere, ſous la conſpiration

* *Voiez quant à ſa cruauté Strabon de ſes l. 3. c. 18. 19.*

habuit. Haredem quoque bonorum atque Imperii eger inſtituit. . . . Reliquas ſorores nec cupiditate tanta nec dignatione dilexit, ut quas ſæpe exoletis ſuis proſtravorit. Quo facilius eas in cauſſa Æmilii Lepidi condemnavit quaſi adulteras, & inſidiarum adverſus ſe conſcias (a).

(a) *Sueton. in Calig. cap. 24.*

(E) *Qu'il commit inceſte avec ſa fille.*] „ Il aſſouvit „ ſa lubricité avec ſes propres ſœurs, & pour paroître „ encore plus prodigieuſement inceſtueux, il viola une „ fille qu'il avoit euë de l'une d'entr'elles. „ C'eſt ce qu'on lit dans la verſion que Mr. l'Abbé de Marolles nous a donnée d'Eutrope, mais je ne penſe pas que le traducteur ait bien entendu l'original. Voici ce que l'on y trouve: (b) *Stupra ſororibus intulit, ex una etiam natam filiam cognovit.* Je ſai bien que l'on peut prouver par des exemples que le mot Latin *cognoſcere fœminam* ſe prend quelquefois pour *coucher avec une femme*; mais outre que ces exemples ſont rares, il n'eſt point du tout aparent qu'Eutrope en un tel endroit ſe ſoit ſervi de ce mot dans cette ſignification. Ce n'étoit point le lieu d'emploier des termes ſi honnêtes, & ſi équivoques: il avoit emploié le mot de *ſtuprum* s'agiſſant de frere à ſœur, & dans la même periode s'agiſſant de pere à fille, auroit-il eté chercher un terme d'adouciſſement? N'en deplaiſe (c) à Caſaubon, je n'y vois nulle aparence. J'ajoûte que la ſignification ordinaire de *cognoſcere* donne un aſſez bon ſens aux paroles d'Eutropius, car c'eſt un nouveau degré d'impudence que de reconoître pour ſa fille un enfant de ſa propre ſœur. C'eſt garder quelques meſures envers le public que de cacher un commerce inceſtueux; on en garde plus ou moins ſelon qu'on fait plus ou moins myſtere de ce commerce: mais c'eſt n'en garder point du tout que de ſe porter pour pere des enfans qui naiſſent de cet inceſte. Je n'allegue point contre l'Abbé de Marolles que perſonne n'a reproché à Caligula d'avoir violé ſa propre fille, car la maniere dont j'ai traduit les paroles d'Eutropius n'a pas plus de fondement dans les autres Hiſtoriens que la traduction de cet Abbé. Eutropius eſt le ſeul que je ſache qui parle ou de cette reconoiſſance, ou de cet inceſte, & cela me rend fort ſuſpecte de fauſſeté ſon obſervation. Un Empereur mort avant l'âge de 29. ans qui auroit eu de ſa propre ſœur une fille, & qui auroit vu cette fille en âge de puberté, & qui l'auroit violée ou reconue hautement pour ſa fille, eſt une choſe trop ſinguliere pour ne la trouver que dans Eutrope.

(b) *Eutropius l. 7. in Caligula.*

(c) *Il entend Eutrope comme Mr. de Marolles l'a entendu: voiez-le* in Suet. Calig. c. 24. *Conrad Dietericus* in vita Caligulæ pag. 29. *l'entend de même.*

Notez que ſelon toutes les aparences le premier commerce de Caligula avec ſes ſœurs ne preceda point le tems où il entra chez ſon aieule: puis donc qu'il avoit (d) 18. ans lors qu'il y entra, il eſt impoſſible qu'il ait vu dans l'âge de puberté la fille qu'il auroit euë de cet inceſte. Si vous me dites que le mot *cognoſcere* ſeroit impropre au ſens que je lui donne, vu que celui D'AGNOSCERE (e) ſemble être afecté à ce ſens-là; je vous repondrai qu'Eutrope n'eſt pas un Auteur qui obſervât toute cette exactitude.

(d) *Voiez la remarque B de l'article* Druſille (Julie.)

(e) *Voiez Pitiſcus in Sueton. in Jul. c. 52. n. 9.*

(F) *Il croioit qu'il y a un Dieu & il en trembloit, & neanmoins.*] Voici un paſſage de Calvin qui ne ſera point allegué mal à-propos. *Nemo in audaciorem aut effrenatiorem mundi contemptum prorupiſſe legitur quam C. Caligula: nemo tamen miſerius trepidavit cum aliquod ira divina indicium ſe proferebat: ita Deum quem ſtudebat ex profeſſo contemnere invitus exhorrefcebat* (f). Tout cela eſt fondé ſur Suetone, qui nous aprend que le même Caligula qui temoignoit tant de mepris pour les Dieux, s'alloit cacher ſous un lit lors qu'il entendoit un grand tonnerre. *Qui Deos tantopere contemneret ad minima tonitrua & fulgura connivere, caput obvolvere, ad vero majora properare ſe è ſtrato ſub lectumque condere ſolebat* (g). Mais remarquons qu'il n'eut pas toûjours cette peur, car au contraire il y eut des tems où il affecta de renvier ſur Jupiter, tant à l'égard du tonnerre, qu'à l'égard de la foudre: il riſpoſtoit par le bruit de ſes machines au bruit du tonnerre, & ſi la foudre tomboit des nuës, il lançoit des pierres vers le ciel, & s'écrioit en adreſſant la parole au Dieu qui lance la foudre, *ôte moi du monde ou je t'en ôterai* (h). Torrentius (i) trouve plus de peur que de menaces dans ces paroles, & tout auſſi-tôt il cite ce que Suetone raporte de la timidité de Caligula pour le tonnerre. *Non tam comminantis quam timentis eſt etiam, aut me occide aut ego te. Exparuiſſe autem Cajum fulmina auctor eſt Suetonius.* C'eſt n'entendre pas le fin des choſes, c'eſt les tirer par les cheveux. Les termes en queſtion ne ſentent point l'homme qui a peur, ils contiennent un cartel de defi pour un combat à toute outrance, ſans quartier, &, qui ne devoit finir que par la mort de l'un ou de l'autre des combatans. C'eſt l'explication claire & nette que donne Seneque; (k) *Ad pugnam vocavit Jovem, & quidem ſine miſſione, Homericum illum exclamans verſum* (l). Autre impieté de Caligula. En plein jour il s'aprochoit de la ſtatue de Jupiter Capitolin, comme pour lier converſation avec lui: tantôt il lui parloit à haute voix, tantôt doucement, & à l'oreille, & puis à ſon tour il aprochoit ſon oreille de la bouche de Jupiter. Cette converſation ne ſe paſſoit pas ſans diſpute. On ouït un jour Caligula qui menaçoit Jupiter de le renvoier en Grece, *ut ſuam Auguſtæ reſtituat.* Il ſe vantoit que Jupiter avoit prevenu par ſes prieres l'effet de cette menace, & obtenu la faveur d'être logé avec lui. C'eſt pour cela, diſoit-il, que j'ai fait un pont entre mon Palais & le Capitole (m).

(f) *Calvin. inſtit. lib. 1. c. 1.*

(g) *Suet. in Calig. cap. 51.*

(G) *Il uſurpa fierement tous les honneurs de la religion.*] Il s'alloit mettre fort ſouvent entre la ſtatue de Caſtor & celle de Pollux, & recevoit là les adorations de tout venant. Il ſe fit bâtir un temple, où on lui offroit tous les jours en ſacrifice les animaux les plus rares (n). Il ſe diſoit Jupiter un certain tems, & c'eſt pour cela, ajoûtoit-il, qu'il avoit couché avec tant de femmes, & avec ſes propres ſœurs. Une autre fois il ſe diſoit Junon, Diane, Venus, Bacchus, & ſe revêtoit de l'équipage de chacune de ces Divinitez (o). Il ſe fit créer un Corps ou un College de Prêtres. Sa femme Ceſonie, & ſon oncle Claude furent membres de ce College; il n'y entra que des gens très-riches, & qui achetoient cherement cette dignité: il voulut être lui-même ſon Prêtre, & pour cet effet il s'agregea à ce Corps. Il y fit entrer auſſi ſon cheval (p).

(h) *Senec. ibid.*

(i) *Torrent. in Suetan. Calig. cap. 22.*

(k) *Senec. ibid.*

(l) *C'eſt le 724. du 23. de l'Iliade. Ajax dit ces paroles à Ulyſſe avec lequel il luttoit. Elles n'ont point là un ſens ſurnaturel.*

(m) *Suetan. in Calig. c. 22.*

(n) *Id. ib. voiez auſſi Dion l. 59. pag. 761.*

(o) *Dio ib. pag. 759.*

(H) *D'imprimer ſon humeur . . . . . cruelle ſur les careſſes.*] Ce ſera Mr. de Balzac qui commentera ces paroles. *Les belles*, dit-il (q), *qui ſont aimées des tyrans ne ſont pas en ſeureté . . . . . Poppée fut premierement Maîtreſſe, depuis femme, & toûjours gouvernante de Neron. Elle avoit dompté & aprivoiſé ce monſtre: neanmoins il lui échapa à la fin, & dans un moment de colere qu'il eut pour elle, il la tua d'un coup de pied qu'il lui donna dans le ventre. Son oncle Cæſius ne traita pas Ceſonie ſi rudement. Toutefois dans la plus grande ardeur de ſon feu il lui faiſoit l'amour en ces termes*, cette belle tête ſera coupée ſi-tôt que je l'aurai commandé, *& lui diſoit quelquefois qu'il lui prenoit envie de la faire apliquer à la queſtion, afin de ſavoir d'elle pourquoi il l'aimoit ſi fort.* Cela eſt emprunté de Suetone (r). Il eſt étrange que cette femme n'étant ni jeune ni belle, & aiant eu deja 3. enfans de ſon mari, ait pu inſpirer une ſi ardente & une ſi conſtante paſſion à ce barbare: mais on a beau vanter la premiere fleur de jeuneſſe, on verra ſi l'on y prend bien garde que l'adreſſe & la routine d'une femme de 30. à 40. ans ſoutiennent mieux ſon regne, quand elle eſt maîtreſſe d'un Prince, que ne ſeroit la ſeule beauté d'un jeune tendron. Outre que la maîtreſſe de Caligula, & aparemment bien d'autres auſſi du même predicament, aquierent pluſieurs ſortes de routines qui remplacent avec uſure ce que les années ôtent aux charmes du viſage. Quoi qu'il en ſoit, Suetone ſemble dire que la maîtreſſe de Caligula ſe fit valoir par

(p) *Id. pag. 761.* (q) *Dans l'une de ſes lettres.* (r) Quoties uxoris vel amicæ collum exoſcularetur addebat, *tam bona cervix ſimulac juſſero demetur.* Quin & ſubinde jactabat exquiſiturum ſe vel fidiculis de Cæſonia ſua cur eam tanto opere diligeret. *Suet. in Calig. cap. 33.*

Google

ration de β Caſſius Chærea l'an 41. de JESUS-CHRIST. Lollia Paulina (I) l'une de ſes autres femmes n'avoit point été mariée avec Caïus Ceſar fils d'Agrippa, comme le ſavant Uſſerius γ l'a cru. Philon raporte une penſée de (K) Caligula qui eſt digne d'attention. Seneque s'étonne que cet Empereur inſultât les autres par ſes railleries, pendant qu'il donnoit (L) lui-même tant de priſe ſur ſa perſonne par ſes defauts corporels. C'eſt qu'il ne craignoit pas qu'on oſât ſe moquer de lui, comme il ſe moquoit des autres. Peut-être auſſi qu'il ne s'apercevoit pas de ſes defauts. L'une de ſes plus folles extravagances, étoit de crier à la Lune quand elle étoit pleine qu'elle vint coucher avec lui δ. Il ſe vantoit ‡ d'avoir couché avec elle. Que dirai-je des honneurs de la Prêtriſe qu'il confera à ſon cheval ↓? Voiez la derniere (M) remarque. Il étoit ſi propre à être l'original de cet homme de peché, de cet Antechriſt dont St. Paul nous a laiſſé la deſcription, que je ne m'étonne pas que d'habiles gens * lui apliquent cette partie des propheties du Nouveau Teſtament. Je n'affirme pas pour cela qu'ils aient touché au but.

On verra dans l'article *Macron* que les intrigues d'une femme, ſervirent beaucoup à Caligula pour le faire parvenir plutôt à l'Empire. Un Profeſſeur d'Utrecht a bien montré dans une † harangue les mauvaiſes qualitez, & les actions monſtrueuſes de cet Empereur.

β *Voiez l'article de ce Caſſius.*

γ *Annal. t. 2. ad ann. 4003.*

δ *Sueton. in Calig. cap. 22.*

‡ *Dio, l. 59. p. 761.*

↓ *Id. ib.*

* *Voiez Grotius in tractatu de Antichriſto.*

† *Voiez la 13. harangue d'Antoine Emilius.*

CAL-

la chaleur du temperament. Ce Prince en étoit ſi follement amoureux, qu'il la montroit nuë à ſes amis. (a) *Caſoniam neque facie inſigni neque ætate integra, matremque jam ex alio viro trium filiarum, ſed luxuria ac laſcivia perditæ & ardentius & conſtantius amavit, ut ſæpe chlamyde pelasgaque & galea ornatam & juxta æquitantem militibus oſtenderit, amicis vero etiam nudam.* Il ne la reconut pour ſa femme qu'après qu'elle eut accouché: ce fut d'une fille qu'elle accoucha: il aima tendrement cette fille, & y reconut ſon ſang principalement à cette marque, c'eſt qu'elle égratignoit le viſage aux petits enfans avec qui elle joüoit. *Nec ullo firmiore indicio ſui feminis eſſe credebat, quam feritatis qua illi quoque tanta jam tunc erat, ut infeſtis digitis ora & oculos ſimul ludentium infantium inceſſerat (b).* Jugez ſi celui qui la fit perir du même genre de mort (c) que le Pſalmiſte a ſouhaité aux enfans de Babylone, n'avoit pas lieu de dire qu'il écraſoit un ſerpent déjà éclos, *mali corvi malum ovum.*

(a) *Suet. in Calig. cap. 25.*

(b) *Id. ib.*

(c) Periit unà & uxor Cæſonia gladio à Centurione confoſſa & filia parieti illiſa. *Ib. c. 59. Voici les paroles du Pſeaume 137.* Heureux celui qui viendra t'arracher Les enfans tiens de ta mamelle impure, Pour les froiſſer contre la pierre dure.

(I) *Lollia Paulina . . . . n'avoit point été mariée avec Caius Ceſar.*] Ce qui a trompé Uſſerius eſt qu'il a cru que ces paroles de Suetone au chapitre 26. de la vie de l'Empereur Claude, *Deque Lollia Paulina quæ C. Ceſari nupta fuerat*, ſe doivent entendre du petit fils d'Auguſte; mais s'il avoit pris garde à deux choſes, il ne ſeroit point tombé dans cette petite mepriſe. Il eût dû conſiderer 1. que Suetone au chapitre 25. de la vie de Caligula aſſûre que cet Empereur épouſa Lollia Paulina, & la repudia peu après. 2. Que Tacite au chapitre 40. du 4. livre des Annales nous aprend que Caïus Ceſar petit-fils d'Auguſte avoit épouſé Livie fille de Druſus; & ſœur de Germanicus, & étoit mort avant elle, puis qu'on ſait qu'elle ſe remaria avec Druſus fils de Tibere. Ce n'eſt pas moi qui fais ces remarques, c'eſt le ſavant Pere Noris (d).

(d) *Cenotaph. Piſan. pag. 189.*

(K) *Une penſée de Caligula qui eſt digne d'attention.*] Voici de quelle maniere un de nos Auteurs modernes l'a miſe en œuvre. Bien loin de trouver étrange, dit-il, (e) que tous les Princes *n'aient pas tout le merite qui leur conviendroit, je m'étonnerois plutôt, qu'ils ne faſſent pas le même raiſonnement que faiſoit Caligula; & que nôtre devouëment aveugle à leurs volontez les plus injuſtes, ne porte pas toûjours leur preſomption juſqu'à l'extravagance.* Puis que ceux qui conduiſent les troupeaux de bêtes, *diſoit ce Maître-fou*, (1) ne ſont pas des bêtes comme elles; mais qu'ils ſont d'une nature plus excellente, il faut bien que ceux qui commandent aux hommes ſi abſolument, & à qui tous les autres cedent, ne ſoient pas de ſimples hommes comme ceux à qui ils commandent; mais des Dieux. *Voilà l'effet que nôtre flatterie devroit produire naturellement dans l'eſprit des Princes: & c'eſt auſſi ce qui eſt arrivé la plupart du tems dans le Paganiſme.* Afin qu'on voie la difference qu'il y a d'un Auteur à un Auteur, je raporterai la maniere dont le Feuillant St. Romuald a bouleverſé tout ceci. *En ce tems*, dit-il, (f) *floriſſoit Caius ce Philoſophe illuſtre, à qui l'on attribuë ce bel Apophtegme:* Il faut que celui qui gouverne les autres ne ſoit pas ſeulement homme, mais plus qu'homme, c'eſt-à-dire beaucoup plus vertueux & parfait que non pas eux; car comme pour conduire des brebis on ne prend pas une brebis: de même pour regir des hommes on ne doit pas choiſir un homme, mais un Dieu. Paſtor ovium (*dit-il*) non eſt ovis, Paſtor boum non eſt bos, Caprarum Paſtor non eſt capra, ſed homo. Ergo hominum Paſtor aliud quam homo eſſe debet, Quid ergo? Deus. *Autrement il court riſque de les perdre, & de ſe perdre lui-même avec eux.* Le lecteur prendra s'il lui plaît la peine de compter combien il y a de beviles dans les paroles de ce bon Moine.

(e) *L'Abbé de St. Real, Ceſarion pag. m. 202.*

(1) *Philon Juif dans ſon Ambaſſade.*

(f) *C'eſt-à-dire au tems de Perſée dernier Roi de Macedoine l'an du monde 3816. Voiez ſon abregé Chronologique to. 1. p. m. 697.*

(L) *Qu'il donnoit lui-même tant de priſe ſur lui par ſes defauts corporels.*] Il étoit le plus mediſant de tous les hommes, & trés-mal fait de ſa perſonne. Pâle, les yeux enfoncez & égarez, velu au cou, la tête pelée, les pieds enormes en grandeur, & les jambes menues comme des fuſeaux. Un homme bâti de la ſorte ſe moquoit de tout le monde, & diſoit aux gens les choſes les plus choquantes; comme quand il dit tout haut en pleine table à Valerius Aſiaticus, les defauts qu'il avoit trouvez à ſa femme (g) en jouiſſant d'elle. Ecoutons Seneque ſur tout cela. *C. Ceſar inter cetera vitia quibus abundabat, contumelioſus mirabiliter ſorebatur omnibus aliqua nota feriendis, ipſe materia riſus benigniſſima. Tanta illi pallor is inſaniam teſtantis fœditas erat, tanta oculorum ſub fronte anili latentium torvitas (h), tanta capitis deſtituti, & emendicatis capillis aſperſi deformitas. Adjice obeſſam ſuis cervicem, & exilitatem crurum, & enormitatem pedum. Immenſum eſt, ſi velim ſingula referre, per quæ in patres avoſque ſuos contumelioſus fuit, per quæ in univerſos ordines: ea referam, quæ illum exitio dederunt. Aſiaticum Valerium in primis amicis habebat, ferocem virum, & vix æquo animo alienas contumelias laturum. Hunc in convivio, item in concione, voce clariſſima, qualis in concubitu eſſet uxor ejus, objecit. Dii boni, hoc virum audire, Principem ſcire, & uſque eo licentiam perveniſſe, ut non dico conſulari, non dico amico, ſed tantum marito Princeps & adulterium ſuum narret, & faſtidium (i)!* J'ai cité en marge un paſſage de Suetone, qui montre que la femme de Valerius Aſiaticus eut pluſieurs compagnes de ſa diſgrace; & qu'il y en eut bien d'autres dont l'indiſcret Caligula fit connoître les defauts cachez. Ceux qui ſavent le tort qu'Henri troiſiéme ſe fit par une ſemblable indiſcretion, ſeront étonnez que les Dames aient eu ſi peu de part aux conſpirations contre l'Empereur Caligula; car je croi qu'en ce tems-là les Dames Romaines n'étoient pas plus inſenſibles en pareils cas, que les Dames de la Cour de France au XVI. ſiecle: or voici ce que l'on trouve dans Mr. de Mezerai: (k) *On raportoit au Roi que la Ligue ne lui veuloit pas un moindre mal que de le faire Moine, & que la Ducheſſe de Montpenſier montroit ſes ciſeaux qu'elle avoit deſtinez pour le raſer. C'étoit qu'il avoit offenſé cette veuve, tenant des diſcours qui deconvroient quelques defauts ſecrets qu'elle avoit, outrage bien plus inſupportable à l'égard des femmes, que celui qu'on fait à leur honneur.*

(g) *Suetone c. 36. dit que Caligula prioit à dîner pluſieurs des plus apparens de Rome avec leurs femmes, & ſortoit quand le cœur lui en diſoit avec celle qu'il trouvoit le plus à ſon gré, & revenant quelque tems après racontoit les perfections & imperfections les plus cachées de la Dame,* Recentibus adhuc laſciviæ notis reverſus, vel laudabat palam, vel vituperabat, ſingula enumerans bona malave corporis atque concubitus.

(h) *Voiez Suetone* in Calig. cap. 50. *qui fait un portrait de cet Empereur fort reſſemblant à celui-ci. & avec des traits qui ne ſont pas dans Seneque.*

(i) *Seneca de conſtantia cap. 18. p. m. 693.*

(k) *Mezerai abregé chronologiq. to. 3. ad ann. 1588. pag. m. 315.*

(M) *Voiez la derniere remarque.*] Ses entretiens avec la ſtatuë de Jupiter, les pretendus ſecrets qu'il lui diſoit à l'oreille, ſes gronderies, & ſes menaces pendant cette belle converſation (l), ſa jouiſſance de la Lune, le Conſulat deſtiné à ſon cheval, le caprice de le faire dîner à ſa table, & cent autres choſes ſont des marques inconteſtables de folie. Il étoit bien mechant, mais il étoit pour le moins un peu plus fou que mechant. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'il n'étoit point Athée; toutes ſes impietez temoignent qu'il croioit des Dieux; & ainſi l'Auteur des penſées ſur les Cometes a eu raiſon (m) de le donner pour un exemple, que les plus perdus ſcelerats dont l'hiſtoire faſſe mention ont reconu la Divinité.

(l) *Voiez ci-deſſus la remarque G.*

(m) *Pag. 344. 380.*

Digitized by Google

CALLIRHOE, fille du fleuve Achelous, & femme de cet Alcmeon qui tua ſa mere Eriphyle, ſe maria avec lui dans un tems qu'il avoit une autre femme. Il avoit donné à cette autre femme le fameux colier dont on avoit fait (A) preſent à Eriphyle, afin qu'elle portât ſon mari Amphiaraus à s'engager à l'expedition de Thebes. Callirhoë aiant ouï parler de ce beau colier, declara tout net à Alcmeon qu'abſolument elle ne coucheroit (B) plus avec lui, s'il ne lui faiſoit preſent de ce bijou. Ce malheureux homme alla trouver Phegeus β le pere de ſon autre femme, & lui fit acroire qu'il avoit ſu de l'Oracle qu'il ne gueriroit jamais de γ ſa fureur, s'il ne faiſoit une offrande de ce colier au temple de Delphes. Phegeus le lui livra; mais aiant apris qu'on le deſtinoit à Callirhoë, il donna ordres à ſes deux fils d'aſſaſſiner Alcmeon. Ils le firent. Callirhoë fut ſenſible à cette mort; mais ce fut d'une maniere qui la porta beaucoup plus à ſouhaiter la vengeance, qu'à mortifier ſa chair. Elle deſiroit paſſionnément que le meurtre de ſon mari fût vengé, & ne laiſſoit pas de goûter les doux plaiſirs de l'amour. Ce fut dans le tems même de la jouïſſance, ‡ qu'elle pria Jupiter de faire en ſorte que les enfans qu'elle avoit eus d'Alcmeon, qui étoient encore tout petits, devinſſent (C) en un moment hommes faits. C'étoit prendre bien ſon tems ↓ pour n'être pas refuſée. Elle ne diſſimula point qu'elle demandoit ce miracle, afin que ſes enfans fuſſent bien-tôt en état de venger la mort de leur pere. On lui accorda ſa demande, & auſſi-tôt Amphoterus & Acarnan ſes deux fils partirent pour cette vengeance. Ils trouverent ſur leur route les aſſaſſins (D) d'Alcmeon, qui alloient offrir à Delphes le colier & la robe d'Eriphyle: ils les tuerent, & puis allerent à Pſophis, où ils maſſacrerent Phegeus & ſon épouſe. En ſe retirant ils furent pourſuivis juſques à Tegée, où ils trouverent un bon ſecours qui leur donna le moien de mettre en fuite l'ennemi. Après avoir rendu compte à Callirhoë de ce qu'ils avoient executé, ils partirent pour Delphes, & y conſacrerent le colier & la robe d'Eriphyle. Ce fut Achelous qui leur ordonna de le faire. Ils allerent après cela en Epire, & y fonderent une * colonie. Quant aux deux enfans qu'Euripide a ſupoſé qu'Alcmeon eut de la prophetesſe Manto, il faut ſavoir que leur pere les donna à élever à Creon Roi de Corinthe. L'un d'eux étoit un garçon nommé Amphilochus, l'autre étoit une fille qui avoit nom Tiſiphone, & qui étoit parfaitement belle. La femme de Creon aprehendant que ſon mari n'épouſât cette belle fille, & voulant l'en empêcher, la fit vendre. Ce fut Alcmeon qui l'acheta ſans la conoître. Apollodore dont j'ai tiré cet article † ne nous dit point comment Tiſiphone fut reconuë. Ce fut ſans doute le denoüement d'une piece d'Euripide.

β *Il demeuroit à Pſophis dans l'Arcadie.*

γ *Il étoit perſecuté des Furies depuis qu'il avoit tué ſa mere.*

‡ Καπιφῆν τὸν Ἀλκμαίωνος ἀναλῦσαι παῤθένον, πλησιάζοντος ἤδη τῷ Διὸς αἰτῆσαι. Callirhoe audito Alcmæonis interitu dum ſecum rem habet Jupiter ab ipſo flagitat. *Apollod. l. 3. pag. 199.*

↓ Gaudia poſt Veneris quæ poſcet munus amantem Ipſa ſuas nolet pondus habere preces. *Ovidius de arte amand. l. 3. ſub fin.*

* *Celle d'Acarnanie.*

† *Bibliotb. lib. 3. pag. 199. & ſeq.*

On

(A) *Le fameux colier dont on avoit fait preſent à Eriphyle.*] Il étoit d'or: Venus (a) l'avoit donné à Hermione ſa fille, femme de Cadmus. Elle lui donna en même tems un *peplum*, c'étoit une eſpece de robe. L'un & l'autre de ces deux preſens vinrent au pouvoir d'Eriphyle; le colier lui fut donné par Polynice, & le *peplum* par Theraſandre fils de Polynice. Le colier la fit trahir ſon mari: le *peplum* la fit trahir ſon fils. Mais pour ſatisfaire plus amplement les curieux, je dois ajoûter qu'on parloit diverſement de ce colier d'Hermione. Les uns ont (b) dit qu'il venoit originairement de Jupiter; que Jupiter l'avoit donné à Europe; que celle-ci le donna à Cadmus; & que Cadmus le donna à Hermione. D'autres diſent (c) que Vulcain en avoit été l'ouvrier, & qu'il en avoit fait preſent à Cadmus. On ajoûte (d) que Vulcain fit ce preſent par malice, & pour venger ſur Hermione née de l'adultere de Venus & de Mars l'affront que ſa femme lui avoit fait. Il fit en ſorte que ce colier devint fatal à tous ceux qui le porteroient; il choiſit des matieres, & des figures malfaiſantes, & entre autres choſes il y mêla les cendres (e) qui étoient reſtées ſur ſon enclume après la fabrique des foudres. En un mot il ſemble qu'il en voulut faire un funeſte Taliſman; & de là vint qu'Hermione, que Semele, que Jocaſte, qu'Eriphyle, &c. qui poſſederent ſucceſſivement ce colier firent une malheureuſe fin. Comparez le donc à l'or de Toulouſe, & au cheval Sejan. Lorsque Polynice (f) chaſſé de Thebes s'enfuit à Argos, il prit avec lui le colier & le *peplum* d'Hermione. Stace (g) & Nonnus (h) decrivent amplement ce colier; mais ſur tout Nonnus y prodigue ſans poids & meſure ſon grand verbiage. Le Scholiaſte de Stace dit (i) que ce colier fut conſacré à Apollon, & jetté dans une fontaine où on le voioit encore; mais qu'on ne pouvoit le toucher ſans s'apercevoir que le ſoleil s'en offenſoit, puis qu'auſſitôt il s'élevoit des tempêtes. La tradition de Pauſanias eſt beaucoup moins chimerique. Cet Auteur (k) croit que quand le temple de Delphes fut pillé par les Phocéens, le colier d'Hermione fut une partie de leur proie; & il fait voir que celui qu'on avoit porté à Amathonte dans l'Ile de Cypre au temple de Venus & d'Adonis, & que l'on diſoit être le colier d'Hermione & d'Eriphyle, n'étoit point le veritable.

Diodore de Sicile (l) aſſûre qu'une Dame Phocéenne qui après le ſac du temple de Delphes oſa ſe parer des ornemens d'Eriphyle, fut brûlée dans ſa maiſon; l'aîné de ſes fils animé par les Furies y aiant mis le feu. Voiez la remarque Q de l'article *Helene*. Notez qu'Athenée (m) cite un Auteur qui dit que le colier d'Eriphyle fut actuellement conſacré au temple de Delphes par Alcmeon: l'oracle lui demanda cette recompenſe pour le guerir de la folie. Les Dieux du Paganiſme ne faiſoient rien pour rien. Ce que vous me demandez eſt d'un grand prix, diſoit l'Oracle, vous me demandez un remede contre la folie, il faut qu'il vous en coute un riche preſent, aportez moi le colier de vôtre mere (n). Apollon agiſſoit à la marchande: il ſe ſervoit des conditions d'un contract *do ut des*: s'il n'eût fait que recevoir les ofrandes volontaires, paſſe: mais il étoit ſtipulant & acceptant.

(B) *Qu'elle ne coucheroit plus avec lui.*] Je m'exprime de la ſorte, parce qu'ils avoient déjà deux enfans lors qu'elle lui demanda ce colier. Corrigez donc dans Charles Etienne, dans Lloyd, & dans Hofman la mauvaiſe ſituation des faits. Ils aſſûrent qu'Alcmeon promit à Callirhoë ce preſent, pourveu qu'elle lui promît d'être ſa femme. Apollodore & Philoſtrate ne parlent point de cela: le dernier dit clairement (o) qu'Alcmeon avoit deux fils de Callirhoë, lors que cette femme l'obligea d'aller chercher malgré lui le colier qu'elle ſouhaitoit.

(C) *Devinſſent en un moment hommes faits.*] Ovide (p) parle de cela d'une maniere qui merite d'être raportée. Il caracteriſe heureuſement l'action d'Alcmeon & le reſte;

Ultusque parentis parentem
Natus erit facto pius & ſceleratus eodem,
Attonitaſque malis exul menſiſque domuſque
Vultibus Eumenidum, matriſque agitabitur umbris:
Donec eum conjux fatale popoſcerit aurum,
Cognatumque latus Phegeius hauſerit enſis.
Tum demum magno petet hos Acheloia ſupplex
Ab Jove Callirhoë natis infantibus annos.
Jupiter his motus privigna dona (q) nurusque
Præcipiet; faciuntque viros impubibus annis.

Mr. Moreri (r) debite que ce fut Achelous qui obtint de Jupiter, que les enfans d'Alcmeon paſſaſſent ſubitement de l'enfance à l'âge d'homme. C'eſt affaiblir cette hiſtoire, & la falſifier en même tems. Il produit contre lui-même la preuve de ſon erreur, car il raporte ces vers d'Ovide. Charles Etienne, Lloyd & Hofman debitent que Jupiter convertit en Dieux les fils d'Alcmeon dès qu'ils furent nez. Je ne penſe pas qu'ils aient trouvé cela dans les Anciens.

(D) *Ils trouverent ſur leur route les aſſaſſins d'Alcmeon.*] Pourquoi donc faloit-il que Charles Etienne nous vint debiter un menſonge, qui devoit ſauter de Dictionaire en Dictionaire pendant ſi long tems? C'eſt que les fils de Phegeus en faiſant mourir Alcmeon furent tuez auſſi ſur le champ, *Qui tamen & ipſi ab eodem* (Alcmeone) *munus vulneribus petiti perierunt.*

(a) *Voiez Diodore de Sicile l. 5. cap. 6.*

(b) *Pherecydes apud Apollod. l. 3. p. 171.*

(c) *Apollodor. p. 169.*

(d) *Statius Theb. l. 2. v. 272. & ſeq.*

(e) *Siculaque incude reliſtos Fulminis extremi cineres. Stat. Theb. l. 2. v. 279.*

(f) *Apollod. l. 3. pag. 185.*

(g) *Ubi ſupra.*

(h) *Dionyſiac. l. 5.*

(i) *Voiez le Commentaire de Barthius tom. 2. pag. 967.*

(k) *Lib. 3. ſub fin.*

(l) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 65. p. m. 786.*

(m) *Athen. lib. 6. pag. 232.*

(n) *Athen. lib. 6. pag. 232.*

(o) *Pauſanias lib. 8. pag. 255.*

(p) *Ovid. Metam. lib. 9.*

(q) *Il entend Hebe la Déeſſe de la jeuneſſe, fille de Junon & femme d'Hercule.*

(r) *Dans l'article de Callirhoë.*

Digitized by Google

On lit dans Pauſanias que Clytius fils d'Alcmeon & de la fille de Phegéus ſe ſepara de ſes oncles maternels, parce qu'il ne doutoit point qu'ils n'euſſent tué ſon pere. Il ſe retira en Elide, & y laiſſa poſterité. Le devin Eperaſte qui gagna le prix aux jeux Olympiques deſcendoit de lui *.

* *Tiré de Pauſanias lib. 6. pag. 195.*

CALVIN (JEAN) l'un des principaux Reformateurs de l'Egliſe au XVI. ſiecle nâquit à Noion en Picardie le 10. de Juillet 1509. Comme on le deſtinoit à l'Egliſe, on lui obtint de bonne heure un Benefice dans la (A) Cathedrale de Noion, & enſuite la Cure du † Pont-l'Evêque: mais cette premiere deſtination n'eut aucun effet; tant parce que les conſeils de Robert Olivetan aiant engagé Calvin à étudier la Religion dans ſa ſource, furent cauſe qu'il reſolut de renoncer aux ſuperſtitions, qu'à cauſe que ſon pere changeant d'avis aima mieux le faire Avocat que Theologien. Après donc qu'il eut achevé ſes Humanitez à Paris, il fut envoié à Orleans afin d'y étudier la Juriſprudence ſous ‡ Pierre de l'Etoile, & puis à Bourges afin d'y continuer cette étude ſous André Alciat. Il fit de grans progrés dans cette ſcience; mais il n'en fit pas moins dans les ſaintes lettres par ſes études particulieres. Il s'apliqua au Grec à Bourges, ſous la direction de Wolmar qui y profeſſoit cette langue. La mort de ſon pere l'aiant rapellé à Noion, il y demeura fort peu de tems, il s'en alla bientôt à Paris, & y (B) compoſa un commentaire ſur le traité de Seneque *de clementia*. Il ſe fit bientôt conoître à ceux qui ſecretement avoient embraſſé la reformation. La harangue qu'il ſuggera à Nicolas Copus, Recteur de l'Univerſité de Paris, aiant fort deplu à la Sorbonne & au Parlement, excita un commencement de perſecution aux fideles; deſorte que Calvin qui avoit penſé (C) être pris au College de Forteret, ſe retira en (D) Xaintonge, après avoir eu l'honneur de parler à la Reine de Navarre

† *Village d'où le pere de Calvin étoit natif, auprés de Noion.*

‡ *Il fut Preſident au Parlement de Paris; on l'apelle en Latin* Petrus Stella.

(A) *Un Benefice dans la Cathedrale de Noion, &c.*] Ceux qui ont dit que Calvin fut Chanoine de Noion ſe ſont trompez. Le Benefice qu'on lui donna n'étoit point un Canonicat, c'étoit une Chapelle nommée *de la Geſine*. Il en fut pourvu le 21. de Mai 1521. Pour ce qui eſt de la Cure de Pont-l'Evêque, il l'eut le 5. de Juillet 1529. par permutation *à la Cure de Marteville*, dont il avoit été pourvu le 27. de Septembre 1527. Qui voudra voir l'hiſtoire des permutations, reſignations, ventes &c. de ces Benefices, la trouvera dans un livre de (a) Mr. Drelincourt. On y voit qu'en 1534. le Lundi 4. de Mai Calvin reſigna la Chapelle de la Geſine à Maître Antoine de la Marliere, & la Cure du Pont-l'Evêque à Caim. Mr. Maimbourg ſe trompe donc quand il met (b) cela avant le voiage que Calvin fit à Paris l'an 1532. Remarquez bien que Calvin ne fut jamais Prêtre, & qu'il n'entra dans l'état Eccleſiaſtique que par la ſimple tonſure.

(a) *Defenſe de Calvin p. 215. & ſuiv. L'Auteur cite les Annales de l'Egliſe Cathedrale de Noyon compoſées par Jaques le Vaſſeur Docteur de Sorbonne, Doyen de cette Cathedrale, & imprimées à Paris* in 4. *l'an* 1633. *&* 1634.

(b) *Hiſt. du Calvin. pag. 57.*

(B) *Un commentaire ſur le traité de Seneque* de clementia.] Il le dedia à Claude Hangeſt Abbé de Saint Eloi de Noion. L'Epitre dedicatoire eſt datée de Paris le 4. d'Avril 1532. Il fit donc ce livre avant l'âge de 23. ans accomplis, & non dans ſa 24. année comme Theodore de Beze (c) l'aſſure. Les fautes de Mr. Varillas ſont ſi énormes à l'égard de ce livre, qu'il eſt capable de faire renoncer à l'étude de l'hiſtoire; car les prejugez n'étant pas plus favorables à une infinité d'hiſtoriens des ſiecles paſſez qu'a lui, comment s'aſſûrera-t-on que ce que l'on lit dans ces autres hiſtoriens eſt plus digne de croiance, que ſes fauſſetez? Si le traité de Calvin étoit perdu, on n'oſeroit revoquer en doute les menſonges que Mr. Varillas raporte avec mille circonſtances. Le bon ſens ne veut-il pas que l'on croie que pluſieurs hiſtoriens lui reſſemblent? Quoi qu'il en ſoit, voici ſes menſonges ſur le chapitre que nous avons maintenant en main.

(c) *Beza in vita Calvini.*

ERREURS de Varillas.

I. *Calvin*, dit-il (d), *aiant d'abord leur eſtime en faiſant un livre de la Conſtance, à deſſein de les encourager à ſouffrir pour la nouvelle doctrine.* Ce n'eſt ni le titre ni le but du livre. II. *Il eſt ſurprenant que ce petit Ouvrage ait fait tant de bruit dans le Monde, & que les Panegyriſtes de Calvin l'ayent mis au deſſus de toutes les pieces d'Eloquence & de Doctrine ſorties de la plume des anciens Auteurs, & des modernes ſur un ſemblable ſujet.* On ne croit pas que perſonne ait jamais ainſi loüe cet Ouvrage, & l'on defie Mr. Varillas de citer de ſemblables panegyriſtes. III. *Il y a des fautes dans ce livre qui ne ſauroient être pardonnées qu'à l'âge de 18. ans, où Calvin étoit encore.* Il couroit ſa 23. année. IV. *Il ne paroît rien de ſinguliér dans le livre de la Conſtance, que des emportemens continuels & des figures outrées.* Ce livre ne contient rien de cette nature, mais ſeulement une explication des penſées de Seneque fortifiée d'autoritez, & d'exemples; le tout en ſtyle de commentateur. Varillas n'avoit jamais vû l'Ouvrage; il l'a pris pour une harangue. V. *Les Sacramentaires brûlez à petit feu y ſont élevez dans le ciel au deſſus des plus illuſtres Martyrs de l'ancienne Egliſe, & le Roi François premier . . . . y eſt peint avec les plus noires couleurs.* Il n'y a rien dans ce livre ni à la loüange de ceux qui avoient ſouffert la mort pour la Religion ſous François premier, ni contre ce Prince. Comment eſt-ce que Calvin auroit oſé publier un livre tel que Mr. Varillas le repreſente, comment, dis-je, l'auroit-il oſé publier dans Paris avec ſon (e) nom latiniſé, & avec celui de l'Abbe de St. Eloi qui en étoit le Heros? VI. *Le reſte de l'Ouvrage ne contient que des fragmens tirez de Seneque le Philoſophe, & couſus avec aſſez de negligence.* Tout l'Ouvrage eſt un commentaire perpetuel du traité de la clemence: le texte de Seneque s'y trouve entier, l'on voit à la ſuite de chaque chapitre de Seneque le commentaire de Calvin tel que je l'ai caracteriſé. VII. *Le plus ridicule de la piece conſiſte en ce que Calvin ignoroit alors qu'il y eût eu deux Senoques nez à Cordoüe en Eſpagne. L'un connu ſous le nom de Rhetoricien, a cauſe de l'éloquence qu'il enſeigna toute ſa vie: l'autre fils du Rhetoricien, & plus fameux que ſon pere, nommé le Philoſophe qui fut Precepteur de Neron. Comme l'un & l'autre avoient long tems vécu, quoi que le Philoſophe eût executé l'ordre de ſe faire mourir que Crevon (f) lui avoit envoié; Calvin qui n'en pouvoit diſconvenir s'aviſa d'attribuer à un ſeul les années des deux, & d'écrire que ſon Seneque imaginaire avoit vécu cent quarante ans.* Puis que Mr. Varillas croioit que Calvin n'avoit alors que 18. ans, il ne devoit pas prendre pour une ignorance ſi ridicule de n'avoir point ſû qu'il y a eu deux Seneques. Il n'eſt pas vrai que Calvin donne à ſon Seneque 140. ans; il ne lui en donne qu'environ 115. Notez que ce même hiſtorien a parlé plus pertinemment de cet Ouvrage de Calvin dans l'hiſtoire de François I. *Il compoſa*, dit-il (g), *ſon Commentaire ſur le livre de la Clemence de Seneque, pour aquerir de la reputation en cachant ſon deſſein, ſous l'écorce d'une morale toute Payenne. Il ne penſoit qu'à jetter dans l'ame de François Premier curieux de ſemblables traitez, un ſcrupule des feux qu'il avoit commandé d'allumer par tout le Roiaume contre ceux qui ſeroient convaincus de parler mal contre la Religion de leurs Peres.*

(d) *Varillas, hiſtoire de l'Hereſie l. 10.*

(e) *Aians mis ſon nom en Latin au titre de ſon livre, il quitta ſon ſurnom de Cauvin pour prendre celui de Calvin.* Maimbourg Hiſt. du Calvin. pag. 57. *Papyre Maſſon* in vita Calvini p. 412. *dit que le commentaire ſur les livres* de Clementia *parut ſous le nom de* Lucius Calvinus Civis Romanus.

(f) *Lipſ. Neron.*

(g) *Varillas Hiſt. de François I. liv. 7. to. 2. pag. 251. édit. de Holl.* 1690.

(C) *Qui avoit penſé être pris au College de Forteret.*] Le ſilence de Theodore de Beze me fait douter du recit que l'on va lire. „ (b) Le Lieutenant Morin..... „ alla lui-même bien accompagné au College du Car- „ dinal le Moine où Calvin etoit logé, pour ſe ſaiſir „ de ſa perſonne, mais comme on fut à ſa chambre, „ on trouva qu'il s'etoit evadé par la fenêtre, de la- „ quelle il s'étoit coulé à bas avec ſes linceuls qu'on y „ vit attachez. „ Si ce (i) narré étoit veritable, Beze ſeroit un mauvais hiſtorien, car il dit ſimplement que par hazard Calvin ne ſe trouva (k) pas dans ſa chambre, *quo forte domi non reperto.* Varillas (l) fait le même conte que Maimbourg, & l'accompagne d'un grand nombre de circonſtances.

(b) *Beza ubi ſupra, pag. 367.*

(i) *Ce conte eſt fondé ſur Papyre Maſſon,* in vita Calvini pag. 414.

(k) *Beza ubi ſupra, pag. 367.*

(l) *Hiſtoire de François I. l. 7. pag. 251. Hiſt. de l'Hereſie l. 10. pag. 336.*

(D) *Se retira en Xaintonge.*] Il y trouva un bon ami à la priere duquel il compoſa de courtes exhortations Chretiennes, que l'on faiſoit lire au Prône dans quelques paroiſſes, afin d'accoutumer peu-a-peu le peuple à la recherche de la verité. Theodore de Beze (m) ne nomme point cet ami, je ne ſai par quelle raiſon; car un homme qui avoit ſi bien goûte la bonne ſemence, qu'il ſe retira en Suiſſe avec Calvin pour l'Evangile, comme cet hiſtorien (n) nous l'aprend, meritoit bien que ſon nom parût dans la vie de ce grand Reformateur. On ne ſera pas fâché de voir ici qu'il (o) s'apelloit Louis du Tillet, & qu'il étoit frere de Jean du Tillet, Greffier du Parlement de Paris, & d'un autre du Tillet Evêque de Meaux. Mr. Maim-

(m) *In vita Calvini Oper. to. 3. pag. 367.*

(n) *Ibid.*

(o) *Voiez la defenſe de Calvin par Mr. Drelincourt pag. 40.*

Digitized by Google

re qui avoit apaiſé cette premiere tempête. Cette Princeſſe arracha auſſi des mains des Inquiſiteurs le ſavant Faber d'Etaples, & l'envoia à Nerac. Calvin fut l'y ſaluer, après quoi il retourna à Paris l'an 1534. Servet y étoit alors, & manqua au rendez-vous qu'on avoit reglé pour une conference entre eux deux. Cette année fut très-rude pour les Reformez, & cela fut cauſe que Calvin ſe reſolut à ſortir de France, après avoir publié à Orleans * un traité contre ceux qui croient le dormir des ames. Il choiſit Bâle pour le lieu de ſa retraite, & y étudia l'Hebreu. Il y fut très-particulierement aimé de Grynæus & de Capiton; & quoi qu'il ne cherchât point l'éclat, il fut neanmoins obligé de publier un Ouvrage très-propre à faire voler ſa reputation. Ce fut ſon Inſtitution (E) Chretienne dediée à François I. Après la publication de ce livre il fut voir

* Poſtquam Aurelie inſignem illum libellum edidiſſet quem Pſycopannychian inſcripſit, adverſus illorum errorem qui dormire ſejunctas à corporibus animas, errore à vetuſtiſſimis uſque ſeculis repetito, docebant. *Beza in vita Calvini, oper. t. 3. p. 367.*

(a) *Hiſtoire du Calviniſme, pag. m. 59.*

Maimbourg (a) conte que ce Loüis du Tillet étoit Chanoine d'Angoulême, & Curé de Claix, & qu'il revint *de cet égarement par les remontrances de ſon frere Jean du Tillet . . . . . qui l'alla chercher lui-même en Allemagne pour le ramener à l'Egliſe Catholique.* Cet Auteur ajoûte que *Calvin étant abandonné de ſon patron, & n'oſant plus ſe montrer à Angoulême, en alla chercher d'autres à Poitiers*, & y en trouva, & s'y fit de nouveaux diſciples, auſquels il *fit faire la cêne à ſa mode dans des caves & dans des grotes.* Ce dernier fait me ſemble douteux, pour ne rien dire de pis, car s'il eût été veritable, il n'eût pas été inconu à Theodore de Beze; & s'il lui eût été conu, il n'eût pas été oublié dans la vie de Calvin. Joignez à cela que ſi le Greffier Jean du Tillet alla chercher juſqu'en Allemagne la brebis égarée, je veux dire ſon frere le Chanoine d'Angoulême, il faut qu'il ait fait cette converſion depuis que Calvin & ce Chanoine ſe furent retirez à Bâle, & pendant qu'ils y ſejournerent. Or alors Calvin n'étoit plus à Angoulême, il ne faloit donc pas dire qu'il n'oſoit plus s'y montrer. Enfin Theodore de Beze aſſûre que depuis ce voiage de Bâle, Calvin ne revint en France que pour donner ordre à ſes affaires, & qu'enſuite il prit le chemin de Bâle par la Savoie, & s'arrêta à Geneve l'an 1536. (b) *Ex Italia . . . . . in Galliam regreſſus rebus ſuis omnibus ibi compoſitis, abductoque quem unicum ſuperſtitem habebat Ant. Calvino fratre, Baſileam vel Argentinam reverti cogitantem, interclusis aliis itineribus per Allobrogum fines iter inſtitutum proſequi bella coëgerunt. Ita factum ut Genevam veniret.* Voiez la remarque F.

(b) *Beza in vita Calvini pag. 368.*

(c) *Maimbourg pag. 59. Varillas ibid.*

(d) *Beza ubi ſupra pag. 367. Voiez auſſi Calvin. Præf. in Pſalm. Je le cite ci-deſſous à la remarque S.*

(E) *Son Inſtitution Chretienne dediée à François I.*] Quelques-uns diſent qu'*il compoſa la plus grande partie de ſon Inſtitution* à Claix, dans la maiſon de Loüis du Tillet (c). Cela pourroit être, mais Beze n'en dit rien, & ne marque pas l'année de l'édition, quoi qu'il en marque l'occaſion. Il dit (d) que François I. briguant l'amitié des Proteſtans d'Allemagne, & ſachant qu'ils étoient fort indignez des perſecutions cruelles que leurs freres ſouffroient en France, ſe ſervit d'un ſubterfuge (e) par l'avis de Guillaume du Bellai; ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthouſiaſtes, qui ſous le nom d'Anabaptiſtes ſubſtituoient à la parole de Dieu leurs inſpirations, & mepriſoient tous les Magiſtrats. Calvin ſe crut obligé de faire l'apologie des Reformez qu'on brûloit en France; & c'eſt ce qui l'engagea à publier ſon Inſtitution, avec une Epitre dedicatoire à François I. qui eſt une des 3. (f) ou 4. prefaces que l'on admire le plus. Elle eſt datée de Bâle le 1. d'Août 1536. Cette date s'accorde parfaitement avec le narré de Beze, car ce fut en 1535. que Guillaume du Bellai ſe ſervit de cette mechante defaite, verifiant très-bien ce vieux quolibet, *vous nous prenez pour des Allemans.* Voici ce qu'on trouve dans la vie de Calvin; (g) *Edere conſilium eſt Chriſtiana Religionis inſtitutionem quam vocavit, operis longe maximi rudimentum. Quum enim illam Franciſci Regis carnificinam agre ferrent Germani Principes qui Evangelio nomen dederant, & quorum ille tum amicitiam ambiebat, hoc unum ille excogitat Pſeudonymo auctore Gulielmo Bellaio Langæo reperiebat, ut ſeſe omniſi in Anabaptiſtas pro verbo divino ſumm tantum Spiritum jactantes, & omnium Magiſtratuum contemptores animadverſiſſe diceret. Hoc vero dedecus vera Religioni inuſtum non ferens Calvinus, ejus edendi libri occaſionem arripuit, meo quidem judicio incomparabilis: addita excellenti ad Regem ipſum prafatione, quam ſi forte legiſſes ille, aut ego vehementer fallor, aut magnum eſſet illi meretrici Babylonica jam tum vulnus illatum.* Beze pretend que Calvin, après la publication de ce livre, alla voir la Ducheſſe de Ferrare en Italie, d'où étant revenu en France, & aiant donné ordre à ſes affaires il voulut regagner Bâle, ou Strasbourg par les terres du Duc de Savoie; mais qu'on l'obligea à s'arrêter à Geneve, & qu'il y fut declaré Miniſtre & Profeſſeur en Theologie au mois d'Août 1536. Cela eſt ſi incompatible avec la date de la preface, qu'il n'eſt pas beſoin que j'en montre l'incompatibilité. Voiez ci-deſſous la remarque S. Je n'oppoſe point Mr. Spon à Theodore de Beze, Mr. Spon, dis-je, qui dit (h) qu'au mois de Septembre 1536. Farel fit conſentir Calvin *de demeurer* à Geneve *non pas pour prêcher*, (i) *mais pour enſeigner la Theologie.* On n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit raporter les differences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns, & les relations des autres. Voilà par exemple Mr. Leti (k) qui dit que Calvin arriva à Geneve le 14. de Septembre. Cela nous éloigne bien du mois d'Août de Theodore de Beze; car ſelon Mr. Spon que Mr. Leti ne contredit point, Calvin reſiſta *long tems* aux prieres de Farel. Mr. Leti ſupoſe que Calvin en homme d'eſprit ſe fit prier, & s'excuſa par bien des raiſons, juſques à ce que les Syndics ſe joignirent aux Miniſtres pour le prier de demeurer. Revenons au livre de l'Inſtitution.

(e) *Voiez ci-deſſus p. 534. remarque A.*

(f) *L'Epitre dedicatoire de Mr. de Thou, & la preface du Polybe de Caſaubon ſont de ce nombre. Voiez Alexandre Morus au Panegyrique de Calvin pag. 22. & Tanaquil le Fevre notis in I. Scaligerana pag. 40.*

(g) *Beza, ubi ſupra pag. 367.*

La premiere fois qu'il parut, ce n'étoit que l'ébauche d'un grand (l) Ouvrage. L'Auteur le retoucha dans la ſuite plus d'une fois, & le rendit ſi excellent (m) que Scaliger même l'a admiré. Peu de perſonnes ignorent le fameux diſtique de Paul Thurius,

Prater Epiſtolicas poſt Chriſti tempora chartas
Hinc peperere libro ſæcula nulla parem.

La 1. édition eſt de Bale 1535. *in* 8. La 2. eſt de Strasbourg 1539. *in folio.* Calvin y étoit alors Profeſſeur en Theologie & Miniſtre. Elle étoit plus ample & plus correcte que la premiere. On pouvoit dire la même choſe de la 3. par raport à la 2. Cette 3. édition eſt de Strasbourg 1543. C'eſt à celle-ci que ſe raportent ces paroles de Jean Sturmius, que l'on imprime ordinairement à la tête de l'Ouvrage, *Joannes Calvinus homo acutiſſimo judicio ſummaque doctrina & egregia memoria præditus eſt, & ſcriptor eſt varius, copioſus, purus, cujus rei teſtimonium eſt Inſtitutio Chriſtiana religionis, quam primo inchoatam, deinde locupletatam, hoc vero anno abſolutam edidit.* Geſner (n) avoit oüi dire qu'en 1544. on en faiſoit une 4. édition dans la même ville avec de nouvelles augmentations. Celle de Geneve 1550. ſeroit donc la 5. pour le moins: le titre porte qu'elle a été corrigée en une infinité de lieux, *Nunc ex poſtrema autoris recognitione quibuſdam locis auctior, infinitis vero caſtigatior.* La derniere reviſion de l'Auteur tant pour l'édition Latine, que pour l'édition Françoiſe eſt de l'an (o) 1558. C'eſt alors que l'Ouvrage fut diviſé en 4. livres, dont chacun contenoit pluſieurs chapitres. L'édition de 1550. n'eſt diviſée qu'en 21. chapitres. C'eſt donc une fauſſeté que de dire avec Mr. (p) Varillas, qu'environ l'an 1535. l'Inſtitution de Calvin fut imprimée en 4. livres & 104. chapitres. Papyre Maſſon a trompé Mr. Varillas avec ces paroles: (q) *Baſilea anno 1536. publicavit de inſtitutione Chriſtiana religionis libros quatuor . . . . illa inſtitutione ſæpe auctu & mille excuſa capitibus centum & quatuor . . . . . rejicit &c.* J'ai dit (r) ailleurs qu'on ſe plaignoit de Theodore de Beze au ſujet de ſes notes ſur le Nouveau Teſtament, leſquelles il changeoit & corrigeoit à chaque nouvelle édition. Bolſec pouſſe de ſemblables plaintes, ou plutôt inſultes groſſierement expliquées contre les frequentes corrections de l'Ouvrage de Calvin. *Je ne puis*, dit-il (s), *laiſſer un poinct eſcrit par de Beze, au grand honneur (comme il penſe) de ſon maiſtre, pere & amy Calvin: c'eſt qu'eſtant contraint à cauſe de ſa maladie de demeurer en la maiſon, & de quitter de lire & de proſcher, il ne perdoit pour cela le temps: car il ne laiſſoit de travailler en ſa maiſon, tellement que durant ce temps-là il commença & paracheva ſa derniere Inſtitution Chreſtienne, Latine & Françoiſe ſur ce ſubjet. Il ſeroit raiſon de demander à Beze quelle eſtoit cette derniere Inſtitution: car on n'a veu que la premiere, laquelle déjà long-*

(h) *Spon, hiſtoire de Geneve, l. 3. p. m. 243.*

(i) *Voiez la remarque G.*

(k) *Leti, hiſtoria Genevrina, tom. 3. pag. 40.*

(l) Operis longe maximi rudimentum, *Beza ibid.* Neque enim denſum hoc & laborioſum opus quale nunc extat, ſed breve duntaxat Enchiridion tunc in lucem prodiit. *Calvinus Præf. in Pſalm.*

(m) *Voiez I. Scaligerana, p. 40. & II. Scaligerana, pag. 41.*

(n) *Geſn. Biblioth. fol. 395. verſo.*

(o) *Beze in vita Calvini ad ann. 1558. Paſſ-*

ſire; mais notez que la preface que Calvin a miſe au devant de ſa derniere édition Latine eſt datée du 1. d'Août 1559. & que cette édition qui eſt de Geneve chez Robert Eſtienne in fol. *eſt datée 1559.* (p) *Varill. hiſt. de François I. liv. 7. pag. 249.* (q) *Papyr. Maſſo elog. tom. 2. pag. 414. 415.* (r) *Ci-deſſus, pag. 584. remarque E.* (s) *Hiſtoire de Calvin chap. 22. pag. m. 107.*

Digitized by Google

voit la Ducheſſe de Ferrare, dont la pieté étoit fort celebre. Il en fut très-bien reçu. Il retourna en France, & aiant mis ordre à ſes affaires il ſe prepara (F) à s'en aller ou à Strasbourg, ou à Bâle accompagné d'Antoine Calvin le ſeul frere qui lui reſtoit; mais comme la guerre ne lui laiſſa de chemin libre que par les terres du Duc de Savoie, il prit cette route. Ce fut une direction particuliere de la providence: il étoit deſtiné à prendre poſte à Geneve, & lors qu'il ne ſongeoit qu'à y paſſer pour aller plus loin, il s'y trouva arrêté en quelque façon par un ordre d'enhaut * ſignifié à ſes oreilles; car Guillaume Farel lui denonça ſolennellement la malediction de Dieu, s'il ne devenoit leur compagnon d'œuvre dans cette partie de la vigne. Il falut donc que Calvin acceptât la vocation que le Conſiſtoire & les Magiſtrats de Geneve, avec le conſentement

* Farellus ut erat plane vir ille ſpiritu quodam heroico afflatus, multis eum verbis fruſtra obteſtatus, ut ſecum potius Genevæ laboraret, quàm longius excurreret, nec ei facilè Calvinus aſſentiretur, At ego tibi, inquit, ſtudia tua prætexenti denuntio Omnipotentis Dei nomine, futurum ut niſi in opus iſtud Domini nobiſcum incumbas, tibi non tam Chriſtum quàm teipſum quærenti Dominus maledicat. *Ib. p.* 368.

long-temps auparavant il avoit compoſée & miſe en lumiere. Si la premiere eſtoit ſi bien faite, & entierement complette, quel beſoin de la refaire tant de fois? Voilà la menſonge deſcouvert, lequel dit Beze que ſon maiſtre, pere & amy Calvin eſtoit ſi abſolument docte, que jamais il ne l'eſtoit retracté de ſes ſentences ou propoſitions eſcrites, ou dites de bouche: car ayant eſté repris & accuſé d'hereſie pour pluſieurs fauſſes ſentences trouvées en ſon Livre de l'Inſtitution de la premiere & ſeconde Edition, il les racommodoit & corrigeoit, puis ſupprimant les premiers, il faiſoit r'imprimer le meſme Livre corrigé: cependant il faiſoit teſte contre tous ceux qui cenſuroient & reprenoient ſes erreurs, & les appelloit menteurs, impoſteurs & calomniateurs, ſe remettant à cette derniere impreſſion de ſon Inſtitution en laquelle il avoit corrigé ſes erreurs, & ainſi par cette ruſe il ſe vouloit faire Docteur abſolu & irreprehenſible, qui ne s'eſtoit jamais retracté des ſentences qu'il euſt dites ou eſcrites. Si l'on en croit Mr. Maimbourg (*a*), l'Inſtitution Chretienne de Jean Calvin parut premierement en François. Mr. de (*b*) Sponde dit la même choſe, & ajoûte que ce fut à Bale le 1. d'Août 1535. & qu'il y avoit au titre une épée flamboiante avec ces mots, *non veni mittere pacem, ſed gladium*, c'eſt-à-dire, *je ne ſuis point venu pour porter la paix, mais l'épée.* Je ne ſaurois bien dire s'ils ſe trompent; je ſai ſeulement qu'avant l'année (*c*) 1544. il y avoit eu des éditions de cet Ouvrage en François, & que Calvin lui-même en avoit fait la verſion Françoiſe. Il y en a eu des verſions en Italien, en Allemand, en Flamand, en Eſpagnol, & en Anglois. Mais Mr. Teiſſier ne devoit point prendre à la lettre le *millies extuſa* de Papyre Maſſon. *Il temoigne*, dit Mr. (*d*) Teiſſier, *qu'elle fut ſi bien reçuë du public, qu'il s'en fit en peu de tems plus de mille éditions.* Papyre Maſſon n'avoit garde de dire cela. Vous trouverez dans la remarque Z un ſuplément de celle-ci.

(*a*) *Hiſtoire du Calvin. pag.* 60.

(*b*) *Ad ann.* 1535. *n.* 6.

(*c*) *Geſner ubi ſupra fol.* 396. *verſo.*

(*d*) *Eloges, to.* 1. *pag.* 246.

(*e*) *Ubi ſupra, p.* 59. 60. *& ſeq.*

(*f*) *Hiſtoire de l'Hereſie, l.* 10. *pag.* 337. *& ſuiv.*

(F) *Il ſe prepara à s'en aller à Strasbourg ou à Bâle.*] Toute perſonne raiſonnable m'accordera que pour la ſuite hiſtorique des voiages de Calvin, aucun Auteur n'eſt plus croiable que Theodore de Beze, quand les choſes ſont de nature à ne faire ni bien ni mal à la gloire de Calvin. Puis donc que Theodore de Beze aſſûre que Calvin ſortit de Paris pour s'en aller en Xaintonge, que de Xaintonge il retourna à Paris, que de Paris il ſe retira à Bâle, qu'il alla de Bâle à Ferrare, que de Ferrare il revint en France, & que de France il s'en alla à Geneve, afin de pouſſer plus loin juſques à Bâle ou à Strasbourg, il faut s'en tenir à cette ſuite preferablement au narré des Maimbourgs & des Varillas: car, par exemple, il n'eſt ni plus ni moins glorieux à Calvin d'être allé de Ferrare tout droit à Geneve, que d'être revenu de Ferrare en France pour en ſortir tout auſſi-tôt, afin de s'en aller à Geneve. Je croi donc que toute perſonne raiſonnable rejettera ce que dit Mr. Maimbourg, que (*e*) Calvin aiant fait un voiage en Allemagne avec Loüis du Tillet, revint en France, évangeliſa ſecretement à Poitiers, gagna des Magiſtrats, & des Profeſſeurs, & beaucoup d'autres diſciples, & celebra la Cêne à ſa mode dans des caves; qu'il retourna à Paris; que voiant la perſecution plus ardente que jamais il quitta la France pour toûjours, & ſe ſauva à Bâle; que de là il ſe rendit à Ferrare, d'où étant contraint de ſe ſauver il s'en alla à Geneve, reſolu de s'en retourner à Bâle. Ces avantures de Poitiers ſont ſi notables, & ſi glorieuſes à Calvin, qu'il ſeroit fort étrange que Beze les eût ignorées, & encore plus étrange que les aiant ſues, il n'en eût rien dit dans la vie de Calvin. Quant à Mr. Varillas, il nous conte (*f*) que Calvin & Loüis du Tillet reſolus de faire un voiage en Allemagne ſe quitterent à Geneve, parce que du Tillet le Greffier qui les atteignit en cette ville perſuada à ſon frere de revenir; que Calvin continua ſon voiage juſqu'à Strasbourg; qu'il y confera avec Bucer; qu'il revint en France; qu'il s'arrêta à Poitiers; qu'il y fit pluſieurs diſciples; qu'il en envoia quelques-uns comme ſes Apôtres évangeliſer dans les Provinces; qu'il retourna à Paris; qu'il en ſortit peu après & s'en alla à Strasbourg; qu'il y fonda une Egliſe compoſée de François Refugiez; qu'il y enſeigna la Theologie; qu'aiant emploié deux ans entiers à ces penibles occupations, il s'en alla à Ferrare; que ne (*g*) pouvant plus y demeurer, & ne ſachant où aller il prit la route de Geneve, où Farel l'arrêta l'an 1536. Ce narré eſt tout plein de fauſſetez & d'anachroniſmes: car 1. lors que Calvin & Loüis du Tillet s'en allerent en Allemagne, ils ne paſſerent point par Geneve, mais par la Lorraine, & ils arriverent enſemble à Bâle. (*h*) *Secedere ex Gallia ſtatuit, eoque conſilio unà cum illo quicum eum apud Santonas aliquandiu vixiſſe diximus iter Baſileam verſus per Lotharingiam ingreſſus, non procul urbe Metenſi in maximam difficultatem incidit . . . . . adeo ut . . . . . vix Argentinam indegne Baſileam pervenerint.* 2. Calvin alors ne fit que paſſer à Strasbourg, & il ne revint en France qu'après avoir vu la Cour de Ferrare. 3. Il ne fut Miniſtre & Profeſſeur à Strasbourg, qu'après qu'en 1538. on l'eut chaſſé de Geneve. 4. Enfin ce narré eſt batu en ruine encore plus que celui de Mr. Maimbourg, par le ſilence de Theodore de Beze. Vous remarquerez s'il vous plaît que l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées écrite par ce dernier Auteur, ne contient quoi que ce ſoit qui inſinuë que Calvin ait eu quelque part aux commencemens de la reforme dans Poitiers (*i*). Ce ſeroit aſſûrément un prodige que de voir un tel ſilence dans cette hiſtoire, ſi tout ce que d'autres content étoit vrai. L'Auteur (*k*) de l'*Hiſtoria Genevrina* ſupoſe que Calvin étant ſorti de Paris, à cauſe que la Reine Catherine (*l*) qui gouvernoit tout, fit publier un édit de banniſſement contre tous les Lutheriens, s'en alla à Angoulême, où ne pouvant plus ſubſiſter au bout de 3. ans il fut contraint de paſſer en Italie, d'où s'étant échapé comme (*m*) par miracle, il s'en alla à Geneve l'an 1536. Il faudroit être bien fin pour trouver alors en France une Reine Catherine. D'ailleurs Theodore de Beze à la page 14. du 1. livre de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, aſſûre que Calvin s'étant retiré en Xaintonge, revint à Paris l'année ſuivante.

(*g*) *Ibid. l.* 11. *pag.* 3. *&* 30.

(*h*) *Beza in vita Calv. pag.* 367. *ad ann.* 1534.

(*i*) *Voiez cette Hiſtoire l.* 1. *pag.* 63.

(*k*) Tom. 3. *pag.* 152.

(*l*) *Il entend ſans doute Catherine de Medicis.*

(*m*) *Ibid. pag.* 40.

Notez que la narration de Varillas eſt une copie de celle de Florimond de Remond: voiez ci-deſſous la remarque Y. Le principe que j'ai poſé au commencement de cette remarque, eſt très-propre à refuter ceux qui diſent (*n*) que Calvin étudiant à Orleans, *ſe revolta de l'Egliſe Romaine & s'en alla en Italie, & s'arrêta principalement à Rome, à Venize, & à Padoüe*; que de là il revint à Paris, qu'il penſa y être ſaiſi par le Lieutenant Criminel, qu'il ſe retira à Noion, qu'il y diſpoſa de ſes Benefices, après quoi il *s'en alla en Gaſcogne, & en Bearn l'an* 1533. où il ne fut pas bien reçû *parce qu'il eſtoit Sacramentaire*; qu'il *s'en alla à Genève où il s'en falut fort peu qu'il ne fuſt precipité du haut en bas du pont (ce qui eſt un ſupplice uſité parmy eux) parce qu'il ſemoit ſes dogmes*; qu'*étant échapé il s'enfuit à Lauzanne, d'où peu après il revint à Genève, où, pluſieurs eſtant déja corrompus au fait de la Religion, il demeura puis après librement.* Voilà ce que porte une information qu'un Notaire de Noion communiqua à Corneille vander Myle, & que Mr. Drelincourt a inſerée dans ſa defenſe de Calvin, où il remarque (*o*) qu'André Rivet l'avoit déja inſerée dans ſon *Jeſuita Vapulans*. Jaques Deſmay Docteur de Sorbonne publia à Roüen en 1657. (*p*) un petit livre qui a pour titre, *Remarques ſur la vie de Jean Calvin Hereſiarque, tirées des Regiſtres de Noion ville de ſa naiſſance.* Il aſſure (*q*) dans la page 39. que Calvin *courut les Univerſitez de Paris, d'Orleans, de Toloſe, de Padoüe*; qu'*il fit les voiages de Rome, de Venize, de Bearn, & autres*; qu'*il ne s'arrêta pas beaucoup ni à Rome ni à Venize*, & qu'*il fut plus long tems à Padoüe.* Effacez hardiment du catalogue de ces voiages tous ceux dont Theodore de Beze ne parle point. Il ne les eût pas ignorez, s'ils euſſent été effectifs: il en eût fait mention infailliblement s'il en eût eu connoiſſance, car ce ſont des choſes qui feroient honneur à Calvin. On eſt étonné quand on conſidere tant de fauſſetez inutiles.

(*n*) *Voiez Mr. Drelincourt, Defenſe de Calvin pag.* 35. *& ſuiv.*

(*o*) *Ibid. pag.* 37.

(*p*) *Ibid. pag.* 155.

(*q*) *Ibid. pag.* 166. 167.

Ordre des voiages de Calvin.

tement du peuple, lui adreſſerent tant pour (G) prêcher, que pour être Profeſſeur en Theologie. Il s'étoit reduit à leur accorder ſon miniſtere pour cette derniere fonction, & ne vouloit point la premiere; mais il falut enfin qu'il ſe chargeât de l'une & de l'autre au mois d'Août 1536. L'année ſuivante il fit jurer ſolennellement à tout le peuple un formulaire de foi avec la rejection du Papiſme; & parce que la reformation des dogmes n'avoit point ôté toute la corruption des mœurs qui avoit regné dans Geneve, ni l'eſprit factieux qui avoit tant diviſé les principales familles, Calvin aſſiſté de ſes Collegues declara que veu l'inutilité de leurs remontrances, on ne pouvoit point celebrer la Cêne pendant que ces deſordres ſubſiſteroient. Il declara auſſi qu'on ne pouvoit pas ſe ſoumettre aux reglemens que (H) le Synode du Canton de Berne venoit de faire, & qu'on vouloit être ouï dans le Synode qui ſe devoit tenir à Zuric. Sur cela les Syndics aiant convoqué le peuple, il fut ordonné β à Calvin, à Farel & à un autre Miniſtre de ſortir dans deux jours hors de la ville, à cauſe qu'ils n'avoient point voulu celebrer la Cêne. Calvin ſe retira à Strasbourg, où Bucer & Capiton lui donnerent mille marques de leur amitié & de leur eſtime. Il fonda une Egliſe Françoiſe dans Strasbourg, & en fut le premier Miniſtre; & outre cela il fut établi Profeſſeur en Theologie. Il ne diſcontinua point les temoignages de ſon affection pour l'Egliſe de Geneve; cela parut entre autres choſes par la reponſe (I) qu'il compoſa l'an 1539. à la belle & artificieuſe lettre γ du Cardinal Sadolet, Evêque de Carpentras. Deux ans apres les Theologiens de Strasbourg voulurent qu'il aſſiſtât à une Diete que l'Empereur avoit convoquée à Worms & à Ratisbonne, pour voir s'il ſeroit poſſible de pacifier les troubles de religion. Il s'y trouva donc avec Bucer, & confera avec Melanchthon. Ceux de Geneve firent tant d'inſtances pour le recouvrer, qu'enfin il leur engagea ſon miniſtere pour ‡ un certain tems: mais il falut attendre qu'il fût revenu de la Diete de Ratisbonne. Il rentra dans Geneve le 13. de Septembre 1541. au grand contentement du peuple & des Magiſtrats. La premiere choſe qu'il y fit fut d'établir un formulaire de Diſcipline, & une juriſdiction Conſiſtoriale qui eût en main l'exercice des cenſures & des peines canoniques, juſques à l'excommunication incluſivement. Cela deplaiſoit à pluſieurs perſonnes, qui diſoient que par là on feroit revivre la tyrannie Romaine: neanmoins la choſe fut executée; ce nouveau Canon paſſa en forme de loi dans une aſſemblée de tout le peuple le 20. de Novembre 1541. Le Clergé & les Laïques s'engagerent pour jamais à s'y conformer. La ſeverité inflexible avec laquelle Calvin maintenoit en toutes rencontres les droits de ſon Conſiſtoire lui attira beaucoup d'ennemis *, & cauſa quelquefois du deſordre dans la ville. Il ne s'étonnoit de rien; & on auroit de la peine à croire, ſi les preuves n'en étoient inconteſtables, que parmi ces agitations du dedans il ait pu avoir autant de ſoin qu'il avoit des Egliſes de dehors & en France †, & en Allemagne, & en Angleterre, & en Pologne, & compoſer (K) tant de livres & tant de lettres. Il agiſſoit plus par ſa plume que par ſa preſence, & il ne laiſſa pas quelquefois de ſe trouver en perſonne aux occaſions; comme quand il fut à Francfort l'an 1556. pour pacifier les differens qui diviſoient l'Egliſe Françoiſe. Il avoit été malade peu auparavant, & le bruit qu'on (L) fit courir de ſa mort avoit donné beaucoup de joie aux Catholiques. Il vêcut toûjours actif, & preſque toûjours la plume à la main,

β En 1538.

γ *Il l'avoit écrite au Senat, au Conſeil & au peuple de Geneve, pour les exhorter à revenir dans le giron de l'Egliſe.*

‡ *On obtint depuis du Magiſtrat de Strasbourg l'abrogation de cette clauſe.*

* *Voiez l'article de Berthelier.*

† *Voiez Paſquier, Recherch. de la France, liv. 8. chap. 55.*

(a) *Beza in vita Calvini, pag. 368.*

(b) *Hiſtoire de Geneve, l. 3. p. m. 243.*

(c) *Hiſtoria Genevrina, tom. 3. pag. 41.*

(d) *Hiſtoire du Calviniſme, pag. 64.*

(e) *Beza ubi ſupra p. 369. ad ann. 1538.*

(f) Queſta lettera fu ... ancora communicata à Calvino in Strasburg, che pure riſpoſe ma dopo ritornato in Genera. *Tom. 3. pag. 59.*

(G) *Tant pour prêcher que pour être Profeſſeur en Theologie.*] Beze eſt ſi clair & ſi formel là-deſſus, que Mr. Moreri ne s'y eſt point abuſé. (a) *Calvinus ſefe Presbyterii & Magiſtratus voluntati permiſit: quorum ſuffragiis accedente plebis conſenſu delectus non Concionator tantum (hoc autem primum recuſarat) ſed etiam ſacrarum literarum Doctor, quod unum admittebat, eſt deſignatus anno Domini M. D. XXXVI. menſe Auguſto.* Que veut-on de plus precis? cependant ni Mr. Spon, ni Mr. Leti parmi les Proteſtans, ni Mr. Maimbourg parmi les Papiſtes, n'ont pas entendu ce fait. (b) Farel voulut retenir Calvin, (c'eſt Mr. Spon qui parle) *il s'en defendit long tems. Farel l'en conjurant plus fortement le fit conſentir d'y demeurer non pas pour preſcher, mais pour enſeigner la Theologie.* Mr. Leti (c) en dit autant. Calvino *ſi laſcio perſuadere di fermarſi non già con la conditione di predicare, di che ne laſciava a gli altri la cura, ma d'inſegnare la Theologia.* Voici les paroles de Mr. Maimbourg; (d) *Ils partagerent entre eux les emplois de leur miniſtere. Farel qui connoiſſoit ordinairement en chaire y continua ſes prêches, & Calvin qui n'avoit nulle grace à parler en public, ſe chargea d'y enſeigner la Theologie de la maniere qu'il l'entendoit, ſans y avoir jamais étudié.*

(H) *Aux reglemens que le Synode du Canton de Berne venoit de faire.*] L'Egliſe de Geneve ſe ſervoit du pain levé dans la Communion, elle avoit ôté des temples les fons baptiſmaux, & aboli toutes les fêtes à la reſerve des Dimanches. Les Egliſes du Canton de Berne deſaprouverent ces trois choſes, & firent un acte dans un Synode tenu à Lauſanne pour demander que l'uſage des azymes, les fons baptiſmaux & les fêtes fuſſent retablis dans Geneve. Voilà quels furent les reglemens à quoi Calvin refuſa d'acquieſcer (e).

(I) *La reponſe qu'il compoſa l'an 1539. à la ..... lettre du Cardinal Sadolet.*] Cette reponſe ſe trouve dans le volume des opuſcules de Calvin. Elle eſt datée de Strasbourg le 1. de Septembre 1539. & il eſt certain que Calvin ne rentra dans Geneve qu'en 1541. C'eſt à quoi on n'a pas aſſez pris garde dans l'*Hiſtoria Genevrina* (f).

(K) *Et compoſer tant de livres.*] L'édition qu'on fit de toutes ſes Oeuvres à Geneve comprend 12. volumes *in folio*. Celle d'Amſterdam 1667. les a reduits à 9. volumes. Les commentaires ſur la Bible ſont la plus conſiderable partie des Ouvrages de Calvin. Voiez le jugement que Mr. Simon (g) a fait de ces commentaires; il eſt mêlé de bien & de mal, mais tout bien compté il honore, & il rehauſſe extremement le merite de Calvin. Il y a un Jeſuite qui ſupoſe fauſſement que ce Miniſtre, après la punition de Servet, publia un livre *de non caſtigandis hæreticis*. Ce Jeſuite allegue cela pour prouver que l'eſprit de l'hereſie eſt de vouloir unir enſemble deux contradictions: *Choſe*, dit-il (h), *qui ne s'eſt jamais veue ſi clairement comme en la perſonne de Jean Calvin ..... car auſſi toſt que Calvin euſt fait condamner Servet à mort pour les nouveautez & athéiſmes qu'il introduiſoit dans Geneve, incontinent que ce mauvais heretique euſt eſté bruſlé & les cendres jettées au vent, Calvin eſcrivit un livre* de non caſtigandis hæreticis, *deſmentant ſon action par ſa doctrine. C'eſt auſſi que les meſchans ſe heurtent eux-meſmes comme l'Antipheron d'Ariſtote.* Tout cela eſt ridicule, car au contraire Calvin après le ſuplice de Servet publia un livre intitulé, *Fidelis expoſitio errorum Michaelis Serveti, & brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos eſſe hæreticos*: livre qui fait encore crier terriblement contre ſon Auteur. Cette fauſſeté publiée contre Calvin ne pouvoit mieux être placée que dans la remarque qui concerne ſes Ecrits.

(L) *Le bruit qu'on fit courir de ſa mort avoit donné beaucoup de joie aux Catholiques.*] L'an 1556. il avoit été ſaiſi d'un accès de fievre tierce en prêchant, & comme il fut contraint malgré lui de deſcendre de la chaire, on fit courir tout auſſi-tôt mille fauſſetez. Beze ajoûte (i) que les Chanoines de Noion firent une proceſſion ſolennelle, pour remercier le Ciel de la mort de l'Hereſiarque que leur ville avoit produit. Je crains que l'hiſtorien n'ait pas été ici bien ſervi de ſa memoire. Il a confondu, ce me ſemble, l'année 1551. avec l'année 1556. J'ai cité ailleurs (k) un paſ-

(g) *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, l. 3. c. 14. pag. 434. & ſuiv.*

(h) *Garaſſe, doctrina Curioſa, pag. 230.*

(i) Multis inde fallis ſequutis rumoribus iiſque uſque adeo Pontificiis gratis, ut de Calvini morte ſolenni ſupplicatione. Novioduni Calvini patria Canonici ſuis idolis gratias egerint. *Beza ubi ſupra pag. 379. ad ann. 1556.*

(k) *Ci-deſſus, p. 578. lettre e.*

main, lors même que ſes maladies l'attachoient au lit: il vêcut, dis-je, dans les travaux continuels que ſon zêle pour le bien general des Egliſes lui impoſoit, juſques au 27. de Mai 1564. * C'étoit un homme à qui Dieu avoit conferé de grans talens, beaucoup d'eſprit, un jugement exquis, une fidelle (M) memoire, une plume ſolide, éloquente, infatigable, un grand ſavoir, un grand zêle pour la verité. Joſeph Scaliger qui ne trouvoit preſque perſonne digne de ſes loüanges † ne ſe laſſoit point de l'admirer. Il le loüoit entre autres choſes (N) de n'avoir pas commenté l'Apocalypſe. Les Catholiques ont été enfin obligez de renvoier au païs des fables les calomnies atroces que l'on avoit publiées contre les mœurs de Calvin: leurs meilleures plumes (O) ſe retranchent preſentement à dire que s'il a été exempt des vices du corps, il ne l'a pas été de ceux de l'eſprit, comme ſont l'orgueil, l'emportement, la mediſance, &c. On a fait courir un plaiſant conte (P) de ſa devotion pour St. Hubert. Ceux qui ont traité cela de fable par la raiſon que Calvin n'eut point d'enfans, ſe trompent; car il n'eſt pas vrai que ſon mariage ait (Q) été ſterile. Rien ne montre mieux les mauvais effets du zêle ſur le jugement, que de voir des Ecrivains de reputation qui debitent avec tout leur ſerieux, que

* *Tiré de ſa vie compoſée par Theodore de Beze.*

† *Voiez le Scaligerana.*

(*f*) *On trouve ſes calomnies dans le* Syſtema decretorum dogmaticorum, *publié à Avignon l'an* 1693. *par François Porter* Hibernus Medenſis, Ordinis Fratrum Minorum Provinciæ Hiberniæ, olim in Romano Sancti Iſidori Collegio Sacræ Theologiæ Profeſſor Primarius, & nunc Lector bis jubilatus, ac Sereniſſ. Majeſtatis Britannicæ Theologus & Hiſtoricus.

(*g*) *Voiez la citation f.*

(*h*) *Silueſter à Petra Sancta, Notis in Epiſtol. Molinæi ad Balzacum c. 17. pag.* 171.

(*i*) *Jean Chapperville Chanoine & Grand Vicaire de Liege les rapporte, & après lui le Vaſſeur apud Drelincourt def. de Calvin. pag.* 198.

(*k*) *Varill. hiſtoire de l'Herefie, l.* 10. *pag.* 336.

ſage de Calvin qui temoigne, que la proceſſion des Chanoines ſes compatriotes en action de graces de ſa pretendue mort ſe fit l'an 1551. Auroient-ils renouvellé la choſe ſur un ſemblable faux bruit cinq ans après? J'ai de la peine à m'imaginer cela, je trouve plus vraiſemblable que Beze écrivant pluſieurs années après, ſe trompa au tems. Les meilleures memoires tombent plus ſouvent que l'on ne penſe dans ces *qui pro quo*.

(M) *Une fidelle memoire.*] Son hiſtorien en touché ces caracteres. Il reconoiſſoit les gens au bout de pluſieurs années, quoi qu'il ne les eût vus qu'une fois: lors qu'il dictoit quelque choſe, & qu'on le venoit interrompre pendant quelques heures, il reprenoit le fil du diſcours ſans avoir beſoin qu'on lui dît où il en étoit demeuré, & il n'oublioit jamais ce qu'il avoit une fois confié à ſa memoire; je parle des choſes dont il etoit de ſon devoir de ſe ſouvenir. (*a*) *Memoria incredibilis, ut quos ſemel aſpexiſſet, multis poſt annis ſtatim agnoſceret, & inter dictandum ſæpe aliquot horas interturbatus, ſtatim ad dictata nullo commonefacientè rediret, & eorum quæ ipſum noſſe muneris ſui cauſa intereſſet, quamvis multiplicibus & infinitis negotiis oppreſſus, nunquam tamen obliviſceretur.*

(a) Beza ub. p. 386.

(N) Scaliger *le loüoit entre autres choſes de n'avoir pas commenté l'Apocalypſe.*] Il le reconoiſſoit neanmoins pour celui de tous les commentateurs qui avoit le mieux attrapé le ſens des Prophetes. (*b*) *O quam Calvinus bene aſſequitur mentem Prophetarum! nemo melius.* Puis donc qu'il ajoûte, *Sapit quod in Apocalypſim non ſcripſit*, c'eſt-à-dire, *il a eu bon nez de n'avoir pas entrepris l'Apocalypſe*; il falloit qu'il crût qu'il n'y avoit rien à faire ſur ce livre. J'ai lu dans Bodin une choſe que je m'en vais raporter; (*c*) *In oraculis interpretandis, malui judiciorum illam formulam,* NON LIQUET, *uſurpare, quàm temere ex aliorum opinione non intellecta cuiquam aſſentiri. Ac valde mihi probatur Calvini non minus urbana quàm prudens oratio: qui de libro Apocalypſeos ſententiam rogatus, ingenuè reſpondit, ſe pernitus ignorare quid velit tam obſcurus ſcriptor: qui qualiſque fuerit nondum conſtat inter eruditos.* Je voudrois ſavoir ſi Calvin a dit cela dans quelque livre, ou ſeulement en converſation: je croirois plutôt le dernier que le premier; il n'eût pas été de la prudence qu'un homme comme lui eût declaré, qu'on n'avoit pas encore établi entre les Savans quel homme c'étoit que l'Auteur de l'Apocalypſe.

(b) *In Scaligeranis, p.* m. 41.

(c) *Bodin. method. Hiſtor. c.* 7. *p.* m. 416.

(O) *Leurs meilleures plumes ſe retranchent preſentement.*] Je demande qu'on ne donne pas à mes termes plus de generalité, que ces ſortes de propoſitions n'en doivent avoir. Je ſai que le Cardinal de Richelieu, ou cette excellente plume qui a publié ſous le nom de ſon Eminence *la methode pour convertir*, ont adopté les ſottiſes de Boſſec. Il eſt donc très-poſſible qu'encore aujourd'hui quelque grand Auteur les adopte, je ne pretens pas le nier. Je veux dire ſeulement que pour l'ordinaire les grans Auteurs ne parlent plus de cela. Pour ce qui eſt de la populace des Auteurs qui, comme l'a remarqué Papyre Maſſon (*d*), ont fait courir ces mediſances, ils n'y renonceront jamais. Ce ſont des gens qui ne laiſſent jamais perir les nouvelles qui leur plaiſent; deſorte qu'on peut dire que graces à leur diligence, il n'y a point de ſi chetif Gazetier qui ne ſe puiſſe promettre l'immortalité, pour toutes les fauſſetez groſſieres qu'il invente de la pipe à la bouche. Elles ſeront copiées trois mois après par quelcun de ces Auteurs, & renouvellées de tems en tems par d'autres, ſelon qu'on en aura beſoin; & ſi les interêts publics ou particuliers le demandent d'ici à deux cens ou à trois cens ans, on les trouvera dans quelque recueil de Satires au fond des Bibliotheques, & on les citera dans quelque nouveau libelle (*e*). Le livre de Boſſec aura le même deſtin (*f*), tant qu'il y aura des Calviniſtes au monde qui auront des adverſaires. Mais il ſuffira pour le convaincre éternellement de calomnie, qu'il y ait parmi les Catholiques un certain nombre d'Auteurs graves qui n'adopteront point ſes contes; car c'eſt une preuve demonſtrative qu'on n'y trouve nul fondement. Si l'on y trouvoit quelque aparence de verité, on ne renonceroit pas ſi bonnement aux avantages que cela fournit. Remarques bien cette reflexion. Un des (*g*) Auteurs les plus titrez que l'on puiſſe voir a copié depuis peu Boſſec.

(d) Plebei ſcriptores libidines ei ſcortationesque objiciunt, nemo tamen adulteria acrius odiſſe videbatur. *Papyr. Maſſo in eleg. to.* 2. *pag.* 429.

(e) *Voiez ci-deſſous la* 1. *remarque de l'article* Capet.

(P) *Un plaiſant conte de ſa devotion pour St. Hubert.*] On a dit que Calvin après avoir emploié inutilement toutes ſortes de remedes, pour guerir ſon fils qui avoit été mordu d'un chien enragé, mit ſa derniere reſſource dans l'interceſſion de St. Hubert. On ajoûte que le fils de l'Hereſiarque aiant fait les devotions neceſſaires dans l'Egliſe de ce Saint, fut gueri de ſa double rage, de celle du chien, & de celle de Calvin, & l'on cite des vers qui furent faits là-deſſus. (*b*) *Notabile illud fuit, filium Calvini fruſtrà expertum alia quævis amuleta, miſſum Genevâ Andainum ab impio & ſacrilego parente, ut ibi ope ſancti Huberti à rabidi canis morſu curaretur. Quemadmodum ille reipſa ibidem, abjuratâ ſimul hæreſi, ab utraque, hoc eſt, canina & Calviniana, rabie convaluit. Exſtant verò de eâ re carmina Bartholomæi Honorii, Poëtæ illius ætatis.* Voions ces vers:

Scis (t) quid Calvinus Sanctorum fecerit oſor,
A cane cum rabido filius ictus erat?
Tentavit medicis illum ſanare venenis,
Dum Pedemontanus juſſit Alexis emi.
Sed Deus hunc non eſt medicinâ paſſus abuti,
Ne quis ob hoc Divos temneret Hæreticus.
Namque opus invalidum Calvini reddidit, ut ſe
Per cunctos curvis ferre pedibus opem.
Ille itaque incaſſum fudans, eſt morte coactus
Pegaſus in Ardennam mittere languidulum.
Immortalis ubi Numen ſe pandit Huberti,
Tale qui CHRISTI *vulnera curat ope.*
Venit eo proles ſcelerati manca parentis,
Et ſupplex aras procidit ante ſacras.
Quodque precabatur ſuperos erat, ut ſibi vellent
E membris morbum pellere tabificum.
Neve ſibi objicerent malè ſani dogmata patris,
Quæ modo per Mundi climata vota ferunt.
Nam ſe cum ſtolido non conſentire parenti,
Velle ſed in veteri Religione mori.
Hæc ubi fatus erat, ſacra cum veſte Sacerdos
Prodit, illius vulnera dira fovens.
Nec multos manſiſſe dies narratur ibidem,
Quin fuerit dono ſanus, Huberte, tuo.
Sparſerat interea Calvinus in urbe Genevâ,
Saxonicas natum nuper adiſſe plagas;
Ille quidem dignus non qui luat à cane tali
Vindictam, ſed quem Cerberus ipſe voret.

Cela ne merite point d'être refuté non plus que ce que l'on trouve dans Varillas; 1. que Calvin etant exhorté par un Chanoine à retourner dans l'Egliſe Catholique, (*k*) *Repondit que puis qu'il étoit engagé dans les nouvelles maximes il y perſiſteroit juſqu'au bout, mais que s'il étoit à recommencer il ne quitteroit jamais la foi de ſes peres.* 2. Que *le neveu de Calvin ..... lui demanda un jour ſi l'on pouvoit ſe ſauver dans l'Egliſe Romaine, & il repartit, oui.* 3. Qu'un Catholique *l'exhortant un jour à ſe retracter, il repartit en ſoupirant il eſt trop tard.* Voilà de ces choſes qu'un Auteur bien inſtruit de ſon devoir ne publiera jamais; parce que ſi on les nie, on le reduira neceſſairement à un ſilence honteux.

(t) *Il n'eſt pas vrai que ſon mariage ait été ſterile.*] Calvin ne temoigna point comme quelques autres de l'em-

(k) *Varill. hiſtoire de l'Herefie, l.* 10. *pag.* 336.

Digitized by Google

que Calvin voulut faire accroire (R) qu'il reſſuſcitoit les morts. Il n'y a pas long tems qu'un jeune Abbé l'accuſa d'une penſée tout-à-fait brutale; mais aiant été ſommé * de citer l'endroit qu'il ſe vantoit d'avoir lu, il n'en a rien fait: deſorte qu'on peut mettre ſon accuſation au nombre des calomnies convaincues. Mr. Moreri (S) n'eſt pas auſſi dereglé dans cet article, qu'on auroit

(a) *Papyr. Maſſo elog. pag.* 418.

(b) *Beza in vita Calvin. pag.* 370.

(c) *Papyr. Maſſo, ib.*

(d) Fingunt adverſarii nos mulierum cauſâ quaſi Trojanum bellum moviſſe. Ut alios in præſentia omittam: me ſaltem ab hoc probro immunem eſſe concedant neceſſe eſt. Quò mihi ad refellendam eorum pudidam * garrulitatem major ſuppetit libertas. Cum ſemper ad ducendam uxorem, ſub Papæ tyrannide liber fuerim, ex quo me inde eripuit Dominus, per annos complures ſponte cælebs vixi. Mortua uxore, ſingularis exempli fœmina, jam ſeſquiannus eſt ex quo non invitus cælibatum rurſus colo. *Calvinus in tractatu de Scandalis pag.* 100. *Ce traité eſt daté du* 10. *de Juillet* 1550. *Voiez la Critique generale du Calviniſme de Maimbourg pag.* 155. *de la* 3. *édition.*

* *Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, mois de Juin* 1685. *p.* 688. *de la* 2. *édit.*

l'empreſſement pour le mariage. Il avoit bien 30. ans lors qu'il épouſa (a) Idellette Burie, veuve d'un Anabaptiſte qu'il avoit converti. Ce fut (b) à Strasbourg qu'il l'épouſa, par le conſeil de Martin Bucer ſon patron: elle (c) avoit des enfans de Jean Storder ſon premier mari, natif de Liege. Elle mourut au commencement de l'année 1549. & Calvin demeura veuf tout le reſte de ſa vie. Voici ce qu'il repond pour lui-même au reproche qu'on faiſoit aux Reformateurs d'avoir entrepris la guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme (d). La ſienne lui donna un fils qui mourut avant ſon pere. C'eſt une particularité qu'il a aprité au public, en repondant au reproche qu'on lui avoit fait d'être ſans enfans. (e) *Cranum circa opprobrium ſibi objectum dilui volens* (Balduinus) *orbitatem mihi exprobrat. Dederas mihi Deus filiolum: abſtulit: hoc quoque recenſet inter probra liberis me carere. Atqui multi filiorum ſunt orphanides in toto orbe Chriſtiano* (f). Si Papyre Maſſon avoit connu ce paſſage, il n'auroit point dit que Calvin ne put avoir aucun enfant. *Eam ſibi matrimonio junxit irrita ſpe prolis & liberorum, nullos enim ſuſcipere potuit.* Mr. de Sponde a repeté la même choſe, & y a même joint cette remarque, c'eſt que la femme de Calvin avoit des enfans d'un autre lit. (g) *Idelettam Buriam matrimonio ſibi junxit & multis annis cum ea vixit, nullis tamen ſuſceptis liberis, quamvis illa ex priori marito nonnullos haberet.* Florimond de Remond avoit deja dit que *ce furent des nopces condamnées à perpetuelle ſtirilité, encor que Idelette fut jeune & belle* (h). Mais qui s'étonnera du menſonge de ces trois Auteurs, lors qu'il ſaura qu'un Miniſtre de grande lecture a ignoré que Calvin ait été pere? Ce Miniſtre c'eſt Mr. Rivet: il a dit entre autres choſes contre l'hiſtoriette de la gueriſon du fils de Calvin par l'interceſſion de St. Hubert, qu'il ne penſe pas qu'on puiſſe donner des preuves de la paternité de Calvin. (i) *Vanus ego ſim ſi ille vel quiſquam alius unquam probet Calvinum fuiſſe filii parentem, nedum ut filium ſuum miſeris Huberto ſanandum, quod nemo etiam creditururus eſſet mente ſanus, vel ſi decem liberos habuiſſet Calvinus. Ergo Bartholomæus ille non* Honorius, *ſed inglorius & infamis mendax, qui ſecum miſerum Loyolitam in participationem infamiæ pertraxit.* En un autre lieu (k) il nie tout net que Calvin ait eu un fils: *Claudit miraculorum Huberti ſpecimine in filio Calvini qui unquam fuit in rerum natura.*

(R) *Faire accroire qu'il reſſuſcitoit les morts.*] Claude Deſpenſe a été ſans contredit un habile homme, & l'un des plus illuſtres Eccleſiaſtiques du XVI. ſiecle; cependant il a été aſſez ſimple pour ſe charger du debit de cette mauvaiſe marchandiſe. (l) *Alii etiam illum veſtro quem vivum pro mortuo cadavere excitando univerſo etiam teſte populo ſuppoſuiſſe fabulantur, quod non minus putidum mendacium quam ſi Roma Papa fuiſſe diceretur, auſus eſt rapſodus ille Sorbonicus Claudius Spenſæus maledicentiſſimus quidam libro inculcare.* S'il y eût eu en ce tems-là des Miſſionaires couteliers ou cordonniers de leur metier, on ne trouveroit pas etrange qu'ils euſſent diverti la populace les jours de fête dans les carrefours par le recit burleſque de ce conte; mais on ne peut s'étonner aſſez que des gens graves l'aient voulu publier. Ceux qui ont eu cette foibleſſe ne font pas beaucoup de pitié, quand on les voit ſous la ferule (m) de Theodore de Beze: ſi c'étoit pour un autre ſujet, la cenſure paroîtroit trop violente. Si Calvin eût eu l'avanture dont parle Bolſec dans ſon chapitre 13. s'il avoit *voulu reſſuſciter un qui faiſoit le mort, & qui ſe trouva mort effectivement*, Baudoüin (n) ne l'auroit pas épargné; il lui auroit fait ſouffrir toutes les mortifications qu'une fourberie auſſi criminelle que celle-là auroit meritées. Il n'en a rien dit ni directement ni indirectement; concluons de ce ſilence que l'hiſtoriete n'eſt qu'un Roman ridicule. Bolſec n'en donne pour tout temoin qu'une femme bannie de Geneve. C'étoit, dit-il, la veuve de celui qui avoit promis de faire le mort, & de revivre à la parole de Calvin. Voilà un beau temoin! on la pouvoit juger, on la pouvoit condamner par ſes paroles. Elle avouoit qu'afin d'avoir part aux aumônes de l'Egliſe, elle s'étoit engagée à ſervir Calvin dans une fraude deteſtable, & qu'elle avoit joué la Comedie juſques à ce que la perte de ſon mari la contraignit d'éclater. N'étoit-ce point ſe reconoître capable de calomnier Calvin, en faveur de ceux qui la pouroient pour (o) cela? Et ne faloit-il pas être ou auſſi ſimple qu'elle etoit mechante, ou auſſi mechant qu'elle même pour faire valoir ſon conte? Un grand nombre d'Ecrivains ſe ſont parez de cet ornement. Le Continuateur (p) de Baronius eſt de ce nombre. Le Pere Labbe a marqué l'année de ce beau prodige: on pourroit même ſi l'on vouloit pointiller lui ſoutenir qu'il en a marqué le jour, car voici comme il s'exprime (q) ſous l'année 1553. „ Calvin fait brûler Michel Servet „ à Geneve le 27. d'Octobre, & voulant par ſes prie„ res reſſuſciter un pauvre qu'il avoit ſuborné pour „ contrefaire le mort, lui cauſa veritablement la „ mort. „ Mr. Varillas a eté aſſez echairé pour connoître le ridicule de cette fable, mais non pas aſſez hardi pour publier ſon ſentiment; il a retranché de l'Hiſtoire de François I. ce qu'il avoit dit là-deſſus; mais comme on avoit des copies de ſon manuſcrit, on a pu conoître ſes penſées, & en faire part aux lecteurs dans l'edition de Hollande. Voici ce qu'il avoit dit, & qu'il n'a oſé publier: Calvin *étoit bien éloigné d'entreprendre de reſſuſciter les morts, lui qui ſoutenoit que les vrais miracles étoient tous à fait inutiles après le premier établiſſement de la Religion Chrétienne, ou de prêter à rijre juſques qu'il ſe contentoit de cent écus de gages pour l'entretien de ſa famille* (r). Tout cela eſt emprunté de Maiſon. Voiez le à la page 431. & 432.

(o) *Tract. ſt. Theolog. p.* 369. (f) *Voiez l'uſage que Mr. de Meaux*, Hiſt. des variations *l.* 9. *n.* 78. *fait de ces paroles pour accuſer Calvin d'orgueil; & ce que Mr. Drelincourt*, Defenſe de Calvin *p.* 313. *a repondu à ceux qui avoient déjà fait ce reproche.* (g) *Ad ann.* 1538. *n.* 12. (h) *Florim. de Remond hiſt. de la naiſſ. de l'Hereſie l.* 7. *ch.* 19. *pag. m.* 926. (i) *Rivet. Caſtig. notarum Silveſtri Petraſanctæ c.* 1. *oper. to.* 3. *p.* 495. (k) *Ibid. c.* 19. *n.* 5. *pag.* 598. (l) *Beza in vita Calvini ſub fin.* (m) *Voiez la citation precedente.* (n) *Voiez Papyre Maſſon in vita Calvini pag.* 432.

(S) *Mr. Moreri n'eſt pas auſſi dereglé dans cet article.*] Je ne m'arrête qu'aux erreurs de fait, & je ne touche même parmi celles-là qu'aux mentonges qu'il m'eſt poſſible de refuter autrement que par une ſimple oppoſition entre les eloges que Calvin a reçus de ſes amis, & les injures qu'il a reçues de ſes ennemis. Je dis donc en 1. lieu que Mr. Moreri eſt ſujet à la cenſure qu'on a vuë ci-deſſus concernant le retour de Calvin en France, apres la rupture avec du Tillet le Chanoine. Il ſemble même qu'il ſe ſoit donné plus de carriere que d'autres, car il ſupoſe que Calvin depuis ſon retour dogmatiſa non ſeulement à Poitiers & à Bordeaux, mais auſſi à Engoulême, où ſelon (t) Maimbourg il n'oſa plus ſe montrer depuis que Loüis du Tillet ſe fut converti. II. Moreri dit que *Calvin devint amoureux d'une très-jolie femme nommée Idelette de Bure*, mariée à un Anabaptiſte de Liege, & qu'*étant reſtée veuve quelque-tems apres il l'épouſa*. Je n'ai vu aucun (u) Auteur qui dît que cette femme fût jolie, ni que Calvin l'eût aimée avant qu'elle ſe trouvât veuve. Bucer le pouſſa à l'epouſer, ce ne fut donc pas un mariage d'inclination. III. *Bolſec . . . . . rapporte au juſte* de ce mariage de Calvin *ces choſes aſſez particulieres, mais peut-être en dit-il trop. Il dejigne pourtant aſſez bien les lieux & les perſonnes qui étoient de ſa connoiſſance.* Voilà ce que dit Mr. Moreri: or il eſt certain que Bolſec n'a point parlé du mariage de Calvin, & qu'il n'a fait aucune mention d'Idelette ni en mal ni en bien. IV. *Calvin n'eut point d'enfans de cette femme.* J'ai montré ci-deſſus (v) que cela eſt faux. V. *Il publia à Bâle ſes livres des Inſtitutions en* 1534. & y mit le nom d'Alcuin qui eſt l'anagramme du ſien. J'ai déjà dit que l'épitre dedicatoire de ce livre eſt datée de Bâle du 1. d'Août 1536. mais j'ai avoüé en même tems qu'il n'eſt pas poſſible de faire quadrer cette date avec ce que Beze raconte touchant les voiages que fit Calvin, depuis la publication de ce livre, juſques à ſon établiſſement dans Geneve à la charge de Miniſtre au mois d'Août 1536. L'expedient qui me ſemble le plus propre à ôter la difficulté, eſt de dire qu'au lieu de 1536. il faut mettre 1535. à la date (w) de l'Epitre dedicatoire; car l'Inſtitution de Calvin a dû neceſſairement paroître l'an 1535. Les ruſes dont on ſe ſervoit en Allemagne pour colorer le ſupplice des Lutheriens que François I. avoit fait mourir, determinerent Calvin à publier cet (x) Ouvrage: il va nous le dire lui même. (y) *Quum intogritus Baſilea lateretem quia multis pius hominibus in Gallia exuſtis*

(p) *Spondanus ad ann.* 1553. *n.* 15.

(q) *Chronologue François tom.* 5. *pag.* 766.

(r) *Vous trouverez ce paſſage enferme entre des crochets dans l'Hiſtoire de François I. to.* 2. *l.* 7. *pag.* 255. *de l'edition de la Haie* 1690.

(t) *Voiez la remarque D.*

(u) *Excepté Florimond de Remond ci-deſſus lettre b.*

(v) *Dans la remarque Q.*

(w) *Spondé, ad ann.* 1535. *n.* 6. *marque que cette année le* 1. *d'Août Calvin publia pour la premiere fois ſon Inſtitution. Theodore de Beze Hiſtor. eccleſiaſt. des Egliſes Reform. l.* 1. *p.* 22. *met à l'an* 1535. *la premiere publication de ce livre.*

(x) *Beza in vita Calv. pag.* 367.

(y) *Calvin. praf. in Pſalmos.*

roit lieu de le croire. Il ne nie point que Calvin n'ait eu pluſieurs bonnes qualitez. Il y auroit beaucoup de gens parmi les Catholiques Romains qui rendroient juſtice à Calvin, s'ils oſoient dire tout ce qu'ils penſent. Guy Patin (T) nous conduit à faire ce jugement. C'eſt lui qui a été cauſe que la vie de ce Reformateur compoſée par (V) Papyre Maſſon a été rendue publique. Cette vie a fait grand tort aux Copiſtes de Bolſec, car on ne ſauroit la lire ſans ſe moquer de ceux qui ont été aſſez étourdis, pour accuſer ce Miniſtre d'avoir aimé le bon vin, la bonne chere, l'argent, &c. Des ſatiriques adroits ſeroient convenus qu'il étoit ſobre par temperament, & qu'il ne s'étoit point ſoucié (X) d'amaſſer du bien. Ceux qui voudront voir une ample & curieuſe

exuſtis grave paſſim apud Germanos odium ignes illi excitaverant, ſparſi ſunt ejus reſtinguendi cauſa improbi & mendaces libelli, non alios tam crudeliter tractari quam Anabaptiſtas, ac turbulentos homines qui perverſis deliriis non religionem modo, ſed totum ordinem politicum convellerent. Ego hoc ab aulicis artificibus agi videns, non modo ut indigna ſanguinis innocui effuſio falſa ſanctorum martyrum infamia ſepeliretur, ſed ut poſthac per cades quaſlibet abſque ullius miſericordia graſſari liceret, ſilentium meum non poſſe a perfidia excuſari cenſui, niſi me pro virili opponerem. Hæc mihi edenda Inſtitutionis cauſa fuit. Or le martyre de ces Lutheriens tombe au mois de Janvier 1535. Il faut donc que cet Ouvrage ait été mis ſous la preſſe depuis le mois de Janvier 1535. & par conſequent l'an 1534. marque par Mr. Moreri eſt un menſonge. L'édition ne peut pas être de l'an 1536. puis qu'il eſt conſtant que peu après que cet Ouvrage eut paru, Calvin alla en Italie vers la Ducheſſe de Ferrare; d'où étant revenu en France, & aiant reſolu de retourner vers le Rhin il paſſa par Geneve, & s'y établit au mois d'Août 1536. Beze n'eſt pas le ſeul qui temoigne que Calvin ſortit de Bâle après la publication du livre; Calvin nous l'apprend lui-même & avec cette circonſtance, c'eſt que (a) perſonne ne ſavoit qu'il en fût l'Auteur. Lifez la preface où il dit cela, & où il aprend au public que ſa timidité naturelle le portoit à fuir l'eclat, & à ſe tenir caché ſans ſe ſoucier de reputation; lifez, dis-je, ſa preface ſur les Pſeaumes. Quant au nom d'Alcuin, voiez la remarque Z.

Il y a dans le ſuplément de Moreri un article de Calvin tiré mot à mot de l'hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg; ce ſeroit donc uſer de redites que d'en faire ici la cenſure; on la trouvera dans les remarques precedentes.

(T) *Guy Patin nous conduit à faire ce jugement.*] „ (b) Pour Calvin, je ſuis fort bien informé du merite de ſon eſprit. Il y a long-tems que Monſieur „ Tarin me l'a hautement loüe, je n'avois alors que „ 20. ans. Joſeph Scaliger diſoit que Calvin avoit été „ le plus bel eſprit qui eût paru depuis les (c) Apôtres..... Jamais homme ne fut ſi ſavant dans „ l'Hiſtoire Eccleſiaſtique que Calvin. A l'âge de 22. „ ans il étoit le plus ſavant homme de l'Europe. Je „ fus un jour à un feſtin d'un de nos Doctorats, où „ un de nos vieux Docteurs nomme Balin, diſoit que „ Calvin avoit falſifié toute l'Ecriture Sainte, mais „ j'entrepris ce bon homme, que je rendis ſi ridicule, que Monſieur Guenaut le jeune qui étoit près de „ moi, me dit que je le pouſſois trop, & que j'euſſe „ pitié de ſon âge & de ſa foibleſſe. Jean de Monluc „ Evêque de Valence diſoit ordinairement que Calvin avoit été le plus grand Theologien du monde. „ N'ayez pas peur qu'on en diſe autant à Rome. „

(V) *Compoſée par Papyre Maſſon a été rendue publique.*] Patin nous aprend cette particularité dans la lettre qu'on vient de citer. *Pour Papyre Maſſon*, dit-il, *il en a écrit la vie à part, que le frere de l'Auteur qui étoit un Chanoine me donna en 1619. mais depuis comme on imprima ici un Recueil des Eloges de Papyre Maſſon, j'obtins avec peine que cette vie y fût ajoutée. Le Libraire en avoit demandé avis aux Jeſuites, qui le lui avoient defendu; mais neanmoins il me crut, quand je lui dis que cette addition feroit mieux valoir ſon livre.* Le texte de cette remarque montre clairement que je n'ai pas été fort docile envers Mr. Varillas. J'ai examiné attentivement tout ce qu'il dit de la vie de Calvin imprimée avec les éloges de Papyre Maſſon, & je n'ai pas trouvé que cela pût balancer le temoignage de Guy Patin. Mon lecteur jugera s'il lui plaît de ma conduite, après avoir compare le paſſage de Mr. Varillas avec les notes qui le ſuivront.

„ (d) Baleſdans a fait imprimer les eloges de Papyrius Maſſo, & y a inſeré une vie de Calvin; parce „ que l'ayant trouvée entre les papiers de cet Auteur, „ il s'imagina qu'elle étoit de lui. Son aveuglement „ eſt d'autant moins ſupportable, que la maniere dont „ elle eſt écrite eſt tellement differente de celle des „ autres Ouvrages de Maſſon, qu'une mediocre connoiſſance de la langue Latine ſuffit pour s'en aper„ cevoir d'abord. Mais je ne puis aſſez m'étonner „ que le celebre Sponde Evêque de Pamiers ſe ſoit „ laiſſé tromper par Baleſdans, qui croyoit que Maſſon fût Auteur de cette vie, & ait mieux aimé deferer au jugement d'autrui qu'au ſien propre. J'ai „ apris de Meſſieurs Dupuy qu'elle avoit ete compoſée par l'illuſtre Jaques Gillot, Conſeiller Clerc en „ la Grand-Chambre du Parlement de Paris, qui eut „ tant de part dans les Ouvrages des beaux eſprits de „ ſon tems, ſans y vouloir être nommé; & certes „ cette vie me paroît tout à fait digne d'un ſi grand „ homme. Elle eſt un chef-d'œuvre en ſon genre; „ & ſi nous en avons de plus longues, nous n'en „ avons pas de mieux travaillée, ni de plus ſouvent „ retouchée. Elle ne m'a pas neanmoins beaucoup „ ſervi; parce qu'elle s'attache davantage à refuter ce „ que le Juriſconſulte Balduin & le Theologien Veſtfalius reprochent à Calvin, qu'à raconter le detail „ de ſes actions. „ Voilà le paſſage de Mr. Varillas, & voici mes notes. I. Cette vie de Calvin ne fut point trouvée parmi les papiers de Maſſon par Baleſdens: nous avons oüi Patin qui aſſûre que ce fut lui qui la fournit au Libraire, & qui le ſollicita de la joindre aux éloges de Papyre Maſſon. Ce n'eſt pas le tout; le frere de Papyre Maſſon avoit fait preſent de cette vie à Guy Patin, & ne doutoit point que ſon frere ne l'eût compoſée: il y joignit même certaines choſes qu'il avoit apriſes par tradition pendant qu'il étoit Chanoine d'Angoulême. II. La maniere dont cette vie eſt écrite n'eſt differente de celle des autres Ouvrages de Maſſon, que comme les vies doivent être differentes des éloges. Si Mr. Varillas avoit comparé cette vie de Calvin avec celles de Charles IX. de Dante, de Petrarque, de Boccace que Maſſon a compoſées, je ſuis ſûr qu'il l'auroit trouvée très-conforme à celles-là. Vous voiez dans ces cinq vies la même diviſion des matieres & des chapitres, le même ſtyle, le même genie, les mêmes manieres. Cela joint au temoignage formel & precis de Guy Patin, ſuffiroit à me faire croire ou que Mrs. Dupuy ſe ſont trompez, ou que Mr. Varillas ne s'eſt point exactement ſouvenu de ce qu'il leur avoit oüi dire. Mais j'ai encore une raiſon bien preſſante. L'Auteur de cette vie de Jean Calvin avoit étudié le droit (e) ſous Baudoüin. Cela convient parfaitement (f) à nôtre Papyre Maſſon, & ne convient pas, ce me ſemble, à l'illuſtre Mr. Gillot. On lit dans cette vie (g) que Baudoüin fit taire Calvin, & que ce fut un ſilence bien douloureux pour ce dernier. Ce que Papyre Maſſon (h) remarque dans l'éloge de Baudoüin ſe raporte merveilleuſement à cela. III. Baleſdens & Sponde ne ſont donc point à blâmer, d'avoir cru que cette vie venoit de la plume de Maſſon. IV. Elle ne merite point les louanges que Mr. Varillas lui prodigue; j'en fais juges tous ceux qui ſe connoiſſent en ces ſortes de productions. V. Elle ne s'attache point du tout *à refuter ce que le Juriſconſulte Balduin & le Theologien Veſtfalius reprochent a Calvin.* Ce Juriſconſulte y eſt cité fort ſouvent ſans y être contredit, car au contraire la deſcription qu'on y fait de l'humeur chagrine, emportée & arrogante de Calvin eſt (i) apuiée ſur le temoignage de Baudoüin. Deſorte qu'on ne peut comprendre de quelle maniere Mr. Varillas liſoit un livre: il étoit le ſeul homme du monde qui après avoir lu cette vie de Jean Calvin, pût dire que la principale choſe que l'on s'y ſoit propoſée eſt de refuter ce Juriſconſulte.

Si Mr. de Vigneul-Marville veut prendre la peine de conſiderer ces choſes, & ſur tout de comparer ſelon les regles de la critique les autres pieces de Papyre Maſſon avec cette vie de Calvin, je m'aſſûre qu'il ne croira plus que (k) nous aions de Mr. Gilot *un Eloge en Latin de Calvin, qui ſe trouve mal à propos à la fin des Hommes Illuſtres de Papyre Maſſon.*

(X) *Et qu'il ne s'étoit point ſoucié d'amaſſer du bien.*] Qu'un homme qui s'étoit aquis une ſi grande reputation, & une ſi grande autorité n'ait eu que cent écus de gages, & n'en ait pas voulu avoir davantage, & qu'après avoir vécu juſqu'à l'âge d'environ 55. ans avec toute ſorte de frugalité, il ne laiſſe à ſes heritiers,

(a) An propoſitum eſſet mihi famam aucupari patuit ex brevi diſceſſu, præſertim quum nemo illic ſeiverit me authorem eſſe. *Calvinus ibid.*

(b) *Patin, lettre 24. de la 1. édition, & 39. de la 2.*

(c) *Je ne penſe pas que Scaliger ſe ſoit ſervi d'une expreſſion ſi impropre, & qui ſuppoſe que les Apôtres ont été de beaux eſprits, ce qui eſt très-faux.*

(d) *Varillas preface du 1. tome de l'hiſtoire de l'herefie.*

EXAMEN d'un paſſage de Mr. Varillas concernant la vie de Jean Calvin par Papyre Maſſon.

(e) Sic enim Balduinus præceptor meus in Jure Civili. *Pag.* 418.

(f) *Voiez l'eloge de Baudoüin parmi ceux de Papyre Maſſon pag.* 263.

(g) Ipſi ſilentium Balduinus Juriſconſultus impoſuit ſenex, magno dolore Calvini. *Pag.* 421.

(h) Ferunt Calvinum nullius linguam, ſtylum, eruditionem magis horruiſſe quam hujus Atrebatis. *Pag.* 263.

(i) *Voiez la page* 428. 432. 455.

(k) *Mélanges d'hiſtoire & de litterature recueillis par Mr. de Vigneul-Marville pag.* 201.

Digitized by Google

rieuſe juſtification de ce grand homme, n'ont qu'à lire ce que Mr. Drelincourt publia ſur ce ſujet à Geneve l'an 1667.

Je dirai quelque choſe ſur un fait que j'avois laiſſé paſſer à Mr. Moreri dans la premiere édition, & qui regarde le jugement que l'on aſſûre qu'Eraſme fit de (I) Calvin après avoir conferé avec lui ſur les diſputes de ce tems-là. L'hiſtorien qui raconte cette particularité commet tant

(a) *Beza in vita Calvini pag.* 387. *ſub fin.*

(b) Id tandem Argentinenſes conceſſerunt, ea tamen conditione ut jus civitatis honoratium quod in Calvinum contulerant ſalvum eſſet, & præbendæ quam vocant annuos reditus retineret; quorum illud probavit Calvinus, iſtud vero ut acciperet nunquam ab eo extorqueri potuit, ut qui nihil minus quam opes curaret. *Beza ib. p.* 370. *ad ann.* 1541.

(c) *Id. ib. pag.* 387. *Voiez la remarque A A.*

(d) *Varillas, Hiſt. de l'Hereſie l.* 10. *pag.* 337.

(e) *Je n'ai vieu dit de pluſieurs menſonges groſſiers concernans Calvin, leſquels Mr. Drelincourt a refutez.*

(f) *Spondan. ad ann.* 1534. *n.* XI. *pag.* 424.

(g) *Florim. de Remond. Hiſt. de la naiſſance de l'hereſie liv.* 7. *ch.* 10. *pag. m.* 889. 890.

tiers, y compris ſa Bibliotheque, que la valeur de trois cens ecus, eſt une choſe ſi heroique, qu'il faut être ladre d'eſprit pour ne la pas admirer. (a) *Accumulandis ſcilicet opibus ſtudent, cujus bona omnia carè etiam dvendita ipſius Bibliothecæ vix trecentos aureos æquarant, ut non minus ſcitè quam verè calumniatus ſit tam longe impudentiſſimam refellens hac verba uſurparit* (in præfat. in comment. in Pſalm.) *Me non eſſe pecunioſum ſi quibuſdam vivus non perſuadeo, mors tamen oſtendet. Teſtari certe poteſt Senatus, quam perexigua eſſent ejus ſtipendia, tantùm abfuiſſe ut in iis non acquieſceret, ut ampliora etiam oblata pertinaciter recuſaverit.* C'eſt une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puiſſent remporter ſur la nature, dans ceux même qui exercent le Miniſtere Evangelique. Calvin a laiſſé des imitateurs pour ce qui eſt de la vie active, zélée, affectionnée au bien du parti: ils emploient leur voix, leur plume, leurs pas, leurs ſollicitations, à l'avancement du regne de Dieu; mais ils ne s'oublient point eux-mêmes, & ils ſont, ordinairement parlant, un exemple que l'Egliſe eſt une bonne mere, au ſervice de laquelle on ne perd rien: ils verifient la doctrine de Saint Paul, que la pieté a les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt à venir: en un mot Dieu repand de telle ſorte la benediction ſur la vigilance avec laquelle ils prenent ſoin de leurs affaires domeſtiques, qu'on les voit joüir de penſions conſiderables, & laiſſer un bon patrimoine & de bons établiſſemens à leurs heritiers. Ils diſtribuent des aumônes, ils ſont de grandes charitez, cela n'eſt pas difficile; on les rend depoſitaires & non comptables des ſommes que d'autres deſtinent à des œuvres pies. En un mot un teſtament comme celui de Calvin, un deſintereſſement comme le ſien eſt une choſe tout-à-fait rare, & capable de faire dire, *Non inveni tantam fidem in Iſrael*, à ceux qui jettent la vuë ſur les Philoſophes de l'ancienne Grece. Lors que Calvin prit congé de ceux de Strasbourg pour retourner à Geneve, ils lui voulurent continuer ſa bourgeoiſie, & le revenu d'une Prebende qui lui avoit été aſſignée: il accepta leurs offres quant au premier point, mais non pas quant au revenu (b). Il avoit amené l'un de ſes freres à Geneve, & il ne ſongea point à l'avancer aux honneurs, comme feroient d'autres s'ils avoient le même credit que lui. Il prit ſoin à la verité de l'honneur de ſa famille; car il travailla (c) à le degager d'une femme qui commettoit adultere, & à lui obtenir la permiſſion d'en prendre une autre; mais ſes propres ennemis raportent (d) qu'il lui fit *aprendre le metier de relieur de livres qu'il exerça toute ſa vie.* Prenez garde à cette note marginale (e).

(I) *Le jugement que l'on aſſure qu'Eraſme fit de Calvin. . . . . L'hiſtorien . . . . . commet tant de fautes qu'il n'eſt propre.* Calvin „ s'arreta quelque tems „ à Baſle, & Bucer l'ayant preſenté à Eraſme, ce „ grand homme qui ſe connoiſſoit aſſez en gens, s'é„ tant entretenu avec lui de la Religion, dit hautement que l'Egliſe avoit elevé en la perſonne de ce „ jeune homme une peſte qui lui ſeroit fatale. „ Ce ſont les paroles de Moreri. Je ne penſe pas qu'il ſoit allé juſqu'à la ſource, c'eſt-à-dire, juſques au livre de Florimond de Remond, & je m'imagine que tout au plus il n'a remonté que juſqu'aux (f) Annales de Mr. de Sponde. Quoi qu'il en ſoit citons l'Ecrivain original & primitif: (g) *Le Greffier du Parlement de Paris, marry de la faute de ſon frere, le fait bien avant en pays, & le ramene en France laiſſant ſon Calvin en Allemagne, qui ſe mit en la compagnie de Rouſſel, dont j'ay cy devant parlé, comme ſon ſerviteur. Là il vit la pluſpart de ceux qui remuoient les conſciences des peuples, meſmes Bucer, qui le preſenta à Eraſme, lequel eſtoit aux eſcoutes, ſans ſe laiſſer emporter à la foule. Comme Bucer luy eut fait cas de ces excellens eſprits, & qu'Eraſme eut communiqué avec luy quelque temps des poinctz eſpineux de la Religion: tout eſtonné de ce qu'il avoit deſcouvert en cette ame, il dit à Bucer, luy monſtrant Calvin.* Video magnam peſtem oriri in Eccleſia contra Eccleſiam. Je voy une grande peſte naiſtre en l'Egliſe contre l'Egliſe. Remarquez bien cette note marginale de Florimond de Remond, *Beze en la preface de Joſue, met ce voyage en l'an* 1534. remarquez bien, dis-je, cela comme une preuve qu'il adopte ce petit point de chronologie. Nous verrons bientôt que c'eſt à ſon dam, puiſque 30. pages après il raconte que (h) *Calvin craignant être ſurpris à Poitiers* fut voir à Nerac Rouſſel & le Fevre, & qu'il remarque tout de nouveau que Calvin avoit été le *ſerviteur* de Rouſſel *au voyage d'Allemagne.* Calvin, continué-t-il (i), *ayant pris congé d'eux, retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot, il ſort la torche en la main, & l'arme entre ſes couroux, reſolu de mettre le feu en ſa patrie, qu'il ne vit jamais depuis, laquelle ingrate qu'elle eſtoit, luy refuſoit, diſoit-il, ſa demeure: Il ſe retire à Strasbourg, ſe rendant deux ans entiers auditeur & diſciple de Bucer, qui le receut comme un homme qu'il jugea ſoudain propre à mettre le trouble en l'Egliſe . . . . il luy communique ſon Inſtitution: Ce fut là & dans Baſle, où il luy donna la derniere main, laquelle il dedia au Roy François premier. . . . . Pour ſa premiere planche qu'il fit mettre à la teſte de ſon Inſtitution, il print pour le corps de ſa devize, un glaive tout en feu, luy donnant ceſte ame,* Non veni mittere pacem ſed gladium. . . . . *Pendant ſon ſejour à Strasbourg, les François qui fuyoient les feux de la France, eſtoient conſolez & aſſijez par Calvin, qui commença deſlors à ſe mettre en credit & reputation par tout. . . . . Or ayans ouy nouvelle que la Ducheſſe de Ferrare . . . . . commençoit de cognoiſtre la verité, il s'en va la trouver,* & après qu'il eut aſſez couru, *il print la route de Geneve, à laquelle il s'eſtoit fait recognoiſtre lors de ſon paſſage avec du Tillet,* & à l'inſtigation de Farel il y prit (k) *la charge de lire la Theologie, & faire quelque exhortation* aux Refugiez. Notons qu'il a mis en marge que *la premiere impreſſion* de l'Inſtitution de Calvin *fut l'an* 1534. Nous avons ici la ſource des anachroniſmes pitoyables de Mr. Varillas que j'ai (l) déjà cenſurez.

Ils ſont encore plus groſſiers dans le recit de Florimond de Remond: j'en vais convaincre les eſprits les moins raiſonnables, & d'abord j'obſerve que le voiage de Rouſſel en Allemagne fut une ſuite de la premiere diſperſion des predicateurs de la Reforme. C'eſt un évenement (m) de l'année 1523. Farel l'un d'eux s'en alla en Suiſſe: le Fevre d'Etaples *print la route de la Guienne . . . . . pour le regard de Rouſſel il gaigna l'Allemagne deſireux de voir* Luther *ce grand homme duquel tout le monde parloit tant* (n). J'emprunte ceci de Florimond de Remond qui ajoûte, que (o) *Rouxel revenu de ſes voiages* fut reçû en Bearn par la Reine de Navarre, & la ſuivit à Paris, & y precha (p), & y fut empriſonné, & apres ſon élargiſſement ſe retira à Nerac, & paſſa en France tout le reſte de ſa vie. Ce fut a Nerac que Calvin le vit comme cet Auteur nous l'a conté (q) ci-deſſus. Il reſulte de ces choſes que ſi Calvin avoit été le valet de ce Rouſſel dans le voiage d'Allemagne, il auroit eu cet emploi l'an 1523. Or il eſt conſtant (r) qu'alors il étudioit à Paris, & qu'il y continua ſes études quelques années de ſuite étant pourvû d'une Chapelle à Noion. Souvenez vous bien ici que l'hiſtorien adopte la chronologie de Theodore de Beze, ſavoir que Calvin, & du Tillet ſortirent de France en 1534. Puis donc qu'il aſſûre que du Tillet, perſuade par ſon frere qui l'avoit ſuivi *bien avant en pays*, laiſſa *ſon Calvin en Allemagne, qui ſe mit en la compagnie de Rouſſel . . . . . comme ſon ſerviteur* (ſ), il faut qu'il pretende que Calvin fut le valet de Rouſſel en Allemagne l'an 1534. Bevûe inſigne, puis qu'il avoit mis lui-même ce voiage de Rouſſel ſous l'an 1523. Prenez garde encore 1. qu'il raconte que l'Inſtitution de Calvin (t) fut imprimée pour la premiere fois l'an 1534. & que l'Auteur en avoit (v) *tiré* le projet dans Angouleſme, & l'avoit communiqué à le Fevre dans Nerac. 2. Qu'après cette communication il le fait aller à Paris, & puis à Strasbourg pour y être le diſciple de Bucer. Comment ſera-t-il poſſible ſur ce pied-là que Calvin en 1534. ait accompagné Rouſſel dans un voiage d'Allemagne comme ſon valet? Mais comment encore ſera-t-il poſſible qu'etant allé en Allemagne cette année-là, & aiant été à Strasbourg *deux ans entiers auditeur & diſciple de Bucer*, il ait achevé à Bâle ſon inſtitution Chretienne imprimée l'an 1534? Comment encore poſſible qu'après avoir été deux ans le diſciple de Bucer à Strasbourg, il ait fait un voiage en Italie, il ait *aſſez couru*, il ait pris la route de Geneve, il ſe ſoit arrêté dans cette ville l'an 1536(w)?

(h) *Id. ib. chap.* 17. *pag.* 921.

(i) *Ibid. pag.* 922.

(k) *Ibid. pag.* 924.

(l) *Dans la remarque F.*

(m) *Id. ib. chap.* 3. *pag.* 846.

(n) *Id. ib. pag.* 847.

(o) *Ibid. pag.* 849.

(p) *Ibid. pag.* 850.

(q) *Voiez la* 1. *citation de cette colonne.*

(r) *Voiez Mr. Drelincourt defenſe de Calvin pag.* 160. *& ſuiv.*

(ſ) *Flor. de Remond l.* 7. *ch.* 10. *pag.* 889.

(t) *Ibid. pag.* 922.

(v) *Ibid. pag.* 921.

(w) *Id. ib. pag.* 923.

tant de fautes, qu'il n'eſt propre qu'à faire douter de ce qu'il debite. Les reproches qui ont été faits à Calvin ſur ſon changement de nom, donneront lieu à une (Z) remarque qui éclaircira quelques points de ſon hiſtoire, & qui ſervira de ſuplément à quelques-unes des obſervations precedentes, & nommément à l'endroit où j'ai parlé du fameux Ouvrage de l'Inſtitution Chretienne.

Ce n'eſt pas le tout; car ce même hiſtorien (a) adoptant encore la chronologie de Theodore de Beze aſſûre que Calvin âgé de 23. ans dogmatiſa dans Paris, & ne s'y arrêta guere, *parce qu'il y faiſoit chaud pour ceux qui ſentoient mal de la Foy. . . . . Il ſe retira donc à petit bruit . . . . . dans la ville d'Angoulaſme, pour eſtre en plus grande ſeureté, où il fut entretenu l'eſpace de trois ans, aux deſpens de Louys du Tillet. . . . .* (b) *qui ayant la teſte pleine des opinions que Calvin luy avoit imprimé s'en alla en Allemagne avec lui*, & le quitta en chemin. L'autre pourſuivit ſa route, fut trouver Bucer, confera avec Eraſme, (c) & *de retour en France print ſa retraite à Poitiers*, y fit des diſciples, y celebra (d) ſon premier Concile, & ſa premiere Cêne, & y prit des meſures pour repandre ſes opinions par tout le Roiaume; mais (e) *craignant estre ſurprins à Poictiers, où ſa mine étoit éventée . . . ſe desrobe & coule à Nerac pour voir Rauſſel & le Fèvre . . .* (f) *& apres prins congé d'eux, il retourne à Paris, d'où pour la cruauté du fagot . . . il ſe retire à Strasbourg . . . ce fut là & dans Baſle, où il donna la derniere main* à ſon Inſtitution imprimée l'an 1534. Cette narration eſt remplie de tant de bevûes, que s'il n'eſt pas étonnant qu'une infinité d'Auteurs du parti Romain l'aient copiée, il eſt bien étrange que perſonne que je ſache parmi les Auteurs Proteſtans n'en ait fait voir les contradictions. Il étoit aiſé de le faire, conſiderez ſeulement cette petite pierre de touche chronologique. Calvin naquit le 10. de Juillet 1509. (g) & ſe ſauva de Paris à Angouleſme (h) à l'âge de 23. ans. Florimond de Remond tombe d'accord de ces deux faits: il faut donc qu'il place cette retraite ſous l'an 1532. Or il ſuppoſe que la premiere édition de l'Inſtitution de Calvin eſt de l'an 1534. il trouve donc entre ces deux termes trois ans de ſejour à Angoulême, un voiage en Allemagne, un retour en France, un ſejour à Poitiers qui a ſuſi à la fondation d'une Egliſe clandeſtine, à la celebration de la Cêne, à la tenuë d'un Synode, &c. un voiage à Nerac, un autre à Paris, & un ſejour de deux années toutes entieres dans la ville de Strasbourg. Peut-on rien voir de plus monſtrueux? N'oublions pas qu'il ſupoſe que Charles le Sage Docteur Regent à Poitiers, natif de Noion fut l'un des diſciples que Calvin gagna après ſon voiage d'Allemagne, poſterieur de trois ou quatre ans à la fuite de Paris laquelle tombe en 1532. Puis donc qu'il pretend que ce le Sage étoit (i) *homme de grande eſtime ſur tout envers Madame la Regente, mere du Roy, laquelle fut ſur le point d'eſtre ebranlée & ſeduite*, il veut bien qu'on croie que ce Docteur perverti environ l'an 1536. ait ébranlé la Regente qui mourut neanmoins en 1531.

Voilà l'Ecrivain qui aſſure qu'Eraſme fit de Calvin le jugement dont il s'agit dans le texte de cette remarque. C'eſt à mes lecteurs à voir ſi l'autorité d'un tel homme eſt de quelque poids, un homme, dis-je, qui ſe contredit groſſierement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond, & qui bouleverſe les circonſtances, & qui ne decouvre pas ſur ſon papier les bevûes, les abſurditez, & les impoſſibilitez les plus ſautantes aux yeux. Un ſemblable hiſtorien doit être traité comme ces marchands inſolvables, qui ont perdu tout credit; on ne leur prête rien que ſur de bons gages, on veut des cautions, & des repondans. Nous ſerions donc bien ſimples ſi nous ajoûtions quelque foi à Florimond de Remond, pendant qu'il n'allegue ni temoins ni aucune autre eſpece de preuves. Nous lui ſerions credit très-imprudemment, & nous meriterions bien d'être trompez ſi nous faiſions ce mauvais uſage de nôtre bonne foi. J'ai donc cru que la cenſure des menſonges de cet Auteur me devoit ſervir ici de preliminaires, & qu'après cela tous mes lecteurs pourroient juger plus ſûrement du fait en queſtion. Et ne doutez pas que cet homme ne ſoit l'unique temoin en cette cauſe, car celui qui s'eſt donné tant de mouvemens pour aſſûrer à Eraſme la qualité de bon Catholique, & qui auroit pu tirer tant d'avantages de la verité de ce conte (k), n'a pu citer que Florimond de Remond. Mais tout bien compté ce jugement du grand Eraſme ne ſauroit être que glorieux à Calvin dans l'hypotheſe des Proteſtans. Il prouveroit qu'on eût reconu des qualitez éminentes dans ce jeune homme.

Au reſte je me ſerois moins apliqué à developer les fauſſetez de Florimond de Remond, ſi je n'euſſe vu qu'elles ſe repandent de livre en livre, & que les Auteurs les plus celebres leur procurent une eſpece de perpetuité en les adoptant. Je les ai trouvées dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique du pere Alexandre au dernier volume de l'édition *in folio*, qui eſt une édition corrigée & augmentée. Je me perſuade que ce fameux Ecrivain n'eût point copié Mr. de Sponde, copiſte de Florimond de Remond, s'il eût ſçu que ce dernier avoit paſſé par une critique ſemblable à celle que l'on a vûe ci-deſſus. Si les Proteſtans ſe plaignent qu'il ait fait revivre ce cahos de narration, & qu'il l'ait mis en train de faire plus de fortune que ſous les auſpices du premier pere, il ſe peut plaindre à ſon tour de ce qu'ils ont negligé d'en decouvrir les impertinences. Il eſt quelquefois très-mal aiſé d'ôter la vie éternelle à des erreurs en les refutant ſolidement. Que ſera-ce donc ſi on les laiſſe en repos?

(Z) *Sur ſon changement de nom donnerons lieu à une remarque . . . . . qui ſervira de ſuplément . . . . . à l'endroit où j'ai parlé . . . . . de l'Inſtitution.*] On a trouvé fort mauvais qu'au lieu de ſe donner le nom de *Cauvin* qui étoit celui de ſa famille, il ait pris celui de *Calvin*. Mr. Drelincourt l'a juſtifié ſur cela comme il falloit, non ſeulement (l) par des exemples, mais auſſi par une raiſon ſolide. *Au fond*, dit-il (m), *le changement d'une lettre arrivé au nom de Calvin n'eſt pas conſiderable; Et même il ſe peut dire qu'il eſt nul. Et de fait ayant à traduire en Latin le nom de* Cauvin, *pour luy donner un air & une termination convenable au genie de cette Langue là, on ne l'a pu traduire autrement que par* Calvinus. *Car comme au lieu de* Cauve *en Picard, & de* Chauve *en François, tous les bons Auteurs diſent en Latin* Calvus: *Ainſi au lieu de* Cauvin *en Picard & de* Chauvin *en François, on ne peut dire en Latin que* Calvinus. *Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu, ayant eſté écrits en Latin; Et eſtant connu par tous par ce nom de* Calvinus, *ſi lors qu'il a écrit en François il euſt pris un autre nom que celuy de* Calvin, *l'on euſt creu que l'ouvrage euſt eſté d'un autre Auteur; Et cela euſt fait grand tort & au Public & aux Imprimeurs.* Voici bien d'autres changemens de nom: „ (n) Le plus inſigne affronteur de tous les „ Hereſiarques en matiére de deſguiſemens, a eſté „ Jean Calvin, lequel ſur le commencement de ſa re„ volte, agité d'un eſprit remuant, & ayant peur de „ ſon ombre, changea plus ſouvent de nom que de „ chambre, car 1. l'an M. D. XXXIX. ayant à de„ my leché le petit ourſin de ſes premieres Inſtitu„ tions, il les preſenta au Roy François premier ſoubs „ le nom de JOANNES ALCVINUS, qui fut l'ana„ gramme de ſon nom, & elles ſont imprimées ſoubs „ ce titre *A Strasbourg per Vindelinum Ribelium menſe „ Auguſto. Anno* M. D. XXXIX. 2. l'an M. D. XLIII. „ il ſe fit appeller JOANNES CALIDONIUS d'un „ nom my-party du Grec & du Latin, comme qui „ diroit Joannes de Calido vino: & c'eſt ainſi qu'il „ s'eſt ſigné à la fin des œuvres de Pacianus en l'Epiſ„ tre qu'il eſcrit à ſon amy Boygard, *Boygardo Joan„ nes* CALIDONIUS. S. C'eſt ce mot qu'on eſti„ me veritablement reſpondre au nom de ſa famille, „ car le mot de Calidœnius ſe tourne en François de „ Chauvin, & c'eſt en verité à ce qu'on croid le vray „ nom de ſon pere, 3. l'an M. D. XLVIII. il ſe fit „ nommer JOANNES CARVINUS, comme qui di„ roit *Chervin*, & c'eſt ainſi qu'il s'eſt ſigné à la fin „ des Aenigmes d'Orus Apollo imprimées à Paris, „ chez Chreſtien Wechel l'an M. D. XLVIII. *Per „ Joannem Mercerum*, qui en fut le premier traduc„ teur, car au deſſous de cette traduction il ſe void „ un Epigramme qui porte pour titre JOANNIS „ CARVINI, *ad Mercerum Epigramma*. 4. depuis „ l'an M. D. L. il ſe fit appeller par les ſiens CHAR„ LES DE HAPPEVILE, qui fut un augure fatal, „ dit Mathieu Launoy en ſa Replique, que Calvin, „ & les ſiens devoient un jour happer & prendre les „ villes par trahiſon, & ſurpriſe, & ſe cacher dans „ nos murs, comme l'experience de cinquante ans „ nous a fait voir aux deſpens de tant de noble ſang „ qui s'eſt eſpanché pour faire deſemparer ces perfi„ des, des places qu'ils ont tenu juſques à mainte„ nant, 5. pour ne flotter en une continuelle bizar„ rerie il ſe fit appeller JEAN CALVIN, & c'eſt ce „ nom qui luy a demeuré juſqu'à maintenant. „ Ces paroles de Garaſſe ſont très-propres à depaiſer tous les Critiques qui ne ſont pas à portée de conſulter les grandes

(a) *Ibid. chap. 9. pag. 883.*

(b) *Ibid. chap. 10. pag. 889.*

(c) *Ibid. chap. 11. pag. 890.*

(d) *Ibid. pag. 892.*

(e) *Ibid. chap. 17. pag. 920.*

(f) *Ibid. pag. 922.*

(g) *Ibid. chap. 8. pag. 880.*

(h) *Ibid. chap. 9. pag. 883.*

(i) *Ibid. chap. 11. pag. 891.*

(k) *Voiez le livre imprimé à Cologne l'an 1688. ſous le titre de* Sentimens d'Eraſme de Rotterdam *conformes à ceux de l'Egliſe Catholique, pag. 308. 309.*

(l) *Drelinc. defenſe de Calvin pag. 202. & ſuiv.*

(m) *Ibid. pag. 204. 205.*

(n) *Garaſſe. doctrine curieuſe pag. 1023. 1024.*

Digitized by Google

tienne. On a été ſi ardent à ramaſſer des mediſances contre ce Reformateur, qu'on lui a même

grandes Bibliotheques, & pour moi qui n'y ſuis pas j'avoüe que je me ſens très-incapable de refuter comme il faudroit ce paſſage-là. Je ſuis perſuadé qu'il eſt plein de fauſſetez, mais n'aiant pas les livres qui me ſeroient neceſſaires pour fournir des preuves literales, & demonſtratives contre cet Auteur, je ne pourrai lui oposer que des probabilitez. Son premier article ſera diſcuté ci-deſſous. Je ne puis rien dire ſur le ſecond, mais je me hazarde bien à lui ſoutenir qu'il ſe trompe dans le troiſiéme, car quelle aparence que Calvin ſe ſoit amuſé l'an 1548. à compoſer une épigramme Latine ſur un Ouvrage tel que celui d'Ocrus Apollo? Il y a infiniment plus d'aparence que le *Joannes Carvinus* de cette épigramme eſt le veritable nom de celui qui la compoſa. Florimond de Remond aſſûre (*a*) que l'un des Apôtres du Calviniſme, s'appelloit *Jean Carvin venu du pays d'Artois*, & qu'il regenta *à Ville-neuſve d'Agenois*, & fit *le Miniſtre ſous la robe d'un Magiſter*. Et c'eſt aparemment le même que le *Joannes Carvinus* Medecin de Montauban, qui fit imprimer (*b*) ſept dialogues *de Sanguine*, à Lion chez Sebaſtien Gryphius l'an 1562. Nous pouvons à coup ſeur dementir Garaſſe ſur le quatriéme article, car quelle extravagance ne ſeroit-ce point que de ſupoſer que depuis l'an 1550. Calvin ſe voulut faire conoître ſous le nom de Charles de Happeville? Quel beſoin avoit-il alors de ſe deguiſer? Il vivoit en pleine ſûreté dans la ville de Geneve; il etoit conu par tout ſous ſon veritable nom; il le mettoit à la tête de ſes livres; il l'avoit rendu venerable à tout le parti Reformé. Garaſſe confond les tems avec beaucoup d'ignorance, il devoit choiſir une autre epoque comme a fait Papyre Maſſon, qui a debité que Calvin allant voir en Italie la Ducheſſe de Ferrare (*c*) ſe fit nommer Hepeville. Le cinquiéme article de Garaſſe eſt le plus abſurde de tous: il faut être d'une bêtiſe prodigieuſe pour oſer faire imprimer que le dernier nom que ce Miniſtre ſe donna fut celui de Jean Calvin, après avoir porté depuis l'an 1550. celui de Charles de Happeville. Mr. de Sponde (*d*) ne l'accuſe d'avoir pris le nom de *Carolus Heppevillæus*, que dans le voiage d'Italie en 1535. Notez qu'il l'accuſe auſſi (*e*) de s'être donné en 1534. à Engoulême le nom *Deperan*. Le frere de Papyre Maſſon dit (*f*) la même choſe.

Nous avons (*g*) deja vu que Mr. Moreri pretend que Calvin a mis le nom d'Alcuin à la tête de *ſes Livres des Inſtitutions*, imprimez à Bâle l'an (*h*) 1534. Je ne ſaurois dire s'il ſe trompe, ou s'il a raiſon: je n'ai pu trouver nulle part un exemplaire de la 1. édition de cet Ouvrage de Calvin: mais ce qui m'empêche de rien determiner, eſt que ſelon Mr. de Sponde ce ne fut que dans l'édition de Strasbourg 1539. que l'anagramme d'Alcuinus fut emploiée. (*i*) *Ipſe ex paterno cognomine in Latinam formam mutato, ex Calvino aliquando tranſpoſitis literis* Alcuinum *ſeſe nominavit, uti in Inſtitutionis ſuæ editione Argentorati* 1539. *nomen æmulatus magni illius Alcuini qui Caroli Magni præceptor fuit, & Pariſienſem Academiam inſtituit. Qui poſtea alia tranſpoſitione* Lucianum *ſe dicere debuiſſet.* Ce Latin n'eſt qu'une verſion un peu libre de ce paſſage de Florimond de Remond: „ (*k*) Il ſe nommoit „ Jean Chauvin..... Mais comme Luther chan„ gea ſon nom: auſſi celuy-cy print le nom de Cal„ vin. Et comme ſi ce nom ne luy ſembloit encor „ aſſez glorieux, ou pluſtoſt infortuné parce que l'a„ nagramme de Calvin fait Lucian, il ſe donna le „ nom d'Alcuin, docte precepteur de l'Empereur „ Charlemagne, & fut veuë ſa premiere Inſtitution „ imprimée à Strasbourg l'an 1539. où il s'attribue ce „ nom. „ Garaſſe comme on l'a vu ci-deſſus, a parlé plus preciſément ſur ce fait-là, car il marque le nom même de l'Imprimeur. Je n'oſerois prendre la negative, n'aiant pu trouver aucun exemplaire de cette édition de Strasbourg 1539. non plus que de celle de Bâle 1535. mais j'oſe bien dire que ſi cet Ouvrage a jamais paru ſous le nom d'Alcuin, il y a plus d'aparence que ce fut dans la 1. édition, que dans celle de Strasbourg 1539. puis qu'en 1539. Calvin Profeſſeur & Miniſtre à Strasbourg, n'avoit pas les mêmes raiſons de ſe deguiſer qui euſſent pu le faire reſoudre à prendre le nom d'Alcuin l'an 1535. Notez qu'on l'accuſe d'avoir ſupoſé un livre à Alcuin precepteur de Charlemagne, c'eſt-à-dire, de l'avoir compoſé lui-même, & de l'avoir publié comme un Ouvrage de cet Alcuin. L'Inquiſition de Rome, & celle d'Eſpagne ont condamné ce livre-là comme étant une production de Calvin, fauſſement attribuée à Alcuin. (*l*) *Alcuinus ſeu potius, Calvinus. Ejus commentarii in libros* de Trinitate, *omnino prohibentur.* Elles ne marquent ni l'année ni le lieu de l'impreſſion. Theophile Raynaud (*m*) touche cela d'une maniere ſi vague qu'on peut croire qu'il n'y a aucun fondement dans cette demarche de l'Inquiſition.

On ne s'eſt pas contenté de critiquer l'Inſtitution de Calvin comme un Ouvrage pſeudonyme; on a fort gloſé auſſi ſur la figure que l'on pretend qu'il y fit graver, & l'on a dit que l'Ouvrage même n'étoit qu'un recueil de pilleries. Cette figure, dit-on, étoit une épée au milieu des flammes avec ces mots, *Non veni mittere pacem, ſed gladium* (*n*). Pluſieurs Ecrivains ont aſſûré que ce fut là ſa deviſe: Mr. Drelincourt ſoutient que cela eſt faux, & que *la preuve en eſt impertinente. Car c'eſt*, continue-t-il (*o*), *comme ſi on me voulois objecter les figures ſymboliques qui ont eſté miſes à mon inſcen au frontiſpice de quelques-uns de mes livres, & me faire accroire que c'eſt la ma deviſe. Nous ne ſommes pas reſponſables de ce que font les Imprimeurs qui ſe licentient en telles occaſions, croyans que tout leur eſt permis auſſi bien qu'aux Poëtes & aux peintres.....* (*p*) *En regardant cette deviſe de plus pres, je trouve qu'elle n'eſt ni de Calvin ni de ſon Imprimeur, mais de Jeſus Chriſt luy-meſme qui dit formellement*, qu'il n'eſt point venu mettre la paix en la terre, mais la guerre, l'eſpee & le feu. *Tellement que tous les traitez & toutes les ſubtilitez du* (*q*) *Jeſuite tranſpercent Jeſus Chriſt noſtre Sauveur luy-meſme, & fournilſent des armes aux Athées contre ſa ſaincte doctrine.* Je croi que pendant la vie même de Calvin on fit des vacarmes contre cette pretenduë deviſe: car j'ai obſervé que le Libraire de Geneve Jean Girard qui imprima l'Inſtitution l'an 1550. *in* 4. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, *non veni pacem mittere in terram, ſed gladium*, comme il les avoit miſes au frontiſpice du traité de Jean Calvin, *contre la ſecte phantaſtique & furieuſe des Libertins* l'an 1545. Quant au forfait de plagiaire dont on accuſe ce grand Auteur, vous n'avez qu'à lire ces paroles de Mr. de Sponde: (*r*) *Secedens Angoliſmam ibi triennium..... commoratus, peſtilentem ſuam Inſtitutionem fabricare cœpit, ex Locis communibus Melanchthonis.* (*ſ*) *Hyperii Sarcerii, & id genus quiſquiliis magna parte conſarcinatam: quanquam Weſtphalus Lutheranus ſcribens poſtea adverſus eum, meram Oecolampadii doctrinam, ſed immutatam paululum atque amplificatam in ea contineri ait.* Cet Annaliſte n'eſt ici que le traducteur de ce paſſage d'un autre Ecrivain: (*t*) *C'eſt* à Angouleſme *où* Calvin *ourdit premierement, pour ſurprendre la Chreſtienté, la toile de ſon Inſtitution, qu'on peut appeller l'Alcoran, ou pluſtoſt le Talmud de l'Hereſie, eſtant un ramas de toutes les erreurs quaſi du paſſé, & qui ſeront, ce croy-je à l'advenir, qu'il ramaſſa en partie dans les lieux communs de Melanction, de Hyperius, & de Sarcier. Le Lutherien Veſphal dit, que ce n'eſt que la ſapience d'Oecolampade un peu deſguiſee & amplifiee.* Il eſt certain que la ſeconde édition de cet Ouvrage de Calvin, étoit achevée lors qu'Hyperius étoit encore dans l'obſcurité, & ayant qu'il ſe fût fait conoître par des Ouvrages de Theologie. Je ne dis pas tout-à-fait la même choſe d'Eraſme Sarcier, je n'ignore point qu'ayant l'année 1539. il étoit Auteur de quelques livres, mais tous ceux qui ſont capables de diſcernement, auront bientôt decidé, s'ils les comparent avec l'Inſtitution de Calvin, que celui-ci n'étoit pas un homme qui eût beſoin d'être plagiaire à cet égard-là, ni qui eût voulu le devenir à un tel prix. La main de maître ſe fait tellement ſentir dans cet Ouvrage, & avec une telle ſuperiorité de genie, que l'accuſation de plagiat ne peut paſſer que pour ridicule auprès des bons connoiſſeurs. Le tems n'ôte rien à l'eſtime de l'Inſtitution de Calvin: pluſieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des ſavans, ſont fachez de trouver barbare l'ancienne verſion Françoiſe. C'eſt en leur faveur qu'un Miniſtre Refugié a entrepris une nouvelle verſion: il a mis déjà en nouveau François (*v*) le 1. & le 2. livre, & il continuë ſon travail. Ne leur en deplaiſe ils ſe montrent ou trop degoutez, ou trop ignorans. Le ſtyle François de Calvin qui étoit fort bon en ce ſiecle-là, n'eſt pas encore inintelligible. Je conois de gens de bon goût qui liſent avec plaiſir la verſion qu'il a donnée lui-même de ſon Ouvrage, & de laquelle la meilleure edition eſt, ce me ſemble, celle de Geneve 1560. *in folio*, chez Conrad Badius. Confirmons par un paſſage de Paſquier l'une des choſes que je viens de dire: Calvin *ſpoit* (*w*) *homme bien eſcrivant tant en Latin que François, & auquel noſtre langue Françoiſe eſt grandement redevable pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traicts.*

(*a*) *Flor. de Remond ubi ſupra chap. 11. pag. 894.*

(*b*) *Merula. in Lindenio renovato pag. 549.*

(*c*) Dimiſſoque Calvini verbo Hepevillum ſe appellabat. *Papyr. Maſſo elog. tom. 2. pag. 416.*

(*d*) *Spondan. ad ann. 1535. n. 7. pag. m. 430.*

(*e*) *Id. ad ann. 1534. n. 11. pag. 424.*

(*f*) *In addit. ad caput 4. vitæ Calvini pag. 456. elog. Papyr. Maſſ. to. 2.*

(*g*) *Dans la remarque S.*

(*h*) *Il faloit dire l'an 1535.*

(*i*) *Spondan. ad ann. 1534. n. 9. pag. 423.*

(*k*) *Flor. de Remond liv. 7. chap. 8. pag. 880.*

(*l*) *Index libr. prohibit. & expurgand. juxta exemplar Madriti p. m. 36. Voiez auſſi la page 3. de la 2. partie du même volume contenant l'Indice publié à Rome par ordre d'Alexandre VII.*

(*m*) *Theoph. Raynaud. de malis ac bonis libris n. 267. pag. m. 163.*

(*n*) *Voiez la remarque E pag. 768. lettre b & la remarque Y p. 773. lettre i.*

(*o*) *Drelincourt triomphe de l'Egliſe 2. part. pag. 428.*

(*p*) *Id. ib. pag. 429.*

(*q*) *C'eſt-à-dire du Pere Cauſſin.*

(*r*) *Spondan. ad ann. 1534. n. 11. pag. 424.*

(*ſ*) *Dans mon édition de ſponde il n'y a point virgule entre* Hyperii & Sarcerii. *C'eſt une faute conſiderable.*

(*t*) *Flor. de Remond ubi ſupra pag. 883.*

(*v*) *Le 1. livre fut imprimé à Breme l'an 1696. in* 4. *le 2. avec une ample épitre dedicatoire à Mr. l'Electeur de Brandebourg, fut imprimé dans la même ville l'année ſuivante in* 4.

(*w*) *Paſquier recherch. liv. 8. chap. 55. p. m. 768.*

Digitized by Google

me reproché la (*AA*) mauvaiſe vie de la femme de ſon frere. On a prôné avec beaucoup de fanfares le retour d'un de ſes neveux au giron (*BB*) de l'Egliſe Catholique. Le bruit que l'on fit courir à Augsbourg pendant la Diete de l'Empire environ l'an 1559. le bruit, dis-je, que Calvin étoit rentré dans la Communion de Rome β, trouva plus de creance qu'il n'auroit falu auprès même de quelques Princes Proteſtans. Il s'en plaint comme d'une γ ingratitude dont ſa conſtance tant de fois éprouvée l'auroit dû mettre à couvert. Mr. de Thou δ a obſervé que Calvin dans quelque endroit de ſes ouvrages fit conoître, qu'il lui deplaiſoit extremement que l'on eût donné au Roi d'Angleterre la qualité de chef de l'Egliſe. Mr. Ancillon a (*CC*) raporté ce paſſage de Calvin, & n'a point deſaprouvé que l'on ait cru que ce fut la cauſe d'un libelle diffamatoire contre ce Miniſtre.

β *Voiez la preface de l'inſtitution Chretienne a l'edition de 1559.*

γ Hæc eſt ſcilicet eorum gratitudo quos certe non latent plurima conſtantiæ meæ experimenta. &c. *Ibid.*

δ *Thuan. lib. 1. pag. 52. édit. Pariſ. 1604. in 8.*

CAMALDOLI (Ambroiſe de) *Ambroſius Camaldulenſis*, ainſi nommé parce qu'il étoit Abbé General de l'Ordre de Camaldoli, a été un des ſavans hommes du XV. ſiecle. Il nâquit auprès de Florence, à *Portico* petite ville ζ de la Romandiole, & il aprit le Grec ſous Emanuel Chryſoloras θ qui l'enſeignoit à Veniſe. Il entra dans * l'Ordre de Camaldoli à l'âge de 14. ans, & il en obtint le Generalat en 1431. Il y avoit deja eu d'autres emplois, & y † avoit vêcu pendant 30. ans. Le Pape Eugene IV. qui le conſideroit beaucoup l'envoia au Concile de Bâle, & eut lieu de ſe loüer de ſon zéle pour le maintien de l'autorité du Siege de Rome. Ce General continua à temoigner ce même zéle dans le Concile de Ferrare, & dans celui de Florence. Il y diſputa fortement contre les Grecs. Il harangua en Grec à Ferrare Jean ‡ Paleologue Empereur de Conſtantinople l'an 1437. & fit avoüer aux Grecs ↓ que perſonne n'en-

ζ *Volaterr. lib. 21.*

θ *Wharton append. ad Cave Hiſt. literar. ſcript. Eccleſ.*

* *Id. ib.*

† *Hodœporicon Ambroſii Camaldul. pag. 1.*

‡ *Voſſius* de Hiſt. Lat. pag. 555. *le nomme mal Emanuel.*

↓ *Sgropulus Hiſt. Concil. Flor. ſect. 10. c. 2.*

(*a*) *Beza in vita Calvini ſub fin. pag. 387.*

(*b*) *Plerim. de Remond liv. 7. ch. 17. pag. 926.*

(*c*) *C'eſt Corneille Bertram dont j'ai donné l'article. J'ai dit ci-deſſus p. 580. qu'il fut marié avec une niece de la premiere femme de Theodore de Beze, mais je n'ai vu que dans Florimond de Remond qu'elle ſe fut mal conduite.*

(*AA*) *On lui a même reproché la mauvaiſe vie de la femme de ſon frere.*] Raportons les paroles de ſon hiſtorien: (*a*) *Exprobrans ei aliy, quòd illius frater Antonius Calvinus priorem uxorem ſuam ob adulterium, cognita cauſa, repudiarit. Quid ergo dicerent illi, ſi adulteram foviſſet? Quod ſi in eum redundat hoc impudica mulieris dedecus, quid ſiet Jacobi, Davidis, ipſius denique filij Dei familiæ, in qua ipſemet Diabolum ex ſuis unum diſcrè notavit?* Vous voiez dans ce paſſage une belle-ſœur de Calvin repudiée pour le crime d'adultere, mais Florimond de Remond ne parle que d'une niepce de Calvin, punie pour un tel fait. „ (*b*) Il maria auſſi ſon frere Anthoine Calvin avec la „ fille d'un qui avoit fait une fauſſe faillite à Anvers, „ nommé Nicolas de Fer, & qui s'eſtoit jetté à ſau„ veté à Geneve, où le ſaint Eſprit ouvroit à tous la „ porte. Il ſe fit Libraire, afin de pouvoir debiter „ les livres de ſon frere. Mais celuy-cy fut infortuné „ en ſon mariage: car ſa fille ſurpriſe en adultere eut „ le foüet par la main du bourreau en la ville de Ge„ neve, dont Calvin cuida mourir de regret & deſ„ plaiſir. C'eſt ce que Beze monſtre du doigt en la „ Preface ſur Joſué, quand il dit que la maiſon de „ Calvin eſtoit exempte de paillardiſe. *Il eſt vray,* „ fait-il, *que le Seigneur l'a exercé* (il veut dire eſprou„ vé ſa patience) *ſur ce fait, en des perſonnes qui le* „ *touchoient de bien pres: mais il eſt pis advenu à Ja„ cob & à David.* La meſme infortune arriva à la „ niepce de Theodore de Beze, nommee Deniſe „ femme de (*c*) Corneille, lecteur de Geneve en He„ breu. Il eſt vray, ſoit qu'il eut plus de credit que „ ſon predeceſſeur, ou que leurs loix ſoient refroi„ dies, elle n'euſt pas le foüet par la ville comme „ l'autre.„

(*BB*) *Le retour d'un de ſes neveux au giron de l'Egliſe Catholique.*] Gaſpar de la Favergue étant allé de Chamberi à Geneve, pour voir un de ſes oncles qui s'y etoit fait Huguenot, y embraſſa la Religion Proteſtante, & y épouſa Rachel de Saint André niece d'Antoine Calvin. De ce mariage ſortit Etienne de la Favergue, *qui apres la mort de ſes parens fut elevé dans la famille des Calvins*, & envoié à Heidelberg par Antoine Calvin *ſon Tuteur. . . . . Ses Eſtudes achevées il revint à Genéve, où à l'aage de trente Ans il fut inſtalle dans le Conſeil . . . . . des deux cent. Ayant a rendre viſite en Savoye à un de ſes parens*, il alla entendre prêcher François de Sales, *& eut meſme avec luy quelques conferences, touchant quelques poincts de la Religion. Il eut* auſſi *quelques diſputes avec deux Peres Capucins.* Il fit un voiage à Rome en 1600. pour y voir les ceremonies du Jubilé. *Il fut vole* en chemin *par ſon Compagnon, & accable d'une fievre continué, ſi toſt qu'il mit le pied dans Rome: le Meaucin le vit, & n'y voulut point retourner juſques à ce que (ſelon la Coutume de Rome) il n'eut atteſtation par écrit, comme il s'eſtoit confeſſé.* Le malade envoia demander s'il y avoit au Couvent des Capucins *un Religieux de Savoye pour venir viſiter un Gentilhomme Savoyard.* Le Pere Cherubim qu'il *avoit veu en Savoye . . . . . le vint viſiter*, & le recommanda au Pere Pierre de la Mere de Dieu Commiſſaire general des Carmes dechauſſez de la Congregation d'Italie. Ce Carme le viſita, & lui fit donner de bonnes aumoines par le Pape. *Ces Actes de charité amollit le cœur du Malade.* Il propoſa ſes doutes aux Capucins & au Carme, & reſolut de ſe faire Catholique. Le Pape lui promit une penſion de 800. ecus, & *le mit entre les mains du Cardinal Baronius pour l'inſtruire.* Le Pere Carme lui donna à lire la vie de Sainte Tereſe. Enfin quoi que le Pape l'en diſſuadât le proſelyte voulut être Carme dechauſſé, & des que ſon Novitiat fut fini, *il fut reçu à la profeſſion le 14. Juillet* 1602. Il fut apellé Clement de Sainte Marie, & exerça beaucoup de charges dans l'Ordre. Il mourut dans le Couvent d'Avignon l'an 1643. (*d*).

(*CC*) *Mr. Ancillon a raporté ce paſſage, & n'a point deſaprouvé que l'on ait cru.*] L'inſtruction de mes lecteurs demande que je faſe ſur cela quelques petites obſervations. (*e*) *L'endroit où Calvin ſe plaint* de ce que les flateurs de Henri VIII. l'avoient apellé chef ſuprême de l'Egliſe, *eſt ſon Commentaire ſur le verſ. 13. du chap. 7. du livre du Prophete Amos. Voicy comme* il *y parle.* Qui initio tantoperè extulerunt Henricum Regem Angliæ, certè fuerunt inconſiderati homines, dederunt illi ſummam rerum omnium poteſtatem, Et hoc me ſemper graviter vulneravit, Erant enim blaſphemi cùm vocarent ſummum Caput Eccleſiæ ſub Chriſto, hoc certè fuit nimium. *Je ne ſçay ſi ce ne fus pas cela qui chagrina un certain Anglois & ſi comme quelques-uns le croyent, ce ne fut pas le prétexte du libelle diffamatoire contre Calvin, dans lequel cet Anglois qui eſt Jean Brerley, Preſtre Mijotier Anglois, luy impute d'avoir dit dans ſes Commentaires ſur Daniel qu'il faut cracher au nés des Rois Catholiques plutôt que de leur obeïr, pour Reponſe auquel libelle on fit une lettre contenue au premier Recueil des choſes les plus mémorables advenues ſous la ligue, &c. intitulée*, Lettre d'un Gentilhomme François contenant brefve Réponſe aux calomnies d'un certain prétendu Anglois, *Et dans cette lettre on fait voir que dans le Commentaire de Calvin il eſt queſtion de Nabuchodonoſor, qui veut faire adorer ſa ſtatuë, &c.* Je dis en 1. lieu que le libelle refuté par *la lettre d'un Gentilhomme François* inſeree au premier volume des Memoires de la Ligue, ne fut point fait contre Calvin. Il fut fait en general contre le parti Huguenot, & dans la vûe d'empêcher qu'Henri de Bourbon Roi de Navarre ne ſuccedât à la Couronne de France. On n'y parle de Calvin qu'incidemment, & qu'en peu de mots. Je dis en 2. lieu que l'Auteur de ce libelle n'étoit point Anglois: perſonne ne doute que Loüis d'Orleans ne l'ait compoſé: le tour qu'il prit fut de ſupoſer que les Catholiques d'Angleterre avertiſſoient les Catholiques de France, de ne point ſouffrir qu'un Roi Heretique ſuccedât à Henri troiſiéme. En 3. lieu Jean Brerley ni aucun autre Papiſte Anglois n'etoient point capables de ſe chagriner contre Calvin au ſujet de la remarque qui concerne Henri VIII. Tous les Catholiques Romains devoient aprouver cette penſée de Calvin, & s'en pouvoient prevaloir contre la Reine Elizabeth; & ſûrement s'il n'eût rien ecrit que ſur ce ton-là, il eût été peu expoſé aux mediſances des Papiſtes, & moins encore aux libelles des Prêtres Anglois, qu'à ceux des Prêtres des autres nations. 4. Je remarque enfin que la reponſe inſerée au 1. tome des Memoires de la ligue eſt celle que Mr. du Pleſſis Mornai (*f*) fit au libelle de Loüis d'Orleans, & que j'ai citée ci-deſſus (*g*).

(*d*) *Tiré d'un livre imprimé à Anvers l'an* 1670. *& intitulé* Les fleurs du Carmel cueillies du parterre des Carmes dechauſſez de France . . . par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Religieux Carme dechauſſé *pag.* 81. *& ſuiv.*

(*e*) *Ancillon, Melange critique to. 2. pag. 51. 52.*

(*f*) *Elle eſt au 1. volume des Memoires de Mornai pag. 619. & ſuiv.*

(*g*) *Page 706. lettre c.*

Digitized by Google

n'entendoit leur langue auſſi bien que lui parmi les Latins. Ce fut lui que le Pape Eugene depêcha à ceux de Florence, afin de leur faire agréer que le Concile de Ferrare fût transferé dans leur ville. Il obtint ce que le Pape ſouhaitoit β, & il fut choiſi pour dreſſer le formulaire d'Union entre l'Egliſe Latine & l'Egliſe Greque. Sguropulus l'accuſe non ſeulement d'une extrême partialité pour le Pape, mais γ auſſi d'hypocriſie (A), & de fourberie. Ambroiſe fut le diſtributeur des petites ſommes que le Pape donnoit aux Grecs indigens. Il aſſembla † une nombreuſe Bibliotheque dans le Couvent de Sainte Marie des Anges où il demeuroit, & il traduiſit de Grec en Latin beaucoup de livres, comme ceux de Denys l'Areopagite *De cœleſti Hierarchia*, ceux de Manuel Calecas contre les erreurs des Grecs, la vie de St. Chryſoſtôme par Palladius, le Theophraſte (B) d'Enée de Gaza, le Pré ſpirituel de Jean Moſchus, St. Jean Climaque, pluſieurs Sermons de St. Ephrem, &c. On dit † que Gerard Voſſius, Prevôt de Tongres, a fait un inſigne coup de plagiaire à l'égard de cette derniere traduction. Ambroiſe ne ſe contenta pas de traduire les Ecrits de pluſieurs Peres de l'Egliſe, il voulut auſſi éprouver ſes forces ſur les Auteurs Paiens; il en choiſit un qui n'étoit pas des plus traitables, je veux dire Diogene Laërce, & n'y reüſſit * pas fort bien. Quant aux Ouvrages de ſon cru, ils conſiſtent en une Chronique du Mont Caſſin, en une Hiſtoire de ce qu'il a fait pendant qu'il a été General de Camaldoli, en quelques vies de Saints, en quelques Harangues, en un traité *De ſacramento admirabili corporis Chriſti*, &c. Quelques-uns y ajoûtent un traité de (C) la proceſſion du St. Eſprit. Comme il avoit écrit un fort grand nombre de lettres, Coſme de Medicis ‡ qui l'avoit eſtimé très-particulierement, les fit raſſembler en un volume par un Moine de Camaldoli. Ce volume n'a point été encore publié; il eſt dans la Bibliotheque de Florence; on le fait eſperer avec des notes de Nicolas Bartholini, qui nous a déjà donné l'*Hodoeporicon* d'Ambroiſe; Ouvrage qui fait également voir & (D) que l'Auteur étoit honnête homme, & qu'il vivoit dans un ſiecle très-corrompu.

β *Wharton ibid.*

γ Ἀνὴρ πανοῦργος καὶ πανοῦργος, πρόχειρον δὲ ὑπόκρισιν ἐπιφέρων. Vir veteratorius & callidus, & pietatis ſimulator. *Sgurop. ib. ſect. 7. cap. 1.*

‡ *Jovius in elog.*

† *Wharton. ibid.*

* *Voiez la preface de Valentin Curion ſur Diogene Laërce de l'édit. de 1544. apud Geſn. Biblioth. fol. 32.*

‡ *Hodoeporicon Ambroſ. ſub fin.*

(a) Fuit hic vir, quod raro evenit, ſine oris triſtitia ſanctus, ſemper utique ſuavis atque ſerenus, ira procul à livore contentioneque ut cùm Valla Poggium reconciliare conaretur, eos neque plane literatos, neque item Chriſtianos videri diceret qui inducta ſimultate ſacroſanctum literarum decus probroſis libellis importune defœdarent. *Jovius elog. cap. 11.*

(b) *Voiez l'épitre dédicatoire d'Auguſtin Juſtiniani petit-fils d'Andreolo, à la tête de cette verſion dans l'édition de Veniſe 1513. Voiez auſſi l'épitre dédicatoire du traducteur.*

(c) *De Hiſtor. Lat. pag. 556.*

(d) *Volaterran, & Bellarmin ſont de ce nombre.*

(e) *Ex Tomaſino.*

(f) *De ſcript. Eccl. tom. 1. pag. 734.*

(A) *Mais auſſi d'hypocriſie & de fourberie.*] Il n'y a gueres de gens qui n'aient parlé de cet Auteur ſur un autre pied: on trouve dans ſes Ouvrages certains caracteres qui refutent cette mediſance de Sguropulus; mais en tout cas il eſt certain que l'un des plus ſatiriques Ecrivains de ſon tems a rendu un temoignage authentique à la bonne foi de nôtre Ambroiſe. Je parle de Pogge Florentin. Voici ce qu'il dit dans un dialogue contre les hypocrites, où il frappe à droit & à gauche une infinité d'hommes illuſtres. *Quid, Carolus inquit, de noſtro Ambroſio judicatis? reſtans an tortuoſa philoſophabatur via? Nunquid vobis hypocriſim redolebat? Nequaquam, Hieronymus inquit; fuit enim vir optimus meo judicio ac probatiſſimus, qui in ſuo Camobio literis deditus multa ſcripſit magno cum laude & doctrina. Summa certe fuit præditus humanitate ac virtute. Laudo vitam illius, Carolus inquit, & eruditiſſimo extra hypocriſim fuiſſe, &c.* Le Pere Nicolas Bartholini cite ce paſſage à la fin de l'*Hodoeporicon*, & nous avertit que ce dialogue du Pogge alloit être mis ſous la preſſe par les ſoins de quelques François, aux inſtances deſquels Mr. Magliabecchi ne l'avoit pu refuſer. Paul Jove qui quelquefois dit plus de bien que de mal de ceux dont il fait l'éloge, reconnoit que le General (a) de Camaldoli par un bonheur peu commun avoit joint enſemble la ſainteté, & la gaieté, & qu'il avoit l'ame ſi repurgée d'envie, & de l'eſprit de contradiction, que voulant reconcilier le Pogge avec Laurent Valle, il leur declara qu'ils n'agiſſoient ni en veritables hommes de lettres, ni en Chretiens, puis qu'ils deshonoroient la dignité des ſciences par leurs écrits ſatiriques.

(B) *Le Theophraſte d'Enée de Gaza.*] Je ne fais une remarque ſur cette verſion, qu'afin d'avoir lieu de dire que nôtre Ambroiſe fit un voiage dont peu de gens ont parlé. Je dis donc qu'il alla à Conſtantinople avec Guarin & Philelphe, pour ſe perfectionner dans le Grec, & qu'en revenant de cette courſe il paſſa par l'Ile de Chio, où Andreolo Juſtiniani qui aimoit les ſciences & les Savans, reçut cette petite troupe de voiageurs avec toute ſorte d'amitié. Ambroiſe pour lui temoigner ſa reconnoiſſance lui dedia la traduction d'Enée de Gaza (b).

(C) *Un traité de la proceſſion du St. Eſprit.*] Voſſius (c) après avoir remarqué que Poſſevin, & Tritheme, & quelques (d) autres attribuent au General de Camaldoli un livre touchant le St. Eſprit, ajoûte qu'il ſemble qu'ils aient pris pour un Ouvrage de ce General ce qui n'eſt qu'une traduction. Mr. Wharton qui a écrit long tems depuis Voſſius, ne laiſſe pas de donner ce livre en original à Ambroiſe. Il lui donne auſſi en la même qualité l'Ouvrage *contra vituperatores monaſtica vita*, qui eſt, dit-il, (e) entre les manuſcrits de la Bibliotheque de Sainte Juſtine à Padoue, & duquel Bellarmin ni Poccincius n'ont point fait mention. Mais je ne doute pas que cet Ouvrage ne ſoit la verſion des trois livres de St. Chryſoſtome, *adverſus vitæ monaſtica vituperatores*, laquelle n'a pas été omiſe par Volaterran lors qu'il a parlé de nôtre Auteur. Voiez auſſi le P. Labbe (f) dans le denombrement du 4. tome de St. Chryſoſtome ſelon l'édition de Paris 1614. & la Bibliotheque de Geſner dans le denombrement des Oeuvres du même Pere imprimées à Bâle l'an 1530. Cet Ouvrage traduit par nôtre Ambroiſe eſt cotté dans l'une & dans l'autre de ces éditions.

(D) *Qui fait également voir qu'il l'Auteur étoit honnête homme, & qu'il vivoit dans un ſiecle très-corrompu.*] Ce livre eſt la Relation d'un voiage que fit Ambroiſe en divers lieux d'Italie, l'année 1431. & 1432. Il étoit parti de ſon Couvent le 11. d'Octobre 1431. pour ſe rendre au Chapitre general de l'Ordre de Camaldoli. Ce Chapitre depoſa le General, & mit en ſa place nôtre Ambroiſe, qui viſita enſuite pluſieurs Maiſons de ſon Ordre. Il y trouva un furieux relâchement; il y avoit tel Monaſtere de filles qui étoit un vrai bordel. L'Auteur oſe mieux le dire en Grec qu'en Latin, (g) *deprehendi irruptiones in Monaſteria commorari non Sanctimoniales.* Il tonna contre ce deſordre, l'Abbeſſe avoüa enfin qu'on ne ſe gouvernoit pas bien dans cette Maiſon, mais que ni elle, ni quelques autres des plus âgées ne ſuivoient point le torrent. Il ne fut pas aſſez ſimple pour ſe contenter d'un aveu ainſi tronqué; il découvrit toute l'étenduë du mal, leur defendit de recevoir aucun Moine, ni aucun Laïque, & les menaça de faire raſer & brûler leur Cloître ſi les mauvais bruits continuoient. Apparemment il ne fut pas ſi heureux ou ſi adroit à l'égard d'un autre Couvent. Il en avoit mauvaiſe opinion, & il crut trouver par ſes enquêtes que les choſes y alloient mieux qu'il n'avoit penſé; mais après ſon départ on l'aſſûra qu'il avoit fait une fort mauvaiſe chaſſe, qu'il (h) n'avoit point découvert la verité, & que preſque toutes les Religieuſes y étoient de franches filles de joie, *omnes fermè meretrices illius.* Il en fut fort affligé, quoi qu'il ne crût pas que ſes informations euſſent été ſi fort éludées: il y retourna, & découvrit qu'un Prieur avoit debauché une Religieuſe, qui s'étoit évadée en ſuite: l'Abbeſſe lui avoüa qu'elle avoit fait un enfant; (i) *Ejus confeſſione ſimplici vitium noſtrum tam comperimus:* puis il ſe contente de dire en gros qu'il avoit trouvé pluſieurs choſes qui meritoient correction, *Plurima ibi quæ correctione digna eſſent invenimus.* Il ne trouva pas de moindres deſordres dans les Couvens d'hommes: il y en (k) avoit un où l'on s'étoit batu à coups d'epées & de bâtons, & où le Prieur étoit accuſé de tant de choſes impures, qu'il ne fut pas jugé à-propos d'en venir aux procedures juridiques. L'inſtruction du procés, & la conviction du coupable ſe firent le plus ſecretement que l'on put, & après une ſentence aſſez douce, & quelques reglemens par écrit pour l'avenir, on le cenſura de vive voix, & en preſence de peu de temoins ſur ſon plus grand vice. On ſe garda bien pour l'honneur du Corps de laiſſer rien par écrit ſur cet endroit-là (l). Quelquefois il oſe franchir le mot, ſans recourir à la langue Greque. (m) *Et ex matre Domini & ex pleriſque aliis perceperamus* PROTRIBULUM *illud eſſe. Deprehendimus rem opinione etiam deteriorem.* Dans une autre occaſion où il s'agiſſoit

(g) *Pag. 4.*

(h) *Pag. 26.*

(i) *Pag. 29.*

(k) *Pag. 30. & 31.*

(l) *Præcepta ſecretiora tradidimus quæ ſcriptis ligare ob illius & noſtrum ipſiuſque Monaſterii honorem nolueramus* τοῖς τῆς τῶν ἔνδον ἐπιτιμίας, & aliis hujuſmodi quibuſdam.

(m) *Pag. 48.*

corrompu. Ceux qui diſent * qu'il mourut (B) l'an 1490. ſe trompent; & il n'eſt gueres aparent que ceux qui diſent qu'il finit ſes jours à Conſtance aient raiſon. Son corps repoſe dans l'Oratoire de Camaldoli, ſans épitaphe (F) ni ornement. Sa vie amplement decrite par Auguſtin de Florence, ſe trouve à la fin de l'Hiſtoire de l'Ordre de Camaldoli, que le même Auguſtin a compoſée en trois livres. Le P. Labbe s'eſt abuſé lors qu'il a dit † que cet Auteur avoit fait trois livres ſur cette vie: Mr. Wharton a relevé cette faute.

CAMDEN (GUILLAUME) l'un des plus habiles & des plus illuſtres hommes de ſon ſiecle, nâquit à Londres le 2. de Mai 1551. d'une famille peu (A) conſiderable. A l'âge de quinze ans il fut envoié à Oxford. Il y étudia pendant cinq années ſans (B) s'y faire graduer, &

* *Bellarm. de ſcript. Eccleſ. & ibi Pbil. Labbe; Hofman, Moreri, Konig, Baillet.*

† *Ubi ſupra.*

(*b*) *Sandius, not. in Voſſium de Hiſt. Lat. pag.* 212.

(*i*) *Hodoeporic. Ambroſ. p. ult.*

(*k*) Exceſſit è vita plane ſenex. *Jovius.* Obiit valdè grandævus non ſine ſanctitatis opinione. *Wharton.*

(*l*) *Il fut ſucceſſeur d'Eugene IV.*

(*m*) *Varillas Anecd. de Florence. Wharton ubi ſupra.*

(*n*) *Val. Curio, præf. in Diogen. Laert. apud Geſn. Bibl. fol.* 32.

(*o*) *Monſieur de Larroque.*

(*p*) *Aug. Florentinus in vita Ambroſ. cap.* 29.

(*q*) *Id. cap.* 4.

(*r*) *Muſæum Ital. t.* 1. *p.* 180.

(*s*) *Plin. lib.* 6. *epiſt.* 10.

(*t*) *Elle coûta* 16. *livres Sterling. C'eſt près de* 20. *piſtoles.*

(*u*) *C'eſt celle des Curwens, iſſuë de Gospatric, Comte de Northumberland.*

(*v*) *Ex vita Camdeni, autore Thomâ Smitho pag.*

(*a*) Viſitavimus Priorem ipſius Monaſterii, & quæ de illo fama vulgaverat vera eſſe deprehendimus, namque ſolus habuit juvenem ingenii non mali à quo ſcriptam orationem acceperamus. *Pag.* 35.

(*b*) *Journ. des Sav. du* 1. *Mars* 1682.

(*c*) *Pag.* 64.

(*d*) *Ubi ſupra.*

(*e*) *Varill. Anecd. de Flor. pag.* 164.

(*f*) *Voiez la remarque de l'article* Conarus.

(*g*) *Voſſius de Hiſt. Lat. pag.* 556.

gliſſoit de declarer que le Prieur d'un Monaſtere avoit un batard, il aime (*a*) mieux ſe ſervir du mot Grec υἱός, que du mot Latin *filius*. L'Abbé de la Roque (*b*) loüe *la prudence avec laquelle nôtre Ambroiſe exprima* ces grans deſordres *en une langue moins connuë que la Latine, pour ne les rendre pas ſi publics*; mais il ne faloit pas faire cette reflexion, ſi l'on vouloit concourir avec Ambroiſe: car ceux qui ſauront ſa precaution tomberont plus aiſément qu'ils n'auroient fait ſur les endroits chatouilleux; ils n'auront qu'à jetter la vuë ſur les mots Grecs, ils decouvriront dans un moment où eſt le gibier. Très-peu de gens ſont incapables de chercher un mot dans un Dictionaire Grec, lors qu'ils ſont capables d'entendre un livre Latin. L'exemple que ce General raporte (*c*) de la force de la jalouſie eſt ſingulier. Un vieux Prêtre qui depuis long tems étoit amoureux d'une Abbeſſe, s'emporta de telle ſorte ſe voiant exclus & ſuplanté par ſon rival, qu'il ſe rendit delateur contre cette Nonne, & montra pluſieurs lettres ſales qu'il lui avoit écrites. Il ne paroiſſoit point par ces lettres que l'Abbeſſe eût fait le ſaut, neanmoins Ambroiſe les garda, & les lui objecta comme une preuve convaincante. Elle n'avoüa point qu'elle eût forfait à ſon honneur, mais elle ne diſconvint point d'avoir reçu les lettres de l'impudique vieillard. Au reſte cet *Hodoporicon* a été publié à Florence ſur un manuſcrit communiqué par le fameux Mr. Magliabecchi au Pere Nicolas Bartholini, Clerc Reguler de la Congregation de la Mere de Dieu. L'année de l'impreſſion n'eſt pas marquée dans l'exemplaire dont je me ſers, mais il faut qu'elle ſoit ou 1680. ou 1681. ou 1682. Mr. Wharton avoit apparemment un exemplaire, où le titre n'étoit pas comme dans le mien, car il le produit ainſi: (*d*) *Hodoporicon, ſive deſcriptio itineris Eugenii Papæ auctoritate anno* 1431. *à ſe per Italiam ſuſcepti, ut corruptos Monachorum & virginum clauſtralium mores emendaret.* Il n'y a rien de ſemblable dans mon exemplaire. Je ne ſai point ſur quoi Mr. l'Abbé de la Roque ſe fondoit, pour croire qu'il y avoit déja eu une édition de cet Ouvrage, & que *le ſtile en eſt beau*. Il faut avoüer qu'Ambroiſe écrivoit bien pour un homme de ſa profeſſion en ce tems-là: mais ne diſons point comme Mr. Varillas (*e*) qu'*il traduiſit* la Hierarchie attribuée à St. Denys, *avec tant d'éloquence & de netteté que perſonne n'a pu depuis aprocher de ſon ſtile.*

(B) *L'an* 1490. *ſe trompent.*] Premierement s'il avoit vécu juſques à l'année 1490. il ſeroit mort à l'âge de 103. ans. Or s'il étoit parvenu à un âge ſi peu ordinaire, on n'eût point manqué de le remarquer quelque part dans cette infinité de livres qui parlent ou de lui, ou des Savans qui ont fort vécu. Puis donc que perſonne ne le remarque, nous pouvons conclure qu'il n'a point atteint cette vieilleſſe (*f*). La preuve qu'il auroit vécu 103. ans eſt priſe de ce qu'il entra en Religion à l'âge de 14. ans, & qu'il y avoit déja demeuré 30. ans, lors qu'en 1431. il fut deputé au Chapitre general de ſon Ordre. Il le dit lui-même dès l'entrée de ſon *Hodoporicon*. En 2. lieu l'epitre dedicatoire de ſes lettres parle de lui comme d'un homme qui ne vivoit plus, & nous aprend que Coſme de Medicis avoit jetté l'œil ſur un Moine de Camaldoli pour faire le recueil de ces lettres. Ce Moine s'étant aquitté de la commiſſion dedia l'Ouvrage à Coſme de Medicis. Tout cela ſuppoſe qu'il ſe paſſa quelque année entre la mort de l'Auteur, & le tems auquel on fit l'epitre dedicatoire de ſes lettres. Or on la fit avant l'année 1464. qui fut celle de la mort de Coſme. En 3. lieu ce fut Pogge Florentin, à ce que dit (*g*) Voſſius, qui fit l'Oraiſon funebre du General de Camaldoli. Or Pogge mourut l'an 1459. Il s'en faut donc bien que ce General ait vécu juſqu'en 1490. Ce que dit Voſſius que Pogge avoit été diſciple d'Ambroiſe, m'eſt un peu ſuſpect; car il faut que Pogge ait fait figure avant qu'on parlât d'Ambroiſe, & il étoit plus âgé que lui. Il commença à être Secretaire des Brefs environ l'an 1407. Il étoit homme d'importance pendant la tenuë du Concile de Conſtance, lors qu'il fit la relation du ſuplice de Jean Hus en 1416. & puis qu'il eſt mort la 80. année de ſon âge en 1459. il faut qu'il ſoit né l'an 1379. Or Ambroiſe étoit encore un Moine inconnu au tems du Concile de Conſtance, & ſa naiſſance tombe ſur l'année 1386. ou 1387. Sandius (*h*) a eu raiſon de penſer que Pogge a été plutôt le condiſciple d'Ambroiſe dans les études du Grec, que ſon diſciple; mais il a eu tort de refuter Voſſius quant à l'Oraiſon funebre, puis qu'il ſe fonde quoi qu'avec un ſi, ſur la fauſſe ſuppoſition qu'Ambroiſe a vécu juſqu'en 1490. Je remarquerai en paſſant une faute de Moreri; il dit avec un arrangement retrograde, qu'Ambroiſe *ſe trouva aux Conciles de Bâle & de Conſtance.* Comment juſtifieroit-il la choſe à l'égard du dernier chef? En 4. lieu le Bartholini (*i*) nous aprend que le Pape Eugene IV. ainſi ſu la mort de nôtre General de Camaldoli, en fut vivement touché. *Dum ejus primum inaudita morte ſubita vi doloris abreptus in lacrymas & aliquandiu quoque ingemiſcens, cum ex nomine vocare non ceſſaret, in hæc voces identidem erumpens,* AMBROSI, *Fili, quo te mihi eripuit, quis* ECCLESIÆ LUMEN *adeo intempeſtivè exſtinxit?* Ce Pape ſortit de ce monde l'an 1447. Si Ambroiſe mourut avant lui, que veulent dire tant d'Auteurs (*k*) qui s'accordent à remarquer qu'il vécut beaucoup? Et à quoi ſongeoit Paul Jove, en diſant qu'Ambroiſe fut admiré d'Eugene IV. & de (*l*) Nicolas V? Quelques-uns (*m*) veulent que l'un & l'autre de ces deux Papes aient ſongé à le faire Cardinal. Quoi qu'il en ſoit, ceux-là ſe trompent qui ſupoſent (*n*) une liaiſon d'amitié entre lui & Politien, car celui-ci ne vint au monde qu'en 1454.

L'Imprimeur en étoit là lors qu'un (*o*) de mes amis que j'avois prié de conſulter *Auguſtinus Florentinus* m'a fait ſavoir 1. qu'on y voit que (*p*) nôtre Ambroiſe mourut le 21. d'Octobre 1439. au retour du Concile de Florence auquel il avoit ſouſcrit; & qu'il (*q*) étoit entré dans l'Ordre à l'âge de 14. ans & 22. jours, l'an mille quatre cens. 2. Que Dom Thomas de Minis Florentin qui a publié à Florence en 1606. le catalogue des Saints de l'Ordre de Camaldoli, dit dans la page 45. qu'Ambroiſe le 35. General mourut en 1439. Je m'étonne que Mr. Wharton qui a eu en main l'Ouvrage d'Auguſtin de Florence ait fait fleurir nôtre Ambroiſe l'an 1440. & qu'il l'ait fait vivre encore long tems. Voſſius qui l'a fait fleurir l'an 1450. n'a point vu clair dans cette affaire, & il n'a pas bien cité Jaques de Bergame qui fait mention de nôtre Ambroiſe ſous l'an 1438. & non pas, comme dit Voſſius, ſous l'an 1449.

(F) *Sans épitaphe ni ornement.*] Dom Mabillon indigne de voir cela, marque dans ſon voiage d'Italie la reflexion qu'il fit là-deſſus. *In Oratorio*, dit-il (*r*), *ſepelitus eſt ſine lapide & ſtatu magnus ille Ambroſius, Camaldulenſium quondam ſummus Præpoſitus, tum cœnobitarum tum eremitarum qui ſub Petro Delphino diſceſſionem à cœnobitis fecerunt. Subit indignatio, ut eum* (*s*) *Plinio ſuniori loquamur, tantî viri poſt tot annos vel aquas neglectumque cinerem ſine titulo, ſine nomine jacere, cujus memoria urbem terrarum gloria pervagata eſt. Sed potior Ambroſii apud Deum gloria eſt ac memoria.*

(A) *D'une famille peu conſiderable.*] Son pere actif de Lichfield dans la Province de Stafford vint s'établir à Londres, & y exerça le metier de peintre. Il ne laiſſa que peu de bien en mourant; de ſorte que ſon fils qui étoit encore un petit enfant, fut entretenu dans la maiſon des Orphelins. Camden dans ſa grande élevation fut ſi éloigné de vouloir ſouſtraire à la connoiſſance publique l'obſcurité de ſa famille, qu'il laiſſa par ſon teſtament une coupe (*t*) de vermeil à la Communauté des peintres avec cette inſcription, *Gul. Camdenus Clarenceux, filius Samſonis, Pictoris Londinenſis dono dedit.* C'étoit une de ces coupes dont on ſe ſert dans les repas de cette Communauté aux aſſemblées ſolennelles. Camden du côté de ſa mere apartenoit à une ancienne (*u*) Maiſon (*v*).

(B) *Sans s'y faire graduer.*] Je remarque cela afin d'avoir occaſion de dire qu'en 1588. lors que ſa reputation

Digitized by Google

& puis il revint à Londres, où il trouva entre autres patrons Gabriel & Geofroi Goodman. C'étoient deux freres qui aiant connu les beaux dons de Camden, ſe firent un grand plaiſir de lui donner les moiens de les cultiver. L'un β d'eux Doien de Weſtmunſter lui donna en 1575. la ſous-regence † de l'Ecole que la Reine Elizabeth avoit fondée dans l'Egliſe de Weſtmunſter. Camden aſſez grand Humaniſte pour s'aquiter dignement de cet emploi, en remplit exactement toutes les fonctions, & ne laiſſa pas de s'occuper à des études plus relevées. Par inclination naturelle il s'attacha principalement à rechercher les antiquitez de ſon païs; & comme la beauté de ſon genie & la profondeur de ſon jugement lui firent bientôt decouvrir toute l'étenduë de ce deſſein, & tous les ſecours qui lui étoient neceſſaires pour y reüſſir, il tourna toutes ſes penſées & tous ſes travaux du côté des preparatifs de l'Ouvrage qu'il meditoit. C'étoit l'hiſtoire des anciens peuples Britanniques: il vouloit traiter à fond de leur origine, de leurs mœurs, & de leurs loix. Il étoit neceſſaire pour cela non ſeulement qu'il entendît tout ce que les Grecs & les Latins nous ont laiſſé concernant la grande Bretagne, mais auſſi l'ancienne langue de cette Ile, l'ancien Breton, & l'ancien Saxon. Il faloit qu'il examinât les anciens Itineraires; qu'il fouillât dans les Archives; qu'il conſultât une infinité de vieux papiers. Il ne negligea rien de tout cela; ſes diligences & ſes ſoins furent extrêmes, & le fruit qu'il en tira le fut auſſi: & comme ſa reputation s'étoit repanduë même dans les païs étrangers, tous ceux qui ſavoient juger des choſes le trouvoient ſingulierement capable d'executer ce grand deſſein, & l'y exhortoient, & l'y aidoient chacun ſelon ſes lumieres. Il voulut conoître par lui-même la ſituation des lieux, & il n'y eut aucun coin en Angleterre qu'il ne viſitât ſoigneuſement. De tous ces travaux ſortit au bout de dix ans la *Britannia* (C), qu'il fit imprimer à Londres en 1586. Cet Ouvrage repondit à l'eſperance que les Savans en avoient conçuë; il fut ſi bien debité qu'il falut le ‡ rimprimer l'année ſuivante, & qu'outre les éditions d'Allemagne, on peut encore compter celles d'Angleterre de l'an ‡ 1590. 1594. 1600. & 1607. Ceux qui conoiſſent la nature de cette ſorte d'Ouvrages, n'ont pas beſoin qu'on les avertiſſe que toutes les (D) nouvelles éditions devenoient meilleures. Le grand ſuccés de ce livre, & les loüanges qu'il attira de toutes parts ſur ſon Auteur, n'ôterent rien à la modeſtie naturelle de Camden, & ne lui inſpirerent point l'envie de ſortir de la pouſſiere de l'Ecole, dont il exerçoit la ſous-regence depuis long tems. Si ſes * amis n'euſſent pas eu plus de ſoin de ſa fortune que lui-

β C'étoit Gabriel.

† Regiæ ſcholæ in iſthoc illuſtri Collegio à ſereniſſima regina Elizabetha beatæ memoriæ fundatæ . . . Hipodidaſcalum . . . conſtituit. *Thomas Smithes in vita Camdeni p. 8.*

‡ *Voiez la remarque E à la fin.*

‡ *Smith. ib. p. 78.*

* Nullo aut ambitionis aut avaritiæ teſtio percitus, ſui plus æquo negligentior. Amici non item, ut ſeculum apud poſteros abſolverent, quaſi optime meritos, inter quos Camdenus jure recenſendus, neglexiſſet. *Idem ib. p. 17.*

tation l'avoit mis au deſſus de la qualité de Maître és Arts, que l'Academie d'Oxford a coutume de conferer à ceux qui ont fourni la carriere de ſept années, il demanda d'y être promu. On lui repondit qu'il le ſeroit, pourveu que ſelon la coutume il ſe preſentât à la prochaine aſſemblée de l'Academie. Il n'eut pas le tems d'y aller: mais en 1613. il comparut à l'Academie, y etant allé pour aſſiſter aux honneurs funebres de Thomas Bodley, & il reçut le titre de Maître és Arts. C'étoit un grand honneur pour cette illuſtre Univerſité qu'un homme de cet âge, & de cette reputation, ſouhaitât d'avoir ce titre. (a)

(a) *Ex eadem Thoma Smitho ib. p. 6. 7.*

(b) *Gibſon. ubi infra.*

(c) *Mr. Smith pag. 10. fait ſeulement entendre que Philippe Sidnei encouragea l'Auteur, & lui fit offre de ſon amitié.*

(d) *Monſr. Sprat publia en Anglois un traité contre la relation de Sorbiere, lequel traité traduit en François, & augmenté par le traducteur, a été imprimé à Amſterdam 1675.*

(e) *Sorbiere, relation d'Angleterre p. 19. édition de Hollande 1666.*

Notez qu'il y a des Ecrivains qui aſſurent que l'Academie le lui offrit, mais qu'il ne crut pas alors en avoir beſoin, & qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il ne l'accepta pas. C'eſt le ſentiment de Mr. Gibſon (b), & il l'apuie ſur l'autorité de Mr. Wood.

(C) *La* Britannia *qu'il fit imprimer à Londres en 1586.*] Par cette date on refute ceux qui diſent que le Roi Jaques donna ordre à Guillaume Camden de decrire l'Angleterre. Cette deſcription fut imprimée cinq fois de ſuite à Londres avant la mort de la Reine Elizabeth. Il ne paroît point que cette Princeſſe ſoit entrée dans le deſſein de l'Auteur: il fut pouſſé à ces recherches par le goût ou par le tour naturel de ſon genie, & il emploia ſes pas & ſes veilles à executer ſon plan, ſans qu'il paroiſſe (c), comme je l'ai déjà dit, que la Cour lui eût donné quelque commiſſion ſur ce ſujet, ou qu'elle lui eût promis quelques gages. Il y a donc une faute dans le paſſage que je vais citer: je le raporterai un peu au long, parce qu'il contient un éloge qui ne peut pas être ſuſpect: on ſe ſouvient des juſtes plaintes (d) que la Relation de Sorbiere fit pouſſer. „ (e) L'Angleterre eſt le païs du „ Monde le mieux connu; parce que Cambdenus par „ ordre du Roi Jaques en fit une deſcription, à la„ quelle il emploia pluſieurs années de voyages faits „ tout exprés. Il ſuivit le cours des rivieres, & de„ crivit à droit & à gauche tout ce qu'il rencontra. „ Il fit pluſieurs courſes dans le plat païs, penetra les „ foreſts, & traverſa les montagnes. De ſorte qu'il „ decouvrit ce qu'il y avoit à remarquer, plaça ex„ actement juſques aux moindres Chaſteaux, & ra„ porta en paſſant l'Hiſtoire, la Genealogie, & les al„ liances de toutes les familles conſiderables. Son „ Ouvrage fait une des plus curieuſes parties de l'At„ las de Monſieur Blaeu. „ Mr. Smith remarque que la *Britannia* de Camden fait la 4. partie de l'Atlas de Janſſonius imprimé à Amſterdam l'an 1659. mais qu'elle y eſt fort changée: on n'y garde point l'ordre de l'Auteur, on n'y dit pas tout ce qu'il a dit, on coût à ſon Ouvrage par ci par là ce que diſent d'autres, & on ne marque pas ce qui vient de lui, & ce qui vient d'un autre Ecrivain (f). Si quelcun vouloit rimprimer cet Ouvrage, on pourroit lui fournir pluſieurs corrections & additions faites par l'Auteur (g). Voiez la remarque E vers la fin.

(f) Nitidiſſimis quidem characteribus, ſed ordine plane diverſos multis omiſſis, multis quoque à Johannis Speedi aliorumque ſcriptis interpoſitis adjectisque, ut quid ipſe Camdenus quidve illi ſcripſerint merito ambigatur. *Smith, ib. pag. 78.*

(g) *Id. ib.*

(D) *Que toutes les nouvelles éditions devenoient meilleures.*] Il y a des matieres inépuiſables; on y peut toûjours ajoûter, parce qu'on oublie toûjours certaines choſes qu'on auroit pu dire. Voilà le deſtin des Dictionaires. Il y a d'autres ſujets ſi difficiles, ſi obſcurs, chargez de tant d'acceſſoires, que tout ce que l'on peut faire c'eſt de ne s'y tromper pas ſouvent. En un mot il y a beaucoup de raiſons pour leſquelles un livre ſe perfectionne à force d'être imprimé & reimprimé. Aſſez ſouvent il devient bon de fort mechant qu'il commence de paroître. C'eſt toûjours un deſavantage pour l'Auteur, car on lui peut dire qu'il s'etoit un peu trop hâté, & que ſon Ouvrage n'étoit la premiere fois qu'un miſerable avorton. Nôtre Camden n'eſt point dans le cas. La derniere édition de ſa Bretagne eſt incomparablement meilleure que la premiere, mais la premiere ne laiſſoit pas d'être bonne. Je raporte les paroles de Mr. Smith, & je m'aſſûre que les habiles Lecteurs ne condamneront point cette remarque: elle eſt très-propre à inſtruire de la maniere dont il faut juger de certains Ouvrages. Or qu'y a-t-il de plus neceſſaire que de former le jugement de ſon Lecteur, en lui mettant devant les yeux certaines penſees detachées & choiſies d'un autre livre? Voilà le motif qui me porte à fourrer de ces ſortes de detachemens dans ce Dictionaire; ce qui ſoit dit une fois pour toutes. Voici ma citation. (h) *Cum enim opus ejuſmodi ex argumentorum, quæ in illo tractantur, varietate ſentinus incrementi capax ſit, & tam ingenti rerum hactenus incognitarum, quarum origo aut obſcura aut incerta, copiâ & apparatu refercitur, nemo, qui de hiſce ſtudiis recte, & prout par eſt, judicandi facultate pollet, errores, ſi qui in primis editionibus reperirentur, non ex levitate & inconſtantiâ mentis, non ex præcipiti inſolſas & nulli fundamento innixas conjecturas venditandi audacia aut inani pruritu, ſed ex defectu debitæ authoritatis aut mentis non ſemper attentæ variisque cogitationibus diſtractæ laſſitudine admiſſos, qui vel vigilantiſſimo obrepere poſſint, exprobraverit, aut illud omnibus numeris nondum fuiſſe abſolutum miſſis querelis mirari debet. In hoc fœcundi ingenii partu pulchra quidem lineamenta apparuêre, & nullo vitio diſtorta compages, quibus novos colores integrumque vigorem induſtria eſſet maturior ætas. Hoc nempe erat plurimum annorum & cumulationis experientia negotium, ut lucubrationes iſtæ, ſæpe repetitis curis recognitæ, limâque accuratiori perpolitæ, novis auctariis in juſtam decorumque molem demum creſcerent.* Tout ce Latin-là merite d'être peſé.

(h) *Id. ibid. pag. 15.*

Digitized by Google

lui-même, ſa nation & ſon ſiecle auroient aujourd'hui la honte d'avoir negligé un ſi grand ſujet. Mais on pourvut à cela, car l'Evêque † de Salisbury lui confera la Prebende d'Ilfarcombe l'an 1588. Camden en a joui toute ſa vie ſans reſidence, & ſans avoir été promu aux Ordres ſacrez. Il ſucceda l'an 1593. à Edward Grant qui avoit été le Moderateur de l'Ecole de Weſtmunſter, & il compoſa une nouvelle Grammaire Greque, qui parut l'an 1597. & qui a été reçuë non ſeulement dans l'Ecole qu'il dirigeoit, mais auſſi dans tous les Colleges d'Angleterre. Il fut tiré de la vie pedagogique en la même année pour ſucceder à Richard Leigh, qui avoit été Roi d'armes ſous le titre de Clarence. Cette dignité l'expoſa au courroux d'un homme qui croiant la meriter, & n'aiant point douté qu'elle ne lui fût conferée, regarda comme un affront la diſpoſition qu'on en fit en faveur d'un autre. Pour diſſiper ſon chagrin, & pour ſe venger de l'injure qu'il pretendit avoir reçuë, il attaqua l'Ouvrage de Camden, & en publia ‡ une (E) critique pleine d'aigreur & d'emportement. Camden lui repondit avec beaucoup de moderation, ſe juſtifia très-doctement, & le convainquit de beaucoup de fautes groſſieres. Après cela il ne crut point pouvoir emploier plus dignement ſon loiſir qu'à la recherche des anciens Hiſtoriens de ſa nation. Il en ramaſſa pluſieurs, & les fit imprimer en Allemagne l'an 1603. Il eſt tems que je parle de ſes Annales de la Reine Eliſabeth, Ouvrage qui ne lui a guere moins donné de reputation que celui qui a pour titre *Britannia*. Dès que Camden eut été promu à la dignité de Roi d'armes l'an 1597. Guillaume Cecile le pria de travailler à l'hiſtoire de cette Reine, & lui promit toutes ſortes de Memoires. Camden s'y engagea; mais la mort de Cecile qui arriva l'année ſuivante ralentit beaucoup l'ardeur avec laquelle il s'étoit déjà apliqué à cet Ouvrage. Après la mort de la Reine il ſe ſentit encore moins animé, & il ſe relâcha de plus en plus à l'égard de ce travail, par l'eſperance que quelque autre l'entreprendroit, parmi tant d'habiles gens qui avoient été combliez des bienfaits de cette Princeſſe: mais voiant que perſonne ne ſe mettoit ſur les rangs pour publier l'hiſtoire d'un regne ſi glorieux, il reprit ſon premier deſſein avec ardeur, il fouilla dans toutes ſortes de bonnes ſources, & publia en 1615. les Annales d'Angleterre & d'Irlande, depuis le commencement du regne d'Eliſabeth juſqu'en 1589. Cet Ouvrage qui eſt en Latin fut reçu avec aplaudiſſement, & il faut tomber d'accord qu'on n'eût pu traiter cette matiere avec plus de jugement & de gravité, ni avec plus d'exactitude, ni avec une plus grande netteté de ſtyle. La ſuite

† *Il l'appelloit Jean Piers.*

‡ *L'an 1599.*

(E) *Et en publia une critique pleine d'aigreur.*] Cet homme nommé Raoul Brook étoit Heraut d'armes, du titre d'Yorck. Aiant emploié deux années à examiner la Bretagne de Guillaume Camden, il publia en Anglois un livre dont le titre revient à ceci: *Decouverte des erreurs qui peuvent faire du tort & du prejudice aux familles & aux ſucceſſions de l'ancienne nobleſſe de ce Roiaume, dans la fort celebre Britannia.* Il le publia ſans permiſſion, & ſans nommer ni le libraire, ni celui qui l'imprima. Il ne ſe contenta pas d'attaquer Camden ſur les matieres genealogiques, il l'accuſa de plagiat ſur toutes les autres, c'eſt-à-dire d'avoir pillé les écrits du docte Leland. Mr. Smith ſe plaint de ce que l'Auteur qui a publié une hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre a renouvellé cette accuſation de Raoul Brook, *Cujus ſolius autoritate ſolius ſcriptor quidem ex noſtratibus, utinam ob mentis ſolertiam & judicium pariter ac ob ingenium & induſtriam commendandus, eandem calumniam credulè reque penitus inexplorata arripit* (a): & il nous aprend que la reponſe de Camden ſervit d'appendix à la 5. édition de la Bretagne qui parut l'an 1600. (b) dediée à la Reine Elizabeth. Cet Auteur ne toucha d'abord aux matieres genealogiques que ſuperficiellement: mais depuis qu'il fut Roi d'Armes, il les étudia à plein (c) fond: ſa charge le demandoit, & par ce moien il ſe rendit propre à éclaircir doctement dans ſa reponſe mille obſcuritez ſur ce chapitre. Il avoüa la dette lors qu'il conut qu'il s'étoit trompé, & ne nia point que ceux qui avoient traité de l'art heraldique ne lui euſſent paſſé par les mains: mais puis qu'il avoit parlé d'eux avec éloge, de quoi pouvoit-on ſe plaindre? Ce que je viens de dire montre que l'édition de l'an 1600. ſurpaſſa les precedentes; mais elle fut inferieure de beaucoup à celle de 1607. Camden s'y ſurpaſſa lui-même, & c'eſt alors qu'il merita principalement les éloges qu'on lui a donnez du Varron, du Strabon, du Pauſanias Britannique. Cette derniere édition (d) fut accompagnée de Cartes geographiques, & de figures. On a un abregé de cet Ouvrage, & une verſion Angloiſe. Reinier Vitellius de Ziric-zée eſt l'Auteur de l'abregé: Philemon Holland Medecin Anglois eſt l'Auteur de la verſion (e). Il s'eſt trouvé un Auteur qui ſe faiſoit fort de decouvrir une infinité de fautes dans la Bretagne de Camden, mais juſqu'ici on n'a point vu l'accompliſſement de ſes promeſſes. *Illud diviſſimum & uberrimum Antiquitatum Britannicarum penu, non minore fide & judicio quam cura & methodo digeſtum ordinatumque, omnes harum rerum ſtudioſi bonique judices agnoverunt, excepto unico D. Simondſio Dewſio qui naſcio quo invidiæ aſtro percitus, ſi in magnæ Britanniæ quam molitus eſt, hiſtoria, vix unam in ipſius Camdeni toties celebratâ Britanniâ paginam ſuis carere erroribus oſtenſurum contendit. Sed hoc decantatum opus Hiſtoricum nec ipſe nec alii poſt quinquaginta annos hactenus in lucem produxerunt.* (f)

(a) *Ib. pag. 24. Il met en marge* in hiſtoria Eccleſiaſtica Britanniæ (hoc enim magnifico titulo iſtam Rhapſodiam inſignire placuit) libro 5. pag. 198.

(b) *La 1. édition fut dediée à Guillaume Cecile.*

(c) *Smith. pag. 25.*

(d) *Elle étoit in folio, les 3. premieres étoient in 8. les 2. ſuivantes furent in 4.* Id. p. 78.

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib. pag. 45. 46. il met en marge,* in literis ad Jac. Uſſer. 28. Sept. datis quæ extant in Uſſerianarum Epiſtolarum ſylloge pag. 496. *C'eſt donc ce Dewſius qui devoit tant montrer de fautes.*

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai vu un Ouvrage *in folio* imprimé à Londres l'an 1695. & intitulé *Camdens Britannia newly tranſlated into Engliſh: with large additions and improvements publiſh'd by Edmund Gibſon, of Queens-College in Oxford*, c'eſt-à-dire, *la Bretagne de Camden nouvellement traduite en Anglois, avec pluſieurs additions très-amples, publiée par Edmond Gibſon, du College de la Reine à Oxford.* L'un des motifs qui ont porté à donner cette nouvelle (g) verſion Angloiſe eſt que le Docteur Holland, qui avoit fait l'autre, y avoit mêlé pluſieurs choſes de ſon cru. Ce mélange que bien des Lecteurs ne reconnoiſſoient pas, a été cauſe qu'il y a eu des Ecrivains qui ſe ſont ſervis de l'autorité & du temoignage de Camden pour prouver des faits qu'il n'avoit point avancez. Ils prenoient pour l'original ce qu'il ne faloit conſiderer que comme des pieces que le traducteur y avoit couſues. Mr. Gibſon a donc cru que pour empêcher qu'à l'avenir on ne tombât dans cet inconvenient, il faloit donner une traduction de Camden qui fût repurgée de tout ce qui étoit venu d'une autre main. C'eſt ce qui fera que deſormais ceux qui voudront citer Camden ne courront point riſque de tomber dans une fauſſe citation. Mais parce que les additions du Docteur Holland ſont quelquefois bonnes, & qu'on a cru dans le monde qu'il avoit conſulté Camden lors qu'il avoit trouvé des obſcuritez, Mr. Gibſon les a conſervées; il les a miſes au bas du texte en plus petits caracteres. Voici d'autres choſes qui relevent extremement le merite de cette nouvelle verſion. On y a joint des remarques à la fin de chaque province, ſoit pour confirmer ce que Camden avoit avancé, ſoit pour donner une relation plus particuliere des lieux qu'il avoit decrits, ou la deſcription des lieux dont il n'avoit point parlé. Chaque partie du texte qui a du raport à ces additions eſt marquée d'une lettre qui fait trouver aiſément le commentaire qui la regarde. Mr. Gibſon a donné la liſte des perſonnes qui lui ont fourni des materiaux. Elle eſt fort capable de prevenir en faveur de ſes remarques, & de montrer que l'on travaille beaucoup en Angleterre à l'illuſtration des antiquitez du pais, & aux plus exactes Topographies. Il a donné auſſi une vie de nôtre Camden. Ce n'eſt preſque que l'abregé de celle que Mr. Smith avoit publiée. Par occaſion il a publié trois lettres Angloiſes de Camden au Docteur James, qui n'étoient point dans le Recueil de Mr. Smith. Notez qu'il obſerve que dans l'eſpace de trois ans il ſe fit à Londres trois éditions du *Britannia* de Camden.

(g) *Elle a été faite par differentes perſonnes.*

Digitized by Google

te de ces Annales achevée environ l'an 1617. n'a paru qu'après la mort de l'Auteur *. Il ne † voulut jamais conſentir à la publier pendant ſa vie, & pour prevenir toutes ſortes d'accidens, il en envoia une copie à Pierre du Puy à Paris. Quelques-uns ont voulu dire que le Roi Jaques avoit fait (F) ôter & ajoûter diverſes choſes à la premiere partie en faveur de la Reine ſa mere, &

* L'Ouvrage entier a été traduit en François par Paul de Belligens Avocat au Parlement de Paris. On l'a auſſi traduit en Anglois.

† Voiez la remarque H lettre e.

(F) *Que le Roi Jaques avoit fait ôter & ajoûter diverſes choſes.*] Louis du Moulin ſerviteur fidelle de Cromwel, & Independant outré, avança dans une harangue qu'il recita à Oxford que les flateurs du Roi Jaques avoient fali vilainement l'hiſtoire de Camden, en y fourrant pluſieurs choſes contre le ſentiment de l'Auteur. *Criminantur alii, inter quos* (1) *Ludovicus Molinæus, in rebus Anglia turbandis à primis impii belli cruris incendiis occupatiſſimus, tyrannidis Cromwelliana fitronus aſſertor, & poſt auſpicatiſſimum R. Caroli II. reditum adverſus Eccleſiæ Anglicanæ ritus & diſciplinam Scriptor maledicentiſſimus*, aliam manum acceſſiſſe, præter haud dubio mentem Authoris, unde opus fœdè commaculatum fuit, *hiſce corruptelis* in Aulæ Regiæ adulatores, *ut ille pro ſolito candore & modeſtia loquitur, tradictis detractatique* (a). Mr. Smith rejette cela comme une inſigne mediſance, & ſoutient que Camden a pu en honnête homme & en fidelle hiſtorien raporter la revolution d'Ecoſſe, & les avantures de l'infortunée Reine Marie autrement que Buchanan ne les raporte; & qu'ainſi la bonne foi & la prudence ont concouru à lui faire dire des choſes qui tendent à la juſtification de cette Princeſſe. Il ajoûte qu'il faut preſumer que ſi Camden a ſoumis ſon livre à la cenſure du Roi ſon maître, ç'a été ſeulement dans la vuë de rectifier ce qui pourroit n'être pas aſſez conforme à l'exacte verité. *Neque alia de cauſſa Serenſſimi Regis Jacobi aut illius Nobiliſſimi Viri à Rege ſortean deputati, ad quem ſcripſit . . . cenſura Annalium ſupplementum, ut par eſt credere, ſubjecit, quam ut veritas magis magiſque eruceretur, & ſi quicquam ipſi minus intento aut non probe edocto ſubrepſiſſet, regis curis limatum emendaretur* (b). Il eſt certain que Louis du Moulin n'eſt pas le premier qui a dit qu'on avoit couſu des pieces au livre de Camden; car dès l'année 1610. il y eut un Gentilhomme Ecoſſois dont le pere fut fort mêlé aux troubles d'Ecoſſe, qui ſe plaignit des Annales de Guillaume Camden ſur ce pied-là. (c) *Quinquennio poſt emiſſam in lucem auram Hiſtoriam D. Metalanus de patris ſui Baronis Lidingtonia, qui turbatiſſimis Scotia rebus, RR. Maria & Jacobo regnantibus, multum momenti & ponderis authoritate ſuâ & conſiliis adjecerat, fama ſolicitus, Camdeno moleſtam faceſſivit, ac, non motu proprio & ex ſe, ſed ex alienis invidis & in parentem malignatis clauſulis inſitivis eam exagitaſſet.*

(a) *Smithus ubi ſupra pag. 54.*

(b) *Ibid. pag. 55.*

(c) *Ibid. pag. 57.*

(d) *Ibid. pag. 52.*

Examen de ce qu'on conte touchant Camden par raport à Mr. de Thou.

Mr. Smith (d) ſe plaint d'un Auteur moderne qui accuſe Camden d'avoir ſouffle le froid & le chaud, je veux dire d'avoir fourni des memoires à Mr. de Thou fort differens de ce qu'il publia enſuite dans ſes Annales. L'Auteur moderne pretend que Mr. de Thou s'en plaignit, & qu'il reprocha à Camden cette inconſtance avec quelque eſpece d'indignation. Cela regarde principalement les troubles d'Ecoſſe, & ce n'eſt que ſur cet article que les amis de Buchanan, & les ennemis de la mere du Roi Jaques ſoutiennent que les Annales de Camden furent alterées. Mr. Smith remarque d'abord que cet envieux adverſaire de Guillaume Camden n'aporte aucune raiſon qui puiſſe donner quelque ombre de certitude à ce reproche; & puis il obſerve que Mr. de Liſle aiant lié en 1606. (e) un commerce d'amitié & de lettres entre Mr. de Thou & Camden, celui-ci repondit ſincerement à la priere que Mr. de Thou lui avoit faite. Mr. de Thou lui demanda ſi ſon hiſtoire lui plaiſoit, Camden lui fit reponſe qu'il y avoit trouve ſur les affaires d'Ecoſſe pluſieurs recits qui n'avoient nul fondement, ou qu'un foible fondement, & qui avoient été empruntez d'un Ecrivain qui avoit emploie toute ſa malice & tout ſon eſprit à noircir la Reine Marie. *Pro amore veritatis & amicitiæ jure, id quoque rogatus, monui quædam rerum Scoticarum narrationes aut nullo aut debili prorſus fundamento niti, Buchananumque à quo illas acceperat, omnes tum ingenii tum malitiæ nervos contendiſſe ut Maria Regina famam ſpecioſiſſimis convitiis laderet* (f). Mr. Smith ajoûte 1. que Mr. de Thou temoigna beaucoup de regret d'avoir encouru la cenſure & la colere du Roi Jaques, pour s'être trop arrêté à l'hiſtoire de Buchanan. 2. Que Camden par ordre du Roi ſon maître fit une liſte (g) des fauſſetez qu'on avoit trouvées dans Mr. de Thou, à l'egard des troubles d'Ecoſſe, & l'envoia à ce grand hiſtorien. 3. Que ſi Mr. de Thou eût reçu d'aſſez bonne heure ces avis, il n'auroit pas été ſi partial contre la Reine Marie, & pour le Comte de Mourrai, & n'auroit pas eu enſuite recours aux vaines excuſes qu'il avoit imaginées. 4. Que tous ceux qui peſeront bien ces remarques, ſeront convaincus que Camden n'a point écrit à Mr. de Thou des choſes qui ſoient differentes de ce qu'enſuite il a publié dans ſes Annales d'Elizabeth. *Hæc ferio penſitanti non aliter Camdenum ad Thuanum, aut ab iis diverſa quæ poſt in Annalibus poſuit, olim ſcripſiſſe, quicquid in contrarium fingitur, vero verius eſſe videbitur* (h).

(d) *Ibid. pag. 52.*

(e) Literis per D. Inſulanum . . . anno M. DC. VI. miſſis. *Id. ibid.* S'il n'y a point là une faute d'impreſſion, la premiere lettre de Mr. de Thou à Camden n'eſt pas bien datée. Voiez ci-deſſous lettre *i*.

(f) *Id. ib.*

(g) *Cette liſte eſt imprimée à la fin des lettres de Camden.*

Il faut avoüer que ces conſiderations ont quelque force; car 1. la lettre que Mr. de Thou écrivit à Camden au mois de Fevrier 1605. temoigne qu'ils ne ſe connoiſſoient pas encore. *Vix ſperaveram, me rogatus à me faceres quod ſola D. Inſulani amiciſſimi viri commendatio feciſti. Quid enim fum ut feria tua ſtudia tantiſper removeri? Camdenum in meis legendis jacturam bonarum horarum feciſſet tanto hominem ſibi* BONO-TUM *beneficio devinxiſſe* (i)? Camden avoit lu les livres de Mr. de Thou à la priere de Mr. de Liſle: Mr. de Thou admirant que Camden eût pris cette peine pour un Auteur qui lui étoit inconu, & qui ne l'en avoit pas prié lui-même, l'en remercie d'autant plus ſoigneuſement. On peut donc être certain que c'eſt la premiere fois qu'il lui écrit. Or alors les livres de ſon hiſtoire qui traitent des troubles d'Ecoſſe étoient deja (k) ſous la preſſe: il ne les avoit donc pas compoſez ſur les memoires de Camden. 2. Il le conſulte dans la même lettre: il ſait que le Roi Jaques eſt en colere contre Buchanan, il ne (l) ſait ſi Buchanan a été trop aigre, il ne voudroit pas offenſer la Cour d'Angleterre, mais il ne peut ſe reſoudre à ſupprimer des faits veritables; il prie donc Camden de l'aſſiſter de ſes conſeils dans une conjoncture ſi delicate. Il ne lui demande (m) point de memoires, mais un mot d'avis, *Scribe, & amico conſilio inopi tuum ne denega. Innuere* VERBO *poteſ, nec opus eſt ut* DISTINCTUS *ſcribas* (n). 3. On ne ſait pas en detail ce que Camden lui repondit, mais on ſait qu'il lui conſeilla de garder beaucoup de moderation: car lorsque ſur la fin de Juillet 1606. Mr. de Thou lui envoia le ſecond volume de ſon hiſtoire, il lui marque qu'il aprehende de n'avoir pas gardé le temperament que lui Camden avoit conſeillé (o). & là-deſſus il dreſſe une apologie fort ſpecieuſe pour le Comte de Mourrai, afin de s'en couvrir lui-même. 4. L'évenement lui montra que ſa crainte n'avoit été que trop bien fondée. Le Roi Jaques ſe fâcha extremement contre lui, & commanda à Guillaume Camden de lui envoier un catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecoſſe. 5. Il paroît par une lettre de Mr. de Thou du 13. d'Avril 1608. que Camden n'avoit point encore fourni de memoires, ſi vous exceptez ce qu'il avoit envoié concernant l'Irlande; car Mr. de Thou temoigne qu'il voudroit bien avoir reçu de ſemblables inſtructions touchant l'Angleterre & l'Ecoſſe; & en ce cas-là il ne doute point qu'il n'eût gardé des meſures capables de contenter la Cour d'Angleterre. Que peut-on ſouhaitter de plus deciſif, contre ceux qui ont debité que Camden communiqua à Mr. de Thou des choſes qu'il ne mit point enſuite lui-même dans ſes Annales? Nous allons voir que Mr. de Thou deplore que pour n'avoir pas été ſecouru de Camden, il ait été obligé à ne ſuivre que Buchanan. (p) *In Hiberniis jam multum profeci . . . . Utinam quæ veſtra ſunt, & ad univerſam Britanniam ſpectant, pari compendio & ſimplicitate ſcripſiſſes. Sic enim factum eſſet, ut temperamentum, quod in Scoticis à me quidam forſan, ſæ ſunt deſideraturi, tuis veſtigiis inſiſtens, facilius ſecutus eſſem, & in veſtratium Magnatum offenſionem, quam vitatam cupiebam, non incurriſſem. Sed cum neminem haberem præter Buchananum, neceſſe mihi omnino fuit ferium illius tragica narrationis, per alios toſque Religioni Proteſtantium minimè addictos antea adprobata, petere: cæterum omni infectatione omiſſa.* 6. Une lettre (q) que Mr. de Thou écrivit à Camden l'an 1613. temoigne à la verité qu'il avoit reçu des memoires d'Angleterre à quoi Camden avoit bonne part; mais c'étoit Mr. Cotton qui les lui avoit fait tenir par le commandement du Roi Jaques. D'où il faut conclure que ces memoires étoient conformes à ceux que Camden a ſuivis dans ſes Annales. D'où ſeroient donc venus les reproches qu'on pretend que Mr. de Thou lui a faits? 7. Enfin parmi les lettres ecrites à Camden, & publiées par Mr. Smith, il n'y en a point de Mr. de Thou, de Mr. du Puy, ou de quelque autre qui faſſe mention de ces reproches. Voiez la remarque H.

(h) *Smith. ubi ſupra pag. 54.*

(i) Pag. 68. *epiſtolar. Camdeni.*

(k) *Ibid.*

(l) Acerbius hæc Portaſſe à Buchanano ſcripta, & audio diſcipulum Præceptori ob id ſucceſſere, & tamen quia geſta ſunt citra flagitium diſſimulari non poſſunt. *Ibid.*

(m) *Notez neanmoins qu'il lui en demande pour l'Irlande, & qu'il promet de profiter des remarques qu'il avoit reçûes de lui ſur le volume déjà imprimé, d'en profiter, dis-je, à la prochaine édition.*

(n) *Ibid.*

(o) Mitto ad te . . . ſecundum hiſtoriarum noſtrarum tomum, ſed valde vereor ut temperamentum illud de quo monueras in rerum Scoticarum narratione ubique ſervaverim. Pag. 73. *epiſt. Camdeni.*

(p) *In epiſt. Camdeni pag. 97.*

(q) *Ibid. pag. 139.*

Mr. Gibson a fortement combatu le bruit qu'on a fait

& ce conte vrai ou faux entretient le (G) Pyrrhoniſme hiſtorique à l'égard des avantures de cette Princeſſe. L'envoi fait à Pierre du (H) Puy jette des ſoupçons. Camden non content d'avoir

a fait courir de ces pretenduës plaintes de l'hiſtorien François. Il examine profondement les circonſtances, & en tire de fortes raiſons. Voici le précis de ſa diſpute : Mr. de Thou écrivant à Camden en lui envoïant le 2. volume de ſon hiſtoire lui fait d'abord des excuſes, & lui declare qu'il a peur de n'avoir pas bien ſuivi ſes conſeils dans la narration des évenemens d'Ecoſſe, & il dit vers la fin de la même lettre, qu'il a raconté ces choſes comme il les avoit aprîſes de quelques Ecoſſois temoins oculaires, à la balance deſquels il avoit peſé les écrits de Buchanan. N'eſt-ce pas une preuve, ou qu'il n'avoit reçu de Guillaume Camden aucun memoire, ou qu'il ne s'étoit point ſervi de ce qu'il pouvoit en avoir reçu ? Ajoûtez à cela que s'il fût tombé dans l'erreur, & s'il eût choqué ſa Majeſté Britannique pour avoir ſuivi les informations de Camden, il eût eu droit de ſe promettre que celui-ci lui en feroit des excuſes. La bonne foi, & l'honnêteté demandoient qu'en ce cas-là Guillaume Camden s'excuſât ſoigneuſement auprès de Mr. de Thou, & lui temoignât qu'il avoit été alors dans l'erreur, mais que les converſations du Roi, & la lecture des actes publics lui avoient fait connoître la verité. Voilà ſans doute ce que Camden eût dû faire dans quelque endroit de ſes remarques critiques ſur l'hiſtoire de Mr. de Thou ; mais c'eſt ce qu'il n'a point fait ; il ſe contente de critiquer ; il mêle de l'aigreur dans cette cenſure, il blâme beaucoup Mr. de Thou d'avoir ſuivi Buchanan plus qu'il ne falloit. Peut-on bien croire que Mr. de Thou piqué de la ſorte n'eût pas temoigné ſon reſſentiment, & n'eût pas écrit à ſon cenſeur, *Si je me ſuis trompé, c'eſt vous-même qui en êtes cauſe ?* Il falloit que dès ce tems-là il lui reprochât ce qu'on veut qu'il ne lui ait reproché qu'après la lecture du premier tome des Annales d'Elizabeth (*a*). Il y a mille traditions de cette nature qui courent des ſiecles entiers par tout un Roiaume, ſans avoir d'autre fondement que les fantaiſies d'un parti preoccupé, ſoupçonneux, & artificieux. Examinez les un peu à fond, donnez vous la peine de chercher des preuves contre, ce n'eſt plus que de la fumée.

(*a*) *Tiré de la vie de Camden compoſée par Mr. Gibſon, & miſe au devant de la nouvelle verſion Angloiſe du Britannia de Camden.*

(G) *Entretient le Pyrrhoniſme hiſtorique à l'égard des avantures* de Marie Stuart.] Ceux qui favoriſent la cauſe des Ecoſſois citent Buchanan, ceux qui favoriſent la Reine Marie citent Camden. Dans ce conflict les prejugez ſeroient contre Buchanan. I. Une vie coureuſe & vagabonde comme la ſienne, & tant de vers qu'il a compoſez, ſatiriques d'un côté, laſcifs & impudiques de l'autre, ne previennent point en ſa faveur, & empêchent pour le moins qu'on ne conçoive de ſa probité une auſſi bonne opinion, que de la vertu de Camden qui a toûjours vécu en homme ſage, & ſans reproche. II. De plus Camden n'a point été perſonnellement intereſſé à la juſtification de Marie, comme Buchanan a été perſonnellement intereſſé à la noircir. Buchanan étoit engagé des plus avant dans la faction qui detrôna & qui chaſſa cette Reine : il avoit donc participé à une conduite dont la faute devenoit très-execrable, ſi cette Reine n'étoit pas très-criminelle ; au lieu que plus les crimes de cette Princeſſe auroient été abominables, moins blâmeroit-on ceux qui l'ont chaſſée. J'ai touché (*b*) ailleurs cette conſideration ; Mr. Smith ne l'oublie pas, je le cite en (*c*) marge. III. Buchanan avoit pour patron le chef du parti qui detrôna Marie Stuart, & au contraire Camden avoit mille obligations à la Reine Elizabeth. Ainſi Buchanan fait un Manifeſte pour ſon Mecene en chargeant la Reine Marie ; mais ce que Camden avouë à la charge de Marie eſt une tache à la memoire de la Reine Elizabeth. IV. Enfin Buchanan eſt ennemi des Catholiques, & Camden auſſi. Cette conformité de religion met une grande inegalité dans leurs temoignages, celui de Buchanan en devient plus foible, celui de Camden en devient plus fort. Les Ecrivains Catholiques, Panegyriſtes outrez de Marie, n'ont pas manqué de faire obſerver à leurs adverſaires qu'ils la juſtifioient non pas en citant l'Ouvrage de quelque Moine, ou d'un bon Papiſte, mais en citant un Heretique, Hiſtoriographe de la Reine Elizabeth ſa bienfaitrice.

(*b*) *Dans la remarque C de l'article* Buchanan.

(*c*) Buchananum à quo illas acceperat, omnes tum ingenii & malitiæ nervos contendiſſe, ut Mariæ Reginæ famam ſpurciſſimis convitiis lederet : qui non aliter ſperare poterat, ſe perfidiam & flagitioſa rebellium ſubditorum, qui vindicandæ religionis & legum Scotiæ violatarum, ſpecie & prætextu arma ſumpſiſſent, facinora poſſe tueri. *Smith. ubi ſupra p.* 52. 53.

Si l'on n'avoit rien à opoſer à cela, ceux qui ſe determinent par la plus grande probabilité ne demeureroient pas un moment au Pyrrhoniſme hiſtorique ; mais on peut leur opoſer que Camden a travaillé ſous un Prince, qui comme fils de Marie devoit ſouhaiter qu'on noircît plutôt le regne d'Elizabeth, que celui de ſa propre mere, & qu'ainſi perſonne ne doit s'étonner que cet Annaliſte ait ſacrifié en certaines choſes la gloire de la feuë Reine, à la tendreſſe du Prince regnant. De plus pour être ennemi des Catholiques, Camden n'en a pas été moins contraire aux Puritains Ecoſſois. Perſonne n'ignore de quel air les Epiſcopaux traitent encore aujourd'hui (*d*) les maximes de Buchanan, & de ſa faction. Voilà ce qu'on peut dire pour affoiblir le temoignage de Camden, & voici ce qu'on dit actuellement. On dit que ſon Ouvrage fut mutilé par les ordres du Roi Jaques, & que les vuides que cela fit, ſervirent de fond à d'autres morceaux plus conformes aux volontez de ce Prince. Avec cette ſupoſition on renverſe tous les avantages que les Catholiques pretendent tirer des Annales d'Elizabeth. Mais cette ſupoſition eſt-elle vraie, je n'en ſai rien ? Eſt-elle certaine ? ſi elle l'étoit Mr. Smith Prêtre de l'Egliſe Anglicane ne l'oſeroit pas nier. Eſt-elle un ſujet de Pyrrhoniſme ? ſans doute ; puis qu'à Londres même les uns la nient, les autres l'affirment. Nous allons parler d'une choſe qui la rend probable, c'eſt que Camden envoïa à Paris une copie de ſon 2. tome. N'eſt-ce pas un ſigne qu'il craignoit qu'on n'alterât ſon manuſcrit ? Cette crainte n'eſt-elle pas une marque qu'il avoit déjà paſſé par cette épreuve ? Si ce n'en eſt pas une bonne marque, n'eſt-ce pas du moins un pretexte de conteſter, & un aliment de diſpute ?

(*d*) Hinc, *c'eſt-à-dire de ce qui s'étoit fait en Ecoſſe contre Marie Stuart*, iſta impia dogmata, *omne jus regnandi à populo, Reges in ordinem cogendos, ſi contra leges deliquerint, licere populo & inferioribus Magiſtratibus vi & armis religionem & rempublicam, invitis qui ſummo imperio potiuntur, reformare*, & ejuſmodi reliqua, quæ ipſam religionem tollunt, certamque humano generi perniciem inferunt : hinc in rerum Scoticarum hiſtoriâ, & potiſſimum in iſto infami libello, qui *Detectio* inſcribitur, calumniæ in R. Mariam enatæ. *Smith. ibid. pag.* 53. *édit. Lond.* 1691.

(*H*) *L'envoi fait à Pierre Du Puy jette des ſoupçons.*] C'eſt tout ce qu'on peut dire raiſonnablement, veu qu'il y a pluſieurs autres cauſes qui ont pu determiner cet Auteur à en uſer de la ſorte. En effet Mr. Smith en a raporté 2. ou 3. ſans ſonger ſeulement à celle que d'autres donnent pour l'unique ; je veux dire qu'il n'a lâché aucun mot qui temoigne que l'experience du paſſé faiſoit croire à Camden que le Roi Jaques donneroit à corriger l'autre partie des Annales. Je m'en vais donner les paroles de Mr. Smith, & ſes citations. (*e*) *Cum verò moleſtiam, invidiam, obtrectationem & odium à quibuſdam malevolis, fato cum cæteris Hiſtoriarum ſcriptoribus qui veritati litarunt communi, indeſibi quoque ex vitio & malignitate ſui ſeculi cruci offendiſſet, mentem contra alterius tomi, dum viveret, editionem nullis machinamentis expugnandam obfirmavit. Ut poſteritati tamen, quæ abſque affectu ſolet judicare, integer ſervaretur, nec incendio aut quocunque triſti caſu deleretur, aut malignorum hominum invidiâ ſuppreſſus intercideret, Apographum ſatis ſuperque exſcriptum* (*Archetypo, quod in Bibliothecâ Cottonianâ conſervatur, apud ſe retento*) *tanquam ſacrum depoſitum* (1) *Petri Puteani curæ & fidei concredidit, & eo quidem libentiùs, magni Thuani exemplum ſibi ob oculos ponens, cujus hiſtoriarum reliqua pars ante mortem inedita, cum eam publicæ luci donare Curatoribus teſtamenti non liceret* (*f*), *forſitan periiſſet, niſi mens periculi præſaga, exemplari* (2) *apud Virum integerrimum nobiliſſimumque Georgium Michaelem Lingelsheimium relicto, iſtud damnum prudentiſſimè auteverriſſet.* Il eſt même vrai que l'Annaliſte auroit pu craindre l'alteration de la ſuite de ſon Ouvrage, encore qu'il n'eût rien éprouvé de ſemblable à l'égard du 1. volume ; car un livre après la mort de l'Auteur eſt ſujet à beaucoup plus d'accidens que pendant ſa vie. Or Camden avoit reſolu d'empêcher toute ſa vie que la ſuite de ſes Annales ne s'imprimât. J'ajoûte qu'on lui fit peur du hazard qu'avoit couru l'hiſtoire de Mr. de Thou, & qu'on l'exhorta par cet exemple à imiter la precaution de ce Preſident. Voici ce que Mr. de Peireſc lui écrivit l'an 1620. (*g*) „ Si celle de Monſ„ ſieur de Thou ne ſe fuſt trouvée que chez lui, elle „ couroit fortune d'eſtre ſupprimée, car ſes execu„ teurs teſtamentaires, tuteurs des enfants, la vou„ loient faire mettre dans le feu pour des interets par„ ticuliers. Monſieur Linghelſein, à qui feu Mon„ ſieur de Thou en avoit confié une copie, a tout „ ſauvé. Si Monſieur Grotius nous euſt creu plus de „ ſix mois avant ſon malheur, il y auroit une copie „ de ſon hiſtoire en ce Royaume, qui ne ſeroit plus „ à la diſcretion de ſes ennemis ou envieux. Pour „ l'honneur de Dieu ſongez à la voſtre, & ſi durant „ voſtre vie vous faites difficulté de la mettre ſur „ la preſſe, qu'il y en ayt plus d'une copie, & qu'el„ les ne ſoient pas toutes dela la mer. „ Il eſt très-poſſible que Camden ait aprehende non pas le retranchement & l'addition de quelques lignes, mais une ſupreſſion totale, ſemblable à celle que le manuſcrit de Mr. de Thou auroit ſoufferte ſi l'on n'y avoit pourvu de bonne heure. Quoi qu'il en ſoit raportons un different qui fit du bruit l'an 1687. Ces

(1) *V. etiam V. Cl. Petri Puteani vitam à Rigaltio conſcriptam. Pariſiis* 1652. 4. *pag.* 50. & *Epiſt. CCLVII. pag.* 310.

(*f*) Liberet *reponderoit mieux au paſſage de Mr. de Peireſc qu'on raportera bientôt.*

(2) *V. Epiſt. CCXLVI. pag.* 310.

(*g*) *Lettres de Camden pag.* 310.

Digitized by Google

voir emploié ſa plume au ſervice de la Republique des lettres, y voulut encore emploier ſon bien par la fondation d'une leçon en Hiſtoire dans l'Academie d'Oxford. Il livra les titres de cette nouvelle fondation en 1622. & nomma pour premier Profeſſeur Degoreus Whear. Il mourut le 9. jour de Novembre 1623. dans une maiſon de campagne, * où depuis l'année 1609. il avoit paſſé tout le tems qu'il pouvoit être hors de Londres. Il avoit ordonné par ſon teſtament qu'on l'enterrât où il mourroit; mais les executeurs de ce teſtament ne ſuivirent pas en cela ſon intention; ils l'enterrerent avec pompe dans l'Egliſe de Weſtmunſter. L'Academie d'Oxford lui rendit de grans honneurs, & lui en rend encore. Finiſſons par dire qu'il n'étoit pas moins illuſtre par ſes vertus, que par ſa ſcience. Il étoit attaché à ſa † religion, & ſi modeſte qu'il refuſa le titre de Chevalier. Il étoit ſincere, doux, affable, bon ami: il haïſſoit & la mediſance de langue & celle de plume: il ne portoit point d'envie à ſon prochain, il n'étoit point vindicatif. Qu'on ne s'étonne pas après cela qu'il ait eu un ſi grand nombre d'illuſtres amis en Angleterre, & dans les païs étrangers. Son attachement aux études l'empêcha de voiager (I) hors de ſon païs, & de s'engager au mariage †. Pluſieurs lettres qu'il avoit reçuës ou écrites, furent publiées à Londres l'an 1691. par Mr. Smith qui y a joint une piece de ſa façon très-curieuſe & très-bien faite, c'eſt la vie de Guillaume Camden. On y trouve bien des particularitez, dont la moins conſiderable n'eſt point celle qui concerne le reſſentiment (K) d'un Gentilhomme, qui avoit une

* *Elle étoit à Cheſilhunt à 10. milles de Londres.*

† *C'étoit celle des Epiſcopaux.*

‡ *Tiré de ſa vie compoſée par Thomas Smith, & miſe à la tête de ſes lettres publiées par le même Auteur à Londres en 1691. in 4.*

(a) *Critiques du IX. livre de Mr. Varillas pag. 33. édit. d'Amſterd. 1686.*

(b) *Reponſe de Mr. Varillas à la Critique de Mr. Burnet p. 77. édit. de Holl. 1687.*

(r) *Defenſe de la Critique de Mr. Varillas pag. 60. édit. d'Amſterdam 1688.*

Ces paroles en furent le fondement; „(a) Camden a „ écrit cette Hiſtoire avec tant de jugement, & ſi peu „ de partialité, qu'elle lui attira l'amitié & l'eſtime de „ Monſieur de Thou, qui après la mort de Camden „ fit imprimer le ſecond volume de ſon ouvrage, ſur „ une copie manuſcrite que l'Auteur lui en avoit en„ voyée.„ On repondit en cette maniere; (b) *Il n'eſt pas vrai que ce fut Mr. de Thou qui fit imprimer après la mort de Camden la derniere partie de ſon Hiſtoire; & le même Camden de la maniere qu'on le depeint étoit trop diſcret, pour charger un Preſident au Mortier d'un travail ſi peu digne de lui qu'auroit été l'Edition de ſon Livre. J'ai ſouvent ouï dire au dernier de Meſſieurs du Puy que j'avois été lui à qui Camden s'étoit adreſſé pour cela, & qu'il s'en étoit acquitté par lui-même. Il n'eſt pas veritable que ce ſoit une preuve que l'Hiſtoire de Camden n'eſt point partiale, parce que Monſieur de Thou l'a faite reimprimer: au contraire c'eſt la plus grande marque de ſa partialité que l'on puiſſe alleguer, puis que tout le monde ſçait que ce Preſident a tranſcrit tout ce qu'il raconte des affaires d'Angleterre & d'Ecoſſe juſqu'en mil cinq cens ſoixante dix, de Buchanan qui paſſe pour le plus partial des Auteurs modernes. Feu Monſieur le Clerc de Saint Martin a dit pluſieurs fois en ma preſence, qu'étant allé les vacances de mil ſix cens vingt avec le fils aîné de Monſieur de Thou ſaluër le Roi Jacques dans ſon Palais de Withall, ſa Majeſté fit un reproche ſi aigre au même Monſieur de Thou, de ce que ſon pere avoit livré au prejudice de la verité contre la Reine Marie Stuart ſa mere, qu'il en fut trois mois malade.* On repliqua ce que je m'en vais copier; (c) „ Je ſuis obli„ gé de raporter ici plus en detail l'Hiſtoire du Manuſ„ crit de Camden, que je ne l'avois d'abord jugé ne„ ceſſaire. Monſieur de Thou étant dans le deſſein „ de travailler à ſon Hiſtoire Generale, lia des cor„ reſpondances par toute l'Europe, avec des gens qui „ apparemment pourroient l'informer exactement de „ ce qu'il ſouhaiteroit de ſavoir. Il en avoit une fort „ étroite avec Camden, & lors que le premier Volu„ me de cet Auteur parut, il lui écrivit des reproches „ de ce qu'il trouvoit que ſon Hiſtoire ne s'accordoit „ point avec ce qu'il avoit écrit à Monſieur de Thou „ dans ſes Lettres, particulierement en ce qui con„ cerne l'affaire de la Reine d'Ecoſſe. Sur cela Cam„ den lui dit la verité, c'eſt que le Roi Jaques avoit „ voulu neceſſairement revoir lui-même cette Hiſtoi„ re, & qu'en ſuite il l'avoit miſe entre les mains du „ Comte de *Northamton* Frere du Duc de *Norfolk*, qui „ avoit été decapité pour cette même affaire, de ſorte „ qu'on avoit retranché diverſes choſes dans ſon li„ vre, & qu'on en avoit changé pluſieurs autres. Ce„ la avoit extremement fâché Camden; il prit ſoin „ que ſa ſeconde partie ne courût pas la même for„ tune, & l'envoya en France à Monſieur de Thou, „ afin qu'elle pût être fidelement imprimée après ſa „ mort. C'eſt un fait très-connu en Angleterre, & le ſoin „ qu'il prit d'envoyer cette ſeconde partie delà la mer „ à un étranger perſuadera aiſément que l'on en vient „ de marquer la veritable cauſe. Je ne croi pas à la „ verité qu'un Preſident au Mortier ſoit allé chez les „ Libraires de ce tems-là, pour vendre le Manuſcrit, „ ou pour veiller à la correction. Si un homme de la „ qualité & du ſavoir de Monſieur du Puy eut ſoin „ qu'il fût fidelement imprimé, Monſieur de Thou ne „ fit rien qui fût au deſſous de ſa dignité lors qu'il „ voulut bien être le depoſitaire d'une ſi excellente „ piece, & il s'acquita parfaitement de tout ce qu'il „ étoit obligé de faire à l'egard de ce depôt, lors qu'il „ le confia à ſon Couſin. Il eſt vrai que le Roi Jaques „ reprocha à Monſr. de Thou le fils que ſon pere avoit „ copié les invectives de *Buchanan* contre Marie; mais „ il faut que Monſieur de Thou fût bien ſenſible, „ pour en être malade trois mois.„ Le premier de ces 3. paſſages n'a pas été bien critiqué, & l'on peut fort bien mettre ſur le compte du Critique en vertu de ſon ſilence ces deux erreurs; la premiere que l'édition des Annales ait procuré à Guillaume Camden l'amitié de Mr. de Thou, la ſeconde que Mr. de Thou ait ſurvécu à Camden. Je montre dans la remarque F que l'amitié & le commerce de lettres commença entre ces deux grans hiſtoriens l'an 1605. dix ans avant que les Annales de la Reine Elizabeth euſſent vu le jour. Il eſt conſtant que Mr. de Thou mourut le 17. de Mai 1617. plus de ſix ans avant Camden. Je ne ſai point ce que le même Critique eût dit ſur le 3. paſſage en cas qu'il eût dupliqué, mais je ſuis ſûr qu'il n'eût point fourni les vraies preuves qui montrent que Mr. de Thou ne s'eſt point mêlé de l'édition du ſecond tome de Mr. Camden, & n'a point été le depoſitaire du manuſcrit. Les meilleures preuves de cela ſe trouvent non dans la vie de (d) Pierre Du Puy, mais dans les épitres de Camden. La 147. lui fut écrite par Pierre du Puy peu de (e) jours après la mort de Mr. de Thou. Alors Pierre Du Puy ne ſavoit que par ouï dire que les Annales de la Reine Elizabeth fuſſent achevées: il dit à l'Auteur que l'on attendoit toûjours la ſuite. Il lui écrivit la même choſe quelques mois (f) après. Nous avons vu ci-deſſus ce que Mr. de Peireſc lui écrivoit l'an 1620. Pierre Du Puy lui écrivit au mois de Novembre de la même année. Il n'avoit pas encore le depôt de ce manuſcrit, mais il l'attendoit (g). Je penſe qu'il l'envoia en Hollande après la mort de l'Auteur: ou l'imprima à Leide l'an 1625.

(d) Servavit etiam (*Petrus Puteanus*) Cambdeni partem alteram Elizabethæ Britannorum Reginæ, quam auctor ſe vivo edere non auſus penes Puteanum deponi mandaverat. *Rigaltius in vita Petri Puteani pag. 663. in collectione Bateſii. Si cette preuve n'eſt pas la meilleure, elle eſt neanmoins bonne.*

(e) *IV. Kal. Junii 1617.*

(f) *III. Kal. VIIbris 1617.*

(g) Cum de hiſtoria tua agis & de me depoſitario cogitas, non male certe cogitas, fidelem enim & verè amicum hac in re experieris; tantum eſſice ut tuto ad me perferatur. *Epiſt. Camd. pag. 310.*

(h) *Ubi ſupra p. 72.*

(i) *Cette lettre eſt la 97. parmi celles de Camden, pag. 137.*

(k) *Smith, ib. pag. 75.*

(I) *De voiager hors de ſon païs, & de s'engager au mariage.*] A l'egard de ce dernier point voici les paroles de Mr. Smith. (h) *Us à literis neminem avocaverat, Ortelii, Joſephi Scaligeri, Nicolai Fabri, aliorumque, quorum famæ moliùs ſcriptis ex fœcundiſſimo cerebro pragmatis quàm longâ ætate unum ſeria in omne ævum propagabitur, exemplo æmulatus, opulentis matrimoniis, quæ multis ſtudiorum impedimenta allatura præviderat, vitam præſtulit cœlibem, ſancti propoſiti uſque & uſque remeantiſſimus.* Quant aux voiages l'Auteur de ſa vie remarque que Claude Joubert ſe trompa, lors qu'il écrivit (i) de Dijon à Camden l'an 1612. qu'il ſe ſouvenoit avec joie du tems qu'ils avoient paſſé enſemble à Padoüe. (k) *Licet per ingenioſam vitam patriæ ſolo adſimus, ne pedem quidem unquam extra Angliam moviſſe: quod admirari maximè oportuit, ne quiſquam D. Foberti, ex lapſu memoriæ alium pro alio ſubſtituenſis, literis deceptus, illum olim Patavii ſtudioſſe crederet.* Bien des gens ſe vantent d'avoir connu familierement aux Academies tel ou tel qui devient celebre par ſes Ecrits, ils s'en vantent, dis-je, ſans que la choſe ſoit vraie, mais il y en a peu qui l'écrivent à ce tel ou tel, comme on l'écrivit à Camden.

(K) *Le reſſentiment d'un Gentilhomme.*] Camden avoit fait mention d'une Demoiſelle, ſans la nommer, qui avoit eu des complaiſances pour un Gentilhomme juſques à la derniere faveur inclusivement, & cela ſans avoir pu éviter ces fâcheuſes ſuites dont on s'entretient à la Cour & à la ville, avec plus de joie que de ſcandale. Le Gentilhomme devint illuſtre par ſa valeur & par ſon érudition, & repara la faute de la Demoiſelle par les voies ordinaires, car il l'épouſa.

Un

une parente placée avec deshonneur dans les livres de cet habile Ecrivain. On y trouve auſſi que cet Auteur n'a pas toûjours (L) mis ſon nom aux livres qu'il a publiez, & que la perte d'une partie des (M) memoires dont il ſe ſervit pour compoſer ſes Annales, a été fort ſenſible à tous les curieux. C'eſt à tort, ce me ſemble, que l'on s'imagineroit en vertu d'un paſſage de Caſaubon, que Camden n'a fait que mettre (N) en Latin les Annales de la Reine Eliſabeth.

CAMERON (JEAN) a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. ſiecle parmi les Proteſtans de France. Il étoit né à Glaſcow en Ecoſſe, & il y enſeigna la langue Greque dès qu'il eut achevé ſes Humanitez, & ſon cours de Philoſophie. Aiant paſſé un an à enſeigner cette langue, il eut envie de voiager dans les païs étrangers, & s'en alla à Bourdeaux l'an 1600. âgé d'un peu plus de 20. années. Les Miniſtres * du lieu furent ſi charmez de ſon eſprit, de ſon ſavoir & de ſes manieres, qu'ils lui firent donner à Bergerac la Regence de la langue Greque & de la langue Latine, dans le College que l'on y fondoit. On admira juſtement que dans un âge ſi peu avancé il parlât en Grec ſur le champ avec la même facilité, & avec la même pureté que d'autres font en Latin. Le Duc de Bouillon le tira de Bergerac, pour lui donner à Sedan la profeſſion en Philoſophie. Cameron l'aiant exercée deux ans, prit congé du Duc, & s'en alla à Paris, & de Paris à Bourdeaux, où il arriva ſur la fin de l'année 1604. L'Egliſe du lieu reſolut de l'entretenir pendant 4. ans, par tout où il voudroit aller étudier en Theologie, & il s'engagea au miniſtere pour le ſervice de cette Egliſe quand le tems en ſeroit venu. Il fut pendant ces quatre ans precepteur des fils du Chancelier † de Navarre: la premiere année chez leur pere à Paris, les deux ſuivantes à Geneve, & la quatriéme à Heidelberg. L'Egliſe de Bourdeaux le rapella l'an 1608. pour le mettre à la place du Miniſtre ‡ qu'elle avoit perdu. Il remplit cette charge pendant dix ans avec une telle reputation, que l'Academie de Saumur le jugea digne de la chaire de Theologie, que la retraite de Gomarus laiſſoit vacante. Il l'accepta, & en fit toutes les (A) fonctions avec un merveilleux ſuccés, juſques à ce que l'Academie fut preſque toute

* *Ils étoient deux: l'un nommé Renaud étoit François; l'autre nommé Primerose étoit Ecoſſois.*

† *Il s'appelloit Caligeon.*

‡ *C'étoit le Sieur Renaud.*

Un des parens de la fille pretendit que Camden avoit deshonoré leur maiſon, & fut ſi tranſporté de colere contre cet hiſtorien, qu'il caſſa le nez à ſa ſtatuë poſée ſur ſon tombeau à l'Egliſe de Weſtmunſter (a). Voilà à quoi s'expoſent les hiſtoriens qui ne flatent pas, & qui diſent la verité: & voilà pourquoi il y a ſi peu d'hiſtoires où l'on oſe parler rondement de ceux qui vivent, ou qui ont laiſſé des enfans conſiderables. Camden pour avoir été ſincere & fidele s'étoit fait tant d'ennemis, que cela fut cauſe qu'il ne voulut pas que la ſuite de ſes Annales fût imprimée de ſon vivant. Pour le moins il ſouhaita qu'en cas que le Roi en ordonnât autrement, on ne permît point pendant ſa vie que ſes Annales fuſſent traduites en Anglois. Il craignoit de trouver moins de lecteurs équitables parmi le peuple que parmi les doctes. *Crebrâ experientiâ didicerat, ſtudium veritatis erumnâ in Annalibus ipſi odium & obtrectationem peperiſſe; idèo de parte altera in lucem publicam edendâ, quod ſupra monui, non ſolicitus, vel potiùs ne edoretur, niſi poſt cineres conditos, maximè ſolicitus, totum id Regiæ Majeſtatis arbitrio commiſit, obnixè deprecans, ne, ſi ita ſtatuiſſet Rex optimus, in vernaculum ſermonem opus iſtud Hiſtoricum ipſo vivente verteretur, ſatis gnarus, indoctos à vulgo Lectores iniquiſſimis cenſuris in Hiſtoriarum Scriptores, ut ut veritati ex integro linxerint, dum vita adhuc ſupereſt, pro ſtultitiâ & malitiâ ſuâ ferri ſolere.* (b)

(a) *Smith. p. 75. 76.*

(b) *Id. pag. 75.*

(c) *Id. pag. 40.*

(d) Poſtea Thomas Scottus è Demagogis Parlamentariis lingua & manu promptus audaxque; & Hugo Petri infamis & impurus homuncio, quorum uterque ob regicidium meritiſſimas ſuſpendii pœnas vindice juſtitia poſt duodecennium luebat, Bibliothecam diripuerunt. *Ibid. pag. 56.*

(L) *N'a pas toûjours mis ſon nom aux livres.*] Il ne mit que ces deux lettres M. N. à la tête d'un livre Anglois qu'il publia l'an 1604. ſous le titre de *Reliquiarum de Britannia* (c). Il avoit fait imprimer en 1600. un recueil des inſcriptions, & des épitaphes qui ſe liſent dans l'Egliſe de Weſtmunſter &c. & il n'y mit point ſon nom, mais il le mit à ſa traduction Latine du procés du P. Garnet, publiée à Londres l'an 1607.

(M) *La perte d'une partie des memoires dont il ſe ſervit.*] Godefroi Goodman fils & neveu de deux perſonnes à qui Camden avoit de grandes obligations, & qui fut en ſuite pourvu de l'Evêché de Glocester, ſouhaita qu'il lui leguât cette ſorte de papiers, & lui écrivit ſur ce ſujet. Camden l'aſſûra qu'il les lui laiſſeroit de tout ſon cœur, s'il ne les avoit déjà promis depuis long tems à Richard Bancroft Archevêque de Cantorberi. Après la mort de cet Archevêque ſon droit fut tranſmis à George Abbot ſon ſucceſſeur, qui à ce que l'on pretend mit tous ces papiers dans une chambre du Château de Lambeth. On ne ſait plus où ils ſont; & au reſte ce n'étoient pas les memoires qui concernoient les choſes civiles, car ceux-ci ſe trouvent dans la Bibliotheque de Mr. Cotton: c'étoient ceux qui concernoient les affaires eccleſiaſtiques. Mr. Smyth ſuppoſe qu'ils ſe perdirent lors que l'on empriſonna l'Archevêque Laud. Comme on l'accuſoit de divers crimes imaginaires, dit-il, Guillaume Prinn, homme qui fut marqué d'un fer chaud pour ſes libelles ſeditieux, enleva tous les papiers de ce Prelat, afin de voir s'il s'y trouveroit quelque choſe qui apuiât les accuſations qu'on lui intentoit, ou quelque choſe qui l'en pût juſtifier. En (d) ſuite Thomas Scott l'un des Demagogues de la rebellion, & Hugues Pierre qui furent tous deux punis pour la mort de Charles I. pillerent la Bibliotheque de Laud. Après le retabliſſement de la famille roiale Guillaume Sanderoft Archevêque de Cantorberi ramaſſa tous les debris, & les fit chercher par tout. Il trouva beaucoup de papiers dans la chambre où devoient être ceux de Camden; mais ceux-ci étoient diſparus; on n'en trouva aucune trace (e).

(N) *Que Camden n'a fait que mettre en Latin.*] Le (f) paſſage de Caſaubon eſt dans une lettre à Mr. de Thou. Cette lettre eſt la 194. Voici les paroles de Caſaubon: *Scripſi aliquoties ad te Cottonium ab urbe abeſſe, in conſcribenda hiſtoria occupatum. Nuper cum mihi Ser. Rex indicaſſet ipſum eſſe in urbe, mirum mandatorum tuorum adii: reſpondit ſe totum in eo eſſe ut captam hiſtoriam abſolvat quam ille anglice Sermone compoſuit, Cambdenus Latinam facit.*

(A) *Et en fit toutes les fonctions* à Saumur . . . *juſques à ce que.*] Il commença (g) ſes leçons le 13. Juin 1618. mais on ne l'inſtalla (h) qu'au bout de 2. mois. Le Synode de Poitou forma quelque oppoſition, ſous pretexte que Cameron étoit du ſentiment de Piſcator à l'égard de l'imputation de la juſtice de JESUS-CHRIST. Cette oppoſition fut jugée nulle par le Synode National d'Alez l'an 1620. Prenez garde à ce qui ſuit. Lors que le Gouvernement de Saumur eut été ôté à Du Pleſſis en 1621. (i) Cameron ſe retira à Paris, & fut mené à l'Ile proche d'Orleans, où il confera avec Tilenus qui s'étoit declaré pour le parti des Arminiens. Les actes de cette diſpute *furent auſſi-tôt imprimez dans Leyde, & recueillis avec un incroyable applaudiſſement.* Cameron fit repreſenter au Synode National de Charenton l'an 1623. *qu'il demeuroit ſans emploi, & ſans moyen de pourvoir à ſa famille*, veu que *le Roi n'avoit pas agreable que quant à preſent il reprit charge de Paſteur ni de Profeſſeur.* Là-deſſus la Compagnie lui accorda la ſomme de mille livres (k). Quelque tems après il eut permiſſion du Roi de ſervir comme auparavant. C'eſt Blondel qui raconte ainſi les choſes, mais ſa vaſte memoire n'a pas été ici fort exacte. Cameron en quittant Saumur l'an 1621. s'en alla bien à Paris, mais il ne s'y arrêta pas, il ſe retira bien-tôt à Londres; & ce ne fut point de Paris qu'il fut amené à l'Ile pour conferer avec Tilenus: ce ne fut point non plus depuis la diſſipation de l'Academie qu'il eut cette conference. Voici le fait. Cameron aiant été averti que Daniel Tilenus ſouhaitoit de conferer avec lui touchant la grace & le franc arbitre, convint du lieu & du jour où ils en confereroient, & ſelon cette convention il ſe rendit de Saumur à Orleans le 18. d'Avril 1620. Tilenus y arriva 5. jours plus tard. La diſpute ſe tint à l'Ile, maiſon de campagne de Mr. Groſlot proche d'Orleans, & dura depuis le 24. juſques au 28. d'Avril (l). La relation qui s'en trouve parmi les Oeuvres de Cameron a pour titre, *Amica collatio de gratia & voluntatis humanæ concurſu invocatione & quibuſdam annexis, inſtituta inter Cl. V. Danielem Tilenum & Johannem Cameronem.* Elle fut imprimée

(e) *Id. ib. pag. 55. & ſeq.*

(f) *Il m'a été indiqué & fourni par Mr.* HILL, *ſavant Miniſtre de l'Egliſe Angloiſe de Rotterdam.*

(g) *Blondel. Actes Authentiques pag. 15.*

(h) *Le 16. d'Août 1618.*

(i) *Blondel ibid. pag. 17.*

(k) *Ibid.*

(l) *Voiez la preface de Famica collatio parmi les Oeuvres de Cameron.*

Digitized by Google

toute diſſipée l'an 1621. par les troubles de religion. Il ſe tranſporta en Angleterre avec toute ſa famille, & obtint la liberté d'enſeigner chez lui la Theologie à Londres: mais cela ne dura guere; car le Roi Jaques (B) lui donna la conduite d'un College & une chaire de Theologie à Glaſcow. Ce preſent n'accommoda point Cameron, il ne le garda pas un an entier: l'envie de revoir la France lui prit, il s'en retourna donc à Saumur avec toute ſa famille, & y fit des leçons particulieres; car la Cour lui avoit defendu d'enſeigner publiquement. Aiant paſſé ainſi un an à Saumur, il s'en alla à Montauban vers la fin de l'an 1624. Il y étoit apellé pour la profeſſion en Theologie. Il n'y ſubſiſta pas long tems; il ne voulut point être du parti qui predomina, & il n'eut que des chagrins à eſſuier. Ils finirent (C) avec ſa vie l'an 1625. Il étoit âgé d'environ 46. ans. Il fut marié deux fois. Les Egliſes (D) eurent ſoin de ſa famille. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit & de jugement, d'une memoire excellente, fort ſavant, bon Philoſophe, de bonne humeur, communicatif non ſeulement de ſa ſcience, (E) mais auſſi de

(a) *Voiez Rivet, Oper. t. 3. pag. 845. & les Oeuvres de Cameron pag. 709. édit. 1692.*

(b) De Elienſis conſilio ab eo rege in Scotiam miſſus eſt, ut pulſo Roberto Bodio à Trochoregia olim Theologiæ in Salmurienſi ſchola Profeſſore dignifſimo, viro certe doctiſſimo, qui Epiſcopis nimium orthodoxus vel purus videretur in Glaſcuenſis Gymnaſii Præfectura ſuccederet. *Guil. Rivetus epiſt. Apologet. ad Th. Roſſellum in operib. Andreæ Riveti t. 3. pag. 900. Voiez auſſi du Moulin in libro cui titulus*, De Moſis Amyraldi libro judicium, *pag. 228.*

(c) Sed ab amico ſuggeſſo, Principe alioquin profuſo, rediit vacuus. *Id. Guil. Rivet. ibid.* Voiez ſur tous ces reproches faits à Cameron, la reponſe de Blondel, dans les Actes Authentiques pag. 45. 46.

(d) *Du Moulin ubi ſupra pag. 229.*

(e) *Guil. Rivet. ubi ſupra Oper. pag. 898.*

primée à Leide l'an 1621. ſans aprobation de la Faculté de Theologie, qui (a) au contraire y deſaprouva certaines choſes.

(B) *Le Roi Jaques lui donna la conduite d'un College.*] On pretend que Cameron fut fort bien reçu de l'Evêque d'Eli, & des autres Evêques de Cour, parce qu'en expoſant les fameux paſſages *Tu és Pierre*, & *de-le à l'Egliſe*, il avoit aprouvé la hierarchie. C'eſt pour cela qu'ils le recommanderent au Roi Jaques, & que ce Prince par le conſeil de l'Evêque d'Eli l'envoia en Ecoſſe, & lui conféra la charge qu'avoit Trochoregius, homme qui ne plaiſoit point aux Prelats. Ils furent donc bien aiſes de le tirer de Glaſcow où il enſeignoit la Theologie, & de faire donner cet emploi avec la principalité du College à Cameron (b). Celui-ci devint par là un peu odieux aux Puritains, de ſorte que ſe voiant étranger dans ſa patrie, il ſongea bien-tôt à s'en retourner en France. L'Auteur qui m'aprend cela cite un Ecoſſois qui dans un livre publié l'an 1637. contre les ceremonies des Epiſcopaux, cenſure & refute plus d'une fois Jean Cameron. Le même Auteur obſerve que le Roi Jaques, quelque liberal qu'il fût, ne donna rien à Cameron, mais ſeulement de belles paroles, qui furent cauſe que ce Miniſtre ſe vantoit de l'amitié de ſon Roi, *je le peux dire ainſi*, diſoit-il à ſes amis, *nôtre Roi eſt mon ami* (c).

(C) Ses chagrins *finirent avec ſa vie l'an 1625.*] l'Auteur de l'*Icon Johannis Cameronis* a ſupprimé les circonſtances tragiques de la mort de Cameron: c'eſt aparemment par un principe de charité pour la ville de Montauban, & même pour tout le parti; car enfin c'eſt une tâche qu'un ſi grand homme ait été traité de la maniere qu'il le fut, ſans que l'on ait ouï dire que le ſcelerat qui le voulut maſſacrer, reçût la juſte punition de ſon crime. Je laiſſerois volontiers cet accident dans les tenebres où l'Auteur de l'*Icon* trouva bon de l'enſevelir; mais à quoi ſerviroit cela, puis que Pierre du Moulin l'a promené par toute la terre, & qu'il ſe trouve inſeré dans les Oeuvres d'André Rivet? Diſons donc que Cameron s'étant declaré trop ouvertement contre le parti qui prêchoit la guerre civile, ſe fit beaucoup d'ennemis, parmi leſquels il ſe trouva un brutal qui lui donna tant de coups qu'il le laiſſa preſque mort. Cameron ſe retira à Moiſſac, mais ne trouvant pas que pour avoir changé d'air il eût retabli ſes forces, ni diſſipé ſa melancolie, il revint à Montauban, & y mourut peu après de langueur & de chagrin. Voici les paroles de mon Auteur. (d) *Cum ibi incurſaret obvios, & popularis æſtus torrenti obtereretur, increpans eos in quos incidebat, tantum odium populi in ſe contraxit ut à cive quodam homine cerebroſo pugnis & fuſtibus horrendum in modum cæſus pene animam efflaverit. Dicebat autem verberanti, Feri miſer, pectus nudum dilaceratæ thoracæ objiciens. Sic malè acceptus ceſſit Montalbano, & ſe recepit Moſſacum, quod eſt oppidum in proximo, ut corpus malè affectum refocillaret. Inde paulo poſt reduit Montalbanum, ubi paucis poſt diebus ex animi ægritudine diem clauſit, & tranquillè obdormivit in Domino.* Selon Guillaume Rivet (e) ce ne fut point pendant que Cameron recevoit les coups qu'il montra ſa poitrine nuë, & qu'il dit *frappe, frappe malheureux*, il fit & il dit cela lors qu'ils ſe vit menacé de mort. L'Auteur de la menace ne ſe le fit point dire deux fois, il le jetta d'abord par terre, & l'auroit tué ſi une femme ne ſe fût jettée entre deux. *Eorum uni qui mortem interminatus eſſet, laxatis continuò thoracis fibulis, pectus renudatum objiciens, dixerit, feri miſer. Quo dicto à miſero illo violenter in terram dejectus, interfectus fuiſſet, ni mulier accurrens Camerone jacenti innixa, corpus ejus corpore ſuo contegens ab ictibus prohibuiſſet.* Voilà ce que Cameron gagna à prêcher l'eſprit de moderation, dans une ville que les émiſſaires du Duc de Rohan animoient à la priſe d'armes. Qui auroit cru qu'un Ecoſſois ſe feroit battre pour l'obeïſſance paſſive? On connoiſſoit mal celui-ci quand on voulut le faire paſſer pour un homme (f) *imbu des maximes qu'il avoit aprises dans ſa patrie, ſuivant leſquelles il ne mettoit point de difference entre l'autorité abſoluë & la tyrannie.* Du Moulin ne marque point en quel tems Cameron fut tant batu, mais on le devine à-peu-près lors qu'on ſe ſouvient que Cameron deceda ou l'an 1625. ſelon l'Auteur de ſon *Icon*, ou au commencement de l'année 1626. ſelon (g) Blondel. Au reſte la profeſſion (h) qu'il dit avoir toûjours faite d'honorer, & de venerer l'autorité des Monarques, n'empêcha pas que Tilenus ne l'accuſât publiquement d'être un homme ſeditieux, & ennemi de la roiauté, & d'avoir prêché à Charenton les maximes republicaines: ce qui, ajoûtoit Tilenus, l'obligea à prendre la fuite. Cameron écrivit là-deſſus une belle lettre au Roi Jaques, où il traita d'impoſture cette accuſation: il ne nia point que la populace de Paris ne l'eût cherché pour le tuer, & qu'il ne ſe fût ſauvé ſecretement à la ſollicitation importune de ſes amis; mais il ſoutint que les Magiſtrats ne lui firent aucune affaire, & qu'il obtint un bon paſſeport qu'il montra à Dieppe à qui il ſaloit. Il allegue des temoins de tout cela.

(D) *Les Egliſes eurent ſoin de ſa famille.*] Sa premiere femme étoit de Tonneins: il l'épouſa l'an 1611. & en eut 4. filles & un fils qui ne vécut que deux ans: elle mourut à Saumur au mois de Mars 1624. Il épouſa à Montauban ſa 2. femme, & n'en eut point d'enfans. Il laiſſa de la premiere 3. filles, en faveur deſquelles & de ſes écrits on fit un acte dans le Synode National de Caſtres l'an 1626. qui porte (i) *qu'en teſmoignage d'honneur à la memoire du feu Sieur Cameron a eſté accordé à ſes enfans la ſomme de 700. livres, avec une portion qui leur ſera fournie annuellement par le Sieur du Candal juſqu'au Synode National prochain, & que la compagnie exhorte la Province d'Anjou de procurer l'impreſſion du dernier tome des Oeuvres Theologiques du Sieur Cameron, avec promeſſe qu'elle aura égard aux frais qui ſeront avancés pour ladite impreſſion.* J'ai déjà dit qu'en 1623. le Synode National accorda à Cameron la ſomme de mille livres (k).

(E) *Communicatif non ſeulement de ſa ſcience, mais auſſi de ſon argent.*] Tous les Savans n'aiment pas à debiter en converſation ce qu'ils ont apris de meilleur; & il s'eſt trouvé des Profeſſeurs qui gardoient les ſolutions des plus grandes difficultez pour les diſciples qui pouvoient leur en paier un certain prix. Cameron n'étoit pas de ce caractère. Il diſoit tout ce qu'il ſavoit au premier qui lui demandoit inſtruction. (l) *Doctrina ſua non minus quam τῶν χρημάτων ἡ βιωτικὴν κοινωνικὸς, & liberalis largitor, volentes à ſe diſcere nil celabat: quin facile quidquid ſingulare aut reconditum habuit, iis communicabat.* Il eſt plus ordinaire de voir cela, que de voir un ſavant homme qui ouvre liberalement ſa bourſe à ceux qui en ont beſoin. Cameron étoit là-deſſus ſi peu difficile, qu'il donnoit dans la prodigalité; *A φιλαργυρίᾳ & φιλαργυρίᾳ alieniſſimus, imo vero pecunia minus & pro fortuna ſua conditione nimius contemptor, & in erogando ſupra modum facilis, ne profuſum dicam* (m). Quelques Theologiens qui ne l'aimoient pas l'ont blâmé de ſon peu d'œconomie; ils ont dit qu'il repandoit ſon argent comme de l'eau, & qu'il auroit cru au deſſous de lui de marchander dans les boutiques, & dans les hôteleries: il donnoit tout ce qu'on lui demandoit, & n'ouvroit pas la bouche pour faire rabâtre quelque choſe. Ils en prenent occaſion de le faire ſouvenir du tems où il ſubſiſtoit en Ecoſſe aux frais du public, & moiennant certaines functions fort baſſes à quoi les Ecoliers comme lui étoient ſujets. (n) *Exiguo hoc ei* (o) *ſumma fuit. Nam ſua originis*

(f) *Voiez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes ubi infra pag. 191.*

(g) *Voiez Blondel Actes authentiques pag. 17.*

(h) Pro certo habeo tum ſacris electus literis, tum recta ratione adductus, & ipſi admonitus experientia & rerum uſu, Regum authoritate illa ſumma, quæ nullius hominum, ſolius Dei judicio obnoxia eſt, ſemel contempta, neque Deum rite coli, neque Eccleſiæ pacem reipublicæve ordinem conſtare ulla ratione poſſe. Sed nec aliter ſenſi unquam. Nam ex puero . . . Poſtquam verò ad Paſtoris munus primum, tum deinde Profeſſoris Sacrarum litterarum ſum vocatus, publicè privatimque, pro concione, in ſcholis, in congreſſibus, ubi res & occaſio poſcebat, eam profeſſus ſum, & pro virili parte defendi. *Cameron oper. pag. 713. edit. Genev. 1692.*

(i) *Voiez Blondel Actes authentiques pag. 17.* (k) *Blondel ibid. & Guillaume Rivet ubi ſupra pag. 900. l'aſſurent.* (l) *In Icone Joh. Cameronis.* (m) *Ibid. Rivetus ubi ſupra pag. 900.* (n) *Guill. Rivetus ubi ſupra pag. 900.* (o) *C'eſt-à-dire les mille francs qu'il obtint du Synode National en 1623.*

de ſon argent *, grand parleur (F), long prediesteur, très-peu verſé † dans la lecture des Peres, entier ou pour mieux dire inflexible (G) dans ſes ſentimens, & un peu inquiet. Il avoüoit à ſes amis fort franchement, qu'il trouvoit dans l'Egliſe Reformée beaucoup de choſes à reformer (H) tout de nouveau. Il ſe plaiſoit à debiter des ſentimens particuliers, & à ne point ſuivre

* *Tiré de l'Icon Joh. Cameronis qui eſt au devant de ſes Oeuvres.*

† In lectione Patrum hoſpes & inſolens. *Petrus Molinæus in judicio de Amyraldi libro.*

originis oblitus, & ejus temporis immemor quo in eorum numerum cooptatus qui 25. Marcarum annuâ penſione pauperum aliquos civium filiis deſtinato (for poore citizens ſoones, *ut habet formula conceſſionis*) *fruerentur, eâ conditione ut, inter ſe diſtributis temporibus, tantisnmabalum pulſarent, præceptoribuſque famularentur in libris defrendis quàm ad templum irent; vel iis diebus quibus ludebatur, arma ut vocabant campeſtria, hoc eſt arcus, Pharetras, Sclophas &c. portarent: ejus temporis, inquam, immemor regius* (a) *amicus; de imperio & regno Theologico cujus altas in animis diſcipulorum fixerat radices, tantùm cogitans, pecuniam ut aquam profundebat. Et de taberna ſi quid emeret, aut ſi hoſpitii expenſa numeraret, de poſtulato pretio quicquam demere, aut vel verbulo intercedere, ſe indignum cenſebat.*

(a) Voiez ci-deſſus la remarque B.

(F) *Grand parleur, long predicateur.*] Celui qui (b) nous aprend cela, ajoûte que Cameron ne vouloit point qu'on l'interrompît. *Nunquam erat feſſus loquendo, indefatigabilis formocinator qui vel Bellarmini enecaret tadio. Nam ſi nullus eſſet hominem qui ei præberet aures attentas, à ſummo mane uſque ad veſperam ſermonem ſine intermiſſione profecturus fuiſſet. Cum eſſem Lauſſæ, me ſæpe invitabat, habens ſemper Milleterium individuum comitem, affixum ejus lateri & admiratorem. Mihi aſſidens ordiebatur ſermonem infinitæ longitudinis. Ego verò ſummo cum ſilentio aures ei accommodabam. Nam interloquentem non patiebatur. Cumque mihi ſemel conatigiſſet pauca verba interſari, ille corrugans frontem ex indignatione dixit*, Ne me obturba. Laiſſes moy parler. *Demitto auriculas, &c. Loquebatur autem de ſuis dictis aut factis. Narrabat quos ſermones habuiſſet, cum illo mercatore, aut cauſidico, aut Theologo, & qua occaſione: Et quomodo ab eo digreſſus ad eum miſſet carmina à ſe raptim conſcripta, quæ memoriter recitabat non ſine audientium tadio* (‡). Du Moulin ajoûte que les Theologiens d'Angleterre qui virent Cameron, furent horriblement fatiguez de ſon babil inepuiſable. *Eos diſſentientes & adverſos expertus eſt. Nam præter novitatem dogmatum, non ferebant illud Cameronis ἀμεθοδίαν, & ἀτοπόγλωσσίαν, & incredibilem loquendi libidinem* (‖).

(b) *Du Moulin ubi ſupra.*

(‡) *Du Moulin ibid. pag. 212.*

(‖) *Id. ib. pag. 227.*

Sa maniere de prêcher deplaiſoit par bien des endroits; car outre que ſes predications duroient deux heures, il ſe jettoit à travers champs ſur des matieres où l'on n'entendoit rien, & qu'il ſembloit debiter en Enthouſiaſte: il ſe deboutonnoit en prêchant, il étaloit ſon mouchoir ſur lui comme une ſerviette, & ſe decouvroit la tête de tems en tems. *Cauſa cur ejus conciones non eſſent acceptæ in vulgus, hæc erant. Quod ſuas conciones ad duas horas extenderet, quod in longas & intricatas digreſſiones excurreret quaſi enthuſiaſmo abreptus diceret non intelligibilia; quod aliquando media in concione ſolveret fibulas thoracis, & præſe ſudarium quaſi mappam extenderet. Quandoque etiam inter concionandum caput nudaret & pileum poneret ſuper ſuggeſtu* (c). Il ne ſavoit point qu'il fatiguât ſes auditeurs, il s'imaginoit au contraire qu'ils étoient charmez de ſon éloquence; mais aiant preſſé un artiſan de lui dire avec la derniere ingenuité quel cas on faiſoit de ſes ſermons, il aprit une nouvelle qui le chagrina prodigieuſement: Voulez-vous bien, Monſieur, lui repondit le bon homme, que je vous declare quels ſont les diſcours, & le jugement de vôtre troupeau: (d) en verité, Monſieur, vos ſermons ne ſont point au goût du peuple, il ne vous entend qu'avec le dernier ennui. Cameron qui s'attendoit à une reponſe toute contraire ſe retira fort chagrin. Ce diſcours l'avoit piqué juſqu'au vif: il s'en affligea pluſieurs jours de ſuite, il devint pâle, & morne, & ne diſſimula point à ſon Collegue le ſujet de ſa triſteſſe. Ce (e) Collegue qui étoit ſon intime ami lui diſtribua ſes conſolations, & s'y prit bien. Qu'eſt devenu vôtre courage, lui dit-il? dependez-vous du jugement d'un idiot? vous ébranlez-vous pour ſi peu de choſe? ſachez que tous les honnêtes gens de vôtre Egliſe qui ont de l'érudition vous écoutent avec un tres-grand plaiſir, & avec beaucoup de profit. Cette emplâtre apaiſa notablement la douleur, mais ne guerit point tout-à-fait la plaie. L'inquietude de Cameron ſe reveilla, il recourut à un nouvel éclairciſſement; il demanda à un Avocat la même choſe qu'il avoit demandée à l'artiſan, & il reçut la même reponſe. Après quoi perdant courage il ſe reſolut à quitter Bourdeaux, & à mettre tout en œuvre afin de trouver ailleurs une condition plus agreable (f).

(c) *Du Moulin ib. pag. 225. 226. Voiez ce que Blondel obſerve ſur ce ſujet. Act. authentiq. p. 45. 46.*

(d) *Profecto domine tuæ conciones non ſunt ad populi guſtum, & te populus audit maximo cum tædio. Du Moulin ibid. pag. 225.*

(e) *C'étoit Primerose.*

(f) *Tiré de Du Moulin ib.*

(G) *Inflexible dans ſes ſentimens.*] Cela parut au Synode National de Tonneins l'an 1614. Il refuſa d'y ſouſcrire l'article de la juſtification. Pluſieurs opinerent à executer ſur lui les loix de la Diſcipline; mais pour n'aller pas trop vite, il fut reſolu de lui deputer André Rivet Secretaire de la Compagnie, & un autre Miniſtre nommé Bouchereau. Ils l'exhorterent à ſe conformer aux deciſions du Synode; il leur repondit qu'il aimeroit mieux mourir que changer de ſentiment: tout ce que l'on put obtenir de lui fut une promeſſe qu'il ne l'enſeigneroit ni de vive voix ni par écrit. Les remontrances de Rivet furent cauſe que le Synode ſe contentant de cette promeſſe ſe relâcha de ſon droit, en conſideration des ſervices qu'un homme qui avoit autant de talens que Cameron pouvoit rendre (g). On pretend qu'il contracta cet eſprit d'opiniâtrete, par l'attachement qu'il eut (h) à la ſecte des Ramiſtes dans ſa jeuneſſe.

(g) *Voiez Louis du Moulin dans la preface de ſa Parænefis ad Ædificatores imperii in imperio. Voiez auſſi Guillaume Rivet ubi ſupra pag. 898.*

(H) *A reformer tout de nouveau.*] Raportons les propres paroles du grand Du Moulin. *Fuit ingenio inquieto, ſemperque aliquid novi animo volutabat & ruminabat, nec diſſimulabat inter amicos (quorum ego unus eram) multa eſſe in religione noſtra quæ cuperet immutata* (i).

Notez qu'il jugeoit que le tems propre à cette nouvelle reformation n'étoit point encore venu. „ (k) *Id ipſo profitetur Epiſtola ad Ludovicum Capellum* „ *ubi ait*, multa ſibi occurrere, quæ promere & char- „ te committere nec animus ejus, nec temporis ra- „ tio patiebatur. „ Il croioit que Saint Pierre étoit le fondement de l'Egliſe, & il ne pouvoit ſoufrir ceux qui ſoutenoient que l'on ne peut ſe ſauver dans la Communion de Rome. Il étoit fâché de n'oſer parler plus librement, & de voir que les Miniſtres les plus puiſſans & les plus accreditez ſe faiſoient craindre aux innovateurs (l) *conquerens, quòd paucos haberet συμφρονῆτας & approbatores ſuæ ſententiæ.* Non eſt (*inquit*) qui tantam vim ſuſtineat. *Et paulo poſt:* Nos in ea tempora incidimus, quibus ne in doctrinæ quidem Methodo ἀπὸ τῶν δοκούντων ſibas ſyllas fas eſt diſcedere. *Non obſcurè fugillans & naſo ſuſpendens optimos quoſque Paſtores Eccleſiarum noſtrarum.* On a publié que le caractere de Miniſtre dont il ſe voioit revêtu, & qu'il honoroit de tout ſon cœur, lui paroiſſoit un obſtacle aux ſervices qu'il eût pu rendre à la verité. Il s'imaginoit que s'il n'eût pas eu cette charge, il lui eût été plus libre d'ouvrir ſon cœur, & qu'il l'eût pu faire plus utilement, mais la crainte de l'excommunication, & de la depoſition arrêta ſa langue & ſa plume. Celui qui a publié ces choſes fit beaucoup de tort à ſa memoire, car comme il avoit eu des liaiſons très-intimes avec ce Theologien, & qu'il s'aprocha beaucoup des hypotheſes de Rome, juſques à ce qu'enfin excommunié par les Proteſtans, il fit profeſſion ouverte de la Catholicité, on crut qu'il commença à ſe pervertir dans la confidence avec laquelle Cameron lui communiquoit ſes penſées. (m) *Poſtquàm vir præſtans rebus humanis exemptus eſt, res accidit, quæ Cameronis famæ magnam labem inuſſit. Nam paulo poſt Cameronis obitum, Milleterius ejus Achates & individuus comes, ſemper pendens narrantis ab ore, peperit monſtra, quæ ſub Cameronis diſciplina conceperat. Edidit enim librum in Molinæum, nihil tale expectantem, quo defendit merita & juſtificationem per opera, & de Sacramento Euchariſtiæ ſic loquitur, ut qui in Tranſſubſtantiationem eſſet pronior, & de Eccleſia Romana honorificè loquitur, dicens eam omnia fidei Chriſtianæ capita pura & illæſa conſervaſſe; etſi in quibuſdam à recto tramite aberret. Profitebatur autem ſe hæc omnia habere à Cameronе viro incomparabili. . . . Verba ejus ſunt p. 26. & 27.* Quod appellat Cameroniſmum, eſt elucidatio ſolida plurimarum difficultatum, quam nobis reliquit ſummum illud ingenium non minus raræ pietatis quam doctrinæ. Fateor cum laude quam ei debeo, eum mihi viam delineaſſe, & me ejus veſtigiis inſiſtiſſe. *Et paulo poſt.* Scio eum ad eundem ſcopum, quem mihi propono, collineaſſe, eumque ſuſceperum fuiſſe id quod animo conceperat, ſi Miniſter non fuiſſet. Sed experientia ſimilis zeli, quo poſt obitum ſuum condemnatur, efficiebat ut præviderem, ſi tale quid ſuſcepiſſet, mox ſequuturam exauthorationem cum Anathemate ſuper caput ipſius. O quoties cum ea de re ageremus, mihi in aurem dixit tanquàm amicorum intimo, ſe utilius talento, quod a Deo acceperat, niſi Miniſter fuiſſet, uſurum fuiſſe. Non quod profeſſionem

(h) *Guil. Rivetus ib. pag. 897.*

(i) *Du Moulin ubi ſupra pag. 211.*

(k) *Ibid.*

(l) *Id. ib. pag. 224.*

(m) *Id. ib. pag. 230.*

Digitized by Google

ſuivre le chemin battu. Il en donna des preuves avant qu'il eût de la barbe, ce fut dans les Theſes *de variis fœderibus*, qu'il publia & qu'il ſoutint à Heidelberg n'étant encore que Propoſant. Il n'a point traité de queſtion Theologique ſans y mêler des nouveautez, & lors qu'en interpretant quelque paſſage de l'Ecriture, il rencontroit des nœuds bien embarraſſans, il prenoit avec ardeur les occaſions de contredire les autres Theologiens, & principalement † Beze; car il pretendoit qu'ils n'avoient pas penetré juſques aux mouelles, & aux profondeurs de cette ſcience ‡. C'eſt de lui que Mr. Amyraut (*I*) avoit apris la doctrine de la grace univerſelle qui a tant fait de bruit en France. Il aimoit à mediter, mais non pas à écrire ce qu'il meditoit, de ſorte que ſi on ne l'y eût preſque contraint, il n'auroit jamais rien mis ſous la preſſe, ni en état d'être publié *. C'eût été dommage, car on a de lui de fort bonnes (*K*) choſes. Etant Miniſtre à Bourdeaux il fit imprimer une lettre qui fut condamnée (*L*) au feu par arrêt du Parlement.

CAMILLE (MARC FURIUS) fut le premier qui donna beaucoup d'éclat à la famille *Furia*. Il triompha quatre fois; il fut cinq fois Dictateur; il fut honoré de l'éloge de ſecond fondateur de Rome, en un mot il aquit toute la gloire qui ſe pouvoit aquerir dans ſa patrie. Pendant ſa Cenſure il fit en ſorte que ceux qui étoient à marier, ſe mariaſſent avec les veuves de ceux qui étoient morts à la guerre. Il employa pour cela de douces exhortations, & lors qu'elles ne ſuffiſoient pas, la menace d'une amende. Il fut creé Dictateur l'an 10. du ſiege de Veïes, & il eut la gloire de le finir par la priſe de cette ville, l'ancienne rivale de Rome. Ce qu'il dit en voïant (*A*) la ruïne de Veïes eſt fort remarquable. Il rentra triomphant dans ſa patrie; mais ſon char de triomphe attelé de quatre chevaux blancs parut une (*B*) innovation trop ſuperbe; &

(*a*) Vir eſt meo judicio, profundæ melancholiæ, & qui per eſſet hæreſi tuendæ. *Molinæus ib.*

(*b*) Comparez à cela ce qui a été dit d'Alexandre; Cataſtoremque greſſum Leonidæ (c'étoit le gouverneur d'Alexandre) vitium fuiſſe ferunt, ex ipſius conſuetudine id hæſiſſe Alexandro, quod poſtea cum emendare vellet corrigere non potuerit. *Freinshemius in ſupplementis Q. Curtii libro 12. c. 2.*

(*c*) *Guill. Rivetus ib. pag.* 896.

(*d*) *Colomiés Biblioth. choiſie pag.* 73.

(*e*) *De qua vide epiſtolam* 633. *præfant. & eruditorum virorum, edit.* 1684.

(*f*) *Hiſtoire de l'Edit de Nantes tom.* 2. *pag.* 195.

† *Bezæ maſtyx poteſt appellari, quem quidem in ſuis prælectionibus vocat doctiſſimum interpretem, ſemper tamen ſe opponens ejus ſententiæ. Id. ib.*

‡ *Tiré de Du Moulin ibid.*

* *In Icone Joh. Cameronis.*

† *C'étoit l'an* 359. *de Rome ſelon Calviſius.*

(*g*) *Mercure François, to.* 5. *pag.* m. 39. & 40.

(*h*) *Ecrit à Mr. Palmier Miniſtre de Mornac, en date du* 21. *Juin* 1617.

(*i*) *Ubi ſupra.*

(*k*) *Livius lib.* 5. *Voïez auſſi Plutarque in Camillo p.* 131. F. & *Valere Maxime l.* 1. *cap.* 5. *n.* 2.

(*l*) Ἀλλ' ὅτε τὴν πόλιν κατὰ κράτος ἑωρᾶτο τῶν Ῥωμαίων πυρὶ λαμπομένην, ἀναστὰς ὁ Κάμιλλος ἐπὶ τὸν λόφον τὸν ἀκρόπολιν καλοῦσι, πρῶτον μὲν ἐδάκρυσε, εἶτα μακαριζόμενος ὑπὸ τῶν παρόντων, ὅσῳ τῆς χώρας τοῖς Ῥωμαίοις ἦν περιουσία τότε. Urbe expugnata, militibusque ingentem egerentibus prædam contemplans ex arce cuncta Camillus, primum illacrymavit: deinde quum celebraretur à circumſtantibus felicitas ejus manus ad cœlum tollens precatus eſt. *Plut. ibid. E.*

ſionem illam animitus non proſequeretur honore, ſed eb conſequentiam eorum, quæ credebat à ſe utilius fieri poſſe ſi liberior fuiſſet. *Nempe hæc eadem ſunt, quæ ipſe Cameron ſcripſit Capello, ante à nobis citato, ubi ait, ſe multa habere, quæ promere & charta committere, temporis ratio non patiebatur.* Voici ce qu'un Theologien de Londres écrivit à un Miniſtre de Nerac. Nous avons vu Mr. Cameron paſſant par ici, (*a*) c'eſt un homme profondement melancolique, & capable de ſoutenir une hereſie.

(*I*) *Que Mr. Amyraut avoit apris la doctrine de la grace univerſelle.*] Jamais diſciple ne fut rempli de plus de veneration pour ſon maître, que Mr. Amyraut pour Cameron. On a dit qu'il l'imitoit juſques au ton de la voix, & à un certain mouvement de tête, & que lors qu'il harangua Louis XIII. il parut à ce Prince avoir l'accent étranger. *Is totum imbibit Cameronem; & ſupra omnes alios cum exactè imitari ſtudiô annixus eſt, imò vel etiam in* (*b*) *geſtu demittendi capitis, & in pronunciatione adeò, ſeu vocis tono & modulatione quadam, ſic perfectè imitari didicit, ut homo Gallus à gloriſſimæ memoriæ Rege Ludovico XIII. judicii magni & admiranda imaginationis Principe, extraneus habitus ſit. Cùm enim anno* 1631. *à Synodo Nationali, cum aliis, ad Regem delegatus eſſet, & apud Majeſtatem ejus verba feciſſet, Rex, qui vultu indicavit viri facundi brevem orationem ſibi gratam fuiſſe, ad magnatem pone ſtantem converſus, ſubmiſſiore voce dixit,* extraneus eſt. *Illo verò reſpondente Gallum eſſe, in tractu Sabaudienſi natum;* atqui (*replicavit Regia Majeſtas*) peregrini aliquid in ejus pronuntiatione obſervavi. *Quod ex collegatis unum qui animadvertit, quàm Cameronum redidiſſet, narravit memini* (*c*).

(*K*) *On a de lui de fort bonnes choſes.*] Ses leçons de Theologie ſur des matieres très-importantes furent imprimées à Saumur en 3. volumes in quarto, le 1. l'an 1626. & les 2. autres l'an 1628. Louis Cappel ſon diſciple eut ſoin de cette édition. C'eſt lui qui (*d*) compoſa l'*Icon Johannis Cameronis*, que j'ai cité ci-deſſus. Quelques années après on rimprima à Geneve ces trois tomes, & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver de pieces *miſcellanées* de cet Auteur, dont quelques-unes qui avoient paru en François, (comme 7. Sermons ſur le 6. chapitre de St. Jean) furent traduites en Latin. Tout cela fit un volume *in folio*. Frederic Spanheim qui étoit alors à Geneve Profeſſeur en Theologie eut ſoin de cette édition, & l'accompagna d'une preface. On n'oublia point la reponſe (*e*) que fit Cameron à une lettre d'Epiſcopius. Le même Cappel donna au public l'an 1632. le *myrotheciun Evangelicum* de Cameron.

(*L*) *Une lettre qui fut condamnée au feu.*] L'an 1617. le Parlement de Bourdeaux condamna au dernier ſupplice deux Capitaines accuſez de piraterie. Ils étoient de la Religion, & ils demanderent leur renvoi à la Chambre mipartie, mais le Parlement ſe moqua de leur demande, (*f*) *ſous pretexte que le privilege de l'Edit n'étoit pas pour les Corſaires.* Ils allerent au ſupplice *avec tant de conſtance, & tant de marques d'une reſignation chretienne, que Cameron crut devoir honorer leur memoire par une petite relation de ce qui s'étoit paſſé à leur mort. C'étoit taxer obliquement le Parlement, que de faire un livre à la loüange de ceux qu'il avoit condamnez à une mort honteuſe. Il y avoit même des traits qui le regardoient d'une maniere directe, parce que les Reformez croioient qu'il avoit violé leurs privileges. C'eſt pourquoi il s'en vengea ſur l'Ouvrage, en attendant l'occaſion de ſe venger de l'Auteur; & il condamna le livre à être brulé en place publique par le Bourreau.* Le Mercure François raporte pluſieurs circonſtances de ce fait. (*g*) Ces deux Capitaines *furent tuez, vifs le* 20. *Juin, ayans chacun d'eux en leur teſte une couronne de papier où eſtoit eſcrit,* Capitaines des Pyrates traiſtres & rebelles au Roy, *& leurs teſtes miſes ſur des tours le long du port de Bourdeaux. . . . . La Cour ayant permis au Miniſtre Cameron de les conſoler dans la priſon avant qu'en ſortir, & eſtant au ſupplice & non pas en y allant; ce Miniſtre fit depuis imprimer un libelle en forme de lettre* (*h*) *qu'il intitula, Conſolance, Foy & reſolution à la mort des Capitaines Blanquet & Gaillard. Ce qu'eſtant venu à la cognoiſſance du Parlement de Bourdeaux, on fit une exacte recherche dudit libelle ou lettre, & y eut arreſt par lequel ce libelle fut bruſlé par les mains de l'executeur de haute juſtice.* L'arrêt fit *inhibitions & defenſes* à Cameron *d'eſcrire, ny faire imprimer telles & ſemblables lettres, comme ne tendant qu'à ſedition, & à calomnier les Arreſts de la Cour, eſmouvoir les ſubjects du Roi contre ſa Juſtice ſouveraine, & à meſpriſer ſes Officiers: à peine de punition exemplaire, & d'eſtre procedé contre luy comme perturbateur du repos public.* Voiez dans l'Hiſtoire (*i*) de l'Edit de Nantes les procedures qui furent faites par le même Parlement contre Cameron & Primerоſe ſon collegue l'an 1615.

(*A*) *Ce qu'il dit en voïant la ruine de Veïes eſt fort remarquable.*] Il paroit par une infinité de paſſages des anciens Auteurs, que les Paiens s'imaginoient qu'il y avoit des Divinitez jalouſes de la proſperité humaine, qui ne manquoient pas d'envoier quelque grand malheur tôt ou tard à ceux qui obtenoient de grans avantages. Camille plein de cette penſée ne put voir le bonheur de Rome dans le pillage de Veïes, ſans craindre les compenſations que ces ſortes de Divinitez ſe plaiſoient à menager entre les biens & les maux. C'eſt pourquoi il demanda que ſi la proſperité preſente des Romains devoit être balancée par quelque diſgrace, ce fût ſur lui en particulier, & non pas ſur ſa patrie que cette compenſation s'executât. Que peut-on voir de plus heroique? quelle grandeur d'ame n'eſt-ce pas? (*k*) *Dictator Camillus capta Vejorum urbe præcones edicere jubet, ut ab inermi turbâ abſtineatur: is finis ſanguinis fuit, dedi inde inermes cœpti, & ad prædam miles permiſſu Dictatoris diſcurrit, quæ cum ante oculos ejus aliquantò ſit atque opinione major majoriſque pretii verum ferretur, dicitur manus ad cœlum tollens precatus eſſe Dictator, ut ſi cui hominum, Deorumque nimia ſua fortuna populique Romani videretur, ne eam invidiam lætitiæ ſuo privato incommodo, quàm minimo publico populique Romani liceret.* Plutarque obſerve que Camille à la vuë de cette deſolation d'une ville ſi floriſſante, ſe mit à pleurer avant que de faire ſa priere (*l*).

(*B*) *De quatre chevaux blancs parut une innovation trop ſuperbe.*] Selon Plutarque aucun General n'avoit

& comme peu après il éluda les instances que faisoit le peuple, qu'une partie des habitans fût transportée dans Veiës, il devint assez odieux. Cette haine trouva bien-tôt une occasion d'éclater. Il avoit promis à Apollon la dixiéme partie du butin de Veiës, & il ne s'étoit point souvenu de la mettre à part. Le Senat averti par les Aruspices que le ciel étoit en colere, ordonna que chaque soldat representeroit la dixiéme partie de sa portion du butin. Cela fit fort murmurer contre Camille. Les Dames Romaines (C) firent en cette occasion une chose très-considerable. La guerre des Falisques s'éleva quelque tems après β, & ce fut alors que Camille fit cette action genereuse γ dont Mr. Moreri parle. Les ennemis furent si charmez de cette action, qu'ils se soumirent volontairement aux Romains. Le soldat fut privé par là du butin qu'il esperoit; & ce fut une nouvelle matiere de murmure contre Camille. Enfin la haine du peuple perdit patience, lors que Camille eut fait rejetter pleinement la proposition d'envoier des habitans à Veiës. Lucius Apuleius l'un des Tribuns le mit en justice, pour lui faire rendre compte du butin de cette ville: Camille prevint δ sa condamnation, & s'exila volontairement. On le condamna à une très-grosse amende. Ce fut pendant son exil que Camille fit la plus belle action qu'il ait jamais faite; car au lieu d'avoir de la joie que les Gaulois ravageassent Rome, & de se joindre à eux pour tirer raison de l'injure que sa patrie lui avoit faite, il employa toute sa prudence & tout son courage à chasser les ennemis: & cela avec une si exacte observation des loix sacrées de Rome †, qu'il ne voulut point accepter le commandement que plusieurs particuliers lui offroient. Il attendit les ordres du peuple, representé par les habitans qui tenoient encore bon dans le Capitole. Mais avant cela il avoit levé des troupes dans le lieu * de son exil, & avoit remporté des avantages sur les ennemis. Les Romains assiegez dans le Capitole le créerent Dictateur l'an 366. ses exploits furent si grans qu'il chassa des terres de la Republique toute l'armée Gauloise. Ce grand service, & plusieurs autres victoires qu'il remporta depuis celle-là, ne le mirent point à couvert des affronts des Tribuns du peuple; car lors même qu'il étoit Dictateur en 389. ils l'envoierent citer par un Huissier qui voulut mettre la main sur lui. Il comparut suivi de tout le Senat, & comme après beaucoup de contestations l'affaire ‡ dont il s'agissoit fut terminée à l'avantage du peuple, Camille fut ramené dans son logis avec toute sorte d'aplaudissemens. Il mourut de peste l'année suivante †. Il laissa des fils qui (D) eurent part aux dignitez de la Republique; mais ensuite ses descendans (E) ont vêcu dans l'obscurité jusques au tems de Tibere. On

β *L'an de Rome 361.*

γ *Il renvoia aux assiegez leurs enfans que leur Maître d'Ecole lui étoit venu livrer.*

δ *L'an de Rome 365.*

† *Voiez Valere Maxime l. 4. ch. 1. n. 2.*

* *Il étoit retiré à Ardée.*

‡ *Le peuple voulois que l'un des Consuls fût de famille Plebeienne.*

† *Tiré de Plutarque dans la vie de Camille.*

ainsi triomphé, & ne triompha jamais de la sorte; tant on étoit persuadé qu'un tel char devoit être laissé en propre au souverain maître des Dieux & des hommes. (a) *Τότε μὲν οὖν σωφρόνως ἐβουλεύσαντο, καὶ τίθησιν ὑποζυγίοις λευκοῖς ἵππους, καὶ διελάσας τῷ ἅρματι, οὐδεὶς πώποτε τοιοῦτος ἐγγεγράφηκε περίοπτος δὲ ὕστερον ἐγένετο μᾶλλον ἐγκλήματα τῷ ἀνδρὶ καὶ φθόνον ἐμποιῶν τὸ τοιοῦτον ὄχημα, τῷ δοκεῖν καὶ πατρὶ τῶν θεῶν ἐναντιοῦσθαι φέρον.* Triumphum duxit cum aliis superbum, tum quod curru quatuor junctis equis albis sit invectus, nullo exemplo vel priorum vel insequentium imperatorum. Sacrum enim currum habent deorum regi & patri dicatum.

(a) *Plut. ibid. pag. 132. C.*

(b) *Ibid. p. 133. B.*

(c) *Livius lib. 7. init.*

(d) *Cela fut cause que ce Valerius eut le surnom de* Corvinus.

(e) *Sigonius in Fastis ex Livio.*

(f) *Onomastic. p. 365. L'année qu'il marque 417. est selon Sigonius 415.*

(g) Livius additum triumpho honorem scribit ut statuæ consulibus, rarè illa ætate res, in foro ponerentur. *Sigonius ibid. qui cite aussi Eutropius, & Pline l. 34. cap. 5.*

(C) *Les Dames Romaines firent en cette occasion une chose très-considerable.*] Nonobstant tous les murmures, il falut que chacun debourſât sa quote part pour accomplir le vœu de Camille: mais comme il fut resolu d'envoier à Delphes un vase d'or, & qu'il n'y avoit point d'or dans la ville, les Magistrats étoient en peine comment ils feroient ce vase. Les Dames les tirerent de cet embarras; elles s'assemblerent, & resolurent de consacrer à cela leurs bijoux & leurs joiaux. Le Senat leur accorda en reconnoissance de ce sacrifice, l'honneur des oraisons funebres qui jusques-là n'étoit destiné qu'aux hommes (b).

(D) *Il laissa des fils qui eurent part aux dignitez.*] Spurius Furius Camillus l'un d'eux fut creé Preteur, la même année que cette charge fut instituée dans Rome, savoir l'an 389. lors que le consulat commença d'être partagé entre les Patriciens & les Plebeiens (c). Son frere Lucius Furius Camillus paroit plus que lui dans l'histoire. Il fut creé Dictateur l'an 403. de Rome; & parce qu'il remit les Patriciens dans la possession du consulat, il s'aquit tellement leurs bonnes graces, qu'ils le firent élire Consul l'année suivante. Il vainquit les Gaulois; & ce fut sous son consulat que Marcus Valerius se batant en duel contre un Gaulois, eut l'avantage par le secours (d) d'un corbeau (e). Glandorp pretend que ce L. Furius Camillus fut Consul onze ans après, l'an 417. de Rome (f): mais Sigonius convainc cela de fausseté par les tables du Capitole, où le Consul Lucius Furius Camillus qui triompha l'an 415. de Rome est dit fils de Spurius, & petit-fils de Marcus. Ce Camillus qui fut Consul l'an de Rome 415. eut pour collegue Caius Mænius: ils triompherent tous deux, & obtinrent par un privilege qui etoit alors très-rare, (g) que leurs statues fussent mises dans le *Forum*. Je laisse les autres actions de ce Lucius Furius Camillus, petit-fils du grand Camille: ceux qui en voudront être instruits n'auront qu'à consulter Tite Live.

(E) *En suite ses descendans ont vécu dans l'obscurité.*] Nous aprenons de Tacite que Furius Camillus Proconsul d'Afrique sous Tibere obtint les ornemens du triomphe, pour avoir vaincu les Numides. Là-dessus cet historien remarque que depuis le fameux Camille Liberateur de la patrie, jusques à ce Proconsul d'Afrique, aucun de cette Maison n'avoit commandé des armées, si ce n'est le fils du Liberateur. Il ajoûte que le Proconsul d'Afrique ne passoit point pour homme de guerre, & que ce fut la raison pourquoi Tibere le loüa beaucoup devant le Senat. *Fusi Numidæ, multosque post annos Furio nomini partum decus militiæ. Nam post illum reciperatorem urbis, filiumque ejus Camillum, penes alias familias imperatoria laus fuerat. Atque hic, quem memoravimus, bellorum expers habebatur. Eo pronior Tiberius res gestas apud Senatum celebravit: & decrevere patres triumphalia insignia. Quod Camillo ob modestiam vita impune fuit* (b). Lipse pretend que Tacite a ignoré deux triomphes de la Maison Furia. P. Furius, dit-il (i), triompha des Gaulois l'an 530. & L. Furius Purpureo triompha aussi des Gaulois l'an 553. Le Pere Strada objecte ces mêmes triomphes à Tacite, & pour n'être pas le simple copiste de Lipse, il cite Polybe & Oroſe à l'égard de la victoire de P. Furius, & Plutarque quant au triomphe de ce même Furius, & Tite Live & les tables Capitolines quant au triomphe de l'an 553 (k). Il est certain que selon Polybe les Romains gagnerent une importante victoire sur les Gaulois sous le Consulat de P. Furius & de C. Flaminius. Il est certain qu'il remarque (l) que les Consuls entrerent avec une armée dans le pais ennemi, mais quand il decrit la bataille il ne parle que du Consul Flaminius & il ne dit point qu'aucun des deux ait triomphé. Ainsi c'est s'éloigner de l'exactitude, que de pretendre que Polybe est un bon temoin de la victoire de P. Furius. Les autres historiens que Strada cite sont encore de moins bons temoins, car Oroſe (m) attribue toute la victoire à Flaminius, & ne dit pas un seul mot de Furius. Pour ce qui est de Plutarque, il dit (n) que les Consuls Flaminius & Furius menerent l'armée dans le pais des Gaulois Insubriens, & que le Senat aiant su qu'ils avoient été élus avec quelque irregularité, leur écrivit de revenir incessamment afin de se depouiller de leur charge; mais que Flaminius n'ouvrit la lettre qu'après avoir mis en fuite les ennemis, & qu'à cause qu'il n'avoit pas respecté la lettre, il s'en falut peu qu'on ne l'empêchât d'entrer en triomphe. Plutarque ajoûte qu'aussi-tôt que Flaminius eut triomphé, lui & son collegue furent depouillez du Consulat. Tout cela insinue que Furius commandoit quelque corps à part qui ne vainquit point l'ennemi: & en tout cas l'on ne voit rien dans Plutarque qui prouve que Furius ait triomphé. Le Pere Strada a mieux reüssi dans les citations du triomphe de L. Furius Purpureo.

Mais il me semble que pour bien critiquer Tacite il faudroit savoir deux choses; l'une ce qu'il entend par

(b) *Tacit. Annal. l. 2. c. 52. ad annum Romæ 770.*

(i) *Lipſ. in Tacit. ib.*

(k) *Fam. Strada prolusionum Academicarum l. 1. prolus. 2. p. m. 50.*

(l) *Polyb. lib. 2. cap. 32. 33.*

(m) *Oroſ. lib. 4. cap. 13.*

(n) *Plut. in Marcello circa initium. pag. m. 299.*

Digitized by Google

a trouvé que Tacite β n'a pas été assez exact en faisant cette observation. La gloire de cette famille tomba en quenouille, & dura à cet égard (F) jusqu'au tems de St. Jerôme.

β Voiez la remarque E.

CAMPANUS (Jean Antoine) l'un des plus doctes Prelats qui fussent en Italie au XV. siecle, étoit fils d'une paisane γ qui se trouvant surprise du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui sous un laurier proche δ de Capouë. Il fut destiné (A) à la garde des brebis, mais comme il fit paroître beaucoup de genie, on le mit valet ζ chez un Curé de village qui lui enseigna un peu de Latin. D'autres disent qu'il ne fut valet η que du Marguillier. Il fut ensuite precepteur θ dans une bonne maison de Naples, & il fit de grans progrés par sa forte aplication à l'étude. Il eut entre autres Maitres ι le renommé Laurent Valla. Après qu'il eut demeuré κ cinq ans à Naples, il s'en alla à Perouse λ pour y étudier en Droit, & il y enseigna publiquement les belles lettres avec tant de loüange qu'on le fit bourgeois de cette ville par un Decret du Senat. Quelques-uns disent † qu'il ne fut jamais le Grec, mais d'autres assûrent qu'il ‡ étudia très-bien cette langue sous Demetrius Chalcondyle à Padouë. Etant retourné à Perouse il fit l'histoire du brave André Braccio. Cet Ouvrage fut fort estimé à l'égard du style, mais on (B) le trouva trop flateur. La reputation de Campanus devint si grande qu'il fut apellé à Rome par Calixte III. pour être son Secretaire; il étoit à peine arrivé à Rome que la mort de ce Pontife fit évanouïr ses esperances. Il s'insinua dans les bonnes graces de Pie II. & il exerça chez le Cardinal de Saxoferrate la charge de Maître d'Hôtel. Quelque tems après il fut pourvu de l'Evêché de Crotone par Pie II. & puis de l'Evêché de (C) Terame. Il reçut de Paul II. l'Archiprêtré de Saint Eustache très-bon benefice. Il accompagna en Allemagne François Piccolomini Cardinal Legat, & il fit diverses harangues dans les Dietes de l'Empire. A son retour en Italie il obtint du même Pape le gouvernement de Tuderti. Il eut sous Sixte IV. celui de Fulgino, & de Cita di Castello, mais il perdit cet emploi & l'affection de ce Pape à cause qu'on le crut complice de la rebellion qui s'éleva dans son gouvernement. Sixte se fâcha de telle sorte contre lui qu'il le banit de toutes les terres de l'Eglise, & qu'il rejetta toutes les intercessions de ceux qui tâcherent de l'excuser. Campanus excessivement sensible à cette disgrace passa tout le reste de sa vie dans le chagrin, tantôt à la Cour de Naples, tantôt à Siene. Ce fut en vain qu'il implora le secours des Muses, & des belles lettres, je veux dire qu'il tâcha de dissiper son ennui en travaillant à quelque ouvrage, car dès qu'il s'étoit preparé à commencer, il sentoit renaître son chagrin; cela lui fit perdre courage, & comme d'ailleurs il étoit sujet au haut mal, il succomba tout-à-fait à sa mauvaise fortune. Il mourut à Siene le 15. de Juillet 1477. à l'âge de 50. ans ⁴ & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale *. Il avoit fort souhaité de s'établir (D) dans son païs; cela paroît par ses lettres. Il laissa

γ Antonium Campanum rustica mulier in agro fessa opere sub lauro peperit. *Paulus Jovius, elog. c. 22. p. 52. 53.*

δ *Nicolo Toppi, Biblior. Napolet. pag. 24.*

ζ *Augustinus Oldoinus in Athen. Augusto pag. 24.*

η Ædituo Sacerdotis in famulatum & disciplinam tradidit (mater.) *Jovius ib.*

θ *Id. ib.*

ι *Oldoinus, ubi supra.*

κ *Jovius, ibid.*

λ *Oldoinus ibid.*

† Græcorum omnino expers. *Volaterr. lib. 21. pag. 776.*

‡ Græcam eruditionem ubertim potavit. *Oldoin. ibid.*

par *Furium nomen*; l'autre ce qu'il entend par *imperatoria laus*. Si son sens est que depuis le fils du grand Camille jusques à Tibere aucun homme de la Maison Furia n'a commandé des armées; il n'a pas été assez critiqué par Lipse & par Famianus Strada; ils pouvoient lui objecter C. Furius Pacilus Consul l'an de Rome 502. qui (a) commanda quelque tems dans la Sicile: mais s'il n'a voulu parler que des descendans de Camille, la censure de ces deux Auteurs ne vaut rien; car le Consul de l'année 530. & celui qui triompha l'an 553. n'étoient point de la branche de Camille: l'un étoit du surnom de *Philo*, & l'autre du surnom de *Purpureo*. Pour bien faire ils faloit lui objecter le petit-fils du grand Camille.

(a) *Polybius apud Sigonium in fastis.*

(F) *Et dura à cet égard jusqu'au tems de St. Jerome.*] Je ne pretens pas que les Dames issues du grand Camille se soient signalées dans les armes; je ne parle que de la gloire qui convient au sexe. La chastete & la continence se conserverent de telle sorte parmi les Dames de cette famille, qu'on n'en vit presque aucune se remarier. C'est St. Jerôme qui le debite en écrivant à une Dame qui descendoit de Camille, & qui lui demandoit (b) des conseils sur le dessein qu'elle avoit pris de demeurer veuve toute sa vie. Elle étoit fille d'une Dame qui avoit vécu dans la continence, quoi que mariée. *Gaudet animus, exultans viscera, gestit affectus, hoc te cupere esse post virum, quod sancta memoria mater tua Titiana multo tempore fuit sub marito. Exundat sunt preces, & orationes ejus: impetravit in unica filia quod vivens ipsa possederat. Habes praterea generis tui grande privilegium, quod exinde à Camillo vel nulla, vel rara vestra familia scribitur secundas nosse concubitus: ut non tam laudanda sis, si vidua perseveres, quam execranda, si id Christiana non feceris, quod per tanta secula gentiles femina custodierunt. Taceo de Lucâ, & Euplochio, stirpis vestra floribus: ne per occasionem exhortationis tua illas laudare videar (c).*

(b) Observas literis & supplici ter deprecaris ut tibi rescribam, imo scribam quomodo vivere debeas, & viduitatis coronam illæsæ pudicitiæ nomine conservare. *Hieronymus ad Furiam de viduitate servanda.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Volaterr. lib. 21. p. 776.*

(e) *Augustin. Oldoinus in Athenæo Augusto pag. 24.*

(A) *Il fut destiné à la garde des brebis.*] Les uns disent que ce fut son pere qui lui donna ce vil emploi. (d) *agro pascendisque ovibus ab initio à patre relegatus fuit.* Les autres pretendent qu'il perdit son pere & sa mere pendant son enfance, & que ce furent ses parens qui songerent à le faire berger. (e) *Parentibus jam inde à puero orbatus est, orbatumque affines in quorum fide potestateque erat, tenuioris fortunæ sordidis ministeriis illum exercuerunt, ita ut etiam pascendo pecori destinaretur.*

(B) *Mais on le trouva trop flateur.*] Voici les paroles de Paul Jove (f) *inter multa orationum, & multiplicis styli opera quæ extant, avunculus Bracii inclyti ducis vita perlegitur, digna posteritate nisi rerum gestarum fidem adulatione poetica corrupisset.* André Braccio fut un très-grand Capitaine, il étoit (g) natif de Montone dans le Perousin: les habitans de Perouse le choisirent pour leur (h) Prince à cause de sa valeur, & des services qu'il leur avoit rendus. Il mourut (i) l'an 1424. Sa vie écrite en Latin par nôtre Campanus fut traduite en Italien par Pompée Pellini. Cette traduction fut imprimée à Venise l'an 1572. *in 4.* (k).

(f) *Jovius, elog. c. 22. pag. 53.* Voiez aussi *Oldoinus ubi supra.* (g) *Leand. Albert. descript. Ital. pag. 136.* (h) *Id. ibid. pag. 100.* (i) *Id. ibid. pag. 136.* (k) Voiez le Toppi, *Biblioth. Napol. pag. 124.*

(C) *Et puis de l'Evêché de Terame.*] Ceux qui disent qu'il fut Evêque d'Arezzo, *Aretinus Episcopus*, se trompent. Gesner (l) a fait cette faute. Pierre Opmeer (m), & Vossius (n) l'ont faite aussi comme (o) Leonard Nicodeme le remarque, ajoûtant qu'il est croiable que le terme d'*Aprutinus* les a fait errer. Campanus porte le nom d'*Episcopus Aprutinus* à la tête de la vie d'André Braccio imprimée à Bâle l'an 1545. & il se nommoit *Aprutinus* parce que son Evêché est dans l'Abruzze. Vossius (p) observe qu'il étoit selon Paul Jove, *Interamnatium Episcopus*, & selon Gyraldus *Pratutinorum, sive Pratutianorum Episcopus.* Il accorde bien ces differences en disant *nempe sedes episcopalis fuit Interamnii Pratutianorum oppidi, quod vulgo à circumfluo Nare fluvio Terami vel Terani vocatur.* Cela lui devoit être une aide pour ne le pas apeller *Episcopus Aretinus.* Konig (q) est de ceux qui lui donnent cette qualité.

(l) *Gesner. in Biblioth. fol. 383. verso.* (m) *Pag. 426. Chronol. apud Leonard. Nicodemum addit. ad Biblior. Napol. pag. 18.* (n) *Vossius de Hist. Lat. pag. 583.* (o) *Leonard. Nicod. ubi supra.* (p) *Vossius ib. Il eût pu ajoûter & selon Volaterran* præsul apud Præcutinos. (q) *Konig, Bibl. p. 158.*

(D) *Il avoit fort souhaité de s'établir dans son païs.*] Je le prouve par un passage de ses lettres qui nous aprendra quelques circonstances de sa vie. (r) *Dicere de suis*, il parle au Duc de Calabre Alfonse d'Aragon

(r) *Campanus epist. lib. 8. apud Nicodemum ubi supra pag. 17.*

laiſſa pluſieurs (E) Ouvrages qui ont été publiez par Michel β Fernus, avec ſon hiſtoire γ amplement decrite, & pleine de grans éloges. Il ne faut pas oublier qu'il fut (F) correcteur d'imprimerie, & fort laid δ. On a tort de le diſtinguer (G) d'Antoine Campanus. Notez qu'il y a d'autres Auteurs qui ont nom *Campanus:* les Bibliographes qui en parlent oublient aſſez ſouvent François CAMPANUS bon Humaniſte ξ Italien, dont j'ai vu *quæſtio Virgiliana* imprimée par Henri Etienne † l'an 1567. avec le livre de Parrhaſius *de rebus per epiſtolam quæſitis.* L'Auteur la dedia à Hercule de Gonzague Evêque de Mantouë l'an 1536. il étoit alors à Boulogne.

☞ CANICEUS (JAQUES) Auteur de quelques lettres d'amour. Je ne debite ce fait que ſur la foi ‡ d'Agrippa, & pour exciter les curieux à deterrer cet Ecrivain dont je n'ai vu le nom dans aucun Bibliothecaire, non plus que celui de Jaques Calandrus Auteur de même Categorie ſelon le même † Agrippa.

CANINIUS (ANGELUS) a été un des plus ſavans Grammairiens du XVI. ſiecle. Il étoit d'une petite ville de Toſcane qu'on nomme en Latin (A) *Anglara*, & en Italien *Anghiari*; & de là vient l'épithete d'*Anglarenſis* dont il accompagnoit ſon nom à la tête de ſes Ouvrages. Mr. de Thou * met ſa mort (B) à l'an 1557. & aſſûre qu'il entendoit bien la langue Greque, & les langues Orientales; qu'il les enſeigna à Veniſe, à Padouë, à Boulogne, à Rome, & en Eſpagne; qu'en ſuite il fut precepteur (C) d'André Dudithius; & qu'il enſeigna dans Paris; &

β *Et non pas* Fermes *comme dans Moreri.*

γ *Compoſée par le même Fernus.*

δ Quis in præpinguis ſimix rictu tantam exculti atque habitis ingenii indolem. *Jovius ubi ſupra.*

ξ *Il ſe ſurnomme* Collenſis, *c'eſt-à-dire ce me ſemble natif de* Collis *proche de Luques.*

† *Elle avoit été imprimée à Milan 1540.*

‡ *Agrippa de vanitate ſcientiarum cap. 64. pag. m. 128. 129.*

† *Id. ib. pag. 129.*

* *Thuan. hiſtor. l. 19. p. 346.*

(a) *Leon. Nicod. ubi ſupra pag. 16. 17.*

(b) *Voiez les lettres de Remoſius à Daumius pag. 114. 115.*

(c) *Panigarola nel Predicatore pag. 404. edit. 1609. apud Nicodemum ubi ſupra pag. 16.*

(d) *Nicodamus ib.*

(e) *Menage, Antibaillet tom. 2. pag. 337.*

(f) *Naudé additions à l'hiſt. de Louis XI. pag. 297. 298.*

(g) *Chevillier, origine de l'imprimerie de Paris p. 198. 199.*

(h) *Mr. Mentel pag. 11. de vera ty-*

pographiæ origine *dit* Ivanopulus & Udarici *& non pas comme dans Mr. Chevillier* Ivanopulus & Udalrici.

(i) *Chevillier, ib. pag. 200.*

(k) *Il falsifie dire* Udaricus.

(l) *Id. ib. pag. 201. 202.*

(m) *Konig. Bibl. vet. & nova pag. 158.*

(n) *Anglara in Inſubribus ditionis Mediolanenſis oppido, quod & nobis Angelum Caninium olim dedit, natus. Thuan. lib. 49. ad ann. 1571. pag. 1018.*

(o) *Quenſtedt, de patriis illuſtr. pag. 296.*

(p) *Magius epiſt. dedic. tractat. de equuleo.*

(q) *Bibl. Hiſpan. t. 2. p. 357.*

(r) *Jugem. des Sav. to. 4. n. 701. pag. 182. Il la fait d'Angleria.*

(ſ) *Apud Teiſſier, élog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 231.*

gon fils de Ferdinand Roi de Naples, *divinis & præſtantiſſimis laudibus non eſt epiſtola, in qua nihil æque quam brevitas & caſtigatio laudatur. Hoc tantum de me addiderim, natum eſſe hac ætate, in qua tu es, & natum tibi, patri ac Regno tuo, & ad illum & ad te pertinere, habiti rationem de veſtris. Ego ſextumdecimum annum Romæ in Cur. dego. Sub Pio pontifice vixi non ſine aliqua gratia & opinione. Quæ de re habuit me odio Paulus, ut habuit cæteros qui Pii memoria afficerentur. Sixtum vero quo ſum uſus in philoſophia præceptore, aliquanto habui propenſiorem. Sed fortuna mea omnis à Regno eſt: quam mihi tu & pater tuus dabitis ſpem, ad hanc erigar, huic inſiſtam. Quare te oro & obteſtor, digniſſime & ſanguinis altiſſime Princeps, errantem me tot annos redde jam Patriæ, redde meis, & tandem Campanum Campaniæ redde.*

(E) *Il laiſſa pluſieurs Ouvrages.*] Leonardo Nicodemo (a) vous donnera un detail exact de toutes les pieces qui ſont contenuës dans le recueil des œuvres de nôtre Campanus. Vous y trouverez divers traittez de morale, comme *de ingratitudine fugienda: de dignitate matrimonii* &c. Pluſieurs harangues, comme celle qu'il fit à Perouſe l'an 1455. quand il commença d'y profeſſer les belles lettres; l'oraiſon funebre d'un Duc d'Urbin: celle du Cardinal de Saxoferrate: celle de Pie II. &c. Neuf livres de lettres, dont quelques-unes ont été reimprimées en Allemagne par les ſoins de (b) Daumius avec celles de Textor. La vie de Pie II. huit livres d'élegies & d'épigrammes, & quelques ſermons. Celui qu'il fit un jour des cendres a paru très-beau à Panigarole, car voici ce qu'il en dit: (c) *Il Campano nell' Orazione Cinerizia amplifica in tanti modi queſta propozitione, che biſogna morire, che è coſa di maraviglia il conſiderarlo: e Monſignor Cornelio non cede punto nell' imitazione.* Ce Monſignor Cornelio eſt l'Evêque de Bitonte grand predicateur qui parut beaucoup dans le Concile de Trente. Son nom de famille étoit Muſſo. Il a copié (d) preſque mot-à-mot nôtre Campanus à l'égard du *faut mourir.* Remarquez ces paroles de Mr. Menage (e) *Campanus . . . a fait un grand nombre de vers amoureux. Il le dit lui-même.* Scripſi verſus quorum pars eſt amatoria: pars amore non vacat ad tria millia. *C'eſt dans l'épitre 46. du 3. livre de ſes épitres. C'étoit un homme de beaucoup de merite dans les lettres . . . . & il écrit avec cela très-vertueux.*

(F) *Il fut correcteur d'imprimerie.*] Liſez ce paſſage de Gabriel Naudé „ (f) Rome fut une des premieres „ où la Preſſe roula par le moyen d'un *Uldaricus Gal-* „ *lus*, qui donna ſujet à l'Eveſque Joannes Antonius „ Campanus (lequel ſe rendit Correcteur de ſon Im- „ primerie) de compoſer cet Epigramme à ſa louan- „ ge, rapporté par Faernus, & inſeré ſur la fin des „ Philippiques de Ciceron imprimées par ledit Ulda- „ ricus ſans datte de l'année, mais neantmoins com- „ me il eſt à croire auparavant l'an 1470.

„ *Anſer Tarpeæ cuſtos Jovis, unde quod alis*
„ *Obſtreperes, Gallus cecidit, ultor adeſt*
„ *Uldaricus Gallus, ne quem poſcantur in uſum*
„ *Edocuit pennis nil opus eſſe tuis.*
„ *Imprimit ille die quantum vix ſcribitur anno,*
„ *Ingenio haud nocens, omnia vincit homo.* „

Mr. Chevillier (g) allegue une partie de ces paroles, & celles où Mr. Mentel obſerve *que deux Evêques étoient en même tems Correcteurs d'imprimerie à Rome, Jean André Evêque d'Aleria, & Antoine Campanus Evêque de Teramo.* Corrigez deux (h) fautes dans ce qu'il cite de Mr. Mentel. *A mon avis* continue-t-il, *on les doit plutôt appeller Auteurs que Correcteurs, comme on jugera aiſément par ce narré.* Là-deſſus il raconte que *ſous le Pontificat de Paul II. environ l'année 1466. deux Allemands, Conrard Sweynheim & Arnoul Pannartz, vinrent à Rome établir la premiere Imprimerie.* Il nous donne *l'ordre des Impreſſions qu'ils firent juſqu'au mois de Mars 1472. avec le nombre des Exemplaires qu'ils tirerent de chaque Auteur.* Il dit que *ce fut l'Evêque d'Aleria, Bibliothecaire du Pape, qui prepara les Manuſcrits de la pluſpart de ces Auteurs, qui fit les Epitres dedicatoires, ou Preſaces à quelques éditions, & qui avoit le ſoin de la correction.* Il ajoûte (i) qu'*un autre Imprimeur nommé* (k) Udalricus, *vint preſque en même-tems à Rome établir une ſeconde Imprimerie. L'Evêque de Teramo fit dans celle-ci tout ce que faiſoit l'Evêque d'Aleria dans la premiere. Udalricus imprimoit avec tant de diligence, que Campanus, qui s'étoit engagé d'entretenir les Preſſes, en fourniſſant les Copies, & corrigeant les Epreuves, ne pouvoit prendre aucun repos:* Cum interquieſcere illum aſſiduis emendationibus non permitteret, *dit Michel Fernus dans la Vie de Campanus.* Remarquez bien cette concluſion „ (l) On „ comprend aſſez par les Recits que nous venons de „ faire que ces deux Evêques furent les Auteurs des „ premieres éditions qui furent faites à Rome par ces „ Allemands, & qu'ils corrigeoient ſeulement leurs „ propres Ouvrages. „ Pour moi je ne comprens point qu'aucun lecteur ſoit capable d'inferer cela de ces Recits: car ils prouvent clairement que ces deux Evêques faiſoient toutes les fonctions d'un correcteur d'Imprimerie.

(G) *On a tort de le diſtinguer d'Antoine Campanus.*] Le Toppi a fait cette faute deux ou trois fois dans la Bibliotheque de Naples, comme Leonard Nicodeme le lui reproche. Les abbreviateurs de Geſner ont parlé d'Antoine Campanus & de Jean Antoine Campanus comme de deux Ecrivains. Konig (m) a commis la même erreur.

(A) *Qu'on nomme en Latin Anglara.*] Mr. de Thou ne ſavoit pas que cette ville eſt dans la Toſcane; il l'a confonduë avec une ville du Milanez nommée en Latin *Angleria*, ou *Anglaria*; car ajant dit que Magius étoit né à Anglara (n), ville de la Duché de Milan, il ajoûte que cette ville nous avoit déjà donné Angelus Caninius. D'autres (o) par une ſemblable erreur ont dit que Caninius, Magius & Pierre Martyr, Conſeiller de Ferdinand & d'Iſabelle, ſont nez à Anglaria ville des *Inſubres*, c'eſt-à-dire dans le païs de Milan. Cela n'eſt vrai que du ſeul Pierre Martyr. Nous avons prouvé en ſon lieu que Magius étoit d'Anglara dans la Toſcane; or il dit (p) que Caninius eſt ſon compatriote; Caninius n'étoit donc pas Milanois, comme Dom Lancelot l'aſſûre dans la preface de la Methode Greque. Nicolas Antonio (q) lui ajant donné le ſurnom d'*Anglerienſis* l'explique de cette ſorte. *oppidum Mediolanenſis Ducatus* Anghiera *eſt, ad oram lævus Verbani ſive majoris.*

(B) *Mr. de Thou met ſa mort à l'an 1557.*] Il l'avoit miſe à l'an 1554. dans les premieres éditions. Voiez la derniere page du 1. tome de l'édition *in* 8, à Paris 1604. Par là vous comprendrez d'où vient que Mr. Baillet qui ſe ſert de cette édition *in* 8. a dit en parlant de Caninius (r), qu'il eſt *mort en 1557. ou plutôt en 1554.* On verra dans la Remarque E une citation, qui montre que Mr. de Thou ne ſavoit que peu de choſe touchant ce docte Grammairien.

(C) *Il fut precepteur d'André Dudithius.*] Du Ryer a mal (ſ) traduit ces paroles de Mr. de Thou: *Demum Andreæ Dudithii Pannonii . . . . . adoleſcentis adjectus Lutetiæ*

Digitized by Google

& qu'enfin étant entré domeſtique chez Guillaume Duprat Evêque β de Clermont, il mourut en (D) Auvergne. Il y en a * qui diſent qu'il fut *Profeſſeur de l'Univerſité de Paris, demeurant au College de Cambrai à Paris, & qu'on peut bien apeller ſon Ouvrage de l'Helleniſme un des plus doctes qui ait jamais paru ſur les principes de la langue Greque.* Les loüanges que Scaliger lui donne ſemblent ſignifier beaucoup dès l'abord, mais au fond elles ſe reduiſent à très-peu de choſe. Il convient que † c'eſt *un très-docte* (E) *jeune homme, qui a fait un bon Traité de l'Helleniſme*; mais *qui a pris tout le meilleur de Vergara & de tous, & qu'il a mis auſſi quelque choſe du ſien.* Mr. le Fevre de Saumur ‡ qui prefere Caninius à tous les Grammairiens Grecs qui ſont & qui furent jamais, rejette hautement cette accuſation. Il remarque que cet Ouvrage peut être apellé le threſor de l'Helleniſme, & qu'on l'imprima à Paris l'an 1555. *in* 4. D'autres Savans ont donné les mêmes éloges à la Grammaire (F) Greque de Caninius. Ses autres Ouvrages (G) ne ſont pas en fort grand nombre. Il y a bien de l'aparence que Jerôme Caninius d'Anghiari, Auteur d'une traduction Italienne de Tacite accompagnée ‡ des aphoriſmes d'Alamos, & imprimée à Veniſe l'an 1620. étoit de la même famille que celui dont nous parlons.

CAPET (HUGUES) Roi de France, le premier de la troiſiéme race. Il y auroit bien des choſes à dire ſur ce ſujet, mais je me contente d'obſerver que le Poëte (I) Dante debita un menſonge bien ridicule, lors qu'il dit que le pere de Hugues Capet étoit un boucher. On pretend

β *Caninius parle de la liberalité de ces Evêques*, Præfat. introduct. in linguam Syriacam & Punicam, *an rapert de Magini*, epiſt. dedicat. tract. de equuleo.

* *Lancelot prof. de la nouvelle methode Greque.*

† *Scaligerana, p. m. 42.*

‡ *Notis in primas Scaligeranas.*

‡ *Nicol. Antonius Bibliot. Hiſpan. to. 1. p. 140.*

Lutetia Pariſiorum docuit, par celles-ci, *en ſuite apres avoir été apellé auprés d'André Dudith en Hongrie. . . . . il enſeigna à Paris.* Cette traduction fait faire à Caninius un faux voiage en Hongrie, & met Mr. de Thou en contradiction avec lui-même; car il dit ailleurs que Dudithius étudia dans Paris ſous Caninius, après le voiage d'Angleterre, & avant le retour en Hongrie. (a) *Domum ex Anglia Lutetiam venit, & illic ſub optimo Doctore Angelo Caninio Anglarenſi non ſolum Græcæ linguæ & Hebraïcæ, ſed etiam Orientalium peritiſſimo, denuo intermiſſis per illas peregrinationes ſtudiis operam dedit.* Voici la traduction (b) de ce Latin: *D'Angleterre il vint à Paris où il reprit ſes études que ſes voyages lui avoient fait diſcontinuer, ſous Angelo Caninio cet excellent homme, ſi ſavant en Grec, en Hebreu & aux langues Orientales.* Cette faute d'impreſſion, *Caninio*, pour *Caninio*, eſt capable de faire croître un jour le catalogue des Savans, & de nous donner un *Angelus Canimus* different d'*Angelus Caninius*, mais ſemblable à lui dans la connoiſſance des langues. Je ne doute point qu'au tems que Dudithius étudia à Paris, Caninius n'y fût Profeſſeur; il ne ſemble donc pas que ces paroles de Mr. de Thou, *Andreæ Dudithii Pannonii adoleſcentiæ admotus Lutetiæ Pariſiorum docuit*, qui ſont fort exactes quant au ſens grammatical, le ſoient aſſez ſelon le ſens hiſtorique; car il n'y a nulle aparence que Caninius ait été tout à la fois Profeſſeur dans l'Univerſité de Paris, & precepteur d'un jeune Voingeur Hongrois. C'eſt pourtant à cette derniere condition qu'il faut le reduire par la force de ces termes, *Andreæ Dudithii adoleſcentiæ admotus.* Mais je ne crois point qu'il ait eu part à l'inſtruction de Dudithius, que par des leçons publiques & particulieres de Profeſſeur, ce qui eſt fort different de ce que nous appellons en François être precepteur d'un jeune homme, & en Latin, *alicujus adoleſcentiæ admoveri.* La verſion du paſſage de Mr. de Thou eſt un peu meilleure dans Moreri que dans Mr. Teiſſier, puis que le premier n'envoie pas Caninius en Hongrie, mais ſe contente de l'envoier auprès de Dudithius, de Hongrie. Il y a pourtant là encore un très-grand defaut; car enfin qui dit avec Mr. de Thou dans le Dictionaire de Moreri, que Caninius *apres avoir été apellé auprés d'André Dudith de Hongrie, enſeigna à Paris*, poſe en fait que Caninius fut precepteur du jeune Hongrois, avant que d'enſeigner à Paris; au lieu qu'il faut dire que le jeune Hongrois venant à Paris, & y trouvant un excellent Profeſſeur nommé Caninius, étudia ſous lui.

(a) *Thuan. Hiſtor. l. 96. ad ann. 1589.*

(b) *Apud Teiſſier, to. 2. p. 103.*

(D) *Il mourut en Auvergne.*] D'autres diſent qu'il mourut à Seville en Eſpagne. C'eſt ſur ce pied-là que Don c) Nicolas Antonio a parlé de lui, car il a fait une liſte des Auteurs étrangers qui ont demeuré long tems en Eſpagne, ou qui y ſont morts. Il cite François Forerius Jacobin qui reconoît dans la preface de ſes commentaires ſur Eſaïe, qu'il a été diſciple de Caninius. Don Nicolas Antonio ne ſavoit que peu de particularitez de Caninius; il ne lui donne pour tout Ouvrage que, *Diſquiſitiones in locos aliquot Novi Teſtamenti obſcuriores ex Hebraïca & Æthiopica linguarum Originibus*, qui ont été imprimées à Anvers, dit-il, avec la *Quinquagena* d'Antonius Nebriſſenſis.

(c) *Ubi ſupra.*

(E) *Il convient que c'eſt un très-docte jeune homme.*] On eſt d'abord ſurpris de cette expreſſion, quand on ſonge que Scaliger l'emploie long tems après la mort de Caninius, & que Mr. de Thou ne nous donne pas de ce Caninius l'idée d'un homme qui ſoit mort jeune: car il le fait errer long tems par l'Italie & par l'Eſpagne pour y enſeigner les langues Orientales (d), avant que de l'établir à Paris. Mais on voit par un autre paſſage du *Scaligerana* (e) que Scaliger croioit que Caninius ne vécut que 36. ans. Je ne m'y fie pas trop, veu que Scaliger venoit de dire que Clenard mourut à l'âge de 32. ans, ce qui n'eſt pas vrai (f). Je n'ai pu trouver encore combien d'années a vécu Caninius: il n'eſt pas aiſé de deterrer ſon hiſtoire; Mr. de Thou qui trouvoit cela fort difficile eut recours à Scaliger. *En eſcrivant mon Hiſtoire*, dit-il, (g) *je fais volontiers mention des hommes illuſtres és lettres par l'année de leur deces: entre ceux-là j'ai fort deſiré m'enquerir* Angelus Caninius, *pour me ſembler digne que l'on celebre ſon nom, mais je ne trouve perſonne qui m'en puiſſe rien aprendre. Premierement ſon pays m'eſt incertain. Il ſe diſoit* Anglarenſis, *je ne ſai ſi c'eſt d'une* (h) *bourgade ſur le lac de Como ou d'ailleurs. Il eſtoit encores vivant en 1553. & habitoit en France: il a couru toute ſa vie tantoſt en Eſpagne tantoſt ici. Si vous en ſavez quelque choſe & de l'année qu'il eſt decedé, je vous ſuplie me l'eſcrire.*

(d) Iis perdocendis diu in Italia, Venetiis, Paravii, Bononiæ, Romæ, atque in Hiſpania vagus. *Thuan. lib. 19. p. 346.*

(e) *Primus Scaliger. pag. 47.*

(f) *Selon Valere André*, Bibl. Belg. pag. 683. *il vécut 46. ans, mais ſelon Baillet* Acad. des Scienc. *il en vécut 49.*

(F) *Les mêmes éloges à la Grammaire.*] Voici les paroles d'un Ecrivain Allemand: (i) *In Grammatica Græca quicquid veteriſſimi ſcriptores de Græca lingua ratione præcipiunt, atque adeo omnia quæ ad dialectos intelligendas & poëtas penitus cognoſcendos pertinent facili methodo exponuntur.*

(G) *Ses autres Ouvrages.*] On a de lui une traduction Latine du commentaire de Simplicius ſur le Manuel d'Epictete imprimée à Veniſe l'an 1546. *fol.* & *Inſtitutiones linguæ Syriacæ, Aſſyriacæ atque Thalmudicæ, una cum Æthiopica atque Arabica collatione, quibus addita eſt ad calcem Novi Teſtamenti multorum locorum hiſtorica enarratio, Pariſiis apud Carol. Stephanum 1554. in* 4. *De locis Scripturæ Hebraïcis commentarius.*

(g) *Epiſt. Franc. à Scaliger, pag. 329.*

(I) *Le Poëte Dante debita un menſonge bien ridicule.*] Ce ſeroit abuſer de ſon loiſir & de la patience des lecteurs que de refuter cet homme. Il ſuffit de raporter la conjecture la plus ordinaire des Auteurs qui ont parlé de cela; c'eſt que Dante ne fut pouſſé à debiter cette impoſture, que pour ſe venger du traitement qu'il avoit reçu du Prince Charles de Valois iſſu de Hugues Capet. Le Pape Boniface VIII. ſollicité par l'un des partis qui diviſoient la Republique de Florence, fit en ſorte que Charles de Valois frere de Philippe le Bel Roi de France, allât mettre ordre aux confuſions de cette ville. La faction que Dante avoit embraſſée eut alors du deſſous; il fut chaſſé de Florence avec pluſieurs autres, & tous ſes biens furent confiſquez. Il ſe vengea comme il put avec ſa plume, en decriant les Rois de France qui avoient favoriſé la faction contraire, & entre autres choſes il les attaqua du côté de l'extraction. Il feint que Hugues Capet avoüe que ſon pere étoit boucher, (k) *figliuol fui d'un Beccaio di Parigi*, & ſe reconoit la racine (l) d'une plante qui a fait beaucoup de mal à la Chretienté. Un Chanoine de Paris nommé Balthaſar Grangier dediant au Roi Henri IV. la traduction qu'il avoit faite en vers François de l'Enfer, du Paradis, & du Purgatoire de Dante,

(h) *C'eût été plutôt d'Angleria, ſur le Lac Majour.*

(i) *Querelæ de patriis illuſtr. pag. 196. Voïez Mr. Baillet Jugem. to. 4. pag. 182.*

(k) *Dans ſon Purgatoire Chant 20. pag. m. 282.*

(l) I fui radice de la mala pianta, Che la terra Chriſtiana tutta aduggia Si che buon frutto rado ſe ne ſchianta. *La racine je fus de la mauvaiſe plante, Qui fait ombre nuiſible au terroir des Chreſtiens, Si que fort rarement bon fruit elle preſente.* Ibid.

Digitized by Google

pretend que François I. se mit (Z) extremement en colere, quand il sut que Dante avoit parlé de la sorte.

* *Lorenzo Crasso elog. tom. 2. pag. 176.*

☞ CAPYCIUS (Scipion) en Italien *Capece*, issu * d'une ancienne famille de Naples se rendit illustre au XVI. siecle par les (A) Ouvrages qu'il composa. Il fut fort consideré (B) d'Isabelle Villamarini Princesse de Salerne, & il la loüa beaucoup; le principal de ses

Dante, dit à ce Prince qu'il ne faut pas prendre à la lettre le mot de boucher; *Car Dante qui durant son exil fut long tems en cette ville de Paris, n'a pas ignoré nostre façon de parler. Quand un Prince est un peu rigoureux à faire faire justice de plusieurs malfaicteurs, nous disons qu'il en faict une grand' boucherie, & ainsi nostre dit Poëte appelle Hugues le Grand Comte de Paris, pere du susdit Hugues Capet, grand justicier de son tems des Gentils-hommes & autres malfaicteurs & rebelles, boucher de Paris, comme je monstre plus à plein aux Annotations, & quelcun de vos Chroniqueurs citant ce passage fainement le remarque.* Cette explication n'est guere moins ridicule que le mensonge même de Dante. Il a pris sans doute le mot de *boucher* literalement. Je ne sai si quelque faiseur de libelle l'avoit precedé, ou s'il fut le premier Auteur de cette sottise, mais il est certain que plusieurs l'ont debitée. Tant il est vrai qu'il n'y a point de mensonge, pour si absurde qu'il soit, qui ne passe de livre en livre & de siecle en siecle. *Mentez hardiment, imprimez toutes sortes d'extravagances*, peut-on dire au plus miserable Lardonniste de l'Europe, *vous trouverez assez de gens qui copieront vos contes, & si l'on vous rebute dans un certain tems, il naitra des conjonctures où l'on aura interêt de vous faire ressusciter* (a). On trouve dans les Annales de Papyre Masson un passage qui nous aprend que plusieurs Auteurs ont dit la même chose que Dante. (b) *Itali quidam Hugonem humili genere natum scripsere sua ignorantia, seu odio. Dantes poeta illum Parisiensis Beccai filium fuisse canit, quæ vox latinum somat. Is Florentia à Carolo Valesio pulsus Philippum Pulchrum & Francos odivit, ut reste in mentem venerit Volaterrano, Dantis opinionem refellere, et, is Ricordanus & Villaneus in Historicis Annalibus id quoque à pluribus literis mandatum affirmans.* Voiez la remarque suivante.

(a) *Confer quæ supra pag. 770. lettre e.*

(b) *Papyr. Masso, annal. lib. 3.*

(Z) *Que François I. se mit extremement en colere.*] „ Le passage de Dante lu & expliqué par Louis Alle-„ man Italien devant le Roi François I. de ce nom, „ il fut indigné de cette imposture, & commanda „ qu'on le lui ostast, voire fut en esmoi d'en interdire „ la lecture dedans son royaume.„ Pasquier après avoir dit cela avance une conjecture qui ne vaut pas mieux que celle que j'ai raportée. *Pour excuser cet Auteur*, dit-il, (c) *je voudrois dire que sous ce nom de boucher il entendoit que Capet estoit fils d'un grand & vaillant guerrier. . . . . De cette mesme façon ai-je leu qu'Olivier de Clisson estoit ordinairement nommé boucher par les nostres, parce que de tous les Anglois qui lui tomboient entre ses mains il n'en prenoit aucun à merci, ains les faisoit tous passer au fil de l'espée.* Il ajoûte que ceux de la religion apelloient boucher François de Lorraine Duc de Guise. Si Pasquier avoit examiné ce qui suit & ce qui precede le vers de Dante, il n'auroit pas cru que ce Poëte a pu vouloir dire que *Capet estoit fils d'un grand & vaillant guerrier*; car quand on a cette intention on ne pretend point dire du mal d'une personne, & il est visible que Dante veut medire de Hugues Capet. Il y a des occasions où l'on ne devroit faire que narrer. Si Pasquier se fût contenté de dire que François I. se mit en colere contre Dante, & que la sottise de ce Poëte quoi qu'il l'eût *escrite à la traverse, & comme faisant autre chose*, a servi de fondement à plusieurs Auteurs, il ne meriteroit que des loüanges. Il cite (d) *François de Villon plus soucieux des tavernes & cabarets que des bons livres*, qui a *dit en quelque endroit de ses œuvres*,

(c) *Pasquier recherch. l. 6. ch. 1.*

(d) *Ubi supra.*

Si fausse des hoirs de Capet
Qui fut extrait de boucherie.

Il ajoûte qu'*Agrippa* . . . . . (e) *fut cette premiere ignorance declame impudemment contre la genealogie de nostre Capet.* Mais quelque deraisonnable qu'ait pu être la conjecture de Pasquier, elle ne laisse pas d'être aprouvée par Mr. Bullart. *Etienne Pasquier*, dit-il, (f) *donnant à la pensée de ce grand l'este un sens plus juste & une explication plus raisonnable, est d'opinion qu'il use de ce mot par Metaphore, & que par ce nom de boucher il entend que Capet estoit fils d'un vaillant guerrier.* Mr. Bullart venoit de dire que *ce passage de* Dante *deplut tellement à François I. qu'il commanda qu'on lui ostat le livre, & fut en deliberation de l'interdire en son royaume.* Je conois un homme qui soutient que c'est n'avoir pas entendu le François d'Etienne Pasquier, car, dit-il, les paroles de cet Auteur signifient que François I. commanda que l'on retranchât du livre de Dante le passage qui concerne Hugues Capet. Ce seroit une chose bien étrange si François I. avoit donné ordre qu'on lui ôtât un livre qui lui deplaisoit. Que ne le jettoit-il par terre? Il n'auroit pas été moins effeminé qu'un Sybarite, (g) s'il avoit voulu donner la peine à un autre de le delivrer de ce fardeau: il auroit été capable de donner ordre qu'on lui chassât du visage une mouche qui l'auroit piqué, & qu'on lui mît dans la bouche les morceaux, afin qu'il n'eût pas la peine d'y porter ses mains. N'en deplaise à ce galant homme, la brusquerie, la vigueur mâle & guerriere de François I. ont pu permettre qu'il donnât ordre qu'on lui ôtât de devant les yeux un livre qui lui deplaisoit. Ce n'étoit pas lui qui tenoit le livre, c'étoit apparemment un Maître de langue Italienne qui lisoit. Parlons plus exactement: il se faisoit lire ce Poëte par un bel Esprit (h) refugié d'Italie. Cela dissipe toute la difficulté.

(e) *En son livre de la Vanité des sciences, au chapitre de la Noblesse.*

(f) *Academie des Sciences, tom. 2. pag. 307.*

(g) *Voiez dans Athenée l. 12. pag. 530. un étrange exemple de paresse d'un Sybarite.*

(h) *Alosio Alamanni. Je parle de lui dans l'article* Machiavel *remarque C.*

(A) *Par les Ouvrages qu'il composa.*] La plupart sont des Poësies. Il fit en prose *magistratuum regni Neapolitani cum Romanorum magistratibus comparatio.* Des quatre élegies qu'il publia la 1. fut adressée à Antoine Perrenot Cardinal, & Viceroi de Naples; la 2. à Jerôme Seripand aussi Cardinal; la 3. à Jean Baptiste Cattaldi Marquis de Castano; la 4. traite (i) des miseres de l'Auteur & de celles de son siecle. Quelques-unes de ses épigrammes sont de son invention, les autres sont imitées de l'Anthologie. Son Poëme de la vie de Jesus-Christ n'a jamais paru, il s'en faut prendre à la negligence d'un ami qui en avoit le manuscrit après la mort de l'Auteur, & qui ne tint aucun compte de le publier (k). Voiez dans la remarque suivante ce qui concerne les deux meilleurs Poëmes de Capycius.

(i) Nella quarta finalmente deplora le miserie sue, e del suo secolo. *Lor. Crasso elog. to. 2. pag. 176.*

(k) *Tiré de Lorenzo Crasso ib.*

(B) *Fort consideré d'Isabelle Villamarini . . . & il la loüa beaucoup.*] J'en prens à témoin Paul Manuce qui debite que cette Dame aiant preferé l'etude des belles choses à toute autre occupation, se trouvoit la plus savante de toutes les femmes, aussi bien que la plus noble & la plus belle, & que de là venoit que plusieurs Poëtes, & Capycius nommément l'avoient choisie pour le principal objet de leurs éloges. C'est aussi ce qui fait croire à Manuce qu'en lui dediant les Poëmes de Capycius, il lui feroit un present très-agreable, & qui la disposeroit à l'honorer de son affection. Il est assez eloquent pour meriter que l'on voie ici son beau Latin. (l) *Effecisti studio tu quidem, sed ingenio magis, ut cum esses omnium nobilissima, omnimque pulcherrima, (quorum alterum majorum tuorum, maximèque viri tui, Principis omni laude cumulati, magnis robus testata virtus, alterum benignissima tibi natura dedit) eadem & sis, & haberis omnium doctissima. Hinc illa ad te colendam singularis omnium propensio, hinc multorum poetarum, quibus gravissima Regum bella magno operis argumentum suppeditare poterant, ad te canendam tradita ingenia: hinc Capycius ille tuus, tuarum laudum laudatissimus præco, qui te admiratur unam, qui observat, qui cum de te multa, & vera prædicavit, tum concludit, unam habere, quæ optabilia sint: omnia . . . . Hoc opus, & quia scriptum est à tuis studiosissimo, & quia versibus te dignis, id est, luculentissimis, non hercle dubito, quin à me missum avidè accipias, sic inquam, ut de ipso me munere ames plurimum.* Voilà ce qu'on trouve au devant du Poëme *de principiis rerum* imprimé à Venise (m) l'an 1546. avec un autre Poëme qui a pour titre *de Viris maximo libri tres*, & qui avoit déjà été imprimé: car Gesner en fait mention dans un Ouvrage qu'il publia l'an 1545. *Scipionis Capycii viri doctissimi de viris Maximo libri tres erudito carmine conscripti quod cum veterum etiam majestate conferri queant, ut habet inscriptio. Joann. Oporinus excudit nuper Basileæ cum aliis quibusdam Christianis poematis* (n). Nicodemo se trompe donc lors qu'il assûre (o) à l'égard de ces deux Poëmes que cette edition de Manuce est la premiere; il ne falloit dire cela que de l'Ouvrage *de rerum principiis*. Il critique le Pere Oudoini qui a dit que le Cardinal Pompée Colonne (p) a fort loüé Isabelle Filomarini femme du Prince de Salerne. Le fondement de sa critique est que la femme de ce Prince s'apelloit Isabelle Villamarini. C'est le nom que Manuce lui a donné. Niphus le lui donne aussi, & il le fait

(l) *Paulus Manutius epist. dedicator. poematis Capycii de rerum principiis ad Isabellam Villamarinam Salernitani principis conjugem. Cette lettre de Manuce a été imprimée à part avec ses autres prefaces à Paris 1579. & ailleurs.*

(m) *Voiez Nicodemo, addit. alla Biblioth. Napolitana p. 226.*

(n) *Gesner. in Biblioth. fol. 592.*

(o) *Nicodemo ubi supra.*

(p) *Voiez l'article de ce Cardinal.*

Digitized by Google

ſes poëmes eſt celui où il a philoſophé ſur les principes de la nature; il fut imprimé à Veniſe l'an 1546. par Paul Manuce (B), avec un autre poëme du même Auteur ſur Saint Jean Baptiſte. On a trouvé fort mauvais que le Gyraldi (C) ait parlé de Capycius comme d'un poëte mediocre.

☞ CAPILUPUS (CAMILLE) nâtif de Mantouë, a vêcu au XVI. ſiecle. Il fit un livre γ intitulé *le ſtratageme*, où il raconta non ſeulement ce qui fut fait à Paris pendant le maſſacre de la Saint Barthelemi, mais auſſi les preparatifs artificieux qui precederent cette horrible execution, & qui par une longue ſuite d'intrigues firent tomber dans le piege les Huguenots. Cet ouvrage δ publié à Rome l'an 1572. fut traduit en nôtre langue bientôt après. Il contient pluſieurs menſonges ζ. La Cour de France n'en devoit pas être ſatisfaite puis qu'elle tâchoit de perſuader que ce maſſacre ne fut point premedité θ. Camille Capilupus eſt compté entre les poëtes Latins. Il avoit deux freres dont l'un nommé Hippolyte fut ι Evêque de Fano, l'autre nommé Lelius ſe ſignala par des centons de Virgile. Mr. de Thou cité par Moreri vous l'aprendra. J'en dirai auſſi (Z) quelque choſe dans la remarque. Notez que Mr. Moreri cite très-mal le 22. livre de Mr. de Thou, & Miræus par raport à Camille Capilupus.

CAPISTRAN (JEAN) Religieux de * l'Ordre de St. François, vivoit au XV. ſiecle. Il étoit né dans le village de Capiſtran en Italie l'an † 1385. Il s'aquit une merveilleuſe reputation par ſon zêle, par ſon éloquence & par ſes mœurs. Il fut envoié en Boheme pour travailler à la converſion (A) des Huſſites, & il prêcha la Croiſade contre les Turcs en Allemagne, en (B) Hongrie, & en Pologne ‡. Il ſeconda de telle ſorte par ſa langue le bras du grand Hunniade, qu'il eut bonne part aux victoires que les Chretiens remporterent ſur Mahomet, & principalement à la fameuſe journée de Belgrade l'an 1456. Ils partageoient ſi viſiblement la gloire des grans ſuccés, qu'on a cru qu'il ſe gliſſa entre eux une eſpece de jalouſie; car les relations de Capiſtran touchant la victoire de Belgrade, ne faiſoient aucune mention de Jean Hunniade, & les relations de celui-ci ne diſoient pas un ſeul mot de Capiſtran. La (C) conjecture d'Enée Silvius, ou ſes reflexions là-deſſus ſont tout-à-fait judicieuſes. Capiſtran mourut peu après

β *Voiez la remarque B.*

γ *Thuan. lib. 52. pag. 1089.*

δ *Id. ib.*

ζ *Id. ib.*

θ Sane ingenioſi ſunt Itali & Hiſpani, qui hæc tradunt, dum nobis profundam ſuam calliditatem & præpoſteram prudentiam in hoc facto affingere conantur; quod tamen noſtri aulici tanquam ex occaſione natum, neque ante præmeditatum tam artificioſe excuſarunt. *Id. ib.*

ι *Teiſſier, addit. aux élog. to. 1. pag. 179.*

* *Et non pas de celui de St. Dominique comme l'aſſûre Leuncla-vius*, Pandect. c. 133. apud Guillet Hiſt. de Mahomet II. to. 2. pag. 431.

† *Labbe de Script. Eccleſ. t. 2. pag. 518.*

‡ *Guillet, tom. 1. pag. 288.*

(a) *Auguſt. Nphius, de amore cap. 102. pag. 426. edit. Pariſ. 1645.*

(b) *Laurenz. Craſſo ubi ſupra pag. 177.*

(c) In aliquo poëtarum numero cenſendus eſt. *Gyraldus dial. 2. de poëtis ſui temporis apud Leon. Nicodemum ubi ſupra pag. 225.*

(d) *Nicodem. ibid.*

(e) *Ibid. pag. 226.*

(f) *Gaddi de ſcriptor. non Eccleſ. tom. 1. pag. 14.*

(g) *Vous les trouverez dans Nicodemo ubi ſupra pag. 127. 128.*

(h) *Thuan. lib. 26. ſub fin. pag. m. 538.*

(i) *Poſſevin. ubi infra.*

(k) *Ghilini, teatr. to. 1. pag. 145.*

(l) *Id. ib. pag. 146.*

(m) *C'étoit ſa patrie.*

(n) *Poſſevin. Bibl. ſelect. lib. 17. c. 24. pag. 437.*

fait dans une occaſion qui merite d'être ſçuë. Il dit que cette Dame aimoit ſon mari ſi tendrement qu'elle voulut l'accompagner à l'armée, mais elle ne put obtenir cette permiſſion: ſe trouvant donc ſeparée de ſon cher époux, elle paſſoit le jour triſtement, mais les nuits étoient plus douces, car ſes ſonges le lui repreſentoient comme preſent, & c'eſt pourquoi elle auroit voulu que le ſoleil ne ſe levât point. Il vaut mieux lire cela en Latin. (a) *Id quod in Iſabella Vilamarina Saſerni principe, quæ flos redolentiſſimus noſtri ævi eſt puellarum, corporiſque & animi formæ ſingulare exemplum, eſt videre. Hæc cùm Ferrandum Sanſeverinum conjugem flagrantiſſimè deperiret, unaque in militiam proficiſci arderet, quia ab eo ob pericula & labores fuit denegatum, nullam teſtatur Heroina religioſiſſima, aut rarum eſſe noctem, quæ cum dulciſſimo viro in ſomnis non conjunctiſſimè vivat, fabulatur ac delicietur, ut omnibus votis exoptaret perpetuas eſſe noctes, (cùm illum totos dies ſuſpiret) & in Epimenidem transformari, quæ de Alceſte & Laodomia fabulata eſt vetuſtas.* Le livre d'où ces paroles ſont tirées fut achevé le 3. de Novembre 1529. Voilà ſans doute la Dame qui fut tant loüée par le Cardinal Pompée Colonne, & ainſi le Pere Oldoini ne s'eſt trompé qu'en ce qu'il a cru que Filomarini & Villamarini ſont au fond la même choſe.

Au reſte Capycius (b) établit l'air pour le principe de toutes choſes, & il refute les atomiſtes, & ceux qui admettent 4. élemens, & ceux qui diſent avec Thales que tous les corps viennent de l'eau, ou avec Heraclite qu'ils viennent du feu.

(C) *Fort mauvais que le Gyraldi ait parlé de Capycius comme d'un poëte mediocre.*] Il merite, a-t-il dit (c), quelque place entre les poëtes. Nicodemo (d) trouve trop froide cette loüange, & il oppoſe à un éloge ſi maigre ce que Pierre Bembus & Manuce ont écrit à l'avantage de Capycius, quoi qu'il (e) juge qu'ils le loüent trop. Il cite le Gaddi (f) qui a trouvé trop ſevere le jugement de Gyraldus. Voiez Mr. Baillet au 3. tome des jugemens ſur les poëtes, numero 1277. & les deux lettres (g) qui ſont au devant de l'explication de Virgile faite par Donat, & publiée l'an 1535.

(Z) *Je dirai quelque choſe de* Lelius CAPILUPUS *dans la remarque.*] La maniere dont il ſe ſervoit des expreſſions de Virgile pour repreſenter des choſes à quoi ce Poëte n'avoit point penſé, ne peut-être aſſez admirée. Mr. de (h) Thou, (i) Poſſevin, le (k) Ghilini & pluſieurs autres ont marqué heureuſement ſon induſtrie. Il (l) mourut à (m) Mantouë le 3. de Janvier 1560. à l'âge de 62. ans & 15. jours. Le centon qu'il fit contre les Moines eſt inimitable, on le trouve à la fin *du regnum papiſticum* de Naogeorgus. Il ne fut pas inſeré dans l'édition que l'on fit à Rome de ſes Centons l'an 1590. Ils (n) avoient été interdits, mais on permit alors de les imprimer, parce qu'on en avoit retranché tout ce qu'on avoit voulu. Julius CAPILUPUS ſon neveu y joignit pluſieurs centons qu'il avoit faits: il avoit pour cela un talent tout particulier, & qui ſurpaſſoit même celui de ſon oncle ſi l'on en croit Poſſevin (o), qui ajoûte que Julius Roſcius Hortinus aiant expliqué par des exemples les regles d'Auſone, joignit cela à cette édition. Miræus (p) & Moreri apres lui pretendent que ce Roſcius la procura, mais Poſſevin nous porte à ne le point croire. Je ne ſaurois dire ſi l'on y trouve le centon de Lelius Capilupus contre les femmes: c'eſt une piece très-ingenieuſe, mais trop ſatirique, elle a été inſerée dans le recueil qui a pour titre *Bandii amores*, & qui fut imprimé à Leide l'an 1638. Notez que Camille, Hippolyte, Lelius, & Julius Capilupus n'ont pas été quatre freres comme (q) quelques-uns l'aſſûrent. Leurs poëſies Latines ſe trouvent dans les delices des poëtes Italiens. Mr. Teiſſier dit (r) *qu'Hippolyte Capilupi excella en la poëſie ſatyrique*, mais d'autres diſent que tant lui que Julius & Camille excellerent dans l'élegie, (ſ) *alio atque alio carminum genere famam ſuam propagarunt, floridiores tamen elegiaco.* Ces paroles ſont de Borrichius: nous lui pouvons reprocher une omiſſion conſiderable; il n'a point ſçu que Julius Capilupus ſe fut ſignalé dans les centons; il ne parle que de ceux de Lelio.

(A) *A la converſion des Huſſites.*] On dit (t) qu'il *y travailla utilement*, & qu'il exigea qu'afin de *juſtifier la ſincerité de leur abjuration, & faire penitence de leurs erreurs, ils viendroient porter les armes contre Mahomet. C'eſt en cette occaſion que Chalcondyle* (1) *a parlé de Capiſtran & des Boheme ſur de mauvais memoires, ayant dit que ces peuples adoroient le Dieu Apollon, & que Capiſtran les avoit tirez de cette idolatrie.*

(B) *Il prêcha la Croiſade contre les Turcs . . . . . en Hongrie.*] L'Auteur François que je cite dans la remarque precedente obſerve que (u) *comme Capiſtran étoit né Picentin, ſa langue Italienne l'avoit fait admirer dans ſon pais, mais qu'elle ne lui ſervit de rien en Hongrie, où le peuple ne l'entendoit pas, de ſorte qu'il y prêcha la Croiſade avec peu de ſuccés, car il ne fit montre que cinq cens hommes ſous l'Etendard du Crucifix.* Il me ſemble que par la même raiſon il étoit peu propre à prêcher en Allemagne & en Pologne, & à convertir les Huſſites. Voiez la derniere remarque.

(C) *La conjeture d'Enée Silvius . . . eſt tout-à-fait judicieuſe.*] Il ne doute point qu'un ſecret deſir de gloire ne leur ait impoſé ce ſilence; & ſur cela il obſerve qu'il eſt beaucoup plus aiſé à nôtre nature de renoncer aux richeſſes, & aux voluptez, qu'à la loüange & à l'honneur humain. Chacun d'eux donna gloire à Dieu, & le reconut pour l'Auteur de la victoire;

pag. 179. (f) *Borrichius, diſſert. de poëtis pag. 96. Hiſtoire de Mahom. II. tom. 1. pag. 314.* (1) *Chalcond. l. 8.* (u) *Guillet, ibid.*

Digitized by Google

après * le gain de cette bataille, & fut enterré à Wilak dans la Hongrie. On raporte qu'il se fit beaucoup de miracles à son tombeau. Il fut canonisé par le Pape Alexandre VIII. le mois d'Octobre 1690. Il avoit déjà été beatifié par Gregoire XV. Il est (D) Auteur de quelques livres. On conte des effets fort (E) surprenans de son éloquence. Son corps au bout d'environ cent ans avoit été transporté dans un autre Monastere lors que les Turcs prirent Sirmisch; mais il fut mis en pieces, & jetté au fond d'un puits quand les Protestans pillerent ce Monastere †.

* *Le 3. d'Octobre 1456. il étoit âgé de 71. ans.* Labbe ib. pag. 519.

† *Isthuanff. Hist. Hun. gar. l. 10. apud Spondan. ad ann. 1456. n. 6.*

CAPISUCCHI. Famille de Rome qui a produit en ces derniers siecles plusieurs personnes de merite, comme on le verra dans les articles suivans, & comme il paroît avec encore plus d'étenduë par l'histoire que Vincent Armannus a publiée de cette famille, & par la genealogie qu'Ughelli en a composée. Voiez aussi le Pere Tarquin Gallucci au 1. livre *de bello Belgico.*

CAPISUCCHI (Blaise) Marquis de Monterio, General des troupes du Pape à Avignon vers la fin du XVI. siecle, se fit estimer par son courage & par son intelligence de l'art militaire. Il fit une action (A) très-remarquable pendant le siege de Poitiers en 1569. Le Pape ‡ Pie V. a parlé nommément de cette action dans une Bulle. D'autres en parlent avec un peu trop de (B) rhetorique. Ce Gentilhomme Romain servoit alors dans la Compagnie des Arquebuziers ‖ sous Paul Sforza, frere du Marquis de Santa-Fiore. Il servit depuis dans

‡ *Strada de bell. Belg. dec. 2. l. 5.*

‖ *Davila, li. 5.*

victoire; mais chacun s'apropria la gloire d'avoir été l'instrument de Dieu. L'ambition & la vanité n'empêchent point qu'on n'avouë que Dieu a été la cause de tout; on n'aprehende point un tel rival, c'est avec les autres hommes qu'on évite d'entrer en partage, & qu'on ne veut pas de concurrence. Voici les paroles d'Ence Silvius qui a été Pape sous le nom de Pie II. (a) *Auctores victoriæ tres Joannes habiti, legatus Cardinalis, cujus auspicio res gesta est, Huniades, & Capistranus, qui prælio interfuere. Verùm neque Capistranus Huniadis, neque idem Capistrani Huniades mentionem fecere in eis Literis, quas Deo, obtenta victoria, sive ad Romanum Pontificem, sive ad amicos scripsere; per suum quisquam ministerium Deum dedisse Christianis victoriam affirmavit. Avarissima humanæ mentis, facilius Regnum, & opes, quàm gloriam partitur. Potuit Capistranus patrimonium contemnere, voluptates calcare, libidinem subigere, gloriam verò spernere non potuit, &c.* Il dit à-peu-près la même chose dans un autre livre. (b) *Huniades, & Capistranus huic bello interfuere, uterque rem gestam scripsit, neque alterius mentionem fecit, alteruter solidam sibi rei gestæ laudem usurpavit. Ingens dulcedo gloriæ, facilius contemnenda dicitur, quàm contemnitur. Spreverat Capistranus sæculi pompas, fugerat delicias, calcaverat avaritiam, libidinem subegerat, contemnere gloriam non potuit. Qui summo Pontifici Bellum, atque exitum Belli describens, nullâ Huniadis, nullâ Cardinalis factâ mentione, totum suum esse dixit, quod gestum erat, quamvis Deum in primis, victoriæ confessus fuerit auctorem. Nemo est tam sanctus, qui dulcedine gloriæ non capiatur. Facilius Regna, Viri excellentes, quam gloriam contemnunt, &c.* On doit être édifié du soin que Mr. Guillet a pris d'excuser ces deux grans hommes, mais cela n'engage point à croire qu'il les justifie bien. *Quelques-uns*, dit-il (c), *ont attribué ce silence à une secrette jalousie qui regnoit entre eux: ce qui leur a fait dire de Capistran, que de toutes les vanités du monde, il n'y avoit que le désir des louanges qu'il n'avoit pas foulé aux pieds. Mais pour excuser de si grands Hommes, on peut dire qu'ils ont voulu tous deux rapporter ce Triomphe à Dieu seul, sans que l'un ait voulu donner à l'autre un sujet de vanité contraire à la modestie & à l'humilité du Christianisme.* C'est leur attribuer une charité mal ordonnée: chacun d'eux se (d) reconoissoit l'instrument de Dieu; il ne craignoit donc pas de se donner à soi-même *un sujet de vanité*, ou bien il aimoit mieux s'exposer à faire un crime, que d'y exposer son compagnon, ou enfin il se defioit de la modestie de son ami, & il ne se defioit pas de la sienne propre: & cela même seroit un acte de vanité. Ceux qui tâchent de faire l'apologie du silence reciproque de ces deux grans hommes, en disant que l'un n'étoit pas l'historiographe de l'autre, & que chacun se contenta de parler des choses qu'il avoit executées (e), se servent d'une très-foible raison. Si les Marechaux de Brezé & de Chatillon avoient envoie à Louis XIII. une relation de la bataille d'Avein dans laquelle l'un n'auroit fait aucune mention de l'autre, ne diroit-on pas sans crainte de se tromper que la jalousie seroit la cause de ce silence?

(a) Æneas, Silvius histor. Europæ cap. 8. pag. 403. edit. Basil. 1571.

(b) Id. histor. Bohemiæ, pag. 138.

(c) Guillet, ubi supra, pag. 330. 331.

(d) Per suum quisquam ministerium Deum dedisse Christianis victoriam affirmavit. Æneas Silvius, Histor. Europæ, ubi supra.

(e) Utercque videtur ea infami nota liberandus quia neuter agebat alterius historicum, sed quilibet de iis quæ per scipsum tractaverat atque perfecerat, commonebat Pontificem. Th. Raymundus, Hoplosh. sect. 2. serie 3. c. 11. p. m. 368.

(D) *Il est l'Auteur de quelques livres.*] D'un *speculum clericorum*, d'un traité *de potestate Papæ & Concilii*, d'un livre *de pœnis inferni & purgatorii*, d'un autre contre les Hussites, & nommement contre leur Evêque Jean de Roquesane (f), &c.

(f) Bellarm. de Script. Ecclesiast.

(E) *On conte des effets fort surprenans de son éloquence.*] Il alla à Nuremberg l'an 1452. & y fut reçu pompeusement par tout le Clergé. Il fit dresser une chaire au beau milieu d'une grande place, & prêcha pendant quelques jours contre le vice avec tant de force, qu'il obligea les habitans à faire un tas de leurs dez & de leurs cartes, & à y mettre le feu (g), & puis il les exhorta à la guerre contre les Turcs. L'année suivante il alla à Breslaw dans la Silesie, & y fit faire main basse sur tous les instrumens du jeu de hazard; il ordonnoit qu'on les lui portât à tas & à piles, & que l'on y mit le feu. Le pouvoir de son éloquence ne se borna point à de belles executions sur des choses inanimées, il se fit sentir d'une terrible maniere aux Juifs, car il fut cause qu'on en brûla un grand nombre par toute la Silesie, sous pretexte qu'ils avoient usé d'irreverence envers le pain consacré. Il prêchoit deux heures en Latin, après quoi un autre expliquoit ce Latin pendant deux heures en langue vulgaire (h).

(g) Comparez cela avec Actes des Apôtres chap. 19. v. 19.

(h) Ex theatro Pauli Freheri, pag. 89.

(A) *Une action très-remarquable.*] Ceux de la Religion assiegeoient Poitiers, & avoient déjà jetté un pont sur la riviere afin de donner l'assaut. Capisucchi (i) accompagné de deux autres bons nageurs se jetta dans la riviere, & passant par dessous le pont coupa en divers endroits ce qui en tenoit les pieces jointes ensemble. De là vint que tout le pont s'en alla bientôt à vau-l'eau, ce qui fit beaucoup de bien aux assiegez.

(i) Davila l. 5.

(B) *Avec un peu trop de rhetorique.*] Il y a beaucoup plus de gloire dans cette action suivant Famianus Strada, que suivant Davila. Celui-ci veut que pendant que les nageurs allerent de nuit sous le pont, afin d'en dejoindre les pieces en divers endroits, on donna plusieurs allarmes à l'ennemi, on fit une sortie commandée par Fervaques, & un grand feu d'artillerie; & que par ce moien on occupa de telle sorte les assiegeans, qu'ils ne s'aperçurent point de la rupture de leur pont. Ceux qui fournirent des memoires au Pere Strada ne trouverent point du merveilleux dans une semblable action: ils trouverent plus à-propos d'exposer Blaise Capisucchi à une furieuse grêle de mousquetades, & de le mettre au dessus de cet Horace, qui fut l'un des trois Preux de l'ancienne Rome dans la guerre de Porsenna. Ecoutons cet éloquent historien. (k) *Ob iteratas Colonienſium ac Septemviri litteras, addiderat Blasium Capisucchum, quem paulo ante ſclopetariorum equitum, mox & lanceariorum turmæ præfecerat, commendatum à fama præclari facinoris quo in Pictaviensi obſidione, quum Hugenoti ad invadendam urbem fluminis pontem injeciſſent, ipſe aquis immerſus crebra inter hoſtium miſſilia grandi cultro pontem intercidit, atque adiutum ſubeuntibus interrupit. Veteris illius Romani patria non indignus, niſi quod ille poſt ſectum aliorum opera pontem tum fluminis periculum ſubiit urbis ſuæ ab hoſtibus jam ſecuræ; hic à diſcrimine in aquis exorſus ſuis pontem manibus perfregit, hoſtibus à patria ſubmotis alienæ, meritus ut factî memoriam Romanus Pontifex ſanctioribus literis inſeruerit.* Il cite en marge une Bulle de Pie V. du 10. Mai 1567. Il ne marque pas bien l'année, vu que le siege ne se fit que deux ans après; mais ce n'est point-là que se trouve la grande faute. Il veut que le pont ait été rompu malgré les mousquetades des assiegeans, & lors qu'ils étoient déjà dessus pour se jetter dans la ville. Cela sent plus l'orateur que l'historien, puis que Davila dit le contraire.

(k) Strada de bello Belg. dec. 2. lib. 5. p. m. 308.

Digitized by Google

dans le Païs-Bas β ſous le Duc de Parme, qui l'envoia au ſecours de ceux de Cologne en 1584. durant la guerre que l'on fit à Gebhard Truchſes Electeur Proteſtant & marié. Capiſucchi fit parler de lui γ en ce païs-là. Il fut enſuite δ Lieutenant General des troupes du Duc de Florence, & commanda celles du Pape à Avignon & dans le Comté Venaiſſin. On garde dans les Archives du Vatican un volume de ſes lettres au Cardinal Aldobrandin neveu de Clement VIII. Il avoit un frere (C) nommé Camille.

CAPISUCCHI (JEAN ANTOINE) Cardinal du titre de St. Pancrace, & puis de Sainte Croix de Jeruſalem, & enfin de Saint Clement, s'éleva par degrez juſques à la pourpre. Il fut Chanoine du Vatican, & enſuite Auditeur de Rote ſous le Pape Paul III. Il fut promu au Cardinalat, & à l'Evêché de Lando par Paul IV. qui le mit auſſi dans le tribunal de l'Inquiſition. Il fut Prefect de la ſignature de Grace ſous Pie V. & gouverneur de Gualdo avec le caractere de Legat Apoſtolique. Il mourut le 29. de Janvier 1569. courant ſa 54. année. Il publia des Conſtitutions pour ſon Dioceſe, & un Synode ζ.

CAPISUCCHI (PAUL) ſe rendit recommandable dans le XVI. ſiecle par divers emplois, & par pluſieurs negociations. Il fut Chanoine du Vatican, Referendaire de l'une & de l'autre ſignature, Auditeur de Rote, Evêque de Neocaſtre, Vicaire General de Clement VII. & de Paul III. Prefect de la ſignature de Grace, & Vicelegat de l'Ombrie. Il calma les deſordres qui s'étoient élevez à Perouſe, & ramena cette ville à l'obeïſſance du Pape. Il n'eût pas moins de bonheur à Avignon ſous le Pontificat de Paul III. puis que par ſa prudence & par ſon autorité il diſſipa toutes les factions qui diviſoient cet Etat, & remit le calme & la fidelité dans tous les eſprits. Ce fut lui que le Pape Clement VII. choiſit pour être l'examinateur & le raporteur de l'importante & delicate matiere du divorce de Henri VIII. Il étoit alors Doien λ de la Rote, & il paroît par le volume de ſes Deciſions qu'il ne fut point favorable au deſſein du Roi d'Angleterre; puis qu'il fait voir dans deux de ces Deciſions que ce Prince avoit encouru les cenſures, pour avoir repudié Catherine d'Aragon, & pour s'être marié à une autre femme malgré les defenſes du St. Siege, & que la Reine Catherine devoit être retablie dans ſa premiere dignité. Il publia pluſieurs Conſtitutions très-utiles concernant les troubles de Perouſe & d'Avignon, le Gouvernement dont il étoit Vicelegat, & les Clercs de ſon Dioceſe. Il mourut à Rome en 1539. à l'âge de 60. ans, & fut enterré dans le tombeau de ſa famille par Jean Antoine Capiſucchi ſon neveu, Cardinal du titre de St. Pancrace, mentionné ci-deſſus μ.

CAPISUCCHI (RAIMOND) élevé au Cardinalat par le Pape Innocent XI. le premier jour de Septembre 1681. étoit fils de Paul Capiſucchi Marquis de Puy-Catin. Il entra dans l'Ordre des Dominicains à l'âge de 14. ans. Il a enſeigné publiquement la Philoſophie dans Rome. Innocent X. le fit Secretaire de la congregation de l'Indice, & peu après il le fit entrer dans celle de l'examen des Evêques. Il le fit Maître du Sacré Palais en 1654 †. Nous avons divers Ouvrages (Z) de Raimond Capiſucchi.

La charge de Maître du Sacré Palais lui fut ôtée par Alexandre VII. comme je l'ai dit † ailleurs, & l'on crut que ſa diſgrace auroit encore d'autres ſuites plus fâcheuſes: mais cette tempête s'apaiſa; le Pape * le reconut innocent, & lui ofrit une Prélature, & l'aiant trouvé reſolu à preferer la vie privée de Religieux à la condition d'Evêque, il lui donna le ſecond degré d'honneur & d'autorité parmi les Dominicains.

☞ CAPPADOCE, païs d'Aſie ſitué entre la Cilicie, l'Armenie, la Colchide, le Pont Euxin, la Paphlagonie, la Galatie ‡ &c. fut diviſé ſucceſſivement en pluſieurs manieres. Ariarathes qui en fut le premier (A) Roi reünit enſemble les Cataons & les Cappadoces. Les Perſes

α *Strada ibid. ad ann. 1584.*

γ Blaſio Capiſucco mandavit ut cum ſua lanceariorum turma ... per Agrippinenſem Provinciam ac præcipuè per Bonnenſem agrum infeſtis ſignis excurreret... quod ille prævia ſui fama quæ multa per eos Rheni tractus, ſtrenuè ac feliciter peregit &c. *Id. dec. 2. l. 10. ad ann. 1588.*

δ *Proſp. Mandoſius Bibl. Romana pag. 226.*

ζ *Ex Bibl. Roman. Proſperi Mandoſii.*

λ *Palaviſ. iſtor. des Gerark. l. 2. c. 19.*

μ *Ex Biblioth. Romana Proſp. Mandoſii.*

‡ *Tiré de Proſper Mandoſi ubi ſupra cenſur. f. pag. 299. 300.*

† *Ci-deſſus pag. 491. col. 2.*

* *Voiez le Pere Daniel apologét. to. 2. lib. 5. pag. 343. & ſeq.*

(a) *Strada de bell. Belg. dec. 2. l. 5. ad ann. 1584.*

(b) *Idem Strada paſſim.*

(c) *Voiez la Bibliot. Romana de Proſp. Mandoſio.*

(C) *Il avoit un frere nommé Camille.*] Ce Camille CAPISUCCHI, Marquis de Puy-Catin, a été un grand homme de guerre dans le XVI. ſiecle. Il donna beaucoup de preuves de valeur à la bataille de Lepante, ce qui fit que deux ans après (a) Jean d'Autriche lui donna le commandement de 400. Gentilshommes ſur ſon bord à l'expedition de Tunis. Il ſe ſignala ſouvent (b) dans les guerres du Païs-Bas, où le Duc de Parme lui donna un Regiment d'Infanterie en 1584. Après pluſieurs Campagnes dans une ſi bonne école, il merita de commander les troupes du Pape; ce qu'il fit avec beaucoup de reputation en Hongrie. Il y mourut au commencement de Novembre 1597. d'une maladie qu'il avoit gagnée en travaillant avec trop d'ardeur, à prevenir les funeſtes ſuites qu'on avoit à craindre de la rupture d'un pont qu'on avoit dreſſé ſur le Danube. Il étoit alors dans ſa 60. année. Il entendoit parfaitement les Mathematiques & les Fortifications, & il écrivit un Ouvrage *de officio Præfecti Caſtrorum*, qui eſt demeuré dans le cabinet de ſes heritiers. On garde dans les Archives du Vatican pluſieurs lettres qu'il avoit écrites au Cardinal Aldobrandin neveu du Pape Clement VIII. Son tombeau & ſon épitaphe ſe voient à Vienne dans l'Egliſe de Sainte Croix (c). Les exploits qu'il fit en France à la ſuite du Duc de Parme ſont decrits fort en detail par le Jeſuite Guillaume Dondini, dans l'hiſtoire des expeditions que ce Duc eut ordre de faire pour le ſecours de la Ligue.

(Z) *Nous avons divers Ouvrages de Raimond Capiſucchi.*] En voici les titres: *Controverſia Theologica, Scholaſtica, Morales, Dogmatica, Scripturales, ad mentem Divi Thomæ Aquinatis reſolutæ*; il y en a une ſeconde édition revuë & augmentée par l'Auteur. *Appendices ad controverſias ſupradictas. Vita beati Joannis Chriſti. Cenſura ſeu votum ad librum de cultu & veneratione Sanctorum Veteris Teſtamenti. Diſcurſus de gradu virtutum in Sanctis canonizandis requiſito.* La Bibliotheque Romaine de Proſper Mandoſi, d'où ceci eſt tiré, donne la liſte de pluſieurs Ouvrages de cet Auteur qui étoient prêts à être imprimez. Il y en a un *de contritione & attritione*, & un *de opinione probabili*. On a remarqué dans quelques Ecrits de Controverſe que le Pere Capiſucchi avoit aprouvé l'Expoſition de Mr. l'Evêque de Condom, quoi qu'elle contint des ſentimens oposez à ceux de l'Aprobateur. Voiez l'*Examen* (d) *des Methodes propoſées par Meſſieurs de l'Aſſemblée du Clergé de France en l'année 1682.*

(A) *Ariarathes qui en fut le premier Roi.*] Strabon (e) qui dit cela ne nous aprend point quand a vécu cet Ariarathes, & nous trouvons dans Diodore de Sicile dequoi douter que le premier Roi de Cappadoce ait eu ce nom. Nous y trouvons (f), qu'Atoſſa ſœur de Cambyſe pere de Cyrus, fut femme de Pharnaces Roi de Cappadoce, & qu'elle lui donna un fils qui eut nom Gallus. Celui-ci fut pere de Smerdis, & grand-pere d'Artames, & biſaieul d'Anaphas, qui laiſſa un fils de même nom qui fut pere d'un très-brave Prince nommé

† *Strabo, lib. 12. init.*

(d) *Mr. Baſnage qui étoit alors Miniſtre à Rouen, & qui Baſnage Rotterdam depuis l'an 1685. eſt l'Auteur de cet excellent Ouvrage. Il fut imprimé à Rotterdam en 1684. chez Henri de Graef, quoi que le titre porte à Cologne chez Pierre Marteau. Les extraits de Capiſucchi ſe trouvent pag. 313. 315.* (e) *Strabo lib. 12. pag. 368.* (f) *Diodorus Siculus in eclogis lib. 31. p. m. 1164.*

Perſes diviſerent ce roiaume (B) en deux Satrapies. Les Macedoniens conſerverent cette diviſion, & moitié par force, moitié de bon gré ils ſoufrirent qu'elles fuſſent converties en deux roiaumes dont l'un fut nommé la Cappadoce ſimplement, ou la grande Cappadoce, l'autre fut nommé le Pont, ou la Cappadoce Pontique β. La grande Cappadoce fut diviſée en dix Provinces, & elle l'étoit encore du tems de Strabon, & ſous le Roi Archelaus, après lequel elle fut reduite en Province du peuple Romain *. Ce païs abondoit en chevaux, † en ânes, & en mulets, & l'on a dit même ‡ que les mules n'y étoient point ſteriles. C'eſt de là que l'on tiroit les chevaux deſtinez ſi particulierement à la perſonne des Empereurs ‡ qu'il étoit defendu aux Conſuls même de s'en ſervir. Il fourniſſoit (C) auſſi quantité d'eſclaves & de faux (D) temoins, &

β *Strabo, lib. 12. pag. 368.*

* *Id. ib. pag. 367. & 368.*

† *Lloyd cite pour cela pluſieurs Auteurs. Voiez auſſi le Phaleg de Mr. Bochart l. 3. c. 11.*

‡ Theophraſtus vulgo pecore (*mulos*) in Cappadocia tradit, ſed eſſe id animal ibi ſui generis. *Plin. l. 8. c. 44. pag. m. 216.*

‡ *Bochart ibid.*

nommé Datames. Celui-ci aiant été tué par les Perſes dans une bataille, laiſſa le Roiaume à ſon fils Ariamnes qui le poſſeda 50. années, & qui eut deux fils Ariarathes & Holophernes. Ils regnerent l'un & l'autre dans la Cappadoce, & s'entr'aimerent tendrement. ARIARATHES s'étant joint aux Perſes dans l'expedition d'Egypte, y aquit beaucoup de gloire, & s'en retourna comblé d'honneurs par le Roi Ochus. Il laiſſa deux fils ARIARATHES & Aryſas. L'aîné ſucceda à Holofernes ſon oncle qui n'aiant point d'enfans l'avoit adopté. Voilà donc beaucoup de Princes qui ont regné dans la Cappadoce avant Ariarathes I. du nom. Mr. Moreri (a) qui n'en met que ſix entre Pharnaces & celui-ci, ne comptoit pas bien, & puis qu'il dit qu'on ne ſait pas comment on les apelloit, il montre qu'il n'avoit pas lu Diodore de Sicile. J'ignore ſi Appien ne l'avoit pas lu, ou s'il ne l'avoit pas cru digne de foi, mais je ſai bien qu'il declare (b) qu'il ne ſauroit dire au vrai ſi la Cappadoce avoit des Rois particuliers avant le tems d'Alexandre, ou ſi elle étoit une Province de la Monarchie des Perſes.

(a) *Moreri au mot* Cappadoce.

(b) *Appianus in Mithridaticis p. m. 117.*

(B) *Les Perſes diviſerent ce Roiaume en deux Satrapies. Les Macedoniens conſerverent.*] C'eſt Strabon (c) qui dit cela. Mais nous venons d'entendre Diodore de Sicile qui parle de la Cappadoce comme d'un païs gouverné par un ſeul Roi independant de la Perſe. J'avouë qu'il dit qu'Anaphas eut tant de courage qu'il aima mieux abandonner le gouvernement de la Cappadoce, que de paier un tribut aux Perſes, & je croi au fond que les Rois de Cappadoce étoient tributaires de ceux de Perſe: mais enfin il ne parle point de cette eſpece de dependance; il ne dit rien qui inſinuë que la Cappadoce contint quelques Satrapies de la Monarchie Perſienne, & il dit tout ce qu'il faut pour en donner une autre opinion. Allons au reſte. Il remarque (d) qu'Ariarathes Roi de Cappadoce s'étoit maintenu dans la poſſeſſion de ſes Etats pendant qu'Alexandre ſubjuga la Perſe, & s'occupa à d'autres expeditions qui l'empêcherent de ſonger à lui. Quinte Curce dit neanmoins (e) que ce Conquerant ſe rendit maître de la Cappadoce, & qu'il y laiſſa un gouverneur, lors qu'il en partit pour aller chercher Darius. Mais il faut croire que ce gouverneur ne s'y maintint pas long tems, car nous liſons dans le même Quinte Curce qu'après la mort d'Alexandre, on charges Eumenes de defendre la Cappadoce juſqu'à Trapezunte, & de faire la guerre à Ariarathes qui étoit le ſeul qui refuſat de ſe ſoumettre. *Et bellum cum Ariarathe gereret: ſolus hic detrectabat imperium* (f). Appien (g) trouve vraiſemblable qu'Alexandre laiſſa les Cappadoces ſous le gouvernement de leurs Princes moiennant un certain tribut. Il ajoûte que l'hiſtorien Jerôme debite que ce Conquerant n'entra pas même dans ce païs-là. Mithridate dans ſes harangues diſoit hardiment (h) que la Cappadoce étoit l'une des parties de l'Aſie que ni Alexandre ni les ſucceſſeurs d'Alexandre n'avoient point touchées. Quoi qu'il en ſoit reprenons le fil de la narration de Diodore de Sicile.

(c) *Strabo lib. 12. pag. 368.*

(d) *Diodor. Siculus lib. 18. c. 16. pag. 920.*

(e) *Quint. Curtius lib. 3. c. 4.*

(f) *Id. lib. 10. c. 10.* Voiez Freinshemius ſur ce paſſage: il montre qu'il faut lire *Ariarathe*, & non pas *Arbate.*

(g) *Appianus ubi ſupra.*

(h) *Juſtinus. lib. 38. c. 7. pag. m. 560.*

Après la mort d'Alexandre ſes ſucceſſeurs ne voulurent point ſoufrir que la Cappadoce fut hors du joug Macedonien. Perdiccas y entra avec une groſſe armée, & trouva Ariarathes diſpoſé à ſe defendre, & aiant 30. mille hommes de pied, & 15. mille chevaux. Il ſe donna une bataille: Perdiccas la gagna: Ariarathes fait priſonnier fut crucifié avec pluſieurs autres: on donna à Eumenes le gouvernement de la Cappadoce. Notons ici une faute de Juſtin. Il dit (i) que la victoire de Perdiccas ſur Ariarathes n'aporta aucun profit au vainqueur, à cauſe que les vaincus ſe retirerent dans la ville, mirent à mort leurs femmes & leurs enfans, brûlerent leurs maiſons, & ſe jetterent eux-mêmes au milieu des flâmes. Il confond les choſes. Ce qu'il raconte ſe paſſa (k) dans la Piſidie au ſiege d'Iſaure apres que la Cappadoce eût été reduite à l'obeïſſance par la defaite & par le ſuplice d'Ariarathes. Nous verrons (l) ci-deſſous que les Macedoniens ne garderent que fort peu de tems ce païs-là.

(i) *Juſtinus. lib. 38. c. 7. pag. m. 560.*

(k) *Ibid. lib. 12. c. 6.*

(l) *Voiez Diodore de Sicile lib. 18. c. 22. p. 926. & le Juſtin Variorum de Mr. Graevius pag. 309.*

(C) *Il fourniſſoit auſſi quantité d'eſclaves.*] Cela paroît par ces paroles de Ciceron: (m) *Cappadocem modo abreptum de grege venalium diceres*; & par ce paſſage de Perſe:

Vendo (n) *animam lucro, mercare, atque exeuntes ſollers,*
Omne latus mundi, ne ſit praſtantior alter
Cappadocas rigida pingues plauſiſſe catafta.

On peut raporter à cela ce que dit Horace, que le Roi de Cappadoce deſtiné d'argent étoit fort riche en eſclaves:

Mancipiis (o) *locuples eget aeris Cappadocum rex.*

Mr. Dacier obſerve (p) *que lors que Lucullus étoit en Cappadoce un bœuf ne s'y vendoit que . . . . . ſix ſols, & un homme que vingtquatre ſols.* Notez que les eſclaves de ce païs-là, ceux de Cilicie, & ceux de Crete paſſoient pour des garnemens, & qu'ils donnerent lieu au proverbe *tria cappa peſſima.* Voiez les *prolegomenes* (q) de Famien Strada.

(m) *Cicero in Orat. poſt reditum in Senatu fol. 170. A.*

(n) *Perſius Sat. 6. fub fin.*

(o) *Horat. epiſt. 6. l. 1. v. 39.*

(p) *Dacier, ſur ce paſſage d'Horace, to. I. p. m. 327.*

(q) *Lib. 3. Prolusione 2. pag. m. 485.*

(D) *Et de faux temoins, & de pierres tranſparentes.*] On dit que les Cappadoces s'accoutumoient dès l'enfance à reſiſter aux tourmens, & qu'ils ſe donnoient la queſtion les uns aux autres, pour s'endurcir contre les peines à quoi leurs faux temoignages les pourroient un jour expoſer, & afin auſſi de mettre à un plus haut prix leurs parjures ſelon qu'ils auroient aquis plus de fermeté. Voilà le ſens que je donne à ces paroles du Scholiaſte de Perſe: (r) *Vel quia Cappadoces dicerentur habere ſtudium naturale ad falſa teſtimonia proferenda: qui nutriti in tormentis à puerilis equuleum ſibi facere dicuntur, ut in eo ſe invicem torquant; & cum in pena perdurarent, ad falſa teſtimonia ſe bene venundarent.* Ces gens-là encheriſſoient ſur la nation Greque quoi qu'elle eût porté ce vice à de grans excés, ſi l'on s'en raporte à Ciceron qui lui attribuë d'avoir donné lieu à cette façon de parler, *prêtez moi vôtre temoignage, je vous le rendrai.* Il exprime ſi éloquemment les mauvaiſes qualitez des temoins Grecs, que je ne ſaurois m'abſtenir de faire lire en cet endroit cette belle deſcription. (ſ) *Hoc dico de toto genere Graecorum: tribus illis literis, de multarum artium diſciplinam, non adimo facultatem loquendi, ingeniorum acumen, dicendi copiam: denique etiam, ſi quis ſibi alia ſumunt, non repugno. Teſtimoniorum religionem, & fidem, nunquam iſta natio coluit: totiuſque hujuſce rei quae ſit vis, quae auctoritas, quod pondus, ignorant. Unde illud eſt, Da mihi teſtimonium mutuum? num Gallorum? num Hiſpanorum putatur? totum iſtud Graecorum eſt: ut etiam qui Graece neſciunt, hoc quibus verbis à Graecis dici ſoleat, ſciant. Itaque videte quae vultu, quae confidentia dicant: tum intelligetis quae religione dicant. Numquam nobis ad rogatum reſpondent, ſemper accuſatori plus quàm ad rogatum: numquam laborant, quemadmodum probent quod dicunt, ſed quemadmodum ſe explicent dicendo. . . . . Graecus toſtis cum ea voluntate proceſſit, ut ladat, non juriurandi, ſed ladendi verba meditatur. Vinci, refelli, convinci putat eſſe turpiſſimum, ad id ſe parat, nihil aliud curat. Itaque non optimus quiſque, nec graviſſimus, ſed impudentiſſimus loquaciſſimusque delegitur.* Cela me fait ſouvenir de certains contes que j'ai oui faire cent fois, qu'il y a en France une Province (t) où les Gentilshommes s'entr'écrivent, *je vous prie de me prêter vos temoins pour quelques jours*, & où l'on trouve des gens qui repondent quand on leur demande, de quel metier êtes-vous, *Monſieur je ſuis temoin à vôtre ſervice.*

(r) *Schol. Perſii in hac verba Sat. 6. v. 77.* Cappadocas rigida pingues plauſiſſe catafta.

(ſ) *Cicero, Orat. pro L. Flacco circa init. fol. m. 150. A.*

(t) *Voiez le traité de Mr. de Brieux ſur l'origine de quelques proverbes.*

Quant aux pierres tranſparentes qui ſe trouvoient dans la Cappadoce, je ne citerai que Pline. (v) *Hiſpania hunc* (ſpecularem lapidem) *olim exterior tantum dabat, nec tota, ſed intra centum millia paſſuum circa Segobricam urbem: jam & Cypros & Cappadocia, & Sicilia, & nuper inventum Africa: poſtferendos omnes tamen Hiſpania & Cappadocia, molliſſimis, & ampliſſimae magnitudinis, ſed obſcuris.* Il ajoûte que ſous l'Empire de Neron on decouvrit dans la Cappadoce une eſpece de pierre dure comme le marbre, blanche & (w) tranſparente, que l'on apella Phengites. Neron (x) l'emploia beaucoup dans ſes batimens; Domitien

(v) *Plin. lib. 36. cap. 22. pag. 331.*

(w) Translucens etiam qua parte fulvae inciderant venae. *Id. ib. p. 332.*

(x) *Id. ib.*

Digitized by Google

& de pierres tranſparentes mais l'argent n'y rouloit (E) guere; Les Romains accordant leur amitié à ceux qui regnoient dans la Cappadoce, y comprirent (F) les habitans, je veux dire qu'ils reçurent dans leur alliance le Roi & le peuple conjointement. Ils n'en uſoient pas de même envers les Rois des autres nations; car ils les declaroient leurs amis ſans faire mention du peuple *. Cela pourroit faire croire que les habitans de la Cappadoce vivoient ſous un gouvernement mêlé d'Ariſtocratie & de Monarchie; mais j'ai de la peine à me le perſuader. Ce qu'il y a de bien ſûr eſt qu'ils ne pouvoient (G) ſe paſſer de Roi. Il y avoit dans leur païs beaucoup de Mages, (H) & beaucoup de lieux de devotion. Il n'en faut pas conclure que ce ſoit le propre des nations groſſieres, ignorantes & brutales, car en fait de ſuperſtition ils n'égaloient ni les Grecs, ni les Romains, & il ſe trouve des peuples qui à force d'être barbares, & ſtupides, n'ont aucune religion. On verra dans les remarques une (I) partie de l'hiſtoire des Princes qui ont dominé en Cappadoce. Ils faiſoient ordinairement leur reſidence † à Mazaca ville ſituée

* *Strabo ib. p. 372.*

† *Id. ib. pag. 371.*

(a) *Sueton. in Domit. c. 14.*

(b) *Dacier ubi ſupra.*

(c) *Cicero epiſt. 1. lib. 6. ad Atticum pag. 569.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *C'étoit celui qui avoit gouverné la Cilicie avant Ciceron.*

(g) Erat enim rex perpauper. *Id. ibid. epiſt. 3. pag. 612.*

(h) *Id. ib. pag. 613.*

(i) *T. Livius lib. 38. pag. m. 732.*

(k) *Id. ib. pag. 733.*

(l) Ariarathes Cappadocum rex præterquam quod Romanis ſuo nomine auxilia pollicitus erat, ex quo eſt junctus Eumeni affinitate in omnia belli paciſque ſe conſociaverat conſilia. *Id. lib. 42. pag. 820.*

(m) *Strabo lib. 12. pag. 372.*

(n) *Tiré de Strabon ibid.*

(o) *Juſtinus lib. 38. c. 2.*

Domitien craignant les conjurations, (a) & voulant voir ce qui ſe feroit derriere lui, fit entourer de cette pierre les galeries où il avoit la coutume de ſe promener.

(E) *L'argent n'y rouloit guere.*] Le vers d'Horace qu'on vient de citer en eſt une preuve. Mr. Dacier (b) la fortifie par le bon marché des bœufs & des hommes, & en diſant que les Cappadociens *paioient les tributs au grand Roi en chevaux & en mulets.* Il n'oublie pas Ciceron qui *dit en parlant de la Cappadoce & de ſon Roi Ariobarzanes*, (c) *& non hercule ego ita judico, nihil illo regno ſpoliatius, nihil rege egentius.* En effet je ſuis perſuadé qu'il n'y a rien de plus denué d'argent que ce Royaume, rien de plus pauvre que ſon Roi. Ciceron étoit alors gouverneur de Cilicie. Il obſerve qu'Ariobarzanes etoit trop chargé de dettes pour pouvoir paier tout à la fois Brutus & Pompée. (d) Il paioit tous les mois aux procureurs de celui-ci 33. talens attiques, & cela ne ſuffiſoit pas au paiement des interêts. Il fut obligé d'impoſer des taxes, car il n'avoit point de revenus ordinaires; & il epuiſoit de telle ſorte ce qui provenoit de ces taxes, qu'il ne pouvoit rien paier à ſes autres creanciers. (e) *Alii neque ſolvit quicquam nec poteſt ſolvere: nullum enim æratium, nullum vectigal habet.* (f) *Appii inſtituto tributa imperat, ea vix in ſumnas Pompeii quod ſatis ſit efficiunt.* Quoi qu'il (g) fut très-pauvre, il paia enfin près de cent talens à Brutus dans une année, & il promit d'en paier deux cens à Pompée au bout de ſix mois (h).

(F) *Les Romains accordant leur amitié . . . . . y comprirent les habitans.*] Le premier Roi de Cappadoce qui eut l'avantage d'être declaré ami du peuple Romain, avoit ſuivi le parti d'Antiochus Roi de Syrie. Il en demanda pardon à la Republique après la defaite de ce Monarque, & ofrit d'expier ſa faute par une ſomme d'argent. Il fut condamné à paier 200. talens; mais à la priere d'Eumenes Roi de Pergame ſon gendre, il obtint un bon rabais, il en fut quite pour la moitié de cette ſomme, & il fut admis à l'amitié des Romains. (i) *Legati . . . . . ab Ariarathe rege Cappadocum venerunt ad veniam petendam impetrandamque pecunia nocam quòd auxiliis Antiochum juviſſet. Ei CC. talenta argenti ſunt imperata . . . . (k) Ariarathes vix parte dimidia pecuniæ imperatæ Eumenis beneficio, cui deſponderat per eos dies filiam, remiſſa, in amicitiam eſt acceptus.* Depuis ce tems-là il ſuivit fidelement leur parti avec ſon beau-pere. Voiez la marge (l), vous y trouverez ſes diſpoſitions dans la guerre qu'ils firent au dernier Roi de Macedoine.

(G) *Ils ne pouvoient ſe paſſer de Roi.*] La famille roiale ſe trouvant éteinte, ils refuſerent la permiſſion d'être libres que le peuple Romain leur voulut donner, & ils envoierent des Ambaſſadeurs à Rome pour declarer que la liberté leur étoit inſupportable, & pour demander un Roi. (m) Πρεσβείς αφικνοῦνται παρὰ Ῥωμαίους παρακαλοῦντες ὡς χρὴ δουλεύειν φάσκοντες αὐτοὺς ἀφιέναι. ἐπιτρέπει δ' αὐτοῖς αὐτοὺς ἀποδεικνύναι. *Miſſis legatis libertatem repudiaverunt ut quam ſibi dicerent eſſe intolerabilem, regem ſibi dari poſtulaverunt.* On fut ſurpris d'un tel goût, & on leur permit de conferer le Roiaume à qui bon leur ſembleroit. Ils elurent Ariobarzanes dont la poſterité manqua à la 3. generation: enſuite dequoi Archelaus qui n'apartenoit aucunement à cette famille fut créé leur Roi par Marc Antoine (n). C'eſt d'eux que l'on pouvoit dire, *O homines ad ſervitutem nati!* au fond il eſt aparent que la Monarchie leur convenoit mieux que l'etat republicain: il faut être d'un certain tour d'eſprit pour n'abuſer pas de la liberté, & tous les peuples n'ont point ce tour-là. Notez que Juſtin aſſure que ce fut le Senat Romain qui élut Ariobarzane. *Cappadoces munus libertatis abnuentes, negant virere gentem ſine rege poſſe, atque ita rex illis a Senatu Ariobarzanes conſtituitur* (o). Mithridate ſoutenoit que les Romains n'accorderent la liberté aux Cappadoces, qu'afin de lui faire une injure; il ajoûtoit que par la ſeule raiſon que Gordius étoit ſon ami ils s'oposerent aux deſirs du peuple qui le demandoit pour Roi (p). Il eſt en ceci moins indigne de croiance que Strabon, car quelle aparence que les Romains aient laiſſé à la diſcretion des Cappadoces l'élection d'un Roi dans des conjonctures comme celles-là?

(H) *Beaucoup de Mages, & beaucoup de lieux de devotion.*] Une parentheſe de Strabon en fournit la preuve. (q) Ἐν δὲ τῇ Καππαδοκίᾳ (πολὺ γὰρ ἐστι τὸ τῶν μάγων φῦλον, οἱ καὶ Πυραιθοι καλοῦνται· τοσαῦτα δὲ τὰ περὶ τὰς Περσικὰς θεοὺς ἱερὰ) ἀεὶ μαχαίραι τίθενται κοινὰ παρὰ τοῖς ἱεροῖς ἀνδριᾶσι τοῖς ἐν ὑπαίθρῳ τόποις. *In Cappadocia (etenim maxima eſt ibi magorum multitudo qui Pyrethi vocantur, & multa Perſicorum deorum templa) non cultro ſed ſtipite quodam mactant tanquam malleo verberantes.* J'ai parlé ailleurs (r) de la devotion des Cappadoces pour la Bellone de Comana, & pour la (ſ) Diane de Caſtabala. Diſons ici qu'ils avoient un pontificat de Jupiter (t) dans un lieu qui s'apelloit Dacia, & qui étoit fort celebre. Le temple d'Apollon de Catione étoit venerè dans toute la Cappadoce: le ſimulacre qu'on voioit en ce lieu-là étoit un original dont on tiroit beaucoup de copies pour les autres villes (v). Le Jupiter des Venetiens ne cedoit guere à la Bellone de Comana: ſon temple étoit ſitué dans un lieu fertile qui raportoit au pontife un revenu annuel de 15. talens. Cette charge étoit à vie. Il y avoit bien trois mille perſonnes deſtinées au ſervice de ce Dieu, & entretenues dans ſon temple (w). Plutarque (x) obſerve que les Romains avoient apris des Cappadoces le culte d'une déeſſe qui étoit la lune, ou Minerve ou Bellone. Ajoûtez à tout cela ce que dit Maxime de Tyr qu'une montagne étoit le Dieu, le ſerment & la ſtatuë des Cappadoces: Ὄρος Καππαδόκαις ὁ Ζεὺς καὶ ὅρκος καὶ ἄγαλμα: *Mons Cappadocibus Deus & juſjurandum eſt & ſtatua* (y). S'il a voulu dire qu'ils n'avoient point d'autre Dieu qu'une montagne, il s'eſt fort trompé.

(I) *Une partie de l'hiſtoire des Princes qui ont dominé en Cappadoce.*] Finiſſons ici ce qui a été commencé dans les remarques precedentes.

I. Nous avons conduit le lecteur juſques au tems de Perdiccas qui après la mort d'Alexandre remit la Cappadoce ſous le joug Macedonien. L'on a vu qu'il fit expirer ARIARATHES ſur une croix. Ce malheureux Prince laiſſa un fils nommé comme lui ARIARATHES, qui ſe ſauva en Armenie, & qui recouvra le Roiaume quelque tems après, car dès qu'il eut ſçu la mort de Perdiccas, & celle d'Eumenes, & l'occupation que d'autres guerres donnoient à Antigonus & à Seleucus, il entra dans la Cappadoce avec les troupes qu'Ardoate Roi d'Armenie lui fournit, il defit Amyntas General des Macedoniens, il le tua, & les chaſſa du païs. Il laiſſa le Roiaume à ARIAMNES ſon fils aîné qui s'allia avec le Roi de Syrie Antiochus Theos, car il maria Ariarathes ſon fils aîné avec Stratonice fille de cet Antiochus. Il eut tant d'amitié pour ſon fils, qu'il ſe le donna pour collegue dans la roiauté. ARIARATHES aiant regné ſeul après la mort de ſon pere, laiſſa ſes états en mourant à ſon fils ARIARATHES qui étoit encore fort jeune. Celui-ci épouſa (z) Antiochide fille d'Antiochus le grand, femme rufe qui ſe voiant ſterile recourut à une ſupoſition de part. Elle fit acroire à ſon mari qu'elle avoit eu deux garçons qui furent nommez l'un Ariarathes, & l'autre Holophernes. Sa ſterilité fut levée quelque tems après; elle eut deux filles, & puis un fils qui fut nommé Mithridate. Elle confeſſa la fraude à ſon mari, & fit enſorte que l'aîné de ces enfans ſupoſez fut entretenu à Rome avec peu de ſuite, & que l'autre fut envoié en Ionie. Le fils legitime prit

(n) *Appian in Syriacis p. m. 59. obſerve qu'Antiochus donna ſa fille Antiochide en mariage à Ariarathes Roi de Cappadoce quand il ſe prepara à la guerre contre les Romains. Ce fut donc vers l'an de Rome 560.*

(o) Juſtinus lib. 38. c. 2.

(p) Libertatem etiam in contumeliam ſui à Senatu ultro delatam Cappadociæ quam reliquis gentibus abſtulerunt: deinde populos Cappadocum pro libertate oblata Gordium regem orantes ideo tantum quoniam amicus ſuus eſſet, non obtinuiſſe. *Id. ib. cap. 5. p. 557.*

(q) *Strabo lib. 15. p. 504.*

(r) *Dans l'article* Comane.

(ſ) *Voiez la remarque A de l'article* Comane *à la fin.*

(t) *Strabo lib. 12. pag. 369.*

(v) *Id. ib. pag. 370.*

(w) *Id. ib.*

(x) *Plut. in Sylla p. 457. E.*

(y) *Maxim. Tyrius Orat. 38. p. m. 385.*

(z) *Appian in Syriacis p. m. 59. obſerve qu'Antiochus donna ſa fille Antiochide en mariage à Ariarathes Roi de Cappadoce quand il ſe prepara à la guerre contre les Romains. Ce fut donc vers l'an de Rome 560.*

ſituée ſous la montagne d'Argée, & qui ſuivoit les loix de Charondas * expliquées par un Chantre que l'on choiſiſſoit pour cette fonction. Cette ville étoit bâtie ſur la riviere de Melas qui ſe de-

* Αἰφάνεται δὲ παραδοὺς τοῖς ἐξηγητὰς τῶν ἱερῶν νόμων οἱ παρὰ βαρβάροις νομοθέται. Legum decantatorem deliguut qui ipſis eſt legum interpres ut Romanorum ſunt juriſconſulti. *Id. ib.*

(a) *Tiré de Diodore de Sicile in eclogis libri* 31. *pag. m.* 1164. 1165.

(b) *Diodor. Siculus in excerptis à Valeſio publicatis pag.* 335. 336.

(c) *Polybius in excerptis à Valeſio editis p.* 168.

(d) *Id. ib. pag.* 172.

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. pag.* 168.

(g) *Calviſius ad ann. mundi* 3764. *pag. m.* 302.

(h) *Voiez Appien in Syriacis circa init. p. m.* 59.

(i) *Diodor. Siculus in eclog. lib.* 31. *pag.* 1165.

(k) Demetrius . . . Ariarathi regi Cappadociæ propter faſtiditas ſororis nuptias infeſtus, fratrem ejus Orofernem per injuriam regno pulſum ſupplicem recepit. *Juſtin. lib.* 35. *init.*

le nom d'ARIARATHES, & fut élevé à la maniere des Grecs. Son pere qui en étoit aimé ſingulierement, lui voulut donner des preuves ſenſibles de ſon amitié reciproque. Il voulut lui ceder tout ſon Roiaume, mais le fils s'y oposa, & lui fit voir qu'il étoit de l'ordre qu'il ne regnat point pendant la vie de ceux qui l'avoient fait naître. Il regna après la mort de ſon pere, & fut un très-honnête homme: il s'attacha beaucoup à l'étude de la Philoſophie, ce qui fit que la Cappadoce d'inconnuë qu'elle avoit été aux Grecs, devint le ſejour commode de pluſieurs ſavans (*a*). Voilà ce qu'on trouve dans des fragmens de Diodore de Sicile.

II. Il y a d'autres fragmens de ce même hiſtorien qui nous aprennent, (*b*) qu'Orofernes chaſſa ſon frere ARIARATHES du Roiaume de Cappadoce, & qu'après cette violence il regna tyranniquement. Il fit mourir pluſieurs perſonnes, il commit cent extorſions, il confiſqua les biens des plus grans Seigneurs, & il pilla même un temple de Jupiter qui de tems immemorial avoit été hors de l'atteinte de ſemblables attentats, & qui étoit ſitué au pied du mont d'Ariadne. Nous aprenons de Polybe (*c*) qu'Attalus Roi de Pergame retablit Ariarathes ſur le thrône de Cappadoce, & qu'il l'anima (*d*) à redemander aux habitans de Priene les 400. talens qu'Orofernes leur avoit donnez en depôt, & à ravager leurs terres à cauſe qu'ils ne vouloient point ſe deſſaiſir de cette ſomme. Ils la garderent en effet & la rendirent à Orofernes, mais cette fidelité les expoſa à un dommage inestimable (*e*). Notez qu'Attalus qui retablit Ariarathes étoit frere d'Eumenes, & que ce fut la premiere action de ſon regne (*f*). Cela nous donne quelques lumieres chronologiques, car on ſait que cet Eumenes mourut l'an 596. de Rome, & qu'Attalus regna après lui. Il ne ſeroit donc pas raiſonnable de ſupoſer que les deux freres Ariarathes & Orofernes étoient fils d'Ariarathes le Philoſophe, dont la mere étoit fille d'Antiochus le grand qui mourut (*g*) l'an 567. de la fondation de Rome; car puis que cette fille d'Antiochus n'épouſa le Roi de Cappadoce (*h*) qu'environ l'an 560. il n'eſt pas poſſible qu'environ l'an 597. les fils de ſon fils aient été hommes faits comme on nous les repreſente. Elle (*i*) n'avoit eu ce fils qu'après avoir eu deux filles, & elle n'avoit eu ces deux filles qu'après une ſterilité qui l'avoit portée à ſupoſer deux garçons. Comment eût-ce que ſon fils auroit pu être le pere d'un Ariarathes, & d'un Orofernes qui avant la fin du 6. ſiecle de Rome ſont ce qu'on lit d'eux dans l'hiſtoire?

III. Nous aprenons de Juſtin que Demetrius Roi de Syrie entreprit de retablir Orofernes. Il avoit une ſœur qu'Ariarathes avoit refuſé d'épouſer, & à cauſe de cela (*k*) il vouloit beaucoup de mal à ce Roi de Cappadoce. Il écouta donc avec joie les prieres qu'Orofernes lui faiſoit de le retablir ſur le thrône dont ſon frere l'avoit chaſſé injuſtement; mais quand il eut decouvert que cet Orofernes cherchoit à le dethrôner, il le fit mettre en priſon, & s'il n'eut pas craint qu'en le tuant, il delivreroit Ariarathes de la crainte d'une guerre fraternelle, il ne ſe fut pas contenté de l'empriſonner; il l'eût tué ſans remiſſion. Notez que le commencement de ſon regne repond à l'an 592. de Rome, il faut donc croire qu'il y avoit 4. ou 5. ans qu'il regnoit lors qu'il donna une retraite à Orofernes, & qu'il s'engagea à le retablir. Il le retablit en effet ſi nous en croions (*l*) Appien, & il chaſſa Ariarathes, ce qui ne plut pas au peuple Romain, qui eût mieux aimé que les deux freres regnaſſent enſemble. Juſtin ne s'accorde gueres avec Appien, car (*m*) il met Ariarathes entre les Princes qui apoſterent un pretendu fils d'Antiochus, & qui le ſoutinrent ſi vertement que Demetrius perdit le ſceptre & la vie par cette intrigue. Mais l'un & l'autre de ces deux hiſtoriens ont raiſon en un certain ſens, puis que Polybe (*n*) nous aſſûre que Demetrius chaſſa Ariarathes par le retabliſſement d'Orofernes, & enſuite Orofernes par le retabliſſement d'Ariarathes. Quoi qu'il en ſoit, je m'imagine que cet Ariarathes eſt le même que celui qui perdit la vie dans la guerre d'Ariſtonicus en ſoutenant le parti de Rome. Cette guerre fut terminée (*o*) l'an 623. Je croi auſſi qu'il ne le faut point diſtinguer d'Ariarathes le Philoſophe, ou que s'il le faut, nous devons dire qu'après la mort de ce Monarque

(*l*) *Appianus in Syriac. pag. m.* 79. (*m*) *Juſtin. lib.* 35. *cap.* 1.
(*n*) *Polyb. lib.* 3. *c.* 1. *p. m.* 175. (*o*) *Voiez Sigonius in faſtis.*

fauteur des ſavans, les deux fils qu'Antiochide avoit ſupoſez pretendirent à la Couronne, & s'entre-chaſſerent du thrône, & qu'en un mot ils ſont cet Ariarathes & cet Orofernes dont Polybe, Juſtin, Appien &c. font mention. Pour moi j'aimerois mieux croire qu'Orofernes diſputa le thrône avec le fils legitime d'Antiochide, que de croire qu'il le diſputa avec l'autre frere ſupoſé. Le fils legitime, ce Prince qui aima les Philoſophes, & qui attira chez lui tant de ſavans, n'auroit pas eu le loiſir de meriter ce que Diodore de Sicile dit de lui s'il fut mort avant Eumenes, & s'il eut laiſſé avant ce tems-là le thrône vacant à ſes deux pretendus freres. Ce fut donc lui qui eut Orofernes pour rival. Remarquez je vous prie dans Appien (*p*) qu'on n'étoit pas aſſûré que cet Orofernes fut frere du Prince à qui il diſputoit la Couronne. Il y a donc beaucoup d'aparence qu'Ariarathes le traitoit de fils ſupoſé.

Les fils de l'Ariarathes qui fut tué pendant la guerre d'Ariſtonicus obtinrent du peuple Romain (*q*) la Lycaonie & la Cilicie en reconoiſſance des ſervices de leur pere. Ils étoient fix freres, & quelques-uns d'eux à l'âge de puberté, c'eſt ce qui fit que leur mere poſſedée d'une ambition abominable, dans l'aprehenſion de ne jouir pas long tems de la regence, en fit perir cinq par le poiſon. Elle eût traité de la même ſorte le plus petit, ſi la vigilance des parens ne l'eût derobé à ſa fureur. Le peuple le mit ſur le thrône après avoir tué Laudice (*r*). C'étoit le nom de cette mere denaturée. Le nouveau Roi prit le nom d'ARIARATHES, & ſe maria avec Laudice ſœur de Mithridate, & en eut des enfans. Il fut tué (*f*) par les ordres de ce beau-frere ambitieux, & tout auſſitôt Nicomede Roi de Bithynie s'empara de la Cappadoce, & ſe maria avec Laudice. Dès que Mithridate l'eut ſçu, il envoia une armée en Cappadoce, & en chaſſa les garniſons de Nicomede, & reſtitua le Roiaume à ſon neveu fils du même Ariarathes qu'il avoit fait aſſaſſiner par un certain Gordius. Il prit le jeune Roi qu'il venoit de retablir, & qui ſe nommoit ARIARATHES, de rapeler Gordius. En cas qu'on lui accordat cela, il eſperoit de ſe defaire du fils par la main du même aſſaſſin qui avoit tué le pere; & ſi on le lui refuſoit, on lui fourniroit un pretexte de remuer. Ariarathes ne pouvant ſoutrir que ſon oncle s'intereſſât à la caſſation de l'arrêt de banniſſement rendu contre Gordius, & voiant bien le but de cette machination ſe prepara à la guerre. Il leva une armée très-puiſſante avec le ſecours de ſes voiſins. Mithridate ſe preſenta avec des (*s*) forces egales. Les armées étant à la vue l'une de l'autre il demanda à s'aboucher avec ſon neveu, car dans l'incertitude de l'evenement d'une bataille, il ſe determina à un coup de trahiſon. Il cacha un poignard ſous ſes habits, & quand ſelon la coutume uſitée entre les Rois en pareils cas on le tâta au bas du ventre, il dit à l'homme qu'Ariarathes avoit charge de cette recherche, & qui s'en aquitoit avec beaucoup de curioſité, (*v*) prenez garde de ne point toucher à un dard tout autre que celui que vous cherchez: par ce trait de raillerie il cacha les preparatifs de la trahiſon, & aiant tiré Ariarathes à l'écart comme pour l'entretenir en ſecret, il le tua à la vuë des deux armées. Il fit preſent de la Cappadoce à ſon fils qui n'étoit âgé que de huit ans; il le fit nommer ARIARATHES, & lui donna Gordius pour Gouverneur.

IV. Les Cappadociens ne pouvant ſoufrir les vexations des Lieutenans de Mithridate ſe ſouleverent, & firent venir ARIARATHES frere du dernier Roi & le mirent ſur le thrône. Mithridate l'attaqua, & le vainquit, & le chaſſa du Roiaume. Le chagrin fit tomber ce jeune Roi dans une langueur dont il mourut peu après. Alors Nicomedes ſuborna un beau garçon, & l'obligea à ſe dire frere des deux derniers Ariarathes, & à demander ſur ce pied-là le Roiaume au Senat Romain. Il envoia Laudice ſa femme à Rome pour y declarer que de ſon premier mari elle avoit eu trois garçons. Mithridate aiant penetré cette fourberie la combatit par une autre, il depêcha Gordius à Rome pour aſſûrer le Senat que le jeune enfant qu'il avoit creé Roi de Cappadoce avoit pour pere cet Ariarathes qui étoit mort dans la guerre d'Ariſtonicus. Le Senat vit bien que l'un & l'autre de ces Princes vouloit uſurper une Couronne à la faveur des ſupoſitions d'enfant, c'eſt pourquoi il ordonna que Mithridate renonçât à la Cappadoce, & que Nicomede abandonnât la Paphlagonie, & que ces deux peuples ſe gouvernaſſent

(*p*) Demetrius acceptis mille talentis pulſo Ariarathe Holophernem ejus, UT FRATREM in regnum induxit. *Appian. ubi ſupra.*

(*q*) *Juſtin. lib.* 37. *c.* 1.

(*r*) *Id. ib.*

(*f*) *Id. lib.* 38. *c.* 1.

(*s*) *Il avoit* 80. *mille hommes de pied,* 10. *mille chevaux &* 600. *chariots falcatos. Juſtin. ib.*

(*v*) Cum ferrum occultatum inter faſcias gereret, ſcrutatori ab Ariarathe regio more miſſo, curioſius imum ventrem perſtrictanti, ait, *cavere ne aliud telum invenire quæreret.* Atque ita riſu protectis inſidiis ſevocatum ab amicis velut ad ſecretum ſermonem, inſpectante utroque exercitu, interficit. *Id. ib.*

decharge dans l'Euphrate. Un Roi de Cappadoce aiant fermé les embouchures de cette riviere inonda toutes les campagnes voisines, après quoi il y fit faire plusieurs Iles à la maniere des Cyclades. Il y passa † puerilement une partie de sa vie; mais ces amusements lui causerent de la honte, & du dommage. La riviere rompit les digues de son embouchure; les eaux retournerent dans leur lit, l'Euphrate les aiant reçuës se deborda, & fit des ravages incroiables dans la Cappadoce. Les Galates qui habitoient dans la Phrygie soufrirent beaucoup de pertes par ce debordement, & en voulurent être indemnisez. Ils demanderent 300. talens à ce Roi de Cappadoce, & prirent pour juges les Romains. Il falut aussi qu'il dedommageât les Ciliciens qui firent des pertes lors que la riviere de Carmale qu'il avoit aussi bouchée rompit ses digues *. On ne sauroit excuser la negligence de Strabon; il s'est contenté de dire que ce Prince se nommoit Ariarathes. Soufriroit-on aujourd'hui qu'un bon Auteur narrât gravement que Charles Roi de France, ou que le Pape Jean reparerent un chemin? Un lecteur demêleroit-il ce Charles, ce Jean parmi les Rois, parmi

† Διαῤῥιπτούμενος, is advoit être trouvé pour puerilement. Puerilem ibi in morem vitæ partem exegit. *Id. ibid.*

* *Id. ib.*

(a) *Tiré de Justin ubi supra c. 1. & 2.*
(b) *Appian. in Mithridat. p. 118.*
(c) *Id. ib.*
(d) *Id. ib. pag. 120.*
(e) *Id. ib. p. 144. 145.*
(f) *Id. ib.*
(g) *Justin. lib. 38. c. 3.*
(h) *Appian. ib. p. 163.*
(i) *Cicero in Orat. pro lege Manilia.*
(k) *Plutarch. in Sylla pag. 453.*
(l) *Id. ib. pag. 466.*
(m) *Appian. ubi supra pag. 163.*
(n) *Id. ib.*
(o) *Cicero, ep. 2. l. 15. ad famil. p. m. 381. 382.*
(p) *Id. ib. p. 380. 381.*
(q) *Les medailles donnent ces 2. titres à ce Roi: ils signifient pieux, & ami des Romains. Voiez le Variorum de Mr. Gravius in hunc locum Ciceronis.*
(r) Ariobarzanes opera mea vivit, regnat. Ἐν παρόδῳ, consilio & auctoritate, & quod infidiatoribus ejus ἀνεῖργον me non modo ἀδυροδόκητον præbui regem regnumque servavi. *Id. epist. 20. l. 5. ad Atticum p. m. 542. 543. Voiez aussi epist. 2. & 4. l. 15. ad famil. pag. 383. 389.*
(s) *Id. epist. 4. l. 15. ad famil. p. 389. J'ai rapporté ses paroles dans la remarque D de l'article* Comane.

vernassent comme ils l'entendroient. Ce fut alors que les Cappadoces repondirent qu'ils ne pouvoient vivre sans Roi comme on l'a vu ci-dessus. Le Senat leur donna ARIOBARZANES (a).

V. Ce nouveau Prince ne jouit pas tranquillement de sa dignité. Appien (b) raconte que Mithrias & Bagous le chasserent de la Cappadoce, & y établirent Ariarathes. Les Romains (c) firent retablir Ariobarzanes. Il fut chassé peu après (d) par une armée que Mithridate envoia en Cappadoce pour y faire regner Ariarathes son fils. Sylla aiant remporté de grans avantages sur Mithridate le contraignit (e) de restituer la Cappadoce. Quelque tems après à l'instigation de ce Prince (f) ce Roiaume fut envahi par Tigranes, qui en tira trois cens mille hommes ausquels il donna des terres dans l'Armenie. Ariobarzanes (g) qui s'etoit sauvé à Rome avant l'invasion, (h) ne fut retabli que lors que Pompée finit la guerre de Mithridate en 690. Voiez comment Ciceron (i) se plaint de ce qu'un Prince allié ne jouissoit point de ses Etats. Notez que selon Plutarque la Cappadoce lui fut restituée deux fois par Sylla, premierement lors (k) que Sylla après sa preture fut envoié en ce pais-là pour y remettre sur le thrône Ariobarzanes, secondement après les victoires qu'il remporta sur Mithridate pendant & depuis son Consulat (l). On discutera ceci vers la fin de la remarque suivante, & l'on rectifiera les brouilleries d'Appien & de Justin. N'oublions pas 1. Que Pompée (m) agrandit notablement les Etats d'Ariobarzanes quand il le remit sur le thrône de Cappadoce: 2. Que le fils d'Ariobarzanes recueillit toute cette belle succession (n).

VI. Il ne la garda pas long tems, car on l'avoit déjà tué lors qu'en 702. Ciceron alla commander dans la Cilicie. Celui qui regnoit alors dans la Cappadoce étoit petit-fils d'Ariobarzanes I. du nom, & se voioit menacé d'être tué comme son pere. On conspiroit contre lui en faveur d'Ariarathes son frere, mais Ariarathes declara à Ciceron qu'il ne donnoit point son consentement à ce complot. (o) *Dixit* (Ariobarzanes) *ad se indicia manifestarium insidiarum esse delata, qua essent ante adventum meum occultata, quod si qui ea patefacere possent, propter metum reticuissent: eo autem tempore spe mei præsidii complures ea quæ ferrent, audacter ad se detulisse: in his amantissimum sui, summa pietate præditum, fratrem, dicere ea, quæ is me quoque audiente dicebat, se sollicitatum esse ut regnare vellet: id vivo fratre suo accidere non potuisse: se tamen ante illud tempus eam rem nunquam in medium propter periculi metum protulisse. Qua cum esset locutus, monui regem ut omnem diligentiam ad se conservandum adhiberet: amicosque patris ejus avique judicio probatos hortatus sum, regis sui vitam, dicti casu acerbissimo patris ejus, omni cura custodiaque defenderent.* Ciceron en partant de Rome avoit reçu ordre de favoriser & de proteger Ariobarzanes avec tout le soin possible. Jamais le Senat n'avoit donné une telle commission pour aucun Roi, ce fut donc un temoignage d'affection bien glorieux à celui-là. Lisez ces paroles de Ciceron: (p) *Cum vestra auctoritas intercessisset, ut ego regem Ariobarzanem (q) Eusebem & Philorhomaum tuerer, ejusque regis salutem, incolumitatem regnumque defenderem, regi regnoque præsidio essem: adjunxisseisque, salutem ejus regis, populo senatuique magnæ curæ esse, quod nullo unquam de rege decretum esset a nostro ordine: existimavi me judicium vestrum ad regem deferre debere, eique præsidium meum & fidem & diligentiam polliceri: ut, quum salus ipsius, incolumitas regni mihi commendata esset a vobis, decerni, si quid vellet.* On executa fidelement l'ordre du Senat. Ciceron employa l'autorité de sa charge, ses forces, & ses conseils au profit d'Ariobarzanes, & lui sauva la couronne, & même la vie (r). (s) Il empêcha les prêtres de le troubler. Ce fut un grand coup.

VII. Avant que de passer outre observons deux fautes d'un savant commentateur. Il (t) croit qu'il s'agit ici du fils d'Ariobarzanes I. du nom, & que ce fils (v) fut honoré du titre de Roi par le Senat lors que Ciceron étoit Consul. Il cite pour ce dernier fait ces paroles de Ciceron, (w) *Ariobarzanem . . . Senatus per me regem appellavit, mihique commendavit.* Mais cela concerne le tems auquel Ciceron fut envoié en Cilicie, & non pas son Consulat. D'ailleurs il n'y a nulle aparence qu'Ariobarzanes I. fut mort au tems de ce Consulat. Il n'étoit donc pas encore question de reconoitre pour Roi un autre Ariobarzanes. Quant à la premiere erreur, elle procede de ce que Manuce n'avoit pas vu comme ont fait d'autres critiques qu'il faût lire *amicosque patris ejus avique judicio probatos* dans le passage cité ci-dessus. Nous n'avons nul sujet de croire qu'aucun fils ou aucun neveu de cet Ariobarzanes que Ciceron protegea ait regné dans la Cappadoce, & cependant cette famille n'a été éteinte qu'à la troisiéme (x) generation: il est donc juste de prendre pour le petit-fils du premier Ariobarzanes, celui qui regnoit lors que Ciceron alla gouverner la Cilicie.

VII. Il amena (y) quelques troupes à Pompée qui combatirent contre Cesar à la journée de Pharsale. Cela fut sans doute cause que Cesar le mit à contribution. Il est certain qu'il en exigea des sommes d'argent, car ce Prince fit representer qu'il deviendroit insolvable si Pharnaces continuoit à piller la Cappadoce. (z) *Rex Deiotarus ad Domitium Calvinum, cui Cæsar Asiam finitimasque provincias administrandas tradiderat: venit oratum ne Armeniam minorem, regnum suum, neve Cappadociam, regnum Ariobarzanis possideri, vastarique pateretur a Pharnace: quo malo nisi liberarentur, imperata se facere, pecuniamque promissam Cæsari non posse persolvere.* Cesar étoit alors en Egypte: il en partit pour mettre Pharnaces à la raison. Il passa par la Cappadoce, & il y fit des reglemens qui nous persuadent qu'Ariobarzanes & son frere Ariarathes n'étoient pas trop bien unis. Il imposa à celui-ci la loi de l'obeïssance: il vit bien qu'Ariobarzanes redoutoit son heritier, & que l'heritier n'étoit pas trop à l'épreuve de l'envie de recueillir la succession: (aa) *Fratrem Ariobarzanis Ariaratem, cum bene meritus uterque eorum de rep. esset, ne aut regni hæreditas Ariaratem sollicitaret, aut hæres regni terreret, Ariobarzani attribuit; qui sub ejus imperio ac ditione esset.* On peut inferer de là qu'Ariobarzanes n'avoit point d'enfans, & qu'ainsi la leçon *frater* seroit meilleure que celle de *filius* dans ce passage de Ciceron, (bb) *Ariarathes Ariobarzani filius Romam venit. Vult, opinor, regnum aliquod emere a Cæsare, nam quomodo nunc est, pedem ubi ponat in suo non habet.* Ceci nous montre qu'Ariarathes depuis les reglemens de Cesar ne partageoit plus l'autorité dans la Cappadoce. Après que Cesar eut vaincu Pharnaces il donna (cc) une partie de l'Armenie à nôtre Ariobarzanes. Cela fit croire quelques années après aux meurtriers de Jules Cesar que le Roi de Cappadoce ne les favorisoit pas. Il ne se declara pas ouvertement contre leur parti, mais il refusa de s'allier avec eux. Cette conduite leur donnoit une juste defiance, de sorte que Cassius se resolut à ne le point menager; il l'attaqua, & l'aiant fait prisonnier il le fit mourir (dd). Ce fut l'an de Rome 712. On a vu (ee) ailleurs qu'ARIARATHES fut troublé dans la succession de la Cappadoce, & que ce procés fut jugé à son prejudice l'an 713. & qu'aiant trouvé moien de se relever de ce jugement, il fut tout-à-fait chassé l'an 718. après quoi Archelaus regna dans la Cappadoce, il fut le dernier qui y regna.

Au reste les brouilleries que l'on trouve en comparant ensemble les anciens historiens, sont infinies. J'en toucherai quelques-unes dans la remarque suivante.

(t) *Paulus Manutius in Cicer. epist. 2. l. 15. ad famil. pag. m. 159.*
(v) *Id. ib.*
(w) *Cicero, epist. 17. l. 2. ad famil. pag. 115.*
(x) *Strabo, lib. 12. pag. 273.*
(y) *Cæsar de bello civili l. 3. pag. m. 307.*
(z) *Hirtius de bello Alexandr. pag. 390.*
(aa) *Id. ibi pag. 409.*
(bb) *Cicero epist. 2. lib. 13. ad Atticum pag. 395.*
(cc) *Dio, lib. 42. pag. 234.*
(dd) *Id. lib. 47. p. 395.*
(ee) *Dans l'article Archelaus page 314.*

Digitized by Google

parmi les Papes de même nom. On s'eſt hazardé dans le Moreri de determiner qui étoit cet Ariarathes. On a eu tort peut-être, & plus qu'en bien d'autres choſes que (K) l'on a dites ſans exactitude, & dont on verra le detail dans mes remarques, auſſi bien que la critique de quelques erreurs

(K) *Bien d'autres choſes que l'on a dites ſans exactitude* dans le Moreri.] I. L'on a eu tort de pretendre, comme je l'ai (a) déjà obſervé, qu'entre Pharnaces premier Roi de Cappadoce & Ariarathes premier du nom il n'y a eu que ſix Rois. II. Et que nous ne ſavons pas comment ils s'apellent. III. Archelaus n'obtint point cette couronne après un Ariarathes frere de cet Ariobarzanes qui fut retabli par Pompée, mais après un Ariarathes (b) petit-fils de cet Ariobarzanes. IV. Puiſque dans l'article de Cappadoce on donne dix Rois qui ſe nommoient Ariarathes, on a tort de dire (c) ailleurs qu'Ariarathes ſecond *a eu ſept ſucceſſeurs de ſon nom.* V. Dans le combat contre Perdiccas la Cavalerie d'Ariarathes ſecond (d) etoit de 15. mille hommes, & non pas de vingt. VI. Ariarathes cinquiéme qui *fournit des troupes* à Antiochus contre les Romains, n'étoit point *beau-frere*, mais gendre de cet Antiochus. VII. On n'a nulle preuve que ce fut lui *qui fit boucher l'endroit par où le fleuve Mela entre dans l'Euphrate.* VIII. Il ne faloit pas omettre que les travaux qui furent faits en cet endroit ſe ruinerent, car cette omiſſion rend tout-à-fait inintelligible le reſte du recit. On ne peut comprendre que ces travaux aient été cauſe du debordement de l'Euphrate. Ils étoient infiniment plus capables de l'empêcher, que de le cauſer. Et ſi l'Euphrate ſe deborda quoi que les eaux du Melas n'y tombaſſent plus, on ne comprend point que le Roi de Cappadoce ait dû reparer le dommage de l'inondation. IX. Le Senat de Rome ne lui ordonna point de paier trois cens talens; il jugea de la demande que les Galates faiſoient de cette ſomme, & on ne ſait point quel fut ſon arrêt. Il y a plus d'aparence qu'il moderа les pretenſions des demandeurs, qu'il n'eſt probable qu'il les apuia en leur entier. X. Pourquoi ſe contente-t-on de citer Polybe, & (e) Tite Live qui ne diſent rien de cela? il eût été moins deraiſonnable de citer Strabon. XI. Perſonne ne dit que *la ville* (f) *d'Ariarathe* ait été fondée après les inondations de l'Euphrate, & le paiement des trois cens talens: pourquoi l'aſſûre-t-on dans le Moreri? XII. Celui qui bâtit la ville d'Ariarathie étoit (g) gendre d'Antiochus: il ne faloit donc pas que le Continuateur de Moreri attribuât cette fondation à l'Ariarathes à qui il la donne, car il le regarde comme le beau-frere d'Antiochus. Quoi qu'au fond ce pretendu beau-frere d'Antiochus fut ſon gendre, il ne s'enſuit pas qu'il ait fait bâtir Ariarathie, car ſon pere Ariarathes (h) etoit gendre d'Antiochus Theos. C'eſt donc peut-être de lui que l'on a voulu parler dans Etienne de Byzance.

Faiſons ici une digreſſion pour remarquer que Pinedo a fait là un commentaire très-inutile, (i) il a cité un endroit de Strabon qui nous aprend qu'Ariarathes le premier Roi de Cappadoce joignit les Catsons avec les Cappadociens. Dequoi ſert cela pour l'intelligence des paroles d'Etienne de Byzance? & puis qu'il citoit cet endroit là, que ne citoit-il celui où Strabon a fait mention d'un Ariarathes plus moderne? Berkelius autre Commentateur d'Etienne le Byzantin a tâché de mieux commenter ſon texte, mais il n'y a guere reüſſi. Il (k) crut d'abord que l'Ariarathes gendre d'Antiochus avoit épouſé la fille d'Antiochus Soter, mais enſuite il obſerva que Demetrius frere d'Antiochus fit la guerre à Ariarathes *propter faſtiditas ſororis nuptias.* Son ſentiment eſt donc que le fondateur d'Ariarathie avoit épouſé la ſœur de Demetrius, & qu'enſuite il la renvoia par degoût. Je lui repons que les paroles Latines ont un ſens plus general, & qu'il eſt plus naturel de les prendre pour un refus de mariage, que pour un divorce. J'ajoûte qu'un Prince qui eût épouſé la ſœur de Demetrius n'eût pas été gendre d'Antiochus; car Demetrius avoit pour pere Seleucus Philopator, fils d'Antiochus le grand. Ma troiſiéme remarque contre Berkelius eſt qu'il n'a point ſçu que Diodore de Sicile fait mention de deux Rois de Cappadoce nommez Ariarathes, & gendres l'un d'Antiochus Theos, & l'autre d'Antiochus le grand. Retournons au Moreri.

La XIII. faute eſt de dire que Mithridate *chaſſa Nicomede qui s'étoit emparé de la* Cappadoce. Il faloit dire Nicomede Roi de Bithynie. XIV. Mithridate ne fit point tuer ſon neveu par (l) un jeune homme; il le tua lui-même, comme je l'ai dit (m) ci-deſſus. XV. Il faloit citer le 38. livre de Juſtin, & non pas le trente. XVI. Le ſucceſſeur de celui qui fut tué par Mithridate étoit ſon frere, & non pas ſon fils. XVII. Il ne faloit point omettre le regne du fils de Mithridate, ſon regne, dis-je, anterieur à l'election d'Ariobarzanes. XVIII. Ce fils de Mithridate devoit être mis ſous le mot *Ariarathes*, & non pas ſous *Ariathes*, car quand ſon pere le fit regner dans la Cappadoce à la place de ſon neveu qu'il avoit tué, il lui fit porter le nom ordinaire des Rois de ce païs-là, ſavoir (n) celui d'Ariarathes. XIX. La conquête de la Cappadoce par Ariarathes ne donna point à Mithridate une jalouſie qui le portât à l'empoiſonner. La Cappadoce etoit conquiſe depuis long tems lors que cet Ariarathes (o) commandoit un corps d'armée pour ſon pere dans l'Europe, & s'il fut empoiſonné par Mithridate, comme (p) on le pretend, ce fut pour quelque autre jalouſie. XX. Il n'y a point d'aparence qu'Ariobarzanes (q) *ait été mis ſur le trone vers l'an 644. de la fondation* de Rome. Je le prouverai ci-deſſous. XXI. Ce fut lui que Mithridate chaſſa de la Cappadoce, & que Sylla y retablit. Pourquoi donc nous vient-on dire cela de ſon fils? XXII. Il ne fut point (r) *d'abord attaqué par Tigrane.* Il avoit déjà été retabli plus d'une fois avant que Tigranes l'attaquât. XXIII. Il eſt faux que Sylla *ait défait l'armée de Tigrane.* XXIV. Juſtin mal cité toûjours au livre 30. ne dit nulle part ni qu'Ariarathes fils de Mithridate fut vaincu par Ariobarzane, XXV. ni que celui-ci avec le ſecours de Pompee conquit la Sophene, la Gordene, & une partie de la Cilicie, XXVI. ni qu'*après ces victoires & ces conquêtes il cede la couronne à ſon fils Ariobarzane pour paſſer le reſte de ſa vie en repos.* Non ſeulement Juſtin ne dit rien de toutes ces choſes, mais je ne croi pas qu'aucun bon Auteur en parle. Appien (f) dit ſeulement qu'Ariobarzanes fut gratifié de ces païs-là par Pompée. Eſt-ce en avoir été le conquerant? XXVII. Il faloit ſavoir qu'au tems où l'on conte qu'Ariobarzanes vainquit Ariarathe fils de Mithridate, c'eſt-à-dire après que Tigranes eût été vaincu, cet (t) Ariarathes étoit mort.

Voions s'il eſt vrai que ſon election ait été faite l'an 644. Je m'aſſûre que ſi vous conſiderez bien toutes les choſes qui ſe paſſerent depuis la guerre d'Ariſtonicus, juſques à cette election, vous trouverez que 24. ans n'y ſauroient ſuffire. Ariarathes étant mort pendant cette guere qui dura deux ou trois ans plus ou moins, & qui finit en 623. tous ſes fils à la reſerve du plus jeune furent empoiſonnez par leur mere. Celui qui rechapa fut mis ſur le thrône, & aſſaſſiné par les intrigues de Mithridate: il laiſſa deux fils qui regnerent l'un après l'autre. L'aîné s'oppoſa vigoureuſement à Mithridate, il aſſembla une armée très-nombreuſe, il la commandoit lui-même, lors qu'il fut tué par Mithridate qui avoit demandé de conferer avec lui en particulier. Tout cela montre que ce n'étoit pas un enfant. La Cappadoce fut enſuite ſous la direction de Gordius gouverneur du nouveau Roi fils de Mithridate. Ce gouvernement fut ſi rude que les ſujets ſe ſouleverent; le frere du feu Roi fut rapellé, il regna, mais il fut vaincu par Mithridate, & contraint d'abandonner le païs. Il ne vécut guere depuis ce tems-là. Nicomedes le ſachant mort ſuborna un jeune garçon qui ſe porta pour ſucceſſeur legitime. Sa femme fit un voiage à Rome pour ſoutenir cette fraude. Mithridate depêcha Gordius aux Romains pour opoſer une autre impoſture à celle-là. Le Senat mit fin à tous ces procés en donnant une pleine liberté à la Cappadoce. Son preſent fut refuſé; ce peuple voulut un Prince, & il eut Ariobarzanes (v). Il eſt impoſſible ſelon cela que ſon election ait été faite l'an de Rome 644. Je n'euſſe pas repeté tout ce detail, ſi outre qu'il étoit neceſſaire comme une preuve de la faute XX. du Moreri, je n'euſſe vu qu'il peut nous donner une matiere de critique contre Juſtin.

Il dit que Laudice veuve de cet Ariarathes qui fut tué dans la guerre d'Ariſtonicus vers l'an 622. de Rome, empoiſonna cinq de ſes fils, & que le plus jeune auroit eu le même ſort ſi les parens ne l'euſſent mis à couvert de la violence de cette mere denaturée. Il obſerve que (x) la crainte de ne jouir pas long tems de la regence, vû que quelques-uns de ſes fils étoient adultes, la porta à cette inhumanité. Il eſt difficile de decouvrir qu'il raiſonne bien, car ſi à cauſe de cette crainte elle tâcha de faire mourir le plus jeune de ſes fils, il faloit qu'il ne fût pas loin de l'âge de majorité, & en ce cas-là le fils aîné eût été majeur, ce qui eût exclus Laudice de la regence. Si vous dites que le fils

(a) *Dans la remarque A.*

(b) *Voiez la remarque precedente n. VI.*

(c) *Au mot* Ariarathes.

(d) *Diod. Siculus lib. 18. c. 16. p. m. 910.*

(e) *On cite Tite Live l. 5. il le faloit citer l. 38. & 42.*

(f) *Il faloit dire d'Ariarathie.*

(g) *Stephanus Byzantinus, voce* Αριαραθεια.

(h) *Diodor. Siculus in eclog. lib. 31. pag. m. 1164. 1165.*

(i) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 107.*

(k) *Berkelius in Steph. Byzant. pag. 164.*

(l) *L'Auteur a été trompé par ces paroles de Juſtin l. 38. c. 2.* Sollicitatoque juvene ad colloquium &c.

(m) *Dans la remarque precedente n. III.*

(n) *Juſtin. l. 38. c. 1. pag. 549.*

(o) *Plutarch. in Sylla pag. 458. C.*

(p) *Id. in Pompejo p. 639. A.*

(q) *Moreri, au mot* Ariobarzanes.

(r) *Le Continuateur de Moreri au même mot.*

(s) *Appianus in Mithridat. p. m. 163.*

(t) *Appien in Mithridat. p. m. 129. parle d'Arcathias fils de Mithridate comme d'un homme qui aiant ſubjugué la Macedoine marchoit contre Sylla, mais il mourut de maladie. C'eſt ſans doute celui que Plutarque nomme Ariarathes.*

(v) *Tout ce marié eſt pris de Juſtin lib. 38.*

(x) Timens ne non diutinam regni adminiſtrationem adultis quibusdam potiretur. *Id. lib. 37. c. 1. pag. 540.*

JUSTIN critiqué.

Digitized by Google

erreurs de Juſtin & d'Appien. La Cappadoce generalement parlant n'étoit rien moins qu'un païs d'eſprit & d'érudition: il en eſt ſorti neanmoins quelques Auteurs bien celebres. Strabon & Pauſanias ſont de ce nombre. On croioit ſur tout que les Cappadociens (*L*) étoient mal propres à devenir Orateurs, mais St. Baſile, & St. Gregoire de Nazianze ont été une exception à cette regle. On a obſervé que les chevaux de Cappadoce devenoient meilleurs (*M*) en vieilliſſant.

CA-

fils aîné n'étoit pas encore majeur; mais qu'il ne s'en faloit guere qu'il ne le fût, vous ſeres contraint de m'accorder que l'âge du plus petit ne menaçoit point de près l'ambition de la Regente. On pouvoit eſperer une aſſez longue adminiſtration pour ne le pas faire mourir ſi tôt. Juſtin n'a donc pas raiſonné juſte ſur les motifs de cette cruelle femme. On trouveroit une infinité de pareilles fautes dans cet Auteur, & dans les meilleurs écrivains ſi l'on vouloit prendre la peine de les recueillir. Je croi pour moi que tous les fils de Laudice étoient adultes, & que ce fut la raiſon pourquoi elle tâcha de ſe defaire de tous en même tems. Ce qui me fait ainſi juger de leur âge eſt que le plus jeune laiſſa deux fils qui regnerent dans la Cappadoce, & qui de la maniere que l'on parle d'eux vécurent au moins 20. ans. Or il eſt certain qu'Ariobarzanes avoit déjà été depoſſedé l'an 659. de Rome, car ce fut en cette année (*a*) que Sylla le retablit. Il ſe paſſa quelque tems entre la mort du dernier Ariarathes & l'élection d'Ariobarzanes; on produiſit à Rome dans cet intervalle les pretenſions de deux enfans ſupoſez: il intervint un jugement du Senat. Diſons auſſi qu'il ſe paſſa quelque tems entre l'élection d'Ariobarzanes, & ſa deſtitution, & entre ſa deſtitution & ſon retabliſſement. Puis donc qu'il fut retabli l'an 659. il y a beaucoup d'aparence que le dernier Ariarathes âgé d'environ 20. ans ne mourut pas avant l'an 654. jugez s'il eſt probable que ſon pere ne fut qu'un petit enfant lors que Laudice le voulut faire mourir vers l'an 623.

C'eſt ici qu'on diſcutera ſi Appien a raconté comme il faloit les avantures d'Ariobarzanes. Voici ſon narré (*b*). Les Romains ordonnerent à Mithridate de ceder la Cappadoce à Ariobarzanes: il obeït, mais Mithraas & Bagoas chaſſerent Ariobarzanes, & donnerent le Roiaume à Ariarathes. Les Romains envoierent une Ambaſſade en ce païs-là pour retablir Ariobarzanes. Manius Aquilius fut le chef de cette Ambaſſade: Lucius Caſſius qui commandoit dans l'Aſie, & Mithridate reçurent ordre de Rome de prêter main forte aux Ambaſſadeurs. Mithridate mal ſatisfait des Romains ne le fit pas. Neanmoins Caſſius & Aquilius retablirent Ariobarzanes, & lui conſeillerent auſſi bien qu'à Nicomedes Roi de Bithynie de faire des courſes ſur les états de Mithridate. Nicomedes ne pouvant plus reſiſter aux inſtances des Ambaſſadeurs commit des hoſtilitez. Mithridate s'en plaignit, & ne trouva point de juſtice, (*c*) c'eſt pourquoi il recourut à la force, il conquit la Cappadoce, & la donna à ſon fils Ariarathes. (*d*) L'Ambaſſadeur qu'il envoia aux Generaux des Romains parla aſſez fierement, & reçut une reponſe encore plus fiere. La ſuite fut que Mithridate battit les Romains, (*e*) & fit priſonnier le chef même de leur Ambaſſade Manius Aquilius, & que Sylla le vainquit, & le contraignit d'accepter un traité de paix deſavantageux. Le retabliſſement d'Ariobarzanes fut (*f*) l'une des conditions du traité: elle fut executée d'abord (*g*) imparfaitement, & puis de la (*h*) bonne maniere. L'invaſion de la Cappadoce par Tigranes arriva (*i*) quelques années après. Sylla n'étoit plus en vie. Lucullus (*k*) reprit la Cappadoce, Mithridate (*l*) la regagna; & enfin Pompée (*m*) y retablit Ariobarzanes.

J'obſerve 1. qu'Appien n'eſt pas excuſable de nous parler de l'invaſion de Mithraas & de Bagoas ſans nous dire qui ils étoient, & quel étoit cet Ariarathes qu'ils firent regner dans la Cappadoce. 2. Il merite d'être blâmé pour n'avoir rien dit de la commiſſion donnée à Sylla de retablir Ariobarzanes. Ce fut l'an de Rome 659. Sylla commandoit alors dans la Cilicie. Il le dit lui-même (*n*) dans Appien en parlant à Mithridate. Cela rend moins excuſable cet hiſtorien, car puis qu'il n'ignoroit pas ce diſcours de Sylla, il étoit obligé de s'informer de ce retabliſſement d'Ariobarzanes, & de le placer au rang que la bonne Chronologie demandoit. Son omiſſion ſeroit moins vicieuſe, s'il n'avoit point ſçu ce que Sylla dit à Mithridate. Notez que Plutarque (*o*) obſerve que Sylla après ſa preture fut envoié en Cappadoce, ſous le ſpecieux pretexte d'y retablir Ariobarzanes, mais au fond pour reprimer Mithridate qui formoit de grans deſſeins. Conſultez Sigonius (*p*) il vous éclaircira tout ceci, mais ne vous fiez point à lui quand il aſſure que Mithridate fit tuer par Gordius le Roi de Cappadoce Ariarathes, & le fils encore enfant de ce même Ariarathes. Souvenez-vous que Mithridate tua lui-même ce fils qui étoit déjà parvenu à l'âge d'homme. Ma 3. remarque contre Appien eſt, que ſelon toutes les aparences il ſe trompe à l'égard de l'invaſion de Mithraas & de Bagoas; il ſupoſe que Mithridate n'y eut point de part, & même que les Romains lui ordonnerent de chaſſer l'uſurpateur, & de retablir Ariobarzanes, & que Mithridate mecontent du peuple Romain deſobeït à cet ordre. Je ne doute point que cette invaſion n'ait été faite par les generaux de Mithridate, & en faveur de ſon fils Ariarathes que les Cappadoces avoient chaſſé. Juſtin (*q*) dit qu'ils rapelerent le frere de leur dernier Roi, & que ce frere fut vaincu par Mithridate, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, par Mithraas & par Bagoas qui ramenerent dans la Cappadoce Ariarathes le fils de leur Maître. Diſons en paſſant que l'Ambaſſade de Manius Aquilius doit être miſe ſous l'an 663. de Rome ou environ, & qu'ainſi elle ne concerne pas comme Appien le ſupoſe, (*r*) le premier retabliſſement d'Ariobarzanes.

Diſons un mot contre Juſtin qui ſupoſe que Tigranes incité par Mithridate fut le premier qui chaſſa Ariobarzanes, & que ce fut le ſujet de l'Ambaſſade d'Aquilius. Cela eſt faux. Cette Ambaſſade fut anterieure aux grandes guerres de Sylla & de Mithridate qui ne commencerent qu'en l'an de Rome 665. On ne voit jamais paroître Tigranes avant l'expedition de Luculle. Il faut donc dire qu'il ne s'empara de la Cappadoce qu'après que Sylla y eût retabli Ariobarzanes pour la 2. fois.

On me reprochera de m'attacher trop à des minuties: je ſouhaite que l'on ſache que je le fais non pour croire que ces choſes ſont importantes en elles-mêmes, mais afin d'inſinuer par des exemples ſenſibles qu'il faut s'armer de defiance contre ce qu'on lit, & employer ſon genie au diſcernement des faits. Cette aplication étend & multiplie les forces de l'ame. Je ne crois donc pas que ma peine ſoit inutile au lecteur.

Il y a ſi peu de Chronologie dans la plupart des hiſtoriens Grecs & Latins, que l'hiſtoire ancienne auroit beſoin d'être refondoé. J'oſerai bien dire que ſi l'on avoit aujourd'hui tous les ſecours qu'ils avoient en abondance, on feroit des corps d'hiſtoire beaucoup meilleurs que ceux qu'ils nous ont laiſſez.

(*L*) *Que les Cappadociens étoient mal propres à devenir Orateurs.*] C'eſt par là que Mr. Kuhnius a confirmé la penſée de ceux qui diſent que Pauſanias Auteur de la deſcription de la Grece, ne doit point être diſtingué du Sophiſte Pauſanias dont Philoſtrate a écrit la vie, & qui étoit l'un des éleves qu'Herode Atticus admettoit à ſa plus grande familiarité. A cela n'eſt point contraire l'obſervation de Philoſtrate que ce Sophiſte ne prononçoit pas bien le Grec, car c'étoit le defaut des Cappadoces, & un defaut ſi incorrigible qu'on diſoit qu'un Rheteur de ce païs-là étoit plus rare qu'un corbeau blanc, & qu'une tortuë volante. *Cui non repugnat*, ce ſont les paroles de Mr. Kuhnius dans la preface de la nouvelle (*f*) édition de Pauſanias, *quod Philoſtratus tradit, quod Gracam linguam durius pronunciarit quam delicata ejus rotunditas patiebatur. Hoc enim toti Cappadocum nationi commune vitium, oriſque fuit inſanabile nullo exercitatione emendandum, uti clare indicat notum epigramma:*

Θῆκεν ὑπ' Ἀσσυρίῃ πόρπακα, τὸν χαλκέα
Ἑρμῆν, ἡ δύσφωνον ἔτρεφεν Καππαδοκίη.
Rarius alata teſtudine, rarius albo
Invenias corvo Rhetora Cappadocem.

(*M*) *Les chevaux de Cappadoce devenoient meilleurs en vieilliſſant.*] „ (*t*) Oppien a remarqué qu'ils ſont „ trés-foibles lors qu'ils ſont jeunes, & que plus ils „ ſont vieux plus ils vont viſte.

„ γηράσκοντες δ' αὖτε θοὴν ἔτι μᾶλλον ὀχεῦσιν.„

J'ajoûterai à ces mots du Menagiana un paſſage de Brantome, (*u*) *Le Cardinal de Guiſe a été l'unique ſur qui le proverbe du feu Roy François a eu pratique, qui diſoit que les Princes Lorrains reſſembloient les courſiers du Regne de Naples, qui eſtoient longs & tardifs à venir, mais venans ſur l'âge ils eſtoient tres-bons.*

(*a*) *Voïez Sigonius in faſtis ad annum 659. fol. m. 106. verſo.*

(*b*) *Appianus ubi ſupra pag. 118.*

(*c*) *Id. ib. pag. 120.*

(*d*) *Id. ib. pag. 121.*

APPIEN & Juſtin critiquez.

(*e*) *Id. ib. pag. 122.*

(*f*) *Id. ib. pag. 141.*

(*g*) *Id. pag. 143.*

(*h*) *Id. pag. 144.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. pag. 150. 151.*

(*l*) *Id. pag. 156.*

(*m*) *Id. ib. pag. 163. 168.*

(*n*) In Cappadociam ego reduxi Ariobarzanem ex S. C. cum praeſſem Ciliciae: idque feci te cedente autoritati populi. *Id. ib. p. 139.*

(*o*) *Plut. in Sylla pag. 453.*

(*p*) *Sigonius in faſtis ad ann. 659.*

(*q*) *Juſtin. lib. 38. c. 2.*

(*r*) *L'épitome de Tite Live lib. 70. fait mention du retabliſſement de ce Prince par Sylla, & lib. 74. d'un autre retabliſſement.*

(*f*) *Celle de Leipſic 1696.*

(*t*) *Suite du Menagiana pag. 53. édit. de Holl.*

(*u*) *Brant. dans l'eloge de Mr. de Guiſe to. 3. des Mémoir. pag. m. 139.*

CARACCIOL, ou CARACCIOLI. Mr. Moreri a parlé de plusieurs personnes celebres de cette famille, mais il a oublié le grand Senechal de Naples, qui a été peut-être le premier grand Seigneur de sa branche. Il s'apelloit Jean CARACCIOL: il se mêla de la plume β au commencement de sa jeunesse; la pauvreté lui fit prendre ce parti quoi qu'il fût bien Gentilhomme. Il eut le bonheur de plaire à Jeanne Reine de Naples seconde du nom; ce fut pour lui le chemin de la fortune. On n'en demeuroit pas avec cette Reine aux beaux sentimens de l'amitié, on passoit à la jouïssance, & l'on obtenoit ensuite les grans emplois, selon qu'on savoit la servir, & se bien faire valoir. La maniere dont on dit que cette Princesse lui fit les premieres (T) avances est singuliere. Il eut enfin la destinée qui est si commune à de semblables Favoris; il s'intrigua trop, & il se rendit odieux à une Dame qui avoit beaucoup de credit auprès de la Reine. Quelques-uns disent qu'il fut assez insolent pour dire de grosses injures à cette Princesse, & même pour lui donner un soufflet, lors qu'il ne put obtenir d'elle la principauté de γ Salerne. On avoit lieu de le soupçonner de plusieurs mauvaises pratiques contre les interêts de l'Etat; car ce fut lui δ qui inspira à Alfonse Roi d'Aragon le dessein de revenir à Naples, d'où il ne s'étoit retiré qu'à cause qu'il n'avoit pu enlever la Reine Jeanne sa mere d'adoption. On peut juger combien cette Reine haïssoit depuis ce tems-là le parti de ce fils ingrat. Ce fut pourtant à ce parti que Caracciol entreprit de procurer la superiorité dans le Roiaume de Naples. On conut ses machinations, & pour les rendre inutiles, on fit semblant de se confier en lui: on l'attira sous cette feinte auprès de la Reine, qui le fit tuer au mois d'Août 1432. ‡ par le conseil (Z) de sa favorite. Au commencement de la rupture entre Alfonse d'Aragon & la Reine Jeanne, * Caracciol qu'on envoia visiter ce Prince qui feignoit de se porter mal fut arrêté prisonnier; il fut mis en † liberté quelque tems après. Consultez Pasquier au chapitre 16. du 6. livre des Recherches de la France.

CARDAN (JERÔME) Medecin & l'un des grans esprits de son siecle, nâquit à † Pavie le 24. de (A) Septembre 1501. Comme sa mere (B) n'étoit point mariée, elle fit tout ce

β *Brantôme vie des Dames illustres, p. m.* 398.

γ *Spondanus ad ann.* 1432. *n.* 18. *pag. m.* 816.

δ *Mariana l.* 21. *c.* 5.

‡ *Id. Mariana ib.*

* Simulat rex valetudinem. Joannes Caracciolus Senescallus majori apud reginam gratia & auctoritate quam honestum esset, ad invisendum accedens capitur. *Id. l.* 20. *c.* 13.

† *Id. ib.*

† *Cardanus de vita propria p.* 12. *edit. Parisina* 1643. *in* 8.

(a) *Brant. Dames illustres p. m.* 399.

(b) Vulnus alit venis, & cæco carpitur igne. *Virg. Æneid. lib.* 4. *v.* 2.

(c) *Page* 595. *col.* 2.

(d) Pugnabit primo fortassis, &, Improbe, dicet: Pugnando vinci sed tamen illa volet. *Ovid. de arte amandi lib.* 1. *p. m.* 172.

(e) *Genese chap.* 39. *v.* 7.

(f) *Voiez l'une des remarques de l'article* Fausta.

(T) *Lui fit les premieres avances est singuliere.*] C'est Brantôme qui le raporte. (a) „ La premiere „ occasion qu'eut jamais la Reine de lui faire entendre qu'elle l'aimoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il jouoit aux échecs en la garderobe de la Reine, elle-même lui fit mettre une souris „ devant lui, & lui de peur courant deçà delà, & „ heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la „ porte de la chambre de la Reine, & vint choir sur „ elle, & ainsi par ce moyen la Reine lui decouvrit „ son amour, & eurent tôt fait leurs affaires ensemble, & apres ne demeura gueres qu'elle ne l'eût fait „ son Grand Senechal.„ Croira qui voudra ce conte; mais il n'est pas hors d'aparence que de toutes les declarations d'amour, celle qui coûte le plus à une personne de ce sexe & de ce rang, c'est la verbale.

IL NE s'en faut pas étonner: on est plus le maître de sa langue que de divers autres signes qui font éclater le feu que l'on nourrit (b) dans son cœur. C'est pourquoi la honte empêche plus aisément une femme de recourir aux paroles articulées, qui sont un signe d'institution, que de marquer sur son visage par des signes naturels les desirs qui la possedent. Et parce que les hommes sont ordinairement très-habiles à decouvrir ces signes là, & à s'en prevaloir fort promptement, il n'arrive guere qu'il faille leur temoigner de vive voix ce que l'on veut d'eux, ainsi la necessité de se declarer de cette façon est une chose si rare, qu'on n'aquiert point par diverses tentatives la facilité de tourner sa langue de ce côté-là. Si l'on s'aperçoit que les autres signes ne sont pas bien entendus, on prendra plutôt le parti d'écrire, que le parti de parler. Nous en avons vu un exemple (c) ci-dessus dans la description qu'Ovide nous a donnée de l'amour de Byblis. Il est à noter que dans cette espece d'affaires une Reine n'a point l'avantage qu'ont les autres femmes, car elle n'est entourée que de gens qui à cause de leur inferiorité n'oseroient lui faire des declarations d'amour, il faut donc qu'elle fasse des avances, & qu'elle soit la premiere à decouvrir ce qu'elle soufre. Les autres femmes ordinairement parlant se font attaquer, & lors même qu'elles souhaitent (d) d'être vaincües, elles se tiennent sur la defensive, & s'en font honneur, au lieu qu'une Reine est contrainte d'attaquer, & d'avoir la honte d'agir contre toutes les bienseances. Je ne parle pas du peril de n'être pas entenduë, elle a des moiens de s'en delivrer, elle fait se faire entendre tôt ou tard: nôtre Jeanne de Naples se tourna de tant de côtez que sans en venir au *je vous aime*, ou au discours encore plus clair & plus grossier qui fut tenu au (e) Patriarche Joseph, elle fait connoître ce qu'elle veut. Encore moins faut-il parler du peril d'être refusée après avoir été entendue, car ce danger-là est petit. Les avantages qui reviennent de la condescendance, & les maux à quoi l'on s'exposeroit (f) si l'on ne repondoit pas aux avances d'une Reine, obligent presque toûjours à y repondre.

(Z) *Par le conseil de sa favorite.*] C'est Mariana qui le dit (g) en cette maniere: *Princeps consilii auctor Cobella Rufa Antonii Suessa Ducis conjux, qua præcipuum gratia & auctoritatis locum apud Reginam nacta erat, eoque implacabili odio in Caracciolum ferebatur.*

NOTEZ que selon quelques Auteurs, la part que la Reine eut à cet acte consista moins à (h) le commander, qu'à ne s'y opposer pas. Elle pardonna aux meurtriers, & confisca les biens du defunt, & condamna la memoire. Il ne croioit pas que cette Princesse fut son ennemie, car dès qu'il eut sçu la fausse nouvelle que les conjurez lui firent donner qu'il faloit qu'il s'en allât auprès de la Reine tombée en apoplexie, il se leva promptement & ouvrit la porte de sa chambre à demi nud. Ils entrerent subitement & le tuerent le 17. d'Août, jour auquel il avoit celebré avec une grande pompe le mariage de son fils (i).

(A) *Le* 24. *de Septembre* 1501.] Je n'ai pas voulu me fier à ce que j'ai lu au 2. chapitre de sa vie, *Ortus fuit an. M. D. VIII. Calend. Octobris.* Je ne critique point le mauvais arrangement de ces paroles, quoi qu'il mette les Lecteurs dans l'incertitude si Cardan est né le 1. d'Octobre 1508. ou le 24. de Septembre 1500. Je m'arrête à d'autres choses. Cardan (k) raconte qu'il eut une maladie dont il pensa mourir en commençant sa 8. année, & qu'il étoit convalescent lors que les François firent des rejoüissances pour la victoire qu'ils remporterent sur les Venitiens auprès (l) de l'Adda. Il est sûr que cette victoire fut remportée le 14. de Mai 1509. & il y a beaucoup d'aparence que Cardan étoit tombé malade vers la fin du mois de Septembre 1508. or il commençoit alors sa 8. année, il étoit donc né vers la fin du mois de Septembre 1501. Si quelcun ne se contente pas de cette preuve, sous pretexte que la maladie de Cardan pourroit avoir commencé au mois de Septembre 1507. qu'il voie de quelle maniere Cardan fait tomber ailleurs (m) sa 35. année sur l'an 1536. Mr. Baillet (n) a eu raison d'observer que les Auteurs sont tout pleins de variations & de brouilleries, sur le tems precis de la mort & de la naissance de Cardan. Voiez la remarque F.

(B) *Comme sa mere n'étoit point mariée.*] Elle s'apelloit (o) Claire Micheria. Je n'ai point trouvé que son fils avoue formellement qu'elle n'étoit point mariée; il dit bien qu'elle tâcha de perdre son fruit, & que son pere ne demeuroit pas avec elle, mais ce sont deux choses qui n'excluent point le mariage. Il y a des femmes mariées qui prennent des drogues pour avorter; les livres des Casuistes ne le temoignent que trop, & les Confesseurs en sauroient que dire. D'ailleurs il arrive assez souvent que des personnes mariées se separent de corps & de biens. Quelle est donc la raison qui me porte à affirmer que Cardan étoit batard? la voici. Les deux faits que j'ai raportez, & dont j'ai dit qu'ils n'excluent pas le mariage, sont neanmoins pour l'ordinaire un signe de naissance illegitime.

(g) *Mariana lib.* 25. *c.* 5.

(h) Non tam jubente quam non negante regina. *Spondan. ubi infra.*

(i) *Tiré de Spondanus ad ann.* 1432. *n.* 18.

(k) *Cardan. de vita propria cap.* 4. *pag.* 14. *edit. Paris.* 1643.

(l) Convalui dum Galli, devictis in Abduæ confiniis Venetis, celebrabant triumphum. *Ib.*

(m) *Ib. pag.* 19. 20.

(n) *Baill. tome* 1. *des Auti. pag.* 46. & *seq.*

(o) *Cardan ubi supra pag.* 6.

Digitized by Google

ce qu'elle put pendant ſa groſſeſſe pour perdre ſon fruit, mais les bruvages qu'elle avala n'eurent point la vertu qu'elle ſouhaitoit β. Elle fut trois jours en travail d'enfant, & il lui falut arracher du corps le fils dont elle étoit groſſe. Il avoit déjà la tête garnie de cheveux noirs & friſez γ. Il avoit 4. ans lors qu'on le δ porta à Milan où ſon pere ξ étoit Avocat, & il en avoit 8. lors que dans une maladie dangereuſe on le voüa à St. Jerôme. Ce fut ſon pere qui fit ce vœu; il aima mieux recourir à l'aſſiſtance de ce Saint, qu'à celle de ſon Demon familier: il ſe vantoit hautement d'en avoir un. Son fils ne s'aviſa jamais de lui demander la raiſon d'une telle preference θ. A 20. ans il s'en alla étudier dans l'Univerſité de Pavie: deux ans après il y expliqua Euclide. Il alla à Padouë l'an 1524. il reçut en la même année le degré de Maître és Arts, & ſur la fin de l'année 1525. celui de Docteur en Medecine *. Il ſe maria ſur la fin de l'an † 1531. Il avoit été incapable pendant (C) les 10. années precedentes d'avoir à faire avec une femme, ce qui l'affligeoit beaucoup. Il avoit 33. ans accomplis lors qu'il commença d'être Profeſſeur en Mathematique à Milan. Deux ans après on lui offrit une profeſſion en Medecine à Pavie, qu'il refuſa ne voiant point d'où l'on tireroit le paiement de ſes gages ‡. L'an 1539. il fut aggregé au College des Medecins de Milan, & l'an 1543. il enſeigna publiquement la Medecine dans la même ville. Il fit la même choſe à Pavie l'année ſuivante, mais il diſcontinua au bout de l'an, parce qu'on ne lui paioit point ſa penſion, & s'en retourna à Milan ‡. Il refuſa l'an 1547. une condition avantageuſe que le Roi de Dannemarc lui offrit: l'air & la religion (D) du païs le porterent

β *Ib.* p

γ *Ib.* p. 8.

δ *Ib.* p. 13.

θ *Voiez dans la remarque* R *quelques particularitez touchant cet homme.*

* *Ib.* p. 14.

* *Ibid.* p. 16. 17.

† *Ib.* p. 19.

‡ *Ibid.*

‡ *Ib.* p. 20.

me. S'ils ne l'euſſent pas été envers Cardan, il l'eût declaré en termes exprés, car il n'eût pas ignoré la conſequence qu'on devoit tirer naturellement de ſon aveu. Puis donc qu'il ne parle pas du mariage de ſa mere, après avoir raporte les deux choſes ſur quoi j'inſiſte, il n'y a point lieu de douter qu'il ne ſoit né d'un commerce defendu. Après l'âge de 7. ans il fut élevé chez ſon pere, & alors ſa mere, & une ſœur de ſa mere logeoient chez ſon pere. Ce n'eſt pas une preuve de mariage; car cela peut convenir à une ſimple concubine. J'ai lu dans un (a) Ecrivain moderne que Cardan a (1) reconu, *que le College des Medecins de Milan ne le voulut pas admettre, ſur le ſoupçon où il vivoit de n'eſtre pas legitime.* Le mot de ſoupçon eſt remarquable: il prouve manifeſtement que le public ignoroit s'il y avoit eu un mariage effectif entre le pere & la mere de nôtre Cardan. Quoi qu'il en ſoit l'Ecrivain moderne que j'ai cité ſe ſert d'un terme très-impropre, quand il dit que Cardan *ſe declare neteſmoins fils de putain, commençant le livre de ſa propre vie par l'action de ſa mere qui fit ce qu'elle put pour avorter de lui* (b). Le mot de putain eſt ici tout-à-fait impropre; non ſeulement parce que Cardan n'avouë pas que ſa mere fût concubine, mais auſſi parce qu'encore qu'il l'eût avoüé en termes clairs & precis, il n'en faudroit pas conclure qu'il eût traité ſa mere ſi vilainement. Une concubine & une putain ſont pour l'ordinaire deux perſonnages bien diſtincts. (c) *Eſt enim meretrix qua* (*ut loquitur Imp. in l.* 22. *C. ad l. Jul.*) *paſcendi ſumus vulgi libidinibus proſternit, qua paſſim venalem formam habet, & quaſtum inde facit.*

(a) *La Motho le Vayer to.* 10. *lettre* 43. *pag.* 345.

(1) *De conſolatione, l.* 3. *c.* 8.

(b) *La Motho le Vayer to.* 11. *lettre* 63. *pag.* 38.

(c) *Marquardus Freherus de jure l.* 2. *c.* 11. *p.m.* 211.

(C) *Incapable pendant les* 10. *années precedentes d'avoir à faire avec une femme.*] Il attribuë cela aux malignes influences de la conſtellation ſous laquelle il étoit venu au monde. Les 2. Planetes malfaiſantes, & le Soleil, Venus & Mercure étoient dans les ſignes humains, c'eſt pourquoi, dit-il, je n'ai pas dû decliner de la forme humaine: & parce que Jupiter tenoit l'aſcendant, & que Venus étoit la dominatrice ſur toute la figure, je n'ai été offenſé qu'aux parties genitales continuë-t-il, ainſi depuis l'âge de 21. an juſqu'à l'âge de 31. je n'ai pu jouir d'aucune femme; ce qui m'obligeoit à deplorer ma deſtinée, & à porter envie à celle de tout autre homme. *Cum ſol & malefica ambo & Venus & Mercurius eſſent in ſignis humanis, ideo non deſtinavi à forma humana: ſed cum Jupiter eſſet in aſcendente, & Venus totius figura domina non fuit oblaſus niſi in genitalibus, ut à* XXI. *anno ad* XXXI. *non potuerim concumbere cum mulieribus, & ſapius deflerem ſortem meam, cuique alteri proprium invidens* (d). Quand il fait la revuë des plus grans malheurs qu'il ait ſoufferts en ſa vie, il en trouve 4. dont le 1. à ſon compte eſt celui de n'avoir pu ſe divertir avec le ſexe: le 2. fut la mort tragique de ſon fils aîné: le 3. ſa priſon: le 4. la vie dereglée de ſon puîné (e). Dans un autre endroit il donne un plus long denombrement de ſes malheurs, & n'oublie pas ſon impuiſſance. (f) *Infelicitates ſuas mors filiorum maxime ſeva, aut ſtultitia vel ſterilitas: impotentia ad congreſſum mulierum: paupertas perpetua, pugna, accuſationes: incommoda, morbi, pericula, carcer, injuria in præterendo immeritos tot & toties.*

(d) *Cardan. de vita propr. cap.* 2. *pag.* 8.

(e) Totidem maxima detrimenta & impedimenta, primum concubitus, ſecundum mortis ſævæ filii, tertium carceris, quartum improbitatis filii natu minoris. *Ib. cap.* 30. *pag.* 116.

(f) *Ibid. cap.* 46. *pag.* 259.

(D) *L'air & la religion* du Danemarc *le porterent.*] André Veſalius ſon ami lui voulut procurer cette condition. Cardan auroit eu 800. écus tous les ans, & bouche en Cour: il refuſa ces avantages en re autres raiſons, parce que pour être à la mode en ce païs-là il auroit falu qu'il eût quitté le Catholiciſme. *Oblata eſt conditio D. CCC. Coronatorum in ſingulos annos a rege Dania quam recipere nolui, cum etiam victus impenſam ſuppeditaret, non ſolum ob regionis intemperiem, ſed quod alio ſacrorum modo conſuevi ſſent, ut vel ibi male acceptus futurus eſſem, vel patriam legem meam majoremque relinquere coactus* (g). A juger des choſes ſelon l'idée que l'on ſe forme d'abord de la religion de Cardan, on ne diroit pas qu'il auroit été ſi conſcientieux. Mais il faut ſe defier des opinions precipitées que l'on forme des gens ſur des prejugez, & à vuë de païs; & aller aux ſources. Pour moi en liſant le livre que Cardan a compoſé *de vita propria*, j'y ai plus trouvé le caractere d'un homme ſuperſtitieux, que celui d'un Eſprit fort. Je conteſſe qu'il avoue (h) qu'il n'étoit guere devot, *parum pius*, mais il aſſûre dans la page precedente qu'encore que naturellement il fût (i) très-vindicatif, il negligeoit de ſe venger quand l'occation s'en preſentoit, il le negligeoit, dis-je, par reſpect pour le bon Dieu: *Deo ob veneracionem, & quod omnia hæc vana quantum ſint dignoſco, occaſiones oblatas aliorum etiam conſulto neglexi* (k). Il n'y a point de priere, point d'aſſiduité aux Egliſes qui vaille le culte que l'on rend à Dieu de cette maniere; je veux dire en obeïſſant à ſa loi par le reſpect qu'on lui porte & contre le plus fort panchant de la nature. On ſe ſert donc d'un terme trop fort, quand on (l) dit que Cardan de ſon propre aveu *a été un impie.* Il ſe vante d'avoir refuſé une bonne ſomme du Roi d'Angleterre, parce qu'il ne voulut point lui donner les titres que le Pape lui avoit ôtez. *Remi quingentos, certe aliqui dicunt mille (veritatem ſcire non potui) quod titulo ipſius regis, in Pontificis prajudicium ſubſcribere noluerim.* (l). Il entend le Roi Edoüard auquel il eut l'honneur de faire la reverence à Londres l'an 1552. Il raconte qu'aiant trouvé dans les recueils de ſon pere que les prieres faites à la Ste. Vierge le 1. jour du mois d'Avril à 8. heures du matin étoient d'une merveilleuſe efficace, en y joignant un *Pater* & un *Ave Maria*, il s'étoit ſervi de cette pratique de devotion dans des beſoins très-preſſans, & s'en étoit parfaitement bien trouvé (m). Il ſe met en colere contre (n) Polybe qui nioit l'aparition des Eſprits, & tels autres dogmes de la religion Paienne. Enfin on ne peut rien voir de plus ſolide, ni de plus ſage que les reflexions qu'il fait dans ſon chapitre 22. où il expoſe ſa pieté & ſa religion. La raiſon qu'il donne pourquoi il aimoit la ſolitude ſent-elle l'impie? Quand je ſuis ſeul, diſoit-il, je ſais plus qu'en tout autre tems avec ceux que j'aime, avec Dieu & avec mon bon Ange. (o) *Diligo ſolitudinem, nunquam enim magis ſum cum his quos vehementer diligo quam cum ſolus ſum: diligo autem Deum, & ſpiritum bonum: hos dum ſolus ſum contemplor, immenſum bonum, ſapientiam æternam, lucis puræ principium & auctorem, gaudium verum in nobis, ubi periculum non eſt ne nos deſerat, veritatis fundamentum, amorem voluntarium, auctorem omnium, qui beatus eſt in ſeipſo, & beatorum omnium tutela & deſiderium: Juſtitia profundiſſima ſeu altiſſima, mortuos curans, & ventorum non oblitus. Spiritus autem mandato illius me defendens, miſericors, conſultor bonus, & in adverſis auxiliator, & conſolator.*

(g) *Ib. c.* 4. *pag.* 21. *Voiez auſſi cap.* 32. *pag.* 139.

(h) *Ib. c.* 13. *p.* 59.

(i) Ultionis deſiderium ultra vires nedum prona voluntas, ut illud placeat, quod multi damnant verbo ſaltem. *At vindicta bonum vita jucundius ipſa.* Ibid. pag. 57.

(k) *Ibid. pag.* 58.

(l) *Teiſſier, éloj. to.* 1. *pag.* 496. *Voiez ci-deſſous la remarque* T.

(l) *Cardan. ibid. cap.* 29. *pag.* 107.

(m) *Ib. cap.* 36. *p.* 166.

(n) *Ibid. cap.* 43. *pag.* 232.

(o) *Ibid. cap.* 53. *pag.* 315.

Je ne voudrois pas pourtant ou nier ou affirmer ce que j'ai lu dans Martin del Rio. Cet Auteur aſſûre que (p) Cardan avoit compoſé un livre de la mortalité de l'ame, lequel il montroit quelquefois à ſes bons amis. Ce livre n'a jamais été imprimé: au contraire

(p) *Del Rio Diſquiſ. magicar. t.* 1. *l.* 2. *quæſt.* 26. *ſect.* 2. *p.m.* 255.

terent à ne pas accepter l'emploi. Il fit un (E) voiage en Ecoſſe l'an 1552. & fut de retour à Milan au bout d'environ 10. mois *. Il s'arrêta dans cette ville juſques à ce qu'au commencement d'Octobre 1559. il s'en alla à Pavie, d'où il fut apellé à Boulogne l'an 1562. Il profeſſa dans cette derniere ville juſques en l'année 1570. alors on l'empriſonna, & au bout de quelques mois on le ramena chez lui. Ce ne fut point un plein retour de ſa liberté, car il eut ſon logis pour priſon, mais cela ne dura guere. Il ſortit de Boulogne au mois de Septembre 1571. & s'en alla à Rome. Il y vêcut ſans aucun emploi public. On l'aggregea au College des Medecins, & il eut penſion du Pape †. Il mourut à Rome ‡ le 21. de Septembre 1575. ſi nous en croions Mr. de Thou (F), qui n'a pas été peut-être aſſez exact. Ce recit ſuffiroit à faire comprendre aux lecteurs que Cardan étoit d'une humeur très-inconſtante, mais on connoîtra bien mieux les (G) biſarreries de cet eſprit, ſi l'on examine ce qu'il nous aprend lui-même de ſes bonnes

* *Ibid. pag.* 22.

† *Ibid. pag.* 21. & 22.

‡ *Thuan. l.* 62. *pag.* 155.

(a) Cum eo ipſo opere (*de animarum immortalitate*) cap. 13. pag. 280. apertè prodat fato ſe ac monitis prohiberi reliqua dicere quæ de anima ſentiret, ſuſpicio eſt hunc Polypum ad eam ſcriptionem metu infamiæ adactum, vere anterius tale quid ſcripſiſſe contra animæ immortalitatem quale nonnulli referunt, idque doctrinæ venenum ejus in pectore etiam poſt editum eum quem retuli librum, delituiſſe. *Th. Raynaudus Eroter.* 4. *de bonis ac malis libris*, n. 44.

(b) *Voiez Scaliger exercit.* 307. n. 30. p. m. 987.

(c) *Id. Scaliger ib.* n. 31. *pag.* 989.

(d) *Thomaſ. de plagio literario* n. 376. p. m. 165.

(e) *Vous les trouverez dans la remarque P, lettre s.*

(f) *Il le nomme* Amulthon. *Il faloit dire* Hamilton.

le public a vu un Ouvrage de Cardan touchant l'immortalité de l'ame, où quelques-uns trouvent mauvais qu'il ait dit que le deſtin & que les conſeils lui défendoient de declarer tout ce qu'il penſoit ſur cette matiere. C'eſt un ſigne, diſent-ils, (a) qu'il ne publia ce livre que par politique, & qu'il retint dans ſon cœur tout ſon venin. Je croi qu'on ſe trompe: le Docteur Parker qui a repreſente fort heureuſement les folies & les diſparates de Cardan, le trouve beaucoup plus fanatique qu'athée. Je croi qu'il a raiſon. Voiez ſon traité *de Deo* à la page 77. Ce n'eſt pas qu'on puiſſe nier que les livres de Cardan ne ſoient parſemez de très-mauvaiſes doctrines. Le P. Theophile Raynaud en remarque quelques-unes à l'endroit qu'on vient de citer, & conclut à la proſcription des livres de ce Medecin, le chef, dit-il, des athées du ſecond ordre: *Homo nullius religionis ac fidei, & inter clanculares Atheos ſecundi ordinis ævo ſuo facile princeps.*

Scaliger le pere raporte quelques paroles de l'Ouvrage de Cardan ſur l'immortalité de l'ame, qui ſont la pure impieté d'Averroes. Cardan (b) ſoutient qu'il n'y a qu'un entendement dans les regions ſublunaires, & que cet entendement qui n'eſt humain qu'entant que la matiere de l'homme le peut recevoir, entre dans les hommes, ce qui fait qu'ils produiſent des actes d'intelligence; qu'il s'aproche auſſi des bêtes & qu'il les entoure, mais qu'il ne peut y entrer à cauſe des diſproportions de leur matiere; c'eſt pourquoi il illumine les hommes au dedans, & ne fait que raionner par dehors autour des bêtes. Voilà toute la difference que Cardan admet entre l'entendement des hommes, & celui des animaux. Il reſulte de la manifeſtement que l'ame de l'homme n'eſt point plus parfaite que celle des bêtes, & que ce n'eſt qu'à l'egard de la matiere qu'elles ſont inferieures à l'homme, d'où il s'enſuit que nôtre ame eſt auſſi mortelle que l'ame d'un chien. Si vous trouvez d'autres principes dans cet ouvrage de Cardan ne vous en étonnez pas, car ce n'eſt qu'un aſſemblage de diverſes pieces qu'il avoit pillées deçà & delà en liſant les livres de Pomponace, & d'Auguſtin Niphus &c. *Ne vero tibi placeas inſidis tuis Commentariis* (de immortalitate animæ) *quos confuſos diximus: nihil enim aliud ſunt quam farrago præceptorum meorum, Pomponatii, Sueſſani, Dominici de Blandria: qua tua feciſti ridiculis fabellis declamatorius.* (c) Pour couvrir ſon vol il mêla des declamations aux doctrines qu'il prenoit dans les écrits de ces Philoſophes. Thomaſius (d) auroit pu joindre ces paroles de Scaliger avec celles (e) qu'il a raportées de Naudé, pour faire voir que Cardan avoit été plagiaire.

(E) *Il fit un voiage en Ecoſſe l'an* 1552.] Il dit que l'Archevêque de St. André (f) Primat du Roiaume le manda, après avoir eu recours inutilement aux Medecins du Roi de France, & puis à ceux de l'Empereur (g). Ce Prelat paia fort bien les frais du voiage. Cardan vit par ce moien beaucoup de païs; il traverſa la France en allant, & s'en revint par le Païs-Bas & par l'Allemagne le long du Rhin (h). Ce fut en cette occaſion qu'il alla à Londres, & qu'il fit un horoſcope du Roi Edouard, dont je parlerai peut-être dans quelque autre article.

Ajoutons que cet Archevêque (i) âgé alors de 42. ans étoit incommodé depuis dix années. Son mal étoit une grande difficulté de reſpirer, & revenoit (k) tous les huit jours depuis deux ans: les intervalles avoient été plus longs avant ce tems-là. Le malade (l) ſe porta mieux dès que Cardan l'eut traité. Ce Medecin prit conge de lui au bout de 75. jours, & lui laiſſa des ordonnances qui le guerirent dans deux ans (m).

Voilà tout ce qu'il raconte de ce voiage; il ne ſe vante point de la prediction que je m'en vais raporter. „ (a) Cet Archevêque languiſſoit d'une hydropiſie que „ les Medecins jugeoient incurable: mais il en fut „ gueri par Cardan. . . . . S'il en faut croire ce que „ l'Hiſtoire nous dit de ce fameux Aſtrologue, il donna une terrible preuve de ſa ſcience à l'Archevêque „ qu'il avoit gueri, lors que prenant conge de lui, il „ lui tint ce diſcours: *Qu'il avoit bien pu le guerir de „ ſa maladie; mais qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de „ changer ſa deſtinée, ni d'empêcher qu'il ne fût pendu.* „ Sa prediction fut verifiée par l'evenement, & dix„ huit ans après ce Prelat fut condamné par les Commiſ„ ſaires que lui donna la Reine Marie, Regente d'Ecoſ„ ſe, à être pendu (r): ce qui fut executé. Il ne faut pas „ s'étonner après cela ſi quelques Hiſtoriens, les Ecoſ„ ſois principalement, traitent Cardan de Magicien.„ Deux raiſons me font douter qu'une telle prediction ait été ſignifiée à cet Archevêque. La premiere eſt que Cardan étoit un homme trop intereſſé, & trop bien inſtruit dans les charlataneries aſtrologiques, pour faire de ſemblables menaces à un Prelat auſſi important que celui-là. Vous ne voiez guere que les Aſtrologues diſent à un grand Seigneur qu'il eſt condamné par ſon étoile à une fin ignominieuſe, ils lui promettent ce qu'ils s'imaginent qu'il ſouhaite le plus ardemment, & c'eſt par là qu'ils attrapent mieux quelques piſtoles. De là vient qu'un grand Seigneur qui ne veut pas être trompé, conſulte ordinairement ces gens-là ſans ſe donner à connoître. Ma 2. raiſon eſt que ſi Cardan avoit denoncé cette prophetie, il s'en ſeroit vanté dans l'ouvrage où il raconte qu'il guerit cet Archevêque, car au tems qu'il fit ce livre, il y avoit quelques années que ce Prelat avoit eſſuié le ſort dont on pretend qu'il le menaça. Jugez ſi Cardan ſe fût tû dans une rencontre ſi favorable à ſon Aſtrologie.

Vous trouverez dans les memoires de Melvil que Jean Hamilton Archevêque de St. André, & frere du Regent du Roiaume tomba (p) *ſi dangereuſement malade, qu'ayant été quelque tems ſans pouvoir parler, perſonne n'avoit cru qu'il en echappât*, & qu'il recouvra *la parole & la ſanté par l'aſſiſtance d'un Magicien Italien nommé Cardan.*

(F) *Mr. de Thou qui n'a pas été peut-être aſſez exact.*] Si Cardan étoit mort le 21. de Septembre 1575. il auroit vecu 74. ans à trois jours près, & ainſi Mr. de Thou (q) lui donneroit un an de vie plus qu'il ne faut. De plus il paroit par divers paſſages de l'Hiſtoire de Cardan qu'il y travailla pendant l'année 1575. Naudé ne l'a trouvée conduite que juſques au 28. d'Avril 1576. il n'a donc pas pris garde à la page 158. où l'on trouve le 1. d'Octobre 1576. *Teſtamenta plura condidi ad hanc uſque diem qua eſt Calendarum menſis Octobris anni M. D. LXXVI.* Si ce chiffre eſt bien marqué, Mr. de Thou ſe trompe & quant au jour & quant à l'année.

(G) *Les biſarreries de cet eſprit, ſi l'on examine ce qu'il nous aprend lui-même.*] Outre ce que j'ai raporté dans le corps de cet article, je dirai ici qu'il étoit ſi inegal dans ſon marcher, qu'on le prenoit ſans doute pour fou. Quelquefois il marchoit fort lentement, & en homme qui étoit dans une profonde meditation, & puis tout-d'un-coup il doubloit le pas, avec des poſtures mal reglées (r). Il ſe plaiſoit dans Boulogne à ſe produire ſur un caroſſe de trois (ſ) roues. Jamais homme ne fut plus ſingulier que lui dans ſes habits. Mr. de Thou qui le vit à Rome, remarque (t) qu'il le trouva habillé tout autrement que ne l'etoient les autres gens. La pauvreté étoit cauſe de cette biſarre vêture: car par exemple lors que Cardan fut en Ecoſſe, il acheta des habits tels que les Ecoſſois les portoient. Revenu en Italie, & n'aiant pas de quoi en acheter d'autres, & ne voulant pas vendre ceux-là avec trop de perte, il les gardoit pour les uſer. On ne ſauroit mieux repreſenter la biſarrerie de ſes manieres, que par les vers d'Horace que je citerai bientôt.

(g) *Cardan. ubi ſupra cap.* 40. *pag.* 192. *Voiez auſſi cap.* 39. (h) *Ibid. cap.* 29. (i) *Id. ib. cap.* 40. *pag.* 192. (k) *Id. cap.* 29. *pag.* 104. (l) *Ibid. cap.* 40. *pag.* 193. (m) *Id. ibid.*

(a) *Larrey, Hiſtoire d'Angleterre to.* 1. *pag.* 711. *ad ann.* 1551.

(r) En 1570.

(p) *Memoires de Melvil pag.* 45. *édit. de la Haie* 1694.

(q) Cum tribus diebus minus ſeptuageſimum quintum annum impleviſſet. *Thuan. l.* 62. *pag.* 155.

(r) Inceſſus inæqualis cum ſa fiſit cogitatio. . . Abire in proverbium poſſet inceſſus meus, nam eſt inconſideratus, dum aliena ab his quæ præ oculis ſunt meditor. . . Ambulatio modo celer, modo tarda, modo capite & humeris erectis, modo inclinatis. *Card. ib. c.* 21. *p.* 84. 85.

(ſ) *Naudæus in judicio de Cardano.*

(t) *Thuan. lib.* 62. *p. m.* 154. *Je cite ſes paroles ci-deſſous.*

Digitized by Google

bonnes & de ſes mauvaiſes qualitez. Cette ſeule ingenuité (H) eſt une preuve manifeſte que ſon ame fut frappée à un coin tout particulier. Il nous apreud β que ſi la nature ne lui faiſoit point ſentir (I) quelque douleur, il ſe procuroit lui-même ce ſentiment deſagreable en ſe mordant les levres, & en ſe tiraillant les doigts juſques à ce qu'il en pleurât; qu'il a voulu (K) quelquefois ſe tuer lui-même; qu'il ſe plaiſoit à rôder toute la nuit dans les rues γ; qu'il n'alloit pas juſqu'à l'excés dans (L) les plaiſirs de l'amour; mais que s'il en prenoit au delà du neceſſaire, cela ne l'incommodoit pas beaucoup; que rien ne lui étoit plus agreable que de tenir des diſcours qui chagrinaſſent la compagnie *; qu'il debitoit à propos & hors de propos tout ce qu'il ſavoit †; qu'il avoit aimé les jeux de haſard juſques à y paſſer les journées toutes entieres, au grand dommage de ſa famille, & de ſa reputation ‡, car il joüoit même (M) ſes meubles & les bijoux de ſa femme ‖. Il raconte ces choſes & pluſieurs autres avec la derniere naïveté. Je ne doute pas neanmoins que ſi nous avions ſa vie exactement faite par un autre, nous n'y trouvaſſions beaucoup plus de choſes ignominieuſes qu'on n'en trouve dans celle-ci; où d'ailleurs il y a bien des endroits par leſquels on peut conoître encore plus clairement que par tout ce que l'on vient de lire, que c'étoit un homme d'une trempe ſinguliere. Il parle d'une infinité de prodiges par leſquels il conoiſſoit ou en veillant, ou en dormant ce qui lui devoit avenir. Cela lui fit croire que comme Socrate & quelques autres grans hommes, il étoit ſous la direction d'un (N) Genie particulier. Que dirons-nous des quatre choſes ſingulieres que la Nature lui (NΔ) donna? c'eſt 1. qu'il

β *Ibid. pag.* 30.

γ *Ibid. pag.* 32.

* *Ibid. pag.* 60.

† *Ibid. pag.* 61.

‡ *Ibid. pag.* 81.

‖ *Ibid. pag.* 94.

tôt. Il avoüe qu'ils lui conviennent merveilleuſement, & que ſi Horace l'avoit voulu peindre, il auroit dû ſe ſervir des mêmes vers. *Non aliter de me ego ſenio quàm Horatius de ſuo Tigellio; quamvis Horatium dixerim, tum de me ſub illius perſona locutum.*

Nil æquale homini fuit illi: ſæpe velut qui
Currebat, fugiens hoſtem: perſæpe velut qui
Junonis ſacra ferret; habebat ſæpe ducentos,
Sæpe decem ſervos: modo Reges atque Tetrarchas,
Omnia magna loquens: modo ſit mihi menſa tripes, & Concha ſalis puri, & toga, quæ defendere frigus,
Quamvis craſſa queat.

Quæras cauſam, imo cauſas, in promptu ſunt, varietas primo cogitationum & morum: deinde ut ſaluti proſus conſulerem corporis: & quod cum mucaverim ſapius patriam, ſæpe habitationis locum, cauſſus ſum etiam mutare veſtes, quas neque ob jacturam vendere, nec fruſtra ſervare conveniebat, ab id neceſſitas incidit legum (a). L'eſprit de Cardan étoit ſujet aux mêmes inégalitez. Voiez les paroles de Mr. de Thou dans la remarque ſuivante.

(a) *Cardan. ubi ſupra cap.* 20. *pag.* 82. 83.

(H) *Cette ſeule ingenuité.*] Mr. de Thou l'a obſervée comme une choſe très-rare. *Varia ejus vita*, dit-il, (b) *& mores; plurimaque ipſe de ſe* INAUDITA *in vita lucubr. profeſſo ſimplicitate ſeu libertate ſcripſit, quam curioſus quiſquam à me exigat.* Il ajoûte qu'il fut étonné de le trouver ſi au deſſous de ſa grande reputation. Cela fit qu'il admira le jugement que Jules Ceſar Scaliger avoit fait de lui; c'eſt qu'en certaines choſes Cardan paroiſſoit au deſſus de l'intelligence humaine, & en beaucoup d'autres au deſſous de celle des petits enfans. (c) *Roma enim diverſo ab aliis cultu incedentem paucis ante obitum annis conſpicati & adlocuti, ac ſapius admirati ſumus, cum celeberrimi ſui ſcriptis hominis recordatio ſubiret; neque tamen quidquam in eo quod tanta fama reſponderet animadverteremus: neque magis Julii Cæſaris Scaligeri acerrimum judicium ſuſpeximus, qui divinum ingenium ſuum in opere de ſubtilitate exigitando, præcipuè exercuit inæqualitate illius ubique diligenter notata, qui in quibuſdam interdum plus homine ſapere, in plurimis minus pueris intelligere videretur.* Nous verrons dans la remarque T qu'on a cru qu'il étoit ſujet à des accés de folie.

(b) *Thuan. ubi ſupra.*

(c) *Id. ib.*

(I) *Si la nature ne lui faiſoit point ſentir quelque douleur, il ſe procuroit lui-même.*] On admire moins cela lors qu'on en ſait la raiſon: il n'en uſoit ainſi que pour éviter un plus grand mal; c'eſt que s'il lui arrivoit d'être ſans douleur, il reſſentoit des ſaillies ou des impetuoſitez d'eſprit ſi violentes & ſi fâcheuſes, qu'elles lui étoient plus inſupportables que la douleur même. C'eſt cela qu'il faut admirer, & qui paroît incroiable. Voici ſes paroles. *Fuit mihi mos (de quo plures admirabantur) ut cauſas doloris ſi non haberem, quærerem, ut dixi de podagra: unde plerumque cauſis morbificis obviam ibam (ut ſolum deviterem quantum poſſem vigilias) quòd arbitrarer voluptatem conſiſtere in dolore præcedenti ſedato: ſi ergo voluntarius ſit dolor, facile ſedari poterit: & quoniam experior me nunquam poſſe prorſus carere dolore, & ſi modo contingat, ſubit in animum impetus quidam adeo moleſtus, ut nihil poſſit eſſe gravius, ut multo minus malus ſit dolor, aut doloris cauſa, in qua nulla prorſus ineſt turpitudo, periculumve. Itaque ob hoc morſum labii. & digitorum diſtorſionem, & compreſſionem cutis, ac tenuis muſculi brachii ſiniſtri uſque ad lachrymas excogitavi* (d). Il dit ailleurs que dans ſes plus grans chagrins il ſe donnoit de bons coups de foüet, & qu'il ſe mordoit le bras gauche: *In maximis animi doloribus crura verberabam virga. ſiniſtrum brachium mordebam acriter, jejunabam. levabar ſtatu multum, ubi conſiſteſſet ſtare, ſed perſæpe non potuerim* (e).

(d) *Cardan. ubi ſupra cap.* 6. *p.* 30.

(e) *Ibid. cap.* 14. *p.* 65. 66.

(K) *Qu'il a voulu quelquefois ſe tuer lui-même.*] Il apelle cela l'amour heroique, & il croit que pluſieurs autres en ont été attaquez encore qu'ils ne l'aient pas avoüé. *Laboravi interdum etiam amore Hereos, ut me ipſum truculare cogitarem, verum talia etiam alios accidere ſuſpicor, licet hi in libros non referant* (f).

(f) *Ib. c.* 6. *pag.* 31.

(L) *Il n'alloit pas juſqu'à l'excés dans les plaiſirs de l'amour.*] Voici ſes paroles: *Veneri neque immoderatè incubui, nec exſuperfluo uſu multum debilis ſum, nunc tamen manifeſtè ventriculum labefactat.* Remarquez qu'au titre du chapitre quatre il dit qu'il compoſe ſon hiſtoire juſqu'à la fin d'Octobre 1575. puis donc qu'il dit *preſentement l'uſage des femmes m'affoiblit beaucoup l'eſtomac*, il faloit qu'à l'âge de 74. ans il ſe divertît quelquefois à ce jeu-là. Il eut donc dequoi ſe dedommager un peu des dix années qu'il regrettoit tant, car peut-être les eût-il ſi mal employées, qu'il n'eût pas pu vivre à cet égard juſqu'à l'âge de 60. ans.

(M) *Il joüoit* (g) *même ſes meubles.*] Il remarque que la miſere où il ſe trouva reduit, ne l'obligea point à faire des choſes indignes de ſa naiſſance, ni de ſa vertu; & qu'un des moiens dont il ſe ſervit pour ſubſiſter fut de faire des Almanachs, *Ephemerides ſcribebam* (h). Il conte qu'aiant perdu à Veniſe tout ſon argent chez un homme qui l'avoit filouté, il lui donna au viſage un coup de poignard, reprit ſon argent, y joignit celui de l'hôte bleſſé, & ſe fit ouvrir la porte. Il avoit perdu auſſi ſes bagues & ſes habits, mais il les avoit regagnez (i). N'oublions point qu'en conſiderant la bleſſure de ſon filou, il lui jetta par terre une partie de l'argent qu'il lui avoit pris. Voilà des choſes qui ne ſont pas grand honneur à ſa memoire, non plus que ce qu'il raconte que le Profeſſeur Curtius lui fit un procés de vol, à cauſe que lui Cardan ne vouloit point rendre ce qu'on lui avoit donné en gage: il alleguoit pour raiſon qu'il vouloit avoir les mains ſaiſies, veu que Curtius étoit demeuré caution ſans qu'il y eût de temoins (k). Quelle vie! ne voilà-t-il pas des Savans qui ſe traitent de Turc à More?

(g) Alea adverſa oppignoratis ornamentis uxoris & ſupellectile. *Ibid. cap.* 25. *pag.* 94.

(h) *Ibid. pag.* 95.

(i) *Ibid. c.* 30. *pag.* 111. 112.

(k) Ab eodem Curtio de furto accuſati quod pignus retinerem pro ſponſione pecuniarum quam ſine teſte fecerat. *Ibid. c.* 14. *pag.* 67.

(N) *Il étoit ſous la direction d'un Genie particulier.*] Je ne douterois point qu'il n'eût raiſon, ſi je croiois que tout ce qu'il conte eſt veritable; car il ne me ſemble pas que l'on puiſſe expliquer cela par les ſeules loix generales de l'union de l'ame & du corps. Quoi qu'il en ſoit, il y a des gens qui veulent (l) qu'il ait été fort irreſolu ſur cette matiere. „ Il parle ſi di„ verſement de ſon Genie, qu'apres avoir dit abſolu„ ment dans un Dialogue intitulé Tetim, qu'il en „ avoit un qui eſtoit Venerien meſlé de Saturne & de „ Mercure, & dans ſon livre *de libris propriis* qu'il ſe „ communiquoit à lui par les ſonges, il doute au meſ„ me endroit s'il en avoit veritablement un, ou ſi c'eſ„ toit l'excellence de ſa nature. *Sentiebam*, dit-il, *ſen „ ex Genio mihi profecto, ſeu quod natura mea in ex„ tremitate humanæ ſubſtantiæ conditionisque & in con„ finio immortalium poſita eſſet, &c.* & conclut enfin „ dans ſon livre *de rerum varietate*, qu'il n'en avoit „ point, diſant ingenuëment, *Ego certe nullum De„ monem aut Genium mihi adeſſe cognoſco.*„ Voiez ce qu'a dit le même Naudé ſur cette matiere dans ſon *Judicium de Cardano*, imprimé avec la vie de ce Medecin.

(l) *Naudé, Apologie des grans hommes chap.* 14. *p. m.* 348.

qu'il tomboit en extaſe quand il vouloit ; 2. qu'il voioit ce qu'il vouloit ; 3. qu'il voioit en ſonge tout ce qui lui devoit arriver ; & 4. qu'il le conoiſſoit auſſi par certaines marques qui ſe formoient ſur ſes ongles. On a douté * s'il croioit l'immortalité de l'ame. Il fut malheureux (O) en ſa famille. On l'a blâmé juſtement de l'audace qu'il avoit euë de faire l'horoſcope (P) de JESUS-CHRIST. On pretend que ſes pronoſtics (Q) aſtrologiques ont été aſſez ſouvent confirmez

* *Voiez la remarque D au 1. & au 2. alinea.*

qu'il importe de ſavoir les phraſes dont il s'eſt ſervi : (a) *Quatuor mihi indita ſunt à Natura, quæ nunquam aperire volui, & omnia (voto judicio) admiratione digna. Quorum primum hoc eſt quod quæries volo, extra ſenſum quaſi in ecſtaſim tranſeo . . . . . Sentio dum tam intro, ac (ut verius dicam) facio, juxta cor quandam ſeparationem, quaſi anima abſederet, totique corpori res hæc communicaretur, quaſi oſtiolum quoddam aperiretur. Et initium hujus eſt à capite, maximè cerebello, diffunditurque per totum dorſi ſpinam, vi magnâ continetur : hocque ſolum ſentio, quòd ſum extra meipſum : magnâque quâdam vi paulatim me contines. Secundum eſt, quod cùm volo, video quæ volo, oculis, non vi mentis : velut imagines illas, de quibus dixi, cùm infans eſſem, me vidiſſe. Sed muta credo ob occupationes, nec dum, nec perfectas, nec omnino ſemper cùm volo, nec tamen niſi volam. Moventur autem perpetuò quæ videntur imagines. Itaque video luces, animalia, orbes, ac quæcunque capio. Credo cauſam eſſe, vim virtutis imaginatricis, viſuſque ſubtilitatem. Tertium eſt, quòd omnium quæ mihi ventura ſunt, imaginem video per ſomnum. Neque unquam auſim firmè dicere, verè autem dicere poſſum, meminiſſe, quod quicquam boni aut mali vel mediocris mihi evenerit, de quo prius & rarò antè multum, non fuerim per ſomnium præmonitus. Quartum eſt, quòd eorum, quæ mihi eventura ſunt, quamquam ſint perexigua, veſtigia in unguibus appareant. Nigra & livida malorum in medio digito, felicium albo : & ad honores in pollice, ad divitias in indice, ad ſtudia & res majoris momenti in annulari, ad exiguas inventiones in minimo : craſſa, res firmas : ſi ſint velut ſtella, res minus conſtantes, & magis publicas verbiſque plenas.* Notez que pendant ces extaſes volontaires il ne ſentoit point les douleurs très-violentes de la goute, & que ſi l'on parloit proche de lui, il entendoit un peu le ſon des paroles, mais non pas leur ſignification. Au reſte il n'avoit jamais voulu ſe vanter de ces quatre ſingularitez, enfin ce grand ſecret lui peſa trop, il le revela au public dans un Ouvrage.

(a) *Cardanus de rerum varietate lib. 8. cap. 43.*

(O) *Il fut malheureux en ſa famille.*] Son fils aîné étant devenu amoureux d'une fille qui n'avoit rien, l'épouſa, & ſe repentit trop tard de ſa faute. Au lieu de la boire tout doucement puis qu'il l'avoit faite, il y chercha un remede très-criminel, car il empoiſonna ſa femme. Il en fut puni comme il faloit ; la juſtice le condamna à perdre la tête, & cela fut executé à (b) minuit dans la priſon (c). L'autre fils de Cardan fut un fripon & un ſcelerat : ſon propre pere fut obligé de le faire mettre en priſon (d) plus d'une fois, & de lui (e) couper l'oreille, & enfin de le chaſſer & de le deshériter (f). La fille de Cardan ne lui cauſa que deux chagrins, le premier (g) quand il falut lui paier ſa dot ; le ſecond fut qu'elle ne fit point d'enfans. Il fut ſi affligé de la fin tragique de ſon aîné, qu'il en penſa mourir de douleur ; & il y eut des Juges qui ne condamnerent le fils, que dans l'eſperance que cela feroit perdre ou la vie ou la raiſon au pere. *Confeſſi ſunt quidam à Senatu (ſed pauci non de ſeipſis intelligi voluiſſe) ea ſpe damnaſſe illum ut dolore interiret aut inſaniret, ab unoquo quam parum abfuerim, ſuperi norunt, . . . ſed non ſucceſſit* (b). Ce qu'il y a de rare c'eſt que Cardan qui ne nioit pas que ſon fils n'eût empoiſonné ſa femme, & qu'il ne l'eût enfin confeſſé (i) aux Juges, croioit que la juſtice divine les pourſuivit pour leur injuſte ſentence, & que pluſieurs d'entr'eux periſſent malheureuſement (k). Il pretendoit que ſon fils trompé à ſon mariage, veu que ſon épouſe n'aiant ni bien ni honneur, l'avoit fait un pauvre cocu, n'étoit pas coupable pour l'avoir tuée.

Nate (l) haud immiti qui Principe, juſſa ſenatus,
Exemplo inſando veterum tam ſæva tuliſti :
Crimina fallacis properas dum tollere mœcha.
Conjugibus noſtris jam tuto inſultet adulter,
Pleſſitur egregii juvenis ſi dextera vindex.

(b) *Id. de vita propria cap. 37. p. 169.*

(c) *Ibid. cap. 27. p. 99. 100.*

(d) *Ibid.*

(e) *Naudæus in judicio de Cardano.*

(f) *Cardanus ib.*

(g) A ſola filia præter dotis ſumptum nihil molefti perpeſſus ſum. *Ib.*

(b) *Ib. cap. 10. p. 45.*

(i) *Ibid. pag. 170.*

(k) *Ib. cap. 41. p. 215. 216.*

(l) *Id. pag. 299. Voiez auſſi pag. 46. 47.*

(P) *De faire l'horoſcope de* JESUS-CHRIST.] Gabriel Naudé remarque deux choſes ſur ce fait. 1. Il cenſure Joſeph Scaliger d'avoir cru que perſonne avant Cardan n'avoit entrepris une telle choſe. 2. Il obſerve que Cardan eut la vanité d'aimer mieux paſſer pour l'inventeur, que de ſe juſtifier par l'exemple de ceux qui le precederent dans cette profane entrepriſe.

Sur le I. point il commence par citer les propres paroles de Scaliger : les voici. (m) *Audi ſubtilitatem noſtri ſæculi, extitit ante xliv. annos cymbalum genethliacorum, qui Domini noſtri Jeſu Chriſti thema edidit, & omnia quæ illi acciderunt, ex poſitu ſtellarum, neceſſario illi contigiſſe ratiocinatur : impiam dicam magis, an jocularem audaciam, qua & demonum ſtellarum ſtellis ſubjecerit, & natum eo tempore putarit, quod adhuc in lite poſitum eſt, ut vanitas cum impietate certaret.* Enſuite Naudé nomme 4. Auteurs qui long tems avant Cardan avoient travaillé ſur l'horoſcope de JESUS-CHRIST. Le plus moderne eſt Tibere Ruſſilianus Sextus de Calabre, qui vivoit ſous le Pontificat de Leon X. Il entreprit de ſoutenir publiquement 400. propoſitions à Boulogne, à Florence & à Padouë. les Moines lui en cenſurerent 12. comme aprochantes de l'herefie ; celle-ci fut une des principales qu'ils condamnerent : *Chriſtum quoad corporis compagmem elementariam aſtris ſuppoſitum, ejuſque genituram, & Prophetam magnum, & ea quæ circa corpus eventurus, præſertim violentum ejus mortis genus, nuntiaſſe non inconvenit.* L'Auteur des Theſes piqué contre ces cenſeurs publia un livre intitulé, *Apologeticus adverſus cucullatos*, où il expoſa le theme (n) de nativité de nôtre Seigneur ſous 3. differentes figures. Avant lui Pierre d'Ailli, Cardinal & Evêque de Cambrai qui mourut ſous le Pontificat de Martin V. ne ſe contenta pas de ſoutenir qu'on pouvoit juger de la naiſſance de JESUS-CHRIST par les obſervations de l'Aſtrologie, il propoſa auſſi une figure de cette nativité. (o) *Præterquam contendit Chriſti nativitatem prænoſci potuiſſe ex genethliacis obſervationibus, ejuſdem inſuper nativitatis ſchema cœleſte propoſuit in elucidario Aſtronomica concordia.* Albert le Grand avant Pierre d'Ailli avoit ſoutenu, que les regles de l'Aſtrologie avoient lieu quant à l'horoſcope de nôtre Seigneur. Albumaſar plus ancien qu'Albert le Grand, a obſervé bien des choſes touchant JESUS-CHRIST ſelon les principes aſtrologiques. Voilà 4. Auteurs que Naudé allegue : quelques-uns d'eux ont été citez par Roger Baccon, par Pic de la Mirandole, par Robert Holkot ; d'où il conclut que Mr. de Thou (p) & Scaliger ont eu tort de croire que Cardan merite ici l'infamie de l'invention : *Unde mirari ſatis non poſſum illos non viſos, nec audites unquam fuiſſe duobus illis eruditorum Coryphæis Thuano & Scaligero, qui falſum ex Bacchone, Pico Mirandulano, aut commentariis Roberti Holkot in Sapientiam Salomonis, diſcere potuiſſent, errorum à nonnullis ante Cardanum hunc errorem fuiſſe, ut Chriſtum falſis, & commentitiis aſtrorum imaginibus ſubmitteret : nec propterea æquum eſſe ut Cardanus, quaſi ſceleris iſtius primus opifex fuerit, tam acerbe ab illis vapulet* (q). Sans remonter ſi haut on pouvoit leur dire qu'ils auroient pu voir dans Sixte de Sienne (r), ce que le Cardinal d'Ailli a penſé ſur ce ſujet.

Sur le II. point Naudé aſſûre que Cardan s'étant bien trouvé de la ſupreſſion des noms des Auteurs dont il emprunta l'horoſcope de JESUS-CHRIST, (car par ce moien il paſſa pour le premier inventeur) ne voulut jamais decouvrir ces mêmes noms lors qu'il ſe vit enſuite perſecuté pour cet horoſcope. *Patet inde quam vafer Cardanus fuerit, nam cum certo certius exploratum haberet, themata Chriſti natalitia ab Alliacenſi, & Tyberio Ruſſiliano exarata fuiſſe, nec illum latere poſſent quæ Pitus, Albumaſar, & Baſchonus de illis dixerant, noluit tamen eorum unquam meminiſſe, ut vulgo literatorum, inventum iſtud ſuum fuiſſe, perſuaderet ; quod ei poſtquam ex voto ceſſit, non ſecus ac in igne conjeceras, quem nullam eſſe ſub concavo Lunæ, poſt Laurentium Vallam, ſed illius tamen ſuppreſſo nomine, primus aſſeruit, noluit deinceps quantumvis ab amulis urgeretur, & in diſcrimen capitis veniret, vel minimam de illis auctoribus mentionem injicere, malutque de ſua impietate tot rumores diſſeminari, quam ex opinione tam audacis facti, partam gloriam amittere* (ſ).

(m) *Scaliger in Prolegomenis ad Manilium.*

(n) Tres Chriſti geneſeos themata ſecundum tres rationabiles differentium doctorum opiniones luculenter enarravit. *Naudæus in judicio de Cardano.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Voici ce que dit Mr. de Thou :* Extremæ amentiæ fuit, imo impiæ audaciæ aſtrorum commentitiis legibus aſtrorum Dominum velle ſubjicere, quod ille tamen exarata Servatoris noſtri genitura fecit. *Lib. 62. p. 158.*

(q) *Naudæus ubi ſupra.*

(r) *Ci-deſſus p. 123. lettre l.*

(ſ) *Naudæus ib.*

(Q) *On pretend que ſes pronoſtics aſtrologiques.*] Mr. de Thou (t) raporte que Cardan mit en credit l'Aſtrologie, par le bonheur qu'il eut de reüſſir dans ſes horoſcopes. *Judiciaria quæ vocant fidem apud multos adſtruxit, dum certiora per eam quam ex arte poſſint plerumque promeret.* Mais Naudé (v) ne veut point convenir du fait, il nous renvoie à Scaliger, & à Alexandre de Angelis, qui ont raporté que les principaux horoſcopes de Cardan ont été directement contraires aux évenemens. Cardan avoue lui-même que par

(t) *Ubi ſupra.*

(v) *Ubi ſupra.*

Digitized by Google

firmez par l'évenement : mais il avouë lui-même que les regles de l'Aſtrologie ſe trouverent fauſſes ſur ſon β ſujet. Quelques-uns ont dit qu'aiant marqué qu'il mourroit en un certain tems, il s'abſtint de nourriture (*R*) afin que ſa mort confirmât la prediction, & que ſa vie ne decriât point le metier. Il craignoit donc de ſurvivre à la fauſſeté de ſes propheties ; il étoit donc ſi delicat ſur le point d'honneur, qu'il n'eût pu ſouffrir le reproche d'avoir été faux prophete, & d'avoir fait tort à ſa profeſſion. Peu de gens en pareil cas ſe piquent de tant de courage, & de tant de charité pour leur art. On ſe conſole, on n'a point de honte, on ſe porte bien ↓. Il a écrit un très-grand nombre de livres, car l'édition qu'on fit de ſes Oeuvres à Lion l'an 1663. contient dix volumes *in folio*. Sa pauvreté contribua à cette (*S*) multitude d'écrits, où les digreſſions & l'obſcurité achopent ſouvent les lecteurs. Il n'a pas fait tant de livres ſans * s'aproprier le bien d'autrui. Il ſe juſtifie † par l'exemple de l'Empereur Marc Aurele, de ce qu'il a écrit lui-même ſa vie. Naudé ‡ lui prête cette même juſtification ; mais il eſt ſûr que cet exemple eſt mal allegué, puis que l'Ouvrage que l'on attribuë à Marc Aurele n'eſt point la vie de cet Empereur, c'eſt un amas d'inſtructions morales qu'il ſe donne. Quelques-uns ont dit que Naudé a publié une vie de Cardan ; ils ſe trompent, il n'a publié qu'un diſcours où il explique ſa penſée ſur le caractere de cet homme. Il n'a pu s'empêcher de dire que (T) c'étoit un fou : il lui fait juſtice quant au reſte ſur l'eſprit, ſur l'érudition, &c. Scaliger le pere écrivit contre Cardan, (*V*) & s'imagina ſans raiſon que ſa critique l'avoit fait mourir.

☞ CA-

(a) *De vita propria c. 10. pag. 43. 44. Voiez auſſi pag. 184. où il dit* Quod ad Aſtrologiam quæ prædicere docet operam dedi, & nimis quam debui fidi quoque in perniciem meam. *Voiez-le auſſi de* prudentia civili cap. 130.

(b) Cum tribus diebus minus ſeptuageſimum quintum annum impleviſſet, eodem quo prædixerat anno & die, videlicet XI. Kalend. Octobr. defecit, ob id, ne falleret, mortem ſuâ inedia acceleraſſe creditus. *Thuan. ubi ſupra.*

(c) *Cardan. de vita propr. pag. 17.*

(d) *Ibid. pag. 10.*

(e) *Scalig. prolegomen. ad Manilium.*

(f) *Naudæus, in judicio de Cardano.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Seneca de tranquill. animi ſub fin.*

(i) Ut mittam aliorum etiam graviſſimorum virorum judicia qui Cardanum miras de ſeipſo fabulas concitaſſe, & inſanienti proximum vixiſſe non perperam aſſeruntur. *Naudæus, ib.*

par la connoiſſance qu'il avoit de l'Aſtrologie, il s'étoit perſuadé qu'il ne vivroit pas plus de 40. ans, ou du moins qu'il n'arriveroit pas à 45. & que c'étoit auſſi l'opinion de tous ceux qui le connoiſſoient. Il ajoûte que cette croiance lui fut fort prejudiciable. *Aſtrologia cognitio quam tum habebam, & ut mihi videbatur, & omnes ajebant me non exceſſurum XL. vitæ annum, certè non ad XLV. perventurum, multum obſtitit* (a).

(*R*) *Il s'abſtint de nourriture afin que ſa mort confirmât la prediction.*] Mr. de Thou raporte (b) qu'on croioit cela. Scaliger le donne pour un fait conſtant: je raporterai ſes paroles après avoir obſervé que le pere de Cardan mourut de cette maniere l'an 1524. Il renonça à tout aliment, & (c) vécut ainſi 9. jours. C'étoit un homme qui avoit les yeux blancs, qui voioit de nuit, & qui n'eût jamais beſoin de lunettes (d). Voions maintenant les paroles de Scaliger. *Idem Genethliacus quum multis ante annis diem & horam mortis ſuæ determinaſſet, & appetente tempore nihilominus bene valeret, quamquam jam octogenario major, ne artem contumelia exponeret, inedia conſtituit mori. Quod neſcio ferine, an citius ante conſtitutum ab eo tempus contigerit. Res nota eſt: neque noſtrum eſt mentiri. Omnino fecit, quod ille in Epigrammate, αἰχνοῦ, Πυθίζειν ἀνέγνωκεν. Lege totum epigramma. Nihil melius hujus Genethliaci exitum expreſſerit. Nam idem mimus vel fuit* (e).

(*S*) *Sa pauvreté contribua à cette multitude d'écrits où les digreſſions & l'obſcurité.*] Les lecteurs trouvent dans ſes livres ce qu'ils n'euſſent jamais attendu : ils trouvent dans ſon Arithmetique pluſieurs diſcours ſur le mouvement des planetes, ſur la creation, ſur la tour de Babel. Ils trouvent dans ſa Dialectique un jugement ſur les hiſtoriens, & ſur ceux qui ont compoſé des lettres. Il avouë qu'il faiſoit des digreſſions afin de remplir plutôt la feuille ; car ſon marché avec le Libraire étoit à tant par feuille, & il ne travailloit pas moins pour avoir du pain, que pour aquerir de la gloire. (f) *Ut miſſos faciam* (excurſus) *quos de rebus ſuis frequentiſſimos habes : eo tantum fine, quemadmodum alicubi fatetur, ut plura folia Typographis mitteret, quibuſcum autem de illorum pretio pepigeras ; atque hoc modo famæ, non ſecus ac fama ſcriberes.* Quant à ſon obſcurité, l'Auteur (g) que je cite en donne quelques raiſons, & celle-ci entre autres, c'eſt que Cardan s'imaginoit que pluſieurs choſes qui lui étoient familieres n'avoient pas beſoin d'être dites ; & d'ailleurs ſon eſprit vif & vaſte le faiſoit paſſer promtement d'un lieu à un autre, & il ne s'amuſoit pas à expliquer ce qui devoit être le milieu & le lien de ces deux extremitez. Il n'eſt pas le ſeul Ecrivain qui tombe dans ce défaut.

(*T*) Naudé *n'a pu s'empêcher de dire que* Cardan *étoit un fou.*] La penſée que Seneque (h) attribuë à Ariſtote, qu'il entre toûjours un grain de folie dans le caractere des grans eſprits, *nullum magnum ingenium ſine mixtura dementiæ*, n'eſt point juſte à l'égard de Cardan ; ce n'eſt point pour lui qu'il faut dire que la folie eſt mêlée avec le grand eſprit : il faut prendre là choſe d'un autre ſens, & dire que le grand eſprit eſt mêlé avec la folie ; le grand eſprit ne doit être conſideré que comme l'*appendix* & l'acceſſoire de la folie. Ceux qui trouveront que j'outre la choſe s'en tiendront, s'il leur plaît, au ſentiment de Naudé, j'y conſens : il aprouve ceux qui ont dit qu'il ne s'en faut guere (i) que Cardan n'ait vécu comme inſenſé C'eſt une marque très-certaine, ajoûte-t-il, que Cardan n'étoit point toûjours en ſon bon ſens, que de voir les contradictions prodigieuſes qui ſont dans ſes livres. On ne peut les attribuer ni à un défaut de memoire, ni à une ruſe ; le peu de raport qu'il y a entre ſes variations eſt une ſuite des differens accès d'extravagance qui lui prenoient. (k) *Enimvero non ſemper eum ſui comparem fuiſſe, ſed aſtu quodam raptum, indicio eſt omnium certiſſimo, varietas illa pugnantium inter ſe ſententiarum, quas non eſt quod aliquis oblivione eorum quæ jam dixerat, aut aſtu, vafritieque prolatas ab eo fuiſſe, ſibi perſuadeat, cum ſe in rebus aliis memorem ad miraculum uſque præſtiterit ; & artis ac vafritiei ſuſpicionem omnem elevet, quod grandia quidem, ſed contraria ſemper, nunquam autem connexa, & ſibi mutuo coharentia loqueretur.* Une autre grande preuve de ſa folie eſt le mal qu'il a publié de lui-même. Il auroit pu mettre en juſtice un Poëte qui l'auroit ſi mal traité ; il avouë que ſon étoile lui avoit donné une ame impie, vindicative, traîtreſſe, magicienne, calomniatrice, adonnée à toutes ſortes d'impuretez, & remplie d'un grand nombre de defauts honteux qu'il ſpecifie. *Ingenium ſi quis inimicus tale illi affinxiſſet quale ſumma eſſe in themate natalitio teſtatus eſt, potuiſſet in illum agere merito ea lege* Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam Deſcribi. *Nam ex Veneris loci Lunæ ac Mercurii domina, & Mercurio multum, Saturno mediocriter commiſta animum ſibi effictum ait, in diem viventem, rugacem, religionis contemptorem &c.* (l) Naudé pretend que Cardan étoit tel qu'il ſe repreſente, mais j'aimerois mieux dire qu'il a pretendu ſeulement montrer ce que les malignes influences de ſon étoile l'euſſent rendu, s'il ne les eût corrigées ; car il demeuroit d'accord que les ſciences divinatrices ſe trouvoient fruſtrées de leur certitude dans la perſonne. Par les regles de la Chiromance on avoit jugé qu'il étoit d'un eſprit ſtupide, *ut chiromantici ruſticum eſſe pronunciarint ac ſtupidum, indeque horum pudoreſt* (m) ; & par celles de l'Aſtrologie il devoit mourir avant l'âge de 45. ans (n). Chacun ſait comment Socrate juſtifia le Phyſionomiſte qui lui avoit attribué tant de defauts. N'oublions pas 1. que Naudé ſoutient que Cardan, qui ſe vantoit de n'avoir jamais menti, eſt un grand menteur : il l'en convainc manifeſtement ſur certains articles. 2. Que le Docteur Parker eſt du ſentiment de Naudé à l'égard de la folie de nôtre Cardan, & qu'il en ramaſſe les principaux ſignes (o).

(*V*) *Scaliger le pere écrivit contre Cardan, & s'imagina ſans raiſon.*] Sans s'éloigner le moins du monde de la vraiſemblance, on peut dire que l'envie de s'aquerir un grand nom par la gloire de ſon adverſaire, pouſſa Jules Ceſar Scaliger à écrire contre Cardan. S'il avoit eu un peu moins de demangeaiſon de contredire, il auroit aquis plus de gloire, qu'il n'a fait dans ce combat ; mais ce que les Grecs ont apellé ἀφορμὴ τῆς ἀπεχθείας, une paſſion exceſſive de prendre le contrepied des autres, a fait grand tort à Scaliger. C'eſt par ce principe qu'il a ſoutenu que le perroquet eſt une très-laide bête. Si Cardan l'eût dit, Scaliger lui eût oppoſé ce qu'on trouve dans les anciens poëtes touchant la beauté de cet oiſeau. Voſſius a fait une critique très-judicieuſe de cette humeur contrariante de Scaliger (p), & a marqué en même tems en quoi ces deux Antagoniſtes étoient ſuperieurs & inferieurs l'un à l'autre. *Scaliger* in exercitat. 246. *quia Cardanus pſittacum commendaras à colorum varietate ac præterea fulgere, quod & Appulejus facit in ſecundo Eleri-*

* *Voiez la remarque Q.*

↓ *Voiez les remarques I & K de l'article* Comenius.

* *Voiez la remarque D p. 804. lettre c & la remarque P lettre f.*

† *Cardan. in præfat. libri de vita propria.*

‡ *Naudæus in judicio de Cardano.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Cardan. de vita propria, c. 5. p. 24.*

(n) *Voiez la remarque Q.*

(o) *Diſſuaſ. de Deg. ſect. 25.*

(p) *Voſſius de orig. & progr. idolol. l. 3. c. 80. pag. m. 1163.*

Digitized by Google

☞ CARION (Jean) Professeur en Mathematique dans l'Academie de Francfort sur l'Oder, étoit né à * Buetickheim en Allemagne. Il publia des Ephemerides qui s'étendent depuis l'an 1536. jusqu'en 1550. Il publia un autre livre intitulé *Practica Astrologica* †. Ces deux Ouvrages ne lui ont pas procuré beaucoup de reputation, mais il est devenu celebre par une (A) Chronique

* *Gesner. in Bibl. fol. 399.*

† *Melchior Adam. in vitis Philosopher. pag. 104.*

Floridorum, contra contendit esse deformem, non modò ob fœditatem rostri, ac cruum, & linguæ, sed etiam quia sit coloris fusci ac cinericei, qui tristis. Quid faciamus summo viro? Si Cardanus ea dixisset, provocasset ad judicia posterorum: atque adeo omnium hominum. Nunc quia pulchrè dixit coloris, illic deformis contendit. Hoc contradictionis studium, quod ubique in hoc Exercitationibus se prodit, sophistâ dignius est, quam philosopho. Majorem etiam modestiam, dum falsò adeò tractat Cardanum, merito possim requirere: præsertim si cogites, scribere adversus virum summum, studiis quidem humanitatis, & Metaphysices, non paullò inferiorem: at non scientiâ naturæ, mathesios autem omnibus disciplinis, in quibus parum omnino Scaliger videbat, albis quod dicitur equis prævertentem. Naudé se met encore plus en colere que Vossius contre Scaliger: il le blâme de n'avoir point voulu lire la 2. édition de l'Ouvrage de Cardan. Ce blâme est fort bien fondé, car est-il juste que parce qu'un Critique ne veut point perdre la peine qu'il a prise à noter des fautes, on faille le procés publiquement à un Ecrivain pour des erreurs qu'il a déjà corrigées? Scaliger publia son livre trois ans après la 2. édition de celui de son adversaire. Il craignit de rencontrer dans cette 2. édition plusieurs endroits corrigez; il auroit par là troublé sa joie d'avoir critiqué des fautes, il n'auroit osé publier la censure d'une erreur qui n'étoit plus dans le livre de Cardan; il prit donc le parti de ne point lire cette 2. edition. C'est la 1. remarque de Naudé. *Nam primum quis ferat Scaligerum exercitationes suas tricennio post secundam librorum de subtilitate editionem invulgasse, nec tamen illam vidisse voluisse, nec mendis illis pepercisse quæ postremo hac diligentia sublata à Cardano fuerant, ne videlicet laboris sui quantumvis frugifera impensi fructum amitteret.* Sa 2. remarque est que Cardan se justifia si bien, que s'il resta quelques objections auxquelles il ne put repondre, on les doit compter pour peu de chose. *Præterea quis neget Carcanum, adhuc prima in calumniatorem librorum de subtilitate, sic omnes illius aculeos retudisse, objectiones diluisse, accusationes infregisse, ut earum ratio haberi non debeat, quas superesse forsan ex tanto numero possent: nam homo fuit Cardanus, & humani à se nihil alienum putavit: nec adeo mirum est illum erasse, quin multo magis admirationi dignum sit, tam raro, & in tam paucis, ac minimis cespitasse.* On remarque en 3. lieu que Scaliger fit plus de fautes qu'il n'en critiqua à Cardan, pendant les neuf années qu'il donna à cette critique. *Imo verò ausim ego pignore deposito contendere multo plures nævos esse quos Scaliger exercitationibus suis immissos reliquit, quam eos quibus adversus Cardanum tam procaciter exagitandis totos novem annos insudavit.* 4. Enfin on remarque que le motif de Scaliger n'étoit pas tant l'amour de la verité, que la passion de se battre contre tout ce qu'il y avoit alors de plus eminent dans la Republique des lettres. *Non tam eruendæ veritatis studio, quam ut effræno desiderio suo satisfaceret, cum illis omnibus congrediendi, quos suo tempore, literarum, eruditionemque Principes habuerat coguoverat.* A ces quatre remarques on en peut ajoûter une 5. C'est que Scaliger s'imagina que sa critique avoit tué le pauvre Cardan. Il ecrivit là-dessus une preface (a) remplie de reflexions étudiées; il combla Cardan de louanges, il temoigna un regret extrême d'avoir remporte une victoire qui coûtoit la perte d'un si grand homme à la Republique des Lettres &c. La verité est que Cardan a survécu à Scaliger 15. ou 20. ans, & par la 2. remarque de Naudé on peut connoître si le livre de Scaliger étoit capable de causer beaucoup de chagrin à Cardan.

(a) Vous la trouverez à la fin de ses harangues contre Erasme, édition de Toulouse 1620. *pag.* 63. *Elle ne devoit point servir de preface aux 16. livres exercitationum exotericarum, comme on le dit dans l'Histoire de Cardan p. m. 334. mais au livre 16.*

(A) *Par une Chronique qu'il ne fit point.*] Elle a été imprimée une infinité de fois, & traduite en plusieurs langues. En voici l'histoire. Carion ayant fait une Chronique la voulut faire imprimer à Wittemberg, mais il souhaita que Melanchthon la corrigeât. Melanchthon au lieu de la corriger en fit une autre, & la publia à Wittemberg sous le nom de Carion. Il la fit en Allemand. Elle fut (b) traduite en Latin l'an 1538. par Herman Bonnus Ministre à Lubec & Principal du College. Melanchthon ayant vu le grand debit de ce livre, en fit une nouvelle version latine qu'il publia l'an 1558. après avoir retouché l'ouvrage, & y avoir inseré quelques additions (c). Il le publia deux ans après augmenté d'une seconde partie. L'ouvrage contint alors trois livres: les deux premiers appartiennent à la 1. partie, & s'étendent depuis l'origine du monde jusques à nôtre Seigneur Jesus-Christ. Le troisieme livre fait seul toute la 2. partie, & s'etend depuis Auguste jusqu'à Charlemagne exclusivement. Peucer après la mort de Melanchthon son beau-pere continua ce travail, & publia en 1562. le quatrième livre, qui s'etend depuis Charlemagne jusqu'à Frideric II. Il publia au bout de trois ans le cinquieme livre qui finit a la mort de l'Empereur Maximilien en 1519. Il fit en 1572. une édition (d) de tout l'ouvrage, c'est-à-dire de ce qui venoit de lui, & de ce qui venoit de Melanchthon, & il promit (e) de travailler à la suite de l'histoire jusques a son tems. Mais il ne tint point sa promesse. L'edition que j'ai de la Chronique de Carion est de (f) Geneve 1625. *in* 8. & contient dans un *appendix* un abregé de l'histoire depuis le couronnement de Charles V. jusques à la mort de Rodolphe en 1612. Eutrope Menius (g) a traduit en Allemand cette Chronique. Simon Goulart en publia une traduction Françoise l'an 1579. Il en fit une 2. édition l'an 1595. & chaque fois il y joignit un suplément de sa façon jusques à son tems. Je parlerai ci-dessous de la traduction Françoise que Jean le Blond donna au public.

(b) *Melanchth. in epist. dedicat. Chron. Carionis edit. 1558.*

(c) *Id. ib.*

Notez que le manuscrit de Carion fut envoié à Melanchthon l'an 1531. Cela paroît par une (h) lettre de ce dernier. J'en raporterai un long passage, parce qu'il sert à faire connoître nôtre Carion. *Accepi tuam disputationem de prædictionibus Carionis. Quanquam autem ipse vehementer affirmat, se mihi præter siderum positum in cœlestibus adhibere, tamen multis non satis persuadet hoc. Et ars meo quoque judicio non potest tam asserte de singularibus eventibus pronunciare. Sed est, quantum ego quidem cognovi, candidus & Suevicæ simplicitatis plurimum referens. Misit hoc tempore excudendo, sed ea lege, ut ego emendarem. Sunt multa scripta negligentiùs. Itaque ego totum opus retexo, & quidem Germanicè, & consilium complecti præcipuas mutationes maximorum Imperiorum.* Ces paroles nous aprennent que Melanchthon refondit l'ouvrage qu'on l'avoit prié de corriger. Nous allons voir qu'il effaça d'un bout à l'autre tout le manuscrit de Carion, & qu'il voulut neanmoins que la Chronique qu'il fit à la place de celle-là parut sous le nom de Carion. Il le voulut non seulement dans la 1. édition, qui est l'Allemande de Wittemberg 1531. mais aussi dans les suivantes qui sont en Latin, & qu'il corrigea & augmenta. On en usa de même après sa mort dans les continuations de Peucer. Lisez ce qui suit. (i) *Nomen chronici Carionis retinui, quod mutare, illud autem primus fecit e beatæque memoriæ Philippus Melanchthon focer meus voluit. Occasio nominis hujus inde exitit, quod cum Johannes Carion mathematicus ante annos quadraginta compilasset conscripsit chronicum, & recognoscendum illud atque emendandum, priusquam prelo subjiceretur, miss set ad Philippum Melanchthonem, hic, quod parum probaretur, totum abolevit una litura, alio conscripto, cui tamen Carionis nomen præfixit: sed & hoc cum retexisset, amici nomen & memoriam, à cujus primordiis αὐθορμὴ prima chronici contexendi nata atque profecta esset, titulo posteritati commendare voluit.* Mais notez aussi qu'on a quelque lieu de croire que Carion publia l'ouvrage qu'il avoit fait. Mr. Sagittarius n'en doute point: il s'etonne (k) seulement de cette conduite de Carion. Il avoit parmi les livres deux éditions Allemandes de la Chronique de cet Auteur, l'une *in* 4. dont il ne fait point l'année; l'autre *in* 8. qui s'étend jusqu'au 16. d'Avril 1521. & dont l'épitre dedicatoire est datée de l'an 1531. (l). Cela ne convient point à l'ouvrage de Melanchthon, car lors même qu'il a été le plus augmenté par son Auteur, il n'a touché qu'au commencement du regne de Charlemagne. Voici un autre sujet de difficulté. Les (m) Suisses trouverent, que la plupart des choses qui ont été dites de leur nation dans cette Chronique, sont des mensonges. Bullinger (n) refuta publiquement les fauletez qu'il y rencontra sur une bataille perdue par les Suisses auprès de Zurich l'an 1531. Cela non plus par la raison que j'ai alleguée ne put convenir en façon du monde à l'ouvrage de Melanchthon. D'autre côté Gesner qui raporte ces observations des Suisses, venoit de marquer l'ouvrage de Carion par des caracteres qui conviennent admirablement a celui de Melanchthon. Il venoit de dire que la Chronique de Carion imprimée en Allemand à Wittemberg l'an 1538 avoit été imprimée à Hal en Suabe l'an 1539. & à Lion l'an 1543. traduite en Latin par Her-

(d) *A Wittemberg in folio apud Johannem Crato-nem.*

(e) *Voiez l'épitre dedicatoire de l'edition de 1572.*

(f) *Apud Samuelem Crespinum. Il y en a une de l'an 1617. apud eundem, & une de Francfort 1594. en 2. vol. in* 8. *Voiez la* Bibliotheca Germanica *de Michel Hertzius n.* 502. 508.

(g) *Melch. Adam. in vitis Phil. pag.* 105. *Cette version Allemande fut imprimée à Francfort en 1566. in fol.*

(h) *C'est la* 117. *du livre 4. elle est datée* die sollitiali 1531.

(i) *Peucer epist. dedicator. Chronici Carionis edit.* 1572. *sub finem.*

(k) Miror ipsum Carionem illud edidisse. *Caspar Sagittarius, introduct. ad historiam Ecclesiasticam pag.* 98.

(l) *Id. ib.*

(m) Qui inter Helvetios nostros historiarum patriæ non imperiti sunt, plærique falsa eum de rebus nostris scripsisse affirmant. *Gesner. in Biblioth. fol.* 399. *verso.*

(n) *In responsione ad Joan. Cochlæi libellum de Scriptura & Ecclesiæ auctoritate circa finem capitis* 29. *apud Gesner. ibid.*

Digitized by Google

nique qu'il ne fit point, dont les Proteſtans (B) firent un grand cas. Il mourut * à Berlin l'an 1538. Mr. Moreri a fait une faute (C) aſſez puerile. J'aurai quelque choſe à obſerver contre (D) d'autres Ecrivains.

* *Id. ib. pag.* 105.

CAR-

(a) *Voiez l'épitre dedicatoire de Melanchthon à la tête de l'édition de* 1558.

(b) *Celle de l'édition de l'an* 1558. *Cette édition fut dediée par Melanchthon à Sigiſmond de Brandebourg Archevêque de Magdebourg, fils de l'Electeur Joachim II.*

(c) *Joachim I. qui mourut l'an* 1535. *aiant ſuccedé à ſon pere l'an* 1499. Heiſs, hiſt. de l'Empire to. 2. p. m. 331.

(d) *Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franc. pag.* 665.

(e) *Keckerm. de natura & proprietat. hiſtor. c.* 5. *apud Magirum opuſcul. pag.* 182.

(f) *Andreas Franckenbergius lib.* 3. *inſtitutionum antiquitatis & hiſtoriarum pag.* 237. *apud Caſparum Sagittarium introduct. ad hiſtor. eccleſiaſt. p.* 97. 98.

(g) Suas *inſtitutiones antiquitatis & hiſtoriarum* ad Chronicon Carionis Melanchthonianum potiſſimum accommodavit. *Sagittarius ib. p.* 101.

Hermannus Bonnus, & intitulée *Chronicorum libellus, maximas quaſque res geſtas ab initio mundi apto ordine complectens, ita ut annorum ratio ac præcipuæ vicissitudines quæ in regna, in religionem, & in alias res magnas incidant, quàm rectiſſimè cognoſci queant.* Ce titre repreſente très-bien le plan, & le caractere de la Chronique de Melanchthon, & l'on ſait que cet Ecrivain (a) reconnut publiquement pour ſon ouvrage celui qui avoit été traduit en Latin par Hermann Bonnus. Le même Geſner remarque que Carion dedia ſon livre l'an 1531. à Joachim Marquis de Brandebourg. Cela convient admirablement au livre de Melanchthon: je le prouve par ces paroles d'une epitre dedicatoire, (b) *Cum autem prima editio illuſtriſſimo principi electori patri tuo dedicata ſit, ne transferre nomen in aliam familiam videretur filio dedicare hanc editionem volui, quia patrem ipſum cui jam hiſtoria eccleſiæ & imperiorum notiſſima eſt, ſcio velle talia jam a filio legi, & ſe vivo vos in poſſeſſionem doctrinæ venire.* Qu'on ne ſe faſſe pas une affaire de ce qu'au tems que ces paroles furent ecrites, l'Electeur de Brandebourg à qui la premiere edition fut dediée etoit en vie, ce qui ne peut convenir à (c) l'Electeur de l'an 1531. Cela, dis-je, n'eſt pas une afaire, car celui à qui cette premiere édition fut dediée n'etoit pas encore Electeur lors que la Chronique dont il s'agit parut la premiere fois. Faiſons encore une remarque: Du Verdier (d) vous aprendra que *la Chronique de Jean Carion Philoſophe contenant les choſes les plus memorables depuis la creation du monde juſques au regne du Roi Henri II. traduite de Latin par Jean le Blond*, fut imprimée pluſieurs fois à Paris & à Lion. Trouverez-vous la l'ouvrage de Melanchthon, cette Chronique qu'il n'a pouſſée que juſques à Charlemagne? Vous y trouverez plutôt la Chronique que Carion avoit pouſſée juſqu'en 1530, ſi nous en croions (e) Keckerman: il faudra ſeulement ſupoſer que le traducteur François la continuoit juſques à ſon tems.

Il reſulte de tout ceci qu'il eſt incertain s'il n'a point paru deux Ouvrages ſous le nom de Carion, l'un compoſé par Carion même, l'autre compoſé par Melanchthon. Il eſt vraiſemblable que Carion n'aquieſça pas au jugement de cet habile homme, quand il vit qu'au lieu de raccommoder quelques endroits dans ſa Chronique, on l'avoit abandonnée pour en compoſer une autre. Peut-être donc qu'il publia ſon travail, pendant que d'autre côté l'on publioit ſous ſon nom l'ouvrage d'un autre. Si cela eſt, voilà deux Chroniques, dont l'une a été continuée juſques au tems de l'impreſſion. Peut-être auſſi que Melanchthon conſentit que l'on ajoûtât à ſa Chronique ce qu'on jugeroit à-propos, & qu'aiant laiſſé cela au pouvoir de Carion, celui-ci fit imprimer ſon Ouvrage tel que Melanchthon le lui avoit renvoié, & y ajoûta une ſuite juſques à ſon tems. Si cela eſt, voilà ſeulement une edition Allemande ſous le nom de Carion. On peut ſupoſer ſans peine, que Melanchthon aiant revu ſon Ouvrage long tems après, & l'aiant mis en Latin, retrancha tout ce qu'il n'avoit point fait. Ainſi ſa Chronique latine ne paroit continuée dans la 1. edition que juſqu'à Ceſar, & dans la 2. que juſques a Charlemagne. Ceux qui peuvent ſe ſervir d'un livre Allemand, & qui auront l'occaſion de fureter les bibliotheques d'Allemagne ſont priez d'éclaircir ceci, & d'averer ce qu'il en faut croire.

(B) *Dont les Proteſtans firent un grand cas.*] Voici ce qu'en dit André Franckenberg: (f) *Chronicon Carionis magna ſui parte retextum, tanto judicio tantaque dexteritate perfecit* (Melanchthon) *ut nihil in eo genere & compendiaria ratione præſtantius extare ſciamus.* Il en faiſoit un ſi grand cas qu'il (g) ſe regla ſur ce modele dans l'ouvrage que je cite, & qu'il fit une (h) harangue *de magnitudine rerum divinarum & politicarum quæ in Chronico Philippi continentur.* On peut croire que Victorin Strigelius ne s'éloignoit pas de ce jugement, puis qu'il fit (i) pluſieurs leçons hiſtoriques ſur cette Chronique. Etienne Pretorius traite de ſauvage quiconque ne l'a point goûtée: (k) *Eruditiſſimo & elegantiſſimo Epitome omnium fere hiſtoriarum totius mundi eſt Chronicon Phil. Melanchthonis, quod qui non degustavit, is vere barbus eſt.* Joignons à cela le temoignage de Boeclerus: *In hoc* (Chronico) *ea ſunt ad ſummam rerum & hiſtoria univerſalis contextum ſpectantia, judicia, monita, præcepta, ut de alio hujus generis & inſtituto volumine ſimilia polliceri nemo facile queat* (l). Celui qui raporte ces jugemens fait connoître qu'il les aprouve: *Meretur*, dit-il (m), *hoc ipſum, quod vulgo* Carionis, *rectius tamen* Philippo-Peucerianum *appellaretur* Chronicon, *inter ſelectiſſima probatiſſimaque utriuſque hiſtoria* (*Eccleſiaſtica ac civilis*) *monumenta computari, atque a ſtudioſa juventute diligenter legi, lectumque aliquoties repeti.* Il y trouve à redire qu'on n'y ait point cité les Auteurs d'où l'on a tiré les choſes, & il a raiſon; c'eſt un défaut capital dans un Ouvrage de cette nature, & dans preſque tous les livres. La Popeliniere qui a fort loüé cette Chronique y a remarqué une autre tache, c'eſt l'eſprit de prevention. Il ne ſera pas inutile que je raporte tout ce paſſage. „ (n) Jean Carion Mathematicien eſt repute Autheur des Chroni„ques, premierement imprimées en Germanie, puis „ és autres Provinces ſous ſon nom. Bien qu'en ayant „ preſenté les premiers traits d'icelles, à ce que (o) „ j'ay entendu à ſon maiſtre Philippe Melanchthon, „ pour les revoir, y adjouter & corriger à ſon plaiſir: „ il raya tout d'un ſeul traict, & les refit toutes nouvel„les. Mais par une debonnereaite naturelle, iuy per„mit les imprimer ſous ſon nom. Il y a de la doctri„ne & diligence. Mais on y doit encor plus remar„quer ſon affection à y profiter au Lecteur. Inſiſtant „ preſque ſur tous les plus notables exemples pour „ l'habituer à la vertu, & par fois l'eſlever au ciel, afin „ d'y admirer la providence divine, au tant variable „ gouvernement des humains. Il y excede pourtant „ le devoir de Chronologue en ſa prolixité, & d'Hiſ„ torien en diverſes paſſions.„ Les loüanges que Simon Goulart (p) a données à cet Ouvrage de Carion ne ſont pas accompagnées de cette cenſure. Notez que les Ecrivains de l'autre parti condamnent beaucoup cette Chronique. *Poſſeviuus ſuo more*, ce ſont les paroles de Keckerman (q), *infectatur Chronicon Melanchthonis ſine ulla ratione & fronte.* Surius (r) decharge des charretées d'injures ſur Peucer à cauſe de la continuation de cette Chronique. Il s'etoit vu maltraité dans l'epitre dedicatoire du 5. livre.

(C) *Mr. Moreri a fait une faute aſſez puerile.*] Je la nomme ainſi parce qu'elle eſt fort ſemblable à celles des Ecoliers, qui traduiſent mal un theme. Voici ſes paroles: *Carion ſavoit les langues, les belles lettres & les Mathematiques. Il les enſeigna avec applaudiſſemens à Witemberg & ailleurs.* Cela veut dire qu'il enſeigna ces trois choſes dans pluſieurs Academies. Mais la verité eſt qu'il enſeigna ſeulement les Mathematiques à Francfort ſur l'Oder. Raportons les termes latins que Moreri a voulu traduire, ils ſont aiſez à entendre, & neanmoins il ne les a pas compris. (ſ) *A teneris optimarum literarum & artium ſtudioſus fuit, inque pluribus Germaniæ Academiis, præſertim in Witebergenſi... cum laude verſatus.* Cela ſignifie clairement que Carion ſe fit loüer pendant qu'il étudioit à Wittemberg, & dans pluſieurs autres Academies d'Allemagne. Mais ce n'eſt pas *y enſeigner avec aplaudiſſement.*

(D) *Quelque choſe à obſerver contre d'autres Ecrivains.*] Les abbreviateurs de Geſner marquent une édition de l'an 1528. c'eſt une faute. La 1. edition n'a pu preceder l'an 1531. Keckerman (t) debite que Melanchthon publia en 1540. une Chronique depuis le commencement du monde juſqu'à Charlemagne. Il faloit dire en 1560. Zeiller (v) eſt complice de cette faute, puis qu'il a copié mot à mot ce qu'avoit dit Keckerman. Il en fait une autre quand il (w) aſſûre que Peucer a continué cette Chronique juſques à ſon tems: il faloit dire *juſqu'en* 1519. Il obſerve que Peucer mourut l'an 1602. Mr. Sagittarius ſe ſert d'une etrange preuve pour montrer (x) que Melanchthon & Carion étoient bons amis. Il cite un paſſage tiré de l'épitre dedicatoire de la Chronique de Carion, au devant de l'édition de 1558. Ce paſſage porte que Melanchthon avoit oüi dire à Capnion que l'Electeur Palatin fit faire un abregé des anciennes monarchies par Dalbourg Evêque de Worms, par Rodolphe Agricola, & par Capnion. Il a cru ſans doute qu'au lieu de Capnion, il faloit lire Carion dans ces paroles, *ſæpe audivi narrare Capnionem &c.* mais dès lors il eſt tombé dans une autre faute: il a cru qu'un homme né (y) l'an 1499. avoit travaillé à un Ouvrage avec Rodolphe Agricola qui mourut l'an 1485.

(h) *Elle fut imprimée à Wittemberg l'an* 1589. Id. ib.

(i) Scholas hiſtoricas in idem Chronicon ſcripſit. *Keckerm. de natura & proprietat. hiſtor. in auctar. c.* 6.

(k) *Stephan. Pretorius in ordine ſtudiorum apud Sagittar. pag.* 98.

(l) *Boeclerus, diſſertat. de utilit. ex hiſtoria univerſ. compoſitione capienda p.* 16. *apud Sagittar. ib.*

(m) *Sagittar. ibid. pag.* 97.

(n) *La Popeliniere, Hiſtoire des Hiſtoires livre* 9. *pag.* 481. *Ce livre fut imprimé l'an* 1599.

(o) *Il pouvoit citer un livre imprimé depuis* 27. *ans, ſavoir l'épitre dedicatoire de Peucer au devant de l'édition de* 1572. *Voiez ci-deſſus pag.* 808. *lettre t.*

(p) *Voiez l'épitre dedicatoire de ſa traduction.*

(q) *Keckerm. ubi ſupra.*

(r) *Surius, commentar. rerum in orbe geſtarum ad ann.* 1565.

(ſ) *Melchior Adam. ubi ſupra pag.* 104.

(t) *Keckerm. ubi ſupra.*

(v) *Martinus Zeillerus, in hiſtoricis, parte* 2. *p.* 34. *Il cite* Keckerman. de hiſtor. *pag.* 207.

(w) *Id. ib. pag.* 114.

(x) Interceſſiſſe tamen Melanchthoni cum Capnione ſingularem amicitiam ſequentia produnt. *Sagittar. ubi ſupra pag.* 99. *Il met en marge* Amicitia Philippi cum Carione.

(y) *Il obſerve cela de Carion pag.* 96.

K K K k k

CARMILIANUS (PIERRE) poëte Latin, Anglois de nation, vivoit au commencement du XVI. ſiecle. Eraſme & André Ammonius parlent de lui avec aſſez de mepris. Il publia entre autres poëmes l'épitaphe du Roi d'Ecoſſe, qui avoit été tué dans une bataille que les Anglois gagnerent ſur lui l'an 1513. Le jugement qu'on en fit ſe verra (Z) dans la remarque, & empêchera mon lecteur de s'étonner que perſonne ne parle de ce poëte. Cette profonde obſcurité où il eſt enſeveli eſt une des principales raiſons qui me pouſſent à lui conſacrer ce petit article. J'en uſerai de même envers quelques autres.

* *Diogen. Laert. lib. 4. n. 62. Plutarch. Sympoſ. l. 8. cap. 1. pag. 717.*

☞ CARNEADE, fameux Philoſophe Grec, étoit de Cyrene *. Il fonda la troiſiéme Academie (A) qui à proprement parler ne diferoit point de la † ſeconde, car à quelques adouciſſemens près qui n'étoient propres qu'à jetter de la poudre aux yeux, il étoit le defenſeur de l'incertitude auſſi (B) ardemment qu'Arceſilas. Il la trouva dans les notions les plus

† *Fondée par Arceſilas. Voiez ſon article.*

(Z) *Le jugement qu'on en fit ſe verra dans la remarque.*] Ammonius ecrivit là-deſſus ces propres termes à Eraſme; (a) *Hoc præterendum non eſt P. Carmilianum Regis Scotorum epitaphium nuper edidiſſe muliebribus maledictis refertum, quod Pinſonicis charactèribus excuſum propediem leges. Eo Carmilianus magis ſibi placet, ſeque magis miratur quàm Catullianus ille Suffenus, & tamen niſi ego admoniſſem* pullulare *prima correpta poſſuiſſet. Uicunque multa noſſent quæ rideas, & improbis aliquos inveniri qui ejuſmodi ineptias ſerio laudent.* Cette lettre d'Ammonius datée du mois de Novembre 1515. eſt la 40. du 8. livre de celles d'Eraſme. Voions ce que celui-ci lui repondit. *Carmiliani epitaphium vidi, quamquæ legerem* pullulare, *bis, inquam, ſcabies eſt: deinde quum ſciſcitanti reſpondiſſem eſſe Carmiliani, reſpondi, ſane ipſo dignum eſt. Id quidam ſic accepernnt quaſi dixiſſem Scotorum rege dignum: quibus plusculum erat naſi, ſubriſere. Sed ne tu homo nimium es candidus qui beluæ iſtius fama conſulas: ita me Deus amet magno emeriſti ſi ſilueris.* Cette reponſe d'Eraſme datée du mois de Novembre 1511. eſt la 20. lettre du 8. livre: jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont mis en ordre les lettres d'Eraſme, & qui ont date celles qui étoient ſans date (b).

(a) *Epiſtol. Eraſmi 40. l. 8. pag. 435.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 202. remarque B.*

(A) *Il fonda la troiſieme Academie.*] Je remarque (c) ailleurs que Diogene Laerce ne doit pas être ecouté lors qu'il attribuë à Lacyde cette fondation. Lacyde ſuivit ponctuellement l'hypotheſe d'Arceſilas ſon predeceſſeur; on ne trouve point qu'Evandre qui lui ſucceda, ni (d) qu'Hegeſinus qui ſucceda à Evandre l'aient innovée. Ce fut Carneade qui ſe rendit chef d'un nouveau parti, Carneade dis-je, le ſucceſſeur d'Hegeſinus. Citons Ciceron: (e) *Cujus* (Arceſilæ) *primo non admodum probata ratio . . . . proxime à Lacyde ſolo retenta eſt: poſt autem confirmata à Carneade, qui eſt quartus ab Arceſila: audivit enim Hegeſinum, qui Evandrum audierat Lacydis diſcipulum, quem Arceſila Lacydes fuiſſet.* Il avoit dit dans un autre endroit que l'Academie d'Arceſilas ſe maintint ſans varier juſqu'au tems de Carneade, (f) *Quæ* (Academia) *uſque ad Carneadem perauſta qui quartus ab Arceſila fuit, in eadem Arceſilæ ratione permanſit.* Clement d'Alexandrie (g) obſerve que l'Academie moienne fleurit juſques à Hegeſilaus predeceſſeur de Carneade. Je citerai ci-deſſous St. Auguſtin qui attribuë à Carneade d'avoir innové l'Academie d'Arceſilas.

(c) *Dans l'article* Lacyde.

(d) *Clement Alexandrin. Strom. l. 1. pag. 301. le nomme* Hegeſilaus.

(e) *Cicero, Academ. quæſt. lib. 2. fol. 203. B.*

(f) *Id. ib. l. 1. in fine.*

(g) *Clem. Alexandr. ubi ſupra.*

(B) *Le defenſeur de l'incertitude auſſi ardemment qu'Arceſilas.*] Voici des paroles de Ciceron qui temoignent que Carneade confirma les hypotheſes d'Arceſilas: (h) *Hæc in philoſophia ratio contra omnia diſſerendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à Socrate, repetita ab Arceſila,* CONFIRMATA *à Carneade, uſque ad noſtram viguit ætatem.* En voici d'autres qui nous aprenent qu'à l'égard de l'incomprehenſibilité il pouſſoit les choſes auſſi loin que l'autre. (i) *Ex hoc illud eſt natum quod poſtulabat Hortenſius, ut id ipſum ſaltem perceptum à ſapiente diceretis, nihil poſſe percipi. Sed Antipatro hoc idem poſtulanti, quum diceret, eo qui affirmaret nihil poſſe percipi conſentaneum eſſe, unum tamen illud dicere percipi poſſe, ut alia non poſſent, Carneades acutius reſiſtebat. Nam tantum abeſſe dicebat ut ei conſentaneum eſſet, ut maximè etiam repugnaret. Qui enim negaret quidquam eſſe quod percipi poſſet, eum nihil excipere: ita neceſſe eſſe ne id ipſum quidem quod exceptum non eſſet, comprehendi & percipi ullo modo poſſe.* Vous voiez qu'il enſeignoit que ceux qui diſent que l'on ne peut rien comprendre, & qu'il n'y a rien de certain, doivent dire, par une conſequence neceſſaire que cette propoſition même, *il n'y a rien de certain, nous ne pouvons rien comprendre.* eſt incertaine, incomprehenſible. Or il étoit de ceux qui diſoient que l'on ne peut rien comprendre: il alloit donc auſſi avant qu'Arceſilas. (k) *Duo placet eſſe Carneadi genera viſorum. In uno hanc diviſionem: alia viſa eſſe quæ percipi poſſint, alia quæ non poſſint. In altero autem, alia viſa eſſe probabilia, alia non probabilia. Itaque quæ contra ſenſus, contraque perſpicuitatem dicantur, ea pertinere ad ſuperiorem diviſionem, contra poſteriorem nihil dici oportere. Quare ita placere, talè viſum nullum eſſe ut perceptio conſequeretur: ut autem probatio, multa, etenim contra naturam eſſet, ſi probabile nihil eſſet, & ſequitur omnis vita ea quam ut Lucullo commemorabas everſio. Itaque & ſenſibus probanda multa ſunt, temnatur modo illud, non meſſe in his quicquam tale, quale non etiam falſum nihil ab eo differens eſſe poſſit. Sic quicquid acciderit ſpecie probabile, ſi nihil ſe offerret quod ſit probabilitati illi contrarium, uteretur eo ſapiens, ac ſic omnis ratio vitæ gubernabitur.* Vous voiez qu'il n'admettoit que des probabilitez pour l'uſage de la vie, & qu'au reſte il ne croioit point qu'il y eut quelque certitude ou quelque evidence. Il avoit travaillé de toutes ſes forces (l) à renverſer la coutume de conſentir à ce qui n'eſt pas évident: entreprenoit-on davantage dans l'Academie moienne? Au reſte, on avoit raiſon de dire que la peine qu'il s'étoit donnée là-deſſus etoit un travail d'Hercule, & l'on eût pu ajoûter que ce Heros fût venu à bout plus aiſément de deux mille monſtres, chacun auſſi redoutable que l'hydre de Lerne, ou que le lion de Nemee, qu'Arceſilas ni Carneade n'auroient aſſujeti l'homme à n'opiner pas, c'eſt-à-dire à ne conſentir à rien qui n'eût ete amené à l'évidence par la voie de diſcuſſion.

(h) *Cicero, de natura Deorum l. 1. pag. m. 14.*

(i) *Id. Academ. quæſt. l. 4. pag. 1067. edit. Gronoviana 1692. in 4 (in. fol. 204. B)*

(k) *Id. ib. pag. 1077. ejuſd. editionis (in. fol. 209. D)*

Remarquons que l'innovation de Carneade ne conſiſtoit qu'en ceci, il ne nioit point comme Arceſilas qu'il n'y eût des veritez, mais il ſoutenoit que nous ne les pouvions pas diſcerner certainement. (m) *Sint iſta vera*, dit un Academicien dans Ciceron, *videor enim jam me fateri aliquid eſſe veri, comprehendi ea tamen & percipi nego.* Joignez à cela cet autre paſſage: (n) *Non enim ſumus ii, quibus nihil verum eſſe videatur, ſed ii, qui omnibus veris falſa quædam adjuncta eſſe dicamus, tanta ſimilitudine, ut in iis nulla inſit certa judicandi & aſſentiendi nota. Ex quo exiſtit & illud, multa eſſe probabilia, quæ quamquam non perciperentur, tamen quia viſum haberent quendam inſignem & illuſtrem, his ſapientis vita regeretur.* On (o) pretend auſſi qu'Arceſilas avoit nié, qu'il y eût des choſes probables; Carneade ne le nia point, & il voulut même que la vraiſemblance nous determinât à agir, pourveu qu'on ne prononçât ſur rien abſolument (p). Il avoit encore plus d'indulgence, il permettoit au ſage d'opiner en quelques rencontres. (q) *Si nihil rei ſapiens aſſentietur unquam, aliquando etiam opinabitur: nunquam autem opinabitur, nulli igitur rei aſſentietur. Hanc concluſionem Arceſilas probat. Confirmabat eam primum & ſecundum. Carneades nonnunquam ſecundum illud dabat aſſentiri, aliquando id aſſequebatur etiam opinari.* Cette condeſcendance de Carneade faiſoit quelque breche à ſon ſyſtême, & l'on a dit qu'Arceſilas ſe ſoutenoit mieux que lui. (r) *Ex his illa neceſſario nata eſt ἐποχή, id eſt aſſentionis retentio, in qua melius ſibi conſuluit Arceſilas, ſi vera ſunt quæ de Carneade nonnulli exiſtimant. Si enim percipi nihil poteſt, quod utrique viſum eſt, tollendus aſſenſus eſt. Quid enim eſt tam futile, quàm quicquam approbare non cognitum: Carneadem autem etiam heri audiebamus ſolitum eſſe delabi interdum, ut diceret opinaturum, id eſt peccaturum eſſe ſapientem.* Mais il eſt ſûr que Carneade revenoit toûjours à l'époque, & que c'etoit pour ainſi dire l'analyſe de ſa foi. Cela paroît par l'expoſition que l'on trouve de ſon ſentiment à la fin des queſtions Academiques de Ciceron. Je la raporte: (s) *Quid Catulus ſentit? Quid Hortenſius? Tum Catulus. Ego me inquit? ad patris revolvor ſententiam, quam quidem ille Carneadeam eſſe dicebat, ut percipi nihil putaret poſſe, aſſenſurum autem non percepto, id eſt opinaturum ſapientem exiſtimem, ſed ita ut ſi intelligat ſe opinari, ſentiatque nihil eſſe quod comprehendi & percipi poſſit per ἐποχὴν illam omnium rerum comprobans illi alteri ſententia, nihil eſſe quod percipi poſſit, vehementer aſſentior. Habes inquam ſententiam meam, neque eam admodum aſſerner.*

(l) *Ego enim etſi maximam actionem puto repugnare viſis, obſiſtere opinionibus, aſſenſus lubricos ſuſtinere, credoque Clitomacho ita ſcribenti: Herculis quendam laborem exanclatum à Carneade, quod ut feram & immanem beluam ſic ex animis noſtris aſſenſionem, id eſt, opinationem & temeritatem extraxiſſet, tamen &c. Id. ib. fol. 210. C.*

(m) *Id. ib. fol. 211. B.*

(n) *Id. lib. 1. de natura Deorum p. m. 15.*

(o) *Voiez Voſſius de Philoſoph. Sectis pag. 76.*

(p) *Voiez Ciceron Academ. lib. 2. fol. 210. B.*

(q) *Id. ib. fol. 207. B. Voiez auſſi fol. 210. D.*

(r) *Id. ib. fol. 206. C.*

(s) *Id. ib. in fine fol. 213. B.*

Digitized by Google

plus (C) évidentes. On ne convient point qu'il ait fait des livres : quelques Auteurs aſſûrent qu'il n'en fit point ; quelques autres ſemblent dire * le contraire. Ce qu'on raporte de ſon aplication à l'étude (D) eſt fort ſingulier. Il fut l'Antagoniſte des Stoïciens, & il s'attacha avec une ardeur

* Voiez la remarque I à la fin.

Pluſieurs blâmeront l'entaſſement de paſſages que l'on vient de voir : j'ai prevu leurs dedains, leurs degoûts, & leurs cenſures magiſtrales, & n'ai pas voulu y avoir égard. J'ai mieux aimé faire le copiſte pour l'utilité de ceux qui ſans ſortir de leur place ſont bien aiſes de s'éclaircir hiſtoriquement des opinions des anciens, & de voir les originaux des preuves, je veux dire les propres termes des temoins. Voilà mon principe en cent autres occaſions.

(a) *Id. ib. fol.* 208. *A.*

(b) *Auguſtin. lib.* 3. *contra Academicos apud Aldobrandinos. in Diogen. Laert. lib.* 4. *n.* 28.

(c) Τὸν γοῦν αἰκάγον τὰς ἄλλας, αὐτὰς ἴρριπτε ἀνεξικακώτατος, ὃ μὴ πρωτεῖον τῶν Ἀκαδημαϊκῶν ἔσχεν ὑπὸ χόμπου τῆ φαυλακίᾳ τὰς συνεφρονοῦντας. Ἀλλ' ὃν ἐπὶ τὸν πρῶτον ἐξεταλαὸς μὴ γόδον ἔθει, τὸν πάππον δ' ἀλλᾶν λέγει διὰ τὸν ἀνεξικακώτατον αἰκαφόρων χρημάτων. Quippe, cum in fraudem alios & errorem impelleret, tum fallebatur ipſe nunquam ; id quod locum in Arceſila non habebat. Is enim dum cæteros ſuis ſecum maleficiis ac præſtigiis, Corybantum more inſanientes circumferret, non ſentiebat quam ſeſe primum ipſe deciperet, dum ſibi quoque vera eſſe quæ diceret, omnia, ſimul ac ſemel abolendo, perſuadebat. *Numenius apud Euſebium prap. Evang. l.* 14. *c.* 8. *pag.* 737. *C.*

aſſerner. Sed quid tibi tandem videtur Hortenſi? Tum ille videns, ſollendum. Teneo te inquam. Nam iſta Academia eſt propria ſententia. Il y a plus, car des gens qui le pouvoient bien ſavoir ont ſoutenu qu'il n'aprouvoit point que les Philoſophes opinaſſent. (a) *Licebat percipere nihil, & tamen opinari : quod à Carneade dicitur probatum. Equidem Clitomacho plusquam Philoni aut Metrodoro credens, hoc magis ab eo diſputatum, quàm probatum puto.* Il me ſemble donc que l'on peut croire qu'il retenoit tout le fond du dogme d'Arceſilas, mais que par politique, & pour ôter à ſes adverſaires les pretextes les plus ſpecieux de declamer & de le tourner en ridicule, il leur accorda des degrez de vraiſemblance qui doivent determiner l'homme ſage à choiſir un tel ou un tel parti dans la pratique de la vie civile. Il vit bien que ſans cela il ne repondroit jamais aux objections les plus odieuſes, il ne prouveroit jamais que ſon principe ne reduiſit l'homme à l'inaction, & au quietiſme le plus honteux. Tout bien compté, c'eſt la même choſe que de dire, *il n'y a point de veritez*, & que de dire, *il y en a, mais nous n'avons point de regle pour les diſcerner de la fauſſeté.* Si Arceſilas a ſoutenu la premiere de ces deux propoſitions, il faloit le comparer aux chevaux fougueux qui ſuivent leur impetuoſité juſqu'au fond des precipices. Mais j'ai de la peine à croire qu'il ait nié abſolument l'exiſtence des veritez. Il ſe contentoit, ce me ſemble, de ſoutenir qu'elles étoient impenetrables à l'eſprit de l'homme. La chaleur de la diſpute l'empêcha peut-être de s'exprimer auſſi prudemment que l'on fit depuis dans l'Academie de Carneade. Celui-ci ſe menagea mieux pour ne pas tomber dans tout le decri de l'autre. (b) *Carneades primo illam velut calumniandi impudentiam qua videbat Arceſilam non mediocriter infamatum, depoſuit ne contra omnia velle dicere quaſi oſtentationis cauſa videretur.* Ces paroles de St. Auguſtin ſont moins deſavantageuſes à Carneade qu'à Arceſilas, mais Numenius jugeoit autrement de ces deux Academiciens, il s'emporte moins contre Arceſilas que contre l'autre. Il pretend (c) qu'Arceſilas étoit dans la bonne foi, trompant les autres, & ſe trompant auſſi ſoi-même, au lieu que Carneade ne croiant rien de ce qu'il diſoit, & tenant avec ſes amis un langage de confidence tout diferent de ſes leçons, ne cherchoit qu'à étourdir ſes diſciples, & à ſe jouër du pour & du contre. Il bâtiſſoit, il demoliſſoit, il n'avoit pas plutôt établi une probabilité, qu'il la renverſoit lui-même. (d) Ἦγε δ' ὃς ἐπ᾽ ἀμφότερα, ἀντιλογίας τε καὶ τροφὰς λιχνολόγους συνήφυε τῇ μαχητικωτάτῃ, ἐμπρεπείας τε καὶ κατασφατικὸς τὸ ἦθ, καὶ μεταφορικῶν ἀντιλογιῶν. *Idem aſſerebat, idem auferebat, pugnamque ſuam contrariis ſententiis, & verſutis quibuſdam ac ſubtilibus argutiis cum multiplici varietate miſcebat, affirmando ſimul ac negando, & oppoſitis utrinque rationibus diſputando.* En avoüant qu'il y avoit (e) des veritez & des fauſſetez dans la nature, mais ſi cachées qu'on ne les pouvoit diſcerner certainement les unes des autres, il étoit un plus dangereux filou qu'Arcetilas. (f) Ἦ γὰρ λατὴς καὶ γόης σοφιστής. *Fur ergo præſtigiatorque fuit ſolertior.* Ciceron dit une choſe qu'on peut oposer à Numenius. Celui-ci pretend que la doctrine publique de Carneade, & ſa doctrine domeſtique ne s'accordoient point, qu'en public il brouilloit tout afin de combatre les Stoïciens, mais qu'avec ſes bons amis il n'avoit point d'autres opinions que celles du peuple. (g) Ὅμως δὲ, καίτοι καίτοι ὑπὸ Στοϊκῆς φιλονικίας εἰς τὸ φαινὸν πεσών, πρός γε τοὺς ἑαυτοῦ ἑταίρους δ' ἀκριβέστατα ὁμολόγει τε καὶ ἐλάλησεν, καὶ ἀκριβώτατα, ἃ καὶ ἐκ τῶν ὑπομνημάτων. *Et tamen ille ipſe, qui Stoicos vellicandi ſtudio palam cuncta miſcebat, clam ſodales inter ſuos eadem omnia fatebatur, verèque ac certo pronunciabat, quæ aliis quæri a populo.* Cela ne s'accorde point avec le paſſage où Ciceron nous aſſûre que Clitomachus ne put jamais decouvrir ce qui paroiſſoit le plus vraiſemblable à Carneade, dont il avoit été pluſieurs (b) années le diſciple favori. (i) *Cujus* (Calliphontis) *quidem ſententiam Carneades ita ſtudioſe defenſitabat ut vera probare etiam videretur, quanquam Clitomachus affirmabat nunquam ſe intelligere potuiſſe quid Carneadi probaretur.*

l. 14. *c.* 8. *pag.* 737. *C.* (d) *Id. ibid. B.* (e) *Id. ibid. p.* 738. *A.* (f) *Id. ibid.* (g) *Id. ib. D. Voiez auſſi pag.* 739. *A.* (b) A Clitomacho ſumam qui uſque ad ſenectutem cum Carneade fuit. *Cicero ubi ſupra fol.* 209. *D.* (i) *Id. ib. fol.* 213. *A.*

(k) *Galenus in libro de optimo docendi genere. à la fin des* Pyrrhoniæ hypotypoſes, *imprimées par Henri Etienne l'an* 1562. *pag.* 220. 221.

(l) Φιλόπονος δὲ ἄνθρωπος γέγονε τὰ καὶ τὰς ὄνυχας . . . ἔθει τε ἐκόπτε καὶ ἔντερφε ὀνυχας ἀχολίᾳ τῇ περὶ τὰς λόγους. Fuit autem vehementer ſtudioſus . . . quocirca & cæſariem & ungues nutriebat, tanta erat in literas intentione. *Diog. Laert. lib.* 4. *n.* 62.

(m) *Id. ib. n.* 63.

(n) *Valer. Maximus infra.*

(o) *Valer. Maximus lib.* 8. *c.* 7. *n.* 5. *in ext. p.* m. 687. 688.

(p) *Muret. Orat.* 2. *vol.* 1. *pag. m.* 17.

(q) *Jacobus Thomaſius Oration. pag.* 148. 156. *edit. Lipſ.* 1683.

(r) *Id. ib. in margine pag.* 156.

(ſ) *Id. ib. pag.* 156.

Muret par un defaut de memoire a pris Chryſippe pour Carneade. *Proderat in medium Chryſippus*, dit-il (p), *qui ſæpe ſtudio intentus tanta voluptate perfruebatur, ut eum tanquam extra ſe poſitum cibi potionisque caperet oblivio.* Sur la parole de Muret un autre (q) ſavant a donné deux fois à Chryſippe ce qui ne convient qu'à Carneade ; mais il eſt vrai qu'il obſerve (r) que Valere Maxime a parlé de celui-ci, & non pas de celui-là. Raportons ſes paroles ; on verra qu'il dit que l'on mettoit les morceaux à la bouche de Chryſippe : (ſ) *Aut Chryſippum denique repetam quem inter etiam epulas tam intemperantem ſtudii fuiſſe ajunt, ut evolante ad alia ingenio, manus ceſſaret, & hianti ori ancilla*

ardeur extrême à refuter (E) les Ouvrages de Chryſippe qui avoit été depuis peu la principale colonne de leur portique. Il avoit une éloquence ſurprenante, (F) & qui ſe fit craindre au Senat Romain lors qu'il fut à Rome avec deux autres Ambaſſadeurs. On dit qu'il y harangua un

(a) *Libertus Fromondus, Philoſ. Chriſt. de anima pag.* 211.

(b) *Cicero, Tuſcul. quæſt. lib. 3. fol.* 276. D. *Il dit au* 2. *livre de* natura Deorum *fol.* 297. B. *que* Carneades libenter in Stoicos invehebatur.

(c) *Diog. Laert. lib.* 4. *n.* 62.

(d) *Id. ib.*

(e) *Valer. Maximus ubi ſupra.*

(f) Candidum *(elleborum)*... quondam terribile, poſtea tam promiſcuum ut plerique ſtudiorum gratia ad pervidenda acrius quæ commentabantur, ſæpius ſumpſitaverint. Carneadem reſponſurum Zenonis libris. *Plin. lib.* 25. *c.* 5. *p. m.* 390. 391.

(g) *Aulus Gellius lib.* 17. *c.* 15.

(h) *Jonſius de ſcript. hiſt. Philoſ. pag.* 117. *Oudendorp. in Aulum Gellium* cité *par Mr. Baillet jugem. des Sçav. to.* 1 *p.* 420.

(i) *Menage Anti-Baillet to.* 1. *p.* 154.

(k) *Id. ib. pag.* 153.

(l) *Id. ib.*

(m) *Jonſius ubi ſupra.*

ancilla Meliſſa cibum ingerere deberet. Il n'eſt point plagiaire quoi qu'il ſe ſerve des paroles de (a) Fromondus, car il nous renvoie à lui. Voilà donc trois Auteurs qui ont fait la faute: je ne doute point qu'ils n'aient pluſieurs compagnons.

(E) *L'Antagoniſte des Stoiciens, & il s'attacha .... à refuter les Ouvrages de Chryſippe.*] Voici un paſſage de Ciceron. (b) *Sed is* (Carneades) *ut contra Stoicos, quos ſtudioſiſſime ſemper refellebat, & contra quorum diſciplinam ingenium ejus exarſerat.* Il (c) lut avec attention ſes écrits des Stoiciens, & ſur tout ceux de Chryſippe, & les refuta. Il y reüſſit de telle ſorte qu'il diſoit que ſans Chryſippe il n'eût pas été ce qu'il étoit. (d) Εἰ μὴ γὰρ ἦν Χρυσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ. *Niſi Chryſippus fuiſſet, non eſſem ego.* Bien d'autres ont pu dire de pareilles choſes: ils ont été redevables de leur gloire aux Antagoniſtes qu'ils ont eus: ils ſe ſeroient plongez dans l'oiſiveté, ou bien ils auroient fait de l'étude un amuſement domeſtique, ſi l'envie de les ſurpaſſer ne leur eût fait prendre la reſolution d'aquerir de grandes lumieres, & d'en faire part au public. La neceſſité de ſe defendre contre un agreſſeur ambitieux & turbulent, a fait éclore des livres qui ont procuré beaucoup de gloire à des gens qui ne ſongeoient à rien moins qu'à s'ériger en Auteurs. Nôtre Carneade n'eſt point dans ce dernier cas. Ce fut lui qui chercha la noiſe; il choiſit pour Antagoniſte l'un des plus celebres Philoſophes de la ſecte des Stoiciens, & il ſouhaita ſi ardemment de le vaincre, qu'en ſe preparant à le combatre il s'armoit d'une priſe d'ellebore pour avoir l'eſprit plus libre, & pour exciter avec plus de force contre lui le feu de ſon imagination. (e) *Idem* (Carneades) *cum Chryſippo diſputaturus, helleboro ſe ante purgabat, ad exprimendum ingenium ſuum attentius, & illius refellendum acrius.* Je voudrois que celui qui a dit cela n'eût point employé le mot *cum*, c'eſt vouloir qu'on croie qu'il s'agiſſoit-là d'une diſpute verbale, penſée fauſſe, vu que Chryſippe ne vivoit plus lors que Carneade entreprit de le refuter. Pline (f) & Aulugelle (g) pretendent qu'il ſe ſervit de ce remede pour repondre aux livres de Zenon. Quelques (h) modernes s'imaginent que ce Zenon n'eſt pas le chef des Stoiques, mais Zenon de Tarſe diſciple & ſucceſſeur de Chryſippe. Cela pourroit être, mais comme Mr. Menage (i) l'a remarqué judicieuſement, on peut auſſi entendre cela du tondateur des Stoiciens. Je ne ſaurois aplaudir à tout ce qu'il a critiqué à Jonſius. Il (k) le cenſure avec raiſon d'avoir dit que Valere Maxime aſſûre que Carneade voulant écrire contre Zenon prenoit de l'ellebore. Il faloit dire *voulant diſputer avec Chryſippe.* Il (l) lui attribuë très-fauſſement d'avoir accuſé d'erreur Petrone, Tertullien, St. Jerome, & St. Auguſtin, pour avoir dit *que Carneade ſe purgeoit le cerveau avec de l'Ellebore blanc lors qu'il écrivoit contre Chryſippe.* Cette faute de Mr. Menage eſt d'autant plus etonnante qu'il venoit de raporter les paroles de Jonſius: les voici, (m) *Quod tamen Chryſippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus libro de anima cap.* 6. *Hieronymus Commentario in Epiſtolam ad Galatas.* Elles ſignifient clairement que ces trois Auteurs ont tort d'attribuer à Chrylippe ce que Pline, Valere Maxime, & Aulugelle ont raporté de l'ellebore de Carneade. Jonſius ne parle point de St. Auguſtin. Cette faute de Mr. Menage n'eſt point ſeule, car il dit (n) expreſſément que Petrone, Tertullien, & St. Jerome, afirment que *Carneade ſe purgeoit le cerveau avec de l'ellebore blanc lors qu'il écrivoit contre Chryſippe.* Or il eſt certain que ces trois Auteurs ne parlent que de l'ellebore de ce dernier. Mr. Menage le dit lui-même dans un ( ) autre livre. Je ferai encore contre lui une obſervation. Il a tort de dire (o) que Fulgence a nommé Zenon en parlant de l'ellebore de Carneade: cela n'eſt pas vrai, il (q) ne nomme que Carneade. Si l'on eût conſulté les originaux, on eût trouvé une nouvelle maniere de critiquer Jonſius, qui a mis Fulgence parmi les Auteurs qui ont dit que Carneade ſe preparoit par une priſe d'ellebore à ecrire contre Zenon. Je ne releve ces minuties que dans la vue d'accoutumer les Auteurs à l'exactitude la plus ſevere, car pour peu qu'ils ſe relâchent ils ſont commettre des bevues à pluſieurs autres de main en main.

Notez que Fulgence fait auſſi mention de l'ellebore de Chryſippe. (r) *Ego vero Chryſippi ellebori rancidulo acrore poſtpoſito cum Muſis aliquid blandius fabulabor.* Ainſi voilà preſque autant d'Auteurs pour Chryſippe que pour Carneade. Vous avez pour celui-ci Valere Maxime, Pline, Aulugelle, St. (ſ) Auguſtin, & Fulgence, & pour celui-la Petrone, Tertullien, St. Jerome, & le même Fulgence. Mr. Menage (t) y ajoûte Lucien, mais c'eſt le tirer par les cheveux, car il n'a dit autre choſe (u) ſinon que Chryſippe n'avoit pu entrer dans l'Ile des bienheureux qu'après quatre purgations d'ellebore. Il y a dans Lucien un autre paſſage plus traitable, c'eſt celui où il (w) fait dire à Chryſippe qu'on ne peut devenir ſage ſans boire de l'ellebore trois fois de ſuite. Dans ce partage de ſentimens j'aimerois mieux ſuivre ceux qui donnent (x) tout ceci à Carneade, mais peut-être que Chryſippe avoit auſſi avalé de l'ellebore pour ſe rafiner l'eſprit.

Notons en paſſant que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman ſe ſont fort trompez, quand ils ont dit que Carneade fut le bon ami, & le ſectateur fidelle du Philoſophe Chryſippe, *Chryſippi maxime ſtudioſus.* Je dirai (y) ci-deſſous qu'il y avoit des doctrines qu'il ne ſoutenoit que pour s'opoſer aux Stoiciens.

(F) *Une éloquence ſurprenante, & qui ſe fit craindre au Senat Romain.*] Elle etoit ſi forte que jamais il ne ſoûtint rien ſans le prouver, & que jamais il n'attaqua rien ſans le detruire de fond en comble. (z) *Carneadis vero vis incredibilis illa dicendi & varietas perquam eſſet optanda nobis, qui nullam unquam in illis ſuis diſputationibus rem defendit, quam non probaret, nullam oppugnavit quam non everterit.* Après cette louange eſt-il beſoin d'alleguer ces autres paroles de Ciceron? (aa) *Hinc hæc recentior Academia emanavit in qua extitit divina quadam celeritate ingenii, dicendique copia Carneades.* Numenius a comparé l'éloquence de Carneade à une riviere rapide qui entraine tout ce qu'elle trouve. On verra mieux cet éloge dans les termes Grecs que je vais citer. (bb) Ἐπεὶ τῷ ἴδιόν τι τῆς Σκέψεως ἐχόντων λόγων, ἐξεγυμνάσατο λαβεῖν, οἷον ποταμὸς ῥοώδης, σφοδρὸς ἰέναι, πάντα καταχωννὺς τὰ τῷδε τῆς τε πλάτης, καὶ ὑπεκθεῖν, καὶ συνέχειν τοὺς ἀκούοντας διὰ θορύβου. *Quod ſi alt. quoniam & exaggerato dicendi genere opus eſſet, tum enimvero vehementi ac rapido curſu ferebatur, ut amnis quidam incitatus & rapax, qui omnia paſſim inundet & obruat: ſic in auditorem incumbebat, eumque ſecum magno cum fragore ſtrepituque rapiebat.* Il ajoûte que ce Philoſophe charmoit tellement ſes auditeurs, qu'il les amenoit captifs à l'obeïſſance de ſes ſentimens, & que par force ou par adreſſe il ſubjuguoit les perſonnes mêmes qui avoient pris contre lui ſes precautions les plus exactes. Cela merite d'être raporté en Grec. (cc) Καὶ μέντοι λέγων ὁ Καρνεάδης ἐφυλαττόμην καὶ ἀπῃτιῶμην. τὰ μὲν πλεῖστον μὴ ἀφανὴς, φαίνομαι δὲ λαθὼν καὶ δόλῳ καὶ βίᾳ τοὺς καὶ πάνυ σφόδρα παρεσκευασμένους. *At enim vero Carneades interea, dicendi facultate auditorem permulcebat idem, idemque captivum trahebat: & ſur occulte, manifeſte præda, vel fraude vel aperta vi paratiſſimum etiam quemque capiebat.* Aucun de ſes adverſaires, continué-t-il (dd), ne pouvoit lui reſiſter; ils lui étoient inferieurs en eloquence; lui ſeul triomphoit, toutes ſes opinions prenoient pied, toutes celles des autres étoient rejettées. Antipater (ee) le voulut combatre, mais comment? Il n'oſa jamais paroître devant lui ni dans des leçons publiques, ni dans des promenades, ni dans des converſations. Il ſe taiſoit: pas un mot ne ſortoit de ſa pauvre bouche; il l'attaquoit ſeulement de loin & en cachete par quelques livres qu'il compoſoit. La poſterité les a vûs: ils n'étoient pas même capables de ſe ſoutenir contre Carneade mort, tant s'en faut qu'ils euſſent pu lui reſiſter lors qu'il floriſſoit environné d'une gloire ſi éclatante. (ff) Βιβλία κατέλιπε γράψας τοῖς ὕστερον, ὅτε τὸν δυνάμενον, καὶ τότε ἀδυνατώτατα πρὸς ὀργὴν ἄνδρα ὑπέμειναν φανῆναι, καὶ καταδέξασθαι εἶναι τοῖς τότε ἀνδράσιν τὸν

(n) *Menage ibid. pag.* 153. (o) *Id. not. in Diog. Laert. l.* 4. *n.* 62. *pag. m.* 184. (p) *Menage, Anti-Baillet pag.* 154. (q) Sed in quibus & Carneadis refudat elleborum. *Fulgent. Mytholog. lib.* 1. *ſub fin. præfat. pag. m.* 27.

(r) *Id. de Virgiliana continentia p. m.* 140.

(ſ) *Auguſt. lib.* 1. *contra Creſconium c.* 19. *cité par Mr. Baillet jugem. des Poëtes to.* 1. *p.* 199.

(t) *Menag. not. in Diog. Laert. lib.* 4. *n.* 62.

(u) *Lucian. vera hiſtor. lib.* 2. *pag. m.* 757. *tom.* 1.

(w) *Id. in vitar. auctionis pag.* 377. *tom.* 1.

(x) *Voiez Schoockius, fabul. Hamel. p.* 125. 126.

(y) *Dans la remarque* K.

(z) *Cicero de Orat. lib.* 2. *fol.* 78. D. *Voez ib. fol.* 88. A, *l'eloge qu'on donne à ſa memoire locale: mais il y a des Critiques qui croient qu'au lieu de* Carneades *il faut lire* Charmidas. *Voiez Jonſius pag.* 191. *Quintilien lib.* 11. *c.* 2. *p. m.* 519. *met pourtant* Carneades.

(aa) *Cicer. ib. lib.* 3. *fol.* 92. A.

(bb) *Numenius apud Euſebium ubi ſupra pag.* 737. C.

(cc) *Id. ib. p.* 738. B.

(dd) Πᾶσι γὰρ Καρνεάδου δόξαι ἐῤῥέπον, καὶ ἰδιωτῶν ἀνδρῶν ὄντα καὶ εἰς περιστέλλοντα, ὅμως εἶχεν ἀδυνατώτερα. Omnis quippe Carneadis vincebat opinio, aliis cujuslibet nulla proſus, cum adverſarios omnes longe dicendo inferiores haberet. *Id. ib. C.* (ee) *Id. ibid.* (ff) *Id. ibid. D.*

Digitized by Google

un jour admirablement pour la juſtice, (G) & le lendemain contre la juſtice. Les ſubtilitez avec leſquelles il combatoit cette vertu parurent terribles à (H) Ciceron, & capables d'empêcher

τὸν Καρνεάδην. *Libros tantum poſteris relinquebat, verum ejus mentis, qui ne nunc quidem, tum vero multo minus Carneadem illum, qui tantus ac tam admirabilis ejus ævi hominibus videbatur, ſuſtinere poſſent.* Finiſſons par un beau paſſage de Lactance. (a) *Carneades Academicæ ſectæ Philoſophus, cujus in diſſerendo quæ vis fuerit, quæ eloquentia, quod acumen qui noſcere, is ex prædicatione Ciceronis intelliget, aut Lucilii, apud quem diſputans Neptunus de re diſpicillima, oſtendit non poſſe id explicari nec ſi Carneadem ipſum Orcus remittat.* Quelle idée! quel éloge! on introduit Neptune qui en diſcourant d'une matiere très-dificile fait voir qu'elle ne pourroit pas être expliquée quand même Carneade reſuſciteroit. Paſſons à ſon Ambaſſade de Rome. Elle fournit des temoignages de ſon eloquence qui ne permettent pas de douter de ce fait-ci (b) les Rhetoriciens quittoient leurs Ecoles pour aller à ſon Auditoire.

Les Atheniens condamnez à une amende de 500. talens pour avoir pillé la ville d'Orope, envoierent des Ambaſſadeurs à Rome, qui obtinrent que cette amende fut reduite à cent talens (c). Carneade Academicien, Diogene Stoicien, Critolaus Peripateticien, trois celebres Philoſophes furent chargez de cette Ambaſſade (d). Avant que d'avoir audience du Senat, chacun d'eux fit des harangues en preſence d'un grand nombre de perſonnes, & l'on admira en chacun d'eux un caractere particulier (e). La force & la rapidité (f) furent celui de Carneade. Voici quelque choſe de plus inſigne. Caton le Cenſeur fut d'avis que l'on renvoiât inceſſamment ces Ambaſſadeurs, attendu qu'il étoit bien dificile de diſcerner la verité à travers les argumens de Carneade. (g) *Cato Cenſorius, in illa nobili trium ſapientia procerum ab Athenis legatione, audito Carneade, quamprimum legatos eos cenſuit dimittendos, quoniam illo viro argumentante, quid veri eſſet haud facile diſcerni poſſet.* Les Ambaſſadeurs des Atheniens, diſoit-on dans le Senat, ont été moins envoiez pour o tenir quelque choſe par la voie de la perſuaſion, que pour nous forcer à faire tout ce qu'ils voudroient. (h) Εἰς τοσοῦτον ἐκτέτριφας τὸν σόφισμα βαλὼν, ὡς ἐγχεῖ αὐτὸς, ἔκπληκτον ἀθηναῖοι πρεσβεύσας, αὐτὸς πείσοντας, ἀλλὰ γὰς τοὺς διαπορεῖν ἡμᾶς ἄρτι ὄντα δίλεον. *Qui tanta gravitate dicendi ſenatum perpulerunt, ut diceret, Miſerunt Athenienſes legatos, non ut nos perſuaderent, ſed qui cogerent nos facere, quod ipſis collibitum eſſet.* Il n'eſt pas beſoin de dire que cette contrainte ſignifioit ſeulement qu'on ne pouvoit reſiſter aux diſcours de Carneade. Conſultez Plutarque qui vous aprendra que la jeuneſſe de Rome fut ſi charmée des beaux diſcours de Carneade, qu'elle renonçoit aux plaiſirs, & à tout autre exercice, afin de ſuivre la paſſion de philoſopher qu'il lui avoit inſpirée, & dont elle étoit ſaiſie comme d'un enthouſiaſme. (i) Λόγος κατέσχε, ὡς ἄνδρε Ἕλλην εἰς ἔκπληξιν ὑποφοὰς πάντα κηλῶν κ χειρούμενος, ἔρωτα δεινὸν ἐμβέβληκε τοῖς νέοις, ὑφ' οὗ τῶν ἄλλων ἡδονῶν κ διατριβῶν ἐκτρέπονται ἐπὶ φιλοσοφίαν. *Vulgatumque fuit, virum Græcum ad miraculum uſque eximium, omnia delinientem & allicientem, mirum infudiſſe juventuti ardorem, per quem reliquarum voluptatum & oblectamentorum oblita, quaſi fanatici raperentur ad philoſophiam.* Cela ne plut point à Caton, il craignit qu'à l'avenir les jeunes gens n'aimaſſent mieux étudier qu'aller à la guerre, & il cenſura dans le Senat la conduite que l'on tenoit à l'egard de ces Philoſophes Ambaſſadeurs. Donnons leur reponſe au plutôt, repreſenta-t-il, & les renvoions chez eux, ce ſont des gens (k) qui perſuadent tout ce qu'ils veulent. Il parla de la ſorte non par une haine particuliere pour Carneade, comme quelques-uns l'ont cru, mais parce qu'en general il mepriſoit la Philoſophie, & toute l'erudition Grecque (l). Ces dernieres paroles de Plutarque ne nous doivent pas empêcher de croire que Caton craignoit ſur tout la ſubtilité d'eſprit, & la force de raiſonnement avec quoi nôtre Carneade ſoutenoit le pour & le contre: de telles gens ſont dangereux: ils peuvent nuire aux meilleures cauſes, comme Ciceron (m) l'a dit de lui: ils vous prouvent quelquefois que le blanc eſt noir: ils reſſemblent au fils de Mercure dont on a dit:

Naſcitur (n) Autolycus, furtum ingenioſus ad omne,
Qui facere aſſuêrat, patria non degener artis,
Candida de nigris, & de candentibus atra.

(G) *Pour la juſtice, & le lendemain contre la juſtice.*] Voilà quel étoit ſon élement; il ſe plaiſoit à defaire ſon propre ouvrage, parce qu'au fond tout cela ſervoit à ſon grand principe, qu'il n'y a que des probabilitez ou de vraiſemblances dans l'eſprit de l'homme: ce qui fait qu'entre deux choſes oppoſées on peut choiſir indiferemment celle-ci, ou celle-là, pour le ſujet d'un diſcours tantôt negatif, tantôt affirmatif: mais venons aux preuves de nôtre texte. C'eſt Lactance qui nous les fournit. (o) *Is* (Carneades) *cum Legatus ab Athenienſibus Romam miſſus eſſet, diſputavit de juſtitia copioſè, audiente Galba, & Catone Cenſorio maximis tunc Oratoribus. Sed idem diſputationem ſuam poſtridie contraria diſputatione ſubvertit, & juſtitiam, quam pridie laudaverat, ſuſtulit, non quidem Philoſophi gravitate, cujus firma, & ſtabilis debet eſſe ſententia, ſed quaſi oratorio exercitii genere in utramque partem diſſerendi. Quod ille facere ſolebat, ut alios, quodlibet aſſerentes poſſet refutare.* Lactance ajoûte qu'il ne fut point dificile à ce Philoſophe de refuter tout ce qu'on diſoit de la juſtice, car les Paiens ne la pouvoient point conoître, puis qu'ils ignoroient la religion qui en eſt la ſource & le fondement (p). S'ils ne la conoiſſoient pas ils ne pouvoient point la ſoutenir, il faloit donc qu'elle ſuccombât lors qu'un Sophiſte l'attaquoit. (q) *Expoſui cauſam, cur Philoſophi nec invenire juſtitiam, nec defendere potuerunt. Nunc redeo ad id, quod intenderam. Carneades ergo, quoniam erant infirma, quæ à Philoſophis diſſerebantur, ſumpſit audaciam refellendi, quia refelli poſſe intellexit.* Lactance nous donne enſuite le precis de la diſpute de Carneade contre la juſtice, & nous fait conoître que ce Philoſophe raiſonnoit de cette façon. S'il y avoit de la juſtice, elle ſeroit fondée ou ſur le droit poſitif, ou ſur le droit naturel. Or elle n'eſt fondée ni ſur le droit poſitif qui varie ſelon les tems & les lieux, & que chaque peuple accommode à ſes interêts & à ſon utilité; ni ſur le droit naturel, car ce droit n'eſt autre choſe qu'un penchant que la nature a donné à toutes ſortes d'animaux vers ce qui leur eſt utile, & l'on ne peut le regler ſelon ce penchant ſans commettre mille fraudes: d'où il reſulte qu'il ne peut pas être le fondement de la juſtice, donc &c. Il montroit par beaucoup d'exemples que la condition des hommes eſt telle, que s'ils veulent être juſtes ils agiſſent imprudemment, & ſotement, & que s'ils veulent agir prudemment ils ſont injuſtes: d'où il concluoit qu'il n'y a point de juſtice, car une vertu inſeparable de la ſotiſe ne peut point paſſer pour juſte. Lactance avoüe que les Paiens étoient incapables de refuter ce raiſonnement, & que Ciceron n'avoit oſé l'entreprendre. (r) *Ita ergo juſtitiam cum in duas partes diviſiſſet, alteram crudelem eſſe dicens, alteram naturalem; utramque ſubvertit, quod illa crudelis ſapientia ſit quidem, ſed juſtitia non ſit, naturalis autem illa juſtitia ſit quidem, ſed non ſit ſapientia. Arguta hæc plane, & venenata ſunt, & quæ M. Tullius non poterit refellere. Nam cum faciat Labum Furio reſpondentem, prope juſtitia dicentem, irrefutata hac tanquam fovea prætergreſſus eſt, ut videatur idem Labus non naturalem, quæ in ſtultitia crimen venerat, ſed illam crudelem defendiſſe juſtitiam, quam Furius ſapientiam quidem eſſe conceſſerat, ſed injuſtam.* Après cela il en donne la ſolution par (ſ) les lumieres de la foi, & il obſerve que Carneade ſachant d'une part que les hommes juſtes ne ſont point ſots, ne connoiſſoit point de l'autre la vraie raiſon pourquoi ils paroiſſent l'être; ce qui l'engagea à menager cette occaſion de declamer en faveur de l'incomprehenſibilité, ſon principe favori. (t) *Senſit igitur Carneades, qua ſit natura juſtitiæ, niſi quòd parum alte proſpexit, ſtultitiam non eſſe, quanquam intelligere mihi videor, qua mente id fecerit. Non enim vere exiſtimavit eum ſtultum eſſe, qui juſtus eſt; ſed cum ſciret non eſſe, & rationem tamen, cur ita videretur, non comprehenderet, voluit oſtendere. Latere in abdito veritatem, ut decretum diſciplinæ ſuæ tueretur, cujus ſumma ſententia eſt, nihil percipi poſſe.* N'oublions pas une fort bonne remarque de Quintilien. Il dit que Carneade ne laiſſoit pas de ſe conduire ſelon la juſtice quoi qu'il raiſonnât pour l'injuſtice. C'étoit l'ordinaire des Academiciens: leur ſpeculation étoit ſuſpenduë entre deux contraires, mais leur pratique ſe fixoit à l'un des deux. (v) *Neque enim Academici cùm in utramque diſerunt partem, non ſecundum alteram vivunt. Neque Carneades ille, qui Roma audiente Cenſorio Catone non minoribus viribus contra juſtitiam dicitur diſſeruiſſe, quàm pridie pro juſtitia dixerat, injuſtus ipſe vir fuit.* Tout le monde en eſt logé-là: on ne vit pas ſelon ſes principes (w).

(H) *Les ſubtilitez avec leſquelles il combatoit* la juſtice *parurent terribles à Ciceron.*] L'un des meilleurs Ouvrages de cet illuſtre Romain eſt celui *de Legibus.*

(a) *Lactan. lib. 5. c. 14. p. m. 336.*

(b) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 62.*

(c) *Voiez Pauſanias lib. 7. pag. 216. 217.*

(d) *Aulus Gellius lib. 7. c. 14. Macrobius Saturn. l. 1. c. 5.*

(e) *Idem ibid.*

(f) Violenta & rapida Carneades dicebat. *Aul. Gellius ibid.* Facundia Carneadea violenta & rapida. *Macrob. ib.*

(g) *Plinius, lib. 7. cap. 30. pag. m. 52.*

(h) *Ælian. Hiſtor. var. lib. 3. c. 17. pag. m. 189.*

(i) *Plutarch. in Catone majore p. 349. E.*

(k) Περὶ παιδὸς ἢ βίλουσθε μαθεῖν Νικίας. Perſuadere facile quidvis valent. *Id. ib. pag. 350. A.*

(l) *Id. ib.*

(m) Ut Carneadi reſpondeatis qui ſæpe optimas cauſſas ingenii calumnia ludificari ſolet. *Cicero lib. 2. de republ. apud Nonium voce calumnia, p. m. 263.*

(n) *Ovidius, Metam. lib. 11. v. 314.*

(o) *Lactant. lib. 5. c. 14. pag. 336. 337.*

(p) Erat facillimum juſtitiam radices non habentem labefactare. quia tum nulla in terra fuit; ut, quid eſſet aut qualis à philoſophis cerneretur... cujus origo in religione, ratio in æquitate eſt. Sed il, qui primam illam partem neſcierunt, ne ſecundam quidem tenere potuerunt. *Id. ib. p. 337.*

(q) *Id. ib. c. 16. pag. 340. 341.*

(r) *Id. ib. pag. 342.*

(ſ) Nobis facilior eſt iſta defenſio, quibus cœleſti beneficio familiaris eſt, ac penitus nota juſtitia, quique illam non nomine ſed re novimus. *Id. ib. c. 17. p. 343.*

(t) *Id. ib.*

(v) *Quinctil. inſtit. orator. lib. 12. c. 1 pag. m. 557.*

(w) Conferez l'eloge que Glaucithe faiſoit d'Arceſilas ci-deſſus *pag. 308. lettre A.*

pêcher qu'on ne jetât de ſolides fondemens dans des Ouvrages deſtinez à traiter du droit, & des loix. Il reduiſit à l'abſurde les Stoïciens ſur le chapitre de la (I) religion, & je m'étonne qu'on lui permit de les attaquer ſi fortement là-deſſus, car les raiſons qu'il leur allegua étoient fort propres à ruïner de fond en comble toutes les Divinitez paiennes. Il n'y a rien de plus Chretien (K) que l'un des dogmes de ſa morale. Sa diſpute contre les oracles d'Apol-

Il y poſe ce fondement qu'il y a un droit naturel, c'eſt-à-dire des actions qui ſont juſtes de leur nature, & que l'on eſt obligé de faire, non pas à cauſe que l'on vit dans une ſocieté qui par une loi poſitive aſſujetit à la peine ceux qui ne les font point, mais à cauſe de la juſtice & de la droiture qui les accompagne independemment de l'inſtitution des hommes. Il pretend qu'il doit ſupoſer cela, s'il veut bâtir ſur des principes bien choiſis & bien concertez, & cependant il n'eſpere pas que tout le monde les aprouve; il ſe promet ſeulement l'aprobation des anciens Platoniciens, & celle des Peripateticiens, & des Stoiciens. Il ne ſe met point en peine de l'Ecole d'Epicure, elle faiſoit profeſſion de ſe tenir à l'écart de la politique, il la laiſſe donc philoſopher dans cette retraite comme elle voudra, mais il demande quartier à Arceſilas & à Carneade. Il craint que s'ils venoient l'attaquer ils ne fiſſent de trop grandes brêches dans le bâtiment qu'il croioit avoir conſtruit. Il ne ſe ſent pas aſſez de courage pour les repouſſer, il ſouhaite donc de n'être pas expoſé à leur colere, il deſire de les apaiſer, il ne veut point de guerre avec eux. Voions ſon Latin. (a) *Vereor commoſtere, ut non bene proviſa & diligenter explorata principia ponantur: nec tamen ut omnibus probentur, nam id fieri non poteſt, ſed ut eis qui omnia recta atque honeſta per ſe expetenda duxerunt. & aut nihil omnino in bonis numerandum, niſi quod per ſeipſum laudabile eſſet, aut certe nullum habendum magnum bonum, niſi quod vere laudari ſua ſponte poſſet. His omnibus ſive in Academia vetere cum Speuſippo, Xenocrate, Polemone manſerunt: ſive Ariſtotelem & Theophraſtum cum illis re congruentes, genere docendi paulum differentes, ſequuti ſunt: ſive, ut Zenoni viſum eſt, rebus non commutatis mutuaverint vocabula: ſive etiam Ariſtonis difficilem atque arduam, ſed jam tamen factam & convictam ſectam ſequuti ſunt, ut virtutibus exceptis atque vitiis, cætera in ſumma æqualitate ponerent, his omnibus hæc qua dixi probantur: ſibi autem indulgentes, & corpori deſervientes, atque omnia qua ſequantur in vita, quaque fugiant voluptatibus & doloribus ponderantes, etiam ſi vera dicunt (nihil enim opus eſt hoc loco litibus) in hortulis ſuis jubeamus dicere, atque etiam ab omni ſocietate reipublicæ, cujus partem nec norunt ullam, nec unquam noſſe voluerunt, pauliſper ſeceſſant regamus: perturbatricem autem harum omnium rerum Academiam hanc ab Arceſila & Carneade recentem exoremus, ut ſileat. Nam ſi invaſerit in has, qua ſatis ſcite nobis inſtructa & compoſita videntur rationes, nimias edet ruinas, quam quidem ego placare cupio, ſubmovere non audeo.* Selon cette idée Carneade eût pu paſſer pour un Ange deſtructeur (*).

(a) *Cicero lib. 1. de legibus fol. 330. verſo.*

(*) *Nous avons vu dans la page precedente, lettre r, que Ciceron faiſant parler Lælius pour la juſtice contre Furius qui avoit parlé pour l'injuſtice, laiſſa ſans reponſe pluſieurs argumens de Carneade. C'étoit dans ſes livres* de republica. *Voïez St. Auguſtin* de civitate Dei lib. 2. c. 21.

(I) *Il reduiſit à l'abſurde les Stoiciens ſur le chapitre de la religion.*] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron adreſſées aux Stoiciens. (b) *Si vos ſequar, dic quid ei reſpondeam, qui me ſic roget: Si dii ſunt, ſunt ne etiam nymphæ deæ? ſi nymphæ, Paniſci etiam & Satyri? Hi autem non ſunt, ne nymphæ quidem deæ igitur. At earum templa ſunt publice vota & dedicata. Quid igitur? ne cæteri quidem ergo dii, quorum templa ſunt dedicata? Age porrò Jovem & Neptunum deum numeras? ergo etiam Orcus frater eorum deus, & illi qui fluere apud inferos dicuntur, Acheron, Cocytus, Styx, Phlegethon, tum Charon, tum Cerberus dis putandi. At id quidem repudiandum: ne Orcus quidem igitur. Quid dicitis ergo de fratribus? Hæc Carneades agebat non ut deos tolleret: quid enim philoſopho minus conveniens? ſed ut Stoicos nihil de diis explicare convinceret. Itaque inſequebatur. Quid enim, aiebat, ſi ii fratres ſunt in numero deorum, num de patre eorum Saturno negari poteſt, quem vulgo maximo colunt ad occidentem? Qui ſi deus eſt, patrem quoque ejus Cœlum eſſe deum confitendum eſt. Quod ſi ita eſt, Cœli quoque parentes dii habendi ſunt æther & Dies, eorumque fratres & ſoreres, qui à genealogiis antiquis ſic nominantur, Amor, Dolus, Metus, Labor, Invidentia, fatum, ſenectus, mors, tenebræ, miſeria, querela, gratia, fraus, pertinacia, Parca, Heſperides, ſomnia, quos omnes Erebo & nocte natos ferunt. Aut igitur hæc monſtra probanda ſunt, aut prima illa tollenda.* Voiez dans Ciceron même toute la ſuite de cet argument qui eſt fort longue. On voit ailleurs que Carneade (c) avoit debité tant de raiſons contre ceux qui diſent que les Dieux ont fait mille choſes ſur la terre pour l'utilité des hommes, qu'il avoit fait naître l'envie à bien des gens de rechercher ce qu'il en faut croire. On a dit ailleurs (d) que ſi Carneade eût entrepris de plaider la cauſe de la religion paienne, *il eut vu échouer cette éloquence* à qui rien ne reſiſtoit. Diſons ici qu'en plaidant contre cette même cauſe, il lui fut facile de triompher. Le parti contraire fondoit devant ſon éloquence comme la cire auprès du feu. Notez que Mr. Foucher (e) qui l'excuſe autant qu'il peut, ſe ſert d'un detour trop indulgent, & de conjectures peu compatibles avec les faits.

(b) *Cicero, de natura Deor. l. 3. p. m. 625.*

(c) Contra quos Carneades ita multa diſſeruit ut excitaret homines non ſocordes ad veri inveſtigandi cupiditatem. *Id. ib. lib. 2. pag. 7.*

Deux endroits de Ciceron que j'ai citez ſemblent prouver que Carneade avoit compoſé des livres; car il n'y a nulle aparence que l'on eût voulu citer les raiſonnemens d'un Philoſophe qui n'auroient été conus que par tradition; mais je puis repondre que l'on a pu les citer tels qu'on les trouvoit dans les ouvrages de quelcun de ſes diſciples. C'eſt ainſi que Ciceron (f) raporte quelques autres dogmes de Carneade en citant les livres de Clitomachus. Il n'y a donc rien ici de demonſtratif contre ceux qui diſent que Carneade ne compoſa rien. Plutarque (g) l'aſſûre formellement: d'autres diſent (h) qu'il couroit des lettres qu'il avoit écrites à Ariarathes Roi de Cappadoce; mais que tout le reſte avoit été compoſé par ſes diſciples, & qu'il ne laiſſa aucun écrit. L'exiſtence de ces lettres ne refutoit point Plutarque, car les lettres que l'on ecrit ſans pretendre qu'elles deviennent publiques, ne font pas qu'on ſoit Auteur, je veux dire qu'on ne puiſſe être compté parmi ceux qui n'ont compoſé aucun Ouvrage. Pline & Aulugelle ſont contraires à Plutarque; ils aſſûrent (i) que Carneade prit de l'ellebore pour écrire contre Zenon. Je n'allegue point Fulgence: car aparemment le Carneade qu'il (k) cite eſt (l) le Poëte, & non pas le Philoſophe. Il vaudroit mieux citer Ciceron, qui a parlé d'un écrit de Carneade ſur cette theſe, *il ſemble qu'un homme ſage s'afligeroit de la priſe de ſa patrie.* Cet écrit fut inſeré par Clitomachus dans l'Ouvrage de conſolation qu'il adreſſa aux Carthaginois ſes compatriotes. (m) *Legimus librum Clitomachi, quem ille everſa Carthagine miſit conſolandi cauſa ad captivos cives ſuos. In eo eſt diſputatio ſcripta Carneadis, quam ſe ait in commentarium retuliſſe: quum ita poſitum eſſet, videri fore in ægritudine ſapientem patria capta. Qua Carneades contra dixerit, ſcripta ſunt.* Ciceron ſavoit les raiſons fortes & ſubtiles dont Carneade ſe ſervit en combatant la divination. (n) *Nobiſmet ipſis quærentibus quid ſit de divinatione judicandum, quod à Carneade multa acute & copioſe contra Stoicos diſputata ſint.* Mais encore un coup, cela ne demontre point qu'elles ſubſiſtaſſent dans quelque livre de ce Philoſophe. J'ai dit ci-deſſus (o) que l'on ſavoit ſes objections contre la maxime, *qua ſunt æqualia uni tertio ſunt æqualia inter ſe.*

(d) *Penſées diverſes ſur les Comettes n. 124. pag. 361.*

(e) *Foucher ubi infra liv. 3. pag. 159.*

(f) *Cicer. Academ. quæſt. lib. 2. fol. 209. D.*

Si Carneade a fait des livres.

(g) *Plutarch. de fort. vel virtute Alexandri p. 328. A.*

(h) *Diog. Laert. ubi ſupra pag. 265.*

(i) *Voiez la remarque D.*

(k) Nam & Carneades in libro Teleſiaco ita ait, πᾶσα τύχη ἀβλαβὴς σοφῷ κακεῖνος. id eſt, omnis fortuna in ſenſu habitat ſapientis. *Fulgent. de Virgil. conſim. pag. m. 145.*

(l) *Diog. Laert. ib. n. 66. fait mention du Poëte Carneade.*

(m) *Cicero Tuſcul. quæſt. lib. 3. fol. 263. B.*

(n) *Id. de Divinat. lib. 1. circa init. fol. m. 304. C.*

(o) *Dans la remarque C. lettre K.*

(K) *Rien de plus Chretien que l'un des dogmes de ſa morale.*] Je ſerai ici le copiſte d'un Chanoine de Dijon, afin qu'on ne diſe pas que ſi j'étois Theologien, je ne parlerois pas ainſi des opinions d'un Philoſophe qui refuta invinciblement la religion des Paiens la ſeule qu'il connoiſſoit. „ (p) Voici une de ſes maximes, „ ſi l'on ſçavoit en ſecret qu'un ennemi ou une autre „ perſonne, à la mort de laquelle on auroit intereſt, „ viendroit s'aſſoir ſur de l'herbe, ſous laquelle il y „ auroit un aſpic caché, il faudroit l'en avertir, quand „ meſme on ne pourroit eſtre repris d'avoir gardé le „ ſilence en cette occaſion: *Si ſcieris* (q), *inquit Carneades, aſpidem occultè latere ſuſpiam, & velle imprudentem aliquem ſuper eam aſſidere, cujus mors tibi* „ *emolumento futura ſit, improbe feceris niſi monueris ne aſſideat, ſed impune tamen id te conſtaret feciſſe: quis enim coarguere poſſet?* Cette doctrine eſt admirable „ & ſans doute elle eſt bien digne du Chriſtianiſme, „ car qu'y a-t-il de plus digne du Chriſtianiſme que de „ faire du bien à ſon ennemi, & de le faire ſans eſpe- „ rance d'en eſtre recompenſé en ce monde. „ Ce ſont les paroles de Mr. Foucher, il les repete à-peu-près dans le chapitre 4. du 3. livre.

Mais puis qu'il s'agit ici d'un article de la morale de Carneade, diſons auſſi quelque choſe de ſon ſentiment ſur la nature du ſouverain bien. La derniere fin de l'homme, diſoit-il (r), eſt de joüir des principes

(p) *Foucher, diſſertat. ſur la Philoſophie des Academiciens li. 1. ch. 8. pag. 46. 47.*

(q) *Ce paſſage eſt de Ciceron lib. 2. de finibus fol. m. 223. A. & non pas* lib. 1. *comme veut Mr. Foucher ibid. pag. 158.* (r) Carneadi frui principiis naturalibus eſſet extremum. *Cicero de Finib. l. 2. fol. 221. C.*

Digitized by Google

d'Apollon (L) avoit quelque force. On croit qu'il auroit laiſſé la ſucceſſion de ſa Chaire philoſophique à ſon diſciple Mentor, s'il n'avoit rompu avec lui pour l'avoir trouvé (M) couché avec ſa maîtreſſe. Quelques-uns diſent * qu'il vêcut 85. ans : d'autres † étendent ſa vie juſqu'à l'année 90. On met ſa mort à ‡ l'an quatre de la 162. Olympiade. Je ne croi pas qu'on ſoit bien fondé à ſubſtituer une autre Chronologie, comme a fait le Pere ‡ Petau, ni qu'on puiſſe ſoutenir qu'il a vêcu en même tems qu'Epicure. Il s'eſt élevé une diſpute ſur ce dernier

* *Diog. Laert. ib. n. 65. Lucian. in Macrob. pag. 640. tom. 2.*

† *Cicero Academ. queſt. l. 2. fol. m. 203. B. Valer. Maximus lib. 8. c. 7. p. m. 687.*

‡ *Diog. Laert. ib.*

‡ *Voiez la remarque P. n. VI.*

pes naturels. Mr. Foucher croit que cela veut dire, (a) *Exercer en perfection toutes les fonctions de l'entendement & de la volonté, ſans en être empêché, ſoit par l'ignorance ou par les préjugez, ſoit par quelque autre obſtacle exterieur.* Ciceron remarque que Carneade ne ſoutiat ce ſentiment que pour contredire les Stoiciens, & que ſi l'on eût uni la vertu à cette felicité, l'on eût rempli la meſure du veritable bonheur. (b) *Quæ poſſunt eadem contra Carneadeum illud ſummum bonum dici, quod is non tam ut (c) probares, protulit, quam ut Stoicis, quibuſcum bellum gerebat, opponeret. Id autem ejuſmodi eſt, ut additum ad virtutem auctoritatem videatur habiturum, & expletarum cumulate vitam beatam.* Il a dit dans un autre livre : (d) *Honeſte vivere fruentem rebus his, quas primas homini natura conciliat, & vetus Academia cenſuit, ut indicant ſcripta Polemonis, quæ Antiochus probat maxime, & Ariſtoteles ejuſque amici nunc proxime videntur accedere. Introducebat etiam Carneades, non quo probaret, ſed ut opponeret Stoicis, ſummum bonum eſſe frui his rebus, quas primas natura conciliaviſſet.* Quelques autres (e) paſſages de Ciceron temoignent fort clairement que Carneade bornoit la felicité à la jouiſſance du bien naturel, ſans y comprendre le bien honnête. Il eſt bon de remarquer qu'il pouſſoit à bout les Stoiciens & les Peripateticiens ſur cette matiere, car il leur prouvoit que leurs controverſes du ſouverain bien n'étoient qu'une diſpute de mots. (f) *Carneades tanta exegit quidem exercitatione in dialecticis, ſummaque eloquentia rem in ſummum diſcrimen adduxit, propterea quod pugnare non deſitit in omni hac quæſtione qua de bonis & malis appelletur, non eſſe rerum Stoicis cum Peripateticis controverſiam, ſed nominum.* Il étoit juge des coups entre ces deux ſectes, & il faiſoit voir à l'une que les choſes qu'elle apelloit biens, & que l'autre ſe contentoit d'apeller commoditez, n'étoient point dignes de nos deſirs, puis que l'une ne leur attribuoit pas plus d'avantages que l'autre (g). L'une de ſes victoires contre les Stoïques fut de les chaſſer d'un poſte, où ils s'étoient maintenus aſſez long tems. Ils avoient dit que la bonne renommée ſans l'utilité ne meritoit point que l'on fit un pas. Mais ils ne purent reſiſter à Carneade, & ils ſe virent reduits à ſoutenir qu'elle etoit digne de nôtre choix par elle-même (h). Chacun ſait qu'ils mettoient de la difference entre le bien, & les choſes qui meritent d'être preferées.

(a) *Foucher ubi ſupra pag. 158.*

(b) *Cicero ibid. fol. 222. A.*

(c) *Joignez a cela ces paroles du 5. livre de finibus fol. 239. Voluptatis Ariſtippus, non dolendi Hieronymus, fruendis rebus his quas primas ſecundum naturam eſſe diximus, Carneades non ille quidem auctor ſed defenſor differendi cauſſa.*

(d) *Id. Academicar. quæſt. lib. 2. fol. 212. B. C.*

(e) *Au 2. livre de finibus fol. 221. D. & au 5. livre fol. 239. verſo.*

(f) *Id. ib. lib. 3. fol. 230. A.*

(g) *Quorum controverſiam ſolebat tanquam honorarius arbiter judicare Carneades. Nam quum quæcunque bona Peripatetici, eadem Stoici commoda viderentur, neque tamen Peripatetici plus tribuerent divitiis, bonæ valetudini, cæteriſque rebus generis ejuſdem, quàm Stoici, quum ea res non verbis ponderarentur, cauſſam eſſe deſiderandi negabat. Id. Tuſcul. lib. 5. ſub fin. fol. 278. D.*

(h) *Id. de finib. lib. 3. fol. 231.*

(L) *Sa diſpute contre les Oracles d'Apollon avoit quelque force.*] Il diſoit que cette divinité ne pouvoit predire les choſes futures à moins qu'elles ne dependiſſent d'une cauſe neceſſaire ; il lui étoit la connoiſſance de tous les évenemens contingens, du parricide d'Oedipe par exemple, car n'y aiant point de cauſe qui ait neceſſité cet homme à tuer ſon pere, on n'a pu prevoir qu'il le tueroit : l'avenir ne peut être ſçu que quand on connoit toutes les cauſes efficientes d'une action. Il diſoit même que les Dieux qui preſidoient aux oracles ne pouvoient conoître le paſſé lors qu'il ne reſtoit point de ſignes qui puſſent ſervir de traces pour remonter au tems de l'évenement. Il pretendoit ſans doute qu'il n'y avoit point d'autre trace qui pût ſervir à cela, que l'enchainement des cauſes naturelles qui agiſſent ſans aucun uſage de liberté, & qu'ainſi les actes du franc arbitre de l'homme rompant cette chaine, empêchoient les Dieux de porter leur vûe juſques aux ſiecles paſſez, lors qu'il ne reſtoit aucun monument ſenſible des évenemens. (i) *Docebat Carneades, ne Apollinem quidem futura poſſe dicere, niſi ea, quorum cauſſas natura ita contineret, ut ea fieri neceſſe eſſet. Quid enim ſpectans deus ipſe diceret Marcellum eum qui ter conſul fuit, in mari eſſe periturum? Erat quidem hoc verum ex æternitate, ſed cauſſas id efficientes non habebat, ita ne præterita quidem ea quorum nulla ſigna tanquam veſtigia exarent Apollini nota eſſe cenſebat, quo minus futura. Cauſſis enim efficientibus quamque rem cognitis, poſſe denique ſciri quid futurum eſſet. Ergo nec de Oedipode potuiſſe Apollinem prædicere, nullis in rerum natura cauſſis præpoſitis, quare ab eo patrem interfici neceſſe eſſet, nec quicquam ejuſmodi.* Chryſippe avoit éludé l'inſtance tirée de ce qu'un homme predeſtiné à mourir mourra, ſoit qu'il employe des remedes, ſoit qu'il n'en employe point, il l'avoit, dis-je, eludée en ſupoſant la complication des évenemens predeſtinez, comme qu'un tel homme ſe ſervira d'un medecin & guerira. C'eſt pourquoi les remedes ſont alors une annexe de la fatalité de la gueriſon (k). Carneade ne ſe paioit point de cette reponſe ; mais pour la bien refuter il en montroit le grand inconvenient, je veux dire l'extinction de la liberté. Si vous joignez ainſi dans les arrêts des deſtinées les cauſes avec les effets, diſoit-il, tout ſe fera par neceſſité, & rien ne ſera en nôtre puiſſance, chaque choſe dependra d'une cauſe anterieure, & toutes ſont enchainées enſemble d'un lien naturel & indiſſoluble. On comprendra mieux ſa penſée par les paroles Latines de Ciceron. (l) *Carneades genus hoc totum non probabat, & nimis inconſiderate concludi hanc rationem putabat : itaque promebat alio modo, nec ullam adhibebat calumniam, cujus erat hæc concluſio : Si omnia antecedentibus cauſſis fiunt, omnia naturali colligatione conſerta contextaque fiunt, quod ſi ita eſt, omnia neceſſitas efficit. Id ſi verum eſt, nihil eſt in noſtra poteſtate. Eſt autem aliquid in noſtra poteſtate. At ſi omnia fato fiunt, omnia cauſſis antecedentibus fiunt : non igitur fato fiunt quæcunque fiunt.*

(i) *Cicero de fato fol. 325. C. D.*

(k) *Omnes igitur hujus generis captiones eodem modo refelluntur. Sive tu adhibueris medicum, ſive non adhibueris, convaleſces, captioſum. Tam enim eſt fatale medicum adhibere, quàm convaleſcere. Hæc ut dixi cauſa fatalis ille appellat. Cicero, de fato fol. 325. C.*

(l) *Id. ib.*

Vous voiez que les diſputes des Auguſtiniens avec les Jeſuites, & avec les Remontrans ſur les ſuites de la predeſtination, avoient lieu parmi les anciens Philoſophes. Vous voiez que Carneade a fourni la tablature aux Theologiens predeſtinateurs pour objecter à leurs adverſaires, que Dieu ne preverroit point l'avenir s'il dependoit d'une cauſe indiferente. Il n'y a que les Sociniens qui aient eu la bonne foi de reconoître la force évidente de cette objection ; mais dans quel abyme ne ſe ſont-ils pas jettez par cet acte d'ingenuité. Il leur en coute la preſcience de Dieu, & que peut-on dire de plus monſtrueux que d'admettre un Dieu qui ne conoiſſe les actions des hommes qu'à meſure qu'elles ſe font?

(M) *Pour l'avoir trouvé couché avec ſa maîtreſſe.*] Pour ne laiſſer aucune équivoque il faut que je diſe que Mentor fut trouvé couché avec la maîtreſſe de Carneade ſon Profeſſeur. Carneade ne diſputa point alors ſur la probabilité, ni ſur l'incomprehenſibilité : il fut tout ſemblable aux autres hommes ; il prit pour une choſe aſſûrée & qu'il comprenoit très-bien, ce que ſes yeux lui montroient de l'infidelité de ſa concubine, & de ſon diſciple, & il rompit avec Mentor. Celui-ci devint ſon Antagoniſte, & opota ſubtilitez à ſubtilitez, & refuta l'acatalepſie. (m) Καρνεάδου δὲ γέγονεν γνώριμος Μέντωρ μὲν ὁ πρῶτος, ὃν μετὰ διάδοχον, ἀπ' ἐκ τῶν Καρνεάδου ἐπὶ τοιαύτῃ μοιχὸν εὑρὼν, ἐκ ὀυ πιθανὸς φαντασίας, ἀλ' εἰς μὴ καταληψίαν, εἰς δὲ μάλιστα τοιοῦτον τῇ ὄψει, ᾗ καταλαβὼν, παρηγόρουν τὸν διαφθέντα. *Mentorem Carneades primum habuit diſcipulum, non tamen ſucceſſorem. Quod enim illum adhuc vivens cum pellice ſua repererat, non jam viſo tantum probabili, aut quaſi minus hominem comprehenderet, ut ſais maxime credens oculis, eumque vere comprehendens, ejus deinceps operam & conſuetudinem repudiavit.* Voilà ce que Numenius nous aprend. Diogene Laerce (n) en parle avec plus de brieveté. Cette action de Mentor eſt infame : c'étoit le premier diſciple de Carneade ; il avoit un accés libre chez lui comme l'enfant de la maiſon ; & il abuſa de ce privilege pour debaucher la concubine de ce Philoſophe. On ne peut aſſez deplorer les dereglemens de l'amour. C'eſt une paſſion brutale qui étouſe tous les ſentimens de la gratitude & de la generoſité. Vous voiez des gens qui pour rien du monde ne deroberoient à leur ami la valeur d'un ſou : ils ſentiroient des remords inſupportables s'ils ſe pouvoient reprocher de l'avoir trahi en la moindre choſe : la plus belle generoſité ſe conſerve dans leur ame à tout autre égard, mais ils ne font nul ſcrupule de lui debaucher ſa femme ou ſa fille. Il n'y a point d'amitié qui tienne contre le demon de l'impureté : tout lui paroît de bonne priſe. *Non hoſpes ab hoſpite tutus.* Les droits d'hoſpitalité ſi ſacrez, ſi inviolables ne l'arrêtent point. Il y trouve au contraire ſes preparatifs, & l'avancement de ſes affaires.

(m) *Numenius apud Euſebium ubi ſupra p. 738. D.*

(n) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 68.*

Digitized by Google

dernier point (N) entre deux modernes, qui ont produit dans le Journal des Savans les pieces de leur procés. J'en ferai un peu l'examen. Plutarque nous a conſervé ce bon mot de Carneade,

(N) *Une diſpute ſur ce ſujet entre deux modernes.*] Je veux dire entre Mr. Foucher Chanoine de Dijon, & Mr. Lantin Conſeiller au Parlement de la même ville. Les pieces de ce procés ſe trouvent dans le (a) journal des Savans. Il s'agit de la queſtion, ſi *Carneades a été contemporain d'Epicure.* Mr. Foucher l'a dit dans ſon hiſtoire des Academiciens, & l'a ſoutenu par 4. raiſons dans un memoire (b) communiqué à Mr. Couſin. Elles ont été refutées (c) par Mr. Lantin, & d'une maniere qui ne ſouffre point de bonne replique, ce me ſemble. Il a trouvé dans Ciceron (d) un fait deciſif, c'eſt que Carneades vint a Rome avec les deux autres Ambaſſadeurs des Atheniens ſous le Conſulat de Publius Scipion, & de Marc Marcellus. Or ce Conſulat concourt avec l'an de Rome 598. qui eſt le 2. de la 155. Olympiade, & poſterieur d'environ 112. années à la mort d'Epicure. Il eſt donc faux qu'Epicure & Carneades aient vécu en même tems; on ne peut donc point ſoutenir Mr. Foucher par le paſſage (e) de Ciceron, où il eſt dit que Carneade l'intime ami d'Epicure, *Epicuro perfamiliaris*, fit une viſite à Arceſilas. Il faut ou que Ciceron ſoit tombé dans un peché de memoire, ou qu'il parle d'un Carneade (f) diferent du nôtre, ou que les Copiſtes aient mis là Carneade au lieu d'un autre Philoſophe, comme il leur (g) eſt arrivé en d'autres endroits. Mr. Foucher comprit ſans doute la force de cette raiſon, mais aiant trouvé de nouvelles dificultez il ne voulut point ſe rendre (h) juſques à ce que Mr. Lantin les eût levées. Il croit poſſible que le Conſulat ſous lequel les trois Philoſophes Ameaſſadeurs vinrent à Rome, ſoit celui d'un *Scipion le Chauve*, & d'un Marcellus *en l'année 531. ou 532. de la fondation de Rome. . . . . Cela etant*, Carneades *auroit vécu 20. ans avec Epicure, & auroit été deputé à l'âge de 60. ans . . . & auroit encore pu vivre 30. ans après ſon Ambaſſade puis qu'il ne mourut qu'à 90. ans.* Mais il eſt aiſé de montrer que cette Ambaſſade eſt de beaucoup poſterieure à l'an 532.

En 1. lieu nous aprenons de Pauſanias (i) que le pillage d'Orope fut poſterieur a la reduction de la Macedoine en province du peuple Romain, & il eſt ſûr que Perſee dernier Roi de Macedoine ne fut amené à Rome qu'en 587. Il n'eſt donc point poſſible qu'une Ambaſſade deſtinée (k) a faire moderer l'amende à quoi les Atheniens avoient été condamnez pour le pillage d'Orope apartienne à l'an de Rome 532. En 2. lieu Caton étoit vieux au tems de cette Ambaſſade: Plutarque l'obſerve. (l) Ἦν δὲ ἀντὶ γήρους γηγενὴς καὶ πρεσβύτης Λύσανδρον ἄλλον εἰς Ῥώμην οἱ περὶ Καρνεάδην, &c. *Erat jam ſene legati Athenienſium Romam adventantis Carneadis, &c.* Or Caton nâquit l'an de Rome 519. car Ciceron (m) lui fait dire qu'à l'âge de 65. ans il conſeilla d'établir la loi Voconia ſous le Conſulat de Philippe & de Cepion qui concourt avec l'an 584. Il n'eſt donc point poſſible que ces trois Ambaſſadeurs d'Athenes ſoient venus à Rome l'an 532. Voici une 3. raiſon: je la tire des paſſages mêmes que Mr. Foucher a raportez pour ſa cauſe. Scipion & Lælius étoient (n) fort jeunes au tems de cette Ambaſſade, & ils regardoient la vieilleſſe encore de loin l'an de Rome 601. Liſez Ciceron au traité *de Senectute* où Caton leur parle comme un vieillard à de jeunes gens, & où il marque que Scipion l'Africain etoit mort depuis (o) 33. années, un an avant que lui Caton fut Cenſeur. Il mourut donc l'an 568. Il n'eſt donc pas poſſible que Carneade ſoit venu a Rome en qualité d'Ambaſſadeur des Atheniens l'an 532. Car ſi Lælius & Scipion euſſent eu alors 15. ans, ils en euſſent eu plus de 80. avant la troiſiéme guerre Punique, ce qui eſt très-faux, & rien ne ſeroit plus ridicule que les diſcours de Caton dans le dialogue *de Senectute.* Il n'ût été moins vieux qu'eux. Ainſi je ne puis comprendre la raiſon qui porte Mr. Foucher à établir ſon ſentiment, par une preuve tirée de ce que Scipion & Lælius étoient jeunes quand ces Philoſophes furent deputez au peuple Romain. Je dis en 4. lieu que l'objection qu'il a propoſée à Mr. Lantin au ſujet du Conſulat que Ciceron a marqué, n'eſt point bonne. Ciceron a mis l'Ambaſſade des trois Philoſophes ſous le Conſulat de Publius Scipion & de Marc Marcellus. Mr. Lantin veut que ce Conſulat ſoit celui *de P. Scipion Naſica, & de M. Marcellus* l'an de Rome 598. Voici ce qu'on lui objecte. „ (p) Le Marcellus ſous „ le Conſulat duquel Carneades fut envoyé à Rome, „ eſtoit mort avant que le Marcellus qui a eſté colle- „ gue de Scipion Naſica, fuſt Conſul. Car on trou- „ ve dans le dialogue *de Senectute*, que ce premier „ avoit déja perdu la vie avant la 592. année de Ro- „ me; au lieu que le collegue de Scipion Naſica ne „ fut Conſul avec lui qu'en la 599. année, auquel „ temps il eſt certain que l'Ambaſſade de Carneades „ avoit déja eſte faite. Ce n'a donc point eſté ſous le „ Conſulat de Scipion Naſica & de Marcellus que Car- „ neades alla à Rome, puis qu'avant ce Conſulat „ l'Ambaſſade eſtoit faite, & que Marcellus qui avoit „ eſte Conſul en ce temps-là, eſtoit déja mort; ce „ que Ciceron temoigne dans le même dialogue, en „ parlant ainſi: *Cujus interitum ne crudeliſſimus quidem hoſtis honore ſepultura carere paſſus eſt.* „ Pour refuter ce paſſage il ſuffit de conſiderer que les paroles Latines, qui en font la concluſion, ſe raportent au brave Marcellus, qui fit tant de beaux exploits pendant la 2. guerre Punique, & dont Annibal fit faire les funerailles avec honeur l'an de Rome 545. Caton n'avoit alors que 26. ans. Ce ne fut donc point ſous aucun des Conſulats de ce Marcellus que Carneade fut deputé aux Romains. Je n'ai pu encore deviner pour quelle raiſon on met ici en avant l'année de Rome 592.

Notez qu'il y a une faute dans le paſſage que Mr. Foucher raporte du 2. livre *de Oratore.* C'eſt peut-être une faute d'impreſſion, mais quoi qu'il en ſoit corrigez y *Africano*, & liſez *P. Africano*, & ſoiez très-aſſurez que rien n'eſt moins propre que cet endroit-là de Ciceron à tirer d'afaire Mr. Foucher. On y trouve trois Romains illuſtres, Scipion, Lælius, & Furius qui eurent bien de la joie de ce que les Atheniens avoient envoié à Rome Carneade, Critolaus, & Diogene en qualité d'Ambaſſadeurs. Mr. Foucher a raiſon de dire que ces trois Romains, *& quelques autres étoient ces jeunes gens qui ſouffrent de la jalouſie à Caton au ſujet de ces Philoſophes Grecs*, & que *Scipion l'Africain n'étoit pas pour lors Conſul.* Mais ces remarques lui ſont contraires, au lieu de lui être favorables. Perſonne n'a pretendu que le Scipion ſous le Conſulat duquel ces trois Philoſophes vinrent à Rome, fut l'un des deux Scipions à qui l'on donna l'epithete d'Africain, & comme il s'agit là manifeſtement du Scipion qui ruina Carthage dans la 3. guerre Punique, & puis Numance, il faut neceſſairement que le voiage de ces Philoſophes ait été fait vers la fin du 6. ſiecle de Rome, & non pas en 532. Ce Scipion n'étoit pas encore au monde l'an 532. Car lors qu'on le créa Conſul en 606. il n'avoit point (q) l'âge qu'il faloit avoir ſelon les loix pour obtenir cette charge. Il ne demandoit que l'Edilite; mais pour ſatisfaire aux Tribuns du peuple on lui accorda diſpenſe d'âge (r). La jeuneſſe où il étoit quand les Deputez d'Athenes philoſopherent a Rome, eſt un des meilleurs argumens que Mr. Lantin put opoſer à Mr. Foucher. J'admire qu'il ait paſſé ſi legerement ſur le temoignage d'Aulugelle qu'on lui objectoit: il s'eſt contente de remarquer que ce n'eſt pas une autorité, (ſ) *qui puiſſe être miſe en comparaiſon avec celle de Ciceron.* Il pouvoit faire ce me ſemble une meilleure reponſe: il pouvoit nier qu'Aulugelle diſe ce que Mr. Foucher lui a imputé, *que* (t) *Carneades fut envoié en Ambaſſade vers l'année* 534. Voici les paroles d'Aulugelle: (v) *Ac deinde annis fere poſt quindecim bellum adverſus Pœnos ſumtum eſt: atque non nimium longe M. Cato Orator in civitate & Plautus Poeta in ſcena floruerunt: iſdemque temporibus Diogenes Stoicus & Carneades Academicus, & Critolaus Peripateticus ab Athenienſibus ad Senatum populi Romani negotii publici gratia legati ſunt: neque magno intervallo poſtea Q. Ennius*, &c. On trouveroit-là plutôt l'an 560. que l'an 534. puis que le premier Conſulat de Caton concourt avec l'an de Rome 558. & que Plaute ne (w) mourut qu'en 569. Qu'on ne pretende pas que j'aprouve la Chronologie d'Aulugelle: la maniere vague dont il ſe ſert avec ſon *non nimium longe: iſdem temporibus: neque magno intervallo poſtea*, ſuffit à la faire mepriſer. Ce ſont des termes ſans preciſion: on les allonge, ou on les reſſerre tantôt plus ou tantôt moins, comme (x) Caſaubon l'obſerve judicieuſement.

Je

(a) *Sous le 6. d'Août 1691. pag. m. 509. ſous le 24. Mars 1692. pag. 197. & ſous le 8. Decembre 1692. pag. 704.*

(b) *Il eſt dans le Journal des Savans du 6. Août 1691.*

(c) *Journ. des Savans 1692. pag. 206. & ſuiv.*

(d) *Au 4. livre des queſtions Academiques: dans mon édition c'eſt au 2. livre fol. 212. D.*

(e) *Il eſt à la fin du 5. livre de finibus.*

(f) *Cela eſt viſible, car il avoit nommé tout court pluſieurs fois la nôtre dans les pages precedentes. Se ſeroit-il aviſé à la fin du livre de la canteriſer par Epicuri perfamiliaris?*

(g) *Voiez Jonſius de ſcript. hiſt. Philoſ. pag. 191. où il montre qu'il faut lire* Charmidas, *& non* Carneades *dans quelques paſſages de Ciceron.*

(h) *Voiez le Journal des Sav. 1692. pag. 704. & ſuiv.*

(i) *Pauſanias lib. 7. pag. 216.*

(k) *Ce fut le but de l'Ambaſſade des trois Philoſophes: voiez Plutarque in Catone majore pag. 349. Aulugelle l. 7. c. 14.* (l) *Plut. in Catone maj. pag. 349. D.* (m) *Cicero de ſenectute c. 5. p. m. 398.* (n) Quibus adoleſcentibus Stoicum Diogenem, & Academicum Carneadem video ad Senatum ab Athenienſibus miſſos eſſe legatos. *Id. Tuſcul. lib. 4.* cité par Mr. Foucher dans le Journal des Savans pag. 706. (o) *Les manuſcrits varient ici; les uns ont 35. ans & les autres 33.*

(p) *Journ. des Sav. 1692. pag. 705.*

(q) *Selon Tite Live lib. 44. p. m. 867. il étoit dans ſa 17. année lors que Perſée fut pris, c'eſt-à-dire l'an 585.*

(r) *Voiez Sigonius in faſtis ad ann. 606.*

(ſ) *Journ. des Savans 1692. pag. 209.*

(t) *Journ. des Sav. 1691. pag. 513.*

(v) *Aulus Gellius lib. 17. c. 21. in fine.*

(w) *Cicero in Bruto p. m. 104.*

(x) *Caſaubon in Athen. lib. 5. c. 18. pag. 385.*

Digitized by Google

neade *B*, le manege eſt la ſeule choſe que les jeunes Princes aprenent exactement: leurs autres maitres les flatent: ceux qui lutent avec eux ſe laiſſent tomber, mais un cheval renverſe par terre ſans diſtinction de pauvre ou de riche, de ſujet ou de ſouverain tous les mal-adroits qui le montent. Je noterai une faute (O) de Mr. Saldenus, & celles de (P) Mr. Moreri. J'ai parlé ailleurs † d'un CARNEADE qui étoit l'un des amis d'Epicure, & qui ce me ſemble ne difere pas de cet Epicurien voluptueux qui eſt nommé Corniade dans les éditions de Plutarque. Voiez la remarque H de l'article d'Epicure. C'eſt ſans aucun fondement que l'on voudroit ſupoſer que lors que Ciceron parle de cet ami d'Epicure, il entend le Carneade qui a fondé la troiſiéme Academie. Voiez la note marginale f de la remarque N. J'examinerai en un autre ‡ endroit le paſſage de Diogene Laerce, qui porte que l'un des diſciples d'Epicure changea de parti & ſe joignit à Carneade, & je dirai ce que Mr. de la Monnoie penſe là-deſſus.

CARRANZA (BARTHELEMI) nâtif de * Miranda dans la Navarre, a été un des plus illuſtres Dominicains du XVI. ſiecle. Il ſe ſignala dans le Concile de Trente (A) l'an 1546. & ſur tout quand on agita la matiere de la reſidence ‡. Il ſoutint non ſeulement que la re-

B Carneades apud Plutarch. de diſcrim. adulat. & amici p. 58. F.

† *Ci deſſus pag. 308. lettre f.*

‡ *Dans la remarque C de l'article d'Epicure à la fin.*

* *De là vient qu'on l'apelle auſſi* Barthelemi de Miranda.

‡ *Fra-Paolo l. 2. p. m. 201.*

Je ſai que bien des lecteurs s'écrieront que je m'arrête plus qu'il ne faut à des minuties, & qu'on n'a que faire de ſavoir ſi Carneade eſt venu à Rome l'an 532. ou l'an 598. mais je me ſoucie peu du faux goût de mes cenſeurs: & j'aurois mauvaiſe grace de faire le delicat par raport à des recherches qu'un illuſtre Conſeiller au Parlement de Bourgogne, & un illuſtre Chanoine de la Capitale de la même Province, n'ont pas jugées indignes de leur attention, & qu'ils ont communiquées au public ſous les auſpices d'un (a) celebre Preſident en la Cour des Monnoies à Paris. Si quelcun vouloit repondre pour moi à la cenſure de ces eſprits degoûtez, qui mepriſent cette eſpece de diſcuſſions, je le prierois de m'apliquer ces vers de Terence:

Facimus (b) ne intelligendo ut nihil intelligas
Qui cum boné accenſent, Navium, Plautum, Ennium
Accuſans, quos hic noſter auctores habet:
Quorum emolare exoptas neglegentiam
Potius quam iſtorum obſcuram diligentiam.

(a) *Mr. Conſin Auteur du Journal des Savans.*

(b) *Terentius in prologo Andriæ.*

(O) *Une faute de Mr. Saldenus.*] Aiant fait mention de l'obſcurité du Philoſophe Heraclite il obſerve qu'Epicure & Carneade eurent ce même défaut. (c) *Germani hujus fuerunt* Epicurus *&* Carneades Cyrenæus, *novæ Academiæ principes, quorum hic adeo a* Clytomacho *obſcurus dictus fuit, ut nunquam percipere ſe potuiſſe aſſeveraverit, quenam ſcriptorum ejus mens ſenſuſque fuerit.* Laiſſons lui paſſer ſon Epicure chef de la nouvelle Academie, comme je ſuis Patriarche de Conſtantinople; diſons ſeulement qu'il eſt très-faux que Clitomachus ſe ſoit plaint de l'obſcurité des écrits de Carneade. Il ne diſoit autre choſe (d) ſinon qu'il ne put jamais decouvrir quels étoient les ſentimens que Carneade aprouvoit. Cela ne procedoit point de l'obſcurité des expreſſions, mais du Scepticiſme de ce Philoſophe. Il ne trouvoit rien de certain, il ſoutenoit & il refutoit ſucceſſivement les mêmes doctrines, voilà pourquoi on ne pouvoit pas diſcerner s'il en aprouvoit aucune. Je n'accuſe pas le bon Saldenus de n'avoir point entendu les paroles de Ciceron, qui nous aprenent ce qui concerne Clitomachus: je ne doute point qu'il ne les eût entenduës, s'il les eût priſes à la ſource; mais il les trouva dans un lieu d'exil, où elles avoient perdu leur figure naturelle. Excuſons le donc de les avoir meconuës. Il les vit dans quelque livre moderne, où elles n'étoient parvenuës qu'après avoir couru toutes ſortes de pais. Elles avoient été ſi mal traitées des voleurs qu'il ne leur reſtoit plus rien de leur patrimoine. Elles avoient paſſé par tant de mains, que quand même on ne leur auroit donné qu'un petit coup à chaque tranſport, cela eût été plus que ſuffiſant à leur faire perdre la vie. Raiſonnons ainſi à l'égard d'une infinité de paſſages, que l'on copie dans le premier écrivain moderne que l'on rencontre. Ce ſont de pauvres fugitifs devaliſez, eſtropiez, ſtigmatiſez, &c. faut-il s'étonner qu'on ſe mepreune ſur leur condition, & que l'on ne puiſſe pas decouvrir les qualitez de leur naiſſance?

(c) *Guillelmus Saldenus de libris, pag. 324.*

(d) *Voiez ci-deſſus page 811. lettre i les paroles de Ciceron qui nous aprenent ce fait.*

(P) *Et les fautes de Mr. Moreri.*] I. Rien n'eſt plus faux que d'avancer que Carneade *ſucceda à Chryſippe.* Cette faute a été ôtée dans la 2. édition de Hollande. II. Il eſt vrai qu'il s'attacha à la Morale (e) plus qu'à la Phyſique, mais il eſt faux qu'hormis la Morale *il negligeât toutes les autres choſes.* Eût-il pu ſoutenir l'époque auſſi fortement & auſſi éloquemment qu'il la ſoutenoit, s'il eût negligé la Phyſique, la Dialectique, la Rhetorique &c? III. Peut-on apeller un *profond aſſoupiſſement* la forte meditation qui fait qu'on oublie de manger à table? peut-on mieux veiller qu'en cet état-là? IV. Valere Maxime ne dit pas qu'*il (f) ſe purgea le cerveau d'hellebore . . . . . pour diſputer contre Zenon:* il faloit dire *contre Chryſippe.* V. Il ne s'empoiſonna point *avant ſçu qu'Antipater s'étoit fait donner du poiſon.* On voit tout le contraire dans Diogene Laërce. Cet hiſtorien raconte (g) que Carneade avoit beaucoup d'averſion pour la mort, & qu'il repetoit ſouvent: *la nature qui a raſſemblé diſſipera auſſi.* Cela vouloit dire qu'il faloit la laiſſer faire, & ne la prevenir point en ſe tuant. Lors qu'on lui eut dit que ſon (h) adverſaire Antipater Philoſophe de la ſecte des Stoïques, s'étoit empoiſonné, il lui prit une faillie de courage contre la mort, donnez-moi donc auſſi, s'écria-t-il. Et quoi lui demanda-t-on? du vin doux, repondit-il. D'où paroit que s'il lui prit quelque envie d'imiter ſon Antagoniſte, elle ne lui dura guere. Diogene Laërce (i) le raille de cette puſillanimité, & lui reproche d'avoir mieux aimé ſoufrir les langueurs d'une phthiſie, que de ſe donner la mort. Le Pere Labbe auroit dû ſavoir ces particularitez, & ne (k) point dire qu'il *ſe fit mourir de poiſon.* VI. S'il eſt dificile de *fixer l'année de ſa mort*, ce n'eſt point par la raiſon qu'en donne Moreri, ce n'eſt point, dis-je, parce que Diogene Laërce lui attribue 85. ans de vie, & Ciceron 90. Cette difference ne contribuë quoi que ce ſoit aux dificultez de fixer l'an mortuaire de Carneade, car on ne ſait point l'année de ſa naiſſance, & ſi elle étoit connue on n'auroit qu'à reculer ou qu'à avancer de cinq degrez l'an de ſa mort, ſelon qu'on prefereroit ou que l'on poſtpoſeroit l'autorité de Ciceron à celle de Diogene Laërce, ainſi la dificulté ne ſeroit point grande. Elle l'eſt pourtant, mais c'eſt pour d'autres raiſons que vous verrez diſcutées dans les deux Auteurs que le Pere Labbe nous va nommer: „ (l) Il y a bien de la dif„ ficulté de determiner l'année de la mort de ce Phi„ loſophe, comme a fort bien remarqué le meſme „ P. Petau en ſes Exercitations meſlées ſur les œuvres „ de Julien l'Apoſtat. Le ſieur Jonſius en ſon traitté „ de l'Hiſtoire (m) Philoſophique, reſpond judicieu„ ſement aux oppoſitions que le ſuſdit Pere avoit fait „ avec grande erudition contre le ſentiment commun „ fondé ſur le teſmoignage d'Apollodore rapporté par „ Diogenes Laërtien.„ Mr. Moreri voulant profiter des premieres lignes de ce paſſage, s'en eſt ſervi avec ſi peu d'attention, qu'il eſt tombé dans une bevuë. VII. Il n'eſt pas vrai qu'*Apollodore raporté par le même Diogene . . . . . veuille . . . . . qu'il y eut une eclipſe de lune* au tems de la mort de Carneade. Diogene le debite ſur un *on dit*, mais ſans citer Apollodore. Notez qu'il ajoûte qu'il ſembloit que le plus beau de tous les aſtres après le ſoleil (n) voulut compatir au malheur de Carneade. Notez de plus que d'autres diſent (o) que le ſoleil s'obſcurcit au même tems. VIII. Les Atheniens aiant pillé la ville d'Orope, on n'a pas dû dire qu'*ils furent cauſe de ce pillage.* Cette expreſſion ne vaut rien en cet endroit. IX. Il eſt faux que Carneade ne voulut point ſuivre la probabilité, car il avoüoit qu'on s'y doit regler (p) dans la pratique. X. Il ne faloit point citer l'Ecrit de Plutarque contre Colotes, puis qu'on n'y trouve aucune mention de Carneade. XI. Mais il eût falu citer le Pere Rapin (q) dont Moreri avoit copié mot-à-mot près d'une page.

(e) *Diog. Laert. l. 4. in Carneade init. n. 62.*

(f) *Cet arrangement de mots eſt pitoiable.*

(g) *Diog. Laert. ib. n. 64.*

(h) *Voiez la remarque F lettre ee.*

(i) *Id. ib. n. 65.*

(k) *Labbe, Chronolog. Franc. to. 2. p. 395. ad ann. Roma 625.*

(l) *Labbe, ubi ſupra pag. 396.*

(m) *A la page 189. & ſuiv.*

(n) Σεμνοπρεπῶς, εἰς ἀν δόξαι τιμᾶν ἀδικούμενον τὸν φίλον. *Ut compati ſibi videri poſſit pulcherrimum poſt ſolem fidus. Diog. Laert. ib. n. 64.*

(o) *Suidas in Καρνεάδης.*

(p) *Voiez ci-deſſus remarque B lettre k.*

(q) *Rapin, comparaiſon de Platon & d'Ariſtote 4. part. ch. 1. p. m. 369.*

(A) *Dans le Concile de Trente l'an 1546.*] Moreri ſe trompe de dix ans, lors qu'il aſſûre que Carranza *prononça* devant le Concile *le 1. Dimanche du Carême de l'an 1556. cette Oraiſon que nous avons encore de lui.* Oraiſon eſt un terme impropre: il faloit dire Sermon. Nicolas Antonio (r) qui marque fort nettement l'année 1546. s'eſt ſervi du mot de *concio.* Il n'y avoit point de Concile l'an 1556.

(r) *Nicol. Anton. Bibl. Hiſp. t. 1. p. 148.*

résidence est de droit divin, mais aussi que le sentiment contraire est une β doctrine diabolique. Philippe d'Autriche qui avoit été son disciple γ le prit avec lui †, lors qu'il alla en Angleterre pour se marier avec la Reine Marie. Il le crut très-propre à combattre & à extirper la foi Protestante, qui avoit pris de fortes racines dans ce païs-là. Ce Dominicain travailla de toute sa force à cette mission; il fit brûler des livres, exiler des gens, & rehabiliter l'Academie d'Oxford. Il fut Confesseur de la Reine, & il satisfit tellement Philippe, qu'il fut élevé par ses soins au premier Siege d'Espagne (c'est l'Archevêché de Tolede) l'an 1557 *. Il assista (B) aux dernieres heures de Charles-Quint ‡, ce qui autant qu'aucune autre chose a fait dire que cet Empereur (C) étoit mort

β Fra-Paolo ibid. pag. 240.

γ Vinc. Baron. Apolog. to. 2. lib. 5. pag. 237.

† Nicolas Antonio Bibl. to. 1. pag. 147.

* Id. ib.

‡ Qui mourut le 21. de Septembre 1558.

(a) Strada de bello Belg. l. 1. dec. 1. pag. m. 15.

(b) Fra-Paolo lib. 5. p. m. 399.

(c) Palavic. Hist. Conc. Trident. l. 14. c. 11. sub fin.

(d) Ubi supra.

(e) Spondan. ad ann. 1559. n. 29.

(f) Histoire de Charles-Quint, p. m. 347.

(g) Causa cur illic adesset ea fuit quod delato ad Carolum rumore finistræ opinionis quæ de corrupta Archiepiscopi mente spargebatur, ad se hominem accersiri jusserat, ut ipsum commoneret. Palavic. ubi supra.

(h) C'est le même que le Comte de la Roca.

(i) Ibid.

(k) Carolum gratias ei egisse de adventu ad ipsum in tali necessitate, & confessum ei esse sua peccata sacramentaliter, atque Eucharistiam de ejus manu sumpsisse, ac multa spiritualia colloquia cum eo habuisse usque ad transitum: quod & nos verum putamus, cum plures id asserant. Spondan. ad ann. 1558. n. 9.

(B) *Il assista aux dernieres heures de Charles-Quint.*] Personne ne peut nier cela: Famien (a) Strada reconoît que Barthelemi de Miranda Archevêque de Tolede administra à cet Empereur moribond les Sacremens de l'Eglise: *Toletano antistite procurante quo Christiano ritu luctanti anima suppeditantur adjumenta.* Fra-Paolo ne savoit point cela, car s'il l'avoit su, il l'auroit dit dans l'endroit (b) où il fait mention de Constance Ponce, & de nôtre Barthelemi Carranza. Le Jesuite Palavicin qui ne lui pardonne rien, l'accuse d'avoir donné à Constance Ponce ce qui convenoit à Carranza: c'est que Fra-Paolo a dit que Constance Ponce avoit assisté l'Empereur jusques au dernier soupir. (c) *Illius* (Carranzæ) *loco Pontium accepit Suavis hallucinatus: nam revera Carolo moribundo adfuit Carranza, & pro dignitate quam obtinebat extrema Ecclesiæ officia illi præstitit in vitæ exitu.* Voilà donc le Pere Palavicin temoin que Barthelemi Carranza rendit les derniers offices de religion à l'Empereur Charles-Quint. Don Nicolas Antonio (d) temoigne la même chose. Je citerai Campana comme un 4. temoin dans la remarque suivante.

(C) *Ce qui . . . . a fait dire que cet Empereur étoit mort dans les sentimens de Luther.*] Il est de notoriété publique que Carranza perdit son Archevêche & la liberté comme heretique, & qu'après 15. ou 16. ans de prison il fut declaré suspect d'heresie, & condamné comme tel à l'abjuration, & à d'autres peines (e). Il ne faut donc pas trouver étrange que par differens motifs plusieurs Catholiques, & plusieurs Protestans soupçonnent que Charles-Quint ne mourut pas éloigné des sentimens de Luther, puis qu'il voulut rendre l'ame entre les mains d'un tel Archevêque. Les historiens Espagnols ont bien penetré les fondemens de ces presomptions: c'est pourquoi ne pouvant nier que Carranza n'ait assisté aux dernieres heures de cet Empereur, ils se retranchent à dire que Charles-Quint ne le fit venir qu'afin de le censurer, & de le gronder. Voici de quelle maniere le Comte de la Roca tourne la chose. (f) *Don Barthelemi de Carranza Archevesque de Tolede fut present aux funerailles de l'immortel Charles Quint, où toute sa famille assista. Ce Prelat estoit arrivé peu de tems auparavant à S. Juste, où l'Empereur l'attendoit avec beaucoup d'impatience, pour avoir appris que le sejour qu'il avoit fait en Angleterre, l'avoit engagé dans quelques mauvaises opinions, qui depuis luy donnerent bien de la peine; ce qui obligeoit ce debonnaire & Catholique Prince de le quereller.* Cet Auteur n'a garde de dire que l'Empereur fut preparé à la mort par Carranza; mais son silence ne sert de rien, puis que le Cardinal Palavicin qui adopte la raison pour (g) laquelle Carranza se trouva à cette ceremonie, selon Jean Antoine (h) de Vera, convient en termes precis que cet Archevêque fournit au Prince mourant tous les secours que l'Eglise prête dans ces rencontres; (i) *Extrema Ecclesiæ officia illi præstitit in vitæ exitu.* Mr. de Sponde s'étant aperçu de l'artifice des historiens Espagnols, s'est cru oblige d'oposer le temoignage de Campana à celui de Sandoval, historiographe panegyriste de Charles-Quint. Sandoval avoue que Sa Majesté Imperiale vit Carranza, & nie qu'elle lui ait parle, quoi qu'elle eût eu envie de le questionner sur des opinions erronées qu'on disoit qu'il soutenoit. Mr. de Sponde nonobstant ce narre de Sandoval ajoûte une entiere foi à Campana, qui a dit dans la vie de Philippe II. que (k) Charles remercia Carranza de l'être venu assister dans de tels besoins, qu'il lui confessa ses pechez, qu'il communia de sa main, & qu'il eut des entretiens spirituels avec lui tant qu'il vécut. Mr. de Sponde est persuadé de tout cela, sans avoir égard à Sandoval qui ne l'a mis que de crainte qu'une telle chose ne fît passer Charles-Quint pour heretique: *Sed Sandovalium qui nonnisi laudes Caroli prosequitur timuisse ne si dicerentur Carolus Sacramenta in fine à Miranda, qui postea . . . infamatus est de prava doctrina, suscepisse, & extrema verba cum ea habuisse, id in Caroli dedecus ac quoddam animæ periculum verteret* (l).

Nous avons vu que le P. Paul n'a point touché cette circonstance, mais il s'est dedommagé d'un autre côté, & n'a point perdu l'occasion de faire paroître Charles-Quint sous l'idée d'un Prince suspect d'heterodoxie: car en racontant les rigoureuses executions qui furent faites en Espagne, il observe (m) que l'on brûla *le fantome de Constance Ponce mort quelques jours auparavant dans les prisons de l'Inquisition, lequel avoit été Confesseur de Charles-Quint dans sa solitude, & avoit reçu ses derniers soupirs.* On l'avoit mis en prison (n) immediatement après la mort de ce Prince. *Cette derniere execution*, ajoûte-t-il, *bien que faite seulement contre une effigie, fit plus de peur que toutes les autres; un chacun concluant qu'il n'y avoit point de connivence ni de misericorde à esperer d'un Prince, qui n'épargnoit pas même un personnage dont la flétrissure retomboit toute sur la memoire de son propre pere* (o). Mezerai pousse plus loin la reflexion, puis qu'après avoir raporté que Philippe fit brûler plusieurs Lutheriens, *même le fantome de Constance Ponce Confesseur de Charles V. qui l'avoit assisté jusqu'à la mort*, il ajoûte, *Il ne faut pas s'étonner s'il ne craignit point de ternir la memoire de son pere, puis que, si on en croit quelques-uns, il voulut lui faire faire son procés & brûler ses os pour crime d'heresie, & que rien ne l'en empêcha sinon cette consideration, que si son pere avoit été Heretique il étoit decheu de ses Etats, & par consequent n'avoit pas eu droit de les resigner à son fils* (p). On nous debite là bien des choses. 1. Que Constance Ponce étoit Confesseur de Charles-Quint. 2. Qu'il fit les fonctions de cette charge pendant l'agonie, & jusqu'au dernier soupir de cet Empereur. 3. Que son effigie fut brûlée. 4. Que cela flétrit la memoire de Charles-Quint. 5. Que Philippe auroit fait condamner feu son pere pour cause d'heresie, si de puissantes raisons de Politique ne l'en eussent empêché. Mezerai raporte ce dernier fait selon l'opinion de quelques-uns; d'autres (q) l'affirment sans aucune restriction. Nous verrons ci-dessous (r) sur quel temoignage Brantôme l'a raporté. Je croi qu'on peut dire qu'il est très-certain que c'est une chose très-incertaine. Le 1. & le 2. fait sont niez par les Auteurs Espagnols (s). Ils avoüent que Constance Ponce (t) fut Predicateur de Charles-Quint, mais ils nient qu'il ait été son Confesseur, & ils soutiennent qu'il etoit dans les prisons de l'Inquisition avant que ce Prince mourût. Voici comme parle le Comte de la Roca (v); „ Quand l'Inquisition fit arrester Constantin à Seville, Charles dit ces paroles, *si Constantin est heretique, il est grand heretique.* „ Le dernier Confesseur de ce Prince (w) s'apelloit François Villalva. Le 3. fait est certain: & quant au 4. on peut dire, que la conviction de Constantin Ponce a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint. Il ne faut pas oublier qu'il ne paroit point que Carranza ait eu quelque part à la direction spirituelle de l'Empereur, & s'il lui administra les Sacremens de l'Eglise au lit de mort, ce fut, dit-on, à cause que le Monastere de St. Juste étoit dans son Dioceſe. Il s'étoit transporté à ce Couvent lors qu'il aprit la maladie de l'Empereur, & y arriva la veille du jour que Sa Majesté Imperiale mourut. (x) *Placidissime expiravit* (Carolus) *præsente Bartholomæo Carranza à Miranda Archiepiscopo Toletano Ordinis Dominicani, loci Ordinario, qui audita ejus infirmitate accurrerat & pridie obitus advenerat, summa ejus, ut quidam scribunt, consolatione.* Nous parlerons plus amplement de cette partie de l'histoire de Charles-Quint dans la remarque R. de son article, & nous observerons quelques fautes de l'Abbé de St. Real.

(l) Id. ib.

(m) Fra-Paolo ubi supra.

FAITS concernant le Confesseur de Charles-Quint.

(n) Nella quale (*pregione*) per imputatione d'heresia fu posto immediate dopo la morte dell' Imperatore. *Mr. Amelot de la Houssaye n'a point exprimé ceci.*

(o) *Mr. Amelot de la Houssaye a mis ici cette note marginale:* Rien ne l'empêcha de lui faire son procés comme à la memoire d'un Heretique, sinon la crainte qu'il eut que si son pere l'avoit été, la resignation qu'il lui avoit faite de ses Etats ne fût censée nulle à cause de l'empêchement de l'heresie.

(p) *Mezerai Abr. Chronol. ad ann. 1559. to. 5. pag. 9.*

(q) *Amelot de la Houssaye. J'ai cité ses paroles ci-dessus, lettre o.* (r) Dans la remarque R de l'article Charles-Quint. (s) *Voyez le Cardinal Palavicin Hist. du Conc. de Trente l. 14. ch. 11. n. 3.* (t) *Je l'apelle ainsi pour m'accommoder à l'erreur commune: j'ai averti suffisamment dans l'article* Ponce (Constantin) *qu'il ne s'apelle pas ainsi.* (v) *Le Comte de la Roca, Hist. de Charles-Quint, p. m. 335.* (w) *Pallavic. ibid. ex Joanne Antonio Vera, & Sandovallio.* (x) *Spondan. ad ann. 1558. n. 9.*

Digitized by Google

mort dans les ſentimens de Luther; car dès l'an 1559. β Carranza fut arrêté par l'Inquiſition comme un heretique. Après s'être defendu en Eſpagne juſques à l'année 1567. il fut tranſporté à Rome où ſa priſon fut bien longue. Enfin on lui prononça ſa ſentence l'an 1576. elle portoit qu'encore que l'on n'eût point de preuves certaines de ſon hereſie, neanmoins veu les fortes preſomptions que l'on avoit contre lui, il feroit une abjuration ſolennelle. S'étant ſoumis à cet ordre il fut envoié au Couvent γ de la Minerve, & y mourut peu δ après: ce fut le 2. de Mai 1576. à l'âge de 72. ans. On dit des (D) merveilles de ſa patience. Ses principaux livres ſont *ſumma Conciliorum*, & un catechiſme Eſpagnol (E) *in folio* qui a été mis dans l'Index.

β *Spondan. ad ann. 1559. n. 29.*

γ *C'eſt un Couvent de Dominicains à Rome.*

δ *Id. ib. Nicol. Antonio ubi ſupra.*

Vous trouverez un ample recit touchant le merite & les avantures de Carranza, dans la preface que Mr. Varillas a miſe au devant du 5. tome de ſon hiſtoire de l'hereſie. Conſultez le auſſi au livre 23. de la même hiſtoire. Il n'a pas oublié de remarquer que le General des Jeſuites fut favorable à Carranza. Un Apologiſte ‡ des Dominicains s'eſt prevalu de ce fait pour repondre à un Jeſuite qui vouloit rendre ſuſpecte la foi de ce grand Prelat. La reconnoiſſance exigeoit beaucoup de choſes du General de la Compagnie en cette rencontre, car ce fut Carranza qui donna la permiſſion aux Jeſuites de s'établir à Tolede, à quoi ſon predeceſſeur s'étoit opoſé rigoureuſement †.

‡ *Vincent. Baron. Apolog. to. 1. pag. 64.*

‡ *Id. ib.*

☞ CARTEROMACHUS (SCIPION) nâtif de Piſtoie dans la Toſcane, fut un des habiles hommes du XVI. ſiecle. Il entendoit bien la langue (A) Latine & la langue Greque, & il ſavoit expliquer heureuſement les dificultez des anciens Auteurs. Il fut fort conſideré à Veniſe, & il n'en ſeroit point ſorti s'il n'eût vu que les embarras de la guerre ne lui permettroient pas d'étudier tranquillement. Il ſe retira à Rome, & y trouva une favorable protection chez le Cardinal François Alidoſi. Il le ſuivit à Ravenne, & après que ce Cardinal y eut perdu la vie, il s'en retourna à Rome. Il fut mis par le Pape Leon X. auprès de Jules de Medicis en qualité d'homme d'étude, & aparemment il ſeroit monté à quelque grade honorable & lucratif, s'il ne fût mort avant que d'avoir le tems de reſſentir les effets de l'amitié de ſon maître *. Je citerai un Auteur † qui aſſûre qu'il étoit auprès du Cardinal Jean de Medicis en 1512. Ce Cardinal fut enſuite le Pape Leon X. J'en citerai un autre qui dit que (B) Carteromachus étoit éloigné de l'oſtentation, & qu'il mourut à l'âge d'environ 43. ans.

* *Tiré de Petrus Valerianus de litterator. infelicitate lib. 2. pag. m. 72. 73.*

† *Voiez la remarque A, lettre b.*

CARTHAGENA (JEAN) fut premierement Jeſuïte, & puis Cordelier. Il étoit Eſpagnol de nation, & il fut Profeſſeur à Salamanque, mais enſuite il ſe tranſporta à Rome, & y

(a) *Le Comte de la Roca, ubi ſupra pag. 348.*

(b) *Ces paroles de Mr. de Thou lib. 84. p. 76. ne ſont donc point vraies:* Tædio carceris miſer Carranca cum nihil contra ipſum probaretur tandem extinctus eſt.

REFLEXION ſur la juſtice rendue à Carranza par le peuple.

(c) *Interdum vulgus rectum videt, eſt ubi peccat. Horat. epiſt. 1. l. 2. v. 63.*

(D) *On dit des merveilles de ſa patience.*] Une des plus belles marques que l'on en puiſſe donner, eſt qu'encore qu'il ſe reconût innocent il ne blâma point ſes Juges. (a) *Eſtant pres de mourir le jour de Saint Athanaſe, qui fut le plus grand Prelat & le plus perſecuté que l'Egliſe ait jamais eu de ſon temps, en preſence du Saint Sacrement qu'on lui apporta pour viatique, & de tous les Religieux du Couvent de la Minerve de Rome, où il mourut (b), il dit les larmes aux yeux.* Que par ce glorieux Seigneur qu'il alloit recevoir, devant lequel en peu d'heures il pretendoit de rendre compte, il ne l'avoit jamais offenſé mortellement en matiere de la foy; que neantmoins il eſtimoit juſte la Sentence qui avoit eſté donnée en conſequence de ce qui avoit eſté allegué & prouvé contre lui. *Action qui lui fit acquerir une ſi haute eſtime d'innocence, que dans le temps qu'il fut enterré, qui eſtoit un jour de travail, toutes les boutiques furent fermées, comme ſi c'avoit eſté le jour de Paſques. Le Peuple rendit la meſme veneration à ſon corps qu'on auroit pû faire à celuy d'un Saint.*

On doit être édifié de ce que le peuple fit voir qu'il rendoit juſtice en cette rencontre à l'innocence opprimée: le peuple n'eſt (c) pas toûjours dans l'aveuglement, mais il ne fit alors qu'une partie de ſon devoir, il faloit qu'en même tems il temoignât ſon indignation contre ce Tribunal inique, qui avoit ſi long tems perſecuté un honnête homme, & que pour le moins il fît paroître qu'il ſouhaitoit que ces mauvais Juges fuſſent marquez d'une note d'infamie: car qu'y a-t-il de moins ſuportable que de voir qu'un ſavant Prelat contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes delateurs qu'après une longue & dure captivité, & qu'il n'en ſort qu'avec une flêtriſſure uniquement deſtinée à ſauver l'honneur de ces miſerables delateurs? Afin de cacher l'injuſtice que l'on avoit exercée contre Carranza, il falut bien que l'on prononçât qu'il y avoit des preſomptions contre lui; ſans cela on ſe ſeroit trop expoſé aux murmures & à la haine du peuple. Voilà le point où l'on ſe joüa du public, voilà de quoi le public auroit dû ſe ſcandaliſer. Mais ce ſeroit exiger trop de choſes à la fois de la multitude. C'eſt aux ſages à voir cette double iniquité, & à reſpecter humblement la providence, qui permet non ſeulement que le tribunal de l'Inquiſition, veritable abomination introduite dans les lieux ſaints, triomphe & regne depuis ſi long tems en pluſieurs lieux de la Chretienté; mais auſſi qu'il allonge peu-à-peu ſes phylacteres, & qu'il repande ſes fibres & ſes racines de toutes parts.

(E) *Un catechiſme Eſpagnol . . . . qui a été mis dans l'Index.*] Nicolas Antonio dit (d) que ce livre fut la cauſe des perſecutions de Carranza. Voiez dans Fra-Paolo les vacarmes de l'Evêque de Lerida contre la Congregation de l'Index, qui avoit donné ſon aprobation à ce livre. L'Evêque de Lerida *ſe mit à invectiver contre* la ſentence de cette Congregation, & raporta *des endroits du livre leſquels pris dans le ſens qu'il y donnoit ſembloient dignes de cenſure, & qui pis eſt il taxa la conſcience des Prelats* de cette Congregation. Le Chef s'en plaignit aux Legats: la diſpute fut terminée moienuant quelques excuſes faites par l'Evêque de Lerida, & à condition que l'on ne donneroit point de copies de l'atteſtation qui avoit été remiſe à l'Agent de Barthelemi Carranza. Le Comte de Lune Ambaſſadeur d'Eſpagne retira cette atteſtation d'entre les mains de l'Agent (e).

(d) *Qui liber Autori ſuo infortunii tota cauſa fuiſſe dicitur: quare prohibitus eſt in Romano Indice. Nic. Anton. ubi ſupra pag. 148.*

(e) *Fra-Paolo l. 8. ad ann. 1563. pag. m. 724.*

(A) *Il entendoit bien la langue Latine & la langue Greque.*] Cela paroît par ſes écrits. (f) *Qua litteratura fuerit ſive carmen Græcè ſive Latinè pangeret, ſive orationem elucubraret, ex multis ejus ſcriptis unicuique erudito viro liceat ſuſpicere.* Alcyonius lui attribuë une grande conoiſſance du Grec, *Cui*, dit-il (g), *tametſi Latinus eſt attamen vel Græci ipſi in ſua lingua cognitione & ſubtilitate primas deferunt.* Quelques pages après voici comme il fait parler Jules de Medicis au Cardinal Jean de Medicis ſon couſin qui a été Pape ſous le nom de Leon X. (h) *Multos graca literatura inſignes viros domi habes ad quorum æmulationem non deſiſtis cum omni genere exercitationis, tum maxime ſtilo augere partam eloquentiam; atque inter hos maxime eminet Scipio Carteromachus quem honorificentiſſime pro tua natura liberaliſſimèque tractas, cum præſertim videas illum quamquam latinum grace ſic loqui & ſcribere, ut ſolus poſt veterum Græcorum Platonis, Socratis, Demoſthenis, & Strabonis interitum, orba eloquentia tutor veluti videatur.*

(f) *Petrus Alcyonius in Medicé legato poſteriora fol. g ii verſo.*

(g) *Id. ib. ſub fin.*

(h) *Notez que ce dialogue d'Alcyonius concerne le tems de la legation de Jean de Medicis vers l'an 1512.*

(B) *Que Carteromachus étoit éloigné de l'oſtentation.*] Il faloit le provoquer & le mettre en train, car autrement on n'eût ſu conoître par ſes diſcours qu'il fût un homme d'étude. Que c'eſt un bel éloge! & qu'il y a peu de Savans qui le meritent! Celui qui le donne à Carteromachus eſt très-digne de croiance, il parloit d'un homme mort qu'il avoit conu perſonnellement. (i) Bononiæ *primùm videre contigit* Scipionem Carteromachum, *recondita & abſoluta eruditionis hominem, ſed uſque adeo alienum ab oſtentatione, ut ni provocaſſes, juraſſes eſſe literarum ignarum. Cum eo poſt* Romæ *fuit mihi propior familiaritas. Et deceſſit haud multò major annis quadraginta duobus.* La lettre d'Eraſme dont je tire ces paroles eſt datée du 1. de Mars 1524.

(i) *Eraſmus epiſt. 5. lib. 23. p. 1209. Il a dit dans ſon Ciceronianus,* Scipionem Carteromachum agnoſco virum citra oſtentationem in utraque literatura doctum.

Digitized by Google

y enſeigna la Theologie avec aplaudiſſement ſous le Pontificat de Paul V. Il mourut à Naples l'an 1617. *. Jamais homme ne fut plus devoüé que lui aux interêts de la Cour de Rome, & n'outra davantage les droits des Papes. C'eſt ce qui paroît par les Ouvrages (A) qu'il publia ſur les demêlez de Paul V. avec la Republique de Veniſe. Les François trouverent dans ces Ouvrages de quoi ſe defendre contre les plaintes (B) malignes des Eſpagnols. Carthagena faiſoit auſſi des ſupoſitions outrées touchant les graces (C) de Dieu ſur quelques Saints. On verra dans la derniere remarque quelques traits du caractere de ſon eſprit.

CASSANDRE, fille de Priam & d'Hecube, fut tentée par Apollon, & le trompa. Il lui promettoit le don de la prophetie, pourveu (A) qu'elle lui voulût donner ſon pucelage: elle

* *Voiez Nicolas Antonio Biblioth. Hiſpan. to. 1. pag. 511. 512.*

(a) *Ferrier, Catholique d'Etat, pag. 141. dans le recueil des pieces pour ſervir à l'Hiſtoire publié l'an 1643.*

(b) *Id. ib. p. 138.*

(1) *Propugnac. Catholic. de jure belli Romani Pontificis, lib. 3. c. 1.*

(c) *Ibid. pag. 95.*

(d) C'eſt le Propugnaculum Catholicum.

(e) *Ibid. pag. 87.*

(f) *Virgil. Æn. l. 2. v. 389.*

(g) *Id. ib. lib. 10. v. 501.*

(h) *Voiez le Traité de Dauſquius, S. Joſephi ſanctificatio extra uterum, pag. 82.*

(i) In illa voluminum Carthagenæ immanitate verboſiſſima (cui loquacitate cedit unicus ſcriptor ab omni ævo) cenſores &c. *Ib. p. 109.*

(k) *Ibid. pag. 116.*

(l) *Dauſquius* ibid. pag. 119. *la traite de* Blaſphemia prodigioſa.

(A) *Les Ouvrages qu'il publia ſur les demêlez de Paul V.*] En voici les titres: *Pro Eccleſiaſtica libertate & poteſtate tuenda adverſus injuſtas Venetorum leges*, à Rome 1607. *in 4. Propugnaculum Catholicum de jure belli Romani Pontificis adverſus Eccleſiæ jura violantes*, à Rome 1609. *in* 8.

(B) *De quoi ſe defendre contre les plaintes malignes des Eſpagnols.*] Ils ſe plaignoient éternellement des alliances que la France contractoit avec les Etats Proteſtans. Ils employoient l'exaggeration & l'hyperbole à decrier nommément la ligue qu'on avoit formée en faveur de l'Electeur Palatin, de laquelle, diſoient-ils, le chef eſt le Roi d'Angleterre, & là-deſſus ils vomiſſoient tant d'injures contre ce Monarque, que (a) *peu s'en falut qu'ils ne deployaſſent toute cette infame Satyre qu'ils avoient fait autrefois imprimer contre luy ſous le nom de* Couronne Royale. On leur allegua entre autres choſes (b) le Pere Carthagena, qui *dans Rome, Moine Eſpagnol, eſcrivant au Pape, pour le Pape, & par ſon commandement, par un chapitre tout entier prouve* (1) „ qu'en bonne conſcience le Pape peut quand il „ jugera à propos appeller à ſon ſecours des ſoldats in„ fidelles, contre tous ceux qui violeront les libertez „ de l'Egliſe. „ On leur (c) allegua le même Moine écrivant *un livre (d) exprés pour juſtifier qu'il eſt loiſible de faire la guerre aux Catholiques, ſi le cas y eſchet, & concluant par là* „ il n'appartient pas au ſubjets d'un „ Roy d'examiner ſi les cauſes d'une guerre ſont juſ„ tes. „ On leur (e) cita cette autre maxime du même Moine: *Les gens d'Egliſe ſont obligez de droit divin & de droit de nature d'eſtropier & de mettre à mort les ennemis pour la defenſe de la Republique, ſans que pour cela ils encourent aucune irregularité, & ils peuvent prendre & poſſeder les biens des ennemis tout de même que les ſoldats ſeculiers.* Les uns & les autres de ces Ecrivains, les Eſpagnols d'un côté avec leurs plaintes contre les ligues de la France, les François de l'autre avec leurs apologies ſongeoient peu à l'avenir, & qu'avant la fin du ſiecle les preuves ſeroient changées en objections de part & d'autre. Ils peuvent dire aujourd'hui de chaque côté, (f) *Mutemus clipeos, Danaumque inſignia nobis Aptemus*, pendant qu'un ſpectateur neutre fera cette reflexion; (g) *Nescia mens hominum fati ſortisque futuræ!*

(C) *Touchant les graces de Dieu ſur quelques Saints.*] Il a pretendu que St. Joſeph & pluſieurs autres ont été ſanctifiez avant que de naître. Claude Dauſqueius ou Dauſquius Chanoine de Tournai écrivit contre cette imagination, & dit entre autres choſes que Carthagena tordoit l'Ecriture avec beaucoup de temerité. (h) *Palam in oculis Eccleſiæ Romanæ præcipiti temeritate in ſacras literas involavit, eaſque obtorto collo in affectatæ novitatis patrocinium interpretando contra Concilii Tridentini edicta depravavit.* Un Cordelier Flamand prit feu là-deſſus, & publia un livre contre le Chanoine; celui-ci repliqua, & ne fut pas plus moderé que ſon adverſaire. On trouve cette doctrine de Carthagena dans ſes *homilia ſacra cum Catholica tum moralis de religionis Chriſtiana arcanis.* De la maniere que Dauſquius a parlé de cet Ouvrage, c'eſt un fatras (i) de paroles debite avec un grand faſte: (k) *Iſta incuriosa curioſitate victus Carthagena volumina iſta quibus orbis cymbalum audire meruit (an etiam volvit) inſcribit* de religionis Chriſtianæ arcanis. *Quia ſcilicet* arcano quodcunque Moſes volumine *clauſit, & de* arcanis Catholicæ veritatis *quæcunque Galatinus compilavit veritate, diligentia, immanitate ſuperavit Carthagena.* Il y a un livre dans ces volumes qui a pour titre *Arcana Deipara, ac Joſephi Myſteria.* L'Auteur y debite une impertinence (l) fort mal-honnête, c'eſt que St. Joſeph peut tenir rang parmi les martyrs, à cauſe que la jalouſie qui lui dechiroit le cœur, quand il s'apercevoit de jour en jour de la groſſeſſe de ſon épouſe, étoit un tourment inſupportable. *Cum ergo B. Joſeph immani zelotypiæ dolore angeretur, neque levamen hoc quod ei aſſumere licebat, quæritaret, Evangeliſta dicente, cum eſſet juſtus, voluit eam traducere, conſequens eſt eor ejus graviſſimo doloris vulnere fuiſſe exulceratum. . . . Profecto hujuſmodi perplexitas & pluſquam civile bellum inter ſenſum & rationem, non poterat non immaniter viſcera Joſephi diſrumpere & excarnificare . . . . cogitatio illa non potuit non eſſe illi grave martyrii genus* (m). Il confirme ſa penſée par l'autorité de Salomon. *Cum zelotypicus amor ſit, ut ait Salomon, dura ſicut infernus æmulatio, non poterat non vehementer & abſque ulla interruptione Joſephi cor tranſverſari ſicut & infernus ſummopere torquet, & nec per momentum excruciare ceſſat* (n). A quoi n'expoſe-t-on point nos myſteres? Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries profanes, quand on oſe faire des martyrs de cette nature? Le Chanoine de Tournai eſt loüable d'avoir relancé comme des blaſphêmes ces ſortes d'imaginations. *Senſus virgineum uterum intumeſcentem videns adulteram judicabat.* Ces paroles ſont de Carthagena, & en voici qui ſont du Chanoine: (o) *Joſephum Chryſoſtomi teſtificatione cavebat vel minimam Virgini aſſerre moleſtiam, & tu dicis Joſephum* eam adulteram judicaſſe. *Impie. Ac ſi dicat.* Manifeſtaque crimina pleno Fert utero.

Un Profeſſeur de Louvain ne profita guere des reflexions judicieuſes du Chanoine de Tournai: „ ſon excés monta un jour juſqu'à l'impieté & l'im„ pudence tout enſemble, lors qu'en expliquant le „ trouble de S. Joſeph, & voulant rendre raiſon pour„ quoy il avoit penſé de quitter la Sainte Vierge, il „ dit que ce fut à cauſe que ce Grand Saint eut peur „ de paſſer pour C. . . . timebat vocari C. . . . la „ pudeur m'empeſche de dire ce qu'il n'a pas rougi de „ nommer en pleine claſſe. „ Voilà mot-à-mot ce que j'ai tiré d'un livre qui fut imprimé à Cologne l'an 1685. ſous le titre de *Hiſtoire de l'intruſion du Sr. du Bois dans la Chaire de l'Ecriture Sainte qu'il profeſſe dans l'Univerſité de Louvain, & de la maniere dont il s'acquite de cet employ, avec des reflexions ſur les cauſes de ſa reputation & de ſon credit.*

(A) *Le don de la prophetie pourveu qu'elle lui voulût donner ſon pucelage.*] J'ai déjà dit pluſieurs fois que rien n'eſt plus mal lié que le ſyſtême des anciens Paiens. Nous en avons ici une preuve; c'étoit (p) un dogme du Paganiſme que la Prêtreſſe d'Apollon à Delphes devoit être vierge, & qu'autrement l'inſpiration ne lui auroit pas été communiquée. Il ne faloit donc pas ſupoſer après cela qu'Apollon promettoit la prophetie à une fille, à condition qu'elle voulût ſe defaire de ſon pucelage. Quelques-uns (q) trouvent là-dedans les artifices du Demon, & les profondeurs de ſa malice; mais c'eſt ſupoſer que l'hiſtoire de la tentation de Caſſandre eſt vraie, au lieu que ce n'eſt qu'une fiction poetique. L'Auteur à qui j'en veux fait une autre faute. Il ſupoſe que la Sibylle de Cumes fut tentée par Apollon preciſément comme Caſſandre, & il en donne pour preuve (r) quelques vers (ſ) d'Ovide, qui ne font mention d'aucune promeſſe de prophetie. Pour trouver une parfaite conformité entre ces deux tentations, il faudroit dire qu'Apollon offrit de donner en general à Caſſandre tout ce qu'elle lui demanderoit; c'eſt ce qu'il promit à la Sibylle (t). Un moderne (v) a ſupoſé qu'en effet les promeſſes envers Caſſandre ne ſe bornerent à rien, & que ce fut Caſſandre qui choiſit la prophetie: mais l'autorité d'Apollodore & celle de Servius ne nous permettent pas de donner dans cette ſupoſition. Ces deux Auteurs diſent l'un (w) qu'Apollon promit à Caſſandre de la faire Propheteſſe; l'autre (x) qu'il ne lui promettoit rien, mais que Caſſandre aiant demandé le don prophetique pour le prix de ſa derniere faveur, fut priſe au mot. La Sibylle aiant à ſon choix tous les biens qu'elle voudroit, demanda une longue vie, & aiant oublié d'ajoûter qu'elle demeurât toûjours jeune, il ne tint qu'à elle d'obtenir encore cela; il ne lui en auroit coûté que ſon pucelage.

Excidit (y) ut peterem juvenes quoque protinus annos;
Hos tamen ille mihi dabat, æternamque juventam
Si veneren paterer.

Mais elle trouva qu'une éternelle jeuneſſe ſeroit trop chere à un tel prix. Elle faiſoit donc grand cas de ſa marchandiſe.

(m) *Tom. 2. lib. 4. Hom. 3. pag. 123. n.* Cæterum *apud Dauſquium, ib.*

(n) *Apud Dauſquium, pag. 121.*

(o) *Ibid. pag. 122.*

(p) *Voiez Petit de Sibylla, pag. 114.*

(q) *Idem pag. 121.*

(r) *Ibid. pag. 122.*

(ſ) *Ex l. 14. Metamorph. Ovidii.*

(t) Elige, ait, virgo Cumæa quid optes, Optatis potiere tuis. *Ovid. Metam. lib. 14.*

(v) *Vigenere dans l'argument de la Caſſandre de Philoſtrate to. 1. p. m. 660. edit. in 4. & to. 2. pag. 77.*

(w) *Apollodor. l. 3. p. m. 227.*

(x) *Servius in Æn. l. 2. v. 247.*

(y) *Ovid. ibid.*

elle fit ſemblant de conſentir à cet échange, mais quand elle eut obtenu le don de prophetiſer, elle ſe moqua du tentateur, & lui manqua de parole. Apollon ne ſe vengea pas en lui ôtant ce qu'il lui avoit donné, mais en faiſant que l'on ne crût rien de tout ce qu'elle ſe mêleroit de predire *. On la regardoit comme une folle, pendant que ſes predictions n'étoient pas effectuées, & l'on n'avoüoit qu'elle fût ſage qu'après leur accompliſſement †. Servius raporte de quelle façon (B) elles furent rendues inutiles. Il y en a qui diſent un (C) autre conte. Quoi qu'il en ſoit, lors que la ville de Troie tomba au pouvoir des Grecs, cette Propheteſſe ſe ſauva dans le temple de Minerve, & y trouva bien un aſyle (D) pour ſa vie, mais non pas pour ſon honneur. Ajax fils d'Oïlée la viola au milieu du temple. Nous avons dit ailleurs ‡ comment Minerve ſe reſſentit de cette injure, & nous dirons encore ici quelque choſe touchant (E) la punition de cette ſale impieté. Il eſt remarquable que la peine tomba ſur le ſexe qui avoit reçu l'offenſe,

(a) *Servius in Æn. l. 2. v. 247.*

(b) *Virgil. Æn. l. 2. v. 246.*

(c) *Tzetzes in Lycophron. Euſtathius in Iliad. 6. Scholiaſtes Euripidis in Hecub. apud Mezirиac. in epiſtol. Ovidii, pag. 479.*

(d) *Apollodorus l. 2. Scholiaſtes Homeri in Odyſſ. 11. Scholiaſtes Apollonii in lib. 1. apud Mezirиac ib. pag. 480.*

(e) Bene diſſimulavit de ſtupro Caſſandræ. *Servius ib. v. 403.*

(f) *Lib. 13. v. 421.*

(g) *Voiez Servius in Æn. 1. v. 41.*

(h) *Pauſanias l. 1. p. 14. l. 5. pag. 167. l. 10. pag. 343.*

(i) *Servius in Æn. 2. v. 404.*

(k) Tractata comis antiſtita Phœbi
Non profecturas tendebat ad æthera palmas.
Ovidius Metam. l. 13. Voiez auſſi Euripide *in Troadibus v. 253.*

(l) *Virgil. Æn. l. 2. v. 341.*

(m) *Homer. Iliad. l. 13. v. 365.*

(n) *Pauſan. lib. 10. pag. 344.*

(B) *De quelle façon* les predictions de Caſſandre *furent rendues inutiles.*] La ſalive d'Apollon fit cet effet: ſon operation fut telle que les paroles de Caſſandre ne trouverent creance nulle part. Il fut fâché que la Belle ne lui donnât point ce qu'elle lui avoit promis, mais il cacha ſon reſſentiment, & la pria que pour le moins elle lui accordât un baiſer. Sa demande lui fut accordée, & alors il cracha ſur la bouche de Caſſandre, & lui rendit inutile le talent qu'il lui avoit accordé. (a) *Apollo cum amaſſet Caſſandram, petit ab ea ejus concubitus copiam: illa hac conditione promiſit, ſi ſibi ab eo futurorum ſcientia præſtaretur: quam cum Apollo tribuiſſet, ab illa promiſſus coitus denegatus eſt; ſed Apollo diſſimulata pauliſper ira, petiit ab ea, ut ſibi oſculum ſaltem præſtaret, quod cum illa feciſſet, Apollo os ejus inſpuit; & quia eripere Deo ſemel tributum munus non conveniebat, effecit ut illa quidem vera vaticinaretur, ſed fides non haberetur.* Servius raconte cela en commentant ces paroles de Virgile (b):

Tunc etiam fatis aperit Caſſandra futuris
Ora dei juſſu non unquam credita Teucris.

(C) *Il y en a qui diſent un autre conte.*] C'eſt qu'Helenus & Caſſandre qui étoient jumeaux furent portez durant leur enfance dans le temple d'Apollon. On les y laiſſa une nuit entiere ſoit par oubli, ſoit que ce fût la coutume: le lendemain quand on les alla querir on leur trouva des ſerpens entortillez ſur le corps qui leur lechoient les oreilles. Cette action des ſerpens leur confera à tous deux le don de prophetiſer (c). Cela me fait ſouvenir de ce que l'on conte de Melampus. Un jour pendant qu'il dormoit deux ſerpens lui allerent lecher les oreilles; à ſon reveil il fut tout ſurpris d'éprouver qu'il entendoit le langage des oiſeaux, par ce moien il put predire beaucoup de choſes (d).

(D) *Un aſyle pour ſa vie, mais non pas pour ſon honneur.*] Virgile n'a pas trouvé à-propos (e) de dire qu'on la viola: il s'eſt contenté de repreſenter l'état où elle ſe vit reduite quand on la traîna hors du temple.

Ecce trahebatur paſſis Priameïa virgo
Crinibus à templo Caſſandra adytiſque Minervæ,
Ad cœlum tendens ardentia lumina fruſtra;
Lumina: nam teneras arcebant vincula palmas.

Le Poëte Quintus Calaber n'a pas été ſi ſcrupuleux, il a dit (f) tout net qu'Ajax fils d'Oïleus viola Caſſandre dans le temple même de Minerve: c'eſt la tradition generale (g): les monumens (h) publics en faiſoient foi dans pluſieurs villes de la Grece. Voiez l'article de cet Ajax. Quelques-uns ont dit (i) que Caſſandre étoit Prêtreſſe de Pallas; d'autres (k) qu'elle l'étoit d'Apollon: cependant ſi nous en croions Virgile elle avoit été fiancée, ou promiſe à Corebus.

\- - - - - - *Juvenisque Corebus*
Mygdonides. Illis ad Trojam forte diebus
Venerat, inſano Caſſandræ incenſus amore
Et GENER *auxilium Priamo Phrygibuſque ferebat,*
Infelix qui non SPONSÆ *præcepta furentis*
Audierat (l). - - - - -

Homere fait mention d'un Prince qui étoit venu demander en mariage Caſſandre, & qui promettoit de faire lever le ſiege de Troie; & d'ailleurs il ne demandoit point de dot, la beauté de Caſſandre lui ſuffiſoit.

Ἦτοι (m) ὁ Πριάμοιο θυγατρῶν εἶδος ἀρίστην
Κασσάνδρην, ἀνάεδνον ὑπόρσας, μέγα ἔργον
Ἐκ Τροίης ἀέκοντας ἀπώσειν δῆμος Ἀχαιῶν.
Petebat autem Priami filiarum forma præſtantiſſimam
Caſſandram ſine ſponſalibus: pollicitus autem fuerat
magnum opus,
Ex Troja quantumvis invitos expulſurum ſe filios
Achivorum.

Priam conſentit à ce mariage. Homere donne le nom d'Othryonée à ce futur gendre de Priam, & le fait mourir dans un combat. Virgile fait auſſi tuer Corebe la nuit que Troie fut priſe. Pauſanias (n) fait mention de ce Corebe comme d'un homme qui devoit épouſer Caſſandre.

(E) *Touchant la punition de cette ſale impieté.*] Plutarque (o) obſerve qu'il n'y avoit pas long tems que ceux de Locres avoient ceſſé d'envoier des filles à Troie, pour expier l'action impudique d'Ajax. Ces filles paſſoient là triſtement toute leur vie à balier le temple de la Déeſſe Minerve. Je me ſers de la verſion d'Amiot, pour repreſenter leurs fonctions & leur équipage.

Où les pieds nuds, ſans aucune veſture
Sans voile aucun, ni honneſte coiffure,
Ne plus ne moins qu'eſclaves, tous le jour
Des le matin elles font ſans ſejour
A balier de Pallas la Deeſſe
Le temple ſains juſques en leur vieilleſſe.

Après ces vers d'Amiot je me ſerviral de la proſe de Vigenere, pour expliquer plus en detail la peine que le crime d'Ajax attira ſur les Locriens. (p) *Timee Sicilien & Callimaque ſpecifient bien cela plus particulierement, alleguans que quelques trois ans apres la mort d'Aiax, la peſte s'eſtans attachee forte & ferme au pays de Locres à cauſe du forfaict de leur deffunct Prince, le peuple fut admoneſté par l'oracle, qu'ils euſſent à appaiſer de là à mille ans la Minerve qui eſtoit à Troye, & luy envoyer chaſcun an deux filles pucelles ſur qui la ſort tomberoit. Ces pauvres creatures eſtoient contraintes de s'y en aller de nuict à la defrobee, par les chemins les plus couverts & devoyez qu'elles pouvoient choiſir; en habit diſſimulé, afin d'entrer à cachettes au temple de la Deeſſe; où ſi elles pouvoient parvenir ſaines & ſauves, elles demouroient là pour ſon miniſtere & ſervice, à balier & arrouſer le lieu; dont elles n'euſſent pas oſé ſortir, ni s'approcher non plus de la ſaincte Image ſinon que de nuict: eſtans au reſte toutes vaſes, & veſtues d'une meſchante robbe, les pieds deſchaux. Bien peu toutesfois d'entr'elles pouvoient arriver à ceſte condition là; car tout auſſitoſt que les Troyens eſtoient advertiz de leur partement de Locres, qui ſe faiſoit ordinairement à certaines ſaiſons, ils s'alloient mettre en aguet ſur les chemins & advenues pour les attendre au paſſage: là où ſans aucune miſericorde, ſi d'aventure elles tomboient entre leurs mains, ils les maſſacroient cruellement à coups de pierres & d'eſpee: puis les bruſloient ſur la place avec du bois ſterile, & qui ne porte point de fruict; & en jettoient les cendres du hault du mont de (q) Traon en la mer. Si ſeverement ſe ſçavoient venger les Dieux des Gentils des offenſes qu'on leur faiſoit.*

(o) *Plut. de ſera numin. vindicta pag. 557.*

(p) *Vigenere ſur l'Ajax le Locrien de Philoſtrate to. 2. pag. m. 711.*

(q) *Il faloit dire* Traron.

Vigenere cite l'hiſtorien Timée & le poëte Callimaque, comme ſi nous avions encore les livres où ils racontoient cela; c'eſt nous tromper. On auroit eu plus de bonne foi, & plus de juſteſſe ſi l'on avoit cité le Scholiaſte de Lycophron, car c'eſt lui qui fait ce conte, & qui allegue le temoignage de ces deux Auteurs. Il (r) obſerve que Peribœe & Cleopatre furent les deux premieres filles que les Locriens envoierent, & qu'il y eut une petite variation dans la procedure: on envoioit au commencement deux filles faites, & puis on envoia des enfans d'un an avec leurs nourrices. Si les Troiens les aſſommoient avant qu'elles fuſſent arrivées au temple, il faloit que les Locriens procedaſſent à un nouveau choix. Cette coutume finit mille ans après la guerre de Troie: Χιλίων δ' ἐτῶν παρελθόντων μετὰ τὸν τρωικὸν πόλεμον ἐπαύσαντο τῆς τοιαύτης θυσίας. *Exactis mille annis à bello Trojano, abſtinuerunt ab ejuſmodi piaculo.* Il faut lire τρωικόν, & non pas comme portent les éditions φοινικόν. Le docte Caſaubon (ſ) eût mieux fait de corriger ainſi le texte, que de critiquer Timée ſous pretexte qu'il n'y a qu'environ 840. ans entre la guerre de Troie, & la fin de la guerre de Phocée. Notez qu'il fait cette note en commentant un Auteur qui a remarqué, qu'il eſt extremement difficile d'avoir aſſez de precautions contre ceux qui entreprennent de faire entrer furtivement quelque choſe. Cet Auteur en allegue pour exemple les Troiens, qui employoient tous les ſoins imaginables afin d'empêcher que les filles des Locriens n'entraſſent dans Troie, & qui pourtant ne pouvoient

(r) *Tzetzes in Lycophron. verſo 1141.*

(ſ) *Caſaubon. in Æneæ Poliorc. cap. 31. p. m. 1784.*

Digitized by Google

ſenſe, car il faut que tous les ans les Locriens envoiaſſent de jeunes filles à Troie, & qu'elles y paſſaſſent leur vie dans une dure condition. Cet envoi dura pluſieurs ſiecles, & l'on n'entendit jamais qu'aucune de ces pauvres filles eût * forfait à ſon honneur. Le Sophiſte Theon a obſervé une choſe (EΔ) dont je parlerai. Caſſandre dans le partage du butin échut à Agamemnon: elle ne (F) deplut point à ce Prince, & l'on a dit que Clytemneſtre (G) en fut jalouſe, & que

* *Voiez dans la remarque E les paroles de St. Jerôme.*

venir à bout de cette entrepriſe. Vous voiez qu'il parle de cette coutume au tems preſent. C'eſt un ſigne qu'elle duroit encore: (a) *Μαρτύριον δ' ὅτι τὰ ἀποστελλόμενα μετ' Ἰλιάδας χιλιονὶ φυλάξει. Οἱ γὰρ περὶ Ἴλιον ἄνδρωνι ἐκ τοῦδε τοῦ χρόνου οὔτε διατετραμμένοι εἰσὶν, ὥστε δύνασθαι φυλάξαι μὴ εἰσελθεῖν αὐτοῖς τὰς Λοκρίδας. Καίτοι τοσοῦτοι αὐτοῖς εἰσὶν οἱ τηροῦντες καὶ φυλάττοντες. ἀλλ' ὀλίγοι περιέχοντες τῷ λαθεῖν λανθάνουσι, πολλὰ ἐπιόντες στόματα. Quod autem ejus rei quæ fabulæ immutetur, difficilis cautio ſit, teſtimonio probari poteſt. Nam qui Ilium colunt homines a tanto tempore in eo laborantes, & tanta diligentia ad hoc diſpoſiti, nondum cavere poſſunt, quominus Locrides Ilium ingrediantur: qui tamen in eam rem ſtudii tantum impendant, & tanta cautione utantur. Sed nimirum pauci ad fallendum attendentes fallunt, & ita multas in urbem Locridas inducunt.* Si cet Auteur vivoit aujourd'hui il pourroit confirmer ſon aphoriſme par l'exemple d'une infinité de gens de la religion qui ſe ſont retirez de France, malgré les meſures les mieux concertées que l'on eût priſes pour les empêcher de ſortir. Je ne dis rien de l'heureux ſuccés des ruſes avec quoi l'on fait entrer les marchandiſes de contrebande en depit de mille bureaux, & de mille douaniers & (b) *trompans de Colbert la prudence importune.*

(a) *Æneas in Poliorc. cap.* 31. *p. m.* 1704.

(b) *Deſpreaux Sat.* 8. *p. m.* 52.

Caſaubon a fait une faute conſiderable en traduiſant l'endroit où Polybe dit, qu'il y avoit cent familles nobles & honorées de pluſieurs prerogatives parmi les Locriens, & qu'il faloit que les filles que l'on envoioit tous les ans à Troie, fuſſent de ces cent familles: (c) *Ἐξ ὧν ἔμπροσθεν οἱ Λοκροὶ κατὰ τὸν χρησμὸν πλεῖον τῶν ἑκατὸν ἐπωνυμιῶν παρθένους εἰς Ἴλιον. E quibus*, ſelon la verſion de Caſaubon, *Locrenſes illas centum virgines ſorte legere ex oraculi reſponſo tenebantur, quæ erant quotannis ad Ilium mittenda.* Ce Latin-là ſignifie manifeſtement que chaque année les Locriens avoient envoié cent filles à Troie; mais Polybe ne dit point cela, il ne fait aucune mention du nombre des filles que l'on envoioit. Mettons ici ce paſſage de St. Jerôme: (d) *Juſtum eſt & Locras virgines non tacere quæ cum Ilium mitterentur ex more per annos circiter mille, nulla obſcœnæ rumoris & pollutæ virginitatis ullam fabulam dedit.* On ne pretend pas loüer ces filles de Locres de ce qu'aucune d'elles ne fut violée, mais de ce qu'il n'y en eut aucune qui ſe laiſſât debaucher, & cela ſans doute étoit remarquable, vu la longueur du voiage, & la durée de cette coutume. Il ne faut pas s'etonner que les Troiens qui les attendoient au paſſage ne ſongeaſſent pas à joüir d'elles, car ils les conſideroient comme des victimes chargées de malediction, ils les prenoient pour des animaux immondes qui n'étoient bons qu'à tuer, & qu'à brûler, & dont les cendres (e) devoient être jettées au vent pour ſervir d'expiation. Tzetzes (f) obſerve qu'il y en eut une qui mourut ſur la montagne de Traron proche de Troie, & que les Locriens l'enterrerent, & ne dirent mot, mais qu'ils ceſſerent d'envoier des filles parce qu'ils crurent avoir rempli l'eſpace de tems que l'oracle avoit preſcrit. Ils ſe tromperent, la famine recommença dans leur païs, & cela les fit reprendre la coutume qu'ils avoient diſcontinuée, mais au lieu d'envoier deux filles, ils n'en envoierent qu'une, ils s'imaginerent qu'à l'avenir une ſuffiroit à l'expiation de la faute d'Ajax. Le Scholiaſte pretend que leur interpretation de l'oracle étoit mauvaiſe, puis qu'Apollon ſans leur preſcrire aucun tems, avoit ordonné que pour expier l'injure faite à Caſſandre, ils envoiaſſent deux filles. Cette obſervation ne vaut rien, il venoit de dire (g) lui-même que l'oracle leur avoit preſcrit mille ans, & c'eſt le terme dont parlent (h) pluſieurs Auteurs. Il eſt vrai qu'Elien (i) ſupoſe que l'oracle impoſa en general cette peine juſques à ce qu'on eût apaiſé la Minerve des Troiens. N'oublions point Strabon (k) qui aſſûre que de ſon tems on diſoit dans Troie que les Grecs n'avoient jamais tout-à-fait ruiné cette ville-là: on en donnoit cette preuve, c'eſt que ceux de Locres commencerent fort peu après à y envoier des filles. Strabon repond à cela deux choſes: 1. Qu'Homere n'a fait aucune mention du violement de Caſſandre: 2. Que les Locriens ne commencerent leur envoi de filles qu'au tems de la Monarchie des Perſes. Il y a une groſſe faute dans la traduction de ces paroles de Strabon: (l) *Αἱ γὰν Λοκρίδες παρθένοι μεχρὶν ὕστερον ἐξεπέμποντο ἐπέμποντο κατ' ἔτος*, car au lieu de *Locrenſes quidem virgines paulo poſt ceperunt Ilium mittere quotannis*, on a mis *Locrenſes* &c. *mitti more uſitato.* Ce qui ſignifie que cette coutume étoit plus ancienne que la guerre de Troie, c'eſt en un mot une bevue du traducteur.

(c) *Polyb. lib.* 12. *cap.* 3. *pag.* 914. *edit. Amſtel.* 1670.

(d) *Hieronym. contra Jovinian. lib.* 1. *cap.* 26.

(e) *On les jettoit dans la mer.* Lycophr. *v.* 1158.

(f) *Tzetz. ubi ſupra v.* 1159.

(g) *Id. ib. verſ.* 1141.

(h) *Lycophron v.* 1153. *Scholiaſt. Homeri in libr.* 13. *Iliad. v.* 66. *ex Callimacho.*

(i) *Ælian. apud Suidam p.* 652. *in voce.*

(k) *Strabo lib.* 13. *pag.* 413.

(l) *Id. ib. edit. Genev.* 1587.

(EΔ) *Le Sophiſte Theon a obſervé une choſe.*] C'eſt un precepte de Rhetorique touchant la maniere de refuter une narration. Il faut nier le fait, dit-il, ſoit en ſoutenant qu'il n'eſt pas poſſible, ſoit en ſoutenant qu'il choque le vraiſemblable; mais s'il eſt manifeſtement vrai, il faut attaquer la narration par d'autres endroits, il faut voir s'il y manque quelque choſe, ou ſi elle contient quelques inutilitez, ou ſi l'une des parties eſt diſcordante des autres. Que ſi l'on ne trouve rien à reprendre de ce côté-là, il faut mettre en baterie la bienſeance & l'utilité, car tout de même que certaines actions ne doivent pas être faites, elles ne doivent point auſſi être raportées après qu'elles ont été commiſes. Il vaut mieux les enſevelir dans le ſilence. C'eſt pourquoi l'on feroit très-mal ſi après avoir expoſé qu'Ajax fut auſſi impie qu'on le raporte, on ajoûtoit qu'il ne ſentit aucune infortune ni ſur la mer, ni en ſon logis, & qu'il mourut dans une heureuſe vieilleſſe. Il eſt facile de deviner que Theon veut dire que ſi quelques Orateurs avoient raconté les actions d'Ajax ſans jamais s'ecarter des regles qu'en ce ſeul point, c'eſt qu'ils n'auroient pas ſuprimé la bonne fortune qui eût ſuivi ſon impieté, il n'y auroit point d'autre moien de refuter leur narration, que celui de faire voir qu'ils n'avoient pas gardé le ſilence où il faloit qu'ils ſe tûſſent. Le lieu commun de l'utilité & du *decorum* ſeroit la ſeule machine qu'on pourroit braquer contre eux; on ne pourroit les reprendre que d'avoir expoſé aux yeux du public une impieté fortunée, objet qui choque la bienſeance, & qui peut nuire aux bonnes mœurs. Il eſt neceſſaire que je raporte les paroles du Sophiſte Grec, car elles ont je ne ſai quoi de ſurprenant, & ne ſont pas trop conformes aux loix de l'hiſtoire, ni à la bonne foi: mais la rhetorique (m) a des regles toutes particulieres: (n) *Εἰ δὲ ταῦτα πάντα κατὰ τέχνας ἐν διατυπώσεσι, ἀλλ' ὡς ἀληθείας τι, ἢ ἀξιοπίστου δόκησις. Εἰ γὰρ τῶν πραγμάτων, ἃ πρόσκειται μὴ ἐν ἰσχύϊ, φαίλοντα δὲ πρόσφορα, σιγᾶσθαι συμφέρει, οὕτω, ἃ τις τοῦ λόγου αἰσθάνεται τοιαῦτα εἶναι τῷ ἀδυνάτῳ ἀσυμβίβαστα, οὐκ λέγοντας, ἔστιν ὑπόθετο., μᾶλλον ἐν τῇ σιωπῇ, μᾶλλ' οὐκ ἐκεῖ τι αὐτὸν συνοίσεται, ἐν γαρ μὴν ἐνδεμνίας τετολμηκέναι. Quæ omnia ſi, quemadmodum oportet, ſe habebunt, ad indecorum & inutile devenietur. Sunt enim quædam, quæ quemadmodum fieri non debebant, ita poſtquam facta ſunt, ſilentio involvi præſtat. Ut ſi quis Ajacem Locrenſem tam impium fuiſſe erga Minervæ numen, ut fertur, oſtendat: ac deinde neque in navigatione, neque domi quicquam illi triſte accidiſſe, ſenemque vita feliciter defunctum probet.* En tout cas ceci temoigne pour la tradition du châtiment du violateur de Caſſandre.

(m) *Voiez, la remarque A de l'article* Caſtritius (Titus.) *Voiez auſſi pag.* 823. *col.* 2. *vers la fin.*

(n) *Theo in Progymnaſm. cap.* 6. *pag.* 87. 88. *edit. Lugd. Batav.* 1626.

(F) *Caſſandre . . . ne deplut pas à* Agamemnon.] Il devint amoureux de cette devineresſe (o), ſi nous en croions Euripide, & l'obtint des Grecs par une eſpece de preciput: on ne jetta point le ſort ſur elle, on la mit à part (p) pour la donner à ce Roi qui en fit ſa (q) concubine. J'ai parlé ailleurs du mauvais raiſonnement d'Horace. C'eſt dans l'article de Briſeis; ce poëte prouve que ſon ami ne doit point avoir de honte d'aimer ſa ſervante, puis qu'Agamemnon n'eut point de honte d'aimer la fille du Roi Priam:

Arſit (r) *Atreides medio in triumpho*
Virgine rapta.

Au reſte Hygin (ſ) ne devoit pas dire qu'Oeax, pour venger la mort de ſon frere Palamede, fit un menſonge à Clytemneſtre, en lui diſant contre toute verité que ſon mari lui amenoit une riſale, ou plutôt une concubine, ſavoir Caſſandre. Ce n'étoit point mentir que de lui dire cela. Pauſanias nous aprend que Caſſandre groſſe du fait d'Agamemnon accoucha de deux jumeaux, qui furent égorgez par Ægiſthe ſur le tombeau de leur pere (t).

(o) *Ἔρως τοξεύσας αὐτὸν ἐπὶ τὴν μάντιν. Amor fatidicæ puellæ ſauciavit eum. Euripid. in Troad. v.* 255.

(p) *Ἐξαιρῶ τὸν ἄλλων Ἀγαμέμνονι κοιτᾶν. Eximiam eam & exortem accepit rex Agamemnon. Ib. v.* 249.

(q) *Ib. v.* 44. *&* 352.

(r) *Horat. Ode* 4. *l.* 2.

(ſ) *Hygin. cap.* 117.

(t) *Pauſan. l.* 2. *pag.* 89.

Cytemneſtre aiant ſu que ſon mari amenoit Caſſandre, conçut le deſſein de ſe defaire de tous les deux, & l'exe-

cuta.

Digitized by Google

que ce fut l'une des cauſes qui la porterent à faire mourir ſon mari β. Caſſandre ne fut pas épargnée ; on la maſſacra en même tems. On γ traita de même deux garçons jumeaux qu'elle avoit eus d'Agamemnon. Elle étoit très-belle, & fut demandée en mariage par de grans partis δ. Son tombeau étoit un ſujet de diſpute entre la ville de Mycene & celle d'Amicles ζ ; chacune prétendoit l'avoir. On lui conſtruiſit un temple à Leuctres, où ſa ſtatuë étoit honorée (H) ſous le nom d'Alexandra η.

Lycophron parle d'un Temple de Caſſandre bâti par les Dauniens, & par les habitans de la ville de Dardanus. La ſtatuë de cette femme y ſervoit d'aſyle aux filles qui ne vouloient point ſe marier, & qui fondoient ce refus ſur la laideur ou ſur la baſſe naiſſance des galans qui les recherchoient. Le remede qu'elles emploioient en cette occaſion étoit d'embraſſer la ſtatuë de Caſſandre. Mais il faloit qu'elles s'habillaſſent en Furies, & qu'elles changeaſſent la couleur de leur viſage en y apliquant certaines drogues. Elles s'attachoient d'une façon particuliere au culte de Caſſandre, & l'honoroient comme une déeſſe ι. Cet endroit de Lycophron eſt un de ceux qu'il a (I) exprimez avec le plus de clarté, & neanmoins il eſt impoſſible d'en trouver les preuves dans les Auteurs qui nous reſtent. Auſſi voit-on que les commentaires de nos Critiques ſont fort ſecs en ce lieu-là.

CASSIUS, famille de Rome. Ceux qui (A) ſe contentent de dire qu'elle étoit patricienne, s'éloignent de l'exactitude autant que ceux * qui ſimplement & abſolument la font plebeïenne. Antonius Auguſtinus † & Corradus ‡ ont dit avec plus de fondement qu'il y a eu deux familles de ce nom, l'une patricienne, l'autre plebeïenne ; car on voit un Caſſius Conſul peu d'années après l'extinction de la roiauté, & long tems avant que les plebeïens euſſent obtenu en l'an 387. de Rome l'entrée à la dignité conſulaire. On voit auſſi un Caſſius dans la charge de Tribun du peuple, laquelle ne pouvoit être conferée qu'à des plebeïens, on l'y voit, dis-je, peu après le commencement du VII. ſiecle de la Republique. Il faut donc ou qu'il y ait eu deux familles du nom de Caſſius, l'une patricienne, l'autre plebeïenne, comme Suetone ↓ le remarque touchant les Claudes ; ou que la même famille Caſſia patricienne au commencement, ſoit devenuë plebeïenne dans la ſuite ; comme il eſt arrivé à quelques autres. Je ne croi pas qu'il ſoit trop facile (B) d'arrêter ce qui en eſt. Les anciens Auteurs ne fourniſſent pas ici aſſez d'éclair-

cuta. Elle avouë dans Euripide que l'injure que ſon mari lui avoit faite en ſacrifiant Iphigenie, ne l'eût point portée à le tuer ; mais il étoit revenu, dit-elle, avec une fille fanatique ; il l'avoit placée dans mon lit, & nous étions deux épouſes ſous un même toit.

(a) Euripides in Electra v. 1032. p. m. 627.

Α'λλ' (a) ἦλθ' ἔχων μοι Μαινάδ' ἐνθουν κόρην
Λύσσης τ' ἐπωιστρήσασ', ἐς τόρφαν δίαν
Ἐν τοῖς αὐτοῖς δώμασ ξυνείχομεν.

Sed venit adducens mihi Mænadem, afflatam numine puellam, & lectis mulut & ſponſa dua in iiſdem ædibus continebamur.

Meziriac a pretendu que Pindare donne à l'attentat de Clytemneſtre ces deux mêmes cauſes, mais il ſe trompe ; les deux cauſes de Pindare ſont le ſouvenir du ſacrifice d'Iphigenie, & la crainte de la colere d'Agamemnon. Sa femme avoit mené (b) une vie ſi debordée, qu'elle ne croioit pas poſſible ni que ſa faute demeurât cachée, ni que ſon mari la voulût laiſſer impunie. C'eſt manifeſtement le ſens de Pindare. Je m'étonne que Meziriac ne s'en ſoit point aperçu. Voiez ſon commentaire ſur les épitres d'Ovide, à la page 891.

(b) Ἡ ἐπὶ πλέον ἀσχημονήσασα ἐνόμιζεν ἔτι κρύπτειν τὸ γεγονὸς πάθος. An alieno in cubili laſcivientem more juvencæ nocturni tranſverſam egerunt concubitus. *Pindar. Pyth. Od.* 11. *pag.* m. 470.

(H) *Sous le nom d'Alexandra.*] Elle n'étoit gueres moins connuë ſous ce nom que ſous celui de Caſſandre ; temoin le poëme qui nous reſte de Lycophron : il eſt intitulé *Alexandra*, à cauſe que c'eſt une prophetie que le poëte ſupoſe que Caſſandre fait. Tzetzes eſt plaiſant de vouloir qu'elle ait porté le nom d'Alexandra, παρὰ τὸ ἀλύσκειν τὸν ἀνδρῶν συνουσίαν, parce qu'elle evitoit le congrés, ou pour me ſervir des termes de Mr. de Meziriac, de l'Academie Françoiſe, *pource qu'elle eſuitoit de s'accoupler charnellement avec les hommes.* Je croi qu'elle n'évitoit pas moins le feu, les puits, & les precipices. On auroit donc pu tirer de là l'étymologie de ſon nom.

(I) *Eſt un de ceux qu'il a exprimez avec le plus de clarté.*] Cela n'empêche pas que l'arrangement de ſes paroles ne fourniſſe bien des doutes. Car on ne ſait s'il veut dire que la ſtatuë de Caſſandre ſervira de preſervatif à ces bonnes filles contre les noces, ou s'il attribuë cette vertu à l'habit qu'elles porteroient, & aux onguens qui leur changeroient le teint. Ce dernier ſens n'eſt point abſurde, car on s'imagine aiſément que leur nouvel équipage étoit un remede d'amour. Conſiderez les paroles de ce Poëte :

(c) Lycophron. v. 1135.

Ἐμοὶ δὲ (c) περικλύστων ἀλόνας βρέτας
Ἄλλαξ ῥέγκιον ἀδάματος τορφυρομάτου
Ἐμνῶν ἰδέᾳ τε καὶ χόλῳ βαφὰς
Πενταμόνας δρέπουσι φαρμακηρύσεις.
Meam ubris amplectentur ſtatuam,
Remedium nuptiarum habitura maximum
Furiarum veſtem & faciei tincturam
Coloribus adepta medicatis.

Les aſyles de cette eſpece ont été fort rares : on trouvoit ſans doute qu'ils n'étoient pas neceſſaires. Celui-ci eſt peut-être le ſeul dont on ait parlé, & encore a-t-il été inconnu aux hiſtoriens & aux geographes.

(A) *Ceux qui ſe contentent de dire . . . s'éloignent de l'exactitude autant que ceux qui.*] Richard Streinius (d), n'a pas dû mettre cette famille parmi les patriciennes, ſans y obſerver quelque diſtinction ; puis qu'entre les Caſſius dont il parle il n'y en a qu'un qui ſoit inconteſtablement patricien, & que tous les autres ſont aparemment de la même famille que ce L. Caſſius Longinus, dont il met le tribunat du peuple à l'an 616. de Rome. Il a bien ſçu cenſurer Valere Maxime, (e) pour avoir fait Tribun du peuple un Caſſius qui étoit patricien & conſulaire, & dans la même page il fait quelque choſe d'aprochant. Glandorp (f) tombe dans une faute toute contraire ; car aiant dit d'abord que les Caſſius étoient plebeïens, il commence la liſte des perſonnes de ce nom, par celui qui fut condamné à mort pour crime d'Etat l'an de Rome 269. après avoir été trois fois Conſul. Il ne faut mettre des Conſuls dans les familles plebeïennes qu'après l'an de Rome 387. & il ne faut jamais mettre des Tribuns du peuple parmi les patriciens, entant que patriciens.

(B) *Je ne croi pas qu'il ſoit trop facile d'arrêter ce qui en eſt.*] Il ſemble pourtant que Ciceron nous tire d'incertitude, lors qu'il dit que (g) Caſſius le meurtrier de Jules Ceſar eſt d'une famille, qui n'a voulu ſuporter la domination, ni même la puiſſance de qui que ce fût. On voit manifeſtement qu'il a en vuë Spurius Caſſius, que l'on diſoit avoir été condamné par ſon propre pere pour avoir affecté la roiauté l'an de Rome 269. Or il eſt bien certain que les Caſſius Longins, dont celui qui conſpira contre Ceſar étoit un, étoient de famille plebeïenne ; puis donc qu'il étoit de la famille, *natus in familia*, qui n'avoit pu ſouffrir l'ambition de Spurius Caſſius, ne peut-on pas aſſûrer que la maiſon Caſſia plebeïenne, deſcendoit de la patricienne ? Mais on peut repondre que Ciceron en cet endroit-ci n'eſt pas un temoin fort ſûr ; car outre qu'il parle ſuccinctement & obſcurément de l'affaire de Spurius Caſſius, ce qu'il n'eût pas fait s'il eût été bien certain de la choſe, on voit qu'au même lieu il ſupoſe, que Brutus le meurtrier de Jules Ceſar étoit deſcendu de celui qui chaſſa Tarquin. C'eſt neanmoins un fait fort (h) douteux. Il faut donc s'imaginer que Ciceron en uſa alors comme font les habiles Avocats, qui font ſervir à leur cauſe tout ce qu'ils peuvent. Voiez Corradus dans ſon commentaire ſur ces paroles du *Brutus* de Ciceron ; *Conceſſum eſt Rhetoribus mentiri in hiſtoria ut aliquid dicere poſſint argutius.* Brutus & Caſſius n'étoient pas fâchez qu'on crût qu'ils deſcendoient de ces perſonnes de leur nom, qui s'étoient anciennement ſi fort diſtinguées ; & ſans doute

à Homer. Odyſſ. l. 11. Hygin. c. 117. Philoſtrat. in Caſſandra.

γ Pauſan. lib. 2. pag. 147. edit. Lipſ. 1696.

δ Voiez la remarque D.

ζ Id. Pauſan. ib.

η Id. l. 3. pag. 277.

ι Tiré de Lycophron v. 1128. & ſeq.

* Glandorp. Onomaſtic. pag. 202.

† In famil. Romanis.

‡ In Brutum Ciceron. p. 178. mais il ſe trompe quand il dit qu'on voit pluſieurs Caſſius parmi les premiers Conſuls : car on n'y en voit qu'un.

↓ In Tiberio init.

(d) In Stemmat. gent. & familiar. Romanar.

(e) Lib. 5. cap. 8.

(f) Glandorp. Onomaſtic. pag. 202.

(g) Quid ? C. Caſſius in ea familia natus quæ non modo dominatum, ſed ne potentiam quidem cujusquam ferre potuit, me auctorem, credo, deſideravit ? Cicero Philipp. 2.

(h) Voiez ci-deſſus p. 718. remarque H.

Digitized by Google

d'éclairciſſemens. Il ſemble que (C) Tacite n'a point connu d'autre maiſon Caſſia que la plebeïenne, ou qu'il aſçu que celle qui étoit plebeïenne ne deſcendoit pas des Caſſius patriciens.

CASSIUS VISCELLINUS (SPURIUS) après avoir eu trois fois la dignité de Conſul, une fois la charge de General de la * Cavalerie ſous le premier Dictateur que l'on vit à Rome, & deux fois l'honneur du triomphe, fut condamné au dernier ſuplice l'an de Rome 269. pour avoir aſpiré à la roiauté †. Mr. Moreri nous donne ici deux (A) articles au lieu d'un, & commet outre (B) cela quatre fautes. Il n'a point ſçu rectifier les brouilleries de Valere Maxime. Les commentateurs de (C) ce dernier ne les rectifient guere mieux. Mr. Hoſman

* *Dans Calpin on diſtingue mal le General de la Cavalerie d'avec Spurius Caſſius trois fois Conſul, &c.*

te leurs amis le debitoient dans l'occaſion. Il couroit auſſi un bruit, quoi que moins probable, que Spurius Caſſius avoit été puni par ſon propre pere. Ciceron voiant que tout cela ſervoit à ſa cauſe, s'en prevalut. Il n'étoit pas neceſſaire afin qu'un Orateur le fit, que ces faits fuſſent très-certains. Ainſi cette autorité n'ôtera pas l'incertitude.

† *Voiez la remarque A.*

(a) *Tacit. Annal. l. 6. cap. 15.*

(C) *Il ſemble que Tacite n'a point connu.*] Car lors qu'il parle de L. Caſſius qui fut marié a Druſille fille de Germanicus, il le fait d'une famille du peuple, mais ancienne & illuſtre par les charges, (a) *Plebei Romæ generis, verum antiqui honoratique* (b). Si Strçinnius avoit ſongé à ce paſſage, il eût changé la ſituation de cette famille dans ſon livre, ou bien il ſe ſeroit mieux explicué. Les Caſſius Longins ont été ſans doute tous plebeïens. C'eſt donc une faute de dire, comme fait (c) Guillaume Grotius, que C. Caſſius Longinus a été de famille patricienne.

(b) *Voiez la remarque precedente.*

(c) *In vitis Juriſconſultorum pag.* 108.

VALERE Maxime peu exact eſt mal entendu par Moreri.

(A) *Mr. Moreri nous donne ici deux articles au lieu d'un.*] Il prend le plus mauvais parti que l'on pouvoit prendre à l'egard de nôtre Spurius Caſſius, qu'il diſtingue de celui dont il eſt parlé dans le chapitre 8. du 5. livre de Valere Maxime. Il eſt aiſé de conoître quand on examine de près les originaux, que celui dont Valere Maxime parle en cet endroit, n'eſt pas different de celui dont il raporte (d) ailleurs le ſuplice, & dont Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe nous ont conſerve l'hiſtoire. Il n'y a là que le châtiment d'un ſeul homme; mais parce qu'on en raporroit diverſement les circonſtances, & que Valere Maxime, qui n'eſt rien moins qu'un compilateur exact, en a parlé tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, & jamais d'une maniere complete, Mr. Moreri a mieux aimé multiplier les êtres ſans neceſſité, que de s'en tenir au ſentiment le plus raiſonnable, & ſi je l'oſe dire le ſeul raiſonnable: c'eſt celui qui reduit le tout au ſeul fait que je raporte dans le texte de cet article. Je m'en vais developper les ſources de ces confuſions.

(d) *Lib. 6. cap. 3.*

DIVERSITÉ ſur la condamnation de ce Caſſius.

Denys (e) d'Halicarnaſſe & Tite (f) Live conviennent, que pour ſuivre l'opinion la plus probable il faut dire que les deux Queſteurs accuſerent Spurius Caſſius devant le peuple, & qu'aiant obtenu un arrêt de mort contre lui ils le firent executer. Mais Tite Live raporte pourtant comme une tradition moins vraiſemblable, que Caſſius n'eut point d'autre juge que ſon pere, qui aiant fait le procés à ſon fils dans ſa maiſon, le fit foüetter & punir de mort, enſuite de quoi il conſacra à Ceres le *peculium* de ce fils. Denys d'Halicarnaſſe raporte auſſi une ſeconde tradition à la verité comme moins probable, mais neanmoins comme conſignée dans des livres dignes de foi: c'eſt que le pere de Caſſius étant entré le premier en ſoupçon contre ſon fils, s'inſtruiſit à fond de l'affaire, & puis le defera au Senat, & fournit des preuves ſur leſquelles cette Compagnie le condamna; qu'enſuite le pere ramena chez lui le criminel & le fit mourir. Denys d'Halicarnaſſe diſpute contre cela entr'autres raiſons par celle-ci: c'eſt qu'encore de ſon tems on voioit auprès du temple de la Terre le lieu où avoit été la maiſon de Caſſius, laquelle avoit été raſée après ſon ſuplice. Il ajoûte que dans la ſuite des tems on prit une partie du fond, afin d'y bâtir le temple de la Terre, & que l'autre partie fut laiſſée vuide & à decouvert. Je ne raporte ces circonſtances que pour faire mieux conoître, que Mr. Moreri a mal vu deux Caſſius punis de mort dans les Auteurs qu'il nous donne pour ſes garans.

(e) *Antiq. Rom. l. 8.*

(f) *Decad. 1. lib. 2.*

Car s'il avoit bien comparé Valere Maxime, la principale cauſe de ſon erreur, avec les deux hiſtoriens que j'ai citez, il eût vu que cet Auteur n'a parlé que du Spurius Caſſius Viſcellinus des deux autres. En effet que dit Valere Maxime dans le chapitre 8. du 5. livre? Que Caſſius imitant l'exemple de Brutus, & conoiſſant que ſon fils Tribun du peuple avoit propoſé une loi qui n'avoit jamais été propoſée (c'étoit la loi *Agraria*) & qu'il s'aqueroit pluſieurs creatures par beaucoup de pratiques populaires, le condamna dans ſa maiſon aſſiſté de ſes parens & de ſes amis, pour avoir aſpiré à la roiauté, le fit foüetter & mourir, & conſacra ſon *peculium* à Ceres. Dans le 3. chapitre du 5. livre il nous parle de l'indignation du peuple contre Spurius Caſſius, & dit qu'on eut moins d'égard à ſes deux triomphes & à ſes trois conſulats, qu'aux ſoupçons de ſon ambition; & que le ſenat & le peuple ne ſe contentant pas de ſa mort, abatirent ſa maiſon, & firent conſtruire à la place le temple de la Terre.

Il eſt viſible que tout ce qu'il dit dans ces deux endroits, excepté l'erreur (g) groſſiere d'avoir mis un Tribun du peuple en ce tems-là dans la famille des Caſſius, convient à Spurius Caſſius Viſcellinus, ſelon les differentes manieres de ſon proces raportées par Tite Live & par Denys d'Halicarnaſſe. J'avouë qu'il y paroit trompé, & qu'il vaut mieux, puis qu'il faut de neceſſité qu'il lui en coûte quelque choſe, convenir que d'un ſeul & même fait il en a fabriqué deux, que de dire qu'il a falſifié les circonſtances d'un jugement afin de s'en ſervir à deux maius, tantôt dans les exemples de la ſeverité paternelle, tantôt dans les exemples de la ſeverité du peuple. Mais c'étoit à Mr. Moreri à rectifier cet Auteur par les bons hiſtoriens.

(g) *Il a fait auſſi une faute dont il ſera parlé ci-deſſous.*

(B) Mr. Moreri *commet outre cela quatre fautes.*] I. On l'eût mis dans un fort grand embarras, ſi on l'avoit obligé de prouver, que le pere de nôtre Caſſius avoit le prenom *Spurius*. II. On n'a pas bien placé à l'an 230. de Rome ce pretendu Spurius Caſſius; car comme on ne le fait conoître que par la ſeverité qu'il eut pour ſon fils, il faudroit que cette ſeverité ſe raportât à-peu-près à ce tems-là. Mais ſi elle s'y raportoit, il auroit fallu que Caſſius eût puni ſon fils pendant le regne de Tarquin, & qu'il y eût eu des Tribuns du peuple avant l'expulſion de Tarquin, ce qui eſt faux & abſurde: donc cette chronologie de l'an 230. de Rome, eſt mauvaiſe. Diſons en III. lieu, qu'elle n'eſt propre qu'à confondre celui qui s'en ſert; car ſi Spurius Caſſius a vécu en ce tems-là, il faut que ſon fils ait été Tribun du peuple, à-peu-près au tems que Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe mettent la punition de Spurius Caſſius Viſcellinus, c'eſt-à-dire, à l'an de Rome 269. ce qui montre qu'il ne faut pas reconoître, comme fait Moreri, deux Caſſius punis preſque en même tems, l'un par ſon propre pere, l'autre par le peuple, pour avoir eu deſſein ſur le thrône à la faveur de la loi *Agraria*. Car s'il y avoit eu preſque en même tems deux exemples de peine de mort dans deux perſonnes de même nom, pour le même crime d'Etat, la plus grande partie des hiſtoriens l'auroient remarque, au lieu que perſonne n'en dit mot. Ajoûtons en IV. lieu, qu'il ne faloit pas dire ſimplement que Caſſius *avoit un fils Tribun*, il faloit dire Tribun du peuple, & refuter cette pretendue dignité que Valere Maxime lui donne. Le ſavant (b) Manuce s'eſt laiſſé tromper à cela par Valere Maxime.

(b) Fuit in ea familia (*Caſſia*) qui necari filium voluerit, quod Agrarium legem tribunus plebis tulillet, quaſi de regno cogitaret. *Paulus Manut. in Cicer. Philipp. 2.*

(C) *Les commentateurs de* Valere Maxime *ne les rectifient guere mieux.*] Le Valere Maxime (i) *Variorum* ne contient rien qui faſſe croire que l'on s'y ſoit aperçu des faux pas de cet Auteur. Perſonne ne demande ſi ſon Caſſius du 5. livre, eſt le même que celui du 6. Perſonne ne trouve mauvais qu'au 5. livre la condamnation à mort & l'execution du fils ſoient une affaire domeſtique, & qu'au 6. ce ſoit l'affaire du ſenat & du peuple. L'un des commentateurs renvoie le Caſſius du 6. livre à l'an 668. de Rome, quatre cens ans ſeulement plus bas qu'il ne faut. Le P. Cantel Scholiaſte Dauphin ſe contente d'obſerver ſur le paſſage du 5. livre, que l'Auteur n'eſt d'accord ni avec Tite Live ni avec Denys d'Halicarnaſſe: mais il faloit auſſi obſerver ou là, ou ſur le 6. livre, qu'il n'eſt point d'accord avec lui-même. Où nous renvoie, quant à ce dernier paſſage, à des endroits qui ne diſent rien de ce qu'on promet. On devroit mieux prendre garde aux chiffres dans des Ouvrages deſtinez à la jeuneſſe.

(i) Ex nova recenſione A. Thyſii. *Lugd. Batav. 1655. in 8.*

Ces mêmes commentateurs ont eu l'indulgence de ne point reprocher à leur Auteur, d'avoir parlé trop negligemment de ce temple de la Terre. Il a rangé de telle ſorte ce qu'il en dit, qu'on voit bien qu'il a voulu nous faire ſavoir, que la conſtruction de ce temple fut un des articles de l'arrêt prononcé contre Caſſius, & l'un des chefs de ſa punition. *Senatus populuſque Romanus*, dit-il (k), *non contentus capitali eum ſupplicio afficere, interempto domum ſuperjecit, ut penatium*

ERREUR de Valere Maxime ſur le temple de la Terre.

(k) *Lib. 6. cap. 3.*

Hofman eſt pour le moins auſſi (D) fautif que Mr. Moreri ; toutes compenſations faites.

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS) a vêcu dans le VII. ſiecle de Rome. C'étoit un Juge ſi redoutable par ſon inflexible ſeverité, que l'on apelloit (A) ſon tribunal *l'écueil des accuſez*. Je croi qu'il le faut diſtinguer de Lucius CASSIUS (B) dont Ciceron parle dans le

(a) *Dans la page 534. du Valere Maxime Variorum de Thyſius.*

(b) *Sempronius le voüa durant la guerre contre les Picentins, l'an de Rome 485.*

TEMPLE de la terre dans Pline.

(c) *Lib. 34. cap. 6.*

(d) *Denys d'Halicarn. l. 6.*

REMARQUE ſur Pline, & ſur le P. Hardouin.

(e) *Lib. 34. c. 4. Florus le fait auſſi lib. 1. c. 26.*

(f) *Ci-deſſus lettre d.*

(g) *Val. Maxim. l. 5. c. 8.*

(h) *Ubi ſupra.*

(i) *Ubi ſupra.*

(k) *Lib. 34. cap. 4.*

(l) *Amœnit. Juris c. 43. pag. 420. edit. Franeof. 1680.*

(m) *Lib. 3. cap. 7. non 9. ut apud Menagium ibid.*

tium quoque ſtrage puniretur, in ſolo autem ædis Telluris focis. Itaque quod prius domicilium impotentis viri fuerat, nunc religioſa SEVERITATIS *monumentum eſt.* Il prend viſiblement la conſtruction de ce temple, pour une partie de la peine infligée à Caſſius par les Juges. Or c'eſt ſur cela qu'un commentateur devoit bien le relever, puis qu'on avoit obſervé (a) à ce ſujet que le temple de la Terre voüé par T. Sempronius, étoit ſelon Servius, au quartier de Rome nommé *les Carmes*, car il paroît par Denys d'Halicarnaſſe, que le temple de la Terre bâti ſur une partie du lieu où la maiſon de Caſſius avoit été auparavant, étoit vers ce quartier-là. Donc ce temple ne fut bâti que plus de deux (b) cens ans après le ſuplice de Caſſius : ce ne fut donc point dans la vuë d'aggraver la peine de Caſſius, & pour dire la verité on s'en ſeroit aviſé bien tard. Auſſi ne voions-nous pas que Denys d'Halicarnaſſe mette aucune liaiſon entre la peine de ce criminel, & le temple de la Terre, & il fait aſſez entendre que ces deux choſes ne ſe ſuivirent pas de près.

Le temple de la Terre dont Pline (c) parle quelque part, étoit fort anterieur dans Rome à celui qui fut voüé par T. Sempronius. Mais cela ne ſert de rien à juſtifier Valere Maxime, puis que s'il en faloit paſſer par la deciſion de ce paſſage, il faudroit reconoître que ce temple de la Terre auroit precedé le ſuplice de Caſſius. En effet les paroles de Pline portent qu'en l'année 596. les Cenſeurs firent ôter pluſieurs ſtatuës, & fondre même celle que Sp. Caſſius, qui avoit aſpiré à la roiauté, s'étoit érigée dans le temple de la Terre. Peut-être qu'au lieu du temple de la Terre, il auroit falu dire le temple de Ceres : car comme ce fut Sp. Caſſius (d) qui pendant ſon ſecond conſulat dedia le temple de Ceres, que le Dictateur Poſthumius avoit voüé trois années auparavant, il ſeroit aſſez vraiſemblable qu'il y auroit voulu mettre ſa ſtatuë plutôt qu'ailleurs. Mais je n'oſerois en rien affirmer. J'ajoûterai ſeulement que ni le Dictionaire de Charles Etienne, ni celui de Calepin, ni celui de Mr. Lloyd, ni celui de Mr. Hofman, qui raportent les paroles de Valere Maxime, ne donnent avis de ſa faute.

Remarquons en paſſant que (e) Pline a ſuivi la tradition, qui attribuoit au pere d'avoir jugé & puni ſon fils dans ſa maiſon ; & il ſemble que le P. Hardouin ait voulu menager en cet endroit-là l'honneur du diſcernement de Pline : car après avoir cité les paroles de Tite Live, qui marquent qu'il y a eu des gens qui ont raporté ainſi la choſe, il ajoûte que Valere Maxime s'eſt rangé à cette affirmative, & Denys d'Halicarnaſſe auſſi : que d'autres veulent que Caſſius ait été precipité. Perſonne ne devineroit par là le veritable ſentiment de Tite Live & de Denys d'Halicarnaſſe, qui n'eſt nullement conforme à celui de Pline. Si toute l'exactitude imaginable n'eſt point là, il faut bien le pardonner à un Auteur, dont le docte commentaire eſt l'effet d'une vigilance & d'une aplication très-rares.

(D) *Mr. Hofman eſt pour le moins auſſi fautif.*] Car ſi d'un côté il a de moins que Mr. Moreri l'année 230. de Rome, pour le tems où le pere de Sp. Caſſius floriſſoit, il a de l'autre ceci de particulier qu'il veut que Valere Maxime ait dit, qu'après que le fils eut été foüetté & mis à mort par les ordres de ſon pere, on fit ſervir le butin à conſtruire un temple à Ceres. *Templo dum Cereris ex prædo extruitur.* Nous avons déjà obſervé (f) que Caſſius dedia ce Temple ; on ne le bâtit donc pas après ſa mort. De plus on n'apelle point butin, les biens confiſquez d'un ſujet rebelle. Enfin ſi l'on vouloit chicaner à la faveur de la multitude des temples de Ceres, ne faudroit-il pas du moins reſpecter ces paroles de l'ancien (g) Auteur qu'on cite, *verberibus affectum necari juſſit, ac peculium ejus Cereri conſecravit* ? Cela ſignifie-t-il un temple bâti à Ceres ? Et ſi l'on vouloit ſpecifier l'uſage à quoi fut employé le *peculium* conſacré à cette Déeſſe, que ne conſultoit-on Tite (h) Live, Denys (i) d'Halicarnaſſe, & (k) Pline, qui aſſûrent tous trois qu'on en fit une ſtatuë d'airain ?

(A) *On apelloit ſon tribunal* l'écueil des accuſez.] Ce n'eſt point de Ciceron que nous tenons cette particularité, comme l'a cru Julien Brodeau, cenſure en cela juſtement & modeſtement par (l) Mr. Menage : c'eſt de Valere (m) Maxime, qui la raporte pour faire plus d'honneur à Marc Antoine, le grand-pere du Triumvir. Ce Marc Antoine étoit un des plus habiles Orateurs de ce tems-là. Il alloit Queſteur en Aſie, lors qu'il aprit qu'on l'avoit cité pour crime d'inceſte devant le terrible tribunal du Preteur L. Caſſius, ce tribunal que l'on apelloit *ſcopulum reorum*. Il ne laiſſa pas de revenir pour y comparoître, ſans ſe vouloir ſervir du benefice des loix, qui defendoient de recevoir des accuſations contre ceux qui étoient abſens *Republicæ cauſa*, & il fut abſous (n). Un moderne (o) a cru que le Preteur Caius Aquilius eſt celui dont le tribunal fut nommé, *l'écueil des accuſez*. Cet Aquilius étoit Preteur en même tems que Ciceron (p).

(B) *Il le faut diſtinguer de Lucius* CASSIUS *dont Ciceron parle.*] Ciceron le caracteriſe de telle ſorte qu'il nous fait conoître évidemment qu'il parle de L. Caſſius Tribun du peuple l'an 616. car il lui attribuë la (q) loi *Tabellaria*, établie ſous le Conſulat de M. Lepidus, & de C. Mancinus. Il ne faut pas douter que L. Caſſius Conſul l'an de Rome 626. & Cenſeur l'an 628. ne ſoit le même que celui qui étoit Tribun du peuple l'an 616. Il ne ſemble donc point que ce ſoit lui dont le Tribunal ait été nommé l'écueil des accuſez. Il faudroit ſupoſer pour cela, qu'après être parvenu à la plus haute charge de la Republique l'an 628. il ſeroit redeſcendu à la Preture au bout de 12. ou 13. ans, puis que le Preteur dont parle Valere Maxime à l'occaſion du procés de Marc Antoine, doit avoir été en charge environ l'an 640. de Rome. Ou bien il faut ſupoſer que cet Auteur n'exprime pas exactement les qualitez de L. Caſſius.

Le P. Cantel dans ſon commentaire ſur le Valere Maxime *in uſum Delphini* (r), dit une choſe qui leve toute la difficulté, c'eſt que L. Caſſius creé extraordinairement Preteur après ſon Conſulat & ſa Cenſure, à cauſe de la reputation qu'il avoit d'être fort ſevere, obtint par ordre du peuple l'autorité de conoître des crimes d'inceſte, dans le tems qu'on ſe plaignoit que les Pontifes avoient agi trop mollement contre les Veſtales accuſées d'impudicité. Le mal eſt que l'abregé de Tite Live, ni Aſconius Pedianus citez par le P. Cantel ne diſent point cela. L'abregé de Tite Live (f) marque ſeulement, qu'Emilie, Licinie, & Martie Vierges Veſtales furent condamnées pour crime d'inceſte, & qu'on raportoit comment cet inceſte avoit été commis, decouvert, & châtié. Beau morceau d'hiſtoire perdu ! Quel dommage que nous ne puiſſions lire ſur cela le grave & majeſtueux Tite Live ! C'eſt dommage auſſi qu'on ne ſache pas tout ce que Dion avoit dit ſur le procés de ces Veſtales. Nous en avons quelque choſe dans les (t) *excerpta* publiez par Mr. Valois l'an 1636. Mais conſiderons les paroles d'Aſconius Pedianus : il deſcend dans quelque detail, & ſur tout par raport à L. Caſſius. *Dans le tems*, dit-il (v), *que Sextus Peducæus Tribun du peuple accuſa L. Metellus grand Pontife, & tout le College des Pontifes d'avoir mal jugé de l'inceſte des Veſtales, dont on n'avoit condamné que la ſeule Emilie, les deux autres ſavoir Martie & Licinie ayans été abſoutes, le peuple commit L. Caſſius perſonnage d'une grande severité, pour informer de nouveau contre ces Veſtales, qui non ſeulement les condamna toutes deux, mais auſſi pluſieurs autres, & l'on croit même qu'il en uſa trop aigrement.*

Il ne paroît point par ce paſſage que L. Caſſius eût été deja Conſul & Cenſeur, ni que la Preture lui ait été conferée extraordinairement. Neanmoins on peut recueillir de là en aidant un peu à la lettre, qu'il obtint alors du peuple une commiſſion extraordinaire & ſpeciale, telles que ſont en France les commiſſions des Grans-jours, ou celle qui fut expediée à Mr. (w) Boucherat l'an 1680. pour preſider aux procés d'empoiſonnement & de ſortilege. Ainſi pourveu qu'on ſupoſe que Valere Maxime s'eſt mal exprimé, en nous donnant pour ſimple Preteur un homme qui avoit deja exercé les plus hautes charges de la Republique, & qui ſe trouvoit alors revêtu d'une autorité extraordinaire, pour preſider à des cauſes importantes, on pourra croire que L. Caſſius Tribun du peuple en 616. Conſul en 626. Cenſeur en 628. a preſidé aux procés d'inceſte vers l'an 640. & a été le Juge de l'Orateur Marc Antoine. Aux (x) traits dont Ciceron s'eſt ſervi pour le caracteriſer, on ne le jugera pas mal propre à s'être aquis la reputation d'être l'écueil des accuſez : mais d'ailleurs la ſeverité étoit une qualité ſi ordinaire dans ſa famille, qu'on ne peut pas deci-

(n) *Voiez ci-deſſus pag. 263.*

(o) *Voiez la Bibliotheque univerſelle tom. 13. pag. 121.*

(p) *Bertrand. in vitis Juriſc. pag. 223. citant les Topiques de Ciceron.*

(q) *Loi pour faire que le peuple ne donnât plus ſon ſuffrage de vive voix, mais ſur des tablettes. Voiez Mercerus ſur Alexander ab Alexandro l. 4. c. 3. p. m. 894.*

FAUSSE citation du P. Cantel.

(r) *In l. 3. c. 7. p. 179. & 180.*

(f) *Lib. 63.*

(t) *A la page 628.*

(v) *Aſcon. Pedian. in Orat. Cicer. pro Milone.*

(w) *Il fut fait Chancellier de France l'an 1685. & il avoit déjà paſſé par pluſieurs des plus grandes charges de la Robe. Il eſt mort au mois de Septembre 1699.*

(x) Tum L. Caſſius multum potuit non eloquentiâ ſed dicendo tamen homo non liberalitate ut alii, ſed ipſâ triſtitiâ & ſeveritate popularis. *Cicero in Bruto pag. m. 177.*

Digitized by Google

le traité des illuſtres Orateurs, & dans le troiſiéme livre des Loix; mais non pas de celui qui donna credit à la fameuſe (C) maxime, CUI BONO, ni de celui qui ſelon (D) Salluſte étoit Preteur l'an 642. de Rome. C'eſt à cauſe de la ſeverité judiciaire de ce Caſſius, que les Juges

(a) *Ciceron, Verr. 2. parlant d'un Caſſius fait Tribun des ſoldats au tems du procés de Verres.*

der par là, ſi celui qui a eu cette terrible reputation étoit le Tribun de l'an 616. ou ſon fils, ou ſon frere, ou ſon neveu, ou ſon coulin. *L. Caſſius ex familia tum ad cæteras res tum ad judicandum ſeverißima* (a). Joignons à cela un paſſage de Tacite: (b) *Ita dignum majoribus ſuis & familiæ Caſſiæ per illas quoque gentes celebrata.*

SI ON fait de quel Caſſius eſt la maxime, *cui bono.*

On ne peut pas non plus decider cette queſtion par cette remarque, ſavoir que Ciceron qui a parlé pluſieurs fois de la maxime *cui bono*, introduite par un L. Caſſius Juge très-ſévere, celui ſans doute dont le tribunal etoit apellé *ſcopulus reorum*, ne remarque jamais qu'il ait eté Conſul & Cenſeur: car on peut repondre que quand il s'agit ſeulement de faire connoître les qualitez d'un bon Juge, il eſt inutile de marquer ſes autres emplois, & qu'autrement on pourroit pretendre que L. Caſſius Tribun du peuple l'an 616. celui dont Ciceron parle dans le traité des illuſtres Orateurs, n'a exercé ni le Conſulat ni la Cenſure, puis que Ciceron n'en dit rien. Si l'on me demande en vertu de quoi je pretens que la maxime, *cui bono*, eſt de L. Caſſius, l'ecueil des accuſez, j'en allegue pour raiſon ce beau paſſage de la harangue pour Roſcius Amerinus. *Luc. Caſſius ille quem populus Romanus verißimum & ſapientißimum judicem putabat, identidem in cauſis* (c) *quærere ſolebat* CUI BONO FUISSET. *Sic vita hominum eſt, ut ad maleficium nemo conetur ſine ſpe alicujus emolumenti accedere. Hunc quæſitorem ac judicem fugiebant atque horrebant ii quibus periculum creabatur; ideo quod tametſi veritatis erat amicus, tamen naturâ non tam propenſus ad miſericordiam, quam impetratus ad ſeveritatem videbatur. Ego . . . . . facile me paterer vel illo ipſo acerrimo judice quærente, vel apud* CÆSIANOS *Judices, quorum etiam nunc illi quibus cauſa dicenda eſt, nomen ipſum reformidant, pro Sex. Roſcio dicere.*

(b) *Tacite Ann. l. 12. c. 12. parlant d'un Caſſius qui même pendant la paix tenoit en vigueur la diſcipline militaire dans ſon gouvernement de Syrie.*

(c) *Ciceron fait la même remarque in Orat. pro Milone, & Philipp. 2.*

J'ai dit une choſe qui demande une digreſſion: j'ai ſupoſé que ceux qui etoient montez aux premieres charges de la Republique, ne redeſcendoient point à la Preture: cependant le retour à cette charge après la poſſeſſion du Conſulat n'eſt point ſans exemple: mais nôtre Lucius Caſſius n'eſt point dans le cas. On y revenoit pour ſe faire rehabiliter, quand on avoit eſſuié la diſgrace de quelque degradation. C'eſt (a) Plutarque qui nous l'aprend au ſujet de Cornelius Lentulus Sura, qui fut deſtitué de la charge de Senateur après avoir exercé le Conſulat, & qui ne fut retabli dans ſa premiere dignité, qu'après avoir exercé une ſeconde fois la Preture. (e) Dion remarque la même choſe de ce Lentulus; & en un (f) autre endroit il remarque que Salluſte fut fait Preteur l'an 706. de Rome, afin de pouvoir rentrer dans le Senat. C'eſt ſans doute par le même motif que les Triumvirs redonnerent la Preture à (g) Ventidius, qui avoit été declaré ennemi de la Republique avec Marc Antoine. Sans cette raiſon il ſe pouvoit faire, que cette charge ſe conferât deux fois à une même perſonne; puis que nous liſons dans Aſconius (h) Pedianus, que Marius Gratidianus fut deux fois Preteur, à cauſe qu'il etoit fort aimé du peuple; mais aparemment il n'y eut point là d'interpoſition du Conſulat & de la Cenſure entre les deux Pretures, & ainſi ce n'eſt point un exemple tel qu'il le faudroit, pour eclaircir ce qui concerne nôtre Caſſius. L'exemple de Mancinus qui (i) fut Preteur après toutes les diſgraces qu'il ſouffrit devant Numance pendant ſon Conſulat, ne fait rien non plus à la queſtion; il eſt de même eſpece que celui de Lentulus Sura; mais celui de Metellus Pius emportant la Preture & la dignité de Pontife ſur des competiteurs Conſulaires, ſeroit un peu embarraſſant, ſi l'on ne diſoit que ces paroles d'Aurelius Victor, (k) *Adoleſcens in petitione Præturæ & Pontificatus, Conſularibus viris prælatus eſt*, ne ſignifient ſinon qu'il eut des competiteurs Conſulaires pour le Pontificat. On ne doit pas s'imaginer qu'Aurelius Victor, ni tous ceux qui le ſurpaſſent, obſervent dans leurs narrations cette regle des Logiciens, qu'une propoſition compoſée de pluſieurs ſujets eſt fauſſe, ſi l'attribut ne convient ſeparément à chaque ſujet. Quant à la Queſture, charge moindre que la Preture, je ne puis nier qu'elle n'ait eté exercée par des gens qui avoient été Conſuls: & voici ce qu'un ſavant homme (l) remarque. „ Quoi „ que les Queſteurs n'euſſent aucun droit de juriſdic- „ tion, ni de faire apeller par devant eux, ni de faire „ empriſonner, *neque vocationem neque prehenſionem „ haberent*, neanmoins les perſonnes Conſulaires n'en „ refuſoient pas la charge. T. Quintius Capitolinus „ fut Queſteur avec M. Valerius, apres avoir exercé „ trois Conſulats. Caton l'ancien le fut auſſi apres „ avoir triomphé, & paſſé par toutes les charges. „ Et meſmes par la loi Pompeia il fut ordonné qu'on „ ne prendroit plus pour cette charge que des perſon- „ nes Conſulaires.„ Mais puis qu'il n'y a point d'exemples de même eſpece quant à la Preture, j'ai droit de ſupoſer qu'on mettoit de la difference à cet egard entre ces deux charges.

(d) *In vita Ciceronis.*

(e) *Lib. 37.*

(f) *Lib. 42.*

(g) *Idem Dio l. 47.*

(h) *In Oration. Ciceron. contra C. Anton. &c.*

(i) *Aurel. Victor.*

(k) *Ce paſſage fait beaucoup de peine aux commentateurs.*

(l) *Du Boulay Threſor des Antiquitez Romaines pag. 825.*

(C) *A la fameuſe maxime* CUI BONO.] Le paſſage de l'Oraiſon *pro Roſcio Amerino* que j'ai citè dans la remarque precedente, montre ce que c'etoit que cette maxime, & quel uſage en faiſoit le Preteur Lucius Caſſius. J'ajoûte ici que cette maxime eſt de fort bon ſens, & fondée ſur un principe qui ne ſouffre pas beaucoup d'exceptions dans la vie humaine, c'eſt *qu'on ne fait pas de crimes ſans en attendre du profit*; c'eſt *qu'en matiere de crimes, la preſomption va contre ceux qui en profitent.* Je parle des crimes punißables par les Juges de la terre. C'eſt pourquoi le Preteur Caſſius cîperoit avec raiſon, dans ſes procez criminels, qu'on eclairciroit bien des choſes, pourveu qu'on pût decouvrir de quel avantage auroit eté à l'accuſé le crime en queſtion. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des (m) gens incapables de ſe porter à un crime, quelque utilité qui leur en pût revenir; & qu'il n'y en ait d'autres capables de s'y porter pour un profit très-mediocre, ou même par la (n) ſeule envie d'entretenir l'habitude de mal faire: mais cela ne detruit pas l'uſage de la maxime de Caſſius; on ſait aſſez qu'en ces matieres les regles ne doivent pas être d'une generalité metaphyſique, ni même phyſique. Voiez l'aplication qu'ont faite de cette maxime Thomas Hobbes dans le 57. chapitre du Leviathan; la Mothe le Vayer dans le dik ours de l'hiſtoire, à la page 201. du 2. tome de l'édition *in* 12. & l'Auteur des Penſées diverſes ſur les Cometes, à la page 683.

(m) *Cette remarque eſt de Ciceron in Orat. pro Milone au lieu même où il parle de la maxime de Caſſius,* Illud Caſſianum CUI BONO FUERIT. *in his perſonis valeat, etſi boni nullo emolumento impelluntur in fraudem, improbi ſæpe parvo.*

(n) *Si cui la peccandi in præſens minus ſuppetebat, nihilominus inſontes ſicuti ſontes circumvenire, jugulare. Scilicet ne per otium torpeſcerent manus aut animus, gratuitò potius malus atque crudelis erat. Salluſt. in Bell. Catil. parlant de ce que Catilina faiſoit executer par ſes gens.* Voiez Ciceron *de officiis l. 2. c. 24. p. m. 275.*

(D) *Qui ſelon Salluſte étoit Preteur l'an 642. de Rome.*] Ce Preteur peut fort bien être l'Auteur de la maxime *cui bono*, & l'ecueil des accuſez, car Salluſte nous le repreſente d'une telle reputation de probité, qu'on ſe bout autant à ſes promeſſes particulieres, qu'à l'engagement de la foi publique; ce qui acheva de determiner Jugurtha à ſe livrer à la merci du peuple Romain: Caſſius qui avoit eté envoié vers lui pour le porter à venir à Rome, lui aiant donné non ſeulement un ſaufconduit de la Republique, mais auſſi la parole particuliere. *Perviatim præterea, dit Salluſte, fidem ſuam interponit, quam ille* (Jugurtha) *non minoris quam publicam ducebat. Talis ea tempeſtate fama de Caſſio erat* (o). Si c'etoit le même que celui dont parle Valere Maxime, au ſujet de Marc Antoine l'Orateur, il ſeroit different du Tribun du peuple de l'an 616. car quelle aparence, qu'un homme qui avoit eté Cenſeur l'an 628. n'eût eté que ſimple Preteur en 642?

(o) *Salluſt. in bello Jugurthino.*

Le commentaire *Variorum* ſur Salluſte publié à Leide par Thyſius l'an 1656. nous fait voir deux ſentimens fort oppoſez. Les uns veulent que le Preteur Caſſius qui fut envoié à Jugurtha, ſoit celui qui pendant ſon tribunat fit paſſer la Loi *Tabellaria*; les autres veulent que ce ſoit celui qui etant Conſul peu (p) après l'expedition de Numidie, & commandant une armée dans les Gaules, fut taillé en pieces par les (q) Tigurins. Cette derniere opinion, qui eſt auſſi celle de (r) Sigonius & de Glandorp, eſt beaucoup meilleure que l'autre; car ſi L. Caſſius batu par les Tigurins l'an de Rome 646. étoit le Tribun du peuple de l'an 616. il auroit eté Conſul pour la 2. fois en 646. de quoi les Faſtes Conſulaires ne font aucune mention. C'eſt plutôt le fils de ce Tribun, comme Sigonius le croit, que le Tribun même.

(p) *Glandorp, pag. 203. met 6. ans entre la Preture de ce Caſſius & ſa defaite. Il n'y en a que 4.*

(q) *C'étoient les Suiſſes de Zurich.*

(r) *In Faſti Conſul.*

Ceci me paroit aſſez certain, c'eſt que L. Caſſius, Auteur de la maxime *cui bono*, & l'ecueil des accuſez, eſt ou celui qui fut Tribun du peuple l'an 616. ou celui qui etant Preteur en l'année 642. fut envoié à Jugurtha. Le Scholiaſte Dauphin ſur les harangues de Ciceron ſe range à ce dernier ſentiment. (f) Mr. Valois s'y étoit deja range, mais ſans critiquer Lindenbrog qui avoit ſuivi l'autre ſentiment, & qu'il critique ſur une autre choſe dans la même note. Corradus dans ſon commentaire ſur le Brutus de Ciceron, & le Scholiaſte Dauphin ſur le même livre, Glandorp & pluſieurs autres tiennent la même choſe que Lindenbrog. J'eſpere que ceci excitera les Savans à rechercher plus à fond ce qui en eſt

(f) *In Amm. Marcell. l. 22. pag. 321. edit. in fol. 1681.*

Digitized by Google

Juges (E) bien rigides ont été nommez *Caſſiani*. Le Preſident Bertrand ſe (F) trompe lors qu'il transfere cet honneur ſur un autre Caſſius Longinus : je n'oublierai pas une (G) faute de Corradus.

CASSIUS LONGINUS (CAIUS) l'un des meurtriers de Jules Ceſar, & celui qui dit à l'un des complices, *β frape quand ce devroit être à travers mon corps*, a été l'un des plus grans hommes de ſon ſiecle. Il eſt vrai qu'il étoit un peu violent, & que c'eſt à lui qu'on * attribuoit les conſeils qui porterent quelquefois Brutus à outrer les choſes. Il étoit grand Epicurien, & neanmoins il pratiquoit mieux les devoirs d'un honnête homme, & il étoit reglé dans ſes mœurs infiniment plus que la plupart des idolâtres. Il ne but † jamais de vin. Il n'y a perſonne qui ne ſache qu'on lui a donné l'éloge ‡ de dernier des Romains. Il fut marié avec Junia ſœur de Brutus, & n'eut pas, ce ſemble, beaucoup de ſujet de (ΑΔ) croire qu'elle ſe comportât chaſtement. Il étoit grand homme de guerre, & il le temoigna bien après la defaite de Craſſus. Les Parthes pour profiter de leur victoire entrerent dans la Syrie, & mirent le ſiege devant Antioche. Caſſius ‖ les repouſſa avec une telle vigueur, qu'il les contraignit de lever le ſiege, & il prit ſi habilement ſes meſures pour batre leurs partis, & pour attirer leur armée dans un lieu deſavantageux, qu'il la defit, qu'il tua Oſaces leur General, & qu'il contraignit Pacore le fils du Roi d'abandonner la Syrie. Quand on conſidere bien ces faits, on pare aiſément la plupart des coups que Glandorp (A) a voulu porter à Rutilius. C'eſt ce qu'on verra dans

β In caſe dubitanti cuidam, vel per me, inquit, feri. *Aurel. Victor de viris illuſtr. pag. m.* 104.

* *Plutarchus in Bruto pag.* 1006. *A.*

† *Seneca epiſt.* 83.

‡ *Voiez ci-deſſus pag.* 716. *remarque A.*

‖ *Dio. lib.* 40. *Voez la remarque A.*

(a) *Dans la 5. Verrine, laquelle on cite auſſi* 3. *in Verrem, à cauſe qu'entre les harangues qui regardent la cauſe de Verres, & qu'on nomme toutes Verrines, il y en a* 2. *qui ne ſont que préliminaires. Mr. de Valois le jeune* in Amm. Marcell. *pag.* 471. *aplique l'un de ces paſſages à la* 1. *action* in Verrem *cuſée par ſon frere : apparemment c'eſt une faute d'impreſſion, comme* veterem *qui eſt là pour* Verrem, *car pag.* 321. *l'aîné cite* 3. in Verrem.

(b) *Epiſt. ad Præf. Prator.*

(c) *Lib.* 2. *de Jurisper. pag. m.* 274.

(d) *Amœnitat. Juris c.* 43. *p. m.* 420.

(e) *In vitis Juriſconſultorum quorum in Pandectis exiant nomina. Ouvrage qui a demeuré long tems parmi les papiers du defunt, & digne d'une impreſſion plus correcte. Il a été imprimé à Leide* 1690.

(f) *In Brutum Ciceronis pag.* 179.

(g) *Corradus marque cette année, & non comme d'autres* 616.

(E) *Les Juges bien rigides ont été nommez* Caſſiani.] Nous l'avons deja vu dans un paſſage de Ciceron : en voici un autre du même cru. (a) *Non quæro judices* CASSIANOS, *veterem judiciorum ſeveritatem non requiro.* Ciceron avoit dit peu auparavant par ironie : *Etiam illum ipſum quem tu in cohorte tua* CASSIANUM *judicem habebas.* A cela ſe raporte ce paſſage du 26. livre d'Ammien Marcellin : *Jura quidem prætendunt & leges, & Catonianæ vel* CASSIANÆ *ſententiæ, ſuco perliti reſidentes judices*; & cet autre de (b) Marc Aurele : *Puto me non erraſſe, ſiquidem & tu notum habes Caſſium, hominem* CASSIANÆ *ſeveritatis & diſciplinæ.* A quoi l'on peut auſſi raporter ces paroles du 30. livre du même Marcellin touchant l'Empereur Valentinien. *Judices numquam conſulto malignos elegit : ſed ſi ſemel promotos agere didicit immaniter, Lycurgos mentiſſe ſe pradicabat & Caſſios, columina juſtitiæ priſca, ferebantque hortabatur aſſiduè ut noxas vel leves acerbius vindicarent.* Notez que Lindenbrog raporte le premier paſſage de Marcellin non à Lucius Caſſius, mais à Caius Caſſius, qui a vécu ſous Tibere, & après Tibere, & qui a été le chef de la ſecte Caſſienne parmi les Juriſconſultes. Il devoit ſe ſouvenir que ſur ces paroles du 22. livre du même hiſtorien, *judicibus Caſſiis triſtior & Lycurgis*, il avoit dit que les *Judices Caſſiani* prenoient leur nom de L. Caſſius, dont Ciceron parle *in Bruto*, & dont il pretend que Marcellin parle là.

(F) *Le Preſident Bertrand ſe trompe.*] Les paſſages qu'on vient de citer ſont l'un des plus grans eloges que la poſterité pût emploier pour rendre juſtice à l'integrité de L. Caſſius, & pour immortaliſer l'attachement qu'il avoit eu à faire regner dans ſon ſiecle la rigueur des loix. Le Preſident (c) Bertrand s'eſt ici fort mecompté. Il remarque après Suetone que Caius Caſſius Longinus qui vivoit du tems de Neron étoit aveugle, & il pretend que c'eſt là une marque ſignalée d'une extrême ſeverité; ce qu'il prouve par les exemples de Caſcellius, d'Appius, & de Catulus Meſſallinus. Il ajoûte que ce Caſſius étoit un Juge ſi ſevere, qu'on apelloit ſon tribunal *ſcopulum reorum*. C'eſt là une bevue, puis que celui dont le tribunal étoit ainſi apellé vivoit du tems de l'Orateur Marc Antoine, environ l'an 640. de Rome, plus de 150. ans avant l'empire de Neron. Mr. (d) Menage l'a marquée; Guillaume (e) Grotius frere du grand Hugues, l'avoit remarquée depuis long tems. Il eſt vrai qu'il fait dire à Bertrand, que Caſſius s'attira cela par ſa trop grande cruauté, *propter nimiam ſævitiam*; au lieu que Bertrand ne s'eſt ſervi que du terme de *ſeveritas* : mais ce ſeroit peut-être renouveller l'exactitude ou la ſeverité *Caſſienne*, que de fonder là-deſſus le moindre proces.

(G) *Je n'oublierai pas une faute de Corradus.*] J'ai cité un paſſage de Ciceron où il eſt parlé d'un L. Caſſius, qui aiant été élu Tribun des ſoldats, n'auroit pu être juge de Verres, ſi l'on eût renvoié la cauſe à l'année ſuivante. Corradus (f) s'eſt imaginé, ou que le commentaire d'Aſconius Pedianus a été corrompu en cet endroit-là, ou que ce commentateur s'y eſt mepris, en pretendant que Ciceron parle du même Lucius Caſſius, qui établit la loi *Tabellaria* (g) l'an 617. de Rome. Si Aſconius avoit eu cette penſée, il ſeroit tombé dans une erreur puerile, car y aiant, ſelon le calcul de Corradus, 67. ans pour le moins depuis cette loi juſqu'au tems du proces de Verres, quelle bevue ne ſeroit-ce pas que de pretendre, que 67. ans après avoir été Tribun du peuple, un homme fût élû Tribun des ſoldats, âgé d'environ 100. ans? Mais il n'y a rien dans le texte d'Aſconius qui marque la moindre faute, & c'eſt Corradus qui ne l'a pas bien entendu. (b) Aſconius voulant montrer que Ciceron a juſtement dit, que la famille Caſſia étoit très-ſevere tant en fait de judicature, que dans les autres choſes, remarque que c'eſt de là que ſont ſorties les loix *Tabellaria*, & ce Caſſius qui demandoit le *cui bono*.

(ΑΔ) *Et n'eut pas, ce ſemble, beaucoup de ſujet de croire qu'elle ſe comportât chaſtement.*] S'il le crut il ignora le bruit public, ou pour le moins les ſoupçons & les railleries du plus éloquent Orateur de Rome. Nous allons voir un paſſage où Ciceron ſupoſe que Servilia non contente de s'abandonner à Ceſar, lui livra auſſi ſa fille Junie femme de Caſſius. *Mater M. Bruti Servilia, cum pretioſum ære parvo fundum abſtuliſſet à Cæſare ſubjicienteſubhaſtabonacivium, non effugit dictum tale Ciceronis : Equidem quo melius emptum fundum comparavit Servilia hunc fundum Tertia deſucta. Filia autem Servilia erat Junia Tertia. Eademque C. Caſſii uxor, laſciviente Dictatore tam in matrem quam in puellam, tunc luxuriam ſenis adulteri civitas ſubindenumoribus jociſque carpebat, ut mala non tantum feria ſerent* (i). Glandorp nous renvoie à ce paſſage de Macrobe, & cependant il ne ſait à laquelle des deux filles de Servilia ſe doit raporter la raillerie de Ciceron, il ignore ſi c'eſt à Junie femme de Lepidus le triumvir, ou à Junie femme de Caſſius. (k) *Utra tertia fuerit in quam jocatus eſt Cicero (locus eſt apud Macrobium lib.* 2. *Saturnal. capite* 2.) *non facile dixerim.* Cela pouvoit-il être douteux à un homme qui eût pris la peine de lire tout le paſſage? Notez que la femme de Caſſius (l) ſurvêquit 64. ans à ſon mari.

(A) *Que Glandorp a voulu porter à Rutilius.*] Preſque toute ſa (m) critique d'un endroit de (n) Bernardin Rutilius, dans lequel on lit que Caſſius Lieutenant de Pompée & Gouverneur de Syrie fit la guerre aux Parthes, eſt mal fondée. L'erreur qui eſt là ſe peut entierement ôter par la ſupreſſion de ces deux mots, *Lieutenant de Pompée*; car à cela près on peut dire raiſonnablement tout ce qui vient d'être attribué à Rutilius. En effet Dion temoigne, qu'encore que Caſſius n'eût pas accepté le commandement de l'armée que les ſoldats lui offroient, & que Craſſus conſentoit qu'il acceptât, il ne laiſſa pas dans la ſuite de prendre le (o) gouvernement de la Syrie, lors que la defaite de Craſſus, & l'invaſion des Parthes demanderent cela neceſſairement. J'ai deja dit avec quel ſuccès il ſoutint la guerre, & il contraignit les Parthes d'abandonner la Province où il commandoit. Glandorp (p) ne l'ignoroit pas dans la page 205. ainſi l'on ne peut guere comprendre la raiſon qu'il a emploiée contre Rutilius dans la page 470. Il eſt vrai, dit-il, qu'après que Craſſus eut été defait, le Queſteur Caſſius ſe trouvant enfermé dans Antioche, fit des ſorties heureuſes ſur les Parthes; mais il n'eut point avec eux de guerre declarée & en forme, *bellum nullum juſtum aut inditum cum illis geſſit.* N'étoit-ce pas aſſez que ce fût la continuation de la guerre, que Craſſus avoit été porter dans leur païs? Et quelle guerre plus en forme veut-on, que de voir celui qui commande dans une Province ſe batre contre les ennemis qui y ſont entrez à main armée, en conſequence d'une victoire remportée ſur les aggreſſeurs? Si Glandorp ne s'étoit pas ſervi de cette raiſon, qui a gâté ſa critique, & s'il ſe fût contenté de ſupoſer que Rutilius avoit en vue le tems où Ceſar & Pompée ſe faiſoient la guerre, ſa remarque auroit été victorieuſe. Voici comme parle Ciceron

(i) *Macrobius Saturn. lib.* 2. *cap.* 2. *p. m.* 263.

(k) *Gland. Onomaſt. pag.* 498.

(l) *Tacit. Annal. lib.* 3. *ſub fin.*

(m) *Onomaſtic. pag.* 470.

(n) *Juriſconſulte Italien, qui a fait la vie des Juriſconſultes, imprimée à Bale en* 1527. *&* 1557.

(o) Τῆς Συρίας ἐν τῷ αὐτῷ χρόνῳ ἐπὶ πλεῖστα ἐκράτησε. Tunc Syriæ præfuit & deinde etiam. *Dio. lib.* 40.

(p) Syriam adverſus Parthos defendit, Oſace duce cum magna copiarum parte interempto. *Glandorp. Onom. pag.* 205.

dans les remarques. Marc Antoine ne douta plus de la victoire * dés qu'il eut appris que Caſſius étoit mort. Mr. Moreri n'a pas commis (B) beaucoup de fautes dans cet article. Mr. Furetiere a (C) debité un gros menſonge touchant Caſſius. Il me ſemble que Plutarque eſt tombé en (D) contradiction ſur la mort de cet illuſtre Romain, & que Dion (E) n'a pas trop bien raiſonné. La Chronique (F) d'Euſebe a beſoin de correction en cet endroit. Je m'étonne que Plutarque & les autres hiſtoriens aient omis une aparition (G) de Jules Ceſar à Caſſius.

Voici

* *Cujus mortem inauditâ, Antonius exclamaſſe dicitur, Vici.* Aurel. Victor. ubi ſupra.

ron des exploits de Caſſius, commandant en Syrie après la defaite de Craſſus. (a) *Neque verò claſſes deerunt: tanti Tyrii Caſſium facient, tantum ejus in Syria nomen atque Phœnice eſt. Paratum habet Imperatorem C. Caſſium P. C. Reſpublica contra Dolabellam, nec paratum ſolum ſed peritum, atque fortem. Magnas ille res geſſit ante Bibuli ſummi viri adventum, cum Parthorum nobiliſſimos duces maximaſque copias fudit, Syriamque immani Parthorum impetu liberavit.* Voiez le même Ciceron dans la 20. lettre du 5. livre à Atticus, où il pretend avoir étonné les Parthes, & encouragé Caſſius par ſa marche. *Rumore adventus noſtri, & Caſſio qui Antiochia tenebatur, animus acceſſit, & Parthis timor injectus eſt. Itaque eos cedentes ab oppido Caſſius inſequutus rem bene geſſit, quâ in fugâ magna auctoritate Oſaces dux Parthorum unius accepit, eoque interiit paucis poſt diebus.* On peut voir auſſi Joſephe au 12. chapitre du 14. livre des Antiquitez Judaïques.

(a) *Cicero Philipp.* 11.

(b) C. Caſſius... me auctorem, credo deſiderâvit? qui etiam ſine his clariſſimis viris hanc rem in Cilicia ad oſtium fluminis Cydni, confeciſſet, ſi ille ad eam ripam quam conſtituerat, non ad contrariam navim appuliſſet. *Cicero Philipp.* 2.

(c) *C'eſt celui par qui Caſſius ſe fit tuer.*

(d) *Aul. Gell. lib.* 3. *c.* 9.

(e) *On après que les Parthes eurent été vaincus.*

(f) *Voiez Glandorp. Onomaſt. p.* 470. *les meilleures éditions d'Aulugelle ont* partibus.

(g) *Dict. Univerſel au mot* cheval.

(b) *Plut. in vita Cæſaris pag.* 740.

(i) *Id. in vita M. Antonii pag.* 924. *& in vita Bruti pag.* 1004.

(k) *In vita Bruti ib.*

(l) *Paterc. lib.* 2. *c.* 70.

(B) *Mr. Moreri n'a pas commis beaucoup de fautes.*] Ce qu'il dit que Caſſius fut vaincu par Ceſar eſt faux. Caſſius après la defaite de Pompée ſe ſoumit au vainqueur, & lui remit ſans s'être batu la flote qu'il commandoit. Il eut dés lors un mauvais deſſein (b) ſur la vie de Ceſar. Il n'eſt pas plus vrai que *quand Auguſte, Marc Antoine & Lepidus ſe furent liguez pour venger la mort de Ceſar, Caſſius alla en Syrie*; car ni lui ni Brutus n'attendirent pas juſqu'à ce tems-là à s'aſſûrer des pais qu'ils jugerent les plus commodes. Dès qu'ils virent que Marc Antoine & le jeune Octavius étoient à craindre en Italie pour les meurtriers de Ceſar, ils en ſortirent, non pas pour aller dans les Provinces que le Senat leur avoit données, mais pour en occuper de meilleures; & pour cet effet Caſſius, qui étoit fort connu, & fort eſtimé des Syriens choiſit la Syrie, pendant que Brutus s'aſſûra de la Macedoine. C'eſt ce que l'on voit dans Dion, dans Plutarque & dans pluſieurs autres Hiſtoriens. Je laiſſe à dire que Mr. Moreri devoit citer Florus au livre 4. chapitre 7. & non pas au livre 3. chapitre 6. Il a mal cité auſſi le 1. livre de la vie d'Epicure par Gaſſendi, au lieu du 2. & il a nommé *Dandorus* l'Affranchi (c) que Plutarque & Dion nomment Pindarus.

(C) *Mr. Furetiere a debité un gros menſonge.*] Je ne croi pas me tromper ſi je dis que ces paroles d'Aulugelle en ſont pour le moins la cauſe éloignée: (d) *Eum Caſſium poſtea ſatis notum eſt victis Parthis ſuſoque exercitu ſuo miſeram mortem oppetiſſe.* Aulugelle parle d'une certaine fatalite qu'on diſoit être attachee au cheval Sejan, & qui faiſoit faire une malheureuſe fin à tous ceux qui le poſſedoient, & en parcourant les exemples qu'on pretendoit en avoir, il donne celui de Caius Caſſius, entre les mains de qui ce cheval paſſa après la mort violente de Dolabella. Puis il ajoûte qu'on ſait aſſez, que Caſſius mourut miſerablement après (e) avoir vaincu les Parthes, & après la deroute de ſon armée. Rien ne peut être dit plus mal à propos, que d'alleguer en un tel endroit les avantages que Caſſius avoit remportez ſur les Parthes depuis aſſez long tems. Il faut ou que le paſſage ſoit corrompu, & que l'on ait mis (f) *Parthis*, pour *partibus*, ou qu'Aulugelle n'ait point ſongé à ce qu'il diſoit. Il faut d'ailleurs ou que Mr. Furetiere qui dit (g) que Caſſius maître du cheval Sejan après Dolabella *mourut dans une guerre contre les Parthes*, ait puiſé bien loin de la ſource, ou qu'il n'ait fait aucune attention à ce que dit Aulugelle; car avec la plus petite attention, on entend qu'il parle de Caſſius meurtrier de Jules Ceſar; & chacun ſait que ce Caſſius perit non dans une guerre contre les Parthes, mais à la bataille de Philippes où il fut batu par Marc Antoine, comme on le voit dans Moreri.

(D) *Plutarque eſt tombé en contradiction.*] Il dit en un (b) lieu que Caſſius ſe tua du même poignard qui lui avoit ſervi à tuer Ceſar; & il admire cela comme une ſingularité myſterieuſe: mais ailleurs (i) il ſe contente de dire, que Caſſius ſe fit tuer par Pindare ſon Affranchi; & il remarque même (k) que la maniere dont l'Affranchi fit le coup fut de lui trancher la tête. Velleius Paterculus apuie cette circonſtance, (l) *Lacerna caput circumdedit*, dit-il, *extentamque cervicem interritus liberto præbuit. Decidebat Caſſii caput cum &c.* Or un poignard n'eſt guere propre à cela, & il eſt ſûr que preſque tous les (m) aſſaſſins de Ceſar ſe ſervirent de dagues, comme traduit Amiot. Le moins que Plutarque devoit faire, pour n'abandonner pas entierement l'uniformité dans ſon temoignage, c'etoit de dire ou que Caſſius recommanda à ſon Affranchi de ne ſe ſervir que du poignard, dont lui Caſſius avoit percé Jules Ceſar, ou que l'Affranchi n'en avoit alors point d'autre (†).

(E) *Dion n'a pas trop bien raiſonné.*] Aiant raconté vers la fin du 47. livre, que Caſſius ſe fit tuer par Pindare l'un de ſes Affranchis, & que Brutus ſe fit auſſi tuer par un de ceux qui l'accompagnoient, il commence le 48. livre par dire (n), *que ce fut ainſi que Brutus & Caſſius perirent, percez par les mêmes épées, dont ils s'étoient ſervis pour tuer Ceſar.* Mais, ſauf le reſpect qui eſt dû aux anciens hiſtoriens, on peut dire que tout n'eſt pas mis à ſa place dans cette narration, & qu'il n'y a point de lecteur qui s'aperçoive là d'aucune bonne conſequence. Brutus & Caſſius ſe firent tuer par une perſonne de leur ſuite; ils furent donc percez de la même épée dont ils avoient tué Jules Ceſar. On le croiroit plutôt ſi l'on voioit qu'ils ſe fuſſent tuez eux-mêmes. Suetone dit bien que quelques-uns des aſſaſſins ſe tuerent du même poignard, mais il n'en nomme aucun. *Nonnulli ſemet eodem illo pugione quo Cæſarem violaverant interemerunt* (o).

(F) *La Chronique d'Euſebe a beſoin de correction.*] On y trouve (p) que Caſſius prit la Judée, & pilla le temple de Jeruſalem avant la mort de Jules Ceſar. C'eſt un petit tas de fauſſetez. Il n'étoit pas neceſſaire de prendre la Judée, puis qu'elle obeiſſoit tranquillement aux Romains en ce tems-là. Caſſius n'a jamais pillé le temple de Jeruſalem; s'il l'eût fait, Joſephe n'auroit point paſſé ſous ſilence une telle action, & ne ſe fût pas contenté de dire que Caſſius exigea des Juifs une groſſe ſomme d'argent. Il fit cela après la mort de Ceſar, lors qu'il fut s'aſſûrer de la Province de (q) Syrie. Si l'on diſoit que Caſſius pilla les temples des Rhodiens, on auroit plus de raiſon: mais il ne faudroit point mettre ce fait comme dans la même Chronique, deux ans après la mort de Jules Ceſar. L'erreur ne me ſemble pas de deux ans comme à Scaliger (r), mais ſeulement d'un. Quoi qu'il en ſoit, Caſſius aiant batu la flote des Rhodiens, leur enleva leurs vaiſſeaux & leur argent, & pilla leurs temples: il ne leur laiſſa que le chariot du ſoleil; & il les auroit encore traitez d'une façon plus rigoureuſe, s'il ne s'etoit ſouvenu du tems qu'il avoit etudie parmi eux. Ils avoient eſperé ſi certainement de le vaincre, qu'ils lui avoient montré les chaines qu'ils avoient preparées pour les Romains qu'ils prendroient (f). Voiez comment Valere Maxime (s) voulant debiter des pointes myſterieuſes, a tourne ce qui concerne le chariot du ſoleil.

(G) *Aient omis une aparition de Jules Ceſar à Caſſius.*] Je ſuis ſurpris du ſilence de Plutarque, ſur une aparition de Ceſar à Caſſius pendant la bataille de Philippes. Comment a-t-il pu ſe faire qu'un tel conte ſoit échapé à Plutarque, lui qui ramaſſa ſi ſoigneuſement les prodiges qui concernent la guerre contre Brutus & Caſſius; & qui en raporta un ſi grand nombre, qu'il ſe (v) crut obligé de nous aprendre que Caſſius devint un peu chancelant ſur les principes de ſon Epicureiſme? Dion qui n'eſt pas moins vigilant, ni moins ſoigneux que Plutarque ſur ce point-là, ne dit rien non plus de cette memorable aparition; & je ne ſache que Valere Maxime qui en ait parlé. A la journee de Philippes, dit-il (w), Caſſius pouſſant ſa pointe avec une extréme ardeur, vit Ceſar qui ſous une mine plus auguſte que l'humaine, & d'un viſage menaçant venoit le charger à toute bride. Il fut ſi étonné de ce ſpectacle, qu'il tourna le dos après avoir dit: *Il faut quitter la partie, que peut-on faire davantage, ſi c'eſt peu que de l'avoir ſû? Quid enim amplius agas ſi occidiſſe parum eſt?* Je ſerois plus ſurpris de ce qu'une telle avanture ne ſe voit qu'en un ſeul Auteur, ſi je ne ſavois qu'il y a beaucoup de choſes très-remarquables par leur ſingularité, que nous ne conoiſſons que ſur un raport unique. Encore arrive-t-il quelquefois, que cet unique temoin n'en parle que par occaſion, & long tems après que la choſe a dû ſe taire. Nous en donnons des exemples

(m) *Sueton. in Cæſare c.* 82. *& ibi Pitiſcus.*

(†) *Vous verrez la figure du poignard de Brutus, & de Caſſius dans une Medaille de Brutus raportée par Mr. Spanheim page* 270. *de ſon commentaire ſur les Ceſars de Julien.*

(n) Ὁ μὲν οὖν Βροῦτος καὶ ὁ Κάσσιος οὕτως ἀπέθανον ὑφ' ὧν τὸν Καίσαρα ἀπεκτόνεσαν ἐφυγάδευσε. Ad hunc igitur modum Brutus & Caſſius oppetierunt iis quibus Cæſarem interfecerant gladiis confoſſi. *Dio l.* 48. *init.*

(o) *Suet. in Jul. ſub fin.*

(p) *Euſeb. in Chron. num.* 1973.

(q) *Voiez Scaliger* animadverſ. *in hunc locum Chron. Euſeb. pag.* 158. *où il remarque que Jornandes ſelon ſa coutume a copié ces fautes de St. Jerôme.*

(r) *Ibid. pag.* 160.

(ſ) *Dio, lib.* 47. *p. m.* 395.

(s) *Val. Maxim. lib.* 1. *c.* 5. *n.* 8.

(v) *Plut. in vita Bruti.*

(w) *Val. Maxim. lib.* 1. *cap. ult.*

Digitized by Google

Voici une choſe digne d'attention. Caſſius croioit ſelon les principes d'Epicure la mortalité de l'ame, & cependant il adreſſa des prieres (H) aux Manes du grand Pompée le jour de l'aſſaſſinat de Jules Ceſar. Il oublia ſa philoſophie dans cette occaſion: la nature fut plus forte que l'art. Il n'en uſa point ainſi lors que Brutus lui raconta une aparition de ſpectre; car quoi qu'il dût être inquiet ſur l'avenir dans l'état preſent de leurs affaires, il philoſopha tranquillement pour refuter cette aparition, & (I) finit par dire qu'il ſouhaiteroit que l'opinion ordinaire touchant l'exiſtence des Genies fût veritable. La raiſon qu'il en allegua étoit bien capable de donner des eſperances à ſon ami, & nous montre en même tems que les incredules ne ſont pas toûjours entrainez * à la mecreance par des motifs d'amour propre. J'examinerai les phraſes de religion qu'on (K) pretend qu'il emploia en haranguant les ſoldats.

* *Voiez les penſées diverſes ſur les Comètes n. 187. pag. 586.*

CASSIUS LONGINUS (Caïus) grand Juriſconſulte ſous le regne de Neron. Quelques Critiques (A) pretendent que Pomponius † l'a confondu avec Lucius Caſſius Longinus

† *De origine juris.*

Fait remarquable touchant Alexandre qui ne ſe trouve que dans Ammien Marcellin.

(a) *Lib. 16. c. 5.*

ples par ci par là dans cet Ouvrage: en voici un. Nous ne ſavons que par Ammien (a) Marcellin l'expedient dont ſe ſervoit Alexandre pour chaſſer le ſommeil, & aparemment nous ne l'aurions point ſçu, ſi l'on n'avoit eu envie de donner à Julien l'Apoſtat quelque ſuperiorité ſur Alexandre.

(H) *Et cependant il adreſſa des prieres aux Manes du grand Pompée.*] Plutarque n'a point raporté cela ſans y joindre une reflexion: il a dit que la grandeur de l'entrepriſe & les perils dont elle étoit envelopée, inſpirerent un enthouſiaſme qui fit oublier à Caſſius ſes principes de Philoſophie. (b) Καὶ γὰρ οὐδ' ἡ Λύκειος Κασσίῳ τὸν ἀνδριάντα τῷ Πομπηΐου περὶ τῶν ἐγχειρήσεων ἀπεβλάκευσε, ἐνθουσιάζοντι καὶ φερομένῳ δι' ὧν ἔπραττε λόγων. ἀλλ' ὁ καιρὸς (ὡς ἔοικεν) ἦν τῷ θείῳ παρεστηκώς, ἐνδυναστεύσαν ἐνίοις ἡ πειθώ, ἀντὶ τῶν παρόντων λογισμῶν. *Quin etiam Caſſius fertur, quamvis ab Epicuri doctrina non abhorreret, eam ſtatinam ante aggreſſionem reſpiciens tacitus, Pompeium invocaſſe. Vernm articulus ille, utpote tanto jam ingruens diſcrimine, animos prioribus rationibus, fanaticum tum & commentum reddidit.*

(b) Plutarch. in Julio Cæſare pag. 709. A. Voiez le auſſi in Bruto pag. 991. D.

(I) *Il philoſopha tranquillement . . . . & finit par dire qu'il ſouhaiteroit.*] C'eſt Plutarque qui nous aprend tout ceci. (c) Διόπερος δ' ἂν τῶν πάντων, ὅτ' ὄντως ἐνθουσιῶν ἔγραψε τόδε, ἢ φωνὴν, ἢ δαίμονος, οἷς ὑμᾶς δικαιοῦμεν. εἰς ἐγὼ δ' ἐβουλόμην ἂν μὴ μόνον ἀθλίους ἢ ἴσους ἢ νικᾶν τοσούτους, ἀλλὰ ἢ θεῶν ἀφορμὰς τοιαύτας, οἵαπερ ἔχομεν ἡμεῖς ἢ πατρίδα ἐγγυτέρω ὄντες. *Genios porro neque eſſe credibile eſt: neque ſi ſint, hominum habere figuram vel vocem vel vim quæ ad nos pertingat. Nam equidem ita eſſe velim, ne tantum equitatu, peditatu, & tanta claſſe, verùm etiam deorum ope freti ſanctiſſimorum & pulcherrimorum ducum factorumve eſſemus.* Mr. de Balzac a trouve ſi beau ce diſcours de Caſſius, qu'il en a fait une paraphraſe pour nous donner une grande idée de la converſation des Romains. *Voicy*, dit-il (d), *de quel biais Caſſius tourna une matiere ſi peu agreable, & comme il la mit à profit pour l'uſage de la converſation. Sans faire l'Admirateur eſtonné, ny l'Incredule opiniaſtre, il dit en riant à ſon amy: „ Que les ſoins „ de l'ame, la contention de l'eſprit, la laſſitude du corps, „ & les tenèbres de la nuit pouvoient bien eſtre cauſe de „ ſa viſion, & luy avoir formé cette image eſtrange. „ Que pour luy, par les principes de la Philoſophie, „ dont il faiſoit profeſſion, il ne croyoit point qu'il y euſt „ de Demons, & beaucoup moins qu'ils fuſſent viſibles: „ Qu'il voudroit neanmoins qu'il y en euſt, & que ſa „ Philoſophie fuſt fauſſe; Parce qu'apparemment ces eſ- „ prits ſans corps, devant eſtre juſtes & vertueux, l'ac- „ tion des Ides de Mars eſtoit ſi belle, & leur cauſe ſi „ honneſte, que ſans doute ils voudroient y prendre part: „ Qu'ainſi ce ſeroient des Amis & des Alliez de la Re- „ publique, auſquels ils n'avoient point ſongé, qui vien- „ droient à ſon ſecours, & des Troupes de reſerve, qui „ combattroient pour eux au beſoin. Que cela eſtant, „ ils ne devoient pas conter ſeulement dans leur Party, „ tant de Compagnies de gens de pied, tant de Cornet- „ tes de cavalerie, tant de Legions & tant de vaiſſeaux; „ Mais qu'il y avoit encore un Peuple immortel, & des „ Soldats bien-heureux, à qui il ne faudroit point don- „ ner de ſolde, qui ſe declareroient pour la bonne cau- „ ſe, & qui n'auroient garde de ſervir Antoine contre „ Brutus, ny de preferer la Tyrannie à la Liberté. „ Ces paroles, Madame, ſont les dernieres paroles de la Republique, qu'elle prononça avant que de rendre l'ame, & apres leſquelles elle expira. C'eſtoit le charactere de l'eſprit de Rome: C'eſtoit la langue naturelle de la Majeſté. Et ne trouvez vous pas que Caſſius eſtoit bien eloquent en cette langue? Ne ſeriez vous pas bien aiſe de connoiſtre plus particulierement cét excellent homme, Et de le voir en d'autres converſations que celle-cy: Et de l'ouyr parler ſur des ſujets moins deſagreables; Et un autre jour que (e) la veille de la bataille de Philippes.*

(c) Plutarch. in Bruto pag. 1001. B.

(d) Balzac, Oeuvres diverſes, diſcours 2. pag. m. 51. 52.

Plutarque obſerve que Brutus fut bien conſolé par les raiſons de ſon ami. Elles étoient ſpecieuſes; mais, dira-t-on, le ſpectre n'avoit-il pas dit qu'il étoit le mauvais Genie de Brutus? cela ne ſignifioit-il pas que tous les Genies ne protegent pas la bonne cauſe, comme Caſſius le ſupoſoit. Or dès qu'on peut craindre également les mauvais offices des eſprits, & eſperer leurs bons offices, n'eſt-ce pas toute la même choſe que s'il n'y en avoit point? Je repons, qu'en ne ſuivant que les lumieres naturelles, on eſt plus porté à ſe figurer que les Genies ſont bienfaiſans, qu'à ſe figurer qu'ils ſont malins. & ainſi le cœur de Brutus pouvoit être plus facilement touché par les reflexions de Caſſius, que par le diſcours du fantôme.

(e) *Balzac ſe trompe; car Plutarque* ubi ſupra *nous aprend que Brutus & Caſſius s'entretinrent de cela le lendemain de l'aparition, & qu'alors ils n'etoient pas encore paſſez d'Aſie en Europe.*

(K) *Les phraſes de Religion qu'on pretend qu'il emploia.*] Brutus & Caſſius faiſant la revuë de leur armée proche du (f) golphe de Menas, n'oublierent point la coutume de la haranguer. Caſſius comme le plus âgé porta la parole, & s'en aquitta ſi bien que tous les ſoldats s'écrierent, *Marchons, menez nous où il vous plaira.* Ravi de cette exclamation, il recommença à les haranguer, & debuta par ce ſouhait, (g) faſſent les Dieux qui ont ſoin des guerres entrepriſes juſtement, que vous receviez la recompenſe de vôtre fidelité. Il leur repreſenta enſuite le bon état où leurs Generaux avoient mis les choſes ſelon les meſures les plus prudentes que l'art militaire pouvoit ſuggerer: voilà, continua-t-il, les precautions que la prevoiance humaine a pu menager, le reſte depend de vôtre valeur, (h) & de la benediction divine, nous vous paierons tout ce qui vous a été promis, & comme nous avons déjà accordé des recompenſes à vôtre fidelité, nous ne manquerons pas (i) avec l'aſſiſtance des Dieux de vous recompenſer dignement du grand ouvrage de la victoire. Un homme qui parle de la ſorte n'abandonne-t-il pas les principes de la ſecte d'Epicure? Ne faut-il pas dire que Caſſius à la vuë de cette journée deciſive d'où dependoit toute ſa fortune, recourut aux mêmes divinitez dont on lui avoit enſeigné de nier la providence? Ne fut-il pas un de ceux qui oublient toutes les maximes de l'eſprit fort dans les criſes perilleuſes? Je repons deux choſes, l'une qu'il n'eſt pas certain que ſa harangue ait été inſerée dans les livres d'Appien toute telle qu'il la recita. Les hiſtoriens ſe rendoient les maîtres de cette ſorte de harangues; ils les tournoient à leur fantaiſie, & y mêloient de leur cru tout ce qu'ils jugeoient neceſſaire. Ma ſeconde reponſe eſt, que Caſſius demeurant perſuadé autant que jamais de la doctrine d'Epicure, a pu neanmoins tenir tous les diſcours que l'hiſtorien raporte. Il ſavoit que de pareilles expreſſions ſeroient fort goûtées des ſoldats. Il y trouvoit un grand motif d'eſperance. Il devoit donc le faire valoir. Un habile General accommode ſon langage dans de telles rencontres non pas à ſes opinions philoſophiques, mais aux prejugez de ſon armée.

(f) *En Thrace.*

(g) Θεοὶ μὲν, ὅσοι πολέμων δικαίων δυνάσται, τῶν πίστεως ἡμᾶς, ἃ συνεβάλοντο, ἢ εὐσεβείας ἀμείψοιντο. Dii quibus juſta bella curæ ſunt pro hac fide vobis commilitones, faxint bene. *Appian. lib. 4. bell. civil. pag. 646.*

(h) Τὰ δὲ λοιπὰ αὐτοῖς ἀνθρωπίνοις λογισμοῖς ἀπηκριβωμένα παρ' ἡμῶν ἢ παρὰ τῶν θεῶν. Reliqua & à veſtra virtute & à Diis propitiis expectanda ſunt. *Id. ib. p. 647.*

(i) Κατὰ γνώμην θεῶν. Diis volentibus. *Ib.*

(A) *Quelques Critiques pretendent que Pomponius l'a confondu.*] Je n'entrerai en diſpute ni pour lui, ni contre lui. On pretend que de deux perſonnes il n'en a fait qu'une, aiant confondu Lucius Caſſius Longinus, & Caius Caſſius Longinus; dont celui-là fut Conſul l'an de Rome 783. & puis marié avec Druſille fille de Germanicus l'an 785. & enfin tué par les ordres de Caligula: l'autre fut gouverneur de Syrie ſous l'Empereur Claude, & condamné au banniſſement ſous Neron. Lipſe qui après Glandorp a fait un procés ſur cela à Pomponius, eſt critiqué à ſon tour par le Preſident Bertrand, & par Guillaume Grotius. On pourra examiner l'affaire dans quelque autre occaſion.

(k) *Lipſius in Tacit. Annal. l. 6. c. 15.*

Preſentement je me contente d'obſerver, que s'il eſt vrai, comme Lipſe (k) le pretend, que celui qui fut

ginus qui épouſa une fille de Germanicus. Cela ſeroit moins digne d'étonnement que le peu de conformité (B) qui ſe trouve dans les Auteurs contemporains, touchant la peine que Neron infligea à nôtre Juriſconſulte. Les uns diſent qu'il l'exila, les autres qu'il le fit mourir. Les commentateurs (C) ont fort negligé d'éclaircir ces brouilleries. Ceux * qui veulent que le gendre de Germanicus (D) ait été Juriſconſulte, n'ont pas raiſon, ce me ſemble. L'omiſſion d'un

* *Glandorp, Onomaſt. pag.* 204. & 469.

(a) Caſſius plebei Romæ generis, verum antiqui honoratique, & ſevera patris diſciplina eductus, facilitate ſæpius quam induſtria commendabatur. *Tacitus Annal. l.* 6. *c.* 15.

(b) *Sueton. in Calig. c.* 24.

(c) *Tacit. Annal. l.* 16. *c.* 9.

(d) *Ces dernieres paroles qui avoient ſemble à Lipſe une bleſſure incurable, ont été ingenieuſement corrigées par le Preſident Bertrand, & par Guillaume Grotius, preſque ſur la même idée. Le premier lit* nec Senatus jus exſpectabatur, *le ſecond*, nec Senatus juſſus expectabatur. *La conjecture de Nicolas Heinſius, que a paru à Mr. Rijck*, Animadv. ad Tac. *p.* 282. *la plus probable de toutes, eſt qu'il faut lire &* ſenectus ejus reſpectabatur. *Mais Don Nicolas Antonio* de juribus exulam lib. 1. pag. 72. *pretend qu'il faut lire*, ut ſenex tutius aſpectabatur, *ou* deſpectabatur.

fut marié à Druſille l'an de Rome 785. avoit été Conſul l'an 783. il eſt étrange que Tacite n'en diſe mot, quand à l'occaſion de ce mariage il nous dit qui étoit ce Caſſius Longinus, que Tibere avoit choiſi pour l'époux de ſa petite-fille d'adoption; & qu'il entre aſſez dans le detail, pour nous aprendre que la famille de cet homme etoit plebeienne à la verité, mais ancienne & honorée des charges de la Republique; & que ce Caſſius avoit été elevé ſous la ſevere diſcipline de ſon pere, & ſe rendoit plus recommandable par la docilité, que par la grandeur de ſon eſprit (a). Y a-t-il affectation de brieveté pour ſi exceſſive qu'elle ſoit, qui en ſemblable occaſion puiſſe permettre de n'ajoûter pas, lors qu'on le ſait, qu'un homme avoit été Conſul, & comment il s'etoit aquitté de cette charge? Il faut donc ou que ce Caſſius n'ait pas été Conſul en 783. ou, ce qui eſt peu aparent, qu'il l'ait été ſans que Tacite en ait eu nulle connoiſſance. D'autre côte ſi Pomponius a cru que ſon Caſſius Longinus a été Conſul l'an 783. comment a-t-il ignoré une choſe bien autrement glorieuſe que le Conſulat: comment, dis-je, n'a-t-il point ſçu que ce même Caſſius eut l'honneur deux ans aprés d'épouſer la petite-fille de Tibere? On ne comprend rien à cela, qu'il ſe ſoit trompe en donnant à Caius Caſſius le Conſulat de Lucius Caſſius, & qu'aprés cela il ne lui ait point auſſi donné la femme de Lucius Caſſius.

Mais enfin, dira-t-on pour Lipſe, Suetone marque expreſſement que Druſille fut mariée à Lucius Caſſius Longinus perſonnage Conſulaire. Je repons que Suetone dit ſeulement, que Caligula ôta ſa ſœur Druſille à Caſſius ſon mari, perſonnage Conſulaire. Or ces deux choſes ſont fort differentes. Il ſe paſſa cinq ans depuis le mariage de Druſille juſqu'à l'Empire de Caligula. Pendant cet intervalle L. Caſſius a pu avoir le Conſulat par ſubſtitution, & ainſi l'époux de Druſille a pu être Conſulaire lors qu'on lui ôta ſa femme, ſans l'avoir été quand il l'épouſa. Voilà les paralogiſmes à quoi l'on s'expoſe, quand on ne peſe pas avec une exactitude Caſſienne toutes les circonſtances des paſſages que l'on veut citer. Suetone dit (b) *Lucio Caſſio Longino Conſulari collocatam* (Druſillam) *abduxit* (Caligula.) Lipſe ſans parler ni de Caligula, ni de l'*abduxit*, ſe contente de faire dire à Suetone, *Druſillam collocatam L. Caſſio Longino Conſulari:* paroles qui étant ainſi propoſées d'une façon vague, & comme une preuve du ſentiment particulier de Lipſe, n'ont point de ſens plus naturel que celui-ci, *Druſille fut mariée à L. Caſſius Longinus, Conſulaire.* Mr. Deſcartes a fort bien dit que la ſource la plus feconde de nos erreurs dans les matieres philoſophiques, eſt que nous enfermons plus de choſes dans nos jugemens, que nos idées diſtinctes ne nous en preſentent. On peut dire auſſi que rien ne repand plus de fauſſetez dans les Ecrits de Critique, que la licence qu'on ſe donne d'etendre plus qu'il ne faut les autoritez, ſur leſquelles on ſe veut fonder.

(B) *Le peu de conformité . . . . touchant la peine que Neron.*] L'éclat dans lequel nôtre Caius Caſſius Longinus a vécu, ne ſemble pas pouvoir permettre, qu'on ait raporté en deux manieres directement oppoſées le traitement que Neron lui fit. Les uns diſent qu'il le fit mourir, & les autres qu'il l'exila en Sardaigne. Ce ſont deux ſentimens contradictoires; c'eſt dire que Neron le fit mourir, & qu'il ne le fit pas mourir. Comment ſe peut-il faire qu'on debite ſur cela le oui & le non, en vertu de ce qu'en ont dit des Auteurs à-peu-près contemporains? Il ne ſeroit pas moins étonnant que l'on commençât déjà de dire, que Barnevelt ne fut condamné qu'au banniſſement, & que Mr. Fouquet fut puni du dernier ſupplice. Mais qu'il y ait ici lieu d'être ſurpris, ou non, ce qu'il y a de certain, c'eſt d'un côte que pluſieurs perſonnes habiles, ſe fondant ſur l'autorité de Suetone, & ſur celle de Juvenal, ſoutiennent que Neron fit mourir Caius Caſſius; & de l'autre que pluſieurs Savans, fondez ſur l'autorité de Tacite & ſur celle de Pomponius, aſſûrent de la maniere du monde la plus expreſſe, qu'il ne fit que l'envoier en exil.

Ecoutons premierement ces derniers temoins. *Tunc Conſulto Senatus*, dit (c) Tacite, *Caſſio & Silano* EXSILIA *decernuntur* . . . . . DEPORTATUSQUE IN INSULAM SARDINIAM *Caſſius*, & (d) *Senatus jus expectabatur.* On le laiſſe là, ſans nous dire nulle part ce qu'il devint; mais nous ſavons d'ailleurs qu'aiant été retabli par Veſpaſien il mourut en paix. (e) *Plurimum in civitate auctoritatis habuit, eo uſque donec eum Cæſar* CIVITATE PELLERET; PULSUS AB EO IN SARDINIAM, *revocatus à Veſpaſiano diem ſuum obiit.* Voions ſi Suetone & Juvenal nous diſent avec une ſemblable clarte que Neron le fit mourir. Suetone (f) aiant dit que Neron faiſoit tuer pour la moindre choſe qui bon lui ſembloit, ſans garder plus ni meſure ni diſtinction, ajoûte à l'égard de quatre perſonnes le crime dont ils furent accuſez. Le Juriſconſulte Caſſius Longinus l'un de ces quatre fut acuſé, dit-il, d'avoir laiſſé dans l'arbre genealogique de ſa famille le portrait de Caſſius, l'un des aſſaſſins de Ceſar, *quod in vetere gentis ſtemmate C. Caſſii percuſſoris Cæſaris imagines retinuiſſet.* Voilà juſtement l'un des chefs d'accuſation propoſez ſelon (g) Tacite contre ce grand homme. *Objecerunt Caſſio* (Nero) *quod inter imagines majorum etiam C. Caſſii effigiem coluiſſet, ita inſcriptam*, DUCI PARTIUM. Cela montre que ces deux hiſtoriens parlent du même Caſſius; & neanmoins ils diſent fort nettement, l'un qu'il ne fut que banni, l'autre qu'il fut mis à mort: car il faudroit que Suetone eût rêve, s'il eût parlé comme il a fait, ſans vouloir nous dire preciſement que Neron fit tuer ce Juriſconſulte. Pour (h) Juvenal je ne le trouve pas moins poſitif. Ce n'eſt pas qu'un banniſſement en Sardaigne, Iſle qui paſſoit pour un pais perdu & tres-mal ſain, n'ait pu lui paroître un aſſez grand mal, pour dire que Caſſius Longinus, à qui ſes grandes richeſſes auroient attiré un tel exil, ſeroit un exemple des malheurs à quoi les riches ſont expoſez, & non pas les pauvres, ce qui eſt le lieu commun qu'il traite en cet endroit-là; mais enfin il s'étoit determiné peu auparavant à l'eſpece de malheur qu'il vouloit imputer à l'opulence: il avoit dit que les threſors accumulez exceſſivement en avoient étranglé pluſieurs perſonnes:

Sed plures nimia congeſta pecunia cura
STRANGULAT.

Il faut donc que les deux exemples qu'il donne tout auſſitôt, ſavoir Longin & Seneque, ſoient des exemples de mort.

Temporibus diris igitur, juſſuque Neronis
Longinum & magnos Senecæ prædivitis hortos
Clauſit, & egregias Lateranorum obſidet ædes
Tota cohors.

Tacite marque auſſi que les richeſſes de Caſſius furent l'une des deux cauſes de la perſecution qu'il ſouffrit, d'où paroit que lui & Juvenal entendent la même perſonne. *Nullo crimine*, dit-il, au chapitre 7. du 16. livre des Annales, *niſi quod Caſſius* OPIBUS *vetuſtis & gravitate morum . . . . præcellebat.* L'autre cauſe de cette perſecution fut la gravité de Caſſius, cette vertu de ſeverité hereditaire dans la famille, dont il avoit donné tant d'exemples; ſoit en maintenant la diſcipline militaire en Syrie au milieu même de la paix (i), ſoit en opinant qu'il faloit maintenir la loi qui ſoumettoit à la mort tous les eſclaves d'un homme, lors qu'un d'eux avoit tué ſon maître (k).

(C) *Les commentateurs ont fort negligé.*] Il n'eſt pas aiſé de comprendre pourquoi ils ne ſe ſont pas donné la peine d'aprofondir, ou la faute de Tacite & de Pomponius, ou celle de Juvenal & de Suetone. Ceux de (l) Juvenal & de (m) Suetone content que Neron fit mourir Caſſius Longinus, & ne diſent rien du ſentiment de Tacite fort oppoſé à cela. Ceux de (n) Tacite ne font pas plus de mention du ſentiment de ces deux autres, & parlent uniquement de l'exil. Autant en font les Auteurs des vies (o) des anciens Juriſconſultes. Il y a même des Ecrivains (p) qui nous citent Suetone, quant à la remarque qu'il a faite que Caſſius étoit aveugle, mais ils ne font point ſemblant d'avoir lu fort près de là que Neron le fit mourir.

(D) *Que le gendre de Germanicus ait été Juriſconſulte.*] S'il l'avoit été Tacite n'eût pas oublié d'en toucher un mot, lors qu'il parla de ſes bonnes qualitez, à l'occaſion de ſon mariage avec la petite-fille de Tibere. Suetone qui a fait mention de lui (q), en nous aprenant que Caligula lui ôta ſa femme & puis la vie, l'auroit ſans doute qualifié Juriſconſulte, s'il eût été, comme le pretend Glandorp (r), ce Juriſconſulte celebre qui ſucceda dans la profeſſion du droit

(c) *Pomponius in l.* 2. *de Orig. juris.*

(f) *Sueton. in Ner. c.* 37.

(g) *Tacit. ann. l.* 16. *c.* 7.

(h) *Juven. Satir.* 10.

(i) *Tacit. Ann. l.* 13. *c.* 12.

(k) *Id. Ann. l.* 14. *c.* 43. *Voyez auſſi le ch.* 44. *an* 13. *livre, puis le* 45.

(l) *Britannicus. Auſtronius, Farnabius, Pratens, &c. On ne preſume pas affirmer ces abſolumens de tous. Le même ſe doit entendre pour ce qui ſuit.*

(m) *Suetonius Vaticanus, Græv., Pitiſc. Ch. Etienne & Lloyd font le même.*

(n) *Lipſe, Ryckius.*

(o) *Bertrand, Guill. Grotius.*

(p) *Glandorp. pag.* 205. *Bertrand. pag.* 274.

(q) *In Caligula c.* 24. 57.

(r) *Onomaſt. pag.* 204.

Digitized by Google

d'un mot a cauſé un grand menſonge (E) dans l'hiſtoire de Mr. Chevreau. Il n'a point été corrigé dans l'édition de la Haie 1698.

CASSIUS HEMINA (LUCIUS) hiſtorien Romain, vivoit au commencement du VII. ſiecle de Rome. Il compoſa des Annales en quatre livres. Par les choſes qu'on en trouve citées *, on peut juger qu'il remontoit juſques aux tems qui precederent Romulus, & qu'il continuoit par les Rois de Rome juſques à ſon tems. Il decrivoit la ſeconde guerre † Punique dans ſon dernier livre. Ceux qui l'ont fait (A) vivre ſous Auguſte ſe ſont fort trompez, & l'ont confondu (B) avec Caſſius Severus. Il y a dans le Dictionaire (C) de Charles Etienne une bevuë pitoiable touchant Caſſius Hemina.

CASSIUS SEVERUS (TITUS) Orateur celebre du tems d'Auguſte, ſe diſtingua principalement par ſon humeur ſatirique, qui enfin lui attira un arrêt de banniſſement, avec de grandes ‡ miſeres qui ne finirent qu'avec ſa vie. Mr. Moreri l'a confondu avec un autre CASSIUS (A) ſurnommé *Parmenſis*, grand verſificateur, & l'un de ceux qui aſſaſſinerent Jules Ceſar.

droit à Maſurius Sabinus, & dont la mere fille de Tuberon étoit petite-fille de Sulpitius, l'oracle de la Juriſprudence. Suetone (a) n'a pas manqué de qualifier Juriſconſulte C. Caſſius Longinus qui l'étoit effectivement; pourquoi n'auroit-il pas eu la même exactitude envers L. Caſſius Longinus? Tacite n'a pas oublié la Juriſprudence de Caius Caſſius. (b) *Eo tempeſtate Caſſius caſtros præmunibat peritia legum.*

Mr. Hofman a multiplié ici d'une autre maniere les Juriſconſultes. Il en fait un de celui qui fut mis à mort par Neron, ſelon Suetone, & un autre de celui qui fut ſeulement exilé en Sardaigne par le même Neron, ſelon Tacite.

(E) *Un grand menſonge dans l'hiſtoire de Mr. Chevreau.*] C'eſt une faute qui aſſurément vient de l'Imprimeur. Il y a dans le chapitre 9. du 3. livre de ſon hiſtoire du monde, que *Neron fit mourir Caſſius Longin, pour avoir fait mettre parmi les portraits de ſes ancêtres celui de Jule Ceſar.* L'Imprimeur fauta *du meurtrier*: le Correcteur ne ſe ſouvenant pas de l'hiſtoire, & trouvant malgré le ſaut une cauſe de faire mourir les gens aſſez plauſible pour Neron, laiſſa la choſe comme il la trouva, & on n'a point cru en Hollande qu'il falût la rectifier. Cette conjecture eſt fort vraiſemblable, & plût à Dieu que la faute qu'on vient de marquer fût la ſeule, que de tels ſauts des Copiſtes & des Imprimeurs euſſent fait gliſſer dans les livres!

DEPUIS la premiere impreſſion de ce Dictionaire on a donné une édition (c) de l'Ouvrage de Mr. Chevreau, ſelon les (d) *changemens* qu'il avoit faits *preſque à toutes les pages* des éditions precedentes. Je n'ai point trouvé de changement dans le paſſage qui concerne nôtre Caſſius; ainſi je n'oſe plus croire que les Imprimeurs aient fait la faute.

(A) *Ceux qui l'ont fait vivre ſous Auguſte ſe ſont fort trompez.*] Voſſius a decouvert la cauſe de leur erreur. Priſcien, dit-il, (e) cite une fois *Caſſius ad Mecenatem*, & une autrefois *Caſſius ad Tiberium*: là-deſſus on a pretendu que cela ſe raportoit à Caſſius Hemina. L'on a vu d'abord Simler ſoutenir dans ſon épitome de la Bibliotheque de Geſner, que Caſſius Hemina avoit dedié ſon hiſtoire & ſes annales à Mecenas & à Tibere. Enſuite la (f) Popeliniere a ſoutenu la même choſe. Guillandin & Dalechamp ont paſſé plus outre: ils n'ont pas trouvé que Pline dût apeller très-ancien, *vetuſtiſſimum*, un Auteur qui ne l'avoit precedé que de 70. ans, veu les perſonnes auſquelles il avoit dedié ſes livres; ils ont donc changé *vetuſtiſſimum*, en *veriſſimum* (g). La verité eſt que Caſſius Hemina vivoit au tems qu'on celebra les jeux Seculaires pour la 4. fois, l'an 608. ou l'an 607. de Rome. Quant au Caſſius de Priſcien, c'eſt Caſſius Severus l'Orateur, ſi nous en croions (h) Voſſius & le Pere (i) Hardouin.

(B) *Et l'ont confondu avec Caſſius Severus.*] Voſſius ne s'éloigne point de la vraiſemblance lors qu'il impute (k) cette erreur à quelque copiſte de Tertullien. Il vaut mieux ſans doute en uſer ainſi, que de s'en prendre à Tertullien lui-même. Quoi qu'il en ſoit, nous voions Caſſius Severus cité dans l'Apologetique de Tertullien, avec Cornelius Nepos; & cela pour juſtifier une choſe, dont il eſt certain que Caſſius Hemina traitoit, au lieu qu'il n'eſt pas trop certain que l'autre Caſſius ait fait aucune hiſtoire proprement dite. Voſſius croit donc que Tertullien n'avoit cité que Caſſius, en ſouſentendant *Hemina*, mais que *Severus* s'eſt enfin gliſſé dans le texte, comme une gloſe d'un copiſte mal apris. Il confirme ſa conjecture par cette remarque; c'eſt que Minutius Felix & Lactance repetant l'objection de Tertullien, citent Caſſius ſans ajoûter Severus. Il eſt vrai qu'ils le rangent après Cornelius Nepos; mais il n'en faut pas inferer, qu'ils ont pretendu que ſon hiſtoire eſt poſterieure à celle de Cornelius Nepos: autrement il en faudroit auſſi conclure que Lactance a pretendu que Varron vivoit ſous Tibere, car il range Varron après Caſſius, *Latini Nepos, & Caſſius, & Varro* (l). On a fait voir à ceux qui ont tant crié contre ce que Calvin avoit dit un peu après avoir parlé d'Arius, *furrexit poſtea Sabellius*, que des gens (m) fort verſez dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & dans la chronologie, ont quelquefois placé les hereſiarques ſans devant derriere, lors qu'il ne s'agiſſoit pas preciſément de marquer le tems où chacun avoit vécu.

(C) *Il y a dans le Dictionaire de Charles Etienne une bevuë pitoyable.*] On y voit un Caſſius Hemina chirurgien de Rome, honoré de la bourgeoiſie à cauſe de ſon habileté, & gratifié d'une boutique dans la place Acilia. C'eſt ſur la foi de Pline au chapitre 7. du livre 25. & au chapitre 3. du livre 30. que la choſe eſt debitée. Mais on ne trouve rien de ſemblable ni dans les endroits citez, ni dans aucun autre endroit de Pline. Tout ce qu'il a dit qui puiſſe avoir raport à cela, ſe trouve au chapitre premier du 29. livre: *Caſſius Hemina*, dit-il, *Auteur des plus anciens, aſſure que le premier Medecin qui vint à Rome, fut Archagatus fils de Lyſanias, qui s'y tranſporta du Peloponneſe en l'an 535. de Rome, où il obtint le droit de bourgeoiſie, & une boutique qu'on lui acheta aux frais du public à la place Acilia.* Le Lecteur voit aſſez de lui-même l'énorme difference qui ſe trouve entre ce que l'on fait dire à Pline, & ce qu'il dit en effet; & combien il eſt étrange que ni Frideric Morel Profeſſeur roial, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman n'aient pas rectifié cette bevuë de Charles Etienne. Elle eſt toute entiere dans l'édition de 1620. & dans celle de 1662. Mr. Lloyd n'a fait qu'y changer les chiffres de la citation de Pline, ſans les rendre meilleurs: il les reduit à ces deux-ci, 7. 25. Mr. Hofman a copié lettre pour lettre Mr. Lloyd. Immediatement après ils nous donnent en bon état ſur les remarques de Voſſius, l'article de Caſſius Hemina l'Anniliſte, le ſeul dont ils devoient parler, exterminant le chirurgien chimerique de ce nom.

(A) *Un autre* CASSIUS *ſurnommé* Parmenſis.] Je n'ai point trouvé que les anciens lui donnent le nom de Severus: neanmoins le Pere Hardouin nous aprend (n) qu'il s'apelloit *Caſſius Severus Parmenſis*, & que l'Orateur Caſſius Severus, pour n'être pas confondu avec lui, eſt ſurnommé *Longulanus*, du nom de (o) *Longula* ſa patrie. Je voudrois qu'il nous eût donné des preuves de tout cela, & qu'il nous eſt auſſi apris ſi le poëte eſt ſurnommé Parmenſis à cauſe qu'il étoit nâtif de Parme. On en pourroit douter en conſiderant qu'Horace (p) l'appelle *Hetruſcum*, Toſcan, & que Parme étoit alors dans la Gaule Ciſalpine; mais comme elle avoit apartenu aux Toſcans, qui ſait ſi un homme nâtif de Parme ne pouvoit pas être encore nommé *Hetruſcus*? Le même Pere Hardouin obſerve, que les precedentes éditions de Pline marquoient *Caſſius Severus, Longulanus*, comme ſi c'euſſent été deux Auteurs; & qu'en effet Simler dans l'Abregé de la Bibliotheque de Geſner a fait de Longulanus un Auteur à part. Il dit auſſi que nous avons une épigramme de Caſſius de Parme ſur Orphée, laquelle Pithou inſera dans ſon Recueil de petits poëmes anciens publié à Paris en 1590. J'ajoûte à cela que cette épigramme ſur Orphée avoit paru avant le recueil de Pithou. Achille Statius fut le premier qui la (q) publia. Enſuite Natan Chytræus l'orna d'un commentaire. Bien des gens ſe (r) perſuadent que c'eſt une piece ſupoſée, dont Achille Statius eſt le veritable Auteur. Perſonne n'ignore comment Muret en donna à garder au plus grand (ſ) Critique de ſon ſiecle, en lui faiſant paſſer pour des vers de (t) Trabeas trouvez dans un vieux manuſcrit, ceux que Muret avoit faits lui-même. Achille Statius n'auroit-il pas pu

* *Viſez Voſſius de Hiſt. Lat. p.* 27. 110.

† Bellum Punicum poſterior. *Priſcianus l.* 7. *apud Voſſium ib. p.* 27. *Les noms en or étoient autrefois du genre commun.* Voſſius ibid.

‡ *Voiez la remarque* G.

(a) *In Nerone c.* 37.

(b) *Ann. lib.* 12. *c.* 12.

(c) *A la Haie* 1698.

FAUTE d'Hofman.

(d) *Preface du Libraire.*

(e) *Voſſius de Hiſtor. Lat. p.* 27.

(f) *Caſſius Hemina fit des Annales & quelques livres d'Hiſtoires qu'il envoya à l'Empereur Tibere, & à Mecenas.* La Popeliniere Hiſt. des Hiſtoires pag. 318.

(g) Caſſius Hemina vetuſtiſſimus auctor Annalium. *Plinius l.* 13. *c.* 13.

(h) *Ubi ſupra.*

(i) *In indice Autorum Plinii; où il s'eſt gliſſé une faute dans l'article de Caſſius Hemina; c'eſt de mettre le commencement de l'empire de Tibere à l'an de Rome* 780.

(k) *Ubi ſupra pag.* 110.

(l) *Lact. divinar. inſtit. l.* 1. *c.* 13.

(m) *Voiez l'epitome Apologetica J. Sarravii, impreſſa Burdigalæ* 1667. *où l'on cite ces paroles de Nicolas Vignier*, Apud Alexandriam congregata fuit Synodus, conſtans probis & Catholicis Epiſcopis, per quos rurſus hæreſis utraque Arii & Sabellii damnata fuit; *& celles-ci de Carranza*, damnavit item Calixtum, Arium, Photinum, & Sabellium.

(n) *Comment. in Plin. to.* 1. *in indice Autor.*

(o) *Ville d'Italie au païs des Volſques proche de Rome.*

(p) *Lib.* 1. *Satir.* 10.

(q) *Dans ſon commentaire ſur Suetone* de claris Rhetoribus.

(r) *Voiez Voſſius de Poët. Lat. p.* 24. *& le Theſaurus Scholaſtica eruditionis.*

(ſ) *Joſeph Scaliger.*

(t) *Ancien poëte Comique.*

Digitized by Google

Ceſar. Il a fait par là beaucoup (B) de fautes, outre celles qui ſont venuës d'un autre côté. On les verra ci-deſſous avec la bevuë d'un ſavant apologiſte du (BΔ) Cardinal Mazarin. Voſſius auſſi (C) a confondu l'Orateur avec le Poëte, & en a été cenſuré par des remarques qui ne ſont pas toutes de miſe. Quelques-uns au contraire ont coupé Caſſius (D) Severus en deux. Il n'eſt point celui auquel (E) Ovide a écrit. Scaliger l'a fort bien ſçu: mais il refute l'erreur

pu avoir une ſemblable fantaiſie d'eſſaier le diſcernement du public? Sigonius l'a bien euë, comme il le temoigna par le livre de *Conſolatione*, qu'il voulut ſuposer à Ciceron.

(B) *Mr. Moreri . . . . . a fait par là beaucoup de fautes.*] I. Il remarque premierement que les *écrits* de ce Caſſius *un peu trop deſavantageux à la reputation des perſonnes de qualité, furent cauſe qu'Auguſte voulut avoir connoiſſance de tous les Ouvrages celebres qu'on donnoit au public.* C'eſt avoir fort mal entendu ce paſſage de Voſſius: (a) *Scriptis ſuis procacibus profeciſſe viros feminaſque illuſtres, eaque re occaſionem dediſſe Auguſto, ut* DE LIBELLIS FAMOSIS COGNITIONEM SUSCIPERET. Qui pourroit croire s'il ne le voioit qu'on eût pu trouver là l'Empereur Auguſte, curieux de conoître les écrits celebres qui ſe publioient, & ne l'y pas voir armé d'une juſte indignation contre les libelles diffamatoires, & ordonnant aux Juges d'en rechercher & d'en punir les Auteurs? Je croi que Mr. Moreri le fût mieux tiré d'affaire, s'il fût remonté juſques à la ſource que Voſſius lui indiquoit, je veux dire juſqu'au premier livre des Annales de Tacite: car il y auroit vu qu'Auguſte fut le premier, qui par la Loi *de Majeſtate* prit conoiſſance des livres que les Latins nommoient *famoſos*, d'où il eût conclu que ce n'a fut point par curioſité pour tous les écrits celebres, mais afin de faire informer juridiquement contre les écrits ſemblables à ceux de Caſſius Severus, que l'Empereur ſe porta à cette nouvelle Juriſprudence. Or quels étoient les écrits de ce Caſſius? Des ſatires où la reputation de pluſieurs perſonnes illuſtres de l'un & de l'autre ſexe avoit été dechirée. Voici comme parle Tacite. (b) *Primus Auguſtus cognitionem de famoſis libellis ſpecie legis ejus* (Majeſtatis) *tractavit, commotus Caſſii Severi libidine qua viros feminaſque illuſtres procacibus ſcriptis diffamaverat.* II. Mr. Moreri dit en ſecond lieu que Caſſius Severus *fut un des conjurez contre Ceſar; qu'après la defaite de Brutus & Caſſius en l'an 712. de Rome il ſuivit le jeune Pompée, & puis Antoine, & qu'enfin Auguſte donna commiſſion à Varus de le tuer, & que ce dernier l'ayant trouvé dans ſon cabinet y mit le feu, & le brûla avec ſes livres.* Tout cela eſt faux, & ne convient qu'à un autre Caſſius fort different de celui-ci, comme nous le dirons ci-deſſous (c). III. *Tacite dit pourtant*, pourſuit-il, *qu'il fut relegué en l'Ile de Crete par ordre de Tibere.* C'eſt rentrer dans le bon chemin, puis que cet exil convient proprement à nôtre Caſſius. Mais Mr. Moreri n'eſt pas long tems dans la bonne route ſans y broncher. Tacite ne nous aprend point que ce fut Tibere, qui fit releguer Caſſius en l'Ile de Crete; il dit (d) ſeulement ſous l'an 777. qui étoit le 20. de Tibere, que l'on aggrava le châtiment de Caſſius, puis qu'au lieu de le laiſſer relegué en l'Ile de Crete, on le confina dans la petite Ile de Seriphe, avec interdiction du feu & de l'eau. On n'aprend point par ce paſſage ſi ce fut ſous Auguſte, ou depuis la mort d'Auguſte, que Caſſius fut relegué en l'Ile de Crete; & quand même cela ſeroit arrivé depuis la mort de cet Empereur, Mr. Moreri ne laiſſeroit pas de s'être trompé, en attribuant à Tacite ce qu'il n'a point dit. Que ſera-ce donc, quand on verra que Caſſius fut relegué ſous Auguſte? C'eſt ce que l'on verifie en cette maniere. Caſſius, ſelon la Chronique de St. Jerôme, mourut (e) l'an 33. de JESUS-CHRIST, & le 25. de ſon exil. Il faut donc qu'il ait été relegué en l'Ile de Crete l'an 8. de nôtre Seigneur, & l'an 50. de l'empire d'Auguſte. Or puis qu'Auguſte n'eſt mort qu'en l'année 56. de ſon empire, il faut que l'exil de Caſſius ait été anterieur de 5. ou 6. ans à l'empire de Tibere. Auſſi voions-nous que (f) Scaliger place à-peu-près au même tems l'exil d'Ovide & celui de Caſſius. IV. Cela montre evidemment une autre faute de Mr. Moreri; c'eſt qu'il impute à St. Jerôme d'avoir dit, que Caſſius mourut *après un exil de quinze ans, la 4. année de la CC. Olympiade, c'eſt-à-dire, environ l'an 24. de l'Ere Chrétienne.* On n'a qu'à jetter les yeux ſur la Chronique de St. Jerôme, pour voir la mort de Caſſius à la 25. année de ſon exil, la 4. de la CCII. Olympiade, la 33. de JESUS-CHRIST, & la 19. de Tibere. On ne peut point rejetter la faute ſur l'Imprimeur prenant un chiffre pour un autre; car outre qu'il y a dans cet article de Moreri quelques nombres ecrits tout du long, un Imprimeur ſe trompe-t-il trois fois de ſuite dans les chiffres, avec la ſymmetrie que l'on voit ici entre les fautes? V. La derniere bevuë eſt celle-ci. On aplique à Caſſius Severus ce qu'Horace ne dit que de Caſſius de Parme, ſavoir que la veine poëtique alloit plus vite qu'un torrent, &c. Je ne mets point en ligne de compte les Auteurs citez au bas de l'article, ſans qu'ils aient dit quelque choſe de nôtre Caſſius Severus.

(BΔ) *Avec la bevuë d'un . . apologiſte du Cardinal Mazarin.*] Je parle de Gabriel Naudé. Caſſius Parmenſis, dit-il (g), *ayant écrit contre Auguſte*, Albius Tibullus *promettoit bien de le vouloir defendre:*

Scribere (i) quod Caſſi Parmenſis opuſcula vincat?

Mais pour l'Empereur il n'en fit aucun reſſentiment. Jamais paſſage ne fut allegué plus mal à-propos que ce vers d'Horace, car non ſeulement ce poëte n'aſſure pas que Tibulle ſe fût des vers qui euſſent quelque relation à Caſſius Parmenſis, il n'en parle qu'en doutant; mais il ſupoſe auſſi que ſi Tibulle travailloit de cette maniere, ce n'étoit pas pour refuter une ſatire compoſée contre Auguſte, il ſupoſe que c'étoit pour ſurpaſſer Caſſius Parmenſis. Lisez bien les vers qui ſuivent, & conſultez les notes de Mr. Dacier:

Albi (k) noſtrorum ſermonum candide judex,
Quid nunc te dicam facere in regione Pedanâ?
Scribere quod Caſſi Parmenſis opuſcula vincat?
An tacitum ſylvas inter reptare ſalubres,
Curantem quicquid dignum ſapiente bonoque eſt?

(C) *Voſſius auſſi a confondu.*] Mr. Dacier a relevé cette mepriſe dans ſon excellent commentaire (l) ſur Horace. S'il étoit vrai (m) que le poëte s'apellât Severus, je ne verrois qu'une ſeule preuve que Voſſius l'eût confondu avec l'Orateur, car en ce cas-là il auroit pu donner au poëte le nom de *Caſſius Severus Parmenſis*, ſans le confondre avec l'Orateur. Et pour ce qui eſt du paſſage de Quintilien, où il s'agit de Caſſius l'Orateur, & que Mr. Dacier raporte pour convaincre Voſſius d'avoir confondu les deux Caſſius, il ne peut point prouver la choſe; puis que (n) Voſſius n'a point eu en vuë ce paſſage, & qu'il en a cité un autre du même Quintilien, où il s'agit non de l'Orateur Caſſius Severus, mais du poëte Cornelius Severus. Il ne reſte donc à Mr. Dacier que cette preuve; c'eſt que Voſſius aplique à Caſſius de Parme, ce que le vieux Scholiaſte d'Horace dit de Caſſius Severus ſur l'Ode 6. du 5. livre. Ainſi Mr. Dacier auroit pu dire qu'on a apliqué au poëte Caſſius, non ſeulement ce qui ne convient qu'à l'Orateur; mais auſſi ce qui ne convient qu'au poëte Cornelius Severus. Voſſius n'avoit pas fait ces fautes dans l'Ouvrage ſur les hiſtoriens Latins, car il (o) y aplique à Caſſius Severus l'Orateur cette Ode d'Horace; il le diſtingue de Cornelius Severus, & il cenſure la Popeliniere qui les avoit confondus.

EXAMEN de la critique de Mr. Dacier contre Voſſius.

(D) *Ont coupé Caſſius Severus en deux.*] Nous allons voir que ſi d'un côté Caſſius Severus & Caſſius Parmenſis ont été reduits à un, on a de l'autre doublé Caſſius Severus. En effet Glandorp aiant dit de lui la plupart des choſes qui s'en diſent, nous porte (p) immediatement après d'un autre Caſſius Severus floriſſant ſous Veſpaſien, & mentionné par Pline au chapitre 11. du 35. livre: mais ce n'eſt nullement un autre homme que celui qui fut exilé pour ſes medifſances. Cela paroit à vuë d'œil, quand on conſidere à quelle occaſion Pline parle de ce Caſſius; c'eſt après avoir parlé de certains plats d'une capacité ſi énorme, que jamais peut-être le luxe n'avoit plus éclaté que là: il dit que le plat de Vitellius n'étoit pas plus infame que celui d'Aſprenas, où l'on avoit empoiſonné 230. convives, comme Caſſius Severus accuſateur d'Aſprenas le lui objecta. Or on voit dans (q) Suetone, que ce fut ſous l'empire d'Auguſte qu'Aſprenas fut mis en juſtice par Caſſius Severus pour cauſe de poiſon.

(E) *Il n'eſt point celui auquel Ovide a écrit.*] Glandorp avoit fait une autre faute peu auparavant, c'eſt d'avoir cru que T. Caſſius Severus eſt celui auquel Ovide a écrit la 8. lettre du premier livre *de Ponto*. Le P. André (r) Scotus a été dans la même erreur; Voſſius y a (s) été auſſi, quoi que Scaliger l'eût refutée, ſur le doute où il voioit Lilius Giraldi, ſi l'Orateur Caſſius Severus, & le Severus auquel Ovide a écrit étoient une même perſonne.

(a) *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 109.*

(b) *Tacit. Ann. l. 1. c. 72.*

(c) *Dans la remarque E.*

(d) *Annal. l. 4. c. 21.*

(e) *André Schottus met mal 39. dans ſon traité* De claris apud Senecam Rhetoribus.

(f) *Animadv. in Euſeb. pag. 187. ad annum 2048.*

(g) *Naudé dialog. de Maſcurat pag. 642.*

(i) *Horat. lib. 1. epiſt. 4.*

(k) *Horat. ibid.*

(l) *Tom. 5. pag. 147. ſive in 6. ed. quod ante habeo.*

(m) *Le Pere Hardouin* in indice autorum Plinii *paſſim.*

(n) *Vid. Voſſium de Hiſt. Lat. pag. 109.*

(o) *Ibid. pag. 109.*

(p) *De claris apud Senecam Rhetor.*

(q) *Voſſ. de Hiſtor. Lat. pag. 109.*

(r) *In Aug. c. 56.*

(s) *Voſſ. de Hiſtor. Lat. pag. 109.*

reur par (F) de mauvaiſes raiſons. On peut former des difficultez ſur le tems (G) auquel Caſſius fut puni de ſes ſatires; car les Auteurs ne s'accordent pas à l'égard des loix qu'Auguſte fit

(F) *Scaliger . . . . refute l'erreur par de mauvaiſes raiſons.*] Il y a autant de difference, dit-il (a), entre l'un & l'autre, qu'entre la maiſon des Caſſius, & celle des Cornelius; car celui à qui Ovide a écrit étoit Cornelius Severus Poëte; l'autre eſt Caſſius Severus l'Orateur. On voit clairement par ces paroles que Scaliger a été perſuadé que ce Caſſius étoit de la famille *Caſſia*, l'une des plus illuſtres de Rome: mais cela eſt faux, puis que ſelon (b) Tacite cet Orateur a été de baſſe naiſſance. L'autre raiſon de Scaliger eſt une énigme pour moi: j'ai lu & relu pluſieurs fois l'endroit ſans y rien comprendre. Cornelius Severus, dit-il, vivoit encore après la mort d'Auguſte, mais Caſſius Severus avoit été exilé 5. ans avant la mort de cet Empereur, preſque en même tems qu'Ovide. Il faut que les Imprimeurs aient oublié quelque mot, *Roma*, par exemple, car ſans cela Scaliger raiſonneroit pitoiablement; & ſi l'on ſupoſe qu'il a dit que Cornelius Severus demeuroit à Rome après la mort d'Auguſte, c'eſt une raiſon convaincante que ce Cornelius n'étoit point Caſſius Severus, qui aiant été exilé avant la mort d'Auguſte, ne revint jamais de ſon exil. C'eſt là en effet le veritable moien de lever le doute du Giraldi, & de refuter l'opinion de Glandorp, & de Voſſius; il n'y a qu'à les renvoier à la lettre même d'Ovide. Ils la verront datée de la 4. année de ſon exil, & adreſſée à un homme qui joüiſſoit de tous les plaiſirs de Rome, & de tous les agrémens de ſa maiſon de campagne; ce qui en ce tems-là ne convenoit aucunement à l'Orateur Caſſius, relegué en l'Ile de Crete. Que ſi le doute du Giraldi regardoit la ſeconde lettre du 4. livre *de Ponto*, on peut le lever auſſi par la lettre même; veu qu'elle s'adreſſe à un poëte qui étoit en proſperité.

C'eſt qu'il faut ſavoir qu'outre l'épitre 8. du premier livre *de Ponto*, on en voit (c) une au 5. livre écrite à un Severus qui étoit poëte de profeſſion; comme il eſt aiſé de le recueillir de la maniere dont Ovide lui écrit. Aparemment c'eſt Cornelius Severus; comme (d) Voſſius & le P. (e) Briet l'ont cru. Ainſi la 8. lettre du 1. livre *de Ponto*, & la 2. du livre 4. auroient été écrites, ſelon Voſſius, au même ami. Si cela eſt, il ne faut pas croire que ces lettres ſoient rangées ſelon l'ordre du tems; la 2. du 4. livre eſt de plus vieille date que la 8. du premier, puis que dans celle-là Ovide fait des excuſes à ſon ami de ce qu'il ne lui a point encore écrit. De plus conſiderant ſon ami ſous diverſes occupations dans la 8. lettre du premier livre, il ne dit rien qui faſſe ſentir qu'il écrivoit à un poëte. Le cas ſeroit des plus ſinguliers pour des perſonnes qui ſe piquoient de poëſie, & qui s'y apliquoient autant qu'Ovide & Cornelius Severus. Il y a donc quelque petit lieu de douter ſi ces deux épitres ſont pour la même perſonne; mais il eſt bien ſûr, que ni l'une ni l'autre n'ont été écrites à Caſſius Severus.

(G) *Difficultez ſur le tems auquel Caſſius fut puni.*] Le calcul de St. Jerôme touchant l'exil de ce Satirique, eſt capable de bien brouiller d'autres calculs. Caſſius eſt à juſte titre nomme Satirique: il pourroit même paſſer pour martyr de la mediſance; puis que s'étant attiré par ſes ſatires un rude exil, & ne changeant point de ton après ſa diſgrace, il ſe fit de (f) nouveaux ennemis, ſans apaiſer ceux qu'il avoit déjà irritez. Ce qui lui attira une plus rude tempête ſur le dos, & une pauvreté ſi (g) exceſſive, qu'il n'avoit qu'à peine dequoi couvrir ſa nudité, aux parties que la honte fait cacher le plus neceſſairement. Il mourut dans ce miſerable état l'an 25. de ſon exil, ſelon St. Jerôme: or comme c'étoit l'an 19. de l'Empire de Tibere, il faut que cet exil ait commencé 5. ou 6. ans avant qu'Auguſte mourût. Mais comment accorder cela avec Dion, qui ne fait punir par Auguſte quelques faiſeurs de libelles, & donner des ordres pour reprimer la licence ſatirique, qu'en l'an de Rome 765. c'eſt-à-dire deux ans avant la mort de cet Empereur? Il ne faut point douter que ces procedures & ces reglemens ne ſoient la même choſe qui a fait dire à Tacite, qu'Auguſte indigné contre les libelles de Caſſius Severus, fut le premier qui ordonna que l'on informât par la loi *de Majeſtate* contre ces ſortes d'écrits. Il ne faut point douter non plus que cet Ecrivain n'ait été chaſſé de Rome, au même tems à-peu-près que l'Empereur fit ces nouvelles Ordonnances. Ainſi ou la chronologie de St. Jerôme n'eſt pas juſte, ou celle de Dion ne l'eſt pas. Suetone ne nous tirera point de peine, il nous dira bien qu'Auguſte fit de ſemblables Ordonnances, mais non pas en quelle année de ſon empire. Tacite n'en remarque point non plus le tems; il s'eſt contenté d'en indiquer l'occaſion.

S'il eſt difficile de fixer l'époque de l'Edit d'Auguſte contre les libelles, il ne l'eſt pas, ce me ſemble, de trouver en general qu'il le publia les dernieres années de ſa vie. D'où paroît que ceux-là ſe trompent, qui veulent qu'Horace y ait eu égard, quand il s'eſt fait repreſenter par ſon ami qu'il y avoit des loix contre les Poëtes ſatiriques (h). Le commentateur Chabot dit là-deſſus, que Suetone parle de la même loi dont il s'agit dans ces paroles d'Horace, & cite Suetone le plus mal du monde, en tronquant d'un côté le paſſage, & en y ajoûtant de l'autre des gloſes & des eclairciſſemens, le tout en Italique; deſorte qu'on ne peut diſcerner ce qui eſt de Suetone, d'avec ce qui n'en eſt pas. Mais la faute la plus groſſiere eſt de pretendre, qu'Horace ait eu en vuë la loi dont Suetone fait mention, loi que l'on ne fit que long tems après la mort de ce poëte arrivée l'an 36. de l'empire d'Auguſte, 20. ans avant celle de cet Empereur. Torrentius a commis la même faute dans ſon commentaire ſur Suetone: *Ad novum Auguſti*, dit-il, *hac de re edictum reſpexit haud dubie Horat. l. 2. ad Trebatium.* Si mala condiderit, &c. L'Auteur du nouveau commentaire *Variorum* ſur Suetone in 8. eſt dans le même ſentiment que Torrentius. Le Scholiaſte (i) Dauphin encherit encore par deſſus, voulant qu'Horace ait auſſi conſideré l'Edit d'Auguſte dans la 1. épitre du 2. livre, où il eſt plus manifeſte qu'il parle d'une ancienne loi (k), établie à l'occaſion de la licence effrenée des Farceurs. On croit communément que le poëte ne veut parler là que de la defenſe qui fut faite par les loix des 12. tables, de diffamer qui que ce ſoit. Forſterus (l) a erré encore plus groſſierement que tous ceux dont j'ai parlé; il aplique à l'Edit d'Auguſte non ſeulement les vers d'Horace qu'on vient de citer, mais auſſi ces paroles de l'art poëtique: *Lex eſt accepta, chorusque Turpiter obticuit ſublato jure nocendi.*

L'époque de l'Edit d'Auguſte marquée par Dion, & indiquée par Tacite, pourroit-elle être critiquée avec fondement, ſi l'on alleguoit l'affaire de Labienus, dont les livres furent condamnez au feu, avant que Caſſius Severus eût été recherché pour ſes écrits ſatiriques? Il ſemble d'abord que ce ſoit une objection, puis qu'il ne peut pas être vrai que les procedures d'Auguſte contre les libelles aient commencé par ceux de Caſſius Severus, ou deux ans avant la mort de cet Empereur, s'il eſt vrai que le Senat ait fait brûler les livres de Labienus, dans un tems où Caſſius étoit encore tranquille chez lui. Or il paroît par Seneque que cela eſt arrivé en un pareil tems; puis que lors qu'il deplore la perte des écrits de Labienus, & la reſolution que prit l'Auteur de s'enfermer dans le tombeau de ſes ancêtres, afin de ne pas ſurvivre aux productions de ſon eſprit, il remarque qu'au même tems qu'on brûloit ces livres, Caſſius (m) Severus diſoit: *Il faut maintenant qu'on me brûle tout vif, moi qui les ſai par cœur. Caſſii Severi hominis Labieno junctiſſimi, bella dicta res ferebatur:* ILLO TEMPORE QUO LIBRI LABIENI EX SENATUSCONSULTO URBANTUR, *nunc me, inquit, vivum uri oportet, qui illos edidici* (n).

On peut repondre que les livres de Labienus n'étoient point proprement des libelles diffamatoires, ou des ſatires contre le tiers & le quart; que c'étoient des hiſtoires où il avoit parlé en Republicain, fort à l'avantage de Pompée, & de ceux qui avoient tâché de relever ſon parti: qu'à la verité ces ſortes d'écrits offenſent & piquent autant que les libelles diffamatoires; & qu'Auguſte ſe crut obligé d'en tirer raiſon; mais que ce pouvoit être ſur un tout autre pied, que lors qu'il en vint aux Ordonnances, dont nous parlent les hiſtoriens que j'ai citez ci-deſſus.

Qu'on diſe ce qu'on voudra, on ne me perſuadera jamais que les écrits de Labienus n'aient été condamnez, qu'à cauſe que l'Auteur diſoit du bien des ennemis de Ceſar. Il eſt vrai que ſous le farouche & cruel Tibere il en coûta la vie à un (o) Auteur, pour avoir donné des loüanges à Brutus, & pour avoir dit que Caſſius avoit été le dernier Romain; mais auſſi l'hiſtoire remarque, que ce fut là le premier procés qui fut intenté pour pareille choſe; & nous voions par la harangue de l'accuſé, qu'Auguſte n'ôta point ſon affection à Tite Live, ni n'éloigna point des charges

(a) *Scalig. animadverſ. in Chron. Euſeb. pag.* 187. *edit. Amſtel.* 1658.

(b) Relatum de Caſſio Severo exſule, qui SORDIDÆ ORIGINIS, maleficæ vitæ, ſed orandi validus, &c. *Tacit. Ann. l. 4. cap.* 21.

(c) *C'eſt la ſeconde.*

(d) *De Poëtis Lat. pag.* 34.

(e) *De Poët. Lat. pag.* 28.

(f) Per immodicas inimicitias ut judicio jurati Senatus in Cretam amoveretur effecerat. Atque illic eadem aſſitando, recentia veteraque odia advertit, bonisque exutus, interdicto igni atque aqua ſaxo Seriphio conſenuit. *Tacitus Ann. l. 4. c.* 21.

(g) XXV. exilii ſui anno in ſumma inopia moritur, vix panno verenda contectus. *Chron. Euſeb.*

(h) Si mala condiderit in quem quis carmina, jus eſt Judiciumque. *Horat. Satir.* 1. *l.* 2.

HORACE mal entendu touchant les loix contre les ſatires.

(i) *In Sueton. Aug. cap.* 55. *pag.* 176.

(k) Quin etiam lex Pœnaque lata malo quæ nollet carmine quemquam Deſcribi. Vertere modum formidine fuſtis Ad bene dicendum delectandumque redacti. *Horat. epiſt.* 1. *l.* 2. *v.* 152.

(l) *Hiſtor. juris civil. l.* 1. *c.* 31. *p. m.* 221.

LES Ecrits de Labienus condamnez au feu.

(m) *Quelques Auteurs parlent de cela comme ſi Caſſius l'avoit dit de ſes propres livres;* Eraſm. apophthegm. l. 8. pag. m. 659. *Jeremie des Pours p.* 677. de la divine Melodie *où d'ailleurs il le nomme* Caſſianus: *Chriſtianus Liberius p.* 111. Exercitat. de ſcribendis, & æſtimandis libris, *& autres.*

(n) *Seneca Præf. l.* 5. *Controv.*

(o) *Cremutius Cordus. Conſultez Tacite* Ann. l. 4. cap. 34.

fit publier contre les libelles. Plutarque (H) ne conſulta pas bien la chronologie en parlant de nôtre Caſſius. L'humeur ſatirique du perſonnage le porta à s'ériger (I) ſouvent en accuſateur, ſans

(a) *Seneca ubi ſupra.*

(b) Res nova & inſueta ſupplicia de ſtudiis ſumi: bono Herculè publico iſta in pœnas ingenioſa crudelitas poſt Ciceronem inventa eſt. Quid enim futurum fuit ſi Triumviris libuiſſet ingenium Ciceronis proſcribere? Dii melius quod eo ſæculo iſta ingeniorum ſupplicia cœperunt quo & ingenia defuerunt. *Id. ib.*

Diſcorde entre Tacite & Dion.

(c) *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag.* 117.

(d) *Plutarque, Diſcernement du flateur & de l'ami, chap.* 17.

(e) *Theoph. Rayn. trotomas. de malis ac bonis libris pag.* 72.

(*) *De là vint cette raillerie d'Auguſte,* Cum multi Severo Caſſio accuſante abſolverentur & Architectus Fori Auguſti exſpectationem operis diu traheret, ita jocatus eſt, *Vellem Caſſius & meum Forum accuſ.* Macrob. Saturn. l. 2. cap. 4.

Mauvais caractere de ce Caſſius. Il ſe plaiſoit à accuſer.

Aſinius Pollion & Meſſala Corvinus, quoi qu'ils euſſent parlé fort avantageuſement des ennemis de Ceſar. Nous aprenons la-même qu'on avoit laiſſé en repos divers écrits très-injurieux à cet Empereur, ou à Auguſte. D'où il eſt aiſe d'inferer, que ſi les livres de Labienus ont été condamnez au feu, c'eſt parce qu'ils étoient remplis d'invectives contre une infinité de gens. Seneque ne nous permet pas d'être en doute qu'ils ne fuſſent de ce caractere, car voici ce qu'il en dit; (a) *Libertas tanta ut libertatis nomen excederet, ut quia paſſim ordines hominesque lanıabat* Rabienus *vocaretur. Animas per vitia ingens, & ad ſimilitudinem ingenii ſui violentus, & qui* Pompeianos *ſpiritus nondum in tanta pace poſuiſſet . . . . Memini aliquando cum recitaret hiſtoriam, magnam partem convolviſſe & dixiſſe.* Hæc quæ tranſeo poſt mortem meam legentur. *Quanta in illis libertas fuit, quam etiam Labienus eximit.* S'il ſe fût tenu dans la même generalité que Tite Live, il eût joui de la même impunité que lui, & n'eût pas trouvé en Caſſius Severus un ami intime, ni un grand admirateur de ſes écrits. D'ailleurs le même Seneque declare, qu'avant qu'on eût condamné au feu les livres de Labienus, on n'avoit jamais ouï parler de ſemblables procedures; & il felicite le public, de ce qu'on ne s'aviſa pas de cette eſpece de ſuplice, quand on fit mourir Ciceron (b).

Il reſulte de toutes ces autoritez: I. Que les livres de Labienus n'ont pas été mis au feu, à cauſe de la partialité qui y paroiſſoit en general pour les amis de Pompée. La harangue de Cremutius Cordus en eſt une preuve. II. Que c'étoient des écrits fort ſatiriques; Seneque l'inſinuë clairement. III. Que ce furent les premiers écrits de cette eſpece que l'on fit brûler. IV. Qu'on le fit avant que de toucher ni à la perſonne, ni aux ſatires de Caſſius Severus. Mais c'eſt ce qu'on n'accordera jamais ni avec Dion, ni avec Tacite; celui-ci veut que les libelles de Caſſius aient été cauſe, qu'Auguſte fit proceder par la loi *de Majeſtate* contre les ſatires: l'autre veut que l'ordre d'informer contre les libelles, & de les brûler, & la punition de quelques Auteurs ſatiriques n'aient precedé que de deux années la mort d'Auguſte. St. Jerôme avec les 25. ans de durée qu'il donne à l'exil de Caſſius Severus, decedé l'an 19. de Tibere, ne ſeroit pas ici un fort bon mediateur. Il faut de toute neceſſité, que les uns ou les autres aient été peu exacts. Scroit-ce Seneque? Auroit-il confondu les tems? Ce que Caſſius ne dit que dans ſon exil, lui auroit-il été attribué par Seneque comme un bon mot dit dans Rome avant l'exil? Mais ſi Seneque s'eſt trompé à l'égard d'une choſe qui s'étoit paſſée de ſon tems, & qui regardoit deux Declamateurs de ſa connoiſſance, en quoi pourra-t-on faire fond ſur ce qu'il temoigne? S'il nous a dit la verité, nous avons la une preuve convaincante d'un fait que (c) Voſſius trouve ambigu, ou tout au plus qu'il ne trouve qu'aparent, ſavoir que Labienus eſt mort ſous Auguſte.

(H) *Plutarque ne conſulta pas bien la chronologie.*] Il dit que Tibere étant un jour au Senat, il y eut un Senateur qui repreſenta à la Compagnie, qu'il faloit parler librement, & declarer ſans aucune diſſimulation ce qui concernoit le bien public. Ce debut ayant rendu tout le monde fort attentif, le Senateur adreſſa ſa parole à Tibere, pour lui dire qu'on ſe plaignoit fort de lui, ſans que perſonne oſât le lui temoigner, de ce qu'il ſe donnoit trop de peine pour la Republique, & qu'il ſacrifioit à cela ſes plaiſirs & ſa ſanté. Comme il continuoit une longue tirade de tels diſcours, on pretend, ajoûte Plutarque, que l'Orateur Caſſius Severus dit, *la liberté dont uſe cet homme le fera mourir* (d). Il eſt impoſſible que Caſſius ait dit cela le jour même que le Senateur debita ces flateries, puis que Caſſius exilé avant qu'Auguſte mourut, n'obtint jamais ſon rapel. Je m'étonne que la vaſte memoire de Theophile (e) Raynaud, ne lui ait point fourni cet exemple du châtiment des libelles diffamatoires, lors qu'il a parlé de ce qui fut fait par les Romains à cet égard-là.

(I) *A s'ériger ſouvent en accuſateur ſans que le* (*) *mauvais ſuccès.*] Si jamais homme a été digne de n'être pas plaint dans les miſeres de ſon exil, ç'a été ſans doute Caſſius Severus; car outre le caractere de ſa mediſance, qui étoit une aigreur exceſſive & incorrigible, il ſe plaiſoit tellement à accuſer, qu'on eût dit qu'il s'étoit érigé en accuſateur banal. Cette mauvaiſe inclination l'engageoit à ſe charger des cauſes les plus mal fondées, & à ne ſe point rebuter de la perte de ſes procez. On étoit ſi accoutumé à voir abſoudre les gens dans ces procez-là, qu'on a mis parmi les bons mots d'Auguſte le ſouhait qu'il (f) fit, que le *Forum* qu'il bâtiſſoit, & dont l'Architecte étoit trop lent, fût accuſé par Caſſius. La penſée d'Auguſte n'eſt fondée que ſur la double ſignification d'*abſolvere*: ce mot ſignifie achever & abſoudre. Ce bon mot n'eſt donc qu'une pointe, ou qu'une turlupinade, ſelon le goût d'aujourd'hui; je dis d'aujourd'hui, car il n'y a pas encore 50. ans, que ces ſortes d'équivoques paſſoient pour (g) un ſel Attique. Quoi qu'il en ſoit, cette pointe n'eſt pas une moindre preuve de l'inclination de Caſſius à accuſer, que l'exclamation qu'il fit en commençant ſon plaidoier contre Aſprenas, dont il étoit l'accuſateur. *Je ſuis vivant par la grace des Dieux, & j'ai de quoi trouver la vie agreable, puis que je vai Aſprenas entre les mains de la Juſtice.* Il ne ſe peut rien de plus ſenſé que la reflexion de (h) Quintilien ſur cet exorde. C'étoit aſſûrément une ame damnée que ce Caſſius, & ceux qui lui reſſemblent en chaque ſiecle meriteroient de mourir auſſi miſerables que lui, & de faire dire ſelon la verſion d'Amiot (†).

Que déſormais autant en puiſſe-il prendre
A qui voudra telle choſe entreprendre.

Car ſi dans la Republique Romaine où l'on regardoit l'accuſation comme (i) une porte par laquelle les jeunes Avocats de qualité entroient au monde, & comme une belle carriere (k) qui pouvoit perfectionner les Orateurs, & imprimer (l) de la crainte aux mechans, on n'a pas laiſſé de mepriſer & de hair ceux qui faiſoient metier d'accuſer, que ſauroit-on dire d'aſſez fort ſous le Chriſtianiſme, & dans les Etats qui ſe gouvernent autrement que l'ancienne Rome; que ſauroit-on, dis-je, repreſenter d'aſſez fort contre ceux qui font ce metier? Je cite encore Quintilien: il declare qu'il n'y a qu'une très-petite diſtance entre un voleur de grans chemins, & un accuſateur de profeſſion: (m) *Accuſatoriam vitam vivere & ad deferendos reos pramio duci proximum latrocinio eſt.* Ciceron regarde comme une infigne flétriſſure de la maiſon *Junia*, d'avoir produit un Orateur qui exerça le metier dont on parle ici. (n) *Iiſdem temporibus M. Brutus, in qua magnum fuit Bruti dedecus generi veſtro, qui cum tanto nomine eſſet patronique optimum virum habuiſſet & juris peritiſſimum, accuſationem ſuſtituerit, ut Athenis Lycurgus. Is magiſtratus non petivit, ſed fuit accuſator vehemens & moleſtus, ut facile cerneres naturale quoddam ſtirpis bonum degenerauſſe vitio depravata voluntatis.* Il remarque en un autre lieu qu'il faut preſque avoir renoncé au titre & à la nature d'homme, pour mettre en danger la vie de beaucoup de gens, & que l'on imprime une note de baſſeſſe & de lâcheté à ſa renommée, lors qu'on ſe met en état de meriter l'épithete d'accuſateur. *Duri hominis vel potius vox hominis videtur periculum capitis inferre malis: id cum periculoſum ipſi eſt, tum etiam fortibus ad famam committere ut accuſator nominetur, quod contigit M. Bruto ſummo genere nato, illius filio qui juris civilis in primis peritus fuit (o).* Que diroit-il aujourd'hui s'il étoit Chretien, & qu'il vit des perſonnes apellées par leur caractere à tout autre choſe qu'à cela, s'ériger en delateurs, denonciateurs, accuſateurs perpetuels, tantôt par des libelles imprimez, tantôt par des lettres dont on ne nomme point les Auteurs; enfermer toutes ſortes d'affaires dans l'étenduë de leurs delations, crimes d'Etat, crimes d'hereſie; ſe mettre au centre de toutes ſortes d'eſpions, & de Nouvelliſtes; ne ſe rebuter non plus que Caſſius Severus de l'abſolution perpetuelle de ceux qu'ils attaquent &c. que diroit-il? On le peut facilement deviner. On trouve dans les Entretiens de Balzac un chapitre (p) tout-à-fait beau; en voici la derniere moitié. „ Il nous reſte un Fragment d'un Plaidoyé de l'Orateur Calvus contre cet homme ſi uni„ verſellement haï, l'infame Vatinius; & ce Fragment „ ſe trouve dans le Recueil des Anciens Rhetoriciens, en „ ces termes, ſi ma memoire ne me trompe, *Hominem „ noſtra civitatis audaciſſimum, falliſſimum, ſordidum, ac„ cuſatorem*; où je voi qu'il n'oublie pas cette mauvaiſe „ qualité entre celles de Vatinius, qu'il l'accuſe d'eſtre „ Accuſateur. „ Encore un coup, il étoit incomparablement plus pardonnable en ce tems-là de ſe porter pour accuſateur, qu'il ne l'eſt dans nôtre ſiecle: car que ne fût-on pas dans une Democratie pour gagner l'affection du peuple? Or on faiſoit un très-grand plaiſir au peuple Romain, en accuſant ceux qui avoient exercé

(f) *Voiez la citation precedente.*

(g) *Temoin les vers de St. Amant, ci-deſſus p.* 516. *remarque A.*

(h) Sine dubio in omnibus ſtatim accuſationibus hoc agendum eſt, ne ad eas libenter deſcendiſſe videamur, ideoque mihi illud Caſſii Severi non mediocriter diſplicet, *Dii boni, vivo; & quo me vivere juvat, Aſperatem reum video.* Non enim juſta ex cauſa vel neceſſaria videri poteſt poſtulaſſe eum, ſed quadam accuſandi voluptate. *Quintil. Inſtit. Orator. l.* 11. *c.* 1.

(†) *C'eſt la verſion d'un vers d'Homere apliqué par Scipion l'Africain à la mort de Tiberius Gracchus. Voiez Plutarque in vita Gracchor. pag.* 834.

(i) *Quintil. l.* 12. *c.* 7. *Apulejus in Apologia. Voiez ſes paroles ci-deſſus pag.* 141. *lettre a.*

(k) *Cicero de officiis l.* 2. *c.* 14.

(l) *Quintil. ibid.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Cicero in Bruto, p.m.* 238.

(o) *Id. de officiis l.* 2. *c.* 14.

(p) *C'eſt la* 5. *de l'Entretien* 34. *p.m.* 329.

Digitized by Google

ſans que le mauvais ſuccés de ſes cauſes le rebutât. La maniere dont il tourmenta le Declamateur Ceſtius * qui avoit fait une reponſe à l'Oraiſon de Ciceron *pro Milone*, ſufit à montrer qu'il ne fut jamais un chicaneur ni un querelleur plus outré que lui. Et c'eſt une choſe bien ſinguliere qu'il ne † plaida jamais pour la defenſe des accuſez, hormis quand il fut contraint de plaider lui-même ſa cauſe en pareil état. Mr. Hofman (K) s'eſt trompé en certaines choſes. On n'eſt pas d'accord ſur la patrie de Caſſius (L) Severus. Nous verrons dans les remarques les mepriſes (M) de Pierre Crinitus.

Il eſt juſte que je faſſe auſſi conoître par ſon bel endroit nôtre Caſſius Severus. Son éloquence le faiſoit regner ſur ſes auditeurs, il les portoit où il vouloit, il diſpoſoit de leur colere à ſa fantaiſie. Ils trouvoient tant de plaiſir à l'entendre qu'ils craignoient qu'il ne finît. Sa voix uniſſoit enſemble deux perfections qui ne vont guere de compagnie : elle étoit forte & avoit beaucoup

(a) Ἐδόκει δέ τις ἄλλως αὐτοῖς (Γαμαιοῖς) εἶναι προφάσεως ἐν ἀγῶνι εἶναι, τὸ τῆς κακηγορίας ἔργον αὐτὸ καθ' ἑαυτὸ τοῖς πολλοῖς ἡδονὴν παρέχον καὶ τέρψιν ἀκροωμένοις ἔχειν, ὥσπερ θηρίοις τοῖς κυσὶν ἐπιτιθέμενος. Et quidem videbatur alioqui vel non ſuppetente cauſa res non pudenda accuſatio, ſed delectabantur juvenibus improbos ut generoſis canibus feras conſectantibus. *Plutarch. in Lucullo init. Voiez ci-deſſus, pag. 572. col. 1.*

(b) *L'un d'eux pour le moins devoit nous la donner moins vague en citant le ch. 16. de la vie de Caligula.*

(c) *Il faut 10. & non 19. le 1. livre des Satires d'Horace n'en contient que 10. & le 2. que 8.*

(d) *Vell. Paterc. l. 2. c. 87.*

(e) *Valer. Maxime l. 1. c. 7. n. 7.*

(f) *Voiez Caſaubon ad Suet. in Jul. c. ult.*

(g) *Suetom. ibid.*

(h) *Petav. ration. temp. parte 1. l. 4. c. 20.*

exercé les charges de la Republique : il regardoit les accuſateurs (a) comme des dogues qui ſe ruoient ſur les loups. C'eſt ainſi à-peu-près qu'aujourd'hui dans les Republiques il n'y pas de moien plus ſûr de s'attirer l'aplaudiſſement de la populace, que de bien declamer en chaire contre Mrs. les Magiſtrats.

(K) *Mr. Hofman s'eſt trompé en certaines choſes.*] Il eſt ici plus correct que Mr. Moreri, & neanmoins il ne l'eſt pas autant qu'on le pourroit être; *quiſque ſuos patimur manes.*

I. Premierement il nous donne dans un article à part Caſſius Severus, Orateur, avec le jugement que Quintilien en fait; à quoi il ajoûte que ſes écrits furent ſupprimez par un arrêt du Senat; il cite pour cela Suetone, & enfin nous renvoie à Voſſius. Cet article ſe trouve tout entier dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, qui l'a donné tout tel qu'il l'avoit trouvé dans Charles Etienne, à la reſerve du renvoi à Voſſius, qu'il y a joint. On peut ſe plaindre de tous trois (b) ſur la citation de Suetone; car comme il ne parle de la ſupreſſion des livres de Caſſius, que pour nous aprendre qu'ils furent rehabilitez par Caligula, avec ceux de Cremutius Cordus, & de Labienus, il ne faloit pas parler de l'arrêt qui en defendit la lecture, ou bien il faloit nous aprendre que cet interdit fut levé quelque tems après. II. A la ſuite de cet article Mr. Hofman nous en donne un autre, qui eſt celui de Caſſius Severus de Parme, Orateur, dont il dit pluſieurs choſes qui n'appartiennent qu'au Caſſius Severus de l'article precedent. Il cite bien des Auteurs, comme Horace (c) à la Satire 19. du premier livre, Paterculus, Appien, Oroſe, qui ne parlent ni de près ni de loin de ce Caſſius. Ainſi non content d'avoir fait deux articles pour une même perſonne, il donne fauſſement le ſurnom *Parmenſis*, à Caſſius Severus l'Orateur, & il lui aplique ce qui n'a été dit que d'un autre Caſſius. Le pis eſt qu'il conclut l'article par cette interrogation pleine de doute, dans une choſe qui ne ſouffre aucune difficulté, *an idem cum Caſſio Poëta?* L'Orateur Caſſius relegué par Auguſte en l'Iſle de Crete, & par Tibere en celle de Seriphe, où il mourut l'an 25. de ſon exil, eſt-il le même homme que le Poëte Caſſius de Parme, qu'Auguſte fit tuer à Athenes peu après la bataille d'Actium, plus de 40. ans avant que Tibere montât ſur le trône? III. Mr. Hofman ſe trouve jugé par ſes propres paroles : car il nous avoit donné dans la page precedente l'article du Poete Caſſius de Parme; où il avoit dit qu'après la defaite de Brutus & de Caſſius, ce Poëte ſe retira à Athenes, & que Varus envoié par Auguſte pour le tuer, le trouva occupé à l'étude, & l'aiant tué emporta ſes livres & ſa caſſette. On a ſuivi en tout cet article mot-à-mot Mr. Lloyd. Celui-ci en avoit uſé de la même ſorte envers Charles Etienne, qu'il eût mieux valu corriger, en ce qu'il a ſupprimé toutes les actions de ce Caſſius, depuis la journée de Philippes juſqu'à celle d'Actium : car il n'eſt pas vrai, comme ils l'aſſûrent tous trois, qu'après la defaite de Brutus & de Caſſius il ſe retira dans Athenes : il s'attacha au fils de Pompée, & puis à Marc Antoine, & il eut des emplois ſous l'un & ſous l'autre, & ne ſe retira dans Athenes qu'après la bataille d'Actium, l'an 722. de Rome. Il étoit le ſeul de reſte (d) de ceux qui avoient aſſaſſiné Ceſar; mais il ne la fit guere (e) longue depuis ſa retraite, & l'on ne croit pas qu'il ait (f) ſurvêcu 14. ans entiers à celui dont il avoit été l'un des aſſaſſins. Quoi qu'il en ſoit Mr. Hofman qui anticipe ſa mort, en le faiſant aller à Athenes peu après la bataille de Philippes l'an 712. de Rome, le rend d'autant plus propre à n'être pas confondu avec Caſſius Severus, confiné dans l'Iſle de Seriphe ſous l'empire de Tibere.

Notez en paſſant, qu'au dire de Suetone (g) preſque aucun des meurtriers de Ceſar ne lui ſurvêcut plus de trois ans. Il eſt pourtant vrai qu'il y en eut un aſſez bon nombre qui paſſerent ce terme. Le (h) Pere Petau a fait parler Suetone ſans exception, *nullus triennio amplius ſuperſtes fuit . . . . . ut ait Suetonius.* Mr. Chevreau dans le chapitre 4. du 3. livre de l'hiſtoire du monde dit, qu'il n'y en eut point qui pût ſurvivre à Ceſar plus de trois années.

(L) *On n'eſt pas d'accord ſur la patrie de Caſſius Severus.*] Le ſentiment du Pere Hardouin ſur la patrie de ce Caſſius eſt fort opoſé à celui de Voſſius. Car Voſſius (i) pretend que lors que Pline le Jeune (k) demande pour Herennius Severus les portraits de Cornelius Nepos, & de Titus Caſſius, compatriotes du (l) Severus auquel il écrit, il entend parler de nôtre Caſſius Severus. Si cela eſt vrai, celui-ci n'étoit point de Longula, comme le pretend le Pere (m) Hardouin, puis que Cornelius Nepos étoit (n) voiſin du Po; ce que ceux de (o) Verone expliquent à leur avantage, afin de procurer à leur ville l'honneur d'avoir produit Cornelius Nepos. Mais (p) Catanée leur diſpute vivement cet honneur, & ſoutient que Parme eſt plus proche du Po que Verone; & que puis que Titus Caſſius étoit de Parme, il faut que Cornelius Nepos en ſoit auſſi. Entr'eux le debat. Il eſt toûjours vrai que Catanée paroît ignorer la difference qui eſt entre le poëte Caſſius Parmenſis, & l'Orateur Caſſius Severus. Peut-être Voſſius ſe trompe-t-il après (q) Glandorp, de prendre le Titus Caſſius de Pline le Jeune pour l'Orateur Caſſius Severus; car il ſemble que ſi Pline avoit demandé le portrait de Caſſius Severus, à un homme qui s'apelloit Severus, & pour un homme qui s'apelloit auſſi Severus, il eût touché quelque choſe de cette conformité de nom. Mais j'avoue que cette preuve n'eſt pas concluante. Quoi qu'il en ſoit Pline ne dit rien qui emporte, ou qu'il parle d'un ſavant ſurnommé Severus, ou que celui dont il parle eſt plutôt Caſſius l'Orateur, que Caſſius le poëte: ils pouvoient avoir tous deux le prenom de Titus. D'ailleurs les leçons (r) des vieux manuſcrits varient extremement: les uns portent *Titi Catii*, les autres *Titi Atii*, & l'on voit aux marges, *Attici*, ou *Catili.*

(M) *Les mepriſes de Pierre Crinitus.*] Il (ſ) dit 1. que Caſſius Severus nâtif de Parme, comme diſent les Auteurs, a été compté par Ovide entre les poëtes qui ont fleuri de ſon tems, tels qu'ont été Sabin, Montan, Meliſſe, Properce. 2. Que c'eſt lui, qui après s'être ſignalé dans la guerre de Brutus & de Caſſius, ſe retira à Athenes, & y fut tué par ordre d'Auguſte. 3. Qu'Horace lui vouloit beaucoup de mal, ainſi qu'il l'a temoigné en divers endroits, & principalement par des vers iambiques imitez d'Archilochus. 4. Qu'il ne faut point le confondre ni avec Cornelius Severus, ni avec l'Orateur Caſſius Severus. Manifeſtement il fait la faute qu'il condamne dans les autres, je veux dire qu'il confond Caſſius Parmenſis avec Cornelius Severus, & avec Caſſius Severus: car puis qu'il reconoit que le premier fut mis à mort dans ſa retraite d'Athenes, il le doit compter pour mort dès l'an 723. de Rome plus ou moins. Or comme Ovide n'étoit encore alors qu'un jeune Ecolier de 12. à 13. ans, il ne faut pas croire qu'il l'ait mis dans l'énumeration des poëtes ſes contemporains, qu'il nous a donnée ſur ſes vieux jours. Cela ne ſouffre point de difficulté lors qu'on examine cette (t) liſte, où il opoſe aux traits d'un Critique la reputation qu'il avoit à Rome, dans le tems qu'il y vivoit avec tels & tels, ceux que Crinitus nomme, un Severus & quelques autres. Qu'on juge ſi ce Severus n'eſt pas Cornelius Severus, avec lequel Crinitus trouve fort mauvais qu'on confonde Caſſius de Parme. Il eſt certain d'ailleurs que ces vers imitez d'Archilochus ne ſont que (u) l'Ode 6. du 5. livre d'Horace, laquelle ne touche que l'Orateur Caſſius Severus. On s'apercevra ſans que je le diſe, que Crinitus donne dans les fautes ci-deſſus touchées, concernant la ſupreſſion des exploits de Caſſius de Parme, depuis la journée de Philippes juſques à celle d'Actium.

* *Voiez l'article* Ceſtius, *& Seneque praf. l. 3. declam. p. m 337.*

† *Seneca ibid. pag. 336.*

(i) *De Hiſtor. Lat. pag. 110.*

(k) *Lib. 4. epiſt. 28.*

(l) *Catanée nomme Julius ce Severus, ſans en donner de raiſon: & par conſequent il le diſtingue de celui auquel la letre 6. du 3. livre eſt écrite, qu'il fait compatriote de Pline.*

(m) *In indice Autorum Plinii. Je croi qu'il ſe fonde ſur la liſte des Auteurs du 35. livre de Pline.*

(n) *Padi accola.* Pline l. 3. c. 18.

(o) *Voſſius de Hiſt. Lat. p. 69.*

(p) *Comment. in Plin. epiſt. 28. lib. 4.*

(q) *Onomaſtic. Roman. pag. 209.*

(r) *Vide Gruteri notas in Plin. Variorum, edit. Lugd. Bat. 1669.*

(ſ) *De Poët. Lat. c. 47.*

(t) *Elle eſt dans la 16. lettre du 4. livre de Ponto.*

(u) *Cette Ode prouve qu'un commencement Caſſius Severus n'oſoit exercer ſa mediſance que ſur des ſujets non redoutables. Il devint plus hardi dans la ſuite. Voiez Tacite* Annal. l. 1. c. 72.

Digitized by Google

coup de douceur, & comme il étoit d'une taille majeſtueuſe, on pouvoit dire que ſon corps ſecondoit bien ſon eſprit. La gravité qui lui manquoit dans la conduite de ſa vie, paroiſſoit avec éclat dans ſes paroles; car lors β qu'il mettoit à part les railleries, ſon langage avoit tout le poids, & le caractere de la harangue d'un Cenſeur. Il avoit l'eſprit ſi preſent qu'il reüſſiſſoit beaucoup mieux dans les choſes qu'il diſoit ſans preparation, que dans celles qu'il avoit apriſes. Ses *impromptu* dans le Barreau charmoient beaucoup plus que les penſées qu'il y aportoit toutes faites: ceux qui plaidoient contre lui ſe gardoient bien de l'interrompre, ils ſavoient bien qu'en le piquant on donnoit de nouvelles forces à ſon éloquence, & qu'il lui étoit avantageux d'être mis hors du fil de ſon diſcours. γ Les cas imprevus lui étoient plus favorables que l'étude du cabinet. Cependant jamais homme ne ſe prepara avec plus de ſoin que lui. Ses harangues étoient extremement travaillées, il ne ſoufroit point que rien y fût negligé: elles étoient remplies de grandes penſées, tout y portoit coup, les plus courtes diſtractions de ſes auditeurs leur faiſoient perdre une bonne choſe δ. La bonne fortune qu'il avoit éprouvée tant de fois à l'égard de ce que ſon eſprit lui ſuggeroit ſur le champ, ne le rendit jamais moins ſoigneux de ſe preparer. Il ne ſe contentoit pas d'une forte meditation, il écrivoit même preſque tout ce qu'il avoit à dire. Voilà le precis du jugement que Seneque ζ a fait de cet Orateur, & qui lui ſert de preface à la tête (N) d'un recit aſſez curieux. Le jugement de Quintilien ne s'accorde pas en tout avec celui-là. Notez que nôtre Caſſius, & l'un de ces hommes dont les combats divertiſſoient le peuple Romain, ſe (O) reſſembloient ſi parfaitement qu'on avoit bien de la peine à les diſcerner l'un de l'autre.

CASSIUS CHÆREA, chef de la conſpiration qui fit perir Caligula, étoit Capitaine des (A) Gardes. Il avoit ſervi en qualité de Capitaine dans les legions qui ſe mutinerent en Allemagne, un peu avant la mort d'Auguſte θ. Il ſe fit jour l'épée à la main en cette rencontre parmi les ſoldats qui maltraitoient les Capitaines. C'étoit un homme de * courage & de † probité, & qui n'executoit qu'avec repugnance les ordres ſeveres de Caligula. La compaſſion qu'il avoit du pauvre peuple étoit cauſe qu'il n'amaſſoit point, avec tout l'empreſſement que l'Empereur demandoit, l'argent des tributs & des impôts ‡, car c'étoit à lui qu'on donnoit cette commiſſion. Cette humanité paſſa pour un defaut de courage auprès de Caligula; ce cruel tyran fit des inſultes & des reproches inſuportables à ſon Capitaine des Gardes: il ne lui donnoit jamais le mot ſans choiſir un terme (B) qui fût une raillerie piquante de molleſſe & de vie effeminée, & cela ne manquoit point de faire rire les Officiers, & les ſoldats auſquels il faloit que Caſſius donnât le ‡ mot. Outré de ſe voir l'objet de la raillerie de ſon maître, & le jouët de ſon Regiment, il forma un plan de conſpiration; il ſe choiſit des complices, il les raſſûra quand il le falut, en un mot il conduiſit ſi bien cette trame, qu'elle fut executée par la mort de Caligula.

α Quamdiu citra jocos ſe continebat, cenſoria oratio erat. *Seneca ubi infra.*

γ Melius ſemper fortuna quam cura de illo mereatur. *Id. ib.*

δ Nulla pars erat quæ non ſua virtute ſtaret: nihil in quo auditor ſine damno aliud ageret: omnia intenta aliquò petentia. *Id. ib.*

ζ *Seneca in præfat. l.b. 3. declam. pag. 336.*

θ *Tacit. Annal. l. 1. c. 32.*

* Tum adoleſcens & animi ferox inter obſtantes & armatos ferro viam patefecit. *Id. ib.*

† Ἀνὴρ τὰ γὰρ ἀρχαιοτρόπως καὶ σεμνὸς ὁ χαρέας ἦν. Chærea vir erat antiquis moribus præditus. *Dio l. 59. p. m. 762.*

‡ *Joſeph. Antiq. l. 19. c. 1.*

‡ *Id. ib.*

(N) *Qui lui ſert de preface à la tête d'un recit curieux.*] Ce recit contient la reponſe que fit Caſſius lors qu'on lui demanda pourquoi il reüſſiſſoit infiniment mieux dans les cauſes qu'il plaidoit effectivement, que dans les harangues de declamation, qu'il recitoit ſur des ſujets imaginaires. C'étoit fort la coutume en ce tems-là de declamer ſur de tels ſujets. Seneque qui avoit fait à Caſſius cette queſtion raporte ce qui lui fut repondu. Caſſius fit ſur cela de belles remarques que je vous conſeille d'aller lire dans l'original. Je me contente de copier quelque choſe du preambule de Seneque. Nous y liſons (a) que tel Orateur qui ſe faiſoit admirer dans le Barreau, échoüoit dans les exercices particuliers des declamateurs, & que perſonne n'étoit plus ſujet que Caſſius Severus à cette inegalite. *In nullo hoc fiebat notabilius.* A ce propos Seneque nous donne l'éloge de l'éloquence de cet Orateur, & en marque le caractere. Rien ne lui manquoit, ajoûte-t-il, de ce qui ſert à bien declamer. Ses termes étoient choiſis, ſon ſtyle étoit plein & animé, & contenoit plus de penſées que de paroles, & cependant Caſſius en declamant demeuroit & au deſſous de ſoi-même, & au deſſous de pluſieurs autres: (b) *Omnia habebat, quæ illum ut bene declamaret, inſtruerent: phraſim nec vulgarem, nec forenſem, ſed lectam: genus dicendi non remiſſum aut languidum, ſed ardens & cogitatum: nec lentas, nec vacuas explicationes, ſed plus ſenſus quam verborum habentes: diligentiam, maximum etiam mediocris ingenii ſubſidium. Tamen non tantum infra ſe cum declamaret, ſed etiam infra multos erat. Itaque raro declamabat, & non niſi ab amicis coactus.* Notez que ſon éloquence parut plus belle à ſes auditeurs, qu'à ſes lecteurs; ce qu'il publia ne repondit point à l'admiration qu'il s'étoit aquiſe, il y eut là une plus grande diſproportion que ne l'eſt celle qui regne ordinairement entre le ſuces d'une harangue recitée, & le ſuces d'une harangue publiée. (c) *Non eſt, quod illum ex his quæ edidit æſtimetis. Sunt quidem & hæc quibuſdam grata. Verum eloquentia ejus longe major erat quam lectio. Non hoc ea portione illi accidit qua omnibus fere, quibus majori commendationi eſt audiri quam legi, ſed in illo longe majus diſcrimen eſt.*

(O) *Se reſſembloient ſi parfaitement.*] Pline & Solin parlent de cela. (d) *Caſſio celebri oratori* (e) *Armentarii Mirmillonis objecta ſimilitudo eſt.* (f) *Armentarius myrmillo & Caſſius Severus orator ita ſe mutuo reddiderunt, ut ſi quando pariter viderentur dignoſci non poſſent, niſi diſcrepantiam habitus indicaret.* Je m'étonne que Solin ait oublié de paraphraſer la circonſtance que Pline avoit indiquée, c'eſt qu'on objecta à Caſſius cette reſſemblance. S'il eût paraphraſé cela, il nous eût apris peut-être que les railleurs pretendirent, qu'il y avoit eu furtivement des galanteries, qui etoient la cauſe que ces deux hommes ſe reſſembloient. Que ſavons-nous ſi l'on ne dit pas qu'ils ſe reſſembloient d'humeur, & que l'un n'étoit pas moins un gladiateur dans le barreau, que l'autre dans l'Amphitheatre?

(A) *Etoit Capitaine des Gardes.*] Seneque (g) le qualifie en general *Tribunus Militum*: mais Suetone eſt plus exact; *Trinas ſibi partes*, dit-il (h), *Caſſius Chærea Tribunus cohortis prætoriæ depoſcit.* Le ſavant Mr. Bentlei à la page 81. de ſes notes ſur la Chronique de Malala, donne à nôtre Caſſius le caractere de Tribun du peuple. C'eſt une legere mepriſe, qui ne peut faire aucun tort à l'erudition étonnante de cet Auteur.

(B) *Sans choiſir un terme qui fût une raillerie.*] Voiez Joſephe (i) qui parle de tout cela fort amplement. Suetone (h) s'exprime ainſi; *Quem* (Caſſium Chæream) *Caius ſeniorem jam ut mollem & effœminatum denotare omni probro conſueverat, & modo ſignum petenti* Priapum *aut* Venerem *dare, modo ex aliqua cauſſa agenti gratias oſculandam manum offerre formatam commotamque in obſcœnum modum.* Seneque dit à-peu-près la même choſe, mais il ajoûte que Cherea donnoit quelque lieu à ces railleries par ſa voix caſſe & effeminée, & qu'il ne paroiſſoit pas être l'homme qu'il ſe montra dans la ſuite en donnant un ſi rude coup à Caligula. *Chærea tribunus militum formo non pro manu erat, languidior ſono & infracta voce ſuſpectior. Huic Caius ſignum petenti modo* Veneris, *modo* Priapi *dabat: aliter atque aliter exprobrans armato mollitiam. Hac ipſe perlucidus, crepidatus, armillatus. Coegit itaque illum uti ferro, ne ſæpius ſignum peteret. Ille primus inter conjuratos ſuſtulit: illa cervicem mediam uno ictu decidit, plurimum deinde undique publicas ac privatas injurias ulciſcentium gladiorum ingeſtum eſt: ſed primus vir fuit qui minime vifus eſt (l).*

(f) *Solin. cap. 1. p. m. 8.*

(g) *Seneca de conſtantia ſapient. c. 18.*

(h) *Sueton. in Calig. c. 56.*

(i) *Joſeph. Antiquit. l. 19. c. 1.*

(k) *Sueton. ibid.*

(l) *Id. ib.*

Digitized by Google

gula *B*. Il ſe reſerva toûjours l'avantage de lui donner (C) le premier coup. Les uns diſent qu'il lui dechargea un grand coup d'épée par derriere ſur la nuque du cou, les autres que le regardant en face il lui fit ſauter la machoire *γ*. Après cette execution * il ſe ſauva dans la maiſon de Germanicus †, & aiant ſçu que le Senat lui ſavoit bon gré de ſa conduite, il ſe montra au public. L'un des Conſuls fit un long diſcours ſur la liberté, & conclut qu'il faloit élever les conjurez, & principalement Cherea aux plus grans honneurs. Cherea fut demander le mot aux Conſuls: ils lui donnerent pour mot *liberté*: il le porta aux Cohortes qui obeiſſoient au Senat, & comme il étoit le tout dans ce parti, il envoia un Tribun nommé Lupus tuer Ceſonie femme de Caligula avec leur fille ‡. Cependant Claude fut ſalué Empereur dans le Camp des Cohortes Pretoriennes, & il falut que le Senat bon gré malgré qu'il en eût aprouvât cette élection. Le nouvel Empereur ne (D) manqua point de faire punir Cherea, qui ſouffrit la mort avec beaucoup de conſtance ‡.

B *Id. ib.*

γ *Sueton. in Calig. c. 58.*

* *Elle ſe fit en l'an 41. de* J. Christ *le 24. de Janvier.*

† *Joſeph. ibid.*

‡ *Ib. c. 2.*

‡ *Ib. c. 3.*

☞ CASTALION (Sebastien) né au païs (A) des Allobroges l'an 1515. doit avoir une bonne place parmi (B) les Auteurs. Le principal de ſes Ouvrages eſt une verſion Latine & Françoiſe de l'Ecriture. On en parle fort diverſement, les uns la blâment beaucoup, les

(a) *Hiſt. des Empereurs. tom. 1. pag. m. 302.*

(b) *Ibid.*

(c) *Joſeph. l. 19. c. 3.*

(d) *Sueton. in Claud. c. 11.*

(e) *Dio, lib. 60. pag. 765.*

(f) *Allard, Biblioth. de Dauphiné pag. 68.*

(g) *Sammarthanus. elog. lib. 2. pag. m. 126.*

(h) *La Croix du Maine Biblioth. Franc. pag. 453.*

(i) *Spon, Hiſt. de Geneve l. 3. p. m. 257. ad ann. 1544.*

(k) *Leti, Iſtoria Genevrina tom. 3. pag. 79.*

(l) *Epitome Biblioth. Geſneri pag. 745.*

(m) *Je me ſers de celle de Leide 1620. in 8.*

(n) *En vers Latins heroïques.*

(o) *En proſe Latine.*

(C) *L'avantage de lui donner le premier coup.*] Voiez Suetone dans la remarque A. Mr. de Tillemont (a) n'a pas conſideré aſſez mûrement les expreſſions de Seneque. Il veut que Seneque ait dit que Cherea d'un ſeul coup fendit la tête par le milieu a Caligula. Ce n'eſt point le ſens de ces paroles, *cervicem mediam uno ictu dedit*, ou comme liſent quelques-uns *diſcidit*. Mr. de Tillemont (b) ſe trompe en une autre choſe; il dit que Cornelius Sabinus *ſelon quelques-uns abattit* à Caligula *la machoire d'un coup d'epee*: Suetone qu'il cite attribue ce coup a Cherea ſelon quelques-uns.

(D) *Ne manqua point de faire punir Cherea.*] On avoüoit que l'action de Cherea faiſoit voir un grand courage, mais que d'ailleurs c'etoit une perfidie, & qu'il faloit la punir afin de faire un exemple contre ceux qui oſeroient attenter à la vie des Empereurs (c). Suetone pretend que les conjurez qu'on fit mourir furent punis en partie pour ſervir d'exemple, & en partie parce qu'ils avoient voulu ajoûter à la mort de Caligula celle de Claude ſon ſucceſſeur: (d) *Exempli ſimul causſa & quod ſuam quoque eadem depoposcisſe cognoverat.* Dion merite d'être oui. *Claude eut beaucoup de joie de la mort de Caligula*, dit-il (e), *neanmoins il fit mourir Cherea: il ne ſe crut point obligé à quelque remercîment de ce que par le moien de cette conſpiration il etoit monté ſur le trône, mais il ſe facha contre celui qui avoit oſé mettre la main ſur un Empereur, & il ſongea de loin à ſa propre ſureté.* La politique des Princes a quelque choſe de biſarre: ils font tout ce qu'ils peuvent pour debaucher les ſujets les uns des autres; ils donnent retraite aux conſpirateurs, ils protegent les rebelles; & ils ne voient pas que c'eſt une belle leçon de revolte pour leurs propres ſujets, & une eſperance prochaine de ſecours. Cette diſparate vient de ce qu'on ne ſonge qu'au preſent, car ſi l'on ſongeoit aux conſequences pour l'avenir, jamais un Prince ne contribueroit un ſou ni une parole en faveur des rebellions.

(A) *Né au païs des Allobroges.*] J'ai été contraint de me ſervir de cette expreſſion generale, parce que je n'ai pu decouvrir rien de plus particulier. On lui donne dans ſon épitaphe l'epithete d'*Allobrox*. Cela peut ſignifier également ou qu'il étoit de Dauphiné, ou qu'il étoit de Savoie. Mr. Allard (f) a pris le premier parti; mais il ſe fonde ſur un Auteur qui n'a point dit ce qu'il lui fait dire; car ces paroles de Sainte Marthe, (g) *Ex aſperis & ſalebroſis Allobrogum montibus humili ortus fortuna*; ne ſignifient pas qu'on ſoit *des montagnes de Dauphiné*. La Croix du Maine (h) fait Caſtalion *natif du pays de Savoie*. Mr. Spon (i) & Mr. Leti (k) le font natif *de Chatillon en Breſſe*.

(B) *Une bonne place parmi les Auteurs.*] Ses Ouvrages ſeroient bien conſiderables par leur qualité & par leur nombre, quand même on ne ſauroit pas qu'il n'a vecû que 48. ans. Il fit voir qu'il étoit habile en Latin, en Grec, en Hebreu. Il fit imprimer à Bâle l'an 1545. quatre livres de dialogues qui contiennent en beau Latin les principales hiſtoires de la Bible, deſorte que la jeuneſſe s'y pouvoit former tout enſemble & à la pieté, & à la Latinité. Ils furent reimprimez l'an 1548. & puis avec des corrections, & des additions l'an 1551 (l). Ces trois éditions ont été ſuivies de pluſieurs (m) autres. Il publia en 1546. avec des notes la verſion qu'il avoit faite (n) des vers Sibyllins, & (o) des livres de Moïſe. Cela fut ſuivi en 1547. de ſa traduction Latine des Pſeaumes de David, & de tous les autres Cantiques qui ſe trouvent dans l'Ecriture. Il fit imprimer en 1548. un poëme Grec ſur la vie de Jean Baptiſte, & un poëme Latin qui eſt une paraphraſe du Prophete Jonas. Je ne parle point de ſa traduction de quelques endroits d'Homere, & de quelques livres de Xenophon & de St. Cyrille (p); & pour ce qui eſt du plus important de ſes travaux, j'en parlerai dans la remarque ſuivante. Ajoûtons ſeulement ici qu'il mit en langue Latine pluſieurs traitez Italiens du fameux Ochin, & nommement les 30. dialogues dont quelques-uns ont paru favoriſer la Polygamie. C'eſt à tort que Martin Ruarus a trouvé mauvais, que Calovius ait attribué la verſion de ces dialogues à Caſtalion. (q) *Scribis Caſtellionem XXX. Ochini dialogos in Latinam linguam tranſtuliſſe. Id ego unus mihi dubium cum nonniſi a Caſtellionis inimicis mera ſuſpicione dictis affirmatum videam, in medio tamen relinquam.* Mais il n'a point tort de le reprendre d'avoir debité que Lelius Socin la publia ſous le nom de Felix Turpio. Il eſt certain que ce faux nom ne paroit point dans cet Ouvrage, & que le vrai nom d'Ochin y paroit. Qu'on ne diſe pas que Bullinger (r) a remarqué qu'Ochin le fit imprimer par un Italien de ſes amis, car cet Italien n'eſt autre que Pierre Perna Imprimeur à Bâle, qui mit ſon nom ſelon la coutume à la fin du livre. Comment eſt-ce que Lelius Socin qui mourut l'an 1562. eût fait imprimer un livre qui ne fut mis ſous la preſſe qu'en 1563? L'erreur de Calovius eſt venuë de ce qu'il y a certains dialogues de Caſtalion auſquels Fauſtus Socin qui les publia, mit une preface ſous le nom de (ſ) *Felix Turpio Urbevetanus*: Caſtalion eſt l'Auteur, & non pas le traducteur de ces dialogues: ils traitent *de predeſtinatione, de electione, de libero arbitrio, de fide*, & ils furent imprimez avec quelques (t) autres pieces du même Auteur l'an 1578. Ruarus aſſûre que ce fut à Bâle; ſi cela eſt, on falſifia le titre, car il porte *Areſtorffii per Theophil. Philadelph.*

Je ferai mention par ci par là de quelques autres écrits de Caſtalion dans les remarques de cet article. Je donne à examiner aux curieux s'il ne ſeroit point l'Auteur de la traduction Latine de quelques traitez de S. Chryſoſtome, & de S. Cyrille, de laquelle l'epitome de Geſner (v) parle ſous le mot *Johannes Theophilus*. C'eſt un faux nom que nôtre homme (w) ſe donna à la tête d'une traduction: on croit qu'il prit dans un autre Ouvrage le maſque de *Martinus Bellius*. J'en ai parlé plus d'une (x) fois; mais ſans dire qu'il n'a devant les Miniſtres de Bâle qui le citerent, qu'il fût l'Auteur de cette compilation. (y) *Appellatus coram Baſilienſis Eccleſiæ Miniſtris Bellii farragimem. . . . falſo ejuraſſi.* C'eſt Beze qui lui reproche cela, & qui ajoûte qu'elle fut traduite en François, & imprimée en cette langue à Lion, où le frere de Caſtalion en avoit porté le manuſcrit. Nôtre Auteur debita des ſentimens fort particuliers dans l'Ouvrage qu'il intitula (z) *Moſes Latinus*, comme qu'il ne faudroit point laiſſer au gibet les cadavres des malfaiteurs, ni punir du dernier ſuplice ceux qui volent, & qu'il vaudroit mieux retablir l'ancienne coûtume de la reduction à l'eſclavage. Son fondement étoit que les loix politiques de Moïſe obligent toutes les Nations (aa). Ses notes ſur l'épitre aux Romains (bb) furent condamnées par l'Egliſe de Bâle, parce qu'elles combatoient le dogme de la predeſtination, & de la grace efficace. Il ne laiſſa pas d'en procurer le debit dans ladite ville (cc) après qu'elles eurent été traduites en François.

(p) *Lire de l'epitome de Geſner, ubi ſupra.*

(q) *Mart. Ruarus epiſt. 47. centur. 1. pag. 226. 227.*

(r) *Bullinger in præf. Simleri libris præfixa, apud Ruar. ib. pag. 227.*

(ſ) *Cela repond à Fauſtus Sozinus Senenſis.*

(t) *Queſtio an perfecte legi Deo obediri poſſit. Reſponſio ad Borrhaum de predeſtinatione. Defenſio adverſus Calvinum de calumnia.*

(v) *Epit. Geſner. pag. 503.*

(w) *Voiez la remarque F.*

(x) *Ci-deſſus pag. 524. col. 2. & dans l'article* Socin *où je parle de Lelius.*

(y) *Beza ad defenſ. & reprch. Caſtell. pag. 451.*

(z) *C'eſt la traduction des livres de Moïſe de laquelle j'ai parlé ci-deſſus.*

(aa) *Tirè de Theodore de Beze ad defenſion. & reprehenſ. Caſtell. n. 6. in Lucam pag. 451. oper. tom. 1.*

(bb) *Beza de predeſtinat. adv. Caſtellion. pag. 384. tom. 1. oper.*

(cc) *Id. ad defenſ. & reprch. pag. 431.*

* Voiez la remarque H.

† Voiez la même remarque H.

les autres en diſent beaucoup (C) de bien. Il s'aquit l'eſtime & l'amitié de Calvin pendant le ſejour qu'il fit à Strasbourg l'an 1540. & l'an 1541. & il logea * même quelques jours chez lui. Ce fut Calvin qui lui procura une Regence dans le College de Geneve, ou plutôt qui † l'exhorta puiſſamment à l'accepter. Caſtalion l'aiant exercée près de trois ans fut (D) contraint de l'abandonner l'an 1544. & de chercher une autre demeure, pour avoir ſoutenu quelques opinions

(a) Thuan. lib. 35. in fine.

(b) Voſſius, inſtitut. Oratoriar. lib. 4. c. 1.

(c) Voiez Sainte Marthe ubi ſupra.

(d) Garaſſe, doctrine curieuſe pag. 202. 203.

(e) Voiez la fin de cette remarque.

(f) Henri Etienne apolog. d'Herodote liv. 1. chap. 14. p. m. 96.

(g) Id. ib. pag. 97.

(h) Beza ad defenſ. & repreh. Sebaſt. Caſtel. init. p. m 430. 431. oper. tom. 1.

(i) Simon, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament liv. 2. ch. 25. p. m. 349. On a mis dans l'édition de Rotterdam une note marginale qui apreud que Henri Etienne reproche à ce traducteur de parler le jargon des gueux.

(k) Id. ib. chap. 21. pag. 324. & ſuiv.

(l) Aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. p. m. 223. 224.

(m) Hiperius, Humfred. & Furius Ceriolanus.

(C) *Les uns blâment beaucoup* ſes verſions de l'Ecriture, *les autres en diſent beaucoup de bien.*] Mr. de Thou dit que pluſieurs perſonnes jugerent que Caſtalion apliqua ſes mains impures à cet Ouvrage avec une temerité inſolente. (a) *Impuras manus multorum judicio ad ſacra tractanda attulit, cum à rebus ad tantum opus neceſſariis homo imparatiſſimus novam Bibliorum interpretationem inſolenti temeritate molitus eſt.* Le défaut qui a été condamné le plus generalement dans ſa traduction Latine, eſt l'affectation de ne ſe ſervir que des termes de la bonne Latinité. C'eſt ce qui a fait qu'il dit *Genius* au lieu d'*Angelus*, & *lotio* au lieu de *baptiſmus*, & *Reſpublica* au lieu d'*Eccleſia*, & *Collegium* au lieu de *Synagoga*. Voſſius (b) & pluſieurs autres Savans l'en cenſurent avec raiſon. On l'accuſa d'avoir pris l'autre extremité (c) dans ſa traduction Françoiſe, c'eſt-à-dire, de s'être ſervi de termes bas & rampans. Voici les exemples qu'un Jeſuite en donne après l'avoir critiqué ſur les expreſſions efeminées, & ſur les frequens diminutifs de la traduction Latine du Cantique des Cantiques. „ (d) En „ ſa traduction Françoiſe il eſt encores plus impu„ dent, car il ſe moque ouvertement du ſainct Eſprit „ en ſix ou ſept endroits, comme quand pour dire un „ Juif, il dit *un Rongné*, c'eſt à dire, *Circumciſus*: „ comme quand il traduit les parolles de ſainct Jac„ ques au chapitre 11. *Superexaltat miſericordia ju„ dicium*, c'eſt à dire, dit ce faquin, *La miſericorde* „ FAICT LA FIGUE *au jugement*: comme quand il „ parle de David au Pſeaume LXXVII. & traduit „ ſes propres parolles *De poſt fœtantes accepit eum*, „ c'eſt à dire, dit ce vray porcher, *Il le tira du cul* „ *d'une charruë*. En ſomme traduiſant les parolles „ de David au Pſal. VIII. *Ex ore infantium & lacten„ tium perfeciſti laudem*, il tourne en mauvais tour„ neur, quoy qu'il le fuſt de ſon meſtier, *Des petits* „ *MORVEUX qui ſont à la mammelle.*„ Notez qu'il eſt faux (e) que dans les deux derniers exemples la traduction ſoit telle qu'on la raporte. Henri Etienne n'a pas moins crié que ce Jeſuite contre Sebaſtien Caſtalion, qui *s'eſt eſtudié*, dit-il (f), *à chercher les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fiſſent amuſer les lecteurs à rire, au lieu de s'amuſer à conſiderer le ſens du paſſage.* Il cite *pour exemple* miſericorde fait la figue au jugement. Cette maniere de traduire lui paroit la plus etrange ſorte de blaſpheme, dont il ait parlé dans ce chapitre, & il ajoûte: (g) *Il n'a pas pris plaiſir aux mots de gueux ſeulement, & à leurs manieres de parler, mais s'eſt donné des licences de toutes ſortes: appelant arriere femme (comme on dit arriere boutique) celle que le mari entretient avec ſa femme, que les Latins ont appelé* pellex, *(empruntans le mot des Grecs, leſquels auſſi l'avoyent emprunté des Hebrieux) & au lieu de Prepuce, uſant de ce mot d'Avantpeau: au lieu de Circoncis, diſant Rongné: au lieu d'Incirconcis, Empellé. Il transforme auſſi Dieu en un Monſieur de Rochefort. Bref il n'eſt pas juſques à Faire carous, qui n'ait trouvé place en ceſte traduction. Voila l'invention nouvelle que le diable a trouvée en noſtre temps, pour enfraindre l'autorité de la ſaincte & ſacree parole de Dieu: lequel par ſa grace y-a pourveu de bonne heure, ayant permis que l'auteur de ladicte traduction (duquel on avoit eu tresbonne opinion pour quelque temps) ſe ſoit faict luy meſme ſon procez de ſa propre bouche, & ait donné à congnoiſtre de quel eſprit il eſtoit mené.* Theodore de Beze ne ſe tint point là-deſſus: il ſoûtint que le jargon de Poictou, le plus groſſier de tous les jargons de France, peut paroître moins barbare que le ſtyle de Caſtalion (h). Notez que Mr. Simon (i) aſſûre que *l'on reconoit* dans la traduction Françoiſe de Caſtalion *la même affectation d'écrire d'un ſtyle élegant & poli* que dans la verſion Latine. Il donne de celle-ci (k) un jugement qui à tout prendre eſt glorieux à Caſtalion. Vous en trouverez quelques morceaux dans les additions (l) de Mr. Teiſſier. Vous y trouverez auſſi que trois (m) ſavans perſonnages ont parlé avec éloge de cette verſion. L'un d'eux en étoit ſi enchanté, qu'il ſentit naître en la loüant un enthouſiaſme poetique, qui l'obligea de joindre à ſa proſe (n) le langage des Muſes pour repreſenter ſon admiration. Mr. Pope Blount (o) a recueilli beaucoup de paſſages les uns deſavantageux à Caſtalion, & les autres avantageux; je vous y renvoie, & j'ajoûte ſeulement qu'il a oublié les loüanges qu'Epiſcopius (p) a données à ce Traducteur de l'Ecriture, & l'invective (q) que l'on voit dans une preface du Nouveau Teſtament imprimé à Geneve l'an 1560. N'oublions pas que Caſtalion commença à Geneve en 1542. la verſion Latine, & qu'il l'acheva à Bâle en 1550. Elle fut imprimée à Bâle l'an 1551. Il la dedia à Edoüard Roi d'Angleterre. Il en donna une 2. édition l'an 1554. & une autre l'an 1556. L'édition de 1573. eſt plus (r) eſtimée que toutes les autres. La verſion Françoiſe fut dediée à Henri II. & imprimée à Bâle *pour Jehan Hervage* l'an 1555. Quant aux diſputes qui s'éleverent entre Caſtalion & Theodore de Beze, au ſujet de la traduction de l'Ecriture, voiez l'Auteur (f) que je cite. N'oublions pas qu'il ſe plaignoit qu'aiant été le premier qui eût fait une deſcription exacte du temple de Salomon, il n'en étoit pas remercié, mais qu'au contraire il recevoit des injures de ceux qui ſe prevaloient de ſon travail. (s) *Nonnihil mirari ſe dicebat inorum ingenuitatem, qui cum ſubtilem effigiem Templi apud Ezechielem in qua una exprimenda primus potiſſimum elaboraverat, ſurripuiſſent, non modo in ſuis Bibliis quibus eam inſerebant non laudarent auctorem, cujus labore ſuas merces ornabant, ſed etiam cum infinitis convitiis onerarent.* C'eſt Baudoüin qui tient ce diſcours à Theodore de Beze.

On a rimprimé depuis peu (v) en Allemagne la Bible Latine de Caſtalion, & l'on y a joint *ejuſdem* (Caſtellionis) *delineatio Reipublicæ Judaicæ ex Joſepho; nota prolixior in Caput IX. Epiſtolæ ad Romanos, nec non defenſio verſionis novi fœderis contra Th. Bezam.*

Je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une petite defiance que j'ai euë, & de l'effet qu'elle a produit. Ce que Theodore de Beze, Henri Etienne & Garaſſe diſent du François de Caſtalion, m'avoit fait juger d'abord que cet Ecrivain avoit traité l'Ecriture comme Scarron a traité Virgile, mais je crus en ſuite qu'il ne faloit point les en croire ſur leur parole, & que peut-être la paſſion les avoit portez à amplifier. Dans cette incertitude je pris la Bible Françoiſe de Caſtalion, je l'ouvris en divers endroits, je cherchai curieuſement ces phraſes burleſques qu'on lui a tant reprochées, je n'en pus trouver aucune hormis celle de *faire la figue*. Je ne trouvai point ce *cul de la charruë*, *ces petits morveux* que le Pere Garaſſe cite, & je ne pus aſſez m'etonner de l'impudence de ce calomniateur. Il faut avoüer ici qu'il y a des gens malheureux; ils ne ſauroient jamais éviter les traits de la meſiſance. Si un autre que Caſtalion avoit fait cette verſion de l'Ecriture, on n'eût guere crié contre ſon langage. Au reſte les mots *avantpeau*, *rogné*, &c. ne ſont point bas & rampans, ils ſont auſſi nobles que ceux de *prepuce* & de *circoncis*. Celui qui les emploia n'eſt blâmable que d'une innovation ſuperfluë: ſa bonne (w) intention ne le juſtifie pas.

(D) *Fut contraint de l'abandonner . . . . . pour avoir ſoutenu quelques opinions particulieres.*] Il fut ſi fâché de n'avoir pu faire aprouver à Calvin les impertinences de ſa traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament, qu'il ſe mit à debiter quelques erreurs, & à ſoutenir que le Cantique des Cantiques étoit une piece fale qu'il faloit ôter du Canon des Ecritures. Il s'emporta contre les Miniſtres qui s'oposerent à ſon intention. On le fit citer au Senat, il y fut oüi, & declaré convaincu de calomnie, & on lui commanda de ſe retirer ailleurs. C'eſt ainſi que Theodore de Beze raconte la choſe. (x) *Indignatus quòd ſuas ineptias in Gallica Novi Teſtamenti verſione Calvino non probaſſet, conſque eſſerbuit, ut exotica quædam docere non contentus, palam etiam Canticum Solomonis tanquam impurum & obſcœnam cantionem ex Canone expungi juberet, & repugnantes Miniſtros atrociſſimis convitiis proſinderet. Id illi verò ſibi non ferendum meritò rati, hominem ad Senatum vocant: ubi pridie Calend. Junii patientiſſimè auditus, cognitaque cauſa calumnia damnatus, ex urbe excedere juſſus eſt.* Voiez la marge (y). Ce recit paroit outré quand on le compare avec une atteſtation que Calvin donna à ce Regent de Geneve. Elle porte qu'il ſe debit volontairement de ſa Regence, qu'il s'y étoit comporté de telle ſorte qu'on l'avoit jugé digne d'être Paſteur, & que rien n'avoit empêché qu'il ne fût promu à cette charge, que l'opinion particuliere qu'il avoit

(n) *Vous trouverez ces vers dans Mr. Simon Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament chap. 24. pag. 274* (o) *Pope Blount, cenſ. autor. pag. 493. & ſeq.*

(p) *Epiſcopius, inſtitut. pag. 277.*

(q) *Mr. Simon la raporte, Hiſt. Crit. des Verſions du N. Teſtament pag. 273.*

(r) *Simon, Hiſt. Crit. du Vieux Teſtam. pag. 324.*

(s) *Id. Hiſt. Critique des verſions du Nouveau Teſtament chap. 24. pag. 273. & ſuiv.*

(t) *Reſponſ. ad Calvin. & Bezam pro Franc. Balduino fol. 68. verſo.*

(v) *L'an 1697. à Leipſic chez Thomas Fritſch in fol.*

(w) *Voiez ſa preface.*

(x) *Beza in vita Calvini ad ann. 1544. pag. 372. oper. to. 3.*

(y) Hoc eodem anno per Sebaſtianum illum Caſtellionem ficta pietatis hominem Satan vos fidemque veſtram impellere & levi primùm, ut videbatur, ictu ſed periculoſiſſimo quatere voluit: quo tamen malo & occulto veneno, civitas veſtra anno XLV. homine ipſo tanquam ſpuma expulſo purgata eſt. *Danæus epiſt. dedic. libri de hæreſ. ad Senatum Genevenſem.*

opinions particulieres. Il ſe retira à Bâle, & y fut pourvu de la charge de β Profeſſour en langue Greque. Il paſſa tout le reſte de ſa vie dans ce lieu-là, & y mourut * le 29. de Decembre 1563. Il fut enterré (E) dans la grande Egliſe de Bâle par les ſoins de trois Gentilshommes Polonois qui avoient été ſes diſciples †, & qui firent mettre ſur ſon tombeau une épitaphe honorable. Il eut le malheur de s'expoſer à l'indignation de Calvin & de Theodore de Beze qui l'accablerent d'injures. Ils ſe perſuaderent qu'il les meritoit pour avoir ſuivi dans les matieres de la predeſtination une methode relâchée, & pour avoir deſaprouvé ‡ qu'on punît les heretiques. La verſion Latine qu'il fit de quelques Ouvrages d'Ochin le chargea de grans ſoupçons d'heterodoxie. On l'accuſoit auſſi de favoriſer les (F) Enthouſiaſtes. A juger de lui par le portrait que ſes adverſaires en firent, il faudroit le prendre non (G) ſeulement pour un très-mal honnête homme, mais même pour un ſcelerat. Je raporterai pluſieurs ‡ fragmens de

β *Voiez ſon épitaphe à la fin de ſes* dialogi ſacri.

* *Voiez la même épitaphe.*

† *Leurs noms ſont dans l'épitaphe.*

‡ *Voiez la remarque F de l'article* Beze, *& la remarque B de l'article* Socin (Marianus.)

‡ *Dans la remarque G.*

avoit touchant le Cantique des Cantiques, & l'article de la deſcente de JESUS-CHRIST aux Enfers, & enfin que c'eſt l'unique raiſon pourquoi il quitta Geneve. (a) *In eo teſtimonio tu tolaris*, c'eſt ainſi que Caſtalion parle à Calvin, *mihi à vobis diſcedendi unam cauſam fuiſſe, diſcordiam illam de Cantico canticorum, & de interpretatione tuo capitis fidei de Chriſti deſcenſu ad inferos. Tua verba ſunt hæc:* Hoc breviter teſtamur, talem fuiſſe à nobis habitum, ut noſtro omnium conſenſu jam ad munus paſtorale deſtinatus eſſet. *Et in fine verba ſunt hæc:* Ne quis ergo aliud quippiam cauſa eſſe ſuſpicetur, cur à nobis diſcedat Sebaſtianus, hoc quocumque venerit teſtatum eſſe volumus. Scholæ miniſterio ſponte ſe abdicavit. In eo ita ſe geſſerat, ut ſacro hoc miniſterio dignum judicaremus. Quominus autem receptus fuerit, non aliqua vitæ macula, non impium aliquod in fidei noſtræ capitibus dogma, ſed hæc una, quam expoſuimus cauſa obſtitit. Il declare qu'il avoit montré cette atteſtation à pluſieurs perſonnes, & même à quelques Miniſtres. Conſultez Mr. Spon (b) qui ne dit pas qu'on le fit ſortir de la ville, mais ſeulement qu'on le depoſa. Voiez ci-deſſous mes remarques contre Mr. Teiſſier.

(a) *Caſtellio. in defenſ. ad author. libelli cui titulus eſt calumnia nebulonis p. m. 19.*

(b) *Spon ubi ſupra.*

(E) *Il fut enterré dans la grande Egliſe de Bâle.*] J'ai apris cette particularité dans l'inſcription (c) d'une epigramme qui eſt à la fin de ſes dialogues ſacrez. On trouve dans Scaligerana une particularité bien plus memorable: Caſtalion avoit été enterré dans le tombeau de la famille des Grynæus; mais un Profeſſeur de cette famille le fit deterrer. Ce fut peut-être ce qui porta les trois Gentilshommes Polonois à prendre ſoin de la ſepulture de Caſtalion. Voici le jugement de Scaliger. (d) *Si non cum affectu vel ignominia Simon Grynæus juſſit Caſtalionem ex ſuo ſepulchro educi & alibi ſepeliri, nihil mali. Sunt qui nolunt alios in ſuo ſepulchro ſepeliri; ſed in noſtra religione non deberet fieri.* Il excuſe & il blâme en même tems l'action de Grynæus. Il l'excuſe en cas que la paſſion ne l'ait pas produite, & que l'on y ait aporté un temperament qui ne rendît pas ignominieuſe la memoire du defunt; & il la blâme puis qu'il pretend que ceux de la religion ne doivent pas être frapez de la maladie de vouloir qu'un autre ne ſoit point enterré dans leur ſepulcre. Il eſt dificile de s'imaginer que Simon Grynæus ait été exempt de paſſion dans cette afaire, & que pluſieurs conſiderations d'interêt humain ne l'aient porté à ſe conduire de la maniere qu'il fit. Nous verrons bientôt qu'on avoit noirci Caſtalion comme un diable.

(c) Aliud (epitaphium) de monumento quod ei tres Poloni . . . locarunt in ſummi Templi Baſil. peryſtilio in pavimento.

(d) *Scaligerana voce* Grynæus *p. m. 101.*

(F) *D'avoir favoriſé les Enthouſiaſtes.*] C'eſt ce que Beze veut dire en le cenſurant d'avoir voulu énerver l'autorité de l'Ecriture, comme ſi elle ne contenoit pas la Theologie ſublime que Saint Paul aprenoit de vive voix à ſes diſciples les plus avancez. (e) *Ut qui ſua quadam in Sacrorum Bibliorum perverſionem præfatione palàm verbi divini ſatis perſpicuam auctoritatem convellere ſtuduiſſet, ſicuique in priorem ad Corinth. Epiſtolam admonitionibus, ut à verbo ſcripto tanquam imperfecto nos abduceret, diſertè ſcripſiſſet, Paulum quandam Theologiam ea quam ſcriptis tradidiſſet reconditiorem, perfectos noſcio quos ſuos diſcipulos docuiſſe.* Scaliger (f) diſoit que Caſtalion étoit imbu de pluſieurs Doctrines des Anabaptiſtes. Rien n'a plus contribué à le faire mettre parmi les Enthouſiaſtes, que ſa traduction Latine du *Theologia Germanica*: c'eſt un livre tout rempli de fanatiſme, & qui gâta quantité de gens dans le Pais-bas. Voici ce que Sainte Aldegonde écrivit à Theodore de Beze l'an 1567. (g) *Eſt genus novum inſurrectionis, quæ tum ex illa, quam noſti, Theologia Germanica dudum à Caſtellione Latinè reddita, tum ex Taulero deinde ſanè Monacho, tum porrò ex aliorum quorundam & veterum & recentiorum hæreticorum fœcibus, ea conſurgit rhapſodia, qua non jam ſuperſtitioſæ ac rudi plebeculæ, ſed ipſis etiam viris, & mediocri eruditione, & non contemnenda pietatis ſpecie præſtantibus, ita vehementer arridens, ut certatim omnes ad eorum libros quaſi ad reconditum aliquem theſaurum accurrant. Omnia eorum deliramenta percenſere, nimis foret longum, & ipſe non potes pleraque ignorare, cui fuerit cum hujuſmodi monſtris (in quibus Caſtellionem ego non infimo loco poſuerim) perſæpe conflictandum.* Beze étoit perſuadé que Caſtalion avoit traduit en Latin ce livre-là, neanmoins il n'oſoit pas l'affirmer dans un Ouvrage public avant que de s'informer, s'il ſeroit poſſible d'en produire de bonnes preuves en cas que Caſtalion niât. Precaution ſage, & qui ne devroit pas être negligée auſſi ſouvent qu'on la neglige. Voions ce qu'il écrivit à un Medecin de Bâle. (h) *Hoc amabo reſcribe, ſi quam fecero in meæ reſponſione mentionem Bellii, & Theologiæ Germanicæ, & ille ſe eorum librorum authorem inficietur, num id poſſim ità ſecurè affirmare, ut ſi neceſſe fuerit, teſtibus etiam aut idoneis argumentis convinci poſſit. Nam de re ipſa, id eſt, quam revera libros illos ac præſertim præfationem Bellianam ediderit, non dubito: ſed videndum nobis eſt ut non tantùm detegatur iſte, verùm etiam convincatur, ut tandem omnes norint qua fide ſanctè iſtius viri conſcientia.* Hoornbeck (i) n'a pas entendu tout le ſens de ces paroles: il n'y a pas vu que Theodore de Beze veut parler de Caſtalion, & cela comme de l'Auteur de la traduction Latine, & non pas comme de l'Auteur de l'Ouvrage même intitulé *Theologia Germanica*. Il ajoûte que cet Ouvrage fût auſſi traduit en Latin, & imprimé à Anvers l'an 1558. ſous le nom de Jean Theophile. Il avoit déjà dit que la traduction Flamande avoit été loüée fort imprudemment par Martin Luther. Il a ignoré que la premiere édition de la traduction Latine eſt de Bâle 1557. L'épitome de la Bibliotheque de Geſner (k) en nous aprenant cela, marque que Caſtalion eſt celui qui a traduit cet Ouvrage ſous le nom de *Joannes Theophilus*. Mr. Spon le fait Auteur de l'Ouvrage même, & ſe trompe: *Il fit*, dit-il (l), *un autre livre intitulé Theologia Germanica, & un traité du vieil & du nouvel homme.* Mr. Jurieu s'eſt trompé d'une maniere aſſez aprochante de celle-là, puis qu'il a dit (m) que *Jehan Theophile eſt l'Auteur d'un livre intitulé* Theologia Germanica. Voici une autre faute de Mr. Spon: il n'a point ſçu que le traité du vieil & du nouvel homme, n'eſt que la verſion Françoiſe que Caſtalion fit du *Theologia Germanica*. C'eſt ce que l'on trouve dans la Croix du Maine (n), qui d'ailleurs a ignoré que cet Ouvrage en Latin n'eſt qu'une verſion. Notez que Caſtalion nia (o) devant les Miniſtres de Bâle qu'il eût eu part à ce livre.

(e) *Beza in vita Calvini ad ann. 1553. p. m. 377.*

(f) *Scaligerana 1. p. m. 28.*

(g) *Philippus Marnixius epiſt. ad Bezam. C'eſt la 6. parmi les lettres de Beze pag. m. 206. to. 3. oper.*

(G) *Il faudroit le prendre pour un ſcelerat.*] Il compoſa une Apologie l'an 1558. où il ſe plaint (p) nommément de deux Ecrits de Calvin, l'un étoit intitulé *Reſponſes à certaines calomnies & blaſphemes*, &c. & parut l'an 1557. L'autre avoit pour titre *Calumnia nebulonis cujuſdam*, &c. & fut imprimé l'année ſuivante. Il ſoutient (q) qu'il n'a jamais vu les deux Ouvrages que Calvin lui attribuoit. *Vocas me ſubinde*, dit-il (r), *in Gallico libello, blaſphemum calumniatorem, maligniſſimum, canem latrantem, plenum ignorantiæ & beſtialitatis, plenum impudentiæ, impoſtorem, ſacrarum literarum impurum corruptorem, Dei prorſus deriſorem, omnis religionis contemptorem, impudentem, impurum canem, impium, obſcænum, tetri perverſique ingenii, vagum, balatronem. Nebulonem verò (ſic enim interpretor Brouillon) appellas oſties, & hæc omnia longè copioſiùs, quàm à me recenſentur facis in libello duorum foliorum, & quidem perparvorum. De latino verò, quid multis opus eſt? Titulus eſt:* Calumniæ Nebulonis. *Finis eſt:* Compeſcat te Deus, Satan: *media ſunt ejuſdem coloris.* Il lui repreſente non ſeulement ce que l'Evangile prononce contre celui qui injurie ſon frere; mais auſſi ce que lui-même Calvin avoit écrit dans la vie du Chretien. (ſ) *Nihil ne te movet (me cætera tacentem,) tui ipſius libellus ille, quem ſcripſiſti de Vita hominis Chriſtiani? Qui libellus ita ſanctis*

(h) *Beza epiſtola ad Guilielmum Gratarolum. C'eſt la 46. oper. tom. 3. pag. 257. Voiez la page 451. du 1. volume de ſes œuvres.*

(i) *Hoornbeck ſumma controverſ. lib. 6. pag. m. 409.*

(k) *Epit. Geſneri p. m. 745.*

(l) *Spon ubi ſupra pag. 252.*

(m) *Jurieu, Apolog. pour les Reformat. tom. 1. pag. 106.*

(n) *La Croix du Maine Bibliot. Franc. pag. 453.*

(o) *Beza ad defenſ. & reprehenſ. Caſtell. init. pag. 431. oper. to. 1. Voiez auſſi pag. 451.*

(p) *Caſtellio defenſ. pag. 2.*

(q) *Id. ib. pag. 3.*

(r) *Id. ib. pag. 5.*

(ſ) *Id. ib. pag. 7.*

ita

Digitized by Google

de l'apologie qu'il publia. Je ne pretens pas qu'on les regarde comme le portrait fidelle de ſes ennemis : il me ſuffira qu'on les prenne pour une image generale de la corruption de la nature, &

ita pia præcepta contines, ut ſuper præſente me dixeris quidam, operæ pretium eſſe, ut tibi ſcribat aliquis epiſtolam, in qua te interroget, utrum fieri poſſit, ut horum duorum libellorum videlicet, Vita hominis Chriſtiani, & Calumniæ Nebulonis &c. *idem ſit author.* Il ſe juſtifie en particulier du crime de vol, comme on le verra ci-deſſous, & de celui de perfidie, de cruauté, & de blaſpheme. *Hæc accuſationis tua ſumma eſt*, dit-il (*a*) après avoir raporté les propres paroles de Calvin, *in qua me infimulas ſuperbiæ, perfidiæ, inhumanitatis, ingratitudinis, fraudulentiæ, impudentiæ, ſcurrilitatis, blaſphemiæ, denique impietatis.* Si vous m'avez conu tel pendant que j'étois chez vous, lui demande t-il, pourquoi m'avez-vous preſque contraint de regenter au College de Geneve ? Peut-on commettre en conſcience l'éducation des enfans à un tel homme? (*b*) *Si jam tum talem cognoviſti, quare ex te, qua conſcientia me poſtea iſtic ludo literario præfeceritis, & multum recuſantem pertraxeritis, tu & unà duo tui ſummi amici, & ſummus in Sabaudia authoritatis viri concionatores. Quaſo te, quorum hominum eſt pueris inſtituendis præficere hominem, quem tu ſceleratum eſſe ferres, iſquis in ea urbe, quam vos ſanctam etiam impreſſis libris appellatis ?* Pourquoi me donnâtes-vous un temoignage de bonne vie après que j'eus exercé environ trois ans cette regence ? Là-deſſus il lui allegue les paroles que vous avez lues dans la remarque D. Vous ne pouvez pas dire, continue-t-il (*c*), que vous ne m'avez conu tel qu'après ce tems-là, car outre que vous inſinuez manifeſtement tout le contraire, vous ſeriez le plus ſtupide de tous les hommes ſi j'avois été chez vous, & dans la Regence du College de Geneve tel que vous me depeignez, & que cependant vous ne l'euſſiez pas aperçu. Il avoüe (*d*) qu'il n'a pas été exempt de vanité, & il en raporte un effet dont je parlerai (*e*) ci-deſſous : il reconoît auſſi qu'il aimoit les facetiæ ; mais non pas dans les matieres de religion. J'ai toûjours cenſuré, dit-il (*f*), ceux qui faiſoient les goguenards dans ces matieres ; deux de vos meilleurs amis le ſavent bien. L'un d'eux aiant publié un livre boufon intitulé *Zographia*, je fus chez lui pour lui donner mes avis, & ne l'aiant point trouvé, je les lui fis donner par un tiers. Bien loin d'en profiter il publia un ſecond écrit de même nature intitulé *Paſſavantius*, & il m'a toûjours haï mortellement depuis ce tems-là. L'autre eſt un homme à qui j'ai beaucoup d'obligation, il m'a nourri chez lui, je l'ai reconu pour avoir de la pieté : je lui écrivis qu'il feroit bien de ne donner plus des livres facetieux ſur des ſujets ſaints : il ne ſe fâcha pas de mon avertiſſement comme avoit fait l'autre. Notez qu'il obſerve (*g*) que Calvin avoit mis une preface à la tête d'un écrit de cette nature, compoſé par l'un de ces deux Auteurs.

Sur ce que Calvin lui reproche de (*h*) l'avoir nourri dans ſa maiſon, voici ſa reponſe. Il (*i*) reconoit qu'il logea chez lui à Strasbourg, mais qu'au bout de la ſemaine il en ſortit pour faire place à *Madamoyſelle du Verger*, qui voulut avoir des chambres dans la maiſon de Calvin tant pour elle que pour ſon fils, & pour le valet de ſon fils. Vous me priâtes civilement de ceder ma chambre à ce valet, je le fis, & je vous paiai ma nourriture. Quelque tems après je fus (*k*) prié par vos gens de venir ſervir vôtre valet mon compatriote qui étoit malade. J'y allai, je l'aſſiſtai juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire, pendant ſept jours, & je vécus de vôtre pain ; mais depuis ce tems-là je n'ai point logé chez vous. Il raconte quelques ſervices qu'il rendit à la famille de Calvin, pendant le voiage de celui-ci à la Diete de Ratisbonne, & il conclut qu'on ne lui ſauroit reprocher ni aucune ingratitude, ni aucune trahiſon.

L'appendix de ſon apologie eſt conſiderable. On y reproche à Calvin & à Theodore de Beze de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de leurs ennemis, & de les inſerer promptement dans le premier livre qu'ils publient. Vous me haïſſez, leur dit-il, c'eſt pour cela que vous croiez facilement tout le mal que l'on dit de moi, & que vous ne croiez pas, ou que vous detournez en un mauvais ſens le bien que vous en entendez dire. (*l*) *Accedit in vobis ad levitatem illam capitale odium mei : quo fit, ut de me quicquid mali dicitur, id quia vultis, facillimè credatis : facilè enim (inquit idem Cæſar) credunt homines quæ volunt. Rurſumque ſi quid boni dicitur, id vel non credatis, vel maligna interpretatione depravetis.* Vos emiſſaires vous raportent, ou vous écrivent toutes les fables qui peuvent être de vôtre goût, vous prenez vos meſures ſur leurs nouvelles, & vous vous expoſez par là tôt ou tard à la confuſion. (*m*) *Talia de me jactant leviſſimi homines, & ea vobis veluti conducti, vel referunt, vel ſcribunt, quia vos talia libenter audire ſcimus. Atque ita meunt à vobis certè non honeſta mercede gratiam. Vos hiſce rumoribus, atque auditionibus permoti de re non levi, leve conſilium initis, auditiones illas etiam monimentis literarum mandatis : quorum vos ſi non o veſtigio, at certè aliquando pœnitere neceſſe erit, cum incertis rumoribus ſerviatis, & plerique ad voluntatem veſtram ficta reſpondeant.* Si vos emiſſaires (*n*) vous trompent, vous les trompez auſſi à vôtre tour ; ils aprennent de vous cent faux bruits qu'ils repandent à droite & à gauche. Vous avez tâché de me rendre odieux à toute la terre, & pour cet effet vous m'avez repreſenté comme un dangereux Caliſte, qui avoit des gens gagez & à la campagne & à la ville, aux portes & aux cabarets. Quelques François venus (*o*) ici de Strasbourg avec cette idée formidable que vous donnez de ma perſonne, furent bien ſurpris de me trouver dans la miſere, & dans le repos, & temoignerent une extrême indignation contre les Auteurs de tant de fables. (*p*) *Pateſcunt artes, conatuſque veſtri, ſicuti nuper patuere quibuſdam juvenibus Gallis, qui huc ab Argentina profecti ſic habebant animos imbutos iſtis de me rumoribus, ut me putarent paſſim emiſſarios habere non ſolum in diverſoriis, verum etiam ruri, & in portis urbis. Denique eam de me opinionem imaginemque animo conceperant, ut me arbitrarentur magnum aliquem, & opibus, atque authoritate pollentem virum, quaſique ſatellitum caterva ſtipatum cujus inſidias eſſet effugere difficile. Ubi deinde nihil tale deprehenderunt, contraque homuncionem viderunt, pauperem, vilem, abjectum, quietum, nihil molientem, nullius nec ſplendoris, nec authoritatis, mirati ſunt non abſque ſtomacho, illa mendacia, mecumque tandem congreſſi, tam ab illis abhorruerunt, mihique adhæſerunt, quàm antè cognitam veritatem à me abhorrentes illis adhæſerant.* Vous excitez les Magiſtrats contre moi, & ne pouvant les porter à ſatisfaire vôtre paſſion, vous employez toutes ſortes d'artifices pour me perdre de reputation, & pour empêcher qu'on ne liſe mes écrits. Vous publiez des Ouvrages contre moi, & vous tâchez d'obtenir qu'il ne me ſoit pas permis (*q*) de vous repondre. Vous defendez à vos gens de me parler, & ſi quelques uns s'y hazardent, ils vous deviennent ſuſpects, & vous devenez leurs ennemis. Cela fait que pluſieurs qui voudroient me venir voir, ne l'oſent faire. (*r*) *Quoniam illi* (Magiſtratus) *veſtra cupiditati, vel non obſequuntur, vel nondum obſequuntur vos (quod proximum eſt) me toto orbe, quibuſcunque modis fieri poteſt certatim infamatis : mea ſcripta (ut papam poſſis agnoſcere) ne legantur pro viribus prohibetis : ipſi contrà ſcribitis, mihi ne reſpondere permittatur, quoad ejus fieri poteſt, cavetur. Veſtris ne me conveniant vetatis, ſi qui convenerint plerumque ſuſpectos habetis, & abhorretis. Quo metu fit, ut multi me quamvis cupientes, convenire non audeant, id quod nonnulli, & mihi, & aliis confeſſi ſunt.* Vous couvrez vôtre haine ſous le beau pretexte de l'amour de la verité, & vous abuſez de vôtre éloquence & de vôtre eſprit pour rendre probables au peuple vos accuſations, ce qui n'eſt pas difficile, n'y aiant rien de ſi bon qu'on ne puiſſe empoiſonner, ni rien de ſi laid que l'on ne puiſſe couvrir de fard. (*ſ*) *Interea nomine ſtudii tuenda veritatis odium veſtrum pretexitis : veram ejus cauſſam (quippe vobis parum honeſtam) diſſimulatis, cauſſamque veſtram apud imperitos probabilem redditis ea arte, qua doces de quavis re propoſita probabiliter diſputare in utramque partem. Quæ quidem arte ſic inſtructi eſtis, (atque utinam tam præclaris ingeniis, vobiſque divinitus longè alios ad uſus conceſſis non abuteremini) ut vix quicquam vel tam benè dici, aut fieri poſſit, quin id interpretando deformare, vel tam malè quin fucare poſſitis, præſertim judice mundo, apud quem valere maledicta quid mirum, cum nullum ſit ipſi ſuavius pabulum ?* La ſuite de cet appendix contient de belles admonitions ; & il faut demeurer d'accord que Caſtalion, heretique tant qu'il vous plaira, donnoit de plus beaux exemples de moderation dans ſes écrits, que les Orthodoxes qui l'attaquoient.

Le Pere Garaſſe debite que (*t*) *Calvin teſmoigne de Caſtalion, que quand il beuvoit, il avoit couſtume de dire devant que gouſter le vin.* Tu quis es? *puis l'ayant gouſté, s'il eſtoit paſſable ou bon mediocrement, il reſpondoit :* Ego ſum qui ſum : *mais s'il eſtoit excellent, il reſpondoit :* Hic eſt filius Dei vivi. Je ne croi pas que Calvin ait dit cela.

(*a*) *Id. ib. pag.* 17. *Voiez la lettre* 267. *du recueil* epiſtol. eccleſiaſtic. & Theolog. *edit. d'Amſt.* 1684. *in fol.*

(*b*) *Id. ib. pag.* 18.

(*c*) *Id. ib. p.* 19. 20.

(*d*) *Id. ib. pag.* 21.

(*e*) *Dans la remarque M.*

(*f*) *Id. ib. pag.* 24.

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) Cum te domi mez aluerim.

(*i*) *Id. ib. pag.* 26.

(*k*) *Id. ib. pag.* 27.

(*l*) *Id. ib. pag.* 36.

(*m*) *Id. ib. p.* 38. 39.

(*n*) Neque verò plus illi vobis, quàm vos illis nocetis. Nam & à vobis illi viciſſim multa falſa audiunt, quæ deinde diſſeminant, quo fit ut utrique cæteros decipiendo, ſcandalis Eccleſiam repleatis. *Id. ibid. pag.* 39.

(*o*) *C'eſt-à-dire à Bâle.*

(*p*) *Id. ib. pag.* 40.

(*q*) *Voici des paroles dont Baudouin,* reſponſ. 3. fol. 168. verſo. *a ſuppoſé que Caſtalion ſe ſervoit en parlant de Beze,* De ſingulari æquitate tua quam admirabatur neſcio quid narrabat, cum te diceret miris artibus efficere ut illi quem impotentiſſime laceſſebas, non liceret aut reſpondere aut reſponſionem edere, propterea-que tuæ clementiæ gratias ageret quæ cum hoc labore liberabas.

(*r*) *Caſtal. ibid. pag.* 41.

(*ſ*) *Id. ib. pag.* 42.

(*t*) *Garaſſe, ubi ſupra pag.* 201.

Digitized by Google

& pour un ſujet à reflexions. Une infinité d'autres gens s'accordent (H) à le loüer de ſa bonne vie. Ce qu'il repondit quand on l'accuſa de larcin nous fera voir (I) qu'il étoit pauvre. Il n'y a pas deux ſentimens ſur le chapitre de ſa pauvreté, perſonne ne nie qu'il n'ait eu beaucoup de peine à gagner (K) du pain pour lui & pour ſes enfans qui n'étoient pas en petit nombre, car il laiſſa * quatre fils, & quatre filles. Montagne deplore le mauvais deſtin de cet Auteur. Il y a

* *Voiez les vers Latins ſur ſa mort à la fin de ſes* dialogi ſacri.

(a) Homo ſimplex & ab omni faſtu alienus. *Sammarth. ubi ſupra.*

(b) Erat quadam *τερατο-ζηλοτυπια* ſpecie ineptiſſimæ ambitioſus. Ac plane ex eorum genere quos Græci *διοτρεφεις* appellant. *Beza in vita Calv. ad ann.* 1544. *p. m.* 371.

(c) Quod fortentia Caſtalionis oſſa è ſepulchro produxerit. *Salomon Theodorus in pacificatorio diſſectis Belgis pag.* 103.

(d) *Id. ib. pag.* 103. 104.

(e) *Il faloit dire* linguæ Græcæ.

(f) *C'eſt-à-dire de Calvin & de Beze.*

(g) *Lettre de Charles de Nielles. C'eſt la* 634. *parmi les epiſt. Eccleſ. & Theolog. edit. d'Amſterd.* 1684. *pag.* 951.

(h) *Voiez la remarque* B.

(i) *Voiez Theod. de Beze ubi infra pag.* 451.

(k) *Beza ad defenſ. & reprob. Caſtell. init. pag.* 431. *to.* 1. *oper.*

(l) *Scaligerana p. m.* 46.

(H) *A le loüer de ſa bonne vie.*] On voioit en lui une grande ſimplicité, (a) & une extrême averſion du faſte. Theodore de Beze convient du fait, quoi qu'il y donne le plus mauvais (b) tour qu'il lui fut poſſible; mais il faut prendre garde qu'il parloit en ennemi. On reimprima en Hollande pendant les diſputes de l'Arminianiſme *Conſilium ad vaſtatam Galliam anno* 1567. *datum per Sebaſtianum Caſtalionem, ubi cauſa præſentis tum belli ſimulque medicina ejus indigitantur, ac præſertim diligenter examinatur ac perpenditur an conſcientiis vis ſit adhibenda.* Theodore Bonius qui procura cette nouvelle édition en fut critiqué par les Contre-Remonſtrans. Ils le blâmerent (c) d'avoir tiré du tombeau les os puans de Caſtalion. Il repondit que cet homme étoit digne de toutes ſortes de loüanges, il allegua le bon temoignage que l'Univerſité de Bâle lui rendit, il cita des lettres de Melanchthon, &c. (d) *Bonius* (in Veredario ſuo edito anno 1617. pag. 10.) *adverſario hæc respondens, mirifice Caſtalionem commendat; honorificum de eo extat teſtimonium Universitatis Baſileensis in qua* (e) *Theologia Profeſſorem egit. Ex Philippi quoque Melanthonis & Chriſtophori Carlelii ad ipſum datis literis laudes ejus exaggerat.* Confirmons cela par un paſſage tiré de la lettre d'un Miniſtre Arminien: „ Les Theologiens de „ Baſle donnent un grand teſmoignage d'excellente „ pieté a S. Caſtellion, & meſmes Polanus grand pre„ deſtinaire confeſſe que Caſtellion a eſté *un ſaincte* „ *vie & d'une converſation exemplaire*..... Je ne „ trouve point que leurs (f) adverſaires leur aient ja„ mais donné bon teſmoignage comme Polanus a bien „ faict à Caſtellion, meſmes en l'endroict où il diſpu„ te contre lui touchant la predeſtination (g). „ On peut faire, ce me ſemble, une conſideration generale qui ſera une forte preuve de la bonne vie, & de la ſcience de cet homme. Ses ennemis le decrierent comme la peſte de l'orthodoxie, & comme un perturbateur de l'Egliſe Reformée. Ils tâcherent d'engager Meſſieurs de Bâle à le chaſſer. Le Conſiſtoire de Bâle ne l'épargna point, il y fut cité touchant quelques livres qui lui étoient imputez: l'un (h) de ſes Ouvrages y fut condamné. Quelques Profeſſeurs de l'Academie (i) écrivirent contre lui. On pretend qu'après avoir été confondu dans une diſpute publique ſur la predeſtination, les Curateurs de l'Academie lui ordonnerent de ne point paſſer les bornes de ſon emploi, & de ne ſe mêler pas de Theologie. (k) *Omnes norunt, quum in diſputatione publica de prædeſtinatione tibi os occluſum eſſet, adeò ut quod hiſceres non haberes, niſi illud unum tui ſimilibus ſolenne, te ſcilicet iſta myſteria non capere, tibi* (inquam) *tum, & aliis aliquoties, ab Academia præfectis edictum fuiſſe ut in tua profeſſionis finibus manens, à theologicis rebus abſtineres.* Tout cela temoigne qu'on n'avoit pas de l'indulgence. Il eſt donc très-apparent que s'il ne fut point chaſſé il en eut l'obligation au merite de ſon ſavoir, & à l'édification qu'il donnoit à toute la ville par ſa pieté, & par ſa vertu. (l) *Caſtalioni fecerunt injuriam cum doctus eſſet, faſtum objecerunt*, diſoit Scaliger.

Notons en paſſant la faute qui s'eſt gliſſée dans le titre de l'Ouvrage que Bomius fit reimprimer. On y a mis mal à-propos l'an 1567. Je penſe qu'il auroit fallu y mettre l'an 1562. Car cet Ecrivain étant mort l'an 1563. n'a pu donner ce conſeil à la France deſolée, qu'à l'occaſion de la premiere guerre civile de religion. La Croix du Maine (m) remarque qu'on le fait Auteur d'un livre intitulé *le conſeil à la France deſolée*. La premiere édition n'eſt pas de l'an 1578. comme l'aſſûre (n) l'Auteur que je cite; elle preceda la paix de l'année 1563. Baudoüin (o) dans ſa reponſe à Theodore de Beze a parlé de ce conſeil, comme d'un livre imprimé environ le tems qu'Antoine Roi de Navarre mourut.

(I) *Quand on l'accuſa de larcin nous fera voir qu'il étoit pauvre.*] Calvin lui reprocha d'avoir derobé du bois. (p) *Quare ex te dum proximis annis tibi harpago in manus erat ad rapienda ligna, quibus domum tuam calefaceres, an non te propria voluntas ad furandum impulerit? tibi ſi ad juſtam damnationem hoc unum ſufficit, quod ſciens, & volens, turpe, & ſceleratum lucrum, ex damno alieno captas, quicquid de neceſſitate obtendis minime te abſolvet.* Comment ſavez-vous cela, lui repondit (q) Caſtalion? Vous ne l'avez point vu, & vous ne devriez pas le croire ſur un oüi-dire; que n'examiniez-vous vos delateurs? que ne leur demandiez-vous s'ils avoient été temoins oculaires, & ſi les circonſtances de l'action ne la tirent pas du rang des larcins? (r) Le babil de vos cliens, & vôtre credulité qui le fomente vous ont trompé ici comme en cent autres rencontres. Il narre en ſuite le fait. Il dit que ſe trouvant dans une extrême indigence, & ne voulant pas neanmoins abandonner ſa traduction de l'Ecriture, il prenoit un croc à ſes heures de loiſir pour enlever les pieces de bois qui flotoient ſur la riviere; ce bois n'étoit à perſonne, mais au premier occupant: je pouvois donc, ajoûte-t-il, me l'approprier ſans fraude afin d'avoir dequoi me chauffer. Les pêcheurs & pluſieurs autres joüoient du croc avec moi; cela ſe faiſoit à la vuë de toute la ville. (s) *In eo ſtudio cum ita totus eſſem, ut vel mendicare mallem, quàm deſiſtere, & in ripa Rheni habitarem, capiebam interdum ſucceſſivis horis harpagone ligna, quæ ſolet dum exundat Rhenus, ſecum rapta devehere, quibus domum meam calefacerem. Hoc tu furtum interpretaris. Certè non bonus, neque candidus interpres. Publica ſunt illa ligna, & primi occupantis.* Il ajoûte que pendant le debordement d'une riviere qui ſe decharge dans le Rhin au deſſus de Bâle, il y eut plus de deux cens perſonnes qui s'occuperent à arrêter les pieces de bois qui deſcendoient vers la ville, & que lui & quatre de ſes amis en arrêterent beaucoup, en recompenſe dequoi les Magiſtrats leur firent compter quatre ſols par tête, & leur laiſſerent le bois. Il prend à temoin la ville de Bâle, (t) & pluſieurs ſavans perſonnages en particulier que ſon pretendu larcin ne conſiſtoit qu'en cela. Il proteſte devant Dieu & devant les hommes, qu'il a (v) eu depuis ſa jeuneſſe une averſion ſinguliere pour le menſonge & pour le vol. Il finit par dire qu'il ſavoit que la fable de ſon larcin avoit été debitée dans Geneve; mais qu'il s'étoit figuré que ce n'étoient que les diſcours des amis de Jean Calvin, gens accoûtumez à repandre ſans jugement tout ce qui pouvoit diſamer les ennemis du patron. Je croiois pas, pourſuit-il, que vous qui me connoiſſiez ajoûtaſſiez foi à ce conte, & je n'euſſe pas facilement cru que vous le publieriez quoi que vous me fuſſiez connu. (w) *Putabam ſermones eſſe inorum, qui de iis à quibus te abhorrere ſciunt, qualibet ſpargere ſolent nullo judicio. Sed tu, tu* (inquam) *qui me noſſes, hæc credere non putabam. Ut verò etiam publicato libro in totum orbem, & ad poſteritatem ſpargeres, ita me Deus amet, quamvis te noſſem, non facilè credidiſſem.*

(K) *Beaucoup de peine à gagner du pain..... Montagne deplore.*] Ceux qui ont dit qu'il s'employoit (x) tour à tour à bêcher ſa terre, & à inſtruire ſes écoliers, ont voulu ſans doute nous inſinuer que ſa fortune étoit très-petite. Mr. Varillas explique ainſi leurs paroles: *Caſtalion*, dit-il (y), *lutta toute ſa vie contre la mauvaiſe fortune, & ſur tout depuis qu'il eut eſté chaſſé de Genève: Ses amis ne l'aſſiſterent que foiblement dans ſon extrême indigence; & il s'en plaint d'une maniere ſpirituelle à l'un d'entre eux à qui il dédie ſon Moyſe, en luy diſant qu'il ne diſtile que goute à goute de l'huile dans ſa lampe. On dit qu'il fut enfin reduit par la neceſſité d'entretenir ſa nombreuſe famille, à partager ſon temps; & à donner le matin à l'etude, & le reſte à labourer la terre; & que cela ne l'empeſcha pas de mourir de miſere, ſans que ſon infortune ait donné de la pitié à aucun autre Auteur qu'à Montagne.*

N'eſt-ce pas une choſe bien deplorable qu'un homme ſi rempli d'Hebreu, & de Grec, & de Latin, ait été ſi pauvre? Il mourut de miſere ſi l'on en croit (z) Scaliger. Ceux qui voudroient mettre en parallèle les vies des Anciens, & les vies des Modernes, devroient aparier celui-ci avec ce Valerius Caton de qui la miſere ſervit de joüet à Bibaculus. (aa) *Vixit ad extremam ſenectam, ſed in ſumma paupertate, & pene inopia, abditus modico gurguſtio, poſtquam Tuſculana villa creditoribus ceſſerat, ut auctor eſt Bibaculus:*

Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas minio aſſulas, & illos
Cuſtodis videt hortulos Priapi,
Miratur quibus ille diſciplinis

Tantum

(m) *La Croix du Maine ubi ſupra.* (n) *Salom. Theodorus ubi ſupra.* (o) *Fol.* 68. *verſo.* (p) *Calvin. in calumnias Nebulonis pag. m.* 748. *tractat. Theolog.*

(q) *Caſtalio in defenſ. p.* 11.

(r) Decipit hic te profecto ut & in multis aliis rebus, & tuorum linguacitas, & cujuſdem allectrix tua credulitas. Scis illud, *facile credunt homines quæ volunt.* Id. ibid. pag. 12.

(s) *Id. ib.*

(t) *Id. ib. pag.* 14.

(v) *Id. ib. pag.* 15.

(w) *Id. ib.*

(x) Suburbanum prædium ſua ipſe quotidie manu foderet, ſuſceptamque juventutis eruditionis curam alterno telluris colendæ labore adæquaret. *Sammarth. ubi ſupra.*

(y) *Varillas, Hiſt. de l'hereſie to.* 6. *liv.* 26. *pag. m.* 22.

(z) Mortuus eſt ex paupertate. *Scaligerana p. m.* 46.

(aa) *Sueton. de illuſtr. Grammat. cap.* 11.

* voiez la remarque L.

a bien des gens qui diſent qu'il fut Miniſtre ; mais on a quelque raiſon de * croire qu'ils ne diſent pas la verité. Je n'aurai pas beaucoup de choſes à dire contre (L) Mr. Moreri, ni contre Mr. Varillas, ni contre Mr. Teiſſier. Il faudra faire une remarque ſur le nom (M) *Caſtalion.* J'en

Tantam ſit ſapientiam aſſecutus,
Quem tres cauliculi, & ſelibra farris,
Racemi duo, tegula ſub una
Ad ſummam prope nutriant ſenectam.
Et idem rurſus :
Catonis modo, Galle, Tuſculanum,
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati tumus unicum magiſtrum,
Summum grammaticum, optimum poetam,
Omnes ſolvere poſſe quæſtiones,
Unum difficile expedire nomen.
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.

Au reſte, les paroles de Montagne meritent d'être raportées. „ J'entends avec une grande honte de „ noſtre ſiecle, dit-il (a), qu'à noſtre veue, deux „ tres-excellens perſonnages en ſçavoir, ſont morts „ en eſtat de n'avoir pas leur ſaoul à manger. Lilius „ Gregorius Giraldus en Italie, & Sebaſtianus Caſtalio „ en Allemagne : Et croy qu'il y a mil hommes qui „ les euſſent appellez avec advantageuſes conditions, „ ou ſecourus où ils eſtoient s'ils l'euſſent ſceu. Le „ monde n'eſt pas ſi generalement corrompu, que „ je ne ſçache tel homme qui ſouhaiteroit de bien „ grande affection, que les moyens que les ſiens luy „ ont mis en main, ſe pûſſent employer tant qu'il „ plaira à la fortune qu'il en jouïſſe, à mettre à l'abry „ de la neceſſité, les perſonnages remarquables en „ quelque eſpece de valeur, que le mal-heur com- „ bat quelquefois juſques à l'extremité, & qui les „ mettroit pour le moins en tel eſtat, qu'il ne tien- „ droit qu'à faute de bon diſcours s'ils n'eſtoient con- „ tens. „ Deux raiſons m'ont engagé à copier ce paſſage, l'une eſt tirée de la ſolidité de la reflexion qui accompagne ce fait curieux, l'autre de ce que la plûpart de mes lecteurs qui auroient voulu ſavoir ce qu'a dit Montagne, auroient eu beaucoup de peine à ſe ſatisfaire, car la table alphabetique de ſes Eſſais ne leur eût de rien ſervi pour trouver cet endroit-là, & ce n'eſt pas un Auteur qui par le titre de ſes chapitres, ni par la liaiſon des matieres facilite la recherche de ce que l'on ſe ſouvient d'avoir lû dans ſes Eſſais. La memoire locale ne ſait à quoi s'accrocher dans cet Ecrivain. C'eſt pourquoi il eût été neceſſaire que la table des matieres y fût meilleure qu'elle ne l'eſt. *Caſtalio* y devoit être ſous ſon nom, ou pour le moins ſous *ſavant pauvre, miſere de quelques ſavans*, &c. Que cette table eſt mal faite ! & que pluſieurs autres lui reſſemblent !

(a) *Montagne, Eſſais liv. 1. chap. 34. pag. m. 353.*

(L) *A dire ni contre Mr. Moreri, ni contre Mr. Varillas, ni contre Mr. Teiſſier.*] Le premier avance ſans aucune (b) preuve, que Caſtalion etoit des Montagnes de Dauphiné. Ces paroles : *Beze même qui étoit de ſon parti avoüe (c) qu'elle étoit pleine de fautes, & il ajoute que Caſtalion croioit qu'il étoit indifferent de ſuivre quelle ſorte de religion qu'on voudroit* ; ces paroles, dis-je, ſont tres-abſurdes, car il eſt de la derniere évidence que Theodore de Beze n'a jamais été de même parti avec ceux qui tiennent l'indifference des religions. De plus n'eſt-il pas viſible qu'aiant fait une traduction du Nouveau Teſtament il étoit rival de Caſtalion, & qu'ainſi perſonne n'étoit diſpoſé autant que lui à trouver des fautes dans la traduction de ce dernier ? Joignez à cela qu'il epouſoit les querelles de Calvin grand ennemi de Caſtalion, avant même que la Bible de celui-ci fût ſortie de deſſous la preſſe. Mr. Moreri reſſemble parfaitement à ceux qui diroient, *la verſion du Nouveau Teſtament par Meſſieurs de Port-Roial n'eſt point bonne : le Pere Bouhours (d) même qui eſt de leur parti avoüe qu'elle eſt remplie de fautes.* Enfin, on ne peut dire ſans une ignorance craſſe que Theodore de Beze a cru que Caſtalion etoit de la religion Reformée. Je ne trouve point dans le livre (e) cité par Mr. Moreri, que l'indifference des religions fût l'hereſie que Theodore de Beze attribuoit à Caſtalion.

(b) *Voiez la remarque A.*

(c) *C'eſt-à-dire la traduction de la Bible de Caſtalion.*

(d) *Il a fait auſſi une traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament.*

(e) *La vie de Calvin par Theodore de Beze.*

Je commencerai par là ma critique de Varillas, puis qu'il aſſure (f) que Beze dit que Caſtalion quita Geneve, *à cauſe qu'il tenoit toutes les religions pour indifferentes.* Il y a plus d'aparence, continue-t-il, *que ſon ſtyle plus fleuri ſans comparaiſon que celui de Calvin lui donna de la jalouſie.* Voilà deux fautes, car en premier lieu il eſt faux que Caſtalion égalât Calvin en belle Latinité ; tous ceux qui ſe connoiſſent en ſtyle me l'accorderont du bonnet. En ſecond lieu Caſtalion n'avoit pas encore montré les ornemens de ſa plume lors qu'il ſortit de Geneve. *Il traduiſit* l'Ecriture *avec tant de delicateſſe que le fard paroit preſque par tout dans ſon ſtyle, & y paroit avec tant d'abondance qu'il degoûte ſouvent au lieu de plaire.* Cette propoſition de Varillas n'eſt point veritable, & ſi elle l'etoit celle-ci ne le ſeroit pas ; (g) *Il faut pourtant avoüer en recompenſe qu'aucune autre traduction n'approche de celle-là, pour l'agrement & pour la netteté.* Un homme qui fait ces deux jugemens d'une même traduction n'eſt-il pas un fin critique ? (h) *Il ſemble dire dans ſon argument ſur le Cantique des Cantiques, que ce ne ſont point les amours myſtiques de* JESUS-CHRIST *& de ſon Egliſe ; mais les amours infames de Salomon, & d'une de ſes maitreſſes.* J'ai verifié pleinement que ces paroles ſont fauſſes, je n'ai trouvé aucun argument ſur le Cantique des Cantiques ni dans la Bible Françoiſe, ni dans la Bible (i) Latine de Caſtalion.

(f) *Varillas ubi ſupra p. 21.*

(g) *Varillas ib. pag. 22.*

(h) *Id. ib.*

(i) *J'ai conſulté cinq éditions.*

Mr. Teiſſier (k) a eu tort de dire que nôtre Auteur ſe *nomma toûjours* Caſtalion depuis l'avanture dont je parlerai bientôt. *Il fut*, continue-t-il, *premierement Miniſtre de Geneve.* L'atteſtation de Calvin alleguée (l) ci-deſſus refute cela invinciblement, & convainc Theodore de Beze de n'avoir pas ſuivi avec aſſez de rigueur les loix hiſtoriques qui veulent qu'on ne laiſſe nulle obſcurité dans un recit. Il raconte (m) que la ville de Geneve etant affligée de la peſte l'an 1542. les peſtiferez eurent beſoin d'un (n) Paſteur qui fût affecté à les conſoler. La plupart craignirent la contagion ; mais Calvin, Caſtalion, & Blanchet s'offrirent eux-mêmes. Le ſort tomba ſur Caſtalion qui neanmoins (o) rejetta avec impudence cet emploi. Il eſt naturel de conclure de ces paroles, qu'il étoit l'un des Miniſtres de Geneve, elles n'ont donc pas toute la clarté qu'il faudroit. Le terme de conſolateur eût dû être mis à la place du mot *Paſteur* dont Beze ſe ſert, & en ce cas-là les Lecteurs n'auroient pas eu ſujet de croire que Caſtalion étoit Miniſtre, car quoi qu'on ne le ſoit pas encore, on peut neanmoins s'offrir à conſoler les peſtiferez. Nous voions par l'atteſtation alleguée qu'il aſpiroit au Miniſtere, & qu'il y auroit été admis, s'il n'avoit pas eu certains ſentimens. Je croi avec Mr. Spon (p) qu'*il avoit quelquefois preſché*, mais cela prouve ſeulement qu'il aſpiroit à la charge de Paſteur. Je conclus que le Jeſuite Garaſſe s'eſt trompé autant de fois qu'il l'a apellé Miniſtre. Il l'a fait ſouvent, & toûjours avec des injures groſſieres. En voici un exemple : „ (q) Nous apprenons que Sebaſ- „ tien Caſtalion, qui eſtoit (r) Charpentier de ſon eſ- „ tat, a veritablement *Charpenté la ſaincte Eſcriture*, „ Si ſes filles l'ont fillée : Ce chetif homme d'eſprit „ fort mechanique & ſervil, digne d'eſtre Miniſtre, „ comme en effect il l'eſtoit outre ſa vacation de „ Charpentier, a tellement rabbotté l'Eſcriture, & la „ gaſtée en ſi grand nombre de clauſes tres-impor- „ tantes, qu'il nous fait juſtement apprehender de li- „ vrer & abandonner la Bible entre les mains des me- „ chaniques & idiots. „

(k) *Teiſſier, addit. aux éloges to. 1. pag. 222.*

(l) *Dans la remarque D.*

(m) *Beza in vita Calvini ad ann. 1542. p. m. 371.*

(n) Paſtoris conſtantis ac ſeduli opera requireretur. *Id. ibid.*

(o) *Mr. Spon, ubi ſupra p. 251. & Mr. Leti ubi ſupra p. 76. ne diſent point cela.*

(p) *Spon, ubi ſupra pag. 251. Notez que Mr. Leti ubi ſupra p. 79. 80. dit nettement que Caſtalion étoit Miniſtre.*

(q) *Garaſſe, doctrine curieuſe pag. 506. 507.*

(r) *Voilà un fait dont je ſuis très-incertain.*

Mr. Teiſſier ſupoſe que Caſtalion fut banni : cela eſt contraire à l'atteſtation de Calvin, & notez que Mr. Leti (f) raporte que Caſtalion menace du banniſſement & de la depoſition, en cas de rechute, n'attendit point l'effet des menaces, & ſe retira à Bâle. Des trois cauſes de ſon exil raportées par Mr. Teiſſier il y en a deux de fauſſes, car ſa preface de la verſion de la Bible, & ſes notes ſur la premiere epitre aux Corinthiens, ne furent faites que bien des années après ſa retraite de Geneve. Tous les Auteurs que j'ai conſultez diſent comme Beze qu'il ſe retira tout droit à Bâle. Mr. Teiſſier eſt le ſeul que j'aie lû qui diſe qu'il ſe retira à Berne, & qu'il en fut chaſſé à cauſe de ſes erreurs.

(f) *Leti ubi ſupra pag. 80.*

(M) *Une remarque ſur le nom* Caſtalion.] Il avoüe que dans ſa jeuneſſe il ſe laiſſa entrainer à la vanité. (t) *Inſoleſcebat animus ſtulta quadam, & juvenili perſuaſione cognitionis earum ſcientiarum, & linguarum, quibus ſæpe ſolent earum ſtudioſi plus tribuere quàm ſpiritui.* Il en aporte cette preuve. Lors que j'etois à Lion avant que j'allaſſe (v) vous trouver à Strasbourg, dit-il, quelcun par mepriſe me nomma Caſtalion, au lieu de Caſtellion. J'en fus ravi me ſouvenant de la fontaine Caſtalie conſacrée aux Muſes : cela me fit aimer ce faux nom, je le preferai à celui de ma famille, & je m'en ornai à la tête d'un Ouvrage. (w) *Quod ego nomen audiens, à Muſarum fonte Caſtalio derivatum, adamavi, atque amplexus ſum, meque omiſſo deinceps Caſtellionis nomine patrio, Caſtalionem appellavi. Quin etiam hoc idem nomen primis mei Prodromi*

(t) *Caſtell. defenſ. pag. 21.*

(v) *Il adreſſe la parole à Calvin.*

(w) *Id. ib. Voiez Scaligerana prima pag. m. 42.*

Digitized by Google

J'en pourrois faire une autre, mais je ne la ferai pas, ſur l'imprudence de ce ſavant homme. S'il ſe fût tenu dans les bornes de ſa profeſſion, il eût rendu de plus grans ſervices qu'il ne fit à la République des lettres, comme Pierre Ramus (N) l'a bien obſervé, & il ſe fût garanti de mille chagrins. Au lieu de cela il fit le ſpirituel & le devot, & il ſe mêla des queſtions les plus delicates, & les plus obſcures de la Theologie. Il devoit les laiſſer à ceux à qui elles apartenoient d'office, ou s'il vouloit à toute force ſe fourrer dans ce commerce, il faloit qu'il s'apliquât le conſeil * d'Eſope. J'ai ouï dire à des gens qui paſſoient pour ſages, que n'aiant pas pris ſes meſures ſur ce conſeil, il avoit fait ce que l'on a dit † du dernier Duc de Bourgogne au ſujet de ſon irruption en Allemagne.

CASTELLAN ‡ (PIERRE) grand Aumônier de France au XVI. ſiecle, fut un homme de grand merite & de beaucoup d'érudition. Son pere cadet d'un (A) gentilhomme Wallon porta les armes toute ſa vie, & s'établit à Archi dans la Bourgogne: il s'y maria, & y eut deux fils, dont nôtre Pierre Caſtellan fut le puîné. Cet enfant eut le malheur de perdre ſon pere & ſa mere avant que d'être parvenu à l'uſage de la raiſon: ſes tuteurs negligerent & ſon bien & ſon eſprit; neanmoins il fu: envoié à Dijon l'onziéme année de ſon âge, pour étudier ſous un celebre ↓ Regent. Les progrés qu'il fit donnerent de l'admiration à ſes maîtres. Il aprit le Grec ſans le ſecours de perſonne, & il n'eut pas été plus de ſix ans à Dijon, qu'on (B) lui donna une Claſſe à regenter. Il s'aquitta très-dignement de cette charge, & il eut bientôt une occaſion très-commode de faire paroître (C) ſon eſprit en pleine audience. L'envie de voir les Savans, & ſur tout Eraſme, l'obligea à voiager. Il commença par l'Allemagne; il y vit pluſieurs perſonnes de lettres, & enfin il s'arrêta à Bâle (D) auprès d'Eraſme, qui l'aiant bientôt connu dans Gallandius. La jeuneſſe de Caſtellan rendit ſa harangue plus digne d'admiration, & ſans doute les Juges s'imaginerent qu'il faloit donner beaucoup au merite extraordinaire d'un tel Avocat. *Ipſe ſingulari pietate preditus, calore juvenili efferveſcens, veluti egregium ciconia parenti nutritia perſolvens pullus, defenſionem ſui præceptoris profeſſus ad judicum ſubſellia laureatus* (b) *acceſſit . . . Quem ita diſerentem incomparabili quadam eloquentia & animi magna incitatione cum audiviſſent judices, qui ad ſevitiam inflammati, ut ferè ſit in rebus quæ ad religionem ſpectant, ad damnandum reum ad tribunal venerant, ita ſtupentes & attoniti reddi ſunt, ut vix verbum ullum proloqui poſſent. . . Ita eo perorante & vultu & animo immutati ſunt, ut non modo de abſolutione Turrelli, ſed etiam de adoleſcente generoſo & diſerto laude & præmio ornando cogitarent. Inter quos cùm ſederet Boudetius Lingonenſis antiſtes, homo doctus, advocatis aliquot Theologis adoleſcentem non vulgariter laudavit, & honorario munere donatum dimiſit* (i).

(D) *Il s'arrêta à Bâle auprès d'Eraſme.*] Beze n'a point ignoré ce voiage de Caſtellan, mais il ſemble qu'il ne l'a point placé au tems qu'il faloit: il a cru que Caſtellan n'alla à Bâle qu'après avoir étudié la Juriſprudence à Bourges ſous André Alciat, & au contraire il faloit dire qu'il ne fut étudier en Droit à Bourges qu'après ſon voiage de Bâle. Voici les paroles de Beze. *De Bourges il vint eſtudier à Baſle où il profita en Philoſophie & en la Religion, demeurant chez le Recteur Sebaſtien Munſter* (k). On ne dit rien de ſemblable dans ſa vie: au contraire on y remarque qu'il ſortit de Bâle quand le Catholiciſme y fut aboli, & qu'il avoit hautement prêché contre un Miniſtre ſeditieux. (l) *Secuta Baſilea & aliis in Germania locis tragica è templis imaginum exturbatione, & variis de religione tumultibus exortis, cùm Eraſmum, Baſilea relicta, Friburgum proficiſcentem animadverteret, ipſe quoque (poſtquam publicè concionatorem ſeditioſum confutaſſet) in quietiora pacatioraque loca demigrare ſtatuit.* Si l'on pouvoit dire que Caſtellan fut deux fois à Bâle, on ſauveroit l'oppoſition qui ſe trouve entre Beze & Gallandius; celui-ci auroit ſeulement parlé du premier voiage, celui-là auroit ſeulement parlé du ſecond. Une lettre (m) d'Eraſme à Caſtellan paroît favorable à ceux qui diroient que ce dernier fut deux fois à Bâle. Il y avoit été avant l'entiere abolition du Catholiciſme, qui fut faite l'an 1529. Gallandius l'aſſûre; & il y étoit l'an 1531. C'eſt ce qu'il ſemble que l'on puiſſe recueillir d'une lettre qu'Eraſme lui écrivit de Fribourg un 24. de Septembre, poſterieur à l'impreſſion de ſes Apophthegmes. L'épitre dedicatoire de cet Ouvrage eſt datée du 26. de Fevrier 1531. & la lettre d'Eraſme dont je parle contient les remercimens de l'Auteur, touchant les loüanges que Caſtellan lui avoit écrites au ſujet des Apophthegmes. Il faut donc neceſſairement que cette lettre d'Eraſme ne ſoit point anterieure au mois de Septembre 1531. Or elle fait conoître que Caſtellan ne demeuroit pas loin de Fribourg; elle parle de quelques (n) perdris que Caſtellan avoit envoiées à Eraſme; elle temoigne que toutes les fois que Caſtellan voudra venir manger un poulet avec Eraſme, il ſera le très-bien venu. *Si tantus*

(1) Murmurayes Recitator clamoſus, vel perſonare omnia faciens ſive verſificator obſtreperus.

(a) *Il n'a point allegué ce paſſage de Ramus dans ſon* Cenſura Authorum *pag.* 493. *où il a recueilli les jugemens ſur Caſtalion.*

(b) *Petrus Ramus in Baſilea p. m.* 52.

(c) Ex antiqua & nobili Hauverderiorum familia in Belgis. . . Quintinus Caſtellanus Petri Caſtellani pater ortus eſt. *Petrus Gallandius in vita Caſtell. pag.* 1.

(d) Eques auratus magnæ ſcientiæ militaris & fortitudinis laude ſtipendia fecit. *Ib. pag.* 2.

(e) *Beze Hiſtoire Eccleſiaſt. l.* 2. *p.* 80.

(f) *Id. ib.*

(g) Turrellus præceptor impietatis accuſaretur, quod contra jura canonica & civilia contraque ſacras literas ex aſtris fata hominibus eventura prædicere diceretur. *Galland. pag.* 13.

* *Il faut; diſoit-il à Solon, ne s'approcher point du tout les Rois, ou ne leur dire que des choſes agreables.* Plut. dans la vie de Solon pag. 461. de la traduction de Mr. Dacier edit. de Holl.

† *Tandis qu'il ſe choquoit la tête contre ce puiſſant corps de la Germanie qui eſt tout de fer.* Mezerai abreg. Chron. to. 3. pag. m. 325. ad ann. 1475. *ajoutez le* fragilem truci commiſit pelago ratem *d'Horace Od.* 3. *l.* 1.

‡ *Son veritable nom étoit* du Chaſtel.

↓ *Il s'apelloit* Pierre Turreau, *en Latin* Turrellus. *Voiez les remarques B & C.*

(h) *Galland. p.* 13.

(i) *Ibid. p.* 18. 19.

(k) *Beze ubi ſupra.*

(l) *Galland. pag.* 21.

(m) *La* 13. *du* 27. *livre.*

(n) De perdicibus jam iterum miſſis habeo gratiam. *Eraſm. epiſt.* 13. *l.* 27. *pag.* 1516.

conu pour un jeune homme fort capable, le mit auprès de Frobenius en qualité de correcteur d'imprimerie *. Eraſme s'en trouva bien, car ſur les avis de Caſtellan (E) il corrigeoit pluſieurs fautes, qui ſans cela ſeroient demeurées dans ſes Ouvrages. Ils ſortirent de Bâle en même tems lors que la Religion Romaine y fut entierement abolie. Eraſme ſe retira à Fribourg; Caſtellan revint en France; & lors qu'il ſe preparoit à voir l'Italie, on le pria à Dijon de ſe charger de la conduite de quelques jeunes Ecoliers, qu'on avoit deſſein d'envoier à Bourges pour y étudier la Juriſprudence ſous Alciat. Ceux qui lui firent cette priere étoient des principaux du Parlement de Bourgogne. Il accepta cette condition; mais en attendant qu'elle fût prête il s'occupa à deux choſes bien differentes l'une de l'autre; il fit des leçons publiques ſur le texte Grec de l'Epitre de St. Paul aux Romains; & des leçons particulieres d'amour à la fille de ſon hôte. Diſons mieux; cette fille extremement belle le tenta & le cajola ſi fort, qu'il ne put reſiſter à des avances ſi dangereuſes. S'étant aperçu qu'elle étoit devenuë groſſe, il en avertit la mere, il lui demanda pardon de ſa faute, & la ſupplia très-humblement de faire accoucher ſa fille ſi ſecretement que perſonne n'en ſût rien. La bonne mere n'y manqua pas; elle menagea cette affaire ſi habilement que ſon mari même n'en ouït rien dire. Un an après ſes couches cette fille fut mariée ſelon ſa condition, & ſur le pied (F) d'une très-chaſte pucelle. Pour ce qui eſt du garçon qu'elle

* Eum Frobenio commendavit, atque ut honeſto loco & ſtipendio ſibi in emendandis Græcis Latiniſque exemplaribus adjutor eſſet, effecit. *Gallandius in vita Petri Caſtellani, p. 20.*

eſt amor in me tuus ornatiſſimæ juvenis, ut jucet etiam cum umbra colloqui, iſtius quidem voluptatis ſcito tibi parvam fore copiam, quoties erit commodum. Quod ſi quando poſſis iſtam ſi non tragicam, certe ſplendidam perſonam quam tibi fortuna impoſuit, deponere, & uno Claudio Alberico *velut* Achate *comitatus ad pullum ſimul lacerandum venire familiariter, aut etiam invocatus, ſi libet, obrepere, quemadmodum* Natica *ſolet* Ennio, *juvaret interdum tali contubernio repubeſcere.* Tout cela pourroit bien ſignifier que Caſtellan demeuroit alors à Bâle, & ainſi Beze ne ſe ſeroit point abuſé. Une autre lettre datée du (a) 7. de Fevrier 1532. marque que Caſtellan avoit rencontré un Evêque pour patron, & qu'il avoit écrit à Eraſme qu'il ſortiroit bien-tôt de Paris. Cet Evêque eſt ſans doute celui dont Gallandius fait mention: il étoit de la maiſon de Tonnerre, & nommé à l'Evêché de Poitiers. Caſtellan lui avoit enſeigné les belles lettres à Bourges, & enſuite il le ſuivit à Paris. *Utebatur familiariter Comite Tonorienſi Epiſcopo Pictavienſi deſignato, qui tum in eodem legum ſtudio Alciato quoque operam dabat, quem etiam poſtmodum doctrinæ literas Græcas & Latinas ſubceſivis horis docebat. . . . Perculſo legum velut ſtudio cum eo Epiſcopo Lutetiam reverſus* (b). Ce qui fait quelque difficulté, c'eſt que Pierre Gallandius ne nous fournit aucun tems vuide où nous puiſſions mettre le 2. voiage de Bâle depuis les études de Bourges: car de Bourges il envoie ſon ami à Paris avec l'Evêque deſigné, & puis il le met chez un Evêque d'Auxerre pour le voiage de Rome. Au reſte nous aprenons par les deux lettres d'Eraſme à Caſtellan, qu'ils avoient tous deux une très-mechante écriture. Eraſme paroît bien fâché de n'avoir pas fait plus de cas de Caſtellan tandis qu'ils furent enſemble, mais Caſtellan ſe loüoit beaucoup des honnêtetez qu'il en reçut. *Quod mihi ſubinde occinis comitatem, humanitatem, atque etiam merita neſcio qua in te mea, uſque adeo nihil horum agnoſco, ut me mei pudeat quoties mecum reputo quam parvam habuerim quum apud nos eſſes, tua dignitatis rationem. Sed ita eſt hominum ingenium, præſentem virtutem, ſi non odimus, ut ait* Flaccus, *certe negligimus, ſublatam ex oculis quærimus invidi, aut ſi minus invidi, certe incogitantes. Quo magis admiror ſingularem iſtius ingenii candorem, qui toties prædicas humanitatem meam, cujus Scythicam inhumanitatem meritò poſſes incuſare: neque gravabor hanc culpam ſarcire pro viribus, ſi vel ſeſe dederit occaſio, vel tu ſubmoneris quibus in rebus tibi poſſim commodare* (c).

(a) Septimo Idus Februarii M. D. XXXII. juxta veſtram ſupputationem. *Id. epiſt. 24. l. 26. pag. 1437.*

(b) *Galland. ib. pag. 25.*

(c) *Eraſm. epiſt. 24. l. 26. pag. 1436.*

(E) *Sur les avis de Caſtellan* Eraſme *corrigeoit pluſieurs fautes.*] Les railleries d'Eraſme contre les François animerent de telle ſorte Pierre Caſtellan, qu'il employoit les jours & les nuits à l'étude de la langue Greque, & à celle de la Theologie, & de toute ſorte de literature. Avec ce travail, & avec la bonté de ſon eſprit il ne lui fut pas mal-aiſé d'aquerir une profonde doctrine, qui lui faiſoit decouvrir que le fort d'Eraſme n'étoit pas la langue Greque. D'ailleurs le peu de tems que ce grand homme employoit à faire ſes livres, ne lui permettoit pas d'éviter toutes les fautes. Ce fut un bonheur pour lui, que ſes Ouvrages paſſaſſent ſous les yeux d'un auſſi habile correcteur que l'étoit nôtre Caſtellan. (d) *Hic juvenis Eraſmica gloria æmulatione, & ejus ſaltim in ingenia Gallica, quibus parum in literis tribuebat, cavillationibus incenſus, noctes & dies in Græcarum literarum Theologiæque atque omnis humanioris doctrinæ commentatione ita verſabatur, ut Eraſmum ſatis* (e) *præcipitanter commentantem, & à Græco non probè intellecta in Latinum ſermonem male vertentem, frequenter ſuorum erratorum admoneret. Quæ ille, qui plurimum Caſtellani opera uteretur, cùm agnoſceret, atque emendare ejus admonitu cogeretur, plurimum illi tribuebat atque deferebat. Memini Caſtellanum mihi frequenter dicere Eraſmum in literis Græcis ſupra vulgus tum parum promoviſſe, in auctoribus qui ab uſu communi remoti eſſent inſigniter hæſitaviſſe. Itaque quæ ex illis vertebat aut commentabatur, majore ex parte adjuvantibus doctis, qui ei hanc operam navabant, præſtitiſſe.*

(d) *Galland. ibid. pag. 20.*

(e) Voiez ci-deſſus page 733. lettre L.

(F) *Et ſur le pied d'une très-chaſte pucelle.*] La queſtion eſt ſi ſon mari demeura d'accord le lendemain de ſes noces, qu'Agur a dit avec beaucoup de raiſon que *trois choſes vont quatre*, ſont merveilleuſement difficiles à diſcerner: (f) *La trace de l'aigle en l'air, la trace du ſerpent ſur un rocher, le chemin du navire au milieu de la mer, & la trace de l'homme en la pucelle.* Que ſait-on s'il diſoit en ſon ame dans le tems de la jouïſſance la parodie de ces 5. vers de Lucrece?

Avia (g) *Pieridum peragro loca nullius ante*
Trita ſolo: juvat integros accedere fontes
Atque haurire, juvatque novos decerpere flores,
Inſignemque meo capiti petere inde coronam
Unde prius nulli velarint tempora Muſæ.

Enfin que ſait-on ſi quelque excellent Anatomiſte ne l'avoit point fortifié contre tout évenement, par un diſcours tel que celui-ci? *Meſſieurs ſi vous ne trouvez point d'obſtacle au paſſage, en que la défaite ne ſoit point ſanglante, ne ſoupçonnez rien pour cela au déſavantage de vos femmes. Croyez moi dans cette occaſion, comme dans beaucoup d'autres, une erreur agreable vaut mieux qu'une verité fâcheuſe.* Voilà ce que le Sieur Lami diſoit (b) à ſes Auditeurs dans une leçon d'anatomie.

(f) *Proverbes de Salomon, ch. 30. v. 18. & 19.*

(g) *Lucret. lib. 4. init. Conferez le rem non novam de la remarque B de l'article* Bulgarus.

(b) *Lami, diſcours anatom. p. m. 89.*

Quelcun s'imaginera peut-être, qu'il n'y a nulle aparence que Pierre Gallandius ait dit que Caſtellan ſon ami engroſſa la propre fille de ſon hôte, car il ſemble que cet hôte auroit dû être le pere du diſciple de Caſtellan, auquel cas la faute eût été ſi crimmelle, que l'hiſtorien pour ſauver l'honneur de ſon ami, l'eût paſſée ſous ſilence. Afin donc qu'on ne croie pas que j'ai mal traduit je mettrai ici les termes de l'original. (i) *Verſabatur in ædibus honorati & primarii cujuſdam civis, cui puella erat forma admodum venuſta & elegantis, à qua frequenter multis illecebris ad amores & voluptatem invitabatur. Itaque etſi ea erat virtutis & continentiæ indole ut . . . . tamen puella blandimentis quibus non modò adoleſcentia lubrica, verum etiam ætas corroborata capereturr, captus, eam gravidam reddidit. Quod ubi cognovit nihil antiquius ducens quàm ut cui juvenili cupiditate incenſus ſimpraum obtulerat, citra ignominiam quantum fieri poſſet, conſuleret, ſenili quadam prudentia ad matrem acceſſit, culpam confeſſus, & veniam precatus, per omnia ſacra rogare cepit honeſta aliqua occaſione in ſuum locum filiam abduceret, ubi citra infamiæ notam clam parere & citra turpitudinis ſuſpicionem in ædes paternas reduci poſſet. Quod ita matris prudentia adminiſtratum eſt, ut non modo alios ſed & patrem ipſum flagitium latuerit, & anno poſtquam puella enixa eſt, in matrimonium honeſtiſſimo collocata ſit.* Vous voiez par là que Gallandius fait entendre clairement qu'on étoit logé chez le pere de la fille, car s'il eût ſeulement voulu marquer que l'on alloit très-ſouvent chez cet homme-là, il ſe fût ſervi d'une (k) expreſſion qui pour le moins en cet endroit-ci eût été impropre, à cauſe d'une ambiguité fort dangereuſe à l'honneur de Caſtellan. C'eſt une phraſe dont le ſens le plus naturel, le plus ordinaire, le plus raiſonnable eſt celui que je lui donne, elle conduit donc tout droit à une idée qui aggrave le crime de Caſtellan, quoi

(i) *Galland. pag. 21. 22.*

(k) *Verſari in ædibus.*

Digitized by Google

qu'elle mit au monde ; le frere de Caſtellan s'en chargea, & l'éleva comme ſon fils. Le tems de mener à Bourges ces jeunes gens étant venu, il y alla avec eux, & fit beaucoup de progrés en Juriſprudence, à quoi il ne s'apliquoit pas de telle ſorte qu'il ne cultivât beaucoup les belles lettres. Son aplication à l'étude (G) étoit ſurprenante. L'envie qu'il avoit de voir l'Italie fut bientôt ſatisfaite, car l'Evêque d'Auxerre qui devoit y aller en Ambaſſade, ſouhaita de l'avoir auprès de lui comme ſon homme de lettres. Caſtellan ne s'arrêta pas (H) beaucoup à Rome, où rien preſque ne lui plut que les reſtes des Antiquitez : il paſſa à Veniſe où il trouva un emploi à exercer, dans la ville capitale de l'Ile de Chypre. L'Evêque & les habitans de cette ville cherchoient un homme qui ſût du Grec & du Latin, & qui pût profeſſer les Humanitez, & ils lui offroient deux cens écus de penſion. Caſtellan s'engagea à les ſervir, & enſeigna pendant deux ans dans leur ville avec beaucoup de ſuccés ; deſorte qu'ils ne furent pas bien aiſes qu'il les quittât pour s'en aller voir l'Egypte. Il la vit en habile homme, car il ſe mit en état de diſcourir de tout ce qui la concernoit, comme s'il y eût paſſé toute ſa vie. Aiant ſçu le bon accueil que le Sieur de la Forêt Ambaſſadeur de ſa Majeſté très-Chretienne faiſoit avoir aux François dans Conſtantinople, il voulut voir cette grande ville, & en y allant il s'arrêta deux mois à Jeruſalem. La Forêt conçut pour lui une eſtime ſinguliere, & le recommanda de la bonne ſorte à François I. & à quelques grans Seigneurs de la Cour. Le Cardinal du Bellai & quelques autres le recommanderent au même Prince, comme un homme fort habile. Caſtellan confirma leur temoignage par les diſcours qu'il tint au Roi, qui lui furent ſi agreables qu'il le faiſoit ordinairement parler (I) de cent choſes pendant ſon dîner & ſon ſouper. Un peu après il lui donna la charge de ſon Lecteur (K), que Colin qui étoit tombé en diſgrace avoit occupée. Cela obligea Caſtellan à

quoi que ſon hiſtorien ſe ſoit abſtenu de tous les termes qui euſſent pu nous repreſenter la pedagogie domeſtique, & que ſi l'on pouſſe juſques là, ce ne ſoit qu'en joignant enſemble quelques probabilitez. J'avoue que d'autre côté on l'excuſeroit plus mal aiſément s'il n'eût pas été logé avec cette fille, car en ce cas-là il eût cherché des occaſions qu'il lui eût été facile de fuir ; mais étant ſous le même toit que ſa tentatrice, les occaſions tomboient ſur lui malgré qu'il en eût. L'Auteur de ſon hiſtoire a trouvé une conduite fort ſage dans le ſoin qu'on prit de ſauver la reputation (a) de la fille. Il n'y a rien là qui atteigne la mediocrité. Il eût fallu commencer non par avertir la mere que ſa fille étoit groſſe, mais par l'avertir des mauvaiſes inclinations de ſa fille. Autrement c'étoit faire comme ceux de qui l'on dit avec raiſon, *ils parlent & puis ils penſent*. Bien en prit à Caſtellan que Theodore de Beze & les autres Ecrivains du parti ignoraſſent cette aventure.

(a) Quæ tanta in conſulendo honori puellæ prudentia & tegendo fugitivo induſtria me adduxit, ut ne hanc quidem adoleſcentiæ labem ſilentio prætereundam eſſe exiſtimaverim. *Galland. ibid. pag.* 23.

(G) *Son aplication à l'étude étoit ſurprenante.*] A peine dormoit-il trois heures par nuit : il ſe couchoit à terre ſans autre oreiller que la robe dont il s'enveloppoit la tête, & dès qu'il ſe reveilloit, il couroit avec ardeur à ſes livres. On avoit beau lui conſeiller de s'apliquer moins : il n'écoutoit point ces ſortes de remontrances (b). Lors qu'il ſe vit revêtu de la charge de Lecteur du Roi il reprit cette forte aplication, & afin d'avoir plus de tems propre à l'étude il ne dînoit jamais, il prenoit un morceau de pain à 8. heures du matin, & ſoupoit à 5. heures après midi. Il ſe trouvoit au coucher du Roi, & ne ſe retiroit que quand ce Prince étoit endormi. Il alloit dormir tout au plus 4. heures, & puis ſe mettoit à l'étude ſans relâche, juſques à ce qu'à dix heures le Roi fît ſes devotions. (c) *Hanc perſonam ubi tanti Regis judicio & voluntate ſibi impoſitam eſſe vidit, noctes & dies, veluti Prometheus Caucaſo, ſe rurſum libris affixit, nullum non auctorum genus in omnibus linguis ita manibus pervolutavit, ut in ſingulis totam vitam contriviſſe quivis etiam exercatiſſimus eum diceres. . . . .* (d) *Tres ipſe horas, quatuor ad ſummum dormiebat ; quibus exactis, mox intempeſta, excitatus in horam decimam, donec hex ſacris operaretur, in literarum ſtudia indefeſſus incumbebat.*

(b) *Id. ibid. pag.* 25.

(c) *Id. ib. pag.* 41.

(d) *Ibid. pag.* 42.

(H) *A Rome où rien preſque* (e) *ne lui plut que les reſtes des Antiquitez.*] Il fut ſi ſcandaliſé de la corruption qu'il remarqua dans la Cour de Rome, que même pluſieurs années après il ne pouvoit y ſonger, ni en parler ſans une grande émotion. Il pouſſoit la choſe ſi loin, qu'il croioit que la religion n'étoit à Rome qu'une pure comedie dont on ſe ſervoit pour tromper le monde, afin de ſe conſerver la domination. Calvin n'en a guere dit davantage ; Calvin, dis-je, que l'on a tant inſulté, & tant traité d'inſigne calomniateur pour s'être ſervi de ces paroles. (f) *Le premier article de leur ſecrette Theologie*, il parle des Papes & des Cardinaux, *qui regne entre eux eſt qu'il n'y a point de Dieu. Le ſecond que tout ce qui eſt eſcrit & tous ce qu'on preſche de* JESUS-CHRIST *n'eſt que menſonge & abus. Le troiſieſme que tout ce qui eſt contenu en l'Eſcriture touchant la vie eternelle, & la reſurrection de la chair ne ſont que pures fables.* Comparez cela avec ce que je m'en vais rapporter de la vie de Caſtellan, vous ne trouverez qu'une difference du plus au moins. (g) *Memini eum aliquando, cùm Pontificum Romanorum ſupinas libidines, avaritiam, & rapacitatem, religionis contemptum, ſuperbiamque Cardinalium, luxum, & ignaviam, nundinationeſque, cauponationes, & flagitia reliqua aulicorum Romanenſium deſcriberet, & cætera quæ tunc vulgata commemoraret, ita animo concitari & indignatione commoveri conſueviſſe, ut ei non modò in facie color, ſed & toto corpore geſtus motuſque immutarentur, ut etiam mihi frequenter diceret ſibi eſſe perſuaſiſſimum ne Pontifices quidem Romanos religionis & ſacrorum antiſtites, tot ſeis ſuorumque flagitiis ſceleribuſque contaminatos, verò & ex animo Chriſtum colere ; quæ autem in religione facerent, reipublicæ dominationis cauſa, veluti larva ad fallendum appoſita, egregiè ſimulare.*

(e) Cum omnia fere præter antiquitatis veſtigia quædam improbaret. *Ibid. pag.* 27.

(f) *Inſtitut. l.* 4. *c.* 7. *n.* 27. *apud Jean Hay, Defenſe des demandes p. m.* 27.

(g) *Galland. pag.* 27.

(I) *Parler de cent choſes pendant ſon dîner & ſon ſouper.*] Caſtellan avoit non ſeulement beaucoup de literature, mais auſſi très-bonne grace à parler ; ce qui fit qu'on l'écoutoit avec beaucoup d'attention & de plaiſir, lors qu'il diſcouroit ſur les queſtions qui lui étoient propoſées par François I. (h) *Prandenti regi ferè ſemper aſtabat ; & ad ea quæ in percontando ab eo ponebantur ſic reſpondere ſolitus erat, ut facilè quivis norit non obeſa eum omnia ingenio ſuorum, acerrimis ſtudiis, atque uſu maximo cognita & perſpecta habere judicaſſet. Hinc accederat vocis ea lenitas, vultus geſtuſque compoſiti decor, & ſermonis comitas, elegantia, & gratia, ut, quod de Pericle prodidit Eupolis, Pitho quandam ſtillaverit in ejus labris ſeditare homines putarent. Itaque quoties diſſerebat, Regem, ſilentiſque aliis omnibus, in eum oculos conjicere, ex ejus ore veluti auribus ſuſpenſum pendere, & ſingula verba ab eo emiſſa tanquam oracula probare animadverteſſes.* Dès les premieres converſations le Roi le goûta (i) beaucoup, & parce que quelques perſonnes d'importance en conçurent une grande jalouſie, & travaillerent à deconcerter cet homme-là, & à l'empêcher de s'introduire dans l'eſprit du Roi par ſes beaux diſcours, le Roi chargea le Dauphin de lui dire qu'il ne s'étonnât des menaces de perſonne, & qu'il continuât à parler ſermonent & hardiment. (k) *Cumque eſſent qui, ejus felicitati invidentes, ſilentium ei imperare contenderent, atque ab hoc de rebus omnibus apud Regem dicendi inſtituto deterrere parerent, perfilium ſatis maximum Delphinum Rex ipſe eum hortatus eſt ut intrepide & conſtanter ad ſuam menſam loqueretur, neque cujuſquam interpellatione aut minis de ſententia deduceretur.*

(h) *Ibid. pag.* 42.

(i) De variis rebus differentem & fermocinantem avidiſſimis auribus rex inter cœnandum & prandendum eum audiret, & repudiatis aliorum opinionibus in ejus ſententiam deſcenderet. *Ibid. p.* 38.

(K) *La charge de ſon Lecteur que Colin . . . avoit occupée.*] Gallandius (l) pretend que Colin ſe rendit odieux par des diſcours qui cauſerent des brouilleries, & que ceux qui lui en voulurent, parlant d'un côté en faveur de Caſtellan, tandis que le merite de celui-ci le recommandoit de l'autre, Colin fut caſſé, & Caſtellan mis en ſa place ; Caſtellan, dis-je, qui n'avoit jamais ſongé à un tel grade, & qui auroit mieux aimé une charge dans l'armée que dans l'Egliſe. Theodore de Beze raporte la choſe d'une autre façon. Il dit que (m) Caſtellan *ſe preſenta à Jaques Colin pour lors lecteur ordinaire à la table du Roi François I.* & que *Dieu voulut que Colin l'offrit au Roi deſireux d'avoir gens de bon eſprit à ſa table, & ſur tous ceux qui lui apparoiſſoient quelque nouveauté. L'iſſuë de cette preſenta-*

(k) *Ibid. pag.* 39.

(l) *Ibid. pag.* 40.

(m) *Beza hiſt. Eccleſ. l.* 2. *p.* 80.

à étudier plus que jamais, afin de pouvoir repondre aux queſtions que le Roi ſon maître, curieux & amateur des belles lettres, lui pourroit faire. Il l'endormoit * tous les ſoirs par l'explication de quelque Auteur; il donnoit auſſi quelques heures à l'inſtruction de la Princeſſe Marguerite fille de ce Prince. Il emploia la faveur où il parvint au bien & à l'avancement des ſciences, & fit faire de bons reglemens à l'avantage des Profeſſeurs, & de la Bibliotheque du Roi. On aſſûre dans ſa vie qu'il travailla fortement au maintien de la Catholicité, contre ceux qui ſollicitoient le Roi de France à ſecouër le joug du Pape: ce n'eſt pas qu'il ne conût autant que perſonne le beſoin où étoit l'Egliſe d'être reformée, mais il prevoioit que pour peu que François I. parût mol & indifferent par raport aux Novateurs, ils ſe revêtiroient d'une audace qui les porteroit à renverſer toutes choſes de fond en comble, l'Etat auſſi bien que le Papiſme. C'eſt pourquoi il trouvoit bon que l'on uſât d'indulgence (*L*) envers les Inquiſiteurs ou les delateurs, quoi qu'il arrivât très-ſouvent qu'ils accuſaſſent des perſonnes innocentes. D'autre côté il n'aprouvoit point la rigueur du dernier ſuplice, & il ſe fit même des affaires pour avoir intercedé en faveur de † quelques errans que l'on parloit de faire mourir. L'exactitude avec laquelle il maintenoit les droits de l'Epiſcopat contre les pretenſions de la Cour de Rome, le rendit odieux au delà des Monts, & il deplut mortellement à la Sorbonne par la protection qu'il accorda à (*M*) Robert Etienne. Il fut cauſe de l'aſſemblée † de Melun, dans laquelle quelques Prelats & quelques Docteurs preparerent l'inſtruction de ceux qu'on deputeroit au Concile. Jamais il n'avoit paru plus éloquent, plus grave, plus majeſtueux que lors qu'il prepara à la mort François I. & qu'il fit l'Oraiſon (*N*) funebre de ce Monarque. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu de lui l'Evêché de Tulle, & puis celui de Mâcon. Il vouloit ſe retirer après la mort de ce Prince, mais Henri II. voulut qu'il continuât à ſuivre la Cour comme auparavant, & dès que la charge de Grand Aumônier de France vint à vaquer il la lui confera. Cette charge eſt d'une grande étenduë, & peut devenir une ſource de mille biens, quand elle eſt adminiſtrée par un homme qui en conoît, & qui en pratique toutes les obligations. C'eſt ce que fit nôtre Caſtellan, & entre les bons

* Franciſco Regi ad quietem ſe comparanti Latinas Græcasque hiſtorias & tragedias ad verbum pene vertens interpretabatur, & dormiturienti aſſidens inter legendum præclari alicujus loci ſententiæve explicatione, tanquam emodulata Pythagoreorum muſica, eum ad quietem tranquillam deterſis curis omnibus & perturbationibus componebat. *Ibid. pag.* 42.

‡ *Il apaiſa le Roi envers les Vaudois trois ans avant l'execution de Cabrieres & de Merindol.* Ib. p. 60. *& il fit ſortir une fois Dolet de priſon.* Ib. p. 62.

† *L'an* 1545. *Voiez la derniere remarque.*

(*a*) *Baluzius not. ad vitam Petri Caſtellani pag.* 147.

(*b*) *Voiez ci-deſſus pag.* 572. *col.* 1.

(*c*) *Galland. pag.* 58.

tion, pourſuit-il, *fut telle que Chaſtelain donnant du conde a Colin demeura favori du Roi François juſques à la mort.* Un autre raconte que Colin & Caſtellan conteſterent une fois ſur quelque choſe en preſence de ſa Majeſté; Colin ſe fondoit ſur les livres; Caſtellan parloit comme temoin oculaire, & juſtifia que les Auteurs citez par Colin s'etoient trompez. Cela mit ſi bien Caſtellan dans l'eſprit du Roi, qu'il reçut ordre de demeurer à la Cour, & qu'enſuite il obtint l'Evêché de Tulle. *Narrat Petrus à Sancto Juliano in præfatione ad hiſtoriam Burgundionum, cùm incidiſſet quæſtio quædam inter eum & Caſtellanum coram Francisco primo, Colinæſque librorum auctoritate tantùm uteretur, Caſtellanus verò, qui rem, de qua agebatur, etiam oculis uſurparat, ſua auctoritate teſtibuſque approbaſſet vera ſua libris non contineri, tantam hinc iſtum gratiam aſſecutum eſſe apud Regem ut in aula manere juſſus ſit, indeque epiſcopatu Tutelenſi donatus* (*a*). On ſe trouve très-mal de recommander un plus habile que ſoi: je ne doute point que Caſtellan n'ait été fort prejudiciable à Colin ou ſans y tâcher, ou comme Beze le raconte.

(*L*) *Que l'on uſât d'indulgence envers les Inquiſiteurs ou les delateurs.*] Il n'ignoroit pas qu'il y avoit dans l'Egliſe Catholique bien des calomniateurs qui par haine, par jalouſie, par ambition, par avarice perſecutoient des perſonnes innocentes en leur imputant fauſſement le Lutheraniſme: mais il croioit que ces ſortes d'accuſateurs étoient dignes de ſuport, quand même leurs ſoupçons étoient mal fondez; car, diſoit-il, les innocens qu'on accuſe ſe font abſoudre, les criminels ne ſont point punis, ſi on ne les accuſe pas. Il ſe ſervoit d'un paſſage (*b*) de Ciceron, d'où il concluoit qu'afin de reprimer l'audace des novateurs, il faloit proteger & favoriſer pour le bien de la Republique les chiens qui aboioient après eux. *Neque fieri poſſe quin in factione quoque diverſa calumniatores eſſent, qui odio, invidiâ, vel nimio ſtudio ſuas opes & dignitates retinendi potius quàm pietatis affectu bonos aliquando vires pro Lutheranis perſequerentur; ferendos tamen eſſe quoties in ſuſpicionem, à qua etiam crimen abeſſet, ſuſpectos in judicium vocarent. Quod ſi innocentes eſſent accuſati, abſolvi poſſent, condemnari autem nocentes, niſi accuſarentur, non poſſent. Quam ad rem locum illum ex Ciceronis pro Roſcio de canibus Capitolinis adducebat, ut illos olim, cùm fures internoſcere non poſſent, rectè latratûs appetere ſolitos eſſe quicunque noctu Capitolium ingreſſi eſſent; ita ut motu lymphaticorum quorundam comprimeretur audacia, quotiès moribus & longo uſu in Eccleſia receptæ privatâ auctoritate abrogarent aut ſeditiosè damnarent, latratores, à quibus appeterentur, reipublicæ cauſa favore proſequendos eſſe* (*c*). On ne peut nier que cette maxime ne ſoit d'uſage pour le bien public, & ſur tout dans un tems de troubles; mais il eſt certain d'ailleurs qu'elle eſt une ſource d'injuſtices. Il faut deplorer là-deſſus le ſort de l'homme, & la neceſſité fatale qui oblige à ſacrifier en tant de rencontres, le droit des particuliers à l'utilité du public. L'honneur & l'innocence d'une famille ne deviennent que trop ſouvent la proie d'un delateur ou ſoupçonneux, ou mechant; la juſtice demanderoit que ce delateur fût puni exemplairement ou de ſa temerité ou de ſa malice, mais le bien public demande qu'on laiſſe aboier ces gens-là contre le tiers & le quart, & qu'on leur accorde l'impunité lors qu'ils confondent l'innocent avec le coupable. Cela tient en bride les perſonnes mal intentionnées, & il vaut mieux accuſer dix fois ſans neceſſité, que de manquer une fois à deferer ceux qui le meritent. Voilà ce qui fait que pluſieurs honnêtes gens ſont negligez, pendant que de mal-honnêtes gens ſont en credit. Un honnête homme ne veut point faire le metier d'eſpion & de delateur; un mal-honnête homme ſe charge très-volontiers de ce perſonnage, & il ſe rend par là utile & quelquefois neceſſaire. Quoi qu'il en ſoit, vous voiez ſur quel fondement nôtre Pierre Caſtellan vouloit qu'on fît quartier à ces iniques delateurs, qui flêtriſſoient tant de perſonnes innocentes. Le bien de l'Egliſe vouloit qu'il y eût des chiens qui aboiaſſent non ſeulement ſur les heretiques, mais indifferemment ſur tous ceux qui par leur moderation, & par leur eſprit de tolerance devenoient ſuſpects. Caſtellan n'eſt pas le ſeul qui adopte cette maxime.

(*M*) *Par la protection qu'il accorda à Robert Etienne.*] Ce fut une protection qui ne dura pas aſſez; Caſtellan ſe laſſa enfin de reſiſter au torrent des Sorboniſtes, & il leur abandonna Robert Etienne qui s'en plaignit de cette façon; (*d*) *Incontinent comme eſtant agité de je ne ſcay quelle fureur, il baille en proye aux Theologiens celuy qu'il avoit maintenu contre telles furies, par une inſtinction de Dieu pluſtoſt que d'affection pure & ſyncere. C'eſtoit en eſperance de gaigner un chappeau de Cardinal, qu'il ſaddonnoit ainſi ſeruilement a eulx & ſans raiſon: car il les hayoit fort.* Il s'apaiſa quelques jours après, & fut fâché qu'on opprimât cet habile homme, & qu'on le contraignit à chercher un autre païs (*e*). Admirez la deſtinée de Caſtellan; il étoit ſuſpect de Lutheraniſme tant à cauſe qu'il ſavoit le Grec & l'Hebreu, qu'à cauſe qu'il deſaprouvoit la cruauté des Inquiſiteurs, & quelques abus de l'Egliſe: & lors que pour ſe laver de ces ſoupçons il perſecuta, on crut qu'il ne le faiſoit que par ambition. Gallandius lui-même nous aprend toutes ces choſes (*f*).

(*N*) *Et qu'il fit l'Oraiſon funebre de ce Monarque.*] Elle conſiſte en deux Sermons que Mr. Baluze fit reimprimer, quand il publia la vie de Caſtellan compoſée par Gallandius. Chacun ſait les plaintes de la Sorbonne ſur ce que Caſtellan s'expliqua aſſez nettement au ſujet du Purgatoire; il declara qu'il croioit que l'ame du Roi étoit allée tout droit en Paradis. Les Deputez de Sorbonne tomberent entre les mains d'un (*g*) rieur qui ſe moqua d'eux. Je conois, leur dit-il, l'humeur du feu Roi, il ne s'arrêtoit guere en un même lieu, & s'il a paſſé par le Purgatoire ce n'a été que pour y goûter le vin. Theodore (*h*) de Beze & Mr. de Thou (*i*) racontent la choſe fort amplement.

(*d*) *Robert Etienne, reponſe aux Cenſures des Theologiens de Paris fueill.* 22. *édit. de* 1552. *in* 8.

(*e*) *Ibid. fol.* 24. *verſo.*

(*f*) Aquibusdam, qui quicquid politioribus literis tinctum eſt, aut ex Hebræis Græciſque literis erutum, ſtatim Lutheranum eſſe clamitant, affinem et ſectæ, ab aliis verò aulæ pontificiæ corruptos mores, nundinationes rerum ſictarum, & quam vocant ſuperſtitionem improbantibus, purpurei galeri deſiderio fictum & perſonatum ſimulatorem habitum eſſe non ignoro. *Galland. ubi ſupra, pag.* 55.

(*g*) *Mezeray. Maître d'Hôtel du Roi.*

(*h*) *Beze ubi ſupra.*

(*i*) *Thuanus lib.* 3. *pag.* 58.

Google

bons uſages qu'il fit des deniers dont il diſpoſa, il ne faut pas oublier ce qui concerne les femmes de (O) mauvaiſe vie. Il ſe defit de l'Evêché de Mâcon, pour avoir celui d'Orleans, qui étoit au voiſinage des lieux où Henri II. ſe plaiſoit à ſejourner. Ce Prince ſe preparant à l'expedition d'Allemagne paſſa d'Amboiſe à Orleans, & permit au grand Aumônier de s'abſenter de la Cour pendant deux mois. Caſtellan lui demanda cette permiſſion afin de mettre ordre aux affaires de ſon Dioceſe. Il n'eut pas le loiſir d'en corriger les abus; mais il le purgea d'une infinité de Prêtres (P) vagabonds, qui ne ſavoient rien, & qui menoient une vie ſcandaleuſe: il prêcha ſouvent, mais un jour pendant qu'il prêchoit il fut attaqué d'une violente paralyſie qui degenera bientôt en apoplexie, & qui l'emporta en très-peu de tems. Il mourut le 3. * de Fevrier 1552. Les Proteſtans firent (Q) bien des reflexions ſur cette mort. C'étoit un homme fort

* *Tiré de ſa vie compoſée par Pierre Gallanius ſon ami, & publiée par Mr. Baluze à Paris l'an 1674.*

(O) *Ce qui concerne les femmes de mauvaiſe vie.*] Je ne veux parler que de celles qu'on avoit enfermées aux filles repenties, & qui ne meritoient rien moins que ce nom, car elles n'étoient ni filles ni repenties: elles s'étoient proſtituées, & s'étant enſuite miſes dans un Monaſtere pour y expier leurs fautes, & n'y trouvant pas de quoi ſubſiſter, elles alloient mendier de porte en porte, & trouvoient par là l'occaſion de reprendre leur premier metier. Caſtellan mit tout en œuvre pour trouver des fonds qui ſuffiſſent à la ſubſiſtance de ces creatures, & ordonna entre autres choſes qu'elles travaillaſſent de leurs mains. Il eut bien de la peine à leur mettre dans l'eſprit qu'elles ne devoient plus courir par la ville, mais garder religieuſement la clôture. (a) *Vix verbis exprimi poteſt quantis ſudoribus & moleſtiis operam dederit ut mulieres, quæ Lutetiæ corpore vulgato quæſtum meretricium feciſſent, ex vita contaminata pœnitentia ad caſtitatem, bonam frugem, & religioſam vitam in monaſterio profitendam converſæ, certè id quod profiterentur præſtarent. Nam cum iis reditibus qui ad uſus vitæ neceſſarios requiruntur deſtituta vicatim & oſtiatim mendicare cogerentur, & ejus rei occaſione ſui copiam magno cum probro facere vulgò dicerentur, re prius diligenter maturaque cum prudentibus bonisque viris communicata, illis demum mulis rationibus, quamquam agrè, perſuaſit ne monaſterium ſemel ingreſſa, cum hac ignominioſa boni nominis & famæ jactura per urbem in poſterum divagarentur.*

(a) *Galland. pag. 110.*

(P) *De Prêtres vagabons qui ne ſavoient rien.*] Il commença la reformation de ſon Dioceſe par les Prêtres, & ordonna que tous ceux qui n'avoient point de demeure fixe, & qui ne faiſoient que courir de lieu en lieu pour mendier des Meſſes à dire, vuideroient le pais inceſſamment. Il en chaſſa dans 15. jours un ſi grand nombre, que l'on en auroit pu former une bonne armée. *Doctrina & vita ſui populi cognitionem inſtaurationemque à capite, hoc eſt, à ſacerdotibus exorſus, eorum qui nullam certam ſtationem habentes, veluti errones circumforanei, Miſſas undiquaque aucuparentur, tantum numerum intra dies quindecim epiſcopatus ſui finibus exegit, ut ex iis juſtus propemodum exercitus cogi poſſe videretur* (b). Les aiant examinez il les trouva très-ignorans & très-corrompus; il ne laiſſa pas de leur donner de quoi faire leur voiage. C'étoit un abus extrême que de ſouffrir de telles gens, qui s'offroient pour ainſi dire de porte en porte à dire des Meſſes à très-juſte prix (c). On y a remedié un peu, mais le mal eſt encore grand, & a fait pouſſer des plaintes très-vehementes à un Auteur Catholique dont l'Ouvrage fut imprimé en Hollande l'an 1681. *C'eſt une plaiſante choſe*, dit-il, *de voir en Italie dix ou douze Prêtres dans une Sacriſtie attendans qu'il vienne quelque ſot qui pour une Meſſe leur donne un Jule pour avoir du pain, & que ſouvent ils ſont chaſſés par le Sacriſtain avant qu'ils ayent gaigné un ſol; à Paris on ne voit pas cela, mais il y a plus de mille de ces avanturiers-là qui n'ont point de paroiſſe fixe, & ont beaucoup de peine à ſubſiſter de leurs Meſſes: je les fais comme des coupebourſes, & je me ſai bon gré d'une choſe, c'eſt que de ma vie ni Prêtre ni Moine n'a eu de mon argent par maniere de payement pour leurs Meſſes, & je croirois faire une eſpece de Sacrilege; l'on ne devroit point ordonner des gens ſans titre d'office ou de benefice, cela nous delivreroit de ces coureurs* (d).

(b) *Ibid. pag. 134.*

(c) *Cùm eos interrogatos literarum omnium igũaros, omnium ſordium maculis infames, nulli certo homini aut loco auctoratos mercedula ſe veluti venales ad ſacra obeunda obtrudere didiciſſet. Ib. p. 135.*

(d) *Moiens ſurs & honnêtes pour la converſion de tous les Heretiques 2. part. p. 26. 27.*

(Q) *Les Proteſtans firent bien des reflexions ſur cette mort.*] Voions celles de Theodore de Beze. Il *fut finalement pourveu*, dit-il en parlant de Chaſtelain, *de l'Eveſché de Maſcon & puis d'Orleans, apres pluſieurs maquignonnages de benefices. Il eſtoit homme de gentil eſprit, bien diſant en Latin & favoriſant à la religion au commencement, juſques à ce point qu'il a maintenu bien longuement la cauſe de Robert Eſtienne . . . quand il fut aſſailly par la Sorbonne reprenant certaine impreſſion de la bible, qu'il avoit faite* (e) . . . *Mais ce bon Eveſque s'accommodant juſques à perſecuter ceux qu'il excuſoit auparavant tant qu'il pouvoit, devint Eveſque d'Orleans, là où Dieu l'attendoit au paſſage. Car eſtant la veille de ſon entrée arrivé ſelon la coutume au monaſtere qu'ils appellent ſaint Vuerte* (f), *& entré en chaire pour preſcher, où il y avoit un tregrand peuple, à cauſe de la nouveauté de voir un Eveſque preſcher, ainſi qu'il menaçoit treſaſprement ceux qu'on appelloit heretiques, il fut frappé d'un mal de couque ſi grand, & ſi ſoudain, qu'eſtant emporté, il finit miſerablement ſes jours la nuict ſuivante* (g), *pour faire ſon entrée ailleurs qu'à Orleans. Cinq jours apres, à ſavoir le IX. de Juillet furent auſſi executés, &c.* Beze ſe trompe & quant au jour & quant à l'année. Selon lui Caſtellan ſeroit mort le 4. de Juillet 1549. mais ce fut le 3. de Fevrier 1552. Ajoûtons à Theodore de Beze un autre temoin bon Proteſtant: (h) *Et à propos des gens d'egliſe, il me ſouvient auſſi d'un qu'on n'a pas accouſtumé d'oublier quand on parle de tels jugemens de Dieu: aſſavoir Petrus Caſtellanus. Car de faict nous avons en luy (auſſi bien qu'en aucun autre) un exemple notable du jugement de Dieu: pource qu'apres avoir fait grande profeſſion de l'evangile pendant le regne du roy François premier de ce nom, juſques à encourir la male-grace de la Sorbonne pour cette raiſon, (laquelle il ne craignoit à cauſe de l'appuy qu'il ſe ſentoit avoir dudict Prince) il retourna ſa robbe au regne du roy Henri deuxieme de ce nom, (pourtant qu'il voyoit que ceux qui faiſoient profeſſion de l'evangile, n'avoient pas du bon alors en la Cour) voire la retourna tellement qu'on n'y recognoiſſoit plus rien. Et encore ne ſe contentant de cela vint à Orleans (de laquelle ville il avoit obtenu l'Eveſché nouvellement) pour preſcher fort & ferme contre la religion qu'il avoit paravant maintenue. Et de faict monta en chaire quelquesfois: mais en un preſche pendant qu'il degorgeoit des blaſphemes contre la vraye religion & contre ſa conſcience, il fut ſaiſi de quelque maladie, qui ne le laiſſa deſcendre de la chaire en la meſme ſorte qu'il y eſtoit monté. On dit qu'elle fut telle que la moitié de ſon corps brulast & l'autre eſtoit froide comme glace: on parle auſſi d'une dyſenterie. Tant-y-a que la mort s'en enſuivit en peu de jours, avec cris & gemiſſemens eſpouvantables.* (i) D'Aubigné cite un livre intitulé *Dan*, où l'on diſoit que l'Eveſque Caſtellan qui d'une grande froideur envoyoit au feu les Proteſtans, *mourut demi glace demi brulé.* Chaſſanion raporte la même choſe que Beze & Henri Etienne touchant la mort de ce Prelat. Voiez la page 106. & 107. d'un livre qu'il publia en 1586. intitulé *hiſtoires memorables des grans & merveilleux jugemens & punitions de Dieu.*

(e) *Beza ubi ſupra p. 80. 81.*

(f) *Du Peirat Antiquitez de la Chapelle p. 384. dit que ce Prelat fut frappé d'apoplexie preſchant la parole de Dieu en l'Egliſe de St. Laurent d'Orgerces, avant qu'il eût fait ſon entrée dans la ville d'Orleans.*

(g) *Gallandius pag. 135. dit que Caſtellan tomba en apoplexie premierement quant au coté gauche, & puis quant au coté droit, qu'enſuite il ne pouvoit reſpirer, & qu'il fut ſuffoqué avant 3. jours, ante triduum ſuffocatio ſecuta ſit.*

(h) *Henri Etienne, Apologie pour Herodote pag. m. 312.*

(i) *D'Aubigné to. 1. liv. 2. chap. 11. pag. m. 118.*

Je croi pouvoir dire 3. choſes ſur ce ſujet. 1. Que Beze & Henri Etienne &c. ont agi non par pure medifance, mais par zèle de religion. 2. Que ce qu'ils ont dit eſt très-propre à rendre ſervice à leur cauſe, en confirmant dans ſes opinions le peuple deja reformé. 3. Qu'aparemment ils alloient trop vite dans leurs deciſions. Calvin, Beze, & pluſieurs autres ſe perſuaderent que tous ceux qui avoient d'abord favoriſé la Reformation, ſoit en tâchant d'adoucir l'eſprit des perſecuteurs, ſoit en temoignant un deſir extrême de voir ceſſer les maux de l'Egliſe, étoient autant d'apoſtats, & autant de traitres à leur conſcience, s'ils demeuroient dans la communion Romaine, & s'ils changeoient de conduite à l'egard des Reformez. Je dis que c'étoit juger trop vite. Croire que l'Egliſe a beſoin de reformation, & aprouver une certaine maniere de la reformer, ſont deux choſes bien differentes. Blâmer la conduite de ceux qui s'oposent à une reformation, & deſaprouver la conduite de ceux qui reforment, ſont deux choſes très-compatibles. On peut donc imiter Erasme ſans être apoſtat ni perfide, ſans pecher contre le Saint Eſprit, ſans trahir les lumieres de ſa conſcience; & c'eſt ce que Theodore de Beze ne paroit pas avoir compris: il s'imaginoit que tous ceux qui tomboient d'accord que Calvin & que Luther avoient raiſon en pluſieurs choſes, étoient dès là pleinement perſuadez qu'il faloit rompre avec l'Egliſe Romaine, & dreſſer autel contre autel, briſer & renverſer les images, & ne s'arrêter pas à la vuë même des torrens de ſang que l'on

Digitized by Google

fort verſé ‡ aux langues Orientales, & d'ailleurs ſi univerſel, que François I. qui ſe vantoit de n'avoir vu aucun ſavant homme dont il (R) n'eût épuiſé la ſcience dans deux ans, declara qu'il n'avoit jamais trouvé ce defaut l'érudition de celui-ci. Caſtellan (S) n'écrivit que peu de choſe. On conte des effets bien ſurprenans (T) de ſon éloquence. Nous ne ferons qu'une remarque pour les fautes (V) de Mr. Moreri, & pour celles de quelques autres

‡ Voiez *Colomies in Gall. Orient.* p. 14. 15.

(a) Expediebat quaſi ægræ ſauciæque Reipublicæ requieſcere quomodocunque ne vulnera curatione ipſa reſcinderentur. *Florus lib.* 3. c. 23.

(b) *Du Peirat*, Antiq. de la Chapelle, p. 384. *Mr. Baluze* not. ad vitam Caſtell. pag. 165. *Colomies*, Gall. Orient. p. 13. *ont raporté les vers de ce Chancelier. Ils ſont dans Moreri.*

(c) *Dans les Antiquitez de Maſcon* pag. 245. *apud Colomeſium Gallia Orient.* pag. 12.

(d) *Galland.* p. 71.

(e) *En* 1672. *lors qu'il refuſa de ſervir ſous le Marechal de Turenne.*

(f) *Mr. le Preſident de Meſmes étoit ſavant, & ſe plaiſoit ſi fort dans la converſation des ſavans qu'on diſoit de lui qu'en* 8. *jours de tems il epuiſoit un Docteur.* Suite du Menagiana p. 216.

(g) *Mezerai t.* 2. *p.* 1017. *Varillas Hiſt. de François I. t.* 2. *p.* 440.

(h) *Galland. pag.* 110.

l'on alloit faire repandre. C'eſt une illuſion: il y eut ſans doute bien des gens qui crurent que puis que la reformation rencontroit de ſi grans obſtacles qui mettoient l'Europe dans la derniere deſolation, Dieu temoignoit que le tems de reformer n'étoit point encore venu. Bien des gens ſeront toûjours entêtez de cet axiôme, que c'eſt un moindre mal de tolerer les abus de la Republique & de l'Egliſe, que de les vouloir guerir par des remedes qui renverſent le gouvernement (a). Il ſeroit difficile de determiner ſi Caſtellan fut de ceux-là. Mais toutes les perſonnes exemtes de prejugé m'accorderont qu'on ne ſauroit être trop reſerve, quand il s'agit d'accuſer les gens de pecher contre leur conſcience. Le Chancelier de l'Hôpital fit de très-beaux vers ſur ce que Caſtellan mourut preſque en chaire. Il a fort loüé ce Prelat (b). Quelcun a dit que Caſtellan fut empoiſonné. Pierre de St. Julien (c) temoigne que ce fut l'opinion des domeſtiques de cet Evêque.

(R) *Dont il n'eût épuiſé la ſcience dans deux ans.*] Ceci eſt digne d'attention. François premier ſe vantoit que de pluſieurs hommes très-doctes avec leſquels il s'étoit entretenu, il n'avoit trouvé que Caſtellan qui eût pu fournir de nouvelles choſes plus de deux ans. Cela veut dire que tous les autres ſe trouvoient bientôt au bout de leur rôle, & reduits ou à repeter, ou à ſe taire. On leur voioit le fond du ſac. Mais pour Caſtellan c'étoit une ſource vive qui ne tariſſoit jamais. Les paroles de Gallandius ſont aſſez belles pour meriter d'être copiées. *Cum de doctis hominibus loqueretur* (Rex) *dictitare ſolebat ſe permultis extra communem aliorum aleam poſitis doctis hominibus perfecte familiariter uſum eſſe & delectatum, verùm præter Caſtellanum neminem ſibi ad eam diem viſum cujus eruditionem omnem non intra biennium exhauſiſſet. Hunc veluti omnium artium quotidiam oceanum ſemper vivo gurgite redundantem ad ſe accedentem ſemper videri novum nec unquam antè auditum. Eam eſſe ejus immortalis ingenii vim & doctrinæ fœcunditatem, ut nunquam in ulla diſputatione hæſitare & titubare viſus eſſet* (d). Il n'y a peut-être point de gens dont les entretiens ſoient plus à craindre pour un homme docte, que ceux des grans Seigneurs qui aiment les ſilences. Car comme ils ſont accoutumez à parler ſans preparation ſur les choſes de leur reſſort, ils conçoivent mauvaiſe opinion d'un homme qui ne repond pas à point nommé aux queſtions qui lui ſont faites concernant ſa profeſſion. Or combien y a-t-il de ſavans Theologiens que l'on embarraſſeroit cruellement par une demande de guet à pend ſur le ſujet, l'année, le progrès, l'iſſuë, & les circonſtances principales d'un Concile? J'ai vu un fameux Hiſtoriographe de France avoüer ingenûment qu'il ne ſavoit pas en quel ſiecle vivoit Philippe le Bel. Plus on lit, & plus on fait de recueils, moins eſt-on propre à repondre ſur le champ aux queſtions de fait; deſorte qu'il y a des gens qui ne ſont pas moins admirer leur érudition dans leurs livres, que leur ignorance dans la converſation. Les Blondels & les Saumaiſes, & un très-petit nombre de ſemblables gens ne ſont point ſujets à ce malheur. Mais les autres tombent en de dangereuſes mains, lors qu'ils ont à eſſuier les demandes continuelles d'un homme de qualité qui aime les livres. J'ai oüi dire que le Marechal de Crequi s'étant retiré dans une maiſon de campagne (e) pendant ſa diſgrace, demanda le plus ſavant homme du quartier. On lui amena le Prieur d'un Monaſtere. Quinze jours ne ſe paſſerent point ſans qu'il dit qu'on lui avoit amené un des plus ignorans hommes du monde. Ce n'eſt pas que ce Religieux ne ſût une infinité de choſes, & qu'il n'eût pu contenter Monſieur de Crequi s'il avoit eu le tems de ſe preparer; mais pour dire ſur le champ les noms propres, les dates, & les autres circonſtances, c'eſt ce qu'il ne pouvoit pas. Voiez la (f) marge.

(S) *N'écrivit que peu de choſe.*] On lui attribuë (g) une lettre Latine de François I. contre Charles-Quint publiée l'an 1543. J'ai deja parlé de ſon Oraiſon funebre de François I.

(T) *Effets bien ſurprenans de ſon éloquence.*] Il fit des diſcours ſi touchans dans les hôpitaux, dans les priſons, dans les cloîtres de Paris qu'il fit pleurer tous ſes auditeurs, & qu'il les remplit d'un ardent deſir de bien faire (h). Aiant employé deux mois à reduire à la raiſon une Abbeſſe de Pontoiſe, qui n'adminiſtroit pas bien les revenus d'un hôpital fondé par St. Louis, il n'en partit pas ſans avoir donné un Sermon aux Religieuſes, qui les toucha de telle ſorte qu'elles ſe jetterent à terre, pouſſerent mille ſoupirs & mille ſanglots, ſe batirent la poitrine, pleurerent à chaudes larmes, & promirent de mieux faire leur devoir à l'avenir. *Ea vi eloquentia rerumque & ſententiarum e ſacris literis depromptarum tum gravitate tum copia de virginitatis, caſtitatis, & miſericordiæ officiis mundique contemptu nobis præſentibus diſſeruit, ut omnes ſeſe hominem affligentes, maximis ſingultibus & ſuſpiriis editis, ſua pectora pugnis contunderent, & maximam vim lacrymarum profundentes ſe longè aliter quam ſuperioribus temporibus officium facturas profiterentur.* (i) Quand il prêchoit à des filles repenties il commençoit par repreſenter les horreurs de la vie impure, & il finiſſoit par les loüanges de la converſion. Chaque partie de ſon Sermon faiſoit ſon effet: la premiere pouſſoit preſque juſqu'aux bords du deſeſpoir: la derniere rempliſſoit de conſolation. Gallandius exprime cela fort noblement: voici ſes paroles. *Ad virum aliquando paſſus, ſed vita contaminata tædio in monaſterio caſtitatem profeſſas, ingreſſus, cum fœditatem veneream graviſſimis verbis inſectatus eſſet, ea verba de reſipiſcentia & pœnitentia fundebat, ea è ſacris literis exempla & teſtimonia ad laudem ejus vitæ ad pudicitiam ſanctam converſa adducebat, ut quæ prima oratione capillo paſſo humi conſternata & pectora pugnis acriter tunderent, faciem unguibus deformarent, & lamentis atque ejulatibus omnia complerent, oratione poſtrema ad ſe revocata, manibus ad cœlum verſis, Deo gratias agerent, ſe longè felicioſſimas prædicarent, & in ſuſcepto vitæ inſtituto conſtanter perſeveraturas iterum atque iterum voverent* (k). Nous pouvons joindre à ceci ce que le Chevalier Caſal écrivit au Pape Paul III. *L'Eveſque de Maſcon a fait l'oraiſon funebre du Roi François fort doctement, & bien à propos, ſauf qu'il n'a pas eſté bien eſcouté à cauſe de la grand plainte & pleurs eſmeus par les paroles meſmes dudit Eveſque. Je taſcherai d'en avoir une copie que j'envoyeray à voſtre Sainteté.* Vous trouverez cela dans les (l) épitres des Princes recueillies par Ruſcelli & traduites par Belleforeſt.

(V) *Pour les fautes de Mr. Moreri, & pour celles.*] I. Il ſupoſe contre le temoignage exprès de Gallandius que Caſtellan etoit de Langres, & roturier. II. Et que François premier le fit ſon Predicateur, à cauſe d'une certaine reponſe que j'ai deja (m) raportée. N'eſt-ce point ſe moquer de ce grand Prince, que de pretendre qu'il recompenſoit un bon mot par un emploi auſſi ſaint que l'eſt celui de Predicateur? Ce ne fut nullement par ce pretendu bon mot que Caſtellan gagna l'amitié de ce Monarque, ce fut par de beaux & ſavans diſcours: la charge qui lui fut donnée fut celle de Lecteur du Roi, & non pas celle de Predicateur (n). III. S'il avoit *enſeigné les belles lettres à Paris*, comme Moreri l'aſſûre, Gallandius en auroit dit quelque choſe, ſon ſilence doit paſſer là-deſſus pour une ſolide refutation de Moreri: mais de plus quelle aparence qu'un Lecteur du Roi qui ſe trouvoit tous les jours à la table & au coucher de ſon maître, s'embarraſſât d'une Regence de College? Moreri a plus de raiſon quand il dit que Caſtellan *après Budé devint Bibliothecaire du même Prince.* IV. On ne *commença* pas, comme il l'aſſûre, *de recompenſer* ſa vertu *par l'Abbaye d'Auberive.* Il vouloit dire ſans doute l'Abbaie d'Hauvilliers (o), que Gallandius nomme en Latin *Abbatiam Altovillarenſem*: mais bien loin que cette Abbaie ait été la premiere recompenſe de Caſtellan, qu'au contraire il n'en fut pourvu qu'en ſe defaiſant de ſon Evêché de Tulle. Il ſe defit de cet Evêche quand on lui donna celui de Mâcon. Ce fut l'an 1543. qu'il obtint l'Abbaie d'Hauvilliers, & il avoit été fait Evêque de Tulle l'an 1539. Mr. Baluze (p) a obſerve que Gallandius n'a pas eu raiſon de dire que François premier confera dans la même année trois Benefices à Caſtellan, la Prevôté d'Eſvaus (q), l'Evêché de Tulle, & l'Abbaie de (r) Belleperche: *Intra unius anni ſpatium tribus ſacerdotiis, præfectura Ervacenſi, epiſcopatu Tutelenſi, & abbatia Bellæperticenſi tum ornavit* (ſ). Car Jean de Cardaillac fut Abbé de Belleperche depuis l'an 1484. juſqu'en 1543. comme le temoigne ſon épitaphe publiée par Mrs. de Ste. Marthe au 4. tome de leur *Gallia Chriſtiana*. Ainſi cette Abbaie ne fut donnée à Caſtellan que 4. ans après qu'il

(i) *Id. pag.* 124.

(k) *Ib. pag.* 124. 125.

(l) *Fol. m.* 151. *verſo.*

(m) *Dans la remarque A.*

(n) *Voiez ſa vie pag.* 41. *Ces paroles de Gallandius pag.* 46. Primum omnium inter ſcribas & Miniſtros cubicularios Regis cooptatus, *ſignifient ce me ſemble qu'il fut couché ſur l'état entre les Secretaires du Cabinet, & les Officiers de la chambre, c'eſt-à-dire, que le lecteur de ſa Majeſté étoit cenſé un de ces Officiers.*

(o) *Au Dioceſe de Rheims.*

(p) *In notis ad vitam Caſtellani pag.* 149.

(q) *Au Dioceſe de Limoges.*

(r) *Au Dioceſe de Montauban.*

(ſ) *Galland. pag.* 48.

Digitized by Google

tres Ecrivains, & nous raporterons ce que Mr. Varillas obſerve touchant (X) l'aſſemblée de Melun.

Notez que le Chancellier Poyet fut grand ennemi de Caſtellan, & voiez là-deſſus la ſuite du *Menagiana* à la page 289. de l'édition de Hollande.

CASTELVETRO (Louïs) Modenois, un des plus ſubtils Ecrivains du XVI. ſiecle, eſt principalement conu par ſon commentaire ſur la poëtique d'Ariſtote. Mrs. Moreri & Teiſſier * inſtruiront amplement de ſon hiſtoire ceux qui les conſulteront. Je ne m'arrêterai qu'à une choſe qu'ils n'ont pas developée, & qui regarde le procés qu'il eut au (A) tribunal de l'Inquiſition. C'étoit un homme qui aimoit trop à (B) critiquer. Mr. de Thou marque ſa mort ſous l'an 1571.

* *Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 1. pag. 390.*

Si ſa trop forte inclination à critiquer étoit blâmable, la foibleſſe qu'il avoit de ne vouloir pas être critiqué, & l'emportement qu'on lui impute contre ſes cenſeurs l'étoient beaucoup plus. On

qu'il eut obtenu l'Evêché de Tulle, où il eſt certain qu'il parvint l'an 1539. V. Il n'eſt pas vrai que la charge de grand Aumônier de France lui ait été conferée avant l'Evêché de Mâcon. Il eut cet Evêché l'an 1544. & il ne devint grand Aumonier que ſous le regne d'Henri ſecond le 25. de Novembre (a) 1547. Mr. de Thou a fait ici une faute, il a (b) cru que François premier donna la grande Aumônerie à Caſtellan. Pluſieurs (c) autres ont commis cette même faute, comme le Sieur du Peirat l'obſerve. Il n'eſt pas lui-même hors de cenſure, puis qu'il croit que Caſtellan étoit Aumônier ordinaire de François I. & Evêque de Mâcon l'an (d) 1531. Cela eſt très-faux. Le Pere Jacob (e) aiant dit que Guillaume Bude mourut l'an 1540. ajoûte que la charge de Bibliothecaire du Roi fut donnée à Pierre du Chatel par François I. qui lui donna enſuite l'Evêché de Tulle. C'eſt renverſer l'ordre, car nous avons vu qu'on lui confera cet Evêché l'an 1539. Le même Auteur (f) dit que du Chatel mourut en prêchant l'an 1558. il faloit dire 1552. Le Sieur Catherinot a dit (g) fauſſement que du Chatel a été Profeſſeur à Bourges. Mezerai (h) n'a pas eu plus de raiſon de le faire diſgracié.

(a) *Voiez du Peirat, Antiquitez de la Chapelle pag.* 383.

(b) *Thuan. lib.* 3. *pag.* 57.

(c) *Jacob. Severtius in tractatu de Epiſcop. Matiſconenſibus. Carolus Sauſſeius l.* 14. *Annal. Eccleſ. Aurelianenſis. Claudius Robertus in Gallia Chriſtiana.*

(d) *Du Peirat ubi ſupra pag.* 455.

(e) *Traité des Bibliotheques pag.* 468.

(f) *Ibid. pag.* 469.

(g) *Catherinot, Annales typographiques de Bourges p.* 4. *tout le livre ne contient que* 8. *pages.*

(h) *Mezer. hiſt. de France to.* 2. *p.* 1059. *in fol.*

(i) *Varill. hiſt. de François I. livre* 11. *p. m.* 136. *& ſuiv.*

(X) *Mr. Varillas obſerve touchant l'aſſemblée de Melun.*] Il dit (i) 1. que „ les principaux Theologiens „ de la Faculté de Paris eurent ordre de ſe trouver à „ Melun, de mettre par écrit & de donner à ſa Majeſté „ leurs ſentimens apuyez de l'autorité de l'Ecriture „ Sainte, des Conciles & des Peres, & méme de la „ raiſon ſur les points qui avoient ſervi de pretexte „ aux heretiques pour ſe ſeparer de la communion des „ Catholiques.„ 2. Que ces Docteurs „ s'aquiterent „ de leur devoir avec une exactitude qui feroit aujour- „ d'hui le plus beau monument de la Sorbonne, ſi „ leurs avis euſſent été conſervez avec la même ſince- „ rité qu'ils avoient été donnez„ mais que les plus judicieux furent ſuprimez par du Chatel. 3. Que *ces homme qui ſavoit en perfection les langues Orientales & les belles lettres, n'étoit pas ſi ſavant dans la Theologie.* 4. Qu'il avoit cependant *la demangeaiſon d'aſſiſter au Concile en qualité d'Ambaſſadeur de France, & que ſon credit à la Cour étoit aſſez grand pour obtenir cette importante Commiſſion, parce que d'un côté il n'y avoit point d'homme d'épée aſſez docte pour la ſoutenir avec éclat, & de l'autre les Prelats n'y oſoient pretendre, de peur d'être traitez de ridicules, s'ils paroiſſoient en qualité de Miniſtres d'un Prince ſeculier, dans une aſſemblée où ils devoient être Juges.* 5. *Qu'il ne lui manquoit donc à ſon conte que des lumieres vives & particulieres ſur les difficultez qu'on y propoſeroit, afin de faire autant admirer ſa doctrine que ſon éloquence, & que comme il étoit trop vain pour les emprunter d'autrui, il reſolut de les dérober ſi finement qu'on ne le pût accuſer de larcin.* 6. *Qu'il retint les écrits des Docteurs pour s'en prevaloir dans ſa negociation pretendue, & . . . . . en fit des extraits* qui ne contenoient preſque autre choſe ſinon les decrets émanez de la même Faculté quatre ans auparavant contre les dogmes de Luther. 7. Que ce fut „ ainſi que Du Chatel ſans y penſer, & ſans autre mo- „ tif que d'amaſſer des memoires pour ſe ſignaler dans „ un emploi qu'il n'eut point, contribua à l'accroiſ- „ ſement en France de l'heréſie de Calvin; parce que „ ſi les ſentimens des Docteurs euſſent été imprimés, „ le peuple confirmé par cette voye dans la creance de „ ſes ancêtres, ne ſe ſeroit pas laiſſé facilement por- „ ter à la nouveauté.„ Voilà une terrible accuſation: je ne ſaurois dire poſitivement ſi elle eſt fauſſe, ou ſi elle eſt veritable; mais ſi Caſtellan avoit fait une telle ſupercherie, il faudroit rabatre prodigieuſement de l'eſtime que l'on a pour lui. En tout cas l'hiſtorien s'eſt abuſé ſur deux articles: il a ſupoſé que du Chatel n'étoit point Evêque au tems de cette aſſemblée, c'eſt-à-dire, l'an 1545. car il poſe en fait qu'aucun Prelat n'eût oſé ſe rendre aſſez ridicule pour pretendre à l'Ambaſſade de France au Concile: il ſupoſe donc que du Chatel qui aſpiroit à cette Ambaſſade, n'etoit point Evêque. Il ignore donc qu'en l'an 1539. on lui avoit donné Evêché de Tulle, & en l'an 1544. celui de Mâcon. C'eſt la 1. faute de Mr. Varillas, & c'eſt une faute qui renverſe les principaux fondemens de ſa narration. La 2. conſiſte en ce qu'il ſupoſe que ſi les avis des Docteurs avoient été imprimez, le peuple n'auroit pas embraſſé le Lutheraniſme. C'eſt une grande illuſion; ſi les Prêtres & les Prelats perdirent une partie de leur troupeau, ce ne fut pas faute d'avoir publié un très-grand nombre de livres auſſi bons qu'on étoit capable d'en publier en ce tems-là. Calvin & Beze n'auroient pas moins aiſément repondu aux avis de ces Docteurs, qu'aux autres livres qui parurent.

(i) *L'an.* 14. *& le* 17. *d'Octobre* 1560. Pallavic. *ubi infra.*

Notez que Mr. Varillas dans l'Hiſtoire (k) de Henri II. ſupoſe que les Deputez de Sorbonne qui eurent ordre de s'aller plaindre de l'oraiſon funebre de François I. où Caſtellan avoit nié le Purgatoire, devoient l'accuſer de trois autres choſes, dont la 2. étoit la ſupreſſion des avis.

(k) *Pag.* 69. *édit. de Holl.*

(A) *Le procés qu'il eut au tribunal de l'Inquiſition.*] Pour en éviter les ſuites il ſe retira dans les pais Proteſtans. Il auroit voulu ſe preſenter au Concile afin d'y faire juger ſa cauſe, mais le Pape fit ſavoir au Cardinal de Mantoue ſon Legat, que puis que le Caſtelvetro avoit été deferé à l'Inquiſition de Rome, il faloit qu'il s'y rendît en qualité d'accuſé. Le Pape le fit aſſûrer qu'il le traiteroit le plus doucement qu'il ſeroit poſſible; que s'il le trouvoit innocent il ne ſe contenteroit pas de l'abſoudre, il lui feroit auſſi du bien; & que s'il le trouvoit coupable, il n'exigeroit de lui qu'un deſaveu en particulier. La confiance que prit Caſtelvetro en ces promeſſes du Pape ne dura pas, & ne lui ſervit de rien. Il ſe preſenta au tribunal de l'Inquiſition, & y fut interrogé trois fois (l); mais ſe ſentant embaraſſé par les demandes qui lui étoient faites, & ſur tout à cauſe d'un certain livre de Melanchthon qu'il avoit traduit en Italien, il prit la fuite, & il aima mieux s'expoſer à tout ce que l'on prononceroit de plus infame contre lui par contumace, que de ſe livrer à la diſcretion de ſes Juges en implorant leur clemence. Il ſe retira à Bâle & y mourut, repentant de ſes erreurs à ce qu'un Auteur a dit (m). Le Cardinal Palavicin juge qu'en faveur des beaux Ecrits du Caſtelvetro, on doit ſe rendre facile à ajoûter foi à cet Auteur. (n) *Quamquam adjumentum quod ipſius ſtylus ſuppeditavit politioribus jucundioribuſque diſciplinis, obſervationum raritate, commentationum ſubtilitate promeretur ut grati animi cauſa fides benigne habeatur authori narranti, ipſum poſtremo reſpuiſſe.*

(l) *L'an.* 14. *le* 17. *& le* 17. *d'Octobre* 1560. Pallavic. *ubi infra.*

(m) *Tiré de l'hiſtoire du Concile de Trente, du Cardinal Palavicin, l.* 15. *c.* 10. *n.* 15.

(n) *Palavic. ibid.*

(B) *Qui aimoit trop à critiquer.*] Mr. Teiſſier (o) raporte un paſſage de Balzac touchant nôtre Caſtelvetro; j'en raporterai un autre. „ Je ſuis bien avant „ dans la querelle d'Annibal Caro, mais je ne change „ point de paſſion, & l'eſtime toûjours plus honnete „ homme que ſon adverſaire, quoi que peut-être, „ ſon adverſaire ſoit plus grand Docteur que lui. Je „ n'ai gueres vu de Grammairien de la force de ce „ (p) Modenois, ſoit ici, ſoit dans les Commentaires „ ſur la Poëtique d'Ariſtote. Il faut avoüer pourtant „ qu'il peche quelquefois par trop de ſubtilité, & qu'au „ reſte c'étoit un ennemi public qui ne pouvoit ſouf- „ frir le merite ni la reputation de perſonne.„ C'eſt ce que Balzac (q) écrivoit à Chapelain l'an 1640. Le Pere Rapin (r) aſſûre que Caſtelvetro eſt un eſprit naturellement chagrin, qui par une humeur contrariante ſe fait une loi de trouver toûjours à redire au texte d'Ariſtote. O que c'eſt un mauvais caractere que l'eſprit de contradiction! Il fait remuer les bornes les plus ſacrées.

(o) *Elog. tirez de Mr. de Thou, to.* 1. *pag.* 390. *Notez que dans ſa* 2. *édition qui a paru depuis la* 1. *impreſſion de cet article il a raporté une partie de l'autre paſſage de Balzac que l'on voit ici.*

(p) *Caſtelvetro étoit natif de Modene.*

(q) *Lettre* 5. *du* 5. *livre.*

(r) *Preface des reflex. ſur l'art Poëtique.*

Digitized by Google

On pretend qu'il employa contre eux (C) les voies de fait à toute outrance. Sa maniere de citer ne valoit rien; j'en ai parlé dans la preface de ce Dictionaire, mais vous verrez ce fait-là plus amplement dans la faite du *Menagiana*. Vous y trouverez auſſi que *le fou avoit pris à Lyon dans La maiſon de Caſtelvetro, il ſe mit à crier* al poetica, *ſauvez ma poëtique*, & que *la meilleure Edition de ce Livre eſt celle de Vienne en Autriche.* On pouvoit ajoûter qu'il avoit raiſon de faire paroître par les cris qu'il fit durant l'incendie, qu'il conſideroit cet Ouvrage comme la meilleure production de ſa plume. On conut à une ſemblable marque quel étoit le tableau qu'un fameux peintre de l'antiquité eſtimoit le plus. Les autres écrits du Caſtelvetro n'aprochent pas de la force de ſa poëtique, qui neanmoins eſt un (D) Ouvrage où l'on a trouvé beaucoup de defauts. Il y a quelques traitez de cet Auteur, qui en qualité (E) de poſthumes ſont deſtituez de la meilleure partie du patrimoine qu'il leur ait laiſſé s'il les eût donnez lui-même au public.

β A la page 82. de l'edition de Hollande.

γ Iolante, ou Violante, fille du Roi d'Arragon.

CASTILLE (ALFONSE X. DU NOM Roi DE) plus fameux par ſon aplication à l'Aſtronomie que par ſa couronne, commença de regner l'an 1252. Les premiers embarras où il ſe trouva procederent de l'injuſte fantaiſie qu'il s'étoit miſe dans la tête de repudier ſa γ femme ſous pretexte de ſterilité, & d'en envoier chercher une autre à la Cour de Dannemarc. Le Roi d'Aragon ſon beaupere temoigna vouloir s'opoſer à l'affront qu'on vouloit faire à ſa fille, mais je ne ſai s'il y auroit reüſſi; la groſſeſſe de la Reine dont on s'aperçut dans le tems que la Princeſſe de Dannemarc * arriva, fut ſans doute la veritable raiſon pourquoi le divorce n'eut point de lieu. La Reine paſſa d'une extremité à l'autre; elle eut neuf enfans: c'étoit plus qu'il n'en faloit pour le bonheur & pour le repos de ſon mari: † ce fut pour ſes pechez qu'il eut une femme ſi feconde. Encore ne ſe contenta-t-il pas de cette fecondité; il fit ailleurs quelques enfans à la derobée. Pour ce qui eſt de la Princeſſe de Dannemarc, elle ne retourna point en ſon païs: l'Archevêque de Seville frere du Roi quitta le petit colet pour l'amour d'elle, & l'épouſa; mais ce pis aller ne la ſatisfaiſoit gueres; le chagrin & le reſſentiment de l'injure la firent mourir bientôt. Alfonſe n'étoit aimé ni de ſes ſujets, ni des Rois voiſins, & cependant ſa reputation étoit fort brillante dans les païs éloignez. Son ſavoir, ſes lumieres, ſon éloquence, ſa politique y faiſoient du bruit, & c'eſt ce qui obligea une partie des Electeurs à lui conferer ‡ la (A) couronne Imperiale, pendant que l'autre partie élut Richard Comte de Cornüaille frere de Henri Roi d'Angleterre. Alfonſe n'alla point ſoutenir par ſa preſence le parti qui l'avoit élu, deſorte que ſon titre d'Empereur ne fut jamais une choſe bien réelle. On ſe laſſa de l'attendre, & comme les ſuffrages ne ſe pouvoient reünir ſur ſon concurrent, (car il étoit mort) on proceda à une nouvelle élection. On donna ‡ l'Empire à Rodolphe Comte de Habsbourg, nonobſtant les opoſitions des Ambaſſadeurs d'Alfonſe. Le Pape reconut Rodolphe pour Empereur; & n'aiant pu obtenir d'Alfonſe qui l'alla trouver à Beaucaire ſur le Rhône la renonciation à ſes droits, il l'obtint enfin par les menaces de l'excommunication, & lui accorda quelque (B) dedommagement

** En 1254.*

† Quelques-uns de ſes enfans furent de ceux dont Ovide Metam. lib. 3. dit Filius ante diem patrios inquirit in annos.

‡ En 1256. ou ſelon d'autres en 1258.

‡ En 1273.

(C) *Qu'il employa contre eux les voies de fait à toute outrance.*] Liſez ces paroles de Mr. Chevreau: On les trouve dans une lettre qu'il écrivit à Mr. de la Menardiere. „ (a) Je viens d'achever de lire vôtre „ Poëtique où vous traitez Caſtelvetro d'une étrange „ ſorte: & peut-être qu'autrefois vous n'y euſſiez pas „ trouvé vôtre compte, s'il eſt vrai ce que Paſquin „ lui a reproché en quelque endroit, *Qu'il paſſoit de „ la langue aux mains, de la plume au fer, de l'encre au „ ſang; & qu'il ait fait aſſaſſiner un fort galant hom- „ me qui avoit pris la liberté de lui contredire.* „

(a) *Chevreau Oeuvres meſlées, pag. 330. edit. de la Haie 1697.*

(D) *Sa poëtique eſt un Ouvrage où l'on a trouvé beaucoup de defauts.*] Conſultez Mr. de la Menardiere dans la preface de ſa poëtique, & ſi vous ne trouvez pas cet Ouvrage-là, recourez à Mr. Teiſſier (b) qui en a donné des extraits. Mr. de Scudery aiant refuté l'opinion du Taſſe, *que la Morale n'eſt pas l'objet du poete, qui ne doit ſonger qu'à divertir*, ajoûte „ (c) que „ le Taſſe n'a pas eſté ſeul, dans une erreur ſi peu rai- „ ſonnable: Caſtelvetro, quoy que Grand homme, a „ porté la diſparate bien plus loin que luy: & après „ avoir uſé la moitié de ſa vie ſur la Poëtique d'Ariſ- „ tote, & mis dans cet Ouvrage tout ſon Grec & tout „ ſon Latin, il nous a dit que la Poëſie n'a eſté in- „ ventée, que *per dilettare, & per ricreare gli animi „ della rozza moltitudine, & del commune popolo.* Voi- „ la veritablement un Art qui meriteroit bien, ſi telle „ eſtoit ſa fin, qu'Ariſtote ſe fuſt amuſé à nous en „ donner des Regles: & Caſtelvetro luy-meſme, au- „ roit bien employé ſon tems, ſi ſon labeur n'eſtoit „ propre qu'à mieux divertir la Canaille.

(b) *Teiſſier tom ſuivo pag. 391.*

(c) *Scudery, preface de l'Alaric page 6. edit. de la Haie 1685.*

„ *De meſme l'Araignée, en filant ſon ordure,*
„ *Vſe toute ſa vie, & ne fait rien qui dure,*

„ a dit un de nos plus fameux poetes. Mais ce n'eſt pas „ la ſeule Heretie de cet Autheur: qui peu de lignes „ après, dit qu'Empedocles, Lucrece, Nicandre, He- „ ſiode, Virgile, & pluſieurs autres qu'il nomme, ne „ ſont pas Poëtes, parce que les Sciences ſont traitées „ dans leurs Ouvrages. Il devoit donc degrader Home- „ re comme les autres, & plus que les autres: puis qu'à „ peine y a-t-il un Art ny une Science en toutes les con- „ noiſſances des hommes, que l'on ne trouve dans l'Ilia- „ de & dans l'Odyſſée. „ Je laiſſe les autres obſervations qu'il fait contre la maxime du Caſtelvetro.

(E) *En qualité de poſthumes.*] L'Ouvrage qui a pour titre *le Rime del Petrarca ſpoſte per Lodovico Caſtelvetro*, fut publié par les ſoins de Jaques Caſtelvetro neveu de l'Auteur. Ce neveu avoüe que ſon oncle n'y avoit pas mis la derniere main, *avegna che non habbiamo ricevuto dal loro autore quella perfettione, che, vivendo egli, & rivoggendegli, haurebbe potuto loro dare.* Il nous aprend dans ſon épitre dedicatoire datée de Modene le 1. de Fevrier 1582. que feu Jean Marie Caſtelvetro ſon pere avoit publié „ una operetta di „ Lodovico Caſtelvetro ſuo fratello . . . . . da lui „ dettata ne gli ultimi giorni della vita ſua, per correg- „ gere alcuni falli da altri commeſſi in materia di lette- „ re, & inſieme con eſſa una giunta fatta dallo ſteſſo „ ſuo fratello ad uno de libri della lingua di M. Pietro „ Bembo. . . Cette expoſition du Petrarque fut im- primée à Bâle in 4. cette année-là aux depens de Pier- re Sedabuoni Marchand libraire.

(A) *A lui conferer la corouna Imperiale.*] Ceux qui diſent qu'il la refuſa ſe trompent. Quelques-uns joignent à cette erreur une aſſez plaiſante remarque: c'eſt qu'il ſe contenta du ſimple titre d'Empereur d'Occident: (a) *Imperium Germanicum oblatum recuſavit, Occidentalis Imperatoris titulo contentus.* Lors qu'on refuſe un Roiaume, on ne le met point parmi ſes titres; & de plus l'Empire d'Allemagne, & l'Empire d'Occident ne ſont pas deux dignitez differentes. La verité eſt qu'Alfonſe accepta l'Empire, & qu'il eut un veritable deſſein d'en aller prendre poſſeſſion; mais pour avoir été (e) mal à-propos ce que Fabius avoit été quand il le faloit, il ruina cathegoriquement ſes affaires. Ainſi il ne ſe contenta pas du titre, mais contre ſon gré il n'eut que cela. Je ne voi aucun fondement dans ce que diſent quelques-uns, qu'après avoir refuſé l'Empire il ſe laiſſa perſuader par les artifices intereſſez du Pape de l'accepter. (f) *Oblatum ab Electoribus imperium modeſtè deprecatus eſt, ſapientiæ ſuæ vim eo ipſo teſtatus. Poſtquam verò perſuaſionibus Pontificis* Alexandri *rerum deûm ſui commodi . . . . cauſa eum impigrum ut oblatum imperii axioma à Germanis acciperet, & quem recuſando titulum non ſperaret . . . multas . . . moleſtias . . . expertus eſt.* Ils ajoûtent que ſon fils le depouilla du Roiaume, & le (g) lui rendit enſuite. La derniere de ces deux choſes eſt très-fauſſe.

(a) *Mariana le nomme aſſez ſouvent* cunctator.

(f) *Matthias theatr. Hiſt. pag. 964.*

(g) *Omnis conſilio & aequanimitate moderatus, priſtinos honores regios tandem recuperavit. Id. ib.*

(B) *Quelque dedommagement ſur les dîmes de l'Egliſe.*] Le Pape lui permit de s'aproprier la troiſiéme partie

(d) *Hofman, Lexic. Univ. vol. 1. pag. 89.*

Digitized by Goog

gement ſur les dîmes de l'Egliſe. J'ai déjà dit que ce Prince n'étoit pas aimé de ſes ſujets. Il eut ſur les bras à pluſieurs repriſes les complots des grans Seigneurs, qui ſavoient fort bien pratiquer des intelligences avec les Princes voiſins. Enfin il vit ſon fils Sanche à la tête d'une puiſſante faction, qui ſe rendit formidable par le mecontentement où étoient les peuples à cauſe du changement des monnoies, & à cauſe des moiens iniques dont il ſe ſervoit pour reparer l'épuiſement de ſon Epargne. Cette rebellion lui devoit être d'autant plus ſenſible, qu'elle étoit accompagnée de beaucoup d'ingratitude, car il avoit conſenti * en faveur de Sanche à exclure de ſa ſucceſſion les fils du defunt Prince Ferdinand † ſon fils aîné. Il eſt vrai qu'il ne l'avoit fait que pour éviter les troubles qu'on avoit à craindre de la part de Sanche, ſi on ne lui ſacrifioit pas les droits des enfans de Ferdinand. Ce ſacrifice ne ſe qu'aporter quelque delai aux guerres civiles. Sanche aſſûré de ſucceder à ſon pere n'étoit pas content; il trouvoit qu'Alfonſe ne mouroit pas aſſez-tôt: c'eſt pourquoi las d'avoir attendu quelques années, il prit les armes, il ſe fortifia du ſecours du Roi de Grenade, il aſſembla à Valladolid les Etats du Roiaume, il accorda tout ce qu'on voulut aux Deputez; & s'il refuſa le titre de Roi, ce fut ou parce qu'il lui ſuffiſoit de poſſeder le ſolide de l'autorité roiale, ou pour exciter d'avantage l'affection des peuples. En un mot le Prince Emanuel ſon oncle prononça en pleins Etats ſentence de depoſition contre le Roi, qui pendant cela tenoit une autre aſſemblée beaucoup moins nombreuſe à Tolede, où pour vouloir trop garder un certain milieu, il n'eut ni aſſez de hardieſſe, ni aſſez de circonſpection. Les ſecours qu'il obtint du Roi de Maroc lui ſervirent de peu de choſe: la malediction (C) qu'il prononça ſolennellement contre Sanche ne jetta aucun ſcrupule dans l'ame de ce rebelle. Ce fils endurci ne ſe ſoucia ni des foudres de ſon pere temporel, ni de ceux de ſon pere ſpirituel, car il ſe moqua (D) de l'excommunication du Pape. Mais il y eut quelques villes qui l'abandonnerent à cauſe de l'interdit venu de Rome, ſur ceux qui ſuivroient ſon parti. Deux de ſes freres l'abandonnerent auſſi. La mort d'Alfonſe mit fin à cette guerre civile l'an 1284. Il ordonna que ſon cœur fût enterré ſur le calvaire, mais on n'executa point cet ordre. Son cœur & ſes entrailles ſont à Murcie, & ſon corps à Seville. C'eſt le premier Roi de Caſtille qui ait permis que tous les actes publics fuſſent dreſſez (E) en langue vulgaire. Il fit traduire la Bible en la même langue ‡. Il ne fut heureux ni en (F) femme, ni en enfans, ni en ſujets. Perſonne n'ignore les grandes depenſes (G) qu'il fit en obſervations aſtronomiques, & la critique qu'on lui attribuë

* *En 1276.*

† *Qui étoit mort l'an 1275. & par ſon contract de mariage avec Blanche fille de Saint Louis ſes enfans le devoient repreſenter, s'il mouroit avant ſon pere.* Mezerai abr. Chronol. ad ann. 1269.

‡ *Ex Mariana Hiſtoria.*

tie des dîmes, laquelle on avoit accoutumé d'emploier à la conſtruction & à la reparation des lieux ſacrez. Les Rois de Caſtille commencerent alors à mettre la main ſur les revenus Eccleſiaſtiques. Voilà ce que nous aprend Mariana (a). Mais Mr. de Mezerai va plus loin; il faut l'entendre. *Le Roi Alfonſe*, dit-il (b), *cede & remit ſon droit à la diſpoſition du Pape, moyennant la levée des decimes qu'il lui accorda ſur le Clergé de ſon royaume, pour faire la guerre aux Maures. Ainſi les dedommagemens, quelque choſe qui arrive, ſe prennent toûjours ſur le peuple qui paye tout.* Pour ce coup-là le peuple ne fut point chargé de nouveau; n'eût-il point paié également la dîme? Il n'y eut que le Clergé qui en ſouffrit; or il a de bonnes épaules; il ne faut pas le plaindre. Mr. de Mezerai entendoit peut-être que le Clergé ne manque jamais d'inventions pour ſe dedommager ſur le peuple: c'eſt une autre affaire.

(a) *Lib. 13. ſub fin.*

(b) *Mezer. abreg. Chron. ad ann. 1274.*

(C) *La malediction qu'il prononça ſolennellement.*] Il me ſemble que mon lecteur ne doit pas être fâché de trouver ici les paroles dont Mariana s'eſt ſervi. (c) *Ab Alphonſo Rege Hiſpali in publico conventu Sanctius furiali carmine devotus, & jure paterno diris execrationibus capite revinctus, regnique ſucceſſione ſpoliatus eſt, octavo menſis Novembris die.* . . . . . Alfonſe ne gagna rien à cela; ſon fils n'en (d) ſentit point de remors, & eut même le bonheur de regner comme un bon Prince: deſorte qu'il fit mentir la maxime de Salluſte, (†) *imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum eſt*; il exerça bien une autorité qu'il avoit aquiſe criminellement. (e) *Spoliati ejectique patriis nota ad poſteritatem infamis: alioqui in bonorum Principum numero; imperium enim flagitio partum bonis artibus exercuit.* C'eſt quelque choſe, c'eſt même beaucoup.

(c) *Mariana lib. 14. c. 5.*

(d) *Sanctius neque ea religione tactus. Id.*

(†) *Salluſt. in præf. bell. Catilin.*

(D) *Il ſe moqua de l'excommunication du Pape.*] Voions encore les expreſſions de Mariana. *Nuncii*, dit-il (f), *ex Italia*, (ſubſidium petitum) *religionis objecta ſpecie. Sanctius apud Martinum Pontificem Maximum per orationem de impietate atque ingrati animi noxa poſtulatur, ſuperſtitioſe patre in omnia regni jura invaſiſſe, neque pro ambitione regnandi ſenis obitum expectaſſe. Ergo in impiorum loco habendum mandatumque eſt quicumque voluiſſe Alfonſo filii partes ſequerentur: datis etiam judicibus à Pontifice in cauſſa: urbes & oppida Sanctio addicta ex ritu Chriſtiano ſacrificiis interdixerunt. Itaque eodem tempore non eadem de cauſſa in Aragonia & Caſtella ſacrorum valuit juſtitium ſuit, maſſa provincia, Sanctiusque judicibus, ſi eos nanciſceretur, extremum quærentibus comminanti.* Voilà le cas qu'il faiſoit des foudres du Vatican, il menaçoit des peines les plus rigoureuſes les ſubdeleguez du Pape, s'ils tomboient entre ſes mains.

(e) *Mariana ib. c. 8.*

(f) *Ibid. c. 7.*

(E) *Fuſſent dreſſez en langue vulgaire.*] Je ne ſai pourquoi Mariana attribuë à ce reglement l'ignorance & la barbarie qui ſe repandirent dans l'Eſpagne, car elles ne furent pas moindres en France encore qu'un pareil reglement n'y ait été établi que ſous le regne de François I. & il eſt même vrai que l'étude du beau Latin n'a jamais été plus à la mode dans ce Roiaume, que depuis qu'on ordonna que tous les actes publics ſeroient écrits en François. Ecoutons Mariana. (g) *Primus Hiſpaniæ regum vendendi atque pacifcendi vulgari Hiſpanorum lingua poteſtatem conceſſit, eam linguam nimirum quæ rudior erat excolere locupletareque eo decreto cupiebat, ſacros Bibliorum libros in maternam linguam vertendos etiam curavit. Ex eo tempore in regni diplomatibus ac publicis tabulis Latina lingua cujus antea uſus erat deſit uſurpari, unde paulatim litterarum ignorantia in noſtram gentem atque utramque ordinem invaſit.*

(g) *Id. ib. Voici ce qu'il dit au l. 13. c. 12.* Primus Hiſpaniæ regum Latinæ linguæ uſu in publicis tabulis antiquato, Hiſpanicam linguam ſubſtituit.

(F) *Il ne fut heureux ni en femme.*] Je trouve dans une Chronique d'Aragon inſerée au troiſiéme volume de l'*Hiſpania illuſtrata* (h), qu'Iolante femme d'Alfonſe ne retourna chez ſon mari qu'à regret, après qu'elle ſe fut ſauvée en Aragon avec ſes deux petits-fils. Ce n'eſt pas le principal. La Chroniqueur ajoûte qu'elle paſſoit pour impudique. *Iolans ad virum ingratis decedit: quæ magnorum regum filia, uxor & parens ſummo dedecore impudicitiæ famam effugere non potuit.*

(h) *Angel. Ricius in libro de motu octavæ ſphæræ, apud Voſſium ibid.*

(G) *Les grandes depenſes qu'il fit en obſervations aſtronomiques.*] Il emploia principalement le travail de quelques habiles Juifs qu'il fit venir à Tolede. Le Rabin Iſaac Haxan (i) fut celui qui contribua le plus à dreſſer les tables aſtronomiques que l'on nomme *Alfonſines*, & qui parurent l'an 1270. les Juifs de Seville (k) ſoutiennent que ce Rabin en eſt l'Auteur. Alfonſe depenſa à cet Ouvrage quarante mille ducats ſelon Voſſius; *quadraginta ducatorum millia*: mais aparemment il a voulu dire *quadringenta*, ou bien il s'eſt ſervi d'un livre dans lequel les Imprimeurs avoient mis *quadraginta* au lieu de *quadringenta*: car ſi Alfonſe n'avoit depenſé à cet Ouvrage que 40. mille ducats, ce ne ſeroit point la peine d'en parler, & nous trouvons dans d'autres Auteurs (l) la ſomme de 400. mille ducats. Mais ce n'eſt point par là que ces tables aſtronomiques coûterent le plus au Roi de Caſtille; leur cherté conſiſte principalement en ce qu'elles furent cauſe qu'il perdit l'Empire d'Allemagne. C'eſt à quoi ſans doute Mariana faiſoit alluſion lors qu'il diſoit, qu'Alfonſe perdit la terre, à force de contempler le ciel. (m) *Erat Alfonſo ſublime ingenium, ſed incautum, ſuperbo animo, lingua petulans, literis potius quàm civilibus actibus inſtructus, dumque*

(i) *C'eſt-à-dire* chantre. *Il eut ce nom à cauſe qu'il étoit chantre de la Synagogue de Tolede.* Voſſius de ſcient. Mathem. pag. 180.

(k) *Angel. Ricius in libro de motu octavæ ſphæra, apud Voſſium ibid.*

(l) Expenditio hanc rem ad quater centena millia aureorum. *Sethus Calviſius ad ann. 1252. Mathias Theatr. Hiſtor. pag. 964. Moreri met quatre cens mille écus.*

(m) *Mariana lib. 13. c. 20.*

Digitized by Google

buë des (*H*) œuvres de Dieu. On pretend que les predictions aſtrologiques (*I*) furent cauſe du malheur qui l'accabla. Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur des ſciences qu'un Prince qui en étoit ſi (*K*) orné, eût conduit ſes peuples avec plus de bonheur & plus de ſageſſe. On avoit commencé

quæ cœlum conſideret obſervatque aſtra, terram amiſit. Il fixa l'epoque de ces tables au premier jour de Juin 1252. qui étoit celui de ſon avenement à la Couronne; & il regla de telle maniere la concurrence de ce 1. jour de Juin aux autres epoques, qu'il le fit tomber ſur le 130. jour de l'an 2000. de l'Ère de Nabonaſſar, & auſſi des autres, comme on le peut voir dans Moreri.

(*H*) *La critique qu'on lui attribuë des œuvres de Dieu.*] Mariana dit (*a*) en general qu'Alfonſe avoit oſé blâmer les œuvres de la providence, & la conſtruction de nôtre corps. Pour toute preuve de ce fait il n'allegue qu'une tradition vulgaire qui s'étoit conſervée de main en main. C'eſt une marque que l'hiſtoire contemporaine ne s'étoit point chargée de ces diſcours libertins du Roi de Caſtille, & n'y avoit point apoſé le ſeau, pour empêcher qu'on ne fût en doute là-deſſus dans les ſiecles à venir. Cet hiſtorien ajoûte que Dieu punit très-juſtement par la rebellion de Sanche, la langue temeraire d'Alfonſe. *Emanuel ſanè patruus* (Sanctii) *ſuo & aliorum proceſſu nomine Alfonſum publica ſententia in conventu pronunciata regno privavit, ea calamitate dignum quod divina providentia opera, & humanum corporis fabricam inſigni linguæ procacitate ingenioque confidentia accuſare auſus fuerit, uti vulgo hominum opinio eſt, ab antiquo ducta per manus. Vocis ſtolidiratem nimiam juſtiſſimè vindicavit.* Encore que le ſilence d'un ſi ſage hiſtorien par raport au ſyſtême de Ptolomée doive être de quelque poids, je ne laiſſe pas de croire que ſi Alfonſe porta ſa critique audacieuſe ſur quelque partie de l'Univers, ce fut ſur les ſpheres celeſtes. Car outre qu'il n'etudia rien tant que cela, il eſt ſûr que les Aſtronomes expliquoient alors le mouvement des cieux par des hypotheſes ſi embaraſſées & ſi confuſes, qu'elles ne faiſoient point d'honneur à Dieu, & ne repondoient nullement à l'idée d'un habile ouvrier. Il y a donc apparence que ce fut en conſiderant cette multitude de ſpheres dont le ſyſtême de Ptolomée eſt compoſé, tant de cercles excentriques, tant d'épicycles, tant de librations, tant de deferans, qu'il lui echapa de dire (*b*) *que ſi Dieu l'eut apellé à ſon conſeil quand il fit le monde, il lui eut donné de bons avis.* Avant que d'aller plus loin, mettons ici le correctif qu'un Auteur moderne (*c*) nous ſuggere. Si le Roi de Caſtille avoit dit ſous condition ce que l'on veut qu'il ait dit abſolument, il auroit été fort excuſable: au lieu des paroles raportées ci-deſſus, ſervez-vous de celles-ci „ *Que ſi Dieu avoit fait le monde tel qu'on* „ *le ſuppoſe dans le ſyſtême de Ptolomée, on pourroit lui* „ *donner de bons avis pour une autrefois.* & vous diminuerez de beaucoup la hardieſſe ſcandaleuſe d'Alfonſe. „ Lipſe ne raporte pas la choſe comme ſi elle regardoit en particulier la diſpoſition des cieux; il ſe tient dans le general. *Melior*, dit-il (*d*), ALPHONSI X. *Hiſpaniæ regis, ſed non melior vox aut ſenſus, qui ſolitus protervientiam iſtiusmodi culparo & dicere;* ſi principio mundi ipſe Deo adfuiſſet, multa melius ordinatiuque condenda fuiſſe. Lipſe ne cite perſonne, mais le Pere Theophile Raynaud (*e*) en raportant cette même impertinence allegue Mariana, (*f*) Rodericus Sanctius, & Alphonſe Spina (*g*). Un Compilateur moderne (*h*) ajoûte, qu'*a peine* le Roi *eut-il proferé ce blaſphéme que le foudre tomba dans le lit où il étoit couché, qui mit en poudre ſa femme & deux de ſes enfans, qu'il prit la fuite par les chambres de ſon palais ſuivi du foudre qui brula ſa chemiſe, & apparemment eut fait le même de ſa perſonne s'il ne ſe fût proſterné en terre pour demander à Dieu pardon de ſon crime.* Nôtre Compilateur nous renvoie à Sanctius Roderic, à Mariana, & à Bzovius. Mais je ſuis bien ſûr que Mariana ne parle point de cela, & qu'il en auroit parlé s'il y eût eu en Eſpagne quelque tradition certaine d'un accident ſi merveilleux. Il ſavoit ſans doute ce qu'un autre hiſtorien en raporte; puis donc qu'il n'en a rien adopté, il faut croire que la choſe lui a paru bien ſuſpecte de ſupoſition. Quoi qu'il en ſoit voici le precis du narré de (*i*) Roderic Sanctius. Le Roi repetoit ſouvent ſon blaſphéme, *que s'il avoit aſſiſté au conſeil de Dieu lors de la creation de l'homme, il y auroit certaines choſes qui ſeroient en meilleur ordre qu'elles ne ſont. Si à principio creationis humanæ Dei altiſſimi conſilio interfuiſſet, nonnulla melius, ordinatiuſque condita fuiſſe.* Le gouverneur de l'Infant Emanuel vit en ſonge un Ange qui lui aprit qu'il avoit été reſolu au Conſeil celeſte qu'Alfonſe mourroit dethrône, & même d'une mort cruelle s'il ne faiſoit penitence. Ce gouverneur en demanda la raiſon, on lui repondit que c'étoit à cauſe qu'Alfonſe avoit été aſſez temeraire pour critiquer les œuvres de Dieu: *Blaſphemiam Alfonſi vanamque temeritatem divina opera corrigere molientis ad mereſſe:* & on lui commanda d'aller exhorter ce Prince à ſe repentir. Le gouverneur obeït, mais Alfonſe ſe moqua de lui & repeta ſon blaſphéme. Il étoit alors à Burgos. Quelques jours après comme il étoit à Segovie un hermite eut une ſemblable viſion, & fut lui en rendre compte, & l'exhorta à ſe retracter: le Roi ſe mit en colere, le traita de fou, & revint à ſa chanſon. La nuit ſuivante il y eut de ſi horribles tempêtes accompagnées de tonnerres, de foudres & d'éclairs, qu'on eût dit que le ciel alloit tomber. Le feu du ciel brûla dans la chambre d'Alfonſe les habits du Roi & ceux de la Reine; alors ce Prince aux abois aiant fait venir l'hermite lui confeſſa ſon peché, pleura, s'humilia, ſe dedit de ſon blaſphéme; plus il pleuroit plus on voioit diminuer la tempête, & enfin elle ceſſa. Roderic Sanctius au commencement de ce recit allegue (*k*) les Annales d'Eſpagne, & en cela pour le moins il ne faut point douter qu'il ne s'abuſe, car ſi les Annales en faiſoient mention, Mariana qui a écrit depuis lui, & qui étoit infiniment plus habile & plus judicieux que lui, n'auroit point uniquement allegué la tradition populaire, ni ſuprime les ſonges, les tempêtes & le repentir. En tout cas le Compilateur François raporte infidelement ce prodige. Un Miniſtre Lutherien (*l*) aplique au ſyſtême des cieux le blaſphéme d'Alfonſe, & ajoûte que la punition de ce Roi fut de mourir en exil dans un païs etranger. Cela eſt faux, car il mourut (*m*) à Seville l'une des villes qui avoient perſevere dans l'obeïſſance.

(*I*) *Les predictions aſtrologiques furent cauſe.*] On dit qu'aiant connu par l'aſtrologie qu'il ſeroit depoſſedé de ſon Roiaume, il devint ſi ſoupçonneux, ſi defiant, ſi cruel, qu'il ſe fit un nombre innombrable d'ennemis; ce qui ruina ſes affaires. Il eſt fort poſſible qu'une prediction qui n'eſt en ſoi qu'une chimere, devienne un mal très-réel par la conduite qu'elle fait tenir. Les exemples qu'on allegue des predictions qui ont été accomplies ſont preſque tous bâtis ſur ce fondement. Mais ecoutons Mariana. (*n*) *Id fore aſtra memorans porendiſſe ejus artis non ignaro, ſi ars eſt & non potius inane mortalium ludibrium quod à prudentibus ſemper accuſabitur, & ſemper tamen patronos habebit. Ex eo ferunt ſuſpicacem eſſe redditum, atque ex metu ſuſcepta cruditate magnam ejus odii partem concitaſſe quæ illi calamitati fuit.*

(*K*) *Un Prince qui en étoit ſi orné.*] Il entendoit l'aſtronomie, la philoſophie, & l'hiſtoire comme s'il n'avoit été qu'un homme d'étude, & il compoſa des livres ſur le mouvement des cieux, & ſur l'hiſtoire d'Eſpagne qui ſont très-beaux. (*o*) *Quod admirabilius quam in cæteris educato armaque à prima ætate tractanti tantam fuiſſe aſtrorum, philoſophiæ, rerumque geſtarum cognitionem, quantam vix otioſi homines in umbra aſſequuntur! Exſtant de aſtrorum converſionibus, de Hiſpanica Hiſtoria ab Alfonſo edita volumina magno ingenio, incredibili ſtudio.* Roderic Sanctius nous donne à entendre qu'Alfonſe n'avoit fait que donner ordre à d'habiles gens de faire ces livres. (*p*) *Idem Alfonſus rerum in orbe geſtarum librum accommodatiſſimum per ſapientes ſcribi fecit, quem generalem Hiſtoriam Hiſpani appellant. . . . .* (*q*) *Aſtrologus appellatus eſt. Cujus nomine, neſcio an ſapientia, tabulæ Alfonſinæ & aliæ Aſtrologicæ conſiderationes compilatæ ſunt, & ſub ejus regio nomine luſtrantur.* Ceux qui pourront conſulter Nicolas Antonio (*r*) ſatisferont bien ſans doute leur curiolité ſur ce point-ci. Je ne ſai où un Miniſtre (*ſ*) de Rotterdam a lu ce qu'il debite touchant la Juriſprudence d'Alfonſe. *Legibus ſuis deditiſſimus, omnium ferè populorum & gentium de legibus volumina evolvit, ac ſeptem libros pro æquitatis moderatione collegit, ut & hominibus & divino cultui neceſſaria ſingulis interſerunt.* Cela ſans doute n'a pas d'autre fondement que ce qui a été dit ci-deſſus, touchant la compilation du Coutumier ou du Code de Caſtille faite ſous le regne d'Alfonſe; ce qui n'eſt pas une preuve que ce Prince ait entendu la Juriſprudence: à moins qu'on ne veuille ſoutenir que Juſtinien a été le plus docte Juriſconſulte de ſon ſiecle. Conſiderez bien ce que je cite de Roderic Sanctius, vous ne douterez pas que les paroles du Miniſtre de Rotterdam n'en viennent: c'eſt peut-être de la trentieme main. *Alfonſus legibus condendis deditiſſimus fuit*

(*a*) *Ib. lib. 14. c. 5.*

(*b*) *Je me ſers des termes de l'Auteur de la pluralité des Mondes.* L'embarras de tous ces cercles, *dit-il, page 15. de l'édition de Hollande*, étoit ſi grand, que dans un tems où l'on ne connoiſſoit encore rien de meilleur, un Roi d'Aragon (*faute d'impreſſion à ce que je croi pour Roi de Caſtille*) grand Mathematicien, mais aſſurément fort peu devot, diſoit que ſi Dieu, &c.

(*c*) *Nouvell. de la Republ. des lettres Mai 1686. pag. 488.*

(*d*) *Monit. & exempl. polit. c. 4.*

(*e*) *Th. Raynaud. tract. de Emunctis præf. & pag. 81.*

(*f*) *Part. 4. Hiſt. c. 5.*

(*g*) *In fortalitio fidei I. 4 cent. 9. bello 138.*

(*h*) *Le P. d'Enfant, mois de Mars pag. 143.*

(*i*) *Hiſtor. Hiſpan. part. 4. c. 5.*

(*k*) *Ut tradunt Hiſpanorum Annales.*

(*l*) *Spizelius in felice literato pag. 218. 219.*

(*m*) *Mariana l. 15. c. 7.*

(*n*) *Id. lib. 14. c. 5.*

(*o*) *Id. lib. 13. cap. 9.*

(*p*) *Roderic. Sanctius Hiſt. Hiſpan. part. 4. c. 1.*

(*q*) *Id. ib. c. 5.*

(*r*) Dans ſon bibliotheca Hiſpana vetus. *Voiez le Journal des Savans 1697. pag. 462. édit. de Holl.*

(*ſ*) *Riddanus, de eruditi. c. 3. pag. 147. apud Saldenum de hæreſ. pag. 318.*

Digitized by Google

mencé ſous le regne de ſon pere à former un Code ou un Corps de Droit. Ce grand Ouvrage fut achevé par ſes ſoins. On ne fit aucun compte de ſon teſtament, par lequel il (*L*) avoit laiſſé ſon Roiaume à Alfonſe ſon petit-fils, par ſubſtitution à Ferdinand frere d'Alfonſe, & puis à Philippe Roi de France *. Sanche ſe maintint ſur le thrône, pendant que ſes neveux avoient de la peine à jouïr de la liberté. Iolante leur grande mere s'étoit refugiée de bonne heure avec eux à la Cour du Roi d'Aragon, pour éviter l'attentat que leur oncle eût aparemment formé ſur leur vie, pendant même celle d'Alfonſe, s'il les avoit eus en ſa puiſſance. Tant il eſt vrai que l'envie de regner étouffe tous les ſentimens de l'humanité, & renverſe toute la juſtice! Cette reflexion eſt de (*M*) Mariana.

* *Id. Mariana l. 14. c. 7.*

CASTILLE (BLANCHE DE) Reine de France, mere de Saint Louïs, eut de très-grandes qualitez. Elle étoit fille d'Alfonſe IX. Roi de Caſtille, & fut mariée à Louïs de France fils aîné de Philippe Auguſte † le 23. de Mai 1200. Elle fut couronnée avec ſon mari Louïs VIII. le 6. d'Août 1223. & declarée Regente par la derniere volonté de ce Prince au mois de Novembre 1226. Louïs IX. leur fils aîné commençoit alors ſa 12. année, & en ce tems-là les Rois de France n'étoient majeurs qu'à l'âge de 21. ans accomplis: ainſi la Regence de cette Dame fut d'une aſſez longue durée, pour lui donner lieu de faire éclater ſon habileté & ſon courage. Elle eut beſoin de l'un & de l'autre de ces talens, car à peine eut-on couronné le jeune Roi le 1. Decembre 1226. qu'il s'éleva une terrible guerre civile. Les Princes & les Grans du Roiaume ſe liguerent, & prirent ‡ pour fondement de leur ligue, que la Regence du Roiaume eût été donnée à une femme étrangere. Blanche ne s'étonna point dans une conjoncture ſi delicate & ſi perilleuſe, & ſe ſervant de tous les moiens que ſa prudence lui ſuggeroit, elle vint à bout de ce formidable parti, autant de fois qu'il renouvella ſes complots. On pretend que ſa beauté (*A*) ne lui fut pas inutile dans ces ſortes d'occaſions, & qu'elle en tira de très-bons ſervices ſans rien faire contre ſon honneur. Tout le monde ne demeura pas d'accord de ce dernier point, & il n'y a eu guere de Reines qui aient plus éprouvé que celle-ci la malignité de la mediſance. On l'accuſa non ſeulement d'avoir eu ‖ des galanteries, mais auſſi de prêter la main (*B*) à celles du Roi ſon fils, par l'envie de l'éloigner des affaires, & de ſe conſerver une au-

† *A Pontmor en Normandie.*

‡ *Joinville, Chronique du Roy Saint Loys c. 14.*

‖ *Voiez l'article de Thibaut Comte de Champagne.*

fuit . . . . . leges enim Romanas in regnis ſuis legi fecit licet minime eis ſubjiceretur. Demum ex omnibus ſummâ moderatione & ratione ac æquitatis vibramine ſeptem libros quos partitas vocant inſtituit & ſalubriter compilavit, in quibus ſacratiſſimæ leges non ſolum ad cauſas hominum decidendas, ſed ad divinum cultum dirigendum augendumque continentur. Ce ſeroit ſe tromper groſſierement que de pretendre qu'Alfonſe a été lui-même le Compilateur de ces loix. Il a fait en cela le perſonnage que Theodoſe, Juſtinien, Louïs XIV. ont ſoutenu dans la compilation des Codes qui portent leur nom. Mariana ne nous permet pas d'en douter. Ceux qui diſent (*a*) qu'Alfonſe avoit lu la Bible 14. fois, lui attribuent ce qui ne convient qu'à un autre Alfonſe Roi d'Aragon & de Naples, qui a vécu au XV. ſiecle: j'en parle dans ſon article. Ce n'eſt point la ſeule choſe que l'on tranſporte de celui-ci ſur celui-là; Mr. Hofman a donné au Roi de Caſtille outre les 14 lectures du Vieux & du Nouveau Teſtament, ce qu'Antoine Panormita raporte touchant l'inclination du Roi de Naples pour les ſciences, & touchant la gueriſon d'une maladie par la lecture de Quinte Curce. En recompenſe Mr. Lloyd tranſporte ſur le Roi d'Aragon le travail, & la depenſe des tables aſtronomiques du Roi de Caſtille.

(*a*) *Mororius dit, & Matthias auſſi.* Theatr. Hiſtor. p. m. 694. *où à cauſe de cela il le nomme* regem pium & religioſiſſimum.

(*L*) *Il avoit laiſſé ſon Roiaume à Alfonſe ſon petit-fils.*] Concluez de là que le bon Feuillant Dom Pierre de Saint Romuald avoit puiſé dans des ſources bien bourbeuſes, lors qu'il a écrit „ (*b*) qu'Alfonſe de-la-„ ra pour ſon ſucceſſeur à la couronne le puîne de „ ſes enfans, le preferant à ſon aîné Sanche, pour „ avoir trouvé par les regles de ſon Aſtrologie qu'il ſe-„ roit le plus favoriſé des aſtres, ce qui fut cauſe de „ leur haine mutuelle, & enfin de-là mort de ce puîné „ & de la ſienne propre: car l'aîné ne pouvant ſupor-„ ter cette exheredation ſe rebella contre lui, le fit „ mourir en priſon & tua ſon frere, puis ſe ſaiſit de „ la couronne. „ Il n'eſt pas poſſible d'accumuler plus de menſonges les uns ſur les autres qu'il y en a là, & neanmoins ce paſſage a (*c*) ſervi & ſervira d'original a bien d'autres Compilateurs.

(*b*) *Abregé du Threſor Chronolog. to. 3. ad ann. 1282.*

(*c*) *Le Pere l'Enfant l'a inſeré dans ſon mois de Mars pag. 143.*

(*M*) *Cette reflexion eſt de Mariana.*] Raportons ſes paroles. (*d*) *Violantes Caſtellæ regina nepotum ætatem in quos poteſtatem habebat propenſa ludibrio eſſe dolens Sanctio prælato, neque ſatis ab ejus injuria tutam, uſque adeo omnia jura perverſit exitiabilis imperandi cupido, fugam meditato . . . . . cum illis in Aragoniam abiit, Alfonſo nequicquam cum res eſſet indicata prohibere conato dolentique, adeo ut nulla ſui propria regnique clade moveri magis potuiſſet. . . . (e) Gallo regi cura erat ne in patrui poteſtatem redacti ſalutis, libertatis certè periculum adirent, non ignaro naturam mortalium ambitioſam & imperii cupiditate in crudelitatem pronam eſſe.* Cette peinture eſt fort bonne.

(*d*) *Mariana lib. 14. c. 3.*

(*e*) *Id. ib. cap. 4.*

(*A*) *Que ſa beauté ne lui fut pas inutile.*] Un hiſtorien moderne (*f*) parle de cette beauté comme l'on feroit dans Clelie, ou dans quelque autre Roman. Il n'y avoit, dit-il, aucune Dame *qui oſat conteſter à* Blanche *l'avantage de la beauté, & toutes avoüoient de bonne foi qu'elle les ſurpaſſoit infiniment en bonne mine. . . . . Sa beauté n'étoit alterée ni par les ſaiſons ni par les années, & les dix enfans dont elle accoucha n'en diminuerent ni la fraicheur ni la delicateſſe.* Mais venons au fait. *Sa chaſteté*, continuë-t-il, *fut impenetrable, & c'étoit pourtant la vertu qui lui fut plus conteſtée durant ſa vie & apres ſa mort. On lit encore les Satyres qui l'attaquoient par un endroit ſi delicat, & le pis fut qu'elle donna pretexte à la calomnie. Elle étoit perſuadée d'un des plus dangereux principes, dont les Dames puiſſent être prevenues, ſavoir qu'il y a des conjonctures rares à la verité, mais pourtant poſſibles, qui leur permettent de negliger les debets de l'honneur, pourveu qu'elles en conſervent inviolablement le ſolide: c'eſt-à-dire, que la Reine Blanche poſoit pour fondement de ſa politique, qu'elle pouvoit en conſcience tacher de donner de l'amour aux Grans, qu'elle deſeſperoit de pouvoir engager par une autre voye dans ſes interêts, lors qu'il s'agiſſoit d'éviter ou de terminer une guerre civile. On n'en verra que trop de preuves dans la ſuite de cette Hiſtoire.* Voiez l'article de Thibaut Comte de Champagne.

(*f*) *Varillas, minorité de St. Louïs pag. 8. & 9.* Ce n'eſt qu'un fragment imprimé à la Haie l'an 1685.

(*B*) *De prêter la main* aux galanteries *du Roi ſon fils.*] Saint Louïs fit paroître toute ſa vie beaucoup d'attachement a la vertu; mais il étoit preſque impoſſible qu'il ſauvât juſqu'aux aparences de la chaſteté avant que d'être marí. Les particuliers à cet egard bronchent beaucoup plus, qu'à l'égard des autres devoirs du Chriſtianiſme, ſoit que le temperament les pouſſe avec plus de force vers l'impureté, que vers d'autres vices; ſoit à cauſe que le point d'honneur humain eſt incomparablement plus favorable aux jeunes hommes qui pechent contre la chaſteté, qu'à ceux qui commettent d'autres crimes. Si cela eſt vrai à l'égard des particuliers, que ſera-ce d'un jeune Roi? On pretend neanmoins que celui dont nous parlons ne broncha point dans un chemin ſi gliſſant. Il eſt vrai qu'*il ne* (*g*) *plut pas à Dieu qu'il* echapât aux *traits de la calomnie. On ne pouvoit comprendre que n'ayant pas encore dix-neuf ans, il fût ſans atteinte au milieu des perils de la Cour, & dans une place où tout va au devant des deſirs. Et d'ailleurs les Courteſans corrompus, ravis de pouvoir autoriſer leurs deſordres par l'exemple de leur Prince, appuyerent, s'ils ne formerent eux-mêmes quelques bruits qui coururent, & qu'on accompagna d'aſſez de vraiſemblance pour allarmer ceux qui s'intereſſoient à ſa vertu. Un bon Religieux entr'autres ſe crut obligé d'en avertir la Reine, & lui vint donner cet avis d'une maniere à la perſuader qu'il en doutoit moins qu'il n'eût voulu. Il lui fit même ſentir qu'on la ſoupçonnoit d'en ſavoir autant de nouvelles que perſonne, & de ſe mettre peu en*

(*g*) *Hiſtoire de St. Louïs l. 3. ad ann. 1233. pag. 134. édit. de Bruxelles 1688. L'Auteur cite le 5. vol. des Hiſtoriens de France publiez par Du Chene, pag. 446.*

autorité plus abſoluë. Les ſoins tout particuliers qu'elle (C) avoit eus de l'élever, & le bonheur avec quoi elle diſſipa toutes les tempêtes qui ſe formerent pendant la minorité, inſpirerent à ce jeune Prince beaucoup de reſpect & de tendreſſe pour elle. On peut aſſûrer qu'il lui laiſſa prendre trop d'empire ſur lui: l'hiſtoire en a (D) conſervé des particularitez qui nous perſuadent que cette Reine avoit aporté de ſon païs une humeur un peu trop altiere. Ce n'étoit pas le moien de s'en corriger, que de ſe brouiller comme elle fit avec la Reine ſa belle-fille: au contraire cette concurrence d'autorité ne pouvoit que rendre ſes paſſions plus imperieuſes. Il eſt facile de s'imaginer que St. Louis n'étoit pas trop à ſon aiſe parmi toutes ces diſputes de ſa mere & de ſa femme, car de peur d'irriter celle-là, il n'oſoit pas même faire des careſſes β à celle-ci. Il emmena * ſon épouſe à la Terre Sainte lors qu'il s'engagea à la Croiſade, & laiſſa l'autre dans ſon Roiaume en qualité de Regente. On doit avoüer à la gloire de la Reine Mere qu'encore qu'elle s'attendît ſans doute à regner en l'abſence de ſon fils, elle tâcha † de le detourner de cette malheureuſe expedition. Elle ne vêcut pas juſques au retour de St. Louïs, car elle mourut l'an 1252 ‡. s'étant ſignalée dans cette 2. Regence par bien des actions de tête, au milieu de pluſieurs conjonctures delicates. Le Roiaume ſoufrit beaucoup en ce tems-là, par les fureurs d'un grand nombre de gens ſimples ‡ que certains (E) Viſionaires infatuerent. L'opreſſion des peuples ſous le joug des Eccleſiaſtiques étoit pitoiable. On fit (F) une action de vigueur pour y aporter quelque remede. La nouvelle de la mort de Blanche affligea extremement le Roi

β *Voiez les remarques D & G.*

* *L'an 1248.*

† *Hiſtoire de St. Louis l. 6. n. 15. pag. m. 321.*

‡ *St. Louïs ne revint en France qu'en 1254.*

‡ *On les apella Paſtouraux. Voiez l'Hiſtoire de St. Louis l. 10. pag. 113. & ſuiv. ad ann. 1252.*

peine de ce que faiſoit ſon fils pourveu qu'elle gouvernât. Elle ne pouvoit guere recevoir un coup plus ſenſible. Mais conſiderant plus le zéle de ce Religieux que l'air dont il lui parloit, elle juſtifia le Roi, & ſe juſtifia elle-même avec tant de modeſtie, qu'il n'étoit pas poſſible de douter, & qu'elle ne ſe tint aſſûrée de la ſageſſe de ſon fils, & que de ſa part elle ne fût incapable de tremper en aucune ſorte dans les fautes qu'il pouvoit faire. Il en étoit lui-même ſi éloigné, & toutes ſes actions le marquoient ſi viſiblement, que ces vains bruits ſe diſſiperent en moins de rien, & pour ne renaître jamais.

La Reine Blanche fut la nourrice de ſon fils.

(a) *Varillas, minorité de St. Louis pag. 20.*

(C) *Les ſoins tout particuliers qu'elle avoit eus de l'élever.*] Elle le nourrit elle-même, & cela ſans vouloir ſouffrir qu'il prit d'autre lait. On raporte là-deſſus une circonſtance qui eſt non ſeulement d'une extrême ſingularité, mais auſſi très-propre à nous montrer combien elle s'étoit entêtée ſur ce ſujet. „ (a) Un „ jour que la Reine étoit dans la plus grande ardeur „ d'un accés de fievre qui dura extraordinairement, „ une Dame de qualité, qui pour plaire à ſa Majeſté „ ou pour l'imiter nourriſſoit auſſi ſon fils, voyant le „ petit Louïs pleurer de ſoif, s'ingera de lui donner „ la mammelle. La Reine au ſortir de ſon accés de„manda ſon fils, & lui preſenta la ſienne: mais le pe„tit Louïs n'en voulut point, ſoit qu'il fût pleine„ment raſſaſié, ou qu'un lait brûle le rebutât, après „ en avoir pris autant de frais qu'il lui en faloit. Il „ n'étoit pas difficile d'en deviner la cauſe, & la Rei„ne la ſoupçonna d'abord. Elle feignit d'être en pei„ne de remercier la perſonne à qui elle étoit redeva„ble du bon office rendu à ſon fils durant ſon mal; „ & la Dame croyant faire ſa cour, avoüa que les „ larmes du petit Louïs l'avoient ſi ſenſiblement tou„chée, qu'elle n'avoit pu s'empêcher d'y mettre re„mede. Mais la Reine au lieu de repartir, la regar„da d'un air dedaigneux, & enfermant ſon doigt „ dans la bouche de ſon fils, le contraignit ainſi de „ rendre tout ce qu'il avoit pris. Cette violence don„na de l'étonnement à ceux qui la virent; & la Rei„ne pour la faire ceſſer dit, qu'elle ne pouvoit en„durer qu'une autre femme eût droit de lui diſputer „ la qualité de mere: tant on étoit alors perſuade que „ la nourriture des enfans faiſoit partie de leur édu„cation. „

(b) *Joinville, Chronique du Roi St. Louis, chap. 76. pag. m. 262, 263.*

(D) *L'hiſtoire en a conſervé des particularitez.*] Cette mere imperieuſe aiant conçu de la haine pour ſa bru, l'empêchoit le plus qu'elle pouvoit de coucher avec le Roi ſon mari, & ce Prince s'aſſujettiſſoit contre ſon gré à cette nouvelle eſpece de ſervitude; car quand il oſoit aller au lit de ſa femme, il prenoit ſes precautions pour n'y être pas ſurpris. Voulez-vous voir une plus rude tyrannie que celle que ſoufrent un mari & une femme, qui n'ont pas la liberté de ſe rendre tout à leur aiſe le devoir conjugal. La Reine Blanche ne vouloit pas même ſouffrir que ſon fils rendit des viſites à ſa femme dangereuſement malade. Prouvons tout ceci par le temoignage d'un Auteur contemporain. „ (b) La cauſe pourquoi la „ Roine n'aimoit pas la mere du Roi eſtoit pour les „ grans rudeſſes, qu'elle lui tenoit; car elle ne vou„loit ſouffrir que le Roi hantait, ne fuſt en la com„pagnie de la Roine ſa femme, ains le deffendoit a „ ſon pouvoir. Et quant le Roi chevauchoit aucunes „ fois par ſon Royaume, & qu'il avoit la Roine Blan„che ſa mere, & la Roine Marguerite ſa femme, „ communément la Roine Blanche les faiſoit ſeparer „ l'un de l'autre, & n'eſtoient jamais logés enſemble„ment. Et advint un jour, qu'eus eſtans a Pontoiſe, „ le Roi eſtoit logé au deſſus du logis de la Roine ſa „ femme, & avoit inſtruits ſes Huiſſiers de ſalle, en „ telle façon, que quant il vouloit aller coucher avec „ la Roine, & que la Roine Blanche vouloit venir en „ la chambre du Roi ou de la Roine, ils battoient „ les chiens, affin de les faire crier: & quant le Roi „ l'entendoit, il ſe muſſoit de ſa mere: ſi trouva ce„lui jour la Roine Blanche en la chambre de la Roi„ne, le Roi ſon mari, qui l'eſtoit venue voir, pour„ce qu'elle eſtoit en grand peril de mort, a cauſe „ qu'elle s'eſtoit bleſſee, d'un enfant qu'elle avoit eu, „ & le trouva cache derriere la Roine, de peur qu'el„le ne le viſt: mais la Roine Blanche ſa mere l'ap„perceut bien, & le vint prendre par la main, lui „ diſant: venés vous en, car vous ne faites rien ici, „ & le ſortit hors de la chambre. Quant la Roine „ vit que la Roine Blanche ſeparoit ſon mari de ſa „ compagnie, elle s'eſcria a haute vois: helas, ne me „ laiſſeres vous voir mon Seigneur! ni en la vie, ni a „ la mort! & ſe diſant elle ſe paſma, & cuidoit-on „ qu'elle fuſt morte: & le Roi qui ainſi le croyoit, y „ retourna la voir ſubitement, & la fit revenir de pa„ maiſon. „

(E) *Que certains Viſionaires infatuerent.*] La Reine Blanche ne demêla point d'abord leur pernicieux égarement. Un Auteur lui veut *faire un grand merite, d'avoir avoüé qu'elle s'étoit trompée ſur le ſujet des Paſtoureaux, loüange bien mediocre a mon ſens. Car d'avoir pris des ſcelerats pour des gens de bien, ce n'eſt qu'une erreur humaine, qui peut venir de la bonté du cœur, & que l'amour propre ſe fait un plaiſir d'avoüer: mais s'il ſe fût agi de gens de bien calomniez, & qui n'euſſent eu que leur innocence pour appui; c'étoit en ce cas que l'on ne pouvoit être trop loué, & c'eſt en ce cas auſſi qu'il ne faut guere l'eſperer* (c). Cette reflexion du nouvel hiſtorien de St. Louis eſt très-fine & très-judicieuſe.

(c) *Hiſt. de St. Louis liv. 10. pag. 125.*

Tyrannie du Chapitre de Paris châtiée par la Reine Blanche.

(F) *On fit une action de vigueur pour y aporter quelque remede.*] Le Chapitre (d) de Paris avoit fait mettre en priſon *tous les habitans de Chatenai & de quelques autres endroits pour diverſes choſes qu'on leur imputoit, & qui étoient interdites aux ſerfs, car c'étoit alors la condition du peuple, & ſur tous des habitans de la campagne.* On les vendoit avec les terres comme *une dependance* (e) *qui en faiſoit partie. Une faule de ces malheureux languiſſoit donc dans les priſons du Chapitre, où manquant même du neceſſaire pour la vie, ils étoient en danger de mourir de faim & de miſere. Blanche touchée de compaſſion aux plaintes qu'elle en reçut, envoya demander qu'à ſa conſideration on voulût bien les relâcher ſous caution, aſſurant que de ſa part elle s'informeroit des choſes, & feroit toute ſorte de juſtice. Mais le Chapitre après avoir repondu que perſonne n'avoit rien à voir ſur ſes ſujets, & qu'il pouvoit les faire mourir ſi bon lui ſembloit, envoya encore prendre les femmes & les enfans qu'il avoit d'abord épargnez. Plus en haine de les voir honorez d'une telle protection, on les traita de ſorte qu'il en mourut quantité, ſoit par la faim, ſoit par l'incommodité qu'ils ſouffroient du chaud dans un lieu à peine capable de les contenir. Blanche indignée d'une action où il n'y avoit pas moins d'inſolence que d'inhumanité . . . . . ſe tranſporta avec main forte à la priſon du Chapitre, dont elle ordonna qu'on*

(d) *Ib. pag. 122. 123.*

(e) *C'eſt ce qu'on apelloit anciennement ſervos glebæ ou glebæ adſcriptitios.*

Digitized by Google

Roi ſon fils: la Reine ſa belle-fille en pleura à chaudes larmes, mais elle fut aſſez ſincere pour avoüer la (G) veritable raiſon de ſes pleurs. Quelques Auteurs content de la Reine Blanche une bonne partie des choſes qui preparent le chemin (H) à la canoniſation. D'autre côté on voit encore certains monumens de la paſſion que le Comte de Champagne eut pour elle, qui ſemblent ſignifier qu'il ne ſoupira pas toûjours inutilement. J'en parlerai dans l'article de ce Comte. Le nouvel hiſtorien de St. Louis prend parti pour elle hautement ſur cet article, mais il ne nie point qu'elle n'eût quelques defauts. La maniere dont il s'exprime m'engage à raporter (I) ſes propres paroles.

CASTOR, ancien Auteur. Voiez la remarque N de l'article *Dejotarus*.

CASTRICIUS (MARC) étoit Magiſtrat dans Plaiſance (A) l'an 669. de Rome, lors que le Conſul Cneïus Carbon tâchant d'engager toutes les villes d'Italie au parti de Marius contre Sylla, leur demandoit des ôtages. Comme Caſtritius ne voulut point permettre que les habitans de Plaiſance lui en donnaſſent, Carbon pretendit l'intimider en lui diſant qu'il avoit pluſieurs épées; & moi pluſieurs années, lui repartit Caſtritius; & la choſe en demeura là. Une pareille reponſe a été faite par (B) Solon & par quelques autres. C'étoit ſignifier qu'on croioit qu'un petit bout de vie qu'on avoit de reſte, n'étoit pas la peine de faire un faux pas. Ce Caſtritius ne ſauroit être le même que celui dont Ciceron parle dans l'Oraiſon pour Lucius Flaccus, car il paroît par les honneurs que les habitans de Smyrne firent à celui-ci qu'il ne * mourut pas fort âgé. Outre que Ciceron s'exprime d'une maniere à perſuader, qu'ils n'étoient pas trop convaincus du merite de ce perſonnage. Le même Ciceron parle † ailleurs d'un Marcus CASTRITIUS qui eſt ſans doute different des deux autres, car il le loue tout de bon, & il raporte que Verres étant Preteur en Sicile lui fit des preſens. Or le Magiſtrat de Plaiſance étoit fort vieux, lors que Verres n'étoit encore que Queſteur ſous Cneïus Carbon l'an 669. de Rome.

CASTRITIUS (TITUS) enſeignoit la Rhetorique à Rome dans le II. ſiecle, avec plus de reputation qu'aucun de ſes contemporains. Aulugelle qui fut ſon diſciple en ‡ parle comme

* *At Caſtritium quibus verbis, Dii immortales! decus patriæ, ornamentum pop. Rom. FLOREM JUVENTUTIS appellant.* *Cicero pro L. Flacco.*

† *M. Caſtritius ſummo ſplendore, ingenio, gratia præditus.* *Id. in Verr. Orat. 8.*

‡ *Aul. Gellius lib. 11. cap. 13. & l. 13. c. 20.*

(a) *Joinville ubi ſupra pag. 262.*

(†) *Voiez la fuite de ce paſſage dans la remarque D.*

(b) *Mezerai, abregé chron. ad ann. 1252. tom. 1. pag. 731.*

(c) *Hiſtoire de St. Louis l. 10. pag. 124.*

(d) *Elle la fonda environ l'an 1242. Le Roi St. Louis ratifia cette fondation peu avant ſon départ pour la Terre Sainte. Ib. l. 9. pag. 277.*

(e) *Ibid. liv. 10. pag. 124.*

(f) *Ibid. pag. 125. 126.*

(g) *Ibid. pag. 126.*

(h) *In Val. Maxim.*

(i) *A la page 250. du 2. tome. Cette hiſtoire fut imprimée à Paris l'an 1675.*

(k) *Cicero, in Catone majore c. 20. Voiez auſſi Plutarque & Diogene Laërce in vita Solonis.*

(l) *Plut. in Cæſare pag. 714. C.*

(m) *Val. Maxim. l. 6. c. 2.*

qu'on enfonçât les portes: & comme on pouvoit en faire difficulté, par la crainte des cenſures ſi communes en ce tems-là, elle y donna le premier coup d'un bâton qu'elle avoit à la main. Celui-là fut ſi bien ſecondé, qu'en un inſtant la porte s'en alla par terre, & l'on vit ſortir une foule d'hommes, de femmes, & d'enfans, avec des viſages defigurez, qui ſe jettant à ſes piez la ſupplierent de les prendre ſous ſa protection, ſans quoi la grace qu'elle leur faiſoit leur coûteroit bien cher. Elle le fit en effet, & ſi bien qu'après avoir fait ſaiſir les revenus du Chapitre, juſqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit à l'autorité dont elle étoit depoſitaire, elle l'obligea même d'affranchir ces habitans pour une certaine ſomme par an. Ce fut preſque en ce tems-là que commencerent ces ſortes d'affranchiſſemens, ou du moins qu'ils devinrent fort communs. Si quelques-uns trouvent que j'ai cité un trop long paſſage, ils ſe plaindront qu'en leur faiſant voir un beau morceau de l'hiſtoire de nôtre Blanche, je leur expoſe deux ou trois autres faits fort ſinguliers. Leur plainte ſera donc très-mal fondée.

(G) *Pour avoüer la veritable raiſon de ſes pleurs.*] Il ſeroit un peu ſurprenant qu'une Reine auſſi gênée dans ſes droits matrimoniaux que l'étoit l'épouſe de Louis IX. ſe fût affligée de voir qu'elle ne trouveroit plus à ſon arrivée en France la cauſe de ſa contrainte. Le Sire de Joinville ne manqua pas d'être ſurpris de l'affliction de la jeune Reine; il ſavoit combien & pourquoi elle haïſſoit la defunte, mais voici quel fut le devoüement de ſa ſurpriſe; *Après que je fu parti de la chambre du Roy*, dit-il (a), *Madame Marie de Bonnes-verres, me vint prier que j'allaſſe devers la Reine, pour la reconforter, & qu'elle menoit un merveilleux deuil. Quand je fu en ſa chambre, & que je la vi pleurer ſi amerement, je ne me peus tenir de lui dire: qu'il eſtoit bien vrai, qu'on ne doit mie croire femme à plourer, car le deuil qu'elle menoit, eſtoit pour la femme qu'elle haïſſoit plus en ce monde. Et lors elle me dit, que ce n'eſtoit pas pour elle qu'elle plouroit ainſi, mais que c'eſtoit pour le grand malaiſe, en quoi le Roi eſtoit, & auſſi pour leur fille, qui eſtoit demourée en la garde des hommes: laquelle fut depuis Reine de Navarre.* Il ajoûte la cauſe de cette haine: c'eſt, dit-il, que la Reine Blanche empêchoit le plus qu'elle pouvoit que le Roi ſon fils ne couchât avec ſon épouſe: *Et la cauſe pourquoi la Reine n'aimoit pas la mere du Roi, eſtoit pour les grans rudeſſes qu'elle lui tenoit; CAR elle ne vouloit ſouffrir que le Roy hantaſt, ne fuſt en la compagnie de la Reine ſa femme, ains le deffendoit à ſon pouvoir* (†).

(H) *Qui preparent le chemin à la canoniſation.*] Elle ne ſe contenta pas d'être enrollée dans le tiers Ordre de Saint François, *félon* (b) *la devotion de ces temps-là*, elle fit encore (c) *profeſſion de l'Ordre de Cîteaux entre les mains de l'Abbeſſe de Maubuiſſon* peu de jours avant que de rendre l'ame. Quand on la porta à cette Abbaie (d) où elle voulut être enterrée, elle étoit vêtuë (e) *des ornemens royaux ſur ſes habits de Religieuſe.* Mais ce n'eſt pas là une choſe bien extraordinaire, & je ne la raporte pas comme la preuve de ce de quoi il s'agit ici: je croi ſeulement que cela n'a point été inutile, pour faire que dans la ſuite des tems on ait donné à la Reine Blanche *le titre de bienheureuſe, qu'on l'ait miſe dans quelques martyrologes, qu'on en ait conté des miracles & des apparitions* (f).

(I) *A raporter ſes propres paroles.*] L'hiſtorien dont je parle s'apelloit Mr. de la Chaiſe: j'ai ouï dire qu'il avoit été Conſeiller au Preſidial de Poitiers, & qu'il fut des amis de Mrs. de Port-Roial. *Il ne s'eſt guere vû de Princeſſe*, dit-il (g), *qu'on eut à defendre de tant de calomnies, ſi c'en étoit ici le lieu. Ce n'eſt pas qu'elle n'ait jamais fait de fautes. Par quel privilege s'en ſeroit-elle exemtée? Elle étoit femme, & regnoit. Mais de ce que parmi tant de grandes qualitez, il s'eſt trouvé quelques defauts, faiſoit-il que cela la mît en butte à la malignité, & qu'elle devint un objet de ces jugemens de ſamaritain, où l'on ſe fait honneur de cenſurer ce qu'on voit mervoilleuſement eſtimé? Elle put avoir trop de hauteur à l'egard des Grands dans ſa premiere regence, & peut-être alla-t-elle trop vîte en quelques occaſions. Selon bien de l'apparence, elle avoit vécu d'une maniere un peu dure avec la Reine ſa belle fille, par une jalouſie d'autorité qui n'eſt que trop naturelle: & je ne voudrois pas aſſûrer, qu'elle n'eût tâché de conſerver trop long tems le pouvoir que ſon habileté, & la qualité de mere lui avoient donné ſur l'eſprit de Louis dans ſa premiere jeuneſſe.*

(A) *L'an 669. de Rome.*] La commentaire *Variorum* ſur Valere Maxime place cet évenement à l'an de Rome DCXXI. ce qui eſt une lourde faute. Mais Mr. Moret de la Fayolle qui le place à l'an 667. & le P. (h) Cantel qui le place à l'an 671. ont leurs raiſons: ils ſuivent des faſtes Conſulaires differens des autres de deux ans. Je ne ſai pas ſur quoi Mr. de la Fayolle ſe fonde en apellant Cn. Caſtritius, celui qui a le prenom de Marc dans Valere Maxime qu'il cite. Voiez ſon hiſtoire (i) de la Republique Romaine. Dans le ſuplément de Moreri on a mis cet article ſous le mot *Caſtratius*. Nous dirons ci-deſſous que Charles Etienne a commis la même faute.

(B) *A été faite par Solon & par quelques autres.*] Je raporterai ce qu'on trouve dans Ciceron ſur ce ſujet: (k) *Hoc illud eſt quod Piſiſtrato tyranno à Solone reſponſum eſt, cum illi quærenti quo tandem ſpe freſus ſibi tam audaciter obſiſteret, reſpondiſſe dicitur, ſenectute.* Conſidius (l) fit une ſemblable reponſe à Jules Ceſar, & Ceſellius (m) aux Triumvirs. Voiez la proſe chagrine de la Mothe le Vayer à la page 337. du 9. tome de ſes Oeuvres.

comme d'un homme de grand poids, & de beaucoup de jugement, & il eſt aiſé de connoître par ſa remarque ſur β une periode d'une harangue de C. Gracchus, qu'il demêloit finement ces fauſſes penſées qui deviennent preſque imperceptibles, quand on les cache ſous la cadence harmonieuſe d'un beau langage. On voit γ ailleurs une autre marque (A) de ſon diſcernement. Ses mœurs ne contribuerent pas moins que ſa ſcience à le faire eſtimer de l'Empereur δ Hadrien, & pour peu que l'on examine comment il cenſure ζ quelques Senateurs qu'il inſtruiſoit, & qui parurent un jour devant lui (B) habillez d'une maniere peu convenable à leur rang, je veux dire en deshabillé, & comme nous dirions preſentement, *en pantoufles, & en robe de chambre*, on conçoit facilement qu'il conſervoit l'eſprit grave de l'ancienne Rome. On ne ſauroit bien determiner s'il étoit fils ou parent de ce CASTRITIUS (C) que Pline cite θ comme un Auteur qui avoit écrit du jardinage, ni ſi ces deux-là deſcendoient d'un CASTRITIUS qui fit φ ſavoir à Auguſte la conjuration de Murena, & que ce Prince tira depuis d'une fort mauvaiſe afaire, par la voie ſeule de l'interceſſion.

☞ CATALDUS, l'un des Saints de l'Egliſe Romaine, & le * Patron particulier de la ville de Tarente, a été Evêque de la même ville. On raconte qu'environ mille ans après ſa mort il ſe fit voir à un Prêtre, & qu'il lui dit, *allez deterrer un livre que je compoſai, & que je cachai en un tel lieu; portez-le inceſſamment au Roi: c'eſt un Ouvrage qui contient les ſecrets du ciel.* Ce fut en ſonge qu'il aparut à ce Prêtre, & qu'il lui donna cet ordre; il reïtera pluſieurs fois cette aparition, car on n'ajoûtoit guere de foi à ce ſonge, & l'on n'obeïſſoit point à ſon ordre. Enfin il ſe fit voir d'une autre maniere, le Curé étant ſeul dans ſon Egliſe & parfaitement éveillé, vit Saint Cataldus revêtu des ornemens épiſcopaux, qui lui commanda d'aller deterrer ſon livre le lendemain au lieu qu'il lui avoit indiqué en ſonge, & de le porter promptement au Roi. Il le menaça d'une rude peine en cas de deſobeïſſance. Le Prêtre fut plus docile cette fois-là, car dès le lendemain † il marcha proceſſionnellement avec le peuple vers le lieu où cet Ouvrage étoit enterré. On l'y trouva dans une caſſete de plomb, & l'on vit qu'il contenoit les miſeres qui devoient accabler bientôt tout le Roiaume de Naples, & dont vous verrez la deſcription dans l'Ecrivain que je cite ‡. On pretend que ceci arriva 4 au mois d'Avril 1492. Il y en a qui aſſûrent que ce vieux livre prophetique faiſoit eſperer que le Roiaume de Naples ſeroit garanti de cette ruïne prochaine, pourvu que le (A) Roi executât ce que Saint Cataldus lui preſcrivoit. Cette clauſe dont Alexander ab Alexandro ne parle point, confirmeroit les ſoupçons de ceux qui (B) prenent ceci pour une fraude pieuſe. Ils n'en demeureroient pas aux ſimples ſoupçons,

β *Id. l. 11. cap. 13.*

γ *Id. l. 1. cap. 6.*

δ *Id. l. 13. cap. 20.*

ζ *Id. ib.*

θ *In indice lib. 19.*

φ *Sueton. in Aug. cap. 56.*

* *Alexander ab Alexandro, genial. dier. lib. 3. c. 19. pag. m. 734.*

† Poſtera luce ſolemni pompa miniſtrum cum populi comitatu ad latebram, in qua longiſſimo ævo libellus latuerat, proceſſiſſe: eumque plumbeis tabellis obſignatum, & clavis obſeratum inveniſſe, ſatis conſtat. *Id. ib. pag. 735.*

‡ *Tiré d'Alexander ab Alexandro ubi ſupra.*

‡ *Spondanus, Annal. Eccleſ. ad ann. 1492. n. 13. il cite* Infix. in Diar. vit. S. Cataldi.

(a) *Aulus Gellius l. 1. cap. 6.*

(b) Præſertim cum ſuper ea re diceret quæ quotidiana intelligentia & communi pervulgatoque vitæ uſu comprehenderetur. *Id. ibid.*

(c) De moleſtia igitur cunctis hominibus eſt notiſſima confeſſus, eaque confeſſione fidem ſedulitatis veritatisque commeritus, &c. *Id. ibid.* (d) *Le Pere Hardouin in indice auct. Plini cite le chapitre* 21.

(A) *Une autre marque de ſon bon diſcernement.*] Ce fut lors qu'il refuta quelques Critiques qui trouvoient mauvais que Metellus haranguant le peuple pour lui recommander le mariage, eût avoüé que c'etoit un état neceſſairement incommode. (a) *Si ſine uxore, Quirites, poſſemus eſſe omnes ea moleſtia careremus. Sed quoniam ita natura tradidit ut nec cum illis ſatis commode, nec ſine illis ullomodo vivi poſſit, ſaluti perpetuæ potius quam brevi voluptati conſulendum.* C'eſt, diſoient-ils, autant detourner les gens de ſe marier, que le leur conſeiller, & ils marquoient comment il eût dû tourner la choſe. On ne peut nier qu'ils n'y donaſſent un bon tour. Mais Caſtritius leur repreſenta qu'un homme du caractere de Metellus, qui exerçoit alors la Cenſure, devoit autrement parler qu'un Rhetoricien; qu'il eſt permis à un Rhetoricien de ſe ſervir de raiſons fauſſes & captieuſes, & qu'il lui eſt honteux dans une mauvaiſe cauſe de ne point parer à tout; qu'il n'en va pas de même d'un Magiſtrat venerable par la gravité de ſes mœurs, & par ſa dignité, car il ne doit rien dire en public, dont lui & les autres ne ſoient convaincus, & principalement (b) lors qu'il s'agit d'un fait expoſé à l'experience journaliere, & à la notorieté publique; & qu'ainſi Metellus avoit dû convenir (c) de ce qui étoit manifeſte à tout le monde, & ſe rendre par là plus propre à perſuader le point important ſur quoi il parloit; car ſon aveu l'aiant mis à couvert de tout ſoupçon de deguiſement & d'artifice, diſpoſoit les auditeurs à croire le reſte.

(B) *Habillez d'une maniere peu convenable.*] On ne ſauroit deviner à quoi ſongeoit Mr. Moreri, lors qu'il fait dire à Aulugelle que Caſtritius uſa d'une grande ſeverité, *contre deux de ſes auditeurs qui étoient venus trop magnifiquement.* 1. Aulugelle ne reduit pas à deux les auditeurs cenſurez. il dit *diſcipulos quoſdam ſuos.* 2. Il ajoûte qu'ils étoient Senateurs, & c'eſt ce que Mr. Moreri ne devoit pas ſuprimer. 3. Il ne dit pas qu'ils *étoient venus trop magnifiquement*, mais au contraire que Caſtritius les vit *tunicis & lacernis indutos, & Gallicis calceatos.* On a corrige ces fautes dans l'edition de ce pais, mais on a cité le (d) chap. 21. du livre 13. d'Aulugelle, au lieu de citer le 20. que Mr. Moreri a bien cité, & on lui a laiſſe paſſer que Caſtritius s'apellât Caſtroitius plus communement. Charles Etienne donne le nom de Caſtratius & à ce Rhetoricien, & au Magiſtrat de Plaiſance; deux articles qui ont eté écliplez du Dictionaire de Lloyd. Mr. Hofman qui les a copiez de Charles Etienne, avertit à l'article du Rhetoricien qu'il faut lire *Caſtricius*, & il allonge ſon original pour nous envoier lire dans Aulugelle la cenſure des deux auditeurs trop bien habillez, *ſeveritatem ejus contra duos auditores nimium ornatos.* Voilà ce que c'eſt que de s'en fier à de mauvais guides.

(C) *De ce* CASTRICIUS *que Pline cite.*] Le P. (e) Hardoüin a relevé une bevue de Simler (f), qui a debité que Titus Caſtritius dont Aulugelle fait mention, a écrit un livre intitulé (g) *Cepurica*, dont Pline a tiré pluſieurs choſes. Si l'on conſulteit les ſources, on ne tomberoit pas dans ces mepriſes; Simler en ce cas-là eût vu qu'Aulugelle parle d'un Caſtritius dont il étoit diſciple, & par conſequent qui ne pouvoit avoir fait des livres citez par Pline.

(A) *Pourvu que le Roi executât.*] Cette condition eſt raportée par Mr. de Sponde. *Nonnihil menſe Aprili, ex revelatione prædicti Sancti, repertum fuiſſe librum tabellis plumbeis ab eo dum viveret juſſu divino ſcriptum, obſeratumque; quo vaticinium continebatur de calamitatibus & miſeriis quibus regnum vexandum eſſet, niſi Rex, ad quem illicò librum miſſi præcepit, ad amuſſim obſervares quæ in eo præcepta reperiret* (b). Il ajoûte que Philippe de Comines a parlé de cet Ouvrage de Saint Cataldus. Mais on ne peut avancer cela ſans ſe donner trop de liberté, car Philippe de Comines ne fait aucune mention de ce Saint. Voici ſes paroles: (i) *Le Roy Ferrand . . . . . porta grande paſſion en ſon cœur de voir venir ſur luy cette armée . . . . . & ſi trouva un Livre eſcrit, comme m'ons certifié des plus prochains de luy, en deffaiſant une chapelle, où y avoit deſſus:* (1) Le verité, avec ſon conſeil ſecret: *& veut l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui luy eſt advenu: & n'eſtoient que trois à le voir: & puis le jetta au feu.*

(B) *De ceux qui prenent ceci pour une fraude pieuſe.*] Il eſt certain que Ferdinand Roi de Naples, & ſon fils aîné menoient une vie qui ſcandaliſoit le peuple, & qui l'oprimoit tyranniquement (k). On avoit à craindre les preparatifs & les ligues qui ſe formoient contre le Roiaume de Naples. Les peuples redoutent toûjours de telles guerres, mais ſur tout ils en ſont épouvantez quand ils ſe figurent que les crimes du Souverain & ſa longue impenitence l'ont expoſé à la colere de Dieu. C'eſt alors qu'il eſt neceſſaire de recouris

(e) *Ubi ſupra.*

(f) *Epit. Bibliotb. Geſneri p. m. 805.*

(g) En Grec κυπρικά, *c'eſt-à-dire* de re hortenſi.

(b) *Spondan. ann. Eccleſ. ad ann. 1492. n. 13. pag. m. 204.*

(i) *Philippe de Comines, liv. 7. chap. 11. p. m. 465. 466.*

(1) *Il y avoit poſſible, en Italien* Il vero *ou la* Verita *&c. c'eſt à dire le* Vray, *ou la* Verité.

(k) *Voiez Philippe de Commes liv. 7. chap. 11.*

Digitized by Google

ſoupçons, s'ils avoient lu le paſſage que je citerai d'un Auteur contemporain, où l'on voit l'hiſtoire & les (C) motifs de la fourberie.

CA-

tourir aux expediens les plus capables de detourner les malheurs publics; c'eſt un fort bon expedient que de ſupoſer une prophetie qui puiſſe toucher le Souverain, & lui inſpirer un ſi bon amandement de vie, que ſes ſujets s'en puiſſent promettre l'aſſiſtance & la protection du Ciel apaiſé. Il eſt donc probable qu'en ce tems-là quelques perſonnes affectionnées au bien public s'aviſerent d'une machine de Religion: on fit un coffret de plomb, on y enferma un livre qui contenoit ce qu'on jugea neceſſaire; on l'enterra; on produiſit un Eccleſiaſtique qui fit ſavoir qu'en dormant & qu'en veillant il avoit reçu de Saint Cataldus un ordre de la derniere importance; on ne manqua pas de trouver le livre au lieu indiqué, ni de trouver dans le livre les menaces, & les conſeils neceſſaires. Voilà donc pluſieurs circonſtances propres à perſuader que la decouverte de cette prophetie fut une invention artificieuſe; mais ſi l'on ſupoſe que Cataldus ne faiſoit que menacer, & qu'il ne preſcrivoit point à Ferdinand une methode aſſûrée de prevenir les malheurs, on voit beaucoup plus malaiſement qu'il y ait eu là une ruſe de Religion & de Politique.

Il n'eſt pas beſoin que je diſe qu'il n'y a nulle apparence que Cataldus ait enterré un tel Ouvrage, ni qu'au bout de pluſieurs ſiecles il ait revelé ce threſor, & ordonné qu'on le preſentât au Roi Ferdinand; mais comme il eſt probable qu'on ſupoſa une telle choſe, il ne ſera pas hors de propos de toucher ici les raiſons qui en pourroient faire douter. Je dis que le fait de cette ſupoſition eſt probable, car outre l'utilité qu'on en pouvoit eſperer dans les beſoins de l'Etat, & dans l'inquietude des peuples, nous avons un Auteur contemporain qui debite comme (a) une choſe certaine que ce livre fut deterré. Non ſeulement il vivoit en ce tems-là, mais il demeuroit proche du lieu que l'on donne pour la ſcene de l'évenement. Il aſſûre que le peuple accompagna en proceſſion le Prêtre qui deterra cette prophetie. D'ailleurs c'eſt un homme docte. Pouvoit-il être trompé ſur un tel fait? eut-il oſé mentir ſur une telle aventure? Voilà ce qui porte à croire qu'on ſupoſa une prophetie de Saint Cataldus. Mais voici dequoi en douter. Cet Auteur avec ſa grande literature ne laiſſe pas de faire paroître beaucoup de credulité. Philippe de Comines parlant d'un écrit prophetique montré au Roi Ferdinand, (b) ne parle point de Cataldus, ni des autres circonſtances raportées par Alexander ab Alexandro On peut donc croire raiſonnablement que ceux qui lui raconterent ce qui concerne cet écrit, ne lui dirent rien touchant les aparitions de ce Saint, ni touchant la proceſſion que l'on ſupoſe avoir marché à la decouverte du livre. Il eſt donc fort aparent qu'on ne fit point cette proceſſion, car ſi on l'eût faite, c'eût été la premiere choſe que l'on eût contée à Philippe de Comines. Or ſi Alexander ab Alexandro nous trompe ſur ce point-là, il n'eſt digne d'aucune creance ſur le reſte.

Après avoir raporté les raiſons de croire, & les raiſons de douter, il faut que j'ajoûte, qu'un de mes amis me ſoutenoit l'autre jour qu'il n'eſt point poſſible de parvenir là-deſſus à la pleine certitude. Nous ſommes trop éloignez de ce tems-là, diſoit-il, & l'on ne fit point de procés verbaux de cette avanture, ou ſi l'on en fit, ils n'auroient rien aujourd'hui qui pût donner l'excluſion à tous les ſoupçons. J'ai remarqué dans un (c) autre article la negligence prodigieuſe de ceux qui aiment à raconter des évenemens myſterieux, ils ne prenent point de precautions contre ceux qui ſont diſpoſez à n'en rien croire. Ils manquent de charité envers ceux qui en ont le plus de beſoin. Que ne font-ils faire des informations juridiques! que ne font-ils dreſſer des procés verbaux! Par exemple, les Tarentins auroient dû prier les Magiſtrats de faire graver ſur une colonne qu'un tel jour le Prêtre tel avoit deterré un livre en preſence de tout le peuple, & qu'il avoit preté ſerment que Saint Cataldus s'étoit aparu à lui &c (†). Il eût falu envoier dans tous les greffes du Roiaume une copie authentique de l'Acte que les Magiſtrats euſſent dreſſé; il eût falu ſuplier les Ambaſſadeurs de tous les Etats étrangers d'envoier à leurs maîtres une ſemblable copie. Vous me direz que la legende de Saint Cataldus citée par Mr. de Sponde rend temoignage à ce grand évenement. Je vous repons que cela n'eſt bon que pour ceux qui n'en avoient nul beſoin. Ceux qui croient une telle choſe ſur la foi du Legendaire, la croiroient bien ſur un oui-dire; & ceux qui ſont incredules, & par conſequent un objet de charité auprès des grans promoteurs des avantures extraordinaires, & mal prouvées, ne ſont point touchez du temoignage de la Legende. On les abandonne donc cruellement, lors qu'on negligе de leur preparer le remede qui les gueriroit.

Au reſte, ne nous étonnons point qu'il ſoit dificile d'averer les choſes qui ſe paſſerent, dit-on, vers la fin du XV. ſiecle; car je ne croi pas qu'il ſoit poſſible à des particuliers de decouvrir certainement ce qui regarde le marechal de (d) Salon. La choſe eſt toute fraiche; il n'y a (e) que deux ou trois mois que cet homme-là fut envoié à Paris pour s'aquiter d'une commiſſion qu'un fantome lui avoit donnée d'aller dire au Roi certaines choſes. Il a été à Paris, & à la Cour, il a été renvoié chez lui. C'eſt tout ce qu'il y a de certain; mille autres faits qu'on a debitez dans les nouvelles publiques ſont douteux, car il y a des gens qui les nient, & des gens qui les affirment: les uns ſoutiennent qu'il a parlé au Roi même, les autres diſent qu'il n'a parlé qu'à un Secretaire d'Etat. Les plus infatigables inquiſiteurs perdroient patience avant que d'avoir demêlé la verité enſevelie ſous un monceau d'affirmations & de negations opoſées. Ce qu'il y a de plus étrange, & de plus capable de tromper la poſterité, eſt qu'un anonyme a eu l'audace de faire imprimer une lettre (f) où il raconte je ne ſai quels entretiens de confidence qu'il dit avoir eus avec le marechal de Salon. Il debite tant de particularitez prodigieuſes, qu'on ne peut en être aſſez étonné. Faut-il qu'on trompe ſi tôt le public, & que l'on prepare de ſi bonne heure un piege à nos deſcendans? Faudroit-il ſoufrir qu'il parût rien là-deſſus qui ne fût muni de bonnes atteſtations, qui ne pût paſſer pour un document inconteſtable? De nôtre côté avertiſſons le public de rejetter ces impoſtures. On ne ſauroit mieux punir l'audace de ces Ecrivains, qu'en n'ajoûtant aucune foi à leurs relations. Celui (g) de nos Nouveliſtes qui a declaré en publiant la lettre de l'anonyme, qu'il la croioit apocryphe eſt fort loüable. Cela ſervira de quelque choſe en tems & lieu.

Je vous donne là le precis d'une longue converſation où Mr. ***. me ſoutenoit que nous ne ſaurions être aſſûrez que l'on ait fait dans Tarente la decouverte du pretendu livre de Saint Cataldus. Nous allons voir qu'il s'avançoit trop, & que l'exiſtence de cette proceſſion, & de ſes ſuites eſt un fait aſſez certain.

(C) *Le paſſage . . . . . où l'on voit l'hiſtoire & les motifs de la fourberie.*] Je ſuplie mon lecteur de ne regarder la remarque precedente que comme un portrait de la vanité des conjectures; je parle des conjectures les plus plauſibles que l'on puiſſe faire lors qu'on ne conoit qu'imparfaitement les circonſtances d'une action, & que l'on juge des choſes ſans entendre les deux parties. On n'en entend qu'une dans l'affaire dont il eſt ici queſtion, ſi l'on ne conſulte qu'Alexander ab Alexandro, & ceux qui l'ont copié. On s'expoſe donc à debiter des conjectures illuſoires, quelque ſoin qu'on ait de conſulter la vraiſemblance. Pour y proceder prudemment, l'on doit s'enquerir ſi d'autres Auteurs auſſi croiables que celui-là ont tenu un autre langage. J'en ai trouvé un qui m'a fait conoître que le recit de cet écrivain eſt celui du peuple, & que les gens doctes qui avoient humé l'air de la Cour racontoient d'une autre maniere cette avanture. Jovien Pontanus m'aprend qu'un Moine Eſpagnol (h) ambitieux & hardi s'érigea en predicateur, quoi qu'il ne ſut rien. Il prêcha avec tant d'audace qu'il ſe vanta d'un commerce particulier avec un Ange où il aprenoit, diſoit-il, ce qu'il enſeignoit au peuple ſur la Religion; il aſſûroit que cet Ange lui revelоit quelles perſonnes jouiſſoient du bonheur du Paradis, ou ſoufroient dans les enfers. Enfin n'aiant pu perſuader à Ferdinand de chaſſer de ſon Roiaume de Naples tous les Juifs, comme ſon couſin Ferdinand Roi d'Aragon les avoit chaſſez de ſes Etats, il s'aviſa d'une ruſe. Il grava ſur une table de plomb ce qu'il lui plut, en ſupoſant que St. Cataldus en étoit l'Auteur, & il enterra cette piece de metal proche de Tarente ſous la muraille d'une chapelle à demi ruinée. Trois ans après aiant ſuborné un Prêtre qui declara que St. Cataldus lui étoit aparu &c. il fit deterrer ce plomb. On y trouva des paroles énigmatiques qui tendoient à faire ſavoir au Roi l'obligation d'extirper le Judaiſme. Le pretendu ordre de Cataldus étoit que Ferdinand ne liroit cette écriture qu'avec celui de ſes ſerviteurs qu'il reconoîtroit le plus vertueux & le plus fidele. Ce Prince conut la fourbe, & n'emploia point le Moine à dechiffrer la prophetie. Le Moine en fut ſi outré qu'il declama violemment contre tout le monde. A peine épargna-t-il St. Cataldus, & il s'échaufa tellement

que

(a) Satis conſtat *dit-il deux fois.* In eo certum eſt. *Alexander ab Alex. ubi ſupra.*

(b) *Voiez les paroles de Philippe de Comines dans la remarque precedente.*

(c) *Dans la remarque C de l'article* Cattho.

(†) *Notez qu'il eut falu faire cette inſcription pendant la nouveauté de l'évenement, car ſans cela elle ne ſervoit point aujourd'hui une bonne preuve.*

(d) *C'eſt la patrie de Noſtradamus en Provence.*

(e) *On écrit ceci au commencement de Juin* 1697.

(f) *Elle eſt imprimée dans les lettres Hiſtoriques, & dans le Mercure Politique du mois de Mai* 1697.

(g) *Voiez le Mercure Hiſtorique de Mai* 1697.

(h) Frater Franciſcus Hiſpanus . . . quamvis rudis atque indoctus, tractus tamen audacia, atque ambitione, pulpitum aſcendere eſt auſus, tantoque ſive faſtu, ſive temeritate, palàm ut aſſeveraret, prædicare ſe de religione, Chriſtianiſque de rebus, docente ac dictante angelo, cujus admonitu & futura quædam prædiceret, & qui cum divis in cœlo è mortuis agerent, qui rurſus apud inferos cruciarentur, ſciret ac proferret. *Jov. Pontanus de Sermone lib. 2. c. ult. p. m.* 1623.

CATIUS, Philoſophe Epicurien dont (A) Ciceron a parlé. Horace en a parlé auſſi dans l'une de ſes ſatires, ſi l'on en croit les (B) commentateurs. Mr. le Fevre (C) les a refutez

que tous les Etats d'Italie & ſur tout la Cour de Rome s'allarmerent de la decouverte de cette table de plomb. Une infinité de gens qui entendent le Latin n'ont pas les livres de Pontanus, ils ſeront donc bien aiſes de trouver ici ſa narration en la langue originale:

(a) *Id. ib. pag.* 1623. 1624.

(a) *Denique cum Ferdinando perſuadere arte nulla aut ratione poſſet, ut univerſam Judæorum gentem omnino exterminaret è regni finibus, exemplo Ferdinandi patruelis Hiſpaniarum regis, Tarenti cum ipſe ageret, commentum hoc fuit. E plumbo tabulam divi Cataldi nomine clanculum à ſe inſcriptam haud Tarento procul in ſacello ſemidiruto ſub parietem occultat, quam triennio poſt eruendam curavit corrupto ſacerdote, qui dixit, in ſomnis aſſitiſſe ſibi Cataldum monſtrantem quo in loco tabella eſſet abdita, commonentemque uti cum populo ſupplex, collegioque ſacerdotum iret ad effodiendam illam, quam effoſſam curaret ad regem deferendam, communicandam ab eo cum tantum viro, quem è ſuis optimum noſceret, ac maximè fidum. Deum enim iratum illi futurum, clademque ac calamitatem immiſſurum, ni quod in tabula ſcriptum eſſet, & cautum, à rege præſtaretur. Scriptum verò ipſum per ambages quæſitam, ac latebricoſa verba eò ſpectabat, uti Judæorum exterminatio indicaretur. Rex accepta tabula deprehendit fraudem, qua deprehenſa mirumè Franciſcum ad eam legendam ſecum adhibuit, arbitratus eum interpretaturum verba in eam ſententiam, diſſimulavitque rem ipſam ſummâ cum taciturnitate ac prudentia. At Franciſcus re cognita, furore percitus, quòd tantum commentum falſum eum habuiſſet, non populo, non regi, vix ipſi Cataldo publicis paperetis in prædicationibus, in tantamque incendit, ut Italia fermè omnis, ipſeque in primis Romanus Pontifex de tabulæ hujus fuerit inventione ſolicitus, atque anxius.* Notez que Philippe Camerarius raporte comme une hiſtoire veritable le recit du (b) Juriſconſulte Napolitain: c'eſt dans le (c) 2. volume de ſes meditations hiſtoriques. Il y ajoûte les paroles de Philippe de Comines. Simon Goulart traducteur François de cet Ouvrage de Camerarius, y a ſouvent inſeré entre des crochets ſes propres recueils: je ſuis certain que de tout ſon cœur il y auroit inſeré la narration de Pontanus s'il l'avoit ſçuë: il a fourré dans cet endroit-là un autre fait qu'il eſt bon de mettre ici: „ (d) Jean de la Geſſée, Secretaire de la Chambre de François de Valois, Duc „ d'Alençon & d'Anjou, fit imprimer ſes œuvres poetiques à Anvers chez Plantin, l'an 1583. Au ſixieſme livre des meſlanges, pag. 678. & 679. il traduit une prediction latine de Cataldе contre la Babylon Apocalyptique, commençant par ces mots, *Heu heu plange, infelix Babylon.* C'eſt tout ce qu'il „ y a de latin, s'eſtant le poete contenté de nous donner quarante deux vers françois, qui font mention „ de merveilleux exploit d'un Roy de France, de ſes „ victoires intigues, & de ſa mort ſur le mont de „ Calvaire, apres un cours de longues annees employees en guerre. Il promet alors un grand reſtabliſſement des choſes, & en parle comme de la fin „ du monde. Ce que je n'ai voulu deſchifrer plus „ particulierement, pour bonnes conſiderations.„ Nous avons là un exemple des fourberies prophetiques. Le pretendu livre de Saint Cataldus ne concernoit que le Roiaume de Naples, & perſonne preſque ne le vit. Cependant voilà un poëte François qui au bout d'un ſiecle debite que l'on y trouvoit des menaces contre la Babylon de St. Jean, & les plus magnifiques promeſſes pour un Roi de France. Ceux qui veulent mettre en œuvre cette eſpece de machines ſont bien aiſes de ſe couvrir de quelque grand nom. Celui de Cataldus leur ſembla propre à ce deſſein, ainſi ils fonderent une fourberie ſur une autre.

(b) *C'eſt-à-dire d'Alexander ab Alexandro.*

(c) *Au livre* 1. *chap.* 11.

(d) *Simon Goulart dans le chap.* 11. *du livre* 2. *du* 2. *volume des meditations hiſtoriques de Camerarius pag. m.* 48.

(A) *Dont Ciceron a parlé.*] Il dit que Catius apelloit *ſpectra* ce que Democrite & Epicure avoient apellé εἴδωλα, par où ils entendoient les images qui nous repreſentent les objets des ſens, & que les Scholaſtiques apellent *eſpeces intentionelles.* Il dit auſſi qu'il n'y avoit pas long tems que ce Catius étoit mort, & il lui donne le ſurnom d'*Inſuber.* On trouve ces choſes dans une (e) lettre qu'il écrivit à ce Caius Caſſius qui conſpira contre Ceſar, & qui étoit fort attaché à la Secte d'Epicure. Cet homme s'imaginant que Ciceron avoit raillé les Epicuriens de ruſticité, à cauſe de ces ſpectres de Catius, lui (f) repondit qu'il lui citeroit tant de Stoiciens ruſtiques qu'il le feroit convenir que Catius étoit d'Athenes. Il ajoûte que Catius étoit un des mauvais interpretes des paroles d'Epicure; & comme c'eſt à l'occaſion d'une ſentence fort grave du chef de la Secte, ſavoir (g) *qu'on ne peut vivre voluptueuſement ſans faire ce qui eſt beau & juſte*, il fait entendre que Catius expliquant très-mal avec ſes ſpectres la doctrine des idoles, étoit d'ailleurs de ces indignes Epicuriens, qui expliquoient de la volupté du corps ce que leur maitre n'avoit entendu que de la joie de l'ame. Voilà ſans doute le principal fondement de ceux qui veulent qu'Horace ait choiſi le perſonnage de Catius, pour debiter pluſieurs preceptes & pluſieurs maximes de cuiſine, propres à faire tourner en ridicule les paraſites & voluptueux Epicuriens, *Epicuri de grege porcos.*

(B) *Si l'on en croit les commentateurs.*] Si c'eſt une erreur que de pretendre, que le Catius de Ciceron & le Catius d'Horace ſont la même perſonne, il y a long tems qu'on ſe trompe ſur ce ſujet; car nous liſons dans les vieux Interpretes d'Horace, que ce poete pour ſe moquer des Epicuriens s'eſt ſervi du perſonnage de M. Catius Epicurien, Auteur de quatre livres ſur la nature des choſes, & ſur le ſouverain bien. On y trouve auſſi que le même Catius ſe glorifioit dans ſon Ouvrage, quand il traitoit de quelque choſe (h) qui concernoit la pâtiſſerie, d'en avoir été l'inventeur, *hoc primus invenit & cognovit Catius Miltiades*, diſoit-il, parlant de lui-même. Il ne faut pas douter que l'Auteur de ces quatre livres ne ſoit le même dont Quintilien a parlé ainſi, dans le 1. chapitre du 10. livre des Inſtitutions Oratoires: *Catius ac la Secte d'Epicure n'eſt pas un Auteur profond, mais il eſt neanmoins agreable: In Epicureis levis quidem ſed non injucundus tamen auctor eſt Catius.* Il ne faut point douter non plus que celui-ci ne ſoit le Catius Inſuber de Ciceron. Le ſurnom de Miltiades pourroit cauſer un peu d'embarras, & a determiné Cruquius à croire que Catius Inſuber n'eſt pas celui dont Horace s'eſt tant moqué. Les autres commentateurs ne ſe font pas une affaire de cela. Lambin, Chabot, Fabrini, &c pretendent que c'eſt du Philoſophe Epicurien Catius que le poëte parle. Pierre (i) Victorius & Mr Gaſſendi ſont du même ſentiment. En un mot c'étoit l'opinion generale, lors que Mr. le Fevre la refuta.

(e) *C'eſt la* 16. *du* 15. *livre* ad familiares.

(f) *Cette reponſe eſt la* 19. *lettre du même livre. Lambin* in Horat. Sat. 4. l. 2. *ne devoit pas attribuer à Ciceron ce* 2. *paſſage touchant Catius comme il a fait.*

(g) Οὐκ ἔστι ἡδέως ζῆν ἄνευ τοῦ καλῶς καὶ δικαίως ζῆν.

(C) *Mr. le Fevre les a refutez par des raiſons que Mr. Dacier, &c.*] La principale raiſon de Mr. le Fevre (k) eſt que Catius étant mort avant Ciceron, ne vivoit plus lors qu'Horace compoſa la 4. ſatire du 2. livre. Mr. (l) Dacier veut que cette preuve ſoit *très-foible*, & qu'il en faille demeurer à l'opinion generale. Voici comment il raiſonne. *Parce que Catius étoit mort quand Ciceron écrivit* la 16. lettre du 15. livre, *s'enſuit-il de là qu'il fût mort quand Horace fit cette Satire? Il eſt ſûr que la lettre de Ciceron fut écrite ſous le IV. Conſulat d'Auguſte l'an de Rome* DCCXXIII. *Horace avoit alors* 36. *ans. Pourquoi ne pourroit-il donc pas avoir fait cette Satire avant ces âges-là? Il n'y a pas ſur cela le moindre lieu de former un doute. Ainſi le paſſage de Ciceron au lieu de prouver ce que Monſieur le Feure a pretendu, ſert au contraire à nous apprendre que cette Satire eſt un des Ouvrages qu'Horace compoſa pendant qu'il étoit encore jeune, & au deſſous de* 35. *ans.*

Voilà un de ces paſſages ſur leſquels on a de la peine à en croire ſes propres yeux, & qui paſſeroit pour un prodige, ſi l'on n'avoit fait des experiences de ce que les diſtractions peuvent cauſer. Il y a tel Geometre qui ayant ſué 3. ou 4. heures à rectifier des calculs, & à chercher la cauſe de ſon mecompte, s'eſt aperçu enfin qu'elle venoit de ce qu'en multipliant il diſoit trois fois ſept ſont 22. C'eſt par une diſtraction ſemblable que Mr. Dacier a écrit dans ſa copie, & qu'il a laiſſé dans les épreuves de l'Imprimeur, que Ciceron écrivit à Caſſius l'an de Rome 723. ſous le quatriéme Conſulat d'Auguſte, & par conſequent c'eſt une mepriſe, qui ne tire point à conſequence contre ſa capacité, dont il a donné d'ailleurs tant de marques. Chacun ſait que Ciceron perit durant les funeſtes proſcriptions du Triumvirat, l'an de Rome 710. Il n'eſt donc point *ſûr que la lettre à Caſſius fut écrite ſous le IV. Conſulat d'Auguſte*, l'an de Rome 723. Ce fut ſous le quatriéme Conſulat de Jules Ceſar, comme il eſt marqué dans le ſommaire de cette lettre, & c'eſt aparemment ce qui a cauſé la diſtraction. Quoi qu'il en ſoit, la preuve de Mr. le Fevre aura quelque force, ſi pour cela il ſuffit que Catius ait été mort au tems qu'Horace a compoſé la 4. ſatire du 2. livre: car puis que le quatriéme Conſulat de Jules Ceſar tombe à l'an de Rome 708. qui étoit le 20. d'Horace plus ou moins, il s'enſuit que quand ce poëte étoit âgé de vingt ans, Catius n'étoit plus en vie. Or il y a peu d'aparence qu'à

(h) *Mr. Dacier pag.* 365. *du* 7. *tome traduit le vieux Commentateur (& peut-être a-t-il raiſon) comme s'il diſoit que Catius* avoit fait un livre des ouvrages de pâtiſſerie: où il diſoit en parlant de quelque choſe, ece de gâteau; c'eſt moi qui ai inventé cela, c'eſt moi qui l'ai mis en vogue. *Mais l'autre explication ſemble plus literale, car voici le Latin ſelon l'édition de Cruquius page* 460. Irridet eum quod de opere piſtorio in libro ſcribit de ſe ipſo, hæc primus invenit & cognovit Catius Miltiades.

(i) *In Ciceron. epiſt.* 16. *l.* 15. *ad famil.*

(k) *Tanaquillus Faber epiſtol.* 57. *lib.* 2.

(l) *Remarques ſur Horace to.* 7. *pag. m.* 348.

Digitized by Google

futez par des raiſons que Mr. Dacier ſon gendre a combatuës, ſe ſervant de la liberté (D) qui regne dans la Republique des lettres. Gaſſendi merite ici un peu (E) de cenſure: Coſtar n'en

qu'à cet âge-là Horace eût compoſé la ſatire dont il s'agit. Cela ne ſeroit pas impoſſible, j'en conviens, & il n'eſt pas ſans exemple que de fort jeunes poëtes aient fait de bonnes ſatires. Peut-être même qu'Horace eut ſoin de corriger celle-là, avant que de la publier toute telle que nous l'avons; mais en tout cas il faloit ſe ſervir de ce molen pour critiquer Mr. le Fevre.

Il y en a un autre beaucoup meilleur, c'eſt de dire que la mort de Catius ne devoit pas empêcher Horace de ſe ſervir de la fiction, ou du dialogiſme qu'il a emploié. On ſait aſſez la juriſdiction que les poëtes ſe ſont donnée ſur le tems; les antidates ne ſont pas des fauſſetez honteuſes pour eux; deſorte que ſi ce Philoſophe Epicurien eût été à Rome, dans le predicament où Montmaur s'eſt vu dans Paris, rien n'empêchoit qu'on ne ſe ſervît de lui après ſa mort, comme d'un perſonnage de dialogue poëtique, pour tourner en ridicule la gourmandiſe, & l'eſprit paraſitique qui pouvoient regner parmi les faux Epicuriens. Je ne penſe pas qu'on eût fait difficulté en France quinze ou ſeize ans après la mort de Montmaur, d'emploier ſon nom dans une ſatire, de la maniere que celui de Catius eſt emploié dans Horace. Peut-être auſſi que ce poëte n'a pas pretendu, qu'on prît ſa ſatire pour un dialogue de fiction entre Catius Inſuber & lui, & qu'il a ſeulement choiſi ce nom-là, à cauſe qu'il avoit à debiter des penſées qui convenoient à ce (a) Philoſophe. C'eſt ce qui me paroît le plus vraiſemblable; mais quand il l'auroit pris de l'autre maniere, je ne penſe pas qu'on lui en dût faire le même procés, que l'on a fait à (b) Platon pour s'être ſervi d'interlocuteurs, les uns morts, les autres vivans. Les poëtes ſont en cela plus privilegiez que les Philoſophes. Tout bien compte il ne ſemble pas que le paſſage de Ciceron ſoit une preuve, qu'Horace ait compoſé cette ſatire dans ſa jeuneſſe. On ſe tromperoit fort ſi l'on pretendoit que tous ceux dont (c) Juvenal parle au tems preſent vivoient encore. Depuis peu Mr. Deſpreaux dans ſa 10. ſatire a parlé de Roberval comme d'un homme vivant. Si nôtre poſterité en vouloit conclure que Roberval n'étoit point mort l'an 1694. elle ſeroit bien dans l'illuſion.

Les autres raiſons de Mr. le Fevre temoignent qu'il n'avoit pas aſſez pris garde, que du tems de Catius les Epicuriens, generalement parlant, étoient raillez ſur le chapitre de la bonne chere; ſans qu'on eût égard ni à la frugalité d'Epicure, ni à la pureté de ſes veritables maximes. Les dereglemens de pluſieurs Epicuriens attiroient ce blâme ſur toute la Secte, & il ne faut pas s'imaginer, ſous ombre qu'Horace & ſes bons amis ſuivoient cette même Secte, qu'il ait voulu epargner ceux qui la deshonoroient, & perdre ainſi l'occaſion de mettre à profit ſes bons mots & ſes railleries. Un poëte ſatirique eſt trop âpre au gain là-deſſus, pour negliger de tels avantages. Ne voions-nous pas aujourd'hui que les veritables Carteſiens ſont les premiers à declamer contre ceux qui ont trop bâti de chimeres ſur les principes de Mr. Deſcartes; quoi que ces chimeres ne ſoient point prejudiciables aux bonnes mœurs, comme l'étoient les fauſſes interpretations de la doctrine d'Epicure; qui par là ſe trouvoient plus expoſées & de droit & de fait à la foudre des Ecrivains cenſeurs? Qui croiroit que Mr. Deſpreaux, s'il étoit effectivement de la Secte de Mr. Deſcartes, comme il en eſt peut-être, s'abſtiendroit pour cela d'en plaiſanter dans une ſatire, & de lui decocher quelques bons traits, lors même qu'il ſe trouveroit en paſſe de debiter de bonnes penſées, & qu'il arriveroit que l'abus ſeroit pouſſé juſqu'à des pratiques baſſes, & infames? *Credat Judæus apella.*

Mais ſi Mr. le Fevre n'a pas prouvé que la 4. ſatire du 2. livre d'Horace ne regarde pas les Epicuriens en general, & le Philoſophe Catius en particulier, il nous aprend du moins par le paſſage de Ciceron touchant la mort de ce Catius, que les Interpretes d'Horace anciens & modernes n'ont pas bien compris de quelle maniere Catius ſe trouve là. Ils ont cru ſans doute qu'il vivoit au tems que la ſatire fut publiée, & que l'intention du poëte fut que l'on prît ſa narration pour un fait réel, je veux dire pour une converſation effective avec ce Philoſophe. Mais comme il eſt très-aparent que Catius étoit mort quand Horace fit cette ſatire, il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait donnée comme un dialogue effectif avec le defunt: il a ſeulement feint un perſonnage qui s'apellât Catius, cela lui ſuffiſoit.

(D) *De la liberté qui regne dans la Republique des lettres.*] Cette Republique eſt un état extremement libre. On n'y reconoît que l'empire de la verité & de la raiſon; & ſous leurs auſpices on fait la guerre innocemment à qui que ce ſoit. Les amis s'y doivent tenir en garde contre leurs amis, les peres contre leurs enfans, les beaux-peres contre leurs gendres; c'eſt comme au ſiecle de fer:

- - - - (d) *Non hoſpes ab hoſpite tutus*
Non ſocer à genero.

Chacun y eſt tout enſemble ſouverain, & juſticiable de chacun. Les loix de la ſocieté n'ont pas fait de prejudice à l'independance de l'état de nature, par raport à l'erreur & à l'ignorance; tous les particuliers ont à cet égard le droit du glaive, & le peuvent exercer ſans en demander la permiſſion à ceux qui gouvernent. Il eſt bien aiſé de conoître pourquoi la Puiſſance Souveraine a dû laiſſer à chacun le droit d'écrire contre les Auteurs qui ſe trompent, mais non pas celui de publier des ſatires. C'eſt que les ſatires tendent à depouiller un homme de ſon honneur, ce (e) qui eſt une eſpece d'homicide civil, & par conſequent une peine, qui ne doit être infligée que par le Souverain; mais la critique d'un livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel degré de lumiere: or comme il peut avec ce défaut de ſcience jouïr de tous les droits & de tous les privileges de la ſocieté; ſans que ſa reputation d'honnête homme, & de bon ſujet de la Republique reçoive la moindre atteinte; on n'uſurpe rien de ce qui depend de la Majeſté de l'Etat, en faiſant conoître au public les fautes qui ſont dans un livre. Il eſt vrai que par là on diminuë quelquefois la reputation d'habile homme qu'un Auteur s'étoit aquiſe, & le profit pecuniaire qu'il en tiroit: mais ſi on le fait en ſoutenant le parti de la raiſon, & par le ſeul interêt de la verité, & d'une maniere honnête, (f) perſonne n'y doit trouver à redire. On n'a rien de commun avec les faiſeurs de libelles diffamatoires: on n'avance rien ſans preuve; on ſe porte pour temoin & pour accuſateur, expoſé à la peine du Talion; on court le même riſque qu'on fait courir; mais un faiſeur de libelles ſe cache, afin de n'être pas obligé à prouver ce qu'il publie, & afin de pouvoir faire du mal ſans en être reſponſable. Il eſt donc de la juſtice naturelle, que chaque membre de la Republique conſerve ſon independance par raport à la refutation des Auteurs, ſans que la relation de pere, de beau-pere, de mari, de frere, &c. y puiſſe aporter du prejudice. L'uſage va là aſſez ſouvent; Joſeph Scaliger, & Iſaac Voſſius n'ont pas trop épargné les ſentimens de leurs peres: & nous voions que Mr. Bernoulli Profeſſeur à Bâle, & Mr. Bernoulli Profeſſeur à Groningue ne s'épargnent (g) pas l'un l'autre nonobſtant leur fraternité.

(E) *Gaſſendi merite ici un peu de cenſure.*] Il a (h) remarqué comme quelque choſe de fort propre à honorer la memoire de Catius Inſuber, qu'Horace l'apelle docte. Mais s'il avoit bien conſidere l'endroit, il auroit vu que c'étoit une moquerie toute pure; & que tant s'en faut qu'Horace puiſſe être cité en faveur du ſavoir de Catius, qu'au contraire ſon temoignage ne peut ſervir qu'à rendre ridicule ce Philoſophe. Il n'y a pas bien des années qu'un Carteſien aiant dit dans ſes Conferences, que cette propoſition 2. & 2. ſont 4. ne ſouffre point de difficulté, ſe vit couronné bientôt après de l'éloge de ſavant homme pour cette penſée. *Deux & deux ſont quatre*, dit un des opinans, *comme l'a doctement remarqué Monſieur un tel.* Si les Actes de cette Conference étoient publics, j'aimerois mieux m'en ſervir pour prouver que ce Philoſophe auroit été nommé docte, que d'emploier, comme a fait Gaſſendi, le *docte Catî* de la ſatire d'Horace, pour en faire honneur à la memoire de Catius Inſuber. Il eût mieux valu ne point paſſer ſous ſilence les 4 livres qu'il avoit faits, *De rerum natura & de ſummo bono.*

Qu'il me ſoit permis de dire en paſſant qu'il y a tant de citations dans les écrits de Gaſſendi, qu'il ne ſe faut pas étonner ſi elles ne ſont pas toutes juſtes, veu qu'il faiſoit ſon capital d'une autre choſe, ſavoir des dogmes philoſophiques. On peut aſſûrer qu'il étoit le plus excellent Philoſophe qui fût parmi les Humaniſtes, & le plus ſavant Humaniſte qui fût parmi les Philoſophes: *Philoſophorum literatiſſimus, literatorum maximè Philoſophus.* Ceux qui ont eu ſoin de l'edition de ſes Oeuvres après ſa mort n'ont pas eu aſſez de patience; de là vient qu'ils ont très-ſouvent mal placé les citations. Par exemple dans la page 15. du premier volume ils citent Terence *in Andr.* vis-à-vis d'un paſſage de Perſe, au lieu qu'il faloit placer la citation trois ou quatre lignes plus haut, où l'Auteur avoit raporté une penſée de Terence.

(a) *Sur tout s'il étoit le même que Catius Miltiades, qui ſe vantoit dans ſes Ecrits d'avoir enrichi de ſes inventions l'art des Patiſſiers. Voiez ci-deſſus pag. 858. lettre t.*

(b) *Apud Athenæum l. 11. c. 15. p. m. 505. & 506. Vide etiam l. 5. c. 17. & 18. & Macrobium, Saturn. l. 1. c. 1.*

St HORACE Epicurien a pu railler ſes confreres.

(c) Alii verò de Agrippina Claudii uxore (in qua opinione & nos ſumus) intelligi volunt quæ, ut ſcribit Tranquillus, maritum medicato fuſtulit boleto poſt adoptatum Neronem, nam Poëta ita plerumque de mortuis loquitur ac ſi viverent præſentesque eſſent ut de Criſpino, Mario, Priſco, Mathone cauſidico. *Britannicus in Juven. Sat. 1. v. 69.*

(d) *Ovid. Metam. l. 1.*

(e) *Voiez à la fin de ce Dictionnaire la diſſertation ſur les libelles diffamatoires.*

(f) *Mr. l'Abbé de St. Real a dit quelque choſe contre cette theſe dans ſon livre de la Critique. Il ſeroit aiſé de le refuter.*

(g) *Voiez le Journal des Savans 1698.*

(h) *Gaſſend. de vita & moribus Epicuri, l. 2. c. 6.*

Digitized by Google

n'en (F) merite pas moins: Glandorp ſe trompe (G) d'un autre côté; & je ne voudrois pas garantir ſur l'autorité de Chabot, que Catius (H) ait enſeigné à Virgile l'Epicureiſme. Une raiſon particuliere m'engage à mettre dans cet article une faute de Scaliger (I) touchant le Coloſſe de Rhodes, de laquelle j'ai parlé dans le Projet de cet Ouvrage.

CATON le Cenſeur. Cherchez PORCIUS (MARC).

☞ CATTHO (ANGELO) Archevêque de Vienne au XV. ſiecle, étoit de Tarente. Comme il s'étoit attaché au parti d'Anjou dans le Roiaume de Naples, les Ducs * Jean & Nicolas de Calabre qui pretendirent l'un après l'autre *au mariage de la fille unique du Duc Charles de Bourgogne . . . .* le tinrent *pres de la perſonne dudit Duc pour conduire de leur part* ce mariage. Cette negociation n'eut aucun ſuccés, *ils vequirent peu, & decederent toſt l'un apres l'autre.* Après leur mort le Duc de Bourgogne *cognoiſſant le grand ſens & vertu* d'Angelo Catho, *le retint en ſon*

* *Ils étoient heritiers de la maiſon d'Anjou, & avoient grand droit au roiaume de Naples.*

(F) *Coſtar n'en merite pas moins.*] Voici ſes paroles: „Catius qui dans Horace (1) diſcourt ſi ſerieuſement & ſi gravement de la cuiſine en eſt-il moins „ un Auteur poli, & a-t-il perdu quelque choſe de ſon „ eſtime (a)? „ Le moindre Ecolier qui auroit lu cet endroit d'Horace avec un peu d'attention, repondroit oui à cette demande de Coſtar, puis qu'il eſt viſible que le Catius d'Horace eſt un perſonnage que l'on tourne en ridicule. Je ne ſai pourquoi Mr. de Girac n'a point relevé cette faute de ſon adverſaire.

(G) *Glandorp ſe trompe d'un autre côté.*] Ayant parlé de Catius Celſus Preteur ſous le Conſulat de L. Cotta & de L. Torquatus, c'eſt à-dire l'an de Rome 688. il ajoûte (b) qu'il y a eu un autre Catius avant celui-là: c'eſt celui qui fait le ſujet de cet article: car Glandorp lui attribue ce que Quintilien & Ciceron diſent de Catius l'Epicurien; & il pretend même que c'eſt de lui qu'Horace a parlé dans la 4. ſatire du 2. livre. Comment donc a-t-il pu ſe l'imaginer anterieur à Catius Celſus? Il faut qu'il n'ait point ſongé au ſentiment ordinaire, que celui dont parle Horace vivoit encore, ni au paſſage de Ciceron, qui nous apreud que Catius Inſubre mourut peu avant l'an 708. de Rome.

(H) *Que Catius ait enſeigné à Virgile l'Epicureiſme.*] Si l'on me demandoit d'où (c) Chabot a pris, que Virgile goûta l'Epicureiſme par les ſoins de nôtre Catius natif de Milan, je croirois pouvoir repondre ſans aucun abus, que c'eſt du commentaire de Joſeph Scaliger ſur les Catalectes de Virgile; mais je n'en ſerois pas pour cela plus certain du fait, puis que ce grand Critique n'en donne point de bonne raiſon. Je trouve bien dans (d) Servius, que Virgile & Varus avoient apris la Philoſophie ſous (e) Syron; mais pour Catius point de nouvelles: & d'ailleurs tous les Inſubres n'etoient pas de Milan.

(I) *Une faute de Scaliger . . . . de laquelle j'ai parlé dans le Projet.*] J'étois reſolu à ſuprimer cette remarque, puis que je ne l'avois pu mettre dans ſa place naturelle, qui étoit l'article du coloſſe de Rhodes que je ne donne point dans cette édition: j'y étois, dis-je, reſolu, lors qu'une raiſon particuliere m'a fait prendre d'autres meſures. J'expoſerai ce que c'eſt; mais avant cela je raporterai la remarque toute telle qu'on la trouve dans le Projet de ce Dictionaire.

Le grand Scaliger qui s'exerçoit plus ſouvent aux regles d'Arithmetique qu'aucun Banquier ou Financier, tomba ſans doute dans une ſemblable diſtraction, lors qu'il ſuputa le poids du fameux Coloſſe de Rhodes. Il trouva par ſon calcul, que puis que le Marchand qui acheta les pieces de ce Coloſſe en charges neuf cens chameaux, le poids (f) montoit à 720. mille livres, ou à 144. Quintaux; car, dit-il, la charge d'un chameau eſt double de celle du mulet, & comprend 800. livres. Par la regle de multiplication il eſt aiſé d'averer, que neuf cens chameaux charges chacun de 800. livres portent 720. milliers; mais pour trouver que 144. Quintaux ſont équivalens à 720. milliers, il faut prendre cinq mille pour cent en multipliant, c'eſt-à-dire ne ſe pas ſouvenir qu'un Quintal n'eſt que cent livres, & ſe le repreſenter comme cinq milliers. Un grand eſprit tombera plûtôt dans ces mepriſes qu'un mediocre, & ne merite point d'inſulte pour ce ſujet: ainſi la dureté de Leon d'Allazzi, qui a relevé cette erreur de calcul avec des termes fort injurieux n'eſt guere excuſable. Mr. (g) Chevreau l'en cenſure de la bonne maniere. On lui en doit ſavoir gré; mais il me permettra de dire que puis qu'il a cru que Scaliger évalue la charge du chameau à neuf cens livres, il ne devoit pas lui paſſer, comme il a fait, que la charge de neuf cens chameaux ne faſſe que 720. milliers. Après s'être trompé mettant neuf cens au lieu de huit cens, il faloit trouver de l'erreur dans cette ſomme de livres, & ne ſe pas contenter d'en trouver dans l'équivalence, que Scaliger a poſée entre cette même ſomme & 144. Quintaux. C'eût été errer conſequemment, ce qui eſt une ſorte de juſteſſe quia ſon prix. Mr. Chevreau croit que ce paſſage a été mal imprimé, par conſequent il ne voudroit pas le faire ſervir à l'uſage à quoi je l'emploie en cet endroit, c'eſt-à-dire pour un exemple de l'effet des diſtractions.

Ce detachement de l'article du Coloſſe a dû aller au devant de ceux qui auroient été capables de m'objecter, que je ſupoſe ſans raiſon qu'on dit quelquefois en multipliant 3. fois ſept ſont 22. La cauſe que je donne de cette petite faute de Scaliger me paroit d'autant plus vraiſemblable, que je ne trouve aucun fond à faire ſur une conjecture, qui pourroit ſe preſenter d'abord à l'eſprit; c'eſt que peut-être le Quintal dont il parle, qui (b) eſt celui de Guienne & d'Eſpagne, peſoit cinq mille livres: mais des gens qui ſe ſont bien informés de la choſe, m'ont aſſuré qu'on ne conoît point de tel Quintal ni en Guienne ni en Eſpagne.

Voilà ce que j'avois dit dans mon Projet. Je ne l'aurois pas repeté dans cet article, ſi Mr. Chauvin Miniſtre de Rotterdam ne m'avoit communiqué un Memoire venu de Londres contenant quelques remarques critiques ſur mon Projet. On les lui a envoiées afin qu'il les inſerât dans ſon nouveau Journal des Savans dreſſé à Rotterdam. Je ne ſai s'il (i) le fera: je l'en ai prié & d'y joindre mes reponſes. L'une de ces remarques contient une conjecture beaucoup plus vraiſemblable que la mienne ſur la cauſe de l'erreur de Scaliger. Je ſuis bien aiſe que le public en profite, & je ne me fais pas une honte qu'un autre ait mieux deviné que moi. Voici l'endroit du Memoire.

Je croi qu'on peut conjecturer comment le grand Scaliger s'eſt mepris dans le calcul qu'il a fait du poids du coloſſe de Rhodes, dont les pieces furent la charge de 900. chameaux. Scaliger évalue chaque charge à 800. livres peſant, qui eſt ſelon lui la double *charge d'un mulet, & dont le total monte à 720. milliers qu'il reduit par une erreur enorme à 144. Quintaux. Ordinairement les bons chiffreurs dans leurs multiplications retranchent les zero, qui ſont à la fin du nombre qu'ils veulent multiplier & du multiplicateur, & ainſi multiplient ſeulement les figures, pour éviter un redoublement inutile de zero. Après quoi ils ajoutent au produit de leur multiplication autant de zero qu'ils en ont retranché du nombre à multiplier, & du multiplicateur quand il a auſſi des zero. Par exemple je veux ſavoir à quoi monte le prix de 400. muids de vin à 90. livres le muid: je multiplie ſeulement 9. par 4. qui ſont les figures de mes deux nombres, & qui me donnent de produit 36. à quoi j'ajoute en ſuite les 3. zero qui ſont à mes deux nombres multiplié & multiplicateur, ce qui fait juſtement 36000. livres qui eſt le prix que je veux ſavoir. Ainſi Scaliger ayant évalué ſa charge de chaque chameau ſur le pié de la* double *charge d'un mulet à 800. l. peſant, qui ſont juſtement 8. Quintaux, & y ayant 900. chameaux, il multiplie 9. par 8. ce qui produiſit 72. Or comme il arrive aſſez ſouvent à ceux qui chiffrent de ſe preoccuper ſi fort qu'ils font quelquefois non ſeulement ce qu'ils ne penſent pas, mais même le contraire de ce qu'ils penſent faire, Scaliger ayant dans la tête ſa* double *charge de mulet pour celle d'un chameau, au lieu d'ajouter au nombre 72. qu'il avoit de produit les deux zero du nombre 900. multiplié, ce qui eût fait 7200. qui eſt le nombre juſte des Quintaux, il doubla le produit 72. ce qui fit 144. nombre ſi éloigné de 7200. à quoi monte juſtement le total des Quintaux, qu'il eſt impoſſible de concevoir comment cela peut être arrivé autrement, n'y ayant aucune apparence à la conjecture de l'Auteur, qui pretend que Scaliger oubliant qu'un Quintal n'eſt que cent livres, il l'a compté ſur le pié de cinq milliers.*

Ce que l'Auteur du Memoire vient de nous dire me paroît très-heureuſement imaginé, & je ne fais nul doute qu'il ne devine la vraie cauſe de l'erreur de Scaliger. Erreur qui par cette voie n'eſt pas moins une forte preuve de l'effet des diſtractions, que par la voie que j'indiquai.

(1) *Sat. 4. lib. 2.*

(a) *Coſtar, ſuite de la defenſe de Voiture pag. 423.*

(b) *Glandorp. Onomaſt. pag. 211.*

(c) *In Horat. Sat. 4. l. 2.*

(d) *In 6. Eclog. Virgil.*

(e) *Scaliger & Chabot le nomment Syron, & diſent que ce fut à Milan que Virgile fut ſon diſciple.*

REMARQUE ſur l'effet des diſtractions. Scaliger cité pour exemple.

(f) *Scalig. animadverſ. in Chron. Euſebii pag. 138. edit. 1658.*

(g) *Hiſtoire du monde to. 4. page 29. edit. de Holl. 1687. & page 319. edit. de Holl. 1698.*

(b) *Vulgo ut mercatores noſtri & Magnarii in Aquitania & Hiſpania loquuntur (ſeptingenta viginti millia pondo) eſſent centum quadraginta quatuor Quintalia. Scaliger ubi ſupra.*

(i) *Aient été apellé à Berlin pour une chaire de Philoſophie, depuis la 1. impreſſion de cette page, il y a continué ſon Journal, & il a inſeré au mois de Mars & d'Avril 1696. le Memoire en queſtion avec mes reponſes.*

Digitized by Google

ſon ſervice & lui donna penſion. Cattho *prit congé de lui honnêtement* après la bataille de Morat, & ſe retira à la Cour de Louis XI †. Il y fut très-bien reçu : on lui donna la charge d'Aumônier du Roi, & puis l'Archevêché de Vienne. Quelques-uns diſent qu'il ſervit (A) de Medecin & d'Aſtrologue à Louis XI. * *C'eſtoit un perſonnage de bonne vie, grande literature & modeſtie, & tres ſavant ès Mathematiques. . . . .* ‡ *Il deceda ayant veſcu ſainctement & auſterement, & gist en ſon Egliſe de Vienne.* Il ſe forma une étroite liaiſon d'amitié entre lui & Philippe de Comines ‖ pendant qu'ils étoient à la Cour du Duc de Bourgogne, & elle ne fut pas moindre pendant qu'ils furent au ſervice de Louis XI. Ce fut à la ſollicitation d'Angelo Cattho que Philippe de Comines fit les Memoires que nous avons de ſa façon. Il le declare dès les premieres lignes, & il lui adreſſe la parole en pluſieurs endroits de ſon Ouvrage. C'eſt quelquefois pour le louër (B) d'avoir predit l'avenir long tems avant que les choſes arrivaſſent. On raconte des particularitez ſurprenantes (C) touchant le don prophetique de cet homme, & qui pourroient fournir

† *Tiré d'un diſcours qui eſt au commencement des preuves & illuſtrations des Memoires de Philippe de Comines.*

* *Ibid. pag. 3.*

‡ *Ibid. pag. 9.*

‖ *Ibid. pag. 3.*

(a) *Pierre Matthieu, Hiſtoire de Louis XI. liv. 10. circa init. f. m. 532. ad ann. 1480.*

(b) *Id. ib. liv. 11. pag. 729.*

(c) *Voiez la remarque D.*

(d) *Naudé, addit. à l'Hiſtoire de Louis XI. pag. 119.*

(e) *Il l'a miſe au devant de ſa traduction Latine de Philippe de Comines.*

(f) *Phil. de Comines liv. 6. ch. 7. p. m. 377. ad ann. 1480.*

(g) *Id. lib. 5. cap. 3. pag. 268.*

(h) *Id. ib. cap. 5. pag. 275.*

(i) *Jean Vitrian, notes preliminaires ſur Philippe de Comines.*

(k) *Phil. de Comines liv. 5. ch. 3. p. m. 266. ad ann. 1476.*

(l) *Il étoit fils de Ferdinand Roi de Naples.*

(m) *Id. liv. 7. chap. 4. pag. 437. ad ann. 1494.*

(n) *C'eſt-à-dire d'Angelo Cattho.*

(A) *Qu'il ſervit de Medecin & d'Aſtrologue à Louis XI.*] Pierre Matthieu aiant écrit que ce Prince (a) eſtant tombé en defaillance, *fut ſecouru ſi promptement par le Seigneur du Bouchage qui eſtoit ſon medecin, & fut depuis Archevesque de Vienne, qu'apres avoir pris un clyſtere, l'eſprit lui revint*, nous avertit dans la table qu'il faut effacer *le nom du Bouchage*, & lire *Angelo Carto*. Quand il parle des Aſtrologues que Louis XI employa, & conſidera, il s'exprime ainſi : (b) *Mais ſur tous il fit grande eſtime de Angelo Cattho Neapolitain, qui eſtoit venu en France avec le Prince de Tarente, & avoit predit au Duc de Bourgogne & au Duc de Guienne leur malheur. Le roi lui donna l'Archevesché de Vienne, en laquelle il ne peut reſider (c) pour les grandes traverſes qu'il eut de ceux de Dauphiné, & fut contrainct de ſe retirer à Rome.* Naudé (d) dit la même choſe, & cite la vie d'Angelo Cattho compoſée par (e) Sleidan. Je citerai ci-deſſous Claude Robert qui aſſûre que nôtre Cattho fut Medecin de Louis XI. Tenons cela pour certain, car Philippe de Comines le remarque. *Sur l'heure*, dit-il, (f) en parlant d'une maladie de Louis XI, *y arrivaſtes, vous Monſeigneur de Vienne, qui pour lors eſtiez ſon Medecin.* Je ne crai pas que Pierre Matthieu ſoit à couvert de la critique, quand il dit que Cattho vint en France avec le Prince de Tarente ; car il paroît manifeſtement par le recit de Philippe de Comines, (g) que ce Prince quitta le Duc de Bourgogne pour venir trouver Louis auec la veille de la bataille de Morat, & qu'Angelo Cattho étoit auprès de ce Duc après la perte de cette bataille. L'hiſtorien aiant parlé de l'affliction du Duc de Bourgogne après le malheur de cette journée, ne parle-t-il pas ainſi ? (h) *& de ce propos vous, Monſeigneur de Vienne, en ſavez mieux que moi, comme celui qui lui eſtoiſtes à paſſer cette maladie, & lui fiſtes faire la barbe qu'il lui fut croiſtre.* Je ne ſai ce qu'il faut croire de ce que Dom Juan Vitrian (i) aſſûre, qu'Angelo Cattho ſe refugia en France avec Jean d'Anjou Duc de Calabre, & qu'après la mort de ce Duc, & celle de Nicolas d'Anjou ſon fils, il fut ſe mettre au ſervice du Duc de Bourgogne.

(B) *C'eſt quelquefois pour le louër d'avoir predit l'avenir.*] Il (k) raconte que Dom (l) *Federic d'Arragon* Prince de Tarente, qui étoit auprès du Duc de Bourgogne depuis un an, ſous l'eſperance d'épouſer ſa fille, ſe degoûta des delais, & *prit congé dudit Duc le ſoir de devant la bataille* de Morat . . . . . *Auſſi diſent aucuns*, continuë-t-il, *qu'il uſa de vaine cuiſſil, Monſeigneur de Vienne, car ſe lui ai ouï dire & teſmoigner, quand il fut devers le Roi arrivé, & au Duc d'Aſcoly, apellé le Comte Julio, & à pluſieurs autres: & que de la premiere & ſeconde bataille avez oüi en Italie & dit ce qui en advint pluſieurs jours avant qu'elles fuſſent faites.* Voici comme il lui parle en un autre endroit : „ (m) Le Roi Alphonſe . . . avoit un fils gentil perſonnage, nommé Dom Ferrand, de l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, auſſi portant le harnois, & bien aimé audit Royaume : & un frere, appelé Dom Federic, depuis Roy, après Ferrand, durant noſtre aage, homme bien ſage, qui conduiſoit leur armée de mer, ayant eſté nourry par deçà long-temps, & lequel vous, *Monſeigneur de Vienne*, m'avez maintesfois aſſeuré, par Aſtrologie, qu'il ſeroit Roy ; & me promit des-lors quatre mille livres de rente audit Royaume, ſi ainſi luy advenoit : & a eſté cette promeſſe vingt ans devant que le cas adveint. „

(C) *Des particularitez ſurprenantes touchant le don prophetique de cet homme.*] On a mis au devant des pieces qui ſervent de preuves & d'illuſtrations aux Memoires de Philippe de Comines, un ſommaire de la vie d'Angelo Cattho. Ce ſommaire fut *trouvé entre les papiers d'un ancien perſonnage ſtudieux & curieux de l'hiſtoire* ; celui qui le compoſa declare qu'il y recite *ce que a eſté recueilli & entendu de* (n) *lui par rapport de* (o) *trois perſonnages de grande foi, prudence, & authorité.* Vous y trouverez ces paroles: „ (p) Eſtant au „ ſervice dudit Roy Louys . . . . ſurvint la tierce bataille, donnée à Nancy : en laquelle fut occis ledit Duc „ la vigile des Roys, l'an mil quatre cens ſoixante & „ ſeize „ & à l'heure que ſe donnoit ladite bataille, & „ à l'inſtant (q) *meſme* que ledit Duc fut tué, ledit „ Roy Louys oyoit la Meſſe en l'Egliſe monſieur Sainct „ Martin à Tours, diſtant dudit lieu de Nancy de dix „ grandes journées pour le moins, & à ladite Meſſe le „ ſervoit d'Aumoſnier ledit Archevesque de Vienne, „ lequel en baillant la paix audit Seigneur, luy dit ces „ paroles. *Sire, Dieu vous donne la paix & le repos: „ Vous les avez ſi vous voulez*, quia conſummatum „ eſt : *Voſtre ennemy le Duc de Bourgogne eſt mort, „ & vient d'eſtre tué, & ſon armée diſcomfite.* Laquelle heure cottée, fut trouvée eſtre celle en laquelle „ veritablement avoit eſté tué ledit Duc. Et oyant „ ledit Seigneur leſdites paroles, s'esbahit grandement, & demanda audit Archevesque s'il eſtoit vray „ ce qu'il diſoit, & comme il le ſçavoit. A quoy le„ dit Archevesque reſpondit, qu'il le ſçavoit comme „ les autres choſes que Noſtre Seigneur avoit permis „ qu'il predit à luy & au feu Duc de Bourgongne : & „ ſans plus de paroles, ledit Seigneur fit vœu à Dieu „ & à monſieur Sainct-Martin, que ſi les nouvelles „ qu'il diſoit eſtoient voyes (comme de fait elles ſe „ trouverent bien toſt après) qu'il feroit faire le treillis de la chaſſe monſieur Sainct-Martin (qui eſtoit „ de fer) tout d'argent : Lequel vœu ledit Seigneur „ accomplit depuis, & fit faire ledit treillis valant cent „ mille francs, ou à peu près „ Voici encore deux predictions : Angelo Cattho (r) *rencontra un jour bon matin Meſſire Guillaume Briçonnet . . . . General de Languedoc*, qui alloit trouver Louis XI, *au Pleſſis à Tours*, aiant *eſté quelque temps ſans parler, & regardé le ciel & puis après ledit General, lui dit ces mots ou paroles*: Monſieur le General, je vous ay pluſieurs fois dit que le paſſage & frequentation des eaux vous ſont dangereux, & vous en adviendroit quelque jour un grand peril, & peut-eſtre la mort : je viens du Pleſſis, où vous allez : Les eaux ſont grandes au Pont-ſaincte-Anne, le pont eſt rompu, & y a un mauvais baſteau : Si vous m'en croyez, vous n'irez point. *Toutesfois ledit General n'en fit rien, & ne le creut : dont veritablement il fut en plus grand danger du monde d'eſtre noyé : car il cheut en l'eau, & ſans un ſeule, qu'il empoigna, c'eſtoit fait de luy : il fut ramené en ſon logis, où il fut longuement malade, tant de la frayeur que de la grande quantité d'eau, qui luy eſtoit entrée par la bouche & par le nez & oreilles* : „ Pendant cette maladie il fut viſité par Angelo Cattho qui lui dit un jour, vous ſerez un grand perſonnage en l'Egliſe & bien près d'être Pape. Briçonnet étoit marié (ſ) avec Raoullette de Beaune jeune femme qui lui avoit déjà donné des enfans, & qui ne fut pas trop contente de la prediction, *car c'eſtoit à dire qu'elle n'en auroit les premiers (choſe que les femmes n'aiment pas volontiers) ce veſquit mauvaiſement ladite femme long-temps depuis, & fit pluſieurs enfans, & pour cette cauſe, elle & pluſieurs autres diſoient ſouvent que ledit Archevesque ne diſoit pas toujours verité : Toutesfois enfin elle deſtogea la premiere, & le ſurveſquit ledit General ſon mary, lequel fit une longue fin en vieilleſſe, ſans parler de ſe faire Homme d'Egliſe* ; mais enfin aiant ſuivi Charles VIII. à la conquête de Naples, (s) il *fut fait à Rome homme d'Egliſe, Eveſque de Saint Malo, & Abbé de St. Germain des Prez*, & puis Cardinal, *& par après fut Archevesque de Reims & de Narbonne, & eut quelque voix à l'election du Pape après la mort d'Alexandre VI.* Quelques Auteurs content qu'Angelo Cattho predit au frere de Bajazet, „ (t) qu'un des „ plus grands Rois de la Chrétienté ſe mettroit en „ devoir de le retablir, mais que ce ſeroit ſans effet,

(o) *Ce ſont le Jean François de Carbonne Seigneur de la Polyne Maître d'Hôtel du Roi. 2. Jean Briçonnet premier Preſident des Comptes à Paris. 3. Renaldo d'Albano gentilhomme Napolitain.*

(p) *Sommaire de la vie d'Angelo Cattho pag. 4.*

(q) *Pierre Matthieu* Hiſt. de Louis XI. livre 7. p. m. 392. *dit que ce fut le lendemain de la bataille que l'Archevêque de Vienne annonça au Roi la nouvelle en lui preſentant la paix.*

(r) *Ibid. p. 5. & 6.*

(ſ) *Ibid. pag. 7.*

(s) *Ibid. pag. 8.*

(t) *Recelles, vie du Sultan Gemes pag. 111.*

fournir la matiere de quantité de reflexions. J'aurai quelque choſe à critiquer (D) à Mr. Moreri, & au Docteur (E) Nicolo Toppi, & à Mr. (F) Varillas.

CA-

„ effet, & qu'il avoit beaucoup plus à craindre ſes en-
„ nemis cachez que ceux qui s'eſtoient declarez, qu'il
„ n'avoit pas lieu d'aprehender le glaive ni la corde
„ de l'arc, que ſa deſtinée eſtoit occulte & que ſa mort
„ eſtoit cachée. „ Ce frere de Bajazet ſe refugia d'abord à l'Ile de Rhodes, d'où il paſſa en France, & y demeura quelques années. On l'envoia enſuite à Rome pour être gardé par Innocent VIII. Il y vécut juſqu'en l'année 1494. qu'il fut empoiſonné par Alexandre VI. pendant que le Roi de France ſongeoit à le retablir (a).

(a) *Ex eodem ibid. pag. 176. & ſuiv.*

REFLEXIONS ſur la difficulté d'expliquer ce qui ſe raconte des predictions, & ſur la negligence qu'on a de revêtir des formalitez juridiques cette eſpece de recits.

Voilà des choſes qui mettent à bout la Philoſophie, car on ne ſauroit inventer aucun bon ſyſtéme qui pût en rendre raiſon. C'eſt ce qui oblige la plupart des Philoſophes à nier tout court les faits de cette nature qui ſont ſi frequens dans les livres, & plus frequens encore dans les diſcours de converſation. Mais il faut avoüer que ce parti-là de nier tout a ſes incommoditez, & qu'il ne contente point l'eſprit de ceux qui peſent exactement le pour & le contre. La raiſon d'un Philoſophe Chretien admettra ſans peine la ſupoſition que Dieu communique à quelques perſonnes la qualité de Prophete, lors qu'il s'agit d'établir ou de confirmer les veritez importantes au ſalut, ou d'arrêter les debordemens extraordinaires du peché, ou en general de fraper quelque grand coup très-neceſſaire au bien de l'Egliſe. Si Angelo Cattho ſe fût trouvé dans un cas de cette nature, on pourroit comprendre que Dieu l'auroit ſuſcité pour prophetiſer; mais c'etoit un homme de Cour qui ne travailloit qu'à negocier un mariage avantageux ſelon le monde à ſes maîtres, ou à s'établir lui-même dans un bon poſte; c'étoit d'ailleurs un homme qui ſe piquoit d'aſtrologie. Or rien ne paroît moins digne de Dieu que de reveler l'avenir à un Aſtrologue, c'eſt-à-dire de recompenſer d'une faveur ſi exquiſe l'etude la plus impertinente qui ſe puiſſe voir, & la plus fondée ſur des chimeres. Qu'un Diable, qu'un Eſprit dereglé s'engage à manifeſter l'avenir (b) à des faiſeurs d'horoſcopes, & de figures de Geomance, on le peut comprendre; car puis qu'il eſt criminel, rien n'empêche qu'il n'ait des caprices, & des fantaiſies groteſques, & qu'il ne dirige ſa conduite par des puerilitez pour ſe mieux moquer des choſes. Mais d'ailleurs un eſprit creé eſt-il capable de voir que dans 20. années le mari d'une jeune femme ſera Cardinal? Pour predire cela, ne faudroit-il pas conoître la ſuite d'un nombre preſque infini de mouvemens corporels & ſpirituels? La conoiſſance d'une creature peut-elle embraſſer tant de choſes à la fois? & ſi elle les embraſſe, il n'y a plus de franc arbitre: toutes les penſées des hommes ſont attachées d'un lien naturel & indiſſoluble les unes à la queuë des autres. Voilà donc des abimes où la raiſon des Philoſophes ne peut que ſe perdre; elle aime mieux nier tout ce qui ſe dit des predictions: reſſource incommode, car qui oſeroit penſer que Philippe de Comines ait voulu mentir en aſſûrant qu'Angelo Cattho vingt années avant l'evenement, lui avoit dit pluſieurs fois que Frideric d'Arragon ſeroit Roi?

(b) *J'ai dit dans la remarque D de l'article* Ruggieri, *que ſi l'aſtrologie eſt un moien de deviner, elle eſt neceſſairement une partie de la magie.*

Je ne nie pas que l'on n'ait raiſon de mettre parmi les fables la plupart des contes qui ſe debitent en matiere de predictions; car il faut avoüer que ceux qui les prônent avec le plus de confiance, ont trop negligé de prendre des precautions contre un raiſonneur incredule: ils ne parlent guere de la prediction qu'après coup; ils n'en prenent point acte ſelon les formalitez juridiques: ils ne la muniſſent point de l'autorité d'un monument inconteſtable. Or comme ils negligent cela dans des occaſions où il ſeroit très-facile d'oposer aux traits de l'incredulité un bouclier impenetrable, ils ne doivent pas s'étonner qu'on revoque en doute leurs relations. L'une de ces occaſions eſt la Meſſe où ils pretendent qu'Angelo Cattho annonça au Roi la mort du Duc de Bourgogne. Ils devoient preſenter une Requête à ce Monarque, pour le ſuplier très-humblement de declarer à tout ſon Conſeil ce qu'Angelo Cattho lui avoit dit, & d'ordonner à ſon Chancelier d'en faire dreſſer un Acte qui ſeroit mis dans les archives de la Couronne, & dans les Greffes des Cours ſouveraines du Roiaume. Ils auroient dû l'exhorter à ériger des colonnes chargées d'une inſcription qui contint ce fait, ou le prier pour le moins de faire graver cela *ſur le treillis de la chaſſe Monſieur Saint Martin*, puis qu'en conſequence d'une telle prophetie il avoit voüé à cette chaſſe un treillis d'argent, & qu'il avoit accompli ſon vœu. Qu'auroient pu dire les incredules en cas-là? & qu'euſſent-ils pu oposer à des monumens contemporains, & ſi authentiques? Mais ſans prendre ainſi les devans on auroit vu cette avanture, ſi elle eût été veritable, s'affermir, ſe fortifier d'elle-même contre l'incredulité. Louis onze l'eût racontée cent fois à table, & devant les Ambaſſadeurs des Princes, & ainſi l'on trouveroit des Ecrits qui temoigneroient qu'on la tenoit de ſa bouche. Je ſuis ſûr que les Regîtres de l'Egliſe de Saint Martin contiendroient un acte là-deſſus, s'il étoit vrai que ce Prince eût fait faire un treillis d'argent en execution de ſon vœu. Puis donc que cette avanture n'eſt apuiée que du temoignage d'un (c) anonyme qui a declaré qu'il ne raconte d'Angelo Cattho que ce qu'il en avoit oüi dire à trois perſonnes, nous pouvons raiſonnablement la rejetter. Mais voiant de plus que Philippe de Comines n'en parle pas, nous ſommes fondez à decider que c'eſt une fable. Il eſt impoſſible qu'il eût ignoré ce dialogue de ſon ami, & de Louis onze, & que l'aiant ſçû, il n'en eût rien dit dans ſes Memoires, où il parle de quelques autres predictions d'Angelo Cattho moins importantes que celle-là. Son ſilence eſt un argument negatif qui eſt en cette rencontre une bonne demonſtration, ou pour le moins d'un tout autre poids que l'affirmation des trois perſonnes nommées par l'anonyme. Et notez que l'anonyme ne marque point que ces trois perſonnes aient rendu temoignage ſur ce dialogue; l'on peut donc pretendre qu'il n'en avoit oüi parler qu'à l'une d'elles. Or dès que la principale des trois predictions eſt une fable, on peut rejetter les deux autres, & ainſi l'Auteur du ſommaire ne peut raiſonnablement guerir perſonne de l'eſprit d'incredulité.

(c) *L'Auteur du ſommaire cité ci-deſſus de la vie de Cattho.*

Notez que Mr. Amyraut (d) a emploié ces trois faits pour faire voir que l'on peut predire l'avenir ſans être prophete. Son but eſt de repondre à cet argument des Catholiques; il y a eu des Docteurs dans la communion Romaine, qui ont predit l'avenir, elle eſt donc la vraie Egliſe, puis que Dieu y conſerve le don de la prophetie.

(d) *Amyraut, de la Perſuaſion de la foi, & de l'abaiſſement de la raiſon pag. 258. 259.*

(D) *Quelque choſe à critiquer à Mr. Moreri.*] I. Il dit qu'Angelo Cattho étoit ne à Benevent, mais ceux qui pouvoient très-bien conoître la choſe le font natif de Tarente. II. Il le fait grand Aumônier de France, mais il devoit ſavoir que ce titre n'a commencé (e) qu'en la perſonne du Cardinal de Meudon ſous le regne de François I. On s'étoit ſervi avant cela du titre de grand Aumônier du Roi, & ce titre même étoit inconu ſous Louis XI. il ne commença d'avoir lieu (f) qu'en la perſonne de Geofroi de Pompadour Evêque de Perigueux ſous Charles huit. III. Claude de Robert nous aprend qu'Angelo Cattho fut enterré dans ſon Egliſe Metropolitaine. Voici ſes paroles: (g) *Angelus Cato Tarentinus, ex Medico & Eleemoſynario Ludovici XI. cujus ſuaſu ſcripſit commentarios rerum Francicarum Philippus Commeus. Facet in ſua Metropoli. Ejus erat ſymbolum: ingenium ſuperat vires.* Cela me fait douter de ce qu'aſſûre Mr. Moreri *qu'en* 1494. *il alla à Benevent, & qu'il y mourut en* 1497. Nous avons vu qu'un (h) autre affirme qu'il fut obligé de ſe retirer à Rome. Cela eſt douteux. Quant aux pechez d'omiſſion de Mr. Moreri on les conoîtra en comparant ſon article avec le mien.

(e) *Voiez du Perrat, antiquitez de la Chapelle du Roi liv. 1. chap. 61.*

(f) *Id. ibi.*

(g) *Claudius Robertus in Gallia Chriſtiana pag. 182. in catal. Prælat. Viennenſ. n. 96. apud Dionyſ. Godefred. dans les preuves & illuſtrations de Phil. de Comines p. m. 10.*

(E) *Et au docteur Nicolo Toppi.*] Il parle d'un Angelo Catone, de Benevent, & d'un Angelo Catone, de Tarente. Le premier, dit-il, étoit très-verſé dans toutes les ſciences, & fut pour cela très-cher à Charles VIII. Son merite, & la faveur de ce Monarque l'éleverent à l'Archevêché de Vienne. Le ſecond fut Medecin & Aumônier de Louis XI. qui l'engagea à écrire *li Commentarii delle coſe di Francia*, comme nous l'aprend Philippe de Comines cité par Claude Robert page 182. de la *Gallia Chriſtiana* (i). Il eſt clair que ce Bibliothecaire de Naples a coupé un Auteur en deux, car le même Angelo Cattho qui fut Medecin & Aumônier de Louis XI. fut Archevêque de Vienne, & cela avant que Charles VIII. montât ſur le thrône: il eſt faux qu'il ait fait un livre à la ſollicitation de Louis XI. & que Philippe de Comines parle de cela, & que Claude Robert allegue Comines pour prouver une telle choſe. Que les faits changent de face, lors qu'on entend de travers les paroles d'un Auteur! celles de Claude Robert ſont pourtant bien intelligibles. Le Sieur Nicodemo n'a point critiqué là-deſſus Nicolo Toppi.

(h) *Matthieu ci-deſſus remarque A lettre a.*

(i) *Nicolo Toppi, Biblioteca Napoletana p. 17.*

(F) *Et à Mr. Varillas.*] Voici ce qu'il dit: „(k) Les
„ fauteurs de l'Aſtrologie judiciaire triomphent icy ſur
„ la foy de Philippe de Comines, qui raconte, que le
„ fameux Angelo Catto avoit pris party avec le Duc
„ de Bourgogne, ſoit qu'il eût d'abord préferé ce Prin-
„ ce

(k) *Varillas, hiſtoire de Louis XI. livre 7. p. 150. edit. de Holl.*

Digitized by Google

CATULLE (†Caïus Valerius) poëte Romain, nâquit à (A) Verone l'an 666. β de Rome. La delicateſſe de ſes vers lui aqu.t l'amitié & la conſideration des ſavans, & des beaux eſprits qui étoient alors à Rome en grande abondance; & comme les anciens Romains ne s'étoient point fait ces regles de politeſſe, qui γ font tomber aujourd'hui dans le mepris & dans la haine publique ceux qui compoſent des vers ſales, & remplis d'une debauche devoilée, Catulle ne ſe fit pas beaucoup de tort par les ſaletez groſſieres, & par les impudicitez infames dont il empoiſonnoit pluſieurs de ſes poëſies. On croit δ qu'il donna le nom de *Lesbia* à la plus celebre de ſes maîtreſſes, pour faire honneur à Sappho qui étoit de l'Ile de Lesbos, & dont les vers lui plaiſoient infiniment. Il en a traduit ou imité quelques-uns. Le veritable nom de cette maîtreſſe étoit Clodia μ. Il eſt bien éloigné de la methode de nos poëtes, qui ſe plaignent éternellement de la rigueur & de l'inſenſibilité de leurs Belles; pour lui il parle de ſa Lesbia comme d'une femme qui (B) lui demandoit combien il lui faloit de baiſers afin d'en avoir aſſez, & qui pis eſt comme d'une femme qui s'abandonnoit au premier venu. Il compoſa des vers ſatiriques contre Ceſar ‡, qui ne ſervirent qu'à faire éclater la moderation (C) de la perſonne offenſée: à la verité on ne ſe tut point ſur l'injure atroce qu'on avoit reçuë; mais on ſe contenta d'obliger le poëte à faire ſatisfaction, & le jour même on le pria à ſouper. Suetone * ajoûte que Ceſar continua de loger chez le pere de Catulle; mais de fort habiles gens croient que cet hiſtorien n'a pas bien pris garde (D) aux tems. Tous les vers de nôtre poëte ne ſont point de mauvais exem-

† *Quintus ſelon Pline l. 37. cap. 6.*

β *L'an 2. de la 173. Olympiade auquel St. Jerome met ſa naiſſance, eſt ſelon Calviſius le 666. de Rome.*

γ *Voiez Nouv. de la Rep. des lettres Juin 1684. art. 4. pag. 367.*

δ *Iſ. Voſſius in Catull. pag. 189.*

μ *Apulejus apolog.*

‡ *Epigr. 30. 58.*

* *In Caſ. cap. 73.*

(a) *L'Auteur raconte la ſuite de l'entretien. Voiez la ci-deſſus remarque C.*

„ ce au Roy de France, ou qu'il eût ſeulement ſuivi „ l'exemple des autres Sçavans de ſon ſiecle, qui „ avoient accoûtumé d'aller chercher leur fortune dans „ les Pays-bas, par la ſeule raiſon qu'ils l'y faiſoient „ avec plus de facilité qu'ailleurs. Il demeura domeſ- „ tique de ce Duc, juſqu'à ce qu'ayant exactement „ dreſſé ſon horoſcope, il prévit qu'il mouroit en „ combatant dans une bataille rangée. Il chercha dez „ lors l'occaſion de le quitter avec le plus de bienſéan- „ ce qu'il luy ſeroit poſſible; & l'ayant trouvée aprez „ la bataille de Morat, il s'en prévalut en homme „ d'eſprit. Il fit par avance ſon Traité avec Loüis „ Onze; qui ne ſe contenta pas de l'honorer de ſa „ confidence, mais de plus ſa Majeſté luy donna l'Ar- „ chevêché de Vienne, & le retint pourtant à ſa Cour. „ Il diſoit la Meſſe devant elle dans l'Egliſe de Saint „ Martin de Tours dans le temps que l'on combatoit „ à Nancy; & lorſqu'il luy preſenta la Patene à baiſer, „ il luy dit: *Sire, Dieu vous donne la paix* „ (a) &c. Il y a pluſieurs fautes dans ce recit. I. Les fauteurs de l'Aſtrologie judiciaire ne peuvent point ſe prevaloir de ce que Catho dit à Louis XI. pendant la Meſſe au moment que le Duc Charles fut tué, car il eſt viſible qu'il ne conut point par l'Aſtrologie, ce qui ſe faiſoit alors auprès de Nanci. II. Il n'eſt pas vrai que les Aſtrologues ſe prevaillent de cela ſur la foi de Philippe de Comines. Comment le feroient-ils, puis qu'il n'en dit rien. III. Il n'eſt pas vrai que les ſavans d'Italie, ou des autres lieux *euſſent accoutumé d'aller chercher leur fortune dans les Pays-bas*: IV. ni *qu'ils l'y fiſſent avec plus de facilité qu'ailleurs.* En pourroit-on bien donner beaucoup d'exemples? N'eût-il pas bien mieux valu dire qu'Angelo Catho fut laiſſé auprès du Duc de Bourgogne pour negocier le mariage de ſon maitre le Duc de Calabre? C'eſt ce qui l'engagea d'abord à cette Cour. V. On ne trouve point dans le ſommaire de ſa vie, qu'il previt par l'horoſcope que le Duc *mouroit en combatant dans une bataille rangée.* On n'y trouve que ceci, (b) *Apres la bataille de Morat cognoiſſant l'obſtination dudit Duc, (& peut-eſtre) les malheurs qui eſtoient à advenir à lui & à ſa maiſon, prit congé de lui honneſtement.* Quelle diference entre cela, & ce que Mr. Varillas conte! qu'elle eſt énorme! Le pis eſt que Philippe de Comines, l'Auteur qu'il cite, n'avance pas même la conjecture que l'on vient de voir. VI. Il n'eſt pas vrai qu'Angelo Catho fut Archevêque de Vienne lors que le Duc Charles fut tué.

(b) *Sommaire de la vie d'Angelo Catho pag. 4.*

(c) *Jean Varian ubi ſupra.*

L'Auteur Eſpagnol (c) qui a commenté les Memoires de Philippe de Comines dit, qu'Angelo Catho aiant conjecturé ou deviné la mort du Duc de Bourgogne, paſſa au ſervice du Roi de France un peu avant qu'elle arrivât, & predit à ce Monarque la perte des batailles de ce Duc. Cela n'eſt point exact, car depuis que cet Aſtrologue fut à Louis XI. le Duc ne perdit qu'une bataille. Je laiſſe à dire que cet Auteur eſt trop moderne pour être crû lors qu'il parle ſans citer des autoritez.

(A) *A Verone.*] St. Jerôme ne croit point ce que Moreri lui attribuë, que nôtre poëte ſoit né en la Peninſule de Sirmion; (il ne parle de cela ni de près ni de loin, il nomme poſitivement Verone) encore moins a-t-il placé ſa naiſſance en la CLXIII. Olympiade. Moreri a été trompé par ces paroles du Giraldi; (d) *Natus quidem in Peninſula Sirmione lacus Benaci in agro Veronenſi, ut ipſemet ad ipſam Sirmionem ecanit, Olympiade circiter CLXX. ut Hieronymus ex Chronicis Euſebii obſervat.* Il étoit bien aiſé de diſtinguer là deux citations, & de voir que St. Jerôme n'eſt point allegué pour le lieu de la naiſſance.

(d) *De Poët. Dial. 10.*

(B) *Qui lui demandoit combien il lui faloit de baiſers.*] C'eſt dans la ſeptiéme épigramme,

Quaris, quot mihi baſiationes
Tua, Lesbia, ſint ſatis ſuperque?

Il lui repond qu'il lui en faudroit autant qu'il y a de grains de ſable dans les deſerts de la Libye, & d'étoiles dans le ciel. Quant à la proſtitution de cette maîtreſſe voici comme il en parle:

Cœli (e), Lesbia noſtra, Lesbia illa,
Illa Lesbia quam Catullus unam
Pluſquam ſe, atque ſuos amavit omnes,
Nunc in quadriviis & angiportis
Glubit magnanimos Remi nepotes.

On veut que cette vilaine femme ſoit la ſœur de l'infame Clodius, le grand ennemi de Ciceron. Voiez l'article *Metellus Celer.*

(e) *Catull. epigr. 59.*

(C) *La moderation de la perſonne offenſée.*] Je m'en vais reporter tout ce qu'en dit Suetone, par où l'on verra que Moreri a donné une idée trés-defectueuſe de cette action. (f) *Valerium Catullum à quo ſibi verſiculis de Mamurra perpetua ſtigmata impoſita non diſſimulaverat, ſatisfacientem eadem die admiſit cœnæ, hoſpitioque patris ejus ſicut conſueverat uti perſeveravit.* Crinitus (g) a brouillé la derniere partie de ce recit: puis qu'au lieu de dire que Ceſar continua d'aller loger chez le pere de Catulle, il dit que Catulle eut permiſſion de demeurer dans le logis de Ceſar comme auparavant, ou de ſe ſervir comme auparavant du droit d'hoſpitalité qui étoit entre leurs familles. Il a raiſon de conclure de ce droit d'hoſpitalité etabli entre Ceſar & le pere de Catulle, qu'il faloit que ce poëte ne fût pas de baſſe naiſſance; mais il ne devoit pas imputer à Suetone d'avoir dit que le pere de Catulle logeoit familierement chez Jules Ceſar. Suetone n'en dit rien, & peut-être cet homme-là n'avoit jamais mis le pied dans Rome. Le Pere Briet (h) a copié toutes ces fautes de Crinitus.

(f) *Suet. in Jul. Caſ. c. 73.*

(g) *Crinit. de Poët. Lat. l. 2. c. 27.*

(h) *Briet. de Poët. Lat. pag. 14. & 15.*

(D) *Suetone n'a pas bien pris garde aux tems.*] Scaliger a prétendu le (i) ſurprendre là en flagrant delit, mais il tombe lui-même dans un grand menſonge. Il veut que la reconciliation de Catulle avec Ceſar ſoit poſterieure aux triomphes de ce dernier, & il s'apuie ſur ce que les vers ſatiriques de Catulle font mention des depouilles du Pont, & de celles de l'Eſpagne; par conſequent ils furent faits aprés la victoire de Munda remportée ſur les fils de Pompée. Or depuis ce dernier triomphe Ceſar n'alla plus dans les Gaules, il ne logea donc plus chez le pere de Catulle qui demeuroit au delà du Po. Cela paroit convaincant, & Scaliger eût bien fait d'en demeurer là, comme fit Caſaubon (k) en ſe ſervant de cette remarque; mais il dit (l) que depuis le paſſage du Rubicon, Ceſar ne retourna plus dans les Gaules. Cela eſt manifeſtement faux. Il y retourna lors qu'il paſſa en Eſpagne premierement pour (m) en chaſſer les Lieutenans de Pompée, avant la bataille de Pharſale, & puis pour en chaſſer les fils mêmes de Pompée, aprés la defaite de Caton & de Scipion en Afrique. Nous verrons dans (n) la remarque I qu'il n'eſt pas fort ſûr que Ceſar n'ait pas logé chez ſon hôte de Verone, depuis qu'il ſe fut reconcilié avec Catulle.

(i) *Scalig. animadverſ. in Euſeb. n. 1960. p. m. 155.*

(k) *Caſaubo in Suetan. Caſ. c. 73.*

(l) Cæſar non potuit uti ejus (*Catulli*) patris hoſpitio niſi ante bellum civile quum proconſulari imperio obtineret Gallias Ciſalpinam & Tranſalpinam. . . Poſt tranſitum Rubiconis Cæſar nunquam poſtea in Gallias ſuas reverſus eſt. *Scalig. ubi ſupra.* (m) Cæſar infectis iis quæ agere deſtinaverat ab urbe proficiſcitur atque in ulteriorem Galliam pervenit. *Cæſar l. 1. de bell. civ.* (n) *Vers la fin du ſecond alinea.*

Digitized by Google

exemple; il y en a où il † témoigne une affliction si désolante de la mort de son frere, qu'on en est tout édifié. Il ne fit fortune ni par ses vers, ni dans le voiage de Bithynie qu'il fit à la suite de Memmius ‡, qui après sa preture en avoit obtenu le gouvernement. On peut aisément connoître ‡ qu'il étoit pauvre. Ceux qui lui donnent pour amis intimes Furius & Aurelius sont là un Trio (E) bien crotté; car ces deux personnes mouroient de faim. Nous n'avons pas (F) toutes ses Oeuvres: celles qui nous restent ont été imprimées, & (G) commentées plusieurs fois. Le poëme * de la veille de Venus lui est faussement attribué. Sa mort a été mal (H) mise par St. Jerôme à la derniere année de la 180. Olympiade, c'est-à-dire selon Calvisius à l'an de Rome 696. Ce seroit n'avoir vécu que trente ans, & il a vécu davantage; mais non pas autant que l'a prétendu (I) Joseph Scaliger, qui lui donne plus de 71. ans de vie; c'est tomber dans une autre extremité, & nous ferons voir par bien des raisons que ce grand Cri-

† *Epigr.* 67. 69. 102.

‡ *Voiez les plaintes qu'il fait de lui dans l'Epigramme* 28. *qui n'en doit faire qu'une avec la* 29.

‡ *Epigr.* 13. 26.

* *Voiez Lipse Elect. l.* 1. *c.* 5.

(E) *Un Trio bien crotté.*] Selon Crinitus (a) les plus chers amis de Catulle furent ces deux-là. Il est vrai que dans l'onziéme de ses epigrammes il les represente comme prêts d'aller avec lui jusqu'au bout du monde, & dans les pais les plus sauvages; mais il dit en d'autres endroits tant de choses desobligeantes sur leur chapitre, qu'on ne sauroit croire que leurs liaisons aient été de durée. Il les represente comme des loups beans, qui faute d'avoir dequoi vivre ne pouvoient jamais se delivrer de la faim:

Aureli (b) *pater esuritionum,*
Non harum modo, sed quot aut fuerunt
Aut sunt aut aliis erunt in annis.

Il n'auroit pas fait autrement le portrait d'un gueux qu'il a fait le leur (c). D'autre côte il les represente aussi affamez de (d) sodomie que de pain, & il les menace d'un traitement (e) horrible s'ils medisent de lui, ou s'ils lui debauchent l'objet de sa flamme. Cela passe la raillerie: on ne fait pas de semblables vers sur les meilleurs amis que l'on ait; & s'il étoit veritable que ces gens-là fussent mal logez, mal meublez, & mal nourris, il étoit par cela même plus desobligeant de les en railler. Il y a donc de l'aparence que Catulle passa de l'amitié à une furieuse inimitié contre ces deux personnages, & cela pour une infame amourette. (f) *Cum horum utroque graves postea inimicitias gessit, eoque acerbissimis versibus insectatus est, tum quod ipsum mollem notassent, tum quod puerum ipse carum Aurelius quidem tentasset, Furius vero etiam constuprasset.* Mais admirez l'entêtement des poëtes pour leurs productions; ils aiment mieux faire savoir au public les loüanges qu'ils ont données à des gens qu'ils ont ensuite diffamez, que de supprimer les vers où ces loüanges sont contenues. Nous avons de tels exemples dans les poësies, & même dans les lettres de quelques modernes. Quand on se brouille avec quelcun après la premiere édition d'un livre, on a de coutume d'ôter de la seconde les eloges qu'on lui avoit donnez; il faut donc que les poëtes, & les épistolaires qui n'en usent pas ainsi, ou qui à l'imitation de Catulle inserent dans la premiere édition le bien & le mal qu'ils ont dit des mêmes personnes, le fassent parce qu'ils admirent la maniere dont ils ont tourné leurs pensées. Ils preferent la loüange qu'ils esperent d'en retirer, au blâme d'avoir souffle le chaud & le froid. Quand j'ai dit *à l'imitation de Catulle*, j'ai considere que c'est lui-même qui a publié le recueil de ses poësies, comme il paroît par son épitre dedicatoire à Cornelius Nepos. Au reste Mr. Vossius (g) n'a pas osé decider que l'Aurelius de Catulle soit L. Aurelius Cotta, comme quelques-uns le pensent, mais il croit que son Furius est *Furius Bibaculus*, qui n'a été rien moins, dit-il, qu'un affamé; car nous aprenons d'Horace qu'il étoit gros & gras & grand mangeur: *Iste nihil minus fuit quàm esuriens, erat quippe obesus & vorax, ut ex Horatio constat.* L'endroit d'Horace auquel Mr. Vossius a visé est dans la satire 5. du 2. livre:

Seu pingui tentus omaso
Furius hybernas cana nive conspuet Alpes.

Selon quelques (h) interpretes *tentus pingui omaso* signifie que Furius étoit *bouffi par les panses qu'il avoit mangées, comme si Horace avoit voulu dire que Furius ne se nourrissoit que de cette viande là*: mais d'autres veulent que ces paroles signifient que Furius *avoit une grosse panse, un gros ventre*. Mr. Vossius adopte tout à la fois ces deux significations. Il se tireroit plus malaisément d'affaire avec Catulle qu'avec Horace, puis que le Furius de Catulle bien loin d'être une grosse bedaine, etoit si sec qu'il n'avoit pas même de la salive. Je ne puis dire en François jusqu'où s'étendoit sa secheresse.

Atque (i) *eorpora ficcior cornu*
Aut si quid magis aridum est, habetis
Sole, & frigore & esurione.
Quare non tibi sit bene ac beate?
A te fudor abest, abest saliva
Mucusque, & mala pituita nasi.
Hanc ad munditiem adde mundiorem
Quod culus tibi purior salillo est
Nec toto decies cacas in anno:
Atque id durius est faba & lapillis.
Quod tu si manibus teras, fricesque
Non unquam digitum inquinare posses.

Je laisse à juger à ceux qui firent tant de satires contre le parasite Montmaur, si *esuritor* & *vorax* sont deux termes aussi opposez que Mr. Vossius l'a prétendu: en tout cas on ne sauroit le justifier d'avoir pris le Furius de Catulle pour un homme chargé de cuisine.

(a) Inter cæteros amicos Furium & Aurelium magnopere dilexit. *Crinitus ubi supra.*

(b) *Catul. epigr.* 21.

(c) *Id. epigr.* 23.

(d) Verum à te metuo tuoque pene infesto pueris bonis malisque. *Id. epigr.* 15.

(e) Prædicabo ego vos, & inrumabo Aureli pathice, & cinæde Furi. *Id. epigr.* 16. *vide etiam epigr.* 21.

(f) *Muretus in epigram.* 11. *Catulli.*

(g) *Isaac. Vossius in Catull. pag.* 32.

(h) *Voiez Dacier sur Horat. to.* 6. *p.* 411. *édit. de Holl.*

(i) *Catull. epigr.* 23.

(F) *Nous n'avons pas toutes ses Oeuvres.*] Crinitus observe que Terentianus Maurus parle d'un poëme *Ithyphallique* de Catulle, & que Pline (k) lui attribue un poëme sur les enchantemens que l'on emploioit pour se faire aimer; matiere qui avoit été traitée avant lui par Theocrite, & que Virgile avoit traitée depuis Catulle. Quant aux vers Ithyphalliques, ou concernant l'impure divinité de Priape, Crinitus n'a pas dû dire qu'ils soient perdus.

(k) *Plin. lib.* 28. *cap.* 2. *Crinitus & Gesner apres lui citent l.* 38.

(G) *Imprimées & commentées plusieurs fois.*] Les principales éditions de Catulle sont celles de Scaliger, & de Passerat. Le premier de ces deux Critiques corrigea beaucoup de passages avec une penetration d'esprit, & avec une erudition peu communes. La plus ancienne édition, si je ne me trompe, est celle de Venise 1488. avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Les commentaires de Muret, ni ceux d'Achille Statius, ni les leçons de Titius ne sont pas à mepriser. Mr. Grævius à qui le public est redevable de tant de bonnes editions, en procura une de Catulle à Utrecht l'an 1680. dans laquelle il insera toutes entieres les notes d'un très-grand nombre de commentateurs. L'édition d'Isaac Vossius imprimée à Leide (l) l'an 1684. est accompagnée d'un commentaire fort docte. Voiez là-dessus & sur l'edition *in usum Delphini* les nouvelles de la Republique des lettres 1684. Un Florentin nommé Tufanella a fait sur Catulle un Index fort ample, qui fut inseré par Jean Gebhard dans son édition *Variorum* de Francfort 1621.

(l) *On n'a mis au titre que* profant *apud Isaacum Littleburii Bibliopolam Londinensem.*

(m) *Scaliger animadv. in Eusseb. n.* 1960.

(H) *Mal mise par St. Jerôme.*] Il est parlé de l'expedition Britannique dans les vers que Catulle fit contre Cesar. Or cette expedition se fit la premiere fois l'an 698. de Rome. Il est donc indubitable que Catulle n'est point mort l'an 696.

(n) *Mart. epigr.* 14. *l.* 4.

(I) *Que la pretendu Joseph Scaliger.*] Examinons un peu ses 4. raisons. Il (m) dit 1. que Catulle etoit en vie lors que Virgile composoit son Eneide, & pour le prouver il allegue ces vers de Martial:

Sic (n) *forsan tener ausus est Catullus*
Magno mittere passerem Maroni.

Or Virgile ne fit cet Ouvrage que long tems après la mort de Jules Cesar. En 2. lieu, que la satire de Catulle fait mention des quatre triomphes de Jules Cesar: il ne se passa donc gueres de tems entre la reconciliation du poëte avec l'Empereur, & la mort de ce dernier, puis que Cesar fut tué un an après ses triomphes. En 3. lieu, qu'il semble que Cornelius Nepos a écrit sous Auguste; or Catulle fait mention des Chroniques de Cornelius Nepos. 4. Enfin que Catulle âgé de 71. ans, a vu les jeux seculaires celebrez l'an 737. de Rome: cela paroit evidemment par son *carmen seculare*, car pourquoi eût-il fait ce poëme, s'il n'eût vécu pendant que l'on celebroit ces jeux?

On a de coutume de dire contre la 1. de ces raisons que Martial s'est servi d'une licence (o), ou d'une fiction poëtique, & qu'il savoit bien qu'il disoit là un grand (p) mensonge; mais qu'il etoit assûré que sa menterie seroit agreable à Silius Italicus, grand admirateur de Virgile auquel on le comparoit. On ajoûte (q) que le mot *forsan* affoiblit la hardiesse de sa fiction. Ces reponses sont très-peu solides, car pour commencer

(o) *Voss. de Poët. Lat. pag.* 18.

(p) *Ramirez. de Prado in Martialem. ib.*

(q) Nisi forte confugias ad hanc vocem *forsan* quæ vox dubitantis est non asserentis. *Brier. de Poët. Lat. pag.* 15. *Voiez aussi Vossius ubi supra.*

Critique n'a fait rien qui vaille en avançant une opinion ſi éloignée du ſentiment de tous les autres.

Il

mencer par la derniere, le mot *forſan* n'empêche pas que Martial n'ait ſupoſé nettement que Catulle étoit en vie lors que Virgile travailloit à ſon Eneide. De ce qu'ils auroient été en vie en même tems on ne pourroit pas conclure que l'un eût communiqué à l'autre ſes poëſies; voilà la raiſon du *forſan*; mais ſi peut-être l'un les a communiquées à l'autre, il s'enſuit neceſſairement qu'ils ont été contemporains. Ainſi malgre le *peut-être*, le fait dont il eſt ici queſtion a été poſé & decidé par Martial avec toute la confiance poſſible. Or il n'y a nulle aparence qu'il ait voulu en cela ſupoſer une fauſſeté: il ne pouvoit pas ignorer que les fautes de Chronologie qu'on pardonne aux poetes ne ſont pas de cette nature. Comment pourſeroit-on aujourd'hui Mr. Des-Preaux, s'il avoit dit quelque part que Marot fit voir peut-être ſon manuſcrit au Cardinal du Perron? Il faut donc repondre à Scaliger que Martial a ſupoſé un fait faux, & qu'il n'eſt pas étrange qu'il ſe ſoit trompé là-deſſus, puis que lui, Joſeph Scaliger & Mr. Menage ont fait de fauſſes (a) ſupoſitions ſur le tems que Daurat ou que Ronſard etoient en vie. Je dirai en paſſant que le *pajer* de Catulle ſignifie dans Martial le recueil entier de ſes poëſies, comme *Parma virumque* ſignifie dans Ovide & dans Martial toute l'Eneide, & l'*Æneadum genitrix* ſignifie dans Ovide tout le poëme de Lucrece. Scaliger (b) ſe plaint qu'un certain Auteur lui a derobé cette remarque, *que à nobis accepta ſtatim in ſuas Varias tranſtulit.* Iſaac Voſſius (c) dit ſur cela que c'eſt Carrion qu'on deſigne, & que Parthenius avoit fait cette remarque long tems avant Scaliger.

La 2. raiſon n'eſt pas forte, car il eſt très-incertain que Catulle ait fait mention des derniers triomphes de Ceſar; voici comme il parle,

Paterna (d) prima lanienata ſunt bona
Secunda prada Pontica, inde tertia
Ibera, quam ſeit amnis aurifer Tagus
Hanc Gallia timent, timent Britannia.

Je m'étonne qu'Iſaac Voſſius n'ait fait aucune attention au dernier de ces quatre vers, qui confirme ſi puiſſamment ſes conjectures. Il veut (e) que *prada Pontica* ſignifie non pas les depouilles du Roi Pharnace vaincu par Ceſar après la mort de Pompée; mais l'argent que Ceſar tira de la Bithynie (f) par les liaiſons qu'il eut avec le Roi Nicomedes. Pour ce qui eſt de *prada Ibera*, le même Voſſius l'explique du butin fait par Ceſar dans la guerre de Portugal en 693. & il ſe moque de ceux qui l'entendent de la victoire de Munda; car Munda, dit-il, eſt à plus de deux cens milles du Tage. Tout cela ſe confirme merveilleuſement par les paroles qui ſuivent, *Hanc Gallia timent, timent Britannia.* Voilà le quatriéme butin; les Gaules & la Bretagne écorchées par ce conquerant le redoutoient. Le butin d'Eſpagne avoit donc precedé celui des Gaules; il ne regarde donc point un triomphe poſterieur de quelques années à la conquête des Gaules, tel que fut celui de Munda. Pourquoi Voſſius n'ajoûtoit-il pas que ſi Catulle avoit parlé des depouilles du Roi Pharnace, il n'auroit point oublié celles d'Egypte, ni celles d'Afrique, puis qu'il eſt certain que les trois entrées triomphales de Ceſar une pour l'Egypte, une pour le Roiaume du Pont, & une pour l'Afrique, ſe firent (g) en trois jours de ſuite après la defaite de Caton? L'année ſuivante il triompha des fils de Pompée pour la victoire de Munda. Comment ſe pourroit-il faire que Catulle eût fini ſon catalogue par les pilleries de la Gaule, s'il avoit parlé des triomphes qui ſuivirent la fin des guerres civiles; ou comment auroit-il oublié les depouilles d'Egypte & celles d'Afrique, s'il avoit voulu faire mention de celles du Pont, & de celles de Munda? Tout cela me perſuade qu'il fit ſa ſatire peu après l'invaſion de la Bretagne: car outre qu'Iſaac Voſſius (h) fait aſſez bien voir que les dernieres paroles, *Socer generque perdidiſtis omnia*, ne ſe doivent point entendre de Ceſar & de Pompée, mais de Ceſar & de Mamurra, on peut dire qu'avant l'ouverture de la guerre les diſputes de Ceſar & de Pompée avoient mis les choſes à un point, que chacun (i) pouvoit connoître que la Republique étoit à la veille de ſa ruine. Après tout il n'y a nulle aparence que Catulle eût oſé faire des vers ſi outrageans contre Ceſar, lors que le parti de Pompée eut été pleinement ruiné à la bataille de Munda. L'autorité de Ceſar étoit alors trop terrible. Je croirois aſſez volontiers que cette ſatire fut compoſée avant le paſſage du Rubicon, & qu'ainſi Suetone ne ſe trompe point lors qu'il dit, que Ceſar continua ſon commerce d'hoſpitalité avec le pere de Catulle depuis ſa reconciliation avec le fils. Le titre d'*Imperator unice*, qu'on donne à Ceſar, ſembleroit faire quelque peine, par je ne ſai quelle alluſion à un decret du Senat (k) qui lui affecta ce titre; mais comme Scaliger n'inſiſte point ſur cette preuve, on la doit tenir pour foible. Il avoüe qu'*unicus* ſe peut prendre là pour *eximius*; je croi qu'on pourroit donner un autre ſens à ce terme.

Eone (l) nomine Imperator unice
Fuiſti in ultima Occidentis inſula,
Ut iſta voſtra diffututa mentula
Ducenties comeſſet aut trecenties.

C'eſt-à-dire, *Eſt-ce pour cela que vous êtes le ſeul General qui ait été en Bretagne? n'eſt-ce qu'afin, &c.* Je refuterai dans l'article de Mamurra ceux qui diſent que Ceſar à ſon retour du dernier voiage d'Eſpagne, aprit chez Ciceron la nouvelle des vers de Catulle.

La 3. raiſon eſt tout-à-fait nulle, car ſous pretexte que Cornelius Nepos floriſſoit ſelon St. Jerôme l'an 714. de Rome, il n'en faut pas inferer avec Scaliger, qu'il travailloit alors à la Chronique dont Catulle fait mention. Le principe de Scaliger, *Qu'un Auteur eſt dit fleurir ou devenir illuſtre, lors qu'il publie un Ouvrage*, ne ſauroit être prouvé par les temoins (m) qu'il allegue, veu la grande variete d'âges où les Ecrivains publient l'Ecrit qui leur fait le plus d'honneur. Quelques-uns publient de bonne heure leur premier livre, & en font enſuite de beaucoup meilleurs, qui ſont la veritable époque de leur gloire; d'autres ne s'erigent en Auteurs que quand ils ſont avancez en âge. Qui nous dira de quelle maniere Cornelius Nepos s'eſt conduit? Il a compoſé pluſieurs livres; je veux qu'il en ait publié beaucoup ſous Auguſte: faudra-t-il croire pour cela que ſa Chronique n'a point paru ſous Jules Ceſar, & avant même le paſſage du Rubicon? Henri Valois n'a-t-il pas fleuri ſous le regne de Loüis XIV? qui oſeroit accuſer cette phraſe de manquer d'exactitude? Cependant n'avoit-il pas publié d'excellens livres ſous le regne de Loüis XIII?

La 4. raiſon doit avoir paru bien forte à Voſſius (n), puis qu'afin de la parer il ſupoſe de ſa pure liberalité, & ſans le temoignage d'aucun Auteur petit ou grand, qu'on celebra des jeux ſeculaires au commencement du 8. ſiecle de Rome, & avant la mort de Catulle. Pour moi j'aimerois mieux dire que ce poëte faiſant reflexion que les derniers jeux ſeculaires avoient été celebrez (o) l'an 604. de Rome, crut qu'on en celebreroit d'autres l'an 704. & qu'il prepara d'avance ſon *carmen ſeculare ad Dianam*, & le publia, encore que ces jeux n'euſſent pas été celebrez. Combien trouve-t-on de poëmes pour des fêtes, ou pour des ceremonies dont la celebration qui paroiſſoit immanquable ne ſe fit point? Je ne demanderai pas s'il eſt bien certain que Catulle ſoit l'Auteur du titre de ce petit poëme; ou ſi les loüanges qu'il donne à Diane pourroient n'avoir nul raport aux jeux ſeculaires, comme l'on croit ordinairement que l'Ode 21. du 1. livre d'Horace n'y en a aucun. Je veux bien croire ce que Mr. Dacier (p) dit touchant cette Ode, qu'elle n'eſt *qu'une preparation pour l'hymne ſeculaire* que l'on voit *à la fin du livre 5. & une ſimple exhortation aux deux Chœurs de jeunes filles & de jeunes garçons.* Si Horace a fait une Ode qui n'étoit qu'un preparatif, Catulle n'a-t-il pas pu faire des vers qui ne fuſſent qu'un preparatif? Pour le dire en paſſant ces vers de Catulle ſont un peu contraires à ce dogme de Mr. Dacier: *Dans les hymnes ſeculaires que l'on chantoit à Apollon & à Diane il y avoit deux Chœurs l'un de jeunes garçons, & l'autre de jeunes filles; l'un & l'autre chantoient tour à tour le premier les loüanges d'Apollon, l'autre celles de Diane.* Catulle fait chanter les loüanges de Diane auſſi bien par les garçons que par les filles (q). Quoi qu'il en ſoit, & quelque difficulté qu'on puiſſe trouver dans ce *Carmen ſeculare* de Catulle, il y a, ce me ſemble, beaucoup moins d'inconveniens à ſupoſer ce que je ſupoſe, qu'à dire ou avec Mr. Voſſius qu'il ſe fit une celebration de jeux ſeculaires au commencement du VIII. ſiecle de Rome, ou avec Scaliger que Catulle vivoit encore en l'année 737. La ſupoſition de Voſſius eſt non ſeulement deſtituée de temoins, mais contraire auſſi au temoignage de Dion (r). Cet hiſtorien declare que les jeux ſeculaires celebrez en 737. furent les cinquiémes; or nous ſavons qu'on celebra les quatriémes long tems avant la fin du VII. ſiecle de Rome. La ſupoſition de Scaliger eſt entourée de mille embarras: le moien de comprendre que Catulle ait paſſé plus de 30. ans ſans faire aucun vers, & qu'un Empire comme celui d'Auguſte ſi fecond en grans

(a) *Voiez les remarques* E & K *de l'article de Daurat.*

(b) *Ubi ſupra p. 155. edit. 1658.*

(c) *In Catull. p. 5.*

(d) *Catull. epigr. 30. p. m. 50. 51.*

(e) *In Catull. p. 72.*

(f) *Voiez Suetone in Caſ. c. 2.*

(g) *Plutarch. in Ceſar. pag. 733. Dion l. 43. ad ann. 708. dit que Ceſar entra en triomphe 4. jours conſecutifs, 1. pour les Gaules; 2. pour l'Egypte; 3. pour le Pont; 4. pour l'Afrique.*

(h) *Ubi ſupra pag. 73.*

(i) Fortunatus illius (*Hortenſii*) exitus qui ea non vidit cum fierent quæ providit futura, ſæpe enim inter nos impendentes caſus deflevimus, cum belli civilis cauſas in privatorum cupiditatibus incluſas, pacis ſpem à publico conſilio eſſe excluſam videremus. *Cicero in Bruto ſub fin.*

(k) *Scaliger nous renvoie touchant ce Decret au* numero 1972. *qui eſt l'an 4. de la 183. Olymp. & le 709. de Rome, mais ni lui ni St. Jerôme ne diſent rien de cela ſous ce* numero. *Voiez Dion l. 43.*

(l) *Catull. epigr. 30. p. 51. 52.*

(m) *Diodore, Euſebe, Diogene Laertius.*

(n) *In Catull. p. 81.*

(o) *C'eſt ſelon Zoſime, car Cenſorin en met la celebration en 627.*

(p) *Dacier, remarques ſur Horace tom. 1. pag. 164. édit. de Hollande.*

(q) Dianæ ſumus in fide Puellæ & pueri integri: Dianam pueri integri Puellæque canamus. *Catull. epigr. 35. p. 55. 56.*

(r) *Lib. 54.*

Il y a d'habiles gens qui croient que Ciceron (K) plaida pour Catulle; mais je ne trouve pas qu'ils en aportent des preuves.

CAVALCANTE (Guido) Noble (T) Florentin. Je n'ajoûte à ce qu'en a dit Moreri, sinon que c'étoit un homme fort meditatif, & que l'on disoit que ses profondes speculations avoient pour but de trouver qu'il n'y (Z) avoit point de Dieu.

CAUSSIN (Nicolas) Jesuïte François, confesseur de Louïs le Juste, nâquit à Troies * en Champagne l'an 1580. Il entra chez les Jesuïtes à l'âge de 26. ans, & s'aquit beaucoup de gloire par la regence de la Rhetorique dans plusieurs de leurs Colleges. Il se mit ensuite à prêcher †; & comme la reputation qu'il aquit à cet égard fut soutenuë & augmentée par les livres qu'il publioit, on le trouva digne d'être mis auprès du Roi comme directeur de conscience. Il ne s'aquita point de cette (A) charge au gré du premier Ministre, & selon l'opinion

* *Son pere y exerçoit la Medecine.* Eloge du Pere Caussin à la tête de la Cour Sainte.

† *Alegambe Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 381.*

grans évenemens, & si favorable aux poëtes, n'ait rien tiré de la veine de celui-là? Le moien de comprendre qu'aucun poëte de cette Cour n'ait parlé de lui comme d'un homme vivant? Pourquoi Ovide ne l'auroit-il point mis au nombre des poëtes dont il tâchoit d'être conu dans sa jeunesse? Enfin Cornelius Nepos auroit-il été d'un goût assez depravé, pour mettre Virgile & Horace, & tous les autres poëtes de cette volée au dessous de Catulle; or c'est ce qu'il auroit fait visiblement selon la supposition de Scaliger. Voici les paroles de Cornelius Nepos; (a) *L. Julium Calidium, quem post Lucretii Catullique mortem multo elegantissimum Poëtam, nostrum tulisse etatem verè videor posse contendere . . . . . expedivit.* C'est déjà une chose un peu étrange que cette jonction de Lucrece & de Catulle, s'il est vrai que ce dernier ne soit mort qu'après l'an 737. car il est indubitable que le premier mourut vers le commencement du huitiéme siecle de Rome. Mais passe pour cela. Contentons nous de cette autre difficulté. Seroit-il possible que Cornelius Nepos, qui selon la pensée de Scaliger a vécu encore quelques années après les jeux seculaires de l'an 737. & qui par consequent a vu Virgile & Horace dans le sommet de leur gloire, n'ait point cru qu'ils aient été capables de disputer le premier rang à Julius Calidius, ce premier rang, dis-je, qu'il n'occupoit que depuis la mort de Lucrece & de Catulle (b)? Que Mr. Vossius a raison de dire que la longue dispute de Scaliger touchant l'âge de Catulle ne contient rien qui ne meritât la supression! (c) *Hæc si attendisset Scaliger, profectò non instituisset longam istam disputationem de ætate Catulli in qua nihil omninò est quod non melius sit tacuisse. Sanè ne semel quidem scopum attigit.* Tant il est vrai que les grans esprits dorment (d) quelquefois.

(a) *In vita Pomp. Attich.*

(b) *Cette raison pourroit servir à montrer que la vie de Pomponius Atticus a été faite avant que Virgile & Horace eussent aquis leur grande reputation.*

(c) *Isaac Vossius in Catull. p. 73.*

(d) Aliquando bonus dormitat Homerus. *Horat. de arte poët.*

(K) *Que Ciceron plaida pour Catulle; mais je ne trouve pas.*] Mr. de Balzac s'est declaré pour le sentiment qui me paroit peu solide. Je copierai ce qu'il a dit là-dessus, & je commencerai par les vers Latins, où il avoit parlé de Catulle sans le nommer:

(e) *Pectem tamen ille minorem*
Scaligeri, Tullique Clioni, & Cæsare læso
Conspicuus sacris, nigro devovit Averno,
Nec tales Veronæ tulit fines vindice chartas.

Il se trouva un Critique qui n'entendit point de qui l'on parloit dans ces vers-là. Or voici la reflexion de Balzac sur la pretenduë obscurité qui lui étoit reprochée. „ (f) Ceux qui alleguent cet ancien Poëte, „ sans le nommer, se contentent de le faire entendre „ par le Poëte de Verone. Tesmoin

„ *Veronensis ait Poëta quondam.*

„ Mais moy, pour le rendre plus reconnoissable, & „ donner plus de lumiere à la description que j'en „ fais, j'adjoûte à la Ville de sa naissance, les deux „ endroits de sa vie les plus remarquables & les plus „ connus. J'y ay fait encore entrer le plus grand „ honneur, qui ait esté rendu à sa memoire, depuis „ qu'il est mort. Et je soustiens qu'un homme qui „ n'est pas estranger dans l'Antiquité, & qui n'ignore „ pas l'estat present de nostre Republique des Lettres, „ est obligé de sçavoir que Catulle offensa Jules Cesar „ par une Epigramme mesdisante; que de son vivant, „ il a esté defendu par l'Eloquence de Ciceron; que „ depuis sa mort il a esté restably par la Critique de „ Scaliger; qu'il doit à l'un le gain d'un procez, & à „ l'autre la conservation de son honneur; c'est à dire „ la conservation de ses Escrits, & une seconde vie, „ meilleure, & plus glorieuse que la premiere.„ Vous voiez que Balzac suposе comme un fait certain & conu que Ciceron plaida pour Catulle. Il n'est pas le seul qui l'afirme: Achille Statius (g) le dit aussi: Pierre Crinitus l'avoit déjà dit, & s'étoit servi d'une preuve tirée des remercimens que Catulle fait à Ciceron dans l'épigramme: (h) *Disertissimo Romuli Nepotum*, &c. Voici ses paroles: (i) *Ingenii facilitate & doctrina adeo Roma acceptus, atque civibus gratus fuit Catullus, ut Marci Tullii patrocinium meruerit: quod ipsum eleganti epigrammate ingenuè testatus est, quo gratias Ciceroni pariter egit.* Mais il est tres-faux que Catulle dans cette épigramme remercie Ciceron d'avoir plaidé pour lui. Il le remercie en general sans marquer aucun bienfait en particulier. Muret avoüe qu'on ne sauroit deviner la raison du remerciment. (k) *Agit gratias M. Tullio quod ob beneficium ab eo acceptum divinare non possumus. Nam qui ad fundum Tiburtem hoc loco confugimus, nihil aliud quam infectam patefecimus suam.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Achilles Statius in Catullum init.*

(h) *C'est la 50.*

(i) *Petrus Crinit. ubi supra pag. m. 671.*

(k) *Muretus in Catull. epigr. 50.*

(T) *Noble Florentin.*] Voici ce qu'on lit dans une (l) lettre écrite de Rome le 14. d'Avril 1581. par Alfonso Ceccarelli da Bevagna, qu'une Chronique composée depuis environ deux cens ans faisoit fort ancienne la famille des Cavalcanti. (m) *Lo dico che lo posso mostrare . . . . . una Cronica manoscritta di un Giovanni, Figliuolo del Conte Nicolo da Barbiano, scritta circa a 200. anni sono, dove si tratta a piene delle Famiglie di Firenze secondo l'Istoria scritta da Piero Canigiano nel 1103. e della Famiglia de' Cavalcanti dice che hebbe la sua prima origine dalla nobilissima stirpe Steelesia de' Gotti, da Ariberto Cavalcante Steelesio, e che furono padroni di Pescia con titolo di Conte.* La même Chronique porte qu'Ansaldo, qui est la souche de la maison de Medicis, s'établit dans la ville de Florence l'an 806. & qu'il étoit marié avec Irinie Cavalcante. La lettre que j'ai citée fait mention d'une (n) autre Chronique qui ne disoit que peu de chose de cette famille-là. (o) *Di casa Cavalcanti dice molto poco, e tocca l'origine di questa casa imperfettamente e con poche parole.* Notez que Michel Pocciantius en parlant de notre Guido Cavalcante ne le represente point d'ancienne extraction; mais il observe une chose qui temoigne que c'étoit un personnage considerable: Les chefs des metiers, dit-il, le bannirent parce qu'il suivoit la faction des blancs. Il fut rapellé enfin & mourut l'an 1300 (p).

(l) *Elle est dans le volume intitulé* Lettere storiche, politiche, ed' erudite raccolte da Antonio Bulifon *imprimé l'an 1685.*

(m) *Lettere Storiche &c. pag. 183. 184.*

(n) *C'est celle qu'Antonio Manetti a composée.*

(o) *Ibid. pag. 183.*

(p) *Ex Michaele Pocciantio de scriptis Florentinis, pag. 77. Notez qu'il le nomme* Calvacanthius, *& qu'à la page 26. en parlant de Barthelemi, il dit* Cavalcanthius.

(Z) *De trouver qu'il n'y avoit point de Dieu.*] J'avoüerai bonnement que je n'emprunte que de Balzac le passage que l'on va lire: (q) *Perciocchè alcuna volta speculando molto astratto da gli huomini divenivo, si diceva tra la gente volgare, che questa sua speculatione erano solo un cercare se trovar si potesse che Iddio non fosse.*

(q) *Balzac, lettre 57. du 6. livre pag. 256. du 1. vol. de l'édition in folio.*

(A) *Il ne s'aquita point de cette charge au gré du premier Ministre.*] La disgrace du P. Caussin a été de ces sortes d'évenemens sur lesquels on pense beaucoup & on parle peu, & dont la cause n'est jamais clairement conuë. Neanmoins il en est venu quelque chose à la connoissance du public. On pretend que ce Jesuïte, peu de tems avant sa mort, donna à un de ses amis l'original de quelques lettres qu'il avoit écrites de sa main au General de son Ordre, & au Pere Seguiran, & au Prince de Condé, & le public a pu voir par quelques fragmens (r) de ces lettres que le pere Caussin s'attira cette disgrace, pour n'avoir pas voulu reveler certaines choses qu'il aprenoit de Loüis XIII. au confessional, ni consulter même ses Superieurs à l'égard de la direction de ce Prince, lors que pour favoir leurs conseils il auroit falu donner quelque atteinte au secret de la confession. Les mêmes fragmens nous font entrevoir qu'il desaprouvoit la conduite que Loüis XIII. avoit tenuë envers la Reine sa mere. Or c'étoit le moien le plus propre d'irriter le Cardinal. Mr. de la Barde a observé que cette Eminence fit chasser le P. Caussin, à cause des scrupules qu'il jettoit dans l'ame du Prince, sur les duretez que l'on exerçoit envers Marie de Medicis. (s) *Hic postea Ludovici XIII. Regis Confessarius fuit, qui quoniam ei scrupulum injecerat, de Maria Regina matre haud satis pia habitâ, atque Arlâ, & regni finibus abscedere coactâ. Arlâ & ipse Richelii operâ, cui cum Maria lites intercessêre, facessere pridem jussus fuerat.* L'Auteur de l'éloge du Pere Caussin a raison de dire qu'on doit admirer un homme qui aima mieux s'attirer la haine d'un

(r) *Voiez les Entretiens d'Eudoxe & d'Euchariste sur l'histoire de l'Arianisme & sur l'histoire des Iconoclastes du P. Maimbourg, reimprimez en Hollande l'an 1683. Ils furent brulez à Paris par la main du bourreau l'an 1674.*

(s) *Labardan. de rebus Gallicis lib. 9. sub finem.*

Digitized by Google

nion la plus commune, ce fut à cauſe qu'il s'y comportoit comme doit faire un homme de bien. Il y en a qui ont dit qu'il ſe laiſſa trop ſurprendre aux artifices d'un Jeſuite (B) de la Cour du Duc de Savoie. Il y a quelque aparence qu'il intrigua pour faire chaſſer (C) le Cardinal de Richelieu. Quoi qu'il en ſoit on lui ôta ſon emploi, & on le relegua dans une ville de Bretagne. Il eut permiſſion de revenir à Paris après la mort de ce Cardinal, & il y mourut dans la Maiſon pro-

(a) *Eloge du Pere Cauſſin à la tête de la Cour Sainte.*

d'un tel Cardinal, en ſuivant les inſtincts de la conſcience, que complaire à ce Cardinal en s'écartant du droit chemin. „ (a) Il faut dire à l'honneur de ce „ genereux Pere, qu'il s'eſt tellement comporté dans „ la Cour, qu'il y a laiſſé de quoi admirer, & l'a „ obligée d'avoüer avec étonnement; que ſon eſprit „ étoit d'une magnanimité toute extraordinaire, puis „ qu'ayant en tête une puiſſance capable de l'accabler „ de biens ou de maux en un inſtant, il n'en recher- „ cha la faveur, ni pour lui ni pour les ſiens, & en „ craignit ſi peu la diſgrace, aimant mieux ſouffrir „ tout en ſa perſonne, que de manquer au devoir „ d'un fidelle Confeſſeur. C'eſt de vrai une parole „ avantageuſe & bien hardie, avancée par St. Auguſ- „ tin en faveur de ſon cher Alipius; (1) mais qui con- „ vient auſſi bien au genereux Pere Cauſſin, & qui „ fait ſeule plus glorieuſement ſon Eloge qu'une cen- „ taine d'autres. „ L'Auteur de cet éloge ne ſavoit pas que les lettres du P. Cauſſin touchant ſa diſgrace ſont entre les mains des (b) Janſeniſtes. Il les croit perduës, car voici ce qu'il dit: „ Je ſai bien que ce „ fut un grand problême que cette affaire, & que „ quand elle ſe paſſa elle fut fort diverſement inter- „ pretée. Mais la ſuite du tems a decidé le different „ des opinions partagées, & la verité s'étant fait jour „ au travers des nuages a juſtifié la ſincerité d'une ac- „ tion ſi heroique & ſi glorieuſe. Il en avoit écrit „ lui-même l'hiſtoire dans une excellente lettre qui a „ été malheureuſement égarée, & qui meriteroit „ pourtant de voir le jour pour la ſatisfaction des eſ- „ prits, ſi elle ſe pouvoit recouvrer. „

(1) Mirantibus omnibus inuſitatam Animam, quæ hominem tantum innumerabilibus præſtandi, nocendique artibus celebratum, vel amicum non optaret, vel non formidaret inimicum. *S. Aug. Conf. l. 6. c. 10.*

On pretend que ce Jeſuite ne croioit pas que (c) *l'attrition par la ſeule crainte de l'enfer* fût ſuffiſante *pour être juſtifié dans le Sacrement*, & l'on veut même que ſa doctrine ſur ce ſujet ait donné lieu à ſa diſgrace. Mr. Arnauld ſera mon temoin. „ (d) On a ſçu „ par des perſonnes très-dignes de foy de la vieille „ Cour, que voſtre P. Cauſſin eſtant Confeſſeur du „ feu Roy ſe crut obligé de l'avertir que cela ne ſuffi- „ ſoit pas, & qu'on ne pouvoit eſtre juſtifié ſans ai- „ mer Dieu. Ce qui fut une occaſion au Cardinal de „ Richelieu qui ſe defioit de luy de le faire chaſſer, & „ releguer à Quimper, en perſuadant au Roy que cet- „ te doctrine ne valloit rien. Et c'eſt ce qui luy fit „ enſuite employer tout ſon credit pour faire cenſurer „ ce que le P. Seguenot avoit dit ſur ce ſujet, dans „ ſes Remarques ſur le livre de la ſainte Virginité, „ que ce Miniſtre fit entendre au Roy eſtre la meſme „ choſe, que ce que luy avoit dit le P. Cauſſin. „

(b) *Cela paroit par les Entretiens d'Eudoxe & d'Euchariſte citez ci-deſſus.*

(c) *Arnauld ubi infra.*

(d) *Arnauld page derniere de l'averiſſement de la 4. Denonciation de l'hereſie du Peché Philoſophique.*

On ne ſauroit aſſez admirer le ſilence du Pere Alegambe, & de ſon continuateur. Celui-là publiant ſon livre depuis la diſgrace du P. Cauſſin, ne marqua pas même qu'il eût été confeſſeur du Roi: celui-ci publiant le ſien depuis la mort du même Jeſuite, marque à la verité qu'il fut confeſſeur de Loüis XIII. mais ſans dire le moindre mot de ſa diſgrace. Mr. Moreri n'a pas été moins myſterieux que les deux Jeſuites qui ont écrit la Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre: il n'a rien dit ni de cet emploi du P. Cauſſin, ni de ſon éloignement de la Cour.

(e) *Dans la vie du Cardinal de Richelieu l. 6. chap. 16. pag. 47. du 2. tome, Edit. de Hollande.*

(B) *Aux artifices d'un Jeſuite de la Cour du Duc de Savoie.*] Abregeons ſur ce ſujet ce que Mr. Auberi (e) en a publié. Le P. Monod confeſſeur de la Ducheſſe de Savoie aiant deſſein de brouiller la France, travailla avec chaleur au rapel de la Reine Mere. *C'eſt pourquoi il eut ſoin, dans le voyage qu'il fit à la Cour de France, de lier une étroite habitude avec le Pere Cauſſin, auſſi Jeſuite & Confeſſeur du Roy, & d'avoir diverſes conferences avec luy; où il n'eut pas grande peine à le perſuader qu'il y a gagner toute la creance qu'il deſiroit ſur ſon eſprit, eſtant bien un autre homme d'Eſtat & un autre Courtiſan, que n'eſtoit pas l'autre, &* ayant autant d'eſprit & de malice, s'il en faut croire le ſentiment du CARDINAL-DUC *dans quelque depêche*, que le Pere Cauſſin avoit de ſimplicité & d'ignorance. *De ſorte qu'ayant déjà cet avantage, il ne douta plus du ſuccez de l'affaire, & qu'un Prince religieux, comme eſtoit Loüys XIII. ne deuſt ſuivre en un point de conſcience les mouvemens & les avis de ſon Confeſſeur. Et en effet l'on remarqua au Roy des inquietudes & des chagrins extraordinaires, depuis que le Pere Cauſſin lui euſt renouvellé ſes ſcrupules ſur l'éloignement de la Reine-Mere, & qu'il l'euſt diſpoſé à la rapeller, contre l'inclination & les ſentimens de* SON PREMIER MINISTRE. Le Duc de Savoye (f) aprit au Cardinal *la correſpondance & les menées de ces deux Peres. D'autres aſſeurent, qu'elles furent découvertes par l'imprudence du Pere Cauſſin, lequel eſtant ſollicité par le Duc d'Angoulême, ſur l'expédition d'une Abbaye de Filles qu'il pourſuivoit, lui inſinua qu'il euſt patience que* LE CARDINAL *fuſt éloigné des affaires, comme il le ſeroit infailliblement dans peu de jours, & qu'il auroit alors une prompte & entiere ſatisfaction. Ce que le Duc ayant fait entendre à* SON EMINENCE, *elle ſe trouva beaucoup ſoulagée d'avoir appris la cauſe du chagrin extraordinaire, où l'on voyoit le Roy depuis quelque tems, & travailla auſſi-toſt à chercher le remede au mal qui preſſoit.* Ce remede fut un billet qu'il écrivit à Sa Majeſté embarraſſant pour le confeſſeur. Ce Pere (g) *ne ſe trouva pas à l'épreuve d'une ſi rude attaque, ni en eſtat de reſiſter à cette guerre declarée. C'eſt pourquoy eſtant ſans comparaiſon le plus foible, il luy fut force de ceder, & de recevoir la Loy du plus fort, qui le fit chaſſer avec quelque infamie de la Cour, & releguer à Quimpercorentin dans la Baſſe-Bretagne.* Mr. Auberi marque ceci ſous l'an 1639. mais il nous fournit lui-même dequoi le convaincre qu'il ne marque pas bien l'année. *Le Cardinal ayant ainſi rangé l'un de ces deux Directeurs au devoir*, dit-il (h), *ne vint pas ſi aiſément à bout de l'autre, ou au moins n'en tira pas une ſi prompte raiſon, quoi qu'enfin il l'euſt encore plus ample & plus exemplaire.* Quelques pages après (i) il nous aprend que la Ducheſſe de Savoie fit ſavoir au Cardinal la detention du P. Monod le 4. de Janvier 1639. La plupart des hiſtoriens, je parle de ceux qui mettent en marge l'année, tombent plus qu'il ne faudroit dans de ſemblables inconveniens. Voiez la remarque G à la fin.

(f) *Le Cardinal a écrit cela lui-même, comme l'aſſure Mr. Auberi ib. p. 42.*

(g) *Ibid. pag. 50.*

(h) *Ibid. chap. 17. pag. 50.*

(i) *Pag. 63.*

Il reſulte de ce narré, quelque avantageuſement qu'on le tourne pour le Cardinal, que le but du Pere Cauſſin n'étoit que de rapeller Marie de Medicis. Son deſſein pouvoit être legitime, car enfin il ne ſemble pas que la conſcience d'un Prince ſoit en bon état lors qu'il maltraite ſa mere. Mais il eſt vrai qu'en l'état où étoit la France, le Prince ne pouvoit guere retenir auprès de lui Marie de Medicis ſans expoſer ſon Roiaume à beaucoup de troubles, tant elle étoit obſedée d'eſprits brouillons: & après tout il étoit fort difficile de travailler au rapel de cette Princeſſe, ſans avoir en vuë la ruine du Cardinal. Un Auteur que j'ai cité ci-deſſus m'aprend que le Jeſuite Cauſſin travailla efficacement à la reünion de Loüis XIII. avec la Reine ſa femme, & par ce moien à lever la ſterilité de cette Princeſſe. C'eſt le ſens le plus plauſible qu'on puiſſe donner, ce me ſemble, aux paroles de cet Auteur. Loüis XIII. dit-il (k), donna au P. Cauſſin *un tres-grand accez auprès de ſa perſonne, & depuis ayant gouſté ſes entretiens, il le fit entrer fort avant dans ſes bonnes graces, meſme juſqu'à la familiarité; & le traita avec tant de confiance, qu'on jugea bien qu'il reconnoiſſoit en ce digne Pere quelque excellente partie, qui lui avoit ſi aiſément & ſi-toſt gagné le cœur. Et l'on ne douta nullement, que ce ne fuſt cette forte & genereuſe inclination, qu'il temoignoit au ſervice & à l'honneur de ſa Majeſté, qui le rendoit extremement zelé pour le bien public, & pour la parfaite intelligence de la Maiſon Royale, que ſes deſſeins envisageoient uniquement. Et nous avons appris par une depoſition fidelle & irreprochable, que c'eſt à ſes ſages conſeils que la France eſt redevable en partie du riche preſent qu'elle a receu du Ciel, dont elle joüit maintenant en la perſonne ſacrée de ſon Auguſte Monarque, très-digne Fils & legitime heritier des vertus de ſon Pere.*

(k) *Eloge du Pere Cauſſin.*

(C) *Pour faire chaſſer le Cardinal de Richelieu.*] Si l'on en croit les memoires de l'Abbé Siri (l), ce Jeſuite dans ſes entretiens avec le Roi avoit conclu à l'éloignement du Cardinal pour quatre raiſons. 1. A cauſe de l'exil de la Reine Mere. 2. A cauſe que cette Eminence ne laiſſoit que le nom de Roi à Loüis treize. 3. A cauſe qu'elle oprimoit trop les peuples. 4. A cauſe des grans ſervices qu'elle rendoit aux Proteſtans au prejudice de la Catholicité. Il s'engagea même à ſoutenir ces 4. points au Cardinal en preſence de Sa Majeſté, & il propoſa au Duc d'Angoulême de prendre la place du Cardinal. Ce Duc avertiſſant de ce complot le premier Miniſtre, fut cauſe de la diſgrace du Pere Cauſſin, à ce que dit l'Abbé Siri.

(l) *Cour qui ne les pouvoient conſulter au tome VIII. pag. 573. & ſuiv. n'ignorons qu'à lire la nouvelle vie du Cardinal de Richelieu imprimée à Amſterdam l'an 1694. tom II. p. 312. & ſuiv.*

profeſſe le 2. (D) de Juillet 1651. De tous ſes Ouvrages aucun ne lui a fait plus d'honneur que celui qu'il (E) intitula *la Cour Sainte*. Il en publia pluſieurs (F) autres tant en Latin, qu'en François. C'eſt une choſe bien ſinguliere que ce que l'on dit * de ſa ſympathie avec le ſoleil. Le Sieur Bullart eſt tombé (G) dans quelques anachroniſmes.

CEA, ou CEOS, Ile de la mer Egée. Voiez ZIA.

CERASI (TIBERE) floriſſoit vers la fin du XVI. ſiecle. Il exerça la profeſſion d'Avocat pendant 20. ans dans le Barreau de Rome, & puis il devint Avocat Conſiſtorial en 1589. Il fut

* Voiez la remarque G lettre n.

(a) Il dit que Cauſſin ſe fit Religieux en 1605. Ce fut en 1606. ſelon Alegambe, & en 1596. ſelon Sotuel.

(b) Bullart, Academ. des ſciences, to. 2. pag. 225.

(c) Witte, Diar. Biograph.

(d) L'édition dont je me ſers eſt de Bruxelles 1664. en 2. volumes in 4. Il y en a une de Paris 1680. en 2. volumes in fol.

(e) Sotuel, Biblioth. Societ. Jeſu, pag. 617.

(f) Eloge du Pere Cauſſin. Voiez la derniere remarque.

(g) Ce livre de Mr. Drelincourt eſt la 2. partie du triomphe de l'Egliſe ſous la Croix. L'Auteur nous aprend dans la preface que Cauſſin dans la 2. édition de ſon livre avoit cherché tous les detours imaginables pour ſoutenir que la priſe de la Rochelle étoit une preuve que cette ville étoit heretique. Mr. Drelincourt la refute invinciblement là-deſſus dans ſa preface.

(h) Tiré de Sotuel ubi ſupra.

(i) Academie des arts & des ſciences, t. 2. p. 224.

(D) *Le 2. de Juillet 1651.*] Mr. Moreri qui s'étoit trompé (*a*) au tems que Cauſſin ſe fit Jeſuite, s'eſt trompé de plus au tems de ſa mort: il l'a miſe à l'année *mil ſix cens cinquante cinq*. Mrs. Bullart & Witte ont marqué comme il faloit le tems de la mort, mais non pas la durée de la vie. L'un (*b*) veut que Cauſſin ſoit mort *le 2. de Juillet 1651. en ſa 69. de ſes années*; l'autre (*c*) qu'il ſoit mort le 2. de Juillet 1651. à la 81. année de ſa vie, & à la 57. de ſa profeſſion de Jeſuite. Cela ne s'accorde ni avec le P. Alegambe, ni avec le P. Sotuel. Selon le P. Alegambe l'entrée de Cauſſin chez les Jeſuites eſt de l'an 1606. & Cauſſin avoit alors 26. ans. Il ſeroit donc mort à l'âge de 71. ans, & dans la 45. année de ſa vie religieuſe. Le P. Sotuel pretend que Cauſſin ſe fit Jeſuite à l'âge de 26. ans en l'année 1596. Il ſeroit donc mort à l'âge de 81. an, & n'auroit été Jeſuite que 55. ans. Je croi qu'il s'en faut tenir au P. Alegambe.

(E) *Que celui qu'il intitula* la Cour Sainte.] Il a été imprimé je ne ſai combien de fois (*d*), & on l'a traduit en Latin, en Italien, en Eſpagnol, en Portugais, en Allemand, & en Anglois (*e*). La 1. édition du 1. volume eſt de l'an 1625. *in* 8. Les autres tomes ſuivirent de près celui-là. Je critiquerai ci-deſſous Mr. Bullart qui a dit que Cauſſin ſe retira de la Cour pour compoſer la Cour Sainte: il faloit dire qu'il la revit & l'augmenta pendant ſa diſgrace.

(F) *Il en publia pluſieurs autres.*] Les (*f*) premiers eſſais de ſa plume furent les ſymboles ſacrez; quelques pieces de poëſie qui ſe trouvent dans la pompe roiale; & les parallèles de l'éloquence. Il fit ces trois livres *encore aſſez jeune*, à ce que dit ſon éloge. Cependant on marque dans la Bibliotheque des Ecrivains Jeſuites que l'*electorum ſymbolorum & parabolarum hiſtoricarum ſyntagma, ſeu de ſymbolica Ægyptiorum ſapientia & polyhiſtoris ſymbolici lib.* 12. fut imprimé à Paris l'an 1618. & que l'*eloquentia ſacra & humana parallela* fut imprimé à la Fleche l'an 1619. L'Auteur avoit donc près de 40. ans au compte du Pere Alegambe, & près de 50. au compte du Pere Sotuel, lors qu'il publia ces deux livres. Eſt-ce être *encore aſſez jeune?* Entre ſes autres Ouvrages je remarque principalement l'Apologie pour la Societé des Jeſuites imprimée l'an 1644. La reponſe aux objections touchant la Theologie Morale. Le triomphe de la pieté qu'il publia au ſujet de la priſe de la Rochelle l'an 1619. La reponſe qu'il publia 3. ans après au livre de Mr. Drelincourt (*g*) contre ce triomphe de la pieté. L'*Angelus pacis* imprimé l'an 1650. Le *regnum Dei ſeu diſſertationes in libros Regum cum aliis tractatibus*, imprimé auſſi l'an 1650 (*h*).

(G) *Le Sieur Bullart eſt tombé dans quelques anachroniſmes.*] J'ai déja marqué ſa mepriſe touchant l'âge du Pere Cauſſin. N'en parlons plus; voions le reſte. „ (*i*) Il n'y avoit pas long tems qu'il (*le Pere Cauſſin*) „ s'étoit voüé à Dieu ſous l'habit & la Regle de Saint „ Ignace, lors qu'il preſenta au public les premiers „ fruits de ſon etude. Ce fut ce livre rare des ſym„ boles ſacrez qui penetrant dans les Hieroglyphes „ des Egyptiens, éclaircit les énigmes qu'un Auteur „ ancien nous cache ſous ces caracteres myſterieux. „ On a déja vu que ce livre fut imprimé l'an 1618. c'eſt-à-dire ſelon le Pere Alegambe 12. ans après que Cauſſin fut entré chez les Jeſuites. Selon le Pere Sotuel il y avoit 22. ans que Cauſſin s'étoit enrôlé ſous la Regle de Saint Ignace. N'étant pas en état de confronter les éditions, je prie ceux qui en auront la commodité de voir ſi l'aprobation du Provincial des Jeſuites eſt bien datée dans l'édition de Cologne. Je parle du livre *de ſymbolica Ægyptiorum Sapientia*. Cette aprobation eſt datée de la Fleche le 19. de Novembre 1627. dans mon édition qui eſt de Cologne *in* 8. l'an 1631. Je ne doute point que les Imprimeurs n'aient mis 1627. pour 1617. Ainſi je ne veux point me ſervir de cette date pour prouver que le Jeſuite Cauſſin ne fit point ſon coup d'eſſai ſur les Hieroglyphes des Egyptiens. La preface de cet Ouvrage pourroit là-deſſus me ſervir de preuve, car l'Auteur y dit qu'en travaillant à ſa Rhetorique, il ſongea à celui-ci. *Cum libros de triplici eloquentia & apparatum quendam ex floreniſſima exemplorum copia ad oratoriam facultatem inſtruerem, adjecit quoque animum ad ſymbolicam veterum ſapientiam.* Notez qu'il avoit publié un (*k*) recueil de poëſies Greques l'an 1612. & la traduction Latine d'un Ouvrage (*l*) de Richeome l'an 1613. deſorte qu'on n'a pas pu dire en rigueur que l'explication des Hieroglyphes ait été le premier eſſai de ſa plume. *Ces beaux Ouvrages* (ce ſont les paroles de Mr. Bullart (*m*), & il parle 1. des ſymboles ſacrez, 2. de la pompe roiale, 3. des parallèles de l'éloquence ſacree & profane) *ayant fait connoître ſon nom à la Cour parmi les ſavans, ſes ſuperieurs voulurent que le Prince connût auſſi ſa perſonne. Le Pere Gontery l'un des plus fameux Predicateurs de leur Societé le mena au Louvre, & le preſenta à Henri IV. qui le reçut avec beaucoup de careſſes, & dit en voiant l'éclat qui brilloit ſur ſon viſage, qu'il ſeroit un jour l'un des plus ſignalez perſonages de ſa Compagnie.* C'eſt bouleverſer la chronologie, car ces trois Ouvrages du Pere Cauſſin n'ont paru qu'après la mort d'Henri IV. Les ſymboles qui, ſelon Mr. Bullart, ont été le coup d'eſſai, ne parurent qu'en 1618. Le narré qui eſt dans l'éloge du Pere Cauſſin n'a pas été moins bouleverſé que l'ordre des tems. Voici les paroles de l'Auteur de cet éloge; (*n*) Le Pere Cauſſin „ avoit une ſympathie tou„ te particuliere avec les Cieux, nommement avec le „ Soleil, qu'il appelloit ſon Aſtre, & duquel il reſſen„ toit des operations fort notables, tant au corps „ qu'en l'eſprit, ſelon ſes approches & ſes éloigne„ ments, & à proportion qu'il ſe montroit, ou qu'il „ eſtoit couvert de nuages. Et cette affinité ne ſe re„ marquoit pas ſeulement dans ces rencontres paſſa„ geres, elle paroiſſoit conſtamment dans le feu de „ ſes yeux, & dans la couleur vive de ſon viſage, „ qui portoit je ne ſçay quoi de celeſte, & qui tou„ cha autrefois Henry le Grand d'un mouvement aſſez „ extraordinaire. Ce Prince ſi judicieux en la conoiſ„ ſance des Hommes, l'ayant un jour enviſagé enco„ re tout jeune, accompagnant le P. Gontery, l'un „ des illuſtres Predicateurs de ſon temps, ne l'ayant „ jamais ni veu, ni conu, s'advança devers luy, fai„ ſant fendre la preſſe, le prit par la main, luy fit „ des careſſes dont il eut de la confuſion, & ceux qui „ eſtoient autour de lui de l'eſtonnement, adjouſtant „ qu'il l'avoit bien reconnu parmy tout ce grand „ monde, & qu'il falloit qu'il le ſervit bien, luy & les „ ſiens: & ſe tournant vers le Pere Gontery, lui dit „ tout haut par un pronoſtic remarquable: *Vous avez là (mon Pere) un Compagnon qui me paroiſt devoir eſtre quelque jour une des grandes Lumieres de voſtre Compagnie.*„ Comparez cela avec le narré de Mr. Bullart, quelle difference ne trouverez-vous pas entre l'original & la copie? car il ne faut point douter que Mr. Bullart n'ait copié cet éloge, en tournant à ſa maniere ce qu'il en prenoit. Il n'a pas mieux reüſſi dans ce qu'on va lire. Le P. Cauſſin „ accepta veri„ tablement cette charge (*o*) difficile, & l'exerça quel„ que tems avec beaucoup de prudence & de pieté; „ mais voiant la maiſon roiale dans la diſcorde, il la „ quitta avec cette même indifference & retourna „ dans ſon Couvent, où degagé des troubles d'une „ Cour profane, il donna toutes ſes penſees à la com„ poſition de ce grand & merveilleux Ouvrage de la „ Cour Sainte.„ Cet Ouvrage étoit déja traduit (*p*) en Latin avant que ce Pere ſortît de la Cour, & au reſte ſa ſortie ne fut nullement volontaire: il falut ceder aux perſecutions, & aux volontez imperieuſes du premier Miniſtre; & l'on ne ſe retira pas dans ſon Couvent, on fut relegué en baſſe Bretagne.

Je ſuis aſſûré que la plupart des éloges des hommes illuſtres ſont tout pleins de ſemblables anachroniſmes, & que l'on y commet plus ſouvent que dans les livres de Scholaſtique le ſophiſme *à non cauſa pro cauſa*. Pour éviter cela il faudroit toûjours donner la forme d'Annales à l'hiſtoire des grans hommes: mais les Annaliſtes eux-mêmes ne ſont point exemts d'anachroniſmes; car il leur arrive ſouvent de ne parler d'une affaire que ſous l'année où elle ſe termina. Alors ils la reprenent de plus haut, ils en donnent l'origine & les progrés, & entaſſent cinq ou ſix ans enſemble ſans marquer aucune date: deſorte que leurs lecteurs ſont hors des voies de l'exacte chronologie.

(*k*) Theſaurus Græcæ poëſeos et omnibus Græcis poetis collectus. *Alegambe pag.* 351.

(*l*) *Vertit e Gallico Latine* juſta funebria Henrico Magno Galliarum Regi à Ludovico Richeomo ſcripta. *Id. ibid.*

(*m*) *Ubi ſupra.*

(*n*) *Pag.* 1. & 2.

(*o*) Celle de confeſſeur de Louis XIII.

(*p*) Voiez dans Alegambe pag. 175. qu'Henri Lamormaini traduiſit en 1636. 1637. & 1638. la plupart des livres de la Cour Sainte. Le P. Cauſſin fut éloigné ſi je ne me trompe en Decembre 1637.

Digitized by Google

fut auſſi Avocat du Fiſc & de la Chambre Apoſtolique, & puis Clerc de la même Chambre; & enfin threſorier du Pape. Quoi qu'il eût écrit beaucoup de choſes, le public n'a vu que ſes *Reponſes* parmi les Conſeils de Farinacius. Il mourut à Rome le 7. de Mai 1601. de regret ξ, dit-on, & de chagrin d'avoir été repris un peu fortement par le Pape Clement VIII. Il couroit ſa 57. année. Il laiſſa tous ſes biens à l'hôpital de la Conſolation, & fut enterré dans l'Egliſe de Nôtre Dame *del Populo* γ.

CERATINUS (JAQUES) ſavant homme du XVI. ſiecle; & bon Grec, ſe donna ce nom ſuivant la coutume du tems, à cauſe qu'il étoit de Hoorn (A) en Hollande: nous expliquerons (B) cela. Il a été orné de grans éloges par (C) Eraſme non ſeulement du côté des bonnes mœurs, mais auſſi du côté de la doctrine. Eraſme aiant été prié par George Electeur de Saxe de choiſir quelcun pour remplir la place que la mort de Moſellan laiſſoit vuide dans l'Univerſité de Leipſic, lui envoia * Ceratinus, auquel on offroit d'ailleurs à Louvain la profeſſion de la langue Greque au College des trois langues. Ceratinus ne fut pas trop bien reçu à Leipſic; & il paroît par quelques † lettres d'Eraſme qu'il s'attira ce rebut, pour n'avoir pas temoigné aſſez d'éloignement du Lutheraniſme. Ceci ſe paſſa en 1525. Avant cela il avoit enſeigné la langue Greque ‡ en particulier à Louvain, où il s'étoit retiré lors que la guerre & la peſte lui firent quitter la charge qu'il avoit dans le College de Tournai. Il mourut à ‡ Louvain le 20. d'Avril 1530. à la fleur de ſon âge. Il étoit Prêtre, & il ſe paſſa une choſe au tems de ſon ordination (D) qui merite d'être ſçue. Il ſe trompa lors qu'il écrivit à Eraſme (E) qu'il l'avoit vu à Deventer. On a de lui un traité *de ſono Græcarum literarum*: la traduction du premier & du ſecond dialogue de St. Chryſoſtôme ſur l'excellence de la Prêtriſe, & un (F) Lexicon Grec & Latin qui fut imprimé avec une preface d'Eraſme l'an 1524.

☞ CE-

ξ Tiberii mortis cauſam attuliſſe dicitur Clementis Pontificis acris quædam ac vehemens objurgatio. *Proſp. Manoſſius Bibl. Romana cens. 1. p. 24.*

γ *Tiré du même ib.*

* *Eraſm. epiſtol. 29. l. 20. pag. 994.*

† *La 42e. & la 44. de 30. livre.*

‡ *Id. epiſt. 12. l. 17. pag. 756.*

‡ *Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 406.*

(A) *De Hoorn en Hollande.*] Mr. Moreri ne devoit pas être en ſuſpens là-deſſus: il ne ſait ſi Ceratinus étoit né *à Hoorne en Hollande, ou à Horne dans le pais de Gueldres.* A proprement parler l'*Horne* qu'il indique, n'eſt point au pais de Gueldres.

(B) *Nous expliquerons cela.*] Hoorn en Flamand veut dire une corne. En Grec une corne s'apelle κέρας: ainſi *Jaques Ceratinus* eſt la même choſe que *Jaques le Cornu*, ou *le Cornard*, titre qui fut preferé à celui de *Hornanus* ſous lequel cet Auteur eſt quelquefois deſigné, & à celui de *Teyng* qui étoit ſon nom de famille: il fut, dis-je, preferé à tout autre tant parce qu'il étoit Grec, & que ſous cette langue il ne montroit qu'à peu de monde l'infamie qu'on a attachée au mot de *corne*, qu'à cauſe peut-être que le celibat de Ceratinus le mettoit à l'abri des mauvaiſes alluſions, auſquelles ſon nom l'auroit expoſé s'il avoit eu une femme.

(C) *Il a été orné de grans éloges.*] Eraſme le croioit aſſez ſavant pour profeſſer au milieu de l'Italie, & beaucoup plus fort que ne l'avoit été Moſellan. *Jacobus Ceratinus*, dit-il (a), *homo tam Græcanica literatura callens ut poſſit vel in media Italia profiteri, nec ſe ipſo inferior in literis Latinis.* Dans une autre lettre (b) il s'exprime encore plus fortement: *Græcanica literatura tam exacte callens ut vix unum aut alterum habeas Italia quicum dubitem hunc committere, nec in Latinis ſui diſſimilis eſt.* Voici comme il parle en un autre lieu: (c) *Succedit Petro Moſellano ſed decem Moſellanis eruditior, etiam Moſellani doctrinam & ingenium haud vulgariter amabam.* A l'égard des mœurs il dit que c'eſt la meilleure ame du monde, ſans fard, ni artifice, & ſi modeſte que cela va juſqu'à l'excés. (d) *Modeſtia pene immodica moribuſque plane arcuis & ab omni fuco proſus abhorrentibus . . . .* (e) *Moribus eſt ſinceriſſimis & ad amicitiam appoſitis, adeo ut non minus videatur natus gratis quam muſis . . . .* (f) *Habet unum hoc vicium Ceratinus noſter, immodice modeſtus eſt, ſic verecundus ut pene putidulus ſit.* Valere André raporte une bonne partie de ces paſſages, & cite outre cela Junius qui a fort loüé Ceratinus dans ſes Proverbes, (j'en parlerai ci-deſſous) & dans ſa Batavia, *In quo a ſingulari modeſtia ac virginali quodam pudore commendat.* Mais Valere André n'a point pris garde que l'éloge d'*exactiſſimi vir judicii* qu'il croit qu'Eraſme donne à Ceratinus, eſt pour Henri Stromer auquel on le recommande. Voiez la lettre 29. du 20. livre, (g).

(a) *Eraſm. epiſt. 28. l. 20. pag. 993.*

(b) *La 31. ejuſdem libri pag. 995.*

(c) *Epiſt. 41. l. 30.*

(d) *Epiſt. 28. l. 20. pag. 993.*

(e) *Epiſt. 29. l. 20. pag. 994.*

(f) *Epiſt. 31. l. 20. p. 995 vide etiam epiſt. 41. l. 30. pag. 1929.*

(g) *A la page 994.*

(h) *Adag. 4. cent. 5.*

(D) *Qui merite d'être ſçue.*] Hadrien Junius compatriote de Ceratinus, après avoir repandu ſur lui des loüanges à pleines mains, ajoûte (h) qu'il fait de bonne part que Ceratinus ne voulant point deſobeir aux ordres ſeveres de ſon pere, alla à Utrecht pour ſe faire ordonner Prêtre. On l'examina ſelon la coutume, & ſur ce qu'il confeſſa ingenûment qu'il ne ſavoit point par cœur une regle de Grammaire qu'on lui demandoit, on le fit ſortir comme un ignorant, & on lui commanda d'aller étudier la Grammaire avec plus d'aplication. Il ſe retira ſans faire du bruit, & ſe contenta de dire la cauſe de ſon excluſion à un ſavant Eccleſiaſtique, qui entrant tout à l'heure dans l'aſſemblée des Examinateurs leur repreſenta la bevue qu'ils venoient de faire; qu'il n'y avoit point à Louvain un plus ſavant perſonage que celui qu'ils renvoioient à ſes rudimens, & qu'il avoit donné des preuves publiques de ſon ſavoir, par une verſion Latine très-pure des livres de St. Chryſoſtôme touchant la dignité ſacerdotale. On entendit raiſon, on rapella Ceratinus, on lui fit des excuſes ſur la neceſſité de ſe conformer à la routine, & on l'ordonna Prêtre. Si ces Meſſieurs avoient demandé le *per quam regulam* à Ceratinus, comme on fait aux Ecoliers que l'on examine ſur leur Deſpautere, & que l'on oblige à decliner leur nom par regle, ſi dis-je, ils l'avoient traité de la ſorte parce qu'ils auroient été avertis que c'étoit un orgueilleux, ils n'auroient pas été blâmables. Il court un conte qu'un jeune preſomptueux prêt à recevoir les Ordres, eut la mortification d'être d'abord interrogé en cette maniere; *Muſo qua pars orationis*, & qu'aiant repondu *Aquila non capiat muſcas*, on lui repliqua *neque Eccleſia ſuperbos*, & qu'on le renvoia.

(E) *Il écrivit à Eraſme qu'il l'avoit vu à Deventer.*] Une lettre (i) qu'Eraſme lui écrivit au mois d'Avril 1519. dans laquelle il le nomme *Hornenſis*, nous aprend 1. que Ceratinus avoit demandé à Eraſme ſon amitié, & qu'entre autres choſes il lui avoit dit qu'il avoit eu l'honneur de le voir à Deventer. 2. Qu'il lui avoit indiqué quelques circonſtances qu'il avoit cru propres à l'en faire reſſouvenir. Eraſme lui repondit que (k) c'étoit une illuſion, & ſe ſervit pour le lui prouver de ces mêmes circonſtances; il lui marqua que quand il partit de Deventer le pont n'étoit pas encore fait, & qu'il n'alla point auſſi-tôt en Angleterre. Si l'on me demande pourquoi j'obſerve ces minuties, je repons que c'eſt pour donner un illuſtre exemple d'une illuſion qui eſt fort commune, & de laquelle on ſe pourroit mieux defendre que l'on ne fait, ſi l'on conſideroit bien que de fort habiles gens y tombent. Quand un Auteur devient fort celebre, ceux qui ont etudié aux mêmes Academies que lui, ſe font, je ne ſai quel plaiſir de dire dans les compagnies où l'on parle de ce grand Auteur, qu'il y a long tems qu'ils le connoiſſent, qu'ils l'ont vu Ecolier &c. On s'imagine que ce ſont là des relations qui font participer en quelque ſorte à la gloire de ce grand homme; & là-deſſus on debite plus de faits que l'on n'en croit, & l'on en croit plus qu'il n'y en a de veritables (l). Je ſuis ſûr que bien des gens ſe reconoîtront ici. En tout cas nous y voions par l'exemple de Ceratinus qu'il ne faut point trop ſe fier à ſa memoire; car il ne faut point douter qu'il ne fût dans la bonne foi.

(i) *C'eſt la 32. du 5. livre.*

(k) *Quod exiſtimas me tibi Daventriæ conſpectum vel hoc argumento facile deprehendes te vana ludi mentis imaginatione, quod cum ego Daventria diſcederem, nondum fluvius qui urbem præterfluit ponte junctus erat.*

(l) *Voiez ci-deſſus, pag. 783. remarque I.*

(F) *Un Lexicon Grec & Latin.*] Boxhornius (m) ſe trompe de pretendre que c'eſt le premier Lexicon Grec qui ait été fait. Valere (n) André ne ſe trompe guere moins, lors qu'il dit que Ceratinus eſt le premier qui après Alde Manuce a augmenté & publié un tel Lexicon. La preface (o) qu'Eraſme a miſe au devant de cet Ouvrage de Ceratinus, ſuffit à faire voir qu'il avoit été déjà augmenté par pluſieurs perſonnes, & reimprimé pluſieurs fois. Il s'étoit même trouvé quelcun qui y avoit inſeré quelques noms pro-

(m) *In Theatr. Holland. pag. 373.*

(n) *Bibl. Belg.*

(o) *Elle eſt au 28. livre de ſes lettres.*

☞ CERINTHUS, hereſiarque contemporain des Apôtres, n'attribuoit point à Dieu *β*, mais aux Anges la creation du monde. Il enſeignoit que JESUS-CHRIST étoit fils de Joſeph, & qu'il faloit retenir ſous l'Evangile l'uſage de la circonciſion. On le regarde comme le chef des Juifs convertis qui exciterent dans l'Egliſe d'Antioche * le tumulte dont Saint Luc a fait l'hiſtoire au chapitre quinze des Actes des Apôtres. Ils cauſerent ce trouble en declarant aux fideles que ſans la circonciſion on ne pouvoit pas manquer d'être damné. On dit auſſi qu'il fut l'un de ceux qui quelques années † auparavant avoient cenſuré Saint Pierre ‡ d'avoir annoncé l'Evangile à des Gentils. Saint Epiphane ‖ qui aſſûre tout cela, ne laiſſe pas de pretendre que Cerinthus eſt venu après (A) Carpocrates; c'eſt pervertir la chronologie. Cerinthus paſſe pour l'un des principaux chefs des Millenaires; on l'accuſe d'avoir enſeigné qu'après la reſurrection l'Egliſe demeureroit ſur la terre pendant mille ans, & que ce ſeroit le regne terreſtre de J. CHRIST, tems de proſperité temporelle, (B) & de volupté. Là-deſſus quelques-uns croyent qu'il étoit le vrai (C) Auteur de l'Apocalypſe, & qu'il la ſupoſa à Saint Jean. Chacun fait ce que l'on dit de cet Apôtre par raport à l'averſion pour Cerinthus, chacun, dis-je, ſait que l'on raconte qu'il ne voulut point entrer dans le même bain où étoit l'hereſiarque. Les anciens ont varié (D) ſur ce fait-là, & les modernes y ont ajoûté des circonſtances qui pourroient

β Epiphan. adverſ. hæreſ. pag. 310.

* *En l'an 51.*

† *C'eſt-à-dire en l'an 35.*

‡ *Voiez le chap. 11. des Actes des Apôtres.*

‖ *Epiphan. ubi ſupra pag. 111.*

(*n*) *La traduction qui a été faite de ces paroles Grecques rapportées par Euſebe au chapitre 25. du 7. livre me paroit meilleure, la voici. Et in iis quibus ita honeſtius parari poſſe exiſtimabat; feſtis nimirum &c.*

pres, ce qu'Eraſme n'aprouve pas. Il ſemble d'abord que Geſner (*a*) ait cru que cela s'adreſſe à Ceratinus; ce qui eſt viſiblement faux pour peu que l'on examine la preface; mais en conſiderant de près l'expreſſion de Geſner on le diſculpe. Le même Boxhornius ne diſtingue pas la maniere dont Ceratinus enſeignoit le Grec dans Louvain. *Græca* (lingua) *Profeſſorem egit Lovanii*, dit-il: ces paroles ſont trompeuſes, elles conduiſent tous les lecteurs à ſe figurer que Ceratinus a été Profeſſeur en langue Greque dans l'Univerſité de Louvain; ce qui n'eſt pas. Swert (*b*) dont Boxhornius a pris l'epitaphe de Ceratinus, avec la faute d'impreſſion *Minoritidas* pour *Minoritas*, c'eſt-à-dire, les Cordeliers, lui devoit aprendre que Ceratinus n'enſeignoit le Grec qu'en particulier, *privatim*. Valere André emploie le même mot.

(*a*) *Geſner. in Biblioth. in Ceratino.*

(*b*) *Athen. Belg. pag. 358.*

(*A*) *Que Cerinthus eſt venu après Carpocrates, c'eſt pervertir la chronologie.*] Lambert Daneau (*c*) cenſure très-juſtement ceux qui debitent que les Cerinthiens ſont un rejetton des Carpocratiens. Il dit que Tertullien & Saint Epiphane debitent cela, que Saint Auguſtin le debite trompé par St. Epiphane, & qu'Iſidore (*d*) a copié cette faute de Saint Auguſtin. Il montre par deux raiſons que Cerinthus a vécu au tems des Apôtres; l'une eſt tirée de ce qui ſera raporté ci-deſſous, quand nous dirons que Saint Jean n'entra point au bain; l'autre eſt priſe de ce qu'il ſemble que cet Apôtre (*e*) a refuté quelques erreurs de Cerinthus. Il ſoutient d'autre côté (*f*) que Carpocrates a vécu ſous Antonin Pius, & il obſerve que Theodoret le place ſous l'Empire d'Hadrien, & qu'Euſebe (*g*) le fait vivre au même tems que Saturnin dogmatiſoit. On eût dû dire qu'Euſebe n'avance cela qu'en citant St. Irenée. C'eût été donner du poids à la preuve. Daneau (*b*) n'oublie pas d'obſerver que St. Epiphane s'eſt refuté lui-même, aiant reconu que Cerinthus s'oposa plus d'une fois aux Apôtres. Concluons que Mr. Moreri s'eſt abuſé quand il a dit que Cerinthus fut diſciple de Carpocrates.

(*c*) *Lamb. Danæus de hæreſ. cap. 8. fol. m. 25.*

(*d*) *Iſidor. lib. 8. etymolog. cap. 5.*

(*e*) *Dans la 1. épitre chap. 2. v. 19. 22. & chap. 4. v. 3.*

(*f*) *Danæus ibid. c. 7. fol. 22. verſo.*

(*g*) *Euſeb. lib. 4. cap. 7.*

(*b*) *Danæus ib. c. 8. fol. 25.*

(*B*) *Tems de proſperité temporelle & de volupté.*] Voici de quelle maniere Caius (*i*) raporte ce ſentiment. Par certaines relations que Cerinthus a ecrites, comme s'il eût été quelque grand Apôtre, il nous conte des ſentimens monſtrueux qu'il feint que les Anges lui ont revelez: il afirme que le regne de JESUS-CHRIST s'etablira ſur la terre après la reſurrection, & que les hommes vivront dans Jeruſalem ſujets encore aux convoitiſes, & aux voluptez, & que ce ſera une fête de mariage qui durera mille ans. C'eſt ainſi que Caius repreſente ce fait-là. Denys Evêque d'Alexandrie au tems d'Euſebe ſe ſert de traits plus groſſiers. Cerinthus, dit-il (*k*), a cru que le regne de JESUS-CHRIST ſeroit terreſtre, & comme il étoit fort adonné aux plaiſirs du corps, il a feint que les voluptez qu'il ſouhaitoit ſeroient l'eſſence de ce regne, il l'a fait conſiſter à ſatisfaire le ventre & les parties d'au deſſous, c'eſt-à-dire à manger, à boire, à ſe marier, à celebrer des fêtes, & à offrir des ſacrifices, car il cachoit ſous ces derniers termes qui ſont plus honnêtes, ces voluptez-là. Je raporterai les paroles Greques avec la verſion Latine de Henri Valois, afin qu'on voie ſi ma conjecture a quelque ſorte de fondement. (*l*) Ἐπίγνωσι ἴσχυσεν τὸν τοῦ Χριστοῦ βασιλείαν, καὶ ἔσεσθαι ἡγήσατο φιλοσώματος ὢν καὶ πάνυ σαρκικὸς, ἐν τούτοις ὑποπτεύειν ἔσεσθαι, γαστρὸς καὶ τῶν ὑπὸ γαστέρα πλεονεξιῶν. ταῦτα νοῶν, πότοις καὶ σπονδαῖς καὶ γάμοις, καὶ δι' ὧν εὐφραίνειν ταῦτα φαῖνεται πεφιλοῦσι, ἑορταῖς καὶ θυσίαις καὶ ἱερῶν σφαγαῖς. *Regnum Chriſti terrenum futurum. Et quarum rerum cupiditate ipſe flagrabat, utpote voluptatibus corporis obnoxius carnique addictus, in iis Regnum Dei ſitum fore ſomniavit, in ventris, & earum quæ infra ventrem ſunt, partium explenda libidine: hoc eſt in cibo & potu, ac nuptiis, atque (m) ne honeſtiori vocabulo ejuſmodi voluptates velaret, in feſtis & ſacrificiis & hoſtiarum mactationibus.* Ma conjecture eſt que Cerinthus n'enſeignoit pas expreſſement que le bonheur & la gloire du regne de JESUS-CHRIST conſiſteroient à contenter la gourmandiſe, & la luxure, il ſe ſervoit d'un autre tour d'expreſſion, il recouroit aux rejouiſſances qui ſont propres aux jours de fêtes, jours particulierement deſtinez à immoler des victimes, & à faire des repas de ſacrifice. Les paroles Greques que j'ai citées inſinuent clairement qu'il ſe couvroit ſous des phraſes d'honnêteté. Mais on crut qu'il étoit permis de tirer le voile, & de les paraphraſer de telle ſorte qu'il fut facile de voir toute la laideur de ſes opinions. Si ma conjecture étoit certaine, il y auroit quelque peu de ſupercherie dans la procedure des ennemis de Cerinthus, car enfin quel droit a-t-on d'imputer à un Auteur un detail qu'il n'expoſe pas? Pourquoi ne peut-il jouïr du benefice qu'il doit attendre de la generalité de ſes expreſſions? Au reſte Henri Valois n'aprouve point qu'au lieu d'ἐνφωμίτερον on liſe (*n*) νομιμώτερον, & il ſe fortifie de la verſion de Rufin: (*o*) *Nec aliter legiſſe Ruffinum ex verſione ejus apparet. Sic enim vertit:* Et ut aliquid ſacratius dicere videretur, legales ajebat feſtivitates rurſum celebrandas. *Feſtivum felices & ſacrificiorum nomine libidines ſuas velabat Cerinthus, ut honeſtatem quandam in ſpeciem præferret.*

(*i*) *Caius adverſus Proclum apud Euſebium hiſt. Eccleſ. l. 3. c. 28. pag. m. 100.*

(*k*) *Dionyſius lib. 2. de promiſſionibus apud Euſebium ib.*

(*l*) *Euſebius ubi ſupra ex Dionyſio lib. 2. de promiſſion.*

(*m*) *Valeſius, not. in Euſebium pag. m. 54.*

(*n*) *Euſebius lib. 7. cap. 25. p. m. 273. ex eodem Dionyſio.*

(*C*) *Qu'il étoit le vrai Auteur de l'Apocalypſe.*] Le même Denys que j'ai cité dans la remarque precedente nous aprend, qu'il y avoit eu des perſonnes qui avoient entierement rejetté l'Apocalypſe comme un Ouvrage qui n'étoit point de St. Jean, ni d'aucun Apôtre, ni d'aucun Auteur Eccleſiaſtique, & qui ne meritoit pas d'être intitulé Revelation, puis qu'on le voioit ſi couvert d'un voile opaque, qu'on n'y pouvoit rien conoître; que Cerinthus l'avoit compoſé, & y avoit mis le nom de St. Jean afin de perſuader ſes viſions ſous l'autorité d'un Apôtre ſi venerable; (*p*) Κήρινθον δὲ τὸν τῆς τῶν κατ' ἐκεῖνον πλανήσεως Κηρινθιανὸν συσταθέντος αἱρέσεως, ἐξοικειοῦν ἐπιθυμήσαντα τῷ ἑαυτοῦ πλάσματι ὄνομα. *Cerinthum enim qui nominis ſui ſectam conflavit, cum magna auctoritatis nomen ad faciendam fidem commentis ſuis vellet præfigere, Joannis titulum operi ſuo indidiſſe.*

(*o*) *Rufinus in præfatione Πολυκάρπου, c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Henri Valois, ait ita ſe à Polycarpo accepiſſe, mais puis qu'Euſeb. lib. 4. c. 14. p. 128. obſerve qu'Irenée raconte que des gens qui vivoient encore avoient ouï dire cela à Polycarpe, c'eſt une preuve qu'Irenée n'étoit pas de ce nombre.*

(*D*) *Les anciens ont varié . . . . . les modernes y ont ajoûté . . . . . une grande pieuſe.*] La variation des anciens conſiſte en ce que les uns pretendent que ce fait concerne Cerinthus, & les autres qu'il concerne Ebion. Vous trouverez dans Euſebe que St. Jean étant entré dans le bain, & aiant apris que Cerinthus y étoit, prit incontinent la fuite, & dit à ſes compagnons qu'ils en fiſſent tout autant; fuions, leur dit-il, de peur qu'un bain où ſe trouve l'ennemi de la verité ne tombe. (*q*) Φύγωμεν μὴ καὶ τὸ βαλανεῖον συμπέσῃ, ἔνδον ὄντος Κηρίνθου τοῦ τῆς ἀληθείας ἐχθροῦ. *Fugiamus, inquit, ne balneum corruat in quo Cerinthus eſt veritatis inimicus.* Euſebe cite St. Irenée qui aſſûre (*r*) que l'on avoit ouï dire cela à Saint Polycarpe, & que la choſe ſe paſſa dans Epheſe. Si vous conſultez St. Epiphane vous trouverez que St. Jean qui n'alloit jamais au bain, fut pouſſé un jour par le St. Eſprit à y aller. Mais aiant ſçu que l'heretique Ebion y étoit, il comprit la cauſe de l'inſpiration qu'il avoit reçuë; il reconut que le St. Eſprit ne l'avoit porté à cette demarche que pour lui donner une occaſion de faire paroître

(*q*) *Euſebius ubi ſupra lib. 3. c. 29. pag. 100.* Il cite St. Irenée au 3. livre contre les hereſies. Voiez le même Euſebe l. 4. c. 14. pag. 128.

(*r*) Ὡς ἐν παραδόσει Πολυκάρπου, *c'eſt-à-dire ſelon la verſion de Henri Valois,* ait ita ſe à Polycarpo accepiſſe. *mais puis qu'Euſeb. lib. 4. c. 14. p. 128. obſerve qu'Irenée raconte que des gens qui vivoient encore avoient ouï dire cela à Polycarpe, c'eſt une preuve qu'Irenée n'étoit pas de ce nombre.*

Digitized by Google

roient paſſer pour une fraude pieuſe. Quelques-uns ont apliqué à Cerinthus ce qu'a dit Theodoret touchant certains defenſeurs de la loi de Moïſe qui vouloient que l'on adorât les Anges, & qui ſe fondoient ſur cette raiſon, c'eſt que Dieu ne pouvant être ni vu, ni touché, ni compris, il faloit ſe procurer la bienveillance divine par le miniſtere des Anges *. On pretend auſſi que St. Paul avoit en vuë cet heretique lors qu'il avertiſſoit les fideles de rejetter ceux qui par humilité d'eſprit, & par le ſervice des Anges s'ingeroient aux choſes qu'ils n'avoient point vuës, & l'on aſſûre que Cerinthus aiant eu des liaiſons dans Alexandrie avec les Juifs, avec les Païens, & avec les Magiciens, fabriqua une hypotheſe compoſée de Judaïſme, de Paganiſme, & de Magie, & la debita principalement en Phrygie & en Piſidie, & qu'il fit même des prodiges par l'invocation des Anges †. Il ‡ rejettoit les Actes des Apôtres, & les Epitres de St. Paul, & n'admettoit que l'Evangile de St. Matthieu. Il ne l'admettoit pas même tout entier, ſi nous en croions St. Epiphane 4.

* Voiés le Pere Garnier in Auctario operum Theodoreti apud Itigium de hæreſiarc. ſæculi 1. & 2. pag. m. 52.

† Garnier ib. apud eund. ib.

‡ Philaſtr. cap. 36. apud eundem Itigium ib.

4 Epiphan. hæreſ. 28. cap. 5.

roître combien il faut eſtimer la verité, & avec quelle diſtinction l'on doit traiter les amis de Dieu, & les inſtrumens du Diable. Il gemit donc, & prononça aſſez haut pour être entendu de tous ceux qui étoient là, *Hatez vous, mes freres, ſortons d'ici, de peur que les bains ne ſe renverſent, & ne nous écraſent avec Ebion, & à cauſe de ſon impieté* (a). Baronius (b) pour concilier St. Irenée & St. Epiphane dit que peut-être Cerinthe & Ebion étoient enſemble dans le bain, mais Mr. de Tillemont remarque (c) *qu'il n'eſt point neceſſaire de recourir à cette conjecture, n'étant pas rare que St. Epiphane ſe trompe dans l'hiſtoire.* Il ajoûte à celle-là, dit-il (d), *diverſes particularitez moins aſſurées & moins importantes.* Notez ici les progrés des relations; St. Irenée fut aparemment le premier qui publia l'action de Saint Jean; il ſe contenta d'en raporter ce qu'il en avoit ouï dire: mais ceux qui lui ſuccederent trouvant trop nuë ſa narration, y joignirent des brodures. Ils ne crurent pas qu'il fut glorieux à la memoire de cet Apôtre, que l'on pût penſer qu'il ſe baignât dans un lieu public, c'eſt pourquoi ils affirmerent qu'il ne le faiſoit jamais, & que ſi un jour il eut ce deſſein, ce fut par ordre d'enhaut. Il falut enſuite chercher une cauſe de l'inſpiration, on la trouva dans l'importance de faire ſavoir aux fideles qu'ils doivent avoir en horreur les ennemis de la verité, & croire que la juſtice divine eſt toûjours prête à établir de grans exemples de ſeverité contre les hereſiarques. Mais comme il ne ſembla pas qu'il fût utile de laiſſer penſer aux lecteurs que St. Jean eut peur ſans neceſſité, ou que la menace implicite contenuë dans ſes paroles, fut vaine, l'on a trouvé à-propos de ſupoſer que l'heretique avec qui il ne voulut pas ſe baigner, fut écraſé ſous les ruines de la maiſon. Voilà ce que les ſiecles ſuivans ont ajoûté aux brodures de St. Epiphane.

(a) Epiphan. adverſ. hæreſ. n. 30. pag. 148. 149.

(b) Baron. ad ann. 74. n. 9.

(c) Tillemont Memoires de l'hiſt. Eccleſiaſtique to. 1. pag. 1085. édit. de Brux.

(d) Id. ib. pag. 914.

J'avoue ingenûment que je n'avois jamais lu cette addition lors que je l'apris dans une lettre du ſavant Reineſius, mais je l'ai trouvée depuis en pluſieurs Auteurs qu'il n'allegue pas. Il en parle après avoir obſervé que les Ecrivains contemporains ne diſent pas que Frideric Barberouſſe fut foulé aux pieds par le Pape, mais que leur ſilence n'a pas empêché leurs deſcendans d'inventer cette circonſtance & de l'affirmer hardiment. *Similis hanc hiſtoria interpolatio temeraria-ve*, ajoûte-t-il, (e) *commiſſa eſt ab illis, qui ſive Ebionem ſive Cerinthum (varians enim) Epheſi ruinâ balnearum, in quibus diſputarent unà cum auditoribus ſuis oppreſſum eſſe narrarunt. Cum enim legiſſent apud* Iren. l. 3. c. 3. Epiphan. hær. 30. Euſeb. l. 3. hiſt. Eccl. c. 23. & l. 4. c. 14. *à relatâ B. Polycarpi, S. Johannem Evang. & Apoſtolum, cum in balneis quas lotum intraverat Cerinthum cum ſuis eſſe audiviſſet, Feſtinate, dixiſſe, fratres; Egrediamur, ne domus corruat & pereamus cum Cerintho, qui intus eſt, inimico Veritatis; quod timere ne fieret dixerat Apoſtolus, id factum ſic eſſe interpretati ſunt. In hac culpa eſt ille qui notas marginales Epiphanio Latino, excuſo Baſil. an. 1560. intulit; fingit enim* miraculum à Johanne editum: & Victor. Strigel. *qui* Schol. ad Proverb. Salom. c. 22. *tanquam Irenæi ſuæ adfert hæc:* Egreſſo Johanne domus ſtatim collapſa Cerinthum & turbam reliquam oppreſſit: *quod veterum & proximorum Apoſtoli & Cerinthi temporibus nemo dixerat. Plura ejuſmodi Oratores tàm Eccleſiaſticos quàm Politicos peccaſſe circà hiſtorias ſine dubio notaſti, (ſanè obſervantur quotidie) deque iis moneri Juventutem vera hiſtoria & elegantiorum literarum intereſt.* Si j'euſſe accourci ce paſſage j'euſſe dérobé à pluſieurs de mes lecteurs une connoiſſance qui leur plaira, c'eſt qu'on trouve de ſemblables falſifications dans les Orateurs Eccleſiaſtiques, & dans les Orateurs Laïques, deſquelles il eſt important que la jeuneſſe ſoit avertie. Defaut cent fois plus commun qu'il ne faudroit! Qu'un Auteur diſe qu'on craignit certaines choſes, un autre dira qu'elles arriverent effectivement.

(e) Thomas Reineſius epiſt. 57. ad Rupertum pag. 520. 521.

Mauvaiſe & honteuſe imitation des (f) Nouvelliſtes! Reineſius peut-être ne ſe ſouvenoit que des deux Auteurs qu'il cite, l'un eſt celui qui a mis des notes en marges de St. Epiphane, l'autre eſt Victorin Strigelius: mais en voici pluſieurs autres. Frere Bernard de Luxembourg conte que le venerable Beda aſſûre que St. Polycarpe (g) recita ce que St. Jean dit, & fit, & qu'auſſitôt que l'Apôtre fut ſorti la chute du bain écraſa Cerinthus. (b) *De iſto Cherinto dicit Beda ſuper epiſtolam Joan. narrat enim de illo ſcilicet Joannæ auditor ejus ſanctiſſimus vir & martyr fortiſſimus Polycarpus Smyrnæorum antiſtes, quod tempore quodam cum apud Epheſum balnea lavandi gratia fuiſſet ingreſſus, & vidiſſet ibi Cherinthum exire, continuo diſceſſit non lotus, dicens: Fugiamus hinc ne balnea ipſa nos corrumpant, in quibus eſt Cherinthus inimicus veritatis. Quo egreſſo, balneum cecidit, & hæreticum cum ſuis oppreſſit.* Prateolus aſſûre que St. Irenée au chapitre 3. du livre 3. contre les hereſies raporte que St. Jean trouva Cerinthus aſſis au bain avec ſes fauteurs, & diſputant violemment, & niant effrontement & comme un blaſphemateur que JESUS-CHRIST fût Dieu; St. Jean ſe leva & avertit ſes amis de ſe retirer avec lui, puis que Dieu alloit punir des blaſphemes ſi impudens. Auſſitôt qu'il fut ſorti la maiſon tomba, & fit perir Cerinthus & toute ſa troupe. Vous pouvez croire que Prateolus ne ſe tire pas d'un tel endroit ſans moraliſer contre les Auteurs de Secte. Liſez tout ce qu'il debite. (i) *Quod verò contemporaneus ſancto Joanni Evangeliſtæ fuerit, teſtatur divus Irenæus lib. 3. adverſus hæreſes cap. 3. cùm de beato Polycarpo loquens, ait veniſſe aliquando in balneum Joannem, & illic reperiſſe Cerinthum hæreticum unà cum conſortio ſuorum fœdentem, inter quos Cerinthus acerrimè diſputabat, impudenterque blaſphemus negabat Chriſtum Deum eſſe. Atque ſurgens Johannes monuit amicos ſuos qui ei aſſidebant, ut unà ſecum abirent: nam non velle Deum ampliùs ferre blaſphemias tam impudentes. Illicò verò cùm egreſſus eſſet, collapſa domus, Cerinthum cum ſua cohorte extinxit. Ex quo licet videre horrendum exemplum divinæ ultionis & vindictæ in eos, qui manifeſta impietate nomen Dei & ejus ſanam doctrinam blaſphemant, non verentes fictas perditionis introducere: & quàm ira divina illos non patiatur tandem inultos.* Joignez avec ce Latin ces paroles de Mr. de Tillemont, (k) *Feuardent cite de S. Jerôme contre les Luciferiens que le bain tomba effectivement, & écraſa Cerinthe* [*J'ai lu exprés tout ce traité ſans y rien trouver de ſemblable.*] J'ai un Catalogue d'heretiques compoſé en forme de Catechiſme par un Miniſtre Allemand, & voici la reponſe que j'y trouve à la demande: (l) *Quomodo periit* (Cerinthus)? *Ruina balnei oppreſſus: Cum enim Johannes Evangeliſta, cum diſcipulis ſuis, Epheſi, lavandi cauſſa, in balneum veniſſet, ac vidiſſet, intus eſſe Cerinthum, reſiluit inde ſtatim, ac dixit: Diſcedamus citò, ne ruina balnei opprimamur, cum intus ſit Cerinthus, hoſtis veritatis. Id quod etiam, diſcedente eo, factum eſt. Ut exprimitur in verſibus Stigelii:*

Impia Cerinthus ſancto convitia Chriſto
Dura facit, & ſtulta garrulitate furit:
Concidit & rapido blaſphemum contudit ictu.
Collapſæ ſubito facta ruina domus.

Micrælius n'a pas été plus exact à conſulter les originaux quoi qu'il les cite; voiez la marge (m). Mr. Itigius ſemble croire que Prateolus eſt le premier qui ait joint à la narration d'Irenée ce qui concerne la chute de la maiſon où Cerinthus ſe baignoit (n). Il eſt ſûr que cette brodure eſt plus ancienne que Prateolus.

(f) *Il y a un endroit dans ce Dictionaire où j'ai dit que les Nouvelliſtes aiant vu des lettres qui aprenoient que l'armée de leur parti ſe preparoit à mettre le ſiege devant une ville, aſſûrerent que le ſiege eſt tenu fermé.*

(g) *Il n'eſt pas vrai que St. Polycarpe recita cela: St. Irenée dit ſeulement qu'on le lui avoit ainſi dit. C'eſt donc déjà une brodure.*

(b) F. Bernardus Luxemburgus in Catalogo hæreticorum voce Cherintiani.

(i) Prateolus in elencho alphabet. hæreſium p. m. 128.

(k) Tillemont ubi ſupra pag. 1085.

(l) Johannes Pontanus Eccleſiæ Regiomontanæ in Neomarchia Paſtor, & Vicinarum inſpector, in catalogo hæreticorum fol. E 3 verſo. Ce livre fut imprimé l'an 1615. in 12.

(m) Epheſi, *Irenæo teſte lib. 3. c. 3.* è balneo egreſſus (*Joannes*) Cerinthum hæreſiarchum vidit adhuc ruina obrui. *Micræl. ſyntag. hiſt. Eccleſ. p. m. 223.*

(n) *Itigius de hæreſiarch. 1. & 2. ſæculi pag. 58. edit. 1690.*

Digitized by Google

☞ CERISANTES, Gentilhomme de beaucoup d'eſprit & de cœur au XVII. ſiecle. Vous trouverez ſon article dans le ſuplément de Moreri, mais ne vous laiſſez pas ſeduire par les menſonges qui peuvent s'y être gliſſez, & prenez bien garde aux obſervations que je raporte. Elles ſont tirées d'une apologie manuſcrite que Mr. * de Sainte Helene m'envoia de Londres deux ou trois mois avant qu'il mourût. Il la compoſa pour Mr. de Ceriſantes ſon frere quelque tems après que les memoires du Duc de Guiſe eurent paru. Mr. de Ceriſantes eſt fort maltraité dans ces memoires, mais l'Auteur de l'apologie ſoutient que ce ſont des mediſances deſtituées de verité. Il ne croit pas que le Duc de Guiſe ſoit l'Auteur de cet Ouvrage, & il ſoupçonne Mr. de † Sainction ‡ *de l'avoir forgé*, ou *de l'avoir embelli de ce qu'il y a de fabuleux, ſoit par un extrême zéle pour ſon maître, ſoit . . . pour rendre la piece plus agreable*, & plus digne d'être bien paiée du Libraire. Il refute d'abord certains termes mepriſans que l'on emploie, & le (A) reproche de peu de naiſſance. Il avoüe la querelle de Ceriſantes avec le Duc de Candale, (B) mais il ſoutient qu'on en raporte fauſſement les circonſtances & les ſuites. Il ne nie

* *Il ſortit de France au tems des dernieres perſecutions, & ſe refugia en Angleterre. Il mourut à Londres le 20. de Janvier 1697.*

† *Secretaire de ce Duc, celui qui a publié ces memoires.*

‡ *Apologie manuſcrite pag. 3.*

(A) *Certains termes (a) mepriſans . . . . & le reproche de peu de naiſſance.*] Il dit que ces termes paroîtront très-ridicules quand on ſaura que (b) *le Cardinal de Richelieu eut aſſez bonne opinion de Ceriſantes, pour l'envoier à Conſtantinople l'an 1641. afin d'y traiter de quelques afaires importantes, & qu'en 1644. le Chancelier Oxenſtern & les autres Regens de Suede, pendant la minorité de la Reine Chriſtine, le jugerent digne d'être admis au nombre des Conſeillers d'Etat de ce Roiaume-là, & d'être enſuite envoié à la Cour de France en qualité de Reſident . . . . Ceci eſt juſtifié par les proviſions du Sieur de Ceriſantes, par une lettre que ledit Chancelier lui écrivit à Paris, & par une autre que le Sieur Chanut, lors Reſident de France en Suede, écrivit au Sieur Gueffier à Rome, leſquelles pieces ſont entre les mains du Sieur de Sainte Helene comme toutes les autres, dont il ſera parlé cy-apres.* Notez que la Reine de Suede (c) avoit donné d'abord à Ceriſantes un Regiment dans l'armée d'Allemagne, *mais étant déjà à deux journées de Stokholm pour en aller prendre poſſeſſion, un Courrier qui fut envoié après lui, l'obligea à retourner ſur ſes pas; les Regens de la Couronne de Suede aiant trouvé plus à propos de l'envoier en France en qualité de Reſident.* Notez auſſi (d) qu'*il avoit été Lieutenant de la Meſtre de Camp du Regiment de Navarre . . . . & que dans les charges qu'il exerça dans ce Regiment il fit de ſi belles actions, & fit paroître tant de vigueur, de capacité & de courage en pluſieurs combats, que Mr. le Prince lors Duc d'Enguien, & les Mareſchaux de Chatillon, de la Meilleraye & de Gaſſion, lui en donnerent publiquement en preſence de tous les Officiers, des loüanges capables d'inſpirer de la vanité aux perſonnes les plus modeſtes.* On fait remarquer à l'Auteur de ces Memoires du Duc de Guiſe, qu'en donnant *trop peu de merite & d'experience* à Mr. de Ceriſantes (e) il eſt tombé en *contradiction, reconnoiſſant dans la même page 177. qu'il avoit de l'eſprit & de l'éloquence; dans la page ſuivante, qu'il étoit homme de cœur, & que peu de gens de ce ſiecle l'égaloient dans la poëſie Latine. Dans la page 195. qu'il prit un logement à dix pas d'un poſte où les ennemis avoient 500. hommes, à quoi il ſe porta auſſi bravement qu'il avoit fait à l'attaque, & qu'il le mit ſi bien en défenſe, qu'il fut toûjours conſervé depuis. Dans la page 254. que le Duc de Guiſe aiant engagé un combat ſeulement pour tirer Jacomo Roſſe d'un grand peril, & voiant qu'il étoit en ſureté, il ne vuſa plus qu'à ſa retraite, dont il donna le ſoin au Sieur de Ceriſantes, qui lui arriva (dit l'Auteur des Memoires) fort heureuſement, ce qu'il fit & rejoignit Mr. le Duc de Guiſe apres une legere eſcarmouche, ſans perdre aucun de ſes gens.* On ajoûte *a tout cela, que le commandement d'un corps d'armée de 4000. Calabrois que ce Duc lui donna, étoit encore une preuve inconteſtable de la bonne opinion qu'il avoit de ſon experience au fait des armes. La page 375. fait foi de ceci, comme auſſi les memoires du Comte de Modene, tome 3. page 51. & encore la commiſſion qui fut donnée par le Duc de Guiſe au Sieur de Ceriſantes pour ces emplois.* On conclut que les raiſons alleguées par l'Auteur des memoires, *pour le refus qu'il dit que le Duc de Guiſe fit au Sieur de Ceriſantes de la charge de Meſtre de Camp general*, ſont foibles, *puis qu'il lui en accorda une autre enſuite beaucoup plus conſiderable pour les fonctions, & un peu moins pour la dignité.*

(a) *Ils ſont à la page 116. des Memoires du Duc de Guiſe. édit. de Paris in 4.*

(b) *Apologie manuſcrite pag. 4. & 5.*

(c) *Ibid. pag. 15. on nous renvoie à la lettre de Mr. Chanut.*

(d) *Ibid. pag. 11.*

(e) *Ibid. p. 6. & 7.*

A l'égard du peu de naiſſance on obſerve, que l'Auteur des memoires dit (f) fauſſement que le pere de Mr. de Ceriſantes étoit Miniſtre, & l'on refute la conſequence qu'il en a voulu tirer. On lui ſoutient que cela ne prouveroit pas que Ceriſantes n'étoit point noble, & puis voici ce qu'on dit: „ (g) Son pere „ nommé Marc Duncan étoit un fameux & celebre „ Docteur en Medecine, Ecoſſois de nation & gen„ tilhomme de naiſſance. Etant allé voiager en Fran„ ce dans ſa jeuneſſe, il s'établit à Saumur en Anjou, „ où il épouſa une Demoiſelle de bonne maiſon. Il „ n'y demeura pas long tems qu'il acquit une ſi grande reputation en ſon art, que Jacques I. Roi de la „ grande Bretagne, le demanda pour ſervir auprès de „ ſa perſonne en qualité de Medecin ordinaire, & pour „ cet effet, il lui en fit depêcher la Patente, afin de „ lui ſervir d'aſſûrance de la charge qu'on lui propoſoit, avant que de paſſer la mer; mais comme ſa „ femme avoit beaucoup de repugnance à abandonner ſon païs, ſes parens & toutes ſes habitudes, il „ ſe laiſſa vaincre par les larmes d'une femme, qu'il „ aimoit avec paſſion, il ſe diſpenſa d'accepter un „ emploi ſi honorable, & ſi avantageux à ſa famille, „ & reſta pendant tout le reſte de ſa vie dans la ville „ de Saumur, où il mourut l'an 1640. regretté de tout „ le monde tant Catholiques que Reformez de quelque qualité qu'ils fuſſent. Il poſſedoit admirablement la Philoſophie, la Theologie & les Mathematiques, outre la Medecine qu'il exerçoit avec beaucoup d'honneur. Ce qui eſt le plus eſtimable, eſt qu'il étoit homme d'une grande probité, & d'une „ vie exemplaire. „ Joignez à ceci ce que je dirai dans la derniere remarque.

(f) *Memoires du Duc de Guiſe pag. 178.*

(g) *Apologie p. 9. voïez la remarque ſuivante.*

(B) *La querelle . . . . avec le Duc de Candale, mais il ſoutient.*] Voici les paroles de l'apologie, elles éclairciſſent un fait que bien des lecteurs trouveront curieux. „ (b) Le Sieur de Ceriſantes eut querelle „ avec le Duc de Candale, & le fit apeller; mais le „ Duc de Guiſe, s'il étoit Auteur des memoires, ſeroit moins fondé que qui que ce ſoit à lui en faire „ reproche, puis que ce fut pour ſoutenir les interêts „ de la belle Maille. de Pons ſa Maîtreſſe, qui étoit „ alors une des filles d'honneur de la Reine Regente, „ à qui le Duc de Candale avoit fait affront en plein „ cours, comme elle étoit à la portiere d'un carroſſe „ avec le Sieur de Ceriſantes. De plus je confeſſe ingenûment qu'étant alors Reſident de la Couronne „ de Suede, les regles les plus étroites de la prudence ne lui permettoient pas de porter ſi loin ſon reſſentiment; mais où ſont les hommes genereux qui „ peuvent ſuivre une vertu ſi auſtere, lors qu'ils ſont „ attaquez en leur honneur? Sans doute le mauvais „ traitement que cette belle perſonne avoit reçu pu„ bliquement, reflechiſſoit de telle ſorte ſur celui qui „ avoit alors ſon entretien, que malaiſément ſe pou„ voit-il exempter d'en entreprendre la reparation. „ Le Sieur de Ste. Helene ſon frere, ſur ce ſujet, lui „ aiant dit librement quelques mois après, qu'à ſon „ avis il avoit offenſé ſon caractere par un tel proce„ dé, & en quelque façon renoncé aux privileges que „ le droit des nations lui donnoit comme perſonne „ publique: Tu as raiſon mon frere, lui dit-il; mais „ il faut que tu ſaches que les femmes de la cour ſont „ en poſſeſſion de tout tems, d'être les diſpenſatrices „ de la reputation. Si j'avois ſoufert qu'une Dame eût „ reçu une injuſtice à ma barbe, je demeurois perdu „ d'honneur pour jamais dans l'eſprit du ſexe, devant „ qui je n'aurois plus oſé paroître. Mais je nie abſolu„ ment que ce demêlé precedât ſa Reſidence, & l'o„ bligeât à quitter Paris. Pluſieurs gens de la Cour „ de ce tems-là ſe ſouviendront bien que lors qu'il fit „ porter parole au Duc de Candale, il y avoit déjà „ plus d'un an qu'il exerçoit ſon Miniſtere, & qu'il le „ continua neuf ou dix mois depuis, en depit des ſol„ licitations que S. A. R. le feu Duc d'Orleans, le Duc „ d'Epernon, & Mr. de Metz lors Abbé de St. Germain „ des Prez & à preſent Duc de Vernueil, emploierent „ vers ſa Majeſté Suedoiſe, pour le faire revoquer. „ Pour cet effet ils firent tout bois en œuvre, & l'attaquerent du côté de la naiſſance (ſoit par pure ma„ lice, ſoit par le même raiſonnement dont l'Auteur „ des Memoires ſe ſert, qu'étant fils d'un homme de „ lettres,

(b) *Ibid. pag. 12.*

Digitized by Google

nie pas * que ſon frere ne fût un peu trop altier, & *ne pouſſât peut-être un peu trop loin ſon ambition*; mais, ajoûte-t-il, *ſi un ſemblable défaut peut trouver des excuſes en quelcun, il pouvoit être toleré en lui. . . qui étoit bien fait de ſa perſonne, fort ſpirituel, ſavant dans les belles lettres, extrêmement brave, de grande capacité pour la guerre, & qui poſſedoit enfin en un degré beaucoup au deſſus du mediocre, les talens qui peuvent rendre un homme recommandable dans le monde, ſoit en paix ſoit en guerre.* On nie qu'il ait été congedié (C) de la Reine de Suede, & l'on deſaprouve ſa ſortie de la Cour de France. On inſinuë † qu'il ſe retira du ſervice de la Suede afin d'executer la reſolution qu'il avoit priſe de changer de religion; il quitta en effet la Proteſtante, & embraſſa la Romaine. Il fut ‡ envoié à Naples pour y être l'homme du Roi, & pour obſerver les demarches du Duc de Guiſe qui étoit un peu ſuſpect à la Cour de France. On nie qu'il y ait pris la qualité (D) d'Ambaſſadeur, & que le ſujet & les circonſtances (E) de ſa detention aient été raportées fidelement. On ſe plaint de quelques deguiſemens (F) de la verité touchant ſa mort, &

* *Ibid. pag.* 12.

† *Ibid. pag.* 17.

‡ *Voiez la remarque D.*

(*a*) *Ibid. pag.* 15. *& ſuiv.*

» lettres, il y avoit quelque aparence qu'il n'étoit » pas gentilhomme) Mais ce fut inutilement, car le » Sieur de Ceriſantes aiant été averti par Mr. de Lyon» ne de tout ce qu'on tramoit contre lui, envoia en » diligence en Suede copie de ſes titres de nobleſſe » collationnée par un Secretaire d'Etat, de quoi la » Reine ſa maîtreſſe temoigna être entierement ſa» tisfaite, deſorte qu'elle fit une raillerie de toutes » les lettres dont elle ſe voioit accablée au deſavanta» ge de ſon Reſident, qu'elle ne continua pas ſeule» ment en ſa fonction à la Cour de France, comme » j'ai deja dit, mais dont elle aprouva encore le proce» dé avec le Duc de Candale. »

(*C*) *Qu'il ait été congedié de la Reine de Suede.*] » (*a*) C'eſt encore une fauſſeté de dire que la Reine de » Suede congedia le Sieur de Ceriſantes, puis que » l'on peut faire voir par une lettre qu'il écrivit de Sto» kolm au Sieur de Ste. Helene ſon frere, en datte du » 28. Avril 1646. & qui eſt entre ſes mains, qu'il ſe » congedia lui-même, & qu'il partit de la Cour de » France à l'inſçu de la Reine ſa maîtreſſe. Je ne pre» tens pas defendre ni excuſer ce depart ſans ordre, » étant très-certain qu'avec juſtice on lui pouvoit fai» re ſon procés. Le Sieur de Ceriſantes n'en ignoroit » pas la dangereuſe conſequence; mais étant bien in» formé que de puiſſans amis du Sieur Grotius vi» ſoient à ſapper ſa fortune, en haine de ce que le » Sieur de Ceriſantes, comme ils croioient, l'avoit » ſuplanté, il joüa à quite ou à double, & hazarda ſon » voiage pour donner vigueur à ſon parti par ſa pre» ſence, & defendre un poſte que ſes ennemis atta» quoient avec tant de furie, ou bien s'enſevelir dans » ſes ruines. Il eſt auſſi très-évident par le congé » même que le Sieur de Ceriſantes a obtenu de ladite » Reine ſa maîtreſſe, qu'elle étoit fort contente de » ſes ſoins & de ſes negotiations, & qu'elle deſiroit le » retenir à ſon ſervice; car il eſt dit en termes exprès » dans ce congé, que c'eſt lui qui l'a demandé pour » pouſſer ſa fortune d'un autre côté, & que pendant » tout le tems qu'il a eu le maniement des interêts » de ſa Couronne, il s'en eſt acquité avec toute ſorte » de diligence, de fidelité & d'induſtrie. La lettre » du Sieur Chanut deja mentionnée par deux fois, » fait foi de la même choſe, diſant que la Reine » l'avoit aſſuré de ſa propre bouche, que pour con» ſerver ledit Sieur de Ceriſantes à ſon ſervice, elle » lui avoit offert un Regiment ou une bonne penſion » à ſon choix. »

(*b*) *Ibid. pag.* 5.

(*D*) *Qu'il y ait pris la qualité d'Ambaſſadeur.*] » (*b*) Tous les François qui étoient à Naples en » même tems peuvent temoigner qu'il ne s'y fit co» noître que ſous celle d'homme du Roi, laquelle les » Memoires mêmes dont eſt queſtion, lui accordent » dans la page 116. comme auſſi ceux du Comte de » Modene dans le ſecond tome page 237. . . Comme » tel il étoit donc en droit de faire aſſembler le Con» ſeil, & d'y faire les propoſitions qu'il jugeoit à-pro» pos, aiant des ordres particuliers pour cela, & de » generaux pour éclairer les actions du Duc de Guiſe, » & donner avis de ſes deportemens, veu que dès » Rome ſes intentions parurent fort ſuſpectes aux » Miniſtres de France. » L'Auteur des Memoires dit que Ceriſantes voulut ſe placer au côté gauche du Duc de Guiſe à la Meſſe & aux ceremonies publiques, & que le Duc ne le ſoufrit point, & le maltraita. L'apologiſte (*c*) repond qu'il n'a jamais rien ouï dire de cette diſpute, & que Ceriſantes etoit ſi brave, & ſi delicat ſur le point d'honneur, que n'aiant point temoigné ſon reſſentiment par quelque action deſeſperée, ou par ſa ſortie de Naples, l'on doit croire que le Duc de Guiſe ne lui dit pas les injures dont on parle dans ſes Memoires. Toute la page 205. ajoûte-t-il, (*d*) *eſt pleine d'injures & de paroles outrageantes qui ne meritent pas de reponſe, parce qu'il eſt aiſé de reconnoître que la paſſion toute ſeule les a dictées, & que le peché originel du Sieur de Ceriſantes eſt d'avoir été tout entier dans les interêts du Marquis de Fontenai Mareuil alors Ambaſſadeur de France à Rome, & trop clairvoians pour ſe laiſſer ſurprendre par les artifices du Duc. Toutefois je ne laiſſerai pas de dire, que les calomnies d'un Prince fort paſſionné ne peuvent être miſes à la balance avec l'aprobation des Cardinaux de Richelieu, Mazarin, Ste. Cecile, du Chancelier Oxenſtern & des autres Regens de Suede, de l'Evêque d'Angers, du Marquis de Fontenai, des Sieurs de Lyonne & Chanut, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité & de merite, qui ont honoré de leur eſtime le Sieur de Ceriſantes, bien loin de le tenir pour un fou, un viſionaire & un extravagant.*

(*c*) *Ibid. pag.* 19. *& 20.*

(*d*) *Ibid. pag.* 22.

(*E*) *Le ſujet & les circonſtances de ſa detention.*] » (*e*) Voici l'hiſtoire comme je la tiens (*f*) de ſon » valet de chambre. Le Duc ſoupçonnant que le Sieur » de Ceriſantes lui rendoit de mauvais offices là la » Cour de France, & auprès du Marquis de Fontenai » à Rome, l'alla un jour trouver à ſon logis fort ac» compagné, & étant entré dans ſa chambre, voulut » l'obliger en partie par belles paroles & en partie par » menaces, à lui mettre ſes chiffres entre les mains » pour tirer éclaircilſement ſur ſes ſoupçons, de quel» ques lettres qu'il avoit interceptées, ce que le Sieur » de Ceriſantes lui refuſa tout net, lui proteſtant que » n'aiant point à lui rendre compte d'aucune de ſes » actions, il ne s'en deſſaiſiroit jamais que par force. » Là-deſſus ils en vinrent aux groſſes paroles de part » & d'autre, & le Duc s'échaufant outre meſure, le » fit arrêter par ſes gardes, à qui il donna ordre de le » veiller & de l'obſerver de ſorte qu'il n'eût de com» munication avec qui que ce fût. Peu de jours après le » Duc revenu de ſon emportement, retira ſes gar» des, & après s'être excuſé vers ledit Sieur de Ceri» ſantes de ſon procede rigoureux, & en avoir rejetté » la cauſe ſur quelques perſonnes malitieuſes & mal » intentionnées, qui l'avoient aigri contre lui par des » raiſons artificieuſes, il le flatta de telle maniere » (étant paſſé maître en l'art de gagner la bienveillan» ce des gens, & de les captiver quand il en avoit le » deſſein) que depuis ils vécurent toûjours en bonne » intelligence, ou du moins ils en firent le ſemblant. »

(*e*) *Voici l'hiſtoire comme je la tiens de ſon valet de chambre.* Le Duc ſoupçonnant que le Sieur de Ceriſantes lui rendoit de mauvais offices là la Cour de France, & auprès du Marquis de Fontenai à Rome, l'alla un jour trouver à ſon logis fort accompagné, & étant entré dans ſa chambre, voulut l'obliger en partie par belles paroles & en partie par menaces, à lui mettre ſes chiffres entre les mains pour tirer éclaircilſement ſur ſes ſoupçons, de quelques lettres qu'il avoit interceptées, ce que le Sieur de Ceriſantes lui refuſa tout net, lui proteſtant que n'aiant point à lui rendre compte d'aucune de ſes actions, il ne s'en deſſaiſiroit jamais que par force. Là-deſſus ils en vinrent aux groſſes paroles de part & d'autre, & le Duc s'échaufant outre meſure, le fit arrêter par ſes gardes, à qui il donna ordre de le veiller & de l'obſerver de ſorte qu'il n'eût de communication avec qui que ce fût. Peu de jours après le Duc revenu de ſon emportement, retira ſes gardes, & après s'être excuſé vers ledit Sieur de Ceriſantes de ſon procede rigoureux, & en avoir rejetté la cauſe ſur quelques perſonnes malitieuſes & mal intentionnées, qui l'avoient aigri contre lui par des raiſons artificieuſes, il le flatta de telle maniere (étant paſſé maître en l'art de gagner la bienveillance des gens, & de les captiver quand il en avoit le deſſein) que depuis ils vécurent toûjours en bonne intelligence, ou du moins ils en firent le ſemblant.

(*f*) *L'Auteur de l'apologie p.* 19. *dit qu'*il fit un voiage exprés à Paris, pour être informé par le valet de chambre du defunt nouvellement de retour de Naples, de tout ce qui étoit arrivé au Sieur de Ceriſantes ſon maître depuis ſon depart de Suede, tant aux Cours du Roi de Pologne, du Grand Duc de Moſcovie & de l'Empereur, que particulierement à Rome & à Naples. *Il ajoûte p.* 26. *que ce valet de chambre étoit* un fort honnête homme, & reconu ſi brave par le Duc *de Guiſe* même, qu'il le fit cornette après la mort de Ceriſantes.

(*F*) *Quelques deguiſemens de la verité touchant la mort* de Ceriſantes.] » (*g*) Le Duc (*h*) icicomme en pluſieurs autres lieux des memoires, épargne bien fort la » verité; car je ſai de bonne part que le Sieur de Ceriſan» tes aiant deja fait emballer ſon bagage pour repaſſer à » Rome, où il étoit apellé pour y être Camerier (*i*) du » Pape Innocent X. le Duc le pria inſtamment de di» ferer ſon voiage juſques après l'attaque generale, » qu'il avoit deſſein de faire à tous les poſtes des en» nemis en même tems, ce que le Sieur de Ceriſan» tes n'eut pas de peine à lui accorder, étant ravi de » rencontrer une ſi favorable occaſion d'acquerir de » la gloire. Et de fait il ſignala extremement ſa va» leur en l'attaque du côté de la porte de Chiaie, au » raport de pluſieurs gens qui en furent les temoins » oculaires, ce qui ſe peut encore juſtifier par une » gazette de Paris du 22. Avril 1648. de laquelle l'ex» trait eſt contenu dans une lettre que le Sieur Rauſ» ſin Secretaire du Sieur de Ceriſantes écrivit à Sau» mur au Sieur de Ste. Helene le 18. Mai 1648. de Pa» ris où le dit Sieur de Ceriſantes l'avoit laiſſé pour » quelques affaires, ce qui lui fut confirmé enſuite » par le valet de chambre dont j'ai parlé ci-devant. » . . . . . Quoi que les hiſtoriens ſoient reſponſables » de la verité de tout ce qu'ils couchent par écrit, & » que leurs mepriſes ne reçoivent point d'excuſes, je » ne pretens pas me prevaloir beaucoup de la fauſſeté » qui ſe rencontre dans les memoires ſur le tems de » la mort du Sieur de Ceriſantes, parce qu'elle ne » porte aucun coup, & peut paſſer pour une erreur » fort

(*g*) *Ibid. p.* 25. 26.

(*h*) *C'eſt-à-dire à la page* 374. *&* 375.

(*i*) *L'apologiſte pag.* 31. *ſe plaint qu'on n'ait point parlé de cela dans les memoires du Duc de Guiſe: il reproche ce ſilence comme un peché d'omiſſion.*

& l'on rejete comme fabuleux (G) ce qui concerne ſon teſtament. C'eſt peut-être de toutes les mediſances qui ont paru contre lui, celle qui eſt la plus propre à l'expoſer à la moquerie de tous les lecteurs, mais en même tems c'eſt celle qu'on peut refuter de la maniere la plus invincible, car par un acte de Notaire, c'eſt-à-dire, par l'exhibition du teſtament de Ceriſantes on peut convaincre de fauſſeté ceux qui debitent ce conte. L'Apologiſte ne manque pas de nous avertir * que cela ſufit pour decrediter toutes les autres mediſances, car qui eſt capable de publier des fauſſetez dementies par des actes de Notaire, ne merite aucune foi. Cependant les narrations qui concernent Ceriſantes dans les Memoires du Duc de Guiſe ont fait beaucoup d'impreſſion ſur les lecteurs. Elles ont paſſé dans d'autres livres. Mr. du Maurier les a adoptées: le Continuateur de Moreri a copié Mr. du Maurier, & il paroît par (H) le livre intitulé *Menagiana* qu'elles ſervoient d'entretien aux beaux Eſprits qui s'aſſembloient chez Mr. Menage. Voilà comment la fortune exerce ſa tyrannie capricieuſe ſur la memoire, & ſur la reputation des gens, & combien il eſt dangereux de tomber entre les mains d'un hiſtorien qui veut divertir, & qui ſait plaire. Je communiquerai au public les particularitez qu'un ami (I) de l'Apologiſte de Ceriſantes a bien voulu me communiquer.

* *Ibid. pag.* 28.

CE-

„ fort innocente. Je dirai ſeulement que les poſtes „ furent attaquez le 12. Fevrier 1648. diſent les me„ moires, & qu'il mourut trois jours après, ce qui „ eſt manifeſtement faux, puis que ſon teſtament eſt „ du 27. du même mois & qu'il deceda le lendemain „ ou le ſurlendemain, c'eſt-à-dire le 28. ou le 29. A „ quoi auſſi s'accorde la gazette dont j'ai fait men„ tion. Ceux qui ont ouï parler des honneurs fune„ bres qui furent rendus au corps de ce defunt, du „ grand convoi qui l'accompagna & des regrets de tous „ les Officiers & ſoldats des troupes Calabroiſes, des „ gentilshommes François & du peuple, en tireront „ une conſequence infallible du merite de ce gentil„ homme.„ Ce dernier fait ſemble être allegué comme le reproche d'un peché d'omiſſion: il eſt vrai qu'on ne forme point les plaintes preciſément comme dans ces termes de la page 31. *Les memoires du Duc de Guiſe ne diſent rien de ce que le Sieur de Ceriſantes étoit tellement aimé du peuple de Naples, qu'il lui donna une belle maiſon de Campagne à quelques milles de la ville, où ſes valets demeurerent quelques jours après ſa mort.*

(G) *Comme fabuleux ce qui concerne ſon teſtament.*] (a) „ L'Auteur des Memoires pour couronner l'œu„ vre finit ſes calomnies par la plus inſigne fauſſeté „ que jamais perſonne ait prononcée, diſant que le „ Sieur de Ceriſantes pour pouſſer ſa vanité juſques „ au bout, choiſit le Duc pour executeur teſtamenta„ re, à quoi il ajoûte qu'il laiſſa en fondations, dona„ tions ou legs pieux, plus de vingtcinq mille écus, „ quoi qu'il n'eût pas un quart d'écu de bien (ce ſont „ les propres termes des Memoires). Ce qui ſe peut „ aiſément convaincre de faux par une copie du teſ„ tament même delivrée par le Notaire qui l'a paſſé, „ laquelle eſt entre les mains du Sieur de Sainte Helene. „ On peut voir dans ce teſtament que le Signor Carlo „ Carola en eſt nommé l'executeur, & que les legs, do„ nations & fondations montent ſeulement à la ſomme „ de cinq cens cinquante ducats: il ordonne outre cela „ que le prix de 80. tonneaux de vin qui apartenoient „ audit defunt, ſeroit employé par ledit Executeur à „ l'ornement de la Chapelle Ste. Anne de l'Egliſe des „ Carmes de Naples, où il veut que ſon corps ſoit en„ terré, & à lui faire un Epitaphe, ce qui eſt bien „ loin de 25000. écus. „

(a) *Ibid. p.* 27. 28.

(H) *Par le livre intitulé* Menagiana, *qu'elles ſervoient d'entretien.*] L'Apologiſte nous aprend (b) qu'il n'eût point tiré ſon *manuſcrit du fond du coffre où il l'avoit relegué*, ſi perſonne n'eût medit de Ceriſantes que l'Ecrivain des memoires du Duc de Guiſe. Sa premiere penſée avoit été de publier l'apologie; mais il changea de deſſein lors que ſes amis lui eurent repreſenté, 1. que ces Memoires *étant regardez comme un Roman fort bien écrit à la verité & très-diverſifiant, étoient fort decreditez à l'égard de la plupart des aventures qui y ſont contenuës.* 2. Que la reputation de ſon frere étoit trop bien établie pour avoir beſoin de defenſe. Mais quand il eut vu que d'autres Auteurs adoptoient les faits raportez dans ces memoires, & qu'ils y joignoient d'autres choſes, il crut qu'il ne faloit plus garder le ſilence. Voici encore un morceau de ſon manuſcrit. (c) *Dans le livre qui a pour titre Menagiana, on* (d) *fait dire à Menage que Mr. de Ceriſantes privé de l'emploi de Reſident de Suede en France, reſolut de s'aller faire Turc dans l'eſperance de devenir Grand Vizir en moins de deux ans, & de trouver ainſi le moyen de ſe venger des Suedois. Tout cela eſt faux & ridicule. Le Sieur de Ceriſantes fut envoyé à Conſtantinople en* 1641. *par le Cardinal de Richelieu, & il ne fut Reſident de Suede qu'en* 1644. *comme je l'ai dit ci-devant dans la page* 5. *de ce manuſcrit. Il dit enſuite que le Sieur de Ceriſantes mourut au ſervice du Duc de Guiſe; cela eſt encore faux. Il étoit homme du Roi de France, & non pas au ſervice du Duc. Il ajoûte que par ſon Teſtament il laiſſoit à ſon frere aîné ſes terres & ſes pierreries, & à un autre parent ſon argent comptant & ſes meubles, & deux cens mille livres en legs pieux, & qu'il eut le front de faire le Duc de Guiſe ſon Executeur teſtamentaire. Il paroît par le Teſtament du Sieur de Ceriſantes qu'il ne legua en legs pieux que* 550. *ducats, & qu'il ordonna que l'argent de* 80. *tonneaux de vin, deſquels la ville de Naples lui avoit fait preſent, ſeroit apliqué à l'ornement d'une Chapelle de l'Egliſe des Carmes où il vouloit être enterré, & à lui faire un Epitaphe. Quand le Sieur de Ceriſantes mourut il n'avoit qu'un frere cadet nommé Ste. Helene. L'Executeur teſtamentaire ne fut pas le Duc, mais un nommé Carlo Carola.*

(b) *Ibid. pag.* 36.

(c) *Ibid. pag.* 32.

(d) *Menagiana page* 401. & 402. *impreſſion de Hollande.*

(I) *Les particularitez qu'un ami de l'Apologiſte de Ceriſantes a bien voulu me communiquer.*] Voici un extrait de ſa lettre: „ Duncan s'établit à Saumur où „ il pratiqua la Medecine avec grande reputation. Il „ fut d'abord Profeſſeur en Philoſophie, & publia un „ abregé (e) de Logique. Il quitta cet emploi, & „ fut Principal du College. Il eut trois fils, Ceriſan„ tes, Sainte Helene, & Montfort, (noms en l'air) „ & trois filles. Il fit un livre (f) au ſujet de la preten„ duë poſſeſſion des Religieuſes de Loudun, ſur quoi „ Laubardemont lui auroit fait une grande affaire, n'eût „ été le credit de Madame la Marechale de Brezé dont „ il étoit Medecin & fort cheri. Il avoit un valet dont „ le fils âgé de 12. à 13. ans, cracha ſa langue en „ touſſant, & la porta à ſon pere, tenez, lui dit-il, „ voilà ma langue que je viens de cracher. Ce gar„ çon parla auſſi bien aprés cet accident (qui lui vint „ ſans doute de la petite verole qui lui avoit mangé la „ racine de la langue) qu'il faiſoit auparavant, hor„ mis qu'il prononçoit avec peine la lettre *r*. Il fut „ promené par toute l'Europe, & a vécu long tems. „ Un Chirurgien de Saumur aiant compoſé ſur cela „ un Traité dont Mr. Duncan lui donna le titre, ſa„ voir *Agloſſoſtomographie*, un autre Medecin (g) de Sau„ mur qui n'aimoit pas Mr. Duncan, fit imprimer une „ Diſſertation pour prouver qu'il faloit dire *Agloſſo„ ſtomatographie*, & mit ces vers à la tête de ſon „ écrit:

„ *Lecteur tu t'eſmerveilleras*
„ *Qu'un garçon qui n'a point de langue*
„ *Prononce bien une harangue;*
„ *Mais bien plus tu t'eſbaudiras*
„ *Qu'un barbier qui ne ſçait pas lire*
„ *Le Grec, ſe meſle d'en eſcrire.*
„ *Que ſi ce plaiſant épigramme,*
„ *Deux fruits d'un penſer de mon ame,*
„ *Te ſemble n'aller pas tant mal,*
„ *C'eſt que je l'ai fait à cheval.*

„ Quelques gens malins changerent le dernier vers „ dans les exemplaires qu'ils purent trouver, & y mi„ rent *c'eſt que je l'ai fait en cheval.* Il y a encore „ une choſe que je trouve aſſez ſinguliere, c'eſt que „ Mr. Duncan, ſes trois fils, & le fils unique de Mr. „ de Sainte Helene, les cinq perſonnes qui faiſoient „ toute la lignée maſculine de cette branche, ſont „ morts & enterrez en cinq Royaumes diferens, Mr. „ Duncan en France, Ceriſantes à Naples, Montfort „ à Stockholm, Sainte Helene à Londres, & ſon fils „ en Irlande. „

C'eſt avec bien de la joie que je trouve ici une occaſion de parler de Mr. Duncan qui pratique la Medecine à Berne avec beaucoup de gloire, & pour lequel j'ai

(e) *Burgerſdicius le loue fort dans la preface de ſes inſtitutiones logicæ qu'il a bâties ſur ce modele.*

(f) *Voiez la remarque B de l'article* Grandier.

(g) *Il s'appelloit* Benoiſt. *C'eſt celui qui a donné une traduction Latine de Lucien.*

Digitized by Google

CESALPIN (ANDRÉ) en Latin *Cæſalpinus*, a été un très-habile homme tant en Philoſophie qu'en Medecine. Il étoit d'Arezzo, & il profeſſa long tems à Piſe; après quoi il devint premier Medecin du Pape Clement VIII. Il mourut à Rome le 23. de Fevrier * 1603. à l'âge de † 84. ans. Il quitta la route ordinaire des (A) Peripateticiens en pluſieurs choſes, & pour bien dire, c'étoit un très-mauvais Chretien eu égard aux opinions. Il croioit, dit-on, que les premiers hommes furent formez de la maniere que pluſieurs Philoſophes s'imaginent que s'engendrent (AA) les grenouilles. Nous examinerons ſi l'on a dû lui attribuer ce ſentiment.

* Ex *Thuan. lib. 129. p. m. 1093.*

† *Witte, Diar. Biograph.*

Ses

J'ai eu toûjours beaucoup d'amitié & d'eſtime depuis que nous étudiions enſemble en Philoſophie l'an 1668. Il eſt iſſu d'un celebre Profeſſeur (a) en Philoſophie, qui étoit de la même famille que le Medecin de Saumur. Il eſt né à Montauban, & il y exerçoit la Medecine avec une grande reputation, lors que le deſir de vivre ſelon les lumieres de ſa conſcience l'obligea à ſe retirer à Berne quelque tems après la revocation de l'Edit de Nantes. Les livres qu'il a publiez ſont excellens, & lui ont fait beaucoup d'honneur. C'eſt lui qui a fait l'*Explication nouvelle & mechanique des actions animales* imprimée à Paris l'an 1678. *La Chymie naturelle, ou explication chymique & mechanique de la nourriture de l'animal*, en 3. parties imprimées à Paris, la premiere l'an 1681. & les deux autres l'an 1687. *Hiſtoire de l'animal, ou la connoiſſance du corps animé par la Mechanique & par la Chymie*, imprimée à Paris en 1687. Les Journaliſtes (b) en ont parlé avec éloge.

(a) *Dans l'Academie de Montauban.*

(b) *Voiez l'apparatus ad hiſtoriam literariam de Mr. Van Beughem pag. 128. de la 1. partie, & pag. 107. de la 2.*

(A) *Il quitta la route ordinaire des Peripateticiens en pluſieurs choſes.*] N'allez pas croire qu'il ait inventé des principes differens de ceux d'Ariſtote, car au contraire il ne doit paſſer pour Novateur que parce qu'il s'eſt attaché au ſens d'Ariſtote. Il a penetré le fond du ſyſtême Peripateticien, & l'a ſoutenu ſelon le vrai ſens du fondateur, & non pas comme faiſoient les Scholaſtiques, qui ſous la profeſſion de diſciples d'Ariſtote n'enſeignoient rien moins que ſes dogmes. Le mal eſt que Ceſalpin ne s'attacha principalement à developer les énigmes de ce ſyſtême, que dans les articles les plus oppoſez à la religion. De la maniere qu'il develope la doctrine de ſon maître touchant le premier mobile, il renverſe non ſeulement la providence, mais auſſi la veritable diſtinction entre le Createur & la creature: & neanmoins ſon (c) livre n'a point été cenſuré par l'Inquiſition. Il eut l'adreſſe de declarer à la fin de ſa preface, que ſi en certaines choſes Ariſtote n'eſt point conforme à l'Ecriture, il l'abandonne, & qu'il reconoit qu'il y a du paralogiſme dans ſes raiſons, mais qu'il laiſſe cet examen à ceux qui profeſſent une plus haute Theologie (d). On lui pourroit alleguer la maxime des Juriſconſultes, *Proteſtatio facto contraria non valet.* Le Docteur Samuel Parker a très-bien developé les dogmes & les artifices de Ceſalpin; il dit que c'eſt le premier & preſque le dernier des modernes qui ait compris le ſentiment d'Ariſtote: *Quem quid velis recentiorum hoc primus & pene poſtremus cepiſſe viſus eſt* (e). Ce que nous dirons dans la remarque B confirmera ce que j'ai raporté ailleurs (f), touchant la conformité de Spinoza avec Ariſtote.

(c) *Pendant ſes quæſtiones peripateticæ.*

(d) Sicubi ab iis quæ in ſacris diviniori modo revelata nobis ſunt, diſcedat, minime cum illo ſentio, fateorque in rationibus deceptionem eſſe: non tamen in præſentia meum eſt hæc aperire, ſed iis qui altiorem theologiam profitentur.

(e) *Parkerus diſput. de Deo Sect. 24. pag. 64.*

(f) *Ci-deſſous pag. 351.*

(AA) *Que les premiers hommes furent formez de la maniere . . . . . que les grenouilles.*] Liſez ces paroles de Mr. Saldenus: *Referendus huc . . . . . Andreas Cæſalpinus, Medicus Romanus; qui primos & veteriſſimos homines, inſtar murium & ranarum, ex puri materiâ factos eſſe, pronunciavit: adeptato procul dubio ea errore ex* Democriti Abderitæ *hypotheſibus, cui ex aquâ limoque primum viſum eſt homines procreatos eſſe. Non multum abludente etiam* Epicuro, *qui credidit, limo calefacto uteros noſcio quos radicibus terræ increviſſe, & infantibus, ex ſe editis ingenuum lactis humorem, naturâ miniſtrante, præbuiſſe, hoſque, ita educatos & adultos, hominum genus propagaſſe* (g). On auroit pu joindre à Democrite & à Epicuro deux autres grans Philoſophes, Anaxagoras (h) & Archelaus; cela eût ſervi à étaler plus de lecture, mais non pas à faire voir plus de juſteſſe. Le bon Mr. Saldenus n'avoit pas bien conſulté les originaux, & aparemment il avoit vu bien loin de la ſource ce qui concerne Ceſalpin. J'ai cherché dans les écrits de ce Philoſophe ce qui pouvoit avoir donné lieu à lui imputer ce ſentiment, & j'ai trouvé un grand mecompte. J'ai trouvé qu'en raiſonnant ſur les principes d'Ariſtote il établit, que tout ce qui eſt fait de ſemence peut être produit ſans ſemence, *quæcunque ex ſemine ſunt, eadem fieri poſſe ſine ſemine*, c'eſt le titre de la premiere queſtion du 5. livre; mais d'abord il declare qu'il ne croit point que l'ame de l'homme, ni celle des bêtes puiſſent avoir pour principe une matiere corrompuë. Un peu après il diſtingue entre la premiere production des animaux & des autres êtres, & leur ſucceſſion. Il ſupoſe que la premiere production émana de la premiere cauſe au commencement, & qu'enſuite les eſpeces ſe conſerverent par des generations ſucceſſives, & que la production des individus ſoit qu'elle vienne de ſemence, ſoit qu'elle vienne d'une matiere corrompuë, appartient à cette conſervation ſucceſſive des eſpeces, & non pas à leur formation primitive, deſorte que s'il a quelquefois dit que les animaux parfaits furent engendrez d'un ver au commencement, il ne faut point entendre cela d'une premiere production proprement dite; ce n'eſt qu'un renouvellement des individus, ſe pouvant faire dans le cours d'un tems infini que tous les individus d'une eſpece meurent, auquel cas il n'en peut point naître de nouveaux par une generation univoque, il faut donc chercher un nouveau commencement dans quelque matiere corrompuë. C'eſt, ce me ſemble, le vrai ſens du texte Latin que je m'en vais raporter. (i) *Proterea cum alia ſit prima communis animalium & cæterorum omnium creatio, quæ à primo ente in principio effluxit: alia eorundem ſucceſſio: dicimus ortum ex putredine ſimilem eſſe ei, qui ſit ex ſemine, ad ſucceſſionem ſolùmmodo inſtitutum, non ad primam ſpecierum dependentiam atque productionem: Niſi enim hæc præceſſiſſet, nequaquam neque ex ſemine neque ex putredine ortum eſſet. Quod ſi aliquando meminerimus primam perfectorum animalium generationem ex vermi fieri, ſic intelligimus primam, quia in tempore infinito, quod ſupponitur à Peripateticis, deficientibus in aliquo tempore omnibus ſingularibus alicujus ſpeciei, primum aliquod ex putredine oriri poteſt, ex cujus ſemine propagetur ſpecies, ut quibuſdam contingit ex putredine tantum propagari.* Il notes que Ceſalpin ne ſupoſant point que tous les hommes aient jamais peri, on ne peut pas lui imputer d'avoir pretendu que les premiers hommes aient été engendrez d'une matiere pourrie. Il veut (k) que ſelon l'hypotheſe d'Ariſtote toutes les eſpeces ſoient éternelles, & que leur éternité ſoit une cauſe ſufiſante à retablir les individus, s'il arrivoit une interruption aux generations ordinaires, ſi dis-je, cette interruption arrivoit par la mort de tous les individus. (l) *Non eſt timendum ne aliqua ſpecies unquam deficiat, quamvis omnia ſingularia contingat aliquando corrupta eſſe: remanet enim in agente æterno virtus æterna omnium ſpecierum.* J'avoué qu'il fait entendre (m) que cette interruption ſeroit poſſible dans l'eſpece humaine, mais ce n'eſt point dire ce que Saldenus lui impute. Au reſte c'étoit l'opinion courante de l'antiquité, que toutes les eſpeces d'animaux pouvoient être renouvellées ſans l'aide du mâle & de la femelle. Ovide qui n'a fait que raporter la commune tradition des Grecs, ſupoſe qu'après le deluge (n) les pierres furent la matiere d'où furent formez de nouveaux hommes, & que la chaleur & l'humidité de la terre retablirent les autres animaux, & formerent même des eſpeces inconuës au premier monde.

(g) *Saldenus in otiis Theolog. pag. 64.*

(h) *Voiez ci-deſſus page 310. remarque B.*

(i) *Ceſalp. quæſt. Peripateticarum lib. 5. cap. 1. fol. 104. verſo edit. 1593.*

(k) Species æternæ ſunt, generantur autem & corrumpuntur ipſa ſingularia. *Id. ibid. fol. 105.*

(l) *Id. ib. fol. 109.*

(m) *Ibid. fol. 108.*

(n) *Ovid. Metam. lib. 1. v. 400.*

Cætera (o) diverſis tellus animalia formis
Sponte ſua peperit; poſtquam vetus humor ab igne
Percaluit ſolis, cœnumque udaque paludes
Intumuere æſtu, fecundaque ſemina rerum
Vivaci nutrita ſolo, ceu matris in alvo,
Creverunt, faciemque aliquam cepere morando.
. . . . . .
Ergo (p) ubi diluvio tellus lutulenta recenti
Solibus æthereis altoque recanduit æſtu;
Edidit innumeras ſpecies, partimque figuras
Reddidit antiquas, partim nova monſtra creavit.

(o) *Id. ib. v. 416.*

(p) *Ibid. v. 434.*

Un commentateur a dit ſur cela, qu'Avicenne a cru que les ſemences humaines ranimées par le ſoleil dans les cadavres de ceux qui avoient peri au tems des deluges ont redonné de nouveaux hommes. (q) *Sed quis foret Avicennam? qui lib. de Diluviis aſſerit ex reliquo cadaverum humanorum ſeminio à ſole animato, homines poſt immenſas terrarum inundationes natos.*

(q) *Farnab. in Ovidium ibid. v. 416.*

Il faut obſerver encore une choſe pour mieux entendre la doctrine que Ceſalpin a debitée, fondé ſur les principes d'Ariſtote, à ce qu'il pretend. Il veut que cette maxime (r) *l'homme & le ſoleil engendrent l'homme*, ſignifie non pas que l'adjonction du ſoleil

(r) *Ceſalp. ibid. fol. 105.*

Ses principes (*B*) ne differoient guere de ceux de Spinoza. On verra ci-deſſous (*C*) le titre de ſes Ecrits. Un Auteur † moderne le compte parmi les plus grands genies qu'on ait jamais vus.

† *Bibliographia curioſa apud Teiſſier elog. tom. 2. pag. 330.*

Ce ſeroit derober à Ceſalpin une gloire très-precieuſe, que de paſſer ſous ſilence qu'il a connu la (*D*) circulation du ſang: les preuves en ſont ſi claires qu'il n'y a point de chicane qui puiſſe les éluder.

CESAR *, premier Empereur de Rome, avoit toutes les qualitez neceſſaires à un grand Conquerant, & l'on auroit tort de croire qu'il y eut plus de bonheur, que de conduite dans ſa fortune. Il ne gagnoit pas des batailles pour donner ſimplement de l'occupation aux couriers qui en portoient les nouvelles; il en tiroit tout le profit qui s'en pouvoit recueillir; & c'eſt ce qui le diſtingue de tant d'autres Princes guerriers qui ſavent vaincre, mais non (*A*) pas profiter de leur victoire. Je croi qu'il trouva des diſpoſitions dans Rome qui faciliterent l'execution de ſes deſſeins

* En Latin Caius Julius Cæſar.

(*a*) *Ibid. fol. 105.*

(*b*) *Ibid. fol. 109. verſo.*

(*c*) *C'eſt un Franciſcain. Voiez le Mercure hiſtorique du mois d'Août 1699. au commencement.*

(*d*) *Voiez Voſſius de origine & progr. idolol. l. 2. c. 40. pag. 531. edit. Franeof. 1675.*

(*e*) *Voiez ci-deſſus pag. 18. remarque C.*

(*f*) *Il fut imprimé à Veniſe chez les Juntes in 4. l'an 1571. & puis l'an 1593. L'Epitre dedicatoire eſt datée de Piſe le 1. de Juin 1569.*

(*g*) *Teiſſier, elog. tom. 2. pag. 330.*

(*b*) *Caſalp. quæſt. peripatetic. lib. 5. cap. 4. fol. 125. verſo.*

(*i*) *Id. quæſt. medicarum lib. 2. cap. 17. fol. 234. edit. 1593.*

(*k*) *Annibal. Voiez la fin de cette remarque.*

eſt neceſſaire à la production de l'homme, mais que le ſoleil ſans l'aide de l'homme eſt une cauſe ſuffiſante de la production de l'homme. Il pretend (*a*) que la matiere de tous les êtres ſublunaires n'eſt qu'une puiſſance paſſive, qui aquiert par le mouvement des cieux toute ſon actualité. Il donne à (*b*) l'intelligence motrice des cieux la premiere formation des êtres comme à la cauſe principale, & aux cieux comme à la cauſe inſtrumentale. Tout cela s'accorderoit aiſément avec le dogme que la Secte des Lettrez a embraſſé dans la Chine, qu'il n'y a point *d'autre premier principe que le ciel materiel, ou ſes parties les plus ſubtiles qui ſont comme ſa vertu efficiente.* Voiez ce que le Pere (*c*) Alconeſſa a repreſenté au Pape.

(*B*) *Ses principes ne differoient guere de ceux de Spinoza.*] Il admettoit avec Ariſtote des Intelligences motrices dans les ſpheres celeſtes, mais il les reduiſoit toutes à une ſeule ſubſtance: il admettoit auſſi des Anges, ou des Demons, mais il diſoit que ce n'etoient que des particules de Dieu unies à une matiere fort ſubtile. Bien plus, il pretendoit que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes etoient des portions de la ſubſtance de Dieu: deſorte que s'il reconnoiſſoit pluſieurs Demons, & pluſieurs ames, ce n'etoit que par raport à la matiere, car hors de la matiere il n'admettoit point le nombre pluriel. Il n'y avoit donc ſelon lui qu'une ame, qu'une intelligence humaine qui ſe multiplioit à proportion que les hommes ſe multiplioient (*d*). L'unité que les Scotiſtes reconoiſſent dans les genres & dans les eſpeces, eſt dans le fond la même chimere que celle de Ceſalpin (*e*), & il n'a fallu qu'un peu d'eſprit methodique pour former de là le ſyſtéme de Spinoza. Au reſte ſi Ceſalpin avoit eté entierement Spinoziſte, & que neanmoins il eût admis des Demons tels qu'on les admet ordinairement, je ne m'en etonnerois pas. Il me ſemble qu'il n'y a point de ſyſtéme qui en ne ſuivant que les idees de la raiſon, ſe puiſſe moins diſpenſer que le ſyſtéme de Spinoza de reconoître ce qui ſe dit des bons & des mauvais Anges parmi le peuple. Je ferai peut-être un jour une diſſertation là-deſſus, où je montrerai qu'en raiſonnant conſequemment les Spinoziſtes doivent plus pancher à reconoître, qu'à ne pas reconoître des peines & des recompenſes après cette vie.

(*C*) *On verra ci-deſſous le titre de ſes ecrits.*] *Kalvoſigor, ſive ſpeculum artis Medicæ Hippocraticum. De plantis libri XVI. de Metallicis libri III. Quæſtionum medicarum libri II. De Medicamentorum facultatibus libri II. Praxis univerſa medicina. Demonum inveſtigatio peripatetica. Quæſtionum peripateticarum libri V.* Nicolas Taurel Medecin de Montpelliard a ecrit contre ce dernier (*f*) Ouvrage, & a intitulé ſon livre, *Alpes cæſæ, hoc eſt Anaræa Caſalpini monſtroſa dogmata diſcuſſa & excuſſa* (*g*).

(*D*) *Qu'il a connu la circulation du ſang.*] Voici comme il parle dans un endroit de ſes Ouvrages: (*b*) *Iacirco pulmo per venam arteriis ſimilem ex dextro cordis ventriculo ſervidum hauriens ſanguinem, tumque per anaſtomoſim arteriæ venali reddens, quæ in ſiniſtrum cordis ventriculum ſendit, tranſmiſſo interim aëre frigido per aſperæ arteriæ canales, qui juxta arteriam venalem protenduntur, non tamen oſculis communicantes, ut putavit Galenus, ſolo tactu temperat. Hinc ſanguinis circulatione ex dextro cordis ventriculo per pulmones in ſiniſtrum ejuſdem ventriculum optimè reſpondent ea quæ ex diſſectione apparent. Nam duo ſunt vaſa in dextrum ventriculum deſinentia, duo etiam in ſiniſtrum: Duorum autem unum intromittit tantum, alterum educit, membranis eo ingenio conſtitutis.* Ce qu'il dit ailleurs (*i*), & que je me contente d'indiquer, n'eſt pas moins precis.

(*A*) *Qui ſavent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire.*] Ils peuvent ſe conſoler de ce defaut, puis que l'un (*k*) des plus grands Capitaines du monde y fut ſujet, & bien à ſon dam. Ils peuvent trouver une autre conſolation dans leur grand nombre: car il n'y a guere de victoires qui ſoient ſemblables quant aux ſuites à celle que Guſtave remporta proche de Lei, ſic. On en trouve de tems en tems & de loin à loin quand on parcourt l'hiſtoire de tous les ſiecles, & de tous les peuples. Il faut auſſi excepter les guerres des premiers ſucceſſeurs de Mahomet, celles d'un Tamerlan, d'un Cingis-Can, & de tels autres fondateurs des grans Empires, qui paroiſſent trois ou quatre fois dans l'eſpace de mille ans plus ou moins. A la reſerve de cela toutes les batailles ſont preſque incapables de decider par le fruit qu'elles produiſent les diſputes des Gazetiers. Chaque parti s'attribué ou la victoire toute entiere, ou le réel de la victoire. Quand on ne peut pas diſconvenir de la perte du champ de bataille, on ſoutient qu'on a perdu peu de monde, & que la perte de l'ennemi tant en morts qu'en bleſſez ne ſe peut repreſenter. Le parti qui a mis en fuite ſes ennemis ne ſe contente pas du partage qu'on lui fait; on lui laiſſe le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'eclat des feux de joie, mais on pretend qu'au bout du compte ce ne ſont que des chanſons, que de vains titres, que de la fumee, & qu'il n'a point le ſolide, & l'avantage reel; qu'il a plus de raiſon de faire chanter le *De profundis*, que le *Te Deum*, & que s'il remporte une ſeconde victoire à ce prix-là, il eſt perdu ſans reſſource. Ce partage, encore un coup, ne plaît point à ceux qui ſont demeurez les maîtres du champ de bataille, ils pretendent que l'avantage leur eſt demeuré en toutes manieres. Le veritable moien de terminer ces diſputes des Nouveliſtes, ſeroit d'agir en victorieux après la bataille. Si ceux qui renoncent au nom & qui s'attribuent la choſe, alloient promtement porter le fer & le feu dans le païs ennemi, le procés ſeroit vuidé en leur faveur: mais il ſeroit vuidé à leur honte, ſi le parti qui s'attribue le nom & la choſe ſe debordoit comme un torrent ſur leurs terres, & y prenoit de bonnes places. En un mot il faut dire ici ce qu'un Apôtre (*l*) a dit ſur d'autres matieres, *la foi ſans les œuvres eſt morte.* Vous croiez avoir remporté la victoire, mais à quoi vous ſert cette foi ſans les œuvres? montrez vôtre foi par les œuvres. Ce qu'il y a de remarquable c'eſt qu'aucun parti ne peut dire à l'autre, *vous avez la foi & moi j'ai les œuvres: montrez moi donc vôtre foi ſans les œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Ce ſeroit pitoiablement juſtifier les Generaux qui ont tout l'honneur d'une journée, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de priſonniers & de drapeaux, ſans en retirer aucun avantage conſiderable, que de dire qu'ils agiſſent avec un deſintereſſement merveilleux, qu'ils ſe contentent de l'honnête, & ne ſe ſoucient point de l'utile, qu'ils ne font point la guerre en Marchands pour gagner du bien, mais en Heros pour aquerir de la gloire, *prater laudem nullius avari* (*m*): ce ſeroit, dis-je, pitoiablement les juſtifier, car dans cette nature d'affaires l'utile n'eſt point ſeparé du glorieux. Rien ne contribué davantage à la gloire d'un grand Capitaine que l'activité, la promtitude, l'habileté qu'il fait paroître à profiter de la deroute des ennemis, & à faire des coups de partie pendant qu'ils ſont encore tout étonnez de leurs premieres diſgraces. A Rome où l'on ſe conoiſſoit parfaitement en guerriers, on faiſoit une grande difference entre (*n*) ceux qui gagnoient ſimplement des batailles, & ceux qui achevoient une guerre. On loüoit bien plus ceux qui entroient en triomphe avec les effigies de pluſieurs Provinces, ou de pluſieurs villes conquiſes, que ceux qui ne ſe pouvoient vanter que d'avoir fait mourir beaucoup de gens. C'etoit une bonne Politique que celle de Rome, quoi qu'elle eût d'ailleurs quelques inconveniens. On ne continuoit pas pour l'ordinaire les Generaux d'ar-

(*l*) *Saint Jaques au chap. 2.*

(*m*) *Horat. de arte Poëtica.*

(*n*) *C'eſt-à-dire entre vincere & debellare.*

Digitized by Google

deſſeins ambitieux; mais avec les qualitez qu'il avoit, il étoit homme à ſe procurer lui-même des (B) occaſions favorables: je veux dire à convertir en ces ſortes d'occaſions ce qui auroit été de ſa nature très-mal propre à le ſervir, ou à concourir aux entrepriſes d'un autre. La promptitude (C), la vigilance, & une certaine ardeur qui ne permet pas que l'on ſe relâche pendant

d'armée deux ou trois années de ſuite dans leur charge; tous les ans preſque le nouveau Conſul alloit relever celui de l'année precedente: chacun à cauſe de cela faiſoit tout ce qu'il pouvoit afin d'achever la guerre, & de ne pas laiſſer à un autre l'honneur de (a) couronner l'œuvre. Chacun aſpiroit à la gloire du *deſtellare*. Mais quand un General eſt aſſûre du commandement juſques à la fin de la guerre, il n'eſt pas toûjours d'humeur de ſe preſſer, il eſt bien aiſe d'éloigner la paix, & s'il ſe regle dans ſes victoires par la maxime, *qu'il faut faire un pont d'or à ſon ennemi vaincu*, ce n'eſt pas qu'il ſoit deſintereſſé, & qu'il ne cherche point l'utile, c'eſt au contraire ſon interêt particulier qui le porte à ne point ôter aux fuiards les moiens de ſe retablir, & de ſoutenir long tems la guerre (b). Un Roi qui commande ſes troupes en perſonne, & qui ne ſe ſert point de ſes avantages, n'a point le même motif: il fait ſans doute ordinairement parlant tout ſon poſſible pour profiter de ſes victoires: mais un Ceſar, un Alexandre, un Prince en un mot qui en ſait bien profiter eſt une grande rareté. Un General qui remporte des victoires, dont tout le fruit eſt pour ceux qui vendent des crêpes & du drap noir, ſe trouve par tout.

Le grand Capitaine dont j'ai pretendu parler au commencement de cette remarque eſt Annibal. Liſez ce qui lui fut dit par Adherbal. (c) *Dubium deinde non erat quin ultimum illum diem habiturus fuerit Roma, quemcumque intra diem epulari Annibal in Capitolio poſſet, ſi (quod Poenum illum dixiſſe Adherbalem Bomilcaris ferunt) Annibal quemadmodum ſcires vincere, ſic uti victoria ſciſſet.* Dans Tite Live c'eſt Maharbal qui voiant qu'après la bataille de Cannes Annibal rejetta le conſeil qu'il lui donnoit d'aller droit à Rome, quoi, qu'il l'aſſûrat que dans cinq jours ils ſouperoient au Capitole, lui dit; *Non omnia nimirum eidem Dii dederunt; vincere ſcis Annibal, victoria uti neſcis* (d). Antigonus trouvoit (e) le même defaut dans Pyrrhus.

(B) *A ſe procurer lui-même des occaſions favorables.*] C'eſt une grande illuſion que de croire qu'Alexandre (f) devoit ſes conquêtes aux circonſtances des tems & des lieux où il ſe trouva, & que bien d'autres dans une pareille ſituation n'en euſſent pas fait moins que lui. Voici ce que Pâquier penſe là-deſſus. *Je croi*, dit-il (g), qu'au Pape Nicolas I. *appartenoit le ſurnom de Tres-Grand, non qu'il excedaſt de ſens, Leon & Gregoire premiers (h), mais il en eut autant qu'eux tant de naturel que d'acquis és choſes où il voulut donner attainte. Et outre ce il trouva le temps propre & favorable pour mettre à execution ſes deſſeins, qui eſt le poinct qui nous fait paroiſtre plus grands entre les hommes. Car il ne faut pas eſtimer que Pyrrhus & Annibal fuſſent moindres en vaillance ou conduitte qu'Alexandre de Macedoine ou Jules Ceſar; mais lors que les deux premiers heurterent leur fortune contre l'Eſtat de Rome, il n'eſtoit encore diſpoſé à prendre coup, pour une infinité de raiſons, comme il fut du temps de Jules Ceſar, & celuy d'Aſie du temps d'Alexandre. Auſſi ne fais-je aucune doute que ſi Leon ou Gregoire fuſſent tombez ſous le ſiecle de Nicolas où les affaires de noſtre Egliſe eſtoient en deſarroy, ils n'euſſent fait ce que fit Nicolas, & lui en leurs temps ce qu'ils firent & non plus.* Si Pâquier n'avoit traité que la theſe generale, il auroit pu avancer un dogme auſſi certain qu'un aphoriſme de Mechanique. Supoſez d'un côté que deux hommes ont les mêmes talens, & de l'autre que les mêmes occaſions qui concourent avec l'un, concourent auſſi avec l'autre, il eſt manifeſte que ce que l'un produira, l'autre le pourra produire. Par mêmes talens & par mêmes occaſions je n'entens pas des choſes qui ſoient les mêmes en nombre, j'entens des choſes qui toutes compenſations faites ſoient équivalentes. Dans cette ſupoſition il ſeroit auſſi neceſſaire que Pyrrhus ſubjugât Rome, de même que Ceſar la ſubjuga, qu'il eſt neceſſaire que deux poids ſoient en équilibre, lors que l'un trois fois plus petit que l'autre eſt trois fois plus éloigné du point d'apui. La theſe generale eſt donc certaine, mais l'hypotheſe ou l'aplication de ce dogme à Pyrrhus & à Ceſar, au Pape Leon & au Pape Nicolas, n'a rien de ſûr; parce que nous ne connoiſſons pas exactement les proportions reciproques de leurs talens perſonnels, & des occaſions qu'ils ont euës. La connoiſſance que l'hiſtoire nous fournit eſt plus propre à refuter qu'à juſtifier Pâquier. On n'ignore (i) pas le compliment qui fut fait à Annibal, que les Dieux en lui accordant le don de remporter des victoires, lui avoient refuſé celui de s'en prevaloir. On ſait que quand cela lui fut dit, il venoit de rejetter l'occaſion la plus favorable qui ſe pût offrir de prendre Rome. On ſait (k) que Pyrrhus au jugement d'un grand Capitaine étoit comme ces joüeurs à qui le hazard fait venir beau jeu, mais qui ne ſavent pas s'en ſervir. Ainſi voilà deux grands Capitaines qui n'egalent ni Alexandre, ni Ceſar. Ceux-ci ſe ſont merveilleuſement prevalus des occaſions qui leur ſont tombées en main. L'evenement parle pour eux: on n'a pour les autres que des conjectures; & encore ſont-ce des conjectures qu'ils affoibliſſent beaucoup par les fautes qu'ils ont faites. Ne croions donc pas que Pâquier ait raiſonné juſte.

Je croi qu'il y a des inconus qui à la place d'un premier Miniſtre ſeroient de plus grandes choſes qu'il n'en fait. Je croi qu'un premier Miniſtre qui ne reüſſit point en certains tems, ſeroit des (l) merveilles en un autre ſiecle; mais d'ailleurs je ſuis très-perſuadé que ſi Pyrrhus & Annibal avoient oſé dire qu'Alexandre n'eût pas fait en Italie ce qu'il fit en Aſie, on auroit dû leur repondre qu'ils n'auroient pas fait en Aſie ce qu'il y fit. Un habitant de Seriphe dit un jour à Themiſtocle: (m) *Vous etes devenu illuſtre non par vous-même, mais par la gloire de votre patrie. Vous avez raiſon*, lui repondit Themiſtocle, *je ne ſerois pas devenu illuſtre ſi j'etois né à Seriphe, mais vous ne le ſeriez point devenu, quand même vous ſeriez ne dans Athenes.* Voilà un modele de reponſe pour quand on trouve des gens qui ne mettent de la difference entre Ceſar ou Alexandre, & les autres Princes qu'ils auront choiſis dans l'hiſtoire, qu'en ce que les occaſions de conquerir un grand Empire ſont tombées entre les mains de cet autre Prince: *Sans ces occaſions*, doit-on dire à ces gens-là, *ils n'euſſent pas conquis un ſi grand Empire, mais avec les mêmes occaſions vôtre Prince ne l'eut point conquis.* Voiez dans la remarque ſuivante quelques-unes des qualitez belliqueuſes de Ceſar.

(C) *La promptitude, la vigilance, & une certaine ardeur.*] Ces qualitez admirables ont donné lieu au grand eloge que l'on trouve dans une harangue de Ciceron. Il n'eſt pas ſans hyperbole, mais il eſt encore moins ſans fondement. Voici ce que cet illuſtre Orateur diſoit à ce grand guerrier: (n) *Soleo ſæpe ante oculos ponere, idque libenter crebris uſurpare ſermonibus; omnes noſtrorum imperatorum, omnes exterarum gentium, potentiſſimorumque populorum, omnes clariſſimorum regum res geſtas tum tuis nec contentionum magnitudine, nec numero præliorum, nec varietate regionum, nec celeritate conficiendi, nec diſſimilitudine bellorum poſſe conferri: nec verò diſjunctiſſimas terras citius cujuſquam paſſibus potuiſſe peragrari, quam tuis non dicam curſibus ſed victoriis illuſtrata ſunt.* Jamais homme n'avoit mieux compris que lui combien il importe à un General d'armée d'être diligent (o). Combien de fois a-t-il été redevable de la victoire à ſes promptes marches? Il ne donnoit pas le tems aux ennemis de ſe reconoître, & de ſe precautionner: il couroit comme la foudre, il devançoit la renommée, ſes ennemis n'aprenoient qu'en le ſentant fondre ſur eux, qu'il eût fait marcher ſes troupes. *Acit triplici inſtructa, & celeriter octo milium itinere confecto, prius ad hoſtium caſtra pervenit, quam quid ageretur Germani ſentire poſſent. Qui omnibus rebus ſubito perterriti, & celeritate adventus noſtri, & diſceſſu ſuorum, neque conſilii habendi, neve arma capiendi ſpatio dato, perturbabantur, copiaſne adverſus hoſtem ducerent, an caſtra defenderent, an fuga ſalutem petere præſtaret* (p). Rien ne l'arrêtoit; les montagnes & leurs neiges trompoient ceux qui les avoient regardées comme un rempart aſſûré contre ſes marches. *Eſſe mons Gebenna, qui Arvernos ab Helviis diſcludit, duriſſimo tempore anni, altiſſima nive iter impediebat: tamen diſcuſſa nive ſex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, ſummo militum labore ad fines Arvernorum pervenit: quibus oppreſſis inopinantibus, quòd ſe ſic Gebenna ut muro munitos exiſtimabant, ac ne ſingulari quidem unquam homini eo tempore anni ſemita paturam, equitibus imperat* &c (q). Etant arrivé avec cette promtitude ſur les frontieres d'Auvergne, il ne s'y arrêta que deux jours; il s'en alla avec la même viteſſe en un autre lieu, afin de rendre inutiles les deſſeins de Vercingentorix. *His conſtitutis rebus, om-*

(a) *Finis habet laudem, meta coronat opus.*

(b) *C'eſt la cauſe la plus ordinaire de l'inutilité des batailles: le Commandant de l'armée victorieuſe craint la paix, & ne veut point reduire le vaincu à la neceſſité de la demander.*

(c) *Florus lib. 2. c. 6.*

(d) *Livius lib. 23.*

(e) *Plutarch. in Pyrrho p. 400. A. je rapporte ſes paroles ci-deſſous lettre k.*

(f) *Voiez la remarque B de l'article d'Alexandre.*

(g) *Pasquier. Recherch. de la France, l. 3. ch 11. pag. 198.*

(h) *Ces deux Papes ont eu le ſurnom de Grand.*

(i) *Ci-deſſus lettre e.*

(k) Ὅτι σὺ στρατηγὸς μὲν εἶ Ἀντίγονος δὲ νικᾶν μὲν ἐπίστασαι, χρῆσθαι δὲ τοῖς κατορθώμασι τοῖς παροῦσι οὐκ ἐπίστασαι. Unde comparat eum Antigonus aleatori qui multa & fecunda jacit, ſed uti neſcit jactu. *Plut. in Pyrrho pag. 400.*

(l) Quantum intereſt in quæ tempora cujuſque virtus inciderit, *diſoit Metellus de Scipion l'Africain.*

(m) *Plutarch. in Themiſt. pag. 121.*

(n) *Cicero Orat. pro Marcello.*

(o) Ut celeritate reliquas res conficeret quas pleraque erat conſecutus. *Cæſar de Bello Gall. l. 7. pag. m. 154.* Unum communis ſalutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum finis. *Id. ib. l. 4. pag. 117.*

(p) *Id. ib. pag. 77.*

(q) *Id. ib. l. 7. pag. 252.*

pendant qu'il reſte quelque choſe à faire, étoient en lui des qualitez tout-à-fait propres à le rendre ce qu'il devint. La victoire de Pharſale qui avoit été un coup deciſif, & pour ainſi dire un arrêt du ciel prononcé ſur les guerres civiles de Rome, ne l'ébloüit pas tellement, qu'il ne ſongeât que Pompée le Chef du parti oposé étoit en vie; & qu'ainſi ce ſeroit bientôt à recommencer ſi on lui donnoit le tems de recueillir les debris de ſon armée. C'eſt pourquoi il donna ſes premiers ſoins à la pourſuite de ce fuiard; ce qui fut cauſe de la fin tragique de Pompée: car ſelon toutes les aparences on ne l'eût pas fait mourir, ſi l'on n'eût été aſſûré que Ceſar le pourſuivoit. Quand on ſonge en general aux guerres qu'il a glorieuſement terminées, on ne peut que l'admirer; mais lors qu'on fait reflexion ſur le nombre (D) prodigieux de gens dont il a

(k) *Id. l. 7. v. 134.*

(l) *Suetan. in Caſ. c. 60.*

(m) Dolet heu ſemperque dolebit
Quod ſcelerum Ceſar prodeſt tibi ſumma tuorum
Cum genero pugnaſſe pio. *Lucan. l. 6. v. 303.*

(n) *Id. lib. 8. v. 143.*

(o) *Plut. in Caſare, pag. 714. 715.*

(p) *Appian in Celticis.*

(q) *Julian. in Caſaribus. Voiez l'Edition de Mr. Spanheim, in 4. pag. 172.*

(r) Per hanc inſequentiaque & quæ prædiximus tempora amplius quadringenta millia hoſtium à C. Cæſare cæſa ſunt, plura capta. *Pellej. Patercul. l. 2. c. 47. Lipſe corrige octingenta au lieu de quadringenta. Le P. Hardouin* in Plin. *l. 7. c. 25. prétend que Paterculus ne parle que de 40. mille, amplius XL. millium hominum à C. Cæſare cæſi eſſe.*

(s) *Plinius l. 7. c. 25. pag. m. 44.*

(t) *Salmaſ. in Solinum, pag. 49.* (u) Querit Salmaſius pag. 49. qui hæc verba ſibi explanet. Non opus eſt vate in re planiſſima. Ait Plinius minime ſe in laude aliqua poſituram occiſa tot hominum millia ob tantam humani generis cladem: licet ad hanc inferendam cauſſus videri fortaſſis aliena injuria queat. *Hardouinus ibid.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Plut. in Caſare, pag. 721.*

(c) Οὕτως ἀξίνης ἢ κεραυνοῦ δύναμις ἄσπερος ἐξέπεσε καὶ διεσκέδασε. Tam brevi momento adeo immenſa manus ſicut ſpectrum vel ſomnium evanuit & diſſipata eſt. *Id. ib.*

(d) *Suetan. in Caſ. c. 57.*

(e) *Florus lib. 4. cap. 2. n. 63.*

(f) *Suetan. ib. cap. 37.*

(g) *Plut. ubi ſupra p. 731. E.*

(h) *Epiſt. 9. in Attic. l. 8.*

(i) *Lucanus Pharſ. lib. 2. v. 650.*

omnibus ſuis inſpirantibus, quam maximis poteſt itineribus Vienam pervenit, ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiſerat, neque diurno neque nocturno itinere intermiſſo per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hyemabant, ut ſi quid etiam de ſua ſalute ab Æduis iniretur conſilii, celeritate præcurreret. Eo cum perveniſſet, ad reliquas legiones mittit, priuſquam in unum locum omnes cogi, quam de ejus adventu Arvernis nunciari poſſet (a). Plutarque raconte une choſe bien ſinguliere touchant la defaite de ce General Gaulois. Les habitans d'Alexia aſſiegez par Jules Ceſar attendoient avec impatience que Vercingentorix à la tête de 300. mille hommes vint faire lever le ſiege: ils ignoroient que Ceſar ſe fût mis en marche pour aller combattre cette grande armée; ils ne l'aprirent que lors que de deſſus leurs murailles ils le virent revenir au ſiege en victorieux. Leurs cris & leurs plaintes donnerent aux ſoldats Romains qui gardoient les lignes de contrevallation, la premiere nouvelle de la victore de Ceſar (b). Cela eſt encore plus ſingulier, comme Plutarque l'obſerve. Il a raiſon de dire que la grande armée de Vercingentorix s'évanouit comme un ſouge & comme un fantôme (c). C'eſt deſigner à merveilles la promtitude avec quoi Jules Ceſar executoit de grans deſſeins. Il faiſoit en un beſoin cent milles par jour, il paſſoit les rivieres à la nâge ou ſur des outres, & ainſi il arrivoit avant les nouvelles de ſa marche. *(d) Longiſſimas vias incredibili celeritate confecit expeditus, mercatoria reda centena paſſuum millia in ſingulos dies: ſi flumina morarentur, nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus, ut perſæpe nuntios de ſe prævenerit.* Si je l'ai comparé à la foudre c'eſt après Florus: *Hunc* (Pharnacem) *Ceſar aggreſſus*, dit-il (e), *una, & ut ſic dixerim non toto prælio, obtrivit,* MORE FULMINIS, *quod uno eodemque momento venit, percuſſit, abceſſit. Nec vana de ſe prædicatio eſt Cæſaris, ante victum hoſtem eſſe quam viſum.* Voici comme Suetone parle touchant la promtitude avec laquelle Pharnaces fut vaincu. *Poſtea triumpho inter pompa fercula trium verborum prætulit titulum* VENI. VIDI. VICI. *non acta belli ſignificantem ſicut cæteri, ſed celeriter confecti negotii (f).* Plutarque (g) veut que Ceſar ait écrit à un ami les trois mots *veni, vidi, vici*, pour lui marquer le peu de durée de cette guerre. Ciceron dans le tems même qu'il parloit de Ceſar en ennemi, le regardoit comme un prodige de promtitude & de vigilance, *(h) ſed hoc vigeat horribili vigilantia, celeritate, diligentia eſt.* Qu'il me ſoit permis de mettre ici le bel eloge qu'il lui donna dans ſa harangue contre Piſon. Il conſidere les grandes actions de Ceſar, comme une choſe qui rendoit deſormais inutiles & ſuperflus les rempars que la nature avoit donnez à l'Italie. Je voudrois qu'il eût eu cette penſée touchant la valeur même, & la diligence de Ceſar: (†) *Dicam ex animo patres conſcripti quod ſentio, & quod vobis audientibus ſæpe jam dixi, ſi mihi unquam amicus C. Cæſar fuiſſet, ſemper tratus, ſi aſpernaretur amicitiam meam, ſeſoque mihi implacabilem inexpiabilemque præberet, tamen ei, cum tantas res geſſiſſet, generique quotidie, non amicus eſſe non poſſem: cujus ego imperio non Alpium vallum contra adſcenſum, tranſgreſſionemque Gallorum, non Rheni foſſam gurgitibus illis redundantem, Germanorum immaniſſimis gentibus objecto, & oppoſito: perfecit ille, ut, ſi montes roſedidiſſent, amnes exaruiſſent, nonnatura præſidio, ſed victoria ſua, rebuſque geſtis Italiam munitam haberemus.*

Cette promte activité n'étoit pas un feu qui épuiſât bientôt ſes forces; elle étoit accompagnée d'une aplication conſtante. Ceſar ne comptoit pour rien ce qu'il avoit fait, ſi quelque choſe reſtoit à faire: il ne vouloit point laiſſer de queuë aux guerres où il s'engageoit, il auroit cru mettre en main à la fortune une occaſion de defaire ce qui n'auroit pas été achevé. On va nous le dire fort noblement en Latin.

At (i) nunquam patiens pacis, longæque quietis
Armorum, ne quid ſatis mutare liceret,
Aſſequitur, gentrique premit veſtigia Cæſar.
Sufficerent aliis primo tot mania cuſpis
Rapta, tot oppreſſa dejectis hoſtibus arces:
Ipſa caput mundi, bellorum maxima merces,
Roma capi facilis: ſed Cæſar in omnia præceps,
Nil actum credens, dum quid ſupereſſet agendum.

Sur tout il preſſoit les ennemis pendant les momens precieux où la fortune lui faiſoit un bon viſage: *(k) Dum fortuna calet, dum conficit omnia terror.* De là vint qu'il ne gagna jamais de bataille ſans ſe rendre maître du camp de ſes ennemis tout auſſitôt: *(l) Nullum unquam hoſtem fudit quin caſtris quoque exueret: ita nullum ſpatium perterritis dabat.* Il ne faiſoit pas comme Pompée, qui pour épargner l'effuſion de ſang laiſſa échaper (m) l'occaſion de mettre fin à la guerre. Pour lui rien ne l'arrêtoit; une reſiſtance à demi vaincuë ne l'animoit pas moins qu'une reſiſtance encore entiere. Nous allons voir ſon portrait & ſon caractere dans ces vers de la Pharſale.

- - - *(n) Sed non in Cæſare tantum*
Nomen erat, nec fama ducis: ſed noſcia virtus
Stare loco: ſolusque pudor non vincere bello.
Acer, & indomitus; quo ſpes, quoque ira vocaſſet,
Ferre manum, & nunquam temerando parcere ferro.
Succeſſus ægere ſuos: inflare faveri
Numinis: impellens quicquid ſibi ſumma potenti
Obſtaret: gaudensque viam feciſſe ruina.

(D) *Nombre prodigieux de gens dont il a cauſé la mort.*] Il combatit dans les Gaules contre 3. millions d'hommes, dont il n'y eut que le tiers qui lui échapât, car il en tua un million, & il fit un million de priſonniers. C'eſt le compte de Plutarque (o). Celui d'Appien eſt la même choſe quant au nombre des morts & des priſonniers, mais non pas quant au nombre des ennemis. Ils étoient 4. millions à ce que dit Appien (p), qui ajoûte que Ceſar prit dans les Gaules plus de 800. villes. Plutarque le dit auſſi. Mais Ceſar dans la harangue que Julien l'Apoſtat (q) lui prête ne parle que de 300. villes priſes, & de deux millions d'hommes vaincus. Velleius Paterculus travaillant plutôt à relever qu'à extenuer la gloire de ce Conquerant, ne fait monter neanmoins le nombre des morts qu'à 400. mille (r). Il eſt vrai que dans le chapitre precedent il avoit dit que le nombre des morts & des priſonniers eſt innombrable. *Cum deinde immanes res vix multis voluminibus explicandas C. Cæſar in Gallia egerit, nec contentus plurimis ac feliciſſimis victoriis, innumerabilibuſque cæſis & captis hoſtium millibus (ſ).* Pline va plus loin que tous les autres; il fait monter le nombre des morts à un million 192. mille, mais auſſi il comprend toutes les guerres de Ceſar, excepté la guerre civile. Voions ſes paroles: nous y aprenons que Ceſar donna 50. batailles. *Signis collatis quinquagies dimicavit: ſolus M. Marcellum tranſgreſſus qui undequadragies dimicaverat. Num præter civiles victorias undecies centena & XCII. M. hominum occiſa præliis ab eo non equidem in gloria poſuerim, tantam etiam cauſſam humani generis injuriam, quod ita eſſe confeſſus eſt ipſe, bellorum civilium ſtragem non prodendo (t).* Saumaiſe (v) pretend que ces paroles ſont inexplicables, & qu'il faut les corriger de cette façon *tanta etiam coacta, in humani generis injuria.* La penſée qu'il attribuë à Pline revient à ceci: tant s'en faut que je trouve glorieux à Jules Ceſar d'avoir fait perir cette multitude d'hommes, que je croirois même que l'on auroit fait un grand tort au genre humain, ſi l'on avoit raſſemblé de divers endroits un tel nombre de perſonnes. Le Pere Hardouin n'a daigné faire mention de cette critique; il s'eſt contenté d'obſerver qu'il n'y a là aucune difficulté. Pline, dit-il, a voulu dire qu'il ne regarde point comme une choſe glorieuſe une tuerie ſi dommageable au genre humain, encore qu'il ſemble peut-être que Ceſar a été contraint par l'injure qu'il avoit reçuë à faire ce grand carnage (u). Chacun voit que l'explication de ce

cauſé la mort, ou la pauvreté, ou la ſervitude, on a de la peine à ne l'avoir pas en horreur. Le plus grand crime qu'il y ait dans tout cela, c'eſt que pour venger des querelles particulieres qu'il ne s'étoit attirées que par ſa conduite trop ambitieuſe, il emploia à l'oppreſſion de ſa patrie les mêmes armes que ſes Souverains lui avoient miſes en main pour ſubjuguer leurs ennemis. C'eſt dommage qu'un homme qui ſe plongea dans un attentat ſi énorme ait eu tant de belles qualitez. Il n'étoit pas moins propre aux intrigues, (E) qu'aux combats, & il n'avoit pas moins d'eſprit (F) que de cœur. Il étoit ſavant, & ſi éloquent, qu'il n'y eut que l'envie d'occuper la premiere place du gouvernement qui l'empêchât de diſputer la premiere place aux Orateurs les plus celebres *. Nous avons encore (G) deux de ſes Ouvrages: les † autres en aſſez grand nombre ſe ſont perdus. S'il étoit Epicurien, ce n'étoit que pour la pratique; car il s'abandonna

* *Plutarchus in Cæſare pag. 708. Sueton. in Cæſare c. 55.*

† *Voiez en les titres dans Suetone, ibid. c. 55. 56.*

ce Jeſuite eſt incomparablement meilleure que celle de Saumaiſe. Neanmoins je ne ſaurois croire que Pline ait voulu inſinuer en faveur de Jules Ceſar l'excuſe dont parle le P. Hardouin. En effet Ceſar n'a pu colorer de cette excuſe que ſa guerre contre Pompee, & les autres guerres civiles qui ſont nées de celle-là. Or Pline dit expreſſement que le million 192. mille hommes que Ceſar tua dans ſes combats, different de ceux qu'il tua pendant les guerres civiles; il n'y a donc nulle apparence que Pline l'ait eu en vuë de la maniere que le P. Hardouin ſuppoſe. J'aimerois mieux dire que le ſens de cet Auteur eſt celui-ci. *La tuerie d'un million 192. mille hommes eſt un dommage ſi conſiderable pour le genre humain, que je ne le trouverois pas glorieuſe quand même on la feroit par contrainte, comme dans les guerres defenſives; & puis que Ceſar a ſupprimé le carnage des guerres civiles, il faut qu'il ait receu la verité de mon principe.* Ce ſentiment fait honneur à Pline, & je pourrois nommer de grans Capitaines qui ont extremement redouté au lit de la mort le ſouverain Juge du monde, en ſe ſouvenant du ſang qui avoit été repandu dans des guerres de religion qu'ils croioient très-juſtes, & qu'ils avoient dirigées (a). La neceſſité où l'on eſt reduit de faire certaines choſes, eſt quelquefois plus capable de nous faire regarder un Prince comme malheureux, que comme couvert de gloire.

(a) *Voiez dans l'article du Duc de Weimar ce qui ſera dit de Guillaume I. du nom Prince d'Orange.*

(E) *Moins propre aux intrigues qu'aux combats.*] Il n'y avoit point d'homme qui dans le beſoin ſe ſût mieux ſervir que lui de l'hypocriſie (b), & de la flaterie. Il ſut ſi bien faire ſa brigue quand il voulut être grand Pontife, qu'il emporta cette charge ſur deux (c) illuſtres competiteurs qui étoient beaucoup plus âgez que lui, & beaucoup plus recommandables par des ſervices rendus à la Republique. Son grand cœur & ſa fierté naturelle devinrent ſi ſouples, qu'il s'abaiſſa aux plus indignes flateries (d) envers ceux qui lui pouvoient être favorables; & pour mieux parvenir à ſon but il s'aviſa d'emprunter de très-groſſes ſommes, afin d'acheter les ſuffrages. Par ce moien il mit dans ſes interêts & les pauvres & les riches; ceux-là parce qu'ils ſe crurent obligez de favoriſer un homme qui leur avoit donné tant d'argent, ceux-ci parce qu'ils craignirent de n'être jamais paiez ſi Ceſar manquoit ſon coup (e). Et en effet il auroit été contraint de vuider la ville & de faire banqueroute, s'il n'eût pas été élu grand Pontife. C'eſt pour cela qu'il dit à ſa mere en allant au lieu où ſe devoit faire l'election, (f) *Vous me verrez aujourd'hui ou grand Pontife, ou fugitif.* Voulez-vous une ruſe mieux entendue, que celle dont il ſe ſervit pour empêcher que ſon abſence ne lui fût nuiſible? Il enchaînoit pour ainſi dire tous ceux qui montoient aux charges, car il travailloit à en faire exclure par ſes intrigues & par ſon credit tous ceux qui ne lui vouloient pas promettre de le ſoutenir pendant qu'il ſeroit abſent: deſorte que le ſeul moien d'arriver aux charges par ſa recommandation étoit de s'engager dans ſes interêts, & de lui promettre en quelque façon une obeïſſance aveugle. Il ne ſe contentoit pas toûjours d'une promeſſe verbale, il exigea de quelques-uns le ſerment, & une promeſſe par écrit. Etoit-il difficile de predire qu'une Republique où regnoient de tels deſordres ne dureroit pas long tems? *Ad ſecuritatem ergo poſteri temporis in magno negotio habuit obligare ſemper annuos magiſtratus, & à petitoribus non alios adjuvare aut ad honorem pati pervenire, quam qui ſibi recepiſſent propugnaturos abſentiam ſuam, cujus pacti non dubitavit a quibuſdam jusjurandum atque etiam ſyngraphum exigere* (g). Sylla avoit bon nés lors que cedant aux prieres reiterées de pluſieurs perſonnes de qualité, il leur dit qu'ils ſe repentiroient un jour d'avoir empêché qu'il ne ſe defit de ce jeune homme, qui contenoit en ſon ſein pluſieurs Marius. (h) *Satis conſtat Syllam cum deprecantibus amiciſſimis & ornatiſſimis viris aliquamdiu denegaſſet, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatum tandem proclamaſſe (ſive divinitus, ſive aliqua conjectura) Vincerent, at ſibi haberent: dummodo ſcirent, cum, quem incolumem tanto opere cuperent, quandoque optimatium partibus, quas ſecum ſimul defendiſſent, exitio futurum: nam Cæſari multos Marios ineſſe.*

(b) *Appian. l. 2. bell. civil. pag. m. 227.*

(c) *Q. Lutatius Catulus, & P. Servilius Iſauricus.*

(d) *Dio, l. 37.*

(e) *Appian. l. 2. bell. civil.*

(f) *Plutarch. in Cæſare p. 710. D. Suetone* in ejus vita c. 13. *parle ainſi:* Pontificatum maximum petiit non ſine profuſiſſima largitione, in qua reputans magnitudinem æris alieni cum mane ad comitia deſcenderet, prædixiſſe matri oſculanti ſertur, domum ſe niſi Pontificem non reverſurum.

(g) *Sueton. ib. c. 23.*

(h) *Id. ib. c. 2.*

(F) *Il n'avoit pas moins d'eſprit que de cœur.*] Je me ſervirai des termes de Pline, pour repreſenter la vaſte étenduë & l'activité de cet eſprit. *Animi vigore præſtantiſſimum arbitror genitum Cæſarem dictatorem. Nec virtutem conjunctamque nunc commemoro, nec ſublimitatem animum capacem, quæ cuncta coinquinatur: ſed proprium vigorem celeritatemque quandam igne volucrem. Scribere aut legere, ſimul dictare & audire ſolitum accepimus. Epiſtolas vero tantarum rerum quaternas pariter librariis dictare: aut ſi nihil aliud ageret, ſeptenas* (i). Ceſar liſoit, ou écrivoit en dictant à pluſieurs perſonnes en même tems. Pour ce qui eſt de ſon intrepidité & de ſon courage voiez Suetone (k).

(i) *Plinius l. 7. c. 25.*

(k) *Sueton. in Cæſ. c. 60. & ſequent. Voiez auſſi Valere Maxime l. 3. c. 2. n. 19.*

(G) *Nous avons encore deux de ſes Ouvrages.*] Savoir 7. livres de la guerre de Gaule, & 3. livres de la guerre civile. Ce ne ſont proprement que des Memoires. On y trouve une grande netteté de ſtyle, & toutes les beautez negligées qu'un genie auſſi heureux que celui de Jules Ceſar pouvoit repandre dans un Ouvrage de cette nature qu'il compoſoit à la (l) hâte, & ſans artifice. On prendroit volontiers pour un éloge flateur ce qu'Hirtius en a dit, ſi l'on ne voioit un ſemblable éloge dans un Ouvrage où Ciceron n'entonnoit pas le panegyrique, comme il a fait dans quelques (m) harangues. *Conſtat inter omnes nihil tam operoſe ab aliis eſſe perfectum quod non horum elegantia commentariorum ſuperetur: qui ſunt editi ne ſcientia tantarum rerum geſtarum ſcriptoribus deſit, adeoque probantur omnium judicio, ut præreptam non prabita facultas ſcriptoribus videantur.* Voilà les paroles d'Hirtius (n), & voici celles de Ciceron: *Commentarios quoſdam ſcripſit rerum ſuarum, valde . . . . probandos: nudi enim ſunt, recti, & venuſti, omni ornatu orationis tanquam veſte detracta: ſed dum voluit alios habere parata unde ſumerent qui vellent ſcribere hiſtoriam, ineptis gratum fortaſſe fecit qui volunt illa calamiſtris inurere, ſanos quidem homines à ſcribendo deterruit: nihil enim eſt in hiſtoria pura & illuſtri brevitate dulcius* (o). Tout le monde n'en juge pas comme Ciceron & Hirtius, car nous aprenons de Suetone qu'Aſinius Pollion trouvoit trop de negligence, & bien des menſonges dans ces commentaires: ſoit que Ceſar eût ajoûté foi à de faux raports, ſoit qu'à l'égard des choſes qu'il avoit executées lui-même, l'amour propre, ou un defaut de memoire l'euſſent engagé à produire des fauſſetez. *Pollio Aſinius parum diligenter parumque integra veritate compoſitos putat, cum Cæſar plerasque & quæ per alios erant geſta temere crediderit, & quæ per ſe vel conſulto, vel etiam memoria lapſus perperam ediderit, exiſtimatque recogniturum & correcturum fuiſſe* (p). Un Critique (q) moderne a fort cenſuré ce jugement de Pollion, mais l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres s'eſt declaré contre ce Critique. *Il ſeroit difficile*, dit-il (r), *de convaincre* Aſinius Pollio, *d'avoir fauſſement accuſé de menſonge les commentaires de Ceſar, car pourquoi ne croirions nous pas qu'un Auteur contemporain, & qui étoit en tout ſens du même metier que Ceſar, Capitaine, Hiſtorien, & Orateur auſſi bien que lui, s'eſt informé de mille choſes qui ont fait voir que Ceſar débitoit des fables? Pour le reſte il eſt très-certain que les Memoires de ce Conquerant ſont écrits d'une maniere trop negligée, & ſi Monſieur le Prince de Condé s'aviſe jamais de faire la relation de ſes Campagnes de cet air-là, il peut s'aſſurer que ſon livre ne ſera pas admiré des connoiſſeurs, mais infailliblement on y verroit toute autre choſe.* Je m'aſſûre qu'il y a peu de partiſans de l'antiquité aſſez prevenus, pour ſoutenir que les Memoires du Duc de la Rochefoucaut ne ſont pas meilleurs que ceux de Ceſar. Conſultez Voſſius (ſ) qui montre deux choſes avec la derniere clarté: 1. que Ceſar eſt le veritable Auteur des commentaires qui portent ſon nom: 2. que la verité y eſt ſouvent épargnée (t). Voiez ci-deſſous la remarque 2.

(l) *Cæteri quàm bene atque emendatè, nos etiam quam facile atque celeriter eos confecerit ſcimus. Hirtius præf. l. 8. de bello Gall.*

(m) *Dans les oraiſons* pro Marcello, pro Ligario, pro rege Dejotaro.

(n) *Ubi ſupra.*

(o) *Cicero in Bruto p. m. 379.*

(p) *Suet. in Cæſ. c. 56.*

(q) *Morhofius de Patavinitate Liviana p. 45.*

(r) *Mois de Juin 1685. pag. 619.*

(ſ) *Voſſ. de Hiſtor. Latinis pag. 62. 63.*

(t) *Voiez la remarque D de l'article* Metellus (Lucius.)

na aux † volupter, mais il faiſoit des actes de religion; & l'on auroit tort de le prendre pour un Epicurien de theorie (H) à l'égard de la providence, ſous pretexte d'un paſſage de Salluſte, &

† Voiez Suetone ib. c. 49. & ſequent.

(H) *Epicurien de theorie à l'égard de la providence*] On peut m'objecter trois choſes ſur ce point-ci. La 1. eſt ce paſſage de Salluſte, (a) *De pœna, poſſum equidem dicere id quod res habet, multùm atque miſeris mortem ærumnarum requiem non cruciatum eſſe, eam cuncta mortalium mala diſſolvere, ultra neque curæ neque gaudio locum eſſe.* C'eſt Ceſar qui parle ainſi dans le Senat, en opinant ſur la peine que l'on devoit infliger aux complices de Catilina. Il decide nettement & ſans la moindre reſerve, que la mort met fin à tous nos biens & à tous nos maux: c'eſt nier tout court l'immortalité de l'ame. On peut s'étonner avec juſtice qu'un Senateur ait oſé parler de la ſorte devant toute la compagnie. La 2. objection eſt tirée de Lucain. Ce poëte recite que Ceſar aiant aſſiegé Marſeille, donna ordre que l'on abatît un bois conſacré à une Divinité d'autant plus devotement reſpectée par les habitans, qu'ils ne la conoiſſoient point (b). Les ſoldats n'oſoient obeïr, ils craignoient que leurs haches ne fuſſent repouſſées ſur eux-mêmes: il falut que Ceſar mît la main à l'œuvre tout le premier, & qu'il les encourageât non ſeulement par le ſuccès des coups de hache qu'il donna à l'un de ces arbres conſacrez, mais auſſi en declarant qu'il ſe chargeoit de toute la faute, & de toute l'impieté qu'ils pourroient commettre. Il fut obeï non pas tant à cauſe qu'on n'eut plus de peur, qu'à cauſe que tout bien compté on aima mieux s'expoſer à la colere du ciel, qu'à la ſienne.

(a) *De bello Catilin.*

(b) Non vulgatis ſacrata figuris Numina ſic metuunt: tantum terroribus addit. Quos timeant, non noſſe Deos. *Lucan. Pharſ. l. 3. v. 415.*

Sed (c) fortes tremuere manus, motique verenda
Majeſtate loci, ſi robora ſacra ferirent,
In ſua credebant reditura membra ſecures.
Implicitas magno Cæſar terrore cohortes
Ut vidit, primus raptam librare bipennem
Auſus, & æriam ferro proſcindere quercum,
Effatur merſo violata in robora ferro:
Jam ne quis veſtrum dubitet ſubvertere ſilvam,
Credite me feciſſe nefas. Tunc, parvit omnis
Imperiis non ſublato ſecura pavore
Turba, ſed expenſa Superorum, & Cæſaris ira.

(c) *Id. ib. v. 439.*

Si tout ce qui m'eſt neceſſaire de la narration de Lucain ne finiſſoit pas ici, j'ajoûterois qu'il remarque que les habitans de Marſeille bien loin d'avoir du regret de la perte de leur bois ſacré, s'en rejoüirent extremement, parce qu'ils s'imaginerent qu'une ſi grande impieté ne demeureroit pas impunie; mais, dit Lucain, ils éprouverent que les Dieux ne ſe fâchent que contre les malheureux (d). C'eſt parler d'une façon trop profane: c'eſt imputer à la providence la faute dont on accuſe les Juges de la terre, quand on dit que les gibets ne ſont faits que pour les malheureux. La 3. objection eſt fournie par Suetone qui aſſûre que jamais la religion, c'eſt-à-dire les mauvais preſages des victimes, ou tels autres avertiſſemens celeſtes ne detournerent Ceſar de commencer, ou de pourſuivre ſes entrepriſes. (e) *Ne religione quidem ulla à quoquam incepto abſterritus unquam vel retardatus eſt. Cum immolanti auſugiſſet hoſtia profectionem adverſus Scipionem & Jubam non diſtulit.* Il en donna un bel exemple le jour de ſa mort, puis qu'il alla au Senat encore que les victimes qu'il fit offrir ne lui preſageaſſent rien de bon (f). Voilà trois argumens auſquels je m'en vais repondre.

(d) Muris ſed clauſa juventus Exultat: quis enim læſos impune putaret Eſſe deos? ſervat multos Fortuna nocentes Et tantum miſeris iraſci numina poſſunt. *Ibid. v. 446.*

(e) *Sueton. in Cæſ. c. 59.*

(f) Dein pluribus hoſtiis cæſis cum litare non poſſet introiit curiam ſpreta religione. *Ib. c. 81.*

Je dis contre le 1. qu'il prouve trop; car ſi le paſſage de Salluſte eſt une preuve que Ceſar ne croioit point la providence des Dieux; il faudra dire que Ciceron ne la croioit point, lui qui en pleine audience aſſûra auſſi nettement que Ceſar que la mort fait ceſſer toutes nos miſeres; lui qui traita de fables & de réveries tout ce qu'on diſoit touchant les tourmens des enfers. (g) *Huic mortem maturabat inimicus, quod illi unum in malis perfugium erat calamitatis? qui ſi quid animi, ac virtutis habuiſſet (ne multis ſæpe ſortes vere in ejuſmodi dolore) mortem ſibi ipſe conſciſſet: huic quamobrem id vellet inimicus offerre, quod ipſe ſibi optare deberet? Nam nunc quidem quid tandem illi mali mors attulit? niſi forte ineptiis, ac fabulis ducimur, ut exiſtimemus, illam apud inferos impiorum ſupplicia perferre, ac plures illic offendiſſe inimicos, quam hic reliquiſſe: a ſocrus, ab uxorum, a fratris, a liberûm pœnis aſtum eſſe præcipitem in ſceleratorum ſedem, atque regionem. Quæ ſi falſa ſunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter ſenſum doloris?* On auroit le plus grand tort du monde de conclure de ce paſſage que Ciceron ne croioit ni une autre vie, ni la providence des Dieux: ſes Ecrits temoignent trop viſiblement le contraire. D'ailleurs tout le monde ne convient pas, qu'il y ait une liaiſon neceſſaire entre l'immortalité de l'ame & la providence de Dieu. Les Saducéens nioient le premier de ces deux dogmes, & admettoient le dernier. Je me ſers d'une ſemblable reponſe à l'égard de la 2. objection. Sylla étoit l'homme du monde le plus eloigné de l'Atheiſme. Il vouloit qu'on eût une grande deference pour les ordres que Dieu donne par l'intervention des ſonges: il attribuoit ſes victoires à la faveur de la fortune, beaucoup plus qu'à ſa prudence (h), il avoit de la foi pour les preſages (i); il voüoit une partie de ſes biens aux Dieux, & il obſervoit ponctuellement les ceremonies que les Prêtres lui enjoignoient (k). Cependant lors qu'il eut beſoin de bois & d'argent au ſiege d'Athenes, il ne fit aucun ſcrupule de faire abatre des arbres ſacrez, & d'enlever des temples, & même de celui de Delphes les richeſſes qui s'y trouverent (l). Il ſe moqua fort plaiſamment des ſcrupules de ſon meſſager. Diſons donc que la hardieſſe de Ceſar contre le bois ſacré de Marſeille, ne prouve point qu'il niât la providence: elle prouve ſeulement ou qu'il ſe moquoit en particulier de cette ſuperſtition des habitans de Marſeille, ou qu'il paſſoit par deſſus les regles de la religion quand il s'agiſſoit d'une utilité fort importante à ſes affaires. Les Princes Chretiens qui dans les cas de neceſſité s'emparent des biens d'Egliſe, ſavent fort bien qu'ils font mal; mais ils aiment mieux commettre ce crime que d'être vaincus par leur ennemi: tout de même qu'ils aiment mieux violer contre leur conſcience les loix de la chaſteté, que mortifier leurs deſirs. La 3. objection n'eſt pas plus forte que les precedentes; elle montre ſeulement qu'il faut dire de Ceſar ce que nous diſons des Chretiens qui ont la foi & non pas la charité, qui croient l'Evangile ſans en obſerver les preceptes, en un mot qui ont la foi ſans les œuvres. Ceſar croioit la religion des Augures; & la conſultoit, mais il ne s'y conformoit pas lors que ſa prudence, ou ſes paſſions lui conſeilloient le contraire. C'eſt ainſi que les Chretiens ſe gouvernent à l'égard des directeurs de conſcience: ils les conſultent, & ne leur obeïſſent pas. Mais comme le ſoin qu'ils ont de les conſulter eſt une marque qu'ils ſont perſuadez des dogmes de religion; il faut dire pareillement que le ſoin (m) que prenoit Ceſar de conſulter les entrailles des victimes, & les autres oracles de la diſcipline augurale, temoignoit qu'il ne manquoit pas de foi ſur ce chapitre. Le jour qu'il fut tué il balança s'il ſortiroit, ou s'il ne ſortiroit pas, quoi qu'il ſût que ce jour-là avoit été deſtiné à la diſcuſſion de pluſieurs affaires de la derniere importance dans le Senat. La cauſe de ſon irreſolution ne venoit que d'un mauvais ſonge de ſa femme. Il fut ébranlé par ce ſonge, mais non pas juſques au point de ne vouloir pas ſortir. Il falut pour lui faire prendre cette reſolution, qu'il aprît que les victimes qu'il avoit fait immoler n'annonçoient rien de favorable. Le voilà donc reſolu à n'aller point au Senat (n); & il n'y ſeroit point allé ſi l'un des conjurez n'avoit eu l'adreſſe de le prendre par ſon foible. Il lui dit entre autres choſes: *Que diront vos ennemis, s'ils aprenent que vous attendez à venir regler les plus importantes affaires de la republique, que votre femme faſſe de beaux ſonges? Εἰ δὲ φοβεῖσθε τὴν αὐτοῦ πολυθρύλητον, οὐ μὴν ἀπιθανολογίαν, παρεῖναι δὲ αὐθις ὅταν ἐντύχοι βελτίοσιν ὀιωνοῖς Καλπουρνία, τίνας ἴσως λόγους παρὰ τῶν φθονούντων; Quibus ſi quis conſidentibus dicat, in præſentia ut diſcedant, redeantque ubi nacta fuerit Calpurnia lætiora ſomnia; quales futuri ſint apud invidos ſermones (o)?* Nous avons donc ici un homme qui ajoûte foi aux preſages: nous ſavons d'ailleurs qu'il a compoſé pluſieurs (p) livres ſur les auſpices, & qu'il fut encouragé par un prodige à paſſer le Rubicon: *Eatur*, dit-il (q), *quo* DEORUM *oſtenta & inimicorum iniquitas vocat: jacta alea eſt.* Nous ſavons qu'il fit ſa priere aux Dieux, en ſe preparant à la bataille deciſive contre Pompée. Πρηχυρὰς γενόμενος καὶ εὐξάμενος τοῖς θεοῖς παυσίπονόν τὴν φιλονεικίαν. *Ibi latus &* DEOS PRECATUS *aciem ornat* (r). Nous ſavons qu'il avoit une confiance extrême en ſa fortune, comme il parut quand il raſſûra ſon pilote, *quid times? Cæſarem vehis* (ſ). *De quoi as-tu peur? Tu portes Ceſar.* Ses paroles ſont plus expreſſives dans Plutarque (t). Nous ſavons qu'il tomboit d'accord que la fortune ſe mêloit de tout, mais qu'il n'y a rien où elle preſide plus viſiblement qu'à la guerre. *Multum eam in omnibus rebus, tum in re militari fortuna poteſt* (v). *Fortuna quæ plurimum poteſt tum in reliquis rebus, tum præſertim in bello, parvis momentis magnas rerum commutationes efficit, ut tum accidit* (w). Il n'eſt pas beſoin que j'obſerve

(h) *Plut. in ejus vita pag. 454.*

(i) *Ibid.*

(k) *Ibid. pag. 474.*

(l) *Ibid. pag. 459.*

(m) Dein pluribus hoſtiis cæſis cum litare non poſſet. *Sueton. ib. cap. 81.*

(n) Ὡς δὲ τὰ περὶ κλεδόνας ἐκλιπόντα εἰς μάτην ἔφασαν αὐτῷ δυσχεραίνειν, ἔγνω κἀμοῦ ψυχὴν Ἀΐδαο περῆσαι, αἰφνίδιος τὸν στόχαζεν. Ut vero multis jam cæſis hoſtiis renuntiaverunt ei auſpices litari non poſſe, ſtatuit miſſo Antonio ſenatum dimittere. *Plut. in ejus vita p. 738. E.*

(o) *Idem ibid. C.*

(p) *Macrobe* Satura. l. 1. c. 16. p. m. 267. *en cite le 16.*

(q) *Sueton. ib. cap. 32.*

(r) *Plut. ib. p. 728. E.*

(ſ) *Florus, lib. 4. c. 2. n. 37.*

(t) Πιστεύσῃ τῇ τύχῃ γενναῖος ὢν Καίσαρ καρσίῳ. Fide fortunæ ſciens te Cæſarem vehere. *Plut. in apoph. pag. 206. C.*

(v) *Cæſar de bello Gall. l. 6. pag. 139. Voiez auſſi pag. 142.*

(w) *Id. de bello civili l. 3. p. 347.*

Ce paſſage de Salluſte eſt tiré de la harangue de Ceſar dans le Catilinaire de Salluſte.

Voiez la remarque (H) de l'article Ceſar.

Voiez la remarque (H) de l'article Ceſar.

*Voiez la remarque (H) de l'article Ceſar

& d'un paſſage de Lucain. Il ne faut pas croire qu'il ait été le premier qui ſauta de ſon vaiſſeau ſur le rivage Britannique. On lui a fait dire ‡ cela dans une harangue, mais il a dit tout le contraire dans ſes écrits. Selon toutes les aparences il auroit joüi plus long tems de l'uſurpation de l'empire, s'il avoit pu renoncer au nom & à l'exterieur de Souverain. Ses amis qui auroient dû le ſoutenir à un endroit ſi gliſſant, le perdirent pour s'être un peu trop hâtez à tâcher de lui procurer les ornemens de la roiauté. Et lui & eux devoient faire reflexion que les peuples libres s'accoutument aiſément à la ſervitude, pourveu qu'on ne la nomme pas ainſi; & qu'aiant perdu la realité de leurs privileges ſans s'émouvoir, ils s'effarouchent, & ſe gendarment pour s'oposer à un titre, & à un ornement de tête. Si quelque choſe fit reſoudre les conjurez à hâter l'execution, ce fut la crainte que Ceſar ne prit hautement le nom de Roi. Cette crainte (I) n'étoit pas trop mal fondée. Remarquez qu'encore qu'il fût naturellement hardi, & que la fortune lui eût été extremement favorable, il devint enfin fort circonſpect; comme * s'il avoit aprehendé qu'elle ne le prit pour un importun inſatiable qui meritoit d'être un peu mortifié. La derniere victoire † qu'il gagna fut celle qui (K) lui coûta le plus. Il vit l'heure qu'il la perdroit; & il prenoit déjà des meſures pour ſe tuër; afin de ne tomber pas au pouvoir des ennemis. Il la gagna pendant la fête des ‡ Bacchanales. Cette circonſtance me fait ſouvenir de 4. vers que l'on verra dans la remarque K.

‡ *Julianus in Cæſaribus pag. m. 170.*

* Nec niſi tempore extremo ad dimicandum cunctantior factus eſt. Quo ſæpius vicciſſet, hoc minus experiendos caſus opinans: nihilque ſe tantum acquiſiturum victoria, quantum auferre calamitas poſſet. *Sueton. in Cæſare c. 60. Voiez les paroles de Florus dans la remarque K.*

† *C'eſt celle de Munda en Eſpagne contre les fils de Pompée.*

Perſonne peut-être n'a mieux reüſſi que Salluſte à repreſenter le caractere de Ceſar, qu'il a mis en parallèle avec celui de Caton d'Utique. Il a dit entre autres choſes que Ceſar cherchoit les

(a) *Voiez l'article* Timoleon.

(b) *Plut. ib. p. 720. E.*

(c) *Dio lib. 42. p. m. 234.*

(d) *Voiez ci-deſſus pag. 395. remarque D.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Plin. lib. 28. cap. 2. pag. m. 561.*

(†) *Excepté en même les plaiſirs de la bonne chere. Voiez Suet. ne in ejus vita c. 53. où il rapporte ce que diſoit Caton;* Unum ex omnibus Cæſarem ad evertendam rempublicam ſobrium acceſſiſſe. *Voiez auſſi Paterculus* lib. 2. cap. 41.

(‡) *Confrontez avec ceci ce qu'on rapporte de Cromwel dans l'hiſtoire des Ouvrages des ſavans, mois de Janvier 1699. page 7. à l'extrait des memoires de Ludlow.*

ſerve que rien n'eſt plus oposé au ſyſtême d'Epicure que l'hypotheſe des preſages, & de la Fortune. Dites de la Fortune tout le mal que vous voudrez: faites la aveugle, injuſte, volage, capricieuſe, &c. vous admettez neceſſairement un principe diſtinct des atômes, doüé de direction, & de volonté, & qui ſe mêle de nos affaires (a).

J'ai oublié un acte de religion qui eſt curieux. Les Auvergnacs ſe vantoient d'avoir l'épée de Jules Ceſar, & la montroient encore du tems de Plutarque apenduë à l'un de leurs temples. Ceſar la vit, & n'en fit que rire, & ne voulut pas permettre à ſes gens de la reprendre. Il la conſidera comme une choſe ſacrée (b).

Je n'allegue point comme un ſcrupule de conſcience les égards qu'il eut pour un monument. Il (c) n'oſa ruiner le trophée que Mithridate avoit érigé après la defaite de Triarius, il n'oſa, dis-je, le renverſer attendu que c'étoit un monument (d) conſacré aux Dieux des armes; mais il érigea un autre trophée vis-à-vis de celui-là lors qu'il eut vaincu Pharnace. Il ſe contenta d'oposer monument à monument, & de telle ſorte que le ſien obſcurciſſoit, & en quelque façon detruiſoit l'autre. (e) *Καθελὼν μὲν γὰρ τὸ τῦ βασιλέως ἐκ ἐτόλμησεν, ὡς καὶ τοῖς ἱροπαλίοις θεοῖς ἐχρῆτο τῇ δὲ τῦ ἐθνῦ τροπαίῳ καὶ ἐναντίον ἀνέστησε, καὶ τέχνῃ τινὶ καὶ κατασκευῇ.* Evertere quidem trophæum barbari non eſt ausus, utpote belli Deis conſecratum; ſed ſui ipſius trophæum conſtituendo illud aliud obſcuravit, quodammodo dejecit. Il pourroit effectivement avoir eu peur d'offenſer les Dieux de la guerre; il pourroit auſſi s'être moqué interieurement de cet article de religion; n'inſiſtons donc pas ſur cette preuve; permettons qu'on croie que ſans avoir reſpecté dans le fond de l'ame ou Mars, ou Bellone, ou Minerve &c. il s'abſtint en bon politique de choquer la foi des peuples. Mais voici un fait qui ne permet pas de douter qu'il ne fût ſuperſtitieux. Il avoit un formulaire de priere qu'il repetoit trois fois dès qu'il avoit pris ſa place dans ſon caroſſe: & il en uſoit ainſi pour ſe procurer un heureux voiage, & il ne commença d'emploier cette devotion que depuis que ſon caroſſe eût penſé verſer. (f) *Cæſarem Diffaſtrem poſt unum ancipitem vehiculi caſum, ferunt ſemper, ut primum conſeciſſet, id quod pleroſque nunc facere ſcimus, carmine ter repetito ſecuritatem itinerum auſpicari ſolitum.* J'infere de tout ceci qu'il ne pouvoit être Epicurien tout au plus que de pratique (†).

(g) *Plut. in Caſ. pag. 736.*

(h) *On peut ſuppoſer qu'ils ſe demanderent,* Hæc fierent ſi teſticuli vena ulla paterni Viveret in nobis. *Perſius Sat. 1. v. 103.*

(i) *Sueton. in Cæſare. c. 76.*

(k) *Id. cap. 77.*

(l) *Florus lib. 4. c. 2. n. 78.*

(m) *Ibid. n. 81.*

(I) *Cette crainte n'étoit pas trop mal fondée.*] Les Favoris de Ceſar étoient à proportion plus avides & plus inſatiables que lui-même: ils ne lui vouloient procurer le titre de Roi, que parce qu'ils eſperoient de joüir d'une plus grande puiſſance ſous cette nouvelle forme de gouvernement. La premiere choſe qu'ils firent fut de mettre en œuvre la machine de la religion: ils ſemerent parmi le peuple afin de preſſentir les eſprits, que les vers de la Sibylle declaroient formellement que ſi les Romains envoioient contre les Parthes une armée commandée par un Roi, ils les ſubjugueroient, mais qu'autrement ils les trouveroient toûjours invincibles. Après cela les Favoris eſſaierent ſi le peuple étoit aſſez preparé; car un jour que Ceſar rentroit dans la ville ils lui donnerent le nom de Roi. Le peuple en murmura, & alors Ceſar prit habilement ſon parti, (‡) il rejetta ce titre, mais il ſe retira tout chagrin de voir que le peuple ne l'avoit pas contredit lors qu'il rejetta la ſalutation de ſes flateurs. Ceux-ci ne ſe rebuterent point, car pendant la fête des Lupercales, Marc Antoine qui étoit Conſul s'aprocha de Ceſar, & lui voulut mettre le diadême. Un petit nombre de gens apoſtez aplaudirent, mais le peuple ne les imita point. Ceſar repouſſa Marc Antoine; alors les aplaudiſſemens du peuple firent retentir le lieu. Cette tentative de Marc Antoine fut reïterée un peu après, & preciſément avec la même fortune. Ce qu'on n'avoit pu faire ſur l'original; on le fit ſur les copies: on mit des diadêmes à la tête des ſtatues de Ceſar: deux Tribuns du peuple firent ôter ces diadêmes, informerent contre ceux qui avoient les premiers donné à Ceſar le titre de Roi, & les menerent en priſon: le peuple les en benit, & les ſuivit avec de grans aplaudiſſemens. Ceſar au contraire les depoſa de leur charge (g). Ainſi tous ceux (h) qui ſentoient encore dans leurs veines une goute de ſang Romain, crurent qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & ſolliciterent Brutus à ſe ſouvenir qu'il portoit le nom de celui qui chaſſa Tarquin. Voiez dans Suetone (i) à quoi Ceſar avoit reduit la liberté de la Republique. Il eſt certain, comme on veut que Ceſar l'ait dit lui-même, que ce n'étoit plus qu'un mot. C'étoit un cadavre ou un ſquelete. (k) *Nec minoris impotentiæ voces propalam ſuebat ut T. Ampius ſcribit; nihil eſſe eam publicam, appellationem modo ſine corpore ac ſpecie. Syllam neſciſſe literas qui Dictaturam depoſuerit: debere homines conſiderationis jam loqui ſecum ac pro legibus habere quæ dicat.*

(K) *La derniere victoire . . . . . fut celle qui lui coûta le plus.*] La Fortune ſe montra irreſoluë ſur la conduite: on eût dit qu'elle examina ſi elle excepteroit Ceſar de la regle generale qu'elle a coutume de ſuivre, qui eſt d'abandonner ſes amis lors qu'elle les a élevez, & de leur faire paier dans un jour tout le bien qu'elle leur a fait pendant un bon nombre d'années. Ecoutons Florus. (l) *Omnium poſtremum certaminum Mundo. Hic non pro cetera felicitate, ſed anceps, & diu triſte prælium: ut plane videretur neſcio quis deliberare fortuna. Sane & ipſe ante aciem meſtior non ex more Cæſar, ſive reſpectu fragilitatis humanæ, ſive nimiam proſperorum ſuſpectam habens conſimationem: vel eadem timens, poſtquam idem eſſe cœperat, quod Pompeus.* Il raconte enſuite comment les troupes de Ceſar commencerent à reculer. (m) *Noviſſime illud inſtitutum Cæſaris oculis (noſas) poſt quatuordecim annos, probata veteranorum manus gradum retro dedit. Quod etſi nonnum fugerat, apparebat tamen, pudore magis, quam virtute, reſiſtere. Itaque ablegato equo, ſimilis furenti, primam in aciem procurrit. Ibi prenſare fugientes, conſiſtere; per totum denique agmen oculis, manibus, clamore, volutare. Dicitur in illa perturbatione & de extremis agitaſſe ſecum, & ita manifeſto vultu fuiſſe, quaſi occupare manu mortem vellet.* Les 4. vers que je dois citer ici ſont de Mr. Pelliſſon: je les tire de ſon dialogue avec Pegaſe.

Mais ce fameux Ceſar qui preſque ſans combatre
Venoit, voioit, vainquoit, ne le ſavois tu pas?
Jamais il n'eût quitté la belle Cleopatre,
Pour aller prendre Dole un jour de Mardi gras.

Pourquoi ne l'auroit-il pas quittée à pareil jour pour prendre une ville, puis qu'à pareil jour il donna une bataille qui fut cent fois plus perilleuſe, que ne l'eût été le ſiege d'aucune ville?

Digitized by Google

les grandes charges, les entrepriſes d'éclat, le commandement des armées afin de faire briller ſon merite; mais que Caton s'arrêtoit à ſe ſignaler par la modeſtie, & par l'éminence de la vertu, (L) aimant mieux être honnête homme que de le paroître, & parvenant à la gloire plus ſûrement par l'indiference d'y parvenir. Je ne dois pas oublier une obſervation que j'ai trouvée dans un ancien hiſtorien. Elle regarde le ſoin extrême qu'avoit Ceſar d'accumuler des richeſſes, & de ſe faire donner de (M) l'argent ſous quelque pretexte que ce fût. Le Senat lui decerna des honneurs * ſi exceſſifs, qu'on ne peut en être aſſez étonné quand on enviſage l'eſprit de ſervitude qui paroît d'abord dans cette conduite: mais il faut ſe ſouvenir qu'il y entra beaucoup de fineſſe republicaine; car dès que les Senateurs eurent aperçu qu'il ſe plaiſoit aux diſtinctions honorables & glorieuſes qu'ils lui conferoient, ils en inventerent de nouvelles ſans meſures ni ſans bornes, afin de le rendre odieux, & de preparer ſa perte plus promptement †. Ce fut la vuë de la plupart des Senateurs: quelques autres furent veritablement animez d'un eſprit de flaterie, & il y en eut même qui ne ſongerent qu'à ſe moquer. Il s'en trouva qui furent d'avis qu'on lui decernât la permiſſion de jouïr de toutes les femmes qu'il lui plairoit, attendu qu'encore qu'il eût plus de 50. ans, il ſe ſervoit de pluſieurs femmes ‡. Il ne decouvrit point le piege, il ſe laiſſa éblouïr à l'éclat de ces decrets de la Compagnie, il s'oublia un peu trop, & une fois même il ne daigna ſe lever lors que le Senat lui porta l'arrêt qu'on venoit de faire pour augmenter ſes honneurs. Cette incivilité fut (N) l'une des principales cauſes de ſa ruine. Tout le monde fait

* *Voïez Dion Caſſius lib. 44. circa init.*

† *Id. ib. pag. 276. Voïez la remarque N de cet article: & Pluſarque in Cæſ. pag. 754. qui obſerve que les ennemis de Ceſar ne contribuerent pas moins que ſes flateurs à ces decrets du Senat. Οἱ γὰρ ἐχθροὶ οὐκέτι συνεφιλονείκουν πρὸς τὰς κολακευούσας τὸν Καίσαρα τιμάς.* In quibus non minus inimicos Cæſaris quàm adulatores pulant elaboraſſe.

‡ *Id. ib.*

(a) *Salluſtius de bello Catilinar. p. m. 168. & ſeq.*

(b) *Conſulte Lucain Pharſ. lib. 2. v. 380. & ſeq.*

(c) *Ci-deſſus page 207. 208.*

(d) *Horat. epiſt. 16. lib. 1. v. 17.*

(e) *Celle de ſes hiſtoires Orientales imprimées à Paris l'an 1575. & dediée au Duc d'Alençon frere d'Henri III.*

(f) *Voïez Dion Caſſius lib. 42. pag. 234.*

(g) *Τὸν δὲ οὐχ ὑπὸ χρείας ἐτοίει.* Quæ omnia non improbitate faciebat. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib.*

(L) *Que* Salluſte *a mis en parallèle avec celui de Caton . . . . . aimant mieux être honnête homme que de le paroître.*] Je vais copier les paroles de cet hiſtorien. (a) *His* (Cæſari & Catoni) *genus, ætas, eloquentia prope æqualia fuere: magnitudo animi par, item gloria, ſed alia alii. Cæſar beneficiis, ac munificentia magnus habebatur; integritate vita Cato. Ille manſuetudine, & miſericordia clarus factus: huic ſeveritas dignitatem addiderat. Cæſar, dando, ſublevando, ignoſcendo; Cato, nihil largiendo, gloriam adeptus eſt. In altero miſeris perfugium; in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus conſtantia laudabatur. Poſtremo Cæſar in animum induxerat, laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, ſua neglegere; nihil denegare, quod dono dignum eſſet; ſibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere poſſet. At Catoni ſtudium modeſtiæ, decoris, ſed maxume ſeveritatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioſo; ſed cum ſtrenuo virtute, cum modeſto pudore, cum innocente abſtinentia certabat; eſſe, quam videri, bonus malebat; ita, quo minus gloriam petebat, eo magis adſequebatur.* Tout homme qui dans la diſtribution de ces éloges aimeroit mieux la part de Ceſar que la part de Caton, feroit paroître ſon mauvais goût. Il n'y a point de bon juge qui tout bien compté, ne preferât à cent autres belles qualitez celle qu'avoit Caton (b) d'être plus ſenſible à la poſſeſſion de la vertu, qu'à la reputation d'être vertueux. Ce fut auſſi le partage d'Ariſtide, ce fut l'éloge qu'un excellent poëte donna au devin Amphiaraus. J'ai raiſonné ſur cela dans un autre (c) endroit de ce Dictionnaire, & j'y ai examiné une maxime attribuée à Socrate, qui ne s'accorde pas mal avec ces paroles d'un poëte Latin:

Tu (d) roſtra vivis, ſi curas eſſe quod audis.

Poſtel a fait ſur ce vers-là une conſideration très-ſolide, dans une épître (e) dedicatoire qui eſt d'ailleurs toute heriſſée de galimatias.

(M) *De ſe faire donner de l'argent ſous quelque pretexte que ce fût.*] Il (f) exigeoit quelquefois des ſommes d'argent ſous pretexte qu'elles avoient été promiſes à Pompée. Il enleva le threſor du temple d'Hercule à Tyr, ſous pretexte que les Tyriens avoient reçu dans leur ville la femme & le fils de Pompée. Il le fit donner des couronnes d'or aux Rois & aux Princes en qualité de vainqueur. En un mot quand une raiſon lui manquoit, il en ſavoit bien inventer une autre. Cette conduite & ces exactions ne procedoient pas de mechanceté, ſi l'on en croit Dion (g), mais des depenſes exceſſives qu'il avoit à faire. Il ne s'apliquoit à amaſſer de l'argent qu'à cauſe qu'il étoit perſuadé que pour aquerir la domination, pour s'y maintenir, pour s'y agrandir, on avoit beſoin de deux choſes qui ſe ſoutenoient l'une l'autre: on avoit beſoin d'argent & de troupes. On conſervoit les armées en leur fourniſſant ce qui leur etoit neceſſaire, & par les armées on trouvoit les fonds de leur ſubſiſtance, & ſi l'une de ces deux choſes venoit à manquer, l'autre tomboit en ruine. Si Dion s'imaginoit que c'étoient-là de bonnes excuſes, il raiſonnoit mieux en homme de guerre, en bon politique, qu'en bon citoien. Voici ſes paroles: (h) *Τό, τε σίτισιν αὐτῶν, χρηματιστὰς αὐτὸς ἐγίνετο, δύο τε ἴσως λόγων τῶν τοὺς δυνατοὺς πλουτιζόντα καὶ σὺλλέγοντα καὶ ἐκπέμποντα, στρατιάν τε χρήματα· καὶ ταῦτα δι' ἄλληλων συνεχόμενα, τῇ τε γὰρ τροφῇ τὰ στρατεύματα συνεχόμενα, καὶ ἴσχειν, ἐκ τῶν ἴσων συμβαίνειν· καὶ θάτερον ὑστεροῦν αὐτῶν, ἀφεῖς ᾖ, καὶ τὸ ὅλον συγκατολισθάνειν.* *Utque ſummatim dicam pecuniarum conflator eras Cæſar duas eſſe res dicens quibus & pararentur, & conſervarentur & augerentur imperia, nempe milites & pecuniam. Earum alteram per alteram conſiſtere, nam & annona contineri exercitus & cum armis pagari, atque alterutro deficiente, reliquum ſimul concidere.* Cet hiſtorien obſerve que Ceſar étant arrivé en Italie après la defaite de Pharnace, continua ſes exactions tantôt ſous le titre de preſent, tantôt ſous celui d'emprunt. Il empruntoit aux particuliers & aux villes, & n'avoit aucune intention de rendre, & il les contraignoit de compter tout de même que s'il eût exigé le paiement d'une dette (i).

(i) *Id. ib. pag. 235.*

(N) *Cette incivilité fut l'une des principales cauſes de ſa ruine.*] Deux paſſages, l'un de Suetone, l'autre de Dion Caſſius vont donner la preuve de tout ceci. (k) *Præcipuam & inexpiabilem ſibi invidiam hinc maxime movit: adeuntes ſe cum plurimis honorificentiſſimiſque decretis, univerſos patres conſcriptos ſedens pro ade Veneris Genitricis excepit. Quidam parumper retentum a Cornelio Balbo, cum conaretur aſſurgere: alii ne conatum quidem omnino, ſed etiam admonentem Caium Trebatium, ne aſſurgeret, minus familiari vultu reſpexiſſe.* Dion Caſſius raconte la choſe avec toutes ſes circonſtances. Un jour, dit-il (l), qu'on delibera dans le Senat touchant pluſieurs grans honneurs qu'on ſe propoſoit de decerner à Jules Ceſar, toutes les voix des Senateurs, hormis celle de Caſſius, & de quelques autres concoururent à ce decret, après quoi la Compagnie ſe leva pour en aller porter la nouvelle à cet Empereur, qui étoit aſſis dans le veſtibule du temple de Venus. Il étoit demeuré là afin que perſonne ne pût dire que ſa preſence avoit ôte aux Senateurs la liberté d'opiner. Il ne ſe leva point, en voïant venir le Senat, & il écouta aſſis ce qu'on avoit à lui dire. Cela mit ſi fort en colere, non ſeulement les Senateurs mais auſſi les autres Romains, que ce fut l'un des principaux pretextes de ceux qui formerent la conſpiration contre ſa vie. L'hiſtorien ne ſait pas ſi cette incivilité fut un coup fatal de la providence, un étourdiſſement venu d'enhaut, ou l'effet de l'extrême joie de Ceſar: (m) *Καίτοι τοῦτ' οὐκ οἶδ' ὁπόθεν τὸν ἄνδρα ἢ ὑπερηφανίᾳ προσέπταιεν, ἢ θείᾳ τινὶ ἀπονοίᾳ· Sedens Senatum excepit, ſive fatali quodam errore, ſive nimio gaudio correptus;* mais il obſerve qu'on n'ajoûta point de foi à ceux qui tâcherent de juſtifier cela, en diſant que Ceſar avoit alors un flux de ventre qui lui fit craindre de mettre à bout la faculté retentrice en ſe levant. Cette excuſe ne fut point admiſe, car on ſavoit que peu après il ſe retira à pied chez lui. On attribua donc à ſon orgueil la poſture qu'il avoit gardée. On l'avoit rendu ſuperbe par les honneurs qu'on lui avoit conferez, & on le hait quand il fut devenu ſuperbe. Je me contente de raporter en Latin le paſſage de Dion. (n) *Quod enim nonnulli purgandi Cæſaris cauſa poſtea attulerunt, proſtraviſſe eum ventris laborantem, veriſimumque, ne inter aſſurgendum alvum dejiceret, conſediſſe; id properato creditum non eſt, quòd paulo pòſt pedibus ipſe domum redierit: ſed faſtu elatum hoc feciſſe ſuſpicabantur, eumque ſuperbia nomine odio proſequebantur, quem immodicis honoribus deferendo ipſe ſuperbum reddiderant.* L'hiſtorien fait paroître dans ces dernieres paroles la même envie de critiquer le Senat qu'il avoit déja marquée. Il avoit dit (o) que dans les choſes qui expoſerent Ceſar à la haine & à l'envie mortelle qui le perdirent, la faute des Senateurs fut plus grande que celle

(k) *Sueton. in Julio c. 78.*

(l) *Dio ubi ſupra.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Id. pag. 277.*

(o) *Id. ib. pag. 274.*

Digitized by Google

(a) *Id. ib.*

(b) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1686. art. 1. pag. 631. Vous y trouverez ces paroles de la 4. ſatire de Juvenal,* Nihil eſt quod credere de ſe Non poſſit cum laudatur Diis æqua poteſtas. *Voiez auſſi dans l'epître 16. du 1. Livre d'Horace le* Sed vereor ne cui de te pluſquam tibi credas &c.

(c) *Dio ib.*

(d) *Jo. Bapt. Egnatius in Roman. Princip.*

(e) Καὶ βλάπτουσι πλησιοχωρεῖν τοῖς βροντῶσι. Voloque oppedere veſtris tonitrubus. *Ariſtoph. in nubib. act. 1. ſc. 4.* Viin' tu curtis Judæis oppedere? *Horat. Sat. 9. lib. 1.* Voiez le Catholicon d'Eſpagne à l'endroit où il eſt parlé des ſeances des deputez aux Etats pag. 37. edit. 1699.

(f) *Et Rachel dit à ſon pere, qu'il ne deſplaiſe point à mon Seigneur de ce que je ne me puis lever devant lui, car j'ai ce qui a accouſtumé de venir aux femmes.* Geneſe ch. 31. v. 35.

(†) *Ceſar n'a pas dit, je ſuis debout du cœur, quoi que je ſois aſſis &c.*

ſait qu'on l'aſſaſſina dans le Senat le 15. (O) jour de Mars 710. Je remarque ailleurs ‡ que quand même l'on accorderoit qu'il y eut quelque juſtice dans cet attentat, on ne pourroit nier qu'il n'eût été entrepris fort mal à-propos. Seneque qui par la raiſon qu'il voioit entre les ennemis de Ceſar les * deux plus grans ornemens de la ſecte des Stoïques, devoit avoir des diſpoſitions très-fortes à condamner cet uſurpateur, n'a pas laiſſé de blâmer ceux qui le tuerent, & de condamner † l'aveuglement qui les empêcha de voir qu'en l'état où étoient les choſes, il ne faloit point ſe promettre le retour de la liberté. Il y avoit ſi long tems que l'ambition & le luxe ‡ faiſoient de Rome un theatre de deſordre, & de confuſions violentes, que le gouvernement monarchique lui étoit un mal neceſſaire. Les plus ſages avoient prevu qu'une telle corruption des loix & des mœurs finiroit par une criſe qui ſeroit une revolution d'état. Le même Seneque remarque que Ceſar s'étoit uni (P) & incorporé de telle ſorte avec la Republique, qu'on ne pouvoit y faire de

‡ *Ci-deſſus pag. 717.*

* *Caton d'Utique, & Brutus, dont celui-là perit avant Ceſar, & celui-ci fut l'un des meurtriers de Ceſar, & perit enſuite dans le ſoutien de la cauſe.*

† *Voiez ci-deſſus pag. 717. lettre b.*

‡ *Voiez en la deſcription dans Lucain au 1. livre de la Pharſale v. 166. & ſuiv. Confer quæ ſupra pag. 865. lettre i.*

le de Ceſar même. Ils lui defererent de nouveaux honneurs qui alloient trop loin, puis ils le cenſurerent de ce qu'il ſe plaiſoit à les accepter, & qu'il en devenoit plus orgueilleux. Il (a) fut ſans doute blâmable de n'en refuſer pas une partie, & de croire qu'on étoit effectivement perſuadé qu'il la meritoit; mais les Senateurs furent encore plus blâmables, eux qui en lui conferant ces honeurs-là lui ouvroient un precipice; car s'il les eût refuſez, il eût paſſé pour dedaigneux, & il s'expoſoit à la vanité en les acceptant, vu que les perſonnes les plus modeſtes ſe laiſſent corrompre par ce venin, & s'imaginent (b) être ce que l'on dit qu'elles ſont. (c) Τὸ γὰρ ὑπερβάλλειν τῶν τε τιμῶν καὶ τῶν ἐπαίνων χαυνοτέρους πως καὶ τοὺς πάνυ σώφρονας, ὥστε κἂν τῶν ἐπαίνων ἀληθῶς γίγνωνται δικαίως, ποιεῖ. *Nam immoderati honores laudesque, levitatem animi etiam modeſtiſſimo cuique afferunt, ut ſe jam tales eſſe, quales prædicantur, exiſtiment.*

Examinons un peu la raiſon pourquoi on ne voulut point croire que Ceſar ſe tint aſſis de peur que ſon devoiement ne lui joüât quelque mauvais tour. Elle ne me ſemble pas ſolide; car de ce que peu après il s'en retourna chez lui à pied, il ne s'enſuit pas qu'il n'ait pu ſentir des trenchées violentes au moment que le Senat aprochoit. Un flux de ventre n'eſt pas toûjours également importun. Mais ſi cette excuſe étoit bien fondée, nous aurions un grand ſujet d'admirer la bizarrerie des évenemens: nous pourrions dire que les plus conſiderables, & les plus funeſtes ſont liez à des vetilles, & que les reſſorts les plus chetifs leur donnent le branle. Ceſar eût hâté ſa ruine pour n'avoir pu ſe mettre dans une poſture de civilité, à cauſe d'un petit deſordre de ſes boiaux qui en une autre rencontre eût été ſans conſequence, mais alors c'étoit une grande affaire; l'accident que l'on craignoit, ſi l'on ſe levoit, eût eu des ſuites facheuſes. Il eût ſervi de riſée à tout le peuple Romain, & les mal intentionnez y euſſent donné une interpretation terrible. Quel mepris de la religion, & du Senat! Quoi dans le temple même de Venus, & en preſence de la plus auguſte compagnie qui fût au monde! L'action pouvoit être empoiſonnée par tant d'endroits, que cela eût pu faire prendre la reſolution de ne point ſortir de ſa place à un homme même qui auroit fortement enviſage toutes les ſuites de ce repos. Conſtantin Copronyme ne s'aquit-il pas une épithete très-odieuſe, & très-mepriſable qui perſecute encore aujourd'hui ſa memoire? ne devint-il pas l'objet de cent invectives, & d'une infinité de reflexions injurieuſes, pour avoir ſali les fons baptiſmaux ſans y penſer, ſans ſavoir ce qu'il faiſoit. (d) *Impio patri ſceleſtiſtima ſucceſſit proles Conſtantinus cognomento Copronymi, quod infans baptiſmi lavacro admotus, mediis ſacris alimonia excremento aquam polluerat.* C'eût ete bien pis ſi pareille choſe lui fut arrivée dans une Egliſe pendant qu'il faiſoit la guerre aux protecteurs des Images. De tout tems on a trouvé là (e) les airs d'un mepris extrême, ou un ſujet de moquerie. Quoi qu'il en ſoit on pouvoit mieux refuter les defenſeurs de Ceſar, que par la raiſon que Dion a raportée. On pouvoit leur dire que ſi cette infirmité corporelle eût été cauſe que Ceſar ne ſe leva point, il eût alleguë cette excuſe aux Senateurs. Ne l'aiant point fait, c'eſt une marque qu'il ſe ſoucioit bien peu que l'on jugeât qu'il manquoit de civilité envers cette auguſte compagnie, & par là il retombe dans le premier inconvenient. Nous pouvons nous figurer que les Senateurs ſe ſeroient paiez de cette raiſon. Laban quoi qu'il fût bien en colere, ſe paia d'une excuſe à-peu-près ſemblable lors que (f) ſa fille le reçut ſans ſe lever. Voici un autre modele (†) d'excuſe. „ Une fois Monſieur le Cardinal du Perron ſe „ trouva bien embarraſſé, portant la parole pour le Cler„ gé à la feuë Reine Mere du Roy; car ſe voyant dans „ une chaize où la goutte le contraignoit de demeurer „ devant une Princeſſe ſi pleine de majeſté, il voulut „ luy en faire un compliment qu'il n'avoit point pre„ paré. *Madame*, luy dit-il, *je ſuis à genoux du cœur,* „ *quoique vous me voyiez aſſis.* A ce mot, s'apperce„ vant qu'il n'eſtoit pas reſpectueux de nommer la „ partie ſur laquelle il eſtoit aſſis, il fut long temps à „ chercher quelques termes plus honneſtes, & n'en „ trouvant point il fut reduit à ajouſter *des jambes* (g). „

Je viens de lire une choſe qui peut nous faire douter du diſcernement de Dion; voici ce que c'eſt. Plutarque (h) obſerve que Ceſar fut au deſeſpoir de l'incivilité qu'il avoit euë pour le Senat, & qui deplaiſoit ſi fort au peuple. *Toutefois on dit*, ajoute Plutarque (i), *que depuis pour s'excuſer de ceſte faute, il allegua ſa maladie à cauſe que le ſens ne demeure pas en ſon entier a ceux qui ſont ſujets au mal caduque quand ils parlent debout ſur leurs pieds devant une commune, ains ſe troublent aiſement, & leur prend ſoudain un eſblouiſſement: mais cela eſtoit faux.* Dion avoit lu Plutarque, il faut croire cela pour ſon honneur. D'où vient donc qu'il ne dit rien de cette excuſe, & qu'il en allegue une autre bien moins vraiſemblable, & qui en quelque façon eſt riſible?

(g) *Caſtor, ſuite de la defenſe de Voiture pag. 189.*

(h) *Plut. in Cæſare pag. 736.*

(i) *Id. ib. verſion d'Amiot.*

(O) *Qu'on l'aſſaſſina dans le Senat le 15. jour de Mars 710.*] Les Auteurs ne s'accordent pas touchant ce point de chronologie à l'égard de l'année: quelques-uns comme Sigonius, Calviſius &c. diſent qu'on tua Ceſar l'an 709. J'ai ſuivi leur hypotheſe dans l'article de Brutus (k), & peut-être auſſi dans quelques autres endroits; mais je trouve plus raiſonnable le ſentiment du Pere Petau que Ceſar fut tué en 710. C'eſt à preſent l'opinion courante. Il avoit 56. ans plus ou moins: on lui donna (l) 23. coups, chacun des conjurez s'empreſſa de le bleſſer, & dans cet empreſſement quelques-uns d'eux (m) s'entre-bleſſerent. Ils avoient cru que leur action ſeroit aprouvée du peuple, mais ils eurent lieu d'en douter dès le jour ſuivant; car le peuple ſe tint dans un très-profond ſilence, lors qu'ils lui expoſerent ce qu'ils avoient fait. Le Senat les raſſura, puis qu'en deferant d'un côté les honneurs divins à Ceſar, il accorda de l'autre aux conjurez beaucoup d'avantages: mais la pompe funebre de Ceſar bouleverſa tout. Marc Antoine fit un diſcours qui anima de telle ſorte les aſſiſtans qu'ils allerent mettre le feu chez les conjurez, & qu'ils les chercherent par toute la ville pour les mettre en pieces. Ce qui toucha principalement les auditeurs fut qu'il leur montra la tunique de Ceſar toute percée & enſanglantée (n). Plutarque & Appien ſon copiſte nous l'aſſûrent, mais les autres hiſtoriens ne touchent pas cette circonſtance. Ciceron reprochant à Marc Antoine le procedé de cette journée-là, ne dit rien de cette particularité: (o) *Eſſi tum cum optimum te putabant, me quidem diſſentiente, funeri tyranni, ſi illud funus fuit, ſceleratiſſime præſtiſti. Tum illa pulchra laudatio, tua miſeratio, tua cohortatio, tu illas ſaces incendiſti, & eas quibus ſeminſtulatus ille, & eas quibus incenſa L. Bellieni domus æſtagravit. Tu illos impetus perditorum hominum, & ex maxima parte ſervorum quos nos vi manuque repulimus, in noſtras domos immiſiſti.* Et notez que Suetone bien loin de faire mention de cela, donne à entendre que Marc Antoine ne fit point d'oraiſon funebre. (p) *Laudatimis loco conſul Antonius per præconem pronuntiavit S. C. quo omnia ei divina ſimul atque humana decreverat: item juſjurandum, quo ſe cuncti pro ſalute omnium adſtrinxerant: quibus perpauca a ſe verba addidit.* N'eſt-il pas étrange qu'il ait pu douter d'un fait que Ciceron avoit afirmé en plein Senat pendant que la choſe étoit toute fraiche? Il y auroit mille obſervations à faire ſur les diferences qui ſe trouvent entre les hiſtoriens. Je ſuis bien ſurpris que Caſaubon (q) ait pretendu confirmer par le temoignage d'Appien la narration de Suetone, car il eſt viſible qu'Appien (r) aſſûre que Marc Antoine harangua très-amplement.

(k) *Ci-deſſus pag. 716. où je mets la bataille de Philippes à l'an 711. les Impreſſeurs ont fait gliſſer 710. au lieu de 709. touchant la mort de Ceſar.*

(l) *Suetonius in Caſ. c. 82.*

(m) *Plut. in Caſ. pag. 739.*

(n) *Teri du Pluvarquus ibid. pag. 740.*

(o) *Cicero Philipp. 2. p. m. 710.*

(p) *Suetonius in Cæſare c. 84.*

(q) *Caſaub. ad Suetonium in Caſ. c. 84.*

(r) *Appianus de bellis civil. l. 2. p. m. 285.*

(P) *Que Ceſar s'étoit uni & incorporé de telle ſorte.*] Voici comme il parle: (ſ) *Olim ita ſe induxit Reſp. Ceſar ut ſeduci alterum non poſſit, ſine utriuſque pernicie;*

(ſ) *Seneca de clementia lib. 1. cap. 4.*

de ſeparation ſans gâter & ruïner tout. Il eſt bien certain qu'il n'y avoit que lui ſeul qui pût reparer les maux que le peuple Romain avoit ſouferts ; & ſi l'on veut pretendre que Ciceron ne penſoit pas ce qu'il (Q) diſoit lors qu'il aſſûroit cela, on doit auſſi reconoître qu'il devoit penſer ce qu'il diſoit en cette rencontre. Il faudra toucher quelque choſe de la famille (R) de Ceſar, & contre ceux qui n'ont pas bien ſçu pourquoi il portoit ce nom. On donnera un ſuplément ſur ce qui

nam ut illi viribus opus, ita & hanc capite. C'eſt la concluſion de pluſieurs belles maximes qu'il venoit de propoſer ſur l'obeïſſance des ſujets. On en fit mention dans l'Ecrit qu'un Roialiſte de France publia contre les Ligueux l'an 1593. *Nec ſolum propterea, id eſt metu pœnæ illis obediendum eſt, ſed propter conſcientiam, quia nimirùm omnes ſervi eſſe oportet, id ex divina voluntate & conſtitutione fieri debere. Quod etiam Ethnici agnoverunt, inter quos ille ſæculo quo D. Paulus ſcripſit, hæc ſapiens Philoſophus dicebat*, Principes Regeſque & quocunque alio nomine ſunt, tutores ſtatus publici amandos etiam ultra privatas neceſſitudines. Et olim, *inquit*, ita ſe induit Reipub. Cæſar ... (a) Ille enim eſt vinculum per quod Reſpubl. cohæret: ille ſpiritus vitalis, quem hæc tot millia trahunt, nihil ipſâ per ſe futura, niſi onus & præda, ſi mens illa imperii ſubtrahatur. On trouve ces paroles à la page 75. d'un Ouvrage qui a pour titre *Vindiciæ ſecundum libertatem Eccleſiæ Gallicanæ, & Regii ſtatus Gallofrancorum, ſub Henrico IIII. Rege Francorum & Navarræ. L. S. A. R.* On croit que ces quatre lettres ſignifient *Ludovicus Servinus Advocatus Regius.*

(Q) *Ciceron .... devoit penſer ce qu'il diſoit en cette rencontre.*] Raportons quelques morceaux de ſa harangue pour Marcellus. *Quis eſt omnium tam ignarus rerum, tam rudis in republica, tam nihil unquam nec de ſua, nec de communi ſalute cogitans, qui non intelligat tua ſalute contineri ſuam, & ex unius tua vitam pendere omnium? ..... ſi ad humanos caſus, incertoſque eventus valetudinis, ſceleris etiam accedat inſidiarumque conſenſio: quem deum, etiamſi cupiat, opitulari poſſe reip. credamus? Omnia ſunt excitanda tibi, C. Cæſar, uni, quæ facere ſentis, bello ipſius impetu, quod neceſſe fuit, perculſa, atque proſtrata? conſtituenda judicia, revocanda fides, comprimenda libidines, propaganda ſoboles: omnia, quæ dilapſa jam deſuxerunt, ſeveris legibus vincienda ſunt. Non fuit recuſandum in tanto civili bello, tantoque animorum ardore, & armorum, quin quaſſata reſp. quacunque belli eventus fuiſſet, multa perderes & ornamenta dignitatis, & præſidia ſtabilitatis ſuæ, multaque uterque dux faceret armatus, quæ idem togatus fieri prohibuiſſet. Quæ quidem nunc tibi omnia belli vulnera ſananda ſunt; quibus* PRÆTER TE MEDERI NEMO POTEST.

Selon toutes les aparences ſi Ceſar eût vêcu encore dix ans, il eût fait les plus belles choſes du monde pour la gloire, & pour la proſperité du peuple Romain. Il fut tué au milieu des plus grans projets (b) qu'un eſprit ſublime, & un courage heroique puiſſent entreprendre.

(R) *Toucher quelque choſe de la famille de Ceſar, & contre ceux qui n'ont pas bien ſçu (*) pourquoi il portoit ce nom.*] Il étoit de la maiſon Julia qui pretendoit être iſſuë de Venus par Enée fils d'Anchiſe, & de cette Déeſſe. Nous verrons ailleurs (†) le ſoin qu'on prenoit de fomenter la tradition de cette origine de Jules Ceſar. La poſterité d'Aſcagne fils d'Enée & de Creüſe, & ſurnommé Iulus ſubſiſta dans Albe juſques à ce que cette ville fut ruinée par Tullus Hoſtilius Roi de Rome. Elle fut transportée à Rome par ce Prince, & y proſpera. On ne trouve point qu'elle y ait formé plus de deux branches principales; la premiere porta le ſurnom de Tullus, l'autre eut le ſurnom de Ceſar. Les perſonnes de la premiere branche qui commencent à paroître dans l'hiſtoire, ſont Caius Julius Tullus, & Vopiſcus Julius Tullus. Celui-là fut Conſul l'an de Rome 265. & Decemvir l'an 300. Celui-ci fut Conſul l'an 271. Les plus anciens Ceſars que l'on trouve eurent des charges l'onziéme année de la premiere guerre Punique, c'eſt-à-dire l'an de Rome 546. Depuis ce tems-là on voit paroître preſque toûjours quelque Ceſar dans les charges de la Republique juſques à Caius Julius Ceſar pere de l'Empereur. Il étoit fils d'un autre Caius Julius Ceſar dont l'hiſtoire eſt inconuë; on ſait ſeulement qu'il fut marié avec Martia qui deſcendoit de la famille (c) du Roi Ancus Martius. Il eut trois enfans, deux fils & une fille; celle-ci fut femme de Marius: les deux fils Caius Julius Ceſar, & Lucius Julius Ceſar n'allerent pas au delà de la preture, etant morts à la fleur de l'âge, & d'une façon ſinguliere, car l'un & l'autre expira en ſe chauſſant le matin, Caius à Piſe, Lucius à Rome où il exerçoit la dignité de Preteur. (d) *Nullis evidentibus cauſis obiere, dum calciantur matutino, duo Cæſares, Prætor, & pretura perfunctus Dictatoris Cæſaris pater, hic Piſis exanimatus, ille Romæ.* Caius épouſa Aurelie, & en eut un fils & quelques filles. Le fils eſt celui qui fait le ſujet de cet article. Il naquit à Rome le 12. du mois (e) Quintilis 653. & perdit ſon pere l'an 669. J'ai tiré ceci d'un livre (f) où il y a un fort grand detail ſur la maiſon Julia. Vous n'y trouverez point le paſſage de Suetone qui temoigne de quelle nobleſſe on ſe piquoit de deſcendre dans cette maiſon, & avec quelle elegance Ceſar ſavoit exprimer cela. Voici ce paſſage: (g) *Quæſtor Juliam amitam, uxoremque Corneliam, defunctas laudavit e more pro Roſtris: ſed in amita quidem laudatione, de ejus ac patris ſui utraque origine ſic refert: Amita mea Julia maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum eſt. Nam ab Anco Marcio ſunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater: a Venere Iulii, cujus gentis familia eſt noſtra. Eſt ergo in genere & ſanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent: & cæremonia deorum, quorum ipſi in poteſtate ſunt reges.* Suetone nous parle là de la mort de Cornelie femme de Ceſar. Diſons par occaſion quelque choſe des mariages de cet Empereur. On l'avoit fiancé avec une fille très-riche nommée Coſſutia. Il avoit encore la robe d'enfance, & il ne tarda guere à renvoier cette fiancée. Il epouſa enſuite Cornelia fille de Lucius Cornelius Cinna, & ne la voulut jamais repudier quelque peril qu'il y eût à reſiſter en cela aux fortes inſtances de Sylla (‡). Il en eut une fille qui fut femme de Pompée. Sa troiſiéme femme s'apelloit (h) Pompea, & le mit dans la même categorie où il mettoit tant d'autres maris. Elle fut aimée de Clodius & l'aima reciproquement; mais Ceſar & Aurelia ſa mere, Dame de beaucoup de vertu, prirent garde de ſi près à ſa conduite, qu'il falut que Clodius cherchât l'occaſion de l'aprocher pendant que l'on celebroit dans la maiſon de Ceſar les myſteres de la bonne Déeſſe. Il ſe deguiſa en femme, il ſe mêla dans la foule, il entra, mais il fut reconu. Cette afaire fit un grand bruit; Ceſar repudia ſa femme ſous pretexte, diſoit-il (i), qu'il vouloit que ſa maiſon ne fût pas même ſoupçonnée, mais au fond il ne doutoit point (k) que ſon épouſe n'eût fait le ſaut tout entier. (l) Οὐ γὰρ Πομπηίας τῆς Καίσαρος γυναικὸς, ἀλλ' αὐτῆς ἀκούσης. καὶ φυλακαὶ τε τὰς γυναικωνίτιδας διῳκηκυῖαι ἦσαν, ἥ τε μήτηρ τῷ Καίσαρι, Αὐρηλία, γυνὴ σώφρων, περιέστησέ τε τοῖς πράγμασι, καὶ τὸν ὄχλον ἐπαύσατο διώκουσα. *Hic* (Clodius) *uxorem Cæſaris Pompeiam amabas neque invitam. Verum mulierem Cæſar acri ſeſperat cuſtodia, ejuſque mater Aurelia, femina honeſta, perpetuò lateri adhærens Pompeja, arduum & periculoſum ejus congreſſum efficiebat.* Il épouſa depuis Calphurnie fille de Piſon, & mourut avant elle.

Servius en commentant ces paroles de Virgile, (m) *naſcetur pulchra, Trojanus Origine Cæſar .... Julius à magno demiſſum nomen (n) Iulo*, s'eſt fort abuſé. Il a cru que le ſurnom de Ceſar fut donné à nôtre Caius Julius le Dictateur, ou parce qu'on l'avoit tiré du ſein de ſa mere par une operation de Chirurgie, ou parce que ſon aieul avoit tué un (o) élephant. Ni l'une ni l'autre de ces raiſons ne valent rien, puis que dès le tems de la premiere guerre Punique il y avoit des Ceſars dans Rome ancêtres de celui-ci. Notez que Cedrenus, l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, Malala, Suidas, Glycas, & Conſtantin Manaſſé aſſûrent qu'il falut faire une inciſion pour tirer Ceſar hors du ventre de ſa mere. Zonaras a refuté ce menſonge (p). Comment a-t-on pu ignorer que cette Dame vivoit encore lors que ſon fils étoit marié avec Pompea? N'avoit-on point lu ce qu'il lui dit (q) le jour de l'eléction du grand Pontife? Ignoroit-on qu'elle avoit pris (r) un très-grand ſoin de l'élever? car c'étoit une femme (s) ſavante, & éloquente. Elle mourut (t) pendant que ſon fils faiſoit la guerre aux Gaulois. J'ai marqué (v) la ſource de la bevuë.

(a) *Notez que dans Senèque ceci precede ce qui concerne Cæſar.*

(b) *Voiez Suetone in Cæſare cap. 44. & Plutarque in Cæſare pag. 735.*

(*) *Ces paroles de Pline l. 7. c. 9. les ont trompez: Auſpicatius enchta parente gignuntur: ſicut Scipio Africanus prior natus, primuſque Cæſarum à cæſo matris utero dictus. Ils ont apliqué à Cæſar le Dictateur ce que Pline n'avoit dit que du premier qui fut ſurnommé Cæſar. Notez que Solin n'a pas bien entendu cela: il a cru que Pline avoit dit que Scipion l'Africain fut le premier qu'on nomma Cæſar.*

(†) *Dans l'une des remarques de l'article* Troie.

(c) *Voiez ci-deſſous lettre g le paſſage de Suetone.*

(d) *Plinius l. 7. cap. 53. p. 88.*

(e) *Qui fut enſuite nommé Julius en l'honneur de Jules Ceſar.*

(f) *Compoſé par Joannes Glandorpius, & intitulé* Familiæ gentis Juliæ ... concinnatæ. *Il fut imprimé à Bâle l'an 1576. in 8. par les ſoins d'Ambroiſe Glandorp fils de l'Auteur: on l'inſera enſuite l'an 1589. dans l'*Onomaſticon Hiſtoriæ Romanæ *du même Auteur.*

(g) *Sueton. in Cæſ. cap. 6.*

(‡) *Id. ib. c. 1.*

(h) *Fille de Quintus Pompeius Rufus.*

(i) *Plut. ubi infra pag. 712.*

(k) *Sueton. in Cæſ. c. 6.*

(l) *Plut. in Cæſare p. 711. D. Voiez le auſſi in Ciceronem pag. 874.*

(m) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 286.*

(n) *C'eſt-à-dire Aſcagne fils d'Enée, car Virgile* ib. v. 267. *avoit dit,* At puer Aſcanius cui nunc cognomen Iulo additur.

(o) Vel quod avus ejus in Africa manu propria occidit elephantem qui Cæſar dicitur Pœnorum lingua. *Servius in Æn. lib. 1. v. 286.* (p) *Voiez les notes de Mr. Bentley ſur la Chronique de Malala. Voiez auſſi le Suetone de Mr. Grevius 2. edit. in 4.* (q) *Voiez la remarque E lettre f.* (r) *Tacitus de Orat. c. 20.* (s) *Glandorp. Onomaſt. p. 426.* (t) *Sueton. in Cæſ. cap. 26.* (v) *Dans la note marginale (*) de l'autre colonne.*

Digitized by Google

qui (S) regarde ſes commentaires. On a marqué dans un β autre endroit quelques circonſtances de ſa déification.

☞ CETHEGUS, famille Romaine, branche de la maiſon des Cornelius, a produit pluſieurs perſonnes dont la memoire s'eſt conſervée. Je parlerai de quelques-unes. Cornelius CETHEGUS créé Conſul avec Quintus Flamininus, γ diſtribua du vin mixtionné au peuple après que ſon élection fut faite. Ces deux Conſuls furent obligez de ſe demettre de leur charge, parce qu'il y eut de l'irregularité dans leur creation. Ce fut l'an de Rome δ 421. Marcus Cornelius CETHEGUS fut élevé à la charge de Cenſeur l'an 544. avant que d'avoir été Conſul. Cela étoit contre (A) l'uſage. Il obtint le Conſulat cinq ans après. Ce fut un (B) grand Orateur. Caius Cornelius CETHEGUS, qui avant que d'avoir été Edile fut Proconſul en Eſpagne, y remporta une victoire ſignalée ζ. Il fut fait Edile peu après pendant ſon abſence η l'an 555. Sigonius θ le confond avec Cneius Cornelius CETHEGUS, qui fut Conſul en 556. & qui triompha des Inſubres μ. Il ſupoſe fauſſement que Ciceron & Tite Live donnent à ce Conſul le prenom Caius: ils lui donnent celui de Cneius. Paſſons à Publius Cornelius CETHEGUS qui ſuivit ardemment * le parti de Marius contre Sylla, & qui fut declaré pour cela ennemi † du peuple Romain, lors que ce parti fut abatu. Il ſe ſauva ‡ en Afrique auprès de Marius, & puis il implora la miſericorde de Sylla, ⸸ & s'offrit à le ſervir en toutes choſes. Il fut reçu en grace; & peut-être ne le faut-il pas diſtinguer de ce CETHEGUS qui eut un ſi grand credit dans Rome, qu'on ne pouvoit rien obtenir ſans ſon entremiſe; or comme il avoit une maîtreſſe à qui (C) il ne pouvoit rien refuſer, il arriva qu'une malhonnête femme eut à ſa diſpoſition

β *Voiez la remarque D de l'article Dolabella, & les Penſées diverſes ſur les Cometes n.* 82. 83.

γ Invenio muſtum rutatum populo datum à Cornelio Cethego in Conſulatu collega Quintii Flaminini comitiis peractis. *Plinius lib.* 19. *c.* 8. *p.m.* 612.

δ *Voiez le Pere Hardouin ſur ce paſſage de Pline.*

ζ *Titus Livius lib.* 31. *ſub fin. p. m.* 588.

η *Id. ib.*

θ *Sigonius in faſtis ad ann.* 556.

μ *Voiez Tite Live lib.* 32. *pag.* 603. *& lib.* 33. *p.* 611.

* *Appian. de bellis civil. l.* 1. *p.m.* 204.

† *Id. ib. pag.* 196.

‡ *Id. ib. pag.* 197.

⸸ *Id. ib. pag.* 204.

(a) *Voiez la remarque G à la fin.*

(b) *Fr. Floridus Sabinus ſubjoinar. lect. lib.* 1. *cap.* 3. *& lib.* 2. *cap.* 2. *apud Voſſium de Hiſt. Lat. pag.* 62.

(c) *Ludov. Carrio apud Voſſium ib.*

(d) *Il faloit dire* Caduceus. *Voiez ci-deſſous la lettre m.*

(e) *Servius in Æn. l.* 11. *v.* 743.

(f) *Plut. in Cæſare p.* 718. *D.*

(g) *Strabo lib.* 4. *init.*

(h) *Appian. in excerpt. legat. pag.* 359.

(i) *A la* 3. *page.*

(k) *Voiez ſa preface à l'edition de Ceſar* 1697.

(l) *Oroſius lib.* 6. *cap.* 7. *fol. m.* 246. *verſo.*

(m) *Savaro in epiſt.* 14. *lib.* 9. *Sidon. Apoll. pag.* 606.

(S) *Un ſupplement ſur ce qui regarde ſes commentaires.*] Je m'étois contenté de dire dans la 1. édition (a) que Voſſius a montré que Jules Ceſar eſt le veritable Auteur des commentaires qu'on lui attribue, mais aujourd'hui je me veux un peu étendre ſur ce ſujet. François Floridus Sabinus (b) a ſoutenu que les trois livres de la guerre civile n'étoient point de Jules Ceſar. Un autre (c) a ſoutenu la même choſe touchant les 7. livres de la guerre des Gaules. Voſſius obſerve que Louis (d) Caduccus les donnoit à Suetone. Mais ce ſont toutes opinions imaginaires, que nous pouvons refuter ſolidement par l'autorité des anciens Auteurs, ſans qu'il faille s'arrêter à la reponſe qu'on pourroit faire que ces livres de Ceſar ſe ſont perdus depuis que les anciens Ecrivains les ont citez. Ceux qui penſent qu'outre les commentaires qui nous reſtent, Ceſar avoit compoſé des Ephemerides qui ſe ſont perduës ont beaucoup plus de raiſon: c'étoit un Journal de ſa vie. Servius en a tiré un évenement fort ſingulier. *Caius Cæſar*, dit-il (e), *cùm dimicaret in Gallia, & ab hoſte raptus equo ejus portaretur armatus, occurrit quidam ex hoſtibus, qui eum nôſſet, & inſultans ait, Cecos Cæſar: quod Gallorum lingua, Demitte, ſignificat: & ita factum eſt, ut dimitteretur. Hoc autem ipſe Cæſar in Ephemeride ſua dicit, ubi propriam commemorat felicitatem.* Il y a beaucoup d'apparence que lors que Plutarque (f) a cité les Ephemerides de Ceſar il n'a point entendu les commentaires, mais le même Ouvrage auquel Servius nous a renvoiez. Je ſai bien que ce qu'il allegue en cet endroit-là ſe trouve au 4. livre des commentaires de Ceſar, mais il n'étoit pas poſſible que ce guerrier ne mît très-ſouvent les mêmes choſes & dans ſon Journal, & dans ſes commentaires. Diſons donc que Plutarque avoit alors en vuë les Ephemerides, & que s'il eût voulu alleguer les commentaires il ſe fût ſervi du mot ὑπομνήματα, comme avoit fait Strabon (g). Diſons auſſi qu'Appien a cité les mêmes Ephemerides dans ces paroles: (h) Καίσαρ ἐν ταῖς ἰδίαις ἀναγραφαῖς τῶν ἐφημερίων ἔφη φασί. Il eſt d'ailleurs très-vraiſemblable que Polyænus les avoit euës en main, car il raporte pluſieurs ſtratagemes de Ceſar qui ne ſont point contenus dans les commentaires. On peut penſer la même choſe touchant Frontin. Voiez les remarques de Denys Voſſius (i) imprimées en 1697. avec les commentaires de Jules Ceſar, & avec un livre que l'on a intitulé *Julius Celſus de vita & rebus geſtis C. Julii Cæſaris*, & qui avoit été imprimé l'an 1473. Il étoit ſi rare que le Scholiaſte Dauphin ſur Jules Ceſar n'en peut trouver aucun exemplaire dans Paris. Mr. Grævius eſtime (k) que l'Auteur de ce livre-là vivoit au 13. ou au 12. ſiecle. Notez qu'il y a des gens qui croient qu'Oroſe attribuë à Suetone les commentaires de Ceſar, lors qu'il ſe ſert de cette expreſſion: (l) *Hanc hiſtoriam* (de Cæſaris bello Gallico) *Suetonius Tranquillus pleniſſime explicuit, cujus nos competentes portiunculas decerpſimus.* C'eſt le ſentiment de Savaron, comme il paroît par la maniere dont il commente le *quis opera Suetonii* de Sidonius Apollinaris, *id eſt*, dit-il (m), *vitam Julii Cæſaris, & libros de bello Gallico quos Suetonio aſſerit Oroſius lib.* 6. *cap.* 7. *& ex eo hiſt. Miſcella lib.* 6. *ita viſum eſt Lodoico Caduceo mihi propter eruditionem & humanitatem amiciſſimo, in cujus commilitio multum me profeciſſe liberè fateor.* Peut-être voudroit-il mieux dire que Suetone avoit fait un Ouvrage particulier touchant la guerre des Gaules, & que c'eſt de là qu'Oroſe avoit tiré ſes recueils. Le bon Mr. de Marolles a mal raporté ce qu'il avoit lu dans Voſſius, dont il copie neanmoins très-fidellement la faute que j'ai obſervée (n). *Louys Caduccus . . . . tient que* les ſept livres de la guerre des Gaules ſont l'Ouvrage *de Suetone, ce qu'il prouve par ces paroles au* 7. *chap. de ſon* 6. *livre.* Suetone, *dit-il*, a amplement expliqué cela dans ſon hiſtoire de Ceſar de la guerre des Gaules. C'eſt ce que dit l'Abbé de Marolles (o). Cela ne marque-t-il pas que ſon pretendu *Louys Caduccus* a publié un Ouvrage qui contient pour le moins ſix livres? N'eſt ce point faire courir inutilement les Bibliographes?

Je ne conois que trois traductions Françoiſes des commentaires de Jules Ceſar, celle d'Etienne de l'Aigue, celle de Blaiſe de Vigenere, & celle de Mr. d'Ablancourt. La 1. fut (p) imprimée l'an 1531. La ſeconde parut en 1576. & fut accompagnée d'un commentaire aſſez docte. Elle fut rimprimée l'an 1609. avec quelques notes marginales d'Antoine de Bandole, qui y joignit auſſi ſes *paralléles de Ceſar & de Henri IV.* La verſion de Mr. d'Ablancourt fut imprimée pour la premiere fois environ l'an 1651. ſi je ne me trompe.

(A) *Cela étoit contre l'uſage.*] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Tite Live: (q) *Cenſores hic* (r) *annus habuit L. Veturium Philonem, & P. Licinium Craſſum, pontificem maximum. Craſſus Licinius nec conſul, nec prætor ante fuerat quam cenſor eſt factus: ex adilitate gradum ad cenſuram fecit.* Il me ſemble que Tite Live n'eût pas fait cette remarque, s'il n'eût été extraordinaire qu'un homme obtint la Cenſure avant que d'avoir été Conſul. Il falut proceder l'année ſuivante à la creation d'autres Cenſeurs, car l'un de ceux-là étant mort, (s) ſon collegue quitta la charge. Ceux que l'on choiſit n'avoient pas été encore Conſuls; Tite Live le remarque expreſſement. (t) *Creati cenſores ambo qui nondum conſules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus.*

(B) *Ce fut un grand Orateur.*] En égard à ce temslà; car qui l'auroit comparé aux Orateurs des ſiecles ſuivans, l'eût trouvé barbare. Voici ce que Ciceron a dit de lui: (v) *Quem vero extet, & de quo ſit memoria proditum eloquentem fuiſſe & ita eſſe habitum, primus eſt M. Cornelius Cethegus: cujus eloquentiæ eſt auctor, & idoneus quidem meo ſententia, Q. Ennius, præſertim cum & ipſe eum audiverit, & ſcribat de mortuo: ex quo nulla ſuſpicio eſt, amicitiæ cauſa eſſe mentitum, eſt igitur ſic apud illum in nono, ut opinor, annali.* Les vers d'Ennius que Ciceron cite, & que je degage des interruptions qu'il y inſere ſont ceux-ci:

Additur orator Cornelius ſuaviloquenti
Ore Cethegus Marcus' Tuditano Collega,
Marci filius, is dictus popularibus olli
Qui tum vivebant homines, atque ævum agitabant,
Flos delibatus populi, ſuadaque medulla.

Il remarque en un autre endroit, (w) que cet Orateur devenu vieux ne laiſſoit pas de faire valoir ſon talent avec une aplication extrême.

(C) *Une maitreſſe à qui il ne pouvoit rien refuſer . . . . . que Lucullus fit ſa cour à cette femme.*] Pour connoître le caractere de ce Cethegus, il ne faut que lire

ces

(n) *Voiez la remarque G à la fin.*

(o) *Dans la vie de Jules Ceſar qu'il a miſe au* 2. *tome de ſon augmentation de l'Hiſtoire Romaine pag.* 289. *& ſuiv.*

(p) *Voiez ci-deſſus pag.* 296. *lettre h.*

(q) *Titus Livius lib.* 27. *pag. m.* 405.

(r) C'eſt l'an 543.

(ſ) *Id. ib.*

(t) *Id. ib. pag.* 468.

(v) *Cicero, in Bruto p. m.* 103.

(w) *Id. de ſenectute c.* 14. *pag. m.* 425.

Digitized by Google

tion toute la ville. Il falut que Lucullus fit ſa cour à cette femme lors qu'il voulut obtenir la commiſſion de faire la guerre à Mithridate, car ſans cela il n'auroit point obtenu ce bel emploi. Pluſieurs autres grans Seigneurs firent cent baſſeſſes pour monter aux charges par la recommandation de ce Cethegus, car c'eſt de lui ſans doute que Ciceron parle dans l'un de ſes (D) paradoxes. Il a parlé d'un Cethegus Orateur (E) qui aparemment ne difere point du galant de cette femme.

Caius

ces paroles de Plutarque: (a) *Lucullus . . . . penſoit que ſi Ceſar* (b) *retournoit à Rome . . . . . il feroit & obtiendroit facilement tout ce qu'il voudroit, attendu meſmement que Cethegus, qui avoit pour lors tout le credit & la vogue au gouvernement des afaires dedans Rome, à cauſe qu'il diſoit & faiſoit entierement tout ce qu'il ſentoit eſtre plaiſant & agreable au commun peuple, eſtoit en pique à l'encontre de lui, qui haiſſoit ſes mœurs & ſa maniere de vivre, comme de perſonne* (c) *abandonnée à tout vice & à toute diſſolution: au moyen de quoi il faiſoit la guerre tout ouvertement à ce Cethegus là.* Plutarque ajoûte que le gouvernement de Cilicie étant venu à vaquer, pluſieurs perſonnes le briguerent & firent la cour à Cethegus, *comme à celui qui plus que nul autre avoit moien de le faire tomber entre les mains de qui il voudroit.* Luculle eſperant que s'il l'obtenoit, il auroit auſſi la commiſſion de faire la guerre à Mithridate, „ reſolut de faire tout ſon efort, & eſſayer „ tous moiens de parvenir à ce qu'autre ne l'euſt que „ lui: & apres avoir tenté tout autre expedient, il fut „ contraint à la fin contre ſon naturel, de recourir à „ un moien qui n'eſtoit ni beau ni honeſte, mais bien „ le plus expedient qu'il euſt ſçeu avoir pour parvenir à „ la fin qu'il deſiroit. Il y avoit en ce temps là une „ femme à Rome, qui s'apelloit Præcia, fort renom- „ mée, tant pour ſa beauté, que pour ſa bonne gra- „ ce à plaiſamment deviſer, au demourant auſſi peu „ honneſte que celles qui publiquement font marchan- „ diſe de leurs corps: mais pour autant qu'elle em- „ ployoit le credit & la faveur de ceux qui la hantoyent „ & qui alloyent deviſer avec elle, pour ſervir au bien „ des afaires & des brigues de ceux qu'elle aimoit, elle „ en acquit le bruit, outre ſes autres graces & parties „ louables qui eſtoyent en elle, d'eſtre femme de bon- „ ne amour & de menée, pour conduire à chef „ une bonne entrepriſe, ce qui lui donna treſgrande „ reputation. Mais encore depuis qu'elle eut gaigné „ Cethegus, qui avoit pour lors la vogue, & manioit „ à ſon plaiſir tous les afaires de la choſe publique, „ eſtant devenu ſi amoureux de ceſte femme, qu'il „ ne la pouvoit eſloigner de veuë: adonc toute la puiſ- „ ſance & l'autorité de la ville de Rome ſe trouva en- „ tre ſes mains, pource qu'il ne ſe depeschoit rien par „ le peuple, que Cethegus n'en fut le pourſuivant, „ & Cethegus ne pourſuivoit rien, que Præcia ne lui „ commandaſt. Parquoi Lucullus ſe mit à la gaigner „ & à s'inſinuer en ſa bonne grace, par preſens & tou- „ tes autres manieres de careſſes dont il ſe peut aviſer, „ outre ce que c'eſtoit deſia un treſgrand ſalaire à une „ femme ambitieuſe & ſuperbe, comme eſtoit celle „ là, qu'on la viſt requiſe & recerchée d'un tel perſon- „ nage que Lucullus, lequel par ce moyen en vint à „ avoir incontinent Cethegus a ſon commandement: „ car il ne fit plus que le louer en toutes aſſemblées „ du peuple, & à lui prochaſſer & procurer le gouver- „ nement de la Cilicie, & depuis que cela lui eut une „ fois eſté otroyé, il n'eut plus beſoin de l'aide de Præ- „ cia ni de Cethegus: car tout le peuple de lui-meſme „ lui defera unanimement la charge de faire la guerre „ à Mithridates, comme à celui ſeul qui le ſauroit „ mieux desfaire que nul Capitaine. „

(a) *Plut. in Luculle pag. 494. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(b) *Il commandoit alors en Eſpagne.*

(c) *Voici le Grec de Plutarque:* Κίθηγον, ὃς ἦρχε τότε πρὸς Λεπίδου μόνος οὐχί, ἀλλὰ τῶν ἄλλων πάντων τὸν βίον, αἰχμῇ ἐμέτων καὶ πλησμοναῖς συνὼν καὶ πλανοδαπαῖς ἑταίραις. Cethego, ſimultas intercedebat cum Lucullo, qui illius deteſtabatur vitam infamibus amoribus luſtriſque atque omni improbitate delibutam. *Id. ibid.*

N'eſt-ce pas une choſe deplorable qu'un homme illuſtre, & ſi digne de commander l'armée Romaine contre Mithridate, & qui s'en aquita avec tant de gloire, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaiſſant à faire la cour à une femme galante! S'il y eût eu un Juvenal en ce tems-là, n'eût-il point trouvé dans cet état de la Republique une raiſon ſuffiſante de ſatiriſer? (d) n'eût-il point dit, *difficile eſt ſatiram non ſcribere, nam quis iniqua tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat ſe?* Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'un tel deſordre s'eſt renouvellé mille & mille fois dans tous les païs du monde. Cette voie des avancemens a toûjours été pratiquée: elle a conduit aux grandes fortunes ceux qui en étoient indignes, & même ceux qui les meritoient: elle a fait gagner des procés injuſtes, & des procés même où l'on avoit de ſon côté une juſtice qui eût ſuccombé ſans cet apui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grans pas aux dignitez les plus éminentes: ils n'y montent point peu-à-peu, & de degré en degré, ils volent de la plus petite à la moienne, & de celle-ci à la plus haute. On ſe demande, en vertu dequoi, qu'a-t-il fait? S'il a du merite, il n'égale pas, ou il ne ſurpaſſe pas tels & tels qui demeurent très-long tems aux mêmes poſtes? La ſolution de tout cela eſt qu'une femme toute-puiſſante le protege par un credit qu'elle a gagné, & qu'elle conſerve aux depens de ſa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans ſi le monde dure juſqu'à ce tems-là; & comme un particulier n'eſt point capable de reformer cette confuſion, on trouvera (e) que la prudence lui peut permettre de s'en ſervir comme fit Lucullus; & l'on blâmera les Ambaſſadeurs qui feront ſcrupule de s'en prevaloir. Mr. Leti parlant des caprices qui peuvent faire qu'un Ambaſſadeur ne ſerve pas bien ſon Prince, en raporte deux exemples. Un Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome ſous Urbain VIII. aiant eu ordre de decouvrir les intrigues du Cardinal Antoine, aprit d'un Abbé Romain qu'il n'y avoit qu'un chemin qui pût mener là. Il ne voulut point le prendre parce qu'il auroit falu encenſer une maitreſſe de ce Cardinal, & il fut très-mal inſtruit du ſecret. Raportons les termes de Mr. Leti: (f) *Ad ogni modo ſtimava difficile di penetrar quelle del Cardinale Antonio e perche era ben ſervito da' ſuoi Domeſtici, e perche non mancava di precautioni, ma come queſto Cardinale era idolatra delle Femine, che credeva poteſſe aſſai ſervire il mezo della Cadora gran Favorita allora del Cardinale, & acciò meglio facilitaſſe l'Abbate all' Ambaſciatore il cammino, gli moſtrò i mezi per ottener da queſta Cortegiana quanto ſi voleva. turboſſi non poco di queſta propoſta l'Ambaſciatore, riſpondendo* che queſta non era propoſitione à farſi da un' Abbate Romano, ad un' Ambaſciatore Spagnolo; che vi andava della ſua conſcienza, e della grandezza della Monarchia l'incenſar le Puttane, e ch' era per abbracciare ogni altro mezo fuori che queſto, *e coſi il Cardinale fece il fatto ſuo con la Francia, nè mai all' Ambaſciatore venne in cognitione che la ſcorza de' trattati.* L'autre exemple eſt plus recent: celui d'un Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre ſous le regne de Charles II. Vous trouverez dans les paroles ſuivantes le conſeil qu'on lui donna, & ſa reponſe. (g) *Parlando queſto con un Milord ſuo grande Amico, e d'antico tempo devoto à quella Corona, ſopra i mezi che foſſero più propri à tirare il Rè d'Inghilterra ad abbracciare all' aperta con pronti ſoccorſi la protettion della Fiandra, il Milord ſi laſciò dire*, che tutti i rimedi eran buoni, mà che ſtimava quello della Porchemouth Favorita del Rè il migliore: *l'Ambaſciatore con certe Rodamontate Spagnole che tal volta gli ſaltano adoſſo quaſi ſdegnato gli riſpoſe*; Milord amarei meglio che il mio Rè perdeſſe la metà del corpo della ſua Monarchia, che di conſervarne un membro col favore d'una Cortegiana. *Il medeſimo Milord me lo riferì à me, anzi mi diſſe, che gli aggiunſe*, e per me hò riſoluto più toſto di non far niente, che molto con queſto mezo. *E veramente viene egli hà fatto: mà però il Barillon Ambaſciator Franceſe non ha laſciato di far tutto, e con qual mezo non voglio ſaperlo, ſo bene ch' egli è ſavio, e prudente.*

(d) *Juven. Sat. 1. v. 30.*

(e) *Notez que je ne dis point qu'on aura raiſon.*

(f) *Leti, ceremoniale politico parte 1. libro 1. p. 76. 77.*

(g) *Id. ib. p. 78. 79.*

Nous verrons-ci (h) deſſous dans un beau paſſage de Ciceron, comment il faut deplorer le malheur des tems où la juſtice eſt obligée de s'apuier du credit d'une Courtiſane.

(h) *Dans l'article* Chelidonis.

(D) *Que Ciceron parle dans l'un de ſes paradoxes.*] C'eſt dans celui où il montre (i) qu'il n'y a que les gens ſages qui vivent exemts de la ſervitude. Il obſerve que les ambitieux faiſoient des choſes qui étoient un veritable eſclavage. Ils faiſoient des preſens à Cethegus, ils l'alloient trouver de nuit, ils lui faiſoient des ſuplications. (k) *Illa cupiditas (quæ videtur eſſe liberalior) honoris, imperii, provinciarum, quam dura eſt domina! quam imperioſa! quam vehemens! Cethego homini non probatiſſimo ſervire coegit eos, qui ſibi eſſe ampliſſimi videbantur; munera mittere, noctu venire domum ad eum, precari, denique ſupplicare, qua ſervitus eſt, ſi hac libertas exiſtimari poteſt?* Tout ce paſſage eſt ſi beau qu'on n'eût pu le mutiler ſans le prejudice du lecteur.

(i) Solum ſapientem liberum eſſe.

(k) *Cicero, in paradoxo 5. p. m. 773.*

(E) *D'un Cethegus Orateur qui aparemment ne difere point du galant de cette femme.*] Voici comment Ciceron en parle: (l) *Ejus æqualis P. Cethegus cui de republica ſatis ſuppeditabas Oratio: totam enim tenebat eam, penitusque cognorat, itaque in ſenatu conſulares auctoritatem aſſequebatur, ſed in cauſis publicis nihil, privatis ſatis verſutor videbatur* (m). C'eſt le même, ſi je ne me trompe, que celui dont il fait mention

(l) *C'eſt-à-dire de l'Orateur Julius Ceſar.*

(m) *Cicero in Bruto pag. 291.*

Digitized by Google

Caïus Cornelius CETHEGUS fut convaincu d'avoir conſpiré avec Catilina la ruïne de la patrie, & comme tel il fut *a* étranglé dans la priſon. Il fut le plus (F) emporté de tous ſes complices; il étoit toûjours d'avis que l'on ſe hatât. CETHEGUS Senateur Romain fut decapité pour † le crime d'adultere ſous l'empire de Valentinien l'an 368. Notez que ceux de cette famille affecterent une maniere (G) particuliere de s'habiller.

CHABOT (PIERRE GAUTHIER) ſavant Humaniſte, né à Sainloup dans le Poitou en (A) 1516. étoit fils d'un vendeur d'huile. Il étudia le Latin à Sainloup même, & puis il s'en alla à Poitiers à l'âge de 14. ans afin d'y étudier le Grec. On le rapella bientôt pour lui donner à inſtruire la jeuneſſe dans ſa patrie. Il y regenta ſix ans, après quoi il fut faire * à Paris ſon cours de Philoſophie au College de Prêle ſous Omer Talon. Aiant emploié à cette étude 3. ans & demi il reçut le degré de Maître és Arts, & ſe mit à enſeigner. Il eut pour diſciples pluſieurs enfans de bonne maiſon, & s'aquit tellement la reputation de bon pedagogue, que le Chancelier de l'Hôpital reſolut de l'attirer à ſa maiſon de campagne, pour lui confier l'éducation de ſes ‡ petits-fils. Il lui en fit parler par Pierre Ramus, & par Jean Mercier Profeſſeurs Roiaux. Chabot accepta cette condition, & la garda douze ans; cinq pendant la vie, ſept après la mort de ce ‡ Chancelier. La principale de ſes occupations fut l'explication (B) d'Horace. Il

a Salluſt. in bello Catilin. pag. 173.

† Ammian. Marcellin. lib. 28. c. 1. p. m. 511.

** Il y alla au mois d'Octobre 1546.*

‡ Ils étoient fils: leur pere nommé Mr. de Belerbat étoit de la Maiſon de Hurtans, & avoit épouſé la fille de ce Chancelier.

† Il mourut l'an 1573.

mention dans le plaidoié pour Cluentius, (a) comme d'un homme qui avoit voulu éloigner des affaires de la Republique un certain Staienus, ou qui pour d'autres raiſons lui avoit donné un mauvais conſeil. Aſconius Pedianus confirme ce que Ciceron obſerve touchant le credit de cet homme, car il pretend que Marc Antoine, celui qui obtint une autorité ſi generale ſur toutes les côtes, fut porté par le Conſul Cotta & par la faction de Cethegus. *Hic eſt M. Antonius*, dit-il (b), *qui gratia Cottæ Conſulis & Cethegi factione in ſenatu curationem infinitam nactus totius oræ maritimæ &c.* Je ne penſe pas que tout ce qui eſt dans ce paſſage ſoit vrai, car ſelon Paterculus (c) on confera cette commiſſion deux ans avant que Pompée en obtint une ſemblable. Or Pompée l'obtint l'an de Rome 686. & l'on ne trouve aucun Cotta dans le Conſulat qu'en remontant juſques à l'année 679. D'ailleurs ſelon Paterculus cette grande autorité fut donnée à Marc Antoine Preteur, qui mourut dans ſa preture ſelon l'épitome (d) de Tite Live, après avoir très-mal reüſſi à faire la guerre aux habitans de l'Ile de Crete, environ l'an 682. Ainſi ou la chronologie de Paterculus, ou celle des ſommaires de Tite Live nous trompent.

(F) *D'avoir conſpiré avec Catilina. . . . . Il fut le plus emporté.*] Ce fut lui que l'on deſtina au meurtre de Ciceron. (e) *Cethegus Ciceronis januam obſideret, cumque vi aggrederetur. . . . . Inter hæc parata atque decreta, Cethegus ſemper querebatur de ignavia ſociorum: illos, dubitando, & dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere; facto, non conſulto, in tali periculo opus eſſe; ſeque, ſi pauci adjuvarent, longurionibus aliis, impetum in curiam facturum. Natura ferox, vehemens, manu promtus erat: maximum bonum in celeritate putabat.* Il avoit raiſon de croire qu'il faloit uſer de promtitude, car ſi dans preſque toutes les afaires d'importance il faut éviter de ne perdre point ſon tems à deliberer, cela eſt ſur tout neceſſaire dans une conſpiration. Pour peu qu'on ſoit lent à l'executer, il ſe trouve quelque faux frere qui la denonce afin d'obtenir ſon pardon, & une ample recompenſe. Il eſt vrai auſſi qu'on peut gâter tout par la precipitation. Les aſſociez que Catilina laiſſa dans Rome, ne ſe reſſembloient guere; les uns n'avoient pas aſſez de lenteur, les autres en avoient trop. Cethegus étoit des premiers; Ciceron à cauſe de cela ne le craignoit point. *Quem quidem ego cum ex urbe pellebam*, dit-il (f), *hoc providebam animo, Quirites, remoto Catilina, nec mihi eſſe P. Lentuli ſomnum, nec L. Caſſii adipem, nec C. Cethegi furioſam temeritatem pertimeſcendam.* Quelques-uns (g) croient que ce Cethegus eſt le même qui eut recours à la clemence de Sylla; mais je ne croi pas qu'ils aient raiſon, car s'il eût eu part aux troubles énormes, & aux maſſacres que la faction de Marius fit dans Rome, on n'eût point paſſé cela ſous ſilence, lors qu'on parle de ſon voiage d'Eſpagne, & de la bleſſure de Metellus Pius. (h) *Quis de C. Cethego, atque ejus in Hiſpaniam profectione, ac de vulnere Q. Metelli Pii cogitat, cui non ad illius pœnam carcer ædificatus eſſe videatur?* Caton, ſi je ne me trompe, a eu égard à ce voiage lors qu'il dit (i) que Cethegus en conjurant avec Catilina, fait la guerre à ſa patrie une ſeconde fois. Quiconque aura lu ceci entendra ſans peine cet endroit de Juvenal:

Quis (k) caſtum terris non miſcreat, & mare cœlo
Si ſur diſpliceat Verri, homicida Miloni
Clodius accuſet mœchos, Catilina Cethegum?

(G) *Une maniere particuliere de s'habiller.*] Vous la trouverez expliquée dans la note de Mr. Dacier ſur ce vers d'Horace. (l) *Fingere cinctutis non exaudita Cethegis.* (m) „ Il repreſente icy les Cethegus comme des hommes mâles & laborieux, qui avoient retenu dans leurs habits l'ancienne maniere de leurs peres, leſquels mepriſant la tunique, comme trop emmaraſſante, ne portoient qu'une eſpece de tablier qui leur ſervoit de caïçon depuis la ceinture en bas; & mettoient là-deſſus leur toge, de maniere que le pan qu'ils jettoient ſur l'epaule gauche, & qui paſſoit derriere le dos, venoit faire la ceinture, & laiſſoit le bras droit tout nud; & c'eſt ce qu'on appelloit proprement *cinctus Gabinus*, qui étoit ordinaire aux Conſuls & aux Preteurs, quand ils faiſoient leurs fonctions. „ Que ce fut le propre de cette famille, nous l'aprenons de Silius Italicus.

Parebas (n) legio audaci permiſſa Cethego
. . . . . .
Ipſe humero exertus, GENTILI MORE parentum
Difficili gaudebas equo, roburque juventæ
Flexu compedis duro exercebas in ore.

La note de Dauſquetius ne nous ſera pas inutile. *Cethegis*, dit-il (o), *amicum expapillato brachio depugnare, notum illius Lucani,*

- - (p) Exertique manus veſana Cethegi.

Ut eum barbaries calonumque tumultus exhiberent, ſubſtrictiores erant. Inde Horat.

- - Cinctutis non exaudita Cethegis.

Ubi Porphyrio à cinctu qui tunicæ aptatus eſſet infra pectus. *Acrone melius explosâ Horatium. Inter olim Exſtati dicebantur.*

(A) *En 1516.*] Boiſſard qui avoit eu avec lui des liaiſons très-étroites, n'a pu neanmoins nous aprendre ni le mois, ni le jour de ſa naiſſance. Il s'enfonſa ſi exactement qu'il voulut même ſavoir l'heure, afin de la marquer dans ſon éloge comme le pratiquent (q) les Allemans. Mais il ne put deterrer ſinon que l'on avoit oui dire aux parens & aux voiſins, que Chabot naquit l'an 1516. (r) *Fando tantum à propinquis multisque vicinis eſt receptum, ipſius ortum ſub 1516. cecidiſſe.* Notez qu'il y a des gens (ſ) qui lui donnent pour vrai nom *Gualtherius* & non pas *Chabotius*. Il eſt pourtant plus connu ſous ce dernier, qui étoit celui de ſa mere, que ſous l'autre qui étoit celui de ſon pere.

(B) *Fut l'explication d'Horace.*] Son commentaire eſt d'une methode peu commune. Il contient l'analyſe du texte tant ſelon les regles de la Grammaire, que ſelon celles de la Rhetorique & de la Logique. Je repeterai ici ce que j'ai dit dans le Projet, à l'occaſion d'un paſſage que l'on peut voir ci-deſſus (t), & qui eſt un peu bien brouillé. Pareils deſordres ſe trouvent ſouvent dans ce commentaire de *Petrus Gualtherius Chabotius* ſur Horace de l'edition de 1615. *in folio*. Il ne faut point les imputer à l'Auteur, qui étoit un fort ſavant homme, & qui a travaillé ſur ce poëte non ſeulement avec une longue & une forte aplication, mais auſſi avec une methode fort ſinguliere & très-utile. Le mal vient de ce qu'aiant vécu 9. ou 10. ans, depuis qu'il eut publié à Bâle ſon commentaire en 1587. il ramaſſa continuellement des remarques pour une ſeconde édition, ſans avoir pu effectuer ſon deſſein. Après ſa mort Jaques Graſſerus aiant en main ces recueils, les inſera en leur place le mieux qu'il put dans l'édition de l'an 1619. Mais n'aiant pas toûjours diſcerné, comme l'Auteur auroit fait lui-même, les citations d'avec les remarques que Chabot y ajoûtoit, il nous a donné aſſez ſouvent comme citation d'un ancien, la penſée de Chabot. Ailleurs

(a) Id. in Orat. pro Cluentio fol. 113. A.

(b) Aſcon. Pedian. in Verrin. p. m. 113.

(c) Vell. Paterculus lib. 2. c. 31.

(d) Epitome Liviana 97.

(e) Salluſtius de bello Catilin. p. m. 114. 115. Voiez auſſi Ciceron Orat. 3. in Catilinam & Orat. pro Sylla.

(f) Cicero, Orat. 3. in Catilinam fol. 139. A.

(g) Voiez le Commentaire variorum ſur Salluſte p. 41, 163. edit. Lugd. Batav. 1654.

(h) Cicero, Orat. pro Sylla, fol. 161. B.

(i) Ignoſcite Cethegi adoleſcentiæ niſi iterum jam patriæ bellum infert. Salluſt. ubi ſupra pag. 163.

(k) Juven. Sat. 2. v. 25.

(l) Horat. de arte poëtica v. 50.

(m) Dacier ſur l'art poëtique d'Horace pag. 120. 121. édit. de Holl.

(n) Silius Italicus lib. 8. pag. m. 374.

(o) Dauſquetius in Silium Italicum pag. 376.

(p) Lucain dit cela Pharſ. lib. 2. v. 543. en parlant du complice de Catilina. Ajoûtez qu'il dit lib. 6. v. 794. nudique Cethegi.

(q) Beland Des-Maretz, Epiſt. Philoſ. 25. l. 2. les en blâme. Il dit que telles choſes ne ſont bonnes à dire que touchant les Rois, ou les perſonnes éminentes.

(r) Boiſſ. in iconibus.

(ſ) Draudius ubi infra, & l'épitome de la Bibliotheque de Geſner.

(t) Pag. 833. remarque G.

Digitized by Google

Il repandit ſur ce poëte tous les fruits de ſes études. C'étoit un homme de bonnes mœurs, & qui ſuporta patiemment trois fois le pillage de ſon bien pendant les deſordres des guerres civiles. Il ſe plut toûjours à une vie fort (C) ſolitaire, & vécut plus de 80. ans *. Il mourut environ l'an 1597. J'ai lu en bon † lieu qu'il avoit été Profeſſeur dans l'Univerſité de Paris; mais le ſilence de Boiſſard me fait douter de cela.

CHAM, le plus (A) jeune des trois fils de Noé. On ne ſait de lui autre choſe ſinon qu'il alla dire à ſes freres qu'il avoit vu Noé tout nu dans ſa tente ‡. Sur ce fait unique on a bâti je ne ſai combien de groteſques; un peu de levain a fait lever en cette rencontre une énorme quantité de pâte. On a cru que puis que Cham fit paroître tant d'indiſcretion envers ſon pere, c'étoit une ame maudite, qui avoit commis toutes ſortes d'abominations. On le fait (B) l'inventeur de la Magie, & l'on conte bien des choſes là-deſſus: on veut qu'il ait donné un exemple d'incontinence (C) peu édifiant, c'eſt-à-dire, qu'il ait engroſſé ſa femme dans l'arche même. Il y en a qui diſent que la faute qu'il commit envers ſon pere, fut infiniment plus atroce que l'on ne la repreſente dans la Sainte Ecriture. Les uns veulent qu'il l'ait (D) châtré; les autres qu'il

* *Tiré de Jean Jaques Boiſſard* in Iconibus virorum illuſtrium.

† *Dans la Preface de la Methode Grecque de Dom Lancelot p.* 22.

‡ *Geneſ. c.* 9. *v.* 22.

leurs on ſent bien que les reflexions de l'Auteur n'avoient été que comme une premiere vuë, que l'on écrit ſur ſes recueils afin qu'elle n'échape pas à la memoire, & qu'on s'attend d'éclaircir avant que de la publier. Mais quand un autre homme tombe là-deſſus, il ne ſent pas toûjours ce qui y manque. Il ne faut donc pas s'étonner ſi les Ouvrages poſthumes, augmentez ſur les memoires informes des Auteurs, ſont defectueux. Les fautes d'impreſſion ſont trop frequentes dans ce commentaire, & les expreſſions Françoiſes que l'Auteur y parſemoit, pour mieux faire entendre à ceux de ſa nation celles d'Horace, y ſont preſque toûjours defigurées. Il eſt ſurprenant que Draudius n'ait eu nulle connoiſſance ni de l'expoſition analytique d'Horace publiée par Chabot à Paris en 1582. *in* 8. comme un extrait du grand commentaire, ni des deux éditions de ce commentaire. Il a (a) ſeulement parlé d'une lettre que Chabot avoit écrite ſur ſon état, & ſur la vie qu'il avoit menée. On peut auſſi s'etonner que le Theatre de Paul Freherus, où l'on voit un abregé de la vie de Chabot, ne faſſe mention que de la petite analyſe d'Horace. C'eſt une grande abſurdité que de dire (b) que Chabot a copié preſque tout entier le commentaire de Torrentius ſur Horace, car Chabot n'étoit plus en vie quand ce commentaire fut imprimé en (c) 1607.

(a) *Draudius, bibliotheca claſſica pag.* 1088. *& 1189. edit.* 1625.

(b) *On le dit pourtant dans la* Decas Decadum *d'Albert Fabri n.* 99. *imprimée à Leipſic* 1589.

(c) *Valere André Bibl. Belg. pag.* 610.

(C) *Il ſe plut toûjours à une vie fort ſolitaire.*] Il étoit ſi ſobre qu'au pied de la lettre il ne mangeoit que pour vivre: cela fut cauſe que même dans ſa jeuneſſe il ne voulut jamais ſe trouver à de grans repas. (d) *Tale porro temperantiæ ſtudium extitit illi cauſa, cur ſemper vel juvenis intereſſe ſodalitatibus epulisque amplioſ ſimis pertinaciter recuſarit.* On ne le vit preſque jamais aux places publiques, ni aux promenades, où ſe rendent tant de gens pour debiter, ou pour aprendre des nouvelles (e). En un mot il vécut dans un grand éloignement des plaiſirs du monde, ſans femme, ſans ſociete, ſans promenades, ſans feſtins. Ce qui ne procedoit pas d'humeur miſanthrope, mais de quatre infirmitez corporelles, qui étoient *crebra meiſeos erexis, audiendi gravitas, mandendi imbecillitas, frequens alterquatio deambulandi & conquieſcendi propter ramices inguinum* (f). Cela ne l'empêcha point de vivre plus de 80. ans.

(d) *Boiſſardus in iconib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(A) *Le plus jeune des trois fils de Noé.*] Cela eſt clair & inconteſtable, puis que l'Ecriture (g) marque expreſſement, après avoir recité l'action de Cham, que *Noe éveillé de ſon vin ſut ce que ſon fils* LE PLUS PETIT *lui avoit fait.* Et neanmoins une infinité de commentateurs ſoutienent que Cham étoit le ſecond des fils de Noé: ils preferent à une declaration auſſi nette que celle-là les paroles où les trois freres ſont rangez de cette façon, (h) *Sem, Cham & Japheth:* & pour éluder le verſet 24. que je cite, il y en a qui pretendent que l'Ecriture ne parle point là de Cham, mais de Chanaan petit-fils de Noé. D'autres pretendent que Cham n'a été apellé le plus petit ou le plus jeune, qu'à cauſe que ſa conduite étoit moins prudente que celle de ſes autres freres (i). N'eſt-ce point ouvrir la porte à des gloſes qui ſeroient capables d'obſcurcir les expreſſions les plus claires de l'Ecriture?

(g) *Geneſe chap.* 9. *v.* 24.

(h) *Ibid. v.* 18. *& paſſim alibi.*

(i) *Heidegger*, Hiſtor. Patriarchar. exercitat. 20. *n.* 4. *nomme quelques Auteurs de ces divers ſentimens.*

(B) *On le fait l'inventeur de la Magie.*] En ce ſens que ce fut lui ſeul qui la conſerva, & qui la fit paſſer dans le nouveau monde. C'eſt ainſi que j'apelle les deſcendans de Noé. Du reſte ce ne fut point Cham qui inventa cette noire ſcience: ce furent les Anges amoureux du ſexe (k) qui l'enſeignerent aux hommes; mais comme Cham n'oſa point porter avec lui dans l'arche les livres qui concernoient cette matiere, il en grava les principaux dogmes ſur des corps très-durs qui pouvoient reſiſter aux eaux du deluge: il cacha ſoigneuſement ce threſor, & après qu'on fut ſorti de l'arche il le retira du lieu où il l'avoit mis. On lit ces fadaiſes dans Caſſien: *Quantum*, dit-il (l), *antiqua traditione ferunt Cham filius Noë, qui ſuperſtitioſis ipſis, & ſacrilegis fuit artibus & prophanis infectus, ſcitus nullum ſe poſſe ſuper eis memoriale librum in arcam prorſus inferre, in quam erat una cum patre juſto, & ſanctis fratribus ingreſſurus, ſceleſtas artes, & prophana commenta diverſorum metallorum laminis, quæ ſcilicet aquarum non corrumperentur injuria, & durioſſimis lapidibus inſculpſit. Quæ diluvio peracto, eadem quæ illa celaverat curioſitate perquirens, ſacrilegiorum ac perpetuæ nequitiæ ſeminarium tranſmiſit ad poſteros.* On pretend que Miſraim fils de Cham aprit de ſon pere tous ces abominables ſecrets, & qu'ainſi les ſectateurs de cette ſcience regarderent Cham comme leur premier fondateur, & le nommerent Zoroaſtre, c'eſt-à-dire l'autre vivant, & l'honorerent comme un Dieu (m). Voïez ci-deſſous la remarque E.

(k) *Voïez Bochart ubi infra.*

(l) *Collat. 8. cap.* 21.

(m) Chamum eumdem eſſe volunt cum Zoroaſtre Mago. Hujus ſententiæ primus author quod quidem ſciam eſt Pſeudoclemens, qui libro 4. recognitionum Magum ſcribit hominibus ante diluvium à mulieroſis illis Angelis traditam Ægyptiorum conditorem Miſraimum didiciſſe à Chamo patre, & Chamum à poſteris hujus artis admiratoribus Zoroastrem, ſeu vivum aſtrum, propterea ſuiſſe dictum & pro Deo habitum. *Bochart. Geograph. ſacra l.* 4. *cap.* 1.

(C) *Un exemple d'incontinence peu édifiant.*] St. Ambroiſe trouve que les expreſſions de Moïſe nous portent à croire, que les fonctions matrimoniales furent ſurſiſes & ſuſpendues pendant qu'on vécut dans l'arche. C'étoit alors, diſent quelques Interpretes, qu'il faloit ſonger à la maxime que Salomon a publiée long tems après: (n) *A toute choſe ſa ſaiſon, & à toute affaire ſous les cieux ſon tems .... tems d'embraſſer, & tems de s'éloigner de l'embraſſement.* Le terrible jugement que Dieu exerçoit ſur le genre humain, ne devoit inſpirer à Noe & à ſa famille que des penſées de jûne & de penitence. *Qui* (Ambroſius) *etiam metuit eam in ingreſſu, quam in egreſſu arcæ, ſeorſum vires omnes ab uxoribus ſummari; ..s ex ipſa deſcriptione inſinuaretur perſeverans conjugum continentia ab ingreſſu ad egreſſum uſque: idque admodum verſimile eſt. Nam; ut ait Salomon*, Tempus amplexandi, & tempus longè fieri ab amplexibus ... *Et verò lachrymarum potus, & orationum id tempus fuit ad placandam divinam iram, horribilem in modum ſævientem* (o). Neanmoins c'eſt une opinion aſſés repandue que Cham ne ſe contint point, & que ſa femme devint mere de Chanaan dans l'arche même. On dit auſſi qu'a cauſe que Chanaan étoit le fruit d'une incontinence exercée hors de ſaiſon, il fut mechant. C'eſt lui, dit-on, qui s'aperçut le premier de la nudité de Noé, & qui en avertit ſon pere avec des airs de moquerie. Si cela étoit on comprendroit mieux pourquoi la malediction de Noé tomba ſur Chanaan, & non pas ſur Cham. Quand on demande à quelques Docteurs par quel motif ce Patriarche vint à connoître que c'étoit Cham qui avoit revelé ſa nudité, ils repondent qu'il l'infera de l'effronterie que Cham avoit eue de profaner l'arche en s'aprochant de la femme. *Conjecturam Hebræi commoſcentur ejuſmodi. Nempe Noachum in ipſa adhuc arca Chami libidinoſum animum arcam intempeſtiva Venere polluentis notaſſe. Hinc expergefactum ſtatim culpam indixiſſe hujus in eumdem conjeciſſe* (p). Rapportons par occaſion la reponſe que font d'autres: ils diſent que Cham dès qu'il eut repu ſa vue d'un tel objet ſouffrit des changemens extraordinaires ſur ſon corps. Les yeux lui devinrent rouges; ſes cheveux & ſa barbe furent brûlez; ſes levres ſe tordirent; il ſavoit ſi peu ce qu'il faiſoit, qu'il ſe depouilla tout nu, & marcha en cette poſture. Noé voiant toutes ces choſes, en conclut que c'étoit Cham qui l'avoit deshonoré. Mais quelques-uns veulent qu'il n'ait ſçu cela que par les lumieres de la prophetie. St. Chryſoſtôme eſt très-raiſonnable lors qu'il croit que Noé s'étant vu couvert d'un manteau qui ne lui apartenoit pas, demanda ce que c'étoit, & aprit de ſes deux bons fils comment la choſe s'étoit paſſée (q).

(n) *Eccleſ. ch.* 3. *v.* 11 *& ſ.*

(o) *Saliſmus to. 1. pag.* 290. *n.* 7. *Recité St. Ambroiſe de Noe & arca c.* 21.

(p) *Heidegger, ubi ſupra pag.* 617. *Il cite le Rabin Salomon Ephraim qui a dit que c'étoit la tradition de quelques maîtres.*

(q) *Voïez Heidegger ibid.*

(D) *Qu'il ait châtré* ſon propre pere.] Quelques Docteurs Juifs ont debité (r) qu'il ſe porta à cet acte violent,

(r) *Refert tenta R. Leon in cap.* 9. *Geneſeos apud Salianum t.* 1. *p.* 297.

Digitized by Google

qu'il l'ait rendu impuiſſant par (E) la vertu de quelques charmes magiques, les autres qu'il ſe ſoit plongé dans (F) l'inceſte avec la femme de Noé. Ce qu'il y a d'aſſez étrange c'eſt que l'Ecriture ne marque point que ce Patriarche ait rien fait à Cham; il ne lui dit pas même un mot de cenſure, il ſe contenta de maudire Chanaan fils de Cham; mais cette malediction n'étoit autre choſe qu'une prophetie des victoires que les deſcendans de Sem remporteroient ſur les deſcendans de Chanaan ſous Joſué, c'eſt-à-dire, ſept ou huit ſiecles après la faute de Cham. Voilà toute la punition de ce fils mal né: car c'eſt un conte chimerique que ce que l'on dit ordinairement qu'il devint noir, & qu'il communiqua ſa noirceur à ſes deſcendans, ce qui dure encore dans tous les peuples d'Afrique. Il y a beaucoup d'aparence qu'il s'établit en Egypte *, & qu'il y fut adoré après ſa mort ſous le nom de Jupiter Hammon. On a repondu de plaiſantes choſes † à la queſtion, comment Noé ſut que Cham en avoit ſi mal uſé envers lui. Mr. Moreri n'a pas dû dire ni que Cham ſe moqua de Noé en le voiant nu, ni que Chanaan fut le premier qui s'aperçut de la nudité de Noé, & qu'il alla dire à ſon pere ce qu'il avoit vu, car l'Ecriture ni aucun Auteur qui ait pu ſavoir la choſe n'ont rien dit de tout cela. Si Mr. Moreri nous eût donné ces deux faits pour la conjecture de quelques commentateurs, on ne pourroit pas le reprendre; mais il les donne comme une partie de l'hiſtoire de Cham copiée de l'Ecriture. C'eſt là le mal.

(a) *Salianus ibid.*

(b) *Entretiens ſur les ſciences ſecretes p. m. 204.*

(c) *Ibid. pag. 206.*

(d) Nactus oportunitatem cum Noa pater maduſſet, jaceret, illius virilia comprehendens taciteque ſubmurmurans, carmine magico patri illuſit, ſimul & ſterilem perinde atque caſtratum effecit, neque deinceps Noa fœmellam aliquam fœcundare potuit. *Beroſus l. 3. p. m. 80.*

(e) At verò Chem cum pudice corrumperet mortale genus aſſerens & re ipſa exequens congrediendum eſſe ut ante inundationem, cum matribus, ſororibus, filiabus, maſculis, brutis & quovis alio genere, ob hoc ejectus à Jano piiſſimo & caſtimonia atque pudicitia refertiſſimo. *Id. ibid.*

(f) *Apolog. pour les grans hommes l. 1. ch. 8. pag. m. 153.*

CHAMIER (DANIEL) l'un des plus grans Theologiens du parti des Reformez, étoit né en Dauphiné. Il fut long tems Miniſtre à Montellimart †, d'où il paſſa l'an 1612. à Montauban, pour y être Profeſſeur en Theologie. Il y fut emporté d'un coup (A) de canon pendant

* *Voiez Bochart Geograph. ſacra l. 4. cap. 1.*

† *Voiez la remarque C.*

‡ *Hiſtoire de l'Edit de Nantes t. 2. p. 86. Voiez la remarque D.*

lent, afin d'empêcher que Noé ne lui donnât de nouveaux freres. Faloit-il qu'il craignît que ſa portion dans le partage de tout le monde ne fût trop petite? Des gens graves ont pris la peine de refuter cela fort ſerieuſement par ces paroles de l'Ecriture: *Noé éveillé de ſon vin ſut ce que ſon fils le plus petit lui avoit fait.* Si l'on eût fait ſur lui, diſent-ils, une operation auſſi douloureuſe que celle dont il eſt queſtion, il n'auroit pas attendu à ſe reveiller qu'il eût pu cuver ſon vin; la douleur l'auroit éveillé bien vite, & il auroit ſurpris le maltaiteur ſur le fait même, & n'auroit pas eu beſoin de demander qui c'étoit. *Id Scriptura ſatis refellit, quæ ait Noë cum ex vino evigilaſſet didiciſſe quæ fecerat ei filius ſuus. At non evigilaſſet è vino, conſumptis ſcilicet vaporibus, ſed ingenti dolore ſomnum excuſſus fuiſſet, nec opus fuiſſet diſcere quid feciſſet Cham, ſed eum in ipſo facinore deprehendiſſet (a).* C'eſt ici que Meſſieurs les Ebraiſans triomphent, ils pretendent qu'on ne ſauroit plus nier que tous les Dieux des Paiens n'aient été pris de la tradition Judaique. Ne voiez-vous pas, diſent-ils, que Noé eſt le Saturne des Paiens, & que le conte que font les poëtes que Jupiter châtra ſon pere Saturne, eſt tiré de l'avanture de Cham? Il faut que le Comte de Gabalis nous regale ici d'un morceau de ſa Comedie. Il ſupoſe (b) que Noé après le deluge ceda ſa femme Veſta au Salamandre Oromaſis Prince des ſubſtances igoées, & perſuada ſes trois enfans de ceder auſſi leurs trois femmes aux Princes des trois autres élemens. Cham, ajoûte-t-il, fut rebelle au conſeil de Noé, & *ne put reſiſter aux attraits de ſa femme*, mais ſon peu de complaiſance *marqua toute ſa noire poſterité: le teint horrible* des peuples qui habitent la Zone torride eſt la *punition de l'ardeur profane de leur pere .... Vous croyez, par exemple*, pourſuit-il (c), *que l'injure que Cham fit à ſon pere ſoit telle qu'il ſemble à la lettre; vrayement c'eſt bien autre choſe. Noé ſorti de l'Arche, & voyant que Veſta ſa femme ne faiſoit qu'embellir par le commerce qu'elle avoit avec ſon Amant Oromaſis, redevint paſſionné pour elle. Cham craignant que ſon pere n'allaſt encore peupler la terre d'enfans auſſi noirs que ſes Ethiopiens, prit ſon tems un jour que le bon Vieillard étoit plein de vin, & le chaſtra ſans miſericorde.*

(E) *Impuiſſant par la vertu de quelques charmes magiques.*] Le Beroſe de l'impoſteur de Viterbe nous aprend cette rêverie. Il dit que Noé ne pouvant ſouffrir les mœurs dereglées de ſon fils Chem, qui s'étoit aquis le ſurnom de Zoroaſt à cauſe de ſon attachement à la Magie, devint odieux à ce fils, & cela d'autant plus facilement qu'il avoit beaucoup de tendreſſe pour ſes autres fils plus jeunes que Chem. Celui-ci trouvant une occaſion de vengeance ne la laiſſa point échaper. Il empoigna (d) les parties naturelles de ſon pere cuvant ſon vin, & ſe mit à marmoter quelques paroles qui le rendirent impuiſſant pour le reſte de ſes jours. Ce ne fut pas neanmoins ce qui porta Noé à chaſſer ce fils; il le chaſſa pour ſes autres crimes. Ce malheureux enſeignoit qu'il faloit vivre comme on faiſoit avant le deluge, commettre toutes ſortes d'inceſtes & quelque choſe de pis, & il pratiquoit ſes leçons abominables (e). Que cela ne nous preoccupe point contre Cham, l'Auteur que je cite n'eſt qu'un tiſſu de fictions, & de chimeres. Les Rabins ne meritent pas plus de foi, lors qu'ils diſent ce qu'il leur plaît touchant la conduite de Cham. Conſiderez ces paroles de Gabriel Naudé; (f) Selon le Rabi Samuel (i) il fit à ſon pere „une choſe ſi vilaine & abomi„nable que je n'en veux rien dire de peur de heurter les „chaſtes aureilles, que ce qui fut dit autrefois par Laurens „Valle ſur la rencontre d'un mot de pareille vilenie & „ſignification, *malo ignorari quam me docente cognoſci.*„

(f) *Voiez le livre intitulé* Ephemeridum Philologiarum tomus, *dans le Journal de Leipſic, mois d'Octobre 1693. pag. 466.*

(E) *Dans l'inceſte avec la femme de Noé.*] C'eſt le ſentiment de Mr. van Hart, Profeſſeur aux langues Orientales dans l'Academie de Helmſtad. Il croit que l'injure que ce Patriarche reçut de Cham conſiſta dans l'infame temerité qu'eut ce fils brutal de coucher ou avec ſa propre mere, ou du moins avec ſa marâtre. Il prouve cette explication par divers endroits de l'Ecriture, où la phraſe *decouvrir la honte d'une femme* ſignifie coucher avec elle. Dans les mêmes endroits de l'Ecriture il eſt dit que la nudité ou la honte d'une femme eſt la nudité ou la honte de ſon mari, & par conſequent, ſelon ce ſtyle, avoir vu la nudité de Noé, eſt une façon de parler envelopée qui ſignifie avoir eu à faire avec la femme de Noé. Cet Auteur ſupoſe, 1. que Cham prit ſon tems pour faire ce coup lors que Noé cuvoit ſon vin. 2. Que quelcun s'étant aperçu de l'attentat, courut en donner avis aux deux autres fils de Noé. 3. Que ceux-ci indignez de l'affront ſanglant qu'on faiſoit au Patriarche, ſe tranſporterent ſur les lieux au plus vite, & qu'aiant ſurpris leur frere en flagrant delit, ils jetterent leurs manteaux ſur lui & ſur ſa complice. 4. Qu'ils firent rapport à leur pere de tout ce qu'ils avoient vu. 5. Que Noé fort en colere ordonna par ſon teſtament, que Chanaan qui devoit naître de ce commerce inceſtueux ſeroit entierement privé de la ſucceſſion (g). Ces hypotheſes ſont doctes & ingenicuſes, mais ſi une fois il eſt permis de ſupoſer que les narrations de Moiſe ſont ſi deguiſées, il eſt à craindre qu'on ne tranſporte cette methode juſques à l'Hiſtoire de la tentation, & de la chute d'Adam, comme quelques-uns ont oſé le faire.

(i) *In fortalitio fidei l. 3. p. 204.*

(A) *Il y fut emporté d'un coup de canon.*] Il y a des hiſtoriens qui diſent qu'il fut tué ſous les armes, c'eſt-à-dire, la pique à la main & cuiraſſé, & que dans le ſermon qu'il avoit prêché ce jour-là, il avoit repeté trois fois en finiſſant, ils n'entreront point. (b) *Chamierus ... quamquam propugnaculo tegebatur, tormentaria pila in fruſta diſcerpitur, vix agnito unde globus; & qua immiſſus; in utramque paratus homo audax, thorace ferreo, haſtaque ad manum veneret in hunc locum, additurus miſsi animos, poſtquam eadem mane die concione in templo pathetice habita, de regiis loqueus, finierat in hæc ipſa verba, qua diſtincta ter voce repetiverat, Non ingredientur.* La relation du ſiege de Montauban ne nous aprend pas qu'il eût pris les armes, mais ſeulement qu'il fut *emporté d'un coup de canon à l'entrée du baſtion du Paillas*, & qu'*en ſa predication du jour precedent ſur le 34. verſet du ch. 37. d'Eſaïe, il apliqua à Montauban la promeſſe de delivrance que fit le Prophete de la part de Dieu à Jeruſalem aſſiegée par Rabſaka General de l'armée de Sennacherib, repetant avec grande vehemence ces mots, non non ils n'y entreront pas, ils s'en retourneront par le chemin qu'ils ſont venus. De ſes amis lui ont oui dire*, ajoûte la relation, *qu'il croyoit mourir en ce ſiege d'un coup de canon. .... & ce Dimanche matin il prophetiſa par accident ce qui lui avint ſur le ſoir. Joſion ſon collegue lui demanda ſi ce n'eſtoit point à lui de preſcher à l'apreſdinée, nullement, dit-il, ne ſavez vous pas que c'eſt le jour de mon repos (i).* Les Ecrivains Catholiques ont terriblement gloſé ſur la mort de ce celebre Miniſtre, & en ont pris occaſion

(b) *Barthol. Grammondus, Hiſtor. Gallia l. 10. pag. m. 502.*

(i) *Siege de Montauban p. m. 155.*

dant le siege ‡ l'an 1621. On ne peut qu'être surpris de voir que personne n'ait fait sa vie. Il n'y a au monde que les François qui soient capables d'une telle negligence. Si Chamier étoit d'une autre nation, son histoire assez ample pour souffrir la reliure paroîtroit dans toutes les Bibliotheques, veu sur tout qu'il laissa des fils qui furent de sa profession, & dont la posterité est † encore dans le Ministere. Il n'étoit pas moins dans son parti Ministre d'Etat, que Ministre d'Eglise. On ne vit jamais un homme plus roide, plus (B) inflexible, plus intraitable par raport aux artifices que la Cour mettoit en usage pour affoiblir les Protestans. Ce fut, dit-on, lui qui (C) dressa l'Edit de Nantes. Il fut honoré de diverses (D) deputations, & il presida à quelques * Synodes. Le tems qu'il donna aux affaires politiques du parti ne l'empêcha point de devenir fort savant. Il en a donné des preuves dans sa dispute (E) contre le Pere Coton, & dans (F) ses livres. La pensée de ceux qui le font chef de parti, chef des Metaphoristes,

‡ *Le 16. d'Octobre.*

† *On écrit ceci en 1694.*

* *Entre autres au National de Gap. l'an 1603.*

de le decrier comme un boutefeu qui ne se contentoit pas de prêcher la rebellion, mais qui paioit d'exemple, & qui endossoit le harnois; sans considerer, disent-ils, que comme il n'est pas permis aux Laïques de mettre la main à l'encensoir, il ne doit pas être permis aux Ministres de l'Evangile de mettre la main à l'épée. On leur repond, comme pour Zuingle, qu'il leur est permis d'aller aux coups pour recommander à Dieu la cause, & pour consoler & fortifier ceux qui ont besoin de ce secours.

(B) *On ne vit jamais un homme plus roide.*] L'historien de l'Edit de Nantes caracterise heureusement l'esprit de Chamier. *Il se morfondoit à la Cour*, dit-il (a), *où la Synode de la Rochelle l'avoit deputé . . . . après six mois de sejour il n'avoit pu encore obtenir l'honneur de parler au Roi. Sa personne n'étoit pas agreable, parce qu'il étoit de ces (b) fous du Synode que le Roi n'aimoit pas: de ces têtes dures que rien ne flechit: de ces cœurs inaccessibles aux craintes & aux esperances qui sont les plus fortes machines de la Cour.* Il avoit dit dans un autre lieu (c) en parlant des Deputez sur l'affaire de l'Edit de Nantes, que *Chamier étoit un des plus roides, & à cause de cela aussi odieux à la Cour qu'il étoit consideré des Eglises.* Nous dirons dans la remarque B de l'article *Ferrier* qu'en 1611. à l'assemblée de Saumur il fut le chef de ceux qui vouloient qu'on disputât le terrain à toute rigueur, & jusqu'à un pouce de terre eu égard à l'Edit de Nantes. Mais si vous voulez conoître l'humeur de Chamier & de ses semblables, lisez ce que d'Aubigné en a dit d'un style un peu goguenard. *Or il a paru plus d'effronterie à ces gens*, dit-il (d), *au dernier traité de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniâtres ont impudemment resisté, non seulement aux plus honnêtes deputés que le Roi put choisir en son Conseil d'Etat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leur party, lors que considerans les affaires du Royaume, ils les vouloient ployer à quelques honnêtetés. Vous voyez paroître d'entre eux un au front d'airain qui respondoit franchement; ces propositions ne respondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: la Vauere s'avance, & dit en expliquant, cela s'apelle, Messieurs, trahir les Eglises de Dieu. Toute ces jours M. de Villeroy, qui conoit comment lui avec Messieurs de Rosny & de Thou, & autres, s'étans abouchés avec quatre de ces mal-honnêtes gens, cependant que Calignon de la part du Roi vouloit adoucir ces esprits par son bien dire, le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloient à la moustache & à la bouche de l'orateur: son donna dans l'œil de Rosny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de lui.*

(C) *Ce fut, dit-on, lui qui dressa l'Edit de Nantes.*] J'ai lu cela dans une epitre dedicatoire de Varillas. *Comme l'heresie*, dit-il (e), *est en possession de ne trouver jamais de seuretez qui lui paroissent suffisantes*, le Calvinisme *avoit obtenu par ses importunitez que tout ce qu'il y avoit d'avantageux pour son parti dans les Edits* de Pacification *fût renfermé dans celui de Nantes. Le plus habile de ses Ministres Daniel Chamier avoit eu la commission de le dresser. *Il y avoit employé trois mois entiers, & s'étoit vanté de n'avoir rien oublié de ce qui servoit à l'affermissement du repos de sa Secte.*

(D) *Il fut honoré de diverses deputations.*] Ce que Mr. Varillas vient de nous dire est peut-être faux, mais il est certain que Chamier fut une des principales têtes des assemblées des Reformez, où la derniere pacification avec Henri IV. fut discutée, & concluë. La Trimouille, Du Plessis, d'Aubigné & lui furent choisis, (f) *Pour conferer sur le tapis les matieres qui n'eussent pu, sans trop de confusion, estre digerees par le corps de l'assemblée qui estoit lors de 70. testes, & quelquefois de 80.* Il ne parut pas moins dans l'assemblée de Saumur l'an 1611. (g) *Il y avoit la premiere voix par la charge d'Adjoint au President, & comme il entendoit les affaires, la conclusion dependoit à peu près du tour qu'il leur donnoit en opinant.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles nous aprend un fait qui est digne d'être raporté. *On s'avisa*, dit-il (h), *de lui faire une affaire personnelle, pour le degoûter des Assemblées où il étoit trop autorisé. Le Consistoire de Montelimar, où il étoit Ministre, prit le tems de son absence & de sa deputation, pour donner sa place à un autre. Cela se fit sans le consulter, & sans l'entendre; par je ne sai quelles intrigues où il est vraisemblable que Lesdiguieres avoit part, puis que cela se faisoit dans sa Province, sous ses yeux, & dans une ville où il pouvoit ce qu'il vouloit. Mais pour rendre l'injure encore plus odieuse, le Consistoire envoya fouiller chez lui; & remua toute sa Bibliotheque avec assez de violence, sous pretexte de reprendre des papiers qui appartenoient à l'Eglise. La conduite du Consistoire avoit quelque chose de si choquant, & où il paroissoit tant de mepris pour la personne de Chamier, qu'il en fut fort offensé, d'autant plus que son interêt y étoit blessé comme son honneur . . . Il en porta ses plaintes à l'Assemblée comme d'un outrage qui passoit de lui jusqu'à elle, & parut tout prêt à partir de Saumur pour aller chez lui donner ordre à ses affaires. C'étoit justement ce que la Cour auroit demandé, pour affoiblir d'une bonne tête le party dont elle craignoit la resistance . . . mais on arrêta Chamier en lui faisant justice. L'Assemblée le maintint dans le Ministere à Montelimar.* Je trouve (i) qu'il avoit quitte cette Eglise l'an 1606. pour aller professer la Theologie dans l'Academie de Die. Je ne sai point la raison qui l'obligea à retourner à son premier poste.

(E) *Sa dispute contre le Pere Coton.*] Je raporterai ce qu'en dit un Auteur moderne bon Protestant. Chamier avoit eu à Nimes en l'année 1600. une conference avec ce Jesuite, (k) „ dont chacun s'étoit vanté à „ l'ordinaire d'avoir eu tout l'avantage. La verité est „ que le Jesuite avoit ébloui les auditeurs par des di„ gressions eloquentes, qui faisoient perdre de vuë à „ tout moment le sujet de la dispute, & que Chamier „ plus solide & plus Scolastique avoit obligé par ses „ argumens le Jesuite à se sauver par cet artifice. Ceux „ même qui ont écrit la vie de ce Jesuite en disent „ assez, pour faire conoître que la secheresse de Cha„ mier auroit deconcerté leur Heros, s'il n'avoit pa„ ré le coup par des discours éloquens & hors d'œu„ vre qui ne lui coûtoient rien.„

(F) *Et dans ses livres.*] Son traité *de Oecumenico Pontifice*, & ses lettres Jesuitiques meriterent l'estime de Scaliger (l). On se plaignit aigrement qu'il eût publié avec les gloses & les remarques les lettres de quelques Jesuites. (m) *Si on traite doucement les Ministres c'est les inviter à faire pis, & leur donner occasion de tourner le sucre en poison. On l'a veu ces ans passez ez Ministres de Dauphiné, specialement en Chamier, à qui le P. Coton, & le P. Ignace Armand avoyent escrit preuement de quelque poinct de la foy, par maniere de conference avec lettres pleines d'humanité: comment s'en est-il aidé? Il les a faict imprimer sans leur sceu & contre leur intention; & y mettant ses gloses a exposé en public ce qu'ils avoient communiqué à luy seul, qui est un affront perfide, car on eferit plusieurs choses en privé, qu'on ne voudroit si facilement mettre au jour.* Mais le bel endroit de Chamier en qualité d'Ecrivain, est sa *Panstratie Catholique*, ou *ses guerres* (n) *de l'Eternel.* Il y traite doctement les controverses des Protestans & des Catholiques Romains, & s'attache particulierement à refuter Bellarmin. Cet Ouvrage contient quatre volumes *in folio*, & n'est pas complet. Il y manque la controverse de l'Eglise qui est une vaste matiere, & qui auroit fait le 5. tome. La mort de l'Auteur l'empêcha d'y travailler. Voici ce qui fut écrit de Geneve (o) touchant cette Panstratie l'an 1606. „ Monsr. Chammier travaille fort aux controverses. S'il „ poursuit selon ses commencemens, & il trouve im„ primeurs à poste il nous donnera autant de volumes que

(a) *Tome 2. p. 446. 447. ad ann. 1607.*

(b) *L'Auteur avoit dit p. 443. qu'il y avoit des gens au Synode que la Cour appelloit les fous du Synode parce qu'elle trouvoit qu'ils avoient la tête trop dure, & qu'ils pensoient trop fortement à leur sûreté.*

(c) *Pag. 253.*

(d) *Confession Catholique du Sancy l. 2. ch. 7. pag. m. 422. 423.*

(e) *Varill. epitre dedicat. du 1. tome de l'histoire de l'heresie.*

(f) *D'Aubigné Hist. univers. to. 3. livre 5. ch. 1. pag. m. 623.*

(g) *Hist. de l'Edit de Nantes to. 2. p. 55.*

(h) *Ibid. pag. 56.*

(i) *Simon Goulart Ecrivit à Scaliger. Voiez les épitres Françoises écrites a Scaliger l. 3. p. 447.*

(k) *Histoire de l'Edit de Nantes t. 1. p. 447.*

(l) Chamierus de Oecumenico Pontifice & epistolas Jesuiticas edidit, bona opera! O que Chamier écrit bien en Grec, & mieux que Coton. *Scaligerana pag. 48.*

(m) *Richesse ou lettre à un Gentilhomme de Provence, au devant de son Examen categorique de l'Anticoton.*

(n) *C'est le titre dont Mr. Saurin* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu to. 2. pag. 573. *s'est servi en citant Chamier.*

(o) *Par Simon Goulart à Joseph Scaliger. Voiez les lettres Françoises écrites à Scaliger l. 3. p. 445.*

Digitized by Google

riſtes (G), ne merite pas d'être refutée. Elle eſt plus abſurde que l'audace de ceux qui nous ont donné la Secte des prerendus Bezanites.

CHARLES-QUINT, Empereur & Roi d'Eſpagne, né à Gand le 24. de Fevrier fête de St. Mathias 1500. a été le plus grand homme qui ſoit ſorti de l'auguſte Maiſon d'Autriche. Il étoit homme de guerre & homme de cabinet: deſorte que ſe trouvant maître de tant de Roiaumes & de Provinces, il auroit pu ſubjuguer toute l'Europe, ſi la (A) valeur de François I. n'y eût aporté des obſtacles. Il y eut une concurrence continuelle entre ces deux Princes, dans laquelle la fortune ſe declara preſque toûjours contre la France; ce qu'il faloit attribuer en partie à la ſuperiorité de forces qui favoriſoit Charles-Quint, & en partie à la mauvaiſe conduite du Conſeil de France, où l'on faiſoit plus de fautes que la valeur des troupes Françoiſes n'étoit capable d'en reparer. Tout cela n'empêcha point Charles d'éprouver pluſieurs revers de fortune dans ſes expeditions contre la France. On pretend qu'il fut un de ces eſprits tardifs, qui ne promettent rien moins dans leur jeuneſſe que ce qu'ils ſeront un jour. On veut même que cela lui ait été fort (B) utile pour obtenir la preference ſur François I. par raport à la Couronne Imperiale. Quoi

(a) *Le Catalogue d'Oxford a mis 1606. c'eſt une faute à corriger.*

(b) *Voiez la table Chronographique du Pere Gaultier pag. 822.*

(c) *Gualter. tabula Chronog. p. m. 822.*

(d) *On n'a qu'à lire Casaubon, le P. Bouhours, Menage &c. dans leurs remarques ſur la Langue Françoiſe: on verra par la difference du propre & du figuré, que ce dernier ne ſignifie pas des objets moins effectifs que le premier.*

(e) Geminos duo fulmina belli Scipiadas, cladem Libyæ. *Virgil. Æn. l. 6. v. 843. Ammien Marcellin l. 24. c. 6. p. m. 409. a dit;* Longæ loquantur ætates Sophanem, & Amiſiam, & Callimachum & Cynægirum Medicorum in Græcia fulmina illa bellorum. *Lucrece l. 3. v. 1047. a fourni à Virgile cette penſée: voiez Mr. Drelincourt in Indice Achilleo pag. 44. n. 119. & pag. 46. n. 124.*

» que Baronius en ſes legendes ou lugendes Eccleſiaſ-» tiques qu'il ſurnomme *Annales*.» Ce Corps de Controverſe fut imprimé à Geneve l'an (a) 1626. Hadrien Chamier Miniſtre de Montelimart, & fils de l'Auteur le dedia au Synode National des Egliſes Reformées de France, comme un Ouvrage qui leur étoit dû non ſeulement à cauſe qu'il avoit été compoſé à leur priere, mais auſſi à cauſe qu'elles avoient repandu ſur Daniel Chamier diverſes gratifications pour l'encourager à ce travail, & qu'après ſa mort elles avoient fait ſentir à ſa famille les marques de leur liberalité, & avoient contribue aux depenſes de l'impreſſion. Benoit Turretin Profeſſeur en Theologie à Geneve donna ſes ſoins à l'impreſſion de la Panſtratie, & y mit une preface courte & bonne. On vit paroître à Geneve l'an 1643. un abrege de la Panſtratie, ſous le titre de *Chamierus contractus*. Frideric Spanheim eſt l'Auteur de cet abrege en un volume *in folio*. Ceux qui ſavent que la Panſtratie comprend quatre gros volumes, pourront-ils bien croire que l'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné ſache ce que c'eſt, lui qui a nommé cet Ouvrage *une penſtracie, ou diſcours ſur les points controverſez des deux religions?* C'eſt ainſi qu'on deſignera it un petit livre à mettre à la poche, celui par exemple que nôtre Chamier publia (b) contre le Pere Toloſain Abbé General de St. Antoine, ou les conſiderations qu'il publia en 1600. contre les avertiſſemens de Porſan.

On imprima à Geneve en 1653. ſon *corpus Theologicum*. C'eſt un petit *in folio* qui contient auſſi ſes *epiſtola Jeſuitica*.

(G) *Chef des Metaphoriſtes.*] Un Jeſuite nommé Jaques Gaultier, l'homme du monde qui s'eſt fait le moins de ſcrupule de multiplier les Sectes Proteſtantes, en a trouvé ſept dans les premieres années du 17. ſiecle. La premiere eſt celle des Metaphoriſtes, dont il n'attribue les erreurs qu'à Daniel Chamier. Il dit que la principale erreur des Metaphoriſtes, & celle qui leur a donné le nom qu'ils portent, conſiſte à dire que JESUS-CHRIST n'eſt pas proprement le Verbe & l'Image de Dieu le Pere, mais metaphoriquement. Il ajoûte que Daniel Chamier prononça diverſes fois ce blaſphême, dans la conference qu'il eut avec lui Jaques Gaultier au commencement de Janvier 1601. (c) *Hoc ſpeciatim mentio Januario anni 1601. notatum fuit in Danielem Chamierum Monſilienſi Miniſtro, quum illi mecum Alani eſſet diſceptatio, in qua ille non ſemel ſed multoties in pleno conſeſſu hanc ipſam blaſphemiam enunciavit, dictavit ſuaque manu ſcripſit.* Nous avons là un exemple de ce que peut l'entêtement: car en 1. lieu il n'y eut jamais parmi ceux de la Religion une Secte de Metaphoriſtes: jamais leurs Synodes n'ont eu rien à diſcuter ſur ce ſujet, ni avec de telles gens. En 2. lieu, où ce Jeſuite a-t-il apris que ce ſoit une hereſie, & un blaſphême de dire que les mots *parole* & *image* ne ſe prenent point au propre, mais au figuré, quand on les dit de J. CHRIST par raport à Dieu le Pere? Au propre le premier de ces deux mots ne ſignifie que l'action d'un homme qui parle; le ſecond ne ſignifie qu'une figure qui repreſente quelque corps. Il eſt bien certain qu'en ce ſens-là rien ne peut être ni la parole ni l'image de Dieu le Pere. Quoi donc, JESUS-CHRIST ne ſera le verbe & l'image de ſon pere qu'en figure? Voilà l'entêtement: eſt-on aveuglé par ſes prejugez, on s'imagine qu'il n'y a rien de (d) réel dans les metaphores, & l'on ne veut plus entendre raiſon. Celui qui a dit que les Scipions Africains etoient deux (e) foudres de guerre, ne leur a-t-il pas attribué tout ce qu'il y a de plus réel, de plus actif & de plus ſolide dans la vertu militaire? Il eſt neanmoins très-vrai qu'il s'eſt ſervi d'une metaphore, & qu'il faudroit être fou pour oſer nier que les Scipions ne ſont un foudre que par metaphore & au figuré. Un Auteur qui a eu place dans la remarque precedente, aſſûre fort gravement que Chamier (f) *a été l'un des principaux Sectateurs de la faction des Metaphoriſtes.* Combien de gens repeteront ce menſonge ſans s'informer de la choſe, ſans ſoupçonner que cette faction des Metaphoriſtes ſoit une chimere de Jaques Gaultier, & ſans ſavoir qu'eux & ce Jeſuite, & en general tous les Orthodoxes les plus rigides ſont Metaphoriſtes au ſens que Chamier l'étoit? J'ai dit ailleurs (g) quelque choſe contre l'illuſion ridicule de ceux qui ont tant groſſi la liſte des Sectes.

(A) *Si la valeur de François I. n'y eût aporté des obſtacles.*] Il fut preſque le ſeul qui s'oposa au torrent; & ſi l'on examine bien l'hiſtoire on trouvera que l'Empereur avoit ordinairement plus d'allier que François I. & bien loin que l'Angleterre ſongeât à tenir la balance egale entre ces deux Princes, elle ſe liguoit très-ſouvent avec l'Empereur. Ne ſait-on pas (b) qu'en 1544. Charles-Quint & Henri VIII. avoient deja fait entr'eux le partage de la France, & que leur Traité portoit qu'ils joindroient leurs armées devant Paris, pour ſaccager cette grande ville? Ils travaillerent à l'execution de ce projet en même tems, puis que tandis que l'Empereur fit une irruption en Champagne, les Anglois deſcendirent en Picardie. Voilà comment le Roi de France fut paié de toutes les mauvaiſes brigues dont il ſe ſervit, en faveur des amours de Henri VIII. pour Anne Boleln. Voilà comment l'eſprit ſouple de Charles-Quint ſut oublier (i) les affrons faits à ſa tante repudiée, & les promeſſes qu'il avoit faites à la Cour de Rome. On pretend que ce fut une des choſes que la conſcience lui reprocha dans la ſuite, & pour leſquelles il ſe retira du monde. (k) *Eſſe non pauca quæ Caroli vellicarent animum pietatis omnino non ſpurdum. Iciſſe fœdus cum Henrico Anglia Rege, à fidelium ſocietate, ajunt Pontificii, in Caroli gratiam expuncto. In quo ille & injuriam, quam ab Henrico acceperat, repuniatâ Catharina ſorore, Cæſaris materterâ: & conſtantiam promiſſi, nunquam ſe cum hæretico Rege, niſi is Pontificiæ dignitati ſatisfaceret, in gratiam rediturum; nimis quàm impotenter poſthabuerat atroci inexpiabilique in Gallum indignatione.* Ce que je vais dire eſt une choſe plus notable qu'on ne penſe. Charles-Quint avoit plus de forces que François I. & neanmoins par ſon adreſſe, ou parce qu'on ne trouvoit pas autant d'inconveniens à le craindre, qu'à craindre la ſuperiorité des François, il formoit des ligues en ſa faveur plus nombreuſes ordinairement que celles de ſes ennemis. Je dirai en paſſant que Brantôme a parlé avec trop de mepris des autres Princes qui s'opoſerent à l'ambition de Charles-Quint. *Sans notre grand Roi François*, dit-il (l), *voire ſans ſon ombre ſeulement, ces Empereur fût venu aiſement à ce deſſein. Et autant de petits Princes & Potentats qui s'y euſſent voulu oppoſer, il en eût autant abbatu comme des quilles, & leur puiſſance n'y eût eu pas plus de vertu, que celle des petits Diablotins de Rabelais, qui ne font que grêler les choux & le perſil d'un jardin: le Pape ne lui eut peu reſiſter, puis qu'il fut pris dans ſa forteresſe de Saint Ange pretendue imprenable.*

(B) *Lui ait été fort utile pour obtenir la preference.*] Il eſt certain qu'après la mort de l'Empereur Maximilien arrivée le 22. de Janvier 1519. François I. brigua aſſez hautement l'Empire, & qu'il acheta des voix qui après avoir touché le paiement ſe tournerent vers ſon competiteur. La gloire qui environnoit deja ce Monarque fut une des cauſes de ſon excluſion. » (m) Plus il paroiſſoit avoir de merite, plus on crai-» gnoit qu'il ne reduiſit les Princes d'Allemagne au » petit pied, comme ſes predeceſſeurs y avoient re-» duit ceux de la France; & s'il y avoit à redouter de

(f) *Allard, Bibliotheque de Dauphiné pag. 62.*

(g) *Dans l'article* Bezanites.

(b) *Mezerai, abregé chronol. to. 4. pag. m. 628.*

(i) *L'Empereur ne faiſoit point de ſcrupule d'avoir pour allié un Prince noirci des foudres de l'Egliſe, ennemi mortel du Saint Siege, & qui avoit traité ſi rigoureuſement ſa tante.* Ib. p. 620.

(k) *Famianus Strada de bello Belg. dec. 1. lib. 1. p. m. 19.*

(l) *Brantôme Capit. étrangers, to. 1. pag. 24.*

(m) *Mezerai ubi ſupra pag. 493.*

Quoi qu'il eût un * habile precepteur, il n'aprit que peu † de Latin; il reüssit beaucoup mieux aux langues vivantes. Il avoit la Françoise tellement (C) en main, qu'il s'en servit pour composer ses propres Annales. On pretend neanmoins qu'il estimoit (CA) plus l'Espagnole. Il a harangué en certaines occasions; mais il s'oublia d'une terrible maniere (D) dans la harangue qu'il pro-

* *Il a été Pape sous le nom d'Hadrien VI.*

† *Voiez la remarque E de l'article d'Hadrien VI.*

(a) *Ci-dessus pag. 265. col. 2. & p. 544. col. 2.*

(b) *Biblios. Belg. pag. 123.*

(c) Egli stesso il predetto Imperator Carlo Quinto era venuto scrivendo in lingua Francese gran parte delle cose sue principali, come gia di molte delle sue proprie fece il primo Cesare, & che s'aspetta di hora in hora d'haverle in luce fatte Latine da Guglielmo Marindo. *Ruscelli, lettre à Philippe II. parmi les lettres des Princes, tom. 3. fol. 219.*

(d) *Brantome ubi supra pag. 42.*

(e) C'est celle de Ruscelli que j'ai citée.

(f) *Ghilini, teatro parte 2. pag. 51.*

(g) *Bouhours Entretien 2. d'Ariste & d'Eugene, p. m. 82.*

(l) *Perroniana (au mot langue.)*

(2) *Strada, de bello Belgico, lib. 1.*

(b) *Brantome ubi supra p. 19.*

(i) *Bouhours ib. pag. 81.*

(k) *Melch. Adam. in vitis Jurisconf. p. 81.*

(l) C'étoit *Joan Langus Ambassadeur de Ferdinand en Pologne.*

(m) *Gaspar à Reies elysio jucund quaest. campo quaest. 55. sub fin. p. m. 695.*

(3) *In mensa Theophilos. pag. 2.*

(n) *Voiez la Motte le Vayer, problèmes sceptiques ch. 15. à la page 259. du 13. tome.*

(o) *Memoires de Guillaume du Bellai, l. 5. p. m. 506.*

(p) *Ibid. pag. 507.*

(q) Zenocarus in Caroli vita etiam magnificentius scribit Carolum ad ducilum Gallum provocasse septem oblatis optionibus, ut mari vel terra, vel flumine, equo vel pedibus, colle vel planitie inter se decertarent. *Spondanus ad ann. 1536. n. 7.*

(r) *Du Bellai ib. pag. 508.*

(s) A'γειδο, ὠσὸν ἐν ὑπ-ὸ φίλην ἴχνος ἰδέλθω; Atrida, quale verbum fugit ex septo dentium? *Iliad. l. 4. v. 350.*

(t) Sane mirati sumus vehementissime cum hanc orationem legimus apud Bellaium & alios, potuisse ejusmodi verba & alia quamplurima non minus ferocia quæ iidem auctores recitant, excidere in tali conventu adeo sapienti ac prudenti ab omnibus habito principi, quæ magis *Pyrgopolinici Militis glorioso* Plautino convenire videntur. *Spondanus ibid.*

„ l'oppression de tous les deux côtez, elle ne paroiſ-
„ soit pas si proche du côté de Charles, qui étoit plus
„ jeune de cinq ans que lui, & en apparence un fort
„ mediocre genie. Enfin avec toutes ces considera-
„ tions & avec 300000. escus, qui dés l'an precedent
„ avoient été apportez en Allemagne, & qui ne fu-
„ rent distribuez que bien à propos, Charles l'em-
„ porta, & fut élu à Francfort le 20. de Juin, étant
„ pour lors en Espagne, où il étoit passé il y avoit
„ prés de deux ans. „ Ceci confirme ce que j'ai déja remarqué plus d'une fois (a), qu'en quelques rencontres la superiorité de forces, ou de merite sert plutôt à faire échoüer un dessein, qu'à le faire reüssir.

(C) *Il avoit la* langue *Françoise tellement en main.*] Je n'ai lu que dans Jerôme Ruscelli que Charles-Quint ait composé en François les memoires de son regne, & c'est aussi l'unique Auteur que Valere André (b) allegue quand il parle de cet Ouvrage de Charles-Quint. Je m'étonne que ces memoires n'aient jamais vu le jour, puis qu'on en avoit des copies, & que Guillaume Marindo les avoit traduits en Latin, à dessein de les publier incessamment. C'est Ruscelli qui (c) l'assûre. Brantôme a raison de dire que cet Ouvrage se fût bien vendu; mais il ne faloit pas douter comme il a fait de la version de Marindo, sous pretexte qu'elle étoit demeurée dans l'obscurité. Il a cru que l'Auteur qu'il cite parloit de cette version comme d'un Ouvrage qui étoit déjà public, & c'est ce qu'il n'a pas dû croire. Voions maintenant ce qu'il dit: (d) *J'ai vu une lettre (e) imprimée parmi celles de Belleforest, qu'il a traduite d'Italien en François, qui certifie* que Charles-Quint écrivit un livre comme celui de Cesar, *& avoit été tourné en Latin à Venise par Guillaume Marindre, ce que je ne puis pas bien croire, car tout le monde y fut accouru pour en acheter, comme du pain en un marché en un tems de famine: & certes la cupidité d'avoir un tel livre si beau & si rare, y eut bien mis autre cherté qu'on ne l'a vuë, & chacun en eût voulu avoir le sien.* Le Ghilini a mis ce Prince parmi les Auteurs, & a pretendu que l'Ouvrage dont j'ai fait mention avoit été imprimé. *Opere sue*, dit-il (f), *che publicate, accrescono non poca fama al suo per altro celebratissimo nome, e sono*, Istoria delle cose da lui fatte, *la qual scrisse in lingua Francese ad imitazione di C. Giulio Cesare.* Puis il donne le titre de quelques lettres, & de quelques manifestes de cet Empereur. Nouvelle faute; car il faisoit faire ces écrits-là par ses Secretaires. Je m'imagine que si le P. Bouhours se fût souvenu de ce que Ruscelli raporte, il en eût parlé dans l'endroit de ses Entretiens où il a dit, que (g) *Charles-Quint avoit une grande idée de notre langue: il la croyoit propre pour les grandes affaires & il l'appelloit* langue d'Etat, *selon le temoignage du Cardinal du Perron* (1). *C'est peut-être pour cela qu'il lui fit l'honneur de se servir d'elle dans la plus celebre action de sa vie. L'Histoire des* (2) *guerres de Flandres nous aprend qu'il parla François aux Etats de Bruxelles, en remettant tous ses Royaumes entre les mains de Philippes II.* Joignez à cela ces paroles de Brantôme: (h) *Entre toutes langues il entendoit la Françoise tenir plus de la Majesté que toute autre . . . . : & se plaisoit de la parler bien qu'il en sût plusieurs autres familieres.*

(CA) *Qu'il estimoit plus l'Espagnole.*] Citons encore le Pere Bouhours. „ (i) Si Charles-Quint revenoit
„ au monde, il ne trouveroit pas bon que vous mis-
„ siez le François au dessus du Castillan, luy qui di-
„ soit, que s'il vouloit parler aux Dames, il parleroit
„ Italien; que s'il vouloit parler aux hommes, il par-
„ leroit François; que s'il vouloit parler à son cheval,
„ il parleroit Allemand; mais que s'il vouloit parler à
„ Dieu, il parleroit Espagnol. Il devoit dire sans fa-
„ çon, reprit Eugene, que le Castillan estoit la lan-
„ gue naturelle de Dieu, comme le dit un jour un
„ sçavant Cavalier de ce pais-là, qui soûtint haute-
„ ment dans une bonne compagnie, qu'au Paradis
„ terrestre le serpent parloit Anglois; que la femme
„ parloit Italien; que l'homme parloit François; mais
„ que Dieu parloit Espagnol. „ Ceci differe beaucoup de ce qui fut dit par un Espagnol à un Allemand; les Allemans ne parlent pas, lui dit-il, mais ils foudroient, & je croi que Dieu emploia leur langue lors qu'il fulmina sur Adam l'arrêt de condamnation. On lui repondit que le serpent s'étoit servi des afteteries de la langue Castillane pour tromper Eve. (k) *Petrus Boyxius Mauranus, Hispanus, Poeta illo seculo celeberrimus, consiliarius regius, & ob eruditionem* (l) *Lango acceptissimus; etiam in quotidiano convictu: sed qui velut ἀπαλφάβητος Germanicam linguam videre soleret. Itaque famulos Langi Oratoris, mensa aliquando assistantes, atque duræ pronunciationis & accentu asperiore voces Germanicas exasperantes, ipso scommate jocove illusit:* Germani, *inquit*, non loquuntur, sed fulminant. Et credo ego, mi Lange orator, Deum ex indignatione hoc sermonis fulmine usum, cum primos parentes extruderet Paradiso. *Cui Langus*, Ego rursus, *inquit*, verisimile censeo, serpentem suavi & blando vocis Hispanicæ fuco usum, cum imposuit Evæ. *Hoc argutulo responso* Royzium *& convivas & adstantibus propinavit deridendum: quod & ipsum regem hoc audientem mirè delectavit.* J'ai allongé cette citation afin qu'on vît que le Roi même de Pologne fut regalé de ces railleries. Mais voici un autre partage qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec Charles-Quint, & qui plaît beaucoup à un Docteur Espagnol; la langue Allemande y est pour les soldats, la Françoise pour les femmes, l'Italienne pour les Princes, & l'Espagnole pour Dieu. (m) *De præstantia . . . . . illarum* (linguarum) *quæ Europæi frequentiores sunt, sic* Tympius (3) *distinguendum putat, ut si quispiam cum Deo locuturus esset, Hispanicè deberet loqui, ob linguæ majestatem; si cum aliquo Principe, Italicè propter hujus elegantiam; si cum fœminis, Gallicè ob suavitatem; si cum militibus, Germanicè quòd sit omnium robustissima; ac sic omnes suo encomio evexit, sed Hispanicam cæteris superiorem merito extollit.* On fait encore un autre partage, selon lequel la langue Espagnole est propre pour le commandement, l'Italienne pour persuader, & la Françoise pour s'excuser. De là vint, disoit un Espagnol, que Dieu se servit du Castillan pour defendre au premier homme de manger d'un certain fruit, que le serpent se servit de l'Italien pour tromper Eve, & qu'Adam parla François pour justifier sa faute (n).

(D) *Il s'oublia d'une terrible maniere dans la harangue.*] Ce fut une cause d'aparat qu'il voulut plaider lui-même à Rome devant le Pape, les Cardinaux, les Ambassadeurs des Princes, plusieurs Prelats, & grans Seigneurs. Il exposa adroitement tout ce qu'il jugea de plus propre à justifier sa conduite, & à condamner celle de François I. Il declara les conditions sous lesquelles il etoit prêt de conclure un traite de paix avec la France. Il dit que si ce parti ne plaisoit pas à François I. il lui en offroit un autre sur quoi il attendoit reponse dans 20. jours; c'est que pour éviter l'effusion du sang humain, (o) *ils vuidassent entre-eux deux leurs differends, de personne à personne . . . . . en combatant en une Isle ou sur un pont, ou bateau en quelque riviere,* & que *quant aux armes eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre qu'elles fussent egales, & que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes, fust-ce de l'espee ou du poignard en chemise.* Si ce parti ne plaisoit pas, il en offrit encore un autre, ce fut la guerre. Il declara que si l'on en venoit là il prendroit les armes (p) *de telle heure que chose du monde ne l'en destourneroit, jusques à ce que l'un ou l'autre des deux en demeurast le plus pauvre Gentilhomme de son pais. Lequel malheur il esperoit & se tenoit sûr & certain qu'il tomberoit sur le Roy: & qu'à luy Dieu feroit avoir tant, ainsi qu'il avoit esté par le passé.* Voiez la marge (q). Il ajoûta que son assûrance de vaincre étoit fondée sur trois raisons. 1. Sur son bon droit; 2. Sur ce que les conjonctures du tems lui étoient les plus favorables qu'on se pût imaginer. 3. Sur ce (r) *qu'il trouvoit ses sujets, capitaines & soldats si bien disposez en si bonne amour, affection, & volonté vers luy. & si bien experimentez en l'art militaire, qu'il se pouvoit entierement reposer du tout sur eux. Chose qu'il sçavoit certainement estre du tout au contraire envers le Roy de France: duquel les subjects capitaines & soldats estoient tels & de telle sorte, que si les siens de luy estoient semblables, il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col, & aller vers le Roy de France en cas estat luy demander misericorde.* C'est ici que l'on peut se servir de la demande (s) que fit Ulysse à Agamemnon; c'est ici que l'on peut s'étonner (t) avec justice qu'un

prononça en Eſpagnol devant le Pape l'an 1536. On n'eut pas ſujet en France d'être (E) content des Ambaſſadeurs de la nation qui aſſiſterent à cet Acte. Bien des gens l'ont accuſé d'avoir fait une grande faute (F) lors qu'il ſe livra à la bonne foi de François I. Il faut être bien ſatirique pour apeller (G) cela une faute. Les hiſtoriens (H) Flamans ont été ou fort ſimples, ou fort malhonnêtes en raportant ce qui ſe paſſa en cette rencontre. La levée du ſiege de Mets fut une des plus rudes mortifications qu'il eût eſſuiées en toute ſa vie, & on lui fait dire un bon mot ſur l'aſcendant que l'étoile de (I) Henri II. prenoit ſur lui. Quelque grans ſuccés qu'il ait eus dans ſes entrepriſes, il eſt neanmoins certain que ſon hiſtoire n'eſt qu'un mêlange (K) de bonheur & de malheur. Son abdication eſt quelque choſe de fort ſingulier: ce fut un beau thême pour

qu'un diſcours beaucoup plus digne d'un Capitan de theatre, ou d'un Chevalier Eſpagnol, que d'un Empereur d'Allemagne, fait échape à ce Lige Prince devant une ſi auguſte aſſemblée. Mais comme le remarque un hiſtorien moderne, la bonne fortune, les panegyriſtes, & les prophetes avoient concouru à remplir de vaſtes deſſeins l'eſprit de cet Empereur. (a) *Depuis qu'il s'étoit vu à la tête de deux grandes armées faire reculer Solyman, & fuir Barberouſſe, il ne reſpiroit plus que la guerre. Les flatteurs qui perdent l'eſprit des Princes les plus ſages par leurs loüanges exceſſives, ne lui promettoient pas moins que l'Empire de toute l'Europe: les Poëtes & les Panegyriſtes l'en aſſûroient effrontément, & les Devins & les Aſtrologues, qui ne ſont pas moins hardis menteurs, avoient tellement repandu cette croyance par leurs Predictions, qu'ils avoient fait impreſſion ſur les eſprits foibles.* Ce fut en ce même tems que l'Empereur enflé des victoires qu'il venoit de remporter, & de celles qu'il tenoit déjà pour certaines, dit à Paul Jove, (b) *Faites bonne proviſion de papier & d'ancre, je vous ai taillé bien de la beſogne.* Mais jamais on ne vit la providence de Dieu mortifier plus viſiblement la preſomption de la creature. Charles-Quint à la tête de dix mille chevaux & de plus de 40. mille hommes d'Infanterie, ſoutenu d'une bonne flote commandée par le fameux André Doria, fondit ſur la Provence, & fit entrer en même tems une autre armée de 30. mille hommes dans la Picardie (c). Ce fut l'enfantement de la montagne, (†) *Parturiunt montes naſcetur ridiculus mus.* L'armée de Provence échoüa devant Marſeille, & fut reduite en un état pitoiable ſans avoir livré combat. Celle de Picardie échoüa devant Peronne (d).

(E) *D'être contens des Ambaſſadeurs.*] L'Evêque de Mâcon qui étoit alors à Rome en qualité d'Ambaſſadeur de François I. & le Sieur de Velli qui faiſoit la même fonction auprès de Sa Majeſté Imperiale, furent preſens à la harangue. Le premier ne put répondre que peu de choſe, à cauſe qu'il n'entendoit pas l'Eſpagnol; & ni l'un ni l'autre n'eurent le tems de parler beaucoup. Le pis eſt qu'ils ne rendirent pas à leur maître un fidelle compte de tout ce que Charles-Quint avoit propoſé. Ils en ſuprimerent l'offre du duel, les loüanges qu'il avoit données à ſes ſoldats, & le mepris qu'il temoigna pour ceux de France. Ils ſuprimerent tout cela à la priere du Pape, & afin de n'éloigner pas le traité de paix en aigriſſant l'eſprit de leur maître (e). Brantôme eſt plaiſant lors qu'il decrit les poſtures qu'un Ambaſſadeur homme d'épée auroit faites pendant la harangue, & celles que fit le Sieur de Velli homme de robe (f).

(F) *Lors qu'il ſe livra à la bonne foi de François I.*] La ville de Gand ſe ſouleva l'an 1539. & offrit de ſe donner à la France. Le Roi non ſeulement n'accepta point de telles offres, mais auſſi il en avertit l'Empereur, qui ne trouvant point de meilleur remede à un mal dont les ſuites étoient à craindre, que d'y accourir en perſonne, demanda paſſage par la France, toute autre voie lui paroiſſant longue & perilleuſe. Il obtint ce qu'il demandoit, & reçût des honneurs extraordinaires par tout le Roiaume, & à la Cour principalement. Cette conduite de François I. fut ſans doute fort belle & fort genereuſe; mais c'eſt une grande illuſion que de lui donner des loüanges de ce qu'il n'attenta point à la liberté de l'Empereur. Eſt-on loüable quand on ne commet pas une inſigne perfidie?

(G) *Bien ſatirique pour apeller cela une faute.*] La plupart de ceux qui ont blâmé Charles-Quint de la confiance qu'il eut en la generoſité de François I. ne ſongeoient point à medire de cet Empereur, mais à donner une idée affreuſe de ce Roi: car ſi l'on choque les regles de la prudence en ſe fiant à la parole de François I. c'eſt un ſigne qu'il eſt très-probable qu'il fera une action de lâcheté & de trahiſon dès qu'il le pourra. J'avoüe que quelques Auteurs ſe fondent ſur les fourberies continuelles qu'ils imputent à Charles-Quint à l'égard du Roi de France, & voici comment ils raiſonnent: cet Empereur devoit craindre que François I. ne trouvât beaucoup d'excuſes ſpecieuſes, de ce qu'après tant d'injures ſouffertes, il violeroit les droits d'hoſpitalité; donc la prudence ne ſouffroit pas que l'on ſe fiât à ce Monarque. Ils diront tout ce qu'ils voudront, leurs penſées feront en effet plus deſobligeantes pour François I. que pour Charles-Quint; & l'on ne peut dire ſans flétrir l'honneur de ce Roi, qu'il ait mis en deliberation dans ſon Conſeil s'il feroit priſonnier ou non Charles-Quint. Camerarius (g) Auteur Allemand ne trouve nulle vraiſemblance à cela.

(H) *Les hiſtoriens Flamans.*] La candeur Belgique, Germanique &c. des hiſtoriens generalement parlant eſt une chimere; il n'y a peut-être point de nations où il y ait ni plus de plumes équitables, ni plus d'Ecrivains paſſionnez que dans celles-là. Leur mediſance eſt auſſi aigre & penetrante que celle de delà les Monts, & outre cela elle eſt quelquefois bâtie ſur des fables très-groſſieres. Je ne raporte point toutes celles qu'ils ont produites touchant le paſſage de Charles-Quint par la France, je me contente de citer ces paroles d'un Annaliſte, François de nation. (h) *Nec ullo modo audiendus inſipidus quidam Belgicus* (i) *Chronologus dum ſcribit, Cæſarem paſquillis quibuſdam totam per urbem Lutetiam diffamatis præſentiſſimum ſui periculum cum vitaſſet, perniciſſimo curſu primum Cameracum, hinc Gandavum conceſſiſſe. Inſulſiora namque fuiſſe iſta quam ab homine mente ſobrio proferantur. At ſic lubet plerisque Belgis cum de Francis agitur, futuri & inſpitre, qualia permulta apud Mauricum, Maſſæum & alios ejus generis homines reperire licebit.* Les longues guerres de France avec la Maiſon de Bourgogne avoient tellement aigri les Flamans, que ceux qui ne pouvoient pas exercer des hoſtilitez l'épée à la main, en exerçoient à coups de plume, ou à coups de langue. Or dans ces diverſes ſortes de guerre il y a beaucoup de perſonnes qui ſe ſervent également de la maxime, *Dolus an virtus quis in hoſte requirat?* Un hiſtorien qui oſe dire que Charles-Quint ſe ſauva en poſte, & qui ne ſait pas, ou qui feint de ne ſavoir pas que ce Prince fut accompagné juſqu'à la frontiere par deux fils de France, & reçu par toutes les villes comme le Roi même, quelle ſorte d'homme doit-il être?

(I) *Sur l'aſcendant que l'étoile de Henri II. prenoit ſur lui.*] Je voi bien, diſoit-il, que la fortune reſſemble aux femmes, elle prefere les jeunes gens aux vieillars. Strada raporte (i) en gros cette penſée de Charles-Quint: c'eſt à tort que Scioppius (k) l'en cenſure, & c'eſt par un eſprit de contradiction qu'il doute que cet Empereur ait dit cela. Il fait le Theologien mal-à-propos, & il ſe trompe de croire que ce mot de Charles-Quint donne tout au cas fortuit. Eſt-ce le hazard aveugle qui fait que les femmes aiment mieux un jeune mari qu'un vieux? Il n'y a rien de plus oppoſé à la fortune, que l'affectation quelle qu'elle ſoit de favoriſer une choſe plutôt qu'une autre. Si la maxime de Charles-Quint étoit vraie, elle prouveroit infiniment mieux le dogme de la providence generalement parlant, qu'elle ne prouveroit le ſentiment oppoſé. Scioppius a plus de raiſon lors qu'il dit que cette maxime ſe trouve dans Machiavel; car voici ce que l'on trouve dans le Prince de cet Auteur Florentin au chapitre 25. *Jo giudico ben queſto, che ſia meglio eſſere impetuoſo che riſpettivo, perche la Fortuna è donna: & è neceſſario volendola tener ſotto, batterla & urtarla. Et ſi vede che la ſi laſcia più vincere da queſti, che da quelli che freddamente procedano. Et però ſempre (come donna) è amica de' giovani, perche ſon meno riſpettivi, più feroci è con più audacia la commandano.*

(K) *Son hiſtoire n'eſt qu'un mêlange de bonheur & de malheur.*] Il avoüa lui-même (l) dans la harangue qu'il fit en ſe depouillant de tous ſes Etats, *que les plus grandes proſperitez qu'il avoit jamais eu dans le monde, avoient été mêlées de tant d'adverſitez, qu'il pouvoit dire n'avoir jamais eu aucun contentement.* On pretend

(a) *Mezerai ubi ſupra pag. 591.*

(b) *Voiez Brantôme, diſcours ſur Catherine de Medicis, au commencement.*

(c) *Mezerai ibid. pag. 595.*

(†) *Horat. de arte Poët.*

(d) *Ibid. & p. 596.*

(e) *Du Bellai ubi ſupra pag. 519. 520. Brantôme, hommes illuſtres, to. 1. pag. m. 146.*

(f) *Ibid.*

(g) *Medit. Hiſtoriques vol. 3. l. 3. c. 3. Je parle de la traduction Françoiſe publiée par Simon Goulart.*

(h) *Spondanus ad ann. 1546. n. 1.*

(i) *Locri. hoc an.*

(i) Quin & vulgo credebatur, Cæſaris fortunam faſtidio ac ſatietate jam captam retrocedere incepiſſe: felicemque Imperatoris hactenus invicti genium in Henricum Galliæ Regem immigraſſe. Ipſo Cæſare non diſſimulante, quem auditum ferebant, quum diceret, *Nempe* FORTUNAM *eſſe juvenum amicam.* Strada de bello Belg. l. 1. dec. 1. pag. m. 17. *Il cite une lettre d'Hippolite Chizzala qui eſt au 3. livre des lettres des Princes fol. m. 212. verſo, il la cite, dit-je pour la premiere partie de ce paſſage.*

(k) *Infami. Fam. Strada pag. m. 36.*

(l) *Memoires de Beauvais Nangis, pag. 120.*

pour les faiſeurs de reflexions ; ils dirent des choſes bien differentes (*L*) ſur ſes motifs, & ſur les occupations (*M*) de ſa ſolitude, & quelques-uns pretendirent qu'il ſe (*N*) repentit bientôt d'avoir cedé ſes Etats, à un fils ſur tout qui en temoigna ſi peu de reconoiſſance. Il n'oublia point,

pretend que depuis ſon abdication il avoit accoutumé de dire qu'un ſeul jour de ſa ſolitude lui faiſoit goûter plus de plaiſir, que tous ſes triomphes ne lui en avoient donné (*a*).

(*a*) *Camerarius, Meditat. Hiſtor. vol. 1. l. 3. chap. 5.*

(*L*) *Des choſes bien differentes ſur ſes motifs.*] Strada remarque que l'abdication de cet Empereur eſt devenuë un ſujet de declamation dans les Ecoles. (*b*) *Non ignoro eam rem vario tunc hominum ſermone fuiſſe diſceptatam: hodieque declamatorum* (*c*) *in ſcholis, politicorum in aulis, argumentum eſſe,* CÆSAREM ABDICANTEM. Quelques-uns ont dit que ne ſe ſentant plus capable, à cauſe de ſes maladies, de ſoutenir le poids de ſa gloire, il prevint habilement la honte d'une plus grande decadence de reputation. On a dit auſſi que le depit de voir ſa fortune inferieure à celle d'un auſſi jeune Prince que l'étoit Henri II. ſa fortune, dis-je, qui avoit triomphé en tant de rencontres de celle de François I. l'obligea à quitter le monde. Je dirai dans les remarques ſuivantes, que le depit de n'avoir pu devenir Pape, & l'envie de ſervir Dieu ſelon le rite des Proteſtans, ont paſſé pour la cauſe de ſa retraite. Mais tout le monde n'a point enviſagé d'un eſprit critique cette grande action. Il y a eu des gens qui ont dit qu'un deſir ſincere de mediter ſur le neant de ce monde, & ſur les biens ſolides du Paradis, le porta à chercher une ſolitude, afin d'expier par des exercices de penitence les maux qu'il avoit cauſez à la Chretienté, & pour ſe preparer de bonne heure & utilement à la mort, par une entiere aplication à l'affaire du ſalut. Voiez dans Strada (*d*) la plupart de toutes ces choſes, & pluſieurs autres noblement repreſentées.

(*b*) *Ubi ſupra pag.* 16.

(*c*) *Cela me fait ſouvenir des paroles de Juvenal* Sat. 1. v. 13. *qui temoignent que les écoliers de ſon tems declamoient ſur l'abdication de Sylla.* Et nos ergo manum ferulæ ſubduximus, & nos Conſilium dedimus Sullæ privatus ut altum Dormiret.

(*M*) *Et ſur les occupations de ſa ſolitude.*] Il la choiſit dans le Monaſtere de Saint Juſte, ſitué ſur les frontieres de Caſtille & de Portugal proche de Placentia. Les Religieux de ce Monaſtere s'apellent Hieronymites. Il fit bâtir une petite maiſon joignant ce Couvent, compoſée de ſix ou ſept chambres, & s'y enferma au mois de Fevrier 1557. Il ne retint auprès de lui qu'une douzaine de domeſtiques & un cheval. Il ne s'occupoit pas tellement aux exercices de devotion, qu'il ne s'amuſât à bien d'autres choſes ; à la promenade ſur ſon cheval, à la culture de ſon jardin, à faire des horloges, & à des experiences de Mechanique avec un fameux Ingenieur (*e*). Quelques jours avant ſa mort il fit celebrer ſes funerailles, & y aſſiſta en perſonne (*f*). Quelques-uns ont dit qu'il tâcha d'accorder enſemble pluſieurs horloges, avec une ſi grande juſteſſe qu'elles ſonnaſſent l'heure au même moment ; & que ce deſſein n'étoit pas auſſi difficile à executer, que l'accord des religions qu'il ſe mit en tête du tems de l'*Interim*. Il n'avoit pas ſi abſolument renoncé au monde, qu'il ne s'informât des nouvelles de la guerre, & qu'il n'en dît ſon ſentiment. Temoin ce qu'on veut qu'il ait dit & fait, apres avoir ſçu que ſon fils victorieux à Saint Quentin n'avoit point ſçu profiter de ſes avantages. Voici de quelle maniere on le raconte. „ (*g*) Encor tout Religieux, demi „ ſaint qu'il étoit, il ne ſe put engarder (ce diſoit on „ lors, que la commune voix en couroit par tout) „ que quand le Roi ſon fils eut gagné la bataille de „ Saint Quentin, de demander auſſi-tôt que le cour„ rier lui apporta les nouvelles, s'il avoit bien pour„ ſuivi la victoire, & juſques aux portes de Paris? „ Et quand il ſçut que non, il dît qu'en ſon âge & en „ cette fortune de victoire, il ne ſe fuſt arreſté en ſi „ beau chemin, & euſt bien mieux couru: & de depit „ qu'il en eut, il ne voulut voir la depêche que le „ courrier apporta. „ N'oublions point ce qui lui fut dit par un jeune Moine. „ (*h*) L'Empereur allant un „ matin eveiller à ſon tour les autres Religieux, il „ trouva celui-ci, qui étoit encor novice, enſeveli „ dans un ſi profond ſommeil, qu'il eut bien de la „ peine à le faire lever: le Novice ſe levant enfin à „ regret & encor à moitié endormi, ne put s'empê„ cher de lui dire, qu'il devoit bien ſe contenter d'a„ voir trouble le repos du monde, tant qu'il y avoit „ été, ſans venir encor troubler le repos de ceux qui „ en étoient ſortis. „ J'ai lu une choſe qui me paroît digne d'être raportée. C'eſt un extrait d'une piece que Balzac avoit reçuë de Rome ſur la retraite de Charles V. Balzac (*i*) en raporte ainſi le commencement: *Lors que Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'Empire de ſon frere, & ſous le regne de ſon fils.* L'Auteur de la piece aiant bien moraliſé, nous ſert de ce petit conte. „ (*k*) Toutefois comme il n'eſt rien „ de ſi net, que la mediſance ne ſaliſſe, ni de ſi bon, „ qu'elle n'interprete mal, quelques-uns ont voulu di„ re que ce Prince s'étoit repenti de ſa retraite, & en „ avoit conçu un chagrin, qui lui avoit même touché „ l'eſprit. Pour preuve de quoi ils debitent cette Fa„ ble : ils diſent qu'il avoit cinq cens écus dans une „ bourſe de velours noir, de laquelle il ne ſe deſaiſiſ„ ſoit jamais, juſqu'à la faire coucher avec lui tou„ tes les nuits : ſi on les veut croire, il baiſoit, il ca„ reſſoit, il idolâtroit cette bourſe. Et apres avoir „ mepriſé les richeſſes de l'un & de l'autre Monde; „ les perles & les diamans de tant de Couronnes qu'il „ avoit portées, il étoit devenu avare pour cinq cens „ écus. Un Sujet naturel du Roi d'Eſpagne me fit „ autrefois ce conte; mais je m'en moquai, & le mis „ au nombre des Hiſtoires apocriphes. Il y a bien „ plus d'apparence que ſi l'Empereur s'eſt repenti de „ quelque choſe dans ſa ſolitude, ç'a été de ne s'être „ pas plûtôt retiré du Monde, ou comme en parle „ un Auteur de delà les Monts, de n'avoir pas plûtôt „ coupé jeu à la Fortune. Car par là, dit-il, il attra„ pa la Fortune, quoi qu'elle ſoit ſi forte, & qu'elle „ ſache ſi bien piper. „

(*d*) *Lib. 1. dec. 1.*

(*e*) *Strada* ib. p. 13. & 14. *le nomme* Jannellus Turrianus *& en conte des choſes très-ſingulieres.*

(*f*) *Ex Strada, ib.*

(*g*) *Brantome, Memoires des Capitaines etrangers, tom. 1. pag.* 12.

(*h*) *St. Real. Hiſtoire de Dom Carlos, p. m.* 21. 22.

(*i*) *Entretien premier, pag. m.* 10.

(*k*) *Ibid. pag.* 12. 13.

(*N*) *Qu'il ſe repentit bientôt d'avoir cedé ſes Etats.*] On raporte une reponſe faite par Philippe II. au Cardinal de Granvelle, d'où il faudroit inferer que le repentir de Charles-Quint ne tarda point juſqu'au lendemain, & que la bonne volonté de renoncer au commandement ne paſſa pas les 24. heures. *Il y a aujourd'hui un an*, dit le Cardinal de Granvelle au Roi Philippe, *que l'Empereur ſe demit de tous ſes Etats. Il y a auſſi aujourd'hui un an*, repondit le Roi, *qu'il s'en repentit.* Ceux qui ne ſont pas ſi malins pretendent qu'il ne commença à regretter ſes Couronnes, que lors qu'en traverſant pluſieurs Provinces d'Eſpagne pour ſe rendre à Burgos, il vit ſi peu de Nobleſſe venir au devant de lui. Outre qu'etant arrivé dans cette ville, il fut obligé d'y attendre aſſez long tems la ſomme qu'il s'étoit reſervée. Il avoit beſoin d'en toucher une partie, afin de recompenſer les domeſtiques qu'il devoit congedier ; & on le renvoioit de jour à autre pour le paiement: cela lui deplut beaucoup. Citons un long paſſage de Strada (*l*), où l'on verra qu'il n'affirme (*m*) rien ſur le repentir en queſtion. *Quum in Cantabriam appulſus, ac profectus inde Burgos, varios admodum ſibi obvios vidit Hiſpanos Proceres, (quos nempe ſolus, incomitatuſque titulis ſuis Carolus non allexerat) ſenſit tum primùm undiſtantem ſuam. Acceſſitque & illud, quòd ex centum nummûm aureorum millibus, (quem ſibi reditum ex immenſis opibus tantummodo ſeposuerat) quum eorum parte opus tunc eſſet, qua famulos aliquot donaret, dimitteretque; expectandum ei pretium, nec ſine ſtomacho Burgis fuit, dum ea tedialiter ſumma aliquando redderetur. Quam ille offenſionem ſecus diſſimulanter haud tulit, ita occaſionem nonnullis forte prabuit affirmandi, Regnis vix ejuratis, cæpiſſe Carolum intis conſilii pœnitere. Quamquam alii ipſo ejurationis die mutaſſe illum ſententiam ex eo narrant, quòd aliquot poſt annis, quum Cardinalis Granvellanus ex occaſione Philippo Regi revocaſſet in mentem, Anniverſarium illum eſſe diem, quo Carolus pater Imperio Regnisque ceſſerat; reſponderit illico Rex, Et hunc quoque diem anniverſarium eſſe, quo illum ceſſiſſe pœnituit. Quod incerto rumore prolatum facilè percrebuit apud homines, non ſibi in tam mandito facinore conſtantiam vel unius diei perſuadentes. Niſi forte Philippus non putavit in parente laudandum, quod imitandum ſibi non ſtatueret.* On a pretendu que le Roi Philippe fit bien pis que de n'être pas ponctuel ſur le paiement de la penſion. Il la diminua, dit-on, des deux tiers. Ecoutons Brantôme. „ (*n*) J'ai lu dans un petit livre fait „ en Flandres, inſcript *l'Apologie du Prince d'Orange*, „ une choſe étrange, que je ne veus ni puis croire ni „ être croyable, etant faite des ennemis du Roi d'Eſ„ pagne ; poſſible auſſi ce pourroit être, je n'affirme „ rien, ſi non ce que j'ay vu & bien certainement „ ſçeu, que de cent mil eſcus reſervez ou autre reve„ nu, le Roi ſon fils lui en retrancha les deux parts, „ ſi bien que la plûpart du tems il n'avoit le moyen „ de vivre ni pour lui ni pour les ſiens, ni pour don„ ner ſes aumônes & exercer ſes charitez envers ſes „ vieux ſerviteurs & fidels ſoldats, qui l'avoient ſi bien „ ſervi, ce qui lui fut un grand deſpit & crevecœur, „ qui lui avança ſes jours. „ En general on peut dire que l'ingratitude a mis ſon principal thrône dans la conduite des enfans envers les peres.

(*l*) *Strada ubi ſupra, pag.* 10. 11.

(*m*) *A la fuite de ce que je cite il rejette ce repentir comme un bruit fort mal fondé.*

(*n*) *Brantome ubi ſupra, pag.* 39.

Digitized by Google

point, dit-on, de s'y donner (O) la diſcipline: & en general quelques Auteurs (P) parlent fort avantageuſement de ſa pieté. D'autres pretendent qu'il avoit (Q) plus d'ambition que de Religion, & qu'il mourut (R) preſque Lutherien. La premiere de ces deux choſes eſt plus pro-

(a) Quin etiam plexo è funiculis tormento ... exigere à ſeſe anteactæ vitæ pœnas perſeveré cœpit. Quos inde funiculos à Philippo Rege reverenter habitos, ab eoque morti proximo aſſerti ad ſe juſſos, & ut erant cruore Caroli patris aſperſi, filio Philippo Tertio traditos, inter Auſtriacæ monumenta pietatis aſſervari fama eſt. *Strada ubi ſupra pag.* 14.

(b) *Pag.* 294. *édit. de Paris* 1636. *in* 4.

(c) *Brantôme, Capit. étrang. tom.* 2. *pag.* 105.

(d) *Scipp. in fam. Fam. Strada, pag.* 19.

(e) *Guill. Zenocarus lib.* 5. *de vita Caroli V. apud Matthiam Caſtritium de virtutibus principum Germaniæ, l.* 1. *c.* 34.

(f) *Voiez la Motbe le Vayer to.* 2. *pag.* 113. 114. 115. *édit. in* 12. 1681. *Voiez auſſi Maimbourg, Hiſt. du Lutheraniſme, to.* 1. *pag.* 247. 248. *& tom.* 2. *pag.* 159.

(g) *Pag.* 97. *&* 342.

(h) *Compoſée par Jean Antoine de Vera & Figueroa, Comte de la Roca.*

(i) *Le Comte de la Roca. Hiſt. de Charles-Quint pag.* 335. *édit. de Bruxel.* 1663. *in* 12.

(k) *Tom.* 2. *pag.* 158. *ad ann.* 1552.

(l) *C'eſt-à-dire l'Apologie du Prince d'Orange. Je n'ai point trouvé cela dans mon édition qui eſt celle de* 1581. *non plus que ce qui eſt cité ci-deſſus remarque N. Voiez la remarque S.*

(m) *Brant. Capit. étrangers t.* 1. *p.* 39.

(n) *L'Abbé de St. Real dans ſon Hiſtoire de Dom Carlos. Il cite Mr. de Thou, Aubigné, &c.*

(o) *Appliquez ici une choſe vraie ou fauſſe qui ſe lit dans Melanchthon, in cap.* 25. *Matthæi p. m.* 558. Carolus V. juſſit amoveri monachos à conjuge morituræ, & juſſit præceptorem filii ſui proponere conjugi conſolationes de Chriſto.

(p) *Voiez Strada, p.* 14. 15.

(q) *Voiez le Comte de la Roca, pag.* 334.

(r) *Voiez la Motbe le Vayer, t.* 2 *p.* 199. *édit. in* 12.

(O) *Il n'oublia point, dit-on, de s'y donner la diſcipline.*] Strada (a) n'en parle que ſur le ton affirmatif, & il n'eſt pas le ſeul qui aſſûre que le foüet employé par Charles-Quint, & teint de ſon ſang eſt gardé comme une eſpece de relique. Ce qu'il dit que le Roi Philippe II. ſe fit porter le foüet de ſon pere, & le mit entre les mains de ſon fils, eſt confirmé par d'autres Hiſtoriens. Vous trouverez cela dans les (b) Memoires de Chiverni, & dans les Memoires de Brantôme: je ne citerai que ce dernier. *Il fit auſſi tirer hors d'un Coffret un foüet de diſcipline, qui étoit ſanglant par les bouts; & le tenant en haut il dit: ce ſang eſt de mon ſang, non toutesfois proprement du mien, mais de celui de mon Pere, que Dieu abſolve; lequel avoit accoutumé de ſe ſervir de cette diſcipline. Je l'ai bien voulu declarer* (c). Scioppius ſe vante d'avoir manié ce foüet dans le Monaſtere de l'Eſcurial. *Quod ego in Monaſterio Laurentiano manibus tractavi & Car. V. ſanguine, ut ajebant, adhuc oblitum vidi.* Il raille Strada d'avoir obſervé que ce foüet eſt encore teint du ſang de Charles, car c'eſt une preuve que les deſcendans de cet Empereur ont laiſſé ſa diſcipline penduë au croc, ſans lui donner aucun exercice ſur leurs épaules, ce que Scioppius ne trouveroit point mauvais. Ce qu'il dit la contre les *flagellations* eſt aſſez curieux. (d) *Verear ne Auſtriaci Principes pietatem ſuam frigidè laudatam putent, cum flagellum illud adhuc Caroli ſanguine notatum prædicemus: quod argumento eſt, id ipſos jam octogenta annos ferreatum de parietibus clavo pependiſſe, nec vel filii ejus vel nepotis ac pronepotum dorſo moleſtia multum creaſſe.*

(P) *Quelques Auteurs parlent fort avantageuſement de ſa pieté.*] Guillaume Zenocarus aſſûre que Charles-Quint compoſoit lui-même des prieres à chaque expedition qu'il entreprenoit, qu'il les écrivoit de ſa propre main, qu'elles étoient auſſi longues que les 7. Pſeaumes de penitence, & que les aiant fait aprouver par ſes confeſſeurs, il les recitoit chaque jour au milieu de ſes armées. Quelquefois lors qu'il ſentoit les émotions & les componctions devotes, il ſe mettoit à l'écart ſous pretexte de quelque neceſſité naturelle, afin d'être plus long tems dans la ferveur de l'oraiſon. Il donnoit ces prieres à garder à Adrien Sylvanus, avec ordre de les dechirer en petits morceaux & de les jetter au vent, ſi quelque malheur lui arrivoit. Pluſieurs aiant obſervé le tems que cet Empereur employoit à ſes prieres, dirent qu'il parloit plus ſouvent à Dieu qu'aux hommes (e).

(Q) *D'autres pretendent qu'il avoit plus d'ambition que de religion.*] Ils ſoûtiennent que l'envie de s'agrandir au prejudice de François I. fut cauſe qu'il laiſſa prendre Belgrade & Rhodes à Soliman, & qu'il ne ſe ſervit point des occaſions favorables que Dieu lui mettoit en main contre les Turcs ſoit en Hongrie, ſoit en Afrique. Il aimoit mieux venir ravager la France, que profiter des avantages qu'il remportoit ſur les Infidelles. On l'accuſe d'avoir fomenté le Lutheraniſme, qu'il lui eût été facile d'exterminer. Il trouvoit ſon compte dans les diviſions que cette Secte cauſa, & il s'en ſervoit à toutes mains tantôt contre le Pape, tantôt contre la France, tantôt contre l'Allemagne même. Il rejetta, dit-on, les offres que les Proteſtans lui firent de le ſervir contre les Turcs, moiennant la liberté de conſcience; mais il la leur accorda amplement dès qu'ils lui promirent de renoncer à l'alliance de la France (f). Si cela eſt on ne peut nier qu'il n'y ait là un exemple de ce qui a été dit ci-deſſus (g) DE LA RELIGION DES SOUVERAINS. Etant qu'hommes ils ſont zélez pour leur religion; ils prient Dieu, ils vont aux Egliſes devotement; mais dès qu'ils ſe conſiderent revêtus de la qualité de Souverain, ils ne ſongent qu'à vaincre leurs ennemis, & ils attaquent avec le plus de vigueur non pas celui qui eſt le plus oppoſé à leur creance, mais celui pour lequel ils ont la plus grande haine, ou par crainte ou par jalouſie, fût-il le plus grand ſoutien de leur religion. Au reſte on a debité un grand menſonge dans la vie (h) de Charles V. le voici: „ Etant „ obligé d'éviter le Duc Maurice, n'étant accompa„ gné que de ſix Cavaliers; les Princes d'Allemagne „ lui propoſerent que s'il vouloit ſeulement comman„ der que leurs opinions fuſſent diſputées, ils lui „ fourniroient cent mille hommes pour s'oppoſer au „ Turc qui deſcendoit en Hongrie, & qu'ils les en„ tretiendroient juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu Maître „ de Conſtantinople; il répondit qu'il ne vouloit „ point de Royaumes à ſi cher prix, ny l'Europe „ meſme avec une telle condition; mais qu'il ne deſi„ roit que JESUS-CHRIST crucifié. (i) „ Il eſt plus que manifeſte qu'après cette Faite de Charles-Quint devant Maurice, les Proteſtans obtinrent preſque tout ce qu'ils voulurent. Voiez le (k) Lutheraniſme de Maimbourg. J'y renvoie parce que c'eſt un livre cent fois plus commun que Sleidan, que Mr. de Thou, que Chytreus cités par Maimbourg.

(R) *Et qu'il mourut preſque Lutherien.*] Brantôme ſera le premier que je citerai; „ Ce livre (l) dit bien „ plus qu'il fut une fois arrêté à l'Inquiſition d'Eſpa„ gne, le Roi ſon fils preſent, & conſentant de deſ„ enterrer ſon corps, & le faire brûler comme here„ tique (quelle cruauté!) pour avoir tenu en ſon vi„ vant quelques propos legers de foi, & pour ce étoit „ indigne de ſepulture en terre ſainte, & tres-brûla„ ble comme un fagot, & mêmes qu'il avoit trop ad„ heré aux opinions & perſuations de l'Archevêque de „ Tolede, qu'on tenoit pour heretique, & pour ce „ demeura long tems priſonnier à l'Inquiſition & ren„ du incapable & fruſtré de ſon Evêché, qui vaut cent „ à ſix vingts mille ducats d'intrade: c'étoit bien le „ vrai moyen pour faire à croire qu'il étoit hereti„ que, & pour avoir ſon bien & ſa depouille (m). „ L'autre Auteur que j'ai à citer donne un detail plus curieux de tout ceci. *Entre les bruits qui avoient couru*, dit-il (n), *dans le monde ſur la retraite de l'Empereur, le plus étrange fut, que le commerce continuel qu'il avoit eu avec les Proteſtans d'Allemagne, lui avoit donné quelque inclination pour leurs ſentimens, & qu'il s'étoit caché dans une ſolitude, pour avoir la liberté de finir ſes jours dans des exercices de pieté, conformes à ſes diſpoſitions ſecrettes.* Il fit choix *de perſonnes toutes ſuſpectes d'heréſie pour ſa conduite ſpirituelle, comme du Docteur Cacalla ſon Predicateur, de l'Archevêque de Tolede, & ſur tout de Conſtantin Ponce Evêque de Droſſe, & ſon Directeur. On a ſu depuis, que la Cellule où il mourut à Saint Juſt, étoit remplie de tous côtez d'écriteaux faits de ſa main, ſur la juſtification & la grace, qui n'étoient pas fort éloignez de la doctrine des Novateurs* (o). *Mais rien ne confirma tant cette opinion que ſon Teſtament. Il n'y avoit preſques point de legs pieux, ni de fondation pour des prieres; & il étoit fait d'une maniere ſi differente de ceux des Catholiques ordinaires, que l'Inquiſition d'Eſpagne crut avoir droit de s'en formaliſer. Elle n'oſa pourtant éclater avant l'arrivée du Roi: mais ce Prince ayant ſignalé ſon abord en ce païs, par le ſupplice de tous les Partiſans de la nouvelle opinion, l'Inquiſition devenuë plus hardie par ſon exemple, attaqua premierement l'Archevêque de Tolede, puis le Predicateur de l'Empereur, & enfin Conſtantin Ponce. Le Roi les ayant laiſſé empriſonner tous trois, le peuple regarda ſa patience, comme le chef-d'œuvre de ſon zéle pour la veritable Religion: mais tout le reſte de l'Europe vit avec horreur, le Confeſſeur de l'Empereur Charles, entre le bras duquel ce Prince étoit mort, & qui avoit comme reçu dans ſon ſein cette grande ame, livré au plus cruel & au plus honteux des ſupplices, par les mains même du Roi ſon Fils. En effet, dans la ſuite de l'inſtruction du procés, l'Inquiſition s'étant aviſée d'accuſer ces trois Perſonnages d'avoir eu part au Teſtament de l'Empereur, elle eut l'audace de les condamner au feu, avec ce Teſtament. Le Roi ſe reveilla à cette Sentence, comme à un coup de tonnerre. D'abord, la jalouſie qu'il avoit pour la gloire de ſon pere, lui fit trouver quelque plaiſir à voir ſa memoire expoſée à cet affront, mais depuis, ayant conſidere les conſequences de cet attentat, il en empêcha l'effet, par les voyes les plus douces, & les plus ſecrettes qu'il put choiſir, afin de ſauver l'honneur du St. Office, & de ne faire aucune breche à l'autorité de ce Tribunal. . . . . Cependant le Docteur Cacalla fut brûlé vif, avec un fantôme qui repreſentoit Conſtantin Ponce, mort quelques jours auparavant dans la priſon. Le Roi fut contraint de ſouffrir cette execution, pour obliger le ſaint Office de conſentir que l'Archevêque de Tolede appellât à Rome, & de ne parler plus du Teſtament de l'Empereur.* Si ces choſes étoient veritables, il faudroit ou que l'Empereur eût pouſſé la Comedie auſſi loin qu'elle peut aller, ou que les hiſtoriens qui parlent de ſes devotions (p), & de ſa haine (q) pour les heretiques fuſſent de grans fourbes. On pretend qu'il comptoit parmi ſes crimes de n'avoir point fait brûler Luther, nonobſtant le ſauf-conduit qu'il lui avoit accordé (r).

Aiez recours aux remarques de l'article de Carran-

probable que la derniere. On cite mal-à-propos ſur celle-ci l'apologie (S) du Prince d'Orange. Charles-Quint ne fut pas exemt de l'infirmité humaine par raport aux femmes, & il étoit beaucoup (T) plus ſobre que chaſte. Il mourut le 21. de Septembre 1558. dans le Monaſtere des

(a) Ponce n'étoit point ſon nom: j'en ai averti ci-deſſus, pag. 818. lettre t.

L'Abbé de St. Real critiqué.

(b) Thuan. lib. 23. pag. 470. ad ann. 1559.

(c) Id. ib.

(d) Il eût fallu donc le nommer Epiſcopus Tortoſenſis, ou Dertoſſenſis, ou plutôt Dertuſenſis.

(e) Hiſtoire de Charles-Quint, pag. 334.

(f) Ibid. pag. 335.

(g) Herrera Hiſtoria general. l. 6. c. 16. p. m. 400.

(h) Conſtantinus qui a ſacris confeſſionibus diu Cæſari eique in ſolitudine ſua poſt imperii ac regnorum abdicationem, ac poſtremo animam agenti ſemper præſto fuerat, ad idem mox tribunal raptus &c. Thuan. ubi ſupra.

(i) Herrera ubi ſupra.

(k) Herrera, ibid.

(l) Palavic. Hiſtor. Concilii Trident. l. 21. c. 7. n. 7.

(m) Ibid.

(n) L'édition que j'en ai eſt d'Amſterdam 1674.

ra, où vous trouverez diverſes choſes concernant cette matiere. Ce qui ſuit pourra paſſer pour un ſuplément, & indiquera quelques fautes du Dom Carlos. I. Les hiſtoriens Eſpagnols ne conviennent pas que Conſtantin (a) Ponce ait été le directeur ou le confeſſeur de Charles-Quint: ils avoüent ſeulement qu'il avoit été ſon predicateur. II. Il n'étoit point Evêque de Droſſe. Je ne trouve aucun Evêché dans l'Eſpagne ni ailleurs qui ait ce nom-là. Il eſt vrai que Mr. de Thou (b) parle d'un *Epiſcopus Droſſenſis*. (c'eſt ſans doute ce qui a trompé l'Auteur du Dom Carlos) mais il ne dit pas que ce fût Conſtantin Ponce, c'étoit un predicateur de Seville nommé Giles, compagnon d'opinion & de fortune de Conſtantin Ponce, car ils moururent tous deux avant que l'*Auto de fé* ſe fit, & ils furent brûlez en effigie tous deux (c). Ce Giles fut nommé par l'Empereur à l'Evêché de (d) Tortoſe. III. Il n'eſt point vrai que l'Inquiſition attendit à attaquer le Docteur Caçalla & Conſtantin Ponce, que Philippe fût arrivé en Eſpagne; il n'y arriva qu'au commencement de Septembre 1559. & ces deux hommes étoient aux priſons de l'Inquiſition avant la mort de Charles-Quint, arrivée comme chacun ſait le 21. de Septembre 1558. Le Comte de la Roca raporte ce qui fut dit par cet Empereur (e) au ſujet de la ſentence de Caçalla, & de l'empriſonnement (f) de Conſtantin. Un autre hiſtorien (g) raporte que Caçalla dans la maiſon duquel ſe tenoient les aſſemblées de ceux de la Religion à Vailladolid, fut executé le 21. de Mars 1559. pendant que Philippe étoit encore dans le Pais-Bas. IV. Puis que Conſtantin Ponce fut empriſonné par l'Inquiſition pendant la vie de Charles-Quint, il ne rendit aucun ſervice à ce Monarque au lit de la mort, tant s'en faut qu'il *ait reçu dans ſon ſein cette grande ame*. Mr. de Thou (h) a trompé l'Auteur du Dom Carlos, ce qui doit ſervir d'avis à tous les Auteurs qu'il ne faut ſe fier aveuglement à perſonne. Si l'on s'égare à la ſuite de Mr. de Thou, que ne doit-on pas craindre à la ſuite des hiſtoriens à la douzaine? V. Toute reflexion decochée contre Philippe, en vertu d'une pretenduë permiſſion par lui accordée d'empriſonner Caçalla & Conſtantin depuis ſon retour en Eſpagne, eſt chimerique; car ces deux hommes étoient en priſon avant que l'Empereur fût mort. VI. Il y a des hiſtoriens qui diſent (i) que Caçalla ſe repentit, & qu'il tâcha vainement de convertir un de ſes complices, dont l'opiniâtreté fut ſi grande qu'elle le porta à ſe laiſſer brûler vif. C'eſt dire aſſez clairement que Caçalla ne fut brûlé qu'après ſa mort. VII. En tout cas il ne fut point *brûlé vif avec un fantôme qui repreſentoit Conſtantin Ponce*, car l'execution de Caçalla ſe fit dans l'*Auto de fé* du 21. de Mars 1559. à Vailladolid, & celle de Conſtantin Ponce dans un autre *Auto de fé* à Seville (k). VIII. Le Roi n'obligea point *le ſaint Office de conſentir que l'Archevêque de Tolede appellât à Rome*, car en 1. lieu la cauſe de cet Archevêque ne fut point portée par apel à la Cour de Rome, elle y fut évoquée, & le Pape qui auroit voulu (l) que l'Inquiſition d'Eſpagne lui eût d'abord envoié ce priſonnier, & qui ſe vit obligé à conſentir que ce Tribunal fit des procedures, ſe reſerva toûjours la ſentence definitive. En 2. lieu le Roi Philippe étoit ſi éloigné de ſouhaiter que Carranza apellât à Rome, qu'il reſiſta fort long tems aux inſtances que faiſoit le Pape, qu'on lui renvoiât l'affaire de cet Archevêque. Les Peres de Trente ſe plaignirent diverſes fois aux Legats de ce que l'Inquiſition d'Eſpagne pratiquoit envers Carranza: les Legats en écrivirent au Pape, le Pape chargea ſes Nonces d'agir vigoureuſement: & vous verrez dans Palavicini (m) que ceux qui croiroient que ſa Sainteté n'eut point en cela toute la vigueur neceſſaire, ſeroient des gens qui ne conſidereroient pas la neceſſité qu'elle eut de ceder par principe de prudence aux opoſitions de Philippe.

Vous ne trouverez aucune de ces remarques dans les (n) *ſentimens d'un homme d'eſprit ſur la Nouvelle intitulée* Dom Carlos, & cependant cet homme d'eſprit fait tout ce qu'il peut pour critiquer cette Nouvelle par toutes ſortes d'endroits. Cela me ſurprend, car faut-il s'ériger en cenſeur public d'un livre ſans s'informer s'il choque l'hiſtoire?

(S) *On cite mal à-propos ..... l'apologie du Prince d'Orange.*] Brantôme ſe vante d'y avoir lu que le Roi Philippe II. contentit que le corps de Charles-Quint fût deterré & brûlé *comme heretique*. Il ſe trompe, & peut-être n'ai-je pas mal devine la cauſe de ſon erreur. Je conjecture qu'il avoit lu cette apologie reliée avec d'autres petits écrits qui avoient couru contre Philippe II. en faveur du Prince Guillaume. Il crut ou que toutes ces pieces étoient des parties de l'apologie, ou il ne ſe ſouvint pas dans laquelle de ces pieces il avoit trouvé ce qu'il raporte; & comme l'idée de l'apologie l'avoit plus fortement touché, il ſe perſuada que c'étoit dans l'apologie qu'il avoit lu ce fait étrange. La verité eſt que ce reproche ne s'y (†) trouve pas, mais on le rencontre dans un écrit anonyme publié l'an 1582. ſous ce titre; *Diſcours ſur la bleſſure de Monſeigneur le Prince d'Orange*. On y lit ces propres paroles: *Peut il avoir entre les humains creature plus miſerable qu'un fils ſi ingrat, & ſi deſnaturé envers un tel pere, qu'eſtoit l'Empereur Charles, Empereur de ſi grand renom & authorité, qui avoit de ſon vivant donné de ſi grandes richeſſes à un miſerable fils, & n'avoit reſervé que deux cens mil ducats de rente ſur l'Eſpagne, & toutesfois qui n'en a rien receu depuis qu'il ſe demiſt de ſes royaumes? Un fils, dis-je qui a laiſſé un tel pere paſſer le reſte de ſes jours avec des Moines, & ſe nourrir de ſes bagues qui lui reſtoient, & de ſes meubles, qu'il eſtoit contrains de vendre & engager pour ſe ſujetter? Un fils ingrat avoir enduré que des Inquiſiteurs ayent mis en doubte, ſi on devoit deterrer les ojemens de ſon pere, pour eſtre bruſlez, comme d'un heretique, pour avoir confeſſé à ſa mort ſur la remonſtrance de l'Archevеſque de Tolede, qu'il s'attendoit au ſeul merite de* JESUS-CHRIST, *& n'avoir ſon eſperance ailleurs! Un fils deſnaturé avoir ravi tous les biens de ce bon Archevеſque pour avoir aſſiſté l'Empereur juſques à la mort, & l'avoir inſtruit de ſon ſalut, l'avoir tenu priſonnier juſques à ce qu'il ait eſté contrains de le laiſſer aller à Rome, où apres avoir le bon Archevеſque gagné ſa cauſe, a eſté empoiſonné par les Miniſtres de ce Roi, de peur qu'il ne s'enrichiſt en deux cens mil ducats de rente que vaut l'Archevеſché de Tolede.* Si l'on trouvoit cela dans l'apologie du Prince d'Orange on ſeroit fondé à le debiter, & à l'inſerer dans une Hiſtoire; car le nom d'un ſi grand Prince, & l'autorité dont il revêtit ſon Manifeſte ſont de bons garans: mais pour ce qui eſt d'une infinité de petits écrits qui couroient en ce tems-là, ſans nom ni d'Auteur ni d'Imprimeur, ils ne meritent pas plus d'être citez que ceux qui inondent l'Europe depuis 30. ou 40. années, imprimez chez Pierre Marteau. Ce n'eſt pas que dans ces ſortes d'Ecrits, ſoit qu'ils aient couru le monde du tems du Duc d'Albe, & pendant le reſte du 16. ſiecle, ſoit qu'ils n'aient vu le jour que de nôtre tems, il n'y ait des veritez; mais après tout pendant que l'on ne ſait pas d'où ils viennent, la prudence ne permet pas de s'y arrêter, tant s'en faut qu'un Auteur grave puiſſe adopter ce qu'il y trouve. Pour l'ordinaire ces livrets ſont les égoûts des Nouvelliſtes de la place Maubert: ceux qui les forgent étant ſûrs de ne rendre jamais compte, avancent temerairement tout ce qu'ils entendent dire. Nous voions ici une fauſſeté manifeſte touchant l'Archevêque de Tolede. Il ne gagna point ſa cauſe, il fut obligé d'abjurer, il fut ſuſpendu pour cinq ans (o), & il en avoit 73. pouvoit-on s'imaginer qu'il vivroit plus de cinq ans après une ſi longue priſon? & en tout cas on eût attendu à s'en defaire, que les cinq ans fuſſent ſur le point d'expirer.

(T) *Il étoit beaucoup plus ſobre que chaſte.*] „ (p) On „ raconte ..... qu'il buvoit toûjours trois fois à ſon „ dîner & à ſon ſouper, fort ſobrement pourtant en „ ſon boire & en ſon manger. Lors qu'il couchoit „ avec une belle Dame (car il aimoit l'amour & trop „ pour ſes goutes) il n'en eût jamais parti qu'il n'en „ eût joüi trois fois. „ Voilà une grande inegalité dans le même nombre: trois priſes de vin à table, trois priſes d'amour au lit ne meritent point la même qualification: celles-là ſont un acte de moderation, celles-ci ſont un excés. Au reſte c'étoit le moien de ne ſe point expoſer à ce reproche:

Inachus (q) linguæ minus ac me.
Inachium ter mœſto potes: mihi ſemper ad unum
Mollis opus.

Afin que mes lecteurs aient de quoi s'exercer, en examinant ſi Brantôme eſt plus croiable que d'autres, je dirai que Guillaume Zenocarus loüe non ſeulement (r) la frugalité de Charles-Quint, mais auſſi la chaſteté. Cet Empereur, dit-il, ferma lui-même ſouvent ſes fenêtres lors qu'il voioit venir de belles femmes, ou lors qu'il ſavoit que de belles femmes devoient paſſer. L'Auteur (ſ) qui raporte cela dit que ce

(†) Notez que ce ſilence du Prince eſt une marque qu'il ne trouvoit aucun fondemens dans la choſe, car il ne manque autrement Philippe II. il lui reproche des crimes affreux: il lui auroit reproché celui-là auſſi librement que les autres, s'il l'avoit cru veritable.

OBSERVATION touchant les livrets imprimez chez Pierre Marteau.

(o) Voïez Varillas, Preface du 5. tome de l'hiſtoire de l'heréſie.

(p) Brantôme ubi ſupra pag. 18. 19.

(q) Horat. lib. epod. od. 12.

(r) Zenocarus in vita Caroli V. l. 3. apud Caſtrium ubi ſupra pag. 224.

(ſ) Id. l. 5. apud eundem.

ed by Google

des Hieronymites où il avoit choiſi ſa retraite. Son corps y fut laiſſé en depôt juſqu'à l'arrivée du Roi Philippe II. en Eſpagne. On lui fit de magnifiques funerailles quelque tems après. Celles qui lui furent faites à Bruxelles dans l'Egliſe de Sainte Gudule furent infiniment ſuperbes: aucun de ſes exploits ne fut oublié dans les inſcriptions β qui decorerent l'Egliſe, & je ne croi pas que l'on ait jamais donné autant de titres à aucun Prince du monde, qu'on lui en donna alors. Si le ſujet étoit grand, l'imagination & la rhetorique des Eſpagnols le furent auſſi; & ſûrement les hiſtoriens de ce Prince auroient plus honoré ſa memoire, s'ils avoient donné plus de bornes à leurs loüanges. Une page de γ Mr. de Thou eſt preferable à un volume de Sandoval, parce que Mr. de Thou bon François n'eſt point ſuſpect de flaterie. On n'a pas manqué d'obſerver que pluſieurs preſages ‡ diſtinguerent la mort de cet Empereur. On a même debité que ſon cadavre fut (V) preſervé de la pourriture. Sa vie fut publiée en Italien l'an 1559. par un Eſpagnol nommé Alfonſe Ulloa, & depuis ce tems-là bien d'autres plumes (X) ſe ſont exercées ſur cette belle matiere. J'ai oublié d'obſerver que l'on a dit qu'afin de goûter de toutes ſortes de domination, il aſpira (Y) à être Pape. Si on l'avoit traité en cet état comme il traita Clement ſeptiéme, il eût été bien marri que ſes vœux euſſent été exaucez. On pretend que les ravages d'Alaric & de Totila, & tout ce en general que les peuples les plus barbares ont fait dans Rome, n'aproche point des excés que l'armée de Charles-Quint y commit. Il y eut là-dedans une choſe remarquable. Ce Prince prit le deuil pour cette victoire: il fit defendre le ſon des cloches *, & ordonna des proceſſions, & des prieres publiques par toutes les Egliſes pour la delivrance † du Pape ſon priſonnier; & neanmoins il ne châtia ‡ aucun de ceux qui traiterent le Pape & la ville de Rome ſi indignement. Ces artifices d'une profonde Politique n'ont pas été moins remarquez, que ceux dont il ſe ſervit dans la rebellion (Z) de Naples. Ceux

β Voiez Brantôme Memoires des Capitaines étrangers, t. 1. p. 44.

γ C'eſt la 430. an 21. livre, de l'édition de Francfort 1625.

‡ Voiez ſur cela les Penſées diverſes ſur les Cometes, pag. 269. item pag. 279. 294.

* La Motthe le Vayer, t. 2. pag. 178.

† Maimb. Hiſt. du Lutheran. t. 1. p. 163.

‡ La Motthe le Vayer ib.

(i) Ils avoient été deja imprimez l'un après l'autre à Valladolid, le premier en 1604. le ſecond en 1606.

(k) Voiez Michael Hertzius in Bibliotheca Germanica, imprimée à Erfort l'an 1679. n. 811. & ſeq.

(l) Capit. etrang. to. 1. pag. 36.

(m) Memoires, pag. 293.

(n) Dans la 10. lettre du 7. livre pag. 1010. Elle fut écrite à Agrippa par un ami, & eſt datée de Ratisbonne le 17. Juillet 1532.

(o) Voiez l'apologie de ce Prince attribuée à la Ducheſſe de Rohan. Elle eſt imprimée avec le Journal de Henri III. dans l'édition de 1693. J'en parle dans l'article Parthenai (Catherine.)

ce Prince en uſoit ainſi pendant la vie de l'Imperatrice. D'autres ont remarque (a) qu'il garda la foi conjugale, & (b) qu'il cachoit autant qu'il pouvoit ſes amourettes; *Si non caſtè, ſaltem cautè.*

ORDINAIREMENT on ne lui donne que deux enfans naturels, Marguerite Ducheſſe de Parme, & Don Juan d'Autriche; mais Mr. Imhof (c) raporte que Bernard Juſtiniani dans ſon Hiſtoire d'Eſpagne lui en donne deux autres, ſavoir Priam Conrad d'Autriche, & encore un Juan d'Autriche qui mourut l'an 1530. à l'âge de ſept ans. Je croi que ce Priam Conrad ne difere point d'un certain Pyrame Conrad dont j'ai parlé, ci-deſſus (d) qui paſſoit pour frere uterin de Don Juan d'Autriche. Notez qu'il courut un bruit que Charles-Quint avoit la verole. (e) *Imperator, ut nonnulli confirmant, ex morbo Gallico laborat. Accedit ad morbum hujus belli* (Turcici) *impendentis metus. Hanc ego in malis voluptatem capio, quòd cum qui in nos tam crudelis fuit, non ſolum corpore ægrotare, verum etiam animo angi videre mihi videor.* C'eſt ce que l'on trouve dans une lettre de Bunel datée de Veniſe au mois de Juin 1532. & voici la note que Mr. Graverol a faite ſur ce paſſage. *An illud* (ex morbo Gallico) *nævi nœvi, an in ſenſu myſtico intelligendum ſit, diſquirunt multi: ſane qua ſequuntur, imperatorem ex morbo venereo laborâſſe confirmant: mutuus quiſque hac in re judicio ſuo. Hoc unum ſcio, non omnes qui graviores ſunt ſupercilii, regida virtutis eſſe ſequaces: amavit Franciſcus I. amavit & Carolus V. & ne quid tam ſtremo rivali in ludo amatorio exprobraret, morbo etiam Gallico laboravit. Felix! & nimium felix, ſi graviori non laborâſſet, ſed norunt Hiſpani quid ſit* ci remedio de Carlos quinto.

(V) *Que ſon cadavre fut preſervé de la pourriture.*] Quelques Auteurs Eſpagnols ſoutiennent qu'il s'eſt conſervé (f) en ſon entier, & comme il n'avoit pas été embaume, ils attribuent cette exemption de corruption à la ſainteté de mœurs, & à la candeur admirable qui éclaterent, diſent-ils, dans la conduite de ce Prince. *Cum nullis balſamis aut medicamentis pollinctum fuerit regale cadaver, quæ a corruptione præſervare potuiſſent, ipſe Imperatore ſic ante obitum juſſente; quid aliud dicere poſſumus, niſi eximium illius animi candorem & virtutis ſplendorem, cujus ingentem ſemper dedit ſpecimen, poſteris Deum oſtendere voluiſſe? cujus adhuc multo antea certiſſima indicia præſtolatus fuerat: nam cum anno 14. ab illius obitu, in cœnobio S. Juſti corpus exhumaretur, non ſolum integrum & incorruptum inventum eſt, ſed thymi quoque ramuſculi, quibus monachorum more reſperſum fuerat, virides & optimum odorem adhuc ſpirantes apparuerunt* (g).

(X) *Bien d'autres plumes ſe ſont exercées.*] Louïs Dolce a fait l'hiſtoire de cet Empereur. Guillaume Zenocarus de Schauenburg l'a faite (b) auſſi. *La vida del Emperador Carlos V. por Don Antonio Figueroa*, fut imprimée à Bruſſelles *in* 4. l'an 1656. *La vida y hechos del Emperador Carlos V. por Prudencio de Sandoval*, parut à Pampelonne l'an 1614. en 2. volumes *in folio* (i). Je laiſſe les autres, & ſi l'on vouloit compter tous ceux qui ont travaillé ſur quelques parties de cette hiſtoire, ce ne ſeroit jamais fait (k). Je ne parlerai que de Guillaume Godelevæus, qui a fait l'hiſtoire de l'abdication. Mais n'oublions pas Jaques Maſenius Jeſuite Allemand, qui publia à Cologne l'an 1672. *in* 4. *Anima hiſtoria hujus temporis in junctâ Caroli V. & Ferdinandi I. fratrum imperio repræſentata.* Cet Ouvrage meritoit de n'être pas inconu au Pere Jeſuite qui a continué Alegambe.

(Y) *Il aſpira à être Pape.*] Brantôme que j'ai deja cité pluſieurs fois eſt le ſeul Auteur ou j'aie lu cette particularité. *S'il eût pu accomplir*, dit-il (l), *un deſſein qu'il avoit de ſe faire Pape, comme il voulut, il eût encore mieux éclairé le monde, comme étant tout divin, mais il ne le put pas par les voix des Cardinaux: comme fut le Duc Amedée de Savoye, qui fut elu, & puis ſe retira en ſon monaſtere de Ripaille, & fit l'Empereur auſſi au ſien, lequel pourtant j'ai ouï dire que s'il eut eu encore des forces du corps comme de ſon eſprit, il fut allé juſques à Rome avec une puiſſante armée, pour ſe faire oſter par amour ou par force, mais il tenta ce deſſein trop tard, n'étant ſi gaillard comme d'autres fois: auſſi Dieu ne le permit, car il voulut rendre le Papat hereditaire* (choſe pour jamais non ouïe) *en la maiſon d'Autriche. Quel trait, & quel homme ambitieux que voila! Ne pouvant donc être Pape, il ſe fit Religieux, c'étoit bien s'abbaiſſer. S'il eut au moins taſté ce Papat, comme ce Duc, encore mieux pour lui, & eût pensé en mourant, qu'il avoit paſſé par tous les degrez de la bonne fortune, & pris tous les ordres de la grandeur.* Le Chancelier de Chiverni remarque (m) qu'on avoit cru que le Roi Philippe II. ſe demettroit de ſes Etats, & qu'il ſe feroit donner un chapeau de Cardinal, afin de ſe faire elire Pape à la premiere occaſion.

(Z) *Dans il ſe ſervit dans la rebellion de Naples.*] Il recompenſa les chefs des rebelles, & ne donna rien à ceux qui l'avoient ſervi fidelement. *Omnes qui Cæſarem adjuvarunt, quo bona qui vitam pro eo depoſuerunt, irremunerati remanſerunt, qui adverſæ factionis hoſtes illius nati ſunt, qui arma contra illum tulerunt, omnes fuerunt optimè & ſecundùm vota ſua expediti.* C'eſt ce que l'on trouve (n) dans les lettres d'Agrippa. Cette conduite paroit d'abord imprudente, car elle eſt propre à degoûter les bons ſujets, & à enhardir les factieux. Mais il faut que l'experience ait enſeigné le contraire, car les plus grans Princes ſe ſont ſervis, & ſe ſervent de cette methode. Ils negligent ceux dont ils ſe tiennent aſſûrez, & travaillent principalement à gagner ceux dont ils ſe defient. Les plaintes ſemblables à celles du frere de l'Enfant prodigue ſont frequentes parmi les fidelles ſujets dans les pacifications des troubles. Du tems de Henri le Grand les Ligueux obtinrent bien plus de charges, que les anciens ſerviteurs (o). C'eſt une Politique qui remedie au preſent, & c'eſt ce qu'on cherche; on met en riſque l'avenir, mais on eſpere qu'alors Dieu y pourvoira, & enfin ce n'eſt pas un mal certain.

(a) Fa (*conjuge*) vivente ſervaſſe Carolum perquam ſanctè conjugalem fidem fama eſt. *Strada dec. 1. lib. 10. pag. m. 612.*

(b) *Thuan. l. 21. pag. 431.*

(c) *Jacobus Wilhelmus Imhofius, nobilis Germanus Procerum pag. 11. edit. Tubing. 1693.*

(d) *Page 608. remarque C.*

(e) *Bunellus epiſt. 28. pag. 111. 112. edit. Toloſ. 1687.*

(f) Anno 1656. cùm potentiſſimi Regis noſtri PHILIPPI juſſu anteceſſorum ſuorum Regia cadavera ad inſigne illud Pantheonis monumentum traducerentur, invictiſſimi Imperatoris Caroli V. cadaver adhuc incorruptum repertum eſt, labe nullâ, nullâ temporis edacitate, aut putredinis carie infectum; ſpectaculum ſanè mirificum, & planè admirandum, poſt annos 96. incorruptum permanſiſſe, ut tradit P. F. Franciſcus de los ſanctos *in deſcriptione fabricæ D. Laurentii & Pantheonis. Gaſpar à Reies, in Elyſio jucundar. queſt. campo queſt. 34. n. 26. p. m. 413.* (g) *Id. ibid.* (b) En Latin imprimée à Anvers 1596. fol.

Digitized by Google

Ceux † qui le preferent *à tout ce qu'il y avoit eu de gens dans l'Europe depuis les Romains*, le flatent, car qu'acheva-t-il ? La guerre qu'il fit dans l'Empire pour sa religion ne fut-elle point terminée à l'avantage des Protestans ? & bien loin d'avoir conquis quelque chose sur la France, il n'avoit pas eu même la force de retirer d'entre les mains de cette Couronne ce qu'elle avoit conquis. Si son successeur en recouvra la principale partie, ce fut par un traité de paix où la France se laissa duper & trahir honteusement.

† *Bautru le faisoit. Voiez St. Evremont, Oeuvres mêlées to. 1. sur le mot de vaste, pag. 103. édit. de Holl.*

Les historiens de Charles-Quint ont trop imité les poëtes : ils ont entassé souvent beaucoup de prodiges dont ils pretendent que ses victoires furent precedées. C'est ce qu'ils ont fait principalement à l'égard de la bataille de Mulberg qu'il gagna le 24. d'Avril 1547. Ils disent que le soleil (*AA*) s'arrêta, & que Dieu fit en faveur de sa Majesté Catholique le même miracle qu'il avoit fait pour Josué. On fit courir une prophetie (*BB*) qui promettoit à cet Empereur la défaite des François, celle des Turcs, la conquête de la Palestine &c. Nous dirons un mot touchant un lis (CC) qu'il avoit planté dans le jardin de sa solitude. Je ne sai si l'on a jamais reflechi

(*AA*) *Ils disent que le soleil s'arrêta.*] Je n'ai point en Espagnol la relation de Loüis d'Avila ; mais voici ce qu'elle porte dans la traduction (*a*) Latine. L'Auteur parle comme temoin oculaire: (*b*) *Fadrico etiam futura clades evidenti prodigio denuntiata est. Sol enim velut sanguinolentus apparuit, &, quod mirabilius est, perinde ac si cursum tardasset, spacium quo dies additur fuit, quum intentius intueremur, altior, quàm pro horarum ratione, ferri visus est. Constans omnium hac de re opinio est, nec ego certe refellere ausim.* Florimond de Remond (*c*) a raporté le même passage, selon la version Françoise que l'on avoit publiée de cet Ouvrage Espagnol. Il a raporté aussi les paroles Italiennes de Baptiste Gribalde qui avoit été present à l'action, & les termes Espagnols de Gonçalo de Illescas tirez de la 2. partie de son histoire pontificale, & les vers Latins d'un anonyme, & il s'est efforcé de prouver que le fait est vrai. Il s'est prevalu entre autres choses de ce que Sleidan, qui temoigne beaucoup de colere contre Loüis d'Avila, ne le refute point *sur cet arrest du soleil.* Mais le Pere Maimbourg (*d*) s'est moqué comme il falloit de cette vision Espagnole, & de quelques autres qui concernent la même bataille, & il les a combatuës par quelques raisonnemens. Il n'a pas oublié de raporter que *le Duc d'Albe, homme fort solide, & qui ne s'donnoit nullement dans la bagatelle, fit bien connoître qu'il ne croyoit rien de ce qu'on disoit de ce prétendu miracle, lors qu'estant venu en France pour y épouser au nom du Roy Philippes la Princesse Elizabeth fille de Henri II. il répondit plaisamment à ce Prince qui l'interrogeoit sur cela,* Qu'il estoit si occupé ce jour-là à ce qui se passoit alors sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisoit au Ciel. Florimond de Remond a raporté cette reponse du Duc d'Albe, & a fait savoir à ses lecteurs qu'il l'avoit aprise (*e*) *d'un Gentilhomme Basque, Gouverneur d'Ast, qui parloit & vivoit à l'antique en ce temps-là, fort privé & favory du Roy.* Notez bien cela : cet historien n'avoit vu cette particularité dans aucun livre; il la tenoit d'un Gentilhomme qui étoit alors à la Cour de Henri II. Il est peut-être le premier Auteur qui l'ait publiée, & celui dont tous les autres l'ont prise, & peut-être que s'il n'en eût point parlé, nous ne la trouverions pas dans (*f*) l'histoire du Duc d'Albe, qu'on nous a donnée en François il n'y a que peu de tems, comme la version d'un livre Latin imprimé à Salamanque l'an 1669. sous le titre de *vita Ferdinandi Toletani Ducis Albani.* L'Auteur de la traduction assûre qu'*il l'a faite avec toute l'exactitude possible, qu'il n'y a rien mis du sien, & qu'il n'a rien été ni du corps de l'histoire ni des faits.*

(*a*) *Faite par Guilelmus Malinæus.*

(*b*) *Ludov. ab Avila & Zuniga, commentar. de bello Germanico lib. 2. fol. 126. edit. Antverp. 1550.*

(*c*) *Flor. de Remond hist. de l'heresie liv. 3. ch. 16. pag. m. 362.*

(*d*) *Maimb. hist. du Luther. to. 2. p. 55. & suiv. edit. de Holl. Voiez les Pensées diverses sur les Cometes pag. 274. 275.*

(*e*) *Flor. de Remond ubi supra.*

(*f*) *Au chap. 10. du 3. livre page 218. édit. de Paris chez Jean Guignard 1669.*

(*g*) *A Leide 1698. dans le* Veteris ævi Analecta *de Mr. Matthams.*

(*b*) *Anton. Pontus Conscriptus in Haviadeno Barbarossa pag. 2.*

(*BB*) *On fit courir une prophetie qui promettoit à cet Empereur.*] Antoine Pontus qui avoit porté les armes dans l'expedition de Tunis sous Charles-Quint, en composa une relation qui n'a été renduë publique (*g*) que depuis un an. Il dit dans son préambule, que pour augmenter le courage des soldats il veut raporter deux choses ; l'une est une vieille prophetie, l'autre est le discours d'un Spectre qui s'étoit montré au tems de l'expedition d'Odet de Foix dans le Roiaume de Naples. Laissons ce qui regarde ce fantôme, & contentons nous de ce qui concerne la prophetie. (*b*) *Duo hæc ante præliemur, non quod historiæ inserviant, sed ut animi nostrorum militum alacres nunc his auditis ad arma fiant alacriores. Quorum illud unum imprimis subvenit, & in vulgatissimum ita quoque antiquissimum vatis illius, quæ prophetia dicitur, verbum divinum, quod quidem tale circumferitur, Carolum Philippi filium ex natione Lilii, ut ejus verba præstringam, post Gallos Hispanosque domitos Romam quoque & Florentiam congregato magno exercitu Regem Græcorum vocari, indeque post victos Turcas, Chaldæos, Palæstinosque, sanctam Hierusalem recuperaturum, usque inibi a Dei nuncio coronatum in summi Principis sinu vitam expiraturum, factoque prius edictum, ut qui sanctæ Crucis signum non adoraverit morte punietur.* Comparez cela avec une prophetie que David Pareus insera dans son commentaire sur l'Apocalypse l'an 1598. & vous trouverez un échantillon des fraudes qui se commettent en pareils cas. Le Sieur Comiers (*i*) raconte qu'étant à Orange l'an 1660. on lui prêta cet Ouvrage de Pareus imprimé à Heidelberg, & qu'à la page 930. il y lut une prophetie que l'Auteur avoit trouvée *in ædibus Præpositi Salezianæ*, & qui contenoit ce qui suit : *Surget Rex ex Natione illustrissimi Lilii, habens frontem longam, supercilia alta, oculos longos, nasumque aquilinum: Is congregabit Exercitum magnum, & omnes Tyrannos Regni sui destruet, & morte pessimâ omnes fugientes in montibus, & cavernis se abscondentes à facie ejus. Nam ut Sponsus Sponsæ, ita erit justitia ei associata, cum illis usque ad quadragesimum annum deducet bellum subjugando Insulanos, Hispanos & Italos. Romam & Florentiam destruet & comburet, postritque sal seminari super terram illam. Clericos qui Sedem Petri invaserunt morte percutiet : eodemque anno duplicem Coronam obtinebit. Postremum mare transiens cum exercitu magno, intrabit Græciam, & Rex Græcorum vocabitur. Turcas & Barbaros subjugabit, faciendo Edictum :* Quicumque Crucifixum non adoraverit, morte monetur. *Et non erit qui resistere poterit ei, quia brachium sanctum à Domino semper cum eo erit, & dominium Terra possidebit. His factis Sanctorum requies Christianorum vocabitur, &c.* Comiers donne une traduction Françoise de cela, en prose & en vers, & ajoûte (*k*) *qu'il a trouvé la même Prophetie, mais en termes differents dans le neuvieme Tome des Oeuvres de S. Augustin au milieu du Traité* (*l*) *de l'Ante-Christ, page 454. de l'Impression de Lyon en l'année* 1586. & notez qu'il aplique à Loüis XIV. l'une & l'autre de ces deux prophetie. *Comme la Conquête de l'Univers*, dit-il (*m*), *n'est pas l'Ouvrage d'un jour, nous devons du moins esperer qu'en l'année prochaine* 1666. *nostre Grand Monarque jettera les premiers fondemens de cet Empire Universel.* Mais prenez encore mieux garde à la supercherie des flateurs de Charles-Quint; ils empaumerent la premiere de ces deux predictions, & afin de la faire quadrer à cet Empereur, ils la tronquerent d'un côté, & ils l'augmenterent de l'autre ; ils y fourrerent le nom de son pere, & le sien, & la conquête des François ; ils en ôterent le nez aquilin, & quelques autres traits de visage. J'ai vu de fort bonnes gens infatuez de propheties qui pendant la derniere (†) guerre, aplïquoient tout ce pretendu oracle le mieux qu'ils pouvoient à S. M. B. le Roi Guillaume. Notez enfin l'aveu de Pontus qu'il a publié la prophetie afin de donner plus de courage aux soldats de Charles-Quint ; & soiez persuadez que la plûpart de ces inventeurs, ou promoteurs de predictions ne se proposent que d'amuser la populace, & de lui inspirer les passions dont ils souhaitent qu'elle se remplisse, & pour mieux y reüssir ils se servent & de *subreption* & d'*obreption.*

(*i*) *Claude Comiers, Prêtre, Prevot de l'Eglise Collegiale de Ternan, & Chanine en la Cathedrale d'Ambrun, de la nature & presage des Cometes pag. 469. édit. de Lion 1665.*

(*k*) *Id. ib. pag. 478.*

(*l*) *Voiez touchant ce traité Mr. Audigier, de l'origine des François & de leur Empire to. 2. pag. 465. & suiv.*

(*m*) *Comiers ib. pag. 480.*

(†) *On écrit ceci en 1699.*

(CC) *Touchant un lis qu'il avoit planté.*] Il le planta à la fin d'Août 1558. & il mourut le 21. de Septembre suivant. *Au moment de sa mort cet Oignon de lys jetta tout d'un coup une tige de deux coudées avec une merveilleuse fleur, aussi épanoüie & aussi odoriferante que ces sortes de fleurs ont accoutumé de l'être en Espagne en leur saison ordinaire.* Je me sers des termes que le superieur des Peres de l'Oratoire de Paris emploia en (*n*) haranguant la Reine d'Espagne l'an 1679. Je laisse le presage ridicule (*o*) qu'il trouva dans cette vegetation, mais il faut que je remarque que le Comte de la Roca ne raporte point le fait dans les mêmes circonstances. Voions ses paroles: „ (*p*) Un Autheur sincere écrit qu'il y avoit un pied „ de

(*n*) *Sa harangue est toute entiere dans la 2. partie du Mercure Galant du mois d'Octobre 1679. Voiez les Pensées sur les Cometes pag. 294.*

(*o*) *Voiez les Pensées sur les Cometes ibid.*

(*p*) *Le Comte de la Roca, hist. de Charles-Quint pag. m. 349. 350.*

Digitized by Google

fléchi ſur une circonſtance notable du ſiege de Mets. Il ne forma point d'entrepriſe qui fût plus juſte que (DD) celle-là, ni dont le ſuccés fût plus malheureux. On ne doit point paſſer ſous ſilence ce qu'il dit à François I. *Nous commandons vous & moi à des peuples ſi bouillans, ſi fiers & tempeſtatifs, que ſi nous ne nous faiſons quelque guerre par intervalles pour les amuſer, & leur amortir ceſte impetuoſité belliqueuſe, nos ſujets propres nous la feront, qui ſera bien pis* §. Il laiſſa une inſtruction à ſon fils dans laquelle entre autres conſeils il lui donna celui-ci, „ ‡ de caler la „ voile quand la tempeſte eſt trop forte, de ne s'oppoſer point à la violence du deſtin irrité; „ d'eſquiver avec adreſſe les coups qu'on ne peut ſouſtenir de droit fil: de les laiſſer paſſer: de ſe „ jetter à quartier, & d'obſerver l'occaſion de quelque favorable revolution, & d'une meilleure „ avanture.„ Il pratiqua ce conſeil *à la paix de Paſſau, qui euſt été honteuſe à l'Empire, ſi la neceſſité ne l'euſt pluſtoſt faite que l'inclination de l'Empereur. Il le practica à la paix de Soiſſons, où la diſette d'argent interrompit la proſperité de ſes armes, & luy-meſme fuſt contraint de s'offrir en oſtage aux Allemans, qui ſans cela faiſoient deſſein de s'en ſaiſir* †. Lui & ſon fils ſe croioient capables de ſe bien ſervir des occaſions; car c'étoit un de leurs mots, *Yo y el tiempo para dos otros, Moy & le temps à deux autres* †. L'Auteur que je cite y raconte une choſe qui temoigne également la curioſité de cet Empereur pour l'Aſtronomie, & ſon intrepidité.

§ *Matthieu Hiſt. de la paix liv. 1. navar. 2. p. m. 66. 67.*

‡ *Silhon Miniſtre d'Etat to. 1. liv. 3. ch. 6. pag. m. 361.*

† *Id. ib.*

CHARNACE' * (LE BARON DE) s'aquita heureuſement de diverſes (A) Ambaſſades ſous le regne de Louis XIII. Il n'étoit pas moins brave ſoldat, qu'habile negociateur, & il eut tout à la fois en Hollande le caractere d'Ambaſſadeur, & la charge de Colonel. Il fut tué faiſant les fonctions de cette derniere (B) au ſiege de Breda l'an 1637. Il

* *Son nom de batême étoit* Hercule.

y *Voiez Melchior Adam dans la vie de* Philippus Apianus *à la page 349. du* Vitæ Germanorum Philoſophorum.

„ de Lys dans un petit jardin, où donnoit une feneſtre „ de l'appartement de l'Empereur, qui au commen„ cement du Printemps jetta deux tyges, dont l'une „ rompit ſa tunique, fit éclore ſa fleur, rendit une „ odeur agreable, & mourut enfin; & l'autre quoy „ que de meſme âge, & qui n'eſtoit pas ſi avancée ſe „ retenoit en ſon bouton, ce qui cauſa de l'eſtonne„ ment à pluſieurs, parce qu'elle ne manquoit ny d'eau „ ny de Soleil; & la meſme nuit que l'ame de l'Em„ pereur quitta la priſon de ſon corps, cette belle „ fleur s'épanoüit, fut coupée avec reſpect & admi„ ration, & miſe ſur le grand Autel.„ Tout le merveilleux du harangueur des Peres de l'Oratoire de Paris s'évanouït à-peu-près dès qu'on examine attentivement la narration de l'hiſtorien Eſpagnol. Je ne connois point cet *Auteur ſincere* qu'on a pretendu citer; mais je m'imagine que lui ou le Comte de la Roca ont été copiez par Famien Strada. Vous le croirez aiſément ſi vous comparez les paroles de ce Comte avec ce Latin: (a) *Nec illud admiratione caruit. In Caroli, quem dicebam, hortulo, binis eodem tempore ſtylis emiſerat candens lilium. Alter Majo menſe, uti aſſolet, calyce debiſcente floruit: alter quamvis eadem culturâ provocatus, tumorem tamen ac partus ſigna vere toto atque æſtate ſuſtinuit: eademque demùm nocte, quâ Caroli animus integumento ſuæ corporis evolvit, ille explicato repentè folliculo, intempeſtivâ nempe atque inſperatâ germinatione promiſit florem. Id verò & obſervatum ab omnibus, & lilio ſuper Aræ templi maximâ ad ſpectandum propoſito, ſanctè candidique ominis loco acceptum eſt.* Je me ſouviens ici d'une obſervation que j'ai luë dans un Ouvrage de Mademoiſelle de Schurman. Elle raconte (b) qu'au tems que du Lignon l'un des diſciples de Labadie travailloit à l'établiſſement de la Secte à Herford, il arriva trois prodiges. Le premier étoit qu'un tronc d'arbre ſec depuis quatre ans pouſſa tout-à-coup quelques jets de quatre ou cinq pieds, & chargez de feuilles. Ce fut pendant l'automne, & dans un lieu clos & couvert proche du temple que l'on aſſigna depuis aux Labadiſtes. Le 2. prodige étoit, que tous les arbres fleurirent dans le jardin de la Princeſſe pendant l'automne qu'elle promit de proteger leur petite Egliſe. Le troiſiéme étoit, qu'un eſſain d'abeilles ſe vint loger au même jardin ſans qu'on ſçut d'où il venoit. Selon l'hypotheſe des preſages tout cela devoit promettre un glorieux & long établiſſement, & neanmoins cette Secte fut bientôt contrainte de quitter Herford.

(a) *Famian. Strada de bello Belg. decad. 1. lib. 1. pag. m. 16.*

(b) *Anna Maria à Schurman in capite 2. partis 2. Eucleriæ.*

(DD) *Plus juſte que le ſiege de Mets.*] Henri II. ligué avec quelques Princes d'Allemagne, avoit été declaré (c) protecteur de la liberté Germanique, & il ſe glorifioit (d) de n'agir que ſelon cette qualité. Neanmoins il ſe rendit maître de Mets, ville Imperiale, il la depouilla de ſa liberté, & cela par la plus indigne de toutes les fourberies. On ne peut lire ſans horreur le pretendu ſtratagême dont on ſe ſervit pour aſſujetir cette petite Republique, qui ne regardoit ce Monarque que comme un tuteur. C'eſt alors qu'on avoit raiſon de dire, (e) *Sed quis cuſtodies ipſos cuſtodes?* Ainſi toutes ſortes de raiſons autoriſoient Charles-Quint à reünir au Corps de l'Empire une ville qui en avoit été detachée de cette maniere. Il y emploia ſes plus grandes forces, & y échoüa honteuſement (†), & il a fallu enfin qu'à la paix de Munſter l'Empire renonçât à ce morceau, & le laiſſât à la France. Cet Empereur avoit reüſſi admirablement dans des entrepriſes tout-à-fait injuſtes.

(c) *Mezerai abr. Chron. to. 4. p. 670. ad ann. 1552.*

(d) *Voiez Sleidan. lib 24. fol. m. 695.*

(e) *Juven. Sat. 6. v. 345.*

(†) *Il courut alors mille pieces en vers & en proſe auſſi glorieuſes aux François qu'injurieuſes à l'Empereur, & les médiſans en prirent ſujet de changer en* plus citra *le* plus ultra *de ſa Deviſe.* Hiſt. du Duc d'Albe l. 3. ch. 24. p. 284.

(A) *De diverſes Ambaſſades.*] (f) „ Il étoit du „ choix du Cardinal de Richelieu: ce qui doit d'a„ bord donner une opinion tres-avantageuſe de l'Am„ baſſadeur. Mais celui dont je parle, n'avoit pas „ beſoin de ce prejugé. Les negociations qu'il a fai„ tes avec Guſtave Adolfe, Roi de Suede, qui pro„ duiſirent le Traité de Berwalde le 23. Janvier 1631, „ & qui firent un ſi grand effet en Allemagne, en ſont „ des preuves bien convaincantes, quand il n'y en au„ roit point d'autres. C'eſt lui qui fit paſſer les ar„ mes de Suede dans l'Empire, & qui jetta les pre„ miers fondemens de l'alliance, qui a été ſi utile & „ ſi glorieuſe aux deux Couronnes, & qui l'eſt enco„ re à celle de Suede. Il continua de negocier avec „ le même Roi, & avec le Chancelier Oxenſtern, „ juſqu'apres la bataille de Lutzen, qui le fit retirer „ en France. Il avoit auſſi negocié avec l'Electeur de „ Baviere à Munic; mais avec peu de ſuccés, à cau„ ſe de la mauvaiſe humeur de Saint Etienne (g), pa„ rent du Pere Joſeph, qui étant jaloux de voir en „ cette Cour là un plus habile homme que lui, tra„ verſoit toutes ſes negociations, au grand prejudice „ des affaires du Roi leur Maître. Ce fut *Charnaſſé*, „ qui ſigna le 25. jour d'Avril 1634. le traité de la „ Haye, après lequel il fut jugé à propos de faire ce„ lui du 8. Janvier de l'année ſuivante, où il intervint „ comme un des Commiſſaires du Roi. Par le traité „ de 1634. le Roi promit de faire lever & d'entretenir „ au ſervice des Etats un Regiment d'Infanterie & une „ Compagnie de Cavallerie, dont le commandement „ fut donné à *Charnaſſé*, qui mêlant la profeſſion „ de Colonel avec la fonction d'Ambaſſadeur, voulut „ ſe trouver au dernier ſiege de Breda, où il fut tué „ dans la tranchée.„ Comme on ne voit pas dans ces paroles de Wicquefort l'occaſion de l'Ambaſſade de Hollande, il faut qu'un autre livre nous la fourniſſe. Liſez la vie du Cardinal de Richelieu, vous y verrez que Charnacé alla en Hollande pour empêcher que les Etats n'écoutaſſent les propoſitions de treve que les Eſpagnols leur faiſoient. (h) *Il menagea ſi adroitement l'inclination de Meſſieurs les Directeurs & Deputez des Etats, & leur fut ſi bien repreſenter les artifices, & les mauvais deſſeins des Eſpagnols . . . . qu'ils reſolurent enfin . . . . . de preferer par neceſſité autant que par raiſon la continuation de la guerre à la treve. A quoi ne contribua pas peu l'ordre qui avoit été donné à Charnacé, non ſeulement de ſolliciter le Prince d'Orange, que l'on ſavoit être aſſez porté par interêt à la continuation de la guerre, mais encore d'offrir à Meſſieurs les Etats un ſecours de dix ou douze mil Suedois, Nation belliqueuſe & alliée de la France; qui s'en étoit heureuſement prevalue depuis trois ans, ou environ, qu'Adolphe Guſtave Roi de Suede avoit fait deſcente en Allemagne, & avoit rempli de terreur cette grande Province.*

(f) *Wicquefort, traité de l'Ambaſſadeur t. 2. pag. 442.*

(g) *Wicquefort page 780. du tome 1. dit ceci,* Charnacé & St. Etienne étant à la Cour de Baviere de la part de la France en l'an 1632. ſe porterent à de ſi grandes extremitez, qu'ils ſe voulurent batre en duel, tellement que leur diviſion les rendit inutiles aupres de l'Electeur.

(h) *Auberi, Hiſtoire du Card. de Richelieu l. 4. ch. 42. p. m. 390. 391.*

(B) *Il fut tué faiſant les fonctions de* Colonel *au ſiege de Breda.*] Nous avons vu dans la remarque precedente ce que Mr. de Wicquefort en a dit: ajoûtons y ces paroles d'un autre Auteur (i). „ Monſieur de Char„ nacé fit tout ce qu'il put pour porter le Prince d'O„ range à aſſieger une autre place, plus importante „ pour l'avantage commun des Alliez, que celle-là. „ En quoi cet Ambaſſadeur avoit lui-même plus d'in„ terêt

(i) *Auberi ibid. l. 5. ch. 52. p. 596. 597.*

Digitized by Google

Il n'eſt pas vrai (C) que la perte de ſa femme ait produit en lui l'effet funeſte dont on a parlé dans le Mercure galant.

* *Thuan. lib. 53. p. m. 1092. col. 2.*

† *Id. ib.*

‡ *C'eſt la 52. lettre de Theodore de Beze.*

☞ CHARPENTIER (PIERRE) en Latin *Carpentarius*, nâtif * de Toulouſe au XVI. ſiecle, faiſoit profeſſion de la Religion Reformée, mais il publia un écrit (X) qui le fit conſiderer comme un furieux ennemi des Reformez. Il enſeigna quelque tems † la Juriſprudence dans Geneve, & il en ſortit fort mecontent, & ſans dire adieu à ſes creanciers. Cela paroit par une ‡ lettre que Theodore de Beze lui écrivit le 1. d'Avril 1570. Cette même lettre temoigne

„ teret qu'il ne croioit, puis que ce ſiege lui devoit „ être fatal, y aiant été tué d'un coup de mouſquet à „ la tête, qu'il receut à l'attaque d'une corne. On le „ regretta fort à la Cour, tant pour ſes bonnes qua- „ litez, & pour les grands ſervices qu'il rendoit à l'E- „ tat, que pour l'alliance qu'il avoit avec le Marechal de „ Brezé, à cauſe de Jeanne de Brezé ſon épouſe. Son „ cœur fut apporté en France, & eſt enterré dans l'E- „ gliſe des Carmes d'Angers, avec un Epitaphe, où „ ſa mort eſt marquée le premier de Septembre. „

(a) *Au mois de Novembre 1693.*

(C) *Il n'eſt pas vrai que la perte de ſa femme.*] L'Abbé Deſlandes grand Archidiacre & Chanoine de Treguier, a fait inſerer une lettre (a) dans le Mercure Galand, où il aſſure que *Charnacé étant en Allemagne auprés de Guſtave*, fut ſi touché de la nouvelle qu'il aprit de la mort de ſon épouſe, *de la maiſon de Brezé*, qu'il en perdit la parole pour toute ſa vie. Chacun voit que c'eſt une fable: Guſtave perit à la bataille de Lutzen l'an 1632. & Charnacé deploioit en Hollande toute ſa plus fine Rhetorique l'an 1634. pour empêcher qu'on ne conclût une treve avec l'Eſpagnol. Etoit-ce l'affaire d'un homme muet? On ne ſauroit rectifier ce faux conte, en changeant le tems & le lieu où Charnacé aprit la mort de ſa femme, car nous avons vu qu'il tâcha de perſuader qu'on n'aſſiegeât point Breda, mais une place dont la perte fût plus pernicieuſe à l'Eſpagne. Ses conſeils furent inutiles; on fit le ſiege de Breda, & il y perdit la vie. Où trouverons-nous donc le tems qu'il n'a pu parler? Nous verrons ailleurs (b) que l'Abbé Deſlandes n'a pas debité un conte moins apocryphe touchant Fernel.

(b) *Dans l'article de Fernel.*

(X) *Un écrit qui le fit conſiderer comme un furieux ennemi des Reformez.*] Cet écrit étoit tombé dans l'oubli, mais un (c) Religieux Benedictin l'aint inſeré dans ſes *Entretiens touchant l'entrepriſe du Prince d'Orange ſur l'Angleterre* imprimez à Paris l'an 1689. a été cauſe qu'on en a parlé beaucoup depuis ce tems-là. Mr. Juricu pour decrediter entierement cette piece ſe crut obligé de publier ce qu'en avoit dit Mr. de Thou, & comme cela fut trouvé fort à-propos je mettrai ici cette narration. „ (d) Un nommé Pierre „ Charpentier qui étoit de Toulouſe, & qui avoit pu- „ bliquement enſeigné le Droit à Geneve, étant entré „ fort avant dans la familiarité de Bellievre ſe ſauva „ chés luy pendant le maſſacre avec pluſieurs autres „ perſonnes moins diſtinguées; car il auroit été trop „ dangereux pour un Courtiſan de donner retraitte à „ des gens diſtingués dans une occaſion de cette na- „ ture. Pour s'accommoder à la fortune, & par un „ effet de ſon humeur, qui luy friſoit defendre le „ parti où ſon interêt l'obligeoit d'entrer, il com- „ mença à ſe dechainer non pas contre les autheurs „ du maſſacre, ni contre l'horrible boucherie qu'ils „ avoient faite, mais contre ce qu'il appelloit la cauſe, „ c'eſt-à-dire, contre la faction des Proteſtants pour „ laquelle il témoignoit une grande horreur, & qu'il „ diſoit que Dieu avoit juſtement punie pour tous ſes „ deſordres, parce qu'elle s'etoit ſervie du pretexte „ de la Religion pour couvrir ſon eſprit de ſedition „ & de revolte, & que les pretendus devots qui la „ compoſoient avoient pris les armes contre leurs „ compatriotes au lieu de ſe ſervir des larmes, des „ prieres & du jeune pour toutes armes, qu'ils s'étoient „ ſaiſis de pluſieurs villes du Royaume, qu'ils avoient „ fait mourir une infinité de perſonnes, & pouſſé leur „ inſolence juſqu'à faire une guerre ouverte à leur „ Souverain. Il diſoit que leurs aſſemblées où l'on ne „ faiſoit autrefois que prier Dieu étoient devenuës des „ conventicules, & des conferences ſeditieuſes dans „ leſquelles on ne parloit ni de la pieté, ni des myſte- „ res de la Religion, ni de la correction des mœurs, „ mais d'amaſſer de l'argent, d'aſſembler *ſecretement* „ des troupes dans les Provinces, de lier des intelligen- „ ces avec les Princes étrangers. Il ajoûtoit qu'ils „ entretenoient des hommes ſeditieux dans toutes les „ Villes du Royaume, pour tâcher de troubler la paix „ que le Roy avoit accordée aux Proteſtants par un „ effet de ſa bonté, & qu'il n'y avoit que l'épée de „ Dieu que les Princes portent, qui put reprimer leur „ audace, *qu'il reconnoiſſoit bien que* c'étoit Dieu qui „ *avoit inſpiré le* deſſein de la reprimer par les voies „ les plus ſeveres à un Roy qui étoit naturellement „ fort doux. Dans les commencemens, Charpentier „ ſe contentoit de parler ainſi en particulier dans les „ converſations familieres, qu'il avoit avec Bellievre, „ mais comme on vit en-ſuitte qu'il diſoit les memes „ choſes en public, on jugea qu'il étoit fort propre „ pour le deſſein qu'avoient le Roy & la Reine de juſ- „ tifier le maſſacre le mieux qu'ils pourroient. Il fe „ chargea volontiers de cette commiſſion, & apres „ avoir reçu une ſomme d'argent qu'on luy donna, „ & de grandes promeſſes qu'on luy fit de l'élever à „ de grandes charges, promeſſes qu'on luy tint en-ſuitte „ religieuſement quelque indigne qu'il en fut, il par- „ tit de Paris avec Bellievre qu'il laiſſa en Suiſſe, & „ ſe retira à Strasbourg, où il avoit auſſi autrefois en- „ ſeigné, afin qu'il put plus facilement repandre de là „ dans l'Allemagne les bruits qu'il vouloit ſemer. „ Etant arrivé là, il écrivit une lettre à François Por- „ tes (e) Candiot qui étoit fort ſavant dans la langue „ Greque, & qui avoit été autrefois élevé en Italie „ dans la maiſon de Renee Princeſſe de Ferrare. Dans „ cette lettre, qui étoit dattée du 15. Septembre, „ il diſoit qu'il y avoit deux partis parmi les Proteſ- „ tants, l'un des pacifiques qui agiſſoient de bonne foy „ par principe de Religion, & qui ſuivoient les maxi- „ mes de celle qu'ils profeſſoient, l'autre de ceux qui „ ſoutenoient la cauſe, gens factieux & ennemis de la „ paix: que ces deux partis avoient leurs Paſteurs, que „ le premier avoit pour luy d'Eſpina, Sorel (*il y a „ dans la lettre de Charpentier que le P. de Ste. Mar- „ the a fait imprimer*, des (f) Roſiers *au lieu de* „ Sorel) Albrac, Capel, la Haye, Mercure, mais que „ les autres Miniſtres ne pouvoient ſoufrir la modera- „ tion de ceux là, & ſur tout Theodore de Beze, „ qu'il appelle la trompette de Seba, & contre lequel „ il ſe dechaine ſur tout dans ſon livre. Non ſeulement „ il excuſe le maſſacre, mais il prouve fort au long „ & avec beaucoup d'addreſſe qu'il a été fait juſte- „ ment, & qu'on a du le faire pour abbatre une fac- „ tion impie, qui ne penſoit qu'à renverſer l'autorité „ Royale, à debaucher les Villes du Royaume de l'obeiſ- „ ſance qu'elles devoient à leur Souverain, à troubler „ la tranquillité publique, & qui ſembloit avoir été „ formée pour la ruine même de la Religion Proteſ- „ tante, par des gens turbulents & ennemis de leur „ Patrie. On publia une reponſe à cette lettre ſous „ le nom de Portes dattée du premier de Mars de l'année „ ſuivante, qui étoit remplie de paroles extremement „ aigres. *Mr. de Thou ajoute* que le Duc d'Anjou ſol- „ licita fortement François Baudoin Juris-Conſulte, „ qui aprés avoir autrefois embraſſé la Religion Pro- „ teſtante en Allemagne, s'étoit laiſſé gagner par les „ avis moderés du Theologien Caſſandre, & etoit „ rentré dans la Religion Romaine, & qui enſei- „ gnoit alors à Angers, à travailler au même deſſein „ que Charpentier (*c'eſt-à-dire à juſtifier le maſſacre*) „ mais que ce Juris-Conſulte s'en excuſa modeſtement „ ſur les conteſtations qu'il avoit eues avec les Gene- „ vois qui empêcheroient, diſoit-il, qu'on ne l'en „ crut ſur la matiere; que dans la verité, il ne vou- „ lut pas juſtifier le maſſacre, parce qu'il le deteſtoit, „ & qu'aiant même lu la lettre de Charpentier, il y „ remarqua de grands defauts de memoire & de gran- „ des beveuës, en ce qu'il rapportoit de l'hiſtoire an- „ cienne. „

(c) *Nommé le Pere Denys de Sainte Marthe.*

(d) *Mr. de Thou, Hiſt. lib. 53. p. m. 1092. 1093. ad ann. 1572. Je me ſers de la traduction que Mr. Jurieu a faite de ces endroits dans ſon livre de la religion des Feintes imprimé à la Haie 1689. pag. 229. & ſuiv.*

(e) *Il faiſoit dire l'Orthus. Mr. Jurieu à la page 81. s'etoit lourdement mépris, aiant parlé d'une lettre d'un nommé Charpentier addreſſée à Candiot contre les Proteſtants.*

(f) *Mon article Roſier vous aprendra que le Pere de Ste. Marthe & Mr. de Thou diſent la même choſe. & qu'ainſi cette parenthèſe eſt inutile, ou qu'elle devroit contenir quelque autre choſe.*

Le Religieux Benedictin donna une ſuite de ſes Entretiens, dans laquelle il étude (g) autant qu'il peut ce temoignage de Mr. de Thou.

(g) *Voiez le Journal des Savans du 12. de Novembre 1691. pag. 651. édit. de Holl.*

Vous trouverez le precis de la même lettre de Charpentier dans le 3. volume (b) de la grande hiſtoire de Mezerai. Cet hiſtorien pretend que cette lettre ſervit de replique à Wolfangus Prisbrachius Polonois, qui avoit repondu fort aigrement à la harangue (i) de Bellievre. D'Aubigné (k) au contraire veut que *Wolfgang Prisbrach, & Portus Cretin que Charpentier prenoit* (l) *à temoin*, aient écrit contre Bellievre & Charpentier. Il s'exprime mal, car il faloit dire que Portus écrivit contre celui-ci, & Priſbrach contre celui-là. Il ne paroit point que Charpentier ait eu vuë l'Ouvrage de ce Prisbrach. Je croi donc que Mr. de Mezerai ſe trompe.

(b) *A la page 264.*

(i) *Faite à l'aſſemblée des Cantons Suiſſes à Baden pour juſtifier le maſſacre de la Saint Barthelemi.*

(k) *D'Aubigné. Hiſt. Univerſ. to. 2. liv. 1. ch. 7. pag. 565. ad ann. 1572.*

(l) *Il devoit dire que Charpentier leur adreſſa cette lettre.*

ed by Google

moigne qu'il avoit femme & enfans. Il fit imprimer (Y) quelques autres livres; il vivoit encore l'an 1584. & il étoit Avocat du Roi au grand Conſeil ‡. Mr. Rivet qui avoit tant de connoiſſance de toutes ſortes d'Auteurs, ne connoiſſoit (Z) guere celui-ci.

‡ *La Croix du Maine Bibliotk. Franc. pag. 389.*

☞ CHARRON (PIERRE) Auteur d'un livre qui a fait beaucoup de bruit, & qui a pour titre DE LA SAGESSE, nâquit à Paris l'an 1541. & y fit avec beaucoup de progrés ſes Claſſes & ſon Cours de Philoſophie. Il étudia enſuite le Droit civil & le Droit canon à Orleans & à Bourges, & reçut le Doctorat en cette ſcience dans la derniere de ces deux Univerſitez. Puis il revint à Paris, & aiant été reçu Avocat au Parlement, il frequenta le barreau avec beaucoup d'aſſiduité cinq ou ſix années; mais comme il previt qu'il lui ſeroit dificile de s'avancer par cette route, à cauſe qu'il ſe ſentoit incapable de s'abaiſſer à faire ſa cour aux Procureurs, & aux Solliciteurs de procés, il s'apliqua tout de bon à l'étude de la Theologie & à la Chaire, & il devint un ſi grand Predicateur que pluſieurs Evêques s'empreſſerent à l'attirer dans leurs Dioceſes. Arnaud de Pontac Evêque de Bazas l'aiant ouï prêcher dans l'Egliſe de St. Paul l'an 1571. conçut pour lui beaucoup d'affection, * *& le mena à Xaintes, à Bourdeaux & en ſon Eveſché, & autres lieux de la Gaſcoigne & du Languedoc.* Charron s'aquit une telle reputation par ſon éloquence *qu'on le recherchoit par tout, & que les Eveſques de divers Dioceſes où il avoit preſché, luy offroient liberalement les Chanoinies Theologales de leurs Egliſes, & autres dignitez & benefices, & lui faiſoient pluſieurs . . . preſens.* Il fut *ſucceſſivement Theologal de Bazas, d'Acqs, de Leitoure, d'Agen, de Cahors, & de Condom, Chanoine & Maiſtre d'Eſcole en l'Egliſe de Bourdeaux, & Chantre en l'Egliſe de Condom. La Royne Marguerite le retint pour ſon Predicateur ordinaire. . . . Il fut auſſi à la ſuite du Cardinal d'Armagnac* Legat d'Avignon. Il n'affecta point le degré de Bachelier en Theologie, ni celui de Licentié, ou de Docteur, ou de Profeſſeur en cette ſcience, il ſe contenta du *caractere de Pretriſe.* Il fut 17. ou 18. ans ſans retourner à Paris, & y étant revenu l'an 1588. il eut envie d'y finir ſes jours parmi les Chartreux. Il avoit fait vœu d'embraſſer leur Ordre, & il s'en ouvrit au ‡ Prieur de la Chartreuſe. On eut des raiſons (A) de ne le pas recevoir: il s'adreſſa au Prieur des Celeſtins & trouva les mêmes obſtacles, enſuite de quoi il y eut des Caſuiſtes qui le declarerent quitte de ſon vœu †. C'eſt pourquoi il reſolut d'achever ſa vie ſous le caractere de Prêtre Seculier. Il prêcha le Carême à Angers l'an 1589. & puis il s'en alla à Bourdeaux où il lia une amitié très-étroite (B) avec Michel de Montagne. Il y publia ſon livre des (C) trois veritez l'an 1594. Ce qui lui valut la dignité de grand Vicaire de l'Evêque

* *Je rapporte les propres termes de l'éloge que je citerai ci-deſſous.*

‡ *Il ſe nommoit Jean Michel, il mourut Prieur general de la grande Chartreuſe en Dauphiné.*

† *Voiez la remarque A.*

(a) *La Croix du Maine pag. 389.*

(b) *A la fin de Dictionnaire, dans la diſſertation ſur Junius Brutus n. XVIII.*

(c) *Voiez Brerlius apolog. Proteſtantium pro Romana Eccleſia pag. 642.*

(d) *Sylveſter Petra-ſancta notis in epiſtolam Petri Molinæi ad Balzacium pag. 102.*

(e) *Baron. to. 3. ann. 324. n. 226. apud Rivet. ubi infra.*

(f) *Rivetus in Jeſuita vapulante cap. 13. n. 12. p. 538. to. 3. oper.*

(g) *Voiez la grande hiſtoire de Mezerai tom. 3. pag. 1189.*

(h) *Eloge de Pierre Charron par G. M. D. R. (c'eſt-à-dire George Michel de Rochemaillet) à la tête des livres de la Sageſſe édition de Paris 1607.*

(Y) *Il fit imprimer quelques autres livres.*] Selon la Croix du Maine (a) *il a eſcrit pluſieurs livres tant en Latin qu'en François leſquels ont eſté imprimez pour la pluſpart, mais je ne ſçai ſi ceux qui ſont mis en ſon nom, il les vouldroit advouer pour ſiens, d'autant qu'il y en a pluſieurs qui lui ont mis auſſi des livres deſquels il n'eſtoit pas Autheur . . . . . J'ai veu un ſien traicté Latin touchant le port des armes, mais je ne ſçai ſi la traduction Françoiſe eſt faite par lui. Il a eſté imprimé à Paris en l'une & l'autre langue.* Cet Ouvrage de Charpentier a pour titre, *Pium & Chriſtianum de armis conſilium*, & fut imprimé à Paris l'an 1575. J'ai parlé ailleurs (b) d'une reponſe qui y fut faite.

(Z) *Mr. Rivet ne connoiſſoit guere* Pierre Charpentier.] Les Controverſiſtes de Rome reprochent éternellement à ceux de la Religion les guerres civiles de France, comme une choſe aprouvée par les Miniſtres. Ils ſe ſervent quelquefois (c) du temoignage de Charpentier. Le Jeſuite Petra Sancta dans un Ouvrage qu'il publia contre Mr. du Moulin, eut la hardieſſe d'avancer (d) qu'on prit des meſures à Geneve pour faire perir en même tems François II. Catherine de Medicis ſa mere, Marie Stuart ſa femme, ſes freres &c. Il cite *Surius l. 4. ad ann. 1561. Petrus Carpentarius, Genebrardus in Chronol.* Mr. Rivet refutant l'Ouvrage de ce Jeſuite, dit entre autres choſes que ces trois temoins n'avoient nulle autorité; que Surius a été convaincu de calomnie par Baronius (e) pour avoir diſamé Victorin Evêque de Poitiers, & que Charpentier & Genebrard ligueux opiniâtres encoururent la haine du Roi. (f) *Carpentarius & Genebrardus qui inter regis parricidas vixerunt, & juſtam ejus indignationem incurrerunt, inter eos qui ultimi ſteterunt in adverſis partibus, an digni ſint quorum teſtimonio contra tales habeantur fides?* Si Mr. Rivet avoit ſçu qu'on lui objectoit le même Pierre Charpentier, qui avoit écrit une apologie pour la Saint Barthelemi, que Mr. de Thou avoit marqué preſque d'un fer chaud, eût-il gardé le ſilence ſur de telles choſes? Je m'imagine qu'il ſe trouva depaiſé par la citation vague de cet Auteur, & que n'olant le prendre pour cet Avocat qui fut roüe (g) à cauſe de ſes intelligences avec l'Eſpagne environ l'an 1596. & qui étoit fils de *Jacobus Carpentarius*, grand adverſaire de Ramus, il s'expliqua foiblement.

(A) *On eut des raiſons de ne le pas recevoir* Chartreux.] Afin qu'on ne croie pas que ces raiſons furent fondées ſur quelque defaut de Pierre Charron, ou qu'il renonça trop legerement à ſon vœu, il faut que je commente le texte de cette remarque par ces paroles: (h) *Il ſe preſenta au Prieur de la Chartreuſe qui eſt lez Paris . . . . . Mais il ne peut y eſtre receu, quelque ardante priere & inſtante pourſuite qu'il en fiſt, & ce ſeulement à cauſe de ſon aage trop advancé, qui eſtoit de 47. à 48. ans, & s'excuſoit-on ſur ce qu'il falloit de jeuneſſe s'eſtre accouſtumé à ſupporter l'auſterité de ceſt ordre religieux. Voyant ce refus il s'adreſſa au Provincial des Celeſtins de ceſte ville pour eſtre pareillement receu en leur ordre, où il ſe trouva pareille difficulté, empeſchemens & refus. De ſorte qu'ayant fait tout ce qui eſtoit en luy, & ne tenant à luy que ſon vœu n'euſt eſté accomply, il fut aſſeuré par Meſſieurs Faber Doyen de la Sorbonne, Tyrius Jeſuite Eſcoſſois, & Feuardant Cordelier, tres-doctes Theologiens, qu'en conſcience il eſtoit quitte d'un tel vœu, & que librement il pouvoit demeurer au monde comme ſeculier, & qu'il n'eſtoit obligé d'entrer en autre ordre de Religion.*

(B) *Une amitié très-étroite avec Michel de Montagne.*] Charron fit *un merveilleux cas* des Eſſais de cet Auteur, & en adopta pluſieurs maximes. On peut croire ſans temerité que celui de ces deux amis qui eût dû inſtruire l'autre en fut le diſciple, & que le Theologien aprit plus de choſes du Gentilhomme que celui-ci du Theologien. Il y a dans les livres de la Sageſſe une infinité de penſées qui avoient paru dans les Eſſais de Montagne. Ne doutez pas que cette docilité de Charron n'ait contribué beaucoup à l'affection très-particuliere que Montagne avoit pour lui, & qui fit (i) qu'*il lui permit* par ſon teſtament *de porter apres ſon decedz les pleines armes de ſa noble famille parce qu'il ne laiſſoit aucuns enfans maſles.* Charron fit paroître une gratitude bien ſolide par ſon teſtament, car il (k) laiſſa 500. écus *à Damoiſelle Leonor de Montagne femme du Sieur Cameïn Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, la bonne ſœur du feu Sieur de Montagne Chevalier de l'Ordre du Roi & ſa commere*, & il inſtitua *ledit Sieur de Camein ſon heritier ſeul & univerſel en payant & acquittant les legs contenus par ſon teſtament, revenans, peu s'en faut, à la ſomme de 15000. livres tournois.*

(i) *Ibid.*

(k) *Ibid.*

(C) *Il y publia ſon livre des trois veritez l'an 1594.*] Il n'y mit point ſon nom. Voici quelles ſont ces trois veritez; la 1. Qu'il y a un Dieu & une vraie Religion: la 2. Que de toutes les Religions la Chretiennne eſt la veritable: la 3. Que de toutes les Communions Chretiennes la Catholique Romaine eſt la ſeule vraie Egliſe. Par la premiere il combat les Athées; par la ſeconde les Paiens, les Juifs, les Mahometans; & par la troiſiéme les heretiques & les ſchiſmatiques. Il y a beaucoup de methode dans cet Ouvrage. Il attaque dans la derniere partie le traité

UNIVERS. DE EDIL. CCOA DERECHO

Digitized by Google

que de Cahors avec la Chanoinie Theologale. On le deputa à l'assemblée generale * du Clergé l'an 1595. & il fut choisi pour le premier Secretaire de cette assemblée. Etant retourné à Cahors il s'y arrêta jusques à l'année 1600. & y composa entre autres Ouvrages les trois livres DE LA SAGESSE. Il fit imprimer à (D) Bourdeaux ses discours Chretiens l'an 1600. Il n'étoit plus à Cahors, il s'étoit déjà établi à Condom, où il avoit accepté la Chanoinie Theologale & la dignité de Chantre que l'Evêque lui avoit offertes. Il publia à Bourdeaux son traité de la Sagesse l'an 1601. Deux ans après il fit un voiage à Paris pour remercier (E) un Evêque qui lui avoit offert la Theologale de son Eglise, & pour y faire une nouvelle édition de cet Ecrit. Il ne vêcut pas assez pour en voir plus de trois ou quatre feuilles reimprimées; il mourut subitement dans une rue le 16. de Novembre 1603. L'impression de cet Ouvrage (F) fut achevée malgré les obstacles presque infinis que l'on eut à surmonter †; car comme l'Auteur avoit dit beaucoup de choses suivant les lumieres de la Philosophie, il n'avoit pu attaquer les sentimens populaires & superstitieux, sans avancer des maximes qui sembloient choquer les veritez de la Religion. C'est pourquoi il y eut beaucoup de gens qui s'éleverent contre son livre, & qui le de-

* *Elle se tint à Paris.*

† *Tiré de l'éloge de Pierre Charron au devant du livre de la Sagesse.*

de l'Eglise que Mr. du Plessis Mornai avoit mis au jour depuis 16. ans. Un Ecrivain de la Religion publia bientôt à la Rochelle une (a) reponse pour ce traité de Du Plessis. L'Ouvrage des trois veritez fut aplaudi par les Catholiques, (b) on l'imprima deux ou trois fois à Paris sur l'édition de Bourdeaux, & puis on le publia en Flandres sous le nom de Benoît Vaillant Avocat de Sainte Foi. La publication de cet Ouvrage fit connoître Charron (c) *A Messire Antoine d'Ebrard de S. Sulpice, Evesque & Comte de Caors, lequel sans avoir veu ledit sieur Charron, au seul gousté de son livre, le fist approcher de luy, le faisans son Vicaire general, & luy donnans la Chanoinie Theologale de son Eglise, qu'il accepta, & y estans il fit imprimer pour la seconde fois son livre à Bourdeaux, en l'an 1595. y mettans son nom, & l'augmenta d'une replique contre la response qui avoit esté imprimée à la Rochelle, faite à sa troisieme Verité.* François du Jon, ou Junius Professeur en Theologie à Leide, composa une reponse (d) à cette 2. édition des trois veritez, & la publia en François l'an 1599. Il y inséra tout entier l'Ecrit de son adversaire. Notez que Charron (e) l'avoit revu & *de beaucoup amplifié depuis l'edition de l'an 1595.* & qu'il avoit fait *une autre replique à la seconde reponse faite à la troisieme verité.* Tout cela prêt à être mis sous la presse fut trouvé dans son étude après sa mort. On fit esperer que son heritier universel publieroit ce manuscrit, & qu'il le dedieroit au Cardinal de Joieuse (f).

(a) *Qui fut reimprimée à Geneve par Gabriel Cartier l'an 1595. in 8.*

(b) *Eloge de Pierre Charron.*

(c) *Ibid.*

(d) *C'est un gros in quarto.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid.*

(D) *Il fit imprimer . . . . ses discours Chretiens.*] Ils sont au nombre de seize: les 8. premiers traitent de l'Eucharistie; les autres concernent la connoissance & la providence de Dieu; la redemption du monde, & la communion des Saincts (g).

(g) *Ibid.*

(E) *Pour remercier un Evêque qui lui avoit offert la Theologale.*] (h) Claude Dormy Evêque de Boulogne sur mer, & Prieur de St. Martin des Champs à Paris, étoit celui qu'il avoit à remercier: il en avoit reçu des lettres fort obligeantes qui temoignoient que ses livres *étoient bien au* goût de ce Prelat, & qu'il lui feroit plaisir s'il vouloit être le Theologal de la Cathedrale. Notez que l'aprobation de cet Evêque se raportoit aux trois livres de la Sagesse, aussi bien qu'aux seize discours. Il n'accepta point ces offres, & il dit (i) *à un sien intime ami qu'il eust assez volontiers accepté ceste Theologale pour quelques années, mais que l'air & le climat froid, humide & proche de la mer, estoit non seulement mal plaisant & triste à son humeur & naturel, ains mal sain, catharreux & rheumatique, qu'il estoit solaire du tout, que le Soleil estoit son Dieu sensible, comme Dieu estoit son Soleil insensible, parquoy qu'il craignoit ne se pouvoir accommoder ny habituer à Bologne sainement ny plaisamment, & partant nullement.* Il n'est pas le seul homme de lettres à qui les climats froids & humides sont incommodes, & pour qui le soleil *est un Dieu sensible.*

(h) *Nommé George Michel de Rochemaillet.*

(i) *Ibid.*

(F) *L'impression des livres de la Sagesse fut achevée malgré les obstacles.*] Servons nous de la narration qui se trouve dans son eloge. Il avoit recommandé *affectueusement* cet Ouvrage & les discours Chretiens à (k) l'un de ses plus intimes amis Avocat au Parlement. Cet ami en eut tant de soin qu'ils sortirent de dessous la presse „ nonobstant les traverses & „ empeschemens qui luy furent donnez par des hom„ mes malicieux ou superstitieux qui avoient l'esprit „ bas, foible & plat, & estoient, *perquam similes „ Noctuis quarum oculi tantum splendorem ferre non „ possunt & ad ipsius Solis lumen caligabant*, ne pou„ vans souffrir ny supporter les esclats & belles poin„ tes de cet esprit singulier, rare, vigoureux, mer„ veilleusement relevé & divin. Car on vouloit em„ pescher l'impression nommément de ses livres de la „ Sagesse, & pour cest effect on y employa l'authori„ te du Recteur de l'université, & d'aucuns Docteurs „ de Sorbonne, mesmes de Messieurs les Gens du Roy; „ tant au Parlement qu'au Chastelet, & outre on y „ fit intervenir Simon Millanges Imprimeur de Bour„ deaux, pour son interest particulier; Il en fut fait „ plaintes en divers lieux, au Chastellet, aux Reques„ tes de l'hostel, en la Cour de Parlement, & au pri„ vé Conseil, & mesmes elles vindrent jusques aux „ oreilles du Roy, on saisit par trois diverses fois les „ feuilles qui en estoient imprimées, & la minutte de „ l'Autheur. Mais parce que le fidele amy en avoit „ deux ou trois coppies, & qu'il desiroit faire paroi„ tre par bonnes preuves que l'amitie qu'il portoit au „ defunct sieur Charron n'estoit finie par sa mort. Il „ fit tant qu'en fin tous les livres furent imprimez, & „ auparavant que de les pouvoir vendre, il en fallois „ plaider en plusieurs endroicts, & finalement Mes„ sieurs les Chancelier, Procureur General du Roy les „ firent voir à deux Docteurs de Sorbonne, qui bail„ lerent par escrit ce qu'ils trouvoient à redire en ces „ livres, qui ne parloient que de la Sagesse humaine, „ traictée moralement & Philosophiquement. Et „ tout fut mis entre les mains de Monsieur le Presi„ dent Jeannin Conseiller d'Estat, personnage des „ plus judicieux & experimentez de ce temps, qui les „ ayant veus & examinez, dit haut & clair, que „ ces livres n'estoient pour le commun & bas estage „ du monde, ains qu'il n'appartenoit qu'aux plus „ forts & relevez esprits d'en faire jugement, & qu'ils „ estoient vrayement livres d'Estat, & en ayant fait „ son rapport au Conseil Privé, la vente d'iceux en „ fut permise au Libraire qui les avoit fait impri„ mer, & eut entiere delivrance & main-levée de „ toutes les saisies qui avoient esté faites: Apres qu'on „ eust remonstré & justifié que les livres avoient „ esté corrigez & augmentez par l'Autheur depuis „ la premiere Impression faite à Bourdeaux, en l'an „ 1601. & que par ces additions & corrections il „ avoit esclaircy & fortifié, & en quelques lieux „ adoucy ses discours sans avoir rien altere du sens „ & de la substance, ce qu'il avoit fait pour fermer „ la bouche aux malicieux, & contenter les sim„ ples, qu'il les avoit fait voir par aucuns de ses „ meilleurs amis, gens clair-voyans & nullement „ pedans, qui en estoient bien edifiez & satisfaits, „ & que sans cela ils ne l'estoient pas, & que sur „ tout il se soubmettoit, & ses livres à la censure, „ & jugement de l'Eglise Catholique, Apostolique „ & Romaine.„

(k) *Nommé George Michel de Rochemaillet.*

Vous comprenez bien par ce narré que l'édition de Paris 1604. n'est point conforme en toutes choses à l'édition de Bourdeaux 1601. Celle-ci contenoit des choses qui furent ou suprimées dans l'autre, ou adoucies, & rectifiées. Cela fit que l'édition de Bourdeaux fut plus recherchée par les curieux, & de là vint que les libraires firent (l) reimprimer le livre *en divers endroits, suivant* cette édition-là, ce qui fit qu'un libraire de Paris procura une édition où il ajoûta à la fin du livre tous les endroits de la premiere qui avoient été retranchez, ou corrigez, & tous ceux que le Président Jeannin (m) *commis par Monsieur le Chancelier à la censure & examen de ce livre*, avoit *jugez devoir estre changez.* Cette édition qui est de Paris 1607. a été suivie dans la reimpression de l'Ouvrage à Rouën 1612. & ailleurs: elle est sans doute preferable à la premiere, car on y voit le livre tout tel que l'Auteur l'avoit corrigé & augmenté pour la 2. édition, & l'on y trouve de plus à part ce que celle de Bourdeaux avoit de particulier. Toutes les procedures demeurent par là inutiles.

(l) *Voiez l'avertissement mis aux dernieres à l'édition de Paris 1607.*

(m) *Ibid.*

Digitized by Google

decrierent comme un Seminaire d'impieté. Mais il se trouva de grans esprits qui s'opoſerent à cette perſecution, & qui diſtinguerent les choſes comme il faloit. Heureuſement pour la memoire de Charron, & pour ſon livre il y eut des gens d'Etat auſſi illuſtres par la force de leur genie, que par leur autorité, qui ſe mêlerent de cette affaire: ſans cela il auroit été flétri très-durement, & l'on auroit exterminé ſon Ouvrage. Auſſi avoit-il toûjours ſouhaité d'avoir (G) pour juges les perſonnes de ce caractere: il n'eſperoit point la même équité de ceux que leur profeſſion engage à s'échaufer trop, & à qui elle fait contracter une habitude de condamner precipitamment tout ce qui s'écarte de leurs prejugez. Quelques-uns croient qu'il eſt glorieux à la France d'avoir permis la publication de ce livre, malgré les opoſitions & les murmures de beaucoup de gens. On fit voir par là qu'on n'aprouvoit point le joug tyrannique que tant de perſonnes voudroient mettre ſur l'eſprit, & qu'on aprouvoit la liberté de philoſopher quand elle ſe contenoit dans certaines bornes. Le plus violent declamateur qui ait paru contre ce livre de la Sageſſe eſt un Jeſuïte nommé Garaſſe. Il a mis Charron dans le catalogue (H) des Athées les plus dangereux & les plus mechans. Il étoit trop penetré des preventions les plus baſſes *, pour avoir la force de conoître qu'il faut faire une grande diference entre ce qu'un homme croit par l'efficace de la foi, & ce qu'il avouë ingenûment que la raiſon lui ſuggere ſur les dogmes de la Religion. L'une des choſes que ce Jeſuïte a cenſurées le plus fierement, & le plus malignement eſt au fond très-raiſonnable, & ſi on la lit avec attention on ne peut s'empêcher de la trouver telle, & de s'ofenſer ou de l'ignorance, ou de la mauvaiſe foi de ce chicaneur. Cela regarde (I) un certain degré

* *Garaſſe mon ami, quæ ſupra nos nihil ad nos; les livres de Charron ſont un peu de trop haute gamme pour des eſprits bas & populaires comme le voſtre.* Ogier, jugement & cenſure de la doctrine curieuſe pag. 155.

(a) *Eloge de Pierre Charron.*

(b) *Garaſſe, Somme Theologique pages 66. 67. Dans ſon apologie contre le Prieur Ogier pag. 261. 262. il dit* Charron eſt plus dangereux à la jeuneſſe & aux hommes du ſiecle qui ne ſont que mediocrement ſçavans, que les livres de Theophile & de Lucilio Vanino, d'autant qu'il dit plus de vilainies qu'eux, les dit avec quelque peu d'honneſteté, c'eſt-à-dire d'autant plus dangereuſement qu'il ſe tient ſur ſes gardes & qu'on lit ſa Sageſſe comme un livre devot.

(c) *C'eſt-à-dire Cardan.*

(G) *Souhaité d'avoir pour juges les perſonnes de ce caractere.*] „ (a) Il avoit bien ſenty & preveu de ſon „ vivant, que ſon livre de la Sageſſe entre autres, ne „ ſeroit pas le bien venu parmy les eſprits foibles & „ ſuperſtitieux, & qu'il ſeroit cenſuré par les preſomp- „ tueux, rogues, affirmatifs & fiers reſolus, gens teſ- „ tus, opiniaſtres, aheurtez qui penſent tout ſçavoir, „ & eſtre les plus ſages & adviſez de ce monde, com- „ bien que pour la pluſpart, ils ſoient les plus ineptes „ & ignorans, & dont aucuns ſont touchez de mala- „ die preſque incurable & ſans remede. C'eſt pour- „ quoy peu de mois auparavant ſon treſpas, il dreſſa „ un petit traité de Sageſſe, contenant un ſommaire „ de ſon livre, & une Apologie & reſponſe aux plain- „ tes & objections qu'on faiſoit contre iceluy, qui „ a eſté en l'an 1606. imprimé à part avec quelques „ diſcours Chreſtiens, par David le Clerc Maiſtre Im- „ primeur, qu'il deſira eſtre dedié à Monſieur de Har- „ lay premier Preſident de la Cour de Paris, ſçachant „ bien que pour la defenſe de ſes livres & pour en ju- „ ger ſans paſſion, il avoit beſoin d'hommes tels que „ ledit Seigneur, c'eſt à dire, qui euſſent l'eſprit har- „ di, fort, genereux, relevé & nullement ſuperiti- „ tieux ni populaire, ce qui a eſté fait ſuivant ſon de- „ ſir & intention. „

(H) *Garaſſe a mis Charron dans le catalogue des Athées les plus dangereux.*] On ne vit jamais un acharnement auſſi furieux que le ſien: on feroit un livre ſi l'on copioit toutes les injures qu'il a vomies contre Charron dans ſa Somme Theologique, dans ſa Doctrine Curieuſe, &c. Contentons-nous de ce paſſage, *J'ai definy*, dit-il (b), *l'Atheiſme brutal, ajoupy ou melancholique, une certaine humeur creuſe, qui a transferé le Diogeniſme dans la Religion Chreſtienne, par laquelle humeur un eſprit accoquiné à ſes melancholies langoureuſes & errandes, ſe mocque de tout, par une gravité ſombre, ridicule & pedanteſque. Ceux qui ont leu la Sageſſe, & les Trois Veritez, entendront bien ce que je veux dire par ces parolles, car voyla l'humeur de ces Eſcrivains naivement depeinte. . . . . De noſtre temps le Diable autheur de l'Atheiſme, & ſinge des œuvres de Dieu, a ſuſcité deux eſprits profanes, Chreſtiens en apparence, & Atheiſtes en effet, pour faire à l'imitation de Salomon, UNE SAGESSE, ou une SAPIENCE, l'un (c) Milanois, qui a compoſé en Latin, l'autre Pariſien qui l'a fait en ſa langue maternelle, tous deux egalement pernicieux, & grands ennemis de* JESUS-CHRIST, *& de l'honeſteté des mœurs, comme nous verrons en ſon lieu, au rapport, & en l'Examen de leurs meſchantes propoſitions. C'eſt à dire, en un mot que ces deux prevaricateurs, ont taſché de faire voir que la vraye Sageſſe conſiſte au meſpris de la Religion & des bonnes mœurs. . . . Tertullian diſoit un bon mot au Chap.* XIV. *de ſon Apologetique, qui me peut ſervir en cecy de gayant; car parlant de Marcus Varro, qu'on eſtimoit la Sageſſe des Romains, il fait voir, qu'en ſes Ecrits leſquels de bonne fortune, & graces à Dieu ſe ſont perdus, il eſtoit plus Atheiſte & plus Cynique que Menippus & Diogene, d'autant qu'il avoit eſcrit des Atheiſmes avec quelque eſpece d'honneur, de retenuë, de vray-ſemblance, au lieu que les autres ayans eſcrit des impietez, les ont rendues ſuſpectes par la ſeule façon d'eſcrire. J'en dis le meſme de ces Eſcrivains melancholiques & Languiſſans, qui ſoubs le nom de Sageſſe, de Veritez, de Diſcours Catholiques, ont amenty doucement le ſentiment de la pieté.* L'Abbé de Saint Cyran n'abandonna point l'honneur de Charron à la mediſance envenimée de ce Critique, il prit ſon parti (d) lors qu'il releva les fautes de la Somme Theologique de Garaſſe. Je me ſouviens entre autres choſes qu'il ſe plaignit de l'injuſtice de ce cenſeur, qui abutant d'une faute d'impreſſion, avoit pouſſé l'invective d'une étrange ſorte. Toute la ſuite du diſcours de Charron montre qu'il a voulu dire que Dieu agit temporellement; mais les imprimeurs au lieu de *temporellement*, mirent *temerairement*. Voiez ce que je citerai ci-deſſous du Prieur Ogier.

(d) *Voiez le 2. tome de la Somme des fautes & fauſſetez capitales contenues en la Somme Theologique du Pere Garaſſe pag. 346. & ſuiv.*

(I) *Un certain degré de force que Pierre Charron attribuë à ceux qui ſecouent entierement.*] Pour bien juger de ſa doctrine ſur ce point-là il faut peſer toutes ſes paroles, & ne retrancher quoi que ce ſoit de ce qu'il a dit. Voici donc le paſſage auſſi entier qu'il le faut. „ (e) Ceſte (f) eſpece d'atheiſme, premiere, „ inſigne, formée & univerſelle ne peut loger qu'en „ une ame extremement forte & hardie,

„ *Illi robur & æs triplex*
„ *Circa pectus erat,*

„ forcenée & maniacle. Certes il ſemble bien qu'il „ faut autant, & (peut eſtre) plus de force & de roi- „ deur d'ame, à rebuter & reſoluement ſe deſpoüil- „ ler de l'apprehenſion & creance de Dieu, comme „ à bien & conſtamment ſe tenir ferme à luy: Qui „ ſont les deux extremitez oppoſites, treſ-rares, & „ difficiles; Mais la premiere encor plus. Tout ce „ qui eſt au mylieu, eſt d'une force & vertu media- „ cre, qui eſt de ne ſe pouvoir deſfaire de Dieu, tou- „ tes-fois laſchement & nonchalamment ſe tenir à „ luy. En quoy preſque tous ſont logez ſelon plus „ ou moins, par une infinité de degrez. . . . . A „ fermement & inviolablement ſe tenir à Dieu, eſt „ requiſe une treſ-grande force & attention d'ame „ touſiours bandée & tenduë, une treſ-excellente & „ ſpeciale faveur & grace divine, une continuelle aſ- „ ſiſtence du ſainct Eſprit. Au contraire ſe deſpren- „ dre, & du tout rejetter le ſentiment & l'apprehen- „ ſion de Deité, choſe atachée à la mouëlle de nos „ os, il y faut une monſtrueuſe & enragée force d'a- „ me, & telle qu'il eſt treſ-malaiſé d'en trouver, quoy „ que s'y ſoyent eſtudiez & efforcez ces grands & in- „ ſignes Athées, qui d'une treſ-haute & furieuſe au- „ dace ont voulu ſecouër de deſſus eux la Deité, & ſe „ deſpeſtrer de toute ſuperiorité. Mais les plus habi- „ les, qui s'y ſont eſverruez, n'en ont peu du tout „ venir à bout. Car combien qu'eſtans à leur aiſe, & „ maiſtres de leurs diſcours, ils ſemblaſſent gaigner „ ce poinct en ſe gaudiſſant de toute imagination de „ Dieu & de religion; toutesfois avenant qu'ils fuſ- „ ſent fort preſſez, ils ſe rendoyent comme petits „ enfans. S'il ſe preſentoit quelque grand & ſubit „ prodige, monſtre de l'ire de Dieu, ils devenoyent „ plus effrayez & plus palles que les autres, ſe ca- „ chans à un eſclair de tonnerre, à une tempeſte. „ Et ainſi ne voulans confeſſer une Deité pour ne la „ craindre, la crainte des moindres choſes la leur fai- „ ſoit confeſſer. „ Voions à preſent les paroles du cenſeur. (g) *Il avance par maxime, que la 1. & inſigne eſpece d'atheiſme ne peut loger que dans une ame extremement forte & hardie*, & qu'il faut plus de force & de roideur à rebuter & reſolument ſe deſpouiller de l'apprehenſion & creance de Dieu, comme à bien

(e) *Charron, au chap. 3. des trois veritez pag. m. 13. & 14.*

(f) *C'eſt-à-dire de ceux qui tout à plaiſir nient la Deité, & par diſcours veulent reſoudre n'y avoir point du tout de Dieu.*

(g) *Garaſſe, apologie chap. 21. p. m. 263. & ſuiv.*

Digitized by Google

gré de force que Pierre Charron attribuë à ceux qui secoüent entierement la foi de l'exiſtence divine.

bien & conſtamment ſe tenir ferme à luy. *Et quoy qu'il taſche d'adoucir ceſte propoſition par locution traiſtreuſe, je dis neantmoins qu'elle eſt meſchante & dangereuſe, pource qu'elle hauſſe le menton à pluſieurs jeunes desbordez, qui flottent entre deux eaux, n'ont encores aſſez de rage, pour ſe daſſaire entierement de la creance & de la crainte de la divinité. Car comme il n'y a perſonne qui ne fuſt naturellement chatouillé de ce deſir d'eſtre reputé pour bon eſprit, fort & puiſſant, s'il arrive que de jeunes eſtourdis & esbranlez tombent ſur ceſte propoſition, comm' ils n'y tombent que trop, de Libertins, ils ſe font Atheiſtes enragez. Tout le diſcours de Charron porte l'eſprit de ſes lecteurs à ceſte rage maniaque de ſecouer la creance de Dieu, qui neantmoins n'eſt qu'une laſcheté de beſte, comme il ſe verifie en tous les Atheiſtes, qui meurent ou enragez ou poltrons, ainſi que nous avons veu en la perſonne de Fontanier & de Vanino, leſquels apres avoir fait des bravades inſolentes contre la Divinité, eſtans en priſon, ne pouvoient ſe ſeoüler de faire des confeſſions feintes & ſacrileges, pour paroiſtre gens de bien.* Notez que Garaſſe dans ſa Somme Theologique, qui eſt un livre poſterieur à l'apologie que je viens de citer, emploie toute une (*a*) ſection à refuter ce ſentiment de nôtre Theologal. Il allegue l'exemple de quelques Peres de l'Egliſe qui ont temoigné un courage inebranlable: il ſoutient que l'atheiſme ne procede que de lâcheté, il le ſoutient, dis-je, en conſiderant les choſes par une autre face, & ſelon des vuës detournées & qui ne combatent point directement les notions de Charron, & il revient aux deguiſemens timides des deux athées qui avoient été punis de mort depuis quelque tems. Cette refutation n'eſt point ſolide, puis que Charron avoit avoüé nettement & preciſement 1. que pour être ferme dans la vraie foi de Dieu il faut une tres-grande force d'ame; 2. que les grans & inſignes athées *avenant qu'ils fuſſent fort preſſez, ſe rendoient comme petits enfans.* On peut donc dire que Garaſſe s'eſt batu contre ſon ombre; il a prouvé ce que l'adverſaire ne nioit point, ce que Charron avoüoit formellement. Laiſſons donc là ce chapitre de la Somme Theologique, & la derniere partie du paſſage que j'ai raporté: conſiderons ſeulement l'autre moitié de ce paſſage.

(*a*) *C'eſt la ſection 3. de la 2. partie du 1. livre, pag. 48. & ſuiv.*

J'y trouve pluſieurs defauts, car en 1. lieu le Jeſuite a ſuprimé tout ce qui fait voir l'orthodoxie de Charron, tout ce qui ſert à developer le vrai ſens, tout ce qui peut guerir les mauvaiſes impreſſions que la maxime propoſée en gros, & d'une maniere crüe feroit capable de former. En 2. lieu il apelle tout cela une *locution traiſtreuſe*, or c'eſt une conduite ſi lâche, & ſi deloiale qu'elle devroit être ſoumiſe aux recherches des Lieutenans Criminels. Il faudroit même établir des Chambres ardentes contre les Auteurs qui par de tels coups de perfidie dechirent l'honneur, la reputation, la memoire d'un Ecrivain. Vous ſuprimez une choſe, & vous ne laiſſez pas de dire qu'elle eſt *traiſtreuſe*. Il faloit la raporter toute entiere, & puis la qualifier; mais vous avez mieux trouvé vôtre compte à ſurprendre les lecteurs, en interpolant vôtre jugement ſur un fait que vous ne leur montriez pas, & que vous étiez fort aſſûre que la plupart ne chercheroient point. Je dis en 3. lieu que Garaſſe bâtit ſur un mauvais fondement, car il s'apuie ſur ce principe, *Quand même l'atheiſme ſeroit veritablement l'effet d'une grande force d'ame, il ne faudroit pas l'avoüer, il faudroit ou ſuprimer cette verité, ou avancer hardiment l'opinion contraire, afin de ne donner point l'envie aux preſomptueux de tomber dans un état qui eſt la marque d'un eſprit fort.* Il eſt manifeſte par l'objection de ce Jeſuite que c'eſt ainſi qu'il raiſonne (†). Or je laiſſe à juger à tout eſprit équitable ſi c'eſt agir de bonne foi? & ſi ce n'eſt pas introduire dans la Religion une politique purement humaine, & le grand ſecret de l'art militaire? Si ce n'eſt pas enfin decider que pourvû que l'orthodoxie triomphe, il n'importe par où ni comment? Ne faudroit-il pas ſe contenter de ſe conduire de la ſorte? Faut-il de plus exiger de chaque Auteur qu'il marche par cette route? Ne ſera-t-il point permis à Pierre Charron de preferer la ſincerité à l'utilité? Paſſons plus avant, & diſons qu'il ſuivoit les idées de l'honnête ſans mettre l'utile en compromis. N'aſſuroit-il pas que l'atheiſme demandoit une ame forte; mais *forcenée & maniacle*, & que cette force étoit *monſtrueuſe & enragée*, & une *tres-haute & furieuſe audace*? Y a-t-il là dequoi tenter un ambitieux? Et ſi cela peut leurrer quelcun, ne faut-il pas que ce ſoit l'eſprit le plus mal tourné du monde, & une ame depravée au ſouverain point? Des gens ſi perdus, ſi gâtez, ſi incorrigibles meritent-ils qu'en

(†) *Conferez avec ceci l'addition aux Penſées diverſes ſur les Cometes pag. 83. 84. edit. 1694. Voiez auſſi pag. 74. 75.*

leur faveur on ne diſe pas les choſes ſelon les idées qu'on croit les plus juſtes? Quand Ciceron avoüa que Marc Antoine poſſedoit (*b*) beaucoup de force de corps, quand Tacite (*c*) reconut cette même qualité dans un petit-fils d'Auguſte, avoient-ils ſujet de craindre que leurs lecteurs ne ſouhaitaſſent d'aquerir cette force-là? N'etoit-elle point caracteriſée d'une façon à degoûter? Or je vous demande ſi Charron n'a point emploié un correctif encore plus propre à inſpirer, je ne dirai pas du degoût, mais de l'horreur? Notez ici la maxime de St. Auguſtin, que la grande pieté & que la grande impieté ſont auſſi rares l'une que l'autre. (*d*) *Infamis iſta paucorum eſt; ſicut enim magna pietas paucorum eſt, ita & magna impietas nihilo minus paucorum eſt.* Cela revient à-peu-près à l'une des propitions de Pierre Charron.

(*b*) *Tu iſtis faucibus, iſtis lateribus, iſta gladiatoria totius corporis firmitate. Cicero Philipp. 2. p. m. 738.*

(*c*) *Rudem ſane bonarum artium, & robore corporis ſtoïde ferocem. Tacit. Ann. lib. 1. cap. 3.*

On croira peut-être qu'il s'eſt contredit, aiant reconu dans les athées une grande force d'ame, & une foibleſſe puerile; mais ſûrement il a fait cela ſans tomber en contradiction, puis qu'il les a conſiderez ſous divers etats. Il les croit forts pendant la proſperité, & foibles dans l'adverſité: ainſi les qualitez contraires qu'il leur attribuë ſont deux choſes qui ſe ſuccedent l'une à l'autre. Ce n'eſt donc pas ſe contredire que de les admettre dans un même ſujet: la contradiction ſupoſe que les deux termes ſubſiſtent enſemble en même tems. Elle demande auſſi qu'on les afirme d'un même ſujet ſelon la même notion, & de là vient qu'on peut aſſûrer ſans ſe departir des regles des propoſitions contradictoires, que les mêmes perſonnes ſont timides & hardies en même tems, timides par raport à certains objets, hardies par raport à d'autres choſes. Cela ſe voit tous les jours. Il y a des gens d'une intrepidité extraordinaire, qui pour rien du monde ne voudroient coucher dans une chambre, s'ils entendoient dire qu'il y revient des eſprits. D'autres y coucheroient hardiment tout ſeuls, quoi que leur poltronnerie ſoit ſi outrée qu'une epée nuë les fait friſſonner. L'inquietude qui trouble ceux-là au ſujet d'une bagatelle qu'ils auront priſe pour un mauvais preſage, cette inquietude, dis-je, qu'aucun raiſonnement ne peut diſſiper, ne les empêchera point de ſe batre comme des lions. Ceux-ci ſe moquant de tous les mauvais augures fuiront comme un lievre s'ils ſe voient attaquez en nombre égal. Tel qui n'a pas le courage de voir ſaigner une perſonne, ou de tuer un poulet, ſuporte les plus cruelles douleurs avec toute la conſtance imaginable, & attend la mort dans ſon lit avec une fermeté heroïque. Un autre qui conſerve ſon ſens froid dans les perils les plus afreux de la guerre, tremble de frieur lors qu'un Medecin lui declare qu'il faut mourir. La force d'ame que l'on a decrite quand on a dit, qu'un homme ferme ne s'etonne ni des menaces d'un tyran, ni du peril du naufrage, ni du tonnerre, ni de la foudre, & que les debris du monde tomberoient ſur lui ſans lui faire peur:

(*d*) *Auguſt. Sermone 10. de verbis Domin.*

Juſtum (e), & tenacem propoſiti virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus inſtantis tyranni
Mente quatit ſolida: neque Auſter,
Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna Jovis manus:
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

(*e*) *Horat. Od. 3. lib. 3.*

Cette force, dis-je, ne ſe trouve preſque nulle part dans toute ſon étenduë: on n'en voit guere que des portions. Il y a de belles ames qu'aucune promeſſe, ni aucune flaterie ne peuvent faire ſortir du chemin de la vertu; mais elles ne ſont pas à l'épreuve des menaces du cachot, ou de tels autres mauvais traitemens. Il y en a qui forment les plus nobles, & les plus magnanimes reſolutions pour le bien de la patrie. Tout eſt grand dans leurs idées, tout y ſent la generoſité, & la force; mais ils ne ſeroient point capables de l'execution: ils ſeroient très-mal leur devoir dans une ville aſſiegée ſi on les mettoit à la breche: une peur très-involontaire s'empareroit d'eux, & les feroit fuir avant même qu'ils s'en aperçuſſent diſtinctement. Le corps ne ſeconde point l'ame dans ces gens-là: une je ne ſçai quelle diſpoſition des organes qui forme machinalement la timidité, atterre (*f*) la partie ſuperieure, & lui fait perdre toute contenance. Il y a ſans doute une hardieſſe, ou une intrepidité d'eſprit qui eſt quelquefois accompagnée d'une grande timidité de corps. Le courage & la force d'Hobbes ne ſe raportoient qu'aux objets de l'entendement. Il n'y avoit guere de propoſition ou de paradoxe qui l'étonnât, ou à quoi les ſcrupules de ſa conſcience ſuc-

(*f*) *On en peut dire comme de la debauche: Quin corpus onuſtum Heſternis vitiis animum quoque prægravat una, Atque affigit humi divinæ particulam auræ. Horat. Sat. 2. lib. 2.*

com-

vine. Ses cenſeurs n'ont pas pris garde aux avis qu'il avoit (K) donnez, & qui étoient ſi capables de les detourner des jugemens temeraires. Quoi qu'il en ſoit les mœurs de ce perſonnage étoient ſans reproche, & il eſt aiſé de prouver tant (L) par ſes Ecrits que par ſes actions qu'il ne doutoit point des veritez du Chriſtianiſme. Le mal eſt & le grand deſordre que de cent mille lecteurs,

(a) *Voiez ci-deſſus page 796. lettre r.*

combatſſent; mais le plus petit peril du corps lui faiſoit peur. Ces varietez dependent du temperament: ne nous étonnons donc pas qu'une perſonne qui a la force de ſecoüer les opinions les plus generales, & les plus ſacrées, ait la foibleſſe de trembler à la vuë d'un bourreau, & de recourir à mille deguiſemens pour éviter les douleurs de la torture. La force de ſon ame ne s'eſt point tournée vers les objets du corps; mais vers les objets de l'eſprit. Une ame baſſe, capable de toutes ſortes de lachetez, & d'infamies, un eſclave (a) de Cappadoce, le plus grand poltron, & le plus grand coquin du monde, a quelquefois une force ſurprenante pour reſiſter aux tourmens: la queſtion ordinaire & extraordinaire la plus rude ne lui fait rien avoüer; mais combien y a-t-il d'honnêtes gens, & d'une probité admirable qui s'accuſeroient plutôt eux-mêmes à faux, que de s'expoſer à la gêne? Combien y a-t-il eu de perſonnes qui avoient un attachement réel pour leur religion, qui ont recouru à toutes ſortes de deguiſemens, & d'équivoques, & qui ont chicané le terrain autant qu'il leur a été poſſible dans les priſons de (†) l'Inquiſition? La crainte du ſuplice demontoit leur ame, & ſuſpendoit toute la force de leur pieté. C'eſt ainſi que les loix de l'union de l'ame & du corps diverſifient les hommes.

(†) *Je me ſers ici de ce mot pour deſigner en general les tribunaux qui ont condamné au ſuplice pour cauſe de Religion.*

(b) *La Bruyere, caracteres de ce ſiecle pag. 664. édit. de Paris 1694. Voiez auſſi les Penſées diverſes ſur les Comettes pag. 412.*

Je remarque toutes ces choſes afin de concilier Pierre Charron avec Mr. de la Bruyere. *Les eſprits forts*, dit ce dernier (b), *ſçavent-ils qu'on les appelle ainſi par ironie? Quelle plus grande foibleſſe que d'être incertains quel eſt le principe de ſon être, de ſa vie, de ſes ſens, de ſes connoiſſances, & quelle en doit être la fin? Quel decouragement plus grand que de douter ſi ſon ame n'eſt point matiere comme la pierre & le reptile, & ſi elle n'eſt point corruptible comme ces vils creatures? N'y a-t-il pas plus de force & de grandeur à recevoir dans nôtre eſprit l'idée d'un être ſuperieur à tous les êtres?* &c. Ils ont tous deux raiſon: & leur difference ne roule que ſur les divers raports du mot de force, & je ne penſe pas que Mr. de la Bruyere eût nié à Charron, que les athées n'aient de la force au même ſens que ce frenetique (c) qui rompoit toutes les chaînes dont on le chargeoit, & que perſonne ne pouvoit dompter. Quant au reſte la precaution que Garaſſe auroit voulu que l'on gardât, ne pourroit pas ſervir de beaucoup, car on ne corrige pas aiſément les idées qui font juger dans le monde, que puis que la peur d'une ſaliere renverſée eſt une foibleſſe, c'eſt une force que de ſe mettre au deſſus de cette peur; & ainſi des autres choſes de degré en degré. On ne corrigeroit point les gens ſur ce chapitre, quand même tous les Auteurs s'abſtiendroient ſoigneuſement de donner le nom de force à ce tour d'eſprit. Les impies en apelleroient à leur patriarche Lucrece (d).

(c) *Evangile ſelon St. Marc. chap. 5. v. 4.*

(d) Humana ante oculos foede cum vita jaceret
In terris oppreſſa gravi ſub religione . . . . .
Primum Graius homo mortalis tollere contra
Eſt oculos auſus, primuſque obſiſtere contra:
Quem nec fama Deûm, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compreſſit Cœlum, ſed eo magis acrem
Virtutem irritat animi confringere ut arcta
Naturæ primus portarum clauſtra cupiret.
. . . . .
Quare religio pedibus ſubjecta viciſſim
Obteritur, nos exæquat victoria cœlo.
Lucret. l. 1. v. 63.

(K) *Aux avis qu'il avoit donnez, & qui étoient ſi capables de les detourner.*] Comme Charron n'eſt pas le ſeul qui ait beſoin de faire ſentir aux critiques, ce qu'ils doivent diſtinguer s'ils veulent être équitables, je raporterai mot à mot l'avertiſſement qu'il leur donna. „ Bien veux je advertir le Lecteur qui entre- „ prendra de juger de ceſt œuvre, qu'il ſe garde de „ tomber en aucun de ces ſept meſcontes, comme „ ont fait aucuns en la premiere édition, qui ſont de „ rapporter au droict & devoir ce qui eſt du fait: Au „ faire ce qui eſt du juger: A reſolution & determi- „ nation ce qui n'eſt que propoſé, ſecoué, & diſpu- „ té problematiquement & academiquement: A moy „ & à mes propres opinions, ce qui eſt d'autruy, & „ par rapport: A l'eſtat, profeſſion, & condition ex- „ terne, ce qui eſt de l'eſprit & ſuffiſance interne: A „ la religion & creance divine, ce qui eſt de l'opinion „ humaine: A la grace & operation ſurnaturelle, ce „ qui eſt de vertu & action naturelle & morale. Tou- „ te paſſion & preoccupation oſtée, il trouvera en „ ces ſept poincts bien entendus, dequoy ſe reſoudre „ en ſes doutes, dequoy reſpondre à toutes les objec- „ tions que luy meſme, & d'autres luy pourroient fai- „ re, & s'eſclaircir de mon intention en ceſt œuvre. „ Que ſi encores apres tout, il ne ſe contente & ne „ l'approuve, qu'il l'attaque hardiment & vivement „ (car de meſdire ſeulement, de mordre, & char- „ penter le nom d'autruy, il eſt aſſez aiſé, mais trop „ indigne & trop pedant) il aura toſt ou une franche „ confeſſion & acquieſcement, (car ce livre fait gloi- „ re & feſte de la bonne foy & de l'ingenuité:) ou un „ examen de ſon impertinence & folie (e). „ Ce qu'il venoit de dire eſt trop beau pour ne devoir pas être inſeré dans cette remarque: une infinité de lecteurs y aprendront leur devoir; ils y verront de quel eſprit il faut être revetu lors qu'on veut juger d'un livre qui n'eſt point bâti ſelon le goût general, ou ſelon les prejugez de la multitude, c'eſt-à-dire où l'Auteur étale ſans dogmatiſer, ni chercher à faire ſecte, les penſées qui lui viennent. *Aucuns trouvent*, c'eſt Charron (f) qui parle, *ce livre trop hardi & trop libre à heurter les opinions communes, & s'en offencent. Je leur reponds ces quatre ou cinq mots. Premierement que la Sageſſe qui n'eſt commune ni populaire, a proprement cette liberté & authorité,* Jure ſuo ſingulari, *de juger de tous (c'eſt le privilege du ſage ſpirituel;* Spiritualis omnia dijudicat, & à nemine judicatur) *& en jugeant, de cenſurer, condamner (comme la pluſpart erronées) les opinions communes & populaires. Qui le fera donc? Or ce faiſant ne peut qu'elle n'encourre la male-grace & l'envie du monde: D'ailleurs je me plains d'eux, & leur reproche ceſte foible, e populaire & delicateſſe femineuſe; comme indigne & trop tendre pour entendre choſe qui vaille, & de tout incapable de ſageſſe: les plus fortes & hardies propoſitions ſont les plus ſeantes à l'eſprit fort & relevé, & n'y a rien d'eſtrange à celuy qui ſçait que c'eſt que du monde: C'eſt foibleſſe de s'eſtonner d'aucune choſe, il faut vouloir ſon courage, affermir ſon ame, l'endurcir & acerer à jouyr; ſçavoir, entendre, juger toutes choſes, tant eſtranges ſemblent-elles: tout eſt ſortable & du gibbier de l'eſprit; mais qu'il ne manque point à ſoy meſme: mais auſſi ne doit-il faire, ny conſentir qu'aux hommes & belles, quand tout le monde en parleroit. Le ſage monſtre également en tous les deux ſon courage: Ces delicats ne ſont capables de l'un ny de l'autre, foibles en tous les deux. Tierement en tout ce que je propoſe, je ne pretends y obliger perſonne, je preſente ſeulement les choſes, & les eſtalle comme ſur le tablier. Je ne me mets point en cholere ſi l'on ne m'en croit, c'eſt à faire aux pedans. La paſſion teſmoigne que la raiſon n'y eſt pas, qui ſe tient par l'une à quelque choſe, ne s'y tient pas par l'autre. Mais pourquoy ſe courroucent-ils? eſt-ce que je ne ſuis pas par tout de leur advis? Je ne me courrouce pas de ce qu'ils ne ſont pas du mien: de ce que je dy des choſes qui ne ſont pas de leur gouſt ny du commun? & c'eſt pourquoy je les ais: Je ne ais rien ſans raiſon; s'ils la ſçavent ſoutir & gouſter, s'ils en ont une meilleure qui deſtruiſe la mienne, je l'eſcouteray avec plaiſir & gratification à qui la dira.* J'exhorte tous mes Lecteurs à mediter profondement ſur ces deux paſſages.

(e) *Charron, Preface des livres de la Sageſſe à la 2. édition. Voiez auſſi la preface de ſon petit traité de la Sageſſe, vous y trouverez les mêmes paroles. Le Prieur Ogier dans ſa cenſure de la doctrine curieuſe du Pere Garaſſe pag. 151. 152. les allegue pour diſculper Charron.*

(f) *Id. ib. fol. B verſo.*

(L) *De prouvoit tant par ſes Ecrits que par ſes actions qu'il ne doutoit point des veritez du Chriſtianiſme.*] „ (g) Son innocence, naïfveté & candeur de ſes mœurs, „ & ſa preud'hommie accompagnée de probité, ont „ enfin vaincu & ſurmonté les calomnies & meſdi- „ ſances de ſes adverſaires. „ C'eſt ainſi que parle l'Auteur de l'éloge. *Pour le regard de ſes mœurs*, ajoûte-t-il, *converſation de vie, & actions tant en privé qu'en public, il n'en ſera icy oüi autre choſe, ſinon qu'il ſe conformoit du tout aux regles & offices qui ſont compris dans les 12. chap. de ſon ſecond livre de Sageſſe, & les pratiquoit fort exactement: Et de quelle religion & creance il eſtoit, en ſont aſſez de foy ſes livres des trois veritez, ... & ſes diſcours Chreſtiens qui ont eſté imprimez depuis ſon decez, & ſont un juſte volume . . . . . Sa bonne conſcience paroit auſſi* dans la maniere dont il poſſedoit, ou quittoit ſes benefices. Sa pieté éclate dans *le teſtament qu'il eſcrivit de ſa main le 30. Janvier 1602. . . . . par lequel apres avoir rendu graces tres-humbles à Dieu des biens qu'il avoit receus de luy en ſa vie, l'avoit tres-inſtamment ſupplié au nom de ſon infinie & incomprehenſible bonté, moſtrer de ſon fils & bien aimé noſtre Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt, & de tous ſes merites multipliez, & reſpandus par tous ſes membres, les Saincts Eſleus, de luy octroyer pardon, grace & remiſſion de ſes offenſes, le vouloir prendre & tenir pour ſien, l'aſſiſter & conduire par ſon S. Eſprit, tant qu'il ſeroit en ce monde, le conſerver & faire perſeverer avec bon ſens en ſon amour & ſervice, & au point de ſa mort recevoir ſon eſprit à ſoy, en la compagnie & au repos de ſes bien-aimez, & inſpirer tous ſes Saincts Eſleus de prier & intercéder pour luy, il legua entre autres choſes à l'Egliſe de Condom 200. livres tournois, s'il eſt enterré en icelle, à la charge qu'au jour de ſon decés, tous les ans il ſeroit dite une Meſſe haute en ſon intention, & une abſolution ſur ſa foſſe: DAVANTAGE*

(g) *Eloge de Charron: voiez auſſi l'épître dedicatoire du petit traité de la Sageſſe.*

Digitized by Google

lecteurs, à peine y en a-t-il trois dans quelque siecle que l'on choisisse, qui soient capables du discernement qu'il faut faire lors qu'il s'agit de juger d'un livre où l'on oppose les idées d'un raisonnement exact & metaphysique, aux opinions les plus communes. J'admire que (M) Mr. Moreri ait pris le parti de Charron, car il auroit pu se trouver enveloppé dans la critique que la taille douce qui est au devant du livre de la Sageſſe expoſe aux yeux du public. Il ſemble que ce ſoit une figure favorable (N) aux Pyrrhoniens. Il faudra dire quelque choſe de ce que le Sieur (O) Sorel obſerve touchant nôtre Auteur. Ce ſera une occaſion très-naturelle de raporter les deux paſſages qui

il donne aux pauvres Eſcoliers, & filles à marier deux mil quatre cens eſcus, dont la rente ſeroit annuellement & perpetuellement diſtribuée, moitié à trois ou quatre Eſcoliers, & l'autre moitié à trois, quatre ou cinq pauvres filles. Joignez à ceci 1. le deſir ardent qu'il eut (a) de ſe confiner dans un monaſtere ſelon le vœu qu'il en avoit fait. 2. La precaution de s'aſſurer de la deciſion de trois Caſuiſtes avant que de ſe tenir pour quitte de ce vœu-là. Peut-on aſſez s'étonner qu'un tel perſonnage ſoit diffamé comme un ennemi du Chriſtianiſme, & comme un Athée? N'eſt-ce point là un effet viſible & deplorable ou de la malignité, ou de la foibleſſe de l'eſprit humain? Voici des vers du Prieur Ogier contre le Pere Garaſſe en faveur de Charron:

Damnatur (b) ſic Charro PIUS *doctuſque Garaſſe*
Execrator, atque puer conabula fandi
Vix habet, & prima lallat documenta Minerva,
Quamvis ſancta ejus tot adhuc Eccleſia verbis
Perſonet eloqui, Veriqua in triplice libro
Fortiter horrenda frangas mendacia fide.

La proſe de cet écrivain eſt encore plus glorieuſe à Pierre Charron. Liſez le chapitre 11. de ſon jugement de la doctrine curieuſe, vous y trouverez la refutation de Garaſſe ſur les preuves pretenduës de l'atheiſme du Theologal de Condom. Liſez auſſi (c) la replique de Garaſſe; elle ſervira autant qu'aucune autre choſe à montrer ſa temerité, car tout ce qu'il cite de Charron eſt ou veritable, ou mal raporté, ou peut ſoufrir un bon ſens.

Mais, dira-t-on, cet homme-là n'a-t-il point dit que tous les hommes ſe vantent à tort d'avoir une religion qui vient de Dieu? Voici ſes paroles: (d) *Il faut que les religions ſoient apportées & baillées par revelation extraordinaire & celeſte, preuſes & recenës par inſpiration divine, & comme venans du ciel. Ainſi auſſi diſent tous qu'ils la tiennent, & la croient, & tous uſent de ce jargon, que non des hommes, ni d'aucune creature, ains de Dieu. Mais à dire vrai ſans rien flatter ni deguiſer, il n'en eſt rien. Elles ſont, quoi qu'on diſe, tenuës par mains & moyens humains.* Je repons que dans la 2. edition il excepta la religion veritable. *Ce qui eſt vrai en tous ſens des fauſſes religions*, continuë-t-il, *n'eſtans que pures inventions humaines ou diaboliques: les vrayes, comme elles ont un autre reſſort, auſſi ſont-elles & recuës & tenuës d'une autre main, toutesfois il faut diſtinguer. Quant à la reception, la premiere & generale publication & inſtallation d'icelles a eſté* Domine cooperante, *ſermonem confirmante ſequentibus ſignis, divinis & miraculeuſe.* Un peu auparavant n'avoit-t-il point dit que les *meſcroyans & irreligieux* ſont tels *pour ce qu'ils conſultent & eſcoutent trop leur propre jugement, voulans examiner & juger des affaires de la religion, ſelon leur portée & capacité, & la traitter par leurs outils propres & naturels. Il faut eſtre ſimple, obeyſſant, & debonnaire pour eſtre propre à recevoir religion, croire & ſe maintenir ſous les loix, par reverence & obeyſſance, aſſujettir ſon jugement & ſe laiſſer mener & conduire à l'authorité publique:* Captivantes intellectum ad obſequium fidei (†). Ces paroles lui peuvent ſervir de bouclier contre tous les traits de ſes ennemis, car ſi vous lui objectez qu'il fait des remarques qui donnent atteinte à la religion, & qui temoignent qu'il étoit plus perſuadé de la force de ſes remarques, que des veritez qu'elles attaquent, il peut vous repondre, *Je ſerois tel que vous dites ſi je me reglois ſur les petites lumieres de ma raiſon, mais je ne me fie point à un tel guide, je me ſoumets à l'autorité de Dieu, je captive mon entendement à l'obeïſſance de la foi.*

(M) *Que Mr. Moreri ait pris le parti de Charron.*] Il l'a pris avec chaleur, & juſques à dire que Dupleix *s'emporte* (e) *brutalement à ſon ordinaire.* Cette expreſſion me ſemble trop forte; Du Pleix parlant des Begards, dit (f) *qu'ils croyoient qu'on ne pouvoit faillir en ſuivant la nature* „ *& qu'en ſa jeuneſſe il avoit couru ſemblablement* Pierre Charon Theologal à Condom *qui* „ *eſtoit preoccupé de ſemblables erreurs, & les preſchoit* „ *dans ſes ſermons, & qu'il avoit beaucoup d'autres opi-* „ *nions dangereuſes, dans il avoit gliſſé quelques unes par-* „ *mi les folies de la ſageſſe libertine... Voilà un grand outrage que cet Auteur fait à Charon. Il y avoit eu peut eſtre quelque querelle entre eux, ce qui le faiſoit parler avec tant d'animoſité.* Ces paroles ſont de (g) Sorel: il s'échauffe trop lui auſſi, ne comprenant pas que Du Pleix avoit plus en veuë d'avancer une antitheſe, & une pointe, que de dire des injures bien choquantes. Notez que Mr. Moreri raconte très-mal, ce qui concerne l'envie qu'eut Charron d'être Chartreux. Il n'explique point pourquoi l'âge de 47. ans y fut un obſtacle, & il ſupoſe que Charron ne ſe conſacra à l'état Eccleſiaſtique, que depuis le vœu inutile du Monachat. Cela eſt très-faux.

(N) *Que ce ſoit une figure favorable aux Pyrrhoniens.*] Charron fit repreſenter ſur l'inſcription de ſon livre, la ſageſſe *par une belle femme toute nuë ... au viſage ſain, maſle, riant .... les pieds joincts ſur un cube: ſur ſa teſte une couronne de laurier & d'olivier, c'eſt victoire & paix: un eſpace en vuide à l'entour qui ſignifie liberté. A ſon coſté droit ces mots* JE NE SÇAI *qui eſt ſa deviſe, & au coſté gauche ces autres mots* PAIX ET PEU *qui eſt la deviſe de l'Auteur..... Au deſſous y a quatre petites femmes, laides, chetives, ridées, enchaiſnées, & leurs chaiſnes ſe rendent & aboutiſſent au Cube qui eſt ſoubs les pieds de la ſageſſe, qui les mepriſe, condamne & foule aux pieds, deſquelles deux ſont du coſté droict de l'inſcription du livre, ſçavoir, Paſſion & Opinion. La Paſſion maigre, au viſage tout alteré; l'opinion, aux yeux égarez, volage, eſtourdie, ſouſtenuë & par nombre de perſonnes, c'eſt le peuple. Les deux autres ſont de l'autre coſté de l'inſcription: ſçavoir, ſuperſtition au viſage tranſi, joignant les mains comme une femme qui tremble de peur. Et la ſcience, vertu en preud'hommie artificielle, acquiſe, pedanteſque, ſervile des loix & des couſtumes, au viſage enflé, glorieux, arrogant, avec les ſourcils relevez, qui lit en un livre, où y a eſcrit,* OUY, NON (b).

(O) *Quelque choſe de ce que le Sieur Sorel obſerve.*] Il dit entre autres choſes qu'il y a des gens (i) qui aſſeurent que Charon eſt plus dangereux que Montagne qui eſtoit un Cavalier, parce que pour lui eſtant Docteur en Theologie & predicateur, on lit ſon livre comme une piece recevable pour l'inſtruction Chreſtienne, & que cependant il a de très mauvais ſentimens de la religion. Sorel en raporte deux, mais comme il abrege trop les paroles de l'original, je me reſerve à les donner dans toute leur étenduë à la fin de cette remarque. On repond à ceci, pourſuit-il, *que Charon faiſoit profeſſion de parler avec franchiſe ſelon ſes penſees, & que ſi ayant l'intention bonne, on explique toutes ſes paroles en mauvaiſe part, il n'eſt point coupable de cette faute.* Diſons en paſſant qu'un Auteur laïque & ſans caractere, doit joüir d'une plus grande liberté de dire tout ce qu'il penſe, qu'un Docteur en Theologie; qu'un Predicateur, qu'un Profeſſeur, car on preſume que de telles gens n'avancent rien que ſur le pied de leçon, & qu'ils ſouhaitent de perſuader leurs ſentiments. Dès lors on ſupoſe qu'ils ont bien examiné leurs dogmes, & quand on ſonge à leur caractere, on ſe laiſſe facilement entrainer au poids de l'autorité. Mais ſi l'on ſonge que c'eſt un laïque non titré qui parle, on ne s'en ébranle point; on regarde ſes opinions particulieres comme des enfans expoſez, & par conſequent ſon pyrrhoniſme ne tire pas à conſequence. Il eſt donc vrai que le venin qui pourroit être dans les écrits de Montagne ſeroit ſans comparaiſon moins dangereux, que celui qui ſe trouveroit dans les livres de Charron. J'ai parlé ailleurs d'une choſe que Sorel a obſervée, c'eſt qu'un Medecin nommé Chanet ſoutint contre Charron que les bêtes ne raiſonnent pas. Il ajoûte que (k) *quelcun a dit que Charon n'eſtoit que le Secretaire de Montagne & de Du Vair. En effet Charon a pris beaucoup de ſentences philoſophiques mot pour mot des Eſſais de Montagne, & ſa deſcription des paſſions eſt toute entiere de Mr. du Vair.* Il obſerve (l) qu'il *y a eu beaucoup de Gens d'honneur & de probité qui ont tenu le party de Charon. Le ſçavant* Naudé *a dit dans ſa Bibliographie:* „ *Qu'il l'eſtimoit tant qu'il le preferoit à* „ *Socrate; Que Socrate n'avoit parlé à ſes Diſciples que* „ *confuſément & ſelon les occurrences; Au lieu que Cha-* „ *ron avoit reduit la Sageſſe en Art, ce qui eſtoit une* „ *œuvre divine, & que ſi en quelques endroits il parloit* „ *comme Seneque & Plutarque, il les menoit toujours* „ *plus*

(a) *Voiez la remarque A.*

(b) *Voiez le jugemens & cenſure de la doctrine curieuſe imprimé à Paris 1623. à la page 169.*

(c) *C'eſt-à-dire ſon Apologie contre l'Auteur de la cenſure de la doctrine curieuſe chap. 21. & 22. pag. 259. & ſuiv.*

(d) *Charron, de la Sageſſe, liv. 2. ch. 5. pag. m. 386.*

(†) *Id. ib. pag. 385.*

(e) *On a été ce mot avec raiſon dans le Moreri de Hollande.*

(f) *Sorel, Biblioth. Franc. pag. 94. citant l'hiſtoire de France de Du Pleix ſous Charles le Bel.*

(g) *C'eſt de lui que Moreri a tiré preſque tout l'article de Charron.*

(b) *Tiré de l'explication de la figure à la fin de la preface du livre de la Sageſſe.*

(i) *Sorel, Biblioth. Françoiſe pag. 92.*

(k) *C'eſt Balzac ſi nous en croions Moreri dans l'article de Pierre Charron.*

(l) *Sorel, ibid. pag. 95. 96.*

Digitized by Google

qui ont fait le plus crier contre nôtre Theologal, l'un concerne l'immortalité de l'ame, l'autre ſe raporte ſimplement à la Religion. Je croi pouvoir dire que la bonne foi avec laquelle ce ſavant homme repreſentoit toute la force des objections, contribua puiſſamment à faire douter de ſon Chriſtianiſme. Il eſt certain qu'il (P) n'énervoit point les difficultez des Libertins. J'en donnerai un exemple qui ſe raporte aux diviſions des Chretiens, & à la haine qu'ils ont les uns pour les autres. Il eſt remarquable qu'en l'an 1607. il * ne reſtoit aucune poſterité maſculine de Thibaud † Charron pere de celui dont je parle dans cet article, quoi qu'il eût eu 25. enfans; quatre de ſa premiere femme, & vingt-un de la ‡ ſeconde §.

* *Eloge de Charron au commencement.*

† *C'étoit un Libraire de Paris.*

‡ *Celle-ci étoit la mere de Pierre Charron.*

§ *Eloge de Pierre Charron ibid.*

☞ CHAS-

„ *plus avant qu'ils n'avoient voulu aller.* „ *Enfin il ne faut pas croire qu'un Homme de bonnes mœurs, comme Charon, dont la vie eſtoit ſans tache, & qui eſtoit dans une moderation exemplaire, ait eu aucune mauvaiſe intention dans ſes Ecrits.* Cette concluſion eſt infiniment meilleure que la traduction du Latin de Gabriel Naudé. Voiez la marge (a).

Raportons les deux paſſages que j'ai promis. „ Il „ faut quelquefois legitimer & authoriſer non ſeulement „ les choſes qui ne ſont point bonnes, mais encores „ les mauvaiſes, comme ſi pour eſtre bon, il falloit „ eſtre un peu meſchant. Et ceci ſe void non ſeule„ ment au fait de la police, & de la juſtice, mais en„ cores en la religion, qui monſtre bien que toute la „ couſture & conduite humaine eſt baſtie & faite de „ pieces maladives. „ Voila le premier; vous le trouverez au chapitre quatriéme du 1. livre de la ſageſſe à la page 25. de l'édition de Bourdeaux 1601. L'Auteur retrancha les dernieres lignes dans l'édition de Paris 1604. Il s'arrêta après avoir dit (b) *& ceci ſe void par tout en la police, juſtice, verité, & religion.* Mais notez qu'il n'ôta rien de ce qu'il avoit avancé pour la preuve de ſa theſe. *Apres tout*, avoit-il dit, *qui deſcouvre mieux la foibleſſe humaine que la religion?* Il avoit prouvé cela par l'Ecriture, & par des notions évidentes. Tout cet endroit fut conſervé dans l'édition qu'il corrigea, & qui fut examinée après ſa mort. D'où nous pouvons recueillir qu'en pluſieurs rencontres on ne paroît heretique que par les manieres de s'exprimer. Otez certains mots qui ſemblent être trop crus; employez en d'autres qui ſignifient la même choſe, mais qui ſont moins bruſques, vous paſſerez de la reputation d'heretique à celle d'un vrai fidele, l'impreſſion de vôtre Ouvrage ne ſera plus interdite; on en permettra le debit. Dans le fond cette theſe du Theologal prouvée, & developée de la maniere qu'elle paroît dans ſon livre, eſt très-veritable. Voici le ſecond paſſage: „ L'immortalité de l'ame eſt „ la choſe la plus univerſellement, religieuſement, „ & plauſiblement receuë par tout le monde (j'en„ tends d'une externe & publique profeſſion, non „ d'une interne, ſerieuſe & vraye creance, dequoi „ ſera parlé cy (1) apres) la plus utilement creuë, „ la plus foiblement prouvee, & eſtablie par raiſons „ & moyens humains. „ Ces paroles ſe liſent au chapitre 15. du 1. livre de la ſageſſe à l'édition de Bourdeaux; elles furent rectifiées de la maniere que vous allez voir. (c) *L'immortalité de l'ame eſt la choſe la plus univerſellement, religieuſement (c'eſt le principal fondement de toute religion) & plauſiblement retenuë par tout le monde, j'entens d'une externe & publique profeſſion, car d'une ſerieuſe, interne & vraye non pas tant, teſmoin tant d'Epicuriens, libertins & mocqueurs: Toutesfois les Saduceens, les plus gros mitoiens des Juifs n'en faiſoient point la petite bouche à la mort: la plus utilement creuë, aucunement aſſez prouvée par pluſieurs raiſons naturelles & humaines, mais proprement & mieux eſtablie par le reſſort de la Religion, que par tout autre moyen.* Après cette correction il ne reſtoit nul bon pretexte de murmurer, car on ſeroit très-injuſte de blâmer un homme qui declareroit que les plus forts argumens qui le convainquent de l'immortalité de l'ame ſont ceux qu'il tire de la parole de Dieu. C'eſt dequoi je parle amplement dans l'article de Pomponace. Avant la correction on ne ſe pouvoit juſtement plaindre que du prejudice qu'un tel aveu pouvoit cauſer, non pas à l'égard des ſimples, dont la foi quant à ce dogme n'eſt fondée (d) que ſur la revelation, mais à l'egard des Libertins qui ſe pouvoient prevaloir de l'autorité d'un Eccleſiaſtique ſi celebre. Il ſemble après tout que ce prejudice n'étoit pas à craindre, car les Libertins ſavans ſe ſoucient peu qu'un Theologien avoue que les preuves philoſophiques de l'immortalité de l'ame ne ſont point fortes. Ils n'ignorent point qu'une telle confeſſion n'avance point leurs affaires, pendant que les preuves tirées de l'Ecriture ſont auſſi demonſtratives qu'elles le ſont. Ils ſavent bien que les hypotheſes d'Ariſtote (e) ſur la mortalité, & la materialité de l'ame des bêtes, & ſur la diſtinction reelle entre le corps (f) & l'etenduë, énervent toutes les raiſons naturelles de la ſpiritualité de nôtre ame. Qu'on l'avoue, ou qu'on ne l'avoue pas, ils ſupoſent que la choſe n'en eſt pas moins claire. Encore aujourd'hui ils s'opiniâtrent dans leurs prejugez, parce qu'ils voient que les fortes preuves que la nouvelle Philoſophie a données de l'immortalité de l'ame conduiſent à l'un ou a l'autre de ces deux abîmes, ou que l'ame des bêtes eſt immortelle, ou que les betes ſont des automates.

(a) *Voici les paroles de Naudé pag. m. 13. de la Bibliographie Politique.* Petrus Charondas vel hoc ipſo Socrate ſapientior æſtimandus venit, quod ſapientiæ ipſius præcepta primus, quod ſciam, admirabili prorſus methodo, doctrina, judicio, in artem reduxerit. Sane ejus liber, & Ariſtotelem nobis exhibet & Senecam, & Plutarchum, ac divinius etiam aliquid præ ſe fert, quam Antiquioribus cunctis & recentioribus fuerit conceſſum. *Il eſt évident que Sorel a perverti la penſée de Naudé.*

(b) *Au chapitre 38. du 1. livre pag. m. 188.*

(1) *Liv. 2. c. 5.*

(c) *Charron, de la Sageſſe liv. 1. ch. 7. de l'édition de Paris 1604. c'eſt page 63. de l'édition de Rouën 1623.*

(d) *Le peuple ne connoît point les argumens de Philoſophie pour l'immortalité de l'ame.*

(P) *Il n'énervoit point les difficultez des Libertins. J'en donnerai un exemple qui ſe raporte aux diviſions.*] „ (g) C'eſt à la verité choſe eſtrange, que la Religion „ Chreſtiene, qui eſtant la ſeule vraye au monde, la „ verité revelée de Dieu, devroit eſtre treſ-une & unie „ en ſoy, comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une veri„ té, ſoit toutesfois deſchiree en tant de parts, & di„ viſée en tant d'opinions & ſectes contraires; telle„ ment qu'il ny a article de foy, ny poinct de doctri„ ne, qui n'aye eſté debatu & agité diverſement, & „ n'y aye eu des heretics & ſectes contraires. Et ce „ qui le fait trouver encores plus eſtrange eſt, qu'es „ autres religions fauſſes & baſtardes, Gentile, Payene, Judaique, Mahumetane, telles diviſions ny partialitez ne s'y trouvent. Car celles qui y ſont ou „ elles ſont en petit nombre, legeres & peu importantes, comme en la Judaique & Mahumetane: ou „ ſi elles ont eſté en nombre, comme en la Gentile, „ & entre les Philoſophes, au moins n'ont elles point „ produit de fort grands & eſclatans effects & remue„ mens au monde; & n'eſt rien au regard des gran„ des, pernicieuſes diviſions, qui ont eſté des le com„ mancement, & touſiours depuis en la Chreſtienté. „ Car ſi nous regardons aux effects, qu'ont produict „ les diviſions de la Chreſtienté, c'eſt choſe effroya„ ble. Premierement touchant la police & l'eſtat, il „ en eſt avenu ſouvent des alterations & ſubverſions „ des republiques, des Royaumes, & des races, di„ viſions d'Empires, juſqu'à un remuement univerſel „ du monde, avec des exploits cruels, furieux, & plus „ que ſanglans, au treſ-grand ſcandale, honte, & „ reproche de la Chreſtienté: en laquelle, ſous titre „ de zele & affection à la religion, chaſque parti „ hayt mortellement toutes les autres, & luy ſemble „ qu'il luy eſt loiſible de faire tous actes d'hoſtilité. „ Choſe qui ne ſe voit és autres religions. Il eſt per„ mis aux ſeuls Chreſtiens d'eſtre meurtriers, perfi„ des, traiſtres, & s'acharner les uns contre les autres „ par toutes eſpeces d'inhumanité contre les vivans, „ les morts, l'honneur, la vie, la memoire, les eſprits, „ les ſepulcres, & cendres, par feu, fer, libelles treſ„ piquans, maledictions, banniſſemens du ciel & de „ la terre, deterremens, bruſlemens d'os & reculement de l'autel: & ce ſans compoſition, avec tel„ le rage, que toute conſideration de parentage, „ aliance, amitiez, merite, obligation eſt miſe en „ arriere: Et celuy eſtoit hier eleve de louanges juſ„ qu'au ciel, & publié grand, ſavant, vertueux, ſa„ ge, ſe mettant aujourd'huy d'autre parti, eſt pre„ ſché, eſcrit, proclamé ignorant, mal-heureux. Là „ ſe monſtrent le zele & l'ardeur à ſa religion; hors „ de là par tout ailleurs en l'obſervation de la religion, „ froideur. Ceux qui s'y portent moderez & retenus, „ ſont notez & ſuſpects comme tiedes & peu zelez: „ C'eſt faute abominable, que de faire bon viſage & „ traitement amiable à ceux du parti contraire. De „ tout cecy aucuns en demeurent ſcandalizez, com„ me ſi la religion Chreſtiene aprenoit à hair & perſe„ cuter, & nous ſervoit de courretier pour mettre en „ beſoigne & faire valoir nos paſſions d'ambition, „ avarice, vengeance, haine, deſpit, cruauté, re„ bellion, ſedition: Leſquelles ailleurs chomment & „ ne ſe gendarment point ſi bien, comme eſtans reſ„ veilées par le faict de la religion. „ On pourroit bien repreſenter aujourd'hui ce grand ſcandale avec des termes plus élegans, mais je defie nos meilleures plumes de l'exprimer avec plus de force, & d'en faire mieux ſentir la turpitude. Charron (b) le leve avec

(e) *Selon qu'on les expliquoit au tems de Charron dans les Academies Catholiques, & dans les Academies Proteſtantes, ils reconnoiſſoient les Categories d'Ariſtote, ils croioient donc que la quantité étoit diſtincte de la matiere comme l'accident eſt diſtinct de la ſubſtance.*

(f) *Les Peripatticiens Proteſtans ont bien ſoutenu que la quantité actuelle étoit inſeparable du corps, mais non pas qu'elle en fût l'eſſence.*

(g) *Charron au 1. chapitre du 3. livre des trois veritez.*

(b) *Id. ib.*

‡ Eques Gandenſis. *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 261.

CHASTELAIN (GEORGE) en Latin *Caſtellanus*, Gentilhomme Flamand ‡, entendoit fort bien la langue Françoiſe, & compoſa quelques (A) traitez qui n'ont pas eu la deſtinée qu'Olivier de la Marche leur (B) avoit promiſe. Il mourut * l'an 1475. Il avoit été élevé dans la maiſon des Ducs de Bourgogne †.

* Obiit eo ipſo tempore quo Carolus Audax Noveſium obſidebat. *Id. ibid. pag.* 263.

‡ *La Croix du Maine pag.* 118.

† *Au mois de Janvier* 1686. *art.* 2.

CHATEAU-BRIAND (LA COMTESSE DE) femme du Comte de ce nom, fille de Phebus de Foix, & ſœur de Lautrec, & du Marechal de Foix, a été maîtreſſe de François I. à ce que diſent (C) quelques Auteurs. Mr. Varillas eſt celui qui a raporté avec le plus d'étenduë l'hiſtoire de cette intrigue amoureuſe, & il n'a pas oublié de dire que le Comte fit mourir ſa femme. D'autres pretendent que cette hiſtoire eſt un conte très-fabuleux, & ont publié un Factum contre Mr. Varillas. Voiez les Nouvelles † de la Republique des lettres.

CHA-

toute l'induſtrie de ſon eſprit; il n'y épargne rien; on auroit autant de tort de lui reprocher à cet égard quelque prevarication, que Garaſſe en a de lui faire ce reproche à l'égard d'un autre point. Citons les paroles de ce Jeſuite: elles ſont les plus injuſtes du monde. „(a) Là „meſmes il dit ouvertement, quoy qu'a ſon ordinai„re avec une traiſtreuſe & coulante traiſnée de paro„les. *Que la Religion eſt une ſage invention des hom„mes, pour contenir la populace en ſon devoir:* & quoy „qu'il faſſe ſemblant de le dire en la perſonne des „Atheiſtes: neantmoins il fait comme Lucilio Va„nino: ou pluſtoſt celuy-là comme celuy-là, il tra„hit ſa cauſe: car il rapporte la force de leurs raiſons, „les expoſe, les commente, les met en poſture, & „puis nous laiſſe là. Prevarication deſloyale & or„dinaire à ces deux Ecrivains (b).„ Il eſt très-faux que Charron faſſe cela, car après avoir propoſé fidelement les objections des Athées, il les refute avec beaucoup d'aplication, & avec beaucoup de ſolidité. Mais voilà ce qui deplait aux Auteurs vulgaires, & mêmes à de grans Auteurs qui ont plus d'eſprit, & de ſcience, que de bonne foi. Ils voudroient que l'on fit toûjours paroître ſous un équipage languiſſant & ridicule les ennemis de la bonne cauſe, ou que pour le moins on oposât à leurs fortes objections une reponſe encore plus forte. La ſincerité s'oposе au premier parti, & la nature des matieres rend quelquefois l'autre impoſſible. Il y a long tems que je ſuis ſurpris de voir qu'on regarde comme prevaricateurs ceux qui ſe propoſent de grandes difficultez, & qui les reſuzent foiblement. Quoi! vous voudriez que ſur des myſteres qui ſurpaſſent la raiſon les reponſes d'un Theologien fuſſent auſſi claires, que les objections d'un philoſophe? de cela même qu'un dogme eſt myſterieux, & très-peu comprehenſible à la foibleſſe de l'entendement humain, il reſulte neceſſairement que nôtre raiſon le combatra par des argumens très-forts, & qu'elle ne pourra trouver d'autre bonne ſolution que l'autorité de Dieu. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Charron ne fâtoit point ſon parti. Il avoit l'eſprit penetrant, il decouvroit à perte de vuë les reſſources & les repliques d'un adverſaire qui attaque, ou que l'on attaque. Il prenoit ſes meſures là-deſſus, il s'expliquoit ingenûment, & n'emploioit point la ruſe pour vaincre. Mal lui en prit, car le monde ne s'accommode point de cette candeur.

(a) *Dans l'article* Simonides.

(b) *Garaſſe. Apologie contre la cenſure de la doctrine curieuſe pag.* 266.

Je donnerai ailleurs un (c) autre exemple de ſa bonne foi à étaler les difficultez.

(A) *Et compoſa quelques traitez.*] Il écrivit (d) *en vers Françoiſ un recueil des choſes merveilleuſes advenues de ſon temps, imprimé avec les Oeuvres de Jean Moulinet* ſon (e) diſciple. *Le temple de la ruine d'aucuns Nobles malheureux tant de France que d'autres nations eſtrangeres à l'imitation de Bocace, imprimé à Paris par Galiot du Pré l'an* 1517. *L'inſtruction du jeune Prince contenant* 8. *chapitres imprimez avec les autres œuvres* (f). *Les Epitaphes d'Hector & Achilles, avec le jugement d'Alexandre le Grand, impr. à Paris* 1525. *in* 8 (g). *L'hiſtoire de Jaques de Lalain Chevalier de la Toiſon d'or, imprimée à Bruxelles in* 4. *l'an* 1634. & pluſieurs autres Ouvrages qui ſe trouvent en manuſcrit dans l'Abbaie de St. Vaſt d'Arras (h). Il fit en François la Vie de Philippe le Bon Duc de Bourgogne. Je ne croi pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heuterus (i) l'avoit luë, & en a tiré quelque choſe.

(c) *Dans l'article* Simonides.

(d) *La Croix du Maine pag.* 118.

(e) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 263.

(f) *La Croix du Maine ib.*

(g) *Du Verdier, Biblioth. Franc. pag.* 447.

(h) *Valer. Andreas ibid. pag.* 262.

(i) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib.* 4. *pag. m.* 151.

(B) *La deſtinée qu'Olivier de la Marche leur avoit promiſe.*] Voici ſes paroles: (k) *Je plain & regrette . . . . . que je ne puis avoir le ſtile & ſubtil parler de Meſſire George Chaſtelain, trépaſſé, Chevalier de ma congnoiſſance, natif Flamand, toutesfois mettant par eſcript en langage François, & qui sans a fait de belles & de fructueuſes choſes de mon temps que ſes œuvres, ſes faicts & la ſubtilité de ſon parler lui donneront plus de gloire & de recommandation à ceux ans à venir que du jourd'hui.* Cette prediction a été fauſſe: la memoire de cet Ecrivain s'eſt avancée de jour en jour vers le tombeau de l'oubli, & peu de perſonnes le connoiſſoient par ſes écrits cinquante ans après ſa mort. Olivier de la Marche (l) le nomme *la perle & l'eſtoile de tous les Hiſtoriografes qui de ſon temps ni de pieça ayent mis plume, encre ne papier en labeur ou en œuvre.* Jean le Fevre Seigneur de St. Remi avoit ſans doute beaucoup d'eſperance que les écrits de cet Auteur ſeroient immortels. Il declare (m) qu'aiant *rédigé & mis par eſcrit aucunes petites recordations & memoires*, il les a envoiées *au noble Orateur* George Chaſtellain, *pour aucunement à ſon bon plaiſir & ſelon ſa diſcretion les emploier ès nobles Hiſtoires & Cronques par lui faites, jaçoit ce que la choſe ſoit de petit fruict au regard de ſon œuvre. . . . . je parlerai des hauts & loables faits du Duc & des Chevaliers de ſon Ordre: non mye ſi au long à la conciſme parte que en a deſcript notable Orateur* George le Chaſtellain.

(k) *Id. dans la preface du* 1. *livre pag.* 74.

(m) *Jean le Fevre Seigneur de St. Remi, au prologue de l'hiſtoire de Charles VI. publiée par Mr. le Laboureur à la fin de celle du Moine de St. Denys.*

(C) *A ce que diſent quelques Auteurs.*] Brantôme raconte des circonſtances bien particulieres de ces amours, *J'ai ouï conter*, dit-il (n), *& le tiens de bon lieu, que lors que le Roi François premier eut laiſſé Madame de Chaſteau-Briant, ſa Maiſtreſſe fort favorite pour prendre Madame d'Eſtampes . . . ainſi qu'un cloud chaſſe l'autre, Madame d'Eſtampes pria le roi de retirer de ladite Dame de Chaſteau-Briant tous les plus beaux joyaux qu'il lui avoit donnez, non pour le prix & la valeur, car pour lors les pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles deviſes qui étoient miſes, engravées & empreintes, leſquelles la Reine de Navarre ſa ſœur avoit faites & compoſées, car elle étoit très-bonne maiſtreſſe.* Brantôme ajoûte que quand le Gentilhomme envoié à Madame de Chateau-Briand lui demanda ces joiaux de la part du Roi, *elle fit de la malade ſur le coup*, & le remit *dans trois jours à venir*; que *cependant de dépit* elle fit fondre tous ces joiaux, & les donna en lingot au Gentilhomme quand il revint, & qu'elle fit dire au Roi qu'elle n'avoit pu permettre qu'autre qu'elle jouit des deviſes; que le Roi lui renvoia ces lingots (car il ne redemandoit les joiaux que *pour l'amour des deviſes*) & dit, *elle a montré en cela plus de courage & generoſité que je n'euſſe penſé provenir d'une femme.* Brantôme joint ſa reflexion à celle du Roi. *Un cœur de femme genereuſe*, dit-il, *dépité & ainſi deſdaigné fait de grandes choſes.* Il aſſûre dans un autre endroit de ſes Memoires (o), que *Mr. de Chateaubriant donna ſa belle maiſon de Chateaubriant* au Connetable de Montmorenci *pour avoir l'Ordre.* Voici ce que Mr. le Laboureur (p) a obſervé là-deſſus: *Ce fut pour avoir le gouvernement de Bretagne, & auſſi pour le tirer de la pourſuite qu'on faiſoit contre lui pour la mort de ſa femme dont il étoit accuſé.*

(n) *Brant. Memoires des Dames galantes tom.* 2. *pag.* 394.

(o) *Au diſcours du Connetable de Montmorenci.*

(p) *Additions aux Memoires de Caſtelnau to.* 1. *pag.* 346.

L'Auteur des Galanteries des Rois de France imprimées depuis (q) peu en divers endroits, raporte les amours de François I. pour la Comteſſe de Chateau-Briand tout de la même maniere que Varillas, & conclut ainſi: (r) „Quelques Critiques ont pre„tendu que Monſieur de Varillas, de qui j'ai tiré ces „memoires, avoit été mal informé, que la Comteſſe „de Chateau-Brian s'étoit reconciliée avec ſon mari, „& qu'elle n'étoit morte que dix ans après le retour „du Roi: mais il y a ſi bien repondu, que j'ai cru „que la fin tragique de la Comteſſe devoit demeurer „pour conſtante, & je n'ai fait nulle dificulté de ſui„vre mot à mot ce celebre Hiſtorien.„ Prenez cela pour une impoſture. Je priai l'un de mes amis de s'informer de cette reponſe de Varillas, & voici en propres termes ce qu'il m'aprit dans une lettre datée de Paris le 10. de Juin 1695. „Quoi qu'en puiſſe „dire l'Auteur des Galanteries des Rois de France, „on n'a point vu ici aucun écrit de Mr. Varillas, par „lequel il ſe ſoit juſtifié de ce que feu Mr. Hevin, „Avocat au Parlement de Rennes, a écrit contre lui „au ſujet de la Comteſſe de Chateaubriant, & Mr. „d'Hozier m'a dit ſur cela que Mr. de Caumartin, „l'un de nos ſix Intendans des Finances, a dans ſa „Bibliotheque le Factum que le Connetable Anne de „Montmorenci fit faire contre les heritiers de Mr.

(q) *L'an* 1694.

(r) *Tome* 1. *pag. m.* 192.

„de

Digitized by Google

CHATEL (Pierre du) grand Aumônier de France ſous Henri II. Cherchez Castellan.

CHATEL (Tannegui du) gentilhomme Breton, fut un des braves du XV. ſiecle. Il commmanda en Italie les troupes de Louïs d'Anjou Roi de Sicile, & defit l'armée de Ladiſlas Roi de Naples l'an 1409. Il fut enſuite Prevôt de Paris, & il prenoit en 1419. & 1420. la qualité de Marechal des guerres de Monſieur le Dauphin Regent du Roiaume *. Il rendit beaucoup de ſervices (*A*) à ce Prince †, & le defit de ſon plus dangereux (*B*) ennemi, qui étoit Jean Duc de Bourgogne. Mais il y eut une inſigne perfidie dans cette action. Il eſt étonnant que le P. Anſelme ‡ n'en ait rien dit: ſon ſilence a été cauſe de celui de Mr. Moreri. Le meurtre du Duc de Bourgogne ne fut pas le ſeul que Tannegui du Chatel commit: il tua auſſi le Dauphin (*C*) d'Auvergne, l'an 1424. & cela en preſence du Roi, & en plein Conſeil. Cette

* *Anſelme Hiſtoire des grands Officiers pag.* 142.

† *Ce fut le Roi Charles VII.*

‡ *Ibid.*

„ de Chateaubriant, pour ſoutenir la donation qu'il „ lui avoit faite de cette Terre, & que ce Factum „ commence par ces mots, *Les malheurs qui ont ac-* „ *compagné la vie de Mr. de Chateaubriant ſont ſi co-* „ *muns de toute la France, qu'il eſt inutile de les ra-* „ *porter.* „

(*A*) *Il rendit beaucoup de ſervices à ce Prince.*] La faction de Bourgogne s'étant ſaiſie de Paris la nuit du 28. de Mai 1418. le ſeroit ſaiſie du Dauphin, ſi Tannegui du Chatel (*a*) n'eût *couru* le *prendre dans ſon lit, & l'enveloppant dans ſa robe de chambre ne l'eût ſauvé à la Baſtille, & de là à Melun* (*b*). Nous verrons dans la remarque ſuivante avec quelle ardeur il agit contre l'ennemi de ce Prince, ſur le pont de Montereau-faut-Yonne.

(*a*) *Il étoit alors Prevôt de Paris.*

(*b*) *Mezerai abregé Chronol. t. 3. p. 201.*

(*B*) *Et le defit de ſon plus dangereux ennemi.*] Si la Monarchie Françoiſe ſe vit à deux doigts de ſa ruine ſous le regne de Charles VI. & ſous celui de Charles VII. ce fut le crime des Princes du ſang, ce fut l'ambition demeſurée de la branche de Bourgogne, qui depuis ce tems-là n'a point ſenti plus de tendreſſe pour le ſang dont elle ſortoit, que pour la maiſon Ottomane. Elle a été toûjours liguée avec les plus grans ennemis du nom François, juſqu'à ce qu'elle finit en la perſonne de Marie, qui tranſmit toute cette haine à ſes deſcendans. Jean Duc de Bourgogne ne ſe contenta pas d'avoir fait aſſaſſiner (*c*) le Duc d'Orleans frere de Charles VI. il ajoûta pluſieurs autres attentats à celui-là; mais enfin il perit lui-même l'an 1419. Les ſerviteurs du Duc d'Orleans, & particulierement nôtre Tannegui du Chatel, & le Preſident Louvet negocierent des entrevuës entre le Duc de Bourgogne & le Dauphin, à deſſein de maſſacrer celui-là; & c'eſt ce qu'ils executerent ſur le pont de Montereau-faut-Yonne, où ces deux Princes étoient convenus de conferer. *Comme le Duc Jean ſe preſente, je me ſers des paroles de Pâquier* (*d*), *Tannegui du Chatel lui dreſſe une querelle d'Allemand, diſant qu'il ne vendoit au Dauphin l'honneur qu'il lui devoit, & avec une hache lui donne tel horion ſur la teſte qu'il en mourut.*

(*c*) *En 1407.*

(*d*) *Paſquier, Recherch. de la France l. 6. ch. 3. pag. 452.*

(*C*) *Il tua auſſi le Dauphin d'Auvergne.*] Je me ſervirai encore des paroles de Pâquier (*e*). *Les deux principaux Miniſtres des actions* de Charles VII. *& peut eſtre de ſa ruine, furent Tannegui du Chatel, & Louvet Preſident de Provence, car ils furent cauſe de la mort du Duc Jean. Ceux-ci le poſſederent longuement par deſſus les autres, meſmes Tannegui du Chatel avec une arrogance infinie, lequel abuſant de la facilité de ſon maiſtre tua en ſa preſence, & en ſon Conſeil le Comte Dauphin d'Auvergne l'an 1424. dont les Princes & Seigneurs courroucez, la Reine de Sicile belle mere du Roi, le Connetable de Richemont & autres Seigneurs de marque l'abandonnerent. Qui fut cauſe que Tannegui fut contraint de quitter ſa place, demeurant Louvet ſeul en ſon lieu. Mais lui ſe voiant aſſiegé de meſme haine, & ne pouvant reſiſter aux grands Seigneurs ſe retira en Avignon, & onc puis ni l'un ni l'autre ne furent veus.* Mezerai dit que Charles VII. s'engagea à éloigner tous ceux qui avoient eu part au meurtre du Duc de Bourgogne, qu'il s'y engagea, dis-je, lors qu'en 1424. il donna l'épée de Connetable au Comte de Richemont qui avoit quitté le parti du Roi d'Angleterre; & que là-deſſus *Tannegui ſacrifiant genereuſement ſa fortune pour ſervir ſon Roi, lui demanda ſon congé pour recompenſe* (*f*). Varillas pretend que Charles VII. fut contraint par le Traité d'Arras d'abandonner du Chatel qui ſe refugia dans ſon païs, & ne revint à la Cour que lors qu'il fut que perſonne n'avoit ſoin de faire enterrer ce Prince (*g*). Selon cela il n'auroit quitté la Cour qu'en 1435. Nous allons dire à quoi il ſemble qu'il ſoit plus iûr de s'en tenir, & nous l'empruntons d'un Hiſtorien (*h*) qui s'étant borné aux recherches qui concernent la Bretagne, eſt plus croiable ſur ce qu'il dit de Tannegui du Chatel illuſtre Breton, que ceux qui n'en parlent que dans des Hiſtoires generales. J'excepte ce qui eſt apologetique, car là-deſſus les Hiſtoriens particuliers d'une Province ſont plus ſuſpects que les autres: ainſi je m'arrête peu à ce que nous dit Bertrand d'Argentré (*i*) touchant l'innocence de Tannegui du Chatel, par raport à l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne. Voions ce qu'il dit ſur d'autres faits.

(*e*) *Ibid. chap. 4. pag. 453.*

(*f*) *Mezerai abregé Chronol. t. 3. p. 236.*

(*g*) *Varillas, Hiſtoire de Charles IX. l. 1. p. 4.*

(*h*) *Bertrand d'Argentré, Hiſtoire de Bretagne l. 10. chap. 30.*

(*i*) *Ibid. p. m. 531.*

Il aſſûre que le Comte de Richemont aiant reçu l'épée de Connetable le 7. de Mars 1425. fut envoié en Bretagne pour y lever des ſoldats. Du-Chatel y fut envoié en même tems comme Ambaſſadeur de Charles VII. pour demander au Duc de Bretagne la permiſſion de lever du monde dans ſes Etats. Voilà ce qu'étoient alors les Rois de France: ils étoient environnez de pluſieurs petits Souverains qui leur faiſoient mille pieces. Ainſi c'eſt une grande illuſion que de dire que les Anglois ont preſque conquis autrefois la France. Il faudroit dire qu'avec les ſecours des plus grandes & des plus conſiderables Provinces de France, ils ont penſé conquerir les autres. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Du-Chatel ne remporta autre reponſe ſi ce n'eſt qu'on donneroit du ſecours, après que le Roi auroit chaſſé les perſonnes dont on lui avoit demandé l'eloignement. Il etoit lui-même l'un de ceux-là, & il ſe voulut éloigner lui-même, ſans ſe prevaloir de l'envie qu'avoit ſon maître de le retenir. (*k*) *Sire, dis-il, je ſuis Gentilhomme, & vous ai fait ſervice, mais il ne faut pas que vous perdiez le ſervice des grandes perſonnes qui vous peuvent tant ſervir contre vos ennemis, pour perſonnes ſi petites que nous ſommes, quoi que ce ſoient opinions qu'ils ont priſes à credit: mais quoi qu'il ſoit ne faut pas que vous en ſoyez en peine. Et puis qu'ainſi eſt, Sire, pourvoyez s'il vous plait à la vieilleſſe qui m'eſt venuë à voſtre ſervice, & me donnez quelque moyen de ſouſtenir le reſte de mes jours avec ſecours, & moyen de vivre: & ce fait je n'adviendra que par moi vous tombiez en tel inconvenient que de vous deſfaire de vos parens & ſerviteurs, dont vous avez grand beſoin en ce tems. Le Roi à ſon tres-grand deplaiſir fut contraint en paſſer par là & lui dit, mon bon pere & ami je vous tiendrai toujours en degré de pere. Je ſai que je le vous dois de long tems, & m'en ſouviendra toute ma vie, & de vos ſervices que vous avez fait à moi particulierement & au Royaume. Ce ſera malgré moi & contre mon cœur qu'il ſe fera que vous eſloignez de moi: mais voyant mes affaires reduites à ce point qu'il faut que je prene la loi d'autrui, je vous prie de comporter ces accidens auquel je ſuis plus que forcé, en attendant que cette nue paſſe, & que je voye ſi ceux qui me veulent eſloigner pour occaſion de vous feront choſe recompenſant ce qu'ils m'oſtent. J'ai penſé en ce fait, vous vous en irez cependant en paix à Beaucaire, je vous donne la Seneſchauſſée de ce lieu: vous retiendrez l'office de Prevoſt de Paris duquel il ne vous ſera point fait de tort, vous aurez penſions telles & ſi bien aſſignées que vous n'aurez pas à craindre la pauvreté: pour la ſeureté de voſtre perſonne aurez 15. archers, qui vous ſeront appointez: & je donnerai bon ordre à leur payement. S'il vous ſurvient quelque choſe advertiſſez moi, j'y pourvoirai comme auſſi à trouver occaſion de vous revoir la premiere qui s'offrira. Avec cela Meſſire Tannegui ſe retira à Beaucaire: mais encore fit-il des voyages en France depuis.*

(*k*) *Argentre ib. pag. 531. ad annum 1425.*

Je croi qu'on peut inferer de ce paſſage que tous ceux qui ne mettent pas la retraite de Tannegui du Chatel à l'an 1525. ou qui ne le font jamais revenir, ou qui lui donnent des Ambaſſades auprès du Pape, ou la charge de Grand Ecuier de France, ou celle de Marechal de France, ou la generoſité d'enterrer Charles ſeptiéme, ſe trompent. On ne diſtingue pas l'oncle d'avec le neveu: tous deux ont porté le nom de Tannegui du Chatel. Mais s'il étoit vrai que l'oncle eût été en Ambaſſade au delà des Monts l'an 1446. & l'an 1448. comme le Pere Anſelme va nous le dire, on ne pourroit excuſer la negligence d'Argentré, puis qu'il n'en dit rien ici, & que lors (*l*) qu'il parle

(*l*) *Lib. 11. ch. 4. p. m. 562. ad ann. 1448.*

te action aliena du ſervice de Charles VII. pluſieurs perſonnes de la premiere qualité; & il falut que Du Chatel ſe retirât de la Cour, où ſelon quelques Auteurs il ne revint plus. D'autres pretendent (D) qu'il y revint, & qu'il y eſſuia une ſeconde diſgrace qui ne l'empêcha pas d'avoir ſoin des funerailles (E) de Charles VII. negligées par les Courtiſans. Il eut un neveu nommé (F) TANNEGUI DU CHATEL, qui parut beaucoup à la Cour de France ſous Louis onziéme. Quelques-uns par une inſigne mepriſe l'ont confondu avec celui (G) qui tua le Duc de Bourgogne.

le de l'Ambaſſade de Rome, il ne marque point ſi Tannegui du Chatel qui fut l'un des Ambaſſadeurs, étoit le même que celui qui ſe retira de la Cour l'an 1425.

ON lit dans l'hiſtoire (a) de Marſeille qu'en 1531. celui ci fut l'un de ceux qui negocierent une treve entre les Marſeillois & les Catalans. Il étoit alors Capitaine general de la milice de Provence.

(D) *D'autres pretendent qu'il y revint.*] Le Pere Anſelme (b) aiant dit que Tannegui *ſe retira de la Cour pour le bien des affaires du Roi Charles VII. l'an* 1425. continue à parler ainſi. *Depuis il fut créé Senechal de Provence, & dépêché à Genes en* 1446. *pour moyenner la reduction de cette ville à l'obeïſſance du Roi qu'elle demandoit pour ſon Seigneur, & l'an* 1448. *il fut envoyé en Ambaſſade à Rome avec l'Archevêque de Reims, l'Evêque d'Alets, & autres vers le Pape Nicolas V. pour lui rendre l'obeïſſance filiale, ſelon Berri Heraut* (c). *Il mourut peu de tems après, ſans laiſſer enfans d'Iſabelle le Voyer ſa femme.* Mr. Moreri n'a point copié tout cela; il en a été empêché pour avoir cru que Tannegui du Chatel eut ſoin des obſeques de Charles VII. Si le Pere Anſelme l'avoit cru auſſi, il n'auroit point dit que Tannegui du Chatel mourut *peu de tems après* ſon Ambaſſade de l'an 1448. Ce fait ne peut s'accorder avec ce que tant d'autres Hiſtoriens remarquent, qu'il fit les frais des funerailles du Roi ſon maître decedé l'an 1461. Ils ſe trompent.

(E) *D'avoir ſoin des funerailles de Charles VII.*] Quelques Auteurs diſent que Tannegui etoit en diſgrace lors que Charles VII. mourut: d'autres diſent qu'il étoit actuellement Grand (d) Ecuier. Au premier cas ſon action ſeroit plus loüable, mais elle ne laiſſe pas de meriter des éloges au ſecond cas. C'eſt toûjours une belle choſe que de perſiſter dans ſon devoir, lors que tous les autres le negligent, & d'avancer ſon argent pour les funerailles de ſon Roi. On dit que Louis XI. laiſſa paſſer pluſieurs années, avant que de rembourſer les ſommes que Tannegui avança (e). Ce dernier eût été bien vieux à la mort du Roi ſon maître, s'il avoit été General d'armée en Italie dès l'année 1409. Ces ſommes, ſi l'on en croit Mr. de Thou, montoient à 30. mille (f) écus. Il ne s'accorde pas avec Beaucaire ſur la charge de Tannegui. Il le fait grand Chambellan, & il eſt de ceux qui le font diſgracié. *Caſtellus is perilluſtri in Armorica prognatus gente cubiculariorum nobiliſſimo Princeps ſub Carolo VII. fuerat & quamvis optime de rege ac regno meritus cum domum relegatus eſſet, mortuo hero ſtatim in aulam accurrit, & in funus regium ab omnibus neglectum de ſua pecunia* 30. *millia aureorum egregio grati animi exemplo dependit* (g). Nous aurons recours ci-deſſous au Sieur d'Argentré, pour mieux conoître les circonſtances de tout ceci. Voiez la remarque G à la fin.

(F) *Il eut un neveu nommé* TANNEGUI DU CHATEL.] Ce neveu avoit été élevé chez ſon oncle à la Cour de France, & fut un homme de tête. Il s'attacha au ſervice du Duc de Bretagne, & devint Grand Maître de ſa Maiſon. Il lui donna un fort bon conſeil l'an 1464. dans une conjoncture delicate, car il s'agiſſoit d'éviter des pieges tendus par le Roi Louis (h) XI. C'étoit au reſte un homme de probité, & qui ne flata nullement ſon maître ſur le chapitre de la galanterie. Le Duc de Bretagne à l'âge d'environ 30. ans ne faiſoit pas grand cas de ſa femme fille du Roi d'Ecoſſe, & menoit par tout avec lui une maîtreſſe dont il étoit paſſionnément amoureux. Elle s'apelloit Antoinette de Maillezé, & étoit femme du Seigneur de Villequier. Tannegui repreſenta ſouvent & librement à ce Duc les châtimens que la juſtice divine deploie ſur les Princes impudiques & adulteres; mais il ne fit que ſe rendre odieux. S'étant aperçu de la colere de ſon maître, il ne voulut point y demeurer expoſé, & ſe retira dans ſa maiſon. La Dame de Villequier lui fit dire qu'elle le reconcilieroit avec le Duc, s'il vouloit ceſſer de lui faire des remontrances. Il rejetta ces propoſitions, & quoi que la Dame ſe ſervît plutôt de ſon credit pour avancer les perſonnes de merite que pour venger ſes injures, il ne laiſſoit pas de la redouter (i). Louis XI. averti des diſpoſitions où du Chatel ſe trouvoit, lui offrit de belles charges. Ces offres furent acceptées, & voilà comment nôtre Tannegui paſſa au ſervice de la Cour de France (k). On lui donna le gouvernement de Rouſſillon, & de Cerdagne. Nous verrons bientôt qu'un Juriſconſulte qui ne manquoit pas d'érudition, a pris ce pais de Cerdagne pour l'Ile de Sardaigne. Tannegui du Chatel fut emploié en 1475. à la treve de neuf ans (l). Il fut tué au ſiege de Bouchain (m) l'an 1478. Au reſte ſi nous en croions Pierre Matthieu (n), celui qui enterra Charles VII. fut le même Tannegui qui exhortoit ſi chretiennement à la chaîtete le Duc de Bretagne. Il étoit neveu de Tannegui qui tua le Duc de Bourgogne. Le depit de n'être pas rembourſé des frais des obſeques de Charles VII. l'obligea de ſe retirer auprès du Duc de Bretagne. Cela merite d'être examiné.

(G) *L'ont confondu avec celui qui tua le Duc de Bourgogne.*] J'ai trouvé cette faute dans Forcatulus, avec quelques faits qui concernent Tannegui du Chatel le neveu, & qui meritent d'être raportez ici. Forcatulus (o) dit que Tannegui fut l'un des 36. Chevaliers de l'Ordre de St. Michel, à la premiere inſtitution qui en fut faite (p) par Louis XI. Il en étoit bien digne, continuë Forcatulus, puis que ſous le regne de Charles VI. il avoit exercé le gouvernement de Paris avec tant de bonheur, & tant de prudence. Voilà où eſt la mepriſe. Tannegui du Chatel, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, & Gouverneur de Rouſſillon l'an 1469. negocia une treve l'an 1475. il n'eſt donc point le même que celui qui fut Prevôt de Paris ſous Charles ſixiéme: car celui-ci commandoit une armée en Italie l'an 1409. ce qui marque qu'il avoit pour le moins 30. ans. Il étoit donc né environ l'an 1380. Auroit-il été Plenipotentiaire à l'âge de 95. ans, ſans qu'aucun Hiſtorien eût parlé d'un eſprit de ſi longue vie, choſe beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans? Nous avons vu ci-deſſus (q) qu'en 1425. Tannegui le Prevôt de Paris ſe conſideroit comme un vieillard, il avoit donc plus de 30. ans, & pour le moins 40. ou 45. lors qu'il commandoit en Italie. Forcatulus remarque que Tannegui fut un des Juges du Cardinal Balue, & que le Roi lui donna les meubles, & les belles tapiſſeries de ce Cardinal. Il fait une deſcription avantageuſe du bon ordre que Tannegui (r) établit dans la Province de Rouſſillon. On n'oublie point ſon voiage au Monaſtere de Roncevaux, ni les belles exhortations qu'il fit aux Moines, ni la demande qu'il leur fit après avoir vu leur Bibliotheque, s'ils avoient quelque morceau de la lyre ou de la tête d'Orphée. Si l'on me demande pourquoi ce Juriſconſulte parle amplement du voiage de Tannegui du Chatel, je repondrai que c'eſt à cauſe que ſon bifaïeul eut beaucoup de part aux bonnes graces de ce Gouverneur de Rouſſillon: mais non pas tant qu'un Gentilhomme nommé Polerme, iſſu de la maiſon de Grammont, lequel fut Lieutenant de Tannegui en Cerdagne. A propos de quoi Forcatulus nous debite quelques vers de Claudien & de Martial, qui decrient le mauvais air de Sardaigne, & aſſûre que Polerme bien informé des deſordres de cette Ile, n'en accepta le gouvernement qu'à (s) ſon grand regret. Voilà ce que j'avois promis ſur la fin de la remarque precedente.

Les variations que l'on vient de lire peuvent faire comprendre à tous mes lecteurs, la negligence avec laquelle les Hiſtoriens circonſtancient les choſes. Le peu de conformité qui eſt entre eux va tout droit à nous empêcher de ſavoir au juſte, quand Tannegui du Chatel ſe retira de la Cour de Charles VII. s'il y revint avant la mort de ce Prince; s'il étoit grand Ecuier ou grand Chambellan; quelle ſomme il depenſa pour les funerailles de ſon maître; ſi celui qui tua le Duc de Bourgogne eſt le même que celui qui fit enterrer Charles ſeptiéme; ſi celui qui cenſura les amourettes du Duc de Bretagne s'étoit retiré de la Cour de France, à cauſe qu'on ne lui reſtituoit pas ce qu'il avoit debourſé pour les funerailles de ce Monarque. On trouve une infinité de ſemblables variations

(a) *Ruffi, hiſt. de la ville de Marſeille liv. 6. chap. 9.*

(b) *Hiſt. des grans Officiers, pag. 142.*

(c) *Les Chroniques de France par Belleforest tirées de Monſtrelet, de Nicole Gilles, &c. le diſent auſſi.*

(d) Funus ſuis ſumptibus curavit Tannegaius Caſtellus ſummus regiorum equorum magiſter (nam cæteri Caroli domeſtici metu Ludovici filii ſe diverti ſubduxerant.) *Belcarius l. 1. n. 1.*

(e) Quam quidem pecuniam non ſtatim repræſentavit Ludovicus, ſed multis poſt annis Caſtilionii, Paciacique fundi atque aliorum aliquot venditione diſſolvit. *Ibid. Au livre 29. n. 10. il dit que le rembourſement ſe fit peu après*, non multo poſt.

(f) *Mezerai, Hiſt. de François II. p. 44. d. 3. vol. in fol dit* 300. mille livres. *Varillas, Hiſt. de Charles IX. p. 4. dit* 168. mil frans. *Argentré Hiſt. de Bretagne l. 12. c. 17. dit* plus de 50. mille livres.

(g) *Thuan. lib. 25. pag. 524.* (h) *Voiez Beaucaire liv. 1. n. 15. & Varillas Hiſtoire de Louis XI. liv. 3. pag. 188.*

(i) *Cela ne s'accorde guere avec ce que l'on dira dans la remarque ſuivante en citant Argentré.*

(k) *Beaucaire l. 2. n. 12. Varillas ib. l. 4 p. 289.*

(l) *Matthieu Hiſt. de Louis XI. l. 11. p. m. 747.*

(m) *Mezerai Hiſt. de France to. 2. p. 737.*

(n) *Matth. ib. l. 2. pag. 87.*

(o) *Forcatul. de Gallor. imperio & Philoſophia l. 7. p. m. 1111. & ſequentib.*

(p) L'an 1469.

(q) *Remarque C, lettre k.*

(r) *Il avoit quelque repugnance à accepter ce Gouvernement*; Dubitans ne non Hiſpanica gens imperium ſuum ferre poſſet, aut ipſe mores ejus & licentiam. *Forcatul. ubi ſupra pag. 1112. Argentré ubi ſupra s'accorde en diverſes choſes avec Forcatulus.*

INCERTITUDE où nous laiſſent les Hiſtoriens.

(s) Audierat verò Polermus inſulam crebra dominorum mutatione impactam & tuebis deditam. *Id. ib. p. 1120.*

gogue. Un (*H*) Auteur Italien a fait ici de lourdes bevuës, comme on le verra dans la derniere remarque.

CHEDERLES, eſt parmi les Turcs ce que St. George parmi les Chretiens. Les Dervis conterent à Busbec lors qu'il alloit à Amaſie dans la Cappadoce, que Chederles a été un grand Heros, qui aiant tué un furieux dragon ſauva une fille que l'on avoit expoſée à cette vilaine bête. Ils ajoutoient qu'après avoir long tems erré dans des païs inconus, il étoit enfin arrivé ſur les bords d'un fleuve dont les eaux rendoient immortels ceux qui en buvoient; que ce fleuve eſt toûjours couvert d'une nuit obſcure, & que depuis Chederles il n'a été vu de qui que ce ſoit. Ce Heros devenu immortel, & monté ſur un beau cheval à qui les eaux de cette riviere ont procuré le même avantage, court par le monde, aime les combats, aſſiſte les guerriers qui ont la meilleure cauſe, ou qui l'invoquent, de quelque religion qu'ils ſoient. Il a été, diſent-ils, (*A*) un des Capitaines d'Alexandre, & neanmoins ils veulent qu'il ne ſoit pas different du St. George des Chretiens; tant ils ignorent la chronologie. Ils ont dans leur Moſquée une fontaine de marbre dont l'eau eſt fort claire, & ils diſent qu'elle doit ſon commencement à l'urine du cheval de Chederles. L'hippocrêne des poëtes fut imaginée moins groſſierement. Ils montrent fort près de là les tombeaux de ſon palfrenier, & de ſon * neveu, où † ils diſent qu'il ſe fait continuellement des miracles en faveur de ceux qui les invoquent. Ils veulent que ſi l'on avale une infuſion de la raclure des pierres & de la terre où Chederles s'arrêta lors qu'il attendoit le dragon, ce ſoit un remede contre la fievre, contre le mal de tête, & contre le mal d'yeux. Les Turcs ne ſauroient s'empêcher de rire quand ils voient dans les temples des Chretiens l'image de St. George, leur pretendu Chederles; car les Grecs le peignent aiant un petit enfant en croupe qui lui verſe du vin ‡. Voilà un morceau de parallêle pour qui voudra groſſir les livres qui ont déjà paru ſur les conformitez des Religions.

Le paſſage que je raporterai de Poſtel *Coſmopolite, deux fois de la retourné & veritablement informé* 4, ſervira de (*B*) ſuplément aux choſes que je viens de dire.

☞ CHE-

* *Fils de ſa ſœur.*

† Ubi multa quotidie opem illorum invocantibus divinitus beneficia conferri perſuadere nobis conabantur. *Busbeq. ubi infra.*

‡ *En Buſbequii epiſtola 1. pag. m. 93. & ſeq.*

4 *C'eſt ainſi qu'il ſe qualifie à la tête du livre.*

ſitions ſur la vie de tous les grans hommes: & cela eſt ſurprenant, veu qu'il ſeroit très-facile de caracteriſer de telle ſorte les faits dont on parle dans une hiſtoire, que même un lecteur peu penetrant pourroit éviter de les confondre les uns avec les autres.

(*a*) *Hiſtoire de Bretagne l. 12. ch. 3. pag. 592.*

Voici encore un paſſage d'Argentré (*a*) qui nous fera voir un peu plus clair dans cette affaire. *Voyans les Officiers la fin dudit Roi Charles s'approcher, & connoiſſans qu'ils devoient à tomber entre les mains d'un Prince fort ſoupçonneux, tous abandonnerent le Roi Charles dés ſon vivant l'un apres l'autre, tellement qu'à grand peine, il en demeura pour ſon ſervice ordinaire, ne lui en reſtant qu'un ſeul fidele, loyal & ferme qui fut Meſſire Tanegui du Chaſtel grand Ecuyer de France, lequel au peril de ce qui en pouvoit advenir ſe tint ſeul à ſon ſervice, & l'accompagna juſques à la fin, ne ſe trouvant homme en France, qui voulaſt frayer pour les frais, ni faire un pas pour les obſeques du Roy. Du-Chaſtel s'y voulut engager, faiſant tous les preparatifs du ſervice en la forme accoutumée aux Rois, & en advança les frais, eſtans les choſes en tel eſtat qu'il n'y avoit eſperance d'en rien recouvrer, en quoi il lui convint dependre plus de cinquante mille livres du ſien, dont il ne fut rembourſé que dix ans apres, & par fortune lui eſtans aſſignez en payement les chaſteaux & Seigneuries de Chaſtillon ſur Andely, Rory, Oyſy & Nemancourt en Normandie, qui depuis furent retirez de ſes heritiers pour eſtre parcelles au domaine du Roi. Et apres la mort de ſon maiſtre ne trouvant place en la maiſon du Roi ſucceſſeur, ni de graces de ce Roi, ſe retira en Bretagne, où il fut recueilli tres-volontiers du Duc qui le fit grand Maiſtre de ſon hoſtel & Capitaine de Nantes, & le maria à la ſeconde fille de la maiſon de Malestrois, ayant le Mareſchal de Rieux eſpouſé l'aînée, mais cette faveur ne dura long tems encor qu'il l'euſt tres-bien meritée, comme nous dirons ci-apres.* Ces dernieres paroles ſe raportent à l'hiſtoire de la diſgrace de Tannegui. L'Auteur en parle dans la page 603. & dans la page 608. & paroit ſe contredire. Il dit dans la page 603. que Tannegui, pendant le voiage que le Duc de Bretagne fit en Normandie contre le conſeil de Tannegui, obtint permiſſion d'aller voir ſa femme, & que ce Duc aiant éprouvé que les defiances que Tannegui avoit tâché de lui inſpirer n'étoient que trop bien fondées, le crut complice du complot, deſorte que *jamais il ne le voulut voir.* Mais dans la page 608. il nous aprend que Tannegui ne put ſuporter la vie que le Duc menoit avec la Dame de Villequier, ce qui *fut cauſe qu'elle commença à le haïr de mort*, & qu'il *paſſa en France à grande haſte pour mettre ſa perſonne en ſeureté.* Il fut le très-bien venu auprés de Louis XI. & avancé à de grans honneurs, & nommément au gouvernement de Rouſſillon (*b*). Notez que la Dame de Villequier fut debauchée par le Duc (*c*) aprés le voiage de Normandie l'an 1465. Il faut donc qu'après ce voiage Tannegui parût à la Cour, car s'il eût été en pleine diſgrace, qu'eût-il pu faire auprès du Duc contre la Dame de Villequier?

(*b*) *Ibid. pag. 612.*

(*c*) *Ibid. pag. 608.*

Quoi qu'il en ſoit nous pouvons être aſſurez, graces à Bertrand d'Argentré, 1. que Tannegui du Chatel qui enterra Charles VIII. n'eſt point le même que celui qui tua le Duc de Bourgogne. 2. Qu'il eſt le même que celui qui ſe retira de Bretagne en France ſous le regne de Louis XI. & qui fut gouverneur de Rouſſillon. 3. Qu'il ne revint point de ſa maiſon pour prendre le ſoin des funerailles, mais qu'il ſe trouvoit actuellement en poſſeſſion de la charge de grand Ecuier, & qu'il jouiſſoit de l'affection de Charles ſeptiéme lors que ce Prince mourut.

Il n'y a guere d'articles dans ce Dictionnaire, qui pour ſa longueur ſoit un centon d'autant de pieces differentes que celui-ci, mais il ne laiſſera pas, je m'aſſûre, de faire conoître aiſément à mes lecteurs comment il faut diſtinguer les deux TANNEGUI DU CHATEL.

(*H*) *Un Auteur Italien a fait ici de lourdes bevuës.*] Voiez un livre imprimé à Rome l'an 1646. intitulé, *Ritratti & Elogii di Capitani illuſtri*, vous y trouverez (*d*) que Tannegui du Chatel Prevôt de Paris, & enſuite Lieutenant du Dauphin, fut orné magnifiquement de recompenſes militaires par Louis XI. & par Charles VIII. & l'un des premiers Chevaliers de l'Ordre de St. Michel, & qu'il mourut l'an 1468. La 1. faute eſt de confondre l'oncle avec le neveu; car le Lieutenant du Dauphin, & le Prevôt de Paris, n'eſt point le même que le Chevalier de St. Michel. 2. Celui qui fut Chevalier de St. Michel ne mourut pas l'an 1468. veu qu'en (*e*) 1475. il fut emploié à negocier une treve de neuf ans, & qu'il ſe trouva en 1478. à (*f*) un ſiege. 3. S'il étoit mort l'an 1468. il n'auroit pu recevoir de Charles VIII. aucune charge, ni aucune recompenſe; car ce Prince ne commença de regner qu'en 1483.

(*d*) *Pag. 144. 145.*

(*e*) *Matthieu, Hiſtoire de Louis XI. l. 11. pag. m. 747.*

(*f*) *A celui de Bouchain où il fut tué.*

(*A*) *Un des Capitaines d'Alexandre.*] On n'en convient pas dans le ſuplément de la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot, car on y aſſûre que ſelon les traditions des Orientaux Khedher a *été le Compagnon ou le Conſeiller, & General d'armée de Dhoulcarnein, qui n'eſt pas Alexandre le Macedonien, mais un Monarque du Monde plus ancien que lui, qui a porté le premier le nom d'Iskender Dhoulcarnein, Alexandre le Grand n'ayant porté le même nom qu'à ſon imitation, & à cauſe de ſes grandes conquetes* (*g*). Pluſieurs Muſulmans confondent Kheder avec le Prophete Elie, mais (*b*) *l'Auteur du Tarikh mohtekheb en fait fort bien la diſtinction, & ajoute que Khedher vivoit du tems de Cashobad, ancien Roy de Perſe, & qu'ayant trouvé la Fontaine de vie, & bû de ſon eau, il ne doit pas mourir juſques au ſon de la Trompette; c'eſt-à-dire, juſqu'au jour du Jugement dernier.*

(*g*) *Bibliot. Orientale pag. 992. 993.*

(*b*) *Ibid. pag. 993. col. 1.*

(*B*) *Le paſſage... de Poſtel ſervira de ſuplément.*] Cet Auteur raconte qu'il y a en Turquie une infinité de Saints qui font des miracles, & qui ont chacun leur metier. (*i*) *Il y en a un qui conſorte les afliſes . . . un autre qui aide aux peregrinans qui l'invoquent. Un autre ſauve de la ſoif, un trop long d'Adena, qui ſe nomme*

(*i*) *Poſtel. des Hiſtoires Orientales, 2. partie pag. 231.*

Digitized by Google

☞ CHELIDONIS, femme de mauvaiſe vie, dont je ne parle que pour avoir lieu de raporter une choſe que j'ai promiſe * ci-deſſus, & qui ſe trouve dans Ciceron. Cette femme aimoit Verres, & avoit ſur lui un très-grand pouvoir. Tous les plaideurs recouroient à elle pendant qu'il étoit Preteur; & comme c'étoit l'unique moien de reüſſir, il y eut des gens d'honneur & bien fondez dans leur cauſe, qui furent contrains d'aller le ſolliciter chez Chelidonis. L'indignité de cet état (A) fut éloquemment decrite par Ciceron. Il obſerve qu'un jeune homme de qualité eut beaucoup de peine à nommer (B) cette creature. Elle fit ſon † teſtament au profit de Verres.

* *Dans la remarque C de l'article Cethegus à la fin.*

† *Cicero in Verrem, Orat. 7. fol. m. 46. A.*

CHELONIS, fille de Leonidas Roi de Lacedemone, & femme de Cleombrotus Roi auſſi de Lacedemone, ſe trouva dans un embarras fort delicat, dont elle ſe tira non pas en habile femme, mais en Heroïne de Roman. Une faction ſi redoutable s'éleva dans Lacedemone contre Leonidas en faveur de Cleombrotus, que le premier fut contraint de ſe retirer dans un aſyle, & que le dernier fut élevé ſur le thrône. Chelonis bien loin de prendre ſa part à la fortune de ſon mari, ſe retira dans le même temple que ſon pere, & y parut comme lui ſous cette figure mortifiée qui accompagnoit ceux qui recouroient à ces aſyles. On ne ſauroit mieux les comparer qu'à des penitens couverts de ſac & de cendre. Quelque tems après on permit à Leonidas de ſe retirer à Tegée. Chelonis y fut avec lui la compagne inſeparable de ſa mauvaiſe fortune. A ſon tour Cleombrotus eut beſoin de la franchiſe d'un temple. Leonidas fut rapellé, & remonta ſur le thrône. Alors Chelonis quitta ſon pere, & alla trouver ſon mari. Ce fut un ſpectacle très-digne d'admiration, que de la voir interceder pour ſon mari auprès de ſon pere, très-reſoluë de partager avec celui-là l'état de diſgrace, quoi qu'elle n'eût point participé à ſon bonheur, & de ne point partager avec ſon pere l'état de proſperité, quoi qu'elle eût pris part à ſon infortune. Leonidas vint trouver à main armée ſon gendre dans l'aſyle où il ſe tenoit, & lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avoit reçues, la perte du thrône, l'exil & ce qui s'enſuit. Cleombrotus n'avoit rien à repondre. Sa femme parla pour lui; & le fit d'une maniere ſi forte, & ſi touchante, en proteſtant même qu'elle mourroit avant ſon mari en cas que ſes larmes & ſes prieres fuſſent inutiles, qu'elle lui ſauva la vie, & lui obtint la liberté de ſe retirer où il voudroit. Entre autres choſes elle repreſenta à ſon pere qu'il faiſoit (C) l'apologie de ſon gendre, & qu'elle avoit fait par ſa

nomme Sedi cadi, *ſire ou ſeigneur Juge: Là où ils dient que toutes volontés s'accompliſſent, & là les Gendarmes ſe recommandent fort, & ont pour perſuadé que qui l'a eſté voir, ne meurs pas en guerre. Les autres enſeignent les choſes perduës* (a): *& y en a un grand en la Natolie, auprés de Cariaſar, qui ſe nomme* Guzel mirſſin *ou gotuel mirſſ, le bon ramenteur, qui trouve toutes beſtes perduës. Un autre qui ſe dit* Baſſa ſſic, *le Dieu d'amours, ou le Prince de cela, là où ils vont pour eſtre bien fortunés en mariage, pour avoir enfants, pour ſe reconcilier. Il y en a encor' un qui eſt le general capitaine de tous, car il ſert de tous les meſtiers des autres, & diſent qu'on ne luy demande rien qu'on n'en ait conſolation: & coſtuici n'a point de lieu dedié, mais ſe pourmene ſur une jument griſe par tous le pais de Natolie ſeulement, & apparoiſt par tous à qui l'invoquent: ils le nomment* Chederelles, *& penſent que ce ſoit S. George, car ils appellent S. Georges* Chederelles, *& y a tout plein de gens qui ſe dient de luy: & ſçavent meſmes en quel temps les Chriſtiens en font la feſte, & les viennent inciter devant, ou à ce jour, à donner des aumoſnes pour l'amour de luy: car quant ils demandent quelque choſe à ces ſaints là, ils leur promettent ſelon leur faculté, manger pour l'amour d'eux un pain chaut, ou un chapon, ou un mouton, ou un beuf, avec les pauvres, & les pelerins, ce qu'ils gardent diligemment. Ils mangent avec les pauvres pour l'amour de leurs ſaints.*

(a) *Conferez avec ceci les Penſées diverſes ſur les Comettes n. 31.*

(A) *L'indignité de cet état fut éloquemment decrite par Ciceron.*] Le beau-pere, l'oncle, & l'un des tuteurs d'un pupille le voiant menacé d'un grand procés, s'adreſſerent à Marcus Marcellus autre tuteur du jeune garçon. Marcellus alla prier Verres de proteger l'innocence du pupille, & n'obtint aucune promeſſe. Ce fut alors que toute autre porte étant fermée, on recourut à Chelidonis. (b) *Quum ſibi omnes ad iſtum allegationes difficiles, omnes aditus arduos ac potius interclusos viderent, apud quem non jus, non æquitas, non miſericordia, non propinqui oratio, non amici voluntas, non cujuſquam auctoritas pro precio, non gratia valeret, ſtatuunt id ſibi optimum eſſe factu, quod curvis veniſſet in mentem, petere auxilium à Chelidone, qua iſto prætore, non modo in jure civili, privatorumque omnium controverſiis populo Romano præfuit: verum etiam in his ſortis tectis dominata eſt. Venit ad Chelidonem C. Muſſitius eques Romanus publicanus, homo cumprimis honeſtus: venit M. Junius patruus pueri, frugaliſſimus homo, & caſtiſſimus: venit homo ſummo honore, pudore, & ſummo officio, ſpectatiſſimus ordinis ſui P. Potitius tutor. O malas acerbam, ô miſeram, atque indignam prætura tuam, ut mittam cætera, quo tandem pudore tales viros, quo dolore meretricis domum venire arbitramini? qui nulla conditione iſtam turpitudinem ſubiſſent, niſi officii, neceſſitudinisque ratio cogeret.* On la trouva toute environnée de plaideurs, & il falut avant que d'avoir audience la laiſſer expedier bien des gens. Enfin on eut ſon tour, on lui propoſa l'affaire, on lui demanda ſes bons offices, & on lui promit de l'argent. Elle leur repondit en courtiſane, je vous ſervirai de tout mon cœur, je lui en parlerai de la bonne ſorte; mais le lendemain elle declara qu'elle n'avoit pu le flechir, & qu'il attendoit de ce procés une groſſe ſomme. (c) *Veniunt ad me dico, ad Chelidonem. Domus erat plena, nova jura, nova decreta, nova judicia petebantur. Mihi det poſſeſſionem, mihi ne adimat, in me judicium ne det, mihi bona addicat. Alii nummos numerabant, alii tabulas obſignabant. Domus erat non meretricio conventa, ſed prætoria turba referta. Simul ac poteſtas primum data eſt, adeunt hi quos dixi, loquitur Muſſius, rem demonſtrat, petit auxilium, pecuniam pollicetur. Reſpondit illa, ut meretrix, non inhumane, libenter ait ſe eſſe facturam, & ſe cum iſto diligenter ſermocinaturam, reverti jubet, tum diſcedunt: poſtridie revertuntur. Negat illa poſſe hominem exorari, permagnam eum dicere ex illa re pecuniam conflci poſſe.* Les Avocats conſultans n'avoient rien à faire; on n'alloit plus chez eux; on n'alloit que chez Chelidonis, c'étoit elle qui regloit les jugemens; le Preteur caſſoit ſes ſentences, & en prononçoit de toutes contraires les unes aux autres ſelon qu'elle le lui ſuggeroit. Ciceron decrit cela extremement bien. (d) *Quæſo redite in memoriam judices, qua libido iſtius in jure dicendo fuerit, qua varietas decretorum, qua mundinatio, quam inanes domus eorum omnium, qui de jure civili conſuli ſolent, quam plena atque referta Chelidonis. à qua mulcare quum erat ad eum ventum, & in aurem ejus inſuſurratum, aliàs revocabat eos inter quos jam decreverat, decretumque mutabat: aliàs inter alios contrarium ſine ulla religione decernebat, ac proximis paulò ante decreverat.*

(b) *Cicero, Orat. in Verrem 3. fol. 36. D.*

(c) *Cicero ibid. fol. 37. A.*

(d) *Id. ib. fol. 35. De Voiez auſſi Orat. 10. in Verrem fol. 82. verſo.*

(B) *Beaucoup de peine à nommer cette creature.*] Ciceron ne manqua pas de s'ecrier. Quelle honte qu'un Preteur ait fait les fonctions de ſa charge comme il a plu à une femme, que Domitius n'a pas cru pouvoir nommer ſans choquer l'honnêteté. (e) *L. Domitius .... de Chelidone reticuit, quo ad potuit, aliò reſponſionem ſuam derivavit. Tantus in adoleſcente clariſſimo ac principe juventutis pudor fuit, ut aliquandiu, quum à me premeretur, omnia potius reſponderet, quàm Chelidonem nominaret. Primo neceſſarios iſtius ad eum allegatos eſſe dicebat, deinde aliquando cognitus Chelidonem nominavit. Non te pudet Verres, ejus mulieris arbitratu geſſiſſe prætura, quam L. Domitius ab ſe nominari vix ſibi honeſtum eſſe arbitrabatur?*

(e) *Id. ib. fol. 37. A.*

(C) *Qu'il faiſoit l'apologie de ſon gendre, & qu'elle.*] Si mon mari, diſoit-elle (f), avoit eu quelques raiſons ſpecieuſes de vous ôter la couronne, je les refutois,

(f) *Plut. in vita Agid. & Cleomen. pag. 801.*

ed by Google

ſa conduite un manifeſte contre ſon mari. Après que Leonidas lui eut accordé la vie & la liberté de Cleombrotus, il la pria tendrement de demeurer avec lui Leonidas; mais elle s'en excuſa, & donnant à tenir à ſon mari l'un de ſes enfans pendant qu'elle tenoit l'autre, elle alla faire ſes prieres auprès de l'autel; après quoi elle partit avec ſon mari pour le lieu de leur exil *. L'endroit où Montagne β l'a louée merite d'être conſulté.

CHIGI, † famille noble de Sienne, qui faiſoit figure depuis long tems dans ſa patrie, lors qu'elle commença à ſe pouſſer à la Cour de Rome ſous le Pontificat de Jules II. A la verité elle ne monta point juſqu'aux Prelatures, mais elle eut des emplois conſiderables dans la Chambre Apoſtolique. Jules II. donna l'Intendance des Finances à Auguſtin CHIGI, & ſe trouva très-bien de ce choix. Perſonne n'ignore l'humeur guerriere & inquiete de ce Pape, ni les depenſes à quoi une humeur comme celle-là engage neceſſairement. Il falut qu'Auguſtin Chigi deploiât tout ſon ſavoir-faire pour trouver les fonds de tant de depenſes: il eut en cela l'activité, l'eſprit d'invention, & la fidelité (*A*) neceſſaires, deſorte que Jules II. très-content de ſon Financier l'honora d'une eſpece d'adoption; il voulut qu'Auguſtin Chigi & ſes deſcendans fuſſent cenſez apartenir à la famille de la Rovere. Sous le Pontificat de Paul III. la famille Chigi éprouva une revolution de decadence qui la contraignit de quitter Rome, & de retourner à Sienne. Elle avoit un beau jardin ſur le Tibre proche le Palais Farneze: ce voiſinage fut fatal; l'embelliſſement de ce Palais demanda que l'on y incorporât cette belle portion de l'heritage des Chigi. Depuis ce regne juſques à celui d'Urbain VIII. leur famille ſe tint coi à Sienne, mais alors Fabio CHIGI alla chercher fortune à Rome, & le fit ſi heureuſement qu'en 1655. il fut élevé au Papat, ſous le nom d'Alexandre VII. J'en parle dans l'article ſuivant. Ce Pape eut un grand ſoin d'enrichir, & d'agrandir ſa maiſon. Mario CHIGI, ſon frere aîné Gouverneur de Rome, ne ſe mêla preſque point de politique ou d'affaires d'Etat; mais en recompenſe il fut extremement apliqué à ‡ gagner du bien, & il trouva là-deſſus des inventions très-efficaces, & qui faiſoient bien crier le peuple. La Donna Berenice ‡ ſa femme qui étoit venuë à Rome ſans ſavoir les manieres de la Cour, y fut bientôt ſi aguerrie, qu'elle auroit pu en faire leçon aux autres. Elle alloit à l'audience du Pape très-rarement: on la mit d'abord ſur le pied de ne ſe mêler

* *Tiré de Plutarque dans la vie d'Agis & de Cleomene.*

β *Montagne, Eſſais liv. 3. ch. 13. p. m. 578.*

† *Le veritable nom eſt* Ghigi.

‡ Ne di altro ſi compiace che di trovar modi di accumular denari. *Angelo Corraro relazione di Roma pag. 15.*

‡ *Elle étoit Siennoiſe, de la famille della Ciaia.*

(*a*) *Relazione della Corte Romana fatta dal Signor Angelo Corraro pag. 9. Voiez auſſi il Sindicato di Aleſſandro VII. pag. 29. edit. 1668.*

SOMPTUOSITÉ prodigieuſe dans un feſtin.

(*b*) *Hadrianus Junius Animadverſ. l. 4. cap. 8.*

(*c*) *Auguſtin Ghiſi Fermier des Salines du Pape* (Jules II.) *s'en étant plaint à ſa Sainteté.* Mezerai abregé chronol. t. 4. p. m. 45. ad ann. 1510.

tois, je portois temoignage contre lui en le quitant pour vous ſuivre; mais ſi vous le faites mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excuſable; n'aprendrez-vous pas au monde qu'un Roiaume eſt quelque choſe de ſi grand, & de ſi digne de nos vœux, que l'on doit pour ſe l'aſſûrer, repandre le ſang de ſon gendre, & ne tenir aucun compte de la vie de ſes propres enfans?

(*A*) *Et la fidelité neceſſaire.*] J'ai ſuivi exactement mon original, qui porte que l'on n'eut jamais ſujet d'entrer en ſoupçon ſur l'integrité de ce Financier. (*a*) *Non hebbe mai Giulio che ombrarſi dell' integrita di che l'eſſercitava.* Je n'ignore point d'ailleurs qu'on a publié des choſes tout-à-fait etranges touchant le luxe d'Auguſtin Chigi. Il traita un jour le Pape & tout le ſacré College avec tant de magnificence, qu'on eût dit qu'il avoit deſſein d'encherir ſur l'enormité de Vitellius. L'abondance, la delicateſſe, le choix des mets auroient ſuffi à faire admirer ce feſtin, mais ce ne fut point par là que l'on ſe voulut diſtinguer: on faiſoit jetter dans le Tibre à chaque ſervice tout ce qui ſe levoit de deſſus la table, neanmoins toute la vaiſſelle étoit d'argent; & l'on ſervit en dernier lieu quantité de langues de perroquet aprêtées en cent manieres. Un Financier qui en uſe de la ſorte a bien la mine de ne s'être pas enrichi legitimement. Je voudrois que l'Auteur qui m'aprend ceci, eût eu la bonté & l'équité de m'aprendre dans quel Auteur il l'avoit lu. Ce n'eſt pas ma faute, s'il a voulu qu'on l'en croie ſur ſa parole. En tout cas voici ce qu'il dit; (*b*) *Privatum hominem ad prodigioſi luxus enormem licitationem non macelli unius, ſed peregrini quoque orbis conturbatricem aſpiraſſe quis non merito maximo demiretur? Is fuit Auguſtinus quidam Chieſius, Romanus Trapezites qui Leoni X. Pontifici Maximo totique purpureæ Senatus cœtui, exterorumque Regum Legatis, ob filium ab illo baptiſmi lavacro tinctum, ſplendidiſſima, ut ita dicam, repotia conſtituit, in quibus non ſatis fuit exulcerum omnis generis miſcuumque exquiſitiſſimorum apparatus modum omnem ademiſſe, niſi etiam lances, pinaces, caſtraque cum eſcaria vaſa, tum potus inſtrumenta ex argento affabrè facta omnia in Tiberis præterlabentis alveum imani luxus oſtento præcipitarentur, idque non una modo ſed pluribus quoque vicibus, quoteſcunque ſcenicum illud ferculorum & menſarum choragium mutandum foret. Atque iſta parvo conſtitiſſe æſtimandum erat, niſi & alieno ex orbe petitarum immani pretio avium (quas Pſittacos nominamus) ſola lingua variis in patinis condita, ultimo ſeculo omnem luxus oſtentationem longè ſuperaſſent.* Cet Auteur ſe ſert du terme de *Trapezites*, Banquier, en deſignant les qualitez de nôtre Chigi. Cela vaut bien l'expreſſion (*c*) de Mezerai.

CEUX qui entendent le Latin ſeront regalez ici d'un conte que j'ai trouvé dans Paul Jove, & qui confirme ce qu'on vient de voir touchant le luxe de nôtre Chigi. On y aprendra auſſi qu'il avoit une maîtreſſe à qui il fit preſent de la tête d'un poiſſon, que le Cardinal de St. Severin ſon debiteur lui avoit envoiée. Un fameux paraſite de ce tems-là ſuivit cette tête juſques au logis de cette garſe, & ſatisfit enfin ſa gourmandiſe après s'être bien fatigué en courant ce bon morceau. Ce recit a beaucoup de graces dans l'original: je n'en retrancherai rien. (*d*) *Eam* (Umbram) *hodie Romani Umbrinam vocant. Capita Umbrarum, ſicuti & Silurorum Triumviri rei Romanæ conſervatoribus dono dantur, qui piſcatores inveterata quadam conſuetudine eorum capitum tributi nomine vectigales fecerunt. . . . . Extat adhuc in ore quorundam facetorum ridenda fabula de T. Tamiſio, qui Romanis aulicuique ſalibus erat inſignis, ſed gula adeò proſtituta, ut infamis haberetur. Is quum per ſervum, qui in foro piſcario in eam curam inſtitutus eſſe ſolebat, ingentis Umbræ caput Triumviris delatum eſſe cognoviſſet, in Capitolium protinus aſcendit, ut ſimulato apud magiſtratum negotio, ſermoneque de induſtria protracto, prandium captaret. Verum illud Triumviri jam Riario Cardinali donandum decreverant: ita Tamiſius quum limine curiæ efferri ingenti coronataque patina caput illud mobile conſpexiſſet, primo deceptus conſilio, illud ſubſecutus eſt præmiſſo ſervo, qui veſtigiis deferentium miniſtrorum inſiſteret. Nec multò poſt quum Riarianis ædibus inferretur, bene habet, ſalva res eſt, inquis Tamiſius, opiparè excipiemur: erat enim in primis menſa Riariana, quæ longè omnium ſemper lautiſſima fuit, familiaris. At Riarius, ut erat naturâ munificus, maximum, inquit, hoc Triumvirale caput maximo debetur Cardinali, flatimque Federico Sanſeverino procerisatis admiranda Cardinali tranſmittitur. Colligit extemplo togam Tamiſius, Riarium intempeſtiva munificia incuſans, in mulamque reſilit, & maximo ad Sanſeverianam domum conſequitur. Idem pari liberalitate facis Federicus, caputque ipſum ſplendidis exornatum verbis, auratâque illatum patina Ghiſio publicano diviſſimo deferri jubet, quòd ei multo ære alieno, gravibuſque uſuris obſtrictus erat. Volitat tertia jam ſpe avidam fruſtratus gulam æſtuans Tamiſius, feſtinabundusque incaleſcente jam die in Tranſtyberinos hortos quos ipſe Ghiſius magnificentiſſimos exſtruebat, contendit: ibique feſſus admodum & multo ſudore madidus, quod gravis ſit abdominis, quarto à Fortuna decipitur: quippe qui Ghiſium caput illud recentibus floribus redimitum adamato ſcorto, cui ab forma eruditiſque illecebris Imperia cognomen fuit, ut extemplo deferretur, curantem reperit. Flectit itaque inſignabundus habenas vetro, nec tamen ſubiratus gula, quæ Herculeos labores attulerat, & ad Imperiam jam multo ſole Sixtini pontis ſemitam exurente adequitat. Ad extremum ambelantis gulæ ea vis atque libido fuit, ut qui per totam urbem fuerat raptatus, idem & togatus & ſenex cum ſcorto admirante novi hominis adventum, nullo pudore diſcubuerit.*

(*d*) *Paulus Jovius de Piſcibus Romanis cap. 5. pag. 49. & ſeq. edit. Frobeniana* 1531.

mêler que de ſes affaires : on profita des plaintes qui duroient encore contre la Donna Olympia belle-ſœur d'Innocent X. Flavio CHIGI fils de Don Mario fut fait Cardinal Patron. Il aimoit trop (B) ſes plaiſirs, & il étoit encore trop jeune pour ſe faire eſtimer (C) par le manege d'un homme d'Etat. Il ne ſe ſoucioit point de theſauriſer, ſoit qu'il aimât trop la depenſe, ſoit qu'il lui importât peu d'amaſſer du bien pour une autre branche ; car il n'avoit point de frere. Nous parlons plus amplement de lui dans les remarques. Auguſte CHIGI frere de Don Mario avoit laiſſé deux fils, dont le Pape Alexandre VII. eut un grand ſoin. L'aîné Auguſtin CHIGI deſtiné à être le chef de la famille épouſa * un des plus grans partis de Rome, ſavoir la niece du Prince Marc Antoine Borgheſe. Elle avoit 180. mille écus de bien, elle étoit belle, & avoit été élevée par une Dame d'une † excellente vertu. Ce mariage ne ſe fût point fait peut-être ſi l'oncle ne fût pas mort, l'oncle, dis-je, qui écoutant avec beaucoup de civilité les premieres propoſitions, ne laiſſa pas de demander quels biens & quelles dignitez on donneroit à Don Auguſtin. C'étoit balancer, & ne croire pas que l'alliance du Pape valût toute ſeule autant que la Demoiſelle. Or cela ne plaiſoit pas à ſa Sainteté. D'ailleurs le fils du Connetable Colonne recherchoit la Belle, & lui plaiſoit plus que Don Auguſtin. Mais le Prince Marc Antoine Borgheſe étant venu à mourir, l'affaire fut concluë avec une extrême rapidité, par les bons offices de la Princeſſe (D) de Roſſane mere de la Demoiſelle. Un mariage ſi avantageux par tant d'en-

* *L'an 1658.*

† *Par ſa grand' mere.*

(a) *Aug. Corraro pag. 16.*

(b) *En 1662.*

(c) *Suppoſé qu'il ſoit l'Auteur des Amours du Palais royal, ce qu'il n'avouoit pas. Voiez à la fin de ce Dictionaire la diſſertation ſur les libelles diffamatoires remarque D.*

(d) *Il y alla avec le caractere de Legat à latere, pour faire ſatisfaction touchant l'inſulte que Mr. le Duc de Crequi avoit ſouffert.*

(e) *Pag. 17.*

(f) *E bene ſpeſſo divertito da ſuoi paſſatempi, ò ſi ſcorda delle circoſtanze eſſentiali dell' affare, che poſſono facilitare l'intento, ò caglia alle prime perpleſſita che ſcuopre nel Papa. Ib.*

(g) *Idée du Conclave preſent (1676.) pag. 74.*

(B) *Il aimoit trop ſes plaiſirs.*] Il n'eſt pas malaiſé d'entendre ce que vouloit dire Angelo Corraro, lors que ſans faire ſemblant d'y toucher il diſoit que ce Cardinal gardoit le lit plus ſouvent que ſa jeuneſſe ne ſembloit le demander, & qu'il prioit ſes Medecins de n'en point dire la raiſon au Pape, de peur que ſi Sainteté ne s'imaginât qu'il aimoit trop la bonne chere & le ſexe. (a) *Goderebbe aſſai migliore ſanita ſe foſſe piu temperato nel mangiare, nel che eccede ogni precetto di viver ſano, con largo e ſuccoſo paſto. Vogliono anco che non ſia ſobrio quanto dovrebbe ne' piaceri del ſenſo, onde e che piu ſpeſſo di quello che doverebbe aſpettarſi dalla ſua gioventu, viene obligato al letto. I medici però non riportano al Papa le vere ragioni della ſua decumbenza, coſi averiti dal Cardinale, accio ſua Santita non conceipica ſiniſtra opinione di lui, come di crapulone e incontinente.* On a voulu dire que l'inſulte qui fut faite au Duc de Crequi (b) Ambaſſadeur à Rome, venoit originairement de quelque paſſion de galanterie que le Cardinal Patron avoit en tête. Mr. de Buſſi-Rabutin (c) a bâti ſur ce fondement, comme on le peut voir dans ſes ſatires. Quoi qu'il en ſoit le Cardinal Chigi étoit dans un decri prodigieux du côté du plaiſir Venerien, quand il étoit en France (d) l'an 1664. & on chantoit par tout le Roiaume une infinité de Vaudevilles ſur ſon compte. Les longues maladies qu'il a euës pendant les dernieres années de ſa vie, & dont les Gazettes ont tant parlé, ne ſont que des preuves équivoques d'une jeuneſſe debauchée. Voiez la remarque C de l'article ſuivant.

(C) *Se faire eſtimer par le manege d'un homme d'Etat.*] Angelo Corraro en parle avec aſſez de mepris de ce côté-là. On ne tiroit de lui que des complimens, & des promeſſes qui n'aboutiſſoient à rien, & de là vint que Corraro ne s'adreſſa plus à lui, mais au Pape directement. *Di quel che voglio*, dit-il (e), *nel negotio non mi dà l'animo d'affermare coſa certa, perche s'egli non ſa fare più di quello che fa, biſogna dire che vaglia poco, gia che da eſſo non riportano ſe non complimenti, gentilezze di concetti, e ſperanze di voler far aſſai, che in fine ſi reſolvono in nulla: terminando le riſpoſte in ringraziarne trovate in S. S., e in qualche motivo delle cauſe, è della negativa, è della prolatione. Onde ió hò ritrovato meglio ne' negozi importanti, andarmene di primo tratto al Papa medeſimo, che valermi dell' interpoſitione del Cardinale.* Il marque deux ou trois défauts qui l'empêchoient d'être homme d'affaires. (f) 1. Le trop d'attachement aux plaiſirs. 2. L'oubli des circonſtances les plus capables de faire obtenir ce qu'on demande. 3. La facilité de ſe relâcher, dès qu'il ſentoit qu'une choſe mettoit en peine l'eſprit du Pape. Il eſt certain que voilà trois obſtacles capitaux au ſuccés d'une negociation confiée à une perſonne. Il faut que ce Cardinal ſe ſoit corrigé en vieilliſſant, car il a maintenu ſon credit, & l'a fait fort bien valoir dans les Conclaves à la tête des Creatures de ſon oncle. On n'a gueres vu de grandes affaires à la Cour de Rome, où il n'ait tenu ſa partie avec quelque diſtinction d'autorité. C'eſt qu'il s'étoit bien muni pendant la vie de ſon oncle : or quand on a une fois les mains bien garnies, on ſe fourre par tout, on parle haut, on ne manque pas de clients. Voici ce qu'on a dit de cette Eminence dans un livre (g) imprimé à Amſterdam : „ Dans la faction de Chi„ gi, il ſe preſente bien des Cardinaux papables, dont „ le chef Flavius Chigi eſt puiſſant, & a ſu ſi bien ſe „ menager depuis la mort d'Alexandre VII. ſon on„ cle, qu'il a déjà eu un Pape à ſa devotion, parce „ qu'il ne s'eſt pas trop opiniâtré dans les deux Con„ claves derniers à vouloir une de ſes Creatures en „ particulier, mais il s'eſt contenté de s'accommoder „ aux autres factions, autant qu'il a pu en s'accom„ modant lui-même. Et Barberin pour n'en avoir pas „ uſé de même, n'a jamais eu de Pape qui lui ait été „ obligé de ſon exaltation. „ Le Conclave de Clement IX. aprend qu'encore que le Cardinal Clugi ne ſouhaitât point que le Cardinal Roſpigliſi fût creé Pape, il fut impoſſible de donner le Papat à ce dernier Cardinal, qu'après que l'autre ſe fut laiſſé perſuader d'y concourir. Le Conclave de Clement X. (h) temoigne, que le Cardinal Chigi avoit eu preſque autant de credit ſous Clement IX. que ſous Alexandre VII. Ce Cardinal etoit ſi fort dans le Conclave où Clement X. fut élu, que le Cardinal d'Eſte lui dit un jour, (i) *Eh bien, Mr. le Cardinal Chigi, que faiſons nous ici ? que ne nous donnez vous un Pape ?* Et en effet la creation d'Altieri n'auroit jamais réüſſi ſans l'influence de Chigi. Diſons en paſſant que dans le Conclave de Clement IX. le Cardinal d'Arach chef de la faction Eſpagnole dit au Cardinal Chigi, (k) *Qu'il n'étoit pas fort experimenté dans les affaires preſentes, que puis que c'étoit le premier Conclave où il ſe trouvoit, il ne pouvoit pas y avoir toute l'experience neceſſaire, & qu'auparavant que d'entreprendre de conduire une affaire de cette importance, il falloit s'en rendre capable.*

(D) *Par les bons offices de la Princeſſe de Roſſane.*] Elle s'apelloit *Donna Olympia Aldobrandina*. Elle étoit petite niece de Clement VIII. & avoit épouſé en premieres noces le Prince Borgheſe. L'ambition de cette Dame étoit connë depuis long tems : étant demeurée veuve dans une grande jeuneſſe, & aiant de la beauté, de la naiſſance, du bien, de l'eſprit, elle fut recherchée de pluſieurs Princes : mais elle prefera à tous les partis qui ſe preſenterent Don Camille Pamfile neveu d'Innocent X. & cela afin d'avoir part au gouvernement. La même raiſon la porta à preferer pour ſa fille un neveu de Pape au fils du Connetable Colonne (l) ; elle ne le fit que *per guadagnar l'offerto della caſa ponificia, e per haver parte al Vaticano, che è tutto quello che ſempre hà cercato queſta Signora.* Elle ſe vit bien attrapée ſous Innocent X. car au lieu d'entrer dans la faveur par ſon mariage avec Don Camille, elle fut contrainte de le ſuivre dans ſon exil. L'inſtruction des Ambaſſadeurs de France à Rome attribuée au Bailli de Valençai parle de cette Princeſſe fort deſavantageuſement. (m) „ De la façon que Dieu „ reſiſte aux perſonnes altieres & ſuperbes, ainſi la „ Princeſſe Roſſane ſe voit abaiſſée, humiliée, mor„ tifiée & décheuë de cette ſuprême grandeur, & de „ ce haut degré de gloire & d'honneurs deſquels elle „ avoit fait paroître & éclatter un ſi grand faſte, & „ une ſi grande oſtentation ſur le theatre de cette au„ guſte & glorieuſe ville de Rome, & preſentement „ elle eſt d'autant plus éloignée & écartée & ſeparée „ de la Scene, ſe compatiſſant & ſe complaiſant tant „ ſeulement dans de certaines humeurs mélancoliques „ & Romaneſques qui ne ſe contentant jamais des „ choſes preſentes, vont ſpeculant & regardant indiſ„ crétement ſur des choſes, qui ſont il y a déjà beau„ coup de temps paſſées & écoulées, & ſur celles qui „ ſont pour arriver cy apres. Pour moy . . . je ne puis „ point m'imaginer que cela puiſſe apporter quelque „ trouble tant ſoit peu d'importance . . . quand bien „ cette Dame bornera ſon ambition & la renfermera „ dans les limites étroites des portes & des cham„ bres, plûtoſt que de la faire paroître & éclatter vi„ ſiblement par des oſtentations ridicules & ſuperflües „ des

(h) *Par Amelot de la Houſſaye, p. 14.*

(i) *Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimez à Paris 1677. pag. 19.*

(k) *Conclave de Clement IX. imprimé à Paris 1669. pag. 59.*

(l) *Voiez le livre intitulé, Il Nepotiſmo, part. 1. lib. 3. pag. 143. 193.*

(m) *Voiez le recueil de diverſes relations des Cours de l'Europe imprimé à Cologne 1681. pag. 331.*

Digitized by Google

d'endroits ne fixa point les amours (E) de Don Auguſtin. Le Pape lui acheta la Principauté de Farneſe, qui eſt un fief de l'Empire dans la Province du Patrimoine, & qui lui coûta 170. mille écus. Sigiſmond CHIGI frere de Don Auguſtin fut gratifié de pluſieurs riches penſions par le Pape Alexandre VII. β & promu au Cardinalat γ par le Pape Clement IX. en 1667.

CHIGI (FABIO) né à Sienne le δ 16. de Fevrier 1599. a été Pape ſous le nom d'ALEXANDRE VII. Sa famille voiant en lui un ſujet de belle eſperance l'envoia de bonne heure à Rome, où il lia avec le Marquis ζ Pallavicini une amitié fort utile, car ce Marquis le recommanda de telle ſorte au Pape Urbain VIII. qu'il lui fit avoir en peu de tems la charge d'Inquiſiteur à Malte. Chigi aiant fait paroître dans cet emploi qu'il étoit capable de plus grandes choſes, fut envoié à Ferrare en qualité de Vicelegat, & puis Nonce en Allemagne η. Il eut la plus favorable occaſion qu'un homme de ce caractere puiſſe ſouhaiter, de faire paroître l'eſprit d'intrigue, car il fut Mediateur à Munſter pendant les longues conferences qui s'y tinrent pour la pacification de l'Europe. Il y joüa (A) bien ſon perſonnage. Il avoit eu avant que d'aller à Munſter la Nonciature de Cologne, & il l'exerça encore quelques années depuis la concluſion de la paix. Il l'exerçoit lors qu'en 1651. le Cardinal Mazarin ſe retugia chez l'Electeur de Cologne, & il eut même ordre de ſe plaindre au nom du Pape Innocent X. grand ennemi de ce Cardinal, de ce que cet Electeur permettoit à cette Eminence de lever des troupes θ. Le Cardinal Mazarin en garda quelque reſſentiment contre Fabio Chigi qui fut promu peu après au Cardinalat, & à la charge de Secretaire d'Etat par Innocent X. mais ce reſſentiment fut ſacrifié aux interêts de la Politique, lors qu'il fut queſtion de créer un Pape en 1655. Le Cardinal Sacchetti bon ami du Cardinal Mazarin ne voiant point jour à obtenir le Papat, à cauſe des puiſſans obſtacles de la faction Eſpagnole, conſeilla à cette Eminence de conſentir à l'exaltation de Fabio Chigi. On lui accorda ce qu'il ſouhaitoit. Dès qu'on fut dans le Conclave les diſpoſitions de la France, tous les partiſans de cette Couronne reünirent leurs ſuffrages en faveur de Chigi. L'Eſcadron volant qui le regardoit comme ſa principale piece, n'eut garde de ne lui être pas favorable. La faction de Medicis & les Eſpagnols eurent des raiſons particulieres de le choiſir; deſorte qu'il fut creé ‡ Pape par les voix de tous les 64. Cardinaux qui ſe trouverent au Conclave †. Il y a très-peu d'exemples de cette uniformité dans les élections des Papes. Le Cardinal Chigi merita ce jour-là & les années ſuivantes l'éloge que (B) le Duc de Guiſe donne à Innocent X. Comme on ſavoit dès la veille de l'élection le choix que le St. Eſprit avoit reſolu d'inſpirer le lendemain, les Cardinaux allerent feliciter cette Eminence, qui ne leur repondit d'abord * que par des ſoupirs, & la larme à l'œil, & † en les priant de mieux choiſir: il prit enſuite courage, & les remercia de leur bonne volonté. Après l'élection on le porta ſelon la coutume à l'Egliſe de St. Pierre, pour y recevoir ſur le grand autel l'adoration des Cardinaux. Il ne voulut pas être mis au milieu de cet autel, mais à l'un des coins; & cela parce qu'il ne ſe jugeoit pas digne, diſoit-il, de la place

β *Tiré de la Relation de la Cour de Rome, du Cavalier Angelio Corraro, Ambaſſadeur de Veniſe, imprimée à Leide l'an 1663. Voiez auſſi le Nepotiſme 1. part. l. 3.*

γ *L'idée du Conclave preſent, imprimée à Amſterdam 1676.*

δ *Angelo Corraro ubi infra.*

ζ *Il a été depuis Jeſuite & Cardinal.*

η *De la Relation de la Cour de Rome par le Cavalier Angelo Corraro.*

θ *Conclave d'Aleſſandro VII. Voiez auſſi Pbiſtoire de la paix des Pyrenées par Gualdo Priorato.*

‡ *Le 8. Avril 1655.*

‡ *Voiez le Conclave d'Alexandre VII. en Latin par Jean Schwarzkopfius, apud Heidegerum, Hiſtor. Papatus pag. 304. & ſeq.*

* *Egli da principio pianſe tenendo agl' occhi la mano, e doppo fattoſi animo ringratiava tutti del loro buon affetto. Conclave de Aleſſand. VII.*

† *Gratulationes excepit Chiſius profuſis lacrymis, ſubinde orans ut digniorem alium eligerent. Heidegger. pag. 406.*

(a) *Le Laboureur voiage de la Reine de Pologne 3. part. pag. 222.*

(b) *Ibid. pag. 225.*

(c) *Leur arrivée tombe ſur le 18. de Juillet 1646. l'Auteur publia ſa relation l'année ſuivante.*

(d) *Corraro ubi ſupra pag. 21.*

(e) *Tiré d'un livre intitulé* Il Nepotiſmo *part. 1. l. 3. p. 194.*

„ des carrefours, places, paſſages & promenades de „ la ville.„ L'Auteur (a) du voiage de la Reine de Pologne aiant parlé du *fameux jardin d'Aldobrandin tres-juſtement appellé Belveder*, qui eſt à Freſcati, continué ainſi; (b) *De ce Lieu eſt apreſent poſſeſſeur le Prince Pamphilio neveu du Pape, cy-devant Cardinal; comme auſſi de la Princeſſe, heritiere de la Maiſon Aldobrandine, dont le premier mary Prince de Roſſano, heritier preſomptif, & l'unique eſperance de celle des Borgheſes, eſtoit mort quelques jours (c) avant noſtre arrivée, dedans ce meſme Lieu, aagé de moins de vingt-deux ans, comme elle, & luy avoit laiſſé deux fils & deux filles. C'eſt un bonheur pour ce Cardinal d'avoir ſi-toſt trouvé un party ſi advantageux, en richeſſe & en beauté; car c'eſt la plus belle Princeſſe de tout le pays, & outre celà des plus ſpirituelles.*

(E) *Ne fixa point les amours de Don Auguſtin.*] Sa femme lui avoit aporté des biens immenſes; elle etoit belle, elle avoit été bien élevée, elle lui donna d'abord des enfans, & neanmoins il s'alloit ragoûter tantôt ici tantôt là. Quel deſordre! *Eſſendo la ſpoſa di non ordinaria bellezza, e allevata ſotto la diſciplina dell' Ava, Signora di ſantiſſimi coſtumi, non reſtava che deſiderar più in queſto genere di contentezza, & gia s'è cominciato à goderne i frutti, havendo la Principeſſa gia dato ſegno di ſecondità, co'l parto di una figliuola. Non reſta però che il Sig. D. Agoſtino non vada vagando in altri amori, come lo luſinga la ſua natura proclive al guſto del ſenſo, e la facilità di ſaſcerla quando gliene poſſa mai venir voglia (d).* Il n'avoit jamais été trop delicat ſur le chapitre de la tendreſſe pour la femme, puis qu'après ſes noces il ne put s'empêcher de dire que ſon mariage lui donnoit plus de joie à cauſe du triomphe qu'il avoit remporté ſur ſon rival, qu'à cauſe de la Princeſſe qu'il poſſedoit. Le Connetable Colonne aiant ſçu cela, repondit que ſon fils avoit recherché la Princeſſe parce qu'il avoit aſſez de merite pour la pouvoir demander, mais que Don Auguſtin l'avoit obtenuë par le credit & l'autorité du Pape ſon oncle. Le fils du Connetable ſe maria quelques années après avec une niece du Cardinal Mazarin (e). Le parti quant aux richeſſes fut beaucoup meilleur, mais ç'a été un mauvais menage. Le public en a vu l'hiſtoire.

(A) *Il y joüa bien ſon perſonnage.*] Un Auteur (f) moderne a obſerve que la mediation du Dannemarc, qui avoit été d'abord agréée pour la paix de Munſter, aiant été enſuite rejettée par la Suede, „ toute la me„ diation demeura au Pape, & en quelque façon à la „ Republique de Veniſe, qui ſe ſervirent des talens „ *de Fabio Ghiſi & d'Alexſio Contarini* pour la perfection „ d'un ſi glorieux ouvrage. Le premier avoit, entre „ pluſieurs autres grandes qualités, celle de ſçavoir „ parfaitement bien couvrir ſes mauvaiſes, & avec un „ ſi admirable artifice que tout le College des Cardi„ naux ne les reconnurent, qu'après qu'ils l'eurent „ fait Pape. L'autre eſtoit homme d'honneur, & il „ eſtoit ſorty avec reputation de tant d'Ambaſſa„ des, qu'il y avoit aquis celle d'un des plus habiles „ negotiateurs de ſon temps.„ Le Cavalier Angelo Corraro remarque, qu'encore que Fabio Chigi n'ait pas pu ſoutenir heureuſement les interêts de la Catholicite, à cauſe que le credit des Proteſtans étoit ſuperieur à celui des Catholiques dans l'aſſemblée de Weſtphalie, il ne laiſſa pas de bien faire (g) ſon devoir; juſques-là qu'il eut l'adreſſe de ſe conſerver l'eſtime des Eſpagnols & des Imperiaux, encore qu'il les eût blâmez fort aigrement d'avoir conſenti à une paix ſi prejudiciable à l'Egliſe Catholique.

(B) *L'éloge que le Duc de Guiſe donne à Innocent X.*] „ Les diſcours que lui avoit tenu Monſieur le Cardinal „ Grimaldi, & la maniere de negocier de Monſieur de „ Fontenay & de Monſieur l'Abbé de Saint Nicolas lui „ tenant fort au cœur lui étoient inſupportables, pu„ blians par tout, à ce qu'il diſoit, qu'il étoit un four„ be, & qu'on ne devoit ni ne pouvoit pas ſe fier à ſa „ parole, dont il me fit paroître tant de chagrin que „ les larmes lui en vinrent aux yeux de colere. Ce „ qui toutesfois ne me toucha pas fort ſenſiblement, „ ſachant bien qu'il en repandoit quand il lui plaiſoit, „ & qu'il étoit fort grand Comedien. (h) „

(f) *Wicquefort traité de l'Ambaſſ. t. 2. p. 308. 309.* (g) Fece almeno il parti ſuo egregeamente. *Corraro p. 11.* (h) *Memoires du Duc de Guiſe pag. 6. de l'edition de Paris 1681. in 12.*

place que ſes predeceſſeurs avoient occupée. Pendant toute la ceremonie de l'adoration il demeura proſterné à terre un crucifix entre ſes bras avec une extrême humilité. Arrivé qu'il fut à ſon apartement du Vatican, il commanda avant que de ſonger à nulle autre choſe, qu'on fît le cercueil où ſon corps ſeroit couché après ſa mort, & qu'on le mît ſous ſon lit, afin de s'animer de plus en plus à la ſainteté par cette idée continuelle de la mort. Quand on le revêtit des habits pontificaux, on lui trouva un cilice ſous la chemiſe. Il continua de jûner deux fois la ſemaine, comme il avoit fait étant Cardinal. Le lendemain de ſon élection il repouſſa rudement la *Signora* Olympia qui étoit venuë le feliciter, & lui dit qu'il n'étoit pas de la bienſeance qu'une femme mît le pied dans le Palais du Chef de l'Egliſe. Il defendit à ſes parens de venir à Rome ſans ſa permiſſion *. La ſuite de ſon Pontificat a montré que ce n'étoient que des grimaces, & des fineſſes; & pluſieurs Catholiques Romains n'ont point fait difficulté de ſe plaindre de ſa vie artificieuſe. Il s'humaniſa dans la ſuite (C) avec ſes neveux, & les combla de bienfaits; ce qui fut un très-facheux contre-tems (D) au fameux antagoniſte du Pere Paul. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alexandre VII. *s'empreſſa avec un ſoin vrayement paternel pour la concluſion de la paix entre la France & l'Eſpagne par le mariage* de Louïs XIV. avec l'Infante, a beſoin (E) d'un correctif. Il a eu tort de le loüer à l'occaſion de la pyramide qui fut élevée à Rome après l'inſulte que

* *Ex Conclavi Alexandri VII. apud Heideggerum ubi ſupra.*

(a) *Mr. Heidegger pag. 432. aſſûre qu'il obtint d'Alexandre VII. à l'âge de 17. ans le chapeau de Cardinal. Mais je trouve qu'il ne fut promu qu'en 1667. par Clement IX. ſucceſſeur d'Alexandre VII.*

(b) *Frere de Sigiſmond.*

(c) Auguſtinum futurum Chiſianæ familiæ columen cui principis Borgeſii neptim opulentiſſimam conjugem, dote centum millium ducatorum & viginti inſuper millibus duplionum loco margaritarum expenſis, denique ſexaginta millibus duplionum in manus ipſius ſponſi refignatis impetravit. *Heidegger. pag. 432.*

(d) *Elle avoit été mariée à Sienne avec Mr. Bichi.*

(e) *Heidegger. ib.*

(f) *Le 13. de Septembre 1693. à l'âge de 63. ans.*

(g) *Mercure Hiſtorique, mois d'Octob. 1693. pag. 364.*

(h) *Heidegger. Hiſtor. Papatus, pag. 431.*

(C) *Il s'humaniſa dans la ſuite avec ſes neveux.*] Jamais Pape n'a mieux merité la paſquinade, *& homo factus eſt*, ni ne s'eſt mieux prevalu des privileges du Nepotiſme. On dit, je n'en ſai rien, qu'il avoit juré de ne recevoir jamais ſes parens à Rome, & qu'embarraſſé de la religion de ſon ſerment, il ne ſavoit comment ſatisfaire l'amitié qu'il avoit pour ſa famille; que le Pere Pallavicin le tira de ces ſcrupules, en lui conſeillant d'aller recevoir ſa parenté à quelques lieuës de Rome, & qu'il lui fit bien comprendre que le ſerment de ſa Sainteté ne portoit pas qu'elle ne recevroit point ſes parens ſur le chemin de Sienne à Rome, mais ſeulement qu'elle ne les recevroit point à Rome; que le Pape fondé ſur une ſi ingenieuſe diſtinction alla au devant de ſa famille, & la reçut au beau milieu du chemin. Depuis ce tems-là il fit pleuvoir à ſeaux ſur ſes parens les dignitez, & les Benefices. Don Mario ſon frere fut fait Gouverneur de l'Etat Eccleſiaſtique. Flavio Chigi fils de Don Mario fut fait Cardinal Patron: Sigiſmond Chigi fils orphelin d'un autre frere du Pape fut gratifié de pluſieurs bonnes penſions, en attendant l'âge (a) où on le put faire Cardinal avec quelque bienſeance. Auguſtin Chigi (b) deſtiné à être la colonne de la maiſon, fut marié à une (c) très-riche niece du Prince Borgheſe. Un des fils de la ſœur (d) du Pape fut fait Cardinal; l'autre qui étoit Chevalier de Malte fut fait General des Galeres. La Dona Berenice femme de Don Mario, & ſes filles eurent auſſi de riches preſens (e). Flavio Chigi qui a été Cardinal Patron, & qui fut envoié en France Legat *à latere*, pour faire ſatisfaction touchant l'affaire des Corſes, a bien fait parler de lui. Il eſt mort (f) chargé de biens & de titres, Vice-Doien du ſacré College, Evêque de Porto, Archiprêtre de St. Jean de Latran, Prefect de la ſignature de juſtice &c. Il a inſtitué pour (g) principal heritier Don Livio Chigi, ſon neveu; & il a laiſſé dix mille ecus, & la jouiſſance des biens qu'il avoit à Sienne au Marquis Zandedari ſon beau-frere, qu'il a chargé de prendre le nom & les Armes de la Maiſon Chigi. Voyez la remarque B de l'article precedent.

(D) *Un très-facheux contre-tems au fameux antagoniſte du Pere Paul.*] Je parle du Pere Sforce Pallavicini Auteur d'une hiſtoire du Concile de Trente, deſtinée à la refutation de Fra-Paolo, & qui fut recompenſée d'un chapeau de Cardinal. Il mit à la tête de ſon Ouvrage un pompeux éloge d'Alexandre VII. où il n'avoit pas épargné l'encens, ſur le deſſein où le St. Pere avoit perſiſté de ne point ſouffrir que ſes parens vinſſent à Rome. Chacun voit qu'il y a cent belles choſes à dire ſur cette matiere, & qu'il n'y a point de panegyrique qui puiſſe devenir plus brillant que celui-là entre les mains d'un bon Orateur. Malheureuſement pour le Pere Pallavicini, le Pape changea de reſolution, & ſouhaita d'agrandir les ſiens ſelon l'uſage du Nepotiſme. Il falut même, dit-on, que ce Pere lui levât les ſcrupules de conſcience qui l'arrêtoient. Au fond il étoit plus avantageux d'obliger le Pape & ſa famille, que de ſauver un prologue dejà imprimé, quelque beau que fût le panegyrique qu'il contenoit. Cela ne laiſſoit pas d'avoir ſes deſagrémens pour un Auteur; mais il falut bien paſſer par là, ſupprimer ce qui étoit dejà ſorti de deſſous la preſſe, & rajuſter les choſes le mieux qu'on put. Si ce que je viens de dire n'eſt pas veritable, il ne faudra pas s'en prendre à moi, mais à ceux dont l'Auteur que je cite l'emprunte. Voici comment il parle: (h) *Jamque Cardinalis Pallavicinus in ejus Laudes effuſiſſimus Hiſtoriæ Concilii Tridentini galeatum prologum præfixerat, quo Alexandri ceu Angeli incorruptibilis heroicum iſthoc neglecti Nepotiſmi factum tertium uſque in Cœlum tulit: quem tamen, cum res aliunde longè eventum ſortita eſſet, non ſine pudore & impenſarum jactura (plurima enim folia jam impreſſa, laudes has fictitias ebuccinantia, ſupprimi debuerant) ceu inutilem fœtum tollere, & cum noſcio quo Epilogo operis (qui ipſe tamen poſt mortem Alexandri, ſaltem in Latina editione Baptiſtæ Giattini omiſſus etiam fuit) commutare neceſſe habuit.* Cet Auteur pretend que le Cardinal Pallavicin étoit confeſſeur d'Alexandre VII. & qu'il étoit Cardinal avant que la parenté de ce Pape vint à Rome; mais il eſt certain qu'il ne fut promu qu'après l'édition de ſon hiſtoire: d'où il reſulte par la propre narration de cet Auteur, que le Cardinalat de l'Hiſtorien ſuivit l'accueil que le Pape fit à ſa famille. Je ne croi pas qu'un Cardinal ſoit jamais le confeſſeur ordinaire du Pape, ni que le Pere Pallavicini (i) l'ait jamais été d'Alexandre VII. L'Auteur du Nepotiſme (k) l'aſſûre pourtant, & peut-être ne l'a-t-il fait qu'afin de mieux decorer le conte qu'il vouloit faire, concernant le livre de ce Jeſuite. Il ne dit pas qu'on eût mis un panegyrique à la tête de l'hiſtoire, mais ſeulement qu'en divers endroits on avoit coulé quelques traits de loüanges pour le Pape, ſur ce que la famille Chigi n'avoit point la permiſſion de venir à Rome. Il ſe trouva plus de vingt feuilles qui contenoient quelque choſe ſur ce ſujet leſquelles il falut reimprimer. Ceci en tout cas me paroîtroit plus vrailemblable que l'autre conte.

(E) *A beſoin d'un correctif.*] Il n'y eut rien à la paix des Pyrenées à quoi le public fît plus d'attention qu'à ceci, c'eſt qu'elle fut concluë ſans l'intervention du Pape. Il y avoit eu des Cardinaux qui n'avoient donné leur ſuffrage à Fabio Chigi, que ſur l'eſperance *qu'il s'appliqueroit à pacifier les deux Couronnes, & qu'il y reüſſiroit mieux que pas un autre. Cependant la choſe a reüſſi d'une maniere ſi contraire*, c'eſt Galeazzo Gualdo Priorato (l) qui parle, *que pluſieurs ont publié que cette paix étoit honteuſe au St. Siege, & qu'à Rome même pluſieurs en ont mal parlé. En effet on ne l'a regardée que comme l'effet des ſoins & de la diligence des deux premiers Miniſtres ſeuls qui l'ont concluë dans un tems où ſa Sainteté n'y travailloit plus, & peut-être n'y penſoit plus.* Je ne nie point que Priorato n'ajoûte (m) qu'Alexandre *des ſon entrée au Pontificat* emploia avec de grandes inſtances les offices de Pere commun, pour porter les deux Couronnes à la paix, & pour obtenir même que les conferences ſe tinſſent à Rome en ſa preſence; mais il dit auſſi (n) que pendant *les offices que le Cardinal fit faire auprés du Pape pour la paix par le Pere Donnelli Jeſuite*, le Pape fit voir *des defiances & une froideur qui ont été à la France une excuſe ſuffiſante pour l'exclure du traité de paix.* Il ne fut point nommé dans les preambules des articles du Traité, ce qui le fâcha; & *l'on a même ſu que le Cardinal Mazarin avoit été en diſpoſition de ne faire nulle mention du Pape.* La mauvaiſe intelligence qui avoit regné entre eux s'augmenta, par la raiſon que la paix s'étoit concluë ſans l'intervention de la Cour de Rome, & cela fit que le Pape fut fâché de cette paix. (o) „ Auſſi le Cardinal diſoit quelquefois dans „ l'entretien familier, que dans la conſolation qu'il „ ſentoit de la paix generale, il y trouvoit l'amertu„ me de ne pas voir que ſa Sainteté en eût de la joye, „ & le Pape de ſa part eût pu dire le Proverbe Eſpa„ gnol: *Pourveu que le miracle ſe faſſe, il m'importe „ peu ſi Dieu le fait ou le Diable.*„ Concluons de tout ceci que Mr. Moreri ne regardoit guere de près aux choſes

(i) *Pour mieux m'en éclaircir j'ai conſulté une perſonne qui le pouvoit bien ſavoir, & qui m'a repondu que le Pere Pallavicini n'a jamais été confeſſeur d'Alexandre VII.*

(k) *Nepotiſme, part. 1. l. 3. p. m. 19. & 176. Voiez auſſi il Sindicato d'Aleſſandro VII. pag. 83. & ſeq.*

(l) *Priorato, hiſtoire de la paix pag. 119. édit. de Cologne 1667.*

(m) *Id. ib. pag. 120.*

(n) *Ibid. pag. 125.*

(o) *Ibid. pag. 124.*

Digitized by Google

que les Corſes firent au Duc de Crequi. Ce Pape ne merite aucune loüange pour les ſatisfactions qu'il fit à la France dans cette rencontre; car il ne les fit qu'à ſon grand regret, & pour éviter une guerre qui l'auroit en peu de tems obligé d'abandonner Rome. La France n'a jamais été bien perſuadée qu'il fût ſans partialité contre elle. Les Eſpagnols (F) ne furent pas toûjours ſatisfaits de ſa conduite. Je remarquerai pour la rareté du fait, qu'il y a des livres imprimez où l'on aſſûre qu'il a eu envie (G) d'abjurer ſa Religion, & de devenir Huguenot. Les Gazettes de Hollande lui donne-

(a) *Corraro pag.* 13.

(b) *De l'Ambaſſadeur, t.* 2. *pag.* 168.

(c) *Mr. de Wicquefort au* 1. *vol. de l'Ambaſſadeur pag.* 648. *dit que ce Nonce declara qu'il ne vouloit point avoir de communication avec les heretiques, & qu'il ne pretendoit être mediateur que des Princes Catholiques Romains. Mr. de Wicquefort apelle cela une étrange bizarrerie d'eſprit en Fabio Chigy & en ceux qui l'employoient, laquelle il oppoſe à la conduite de Bevilaqua Nonce aux Conferences de Nimegue, qui non ſeulement n'abhorroit point la frequentation des Miniſtres des Princes & des Etats Proteſtans, mais offrit mêmes de les prevenir de ſes civilitez, s'ils vouloient promettre qu'ils y repondroient. Angelo Corraro dit auſſi que Chigi n'avoit aucune communication avec les Ambaſſadeurs Proteſtans: con i quali riſpetto egli eſſere Miniſtro di chi era, non poteva havere comunicatione. Mais l'Auteur du Syndicat d'Alexandre VII. page* 36. *aſſûre le contraire.*

choſes qu'il a debitées. S'il avoit lu la relation d'Angelo Corraro, il n'auroit pas tant loüé les ſecours donnez aux Venitiens par ce Pape pour la guerre de Candie, car on ſe plaint de deux choſes dans cet Ecrit: 1. de ce que le Pape refuſoit obſtinement toutes les graces qui pouvoient ſervir dans la guerre contre les Turcs: 2. de ce qu'il n'avoit eu aucun zéle pour la paix des deux Couronnes. (a) *Chi haverebbe mai penſato che un Cardinale, che prima anche d'eſſere Cardinale ſpirava tutto zelo, e moſtrava di languire ſu la conſiderazione dello ſtato miſerabile, in che ſi andava riducendo il mondo Chriſtiano, con una guerra coſi oſtinata tra le maggiori corone di eſſo, non deveſſe aſſunto al pontificato inforzarſi per la pace univerſale?*

(F) *Les Eſpagnols ne furent pas toûjours ſatisfaits de ſa conduite.*] Mr. de Wicquefort m'en fournit la preuve en cette maniere. „ (b) *Don Pedro d'Aragon* Am„ baſſadeur d'Eſpagne à Rome en l'an 1665. s'eſtant „ laiſſé eſchapper quelques paroles de reſſentiment con„ tre la Cour, qui favoriſoit les affaires du Roy de „ Portugal, en ce qui regardoit les Egliſes de ce „ Roiaume, le Pape Alexandre VII. qui en avoit eſté „ informé, lui dit, qu'il eſtoit un meſchant homme, „ & un Miniſtre incapable de ſervir le Roy ſon Maiſ„ tre. L'Ambaſſadeur repartit, que le Pape avoit rai„ ſon de l'accuſer de negligence & d'incapacité, puis „ qu'il avoit bien voulu ne pas executer l'ordre du „ Roy, lors qu'on traittoit, à ſon prejudice, avec le „ Miniſtre de Portugal. Que le Pape, en luy faiſant „ ce reproche, luy reprochoit auſſy ſa bonté; mais „ avoit tort de dire qu'il eſtoit un meſchant homme, „ & que luy pouvoit dire, avec plus de juſtice, que „ *Fabio Ghiſy* eſtoit un meſchant homme; puis qu'il „ le contraignoit d'executer les ordres du Roy ſon „ maiſtre, & de prier le College des Cardinaux de „ conſiderer, s'il importoit plus au Siege de Rome „ de faire quelque choſe pour quatre Eveſchés de Por„ tugal, que de haſarder cent trente Eveſches & ſoixan„ te Abbayes en Eſpagne. Le Pape lui dit auſſy, que „ les aſſemblées qu'il faiſoit chez lui, eſtoient fort „ dangereuſes, & pourroient donner occaſion au pil„ lage de la ville. L'Ambaſſadeur répondit, que ſi c'eſ„ toit là ſon intention, il n'avoit qu'à ſe retirer avec „ tous les ſujets du Roy ſon maitre, parce que ceux „ qui reſteroient, ne pouvant pas ſubſiſter, feroient „ le deſordre, que l'on ne pouvoit pas craindre de „ luy. „

(G) *Qu'il a eu envie ... de devenir Huguenot.*] Le livre qui m'aprend cela eſt un voiage de Suiſſe imprimé l'an 1686. à Geneve, quoi que le titre porte *à la Haye chez Pierre du Glajon.* L'Auteur de ce voiage eſt un Miniſtre François, refugié en Hollande, & s'apelle Mr. Labrune. Je m'en vais raporter ce qu'il debite touchant la religion d'Alexandre ſept. La choſe ne ſauroit manquer d'apartenir à ce Dictionaire. Eſt-elle veritable? il s'en ſaiſit entant qu'hiſtorique; eſt-elle fauſſe? il s'en ſaiſit entant que critique. „ Fabio Chi„ gi ... fut envoyé Inquiſiteur à Malthe, Vice Legat „ à Ferrare, & puis enfin Nonce du Pape à Cologne „ lors qu'on fit la paix de Munſter. Les affaires des „ Princes de l'Europe furent terminées aſſez heureu„ ſement, aprez deux ans de negotiation à Munſter & „ à Oſnabrug. Chigi qui y avoit eſté envoyé en quali„ té de Nonce du Pape, & qui eſtoit obligé de s'en„ tretenir tous les jours (c) avec les Princes Proteſtans „ ou avec leurs Miniſtres, ſe fit une idée de leur re„ ligion, & quoy qu'il eut publié, à peu prez dans ce „ même tems, ſous le nom ſuppoſé d'un certain Er„ neſt Euſebe *ce jugement d'un Theologien*, où les Pro„ teſtans ſont ſi maltraitez, il demeura pourtant con„ vaincu qu'il n'y avoit rien d'heretique dans leur doc„ trine. Mais il ne pouſſoit pas plus avant. Le Com„ te Pompée l'un de ſes proches parens d'Italie ache„ va de lui ouvrir les yeux. Ce Comte paſſoit ſes „ jours dans une terre d'Allemagne qui lui étoit eſ„ chûe en partage du coté de ſa mere.... Chigi.... „ ne voulut pas retourner à Rome ſans avoir veu ce „ parent... il ſe rendit donc chez lui avec deux de „ ſes neveus qui l'avoient accompagné à Cologne, & „ paſſa dans cette terre tout un hyver.... Ils ſe jet„ terent ſur le chapitre de la Religion, & aprez beau„ coup d'entretiens ils reſolurent de lire la Bible avec „ les notes de Mr. Diodati. Le Comte avoit deja lû „ ces ſcavantes notes, & il en ſcavoit même les en„ droits les plus forts. Ils faiſoient des reflexions tous „ deux, & ils eſtoient ſurpris de ſe voir convaincus à „ tout moment. Ils ne ſcavoient quel party pren„ dre: mais enfin aprez y avoir bien penſé.... ils „ tomberent d'accord que la Religion Proteſtante eſtoit „ la veritable, & Chigi s'engagea dés lors avec ſon pa„ rent, d'abandonner ſes erreurs dés qu'il auroit reçu „ du contre de ſa Nonciature, & de l'aller rejoindre „ dans ſa terre, le conjurant de faire inceſſamment „ abjuration de la Religion Rom. puis que Dieu lui „ avoit fait la grace de conoître la verité & d'eſtre li„ bre. Chigi partit donc avec ſes neveus dans une „ grande reſolution d'abandonner la Cour de Rome, & „ il neſcrivit même jamais au Comte qu'il ne l'exhortât „ à executer ſon deſſein. Son voyage fut plus long qu'il „ n'avoit penſé. La maladie d'un de ſes neveus, qui ſe „ termina enfin par la mort en fut cauſe. Cependant „ le Comte Pompée ſe diſpoſa à faire ce qu'il avoit „ reſolu.... Il ſe rendit à Orange, où il fit publi„ quement profeſſion de nôtre religion. Il fut même „ quelque tems aprez à Nimes & le fit conoître. Cet„ te Convertion fit de l'eclat. On en parla par toute „ l'Europe. On en parla même trop; car comme il ſe „ retiroit en Allemagne, il fut empoiſonné à Lion où „ il mourut. Cette nouvelle accabla Chigi. La mort du „ Comte ... luy rompoit toutes ſes meſures. Il s'i„ magina qu'il pourroit bien avoir le même deſtin: il „ ſe vid privé d'un aſyle, mais dans le tems qu'il ba„ lancoit ... il fut fait Cardinal & premier Secretaire „ de la Chambre Apoſtolique. Il n'en fallut pas d'a„ vantage, pour etouffer dans le cœur de Chigi ces ſe„ mences de la verité, qui n'y avoient encore pris „ que de fort legeres racines: l'eſclat de la Pourpre „ l'eblouit ... il fut fait Pape par les fourberies que „ chacun ſcait. Il affecta dés qu'il fut Cardinal d'eſtre „ toûjours malade. Il fit tendre ſon apartement de „ deuil, & parer ſa chambre d'une biere & d'une teſte „ de mort (d) .... Il eſtoit Calviniſte dans ſon ame. „ Il eut beau ſe vouloir cacher dans l'affaire des Janſe„ niſtes, on ne laiſſa pas de le decouvrir. Il s'impri„ ma ſous ſon Pontificat des livres en Flandres qui „ l'accuſoient d'être heretique. Ce ſont des livres que „ tout le monde a veus. Mr. Amiraut eut, un jour, „ un entretien avec Mr. le Duc de Longueville dans „ ſa Maiſon du (e) Pleſſis Belleau, qui s'accorde fort „ bien avec ce que nous avons dit. Mr. Amiraut eſtoit „ ſincere. Il racontoit que ce Prince qu'il avoit l'hon„ neur de voir fort ſouvent, luy avoit dit que lors „ qu'il eſtoit Plenipotentiaire à Munſter pour ſa M. „ T. C. il avoit connu à fonds ce Pape qui tenoit le „ Siege pour lors; qu'il avoit de grandes diſpoſitions „ à une reforme, & que ſi les Huguenots vouloient „ relacher quelque choſe, il n'y avoit jamais eu de „ plus belle occaſion de ſe reunir, puis qu'ils pouvoient „ eſtre aſſurez que le chef de l'Egliſe ne leur ſeroit pas „ contraire. „

Je ſuis perſuadé que l'Auteur de ce recit ne trouvera pas mauvais que je communique à mes lecteurs l'éclairciſſement que m'a donné Mr. Amyraut le fils. Il m'a aſſûré qu'il n'a nulle conoiſſance que jamais ſon pere ait eu des converſations avec Monſieur de Longueville ſur le Nonce Chigi, ni ſur le Pape Alexandre VII. Qu'il eſt bien vrai que le Duc de Longueville avoit une terre à 3. lieuës de Saumur, mais qu'il n'eſt pas vrai qu'elle s'apellât *le Pleſſis-Belleau*: elle s'apelloit (f) *Monſtreuil-Bellai.* Lors qu'il y alloit, il ne manquoit point d'envoier faire des honnêtetez à Mr. Amyraut, qui de ſon côté étoit extremement ponctuel à lui aller faire la reverence, & qui en étoit toûjours très-bien reçu; deſorte que cette Alteſſe doit être ajoûtée aux grans Seigneurs (g) qui ont temoigné leur eſtime à ce Miniſtre. Or puis que Mr. Amyraut le fils n'a jamais ouï parler de ces entretiens de Monſieur de Longueville touchant Alexandre VII. il faut conclure ſans heſiter que jamais Mr. Amyraut le pere n'avoit apris rien de ſemblable dans ſes converſations avec Monſieur de Longueville. Et nous avons ici un exemple qui nous avertit, combien il faut ſe defier des contes qui ne ſont fondez que ſur l'ouï-dire. A l'heure qu'il eſt je tiens l'Auteur de ce voiage de Suiſſe

(d) *Mr. Heidegger* Hiſtor. Papatus pag. 411. *ne parle de cette biere que quant au tems qui ſuivit l'exaltation. Pour le tems qui precede, il dit ſeulement que Chigi couchoit ſur la dure & jeunoit deux fois la ſemaine.*

(e) *Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'Amyraut pag.* 194. *remarque D, & voiez ſ'il n'y auroit point eu quelque mélange de divers faits dans ces narrations.*

(f) *Il le vendit au Marechal de la Meilleraye.*

(g) *Voiez ci-deſſus pag.* 196.

Digitized by Google

donnerent (*H*) beaucoup d'éloges, & aprirent au public qu'il n'avoit point aprouvé les violences exercées dans le Piemont sur les Vaudois. On a fort parlé de ce qu'il (*I*) dit à des gentilshommes Protestans qui vouloient lui baiser les pieds. D'autres livres ont assûré, nonsans y trouver quelque mystere, qu'il étoit parent du (*K*) Grand Seigneur Mahomet IV. Cette singularité est beaucoup plus rare que celle dont je vais parler. Alexandre (*L*) VII. a été Auteur; nous avons pour pleinement persuadé, qu'on doit être soigneusement sur ses gardes contre ces sortes de traditions.

(*H*) *Les Gazettes de Hollande lui donnerent beaucoup d'éloges.*] C'est ce que j'aprens d'une lettre (*a*) que Courcelles Professeur des Arminiens à Amsterdam écrivit au Sieur Sorbiere le 24. de Decembre 1655. *Je veux croire*, dit-il, *qu'Alexandre VII. a merité une bonne partie des eloges que la voix publique lui donne. Les Courantes d'Amsterdam qui n'ont pas accoustumé de celebrer les louanges des Papes, comme les Gazettes de Paris font souvent, nous ont dit tant de bien de lui, qu'il ne se peut faire qu'il n'en soit quelque chose. Elles ont mesme rendu tesmoignage qu'il avoit improuvé les cruautés exercées depuis peu sur ces pauvres Vaudois des vallées de Piedmont, aiſant que ce n'estoit point la procedure qu'il fallait tenir pour ramener les devoyés dans le giron de l'Eglise.* S'il est vrai que ce Pape ait desaprouvé la conduite du Duc de Savoie, les Vaudois s'en pouvoient glorifier avec beaucoup plus de raison, que les Reformez de France n'ont pu se glorifier du jugement qu'on dit qu'Innocent XI. faisoit de la Dragonnade; car la mauvaise humeur de ce Pape contre la Cour de France pouvoit seule lui faire dire qu'il n'aprouvoit point ces manieres de convertir.

(*a*) *Elle fut d'abord imprimée à part in* 8. *Vous la trouverez dans les* praestantium ac eruditorum virorum epistolæ Ecclesiasticæ, *pag.* 876. *de l'edit. in fol.* 1684.

(*I*) *Parce qu'il dit à des gentilshommes Protestans.*] Sorbiere (*b*) aiant à repondre à une lettre où on lui avoit ecrit que son voiage de Rome le feroit rentrer dans l'Eglise Reformée, declara qu'il n'avoit rien vu à Rome qui ne l'eût edifié, & que la pompe de cette Cour n'empêche pas qu'on n'y ait beaucoup d'affabilite & de modestie. *En mon particulier*, poursuit-il, *je vous puis asseurer, Monsieur, que je n'ai point remarqué en aucune des Eminences dont j'ai eu l'honneur de m'approcher, tant de fierté qu'il y en a en quelques Ministres de nostre connoissance, & qu'en toutes les Audiences que j'ai eues de Nostre Sainct Pere, je lui ai parlé avec la mesme liberté que je vous entretiens, sa debonnairete l'ordonnant ainsi à tous ceux qui s'en approchent. Je vous dirai la dessus une particularité remarquable, que vous ne serez peut-estre pas marry de sçavoir. Il y eut un peu avant mon depart quelques Gentils-hommes Anglois qui voulurent estre tesmoins de ce que je vous raconte de sa Saintete, & qui se mesterent parmi ceux qui alloient à genoux lui faire la reverence. Il leur demanda d'où ils estoient, & ensuite s'ils n'estoient pas Protestans, ce qu'ils lui advouerent. Sur quoi Sa Saintete leur repliqua avec un visage riant*; Levez vous donc, je ne veux point que vous commettiez, selon vostre opinion, une Idolatrie. Je ne vous donnerai pas ma Benediction, puis que vous ne me croiez pas ce que je suis, mais bien je prierai Dieu qu'il vous rende capables de la recevoir.

(*b*) *Sa lettre est imprimée avec celle de Courcelles* in 8.

Un fameux Controversiste Protestant raporte mal cette histoire. Voici ses paroles, je les tire de la page 158. de sa (*c*) reponse à un livre de Mr. Brueys. „ Il faut que je renvoye Monsr. Brueys à un Converti „ comme lui, c'est Sorbieres; qui dit quelque part, „ que des Anglois étant à Rome, voulurent voir le „ Pape Alexandre VII. le saluer & lui baiser la pan„ toufle. Ce Pape ayant sçû qu'ils étoient Anglois, „ (†) il leur demanda de quelle religion ils étoient. Ils „ craignirent, & firent difficulté de confesser qu'ils „ etoient Protestans. Alexandre VII. les ayant raſ„ surez là dessus, ils confesserent, & sur cela il leur „ dit, de la Religion dont vous etes vôtre conscience „ ne vous permet pas de me rendre l'hommage du „ baiser des pieds. Je ne le reçois pas en qualité de „ Prince temporel de Rome, & c'est tout ce que vous „ reconnoissez en moi: je le reçois comme Vicaire „ de J. Christ, qualité que vous ne reconnoissez pas. „ Je prierai Dieu qu'il vous convertisse, je vous don„ ne ma benediction; mais en attendant vôtre illu„ mination qui doit venir d'enhaut, je n'exige pas de „ vous que vous fassiez par complaisance aucune cho„ se contre vôtre religion & vôtre humeur. Je ne „ sai si Sorbieres a composé cette petite Histoire, pour „ faire honneur au Pape Alexandre VII. Quoi qu'il „ en soit ce sont là des sentimens d'honnête homme, „ & c'est sur cette maxime qu'on doit regler sa con„ duite en matiere de religion.„ On voit bien en comparant ces deux relations que nôtre Controversiste n'avoit jamais lu l'ecrit de Sorbiere, ou pour le moins qu'il ne l'avoit pas sous ses yeux lors qu'il repondit à Mr. Brueys. Il avoit ouï parler de la chose en gros, & il se chargea de la brodure. La prudence ne veut pas cela, il faut se defier de sa memoire. Quand on falsifie un recit en ces deux points, l'un que les gentilshommes Anglois eurent peur, l'autre que le Pape leur donna sa benediction, on peut le falsifier sur bien d'autres, & c'est un coup de hazard si on ne l'altere pas dans quelque chose d'essentiel. Je pourrois faire bien des reflexions sur le sort des Controversistes, mais elles seroient hors de propos. L'Auteur du Preservatif ne prevoioit pas quand il loüoit les maximes d'Alexandre VII. qu'il s'engageroit à écrire sur la conscience erronée, qu'il se refuteroit lui-même, & qu'il établiroit des principes selon lesquels ce Pape auroit eu grand tort de s'opoſer aux genuflexions des Anglois.

(*c*) *Intitulée*, Suite du preservatif contre le changement de religion. *A la Haie* 1683.

(†) *Cet il est ici un barbarisme.*

(*K*) *Qu'il étoit parent du Grand Seigneur.*] Je n'ai point le livre où l'on a prouvé cela, ainsi je ne puis servir à mon lecteur que ces paroles de Mr. Heidegger: (*d*) *Mahometem eo ipso tempore Imperatorem Turcicum quinto gradu consanguinitatis, ex Alano Moruglio, communi stipe & atavo utriusque parentis Pontificem & Turcicæ, pessimo utique omine contigit, uti quidem Postovius in Henninge redivivo* pag. 157. *demonstravit.* J'ai rencontré depuis peu un livre qui expose dans une table la parenté d'Alexandre VII. & du grand Turc. On pretend que Marguerite Marsili fille de Nani Marsili, noble Sienois, fut femme de Soliman, & mere de Selim II. dont le fils Amurath III. fut pere de Mahometh III. Celui-ci fut pere d'Achmet I. qui fut pere d'Amurath IV. dont le fils Ibrahim fut pere de Mahomet IV. D'ailleurs Leonard Marsili frere de Marguerite, eut un fils nommé Cesar Marsili, qui fut pere d'Alexandre Marsili, & de Laure Marsili mere de Fabio Chisi, qui a été Pape sous le nom d'Alexandre VII. L'Auteur (*e*) que je cite allegue la narration de François Niger, touchant la prise d'un château du territoire de Siene. Les Corsaires Turcs qui pillerent ce château environ l'an 1525. y trouverent Marguerite Marsili, & parce qu'elle étoit fort belle ils la garderent pour Soliman.

(*d*) *Heidegg. ubi supra, pag.* 413.

(*e*) *Joh. Ulricus Wallichius in tractatu de religione Turcica, Mahometis vita & Orientalis cum Occidentali Antichristo comparatione, pag.* 320. *& seq.*

(*L*) *Alexandre VII. a été Auteur.*] La plus belle édition de ses poesies Latines est celle du Louvre *in folio* l'an 1656. On y trouve des vers épiques, des vers elegiaques, & des vers lyriques: ceux-ci surpassent les autres en nombre. On y trouve aussi une Tragedie intitulée Pompée. L'Auteur la fit à la campagne l'an 1621. il se proposa Seneque pour modele tant pour l'œconomie de la piece, que pour la mesure des vers. L'epitre dedicatoire (*f*) nous aprend qu'il eut de la peine à consentir à l'impression de ses poëties, & qu'il ne voulut point souffrir qu'on y mît son nom, ni d'autre titre (*g*) que celui qui fait connoître que ce ne sont que les fruits de ses jeunes ans. Il est pourtant vrai que tout n'est pas de cet âge, il s'y trouve beaucoup de pieces qu'il compoſa étant homme fait, & chargé de grans emplois. Borrichius (*h*) trouve que le Pape Urbain VIII. avoit plus de naturel, & plus d'aquis pour la poëfie que le Pape Alexandre VII. mais que celui-ci aportoit plus de travail & plus de soin à ses poëfies que l'autre. Il trouve quelque dureté dans les vers épiques où Alexandre a decrit son voiage de Rome à Ferrare, de Ferrare à Cologne, de Malte à Rome. Ce n'est là qu'une partie de ses voiages; il a decrit de plus celui de Cologne à Munster, celui de Munster à Aix la Chapelle, celui d'Aix la Chapelle à Treves &c. Si toutes les loüanges que les Auteurs des (*i*) acclamations poëtiques ont données aux vers de ce Pape étoient veritables, on ne pourroit pas s'empêcher de dire qu'il a été le plus accompli de tous les poëtes. Mais comme ces Auteurs ont été de la Pleiade qui a fleuri à Rome sous ce Pontife, on ne doit pas trop se fier à leurs eloges (*k*). Je n'oserois assûrer qu'un Ecrit qui parut l'an 1646. sous le titre de *Judicium Theologicum super quæstione an pax qualem desiderant protestantes sit secundum se illicita . . . opera ac studio Ernesti de Eusebiis cruce Romani*, soit du Nonce Fabio Chigi; je me contente de croire qu'il fut imprimé sous ses auspices & par son ordre. On tâcha de persuader dans cet Ecrit que la paix demandée par les Protestans étoit trop desavantageuse à l'Eglise Catholique, pour pouvoir leur être accordée en con-

(*f*) *L'Auteur de cette épitre est Ferdinand de Furstemberg Chanoine de Treves & de Munster. Il a été depuis Evêque de Paderborn & de Munster.*

(*g*) *Le titre est* Philomathi Musæ juveniles.

(*h*) *Borrich. de poët. Latin. pag.* 108.

(*i*) *Elles sont imprimées à la fin de l'édition des* Philomathi Musæ juveniles.

(*k*) *Voiez Mr. Baillet Jugem. sur les poët. to.* 5. *n.* 1506. *& 1527.*

Digitized by Google

avons un volume de ſes poëſies. Il aimoit les belles lettres, & à s'entretenir ſur la poëſie, ſur l'hiſtoire, ſur la politique avec des perſonnes doctes. Il aimoit la pompe des bâtimens, & il ne tint pas à lui que toute la ville de Rome ne devint également magnifique & reguliere quant aux ruës, & aux places & aux maiſons. Le mal étoit que ces depenſes épuiſoient la Chambre Apoſtolique, & qu'en ordonnant la demolition de pluſieurs logis qui choquoient la ſymmetrie, il ruïnoit les proprietaires β. Il y a quelque choſe de grand dans le deſſein du College de la Sapience qu'il acheva de faire bâtir, & qu'il orna d'une très-belle Bibliotheque. Les Avocats Conſiſtoriaux lui dreſſerent une pompeuſe inſcription ſur ce ſujet γ. Il mourut le 22. de Mai 1667. beaucoup plus regreté des Jeſuites que des Janſeniſtes.

β Angelo Corraro, ubi ſupra.

γ Elle eſt rapportée par Spizelius in diſſertat. prælimin. Speciminis Biblioth. Univerſ. Voïez le Muſæum Italicum du P. Mabillon. t. 1. pag. 150.

CHRYSEIS, fille de Chryſes Prêtre d'Apollon, eſt plus conuë ſous ce nom patronymique que ſous celui d'Aſtynome qui étoit ſon nom propre. Elle fut priſe par Achille lors qu'il ſaccagea Lyrneſſe, & quelques autres endroits voiſins de Troie: elle étoit mariée au Roi de ce δ païs-là. Agamemnon la trouvant fort à ſon goût la retint pour lui, & bien loin de la vouloir rendre au bonhomme Chryſes qui étoit venu la redemander revêtu de ſes ornemens ſacerdotaux, & muni d'une très-groſſe rançon, il le chaſſa indignement ζ. On voit dans Homere (A) pourquoi il vouloit garder cette concubine. Chryſes pria Apollon de le venger, & fut exaucé: la peſte ſe mit dans l'armée Greque, & ne ceſſa que lors que ſuivant l'avis du Devin Calchas on eut renvoïé Chryſeïs à ſon pere λ. Elle étoit groſſe, cependant elle ſe vantoit que perſonne ne l'avoit touchée; & lors qu'elle ne put plus cacher ſon état, elle ſoutint que ce n'étoit point le fait d'un homme, mais le fait du Dieu Apollon μ. Le fils dont elle accoucha eut nom Chryſes. Il n'aprit qu'un peu tard ſon extraction, mais il l'aprit aſſez tôt pour pouvoir rendre un (B) bon ſervice (B) à ſon frere Oreſte. Quelques-uns diſent qu'Iphigenie étoit fille d'Agamemnon & de Chryſeïs *. D'autres † content que Chryſes aiant ſçu le bon traitement que les Grecs firent à ſa fille la ramena à leur armée, & la remit entre les mains d'Agamemnon. Nous avons montré dans les remarques de l'article *Briſeis* qu'Horace raiſonnoit mal, lors qu'il ſe ſervoit de l'exemple de ce Prince Grec pour prouver que ſon ami ne devoit pas avoir honte d'aimer ſa ſervante. Je remarquerai ici que Briſeïs & Chryſeïs étoient (C) couſines germaines.

δ Dictys, l. 2. pag. m. 172.

ζ Homer. Iliad. l. 1.

λ Id. ib.

μ Hygin. cap. 121.

** Tzetzes in Lycophr. & Magnum Etymologicum in voce Χρυσάορος.*

† Dictys, ib. p. 180.

(a) *Voïez le Muſæum Ital. du P. Mabillon to. 1. p. 94.*

(b) *Mabillon ibid. pag. 99.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ἐπεὶ πολὺ βέλτιον ἐστὶν ὅπλων ἔχειν ἢ γυναῖκ᾽ ἐν ἐκστρατείαις περιβάλλειν κομιδῆς δεομένην. Οὐ δίκαιος, οὐδ᾽ ἀνὴρ, οὐτ᾽ αἰδῆ φρένας, οὔτε λέχεος.* Quoniam valdè cupio ipſam Domi habere. Etenim Clytemneſtræ præpoſui Uxori quam virginem duxi, quoniam non ipſa eſt inferior Neque corpore, neque indole, neque mente, neque operibus. *Homer. Il. l. 1. v. 112.*

(e) *Ibid. v. 29.*

(f) *Parallele, to. 2. pag. 34.*

conſcience par l'Empereur. Mais toutes ces remontrances furent inutiles; il fallut accorder aux Proteſtans mille choſes qui plongerent la Cour de Rome dans le chagrin, & contre leſquelles le Nonce Chigi proteſta d'une maniere très-enflammée, ſecoüant la poudre de ſes pieds. Le Pape lança une Bulle de même ſtyle contre le Traité de Munſter. Tems & papier perdu que tout cela. C'eſt ici que je dois dire qu'il y a (a) dans la Bibliotheque du Cardinal Chigi pluſieurs manuſcrits ornez de notes de la propre main d'Alexandre VII. & un gros recueil d'actes & de pieces authentiques dreſſé & compilé par ce Pape, & qui temoigne ſon aplication à l'etude. J'ai lu dans le (b) livre qui m'aprend cela une choſe qui fait voir ſon inclination pour les lettres; il attira à Rome trois Libraires de Hollande qui le tromperent vilainement ſur la Bible Polyglotte de Paris; car ils lui firent accroire que c'étoit une édition qu'ils entreprenoient ſous ſes auſpices & en ſon honneur; ils y firent imprimer un nouveau titre, avec une épitre dedicatoire auſſi flateuſe que ſi de bons Papiſtes en euſſent été les Auteurs; mais ils ne purent point cacher long tems leur filouterie. *Ab ultimis Belgarum, Urbem Dominam, fidem veſtram Romam devinctam literarum ſarcina inſtructi magis quam onuſti, multiplice Sanctitatis veſtræ* ILLICIO, *cum potentiore quodam magnete fortiter ſuaviterque* PROTRACTI, *ambelis non tam fatigatione quam exultatione animis paſſibuſque ſubinstramus dejeratiſſimè terris & nobis Pontifex maxime* (c). Le nouveau titre portoit BIBLIA ALEXANDRINA HEPTAGLOTTA *auſpiciis S. D. Alexandri VII. anno ſeſſionis ejus XII. feliciter inchoato.*

(A) *Pourquoi il vouloit garder cette concubine.*] Il declara au Conſeil de guerre qu'il la trouvoit preferable à ſa femme Clytemneſtre, laquelle il avoit épouſée fille, & que Chryſeïs ne cedoit en rien à Clytemneſtre, ni pour le corps, ni pour l'eſprit, ni pour le travail (d). Il avoit déjà dit à Chryſes qu'il retiendroit Chryſeïs juſqu'à ce qu'elle fût vieille, & qu'il pretendoit la garder afin qu'elle lui fît de la toile, & qu'elle couchât avec lui (e).

Τὴν δ᾽ ἐγὼ οὐ λύσω, πρίν μιν καὶ γῆρας ἔπεισιν
Ἡμετέρῳ ἐνὶ οἴκῳ ἐν Ἀργείῃ τηλόθι πάτρῃ
Ἱστὸν ὑφαινέμεναι καὶ ἐμοὶ λέχος ἀντιόωσαν.
Hanc autem ego non liberabo antequam ipſam vel ſenectus adeat
Noſtræ in domo Argis, procul à patria
Telam percurrentem & meum lectum participantem.

Mr. Perrault en ſe moquant de cet endroit de l'Iliade a pris un nom pour un autre: qu'Agamemnon, dit-il, *garde Briſeïs la fille du grand ſacrificateur pour lui faire de la toile* (f). Au reſte quelque content qu'Agamemnon ſe trouvât de Chryſeïs, il declara au Conſeil de guerre que pourvu qu'on le dedommageât il la rendroit, ſi cela étoit neceſſaire pour empêcher que l'armée ne perît. Il la rendit effectivement, mais il ſe dedommagea aux depens d'Achille auquel il ôta Briſeïs (g). Achille ceſſa de ſe batre, d'où ſortirent une infinité de maux, & ainſi les malheurs de cette guerre étoient toûjours cauſez par des femmes. Si trois ou quatre perſonnes avoient pu coucher ſans femelle, on eût épargné la vie à deux ou trois cens mille hommes. Le cas n'étoit point ſi deplorable ni ſi indigne lors qu'on diſoit:

Scilicet (*) ut Turno contingat regia conjux
Nos animæ viles inhumata inſepultaque turba
Sternamur campis.

(B) *Un bon ſervice à ſon frere Oreſte.*] En aidant un peu à la lettre on trouve dans le chapitre 121. d'Hygin, qu'Oreſte & Iphigenie s'étant ſauvez de la Cherſonneſe Taurique avec la ſtatuë de Diane, aborderent à l'Ile de Sminthe où Chryſes étoit Prêtre d'Apollon. Le jeune Chryſes, je veux dire le fils d'Agamemnon & de Chryſeïs, vouloit renvoïer ces deux perſonnes à Thoas Roi de la Taurique; mais ſon pere lui fit ſavoir la fraternité qui etoit entre lui & ces deux nouveaux venus. Alors le jeune Chryſes ſe joignit avec Oreſte, pour retourner dans la Taurique afin d'y tuer Thoas; ce qui aiant été executé ils s'en allerent à Mycenes avec la ſtatuë de Diane. On raporte aſſez mal ceci dans le ſuplément de Moreri; on y ajoûte des circonſtances qui ne ſont pas dans Hygin, & l'on oublie celles qui ſont dans cet Auteur, & c'eſt pourtant le ſeul qu'on cite. Etienne de Byzance nous aprend que la ville de Chryſopolis avoit pris ſon nom de Chryſes fils d'Agamemnon & de Chryſeïs. Ceux qui diſent que cette femme ſoutint qu'elle raportoit ſon honneur ſain & ſauf de l'armée Greque, ſuivent la vraiſemblance, car c'eſt le langage de preſque toutes les femmes enlevées, ou qui ſe trouvent aux villes priſes d'aſſaut (h). C'étoit une choſe bien commode au tems du ſiege de Troie de pouvoir dire qu'on étoit groſſe du fait d'un Dieu.

(C) *Etoient couſines germaines.*] Car Briſes & Chryſes étoient freres. Βρίσης γὰρ καὶ Χρύσης ἀδελφοὶ ἦσαν, παῖδες Ἀβρόπου. Ce ſont les paroles d'Euſtathius (i). Le ſavant & l'obligeant Mr. Drelincourt me les a indiquées.

(A) *Fils naturel de Pelops.*] Les uns diſent que la maîtreſſe qui lui donna ce bel enfant étoit la (k) Nymphe Danaïs. D'autres la nomment (l) Axioche, ou (m) Aſtyoche, mais le Scholiaſte d'Homere pretend que la mere de Chryſippe étoit femme legitime de Pelops. Voïez le ſur le vers 105. du 2. livre de l'Iliade. Il parle comme les autres de la jalouſie d'Hippodamie, &

(g) *Voïez l'Epictete d'Arrien lib. 2. cap. 24.*

(*) *Virgil. Æn. l. 11. v. 370.*

(h) *Louïs Guyon dans ſes diverſes leçons tom. 3. l. 4. ch. 14. & 15. aprueve & conſeille ce langage.*

(i) *In Iliad. A. pag. 58. lin. 18.*

(k) *Plut. in parallel. pag. 313.*

(l) *Apoſtolius centur. 18. n. 7. Schol. Euripid. in Oreſt. v. 5.*

(m) *Schol. Pindari ad Olymp. A.*

Digitized by Google

qu'on lui arracha ſa proie, & qu'on l'amena priſonnier à Pelops, qui lui pardonna cette action en conſiderant que l'amour l'y avoit pouſſé. L'amitié de Pelops pour Chryſippe étoit plus grande que celle qu'il avoit pour ſes enfans legitimes, c'eſt pourquoi Hippodamie ſon épouſe animée de tout l'eſprit de marâtre exhorta Atrée & Thyeſte deux de ſes fils à ôter la vie à ce bâtard; elle ne doutoit point qu'il ne dût un jour aſpirer à la couronne. Ils lui refuſerent ce vilain acte de complaiſance, & alors elle prit la reſolution d'executer elle-même ce mauvais deſſein: elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormoit, & s'en ſervit à tuer Chryſippe. Les ſoupçons tomberent ſur Laïus, à cauſe de ſon épée, mais Chryſippe avant que de rendre l'ame eut le tems de le diſculper. Pelops ſe contenta de chaſſer Hippodamie β. Il y a des Auteurs γ qui diſent qu'elle ne tua point Chryſippe de ſa propre main, mais qu'elle fit faire ce meurtre par Atrée & par Thyeſte, & qu'après avoir tué Chryſippe ils le jetterent dans un puits. Leur pere ne les voulut plus voir, & ils ſe retirerent en δ Triphylie. Quelques-uns diſent ζ qu'il ne fut pas aſſez indulgent pour ſe contenter de bannir ſa femme, & que ce fut principalement ſur elle qu'il voulut venger la mort de Chryſippe, mais qu'il ne le put parce qu'elle ſe ſauva à η Midée. D'autres diſent † que ſe voiant accuſée par ſon mari elle ſe tua. Nous aprenons de Thucydide qu'Atrée * ſe refugia chez Euryſthée ſon neveu Roi de Mycenes. Il ne faut point s'imaginer que ce Chryſippe ſoit diferent de celui que (B) Clement d'Alexandrie, Arnobe, & Firmicus Maternus ont aſſocié à Ganymede. On n'a point encore parlé de ce fils de Pelops dans le Moreri, ni de CHRYSIPPE (C) de Tyane ‡ Auteur d'un livre de la maniere de faire le pain: mais on n'y a pas oublié CHRYSIPPE Medecin (D) fameux nâtif de Cnide, ni CHRYSIPPE diſciple d'Eraſiſtrate. On a eu tort d'aſſûrer de ce diſciple d'Eraſiſtrate qu'*il avoit compoſé des Georgiques*, car c'eſt un ouvrage que Diogene Laerce ‡ attribuë à un Chryſippe diferent de celui-là.

☞ CHRY-

β *Tiré de Plutarque in parallelis pag. 313. Hiſtor. Dictys Cretenſis in Pelopidis.*

γ *Scholiaſt. Euripidis in Oreſt. Tzetzes hiſtor. 18. chil. 1. Voiez auſſi Hygin cap. 85.*

δ *Partie de l'Elide au Peloponneſe.*

ζ *Pauſan. lib. 6. pag. 502. edit. 1696.*

η *Ville du pais d'Argos.*

† *Hygin. cap. 85.*

* Θυέστου τὸν πατέρα διὰ τὸν Χρυσίππου θάνατον. Patrem fugienti (*Atreo*) propter Chryſippi necem. *Thucyd. lib. 1. Voiez auſſi Platon in Cratylo p. m. 272. C.*

‡ *Athenaus lib. 3. pag. 113. & lib. 14. pag. 647.*

‡ *Diog. Laert. lib. 7. n. 186.*

(a) *Clem. Alexandr. in protrept. p. 21. A.*

(b) *Arnob. lib. 4. pag. 145.*

(c) *Firmicus Maternus de errore profanar. religionum pag. m. 24.*

(d) *Joannes à Wower*

(e) *Athenée ſubi infra cite Praxilla Sicyonia.*

(†) *Il fut Roi de Thebes.*

& de l'aſſaſſinat commis par Athée & par Thyeſte, & il cite Hellanicus.

(B) *Que ce Chryſippe ſoit diferent de celui . . . . . ont aſſocié à Ganymede.*] Clement d'Alexandrie reproche aux Paiens la pederaſtie de leurs Dieux, & ſe ſert de ces paroles: (a) Οὐδὲ γὰρ ἐδὲ παῖδων ἀπέχοντο οἱ παρ' ὑμῖν θεοί. ὁ μὲν τις, Υλας ὁ δὲ Υακινθος ὁ δὲ Πέλοψ· ὁ δὲ, Χρυσίππου ὁ δὲ, Γανυμήδους ἐρῶντες. τοῦτους ὑμῶν αἱ γυναῖκες προσκυνοῦσιν τοὺς θεοὺς τοιούτους δὲ οὐχ ἧττον ὕβρεις τοὺς ἀνδρας τοῦς ἑαυτῶν, οὕτω σώφρονας, ἵνα μὴ ὅμοιοι ὦσιν τοῖς θεοῖς, τὰ ἴσα ἐζηλωκότες. *Nam nec à pueris quidem dii veſtri abſtinuere: unus quidem Hylam, alius verò Hyacinthum, alius Pelopem, alius Chryſippum, alius autem Ganymedem, amantes. Hos deos veſtræ uxores adorent, tales autem ſuos eſſe maritos precentur, adeò temperantes, ut ſint diis ſimiles, ſimilia conſectantes.* Arnobe copiſte de ce paſſage comme d'une infinité d'autres du même Pere, s'exprime d'une façon qui n'eſt pas moins vague: (b) *Quid, quod non contenti feminei generis attribuiſſe Diis curas, etiamo ſexus adjungitis adamatos ab his mares? Hylam neſcio quis diligit: Hyacinthо eſt alius occupatus: ille Pelopis deſiderio flagrat: hic in Chryſippum ſuſpirat ardentius: Catamitus rapitur delicium futurus, & poculorum cuſtos: & ut Jovis dicatur pullus, in partibus Fabius aduritur mollibus, obſignaturque poſticis.* Firmicus Maternus particulariſe un peu plus: il nomme non ſeulement Jupiter à l'égard de Ganymede, mais auſſi Hercule à l'égard d'Hylas, & Apollon touchant Hyacinthe. Il n'y a que Chryſippe & Pelops dont il n'a pas nommé les amans. (c) *Puerorum aliquis delectatur amplexibus, Ganymedem in ſinu Jovis quærat, Herculem videat Hylam impatiens amore quærentem, Hyacinthi deſiderio capiatur Apollinem diſcat. Chryſippum alius, alius Pelopem videat ut per Deos ſuos ſibi licere dicat, quicquid hodie ſeverisſimo Romanis legibus vindicatur.* Son (d) commentateur n'a eu rien à dire. J'ai cherché en vain quelque note dans Theodore Canterus, dans Godeſcale Stewechius, dans Gebhart Elmenhorſt, dans Deſiderius Heraldus quatre celebres commentateurs d'Arnobe: je les ai trouvez tous quatre muets comme des poiſſons quant à ce qui concerne nôtre Chryſippe, & le Dieu, ou le Heros qui l'aima criminellement; mais d'où peut venir que les trois anciens Auteurs que j'ai citez ſe tiennent dans des expreſſions ſi vagues ſur ce dernier point, & que le premier même s'eſt abſtenu de nommer l'amant d'Hyacinthe, & celui de Ganymede? Il y auroit de la temerité & de l'injuſtice à le ſoupçonner de quelque ruſe, comme ſi ſachant que celui qui aima Chryſippe étoit un ſimple homme, il n'avoit oſé le nommer; & qu'afin qu'on ne crût pas qu'il y eût quelque artifice dans cet oubli, il avoit ſuprimé en même tems le nom des autres. Diſons ou que ſa memoire le trompa, & que ſur des idées confuſes il entremêla Chryſippe parmi les garçons que les Dieux avoient aimez, ou plutôt diſons qu'il ſe ſouvenoit que certains Auteurs (e) attribuerent à Jupiter ce que preſque tous les autres attribuerent à Laïus. Tenons nous à cette derniere tradition, & diſons que l'amant de ce beau jeune homme n'étoit ni un Dieu ni un demi-Dieu, c'étoit un (†) Thebain fils de Labdacus. Conſultez Athenée (f) qui vous aprendra que Laïus étant logé chez Pelops devint amoureux de Chryſippe fils de ſon hôte, & l'enleva, & s'enfuit avec lui à Thebes. Cet Auteur ajoûte qu'on diſoit que Laïus fut le premier qui aima de cette façon. Elien (g) aſſûre la même choſe, & que de là vint que les Thebains trouverent beau & loüable de faire l'amour ainſi. Notez que ſelon Hygin (h) ce fut Theſée qui enleva Chryſippe; mais il faut croire que le paſſage eſt corrompu, & voiez la conjecture ingenieuſe de Mr. Perizonius, (i) par laquelle au lieu de *quem Theſeus ludis rapuit*, il veut qu'on liſe *quem Nemeis Laius rapuit.* En effet Hygin avoit raporté dans ſon chapitre 85. que Laïus (k) avoit enlevé Chryſippe aux jeux de Nemée. Notez qu'il ajoûte que Pelops le recouvra aiant fait la guerre au raviſſeur. Notez auſſi que Piſander étoit d'opinion que le jeune homme eut tant de honte de ſon avanture qu'il ſe tua. *Piſander apud Eurip. Scholiaſt. pag. 402. Edit. Steph. ipſum* (Chryſippum) *pra pudore intuliſſe ſibi manus autumat* (l).

(C) *Ni de* CHRYSIPPE *de Tyane.*] Jonſius pretend qu'Athenée lui a donné l'éloge de (m) très-venerable écrivain, mais c'eſt une pure ironie dans la bouche d'un des interlocuteurs d'Athenée, & à coup ſûr l'on peut comparer cela au *docte Cati* dont j'ai parlé (n) ci-deſſus. On a plus de raiſon de dire qu'Athenée l'a nommé (o) habile diſcoureur de tartes & de gâteaux.

(D) *Chryſippe Medecin fameux nâtif de Cnide.*] Pline a parlé de lui comme d'un homme qui avoit extremement innové dans la Medecine: *Horum placita*, dit-il (p), *Chryſippus ingenii garrulitate mutavit, plurimumque & ex Chryſippo diſcipulus ejus Eraſiſtratus, Ariſtotelis filii genitus.* Remarquons les deux qualitez que l'on donne là à Eraſiſtrate, la 1. eſt celle de diſciple de Chryſippe, la 2. celle de fils de la fille d'Ariſtote. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on lit dans Sextus Empiricus (q) que Pythias fille d'Ariſtote fut mariée trois fois, 1. à Nicanor; 2. à Procles dont elle eut deux fils qui étudierent en Philoſophie ſous Theophraſte; 3. au Medecin Metrodore qui avoit été diſciple de Chrytippe le Cnidien, & qui enſeigna Eraſiſtrate. De ce troiſiéme mariage ſortit un fils qui fut nommé Ariſtote. Peut-être (r) qu'Eraſiſtrate fut adopté par Metrodore & par Pythias, & ſur ce pied-là Pline ne ſeroit coupable que d'avoir un peu mal choiſi le mot *genitus*. Nous voions dans Diogene Laerce (s) qu'Eraſiſtrate reconnoiſſoit qu'il avoit apris beaucoup de choſes de ce Chryſippe, mais l'expreſſion étant équivoque, on ne peut determiner s'il avoit apris cela de vive voix, ou par la lecture. Galien (t) regarde Chryſippe le Cnidien comme le maître d'Eraſiſtrate, & comme le chef de ceux qui déſaprouvoient la ſaignée. Le Pere Hardouïn remarque que ce Chryſippe compoſa un traité *de braſſica*, & un Ouvrage entier περὶ λαχάνων, *de oleribus*. Il (v) cite Pline & Diogene Laerce touchant le premier de ces deux choſes, & le Scholiaſte de Nicandre (w) touchant la ſeconde. Mais Camerarius dans le catalogue des Auteurs *de re ruſtica* qu'il a joint à ſon traité *de re ruſtica* imprimé à Nuremberg 1595. *in* 12. a donné le livre *de braſſica* à un Chryſippe diſciple d'Eraſiſtrate. Voiez Jonſius (x) qui a recueilli juſqu'à

(f) *Athen. lib. 13. pag. 603. 604.*

(g) *Ælian. var. hiſtor. lib. 13. cap. 5. & hiſtor. animal. lib. 6. cap. 15. p. m. 339.*

(h) *Hygin. cap. 272.*

(i) *Ad mens ad hunc locum referente Thoma Munckero.*

(k) *Propter formæ dignitatem Nemea ludis rapuit. Hygin. cap. 85.*

(l) *Munckerus in Hygin. ibid. pag. 140.*

(m) Σεμνοτάτῳ συγγραφεῖ dicitur apud Athenæum xiv. 16. *Jonſ. de ſcript. hiſt. Philoſ. pag. 357.*

(n) *Page 859. remarque E.*

(o) Σοφὸν τερπνοπλακόεντος. Sapiens ille Pernatarum ſerpens. *Athen. l. 14. c. 15. pag. 648.*

(p) *Plinius lib. 29. c. 1. p. m. 663.*

(q) *Sext. Empiricus adverſ. Mathemat. cap. 12. pag. 581.*

(r) *Voiez le P. Hardouin ſur ce paſſage de Pline.*

(ſ) *Diog. Laert. l. 7. n. 186.*

(t) *Galen. de venæ ſect. contra Eraſiſtr. cap. 2. & 7. item alibi.*

(v) *Hard. in indice Auctor. Plin. pag. 104.*

(w) *Ad Theriac. pag. 39.*

(x) *Jonſius ubi ſupra.*

CHRYSIPPE, Philoſophe Stoïcien, étoit de Solos β ville de Cilicie. Quelques-uns diſent qu'il fut diſciple de Zenon †; on ſait plus certainement qu'il étudia ſous ‡ Cleanthe ſucceſſeur de Zenon; mais comme il avoit l'eſprit (A) fort ſubtil, & beaucoup de facilité à raiſonner, il s'écarta de la doctrine de ces deux grans Philoſophes, & les combatit ſur pluſieurs points *. Il compoſa quantité de livres: on les fait monter à plus de 705. parmi leſquels il y en avoit beaucoup qui (B) concernoient la Logique, car il s'attacha ardemment à cultiver & à rafiner cette partie du ſyſtême. On ne s'étonnera pas tant de ce grand nombre de compoſitions quand on ſaura qu'il écrivoit pluſieurs fois ſur une même matiere; qu'il emploioit tout ce qui lui tomboit ſous la main; qu'il ne ſe mettoit (C) guere en peine de corriger ſon travail; qu'il alleguoit une infinité de témoignages, & qu'il ne citoit preſque que des Vers. Il vivoit encore dans la 143. année de ſon âge, & mourut d'une maladie qui ne l'empêcha point de vaquer à ſes études juſqu'à la 19. Chryſippes ſans pourtant pretendre qu'ils ſoient tous diſtincts. Ses recueils ſont bons & curieux. L'Auteur du traité *de braſſica* erigeoit le chou en panacée. *Chryſippus medicus peculiarem braſſicæ librum dicavit, omnium morborum ex ea remedia continentem* (a). N'oublions pas que Chryſippe le Cnidien fut pere d'un autre Chryſippe qui fut medecin du Roi Ptolomée, & qui oprime par la calomnie fut foüetté, & puni de mort (b). Remarquons enfin que Moreri a eu tort de dire qu'on ne ſavoit pas bien en quel tems Chryſippe de Cnide a vécu. Il eſt facile d'inferer qu'il a vécu au tems d'Alexandre le grand, & du premier Ptolomée.

β *Strabo lib. 14. pag. 462.*

† *Diog. Laert. lib. 7. in Chryſippo n. 179.*

‡ *Valere Maxime* lib. 1. c. 7. n. 11. ext. *ſuppoſe que Cleanthe fut diſciple de Chryſippe; c'eſt ſe tromper lourdement.*

* *Id. ib.*

(a) *Plinius Valerianus de re medica lib. 4. cap. 29. Voiez auſſi Plin lib. 20. c. 9.*

(b) *Diog. Laert. ubi ſupra.*

(A) *Comme il avoit l'eſprit fort ſubtil.*] Voions ce que Seneque en diſoit; mais pour mieux entendre ſa penſée, ſouvenons-nous qu'il venoit de cenſurer pluſieurs bagatelles, debitées par les anciens touchant les trois Graces. *Chryſippus quoque*, ajoûte-t-il (c), *penes quem ſubtile illud acumen eſt, & in imum penetrans veritatem, qui res agendas cauſſa loquitur, & verbis non ultrà, quàm ad intellectum ſatis eſt, utitur, totum librum ſuum his inepiis replet: tam ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodum dicat: nec his fabulas, ſed hac fabulis inſerit.* Et comme il craint qu'on ne le blâme d'avoir ſoumis à ſa cenſure un tel Philoſophe, voici le bouclier dont il ſe munit: (d) *Tu modo nos tuère, ſi quis mihi objiciet, quod Chryſippum in ordinem coëgerim, magnum mehercule virum, ſed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenue retunditur, & in ſe ſæpe replicatur: etiam cum agere aliquid videtur, pungit, non perforat. Hoc vero quod acumen eſt? . . . . . Ad hanc honeſtiſſimam conſentionem, beneficiis beneficia vincendi, ſic me adhortatus Chryſippus, ut dixit verendum eſſe, ne quia Charites Jovis filia ſunt, parum ſe gratè gerere, ſacrilegium ſit, & tam bellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid earum doce, per qua beneficentior, gratioque adverſus bene merentes fiam, per qua obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui præſtiterint, obliviſcantur, pertinax ſit memoria debentium. Iſta verò ineptiæ poëtis relinquantur: quibus aures oblectare propoſitum eſt, & dulcem fabulam nectere. At qui ingenia ſanare, & fidem in rebus humanis reſtituere, memoriam officiorum ingerere animis volunt, ſerio loquantur, & magnis viribus agant: niſi forte exiſtimat, levi ac fabuloſo ſermone, & anilibus argumentis, prohiberi poſſe rem perniciſſimam, beneficiorum novas tabulas.* On ne peut rien voir de plus judicieux que cette critique de Seneque: il faiſoit fort bien de montrer le ridicule de ces raiſons poëtiques étalées dans un Ouvrage, qui concernoit l'un des principaux devoirs de la vie civile. Quoi qu'il en ſoit il ſe ſouvint équitablement de faire paroître dans ſa cenſure l'un des plus beaux traits du caractere de Chryſippe: c'étoit la ſubtilité. Nous allons voir les épithetes que Ciceron a choiſies en parlant de ce Philoſophe: (e) *Chryſippus, qui Stoicorum ſomniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregat ignotorum Deorum, atque ita ignotorum, ut eos ne conjectura quidem informare poſſimus, cum mens noſtra quadvis videatur cogitationes poſſe depingere.* (f) *Chryſippus quidem quamquam eſt acerrimo ingenio, tamen ea dicit ut ea ab ipſa natura didiciſſe, non ut ipſe reperire videatur.* (g) *Et Chryſippus tibi acutè dicere videbatur, homo ſine dubio verſutus & callidus. Verſutos eos appello quorum celeriter mens verſatur: callidos autem quorum tanquam manus opere, ſic animus uſu concalluit.* L'attachement de Chryſippe pour la dialectique duquel je vais faire mention, eſt une très-forte preuve de ſa ſubtilité.

(c) *Seneca de benefic. lib. 1. c. 3. pag. m. 6.*

(d) *Id. ib. cap. 5. pag. 9. Conſer quæ Plutarchus de audiendis poëtis pag. 31. E.*

(e) *Cicero de natura Deor. lib. 1. pag. m. 63.*

(f) *Id. ib. lib. 2. pag. 236.*

(g) *Id. ib. lib. 3. pag. 610. Dans le 2. livre* de finibus *il le nomme* homo acutus & diligens.

(B) *Parmi leſquels il y en avoit beaucoup qui concernoient la Logique.*] Diogene Laërce (h) les fait monter juſqu'au nombre de 311. Cela me fait trouver de l'obſcurité dans ce que dit Valere Maxime, que ce Philoſophe commença à l'âge de 80. ans ſon 39. traité de Logique. (i) *Citeriores ætatis metas, ſed non parvi tamen ſpatii Chryſippi vivacitas flexit: nam octogeſimo anno cœptum, unde quadrageſimum λογικῶν exactiſſima ſubtilitatis volumen reliquit. Cujus ſtudium in tradendis ingenii ſui monimentis tantum operæ laboriſque ſuſtinuit; ut ad ea quæ ſcripſit pene nil cognoſcenda, longa vita ſit opus.* Il y a des exemples qui montrent que les Auteurs ne publient pas chaque partie d'un Ouvrage ſelon ſon ordre. Nous ſavons que Jules Ceſar Scaliger publia le 15. livre de ſes *exoterica exercitationes* ſans les 14. qui le devoient preceder, & qui, ſi je ne me trompe, n'ont jamais paru. Vous verrez un exemple tout ſemblable dans l'article *Moriſon*. On pourroit donc croire que Chryſippe diviſant un Ouvrage de Dialectique en pluſieurs traites, fauta le 39. & le renvoia à un autre tems (k), & n'y travailla que dans la 80. année de ſa vie. Peut-être auſſi doit-on ſupoſer qu'il y avoit une diviſion de tous ſes Ouvrages de Logique, ſelon laquelle le 39. livre étoit preſque le dernier. Nous pourrions par là mettre d'accord Valere Maxime avec Diogene Laërce. Notez que Mr. Moreri s'abuſe ici prodigieuſement. *Valere Maxime*, dit-il, *rapporte qu'à l'âge de quatre-vingt ans, il acheva un traité de Logique, qu'il avoit commencé à quarante.* Mr. Menage (l) a commis la même faute. Lucien (†) n'a pas manqué de plaiſanter ſur les ſubtilitez dialecticiennes de ce Philoſophe. Au reſte il (‡) le fait vivre 81. ans: cela confirme le temoignage de Valere Maxime, touchant la longue vie de Chryſippe, & ainſi je n'ai pas cru devoir m'arrêter à Diogene Laërce (m) qui le fait mourir à l'âge de 73. ans.

(h) *Diog. Laert. lib. 7. n. 198. p. m. 485.*

(i) *Val. Maximus lib. 8. cap. 7. n. 10. in ext. p. m. 691.*

(k) *Diogene Laerce ubi ſupra n. 198. obſerve que l'Ouvrage περὶ τῶν καθολικῶν ἀφόρων ζητημάτων contenoit 39. livres.*

(l) *Menag. in Laert. l. 7. n. 189.*

(†) *Lucian. in vitar. auctione pag. 374. & ſeq. to. 1. Voiez auſſi ſon Icaromenippus pag. 295. to. 2.*

(‡) *Id. in Macrobiis pag. 641. tom. 2.*

(m) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 184.*

(C) *Qu'il ne ſe mettoit guere en peine de corriger ſon travail.*] Je pretens dire cela après Diogene Laërce, quoi qu'on voie tout le contraire dans les éditions de cet Auteur. (n) Ἐπελθὼν δὲ αὐτὰ, πολλάκις ὑπὲρ τῶν αὐτῶν δόγματος ἐπιχειρῶν, ἢ πρὸ τοῦ ὑποτυπῶσαι γράφων ἢ διορθούμενος πλειόνως· πλείστη τε τῶν παρεγκειμένων παράθεσις χρῆται. *Ea verò tam multa conſcripſit, quod de eadem re ſæpè ſcribere aggrederetur, omneque quod incideret mandaret lucubratis, ac ſæpè emendaret, magnaque teſtimoniorum nube uteretur.* Vous voiez dans ce paſſage un très-mauvais raiſonnement, car l'on y aſſûre que ce qui fit que Chryſippe compoſa un ſi grand nombre de livres, fut qu'il écrivoit ſouvent ſur une même matiere, & qu'il ſe ſervoit de tout ce qu'il rencontroit, & qu'il corrigeoit ſouvent, & qu'il citoit beaucoup de temoins. Voilà quatre raiſons: la 1. la 2. & la 4. ſont très-bonnes; mais la 3. ne vaut rien, & ruine même le but de l'Auteur, vu que la peine de retoucher ſouvent un Ouvrage, & d'y repaſſer la lime de tems en tems, eſt la choſe du monde la plus capable d'empêcher qu'un Ecrivain ne donne au public quantité de livres. Mais s'il verſe ſur le papier tout ce qui lui vient en l'eſprit, & tout ce qu'il trouve dans les autres Ecrivains, & s'il ne corrige guere ſon premier travail, il peut inonder de ſes Ouvrages la Republique des lettres; je croi donc que Diogene Laërce avoit aſſûré que nôtre Chryſippe la plupart du tems, ne corrigeoit point ſes compoſitions. Je croi que les copiſtes ont oublié l'alpha privatif au mot (o) διορθούμενος. Ce qui me confirme dans ma conjecture eſt que Diogene Laërce, en un autre lieu remarque que Chryſippe voulant publier autant de livres qu'Epicure, uſoit ſouvent de redites, & donnoit ſans le corriger tout ce qui ſe preſentoit: il ne reliſoit pas ſon ecrit, il ſe hâtoit trop, & ſe rempliſſoit de citations. (p) Εἰ γάρ τι γράψαι ὁ ἐπικούρου, φιλονικῶν τοῦτο γράψαι ὁ χρύσιππος. ἢ διὰ τοῦτο ἢ πολλάκις ταυτὰ γέγραφε· ἢ τὸ ἐπιδοῦναι (q) ἢ ἀλόγιστος ἦν αὐτῷ ἐπιτηδεῖαι. ἢ τὰ μαρτύρια τοσαῦτα ἐγίνετο ἐκ ἐπιτάχους γήρως τὰ βιβλία. *Nam ſiquid Epicurus ſcriberet, tantundem ſcribere & Chryſippus contendebat. Atque ideo ſæpius eadem ſcripſit. Unde & tumultuariè ſcribere ac parum emendatè illi ex feſtinatione contingebat, torque teſtimonia inſerit, ut ex iis ſolis libri plani eſſe videantur.* Il eſt manifeſte que l'hiſtorien a voulu dire la même choſe dans ces deux endroits, & qu'ainſi il faut corriger l'un par l'autre. Au reſte cette paſſion de publier une infinité de livres engagea nôtre Philoſophe non ſeulement à citer beaucoup, & à repeter, mais auſſi à ſe contredire: car tantôt il ſe copioit lui-même, & tantôt il ſe refutoit (r). Il n'y a aucun de

(n) *Oportuit ſtare διαφθόμενος.*

(o) *Id. lib. 10. pag. 724. edit. Genev. 1616.*

(p) *L'édition d'Amſterdam 1692. a ici τῷ μὴ ἐπιλεῖν ἢ ἀδιόρθωτα &c. Eo quod non relegeret, & inemendata adjunxit. eo quod feſtinaret.*

(r) *Voiez l'article d'Epicure à la remarque D.*

infinité de temoignages β; qu'il étoit outre cela fort γ laborieux; & qu'il vécut juſqu'à l'âge * de plus de 80. ans. Sa taille étoit très-petite †, mais ſa preſomption étoit fort (D) grande. Il s'aſſocia pendant quelque tems avec les Academiciens, & raiſonna à leur maniere ſur le pour & ſur le contre ‡. Cela n'empêche pas que ſimplement & abſolument on ne le regarde comme un veritable Stoïcien, & même comme l'un des plus illuſtres ornemens, & des plus adroits & habiles defenſeurs de cette ſecte ‡. Scioppius l'a fort (E) mal-traité, & cela dans un Ouvrage où il releve le plus qu'il peut les opinions du Portique. Il le traite de la ſorte parce qu'il le conſidere comme un eſprit orgueilleux & contrediſant, qui avoit fait un grand tort à tout le parti, par ſes manieres outrées & audacieuſes. Les Stoïciens (F) ſe plaignirent de ce que Chryſippe avoit ramaſſé tant d'argumens pour l'hypotheſe des Academiciens, qu'il ne put enſuite les refuter,

β *Id. ib. n.* 180.

γ *Id. ib.*

* *Voiez la remarque B. lettre L.*

† *Id. ib. n.* 183.

‡ *Id. ib. n.* 184.

‡ *Voiez la remarque L.*

ſes Ouvrages qui ſoit parvenu juſques à nous: il ne nous en reſte que les titres; encore croit-on que nous avons perdu quelque choſe de l'endroit où Diogene Laerce les avoit marquez. C'eſt le ſentiment de Joſius. Voiez ſon traité *de Scriptoribus hiſtoriæ Philoſophicæ* (a), où il tâche de reparer en quelque façon la perte de cet endroit-là. Notez que Chryſippe (b) ne dedia jamais rien à aucun Roi: on veut (c) que ce ſoit un ſigne de ſon humeur fiere & mepriſante, & l'on ajoûte qu'il refuſa d'aller trouver Ptolomee, qui avoit prié Cleanthe ou de venir auprès de lui, ou de lui envoier quelques-uns de ſes diſciples; mais bien loin que Chryſippe ſoit blâmable dans aucune de ces deux choſes, qu'au contraire il merite d'en être loüé: rien n'étoit plus digne d'un Philoſophe que d'agir de cette façon. Nous allons donner de meilleures preuves de ſon arrogance.

(a) *Au chapitre 8. du 2. livre pag.* 151. *& ſuiv. Voiez auſſi Mr. Menage in Laert. lib. 7. n.* 190. *& ſeq.*

(b) *Diog. Laert. lib. 7. n.* 185.

(c) *Id. ib.*

(D) *Sa preſomption étoit fort grande.*] Il diſoit ſouvent à ſon Profeſſeur, il me ſuffit qu'on me montre les doctrines, je n'ai beſoin que de cela, je trouverai moi-même les preuves (d). A qui recommanderai-je mon fils? lui demanda un jour quelcun; à moi ſe répondit-il, car ſi je connoiſſois des gens qui me ſurpaſſaſſent, j'irois philoſopher ſous eux (e).

(d) *Id. ib. n.* 179.

(e) *Id. ib. n.* 183.

(E) *Scioppius l'a fort mal-traité.*] Il le regarde comme le chef de ces Stoïciens qui avoient deshonoré la ſecte, en abuſant de leur eſprit, & en courant après de vaines ſubtilitez qui n'étoient propres qu'à faire expoſer au ridicule la gravité du Portique. *Neque tamen*, dit-il (f), *defendere ac tegere volam fraſſa Stoicorum non pauca qui ſpecie ingenii illecti, inanibus argutiis ludibria quædam excitarunt dignitatem ſeverisſimæ & graviſſimæ rationis in contemptum adduxerint: quorum Princeps ſuæ diei fuit* Chryſippus, *qui cum eſſet magna quædam ingenii vi præditus, utroque ad quævis excogitandum celer & acutus, nihil æque ſolebat laborare quam ne non reliquorum tantùm ſectatorum contradiceret, ſed à Magiſtris etiam ſuis Zenone & Cleantho pleriſque in rebus diſſideret.* Son orgueil, ajoûte-t-il, l'engagea à diſputer du pour & du contre ſur la plupart des matieres, & à compoſer beaucoup par l'envie qu'il portoit à Epicure, qui avoit fait plus de livres qu'aucun autre Philoſophe; mais il eut beau faire, il n'egala jamais ce concurrent; il (g) redit ſouvent les mêmes choſes, & il en dit plus ſouvent qui ſe refutoient les unes les autres. C'eſt pourquoi Plutarque eut quelque raiſon d'attaquer principalement ce Stoïcien, & de reprimer ſa temerité, & ſon audace. Voilà, continuë Scioppius, ce qui arrive lors qu'on ſonge plus à la victoire, qu'à la verité dans une diſpute. (h) *Sed ſolet hoc fieri, quoties victoria majorem, qui diſputant, quam Veritatis rationem ducunt, verumque eſt illud poëta:*

Nimium altercando veritas amittitur.

Quod Carneadi quoque evenit, e Cicero teſtatur, ut odio ſcilicet Stoicorum in conſtituendo bonorum fine, plurimum à reliquorum Academicorum, ſuaque ipſius ſententia diſſideret. On ne peut nier que ces reflexions de Scioppius ne ſoient judicieuſes. C'eſt un très-grand mal à une ſecte que d'avoir pour ſon defenſeur un Ecrivain qui a l'eſprit vaſte, vif, prompt, & ſuperbe, & qui aſpire à la gloire non ſeulement de belle plume, mais auſſi de plume feconde. Le grand & unique but d'un tel écrivain eſt de refuter quelque adverſaire que ce ſoit qu'il entreprend de combatre, & comme il travaille plus pour ſa propre reputation, que pour l'interêt de la cauſe, il s'attache principalement aux penſées particulieres que ſon imagination lui fournit. Il lui importe peu qu'elles ne ſoient pas conformes aux principes de ſon parti, c'eſt aſſez qu'elles ſoient utiles ou pour éluder une objection, ou pour fatiguer les adverſaires. Ebloüi de ſes inventions, il n'en voit pas le mauvais côté, il ne prevoit pas les avantages que les mêmes ennemis, ou une autre ſorte d'antagoniſtes en retireront. Le preſent lui tient lieu de toutes choſes, il ne ſe met point en peine de l'avenir. Entaſſant d'ailleurs livre ſur livre tantôt contre cette ſecte, tantôt contre une autre, il ne ſauroit éviter de ſe contredire, il ne ſauroit raiſonner conſequemment. Il trahit par ce moien les interêts de ſa Communion, & à force de s'éloigner d'une extremité, il tombe dans l'autre & ſuccoſſivement dans toutes les deux. La ſentence d'un ancien poëte alleguée par Scioppius, qu'en diſputant trop nous perdons la verité, fera croire à pluſieurs perſonnes que les procés de Philoſophie reſſemblent à celui de l'huitre que (i) Mr. Deſpreaux & (k) Mr. de la Fontaine ont ſi bien decrit. Mais il y a une grande difference à obſerver, car ſi l'huitre dont on diſputoit ne fut adjugée à nul des plaidans, elle fut au moins le partage d'un troiſiéme: les diſputes des Philoſophes ont un autre effet; elles font perdre la verité & aux ſpectateurs du combat, & aux combatans: perſonne ne s'en ſaiſit, & ne ſauroit s'en ſaiſir dans le ſequeſtre, où on la laiſſe pendant le procés. Je m'arrêterai un peu plus ſur cette matiere dans l'une des remarques de l'article *Euclide*.

(f) *Scioppius, element. Philoſoph. Stoica moralis fol.* 165. *verſo.*

(g) Sæpe enim ſcripſit eadem, ſæpius ſibi contraria ac repugnantia. *Id. ibid. fol.* 166.

(h) *Id. ib. fol.* 166. *verſo.*

(i) *Dans ſa* 2. *épître.*

(k) *Dans la* 9. *fable de la* 4. *partie liv.* 8. *pag. m.* 44.

(F) *Les Stoïciens ſe plaignirent de ce que Chryſippe avoit ramaſſé . . . . . qu'il ne put enſuite les refuter.*] Les paroles que je m'en vais raporter ſont très-notables. Ciceron les fait dire par un Academicien. (l) *De quibus voluminis impleta ſunt non à noſtris ſolum, ſed etiam à Chryſippo, de quo queri ſolebat Stoici, dum ſtudioſe omnia conquiſierit, contra ſenſus & perſpicuitatem, contraque omnem conſuetudinem, contraque rationem, ipſum ſibi reſpondentem inferiorem fuiſſe: itaque ab eo armatum eſſe Carneadem.* Plutarque s'eſt bien etendu là-deſſus; (m) que Chryſippe „ lui meſme, non en peu de lieux, ains ſouvent & en pluſieurs endroits, ait confirmé & corroboré les refolutions contraires à la ſienne, avec ſolicitude, affection & diligence, telle qu'il n'eſt pas aiſé à chacun „ de diſcerner laquelle lui plaiſt le plus: ceux-meſmes qui admirent la ſubtilité & vivacité de ſon entendement le diſent, & tiennent que Carneades n'a „ rien de ſoimeſme, ne qui ſoit de ſa propre invention, ains que des propres moyens & argumens „ dont Chryſippus cuidoit prouver ſes aſſertions, il „ les retournoit au contraire alencontre de lui, de „ maniere que bien ſouvent il lui crioit tout haut en „ diſputant ce vers de Homere,

„ O *malheureux, ta force te perdra.*

„ pource que lui-meſme donnoit de ſi grandes priſes „ & de ſi grands moyens à ceux qui vouloyent renverſer ou calomnier ſes opinions. Mais quant à „ ce qu'il a mis en avant contre la couſtume & l'ordinaire, ils s'en glorifient ſi fort, & l'en magnifient „ ſi hautement, qu'ils diſent que tous les livres des „ Academiques, qui les mettroit enſemble, ne ſont „ pas dignes d'eſtre comparez à ce que Chryſippus a „ eſcrit de l'incertitude des ſentimens. Ce qui eſt un „ manifeſte ſigne de l'ignorance de ceux qui le diſent, ou d'une aveuglee amour de ſoi-meſme: mais „ cela eſt bien vrai, que depuis ayant voulu defendre „ la couſtume & les ſens, il s'y eſt trouvé de beaucoup inferieur à ſoi-meſme, & le dernier traité „ beaucoup plus foible & plus mol que le premier, „ de maniere qu'il ſe contredit, &c.„ Notez en paſſant une faute d'Amiot: ces paroles *bien ſouvent il lui crioit tout haut en diſputant*, inſinuent d'une façon trop évidente, que Chryſippe & Carneade diſputerent pluſieurs fois tête à tête. Or cela n'eſt point vrai (n): Chryſippe mourut avant que l'autre fût en etat de lui reſiſter. Le grec de Plutarque, ἡ τοιαύτη παραφθέγγεσθαι Δαμοίου φάσκοντος αὐτὸν πρὸς αὑτόν, ſignifie ſelon Xylander non pas que Carneade diſoit cela; mais qu'on avoit de coutume de faire à Chryſippe cette exclamation, *& Chryſippo ſolent acclamare: infelix, tua te vis perdet.* J'aimerois mieux dire que cette expreſſion ſe raporte à Carneade, & qu'elle ſignifie que ce Philoſophe refutant Chryſippe l'apoſtrophoit de cette maniere dans ſes leçons en lui apliquant ce vers. Il n'étoit pas neceſſaire pour cela ni que Chryſippe fût preſent, ni qu'il fût encore au monde: & notez que Pla-

(l) *Cicero Academ. quæſt. lib.* 2. *fol. m.* 108. *D.*

(m) *Plutarch. de repugnant. Stoicorum pag.* 1036. *verſion d'Amiot.*

(n) *Confer quæ ſupra pag.* 812. *col.* 1.

tized by Google

ter, ce qui avoit fourni des armes à Carneade leur Antagoniſte. Il ſemble que cela montre qu'il avoit agi de bonne foi, & qu'il n'avoit pas cherché une victoire fondée ſur la ſupercherie de ne propoſer que foiblement les raiſons de l'autre parti. Mais comme d'ailleurs il deſaprouvoit ceux qui ont autant de ſoin de faire valoir les raiſons de l'antagoniſte, que les leurs propres, on pourroit croire qu'il y eut plus de vanité que de bonne foi dans ſa conduite, & en tout cas on lui pouvoit reprocher qu'il (G) n'accordoit pas enſemble ſes conſeils & ſes actions. Les Stoïciens euſſent

Plutarque obſerve en un autre lieu aſſez voiſin de celui-là, que ces deux Philoſophes ne vecurent pas en même tems. Il introduit un Stoïcien qui remarque que (a) *ce n'avoit point eſté par fortune, mais par divine providence, que Chryſippus avoit eſté apres Arceſilaus & devant Carneades, deſquels l'un eſt auteur & promoteur de l'injure & outrage fait alencontre de la couſtume, & l'autre a eu plus de vogue que nul autre de tous les Academiques. Et Chryſippus ayant eſté entre les deux, par ſes eſcrits contraires à la doctrine d'Arceſilaus boucha & coupa chemin à l'eloquence de Carneades.* Ce Stoïcien ne demeuroit pas d'accord que nôtre Chryſippe eut fourni des armes à Carneade, car il le comparoit (b) à un general d'armée qui met une bonne garniſon dans une place que les ennemis doivent aſſieger, & qui aſſigne aux ſoldats avec beaucoup d'ordre & de prudence les poſtes qu'il faut defendre.

(a) *Id. de communibus notionibus adverſ. Stoicos init. pag. 1059. B. verſion d'Amiot.*

(b) *Id. ib.*

(G) *On lui pouvoit reprocher qu'il n'accordoit pas enſemble ſes conſeils & ſes actions.*] J'ai dit (c) qu'il ſemble qu'il n'avoit point agi de mauvaiſe foi, & qu'il n'avoit pas eu recours à la ruſe de ne raporter que foiblement les objections de l'adverſaire. Il leur conſerva ſi fidelement toute leur force, qu'il ne lui fût pas poſſible de les refuter avec le même bonheur qu'il les avoit propoſées. On l'accuſe d'avoir dementi en cela ſes propres principes, & c'eſt l'un des reproches de contradiction que Plutarque lui a faits. Voici la ſuite du paſſage que j'ai allegué (d) ci-deſſus: „ (e) De „ maniere qu'il ſe contredit & repugne à ſoi-meſme, „ atendu qu'il commande qu'on propoſe touſiours les „ opinions & ſentences des averſaires, non comme „ en y conſentant, mais avec une monſtre en paſſant, qu'elles ſont hors de la verité, & puis ſe „ monſtre plus aſpre & plus vehement acuſateur que „ non pas defenſeur de ſes propres ſentences. Il conſeille aux autres de ſe donner garde des raiſons „ contraires, comme de celles qui deſtournent & „ empeſchent la comprehenſion, & cependant il eſt „ plus diligent à recueillir & confirmer les preuves & „ raiſons qui deſtruiſent la comprehenſion, que celles qui l'eſtabliſſent & confirment. Et toutefois qu'il „ craignift cela meſme, il le monſtre clairement au „ quatrieme livre de ſes Vies, là où il eſcrit ainſi: Il „ ne faut pas facilement ni legerement propoſer les „ opinions contraires, ni reſpondre aux argumens „ vrai-ſemblables qu'on allegue alencontre des ſentences vrayes, ains s'y faut porter bien reſervément, „ craignant touſiours que les auditeurs deſtournez par „ icelles ne laiſſent aller leurs comprehenſions, & „ que n'eſtans pas capables de comprendre ſuffiſamment les ſolutions, ains les comprenant ſi foiblement, que leur comprehenſion ſoit facile à esbranler & ſecouër, veu que ceux-meſmes qui comprenent par la couſtume les choſes ſenſibles, & qui dependent des ſentimens, les laiſſent facilement aller, divertis par les interrogations Megariques, & par autres encore plus puiſſantes & en plus grand „ nombre. „ On l'attaque ſur cela par deux endroits, & on le pouſſe d'une terrible façon, car on lui ſoutient 1. que ſa maxime eſt mauvaiſe, 2. que ne l'aiant point ſuivie il s'eſt contredit groſſierement. Liſez quant au premier point ces paroles de Plutarque: (f) *Il dit, que diſputer ſur une meſme matiere en l'une & en l'autre partie, il ne le reprouve pas univerſellement, mais auſſi conſeille il d'en uſer bien reſervément, & y eſtre bien retenu, comme quelquefois on fait en plaidant, où on allegue les raiſons des adverſaires, non pour les ſouſtenir, mais ſeulement pour les refuter, & diſſoudre ce qu'il y a de vrai-ſemblable aparence: car autrement, dit-il, cela eſt à faire à ceux qui doutent & retiennent leur conſentement de toutes choſes, pource que cela leur ſert à ce qu'ils pretendent. Mais à ceux qui veulent imprimer ès cœurs des hommes une ſcience certaine, ſelon laquelle on doit indubitablement ſe conduire, il faut fonder le contraire, & de point en point y conduire ceux qu'on y introduit depuis le commencement juſques à la fin, en quoi il eſchet bien quelquefois oportunité de faire mention des opinions & ſentences contraires, pour refuter & reſoudre ce qu'il y pourroit avoir de veriſimilitude, comme on fait en plaidant devant les Juges, voila ce qu'il en dit en propres termes. Or que ce ſoit choſe hors de tout propos que les Philoſophes doivent amener les opinions des autres Philoſophes contraires à la leur, non avec toutes leurs raiſons, mais ſeulement à la mode des avocats plaidans en jugement, en afoibliſſans les preuves & argumens d'icelles, comme ſi la diſputte ſe faiſoit, non pour trouver la verité, ains ſeulement pour aquerir l'honneur de la victoire, nous l'avons ailleurs diſcouru contre lui.* Quant au ſecond point voici bien de l'embarras pour Chryſippe. On lui cite un (g) de ſes Ouvrages, où il avoit parlé des (h) argumens de Stilpon & de Menedemus avec le dernier mepris; *Mais cependant, bon homme,* continuë-t-on, *ces argumens-là dont tu te moques..... comme contenans apertement une fallacieuſe malice, tu crains neantmoins qu'elles ne divertiſſent aucuns de la comprehenſion. Et toi-meſme eſcrivant tant de livres contre la couſtume, où tu as ajouſté tout ce que tu as peu inventer de toi-meſme, t'efforçant de ſurmonter Arceſilaus, n'eſperois tu & ne t'atendois-tu point de divertir & ebranler aucuns des lecteurs? Car il n'uſe pas ſeulement de mues argumentations en diſputant contre la couſtume, ains comme ſi c'eſtoit en un plaidoyer, il eſmeut les affections, ſe paſſionnant & affectionnant lui-meſme, en l'apellant quelquefois folle, & quelquefois vaine & ſote: & afin qu'il ne penſt plus dire du contraire que lui-meſme ne ſe contredit, il a ainſi eſcrit en ſes poſitions naturelles. On pourra bien quand on aura parfaitement compris une choſe, arguer un peu alencontre, & en y apliquant la defenſe qui eſt en la choſe meſme: & quelquefois quand on ne comprendra ni l'un ni l'autre, diſcourir de l'un & de l'autre ce qui en eſt. Et au traité de l'uſage d'oraiſon, ayant dit qu'il ne faut pas uſer de la force de la raiſon, non plus que des armes, contre ce qui n'y eſt pas propre, il y ajouſte puis apres: car il en faut uſer à trouver la verité, & ce qui lui reſſemble, non pas le contraire, combien que pluſieurs le facent. En diſant pluſieurs, à l'avanture entend-il ceux qui doutent & qui ſurſeans leur jugement de tout. Mais ceux-là, d'autant qu'ils ne comprenent ni l'un ni l'autre, ils argumentent contre l'un & contre l'autre, comme monſtrans la verité certaine comprehenſion de ſoi-meſme en ceſte ſeule ou principale maniere, s'il y a rien au monde qui ſoit comprehenſible. Mais toi qui les acuſes, eſcrivant le contraire de ce que tu comprens touchant la couſtume, & exhortans les autres à le faire avec affection de defenſe, confeſſes que tu uſes de la force d'eloquence en choſes non ſeulement inutiles, mais dommageables, par une vaine ambition de monſtrer ton bel eſprit, comme un jeune eſcolier.*

(c) *Dans le corps de cet article.*

(d) *Page 922. lettre m.*

(e) *Plut. de repugnant. Stoicor. pag. 1036. verſion d'Amiot: j'y change la conſtruction en un endroit, afin qu'on y puiſſe entendre la penſée de Plutarque.*

(f) *Plut. ubi ſupra. pag. 1035. 1036.*

(g) *Plut. ibid. pag. 1036. verſion d'Amiot comme ci-deſſus.*

(h) *C'eſt la même choſe que ce qu'il avoit nommé interrogations Megariques.*

On ne peut pas bien comprendre que Chryſippe, avec toute la ſubtilité de ſon eſprit, eût pu ſe tirer de ce mauvais pas, car ſes maximes ſont très-indignes d'un Philoſophe, & s'il avoit pu les juſtifier, il auroit par cela même inſtruit ſon procés, & prononcé contre ſa conduite un arrêt de condamnation, puis qu'il les avoit violées en ſoutenant de toute ſa force, & mieux qu'Arceſilas même, la cauſe des Academiciens qu'il croioit très-opoſée à la verité. On n'avoit pas tort, ce me ſemble, de lui dire qu'une vanité de jeune homme l'avoit tellement ſaiſi, qu'il avoit ſacrifié ſes propres maximes au deſir de profiter d'une occaſion favorable, de faire paroître la ſubtilité de ſes penſées, aux depens des veritez que le Portique enſeignoit. La gloire qu'il ſe promettoit pourvû qu'il put faire dire qu'il avoit encheri ſur Arceſilas, & pouſſé beaucoup mieux que lui les objections de l'Academie, le tranſporta de telle ſorte qu'il ſe mit très-peu en peine du reſte. C'eſt ainſi que l'on a vu de nos jours un Controverſiſte ne faire aucune difficulté de ſe contredire en toute occaſion, ni d'expoſer dangereuſement les interêts de ſon Egliſe, & les veritez mêmes les plus generales entre les Chretiens, pourvu qu'il s'aquit la reputation d'avoir trouvé de nouvelles routes, ou de nouvelles methodes d'attaquer & de defendre. Quelle étoit l'idole qu'il encenſoit, & à quoi il ſacrifioit? C'eſt qu'au pis aller, ſe diſoit il à lui-même, on avoüera que nous avons l'eſprit vaſte, & l'imagination heureuſe.

Developons un peu la fauſſeté des maximes de Chryſippe. Il vouloit que ceux qui enſeignent une verité ne parlaſſent que ſobrement des raiſons du parti contraire, & qu'ils imitaſſent les Avocats. C'étoit

* *Diog. Laert. ib. n. 188. Voiez auſſi Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotyp. l. 3. cap. 24. 25.*

(a) Τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιῶν. Cauſam infirmiorem potiorem efficere. *Voiez Creſollius theatr. Sophiſtar. lib. 1. c. 11. pag. 79. & ſeq.*

(b) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus pag. 614. col. 1. touchant la narration des faits dans les demêlez des Savans.*

(c) *Voiez la remarque P de l'article* Charron *ci-deſſus page 908. col. 1.*

euſſent pu ſe plaindre encore plus juſtement de la temerité avec laquelle il ſoutint pluſieurs doctrines capables de rendre odieuſe leur ſecte, car il ne fit point dificulté d'enſeigner * qu'on pouvoit commettre un crime pour une bonne fin. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait ſuivi l'eſprit general des Dogmatiques: il n'y avoit guere que les Academiciens qui propoſaſſent avec la même force les argumens des deux partis. Or je ſoutiens que cette methode des Dogmatiques étoit mauvaiſe, & qu'elle diferoit très-peu de l'art trompeur des Sophiſtes Rhetoriciens qui les rendit ſi odieux, & qui conſiſtoit à (a) transformer la moins bonne cauſe en la meilleure, car l'un de leurs principaux artifices étoit de cacher tous les avantages de la cauſe qu'ils combatoient, & tous les lieux foibles de celle qu'ils ſoutenoient, ſans oublier neanmoins pour la forme de ſe propoſer quelques objections, choiſies entre les plus aiſées à refuter. Voilà dans le fond ce que Chryſippe vouloit que les Philoſophes pratiquaſſent: il vouloit qu'ils paſſaſſent legerement ſur les raiſons favorables à l'autre parti, & capables d'ébranler la perſuaſion de l'auditeur, ou du lecteur, & qu'ils imitaſſent ceux qui plaident dans un barreau. Que ne diſoit-il tout net qu'il faut faire comme ceux qui vendent dans une boutique, philoſopher à la marchande, ne parler que des bonnes qualitez de ſes denrées, ou de ſes étoffes, en preparer bien la montre, & decrier adroitement celles du voiſin? Que ne diſoit-il encore qu'il faut faire comme ceux qui après s'être bien querellez vont porter leurs plaintes aux Juges? Chacun (b) conte la choſe tellement à ſon avantage, qu'à l'en croire il n'a pas le moindre tort, c'eſt qu'il ſuprime tout ce qui lui eſt contraire, & tout ce qui eſt favorable à ſon ennemi. Chryſippe étoit blâmable non ſeulement à cauſe de la mauvaiſe foi, & de la ſupercherie par où il vouloit que l'on gagnât la victoire; mais auſſi à cauſe de l'indiſcretion avec laquelle il reveloit cette pratique. Ce n'étoit pas une choſe qu'il falût communiquer au public dans un Ouvrage; il la faloit tenir cachée comme ſont les Politiques leurs coups, ou leurs maximes d'Etat, *arcana imperii*: il faloit tout au plus la dire à l'oreille à quelque diſciple ſage, & ſavant.

Notez que l'antiquité avoit deux ſortes de Philoſophes; les uns reſſembloient aux Avocats, & les autres aux Raporteurs d'un procés. Ceux-là en prouvant leurs opinions, cachoient autant qu'ils pouvoient l'endroit foible de leur cauſe, & l'endroit fort de leurs adverſaires. Ceux-ci, ſavoir les Sceptiques ou les Academiciens, repreſentoient fidelement & ſans nulle partialité le fort & le foible des deux partis oposez. Cette diſtinction a été vuë fort peu parmi les Chretiens dans les Ecoles de Philoſophie, & encore moins dans les Ecoles de Theologie. La Religion ne ſoufre pas l'eſprit Academicien; elle veut qu'on nie, ou que l'on afirme. On n'y trouve point de juges qui ne ſoient parties en même tems: on y trouve une infinité d'Auteurs qui plaident la cauſe ſelon la maxime de Chryſippe, je veux dire qui ſe tiennent dans la ſimple fonction d'Avocat; mais on n'y trouve preſque point de Raporteurs, car ſi quelcun repreſente de bonne foi, & ſans nul deguiſement toute la force du parti contraire, il ſe rend odieux, & ſuſpect, (c) & il court riſque d'être traité comme un infame prevaricateur. La prudence humaine, la politique, l'interêt de parti ne ſont pas toûjours la cauſe de ce qu'on agit en bon Avocat purement & ſimplement. Un zêle charitable inſpire auſſi cette conduite, & j'alleguerai là-deſſus ce qui me fut dit l'autre jour par un docte Theologien parfaitement honnête homme. Je lui ſoutenois qu'un Auteur qui ſans ſe mêler de dogmatiſer ſe renferme dans les bornes de l'hiſtoire, peut & doit repreſenter fidellement tout ce que les ſectes les plus fauſſes ont à dire de plus ſpecieux, ſoit pour ſe juſtifier, ſoit pour attaquer l'orthodoxie; il me nia cela: je ſupoſe, lui repliquai-je, que vous êtes Profeſſeur en Theologie, & que vous choiſiſſez le myſtere de la Trinité, pour la matiere de vos leçons de tout un hiver. Vous examinez profondement ce qu'ont dit les orthodoxes, ce qu'ont objecté les heretiques, & vous trouvez par vôtre meditation, & par la force de vôtre eſprit que l'on pourroit repliquer aux ſolutions des orthodoxes beaucoup mieux que les ſectaires n'y ont repliqué. En un mot vous decouvrez de nouvelles dificultez, plus mal aiſées à reſoudre que tout ce qui a été objecté juſques ici, & je ſupoſe que vous les propoſez à vos auditeurs. Je m'en garderois bien, me reponditil, ce ſeroit leur creuſer un precipice au milieu de leur courſe: la charité ni le zêle pour la verité ne permettent point cela. Ce fut ſa reponſe. Il ſe pourroit donc bien faire que certains Auteurs ſe vantaſſent dans une preface d'avoir renverſé tous les rampars de l'hereſie, & qu'ils ſe ſouvinſſent neanmoins d'avoir omis par charité la diſcuſſion des argumens les plus captieux. On a principalement ſujet de croire cela des Controverſiſtes de Rome, depuis les plaintes qui ont été faites contre Bellarmin (d), que ſa bonne foi à repreſenter les raiſons des heretiques a été prejudiciable.

(d) *Voiez ci-deſſus pag. 541. 542.*

C'eſt ici que je dois examiner une choſe que j'ai promiſe dans l'article (e) de ce Cardinal. Eſt-ce raiſonner conſequemment, eſt-ce tenir une conduite uniforme & bien liée que de faire brûler les écrits d'un heretique, & de permettre la lecture des Auteurs qui l'ont refuté? Non, repondrez-vous, car la raiſon pour laquelle on interdit la lecture & la vente des livres des heretiques, eſt qu'on craint qu'ils n'empoiſonnent les lecteurs. On aprehende en Italie que ceux qui verroient de quelle maniere un Ecrivain Proteſtant prouve ſes dogmes, & attaque la doctrine Catholique, ne ſe rempliſſent de doutes, & ne ſe laiſſaſſent même entierement perſuader par les raiſons de cet Auteur-là. Mais n'a-t-on pas lieu de craindre le même malheur, s'ils liſent les écrits de Bellarmin? n'y verront-ils pas les preuves & les objections des heretiques? & ſupoſé que Bellarmin ait agi de bonne foi, ne les y trouveront-ils pas auſſi fortes que dans les livres mêmes du plus habile Proteſtant? Oui, me dira-t-on, mais ils les y trouveront jointes avec la refutation, au lieu que s'ils liſoient ſeul le livre de l'heretique, ils tomberoient ſur le poiſon ſans avoir en même tems un preſervatif ſalutaire & bien preparé. Cette reponſe ne ſatisfait pas, car elle ſupoſe dans les lecteurs une imprudence & une pareſſe tout-à-fait extraordinaires: c'eſt ſupoſer qu'ils aimeroient mieux riſquer leur ſalut, que prendre la peine de paſſer d'un livre à un autre, & que ſachant qu'ils pourroient trouver les livres de Bellarmin dans la boutique où ils auroient acheté l'Ouvrage d'un Calviniſte, ils decideroient en faveur de celui-ci avant que de s'informer des raiſons de ce Cardinal, quoi que tout-à-l'heure même ils pûſſent mettre ſur table le livre où eſt le poiſon, & le livre où eſt l'antidote. Vous m'avoüerez que la diference entre les raiſons d'un heretique, reliées avec les raiſons d'un Orthodoxe, & ces mêmes raiſons là reliées ſeparement, celles de l'heretique dans un volume, & celles de l'Orthodoxe dans un autre, vous m'avoüerez, dis-je, qu'une telle diference n'eſt pas un juſte ſujet ou d'eſperer ou de craindre. Il faut donc que l'eſperance ou la peur qu'on a viennent d'ailleurs. Il faut que l'on juge que ce qui eſt un antidote ſufiſant lors que les lecteurs comparent enſemble, ce que l'Orthodoxe cite des livres d'un heretique, & ce qu'il y repond, n'eſt pas un bon remede lors qu'ils comparent enſemble tout le livre de l'heretique, & tout le livre de l'Orthodoxe. Il faut donc que l'on ſupoſe qu'independemment de la reponſe, les raiſons de l'heretique ſont plus foibles dans l'Ouvrage de l'Orthoxe que dans l'Ouvrage même de l'heretique, & par conſequent on ſupoſe que l'Auteur de la reponſe a eu la prudence de les raporter deguiſées, mutilées, & tournées d'une maniere à ne pouvoir pas ſurprendre ceux qui n'en verront que cela, & qui le compareront avec la refutation. Sur ce pied-là les Inquiſiteurs qui interdiſent un livre, & qui permettent la lecture de ceux qui l'ont refuté, ne ſe coupent point: leur conduite n'eſt point compoſée de procedures diſcordantes; ils ſont aſſûrez que la proſcription ſera utile, ſans que la permiſſion puiſſe cauſer quelque mal. Mais quoi qu'il en ſoit, inferons que la même politique, la même prudence, la même charité, le même zêle, (ſervez vous du terme que vous voudrez) qui portent à faire brûler certains Ouvrages, ou à defendre qu'ils ne ſoient ni lus ni vendus, doivent porter par une conſequence neceſſaire à n'inſerer pas dans les livres où on les refute, toutes les raiſons de l'Auteur; car ſi en s'éloignant tout-à-fait de la maxime de Chryſippe, on raportoit avec la derniere ſincerité toute la force de ces raiſons, il ne ſerviroit de rien d'abolir ces mauvais livres, à moins qu'on ne proſcrivit en même tems les écrits qui les refutent. Cela eſt ſi evident qu'il eſt très-probable que tous les Auteurs qui ont du zêle pour le maintien de la diſcipline, s'accommodent à l'eſprit des tribunaux qui condamnent certains écrits, il eſt, dis-je, très-probable que ſi ces Auteurs entreprennent de refuter quelcun de ces livres-là, ils font enſorte que leur refutation ne donne pas à conoître ce qui pourroit ébranler la foi des lecteurs. Ils reduiſent à 3. ou 4. lignes une objection qui avoit regné dans pluſieurs pages; ils la ſeparent de ſes apuis, & de ſes preliminaires, ils laiſſent (f) ce qu'ils ne pourroient re-

Si ceux qui defendent le debit des livres des heretiques doivent permettre que les objections de ces heretiques paroiſſent dans les écrits des orthodoxes qui les refutent.

(e) *Ci-deſſus page 542. lettre c.*

(f) Et quæ Deſperat tractata niteſcere poſſe, relinquit. *Horat. de arte poët.* Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1685. art. 3. pag. 804.

Digitized by Google

commettre inceſte les peres avec leurs filles, les fils avec leurs meres, les freres avec leurs ſœurs, & qu'il faloit manger les cadavres †. La plupart des contradictions, & des paradoxes abſurdes que Plutarque ‡ objecte aux Stoïciens, & ſur quoi il leur a fait une rude guerre, qui devoit les chagriner prodigieuſement, ſont tirez des Ouvrages de Chryſippe. S'il ne leur avoit reproché que de s'être contredits dans la doctrine de la deſtinée, & dans celle de la liberté de l'homme, il n'auroit pas remporté ſur eux tant d'avantages, car on repondroit, pour juſtifier Chryſippe, les mêmes choſes que l'on repond aujourd'hui en faveur de ceux qui ne peuvent accorder les decrets de Dieu avec nôtre franc-arbitre, & qui ne ſauroient choiſir des termes quand ils parlent de la predeſtination, qui ne ſemblent être oposez aux phraſes dont ils ſe ſervent en exhortant l'homme à la vertu, & en le cenſurant de ſes vices. Il n'y a point eu de Philoſophes qui aient parlé plus fortement de la fatale neceſſité des choſes, ni plus magnifiquement * de la liberté de l'homme que les Stoïciens. Jugez ſi Chryſippe qui écrivoit tant de volumes precipitamment, & qui avoit l'eſprit vif & fort hardi, ſe pouvoit tirer de là ſans avancer dans ſes traitez de Morale beaucoup de propoſitions qui ne pouvoient s'accorder avec ce qu'il debitoit dans ſes traitez de Metaphyſique. Plutarque l'accuſe de faire Dieu auteur (M) du peché: Lipſe aiant entrepris de le laver de cette tache n'y a pas trop bien reüſſi. Je

† *Id. Laërt. ib. Voiez auſſi Empiricus ib. c. 25. Je ne parle pas de la communauté de femmes entre les ſages: il l'enſeignoit, mais d'autres Philoſophes lui ſervoient de guide:* ἀεὶ τὸν ἐπόμενον τῇ ἀκολουθίᾳ τοῦ ἡγουμένου χωρεῖν; ut quilibet illi congrediatur quæ ſibi occurrit, *Diog. Laërt. ib. in Zenone n. 131.*

‡ *Voiez ſon traité* de repugnantiis Stoicorum, *& celui de* communibus notitiis contra Stoicos.

* *Voiez* præſtantium *& eruditor. viror. epiſt. eccleſiaſtica ac theologica pag. 940. 959. edit. 1684.*

reſoudre. Et après tout il eſt difficile qu'un Ouvrage quelque fort qu'il ſoit par raport à ceux qui le liſent tout entier, & tout de ſuite, paroiſſe avoir de la force dans les fragmens qu'un adverſaire en allegue, & qu'il repand en divers endroits de ſa reponſe, ici quatre lignes, là cinq ou ſix &c. ce ſont des branches detachées de leur tronc, c'eſt une machine demontée, (a) on n'y ſauroit reconoître le corps demembré. Tous les Controverſiſtes (b) ſe plaignent reciproquement de l'artifice de ceux qui écrivent contre eux. J'ai conu un Catholique Romain qui diſoit que tous les Ouvrages publiez contre Bellarmin meritoient le titre de *Bellarminus enervatus*, dont Ameſius s'eſt ſervi, *enervatus*, ajoûtoit-il, non par la force de la reponſe, mais par la maniere de repreſenter ſes objections. Les Proteſtans ſe plaignent encore plus des ſupercheries de leurs adverſaires. Prenez garde aux querelles qui s'élevent quelquefois entre des gens de même parti; liſez les ecrits des deux Tenans, vous y trouverez de la force; mais ſi vous jugiez des livres de Mævius par les morceaux que Titius ſon antagoniſte en cite, & par la cenſure qu'il y apposſe, vous diriez que Mævius ne ſait ni écrire ni raiſonner, & qu'il n'a pas le ſens commun.

(a) Non... invenias etiam diſjecti membra poetæ. *Id. Sat. 4. lib. 1.*

(b) *Conſerez les Nouvelles de la Republique des lettres ubi ſupra.*

Notez que je ne pretens pas ſoutenir que les tribunaux de la proſcription des livres ſoient exempts d'inconſequence (c).

(c) *Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Sept. 1685. pag. 1053. Juin 1686. art. 3. pag. 639. Juillet 1686. art. 8. pag. 810.*

(H) *Plutarque l'accuſe de faire Dieu auteur du peché: Lipſe aiant entrepris de le laver . . . . n'y a pas trop bien reüſſi.*] Vous trouverez l'accuſation dans la remarque G de l'article *Pauliciens*. Ne la tirons point de cet endroit là puis qu'elle y fut miſe dans la 1. édition de cet Ouvrage. Examinons ſeulement ici les moiens de juſtification que Juſte Lipſe a pris la peine d'avancer; mais avant toutes choſes voions la penſée de Chryſippe touchant la nature de Dieu. (d) *Ait* (Chryſippus) *vim Divinam in ratione eſſe poſitam, & univerſa natura animo, atque mente: ipſumque mundum Deum dicit eſſe, & ejus animi ſuſionem univerſam: tum ejus ipſius principatum, qui in mente & ratione verſetur, commandémque rerum naturam univerſa atque omnia continentem, tum fatalem umbram, & neceſſitatem rerum futurarum. Ignem præterea, & eum quem antea dixi æthera: tum ea quæ naturâ fluerent, atque manarent, ut aquam, & terram, & aëra, ſolem, lunam, ſidera, univerſitatémque rerum, quâ omnia continerentur, atque homines etiam eos, qui immortalitatem eſſent conſecuti. Idemque diſputat, æthera eſſe eum, quem homines Jovem appellarent, quique aër per maria manaret, eum eſſe Neptunum: terram eam quæ Ceres diceretur. ſimilique ratione perſequitur vocabula reliquorum Deorum. Idemque etiam legis perpetuæ & æternæ vim, quæ quaſi dux vitæ, & magiſtra officiorum ſit, Jovem dicit eſſe: eandemque fatalem neceſſitatem appellat, ſempiternam rerum futurarum veritatem. quorum nihil tale eſt, ut in eo vis divina ineſſe videatur. Et hæc quidem in primo libro de Naturâ Deorum. In ſecundo autem vult Orphei, Muſæi, Heſiodi, Homerique fabellas accommodare ad ea quæ ipſe primo libro de Dis immortalibus dixerit: ut etiam veterrimi poëtæ, quis hæc ne ſuſpicati quidem ſint, Stoici fuiſſe videantur.* Le proces ſeroit vuidé à ſa confuſion par ce ſeul paſſage, ſi c'étoit un homme qui ſe tint ferme ſur ſes principes; mais comme il raiſonnoit au jour la journée, & qu'il ſoutenoit tantôt le blanc, tantôt le noir, ſes apologiſtes ont des reſſources, & à la faveur de ſes contradictions & de ſes inconſequences, ils peuvent pendant quelque tems le maintenir orthodoxe, & amuſer le bureau. On voit dans le paſſage de Ciceron que j'ai raporté un galimatias incomprehenſible, & un cahos plus confus que celui des poëtes; mais on ne laiſſe pas d'y voir clairement que ſelon Chryſippe, Dieu etoit l'ame du monde, & que le monde etoit l'extenſion univerſelle de cette ame; & que Jupiter étoit la loi éternelle, la neceſſité fatale, la verité immuable de toutes les choſes futures. La conſequence neceſſaire & inevitable de cela eſt que l'ame de l'homme eſt une portion de Dieu, & que toutes ſes actions n'ont point d'autre cauſe que Dieu même. Laiſſons neanmoins à ce Philoſophe la liberté de forger des diſtinctions tout-à-fait gratuites, il retombera enfin dans l'abyme après ſes circuits & ſes detours. Il ſupoſe que l'ame de l'homme s'eſt ſauvée de la fatalité generale, il l'exempte de la condition de toutes les autres choſes, il la fait libre. (e) *Ac mihi quidem videtur quum duæ ſententiæ fuiſſent veterum philoſophorum: una eorum, qui cenſerent omnia ita fato fieri, ut id fatum vim neceſſitatis afferret, in qua ſententia Democritus, Heraclitus, Empedocles, Ariſtoteles fuit: altera eorum, quibus viderentur ſine ullo fato eſſe animorum motus voluntarii: Chryſippus tanquam arbiter honorarius medium ſerire voluiſſe, ſed applicat ſe ad eos potius, qui neceſſitate motus animos liberatos volunt. . . . .* (f) *Chryſippus autem cum & neceſſitatem improbaret, & nihil vellet ſine præpoſitis cauſis evenire, cauſarum genera diſtinguit, ut & neceſſitatem effugiat, & retineat fatum. Cauſarum enim inquit, alia ſunt perfecta & principales, alia adjuvantes & proxima. Quamobrem quum dicimus omnia fato fieri cauſis antecedentibus, non hoc intelligi volumus, cauſis perfectis & principalibus, ſed cauſis adjuvantibus, antecedentibus, & proximis.* Vous voiez qu'il ne nie point que chaque choſe ne ſoit produite par une cauſe antecedente, mais il admettoit deux ſortes de cauſe, dont la derniere ne detruiſoit point la liberté. Les cauſes parfaites & principales, diſoit-il, ne permettent pas que l'action ſoit libre, mais les cauſes qui ne font qu'aider, n'empêchent pas qu'elle ne le ſoit. Comme donc il pretendoit que nos deſirs ne dependent pas d'une cauſe externe principale, mais ſeulement d'une cauſe externe non principale, & qui ne fait qu'exciter, il concluoit que nôtre ame les produiſoit librement, & en étoit la maîtreſſe. Elle avoit beſoin d'être excitée par les objets, ſans cela elle n'eût pu former aucun acte de conſentement; mais les objets qui l'excitent ne produiſent point les actes de ſa volonté; c'eſt par ſa propre force qu'elle ſe determine après que les objets lui ont donné un premier branle. Il expliquoit cela par une comparaiſon. Celui qui pouſſe un cylindre, diſoit-il, lui donne le premier mouvement, mais non pas la volubilité, ce cylindre roule enſuite par ſa propre force, ainſi nôtre ame ébranlée par les objets ſe meut enſuite d'elle-même. (g) *Quanquam aſſenſio non poſſit fieri niſi commota viſo, tamen quum id viſum proximam cauſam habeat non principalem, hanc habet rationem, ut Chryſippus vult, quam dudum diximus, non ut illa quidem fieri poſſit nulla vi extrinſecus excitata, neceſſe eſt enim aſſenſionem viſo commoveri, ſed revertitur ad cylindrum, & ad turbinem ſimum, quæ moveri incipere niſi pulſa non poſſunt. Id autem quum accidit, ſuapte naturâ, quod ſupereſt, & cylindrum volvi, & verſari turbinem putat. Ut igitur inquit, qui protruſit cylindrum dedit ei principium motionis, volubilitatem autem non dedit, ſic viſum objectum imprimet illud quidem, & quaſi ſignabit in animo ſpeciem ſuam, ſed aſſenſio noſtra erit in poteſtate, eaque quemadmodum in cylindro dictum eſt, extrinſecus pulſa, quod reliquum eſt ſuapte vi & naturâ movebitur.* Prenez garde que Ciceron avoit dit (b) que Chryſippe s'embarraſſoit de telle maniere que bon gré malgré qu'il en eût, il confirmoit la neceſſité du deſtin. Cela ne paroît pas trop dans cet Ouvrage de Ciceron, & c'eſt pourquoi je croirois facilement avec Juſte Lip-

(d) *Cicero de naturâ Deorum lib. 1. pag. 63. edit. Lafcalopar.*

(e) *Cicero de Fato, p. m. 94.*

(f) *Id. ibi pag. 97.*

(g) *Id. ibi pag. 98.*

(b) Dum autem verbis utitur ſuis, delabitur in eas difficultates, ut neceſſitatem fati confirmet invitus. *Id ibid. pag. 94.*

* *Voiez la remarque H, lettre d.*

Je ne m'en étonne pas, la ſeule definition que Chryſippe * donne de Dieu ſufit à faire comprendre qu'il ne le diſtingue point de l'Univers, deſorte qu'en raiſonnant conſequemment il faut qu'il le faſſe le producteur & du mal moral, & du mal phyſique. On ne peut lire ſans horreur ce qu'il enſeignoit touchant (1) la mortalité des Dieux. Non ſeulement il les croioit periſſables, mais il ſoutenoit auſſi

(*a*) Sed quod in *Viſo* Cicero dicit, & hæret, parum pro interiore ipſa re videtur, & credo plura addidiſſe quæ ævo exciderunt. *Lipſius Phyſ. Stoicor. lib.* 1. *diſſert.* 14. *p. m.* 865.

ſe (*a*) qu'il manque certaines choſes en cet endroit-là, comme il eſt certain qu'il en manque en quelques autres. Lipſe s'adreſſe à Aulugelle qui nous a conſerve plus exactement cette explication de Chryſippe. On me permettra, je m'aſſûre, de raporter un peu au long ce qu'il a dit, car cette matiere eſt ſi ſublime, ſi embarraſſée, ſi inexplicable, qu'il ne faut point ſe piquer de brieveté dans les citations. Les retranchemens ne ſerviroient qu'à obſcurcir ce qui n'eût pas été retranché. Vous verrez d'abord dans le paſſage d'Aulugelle la definition de la deſtinée ſelon Chryſippe; & puis la conſequence qu'on en tiroit que l'homme ne pechoit point, & qu'il faloit imputer tous les crimes à la deſtinée; & enfin la reponſe de ce Philoſophe. (*b*) *Fatum quod Græci* εἱμαρμένην *vel* εἱμαρμένον *vocant, ad hanc ferme ſententiam Chryſippus ſtoïca princeps philoſophia definit.* Fatum *eſt, inquit, ſempiterna quædam & indeclinabilis ſeries rerum & catena, volvens ſemetipſa ſeſe & implicans per æternos conſequentia ordines, ex quibus apta connexaque eſt. . . . .* (*c*) *Alexinum autem opinionem diſciplinarumque auctores hujus definitioni ita obſtrepunt. Si Chryſippus, inquiunt, fato putat omnia moveri & regi, nec declinari tranſcendique poſſe agmina fati & volumina: peccata quoque hominum & delicta non ſuſtinenda neque condicenda ſunt ipſis voluntatibuſque eorum; ſed neceſſitati cuidam & inſtantiæ, quæ oriatur ex fato omnium quæ ſint rerum domina & arbitra; per quam neceſſe ſit fieri quicquid futurum eſt: & propterea nocentium pœnas legibus iniquè conſtitutas, ſi homines ad maleficia non ſponte veniunt, ſed fato trahuntur. Contra ea Chryſippus tenuiter multa & argute diſſerit. Sed omnium fere, quæ ſuper ea re ſcripſit, ſententia hujuſcemodi eſt. Quamquam ita ſit, inquit, ut ratione quadam principali neceſſario coacta atque connexa ſint fato omnia; ingenia tamen ipſa mentium noſtrarum proinde ſunt fato obnoxia, ut proprietas eorum eſt ipſa & qualitas, nam ſi ſunt per naturam primitus ſalubriter utiliterque ficta; omnem illam vim, quæ de fato extrinſecus ingruit, inoffenſius tractabiliuſque tranſmittunt. Sin verò ſunt aſpera & inſcita & rudia, nulliſque artium bonarum adminiculis fulta: etiam ſi parvo ſive nullo fatalis incommodi conflictu urgeantur; ſua tamen ſcævitate & voluntario impetu in aſſidua delicta & in errores ruunt. idque ipſum ut ea ratione fiat naturalis illa & neceſſaria rerum conſequentia efficit, quæ fatum vocatur. Eſt enim genere ipſo quaſi fatale & conſequens, ut mala ingenia peccatis & erroribus non vacent.* Après cela Aulugelle raporte la comparaiſon du cylindre, & la concluſion que Chryſippe inferoit de ſon diſcours, c'eſt que perſonne ne doit être reçû à s'excuſer ſur la deſtinée, & qu'il ne faut pas écouter les malfaiteurs qui recourent à un tel aſyle. (*d*) *Propterea negat oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos & nocentes & audaces; qui, cum in culpa & in maleficio revicti ſunt, perfugiunt ad fati neceſſitatem, tamquam in aliquod Fati aſylum; &, quæ peſſimè fecerunt, ea non ſua temeritati ſed fato eſſe aſcribenda dicunt.*

(*b*) *Aulus Gellius lib.* 6. *cap.* 2. *p. m.* 169.

(*c*) *Id. ib. pag.* 170.

(*d*) *Id. ib. pag.* 171.

On voit ſans peine que ce Philoſophe ne ſe tire point du bourbier, & que ſa diſtinction entre les cauſes externes qui neceſſitent, & celles qui ne neceſſitent point ne lui eſt d'aucun uſage. Il ne fait que roder autour du pot, & enfin il ſe trouve au même lieu que ceux qui ſoumettoient tout à l'inevitable neceſſité du deſtin. Il ne faut pour s'en convaincre que lier enſemble ſa comparaiſon du cylindre, & l'aveu qu'il fait que les qualitez interieures de l'ame qui la pouſſent vers le mal ſont (*e*) une ſuite naturelle & neceſſaire du deſtin. Il dit qu'il y a des ames bien formées dès le commencement qui eſſuient ſans dommage la tempête qui tombe ſur elles de la part du *fatum*; & qu'il y en a d'autres ſi raboteuſes, & ſi mal tournées, que pour peu que le deſtin les heurte, ou même ſans aucun choc du deſtin, elles roulent vers le crime par un mouvement volontaire. C'eſt un certain travers naturel qui en eſt la cauſe. Or il a dit que la fatale neceſſité de toutes choſes eſt le principe qui fait qu'il y a des ames bien ou mal conditionnées, il faut donc qu'il diſe qu'on peut & qu'on doit attribuer au deſtin tous les crimes que les hommes commettent, deſorte que reconnoiſſant d'ailleurs une providence divine, il faloit qu'en bien raiſonnant il regardât Dieu comme la cauſe de tous ces crimes, & par conſequent l'accuſation de Plutarque eſt très-bien fondée; car afin que la comparaiſon du cylindre ſoit juſte, il faut comparer la deſtinée non pas au premier venu qui le pouſſe, mais au menuiſier qui l'a fait, & qui enſuite lui donne du pied. Ce que le cylindre roule fort long tems vient de ſa figure, mais parce que le menuiſier lui a donné cette figure, cauſe neceſſaire d'un mouvement durable, il eſt la veritable cauſe de la durée de ce mouvement. Toute la diference entre un cube qui ne roule point, & un cylindre qui roule, toutes les ſuites, toutes les regularitez ou irregularitez du repos de l'un, & du mouvement continué de l'autre, doivent être attribuées à l'ouvrier qui a donné à ces deux corps la forme d'où elles reſultent neceſſairement. Chacun peut faire l'aplication de cela aux ames humaines. Lipſe s'eſt bien apercu de cet embarras, c'eſt pourquoi il ſupoſe afin de tirer d'afaire ſon Chryſippe, que les Stoiciens attribuoient à un vice reel & incorrigible de la matiere, & non pas à Dieu les defauts de l'ame de l'homme. (*f*) *Sed heus Chryſippe, ſi a Naturâ hæc conſtitutio ante devergimus: Deum à malo qui excuſas? quomodo non ille* Naturæ *auctor, atque ipſa Natura, malum malosque genuit, ſi tales fecit? Hoc caput eſt, & arx, ut ſic dicam, cauſſa, nunc ædenda & occupanda. Aio Stoicos Mali principium non in Deo, ſed in Materia (quæ tamen Deo, ut ipſi aliique voluerunt, ævo æqualis, & æterna) in Materia, inquam, conſtituiſſe. Itaque cum Deus homines aliaque faceret, omnia bona & in bonum finxiſſe: ſed repugnantem aliquam vim & malitioſam in illa fuiſſe, atque eſſe, quæ alio traheret: atque hinc* Interna, *atque etiam* Externa, *mala exſtitiſſe.* Mais cette pretenduë juſtification de Chryſippe a été ſi bien refutée par Plutarque (*g*), qu'elle ne peut ſervir de quoi que ce ſoit. Euſebe nous a conſerve un fragment d'un Philoſophe Peripateticien nommé Diogenianus qui avoit fort bien montre les defauts de la doctrine de Chryſippe ſur ce point-ci (*h*).

(*e*) Idque ipſum ut ea ratione fiat naturalis illa & neceſſaria rerum conſequentia efficit quæ fatum vocatur. *Id. ibid. pag.* 170.

(*f*) *Lipſius ubi ſupra pag.* 866. 867.

(*g*) *Voiez la remarque G de l'article* Paulicien.

(*h*) *Voiez Euſebe* Præparat. Evangel. *lib.* 6. *cap.* 8. *p.* 262. & ſeq. *Voiez auſſi ce que dit Origenes contre la même Chryſippe ib. cap.* 7.

Notez que Calvin par exemple, ni aucun autre defenſeur Chretien de la Predeſtination abſolue n'eſt point expoſé à cette attaque, vu qu'ils declarent qu'il n'y a eu dans l'ame du premier homme aucune qualité neceſſitante du côté du mal.

(1) *Ce qu'il enſeignoit touchant la mortalité des Dieux.*] Plutarque aiant deſſein de montrer que les Stoïques avoient gâté toutes les notions communes que les hommes avoient des Dieux, commence par l'idée de l'éternité & de l'incorruptibilité. *Qui eſt ou qui a eſté celui des hommes*, dit-il (*i*), *qui jamais n'ait entendu que Dieu ſoit incorruptible & eternel? Quelles confeſſions fait-on plus couſtumieres, & de plus certain conſentement que celles ci? . . On pourroit à l'avanture trouver quelques nations barbares & ſauvages, qui ne penſent point qu'il y ait de Dieu, mais il n'y eut jamais homme qui euſt quelque imagination de Dieu, qui ne l'eſtimaſt quand & quand immortel & eternel. Qu'il ſoit vrai, ces mal-heureux qui ont eſté appellez Atheïſtes, un Diagoras, un Theodorus, un Hippon, n'ons pas oſé dire que Dieu fuſt corruptible, mais ils ne croyoyent pas que il y euſt rien au monde qui peuſt eſtre incorruptible: ainſi conſervoyent-ils la commune anticipation des Dieux, mais ils oſtoyent l'incorruptibilité de ſubſtance: là où Chryſippus & Cleanthes ayans rempli de paroles, par maniere de dire, & en leurs eſcrits, tout le ciel, la terre, l'air & la mer, de dieux, neantmoins de tant de dieux ils n'en font pas un eternel, ni pas un immortel, ſinon Jupiter ſeul, en qui ils dependent & conſument tous les autres, tellement que le reſoudre en lui n'eſt de rien meilleur que l'eſtre reſolu: car autant eſt ce d'imbecillité d'eſtre par reſolution tourné en un autre, comme d'eſtre entretenu & nourri par la reſolution des autres en ſoi. Et cela n'eſt pas comme les autres abſurditez, que on tire par illation des premices & ſupoſitions qui ſoyent en leurs eſcrits, & qui par neceſſaire conſequence s'enſuivent de leurs doctrines: mais eux-meſmes crians à pleine teſte le diſent expreſſément en leurs eſcrits des dieux, de la providence, de la deſtinee, de la nature. Que tous les dieux ont eu commencement d'eſſence, & que tous ſeront reſolus par le feu, fondus en ſoi, comme s'ils eſtoyent de cire, ou d'eſtain. . . .* (*k*) *Chryſippus donc dit, que Jupiter reſſemble à l'homme, & le monde auſſi, & a l'ame la providence: quand donc l'embraſement ſera fait, Jupiter ſeul des deux incorruptible*

(*i*) *Plut. de commun. notitiis contra Stoicos pag.* 1074. 1075. *verſion d'Amiot.*

(*k*) *Id. ib. pag.* 1077. D.

Digitized by Google

aussi qu'ils periroient dans l'incendie du monde, & s'il en excepcoit Jupiter ce n'est pas qu'il ne l'assujettit actuellement à la mutabilité. Un certain livre où il traita des amours (K) de Jupiter & de Junon étoit si rempli d'obscenitez, qu'on en murmura beaucoup. Il est donc facile de comprendre que les Stoïciens n'avoient pas trop de sujet de se loüer de sa plume, car la figure qu'il faisoit (L) dans leur parti donnoit lieu de mettre sur le compte de tout le corps les erreurs d'un particulier si celebre. Aussi ne voions-nous pas que les grans Auteurs Stoïques, les Seneques, les Epictetes, les Arriens, s'empressent (M) beaucoup à lui temoigner leur veneration. Ils sont là-dessus fort sobres la plupart du tems. Je ne trouve point qu'on l'attaque du côté des mœurs : cela me fait croire qu'il menoit une vie irreprochable. On ne lui donne pour tout domestique qu'une fort vieille (N) servante. C'est une preuve de sa chasteté & de sa frugalité. Il alleguoit * très-souvent cinq vers d'Euripide qui contiennent la condamnation de la bonne chere, & qui nous font souvenir que la nature a suffisamment pourvu à nos besoins par le moien du pain & de l'eau. Cela nous peut faire croire qu'il étoit fort sobre. J'ai déjà dit qu'il s'attacha extremement à la Dialectique, & il detestoit les Ouvrages † d'Archestrate. J'ajoûte ici qu'il fit des efforts extraordinaires pour trouver la solution

* *Aul. Gellius lib. 7. cap. 16.*

† *Voiez la premiere citation de la page suivante.*

(a) Ci-dessus page 925. lettre d.

(b) Id. de repugnant. Stoicor. pag. 1052. version d'Amiot.

sibles se retirera à la providence, & demeurera tout deux en la substance de l'ether. Il me semble qu'il y a là une separation du corps & de l'ame, & par consequent une mort. Nous avons vu (a) que Chrysippe supposoit que Dieu est l'ame du monde, & il vient de nous apreudre que lors que le monde sera brûlé, Jupiter se retirera dans un autre lieu. Voions la baterie des contradictions, & en même tems un parallèle entre l'impieté d'Epicure, & l'impieté de Chrysippe: (b) *Ceux qui attribuent qui ostent la beneficence aux dieux, touchent en partie à l'antitipee connoissance d'iceux, & par mesme raison ceux qui ostent qu'ils soyent participans de generation & de corruption. S'il est ainsi donc que celui qui estime que les dieux soyent perissables & corruptibles, soit autant fautif & abusé que celui qui pense qu'ils n'ayent point de beneficence ni de benigne affection envers les hommes: autant donc est estongné de la verité Chrysippus, comme Epicurus, parce que l'un oste aux Dieux l'immortalité & incorruptibilité, & l'autre leur oste la beneficence & liberalité. . . . Les autres Dieux*, dit Chrysippus, *usent de nourriture, s'entretiennent de mesme egalement par icelle, mais Jupiter & le Monde par une autre maniere qu'eux qui sont engendrez, & consumez par le feu. En ce lieu il maintient, que tous les autres dieux se nourrissent, excepté Jupiter & le Monde. Et au premier de la providence il dit, que Jupiter s'augmente toutjours jusques à ce que toutes choses soyent consumées en lui: car estant la mort la separation du corps & de l'ame, & l'ame du monde ne se separe point, mais bien s'augmente-elle continuellement jusques à ce qu'elle ait consumé toute la matiere en soi, il ne faut pas dire que le monde meure. Qui pourroit plus se contredire à soi-mesme que celui qui dit, qu'un mesme Dieu se nourrit & ne se nourrit point.* Est-il possible qu'un Philosophe aussi subtil que celui-là ait eu des idees si monstrueuses?

(K) *Où il traita des amours de Jupiter & de Junon étoit si rempli d'obscenitez.*] Diogene Laerce n'est pas le seul qui nous aprene cela: Εἰσὶ δὲ, dit-il (c), οἱ καταστίχους τοῦ Χρυσίππου ἐν τοσαῦταις βίβλοις ἀναγεγραφότος. Ἐν μὲν γὰρ τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων φυσιολόγων συγγράμματι αἰσχρῶς τινὰ περὶ τοῦ Ἥφαιστου καὶ τὸν Δία διαπλάττει, λέγων καινὰ τοὺς ἀρχαιοτέρους εἴκοτα δ' ἦν ἐπὶ τοιαύτας μοχθηρὰς τὸ εἶδος, εἰκὸς δὲ. αἰσχρότατα γὰρ (φησὶ) ταῦτα διαπλάττει ἱστορίαν, τὸ δὲ ἀναιδῶς ἐν φυσικοῖς, χαριεντίσεως μᾶλλον περιουσίαν ἢ θεοῦ. ὅτι τι τὰ παρὰ τοῖς περὶ ποιήσεως γράψασι καταγελᾶται μάτην. *Non defuere, qui & Chrysippum lacerent, accentes illum complura turpiter obscenaque scripsisse. Nam in eo opere, quod de antiquis physiologis scripsit, fabulam de Junone fingit ac Jove, ea dicens fecentis ferè versibus quæ nemo nisi illecto ore dixisset. Turpissimam enim, ajunt, hanc fingit historiam, ejus, ut naturalem laudas, lusibus tamen magis convenientem quam diis. Neque ab iis qui de tabulis scripsere infernam.* Nous pouvons joindre à cela un passage d'Origene: (d) Καὶ τί μοι δεῖ καταλέγειν τοὺς περὶ θεῶν ἀτόπους ἐπινοίας Ἑλλήνων ἱστορίας, αἰσχίστας αἰτίας, καὶ ἀλλοκότους; ἔστιν ὅτε ὁ Σόλων Χρυσίππῳ, ὁ τὸν Στωϊκὸν τῶν φιλοσόφων κοσμοῖς συγγράμμασι συνιστὰς καινοτομούντων τοιαῦτα, συμπεριφέρεται γράφων τὸν ὑπὲρ Σάμου, ὃν ἡ ἀμφικτυονία τῶν Ἑλλήνων τοῦ Διὸς ἐγεγράφει. *Et quid me opus est enumerare absurdas de Dis historias Græcorum, pudendas & exsecrandas? quando Chrysippus Solensis, qui plurimis scriptis Porticum Philosophorum ornasse creditur, interpretatur Picturam in Samo, ubi Juno depicta est, novum genus Jovis non nominandi libidini.* Quelle horreur qu'il y eût de tels tableaux dans les temples du Paganisme? Notez que Chrysippe allegorisoit cela, & le reduisoit non pas à des sens moraux, mais à des explications physiques. Je vous laisse à penser si ses expressions pouvoient être chastes. Vous avez pu voir (e) ci-dessus qu'il avoit allegorisé de la même maniere toutes les extravagances de la Mythologie: il y avoit trouvé toute la Theologie des Stoiciens.

(c) Diog. Laert. lib. 7. n. 187.

(d) Origenes contra Celsum lib. 4.

(L) *La figure qu'il faisoit dans leur parti.*] On le consideroit comme (f) la colonne du Portique, & il passa en proverbe que sans lui le Portique ne feroit point: (g) Οἷον φασὶν ἐν' αὐτοῦ λαχόντος:

οἴμοι τάλαινα, νὺ δ' ἐγὼ τί σοι πάθω;

Εἰ μὴ γὰρ ἦν ὁ Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν στοά.

Unde ait ipse alibi jam ajunt:

Hic totus tapit: ast alii velut umbra feruntur.

Et,

Nisi Chrysippus fuisset, porticus non esset.

(e) Dessus page 925. lettre d.

(f) Chrysippus qui fulcire putatur porticum Stoicorum, Cicero Academ quæst. l. 4. fol. 207. D. Voiez plusieurs passages semblables dans Mr. Menage in Diog. Laert. lib. 7. n. 183. p. m. 339.

(g) Diog. Laert. ubi supra n. 183.

(M) *Aussi ne voions-nous pas que .... les Seneques, les Epictetes, les Arriens s'empressent beaucoup.*] Nous avons vu (h) comment Seneque lui disoit ses veritez dans l'Ouvrage *de beneficiis*. Il le cite en quelques autres endroits, & presque toûjours sans éloge. J'avouë neanmoins que dans son traité *de otio sapientis* il assûre que Zenon & Chrysippe ont fait de plus grandes choses par les travaux de leur cabinet, que s'ils eussent commandé des armées; il les considere comme des legislateurs du genre humain: (i) *Nos certè fatemur, qui dicimus, & Zenonem & Chrysippum majora egisse, quàm si maximis exercitibus, gestissent bonores, leges tulissent, quas non una civitas, sed totus humano generi salutares.* Epictete (k) remboure ceux qui se glorifioient d'expliquer les sentimens de Chrysippe, & leur ordonne de se dire à eux-mêmes, *si Chrysippe n'avoit pas écrit obscurement, nous n'aurions pas dequoi nous glorifier.* Arrien revient souvent à la charge (l) contre ceux qui s'attachoient à la lecture de ce Philosophe, & qui comptoient cela pour un grand exploit. On ne peut pas dire positivement, ce me semble, qu'il lui aproprie l'éclat & la gloire qui resulte d'une reflexion qu'il fait (m) en considerant les honneurs divins qui furent rendus à Triptoleme. Je croi qu'il entend en general que celui qui a decouvert aux hommes la verité, & le chemin de la vertu meriteroit des autels à plus juste titre, que ceux qui enseignerent à semer du blé.

(h) Dans la remarque A.

(i) Seneca de otio sapientis, sub f. n. p. m. 646.

(k) Epictet. enchir. cap. 64.

(l) Voiez Arriani Epictetum lib. 1. cap. 10. 17. lib. 2. cap. 16. & alibi.

(m) Arrianus ibid. lib. 1. c. 4. Jacques Schegius son traducteur Latin met là en marge, Chrysippus Triptolemo divinis honoribus dignior.

(N) *Pour toute domestique qu'une fort vieille servante.*] Diogene Laërce en parle deux ou 3. fois: (n) ἔχειν τε γραϊδίῳ μόνῃ. *sola autem anicula contentus erat.* Il avoit déjà dit qu'on avoit vû de (o) cette vieille servante que Chrysippe avoit de coutume d'écrire cinq cens lignes chaque jour. Mr. Menage (p) se trompe lors qu'il pretend que Plutarque a parlé de la même vieille dans les paroles que je vais citer selon la version d'Amiot. *Si dit encore Chrysippus au traité qu'il a fait de Jupiter, que c'est chose ronde, maigre, & impertinente de louër de tels actes, encore qu'ils procedent de la vertu, comme de porter vaillamment la piqueure d'une mouche guespe, & s'abstenir chastement d'une vieille tirante à la mort* (q). Chrysippe parloit là en general, & sans nulle relation à sa servante. Son censeur l'entend ainsi, & il n'allegue cela que pour reprocher aux Stoiciens qu'ils se contredisent, & qu'ils combatent les notions communes: *Ils tiennent*, avoit il dit peu auparavant, *que ce sont choses egales mourir pour son pays, & s'abstenir de connoître une vieille estant sur le bord de sa fosse, & que l'un & l'autre semblablement sont ce que requiert le devoir, & toutesfois pour cela, comme pour chose grande & glorieuse, ils seroyent prests & disposez à perdre la vie, là où se vanter de cela ce seroit une honte & une mocquerie.* Je l'ai dit cent fois, on s'expose à faire de fausses applications lors qu'on se sert d'un passage avant que d'avoir examiné ce qui le precede, & ce qui le suit. Mr. Menage en est ici une preuve. J'ai trouvé dans Athenee une chose

(n) Diog. Laert. lib. 7. n. 185.

(o) Dans la remarque H lettre d.

(p) Menag. in Laert. l. 7. p. 339.

(q) Plut. de comm. notitiis pag. 1060.

Digitized by Google

tion d'un ſophiſme (O) qui embarraſſoit beaucoup les Philoſophes, & qu'on apelloit *Sorites*. C'étoit un amas d'interrogations où l'on ne trouvoit aucun bout. Les progrés qu'il fit en qualité de Dialecticien, qui ſans doute furent très-grans, ne lui ſervirent de rien quant au ſtyle. Denys d'Halicarnaſſe (P) le donne pour un exemple qui ſuffit à faire voir que les Auteurs conſommez dans

(a) Χρύσιππον γ' ἄνδρες φίλοι τὸν τῆς τοιᾶς ἐγκρινόντα καὶ πολλὰ θαυμάζων ἔτι μᾶλλον ἐπαινῶ, τὸν πολυφίλοτιμον ἐπὶ τῇ ἐνδελεχείᾳ Ἀρχεσίλαον καὶ πολὺ μᾶλλον Φιλαινίδῳ καὶ Ἀστυάνακτι, οἷς ἂν ἀπαφίεσθαι τὸ περὶ Ἀρκεσίλαον ἀκόλουθον ἐνίησι μᾶλλον. Chryſippum, ô amici viri, Stoicorum ducem ac principem, ego mehercle in multis admiror, ob id tamen impenſius laudo, quod famoſum ſuis de obſoniis ſcriptis Archeſtratum in eodem loco ac numero ſemper collocarit cum Philænide cui turpiſſimum de venereis opus adſcribunt. *Athen. lib.* 8. *p.* 335.

(*) *Cicero de divinat. lib.* 2. *fol.* 314. *C.*

(†) *Ulpian. l. de natavill. ff. de verb. & rerum ſignif. & l. ea ma. ff. de reg. juris.*

(b) *Cicero Academ. queſt. lib.* 4. *(fol. m.* 205. *D.)*

(c) *Cicero ubi ſupra fol.* 209. *A.*

ſe qui confirme la bonne opinion que l'on doit avoir de la temperance de Chryſippe. Voiez la marge (a).

(O) *Pour trouver la ſolution d'un Sophiſme . . . qu'on apelloit* Sorites.] En Grec σωρίτης, du mot σωρὸς qui ſignifie *acervus*, un monceau. De là vient que les Latins crurent (*) qu'ils pourroient nommer ce ſophiſme *acervalem*. Ulpien l'a défini, (†) *cùm ab evidenter veris, per breviſſimas mutationes diſputatio ad ea, quæ evidenter falſa ſunt, perducitur.* Ciceron le decrit d'une maniere qui fait entendre l'étymologie du mot; (b) *Primum quidem hoc reprehendendum quod captioſiſſimo genere interrogationis utuntur. Quod genus minimè in Philoſophia probari ſolet, quum aliquid minutatim & gradatim additur aut demitur: Soritas hos vocant qui acervum efficiunt uno addito grano.* On prenoit pour exemple un grain de blé, comme vous verrez ci-deſſous, & de cette propoſition très-veritable, *un grain de blé n'eſt pas un monceau*, on tâchoit de conduire peu-à-peu le ſoutenant juſqu'à cette fauſſeté viſible, *un grain de blé fait un monceau.* Vous trouverez dans Sextus Empiricus quelques exemples de l'emploi que l'on faiſoit de cette maniere captieuſe d'interroger. Je citerai bientôt un long paſſage de Ciceron qui nous aprendra, que par le moien du *Sorites* on pretendoit faire voir que l'eſprit de l'homme ne parvient jamais à la conoiſſance du point fixe qui ſepare les qualitez oposées, ou qui determine preciſement la nature de chaque choſe. En quoi conſiſte, demandoit-on, le peu, le beaucoup, le long, le large, le petit, le grand, &c. trois grains de ble font-ils un monceau? Il faloit repondre que non: quatre le font-ils? même reponſe qu'auparavant; on continuoit d'interroger ſans fin & ſans ceſſe de grain à grain, & ſi enfin vous repondiez, voilà le monceau, on pretendoit que vôtre reponſe étoit abſurde, puis qu'elle ſupoſoit qu'un ſeul grain conſtituoit la diference de ce qui n'eſt pas monceau, & de ce qui l'eſt. Je prouverois par cette methode qu'un grand buveur n'eſt jamais ivre. Une goûte de vin l'enivrera-t-elle, demanderois-je? Non repondriez-vous. Et deux goûtes quoi? nullement, ni trois ni quatre non plus. Je continuerois mes demandes goûte à goûte, & ſi à la 999. vous me repondiez, il n'eſt point ivre, & à la milliéme, il eſt ivre, je conclurois qu'une goûte de vin conſtitue la diference ſpecifique entre l'ivreſſe, & la non ivreſſe d'un grand buveur, ce qui eſt abſurde. Si les interrogations ſe faiſoient de trois pintes en trois pintes vous marqueriez aiſément la diference entre l'aſſez & le trop; mais le faiſeur du *Sorites* a le choix des armes, & il ſe ſert des plus petites parties de la quantité, & paſſe de l'une à l'autre afin d'empêcher que vous ne trouviez aucun point fixe qui ſepare la, non ivreſſe d'avec l'ivreſſe, le peu d'avec le beaucoup, l'aſſez d'avec le trop &c. Un homme du monde ſe moqueroit juſtement de pareilles ergoteries, il en apelleroit au ſens commun, & à ce degré de lumiere qui dans l'uſage de la vie civile ſuffit à nous faire diſcerner en gros le peu, le beaucoup &c. mais un Dialecticien de profeſſion ne pouvoit pas recourir à ce tribunal, il etoit obligé de repondre en forme, & à moins qu'il ne trouvât une ſolution ſelon les regles de l'art, il perdoit le champ de bataille; ſa defaite, ſa deroute étoient un évenement inconteſtable. Aujourd'hui un repetiteur Hibernois qui harcelerois par mille chicanes de Logique un Profeſſeur de Salamanque, & qui ſe verroit paié de cette reponſe, *le ſens commun, la notorieté publique nous montrent aſſez que vos conſequences ſont fauſſes*, paſſeroit pour victorieux, & l'on diroit avec raiſon que le Profeſſeur avoit été terraſſé; car il etoit de ſon devoir de repondre en forme, & ſelon la rubrique du metier, puis que c'étoit par cette rubrique que l'on attaquoit ſa theſe. Chryſippe qui ſur ce point-là ſavoit très-bien ſon devoir, comprit clairement que le *Sorites* des Dialecticiens de Megare demandoit une ſolution categorique. On verra ſon invention après que j'aurai cité un peu de Latin. (c) *Sed quoniam tantum in ea arte* (Dialectica) *ponitis*, c'eſt ainſi que Ciceron fait parler un defenſeur de l'incertitude, *videte ne contra vos tota nata ſit, quæ primo progreſſu feſtivo tradit elementa loquendi, & ambiguorum intelligentiam concludendique rationem, tum paucis additis venit ad Soritas lubricum ſane & periculoſum locum, quod tu modo dicebas eſſe vitioſum interrogationis genus. Quid ergo, iſtius vitii num noſtra culpa eſt? Rerum natura nullam nobis dedit cognitionem finium, ut ulla in re ſtatuere poſſimus, quatenus nec hoc in acervo tritici ſolum unde nomen eſt. Sed nulla omnino in re minutatim interrogandi dives, pauper, clarus, obſcurus ſit, multa, pauca, magna, parva, longa, brevia, lata, anguſta, quanto aut addito aut demptо certum reſpondeamus non habemus. At vitioſi ſunt Soritæ. Frangite igitur eos ſi poteſtis, ne moleſti ſint. Erunt enim niſi caveatis.* Chryſippe ne trouva point d'autre expedient que de ne repondre qu'à un certain nombre d'interrogations, & puis de ſe taire. On appella ſon invention la methode du repos. (d) *Multum in eo Chryſippus ſudaverat, ut finitorem acervi reperiret, ſed fruſtra: quare ſpe inveniendi quod quærebat dejecta, naturâ διορίσῃ uza πλεῖ, quod ajunt, excogitavit quem vocabat* (e) τὸν ἀνερώτητον λόγον: *cum interrogatus ſuſtinebat ſe prinſquam ad finem interrogans perveniret.* Conſultez Caſaubon dans ſon excellent commentaire ſur ces mots de Perſe, (f) *depunge ubi ſiſtam Inventus Chryſippe tui finitor acervi.* Cette invention de Chryſippe ne fut pas heureuſe; & vous allez voir comment Carneade la renverſoit de fond en comble: (g) *Cautum eſt inquit. Placet enim Chryſippo quum gradatim interrogetur, verbi cauſſa tria pauca* (b) *ſint, an ne multa, aliquamdiu prinſquam ad multa perveniat quieſcere, id eſt, quod ab his dicitur* ἀνερώτητον. *Per me vel ſtertas licet, inquit Carneades, non modo quieſcas. Sed quid proficis? Sequitur enim qui te ex ſomno excitet, & eodem modo interroget, quod in numero conticuiſti. Si ad eum numerum unum addidero, multa ne erunt? progrediar rurſus quoad videbitur, quid plura? Hoc enim fateris, neque ultimum te paucorum, neque primum multorum reſpondere poſſe. Cujus generis error ita manat, ut non videam quò non poſſit accedere. Nihil me ladit, inquit. Ego enim ut agitator callidus prinſquam ad finem veniam equos ſuſtinebo, eoque magis ſi locus is quò ferantur equi præceps erit. Sic me, inquit, ante fuſtinebo, nec dinumeratæ captioſe interrogantis reſpondebo. Si habes quod liqueat, neque reſpondes ſuperbis: ſi non habes, ne tu quidem perſpicis, quia obſcura concedis. Sed negas te uſque ad obſcura progredi. illuſtribus igitur rebus inſiſtis. Si id tantummodo ut taceas, nihil aſſequeris. Quid enim ad illum qui te captare vult, utrum tacentem irretiat te, an loquentem? Sin autem uſque ad novem, verbi gratia, ſine dubitatione reſpondes pauca eſſe, in decimo inſiſtis, etiam à certis & illuſtribus cohibes aſſenſum, hoc idem me in obſcuris facere non ſinis. Nihil igitur te contra Soritas ars iſta adjuvat, quod nec augendi nec minuendi quid aut primum ſit, aut poſtremum, docet.* Les Sceptiques ſe prevalurent de cette invention de Chryſippe, & la firent ſervir d'un argument *ad hominem*. Voiez Sextus Empiricus (i). Notez qu'Horace attaqua par un *Sorites* les admirateurs des Anciens: l'endroit eſt brillant; qu'il me ſoit permis de ſuccomber à la tentation de le mettre ici:

Si (k) meliora dies, ut vina, poëmata reddit,
Scire velim, pretium chartis quotus arroget annus,
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteroſque referri debet? an inter
Viles atque novos? excludat jurgia finis.
Eſt vetus atque probus, centum qui perficit annos.
Quid? qui deperiit minor uno menſe, vel anno,
Inter quos referendus erit? veteres-ne Poëtas?
An quos & præſens & poſtera reſpuet ætas?
Iſte quidem veteres inter ponetur honeſte,
Qui vel menſe brevi, vel toto eſt junior anno.
Utor permiſſo, caudæque pilos ut equinæ
Paulatim vello, demo unum, demo etiam unum,
Dum cadat eluſus ratione ruentis acervi,
Qui redit ad faſtos, & virtutem æſtimat annis,
Miraturque nihil, niſi quod Libitina ſacravit.

Je trouve dans Mr. Menage un *tamen*, un *neanmoins* qui eſt mauvais. Il dit que Carneade ſe moqua de cette invention de Chryſippe, & que cela ne l'empêcha point de ſe ſervir du *Sorites* en tachant de prouver qu'il n'y avoit point de Dieux. (l) *Rides illud inventum Carneades apud Ciceronem . . . . . Tamen ipſe Carneades ſoritice multa rogas apud Sextum Empiricum adverſus Mathematicos pag.* 339. & 340. *dum probare ſatagit non eſſe Deos.* Mais bien loin que le mepris de Carneade pour le *quietiſte* de l'autre Philoſophe le dût empêcher de ſe ſervir du *Sorites*, qu'au contraire c'étoit ce qui le devoit le plus pouſſer à s'en ſervir.

(P) *Denys d'Halicarnaſſe le donne pour un exemple . . . . . obſervons très-mal les regles de la Grammaire touchant.*] Je m'en vais le citer ſelon la verſion Latine;

(d) *Caſaub. in Perſium Sat. ult. v. ultimo. p.* m. 521.

(e) On pourroit traduire cela par le quietiſte, & nommer ainſi cet expedient de diſputer, comme d'autres étoient apellez le moiſſonneur, le menteur &c.

(f) *Perſius Sat. ult. in fine.*

(g) *Cicero ubi ſupra* B.

(b) Ceci montre qu'il y a une lacune dans Diogene Laërce lib. 7. in Zenone n. 82. car l'exemple qu'on y voit du ſophiſme obvelatus convient manifeſtement au Sorites. C'eſt ce que Cujas tractatu 5. ad Africanum, & Gaſſendi oper. to. 1. pag. 41. ont bien remarqué.

(i) *Sext. Empiricus Pyrrhon. hypotypoſ. lib.* 2. *cap.* 22.

(k) *Horat. epiſt.* 2. *lib.* 2.

(l) *Menag. ubi ſupra n.* 197. *p.* m. 343.

Digitized by Google

dans la Logique obſervent très-mal les regles de la Grammaire touchant la ſituation des mots. Cette negligence dans le langage ſurprend moins d'abord que de voir que ce Philoſophe ſappa lui-même tous les fondemens de la ſcience qu'il avoit (Q) tant cultivée; mais cela non plus ne paroît pas fort étrange, après que l'on a conſideré attentivement quels ſont les effets d'une longue & ardente aplication aux ſubtilitez de la Dialectique. Il arrive preſque toûjours qu'un homme d'eſprit s'attachant trop à cette étude devient chicaneur, & embrouille par ſes ſophiſtiqueries les theſes mêmes qu'il avoit ſoutenuës le plus chaudement. Il ruïneroit plutôt ſon propre ouvrage que de s'abſtenir de diſputer, & il forme des dificultez contre ſa propre doctrine qui mettent ſon art à boux. Les Scholaſtiques Eſpagnols ſont une preuve parlante de cela. Ils n'ont pas eu l'avantage qu'avoit Chryſippe, ils ne joignoient pas comme lui la conoiſſance des belles lettres avec celle de la Logique. C'étoit un homme univerſel, il poſſedoit la Mythologie, les poëtes anciens & modernes, * l'hiſtoire &c. Il y eut bien peu de matieres ſur quoi il ne fit des livres, & il s'abaiſſa juſques aux (R) petits preceptes de l'éducation des enfans. Comme c'eſt une choſe dans le fond très-importante au genre humain, nous devons le loüer de l'avoir traitée. Il ne merite pas une ſemblable aprobation ni pour ſes Ouvrages † de Grammaire, ni pour ſes livres *de divinatione*, où il expliquoit juſqu'aux preſages des ſonges ‡. Il n'avoit garde d'oublier la très-fameuſe diſpute des choſes poſſibles, & (S) des choſes impoſſibles: elle le con-

* Permulta alia colligit Chryſippus ut eſt in omni hiſtoria curioſus. *Cicero Inſtitut. l. 1. fol. 253. A.*

† *Varron de lingua Latina lib. 8. pag. m. 101. fait mention des ſix livres de Chryſippe περὶ τῆς ὁμωνυμίας. Il l'appelle* homo acutiſſimus.

‡ *Voiez Ciceron in libris de divinatione.*

(a) *Dionyſ. Halicarn. de collocatione verborum cap. 15. pag. m. 10.*

(b) *La Grece porte τύτο ... ἀφοσιοῦσθαι τὰς διαλεκτικὰς τέχνας ὑπερόπτως.*

(c) *Diogen. Laert. lib. 7. n. 180. Voiez Ciceron au 4. livre de finibus fol. m. 233. A. où il parle de la Rhetorique de Chryſippe avec le dernier mépris.*

(d) *Plut. de comm. notitiis adverſ. Stoicos init. pag. 1059. verſion d'Amiot.*

(e) *Ciceſſus pag. 305. lettre c.*

tine: (a) *Denique temporibus conſequentibus omnino neglecta eſt* (bona collocatio verborum) *nullaſque prorſus exiſtimabas* (eam) *neceſſarium eſſe, quidquamve ad orationis pulchritudinem conferre. Itaque ejuſmodi ſtructuras reliquerunt . . . . Dico autem Phylarchum, Durim . . . . . & alios infimos . . . . . Verùm quid opus eos admirari, ubi etiam hi qui Philoſophiam profitentur, & de Dialecticis diſſerunt diſciplinas, adeò ſunt in collocandis verbis futiles, ut etiam pudeat dicere. Sufficiat autem argumento uti oratione Chryſippi Stoici: (ulterius enim non procedam) quo neque melius quiſquam, neque exactius Dialecticas* (b) *diſciplinas proſequutus eſt: neque deteriori junctura compoſitos ſermones protulit; ex his qui alicujus nominis & fama ſunt.* Diogene Laërce nous peut ſervir à confirmer ce jugement de Denys d'Halicarnaſſe; car s'il nous aprend d'un côté que l'on admiroit tellement la Logique de Chryſippe, que l'on diſoit que les Dieux s'en fuſſent ſervis au cas qu'ils euſſent voulu emploier la Dialectique, il obſerve de l'autre que ce Philoſophe n'écrivoit pas bien. (c) *Οὗτος δ' ἐπιδεδόσθαι λέγεται τοῖς διαλεκτικοῖς λόγοις, ὥστε δοκεῖν τὰς κλοιὰς ὅτι εἰ ταῦτα ἔφασαν τοῖς ἐκ διαλεκτικῆς, ἐκ ἂν ἐθέλειν ἄκοντες ἀπολέσθαι. πλεονάσας δὲ τοῖς ἀφυκτικοῖς, τὸν λόγον ἐκ κατεῤῥώσατο. Adeo autem in dialectica inſignis fuit, tantaque apud omnes exiſtimatione, ut plerique dicerent, ſi apud deos uſus eſſet dialectica, non futuram aliam quàm Chryſippeam. Cæterùm quum eſſet rerum facundiſſimus, non uſque adeo dictione clarus fuit.*

(Q) *Sappa lui-même les fondemens de la ſcience qu'il avoit tant cultivée.*] En voici la preuve: Plutarque nous la fournit. *Croi*, dit-il (d), *à nos amis de l'école Stoique, que nature a porté & produit, non par cas de fortune, mais de certaine providence divine, Chryſippus, voulant renverſer la vie humaine, & mettre le deſſus deſſous, & au contraire le deſſous deſſus, car il n'y eut jamais homme qui fuſt plus à propos pour faire cela que lui: ains comme Caton diſoit de Jules Ceſar, que devant lui nul n'oſoit jamais venir ſobre ni aviſé à conſpirer la ruine de la choſe publique: auſſi me ſemble il que ceſt homme avec plus grande diligence, & plus d'eloquence, & de vivacité d'entendement, abolit & deſtruit la couſtume autant qu'en lui eſt. Ce que teſmoignent ceux meſmes qui le magnifient, quand ils combatent contre lui du Sophiſme qu'ils appellent le Menteur: car de dire que ce qui eſt compoſé de poſitions contraires, ne ſoit pas notoirement faux: & derechef de dire auſſi, que des Syllogiſmes ayans les premiſſes vrayes, & les inductions vrayes, puiſſent encore avoir les contraires de leurs concluſions vrayes, quelle conception de demonſtration, & quelle anticipation de foy eſt-ce que cela ne renverſe . . . la Dialectique de Chryſippus eſtant & ſubvertiſſant les principales parties d'icelle, quelle autre conception laiſſe elle qui n'en devienne ſuſpecte? Car on ne ſauroit penſer que cela ſoit ſeur, & ne branſle point qui eſt baſti ſur des fondemens qui ne demeurent point fermes, ains où il y a tant de doutes & de troubles.* Plutarque ajoûte que la ſecte des Stoiques qui ſe plaignoit de ce que les Academiciens *perverſiſſoient les communes conceptions du ſens commun*, étoit plus coupable qu'eux de cette faute. Il faut dire pour le moins, que nôtre Chryſippe merita tout autant qu'Arceſilas d'être comparé à ces Tribuns (e) de Rome qui troubloient le repos public. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choſes dans l'empire de la Philoſophie; & quoi que de nom il fût Dogmatique, il travailla en effet pour le Pyrrhoniſme autant que les plus outrez Sceptiques de profeſſion. Car ſi dans le ſyllogiſme comme on pretend qu'il l'affroit, la concluſion tirée de la majeure & de la mineure veritables, eſt tellement vraie, qu'elle n'empêche pas qu'une concluſion contraire ne ſoit veritable auſſi, c'eſt peine perduë que de raiſonner, & il ne faut plus ſe promettre de parvenir à la certitude; les propoſitions les plus évidentes ſont problematiques; c'eſt autant ou plus que ſi l'on mettoit en doute avec Carneade, (f) *que les choſes égales à une troiſiéme ſoient égales entre elles.* Voilà le ſort de ceux qui s'attachent exceſſivement aux ſubtilitez de la Dialectique, ils tombent enfin dans leurs propres pieges, & ne s'en peuvent debarraſſer; ils decouvrent des dificultez à quoi ils ne peuvent repondre, & qui ruïnent même ce qu'ils avoient établi auparavant. Ciceron a très-bien decrit leur caractere, je raporte ſes paroles quoi que je m'en ſois déjà ſervi ailleurs dans la 1. édition de cet Ouvrage. (g) *Dialectici ad extremum ipſi ſe compungunt ſuis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non poſſint ipſi diſſolvere, ſed etiam quibus ante exſoluta & potius detexta prope retexantur.* C'eſt pour cela qu'il compare la Dialectique (b) à Penelope qui detiſoit elle-même ſa propre toile. Perſonne n'eût pu ſe mieux reconoître que Chryſippe dans le portrait que Ciceron nous a laiſſé des Dialecticiens.

(f) *Ciceſſus pag. 811. lettre k.*

(g) *Ciceron de Oratore lib. 1. cap. 38.*

(b) *Quid quod eadem illa ars quaſi Penelope telam retexens tollit ad extremum ſuperiora. Id. Acad. quæſt. l. 4.* (m. 2. fol. 209. B.)

(R) *Il s'abaiſſa juſques aux petits preceptes de l'éducation des enfans.*] Il avoit preſcrit aux nourrices une certaine maniere de chanſon, & il conſeilloit de les choiſir les plus ſages qu'on pourroit trouver. Il auroit même voulu que s'il eût été poſſible on n'eût fait nourrir les enfans que par des femmes ſavantes. (i) *Et Chryſippus etiam nutricum qua adhibentur infantibus, allectationi ſuum quoddam carmen aſſignat.* (k) *Ante omnia ne ſit vitioſus ſermo nutricibus: quas, ſi fieri poſſet, ſapientes Chryſippus optavit: certe, quantum res pateretur, optimas eligi voluit.* Il vouloit que les enfans fuſſent pendant trois années ſous le ſoin de leurs nourrices, & que ſans attendre qu'ils fuſſent plus âgez elles leur donnaſſent de bonnes leçons. Il n'aprouvoit point qu'on ne commençât à les inſtruire que lors qu'ils avoient ſept ans. Quintilien eſt de ſon avis. (l) *Quidam literis inſtituendos qui minores ſeptem annis eſſent non putaverunt . . . . melius autem, qui nullum tempus vacare cura voluit, ut Chryſippus, nam is quamvis nutricibus triennium dederit, tamen ab illis quoque jam informandam quàm optimis inſtitutis mentem infantium judicat.* Il avoit examiné la queſtion s'il faut battre les écoliers, & s'étoit declaré pour l'affirmative. (m) *Cadi vero diſcentes, quanquam & receptum ſit, & Chryſippus non improbet, minime volum.* Je voudrois bien ſavoir ſur quoi Voſſius (n) ſe fonde quand il dit que le Stoïcien Chryſippe eſt l'Auteur de ces chanſons de nourrice qu'Athenée (o) nomme καταλαλιστικὰς. Les paroles que j'ai citées & qu'il cite auſſi du 10. chapitre du 1. livre de Quintilien, ne ſont pas un bon fondement.

(i) *Quintil. inſt. Orat. lib. 1. cap. 10. p. m. 55.*

(k) *Id. ib. c. 1. p. 6.*

(l) *Id. ib. pag. 8. Notez qu'il le cite encore au chap. 11. du même livre pag. 57.*

(m) *Id. ib. c. 3. p. 17.*

(n) *Voſſius de poëtis Græcis pag. 87.*

(o) *Ἀλλὰ τῶν τιτθευτριῶν ἔνιαι καταλαλιστικὰς ἀναπαίστους λήρους ἀναπαίζουσαι.* Nutricum lacentium cantilenæ Catabaucaleſes nuncupantur. *Athen. lib. 14. c. 3. pag. 618.*

(S) *La très-fameuſe diſpute des choſes poſſibles, & des choſes impoſſibles.*] Elle devoit ſa naiſſance à la doctrine des Stoïciens touchant le deſtin. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi parmi les choſes qui n'ont jamais été & qui ne ſeront jamais, il y en a de poſſibles, ou ſi tout ce qui n'eſt point, tout ce qui n'a jamais été, tout ce qui ne ſera jamais étoit impoſſible. Un fameux Dialecticien de la ſecte de Megare nommé Diodore prit la negative ſur la premiere de ces deux queſtions, & l'affirmative ſur la ſeconde; mais Chryſippe le combatit fortement. Voici deux paſſages de Ciceron: (p) *περὶ δυνατῶν me ſcito nulla διάθεσιν κρίνειν. Quapropter, ſi venturus es, ſcito neceſſe eſſe te venire. Sin autem non es, τῶν ἀδυνάτων eſt te venire. Nunc vide, ſitne*

(p) *Cicero epiſt. 4. lib. 9. ad familiar.*

concernoit comme Philoſophe fauteur du deſtin. Il debita dans ſon traité de la providence une penſée qu'on peut regarder comme une aſſez bonne (T) ébauche d'un des plus beaux principes qu'un

utra te xpiσις magis delectet Χρυσιππία *an hæc, quam noſter* (a) *Diodorus non concoquebat.* Ceci eſt tiré d'une lettre que Ciceron ecrivit à Varron. Il expoſe plus amplement tout l'etat de la queſtion dans le petit livre *de Fato.* J'en vais citer quelques morceaux. (b) *Vigila, Chryſippe, ne tuam cauſam, in qua tibi cum Diodoro valente dialectico magna luctatio eſt, deſeras . . . . omne ergo quod falſum dicitur in futuro, id fieri non poteſt. At hoc Chryſippe minime vis, maximeque tibi de hoc ipſo cum Diodoro certamen eſt. Ille enim id ſolum fieri poſſe dicit, quod aut ſit verum, aut futurum ſit verum: & quicquid futurum ſit, id dicit fieri neceſſe eſſe: & quicquid non ſit futurum, id negat fieri poſſe. Tu etiam qua non ſint futura poſſe fieri dicis, ut frangi hanc gemmam, etiamſi id nunquam futurum ſit: neque neceſſe fuiſſe Cypſelum regnare Corinthi, quanquam id millejimo ante anno Apollinis oraculo editum eſſet ..... Placet Diodoro, id ſolum fieri poſſe, quod aut verum ſit, aut verum futurum ſit: qui locus attingit hanc quæſtionem, nihil fieri quod non neceſſe fuerit: & quicquid fieri poſſit, id aut eſſe jam, aut futurum eſſe: nec magis commutari ex veris in falſa ea poſſe quæ futura ſunt quam ea quæ facta ſunt: ſed in factis immutabilitatem apparere, in futuris quibuſdam, quia non apparent, ne ineſſe quidem videri: ut in eo qui mortifero morbo urgeatur, verum ſit, hic morietur hoc morbo: ut hoc idemſi vere dicatur in eo in quo tanta vis morbi non appareat, nihilominus futurum ſit. Ita fit ut commutatio ex vero in falſum, ne in futuro quidem ulla fieri poſſit.* Ciceron fait aſſez comprendre que Chryſippe ſe trouvoit ſouvent embarraſſé dans cette diſpute, & il ne s'en faut pas étonner, car le parti qu'il avoit pris n'étoit point lié avec ſon dogme de la deſtinée, & s'il eût ſçû, ou s'il eût oſé raiſonner conſequemment, il eût adopté de bon cœur toute l'hypotheſe de Diodore. On a pû voir (c) ci-deſſus que la liberté qu'il donnoit à l'ame, & ſa comparaiſon du cylindre n'empêchoient pas qu'au fond tous les actes de la volonté humaine ne fuſſent des ſuites inevitables du deſtin, d'où il reſulte que tout ce qui n'arrive pas eſt impoſſible, & qu'il n'y a rien de poſſible que ce qui ſe fait actuellement. Plutarque (d) le bat en ruine tant ſur cela, que ſur ſa diſpute avec Diodore, & lui ſoutient que ſon opinion de la poſſibilité eſt tout-à-fait oppoſée à la doctrine du *fatum.* Remarquez que les plus illuſtres Stoiciens avoient écrit ſur cette matiere ſans ſuivre la même route. Arrien (e) en a nommé quatre, qui ſont Chryſippe, Cleanthe, Archedeme & Antipater. Il temoigne un grand mepris pour cette diſpute, & il ne faloit pas que Mr. Menage le citât comme un écrivain qui avoit parlé (f) honorablement de l'Ouvrage de Chryſippe περὶ διαλέξεων, car ſûrement ces paroles, γέγραφε δὲ καὶ Χρύσιππος Σαμοθρᾴξ, &c. *de his rebus item ſcripſit Chryſippus* &c. ne ſont point en ce lieu-là un eloge. Cela paroît par ce qui precede & par ce que ſuit. Denys d'Halicarnaſſe (g) fait mention de deux traitez de Chryſippe où ſous un titre qui promettoit d'autres choſes on avoit batu bien du pais ſur les terres des Logiciens. L'Ouvrage étoit intitulé περὶ τῆς συνθέσεως τῶν τῆς λόγου μερῶν *de partium orationis collocatione,* & ne traitoit que des propoſitions vraies & fauſſes, poſſibles & impoſſibles, contingentes, ambiguës &c. matiere que nos Scholaſtiques ont bien rebatuë & bien quinteſſentiée. Notez que Chryſippe (h) reconut que les choſes paſſées étoient neceſſairement veritables, ce que Cleanthe n'avoit point voulu admettre. (i) Οὐ πᾶν δὲ παρῳχημένον ἀληθὲς ἀναγκαῖόν ἐστι καθάπερ οἱ περὶ κλεάνθην φιλοῦσι δογματίζειν. *Non omne præteritum ex neceſſitate verum eſt ut illi qui Cleanthem ſequuntur, ſentiunt.* Nous avons vu (k) ci-deſſus qu'on a pretendu qu'Abelard enſeignoit une doctrine qui reſſemble à celle de Diodore. Je croi que les Stoiciens s'engagerent à donner plus d'étenduë aux choſes poſſibles qu'aux choſes futures, afin d'adoucir les conſequences odieuſes & afreuſes que l'on tiroit de leur dogme de la fatalité. C'eſt aujourd'hui un grand embarras pour les Spinoziſtes, que de voir que ſelon leur hypotheſe il a été auſſi impoſſible de toute éternité que Spinoza, par exemple, ne mourût pas à la Haie, qu'il eſt impoſſible que deux & deux ſoient ſix. Ils ſentent bien que c'eſt une conſequence neceſſaire de leur doctrine, & une conſequence qui rebute, qui effarouche, qui ſouleve les eſprits par l'abſurdité qu'elle renferme diametralement oppoſée au ſens commun. Ils ne ſont pas bien aiſes que l'on ſache qu'ils renverſent une maxime auſſi univerſelle, auſſi evidente que celle-ci, *Tout ce qui implique contradiction eſt impoſſible, & tout ce qui n'implique point contradiction eſt poſſible.* Or quelle contradiction y auroit-il en ce que Spinoza ſeroit mort à Leide? La nature auroit-elle été moins parfaite, moins ſage, moins puiſſante?

Ne finiſſons pas ſans remarquer que Chryſippe a mis parmi les évenemens poſſibles la reſurrection des hommes, & leur retabliſſement au même etat où chacun d'eux auroit paru. C'eſt Lactance qui nous l'aprend, & qui cite même ſes paroles. (l) *Melius Chryſippus.... qui in libris, quos de providentia ſcripſit, cum de innovatione mundi loqueretur, hæc intulit.* Τοῦτο δ' ἴσως ἔχει θαῦμα, πῶς ἂν ἀδύνατον, εἰ ἅπαξ μετὰ τὴν τελείωσιν, πάλιν γενέσθαι τινὰς ἀναμφίλογον χρόνον ὡς ἂν τῶν ἐξαίφνης καθαιρεθέντων χάριν. Le même Pere lui attribuë un autre grand point d'orthodoxie, qui le porta à une mauvaiſe action; il lui attribuë d'avoir cru que ſon ame monteroit au ciel en ſortant du corps, & de s'être tué (m) pour aller jouir de cette beatitude (n) *Multi ex iis quia æternas eſſe animas ſuſpicabantur, tanquam in cœlum migraturi eſſent, ſibi ipſi manus intulerunt, ut Cleanthes,* UT CHRYSIPPUS, *ut Zenon.*

(T) *Une penſée qu'on peut regarder comme une aſſez bonne ébauche.*] Chryſippe dans ſon Ouvrage de la providence examina entre autres queſtions celle-ci, *La nature des choſes ou la providence qui a fait le monde & le genre humain, a-t-elle fait auſſi les maladies à quoi les hommes ſont ſujets?* Il repond que le principal deſſein de la nature n'a pas été de les rendre maladifs, cela ne conviendroit pas à la cauſe de tous les biens, mais en preparant & en produiſant pluſieurs grandes choſes très-bien ordonnées & très-utiles, elle trouva qu'il en reſultoit quelques inconvenient, & ainſi ils n'ont pas été conformes à ſon deſſein primitif & à ſon but, ils ſe ſont rencontrez a la ſuite de l'ouvrage, ils n'ont exiſté que comme des conſequences. Pour la formation du corps humain, diſoit-il, la plus fine idée, & l'utilité même de l'ouvrage demandoient que la tête fût compoſée d'un tiſſu d'oſſemens minces & deliez, mais par là elle devoit avoir l'incommodité de ne pouvoir reſiſter aux coups. La nature preparoit la ſante, & en même tems il a fallu par une eſpece de concomitance que la ſource des maladies fût ouverte. Il en va de même à l'egard de la vertu; l'action directe de la nature qui l'a fait naître, a produit par contrecoup l'engeance des vices. Je n'ai pas traduit literalement, c'eſt pourquoi je mets ici le Latin même d'Aulugelle en faveur de ceux qui entendent cette langue. (o) *Idem Chryſippus in eodem libro* (quarto περὶ προνοίας) *tractat conjecturaque dignumque eſſe id quæri putat, ut ni τὰ ἀπρόοπτα vocet καὶ φύσει γινόμενα. Id eſt, naturam ipſa rerum vel providentia, quæ compagem hanc mundi & genus hominum fecit, morbos quoque & debilitates & ægritudines corporum, quas patiuntur homines, fecerit. exiſtimat autem non fuiſſe hoc principale naturæ conſilium, ut faceret homines morbis obnoxios. nunquam enim hoc convenuiſſe naturæ auctori parentique rerum omnium bonarum. ſed quum multa, inquit, atque magna gignere pareretque aptiſſima & utiliſſima, alia quoque ſimul agnata ſunt incommoda iis ipſis, quæ faciebat, cohærentia: eaque non per naturam, ſed per ſequelas quaſdam neceſſarias facta dicit, quod ipſe appellat, κατὰ παρακολούθησιν. ſicut, inquit, quum corpora hominum natura fingeret, ratio ſubtilior & utilitas ipſa operis poſtulavit ut tenuiſſimis minutiſque oſſiculis caput compingeret. ſed hanc utilitatem rei majoris alia quædam incommoditas extrinſecus conſecuta eſt; ut fieret caput tenuiter munitum, & ictibus offenſionibuſque parvis fragile. proinde morbi quoque & ægritudines partæ ſunt, dum ſalus paritur. ſic Hercle, inquit, dum virtus hominibus per conſilium naturæ gignitur, vitia ibidem per affinitatem nata ſunt.* Je ne penſe pas qu'un Paien ait pu rien dire de plus raiſonnable dans l'ignorance où il étoit de la chûte du premier homme, chûte que nous n'avons pu ſavoir que par la revelation, & qui eſt la vraie cauſe de nos miſeres: ſi nous avions pluſieurs ſemblables extraits des Ouvrages de Chryſippe, ou plutôt ſi nous avions ſes Ouvrages, nous aurions une idée plus avantageuſe que nous n'avons de la beauté de ſon genie.

Le Philoſophe moderne dont j'ai voulu parler quand j'ai dit qu'il a éclairci un très-beau principe, dont la penſée de Chryſippe étoit une bonne ebauche, eſt l'Auteur celebre de la Recherche de la Verité. On pourra voir le precis de ſon principe dans les penſées diverſes (p) ſur les Cometes, & juger par là ſi Chryſippe avoit entrevu la même idée.

Quant

(a) *Un Stoicien qui avoit legé long tems chez Ciceron.*

(b) *Cicero de fato p. m. 65.*

(c) *Dans la remarque H.*

(d) *Plut. de Stoicor. repugn. pag. 1053. 1054.*

(e) *Arrian. in Epict. lib. 2. cap. 19. pag. m. 166.*

(f) Citatur honorifice apud Arrianum. *Menag. in Laert. l. 7. pag. 341.*

(g) *Dionyſ. Halicarn. de collocatione verborum cap. 17. p. m. 11.*

(h) Omnia enim vera in præteritis neceſſaria ſunt, ut Chryſippo placet diſſentienti à magiſtro Cleanthe, quia ſunt immutabilia, nec in falſum è vero præterita poſſunt converti. *Cicero ubi ſupra pag. 68.*

(i) *Arrian. ubi ſupra p. m. 165.*

(k) *Pag. 562. col. 2.*

(l) *Lactant. divin. inſtitut. lib. 7. cap. 23. p. m. 506.*

(m) *Diogene Laërce ne parle pas de cela, il raporte ſeulement* ubi ſupra n. 184. 185. *qu'Hermippus a dit que Chryſippe invité à un ſacrifice par ſes écoliers pris du vin doux pur, & tombé dans un vertige, & mourut 5. jours après; mais qu'il y en a qui diſent qu'il mourut de rire en diſant à ſa ſervante de donner du vin à l'âne qui avoit mangé ſes figues.*

(n) *Lactant. ib. lib. 3. cap. 18. p. 196.*

(o) *Aulus Gellius lib. 6. cap. 1.*

(p) *Au paragraphe 234. pag. 704. & ſuiv.*

Digitized by Google

qu'un grand Philoſophe du XVII. ſiecle ait avancez, & éclaircis. Quelques Auteurs ont debité β qu'il prenoit de l'ellebore afin d'augmenter les forces de ſon genie. Il mourut dans γ l'Olympiade 143. On lui dreſſa un tombeau † parmi ceux des plus illuſtres Atheniens. Sa ſtatuë ſe voioit (*V*) dans le Ceramique. Il avoit accepté la bourgeoiſie d'Athenes, ce que Zenon ni Cleanthe n'avoient point fait. La critique de Plutarque là-deſſus (*X*) me paroît trop rigoureuſe.

CHRYSIS, Prêtreſſe de Junon à Argos, fut cauſe par ſa negligence que le temple de la Déeſſe fut entierement brûlé. Elle avoit mis une lampe trop proche des ornemens ſacrez; ils s'allumerent, & comme elle dormoit ſi profondément qu'elle ne s'éveilla point aſſez-tôt pour prevenir les ſuites de cet accident, le feu conſuma tout le temple ‡. Quelques-uns diſent qu'elle perit (*A*) elle-même au milieu des flammes; mais d'autres aſſûrent (*B*) qu'elle ſe ſauva à Phliunte la nuit même. Elle eut raiſon de craindre le reſſentiment des Argiens, car au lieu de la rapeller ils créerent une autre * Prêtreſſe. Cette dignité étoit parmi eux très-conſiderable; † elle étoit la regle de leurs dates & de leur chronologie. Cet incendie arriva la 9. (*C*) année de la guerre du Peloponneſe.

St.

(a) *Voiez Aulugelle ubi ſupra.*

(b) *Diog. Laert. l. 7. n. 182.*

(c) Statua eſt in Ceramico Chryſippi ſedentis, porrecta manu. *Cicero de finib. lib. 1. fol. 216. C. Notez que Sidonius Apollinaris epiſt. 9. lib. 9. dit qu'on repreſenta Chryſippe digitis propter numerorum indicia conſtrictis. Voiez la auſſi* Carm. 23. v. 118.

(d) *Voſſius de Philoſophor. ſectis cap. 19. n. 11. pag. m. 102.*

(e) *C'eſt-à-dire Zenon l'Epicurien.*

(f) *Volaterr. lib. 14. pag. m. 531.*

(g) *Voiez Thomaſius de plagio literario pag. 170. 171.*

(h) *Pauſan. lib. 1. pag. 39.*

(i) *Menag. in Laert. lib. 7. n. 182.*

(k) *Lipſius manud. ad Stoic. Philoſ. lib. 1. diſſert. 11. p. m. 654.*

(l) *Plut. de repugnans. Stoicor. init. pag. 1033. D.*

(m) *Plut. ibid. pag. 1034. verſion d'Amiot.*

Quant aux autres choſes qu'il avança (*u*) pour diſculper la providence, vous en trouverez la diſcuſſion dans les remarques E & G de l'article *Paulicien*s. Voiez auſſi la remarque E de l'article *Dejotarus*.

(*V*) *Sa ſtatuë ſe voioit dans le Ceramique.*] Diogene Laërce en diſant cela y a joint une obſervation un peu trompeuſe. Voici ſes paroles, Ἵδρυται δὲ αὐτοῦ καὶ τὸ σωμάτιον εἰκαλὸν· ὡς δῆλον ἐν τῷ κεραμεικῷ· τῷ ἐν περιπατῷ, ὡς χαῦνόν τι ὑποκινεῖσθαι τῷ πλησίον ἐπεῖναι· ἔξω αὐτοῦ ὁ Καρνεάδης Κρύψιππον ἔλεγεν (*b*). *Erat autem tenui corpuſculo, ut ex ejus imagine quæ in Ceramico eſt, videre licet, quæ ferme à vicino equite occultatur. Quocirca illum Carneades Cryſippum vocabat.* Il ſemble qu'afin de prouver que la ſtatuë de Chryſippe étoit petite, il ait allegué qu'une ſtatue équeſtre qui étoit auprès la cachoit preſque toute entiere. Mais ce ſeroit fort mal raiſonner, & j'aime mieux croire pour ſon honneur, qu'il a marqué ce voiſinage comme un ſimple fait, & non pas comme une preuve de ce qu'il venoit de dire, car enfin il eſt aiſé de comprendre qu'un homme à cheval nous peut dérober la vuë d'un pieton de belle taille. Si nous joignons à cela que la ſtatuë de ce Philoſophe (*c*) étoit aſſiſe, nous comprendrons encore mieux comment la ſtatuë équeſtre la pouvoit couvrir preſque toute ſans que ce fût une marque de petiteſſe. Je m'étonne donc que Voſſius & pluſieurs autres aient aprouvé la preuve dont ils pretendent que Diogene Laërce s'eſt ſervi. (*d*) *Chryſippum contumelioſe quaſi latinum dixeris vocabat* (*e*) *Zenone teſte Tullio in 1. de Nat. Deorum. Cryſippum Carneades, quia eſſet exiguus, ita ut ſtatua ejus in Ceramico poſita à vicino equite occulteretur: teſte Laertio.* Je dirai en paſſant que l'on ſe trompe, quand on dit que Diogene Laërce, qui a raporté ce jeu de mots de Carneade, a raporté auſſi que le même Carneade accuſoit Chryſippe d'être un paralite de livres, pour avoir copié mot-à-mot les Ouvrages d'Epicure: (*f*) *Hunc* (Chryſippum) *Carneades lepide paraſitum librorum appellat quod ſcripta Epicuri ſit furatus, ſcripſitque eadem & verbis & numeris. Diogenes.* Voilà ce que Volaterran oſoit dire comme tiré de Diogene Laërce. C'eſt une étrange corruption d'un autre reproche, ſavoir que Chryſippe plein d'émulation pour Epicure ſe mettoit à faire un livre dès qu'Epicure avoit publié quelque traitte. Voiez ci-deſſus la remarque C. Robert Etienne & Theodore Zwinger ont copié cette bevuë de Volaterran (*g*). Au reſte ſelon Pauſanias (*h*) la ſtatuë de nôtre philoſophe n'étoit point dans le Ceramique, mais dans le college qui portoit le nom de Ptolomée ſon fondateur. Mr. Menage (*i*) concilie cette diference en ſupoſant que cette ſtatue étoit placée dans le Ceramique interieur. Lipſe (*k*) avoit deja dit cela. Plutarque a parlé d'une ſtatuë de bronze erigée à Chryſippe par l'un de ſes ecoliers avec une glorieuſe inſcription. (*l*) Ἀνέστηκεν γὰρ ἐν Χρυσίππου μαθητὴς ὁ εἰπὼν, εἰκόνα χαλκῆν ἀνατιθεὶς ἐπιγράψαι τόδε τὸ ἐλεγεῖον.

Τοῦδε γὰρ Χρυσίππου Ἀριστοκρέων ἀνέθηκε
Τῶν Ἀκαδημαϊκῶν τερψιλαλίδων τινά.

Ariſtocreon quidem Chryſippi diſcipulus & familiaris, aream imaginem in columna ponens, hos elegos inſcripſit.

Hunc Academicos ſolitum diſcindere nexus
Chryſippum juvenem ponit Ariſtocreon.

(*X*) *La critique de Plutarque là-deſſus me paroit trop rigoureuſe.*] „ (*m*) Antipater au livre de la diſſention „ d'entre Cleanthes & Chryſippus, eſcrit, que Zenon „ & Cleanthes ne voulurent onc eſtre faits citoyens „ d'Athenes, de peur qu'il ne ſemblaſt qu'ils fiſſent tort „ & injure à leur propre pais. Or ſi ceux-là firent bien, „ il n'y a que tenir que Chryſippus n'ait mal fait en ſe „ faiſant enroller & immatriculer au nombre des ci„ toyens d'Athenes: toutesfois je ne me veux point „ arreſter à le diſcourir plus avant pour ceſte heure, „ mais bien dis-je, qu'il y a une grande & merveil„ leuſe repugnance en leurs faits, de conſerver à leur „ pais le nom tout nud de patrie; & cependant lui „ oſter la preſence de leurs perſonnes & de leurs vies, „ en s'en allant ailleurs demeurer ſi loin en eſtrange „ terre: qui eſt tout ne plus ne moins que ſi quelqu'un „ laiſſant & abandonnant ſa femme legitime s'en al„ loit habiter avec une autre, qu'il couchaſt ordinai„ rement avec elle, & lui fiſt des enfans, ſans que tou„ tefois il la vouluſt eſpouſer, ne paſſer contract de „ mariage, de peur qu'il ne fiſt tort & injure à ſa pre„ miere.„ Chacun peut voir que Plutarque nous donne là un parallèle entre deux choſes qui ne ſe reſſemblent point. Le menagement de Zenon & de Cleanthe pour leur patrie étoit dans le fond une honneteté qui étoit reçue comme telle; mais le menagement du mari à quoi le cenſeur la compare, ne paſſera jamais que pour une moquerie.

(*A*) *Qu'elle perit elle-même.*] Non ſeulement Arnobe l'aſſûre, mais il en tire un argument contre les Paiens. *Ubi Juno regina*, dit-il (*n*), *cum inclitum ejus fanum ſacerdotemque Chryſidem eadem vis flammæ Argivæ in civitate deleret?* Clement d'Alexandrie (*o*) lui avoit fourni tout cela, le fait & la conſequence. Il n'y avoit guere de jugement à ſe ſervir d'une telle preuve contre les Dieux des Paiens; car outre que Lucrece ſe ſert d'une raiſon toute ſemblable pour ruiner en general le culte des Dieux, ne pouvoit-on pas retorquer la queſtion d'Arnobe ſur lui-même? Ne lui pouvoit-on pas demander où étoit le Dieu d'Iſraël, lors que le Roi de Babylone pilloit & brûloit le temple de Salomon? Je ne ſai à quoi les Peres ſongeoient dans quelques-uns de leurs argumens contre les Gentils.

(*n*) *Arnob. lib. 6. pag. m. 207.*

(*o*) *Clem. Alexandr. in protrept. pag. 35.*

(*B*) *D'autres aſſûrent qu'elle ſe ſauva à Phliunte.*] Puis que Thucydide (*p*) qui vivoit en ce tems-là aſſûre ce fait, il y a bien de l'aparence qu'il eſt veritable, & qu'ainſi Arnobe a fondé ſur un menſonge une très-mauvaiſe objection. Pauſanias (*q*) conte que cette Prêtreſſe ſe refugia à Tegee à l'autel de Minerve, & que les Argiens par reſpect pour cet aſyle, (*r*) ne demanderent pas qu'on la leur livrât. Ils conſerverent même ſa ſtatuë, car on la voioit encore du temps de Pauſanias (*ſ*) à l'entrée de ce même temple qui avoit été brûlé.

(*p*) *Thucyd. lib. 4. ſub fin.*

(*q*) *Pauſanias lib. 2. pag. 59.*

(*r*) *Id. lib. 3. pag. 86.*

(*ſ*) *Id. lib. 2. pag. 60.*

(*C*) *Cet incendie arriva la 9. année de la guerre du Peloponneſe.*] C'eſt Thucydide (*t*) qui l'aſſûre. Le ſavant homme à qui le public eſt redevable de l'édition d'Euripide faite en Angleterre l'an 1694. nous aprend que Chryſis fut établie Prêtreſſe de Junon à Argos l'an 3. de la 75. Olympiade, & qu'il y avoit 56. ans qu'elle exerçoit cette charge lors que le temple fut brûlé. Voici ſes paroles & ſa citation: Argis *quidem hoc anno* Chryſis *Sacerdos* Junonis *conſtituitur, ex cujus ſacerdotio mos erat* Argivis *periochas ſuorum temporum numerare. At illa quum per quinquaginta* (*u*) *ſex annos ſuo fungeretur officio, tum demum lucerna negligenter ad corollas poſita*, templum *incendio conflagravit* (*v*). Il n'y a perſonne qui ne juge en voiant le lieu où Mr. Barnes a placé la citation de Thucydide, que cet ancien hiſtorien nous aprend que Chryſis étoit dans la 56. année de ſa Prêtriſe quand le feu conſuma le temple, & neanmoins Thucydide ne parle point de cela; il dit ſeulement qu'il y avoit alors 8. ans & ſix mois que la guerre du Peloponneſe étoit commencée. Si quelcun vouloit faire là-deſſus un procés à Mr. Barnes il ſeroit un chicaneur; car ſi l'on eſt une fois certain que Chryſis fut établie Prêtreſſe l'an 3. de la 75. Olympiade, on a quelque droit de ſe fonder ſur l'autorité de Thucydi-

(*t*) Thucydides *l. 4. in ipſo fine, fol. 164. Vide* Joh. Meurſii *Archont. Athen. l. 3. c. 6.*

(*u*) *Joſua Barneſius in vita Euripidis pag. 7.*

(*v*) *Joſua Barneſius in vita Euripidis pag. 7.*

Digitized by Google

‡ *Hieronym. adverſus Jovinian. lib. 1. pag. m. 498.*

St. Jerôme ‡ dans ſon 1. livre contre Jovinien a obſervé que nôtre Chryſis Prêtreſſe de Junon étoit vierge. C'eſt à tort que Marianus Victorius dans ſes notes ſur cet endroit-là debite que ce Pere parle de Chryſeis qu'Agamemnon enleva.

CHRISTINE, Reine de Suede, morte à Rome le 19. d'Avril 1689. Cherchez SUEDE.

† *Il eſt nommé* Cicchus de Eſculo *ou* Eſculanus, *ou* Æſculanus, *ou* Aſculanus. *Quelques-uns au lieu de* Cicchus *diſent* Cichus *ou* Chicus.

CICCHUS †, nâtif d'Aſcoli en Italie, a vêcu vers la fin du XV. ſiecle. Il paſſa pour un Auteur qui s'amuſoit aux ſuperſtitions magiques. Il n'eſt pas certain qu'il s'attribuë un eſprit familier. Son commentaire ſur la ſphere de Sacroboſco fut imprimé à Veniſe l'an 1499. Je raporterai le jugement que (X) Gabriel Naudé a fait de lui.

☞ CICONIA (FLAMINIUS) nâtif de Vicenze en Italie, étoit un aſſez bon Philoſophe vers la fin du XVI. ſiecle. Je ne doute pas que ſon nom en Italien ne fut *Cicogna*, ou *Cigogna*. Il fit imprimer un (Y) livre à Vicenze l'an 1592. Mr. Konig * ne conoiſſoit pas cette édition. Il y a eu un Strozzi CICOGNA, Gentilhomme Vicentin, Theologien, Philoſophe & Docteur en Droit, & Nonce de la Cité de Vicenze. Ce ſont les titres qu'il ſe donne à la tête d'un (Z) Ouvrage qu'il dedia au Doge de Veniſe & au Conſeil des Dix, le 16. de Juillet 1605.

* *Il dit que Ciconia publia* quæſtiones naturales *l'an 1603.*

CIEÇA, Auteur Eſpagnol d'une hiſtoire du Perou. Cherchez LEON.

☞ [5]CIMON, fils de ce Miltiade qui vainquit les Perſes à la fameuſe journée de Marathon, fut l'un des meilleurs Generaux de la Republique d'Athenes. Il y a des hiſtoriens qui content qu'il fut (A) mis dans la priſon où Miltiade étoit mort, & qu'il n'en ſortit qu'en paiant l'amende à quoi le defunt avoit été condamné, & qu'il n'eût point eu le moien de la paier ſi Elpinice ſa ſœur & ſa femme n'eût épouſé Callias. D'autres diſent qu'il (B) ſacrifia volontairement

de pour ſoutenir que cette femme étoit dans la 56. année de ſa Prêtriſe, plus ou moins, lors que le temple fut brûlé, puis que Thucydide remarque que cet incendie arriva l'an (a) 9. de la guerre du Peloponneſe. Il y a plus; c'eſt que Thucydide dans un endroit (b) que Mr. Barnes ne cite pas, remarque que la guerre du Peloponneſe commença l'an 48. de la Prêtriſe de Chryſis. Il eſt vrai que cela prouve que cette Prêtreſſe étoit dans la 57. année de ſa charge au tems de l'incendie, & non pas dans la 56. comme Mr. d'Ablancourt (c) & Mr. Barnes l'aſſûrent.

(a) *C'eſt-à-dire la 2. année ou environ de la 89. Olympiade.*

(b) *Lib. 2. init. pag. m. 99.*

(c) *Dans la traduction de Thucydide.*

(X) *Le jugement que Gabriel Naudé a fait de lui.*] „ (d) Le ſeul Commentaire que nous avons de Chicus „ Æſculanus ſur la Sphere de Sacrobuſto monſtre aſſez „ qu'il n'étoit pas ſeulement ſuperſtitieux, comme „ l'apelle Delrio (e), mais qu'il avoit auſſi la teſte mal „ timbrée, s'eſtant étudié d'obſerver trois choſes en „ icelui qui ne peuvent moins faire que de deſcouvrir „ ſa folie: la premiere d'interpreter le livre de Sacro„ buſto ſuivant le ſens des Aſtrologues, Necroman„ tiens & Chiroſcopiſtes: la ſeconde de citer un grand „ nombre d'Auteurs falſifiez, & remplis de vieux con„ tes & badineries, comme pour exemple Salomon „ *de umbris idearum*, Hipparchus *de vinculo ſpiritus*, „ *de miniſterio naturæ*, *de itinerarchiis ſpirituum*; Apol„ lonius *de Arte magica*, Zoroaſtre *ad Dominio quar„ tarum octava ſphæra*, Hippocrate *de ſtellarum aſpectibus ſecundum lunam*, Aſtafon *de mineralibus conſtellatis*, & beaucoup d'autres ſemblables: & la troiſiéme de ſe ſervir fort ſouvent des Revelations d'un „ eſprit nommé Floron (1), qu'il diſoit eſtre de l'Or„ dre des Cherubins, & qu'eſtant une fois entre autres „ interrogé ce que c'eſtoit que les taches de la Lune, „ il reſpondit briefvement, *ut terra terra eſt*. Mais „ outre qu'il ne s'attribuë cet eſprit en aucun endroit „ dudit Commentaire, il eſt encore facile de juger „ que cette narration eſt ſemblable à ce que dit Pline „ du (2) Grammairien Appion, qui évoqua le Diable „ pour ſavoir de quel pais eſtoit Homere.„ Leon Allatius raporte plus amplement la reponſe de ce Floron; *Patrum* (f) *noſtrorum memoria*, dit-il (g), *Cicchus Aſculanus Commentar. de Sphæra cap. 4. tradit Floron ſpiritum natura mobiliſſima ex Cherubinica hierarchia quærenti quæ eſſet illa umbra quæ in luna conſpiceretur, tradit reſpondiſſe, ut terra terra eſt, ſic iaca humiditatum eſt terra; ſi totam umbram habueris te non decipiet ſicut umbra. Rurſumque, ab alio de Chriſto interrogatum dixiſſe, carnem ſumpſit humanam ut per ipſum ſalvaretur omnis caro.*

(d) *Apologie des grands hommes ch. 13. p. m. 344.*

(e) *Diſquiſit. lib. 1. cap. 3.*

(1) *Cap. 4. Sph.*

(2) *Lib. 2. cap. 30.*

(f) *Ce n'eſt pas bien ſavoir le tems où il a vécu.*

(g) *Allatius de patria Homeri pag. 3. & 4.*

(Y) *Il fit imprimer un livre.*] C'eſt un in quarto de 80. feuillets, intitulé, *Quæſtiones naturales in quibus juxta Ariſtotelis principia multa diligenter pertractantur, & ſumma facilitate diſputantur contra Robertum Juvenatenſem.* J'ai un livre qui fut imprimé à Veniſe l'an 1585. & qui a pour titre, *Quæſtiones tres R. P. Domini Honorati de Robertis Juvenatienſis, Congregationis Lateranenſis, Canonicorum regularium Sancti Auguſtini.* Voilà les noms & les qualitez de l'Auteur que Ciconia refute. Il en attaque par ci par là quelques autres, Averroes, Pomponace, Zimara. Aujourd'hui toutes ces ſortes de livres ſont de la monnoie au billon.

(Z) *A la tête d'un Ouvrage qu'il dedia.*] Il eſt intitulé, *Del Palagio de gl' incanti, & delle gran meraviglie de gli Spiriti, & ai tutta la natura loro.* L'édition dont je me ſers eſt de Breſce *appreſſo Comino Preſegni* 1605. in 8. Le Catalogue d'Oxford marque une edition de Vicenze in 4. faite auſſi en 1605 (h). Cet Ouvrage fut imprimé en Latin l'année ſuivante à Cologne in 8. ſous le titre de *Magia theatrum de ſpirituum & incantationum natura.* L'Auteur de cette verſion s'apelle Gaſpar Ens.

(h) *Konig ne marque que l'édition de 1617.*

(A) *Qu'il fut mis dans la priſon où Miltiade étoit mort, & qu'il n'en ſortit &c.*] Cornelius Nepos a ſuivi ce ſentiment: *Quum pater ejus*, dit-il (i), *litem æſtimatam populo ſolvere non potuiſſet, ob eamque cauſam in vinculis publicis deceſſiſſet, Cimon eadem cuſtodia tenebatur, neque legibus Athenienſibus emitti poterat, niſi pecuniam, qua pater multatus erat, ſolviſſet.* Callias, ajoûte-t-il, perſonnage mieux fourni d'argent que de nobleſſe, ſouhaita de ſe marier avec Elpinice, & offrit le paiement des dettes de Cimon ſi l'on vouloit la lui accorder. Cimon rejetta la propoſition, mais Elpinice declara qu'elle ne ſoufriroit point que le fils de Miltiade mourût en priſon, & que puis qu'elle pouvoit l'empêcher en epouſant Callias, elle le feroit. Ce fut le denoüement de l'affaire: Cimon (k) recouvra la liberté par le mariage d'Elpinice ſa ſœur, femme qui ne paſſoit point (l) pour chaſte; j'en ai parlé en un (m) autre endroit: elle ne refuſa rien à un peintre; c'etoit Polignotus: je ne ſçai pas s'il lui temoigna ſa reconnoiſſance autrement que par le portrait de Laodice. Pour entendre ceci vous devez ſavoir que Polignotus (n) aiant à peindre les Dames Troiennes, peignit Laodice toute ſemblable à Elpinice. Notez qu'Herodote (o) parlant du procés de Miltiade, ne dit rien ni de la priſon du pere ni de la priſon du fils, & qu'il inſinuë clairement que Miltiade ne fut point empriſonné. Ce grand homme fit une chûte au ſiege de Paros, & ſe bleſſa à la cuiſſe, & à cauſe de cela il ne put repondre lui-même à l'accuſation. Sa bleſſure le retenoit au lit: on le condamna à une amende de 50. talens, & comme il mourut peu aprés de la pourriture de ſa cuiſſe, ce fut ſon fils Cimon qui paia l'amende. Voilà le narré d'Herodote. Il y manque une circonſtance que Platon nous aprendra. Le decret portoit que Miltiade ſeroit mis dans le cachot; mais cette ſentence ne fut point executée, le College des Prytanes s'y oposa. Μιλτιάδην δὲ τὸν ἐν Μαραθῶνι τοῖς τὸ βάρβαρον ἐπιβᾶσιν ἐλθόντα νικῆσαι καὶ οὐ μὰ Δία τὸν πρώτιστον, ἐνταῦθα ὦν (p). *Miltiadem vero qui in Marathone pugnavit, in carceris barathrum detrudere decreverunt, ac niſi obſtitiſſet magiſtratus procul dubio incidiſſet.* Il eſt étrange que ſi la choſe s'eſt ainſi paſſée, Cornelius Nepos la raconte comme vous venez de voir: & voici ce qu'il a dit dans la vie de Miltiade, *Hanc pecuniam quod ſolvere non poterat, in vincula publica conjectus eſt, ibique diem obiit ſupremum.* J'alleguerai dans la remarque ſuivante quelques Auteurs qui ſoutiennent que Miltiade mourut en priſon.

(i) *Cornel. Nepos in vita Cimonis init.*

(k) *Tali modo cuſtodia liberatus. Id. ibid.*

(l) *Plut. in Cimone p. 480. F.*

(m) *Dans l'article de Pericles, remarque L.*

(n) *Plut. ibid.*

(o) *Herodot. lib. 6. c. 136.*

(p) *Plato in Gorgia p. m. 352. B.*

(B) *Qu'il ſacrifia volontairement ſa liberté à la permiſſion d'enterrer ſon pere.*] Cette action étoit ſi belle que je m'etonne que Plutarque n'en ait rien dit, lui qui

Digitized by Google

rement ſa liberté à la permiſſion d'enterrer ſon pere. On ne refuteroit pas bien cette derniere opinion en diſant qu'il fut decrié pour ſes (C) debauches pendant ſa jeuneſſe, car ceux mêmes qui l'ont blâmé demeurent d'accord * que ſon naturel étoit franc & tout-à-fait genereux. On a lieu de croire que dans ſa jeuneſſe il ne fut pas depourveu † comme quelques-uns le diſent, ni des avantages de l'inſtruction, ni des talens de l'eſprit. J'aurai pluſieurs choſes à dire ſur ſon mariage

* Voiez la remarque G ſur la fin.

† Voiez la remarque C.

qui a ſuivi (a) l'opinion de ceux qui aſſurent que Miltiade mourut en priſon. Il paroît par les controverſes de Seneque (b) que Miltiade empriſonné, & Cimon mis à ſa place ſervoient de thême aux declamations des Rheteurs. Voiez auſſi Valere Maxime qui raconte que les habitans d'Athenes contraignirent Miltiade à expirer ſous les fers, & qu'ils ne permirent qu'on l'enterrât qu'à condition que ſon fils iroit en priſon. (c) *Bene egiſſent Athenienſes cum Miltiade, ſi eum poſt trecenta millia Perſarum Marathone devicta, in exilium protinus miſiſſent, ac non in carcere & vinculis mori coegiſſent. Sed ut puto, hactenus ſævire adverſus optime meritum abunde non duxerunt. Imo ne corpus quidem ejus, ſic expirare coacti, ſepultura prius mandari paſſi ſunt, quàm filius ejus Cimon eiſdem vinculis ſe conſtringendum traderet. Hanc hæreditatem paternam maximi ducis filius, & futurus ipſe ætatis ſuæ dux maximus, ſolam ſe fortitum, catenas felices & carcerem, gloriari potuit.* Dans le chapitre ſuivant il marque en termes formels que Cimon au prix de ſa liberté acheta volontairement la permiſſion d'enterrer ſon pere: (d) *Ne is quidem Cimon ſilentio involvam, qui patri ſuo ſepulturam voluntariis vinculis emere non dubitaſſet.* Je ne ferois pas grand cas du temoignage de cet Auteur, ſi je ne le voiois confirmé par un hiſtorien; car quand même perſonne n'eût dit cela que les (e) Rheteurs de Seneque, nous n'euſſions pas laiſſé de le voir dans les recueils de Valere Maxime; mais voici une autorité de plus grand poids: (f) *Græci ducem conſtituunt Cimonem Athenienſem, filium Miltiadis, quo duce apud Marathonem pugnatum eſt, juvenem, cujus magnitudinem futuram pietatis documenta prodiderunt. Quippe patrem ob crimen peculatus in carcerem conjectum, ibique defunctum, tranſlatis in ſe vinculis ad ſepulturam redemit.*

(a) Ἐτελεύτησεν ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ. Diem ſuum obiit in carcere. *Plut. in vita Cimon. pag. 480. D.*

(b) *Voiez Seneque le Pere controverſ. 29. p. m. 243.*

(c) *Valerius Maximus lib. 5. c. 3. n. 3. ext. p. m. 460. 461.*

(d) *Id. ib. c. 4. n. 2. ext. p. 473.*

(e) Miltiades peculatus damnatus in carcere alligatus deceſſit, Cimonque filius ejus ut eum ſepeliret vicarium ſe pro corpore patris dedit. *Seneca ubi ſupra.*

(f) *Juſtin. lib. 2. ſub fin.*

(C) *Il fut decrié pour ſes debauches pendant ſa jeuneſſe.*] Non ſeulement (g) on l'accuſoit de ſtupidité, mais auſſi de diſſolution, & d'ivrognerie, & de coucher avec ſa ſœur. (h) Κακῶς ἤκουε ὡς ἀνοήτου καὶ παλαιότητος . . . . . νίον δὲ αἰτίαν ἴσχε πλησιάζων τῇ ἀδελφῇ. *Male audivit ex luſtris & vinolentia . . . adoleſcentia ejus famoſa fuit quaſi ſorori ſuæ illuderet.* Voilà de grans defauts de cœur & d'eſprit. Il eſt raiſonnable de croire qu'il y avoit de la calomnie dans la premiere accuſation, car il fit paroître tant d'habileté depuis ſon avancement aux charges, qu'il n'y a nulle aparence qu'il ait jamais été niais & ſot. J'avoue que certains eſprits peſans ſe developent peu-à-peu, & qu'ils deviennent habiles par l'uſage des affaires; mais prenez y garde, ce ſont des eſprits qui dans le tems même de leur peſanteur agiſſent avec jugement, & s'ils n'ont point de vivacité, ils ont du bon ſens, & ils ne meritent rien moins que le blâme de ſtupides, & de bêtes. Tenons-nous en donc pour le pis aller au temoignage de Steſimbrotus: c'étoit un homme (i) à-peu-près contemporain: or qu'a-t-il dit de nôtre Cimon? c'eſt qu'en (k) ſa jeuneſſe il n'aprit ni la muſique, ni aucune des autres choſes qu'on faiſoit aprendre parmi les Grecs à ceux à qui l'on donnoit une bonne éducation, c'eſt qu'il n'avoit pas cette gentileſſe, & ces agrémens de langage qui étoient propres aux Atheniens, & que ſa candeur, & ſa generoſité ſentoient plutôt le Peloponneſe que l'Attique. (l) Τῷ τρόπῳ πολὺ τὸ γενναῖον καὶ ἁπλοῦς ἐνυπάρχειν καὶ μᾶλλον εἶναι Πελοποννήσιον τὸ χρῶμα τῆς ψυχῆς τοῦ ἀνδρός. *Mores inſigni generoſitate & ſinceritate tinctos, potiuſque ingenium hujus viri Peloponneſium fuiſſe.* Je ne ſai même ſi ce temoignage de Steſimbrotus eſt veritable, car on dit que Cimon aiant été prié de chanter en dinant chez Laomedon, eut la complaiſance de le faire, & qu'il s'en aquita bien. (m) Παρακληθεὶς ὑπὸ Λαομέδοντος ἐν ἀνδράσι, *cum rogatus eſſet canere, & non illepide cecinisſet.* Ion qui étoit de ce repas publia cela dans l'un de ſes poëmes. Cornelius Nepos affirme que Cimon fut de bonne heure aſſez éloquent, & fort verſé dans l'intelligence du Droit civil, & dans celle de la guerre: (n) *Celeriter ad principatum pervenit, habebat enim ſatis eloquentiæ, ſummam liberalitatem, magnam prudentiam cum juris civilis, tum rei militaris, quod cum patre a puero in exercitu fuerat verſatus.* Citons auſſi Plutarque: il ne confirme guere ce que l'on conte de la ſotiſe & de la mauvaiſe éducation de ce jeune homme. *Cimon*, dit-il (o), *ne cedoit, ni à Miltiades en hardieſſe, ni à Themiſtocles en bon ſens & ſageſſe. & ſi eſt ſans doute, qu'il eſtoit plus juſte & plus homme de bien que tous les deux: car n'eſtans de rien moindre qu'eux, és parties d'homme de guerre & vertu de bon Capitaine, il les ſurpaſſoit grandement tous deux és qualitez de bon gouverneur, & en l'adminiſtration des afaires de ville, du temps qu'il eſtoit encore jeune & non experimenté en la guerre.* Quoi qu'il en ſoit nous trouvons ceci dans un vieux compilateur, (p) *Cimonis incunabula opinione ſtultitiæ fuerunt referta.*

(g) *Plut. in Cimone pag. 480.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Steſimbrotus Thaſius apud Plutarch. ib.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Plut. ib. p. 484. Il cite Ion.*

(n) *Cornel. Nepos in vita Cimonis c. 2.*

(o) *Plut. ib. p. 481. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

Voila pour ce qui concerne la 1. accuſation. La 2. je veux dire celle qui a du raport aux mauvaiſes mœurs, n'eſt pas ſi aiſée à refuter. Plutarque confeſſe que Cimon croupit dans le bourbier de l'amour. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ὅλως φαίνεται τοῖς περὶ τὰς γυναῖκας ἐρωτικοῖς ὁ Κίμων ἐοικὼς γενέσθαι (q). *At qui apparet omnino hæſiſſe circa mulierum libidines Cimonem.* Il cite le poëte Melanthe qui avoit nommé deux (r) concubines dont ce General fut fort paſſionné; mais on pourroit être ſurpris de ce qu'il allegue la douleur d'avoir perdu une femme legitime, car ce ſentiment n'eſt pas toûjours une preuve d'impudicité: les plus vertueux ſont quelquefois inconſolables de la mort de leurs épouſes. Quoi qu'il en ſoit vous trouverez cette obſervation dans le même endroit de Plutarque où il s'agit de prouver la laſciveté de Cimon: vous y trouverez auſſi que cet époux deſolé eut beſoin des Philoſophes en cette rencontre, & qu'on croit qu'Archelaus compoſa les élegies de conſolation qui furent écrites ſur ce ſujet. Δῆλον δ' ἐστὶ καὶ πρὸς τὴν Ἐλπινίκην τὸν Μιλτιάδου, τὸν Ἐπεντελέσιν μὲν συγγενῆ τῷ Μεγακλέους, κατὰ νόμους δ' αὐτῷ συμβιώσασαν, ὁ Κίμων ἠρασθείσαν διαπρεπῶς, καὶ δυσφορίας ἀποθανούσης, οὐ τι δεῖ τυπτομένου τοῖς γυναικωνίταις ἐπὶ παρουσίᾳ τῷ πένθους ἐλεγείας πρὸς αὐτὸν ὁ Ἀνταίτης ὁ φιλόσοφος εἶναι συντάξαι γεγονὼς τὸν φυσικὸν Ἀρχέλαον, ἐκ ἄλλου τεκμαίρεσθαι χρὴ τοῦτο πιθανόν (s). *Jam non obſcure amore filiam Eurypolemi Megaclis filii, juſtam tamen uxorem, eſt Cimon proſequutus, ejuſque mortem tulit ægerrimè, quatenus conjicere licet ex ſcriptis ad leniendum luctum ejus elegiis, quas Panætius philoſophus condidiſſe phyſicum Archelaum putat, neque abſurdè ducit ex temporibus conjecturam.* Diſons en paſſant qu'il courut un bruit que Cimon aiant decouvert que ſa femme fille de Callias ſe plongeoit dans l'adultere la fit mourir. Les Rhetoriciens (t) firent ſur cela beaucoup de diſcours, car ils ſupoſerent qu'il fut accuſé d'ingratitude ſous pretexte qu'en épouſant cette femme il avoit eu le moien de paier les dettes pour leſquelles on le detenoit en priſon. Quelques-uns diſent (v) que c'eſt un cas ſupoſé, & que les Rheteurs changerent l'eſpece pour mieux emploier leurs jeux d'eſprit. Cela pourroit être, mais la raiſon ſur quoi l'on ſe fonde ne me paroît pas convaincante. Callias, dit-on, paia l'amande non pas afin de procurer à ſa fille l'avantage d'épouſer Cimon, mais afin de ſe procurer à ſoi-même le bonheur de ſe marier avec Elpinice ſœur de Cimon. Quelcun ne pourroit-il pas repondre que Callias ſtipula ces deux mariages en debourſant 50. talens, je veux dire qu'il engagea Cimon à lui donner Elpinice, & à épouſer ſa fille? Il y a bien des brouilleries ſur tout ceci dans les Auteurs; car Tzetzes (x) conte que Callias fils de Cimon & d'Iſodice paia une amande de 50. talens pour empêcher que ſon pere ne fût puni d'avoir couché avec ſa ſœur. Mettons hardiment cet inceſte parmi les debauches de Cimon. A l'égard de l'ivrognerie je ne vois point que Plutarque ſe faſſe fort de le diſculper: il s'attache à dire qu'elle ne l'empêcha pas de faire de grandes actions. Voici ſes paroles ſelon la verſion d'Amiot: (y) *A quoi ſe raportent les vers du poëte Eupolis fort divulguez, à l'encontre de Cimon:*

Meſchant (z) n'eſt il, mais il eſt negligent,
Aimant le vin plus qu'il ne fait l'argent,
Et quelquefois ſecretement s'eſcarte,
Pour s'en aller les nuicts coucher à Sparte,
Laiſſant ſa ſœur au logis la pauvrette
Helpinice, dormir toute ſeulette.

Et s'il eſt ainſi, qu'eſtant pareſſeux & ſujet au vin, il ait pris tant de villes & gaigné tant de batailles, il eſt certain que s'il euſt eſté ſobre & vigilant il n'y euſt eu ni devant ni apres lui Capitaine Grec, qui l'euſt paſſé en gloire de faits d'armes.

(p) *Valer. Maximus lib. 6. c. 9. n. 3. ext. p. m. 583.*

(q) *Plut. ibid.*

(r) *Ariſtocrite de Salamine, & Mneſtra.*

(s) *Id. ib.*

(t) *Voiez la 24 controverſe de Seneque, p. m. 243. elle contient au titre ces paroles:* Callias ſordide dives natus redemit eum à republica & pecuniam ſolvit, eique filiam collocavit, quam ille deprehenſam in adulterio, deprecante patre occidit. Ingrati reus eſt.

(v) *Rutgerſius variar. lect. lib. 1. c. 9. pag. 43.*

(x) *Tzetzes Chil. 1. hiſtor. 22.*

(y) *Plut. ubi ſupra pag. 488.*

(z) *Voici le Grec d'Eupolis:* Κακὸς μὲν οὐκ ἦν, φιλοπότης δ' ἀμέλει. Καίτοι' ἀπεπλεμάχει δὶς ἐν Λακεδαίμονι. Καὶ Ἑλλήνων τὸν δὲ παλαιτὸν μόνον.

mariage (D) avec ſa ſœur. Il ‡ ſe ſignala à la bataille de Salamine, & il ſe rendit ſi agreable

‡ *Plutarch. in vita Cimonis pag.* 481.

(D) *Sur ſon mariage avec ſa ſœur.*] Le commerce de Cimon & d'Elpinice eſt raporté diverſement: quelques-uns ne le conſiderent que comme une choſe legitime, d'autres que comme une choſe illegitime. Cornelius Nepos eſt des premiers, *Neque enim Cimoni fuit turpe Athenienſium ſummo viro ſororem germanam habere in matrimonio: quippe quam cives ejus eodem uterentur inſtituto.* C'eſt ainſi qu'il parle dans ſa preface. *Habebat autem*, dit-il ailleurs (*a*), *in matrimonio ſororem ſuam germanam nomine Elpinicen, non magis amore quam more ductus, nam Athenienſibus licet, eodem patre natas, uxores ducere.* Athenee en parle d'une façon toute contraire: il aſſure (*b*) que Cimon couchoit avec Elpinice contre les loix. J'ai cité un homme qui pretend que cet infame commerce cût expoſé Cimon à quelque peine fâcheuſe, ſi l'on n'eût paié pour lui une groſſe amande:

Κιμωνος (*c*) δὲ κατήνεγκε τάλαντα ζημιώσας
Οὗτος ὁ Κίμων ὁ πατὴρ μοῦνο δυσὶ τε πάϊς
Ἔτλαν γάμον τῶν ἀμφὶς ἀδελφοσυνίης.
Decies talenta quinque multam Callias
Solvit, Cimon ne quid mali patretur ob
Turpes ſororis atque fratris nuptias.

Rutgerſius qui raporte ce paſſage, & puis celui d'Athenée comme deux autoritez qui temoignent que cet inceſte de Cimon fut puni, allegue trois autres Auteurs pour le même fait, Andocides, Suidas, Varin. Le premier aſſûre (*d*) que Cimon ſoufrit la peine de l'oſtraciſme pour avoir violé les loix en couchant avec ſa ſœur. Selon Suidas (*e*) il fut accuſé d'avoir couché avec elle, & on le banit à cauſe de ce forfait. Varin (*f*) obſerve la même choſe, mais par un defaut de memoire il met Ariſtide au lieu de Cimon. Tous ces écrivains (*g*) debitent des reveries ſi nous en croions Rutgerſius: il leur oppoſe que les loix des Atheniens permettoient le mariage entre les freres & les ſœurs de pere, ce qu'il prouve par le temoignage de (*h*) Cornelius Nepos, par celui de (*i*) Philon, & par celui du (*k*) Scholiaſte d'Ariſtophane. Il cite ces paroles de Minucius Felix, *Athenis cum ſororibus legitima conjugia*, & Seneque (*l*) qui a dit, *Athenis dimidium licet, Alexandriæ totum*, & Plutarque (*m*) qui raporte qu'Archeptolis fils de Themiſtocle épouſa Mneſiptoleme ſa ſœur (*n*) germaine. Il emploie encore d'autres bateries, il pretend que l'Oſtraciſme ne ſervoit point à punir les crimes, mais à diminuer l'éclat d'une vertu enviée, & il fait voir les variations de ceux qui diſent que Cimon fut châtié. Les uns pretendent qu'on le banit, & les autres qu'on le condamna à une amende de 50. talens. Les uns aſſûrent qu'il fut condamné à cette amande pour la faute de ſon pere, & là-deſſus il nous cite pluſieurs Ecrivains, Herodote, Cornelius Nepos, Seneque le pere, Valere Maxime, Juſtin. Citations très-inutiles, très-mal entendues; car elles n'ont nul raport à la queſtion qu'il examine, elles ne concernent aucunement la peine dont les Auteurs qu'il refute ont voulu parler. Ils n'ont entendu que le châtiment que l'on fit ſoufrir à Cimon après une longue adminiſtration de la Republique. Enfin il cite Demoſthene (*o*) qui aſſûre que Cimon aiant voulu s'aproprier le gouvernement public, fut condamné à paier 50. talens, & qu'il ne s'en falut que trois voix qu'on ne le punit du dernier ſuplice. Il raporte auſſi un paſſage de St. (*p*) Cyrille où l'on trouve que la punition de Cimon fut fondée ſur ce qu'on le convainquit d'avoir aſpiré à la ſouveraineté.

Rittershuſius, ce me ſemble, a tort & raiſon à divers égards. Il eſt bien fondé à ſoutenir que les loix d'Athenes permettoient aux hommes de ſe marier avec leurs ſœurs non uterines, & que le banniſſement de Cimon ne fut point fondé ſur ſon mariage avec Elpinice. Mais il a tort d'imputer à Athenée ce qu'il lui impute. Athenée donnant le detail des impuretez de Pericles, le conclut par l'avanture d'Elpinice. Cette concluſion contient quatre choſes: 1. que Cimon avoit joüi criminellement de cette ſœur, 2. qu'il l'avoit en ſuite mariée avec Callias, 3. qu'il avoit été exilé. 4. que Pericles pour l'avoir fait revenir fut recompenſé de la joüiſſance d'Elpinice. Voilà ce que dit Athenée, mais ce n'eſt point dire que Cimon fut exilé pour avoir joüi de ſa ſœur. Rittershuſius eſt donc blâmable d'avoir inſeré dans la traduction des paroles Greques de cet écrivain une clauſe qu'il ne devoit pas y mettre. Vous la trouverez dans la parentheſe des paroles ſuivantes; (*q*) *Cum Cimon Elpinice ſorore quam poſtea Callia elocavit contra leges abuteretur, ac (ob id) in exilium pulſus eſſet.* Il n'eſt pas le ſeul qui ſe trompe là-deſſus. (*r*) Wower, (*ſ*) Kirchmaier, & pluſieurs autres imputent la même choſe à Athenée. Le pis eſt qu'ils l'imputent auſſi à Plutarque, quoi qu'il ait dit fort clairement (*t*) que la cauſe de l'Oſtraciſme de Cimon fut le depit que l'on conçut d'un affront que les troupes Atheniennes avoient reçu à Lacedemone. Ce depit renouvela & redoubla les mauvaiſes intentions que l'on conçoit contre Cimon ſuſpect depuis très-long tems de trop d'amitié pour les Lacedemoniens, & odieux (*u*) à la faction populaire, parce qu'il tâchoit de retablir l'autorité de l'Areopage, & de faire rendre aux Nobles les Tribunaux que le peuple leur avoit ôtez. La raiſon qui a pu tromper ceux que je critique ici eſt bien foible. Plutarque (*w*) raconte que les efforts de retablir l'Ariſtocratie firent crier contre Cimon, & qu'on anima le peuple contre lui, & que l'on renouvella les mediſances touchant ſon commerce avec Elpinice. Eſt-ce une raiſon valable pour ſoutenir que cet Auteur nous aprend que ce commerce fut la cauſe de l'exil de Cimon? Ne faut-il pas convenir qu'une infinité d'Auteurs examinent mal ce qu'ils alleguent, & qu'on en voit peu qui ſoient exacts?

(*t*) *Plut. in Cimone pag.* 489.

(*u*) *Id. ib. pag.* 488.

(*w*) *Id. ib. A.*

On vous accorde, me dira-t-on, qu'Athenée, que Plutarque n'ont point dit ce que pluſieurs leur imputent; il n'en ſera pas moins vrai que le commerce de Cimon avec Elpinice le fit banir. Je repons qu'il ne reſte pour ce fait-là aucune autre autorité que celle de l'Orateur Andocides, car on peut croire que Suidas ſe fonda ſur lui; & pour ce qui eſt de (*x*) Varin, ſon temoignage n'eſt d'aucun poids; il a vécu au commencement du XVI. ſiecle. Voions donc le cas qu'il faut faire d'Andocides, & ſouvenons nous qu'un Orateur ne fait point ſcrupule d'exteuer ou d'amplifier les choſes ſelon l'interêt de ſa cauſe. Il eclipſe les circonſtances qui ne l'accommodent pas; il prend pour le principal ce qui n'a été que l'acceſſoire, ou pour l'acceſſoire, ce qui a été le principal. Andocides ſavoit ou par ſes lectures, ou par tradition que les ennemis de Cimon le decrierent autant qu'ils purent, lors qu'ils travaillerent à le faire condamner au banniſſement. Ils releverent toutes les fautes de ſa jeuneſſe, & ſur tout ils remuerent la vieille ordure de ſon commerce avec Elpinice. Il fut bani non pas pour cela, mais parce qu'on le ſoupçonnoit de trop d'ambition, & qu'on haiſſoit ſon attachement aux interêts de Lacedemone. Il ne ſervoit de rien à Andocides de toucher cette vraie cauſe du banniſſement, c'eſt pourquoi il n'en parla pas; mais comme il lui étoit fort utile de repreſenter que leurs ancêtres avoient puni ſeverement les mœurs ſcandaleuſes, il n'inſiſta que ſur les reproches de mauvaiſe vie, allegues par les ennemis de Cimon, & il fut bien aiſe de les donner pour la ſeule cauſe de l'exil de ce grand homme. Mais Tzetzes, repliquera-t-on, ne dit-il pas qu'une infinité d'Auteurs ont raporté que Callias fils de Cimon & d'Iſodice paia 50. talens pour prevenir le malheur à quoi ſon pere s'étoit expoſé par ſon mariage avec Elpinice? J'avoüe qu'il dit cela:

Τὸ δ' ἐξῆς τούτοις γραφῆς, μακρὸν ἐστί μοι λέγειν,
Ἐστὶ γὰρ πλεῖστ' ἀκριβῶς τῶν ταῦτα γεγραφότων,
Οἱ κωμικοὶ, καὶ ῥήτορες, Διόδωρός τε ἄλλοι.
Quos iſta tradant, longum id eſſet exequi,
Nam ſunt eorum plurimi, qui hæc ſcripſerunt,
Diodorus, alii, Comici, atque Rhetores (*y*).

(*x*) *C'eſt-à-dire Varinus Phavorinus.*

(*y*) *Tzetzes Chil. 1. hiſtor. 22. apud Rutgerſium ubi ſupra p.* 37. 38.

Mais en 1. lieu il ne reſte aucun écrivain qui faſſe mention d'un Callias fils de Cimon, ni qui raporte qu'un fils de Cimon paia pour ſon pere. En 2. lieu les écrivains qui nous reſtent nous fourniſſent dequoi douter de ces faits, & ainſi nous ne devons pas compter pour beaucoup le temoignage d'un tel poëte qui a vécu dans un ſiecle fort éloigné de l'antiquité. 3. Je vous prie de prendre garde qu'il indique principalement des poëtes comiques, & des Rheteurs, gens qui ſe joüent des circonſtances, & qui en diſpoſent à leur fantaiſie. Enfin je dis qu'il eſt ordinaire à des écrivains qui ſont un peu plus ſolides que Tzetzes, de citer pluſieurs Auteurs à la fin d'un long recit, encore que ces Auteurs n'aient raporté que le gros de ce recit. Nous pouvons donc ſupoſer que ce grand nombre d'Auteurs à qui Tzetzes nous renvoie, avoient ſeulement parlé des amours illegitimes de Cimon & d'Elpinice.

Il me reſte une autre difficulté à examiner. S'il étoit permis dans Athenes d'épouſer ſa ſœur non uterine, d'où vient que Cimon fut ſi diſfame pour un pareil mariage? Je repons qu'aparemment la mediſance qui s'éleva contre lui, ne fut fondée que ſur la ſupoſition qu'il avoit couché avec Elpinice avant que de l'epouſer. Plutarque nous conduit là, puis qu'après avoir obſerve (*z*) que l'on crut Cimon coupable d'un mauvais commerce avec ſa ſœur, il ajoûte que d'autres diſent qu'elle étoit ſa femme, & que n'aiant pu trouver un parti

(*z*) *Plut. in Cimone p.* 480. *F.*

(*a*) *Cornel. Nepos, ubi ſupra c.* 1.
(*b*) *J'ai raporté ſes paroles, dans la remarque L de l'article de Pericles.*
(*c*) *Tzetzes ubi ſupra.*
(*d*) Οὗτος ἐξωστράκισται Κίμωνα διὰ παρανομίαν ὅτι τῇ ἀδελφῇ τῇ ἰδίᾳ συνέζευξε. *Andocides in orat. contra Alcibiadem apud Rutgerſ. ubi ſupra pag.* 39.
(*e*) *Suidas in voce* Κίμων & *in voce* ἐξωστράκισε.
(*f*) *Varinus in voce* ἐξωστράκισε.
(*g*) *Rutgerſ. ib.*
(*h*) *Ci-deſſus lettre a.*
(*i*) *Philo περὶ τῶν ἀναφερομένων εἰς τοὺς νόμους.*
(*k*) *Schol. Ariſtoph. in nub. act.* 5. *ſc.* 2. *p. m.* 168.
(*l*) *Seneca in ludo de morte Claudii.*
(*m*) *Plut. in Themiſtocle, ſub fin. pag.* 128.
(*n*) Ὁμοπάτριον, *eodem patre genitam.*
(*o*) *Demoſt. adverſ. Ariſtocrat. p. m.* 457.
(*p*) *Cyrillus lib.* 6. *contra Julian.*
(*q*) *Rittersh. ubi ſupra pag.* 138. Dalechamp dans ſa verſion d'Athenée n'a point mis *ob id.*
(*r*) *Wower. in Minuc. Felicem p. m.* 304.
(*ſ*) *Georgius Gaſpar Kirchmaier in Cornel. Nepot. Cimon. p. m.* 242.

ble aux Atheniens qu'il s'avança promptement aux plus belles charges. Si d'un côté ſon merite lui

parti ſortable à cauſe qu'elle étoit pauvre, elle avoit choiſi ſon frere pour ſon époux. (a) Ἐκεῖ δ' αὖ τὸν Ἐλπινίκην, ἀ πρόσφατα τῷ Κίμωνι, φασιμὴ δὲ γυναῖκα τὴν ἀδελφὴν ἐπιτηδείαν λέγουσιν, ἀξίου τὴν ὑπόνοιαν γραφῆς διὰ τὸν πάνυ ἀπηχθῆσθαι. *Sunt qui Elpinicen non etiam cum Cimone, ſed aperte ferant contractas nuptias ut uxorem habitaſſe, quòd ſponſum pro generis dignitate non invenire ob inopiam.* Autant que les hiſtoires de cette nature peuvent être certaines nous devons être aſſûrez, en conſequence de ces paroles, que Cimon joüit de ſa ſœur ſans qu'elle fût ſon epouſe (*). Ils étoient l'un & l'autre d'un temperament amoureux, s'il étoit impudique, elle n'etoit point chaſte. Ils étoient fort jeunes, ils logeoient enſemble : jugez, je vous prie, s'ils ſe purent contenir. De tels commerces ne durent guere ſans que le public en ait des ſoupçons, la mediſance remplit bientôt toute la ville : voilà donc Cimon diffame. Il eſt probable que pour ſe mettre à couvert de la ſatire ſans ſe priver des douceurs de ce commerce, il fit ce que les loix permettoient, je veux dire qu'il épouſa Elpinice. Il en uſa comme bien d'autres qui epouſent les maîtreſſes qu'ils ont deshonorées. C'eſt une reparation d'honneur par raport aux Magiſtrats, mais non pas envers les particuliers; ceux-ci continuent à punir la faute par leurs ſatires; la breche leur ſemble toûjours ouverte; c'eſt une plaie mal fermée qu'ils rouvrent malignement lors que l'occaſion s'en preſente. Il ne faut donc pas s'étonner que les ennemis de Cimon ſe ſoient prevalus de ſon ancienne infamie toutes les fois qu'ils le vouloient chagriner & perſecuter. Mais quand des hiſtoriens lui ont eté favorables ils n'ont conſideré la choſe que du beau côté; ils ont laiſſé là les preliminaires du mariage, & ſe ſont contentez de dire qu'Elpinice étoit ſa femme. Cornelius Nepos a ſuivi aveuglement cette route, à l'imitation de ces autres gens dont Plutarque fait mention. Vous voiez bien à cette heure qu'en diſant ce que permettoient les loix d'Athenes, on a pu dire que nôtre Cimon tranſgreſſoit les loix par ſon commerce avec ſa ſœur. Si l'on me demande pourquoi il ne l'épouſa pas dés qu'il commença de l'aimer, je repondrai que ce fut à cauſe qu'elle étoit pauvre. Il fut bien aiſe de ſe divertir ſans aucun engagement qui lui ôtât la liberté de ſe marier avec une fille riche ſi l'occaſion s'en preſentoit. Lors que l'infamie de ſon commerce tomba ſur lui, il falut prendre d'autres meſures, & convertir en noces le concubinage. Nous voions aſſez ſouvent de pareilles converſions.

(*) *Plutarque de his qui ſerò à numine puniuntur pag. 552. ſuppoſe qu'on eut pu faire un procés criminel à Cimon à cauſe de ſon commerce avec ſa ſœur :* ἢ Κίμωνα συνῆσθαι τῇ ἀδελφῇ δίκῃ ἂν ἁλῶναι: aut Cimonem cum ſorore concumbentem in judicio reum tanti criminis peregiſſet.

EXAMEN de la critique de Muret.

Je ne me ſouvenois pas qu'on ſe fût déjà ſervi de la diſtinction que je viens de faire, mais aiant relu deux chapitres de Muret où il critique Cornelius Nepos, j'ai trouvé qu'il y a plus de cent ans que le traducteur Latin de Plutarque l'a emploiée. Voions un peu le precis de cette critique. (b) Muret declare qu'aiant lu dans Cornelius Nepos que ce ne fut point une honte à Cimon d'epouſer ſa ſœur germaine, puis que l'uſage des Atheniens permettoit cela, il en fut ſurpris, car il ne ſe ſouvenoit pas qu'aucun autre Auteur diſe des Atheniens une telle choſe. Il medita là-deſſus attentivement, & il rapella dans ſa memoire la harangue d'Andocides, où il eſt dit que Cimon fut exilé pour ce mariage comme un transgreſſeur des loix; il crut donc trouver en faute Cornelius Nepos. Deux ou trois ans (c) aprés on vit paroître l'apologie de cet ancien hiſtorien dans des nôtes (d) ſur Plutarque. L'apologiſte ſe ſervit de deux moiens. Il dit 1. que Cimon ne fut banï que pour avoir eu à faire avec ſa ſœur avant qu'elle fût ſa femme: 2. que le fils de Themiſtocle épouſa ſa ſœur de pere, comme Plutarque le temoigne, & qu'ainſi Cornelius Nepos n'eſt point le ſeul qui ait imputé aux Atheniens un tel uſage. La premiere obſervation fut confirmée par le mot παρανόμων, *contra leges*, dont un (e) Auteur s'eſt ſervi en parlant de ce commerce, mot qui eût été inutile ſi en aucun cas les loix d'Athenes n'euſſent permis de coucher avec ſa ſœur. Muret (f) repliqua qu'il n'ignoroit pas que les loix d'Athenes permettoient le mariage d'une ſœur non uterine avec ſon frere; Theon, pourſuit-il, me l'avoit apris dans ſes notes ſur Ariſtophane; & j'avois lu dans Philon la diference qu'il y eut entre Solon & Lycurgue: celui-ci permit d'épouſer la ſœur uterine; celui-là permit d'épouſer la ſœur de pere: mais je ne ſavois pas qu'ils euſſent permis d'épouſer les ſœurs de pere & de mere; & ſi Elpinice etoit ſœur non uterine de Cimon, c'eſt une faute à Cornelius Nepos de l'avoir nommée *ſororem germanam*, & l'on n'eût pas eu un juſte ſujet de bannir Cimon, car ce n'eſt pas un inceſte, mais une ſimple fornication, que de coucher avec une fille que les loix permettent de prendre à femme. L'addition du mot παρανόμων ne prouve rien; (g) j'aimerois autant qu'on me dit que Ciceron n'eût pas emploié le terme *nefarie* en parlant de l'entrepriſe de Catilina, ſi en aucun cas il n'étoit permis de conſpirer la ruine de ſa patrie. Muret conclut qu'Elpinice & Cimon avoient & le même pere & la même mere, & que ce fut la raiſon pourquoi l'on conſidera leurs noces comme une infraction des loix. Il ajoûte que St. Cyrille (h) n'eût point reproché à Cimon ce mariage comme une vilaine action, ſi cela eût été conforme aux uſages des Atheniens. En ce cas-là il auroit falu condamner Solon, & non pas Cimon.

(a) *Id. ib. p. 481. A.*

(b) *Muret. Variar. lection. lib. 7. c. 1. pag. m. 989.*

(c) *Id. ib. lib. 15. c. 5. pag. 1138.*

(d) *Voiez les notes de Xylander & de Cruſerius in vitas Plut. pag. 40.*

(e) *Athenée au livre 13.*

(f) *Voiez le chap. 5. du 15. livre de ſes varia lectiones.*

Faiſons quelques notes ſur cette diſpute de Muret. I. Il étoit ſi naturel de joindre avec la cenſure de Cornelius Nepos l'obſervation du Scholiaſte d'Ariſtophane, & celle de Philon, qu'on ne pût s'imaginer que le Critique les ait omiſes que parce qu'elles lui étoient inconues. J'interpelle ici la conſcience de tous les ſavans; un mot s'il vous plait Meſſieurs : croiez-vous qu'un habile homme qui a traité de menſonge ce qu'a dit Cornelius Nepos, qu'il étoit permis ſelon les loix des Atheniens d'epouſer ſa ſœur, ſe contente d'alleguer Andocides, & finiſſe là ſon chapitre, lors qu'il fait ce qu'un interprête d'Ariſtophane, & Philon ont obſervé? Croiez-vous que s'il ſe ſouvient qu'ils nous diſent qu'il étoit permis dans Athenes d'epouſer ſa ſœur non uterine, il ne fera point là-deſſus ſes reflexions, & qu'il quittera bruſquement Cornelius Nepos, ſans faire part au public d'une diference auſſi curieuſe que celle que l'on voioit entre les loix de Lycurgue, & les loix de Solon quant aux mariages des freres avec leurs ſœurs? Je ſuis aſſûré qu'en parlant ſincerement vous me repondrez par la negative, & que ſi Muret n'a pas inſeré ces remarques c'eſt uniquement à cauſe qu'il ne ſavoit pas encore ce que Theon, & ce que Philon lui enſeignerent depuis. Diſons donc que dans cet endroit de ſa reponſe à l'apologiſte de Cornelius Nepos, (i) *ego autem non eram nefarium licuiſſe Athenienſibus ſorores eodem patre, dum ne eadem matre, natas uxores ducere. Docuerat me id Theon . . . . . docuerat me id Philo*, il ſuccomba à la foibleſſe de pluſieurs Savans qui ne peuvent obtenir de leur vanité, la confeſſion ingenue (k) d'être redevables de quelques lumieres à leurs cenſeurs, ſoit qu'on leur ait cette obligation à cauſe de ce qu'on a apris dans leurs Ouvrages, ſoit à cauſe que l'on y a vu des choſes qui ont fait faire des recherches que ſans cela l'on n'auroit pas entrepriſes. Ce qui me confirme dans cette penſée eſt que s'il eût ſçu alors ce que diſent ces deux Ecrivains, il eût vu la fauſſeté de ſa critique; car il ne pouvoit pas ignorer que l'hiſtorien qu'il cenſure ſupoſa très-clairement (l) qu'Elpinice etoit la ſœur non uterine de ſon mari. On n'auroit donc pu l'accuſer que d'un mot impropre, en ſoutenant que *ſoror germana* ſignifie une ſœur de pere & de mere. II. Muret n'a pas oublié cette note de grammaire quand il a repondu à l'apologiſte; mais qui croira qu'un Auteur poli au tems d'Auguſte ait ignoré que *germana ſoror* peut ſignifier une ſœur de pere? On a montré (m) à Muret que ſa critique eſt mal fondée. III. Il a tort de s'imaginer que ſous pretexte qu'il étoit permis d'épouſer la ſœur non uterine, ce ne fût point un attentat puniſſable que de ſe ſouiller avec elle hors du mariage. Il faut ſupoſer que les loix en permettant certaines choſes ne delivrent point du blâme ceux qui les commettent. Je ſuis ſûr que peu de gens parmi les Atheniens en ont uſé comme Cimon, & que le public étoit choqué de cette eſpece de mariage. On y trouvoit, ſi je ne me trompe, quelque objet odieux & ſcandaleux. On regardoit donc comme un fait horrible l'action d'un homme qui debauchoit ſa propre ſœur, & qui la pouvant épouſer, aimoit mieux vivre avec elle dans le commerce du concubinage. IV. L'argument tiré du mot παρανόμων pouvoit être mieux refuté; on auroit pu alleguer Athenée même qui dit quelque part qu'Alcibiade fut accuſé de n'obſerver point les loix dans ſes amours pour les femmes, veu qu'il couchoit avec ſa mere, avec ſa fille, & avec ſa ſœur. (n) Παρανόμως οὖν λέγων ἢ εἰς γυναῖκας ἢ εἰς τὰς ἄλλας διαίτας, συνῆσαι γὰρ φησὶν αὐτὸν καὶ μητρὶ καὶ θυγατρὶ καὶ ἀδελφῇ εἰς ἤθεσιν. *Dicens contra leges eum & fœminarum congreſſu abuti, & reliquam vitæ partem agere: eſſe* NAMQUE *illi cum matre, filia, ſorore, more Perſarum, ſimili conſuetudinem.* V. Ce qui regarde St. Cyrille, eſt foible. Voici les paroles de Muret: (o) *Poſtremo ſanctiſſimus & eruditiſſimus vir Cyrillus Alexandrinus libro ſexto adverſus Julianum, non furtivos concubitus, ſed nuptias cum ſorore Cimoni*

(g) Nam illud quidem argumentum ex Athenæo, non fuiſſe aditurum, παρανόμως niſi idem fieri poſſet etiam à παρανόμως, æque bellum eſt, ac ſi quis, quia Cicero alicubi dicit, Catilinam peſtem patriæ nefarie moliri, colligat, idem non ſemper nefarie, ſed interdum etiam ſine ſcelere fieri poſſe. *Muret. var. lect. l. 15. c. 5. p. m. 1138. 1139.*

(h) *Cyrillus lib. 6. adverſus Julianum.*

(i) *Muret. variar. lect. l. 15. c. 5.*

(k) *Conferez la remarque E de l'article* Marcionites.

(l) Habebat in matrimonio ſororem germanam ſuam, nomine Elpinicen: non magis amore, quam patrio more, ductus. Nam Athenienſibus licet eodem patre natas uxores ducere. *Cornel. Nepos in vita Cimonis c. 1.*

(m) *Voiez Wowerus in Minucium Felicem p. m. 304. & Kulgerſius ubi ſupra p. 41.*

(n) *Athen. lib. 5. c. 20. pag. 220.*

(o) *Muret. ubi ſupra pag. m. 1139.*

Digitized by Google

lui fut favorable, il trouva de l'autre un puiſſant apui dans l'envie que l'on (E) portoit à la gloire de Themiſtocle trop accredité depuis long tems, pour ne point faire ſouhaiter qu'un autre ſe mît en train de le ſuplanter. L'honnêteté de Cimon, & le bon ordre qu'il établit parmi les troupes Atheniennes qu'il commandoit ſous Pauſanias General de tous les Grecs, homme fier & rude, contribuerent beaucoup à ôter à Lacedemone la ſuperiorité qu'elle avoit ſur toute la Grece, & à la donner aux Atheniens. Tous les alliez ſe mirent ſous ſa conduite pour aſſieger dans Byzance Pauſanias *, dont ils ne pouvoient plus ſoufrir les mauvais deportemens, & enſuite pour attaquer les Perſes dans une † ville de Thrace ſur la riviere de Strymon. Ils les batirent ſur cette riviere, après quoi ils firent une deſcente dans le païs, & bloquerent tellement la ville que le Gouverneur deſeſperant de la ſauver y mit le feu. Cimon ſe rendit maître quelque tems après de l'Ile de (F) Scyros d'où il fit porter à Athenes les os de Theſée. Les exploits qu'il fit depuis ce tems-là ſont bien plus conſiderables. Il ne ſe contenta point d'ôter aux Perſes tout ce qu'ils avoient dans le païs Grec, il les pourſuivit à la chaude dans leur païs, & ſans leur donner le tems de ſe reconoître. Quand il faloit ſe ſervir des armes il les emploioit à ſubjuguer, mais ſi les intrigues lui paroiſſoient plus à-propos, il ſe ſervoit de cette voie pour gagner des villes en les portant à la rebellion. Il fit tout cela avec un ſuccés ſi admirable qu'on ne vit paroître aucunes troupes du Roi de Perſe dans les païs ſituez entre l'Ionie & la Pamphylie. Aiant ſçu que la flote de ce Monarque oſoit ſe montrer ſur la côte de Pamphylie, il partit de l'Ile de Cnidos avec deux cens galeres, & après avoir ſubjugué les Phaſelites, il attaqua cette flote & la ruïna proche l'em-

* *Ils ne purent point le prendre; il s'évada ſecretement.* Plut. ib. p. 483. C. *Voiez l'article* Cleonice.

† *Nommée* Eions. *Voiez la remarque* B *de l'article* Ageſipolis.

Cimoni, ut ſcelus nefarium objicit: non facturus, ſi id apud Athenienſes legitimum & uſitatum fuiſſet. Tunc enim accuſari Solonem oportuerat, qui id permiſiſſet, non civem, qui patria ſua legibus paruiſſet. Si St. Cyrille n'a parlé que du mariage, ce n'eſt pas à dire que Cimon n'eût abuſé de ſa ſœur avant que de l'épouſer. D'ailleurs il y a des permiſſions ſi oppoſées à l'honnêteté que ceux qui s'en ſervent ſont très-blâmables; & puis n'eſt-il pas viſible que ce Pere s'eſt propoſé principalement de faire honte au Paganiſme ſur les deſordres publics qui s'y commettoient? N'eſt-il pas viſible qu'il vouloit percer par les flancs de Solon la Republique d'Athenes?

Je ne puis finir ſans dire un mot ſur le contrepied que prirent Solon & Lycurgue. Celui-là permit d'épouſer les ſœurs de pere, & defendit d'épouſer les uterines. Lycurgue au contraire permit de ſe marier avec celles-ci, & deffendit d'épouſer les autres. Il y a du ridicule de chaque côté, & je voudrois bien ſavoir ſur quelles raiſons ils fonderent leur diſtinction: il me ſemble qu'elles ne peuvent être que frivoles; car qu'y auroit-il de plus fade que de dire pour diſculper le legiſlateur Athenien, que la parente eſt toûjours certaine par raport aux ſœurs uterines, au lieu que les filles du ſecond mariage d'un homme ne ſont quelquefois rien aux enfans du premier lit? Cela diminuë-t-il l'inceſte? Ne ſuffit-il pas que l'on croie que l'on épouſe ſa ſœur? Le legiſlateur d'Egypte ſe moqua très-juſtement du ſcrupule de ces deux Grecs, & quoi qu'au fond il eût très-grand tort de reünir ce qu'ils avoient diviſé, il avoit lieu d'apeller leur diviſion une chimere. Liſez ces paroles de Philon: (a) *Ὁ μὲν δὴ Ἀθηναῖος Σόλων ὁμοπατρίοις ἐφιεὶς ἄγεσθαι, τὰς ὁμομητρίους ἐκώλυσεν· ὁ δὲ Λακεδαιμονίων νομοθέτης ἐμποδὼν ἔστησε, τὸν ἐπὶ ταῖς ὁμογαστρίοις γάμον ἐπιτρέψας, τὸν περὶ τὰς ὁμοπατρίους ἀπόνως. ὁ δὲ τῶν αἰγυπτίων, χλιανίζων τὸ ἐπιτήδευμα ἀλλόκοτον, ὡς ἀμίξιας διανοίαν, ἐνθέμενος αἷς ἀσύλλογος, ἀπιδιφιλονείκητος ἀνεπιτίμητος καιρὸν τοῦ μισεῖν ἢ ψυχῆς ἐκφανίσαι, ἢ παραχρῆ ἄδικον ἀπέφανε ἀδελφὰς ἀγαθὰς, τὰς τῷ ἰδίῳ τῷ ἐτέρῳ γονεῖ, τοῦδε, ἢ τοῦδε, ἢ τοῖς ἐξ ἀμφοῖν, ἢ τοῖς ἑκατέροις μόνοις, ἅπαξ ἢ πολλάκις ἢ ἰσοτίμως ἢ διδύμως γὰρ τοκάσιν ἐγκύρησαν, ὧς ἡ μὲν φύσις ἅμα τῇ γενέσει διαιρεῖ ἢ διίστησι· ὁ δ' ἀκολασία ἢ φιλαδονία εἰς πανοῦργον ἐκπλέξει ἀκουσάντων, ἢ ἀφορμὰς ἀνήμερον. Athenienſis Solon hoc obſervat in uterinis tantum germanis, eodem patre prognatis relinquit liberum: contra Lacedæmoniorum legiſlator uterinis non interdixit connubio, ſed ſolis eodem patre genitis: at Ægyptius videns utriuſque ſimplicitatem & ſemiperfecta placita, laxavit libidinem, & auxit in corporibus animisque inſanabile malum intemperantia, permiſſa licentia ducendi ſorores, ſive per alterutrum parentem ſive per utrumque cognatas, majores pariter & minores æquale ſive, ne gemellis quidem exceptis, quas natura ipſo natali ſejunxit, intemperantia vero ſocietate copulavit inſociabili, & male comparata junctura.* Voilà trois ſortes de legiſlateurs que Philon condamne, mais qu'auroit-il pu repondre à ceux qui lui auroient dit, Solon n'autoriſe qu'une loi qui étoit en vogue au tems de vos Patriarches, & qu'Abraham (b) le pere & la ſouche de vos croians mit en pratique? Il eſt ſûr que Clement d'Alexandrie (c) a inferé des paroles de ce Patriarche que pourvu qu'on n'épouſât pas ſa ſœur uterine, on ne pechoit point en ce tems-là lors qu'on épouſoit ſa ſœur.

(a) *Philo, de ſpecialibus legibus quæ ad ſextum & ſeptimum præceptum decalogi referuntur, pag. 779. 780. edit. Francof. 1691.*

(b) *Voiez la premiere remarque de l'article* Sara.

(c) *Clem. Alexandr. Stromat. l. 2. p. 421. B.*

(E) *Un puiſſant apui dans l'envie que l'on portoit à . . . Themiſtocle.*] Citons Plutarque (d) ſelon la verſion d'Amiot; „ Auſſi toſt qu'il commença de s'entre-„ mettre du gouvernement des afaires, le peuple le „ receut & recueillit à grand' joye, eſtant deſia las & „ ennuyé de Themiſtocles, à l'ocaſion dequoi Cimon „ fut incontinent elevé & avancé aux plus grandes „ charges & aux plus grands honneurs de la ville, „ eſtant agreable à la commune à cauſe de ſa douceur „ & de ſa ſimplicité: joint auſſi qu'Ariſtides lui ſervit „ de beaucoup à ſon avancement, tant pource qu'il „ voyoit en lui une adroite & gentile nature, que „ pource qu'il en vouloit faire un contrepoids à l'en-„ contre de la ruſe & hardieſſe de Themiſtocles. „ Voilà les deux cauſes de l'avancement de Cimon très-nettement expliquées; ſon merite, & le plaiſir qu'on ſe fit de chagriner Themiſtocle. Nous voions là l'inconſtance humaine, & les effets de l'envie. On ſe laſſe d'admirer long tems les mêmes perſonnes, & par cette laſſitude on cherche de nouveaux ſujets d'admiration, on ſe tourne vers le premier ſoleil levant qui ſe preſente. La Republique des lettres n'eſt point exempte de cet eſprit de legereté & de jalouſie. (e) On y favoriſe quelquefois un jeune Auteur, parce qu'on trouve qu'un autre jouit des louanges depuis trop long tems. Ariſtide qui paſſoit pour ſi equitable n'eût peut-être rien contribué à la fortune de Cimon, ſous une autre conjoncture: mais parce qu'il s'agiſſoit de contrequarrer Themiſtocle, il ſe rendit le grand promoteur de ce jeune homme (f) ſi decrié pour ſes debauches. Si l'on connoiſſoit les motifs de la plupart des ſervices que les hommes s'entre-rendent, l'on ſauroit que le deſſein de faire plaiſir y a moins de part que le deſſein de chagriner. Vous recommandez un tel avec ardeur, vous le protegez, vous l'avancez à grans pas; n'eſt-ce point à cauſe que vous l'aimez, & que ſon merite vous enleve? Il y a deux reponſes à cette demande; celle de la bouche, & celle du cœur. La premiere prend l'affirmative, mais le cœur repond ceci; j'éleve autant que je puis un tel afin d'abaiſſer un tel: ce que je procure à l'un eſt autant de pris ſur la fortune de l'autre. La maxime des Phyſiciens ſe peut étendre ſur les actions politiques, *Generatio unius eſt corruptio alterius*; mais au lieu que la nature ſe propoſe directement la generation, & qu'elle ne tend à la deſtruction que par accident, il ſemble que dans les offices de la vie civile l'on ſe propoſe la deſtruction directement; c'eſt la fin; la generation n'eſt que le moien.

(d) *Plut. in vita Cimon. pag. 481.*

(e) *Voiez la preface des nouvelles lettres contre l'hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg.*

(f) *Voiez Plutarque, an ſeni ſit gerenda reſpublica p. 795. C.*

(F) *Maître quelque tems après de l'Ile de Scyros.*] Cornelius Nepos (g) a mal obſervé ici l'ordre des tems, car il ſupoſe que la conquête de cette Ile fut poſterieure aux deux batailles que Cimon gagna ſur les Perſes dans un même jour. Je le refute non pas en citant Plutarque qui fait preceder ces deux victoires par la reduction de l'Ile de Scyros, mais en citant un Auteur qui obſerve mieux que Plutarque l'exactitude chronologique. Cet Auteur eſt Thucydide, liſez-le, vous trouverez (h) que cette Ile fut ſubjuguée immediatement après ce qui ſe paſſa ſur la riviere de Strymon. Cette faute de Cornelius Nepos eſt dans Moreri, & n'a point été obſervée par les (i) commentateurs que j'ai conſultez.

(g) *Cornel. Nepos in vita Cimonis c. 2.*

(h) *Thucydides lib. 1. p. m. 53.*

(i) *Gyberſus Longolius, Jannus Gebhardus, Georgius Caſpar Kirchmaier.*

Digitized by Google

l'embouchure (G) de l'Eurymedon, & le jour même il fit debarquer ſes troupes, & * battit l'armée de terre du Roi des Perſes. Il fut enſuite attaquer les 80. voiles Phéniciennes qui devoient joindre la flote de ce Monarque, & les vainquit ſi pleinement qu'il ne s'en ſauva aucune. Le traité de paix qui fut le fruit de tant de victoires mortifia (H) cruellement l'ennemi. Les exploits de Cimon depuis cette paix furent de vaincre les Thraces & les habitans de l'Ile de Thaſos; mais parce que ces victoires lui offroient une occaſion favorable dont il ne ſe ſervit pas, d'occuper une partie de la Macedoine, on l'accuſa de s'être laiſſé corrompre par les preſens du Roi Alexandre. Il ſe juſtifia, & fut abſous à pur & à plein. Il ne lui fut pas ſi facile de conjurer une autre tempête qui s'éleva contre lui, car il ne put éviter le banniſſement de l'oſtraciſme. Il s'étoit rendu odieux par l'affection qu'il portoit aux Lacedemoniens, & par ſon oppoſition au credit du peuple. Il aimoit mieux que l'autorité fût entre les mains des notables, qu'à la diſcretion de la multitude. Cela lui fit beaucoup d'ennemis, qui non ſeulement le chaſſerent de la ville, mais qui empêcherent auſſi qu'il ne ſervît dans l'armée Athenienne contre les Lacedemoniens. Il s'y étoit tranſporté pendant ſon banniſſement pour y combatre comme volontaire, & il falut qu'il ſe retirât, à cauſe des plaintes de ſes ennemis. La bataille que les Atheniens perdirent proche de Tanagre dans cette guerre les obligea à le rapeller; ſon principal ſoin depuis ſon (I) retour fut de retablir la paix, & il y reüſſit; mais voiant qu'ils ne ſongeoient qu'à la guerre, & craignant que cette humeur belliqueuſe, ſi elle n'étoit emploiée contre les barbares, n'excitât du trouble parmi les Grecs, il prepara toutes choſes pour attaquer l'Ile de Cypre & l'Egypte. Il gagna une bataille navale contre les Perſes ſur les côtes de Pamphylie, & s'il ne fût point mort au ſiege de Citium dans l'Ile de Cypre, on croit qu'il eût ſubjugué toute l'Egypte †. Sa liberalité envers tout le monde, & ſa charité envers les pauvres étoient admirables ‡, comme on le peut voir dans le Moreri. Suidas lui attribuë un excellent livre ‖ ſur la methode de conoître les chevaux.

CINYRAS, Roi d'Aſſyrie ſelon quelques-uns, ou de Cypre ſelon quelques autres, n'a rien qui le rende plus celebre, que d'avoir (A) eu Adonis de ſa propre fille Myrrha. Nous diſons

* *Il ſe ſervit d'un ſtratageme qui fut heureux; & qui eſt decrit par Diodore de Sicile l. 11. c. 61. ad Olymp. 77. Il fit habiller ſes ſoldats à la Perſienne.*

† *Tiré de Plutarque in vita Cimonis.*

‡ *Voiez Cornelius Nepos in vita Cimonis c. 4. Ciceron de officiis lib. 2. c. 18. Plutarque in vita Cimonis pag. 84. Athenée lib. 12. pag. 533. citant le 10. livre de Theopompe.*

‖ Ἐγκωμιον ἱππικῶν βιβλιον συνταξαμενος. *Admirabilem librum de cognoſcendis equis agentem ſcripſit. Suidas in Κίμων.*

(G) *Proche l'embouchure de l'Eurymedon.*] Voici une autre faute de Cornelius Nepos, adoptée par Moreri. Celle-ci eſt une erreur de Geographie; les (a) commentateurs l'ont obſervée. Cet hiſtorien aſſûre que la bataille navale, & la bataille de terre que Cimon gagna le même jour, furent données proche de Mycale. Il ſe trompe ſoit que l'on entende par (b) Mycale une ville maritime de Carie, ſoit que l'on entende une Ile de l'Ionie. Cette ville & cette Ile ſont trop éloignées de la Pamphylie, pour qu'on puiſſe diſculper Cornelius Nepos, en ſupoſant qu'il ne difere des autres hiſtoriens que par la deſignation d'un lieu veritable qu'ils n'ont point marqué. Il arrive aſſez ſouvent que l'on donne à une bataille deux ou trois noms, un Auteur ne ſe trompe point lors qu'il prefere l'un de ces noms à tous les autres, & qu'il ne fait même aucune mention des autres. Mais en ce cas-là il faut que l'action ſe ſoit paſſée proche de deux ou trois lieux dont les noms peuvent ſervir à la caracteriſer. C'eſt ce qu'on ne peut point dire de Mycale, & de la riviere d'Eurymedon, ou de quelque autre partie de la côte de Pamphylie. Or les circonſtances veulent que l'on avoue que ces deux batailles de Cimon furent données ſur cette côte. Je croirois ſans peine que Cornelius Nepos eſt tombé dans cette erreur par des idées confuſes du combat qui fut gagné ſur les Perſes proche de Mycale (c), le jour même que Mardonius fut batu dans la (d) Beotie.

(H) *Le traité de paix . . . mortifia cruellement l'ennemi.*] On ne peut rien voir de plus honteux que les conditions de paix que les Grecs lui impoſerent. Laiſſons parler le Plutarque d'Amiot. (e) *Ceſt exploit d'armes rabaiſſa & domta tellement l'orgueil du Roy de Perſe, qu'il en fit ce traité de paix qui eſt tant mentionné es anciennes hiſtoires, par lequel il promit & jura que de là en avant ſes armes n'aprocheroyent point plus pres de la mer de Grece, que de la carriere d'un cheval, & ne navigeroit point plus avant que les iſles Chelidoniennes & Cyanées, avec galeres ni autres vaiſſeaux de guerre. Toutesfois l'hiſtorien Calliſthenes eſcrit, que cela ne fut point couché dedans le traité: mais que le Roy l'obſervoit pour l'effroi qu'il eut de ceſte grande deſfaite: & que depuis il ſe tint touſiours ſi loin de la mer de Grece, que Pericles avec cinquante voiles, & Ephialtes avec trente ſeulement, navigerent juſques par de là les iſles Chelidoniches, ſans que jamais il leur vinſt à l'encontre flote quelconque des Barbares. Si eſt-ce pourtant, qu'entre les actes publiques d'Athenes que Craterus a recueillis, ſe trouvent les articles de ceſte paix couchez tous du long, comme d'une choſe qui veritablement a eſté: & tient-on, que pour ceſte occaſion les Atheniens fonderent un autel de la paix, & qu'ils firent un treſgrand honneur à Callias, qui avoit eſté ambaſſadeur devers le Roy de Perſe pour lui faire jurer ce traité.* Diodore de Sicile fait mention de ce traité, mais il ne s'accorde point avec Plutarque quant au tems: il ne dit point qu'on le conclut après que Cimon eut remporté deux victoires en un même jour dans la Pamphylie: il met ces victoires (f) ſous la 77. Olympiade, & le traité de paix (g) ſous la 82. Il eſt vrai qu'il ſupoſe qu'un peu avant que le Roi de Perſe conſentît à des conditions ſi honteuſes, les Atheniens ſous la conduite de Cimon avoient gagné deux batailles près-à-près l'une ſur mer & l'autre ſur terre, l'une dans la mer de Cypre, & l'autre ſur les côtes de Cilicie. La nouvelle de ce deſaſtre, continuë-t-il, obligea le Roi à faire ſavoir à ſes Generaux qu'ils concluſſent une paix à quelque prix que ce fût. Ils envoierent pour cela des deputez à Athenes: leurs propoſitions furent agreables aux Atheniens qui nommerent tout auſſi-tôt Callias pour le chef de leurs Plenipotentiaires, & voici ce qui fut conclu: (h) *Ut Græci per Aſiam civitatibus universis libertate ac ſuo jure uti permittatur. Ne Satrapa Perſarum trium dierum itinere inferius ad mare deſcendant. Ne longa navi mira Phaſelidem & Cyaneas excurratur. Hæc ubi Rex & militia præfecti rata habuerunt, Athenienſes contra juráruntque, ſe in provincias Artaxerxis arma non expeditueros.* Comme Diodore de Sicile eſt plus exact que Plutarque à marquer les tems, les prejugez ſont pour lui. Il faut avoüer que Plutarque n'eſt point un bon guide de Chronologie; il tranſpoſe quelquefois les évenemens tout comme s'il compoſoit un poeme épique, & qu'il aſpirât à l'éloge qu'Horace (i) donne à Homere.

(I) *Son principal ſoin depuis ſon retour fut de retablir la paix.*] J'ai ſuivi Plutarque (k), & non pas Cornelius Nepos qui ſemble dire qu'avant que de retourner à Athenes, il s'en alla à Lacedemone, & y accorda les diferens de ces deux villes. (l) *Illa, quod hoſpitio Lacedæmoniorum utebatur, ſatius exiſtimans contendere Lacedæmonium, ſua ſponte eſt profectus, pacemque inter duas potentiſſimas civitates conciliavit.* L'Orateur Eſchines (m) obſerve que Cimon qui joüiſſoit du droit d'hoſpitalité à Lacedemone, moienna une treve de 50. ans, & qui ne dura que treize années. Ce nombre m'eſt un peu ſuſpect quand je conſidere que Thucydide (n) ne fait mention que d'une alliance de cinq ans. Notez que l'exil de Cimon qui devoit durer 10. ans (o) n'en dura que cinq.

(A) *Que d'avoir eu Adonis de ſa propre fille.*] Ce n'eſt pas qu'il n'y ait d'autres choſes bien ſingulieres dans ſa vie, mais les livres de claſſe, les Dictionaires hiſtoriques, les Compilateurs de lieux communs n'en parlant pas, comme ils font de l'avanture de Myrrha, il eſt arrivé que Cinyras n'eſt gueres connu au peuple de la Republique des lettres que par l'endroit que je marque ici. De fort ſavans (p) hommes ont cru que Pindare (q) ſe trouve accablé de l'abondance de ſon

(a) *Voiez Kirchmaier ſur cet endroit de Cornelius Nepos: il cite deux autres commentateurs, Chriſtianus Fridericus Franckenſteinius, & Joannes Andreas Boſius.*

(b) *Voiez le Theſaurus Geographicus d'Ortelius au mot* Mycale.

(c) *Voiez Herodote lib. 9. c. 99. & ſeq.*

(d) *A Platée.*

(e) *Plut. ubi ſupra pag. 486. 487.*

(f) *Diodor. Siculus lib. 11. c. 61.*

(g) *Id. lib. 12. c. 4.*

(h) *Id. ib. p. m. 413.*

(i) In medias res Non ſecus ac notas auditorem rapit. *Horat. de arte poet. v. 148.*

(k) *Plut. in vita Cimon. pag. 490.*

(l) *Cornel. Nepos ubi ſupra.*

(m) *Æſchines, de falſa legatione p. m. 270.*

(n) *Thucydid. l. 1. p. m. 59. 60.* (o) *Cornel. Notes ib.* (p) *Mezirиac ſur les Epitres d'Ovide pag. 398. Benedictus in Pindari Nem. Od. 8. Mezirиac lit* πολλὰ γὰρ πολλοῖς λέλεκται. On dit de lui pluſieurs & pluſieurs choſes. (q) *Pindar. Nem. Od. 8.*

Digitized by Google

disons β ailleurs que cet inceſte fut involontaire de ſa part, attendu qu'il ignoroit que la fille qu'on lui avoit amenée fût Myrrha. Dès qu'il l'eut ſçu il tâcha de la tuer, & il ne tint pas à lui qu'il ne la tuât. On veut que le deplaiſir de cet inceſte l'ait porté à γ s'ôter la vie: mais on conte auſſi d'autres cauſes de ſa mort; car il y en a qui diſent qu'il perit pour avoir diſputé le prix de Muſique contre Apollon: ce fut après avoir manqué de (B) parole aux Grecs. Il devoit leur fournir des vivres pendant le ſiege de Troie, & il n'en fit rien ζ. Agamemnon le chargea de maledictions, & le pis fut η que les Grecs ſe rendirent maîtres de l'Ile de Cypre, & qu'ils l'en chaſſerent. La longue vie qu'Anacreon θ lui a donnée ne s'accorde pas avec ce combat de Muſique dont j'ai parlé, car qui croiroit qu'un vieillard de 160. ans voulût entrer en lice ſur ce ſujet avec Apollon? L'hiſtoire mythologique eſt toute pleine de varietez ι touchant le pere, les femmes, les fils & les filles de Cinyras. On lui donne juſques à 50. filles, qui furent toutes metamorphoſées κ en alcyons: d'autres diſent que Junon μ les convertit en pierres, qui ſervirent de degrez dans l'eſcalier de ſon temple. Il fut fort aimé ν d'Apollon, & il aquit tant de richeſſes qu'elles ont paſſé en ξ proverbe comme celles de Creſus. Il étoit d'ailleurs très-beau ο, & il eut beaucoup de part aux faveurs de Venus. Les Peres de l'Egliſe qui ont écrit contre les abominations des Paiens, leur ont reproché que la Venus qui étoit honorée dans l'Ile de Cypre avoit été (C) la garce de Cinyras. Le principal temple de Venus dans cette Ile étoit celui de Paphos. A la verité c'étoit une ancienne π tradition qu'il avoit été bâti par le Roi Aërias, mais la tradition moderne portoit que Cinyras l'avoit conſacré, & que la Déeſſe y aborda en naiſſant. Ce ne fut point lui qui inſtitua la ſcience des Aruſpices, ce fut Thamyras venu du païs de Cilicie: après quoi on fit un reglement que les deſcendans de Cinyras, & les deſcendans de Thamyras preſideroient aux ceremonies ſacrées. Dans la ſuite des tems ceux-ci cederent leur droit aux autres, & alors on n'eut point lieu de ſe plaindre comme d'une irregularité, que la famille roiale n'eût point de prerogatives ſur une famille étrangere. Tacite ρ remarque qu'il n'y avoit que le Cinyrade σ que l'on conſultât. Cinyras avoit reüni φ en ſa perſonne la Prêtriſe & la Roiauté, d'où vint qu'enſuite le Sacerdoce de Venus la Paphienne fut toûjours entre les mains d'un Prince du ſang: & c'eſt pour cela que Caton χ crut faire des offres très-avantageuſes au Roi Ptolomée, en lui faiſant dire que s'il vouloit ceder l'Ile le peuple Romain le feroit Prêtre de Venus. On parloit d'un autre temple que Cinyras avoit fait ψ bâtir ſur le mont Liban. Il avoit auſſi fait bâtir trois villes, Paphos, Cinyrée, & Smyrne: il donna ζ à cette derniere le nom de ſa fille. Il inventa * pluſieurs choſes, les tuiles, les tenailles, le marteau, le levier, l'enclume. Il fut auſſi le premier qui decouvrit des mines de cuivre dans l'Ile de Cypre. On † le compte parmi les anciens Devins. Son tombeau & celui de ſes deſcendans étoient à Paphos au temple de Venus, comme le remarque Clement ‡ d'Alexandrie, en citant l'hiſtoire de Philopater compoſée par Ptolomée fils d'Ageſarches. Quelques-uns ont dit qu'il n'étoit point né dans l'Ile de Cypre, mais qu'il y étoit paſſé de l'Aſſyrie où il regnoit. Voiez la remarque A de l'article d'Adonis.

CIPIERRE (PHILIBERT DE MARCILLI, SEIGNEUR DE) étoit du Mâconnois ⊥. Il donna tant de preuves de courage & de prudence au ſervice du Roi Henri II. tant en France qu'en Italie, que ce Prince le fit gouverneur du Duc d'Orleans ſon ſecond fils, qui a regné ſous le nom de Charles IX. On pretend que ſi d'autres n'avoient point (A) gâté l'excellente éducation qu'il avoit donnée à ce jeune Prince, il en auroit fait un très-grand Roi.

β *Dans les articles* Adonis & Myrrha.

γ *Hygin. c.* 242.

δ *Suidas in* Κινύρας.

ζ *Euſtathius in l.* 10. *Iliad.*

η *Theopompus apud Photium pag.* 389.

θ *Apud Plinium l.* 7. *c.* 48.

ι *Voiez Meurſius in Cypro cap.* 9.

κ *Euſtathius in Il. l.* 10.

μ *Ovidius Metam. lib.* 6.

ν *Pindar. Pyth. Od.* 2.

ξ *Id. Nem. Od.* 8. *Plato de legib. l.* 2. *Suidas in* Κινυρεῖς.

ο *Anibol. l.* 4. *c.* 1. *Hygin. c.* 270.

π *Tacit. Hiſt. l.* 2. *cap.* 3.

ρ *Ibid.*

σ *C'eſt-à-dire celui qui deſcendoit de Cynyras.*

φ *Scholiaſt. Pindari in Pyth. Od.* 2.

χ *Plutarch. in ejus vita.*

ψ *Lucian. de Dea Syria.*

ζ *Hygin. c.* 275.

* *Plin. l.* 7. *cap.* 56.

† *Clem. Alexand. Stromat. l.* 1. *p.m.* 333. *Meurſius de Cypro pag.* 110.

‡ *Admon. ad gent. p.* 29. *Arnob. l.* 6. *pag.* 193.

⊥ *Le Laboureur addit. to.* 1. *pag.* 526.

sujet, lors qu'il veut parler de Cinyras, & ils entendent de ce Prince ces paroles de Pindare: Πολλὰ γὰρ πολλοῖς λέλεκται: *Pluſieurs ont dit beaucoup de choſes de lui.* Mais la ſuite du diſcours ne contient rien qui demande qu'on entende ainſi les paroles de ce poëte.

(B) *Après avoir manqué de parole aux Grecs.*] Palamede avoit été depêché vers lui pour en obtenir des troupes auxiliaires, mais au lieu de lui en demander, il lui perſuada de ne ſe pas joindre aux Grecs. Il revint chargé de preſens, & les garda tous pour lui, hormis une mechante cuiraſſe qu'il donna à Agamemnon de la part de Cinyras. Il fit eſperer que ce Roi de Cypre enverroit une flotte de cent vaiſſeaux; cette eſperance ſe trouva nulle. Voilà quelques-unes des accuſations d'Alcidamas contre Palamede. Il auroit tort de parler avec mepris de la cuiraſſe, ſi elle reſſembloit à la deſcription qu'Homere (a) nous en a laiſſée. Quelques-uns (b) ont dit que tous les vaiſſeaux envoiez par Cinyras étoient de terre, & montez d'hommes de verre, à l'exception d'un. Ceux qui veulent (c) que le Cinyras des Paiens ſoit le Noé de la Bible, auroient bien de la peine à faire quadrer à Noé ce que nous venons de dire de Cinyras, & ce que nous en allons raporter. Je ne pretens point qu'on n'en puiſſe venir à bout, car où eſt-ce que l'habileté de Mr. Huet (d) n'a point deterré Moïſe?

(C) *Avoit été la garce de Cinyras.*] Arnobe tout le premier nous en dira des nouvelles. *Numquid rege à Cypro*, dit-il (e), *cujus nomen Cinyras eſt, ditatam meretriculam Venerem divorum in numero conſecratam?* Firmicus Maternus ne s'exprime pas avec moins de force: (f) *Audio Cinyram Cyprium templum amicæ meretrici donaſſe, ei erat Venus nomen. Inſtituſſe etiam Cypriæ Veneri plurimos & vanis conſecrationibus deputaſſe, ſtatuiſſe enim ut quicunque inſtiari vellet fieretur Veneris ſibi tradito, aſſem in manum mercedis nomine dea daret. Quod ſecretum quale ſit omnes tacitis intelligere debemus, quia hoc ipſum propter turpitudinem manifeſtius explicare non poſſumus. Bene amator Cinyras meretriciis legibus ſervit, conſecrata Veneri à ſacerdotibus ſuis ſtipem dari juſſit, ut ſcorto.* Quel deſordre! quel dereglement! on inſtituoit des myſteres dont le Rituel portoit que celui qui étoit initié recevroit (g) une poignée de ſel & un *phallus*, & donneroit une piece d'argent à Venus. Quel cordon ou quel cobier d'Ordre donnoit-on là! Conſultez Clement d'Alexandrie, qui nous aprend que Cinyras fut le premier qui oſa tirer des tenebres ces impures ceremonies, en l'honneur d'une Courtiſane de ſon païs. (h) Οὐ γὰρ μοι ὁ Κύπριος ἀπεπείσατο Κύπρις παρακύπτων ποτ' ἂν ἐπὶ τὰς Ἀφροδίτης μυστηρίων ὄργια ἐν τοῖς ἰδίοις παραδόσιμα τελεσθῆναι, φιλοπαίγμονι δωδεκάτῃ πόρνῃ τελετάς: *Non enim Cyprius inſularis Cinyras mihi unquam perſuaſerit libidinoſa quæ circa Venerem fiebant orgia anſus ex noctè dies tradere, dum meretricem ceremoniales in Deos refero.* Voiez auſſi Arnobe à la page 169. du 5. livre, où il dit: *Nec non & Cypria Veneris abſtruſa illa initia prætereamus, quorum conditor indicatur Cinyras rex fuiſſe, in quibus humanos ea certas ſtipes inferunt ut meretrici, & referunt phallos propitii numinis ſigna.* Qui douteroit après cela que ce ne ſoit lui que Lucien (i) aparie avec Sardanapale, & qu'il donne comme le modele d'un efféminé?

(A) *Si d'autres n'avoient point gâté.*] Brantôme met ſur le compte des mignons, & non ſur celui du gou-

(a) *Il.* λ.

(b) *Euſtat. in Il.* λ. *apud Meurſ. in Cypro pag.* 111.

(c) *Biblioth. univ. to.* 3. *pag.* 18.

(d) *Il eſt Evêque d'Avranches.*

(e) *Lib.* 4. *pag. m.* 143.

(f) *De error. prof. relig. pag. m.* 22.

(g) *Clem. Alexandr. admon. ad Gent. pag. m.* 10.

(h) *Id. ib.*

(i) *In Rhetor. præcept.*

Digitized by Google

Roi. Lors que Charles IX. fut parvenu à la Couronne, on trouva que pour l'honorer davantage il faloit qu'un Prince du ſang fût toûjours auprès de lui, afin de veiller ſur ſa conduite, & l'on donna cette charge au Prince de la Roche-ſur Yon β; mais Cipierre ne laiſſa point de conſerver ſon emploi. Ces deux gouverneurs s'entendirent bien; le Prince *cedoit beaucoup à Cipierre, connoiſſant ſa ſuffiſance auſſi grande que de Seigneur de France: Cipierre qui étoit tres-ſage portoit auſſi grand honneur & reverence* au Prince, . . . *& il faiſoit très-bon voir ces deux Meſſieurs les Gouverneurs prez. la perſonne du Roi tenans leurs rangs comme il falloit, l'un haut & l'autre un petit bas.* Cipierre γ fut creé Chevalier de l'Ordre par François II. l'an 1560. On dit δ que ſe voiant atteint d'une maladie mortelle, & ſe preparant à aller boire les eaux d'Aix, il exhorta fortement la Reine Mere à pacifier les diſſenſions des Guiſes & des Colignis, & à couper par ce moien la racine des factions & des troubles qui ſeroient capables de perdre l'Etat. Il mourut à Liege au mois de Septembre 1565. avant que d'avoir pu boire les eaux. Ceux de la Religion n'étoient pas contens (B) de ſa conduite: ils firent des vers ζ aſſez piquans contre lui, & pendant ſa vie & après ſa mort. Ce fut de lui que le Prince de Condé η fut à Orleans l'an 1560. que le complot de la Renaudie avoit été decouvert. Ce fut encore lui que l'on θ chargea quelques mois après de s'aſſûrer de la ville d'Orleans, car on la ſoupçonnoit de n'être pas bien intentionnée. Il commanda pendant quelques jours l'armée de France au ſiege de la même ville après que le Duc de Guiſe eut été tué μ, & il obtint du Legat du Pape qu'il ſeroit permis aux ſoldats de (BΔ) manger de la viande pendant le Carême. Il fut marié * avec Louïſe de Halluin dont il n'eut qu'une fille, qui fut femme de François de la Magdelene, Seigneur de Ragni, aieule de la Ducheſſe de Leſdiguieres †. Son pere avoit épouſé N . . . . de Saint Amour Dame de Cipierre ξ.

CIPIERRE (RENÉ DE SAVOIE SEIGNEUR DE) étoit fils de Claude de Savoie Comte de Tende, Gouverneur & grand Senechal de Provence, qui épouſa en ſecondes noces Françoiſe de Foix, dont il eut un fils & une fille que leur mere éleva dans la Religion. Son mari devint fort ſuſpect de Proteſtantiſme, ſoit à cauſe de la profeſſion ouverte que ſon épouſe en faiſoit, ſoit parce qu'il ne ſouffrit point qu'on uſât de violences dans ſon Gouvernement contre ceux qu'on apelloit heretiques. Cette moderation ſouleva contre lui le Comte de Sommerive ſon propre fils. Il l'avoit eu de ſon premier mariage; & il ſe vit contraint de ſe defendre les armes à la main contre celui auquel il avoit donné la vie. Il ſuccomba, & il fut contraint d'abandonner ſon Gouvernement à ce fils denaturé. Cipierre qui avoit fait tout ſon poſſible pour maintenir les droits de ſon pere, dont il avoit reçu la charge de Colonel de la ‡ Cavalerie, pendant que Cardet ‡ ſon beau-frere exerçoit celle de Colonel de l'Infanterie, fut malheureuſement aſſaſſiné par une troupe de mutins à (A) Frejus l'an 1568. Il revenoit de Nice où il avoit été

β *Id. ib. ex Brantôme.*

γ *Id. pag. 374.*

δ *Thuan. l. 38.*

ζ *Mr. le Laboureur en raporte quelques-uns.* Ib.

η *Mezerai abr. Chron. to. 5. pag. m. 39.*

θ *Beze Hiſt. Eccl. l. 3. p. 290. Thuan. l. 26.*

μ *Brantome, Capit. étrang. tom. 1. pag. 132.*

* *Le Labour. to. 1. pag. 374.*

† *Morte à Paris le 2. Juillet 1656. ſelon le P. Anſelme Hiſt. des Offic. pag. 243.*

ξ *Le Laboureur ib.*

‡ *Beze Hiſt. Eccleſ. l. 12. pag. 319.*

‡ *Il étoit de la Maiſon de Saluces, & fut marié avec la fille du Comte de Tende & de Françoiſe de Foix.* Beze pag. 318.

(a) *Apud le Labour. ubi ſupra.*

(b) *Apud eumd. t. 2. pag. 860.*

(c) *Apud eumd. t. 1. pag. 528.*

(d) *Ib. pag. 529.*

(e) *Thuan. lib. 26. p. m. 520.*

(f) *Vraie Hiſt. des troubles fol. 4. verſo ad ann. 1563.*

(g) *Brantome, Capit. étrang. tom. 1. pag. 132.*

(h) *Id. ib. pag. 133.*

gouverneur les deux mauvaiſes qualitez de Charles IX. les juremens & la diſſimulation. Il ſoutient (a) que Cipierre étoit *le plus brave Seigneur qui fut jamais Gouverneur de Roi, legal, franc, ouvert & du cœur & de la bouche, point menteur & diſſimulateur, & qu'il l'avoit nourri très-bien & inſtruit, & ne l'avoit jamais fait étudier dans les chapitres de diſſimulation.* Il ajoûte qu'entre autres choſes il enſeigna à Charles IX. à s'exprimer éloquemment. *Mr. de Cipierre*, dit-il (b), *parloit à mon gré François, Eſpagnol, & Italien mieux que Gentilhomme & homme de guerre que j'aye jamais veu, & pour ce le Roi ſe voulut façonner à ſon beau dire, plûtôt qu'à celui, diſoit-on, de Du Perron depuis Marechal de Retz qui parloit certes fort bien.* Il dit en un autre lieu (c) que Cipierre *étoit l'homme du monde qui faiſoit mieux un conte; le ſavoit mieux reprefrmer avec la meilleure grace & les plus belles paroles qu'on eut ſçu dire, tant il étoit bien accompli en tout.*

(B) *N'étoient pas contens de ſa conduite.*] Mr. le Laboureur (d) n'en donne point d'autre cauſe, que la commiſſion qu'eut Cipierre de deſarmer Orleans; mais les vers qu'il raporte ſupoſent que cette ville fut cruellement traitée, & que la rigueur de Cipierre s'étendit & ſur les murailles & ſur les hommes. Mr. de Thou (e) qui d'ailleurs donne des éloges à ce Seigneur, remarque qu'il étoit devoüé à Meſſieurs de Guiſe. En un mot quand les Proteſtans étaloient leurs plaintes après la premiere paix (f), ils citoient non ſeulement la Bourgogne maltraitée par Tavannes, & la Guienne maltraitée par Monluc, mais auſſi ce qu'Orleans avoit ſoufert de Cipierre.

(BΔ) *Qu'il ſeroit permis aux ſoldats de manger de la viande pendant le Carême.*] (g) Le Cardinal de Ferrare Legat du Pape étoit alors à l'armée avec la Reine Mere. Il trouva odieuſe la demande qu'on lui faiſoit, dans le tems même qu'on étoit en guerre avec les *heretiques ennemis du Careſme. Mais après avoir un peu ſongé, il fit reponſe que de chair il n'en falloit point parler, comme de choſe abominable*, & qu'il permettoit ſeulement de manger *du beurre, du fourmage, & du laittage.* Voici la reponſe de Cipierre: (h) „ Monſieur ne penſez pas regler nos gens „ de guerre comme vos gens d'Egliſe, car autre cho„ ſe eſt de ſervir Dieu, & ſervir la guerre: voulez „ vous que je vous diſe le vray, ce n'eſt point en ce „ tems ny en cette armée, compoſée de pluſieurs ſor„ tes de gens, que vous devez faire tels ſcrupules: car „ quant à vôtre beurre, fourmage, & laittage, nos „ ſoldats François n'en veulent point, comme vos Ita„ liens & Eſpagnols; ils veulent manger de la chair & „ de bonne viande, pour mieux ſe ſuſtenter: Ils en „ mangeront auſſi bien deçà comme de là, & à cou„ vert & en cachette, quelque deffence qui s'en faſſe: „ parquoy faites mieux, ordonnez leur d'en manger, & „ donnez leur ou une bonne diſpence & abſolution: que „ ſi d'eux meſmes ils s'en diſpenſent, voſtre authorité „ en ſera plus ſupprimée; & au contraire elle en ſe„ ra eſlevée, ſi vous leur permettez, & chacun dira, „ Monſieur le Legat, cet homme de bien, nous a „ donné diſpence, & cela reſonnera mieux par tout. „ Le Legat goûta une remontrance ſi ſenſée, & accorda ce que Cipierre lui demandoit (i). Ce que Brantome avoit raporté un peu auparavant, eſt ſi capable de confirmer ce que tous les gens de bien, pieux, & ſages jugent de la guerre, qu'il faut que je le copie. Charles-Quint (k) *pour excuſer les braves & galands hommes, comme luy, diſoit qu'eſtans courageux, ambitieux & grand guerrier, il ne pouvoit eſtre Religieux & conſcientieux. Et c'eſt ce que dit une fois ce grand Marquis de Peſcayre és guerres de Lombardie à Monſieur le Legat, qui fut apres Pape Clement, ſur le reglement des deſordres & debordemens de ſes ſoldats.* Mon Señor Legado, no ay coſa mas difficultoſa à los que exercen la guerra, que con igual diſciplina ſervir en un miſmo tiempo à Mars y à Chriſto, porque el uſo de la guerra en eſta corrupcion de militia parece ſer en todo contrario à la Juſtitia y Religion. *C'eſt à dire, Monſieur le Legat, il n'y a point de choſe plus difficile à ceux qui exercent la guerre, que de ſervir en un meſme temps, & avec egale diſcipline à Mars & à Chriſt, parce que l'uſage de la guerre en cette corruption de Milice eſt du tout contraire a la juſtice & à la Religion.* Voilà le jugement que font de la guerre ceux qui la connoiſſent le mieux, & puis que *nauicuique in ſua arte credendum eſt*, il faut conclure qu'une armée conduite ſelon les loix de la Religion Chretienne, eſt une idée Platonique, une Utopie de Thomas Morus, une pierre philoſophale qu'on ne trouvera jamais.

(A) *A Frejus.*] C'eſt ainſi que je traduis le *Forum Julii* de Mr. de Thou. D'Aubigné (l) apelle ce lieu-là *Forques* (m), & pretend qu'*Arci* qui en étoit gou-

(i) *Brantome ubi ſupra pag. 134.*

(k) *Id. ib. pag. 131.*

(l) *Tome 1. l. 3. ch. 1. pag. 370.*

(m) *Il devoit dire Frejus, comme fait Mezerai.* Abr. to. 5. pag. 110.

été ſaluer le Duc de Savoie. Les aſſaſſins lui dreſſerent des embûches dans un bois ; & n'aiant pu empêcher qu'il ne ſe ſauvât dans Frejus avec tout ſon monde, ils l'y ſuivirent, ils ſonnerent le tocſin ſur lui, & l'aſſiegerent dans ſon logis. Les Conſuls tâcherent de le ſauver, & obtinrent du Marquis d'Arci qui étoit le chef de cette troupe mutinée, qu'il la feroit retirer moiennant que Cipierre & ſes domeſtiques rendiſſent les armes. Les mutins retournerent peu après, & tuerent ces pauvres gens qui ne pouvoient plus ſe defendre. Mais le Marquis ne voiant point le corps de Cipierre parmi les morts (car les Conſuls l'avoient mis en lieu de ſûreté) fit ſemblant de craindre pour lui, & proteſta que le ſeul moien de lui ſauver la vie étoit de le lui remettre entre les mains. Les Conſuls ajoûtant foi à ſes paroles le lui livrerent, & auſſi-tôt on (*B*) le poignarda de mille coups, *Tantum religio potuit ſuadere malorum !* On ne douta point que la Cour, & que le Comte de Sommerive n'euſſent part à cet exploit, & que Cipierre n'eût été traitté de la ſorte en haine de la nouvelle Religion. Le Prince de Condé, l'Amiral & toute leur bande furent fort inquiets de cela ‡.

‡ *Ex Thuano lib. 44. ad ann. 1568.*

☞ CYRILLE, Diacre de l'Egliſe d'Heliopolis proche du Liban, fut un grand Iconoclaſte ſous l'Empire de Conſtantin, car ſe ſentant † embraſé des flammes de l'amour de Dieu il briſa pluſieurs ſimulachres adorez par les Paiens. Ceux-ci s'en ſouvinrent lors que leur religion fut la dominante ſous l'Empire de Julien, & ils s'en vengerent avec beaucoup de fureur, puis que non ſeulement ils le tuerent, mais auſſi qu'ils l'éventrerent, & qu'ils lui mangerent le foie. Tous ceux qui eurent part à cet acte en furent punis d'une façon étonnante. Ils perdirent d'abord toutes les dents, enſuite la langue, & enfin les yeux *. Alcyonius aſſûre que (C) Cyrille avant que de faire cet exploit contre les idoles avoit été bani dans l'Ile de Naxos, & que Julien commanda lui-même qu'on le tuât, & que ſes Courtiſans ſe repuſſent des entrailles de ce ſaint homme. Je n'ai point trouvé cela dans Theodoret.

† Ζέλῳ τοῦ θείου ἔρωτος ἐκφλεγόμενος. Divini amoris æſtu inflammatus. *Theodoritus hiſt. Eccleſ. lib. 3. c. 7.*

* *Tiré de Theodoret ibid.*

CYRUS, fils de Darius Nothus Roi de Perſe, ſe rendit illuſtre par de belles qualitez ; mais rien n'a tant fait parler de lui que la guerre qu'il entreprit contre Artaxerxes ſon frere. Darius leur pere commun ſe voiant malade à la mort, le rapela de la Province dont il lui avoit donné le gouvernement. Cyrus mena avec lui Tiſſapherne en qui il prenoit une grande confiance ; mais cet homme le trompa, car il fit acroire à Artaxerxes qui avoit ſuccedé à Darius que Cyrus machinoit quelque choſe contre lui. Ce raport mit tellement en colere le Roi de Perſe, qu'il ſe ſeroit defait de Cyrus ſi Paryſatis leur commune mere n'avoit arrêté le coup. Non ſeulement elle lui ſauva la vie, mais auſſi le gouvernement de la Province qu'il avoit obtenu du Roi Darius. Dès que Cyrus y fut retourné, il ne roula dans ſa tête que des deſſeins d'ambition & de vengeance : il prepara toutes choſes & pour ſe venger du traitement que ſon frere lui avoit fait, & pour ſe rendre maître de la Couronne. Il s'aſſûra de quelques bons Capitaines Grecs fugitifs de leur païs ; il leur donna ordre de lever des troupes ; il cacha ſon veritable deſſein ſous divers pretextes pendant ſa marche ; il ne ſe rebuta point de ce que l'argent lui manqua bientôt ; il fut aſſez heureux pour rencontrer une Reine (*A*) qui ne ſe contenta pas de lui aporter de l'argent ; il eut neanmoins aſſez de courage pour ſe ſervir de ſon avantage. Il marcha droit à ſon frere, il le rencontra, il le combatit, il le vainquit, il le mit en fuite, il le pourſuivit, il le tua. Il ne ſe contenta pas de cela, il voulut ſe rendre maître de ſa perſonne, il ſe jetta dans la foule, il le reconnut, il courut à lui, il le bleſſa, il le renversa

neanmoins cent difficultez à eſſuier avec ces troupes mercenaires; & ne laiſſa point de paſſer l'Euphrate, & d'avoir lieu de ſe promettre une victoire deciſive. Artaxerxes averti d'aſſez bonne heure par Tiſſapherne des preparatifs de Cyrus, n'avoit rien negligé pour être en état de lui reſiſter. Il lui alla au devant avec une belle armée. La bataille ſe donna près de Babylone: on ne doute point que Cyrus ne l'eût gagnée, s'il n'eût pas été tué en combatant (B) avec trop d'ardeur & trop peu de menagement *. ASPASIE ſa concubine tomba entre les mains d'Artaxerxes, & fut conſiderée comme une des principales pieces du butin. Nous donnerons dans les remarques un abregé de ſon (C) hiſtoire. Ce fut une femme qui n'abuſa point de la complai-

(a) *Ctéſias qui étoit dans l'armée d'Artaxerxes avoit dit dans ſon hiſtoire qu'il avoit panſé cette bleſſure.* Xenoph. lib. p. 137.

(b) *Tiré de Xenophon ib. Voiez auſſi Plutarque dans la vie d'Artaxerxes.*

(c) Φωκαΐς. Plut. in Pericle pag. 165. *Amies a mal traduit* native de la Phocide.

(d) *Plutarch. ib. Ælian. var. Hiſt. l. 12. c. 1.*

(e) Ἀπὸ ἰατροῦ ἰδίου ἰσχυσε τὸν τοῖς γόνασι κάτοπτρον ἔχουσαν καὶ ὁρῶσαν ἑαυτὴν τὸν αὐτῷ σφόδρα ἄλγος. A medico diligentiſſimo luctu verſata eſt, & ſpeculum in genibus tenens, ſeſeque in ipſo contemplata vehementer doluit. *Ælian. ib.*

(f) Ἕνεκα δὲ καὶ ὑπὸ τῶν τροφίμων διδάσκεται, ὅπως τὰ ἐπιτήδεια ἔχῃ τοῖς Κύρου, καὶ τὸν τρόπον ὃν πείθοιτο, καὶ προσέχοιτο μὲν ἀσεμνότερον, καὶ ἀλλοιοῖτο μὴ ἐπιεικῶς, καὶ φιλοσοφοῖτο ἐπιμελῶς, ἐπαιρόμενα δὲ μάλα μετρίως τῇ κάλλει χρῷτο τῷ Κύρου. Et à nutricibus acceperant documenta, quemadmodum erga Cyrum ſe gerere deberent: quomodo inſinuare ſe illi & adblandiri, & non refugere, ſi accederet, neque ſi tangeret, ægre ferre, & oſculum admittere eas oporteret, omnibus denique præceptis & inſtitutis amatoriis, quibus uti mulieres, quibus ſua venalis eſt forma, ſolent, inſtructæ. *Id. ib. p. m. 543. 544.*

(B) *En combatant avec trop d'ardeur.*] Les Grecs qui étoient à la ſolde avoient tellement mal mené les Perſes qui leur avoient été oposez, que Cyrus rempli de joie fut ſalué Roi par ceux qui ſe tenoient autour de lui. Il ne laiſſa pas d'aller bride en main au milieu des ſix cens hommes qui l'environnoient pendant l'action: il attendoit ce que feroit le corps de bataille d'Artaxerxes; & dès qu'il l'eut vu en mouvement, il fondit de ce côté-là avec ſa troupe; il enfonça les premiers rangs, il mit en fuite ſix mille hommes du Regiment des Gardes, il tua leur chef, & aiant aperçu le Roi ſon frere il piqua vers lui, & le bleſſa d'un (a) coup de lance. La mêlée fut rude, & Cyrus accompagné de peu de gens fut accablé là & tué (b).

(C) *Un abregé de l'hiſtoire d'*ASPASIE.] Cette femme étoit (c) de Phocée, & fille d'Hermotimus. Selon le portrait qu'Elien nous en a laiſſé, ce devoit être une perſonne très-accomplie tant pour le corps que pour l'eſprit. Elle s'apelloit Milto avant qu'elle fût à Cyrus; mais ce Prince lui fit changer de nom, & lui donna celui de cette maîtreſſe de Pericles qui étoit devenuë ſi celebre (d). Hermotimus qui avoit perdu ſa femme quand elle accoucha de nôtre Aſpaſie, éleva ſa fille ſelon la petiteſſe de ſes moiens. Cette fille eut un grand chagrin pendant ſon enfance; c'étoit la plus belle enfant du monde, mais il lui vint une tumeur au menton qui l'enlaidiſſoit horriblement. Le Medecin auquel ſon pere l'amena, eut la dureté de lui refuſer ſon remede, parce qu'Hermotimus n'en pouvoit païer le prix. Elle s'en revint toute deſolée, & ne faiſoit qu'entretenir ſa douleur en ſe regardant au miroir (e). Elle aprit en ſonge le remede qui la guerit; après quoi elle devint la plus belle fille de ſon ſiecle. Elle avoit les cheveux blons & friſez, de grans yeux, le nés un peu aquilin, les oreilles petites, la peau delicate, un teint de lis & de roſes, les levres d'un rouge admirable, les dens plus blanches que la neige, les piez & les jambes dans la perfection, la voix ſi douce qu'on eût dit quand elle parloit, qu'on entendoit les Sirenes. Elle ne devoit qu'à la nature la ſuperiorité de ſa beauté; car ni ſon humeur ni la pauvreté de ſon pere ne permettoient pas qu'elle relevât ſes charmes par des ornemens empruntez. Celui qui commandoit dans ces quartiers-là ſous Cyrus fils du Roi de Perſe la prit malgré elle, & malgre ſon pere, & l'amena avec quelques autres filles tres-belles à Cyrus. Lors qu'on la preſenta à ce Prince il ſortoit de table, & s'amuſoit à boire ſelon la coutume du païs. Elle étoit avec trois autres filles Greques qui n'étoient pas de ſon humeur: elles ſe laiſſerent farder & attiſer ſans repugnance, & retinrent admirablement toutes les leçons de leurs nourrices ſur le rôle qu'il faloit jouër, lors que Cyrus s'aprocheroit d'elles, lors qu'il les careſſeroit, lors qu'il les patineroit, lors qu'il les voudroit baiſer (f). Elles s'efforçoient de lui plaire à l'envi les unes des autres, mais Milto temoigna tant d'averſion pour l'uſage auquel on la deſtinoit, que ſi l'on n'eût point emploié les coups, on ne l'auroit pas obligée à ſe laiſſer mettre les habits qu'on donnoit aux filles dans ces ſortes d'occaſions: & pendant que ſes compagnes jouïoient à merveilles de la prunelle, & faiſoient eclater par leurs ſouris l'envie qu'elles avoient de charmer le Prince, elle ne faiſoit que pleurer, & n'oſoit lever les yeux, tant ſa modeſtie naturelle la couvroit de honte de ſe voir en cet état. Quand Cyrus leur dit de venir s'aſſeoir auprès de lui, les autres ne ſe le firent pas dire deux fois, mais il falut y contraindre nôtre Aſpaſie; les autres ſe laiſſerent toucher à Cyrus tant qu'il voulut, la ſeule Aſpaſie ne ſoufrit rien, & menaça Cyrus dès qu'il voulut la toucher du bout du doigt. Il ne laiſſa pas de lui mettre la main au ſein, ce qui fit qu'elle ſe leva, & qu'elle tâcha de s'enfuir. Cyrus lui rendit juſtice, il declara que de toutes celles qu'on lui avoit amenées, il n'y avoit qu'elle qui fût veritablement novice, & il conçut plus d'amour pour elle que pour toutes les autres femmes dont il eût jamais joui. Κύρῳ γὰρ τῷ χαρὶ μέγα τοῦ Κύρου προσῳκείωτο, ἡδέως τε καὶ ἐφιλοῦτο αὐτὸν αἰμιλλῶσαι ταῖσιν ἄλλαις, ὑπερήδετο τούτοις ὁ Κῦρος. ἐκπεπληγμένος τε αὐτῆς καὶ τεθηπὼς φύσιν, ἐπεὶ καὶ τῶν μαζῶν προεψηλάφησε, ἀλλ' ἀλλοῖόν μιν ὑπερηγάλλετο τὸν τέγγοντα τὸ Περσικὸς ὁ τοῦ Δαρείου, ἅπαξ καὶ ἀπαθέϊστος ἔφη τὸν ἀγγελικὸν· ταύτην μόνην ἴδοι, ἐλευθέραν καὶ ἀδιάφθορον ἄγαγε. αἱ δὲ λοιπαὶ κατηλικὰς ἔχουσι καὶ τοῦ ὕδατος ἔτι, καὶ τοῦ τρίτου μῆνας, ἐν δὲ τούτοις ὁ Κῦρος πλέον τούτων ἠγάπησεν, ἢ ἐρώμενοι πολὺ διαφέροντες. *Si enim extremo manus ſaltem Cyrus attingeret, exclamabat, dicebatque eum non impune lauturum, quod talia feciſſet. Ea re ſupra modum delectatus eſt Cyrus, & quum aſtrectantis mamillas, illa ſurgeret, & ſe in pedes conjiceret, contra Perſarum conſuetudinem ardentis amoris Cyrus erga ingenuitatem ejus flagrare cœpit, reſpiciensque ad eunuchos: Hanc, inquit, ſolam ingenuam & incorruptam adduxiſti: reliqua verò tum facie tum magis etiam moribus fucata ſunt. Quamobrem Cyrus eam plus amavit omnibus cum quibus unquam conſuetudinem habuiſſet (g).* Plutarque dit à-peu-près la même choſe. Il eſt vrai qu'il ne dit pas qu'Aſpaſie ait menacé Cyrus, mais ſeulement ceux qui la voulurent faire aprocher. Βαλομένων δὲ προσάγειν τῶν παλλακῶν, ἐμπόδιος μᾶλλον τούτων (ἦν) ἐς δὲ ἐμὲ προσαγάγῃ τὰς χεῖρας. *Paranibus adducere ipſam cubicularis, va ei, inquit, mihi qui admoverit manus (h).*

Elle fut bonne à Cyrus non ſeulement pour les plaiſirs de l'amour, mais auſſi pour le conſeil. Il la conſulta dans ſes affaires les plus épineuſes, & ne ſe repentit jamais d'avoir ſuivi les conſeils qu'elle lui donna. On peut donc dire qu'elle n'avoit pas moins d'habileté que de beauté. Avec cela une maîtreſſe de Prince va ordinairement bien loin; & ſi elle n'a pas tout le ſolide du gouvernement & de la ſouveraineté, il ne s'en faut guere. Cyrus en uſoit avec Aſpaſie preſque comme avec une femme legitime, pour ce qui concerne le rang & la dignité; & l'on croit même que depuis qu'il l'eut connuë, il n'eut plus à faire avec d'autres femmes. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une ſi grande élevation d'une petite bourgeoiſe Greque, ait fait du bruit juſqu'à la Cour du grand (i) Roi. Cette reputation ſervit de beaucoup à Aſpaſie, car après que Cyrus eut été tué, on la fit chercher ſoigneuſement par les ordres d'Artaxerxes. On la trouva deſolée, & on ne laiſſa pas en depit de ſa reſiſtance de lui mettre les habits que le Roi lui envoioit. Il la trouva ſi belle ſous ces habits qu'il en devint eperdûment amoureux, & il ſe fit un point d'honneur de lui faire oublier ſon frere. Il n'en vint à bout qu'à la longue. Elle ſeule fut capable de le conſoler de la mort de Teridate le plus beau de ſes Eunuques (k).

Xenophon raporte une choſe qui ne s'accorde pas trop bien avec ce que nous avons dit que Cyrus ſe contentoit d'Aſpaſie. Il fait mention de deux concubines de ce Prince dont l'une étoit de Phocée, l'autre de Milet. Celle-ci étoit plus jeune que l'autre, & s'echapa des mains des Perſes le jour que Cyrus perdit la vie. Celle de Phocée demeura au pouvoir des ennemis: l'hiſtorien dit qu'elle paſſoit pour avoir de la beauté & de la capacité (l). C'eſt nôtre Aſpaſie. Il n'y a pas d'aparence que Cyrus menât avec lui deux concubines, pour laiſſer la plus jeune hors de fonction. S'il en avoit amené un Regiment, on devroit dire qu'elles ne ſervoient la plûpart que pour la montre; mais on doit penſer le contraire en les voiant reduites à deux. Outre cela Xenophon ne dit-il pas qu'on croioit que Cyrus coucha avec la Reine de Cilicie? Cela refute la tradition d'Elien, car Aſpaſie étoit alors avec Cyrus depuis long tems. Remarquez que le terme σοφὴν a été emploié par Xenophon autrement que par Plutarque; ce dernier s'en eſt ſervi d'un air qui fait plus d'honneur à Aſpaſie; il ne dit pas comme Xenophon qu'on diſoit qu'Aſpaſie étoit ſage; il dit (m) que Cyrus la ſurnomma *la ſage*.

* *Tiré de Xenophon au 1. livre de l'hiſtoire qu'il a compoſée de l'expedition du jeune Cyrus. La bataille entre les deux freres dans laquelle Cyrus fut tué ſe donna l'an 3. de la 95. Olympiade qui repond à l'an 353. de Rome, ſelon Calviſius.*

(g) *Id. ib. pag. 545.*

(h) *Plut. in Artax. pag. 1024. 1025.*

(i) C'eſt ainſi qu'on qualifioit le Roi de Perſe. *Voiez ci-deſſus pag. 387.*

(k) *Tiré d'Elien liv. 12. ch. 1.*

(l) Βασιλεῖ δὲ ᾗ εἰ σὺν αὐτῷ τέ τι ἄλλο πολὺ διαφέρουσα καὶ τὴν Φωκαΐδα τὴν Κύρῳ παλλακίδα τὴν σοφὴν καλεῖν Ἀσπασίαν εἶναι, λεγόμενα. ἡ δὲ Μιλησία ἡ πολλὴν λυπήσασα ὑπὸ τῶν ἀμφὶ Βασιλέα ἐπφύγει γυμνὴ πρὸς τὸν Ἕλλησπον. Rex interim cum ſuis caſtra diripit ac Cyri ipſius pallacam Phocaicam eximia ſpecie ac prudentia etiam (uti fama ferebatur) mulierem abducit. Namque altera natu minor Mileſia à regia cohorte capta nuda effugit. *Xenoph. l. 1. expedit. Cyri ſub fin.*

(m) *In Artaxerxe pag. 1025.*

plaiſance de Cyrus, & qui ſe conduiſit avec tant d'adreſſe qu'elle ſe fit fort aimer (D) de Paryſatis. Comme elle crut que ſa faveur étoit un preſent du ciel, elle donna publiquement beaucoup de marques de ſa gratitude pour (E) la Déeſſe Venus. Si tout ce qu'on a dit d'elle étoit veritable, il faudroit que ſa beauté eût eu une (F) prodigieuſe durée. Au reſte la lettre de Cyrus aux Lacedemoniens (G) ne doit pas nous perſuader, qu'il ne tit point quand il le faloit les proteſtations ordinaires.

☞ CLAUDE, en Latin *Tiberius Claudius Druſus*, Empereur Romain, monta ſur le thrône après la mort de Caligula ſon neveu l'an de Rome † 794. Mr. Moreri en parle fort amplement.

(D) *Elle ſe fit fort aimer de Paryſatis.*] On envoia un jour à Cyrus un tres-beau collier: il le montra à Aſpaſie, & lui dit qu'il étoit digne ou de la fille ou de la mere d'un Roi. Elle en tomba d'accord, ſur quoi il lui dit de le prendre & de s'en parer; elle s'en defendit adroitement par cette raiſon, que ce preſent étoit plus digne de la Reine mere, & qu'il faloit le lui envoier, car, ajoûta-t-elle, je vous ſerai trouver aſſez beau mon cou ſans cette parure. Cyrus écrivit à ſa mere toute cette converſation en lui envoiant le collier. Paryſatis eut autant de joie du contenu de la lettre, que du preſent. Ce fut un plaiſir extrême pour elle de voir qu'Aſpaſie ne vouloit point la ſurpaſſer dans le cœur de Cyrus. Elle lui envoia des preſens très-magnifiques; Aſpaſie les remit à Cyrus, & lui dit qu'il en avoit plus de beſoin qu'elle. Cette conduite eſt fort loüable (a), & il y a peu de femmes qui uſent de leur fortune avec cette moderation. Aſpaſie ſe contenta du cœur de Cyrus, & ne ſe ſervit de ſa faveur que pour (b) enrichir Hermotime ſon pere (ce qui ne demanda pas de grandes ſommes) & que pour temoigner ſa reconnoiſſance à Venus. C'eſt ce que nous allons voir.

(E) *Sa gratitude pour la Déeſſe Venus.*] Elle ſongea ſouvent pendant ſon enfance qu'elle ſeroit un jour dans une haute fortune (c). Après le refus que le Medecin eut fait de la guerir, elle ſongea qu'elle voioit un pigeon qui s'etant converti en femme, lui aprit que le veritable remede de ſon mal etoit de prendre des bouquets de roſes conſacrez à Venus, & de les apliquer ſur ſa tumeur quand ils ſeroient ſecs. Elle le fit, & diſſipa la tumeur (d). Se voiant toute puiſſante auprès de Cyrus, elle crut que Venus l'avoit honorée depuis long tems de ſa protection. C'eſt pourquoi elle fit des ſacrifices à cette Deeſſe, elle lui conſacra une ſtatuë de fin or, elle mit auprès un pigeon tout brillant de pierreries, & tous les jours elle s'aloit recommander à cette idole par des offrandes & par des prieres (e).

(F) *Que ſa beauté eût eu une prodigieuſe durée.*] Artaxerxes (f) vécut 94. ans, & en regna 62. Peu d'années avant ſa mort il avoit choiſi ſon fils Darius pour ſon ſucceſſeur (g). Darius avoit alors 50. ans. Il y avoit une loi parmi les Perſes, que celui qui étoit deſigné Roi demandât un preſent, & que celui qui l'avoit deſigné Roi, le lui accordât ſi cela lui étoit poſſible. Darius demanda Aſpaſie: le Roi ſon pere fut très-fâché de cette demande, quoi qu'outre ſa femme il eut 360. concubines très belles. Il repondit qu'Aſpaſie étoit libre, que ſi elle ſe vouloit donner à Darius, elle le pouvoit, mais qu'il n'entendoit pas qu'on lui fit nulle violence. On fit venir Aſpaſie pour ſavoir ſes intentions; elle declara qu'elle vouloit être à Darius: elle lui fut donc livrée; mais après qu'Artaxerxes eut accordé à ſon fils ce preſent, il le lui ôta par cette ruſe. Il voulut que cette femme fût Prêtreſſe de Diane, ce qui étoit un engagement à la continence & au celibat. Darius en fut ſi outré qu'il conſpira contre ſon pere, & ſe perdit ſans reſſource. Voilà ce que Plutarque (h) nous en aprend. Juſtin raporte la même choſe en ſubſtance; ſi ce n'eſt qu'il ne dit pas comme Plutarque qu'on fit Aſpaſie Prêtreſſe de la Diane Anitis qui étoit honorée à Ecbatane: il dit qu'elle fut créée Prêtreſſe du Soleil, & que par là le devoir de continence lui étoit impoſé (i). Ceci eſt très-ſurprenant, car Aſpaſie comme Plutarque l'obſerve avoit eté la concubine favorite de Cyrus, avant que d'avoir la même place auprès d'Artaxerxes. Tous les hiſtoriens conviennent que l'expedition de Cyrus tombe ſur les premieres années du regne d'Artaxerxes. Supoſons avec Calviſius que la bataille où Cyrus perdit la vie ſe donna la 3. année de ce regne; ſupoſons qu'Artaxerxes choiſit Darius pour ſon ſucceſſeur l'an 58. de ſon regne; il ne paroit point par le narré de Plutarque que ce Prince ait vécu plus de 2. ou 3. années, depuis l'election de Darius à la roiauté. Il y avoit donc alors 55. ans qu'Aſpaſie étoit concubine d'Artaxerxes. On ne ſauroit lui donner moins de 20. ans à la mort de Cyrus; elle avoit donc 75. ans lors qu'un nouveau Roi la demande comme une grace particuliere, & lors qu'un Roi à qui elle avoit apartenu 55. ans ne put ſe reſoudre à la ceder: il faloit donc qu'à cet âge-là elle eût encore beaucoup de charmes. Cela n'eſt-il pas extraordinaire? Peut-on s'imaginer ſans rire qu'une femme de près de 80. ans ſoit faite Prêtreſſe, afin qu'aucun homme n'en puiſſe jouir? A-t-on beſoin alors d'être engagée à la continence par vœu de religion? Une vieilleſſe comme celle-là n'eſt-elle pas un aſyle, & un rempart beaucoup plus ſûr contre les deſirs, & les recherches d'un homme, que la qualité venerable de Prêtreſſe? Je ne me ſouviens point d'avoir lu qu'aucun Critique propoſe ces difficultez contre Plutarque, ou qu'il diſe qu'il faloit que cette femme eût conſerve long tems ſa beauté. C'eſt dans le livre d'un homme de Cour que je trouve cette remarque: *Il ſe lit*, dit-il (k), *qu'Artaxerxes entre toutes les femmes qu'il eut, celle qu'il aima le plus fut Aſpaſia, qui eſtoit fort agée, & toutesfois très-belle, qui avoit eſté paravant de ſon feu frere. Darius ſon fils en devint ſi fort amoureux, tant elle eſtoit belle, nonobſtant l'age, qu'il la demanda à ſon pere en partage, auſſi bien que la part du Royaume. Le pere, pour la jalouſie qu'il en eut, & qu'il participât avec lui de ce bon boucon, la fit Prêtreſſe du Soleil; d'autant qu'en Perſe celles qui ont tel eſtat, ſe vouent du tout à la chaſteté.* L'interêt de Brantôme ne demandoit pas qu'il fît le critique de Plutarque, au contraire c'etoit un avantage pour lui que de trouver dans cet Auteur la chronologie que j'ai corrée. Il faut ſavoir que Brantôme nomme pluſieurs Dames qui avoient été très-belles juſques à l'arriere-ſaiſon, & même juſques au cœur de leur hiver, juſqu'à l'âge de 70. ans. C'eſt ce qu'il dit de la Ducheſſe de Valentinois. Nous avons vu ci-deſſus (l) qu'il en nomme encore une autre. Au reſte cette ſageſſe ſi merveilleuſe dont on a loüé Aſpaſie ne paroît pas dans le choix qu'elle voulut faire de Darius. Elle aime mieux le fils que le pere, le ſoleil levant que le ſoleil couchant; elle oublie l'amitié conſtante qu'Artaxerxes a eu pour elle pendant un ſi grand nombre d'années. Cela fait penſer que la maxime Eſpagnolle étoit veritable en ſa perſonne, *Que ningunas damas lindas o a lo menos pocas, ſe haſen viejas de la cinta haſta à bacco*, c'eſt-à-dire, *que nulles Dames belles ou au moins peu ſont vieilles de la ceinture juſques au bas* (m).

(G) *La lettre de Cyrus aux Lacedemoniens, ne doit point nous perſuader.*] Il leur écrivit pour leur demander des troupes. Sa lettre promettoit tant d'avantages à tous ceux qui le viendroient joindre, que chacun ſe pouvoit flater de voir ſa fortune faite en ſe mettant au ſervice de ce Prince. On ne (n) comptera pas la ſolde, diſoit Cyrus, on la meſurera. Il ne fit point un myſtere de ſon deſſein, il ſe vanta d'être plus digne du thrône que ſon frere ne l'étoit; *J'ai plus de cœur que lui*, dit-il (o), *je ſuis meilleur Philoſophe, j'entens mieux la Magie, je bois (p) mieux que lui, & je porte mieux le vin que lui. C'eſt un effeminé, c'eſt un poltron, il ne monte pas à cheval lors même qu'il va à la chaſſe, & n'oſe pas ſeulement s'aſſeoir ſur le thrône en tems de peril.* L'ingenuité de Cyrus eſt ſinguliere; il ne cache point à ceux de Lacedemone qu'il veut dethrôner Artaxerxes: il ne leur dit pas comme l'on fait dans toutes les guerres civiles qu'il n'en veut point à la Couronne, qu'il veut ſeulement éloigner d'auprès du Prince les mauvais Conſeillers qui abuſent de ſon nom pour oprimer les ſujets, & pour abolir les loix. Il ſavoit bien que ceux de Lacedemone étoient ravis que la couronne de Perſe fût ſur la tête d'un Prince qui leur auroit de grandes obligations. Voilà pourquoi il ne leur cacha point ſon deſſein. Il fit ſans doute les proteſtations ordinaires où & quand ſon interêt le demanda, & je penſe qu'aujourd'hui on ne feroit pas ſcrupule de confier un tel ſecret aux Princes voiſins qui eſpereroient de profiter du changement.

† *C'eſt la 41. de l'ere Chreſtienne.*

(a) *Artaxerxes μὲν δὴ μεγαλοφρονως, καὶ ὀλίγα τῶν γυναικῶν βασιλικῶς τὴν ἀναγκαίαν ἐπιθυμίαν ἐθεράπευσε· τὴν δὲ ἀνδρὸς γυναῖκα δεῖν φιλοσοφεῖν γαμοῦντας ἀνδρῶν ὄντως.* Aſpaſia itaque animi magnitudine præſtans, contrarium reliquis regum uxoribus faciens, eas longe ſuperavit. Sunt enim illæ rerum ad ornatum mundumque pertinentium plus æquo ſtudioſæ. *Ælian. ubi ſupra pag. 548.*

(b) *Idem pag. 547.*

(c) *Idem pag. 540.*

(d) *Idem pag. 541.*

(e) *Idem pag. 547.*

(f) *Plut. in Artaxerxe in fine.*

(g) *Id. ib. pag. 1024.*

(h) *Ib. p. 1024. & ſequent.*

(i) Hanc patrem cedere ſibi ſicuti regnum Darius poſtulaverat: qui pro indulgentia ſua in liberos primo factorum ſe dixerat: mox pœnitentia ductus ut honeſte negaret quod temere promiſerat, ſolis eam ſacerdotio præfecit, quo perpetua illi ab omnibus viris pudicitia imperabatur. *Juſt. l. 10. c. 2.*

(k) *Brantôme, Dames galantes tom. 2. pag. 227.*

(l) *Dans l'article de Jeanne d'Aragon, p. 199. remarque G.*

(m) *Brantôme ibid. pag. 198. 199. dit qu'ayant ouï debatre cette maxime à une Dame, il lui demanda* comment elle l'entendoit, ſi c'étoit au regard de la beauté du corps depuis cette ceinture juſques en bas, qu'elle n'en diminuât par la vieilleſſe, ou pour l'envie & l'appetit de la concupiſcence, qui ne vinſſent à ne s'éteindre, ni à ſe refroidir aucunement par le bas? Elle repondit, qu'elle l'entendoit & pour l'un & pour l'autre; car pour ce qui eſt de la piqueure de la chair, diſoit-elle, ne faut pas penſer qu'on s'en gueriſſe juſques à la mort, quoi que l'âge y vueille repugner.

(n) Μισθὸν οὐκ ἀριθμήσομεν ἀλλὰ μετρήσομεν. Stipendium militibus non annumeratum ſed admenſurum. *Plutarch. in Artaxerxe pag. 1013. F.*

(o) *Id. ib.*

(p) Οἶνον δὲ πλείονα πίνων καὶ φέρων. Vinum potare & ferre largius. *Id. pag. 1014. A.*

Digitized by Google

plement. Je renvoie à une autrefois l'examen de ce qu'il en dit, & les additions que j'y pourrois faire. Je me contenterai de dire preſentement que cet Empereur ne ſoufroit pas dans les charges ceux qui ignoroient la langue Latine. Ce fut pour cette raiſon qu'il caſſa un Magiſtrat iſſu de l'une des plus illuſtres familles de la Grece, & qu'il le reduiſit à la condition d'étranger. Il y avoit long tems que Rome faiſoit paroître cette jalouſie pour la majeſté (A) de ſa langue, & l'on a vu la même paſſion dans d'autres pais. Quant au reſte cet Empereur faiſoit un grand cas de la langue Greque *, & il s'en ſervoit même pour repondre aux Ambaſſadeurs dans le Senat.

CLAU-

* *Id. Suetom. ibid. cap. 42.*

(A) *Cette jalouſie pour la majeſté de ſa langue, & l'on a vû la même paſſion dans d'autres pais.*] J'ai preparé (a) mes lecteurs à trouver ici quelques faits concernant le zéle des peuples pour leur langue. Commençons par la preuve de ce que nous avons dit de l'Empereur Claude. (b) *Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, verùm Latini ſermonis ignarum non modo albo judicum eraſit, ſed etiam in peregrinatorem redegit.* Jugeant une afaire d'importance qui concernoit les Lyciens, il demanda quelque choſe à l'un de leurs deputez qui étoit né dans la Lycie, & qui avoit aquis la bourgeoiſie de Rome. Il l'interrogea en Latin, & voiant que le deputé ne l'entendoit pas il lui ôta la bourgeoiſie, car, ajoûte-t-il, ceux qui ignorent la langue de Rome, ne doivent pas être Romains. (c) Ἔφασκε μὴ δεῖν Ῥωμαίων εἶναι τὸν μὴ τὴν Ἑλλάδα φωνὴν ἐπιστάμενον. *Dicens Romanum eum eſſe non oportere qui ſermonem eum noſſet.* Notons en paſſant une erreur de Caſaubon; il ſupoſe (d) que ce deputé étoit né à Rome, & aparemment il conſulta la verſion Latine avec plus de ſoin que le texte Grec, car s'il eût bien examiné la force de ces paroles: Ἀνὴρ μὲν τὰ πρῶτα ἐκ Λυκίων, Ῥωμαῖος δὲ γεγονὼς, il eût connu en conſiderant ſur tout ce qui les ſuit, qu'elles ont été mal traduites, *Lycium quidem origine, Romanum tamen natum.* Le traducteur de Xiphilin a mieux reüſſi: il les a tournées, (e) *Qui olim Lycius, tum civis Romanus erat.*

(a) *Ci-deſſus pag. 408. remarque F.*

(b) *Suetom. in Claudio cap. 16.*

(c) *Dio, lib. 60. ad ann. 796. p. m. 777.*

(d) *De legato Lyciorum quodam, oriundo quidem è Lycia, ſed nato Romæ. Caſaub. in Suetom. Claud. c. 16.*

(e) *Xiphil. in Claudio p. m. 148.*

Valere Maxime remarque comme une preuve de l'ancienne gravité Romaine, que les Magiſtrats repondoient toûjours en Latin aux Grecs, & les obligeoient à ſe ſervir d'un interprete. Ils en uſoient de la ſorte non ſeulement à Rome; mais auſſi dans la Grece & dans l'Aſie. Afin qu'on voie toute l'étenduë de leur politique je raporterai le paſſage de cet Auteur, on y remarquera l'ambition de Rome, par raport à la propagation de ſa langue. (f) *Magiſtratus verò priſci quantopere ſuam populique Romani majeſtatem retinentes ſe geſſerint, hinc cognoſci poteſt, quod inter cetera obtinendæ gravitatis indicia, illud quoque magna cum perſeverantia cuſtodiebant, ne Græcis unquam, niſi Latine reſponſa darent. Quinetiam ipſa lingua volubilitate, quâ plurimum valeat, excuſſa, per interpretem loqui cogebant; non in urbe tantum noſtra, ſed etiam in Græcia, & Aſia: quo ſcilicet Latina vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur. Nec illis deorum ſtudia doctrina, ſed nulla non in re pallium toga ſubjici debere arbitrabantur: indignum eſſe exiſtimantes, illecebris, & ſuavitate literarum imperii pondus & auctoritatem domari.* Un peu après il obſerve que le Rheteur Molon qui enſeigna l'eloquence à Ciceron, fut le premier à qui l'on permit de parler en Grec dans le Senat, ce qui depuis paſſa en coutume. (g) *Quis ergo hujus conſuetudini, quæ nunc Græcis actionibus aures curia exſurdatur, jamnam patefecit? ut opinor, Molo rhetor, qui ſtudia M. Ciceronis acuit. Eum namque ante omnes exterarum gentium in ſenatu ſine interprete auditum conſtat. Quem honorem non immerito cepit, quoniam ſummam vim Romanæ eloquentiæ adjuverat.* Dion confirme ce que dit là Valere Maxime, c'eſt que (h) l'on plaidoit des cauſes en Grec dans Rome ſous l'Empire de Tibere, neanmoins cet Empereur ne ſoufrit pas (i) qu'un homme de guerre Grec de nation, rendit temoignage en ſa langue maternelle devant les Juges. Dion nous l'aprend. Suetone auſſi parle de cela, mais il n'y a point d'aparence qu'il ait dit ce que l'on trouve dans les éditions: (k) *Militem quoque Græca teſtimonium interrogatum niſi Latine reſpondere vetuit.* Il vaut mieux lire *Græcum* que *Græce*, car il n'etoit pas moins indigne de la majeſté de Rome d'interroger en Grec les temoins, que de ſoufrir qu'ils repondiſſent en Grec, c'eſt pourquoi nous devons juger que ſi Tibere eût permis l'un il n'eût pas defendu l'autre, & que puis qu'il empêcha qu'on ne repondit en Grec, il ne ſoufrit pas qu'on interrogeât en la même langue. Ses ſcrupules quand il ſe voioit reduit à uſer d'un terme Grec dans le Senat, ſont raportez par Suetone (l). Il aimoit mieux qu'on ſe ſervit d'une circonlocution dans les arrêts, que d'y mettre un mot étranger (m). Il ne faut pas qu'on attende ici une regle ſi generale qu'elle ne ſoufre aucune exception: l'uniformité parfaite ne ſe voit jamais dans la conduite des Etats les mieux policez. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que l'Ambaſſadeur de Rome harangua en Grec les Tarentins. Il (n) prononça mal cette langue, ils s'en moquerent, & ce fut l'une des indignitez qu'il eut à ſoufrir, & dont la Republique Romaine ſe reſſentit fort à leur dam. Les Romains n'etoient pas encore d'auſſi grans Seigneurs, que lors que l'on reprocha à Ciceron, comme une faute inexcuſable d'avoir parlé Grec dans un Senat Grec. (o) *Ille negat & ait indignum facinus eſſe quod ego in Senatu Græco verba feciſſem, quod quidem apud Græcos Græce loquutus ejem. id ferri nullo modo poſſe.* C'étoit le ſujet de la plainte, & non pas qu'il eût parlé Grec dans ſa maiſon avec Carneade, & avec les autres Ambaſſadeurs de la Grece. Celui (p) qui repreſente la choſe de cette derniere façon eſt tombé dans une groſſe ignorance. Ciceron ne vint au monde que long tems après l'Ambaſſade de Carneade; ce n'eſt pas la ſeule bevuë qui ſe puiſſe remarquer dans les paroles que j'ai citées du Sieur le Bret. N'oublions pas une choſe qui nous fournit un exemple dont Caſaubon s'eſt mal ſervi. Paul Emile aiant ſubjugué la Macedoine declara en Latin à cette nation vaincuë ce qu'il avoit à lui ordonner; mais tout auſſitôt le Preteur Octavius expliqua cela en Grec. (q) *Silentio per præconem facto Paulus Latine quæ Senatui, quæ ſibi ex conſilii ſententia viſa eſſent pronunciavit: ea Cn. Octavius Prætor (nam & ipſe aderat) interpretata ſermone Græco referebat.* Caſaubon (r) pretend prouver par ce paſſage de Tite Live, que les Magiſtrats Romains employoient leur langue, parce que pour l'ordinaire ils ne pouvoient pas s'exprimer en Grec, car, ajoûte-t-il, ceux qui parloient aiſement la langue Greque s'en ſervoient dans l'occaſion, & il allegue tout auſſitôt le Preteur Octavius. Manifeſtement c'eſt ſupoſer que Paul Emile ne pouvoit point parler Grec, & que s'il l'eût pu, il eût expoſé ſes ordres en cette langue; mais cela eſt faux, il la parloit (*f*) quand il vouloit, & ſi alors il ſe ſervit du Latin, ce fut pour donner à ſes paroles un caractere d'autorité, & parce que c'étoit la langue du Souverain.

(f) *Valer. Maximus lib. 2. cap. 2. n. 2. pag. m. 140. 141.*

(g) *Id. ib. n. 3. pag. 142.*

Une infinité d'Auteurs ont pris garde à un paſſage de St. Auguſtin que je m'en vais copier, & qui concerne la politique des anciens Romains, qui avec le joug de la ſervitude impoſoient celui de leur langue aux nations qu'ils ſubjugoient. (*t*) *Opera data eſt ut imperioſa civitas non ſolum jugum, verum etiam linguam ſuam domitis gentibus per pacem ſocietatis imponeret. Per quam non deeſſet imo & abundaret etiam interpretum copia.* On peut conoître par un paſſage de Gregoire Thaumaturge que de ſon tems, il faloit étudier en Latin la juriſprudence, car il dit qu'il avoit preſque oublié de parler Grec, à cauſe que les loix Romaines etoient ecrites en une langue qui lui donnoit beaucoup de peine. (*u*) Ἐκφρασθείσης τε τῆς Ῥωμαίων φωνῆς· καλλωπισμὸν μὲν οὐ μάλιστα, οὐδὲ συγχρησόμενον αὐτῷ τῇ ἑρμηνείᾳ τῇ Ἑλληνικῇ, φορτικὴν δὲ ὅμως ἴσως. *Concepta vero fuit ac tradita Romanorum lingua terribili illa quidem, ſuperba, & imperium quod obtinens pra ſe ferens; cæterum mihi moleſta & Barbara.* Le Juriſconſulte (*w*) Triphonin obſerve que tous les decrets des Preteurs devoient être en langue Latine.

(h) *Dio, lib. 57. pag. 702. ad ann. 769.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Sueton. in Tiberio cap. 71.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

Le ſoin de Rome pour l'extenſion de ſa langue avoit ſi bien reüſſi, qu'au tems de Plutarque (*x*) il n'y avoit guere de gens qui ne parlaſſent Latin, & que Libanius (*y*) temoigne beaucoup de peur que la langue Greque ne periſſe, à cauſe que la domination apartenoit à ceux à qui la langue Latine étoit naturelle. Les Papes concoururent dans ce même ſoin avec les Princes; & ſi nous voions l'Empereur Marcien Grec de nation, donner à la langue Latine la prerogative ſur la Greque au Concile de Chalcedoine (*z*), où il haran-

gua

(n) *Dionyſius Halicarn. in excerptis legat.*

(o) *Cicero Orat. 6. in Verrem ſub fin. fol. 79. D.*

(p) *In Verrinis etiam invenimus Marco Tullio quaſi crimen objectum quod domi cum Carneade cæteriſque Græciæ legatis Græce colloquutus fuiſſet. Brutus in ordine peranticæ judicorum orationum c. 43. fol. 85. verſo.*

(q) *T. Livius lib. 45. pag. m. 883.*

(r) *Caſaub. in Baron. exercitat. 9. art. 3. p. m. 199.*

(s) Hæc Græco ſermone Perſeo (*Paulus*) Latine deinde ſuis exemplum inſigne cernitis, inquit &c. *Livius ubi ſupra pag. 872.*

(t) *Auguſt. de civit. Dei lib. 19. cap. 7.*

(u) *Gregorius Thaumaturgus in laudatione Origenis apud Caſaubonum ubi ſupra.*

(w) *Tripbon. l. 48. ff. de re judic.*

(x) Ὅτι μὲν (Ῥωμαίων) λόγῳ τῶν ὁμοῦ τι πάντες ἀνθρώπων χρῶνται. Quo ((*Romanorum*) ſermone univerſi fere mortales nunc utuntur. *Plut. in quæſt. Platonicis circa fin. pag. 1010. D.* (y) *Libanius de ſua fortuna apud Caſaubon. ubi ſupra pag. 201. 202.* (z) *Voiez Baronius ad ann. 16. n. 8.*

Digitized by Google

CLAUDE (Jean) Miniſtre de l'Egliſe de Paris, né l'an 1619. à la Sauvetat dans l'Agenois, a été un des plus grans hommes de ſon ordre. Il étudia les Humanitez auprès de ſon pere †, & aiant fait enſuite ſon cours de Philoſophie & de Theologie à Montauban, il fut reçu Miniſtre l'an 1645. & donné à une Egliſe de Fief, nommée la Treine. Il la ſervit un an, & puis il paſſa au ſervice de l'Egliſe de Sainte Afrique dans le Roüergue, & huit ans après au ſervice de celle de Nîmes. Comme ceux de la Religion avoient une Academie dans cette derniere ville, il eut occaſion de faire valoir l'un de ſes principaux talens, qui étoit de bien expliquer une matiere de Theologie. Il fit des leçons particulieres aux Propoſans ſi bien tournées à l'uſage de la Chaire & à l'intelligence de l'Ecriture, qu'elles furent de beaucoup d'utilité. Il avoit entrepris de refuter la Methode (A) du Cardinal de Richelieu; mais aiant apris que ‡ Mr. Martel Profeſſeur en Theologie à Montauban avoit miſſion ſynodale pour cela, il renonça à cette entrepriſe. S'étant opoſé dans un Synode du bas Languedoc à un homme que la Cour avoit gagné, pour tenter des voies de reünion, il en fut puni par un arrêt du Conſeil qui lui defendit d'exercer ſon miniſtere dans le Languedoc. Il l'avoit exercé 8. ans à Nîmes. Il s'en alla à Paris pour tâcher de faire lever cette defenſe; & ce fut pendant ce voiage qu'il compoſa un petit livre qui (B) a donné lieu à la plus fameuſe diſpute qu'on ait jamais vuë en France entre les Catholiques & les Proteſtans.

† *Il étoit Miniſtre, & après avoir ſervi l'Egliſe de la Sauvetat, il ſervit celle de Montbazillac & de Cours près de Bergerac.*

‡ *La reponſe de Mr. Martel a été imprimée à Rouën in 4. l'an 1673.*

(*a*) *Voiez Baron ib.*

(*b*) *Voiez Melchior Inchofer, hiſtor. ſacra Latinit. pag. 230. edit. Monach. 1638.*

(*c*) *Arnob. lib. 1. p. m. 27.*

(*d*) *Plut. ubi infra.*

(*e*) Ἐφασαν ἄτοπα συμβαίνειν διὰ ψυχῆς ποιεῖσθαι τὸν ἀποκλεισμὸν ὅτι φωνὴν Ἑλληνίδα βαρβάροις παραγράψαιεν ἐπάλληλοι κῆρυκες. Interpretem ex plebiſcito comprehenſum necavit, quod ſermone Græco mandata edere barbarorum fuiſſet auſus. *Plut. in Them. pag. 114.*

(*f*) *Juſt. l. 20. in fine.*

(*g*) *Dans la derniere remarque de l'article* Attila.

(*h*) *Rapin, comparaiſon de Platon & d'Ariſtote 4. part. ch. 3. p. m. 388.*

(*i*) *Conferez avec cecy le paſſage de Mariana raporté dans la remarque* E *de l'article* Caſtille (Alfonſe.)

(*k*) *Du Verdier, abregé de l'hiſtoire des Turcs dans la vie de Bajazet II.*

gua premierement en Latin, & puis en Grec; nous voions auſſi que les deputez du Pape aux Conciles liſoient toûjours leurs depêches en Latin, & qu'ils croioient faire un acte de complaiſance lors qu'à la priere de tous les Peres ils conſentoient qu'elles fuſſent expliquees en Grec (*a*). Les actes publics ont été faits en Latin pendant pluſieurs ſiecles dans preſque tout l'Occident, depuis même que l'on n'étoit plus ſoumis à l'obeïſſance de Rome pour le temporel. On le verra ci-deſſous quand je parlerai de quelques Etats qui ont aboli cet uſage. Je vous renvoie au livre de Melchior Inchofer, *hiſtoria ſacra Latinitatis*, vous y trouverez beaucoup de choſes curieuſes, & entre autres celle-ci, qu'il eſt probable que Jesus-Christ a parlé Latin quelquefois, vu qu'aiant été ſi exact à obeïr aux loix civiles, & les Romains aiant établi par tout leur langue, il n'y a point d'aparence qu'il ſe ſoit voulu diſpenſer de cette loi-là. Outre qu'aiant ete interroge en Latin par Ponce Pilate, il ne faut point douter qu'il n'ait repondu en Latin (*b*). Cela n'eſt guere conforme à la doctrine d'Arnobe, qui aſſûre que Jesus-Christ ne ſe ſervoit que d'une langue, que chacun des auditeurs prenoit pour celle qui lui etoit naturelle, quelque diferens qu'ils fuſſent les uns des autres en leur langage. (*c*) *Unus fuit à nobis qui cum unam emitteret vocem, ab diverſis populis & diſſona oratione loquentibus, familiaribus verborum ſonis & ſuo cuique utens exiſtimabatur eloquio.*

Parlons maintenant de l'affection que d'autres peuples ont temoignée pour leur langue. Les Grecs ſe ſignalerent là-deſſus; je pourrois en dire pluſieurs ſingularitez, mais je me contente de celle-ci. Ils (*d*) loüerent Themiſtocle de ce qu'il fit condamner au dernier ſuplice (*e*) le trucheman qui avoit ſuivi les Ambaſſadeurs de Perſe, & qui avoit expliqué en Grec le commandement de ces barbares, qu'on eût à livrer au Roi leur maître la terre & l'eau. Il crut qu'une telle profanation de la langue Greque, emploiée à ſignifier les volontez d'un barbare, ne pouvoit être expiee que par la mort de l'auteur d'un tel abus. La Grece aprit ſans doute avec un extrême deplaiſir, ce qui fut fait dans Carthage au tems du premier Denys. On fit un decret pour defendre à tous les Carthaginois l'étude de la lange Greque. L'occation & le but de cette defence furent que Suniatus avoit écrit une lettre en Grec au Tyran Denys, & qu'on voulut empêcher que perſonne ne parlât ou n'ecrivit à l'ennemi ſans interprete. (*f*) *Dux belli Hanno Carthaginienſis erat: cujus inimicus Suniatus, potentiſſimus ea tempeſtate Pœnorum, cum odio ejus, Græcis literis, Dionyſio adventum exercitus, & ſegnitiem ducis familiariter prænuntiaſſet, comprehenſis epiſtolis, proditionis damnatur: facto ſenatus-conſulto, ne quis poſtea Carthaginienſis, aut literis Græcis aut ſermoni ſtuderet; ne aut loquis cum hoſte, aut ſcribere ſine interprete poſſet.* J'ai parlé ailleurs (*g*) de ce que l'on conte de l'ambition d'Attila, pour la gloire de ſa langue. On raconte la même choſe de quelques Princes Sarazins: „ (*h*) L'uſage de la lan„ gue Greque commença un peu à s'abolir dans l'E„ gypte, apres les conquêtes des Arabes ſous le regne „ du Calife Valid, qui reſidoit à Damas, parce que „ ce Prince defendit aux Grecs de ſe ſervir d'autre lan„ gue que de l'Arabe dans les actes publics, ce qui „ augmenta (*i*) beaucoup l'ignorance, qui devint alors „ ſi groſſiere dans la Grece & dans l'Italie. „ Le reſpect des Turcs pour leur langue eſt fort ſingulier, ſi ce que j'ai lu dans la vie de Bajazet II. eſt veritable. Ce Sultan (*k*) *menaçoit de faire la guerre aux Venitiens, La Republique lui envoia un Ambaſſadeur pour lui demander la paix. Ce Prince lui accorda ſa demande, & lui en fit delivrer les articles écrits en Latin; mais André Gritti Gentilhomme Venitien, qui n'ignoroit rien de toutes les coutumes des Turcs, pour avoir eſté longtems à Conſtantinople avertit ces Ambaſſadeurs, que les Turcs ne tenoient jamais rien de ce qui n'etoit pas écrit en leur langue. C'eſt pourquoi l'Ambaſſadeur fit de grands efforts pour faire changer ce traitté en langage commun du pays; mais ce fut peine perduë. Auſſi dés qu'il fut parti la poſte de Bajazet fit voler pour aller attaquer les places des Venitiens dans la Morée.* Un autre Auteur dit, (*l*) que *les Turcs ſoutiennent qu'il n'y a que* leur langue *ſeule, qui ſoit de bon uſage en ce monde, qu'en paradis on parlera Arabe, & que le jargon des Perſans leurs mortels ennemis eſt reſervé pour l'enfer.* Voici un privilege de la langue Eſclavonne: un gentilhomme qui ne la ſait pas ne peut recueillir aucun heritage, ni poſſeder certaines terres dans la Moravie, & dans la Boheme. (*m*) *Apud Bohemos & Moravos lex eſt ne cui Illuſtri vel Equeſtri ordine nato cujuſquam hereditatem cernere, prædiave quæ nos* Landgutter *appellamus, poſſidere liceat, niſi lingua Slavonica periit.* L'Auteur qui m'aprend cela veuoit de dire qu'au XVI. ſiecle le Roi d'Eſpagne contraignit les Mores à renoncer à leur langue maternelle, & à parler Eſpagnol.

Mais d'autre côté il y a eu des nations ſi indiferentes pour leur langue, qu'elles ne ſe ſont aviſees que fort tard de l'emploier aux actes publics. Les (*n*) Eſpagnols & les (*o*) Allemans commencerent à le faire au XIII. ſiecle, & les François (*p*) au XVI.

(*A*) *De refuter la Methode du Cardinal de Richelieu.*] Il ne ſera pas inutile de dire ici que cette Methode fût achevé d'imprimer le 1. de Fevrier 1651. cela, dis-je, ne ſera pas inutile, parce que pluſieurs perſonnes ſe pourroient imaginer une autre date, en liſant dans le Journal de Leipſic qu'elle parut lors que Mr. Claude etoit deja Miniſtre de Nîmes. (*q*) *In hac filium Iſaacum ſuſcepit 5. Mart. 1653. eoque tempore ad Eccleſiam Nemauſenſem . . . . . vocatus fuit, ſed laborioſiſſimum erat munus illud, tum quod conciones quotidie habenda eſſent, tum ob alia negotia paſtoralia. Nihilominus ingenium & aſſiduitas viri non tantum occupationibus illis ſuffecit, ſed & ſtudiis continuandis; ita ut editum* Turc *à Cardinale Richelio contra Reformatos librum qui methodus dicitur, refutandum ſuſceperet.* Il n'a pu l'être avant l'année 1654. car avant que de l'être il avoit ſervi 8. ans (*r*) l'Egliſe de Sainte Afrique, & avant que de ſervir l'Egliſe de Sainte Afrique il avoit été un an (*s*) Miniſtre à la Treine. Ajoûtez ces neuf ans à 1645. qui eſt (*t*) l'année de ſa reception au miniſtere, vous rencontrez l'an 1654.

Lors que la bibliotheque de Mr. Claude fût vendue à la Haie, on s'aperçût qu'il avoit écrit beaucoup de choſes ſur ſon exemplaire de cet Ouvrage du Cardinal de Richelieu. Cela fut cauſe qu'il y eut des gens qui s'empreſſerent à l'acheter. J'ai oüi dire que bientôt après il fut envoié en France, pour être mis dans la Bibliotheque du Roi.

(*B*) *Un petit livre qui a donné lieu à la plus* (*u*) *fameuſe diſpute.*] Mrs. de Port-Roial aſſiegeoient Mr. de Turenne en ce tems-là, & ſe ſervoient contre lui d'une baterie aſſez bien imaginée. C'étoit de montrer que l'on avoit toûjours cru dans l'Egliſe ce que l'on enſeigne dans la Communion de Rome touchant la realite. Ils lui mirent en main un petit Ecrit où ils pretendirent faire voir que le changement de creance, tel que ceux de la Religion le ſupoſent, eſt impoſſible.

(*l*) *La Mothe le Vaier to. 13. p. 259. Il cite* Relat. de Thev. le jeune.

(*m*) *Forſterus in Tacit. pag. m. 179.*

(*n*) *Voiez La remarque* E *de l'article* Caſtille (Alfonſe.)

(*o*) *Voiez l'une des remarques de l'article de François I.*

(*p*) *Voiez la même remarque.*

(*q*) *Acta eruditor. Lipſ. 1687. pag. 658. Notez que ces paroles* concionez quotidie habendæ eſſent, *ne doivent pas être entendues comme ſi Mr. Claude avoit prêché chaque jour. L'abregé de ſa vie dit ſeulement que l'on prêchoit tous les jours à Nîmes. Mais cette Egliſe avoit 3. ou 4. Miniſtres pour le moins.*

(*r*) *Abregé de ſa vie, pag. 15.*

(*s*) *Ibid. pag. 10.*

(*t*) *Ibid.*

(*u*) *Voiez ci-deſſus pag. 368.*

Digitized by Google

teſtans. Après avoir ſejourné ſix mois à Paris ſans obtenir rien, il fit un voiage à Montauban. Il y prêcha le lendemain † de ſon arrivée, & accepta la vocation que l'Egliſe lui adreſſa. Au bout de quatre ans la Cour lui fit faire defenſes d'exercer ſa charge dans Montauban, ce qui l'obligea de faire un ſecond voiage à Paris. Il y demeura près de neuf mois, ‡ *ſans pouvoir forcer les barrieres qu'on lui oppoſoit pour ſon retour à Montauban. . . . Durant cet intervalle il fut recherché par l'Egliſe de Bourdeaux*, mais celle de Charenton ne ſouffrit pas qu'on lui *enlevât un homme d'un ſi grand merite*; elle l'apella en 1666. Depuis ce tems-là juſques à la caſſation de l'Edit de Nantes il a rendu de très-grans ſervices à cette Egliſe, & à tout le Corps par ſes excellens Ouvrages, & par le detail où il entroit ſur les affaires que les Deputez des Provinces lui communiquoient. Jamais homme ne fut plus propre que lui pour être à la tête ou (C) d'un Conſiſtoire, ou d'un Synode, ou pour diſputer ſur le champ. Cette derniere qualité parut dans la conference que Mademoiſelle (D) de Duras ſouhaita d'entendre. Il fut diſtingué des autres Miniſtres par la maniere (E) dont la Cour voulut qu'il ſe retirât dans les païs étrangers. Il choiſit la Hol-

† *C'étoit un jour de Cene.*

‡ *Abregé de la vie de Mr. Claude, pag. 43.*

(a) *Voici ce qu'on dit dans la Preface de la Perpetuité.* Ceux de ſon parti la releverent d'une maniere extraordinaire, & ils la multiplierent tellement par les copies qu'ils en repandirent par tout & dans Paris, & dans les Provinces, qu'elle n'eſt guere moins publique que ſi elle avoit été imprintée.

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 369. lettre a.*

(c) *On le trouvoit à acheter chez le Libraire de l'Archevêque de Paris. Voiez la Preface du livre de Mr. Claude contre le P. Noüet.*

(d) Quantum intereſt in quæ tempora cujuſque virtus inciderit!

(e) *Elle fut imprimée l'an 1668.*

(f) *Voiez l'abregé de ſa vie, pag. 49.*

(g) *Elle eſt adreſſée à Mr. Claude & datée du 1. d'Octobre 1668. c'eſt pourquoi on ne comprend pas ce qu'il dit pag. 5. que ce qu'il avoit repondu à Mr. Claude avoit occupé ce Miniſtre près de trois ans. car l'Ouvrage du P. Noüet ne parut que vers la fin de l'année 1666. les Libraires ont mis au titre 1667.*

(h) *Dans le Journal du 28. Juin 1667.*

(i) *C'eſt une lettre anonyme qui a pour titre,* Lettre d'un Provincial à un de ſes amis ſur le ſujet du Journal du 28. Juin 1667.

(k) *Dans le Journal du 26. Decembre 1667.*

poſſible. Madame de Turenne qui craignoit toûjours ce qui arriva enfin après ſa mort, c'eſt-à-dire, que ſon mari ne changeât de religion, le fortifioit autant qu'elle pouvoit. De là vint qu'elle fit faire une reponſe à l'Ecrit de Mrs. de Port-roial. Mr. Claude fut chargé de la faire, & y reüſſit divinement. On la trouva ſi ingenieuſe, ſi delicate, ſi forte qu'on en fit faire pluſieurs (a) copies. Mrs. de Port-roial aiant ſçu cela crurent qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer de la refuter. C'eſt ce qui a produit le fameux Ouvrage qu'ils publierent l'an 1664. ſous le titre de *la Perpetuité de la foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie*. Il contient le premier écrit, & la replique & la reponſe de Mr. Claude. Ce Miniſtre qui étoit alors à Montauban compoſa une replique qui fut imprimée avec ſa premiere reponſe (b) l'an 1666. Cet Ouvrage fut intitulé, *Reponſe aux deux Traitez intit. la perpetuité de la foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie*. Il fit un bruit extraordinaire, deſorte que tel Curé de village qui n'avoit jamais oüi parler de du Moulin ni de Daillé, ſavoit que le Miniſtre Claude avoit attaqué d'une maniere dangereuſe le Saint Sacrement. Les Predicateurs de Province, depuis les plus celebres juſqu'aux moins connus, affecterent de prêcher pendant l'Octave du Saint Sacrement, & en d'autres occaſions contre la poſſibilité de l'innovation; les Chaires ne retentiſſoient alors que de Paſchaſe, de Lanfranc, de Ratramne &c. Il eſt certain que le beau tour, la politeſſe & l'eſprit qui accompagnoient les raiſonnemens ſolides de Mr. Claude, contribuerent extremement au grand bruit que fit ſon livre; mais il eſt ſûr que l'état où étoit alors le Janſeniſme fut une des principales cauſes de ce grand éclat. Pluſieurs Evêques étoient les amis declarez de Port-roial; pluſieurs autres les favoriſoient ſous main; ce parti avoit par tout une élite de Savans qui oſoient parler; (car le ſilence ne fut impoſé qu'en 1668.) & l'on ne ſauroit dire avec quel empreſſement les Janſeniſtes prônoient les livres de leur parti. C'eſt ce qui fit qu'en travaillant pour leur propre gloire, ils firent voler par tout le nom & le merite du Miniſtre Claude. Leurs ennemis travaillerent d'autre côté avec ardeur, quoi que par des voies indirectes & occultes, à faire valoir l'Ouvrage de ce (c) Miniſtre: ils ne comptoient pour rien ſon triomphe, pourvu qu'il ſervit de rabat-joie à Mrs. de Port-roial. Cela ſans doute ſervit de beaucoup à rendre celebre le livre de Mr. Claude. Tant il importe de ſe produire ſous certains (d) tems, & contre certaines gens, plutôt qu'en d'autres circonſtances! Mr. Arnauld entreprit la refutation du livre de Mr. Claude, & publia un gros *in quarto* l'an 1669. Ce volume fut ſuivi de 2. autres quelque tems après. Mais avant que ce premier tome parût, le Pere Noüet fameux Jeſuite ſe mit ſur les rangs, & publia un livre contre Mr. Claude auquel celui-ci fit une reponſe (e), que quelques-uns preferent (f) à ſes autres livres, & qu'il regardoit lui-même comme ſon livre favori. Le Pere Noüet ne repliqua point, il ſe contenta de publier une lettre (g) de 60. pages *in* 8. L'Auteur du Journal des Savans tira ſon coup contre Mr. Claude, en donnant l'extrait (h) du livre de ce Jeſuite. Il s'étendit fort ſur les qualitez & ſur les manieres de diſputer qu'il faiſoit entrer dans le caractere d'eſprit de ce Miniſtre: & comme ce qu'il diſoit n'étoit rien moins qu'obligeant, Mr. Claude n'eut pas la patience de ſe taire. Il publia une (i) Provinciale contre lui pleine d'eſprit, à laquelle le Journaliſte repondit (k) quelque tems après. On en demeura là, mais à l'égard de Mr. Arnauld il falut que Mr. Claude s'engageât dans un travail bien penible: car il falut batre bien du païs pour examiner l'opinion de l'Egliſe Greque, & celle des Schiſmatiques de l'Orient; il falut lire bien des Voiageurs, & bâtir biendes hypotheſes. Toute l'habileté de Mr. Claude parut autant que jamais dans la reponſe qu'il publia au 1. volume de Mr. Arnauld. Les Janſeniſtes n'ont fait qu'une reponſe generale à ce livre de Mr. Claude. Il eſt vrai que pour ce qui regarde l'opinion des Grecs, le Pere Paris Religieux de Ste. Genevieve vint à leur ſecours contre ce Miniſtre. La diſpute changea de matiere quelque tems après. Ces Meſſieurs publierent leurs *Prejugez legitimes contre le Calviniſme*, auſquels Mr. Claude refuta par un (l) des plus beaux Ouvrages que lui ou aucun autre Miniſtre ait jamais faits, & qui demeura ſans repartie juſques en l'année 1684. Mr. Nicolle repliqua enfin cette année-là, par ſes *pretendus Reformez convaincus de ſchiſme.*

(C) *Pour être à la tête ou d'un Conſiſtoire ou d'un Synode.*] Cela ne ſauroit être mieux commenté que par les paroles que l'on va lire. „(m) Monſieur Claude „ excelloit ſur tout à la tête d'une Compagnie: il a „ paru tel durant pluſieurs années dans le Conſiſtoire „ de Charenton; tel l'a-t-on vu dans plus d'un Syno„ de de l'Ile de France où il a été Moderateur. . . . . „ Qu'on propoſât dans le Synode des affaires embrouil„ lées par elles mêmes, & plus envelopées encore „ par le nüage que l'ignorance ou les detours des par„ ties y repandoient, Monſieur Claude avoit un eſ„ prit de diſcernement ſi juſte, qu'il developoit dans „ un moment tout ce cahos; il formoit une propoſi„ tion claire & precile pour dire ſon avis nettement, „ comme ſi les opinions avoient dû rouler ſur un oui „ ou ſur un non: caractere qui ne trompe jamais „ pour juger d'un homme qui preſide dans une Com„ pagnie, puis que le choix des matieres & le beau „ jour où l'on les met eſt une marque certaine de la „ preſence, de la netteté, & de la force d'un grand „ genie. „

(D) *La conference que Mademoiſelle de Duras ſouhaita.*] Cette Demoiſelle (n) ne voulut point abjurer ſa religion ſans avoir fait diſputer en ſa preſence Mr. l'Evêque de Meaux & Mr. Claude. Elle eut le plaiſir qu'elle ſouhaita: ces deux illuſtres & braves champions entrerent en lice chez Madame la Comteſſe de Roie ſa ſœur le 1. de Mars 1678. Chacun d'eux fit la relation de la conference, & s'attribua la victoire. D'abord ces relations ne coururent qu'en manuſcrit, mais enfin Mr. de Meaux publia la ſienne l'an 1682. celle de Mr. Claude la ſuivit de près. Les Journaliſtes de Leiptic n'ont pas diſtingué le tems de la conference, d'avec celui où les relations parurent. *Poſtea*, diſent-ils (o), *anno* 1683. *occaſione illuſtris* Duratiæ *à Reformata ad Romanam religionem tranſeuntis colloquium cum Epiſcopo* Condomenſi, *poſtea* Meldenſi, *habuit, cujus relationem, ut notum eſt, uterque edidit.*

(E) *La maniere dont la Cour voulut qu'il ſe retirât.*] Voici ce qu'on trouve dans la page 100. de l'abregé de ſa vie. *Il avoit quinze jours comme les autres Miniſtres pour ſortir du Roiaume*; les Eccleſiaſtiques *trouverent moien d'abreger ce tems, car le lundi* 22. (p) d'Octobre 1685. *qui fut le jour auquel l'Edit revocatif de celui de Nantes fut regitré au Parlement de Paris, Mr. Claude reçut* (q) *ordre à* 10. *heures du matin de partir dans* 24. *heures. Il obeït avec un profond reſpect, & partit accompagné d'un valet de pied du Roi qui devoit le conduire juſques aux frontieres de France. & qui executant fidelement ſa commiſſion ne laiſſa pas d'agir honnêtement avec Mr. Claude, tant il eſt vrai qu'un grand merite a du pouvoir ſur les cœurs mêmes qui n'aiment pas nôtre religion. . . . . Il prit* (r) *à Paris le caroſſe de Bruxelle; ſon nom qui marchoit devant, lui attira* pluſieurs

(l) *Il a pour titre* Defenſe de la reformation. *Il fut d'abord imprimé in* 4. *à Rouën l'an* 1673. *& puis à la Haie in* 12. *l'an* 1682.

(m) *Abregé de ſa vie pag. 75. & ſuiv.*

(n) *Sœur des Mareſchaux de Duras. & de Lorge.*

(o) *Act. eruditor. 1687. pag. 661.*

(p) *Il y a* Decembre *dans l'Abregé de ſa vie. Dans l'extrait que les Journaliſtes de Leipſic en donnerent* Act. Erudit. 1687. pag. 662. *il y a* die 7. Decem.

(q) *Il le dit lui-même dans la pag. 92. & 93. des plaintes des Proteſtans.*

(r) *Abregé de ſa vie, pag. 101.*

Hollande pour le lieu de sa retraite, & y fut très-bien reçu, & honoré d'une pension considerable par Monsieur le Prince d'Orange. Il prêchoit de tems en tems à la Haie: son dernier Sermon fut celui du jour de Noël 1686. Il reüssit autant ou plus que jamais: Madame la Princesse d'Orange fut très-satisfaite de cette action. Il tomba malade le jour même, & cela d'une maladie qui l'emporta le 13. de Janvier 1687. Il donna dans le lit de mort plusieurs emoignages de sa pieté, & de la sincerité avec laquelle il avoit professé la Religion Reformée †. Sa mort affligea tout le parti, & fut d'autant plus sensible aux personnes sages, qu'il n'y avoit guere que lui qui fût capable de redresser les égaremens où quelques plumes temeraires precipitoient les esprits credules, & de balancer la faction de ces gens-là. Plusieurs ont dit que s'il eût vêcu plus long tems, on n'auroit pas vu éclater tant de querelles scandaleuses qui ont rejoui les Catholiques; mais plusieus autres croient & disent que rien n'eût été capable d'arrêter le branle que cette roüe avoit déjà pris avant que Mr. Claude mourût. Je ne saurois dire * laquelle de ces deux opinions est la plus juste. Il laissa (F) un fils qui étoit Ministre, & qui eut soin de publier plusieurs beaux Ouvrages du defunt. Je m'étendrois sur les éloges de Mr. Claude, & contre les dechainemens de la calomnie, si je ne voiois dans le Moreri de Hollande tout ce qu'un Dictionaire peut remarquer là-dessus. Je cotterai quelques fautes du (G) suplément de Moreri selon l'édition de France.

† *Tiré de l'Abregé de sa vie composé par Mr. de la Deveze Ministre de la Haie. J'airectifié sa mepriſe touchant l'année de la naiſſance de Mr. Claude.*

* Non noſtrum inter vos tantas componere lites. *Virgilius ecleg.* 3. *v.* 108.

(F) *Il laissa un fils.*] Il s'étoit marié à Castres (a) l'an 1648. De ce mariage sortit Isaac CLAUDE né à Sainte Afrique le 5. de (b) Mars 1653. Son pere l'aimoit tendrement, & fut „ (c) bien aise de voir que „ son inclination le tournât du côté du Sanctuaire, & „ que ce choix qu'il fit & qui doit être si libre eût re„ pondu aux inclinations de son cœur: il eut cette sa„ tisfaction de trouver en lui un sujet propre à profi„ ter de ses lumieres & de son exemple. Il etudia „ dans les Academies de France sous les meilleurs „ maîtres, qui prenoient grand soin de lui: il revint „ aupres de son pere qui acheva de former son esprit „ sur tout pour la predication, après quoi il fut exa„ mine à Sedan au mois de Septembre 1678. & jugé „ très-digne d'être reçu à la charge du Saint Minister„ re. Il fut demandé par l'Eglise de Clermont en „ Beauvoisis à quatorze lieuës de Paris dans le Synode „ de l'Ile de France, & son pere eut la consolation „ de lui imposer les mains le 9. Octobre 1678. „ & de le trouver Ministre de l'Eglise Wallonne de la Haie, quand il se refugia en Hollande l'an 1685. Isaac CLAUDE mourut à la Haie le 29. de Juillet 1695. Il étoit de pere en fils le quatriéme de sa famille qui eût exercé le Ministere, car son bisaieul étoit Ministre. Cette particularité a été omise par Mr. de la Deveze. Il a laissé un ou deux fils qu'on fait étudier.

(a) *Abregé de sa vie, pag.* 14.

(b) *Ibid. pag.* 15.

(c) *Ibid. p.* 74. 75.

(G) *Quelques fautes du suplément de Moreri.*] I. La (d) Salvetat, patrie de Mr. Claude, n'est point *une petite ville du haut Languedoc, non loin de Castres.* II. Il n'est pas vrai que *comme* son pere *souhaitoit avec paſſion de le voir promtement Miniſtre, il n'attendit pas à le faire recevoir en cette qualité qu'il eût l'âge de* 25. *ans.* Mr. Claude fut reçu Ministre l'an 1645. Il avoit donc 26. ans, lors qu'il fut admis à cette charge. Or c'est un âge où ceux qui ont été destinez au Ministere, & qui ne sont pas encore Ministres, commencent à passer pour vieux (e) Propoſans. Il est donc faux que le pere de Mr. Claude ait agi en homme impatient. III. Et il est absurde de supposer que pour satisfaire son impatience, il falut qu'il se servît de son credit dans la haute Guienne & dans le haut Languedoc. S'il avoit eu quelque impatience, elle seroit seulement fondée sur ce que son fils fut reçu Ministre, n'aiant étudié que trois ans en Theologie; mais un Propoſant d'autant d'esprit que celui-là, & à l'âge qu'il avoit, s'avance plus en trois ans que d'autres en quatre ou cinq. IV. Mr. Claude ne fit point *de leçons publiques de Theologie* à Nîmes. Il n'y eut jamais le grade de Profeſſeur; il y fit seulement des leçons particulieres; on le marque expressement dans (f) l'Abrege de sa vie. V. Il est faux qu'il ait jamais declaré qu'il n'entreprenoit son premier voiage de Paris, *que pour montrer qu'il n'avoit aucune oppoſition* au projet de reünion que l'on machinoit en France. VI. La supposition de l'Auteur du suplément, que le Ministere fut interdit à Mr. Claude dans le Languedoc par un arrêt du Conseil, à caute de son éloignement du projet de reünion, est conforme au narre de Mr. de la Devese (g). Mais si l'on supose que l'arrêt du Roi contenoit cette raison, on se trompe lourdement. Or il faut qu'on l'ait supoſé, puis qu'on a dit que Mr. Claude n'a pu pretendre se justifier, qu'en temoignant du panchant à la reünion. Pesez bien l'endroit du suplément, où l'on veut convaincre Mr. Claude d'avoir fait un acte de fourberie pendant ce voiage, ce qu'on tâche de prouver par cette remarque, c'est qu'il fit un livre contre la Perpetuité de la foi; pesez bien cela, [illegible], & vous verrez que le Continuateur de Moreri supoſe manifestement que Mr. Claude ne travailloit à faire lever la defense, qu'en declarant qu'elle avoit été surprise, & qu'il n'etoit pas vrai comme on le supoſoit dans l'arrêt qu'il fût contraire au projet de reünion. Un Ministre qui auroit tenu un tel langage à la Cour, & qui cependant auroit fait un livre de controverse tel que celui de Mr. Claude, auroit sans doute été fourbe. Mais c'est une fausse imagination, que de dire qu'il se voulut justifier à la Cour par un tel langage. VII. Je crois très-fausse la raison qu'on donne dans le suplément, pourquoi il ne s'engagea pas avec l'Université de Groningue. J'ai toûjours oüi dire qu'il n'y eut que les demarches du Consistoire de Charenton, & les prieres de plusieurs particuliers qui determinerent Mr. Claude à remercier Mrs. de Groningue. VIII. Il n'est pas vrai que *ſes ſermons n'aient jamais été trouvez excellens par les Huguenots mêmes*, car ils contenoient tout ce que les Huguenots demandoient; un grand ordre, une profonde Theologie, beaucoup de grandeur & de majesté, une eloquence mâle, un raisonnement solide. Ceux de la Religion ne font nul cas de ces ornemens mondains, & de cette Rhetorique efeminée dont les Predicateurs de l'autre parti se parent. Tout ce qu'on peut dire est que Mr. Claude n'avoit pas la voix agreable; & c'est ce qui fit dire (h) un bon mot à Mr. Morus: mais cela n'empêchoit point que ses Sermons ne fussent très-estimez. IX. Rien n'est plus faux que de soutenir *que ceux d'entre les Calviniſtes qui ont été éclairez*, ont reconu que le caractere de Mr. Claude *étoit proprement celui d'un habile ſophiſte, & d'un adroit declamateur.* X. Et rien n'est plus admirable que de prouver cela par les choses que peut avoir dites *l'illuſtre Vicomte de Turenne:* car tout le monde sait que ce Heros dont le genie étoit merveilleux pour tout ce qui regarde la guerre, & les fonctions d'un General, ne se piquoit point de science, & ne pouvoit point être consideré comme un juge competent en fait de guerres d'Auteurs. XI. Il n'y a rien qui sente plus le Roman, je dis le Roman forge contre les idées de la vraisemblance, que ce pretendu projet de Mr. Claude, où les Ministres devoient *demander une Conference avec les Evêques.* Il est de notorieté publique que sous le regne de Mr. Claude, s'il est permis de parler ainsi, tant lui que les autres Ministres regardoient comme des pieges toute propolition de dispute ou de conference. L'un (i) d'eux publia un (k) livre sur ce sujet, où il montra qu'il falloit bien prendre garde de ne donner pas dans ce panneau. XII. Je n'ai rien à dire touchant la mysterieuse conference qu'on veut que Mr. Claude ait fait demander à l'Archevêque de Paris. On en trouve la refutation dans un Memoire que le fils de ce grand homme a fait inserer dans l'histoire (l) des Ouvrages des Savans. Voiez aussi le Moreri de Hollande. C'est une honte à nôtre siecle, qu'on ait osé mettre à Paris dans un Dictionaire Historique un Roman si eloigne de la vraisemblance, & que cette hardiesse n'ait pas été châtiee. XIII. Ce fut le 22. d'Octobre, & non pas le 22. Decembre 1685. que Mr. Claude partit de Paris pour s'en aller à la Haie. XIV. Enfin il est faux que Mr. Claude soit jamais demeuré d'accord de l'infaillibilité de l'Eglise.

(d) *Il faloit dire* la Sauvetat.

(e) *L'âge de* 27. *ans que les Journaliſtes de Leipſic ont bien demêlé en ſuivant le marié de Mr. de la Deveze, devoit leur faire faire attention à l'endroit qu'ils ont traduit en cette maniere.* Manus... imponente patre qui filium functioni ſacræ MATURE addici optabat. *Ubi ſupra pag.* 658.

(f) *Pag.* 18.

(g) *Dans l'Abregé de la vie de Mr. Claude pag.* 19.

(h) *Lors qu'on commençoit à jetter les yeux ſur Mr. Claude pour l'Egliſe de Charenton le fit prêcher. A l'iſſuë du Sermon Mr. Morus dit,* Il aura toutes les voix pour lui hormis la ſienne.

(i) *C'eſt le même qui depuis a publié l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

(k) *Il en eſt parlé dans les Nouvelles de la République des lettres, mois de Mai* 1685. *pag.* 574. *de la* 2. *édit. Voiez auſſi le mois de Decembre de la même année pag.* 1333.

(l) *Au mois de Novembre* 1689. *pag.* 133. *& ſuiv.*

Digitized by Google

ee. Mr. Paulian a fort mal-traité Mr. Claude dans ſa critique des Lettres Paſtorales de Mr. Jurieu, & lui a donné fauſſement (H) un livre, & le deſſein d'un autre livre. Il a même oſé publier que ſa mort avoit fait un grand plaiſir à l'Auteur de ces Paſtorales.

CLAVIUS (CHRISTOPHLE) Jeſuïte Allemand nâtif de Bamberg, excella dans la conoiſſance des Mathematiques, & fut un des principaux inſtrumens que l'on emploia pour la correction du Calendrier, dont auſſi il entreprit la defenſe contre ceux qui la critiquerent, & nommément contre Scaliger. Je ne croi point que celui-ci ait rendu les (I) armes auſſi humblement qu'un moderne l'a debité, ni que Clavius ſoit mort de la (Z) maniere qu'un autre moderne le conte. L'humilité * extraordinaire qu'Alegambe attribuë à Clavius ne s'accorde point avec d'autres qualitez que Lorenzo Craſſo † lui a données, le repreſentant fort attaché à ſon ſens, & fort ſenſible à la cenſure.

☞ CLEONICE, jeune Demoiſelle de Byzance, dont ‡ Pauſanias voulut joüir, & qu'il tua par megarde. On dit que l'ombre de cette fille le perſecuta toutes les nuits, comme on le verra plus (A) amplement dans la remarque.

CLEO-

(H) *Et lui a donné fauſſement un livre, & le deſſein.*] Il le fait Auteur de la lettre de quelques Proteſtans pacifiques qui parut l'an 1685. Il dit que Mr. Claude l'avoüe lui-même dans quelques lettres, & qu'une de ſes intimes amies en avoit fait depuis peu l'aveu tout ouvertement. Il cite en marge *lettre à Madle. Dangeau & Madame de la Garde* (a). Ces preuves paroiſſent fortes, & neanmoins il eſt très-faux que Mr. Claude ait fait la lettre des Proteſtans pacifiques, & je ſuis très-perſuadé qu'il n'a écrit à perſonne qu'il en fût l'Auteur. Le Critique des lettres Paſtorales ne s'abuſe pas moins en diſant (b) que Mr. Claude s'étoit chargé d'écrire l'hiſtoire de la perſecution ſous le titre *d'Hiſtoire Dragonnale*, mais qu'il mourut avant que de l'achever. Mr. Claude étoit un trop grand Auteur pour adopter un tel titre: il ne travailloit point à l'hiſtoire de la derniere perſecution, mais à celle des Princes d'Orange.

(a) *C'eſt vers la fin du livre.*

(b) *Pag. 16.*

(I) *Que* Scaliger *ait rendu les armes auſſi humblement.*] (c) *Joſeph de l'Eſcale* parut entre les Critiques du nouveau Calendrier *comme un des plus intelligens. . . . Mais Clavius lui en donna des raiſons ſi perſuaſives que ce docte Critique ceſſa de combatre ſes opinions, declarant même qu'il s'eſtimoit glorieux de ceder à un homme de cette reputation.* Je voudrois qu'il eût plu à Mr. Bullart de citer le livre où Scaliger declara cela, car ſi la citation etoit fidelle, nous y trouverions un acte de modeſtie, & un acte de contradiction. A l'egard de la modeſtie la choſe parle d'elle-même; quant à l'autre point ſi vous conſultez le Scaligerana, vous y verrez Clavius fort peu eſtimé. Il y eſt traité d'âne, de bête, de gros ventre (d) d'Allemand, d'eſprit lourd, d'homme qui dejûnoit deux fois, & qui buvoit bien. Il n'eſt guere mieux menagé dans les lettres de Scaliger: (e) *Infantiorem, imperitiorem & magis ridiculum reperies neminem* (Chriſtophoro Clavio) *ſi quidem unius Geometriæ ſcientiam excipias, quam in eo etiam ſi ſtipes eſſet propter longum tempus quo illud faxum volvit aliquam oportet eſſe. Quinquagenta enim annos publice Euclidem legit. Hoc unum excipe, tantus eſt ſtupor hominis ut in iis etiam quæ ad Matheſin ipſam pertinent λεξεῖδες τυφλότεροι ſint.* Voions ce qu'il dit dans un autre livre. (f) *Certe non video quid mathematicis ſtudia Clavio contulerint, qui in his adeo infans eſt ut mediocriter literis humanioribus imbutus hæc melius intelligat, quam ille qui toto vitæ ſuæ tempore nihil præter mathematica tractavit.* On me dira peut-être que nonobſtant toutes ces injures Scaliger a pu convenir que Clavius avoit merveilleuſement ſoutenu la cauſe du Calendrier Gregorien, & c'eſt de quoi il s'agit dans les paroles de Bullart; mais cette objection ſera bientôt repouſſée. *Nihil vidi ineptius, jejunius, fatuius & impudentius libro Clavii in elenchum noſtrum de anno Juliano.* C'eſt ainſi que Scaliger en parle dans ſa lettre 29. Ailleurs il en parle ainſi: *Clavius a tant fait de conarderies touchant l'année Papale; de his ad Euſebium. Clavius s'eſt trompé même en ſa correction, il a pis fait que devant. . . . . Quæ ſcripſeram graviora tacuit, leviora refutavit, ſed nunc omnia oſtendam in Euſebio* (g).

(c) *Joſeph. Scaliger epiſt. 106.*

(d) *Le Cardinal du Perron en faiſoit le même jugement.* Clavius, *dit-il dans le Perroniana*, dont les Jeſuites font tant d'état eſt un eſprit peſant, lourd, ſans ſubtilité ni gentilleſſe, un gros cheval d'Allemagne.

(e) *Joſeph. Scaliger epiſt. 106.*

(f) *Id. Canon. Iſagog. l. 3.*

(g) *Dans le Scaligerana.*

Si Mr. Bullart s'eſt apuié ſur le temoignage de Richeome, il a fait voir qu'il ne prenoit pas exactement le ſens d'un Auteur. Car ce Jeſuite n'allegue qu'un écrit anterieur à la reponſe de Clavius, & dans lequel par conſequent Scaliger n'a point avoüé qu'il aquieſçoit aux ſolutions de ſon adverſaire. Voici les paroles de Richeome: (h) *Je laiſſe. . . . les œuvres de toute ſorte de mathematique de Chriſtofle Clavius loüé non ſeulement par ſon Monſieur de Candal, l'Euclide de nos ſiecles, mais auſſi* (i) *par Joſeph de l'Eſcale, juſques à dire qu'il aime mieux eſtre repris de luy que loüé par un autre; loüange d'un homme de la religion pretendue reformée peu amy de noſtre compagnie, & en titre de cette averſion plus recevable en ſon teſmoignage donné pour un Jeſuite.*

(h) *Richeome plainte apologetique p. 31.*

(i) *Scaliger. in Caſſ. g. Calendar.*

(Z) *Soit mort de la maniere qu'un autre moderne le conte.*] Paganinus Gaudentius affirme que Chriſtophle Clavius viſitant les 7. Egliſes de Rome, fut renverſé par un bœuf ſauvage qui lui marcha deſſus & le tua. (i) *Chriſtophorus Clavius dum ſeptem urbis templa inviſit à bubale humi affictus conteritur & occiditur.* Un tel genre de mort dans un Jeſuite celebre & âgé de 75. ans, eſt trop ſingulier pour n'avoir pas été marqué par tous ceux qui ont fait l'éloge de ce fameux Mathematicien. Or il eſt ſûr que ni Alegambe, ni Sotuel, ni Lorenzo Craſſo, ni Jean Nicius Erythræus, ni Bullart n'en ont rien dit. Les paroles de Nicius Erythræus que je m'en vais raporter, prouvent manifeſtement que Gaudentius a debité un menſonge. (k) *Verum in iſtud etiam tantum atque immortalitatis dignum ingenium, ſeva mors, cui nihil eſt eximium, nihil intactum, nihil ſanctum, vim & crudelitatem ſuam exercuit; ſed in eo ſeviția ſua modum adhibuit, quod non antea eſt illi auſa manus afferre, quam matrimonium ſuum adeptum eum eſſe vidiſſet: nam ſenex Roma in collegio ſua Societatis eſt mortuus.* Un Auteur qui moraliſe de la ſorte ſur la cruauté mitigée de la mort, eût-il oublié l'accident tragique dont Gaudentius a parlé? Raportons auſſi les paroles d'Alegambe: *Tandem ætate meritiſque gravis Romæ vitæ defunctus eſt die VI. Februarii anno MDCXII. ætatis LXXV.* Corrigez Lorenzo Craſſo qui a dit *le 6. de Janvier.*

(i) *Eloge parte 1. pag. 143.*

‡ *Celui qui gagna la bataille de Platées, & qui fut enſuite puni comme traître. Voiez ſa vie dans Cornelius Nepos.*

(i) *Paganinus Gaudentius in oratione de Philoſophorum quorundam lucluoſo exitu.*

(k) *Pinacoth. 1. pag. 177. 178.*

(A) *Comme on le verra plus amplement dans la remarque.*] (l) „ On conte que Pauſanias un jour en „ la ville de Byzance envoya querir une jeune fille „ nommée Cleonice, de noble maiſon, de noble pa„ renté, pour en faire ſon plaiſir. Les parens ne lui „ oſerent refuſer pour la fierté qui eſtoit en lui, & „ la laiſſerent enlever. La jeune fille prit ſes valets „ de chambre d'oſter toute lumiere, mais en ſe cui„ dant aprocher du lict de Pauſanias, qui eſtoit desja „ endormi, comme elle alloit en tenebres, ſans faire „ bruit quelconque, elle rencontra d'aventure la lam„ pe, qu'elle renverſa. Le bruit que fit la lampe en „ tombant, l'eſveilla en ſurſaut, & penſa ſoudaine„ ment que ce fuſt quelqu'un de ſes mal-veuillans qui „ le vinſt ſurprendre en trahiſon. Si mit incontinent „ la main à ſon poignard qui eſtoit ſous le chevet du „ lict, & en frapa & bleça la jeune fille de telle ſorte, „ que bien toſt apres elle en mourut: mais onques „ puis elle ne laiſſa repoſer en paix Pauſanias, pour„ ce que ſon eſprit revenoit toutes les nuicts, & lui „ aparoiſſoit ainſi comme il cuidoit dormir, lui di„ ſant en courroux un carme Heroïque, dont la ſub„ ſtance eſt telle:

„ *Chemine droit & revere juſtice:*
„ *Mal & meſchef à qui fait injuſtice.*

„ Ceſt outrage irrita tellement & enflamma de cour„ roux tous les allies à l'encontre de lui, qu'ils l'aſſie„ gerent ſous la conduite de Cimon dedans la ville „ de Byzance, dont toutesfois il eſchapa, & ſe ſauva „ ſecrettement. Et pourtant que l'eſprit de la fille „ ne le laiſſoit point en paix, ains le travailloit conti„ nuellement, il s'enfuit en la ville de Heraclée, où il „ y avoit un temple où l'on conjuroit les ames des „ treſpaſſez, & y conjura celle de Cleonice pour la prier „ d'apaiſer ſon courroux. Elle s'aparut incontinent „ à lui, & lui dit, que ſi toſt qu'il ſeroit arrivé à Spar„ te, il ſeroit delivré de ſes maux; ſignifiant couver„ tement à mon avis, la mort qu'il y devoit ſouffrir: „ pluſieurs hiſtoriens le racontent ainſi. „ On n'a rien dit de ſemblable de la pauvre Didon qui avoit été plus mal traitée que Cleonice, car non ſeulement Enée fut cauſe qu'elle ſe tua, mais auſſi il lui ravit ſon

(l) *Plutarque dans la vie de Cimon pag. 481. je me ſers de la verſion d'Amiot.*

Digitized by Google

CLEONYME, contemporain de Pyrrhus Roi des Epirotes, ſortit de Lacedemone pour des mecontentemens publics & particuliers. Il * étoit fils de Cleomene II. du nom Roi de Sparte; mais à cauſe de ſon humeur violente & impericuſe, les Lacedemoniens n'avoient aucune amitié, ni aucune confiance pour lui, & laiſſoient toute l'autorité roiale à Areus fils de ſon frere. Voilà pour les mecontentemens publics, & voici les mecontentemens domeſtiques. Etant deja avancé en âge il avoit épouſé (X) Chelidonis Princeſſe du ſang, fille de Leotychide, très-belle femme, mais qui aimoit paſſionnément Acrotate très-beau garçon, fils du Roi Areus. Ce mariage fut une ſource de chagrin & d'infamie pour le malheureux Cleonyme; car tout le monde ſavoit la conduite de ſa femme, & le mepris qu'elle avoit pour lui. Aiant donc l'ame penetrée de douleur & de colere il ſortit de Lacedemone, & s'en alla ſolliciter Pyrrhus à faire la guerre aux Lacedemoniens. Pyrrhus † s'aprocha de la ville avec de nombreuſes troupes, & l'auroit priſe d'emblée s'il avoit ſuivi le conſeil de Cleonyme, qui étoit de l'attaquer inceſſamment, ſans donner le loiſir de ſe reconoître au peu d'habitans qu'Areus y avoit laiſſez, Areus, dis-je, qui étoit alors dans l'Ile de Crete pour ſecourir les Gortyniens. Pyrrhus craignant que la ville ne fût pillée s'il y entroit de nuit, renvoia l'attaque au jour ſuivant. Il fut ſi vigoureuſement repouſſé dans tous les aſſauts qu'il donna, ſoit avant ſoit après le retour d'Areus, qu'il ſe vit obligé de renoncer à ſon entrepriſe. Il ne faut pas oublier le courage que (Y) les femmes de Lacedemone temoignerent en cette occaſion. On avoit reſolu de les faire paſſer en Crete toute la nuit, mais elles s'y oposerent, & Archidamie l'épée à la main entra au Senat, & ſe plaignit au nom de toutes de ce qu'on les jugeoit capables de ſurvivre à la deſtruction de leur patrie. Elles travaillerent pendant la nuit au retranchement que l'on oposa à l'ennemi. Il n'y eut que Chelidonis qui demeura enfermée. Elle ſe paſſa une corde au col, afin qu'en cas de beſoin elle ſe pût mettre en état de ne point tomber vive au pouvoir de ſon époux. Son galant Acrotate fit des merveilles; & comme il revenoit de l'endroit où il avoit repouſſé les aſſauts de l'ennemi, & qu'il étoit fier de ſa victoire, il parut plus grand & plus beau que jamais aux femmes de Lacedemone, ſi bien qu'elles s'écrierent que bienheureuſe étoit Chelidonis d'être aimée d'un tel homme. Les vieillards le ſuivirent avec mille acclamations, & avec mille bonnes exhortations de continuer à bien (Z) baiſer Chelidonis ‡.

CLEOPATRE, ſœur d'Alexandre le grand. Voiez la remarque A de l'article de Denys.

COLLATIUS ‖ (PIERRE APOLLONIUS) Prêtre de Novarre, a vêcu vers la fin du XV. ſiecle. On n'en peut plus douter (A) depuis le voiage que le P. Mabillon fit en Italie l'an 1686. Collatius a fait des poëmes Latins, & un entre autres ſur la ruïne de Jeruſalem, qui fut inſeré dans la Bibliotheque des Peres par Margarin de la Bigne. Il avoit (B) deja été imprimé

* *Plutarch. in Agid. & Cleom. Pauſan. in Lacon.* Le P. Labbe, Chron. Franc. ad ann. Rom. 481. *dit à tort qu'Areus étoit frere de Cleonyme.*

† *L'an de Rome 480. le 3. de la 126. Olympiade.*

‡ *Tiré de Plutarque dans la vie de Pyrrhus.*

‖ *Moreri en parle ſous* Apollonius Collatius *pag. 294. après quoi pag. 296. il le met en titre & renvoie à* Collatius.

honneur. Elle avoit deſſein de s'en vanger après ſa mort, & de revenir des enfers pour le pourſuivre de lieu en lieu, cependant on ne dit pas que ſon fantôme ait perſecuté Enée. Raportons ſa menace; elle eſt conçue en des termes qu'on peut critiquer.

(a) *Sequar atris ignibus abſens*
Et cum frigida mors animâ ſeduxerit artus,
Omnibus umbra locis adero: dabis improbe pœnas
Audiam, & hæc manes veniet mihi fama ſub imos.

(a) *Virgil. Æneid. l. 4. v. 384.*

Si l'ombre de Didon devoit ſe trouver avec Enée en tous lieux, étoit-il beſoin qu'elle attendît dans les enfers les nouvelles du malheur d'Enée? Ne pouvoit-elle pas les aprendre dans ce monde à meſure qu'il arrivoit quelque deſaſtre à ce deloial? Vous me direz que cette femme etoit ſi troublée que Virgile a dû la faire parler ſans qu'elle prît garde à ſes paroles. A la bonne heure. Le Grammairien Servius vous indiquera une autre defaite.

(X) *Il avoit épouſé Chelidonis.*] Parthenius a parlé de cette femme & de ſes amours pour Acrotate dans le chapitre 23. mais elle y eſt nommée Chilonis, ſoit par un defaut de memoire de Parthenius, ſoit par la mepriſe de ſes Copiſtes.

(Y) *Le courage que les femmes de Lacedemone.*] Calviſius (b) leur attribué toute la reſiſtance qui fut faite le premier jour, & il dit que le lendemain les hommes furent de retour, & firent perir Ptolomée fils de Pyrrhus & la plus conſiderable partie de ſon armée. Il cite Juſtin & Plutarque, mais ni l'un ni l'autre ne diſent ce qu'il leur impute. Juſtin ne (c) parle point du retour des hommes, ni de deux attaques conſecutives; il dit en gros que les femmes eurent plus de part à la reſiſtance que les hommes, & que Pyrrhus y perdit ſon fils Ptolomée avec l'elite de ſes ſoldats. Pour ce qui eſt de Plutarque (d) il n'emploie les femmes qu'au travail du retranchement, à l'encouragement des hommes, & à tels autres ſervices du ſecond ordre; & il ne fait perir Ptolomée que lors que le Roi de Lacedemone chargea l'arrieregarde de Pyrrhus ſur le chemin d'Argos, c'eſt-à-dire, que lors que Pyrrhus abandonna la Laconie. Ce Prince vengea amplement la mort de ſon fils par un grand carnage des Lacedemoniens. Il fit des actions ce jour-là qui ſentent un peu le Roman. Ce Ptolomée étoit d'un courage ſi hardi que Pyrrhus aiant içu ſa mort, dit (e) *qu'il avoit été tué un peu plus tard que ſa temerité ne meritoit, ou que lui ſon pere ne craignoit.*

(b) *Calviſ. ad ann. mundi 3677.*

(c) *Juſtin. lib. 25. c. 4.*

(d) *Plut. in vita Pyrrhi.*

(e) *Aliquanto tardius eum quàm timuerit ipſe, vel temeritas ejus meruerit, occiſum eſſe. Juſtin. 16.*

(Z) *A bien baiſer Chelidonis.*] Voici la traduction d'Amiot; *Va gentil Acrotatus, beſogne bien Chelidone; & engendre de bons enfans à Sparte.* Le Grec porte: Ἴθι χαῖρε Ἀκρότατε, καὶ σῷζε τὴν Χελιδονίδα· μόνον παίδας ἀγαθοὺς τῇ Σπάρτῃ ποιεῖ. (f) *Perge Acrotate, & ſervato cum Chelidone, gignito tantum egregios filios Sparte.* C'etoient des gens bien naifs, puis qu'ils faiſoient de ſemblables acclamations au milieu des rues. Voiez la marge (†).

(A) *On n'en peut plus douter depuis le voiage.*] Mr. Magliabecchi fit preſent à Dom Mabillon d'un poeme d'Apollonius en vers épiques ſur David & ſur Goliat, & lui fit prendre garde que ce poëme eſt dedie à Laurent de Medicis, & qu'il eſt joint avec quelques épigrammes du même Auteur, deſquelles l'une eſt l'épitaphe de Paul II. & l'autre, l'épitaphe de Sixte IV. Dom Mabillon inferant cela dans la relation de ſon voiage, remarque ſolidement qu'on ne pourra plus douter deſormais que Pierre Apollonius n'ait vêcu ſur la fin du XV. ſiecle. Mais ce qu'il dit de Voſſius n'a point toute l'exactitude que j'y voudrois. Voici ſes paroles: (g) *Quo ex carmine diſcimus ætatem iniuſte auctoris quem alii ad ſæculum ſeptimum, alii ad decimum, alii ad alia tempora referunt, ut videre licet apud Gerardum Voſſium de Hiſtoricis Latinis ubi* Petrus Apollonius Collutius *appellatur.* Premierement Voſſius (h) ne le nomme point *Collutius*, mais *Collatius*, & en ſecond lieu il ne dit point que les uns faſſent vivre Collatius au VII. ſiecle, les autres au X. & les autres en d'autres tems, il ſe contente de mporter que Margarin de la Bigne (i) l'a mis vers la fin du VII. ſiecle environ l'année 690. & que de grans hommes de nôtre ſiecle le citent comme un Auteur ancien. Il ajoûte qu'il le croit moderne, contemporain & inferieur à l'an 1490. & que Barthius (k) auſſi le croit moderne. La raiſon de Voſſius eſt qu'il ne ſonſe pas, qu'on le doive diſtinguer de l'Apollonius Collatius dont Scaliger parle dans ſa Poetique. Il eſt donc manifeſte que Dom Mabillon n'a pas bien cité Voſſius.

(B) *Il avoit deja été imprimé à Paris.*] Je n'ai point marqué l'année de cette edition, parce que j'ai aperçu de la difference entre Mr. de (l) Launoi & Mr. (m) Daumius; celui-

(f) *Plutarch. in Pyrrho p. 402. C.*

(†) *Le mot Grec dont ſe ſert Plutarque eſt ſi groſſier, que nos paſſans n'en diſent point de pires ſales dans les notes de village.*

(g) *Muſæ. Ital. to. 1. pag. 194.*

(h) *Voſſius ubi infra.*

(i) *In indice chronologico veterum Eccleſiæ Scriptorum in to. 1. Biblioth. Patrum.*

(k) *Adverſar. l. 23. c. 27.*

(l) *Hiſtor. Colleg. Navarr. pag. 685.*

(m) *Epiſt. ad Remeſinum pag. 27.*

Digitized by Google

primé à Paris par les ſoins de Jean Gagney Docteur en Theologie, & il en parut une autre édition à Leide l'an 1586. par les ſoins d'Hadrien vander Burch, qui avoit corrigé & revu le texte. C'eſt une marque qu'on prenoit Collatius pour un Auteur fort ancien. Scaliger le pere n'étoit pas dans cette erreur, car il l'a rangé * parmi les poëtes modernes au deſſous d'André Alciat, & de Balthaſar Caſtillon, & au deſſus de Lancinus Curtius, de Fauſtus Andrelinus, & d'Eraſme. On voit bien qu'il n'a pas voulu ranger les places ſelon l'exacte chronologie; mais neanmoins il a fait aſſez conoître que Collatius étoit un poëte moderne. Il lui attribuë des Faſtes, & n'en dit pas (C) beaucoup de bien. Pluſieurs ſavans hommes ont ſi peu pris garde à cet endroit de Scaliger, qu'ils ont cité (D) Collatius ſur le pied d'un ancien Auteur. Voſſius † s'étonne que Gyraldus n'ait rien dit de ce Prêtre de Novarre. Le Pere Briet (E) en a parlé pour le ſervice de ce Dictionaire. Il n'y a pas long tems qu'on a imprimé à Milan (F) le poëme de nôtre Apollonius ſur le combat de David & de Goliat, avec quelques élegies, & quelques épigrammes.

* *Jul. Cæſar Scalig. Poët. lib. 6.*

† *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 812.*

COLOGNE (PIERRE DE) en Flamand (A) *Van Ceulen*, Miniſtre de Mets au XVI. ſiecle, eut beaucoup de part à l'amitié de Calvin, & à celle de Theodore de Beze. Il étoit de Gand. Nous diſons ailleurs ‡ que Robert Etienne qu'il conut familierement à Paris fut cauſe qu'il s'en alla à Geneve, où Calvin aiant mis la derniere main à ſon inſtruction, lui perſuada de ſe vouër au miniſtere de la parole de Dieu. Il en fit les premiers exercices dans Mets l'an

‡ *Dans la remarque A de l'article* Dieu (Louis de.)

celui-ci qui croit qu'elle n'a été que la ſeconde, & que la premiere avoit paru en Italie, la met à l'an 1546. l'autre la met à l'an (a) 1540. Mr. Daumius compte pour la 3. édition celle de (b) Margarin de la Bigne, & pour la 4. celle d'Hadrien vander Burch, lequel il blâme d'avoir dit que ſon édition de Leide 1586. étoit la ſeconde. Il pretend qu'il faloit dire que c'etoit la quatrieme. Mais cela même n'eût pas été exemt de faute, veu l'édition de 1540. dont Mr. de Launoi fait mention, & celle de Paris 1575. qui eſt dans le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford. Je ne parle pas de l'édition que Voſſius (c) a conſiderée comme la premiere, (c'eſt ſelon lui celle qui parut à Paris en l'an 1516. par les ſoins de Jean Gagney) car il eſt viſible qu'il ſe trompe quant au tems. Gagney ne commença ſes études de Theologie (d) qu'en l'année 1524. il n'y a donc point d'aparence qu'il ſe ſoit mêlé de publier Collatius en 1516. Voſſius nous parle d'une édition faite par Chriſtophle Plantin à Anvers ſur la reviſion de vander Burch; c'eſt ſans doute la même que celle de Leide 1586. & ſi Voſſius a vu Anvers au titre de ſon exemplaire, cela doit être imputé à la coutume qu'ont les Libraires de faire imprimer pluſieurs titres, & de mettre des années & des villes dans les uns, qui different autant qu'il leur plaît des années & des villes qui paroiſſent ſur les autres. Combien de fois ont-ils par là fait groſſir mal à-propos le nombre des éditions aux Bibliographes? Daumius avoit raiſon de penſer que l'édition de Paris avoit été devancée par une édition d'Italie, car l'Ouvrage a été imprimé à Milan en 1481 (e).

(a) *Le Journal de Leipſic 1692 pag. 558. la met comme Mr. de Launoi.*

(b) *Dans la Bibliotheque des Peres.*

(c) *Voſſius de Hiſtor. Lat. pag. 811.*

(d) *Launoi ib. p. 681.*

(e) *Acta erud. Lipſienſ. 1692. pag. 558.*

(C) *Et n'en dit pas beaucoup de bien.*] Voici ce qu'il en dit: (f) *Apollonius Collatius faſtos edidit, in quibus pietatem laudes, frigidiuſculus tamen poëta eſt: & cum diſcedit ab elegiaco etiam infelix.*

(f) *Jul. Cæſar Scalig. poëtic. lib. 6.*

(g) *Ut antiquus à ſummis ſeculi hujus viris paſſim laudatur. Voſſius ubi ſupra.*

(D) *Ils ont cité Collatius ſur le pied d'un ancien Auteur.*] Voſſius, ſans nommer perſonne, s'eſt contenté de dire que les grans hommes de ce ſiecle (g) le citent ordinairement comme tel, mais Barthius n'a pas tant de menagement; il dit (h) que Collatius a été cité comme un ancien poëte Chretien par Joſeph Scaliger dans ſes notes ſur Euſebe; par Caſaubon dans ſon commentaire ſur Suetone; par François Juret dans ſes notes ſur Paullin Benoît; par Chriſtophle Colerus dans ſes obſervations ſur Tacite; par Thomas Dempſterus dans ſes notes ſur Corippus; par Meurſius dans ſon Gloſſaire; par Jean Savaron dans ſon commentaire ſur Sidonius Apollinaris; par Bulengerus dans ſon Traité *de imperatore* & ailleurs. Le ſavant Reineſius qui n'étoit pas fâché de cenſurer Barthius, pretend (i) qu'on n'a pas eu droit de quereller ces grans hommes, attendu qu'ils n'ont rien dit de l'âge de Collatius, & que rien n'empêche qu'ils n'aient cité un Auteur qui leur paroiſſoit moderne; qu'en particulier il eſt abſurde de mêler Joſeph Scaliger dans cette critique: auroit-il pu ignorer ce que ſon pere lui avoit apris touchant le ſiecle de Collatius? Liſez la reponſe de Daumius (k) à ces objections de Reineſius, vous trouverez, je m'aſſure, que Barthius a eu raiſon.

(h) *Barth. commentar. ad Claudian. pag. 795. Dans ſon commentaire ſur Stace to. 2. pag. 436. il cite le dernier qui avoit commenté Perſe. Je croi qu'il entend Goldaſt.*

(i) *Epiſt. ad Daumium pag. 15. 16.*

(k) *Ibid. pag. 27.*

Un Carme nommé Daniel de la Vierge Marie a pris (l) auſſi Collatius pour un ancien poëte Chretien, & il ſemble même qu'il ait voulu ſe couvrir de l'autorité de Caſaubon. Le Marquis d'Agropoli l'en cenſure, & renverſe en même tems ce que les Carmes veulent inferer d'un paſſage de ce poëte.

(l) *Daniel à Virgine Maria, vinea Carmeli part. 3. cap. 16. n. 358. apud Marchionem Agropolitanum in examine divinit. in Carmelo conſulta art. 12. p. m. 11.*

(E) *Le Pere Briet en a parlé pour le ſervice de ce Dictionaire.*] Il ne ſe determine point ſur l'âge de Collatius, mais il eſt tombé dans quelques fautes. 1. Il dit (m) que Margarin de la Bigne le raporte au tems de Charlemagne, & qu'on le fait fleurir environ l'an 690. C'eſt Margarin de la Bigne qui lui aſſigne cette années pourquoi donc le Pere Briet lui impute-t-il de l'avoir placé ſous Charlemagne, dont le regne ne commença qu'en l'année 763. & l'empire qu'en l'année 800. ou 801. Il eſt évident que ce Jeſuite a pris pour la même choſe l'an 690. & le tems de Charlemagne; or c'eſt ſe tromper. 2. Il dit que Voſſius rejette le ſentiment de Margarin de la Bigne, & renvoie Collatius au commencement du XV. ſiecle, enſorte que c'eſt le faire vivre au tems de Politien. Voſſius marque expreſſément l'année 1490. qui eſt vers la fin & non pas au commencement du XV. ſiecle, & ce ſeroit une bevuë chronologique que de pretendre qu'un Auteur qui auroit fleuri au commencement du XV. ſiecle, auroit été de même âge que Politien. 3. Le Pere Briet rejette le ſentiment de Voſſius, parce qu'il ne trouve pas le ſtyle de Collatius aſſez relevé pour le ſiecle de Politien, qui eſt celui où les belles lettres ſont reſſuſcitées. Il trouve dans Collatius des fautes de quantité, & une ignorance du Grec qui ne conviennent pas au ſiecle de Politien. Cette raiſon eſt nulle, car tous les Auteurs du XV. ſiecle ne profiterent pas également des lumieres literaires qui ſe repandirent dans l'Italie. Quelques-uns de ceux qui s'efforcerent de polir leur plume, ſoit pour les vers ſoit pour la proſe, ne firent qu'un mediocre progrés, & n'aprirent que très-foiblement la langue Greque. 4. Ce Jeſuite trouve dans le ſtyle de Collatius un peu plus d'élevation & de politeſſe, qu'il n'y en avoit au ſiecle de Charlemagne; d'où il conclut que Voſſius & Barthius le font trop deſcendre, *nimis deprimunt.* S'il entend qu'ils le mepriſent trop, il ſe trompe, car ils ſe contentent de le prendre pour un poëte moderne. S'il entend qu'ils le font un peu trop moderne, il ſe refute lui-même, car de la maniere qu'il raiſonne dans nôtre 3. obſervation, plus un poëte s'eſt elevé au deſſus de la barbarie du VIII. ſiecle, plus eſt-il digne d'être mis au ſiecle de Politien.

(m) *Briet. de Poët. Latin l. 5. pag. 63.*

(F) *On a imprimé à Milan le poëme . . . ſur le combat de David & de Goliat.*] J'ai déjà dit ce que le Pere Mabillon avoit apris là-deſſus de l'illuſtre Magliabecchi. Diſons ici ce que le Journal (n) de Leipſic aprend. On y trouve que Mr. Magliabecchi donna à Mr. Puſterla, garde de la Bibliotheque Ambroiſienne de Milan, quelques poëmes d'Apollonius; & que Mr. Puſterla les remit à Mr. Lazare Auguſtin Catta, Juriſconſulte de Novarre, qui les fit imprimer à Milan en 1692. *in* 8. Ce recueil contient le combat de David & de Goliat, & une plainte de JESUS-CHRIST contre les Juifs en vers épiques, une élegie ſur les plaiſirs de la campagne, & pluſieurs épigrammes; mais on a ſupprimé l'épitaphe de Paul II. & celle de Sixte IV. qui étoient dans l'exemplaire de Dom Mabillon. On donne dans l'Ouvrage que Mr. Catta a fait imprimer le titre de *Collatius* à nôtre Apollonius. Il faut mettre Ricciolus au nombre de ceux qui l'ont pris pour un ancien poëte Chretien, car il l'a placé au VIII. ſiecle (o).

(n) *Monſ. Decembr. 1692. pag. 558. 559.*

(o) *Ibid.*

(A) *En Flamand* Van Ceulen.] Il fut le premier de ſa famille qui latiniſa ce nom par celui de Colonius (p). Ce fut la fantaiſie de ſon Regent; mais en France il fut apellé *de Cologne.*

(p) *Vide Orationem funebrem Ludovici de Dieu.*

Digitized by Google

l'an 1558. Clervant l'y avoit amené de Geneve pour cette fonction β. Cette Egliſe fut diſſipée ſous le regne de François II. Clervant qui étoit un gentilhomme de beaucoup de merite, & fort zêlé pour la Cauſe, ſe retira à Strasbourg avec ſa famille; Pierre de Cologne γ ſe retira à Heidelberg, d'où il fut rapellé à Mets par ceux de la Religion au commencement δ du regne de Charles IX. Il prêcha ſecretement de maiſon en maiſon juſques au 4. de Mai 1561. qu'on l'arrêta priſonnier comme il prêchoit. On le fit ſortir de la ville au bout de quelques jours, mais il y revint peu après; car le 25. de Mai de la même année ceux de la Religion commencerent de prêcher publiquement avec la permiſſion de la Cour. Il eſt vrai que Senneterre qui commandoit dans la ville ne voulant point permettre à ce Miniſtre d'y revenir, il faloit qu'on le ramenât ſous bonne garde au village de Grixi après qu'il avoit prêché. Cela ne dura que juſqu'au retour de Vieilleville Gouverneur de Mets *; car il fit rentrer Cologne. Le Roi aiant reçu à Mets en 1569. la nouvelle de la bataille de Jarnac, où le Prince de Condé fut tué, permit la demolition du Temple, & ce ne fut qu'avec mille peines & avec mille dangers que les Miniſtres purent ſortir de la ville †. Pierre de Cologne ſe retira au Palatinat, & fut Miniſtre à Heidelberg. Il mourut à la fleur de ſon âge. Il avoit (B) compoſé quelques livres pendant ſon ſejour à Mets. Son fils Daniel COLONIUS a été Principal du College Walon à Leide ‡. Il publia des Theſes ſur l'Inſtitution de Calvin l'an 1628. Heinſius lui dedia l'*Ariſtarchus ſacer*.

COLOMIES (PAUL) en Latin *Colomeſius*, a cultivé l'étude des belles lettres avec une grande aplication, & a communiqué au public pluſieurs (A) recherches curieuſes. Il étoit de la Rochelle, & fils d'un ‡ bon Medecin. Parmi les doctes perſonnages qu'il frequenta, il n'y en eut point avec qui il liat plus de commerce qu'avec Iſac Voſſius, & je penſe que s'il ſe retira de bonne heure en Angleterre, & avant que les Proteſtans de France eſſuiaſſent les plus rudes coups de la tempête qui a englouti l'Edit de Nantes, ce fut à cauſe qu'Iſac Voſſius étoit devenu Chanoine de Windſor. Les loüanges qu'il a données à ce ſavant homme l'ont expoſé à un inſulte qu'il (B) ſouffrit avec la derniere debonnaireté. Il ne fut pas long tems en Angleterre

β *Beza, Hiſt. Eccleſ. l. 16. pag. 444.*

γ *Ibid. pag. 446.*

δ *Ibid. pag. 449.*

* *Ibid. pag. 452.*

† *Ibid. pag. 464.*

‡ *Orat. funebr. Ludov. de Dieu.*

‡ *Nommé* Jean Colomiés: *il avoit une belle Bibliotheque.*

(A) *A communiqué au public pluſieurs recherches curieuſes.*] Ce ſeroit flater Mr. Colomiés, que de dire que par la penetration de ſon genie il faiſoit des decouvertes. Aſſûrément ce n'étoit pas ſon talent, mais il ſavoit profiter de ſes lectures, & mettre à part pluſieurs choſes ſingulieres, à quoi la plûpart des lecteurs ne prenent pas garde, & qu'ils ſont ravis de trouver quand quelcun en fait de petits monceaux. Il faiſoit ſon étude principale de ces ſortes de ramas: c'étoit à cet égard un vrai furet. Le 1. livre qu'il a donné au public a pour titre *Gallia Orientalis*: il y traite des François (c) qui ont entendu la langue Hebraique. Cet ouvrage eſt fort cité, & s'eſt bien vendu: on a de la peine à le trouver: il fut imprimé à la Haie l'an 1665. *in* 4. L'Auteur avoit preparé une 2. édition augmentée & corrigée, & compilé un ſemble Ouvrage ſur les Italiens & les Eſpagnols qui ont ſçu l'Hebreu: il avoit même donné ſon manuſcrit à un Libraire de la Rochelle établi à Amſterdam, qui avoit promis de l'imprimer. Trois choſes ont empêché juſques ici l'impreſſion de ces manuſcrits. 1. La mort du Libraire. 2. La mort de l'Auteur. 3. Le goût depravé du public qui n'achete preſque plus que des Lioelles, ou des Romans. J'eſpere neanmoins qu'on imprimera quelque choſe de ces Ouvrages de Colomiés. Le ſecond livre qu'il publia eſt intitulé ΚΕΙΜΗΛΙΑ LITERARIA, & comprend pluſieurs (d) opuſcules. Il fut imprimé à Paris l'an 1668. & à Utrecht l'an 1669. *in* 12. Ses autres Ouvrages ſont, *Epigrammes & Madrigaux*, à la Rochelle 1668. *in* 12. *Remarques ſur les ſeconds Scaligerana*, Groningue 1669. *in* 12. *La vie du Pere Jaques Sirmond*, à la Rochelle 1671. *in* 12. *Exhortation de Tertullian aux Martyrs traduite en François*, à la Rochelle 1673. *in* 12. *Rome Proteſtante*, à Londres (e) 1675. *in* 12. *Mélanges Hiſtoriques*, à Orange 1675. *in* 24. *Obſervationes ſacræ*, avec une lettre que l'Auteur écrivit à *Mr. Claude ſur la verſion Françoiſe des Bibles de Geneve* (f). à Amſterdam 1679. *in* 12. *Theologorum Presbyterianorum Icon, ex Proteſtantium ſcriptis ad vivum expreſſa, & Parallele de la pratique de l'Egliſe ancienne & de celle des Proteſtans de France dans l'exercice de leur religion.* 1682. *in* 12. *Bibliotheque choiſie*, à la Rochelle 1682. *in* 8. Elle a été rimprimée à Amſterdam 1699. avec des augmentations. *Ad Guilielmi Cave Canonici Windeſorienſis Chartophylacem Eccleſiaſticum paralipomena.* Londini 1686. *in* 8. Une *lettre à Mr. Juſtel* touchant la Critique du P. Simon. Cette lettre fut imprimée à Londres l'an 1686. *in* 4. avec un livre (g) d'Iſac Voſſius. Comme Mr. Colomiés ramaſſoit avec un ſoin extraordinaire les lettres des hommes illuſtres, il en publia pluſieurs à Londres l'an 1687. *in* 8. qu'il joignit aux deux Epitres de St. Clement, &c. Voici tout le titre de ce volume, *S. Clementis epiſtolæ duæ ad Corinthios interpretibus* Patricio Junio, Gottifredo Vendelino, & Joh. Bapt Cotelerio. *Recenſuit & notarum ſpicilegium adjecit* Paulus Colomeſius *Bibliothecæ Lambethanæ Curator. Accedit* Thomæ Brunonis *Canonici Windeſorienſis diſſertatio de Therapeutis Philonis. His ſubnexa ſunt epiſtolæ aliquot ſingulares vel nunc primum editæ, vel non ita facile obviæ.* Il publia en la même année quelques lettres (h) de la Reine de Suede, & en 1690. un recueil *in folio* des lettres de Voſſius. Il s'eſt reglé conſtamment ſur la maxime de Callimachus, *Qu'un grand volume eſt toûjours un grand mal:* tous les livres qu'il a compoſez ſont de très-petite taille, & voici la reflexion de (i) Mr. Baillet. *L'Auteur de l'Eſprit de M. A.*, dit-il, *n'a point cru pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à Monſieur Colomiés ſon confrere de Religion, qu'en temoignant de le mepriſer, & en le raillant aſſez froidement ſur ſes petits livres de peu de feuilles. Il l'apelle* le grand Auteur des petits livrets, *ajoûtant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour ſe mettre en rang avec les Auteurs de la premiere & de la ſeconde taille.*

(B) *Un inſulte qu'il ſouffrit avec la derniere debonnaireté.*] „ Je ne veux pourtant pas m'arrêter au jugement de Mr. Colomies, qu'on dira être un Auteur „ à juſte prix, & gagné par Mr. Voſſius pour faire de „ petits livrets, où il ne parle preſque d'autre choſe „ que du *grand Voſſius* (k).„ Mr. Colomiés aiant lu cela n'en fut pas moins diſpoſé à encenſer le P. Simon dans une lettre qu'il écrivit à Mr. Juſtel. Ecoutons là-deſſus un Journaliſte (l). *La lettre de Mr. Colomies . . . . contient des remarques bien curieuſes ſur quelques endroits de la Critique de Mr. Simon, & n'a rien qui ne ſoit d'un homme fort moderé; encore que Mr. Colomiés n'ignore pas que Mr. Simon eſt l'Auteur de la Preface & des notes qui ont paru dans la nouvelle édition de ſa Critique.*

(a) *Du Verdier, Biblioth. Franc. pag. 1001.*

(b) *Voiez la remarque A de l'article* Dieu (Loüis de.)

(c) *On lui a reproché qu'il en oublia quelques-uns, & nommément Caſaubon. Voiez Ancillon, Mélange de litterat. tom. 2. pag. 95.*

(d) 1. *Un recueil d'obſervations en Latin.* 2. *Un recueil de particularitez, en François.* 3. *Clavis epiſtolarum Scaligeri, Caſauboni, Salmaſii & aliorum.* 4. *La Clef des Epitres Françoiſes écrites à Scaliger.* 5. *Notæ ad Quintilianum.*

(e) *Ou plutôt à Roüen, quoi qu'on ait mis Londres au titre.*

(f) *Voiez dans le 13. vol. de la Bibliotheque Univerſelle p. 337. l'extrait de ce livre ſous ce titre,* Pauli Colomeſii Obſervationes ſacræ, editio ſecunda auctior & emendatior. Accedunt ejuſdem paralipomena de ſcriptoribus Eccleſiaſticis, & paſſio S. Victoris Maſſilienſis ab eodem emendata, editio IV. & ultima prioribus longe auctior & emendatior. *Londini* 1689. *in* 12. *pag.* 34.

(g) *C'eſt l'appendix Obſervationum ad Pamponium Metam. Accedit ad tertias P. Simonis objectiones reſponſio.*

(h) *La Bibliotheque univerſelle me l'aprend t. 13. pag. 356.*

(i) *Jugem. des Sav. tom. 1. pag. 448.*

(k) *Preface pour la nouvelle édition de l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament.*

(l) *Nouvelles de la Republique des lettres mois de Mai 1686. pag. 595. de la 2. édition.*

gleterre ſans temoigner ſon degoût du parti Presbyterien, & ſon panchant vers la communion Epiſcopale. Le petit recueil de certains paſſages choiſis auquel il donna pour titre, *Theologorum Presbyterianorum Icon*, lui attira beaucoup d'ennemis. Il fut ſans doute blâmable de publier ce livret, & il y avoit même beaucoup d'imprudence à écrire contre des gens dont il faiſoit entrer dans le caractere une humeur ſi mal endurante, ſi ombrageuſe, ſi entêtée. Cela ne devoit-il point l'obliger à ne rien dire qui pût l'expoſer à leur colere? Le meilleur moien de le refuter étoit de ne dire mot, car une ſi belle patience eût convaincu tout le monde qu'ils ne reſſembloient point au portrait qu'il avoit fait d'eux. Auſſi doit-on confeſſer à la gloire de ces Meſſieurs qu'ils mepriſerent cette incartade; mais comme il eſt difficile que dans un grand nombre de gens il n'y ait perſonne qui ne s'échape, il ſe trouva en Hollande un Miniſtre Presbyterien qui fit une invective * ſi atroce contre le pauvre Mr. Colomiés, qu'auprès de ceux qui jugeroient de tout un parti par les defauts d'un particulier, il n'en faudroit pas davantage pour conclure que l'*Icon Theologorum Presbyterianorum* a été tiré d'après nature. L'Auteur de l'*Icon* avala l'inſulte ſans dire mot. Ce n'eſt pas qu'il ne lui eût été très-facile de repouſſer (C) les injures de ſon adverſaire; mais aparem-

* *Voiez l'Eſprit de Mr. Arnaud to. 2. pag. 297. & ſuiv.*

(C) *Très-facile de repouſſer les injures de ſon adverſaire.*] J'ai deja blâmé Mr. Colomiés d'avoir publié cet *Icon*. Il auroit mieux fait de laiſſer épars les paſſages qu'il raſſembla, & d'ailleurs il choiſit très-mal ſon tems. Ce n'etoit point dans une telle occaſion qu'il faloit montrer *les lieux foibles du parti*, deſorte que ſi l'Auteur de l'*Eſprit de Mr. Arnaud* s'étoit contenté de lui faire de tels reproches, & de le refuter quant au fond, ſans s'amuſer aux injures perſonelles, il auroit merité des louanges; mais s'étant dechaîné comme dans un violent accés de fureur, il s'eſt rendu inexcuſable, & a fait tort à ſa cauſe. Sa diſpute fournit aux lecteurs un divertiſſement de theatre: mais au lieu que quand on va à la Comedie on entend d'abord les grandes paſſions du tragique, & puis les badineries du comique; ici au contraire on trouve les airs goguenards avant que de rencontrer les tranſports de la colere, & de l'invective ſerieuſe. Les endroits où l'Auteur a voulu faire le plaiſant ſont ſi ridicules, qu'il pouvoit y être mortifié ſans reſſource pour peu que Mr. Colomiés l'y eût voulu attaquer. Je ne pretens pas qu'on m'en croie ſur ma parole, j'en fournis les pieces juſtificatives.

I. Mr. Colomiés marqua ſon nom à la tête de ſon Ouvrage, PER PAULUM COLOMESIUM *Rupellenſem*. Sur cela l'Eſprit de Mr. Arnaud fait une plaiſanterie froide comme glace. (a) *On voit bien par la grandeur du nom de ce grand homme que le ciel le deſtinoit à être Auteur. Car entre tous les anciens & les modernes on ne trouvera pas de nom ſi propre à faire une belle figure à la tête d'un Ouvrage, & dans la premiere page d'un livre* (b) . . . . *il faut avouër que cela remplit la bouche & les yeux: & quand on n'auroit autre choſe à faire voir au public, on meriteroit d'être imprimé.* Cela ſent un homme qui dans la crainte d'être court, ne ſe peut reſoudre à congedier aucune penſée qui ſe preſente. Peut-être vaut-il mieux dire que cela marque un grand defaut de diſcernement, & un goût entierement émouſſé par raport à la raillerie. Quoi qu'il en ſoit on ne ſauroit mieux faire paroître ſon mauvais goût, qu'en temoignant qu'on trouve ici quelque grain de ſel; & ſi j'avois à repondre à une ſi fauſſe plaiſanterie, je ne prendrois point d'autre voie que celle d'ouvrir d'un grand ſens froid les premiers livres qui me tomberoient ſous la main dans une Bibliotheque. Le malheur m'en voudroit bien ſi je ne trouvois bientôt des noms auſſi propres à *remplir la bouche & les yeux*, que celui de *Paulus Colomeſius Rupellenſis*. J'en trouverois encore plus aiſement parmi les perſonnes qui ne ſavent rien, après quoi toujours d'un air fort ſerieux j'apoſtropherois mon homme: *Vous diſiez qu'entre tous les anciens & les modernes on ne trouvera pas de nom ſi propre à faire une belle figure à la tête d'un Ouvrage . . . . & que quand on n'auroit autre choſe à faire voir au public on meriteroit d'être imprimé. Vous ne parleriez pas de la ſorte ſi vous connoiſſiez beaucoup d'Auteurs, & l'on voit bien que ni les anciens ni les modernes n'ont été guere les objets de votre vuë, & de votre meditation. Allez plaindre la deſtinée d'une infinité de paiſans qui ne mettent point leur nom à la tête d'un Ouvrage, encore qu'il merite d'être imprimé, qu'il le merite, dis-je, par la raiſon qu'il eſt compoſé de pluſieurs lettres. C'eſt votre principe.* Jamais les bons railleurs ne fondent leurs plaiſanteries ſur un fait évidemment faux, jamais ils ne tournent en ridicule un Auteur ſur des choſes qui lui ſont communes avec des hommes illuſtres, ſans qu'elles aient en lui rien qui ſoit particulier. Or je vous prie *David Blondellus Castalanensis: Dionysius Petavius Aurelianensis: Dionysius Lambinus Monstrolensis*, & cent autres que je pourrois alleguer, donnent-ils plus ou moins de priſe que *Paulus Colomeſius Rupellenſis*?

(a) *Eſprit de Mr. Arnaud to. 2. pag. 298. 299.*

(b) *L'Auteur met ici en 3. lignes, & en gros caracteres* per Paulum Colomeſium Rupellenſem. *Ce dernier mot eſt en petits caracteres dans le titre de l'Icon.*

II. Les plaiſanteries que l'Auteur fonde ſur ce que Mr. Colomiés s'eſt ſurnommé *Rupellenſis* ne ſont pas meilleures. Afin qu'une raillerie ſoit bonne, il faut que celui qu'on raille merite d'être raille: or c'eſt ce qu'on ne peut dire d'un homme qui ne fait que ſuivre l'uſage. Quand on raille quelcun ſur ſes habits, on ſe rend ſoi-même très-ridicule à moins qu'il n'y ait dans ces habits quelque choſe qui ſort des regles, & de la mode. Afin donc que la raillerie jettée ſur le *Rupellenſis* fût bonne, il faudroit que ce ne fût pas le train ordinaire des Auteurs qui écrivent en Latin, d'ajoûter le nom de leur ville à celui de leur famille; mais il eſt certain que c'eſt leur coutume, & par conſequent Mr. Colomiés n'a fait que ſuivre un uſage (c) bien établi. Concluons que toute la raillerie retombe ſur ſon Auteur, & le rend ſuſpect d'être étranger dans la Republique des lettres.

III. Nous allons voir la plus froide de toutes ſes plaiſanteries. Après avoir raporté en groſſes lettres les noms & les ſurnoms de ſon adverſaire, il les compare avec d'autres. L'AURELIUS AUGUSTINUS HIPPONENSIS, dit-il, (d) & le (e) SIDONIUS APOLLINARIS CLAROMONTANUS *n'en aprochent pas. J'eſpere que la poſterité qui ne connoitra pas ſi bien Mr. Colomiés que nous le connoiſſons, ſe perſuadera que le* RUPELLENSIS *ſignifie Monſieur l'Evêque de la Rochelle, comme l'*HIPPONENSIS *de St. Auguſtin ſignifie l'Evêque d'Hippone.* Une raillerie ne peut être que très-mauvaiſe lors qu'on l'apuie ſur un fondement abſurde, & lors qu'elle eſt plus choquante pour des gens que l'on ne veut point railler, que pour ceux que l'on veut railler. Tel eſt le caractere de celle-ci. Rien ne choque plus la vraiſemblance que de dire que l'épithete RUPELLENSIS pourra un jour ſignifier *Monſieur l'Evêque de la Rochelle*, & c'eſt faire un très-grand tort à nôtre poſterité que de la croire capable d'une ſi groſſe bevuë. Il faudroit que les lecteurs dans les ſiecles à venir fuſſent cent fois plus barbares qu'ils ne l'étoient il y a 3. ou 4. cens ans, s'ils alloient s'imaginer ce que l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud eſpere qu'ils s'imagineront. Il ne l'eſpere pas, me dira-t-on, il ſe ſert d'une ironie. Je le ſai bien, mais il ne laiſſoit pas d'être obligé de raporter ſon eſperance pretenduë & ironique à un évenement vraiſemblable. Autrement ce ſeroit railler avec fineſſe un bourgeois gentilhomme que de lui dire, *Vous vous êtes fait peindre l'epée au côté, j'eſpere que nos deſcendans vous prendront pour un Duc & Pair.* Mais enfin, me repondra-t-on en faveur de nôtre mauvais plaiſant, puis que l'*Hipponenſis* de St. Auguſtin ſignifie l'Evêque d'Hippone, le *Rupellenſis* pourroit bien ſignifier l'Evêque de la Rochelle. La conſequence peut paſſer, je l'avoue, mais le principe d'où on la tire eſt faux & abſurde; car le terme d'*Epiſcopi* eſt perpetuellement joint avec celui d'*Hipponenſis* dans les titres de St. Auguſtin, & ce n'eſt nullement en vertu de l'*Hipponenſis* que l'on prend ce Pere pour l'Evêque d'Hippone, c'eſt uniquement en vertu de l'autre mot (f). La multiplication des Evêques ſeroit furieuſement à craindre dans les ſiecles à venir, ſi la raillerie de nôtre cenſeur étoit bonne, car comme je l'ai deja dit, c'eſt une pratique très-ordinaire aux Auteurs qui écrivent en Latin de mettre le nom de leur patrie à la tête de leurs livres. Les Reformateurs (g) n'ont pas negligé cet uſage. Un Profeſſeur de Leide bien connu de nôtre plaiſant s'y eſt conformé (h). C'eſt là que le titre eſt propre à remplir la bouche & les yeux.

N'avois-je pas raiſon de dire que Mr. Colomiés eût pu

(c) *Je n'en donne point de preuves, car la choſe eſt trop connuë.*

(d) *Ibid. pag. 299.*

(e) *Il y a de la mauvaiſe foi à raporter ainſi les noms de cet Evêque d'Auvergne. C'eſt les tronquer afin qu'ils ne ſurpaſſent pas ceux de Colomiés. Voici comme ils doivent être:* CAIUS SOLLIUS APOLLINARIS SIDONIUS ARVERNORUM EPISCOPUS. *Fort peu d'Auteurs diſent* CLAROMONTANUS EPISCOPUS.

(f) *L'Auteur de la Cabale Chimerique repreſenta ceci à l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud l'an 1691. dans la page 186. & 187. de la Preface de la Chimere demontrée.*

(g) *Theodori Bezæ Vezelii volumen primum tractationum Theologicarum. C'eſt ce qu'on voit à la tête des Oeuvres de Theodore de Beze.*

(h) ANDREÆ RIVETI PICTAVI SAMMARTHANI SS. THEOLOGIÆ DOCTORIS, & SACRARUM LITERARUM . . . PROFESSORIS, opera.

ed by Google

aparemment il eut peur d'empirer ſa (D) condition par une replique. Il fit comme les autres qui avoient été dechirez dans le même livre: il ſe tut, il imita leur patience, qui fut très-aſſurément une vertu mal (E) entenduë, & à contre-tems. J'ai ouï dire 1. que lors que l'on érigea à Londres l'Egliſe Françoiſe dont Mr. Allix fut miniſtre, Mr. Colomiés y fut établi * Lecteur. C'étoit une Egliſe ſelon le Rit des Epiſcopaux. 2. Qu'aiant perdu l'emploi † dont il jouïſſoit chez l'Archevêque de Cantorberi, quand cet Archevêque qui s'opiniâtroit à ne point prêter ſerment de fidelité au Roi Guillaume & à la Reine Marie, fut depoüillé de ſon temporel l'an 1691. il tomba dans le chagrin, & dans une maladie dont il mourut quelque tems après: indignement digne de groſſir l'*appendix* de Pierius Valerianus *de infelicitate literatorum*. On verra dans la premiere remarque la liſte de ſes Ouvrages. S'il y a des gens qui trouvent que je dis trop de bien de lui, je les renvoie à des Auteurs plus difficiles que moi, qui (F) lui donnent beaucoup plus d'encens.

* *Il eſt traité de Prêtre de l'Egliſe Anglicane dans le 13. volume de la Bibliotheque univerſelle pag.* 338.

† *C'étoit celui de Bibliothecaire*, Bibliothecæ Lambethanæ Curator.

Se ſentant malade à Lambeth, il vint à Londres où il mourut le 13. de (G) Janvier 1692. On decouvrit avant que de l'enterrer qu'il avoit contracté à Lambeth un mariage de conſcience avec une fille de baſſe condition. Il lui laiſſa un legs de 30. livres ſterling, ce qui la fit revenir de l'affliction qu'elle avoit fait éclater avec des cris extraordinaires le jour de l'enterrement. Beaucoup de gens ont ſoupçonné qu'il mourut Socinien.

COLONNA (Pompée) Cardinal Archevêque de Montreal en Sicile, & Evêque d'un très-grand (A) nombre de lieux, a fait une grande figure dans le monde, & avec un grand mêlange

(g) Dolere cruento Dente laceſſiti, fuit intactis quoque cura Conditione ſuper communi: quin etiam lex Pœnaque lata malo quæ nolict carmine quenquam Deſcribi. *Horat. epiſt. 1. lib. 1.*

(b) *Voiez la Preface de la Chimere demontrée pag.* 65.

pu aiſément confondre ſon adverſaire ſur le chapitre des plaiſanteries? N'eût-il pas pu ſe moquer de lui comme d'un homme qui faiſoit le ſurpris, & l'étonné (a) ſur des choſes très-communes, ce qui eſt à peine pardonnable aux demi-ſavans?

Il ne lui auroit pas été moins facile de le confondre ſur un autre point plus conſiderable que ne ſont des railleries. On l'accuſa d'être aux gages d'Iſac Voſſius, & d'être ſon paraſite. (b) *Cette note étoit deuë à ce grand Iſaac pour le payer de la penſion, & du logement qu'il fournit à Mr.* Paulus Colometius Rupellientis, *car c'eſt chez lui que demeure notre Auteur. Il ne faut pas s'étonner que Mr. Colomiés ſoit un peu attaché au party de Meſſieurs les Chanoines qui vivent paix & aiſe de la graiſſe de la maiſon de Dieu, puis qu'il amaſſe les miettes qui tombent de leur table, & qu'il eſt habitant du pais decoulant de lait & de miel . . .* (c) *C'eſt une lache complaiſance de ſacrifier ſes freres à la paſſion de ceux qui lui fourniſſent quelque repas . . .* (d) *Je ne ſai de quelle religion eſt cet homme là, & ce que j'y vois de certain c'eſt qu'il eſt de la religion des paraſites, toûjours pour qui plus lui donne.* Cette ſatire deſobligeante d'un côté pour Meſſieurs les Epiſcopaux, & terraſſante de l'autre pour Colomiés pouvoit être facilement refutée. Mr. Juſtel écrivit en ce tems-là une lettre que j'ai luë, où il diſoit que l'on avoit eu grand tort de traiter Mr. Colomiés de paraſite, & que les mœurs de cet homme, & la maniere dont il ſubſiſtoit en Angleterre refutoient pleinement toute cette accuſation de l'Eſprit de Mr. Arnaud.

(a) *Ce deffunt a été reproché ſouvent à ce même Auteur dans les écrits touchant la Cabale Chimerique de Rotterdam.*

(b) *Ubi ſupra p.* 302.

(c) *Ibid. pag.* 303.

(d) *Ibid. pag.* 304.

(D) *Il eut peur d'empirer ſa condition.*] Je n'ai jamais ouï dire qu'il ait couru de mauvais bruits contre l'honneur de Paul Colomies, ni contre celui de ſes parens; mais enfin où ſont les gens dont la jeuneſſe, & la famille ſoient exemtes de toute tache petite ou grande, ou qui ne puiſſent craindre les mauvais memoires d'un ennemi. Je m'imagine que Colomies fit reflexion que s'il irritoit davantage l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud, il l'obligeroit à écrire à la Rochelle pour demander des memoires, & qu'on lui en fourniroit dans la vuë de decrier un homme qui avoit tâché de rendre odieuſe à toute l'Europe la religion Presbyterienne. Il ſe tut donc, pour ne ſe pas expoſer tout de nouveau à la morſure d'un ſi dangereux ennemi. Voiez ce qu'on a dit ci-deſſus (e).

(e) *Pag.* 366. *col.* 2.

(E) *Une vertu mal entenduë & à contre-tems.*] La clemence, cette vertu ſi aimable, ſi utile, ſi neceſſaire, ſi divine, devient pernicieuſe en certaines occaſions. Il y a des maux qui demandent la rigueur d'un châtiment exemplaire; l'uſage de la debonnaireté n'eſt point alors de ſaiſon, il ouvre la porte à de nouvelles miſeres. Si cela eſt vrai dans les Etats politiques, il l'eſt auſſi dans la Republique des lettres. Les Auteurs qui oſent publier des livres ſemblables à l'Eſprit de Mr. Arnaud ne meritent point de grace: on ne peut les laiſſer impunis, ſans expoſer au brigandage la reputation des gens. C'eſt contre de tels Auteurs que Boccalin auroit dû feindre qu'Apollon tenant ſes grans jours, & ſeant au lit de juſtice convoque le Ban & l'Arriere-ban du Parnaſſe. Il devoit pour le moins feindre qu'Apollon envoie contre eux la (f) garde Pretorienne, ou plutôt la Marechauſſée des Poëtes Allemans avec ordre de les aprehender, & de les conſtituer priſonniers. Cela eſt neceſſaire pour la ſûreté des grans chemins dans la Republique des lettres. Et neanmoins parmi tant de gens qui ont été dechirez dans l'Eſprit de Mr. Arnaud, il ne s'eſt trouvé perſonne qui n'ait gardé le ſilence; car on ne doit compter pour rien ou une lettre qui ſe montre au bout de dix ans, ou quelque mot inſeré dans un autre Ouvrage. C'étoit là le tems de crier; ceux qui avoient reçu des bleſſûres le devoient faire, & ceux qui n'en avoient point reçu, leur devoient ſervir de ſeconds en faveur de l'interêt general: il eût fallu même implorer le ſecours des loix. C'eſt ainſi que l'antiquité en uſa (g). L'impunité n'a ſervi qu'à augmenter la hardieſſe de cette plume, & ſans doute ſi les Spons, ſi les Allix, ſi les Merlats, pour ne rien dire de tant d'autres qui ont imité leur patience, avoient vivement repouſſé les inſultes de cet homme, il n'auroit point porté ſes ſatires juſques à des attentats ſur la vie de ſes Collegues, par des denonciations de Cabale, où il fourre tous ceux qu'il lui ſemble bon. Si ceux qui ont eu tant de patience l'ont redouté enfant qu'Auteur, ils ont été bien dupes, car il n'y a eu rien de plus facile que de le reduire au ſilence. Dès la premiere fois que l'on écrivit contre lui au ſujet de la Cabale, on le terraſſa de telle ſorte qu'il ſe vit reduit à ſuplier très-humblement les Magiſtrats qu'il lui fût permis d'écrire, & qu'il fût fait defenſe à ſon adverſaire de repliquer (h). C'eſt de quoi on parlera plus au long dans quelque autre article (i).

(f) *Voiez Mr. Baillet, Jugem. ſur les poëtes tome* 4. *pag.* 9. *citant le* 28. *Ragguaglio de la* 1. *centurie du Boccalini.*

(F) *Qui lui donnent beaucoup plus d'encens.*] J'aurois tort de me comparer à Mr. Baillet; je lui cede volontiers, & avec connoiſſance de cauſe le droit de cenſure. S'il juge plus librement que moi, & ſi j'ai plus d'indulgence que lui, c'eſt que je ne conois pas auſſi ſûrement que lui le bon, le meilleur, les grans defauts, les petites fautes. C'eſt lui qui me ſervira de preuve dans cette remarque, lui, dis-je, qui a donné bien des loüanges à Colomiés, comme on le va voir. (k) *C'eſt faire juſtice à cet Auteur, que de le reconnoître pour un des plus intelligens qui ſoient aujourd'hui dans la connoiſſance des livres. Il paroît même que ſon principal talent conſiſte dans le diſcernement des bons livres d'avec les mauvais, & de tout ce qu'il y a de rare & de curieux dans la belle Litterature; & comme la plûpart de ſes livres ne ſont que de Critique, la reconnoiſſance m'oblige d'avouer que je me ſuis très-utilement ſervi de pluſieurs de ſes Ouvrages.* En parlant du *Gallia Orientalis* en un autre endroit, il dit, (l) *Que ce ſont d'excellens materiaux ramaſſez avec beaucoup de ſoin, qui pourront être d'un très-grand uſage à ceux qui entreprendront la Bibliotheque univerſelle des Ecrivains de France* (m).

(h) *Jugem. des Savans t.* 2. *n.* 69. *pag.* 32.

(i) *Ibid. n.* 137. *pag.* 170.

(m) *Joignez à cela les éloges qu'on lui donne dans le Journal des Savans du* 17. *d'Août* 1676. *pag. m.* 213. *dans les Acta eruditorum de Leipſic t.* 3. *p.* 314. *& dans les Mélanges d'hiſtoire & de litterature recueillis par Mr. de Vigneul-Marville pag.* 269. *edit. de Rouën* 1699.

(G) *Le* 13. *de Janvier* 1692.] C'eſt ſelon le nouveau ſtyle, car les Regîtres de l'Egliſe de St. Martin dans laquelle il fut enterré, portent que l'enterrement ſe fit le 5. de Janvier 1691. On ſait qu'en Angleterre l'année commence à l'égard des dates des actes publics le 25. de Mars. Ainſi le 5. de Janvier 1691. ſelon ces Regîtres de la Paroiſſe de St. Martin, eſt le 15. de Janvier 1692. ſelon le ſtyle de Hollande. Or comme les enterremens ſe font à Londres deux jours après le decés, j'ai dû me ſervir de la date que j'ai marquée. Je ne l'euſſe point ſçuë avec cette preciſion, ſi Mr. de la Roque (n) Miniſtre François à Londres n'eut pris la peine de m'en inſtruire.

(n) *On a pu connoître ſon habileté par le Sermon ſur la paix qu'il prêcha à Londres le* 23. *de Septembre* 1697. *& qui fut imprimé dans la même ville bientôt après.*

(A) *Evêque d'un très-grand nombre de lieux.*] Voici ſes titres dans Oldoini & dans Mandoſi: *Archiepiſcopus*

Digitized by Google

mélange de mal & de bien. Il savoit porter le chapeau de Cardinal & le casque également, & il éprouva plus d'une fois les revers de la mauvaise fortune, & le retour de la bonne. Jules II. le degrada de toutes ses dignitez, Leon X. les lui redonna, le fit Cardinal, & lui confia plusieurs Ambassades. Clement VII. le depouilla de la pourpre, & puis la lui redonna. On pretend qu'il lui étoit redevable de son exaltation au papat, & qu'il ne voulut point reconoître cette obligation en lui accordant toutes ses demandes. La reponse qu'on supose qu'il lui fit un jour merite (AA) d'être raportée. Pompée Colonna mourut Viceroi de Naples l'an 1532. & fut enterré sans aucune pompe, ni épitaphe dans le Couvent des Moines Olivetains. Il est Auteur de quelques poëmes, où il decrit les charmes & la beauté d'Isabelle Filamarini femme du Prince de Salerne. Il faisoit profession de la servir, mais il proteste qu'il ne souhaita jamais rien de malhonnête de cette vertueuse Dame. C'est peut-être une de ces protestations poëtiques, dont il ne faut pas tenir plus de compte que des parjures des amans. Il fit un autre (B) Ouvrage plus serieux & plus travaillé en l'honneur du sexe, *de laudibus mulierum*, & il le consacra principalement à la gloire de Victoire Colonna sa parente. Cet article meritoit d'être plus long, mais on n'a pas voulu redire ce que chacun peut rencontrer dans Mr. Moreri.

COLONNA (VICTORIA) Dame illustre & savante. Voiez VICTORIA COLONNA.

COMANE, en Latin *Comana*. Il y avoit principalement deux villes qui portoient ce nom; l'une β étoit dans la Cappadoce, & l'autre * dans le Roiaume de Pont. Elles étoient consacrées à Bellone, & observoient à-peu-près les mêmes ceremonies dans le culte de cette Déesse. L'une étoit formée sur l'autre, celle de Pont, sur celle de Cappadoce †. C'est dans cette derniere qu'Oreste (A) avoit établi cette religion ‡. Dans chacune de ces deux villes le temple de la Déesse doté de beaucoup de terres, étoit desservi par un grand nombre de gens, sous l'autorité d'un Pontife (B) homme de grand credit, & d'une telle consideration, qu'il ne voioit que le Roi au dessus de lui. Sa dignité étoit à ⸸ vie. Plusieurs Dictionaires & autres livres

β *Strabo l. 11. pag. 359. & l. 12. p. 369.*

* *Id. l. 12. pag. 383.*

† *Id. ibid.*

‡ *Ibid. pag. 369.*

⸸ *Ibid. pag. 370.*

copus Montis Regalis in Sicilia, & Rossanensis, Episcopus Reatinus, Sarsinensis, Interammensis, Aesernensis, Aquilanus, Polentinus, Aversanus, Montis Marrani, & Catanensis.

(AA) *La reponse . . . . merite d'être raportée.*] Je me servirai du mauvais style de l'Ecrivain où j'ai lû cela. (a) *Le Cardinal Pompée Colonne s'estant employé & ayant faict, que Clement septieme montast au Saint siege Apostolique, à ce que le Cardinal Franciotto Orsin n'y parvint, depuis que Clement fut Pape, Pompée obtint de luy beaucoup de graces & faveurs: mais se promettant qu'on ne luy refuseroit chose qu'il demandast, & l'importunant une fois, de luy demander choses, que le Pape jugeoit estre injustes & ne pouvoir estre par sa Saincteté octroyées à son honneur, Pompée ne les pouvant impetrer, commença à luy reprocher que par son moyen il estoit devenu Pape, sa Saincteté luy fit responce, qu'il estoit vray; mais qu'elle le prioit de le laisser Pape, sans le vouloir estre luy mesme, puis que procedant en cette maniere il entreprenoit de luy oster, ce que premierement il luy avoit faict avoir.*

(B) *Un autre Ouvrage . . . en l'honneur du sexe.*] Le manuscrit s'en trouve dans la Bibliotheque du Roi très-Chretien, si nous en croions le Pere Oldoini (b). Voiez aussi la Bibliotheque Romaine de Prosper Mandosi.

(A) *C'est dans cette derniere qu'Oreste avoit établi.*] Τὰ δὲ ἱερὰ ταῦτα ἵδρυσε μετὰ τῆς ἀδελφῆς Ἰφιγένεια κομίσαι φάσκουσι δεῦρο ἀπὸ τῆς Ταυρικῆς Σκυθίας καὶ τῆς Ταυροπόλου Ἀθηνᾶς. Ces paroles de (c) Strabon signifient qu'*on croit qu'Oreste & sa sœur Iphigenie apporterent là cette religion de la Scythie Taurique, & que c'étoit le culte que l'on rendoit à Diane Tauropole.* Il ajoûte qu'Oreste qui avoit laissé croître ses cheveux en signe de deuil, les laissa dans ce même lieu de la Cappadoce, qui fut nommé Comana pour cette raison. Or comme il dit en un autre (d) endroit, lors qu'il parle de Comana ville du Pont, qu'elle étoit consacrée à la même Divinité que Comana de Cappadoce, & qu'elle en (e) tiroit son origine, il fait assez entendre ou qu'il ignore, ou qu'il rejette la concurrence qui étoit entre ces deux villes, & qu'il tient pour nulles les pretenſions de ceux du Pont. Il est neanmoins certain qu'ils ne cedoient point aux autres la qualité de Chef d'Ordre, & qu'ils se vantoient d'avoir la vraie statuë de Diane. En quoi ils avoient pour rivaux non seulement ceux de Cappadoce, mais aussi les Lydiens; desorte que ce n'est point sous le Christianisme que les hommes ont commencé de se quereller sur la possession d'une relique: car lors que l'on commença à s'attribuer en divers lieux la possession du vrai St. Suaire, ou du chef de St. Jean Batiste, il y avoit très-long tems que plusieurs villes Paiennes avoient disputé sur la possession du simulacre de la Diane Taurique. Les Lacedemoniens pretendoient l'avoir; (f) les Atheniens soutenoient qu'Iphigenie l'avoit laissé dans leur païs. Les habitans du Pont, ceux de Cappadoce, ceux de Lydie s'entre-disputoient cette relique (g). Dion à l'égard du simulacre de Diane donne tout l'honneur à Comana de Cappadoce; il ne parle point de la concurrence des Lydiens, ni de celle des habitans du Pont. Il dit seulement qu'il y avoit dans la Cappadoce deux villes qui avoient le même nom, & qui n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre. Chacune se vantoit des mêmes choses, & contoit les mêmes fables, & montroit les mêmes raretez; chacune pretendoit posseder le vrai couteau d'Iphigenie. Μυθολογοῦσι καὶ δύο νεὼς τοῦ θεοῦ πάλαι ἐν τῇ χώρᾳ, καὶ τὸ ξόανον ἑκάτερος δεῖσθαι τοῦτο τὸ τῆς Ἰφιγενείας ὄν, ἀμφίστομον ὄχημα. (h) *Cum reliqua omnia similia utrinque fabulantur ostentantque, tum utraque urbs gladium habet quem verum Iphigenia esse autumant.* Il n'y a point lieu de douter qu'il ne veuille dire que ces deux villes de la Cappadoce se nommoient Comana. Or comme ni les Historiens ni les Geographes ne font point mention de deux Comana, situées l'une près de l'autre dans la Cappadoce, il se pourroit bien faire que Dion se fût abusé, n'aiant point mis comme Strabon l'une des deux Comana dans la Cappadoce, & l'autre dans le Roiaume de Pont. Ortelius se trompe lors qu'il assûre (i) que Dion a parlé de la Comana Pontique, & de la Comana de Cappadoce. Peut-être que Dion a confondu ensemble Comana & Castabala; car il est vrai qu'il y avoit dans la Cappadoce une ville nommée Castabala, où l'on pretendoit que s'étoient passées les choses qui se disoient d'Oreste, & de la Diane Tauropolos. La Diane qui avoit un temple dans cette ville avoit le surnom de Perasia: cela fournissoit une preuve. Au reste les Prêtresses de Diane se vantoient en ce lieu-là de marcher impunément sur la braise. Ἐν τῇ Κατταβόλοις ἐστὶ τὸ τῆς Περασίας Ἀρτέμιδος ἱερὸν ὅπου φασὶ τὰς ἱερείας γυμνοὺς τοὺς ποσὶ διὰ πυρὸς βαδίζειν ἀκινδύνως, καὶ ταῦτα δὴ τινες τὸν αὐτὸν θρύλλουσιν ἱστορίαν τὸν περὶ τοῦ Ὀρέστου καὶ τῆς Ταυροπόλου Περασίας πολλοῦδεν φάσκοντες διὰ τὸ πέρα θεῖναι κομισθῆναι (k). *Apud Castabala Perasia Diana fanum est, ubi ajunt sacrificas mulieres illasis pedibus per prunas ambulare: atque ibi sunt qui autumant gesta quæ de Oreste & Tauropolo Diana feruntur: dictamque Perasiam quod trans mare eo pervenerit.*

(B) *D'un Pontife qui . . . . ne voioit que le Roi au dessus de lui.*] Les habitans de Comana étoient censez sujets du Roi, mais il faloit qu'ils obeïssent au Pontife: Ἄνασσι μὲν ὑπὸ τῷ βασιλεῖ τελεσιουργοῦσι, τῷ δὲ ἱερεῖ ὑπακούουσι. *Regi quidem alias subditi, sed pontificis tamen dicto audientes.* C'est ainsi que Strabon en parle dans la page 369. Il ajoûte que le Pontife étoit le Seigneur de la plus grande partie du temple, & des Ministres des choses sacrées, & qu'il percevoit tous les fruits des terres qui apartenoient au temple: en un mot qu'il n'y avoit personne dans la Cappadoce après le Roi que l'on honorât autant que lui. De là vint que presque toûjours il étoit de la famille roiale. Ἐστὶ δὲ ὁ ἱερεὺς κατὰ τιμὴν τῇ Καππαδοκίᾳ μετὰ τὸν βασιλέα. οἱ δ' ἐπιφανεῖς τοῦ αὐτοῦ γένους ὄντα τὸ ἱερὸν τοῦτο

[a] *Meyer. reponses sur les demandes faites ci-dessus pag. 279. 280.*
[b] *In Alberico Romano.*
[c] *Lib. 12. pag. 369.*
[d] *Pag. 383. sub fin.*
[e] Ἀφιδρυσθῆναι ἐνταῦθα. Atque adeo inde imitata. *C'est la traduction de l'imprimé: elle ne paroit pas avoir toute la force de l'original.*
[f] *Pausanias l. 3. pag. 98.*
[g] Διαμφισβητοῦσι δὲ καὶ τῶν ταλαιπώρων ἀνθρώπων τῇ τιμερᾷ δηῶν ὄντες ἀμφισβητοῦσιν μὲν Καππάδοκες καὶ οἱ τὸν Εὔξεινον οἰκοῦντες τὸ ἄγαλμα ἔχειν παρ' αὑτοῖς, ἀμφισβητοῦσι δὲ καὶ Λυδοὶ εἰς ἣν Ἀρτεμοῦς ἱερὸν Ἀνάειτιδος. Cum adhuc adeo illustre sit Taurica Dianæ nomen, ut Cappadoces cum Euxini accolis penes utram sit gentem ejus Deæ signum inter se certent, & Lydi etiam illi apud quos Anaitidis Dianæ fanum est rem controversam faciunt. *Id. ibid.*

PLUSIEURS villes Paiennes se vantoient d'avoir les mêmes RELIQUES.

livres attribuent à Strabon d'avoir dit que de ſon tems il y avoit plus de 6000. perſonnes conſacrées au ſervice de Bellone à Comana de Cappadoce, & que ces perſonnes s'entre-batoient & s'entre-bleſſoient tous les ans à certaines fêtes de la Déeſſe. Je ne penſe pas que Strabon ait dit autre choſe †, ſi ce n'eſt que lors qu'il fit un voiage en ce lieu-là les Miniſtres de Bellone étoient plus de 6000. tant hommes que femmes. Ce qu'on dit de ces bateries a un (C) autre fondement. Il dit touchant Comana du Pont que c'étoit une ville fort peuplée, & fort marchande; qu'il s'y rendoit une grande foule de monde quand on celebroit la fête de la ſortie de Bellone; & qu'en tout tems on y voioit beaucoup d'étrangers qui y venoient accomplir leurs vœux, ou offrir des ſacrifices; qu'on y trouvoit auſſi pluſieurs femmes de mauvaiſe vie, dont la plupart étoient conſacrées à la Déeſſe du * lieu. Il ne faut pas douter que ce ne fût l'une des choſes qui attiroient les étrangers. Après la guerre de Mithridate les Romains ſecularíſerent en (D) quelque maniere ce Pontificat, & en firent une eſpece de Souveraineté ſans lui ôter l'intendance des choſes ſacrées. Pompée le donna à Archelaus, Ceſar à Nicomede, & Auguſte à Dyteutus (E) qui avoit fait une action fort genereuſe †. Appien (F) a fait ici une faute.

† *Ibid. pag.* 369.

* *Idem pag.* 385.

† *Id. pag.* 384. 385.

(a) *Strabo l.* 12. *pag.* 384.

(b) Hunc Archelaum Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem (UTRAQUE enim dignitas UNI EIDEMQUE conferebatur) conſtituerat. *Noris Cenotaph. Piſan. pag.* 255. *Voiez ci-deſſus pag.* 314. *remarque C.*

(c) *Lactant. Inſtitut. divinar. l.* 1. *c.* 21. *p. m.* 68.

(d) *Au contraire il fait mention de leurs femmes,* ἀνδρὶς ἁμῶ γυναιξί. Viri una cum mulieribus. *Lib.* 12. *p.* 369.

(e) *Appien faiſant le denombrement des Rois & des Princes conſtituez par Pompée en divers lieux de l'Aſie, n'oublie point Archelaus:* Ejus etiam Dex quæ à Comanis colitur Archelaum fecit flaminem, ruivis dynaſtæ parem opibus. *Appian. in Mithridat. pag. m.* 168.

βασιλεῖσι. *Is ſecundum regem in ſummo eſt inter Cappadoces honore: plerumque ex eadem familia ſunt pontifices & reges.* Strabon obſerve à-peu-près la même choſe touchant le Pontife de Comana au Roiaume de Pont. Ce Pontife étoit le ſecond après le Roi, & portoit le diadême deux fois l'an lors qu'on celebroit la ſortie de la Déeſſe. Ἡ γὰρ δὶς τοῦ ἔτους κατὰ τὰς ἐξόδους λαμπούσης τῆς θεοῦ διάδημα ἐπίχρυσον φορεῖ ὁ ἱερεύς, ᾗ καὶ διοίσει καὶ τιμὴν μείζω τοῦ βασιλέως. *Cum bis quotannis in exitu quem vocabant dea diadema pontifex geſtaret & honore ſecundus à rege eſſet* (a). Je fai ces remarques pour deux raiſons: 1. afin de montrer que le même eſprit qui a fait dans le Chriſtianiſme que les gens d'Egliſe ont obtenu tant de biens & tant d'honneurs, avoit déjà éclaté dans le Paganiſme: ainſi on a beau changer de principes & de dogmes, la nature recouvre toûjours ſes droits; ce qui eſt fondé ſur les paſſions machinales eſt un domaine inalienable & impreſcriptible; on en poſſede la nature pour un tems ſous les grandes revolutions de religion, mais tôt ou tard elle ſe remet en poſſeſſion. Voilà mon 1. motif. Le 2. eſt qu'il me ſemble que le P. Noris a fait une faute, lors qu'il a dit d'une façon generale & illimitée, (b) que le même homme étoit Prince & Pontife de Comana. Je croi bien que Pompée confera ces deux caracteres tout à la fois à Archelaus, mais *non ſic erat ab initio, au commencement la choſe n'alloit pas ainſi.* Je raporterai deux paſſages dans la remarque D qui confirmeront ce que j'ai dit du grand pouvoir de ces Pontifes.

(C) *Ce qu'on dit de ces bateries a un autre fondement.*] Les Prêtres de Bellone avoient cela de commun avec les Prêtres de Cybele, qu'en certains tems ils contrefaiſoient les Enthouſiaſtes, & temoignoient par des poſtures dereglées beaucoup d'alienation d'eſprit. Ils n'épargnoient point leur propre corps, ils en faiſoient couler du ſang, & c'étoit une partie de leur ſervice divin. Lactance l'a reproché au Paganiſme. (c) *Ab iſto genere ſacrorum non minoris inſania judicanda ſunt publica illa ſacra; quorum alia ſunt matris Deum; in quibus homines ſuis ipſi viribus læſant: amputato enim ſexu nec viros ſe, nec fœminas faciunt: alia Virtutis; quam eandem Bellonam vocant: in quibus ipſi ſacerdotes non alieno, ſed ſuo cruore ſacrificant. Sectis namque humeris, & utraque manu diſtrictos gladios exerentes, currunt; efferuntur; inſaniunt.* Il y a bien de l'aparence que cette ceremonie s'obſervoit dans Comane où Bellone étoit en ſi grande veneration; neanmoins Strabon ne le dit pas: il dit bien qu'il y avoit à Comana de Cappadoce beaucoup de gens inſpirez ou fanatiques, il n'ajoûte point ni que les miniſtres de Bellone fuſſent châtrez (d), ni qu'ils ſe bleſſaſſent. Quelques-uns veulent que Valerius Flaccus ait dit l'une & l'autre de ces deux choſes, car au lieu de *comatos* ils liſent *Comanos* dans cet endroit du 7. livre, vers la fin;

Qualis ubi attonitos mœſta Phrygas amma matris
Ira, vel exactis lacerat Bellona Comanos.

(D) *Secularíſerent en quelque maniere ce Pontificat.*] Nous avons prouvé ci-deſſus que le Pontife de Comana ne jouiſſoit point de la ſouveraineté; il avoit le Roi au deſſus de lui; c'étoit du Roi proprement que les habitans de Comana étoient ſujets. Mais lors que Pompée eut fini la guerre de Mithridate, il donna ce Pontificat à Archelaus ſans lui impoſer d'autre dependance, que celle que le peuple Romain ſe reſervoit quand il donnoit un païs (e). Il lui defendit ſeulement de vendre les habitans, & quant au reſte il leur commanda de lui obeir. Προσέταξε τοῖς ἐνοικοῦσι πειθάρχειν αὐτῷ, τέκνοις μὲν ὄντας ἐκγόνοις δὲ τῆς τῶν τῶν πόλεως οἰκιστῶν ἱερατεύειν αὐτὸν καὶ τῆς θεοῦ. *Mandavit inhabitantibus Comana ut Archelao parerent. Horum ergo is princeps fuit & hieroduloruin in urbe degentium dominus, niſi quod vendendi eos non habebat poteſtatem* (f). Il augmenta de 60. ſtades à la ronde les terres qui apartenoient au temple (g). Ces paroles de Strabon, *ils étoient là auſſi pour le moins ſix mille* (h), temoignent qu'il parle de Comane la Pontique, & non pas de celle de Cappadoce, car quelques (i) pages auparavant il avoit dit de celle-ci qu'il y avoit vu plus de ſix mille perſonnes. La ſuite de ſon diſcours confirme ceci, je veux dire qu'il entend que Pompée inveſtit Archelaus du Pontificat de Comane au Roiaume de Pont. En cela Strabon ne s'accorde pas avec Hirtius, qui nous aprend que le Pontificat donné par Pompée étoit dans la Cappadoce. Ce n'eſt pas qu'il faſſe mention de Pompée, mais il ſuffit qu'il diſe que Ceſar adjugea à Nicomede le Pontificat de Comane; car nous aprenons d'Appien (k) que Ceſar ôta à Archelaus le Pontificat qu'il donna à Nicomede. Je raporte les paroles d'Hirtius, parce qu'elles confirment ce que j'ai dit ci-deſſus concernant l'autorité du Pontife de Comane. *Magnis itineribus per Cappadociam confectis, biduum Mazaca commoratus* (Cæſar) *venit Comana vetuſtiſſimum in Cappadocia Bellonæ templum, quod tanta religione colitur ut ſacerdos ejus Dea majeſtate, imperio & potentia ſecundus à rege conſenſu gentis illius habeatur. Is homini nobiliſſimo* (l). Vous trouverez la ſuite ci-deſſus à la page 314. remarque D.

Il n'y avoit pas long tems que Ciceron avoit prevenu dans ce païs-là une dangereuſe guerre civile. Il avoit fait retirer de la Cappadoce le Pontife à qui il ne manquoit rien de tout ce qui eſt capable de faire peur, & qui ſe voioit en état de tailler beaucoup de beſogne au Roi Ariobarzanes. (m) *Quumque magnum bellum in Cappadocia concitaretur, ſi ſacerdos armis ſe, quod facturus putabatur, defenderet, adoleſcens & equitatu & peditatu, & pecunia paratus, & toto, iis qui novari aliquid volebant: perfuci ut à regno ille diſcederet, rexque ſine tumultu, ac ſine armis, omni auctoritate aulæ communita, regnum cum dignitate obtineret.*

(E) *Et Auguſte à Dyteutus qui avoit fait une action.*] Dyteutus étoit le fils aîné d'Adiatorix Tetrarque de Galatie. Adiatorix avoit obtenu de Marc Antoine la partie de la ville & du territoire d'Heraclée que les habitans accorderent à la Colonie que les Romains y envoierent. Il fut ſi liche qu'il ſe rua de nuit ſur les Romains & les maſſacra; il dit enſuite que Marc Antoine lui en avoit donné la permiſſion. Ceci ſe paſſa peu avant la bataille d'Actium. Après que Marc Antoine eut été vaincu, Adiatorix tomba entre les mains d'Auguſte, & fut condamné à la mort avec ſon fils aîné (n). Lui, ſa femme, & ſes enfans furent menez en triomphe, & comme on le menoit au lieu du ſuplice, ſon fils puîné dit aux ſoldats qu'il étoit l'aîné. Dyteutus ſoutint le contraire, & il s'éleva entre ces deux freres une conteſtation admirable. Leurs pere & mere la finirent en perſuadant à Dyteutus de ceder, puis qu'aiant plus d'âge il ſeroit plus en état de ſervir de patron à la mere & à ſon autre frere. Ainſi Adiatorix fut tué avec le puîné. Auguſte aiant ſçu ces choſes regreta ceux qui avoient peri, & pour faire du bien à ceux qui reſtoient, il éleva Dyteutus au Pontificat de Comane (o).

(F) *Appien a fait ici une faute.*] Il a dit que Ceſar ratifia les diſtributions de divers Etats faites par Pompée, ſi ce n'eſt quant au Pontificat de Comane qu'il ôta à Archelaus; mais que peu après la conquête de l'Egypte tous ces Etats, & tout ce que Ceſar & Marc Antoine avoient donné furent ajoûtez aux Provinces du peuple Romain, les Romains, ajoûte-t-il, ſe ſatisfaiſant avidement de toutes ſortes d'occaſions de s'agrandir (p). J'ajoûte plus de foi à Strabon, qui aſſure (q) que de ſon tems le Pontificat de Comane étoit poſſedé par Dyteutus.

(f) *Strab. lib.* 12. *pag.* 384.

(g) *Ibid.*

(h) Ἦσαν δὲ ἐν ἱεράτευς οὐ ὀλίγοι τοὺς ἐξακισχιλίους. *Caſaubon dit là-deſſus, ait οὐ ὀλίγους quia ſupra dixit in Cappadocicis Comanis fuiſſe illorum Veneri devotorum ſex millia & amplius. Caſaubon ſe trompe, ces gens-là n'étoient point conſacrez à Venus.*

(i) *Pag.* 369.

(k) *In Mithridat. ſub fin.*

(l) *Hirtius, de bello Alex.*

(m) *Cicero, epiſt.* 4. *lib.* 15. *ad familiar. pag.* 389. 390. *edit. Grav.*

(n) *Strab. lib.* 12. *pag.* 374.

(o) *Id. ib. pag.* 384. 385.

(p) *Appian. in Mithrid. ſub fin.*

(q) Νῦν ἔχει Δύτους καὶ υἱὸς Ἀδιατόριγος. *Nunc pontificatum obtinet Dyteutus Adiatorigis filius. Strabo lib.* 12. *pag.* 384.

Digitized by Google

COMBABUS, jeune Seigneur à la Cour du Roi de Syrie, fut choiſi par ce Monarque pour accompagner la Reine pendant un aſſez long voiage qu'elle devoit faire. Cette Reine s'appelloit Stratonice; elle vouloit bâtir un temple à Junon ſuivant les ordres qu'elle en avoit reçus en ſonge. Combabus étoit un très-beau garçon; il crut qu'infailliblement le Roi concevroit quelque jalouſie contre lui, il le ſuplia donc très-inſtamment de ne lui point donner cet emploi, & n'aiant pas obtenu cette diſpenſe, il ſe compta pour mort s'il ne prenoit garde à lui d'une maniere qui ne ſouffrît point de replique. Il obtint ſeulement ſept jours afin de ſe preparer à ce voiage, & voici quels furent ſes preparatifs. Dès qu'il fut à ſon logis, il deplora le malheur de ſa condition qui l'expoſoit à l'alternative de perdre ou ſa vie ou ſon ſexe; & après bien des ſoupirs, † il ſe coupa les parties qu'on ne nomme pas, & les mit bien enbaumées dans une boite qu'il cacheta. Lors qu'il falut partir il donna la boite au Roi en preſence de beaucoup de monde, & le pria de la lui garder juſqu'à ſon retour. Il lui dit qu'il avoit mis là une choſe dont il faiſoit plus de cas que de l'or & de l'argent, & qui lui étoit auſſi chere que la vie. Le Roi mit ſon cachet ſur cette boite, & la donna à garder aux maîtres de ſa garderobe. Le voiage de la Reine dura trois ans, & ne manqua pas de produire ce que Combabus avoit prevu. Elle devint éperdûment amoureuſe de ce jeune homme, & fit tout ce qu'elle put afin de garder le *decorum* de ſa qualité: mais le ſilence ne faiſoit qu'augmenter la plaie: il falut enfin parler, d'abord par des ſignes, & puis en propres termes. Il eſt vrai que comme elle ne vouloit point de confidente, & qu'elle ne ſe ſentoit pas aſſez de courage pour demander elle-même le remede de ſon mal, elle ſe donna par le moien de quelques verres (A) de vin ce qui lui manquoit de hardieſſe. S'étant enivrée elle s'en alla à la chambre de Combabus, lui decouvrit ſon amour, & le ſuplia très-humblement de ne faire point le cruel. Il la renvoioit ſous pretexte qu'elle étoit ivre; mais parce qu'elle n'entendoit point raiſon, & qu'elle menaçoit de ſe porter à quelque coup de deſeſpoir, il lui declara qu'il ne lui étoit point poſſible de la ſatisfaire, & de peur qu'elle ne fût incredule il la rendit temoin oculaire de cette impuiſſance. Depuis cette vuë Stratonice ne fut plus ſi fole de Combabus: neanmoins (B) elle continua de l'aimer, & vouloit être perpetuellement avec lui: elle cherchoit en le voiant & en lui parlant à ſe conſoler du malheur de ne pouſſer pas plus loin l'intrigue. Cependant le Roi averti de leur conduite rapela Combabus. Cet ordre n'étonna point le jeune homme: il ſe ſouvenoit que ſa juſtification étoit en depôt dans le cabinet du Roi; il revint donc hardiment. On le mit d'abord en priſon, & au bout de quelque tems le Roi le fit venir dans ſa chambre, & en preſence de ceux qui avoient vu donner la boite il l'accuſa d'adultere, de perfidie (C), & d'impieté. Il ſe trouva des temoins qui depoſerent qu'ils l'avoient vu joüir

† *On a raiſon de le comparer au Cajor, Imitatus Caſtora qui ſe Eunuchum ipſe facit, cupiens evadere damno Teſticulorum. Juven. Sat.* 12. *v.* 34.

(A) *Par le moien de quelques verres de vin.*] Lucien (a) ſupoſe que trois raiſons la portereent à s'enivrer. 1. Elle eſpera qu'alors elle auroit aſſez de hardieſſe pour decouvrir ſa paſſion. 2. Le refus ne lui feroit pas tant de honte. 3. On oublie ce que l'on fait en cet état. Il auroit pu en ajoûter une quatriéme, c'eſt qu'un homme ne conçoit pas autant de mepris pour une femme qui ſe porte à cet excés d'effronterie quand elle a trop bu, que pour une femme qui en ſon bon ſens lui feroit la même declaration.

(a) *Lucian. de Syria Dea pag.* 892. 893. *to.* 2.

(B) *Neanmoins elle continua de l'aimer.*] Remarquons à l'honneur & à la gloire de cette Reine, que Lucien homme qui ne craignoit rien à dire, ne lui attribuë que de ſimples converſations avec ſon amant, frequentes à la verité, mais neanmoins ſimples & pures converſations. Τὴν δὲ ἡ Στρατονίκη τοῦ ἔρωτος ἔλαυνε, μόνον μὴ ἔργου ἐπαίνους ἐφέλε, ἐμοὶ δὲ δόκει καὶ τοῦτο ἀναίσχυντον ἐπὶ γυναικὶ ἀκρατοῦς. *Stratonice ita victa quo magnam ſuturæ potaſſet, a furore quidem illo ita ut præſens deſtitit, amoris autem haudquaquam oblita eſt. Sed perpetuis cum converſationes cum illo ita infectum amorem ſolabatur* (b). Et qu'on ne diſe pas qu'en l'état où s'étoit mis Combabus, il ne pouvoit lui donner que des paroles; car les Relations du Levant nous aprenent le contraire. La jalouſie des hommes quelque exceſſive qu'elle ſoit n'eſt pas d'une auſſi grande étenduë dans les inventions, que l'amour des femmes. Ils crurent qu'en mettant leurs femmes ſous la garde des Eunuques, je veux dire de certains hommes à qui l'on avoit coupé les genitoires, ils n'avoient qu'à dormir en repos, mais ils trouverent qu'ils s'étoient trompez. Ces Eunuques non ſeulement furent bons à quelque choſe, mais auſſi ils ſe rendirent preferables en bien des lieux (c). Il a donc falu recourir à d'autres remedes, & mutiler les Eunuques *raſibus* de la peau: on ne s'aſſûreroit pas d'eux en Turquie (d), s'il leur reſtoit la moindre portion des parties genitales. Mais cette precaution ſe trouve encore trop courte, car (e) *nonobſtant qu'ils ſoient raſez à fleur de ventre, comme parle l'Ambaſſadeur de Breves, ſi aſſûre-t-il qu'on en voit qui ne laiſſent pas d'épouſer pluſieurs femmes pour leur ſervir à d'abominables lubricitez.* St. Baſile n'ignoroit point qu'il ne ſe faut pas fier aux mutilations les plus completes; elles ne font pas, diſoit-il, que celui qui étoit mâle devienne femelle, c'eſt toûjours un mâle: tout de même qu'un bœuf auquel on coupe les cornes, continuë à être un bœuf, & ne devient point un cheval. Il pouſſe la comparaiſon beaucoup plus loin, il dit qu'un bœuf dont les cornes ont été coupées ne laiſſe pas lors qu'on l'irrite de faire toutes les poſtures qu'il faiſoit auparavant, & de traper même par cet endroit de ſa tête où étoient ſes cornes. On verra l'autre partie de la comparaiſon dans ce Latin. (f) *Maſculina corpora, licet illa Eunuchorum ſint, cauta utamur ſumo virgini. Sit enim illo licet Eunuchus, vir tamen non naturam eſt. Sicut enim cornutus bos, etſi illi præcidantur cornua, non tamen ſublatis cornibus equus efficitur; ſed abſunt licet cornua, bos tamen eſt: ita & maſculus, abſciſſis genitalibus omnibus, ea tamen mutilatione ſua, mulier effectus non eſt, ſed maſculus* (ut eſt naturæ conditus,) *permanet: ac ſicuti bos recisis cornibus, ſic quoque, furore cornu petit, (cervicem quippe incurvans, & caput ad feriendi impetum formans, gaudet incessere manus;) ac ſapius ea parte capitis ferit qua cornibus antea ſuperas armatus; ſatisfaciuntque furori per actus imaginem, (ita enim affectus correptus ira impetum non ut ante ferreas vultare, ſed ut penes ictu communem ſcindens, ac dividens:) ita & maſculus quamvis abſciſſus genitalia, vitioſa tamen concupiſcentia maſculus eſt. Quocirca & ipſe ſe ad actum faditatis ſimiliter formans, amorem ferat, incredibilemque voluptatem: imò & ad coitum ferveat, etiamſi ea parte non violet, femina imbelles ac mollia ſemper Oſcula delectent & deſperatio barbæ, Et quod abortivo non eſt opus. Juven. Sat.* 6. *v.* 364.

(f) *S. Baſilius l. de ſancta virginitate ad finem apud Theophilum Raynaudum in tractatu de Eunuchis c.* 5. *art.* 2. *n.* 17. *pag. m.* 147.

(b) *Id. ib. pag.* 893.

(c) Sunt quas Eunuchi imbelles ac mollia ſemper Oſcula delectent & deſperatio barbæ, Et quod abortivo non eſt opus. *Juven. Sat.* 6. *v.* 364.

(d) *Buſbec, lettre* 3. *apud la Mothe le Vayer lettre* 112. *to.* 11. *p.* 527.

(e) *La Mothe le Vayer ib.*

(C) *Il l'accuſa d'adultere, de perfidie, & d'impieté.*] Le premier & le ſecond crime s'entendent d'eux-mêmes,

(g) *Ci-deſſus pag.* 22. *col.* 1.

(b) Illum abſens abſentem auditque videtque Aut gremio Aſcanium genitoris imagine capta Detinet, infandum ſi fallere poſſit amorem. *Virgil. Æneid. lib.* 4. *v.* 83.

jouïr de la (D) Reine. Il ne repondit rien juſques à ce qu'il ſe vit mener au ſuplice. Alors il dit qu'il ne mouroit point pour avoir ſouillé le lit du Roi, mais à cauſe que le Roi ne vouloit point rendre la boite qu'il lui avoit remiſe en partant. Là-deſſus le Roi commanda qu'on aportât cette boite. On la decachetta; on vit l'innocence de l'accuſé, & on ſut de lui les raiſons qui l'avoient porté à ſe faire cette violence. Le Roi l'embraſſa, & parut fâché de ce malheur: fit punir les delateurs, le combla de biens, & lui accorda le privilege de venir parler à lui à toutes heures, juſqu'à celle (E) du berger incluſivement, & cela ſans être apellé. Or comme ſa premiere commiſſion portoit qu'il auroit le ſoin de faire bâtir le temple que Stratonice avoit reçu ordre de conſtruire à Junon, il demanda permiſſion de retourner ſur les lieux, afin d'achever la conſtruction de ce temple. Il obtint cette permiſſion, & ne revint plus * à la Cour. Sa ſtatuë de bronze fut miſe au temple; le Roi le voulut ainſi pour lui faire honneur. On avoit donné à cette ſtatuë l'air d'une femme, & les habits d'un homme; & neanmoins on a conté que (F) par compaſſion pour les femmes il avoit quitté l'habit d'homme, & s'étoit habillé comme elles †. On verra dans les remarques les (G) variations qui concernent cette hiſtoire, & la faute de ceux qui ont dit que les Courtiſans ſe châtrerent (H) afin d'avoir part aux bonnes graces de Stratonice.

* *C'eſt qu'il demeura tout le reſte de ſes jours dans la ſainte ville où le temple fut bâti.* Lucian. ubi infra pag. 896.

† *Tiré de Lucien au Traité* de Syria Dea, *to. 2. oper. pag.* 876. *& ſeq.* Notez que ce traité que l'on attribuë à Lucien n'eſt pas écrit ſelon le dialecte attique, comme les autres de cet Auteur, mais ſelon le dialecte ionique.

COMBABUS, Eunuque, favori de Stratonice femme de Seleucus Roi de Syrie, fut accuſé par les courtiſans de cette Princeſſe d'avoir commis avec elle un adultere. Ils ſe fondoient ſur ce qu'elle avoit choiſi Combabus comme le depoſitaire de la Reine. Le troiſiéme crime n'eſt pas fort malaiſé à entendre, quand on ſonge que le Roi avoit commis à Combabus la conſtruction d'un temple de Junon. Ce voiage à la (a) ville ſainte pour y faire bâtir un temple, etoit une œuvre de devotion, & une eſpece de pelerinage. C'étoit donc profaner une choſe ſainte, que de faire l'amour pendant ce tems-là. *Λέγων τρίτον κατηγορίαν ἀδικεῖν μοιχὸν τοῦτον, ἢ ἐς τὸν ἱερὸν ἁμάρτοιντα τὸν ἐν τῷ ἱερῷ τοιαῦτα ἐρεῖν.* *Dicens Combabum triplicem injuriam intuliſſe, ut qui adulterium commiſiſſet, ſedem violaſſet, & in Deam impius fuiſſet, cujus in opere talia perpetraſſet* (b).

(a) *C'eſt ainſi que Lucien nomme la ville dans laquelle Stratonice alla faire bâtir un temple.*

(b) *Lucianus ubi ſupra pag.* 894.

(c) *Pag.* 893.

(d) *Pag.* 895.

(e) *Theophile Rainaud* ubi ſupra pag. 148. *a tort de dire,* Hoc Stratonicæ à Combabo exacto accidiſſe. . . narrat Lucianus, *c'eſt-à-dire ce de quoi St. Baſile parle.*

(f) *Lib. de vera virgin. ſub finem apud Theoph. Raynaudum ubi ſupra n.* 12. *pag.* 143.

(D) *Qui depoſerent qu'ils l'avoient vu jouir de la Reine.*] J'ai ſuivi la traduction de Benoît, tant ici qu'où il s'agit des converſations de Stratonice & de Combabus. En l'un & en l'autre endroit Lucien ſe ſert du même verbe, (c) *πάντα οἱ συνόντες, perpetua converſatione cum illo:* (d) *Ἠλέγχετο ὅτι ἀναφανδὸν σφίσιν ἐμίλησεν συνίοντας εἶδον. Conjugebant ipſum quod manifeſto ipſos congredientes vidiſſent.* Mais ce verbe ne ſignifie pas la même choſe en ces deux endroits: il ſignifie au premier, être enſemble, & au ſecond, coucher enſemble. A juger des choſes par les aparences les accuſateurs pouvoient bien avoir raiſon; neanmoins on ne doit pas l'afirmer, puis que Lucien (e) ne l'afirme pas. Les aparences ſont que puis que la Reine ne ceſſa point d'aimer Combabus; & qu'au contraire elle le voioit & lui parloit très-ſouvent, afin de donner par là un peu de conſolation à ſes deſirs abuſez, elle n'en demeuroit pas aux ſimples paroles. Et comme Combabus étoit certain qu'il avoit ſa juſtification aſſûrée & toute prête auprès du Prince, quelque malins que fuſſent les delateurs, il y a beaucoup d'aparence qu'il ne refuſoit rien à la Reine de tout ce qu'elle pouvoit obtenir de lui. La boite les aſſûroit tous deux contre les mauvais ofices des delateurs, & cela faiſoit ſans doute qu'ils ne prenoient pas trop bien garde ſi on les obſervoit; ainſi les delateurs virent peut-être dequoi ſe convaincre raiſonnablement du crime dont ils accuſerent Combabus. Souvenons-nous du paſſage de St. Baſile, & y joignons cet autre. *Eunuchos* quibus exſcinditur tota virilitas, *negas* (f) *S. Baſilius impudicitia flammas liberari: ſed quamvis corpore nihil poſſint, tamen ait animo deſideriogue jugiter in cœno, porcorum more, convolvi, & poſt abſciſionem eſſe impudiciores ſervos voluptatis, qui liberi meum ne deprehendantur petulantiam licenter fœdis attactibus & amplexibus exſaſiant, ut poſſunt non ut volunt laſcivientes.* Et qui ſait ſi Stratonice ne lui dit jamais comme cette autre dont parle Petrone; *Languori tuo gratias ago, in umbra voluptatis diutiùs luſimus.*

(E) *Juſqu'à celle du berger incluſivement, & cela ſans être apellé.*] Ceux qui ſavent le ceremoniel des Princes Orientaux anciens & modernes, n'ignorent pas quelle marque de faveur c'eſt que le privilege d'entrer chez le Roi quand on veut. Le privilege de Combabus alla plus loin, il portoit expreſſe defenſe à tous les Officiers du Roi de le renvoier, dût-il venir interrompre les plaiſirs du Roi & de la Reine (g). Ceux qui abolirent la tyrannie des Mages après la mort de Cambyſes fils de Cyrus, ſe contenterent d'un privilege plus petit que celui-là. Ils reglerent qu'ils pourroient entrer chez le Roi ſans en faire demander la permiſſion, hormis quand il coucheroit avec la Reine (h).

(F) *On a conté que par compaſſion pour les femmes.*] Pendant la celebration de la grande fête il y eut une étrangere qui trouva Combabus ſi beau, qu'elle en devint très-amoureuſe. Enſuite elle ſut qu'il étoit Eunuque, & en fut ſi fâchée qu'elle ſe tua de ſes propres mains. Combabus conſiderant les malheurs de ſon impuiſſance quitta l'habit d'homme, afin qu'il n'y eût plus de femmes qui ſe trompaſſent ſur ſon ſujet d'une façon ſi deſagreable, ou ſi funeſte. Je me ſouviens ici d'un bon mot du *Menagiana*. „ Madame Cornuel ſavoit „ que M. de L..... étoit impuiſſant, & ne le connoiſ„ ſoit pas de vuë: c'etoit un fort bel homme. L'aiant „ rencontré chez M. de Rambouillet, elle demanda „ qui c'étoit, on lui dit: c'eſt le Marquis de L..... „ Ah! dit-elle, qui n'y ſeroit attrapé (i). „

(G) *Les variations qui concernent cette hiſtoire.*] Quelques-uns dirent que ce fut Stratonice elle-même qui accuſa Combabus, & qui écrivit au Roi qu'il l'avoit ſollicitée à violer la foi conjugale. (k) Lucien rejette cela comme une fable, & ne croit pas même ce qu'on conte touchant Stenobee & Phedre. (l) *Ἐγὼ μὲν οὐδὲ Σθενεβοίᾳ πιθήσομαι, οὐδὲ Φαίδρᾳ, τοιαῦτα ἐπιτελέσαι, εἰ τὸν Ἱππόλυτον ἐπόθει ἡ Φαίδρα. At credo neque Sthenobœam, neque Phædram, talia perpetraſſe, ſi Hippolytum Phædra verè concupiſcebat.* On conte que pour ſe vanger du mauvais ſuccés de leurs avances, elles ſe plaignirent à leurs maris d'avoir été attaquées en leur honneur, l'une par Bellerophon, & l'autre par Hippolyte. Je ne voi point pourquoi Lucien doute de ces hiſtoires; car non ſeulement il eſt très-poſſible que la paſſion de ces femmes, ardente tant qu'il vous plaira, ſe ſoit convertie en haine par le depit d'un refus, mais cela eſt même très-vraiſemblable. C'eſt un affront ſanglant qu'un tel refus: c'eſt une ofenſe mortelle que le mepris des avances faites par un ſexe qui a de coutume d'être recherché, & non pas de rechercher. L'ordre de la nature corrompuë veut qu'à la vuë d'un tel afront, on ne reſpire que la vengeance. L'hiſtoire ſainte (†) nous aprend que la femme de Potiphar, paſſa ainſi de l'amour à une colere très-vindicative envers le Patriarche Joſeph. L'une des femmes de Conſtantin en fit autant envers Criſpus fils de ſon mari. Je croi donc que Lucien n'a pas été de bon goût ſur cet article. Il me paroît plus raiſonnable ſur l'autre; il a bien fait de ne point croire que Stratonice ait accuſé Combabus, car elle n'avoit point lieu comme Phedre de ſe croire mepriſée. Elle ſe pouvoit flater d'avoir paru aux yeux de celui qu'elle rechercha la plus aimable du monde. Pourquoi ſe ſeroit-elle fâchée contre lui? Il n'auroit pas été plus traitable pour la plus belle femme de l'Univers. Sthenobée, Phedre, la femme de Potiphar, Fauſte ne pouvoient pas dire cela de l'objet de leur amour; l'inſenſibilité qu'on avoit pour elles, n'étoit pas un defaut inſurmontable.

(i) *Menagiana, pag. m.* 167.

(k) *Lucian. ubi ſupra pag.* 894.

(l) *Id. ib.*

(†) *Geneſe chap.* 39.

(H) *Les Courtiſans ſe châtrerent afin d'avoir part.*] „ L'amour de beaucoup de femmes pour des Eunu„ ques eſt ſi ordinaire, que toutes les hiſtoires en „ donnent des exemples. Cette paſſion fut d'autant „ plus remarquable en Stratonice pour Combabus de„ venu tel, que tous les Courtiſans de cette Reine ſe „ châtrerent par complaiſance, pour aquerir la fa„ veur de l'un & de l'autre. „ C'eſt la Mothe le Vayer qui dit cela (m). Il fait 3. fautes: 1. Il fait entendre que l'amour de Stratonice commença depuis qu'elle eut ſçu que Combabus étoit châtré. C'eſt un grand abus. Si Stratonice avoit ſçu l'execution qu'il avoit faite ſur lui, elle auroit porté ſes vuës ailleurs: & il eſt bien ſûr que la conoiſſance d'un certain defaut eſt capable d'empêcher qu'une paſſion ne s'excite, mais non pas de l'étoufer quand elle eſt devenuë bien forte. 2. Il ne faloit pas dire que tous les Courtiſans ſe châtre-

(m) *Lettre* 112. *to.* 1. *pag.* 525. 526.

Digitized by Google

COMENIUS (Jean Amos) Grammairien, & Theologien Proteſtant au XVII. ſiecle, étoit né dans la Moravie le 28. de Mars 1592. Aiant étudié en divers endroits & nommément à Herborn, il retourna en ſon païs l'an 1614. & y fut fait Recteur d'un College ß. Il fut reçu Miniſtre γ l'an 1616. & donné à l'Egliſe de Fulnec l'an δ 1618. On lui donna en même tems la direction de l'Ecole qui venoit d'être érigée dans cette petite ville. Un de ſes plus grans deſſeins étoit alors l'introduction d'une nouvelle methode d'enſeigner les langues. Il en publia quelques eſſais l'an 1616. & il avoit preparé d'autres écrits ſur ce ſujet qui perirent l'an 1621. lors que les Eſpagnols pillerent ſa Bibliotheque après avoir pris la ville. La proſcription de tous les Miniſtres de Boheme & de Moravie par un Edit de l'an 1624. interrompit ſon projet, & il n'en reprit le travail qu'à la priere d'un de ſes confreres à qui un Baron * Proteſtant avoit donné à inſtruire ſes trois fils l'an 1627. Quelques Miniſtres, & Comenius entre autres ſe tenoient alors cachez dans la maiſon de ce Baron, aux montagnes de Boheme. La perſecution s'augmenta de telle ſorte l'année ſuivante, qu'ils furent obligez de quitter cette retraite. Comenius ſe refugia à Leſna ville de Pologne, & y regenta la langue Latine. Le livre qu'il publia en l'année 1631. ſous le titre de *Janua linguarum reſerata*, (A) lui aquit une merveilleuſe reputation: deſorte que ceux qui gouvernoient la Suede lui écrivirent l'an 1638. pour lui offrir la commiſſion de reformer les Ecoles par tout le Roiaume. Il ne trouva pas à-propos d'accepter cette offre, il promit ſeulement d'aſſiſter de ſes conſeils ceux qui ſe chargeroient de la commiſſion; & dès lors il mit en Latin ce qu'il avoit compoſé en ſa langue maternelle ſur la nouvelle methode d'inſtruire les jeunes gens †. Il en parut un échantillon ſous le titre de ‡ *Panſophiæ prodromus*, qui le fit regarder comme un perſonnage très-capable d'être le reſtaurateur des Ecoles. Le Parlement d'Angleterre ſe voulut ſervir de lui pour reformer les Colleges de la nation. Comenius arriva à Londres au mois de Septembre 1641. & auroit été admis à un Comité pour y propoſer ſon plan de reforme, ſi d'autres affaires n'euſſent trop occupé le Parlement. La guerre civile d'Angleterre & les deſordres d'Irlande lui firent voir que le tems ne lui étoit pas favorable. Il s'en alla donc en Suede, où il ſe vit apellé par un homme ‖ de merite, & qui avoit fort à cœur le bien public. Il y arriva au mois d'Août 1642. Il confera de ſa methode avec le Chancelier Oxenſtiern; & enfin tout aboutit à ceci, c'eſt qu'il iroit s'établir à Elbing en

ß Scholæ Prærovienſi præfectus. *Præf. Operum didacticorum Comenii.*

γ *Epiſt. dedicat. Oper. didact. Comenii.*

δ *Præfat. Oper. didact.*

* *George Sadowiki de Slaupna.*

† *Ex eadem Præfatione.*

‡ *C'eſt-à-dire* Avant-coureur de la ſcience univerſelle.

‖ *Louïs de Geer.*

(A) *Sous le titre de* Janua linguarum reſerata *lui aquit une merveilleuſe reputation.*] Quand Comenius n'auroit publié que ce livre-là, il ſe feroit immortaliſé. C'eſt un livre qui a été imprimé une infinité de fois, & traduit en je ne ſai combien de langues: il y en a pluſieurs éditions Polyglottes. Je ne doute point que Comenius ne parle ſincerement, lors qu'il avoüe que le ſuccès de cet Ouvrage ſurpaſſa tout ce qu'il s'étoit imaginé; car qui ne ſeroit ſurpris qu'un tel livre ait été traduit non ſeulement en douze langues Européennes, mais auſſi en Arabe, en Turc, en Perſan, & en Mogol. Le plus vain de tous les Auteurs n'auroit jamais deviné cet évenement. (f) *Factum eſt, quod futurum imaginari non poteram, ut puerile iſtud opuſculum univerſali quodam eruditi Orbis applauſu fuerit exceptum. Teſtati ſunt id permulti variarum Gentium Viri, tum literis ad me datis, quibus inventioni novæ impenſè gratulabantur, tum tranſlationibus in Linguas vulgares quaſi certatim ſuſceptis. Non ſolùm enim in omnes* (g) *Europæas linguas (XII. numero, quarum editiones publicas vidimus, nempe Latinam, Græcam, Bohemicam, Polonicam, Germanicam, Sueticam, Belgicam, Anglicam, Gallicam, Hiſpanicam, Italicam, Hungaricam) ſed & in Aſiaticas, Arabicam, Turcicam, Perſicam, adeoque Mogolicam, toti Orientali India familiarem (ut ex literis ad* Jacobum Golium, *Orientalium L L. Lugduni Veſtræ Profeſſorem, a* Petro Golio *fratre, Aleppo Syriæ Anno* 1641. *datis, patet) tranſlatus eſt idem Libellus noſter.*

(a) Λέγεται δὲ τῶν φίλων τὰς μάλιστα οἱ εὐνοοῦντες ἐς παραμυθίαν τῷ πάθει συνιέναι ἐλθεῖν τῆς συμφορᾶς, ἕτερον γάρ ἑαυτὸν. Feruntur & illius amici qui erga ipſum maxima benevolentia fuerunt affecti in ſolatium ejus quod ille paſſus fuit, ejuſdem affectionis ſocietatem ſibi elegiſſe, nam & ipſos caſtrarunt. *Lucian. ib. pag.* 897.

(b) *Idem pag.* 892.

(c) *Ibid. pag.* 897.

(d) *Ceſar de Rocheſort: ſon Dictionaire fut imprimé à Lion l'an* 1685. in folio. *Le paſſage que je cite eſt à la page* 168.

trerent; car Lucien ne dit cela que des amis les plus intimes de Combabus. 3. Encore moins faloit-il dire que tous les Courtiſans ſe châtrerent pour aquerir les bonnes graces de Stratonice, car Lucien ne dit pas un mot de cela. Il dit (a) ſeulement que ceux qui avoient le plus d'affection pour Combabus ſe châtrerent, afin de le conſoler de ſa diſgrace. C'eſt une conſolation pour les malheureux, que d'avoir des compagnons de leur infortune. Il faut remarquer deux choſes, l'une que Combabus après l'ouverture de la boi teaquit au ſouverain degre les bonnes graces du Prince, l'autre qu'il demanda permiſſion de retourner à la ſainte ville, où il paſſa tout le reſte de ſes jours. Ajoûtez à cela qu'il falut emploier trois ans (b) à la conſtruction du temple. On doit croire que Stratonice retourna chez ſon mari après ces trois ans. Elle fut donc ſeparée de Combabus: ainſi les perſonnes qui ſe châtrerent par complaiſance pour Combabus, ne pouvoient avoir en vuë de complaire à Stratonice. J'avoue que Lucien ne dit pas ſi ce fut à la Cour du Roi que les amis de Combabus ſe mutilerent, ou ſi ce fut dans la ſainte ville; mais il inſinuë clairement que ce fut dans ce dernier lieu; car il veut que leur conduite ait ſervi de fondement à une coutume qui s'obſervoit tous les ans, c'eſt qu'on (c) mutiloit pluſieurs perſonnes dans le temple que Stratonice & Combabus avoient fait bâtir. L'Auteur (d) d'un Dictionaire François, en copiant le menſonge de la Mothe le Vayer, l'a rendu pire; voici ce qu'il dit. „ Nous voyons dans les Hiſtoires que pluſieurs femmes ont été paſſionnément amoureuſes des Eunuques. Stratonice ne pouvoit vivre ſans ſon Combabus qui étoit châtre; de maniere que les Courtiſans de cette Reine ſe châtrerent, pour avoir auſſi part en ſes bonnes graces. Ceſar Scaliger *exercitat.* 277. „ C'eſt encherir ſur la faute de la Mothe le Vayer; car il n'oublie point Combabus, il ne donne point Stratonice pour le ſeul motif de l'action des Courtiſans, & de plus il ne cite point Scaliger, qui ne dit rien de cela. Quand au reſte le Copiſte eſt coupable des mêmes fautes que la Mothe le Vayer. Son exemple de Stratonice n'eſt pas bien choiſi, parce qu'elle ne devint point amoureuſe de Combabus depuis qu'elle eut ſçu qu'il etoit Eunuque. Puis que Lucien ne declare pas ſi ce fut à la Cour du Roi, ou à la Cour de la Reine que l'on eut la complaiſance de ſe conformer à Combabus, c'eſt une temerité inexcuſable dans un moderne, que d'oſer determiner que ce fut à la Cour de Stratonice. Remarquez bien que Combabus a été le Favori dans l'une & dans l'autre de ces deux Cours, mais qu'il n'a pas été tout à la fois à la Cour du Roi & à la Cour de la Reine, depuis les amours de Stratonice pour lui; car depuis ce tems-là il fut ou auprès du Roi en l'abſence de la Reine, ou auprès de la Reine en l'abſence du Roi. J'ajoûte que Lucien ne dit pas que ceux qui ſe rendirent ſemblables à Combabus étoient Courtiſans, il dit au contraire que c'étoient de veritables amis, les amis les plus intimes de Combabus, & qu'ils l'imiterent afin de le conſoler. De quel droit donc eſt-ce qu'au bout de 1500. ans on nous viendra dire non ſeulement que ceux qui ſe mutilerent étoient les Courtiſans de Stratonice, mais auſſi qu'ils n'eurent en vuë que de donner de l'amour à cette Reine? Ma critique, je l'avoüe, eſt ici trop pointilleuſe, & je ne la donne pas comme une choſe conſiderable en elle-même: j'y ai inſiſté afin de guerir s'il eſt poſſible une maladie qui ne regne que trop dans les Auteurs. Ils raportent avec mille alterations, & avec mille additions ce que les anciens nous aprennent. Je ſuis ſûr qu'il y a dans nos modernes cent paradoxes accompagnez de leurs citations en marge, qui ne ſont pas mieux fondez que celui que la Mothe le Vayer debite, & fait debiter touchant la pretenduë maniére dont les Courtiſans de Stratonice aqueroient ſes bonnes graces.

Je finis par cette note; l'on a dit (e) que Junon par amitié pour Combabus pouſſa bien des gens à ſe châtrer, afin qu'il ne fût pas le ſeul qui pleurât ſes pieces.

(e) Λέγεται ὡς ἡ Ἥρα φιλάνθρωπον κομιδῆ τὸν Κομβάβον ποιῶν τὸν τοιοῦτον ἐπὶ τοσοῦτον ἦλθεν ὥστε μὴ μόνον ἐπὶ τῇ ἀνανδρείᾳ λυπεῖσθαι. Dicentes Junonem cum amaret Combabum multos ad ſe caſtrandum impuliſſe, ne ſolus ille lugeret quod eviratus eſſet. *Lucianus ib. p.* 897.

(f) *Comenius epiſt. dedicator. Operum didacticor. ad Conſules Amſterdam. pag.* 1.

(g) *Voici les noms de quelques-uns des Traducteurs, ex* Diario Biographico Henn. Witte. *L'Allemande a été faite par Jean Mothomgerus; la Polonoiſe par André Wegierſcius; la Bohemienne par Comenius; la Grecque par Theodore Simonius; l'Angloiſe par Jean Ancoranus; la Françoiſe par Samuel Hartlibius; l'Italienne & l'Eſpagnole par Nathanaël Duez; la Flamande par Stidelius.*

Digitized by Google

en Pruſſe, & qu'il travailleroit à ſa methode. J'oubliois le bon de l'affaire. Le patron dont j'ai parlé fut fort liberal : il fournit un apointement conſiderable, qui fut cauſe que Comenius (B) delivré de la fatigue de regenter ne s'occupa qu'à ouvrir des routes, & des methodes generales à ceux qui enſeigneroient la jeuneſſe. Il y travailla dans Elbing pendant 4. ans ; après quoi il repaſſa en Suede pour y rendre compte de ſon Ouvrage. Son écrit fut examiné par trois Commiſſaires qui le jugerent digne de l'impreſſion, après que l'Auteur y auroit mis la derniere main. C'eſt à quoi Comenius s'occupa les deux années ſuivantes dans la même ville d'Elbing : après quoi il fut contraint de s'en retourner à Leſna β. Nous voici à l'année 1648. Je trouve que deux ans après il fit un voiage à la Cour de Sigiſmond Ragotski, Prince de Tranſilvanie, où l'on ſouhaitoit de conferer avec lui touchant la reformation des Ecoles. Il donna à ce Prince quelques Ecrits qui contenoient la maniere de regler le College de γ Patak ſur les idées de la *Panſophie* ; & pendant 4. ans on lui laiſſa propoſer tout ce qu'il voulut touchant le bon ordre de ce College δ. Après cela il reprit la route de Leſna, & n'en ſortit qu'au mois d'Avril 1656. lors que les Polonois (C) la brûlerent. Il y perdit tous ſes manuſcrits ξ, excepté ce qu'il avoit fait ſur la *Panſophie*, & ſur l'Apocalypſe. Il ſe ſauva en Sileſie, & puis au païs de Brandebourg, enſuite à Hambourg, & enfin à Amſterdam *, où il trouva des perſonnes extremement charitables. La pluie d'or qui tomba ſur lui dans cette ville, l'obligea de s'y (D) arrêter pour le reſte de ſes jours. Il y fit imprimer l'an 1657. aux depens de ſon principal † Mecene, les differentes parties de ſa nouvelle methode d'enſeigner. C'eſt un Ouvrage *in folio* diviſé en 4. parties, qui coûta beaucoup de veilles à ſon Auteur, & beaucoup d'argent à d'autres, & dont la Republique des lettres n'a tiré aucun profit : & je ne penſe pas même qu'il y ait rien de praticable utilement dans les idées de cet Auteur ‡. La reformation des Ecoles ne fut pas ſon principal entêtement ; il ſe coiffa encore plus de propheties, de revolutions, de ruines de l'Antechriſt, de regne de mille ans, & de ſemblables morceaux d'un dangereux Fanatiſme : je dis dangereux non ſeulement par raport à l'orthodoxie, mais auſſi par raport aux Princes & aux Etats. Il recueillit avec un ſoin merveilleux les viſions d'un certain Kotteros, celles de Chriſtine Poniatovia, & celles de Drabicius, & les publia à Amſterdam. Ces viſions promettoient monts & merveilles à ceux qui voudroient entreprendre d'exterminer la Maiſon d'Autriche & le Pape. Guſtave Adolphe, Charles Guſtave, Rois de Suede, Cromwel & Ragotski avoient été promis comme les executeurs de ces magnifiques propheties : l'évenement n'y repondit pas. Comenius ne ſachant plus de quel côté ſe tourner, s'aviſa dit-on, de s'adreſſer (E) à Louïs XIV. Roi de France. Il lui envoia un exemplaire des propheties de Drabicius, & fit entendre que c'étoit à ce Monarque que Dieu promettoit l'empire du monde par la defaite des perſecuteurs de JESUS-CHRIST. Il compoſa quelques livrets à Amſterdam ſous une maligne conſtellation. C'eſt principalement ce que l'on doit dire de celui qu'il publia contre Mr. Des-Marets touchant le regne de mille ans. Il s'attira une reponſe foudroiante, dans laquelle on pretendit l'avoir à demaſqué. On le repreſenta comme un eſcroc, (F) & un veritable Chevalier de l'induſtrie, qui ſe

β *Ex tranſactione partis 2. Operum didacticorum.*

γ *Suſanne Lorantſi mere de Sigismond Ragotski s'intereſſoit particulierement à cette Ecole.* Voïez Comenius parte 3. Oper. didact. pag. 70.

δ *Voïez la 3. partie de ſes* Opera didactica.

ξ *Hiſtoria revelationum pag.* 181.

* *Ibid. pag.* 182.

† *Laurent de Geer, fils de Louis.*

‡ *Sorbiere a fort bien caracteriſé cet homme & ſa Panſophie. Voïez le* Sorberiana *pag.* 51.

‡ Ita Deo diſpenſante evenit ut tua importunitate coactus, larvam tibi detraxerim, & quam hactenus egeris perſonam in hac ſcena mundi toti mundo oſtenderim. *Maresius in Antirrhetico p. ult.*

(a) *Comen. epiſt. dedicator. Conſulibus Amſterd.*

(b) *Dans la remarque* K.

(c) Poſt Leſnæ incendium quod ſua κολυτροφοσυνη illi miſeræ urbi concivit, ut etiam illi publicæ exprobratum eſt. *Maresius in Antirrhetico pag.* 8. (d) Voïez *Nicolas Arnoldus*, in diſcurſu Theologico contra Comenium, *à la derniere page.*

(B) *Comenius delivré de la fatigue de regenter.*] Au lieu qu'auparavant ſes travaux étoient conſacrez au bien d'une ſeule Claſſe, ils eurent pour leur objet le bien general de tous les Colleges ; c'eſt comme ſi un Curé paſſoit au Cardinalat. *Factis mihi*, dit-il (a), *à Mæcenate meo beato otiis, conſtitutaque honeſta (ut particulari ſchola miniſtrandi functione exemptus, communioribus poſſem vacare ſtudiis) inſtauratione, elaboravi ſexennio.*

(C) *Lors que les Polonis brûlerent* Leſna.] Nous verrons (b) ci-deſſous qu'on a reproché à Comenius d'avoir été cauſe (c) de ce deſaſtre ; & que s'il avoit pu ſuivre ſon inchnation il ne ſeroit point demeuré dans cette ville, quoi qu'il conſeillât aux autres de ne rien craindre & qu'il les aſſurât que la delivrance viendroit bientôt.

(D) *L'obligea de s'y arrêter pour le reſte de ſes jours.*] Quelques-uns trouverent cela mauvais, attendu que ſa charge de Surintendant des Egliſes de Pologne & de Boheme l'apelloit ailleurs. Il y a quelque aparence que ſa vie ambulatoire auroit duré plus long tems qu'elle ne fit, s'il n'avoit trouvé une ample moiſſon de biens à Amſterdam. Il y trouva des gens charitables, & des Marchans riches qui eſpererent qu'il enſeigneroit le Latin à leurs enfans par des voies courtes & commodes, & qui crurent qu'il faloit paier largement un homme qui epargnoit le tems, & la peine à cette tendre jeuneſſe. Il dit ſans doute en lui-même, il eſt bon que nous ſoions ici, plantons y donc nos tabernacles. (d) *Mercatoribus quibuſdam Amſterdamenſibus gratus erat, qui delicatulis ſuis filiis, ejus opera habitum Latinitatis nullo labore, & majore cum ſuo quam temporis diſpendio, infundi poſſe ſperant. Et ſic ille aurtam aru.. eos meſſem metit ; at vero ubi manet cura Eccleſiarum Polonicarum & Bohemicarum, quarum Senior & Superintendens eſt, & quas in tam miſero ſtatu reliq it, ſolo conſulens?* La tendreſſe paternelle des Hollandois a eté fort bien depeinte en peu de mots dans ce paſſage là de Mr. Arnoldus.

(E) *S'aviſa, dit-on, de s'adreſſer à Louis XIV. Roi de France.*] Je l'ai ouï dire à pluſieurs perſonnes, c'eſt tout ce que je puis affirmer. Mais quant à la promeſſe même, j'ai un Auteur à alleguer qui a fort lu Drabicius ; il eſt donc croiable ſur les choſes qu'il aſſure y avoir trouvées. Ecoutons-le donc : (e) *Les Eſpagnols feront grand bruit s'il leur plaît des grans avantages que la Maiſon d'Autriche remporte ſur ſes ennemis, quant a nous* (il parle au nom de ceux de la Religion) *ſi nous n'avons pas tout à fait ſujet d'être contens au preſent, nous avons de grandes choſes à eſperer pour l'avenir. Il y a une prophetie qui promet l'Empire au Roi. Elle eſt d'un certain Drabicius Bohemien, qui prophetiſa il y a environ vingt ans, que le Roi ſeroit Empereur, que la Maiſon d'Autriche periroit, que Vienne ſeroit priſe par les Turcs, que les Turcs prendroient la Carinthie & la Stirie, & s'en iroient detruire l'Etat de Veniſe & la ville de Rome ; & que le Roi creé Empereur, rendra la paix & la liberté de conſcience à toute l'Europe. On voit que depuis quinze en ſeize ans, le Ciel ſe met en devoir de tenir ce qu'il a promis : & aſſurement, nous ferons tout ce que nous pourrons pour accomplir ces propheties. La Maiſon d'Autriche eſt déja humiliée & preſque aneantie. Le Roi eſt maitre de la grande ville de Strasbourg, de toute l'Alſace & de Fribourg. Il tient à ſa diſpoſition tous les pas du Rhin, & cinq Electeurs, trois Eccleſiaſtiques, le Palatin du Rhin, & celui de Brandebourg. La guerre du Turc n'eſt pas encore finie, & qui ſait où tout ceci ira ?* Cet Auteur a bien changé de ſyſtême depuis ce tems-là (f).

(F) *Comme un eſcroc, & un veritable Chevalier de l'induſtrie.*] Voici les paroles de ſon adverſaire : *Agnoſco hominem eſſe ingenii eximii & admodum inventivi, ac plane ei convenientis aut dicerer*, con l'arte e l'inganno, io vivo mezzo l'anno : con l'inganno n l'arte, io vivo l'altra parte. *Nam ut nullum hoc ſæculum tulit myſticum eruſcatorem illo ſubtiliorem, ita nullum protulit ſcriptorem in trichotomiis excogitandis feliciorem* (g). Voïez ce qu'il dit touchant les ruſes que Comenius employa envers Louis de Geer pour être le ſeul poſſeſſeur de ſes liberalitez, & pour les faire durer long tems. La *Panſophie* qu'il promettoit, & qui ne venoit jamais, étoit toûjours retardée, diſoit-il, par des occurrences memorables : ainſi à force de differer, il la rendoit entierement inutile ſelon

(e) *Eſprit de Mr. Arnaud, to. 2. pag.* 290. 291. *Ce livre fut imprimé peu après la levée du ſiege de Vienne.*

(f) *Voïez la Cabale Chimerique à la page* 133. & 134. *de la 2. édition ; vous y trouverez entre autres choſes ceci :* O que ſon ſyſtême ſe prompt-ment volte-face, & qu'il devroit avoir honte de nous avoir rendus, autant qu'en lui a été, l'horreur du nom Chretien, & des bons Alliés de cet Etat, en declarant que nous ferions tout ce que nous pourrions pour faire ruiner par les Turcs la Maiſon d'Autriche, la Republique de Veniſe, & la ville de Rome, & pour mettre la Couronne Imperiale ſur la tête de Louis XIV. *Quantum mutatus ab illo!*

(g) *Maresius in Antirrhetico pag.* 5.

Digitized by Goog

ſe ſervoit admirablement de la qualité de fugitif pour la religion, & des idées pompeuſes de ſa methode d'enſeigner, qui ſe ſervoit, dis-je, admirablement de ces reſſorts à vuider la bourſe des bonnes ames. On le fit (G) auſſi connoître par d'autres endroits deſavantageux. Il reconut enfin la vanité de (H) ſes travaux, & de cette agitation qu'il s'étoit donnée depuis que la providence l'avoit fait ſortir de ſa patrie. Et en effet il eût été plus loüable de ſe recueillir en lui-même pendant ſon exil, pour ne ſonger qu'à ſon ſalut, que de jetter tant la vuë ſur les évenemens de l'Europe, afin de trouver dans les interêts des Princes, dans leurs guerres, dans leurs alliances, &c. dequoi flatter l'eſperance d'être retabli & vengé. C'eſt ce qui le jetta dans le Fanatiſme. Il mourut à Amſterdam le 15. * de Novembre 1671. Pour peu qu'il eût vêcu davantage, il auroit été (I) temoin de la fauſſeté de ſes promeſſes à l'égard du regne de mille

* *Epiſt. Danielis Comenii Joh. Amoſii filii apud Spizelium in infel. literas. pag.* 1028. *Konig ſe trompe de mettre la mort de Comenius à l'an* 1670.

(a) *Id. ib. pag.* 8.

(b) *Ibid. pag.* 55.

(c) *Ubi ſupra p.* 5.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Ibid. pag.* 6.

(g) Ita tepidus eſt in propugnanda proteſtantium cauſa contra Pontificios, ut nonniſi ſemel tale quid fecerit adverſus Valerianum Magnum Capucinum ſuo ordinario nomine diſſimulato, & aſſumpto Cabaliſtico Huldrici Newfeldii, quod præſtitit illi paucularum plagarum opuſculo. *Id. ibid.*

(h) *Le Livre eſt intitulé*, Abſurditatum Echo. *La* 2. *édition eſt de l'an* 1658.

lon ſes principes, car il pretendoit (a) que le regne de mille ans commenceroit l'an 1672. Or alors on n'auroit que faire de ſa methode d'étudier. Mr. Des-Marets aſſûre (b) que ſes gages n'étoient point le quart des ſommes que Comenius faiſoit depenſer tous les ans à ſon patron. *Auſim dicere Comenium triplo vel quadruplo quotannis amplius conſtitiſſe uni familiæ Degerianæ dum eum fraudulenter lactat ſpe Panſophiæ, & paſcit ſive faſcinat potius fumo Chiliaſtico, & revelationum Drabicianarum, quam ſolto conſequi in meum ſtipendium annuum ex ærario publico.*

(G) *On le fit auſſi connoître par d'autres endroits deſavantageux.*] En I. lieu on l'accuſe d'un orgueil énorme, & l'on remarque que c'eſt le defaut ordinaire de ceux qui pretendent avoir part aux inſpirations d'Enhaut. Effectivement cette faveur eſt d'un ſi grand prix, qu'il ne ſe faut pas étonner que ceux qui ſe perſuadent que Dieu les honore d'une telle diſtinction, traitent les Docteurs ordinaires de haut en bas. Mais en même tems ils font connoître qu'ils ſe vantent à tort d'être inſpirez: car ſi Dieu leur faiſoit ce grand honneur, il ne leur refuſeroit pas l'eſprit de l'humilité chrétienne; ils ne concevroient pas une ſi grande indignation contre tous ceux qui ne veulent point ajoûter foi à leurs rêveries. *Ut eſt ſui plenus* (c'eſt ainſi que Des-Marets (c) parle de Comenius) *& grandia ſentit de ſeipſo, prout ſolent omnes iſti Viſionarii qui ſpeciale cum numine commercium ſibi intercedere gloriantur eſſe ſuperbiſſimi, non poteſt æquo ferre animo ſuas non dicam ſolum nænias, & quiſquilias, ſed fanaticas & enthuſiaſticas cogitationes improbari.* En II. lieu on l'accuſe de s'être principalement mis en colere à cauſe qu'on l'avoit convaincu de contradiction. Il avoit écrit contre un certain Felgenhaverus (d) qui debitoit des prophetics toutes ſemblables à celles de Drabicius: il l'avoit combatu par des raiſons toutes ſemblables à celles qui batoient en ruine les viſions de Drabicius: il s'étoit donc refuté lui-même par avance, & on n'avoit qu'à le mettre aux priſes avec lui-même pour le tourner en ridicule. Cela le piquoit juſques au vif. Et voilà quel eſt le ſort de l'entêtement, & de ceux qui deviennent Fanatiques à force de ſe paſſionner pour certaines choſes. Leurs premiers Ouvrages ſont le renverſement des derniers; & ſi l'on oſe leur reprocher leurs contradictions ils ſe mettent dans une colere furieuſe. On en a vu un exemple ſi éclatant depuis la mort de Comenius, qu'il n'eſt pas neceſſaire de le marquer. III. On l'accuſe de manquer de jugement: pour de l'eſprit & de la memoire on ne nie pas qu'il n'en ait beaucoup: & afin de prouver qu'il n'avoit point de jugement, on lui dit qu'il ſe mêloit de trop de choſes, qu'il étoit inquiet & remuant, & qu'il ne pouvoit même ſe fixer à rien ſur ſes idées de Grammaire. (e) *Non mirum eſt quod in Comenio ſumma ἀκρισία ſummæ ingenii dexteritati conjungatur. Illam comprobant ἀκρισίαι conſtans ejus πολυπραγμοσύνη, genus vitæ deſultorium, & ἀκαταστασία perpetua quæ maximè in ſuis Grammaticationibus fingendis & refingendis per totos* 30. *annos eluxit.* IV. On l'accuſe d'inconſtance en matiere de religion. On lui dit que pendant long tems il avoit roulé dans ſa tête la pacification de l'Egliſe, de concert avec les Sociniens (f). Zwickerus qui étoit de cette ſecte le lui reprocha publiquement. On ajoûte qu'il avoit une ſoupleſſe merveilleuſe, pour s'accommoder au goût du parti avec lequel il avoit à vivre, mais que s'il en faloit croire le bruit commun, il ne communioit dans aucun parti. On lui reproche (g) ſa tiedeur à refuter les Papiſtes, n'aiant jamais rien écrit contre eux qu'un petit livre contre le Capucin Valerien Magni, auquel même il ne mit ſon nom qu'après l'avoir deguiſé ſelon les regles myſterieuſes de la Cabale. Il ſe juſtifia dans la 2. édition, en diſant qu'il n'avoit jamais aimé la diſpute. Il vouloit joindre à cette 2. édition un projet de reünion entre les Proteſtans & les Catholiques, mais ſes amis l'obligerent à le retrancher (h). On oublia de lui citer comme une preuve de ſon inconſtance les écrits (i) qu'il publia contre l'*Irenicon Irenicorum* du Socinien Zwickerus. Mais on n'oublia pas de lui dire que pendant que ſes deux Mecenes avoient vêcu, il n'avoit parlé de Des Cartes qu'honnêtement, au lieu qu'après leur mort il publia une invective contre ce grand Philoſophe. V. Le principal defaut qu'on lui reproche eſt le Fanatiſme: (k) *Sed præſertim eſt Comenius Fanaticus, Viſionarius, & Enthuſiaſta in folio.* Il pretendoit que les prophetics de Drabicius devoient ſervir de tablature à tous les Princes de l'Europe; de là vint qu'il écrivit des lettres au Pape, à l'Empereur, aux Rois, & aux Cardinaux pour leur recommander cet Ouvrage comme la regle de leur conduite. (l) *Datis ad Papam, ad Imperatorem, ad Reges, ad Cardinales literis has nanias illis de meliori nota commendare atque exinde quid facere, quid cavere, quid metuere debeant illis præſcribere.* Il étoit toûjours alerte ſur les évenemens de l'Europe, afin de les raporter au ſyſtême de ſes viſions. C'eſt le propre de ces gens-là, comme on le fait par des exemples recens, de rajuſter les pieces de leurs predictions ſelon les nouvelles de la Gazette. Comenius incertain ſi les Plenipotentiaires d'Angleterre & de Hollande, qui devoient traiter la paix à Breda l'an 1667. la pourroient conclure, leur envoia un de ſes Anges pour leur ſignifier qu'ils euſſent à finir la guerre, & à faciliter par ce moien la venuë du regne de JESUS-CHRIST, ce regne de mille ans qui rameneroit le ſiecle d'or, & le retabliſſement de l'innocence (m). VI. On lui reproche que lui & tels autres Fanatiques millenaires n'ont pour but que de ſoulever les peuples, & qu'il n'oublia rien auprès de Cromwel pour faire qu'il ſe fit des ſoulevemens dans la Bohême. *Ne objiciam Comenio quæ ipſe quondam per tertium molitus eſt apud Cromwellium ad res turbandas in Bohemia (n).* VII. Enfin on lui reproche d'aimer mieux commettre l'autorité des Ecritures, que d'avouer qu'il ait tort. Il avoit autrefois conclu (o) que puis que l'evenement ne repondoit pas aux prophetics de Felgenhaverus, elles ne venoient point de Dieu; mais pour celles de ſes trois (p) Voians, il les protegeoit à cor & à cri, encore que l'évenement les eût dementies, & il les mettoit en parallèle avec celles du Vieux Teſtament. *Nunc verò ſuas propugnat eſſi ab eventu fuerint deſtitutæ, imo eas imitatus, profane & ſacrilege cum prophetiis V. Teſtamenti conferre* (q).

(H) *Il reconut enfin la vanité de ſes travaux.*] Voiez le livre qu'il publia à Amſterdam ſous le titre de *Unius neceſſarii* l'an 1668. & les loüanges que Spizelius (r) lui a données pour cet aveu, & pour le deſſein de ne ſonger deſormais qu'à la grande affaire du ſalut.

(I) *Il auroit été temoin de la fauſſeté de ſes promeſſes.*] Il diſoit (ſ) que le regne de mille ans commenceroit l'an 1672. ou l'an 1673. Il n'y a preſque perſonne qui ne croie qu'il mourut donc bien à-propos, puis qu'il évita la confution de voir lui-même la vanité de ſes prophetics. Je ſuis perſuadé qu'il ne gagna pas grand' choſe. Il étoit ſi accoutumé à de ſemblables diſgraces, & ſi endurci au qu'en dira-t-on, qu'il auroit eſſuié ce dernier echec ſans le ſentir. Ces Meſſieurs ſont d'une conſtitution admirable: rien ne les deconcerte, ils ſe montrent auſſi hardiment dans les compagnies après l'expiration du terme qu'auparavant; ils ne craignent ni les railleries, ni les plaintes ſerieuſes dont ils devroient être la proie. Ils ſont toûjours prêts à recommencer; en un mot ils ſont à l'epreuve des plus legitimes humiliations. Il ne faut pas tout-à-fait s'en prendre au tour ſingulier de leur eſprit, & de leur cœur: le public eſt plus blâmable de cela qu'eux-mêmes, à cauſe de ſon indulgence prodigieuſe. On dit ordinairement que Dieu pardonne tout, & que les hommes ne pardonnent rien: mais cette maxime eſt fauſſe à l'egard des Commentateurs de l'Apocalypſe; il eſt fort aparent que Dieu n'a pas le même ſuport que le public pour la hardieſſe avec laquelle ils manient ſes oracles, & les expoſent au mepris des infidelles. Un ſavant Theologien obſerve que Come-

(i) *Voiez la remarque* L.

(k) *Mareſius ubi ſupra p.* 9.

(l) *Idem pag.* 10.

(m) *Il publia un livre intitulé*, Angelus pacis ad Legatos pacis Anglos & Belgas Bredam miſſus, indeque ad omnes Chriſtianos per Europam, & mox ad omnes populos per orbem totum mittendus, ut ſe ſiſtant, belligerare deſiſtant, pacisque Principi Chriſto, pacem gentibus jam loquuturo locum faciant. *Il promettoit deux autres livres qui devoient être la double aurore du grand jour près à ſe lever.* Id. ibid.

(n) *Ibid. pag.* 58.

(o) *In epiſtola ad Stolcium anno* 1640.

(p) *Cotterus, Poniatovia, Drabicius.*

(q) *Mareſ. ibid. p.* 66.

(r) *In infelice literato pag.* 1024. *& ſeq.*

(ſ) *Mareſ. pag.* 8.

mille ans. Il couroit ſa 80. année quand il mourut. Quelques perſonnes ont été (K) ſurpriſes qu'il ait tant vécu, & que le chagrin d'avoir ſi mal reüſſi dans ſes predictions ne lui ait pas abregé la vie. La Demoiſelle Bourignon (L) & lui s'entr'eſtimerent cordialement & ſpirituellement. Je ne dois pas omettre qu'il publia quelque choſe (LΔ) contre les Sociniens. L'Auteur d'un livre intitulé, JANUA COELORUM RESERATA, a (M) choiſi ce titre, dit-on, à cauſe qu'il n'y en a point à quoi l'oreille ſoit plus accoutumée qu'à celui du *Janua linguarum reſerata* de Comenius. Les articles *Drabicius* & *Kotterus* contiendront diverſes choſes, qui pourront paſſer pour un ſuplément de celui-ci.

(a) Interea tonies inceptiis ejus decepti eum pro magno Prophetâ habere pergunt, nec quicquam inde detrimenti authoritas ejus ſentit. Sic mundus vult decipi. *Arnoldus dans l'appendix du diſcurſus Theologicus pag. ult.*

COM-

Comenius ne perdoit rien de ſon credit pour avoir abuſé cent (a) fois le peuple par ſes viſions : il ne laiſſoit pas de paſſer toûjours pour un grand Prophete ; tant il eſt vrai qu'on ſe plaît à être trompé ſur certains articles ! J'ai déjà dit que Comenius perſiſta à debiter pour divines les predictions de Drabicius, lors même que l'évenement s'étoit declaré contre elles. En voici un exemple. Il étoit le Coadjuteur de Drabicius, & il (b) devoit être l'un de ceux, qui en preſence de ce Prophete, mettroient ſur la tête du Prince Ragotski la Couronne de Hongrie à Presbourg, après que Drabicius auroit été en Tranſilvanie, pour y proclamer Roi de Hongrie ce même Prince, & pour l'oindre devant tout le peuple, à l'iſſuë du Sermon qu'il auroit fait ſur ce texte, J'AI OINT MON ROI SUR SION MONTAGNE DE MA SAINTETÉ. (c) *Suſcipe iter ad principem . . . . ut tum coram toto exercitu quem ad ipſum collegi ungas & proclames Regem terræ hujus. Sed præmittas concionem ſuper verba Pſalmi ſecundi, Ego unxi Regem meum, &c. quam concionem ſtatim meditare, peractaque illa effundes oleum unctionis olei Balſamini* (quod reperies in aula principis) *in conſpectu totius populi ſuper caput principis.* Il vécut aſſez pour ſe convaincre que cela ne pouvoit pas arriver.

(K) *Ont été ſurpriſes qu'il ait tant vécu.*] Il eſt difficile de concevoir qu'un homme de reputation puiſſe ſurvivre long tems à la honte d'avoir ſervi de promoteur à des propheties, que l'évenement avoit confonduës d'une maniere, qui ſembloit faite tout exprès pour les démentir. Comenius ſe vit encore ſujet à d'autres mortifications, qui ne devoient pas être moins accablantes que celle-là.

C'eſt qu'on (d) lui reprochoit d'avoir cauſé un grand prejudice à ſes freres exilez. Ils s'étoient ſauvez la plupart avec beaucoup de bien ; & au lieu de le conſerver par une ſage œconomie, ils le prodiguerent en peu de tems, à cauſe que Comenius les aſſuroit qu'ils retourneroient inceſſamment chez eux ; & qu'ils s'imaginoient en vertu de ſes promeſſes, qu'ils n'avoient que faire de rien épargner, & qu'il valoit mieux ſe delivrer de tout ce qui leur pourroit être à charge dans le voiage. Cela fit qu'avec toutes les magnifiques eſperances dont ils ſe repurent, ils ſe virent bientôt à l'aumône. De plus on (e) lui reprocha d'avoir été cauſe du ſaccagement & de l'incendie de (f) Leſna ville de Pologne, où ils avoient trouvé un lieu de retraite, & comme leur Pella ; d'en avoir, dis-je, été cauſe, par le panegyrique qu'il s'aviſa de faire mal à propos de Charles Guſtave Roi de Suede, lors de l'invaſion de la Pologne. Il l'annonçoit prophetiquement le deſtructeur prochain du Papiſme, ce qui rendit les Proteſtans de Pologne tout-à-fait odieux aux Catholiques du Roiaume : & il ne parut point deſabuſé, quand le Roi de Suede tourna peu après ſes armes contre le Dannemarc. Comenius lui fit un ſecond panegyrique (g), où il ne le felicita pas moins de la nouvelle invaſion, qu'il l'avoit felicité de la precedente. C'étoit une grande illuſion, que de s'imaginer que ce Prince en voulût à l'Egliſe Romaine. L'Electeur de Brandebourg écrivit (h) à Richard Cromwel, que les Suedois avoient deſolé la Religion Proteſtante dans la Pologne ; & il n'y eut point de Princes qui contribuaſſent autant que les Proteſtans à depouiller Charles Guſtave des conquêtes qu'il avoit faites. Il y eut des tems où la foi de Comenius fut ébranlée ; car quoi qu'on (i) ait dit, que ſur ſa parole les fidelles de Leſna ſe croioient à la veille de la grande delivrance, & que cela fut cauſe qu'ils negligerent de ſe retirer avec leurs effets en quelque lieu de ſûreté, il nous (k) aprend lui-même, qu'il ſongea de bonne heure à ſe mettre à couvert de l'orage ; mais que ne pouvant obtenir ſon congé de ſon Egliſe, & ne voulant pas la ſcandaliſer en la quittant ſans permiſſion, ce qui auroit été de mauvais exemple, lui diſoit-on, il fut ſurpris avec les autres par l'armée Polonoiſe, il perdit ſa maiſon, ſes meubles, ſa Bibliotheque, & pluſieurs Ecrits, à quoi il avoit travaillé plus de 40. ans. Il n'y eut qu'une partie des traitez Apocalyptiques, & quelques (l) autres qui échaperent aux flammes ; on avoit eu le tems de les jetter dans un trou, & de les couvrir de terre, & on les retrouva dix jours après l'incendie (m).

(b) Scribe Adjuncto (*Comenio*) illum fore unum de illis qui regio capiti coronam imponent te quoque præſente. *Revel. 15ſſ. v. 3. 4. apud Arnoldum diſcurſ. Theol. contra Comenium pag. 37.*

(c) *Revel. 30. 4. apud Arnold. ubi ſupra.*

(d) *Voiez Arnoldus ubi ſupra ſub fin.*

(e) *Ibid. & p. 83.*

(f) *Elle fut brûlée ſur la fin d'Avril 1656.*

(g) *Arnoldus ubi ſupra p. 69.*

(h) *Cette lettre contient des choſes très-dignes de remarque. Elle eſt datée du 28. Decembre 1658. & ſe trouve dans les* Præſantium & eruditorum virorum Epiſtolæ, pag. 897. edit. 1684.

(i) *Arnoldus pag. 87.*

(k) Equidem ſubducere me mature volui metu ſive talis alicujus tragici exitus, ſive diuturnioris belli . . . ſed impetrare à meis dimiſſionem non potui ; cum ſcandalo autem deſerere gregem (malo prorſus exemplo, ut dictitabant) nolui. *Hiſtor. revelationum pag. 181.*

(l) *Ceux qui regardoient la* Panſophia.

(m) *Ibid.*

(L) *La Demoiſelle Bourignon & lui s'entr'eſtimerent.*] „ Il rompit avec Mr. Serrarius parce que ce-„ lui-ci avoit agi contr'elle avec tant de paſſion & d'in-„ juſtice. Il en conſerva l'eſtime tout le reſte de ſa „ vie : & au lieu de la mort il deſira qu'elle lui vint „ rendre une derniere viſite, diſant à ceux qui lui par-„ loient d'elle ; *O la ſainte fille ! Où eſt elle donc ? que* „ *j'aye le bien de la voir encore une fois avant mon-* „ *rir ! Toutes les connoiſſances & les ſciences que j'ai éues* „ *ne ſont que des productions de la raiſon & de l'eſprit de* „ *l'homme, & des effets de l'étude humaine ; mais elle* „ *a une ſageſſe & une lumiere qui ne viennent que de* „ *Dieu ſeul immediatement, par le St. Eſprit.* Après „ qu'elle l'eut été voir à ſa requiſition, & qu'elle ſe „ fut retirée, il diſoit touchant elle avec des tranſports „ de joye à ceux qui venoient le voir : *J'ai vu un An-* „ *ge de Dieu ! Dieu m'a aujourd'hui envoyé ſon Ange.* „ Il mourut quelque-tems après dans la grace de Dieu, „ comme Madamoiſelle Bourignon n'en a point dou-„ té : ayant ſouvent dit, qu'elle n'avoit jamais vu de „ ſavant qui eût le cœur meilleur & plus humble que „ lui (n). „

(n) *Vie contenuë de Madle. Bourignon pag. 191.*

(LΔ) *Qu'il publia quelque choſe contre les Sociniens.*] Un homme de cette Secte fit un livre intitulé, *Irenicum Irenicorum, ſeu reconciliatoris Chriſtianorum hodiernorum norma triplex, ſana omnium hominum ratio, Scriptura ſacra, & traditiones*, & le dedia au Pape. Le nom de l'Auteur, le tems ni le lieu de l'impreſſion n'y paroiſſent point, mais on ſait (o) qu'un Medecin nâtif de Dantſic & qui s'apelloit Daniel Zwickerus le compoſa, & qu'il le fit imprimer à Amſterdam l'an 1658. Comenius le refuta par un Ouvrage qui s'intitule, *De irenico irenicorum hoc eſt conditionibus pacis à Socini ſecta reliquo Chriſtiano orbi oblatis, ad omnes Chriſtianos facta admonitio*, & qui fut imprimé à Amſterdam en 1660. & refuté bientôt après ; car Zwickerus publia dans la même ville en 1661. ſon *Irenicomaſtix perpetuo convictus & conſtrictus, ſeu nova confirmatio infallibilitatis Irenici Irenicorum per oſtenſam futilitatem criminoſæ* COMENIANÆ *refutationis.* La replique de Comenius ne tarda pas à paroître, & fut ſuivie de près par un écrit de Zwickerus intitulé *Irenicomaſtix poſterior iterato victus & conſtrictus imo obmutescens, ſeu novum & memorabile exemplum infeliciſſimæ pugnæ Dn. Joh. Amos Comenii, contra Irenici Irenicorum Autorem.* Comenius rentra en lice encore une fois ; ſon adverſaire en fit autant car il publia, *Irenicomaſtigis pars ſpecialis, ſeu finalis confutatio Comenii, Hoornbeekii, & aliorum* (p). Notez en paſſant que Mr. Bullus a refuté pluſieurs endroits de l'*Irenicum Irenicorum*, & qu'on lui reproche de n'avoir point vu les autres écrits du même Auteur, faute de quoi il condamne Daniel Zwickerus ſur des choſes dont il l'eût trouvé innocent, s'il eût conſulté l'*Irenicomaſtix perpetuo convictus* &c. On lui a fait ce reproche dans un écrit (q) pſeudonyme imprimé à Londres l'an 1697. ſous le titre de *Fides primorum Chriſtianorum ex Barnaba, Herma, & Clemente Romano, demonſtrata, defenſioni Fidei Nicenæ D. Georgii Bulli oppoſita.*

(o) *Voiez la Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 152.*

(p) *Tiré de la Biblioth. des Antitrinitaires ubi ſupra.*

(q) *L'Auteur ſe donne le nom de* Lucas Mellierus, *V. D. M. Notez que* Lucas Mellierus *eſt l'anagramme de* Samuel Crellius *nom veritable de l'Auteur, petit-fils du fameux* Jean Crellius.

(M) *D'un livre intitulé* JANUA COELORUM RESERATA *a choiſi ce titre.*] Comme ce livre n'eſt pas fort conu, il eſt à-propos d'en dire ici quelque choſe, afin que tous mes lecteurs puiſſent ſans changer de lecture, ni ſans ſortir de leur place, aprendre en gros ce que c'eſt.

Je dis donc que c'eſt un livre (r) dont l'Auteur s'apelle, ou a voulu s'apeller *Carus Larebonius*. Il attaque en ſtyle de Philoſophie Peripateticienne le ſyſtême de l'Egliſe de Mr. Jurieu, & il le renverſe de fond en comble, puis qu'il fait voir clairement, que l'hy-

(r) *Imprimé à Amſterdam 1692. in 4.*

Digitized by Google

COMMANDIN (FREDERIC) né à Urbin en Italie, d'une famille noble, a été un des Savans du XVI. ſiecle. Il avoit joint à une grande connoiſſance des Mathematiques beaucoup d'habileté dans la langue Greque, ce qui le rendit très-propre à mettre en Latin les Mathematiciens Grecs. Auſſi en publia-t-il & en traduiſit il pluſieurs, auſquels perſonne n'avoit encore rendu ce bon office. François Marie, Duc d'Urbin, qui entendoit fort bien ces ſortes de ſciences, lui fut à cauſe de cela même un Patron très-affectionné. Commandin mourut en 1575. âgé de 66. ans. On l'enterra dans le tombeau de ſes ancêtres, & Antoine Toronée fit ſon Oraiſon funebre *. Nous donnons la liſte des (T) Ouvrages que Commandin a traduits & commentez. Il eſt fort loüé par Blancanus †, & par d'autres, & il le merite bien. Ce n'eſt pas la plus petite de ſes loüanges, que d'avoir eu entre autres diſciples Bernardin Baldus, & Gui Ubaldus qui ont été d'excellens Auteurs, & qui lui étoient redevables de leurs grans progrés. J'ai un mot à obſerver ſur ſa traduction (Z) d'Euclide.

* *Ex Thuano l. 61. p. 139.*

† *Chronol. Mathem. pag. 61.*

CONCINI (CONCINO) conu ſous le nom de MARECHAL D'ANCRE, abuſa ſi exceſſivement de la bonté de la Reine Mere, Marie de Medicis, que pour arrêter ſon ambition il fut jugé à-propos de ſe defaire de lui, ſans forme ni figure (A) de procés. Il y eut eu trop de peril à l'entreprendre ſelon les formes; & cela ſeul le peut convaincre (B) d'avoir été un mechant homme. Il étoit né à Florence, où ſon pere étoit parvenu de la condition de ſimple Notaire à la charge de Secretaire d'Etat. Il vint en France avec Marie de Medicis femme de Henri le Grand, & ne fut d'abord que Gentilhomme ordinaire de cette Princeſſe; mais il devint en-

(a) *Nicolle, preface de l'Unité de l'Egliſe, pag. 2.*

(b) *Ibid. pag. 27.*

(c) *Ibid. pag. 1.*

(d) *Voiez ſa 2. Apologie.*

(e) *Il en cenſure même la latinité, & inſinue que cette negligence de ſtile eſt un miracle de la juſtice de Dieu, (tant il a toujours les miracles à ſa poſte) & ne prend point garde que Larebonius dit au commencement & à la fin de ſon livre, qu'il a choiſi le ſtyle des Scholaſtiques. Iniquum eſt, diſoit Mr. Amyraut en pareil cas, Id in aliquo reprehendere in quo data opera neglexit diligenter elaborare. Mr. Jurieu a eu la prudence de ne juger de la latinité que par procureur, car il n'ignoroit pas que ſon incompetence en cette matiere étoit connuë dès avant qu'il écrivit contre Mr. Saurin. (Voiez Mr. Simon, Rep. à la Def. des Sent. pag. 191.) Ce procureur ou ce ſubſtitut eſt apparemment un pauvre Clerc, puis qu'il trouve obſcurs & embarraſſez les argumens de Larebonius, dans le livre eſt l'évidence même.*

l'hypotheſe de ce Miniſtre met toutes ſortes de Religions dans la voie du ſalut. Cela eſt fâcheux pour Mr. Jurieu, car c'eſt lui arracher la meilleure plume de l'aile, c'eſt ruiner l'Ouvrage qui lui faiſoit le plus d'honneur. Mr. Nicolle n'avoit trouvé parmi tant d'Ecrits de Mr. Jurieu que celui-là qui fût digne de reponſe. (a) Il avoit fait deux claſſes du reſte, & avoit mis dans la premiere les livres où il pretend que Mr. Jurieu n'a rien debité de nouveau, & dans la ſeconde ceux où il pretend que Mr. Jurieu a debité des choſes nouvelles. A ſon dire, ceux de la premiere claſſe ne ſont que *divers aſſemblages, & divers arrangemens* de ce qui avoit deja été dit par les Ecrivains du parti: & ceux de la ſeconde ne contiennent que des amas de *calomnies contre toutes ſortes de perſonnes, ou des viſions & des imaginations creuſes, ou des declamations outrées.* Or il avoit cru que *les faiſeurs de ramas* doivent être laiſſez ſans reponſe, *& abandonnez au jugement du public, qui les met bien tôt à la raiſon par le degoût qu'il conçoit de ces Ouvrages*; & que *le ſilence & le mepris ſont la peine la plus proportionnée à la vanité & à l'emportement* de ceux qui font les livres de l'autre claſſe. Il avoit cru en particulier touchant l'Accompliſſement des propheties de Mr. Jurieu, qu'*il conſeilleroit auſſi peu à perſonne d'en entreprendre la refutation, que de s'apliquer (b) ſerieuſement à refuter les Centuries de Noſtradamus*; mais quant au Syſtême de l'Egliſe, *qui n'a pas été regardé dans le monde*, dit-il (c), *comme un Ouvrage mepriſable*, il trouva après y avoir bien ſongé qu'il le devoit refuter. Je ne raporte ces choſes qu'hiſtoriquement.

Il ne faut pas trouver étrange que Mr. Jurieu (d) ait temoigné par des expreſſions d'un homme outré de colere, qu'il étoit extremement ſenſible à la ruine de l'Ouvrage qui lui devoit être le plus cher; & il n'y a que ceux qui ignorent cette ſorte de tendreſſe paternelle, qui puiſſent trouver mauvais qu'il ſe donne quelque conſolation, en diſant beaucoup de mal & du livre fait (e) contre lui, & de la perſonne à qui il l'impute.

(f) *Solatia luctus*
Exigua ingentis, miſero ſed debita patri.

Conſultez un petit livre imprimé à Amſterdam en l'année 1692. & intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits livrets*, vous y trouverez une lettre (g) remplie de reflexions aſſez curieuſes qui ſervent d'apologie à l'emportement de Mr. Jurieu, & qui vous empêcheront de vous étonner que ni lui ni ſes amis n'aient pu repondre quoi que ce ſoit au *Fanua Catonum reſerata*. C'eſt paſſer la fauſſe delicateſſe, c'eſt pouſſer juſqu'au ridicule que de critiquer Larebonius, ſous pretexte que pluſieurs de ſes termes, & de ſes phraſes ne ſont point tirées des Auteurs claſſiques. Son Ouvrage eſt de la nature de ceux dont les defauts ne conſiſtent qu'en mauvais raiſonnemens, ou en fauſſetez; & l'on ne ſauroit lui refuſer le privilege dont tous les Auteurs de lieux communs de Theologie, & de Theſes d'Univerſité jouiſſent, c'eſt de ne ſe point mettre en peine ſi leur Latin eſt, ou n'eſt point plat.

(T) *La Liſte des Ouvrages.*] *Archimedis circuli dimenſio, de lineis ſpiralibus, quadratura paraboles, de conoidibus & ſpheroidibus, de arena numero*, à Veniſe chez Paul Manuce 1558. *in fol. Ejuſdem Archimedis de iis qua vehuntur in aqua*, à Boulogne 1565. *in 4. Apollonii Pergæi Concorum libri quatuor una cum Pappi Alexandrini lemmatibus, & commentariis Eutocii Aſcalonita, &c.* à Boulogne 1566. *in fol.* (b) *Ptolemæi planiſphærium*, à Veniſe 1558. *in 4. Ejuſdem de analemmate liber*, à Rome 1562. *in 4. Elementa Euclidis*, à Peſaro 1572. *in fol. Ariſtarchus de magnitudinibus ac diſtantiis ſolis & lunæ*, à Peſaro 1572. *in 4.* (i) *Heronis de ſpiritalibus* (k), à Urbin 1575. *in 4. Machometis Bagdedinus de ſuperficierum diviſionibus*, à Peſaro 1570. *in fol. Pappi Alexandrini Collectiones Mathematicæ*, à Peſaro 1588. *in fol.*, *&c.* La publication de ce dernier Ouvrage auroit été encore plus poſterieure à la mort de ſon Auteur, ſi le Duc d'Urbin ne s'en fût vivement mêlé; ſans cela le procés où les deux filles de Commandin s'engagerent l'une contre l'autre auroit cauſé un très-long retardement, comme (l) Valere Spaciolus ſon gendre le reconoit. Il a donné auſſi quelques livres de ſon cru, un traité *de centro gravitatis ſolidorum*, à Boulogne 1565. *fol. Horologiorum deſcriptio*, à Rome 1562. (m) &c.

(b) *Ex Ant. Vera denſo, ſupplement. Epitom. Geſner.*

(i) *Voiez le Catalogue d'Oxford.*

(k) *Voiez Voſſius de Mathem. pag. 290.*

(l) *Voſſius ib. p. 59.*

(m) *Catal. d'Oxford.*

(Z) *Sur ſa traduction d'Euclide.*] Mr. Teiſſier (n) remarque que Commandin *a traduit en Italien les Oeuvres d'Euclide*, & il cite Voſſius *de Mathem. pag.* 68. mais il eſt certain que Voſſius ne dit pas que cette verſion fût Italienne. Je ne vois perſonne qui diſe qu'elle le fût. L'Imprimeur de Mr. Teiſſier eſt cauſe ſans doute qu'au lieu de *Heronis Alexandrini Spiritalium liber*, nous liſons dans la page 470. que j'ai citée *Hieronis Alexandrini Spiritualium liber.* Dans Blancanus (o) on a mis *Neronis* au lieu de *Heronis*; voilà comment les Imprimeurs multiplient les Ecrivains. Il y a des Compilateurs qui pour montrer qu'ils encheriſſent ſur ceux qui les ont precedez, donneront peut-être comme une rare decouverte qu'il y avoit anciennement un habile Mathematicien nommé Neron, dont on a encore quelques Ouvrages.

(n) *Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 470.*

(o) *Chronol. Mathemat. pag. 61.*

(A) *Sans forme ni figure de procés.*] Je n'ignore pas que le Grain (p) & quelques autres Hiſtoriens diſent que le Roi ordonna au Sieur de Vitri *de ſe ſaiſir de la perſonne* du Marechal, *en intention de lui faire faire ſon procés en ſon Parlement de Paris*; mais je trouve plus croiable la (q) relation particuliere de la mort du Marechal d'Ancre. Elle porte que le Roi trouvant trop de riſques dans le projet du procés, prit une autre reſolution. Ce fut celle de commander à Vitri de faire tuer le Marechal.

(p) *Le Grain Decade de Louis XIII. l. 10. pag. m. 387.*

(B) *Cela ſeul le peut convaincre d'avoir été un mechant homme.*] Car un ſujet ne peut ſans crime former le deſſein de ſe faire craindre à ſon maître, & s'il vient à bout d'un tel deſſein il faut qu'il ait employé mille injuſtices; il faut qu'il ait éloigné des charges ceux qui ne lui plaiſoient pas, & qu'il ait avancé tous ceux dont il pouvoit s'aſſûrer: c'eſt-à-dire qu'il ait degradé les honnêtes gens, afin d'elever ceux qui ſacrifient tout à la fortune. Combien d'extortions ne faut-il pas faire, afin d'amaſſer autant d'argent qu'il en faut pour avoir par tout ſes eſpions & ſes creatures? Nôtre Marechal *ne marchoit jamais qu'au milieu de deux cens Gentilshommes, outre ſes hommes à gages qu'il appelloit* ſes coions de mille francs (r). Nous parlerons ci-deſſous (ſ) de la ſervitude où il detenoit le Roi.

(q) *Elle eſt imprimée avec l'hiſtoire des Favoris recueillie par Pierre du Puis.*

(r) *Le Grain ubi ſupra.*

(ſ) *Dans la remarque D.*

(f) *Æneid. lib. 11.* (g) *A la page 58. & ſuiv.*

Digitized by Google

enſuite ſon Grand Ecuier, & s'éleva prodigieuſement par le credit qu'avoit auprès de la Reine ma β fille qu'il épouſa. Il acheta le Marquiſat γ d'Ancre un peu apres la mort d'Henri quatre: il fut gouverneur d'Amiens, de Peronne, de Roie, & de Mondidier; il devint premier Gentilhomme de la Chambre, & puis Marechal de France δ. Il tâcha d'avoir le gouvernement de Picardie, mais le Duc de Longueville aiant à choiſir entre ce gouvernement & celui de Normandie, choiſit le premier, & ainſi le Marechal d'Ancre fut exclus de ſes pretenſions, & contraint même de ceder le gouvernement d'Amiens à ce Duc; car cette ceſſion fut ſtipulée par le traité de Loudun, en cas que le Duc de Longueville choiſît le gouvernement de Picardie. Le Marechal d'Ancre eut dequoi ſe conſoler, puis qu'en même tems on le fit gouverneur de Normandie. Il y fit fortifier Quillebeuf malgré les defenſes du Parlement: il y aquit le gouvernement particulier du Pont de l'Arche; il tâcha d'avoir celui du Havre de Grace *. Enfin il n'y eut plus lieu de douter qu'il ne travaillât à reduire toutes choſes à ſa devotion, car il éloigna du Conſeil du Roi les plus ſages têtes, & il fit remplir leurs places par ſes creatures. Il diſpoſoit des Finances, il étoit le diſtributeur des charges, il s'aqueroit des amis par tout & dans les armées & dans les villes, & il intimidoit par des exemples d'une ſevere vengeance ceux qui s'opoſoient à ſa faction. On ne vit point d'autre remede à ces grans deſordres que celui de le faire tuër. Cette commiſſion donnée à Vitri l'un des Capitaines des Gardes du Corps, fut executée ſur le pont-levis du Louvre le 24. d'Avril 1617. par pluſieurs coups de piſtolet qu'on tira à ce Marechal. Le lendemain la populace aiant deterré le cadavre à l'Egliſe de St. Germain de l'Auxerrois, le traîna par toutes les ruës, & dechargea ſa (C) colere par tous les moiens imaginables. Le Parlement proceda contre la memoire du defunt, & le declara convaincu du crime de leze-majeſté divine & humaine, condamna ſa femme à perdre la tête, declara leur fils *ignoble & incapable de tenir* aucun état dans le Roiaume †. On decouvrit dans leur procés choſes étranges touchant leur Judaïſme, & leurs ſortileges. J'en parle ailleurs ‡. L'inſolence de cet homme eſt un triſte exemple de cette fatalité qui accompagne la Monarchie Françoiſe plus qu'aucun païs du monde; c'eſt que les Reines y gardent preſque toûjours le cœur étranger qu'elles y aportent, & ſont pour l'ordinaire l'inſtrument dont Dieu ſe ſert pour humilier & pour châtier la nation. Voilà dejà deux ϛ Reines iſſuës de la Maiſon de Medicis, qui ont penſé renverſer la Monarchie au profit des Eſpagnols. Ce morceau d'hiſtoire eſt honteux pour le nom François. Faloit-il ſouffrir que le Roi demeurât (D) pluſieurs années l'eſclave d'un Florentin? N'étoit-ce pas une lâcheté que de ploier le genou (E) comme l'on faiſoit devant cette idole, pendant qu'on la deteſtoit

β *Leonora Galligai. Voiez ſon article.*

γ *Il eſt ſitué en Picardie.*

δ *Baptiſte le Grain, Decade de Louis le Juſte l. 4. vers la fin.*

* *Item livre 9.*

† *Ibid. liv. 10.*

‡ *Dans l'article* Galligai.

ϛ *Catherine mere de Charles IX. & de Henri III. & Marie mere de Louis XIII.*

(C) *La populace . . . decharge ſa colere par tous les moiens imaginables.*] Le laquais d'un homme (a) qu'on avoit fait mourir depuis peu pour gratifier le Marechal, commença l'emeute dans l'Egliſe de Saint Germain de l'Auxerrois. On cria qu'il faloit deterrer & jetter à la voirie *ce Juif excommunié.* On mit la main à l'œuvre tout auſſi-tôt, & avec tant de fureur, que ſi quelcun eût oſé repreſenter qu'il faloit avoir plus de reſpect pour la ſainteté du lieu, on l'eût enterré tout vif dans la foſſe du Marechal. Quand on eut deſolotié la biere, on traîna le corps au bout du Pont-neuf, & on le pendit par les pieds à l'une de ces potences que le defunt avoit fait dreſſer pour ceux qui parleroient mal de lui. On lui coupa le nés, les oreilles, & les parties honteuſes: on le detacha peu après, on le traîna à la Greve & aux autres places, puis on le demembra, & on le coupa en mille pieces, chacun en vouloit avoir; les oreilles furent achetées cherement; les entrailles furent jettées dans la riviere, on brûla une partie du corps devant la ſtatuë de Henri le Grand ſur le Pont-neuf, & quelques-uns firent rôtir de ſa chair à ce feu, & la firent manger à leurs chiens (b). L'Auteur de la relation imprimée avec l'hiſtoire des Favoris raconte des choſes encore plus ſurprenantes. Le grand Prevôt aiant paru avec ſes Archers pour calmer les commencemens de l'émotion dans l'Egliſe de St. Germain de l'Auxerrois, ſe vit menacé qu'on l'enterreroit tout vif, s'il avançoit davantage (c). On ajoûte qu'il y eut un homme vêtu d'écarlate ſi enragé, qu'aiant mis ſa main dans le corps mort, il la retira toute ſanglante, *& la porta dans ſa bouche pour ſucer le ſang, & avaller quelque petit morceau qu'il en avoit arraché; qu'un autre eut moyen de lui arracher le cœur, & l'aller cuire ſur les charbons, & manger publiquement avec du vinaigre* (d). Cet Auteur raconte fort en detail la conduite de la populace, ſelon les diverſes ſtations où le cadavre fut pendu, demembré, brûlé; il dit que le lendemain on vendoit les cendres un quart d'écu l'once (e). Il eſt certain qu'une troupe de taureaux furieux eſt auſſi capable d'entendre raiſon, & moins à craindre qu'une populace mutinée.

(a) *C'étoit un gentilhomme de Normandie nommé Harteuan, qui fut decapité à Paris le 21. Mars 1617. Le Grain l. 9. ſub fin.*

(b) *Le Grain, ubi ſupra liv. 10. pag. 399. 400.*

(c) *Relation pag. 53.*

(d) *Ibid. pag. 56.*

(e) *Ibid. pag. 57.*

(D) *Que le Roi demeurât pluſieurs années l'eſclave d'un Florentin.*] Ce ne ſont point des mediſances inventées ou par les ennemis du Marechal d'Ancre, ou par les ennemis de Louis XIII. puis que ce Prince avouë lui-même ſa ſervitude dans les lettres qu'il écrivit aux Gouverneurs de Province le jour que ce Marechal fut tué. *Je ne doute point*, dit-il (f), *que dans le cours des affaires qui ſe ſont paſſées depuis la mort de feu Roi monſeigneur & pere (que Dieu abſolve) vous n'ayez facilement remarqué comme le Marechal d'Ancre & ſa femme* abuſans de mon bas âge, & du pouvoir qu'ils ſe ſont acquis de longue-main ſur l'eſprit de la Royne madame ma mere, ont projetté d'uſurper toute l'autorité, diſpoſer abſolument des affaires de mon Eſtat, & m'oſter le moyen d'en prendre cognoiſſance. *Dequoi qu'ils ont pouſſé ſi avant, qu'il ne m'eſt jusques icy reſté que le ſeul nom de Roy, & que c'euſt eſté un crime capital à mes Officiers & ſubjets de me voir en particulier, & m'entretenir de quelque diſcours ſerieux. Ce que Dieu par ſa toute bonté m'ayant fait apperceuoir, & toucher au doigt le peril eminent que ma Perſonne & mon Eſtat encouroient dans une ſi dereglée ambition, ſi j'euſſe donné quelque témoignage de mon reſſentiment, & du deſir extreſme que j'avois d'y apporter l'ordre requis, j'ay eſté contraint de diſſimuler, & couvrir par toutes mes actions exterieures, ce que j'avois de bon en l'interieur, en attendant qu'il pleuſt à cette meſme bonté me preparer la voye & l'oportunité d'y remedier.* L'Auteur de la relation dit que lors que le Roi eut ſçu que le Marechal etoit mort, il ſe preſenta aux fenêtres & cria, *Grand merci, grand merci à vous* (g), *à cette heure je ſuis Roi.* Il alla enſuite à d'autres fenêtres, & cria *aux armes, aux armes, compagnons*, & dit *loüé ſoit Dieu me voilà Roi* (h). Les Lieutenans, Enſeignes & Exemt des Gardes qu'il envoia dans les ruës de Paris pour empêcher le deſordre, crioient par toute la ville, *Vive le Roi, le Roi eſt Roi* (i). L'Evêque de Luſſon, qui fut enſuite le Cardinal de Richelieu, avoit été l'un des Favoris du Marechal, & faiſoit alors les fonctions de premier Secretaire d'Etat. Il entra dans la chambre du Roi quelque tems après que l'execution fut faite, *Monſieur*, lui dit ce Monarque, *nous ſommes aujourd'huy Dieu merci delivrez de voſtre tyrannie* (k). Il ne ſavoit pas alors que ſa delivrance ne dureroit guere, & qu'il parloit à un homme qui étoit deſtiné à ne lui laiſſer que le titre de Souverain. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr que le Marechal avoit uſurpé un grand pouvoir ſur la perſonne même du Roi. Il lui (l) retrancha *la liberté d'aller viſiter les belles maiſons qui ſont aux environs de Paris, & reduiſit le divertiſſement qu'il vouloit prendre à la chaſſe à la ſeule promenade des Tuilleries.* La protection d'une Regente inſpire trop de hardieſſe à un orgueilleux.

(f) *Le Grain, ubi ſupra pag. 392.*

(g) *Il parloit à la troupe qui accompagnoit Vitri.*

(h) *Relat. pag. 28.*

(i) *Ibid. pag. 29.*

(k) *Le Grain, pag. 391.*

(l) *Relation, pag. 4. & 5.*

(E) *Ployer le genou . . . devant cette idole pendant qu'on la deteſtoit interieurement.*] Le Marechal dit un jour *que le peuple de France n'eſt pas ce qu'on penſe, car encore qu'ils diſent tous les maux du monde de moi, neanmoins je ne vais nulle part dans les Provinces, qu'auſſi-tôt nous*

teſtoit interieurement? Il n'y a point de plus beaux vers de Malherbe que ceux qu'il fit ſur la chûte de cette idole. Il pretend qu'elle juſtifia la providence qui étoit en quelque façon ſur la ſellette, & (F) *in reatu* pendant la proſperité de ce Marechal. C'eſt ainſi que les poëtes ſe donnent la liberté de toucher aux grans myſteres ſous des metaphores, & ſous des images trop hardies. Il eſt ſurprenant que le Marechal (G) d'Etrée ait extenué autant qu'il a fait les fautes du Marechal d'Ancre. L'Auteur Italien qui publia à Lion une hiſtoire de Louïs le juſte (H) l'an 1691. n'eſt point tombé dans le même excés. Mr. de Beauvais-Nangis * qui connoiſſoit bien la Cour de Louïs XIII. ne diſculpe nullement nôtre Concini, & il confirme plutôt les bruits communs.

* *Voiez ſon hiſtoire des Favoris François pag.* 100. *& ſeq.*

† *Argentré, hiſt. de Bretagne l.* 10. *c.* 42. *d'autres comme Mr. de Sponde mettent cette mort à l'an* 1431.

CONECTE (THOMAS) Moine de l'Ordre des Carmes, Breton de nation, fut brûlé à Rome comme heretique l'an † 1434. après avoir été couru des peuples comme le plus grand Predicateur de ſon ſiecle. S'étant aſſez fait admirer dans ſon païs, il ſortit du Couvent de Rennes, & s'en alla en Flandres. Il y aquit une telle renommée par ſes predications, qu'on ne ſauroit aſſez exprimer les honneurs qu'on (A) lui faiſoit par tous les lieux de ſon paſſage, ni l'affluence de (B) peuple qui ſe trouvoit à ſes Sermons. Il declamoit d'une grande force contre

(a) *Relation, pag.* 43.

(b) *Le Grain pag.* 385.

tous les Officiers ne me viennent faire des harangues comme au Roi (a). Une flaterie ſi lâche meritoit non ſeulement de n'être pas ſuprimée, mais d'être decrite avec plus d'indignation qu'on n'en verra dans le paſſage que je vais citer. (b) „ Il ne faut point diſſimuler, car la verité eſt deuë à l'hiſtoire, que pluſieurs Princes & Seigneurs de la Cour, pluſieurs „ Deputez des Eſtats generaux, pluſieurs & des principaux Magiſtrats, une grande partie des coûteux „ pendans de la Nobleſſe, un grand nombre d'Officiers „ & Bourgeois des villes non ſeulement toleroient, „ mais n'eſtoient point honteux d'advancer de tout „ leur pouvoir la grandeur de ce Tyran, afin d'avoir „ ſes bonnes graces, & cependant laiſſoient languir „ l'amour & la fidelité que Dieu veut que l'on porte „ à ſon Roi & à ſa patrie, & l'ancienne generoſité „ bannie des cœurs François, eſtoit toute portée à la „ faveur de l'uſurpateur eſtranger. „

(F) *Sur la ſellette & in reatu pendant la proſperité.*] Malherbe introduit le Dieu de Seine donnant la malediction au Marechal, & lui predifant la prochaine ruine.

Tes jours ſont à la fin, ta chute ſe prepare,
Regarde moi pour la derniere fois.
C'eſt aſſez que cinq ans ton audace effrontée,
Sur des ailes de cire aux étoiles montée,
Princes & Rois ait oſé defier;
La fortune t'apelle au rang de ſes victimes,
Et le ciel accuſé de ſupporter tes crimes,
Eſt reſolu de ſe juſtifier.

(c) *Dans le Socrate Chrestien p.* m. 239.

Balzac (c) a fait quelques reflexions ſur cette piece de Malherbe. Nous en pourrons toucher quelque choſe dans l'article de Rufin, à l'occaſion des paroles de Claudien, qui temoignent que la proſperité de ce perſonnage étoit un proces entre Dieu & l'homme, que Dieu ne gagna que par la ruine de Rufin.

(G) *Le Marechal d'Etrée ait extenué.*] Liſez les Memoires de la Regence de Marie de Medicis imprimez l'an 1666. vous n'y trouverez point d'action du Marechal d'Ancre, qui meritât qu'on donnât le fouet à un Page, & vous y verrez dans la conclution un portrait qui tient plus du panegyrique que de l'apologie. Contre ma coutume je ne renverrai point ici mon lecteur à Mr. Moreri, je raporterai les mêmes paroles qu'il a riportées. *Quand je fais reflexion*, c'eſt l'Auteur (d) des Memoires qui parle, *ſur les circonſtances de la mort du Marechal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à ſa mauvaiſe deſtinée, ayant été conſeillée par un homme qui avoit les inclinations fort douces; & comme il étoit lui-même naturellement bien faiſant, & qu'il avoit deſobligé peu de perſonnes, il faloit que ce fût ſon etoile ou la nature des affaires qui euſſent fait ſoulever tant de monde contre lui; il étoit agreable de ſa perſonne, adroit à cheval, & à tous les autres exercices, il aimoit les plaiſirs, & particulierement le jeu; ſa converſation étoit douce & aiſée, ſes penſées étoient hautes & ambitieuſes, mais il les cachoit avec ſoin, n'ayant jamais entre ni affecté d'entrer dans le Conſeil, & même on a ſouvent ouï dire au Roi qu'il n'avoit pas entendu qu'on le dût tuer.* Je croirois agir contre la prudence, ſi je preferois le temoignage de cet Auteur à celui de tant d'Ecrivains qui ont medit de Concino Concini. Ce n'eſt pas que je ne croie très-poſſible qu'avec de mediocres defauts un homme qui a beaucoup d'imprudence, & un grand nombre d'ennemis, ne devienne l'averſion du peuple, & ne paſſe pour un horrible ſcelerat. L'adreſſe d'un ennemi malin & puiſſant fait accroire bien des menſonges à la populace. Je crois même qu'on a outré bien des choſes concernant ce malheureux Florentin, & que pour demêler exactement & dans la derniere preciſion la verité de ſes affaires, il ne faudroit pas ſurmonter moins d'obſtacles, que pour decouvrir la cauſe des proprietez de l'aimant: & par occaſion je dirai qu'en bien des rencontres, les veritez hiſtoriques ne ſont pas moins impenetrables que les veritez phyſiques.

(d) *Pag.* 244. 245.

(H) *L'Auteur Italien . . . n'eſt pas tombé dans le même excés.*] Je parle du Comte Alexandre (e) Roncoveri. Il raporte que Concini au commencement de ſa faveur faiſoit paroître de fort bonnes qualitez, mais il ajoûte que dans la ſuite elles furent etouffées par les mauvaiſes, & ne parurent plus, & ne purent rendre nul ſervice. (f) *Agerifcono le memorie di quel tempo, che nel principii della ſua potenza era huomo di buona legge, di grata compagnia, di confacevole humore, diſintereſſato, ma profondamente ambitioſo, e violente; aſſotti, che nel progreſſo confondeuaſi con le prime buone qualità in ultimo le ſoffocarono di tal maniere, che quelle non poterono apparire, e meno giovargli.* Quand il n'auroit raporté que le detail des richeſſes de ce Marechal, il eût aſſez fait connoître que ç'avoit été un mechant homme, il lui eût lancé un trait ſatirique. J'en prens à temoin (g) Juvenal. *Oltre un migliaro di lire, che valevano i ſuoi ſtabili in Francia, ne haveva un' altro di contanti in caſſa, ſeicento mila ſcudi ſopra Fiorenza quattrocento mila frà Roma, e Fiorenza, e non oſtante il ſacheggio della ſua Caſa, mobili, gioie, argenti, e cariche per due migliona fuora quella di Luogotenente del Rè nella Normandia, di primo Gentilhuomo della Camera del Re, e d'intendente della Caſa della Regina* (h).

(e) *Roncoveri ubi ſupra pag.* 199. 200.

(f) *Aleſſ. Roncoveri, Iſtoria del regno di Luigi XIII. lib.* 5. *pag.* 205.

(g) Patricios omnes opibus cum provocet unus,
Quo tondente gravis juvenem mihi barba ſonabat,
Cum pars Niliacæ plebis, cum verna Canopi
Crispinus Tyrias humero revocante lacernas
Ventilet æſtivum digitis ſine dentibus aurum,
Nec ſufferre queat majoris pondera gemmæ:
Difficile eſt ſatyram non ſcribere . . . . .
Sacro nec cedat honori
Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis.
Juven. Sat. 1. *v.* 24. *&* 110.

(h) *Aleſſ. Roncoveri ubi ſupra pag.* 199. 200.

(A) *Les honneurs qu'on lui faiſoit.*] Quand on ſavoit qu'il devoit venir en quelque lieu, (i) *Les nobles & tous eſtats alloient au devant de lui, l'accompagnoient la teſte nue tenans le frain de ſon mulet par les rues juſques à ſon logis, & ſe tenoient bien heureux qui le pouvoit loger.* Paradin nous en dira davantage. „ Frere Thomas Conette eſtoit en ſi grande reputation „ de ſaintete que tout le monde luy couroit apres, & „ ne le pouroit-on voir à moytie. Allant par pais, „ il eſtoit monté ſur un bien petit mulet: & eſtoyent „ à ſa ſuyte pluſieurs autres religieux de ſon ordre, „ qui alloyent à pied apres luy, comme ſes diſciples, „ & autres ſeculiers en grand nombre. Et ſortoyent „ des villes & bourgades, les gens d'egliſe, nobles, „ & bourgeois au devant de luy, luy faiſant autant de „ reverence & honneur, qu'ils euſſent fait à un Apoſtre de Jeſus-Chriſt: tellement qu'en quelque lieu „ qu'il arrivaſt, il marchoit touſiours accompagné de „ grandes trouppes, & tourbes de peuple, allans bien „ loin au devant de luy, comme s'il fuſt deſcendu du „ ciel. Et entrant en quelque ville, communement „ le plus noble & plus apparent de tous, tenant la bride de ſon mulet, & à pied, le conduiſoit, avec toute la multitude, juſques en ſon logis, qui eſtoit coutumierement preparé en la meilleure maiſon. Et „ eſtoyent ſes diſciples logés ainſi es autres meilleures „ maiſons conſecutivement, comme ſe fait és trains „ des Princes: dont leurs hoſtes ſe reputoyent bien „ heureux, quand ils avoyent ceſt-heur, que de le „ pouvoir avoir pour hoſte, ou l'un des ſiens (k) „

(i) *Argentré, hiſt. de Bretagne l.* 10. *chap.* 42.

(k) *Paradin, Annales de Bourgogne l.* 3. *ad ann.* 1428. *p.* m. 700.

(B) *L'affluence de peuple qui ſe trouvoit à ſes Sermons.*] Il s'y trouvoit ordinairement 15. & 16. mille (l) perſonnes: les femmes étoient rangées d'un côté, & les hommes de l'autre, une corde entre deux (m). Il ne prêchoit point dans les Egliſes, mais dans les plus grandes places; on y dreſſoit un grand échaffaut tendu de la plus riche tapiſſerie qu'on pouvoit trouver; on faiſoit un autel ſur cet échaffaut; on l'ornoit le plus magnifiquement qu'il étoit poſſible.

(l) *Paradin dit que ſouvent il s'y trouvoit environ* 20. *mille perſonnes.*

(m) *Argentré, ubi ſupra.*

tre les vices du Clergé, & contre le luxe des femmes: il en vouloit (C) principalement à leurs coiffures qui étoient d'une taille ſi énorme, que les plus hautes FONTANGES d'aujourd'hui ne ſont que des nains en comparaiſon. Il vint à bout de ce luxe: il obligea les Dames à s'habiller modeſtement; mais ce fut moins par la force des raiſons avec leſquelles il repreſentoit les devoirs évangeliques, que par les inſultes (D) qu'il exhortoit les enfans à faire aux femmes qui ne voudroient point ſe reformer. De là vint que dès qu'il eut quitté le païs elles reprirent (E) leurs coiffures avec de nouveaux étages, comme pour ſe dedommager † du tems perdu. Il brûloit les habits ſuperflus, les tabliers, les dez, les cartes * &c. & ne ſe faiſoit voir

† *Voiez la remarque E à la marge.*

* *Voiez la remarque E vers la fin.*

Frere Thomas diſoit là ſa Meſſe avant ſon Sermon (a). Toute la place étoit tendue de belles tapiſſeries. Conſultez Bertrand d'Argentré (b).

(a) *Paradin* ibid. *Argentré* ibid. *dit que le Sermon precedoit la Meſſe.*

(b) *Argentré, ibid.*

(C) *Il en vouloit principalement à leurs coiffures qui étoient d'une taille ſi énorme.*] „ Elles avoient en ce „ tems-là un parement à la teſte qui eſtoit un haut „ atour riche qu'ils appelloient Hennins, fort eſleve, „ & s'en accoutroient les femmes au Pais-Bas . . . & „ de vrai Meſſire Jean Juvenal des Urſins (qui veſcut „ en ce tems) dit que quelque guerre & tempeſte qu'il „ y eut en France (il parle du tems de Charles ſixié- „ me) les Dames & Damoiſelles faiſoient de grands „ excés en eſtats, & portoient des cornes merveilleuſe- „ ment hautes & larges, ayans de chacun coſté 2. gran- „ des oreilles ſi larges, que quand elles vouloient paſſer „ par un huis il leur eſtoit impoſſible de paſſer: ce que „ je croi avoir eſté les Hennins de Flandres, car cet- „ te ſuperfluité de pompes ſe communique par tout „ le monde entre femmes en un inſtant (c).„ Voiez la remarque ſuivante, & remarquez en paſſant combien les modes ont leur flux & leur reflux (d). Nous voilà revenus aux Hennins ſous un autre nom, je veux dire ſous celui de Fontanges. Je n'ai pu voir encore le traité qu'on publia à Paris en 1694. ſur *le luxe des coiffures*, mais je ne doute pas qu'on n'y ait fait cette reflexion.

(c) *Argentré, ibid.*

(d) *Conferez ce que ſupra pag. 249. remarque G.*

(D) *Par les inſultes qu'il exhortoit les enfans à faire aux femmes.*]. J'expliquerai cela par le vieux Gaulois de Paradin. *Mais ce qui eſtoit memorable en ſes predi-ques*, dit-il (e), *fut la façon qu'il tenoit à deſcrier les coiffures des dames & damoyſelles de ce temps là: car tout le monde eſtoit fort lors deriglé & débourdé en accouſtremens. Et ſur tous les accouſtremens de teſte des dames eſtoient eſtranges. Car elles portoyent de hauts atours ſur leurs teſtes, & de la longueur d'une aulne ou environ, aigus comme clochers, deſquels dependoyent par derriere de longs creſpes à riches franges, comme eſtandars. Ce preſcheur avoit ceſte façon de coiffure en tel horreur, que la pluſpart de ſes ſermons s'addreſſoyent à ces atours des dames: avec les plus vehementes invectives qu'il pouvoit ſonger, ſans eſpargner toute eſpece d'injures d'ont il ſe pouvoit ſouvenir: d'ont il uſoit, & débaquoit à toute bride, contre les dames uſans de tels atours, leſquels il nommoit, les Hennins. Et pour les rendre plus odieux au peuple, il attiltroit tous les petis enfans des lieux où il preſchoit, eſquels il donnoit certains petis preſens puerile, pour crier & faire la hueë contre ces Hennins. Et eſtoyent iceux petis enfans tous inſtruits, que quand ils voyoyent venir une dame au preſche de frere Thomas, eſtant ainſi atournée: ils luy commençoyent à crier apres, juſt en plaine aſſemblée ou non, & crioyent au Hennin, au Hennin, ſans intermiſſion. & juſques icelles dames, ou ſe fuſſent abſentees de la compagnie, ou bien qu'elles euſſent oſté tels atours. Et eſtoyent iceux petis enfans tant animés apres ces Hennins, que quand les grans dames ſe partoyent de honte, des aſſemblées, les enfans leur couroyent apres, touſiours les pourſuyvans avec telles huees. Voire en vindrent les choſes ſi avant, que aucuns prenoyent des pierres, & getoyent contre iceux Hennins: d'ont il en advint de grans maux, pour les injures faites à aucunes grandes dames, leſquelles ne ſe pouvoient ſauver à demi dedans les maiſons, pour l'importunité que leurs faiſoient ſes tourbes de petis enfans, animés par ce preſcheur, qui leur donnoit infinis pardons, de la puiſſance qu'il ſe diſoit avoir, pour faire ces exclamations: leſquelles furent continuees ſi affectueuſement, que les dames atournees n'oſoyent plus ſortir en public: & ne venoyent point au ſermon de ce frere Thomas que deſguiſees, & avec coiffure de ſimple linge, comme les femmes de bas eſtat.*

(e) *Paradin ubi ſupra.*

(E) *Des qu'il eut quitté le païs elles reprirent leurs coiffures.*] C'eſt ici que l'on peut dire qu'elles ne firent que baiſſer la tête comme le jonc, qui eſt l'emblême des penitences qui ne durent qu'autant que le jour qu'on a deſtiné à un jûne extraordinaire. Mais Paradin s'eſt ſervi d'une autre image qui me ſemble encore plus propre. Voici ſes termes. (f) *Par tout où frere Thomas alloit, les Hennins ne s'oſoyent plus trouver, pour la hayne qu'il leur avoit vouée. Choſe qui profita pour quelque temps, & juſques à ce que ce preſcheur fuſt party des païs ſuſnommés. Mais apres ſon partement, les dames releverent leurs cornes, & firent comme les Lymaçons, leſquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & reſerrent tout bellement leurs cornes: mais, le bruit paſſé, ſoudain ils les relevent plus grandes (g) que devant. Ainſi firent les dames: car les Hennins & atours ne furent jamais plus grans, plus pompeux, & ſuperbes, qu'apres le partement de frere Thomas. Voylà que l'on gaigne de s'oppiniaſtrer contre l'oppiniaſtrerie d'aucunes cervelles.* Croiroit-on que cet Auteur 3. ou 4. lignes après eût été capable de dire que frere Thomas profita tant *contre les atours que les dames meſmes les lui apportoyent en plain ſermon, & ſur ſon eſchaffaut les bruſloit publiquement en un grand feu qu'il allumoit auprés de ſa chaire?* N'eſt-ce pas ſe contredire manifeſtement? Il pouvoit éviter la contradiction avec peu de peine; il n'avoit qu'à dire que toutes les Dames ne quitterent point leurs atours par la crainte d'être huées & lapidées; & qu'il y en eut quelques-unes qui eurent une veritable compoñction de cœur.

(f) *Paradin. ibid. pag. 701.*

(g) *Les femmes ne tinrent longuement ſa regle apres ſon partement: & reprirent ſoudainement les cornes avec arrerages, c'eſt-à-dire bien de la recompenſe du paſſé.* Argentré ubi ſupra.

PENDANT qu'on imprime ceci (h) les gazettes nous aprenent, qu'à la Cour de France un petit mot que le Roi a dit en paſſant a eté d'un plus grand effet contre la hauteur énorme des coiffures, que toute l'éloquence des Predicateurs. Ils ont bien crié pendant 12. ou 15. années contre cette partie du luxe des femmes, ils ont attaqué ce coloſſe par toutes les figures de la Rhetorique, fortifiées des plus ſolides raiſonnemens de la Religion, & au lieu de le renverſer, ou pour le moins d'en enlever quelque morceau, ils l'ont vu croître de mois en mois. Ils voioient autour de leur chaire une nouvelle ſorte d'amphitheatre, qui eût été fort regulier ſi les femmes d'une même condition ſe fuſſent aſſiſes dans les mêmes rangs, & ſi les rangs euſſent été moins éloignez du Predicateur, à meſure que les fontanges ſe ſurpaſſoient les unes les autres, mais comme les places ne ſe diſtribuent pas ſelon cette proportion, l'amphitheatre n'avoit point de ſymmetrie. Il vaut donc mieux comparer cela à un bois de haute fûtaie où les arbres qui aprochent le plus des nuës ſont mêlez avec ceux qui n'en aprochent pas tant. Quoi qu'il en ſoit les Predicateurs ne ſe bâtoient pas contre un ennemi abſent; ils le voioient de fort près, il venoit ſe preſenter à la bouche du canon, & vis-à-vis de leur foudre, & ne laiſſoit pas *de croître & multiplier.* Leur épée à deux tranchans frapoit d'eſtoc & de taille, & cela n'étoit ſuivi que de l'effet du travail d'un jardinier qui émonde (i) un arbre, ſes coups le rendent plus grand & plus beau; mais l'efficace de la parole roiale a eté ſi forte & ſi prompte que dans un jour elle a mis preſque au rez de chauſſée ces montagnes orgueilleuſes. On n'eut pas plûtôt entendu, je ne dirai pas une defenſe ou quelque menace, mais un ſimple temoignage de deſagrement, qu'on travailla toute la nuit à la reforme, & que dès le lendemain on ſe montra au Monarque avec une autre parure. Cette reformation fait des progrés ſurprenans; à vue d'œil elle paſſe de la Cour à la ville, & comme ce ſeroit, dit-on, une marque de roture ou de bourgeoiſie, que de ne ſe pas conformer au changement, il faut croire que dans peu de mois il reſtera peu de traces de la mode qui avoit duré ſi long tems. Cela montre que ſi les têtes couronnées conoiſſoient leurs forces (k) à cet égard-là, ou ſi elles s'en vouloient ſervir, elles feroient plus avec un mot, que tous les Predicateurs, & les Confeſſeurs avec une infinité de paroles. N'y aura-t-il pas une medaille ſur tout ceci? Pour la chanſon elle eſt immanquable, & je ne doute pas qu'il n'y ait des poëtes qui feront quelque alluſion à ces Rois de Juda (l) qui n'ôtoient pas les hauts lieux, & qui par là laiſſoient imparfaite la reſtauration de la religion. Ici, diront-ils, la reformation commence par le renverſement des hauts lieux. L'ingenieux Ecrivain qui reflechit chaque (m) mois ſur les nouvelles nous dira ſans doute quelque choſe de bien joli ſur cette avanture. L'abus étoit ſi grand qu'il demandoit un nouveau Thomas Conecte.

(h) *Au commencement du mois d'Octobre 1699.*

(i) Duris ut ilex tonſa bipennibus Nigræ feraci frondis in Algido, Per damna, per cædes, ab ipſo Ducit opes animumque ferro. *Horat. Od. 4. lib. 4.*

(k) *Conferez avec ceci la remarque M de l'article de Louis XII.*

(l) Verumtamen excelſa non abſtulit, adhuc enim populus immolabat & adolebat in excelſis incenſum. *Lib. 4. Regum cap. 12. & alibi paſſim.*

(m) *Depuis le mois de Juin 1699. Son livre eſt intitulé* l'eſprit des Cours de l'Europe.

Digitized by Google

voir à perſonne qu'en chaire. C'étoit agir prudemment, car il ſe ſeroit peut-être relâché un peu dans les diſcours familiers, ce qui eût diminué la haute opinion que l'on concevoit de lui. Après un aſſez long ſejour dans le Pais-Bas il s'en alla en Italie, & reforma l'Ordre des Carmes à β Mantouë, (F) non ſans trouver des contrediſans. De Mantouë il s'en alla à Veniſe, & s'y fit conſiderer; car les Ambaſſadeurs de la Republique auprès d'Eugene IV. leſquels il ſuivit à Rome le recommanderent fort à ce Pape, comme un homme de ſainte vie & rempli de zêle; mais ils verifierent la maxime, *peſſimum inimicorum genus laudantes*, quoi qu'ils y allaſſent bonnement. Le Pape aiant ſçu que ce grand prêcheur de reformation étoit à Rome, donna ordre que ſon procés lui fût fait. Il fut trouvé coupable des plus dangereuſes hereſies que l'on eût pu enſeigner en ce tems-là: il blâmoit la diſſolution du Clergé, & celle de la Cour de Rome: il avoit dit qu'il ſe faiſoit bien des abominations dans cette Cour; que l'Egliſe avoit beſoin de reforme; qu'il ne faut point craindre les excommunications du Pape, quand on fait le ſervice de Dieu; que les Religieux peuvent manger de la chair, & que le mariage doit être permis aux Eccleſiaſtiques qui n'ont point le don de continence. Il ſouffrit la peine du feu avec beaucoup de conſtance, & ſans ſe dedire. De grans perſonnages parmi les Catholiques ont dit avec aſſez de liberté qu'on le fit mourir injuſtement. Baptiſte Mantoüan γ qui a été General des Carmes en a fait un vrai martyr. δ. Les Proteſtans n'ont garde de l'oublier, quand ils font la liſte de ceux qui en divers tems ont ſouhaité la reformation de l'Egliſe.

Mais il faut noter qu'il y a des Proteſtans qui n'en parlent que comme (G) d'un vrai Tartufe.

☞ CONON, Mathematicien & Aſtronome, étoit de Samos ζ. Il a fleuri environ la 130. Olympiade. Il mourut avant Archimede ſon ami (A) qui l'eſtimoit beaucoup, & qui lui communiquoit ſes écrits, & lui envoioit des problêmes. Il eut des diſputes ϗ avec le Mathematicien Nicoteles qui écrivit contre lui, & qui le traita avec un peu trop de mepris. Apollonius de Perge θ l'avouë, quoi qu'il reconoiſſe que Conon n'avoit pas été heureux en demonſtrations. Il inventa une ſorte de volute qui diferoit de celle de Dinoſtrate; mais comme Archimede en expoſa plus clairement les proprietez, il fit oublier le vrai nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la volute de Conon, mais la volute d'Archimede ϰ. Pour ce qui eſt des conoiſſances aſtronomiques de Conon, je vous (B) renvoie à Catulle, qui les decrit au commencement de ſon poëme ſur la chevelure de Berenice ſœur & femme de Ptolomée Evergetes. Notez que Conon fut aſſez flateur pour debiter que la chevelure de cette Reine avoit été changée en conſtellation. On trouve dans la Bibliotheque de Photius μ les extraits d'un livre qui contenoit une cinquantaine de narrations du tems fabuleux. L'Auteur s'apelloit CONON, & dedia cet Ouvrage au Roi Archelaus Philopator, d'où Voſſius * a pris droit de le faire vivre vers le commencement du 8. ſiecle de Rome; car il croit que Strabon, Dion & les autres hiſtoriens fourniſſent des preuves d'où l'on peut inferer que ce Roi Archelaus fut un des Princes qui ſuivirent le parti de Marc Antoine contre Octave. Si cela étoit, il faudroit diſtinguer ce Conon d'avec celui qui au raport de Joſephe † avoit fait mention des Juifs. En effet Joſephe ſe fût rendu ridicule s'il eût voulu ſe glorifier du temoignage d'un hiſtorien ſi moderne. Ce que l'on peut dire de probable eſt 1. que le CONON auteur d'un livre touchant la ville d'Heraclée, cité par le Scholiaſte d'Apollonius ‡, ne difere point du CONON auteur d'un écrit touchant l'Italie, que Servius ⸸ a cité. 2. Que le Conon de Photius, ou le Conon de Joſephe ne diferent point de celui-là.

CO-

(a) *Argentré, ubi ſupra.*

(b) *Chaſſanion, hiſtoires memorables des grans & merveilleux jugemens de Dieu chap. 21. pag. m. 119.*

(c) *Id. ib. pag. 121.*

(d) *Paradin ubi ſupra p. 700. obſerve la même choſe.* Il faiſoit ſon preſche, *dit-il*, fort long & prolixe, faiſant grandes digreſſions contre les vices de tous eſtats, meſmement contre la paillardiſe, & ordure des gens d'egliſe, tenans concubines, putains, & paillardes à pot & à feu; contre le ſerment qu'ils ont preſté de garder chaſteté.

(e) *Chaſſanion ib. pag. 124.*

(f) *Archimed. epiſt. ad Doſitheum præfixa libro 1. de ſphæra & cylindro.*

(F) *Reforma l'Ordre des Carmes . . . . non ſans trouver des contrediſans.*] Nicolas Kenton, Anglois de nation, Provincial des Carmes écrivit contre cette reforme, & dedia ſes écrits à Jean Facius General de l'Ordre (a).

(G) *Que comme d'un vrai Tartufe.*] Jean Chaſſanion Huguenot zêlé aiant dit (b) que l'*hypocriſie ſe fourre & ſe maſſe parmy le* pur & legitime ſervice de Dieu, & qu'*auſſi fait elle en la ſuperſtition & idolatrie, voire avecques parade & oſtentation*, en aporte pour exemple *frere Thomas, lequel par ſes maniéres de faire & fanfares abuſa tellement le monde ſous pretexte de quelque reformation de mœurs, que par tout on le tenoit pour un ſainct homme.* Il raconte ſur la foi d'Enguerrand de Monſtrelet les voiages de ce Predicateur, &c. *Pour joüer ſes farces*, dit-il (c), *on lui dreſſoit des echaffaus és plus beaux lieux & convenables, richement tendus & parez: ſur leſquels apres avoir dit ſa meſſe, il faiſoit ſes predications. Par icelles blaſmant les vices d'un chacun, il reprenoit ſpecialement le Clergé à cauſe de leurs* (d) *concubines & putains. En quoy il ne faiſoit que bien. Mais en cela il y avoit du moine & de la manie tout enſemble, & de l'impudence ſacrilege, quand il eſmouvoit les petits enfans à crier contre les femmes pour leurs atours, leur promettant certains jours de pardon, comme s'il eut eſté quelque Dieu.* Enfin il raconte qu'on le jugea heretique, & qu'on le brûla, & puis il dit „ (e) Par ce moyen Dieu qui ſe „ ſert de tous inſtrumens, & qui ſait bien mettre tou„ tes pieces en beſoigne, a voulu ainſi chatier & pu„ nir l'hypocriſie de ce moine, lequel faiſant du ſainct „ homme, eſtoit un fol, eſtourdi & ambitieux. „

(A) *Il mourut avant Archimede ſon ami qui l'eſtimoit . . . . & lui envoioit.*] Nous avons les preuves de cela dans les écrits d'Archimede. (f) *Debemus Conone vivente ipſa emittere in vulgus: hunc enim accepimus talia potiſſimum poſſe deprehendere, & ipſis accommodatam proferre demonſtrationem.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre d'Archimede au commencement de l'un de ſes livres. On trouve ceci dans une autre lettre: (g) *Antea quidem mihi mandaſti ſcriberem eorum problematum demonſtrationem quæ prius ipſe propoſueram Cononi.* Il dit ailleurs: (h) *Quot in Geometria theoremata viſa primum impoſſibilia, tempore perfectionem capiunt? Conon quidem non ſufficiens tempus fortitus in eorum diſquiſitione, vitam cum morte commutavit, & ea dubia reliquit: quamquam omnia invenerat, ut & alia multa quibus plurimum Geometriam adauxit. Scimus quippe in illo fuiſſe non vulgarem Mathematicarum artium peritiam, laboriſque ſupra modum tolerantiam.* Raportons encore un paſſage. (i) *Cum audiſſem defunctum eſſe Cononem qui nobis reliquus erat in amicitia, tibique admodum fuerat familiaris, puta in Geometria maxime verſatus; virum quidem mortuum amarè planxi, ut amiciſſimum & hominem in Mathematicis plane mirabilem. Atque tunc repente ſtatui mittere ad te, ſicuti antea ad Cononem ſolebam, geometricum theorema, quod nemo quidem prius eſt contemplatus &c.*

(B) *Je vous renvoie à Catulle.*] Voici le commencement de ſon poëme:

Omnia (k) qui magni diſpexit lumina mundi.
Qui ſtellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi ſolis nitor obſcuretur,
Ut cedant certis ſidera temporibus,
Ut Triviam furtim ſub Latmia ſaxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aërio:
Idem me ille Conon cæleſti lumine vidit
E Berenices vertice caſariem
Fulgentem clarè.

β *L'an 1432.*

γ *Ses paroles tirées du livre de Vita beata ont été citées par Bertrand d'Argentré ubi infra.*

δ *Tiré de l'Hiſtoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré l. 10. chap. 42.*

ζ *Apollonius Pergæus in epiſtola ad Attalum præfixa lib. 4. Conicorum.*

ϗ *Id. ib.*

θ *Id. ib.*

ϰ *Ex Voſſio de ſcient. Mathem. cap. 54. n. 5. pag. 327. 328.*

μ *Au chapitre 186.*

* *Voſſius de hiſtor. Græc. lib. 1. cap. ult. p. m. 162.*

† *Joſeph. contra Apionem lib. 1. pag. 1051.*

‡ *Apollon. Schol. in lib. 1.*

⸸ *Servius in Æneid. lib. 7. v. 738.*

(f) *Idem Archim. epiſt. præfixa lib. 2.*

(g) *Idem epiſt. præfixa libro de ſpiralibus.*

(h) *Idem in libro de quadrat. Parabola.*

(i) *Id. in libro de quadrat. Parabola.*

(k) *Catullus epigr. 67. p. m. 134.*

Digitized by Google

CONON, General des Atheniens pendant la guerre du Peloponneſe, s'étoit rendu ſi illuſtre par ſes beaux exploits, qu'on lui donna le commandement ſur toutes les (A) Iles. Il commandoit l'armée navale la derniere année de la guerre, mais il ne fut point (B) preſent au combat qui fut ſi funeſte aux Atheniens. Son abſence contribua beaucoup à l'avantage deciſif que ceux de Lacedemone remporterent β ſous la conduite de Lyſandre à la riviere de la * Chevre. Conon aprenant après ce malheur la priſe de ſa patrie, ſe retira (C) chez Pharnabaze Gouverneur de l'Ionie & de la Lydie, & s'inſinua dans ſes bonnes graces, afin de pouvoir nuire aux Lacedemoniens. Ceux-ci rompirent avec Artaxerxes Roi de Perſe, & porterent la guerre dans ſon païs ſous la conduite d'Ageſilaus. Ils firent de grans progrés, & auroient aparemment ſubjugué toutes les Provinces de deçà le Taurus, ſi Conon † par le conſeil de qui l'armée Perſane étoit conduite (D) n'eût traverſé leurs deſſeins. Il n'eut point de peine à s'apercevoir que Tiſſapherne trahiſſoit le Roi des Perſes: cela étoit trop viſible; neanmoins le Roi qui avoit de l'obligation à Tiſſapherne, étoit ſi prevenu pour lui qu'il ne vouloit point le croire coupable. C'eſt ce qui obligea Conon à faire un voiage à la Cour de Perſe. Il y fit tellement connoître la trahiſon de ce General, qu'il en convainquit le Roi. Il reçut la commiſſion de faire équiper des vaiſſeaux de guerre contre les Lacedemoniens, & par ce moien il eut une flotte ſous ſon commandement, qui † remporta ſur eux une victoire ‡ ſignalée. Il ſongea principalement à profiter de l'occaſion (E) en faveur de ſa patrie: il fit voile vers Athenes avec une partie de la flotte

β L'an 4. de la 93. Olympiade.

* Apud Ægos flumen. Corn. Nepos in Cononе c. 1.

† Hunc (Ageſilaum) adverſus Pharnabazus habitus eſt imperator; re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio geſta ſunt. Id. ib. c. 2.

‡ La 2. année de la 96. Olympiade ſelon Diodore de Sicile.

† Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat. Corn. Nepos ib. cap. 4.

(a) Voiez le Commentaire de Kirchmaier ſur Cornelius Nepos in Conon. pag. m. 433. 434.

(b) Nepos in Cononе cap. 1.

(c) Voiez Juſtin l. 5. c. 6.

(d) Hinc magnis muneribus donatus (Conon) ad mare eſt miſſus, ut Cypriis & Phœnicibus cæteriſque maritimis civitatibus naves longas impetraret. Ib. cap. 4.

(e) Xenoph. lib. 4. de rebus geſtis Græcor. p. m. 314.

(f) Id. ib. l. 2. p. 268. Voiez auſſi Plutarque in Lyſandro.

(g) Voiez Kirchmaier ubi ſupra.

(h) Nepos cap. 2.

(i) Iſocrates in Evagora p. m. 291.

(k) Juſtin l. 5. c. 6. Xenophon l. 2. Diodorus l. 13. Plutarchus in Lyſandro pag. 438. In Artaxerxe pag. 1021.

(l) Iſocr. orat. ad Philipp. p. m. 137.

(m) Juſt. l. 6. c. 1.

(n) Credulitatem civium metuens ad regem Cyprium concedit. Juſtin. l. 5. c. 6.

(o) Ἀνεχώρει εἰς τὴν πατρίδα . . . ἀλλὰ μὴ ἀξιοπίστως ἀνεχώρει. Cum navali prælio . . . male pugnatum eſſet redire domum erubuit. Iſocrat. ib. pag. 138.

(p) Polyænus lib. 1. Strategem. ſub fin. Voiez auſſi Plutarque in Artaxerxe p. 1021. & Xenophon Hiſt. Græc. lib. 3. p. 294. edit. 1581.

(q) Juſtin l. 6. c. 3.

(r) Xenophon l. 2. ſub fin.

(ſ) Sibyl. Calvisius.

(A) *Le commandement ſur toutes les Iles.*] On croit (a) que Cornelius Nepos a commis ici un petit anachroniſme, car les autres hiſtoriens ne commencent guere à parler de Conon que pour dire qu'il fut mis à la place d'Alcibiade: or depuis ce tems-là juſques à la fin de la guerre, ils ne diſent point qu'il ait eu la charge dont il s'agit, & ce n'étoit point une charge que les Atheniens fuſſent en état de creer: en tout cas celui qui en auroit été revêtu n'auroit pas fait de conquêtes, comme fit Conon: (b) *In qua poteſtate Pharas cepit coloniam Lacedæmoniorum.* C'étoit beaucoup en ce tems-là s'ils ſe pouvoient tenir ſur la defenſive (c). On croit donc que l'hiſtorien anticipe & confond les tems, & que Conon n'a eu cette autorité ſur toutes les Iles que lors qu'il l'eut reçue du Roi des Perſes. Si cet Auteur avoit commis cette faute, il auroit très-mal rempli les devoirs d'un hiſtorien. Il ſeroit en quelque façon digne d'excuſe, s'il avoit pris un tems pour un autre à l'egard d'une dignité que la Republique d'Athenes auroit conferée; mais ſupoſé que la cenſure ſoit juſte il a bien fait pis; il s'eſt trompé & quant au tems, & quant à ceux qui ont conferé la charge; il a donné aux Atheniens ce qui n'a été fait que par Artaxerxes, & il n'a pas laiſſé de parler à part de ce que fit Artaxerxes (d). On me repondra peut-être qu'il ne ſpecifie point de qui Conon reçut cette charge, & ainſi la charité veut que nous ſupoſions qu'il pretend parler du commandement qu'Artaxerxes confera à Conon: mais rien ne ſauroit être plus abſurde, ni plus contraire aux loix de l'Hiſtoire, que de placer en cet endroit-là de la maniere qu'on l'y trouve, la charge dont le Roi de Perſe honora cet illuſtre Athenien. Diſons donc que Cornelius Nepos s'eſt embrouille. Xenophon (e) marque expreſſement que Pharnabaze & Conon ravagerent le territoire de Phere. Ce fut quelque tems après la defaite des Lacedemoniens à Cnide.

(B) *Il ne fut point preſent au combat.*] Voici une nouvelle faute de l'hiſtorien. Il n'y a point de lecteurs qui en vertu de ſes paroles ne s'imaginent, que la flotte des Atheniens fut attaquée pendant que Conon étoit allé faire un voiage, ou qu'il s'etoit fait porter dans quelque ville pour des raiſons de ſanté; mais ce n'eſt nullement cela: l'abſence de Conon conſiſte en ce qu'aiant bien prevu que l'ennemi remporteroit une victoire complete, il ſe ſauva de bonne heure avec neuf vaiſſeaux (f). Il eſt vrai que ce ne fut point de peur, mais parce qu'il vit qu'à cauſe de la mauvaiſe diſcipline des troupes, elles étoient dans une ſituation où il n'étoit pas poſſible qu'elles reſiſtaſſent. Les Commentateurs qui tâchent de juſtifier Cornelius Nepos font (g) pitié.

(C) *Se retira chez Pharnabaze Gouverneur de l'Ionie.*] Nous avons encore ici une faute de l'hiſtorien: il fait tout ce qui eſt neceſſaire pour perſuader à ſes lecteurs que Conon ne cherchant point un lieu de ſûreté, mais un lieu où il pût rendre du ſervice à ſa patrie, s'en alla tout droit à la Cour de Pharnabaze. (h) *Non quæſiturus ubi ipſe tuto viveret, ſed unde præſidio poſſet eſſe civibus ſuis.* Tout cela eſt trompeur: ni le fait, ni la raiſon du fait ne ſont veritables; car ce General ſe ſauva tout droit à l'Ile de Cypre, auprès du Roi Evagoras ſon ami des Atheniens; il s'y ſauva, dis-je, tant pour ſa propre ſûreté, qu'afin de concerter avec ce Prince les moiens de retablir les affaires. Ὡς Εὐαγόραν ἥκοι κοινώσων τῷ ἑαυτοῦ βουλόμενον εἶναι τῶν παρ' ἐκείνῳ καὶ φυγῇ καὶ τῇ πόλει τοιοῦτον οἷον ἐν τοῖς γενομένοις βοηθόν: *Ad Evagoram ſe contuliſſe quod putabat ſe apud eum & ſalutis ſuæ reſtituendæ, & Republica erigenda adjutorem quamprimum habiturum* (i). Tous les hiſtoriens (k) parlent de cette retraite de Conon, & il y a des Auteurs qui diſent qu'il étoit encore en Cypre, lors qu'Ageſilaus ravageoit l'Aſie. Iſocrate (l) aſſûre que Conon ne ſongea pendant quelque tems qu'à ſes affaires particulieres dans l'Ile de Cypre. Χρόνον μὲν τινα περὶ τὰ οἰκεῖα διέτριβεν ἰδιωτικῶς διάγων. Il étoit encore en Cypre, ſelon Juſtin (m), lors qu'on eut découvert que Tiſſapherne trahiſſant le Roi de Perſe, avoit permis aux Lacedemoniens de faire des hoſtilitez dans l'Aſie. Si Cornelius Nepos a fait une faute lors qu'il n'a point parlé de cette retraite de Conon, il en a fait une autre lors qu'il s'eſt mêlé d'en parler. Il a dit dans la vie de Chabrias que c'eſt le défaut ordinaire des Republiques, de ne pouvoir ſouffrir un merite diſtingue: *Eſt hoc commune vitium in magnis liberiſque civitatibus, ut invidia gloria comes ſit, & libenter de his detrahant quos eminere videant altius.* C'eſt pour cela, dit-il, que pluſieurs grans hommes ſe ſont abſentez d'Athenes volontairement, & que Conon a vécu long tems dans l'Ile de Cypre. Cet exemple ne vaut rien, car Conon ſe retira dans cette Ile après une deroute ſi lamentable, qu'il eut (n) peur ou (o) honte de retourner à Athenes. Joignez à cela que cette ville tomba peu après ſous le joug de Lacedemone.

(D) *Si Conon . . . . . n'eût traverſé leurs deſſeins.*] Une ruſe de Politique dont ſon hiſtorien ne parle pas, lui fut cent fois plus utile que tout ſon art militaire: la voici cette ruſe. Il perſuada au Roi de Perſe d'envoier de bonnes ſommes d'argent aux Orateurs de la Grece, afin qu'ils excitaſſent la guerre contre les Lacedemoniens. Ces Orateurs ainſi gagnez exciterent tellement les peuples chacun dans ſa ville, qu'il ſe forma une ligue formidable contre les Lacedemoniens (p); & alors Ageſilaus rapellé dans ſa patrie fut obligé de quiter tous ſes projets de conquête, pour ne ſonger qu'à defendre les Etats de Lacedemone. Il n'eſt rien tel pour ceux qui veulent faire commencer, ou faire durer une guerre, que d'avoir à leur devotion la langue des Orateurs. Auſſi voit-on qu'ils ont un grand ſoin de ſe menager l'affection de ces gens-là.

(E) *Profiter de l'occaſion en faveur de ſa patrie.*] Juſtin & Cornelius Nepos ſe ſont ſervis d'expreſſions trop fortes, quand ils ont parlé de l'état dont Conon delivra la ville d'Athenes. Juſtin ſupoſe que quand les Lacedemoniens perdirent la fameuſe bataille de Cnide, ils tenoient la ville d'Athenes ſous le joug de la ſervitude; qu'ils y avoient garniſon; en un mot que c'étoit un de leurs païs conquis. (q) *Victi Lacedæmonii fugam capeſſunt, præſidia hoſtium Athenis deducuntur, populo reſtituta dignitate condicio ſervilis eripitur.* Non ſeulement c'eſt outrer les choſes, mais auſſi debiter un grand menſonge; car ſix ou ſept ans avant que Conon eût batu l'armée navale des Lacedemoniens à Cnide, les Atheniens avoient recouvré leur liberté; la domination des 30. Tyrans avoit été abolie, l'amniſtie avoit été publiée, l'état populaire avoit été retabli (r) &c. Ce fut Thraſybule qui produiſit ces grans changemens la 3. (ſ) année de la 94. Olympiade: or la bataille de Cnide ſe donna la 2. année de la 96. Olympiade. De plus n'eſt-il pas certain que l'année qui precéda cette bataille de Cnide, les Lacedemoniens furent batus auprès d'Haliarte par l'armée des

Digitized by Google

flotte victorieuſe, il diſtribua aux habitans les ſommes que Pharnabaze lui avoit comptées, & il donna ordre que l'on rotablît le Pirée & les murailles de la ville. S'il n'eût fait que cela il n'eût pas été blâmable, mais il s'oublia juſques au point de faire enſorte que l'Ionie & l'Eolide fuſſent ôtées aux Perſes, & revinſſent au pouvoir des Atheniens. Cette trame ne put être conduite ſi ſecretement que les Perſes ne s'en aperçuſſent. Sur cela Teribaze Gouverneur de Sardes fit ſavoir à Conon, qu'il avoit à lui communiquer de grandes affaires, pour leſquelles il le vouloit envoier au Roi. Conon ſe rendit à Sardes, & y fut arrêté priſonnier. Quelques-uns diſent qu'on l'amena à Artaxerxes, & qu'il perit en ce païs-là; mais d'autres aſſûrent qu'il ſe ſauva de priſon, & doutent ſi Teribaze n'y conſentit pas *. Mr. Moreri ne devoit donc pas aſſûrer que Teribaze *envieux de ſa gloire le fit mourir*; car Xenophon † avouë 1. que Teribaze ne l'arrêta qu'après avoir averé les crimes dont les Lacedemoniens l'accuſerent: 2. qu'il demanda enſuite au Roi ſon maître ce qu'il en feroit. Conon laiſſa un fils nommé Timothée, qui fut un grand Capitaine, & qui éprouva l'ingratitude ordinaire de ſa patrie ‡. Ce Timothée (F) fut diſciple d'Iſocrate. Il ſe tira galamment d'affaire quand on lui reprocha (G) la mauvaiſe vie de ſa mere. Il laiſſa un fils nommé CONON, qui fut (H) condamné à rebâtir une partie des murailles de la ville. On ne trouve pas une grande exactitude ni dans Juſtin, ni dans Cornelius Nepos par raport à nôtre Conon, ſoit qu'on les compare (I) enſemble, ſoit que l'on compare

* *Tiré de Cornelius Nepos dans la vie de Conon.*

† *Xenoph. de geſt. Grac. l. 4. p. m. 315.*

‡ *Voiez ſa vie dans Cornelius Nepos.*

des Alliez? Les Atheniens n'étoient-ils pas l'un des peuples qui s'étoient liguez contre les Lacedemoniens? Auroient-ils pu faire cela s'ils avoient eu dans leur ville une garniſon Lacedemonienne? Cornelius Nepos n'a point fait l'anachroniſme de Juſtin, il a fort bien ſçu que les Thebains & que les Atheniens avoient declaré la guerre à ceux de Lacedemone avant la bataille de Cnide. *Poſteaquam domum à ſuis civibus revocatus eſt* (Ageſilaus) *quod Bœotii & Athenienſes Lacedemoniis bellum indixerant, Conon nihilo ſecius apud præfectos regis verſabatur.* Cet Hiſtorien enſuite de ces paroles raporte comment Conon fit un voiage à la Cour de Perſe, & obtint la commiſſion de faire équiper des vaiſſeaux de guerre, afin de tenir la mer l'année ſuivante. Ce fut avec cette flotte que Conon battit les Lacedemoniens à Cnide. Juſtin a tout confondu; il s'eſt imaginé fauſſement que les Thebains, les Atheniens & leurs alliez ne declarerent la guerre à Lacedemone qu'après la bataille de Cnide (a). Il ne faut pas s'etonner que les termes de Cornelius Nepos ſoient moins faux que ceux de Juſtin, l'anachroniſme de ce dernier ne ſe trouve pas dans l'autre. Nous pouvons neanmoins pretendre que Cornelius Nepos s'eſt mal exprimé (b); car on ne peut pas dire proprement parlant qu'un peuple qui fait la guerre à un autre, & qui gagne des batailles ſur un autre, ſoit ſous la ſervitude de cet autre. Les Atheniens étoient dans le cas avant la bataille de Cnide. En ſtyle d'orateur on pourroit parler comme Cornelius Nepos, car un orateur ne fait point difficulté de dire que Guſtave mit en liberté toute l'Europe eſclave de la Maiſon d'Autriche; mais dans un hiſtorien ce langage ſeroit très-impertinent.

(a) *Juſtin. ubi ſupra c. 4.*

(b) Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat, multas naves capit, complures deprimit: qua victoria non ſolum Athenæ ſed etiam cuncta Græcia, quæ ſub Lacedemoniorum fuerat IMPERIO, liberata eſt. *Cornel. Nepos in Conone.*

(F) *Fut diſciple* (c) *d'Iſocrate.*] Ciceron temoigne que Timothée égala ſon pere dans les vertus militaires, & le ſurpaſſa en ſavoir. (d) *Quod idem fecit Timotheus Cononis filius, qui cum bello laude non inferior fuiſſet quàm pater ad eam laudem doctrina & ingenii gloriam adjecit.*

(c) *Plutarch. in vita Iſocrat.*

(d) *Cicero de Offic. l. 1. c. 32.*

(G) *Quand on lui reprocha la mauvaiſe vie de ſa mere.*] Cette femme étoit de Thrace, & avoit fait le metier de courtiſane; mais depuis qu'elle y eut renoncé, on ne vit point de conduite plus grave ni plus exemplaire que la ſienne, & c'eſt le propre de cette eſpece de femmes quand elles ſe convertiſſent de bonne foi; c'eſt du moins la penſée de l'Auteur que je copie. (e) Τιμοθέου δ' ὁ στρατηγήσας Ἀθηναίων ἐπιφανῶς, ἐκείνης ἦν υἱὸς, Θρᾴττης τὸ γένος, ἑταίρας δ' ἄλλως τῆς τρίτης, μαλλὸν δὲ τῆς πρώτης καὶ τοσούτου ἀξίας τοῦ τὸ σῶμα, τῶν ἐπὶ τέτῳ ἑταιρούντων τοῖ βίλτιον. *Timotheï qui cum magna gloria Athenienſium dux exercituum fuit, mater erat Thracia genere, meretrix, ſed gravibus & laudatis moribus. Nam ejus conditionis femina cùm ad temperantiam & continentiam ſeſe applicuerint, aliis qui ob eas virtutes gloriantur, probiores ſunt.* Timothée ſe voiant raillé d'avoir une telle mere, repondit qu'il lui avoit une grande obligation, puis qu'elle étoit cauſe qu'il étoit fils d'un pere illuſtre (f). En effet ſi cette femme ne ſe fût pas mal comportée, elle n'auroit jamais couché avec Conon, & ainſi Timothée ſeroit demeuré dans le neant. Il devoit donc ſon exiſtence aux dereglemens de ſa mere; or cette exiſtence étoit glorieuſe vu la figure que Conon faiſoit dans le monde. Cela me fait ſouvenir de ce que l'on conte de la mere de trois illuſtres bâtards. Elle ne ſe repentoit point de ſes fautes, voiant qu'il en étoit ſorti trois hommes de grand merite. Conſultez la remarque B de l'article *Iraſme*.

(e) *Athenæus l. 13. c. 5. pag. m. 577.*

(f) *Id. ib.*

(H) *Fut condamné à rebâtir une partie des murailles.*] Cornelius Nepos (g) a moraliſé là-deſſus par une antitheſe aſſez jolie: *Hujus* (Timothei) *poſt mortem quum populum judicii ſui pœniteret, mulctæ nomine partes detraxit, & decem talenta Cononem plenum ejus ad muri quamdam partem reficiendam juſſit dare, in quo fortuna varietas eſt animadverſa. nam quos avus Conon muros ex hoſtium præda patriæ reſtituerat, eoſdem nepos cum ſumma ignominia familiæ ex ſua re familiari reficere coactus eſt.*

(g) *Corn. Nepos in vita Timothei.*

(I) *Soit qu'on les compare enſemble.*] Voici le narré de Juſtin (h). Les Lacedemoniens après avoir ſubjugué la Republique d'Athenes, devinrent plus (i) ambitieux qu'auparavant, & ne ſongerent pas à moins qu'à la conquête de toute l'Aſie. Il faloit pour cela vaincre les Perſes; tant ceux qui étoient commandez par Tiſſapherne, que ceux qui étoient commandez par Pharnabaze. L'entrepriſe parut trop grande à Hercyllides General des Lacedemoniens, c'eſt pourquoi il corrompit Tiſſapherne: il fit un traité particulier avec lui, par lequel il s'engagea à ne le point attaquer moiennant qu'on lui donnât certaines ſommes. Pharnabaze ſe plaignit de cette conduite; il repreſenta que Tiſſapherne au lieu de repouſſer les ennemis, achetoit d'eux une treve qui leur donnoit le moien d'attaquer plus fortement les autres Provinces de la Monarchie; qu'il faloit donc lui ôter le commandement des flottes, & mettre en ſa place Conon qui vivoit en exile dans l'Ile de Cypre. Le Roi de Perſe trouva juſtes les remontrances de Pharnabaze, & lui ordonna de mettre l'armée navale ſous le commandement de Conon. Sur cela les Lacedemoniens demanderent du ſecours au Roi d'Egypte, & obtinrent pluſieurs vaiſſeaux, & reſolurent d'envoier en Aſie leur Roi Ageſilaus avec une grande armée. Voilà donc Conon & Ageſilaus commis enſemble dans l'Aſie; la partie etoit bien faite; ils etoient egaux en toutes choſes; auſſi arriva-t-il que l'un ne vainquit point l'autre. (k) *Non facile dixerim quod aliud par ducum tam bene comparatum fuerit, quippe ætas, virtus, conſilium, ſapientia utrique prope una, gloria quoque rerum geſtarum eadem: quibus cum paria omnia fortuna dederit, invictum tamen ab altero utrumque ſervavit.* Mais comme les ſoldats de Conon ſe mutinerent faute de paie, & que les lettres qu'il écrivit au Roi ſur cela ne produiſoient rien, il fit un voiage à la Cour de Perſe, & remontra ſi fortement le mauvais uſage que les Miniſtres faiſoient des Finances, que le Roi nomma un homme qui auroit ſoin de fournir à Conon l'argent neceſſaire. Tout auſſitôt Conon fut envoie à la flotte, & ſans perdre tems il alla faire des deſcentes ſur le païs ennemi, le ravagea, y prit des villes, y jetta une telle épouvante que ceux de Lacedemone reſolurent de rapeller Ageſilaus. Cependant ils équiperent une grande flotte, & ſe crurent en état de hazarder une bataille; mais ils furent battus par Conon. Cette victoire remit Athenes en liberté, & donna le courage aux Thebains de leur declarer la guerre: ils les battirent, & entrerent après cela à main armée dans le territoire de Lacedemone. Les Lacedemoniens rapellerent (l) Ageſilaus pour s'oposer à ce torrent. Ageſilaus revint & gagna une victoire. Conon aiant ſçu qu'Ageſilaus étoit ſorti de l'Aſie, fit une nouvelle deſcente ſur les terres des ennemis, & les ſaccagea, & revint enſuite à Athenes.

(h) *Id. ib. c. 2.* Son TAMEN me paroit d'un très-mauvais Logicien, car bien loin qu'il faille trouver étrange que deux Capitaines égaux EN TOUT n'aient pas vaincu l'un l'autre, il faut dire s'étonner que cela fût arrivé. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu dire ſelon le texte de Juſtin, Neanmoins il arriva que l'un ne vainquit point l'autre: j'ai mis auſſi à la place de neanmoins.

(i) *Moro ingenii humani quo plura habent eo ampliora cupientes. Id. ibid. c. 1.*

(k) *Id. ib. c. 2.*

(l) *Voiez la derniere remarque vers la fin.*

Voiez dans le corps de cet article le narré de Cornelius Nepos, & comparez le avec celui de Juſtin, vous

re la vie de Conon avec celle (K) d'Ageſilaus écrites par Cornelius Nepos. Le grammairien Servius a cru fauſſement qu'il s'agiſſoit de nôtre Conon dans ces paroles de Virgile, * *In medio duo ſigna Conon.* Beroalde † en cenſurant cette bevuë a obſervé que ſelon le grammairien Probus, il faut croire que Virgile a voulu parler de Conon de Samos qui eſt le ſujet de l'article precedent.

* *Ecleg. 3. v. 40.*

‡ *Beroald. animadv. in Servium.*

CON.

vous trouverez que l'un ou l'autre de ces deux hiſtoriens a fait de grandes bevuës. I. Selon Juſtin on ne donna de l'emploi à Conon, que lors que le Roi de Perſe ſe fut convaincu de la trahiſon de Tiſſapherne par les ſoins de Pharnabaze: le premier emploi qu'on lui donna fut le commandement de la flotte: il s'étoit tenu dans l'Ile de Cypre juſques au tems que Pharnabaze le lui fit donner (a). Mais ſelon Cornelius Nepos il ne s'étoit point retiré dans l'Ile de Cypre: il s'en étoit allé tout droit chez Pharnabaze: il avoit été l'ame de l'armée commandée par ce General, & oposée au Roi Ageſilaus: il avoit été cauſe par ſes bons conſeils qu'Ageſilaus n'avoit pas fait plus de conquêtes: il n'étoit pas demeuré inutile après la retraite d'Ageſilaus: il avoit été envoié à la Cour par Pharnabaze pour accuſer Tiſſapherne: il avoit deſabuſé Artaxerxes ſur le chapitre de ce traître; & ce fut enſuite de tout cela qu'il obtint le commandement des flottes. Peut-on voir deux narrations plus differentes? II. Selon Juſtin les Lacedemoniens aiant ſçu que Conon devoit commander l'armée navale de Perſe, firent de grans armemens par mer & par terre: ils donnerent à Piſandre le commandement de leur flote, & ils envoierent en Aſie Ageſilaus avec de fort belles troupes pour s'oposer à Conon; deſorte que l'on vit alors ces deux grans hommes apariez l'un contre l'autre. Ageſilaus & Conon maintinrent leur gloire, aucun d'eux ne vainquit ſon antagoniſte. Mais Conon mal obeï par ſes ſoldats à cauſe qu'on ne les paioit point, fut obligé d'aller à la Cour de Perſe pour repreſenter au Roi le remede neceſſaire: il toucha de l'argent, & fut renvoié ſur la flotte. Cornelius Nepos conte les choſes bien autrement: il veut que Conon n'ait commandé l'armée navale qu'après qu'Ageſilaus eut quité l'Aſie pour aller ſecourir Lacedemone: il veut que Conon ſoit allé à la Cour de Perſe pour accuſer Tiſſapherne, & non pas à cauſe que les ſoldats s'étoient mutinez. III. Selon Juſtin l'armée de Perſe n'etoit commandée que par Conon; mais ſelon Cornelius Nepos c'etoit Pharnabaze qui la commandoit: il eſt vrai que le ſolide du commandement étoit pour Conon, parce qu'on ſe regloit ſur ſes conſeils. On ne ſauroit ne pas voir des fautes dans le narré de Juſtin; car après que cet Auteur nous a donné Conon (b) pour l'Amiral du Roi de Perſe, il nous le fait voir à la tête d'une armée de terre, ſans nous avertir pourquoi ni comment la Cour ordonna une telle metamorphoſe, & ſans nous dire même qu'elle diſpoſa de lui d'une nouvelle façon. Perſonne ne me niera qu'Ageſilaus (c) n'ait fait la guerre par terre: il eſt donc indubitable que Conon qui lui étoit oposé, ſelon Juſtin, a dû commander par terre. L'hiſtorien non content de cette faute, en a fait une ſeconde: non ſeulement il nous a repreſenté un Amiral chimerique, qui ſans avoir fait la moindre choſe ſur mer, n'a paru qu'à la tête d'une armée au milieu des terres; mais il a dit auſſi que ce General s'étant allé plaindre qu'on ne paioit pas ſes troupes, fut renvoié ſur la flotte. Qui ne croiroit en liſant cela, que Conon avoit deja paru ſur la flotte du Roi de Perſe? Cependant il eſt certain qu'il n'a paru dans Juſtin que parmi les troupes de terre. Voilà des defauts d'exactitude que l'on ne peut pas juſtifier, en diſant que cet Auteur n'eſt que l'abrege d'une grande hiſtoire; car jamais un bon Abreviateur ne ſuprime des circonſtances ſemblables à celles qui manquent ici. Voilà pour ce qui regarde la critique que l'on pourroit faire de Juſtin, en le conſiderant comme s'il étoit le ſeul qui eût parlé de ces choſes: mais je ne doute point qu'en le comparant avec les autres hiſtoriens, on ne le convainque ſi aiſément de quelques menſonges. Je ſouhaiterois que ceux qui l'ont commenté euſſent voulu prendre garde aux defauts de ſa narration, & à ſes brouilleries hiſtoriques. Ils ont mieux aimé preſque tous les remarques de Grammaire.

Je ne voudrois pas preferer toûjours Cornelius Nepos à Juſtin; car encore que n'aiant traité que la vie d'un ſeul homme, il ait dû en parler plus exactement que ceux qui ont rencontré cet homme ſur leur chemin, pendant qu'ils travailloient à l'hiſtoire generale, il eſt neanmoins vrai qu'en certaines choſes j'aimerois mieux m'en fier à l'hiſtoire generale que Xenophon nous a laiſſée qu'à lui. Xenophon à divers égards eſt plus conforme, & moins conforme à Cornelius Nepos qu'à Juſtin. Il ne mêle Conon ni aux guerres de terre contre Ageſilaus, ni à la diſgrace de Tiſſapherne. C'eſt refuter tout à la fois Cornelius Nepos & Juſtin. Il ne fait paroître Conon ſur la ſcêne qu'après la punition de Tiſſapherne, & que pour commander l'avantgarde de l'armée navale d'Artaxerxes à la bataille de Cnide (d). Cornelius Nepos ne trouve rien là pour lui. Juſtin y trouve quelque choſe qui le favoriſe. Xenophon reconoît que (e) Conon fit deux deſcentes ſur les terres des Lacedemoniens, mais toutes deux poſterieures à la bataille de Cnide, & comme Lieutenant ou collegue de Pharnabaze. Cela refute Juſtin, qui ne parle pas même de Pharnabaze comme d'un zero, & qui ſupoſe que la premiere deſcente fut faite avant la bataille de Cnide. Lors que la nouvelle de cette bataille fut portée à Ageſilaus, il étoit deja dans la Beotie (f) ſelon Xenophon. Sur ce pied-là Juſtin ſe trompe, quand il dit que les exploits de Conon obligerent les Lacedemoniens à rapeller Ageſilaus. Il ſe trompe auſſi quand il conte que Conou aiant apris qu'Ageſilaus étoit retourné d'Aſie en Grece, quita les côtes d'Aſie, & s'en retourna du côté de Lacedemone pour y faire une 2. deſcente (g); car comme cette 2. deſcente ſe fit après la journée de Cnide, & que cette journée fut poſterieure au retour d'Ageſilaus en Europe, je vous laiſſe à penſer ſi la nouvelle de ce retour d'Ageſilaus a fait prendre à Conon la reſolution de faire cette 2. deſcente. On loüera les anciens hiſtoriens tant qu'on voudra, on ne me perſuadera jamais qu'ils égalent quelques-uns de nos modernes, pour ce qui regarde l'obſervation diſtincte des tems où chaque choſe eſt arrivée (h).

(a) His vocibus regem à Tiſſapherne alienatum hortatur (*Pharnabazus*) ut in locum ejus navalis belli ducem eligat Conona Atheniensem, qui amiſſa bello patria Cypri exulabat. *Juſt. l. 6. c. 1.*

(b) Juſſus eſt (*Pharnabazus*) Conona claſſi præficere. *Id. ibid.*

(c) *Xenophon l. 3. pag. 294. remarque que les Lacedemoniens envoierent en Aſie à Ageſilaus la commiſſion de commander les armées navales; mais qu'il donna cet emploi à ſon beau-frere.*

(d) *Xenophon de rebus geſtis Græc. l. 4. pag. 303.*

(e) *Id. pag. 313. 314.*

(f) *Ibid. pag. 303.*

(g) Conon quoque audito reditu Ageſilai, & ipſe ex Aſia ad depopulandos Lacedæmoniorum agros revertitur. *Juſt. lib. 6. c. 5.*

(h) *Voiez Mr. Perrault, Parallèle des anciens & des modernes to. 1. p. 275. édit. de Holl.*

(K) *Que l'on compare la vie de Conon avec celle d'Ageſilaus.*] Nous voions Conon dans la premiere ſi eſtime de Pharnabaze, que tout ſe fait par ſes conſeils. C'eſt lui qui à (i) proprement parler commande l'armée. Pharnabaze n'eſt Generaliſſime que de nom. C'eſt Conon qui arrête les progrés d'Ageſilaus: ſans lui toute l'Aſie en deçà du Taurus ſeroit tombée ſous le joug de Lacedemone. Cherchez dans la vie d'Ageſilaus ſi Conon s'eſt ſignalé contre lui, vous n'y trouverez pas même une ſeule fois le nom de Conon. Vous voiez Ageſilaus toûjours triomphant; il dupe toûjours ſes ennemis; s'il ne trouve pas à-propos de ſe batre, on ne l'y ſauroit contraindre; s'il ſe bat il vainc toûjours, quoi qu'il ſoit inferieur en (k) nombre; s'il ne penetre pas juſques au cœur de la Monarchie, ce n'eſt point Conon qui en eſt cauſe, c'eſt qu'on le rapelle chez lui où l'on a beſoin de ſa preſence. En cas que Cornelius Nepos ait voulu menager l'honneur de Conon, il a bien fait de ne le point inſerer dans la vie d'Ageſilaus, où il n'y a que de la honte à gagner pour tous ceux qui ont reſiſté à ce Prince durant ſon expedition d'Aſie. Mais en menageant l'honneur d'autrui, l'hiſtorien a proſtitué le ſien propre; il n'a point pris garde au perſonnage dont il avoit revêtu Conon dans ſa vie; deſorte qu'on pourroit furieuſement embarraſſer Cornelius Nepos par ce dilemme: *Ce que vous avez dit des exploits de Conon contre Ageſilaus eſt vrai ou faux: s'il eſt faux, vous meritez la berne; s'il eſt vrai, vous la meritez auſſi: car non ſeulement vous le ſuprimez dans la vie d'Ageſilaus, mais vous y parlez de telle ſorte des exploits d'Ageſilaus, que tous vos lecteurs voient clairement que les Perſes n'ont fait rien qui vaille, & n'ont emporté que de la honte.* Voici une autre attaque. Dans la vie de Conon les Lacedemoniens rompent l'alliance qu'ils avoient avec les Perſes; ils portent la guerre en Aſie ſous la conduite d'Ageſilaus, & ils ſont pouſſez à cela principalement par Tiſſapherne qui trahit ſon maître, & fait un traité ſecret avec eux. La trahiſon de ce Général eſt un fait (l) clair & certain, quoi que le Roi ne le veuille pas bien croire. Mais dans la vie d'Ageſilaus c'eſt Artaxerxes qui commence à faire des preparatifs contre les Grecs: on le previent avec tant de diligence, qu'Ageſilaus eſt avec ſes troupes en Aſie, avant que les (m) Gouverneurs Perſans le ſachent parti. Tiſſapherne non moins que les autres eſt pris ſans vert; il eſt deconcerté par cette ſurpriſe; il demande une treve; il fait ſemblant de ne la vouloir que pour conclure la paix; mais au fond il ne cherche qu'à gagner du tems, afin de lever des troupes; il obtient une treve de trois mois, & ne ſonge qu'à

CORNELIUS Nepos critique.

(i) Re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejuſque omnia arbitrio geſta ſunt. *Cornel. Nepos in Conone.*

(k) Pepulit ergo quotiescumque congreſſus eſt multo majores adverſariorum copias. *Id. ibid.*

(l) Defecerat à Rege Tiſſaphernes, neque id tam Artaxerxi quàm cæteris erat apertum. *Id. ibid.*

(m) Tanta celeritate uſus eſt, ut prius in Aſiam cum copiis pervenerit quam regii Satrapæ cum ſcirent profectum. *Id. ib.*

CONRARUS (Gregoire) Protonotaire du Pape, étoit un des hommes doctes du XV. ſiecle. On a une lettre que Pogge lui écrivit pour repondre aux objections qui lui avoient été propoſées touchant ſon livre *de nobilitate*. Parmi les lettres non imprimées de Candidus Decembrius, il y en a une de nôtre Conrarus écrite à la ſavante Cecile de Gonzague, où il la felicite de ce qu'elle avoit mepriſé les plaiſirs du monde pour ſe conſacrer à Dieu, & il l'exhorte à ne plus lire les poëtes, dont Victorin ſon precepteur lui avoit donné le goût & l'intelligence, mais à lire les traitez que les Sts. Peres ont compoſez ſur la virginité & la continence. Il lui indique pluſieurs Ouvrages des Peres, & nommément un traité de St. Baſile qu'Ambroiſe de Camaldoli avoit traduit en Latin, & les livres de Salvien *de providentia Dei*, que lui Conrarus avoit trouvez en Allemagne *, & portez en Italie lors qu'il revint du Concile de Bâle. Il parle d'Ambroiſe de Camaldoli comme d'un excellent homme, qui étoit mort avant (Z) que d'être parvenu à la vieilleſſe †.

COORNHERT, Auteur Hollandois au XVI. ſiecle, cherchez Koornhert.

CORBINELLI (Jaques) né à Florence, & d'une famille (A) illuſtre depuis long tems, ſe retira en France ſous le regne de Catherine de Medicis. Cette Reine dont il avoit l'honneur d'être allié, le donna à ſon fils le Duc d'Anjou comme un homme de belles lettres & de bon conſeil ‡. Il lui liſoit tous les jours Polybe, Tacite, ſouvent les diſcours & le Prince de Machiavel, ſi nous en croions Davila §. Il ne flatoit point ſon maître en Courtiſan foible & intereſſé, il diſoit la verité hardiment, & faiſoit ſa cour ſans baſſeſſe. On le regardoit comme un homme du (B) caractere de ces anciens Romains, pleins de droiture & incapables de la moindre lâcheté. Il eut beaucoup de part à l'eſtime du Chancelier (C) de l'Hôpital. Il étoit l'ami & le patron declaré des gens de lettres: juſques-là que n'étant pas fort riche, il ne laiſſoit pas d'emploier une partie de ſon bien à faire imprimer (D) leurs écrits. Mais ſon talent ne ſe bornoit pas aux exercices des Muſes. Il étoit homme de cabinet de plus d'une maniere: il étoit même homme de courage, & de reſolution autant que de (E) manege & d'intrigue.

* Cujus libros de providentia Dei è Concilio Baſileenſi rediens, de Germanorum ergaſtulis in Italiam deportavi.

† *Ex Muſæo Italico Mabillonii tom. 1. pag. 198.*

‡ *Duplein* hiſt. de Henri IV. ad ann. 1589. n. 1. *dit que Jaques Corbinelli* homme de rare doctrine avoit eſté auprez du Roi Henri III. en Pologne pour l'entretenir de bonnes lettres.

§ *Lib. 6. p. m. 350. ad ann. 1579. le Duc d'Anjou étoit alors Roi de France.*

(a) *J'ai raporté & critiqué les paroles de Juſtin ci-deſſus pag. 967. col. 2. lettre k.*

(b) Sic in Aſia verſatus eſt ut omnium opinione victor duceretur. *Corn. Nepos in Ageſilao.*

(c) Quum victori præſſet exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Perſarum potiundi. *Id. ibid.*

(d) Quod metuentes Lacedæmonii regem ſuum Ageſilaum ex Aſia qui ibi magnas res gerebat ad defenſionem patriæ arceſſunt. *Juſt. l. 6. cap. 4.*

(e) *Ci-deſſus pag. 868. col. 2.*

qu'à la guerre; & dans toute la ſuite il ne fait aucune demarche qui ſente la colluſion. A la verité il n'eſt pas heureux à penetrer les deſſeins de ſon ennemi, & à defendre les Provinces que le Roi de Perſe lui a confiées; mais il y fait tout ce qu'il peut, s'il en faut croire l'hiſtorien. Je n'ai point vu de commentateurs qui lui reprochent cette groſſiere contradiction. Enfin dans la vie de Conon c'eſt Pharnabaze qui a le commandement des Perſes contre Ageſilaus; mais dans la vie de celui-ci on ne voit pas même une ſeule fois le nom de ce Pharnabaze: & ainſi le même Auteur donne en un endroit à Conon & à Pharnabaze tout le ſoin de reſiſter, & en un autre il le donne tout à Tiſſapherne. Il auroit affoibli, me dira-t-on, la gloire d'Ageſilaus, s'il eût avoüé la trahiſon de Tiſſapherne. Mais ſi cette raiſon eſt bonne, ôtons lui le titre d'hiſtorien, il ne merite que celui de faiſeur d'éloges, ſelon la mauvaiſe rhetorique d'un ſophiſte. A examiner ces deux vies à la rigueur, on croiroit ſans peine qu'elles ſont l'ouvrage de deux Ecrivains dont l'un a voulu refuter l'autre; & cependant elles ſont ſorties de la même plume.

La vie de Conon écrite par Cornelius Nepos differe de la narration de Juſtin en pluſieurs choſes, on l'a fait voir ci-deſſus. Joignons à cela une difference qui ſe trouve entre Juſtin & la vie d'Ageſilaus écrite par Cornelius Nepos. Selon Juſtin la fortune ſe menagea de telle ſorte entre Ageſilaus & Conon qu'ils furent égaux en tout (a), juſques là que l'un ne vainquit point l'autre. Cornelius Nepos nous aprend tout le contraire, quoi qu'il affecte de ſuprimer le nom de Conon. Il ne ſe contente pas de raconter des évenemens qui temoignent d'une maniere très-ſenſible qu'Ageſilaus batoit les Perſes, ſans qu'il paroiſſe que jamais ceux-ci remportaſſent quelque avantage, il dit expreſſément que tout le monde demeuroit d'accord (b) qu'Ageſilaus étoit le vainqueur. Il ajoûte que ce Prince à la tête d'une armée victorieuſe étoit dans une pleine eſperance de ſubjuguer toute la Perſe (c). J'ai oublié d'obſerver que ſelon Juſtin les Lacedemoniens rapellerent Ageſilaus, quand ils ſe virent bloquez par les ennemis après la bataille d'Haliarte où Lyſandre fut tué. Ils craignirent pour leur ville, dit-il, c'eſt pourquoi ils rapellerent Ageſilaus qui faiſoit de grandes choſes en Aſie (d). S'il n'avoit dit que cela on ne pourroit guere le cenſurer, mais quelques pages auparavant il avoit dit que le rapel d'Ageſilaus fut reſolu avant la bataille de Cnide, & que la perte de cette bataille encouragea de telle ſorte les Atheniens & les Thebains, qu'ils declarerent la guerre à Lacedemone, & qu'ils gagnerent une bataille où Lyſandre fut tué. C'eſt bouleverſer l'ordre des évenemens; la bataille d'Haliarte preceda d'un an celle de Cnide: ainſi l'on voit que Juſtin a donné dans le ſophiſme *à non cauſa pro cauſa*, qui eſt encore plus frequent parmi les hiſtoriens, que parmi les Peripateticiens, comme je l'ai dit ailleurs (e).

(Z) *Avant que d'être parvenu à la vieilleſſe.*] Voici comme il parle: *Multa quidem utilia ex Doctoribus eccleſiaſticis egregiè tranſtulit, & plura tranſtuliſſet, ni eum à laboribus humanis* IMMATURA *mors ſuſtuliſſet.* Voilà de quoi refuter ceux qui font vivre cet Ambroiſe juſques à l'année 1490. Ajoûtez ceci aux raiſons avec quoi je les refute dans ſon article.

(A) *D'une famille illuſtre.*] Voici les termes de la preface que l'on a miſe au devant des maximes de Tite Live recueillies par Mr. Corbinelli; „ Il eſt originairement d'une des plus anciennes & des plus nobles maiſons de Florence, & ſes ancêtres dans le „ tems de la Republique ont tenu les premieres places parmi les Seigneurs du gouvernement. „

Voiez Claude Malingre Sieur de S. Lazare dans une épitre (f) dedicatoire *à noble & illuſtre perſonne Me. Pierre de Corbinelly Conſeiller & Maiſtre d'Hoſtel du Roy.* C'étoit un des fils de Jaques Corbinelli.

(B) *Un homme du caractere de ces anciens Romains.*] Dans la preface dont j'ai parlé on cite ces paroles de Juſte Lipſe: (g) *Genium veſtrum amavi ſemper, & ex eis illos maximè qui vetere illa Italia digni, qualem te eſſe, mi Corbinelli, video.* Le paſſage eſt tronqué, il faut qu'on le voie tout entier; on y trouvera que Pierre Victorius eſtimoit beaucoup nôtre Corbinelli. *Qualemvis eſſe mi Corbinelle, non ſolum ex ignaviis literarum tuarum quas ſparſas colligo, video: ſed etiam ex teſtimonio viri magni Victorii qui de indole tua ad virtutem magna præcipit nec vana.* Cette lettre de Lipſe nous aprend que Corbinelli avoit un frere dont la deſtinée fut malheureuſe. (h) *Fratris tui μεγαλοψύχου hiſtoriam & triſte exitium legi, quid miremur? hodie illa via, & nil niſi ταλαὸν videmus à pleriſque his Dynaſtis.* C'eſt un grand hazard s'il ne perit à Florence ſous quelque entrepriſe Republicaine.

(C) *A l'eſtime du Chancelier de l'Hôpital.*] „ Nous „ voyons dans l'Epitre en vers Latins que ce Chancelier lui adreſſe, que Corbinelli étoit non ſeulement „ de tous ſes amis celui dont la converſation avoit le „ plus de charmes, mais preſque le ſeul courtiſan „ que la Cour n'eût point gâté, & qui ſût preferer „ les belles connoiſſances à l'interêt & à la fortune. „ Ces paroles ſont de l'Auteur de la preface, & voici quelques vers de ce Chancelier:

Corbinelle (i), libens te plus fruar omnibus unus
Præſentiſque animum ſermone oblectet amici.
Tu ſervare modum noſti prope ſolus in aula,
Et præferre bonas inhoneſtis quæſtibus artes.

La lettre que Jean Michel Brutus écrivit à Jaques Corbinelli merite d'être lue; elle eſt imprimée avec d'autres lettres de l'Auteur.

(D) *A faire imprimer leurs écrits.*] „ Le livre du „ Dante ſur la langue Italienne fut mis en lumiere „ par ſes ſoins, ſans compter beaucoup d'autres Ouvrages curieux qui ſeroient demeurez dans l'oubli, „ s'il ne les avoit fait paroître (k). „

(E) *Autant que de manege & d'intrigue.*] „ (l) Au „ raport de Pierre Matthieu dans ſon Hiſtoire de Hen„ ri IV. le Roi s'aprocha de Paris pour une entrepriſe tramée

(f) *Celle des hiſtoires tragiques de noſtre tems, livre imprimé à Roüen 1641.*

(g) *Lipſ. epiſt. 5. centur. 2. miſcell. Elle eſt datée de Leide en 1586.*

(h) *Id. ibi*

(i) *Epiſt. 6.*

(k) *Preface des Maximes de Tite Live.*

(l) *Ibid.*

Digitized by Google

trigne. Raphaël Corbinelli ſon fils, Secretaire de Marie de Medicis Reine de France, fut pere de Mr. Corbinelli (F) qui eſt aujourd'hui l'un des bons & des beaux Eſprits de France *. Voiez ſon éloge dans une preface qui m'a fourni non ſeulement les materiaux, mais auſſi les expreſſions de cet article. Ce qu'il y a de bien digne d'attention, eſt que l'on ne (G) ſavoit pas *de quelle religion eſtoit* Jaques *Corbinelli*. Cela peut faire ſoupçonner qu'il n'avoit que celle d'être honnête homme. Le Marechal (H) de Baſſompierre s'eſt emporté contre lui.

* *Tiré de l'avertiſſement au lecteur qui eſt à la tête d'un livre intitulé*, Les anciens hiſtoriens Latins reduits en maximes, *imprimé l'an* 1694. *On attribuë cette Preface au P. Bouhours.*

☞ CORCEONE (ROBERT DE) Cardinal du titre de St. Etienne au Mont Celius, étoit Anglois. On parle de lui dans le Dictionnaire † de Moreri, mais on n'y fait point mention de ce que je m'en vais dire. Aiant été envoié en France par le Pape Innocent III. pour les affaires de la Croiſade tant contre les Albigeois que contre les Sarraſins, il celebra un Concile l'an 1212. à Paris, & y fit faire de bons reglemens pour la correction des mœurs. Il defendit aux Eccleſiaſtiques Seculiers de s'engager par ſerment à ne pas prêter des livres, ou des maiſons, ou d'autres choſes, & à ne rien emprunter, & à n'être point caution. Il defendit aux Reguliers de s'engager par ſerment à ne pas prêter des livres, bien entendu qu'ils prendroient leurs precautions pour l'indemnité, ou pour la reſtitution. Il leur ordonna auſſi de ne (A) point coucher deux à deux, & il fit la même defenſe aux Religieuſes, afin d'éviter, diſoit-il, les dangers de l'incontinence. Il celebra d'autres Conciles, il établit des Predicateurs de la Croiſade, & il tourmenta beaucoup les heretiques; mais il fit paroître tant d'aigreur contre le Clergé, &

† *Sous le mot* Curſon.

„ tramée par ſes ſerviteurs qui l'aſſûroient de lui ou„ vrir une porte. Il ſavoit d'eux, ajoûte l'Hiſtorien, „ tout ce qui ſe paſſoit; & les plus ſecrets avis étoient „ portez par Corbinelli, homme determiné & brûlant „ de zéle de voir la cauſe du Roi victorieuſe de la Re„ bellion. Corbinelli, dit encore le même Hiſtorien, „ écrivoit tout ce qu'il aprenoit, & le portoit à de„ couvert en ſa main, comme un papier commun „ d'affaires ou de procés. Son front ſi hardi & ſi aſ„ ſûré, trompoit les yeux des gardes qui etoient aux „ portes; & en montrant qu'il ſe hoit à tous, il ne „ donnoit de la deffiance à perſonne. „ Un autre hiſtorien en parle de cette maniere; le Roi (a) *avoit bon nombre de fidelles ſerviteurs dans la ville, qui l'adverciſſoient ponctuellement de tout ce qui ſe paſſoit, & ſe tenoient preſts pour faciliter ſon entrée. Entre autres Jaques Corbinelly y contribuoit toute ſorte de diligence & d'artifice. Il portoit touſiours en ſa main ſes advis, comme des pieces d'un procés, afin de les rendre moins ſuſpects par cette hardieſſe. Preſſant ſa Majeſté ſur l'execution de ſon deſſein, il ne luy eſcrivoit que ces trois mots*, venez, venez, venez, *eſcrits dans autant de papier qu'il en falloit pour les contenir, & les mettoit dans un tuyau de plume cacheté, que le meſſager portoit dans ſa bouche. . . . . Ce Corbinelly eſtoit Italien des plus anciennes & nobles maiſons de Florence. Il s'eſtoit refugié en France, pour avoir eſté complice de la conjuration de Pandolfo Puccio, ainſi que Monſieur de Thou a remarqué en ſon hiſtoire.*

(a) *Dupleix, hiſt. de Henri IV. p.* 22. *ad ann.* 1589.

(F) *De Mr. Corbinelli qui eſt aujourd'hui l'un des.*] La preface ne marque point qu'il ait publié en pluſieurs tomes (b) un recueil des plus beaux endroits qui ſe trouvent dans les Ouvrages des beaux Eſprits de ce ſiecle. C'eſt pourquoi je le remarque. Quant au reſte je renvoie mon lecteur à la preface, où l'on trouve Mr. Corbinelli caracteriſé d'une maniere très-delicate, & qui lui fait beaucoup d'honneur. La peine qu'il s'eſt donnée de reduire les anciens hiſtoriens en maximes, contribuera tout à la fois à leur gloire, & à l'inſtruction du public. L'Auteur de la preface a raiſon de dire „ que les connoiſſeurs prendront plai„ ſir à voir qu'une infinité de penſées, & de maxi„ mes dont les modernes ſe parent, ont été dero„ bées aux anciens, & que cela ſeul pourra faire ou„ vrir les yeux ſur le merite de ces grands hommes, „ & guerir peut-être quelques eſprits prevenus qui „ n'ont pas pour l'antiquité tout le reſpect, & toute „ l'admiration qu'elle merite. „ Je ne doute point que ſi l'on compare par penſées detachées les anciens avec les modernes, l'on ne ſe convainque facilement que l'avantage n'eſt pas pour ceux-ci; car je ne croi pas que l'on ait penſé dans ce ſiecle rien de grand & de delicat, que l'on ne voie dans les livres des anciens. Les plus ſublimes conceptions de Metaphyſique, & de Morale que nous admirons dans quelques modernes, ſe rencontrent dans les livres des anciens Philoſophes; ainſi pour faire que nôtre ſiecle puiſſe pretendre à la ſuperiorité, il faut comparer tout un Ouvrage à tout un Ouvrage. Car qui peut douter qu'un Ouvrage qui en ce qu'il a de beau ne cede pas à d'autres Ouvrages conſiderez ſelon ce qu'ils ont de beau, ne leur cede ſi ſes endroits foibles ſont & plus nombreux, & plus groſſiers que les endroits foibles des autres? Qui peut douter que les endroits foibles des autres? Qui peut douter que quand même Mr. Deſcartes auroit trouvé dans les livres des anciens toutes les parties de ſon ſyſtême, il ne merite plus d'admiration qu'eux, puis qu'il a ſçu ajuſter enſemble tant de parties diſperſées, & former un ſyſtême methodique d'une matiere qui étoit ſans liaiſon?

(b) *Il eſt intitulé*, Extrait de tous les beaux endroits des Ouvrages des plus celebres Auteurs de ce tems, & *imprimé à Amſterdam en* 1681.

REFLEXION ſur le parallèle des anciens & des modernes.

NOTEZ que Mr. Corbinelli avoit un grand commerce de lettres avec Mr. de Buſſi-Rabutin. Cela paroît dans les volumes des lettres de ce dernier, où l'on a inſeré divers fragmens de ce que Mr. Corbinelli avoit écrit; ſon nom n'y eſt marqué que par un C.

(G) *L'on ne ſavoit pas de quelle religion.*] C'eſt Mr. de Thou qui le dit; (c) raportons le paſſage tout entier. *L'on ne ſçavoit de quelle religion eſtoit Corbinelli; c'eſtoit une religion politique, a la Florentine, mais il eſtoit homme de bonnes mœurs.* Ce temoignage eſt de grand poids pour deux raiſons: 1. parce que Mr. de Thou etoit un homme grave & de probité: 2. parce qu'il connoiſſoit particulierement le Sieur Corbinelli. Voions ce qu'il en avoit deja dit: (d) *J'ai fort connu le Sr. Corbinelli Florentin. C'eſtoit un fort bel eſprit. Il eſtoit tres-capable des affaires du monde, & y avoit un merveilleux jugement. Il eſpouſa une Angloiſe, dont il a eu des filles, qui ſont encore a la Cour, au ſervice de quelques Dames. La Comteſſe de Fieſque en a une. Il avoit peu de moyens, mais il vivoit avec un tel meſnage, & eſtoit ſi nettement & proprement habillé que rien plus. Il eſtoit grand amy de l'Abbé d'Elbene.*

(c) *Voiez Thuanus, p. m.* 35.

(d) *Ibid. pag.* 30.

(H) *Le Marechal de Baſſompierre s'eſt emporté contre lui.*] C'eſt au ſujet du paſſage de Dupleix que j'ai raporté ci-deſſus. Voici comment ce Marechal le critique; (e) *Il n'y a rien de plus froid & de plus impertinent, que tout ce chapitre; il n'y avoit point d'autres bons François à nommer, ſans alleguer ce banny de Florence pour trahiſon, la belle invention de porter ſes advis dans ſa main, qui eſtoient fort importans; puiſque celui qu'il décrit par excellence eſtoit ſon* venez, venez, venez, *le Roi euſt eſté bien fin de s'embarquer ſur ces advis. L'Hiſtoire de France a bien affaire d'eſtre remplie de l'extraction de ce Corbinelly, & ce devroit eſtre quelque homme de bien, d'eſtre de la conſpiration de tuer ſon Prince avec le Chef Pandolfo Puccio, qui fut pendu en un croc pour ſon forfait, & ce aux feneſtres du Palais.* Remarquez bien que cette conſpiration, quelque atroce qu'elle ait pu être, ne refute point ce que d'autres diſent des bonnes mœurs de Corbinelli. Les conſpirations d'Etat ſont les plus grans crimes qu'on puiſſe commettre, & neanmoins il y a des gens qui s'y laiſſent entraîner par des motifs qu'ils croient très-bons moralement parlant: tant il eſt vrai que la conſcience de l'homme eſt ſujette aux illuſions les plus deplorables. Brutus & pluſieurs de ceux qu'il engagea à l'aſſaſſinat de Ceſar, étoient des gens dont la vertu & les bonnes mœurs étoient éclatantes.

(e) *Remarques ſur les vies de Henri IV. & Louis XIII. de Dupleix pag.* 11.

(A) *De ne point coucher deux à deux.*] Voici un paſſage de l'abregé du threſor chronologique de Pierre de St. Romuald: „ (f) L'an 1212. on celebre un Concile „ à Paris, ſous le Cardinal de Corceone, dont Monſieur „ de Sponde rapporte les Decrets, & entre autres ce„ luy cy, *Interdicimus Regularibus & Monialibus ne „ bini, vel bina in lecto jaceant propter metum incontinentiæ.* On publia un petit Livre l'an 1643. fait par „ un pieux Preſtre, & approuvé par quatre Docteurs, „ portant pour titre, *Advis Chreſtien touchant une ma„ tiere de grande importance*, dans lequel l'Autheur de„ fire grandement que ce Decret-là ſoit ſeritueſement „ gardé, à cauſe des inconvenions qu'il ſpecifie le plus „ chaſtement qu'il peut. „ Auſſi chaſtement qu'il vous plaira, mais ce livre n'eſt capable que d'inſpirer de l'indignation contre la loi du celibat, puis qu'elle a des ſuites de cette nature.

(f) *St. Romuald. abregé Chronolog. & hiſtor. to. 3. p. m.* 127. 128.

Digitized by Google

& tant de facilité à donner la croix à toutes sortes de gens, que l'on en porta des plaintes à la Cour de Rome. Il se rendit si odieux par ses entrepriſes contre les droits de l'Egliſe Gallicane, que l'on apella de ſes procedures, pendant le Concile qu'il convoqua à Beziers. Les Deputez du Clergé de France pouſſerent l'apel avec vigueur, & confondirent de telle ſorte ce Cardinal dans une aſſemblée generale qui ſe tint à Rome, que le Pape les pria de ſe relâcher ſur les griefs énormes dont ils ſe plaignoient β. Corceone mena beaucoup de croiſez en 1214. à Simon de Montfort qui faiſoit la guerre aux Albigeois γ. Il mourut dans la Paleſtine où il avoit ſuivi la Croiſade, comme on le peut voir dans Mr. Moreri. Il eſt Auteur entre autres Ouvrages d'un traité ſur la queſtion ſi Origene eſt en Paradis.

☞ CORICIUS (JEAN) vécut à Rome d'une maniere fort agreable ſous le pontificat de Jules II. de Leon X. & de Clement VII. Il ſe fit aimer des gens de lettres par l'affection ſinguliere qu'il leur porta, & ils le louërent ſi (A) amplement qu'ils lui procurerent une très-grande reputation. Il les aſſembloit très-ſouvent dans ſon jardin δ, & il fournit à tous les poëtes que ζ la liberalité de Leon X. avoit attirez à Rome un bel exercice, car il établit un combat de poëſie qui ſe celebroit tous les ans η le jour de Sainte Anne, & qui avoit pour matiere θ l'éloge de cette Sainte, celui de la vierge Marie, & celui de JESUS-CHRIST. Il tomba ξ entre les mains des ſoldats qui prirent la ville de Rome l'an 1527. & il lui en coûta une très-groſſe rançon. Il avoit caché ſous la porte de la cour de ſon logis une partie de ſon argent: perſonne ne le ſavoit que le maçon qui avoit fermé l'ouverture. Ce maçon le pria de lui preter 25. piſtoles qui lui étoient neceſſaires pour ſe racheter des mains des ſoldats, & ne pouvant point les obtenir il revela tout le myſtere à un Capitaine Eſpagnol. Celui-ci s'en va au logis de Coricius, écarte le maître ſous divers pretextes, & s'empare de l'argent caché. Coricius s'en plaignit aux Generaux, & n'y gagna rien; ſe voiant donc reduit à une extrême indigence il tacha de ſortir de Rome, & après beaucoup de difficultez il executa ce deſſein. Il fut entretenu à Verone pendant quelque tems par la liberalité de * Calyſte Amadée, & comme il ſe preparoit à s'en retourner à Treves † ſa patrie il tomba malade, & mourut accablé de douleur & de chagrin ‡.

CORNELIE, femme de Pompée. Voiez la derniere remarque de l'article de Mucie.

☞ CORONEL (ALFONSE) grand Seigneur Eſpagnol ſe defiant de Don Pedro le cruel Roi de Caſtille, forma un parti dans l'Andalouſie pour être en état de ſe maintenir contre ſon Roi. Il leva des troupes, il fortifia des places, & il envoia Jean de la Cerda ſon gendre en Mauritanie pour demander du ſecours. Il s'aſſûroit principalement ſur la ville d'Aiguilar où il commandoit. Don Pedro lui aiant ôté quelques autres places ſe preparoit à mettre le ſiege devant celle-là, lors que des affaires plus preſſantes l'obligerent à marcher vers l'Aſturie où l'un de ſes freres s'étoit ſoulevé. Mais dès qu'il eut pacifié cette Province, & les troubles qui étoient ailleurs, il retourna en Andalouſie, & attaqua Aiguilar. Coronel s'y defendit avec beaucoup de vigueur pendant quatre mois. Enfin la ville fut priſe d'aſſaut au mois de Fevrier 1353. Il entendoit la Meſſe lors qu'on lui vint dire que les ennemis étoient entrez dans la ville. Cela ne l'obligea point à interrompre ſes devotions; il ſe tint là juſques à ce que la Meſſe fût achevée, & enſuite il s'enferma dans une tour. Il y fut pris, & ſon procés lui fut fait comme à un rebelle, je veux dire qu'il fut puni du dernier ſuplice comme criminel de leze-majeſté ⸸. Marie l'une de ſes filles eut tant de zêle pour la conſervation de ſa chaſteté, qu'elle aima (B) mieux ſe faire mourir, que de mettre en riſque cette vertu. Ce qu'elle fit pour cela eſt ſi étrange que je me ſens obligé de le raporter. Voiez la remarque B.

☞ COSTA

β Tiré des Annales Eccleſiaſtiques de Mr. de Spondé ad ann. 1212. n. 8.

γ Tit. Spondan. ib. ad ann. 1214. n. 2.

δ Tiré de Pierius Valerianus lib. 2. de litterator. infelicit. p. m. 87.

ζ Paulus Jovius eleg. cap. 103. pag. m. 241.

η Pierius Valerian. ibid.

θ Jovius ibid.

ξ Pier. Valerian. ib.

* Calyſti Amadei ejus urbis pro præſule liberalite ſuſtinetur. Id. ibid. pag. 88.

† Jovius ibid.

‡ Tiré de Pierius Valerianus ubi ſupra.

⸸ Tiré de Mariana au chapitre 17. du 16. livre de ſon hiſtoire d'Eſpagne.

(a) Jovius eleg. c. 103.

(b) Voiez la remarque A de l'article Accurſe (Marie Ange.)

(A) *Ils le loüerent ſi amplement . . . . . Il établit un combat de poëſie.*] Citons Paul Jove: (a) *Franciſcus Arſillus ſcripſit . . . lepidum item libellum (b) de Poëtis urbanis mihi tanquam veteri fidelis dedicatum, quum Leone ingeniis liberaliter arridente, multi undique poeta illuſtres, nequaquam ad inanes ſpes in Urbem confluxiſſent, & pulcherrimo quodam certamine à ſingulis in una tantum ſtatua materia ſcriberetur, quæ carminum farragine Coritius homo Trevir, humani juris libellis propoſitus, uti perhumanas poetarum hoſpes, ac admirator inclaruit; ea felicis ſtatua inſigni marmorea, Aureliano in templo dedicata, invitatiſque vatibus, ut tria numina Chriſti Dei, & Matris, ac Avia unc in ſigno celebrarent.*

(B) *Elle aima mieux ſe faire mourir que de mettre en riſque ſa chaſteté.*] Jean de la Cerda ſon mari aiant cherché inutilement du ſecours parmi les Mores de Grenade, & parmi ceux de l'Afrique, retourna en Portugal, & vécut dans un triſte exil. Marie Coronel ſon épouſe ne put ſuporter ſon abſence, & de peur de ſuccomber aux tentations de la nature, ſe donna la mort. Je ne puis dire en nôtre langue l'invention qu'elle emploia; ſervons nous donc du Latin de Mariana. (c) *Ejus uxor Maria Coronellia, cum mariti abſentiam non ferret, ne pravis cupiditatibus cederet, vitam poſuit, ardentem forte libidinem igne extinguens adacto per muliebria titionem. Dignam meliore ſeculo fœminam, inſigne ſtudium caſtitatis.* Cet Auteur ne ſe contredit point en ſoutenant d'un côté que l'amour de la vertu fut extrême dans cette Dame, & en ſuposant de l'autre qu'aparemment elle étoit rongée des brûlures de la chair, car le plus ardent amour de la chaſteté n'exclut point neceſſairement les diſpoſitions machinales de l'incontinence. Cette Dame fortement reſoluë à ne rien faire contre ſon devoir, touchée au vif de l'amour de la pureté, combatoit les irruptions de la nature: mais elle ne pouvoit les prevenir, ni les chaſſer pour toûjours. Cette vie militante lui parut trop importune, & trop perilleuſe, & cela la mit au deſeſpoir. Elle exceda les conſeils évangeliques. On trouve bien dans l'Ecriture, (d) *Si ton œil te fait chopper, arrache-le, & le jette arriere de toi: car il te vaut mieux qu'un de tes membres periſſe, & que ton corps ne ſoit point jetté en la gehenne. Et ſi ta main droite te fait chopper, coupe la, & la jette arriere de toi: car il te vaut mieux qu'un de tes membres periſſe, & que ton corps ne ſoit point jetté en la gehenne;* mais on n'y trouve pas qu'il ſoit permis de ſe tuer afin de prevenir une tentation. Elle auroit pu executer literalement ce precepte ou ce conſeil evangelique, ſans ſe faire mourir. Origene, Ambroiſe Morales & quelques autres l'executerent au pied de la lettre, & n'en moururent pas. Vous avez lu dans les Entretiens d'un Jeſuite, (e) *Ce que fit une femme d'Athenes pour ne pas declarer le ſecret de ſes amis. Apres avoir enduré les geſnes & les tortures avec une fermeté incroiable, ſans qu'on puſt jamais rien tirer de ſa bouche, elle ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage du tyran qui vouloit ſçavoir ce qu'elle ne vouloit pas dire.* Vous y avez lu auſſi cette reflexion de l'Auteur: (f) *Cette femme avoit raiſon de craindre que ſa langue ne lui joüaſt un mauvais tour, & elle fit ſagement de s'en defaire.* Si vous apliquiez cette penſée à l'action de Marie Coronel, vous ne ſeriez pas raiſonnable. On pourroit former avec un peu plus de juſteſſe un parallèle entre Porcie femme de Brutus & la femme de Jean de la Cerda, mais

(c) Mariana, de rebus Hiſpaniæ lib. 16. cap. 17. pag. 80. edit. Moguntin. 1619. in 4.

(d) Evang. de St. Matthieu ch. 5. v. 29. & 30.

(e) Entretiens d'Ariſte & d'Eugene, 3. entretien pag. m. 197.

(f) Ibid. pag. 198.

☞ COSTA (MARGUERITE) étoit de Rome, & a vêcu au XVII. ſiecle. Elle β *avoit du genie & du talent pour la poëſie, & prepara pour le Roi* de France *une Fête à cheval en forme de Carrouſel & de Ballet. Le ſujet de cette Fête étoit un deſi d'Apollon & de Mars.* Vous en trouverez la deſcription γ dans un livre du Pere Menêtrier. ‡ „ L'execution de ce deſſein ayant „ paru trop difficile, on lui prefera (Z) l'Orphée qui fut repreſenté l'an 1647. On ne laiſſa „ pas de faire imprimer cette Fête de la Signora Coſta avec ſes autres poëſies qu'elle dedia au „ Cardinal Mazarin. „

COTIN (CHARLES) Pariſien, de l'Academie Françoiſe, ſi maltraité dans les ſatires de Mr. Boileau: voiez ſon apologie & pluſieurs particularitez de ſa vie dans les parallêles † de Mr. Perrault. Voiez auſſi les lettres * recueillies par Richelet.

COTYS, Roi de Thrace, contemporain de Philippe pere d'Alexandre, regna 24. ans. D'abord il s'abandonnaa au luxe, & à une vie voluptueuſe; & puis la proſperité l'aiant rendu plus ſuperbe, il devint ſi cruel qu'il fendit en deux ſa propre femme, en commençant par les parties honteuſes *. Athenée ne raporte (A) pas ainſi la choſe; le docte (B) Mauſſac s'y eſt trompé. Cotys perit de mort violente; un certain Python le tua, & ſe retira dans Athenes, où ſon action (C) fut recompenſée magnifiquement ‡. Il fut aidé par ſon frere pour tuer ce Roi, & ils ſe porterent à cette entrepriſe afin de venger leur pere. Ariſtote (CΔ) qui m'aprend cela, ob-

β *Menêtrier, repreſentations en Muſique pag. 231.*

γ *Ibid. pag. 233. & ſuiv.*

‡ *Id. ib. pag. 235.*

† *Seconde partie pag. 174. & ſuiv. de l'édit. de Hollande.*

* *Elles ſont precedées de la vie de quelques Auteurs François. Celle de Cotin s'y trouve a la page LVI. de l'edition de Holl. 1699.*

* *Harpocration in voce Κότυς.*

‡ *Demoſthenes adverſ. Ariſtocratem p. 452. A.*

(a) *Val. Maximus lib. 4. c. 6. n. 5.*

(b) *Menêtrier, repreſentations en Muſique pag. 195.*

(c) *Ibid. depuis la page 195. juſqu'a la page 205.*

(d) *Id. ib. pag. 205.*

(e) Ὃς ἀκριβῶν τὸν βασιλέων τῶν, ἐν τῇ ἡδονῇ γενόμενος, μᾶλλον πρὸς ἀδικημάτων ἢ τρυφὴς ἐφάνη. Omnium Thraciæ regum quotquot unquam fuerunt deditiſſimus voluptati ac deliciis. *Athen. l. 12. c. 8. pag. 531.*

(f) *Id. ib. pag. 532. ex Theopompo.*

mais il contiendroit pluſieurs differences. Porcie fille de Caton d'Utique (a) & femme de Brutus ſe fit mourir en avalant des charbons; ce fut ſeulement par la vanité de ne point ſurvivre à ſon mari, & de ſe montrer fidelle diſciple de la ſecte des Stoiques que ſon pere & ſon époux avoient tant aimée.

(Z) *On lui prefera l'Orphée.*] „ L'an 1647. le Cardinal „ Mazarin qui vouloit introduire en France les diver- „ tiſſemens d'Italie, fit venir des Comediens de delà „ les Monts qui repreſenterent au Palais Royal, Or- „ phée & Euridice en vers Italiens & en Muſique avec „ de merveilleux changemens de Theatre, & des ma- „ chines qu'on n'avoit pas encore vûes (b). „ Vous trouverez la deſcription & l'analyſe de cet Opera dans (c) le Pere Menetrier. *Le ſuccez de cette repreſentation dont la nouveauté ſurprit également tout le monde par les changemens merveilleux des decorations extraordinaires, & par la beauté du chant, auſſi bien que par la varieté des habits, & des concerts donna la penſée de renouveller ce ſpectacle aux Nopces de ſa Majeſté, où l'on fit repreſenter* Ercole Amante, *dont la compoſition Italienne fut traduite en vers François pour la ſatisfaction de ceux qui n'entendoient pas l'Italien* (d). Tout ceci, me dira-t-on, eſt inutile par raport à la Signora Margherita Coſta. J'en conviens: mais parce qu'une infinité de lecteurs ſeront bien aiſes de trouver une petite inſtruction touchant ce premier eſſai des Opera au même lieu où je leur en ai parlé incidemment, j'ai cru que je ne devois pas ſuprimer cette remarque.

(A) *Athenée ne raporte pas ainſi la choſe.*] Aiant dit que Cotys (e) le plus voluptueux Prince qui eût regné dans la Thrace, ne commença d'être malheureux qu'après avoir offenſé Minerve, il raconte ce que je vais dire. Cotys pretendit un jour épouſer cette Déeſſe; le feſtin nuptial fut donné; la chambre nuptiale fut preparée; il ne manquoit que l'épouſe. Cotys bien ſou l'attendoit avec impatience, & ne la voiant pas venir il ſe fâcha furieuſement; & il envoia l'un de ſes Gardes pour ſavoir ſi elle ne s'etoit point rendue dans la chambre qu'on lui avoit preparée. Le Garde revint dire qu'il n'y avoit vu perſonne, ce qui outra de telle ſorte ce furieux Prince qu'il tua le meſſager. Il en renvoia un autre qui revint avec la même reponſe, & qui fut traité comme le premier. Le troiſiéme qu'il envoia voulant profiter de leur malheur, n'eut garde de dire qu'il n'avoit vouë perſonne; il aſſûra que Minerve attendoit le Roi depuis long tems. Mais ſon impoſture n'eut pas une deſtinée plus favorable que leur ingenuité; Cotys ſaiſi d'un acces de jalouſie, comme ſi ce troiſiéme meſſager s'étoit ſervi de l'occation que l'impatience de l'épouſe lui pouvoit fournir, ſe jetta ſur lui, & le mit en pieces à commencer par les parties honteuſes. (f) Ὁ δὲ βασιλεὺς ὑπὸ πολλῆς καὶ ζηλοτυπίας τὸν ἀνδρα τοῦτον κόπτει κατὰ χεῖρας αὐτίκα τὸν ἀπεσταλκότα ἀπὸ τῶν αἰδοίων ἀρξάμενος. *Tantus rex zelotypia percitus ne quid in uxorem ſuam auſus ille ſuiſſet, manibus ſuis militem conſcidit ac diſcerpſit à pudendis exorſus.* Voilà des choſes que l'on ne croiroit jamais, ſi l'on ne meditoit bien ſur ce que pouvoit produire dans l'eſprit d'un Roi barbare l'abſurde & l'infame Theologie des Gentils. Elle étoit fort propre à perſuader à un ſuperbe tyran qu'il pouvoit s'égaler aux Dieux.

(B) *Le docte Mauſſac s'y eſt trompé.*] Il pretend que Theopompe dans Athenée aſſûre la même choſe qu'Harpocration, ſavoir que Cotys mit en pieces ſa propre femme; & il cenſure Dalechamp d'avoir traduit Athenée comme ſi ce traitement barbare avoit été fait au 3. meſſager, & non pas à la Reine même. (g) *Eruditiſſimus Dalecampius longiſſime erravit à veritate hiſtoriæ cum hæc Græca verba Theopompi (b) . . . . ita vertit . . . . Imo è contrario mulierem propriam diſcerpſit: ut optime habet Harpocration, quod deſignans evidentiſſime illa verba τὰ αἰδοῖα (i): falſiſſimum autem eſt eum conſcidiſſe tertium militem. Erandi fuit ſine dubio eruditiſſimo illi interpreti vox αἰδοῖα, cui non animadvertit conjunctum eſſe articulum τὰ, & hoc in loco mulierem ſignificare. Hæc velim dicta in favorem rudiorum.* Si Mauſſac avoit bien examiné les paroles d'Athenée, il n'auroit pas critiqué le traducteur: il auroit vu que la jalouſie de Cotys regardoit la nouvelle epouſe qu'il attendoit cette nuit-là, je veux dire la Deeſſe Minerve; il n'eſt donc pas poſſible que ſa fureur ſe ſoit dechargée ſur la femme dont il étoit jaloux; il faut donc qu'elle ſe ſoit dechargée ſur l'homme qu'il ſoupçonnoit d'avoir attenté à l'honneur de cette Déeſſe. Harpocration raporte peut-être la choſe ainſi qu'elle ſe paſſa: il a peut-être mieux reüſſi que Theopompe; mais quoi qu'il en ſoit, ces deux Auteurs ne peuvent pas être reduits au meme recit: l'un parle de la femme, & l'autre d'un Garde de Cotys. Je m'étonne que le docte Henri Valois (k) n'ait pas relevé cette mepriſe du Sr. de Mauſſac.

(C) *Et ſe retira dans Athenes où ſon allié.*] Lors qu'il fit ce coup il fut aſſiſté par Heraclide ſon frere (l). Après cet aſſaſſinat il n'eût pas trouvé par tout un lieu de ſûreté (m); mais il crut qu'Athenes ſeroit un très-bon aſyle, à cauſe des longues guerres qu'elle avoit euës avec Cotys. Il s'y retira donc, & pria que le droit de bourgeoiſie lui fût accordé (n). Non ſeulement il obtint ce privilege (o), mais auſſi une couronne d'or; & on le combla de tant d'éloges dans des harangues recitées devant le peuple, que comme il eut lieu de s'apercevoir qu'on l'expoſoit à l'envie, en relevant juſques aux nuës la gloire de l'aſſaſſinat qu'il avoit commis, il chercha une invention pour calmer la jalouſie qui s'elevoit contre lui (p). Il ſe preſenta au peuple, & declara qu'il ne pretendoit rien à la gloire de cette action, qu'il n'avoit fait que prêter ſon bras à une Divinité, & que par conſequent c'étoit à cette Divinité qu'il en faloit attribuer tout le merite. Diocles dans Diogene Laërce (q) dit fauſſement que ce fut le Philoſophe Pyrrhon que l'on honora de la bourgeoiſie d'Athenes, en recompenſe du meurtre de Cotys. La guerre avoit bien changé le cœur des Atheniens, car autrefois ils avoient donné à Cotys le droit de bourgeoiſie & une couronne d'or. (r) On pretend que pour leur montrer qu'il s'eſtimoit autant qu'eux, il leur donna la bourgeoiſie de Thrace. *Capax generoſi ſpiritus illud quoque accipiendum regis Cotys: ut enim ab Athenienſibus creatorem ſibi datam cognovit; Et ego, inquit, illis meæ genitis jus dabo. Æquavit Athenis Thraciam, ne viciſſitudine talis beneficii imparem ſe judicando, humilius de origine ſua ſentire exiſtimaretur* (ſ).

(CΔ) *Ariſtote qui m'aprend cela.*] C'eſt au chapitre 10. du 5. livre de ſa politique. Il y faut corriger quelque choſe. Πάρον δὲ κ. Ἡρακλείδαι οἱ Αἴσιου Κότυν ἀνῄρηκαν, τῷ παῖδι τιμησάμενοι. *Jam Paro & Heraclidæ Æſii Cotyn interemerunt, patris injuriam ulciſcentes.* C'eſt ce qu'on lit dans mon edition d'Ariſtote (t) qui eſt celle de Geneve 1605. Il faut mettre Πάτον au lieu de Πάρον, & traduire ainſi, *Jam Pyth n & Heraclides* &c. N'oublions pas que Plutarque (v) obſerve que ces deux meurtriers de Cotys avoient été diſciples de Platon. Voiez auſſi Philoſtrate au 1. chapitre du 7. livre de la vie d'Apollonius, où il dit qu'ils étoient de la ſecte des Academiciens.

(g) *Philippus Jacobus Mauſſacus not. ad Harpocrationem, p. 122. edit. Lugd. Bat. 1683.*

(h) *Voiez ci-deſſus, lettre f la Note de Theopompe, & la verſion de Dalechamp.*

(i) *Il y a dans le Grec ſelon l'édition d'Athenée τὸν αἰδοῖον, & il faut lire ainſi.*

(k) *Il a fait des notes, & ſur Harpocration & ſur les notes de Mauſſac.*

(l) *Demoſthenes adverſ. Ariſtocratem p. m. 445. C. Voiez la remarque ſuivante.*

(m) *Demoſth. ib. p. 446. C.*

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid. p. 445. C.*

(p) *Plutarch. de ſua laude p. 542. E. & de gloria reipublicæ p. 816. E.*

(q) *Lib. 9. n. 65.*

(r) *Demoſthen. ubi ſupra pag. 445. B.*

(ſ) *Valer. Maximus l. 3. c. 7. extra fin.*

(t) *A la page 305. D.*

(v) *Plut. adv. Coloten pag. 1126.*

Digitized by Google

obſerve qu'un certain Adamas ſe rebella contre Cotys, pour ſe venger d'une injure qu'il en avoit reçuë pendant ſa jeuneſſe. C'eſt qu'on l'avoit fait châtrer. Cerſobleptes fils de Cotys ſuccéda au Roiaume de ſon pere: il avoit une ſœur qui fut (D) femme d'Iphicrate. Je croi que c'eſt de ce Cotys que (E) Plutarque a fait mention dans ſes apophthegmes. Il a parlé ailleurs * d'un COTYS, Roi de Paphlagonie, qui fit alliance avec Ageſilaus, & qui épouſa par ce moien une belle fille. Tite Live † fait mention d'un COTYS Roi des Odryſes qui combatit fidellement contre les Romains pour Perſée Roi de Macedoine. Tacite a parlé de quelques Princes qui avoient nom COTYS, dont Mr. Moreri ne nous inſtruit (F) guere bien.

* *In vitâ Ageſilai pag. 601.*

† *Livius lib. 42.*

☞ COTTA

(D) *Une ſœur qui fut femme d'Iphicrate.*] Meneſthee qui ſortit de ce mariage dit un jour qu'il faiſoit plus de cas de ſa mere que de ſon pere, parce que ſa mere avoit fait tout ſon poſſible pour le faire Athenien, au lieu que ſon pere avoit fait tout ſon poſſible pour le faire Thrace. (a) *Meneſthea filium reliquit (Iphicrates) ex Threſſa natum, Cotis regis filia. Is cùm interrogaretur*, utrum pluris matrem patremve faceret; matrem, *inquit. Id cùm omnibus mirum videretur: at ille*, meritò, *inquit*, facio. Nam pater quantum in ſe fuit, Thracem me genuit: contrà mater, Athenienſem. Voilà quelle étoit la gloire des Atheniens; ils preferoient leur bourgeoiſie à la qualité de gendre & de petit-fils de Roi, & ils recompenſoient hautement les aſſaſſins d'une tête couronnée. Demoſthene nous aprend qu'Iphicrate comblé d'honneurs dans ſa patrie, ne laiſſa pas de s'engager à une bataille navale contre les Atheniens, pour les interêts de ſon beau-pere. Il ajoûte que Cotys très-meconnoiſſant de ce ſervice, ne tâcha par aucune honnêteté envers le peuple d'Athenes de faciliter l'amniſtie d'Iphicrate. Au contraire il le voulut engager à irriter de plus en plus les Atheniens, en l'employant à l'attaque de leurs autres places; & parce qu'il ne put obtenir cela de lui, il le depouilla du commandement de ſes troupes, & le reduiſit à la malheureuſe neceſſité de chercher un coin de terre pour ſa retraite: car quand Iphicrate ſe vit diſgracié à la Cour de Cotys, il n'oſa point ſe retirer à Athenes, il y avoit trop peu de tems qu'il avoit porté les armes contre ſa patrie (b). J'ai oublié d'obſerver que le poëte Anaxandride plaiſante dans (c) Athenée ſur le feſtin que Cotys donna le jour des noces de ſa fille avec Iphicrate.

(a) *Cornel. Nepos in Iphicrate ſub fin.*

(b) *Ex Demoſthene ubi ſuprà p. 447.*

(c) *Lib. 4. c. 3. p. 131.*

(E) *De ce Cotys que Plutarque a fait mention.*] Le Cotys de Plutarque étoit un homme colere, & qui châtioit cruellement ſes domeſtiques quand ils faiſoient quelque faute. On lui envoia un beau preſent: c'étoient des vaſes de terre fort fins, & ornez de pluſieurs peintures avec beaucoup d'artifice; il recompenſa celui qui les lui donna, mais il les fit tous caſſer (d), parce qu'il previt que ſes domeſtiques ne pourroient pas éviter de mettre en pieces une matiere auſſi fragile que celle-là, & qu'en ce cas il ne ſe pourroit point empêcher de les punir trop ſeverement. (e) Cela ne convient pas mal à nôtre Cotys. Mr. Moreri l'aplique à un autre Cotys qui *prit le party de Pompée*, dit-il: les endroits qu'il cite ne contiennent rien de ſemblable, & je ne doute point qu'il ne ſe trompe. On verra dans la remarque ſuivante ſes autres fautes. Remarquez bien que je ne diſconviens pas qu'il y eut un COTYS Roi de Thrace, qui envoia ſon (f) fils à Pompée à la tête de 500. chevaux.

(d) *Plutarch. in apophth. pag. 174.*

(e) *Conferez avec ceci ce que fit Auguſte chez Vedius Pollion* apud Senecam de ira l. 3. c. 4. p. m. 581. *& le conſeil que Plutarque* lib. de ira cohibenda p. 461. E. *donne aux gens colerez de ne garder point de vaſes precieux.*

(F) *Dont Mr. Moreri ne nous inſtruit guere bien.*] I. Il dit que *Cotys Roi de Thrace partagea du tems de Neron ſon Royaume avec ſon oncle Reſcuporis.* Il faloit dire qu'Auguſte après la mort de Rhœmetalce (g), Roi de Thrace, partagea ce Roiaume entre le fils & le frere du defunt. Rheſcuporis qui étoit le frere eut pour ſa part les lieux les moins cultivez, & les plus voiſins de l'ennemi. Cotys qui étoit le fils obtint les contrées les plus voiſines de la Grece. C'eſt ce que Tacite nous aprend au chapitre 64. du 2. livre de ſes Annales. II. Ainſi on a eu grand tort de citer *Tacite l. 11. & 12. Annal. & l. 2. Hiſt.* Il eſt vrai qu'on voit dans l'onzieme livre un COTYS, Roi de la petite Armenie duquel Mr. Moreri fait mention; mais il n'eſt point parlé de ce Cotys dans le 12. livre, ni d'aucun Cotys dans le 3. livre de l'Hiſtoire; & par conſequent les citations de Mr. Moreri ſont très-fautives, puis qu'outre ce que je viens d'obſerver on lui peut faire cette queſtion, pourquoi n'avez-vous cité perſonne touchant Cotys qui, à ce que vous dites, *partagea ſon royaume avec Reſcuporis?* Le COTYS du 12. livre des Annales étoit frere de Mithridate Roi du Boſphore. Celui du livre 11. étoit aparemment fils de ce Cotys Roi de Thrace que ſon oncle Rheſcuporis traita ſi cruellement, j'en parlerai ci-deſſous. Ce qui me perſuade cette filiation eſt que l'Empereur Caligula donnant la petite Armenie, & une partie de l'Arabie à Cotys, donna à Rhœmetalce les Etats de ce même Cotys (b). Ce Rhœmetalces étoit ſans doute le même que celui qui après la condamnation de Rheſcuporis meurtrier de Cotys, obtint de Tibere une partie de la Thrace (i), pendant que l'autre partie fut donnée aux fils de Cotys. III. La plus grande faute de Mr. Moreri eſt un peché d'omiſſion. Il avoit en main un recit plein de morale, dont Tacite lui fourniſſoit les materiaux: pourquoi n'a-t-il ſçu s'en prevaloir? n'imitons pas ſa negligence. Les deux Princes à qui Auguſte partagea la Thrace étoient d'une humeur bien differente. Cotys étoit honnête homme, poli, doux, agreable; Rheſcuporis étoit un eſprit farouche, cruel, ambitieux, & qui ne pouvoit ſouffrir de compagnon. (k) *Iſpſorumque regnum ingenia, illi mite & amœnum, hunc atrox, avidum & ſocietatis impatiens erat.* Tacite par cette remarque a preparé ſes lecteurs à voir ſans etonnement la cataſtrophe qu'il avoit à repreſenter. Il n'y a guere que des lecteurs bien ſtupides qui ne s'attendent après cela à voir Cotys depouillé de ſes Etats. Ce ſeroit preſque un miracle ſi la portion de l'honnête homme ne devenoit point la proie du mal-honnête homme. Rheſcuporis pendant la vie d'Auguſte dont il redoutoit la puiſſance, faiſoit ſemblant de bien vivre avec ſon voiſin, & faiſoit aller lentement ſes uſurpations: mais dès qu'il eut ſçu la mort de ce Prince, il les fit aller à pleines voiles. Tibere aiant ſçu cela fit dire aux deux Princes qu'il vouloit que leurs differens ſe terminaſſent à l'amiable. Il n'en falut pas davantage pour obliger Cotys à deſarmer: & comme il jugeoit des autres par lui-même, il conſentit à une entrevûë que Rheſcuporis lui propoſa; & pour mieux marquer ſa franchiſe il accepta de ſe trouver au feſtin que Rheſcuporis voulut donner, ſous pretexte de cimenter l'alliance. Il eut beau repreſenter les droits de la bonne foi, & de l'huſpitalité, il ſe vit chargé de chaines après la bonne chere qu'on lui avoit faite. (l) *Rheſcuporis ficta modeſtia, poſtulat* eundem in locum coiretur, poſſe de controverſiis, colloquio tranſigi. *Nec diu dubitatum de tempore, loco, dein conditionibus: cum alter facilitate, alter fraude cuncta inter ſe concederent, acciperentque. Rheſcuporis fanciendo, ut dictitabat, fœderi, convivium adjicit; tractaque in multam noctem lætitia, per epulas ac vinolentiam incautum Cotyn, & poſtquam dolum intellexerat, ſacra regni, ejuſdem familiæ deos, & huſpitales menſas obteſtantem, catenis onerat.* Rheſcuporis s'étant emparé de toute la Thrace, écrivit à l'Empereur qu'il s'étoit vu obligé à cette demarche, afin de prevenir Cotys qui lui machinoit une trahiſon (m). C'eſt la perfidie ordinaire dont les plus injuſtes criminels couvrent leurs noirs attentats. La reponſe de Tibere l'aſſûra qu's'il étoit innocent, il ne devoit avoir nulle defiance, & qu'il n'avoit qu'à mettre Cotys en liberté, & venir à Rome pour y diſcuter ſes droits. Par une Politique beaucoup plus fine qu'on ne penſe, il aima mieux être coupable d'un crime achevé, que d'un crime à moitié fait: il fit tuer Cotys, & publia que Cotys s'étoit fait mourir lui-même. (n) *Rheſcuporis inter metum & iram cunctatus maluit patrati quam incepti facinoris reus eſſe: occiſi Cotyn jubet, mortemque ſponte ſumptam mentitur.* Mais la juſtice divine ne permit pas qu'il jouit long tems d'une uſurpation ſi criminelle. Il ne fut pas aſſez fin pour éviter les embûches (o) de l'Empereur: il falut venir à Rome, où le Senat faiſant droit ſur l'accuſation que la veuve du Roi Cotys lui intenta, le depouilla de ſon Roiaume, & même de ſa liberté. Il fut conduit à Alexandrie; & ſoit qu'il eût tâché de s'enfuir, ſoit qu'on lui ſuppoſât quelque crime, on le tua. Son fils Rhœmetalce qui n'avoit point eu de part à ſes injuſtices, n'en eut point non plus à ſa punition. La Thrace fut partagée entre lui & les fils de Cotys, & à cauſe du bas âge de ceux-ci, on les mit ſous la tutele de Trebellienus Rufus qui fut Regent du Roiaume. La IV. faute de Mr. Moreri eſt d'avoir diſtingué de Cotys neveu de *Reſcuporis*, celui dont Ovide parle; car il ne faut point douter que celui à qui ce poëte adreſſa une élegie ne ſoit le même que celui que Tacite loue, & à qui Auguſte donna une partie de la Thrace. Ovide lui donne de grans éloges, & lui demande ſa protection. Il lui

(g) *C'eſt je penſe celui dont parle Dion. l. 54. p. m. 624. ad ann. 743. & l. 55. p. 651. ad ann. 759. Il étoit, ſi je ne me trompe, frere d'un Rheſcuporis (fils de* COTYS) *tué l'an 743. ſelon Dion pag. 624.*

(i) *Tacit. Ann. l. 2. cap. 67.*

(k) *Id. ib. cap. 64. ad ann. 772.*

(l) *Id. ib. cap. 65.*

(m) Thraciæ omni potitus ſcripſit ad Tiberium ſtructas ſibi inſidias, præventum inſidiatorem. *Ibid.*

(n) *Ibid. cap. 66.*

(o) *Paterculus l. 2. cap. 129. a mis ceci entre les intrigues de Tibere les mieux conduites.*

☞ COTTA (CATELLIEN) a fait des ſcholies *ad Mediolanenſium ſtatuta*, & un petit traité des Juriſconſultes, où il commence β par Mutius Scevola, & finit par André Alciat. Il a fait auſſi un livre intitulé *memorabilia*, qui fut imprimé à Veniſe l'an 1572. in 8. & qui n'eſt γ qu'un pillage des autres Auteurs. Il le reconoît au frontiſpice de ſon Ouvrage, & cela le purge du crime de plagiaire.

β Teiſſier. Bibliothec. Bibliogr. pag. 51.

γ Multa vel potius multos collegit. Scipio Gentilis in apolog. Apulei, pag. 428.

COTTERUS (CHRISTOPHLE) l'un des trois Prophetes dont Comenius a publié les revelations. Cherchez KOTTERUS.

COUSIN (GILBERT) en Latin *Cognatus*, né à Nozeret dans la Franche-Comté δ l'an 1505. fut un ſavant perſonnage, & le temoigna par un très-grand nombre d'écrits, dont on voit la liſte dans l'épitome de la Bibliotheque de Geſner. Il avoit été valet (A) d'Eraſme, & il trouva en lui un maître qui rendit juſtice à ſes bonnes qualitez. Eraſme le conſidera beaucoup, & lui aprit (B) bien des choſes. Il lui procura un Canonicat à Nozeret, & lui offrit ſa maiſon avec aſſez d'avantages, quand il le vit degoûté de ſon Benefice à cauſe des procés qui en naiſſoient. Voiez les lettres 46. 51. & 55. du 27. livre d'Eraſme. Couſin étoit encore en vie (C) l'an 1563. Il n'a pas été plagiaire quant au paſſage que Thomaſius ζ raporte, car ſes notes ſur Lucien furent imprimées avant que les *adverſaria* de Pierre Pithou euſſent vu le jour.

δ Epit. Biblioth. Geſner.

ζ Thomaſius de plagio literario n. 510. pag. 232. où il avoue qu'il ne ſait lequel de ces deux Auteurs a precedé l'autre.

☞ CRANTOR, Philoſophe & Poëte (A) Grec, nâquit à Solos dans la Cilicie. Il quita ſon païs natal où il étoit admiré, & s'en alla à Athenes, & y fut (B) diſciple de Xenocrate avec Polemon †. Celui-ci aiant ſuccedé à Xenocrate dans l'Academie, vers la † fin de la 116. Olympiade, eut le plaiſir de voir au nombre de ſes écoliers le même Crantor qui avoit été autrefois ſon condiſciple. Cela lui étoit glorieux, car cet écolier étoit aſſez docte pour enſeigner la Philoſophie, & l'on en étoit ſi perſuadé, que lors ‡ qu'il ſe retira dans le temple d'Eſculape pendant une maladie, pluſieurs perſonnes s'y tranſporterent, s'imaginant qu'il avoit deſſein d'y établir une école, & voulant ſe mettre ſous ſa diſcipline. Arceſilas ſon mignon n'y alla point dans cette vuë, mais dans l'eſperance d'obtenir de lui une bonne recommandation auprès de Polemon. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit; Crantor ſe fâcha ſi peu de cette demande, qu'auſſi-tôt qu'il fut gueri il devint lui-même l'un des auditeurs de Polemon *. Il paſſa pour l'un des piliers

† Diog. Laert. lib. 4. n. 24. Au lieu de Polemon on lit dans Moreri Philemon.

‡ Voiez Diogene Laerce in Xenocrate l. 4. n. 14.

‡ Id. ib.

* Laert. ib. n. 25.

(a) Fama loquax veſtras ſi jam pervenit ad aures
Me tibi finitimi parte jacere ſoli. Ovid. epiſt. 9. l. 2. de Ponto v. 2.

(b) Tu quoque fac profis intra tua caſtra jacenti. Ib. v. 37.

(c) Ib. v. 2. & 19.

(d) Plut. de exilio p. 607. B.

(e) Lipſ. in Tacit. Ann. l. 2. c. 64.

(f) Hac (*natali humo*) quoniam carco, tua nunc vicinia præſtet Inviſo poſſim tutus ut eſſe loco.

(g) Voiez l'Ovide Variorum in 8. to. 3. pag. 661.

(h) Sueton. in Auguſto c. 63.

(i) Caſaubon. in hac verba Suetonii.

(k) Annal. l. 2. c. 64.

(l) Hiſtoire des Empereurs, to. 1. p. m. 21.

lui aprend en un endroit (a) que le lieu de ſon exil eſt au voiſinage de ſes Etats, & en un autre qu'il demeure (b) dans ſes forteresſes. Cela eſt un peu obſcur. Nous apprenons dans cette lettre d'Ovide que Cotys avoit étudié, & que même il avoit fait de bons vers:

Adde, quod ingenuas didiciſſe fideliter artes
Emollit mores, nec ſinit eſſe feros.
Nec regum quiſquam magis eſt cultuſſus in illis,
Mitibus aut ſtudiis tempora plura dedit.
Carmina teſtantur: quæ ſi tua nomina damas,
Threcium juvenem compoſuiſſe putes.

L'antiquité de ſa race étoit ſi conſiderable qu'elle remontoit juſqu'à (c) Eumolpus. Or Eumolpus eſt celui qui aprit aux Atheniens les myſteres de leur religion (d). V. Enfin on peut condamner ce qu'a dit Mr. Moreri, *que Cotys étoit un certain Roi des Getes chez qui Ovide fut exilé.* Il eſt ſûr que le Roiaume de Cotys étoit la Thrace, & non pas le païs des Getes. Peut-être Cotys tenoit garniſon dans Tomes lieu de l'exil d'Ovide; mais ce n'étoit pas être Roi des Getes: & ainſi Lipſe ne paroît pas avoir eu raiſon de dire, (e) *In hujus regno vates ille exulavit, quod ſcire volo juventutem.* A-t-on jamais ſuplié un Prince quand on eſt dans ſon Roiaume, de faire enſorte qu'on vive en ſûreté dans le voiſinage de ſes Etats. C'eſt neanmoins la concluſion de la requête d'Ovide (f).

Quelques-uns (g) croient que celui à qui Ovide écrivit etoit fils de Cotiſon, Roi des Getes, duquel Suetone dit ceci: *M. Antonius ſcribit primum eum* (Auguſtum) *Antonio filio ſuo deſponſaſſe Juliam: dein Cotyſoni Getarum Regi, quo tempore ſibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petiiſſet* (h). Ces paroles contienent deux faits qui ne ſe trouvent dans aucun autre Ecrivain. 1. Qu'Auguſte voulut marier Julie ſa fille avec Cotiſon, Roi des Getes. 2. Qu'il ſe voulut marier avec la fille de ce Cotiſon; car n'en deplaiſe à un (i) grand Critique c'eſt là le ſens des paroles de Suetone, que l'on ne refute pas par l'attachement conſtant d'Auguſte pour Livie ſon épouſe. Il faut ſavoir que c'eſt Marc Antoine qui parle, & qu'il n'y regardoit pas de trop près quand il s'agiſſoit de rendre odieux cet Empereur. Les moindres bruits, les moindres ſoupçons lui ſuffiſoient pour en faire des articles de ſes Manifeſtes. Mais je reviens ſur mes pas, pour refuter ceux qui diſent qu'Ovide a écrit au fils de ce Cotiſon. Je leur opoſe Tacite qui a dit formellement, que Cotys (k) Roi d'une partie de la Thrace au tems de Tibere avoit obtenu d'Auguſte cette portion de Roiaume, après la mort de Rhœmetalces ſon pere. Il faut donc qu'au tems de l'exil d'Ovide le Cotys qui regnoit en Thrace fût le fils de ce Rhœmetalces. Mr. de Tillemont s'eſt trompé en (l) s'imaginant que ce n'étoit que le neveu de Rhœmetalces, & voici aparemment ce qui l'a trompé. Il a vu qu'en l'an 738. de Rome, Rhœmetalce (m) gouvernoit la Thrace comme tuteur des fils de Cotys ſes neveux, & qu'en 759. Rhœmetalce & Rheſcuporis ſon frere chaſſerent les ennemis (n). Il a donc cru que le Cotys à qui Auguſte donna une partie de la Thrace après la mort de Rhœmetalce, étoit un de ces pupilles fils de Cotys dont Rhœmetalce étoit tuteur en l'année 738. Il n'auroit pas cru cela, s'il eût pris garde que le temoignage de Tacite eſt notablement fortifié par les eloges qu'Ovide (o) donne à la valeur du pere de Cotys. Ces eloges conviennent à Rhœmetalce (p) que l'on voit paroître de tems en tems ſur la ſcéne depuis l'an 738. juſqu'en 759. & il faudroit faire bien des ſuppoſitions gratuites pour qu'ils convinſſent à un Cotys mort avant l'annee 738. laiſſant ſes fils en bas âge, ce qui donne lieu à preſumer qu'il ne regna pas long tems.

(m) Dio, l. 54. pag. 612.

(n) Id. l. 55. pag. 651. 652.

(o) Non tibi Caſſindreus pater eſt . . . . Sed quàm marte ferox, & vinci neſcius armis Tam nova quam ſancta pace cruoris amans. Ovid. ubi ſupra v. 43.

(p) Voiez Dion l. 54. pag. 612. 624. & l. 55. p. 651.

(*A*) *Il avoit été valet d'Eraſme.*] Voici ce qu'Eraſme écrivit à Louis de Vers Abbé du Mont Sainte Marie qui étoit parent de Couſin. *Gilbertus Cognatus mihi jam pluſquam triennium fidelem & commodum præſtitit famulum, quem ego tamen ob mores liberales non tam pro famulo habui, quam pro convictore, & in ſtudiorum laboribus ſocio. Proinde & tua reverenda amplitudini gratulor talem cognatum, & illi multo magis tam amicum & benignum patronum.* Je tire ceci de la lettre 46. du 27. livre d'Eraſme. Elle fut écrite l'onziéme de Decembre 1533.

(*B*) *Et lui aprit bien des choſes.*] Eraſme compte cela parmi les utilitez que Couſin tira de ſon ſervice, & il pretend même l'avoir detourné du peril contagieux des nouvelles opinions. (q) *Spero autem fore ut illum temporis apud me peracti non pœniteat, nam præter eruditionis fructum quem ex meâ conſuetudine cœpit haud pœnitendum . . . . poterat alibi nonnihil attrahere contagii à ſectarum amatoribus, apud me vero etiam ſi quid attraxiſſet, purgari potuit.* Je ne ſai point quels étoient les ſentimens de Couſin pendant la vie d'Eraſme, mais je ne doute point que dans la ſuite il n'ait été ou Proteſtant, ou fauteur des Proteſtans.

(q) Eraſm. epiſt. 46. lib. 27.

(*C*) *Encore en vie l'an 1563.*] Cela paroît par l'avertiſſement au lecteur que Marc Hopperus a mis au devant de l'édition de Lucien publiée à Bâle l'an 1563. Il y donne bien des loüanges à Gilbert Couſin, dont les notes ſur Lucien furent inſerées dans cette édition.

(*A*) *Et Poëte Grec.*] On remarque (r) qu'aiant cacheté ſes poëſies il les mit dans le temple de Minerve à Solos. Comparez avec ceci ce que j'ai dit d'Heraclite dans la remarque E de l'article d'Euripide.

(r) Diog. Laert. lib. 4. n. 25.

(*B*) *Et y fut diſciple de Xenocrate.*] Charles Etienne, Lloyd, & Hofman diſent à tort qu'il fut diſciple de Platon avec Xenocrate & Polemon.

Digitized by Google

piliers (C) de la Secte Platonique, & il fut le premier * qui compoſa des commentaires ſur les Ouvrages de Platon. S'il n'expliqua pas plus clairement les autres choſes que ce qui β concerne la nature de nôtre ame, il avoit autant de beſoin que Platon d'un nouveau commentateur. Il fit un livre de conſolation (D) qui s'eſt perdu, & qu'on eſtimoit beaucoup. Il γ n'étoit pas fort âgé quand il δ mourut d'hydropiſie. Il laiſſa ſon bien à Arceſilas. Ce bien montoit à 12. talens ε. Il n'eſt point vrai, comme quelques-uns † l'aſſûrent, qu'*après la mort de Crates le Philoſophe il enſeigna dans l'Academie*, car il mourut ‡ avant Crates & Polemon.

CRATERUS, Auteur d'un Ouvrage dont (A) on doit regreter la perte, étoit ‡ Macedonien.

(a) *Cicero, Tuſcul. lib. 2. fol. 260. A.*

(b) *Idem de Orat. l. 3. fol. 92. A.*

(†) *Ci-deſſus pag. 304.*

(c) *Joignez y celui du 5. livre de finibus circa init. fol. m. 238. C.*

(d) *Horat. epiſt. 2. lib. 1. v. 3.*

(e) *Cicero Tuſcul. 1. fol. 253. D.*

(f) *Apud Ciceronem ibid. ex Crantore. Cette hiſtoire ſe trouve plus au long dans Plutarque* de conſolatione pag. 109. *ſans que Crantor ſoit cité.*

(g) *Pſychomanteum.*

(h) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 27.*

(i) *C'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas comme Moreri* de la douleur.

(k) *Cicero, Academ. quæſt. l. 2. fol. 212. D.*

(l) *Plut. de conſolatione pag. 102. D.*

(m) Minime, inquit, (*Crantor*) aſſentior his, qui iſtam neſcio quam indolentiam magnopere laudant, quæ nec poteſt ulla eſſe, nec debet. Nec ægroto etiam inquit, niſi is qui fuerat ſenſus adſit, ſive ſecetur quid, ſive avellatur à corpore. Nam iſtud nihil dolere, non ſine magna mercede contingit immanitatis in animo, ſtuporis in corpore. *Cicero, Tuſcul. quæſt. l. 3. fol. 260. E.*

(C) *Pour l'un des piliers de la Secte Platonique.*] Ciceron m'en fournit la preuve dans ces paroles: (a) *Crantor ille qui in noſtra Academia vel in primis fuit nobilis.* Il ne l'oublie preſque jamais quand il parle des premiers ſucceſſeurs de Platon. (b) *Speuſippus Platonis ſororis filius, & Xenocrates qui Platonem audierat, & qui Xenocratem Polemo & Crantor, nihil ab Ariſtotele qui una adierat Platonem, magnopere diſſenſit . . . . . Arceſilas primum &c.* Notez en paſſant que cet endroit de Ciceron peut ſervir à refuter les 3. Auteurs de Dictionaire que j'ai cenſurez dans la remarque precedente. Ils aſſûrent que Xenocrate & Polemon remplirent de nouveaux dogmes l'école de Platon. Vous trouverez tout entier ce paſſage de Ciceron dans l'article (†) d'Arceſilas, avec quelques autres (c) qui confirment ce que j'attribuë ici à cet Orateur Romain; & ſi vous voulez conoître quel cas on faiſoit de Crantor vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace:

Qui (d) quid ſit pulcrum, quid juſtum, quid utile, quid non
Plenius ac melius Chryſippo & Crantore dicit.

C'eſt d'Homere qu'on dit cela.

(D) *Un livre de conſolation . . . . . qu'on eſtimoit beaucoup.*] C'eſt ſous ce titre qu'il eſt cité dans le premier livre des Tuſculanes. (e) *Simile quiddam eſt in conſolatione Crantoris.* Ce qui ſuit dans Ciceron eſt une preuve que Crantor n'oublia pas le lieu commun des miſeres de cette vie: auſſi n'eſt-ce pas une choſe qu'on puiſſe paſſer ſous ſilence dans de tels écrits: peut-on raiſonner contre un pere qui pleure la mort de ſes enfans, peut-on, dis-je, lui ramaſſer des motifs de conſolation, ſans ſe ſouvenir des maux à quoi la vie de l'homme eſt expoſée, & qu'une infinité de gens euſſent évitez, s'ils n'euſſent guere vêcu? Voici la reponſe (f) qui fut donnée à un pere dans un (g) oracle des morts:

Ignaris homines in vita mentibus errant.
Euthynous potitur fatorum munere Lato,
Sic fuit utilius fruiri ipſique tibique.

Vous pleurez la mort d'un fils, & vous demandez la cauſe d'un ſi grand malheur, ſachez que les hommes ſont des ignorans, il joüit d'une faveur agreable que les deſtins lui ont faite. Son interêt & le vôtre demandoient qu'il ſortît de cette vie. Voilà un morceau du livre de Crantor. Je croi que le titre de cet Ouvrage étoit περὶ πένθους, *de luctu*, car c'eſt ainſi que Diogene Laerce l'a marqué; je raporte ſes paroles parce qu'elles contiennent une loüange exquiſe: (h) Θαυμάζεται δὲ αὐτῶ μάλιστα βιβλίον τὸ περὶ πένθους. *On admire principalement ſon traité (i) du deuil.* Par la même raiſon je dois citer ce paſſage: (k) *Legimus omnes Crantoris veteris Academici de luctu, eſt enim non magnus, verum aureolus & ut Tuberoni Panætius præcipit, ad verbum ediſcendus libellus.* Il ne ſera pas inutile de remarquer à quelle occaſion cela fut dit: ce fut pour prouver que l'ancienne Academie n'enſeignoit point l'indolence, ou l'inſenſibilité dont les Stoïciens firent un dogme. L'interlocuteur de Ciceron prouve le contraire par ce petit livre de Crantor. Il eſt certain que ce Philoſophe n'approuvoit point la doctrine des Stoïques, & qu'il diſoit que l'exemption de paſſions couteroit trop, puis qu'on ne pourroit l'aquerir que par la ſtupidité du corps, & par la ferocité de l'ame: (l) Μὴ γὰρ τοιοῦτον, (φησὶν ὁ ἀκαδημαϊκὸς Κράντωρ) τοιοῦτον δὲ παρὰ τῆς φύσεως, ὥστ' οὐ τύπτεσθαί τι τῶν ἡμετέρων ἢ κόπτεσθαι. Τὸ γὰρ ἀναίσθητον τοῦτο ἐκ δυοῖν μεγάλων ἰσχύσεται μοῖραν τῷ ἀνθρώπῳ περιποιῆσαι· γαῦλος γὰρ εἶναι δεῖ τὸ σῶμα τοιοῦτον, ἀνημέρου δὲ ψυχῆς. *Optandum eſt, inquit Crantor Academicus, ne agrotemus. ſed ſi in morbo ſimus, ſenſus ejus aliquis adeſſe debet, ſive ſecetur pars noſtri aliqua, ſive avellatur. Indolentia enim illa non ſine magna jactura hominis poteſt parari. quippe neceſſe eſt ut ibi corpus, ita hic animum planè efferatum eſſe.* Ciceron a raporté la même penſée de Crantor. Voiez la marge (m).

Au reſte nous aprenons de Plutarque (n) que ce Philoſophe compoſa ce livre pour conſoler Hippocles qui avoit perdu ſes enfans. Plutarque en tire quelques penſées qu'il fait valoir dans ſon traité de conſolation à Apollonius. Ce même traité de Crantor fut très-utile à Ciceron qui en tira beaucoup de choſes quand il compoſa un ſemblable livre. Il l'avoüa, & c'eſt pourquoi Pline l'a diſtingué des plagiaires. *Scito enim*, dit-il (o), *conferentem auctores me deprehendiſſe à juratiſſimis & proximis veteres tranſcriptos ad verbum, neque nominatos: non illa Virgiliana virtute, ut certarent: non Ciceroniana ſimplicitate, qui in libris de Republica, Platonis ſe æmulum profitetur: in conſolatione filia, Crantorem, inquit, ſequor.* Le Pere Hardoüin obſerve dans ſa note ſur ces paroles de Pline, que Ciceron dit que Crantor intitula ſon Ouvrage *de luctu minuendo.* Mais il eſt ſûr que Ciceron dans le paſſage (p) cité par cet habile Jeſuite parle de ſon propre Ouvrage, & non de celui de Crantor. Mr. Dacier aſſûre (q) que Ciceron *dans ſa conſolation* s'eſt ſervi de ces paroles, *Sed ego Crantorem ſequor, cujus legi brevem illum quidem ſed vere aureum & ut Panætio placuit, ad verbum ediſcendum de luctu librum, quo acute univerſam doloris medicinam complexus eſt.* Il diſtingue ce paſſage de celui du 2. livre des queſtions Academiques. Je ne l'ai point trouvé dans les fragmens qu'on a recueillis du traité de Ciceron *de conſolatione*, mais il ſe trouve dans l'écrit que Sigonius tâcha de faire paſſer ſous ce même titre pour un Ouvrage de Ciceron. Aparemment Mr. Dacier n'eſt point de l'avis de ces Critiques qui ont cru que Sigonius voulut tromper le public. Notez que l'une des choſes que Ciceron emprunta de Crantor eſt que nous venons au monde pour y expier nos crimes. (r) *Cicero cum in principio conſolationis ſuæ dixiſſet, luendorum ſcelerum cauſa naſci homines: iteravit id ipſum poſtea quaſi objurgans eum qui vitam, pœnam non eſſe putet.* Comparez cela avec ce Grec de Plutarque, vous trouverez que j'ai raiſon. (ſ) Ποινὰς γὰρ τῶ σοφῶς ἀνδράσι (ὡς φησι Κράντωρ) ὁ τῶν ὅλων πάλαι κέκλαυται παιδαγωγὸς, τιμωρίας ὑπομένοντας ὧδε τὸν βίον, ἢ ἄρχειν τὸ γαῦρον ἀδίκως ἐπιφερῶς τὸν μεγίστον. *Multi quippe, ut ait Crantor, iique ſapientes viri, non nunc primùm, ſed pridem deplorarunt res humanas, ſupplicium judicantes vitam hanc eſſe, & ſummæ calamitatis loco ducentes, naſci hominem.* Le docte Caſaubon n'avoit pas pris garde aux paroles que j'ai citées de Pline, car pour confirmer ſa conjecture que Ciceron s'étoit fort ſervi de l'écrit de Crantor il n'allegue que le temoignage de St. Jerôme. (t) *Eum libellum . . . dubium non eſt quin in ſuo de conſolatione magnam partem expreſſiſſet* (Cicero) *quod & Hieronymus his verbis teſtatur* legimus, *inquit* Crantorem cujus volumen ad conſovendum dolorem ſuum ſequutus eſt Cicero.

(A) *D'un Ouvrage dont on doit regreter la perte.*] C'étoit un Recueil des decrets du peuple (u) d'Athenes. Combien de difficultez ne pourroit-on pas reſoudre ſi l'on avoit cet Ouvrage? combien de particularitez n'y verroit-on pas touchant les hommes illuſtres qui furent bannis, ou maltraitez en d'autres manieres dans cette fameuſe Republique? Craterus (w) étoit un Auteur exact: il raportoit la teneur de l'acuſation, & celle du jugement qui avoit été prononcé, & citoit les Auteurs qui lui fourniſſoient ces choſes. On a même lieu de croire (x) qu'il inſera tout entiers dans ſon Ouvrage les traitez de paix. Je croi que Mr. de Mauſſac eût acheté un tel livre au poids de l'or, malgré le mepris & l'indignation qu'il temoigne contre les (y) Arreſtographes modernes: *Hodie in Gallia*, dit-il, *nos hujuſ-*

* Περὶ τῆς Πλάτωνος αἱρέσεως. *Proclus l. 1. in Timæum apud Menagium not. in Diogen. Laert. l. 4. n. 27.*

β *Voiez ſes opinions là-deſſus dans le traité de Plutarque* περὶ τῆς ἐν τιμαίῳ ψυχογονίας. *pag. 1012. & ſeq.*

γ *Laert. lib. n. 25.*

δ *Id. ib. n. 27.*

ε *Id. ib. n. 25.*

† *Mr. Foucher à la page 28. de ſon hiſtoire de la Philoſophie des Academiciens.*

‡ *Diog. Laert. lib. 4. n. 27.*

‡ *Plutarch. in Ariſtide ſub fin. p. 334. F.*

(u) *Plut. de conſolat. p. 104. B.*

(o) *Plin. in præfat.*

(p) *Epiſt. 21. lib. 15. ad Attic. c'eſt la 26. dans l'édition de Gravius.*

(q) *Dacier ſur la 2. épitre du 1. livre d'Horace p. m. 142. 143. du 8. tome.*

(r) *Lactant. lib. 3. c. 18. p. m. 197.*

(ſ) *Plut. ubi ſupra p. 115. B.*

(t) *Iſ. Caſaubon. not. ad Diog. Laert. l. 4. n. 27.* (u) *Schol. Ariſtoph. in Ran. act. 1. ſc. 3.* (w) Τοῦτο οὖν ἀγνοοῦσι οἱ Κράντορες παράγειν, ὅτε ἔνιοι τῶν ψηφισμάτων, καίτοι οὐδὲν γεγράφασι τὰ τοιαῦτα, ἢ παραλείπουσι τὰς ἰδιωτείας. Hujus rei Craterus ſcriptum monumentum profert nullum, neque formulam accuſationis, neque plebiſcitum, ſolitus alioqui talia adſcribere & citare autores. *Plutarch. in Ariſtide pag. 335. A.* (x) *Voiez Plutarque in Cimone p. 487. A. & ci-deſſus pag. 937. lettre e.* (y) *Voiez dans le Dictionaire de Furetiere à ce mot le nom de pluſieurs Compilateurs d'arrêts.*

Digitized by Google

cedonien. Il ne faut pas neanmoins croire avec Voſſius, que c'eſt le même (B) Craterus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre. Il eſt ſurprenant que Pinedo n'ait point (C) eu d'autres lumieres là-deſſus que celles que Voſſius lui avoit fournies. Mr. Moreri s'eſt fort trompé † touchant CRATERUS le Favori d'Alexandre.

† *Voiez la remarque B.*

☞ CRA-

(a) *Mauſſac. not. in Harpocrat. voce ἀγκυῶνες.*

hujuſmodi homines à trivio vocamus Collecteurs d'Arrêts, *ad quorum nugas, & ſummia excudenda, & typis mandanda, digna hac excudendi ars potius inventa videtur, quàm ad ſerias & non ita futiles doctorum virorum lucubrationes, poſteris imperitiam ſequioris hujus ſeculi hominum miraturis, & typographorum avaritiam contemnturis relinquendas.* (a). Voiez en paſſant que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les ſavans hommes ſe plaignent que les Libraires aiment mieux imprimer de mechans livres que de bons livres. Ce n'eſt point des Libraires qu'il ſe faudroit plaindre, mais des lecteurs; car ſi le debit des bons livres étoit auſſi lucratif que celui des autres, ne doutez point que les Libraires ne preferaſſent les bonnes copies aux mauvaiſes. J'apelle ici bons livres ceux qui le ſont effectivement; & non pas ceux qui ne le ſont que ſelon le ſtyle des Libraires.

OBSERVATION ſur les plaintes que l'on fait contre les Libraires.

(b) *Du Pin, nouv. Bibliosh. des Auteurs eccleſ. to. 2. pag. 200. édit. de Holl.*

VOUS trouverez une confirmation de ceci dans Mr. du Pin. „ (b) On voit tous les jours une foule de petits livres François qui paroiſſent en public, & l'on „ ne voit preſque point imprimer d'Ouvrage ancien, „ ſoit Grec, ſoit Latin. Il eſt vrai que les Libraires „ diſent que ce n'eſt pas leur faute, que c'eſt celle du „ Public. Que les premiers ſe vendent & ſe debitent, „ & qu'ils en ſont enrichis; au lieu que les derniers „ demeurent dans les boutiques, & ſont ſouvent cauſe de leur ruine. C'eſt donc à la bizarrerie des hommes de ce ſiecle qu'il faut s'en prendre. On a perdu „ le goût de l'antiquité, il n'y a plus que la nouveauté qui plaiſe. La vraïe & la ſolide erudition n'eſt „ plus du tems, on ſe contente de ſçavoir les choſes „ ſuperficiellement. On ne fait plus d'étude ſolide; on „ apprend l'antiquité dans les nouveaux, & il eſt rare „ qu'on remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un malheur „ tres-déplorable pour la Republique de Lettres, & „ il eſt bien à craindre que cette étude ſuperficielle ne „ nous jette dans un état pire que l'ignorance & la barbarie des ſiecles precedens. „

(c) *Voſſius de Hiſtor. Grac. l. 3. pag. 347.*

(B) *Le même Craterus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre*] Je m'etonne que Voſſius ait pu avancer une conjecture comme celle-ci: (c) *Suſpicor eſſe eum ipſum qui cum Alexandro M. militavit, de quo ſequenti libro dicemus.* Il renouvelle ſa conjecture quand il parle du Craterus qui accompagna Alexandre: (d) *Fortaſſe idem eſt ille Craterus Macedo de quo inter incerta ætatis ſcriptores dictum fuit libro tertio.* Il venoit de citer Strabon qui parle d'une certaine lettre de Craterus à Ariſtopatra ſa mere, & qui dit que cette lettre contient pluſieurs choſes incroiables, & qui ne s'accordent avec aucune autre relation (e). Cela regarde les Indes. J'ai beaucoup de panchant à croire que cette lettre étoit ſupoſée; car encore qu'il ſoit poſſible que le Favori d'un grand Monarque, & l'un des principaux Chefs des armées d'un Conquerant, ſe divertiſſe à compoſer une lettre remplie de contes, je ne trouve pas vraiſemblable qu'il écrive de pareilles choſes à ſa mere. Je trouve beaucoup moins de vraiſemblance à ſupoſer qu'un Seigneur comme Craterus, tout brillant de gloire pour avoir eu tant de part aux conquêtes & à l'amitie d'Alexandre, ait pu ſe reſoudre à recueillir tous les arrêts du peuple d'Athenes avec toutes leurs circonſtances, & avec toutes les citations requiſes. C'etoit l'affaire d'un Praticien. Cela demande des gens qui ſentent la poudre d'un Greffe, & non pas la poudre à canon. Pour une hiſtoire d'Alexandre, pour des relations de ſes Campagnes, c'eſt une autre choſe; je ne nie point que Craterus ſon Favori n'eût pu ſe faire beaucoup d'honneur en y travaillant. Il y travailla en effet, ſi Mr. Moreri en doit être cru: Craterus, dit-il, *donna des marques . . . de ſon eſprit par les beaux Ouvrages qu'il compoſa des conquêtes d'Alexandre. Strabon qui en fait mention cite dans le 15. livre une lettre de Craterus.* C'eſt pretendre que Strabon a diſtingué cette lettre d'avec l'hiſtoire des conquêtes d'Alexandre. Or cela eſt faux: il n'a parlé que de cette lettre. J'avoue que Freinshemius met Craterus entre les hiſtoriens d'Alexandre, mais il ne faut que conſiderer ſon expreſſion, pour ſe convaincre que l'on ne ſait rien là-deſſus. (f) *Craterus enim ſub Alexandro res geſſerat ejus etiam hiſtoriam diciture conſcripſiſſe.* Voſſius l'unique Auteur que Moreri eût conſulté ne parle que de la lettre dont Strabon a fait mention: deſorte qu'on ne peut dire tout au plus ſinon que Craterus fit une lettre ſur les merveilles des Indes. Pour moi je ne ſaurois me perſuader qu'elle ne ſoit pas ſupoſée. Je croi auſſi que s'il eût fait la compilation des decrets des Atheniens, Plutarque ou quelcun des autres Auteurs qui la citent, euſſent marqué quelquefois la dignité qu'il avoit eüe auprès d'Alexandre le grand, & que ne l'aiant point marquée, nous devons prendre leur ſilence pour une preuve contre Voſſius.

(d) *Ibid. l. 4. pag. 462.*

(e) Ἐνδέδεται δὲ τις καὶ Κράτερος πρὸς τὴν μητέρα Ἀριστοπάτραν ἐπιστολὴ πολλά τε ἄλλα παραδόξα φράζουσα, καὶ τὴν ὁμολογίαν ἀδύνατα. Edita eſt etiam epiſtola quædam Grateri ad matrem Ariſtopatram ſcripta quæ cum alia permulta admirabilia narrat, tum cum nullo concordat. *Strab. l. 15. pag. 484.*

(C) *Que Pinedo n'ait point eu d'autres lumieres.*] Ce que Voſſius a dit de Craterus l'*Arreſtographe* revient à ceci; c'eſt que Plutarque l'a pris a temoin, qu'Etienne de Byzance a cité le 3. & le 9. livre (g) de ſes Arrêts, & qu'Harpocration ſous le mot ἄνδρων a cité ce même Ouvrage (h). Le Sieur Pinedo aiant marqué les endroits où Stephanus de Byzance cite Craterus, & un endroit où la citation étoit corrompue, nous renvoie (i) à Voſſius, & confeſſe de bonne foi qu'il s'arrête là. Je ſuis ſûr qu'il ne s'y ſeroit pas arrêté, s'il avoit ſçu les remarques de Mauſſac. Ce ſavant Critique obſerve (k) que les copiſtes ont changé aſſez ſouvent le mot *Craterus* en *Carterus*. Il en donne pour exemple ces mots de Pollux, (l) Κρατερὸς πιστοῦται τῷ τὰ ψηφίσματα συνάγοντι, & il releve une bevue du traducteur, qui au lieu de dire *ajoûter foi à Craterus le Compilateur des arrêts, Craterò fidem habere qui Decreta in unum collegit*, a traduit *ajouter foi à Carterus qui recueillot les ſuffrages, Cartero fidem habere ſuffragia poſcenti.* Il corrige dans Suidas une faute remarquable. Craterus y (m) eſt cité au 9. livre des ſophiſmes: voilà comment les livres ſe multiplient. Combien de gens ont pu croire que Craterus outre la compilation d'arrêts, avoit fait auſſi celle des ſophiſmes? le changement (n) d'une ſyllabe a pu produire cette multiplication. Mauſſac conjecture qu'au lieu de Κρατῖνος ἐν τοῖς ψηφίσμασι, il faut lire Κρατερὸς (†) dans (o) un endroit d'Harpocration. Il eſt vrai qu'il croit auſſi que Cratinus le Comique compoſa peut-être une piece de theatre intitulée ψηφίσματα. Mr. Valois (p) decide qu'il faut effacer Cratinus & mettre Craterus. Voici quelque choſe de plus digne d'attention. Mauſſac obſerve (q) qu'Alexis avoit compoſé un cantique contre Craterus, tout de même, dit-il, qu'Ariſtote en compoſa un contre Hermias. Je ne m'arrête point à ces 2. petites fautes qu'Henri Valois n'a point cenſurées; l'une qu'il faloit dire *Alexinus*, & non pas *Alexis*; l'autre qu'Ariſtote fit une hymne en l'honneur d'Hermias, & non pas contre Hermias. Laiſſons cela, & diſons que cette remarque de Mauſſac fournit un moien de faire des conjectures ſur le tems où nôtre Craterus vivoit; tems ſur quoi Voſſius n'a pas même oſé deviner. De quelque façon qu'on explique les paroles d'Athenée, il ſemble qu'on en peut conclure que Craterus & Alexinus ont vécu en même tems; car il n'y a guere d'aparence qu'Alexinus eût voulu compoſer une hymne ou contre Craterus, ou à la loüange de Craterus, s'il n'avoit jamais eu de relation avec lui. (r) Παιὰν δ' ἐφ' ᾧ ὁ τὸν Κρατερὸν τὸν Μακεδόνα γεγραφὼς, ὃν ἐποίησατο Ἀλέξινος ὁ διαλεκτικὸς . . . . ᾄδεται δὲ ἐν Δελφοῖς παρὰ τοῖς γνησίοις παιδί. *Eſt & paan ſcriptum carmen in Craterum Macedonem quod Alexinus Dialecticus compoſuit. . . . . Canitur ille Delphis puero lyram pulſante.* Je ſai bien qu'Alexinus grand (ſ) diſputeur, & ſubtil Dialecticien auroit (t) attaqué & les vivans & les morts quand il s'agiſſoit de Philoſophie, mais Craterus n'etoit point dans ce cas-là. Or s'il a vécu au tems d'Alexinus, on le peut mettre vers la 120. Olympiade; car Alexinus fut diſciple d'Eubulide qui vivoit en même tems qu'Ariſtote. Voiez le 2. livre de Diogene Laërce à la ſection 109. Mr. Valois (v) vient ici troubler la fête; il pretend que Mauſſac ſe trompe en prenant le Craterus du paſſage d'Athenée pour l'*Arreſtographe*: c'eſt contre Craterus le ſucceſſeur d'Alexandre, dit-il, que l'hymne fut compoſée. Il n'en donne point de raiſon, & il ne cite perſonne. On pourroit dire bien des choſes & pour & contre ſon ſentiment, mais ce ſeroit diſputer ſans eſperance de trouver la certitude. Quelque homme de loiſir s'amuſera peut-être à ces diſcuſſions. Je finis ceci en diſant que le Scholiaſte d'Ariſtophane a cité nôtre Craterus pour le moins deux fois, à l'occaſion du decret que l'on fulmina contre l'impie Diagoras. Voiez l'article *Diagoras*.

(f) *Freinshem. Prolegom. ad Q. Curt. cap. 4.*

(g) Citat tertium & nonum è Grateri libris περὶ ψηφισμάτων, de ſcitis, ſive decretis. *Voſſius de hiſt. Grac. pag. 347.*

(h) *Idem pag. 462.*

(i) Vide ſis Voſſium de Hiſt. Græcis lib. 3. & lib. 4. cap. 9. Ego enim nihil de eo memoratu dignum habeo dicere. *Pinedo in Stephan. pag. 759.*

(k) *Mauſſac. in Harpocrat. voce ἄνδρων.*

(l) *Lib. 8. c. 10.*

(m) *In voce ψήφισμα. Je ne trouve point cette faute dans le Suidas d'Æmilius Portus imprimé à Geneve l'an 1619.*

(n) Non ψηφίσματα, ſed ψήφισμα Craterus ille cogerat. *Mauſſac. ibid.*

(†) *Mauſſac met dit dire Κρατερῶ.*

(o) *In voce ἀγκυῶνες.*

(p) *Valeſ. not. in mss. Mauſſaci pag. 99.*

(q) *Mauſſ. ubi ſupra voce ψήφισμα.*

(r) *Athen. l. 15. pag. 696.*

(ſ) *Il avoit le ſurnom de Dialecticien, comme on l'a vu dans les paroles d'Athenée que je viens de citer.*

(t) *Voiez Diogene Laërce l. 2. in Euclide n. 109.*

(v) *Voſſius l. 2. c. 2. dit qu'Alexinus écrivit contre Ariſtote, il cite Hierocles, & Hermippus. Il ſe trompe quant à ce dernier.* Hermippus *dit-il*, lib. 1. *de Ariſtotele* apud Athenæum lib. XV. cap. 16. Alexini in Ariſtotelem petulantiam notat. *Athenée ne raporte point cela.* (v) *Valeſ. ubi ſupra.*

Digitized by Google

☞ **CRATIPPE**, Philoſophe Peripateticien, eut beaucoup (A) de reputation. Il étoit de Mitylene, & il y enſeigna la Philoſophie. Il paſſa enſuite à Athenes γ pour y exercer le même emploi, & y eut entre autres diſciples le fils de Ciceron. Ce grand orateur * l'eſtima beaucoup, & lui obtint de Ceſar la bourgeoiſie Romaine, après quoi il porta l'Areopage à faire un decret pour prier Cratippe de demeurer dans Athenes † comme un ornement de la ville, & d'y faire des leçons à la jeuneſſe ‡. On peut ſe perſuader qu'il en faiſoit de fort bonnes, puis que Brutus ‡ ſe preparant à la guerre contre Marc Antoine les alloit entendre. On a des preuves qu'il n'étoit pas de ces Profeſſeurs qui ne ſavent pas leur monde, car il ne s'opiniâtra point à diſputer (B) avec Pompée ſur la providence divine, dans un tems où les malheurs de ce General

γ Voïez la remarque A.

* Voïez la même remarque.

† Ὡς κοσμοῦντα τὴν πόλιν. Sicut ornamento urbis, Plut. in Ciceron. p. 873. A.

‡ Id. ib.

‡ Plutarch. in Brut. p. 994. F.

(A) *Eut beaucoup de reputation.*] Ces paroles de Ciceron le temoignent. (a) *Cratippus Peripateticorum omnium quos quidem ego audierim, meo judicio, facile princeps.* Marquons à-propos de quoi on lui donna cet éloge, ce fut en diſant qu'il étoit allé de Mitylene à Epheſe pour ſaluër Ciceron, qui s'en alloit commander (b) dans la Cilicie. L'exorde du premier livre des Ofices de Ciceron eſt un autre temoignage du merite de Cratippus. (c) *Quamquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, idque Athenis, abundare oportet præceptis inſtitutiſque Philoſophiæ propter ſummam & doctoris auctoritatem, & urbis, quorum alter te ſcientia augere poteſt, altera exemplis, tamen &c.* On trouve un eloge encore plus fort au troiſieme livre du même Ouvrage. (d) *Quamquam à Cratippo noſtro, principe hujus memoriæ Philoſophorum, hæc te aſſidue audire atque accipere confido, tamen conducere arbitror talibus aures tuas vocibus undique circumſonare . . . . . ſuſcepiſti onus præterea grave & Athenarum & Cratippi: ad quos cum tanquam ad mercaturam bonarum artium ſis profectus, inanem redire turpiſſimum eſt dedecorantem & urbis auctoritatem & magiſtri.*

(a) *Cicero, de univerſitate init. fol. m. 379. B.*

(b) *L'an de Rome 702.*

(c) *Cicero, de officiis lib. 1. init. Voïez auſſi le chapitre 2. du 2. livre du même Ouvrage.*

(d) *Id. ib. lib. 3. c. 2. p. m. 283.*

(B) *Il ne s'opiniâtra point à diſputer avec Pompée ſur la providence divine.*] Pompée après la bataille de Pharſale ſe fit mener à Mitylene pour y prendre ſon épouſe (e). Il n'avoit pour toute flote qu'un vaiſſeau d'emprunt. Les habitans accoururent au rivage, & le prierent d'entrer dans leur ville. Il les en remercia. Le philoſophe Cratippus fut un de ceux qui allerent le ſaluër. (f) Pompée *ſe plaignit & diſputa un peu avec luy touchant la providence divine: en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le remettant toujours en meilleure eſperance, de peur qu'il ne luy fuſt trop ennuyeux & importun s'il euſt voulu à bon eſcient conteſter à l'encontre de ſes raiſons: pource que Pompeius lui eut peu demander quelle providence divine il y avoit en ſon fait, & Cratippus luy euſt reſpondu, que pour le mauvais gouvernement des affaires à Rome, il eſtoit beſoin que la choſe publique tombaſt entre les mains d'un prince ſouverain: & puis il luy euſt à l'aventure demandé. Comment, & à quelles enſeignes veux-tu Pompeius, que nous croyons que tu euſſes mieux uſé de la fortune, ſi tu fuſſes demeuré vainqueur, que ne fait on ſera Ceſar? Mais il faut laiſſer cela auſſi comme il plaiſt aux dieux en ordonner.* Cratippe fit là un coup d'habile homme. Si toute ſa ſcience eût été celle du College, il eût pourſuivi Pompée juſques au rembarquement, & eût voulu avoir le dernier. Il eût pouſſé ſes lieux communs juſqu'à la dixiéme replique, & il ſe fût fait un point d'honneur de le vaincre dans la diſpute plus pleinement que Ceſar ne l'avoit vaincu dans une bataille rangée. Il n'eût point compris que les circonſtances du tems ne demandoient point cela, & qu'il faut traiter les paſſions de l'ame comme les maladies du corps. La purgation & la ſaignée qui peuvent ſauver la vie à un malade, ſi l'on s'en ſert à-propos, la lui ôtent, ſi on les emploie à contre-tems. Diſons le même touchant les paſſions; il faut bien prendre ſon heure ſi l'on veut travailler heureuſement à les guerir. Il n'y a rien de plus importun que certains conſolateurs, qui veulent à toute force qu'on leur avoüe que l'on a tort de s'affliger. Vous reduirez mieux à la raiſon les perſonnes affligées, ſi vous leur laiſſez quelque avantage: laiſſez vous vaincre quelquefois, ne repondez pas à toutes leurs reflexions, ou ſi vous voulez les refuter, faites-le de biais, & d'une maniere indirecte, & aſſaiſonnée de condeſcendance, & enfin ſoiez le premier à vous taire, reſervez-vous pour une meilleure occaſion. Le tems diſpoſera le malade à profiter mieux de vôtre philoſophie.

(e) *Plut. in Pompeio pag. 658.*

(f) *Id. ib. pag. 659. Je me ſers de la verſion d'Amiot.*

(g) *Ovidius de remediis amoris p. m. 215.*

Impatiens (g) animus, nec adhuc tractabilis arte
Reſpuit, atque odio verba monentis habet.
Aggrediar melius tunc, cum ſua vulnera tangi
Jam ſinet, & veris vocibus aptus erit.
Quis mirtem, niſi mentis inops, in funere nati
Flere vetet? non hoc illa monenda loco.
Cum dederit lacrymas, animumque implenerit ægrum;
Ille dolor morbis emoderandus erit.
Temporis ars medicina fere eſt. data tempore proſunt,
Et data non apto tempore vina nocent.
Quin etiam accendas vitia, irriteſque vetando;
Temporibus ſi non aggrediare ſuis.

Nôtre Cratippe n'ignoroit point ce ſecret, & il ſçut très-bien le pratiquer envers Pompée. Ce grand homme n'étoit point alors en état d'entendre raiſon ſur le chapitre de la providence; ſa plaie étoit trop fraiche: on eût augmenté ſon depit par une forte refutation de ſes murmures. La contradiction n'auroit ſervi qu'à l'irriter & qu'à le cabrer. Ils étoient un feu (h) que l'on eût fait croître en le ſecoüant, & que l'on pouvoit eſperer de voir éteindre de lui-même par faute d'agitation. Il valut donc mieux renoncer à la diſpute. Tout homme verſé dans la connoiſſance du monde eût pris ce parti, mais un ſavantaſſe, un philoſophe qui n'auroit été que philoſophe, auroit fait tout le contraire. Notez qu'il y a des Ecrivains du XVII. ſiecle qui aſſûrent que Cratippe debita effectivement les reponſes contenuës dans le paſſage de Plutarque, que j'ai raporté ci-deſſus. Gens admirables! qui ſe croient mieux inſtruits de telles choſes que les anciens hiſtoriens, ou pour mieux dire, qui ne prenant pas la peine de conſulter les originaux, pervertiſſent & defigurent l'hiſtoire. Le Jeſuite (i) Biſſelius ſupoſe que Cratippe dit à Pompée que vu les deſordres de la Republique, il faloit que Rome periſt à moins qu'elle ne fût gouvernée monarchiquement. Il ajoûte que ceux qui ouïrent cette reponſe, demanderent à Cratippe, pourquoi donc les Dieux, s'ils ſont ſages, ont-ils mieux aimé accorder cette monarchie à Jules Ceſar qu'à Pompée? & que ce Philoſophe repondit, ſavez-vous ſi Pompée auroit mieux regné que Ceſar? (k) les Dieux ſeuls le ſavent. Faut-il s'étonner que les Nouveliſtes raportent mal ce qu'on leur a dit? les Auteurs raportent-ils bien ce qu'ils ont pu lire dans Plutarque? Ils ont pu y lire que Cratippe prit le parti de ſe taire, parce qu'autrement il auroit fallu repondre ceci & cela, & ils ont l'audace d'aſſûrer qu'il repondit toutes ces choſes, & qu'après les avoir debitées, il ſe retira pour n'être pas obligé de repliquer des veritez ofenſantes. (l) *Inter hæc ne* Pompejo, *ſe pluribus fortaſſis impugnaturo, veridicis reſponſis moleſtiam aggravaret, obticuit* Cratippus, *& abiit.*

(h) *Illo dolor morbis temperandus erit.*

(i) *Joannes Biſſelius, rumar. illuſtr. decade 4. parte 4. pag. 2856.*

(k) Cujus; me hercules eventus præſcientia penes ſolos (*adjecit*) immortales, penes nos, nihil minus eſt, *Id. ibid.*

(l) *Id. ib.*

Diſons en paſſant qu'on a obſervé, que Pompée ne commença d'être malheureux (m) que lors qu'il ſoutint le bon parti. Vous allez lire cela dans un paſſage de la Mothe le Vaier, où vous trouverez un jugement bien contraire au mien ſur la conduite de Cratippe. Il y a une prudence (n) *qui eſt pleine de vanité, & qui oſe même dans ſa preſomption trouver à redire aux arreſts du Ciel, & controller ſes diſpoſitions. Telle eſtoit celle de Caton, quand il demandoit où eſtoit la Providence d'enhaut, qui ſouffroit que Pompée fuſt invincible lorſqu'il ne faiſoit rien de raiſonnable, & qu'il ne travaillast que pour ſa ſeule ambition; au lieu qu'aians embraſſé depuis le bon parti en faveur de la liberté publique, il n'avoit plus de bons ſuccés, & ſuccomboit ſous Ceſar qui en eſtoit l'uſurpateur* (1). *Pompée luy-meſme abondant en ſon ſens tint de ſemblables diſcours au Philoſophe Cratippe dans l'iſle de Metelin après ſa route de Pharſale. Plutarque loüe ce Philoſophe d'avoir condeſcendu prudemment aux ſentimens de ce grand & infortuné Capitaine, ſe contentans de luy donner quelque eſperance pour l'avenir. Mais je trouve qu'il euſt mieux fait d'avoir moins de cette prudence mondaine, & que repreſentant à Pompée le reſpect qui eſt dû aux Decrets du Tout-puiſſant, il euſt pû l'éloigner mieux de ſon impieté, qui le faiſoit blaſphemer contre des ordres dont noſtre humanité ne ſçauroit comprendre les motifs ni la fin, quoiqu'ils tendent toûjours au bien general de tous les hommes. La Philoſophie de Cratippe n'euſt pas eſté, ce me ſemble, moins prudente, ni moins conſolatrice, le prenant de ce biais-là; & ſi elle euſt eſté plus ſage, n'aiant rien de laſche, ni qui flattaſt les emportemens de Pompée, qui ne faiſoient qu'irriter davantage Dieu contre luy.*

(m) O rem miſeram! malas cauſas ſemper obtinuit, in optima concidit. *Cicero epiſt. 25. l. 7. ad Atticum.*

(n) *La Mothe le Vayer, dialogue 6. de la promenade à la page 144. du 13. tome de ſes œuvres. Voïez auſſi pag. 146. où il refute ceux qui excuſent Cratippe.*

(1) *Plutarch. in Cat. & Pomp.*

Digitized by Google

ral Romain le rendoient mal propre à ſe ſoumettre aux raiſons qui euſſent pu lui être alleguées. Il ſavoit d'ailleurs s'humaniſer avec ſes diſciples, & les charmer par les agremens (C) de ſa converſation degagée de cette gravité pedanteſque dont tant d'autres ne ſe defont point, & qui rebute les jeunes hommes. Il fit des livres ſur la divination, & y tomba dans un inconvenient qu'on n'évite preſque jamais lors qu'on ne rejette qu'à demi certaines doctrines: on lui montra que les raiſons qu'il emploioit pour ſoutenir ce qu'il retint, (D) étoient favorables aux ſentimens qu'il ne retint pas. Mr. Moreri a dit ſans nulle * raiſon qu'il enſeignoit dans Athenes *en* 706. *de Rome.*

* *Il étoit encore à Mitylene apres la bataille de Pharſale en* 705. (*& non pas comme dit Jonſius pag.* 203. *en* 706.) *& perſonne ne nous aprend qu'il en ſortit l'année ſuivante.*

CREMONIN (Cesar) Profeſſeur en Philoſophie à Ferrare pendant 17. ans, & à Padouë (XΔ) pendant 40. étoit né à Cento dans le Modenois l'an 1550. Il ſe mit dans une telle reputation que la plupart des Rois & des Princes voulurent avoir ſon portrait. Ses leçons furent (XΔΔ) extremement eſtimées, mais ſes livres imprimez eurent fort peu de debit. Il a paſſé pour

(C) *Charmer ſes diſciples par les agremens de ſa converſation degagée de cette gravité.*] Nous trouvons cela dans une lettre du fils de Ciceron. *Cratippo me ſcito*, dit-il (a), *non ut diſcipulum, ſed ut filium eſſe conjunctiſſimum, nam cum & audio illum libenter, tum etiam propriam ejus ſuavitatem vehementer amplector. Sum totos dies cum eo, noctiſque ſæpenumero partem. exoro enim ut mecum quam ſæpiſſime cœnet. Hoc introducto conſuetudine, ſæpe inſcientibus nobis & cœnantibus obrepit, ſublataque ſeveritate philoſophia, humaniſſime nobiſcum jocatur. Quare da operam ut hunc talem, tam jucundum, tam excellentem virum videas quamprimum.* Voilà un grand eloge qu'il donne à ſon profeſſeur: il faiſoit de bons progrés ſous un tel maître, & c'eſt pour cela que Trebonius le voulant mener en Aſie, reſolut d'y mener auſſi Cratippe (b). Celui-ci avoit amené de Mitylene à Athenes quelques ſavans qu'il conſideroit beaucoup. Je ne doute point qu'il ne les eût élevez. Son diſciple écrit comme une bonne nouvelle, qu'il avoit avec eux une grande liaiſon. *Utor familiaribus & quotidianis convictoribus quos ſecum Mitylenis Cratippus adduxit hominibus & doctis & illi probatiſſimis* (c). Regardez cela, ſi vous voulez, comme une marque que Cratippus faiſoit de bons écoliers. Notons ici une erreur de Jonſius: il dit (d) que le fils de Ciceron eut beaucoup de part à la familiarité de ce Philoſophe à Athenes l'an 708. Mauvaiſe chronologie, car le traité des Ofices compoſé après la mort de Ceſar, fait foi qu'il n'y avoit qu'un an que ce jeune homme étudioit à Athenes ſous Cratippe.

(a) *Epiſt.* 21. *lib.* 16. *Ciceron. ad familiar. p.* m. 455.

(b) *Ibid. epiſt.* 16. *lib.* 12.

(c) *Ibid. epiſt.* 21. *lib.* 16. *pag.* 457.

(d) *Jonſius, de ſcriptor. hiſt. Phil. pag.* 203.

(D) *Les raiſons . . . pour ſoutenir ce qu'il retint, étoient favorables aux ſentimens qu'il ne retint pas.*] Il admettoit la divination des ſonges, & celle de la fureur, & voici ſon hypotheſe. Il diſoit que l'ame de l'homme tiroit en partie ſon origine d'un entendement divin qui eſt hors de nous, & que la partie de nôtre ame qui ſent, qui ſe meut, & qui deſire, n'eſt point ſeparée de l'action du corps, mais que la partie qui eſt douée de raiſon & d'intelligence, a plus de vigueur lors qu'elle eſt moins attachée à la matiere (e). Il ſe fondoit ſur une opinion d'Ariſtote qu'Averroes a developée, pour en tirer la doctrine monſtrueuſe d'un intellect univerſel qui ſoit le même dans tous les hommes. Après cela Cratippe ramaſſoit des experiences, il raportoit que l'évenement avoit confirmé tels & tels ſonges, telles & telles predictions, & puis il raiſonnoit de cette maniere. On ne peut voir ſans les yeux, & il arrive quelquefois qu'ils ne font pas leur devoir, mais pourvu qu'ils nous decouvrent une fois la verité, il eſt ſûr que nous avons des organes qui la voient. Pareillement s'il n'y avoit point de divination, on ne pourroit jamais deviner, mais de ce qu'il y en a il ne s'enſuit pas que l'on devine toûjours; or on devine quelquefois, il faut donc croire qu'il exiſte une faculté de deviner (f). Qu'il me ſoit permis de dire que Ciceron ſe ſoucia peu de l'exactitude dans cet endroit de ſon Ouvrage; je ne penſe pas qu'on puiſſe expoſer avec plus de negligence l'opinion d'un homme: je le prouverois aiſément ſi c'étoit ici le lieu de repreſenter les loix exactes du parallèle, ou des antitheſes. Il refute plus nettement la comparaiſon de Cratippe & ſes conſequences. Il dit (g) que les yeux qui decouvrent la verité, ſont dirigez par la nature & par le ſentiment; mais que ſi nôtre ame devine la verité ou par des ſonges, ou par des extaſes, c'eſt un cas fortuit. Les conſequences de Cratippe étoient fondées ſur l'hypotheſe que ce n'etoit point le hazard qui avoit fait que tant de ſonges, & que tant de predictions s'etoient trouvées veritables. Ciceron lui nie cette hypotheſe, & lui ſoutient que le hazard avoit toûjours fait cela, & puis il ſe ſert d'un argument *ad hominem*: Vous rejettez, lui dit-il, les divinations des augures, & des haruſpices, celles des aſtrologues &c. neanmoins elles ont été quelquefois conformes aux évenemens; il faut donc ou que vous les rejettiez mal à-propos, ou que vous admettiez ſans raiſon vos deux eſpeces de deviner. Je ne vois point ce que Cratippe eût pu repondre. Raportons les propres termes de Ciceron, ils le meritent bien: (h) *Aſſumit Cratippus hoc modo, fuiſſe autem innumerabiles præſensiones non fortuitas: at ego dico nullam. Vide quanta ſit controverſia, jam aſſumptione non conceſſa nulla concluſio eſt. At impudentes ſumus, qui quod tam perſpicuum ſit non concedamus. Quid eſt perſpicuum? Multa vera, inquit, evadere. Quid quod multo plura falſa? Nonne ipſa varietas qua eſt propria fortuna, fortunam eſſe cauſam non naturam eſſe docet? Deinde ſi tua iſta concluſio, Cratippe, vera eſt (tecum enim mihi res eſt) nonne intelligis eadem uti poſſe & aruſpices, & fulguratores, & interpretes oſtentorum, & augures, & fortilegos, & Chaldæos, quorum generum nullum eſt, ex quo non aliquid ſimile prædictum ſit evaſerit? Ergo aut ea quoque genera divinandi ſunt quæ tu rectiſſime improbas: aut ſi ea non ſunt, non intellige quare hæc duo ſint quæ relinquis. Quo ergo ratione hæc induxi, eadem illa poſſunt eſſe quæ tollis.* Je ne doute point que le Cratippus que Tertullien (i) a mis dans le catalogue de ceux qui ont fait des livres ſur les ſonges, ne ſoit le nôtre.

(e) *Cicero lib.* 1. *de divinat. fol.* 309. *B.*

(f) *Id. ib. C.*

(g) Oculi vera cernentes utuntur natura atque ſenſu. Animi ſi quando vel vaticinando vel ſomniando vera viderunt, uſi ſunt fortuna atque caſu. *Id. ibid. lib.* 2. *fol.* 320. *D.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Tertullian. lib. de anima.*

(XΔ) *Et à Padoue pendant* 40.] Aiant été au commencement collegue du fameux Piccolomini, qui avoit la premiere chaire de Philoſophie dans l'Univerſité de Padoue, il monta à ce premier poſte après la mort de celui qui l'occupoit. Sa methode fut d'expoſer d'abord les doctrines d'Ariſtote, & puis d'en eclaircir les obſcuritez ou ſelon ſon propre ſens, ou ſelon l'explication d'Alexandre d'Aphrodiſée. Il ne faiſoit preſque aucune mention des diſputes des Scholaſtiques, il mepriſoit hautement les opinions des modernes, il ne s'attachoit qu'à faire revivre les ſentimens de l'antiquité. Il prononçoit ſes leçons avec tant de bonne grace, & ſi gravement, qu'il ſeroit bien difficile de trouver des Profeſſeurs qui l'égalaſſent. Ses converſations particulieres avec les écoliers n'étoient pas conſiderables. Il leur parloit de toutes ſortes de choſes ſans en aprofondir aucune. Son affabilité & ſa politeſſe y paroiſſoient beaucoup plus que ſon ſavoir (k). Je ne crois pas qu'il merite d'en être blâmé, car enfin on ne peut pas être toûjours tendu; plus on travaille ſes leçons publiques, plus a-t-on beſoin de relâche dans les entretiens particuliers, & ils ſeroient les plus fatigans du monde, ſi l'on étoit obligé de s'y fixer à la diſcuſſion de quelque matiere. Il faut avoir la liberté d'y batre bien du païs, & de gliſſer ſuperficiellement ſur toutes les choſes que le cours de la converſation fait venir ſur le bureau. Voilà le plus agreable & le plus honnête delaſſement qu'un Docteur chargé de fonctions publiques ſe puiſſe donner.

(k) *En Fournat Imperiali in Muſas hiſtorico pag.* 173.

(XΔΔ) *Ses leçons furent extremement eſtimées.*] Ceci a beſoin de paraphraſe, car ſans cela je ne repreſenterois pas bien toute la penſée de mon Auteur. Les Ouvrages que Cremonin a fait imprimer, dit-il, moiſiſſent dans les boutiques des Libraires, mais ce qu'il dicta à ſes écoliers en ſe promenant ſelon la coutume du Peripatetiſme, eſt ſi excellent qu'on ne peut rien ſouhaiter de plus agreable, ni de plus parfait pour la decouverte des myſteres de la Philoſophie. (l) *Illud nobis mirandum quod elaborata ipſius opera typis excuſa, inofficiis hactenus exuleſcunt; ſcripta vero Peripati mire diſcipulis ab ipſo deambulante dictata ſic excellunt, ut nihil ad arcana philoſophiæ detegenda perfectius ac ſuavius deſiderari poſſit.* Qu'on admire plus un ſermon, ou une leçon lors qu'on l'entend, que lors qu'on la lit (m), n'eſt pas une choſe rare, c'eſt même une choſe aſſez ordinaire. Qu'un homme qui parle en public reüſſiſſe mieux lors que ſans ſe preparer il ſe livre à la fortune de ſon imagination, que lors qu'il com-

(l) *Imper. ibid. pag.* 174.

(m) *Voiez ci-deſſus pag.* 836. *col.* 1. *& ci-deſſous la remarque L de l'article* Hortenſius (Quintus) *& la remarque C de l'article* Narni.

Digitized by Google

pour un eſprit fort, qui ne croioit point (I) l'immortalité de l'ame, & dont les ſentimens ſur d'autres (IA) matieres n'étoient rien moins que conformes au Chriſtianiſme. Il mourut de peſte l'an 1630. & fut enterré dans le Monaſtere de Sainte Juſtine auquel il avoit laiſſé tous ſes biens. Il étoit d'une honnêteté extrême envers tout le monde, & il ſavoit très-bien prendre un air careſſant: il s'attachoit même avec trop d'exactitude aux ceremonies, ou aux offices de la civilité; mais dans le fond il n'embraſſoit ſincerement ni fidelement les interêts de perſonne. Il ſe plaiſoit à fomenter les diviſions des écoliers; il faiſoit ſemblant de ne prendre point de parti entre leurs factions; il ſe deguiſoit ſous des careſſes artificieuſes avec la derniere facilité, & cependant il entretenoit de tout ſon cœur la diſcorde; & ſur tout au deſavantage des étudians qu'il conoiſſoit éloignez de ſes interêts φ. On trouve dans le premier tome ϑ du Mercure Jeſuïte la harangue qu'il fit en 1591. au Senat de Veniſe pour l'Univerſité de Padouë contre les Jeſuites. Ses qualitez n'étoient pas conuës à l'un des hiſtoriens du Comte (Z) d'Wllefeld. Le Pere Rapin s'eſt fort trompé le faiſant fleurir β au XV. ſiecle dans γ l'Academie de Piſe.

☞ CRESPIN (JEAN) en Latin *Criſpinus*, Imprimeur illuſtre à Geneve où il ſe refugia pour cauſe de Religion ζ l'an 1548. étoit θ du païs d'Artois. Il s'aplıqua avec beaucoup de capacité & de diligence à ‡ l'impreſſion de pluſieurs livres, & nommement à celle d'un Lexicon (A) Grec & Latin, & à celle du * Martyrologe des Proteſtans. Il mourut de peſte à ☨ Geneve l'an 1572. Euſtache Vignon † ſon gendre continua de faire fleurir cette imprimerie. Valere André

φ *Tiré d'Imperialis in Muſeo hiſtorico p. 173.*

β *Rapin, compar. de Platon & d'Ariſtote p. m. 399.*

γ *Id. reflex. ſur la Philoſophie p. m. 360.*

ϑ *A la page 490.*

ζ *Melch. Adam. in vita Theod. Bezæ p. 205.*

θ *Beza, reſponſ. ad Balduinum pag. 216. to. 2. operum.*

‡ *Id. ib.*

* *Melch. Adam. ubi ſupra.* NOTEZ *que ce Martyrologe fut d'abord imprimé en Latin in 8. l'an 1556. & puis in 4. l'an 1560.*

† *Beza epiſt. 64. pag. 278. tom. 3. operum.*

‡ *Id. præfat. to. 2. operum.*

compoſe, ou qu'il medite avec tout le ſoin imaginable ce qu'il doit dire, n'eſt pas une choſe ſi commune, mais neanmoins elle n'eſt pas des plus extraordinaires. Que les livres d'un Auteur ſoient plus eſtimez pendant qu'il n'en court que des copies manuſcrites, qu'après l'impreſſion, c'eſt une choſe qui arrive (a) très-ſouvent, mais voici un fait plus rare. Ce que Cremonin dicta à ſes écoliers avoit la derniere perfection, ce qu'il publia fut expoſé au dernier mepris. C'eſt ce que l'Imperialis aſſûre. On peut là-deſſus recourir à deux hypotheſes, l'une eſt de dire qu'il étoit de ces Auteurs qui gâtent leur propre Ouvrage en le corrigeant, ou dont la force ne conſiſte que dans les premieres ſaillies de l'eſprit, & qui s'émouſſe, ou s'enterre quand ils marchent pas-à-pas à la ſuite d'une profonde meditation. L'autre eſt de dire que l'Imperialis ne s'eſt pas bien exprimé, & que pour narrer le fait veritablement, il auroit dû nous aprendre que les écrits de Cremonin qui paſſoient pour excellens, lors qu'on n'en avoit que des copies manuſcrites, perdirent leur reputation dès qu'ils furent imprimez. Cette derniere hypotheſe me paroit plus vraiſemblable que l'autre, car ſi le mal fut venu de ce que Cremonin gâtoit ſon Ouvrage en le preparant pour l'impreſſion, on y eut remedié par le moien des copies qui étoient entre les mains de ſes diſciples. Quelques amis officieux euſſent relevé ſa gloire en publiant les écrits incomparables qu'il avoit dictez.

(a) *Mr. Varillas en eſt un exemple.*

(I) *Qui ne croioit point l'immortalité de l'ame.*] Pluſieurs diſent que c'eſt pour cela qu'il voulut que l'on mit à ſon épitaphe, *Cæſar Cremoninus hic totus jacet.* Si l'on n'avoit point d'autres argumens, on ne ſeroit gueres en état de le convaincre de libertinage, car le celebre Profeſſeur Gisbert Voetius aiant allegué cette preuve la deſavoüa quelque tems après, parce que le même ami qui la lui avoit fournie, lui fit ſavoir qu'elle étoit fondée ſur un fait faux. *Antehac*, dit-il (b), *ab eruditiſſ. viro & amico mihi communicatum erat epitaphium quod dicebatur ſibi feciſſe:* Totus Cremoninus hic jacet. *Sed poſtea ab eodem aliunde aliter informato monitus revocavi illud in prima hujus diſputationis editione.* Au defaut de cette preuve il en ſubſtituë une autre qui ne ſignifie pas grand' choſe. Voici ce que c'eſt. Fortunius Licetus raconte qu'aiant pris à tâche de refuter l'opinion d'Alexandre d'Aphrodiſée touchant la nature de l'ame, il ne fut point detourné de ce loüable deſſein par les menaces que Cremonin ſon collegue, & Louis Albertus Profeſſeur en Theologie lui faiſoient de prendre la plume contre ſon Ouvrage. C'étoient, dit-il (c), deux diſciples de Frederic Pendaſius, fort attachez au ſentiment d'Alexandre d'Aphrodiſée. Il eſt clair que puis qu'un Profeſſeur en Theologie à Padouë menaçoit d'écrire en faveur de ce ſentiment, il ne pretendoit pas qu'Alexandre d'Aphrodiſée eût ſoutenu la mortalité de l'ame. Le ſens commun dicte qu'en Italie, ni même dans d'autres endroits, un Theologien n'oſeroit prendre la plume pour une opinion qu'il reconoîtroit opoſée à l'immortalité de l'ame: deſorte que ſi Cremonin n'a point eu d'autres ſentimens que ceux dont le Profeſſeur en Theologie ſe vantoit de vouloir être le defenſeur, il n'étoit pas éloigné de l'orthodoxie ſur l'immortalité de l'ame. Il faudroit donc avoir d'autres preuves. Comme je n'affirme rien ici de mon chef, je ne ſuis pas obligé de les fournir.

(b) *Voet. ſelectarum diſputationum Theologicarum vol. 1. pag. 206.*

(c) Ambo doctrinæ Aphrodiſiæ cultores non ſemel dixerint ſe volumini meo contradicturos, qui nulla contradictione relicta diem obeuntes fato ceſſerunt. *Fortun. Licetus Hiſtor. propriar. operum c. 16. apud Voetium ibid.*

Voici un paſſage aſſez curieux; je le tire d'une lettre de Balzac où il recommande un Monſieur Droüet à Monſieur de Lorme Medecin du Roi. (d) *Si vous lui deſcouvrez les Myſteres des Arabes, (il ſçait ceux des Grecs en perfection) il ne vous eſcoutera ni en profane, ni en ſimple initié. Son nom eſt en groſſe lettre dans les Archives de l'Eſcole de Padoue, & il ſortis de la diſcipline du grand Cremonin, preſque auſſi grand & auſſi ſçavant que luy. Non pas que pour cela il ſoit Partiſan aveugle de ſon Maiſtre: Je vous puis aſſeurer qu'il n'en a eſpouſé que les legitimes opinions, & jamais Fidele ne fut mieux perſuadé que luy*, que le Dieu d'Abraham & d'Iſac eſt le Dieu des vivans, & non pas des Morts, *&c.*

LORENZO Craſſo que je n'avois pas lors que cet article fut imprimé pour la premiere fois, m'eſt tombé depuis entre les mains. J'y ai trouvé la confirmation d'une conjecture qui me vint alors dans l'eſprit, c'eſt que Cremonin ne ſoutenoit pas ſimplement & abſolument la mortalité de l'ame, mais ſeulement au cas qu'il falût ſuivre les ſentimens d'Ariſtote. Cette queſtion de fait peu importante dans le fond, a été long tems agitée dans les écoles d'Italie, ſans qu'on eût un juſte ſujet de mettre parmi les heterodoxes ceux qui pretendoient qu'Ariſtote n'avoit point enſeigné l'immortalité de l'ame. Voilà quelle étoit la reſtriction de Cremonin. (e) *E veleno d'animo contagioſo l'inſegnare, che l'anima dell' Huomo ſoggetta alla corruzione non differiſca nella morte dell' Huomo da quella de' Bruti, com' egli faceua, ancorche ſagacemente aſſeriſſe ſoſtenere ciò ſolamente in ſentenza d'Ariſtotile.* Mr. Moreri a ſuprimé cette clauſe de Lorenzo Craſſo, peché d'omiſſion très-capital en cette rencontre. Notez que c'eſt preſque la ſeule choſe que ce Lorenzo ait ajoûtée à la narration d'Imperialis. Il eſt d'autant plus loüable de l'avoir ajoûtée, qu'il étoit d'ailleurs perſuadé que la reſtriction de Cremonin n'étoit qu'une ruſe. Il le declare éloigné de toute religion, & ajoûte que certaines perſonnes le croioient coupable d'avoir inſpiré cette mauvaiſe doctrine à pluſieurs de ſes éleves affidez. (f) *Fù ben compoſto di corpo, auſtero di volto, breve di ſonno, ambizioſo di ſaper molto, finto di coſtumi.* LONTANO D'OGNI RELIGIONE, *havendo ſecondo il parer d'alcuni fatto non pochi allievi confidenti di queſta prava ſua Dottrina.*

(d) *Balzac Lettres choiſies p. 35. édit. de Holl.*

(e) *Lorenzo Craſſo, elogii d'huomini Letterati tom. 2. pag. 124.*

(f) *Id. ib. pag. 125.*

(IA) *Les ſentimens ſur d'autres matieres.*] On trouvoit que ſur le deſtin, ſur le monde, & ſur les intelligences motrices des cieux ſes explications étoient mauvaiſes, & qu'il les defendoit plus ardemment qu'un Chretien ne l'eût dû faire (g).

(g) *Imperialis ubi ſupra pag. 174.*

(Z) *A l'un des hiſtoriens du Comte d'Wllefeld.*] Cet hiſtorien s'apelle Rouſſeau de la Valette: ſa Nouvelle Hiſtorique intitulée *le Comte d'Ulfeld* fut imprimée à Paris l'an 1677. On y trouve que ce Comte aiant merité par les folies de ſa jeuneſſe que ſon pere le chaſſât, fit rencontre du *Seigneur Cremonin noble Venitien* à Padouë, lia avec lui une amitié très-étroite, & profita tellement de ſa converſation pendant un an, qu'il a ſouvent avoüé qu'il tenoit de lui la meilleure partie de ce qu'il ſavoit.

(A) *A celle d'un Lexicon Grec & Latin.*] Ce ne fut pas en 1595. comme Valere Andre (h), & Mr. Konig (i) l'aſſûrent; car il mourut l'an 1572. Il y a beaucoup de Bibliographes qui broncheut à cette pierre: ils attribuent à un homme les éditions mêmes de ſon livre qui ont été faites après ſa mort.

(h) *Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 488.*

(i) *Konig. Bibl. pag. 223.*

† *Valer. Andreas Desselius Bibl. Belg. pag.* 487.

André Desselius † raporte que Crespin fils d'un Jurisconsulte d'Arras étudia cinq ans à Louvain, & qu'il y eut entre lui & François Baudouïn une très-longue amitié, & qu'il fit des notes sur les Institutes, & un traité (B) des Apostats, &c. Il ne dit rien d'un Ouvrage qui a été reimprimé (C) fort souvent, & que Baudouïn mepriſoit beaucoup. Vous trouverez dans Moreri quelques faits que je n'ai pas voulu repeter, & quelques fautes (D) que je marquerai ci-dessous. Je marquerai aussi celles de l'histoire (E) de l'Imprimerie. Conrad Badius imprima (F) quelque tems pour nôtre Crespin.

☞ CRISPUS (JEAN BAPTISTE) bon Theologien & bon poëte, florissoit au XVI. siecle, & étoit de Gallipoli dans le Roiaume de Naples. Le principal de ses livres est celui (Z) qui fut imprimé à Rome l'an 1594. in folio, *de Ethnicis philosophis cautè legendis.* Voiez la Biblioteca * Napolerana du Toppi.

CRITIAS, disciple de Socrate, profita si mal des leçons de ce Philosophe, qu'il devint un très-mechant homme. Il le temoigna principalement lors que la ville d'Athenes sa patrie, subjuguée par Lysandre General des Lacedemoniens, fut soumise à trente tyrans. Il fut l'un de ces trente, ‡ & le plus injuste de tous. Non seulement il avoit dessein de rendre la ville d'Athenes très-miserable, mais aussi de faire un desert (A) de toute l'Attique. On pretend que

* *A la page* 138.

‡ Κριτίας μὲν γὰρ τῶν ἐν τῇ ὀλιγαρχίᾳ τριάκοντα πλεονεκτίστατος τε καὶ βιαιότατος ἐγένετο. Critias enim quum ad paucos perveniſſet civitatis ſtatus, unus ex illis factus longe omnium avaritiſſimus ac violentiſſimus fuit. *Xenophon de factis & dictis Socratis l.* 1. *p. m.* 415. Voiez la remarque A.

(a) *Voiez ſa* 2. *reponſe à Jean Calvin p.* 73. *& ſeq. edit. Colon.* 1562.

(b) *Reſponſio pro Balduino ad Calvinum & Bezam fol.* 98.

(c) *Melchior Adam. in vita Beza pag.* 205.

(d) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 487.

(e) *La Caille hiſt. de l'Imprimerie pag.* 148.

(B) *Et un traité des Apoſtats.*] C'eſt un commentaire ſur la troiſiéme loi du Code *de Apoſtatis.* Il le fit en faveur de Calvin contre Baudouïn, & pour l'oposer au commentaire de ce dernier ſur les loix *de famoſis libellis.* Baudouïn (a) s'en plaint aigrément, & ſe dechaine contre cet ancien ami avec lequel il avoit fait ſes études.

(C) *D'un Ouvrage qui a été reimprimé fort ſouvent, & que Baudouin mepriſoit.*] Creſpin y étala ſon zéle contre le Papiſme, & pour l'inſtruction des Reformez. C'eſt un livre intitulé *l'Eſtat de l'Egliſe avec le diſcours des temps depuis les Apoſtres juſques au preſent.* Je l'ai cité quelquefois. L'édition dont je me ſers eſt celle de Bergue-op-Zoom 1605. *in* 4. revuë & augmentée par Jean Taffin Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Fleſſingues. Voici le jugement injurieux que Baudouïn faiſoit de cet Ouvrage de Creſpin: (b) *Si quæ unquam fuit putida & inſulſa farrago vanitatis atque falſitatis, ſi qua impura ſentina fabularum atque ἀνοσιουργιῶν, illam profectò eſſe altiſſima voce profiteri cogimur.* Notez que Baudouïn parloit alors comme un ennemi de l'Auteur.

(D) *Quelques fautes dans Moreri que je marquerai.*] I. Creſpin ne ſe retira pas à Geneve *dans le deſſein d'y faire imprimer des livres.* Il s'y retira pour la liberté de conſcience. Il eſt vrai que lui & Theodore de Beze (c) ſongerent d'abord à s'aſſocier pour dreſſer une imprimerie, & que Beze aiant trouvé un autre emploi, Creſpin executa ſeul l'entrepriſe. Mais cela ne diſculpe point Mr. Moreri, car ſes paroles ne repreſentent rien moins que ce qu'il faloit aprendre aux lecteurs. Elles ſignifient nettement que Creſpin alla à Geneve pour y chercher des Libraires qui vouluſſent imprimer les livres ou qu'il avoit faits, ou qu'il avoit ramaſſez. II. Il n'eſt point vrai qu'avant que d'aller à Geneve *il eût déjà publié Heſiode. Nomenclatura actionum. Inſtitutionum Imperialium lib. IV.* &c. III. Ni qu'à Geneve la pauvreté l'ait *obligé de ſervir pour avoir dequoi vivre.* IV. Ni que Balduin aprenne cela. Si nous voulons trouver la ſource de la plupart de ces fautes, nous n'aurons qu'à jetter les yeux ſur ces paroles de Valere André, (d) *vixit dein in Gallis profeſſione typographica ac literaria exercitationis clarus: uſus annos multos amico* Franc. Balduino, *quocum à pueris educatus fuerat.* Criſpinum *tamen poſtea* omnis humanitatis non minus quam juris oblitum fuiſſe, ex quo factus eſt ſervus Allobrox, *ſcribit Bald. in Reſponſione ſua ad Joan. Calvinum p.* 89. Voilà ce qui a fait dire à Mr. Moreri que Creſpin avoit publié des livres avant que d'aller à Geneve, & qu'après cela il fut valet. Il n'a nullement compris le ſens des paroles de Baudouïn. Elles ſignifient que Creſpin avoit oublié tous les devoirs de l'humanité & de la juſtice depuis qu'il s'étoit ſoumis au joug de Calvin. Je m'étonne que Mr. Moreri n'ait cru que Baudouïn a voulu dire que Creſpin oublia depuis ſa revolte tout ce qu'il ſavoit de juriſprudence. Il y eût eu là du merveilleux, & ce ne ſeroit pas la premiere fois que l'on auroit debité que le changement de Religion fait perdre aux gens leur eſprit, leur ſtyle, leur ſcience &c.

(E) Les fautes *de l'hiſtoire de l'Imprimerie.*] On y voit 1. Que (e) Jean Creſpin aiant étudié cinq ans à Louvain, *vint enſuite en France pour y aprendre le Droit avec François Balduin ſon intime ami, ſous Gabriel Mudé & autres Docteurs en Droit.* 2. Qu'il s'y rendit très-celebre *dans l'exercice de l'art de l'imprimerie.* 3. Qu'il y imprima très-correctement un nouveau Teſtament Grec en 1564. Homere & Theocrite en 1570. En 4. lieu qu'*il fut obligé de ſe retirer à Geneve pour le ſujet de la Religion où il compoſa & imprima* Lexicon Criſpini *in folio & in quarto.* 5. Que *Caſaubon étoit un de ſes Auteurs.* Un menſonge de Valere André en produit ici pluſieurs. Il a eu tort de dire que Creſpin ſe rendit celebre en France par l'exercice de l'imprimerie, car Creſpin ne commença ce metier qu'après ſa ſortie de France. Mais on a bâti d'autres erreurs ſur ce mauvais fondement de Valere André. On ſupoſe que Creſpin ne ſe retira à Geneve qu'après l'an 1570. On veut qu'avant ce tems-là il ait imprimé en France pluſieurs livres, & que ſon Lexicon ſoit poſterieur à l'année 1570. Cela tombe dès qu'on établit cette verité qu'il ſe retira à Geneve environ l'an 1548. & que ſon *Lexicon Græco Latinum* parut avant l'année 1562. (f) *Tu . . . . obſtrus te aliquando Lugduni fuiſſe Sebaſtiani Gryphii mancipium, bono & honeſto id eſt tui penitus diſſimili viro* (Criſpino) *vitio vertis quod Lexicon Græcolatinum quale ante non editum fuit, maximo tum ſumptu tum labore in publicum emiſeris.* Voilà comment parle Beze dans la refutation d'un Ouvrage que Baudouïn avoit publié l'an 1562. Les autres fautes de l'hiſtoire de l'Imprimerie ſont telles que Valere André n'y a point de part. Il a dit de la maniere du monde la plus diſtinête que (g) ce fut à Louvain, & non pas en France que Creſpin ouït les leçons de Gabriel Mudeus & des autres Profeſſeurs. Il ne dit point que Creſpin alla en France avec Baudouïn. Souvenez vous bien que Caſaubon n'avoit pas encore 14. ans lors que Jean Creſpin mourut. A-t-il donc été l'un de ſes Auteurs? Voici aparemment l'origine de cette faute. On rimprima Theocrite après la mort de Creſpin, & l'on y joignit les notes (h) de Caſaubon, & l'on conſerva la preface de Creſpin. Cela aura pu perſuader que c'etoit lui qui donnoit cette nouvelle édition.

(F) *Imprima quelque tems pour nôtre Creſpin.*] J'ai vu à la fin d'un petit livre in 8. ces paroles. *A Geneve, de l'Imprimerie de Jean Creſpin par Conrad Badius* 1550. Ce petit livre eſt un Ouvrage de Calvin & s'intitule, *Traiſté tres-excellent de la vie Chreſtienne.*

(Z) *Le principal de ſes livres eſt celui . . de* Ethnicis philoſophis cautè legendis.] Voici ce que Poſſevin en a dit. (i) *Vir vere Philoſophus qui numerum acri & quali Chriſtianum decet, judicio, Philoſophiam expendit. librum ſat grandem de Philoſophis cautè legendis ita ſcripſit, ut quæcunque hæreſes à Philoſophis minus cautis manarunt, ea indicata ſint, ac ſolidis rationibus confutata, ex divinis ſcripturis & Patribus, ex Synodorum decretis, ex Scholaſticis, quibus cautionibus præmuniti Philoſophi ſive publici Profeſſores inoffenſo pede curriculum hoc decurrent, tantamque ancillam rectâ adducent ad arcem.* Le Pere Merſenne en a inſeré un long paſſage dans (k) l'un de ſes livres, c'eſt l'endroit où Criſpus refute les Theologiens myſtiques. La raiſon pourquoi le Pere Merſenne en uſa ainſi eſt bonne à ſavoir. C'eſt, dit-il, que cet Auteur qui eſt aſſez rare a refuté très-élegamment cette eſpece de Theologiens. (l) *Quod attinet ad ſecretiores illos Theologos quos Venetas tam importunè & tam frequenter inculcat, bene mihi philoſophatus videtur Joannes Baptiſta Criſpus, cujus hoc ideo integram ſententiam libet attexere præſertim cum auctor ille rariſſimus eſſe videatur, & elegantiſſimo ſtylo ſecretiores illos Theologos configat.*

Les autres Ouvrages de Criſpus ſont deux harangues ſur la guerre contre les Turcs imprimées à Rome l'an 1594. *in* 4. *De Medicei laudibus, Oratio ad cives ſuos Gallipolitanos* imprimée à Rome l'an 1591. *in* 4. La vie de Sannazar imprimée à Rome l'an 1583. & reimprimée à Naples l'an 1633. *in* 8. Le plan de la ville de Gallipoli dedié à Flaminius Carracciol le 1. de Janvier 1591 (m).

(A) *De faire un deſert de toute l'Attique.*] Son mauvais cœur contre ſa patrie parut dès le tems qu'il ſe

(f) *Beza, reſponſ. ad Franciſc. Balduin. p.* 216. *in* 2. *operum.*

(g) Lorinium miſſus *Gabrielem Mudæum* aliosque Antecelſores quinquennium totum ANTE aditam Galliam audivit. *Val. Andr. ubi ſupra.*

(h) *Ces notes ſont ſous le nom d'Iſaacus Hortus bonus. Il les fit à la priere d'Euſtache Vignon qui rimprima Theocrite. Elles ſont datées du mois d'Août* 1584.

(i) *Poſſevin. apparat. ſacr. to.* 1. *pag.* 117.

(k) *A la fin de ſes obſervationes & emendationes in Problemata Georgii Veneti in Geneſin.*

(l) *Marinus Merſennus in problem. Veneti pag.* 428.

(m) *Tiré de la Biblioteca Napoletana du Toppi.*

Digitized by Google

que ſes injuſtices firent du tort à (B) Socrate dans l'eſprit du peuple, le reſſentiment contre le diſciple aiant remonté juſqu'au maître. Xenophon a refuté (C) ceux qui imputoient malignement à Socrate les dereglemens de quelques-uns de ſes diſciples. Il eſt certain que Critias n'aimoit point Socrate, * & qu'il lui defendit d'enſeigner perſonne. L'un des crimes qui le firent le plus haïr fut d'avoir été * le plus ardent promoteur de la mort de Theramene, & d'avoir travaillé de toutes ſes forces à faire que ceux qui étoient chaſſez d'Athenes par la faction des 30. tyrans, ne trouvaſſent aucun aſyle dans la Grece, † car on menaçoit de la guerre les villes qui les recevroient. On avoit bani tant de gens qu'ils furent capables de former une eſpece de petite armée, qui reſolut de rentrer par force dans la ville, & de la remettre en liberté. Ils s'emparerent du Pirée ſous la conduite de Thraſybule, & aiant été contraints de l'abandonner, ils ne perdirent pas pour cela courage ‡; ils ſoutinrent deux combats avec beaucoup de vigueur, & dans le dernier ils tuerent Critias qui ſe batoit vaillamment §. Voilà quelle fut la fin de ce perſonnage; recommandable d'ailleurs par (D) ſa nobleſſe, par ſon (E) éloquence, & ſe retira en Theſſalie, où il ne ceſſoit de dire du mal des Atheniens. Il (a) les faiſoit paſſer pour celui des peuples du monde qui avoit les plus mechantes coutumes. Etant retourné à Athenes, il y rendit mille ſervices aux Lacedemoniens, il pouſſa Lyſandre à y demolir les murailles, & il complota avec eux de depeupler toute l'Attique, & de la reduire en peairies. (b) Ἐπεὶ λαμπρὸν μὲν ἐδοκοῦντο, σφαλερὸν δὲ τὸ ἔφ, καθῆκε δὲ διὰ Λυσάνδρου τοῦ τύχου, ἐς δ' ἄλλους τῶν Λακεδαιμονίων τὸ τῶναι ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος ἀφαιρεῖσθαι, πόλεμον Λακεδαιμονίοις ἐκ πάσης, ἂν τις τὸν Ἀθηναίων φύσιν τοῦ δήμου, ἀμείνων τε καὶ μακροθυμίαν τοὺς τριάκοντα ὑπερβάλλοι, βελτίονας τε αὐτοὺς τοῖς Λακεδαιμονίοις ξυναλλάξαντα ἐς μαλακοὺς ὁ Ἀθηναῖος ἀποφαίνει τοὺς τῶν ἀνθρώπων αἰγίλως λαμπροθύτους, κάκιστ' ἀνθρώπων ἁπάντων τε φαύλους ὑπερβάλλον, ὃν ἐπὶ κακῷ ἕνεκα. *Cum illa aperte Lacedæmoniis faverent, proderent facta, per Lysandrum mœnia deſtruerent, quoſque Athenienſes expulerant quamvis in alia Græcia parte conſiſterent, prohiberet, Lacedæmonium edictas bellum omnibus imminere ſi quis exulantem Athenienſem excepiſſet, truculentia & cædibus triginta tyrannos ſuperaret, deteſtabileque conſilium cum Lacedæmonii inirent ut Attica penitus natrix efficeretur, uxorum armentis ſpoliata, his de cauſſis mihi omnium hominum peſſimus fuiſſe videtur qui ob ſcelera fuerunt famoſi.* Il fut cauſe de la mort d'Alcibiade; car Lyſandre n'engagea les Perſes à s'en defaire qu'après avoir été averti par Critias & par les autres tyrans d'Athenes, que l'ordre qu'il avoit établi dans cette ville ſeroit bientôt renverſé, ſi l'on ne faiſoit perir cet homme. (c) *Critias eatenus tyrannis Atheniensium cœtus homines ad Lyſandrum in Aſiam miſerunt qui eum certiorem facerent niſi Alcibiadem ſuſtuliſſet, nihil earum rerum fore ratum quas ipſe Athenis conſtituiſſet. Quare ſi ſuas res geſtas manere vellet, illum perſequeretur.*

(B) *Firent du tort à Socrate.*] L'Orateur Eſchines n'en doutoit point, puis que dans (d) l'une de ſes harangues il parla ainſi au peuple d'Athenes: Γνοὺς δ' Ἀθηναῖος Σωκράτην μὲν τὸν σοφώτατον αἰσχίστοις τῶν Κριτίαν ἰδόντα πεπαιδευκότα ἵνα τῶν τριάκοντα, τῶν τὸν δῆμον καταλυσάντων. *Vos, Athenienſes, Socratem ſapientem illum occidiſtis quod Critiam inſtituiſſet unum XXX. virorum qui populum oppreſſerunt.*

(C) *Xenophon a refuté ceux qui imputoient . . . . . à Socrate.*] Les ennemis de ce Philoſophe lui firent un crime de tous les maux que Critias & Alcibiade, deux de ſes diſciples, cauſerent aux Atheniens. Xenophon fait voir que cela étoit très-injuſte. Il dit (e) que ces deux diſciples ne s'attacherent à Socrate qu'afin d'aprendre de lui l'art de diſcourir, dont ils vouloient abuſer pour ſatisfaire l'ambition demeſurée qui les devoroit. Il pretend qu'encore qu'ils fuſſent ſi peu portez à vouloir imiter Socrate, que ſi Dieu leur avoit donné à choiſir ou la mort, ou d'être obligez à vivre comme faiſoit ce Philoſophe, ils auroient embraſſé le premier parti; ils (f) ne laiſſerent pas de ſe comporter honnêtement tandis qu'ils furent ſous ſa direction. Ils ne lâcherent la bride à leur mechant naturel, qu'après avoir quitté ſon Ecole. Critias s'enfuit en Theſſalie, & s'y pervertit par le commerce qu'il lia avec de fort malhonnêtes gens (g). D'autres (h) doutent s'il ne fut pas plutôt le corrupteur des Theſſaliens, & aſſûrent qu'il travailla à y établir la tyrannie. C'étoit ſon humeur, il aimoit les innovations & les brouilleries d'Etat. Xenophon (i) obſerve que Socrate n'épargnoit pas les cenſures à ce diſciple. „ S'étant une „ fois aperçu que Critias étoit devenu amoureux d'Euthydeme, & qu'il eſſayoit d'en tirer les dernieres „ faveurs que les voluptueux recherchent, il tâcha „ d'abord de le detourner de ſon deſſein, lui diſant „ qu'il étoit indigne d'un courage libre, & d'un homme d'honneur, d'importuner inceſſamment celui „ de qui l'on veut gagner l'eſtime, & de faire le meſdiant aupres de lui, pour obtenir une choſe qui „ n'eſt point honnête. Et comme Critias ne ſe rendoit point à cette premiere attaque, on dit que Socrate en preſence de pluſieurs perſonnes, & même d'Euthydeme, dit que Critias avoit une demangeaiſon de pourceau, & qu'il vouloit ſe frotter à Euthydeme, comme les pourceaux vont ſe frotter contre les pierres. Depuis, Critias lui a toûjours voulu du mal; & pendant la tyrannie des trente, du nombre deſquels il etoit, lors qu'il eut le ſoin de la police, avec Charicles, il ſe reſſouvint fort bien de cet affront, & pour s'en venger, il fit une loi, par laquelle il defendoit d'enſeigner l'art de raiſonner dans Athenes. „ Je raporte tout ce paſſage comme l'a traduit Mr. Charpentier, de l'Academie Françoiſe. En voici un morceau ſelon le Grec: Αἰγίλας τὸν Σωκράτην, ἅπαν τι πολλῶν παρῆλθεν ἡ τῶ Εὐθυδήμῳ, ὡσπερ ὑπὸ ὑὸς ὑπὸ δρυὸς τριβόμενος ὁ Κριτίας, ἐπιθυμῶν Εὐθυδήμῳ προσομιλῆσαι ἄντικρυ τὸ ἰδίωμα τοῦ λόγου. *Socratem cum aliis multis præſentibus, tum etiam ipſo Euthydemo dixiſſe ferunt, Critiam in Euthydemum porcorum more, qui ſe ſaxis affricare ſolent, affici.*

(D) *Recommandable d'ailleurs par ſa nobleſſe.*] Il deſcendoit de Dropide frere de Solon. Ce Dropide fut pere de Critias, celui-ci de Calæſchrus, celui-ci de nôtre Critias. On pretend que Solon deſcendoit de Codrus Roi d'Athenes, & qu'en remontant plus haut on trouvoit Nelée & Neptune parmi les chefs de ſa race (k). Pour le dire en paſſant je ſuis étonné que Proclus ſur un paſſage de Platon très-capable de refuter ceux qui aſſûrent que Dropide étoit frere de Solon, faſſe un commentaire où il ſe declare pour cette fraternité, ſans repondre à l'objection que ſon texte peut fournir. Critias y dit (l) que Solon avoit fait un certain conte à Dropide, car, ajoute-t-il, Solon vivoit familierement & en bon ami avec Dropide, ὃν μὰν ὅν οἰκείῳ καὶ σφόδρα φίλῳ. Allegue-t-on cette raiſon s'agiſſant de frere à frere?

(E) *Par ſon éloquence.*] Voici ce que Ciceron en dit: (m) *Nunc ætate ſuppares Alcibiades, Critias, Theramenes, quibus temporibus quod dicendi genus viguerit, ex Thucydidis ſcriptis qui ipſe tum fuit, intelligi maxime poteſt: grandes erant verbis, crebri ſententiis, compreſſione rerum breves, & ob eam ipſam cauſam interdum ſubobſcuri.* Denys d'Halicarnaſſe a donné une idée avantageuſe de l'éloquence de Critias, (n) mais il la fait d'un caractere tout different de celui que Ciceron vient de decrire. Il eſt viſible que Ciceron a pretendu que pour conoître l'éloquence de Critias, il ne faut que conſiderer le ſtyle de Thucydide. Il a pretendu ſans doute que cette maniere conciſe & ſententieuſe de s'exprimer qui regne dans ce fameux hiſtorien, étoit à la mode en ce tems-là, & que Critias & les autres Orateurs qu'il nomme ne ſuivoient point d'autre methode dans leurs harangues. Denys d'Halicarnaſſe au contraire nous aſſûre que Thucydide n'avoit point d'imitateurs, & pour le prouver il renvoie ſes lecteurs à Critias nommément. (o) *Ad eos autem qui Thucydidis orationem ad veterem atque illis temporibus uſitatam dicendi rationem referunt, neque obſcure neque prolixe mihi ſermone opus erit. Quibus illud dici poteſt; cum multi eſſent Athenis & Oratores, & Philoſophi, quo tempore bellum inter Peloponneſios atque Athenienſes gerebatur, neminem tamen repertum eſſe, qui hanc dicendi modum uſurparit, neque Andocidem, neque Antiphontem, neque Lyſiam, qui Oratores erant: neque Critiam, neque Antiſthenem, neque Xenophontem, qui Socraticam philoſophandi rationem ſectabantur.* Ciceron dans un autre endroit change un peu de ton; il convient que Critias étoit moins concis que Thucydide: je ne ſai pourquoi il met quelque difference quant au tems entre Critias & Alcibiade, car dans toute la rigueur des termes ils doivent paſſer pour contemporains. Je raporte les paroles de Ciceron, on y verra qu'on avoit encore de ſon tems quelques écrits de Critias. (p) *Antiquiſſimi fere ſunt quo-*

(a) Δικαίως δ' Ἀθηναῖοι εἰς πάντα αἰσχίστου αἰσχρὸν ἀποφαίνουσιν. Athenienſes vero perſtringens quod præ cæteris errarent maxime. *Philoſtratus in vitis Sophiſtarum pag. 505.*

(b) *Idem pag. 504-505.*

(c) *Cornel. Nepos in Alcibiade.*

(d) *Æſchines orat. in Timarchum pag. m. 194. B.*

(e) *Xenoph. de factis & dictis Socratis l. 1. pag. m. 415.*

(f) Καὶ Κριτίας δὲ καὶ Ἀλκιβιάδης ἐπὶ πολὺ Σωκράτει συνῆσαν ἐδοκούντω ἱκανῶ χρῆσθαι συνουσίᾳ πρὸς τὸ καλῶν ἐπιθυμίαν λαβεῖν. Itaque Critias atque Alcibiades dum Socratis conſuetudine utebantur potuerunt illius ſubſidio pravas ſuperare cupiditates. *Ib. ibid. pag. 416.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Philoſtratus in vitis Sophiſtarum pag. 504-505.*

(i) *Ibid. pag. 417.*

* *Idem pag. 417.*

* *Id. lib. 2. de Geſtis Græcor.*

† *Philoſtratus in vitis Sophiſtarum pag. 503.*

‡ *Xenoph. de Geſtis Græc. l. 2.*

§ *Cornel. Nepos in Thraſybulo c. 2.*

(k) *Diog. Laertius in Platone l. 3. n. 1. Voiez auſſi Platon in Charmide pag. m. 403. C.*

(l) *In Platon. Timæo pag. m. 1042. C.*

(m) *Cicero in Bruto p. m. 37.*

(n) *Voiez ſes opera Rhetorica & Critica pag. 145. 228. 425. edit. in 8. 1615.*

(o) *Ibid. pag. 425.*

(p) *Cicero de Oratore l. 2. fol. m. 75. C.*

Digitized by Google

& par (F) ſes vers. Il a été plus loüé de Platon, (G) que de Proclus le commentateur de Platon. On l'a mis au nombre de ceux qui dogmatiſerent (H) contre l'exiſtence de Dieu.

(a) Cauſſin. de eloquentia l. 1. p. m. 18. 19.

(b) Ab Hermogene judicatur σφοδρὸς καὶ δημηγορικὸς καὶ ἀγαθὸς. Ib.

(c) Philoſtratus in vitis Sophiſtarum pag. 505.

(d) Καὶ τὸ ἀσυνδέτως δὲ χαρίεν παρασκευῆς Κριτίᾳ ἔρρει. Critiæ quoque decor eſt ſcopis diſſolutis uni loco inhærere. Id. ibid. Voilà juſtement ce qu'on pourroit dire de Seneque.

(e) Ibid.

(f) Philoſtrat. in epiſt. ad Julian. Auguſtam pag. 887.

(g) Κριτίου τοῦ Καλλαίσχρου γράψαντος ὡς αὐτὸς ἐν ταῖς ἐλεγείαις πεποίηκε. Ex Critiæ Callæſchri filii rogatione, ut ipſe hiſce elegiis cecinit. Plut. in Alcib. pag. 209. E.

(h) Κριτίας δὲ τῶν τριάκοντα γενόμενος ἐν ταῖς ἐλεγείαις εὔχεται. Critias ex triginta tyrannis optat in elegiis. Idem in Cimone p. 484. E.

(i) Athen. l. 11. pag. 496.

(k) Plato in Timæo pag. m. 1041. E.

rum quidem ſcripta conſtent, Pericles, atque Alcibiades, & eadem ætate Thucydides, ſubtiles, acuti, breves, ſententiis magis, quàm verbis abundantes. Non potuiſſe accidere, ut unum eſſet omnium genus, niſi aliquem ſibi proponerent ad imitandum. Conſequuti ſunt hos Critias, Theramenes, Lyſias. Multa Lyſiæ ſcripta ſunt, nonnulla Critiæ, de Theramene audivimus, omnes etiam tum retinebant illum Periclis ſuccum, ſed erant paulò uberiore filo. Le Pere Cauſſin compte Critias entre les anciens Sophiſtes, & le loüe beaucoup. (a) *Non obſcuri quoque nominis inter veteres Sophiſtas Critias qui in gravi genere dicendi exercitatiſſimus fuit. Nec tamen gravitatem verbis poeticis aut dithyrambicis metiebatur, ſed vocabulis maxime propriis ut natura poſtulat, concinnabat orationem. Inſigni præterea brevitate & magna Atticiſmi temperie loquutus, nihil habet inſolens aut ineptum.* Il cite (b) Hermogene en ſa faveur; j'aimerois mieux faire remarquer à mes lecteurs que Critias fut l'un des 30. tyrans d'Athenes, que de l'apeller ſimplement Sophiſte. Je demeure neanmoins d'accord que Philoſtrate donnant trop d'étenduë à ce mot, a mis Critias parmi les anciens Sophiſtes. Nous avons vu qu'il en fait un ſcelerat, & nous allons voir qu'il le loue extremement du côté de l'eloquence. (c) Τὸν δὲ ἰδίᾳ τῷ λόγῳ δογματίας ὁ Κριτίας καὶ πολυγνώμων, συμπλεκόμενος τὰ ἐναντιώτατα, ὁ τὴν διθυραμβώδη σκολιότητα, ἣν καλοφωνήσας ἐς τὰ ἐκ ποιητικῆς ἐνέρμαλα, ἀπ' ἐκ τῶν πεζικῶν συναγαγὼν καὶ καλὰ φράσει ἔχοντα, ὡς τὸν ἄνδρα καὶ βραχυλογίᾳ ἐναντίᾳ καὶ δυνάσει, καθαπτόμενον ἀπολογίας ἔδει ἀπολιζοῦλά τε ὑπ' ἀμφίλλης, ἐδὲ ἰκφαύλως. *Genus vero orationis Critiæ fuit ſententiarum gravitate & judicio ornatum. Idem in gravi dicendi genere exercitatiſſimus fuit, quam quidem gravitatem non dithyrambis intonabat, neque ad poëtica verba confugiebat, ſed vocabulis maxime propriis concinnabat & ut natura poſtulabat. Video namque hominem decenti brevitate loquentem, & in definitione alios ſubtiliter carpentem. Item neque male neque immoderate attica lingua diſſerentem.* Je laiſſe le reſte de ſon caractere raporté par Philoſtrate: il ſe plaiſoit aux paradoxes, & à (d) repreſenter une même idée par pluſieurs traits detachez. Le vent de ſon éloquence tomboit ſouvent, mais il etoit toûjours plus doux & plus agreable que les zephyrs (e). Une lettre de Philoſtrate nous aprend que Critias & Thucydide prirent Gorgias pour leur modele, & qu'ils lui furent redevables de l'élevation de leur éloquence, accompagnée de facilité dans l'un, & de force dans l'autre. (f) Κριτίας δὲ καὶ Θουκυδίδης ἐκ ἀγνοοῦλαι τὸ μεγαλόγνωμον καὶ τὸν ὄφρυν παρ' αὐτῷ καλήμενον· μαθηταὶ δὲ αὐτοῦ ἐἰς τὸ αἰσθὸν, ὁ μὲν ἐκ ἐυγλωττίας, ὁ δ' αὖ ἐκὸ ῥώμης. *Critiam vero & Thucydidem non clam eſt magnanimitas animi & ſupercilium ab eo (Gorgia) accepiſſe. Tranſtulerunt autem ad propria, alter ad lingua promptitudinem alter ad robur.*

(F) *Et par ſes vers.*] Plutarque raporte un endroit des elegies de Critias, dans lequel l'Auteur faiſoit ſouvenir Alcibiade que c'etoit lui qui l'avoit fait rapeller, je veux dire qui avoit propoſé au peuple d'Athenes la loi qui le rapella. On ne peut pas pretendre que l'Auteur de ces elegies ſoit un autre Critias, puis que Plutarque (g) le ſurnomme fils de Callæſchrus, & qu'ailleurs en citant le même Ouvrage il l'attribuë à Critias l'un des 30. tyrans (h). Il s'eſt gliſſé une faute dans l'Alcibiade d'Amiot; au lieu de *Critias fils de Callaſchrus*, on y voit *Callias fils de Callaſchrus*. La même faute ſe trouve dans le Platon de Jean de Serres au dialogue intitulé *Protagoras*. Κριτίας eſt dans le Grec, & Callias dans la verſion. Plutarque n'eſt pas le ſeul qui ait cité les élegies de Critias, vous en trouverez pluſieurs morceaux dans Athenée: cherchez au livre 10. page 432. & au livre 15. page 666. Ce dernier paſſage nous aprend que celui du livre 1. page 28. eſt tiré du même Ouvrage de Critias. Je ne doute point qu'il n'eût compoſé d'autres poëſies. On ne ſavoit pas au vrai s'il etoit l'Auteur d'un poëme intitulé *Peruthous*; les uns (i) le lui attribuoient, les autres le donnoient à Euripide. Nous verrons ci-deſſous s'il doit être diſtingué de l'Auteur du livre *de politia Lacedæmoniorum*.

(G) *Plus loüé de Platon, que de Proclus.*] Perſonne dans cette ville n'ignore que Critias poſſede tout ce de quoi nous parlons. (k) Κριτίαν δὲ τὸν πάνυ τις οἶδεν ὅτι μὴ τῶν ἐκεῖ τριάκοντα ἕνα ὄντα λέγομεν. *Critiam vero omnes utique hac in urbe, nullius eorum, qua dicimus, eſſe imperitum ſcimus.* Voilà le eloge que Platon lui donne: or il venoit de parler des avantages que l'on tire d'un excellent naturel, & de l'étude de la bonne Philoſophie. Voions ce que Mr. Petit a obſerve ſur ce paſſage. (l) *Proclus in commentario ad hunc locum:* Ὁ Κριτίας ὢν μὲν γνήσιος καὶ ἀγαθὰς φύσεως, ἀσκητὴς δὲ καὶ φιλοσόφου συνεζῶν, καὶ ἐκαλεῖτο ἰδιώτης μὲν ἐν φιλοσόφοις, φιλόσοφος δὲ ἐν ἰδιώταις, ὡς ἡ ἱστορία φησίν. Erat quidem Critias generoſa & vehementi indole, nec philoſophicarum expers diſceptationum; ſed ita tamen ut idiota inter philoſophos, philoſophus inter idiotas vocaretur; ut quidem hiſtoria teſtatur. *Quod ſignificat hunc quidem non fuiſſe perfectum in philoſophia, ſed tamen ingenio aptum, & multa eruditionis.* Notez ſur ces deux dernieres paroles de Mr. Petit, que les expreſſions de Proclus ne ſemblent point ſignifier que Critias eût beaucoup d'érudition. On peut paſſer ſans cela pour Philoſophe parmi les ignorans. *Inter cæcos regnat ſtrabus.*

(H) *Au nombre de ceux qui dogmatiſerent contre l'exiſtence de Dieu.*] Sextus Empiricus ne s'explique point ſur cela en termes couverts. Θεοὺς γάρ, dit-il (m), εἰ μὲν τινὲς φασὶν εἶναι, τινὲς δὲ οὐκ εἶναι· ὅτι μὲν γὰρ οἱ Διαγόραι τὸν Μήλιον, καὶ Θεόδωροι, καὶ Κριτίαι τὸν Ἀθηναῖον. *La plûpart des gens croyent qu'il y a des Dieux, mais quelques-uns comme Diagoras, Theodore, & CRITIAS l'Athenien diſent qu'il n'y en a pas.* Il expoſe dans un autre livre les penſées de ce perſonnage. Critias l'un des 30. tyrans d'Athenes, dit-il (n), ſemble être du nombre des athées. Il pretend que les anciens legiſlateurs voulant empêcher que perſonne ne fit du tort en cachette à ſon prochain, feignirent qu'il y a une providence qui prend garde ſi les hommes vivent bien ou mal, & qui punit ceux qui font mal. Selon ſon ſyſtême il avoit été un tems où les hommes dereglez comme des bêtes, & ne recompenſant point les bonnes actions, ni ne puniſſant les crimes, ne ſuivoient aucune autre regle que la loi du plus fort. Enſuite il y eut des hommes qui établirent des peines, & alors la juſtice exerçoit ſon autorité ſur l'injuſtice, comme un maître ſur ſon eſclave. On puniſſoit ceux qui faiſoient quelque mal. Puis comme on ſe fut aperçu qu'à la verité les loix empêchoient les hommes de pecher publiquement, mais non pas de faire en ſecret une action mauvaiſe, il s'éleva un homme d'eſprit qui conut qu'il rendroit un très-grand ſervice au genre humain, s'il faiſoit enſorte que les mechans craigniſſent d'être punis, lors même qu'ils pecheroient ſecretement, & qu'ils ne feroient qu'avoir de mauvais deſſeins. Il inventa donc un Dieu, c'eſt-à-dire une nature immortelle qui voit & qui conoit toutes choſes: il lui attribua le gouvernement du monde, le mouvement des cieux, les foudres, & les tonnerres, & tout ce en general de quoi les hommes ont peur: c'eſt ainſi, concluoit-il, qu'un habile homme fit acroire aux autres l'exiſtence d'une Divinité. Sextus Empiricus raporte les propres paroles de Critias, ſans citer l'Ouvrage d'où il les tire. Nous ſavons ſeulement qu'il les emprunte d'un poëme, car il cite des vers iambiques. Ce qu'il y a d'embarraſſant eſt que Plutarque attribuë les mêmes vers à Euripide, & qu'il ſupoſe que ce poëte redoutant l'Areopage, & à cauſe de cela n'oſant publier directement ſon atheiſme, fit debiter ce mechant ſyſtême par un perſonnage de theatre. (o) Εὐριπίδης ὁ τραγῳδοποιὸς ἀποκαλύψασθαι μὲν οὐκ ἐθέλησε, δεδιὼς τὸν Ἄρειον πάγον· ἐνέφηνε δὲ τοῦτο τὸν τρόπον. τὸν γὰρ Σίσυφον εἰσάγων κρατοῦντα τούτου τῆς δόξης, καὶ συντιθέντα αὐτοῦ τοῦτο τὸ μύθημα, Ἡ γὰρ χρὼς (φησὶν) ἦν ἄναλκες τὸ ἀνθρώπου βίου. Καὶ θηριώδης, ἰσχὺς δ' ὑπῆρτεν. ἔνθα φησὶ τὸν ἀνομίαν ἀνθῆναι πάντων ἐπεκγεγῶ. ἐπεὶ γὰρ ὁ νόμος τὰ φανερὰ τῶν ἀδικημάτων ὑπῆρχεν ἐθίσαλο, κρύφα τε ἤδικει πάντα, τότε τὸν σοφὸν αὖθις ἐπιτηδεῦσαι φασὶ δεῖ καὶ ψυχῆς λόγῳ τυφλῶσαι τὸν ἀλαθῆναι, καὶ πτῆσαι τοὺς ἀνθρώπους, Ὡς ἔστι δικαίων αἰθέρα θνητῶν βίῳ, Ὃς τιῶν ἀκούει καὶ βλέπει φρονεῖ τ' ἄγαν. *Euripides tragicus Poeta aperte quidem profiteri hanc ſententiam non eſt auſus, metuens Areopagiticum judicium: indicavit tamen hac ratione: Siſyphum introduxit, qui eam proferret, ipſeque ei patrocinatus eſt.*

Incondita olim vita fuit mortalium,
Et belluina, viribuſque ſerviens.

Legibus deinde poſitis ait injuſtitiam fuiſſe repreſſam. Sed cum hæ aperta poſſent flagitia prohibere, multi autem occulte ſcelera perpetrarent, tum quendam callidum virum prodiiſſe, qui docuerit veritati tenebras mendacio offundendas, hominibuſque perſuadendum eſſe.

Quod ſit perenni vita aliquis vigens Deus,
Qui cernat iſta, & audiat, atque intelligat.

Il eſt évident que le ſyſtême raporté par Sextus Empiricus,

(l) Petrus Petitus, Miſcellanear. obſervat. pag. 6.

(m) Sext. Empir. Pyrrhon. Hypotyp. l. 3. pag. 155.

(n) Id. adverſus Mathematicos pag. 318.

(o) Plutarch. de Placitis Philoſoph. l. 1. cap. 7. pag. 880. E.

Digitized by Google

Dieu. Je ne ſerois pas ſurpris que des Auteurs mediocrement verſez dans la lecture des anciens ignoraſſent cette verité de fait; mais je trouve un peu étrange que le ſavant Mr. le

ricus, & celui que Plutarque raporte ſont toute la même choſe. Ils ne different qu'en ce que Plutarque ne cite pas un auſſi grand nombre de vers que Sextus Empiricus, & qu'il attribuë à Euripide ce que l'autre donne à Critias. Mais les vers que Plutarque cite ſont preciſément les mêmes que quelques-uns de ceux que Sextus Empiricus raporte. Là-deſſus on peut demander ſi par un defaut de memoire trop frequent parmi les Auteurs grans & petits, l'on a donné à Critias le bien d'Euripide, ou à celui-ci ce qui apartient à Critias; ou s'il y a quelque autre moien de reſoudre la difficulté? Il me ſemble qu'un Medecin de Paris a été aſſez heureux en conjectures.

Il croit qu'il y a une lacune dans Sextus Empiricus, c'eſt-à-dire que les copiſtes ont ſauté quelques periodes qui contenoient ce que l'on avoit cité de Critias, & l'avertiſſement qu'on avoit donné qu'Euripide imbu de ce même ſentiment, l'avoit expliqué au long dans une piece de theatre. (a) *Mihi probabilius videtur mutilum eſſe* Empirici *librum quam* Plutarchi, *nec ea modo quæ ex Critia citabat evo ſubſtractæ, ſed etiam ipſius verba illa quibus Euripidem eorum verſuum auctorem laudabat antequam verſus ipſos poneret. Quo ſane factum putandum eſt ut iis qui lacunam non adverterent, iidem verſus Critiæ adſcribi, ac homini ejus citari ab* Empirico *viderentur.* Ceux qui ſavent que de fort anciens manuſcrits & aſſez bons ne contiennent pas tout ce qui ſe trouve dans d'autres, & que neanmoins on n'y a laiſſé rien en blanc, conviendront qu'il eſt fort poſſible que les manuſcrits d'Empiricus ſoient mutilez en cet endroit-ci, encore que l'écriture y ſoit continuë. Mais quoi que j'aquieſce à la conjecture de Mr. Petit, je n'admets pas toutes ſes raiſons, & je m'en vais indiquer celles qui me ſemblent fauſſes.

I. Il dit que, ſelon Plutarque, la raiſon qui contraignit Euripide à debiter ſon ſyſtême ſous le perſonage de Siſyphe, fut la crainte de l'Areopage; or, ajoûte-t-il, cette crainte n'eſt pas vraiſemblable dans un homme tel que Critias, tyran cruel & violent, & qui ſe mocquoit des loix humaines autant que des loix divines (b). Cette raiſon n'a aucune force, car la tyrannie de Critias ne commença qu'après la priſe d'Athenes: avant cela il n'étoit conſiderable qu'à proportion de ſes intrigues, & il étoit auſſi reſponſable qu'un autre de ſa conduite; deſorte que s'il eût voulu compoſer une piece de theatre, il eût été obligé de ſe menager tout comme Euripide plus ou moins. Le peuple d'Athenes & les tribunaux le pouvoient mettre à la raiſon, auſſi aiſément qu'on y mit Alcibiade ſous pretexte d'impieté (c). Il eſt fort probable que ſi Critias avoit fait des tragedies, ce n'eût pas été depuis qu'il ſe vit au nombre des 30. tyrans, mais pendant qu'il jouiſſoit d'un plus grand loiſir. Au pis aller il eſt très-poſſible qu'il les ait faites avant que d'être tyran, & cela ſuffit pour refuter la raiſon que j'ai ici à combatre.

II. En voici une autre qui n'eſt pas plus forte. Critias n'étoit point aſſez bon poëte, pour qu'on doive lui attribuer d'auſſi beaux vers que ceux qu'Empiricus cite. Comment accorder cela avec Athenée qui raporte tant de bons vers de Critias, & qui le regale même de l'épithete de (d) très-bon, & qui enfin cite une piece qui paſſoit ou pour un Ouvrage de Critias, ou pour un Ouvrage d'Euripide? Lors que le public doute ſi un poëme eſt d'un des premiers Auteurs qu'on connoiſſe, ou d'un autre, il faut que l'on ſoit perſuadé que cet autre eſt un très-bon poëte.

III. Ce que Mr. Petit ajoûte, (e) que puis que Platon (f) a reproché à Euripide d'avoir trop flaté les tyrans, & d'avoir loüé la tyrannie, la crainte de l'Areopage convient beaucoup mieux à ce poëte, qu'à Critias, me paroît être un mauvais raiſonnement. Car generalement parlant on ne voit nulle liaiſon entre preferer la monarchie au gouvernement republicain, & n'oſer dire directement ſa penſée ſur la religion. Les loüanges de la tyrannie qui ont été reprochées à Euripide, ne ſont autre choſe que certains endroits de ſes tragedies, où il decrit les avantages du gouvernement monarchique: & il n'eſt pas étrange que dans une ville comme Athenes, où le gouvernement republicain étoit une ſource infinie de revolutions, & de confuſions, un homme d'eſprit ſe laiſſât fraper par les maximes favorables à la Monarchie. Mais laiſſons cela, il ne s'agit point de juſtifier le goût d'Euripide; il s'agit de voir ſi parce qu'il a parlé quelquefois de la roiauté avec éloge, il a dû recourir à l'artifice que Plutarque lui attribuë; c'eſt que n'oſant ſe commettre avec les Areopagites, il ne voulut point debiter lui-même ſes impietez, il les fit debiter par Siſyphe dans l'une de ſes tragedies. On ne voit pas aiſement que l'une de ces deux choſes puiſſe être la conſequence de l'autre: on voit clairement que s'il avoit declamé contre les Monarques, & pour le gouvernement republicain, la prudence n'auroit pas laiſſé de lui dicter qu'il faloit craindre l'Areopage, & ſe ſervir d'artifice dans le debit d'une impieté. J'avoüe qu'après un certain effort de meditation, on decouvre qu'en donnant des loüanges à la roiauté, il eût pu devenir deſagreable aux Magiſtrats des Atheniens, & que dès lors il eût dû croire qu'il devoit garder plus de meſures qu'un autre, & ne fournir point de matiere de procés. Mais dans le fond la conjecture de Mr. Petit (†) ſeroit diſputable, & en tout cas l'on ne me ſauroit nier qu'il n'eût tenu ſon raiſonnement ſous trop d'enveloppes. Voiez la marge (g).

IV. Si le reproche que Platon fait à Euripide n'avoit été allegué que comme un principe de la concluſion que je vais examiner, je n'euſſe pas attaqué la Logique de Mr. Petit de la maniere que je viens de faire; j'euſſe vu facilement quelque liaiſon entre les deux choſes qu'il a conclues l'une de l'autre. Voici comment il raiſonne; (h) puis qu'Euripide a fait l'éloge de la tyrannie, & qu'il a ſoutenu avec chaleur les interêts des tyrans, il eſt probable qu'il a debité ſur le theatre les maximes qu'on lui impute, car ces maximes ſont fort au goût des tyrans. Tout va bien juſques-là, c'eſt-à-dire, qui admettra le principe, ſera obligé d'admettre la conſequence; mais le mal eſt que dans ce raiſonnement il y a une propoſition fauſſe. Il n'eſt point vrai que ce ſoit plaire aux tyrans que d'enſeigner des maximes qui tendent à effacer du cœur de l'homme les impreſſions de la religion. Ceux qui ſont aſſez ignorans & aſſez deraiſonnables, pour ne pas attribuer l'origine de la religion aux impreſſions que Dieu lui-même a communiquées à l'eſprit de l'homme, ne trouvent point de plus plauſible ſupoſition que de dire que ceux qui ont voulu dominer ont inventé la religion, afin de tenir les peuples plus aiſément ſous le joug. L'hiſtoire nous fournit mille & mille exemples de l'utilité que les Princes ont tirée des ſuperſtitions du peuple, ſoit qu'il falût l'encourager, ſoit qu'il falût l'intimider; un oracle de Delphes, une reponſe des Augures, l'explication d'un prodige ont été de grand uſage en mille occaſions pour les interêts des Souverains. Ainſi encore que par les mêmes machines on puiſſe faire revolter les peuples, (i) il eſt neanmoins probable que comme l'on ne prevoit pas tous les inconveniens qui peuvent naître d'une invention, les Souverains intelligens & habiles auroient fait forger une religion, s'ils n'en avoient déjà trouvé une toute établie. Que veut donc dire Mr. Petit, quand il ſupoſe qu'Euripide pour faire ſa cour aux tyrans, & en particulier à Archelaus Roi de Macedoine, a fait debiter un long rôle ſur le theatre dans la vuë de detruire la religion? Y a-t-il rien de plus propre à la ruïner, que de faire acroire aux peuples qu'elle n'a été inventée que pour leur ſervir d'épouventail, & qu'au fond c'eſt une chimere que de pretendre que la foudre, que la grêle, que la tempête ſont des châtimens dont Dieu ſe ſert contre le crime? Mr. Petit s'eſt refuté ſi viſiblement lui-même, qu'on ne ſauroit n'en être pas étonné: les tyrans, dit-il (k), ſe mocquent de la religion, ils n'y ont aucun égard, mais ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de tous les moiens imaginables pour faire que leurs ſujets obeïſſent exactement à la religion; & par conſequent, lui doit-on repondre, Euripide auroit fait très-mal ſa cour aux tyrans, s'il avoit debité ſur le theatre un ſyſtême auſſi impie que celui que Sextus Empiricus & Plutarque ont raporté.

Mr. Petit a oublié, ce me ſemble, une des raiſons qui prouvent le mieux que c'eſt Euripide, & non Critias qui dogmatiſa de la ſorte. Il auroit dû alleguer que c'eſt aſſez la coutume d'Euripide, d'amener des perſonages ſur la ſcêne qui debitent des impietez. Son Bellerophon invective le plus hardiment du monde contre la divine providence, & conclut à la nier vu les deſordres qui ſe voient dans l'univers, & l'opreſſion continuelle de l'innocence (l). *Je finis cette remarque par dire que Mr. Petit a cité un long paſſage de Seneque, qui prouve que ce Philoſophe ne regardoit que comme une fraude pieuſe ce que les anciens ont dit de la foudre de Jupiter.* (m) *Quid tam im-*

(a) *Petrus Petitus Obſervat. Miſcellan. l. 1. cap. 1. pag. 7.*

(b) *Non videtur is metus in tyrannum cadere qualis fuiſſe Critias dicitur impotens, ſævus, juris humani oblitus, & Deorum contemptor. Petit. ib. pag. 5.*

(c) *Voiez Cornelius Nepos in vita Alcibiadis.*

EXAMEN des raiſons de Mr. Petit.

(d) Ὁ κράτιστος Κριτίας. Optimus Critias. *Athen. Lib. 13. pag. 600.*

(e) *Magis profecto Euripidi convenit, quod ait Plutarchus, non auſum metu Areopagi aperire mentem ſuam de Diis; propterea Siſyphi perſonam ab eo inductam. NAM & Plato Euripidi objicit in octavo de Republica, quod tyrannis impenſius faveret, & tyrannidem laudaret. Petit. ib. p. 6. & 7.*

(f) *Lib. 8. de republ.*

(†) *Je parle ainſi parce qu'il eſt ſur que Mr. Petit n'a point ſongé à cela.*

(g) *Pour connoître la raiſon de la difference qui eſt ici entre la 1. & la 2. édition, conſultez la page 1356. du 1. volume de la 1. édition de ce Dictionaire.*

(h) Quidni igitur Euripides tyrannis amicus, & Archelao Macedonum regi haud ſane admodum laudato, in amoribus, hanc ſententiam in ea tragœdia tyrannorum moribus conſentaneam protulerit; utpote quibus religio nihil aliud ſit, niſi machina theatralis, qualem poëtæ habent in promptu, ad expediendum fabulæ quempiam nodum? *Petit. ibid.*

(i) *Voiez ci-deſſus page 7. col. 2. remarque B.*

(k) Cum enim neque religionis reſpectum habeant id tamen modis omnibus ſtudent, ut quibus imperant populi, religioni maxime pareant. *Petit. ibid.*

(l) *Voiez la remarque A A de l'article d'Euripide. Voiez auſſi le Moine le Vayer tome 12. lettre 135. pag. 220. & Athenagoras in legat. pro Chriſtian. pag. m. 28. & Clem. Alexandrin. in admonit. ad Gentes pag. 50.*

(m) *Seneca natur. quæſt. lib. 2. cap. 42.*

Digitized by Google

le Fevre (I) ne l'ait point ſçuë. L'endroit où Sextus Empiricus en parle a exercé l'un de nos Critiques † modernes. Mr. Moreri a été fort peu (K) éclairé ſur cet article; & Voſſius ne (L) pouvoit pas lui ſervir d'aſſez bon guide.

† *Mr. Petit Médecin de Paris. Voiez la remarque H.*

CRITON. Pluſieurs anciens Auteurs ont porté ce nom. Je ne repeterai point ce que Mr. Moreri en dit; je me contenterai d'y corriger (Z) quelques fautes.

CRITON

imperitum eſt, quasi credere fulmina e nubibus Jovem mittere... ut impunitis ſacrilegis, percuſſis ovibus, incenſis aris, pecudes innoxias feriat.... Si quaras a me quid ſentiam, non exiſtimo tam hebetes fuiſſe, ut crederent Jovem, aut non æque voluntatis, aut certe minus paratum eſſe. Utrum enim cum emiſit ignes, quibus innoxia capita percuteret, ſcelerata tranſiret, aut volunt juſſus mittere, aut non ſuccenſit? Quid ergo ſecuti ſunt, cum hoc dicerent? ad coercendos animos imperitorum ſapientiſſimi viri judicaverunt, inorvitabilem metum, ut ſupra nos aliquid timeremus. Utile erat in tanta audacia ſcelerum, aliquid eſſe adverſum quod nemo ſibi ſatis potens videretur. Ad contemnendas itaque res, quibus innocentia niſi metu non placet, poſuere ſuper caput vindicem & quidem armatum. Notez que Seneque ne nie pas que Jupiter ne lance la foudre, ſi par Jupiter on entend l'ame du monde, qui a produit tout, qui conduit & qui regle tout, qu'on peut nommer deſtinée, providence, nature, monde, & qui, à proprement parler, n'eſt autre choſe que l'univers même. (a) *Ipſe enim eſt totum quod vides, totus ſuis partibus inditus, & ſe ſuſtinens vi ſua.* Les Spinoziſtes s'accommoderoient aiſément de cette penſée. Quand on demande à Seneque pourquoi ce Jupiter frape ce qu'il faudroit épargner, & épargne ce qu'il faudroit fraper, il demande du tems pour preparer la reponſe. (b) *At quare Jupiter aut ſeriendo tranſit, aut innoxia ferit? In majorem me quæſtionem vocas, cui ſuus locus, ſuus dandus eſt.*

(a) *Seneca ibid. c. 45.*

(b) *Ibid. c. 46.*

(c) *Je me ſers de ſa traduction. Voici le Grec;* Τί δ' ὅτι Καρχηδονίοις ἐλυσιτέλησε Κριτίου λαβεῖν ἢ Διαγόρου νομοθέτας αὖ' ἀρχῆς, μᾶλλον τινὰ θεὸν ἢ δαιμόνων νομίζειν; ἢ τοιοῦτον θεὸν εἶναι τῷ Κρόνῳ δόκει. *Nonne utilius erat Carthaginenſibus jam inde ab initio Critia vel Diagora ad condendas leges adhibito decernere nullum eſſe Deum, nullum genium: quam talia ſacra facere, qualibus illi Saturno operabantur. Plut. de Superſtit. ſub fin. pag. 171.*

(d) *Theophilus ad Autolycum l. 2. p. m. 121.*

(e) *Stromat. l. 6. p. 620. D.*

(f) *Voſſ. de Hiſtor. Græcis pag. 348.*

(g) *Id. de Poëtis Græcis pag. 44.*

(h) *Ibid.*

(I) *Mr. le Fevre ne l'ait point ſçuë.* Il l'a temoigné évidemment dans ſa note ſur ces paroles de Plutarque, (c) *Combien encore eût-il été meilleur pour ceux de Carthage, d'avoir eu pour leurs premiers Legiſlateurs un Critias & un Diagoras, qui ne croyoient ni Dieux ni Eſprits, que de faire a Saturne les ſacrifices qu'ils lui faiſoient?* Voici ſa note: „ Je ſai bien que Critias fut „ un homme emporté, furieux & injuſte, enfin le „ plus ſauvage des XXX. tyrans. Mais il eſt ici queſ„ tion d'un philoſophe, & non pas d'un tyran. C'eſt „ pourquoi je croi qu'au lieu de Critias il faut lire „ Theodore, qui fut autrefois un des plus celebres „ Athées de Grece. On me dira qu'entre ces deux „ mots Κριτίου & Θεόδωρον, il n'y a preſque point de „ reſſemblance pour les lettres qui les compoſent; „ mais il faut ſe ſouvenir que les Copiſtes Grecs abre„ gent d'ordinaire les mots qui commencent par Θεο, „ de ſorte qu'ils écrivent Θωρ avec un petit tiret „ ſur le Θ. Quoi qu'il en ſoit, *Critias* eſt une faute. „ Voilà un arrêt definitif qui ne ſeroit pas échapé à ce critique, s'il avoit ſçu ce qui ſe trouve dans Sextus Empiricus touchant Critias. Il y a un Pere (d) de l'Egliſe qui a mis ce Critias au rang des athées.

(i) *Plut. in Alcib. p. 209. E.*

(k) *Voſſ. de Hiſt. Græc. pag. 348.*

(l) *Puto & eundem Critiam eſſe cujus Plutarchus mentionem facit in Lycurgo. Id. ibid.*

(m) *Pag. 41.*

(n) *Athen. lib. 11. pag. 463.*

(K) *Mr. Moreri a été fort peu eclairé.* I. Il ne faloit point parler au ſingulier *d'une Elegie de Critias*, puis que Plutarque & Athenée ſe ſont ſervis du pluriel. II. On n'auroit point dit que *Sextus le Philoſophe rapporte un beau fragment de lui*, ſi l'on avoit ſçu que ce fragment eſt un dogme abominable, un atheiſme tout pur. III. *Critias fils de Callaſchre* ne devoit point faire un article à part; il eſt le même Critias qui fut l'un des XXX. tyrans. IV. On n'a point de bonnes raiſons de nous donner un Critias hiſtorien Grec different du fils de Callaſchrus; on le verra dans la remarque ſuivante. V. Le temoignage raporté par Clement d'Alexandrie n'eſt point *très-avantageux à cet Auteur*, car ce Pere ne fait que citer (e) quelques paroles de Critias, pour le convaincre d'être plagiaire envers Euripide. Ce qui a trompé Mr. Moreri eſt qu'il n'a pas entendu toute la force de ce Latin de Voſſius, (f) *Illuſtre hujus Scriptoris teſtimonium addu-cit Clemens.* Cela ne ſignifie autre choſe, ſinon que Clement d'Alexandrie cite Critias ſur un ſujet remarquable. Or cela n'emporte point que l'on loüe & que l'on eſtime Critias. VI. Il ne faloit pas douter que celui que Plutarque cite dans la vie de Lycurgue, ne ſoit le même qui a écrit ſur la Republique de Sparte, & qu'*Athenée cite deux fois*. Nous verrons bientôt que c'eſt une verité certaine.

(L) *Voſſius ne pouvoit pas lui ſervir.* Il a cru (g) ſans nulle raiſon que Critias fils de Callaſchrus n'étoit pas le même qui compoſa des élegies, & qui fut l'un des XXX. tyrans. Il eſt facile de voir qu'il n'y a point la plus d'un Critias, & je m'etonne que Voſſius ne s'en ſoit pas aperçu: il a dit (h) expreſſement que Critias le tyran avoit adreſſé une élegie à Alcibiade: or Plutarque (i) cite une élegie de Critias fils de Callaſchrus, dans laquelle l'Auteur parloit à Alcibiade: n'eſt-il donc pas manifeſte que Critias le tyran, & le poete élegiaque, & le fils de Callaſchrus ſont une même perſonne? Voſſius ne l'a pas toûjours ignoré; car dans ſes hiſtoriens Grecs (k) il a reconu que le Critias dont Plutarque raporte des vers dans la vie d'Alcibiade, eſt fils de Callaſchrus. Nous liſons auſſi dans Athenee que Critias fils de Callaſchrus a fait quelques élegies. Quant à Critias Auteur d'un traité de la Republique de Lacedemone, Voſſius n'a pas dû (l) croire, mais ſavoir que c'eſt lui que Plutarque (m) cite dans la vie de Lycurgue. Pour le prouver il ſuffit de dire qu'Athenée raportant la même choſe dont Plutarque fait mention, allegue pour ſon garant Critias Auteur du traité de la Republique de Lacedemone. Voſſius decide que ce Critias n'eſt point le fils de Callaſchrus; il n'en donne point de raiſons, & cela fait que comme je ne voudrois pas affirmer qu'il ait tort, je ne voudrois pas non plus garantir qu'il a dit la verité. Il ſe pourroit faire que le même Critias qui fut diſciple de Socrate, & l'un des XXX. tyrans, voulut montrer au public qu'il étoit tout à la fois poete, orateur & hiſtorien. Il avoit laiſſé des harangues; Ciceron & Denys d'Halicarnaſſe les avoient lues: il avoit laiſſé des poemes, Plutarque & (n) Athenee les citent: pourquoi ne ſeroit-il point celui qui compoſa un traité de la Republique de Lacedemone? Je remarque qu'Athenée cite un paſſage des élegies de Critias, où il eſt parlé des differentes manieres dont on buvoit dans les feſtins. Critias s'étend beaucoup ſur les loüanges de la coutume que l'on obſervoit dans Lacedemone à cet égard. On ne buvoit à la ſanté de perſonne; on ne buvoit point à la ronde; on ne faiſoit point d'excés; on gardoit un certain milieu qui ranimoit l'humeur guerriere, & la gaieté des converſations, & qui en un mot faiſoit du bien & au corps & à l'eſprit, & rendoit très-propre aux fonctions d'amour, & provoquoit un bon dormir.

(o) *Id. lib. 10. c. 9. pag. 432.*

Οἱ (o) Λακεδαιμόνιοι δὲ κύρβεις τινὰς τοιούτους,
Ἐξῆλθε φησὶ τὴς ἐλεγείδα παῖς ἀτάλφου,
Εἰς τε φιλοφροσύνην γλαφυρὸν μέτρειν τε γάλακτα.
Τοιαῦτα δὲ τίθησι συμποσίῳ ἐν ἀφίλητῳ,
Γνώμῃ τε, κλῆσίν τε καλὸς ὡς ἔγχ' Ἀφροδίτης,
Ἔρως τ' ἔστω ἥρμοσται, τὸν παρόντα λιμένα.
Lacedæmonii juvenes conſuque bibuli,
Ut ad capiendum ſuavem alacres totum animum vertant:
Linguam verò ad hilaritatem, modeſtumque riſum:
Ea nimirum potatio corpori utilis eſt,
Ac menti: juvatque multum ad Veneris opus,
Nec parum ad ſomnum confert, qui laborum portus eſt.

Je remarque auſſi que le même Auteur cite (p) l'Ouvrage de Critias ſur la Republique de Lacedemone, pour montrer les differentes manieres de boire: & il ſe trouve que ce Critias fait la même obſervation que j'ai deja raportée; c'eſt que les Lacedemoniens ne portoient point de ſantez. Cela eſt plus propre à prouver qu'il n'y a ici qu'un Critias, qu'à prouver qu'il y en a deux. Notez que Julius Pollux qui a cité Critias une infinité de fois ſans ſpecifier aucun livre, a ſpecifié (q) une fois l'Atalante, & une fois (r) le traité des Republiques.

(p) *Id. lib. 11. c. 3. pag. 463. Voſſius a cru qu'Athenee ne cite ce livre que 2. fois. Je le trouve cité 3. fois. Harpocration le cite en mots ſemblables.*

(q) *Κριτίας δ' ἐν Ἀτα-λάντῃ. Jul. Pollux l. 7. c. 10.*

(r) *Παρὰ Κριτίᾳ ἐν τῇ τῶν πολιτειῶν. Id. ibid. c. 13.*

(Z) *D'y corriger quelques fautes.* I. Criton l'Athenien a vécu à la verité dans la 94. Olympiade, mais non pas l'an 150. de Rome: il faloit mettre l'an 350. II. Il étoit, je l'avouë, un des diſciples de Socrate; mais il eſt faux que Diogene Laërce nous l'aprenne, & cependant c'eſt le ſeul Auteur que Mr. Moreri cite, il faloit citer (ſ) Xenophon. J'eclaircirai ceci à la fin de cette remarque. III. Criton n'avoit point de fils qui eût nom Chefippe: il faloit dire *Cteſippe*. IV. Criton le Medecin n'*enſeigna* pas *un art de politeſſe, que Galien dit qu'il faut excuſer, parce que Criton exerçoit la medecine prés des Rois & des Dames.* Ne diroit-on pas que ce Medecin compoſa des livres non pas de la civilité puerile, mais de la civilité des hommes faits, mais d'une civilité encore plus relevée que celle du Galatée de *Monſignor* de la Caſa? Ne diroit-on pas qu'il fut le Chevalier de Mere de ſon tems, & qu'il publia des traitez de la delicateſſe plus dignes de leur titre, que l'apologie du Pere Bouhours contre Cleanthe?

(ſ) *Xenophon de fact. & dict. Socratis l. 1. p. m. 418. Voiez auſſi Suidas in Κριτίας.*

Cepen-

ed by Google

CRITON (JAQUES). Il y a eu deux Ecoſſois de ce nom. Mr. Moreri parle amplement du premier qui étoit un prodige d'eſprit des plus extraordinaires qu'on vit jamais ‡. L'autre † CRITON a été Profeſſeur en langue Greque à Paris dans le College roial. Il étoit un fort bon (A) Papiſte. Il avoit épouſé la fille d'un Ecoſſois, Conſeiller au Preſidial de Poitiers, laquelle ſe (B) remaria avec François de la Mothe le Vayer, après avoir refuſé un frere (C) du Connetable de Luines. Criton mourut * le 8. d'Avril 1611.

CROI (JEAN DE) en Latin *Croius*, a été un des plus ſavans Miniſtres de France au XVII. ſiecle. Il étoit natif d'Uſez †, & fils d'un Miniſtre (A); & il exerça ſon Miniſtere dans

‡ *Voiez Alde Manuce fils de Paul dans l'épitre dedicatoire de ſes notes ſur les Paradoxes de Ciceron. C'eſt auſſi qu'il falloit citer, & non pas comme a fait Mr. Moreri*, Alde Manuce in præf. Cicer. *Ce commentaire d'Alde Manuce fut dedié à Jaques Criton l'an 1581.*

‡ *Il eſt nommé* George *dans les Antiquitez de Paris du P. du Breul, p. m. 564. Le Pere Labbe* Biblioth. Bibliothec. *p. m. 71. le nomme* Guillaume. *Il eſt nommé* Jaques *dans le Sorberiana. Je croi qu'il s'en faut tenir au P. du Breul.*

* *Du Breul ib.*

† *Colomiés* Gall. Orient. *pag. 184.*

(a) *Voſſius de Philoſophia, c. 9. pag. 74.*

(b) *Suppoſé qu'il ſoit l'Auteur de ce poëme.*

(c) *Id. ib. it. 11. pag. 86. 87.*

(d) *Ἀνακεφαλαίωσις librorum ejus exhibet Galenus lib. 1. περὶ κατὰ τόπους. Id. ibid.*

(e) *Voiez le Moreri de Hollande tom. 2. pag. 193. édit. 1698.*

Cependant il ne fit rien de tout cela, il ſe contentoit d'enſeigner cette partie de la Medecine qu'on nomme la *Coſmetique*. C'eſt celle qui entreprend de combatre la laideur & les autres defauts du corps, qui ſont capables de degoûter les gens mariez les uns des autres. Cette partie de la Medecine n'eſt point la plus cultivée, mais on pretend qu'elle peut être de grand uſage même par raport au ſalut de l'ame, vu qu'elle peut prevenir les adulteres. (a) *Ad medicinam etiam pertinet Coſmetice: qua ars non debet reprehendi, ſi quis recte utatur. Nam & mariti quamlibet leviùs uxorum vitiis offenſi amorem ad concubinas, vel etiam meretrices, imo & alienas uxores applicant. Quandoque & homines bene natos inque honore conſtitutos pudet cum ejuſmodi vitio in publicum prodire. Itaque nec Galenus dubitavit in Arte ſua tradere complura, quæ ad artem nempè hanc pertinent: ut ea ita quæ pulcrum vultui colorem conciliant: qua maculas, ſcabritiem, aut rugas tollant: quæ capillos colorem mutent: quæ dentes albos reddant.* Les Medecins la diſtinguent ordinairement de cet artifice mal-honnête qui fournit le fard, & toutes ces belles drogues qu'Ovide (b) avoit etalées dans ſon poëme de *medicamine faciei*. On a tâché dans le Moreri de Hollande de corriger cette faute, mais on n'a pu y reüſſir, parce qu'on n'a pu ſe perſuader qu'elle fût auſſi groſſiere qu'elle l'eſt. *Il enſeigna ſon art avec de la politeſſe que Galien dit qu'il faut exercer &c.* C'eſt la correction du paſſage de Moreri: mais il eſt ſûr qu'elle n'eſt point bonne, & cela eſt bien excuſable; car qui auroit pu s'imaginer que puis que trois lignes après on trouve que Criton fut l'inventeur de la Coſmetique, il ne faloit point diſtinguer en lui la politeſſe & la Coſmetique. La bevuë de Mr. Moreri ne paroît dans toute ſon etenduë, que quand on examine l'Auteur qu'il a copié. C'eſt Voſſius. Or voici ce que l'on trouve dans Voſſius: (c) *Hic Criton dicunt artem ſurpſiſſe, ſeu comtorium vel exornatorium: quo in re, ut Galenus ait, veniam meruit quia apud reges & reginas medicinam fecerat.* Il eſt viſible par ces paroles que l'art pretendu de politeſſe que Galien voulpit que l'on excuſât, n'eſt autre choſe que la *Coſmetique*. Mr. Moreri avoit lu ſans doute dans quelque livre que Criton avoit enſeigné *artem polendi cutem*, l'art de rendre la peau douce; d'en ôter les taches &c. Il ne prit point garde à *cutem*, & il fit du reſte le pretendu art de politeſſe. Mais Voſſius qui étoit ſa ſource continuelle, ſon oracle perpetuel, ne pouvoit-il pas ici le redreſſer facilement? V. Ce n'eſt pas bien traduire Voſſius (d), que d'aſſûrer que Galien *fait le demembrement des Ouvrages* de Criton. Il eût mieux valu dire qu'il en donne le ſommaire. VI. Pretendre que ces paroles de Voſſius *docuit autem ſurpſiſſe*, ſignifient que Criton *eſt le premier inventeur de la Coſmetique*, eſt une mauvaiſe pretenſion: il y a une énorme difference entre un Medecin qui fait ſon étude principale d'une certaine partie de la Medecine, & un Medecin qui eſt le premier inventeur de cette partie. Criton ſe trouvant Medecin de Cour, & voiant que les Princes & les Princeſſes n'ont pas moins d'envie de faire paſſer une rougeur, ou une rouſſeur, & en general tous les defauts de la peau, que de guerir d'une maladie, s'aplique tout entier à la Coſmetique. Ce n'eſt pas à dire qu'avant lui perſonne n'en eût traité. VII. Enfin Mr. Moreri definit la Coſmetique très-mal. *C'eſt, dit-il, l'art qui a ſoin de la beauté & des ornemens du corps.* Selon cette definition la Coſmetique embraſſeroit l'art de ſe coiffer, de choiſir une garniture, d'aſſortir des pierreries; en un mot toute l'induſtrie des femmes qui habillent une fiancée le jour des noces. Or cela eſt très-faux.

VOILA ſi j'ai eu raiſon dans le 2. point de cette critique. On m'a objecté que Diogene Laërce (e) *en parlant de l'affection* de Criton *envers Socrate, & en le rangeant au nombre des Socratiques, dit aſſez clairement* ce que Moreri lui attribuë. Je reponds que les diſciples d'un philoſophe ne ſont pas les ſeuls qui puiſſent lui temoigner beaucoup d'amitié, & qu'ainſi ce que Diogene Laërce raporte de *l'affection* de Criton *envers Socrate*, n'eſt point une preuve qui favoriſe Moreri. J'ajoûte qu'il a mis entre Socrate & Criton quelques Philoſophes qui n'ont été ni les diſciples, ni les ſectateurs de Socrate, & par conſequent on ne peut conclure qu'il *ait rangé* Criton *au nombre des Socratiques*, on ne le peut, dis-je, conclure de la place qu'il lui a donnée dans ſon 2. livre. Bien plus il obſerve expreſſement que les fils de Criton furent diſciples de Socrate, (f) *ἐγένοντο δὲ αὐτοῦ διήκουσαν Σωκράτους, ὡς φησὶ Δημήτριος ὁ Τρωϊκὸς, Κρίτωνος παῖδες ὄντες Σωκρατικοὶ ἀκουσταί.* N'aimez rien dit de ſemblable touchant Criton, il eſt aſſez naturel de croire qu'il n'a point pretendu nous aprendre le fait pour lequel on l'a cité dans le Moreri. Remarquez même que Platon (g) introduit Socrate diſant que Criton étoit auſſi vieux que lui, & pere de Critobule diſciple de lui Socrate. Toutes ſortes de raiſons demandoient alors que ce philoſophe mît au nombre de ſes diſciples auſſi bien le pere que le fils, & neanmoins il ne donne cette qualité qu'au fils. Cependant je tombe d'accord que Platon a fait entendre clairement en d'autres (h) endroits que Criton doit être compté parmi les diſciples de Socrate.

(A) *C'étoit un fort bon Papiſte.*] Voici ce que le Sieur Gillot écrivit à Scaliger. „Il ne faut pas que „ vous ignoriez que ces jours paſſez *Crit* „ profeſſeur „ es langues humaines, a voulu ſe faire Docteur en „ droict Canon, & a propoſé des Theſes en l'un & „ l'autre droict pour diſputer publiquement: leſquel„les ayant eſté veues par nos gens du Roy, ils y en „ trouverent une fort contraire à la vieille & bonne „ doctrine de France & de Sorbonne, & à la verité „ ſouveraine: *Nec Hierarchia Romanus (ad quem ſolum „ miſerrima tua deveniebat Jurisdictio ſpiritua„lis in Chriſtianos omnes, in patrimonio Eccleſiæ tem„porales etiam poteſtas pertines) nec Princeps ſalutis eſt „ legibus tamen ſi uterque alios his ſolvere poſſit, & hic „ comitia, illi Concilia ſit ſuperior; &c.* Et en une „ autre parlant de l'excommunication, dict: *quod ne„ de cognitione nonnunquam incurritur, & ob unius „ nexam familiam omnem & creditores plerumque fe„rit.* Et en vindrent faire plaincte à noſtre grand „ chambre, qui fut fort bien receue, & fut dict que „ *Criton* viendroit à l'heure meſmes parler au Procu„reur general, & que la diſpute ſeroit differee. Apres „ l'avoir ouy le lendemain les Docteurs en droict Ca„non ouys; il fuſt dict que les parties auroyent au„dience au premier jour, & cependant defenſes à „ *Criton* de propoſer, touſtenir, ny diſputer leſdictes „ *theſes*. Cela a eſté faict les xvij. & xviij. de ce mois „ de Janvier. Nous eſperons paſſer plus avant, & „ faire un bon arreſt de defenſes aux Docteurs, qui „ ſera leu en Sorbonne, de touſtenir de telles propo„ſitions contre la doctrine de l'Egliſe Gallicane (i).

(B) *Laquelle ſe remaria.*] J'avoue que je n'ai apris ceci que par la lecture du *Sorberiana*. J'y ai trouvé ce qui ſuit. „ Franciſcus Motha Vahyerius; (k) Man„ceau, épouſa la fille d'Adam Blactiodæus Conſeiller „ à Poictiers, & homme ſavant; elle étoit veuve de „ Jacobus Critonius, Profeſſeur des lettres humaines „ à Paris. Le Vayer eut ſes Recueils, dont il a ſçu „ faire ſon profit.„

(C) *Refuſé au frere du Connetable de Luines.*] N'allez pas croire qu'elle ait été ſi delicate au tems que Mr. de Luines étoit Favori & Connetable. S'il eſt vrai qu'elle n'ait point voulu épouſer le Sieur Cadenet, ç'a été avant que Mr. de Luines fût monté à ſa faveur. Je parle de cela par un *ſi*, parce que je n'en ai point d'autre garant qu'un recueil de pieces contre la maiſon de Luines. Or des Ecrivains de cette eſpece de ſatires tout eſt à craindre. A tout hazard je donne ici ce que je trouve dans ce recueil: (l) *La preſomption de Cadenet n'eſt pas moins galante en la recherche qu'il fit en l'an 1618. de Madame la Princeſſe d'Orange ſœur du premier Prince du ſang, & veuve d'un Prince ſouverain; Cadenet, dis-je, auquel la nourrice du Roi n'a voulu donner ſa fille en mariage, & que la veuve de Criton, Profeſſeur en la langue Greque à Paris, a refuſé d'épouſer, & quelque temps après le voilà qui aſpire à l'alliance du ſang royal.*

(A) *Fils d'un Miniſtre.*] Qui s'apelloit François (m) de Croï. Il étoit fait connoître par quelques livres, à ce que dit (n) Mr. Colomiés. Je ne co-

(f) *Diog. Laert. lib. 2. n. 121.*

(g) *Plato in Apologia Socratis p. m. 26.*

(h) *Ce n'eſt point dans le dialogue intitulé* Phædrus, *c'eſt principalement dans le dialogue intitulé* Phædon.

(i) *Lettres Françoiſes eſcrites à Scaliger pag. 156.*

(k) *Il faloit dire* Pariſien. *C'étoit ſon pere qui étoit Manceau.*

(l) *Ceci eſt tiré d'une Satire intitulée*, le Comtadin Provençal, *elle eſt à la page 79. & ſuivantes du* Recueil des pieces les plus curieuſes qui ont été faites pendant le regne du Connetable Mr. de Luyne, *imprimé l'an 1625. in 8. Le paſſage que je cite eſt à la page 103.*

(m) *Colomiés* Gall. Orient. *pag. 184. le nomme Jean.*

(n) Johannis, ſcriptis quibuſdam clari, filius. *Ib.*

dans l'Egliſe de Bèziers, & puis dans celle d'Uſez. Il publia en François (B) pluſieurs livres de controverſe, mais ſes Ouvrages (C) Latins lui ont fait beaucoup plus d'honneur, parce qu'ils ont fait paroître qu'il entendoit admirablement les langues, la critique, l'érudition Judaïque, les antiquitez eccleſiaſtiques, & tout ce que l'on comprend ſous le mot de *Philologie* & de *Polymathie*. Il ſe piquoit aſſez d'être univerſel, & il entreprit même de critiquer (D) Mr. de Balzac ſur ſa langue maternelle. Lors que les diſputes de la grace univerſelle étoient le plus échauffées, chaque parti s'efforça de le gagner. Les Particulariſtes furent les plus diligens, & ils le preoccuperent de telle ſorte contre l'Univerſaliſme, qu'il n'alla au Synode National d'Alençon que tout enflammé de menaces *. Mr. Amyraut s'eſt vanté de l'avoir fait revenir après quelques heures de converſation. Les autres ont pretendu † que Croï reconoiſſant dans la ſuite qu'Amyraut lui en avoit fait acroire, en fut fort fâché. Il mourut le 31. d'Août 1659.

* *Voiez la Preface du ſpecimen animadverſionum de Mr. Amyraut.*

† *Voiez André Rivet*, epiſt. Apologet. *& du Moulin*, Præf. judicii de Amyraldi libro contra Spanhem.

CURCE (QUINTE) Hiſtorien d'Alexandre. Cherchez QUINTE-CURCE.

CURION (COELIUS SECUNDUS) ſavant Piemontois, ſe retira au païs des Suiſſes après avoir ſouffert en Italie une rude perſecution, parce qu'il étoit ſuſpect de Proteſtantiſme. On le reçut parfaitement bien au Canton de Berne. Il y fut Principal ‡ du College de Lauſanne. Enſuite il paſſa à Bâle, où on lui donna la charge de Profeſſeur en Eloquence: il l'exerça avec une grande reputation. Il publia pluſieurs (A) livres, & un entre autres où il tâche de montrer que le nombre des predeſtinez (B) eſt plus grand que celui des reprouvez. Il mourut

‡ *Voiez l'épitre dedicatoire de ſon* Paſquillus Ecſtaticus, *imprimé à Geneve l'an 1544.*

nois que celui qu'il intitula, *Les trois conformitez, ſavoir l'harmonie & convenance de l'Egliſe Romaine avec le Paganiſme, Judaïſme & les anciennes hereſies*, 1605. *in* 8. J'ai ouï dire qu'il étoit iſſu de l'illuſtre & ancienne maiſon de Croï, mais du côté gauche. Celui qui me dit cela ne me ſut pas bien expliquer ſi François de Croï avoit été Moine, il me dit ſeulement que le Miniſtre de Beziers venoit d'un Moine qui avoit embraſſé la reformation, & qui étoit un bâtard ou iſſu d'un bâtard de la maiſon de Croï. François de Croï à la tête de ſon livre des trois conformitez ſe dit G. Arth. c'eſt-à-dire Gentilhomme Artheſien: il étoit Miniſtre d'Uſez.

(a) *Il eſt Avocat à Uſez.*

NOTEZ qu'un fort honnête homme de ce païs-là m'a fait ſavoir qu'aiant écrit d'Amſterdam au (a) fils de nôtre Jean de Croï, ce que j'avois raporté ſur un oüi-dire touchant ſon extraction, on lui avoit repondu qu'on deſcendoit de la maiſon de Croï par la voie legitime, & qu'on le pouvoit juſtifier en bonne forme. Je repondis que de tout mon cœur j'inſererois dans mon Ouvrage le memoire que l'on voudroit me communiquer tant ſur ce ſujet-là, que ſur l'hiſtoire, & les écrits de cet habile Miniſtre imprimez & à imprimer. Je n'ai rien reçu encore.

(B) *Pluſieurs livres de controverſe.*] Il en fit un pour prouver par l'Ecriture la confeſſion de foi de Geneve, & il le dedia à nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Ce livre fut imprimé (b) à Geneve l'an 1645. *in* 8. La 2. édition eſt de l'an 1650. & contient pluſieurs additions. L'Auteur promettoit 2. autres traitez, l'un pour confirmer par les temoignages des Peres cette même confeſſion; l'autre pour la confirmer par les temoignages des adverſaires (c). Il publia à Geneve en 1655. un Ouvrage qui a pour titre, *Auguſtin ſuppoſé, ou raiſons qui font voir que les 4. livres du ſymbole que l'on a mis dans le 9. tome des Oeuvres d'Auguſtin ne ſont pas de lui, mais de pluſieurs Auteurs qui en ont pris le nom, contre le P. Bernard Meynier Jeſuite.* Mr. Colomiés (d) obſerve qu'il y a auſſi de Mr. de Croï un Ouvrage intitulé, Semeï convaincu, *imprimé à Geneve in* 8. *en pluſieurs volumes.* Je ne croi point qu'il y ait pluſieurs volumes de cet Ouvrage: il ſert de reponſe à un écrit fort captieux intitulé, *La ſainte liberté des enfans de Dieu.* Le Jeſuite Meynier qui en eſt l'Auteur (e) y parle en Miniſtre, & c'eſt pourquoi Mr. Drelincourt repondant à cet Ouvrage intitula ſa reponſe, *La fauſſe Paſteur convaincu.* Elle fut imprimée l'an 1656. Voici ce qu'il obſerve à la fin de ſa preface: *J'aprens que Monſieur de Croï, Paſteur de l'Egliſe d'Uzés, répond ou a déja répondu amplement & exactement, à tous ce que noſtre faux Paſteur a mis dans cette derniere édition de ſon libelle. C'eſt pourquoi de bon cœur je lui cede la plume. Car je ſai quel eſt ſon ſavoir & ſon merite, & qu'il n'a pas beſoin de mon ſecours.* J'ai ouï parler d'un livre où Mr. de Croï pretend prouver que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Voiez la 126. lettre de Mr. Sarrau à la page 130. de l'édition d'Utrecht.

(b) *Colomiés ibid. pag.* 185.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. pag.* 184.

(e) *Voiez Nataniel Sotuel* in Biblioth. ſcript. Societat. Jeſu p. 122. *où il dit que ce livre avoit été imprimé* 20. *fois, & que la derniere édition étoit celle de Nimes* 1660.

(C) *Ses Ouvrages Latins . . . ont fait paroître.*] L'an 1632. il publia un *ſpecimen conjecturarum & obſervationum in quadam Origenis, Irenæi, & Tertulliani loca.* Douze ans après on vit paroître les *obſervationes ſacræ & hiſtoricæ in Novum Teſtamentum*, où Heinſius eſt terriblement critiqué. Dans divers endroits de ces deux Ouvrages il en promet pluſieurs autres, qui aparemment ne verront jamais le jour. C'eſt dommage, car on y pourroit aprendre une infinité de choſes. Il ne ſe contenta pas de maltraiter Daniel Heinſius, il etendit auſſi ſa piquante & fiere critique ſur le Pere Petau qui avoit examiné & cenſuré (f) le *ſpecimen conjecturarum.* Ce Jeſuite ne voulut point repliquer, parce, diſoit-il, que quand on écrit contre les Miniſtres, on eſt cauſe que leurs gages ſont augmentez (g).

(f) *In fine Synoſis operum Græc. & Latin. eorum* 1640.

(g) *Ita reſponſurus ſe negat: ideo quod natit annus angeri Miniſtris contra quos ſcribitur. Grotius apud Columeſium ubi ſupra pag.* 185.

SES *obſervationes ſacræ* parurent fort doctes à Mr. Sarrau, & fort capables de detruire la reputation de Heinſius (h). Il écrivit à Saumaiſe que l'Auteur avoit 25. livres ſemblables à celui-là tout prêts à être imprimez (i). Il lui écrivit auſſi que Heinſius avoit tâché d'empêcher que le livre de cet adverſaire ne s'imprimât (k), & l'avoit même prié par une lettre fort civile d'en uſer honnêtement (l).

(h) *Sarrav. epiſt.* 102. *pag.* 103. 104.

(i) *Id. epiſt.* 103. *pag.* 105.

(k) *Id. epiſt.* 102. *pag.* 103. *Vide etiam epiſt.* 94. *pag.* 94.

(l) *Id. epiſt.* 81. *pag.* 81.

(D) *Il entreprit même de critiquer Mr. de Balzac ſur ſa langue maternelle.*] Ce ne fut pas le veritable ſujet de ſa critique, il ne fit des remarques ſur le langage qu'en paſſant & par occaſion. Son principal but étoit de repoodre à la cenſure de *l'Herodes* (m) *infanticida* publiée par Balzac. Cette reponſe fut imprimée à Geneve l'an 1642. & contient 189. pages *in* 8. Elle eſt anonyme, mais l'Auteur declare en finiſſant que la crainte ne l'a pas porté à ſe cacher: *Si Balzac veut y repondre*, dit-il, *je le prie de n'y employer d'autre nom que le ſien, & de ne pas chercher ſous celui d'un autre le moyen de parler de ſoi avec plus de liberté. J'ai aſſez de courage pour lui découvrir le mien quand il le deſirera, & aſſez de force pour entrer dans la carriere qu'il entreprendra de m'ouvrir.* Ce qu'il y a de bien ſurprenant eſt qu'il s'échauffe pour les interêts, & pour la gloire de Heinſius avec tout le zéle d'un très-bon ami, & qu'il le loue exceſſivement; & neanmoins il preparoit en ce même tems un volume d'obſervations terraſſantes & mepriſantes contre Heinſius. Elles parurent l'an 1644. comme je l'ai déjà dit. Mr. Sarrau ne comprenoit rien dans cette conduite. Voici ſon étonnement & ſes conjectures: (n) *Vidi tua indicia Croii reſponſionem ad Balſacium pro Heinſio. Plurima certe ſapiunt eruditionem ariſſimam: ſed linguam Gallicam & ſtylum quod attinet, ſunt inculti, diſſipati, inelaborati, habebitque non pauca politiſſimi ingenii & vibrantis erationis Adverſarius, etiam in ipſo argumento, qua regerat. Opus itaque laudo non opificem, idem aliquando de Garriſſolii ſui Poëmate dicturus. Sed an Croius ipſe auctor edendi? Vix credam. Scio enim & certo ſcio, habere eum pra manibus ſatis amplum volumen Notatorum in Exercitationes Sacras vii Quintilia Leydenſis. Ergo quem Gallice, hoc eſt, quaſi intra privatos parietes, opus ob multorum laudaveris, Latine, id eſt per totum orbem terrarum in re mea nanci, ſugillabit. Explica quaſo mihi iſtud quidquid eſt anigmatis: niſi forſan Gronovius, quem iſtam Diatribam ad vos detuliſſe audio, voluit Heinſium ad quem abiturebat, hac ſive arte ſive officio demoveri.*

(m) *C'eſt le titre d'une tragedie de Heinſius.*

(n) *Sarravius in epiſtola ad Alex. Morum ſcripta Lutetiæ id. Jan.* 1642. *pag.* 39. 40. *edit. Ultraj.* 1697.

(A) *Il publia pluſieurs livres.*] Vous en trouverez la liſte dans les additions de Mr. Teiſſier aux éloges (o) tirez de Mr. de Thou; mais ôtez en l'*hiſtoria Sarracenica*, car c'eſt un Ouvrage d'Auguſtin Curion, fils de Coelius. Quant à la guerre de Malte imprimée avec cette hiſtoire Sarraſine, le Sieur Konig (p) ne devoit pas la donner à Auguſtin, c'eſt un Ouvrage de Coelius.

(o) *Tom. 1. pag.* 358.

(p) *Bibl. vet. & nov. p.* 228.

(B) *Que le nombre des predeſtinez eſt plus grand.*] Il y a lieu d'être ſurpris qu'il oſât prêcher cet Evangile au milieu des Suiſſes, car une telle doctrine eſt fort ſuſpecte aux veritables Reformez, & je ne penſe pas qu'au-

Digitized by Google

fut β l'an 1569. âgé de 67. ans. Il avoit enterré depuis peu un fils illuſtre, (C) nommé Auguſtin Sceundus CURION. Leur Bibliotheque qui étoit très-belle fut achetée par un Duc de Lunebourg *: elle fait partie de celle de Wolfenbutel. Vous trouverez dans le Lexicon de Mr. Hofman, & dans les additions de Mr. Teiſſier aux éloges tirez de Mr. de Thou, pluſieurs choſes touchant nôtre Curion.

β *Hofman in Lexico t. 1. p. 509.*

* *Voiez Courtingius au Traité des Bibliotheques.*

D.

DAILLE' (JEAN) en (A) Latin *Dallæus*, Miniſtre de l'Egliſe de Paris, a été un des plus ſavans (B) Theologiens du XVII. ſiecle, & celui des Controverſiſtes Proteſtans que les Catholiques eſtimoient le plus. Il nâquit à Chatelleraut le 6. de Janvier 1594. † *Il ne commença que tard à étudier le Latin, parce que ſon pere le deſtinoit aux affaires, dans la penſée de lui laiſſer ſa charge* ‡; *mais il falut ceder à la grande inclination que la nature lui avoit donnée pour les Lettres, ... de ſorte qu'à l'âge d'onze ans on l'envoya à S. Maixent en Poitou pour aprendre les premiers rudiments.* Il continua ſes études à Poitiers, à Chatelleraut, & à Saumur, & aiant achevé ſes Humanitez dans la derniere de ces villes, il entra en Logique à Poitiers à l'âge de 16. ans, & acheva à Saumur ſous le celebre Duncan ſon cours de Philoſophie. Il commença ſes études de Theologie à Saumur l'an 1612. & entra au mois d'Octobre de la même année chez l'illuſtre Mr. du Pleſſis-Mornai, pour inſtruire deux de ſes petits-fils. Il eut le bonheur de lui plaire, & il fit d'excellens progrés dans la converſation de ce ſavant homme qui lui faiſoit très-ſouvent l'honneur de lire avec lui, & qui ne lui cachoit rien de ce qu'il ſavoit. Mr. Daillé aiant demeuré ſept ans auprès d'un ſi excellent maître fit le voiage ‡ d'Italie avec ſes deux diſciples. Il ſe vit dans un étrange embarras quand l'un d'eux tomba malade à Mantoüe, il falut le faire porter en diligence à Padoüe, où ceux de la Religion ont un peu plus de liberté: & comme il mourut peu après, *il falut bien de l'adreſſe & bien du credit* pour éviter les traverſes des Inquiſiteurs, & pour le faire porter en France au tombeau de la famille. Le gouverneur du defunt ſurmonta toutes ces difficultez non ſans l'aſſiſtance du Pere Paul, & continua à voiager avec ſon autre diſciple. Ils virent la Suiſſe, l'Allemagne, le Païs-Bas, la Hollande, & l'Angleterre, & furent de retour en France ſur la fin de l'an 1621. Mr. Daillé tenoit ſi peu pour l'utilité des voiages, qu'il a regreté (C) toute ſa vie les deux années qu'il donna à celui-ci; & il les auroit encore plus regretées, s'il n'eût conſideré l'avantage qu'il avoit eu à Veniſe de conoître familierement (D) le Pere Paul. Il fut reçu Miniſtre l'an 1623. & il exerça d'abord

† *Abregé de la vie de Mr. Daillé pag. 3.*

‡ *C'étoit celle de Receveur des conjignations qu'il exerçoit à Poitiers.* Ib. pag. 2.

‡ *Ils partirent de Saumur au commencement de l'automne 1619.*

(a) *De l'édition de Turgou 1614. La 1. édition eſt de Bâle 1554.*

(b) *Ramus* ubi infra p. 57. *dit que Cœlius Horace Curion publia à Bâle à l'âge de 15. ans un livre de amplitudine divinæ miſericordiæ, & quelques declamations.*

(c) *Pag. m. 56.*

(d) *Tiré de Petrus Ramus in oratione de Baſilea p. m. 53.*

(e) *Ibid. pag. 57.*

(f) *Il ſe ſert du terme de* D. Allius. *Voiez ci-deſſus pag. 80. remarque F.*

(g) *Grot. epiſt. 350. part. 2. pag. 854.*

(h) *Dans le Journal des Savans du 2. Janvier 1675.*

(i) *Edition in folio.*

qu'aucun Profeſſeur la pût ſoutenir aujourd'hui en Hollande impunément. Quoi qu'il en ſoit ſon livre eſt intitulé, *De amplitudine beati regni Dei.* Il le dedia à Sigiſmond Auguſte, Roi de Pologne. Il dit dans la page (a) 131. qu'il n'avoit jamais mieux compris l'étenduë de la miſericorde de Dieu, que quand Horace (b) ſon fils traduiſit de l'Italien un diſcours ſur cette matiere, compoſé par Marſile Andreaſi, Mantoüan. Voiez le *Scrbériana* (c) où ce livre de Curion eſt fort mepriſé, pendant qu'on y loüe les intentions de l'Auteur.

(C) *Un fils illuſtre, nommé Auguſtin Secundus* CURION.] Il avoit été Profeſſeur en éloquence dans l'Academie de Bâle, & quoi qu'il n'ait vécu que 28. ans, il a donné des preuves publiques de ſon ſavoir; trois livres de l'hiſtoire Sarraſine, un du Roiaume de Maroc, & un ſur la vie & ſur la mort de ſes quatre ſœurs (d). L'une d'elles fut ſavante. *Cujus ſororem Angelam præter cætera virginis ornamenta non ſolum Germanicè, Italicè, Gallicè, ſed & Latinè loquutam (quod ipſius manuſcripta declarant epiſtolæ) equidem etiam ad patris eximias laudes aggrego.* Ces paroles ſont de Pierre Ramus (e).

(A) *Daillé . . . . . en Latin* Dallæus.] Pendant qu'un homme n'a point imprimé ſon nom, il eſt permis d'en ignorer l'orthographe; mais on ne ſauroit pardonner cette ignorance à ceux qui ont vu ce nom imprimé, & ainſi l'on peut accuſer de beaucoup de negligence Mr. de Chaumont qui écrit toûjours le *Sieur D'Aille*, dans un Ouvrage où il repond à une lettre de ce Miniſtre. Cette lettre fut imprimée l'an 1634. & contient au titre le nom de Daillé. L'Auteur avoit deja mis ce nom à l'apologie des Egliſes Reformées, qui obligea Mr. de Chaumont à publier un Ecrit auquel cette lettre ſervoit de reponſe. Où eſt-ce que Mr. de Chaumont avoit les yeux, quand il liſoit les Ouvrages qu'il ſe méloit de refuter? J'ai deja fait une remarque ſur ce que le Pere Soüel latiniſe mal le nom (f) de Mr. Daillé. Le ſavant Grotius (g) ne l'a point latiniſé moins mal par *Dalieus*. L'Abbé de la Roque n'auroit pas dit (h) *Dallié*, s'il avoit eu plus de conoiſſance des Ouvrages de ce Miniſtre. Mr. de Balzac dit preſque toûjours comme il faut *Daille*, mais j'ai vu *D'Aillé* dans la lettre (i) 37. du livre 9.

(B) *Un des plus ſavans Theologiens du XVII. ſiecle.*] Ceux de la Religion diſoient ordinairement en France, que depuis Calvin ils n'avoient point eu de meilleure plume que Mr. Daillé. „ (k) Un honnête homme de ce party m'a dit que depuis Calvin ils n'ont „ point eu de ſi grand homme que Monſieur Daillé, „ & je le conois: les Juifs diſoient de leur Rabin *Moſes Maimondes*, que *à Moſe antiquo ad Moſem noſtrum non ſurrexit major Moſe*: je le veux donc bien.„ Patin dont j'emprunte ce paſſage parle ainſi en un autre lieu. (l) *On imprime preſentement à Geneve un livre nouveau de Monſieur Daillé, Miniſtre de Charenton, que les Huguenots diſent être le plus grand homme qu'ils ayent eu depuis Calvin.* Ce qu'il dit dans la lettre 418. merite d'être raporté. Il parloit à un Huguenot. (m) *Des livres de Droit je n'en ai que faire, mais pour ceux qui regardent vôtre religion je les aime, car il y a à aprendre principalement quand ils ſont du merite de ceux de Mr. Daillé.* J'ai raporté ci-deſſus (n) un paſſage de Mr. Arnauld à quoi je renvoie mon lecteur. En voici un bien conſiderable de Colomies: *Eſtant allé voir à Paris*, dit-il (o), *Monſieur de Valois l'aîné, il me dit entre autres choſes, qu'il y avoit quantité de gens qui ſe méloient de faire des livres, mais qu'il en connoiſſoit peu qui écriviſſent auſſi bien que Mr. Daillé.*

(k) *C'eſt Patin qui parle, lettre 405. pag. 202. du 3. tome, édit. de Geneve. Voiez auſſi la lettre 527.*

(l) *Lettre 501. pag. 46. du 3. tome.*

(m) *Tom. 3. pag. 241. 242. Voiez auſſi la page 464. du même tome.*

(n) *Pag. 410. lettre b.*

(o) *Colom. Opuſcul. pag. 95.*

(C) *Il a regreté toute ſa vie les deux années qu'il donna à ce voiage.*] „ Nous avons ſouvent oüy regret„ ter à celui dont nous écrivons l'hiſtoire, ces deux an„ nées, qu'il contoit preſque pour perduës, parce „ qu'il les euſt pû paſſer plus utilement dans le Cabi„ net.„ C'eſt ſon fils qui dit cela (p) dans l'abregé qu'il a fait de la vie de Mr. Daillé.

(D) *De conoître familierement le Pere Paul.*] Continuons d'entendre ſon fils: (q) *Le ſeul fruit qu'il diſoit avoir tiré* de ce voiage *eſtoit la conoiſſance, & la frequentation du P. Paul. . . . . M. du Pleſſis avec qui il avoit commerce de lettres luy avoit recommandé d'une maniere toute particuliere & ſes petits-fils, & leur gouverneur; de ſorte qu'il fut auſſi-toſt receu dans ſa confidance, & il ne paſſoit aucun jour ſans le viſiter, & ſans avoir quelques heures d'entretien particulier avec luy. Le bon Pere le prit meſme en telle affection, qu'il fit tous ſes efforts avec un Medecin François de notre Religion, & de ſes intimes amis, nommé Aſſelineau pour*

(p) *Abregé de la vie de Mr. Daillé pag. 8.*

(q) *Ibid. pag. 9.*

d'abord ſa charge * chez Mr. du Pleſſis Mornai : mais cela ne dura guere, car ce Seigneur tomba malade un peu après, & mourut au mois de Novembre de la même année entre les bras du nouveau Paſteur. Les memoires de ce grand homme occuperent Mr. Daillé l'année ſuivante. En 1625. il fut donné pour Miniſtre à l'Egliſe de Saumur, & en 1626. à celle † de Paris. Il a paſſé tout le reſte de ſa vie au ſervice de cette derniere Egliſe, & a repandu de là de grandes lumieres ſur tout le Corps, tant par ſes (E) Sermons, que par ſes livres de controverſe ‡. Comme ſa vie a été longue, & accompagnée preſque toûjours d'une très-bonne ſanté, & que d'ailleurs il n'étoit point chargé (F) de famille, on comprend facilement qu'un homme auſſi laborieux (G) que lui, & qui poſſedoit les dons de la plume dans un degré éminent,

* *Au Chateau de la Foret ſur Sevre en bas Poitou.*

† *Il ſuccede à Mr. Durant.*

‡ *Tiré de l'Abregé de ſa vie publié l'an 1670.*

(a) *Ibid. pag.* 8.

(b) *Daillé, replique à Adam & à Cottiby, part.* 3. *chap.* 5. *p.m.* 172.

(c) *Abregé de ſa vie pag.* 12.

(d) *Ibid. pag.* 17.

(e) *Ibid. pag.* 15.

(f) *C'étoit le Baron de Langueracke.*

(g) *Ibid. pag.* 29.

(h) *Ibid. pag.* 30.

(i) *Il étoit Miniſtre de la Rochelle.*

(k) *Cottiby, replique à Mr. Daillé pag.* 20.

(l) *Sans pretendre que ceci ſoit vrai, je remarque que c'eſt aſſez la maladie des Pariſiens de croire que le ſejour des Provinces eſt un deplorable exil.*

(m) *Dans la vie de Mr. Daillé pag.* 31. *l'Ancien du Conſiſtoire de Charenton qui fut deputé à la Rochelle pour demander le fils de Mr. Daillé eſt nommé Monſieur Turpin.*

l'obliger à s'arreſter à Veniſe. Il emploia (a) ſa faveur & ſon credit pour lui *obtenir de la Republique les ſaufconduits & les paſſeports neceſſaires* à l'égard du corps mort qu'on avoit à faire paſſer en France. Les Controverſiſtes ſe ſont peut-être deja ſervis de cet endroit de la vie de Mr. Daillé, pour prouver que Fra-Paolo cachoit ſous l'habit de Religieux une ame toute devoüée au Proteſtantiſme.

(E) *Par ſes Sermons.*] Il en avoit publié juſqu'à 19. volumes, & peu avant ſa mort il envoia *à Geneve les derniers qu'il avoit prononcez ſur le* 12. *chapitre de l'Epitre aux Hebreux.* Ils ſont le 20. tome. Ce ne ſont pas des Sermons où l'érudition ſoit profonde comme dans ceux de Meſtrezat, mais ils ſont d'une plus grande netteté ſoit pour l'expreſſion, ſoit pour l'arrangement des matieres. On lui a reproché le crime de plagiariſme envers Davenantius, pour ce qui regarde l'expoſition de l'Epitre aux Coloſſiens. Voiez ce qu'il repond là-deſſus au (b) Sieur Cottiby, qui de plus lui reprocha beaucoup de redites.

(F) *Il n'étoit point chargé de famille.*] Il ſe maria dans le bas Poitou au mois (c) de Mai 1625. Sa femme mourut (d) le 31. de Mai 1631. & ne lui laiſſa qu'un fils dont elle étoit accouchée (e) chez l'Ambaſſadeur (f) de Hollande le 31. d'Octobre 1628. Elle s'y étoit refugiée parce que ceux de la Religion craignoient, que la nouvelle de la priſe de la Rochelle n'excitât des ſeditions contre eux. Ce fils unique nommé Hadrien DAILLE' fut reçu Miniſtre l'an 1653. Il (g) continuoit auprès de ſon pere depuis pluſieurs années ſes études de Theologie, lors que le Conſiſtoire de la Rochelle le demanda. *Le pere & le fils furent* (h) *redevables à l'affection & aux ſoins obligeans de Meſſieurs Drelincourt, auſſi Pere & fils, d'une ſi honorable vocation. Ils l'embraſſerent avec joye, & partirent enſemble au mois d'Avril* 1653. *le Pere ne voulant pas quitter ſon Propoſant qu'il ne l'eût inſtalé lui meſme dans cette ſainte Charge, à laquelle il l'avoit conſacré dés ſes plus jeunes années. En ce voyage, il renouvella ſes anciennes connoiſſances en Touraine, en Anjou & en Poitou; & l'Egliſe de Chatellerault où il étoit né, auſſi bien que celles de Saumur & de la Foreſt, qui avoient joui des premices de ſon miniſtere, eurent encore la joye de l'entendre édifier leurs Aſſemblées. Il preſcha auſſi pluſieurs fois à la Rochelle & à la Rochefoucaut, où il luy fallut aller preſenter ſon fils au Synode qui s'y tenoit à l'extremité de la Province. Et la Compagnie l'ayant receu aprés les épreuves neceſſaires, ils retournerent à la Rochelle; & là ce nombreux Troupeau ayant oui avec approbation les propoſitions du nouveau Miniſtre, ſon Pere luy donna l'impoſition des mains, le Dimanche* 6. *Juillet. Quinze jours aprés il prit congé de l'Egliſe par un Sermon d'Adieu, & de tous les Sermons de ce voyage on en a fait un recueil dont il s'eſt debité deux impreſſions, l'une à Saumur, & l'autre à Geneve. Il partit, enſuite, de la Rochelle pour reprendre le chemin de Paris.* Il eut la joie cinq ans après d'avoir ſon fils pour collegue. Hadrien Daillé fut choiſi l'an 1658. pour Miniſtre de Paris à la place de Mr. Meſtrezat. Mr. Cottiby fait un plaiſant conte ſur le ſujet des vocations de la Rochelle & de Paris adreſſées ſucceſſivement au fils de Mr. Daillé. (k) *Cette atteinte que vous donnez à mes prieres* (il parle au pere) *me fait reſſouvenir des vôtres, dans ſon voyage que je fis avec vous, de Paris à Chaſtellerault; ſans mentir c'étoient des prieres bien aſſaiſonnées, ſous ombre que vous conduiſiez ce cher fils qui eſt vôtre unique, pour dire Miniſtre à la Rochelle, n'aviez vous pas bonne grace de vous comparer au Patriarche Abraham, & lui à Iſaac, que vous alliez immoler, parce que vous l'éloigniez de Paris (l)? Il ne reſtoit plus pour rendre l'allegorie parfaite, ſinon qu'un Ange vint vous retenir le bras, & arrêter le coup, vous obligeant de retourner ſur vos pas, & de remener cette jeune victime ſaine & entiere dans vôtre maiſon. Mais vous y avez donné ordre depuis, cet Ange a été un certain Secretaire du Roi, de qui j'ai oublié le nom (m): il partit en poſte de Paris pour ſurprendre les Rochelois, & malgré toutes les proteſtations, que vous aviez faites à ces pauvres gens de leur conſacrer vôtre fils ſans reſerve, & de ne leur redemander jamais, & cela par oppoſition à Monſieur Drelincourt qui temoignoit, diſoit-on, de vouloir r'apeller le ſien; contre tous ces vœux par leſquels vous aviez deſtiné ſon Miniſtere à ces Meſſieurs, & qui ayant été plus ſolemnels, que ceux qui à vôtre conte avoient affecté le mien aux Religionnaires de Poitiers, devoient auſſi être plus inviolables, nonobſtant, dis-je, tous ces liens, & tous ces engagemens, cet Ange qu'on auroit pris pour un homme fort intereſſé, s'adreſſe aux Miniſtres du Synode de Xaintonge, déjà prevenus par lettres, & ſans donner le loiſir aux parties de deffendre leur droit, il leur enleve ces Iſaac, & leur donne un ample ſujet de ſe plaindre éternellement, & de la fidelité du pere & de la perte du fils, s'il meritoit de ſi longs regrets.* Mr. Daillé (n) apelle cela un Roman, une narration fabuleuſe.

Son fils étoit encore en vie quand l'Edit de Nantes fut revoqué, mais à cauſe de ſes infirmitez corporelles il étoit diſpenſé de ſes fonctions. Il ſe retira en Suiſſe, & mourut à Zurich vers le mois de Mai 1690. Tous ſes manuſcrits parmi leſquels il y avoit pluſieurs Ouvrages de Monſieur ſon pere, furent portez dans la Bibliotheque publique. Il ſe conoiſſoit merveilleuſement en livres; car il ſavoit non ſeulement s'ils étoient bons, mais même s'ils ſe vendoient bien, & j'ai oui dire que les Libraires n'étoient pas trop contens de cette derniere conoiſſance. Mr. Baillet fait mention de lui dans le premier tome de *ſes Anti*, & cenſure avec raiſon ceux qui lui donnoient un fils converti à la communion de Rome. Je raporte en marge ſes paroles: elles ſont tirées d'un endroit de ſon Ouvrage, où il donne le titre de pluſieurs livres qu'il ſupoſe que l'on meditoit (o). Notez que Mr. Daillé le pere ſe trouvant veuf à l'âge de 37. ans, ne ſe remaria jamais.

MONSIEUR Pictet Profeſſeur en Theologie à Geneve aiant lu ce que j'ai dit (p) ci-deſſus, que les manuſcrits du fils de Mr. Daillé furent portez dans la Bibliotheque publique de Zurich, eut la bonté de m'avertir que les manuſcrits de Mr. Daillé le pere étoient à Geneve entre les mains d'un particulier qui les avoit achetez. Ce ſont l'explication des 9. premiers chapitres de l'Epitre de St. Paul aux Romains: l'explication de la 1. Epitre de St. Pierre: pluſieurs autres Sermons: la refutation de l'expoſition de Mr. de Condom: un traité de l'Euchariſtie comme celui d'Aubertin.

(G) *Un homme auſſi laborieux que lui.*] Je m'aſſûre qu'on ſera bien aiſe de trouver ici ce que je m'en vais copier de la vie de Mr. Daillé. „ C'eſtoit ſes livres & ſes études qui faiſoient ſa principale recreation, & ſes plus grandes delices. C'eſtoit là qu'il ſe delaſſoit de ſon travail avec plaiſir, & avec profit tout enſemble. Et il y venoit chercher du repos aprés les plus pénibles occupations de ſa Charge; je dis de celles-là meſme qui conſiſtent à étudier. Car alors il ſe divertiſſoit en changeant de lecture, & quand il ſe ſentoit l'eſprit fatigué pour avoir lû ou étudié des matieres fort relevées & fort attachantes, il prenoit quelque Auteur qui demandaſt moins d'application, avec lequel il ſe relaſchoit agreablement; il entremeſloit ainſi le ſerieux & le délectable, afin de ſe tenir toûjours comme en appétit par cette diverſité de mets & de viandes. Je penſe auſſi que ſans le flater, on lui peut donner la loüange d'avoir eſté l'un des hommes de ſon tems qui avoit le plus lû, & de plus de ſortes de livres, non ſeulement de ceux de ſa profeſſion, mais de ceux qui en ſemblent les plus éloignez. Il ne ſera pas malaiſé de ſe le perſuader, ſi l'on conſidere qu'il a beaucoup vécu, & qu'il a été très-bon menager de tous les momens de ſa longue vie. Il eſtoit extrémement laborieux, & ſe levant de grand matin, comme il faiſoit tous les jours, il avoit à luy par ce moyen, cinq ou ſix heures franches, tantoſt plus & tantoſt moins, qui eſtoient à couvert du tracas

„ or-

(n) *Replique à Adam & à Cottiby* 3. *partie ch.* 3. *pag. m.* 152.

(o) Conjuration generale des Proteſtans, *& autres Heretiques du Nord & de l'Occident contre l'Egliſe Catholique, concertée ſur les viſions & les inſpirations du Prophete de Rotterdam, avec l'Hiſtoire des Viſionnaires de l'un & de l'autre ſexe que les Proteſtans ont eu juſqu'ici. Par le Sieur* Jean Daillé R. B. T. *fils d'Adrien, petit fils de Jean. Je ſuis trompé, dit Mr. de Brillac, s'il n'y a point de ſuppoſition dans le nom de cet Auteur. Il eſt vrai que M. Daillé qui eſt maintenant retiré à Zurich s'appelle Adrien, & que ſon Pere s'appelloit Jean, mais je n'ai pas oüi dire qu'il ait laiſſé en France un fils qui s'eſt converti.* Baillet au 1. to. des Anti pag. 394.

(p) *J'avois lu cela dans une lettre qui fut écrite de Zurich peu après la mort de Mr. Daillé le fils.*

Digitized by Google

a compoſé pluſieurs Ouvrages. N'en deplaiſe à quelques cenſeurs ſon (H) coup d'eſſai fut un chef d'œuvre, & je ne ſai même ſi l'on ne doit pas dire que c'eſt ſon chef d'œuvre. Je parle de ſon livre de l'*emploi des Peres* qui fut imprimé β l'an 1631. C'eſt une très-forte chaîne de raiſonnemens qui forment une demonſtration morale, contre ceux qui veulent qu'on termine les differens de la religion par l'autorité des Peres. L'Auteur ne debuta point par là, pour avoir conu que les Peres des premiers ſiecles favoriſent les Catholiques Romains, car il a fait voir dans pluſieurs Ouvrages qu'il ne demandoit pas mieux que de reduire les controverſes à ce point-ci; *Toute doctrine qui n'eſt point conforme aux trois premiers ſiecles doit être rejettée comme une innovation humaine.* Il n'auroit point conteſté à Mr. de (I) Meaux le principe de l'hiſtoire des Variations. Jamais Miniſtre n'a conu plus exactement que lui l'hiſtoire & la doctrine des Peres. On ne peut pas écrire preſentement en plus beau Latin qu'il a fait ſur les matieres qu'il a traitées. Quant à ſon ſtyle François, on ne peut pas dire qu'il fût parvenu au degré de perfection, mais il n'y avoit point d'homme de ſon âge parmi les perſonnes de ſa robe qui parlât François auſſi bien que lui: ce qu'on doit attribuer aux liaiſons particulieres qu'il a euës pendant ſon long ſejour de Paris avec le γ celebre Mr. Conrart. Il preſida au dernier Synode National qui ſe ſoit tenu en France. Ce fut celui de Loudun l'an 1659. Il a eu cet avantage que ſon eſprit n'a point vieilli, car on ne voit pas moins de feu, & de force dans ſa replique δ au Pere Adam, & dans * les deux tomes *de objecto cultus religioſi*, que dans ſes autres Ouvrages. Il ſe declara hautement pour la grace univerſelle, & il écrivit contre un † Profeſſeur de Leide antagoniſte de Mr. Amyraut. Il intitula ſon livre, ‡ *Apologie des Synodes d'Alençon & de Charenton.* Cet Ouvrage ralluma le feu de la guerre parmi les Theologiens Proteſtans. Mr. Daillé tâcha de ſe diſculper, en diſant que ſon écrit avoit vu le jour à ſon inſu; mais il ne laiſſa pas de repondre avec toute l'aigreur imaginable à un Profeſſeur de Groningue qui avoit écrit contre lui. Ce Profeſſeur ‖ ne demeura point ſans repartie, & quoi que les ſuites de (K) cette querelle n'aient pas été longues, elles ont neanmoins

α *Le libraire ſelon la coutume mit au titre l'année ſuivante.*

γ *Voiez la remarque N.*

δ *Voiez ci-deſſus pag. 80.*

* *Il avoit 70. ans lors qu'il publia le premier.*

† *Friderit Spanheim.*

‡ *C'eſt un Ouvrage Latin qui fut imprimé à Amſterdam en 1655.*

‖ *C'étoit Samuel Des-Marets.*

(t) *Plinе faiſoit la même choſe.* Nihil unquam legit, quod non excerperet, dicere etiam ſolebat nullum eſſe librum tam malum, ut non aliqua ex parte prodeſſet. *Plin. epiſt. 5. lib. 3.*

(a) *Pag. 66. 67.*

(b) *Biblioth. choiſie pag. 2.*

(c) *Matthieu Scrivener* in Apologia pro S. Eccleſiæ patribus adverſus Jo. Dallæum, *imprimée à Londres 1672.*

(d) *Voiez ſa preface.*

(e) *Jo. Mettayer, epiſt. dedicat. tractatus de uſu patrum.*

(f) *Pag. 14.*

(g) *Scriven. in præfat.*

„ ordinaire de la vie, & dont il pouvoit diſpoſer auſſi-
„ rément en faveur de ſon cabinet. Il ne faut pas
„ donc s'étonner s'il avoit eu le loiſir de faire tant de
„ proviſions en tant d'années; car il eſtoit homme qui
„ profitoit de tout, & il ne liſoit aucun livre, quel-
„ que mepriſable qu'il peuſt eſtre, (†) dont il ne fit des
„ extraits, auſquels il ne manquoit pas de trouver leur
„ place, & il ſavoit fort bien s'en ſervir en tems &
„ lieu (a).„

(H) *N'en deplaiſe à quelques cenſeurs ſon coup d'eſſai fut un chef d'œuvre.*] Voici ce qu'on trouve dans un livre (b) du Sieur Colomiés. *Les ſentimens ſont aſſez partagez touchans cet Ouvrage* de uſu patrum. *Les Preſbytériens en font grand état; & les Epiſcopaux d'Angleterre ne l'eſtiment guere. Parlant autrefois de ce livre à un ſavant homme, (qui eſt aujourd'hui de l'ordre de ces derniers) il me dit qu'à ſon avis c'eſtoit le moindre des Ouvrages de Mr. Daillé, & qu'il s'étonnoit qu'ayant une lecture des Peres aſſez conſidérable, il ſe fuſt ſervi de cette lecture là pour obſcurcir le merite de l'ancienne Egliſe. M. Scrivener, Theologien Anglois, eſt du meſme ſentiment, dans ſon Apologie pour les Peres contre la même M. Daillé.* Prenez bien garde que cette cenſure eſt principalement apuiée ſur le tort que cet Ouvrage peut faire à l'antiquité: on ne diroit pas cela d'un livre dont la force ſeroit mediocre; ainſi les critiques de ce livre en ſont dans le fond les panegyriſtes. Je ſai bien que le Prêtre (c) Anglois qui a écrit contre cet Ouvrage pretend que les raiſons de Mr. Daillé ne ſont point fortes; mais il ſoutient mal ſa pretenſion; rien ne ſeroit plus facile que de refuter ſa critique. Mais laiſſant là le fond de cette diſpute, contentons nous de remarquer que de l'aveu (d) de ce Prêtre, le livre *de uſu Patrum* a été l'admiration du parti Presbyterien. C'eſt de tous les Ouvrages de Mr. Daillé celui qu'un ſavant Miniſtre de Picardie eſtimoit le plus. Voici comme il parle en s'adreſſant à l'Auteur même. *Licet quidquid operum hactenus edidiſti, vir Reverende, mihi plurimùm placuerit, tuaque omnia, cùm* Latinè *tum* Gallicè *ſcripta, æquali plauſu ab eruditis, atque adeò à piis omnibus, exceptа ſint, diſſiteri tamen non poſſum, laborum tuorum primitias, Tractatum nempe tuum de* Patrum *in decidendis de* Religione *Controverſiis* Uſu, *me plurimùm ſemper cepiſſe. Nam ſolùm enim Opus iſtud miro rerum lectu & ſcitu jucundiſſimarum dignitſſimarumque varietate refertum eſt, verùm etiam eloquentia orationiſque nitor cum rebus ipſis certant, tantâque eruditione & facundiâ argumentum illud pertractaſti, ut vix quicquam magis elaboratum erudito hoc ſeculo prodiiſſe videatur* (e). Celui qui parle ainſi s'apelle Mr. Mettayer: il étoit Miniſtre de Saint Quentin: ſa verſion Latine de cet Ouvrage de Mr. Daillé fut imprimée à Geneve l'an 1656. On debite dans la vie de Mr. Daillé (f) qu'un ſavant Anglois nommé Thomas Smith, a traduit ce même livre en ſa langue maternelle; Mr. Mettayer le dit auſſi: mais Mr. Scrivener (g) aſſûre qu'il conoît de très-bons temoins de la fauſſeté de ce fait, & qu'il a oui dire à Mr. Smith que que c'étoit un homme d'Oxford, & non pas lui qui avoit fait la traduction; & que lui Mr. Smith auroit refuté l'Ouvrage s'il l'eût jugé digne de ſa colere (h). Une choſe qu'on ne peut nier, eſt qu'il y a une preface ſous le nom de ce Mr. Smith à la tête de la traduction Angloiſe imprimée l'an 1651. Mr. Cottiby (i) fit une remarque contre le livre de l'uſage des Peres, laquelle l'Auteur ne daigna examiner. Voiez la Replique de Mr. Daillé au chapitre 11. de la 3. partie (k).

(h) *Sibi aliquando fuiſſe in animo contrarium ſcripto Dallæum refellere, ſed re maturius expenſa nihil in Dallæano opere ſua dignum operâ repertum. Id. ibid.*

(i) *Cottiby ubi ſupra pag. 245.*

(k) *Pag. m. 209.*

En voilà plus qu'il n'en faut, pour juſtifier que le premier livre dont Mr. Daillé ait fait preſent au public a paſſé pour un très-bon livre, & pour l'un de ſes meilleurs livres. A propos de quoi je me ſouviens d'une maxime qu'un Auteur gravé mit en avant il y a quelques années, pour prouver que l'avis aux Refugiez étoit l'Ouvrage d'un Ecrivain qui avoit deja compoſé pluſieurs bons livres. Sa preuve reduite en maximé revient à ceci, *Tout livre qui eſt bien écrit & bien tourné eſt pour le moins la troiſiéme ou la quatriéme production de ſon Auteur.* Cette maxime eſt fauſſe; mais quand on la veut convertir en preuve d'un crime d'Etat, on merite d'être tourné encore plus en ridicule, que l'Auteur dont je parle n'y fut tourné dans la Cabale chimerique. Mr. Daillé & ſon livre *de uſu Patrum* furent citez, entre autres exemples, pour montrer que le premier livre qu'un homme publie eſt quelquefois une piece très-achevée.

(I) *Il n'auroit point conteſté à Mr. de Meaux le principe.*] Voici le principe dont je parle, *La verité Catholique venuë de Dieu a d'abord ſa perfection, mais l'hereſie foible production de l'eſprit humain ne ſe peut faire que par pieces mal aſſorties.* L'Auteur des Paſtorales a pretendu (l) que c'eſt raiſonner en Paien, & comme feroit *le plus grand ennemi de la religion Chretienne, & que c'eſt ſuppoſer des faits qui ne peuvent être avancez que par le plus ignorant de tous les hommes:* deſorte que l'on eſt tenté de croire que Mr. de Meaux n'a jamais jetté les yeux ſur les écrits des *Peres des 4. premiers ſiecles*, puis qu'il ne ſe peut faire *qu'un homme ſavant puiſſe donner une marque d'une auſſi profonde ignorance.* Il parut un écrit (m) vers la fin de l'an 1688. où l'on remarque (n) que ces injures ne tombent pas moins ſur Mr. Daillé que ſur l'Evêque de Meaux, *qui ſemble avoir copié ſa maxime des premieres lignes d'un des meilleurs Ouvrages de Mr. Daillé.* En effet ce Miniſtre poſe dès le commencement de ſa Replique au Pere Adam le principe de Mr. de Meaux. Voiez la *Reponſe des fideles captifs en Babylone* à la Paſtorale du 1. Novembre 1694. vous y trouverez (o) les paroles de Mr. Daillé, & la declaration que font ces fideles qu'ils s'en tiennent à ce principe, malgré les invectives de l'Auteur des Paſtorales. Cette Reponſe eſt datée d'Orleans le 15. Janvier 1695.

(l) *Voiez la lettre Paſtorale du 15. Novembre 1688.*

(m) *Intitulé*, Repouſſe d'un nouveau Converti à la lettre d'un Refugié, pour ſervir d'addition au livre de Dom Denys de Ste. Marthe.

(n) *Dans la page 9.*

(o) *A la page 5.*

(K) *Les ſuites de cette querelle n'aient pas été longues.*] „ (p) Le démelé entre M. Des-Marets & l'Au-
„ teur de l'Apologie fut bien-toſt éteint. Et comme

(p) *Vie de Mr. Daillé pag. 26.*

moins produit ce qui ne manque jamais d'arriver en pareils cas, c'eſt que le public a ſçu je ne ſai combien de petites avantures qui (L) font tort à la memoire de Mr. Daillé, ſoit qu'elles ſoient vraies, ſoit qu'elles ſoient fauſſes: car il n'y a que trop de lecteurs qui dans la difficulté de diſcerner le vrai & le faux, prenent le parti de croire ce qu'ils trouvent dans le livre d'un homme celebre. Il eût été à ſouhaiter qu'en ce temps-là on eût regardé comme l'on fait (M) preſentement

„ juſques là ils avoient toûjours vécu en bons amis, „ on n'eut pas grand' peine à les réconcilier: l'ac„ comodement ſe confirma en ſuite par leur entrevuë „ à l'Hoſtel de Turenne, où ils s'embraſſerent frater„ nellement, & ſe viſiterent de part & d'autre, pen„ dant un voyage que M. Des-Mareſts eut occaſion de „ faire à Paris.„

(L) *Petites avantures qui font tort à la memoire de Mr. Daillé.*] Liſez les Prolegomenes de Mr. Des-Marets, vous y trouverez une longue ſuite d'artifices mis en œuvre par Mr. Daillé pour ſe diſculper de l'impreſſion de ſon livre. Le Synode Wallon fit grand bruit contre ce livre, & en écrivit ſes plaintes au Synode de l'Ile de France. Il expoſa que le titre de cet Ouvrage avoit été frauduleuſement ſuprimé juſques après la publication; que ce titre étoit injurieux & ſcandaleux; que les Egliſes Wallonnes en avoient été extremement ſcandaliſées; qu'elles croioient que celles de France devoient s'en ſcandaliſer encore plus; que l'honneur de Mr. Daillé y étoit viſiblement flétri, puis qu'on avoit couſu ce titre à ſon livre contre ſon intention. Cela faiſoit voir que Mr. Daillé avoit écrit ou fait écrire en Hollande que le titre de ſon livre n'étoit point de lui, & qu'il le déſaprouvoit. Cependant la reponſe que le Synode de l'Ile de France fit au Synode Wallon, declare qu'excepté le nom de Mr. Spanheim le reſte du titre étoit celui de l'original de Mr. Daillé, & que Mr. Daillé avoit pleinement ſatisfait la compagnie par les éclairciſſemens qu'il lui donna ſur ces choſes (a). C'étoit viſiblement ſe joüer & du Synode Wallon, & du Synode de l'Ile de France; car le ſujet du ſcandale n'étoit pas que l'on eût mis le nom de Mr. Spanheim au titre, mais que l'on eût intitulé cet Ouvrage, *Apologie pour les Synodes d'Alençon, & de Charenton.* La lettre du Synode Wallon le faiſoit entendre manifeſtement. Comme donc Mr. Daillé preſida (b) au Synode de l'Ile de France, & qu'il fit dreſſer la reponſe à ſa fantaiſie, c'etoit lui qui joüa les deux Synodes. *Dallæum hac in parte ſua Synodo impoſuiſſe, idque parum & prudenter & pudenter luce meridiana clarius poſſim demonſtrare; nam adoptando priorem partem tituli alteram omnino ſuam facit: qui enim, &c.* Si l'on ſe ſervit de faux fuians pour ſe diſculper par raport au titre, on s'en ſervit encore plus pour ſe diſculper à l'égard de l'impreſſion. Mr. Des-Marets juſtifie clairement que les excuſes de Mr. Daillé, celles de Blondel & le reſte comparées enſemble s'entre-detruiſent, & qu'en un mot afin de couvrir un premier menſonge, il falut en forger bien d'autres. Je ſoutiens que cela fait tort à la memoire d'un grand homme; car une infinité de gens, & ſur tout dans les extremitez du Roiaume, ne conoiſſent ces Meſſieurs de Charenton, que par leurs Ouvrages de pieté & de controverſe. Ils s'imaginent que ce ſont de vives images des Apôtres, qui pour rien du monde ne ſe voudroient ſervir d'artifices & de diſſimulations. Ainſi quand on leur fait voir un Mr. Daillé qui trompe deux Synodes tout à la fois, qui fait dreſſer des lettres comme bon lui ſemble dans un Synode dont il eſt Moderateur, qui accumule ſubterfuge ſur ſubterfuge pour éluder les plaintes formées contre ſa conduite, on leur ôte une bonne partie du reſpect & de la veneration qu'ils avoient pour lui; & ſi on ne le fait pas, c'eſt plutôt parce qu'on rencontre des ames ſtupides, que parce que la choſe eſt en elle-même incapable de produire cet effet. Il eſt certain que les diſputes où l'on demêle, comme fait ici Mr. Des-Marets, l'adreſſe de ceux qui ont beaucoup de credit dans les Compagnies, leur adreſſe, dis-je, à faire coucher dans les lettres & dans les actes ce qu'ils ſouhaitent, ſont une lecture fort ſcandaleuſe.

Mais ce n'eſt pas encore tout. Vous verrez dans les mêmes Prolegomenes que Mr. Daillé voiant la critique de ſon Ouvrage, conçut une furieuſe colere contre Mr. Des Marets; qu'il repandit par tout ſes foudroiantes menaces, & qu'il fit une ligue avec Courcelles Profeſſeur Arminien, par laquelle ce Profeſſeur s'engageoit à faire irruption ſur Des-Marets d'un côté, pendant que Mr. Daille feroit ſon attaque de l'autre. *Dallæus inſtar Tigrorum, qui dicuntur in rabiem agi ad pulſum tympanorum, ita efferbuit ad iſtius opuſculi conſpectum, ac ſi tres illæ Exercitationes in tres Furias abiiſſent, quæ verbere ſurdo ipſum interdiu noctuque exagitarent; nam illicò cœpit dira quæque mihi minitari. & hinc inde ad amicos ſcripticando, in me evomere quicquid ipſi ſplendida ſua bilis ſuggerebat, reſponſionem tam minatus quâ me pro merito depexerat . . . . . primum ex æſtu politico pactus eſt cum Curcellæo, publico hoſte Eccleſiarum reformatarum, ut arma ſua conjungerent, & me communis imperii adoriretur* (c). On attribuë cette colere à la preſomption qu'il avoit conçuë en ſe voiant Miniſtre de la capitale; comme ſi un Paſteur de cette Egliſe devoit jouir des privileges d'une petite Papauté. *Inquiunt ſeſe ſibi contradici & pro celebritate Eccleſiæ cui ſervat, διὰ τὸ ἀκροώμενον τοῦ πλήθους ἐκείνου, ut de veteri Roma loquuntur Patres, Concilii Chalcedonenſis* Can. penult. *Non ſolum τὸ πρωτεῖον ſibi deberi putat, ſed etiam τὸ πρωτεῖον; ac ſubinde Archiepiſcopatum vel Papatum it* (d). On lui cite un morceau du Factum que le Sieur de Fauquemberge Miniſtre de l'Egliſe de Senlis avoit publié contre lui, morceau qui contient un fait plein d'un orgueil inſuportable (e): on aſſûre que pluſieurs de ſes confreres ſe plaignent de ſa fierté, & l'on conclut par dire que pour l'ordinaire la tête tourne à ceux qui ſe voient dans un beau poſte, & aplaudis par des flateurs. Ils ne ſauroient ſouffrir en cet état-là qu'on les contrediſe. *Ut dudum eſt quod φιλογερτίαν, nec priſtina ferula memoriam penitus depoſuit, ita afflatus typho ſæculi paulatim aſſurgit πολυαρχίαν τῶν πλησίον, ut mihi ſint ejuſdem ſecum ordinis in Gallia, qui majorem moderationem, & nimis ſublimium ſpirituum aliquam repreſſionem, in ipſo deſiderent. Verùm id ſolet iis evenire qui in loco celſiori conſiſtunt, ut facile tententur vertigine, & aliorum blandimentis delusi, ſibi quid ſumant de Phariſeorum ſupercilio, quod poſtea tonſoris novaculam non vult admittere* (f).

Il eſt certain que ces choſes ſont très-capables de diminuer l'eſtime que les peuples avoient conçuë pour Mr. Daillé. Dans la plupart des Provinces on ne le conoiſſoit que par un grand nombre de Sermons remplis d'une excellente morale & d'une pieté édifiante, & par des livres de controverſe où le zéle de la verité, la ſageſſe & le jugement n'éclatent pas moins que la doctrine. Quand les peuples ne conoiſſent une perſonne que par de ſi beaux endroits ils lui donnent toute leur veneration, parce qu'ils ſe previennent de ce ſentiment favorable, que la vie ne dement pas la doctrine. On doit donc juger qu'il y a beaucoup de rabais à faire, ſi l'on aprend que celui qui fait tant de belles leçons aux autres ſur l'humilité, & ſur le pardon des injures, eſt bouffi d'orgueil, & ne peut ſouffrir qu'on le refute, & ſe dechaîne horriblement contre ſes Critiques. C'eſt ſans doute un grand malheur pour des perſonnes comme étoit Mr. Daillé, que de s'engager à des diſputes perſonnelles. Il ſemble que leur mauvais Genie les attende là avec ſes pieges les plus dangereux. Ils s'échauffent, & dans la colere ils font plus conoître leurs defauts en un mois, qu'ils n'avoient pu les cacher en 20. années. Le pis eſt que leur ennemi revele tout ce qui les peut deshonorer, & publie cent choſes qui ſeroient demeurées inconuës. Qu'on ſe ſouvienne de la clauſe que j'ai miſe dans le corps de cet article, *ſoit qu'elles ſoient vraies, ſoit qu'elles ſoient fauſſes.* Je ne decide rien ici ſur le fait: mais d'ailleurs je ne dis rien qui ne ſe trouve dans un Ouvrage public.

(M) *Comme l'on fait preſentement les diſputes de la Grace univerſelle.*] Nous avons vu que le Synode Wallon ſe tremouſſa extremement contre le livre de Mr. Daillé, & qu'il en fit de groſſes plaintes au Synode de l'Ile de France. Il trouvoit une matiere de grand ſcandale juſques dans le titre, *Apologie des Synodes d'Alençon & de Charenton.* D'où vient que le Synode Wallon qui dreſſa un formulaire de ſignature l'an 1686. pour les Miniſtres venus de France, ne s'informa point ſi l'on tenoit pour la Grace univerſelle, ou pour la particuliere? Cette doctrine avoit-elle changé de nature depuis l'impreſſion du livre de Mr. Daillé? Cette queſtion n'eſt pas fort embarraſſante. Il ne faut pour la reſoudre que ſe ſouvenir que tous ceux qui s'etoient trouvez à la tête des partis, ſoit en France ſoit en Hollande, étoient morts depuis long tems. Si Pierre du Moulin, ſi André Rivet, ſi Frederic Spanheim, ſi Samuel Des-Marets, ſi Moïſe Amyraut eu'ent été pleins de vie l'an 1686. les diſputes de la Grace univerſelle auroient paſſé pour tres-importantes; mais comme il y avoit très-long tems qu'ils

(a) Vos ſcitis, Domini honoratiſſimique fratres, id factum abſque ejus conſenſu ipſoque inſcio, & præter id quod ipſi perſcribitis in veſtra ad nos epiſtola, ita ſe explicavit in hoc cœtu, ut plene nobis ſatisfactum fuerit. *Mareſ. prolegom. epiſtrſ. Theolog. edit. 1658. in 12.*

(b) In nuperis literis ſuæ Synodi provincialis, cui præfuit, quas curavit fabricari pro ſuo lubitu. *Ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib.*

(e) Nolim omnibus iis credere, quæ de ipſo publicè ſcripſit, unus ex ſuis in eadem Provincia ſymmiſtis, Fauquembergius; aut illum eo fermè proceſſiſſe, ut cùm ſibi narraretur hanc pro concione liberiùs notaſſe quendam ex Eccleſiæ ſuæ membris, qui dicebatur falſo modo uſus fuiſſe, ſtatim eum inauditum damnaverit, nec ſolum cenſurâ dignum pronunciaverit, ſed etiam in hanc tyrannicam vocem prorumpent, *Il lui faut baiſſer les eſtrivieres, ou bien en bas:* quo atrocius & contumelioſius, ut norunt qui Gallicè norunt, (ſic enim agitur demum cum viliſſimis mancipiis,) nihil à Verbi Divini Miniſtro, de ſuo fratre in eadem dignitate conſtituto, dici poteſt. *Ib. ibid.*

(f) *Id. ib.*

Digitized by Google

ſentement les diſputes de l'univerſaliſme & du particulariſme. Mr. Daillé eut beaucoup de part à l'eſtime (N) de Balzac: il mourut à Paris le 15. du mois d'Avril 1670. laiſſant un fils dont je parlerai dans * les remarques. On ne ſauroit aſſez admirer la mauvaiſe foi des (O) Miſſionaires, au ſujet d'un paſſage de Mr. Daillé touchant le retranchement de la coupe.

* *Dans la remarque F.*

DAMASCENE (JEAN) l'un des plus illuſtres Peres du bas Empire, a fleuri (A) dans le VIII. ſiecle. Il étoit né à Damas, où ſon pere, (B) quoi que bon Chretien, avoit une charge de Conſeiller d'Etat auprès du Calife des Sarrazins. C'étoit un homme fort riche & fort charitable, & qui ſe plaiſoit principalement à racheter les captifs. Il racheta un jour un fort habile homme nommé Coſme que l'on avoit pris ſur mer, & le fit precepteur de ſon fils unique. L'enfant profita beaucoup ſous cet excellent precepteur, tant pour ce qui regarde les ſciences, que pour ce qui concerne le zêle de religion. Il devint ardent zelateur des images, & ſema des lettres dans l'Empire qui ſoutinrent merveilleuſement la Cauſe contre les efforts de l'Empereur: je parle de l'Empereur Leon l'Iſaurique grand ennemi des images. On dit que ce Prince brûlant du deſir de ſe venger de Jean Damaſcene, qui rempliſſoit alors auprès du Calife la charge de Conſeiller d'Etat que ſon pere avoit exercée, ſe ſervit (C) d'une ſupoſition de lettre avec un ſi grand ſuccés, qu'elle fut cauſe que le Calife fit couper le poing à ſon Conſeiller. On dit auſſi que Jean Damaſcene s'étant recommandé aux prieres de la Sainte Vierge recouvra ſa main, & fit hautement paroître ſon innocence. Le Miniſtre qui repondit au Calviniſme de Maimbourg rejetta fierement ce conte comme une fable impertinente, & non content de cela, il ſe ſervit d'une preuve qui, à proprement (D) parler, eſt un blaſphême. C'eſt une plaiſante

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 194.*

(b) *C'eſt la 13. du 1. livre de la 2. partie.*

(c) *Voiez la 1. lettre du 1. livre pag. 16. édit. de Hollande 1659. plus la 8. lettre du 2. livre pag. 107. Voiez auſſi pag. 249.*

(d) *Dans la remarque F.*

(e) *C'eſt-à-dire le Sermon qu'il prêcha le Jeudi 10. d'Avril 1670. Il a été imprimé avec l'Abregé de ſa vie.*

(f) *Abregé de ſa vie pag. 47.*

(g) *Dans ſon apologie des Egliſes Reformées.*

(h) *Elle eſt datée du 1. de Mars 1655. & imprimée avec deux Sermons de Mr. de Langle ſur I. aux Corinthiens chap. 10. v. 32.*

(i) *In libris adverſus hæreſes, apud Philippum Labbe, de Script. Eccleſ. t. 1. pag. 557.*

(k) *Il y a 830. dans le P. Labbe ibid.*

qu'ils n'avoient pu communiquer à perſonne l'eſprit qui les animoit; les eaux debordées étoient revenuës dans leur lit, elles couloient doucement & tranquillement, & l'on jugeoit mieux alors de la nature des choſes. Combien de pechez & de ſcandales y auroit-il eu de moins dans le monde, ſi ces eaux n'étoient jamais ſorties hors de leur (a) lit?

(N) *A l'eſtime de Balzac.*] Ce fut Mr. Conrart qui procura cette connoiſſance à Mr. Daillé. Dès l'an 1639. il y eut des lettres écrites de part & d'autre. On trouve parmi les lettres choiſies de Balzac une (b) reponſe qu'il fit à Mr. Daillé le 24. Decembre 1639. Il eſt fait ſouvent mention de Mr. Daillé dans les lettres de Mr. de Balzac à Mr. Conrart (c), & preſque toûjours avec des eloges recherchez. Voiez la 10. lettre du 2. livre où l'on éleve juſques aux nuës un Sermon de Mr. Daillé. Dans la 16. lettre du 4. livre on parle d'une viſite qu'on avoit reçuë de lui, & l'on ſe plaint obligeamment qu'elle n'avoit duré que deux heures. Il y a là un éloge de ce Miniſtre qui lui fait bien de l'honneur. Mr. Daillé alla voir Mr. de Balzac l'an 1653. pendant le voiage dont j'ai parlé ci-deſſus (d). Cela paroît par la date de la 16. lettre du 4. livre. Voici quelque choſe qui temoigne la liaiſon de Mrs. Daillé & Conrart. „ Le vendredi qui ſuivit cette derniere (e) action, il ne ſortit du logis „ que pour aller dans le voiſinage chez l'illuſtre Monſieur Conrart ſon intime amy, & l'homme veritablement ſelon ſon cœur, dont la charmante converſation faiſoit l'une des principales douceurs de ſa „ vie, & de l'affection duquel il ſe glorifioit à juſte „ titre, n'y ayant jamais eu de liaiſon plus étroite ni „ plus indiſſoluble, que celle qui a toûjours eſté entr'eux depuis leur premiere connoiſſance. Il ſembloit qu'il vouluſt prendre congé de ce cher Ami, „ & comme s'il euſt eu quelque préſentiment que ce „ devoit eſtre leur dernier Adieu, ſa viſite fut plus „ longue que de coûtume, & il ne ſe retira qu'après „ un entretien de deux heures, le plus agréable du „ monde (f)..

(O) *La mauvaiſe foi des Miſſionaires.*] Ils ont dit & repeté mille fois que Mr. Daillé (g) avoit reconu que le retranchement de la coupe étoit de nulle ou de très-petite importance: ils l'ont, dis-je, repeté dans toutes ſortes d'occaſions, quoi qu'on n'eût ceſſé de leur repondre que Mr. Daillé ne parloit point du retranchement de la coupe, mais des raiſons qui avoient porté l'Egliſe Romaine à la retrancher. Voiez la lettre (h) qu'il écrivit à Mr. de Langle Miniſtre de Rouën, qui avoit très-bien demêlé cette équivoque dans un Sermon imprimé.

(A) *A fleuri dans le VIII. ſiecle.*] Alfonſe de Caſtro merite cenſure pour deux raiſons, puis qu'il a dit (i) que ſelon Tritheme il faut placer nôtre Jean de Damas ſous l'empire de Theodoſe le jeune environ l'an 450. Il n'eſt pas vrai que Tritheme ait dit cela, il a copié Sigebert qui a parlé des diſputes de Jean Damaſcene contre l'Empereur Leon; cela regarde l'an (k) 730. Mais quand il ſeroit vrai que Tritheme auroit été dans ce ſentiment, Alfonſe de Caſtro ne ſeroit pas hors d'affaire; il devoit le rectifier, & non pas adopter ſa pretenduë ignorance. Nous allons voir un ſemblable anachroniſme.

(B) *Son pere quoi que bon Chretien.*] Jean Patriarche de Jeruſalem aiant fait faire des informations ſur la famille de Jean Damaſcene, trouva que ſon pere & ſa mere étoient Chrétiens, & qu'ils l'avoient élevé à la foi Chretienne. D'où l'on peut conclure qu'il n'eſt pas vrai que ce Pere de l'Egliſe ſe ſoit jamais converti du Judaiſme au Chriſtianiſme, car il n'auroit pu le faire ſans avoir auparavant renoncé à ſon batême, & à l'Evangile. Or ceux qui ont fait ſa vie ne diſent rien de ſemblable, & il paroît qu'il a toûjours eu un très-grand attachement à l'Evangile tel qu'il étoit alors enſeigné par les devots, ou les zelateurs. J'entens principalement les Moines entêtez d'images. Comptons donc pour deux bevuës ce que dit un certain Pierre Galiſſard (l) qu'en l'année 470. Jean Damaſcene abjura le Judaiſme, & embraſſa l'Evangile. La 1. bevuë regarde la pretenduë converſion: la 2. conſiſte au tems; car ſi cet homme s'etoit converti ou perverti ce ne ſeroit point en l'année 470. veu qu'il a vêcu au VIII. ſiecle.

(l) *In Chronographia apud Theophilum Raynaudum Hoplotheſ. 2. ſerie 1. cap. 3. p. m. 53.*

(C) *Se ſervit d'une ſupoſition de lettre.*] Quelques-unes des lettres que Jean Damaſcene avoit écrites contre les Iconoclaſtes tomberent entre les mains de Leon, qui en *fit (m) ſi bien étudier le caractere par un Ecrivain très-habile en l'art de contrefaire & de falſifier une écriture, qu'il étoit impoſſible de diſtinguer la veritable de la fauſſe.* Là-deſſus il fit écrire une lettre (n) où il ſupoſa que Jean Damaſcene l'exhortoit à faire avancer des troupes vers Damas, & lui promettoit, en qualité de Gouverneur de la place, de diſpoſer toutes choſes d'une maniere que la priſe ſeroit infaillible. Il envoia cette lettre au Prince des Sarrazins, & ſe fit un grand honneur de ne vouloir pas profiter de la perfidie d'un traître, mais d'avoir la generoſité de decouvrir au Calife la trahiſon d'un de ſes ſujets. Le Calife ſans écouter les proteſtations d'innocence que faiſoit Jean Damaſcene, & ſans lui permettre de decouvrir l'artifice de Leon, *lui fit couper ſur le champ la main droite dont il pretendoit qu'il eût écrit une lettre ſi criminelle, & commanda qu'elle fut expoſée dans la place ſur un gibet à la vuë de toute la ville* (o). Damaſcene s'étant retiré dans ſa maiſon fit ſuplier le Calife de lui faire rendre ſa main; on la lui fit rendre; il ſe proſterna devant une image de la Vierge, & *ayant aplique ſa main à la place où elle devoit être naturellement*, il ſuplia la Sainte Vierge *d'employer ſa puiſſante interceſſion auprès de ſon fils, afin qu'il la lui remit en état de pourſuivre à ſoutenir la cauſe qu'il avoit juſqu'alors ſi heureuſement defenduë contre les Iconoclaſtes* (p). Il s'endormit en priant, & il crut voir en ſonge la Sainte Vierge qui l'aſſûroit que ſa priere étoit exaucée. *Sur cela s'étant éveillé tout à coup, il trouva ſa main ſi parfaitement retablie qu'il en avoit l'uſage libre comme auparavant, avec un petit cercle qui marquoit autour du poignet l'endroit où il avoit reçu le coup qui la lui avoit ſeparée du bras, afin que l'on ne put pas dire qu'un autre qui ſe fût ſubſtitué volontairement à ſa place eût ſubi la peine pour lui. Toute la ville ... accourut le matin à ce ſpectacle. Le Calife averti d'une ſi ſurprenante merveille ... la voulut voir & s'en éclaircir par lui-même ... il avoüa ſon injuſtice & ſa precipitation, il deteſta l'infame trahiſon de l'Empereur* (q), & voulut retablir Damaſcene dans toutes ſes dignitez, mais il le trouva trop reſolu à ſe rendre ſolitaire.

(o) *Maimbourg, ib. pag. 122.*

(p) *Ibid. pag. 123.*

(q) *Ibid. pag. 124. 125.*

(D) *D'une preuve qui, à proprement parler, eſt un blaſphême.*] On auroit tort de trouver étrange que les Proteſtans ſoient incredules envers le miracle que

ſainte imagination que celle de Bzovius : il a mis Damaſcene au nombre des (E) medecins que leur ſainteté a rendus illuſtres. On a plus de raiſon de dire que c'eſt lui qui a commencé parmi les Grecs à traiter une matiere ſelon (F) la methode ſcholaſtique. Cela paroît principalement dans ſes 4. livres de la foi orthodoxe. Il ſortit de la Cour du Prince des Sarrazins après le miracle dont j'ai parlé, & s'enferma dans le Monaſtere de Saint Sabas à Jeruſalem, où le Moine qui fut choiſi pour le conduire lui impoſa un perpetuel ſilence. Ce Moine étoit ſi ſevere, que parce que ſon diſciple n'obſerva point la defenſe de parler, il le chaſſa de ſa cellule, & lui ordonna pour penitence de vuider les immondices du Monaſtere : mais le voiant prêt à obeïr, il l'en diſpenſa, & l'embraſſa. Jean Damaſcene fut ordonné Prêtre ſur la fin de ſa vie par le Patriarche de Jeruſalem, & retourna auſſi-tôt dans ſon Monaſtere. Il mourut vers l'an 750. Jaques de Billi fit imprimer les Ouvrages de ce Pere l'an 1577. cette édition fut reïterée l'an 1619. Il y manque pluſieurs traitez que Leon Allatius communiqua à Mr. Aubert, qui meditoit une nouvelle édition de Jean Damaſcene *, Le Pere Labbe en avoit promis auſſi une †.

☞ DA-

* *Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques compoſée par Mr. du Pin t. 6. p. 101. & ſuiv. de l'édition de Hollande.*

† *Voiez l'écrit qu'il publia l'an 1652. intitulé* Conſpectus novæ editionis omnium S. Joannis Damaſceni operum in quatuor partes tributorum, *où il parle des editions precedentes.*

je viens de raporter, car il eſt ſûr qu'un grand nombre de Catholiques ne le croient pas; & de la maniere que les Ecrivains de la cauſe des Images ont compoſé leurs hiſtoires, ils ne ſont propres qu'à rendre ſuſpectes les choſes mêmes qu'ils raporteut veritablement. Ainſi Mr. Jurieu n'auroit rien fait que de raiſonnable, s'il s'étoit contenté de rejetter comme un conte monachal la main coupée & remiſe de Jean Damaſcene. Sa reflexion ſur la legereté du châtiment eſt très-bonne; on ne ſe contente pas de couper la main à un Gouverneur qui promet de livrer la place à l'ennemi de ſon Prince. Mais quand ce Miniſtre ajoûte que puis que les Sarrazins ne ſe convertirent pas à la vue d'un tel miracle, & que la ville de Damas n'abjura point le Mahometiſme, il faut conclure que ce qu'on dit de Jean Damaſcene eſt faux, il me permettra de lui dire qu'il avance une impieté. *Les Sarrazins de ce tems-là étoient bien durs*, dit-il (a), *car je ſuis perſuadé que ſi l'on faiſoit un ſemblable miracle dans la Mecque, elle ſeroit incontinent Chrétienne.* N'eſt-ce point fournir des armes aux Infideles pour refuter tous les miracles de Moïſe, & de JESUS-CHRIST? *Les Egyptiens & les Juifs de ce tems-là étoient bien durs*, pourroit-on dire, *ſi l'on avoit fait de tels miracles dans Athenes & dans Rome, elles ſeroient devenuës incontinent Juives, & puis Chrétiennes.* Il eſt un peu étonnant qu'un Theologien ſe laiſſe éblouir par une raiſon qui n'eſt pas moins forte contre les veritez évangeliques, que contre les fables des Moines: mais enfin quand on ſonge au pouvoir que prennent ſur les gens imaginatifs les premieres penſées qui leur viennent, on ne s'étonne pas que le Miniſtre dont je parle ait raiſonné comme il a fait. Ce qu'il y a de bien étonnant eſt qu'il ne ſe ſoit trouvé qu'un homme, qui ait fait paroître qu'il avoit pris garde à cette dangereuſe doctrine : & il eſt remarquable que perſonne n'a fait ſemblant de s'apercevoir que le public en eût été averti. Il eſt encore très-remarquable que Mr. Jurieu qui pouvoit ſi ſement ſauver ſon orthodoxie, en declarant qu'il avoit avancé cela ſans y ſonger, & ſans en penetrer les conſequences, mais qu'en aiant connu le venin, depuis qu'il a été cenſuré ſur ce ſujet, il deſavoue cette pernicieuſe maxime: il eſt, dis-je, très-remarquable que cet Auteur a negligé cette voie courte & facile de faire voir ſon innocence, & qu'il a mieux aimé fournir à toute la terre, en ne diſant mot, un pretexte legitime de l'accuſer qu'il perſiſte dans la même perſuaſion, ſavoir que ſi l'on retabliſſoit aujourd'hui dans la Mecque une main coupée, cette ville ſeroit incontinent Chrétienne. *Il ne ſe peut rien dire de plus impie*, (b) ce ſont les termes de celui qui a denoncé quelques erreurs de Mr. Jurieu; *car c'eſt declarer hautement à la face du ciel & de la terre, qu'il eſt perſuadé que tous les miracles de Moïſe, de* JESUS-CHRIST *& de ſes Apôtres ſont des fables, & par conſequent que l'Ecriture du Vieux & du Nouveau Teſtament n'eſt qu'un Roman & une Legende. Qui peut ouïr cela ſans horreur? Et avec un ſemblable raiſonnement ne jetteroit on pas par terre tout le Judaiſme & le Chriſtianiſme? Si parce que toute la ville de Damas ne s'eſt pas convertie, le miracle du P. Maimbourg eſt faux, il s'enſuit, diront les incredules, que Moïſe n'a point fait de miracles en Egypte, que* JESUS-CHRIST *n'en a point fait dans la Judée, que Saint Pierre ne fit pas marcher le boiteux qui lui demandoit l'aumône au milieu de Jeruſalem; car les Egyptiens, ni les Juifs, ne ſe ſont pas convertis.* Notez que ce boiteux étoit porté chaque jour à la porte du temple, & qu'enſuite *tout le peuple* le vit cheminer, & le reconut pour le même qui avoit été boiteux, (c) & qu'il fut reconu pour le même par les Magiſtrats. (d) & neanmoins Jeruſalem demeura Juive. Le miracle de Jean Damaſcene tel qu'on le raconte n'eut rien de plus eclatant que celui du boiteux, & ne fut point ſuivi comme celui-ci d'une exhortation pathetique.

(a) *Apologie pour les Reformat. to. 1. pag. 20.*

(b) *Voiez le livret intitulé* Declaration de Mr. Bayle touchant un petit écrit qui vient de paroître ſous le titre de *Courte revuë des maximes de morale &c.* pag. 35. il fut imprimé l'an 1691.

(c) *Actes des Apôtres ch. 3. v. 9. 10. & 11.*

(d) *Ibid. chap. 4. v. 14.*

(E) *Des medecins que leur ſainteté a rendus illuſtres.*] Bzovius dans le petit livre qu'il a compoſé des medecins qui ont été ſaints, aſſûre que Jean Damaſcene eſt de ce nombre. La conformité qui eſt entre *Manſur* & *Meſue* paroît être à (e) quelques-uns la cauſe de cette mepriſe. Jean Damaſcene s'apelloit Manſur, c'eſt-à-dire racheté; Conſtantin Copronyme qui le haïſſoit l'apella Manſer, (f) c'eſt-à-dire bâtard. On aura pu confondre Manſur ou Manſer avec Meſué, & s'imaginer que Jean Manſur de Damas, eſt le même que Jean Meſué, auſſi de Damas, & que puis que ce dernier eſt medecin, l'autre l'eſt auſſi neceſſairement. Mais on ſe ſeroit aiſément delivré de cette faute, ſi l'on ſe fût ſouvenu que Jean Damaſcene vivoit au VIII. ſiecle, & que Meſué a vécu après l'an 1140. Guillaume du Val (g) a ſuivi l'erreur de Bzovius, comme Bzovius avoit ſuivi celle de quelques autres Auteurs. Prenez bien garde à ce que dit Geſner, car après avoir parlé d'un Jean Damaſcene Moine & Prêtre, Auteur des 4. livres de la foi orthodoxe, il cite un paſſage de Symphorien Champier qui porte que c'étoit un docte medecin: *vir fuit in Medicinis doctus*, & qui pour ſa ſcience, & pour la pureté de ſa vie fut élu Superieur d'un Monaſtere dans Conſtantinople. Enſuite Geſner parle d'un Jean Damaſcene ſurnommé Manſur, qui entre autres Ouvrages a fait divers paralléles ſur l'Ecriture. Il refute ceux qui prenent ce Jean Damaſcene pour Meſué, ou qui croient que ces deux perſonnages ont été contemporains, il les refute, dis-je, par une raiſon de chronologie, c'eſt, dit-il, que Meſué eſt poſterieur à l'autre de pluſieurs ſiecles, aiant vécu ſous Frideric Barberouſſe l'an 1163. Il donne le titre des livres de Jean Meſué, & dit qu'il n'y avoit pas long tems qu'ils étoient ſortis de deſſous la preſſe à Bâle ſous le nom de *Janus Damaſcenus*. Enfin il parle d'un Jean Damaſcene Auteur des livres de la foi orthodoxe, & des paralléles. Chacun voit que c'eſt confondre & multiplier prodigieuſement les Auteurs. Tiraqueau s'eſt un peu embarraſſé, car il met (h) dans le catalogue des medecins nobles un Jean Damaſcene Manſur. Ce dernier mot eſt la preuve de ſon erreur, puis qu'il empêche qu'on ne puiſſe dire qu'on a ſeulement voulu parler de Jean Meſué, dont les œuvres de Medecine furent imprimées à Bâle ſous le nom de *Janus Damaſcenus*.

(e) *Voiez Theophile Raynaud de malis ac bonis libris part. 1. numero 10. n. 214. p. m. 137.*

(f) *Idem Hoplotheca pag. 53.*

(g) *In Hiſtoria Monogrammata SS. Medicorum, apud Theophil. Raynaud. de malis ac bonis libris pag. 138.*

(h) *In opere de nobilitate, apud Theophil. Raynaud. Hoplotheca pag. 53.*

(F) *Selon la methode Scholaſtique.*] Mr. Arnauld obſerve (i) que Saint Jean de Damas *étoit comme le Saint Thomas des Grecs*, qu'*ils regloient plus* ſur lui *leur ſentimens que ſur aucun autre Pere.* Il eſt ſi certain, ajoûte-t-il, *que Saint Jean de Damas a toujours été la regle de leur doctrine ſur l'Euchariſtie, qu'Euthimius pour repreſenter la doctrine de l'Egliſe Grecque ſur ce myſtere contre l'heréſie des Paulicians, ne raporte que le paſſage celebre de St. Gregoire de Nyſſe dans ſa Catechéſe, & un lieu de Saint Jean de Damas où cette erreur des Stercoramiſtes eſt formellement rejettée.* Mr. Claude en repondant à Mr. Arnauld lui avoué ce principe: *Il eſt certain*, dit-il (k), *que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes il faut remonter juſques* à Jean Damaſcene. Il explique quelques pages (l) après quelle eſt l'opinion de cet Auteur; elle n'eſt nullement conforme à celle des Reformez, & d'ailleurs elle n'admet point la Tranſubſtantiation. C'eſt un galimatias incomprehenſible, & tel ſera éternellement le ſort de ceux qui ſe voudront expliquer trop en detail ſur la maniere des myſteres. Le plus ſûr ſeroit de ſe tenir dans les expreſſions les plus generales. Il y a des choſes dont l'explication ne ſert qu'à augmenter les obſcuritez; les plus grans Theologiens meritent qu'on leur repreſente *ne ſuter ultra crepidam*, vu la ſublimité de certains dogmes.

(i) *Arnauld, perpetuité de la foi tom. 2. livre 2. chap. 6. pag. 229. édit. de Bruxelles* in 12.

(k) *Claude, reponſe à la perpetuité de la foi defenduë l. 3. chap. 13. p. m. 497.*

(l) *Id. pag. 515. & ſuiv.*

Digitized by Google

☞ DAMIEN (PIERRE) Cardinal Evêque d'Oſtie, a fleuri dans l'onziéme ſiecle. Il avoit été Benedictin, & l'on croit qu'il eût toûjours preferé la ſolitude aux dignitez de l'Egliſe, s'il n'eût été comme forcé à les accepter. Il condamna hautement la licence (A) que les Papes ſe donnoient de s'opoſer par les armes temporelles aux entrepriſes des Empereurs. Il decrivit fortement les vices énormes de ſon ſiecle dans pluſieurs de ſes Ouvrages. On allegue ordinairement celui qu'il intitula (B) *Gomorrhæus*. Les Controverſiſtes en parlent beaucoup: le Pape Alexandre II. le ſuprima, mais neanmoins * il s'eſt conſervé. L'Auteur des prejugez legitimes contre le Papiſme auroit de la (C) peine à repondre là-deſſus à ſon Critique. Il paroit par une

* *Voiez la remarque C.*

(a) *Coeffeteau, reponſe au myſtere d'iniquité pag. 667.*

(A) *Il condamna . . . la licence que les Papes ſe donnoient de s'oposer par les armes temporelles.*] Sa doctrine eſt là-deſſus très-orthodoxe, & il la confirme par la pratique de l'Egliſe primitive. „ (a) Il ſoutient que „ les charges d'Empereur & de Pape ſont diſtinctes, „ & que les Empereurs ne doivent point toucher à ce „ qui eſt de l'office des Papes, ny les Papes non plus „ à ce qui eſt de la charge des Empereurs, comme „ manier les armes, faire la guerre, &c. *Tout ainſi*, „ dit-il, *que le fils de Dieu a ſurmonté tous les obſtacles „ de la force du monde, non par la ſeverité de la ven- „ geance, mais par la vive majeſté d'une patience invin- „ cible: auſſi nous a-t-il appris de ſupporter pluſtoſt com- „ flammens la rage du monde, que de prendre les armes „ pour outrager ceux qui nous offenſent, veu principale- „ ment qu'entre le Royaume, & le Sacerdoce, il y a „ telle diſtinction d'offenſes, que c'eſt au Roy d'uſer des „ armes du ſiecle, au Sacrificateur de ceindre le glaive „ de l'eſprit, qui eſt la parole de Dieu, &c. . . . . „ Liſons-nous que Saint Gregoire ayt jamais faict, ou ef- „ crit cela: luy qui a ſouffert tant d'outrages des Lom- „ bards? Et ſainct Ambroiſe a-t-il pris les armes contre „ les Ariens, qui le traverſoient, & qui tourmentoient „ cruellement ſon Egliſe? Se trouvera-t-il qu'aucun des „ ſainctz Pontifes ayt jamais manié les armes? Que les „ cauſes Eccleſiaſtiques ſoient donc decidées par les loix „ de la juſtice, ou par les arreſts d'un Concile d'Evéſques, „ de peur que ce qui ſe doit faire en un tribunal de Ju- „ ges, ou en une aſſemblée de Prelats, ne s'acheve à „ noſtre opprobre, par le conflict des armes.* „ Que peut-on voir de plus raiſonnable? & neanmoins Baronius ne feint point de dire que ce dogme de Pierre Damien eſt une erreur, & même le rejetton d'une doctrine de Julien l'Apoſtat. (b) *Nous ne pouvons donc*, dit-il, *ni ne devons l'excuſer qu'il ne ſoit tombé en une erreur que l'Egliſe a condamnée. Apres Tertulian, Julian l'Apoſtat eſt reconnu pour l'auteur originaire d'une erreur dont la ſienne a eſté provignée.* Cela eſt pitoiable, puis que ce Prince apoſtat ne faiſoit que rapeller les Chretiens aux maximes évidentes que leur maître leur avoit laiſſées.

(b) *Id. ib. pag. 669. Il cite Baronius ad ann. 1053. Voici les paroles de ce Cardinal.* Errore lapſus convincitur Petrus quem communi totius Eccleſiæ Catholicæ conſenſu conſtat eſſe damnatum. Poſt Tertullianum Julianus Apoſtata fuiſſe convincitur, originarius ſator erroris, ex quo & iſte noſcitur propagatus.

(B) *Qu'il intitula* Gomorrhæus. *Les Controverſiſtes en parlent beaucoup.*] „ (c) La Sodomie par ces „ loix de Celibat prend un tel pied dans le Clergé Ro- „ main que Pierre Damian lors retiré en ſon Hermita- „ ge eſt contrainct d'en faire un livre, intitulé Gomor- „ ræus, où il en deſchiffre toutes les eſpeces; Et le „ dedie à Leon 9. l'adjurant d'y mettre ordre. Et Ba- „ ronius meſmes l'advouë en ces mots; *Les ronces & „ les orties avoient rempli le champ du Pere de famille; „ Toute chair avoit corrompu ſa voie & n'eſtoit pas beſoin „ ſeulement d'un deluge pour laver, mais d'un feu du „ Ciel pour foudroier comme à Gomorrhe* (1). Et là deſſus „ Leon avoit fait quelque reglement, & ordonné „ quelques penes; Mais toſt apres on le vit en la male „ grace de Leon; & depuis venant Alexandre 2. au „ Papat, il lui deſroba ſon livre ſoubs ombre de le bail- „ ler à l'Abbé de S. Sauveur tranſcrire, prenant pre- „ texte, de ce qu'il en avoit parlé trop ſalement, com- „ me ſi telles ordures ſe pouvoient remuer ſans puan- „ teur; Dont le bon homme ſe plaint aigrement en „ une ſienne Epiſtre aux Cardinaux Hildebrand & Eſ- „ tienne, & non ſans evidente ironie leur dit; *Et c'eſt „ de vrai un indice de la neteté Sacerdotale, ou pluſtoſt „ un argument de la pureté Papale?* „ Afin que mon lecteur ſoit aſſûré que ce paſſage ne contient point de (d) fauſſetez, je mettrai ici la reponſe de Coeffeteau. (e) *Qu'en ce temps les loix Eccleſiaſtiques ne fuſſent point cauſe du ſcandale que Damian deplore . . . . le Pape Leon 9. le montre aſſez en ſon epiſtre qu'il lui eſcrivit, apres avoir receu ſon livre qu'il loue hautement.* (2) Les Eccleſiaſtiques, *dit-il*, de la tres-ſale vie deſquels tu as diſcouru en paroles pitoyables, mais pleines de raiſon, ſans doute n'appartiennent pas au lot de l'heritage du Seigneur, duquel ils ſe ſeparent par ces debordées voluptez. Que ſi leur converſation eſtoit chaſte, non ſeulement ils ſeroient appellez le Temple de Dieu, mais encores le Sanctuaire, où cét Agneau, dont la blancheur ſurpaſſe celle de la neige, & qui efface les pechez du monde, eſt immolé, &c. . . . . (3) *Quant à ce qu'Alexandre ſecond uſa d'artifice pour ſupprimer le livre de Pierre Damian, où ces horreurs eſtoient exprimées un peu trop librement, toute perſonne aymant ſeulement l'honneſteté civile, ne le trouvera jamais mauvais: car ſans ironie, c'eſt un témoignage d'une grande pureté, de s'offencer meſme de paroles qui repreſentent quelque impudicité, quoy que ce ſoit pour la deteſter. Et le Pape ne fut pas ſeul qui s'en offença, mais univerſellement cette liberté deplueſt à tous les gens de bien, ces ordures n'ayans pas pu ſe remuer ſans laiſſer une mauvaiſe odeur apres elles. Partant l'artifice du Pape fut loüable de chaſtier les coulpables, & ſupprimer les mouvemens de ces horreurs: mais comme nous aymons quelquefois inconſiderement nos ouvrages,* (4) *Pierre Damian ne pouvoit ſupporter qu'on eſtouffaſt ce fruict de ſon eſprit, qu'il diſoit avoir produit avec un travail extreme; c'eſt pourquoi il en parloit avec paſſion. Toutesfois apres s'eſtre licentié de parler contre le Pape, il ſe corrige à la fin de ſon epiſtre, avoüe qu'il y a de la preſomption en ſon fait, qu'il a excedé, & que l'orgueil de ſes levres merite chaſtiments.*

(c) *Du Pleſſis, myſtere d'iniquité pag. 228.*

(1) *Baron. vol. 11. a. 1049. art. 10. & ſeq. Petri Damiani, lib. qui inſcribitur Gomorrhæus cui præfixa Epiſt. Leonis 9.*

(4) *Pet. Damia. epiſt. ad Stephanum, & Hildebrand. Card.*

(C) *Auroit de la peine à repondre là-deſſus à ſon Critique.*] Voici les paroles de l'Auteur des prejugez. (f) *C'eſt par* le Cardinal Baronius *que nous ſçavons que Pierre Damien Cardinal de l'Egliſe Romaine de ce temps-là écrivit un livre intitulé* Gomorrheus *qu'il adreſſa à Leon IX. dans lequel ouvrage il decrivoit les mœurs du Siécle, & particuliérement du Clergé, & l'on peut deviner par le titre, ce que c'étoit; Sodome & Gomorrhe entroient dans la deſcription de ces horreurs. Baronius dit,* qu'outre les crimes de Simonie dans le champ du Seigneur étoient crûës des épines & de ces orties qui ſortent honteuſement de la puanteur de la chair par le fumier de la corruption. Car toute chair avoit corrompu ſa voye en ſorte qu'il ne ſembloit pas qu'un deluge fût ſuffiſant pour laver ces ordures. Ces horribles pechez ſollicitoient le feu de Gomorrhe qui avoit conſumé le Païs des cinq Villes. C'eſt pourquoi auſſi Pierre Damien alors Hermite du Mont-Avellan en Umbrie ſe crût obligé d'avertir le nouveau Pape de toutes ces choſes lui écrivant un livre qu'il intitula, *Gomorrheus* dans lequel le plus honnêtement qu'il lui étoit poſſible il repreſentoit les quatre ſortes de pechez charnels dont l'Egliſe étoit couverte, le priant que de l'epee de Phinées il tranſperçât ces hommes infames & rendit à l'Egliſe ſa purete. *Il y avoit déja cent cinquante ans que ce mal auroit, ſçavoir depuis le commencemens du dixiéme Siécle juſqu'au milieu de l'onziéme: quand il n'y auroit que cela, ne ſeroit-ce pas un puiſſant préjugé contre l'Egliſe Latine & contre le Papiſme? ſeroit-il poſſible que Dieu eut permis que la veritable Egliſe ſans ceſſer d'être Epouſe de Jeſus Chriſt devint une Gomorrhe & une Sodome, fut abimée dans les quatre pechez de la chair les plus énormes, & demeurât ſous ce deluge pres de deux cens ans?* Ce Miniſtre avoit déjà dit dans un autre livre: „ (g) Nous produiſons par exemple un Pierre Damien, qui dans le XI. ſiecle fit un livre inti- „ tulé *Gomorrhæus*; dans lequel il prend à taſche de con- „ vaincre le Clergé d'alors de cet horrible peché qui „ brula Sodome. Le livre eſt peri, mais nous en „ avons les monumens dans les Annales de leur grand „ Baronius, qui dit que ce Pierre Damien, dans ce livre, „ (5) *Quadripartita vitia carnis quibus Eccleſia obrue- „ retur, ut decuit quam potuit honeſtè inſinuaſſe*, avoit „ inſinué le plus honneſtement qu'il avoit pu, les qua- „ tre vices de la chair dont l'Egliſe étoit accablée. „

(f) *Jurieu, prejugez legitimes contre le Papiſme tom. 1. pag. 319.*

(g) *Idem apologie pour les Reformateurs to. 1. ch. 9. pag. 152.*

(5) *Anno 1049. n. 10.*

Nous allons voir une cenſure qui ne frape pas moins Baronius que Mr. Jurieu, car l'Abbé Richard avance que Pierre Damien a parlé de ces deſordres non comme d'un mal qui eût inondé l'Egliſe, mais comme de la corruption de quelques particuliers. Ce qu'il y a de bien notable, eſt que cet Abbé au lieu d'inſulter Mr. Jurieu le diſculpe autant qu'il peut. *Mr. Jurieu*, dit-il (b), *confeſſe de bonne foi qu'il n'a jamais lu cet Ouvrage . . . . Il ne faut donc pas s'étonner s'il s'eſt mépris dans l'idée qu'il s'eſt formée d'un ouvrage qu'il n'a jamais vu, & qu'il croit qui eſt peri. Il ne faut pas s'étonner ſi n'en jugeant que par le titre, & par ce que Baronius en rapporte en general; il s'eſt imaginé* &c. Après cela on lui montre 1. *que ce livre n'eſt nullement peri;*

(b) *L'Abbé Richard, examen des prejugez de Mr. Jurieu chap. 28. pag. 238.*

une lettre ß de Pierre Damien qu'il y avoit des Eccleſiaſtiques qui enſeignoient que les Prêtres pouvoient être mariez. Il faut le loüer du grand zéle qu'il temoigne pour le retabliſſement d'une bonne diſcipline, qui pût ſervir de barriere aux deſordres où les Moines & le Clergé s'abandonnoient; mais la credulité avec laquelle il a compilé † beaucoup d'exemples d'aparitions d'Evêques ou d'autres perſonnes condamnées aux tourmens de l'Enfer, ou à ceux du Purgatoire, n'eſt pas digne d'excuſe. Il avoit une grande devotion pour la Sainte Vierge. Vous trouverez ſa patrie, le tems de ſa mort, & quelques autres circonſtances de ſa vie dans le Dictionaire de Moreri.

ß *C'eſt le 13. du 5. livre.*

‡ *Voiez le 19. & 20. de ſes opuſcules.*

† *On ſe trompe dans le Journal de Leipſic 1685. pag. 284. de dire que l'Auteur publia ce livre à Paris.*

DANAE', fille de Leontium. Voiez la remarque de l'article LEONTIUM.

DANDINI (JEROME) Jeſuite Italien, nâtif de Ceſene dans l'Etat Eccleſiaſtique, eſt le premier de ſon Ordre qui ait enſeigné la Philoſophie à Paris. Il a eu quantité de charges honorables dans la Societé, car outre qu'il enſeigna (A) la Theologie à Padouë, il fut Recteur de College à Ferrare, à Forli, à Boulogne, à Parme, & à Milan; Viſiteur dans la Province de Veniſe, dans celle de Toulouſe, & dans celle de Guienne; & Provincial en Pologne, & au Milanez. Clement VIII. l'envoia aux Maronites du mont Liban. Il mourut (B) fort vieux à Forli le 29. de Novembre 1634. On imprima à Paris l'an 1611. *in folio* ſon commentaire ſur les trois livres d'Ariſtote *de anima*, & après ſa mort on fit voir le jour à ſa Morale. C'eſt un *in folio* qui fut imprimé à Ceſene l'an 1651. † ſous le titre de *Ethica ſacra, hoc eſt de virtutibus & vitiis.* Voilà tout ce que diſent de lui les Bibliothequaires * des Jeſuites; on ne les accuſera pas d'avoir flaté leur confrere, ni d'avoir trop recherché à le montrer par ſes beaux endroits, lors qu'on ſaura ce que le P. Simon dit de lui. Il dit ‡ que Dandini *étoit d'une famille noble d'Italie, dont il y a encore aujourd'hui des Comtes qui portent ce nom, & qui demeurent à Ceſene*; que c'étoit un homme „ qui avoit un eſprit penetrant, un jugement ſolide, & une grande experience . . . „ qu'outre la Theologie de l'Ecole qu'il ſavoit parfaitement, il poſſedoit la Theologie des Peres, & ſur tout la Morale dont il a compoſé un excellent Ouvrage . . . de ſorte que le Pape ne pouvoit choiſir un homme plus capable de traiter avec les Maronites; qu'il eſt vrai que „ la

* *Alegambe & Sotuel.*

‡ *Simon, preface du voyage du mont Liban qu'il a traduit de l'Italien de ce Jeſuite.*

2. qu'il ne traite point des *mœurs du ſiecle ni du Clergé en general*, & qu'il ne *repreſente point l'Egliſe Latine comme une Gomorrhe, ni une Sodome*; 3. *que ſelon le temoignage du même Pierre de Damien*, il y eut *en ce ſiecle pluſieurs grans perſonnages.* Je ne raporte point les preuves du troiſieme point, je me contente de copier en partie celles qui concernent les deux autres. Voici les paroles de l'Abbé Richard. „ (a) Quant au 1. il „ eſt ſi peu vrai que cét ouvrage ſoit peri, que je l'ai „ parmi mes livres; & qu'il a été imprimé avec les autres ouvrages de ce Saint, dez le commencement de „ ce ſiecle. Celui qui a pris le ſoin de les donner au „ public, les a même dediez au Pape Paul V. qui accorda le privilege pour cette édition dez l'an 1606. „ Si Mr. Jurieu avoit été plus exact à examiner la vérité de la preuve qu'il avance, & à la voir dans ſa ſource: & s'il s'etoit mis en peine de trouver le livre, d'où elle eſt tirée: les Libraires de Paris lui en auroient fourni autant d'exemplaires qu'il auroit voulu, & ils lui auroient appris que loin que le *Gomorrhœus* de Pierre de Damien ſoit peri, il n'y a gueres „ plus de vingt ans qu'ils l'ont imprimé de nouveau „ avec tous les autres ouvrages de ce Cardinal. Pour le „ 2. ſi Mr. Jurieu avoit été plus ſoigneux de chercher „ dans ſa ſource la verité de ce qu'il avance; & s'il „ avoit lû le livre, que Pierre de Damien a intitulé *le* „ *Gomorrhéen*; il y auroit trouvé que ce Cardinal ne „ prend nullement à tâche de convaincre le Clergé d'alors de l'horrible péche, qui a attiré ſur la ville de „ Gomorrhe le feu du Ciel; & qu'il n'y décrit point les „ mœurs du ſiecle ni même du Clergé en général: & „ qu'enfin il n'eſt point vrai qu'il y repreſente l'Egliſe „ Latine comme une Gomorrhe & comme une Sodome. Car il y auroit trouvé que dans ce livre Pierre „ de Damien rapporte ſeulement au Pape Leon IX. „ les impuretez que commettoient certains Eccleſiaſtiques de ſes quartiers, c'eſt-à-dire, des environs du „ Mont Apennin, où il s'étoit retiré, & où il vivoit „ avec des ſolitaires. *Un certain vice horrible & infame s'eſt beaucoup répandu* DANS NOS QUARTIERS, dit-il à ce Pape, en lui marquant ce qui „ l'a obligé à faire cét écrit, dans toute la ſuite duquel „ on ne trouve point qu'il etende plus loin ce deſordre & cette corruption. Peut-on raiſonnablement „ dire qu'un vice, qui s'eſt gliſſé parmi les Eccleſiaſtiques des environs du Mont Apennin, ſoit le vice „ de tout le ſiecle & de tout le Clergé? Et peut-on „ avec quelque juſtice accuſer toute l'Egliſe Latine „ d'un péché où quelques Eccleſiaſtiques d'une Province particuliere ſont tombez? Avec quelle vérité & „ avec quelle équité donc Mr. Jurieu auroit-il pû dire „ que Pierre de Damien a pris à tâche dans ſon (b) *Gomorrhæanus* de convaincre *le Clergé* d'alors du plus „ horrible de tous les pechez; d'y décrire les mœurs „ du ſiecle & du Clergé, & de repreſenter l'Egliſe Latine comme une Sodome & une Gomorrhe; s'il „ avoit ſçû que dans tout ce livre Pierre de Damien „ n'expoſe au Pape que les impuretez de certains Ecclesiaſtiques d'une Province particuliere? Mr. Jurieu „ n'a donc rapporté avec Baronius le temoignage de „ ce livre, qui ne dit rien de ce qu'il lui fait dire; que „ parce qu'il ne l'a jamais lû, & qu'il a crû que cet „ ouvrage étoit peri.„

(a) *Id. ib. pag. 239. 240.*

(b) *Ce n'eſt point le titre que Mr. Jurieu avoit marqué. Nous avons dans cette remarque C un exemple de la negligence dont je parlerai dans la remarque B de l'article* Demetrius.

Aprenons de là combien un Auteur eſt à plaindre lors que ſa bibliotheque n'eſt pas fournie de toutes ſortes de livres, & combien il eſt blâmable lors que nonobſtant cela il prononce hardiment que tels & tels livres n'exiſtent point. Aprenons auſſi avec quelle retenuë il faut parler d'un Ouvrage que l'on ne conoit que ſur le raport d'autrui. Qui auroit cru que Baronius étoit un homme à tromper les Proteſtans ſur l'idée du *Gomorrhæus* de Pierre Damien; à les tromper, dis-je, au deſavantage de ſa Communion? Mais demandera-t-on, eſt-ce une preuve convaincante de l'erreur de Baronius, que de dire que l'Abbé Richard ſoutient le contraire? Non, c'eſt ſeulement un fort prejugé, & qui aproche d'une bonne preuve, depuis qu'on a vu que l'Auteur des prejugez ne s'eſt pas mis en devoir de ſoutenir ce qu'il avoit avancé. On juge qu'il n'eût pas digeré facilement un tel affront s'il avoit été capable de faire ſon apologie. Après tout ne voit-on pas que l'Abbé Richard indique la ſource? Il marque une édition des œuvres de Pierre Damien faite à Paris l'an 1663. Si quelcun eſt incredule, il n'a qu'à lire l'écrit en queſtion. Mr. du Pin (c) en parle ſuccinctement, & obſerve que c'eſt le 7. des opuſcules de Pierre Damien au 3. tome de ſes œuvres.

(c) *Du Pin Biblioth. des Auteurs Eccleſ. du XI. ſiecle p. m. 94.*

(A) *Il enſeigna la Theologie à Padouë.*] Je n'ai oſé dire qu'il fut le premier Jeſuite qui enſeigna cette ſcience dans Padouë, & neanmoins ce ſeroit le meilleur parti qu'auroit pu prendre un traducteur, ſi ceux qui ecrivent en Latin ſe preſcrivoient une loi auſſi rigoureuſe que celle de nos Grammairiens François: mais la grande liberté que l'on ſe donne en Latin de ne pas ôter les équivoques, fait qu'un traducteur qui s'attache au ſens le plus naturel & le plus exact, s'éloigne quelquefois de la verité. Quoi qu'il en ſoit voici les paroles d'Alegambe: (d) *Hanc* (Philoſophiam) *etiam profeſſus eſt primus à Noſtris Lutetiæ Pariſiorum; Theologiam vero Patavii.* Le Pere Sotuel n'y a rien changé. Mon lecteur en fera ce qu'il voudra; à lui permis de les entendre comme ſi avant lui Pere Dandini aucun Jeſuite n'avoit enſeigné la Theologie à Padouë.

(d) *Alegambe. Bibl. ſcript. Societ. Jeſu pag. 182.*

(B) *Il mourut fort vieux.*] Le Pere Alegambe lui avoit donné 80. ans. (e) *Obiit demum Forlivii octogenarius die 29. Novembris anno ſalutis* 1634. Le Pere Sotuel n'a rien changé à ces paroles, cependant il ne devoit point les laiſſer dans l'état où il les avoit trouvées; car voici ce qu'il ajoûte au texte de ſon predeceſſeur. (f) *Cooptatus in ſocietatem anno ſalutis* 1569. *ætatis* 18. *vota quatuor ſolemnia nuncupavit.* Dire après cela qu'il mourut à l'âge de 80. ans le 29. de Novembre 1634. n'eſt pas d'un hiſtorien qui a quelque exactitude.

(e) *Id. ib.*

(f) *Sotuel. de ſcript. Societ. Jeſu pag. 338.*

Digitized by Google

„ la connoiſſance des langues Orientales lui manquoit, mais qu'il ſuplea facilement à ce defaut „ par le moien des interpretes dont il ſe ſervit. „ Je laiſſe les autres (C) éloges qu'il lui donne. On auroit tort de vouloir faire paſſer ces loüanges pour ſuſpectes, & d'en donner pour raiſon que ceux qui traduiſent ou qui commentent un livre ſe preoccupent extremement à l'avantage de l'Auteur, & ſe rendent les protecteurs perpetuels, ou même les panegyriſtes de ſes ſentimens; car on ne peut pas en uſer plus librement envers un Auteur, que le Pere Simon (D) en a uſé envers le Pere Dandini: il le critique, il le refute fortement en mille rencontres, dans les remarques qu'il a jointes à la traduction du voiage du mont Liban. Voilà un livre qui a été inconnu au P. Sotuel. Il fut imprimé à Ceſene en 1656. ſous le titre de *Miſſione Apoſtolica al Patriarca e Maroniti del Monte Libano.* Il contient la relation du voiage de ce Jeſuite vers les Maronites, & à Jeruſalem. Le P. Dandini β enſeignoit la Philoſophie à Perouſe γ en 1596. lors qu'il fut choiſi par Clement VIII. pour la Nonciature du mont Liban. Il s'embarqua à Veniſe le 14. de Juillet 1596. & il fut de retour à Rome au mois d'Août de l'année ſuivante. Il en partit peu après pour aller exercer en Pologne la charge de Provincial. La traduction Françoiſe qui a été faite de ſon voiage par le P. Simon fut imprimée à Paris l'an 1675. & reimprimée à la Haie en 1685. Elle ne contient point le voiage de (E) Jeruſalem.

(a) *Simon, preface de la traduct. Franç. du voiage du mont Liban.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Il ſe dit le pere du biſaieul de Dante dans le chant 15. du Paradis de ce poete p. m. 331.*

(d) Vel nepos vel filius. *Papyrius Maſſo, in elog. n. 2. pag. 16. Bullart, Academ. des ſcient. tom. 2. pag. 306. ne devoit pas dire le neveu.*

(e) *Voiez le Paradis de Dante chant 16. p. m. 339.*

(f) *Dante au chant 16. du Paradis pag. m. 350.*

(g) *Id. au chant 10. de l'enfer.*

(h) *Dans ſon diſcorſo ſopra l'Inferno de Dante pag. 2. 3. & 184.*

(i) *Volaterr. lib. 21. pag. 770.*

(k) *Dans le chant 16. du Paradis.*

(l) *Grangier commentaire ſur le Paradis de Dante pag. 351. 352.*

β *Voiez ſa relation.*

γ *L'édition de Hollande de mot mal 1599.*

* *Volaterran. comment. urbanor. lib. 21. pag. m. 770.*

† *Id. ib.*

‡ *Michael Poccianius, de ſcriptor. Florentinis pag. 33. & 44. Voiez la remarque K.*

ℒ DANTE, l'un des premiers poëtes d'Italie, nâquit * à Florence l'an 1265. Il étoit de bonne (A) maiſon, & il † fut élevé aux belles lettres avec un grand ſoin. Il eut entre autres maîtres † le fameux Brunetti qui étoit l'un des plus habiles hommes de ce tems-là. Il fit bientôt ‡ éclater l'inclination que la nature lui avoit donnée pour la poëſie, & comme il devint (B) amoureux dès que l'âge le lui permit, il verſifia beaucoup dans ſa jeuneſſe. Ce fut à

‡ *Volaterr. ubi ſupra pag. 771.*

(C) *Les autres éloges qu'il lui donne.*] Le Pere Dandini, dit-il (a), „ tâcha de ſe depouiller de tous „ les prejugez qu'il attribuë à ceux qui avoient été „ avant lui au Mont Liban. Il ne s'en raporta pas „ tout à fait aux Bulles des Papes qui faiſoient pour„ tant la meilleure partie de ſes inſtructions, parce „ qu'il ne jugea pas qu'ils fuſſent infaillibles dans les „ faits dont il s'agiſſoit. Mais il écouta avec bien de „ la patience le Patriarche & les principaux Maronites, „ qui ſe plaignoient de quelques Jeſuites qui l'avoient „ precedé dans le même emploi, & toutes ces pre„ cautions ſont des preuves convaincantes de ſa ſage „ conduite. Auſſi ſemble-t-il n'avoir eu autre choſe „ devant les yeux que de decouvrir la veritable creance des Maronites. Cependant comme l'on verra „ dans les remarques que j'ai jointes à ma traduction, „ toute la penetration de ſon eſprit & tous les efforts „ de ſa prudence ne purent empêcher qu'il ne ſe laiſſât ſurprendre.„

(D) *Que le Pere Simon en a uſé envers le Pere Dandini.*] Les dernieres paroles de la citation precedente le font ſentir. Diſons le jugement qu'il a fait du ſtyle de ce Jeſuite. *Son ſtile*, dit-il (b), *eſt quelquefois ſi negligé & ſi rempli de mots ſuperflus, d'epitheres inutiles, & d'exagerations, que j'ai cru qu'il étoit plus à propos de m'appliquer à rendre ſon ſens que ſes paroles, quoique d'ailleurs je garde preſque par tout quelque choſe de ſon caractere. Pour écrire auſſi avec plus de netteté, j'ai été ſouvent obligé à faire deux ou trois periodes d'une des ſiennes.*

(E) *Elle ne contient point le voiage de Jeruſalem.*] La raiſon que le traducteur en donne eſt que *comme nous avons un grand nombre de ſemblables relations, il a cru qu'il pouvoit ſe diſpenſer de donner celle-ci au public, parce qu'elle ne contient preſque rien qui n'ait été déjà remarqué par d'autres voyageurs.*

(A) *Il étoit de bonne maiſon.*] On pretend que Cacciaguida (c) ſon triſaieul étoit fils ou petit-fils (d) d'Eliſée Frangipani, & qu'il épouſa une Demoiſelle Ferraroiſe de la famille *Aligheri*. On ajoute que le fils de Cacciaguida & de cette Demoiſelle prit le nom & les armes de ſa mere, & que de là vint que la famille de Dante eut le ſurnom d'Aligheri (e). Notez que Cacciaguida (f) nâquit à Florence l'an 1160. Les ancêtres de Dante fort attachez au parti des Guelphes (g) furent chaſſez deux fois de Florence par les Gibelins. Quelques-uns pretendent qu'il faut lui donner les noms de *Dante d'Alighieri del Bello*, & qu'*Alighieri* étoit le nom de ſon pere, & *Bello* le nom de ſa famille. Voiez les preuves qu'en donne (h) Vincent Buonanni. Au reſte le nom de nôtre poëte étoit *Durantes*. (i) dont par abreviation on fit *Dantes*, pendant qu'il étoit enfant. Grangier ſe trompe viſiblement dans le paſſage que je vais citer. Il ſert de commentaire à quelques vers (k) où Cacciaguida declare qu'il vaut mieux qu'il ne diſe rien de ſes ancêtres, ni du lieu qu'ils quitterent pour ſe retirer à Florence, que d'en parler. *Ce qu'il dit par modeſtie*, ce ſont les paroles de Grangier (l), *plutoſt qu'il ne ſceuſt autre plus ancienne origine des ſiens, ou que par deſus Cacciaguida leur famille aye eſté de peu d'eſtoffe, obſcure, & ſans nobleſſe. Car Dante ſemble deſigner en l'Enfer que ſes ancêtres ſoient deſcendus des anciens Romains, qui baſtirent Florence, après avoir quitté la Colonie de Fieſola, au 15. chant ſe plaignant de ſon exil, & du tort que luy faiſoient les Florentins, il faict ainſi parler Ser Brunetto Latini.*

Faccian le beſtie Fieſolane ſtrame,
Di lor medeſme, & non tocchin la pianta
S'alcuna ſurge ancor nel lor lettame,
In cui riviva la ſementa ſanta
Di que i Roman, che vi rimaſer quando,
Fu fatto il nido di malitia tanta.

Il eſt ſûr que Dante ne veut rien dire de particulier à la loüange de ſes ancêtres, & qu'il marque uniquement qu'il y avoit dans Florence quelques familles qui deſcendoient des anciens Romains. Combien y a-t-il de villes parmi celles qui ont été des Colonies Romaines, où de ſimples artiſans iſſus de perſonnes de la lie du peuple depuis 20. generations ne mentiroient pas s'ils diſoient à tout hazard qu'ils deſcendent des anciens Romains? dequoi ſerviroit cela pour prouver que leur famille eſt illuſtre, & d'une nobleſſe relevée?

(B) *Il devint amoureux dès que l'age le lui permit.*] Voilà comment il me ſemble que j'ai pû traduire ces paroles de Volaterran, (m) *amavit in adoleſcentia Beatricem.* Cette Beatrix étoit fille (n) de Folco Portinari; quelques-uns pretendent (o) que nôtre poëte l'aima fort honnêtement, mais que lors qu'elle fut morte il ſe deregla beaucoup, en s'abandonnant à l'amour laſcif. D'autres diſent (p) que *l'amour pudique qu'il lui portoit, fut cauſe qu'après ſa mort il mit la choſe vraye à une fantaiſie poëtique, faignant que Beatrix eſt la Theologie.* Ceux qui ont lu ſon poëme ſavent que Beatrix y moraliſe beaucoup, & qu'elle y ſoutient le perſonnage d'un Docteur grave. Liſez ce qui ſuit, vous y trouverez d'ailleurs qu'elle ne fut que la ſeconde maîtreſſe, mais defiez vous de cela. „ (q) On remarque „ qu'il eut deux Maiſtreſſes en ſon jeune âge, l'une „ nommée Gentucca, de laquelle il devint amoureux „ eſtant en la ville de Lucques: l'autre Beatrix Portinaria, fille de Folco Portinaria; qu'il aima d'une ar„ dante, mais pudique affection. Comme cette amour „ ſe méloit ſouvent parmy les ſublimes conceptions de „ ſon eſprit; il la voulut eterniſer par ſes Vers, en „ voilant la Theologie ſous le beau nom de Beatrix: „ & deſirant de ſuivre les traces de Virgile dans la deſ„ cente de ſon Enée aux Enfers, il introduit cette fille „ de l'Empirée, qui vient luy donner ce Prince des „ Poëtes Latins pour conducteur en des routes ſi ob„ ſcures, & ſi mal-ayſées.„ Il eſt ſûr que cette Gentucca ne fut point la premiere maîtreſſe de Dante: il ne l'aima qu'après avoir été exile: il l'aima pendant le ſejour qu'il fit à Luques depuis ſon banniſſement (r). Notez que le nom de ſes maîtreſſes s'eſt mieux conſervé que celui de ſes trois femmes. Papyre Maſſon avoüe qu'il ne ſait point comment ces trois femmes s'apelloient. (ſ) *Uxores tres habui je dicitur, quarum incertum eſt nomen & mihi prorſus obſcurum.* Il ajoûte que Dante laiſſa un fils qui fut Avocat, & qui s'établit à Verone, & dont la poſterité a été illuſtre. Il marque entre ſes deſcendans un Pierre DANTE à qui l'on dit que Philelphe adreſſa la vie de nôtre poëte, & un Dante troiſiéme du nom qui fut exhorté par les Florentins à revenir à Florence l'an 1495. & qui rejetta leur exhortation. Il dit auſſi (t) qu'ils quiterent tous le nom *Aligheri*, & ne prirent que celui de Dan-

(m) *Volaterr. comm. urban. lib. 21. p. 771.*

(n) *Granger ſur le chant 30. du Purgatoire de Dante pag. 510.*

(o) *Vincenzio Buonanni, diſcorſo ſopra l'Inferno de Dante pag. 17.*

(p) *Grangier ibid.*

(q) *Bullart, Academ. des ſciences tom. 2. pag. 308.*

(r) *Voiez ſon purgatoire au chant 24. p. m. 416.*

(ſ) *Papyr. Maſſo ubi ſupra pag. 27.*

(t) *Id. ib. pag. 28.*

à * des vers d'amour qu'il conſacra les premiers fruits de ſa Muſe, mais enſuite il entreprit un Ouvrage plus ſerieux. Il le commença en vers Latins, & l'acheva en vers Italiens. La cauſe de ce changement fut qu'il ſentoit trop de lenteur dans les mouvemens de ſa veine poëtique quand il emploioit la langue de l'ancienne Rome. Il fit bien de ſe tourner vers ſa langue maternelle, puis qu'il excella dans la poëſie Toſcane †. Il auroit été plus heureux s'il ne s'étoit mêlé d'autre choſe; car aiant eu de l'ambition, & étant même parvenu aux plus belles charges de la Republique, il fut accablé ſous les ruïnes de la faction qu'il embraſſa. La ville de Florence diviſée en deux factions, l'une nommée les Blancs, l'autre nommée les Noirs, ſe trouva reduite à un état ſi tumultueux, que le Pape Boniface VIII. y envoia ‡ Charles de Valois l'an 1301. pour y remettre la tranquillité. On ne trouva pas de meilleur moien de pacifier la ville, que d'en chaſſer la faction des Blancs. Voilà pourquoi nôtre Dante qui l'avoit favoriſée fut (C) envoié en exil. J'ai dit ailleurs ‡ que cela fut cauſe qu'il debita un menſonge ridicule ſur l'extraction de Hugues Capet. Il ne ſuporta point conſtamment cette diſgrace; ſon reſſentiment fut extrême; il tâcha de ſe venger aux depens de ſa patrie, & il ne tint pas à lui qu'elle ne fût (D) expoſée à une guerre ſanglante. Tous les efforts qu'il fit pour y être retabli furent inutiles; il ne put jamais y rentrer, il mourut dans ſon exil au mois de Juillet 1321. Il eut (E) la force de compoſer ſon épitaphe en vers Latins un peu avant que d'expirer. Souvenons nous qu'il s'aplıqua diligemment à l'étude pendant ſon banniſſement, & qu'il compoſa des livres où il fit entrer plus de feu (F) & plus de force qu'il n'y en eût mis s'il avoit joui d'une condition plus tranquille. On croit

* *Id. ib.*

† *Id. ib.*

‡ *Frere de Philippe le Bel Roi de France.*

‡ *Dans l'article* Capet.

(a) Scripta ſua ceperat in claſſes inſtruere, & immortalitati ſux viaticum comparare. *Pierius Valer. de literator. infelicit. pag.* 37.

(b) *C'étoit la patrie du troiſiéme Dante.*

(c) *Ex Pierio Valeriano ib.*

(d) *Lilius Gyrald. de poët. hiſtor. dial.* 5. *p.* 308.

(e) Octovirali ſuprem æ poteſtatis magiſtratu inſignem. *Paulus Jovius elog. c.* 4. *p. m.* 19.

(f) *Voiez Sponde, Annal. Eccleſ. ad ann.* 1301. *n.* 3. *&* 4. *Il cite Villani lib.* 8. *c.* 48.

(g) *Volaterr. ubi ſupra pag.* 771.

(h) *C'eſt ainſi que Volaterran s'exprime.* Etiam Henricum ſextum ad Florentiæ obſidionem DUCENDO. *Id. ib. Il falois dire* ſeptimum *& non pas* ſextum.

(i) *Voiez le Pocciante* de ſcript. Florent. pag. 45. *&* *Papyre Maſſon ubi ſupra pag.* 19.

(k) *Volaterr. ubi ſupra.* (l) *Id. ibid.* (m) Luſtravitque navalem apparatum urbis & armamentarium ſumptu atque opere viſendum, ut primis ſtatim verbis Cantici vigeſimi primi inferorum indicat. *Papyr. Maſſo ubi ſupra pag.* 21.

te, & qu'en cela ils temoigneront que la gloire de leur famille ne venoit que de ce grand poëte. Aparemment il ne ſavoit pas ce que Pierius Valerianus nous a apris touchant ce troiſiéme DANTE. C'eſt qu'il mourut dans la derniere miſere. Il étoit docte, & ſavoit faire de bons vers latins. Lors qu'il commençoit à mettre en ordre ſes compoſitions afin de les publier comme (a) un viatique de ſon immortalité, les ennemis que Jules II. avoit ſuſcitez aux Venitiens prirent (b) Verone. Dante qui s'étoit ſauvé à Mantouë avec ſa femme & ſes enfans s'y trouva reduit à l'indigence ‖ & comme ſa vieilleſſe le rendoit moins propre à reſiſter aux duretez d'un ſi triſte état il tomba malade, & mourut miſerablement dans cet exil après de longues douleurs (c). Gyraldi a fait mention d'un Dante que l'on comptoit pour le cinquiéme: *Fuere ex eadem familia*, dit-il (d), *& alii, in quibus Verona natus* Danthis *& ipſe nomine qui, ut audivi, quintus ab illo eſt, & latina & vernacula lingua non ſine laude verſus ſcribit.*

(C) *Nôtre Dante . . . . fut envoié en exil.*] La preſence de Charles de Valois bien loin d'aſſoupir les troubles dont la ville etoit agitée, ne ſervit qu'à les augmenter. La faction des Noirs ſe ſentant favoriſée par ce Prince commit mille violences, elle chaſſa ceux de la faction contraire, elle brûla ou abatit leurs maiſons, & cela ne ſe fit point ſans le meurtre de pluſieurs perſonnes. Nôtre Dante qui étoit alors du Conſeil (e) des huit, & l'un des chefs de la ville qui etoient nommez *Prieurs*, avoit été deputé au Pape pour negocier une paix. En ſon abſence il fut condamné au banniſſement, ſa maiſon fut abatuë, & toutes ſes terres furent pillées (f).

(D) *Qu'elle ne fût expoſée à une guerre ſanglante.*] Il (g) anima Can de la Scale Prince de Verone à faire la guerre aux Florentins, & il (h) mena l'Empereur au ſiege de Florence. On parle (i) d'une lettre qu'il écrivit à ce Prince pendant le ſiege de Breſce. Je m'imagine qu'il y fit une deſcription paſſionée des injuſtices qu'il avoit ſoufertes dans ſa patrie, & qu'il exhorta l'Empereur à la châtier.

(E) *Il mourut dans ſon exil. . . . . Il eut la force de compoſer ſon epitaphe.*] Ce fut dans Ravenne qu'il mourut, & l'on croit que le chagrin lui cauſa la mort. Il (k) joüiſſoit d'une retraite honorable auprès de Guy Polentan Prince de Ravenne, quand la Republique de Veniſe ſe prepara à la guerre contre ce Prince. Celui-ci le depêcha à Veniſe pour y traiter de la paix. Les Venitiens firent les fiers, ils ne voulurent ni recevoir Dante, ni l'écouter. Il retourna donc à Ravenne ſans aucun fruit de ſon voiage, & il tomba peu après dans la maladie dont il mourut, & dont le chagrin paſſa pour la cauſe. (l) *Revertens itaque Ravennam rebus infectis paulo poſt morbo contracto uti exiſtimator ex animi dolore eximius eſt.* Papyre Maſſon a parlé de cette ambaſſade ſans rien dire du mauvais ſuccés: il inſinuë au contraire que Dante fut bien reçu, car il pretend qu'on lui fit voir l'Arſenal, & (m) que Dante même raconte cela. Il n'y a rien de plus faux que ce dernier fait: & peut-être que l'autre n'eſt pas plus vrai. Pour ce qui concerne l'épitaphe, voici mon Auteur, (n) *Obiit, adeo mentis compos quod ſex verſus in extremo vitæ ſuæ edidit poſtmodum in proprio tumulo inciſos: & ſunt hi,*

Jura monarchiæ, ſuperos, phlegetonta, lacuſque
Luſtrando cecini voluerunt fata quouſque:
Sed quia pars ceſſit melioribus hoſpita caſtris
Auctoremque ſuum petiit, felicior aſtris
Hic claudor Danthes patriis extorris ab oris,
Quem genuit arvi Florentia mater amoris.

Mr. Moreri ne devoit pas oublier la circonſtance de tems lors qu'il a dit que Dante *s'étoit lui même compoſé cette epitaphe.* Il ajoûte *qu'au commencement du XVI. ſiecle* Bernard Bembo fit *refaire le tombeau.* Cela ne s'accorde point avec le Poccianti (o) qui marque que cette reparation fut faite l'an 1433. mais il y a tant de fautes d'impreſſion dans le livre de cet Italien, que je me garderois bien de garantir la juſteſſe de cette date.

(F) *Plus de feu & plus de force qu'il n'y en eût mis.*] Cette obſervation eſt de Paul Jove. *Sed exilium*, dit-il (p), *vel toto Etruriæ principatu ei majus, & glorioſius fuit, quum illam ſub amara cogitatione excitatam, occulti, divinique ingenii vim exacuerit, & inflammarit. Enata ſiquidem eſt in exilio comœdia triplex Platonicæ eruditionis lumine perilluſtris, ut abdicata patria totius Italiæ civitate donaretur.* Latomus explique la même penſée dans les ſix vers qu'il a faits ſur Dante, & que vous pourrez trouver dans (q) Paul Jove. La queſtion eſt ſi le ſouvenir de ſon exil n'excitoit pas trop de colere, car il arrive ſouvent que ceux qui écrivent en cet état outrent la ſatire. Raportons la paraphraſe de Mr. Bullart, (r) *il medita de prendre des auteurs de ſon exil cette vengeance ſignalée, que l'on voit éclater dans ſon triple Poëme du Paradis, du Purgatoire, & de l'Enfer. Il detrempa ſa plume dans le fiel de ſa colere, autant que dans les ſources vives de l'Helicon: il joignit l'aigreur de ſon ame à la douceur de ſa Poëſie: il fut animé en un meſme temps de ſa docte Muſe, & de ſon reſſentiment. Les particularitez des Grands, avec la corruption des mœurs fourniſſant à ſon eſprit toute la matiere qu'il pouvoit deſirer pour un ſemblable ſujet; il déploya aux yeux de toute l'Italie cette Satyre merveilleuſe; qui portant ſes traits juſqu'aux troſnes des Souverains Pontifes, des Empereurs, & des Roys de la terre, découvre leurs actions privées avec une licence qui ſemble ne redouter, ny leur puiſſance, ny leur indignation. Il noircit particulierement la reputation du Pape Boniface VIII. parce qu'il avoit appuyé le party de ſes perſecuteurs. Il deshonore par ſes Vers la memoire, & la race de Charles de Valois, le principal inſtrument de ſon exil; diſant que Hugues Capet eſtoit fils d'un Boucher. . . . . Dante pouſſe encore dans ce Poëme ſon indignation contre la ville de Florence; la comparant à une retraite des brigands, & à une fille proſtituée; en ce qu'elle mettoit toutes les Charges publiques en vente, & changeoit continuellement de Magiſtrats, de Monnoye, & de Coûtumes, pour ſupporter avec moins de peines les incommoditez de ſon gouvernement.* Il auroit fallu ajoûter qu'il la decrie comme une ville où les femmes s'abandonnoient aux deſordres de l'impureté. Il introduit (s) Foreſe qui admire dans le purgatoire que ſa veuve vive chaſtement au milieu de tant d'impudiques. Je raporte ſes paroles ſelon la verſion de Grangier:

(n) *Pierianus ubi ſupra p.* 45. 46. *Voiez auſſi Paul Jove ubi ſupra pag.* 9. *Je corrige les fautes d'impreſſion qui ſont aux vers de l'épitaphe dans le Poccianti.*

(o) *Poccian. ib. pag.* 46.

(p) *Jovius ubi ſupra pag.* 19.

(q) *Ibid. pag.* 20.

(r) *Bullart, ubi ſupra pag.* 307.

(s) *Il étoit oncle paternel du Jeſuite François Accurſe.* Grangier *ubi infra pag.* 401.

croit que l'indignation contre ſa patrie donna une nouvelle vigueur à ſa plume & à ſon eſprit. Quelques-uns doutent un peu de ce qu'on aſſûre * qu'il fut étudier à Paris quand il ſe vit exilé. Le plus conſiderable de ſes Ouvrages eſt le poëme que l'on nomme *Comedie de l'enfer, du purgatoire, & du paradis.* Il a ſervi de texte (G) à quelques commentateurs, & il a fourni une matiere de guerre à pluſieurs (H) critiques. Il contient certaines choſes qui ne plaiſent point aux amis des Papes, † & qui ſemblent ſignifier que Rome eſt le ſiege de l'Antechriſt. Un autre livre

* *Voiez la remarque K.*

† *Voiez la remarque I.*

A Dieu (a) tant plus eſt chere, & tant plus agreable
Ma veſue, que beaucoup au monde j'ay aymée,
Que plus ſeule a bien faire elle eſt par trop louable.
Pour ce que le pays de Sardaigne eſtimé
Barbare, eſt bien plus chaſte en ce qui eſt des femmes,
Que la où je la laiſſe au milieu des infames.
O frere bon & doux que veux tu que je dye?
Deſja le temps futur m'eſt au devant des yeux
Qui ſuyvra non de loing l'heure qui nous manie.
Lors l'on interdira pour adviſer au mieux
En la chaire publique aux Dames Florentines
De monſtrer leurs tetins, & leurs molles poitrines.

Raportons la paraphraſe du traducteur. „ (b) Le temps „ viendra bien toſt (dict il) que l'ire de Dieu ſe debon- „ dera d'une telle façon au grand malheur de la Repu- „ blique de Florence, pour les impudicitez & vilainies „ des Dames Florentines, que ſi l'on veut appaiſer ſon „ ire, les Predicateurs ſeront contraints de defendre „ publiquement qu'elles ne portent plus leurs gorges „ & poitrines ouvertes. C'eſt ce qu'il veut dire. *Nel „ qual ſarà in Pergamo* (il nomme ainſi la chaire de „ verité) *Interdetto A le sfaciate donne Fiorentine*, pro- „ prement eshontées, *L'andar monſtrando con le poppe „ il petto*, c'eſt-à-dire, d'aller par la ville la gorge de- „ couverte pour monſtrer leur groſſes mammelles, & „ l'eſtomach relevé.„ Un Ecrivain François du XVI. ſiecle a exprimé plus fortement cette eſpece de nudité, dont il blâmoit les Françoiſes. *Quant à nos femmes*, dit-il (c), *elles ont appris la maniere des ſoldats du temps preſent, qui font parade de monſtrer leurs Poitrinals dorez, & reluiſans, quand ils vont faire leurs monſtres, car alant à leurs meſſes gagner les pardons, ou ſoit qu'elles aillent en ville viſiter les vergiers, ou jardins, ou autres lieux ſecrets, qu'il n'eſt ſeant à dire, & pour cauſe, elles font leurs monſtres de leurs poitrines ouvertes, monſtrans leurs ceintes, diaphragmes, le cœur, les poulmons, & autres parties pectorales qui ont un perpetuel mouvement, que ces bonnes dames font aller par compas, ou meſure, comme un horologe, ou pour mieux dire comme les ſouffletz des mareſchaux, leſquels allument le feu pour ſervir à leur forge: ainſi de meſmes vont nos damoiſelles, leſquelles par les ſouffletz ou reſpirations de leurs poulmons, allument le feu du cœur des Heliogabaliſtes de noſtre Cour, leſquels ne ſont deſia que par trop efferminez, & eſchauffez en leurs concupiſcences, mais pour les mieux inflammer ou bruſler du tout, nos Medees de Cour inventent tous les artifices que nature a peu produire, pour aider au genre humain à bon uſage, afin de les convertir en choſes laſcives, infames, & ſordides.* L'abus ne fut pas ſi grand quelques années après (†).

Les (d) Proteſtans ont bien fait valoir les invectives de Dante contre les abus de la Cour de Rome. Voiez ci-deſſous la remarque I.

(G) *Il a ſervi de texte à quelques commentateurs.*] Voiez l'édition qui fut faite de ſes poeſies Italiennes à Veniſe l'an 1564. *in folio* par les ſoins de François Sanſovin: vous y trouverez les notes de Chriſtophle Landinus, & celles d'Alexandre Vellutelli. Celles de Vincenzo Buonanni ſur l'Enfer de ce poëte me ſont tombées depuis peu entre les mains: elles furent imprimées à Florence *in* 4. l'an 1572. & dediées à (e) François de Medicis Prince de Toſcane. L'Auteur promettoit un ſemblable commentaire ſur le Purgatoire & le Paradis de Dante; je ne ſai point s'il a tenu ſa parole, mais je ſai que Bernardino Daniello a commenté tous ces trois poemes, & que long tems avant lui Benvenuto d'Imola avoit fait la même choſe (f) avec beaucoup d'eſprit & d'érudition. Grangier Conſeiller & Aumônier du Roi, & Abbé de Saint Barthelemi de Noion les a mis *en rime françoiſe*, & commentez. Son Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1597. en 3. volumes *in* 12. Mr. Baillet (g) vous inſtruira des jugemens que les critiques ont fait de ces trois poëmes. Il dit qu'au ſentiment de Caſtelvetro, ils doivent paſſer pour un poëme epique, quoi que les Italiens leur aient donné le titre de Comedie. Il faut noter que l'Auteur même (h) le leur donna. Au reſte ceux qui pour prouver qu'il y travailloit avant ſon banniſſement, nous viendroient dire que le chant 21. de ſon enfer fut compoſé l'an 1300. nous allegueroient une foible preuve, car il s'eſt joüé des dates à ſa fantaiſie. N'introduit-il pas des gens qui lui (i) prediſent ce qui lui étoit déja arrivé? Il ſe tranſporte donc en un tems anterieur à celui où il faiſoit ſon poëme.

(H) *Une matiere de guerre à pluſieurs critiques.*] Les uns ont cenſuré Dante, & les autres ont écrit ſon apologie. Jaques Mazzoni paſſe pour l'un des plus doctes de ſes defenſeurs. Il (k) publia deux volumes contre un certain Castravilla, qui avoit critiqué Dante. Un ſavant homme de Siene nommé Belliſaire Bulgarini fit des notes contre cet Ouvrage de Mazzoni, à la priere d'Horace Capponi Evêque de Carpentras. Quelcun les lui deroba, & les publia ſous ſon nom, & ſous le titre de *brevis atque ingeniosa contra Dantis opus diſputatio.* On le convainquit ſi fortement de ſon vol qu'il fut obligé de chanter la palinodie. Il la rendit publique conjointement avec un Ouvrage où il repondoit aux objections de Bulgarini contre Dante. Un ſavant homme de Boulogne nommé Jerome Zobbius prit part à cette querelle, & publia un Ouvrage l'an 1583. qu'il intitula, *Dantes & Petrarcha ab Hieronymo Zobbio defenſi.* Bulgarini profitant de cette occaſion de manifeſter plus ſenſiblement la fraude de ſon plagiaire, fit voir le jour à un nouveau livre où il refutoit ce que Capponi avoit oppoſé aux 4. premieres parties de ſes remarques contre Mazzoni. Il en publia deux autres, l'un contre celui de Zobbius, l'autre contre la palinodie & l'apologie du plagiaire. Voilà déjà quatre Ouvrages de Bulgarini. Il en publia un autre en Italien où il refuta ce que Zobbius avoit écrit pour la defenſe de Dante touchant les particules poëtiques. Son ſixiéme Ouvrage a pour titre: *Belliſarii Bulgarini, Aperti, Academici inſtabrenati, nota ad primam Dantis defenſi partem Jacobi Mazzoni.* Enfin il fit imprimer un livre contre un manuſcrit qu'on attribuoit fauſſement à Speron Sperone, & qui ſoutenoit la cauſe de Dante (l). On pretend qu'il ſortit victorieux de ce long combat, & que la force de ſes raiſons fit établir que la comedie de Dante n'apartenoit à aucune eſpece de poëme, vu qu'elle étoit éloignée des preceptes d'Ariſtote. (m) *Ne multis morer, finis fuit ejuſmodi, ut Bulgarinus certaminis victor diſcederet, cum, certiſſimis validiſſimisque rationibus, adverſariorum copias, pro Dante propugnantes, profligaſſet, obtrunciſſetque, illius comœdiam, verum poëmatis cujuſpiam rationem non habere, quod ab Ariſtotelis preceptis longiſſime aberraret.* L'Ugurgieri (n) nous aprend que la Comedie de Dante excita parmi les doctes & les *virtuoſi* d'Italie une des plus memorables guerres que l'on ait vües en ce genre-là. Il ajoûte que l'Ouvrage de Mazzoni attiſa ce feu, & que l'écrit qu'on vola à Bulgarini, & que le plagiaire fit imprimer ſous ſon nom, fut la pierre de ſcandale. Bulgarini reclama ſon bien en publiant cet écrit, & en y mettant ſon nom: il fut refuté par le plagiaire; mais il revint à la charge, & ſe prevalut de la confeſſion du vol. Sa replique fut imprimée à Siene l'an 1588. j'en raporte le titre afin de faire conoître le nom de ce plagiaire, qui n'a point encore paru dans les liſtes de cette ſorte de voleurs. (o) *Il Bolgarino avvantaggioſoſi nella cauſa per la confeſſione del furto riſpoſe all' Avverſario con un libro ſtampato per Luca Bonetti in Siena l'anno 1588. che fu intitolato: Diſeſe in riſpoſta dell' apologia e palinodia di Monſignor Aleſſandro Cariero Padovano in propoſito della Commedia di Dante.* Lilius Gyraldus parle d'un Religieux Auguſtin qui avoit eu dès ſa jeuneſſe une grande prevention pour Dante, & qui refutoit en toutes rencontres les critiques de ce poëte. (p) *Certe in eo* (Danthe) *poëticam diſpoſitionem majoremque diligentiam pleroſque deſiderare video, ejuſque linguæ miterem: quos Joannes Stephanus eremita, & amicus charisſimus, & municeps noſter, quo eſt eruditione, & quo à teneris erga Danthem fuit ſtudio, mirabiliter ſolitus eſt refellere.* Je ne trouve point ce Jean Stephanus dans *l'apparato degli huomini illuſtri della Citta di Ferrara* publié l'an 1620. par *Agoſtino Superbi da Ferrara Theologo e predicatore de Minori Conventuali.* Gyraldus ajoûte que les Moines Olivetains conſervoient comme un threſor la verſion latine en vers hexametres, qu'un d'eux avoit faite des poëſies de Dante: (q) *Vidi qui Latinum Danthem fecerat carmine hexametro, ex Olivetanis videlicet ſodalibus Piſtorienſem quendam eorum temporum: quem librum (probe ſumme optime Deus, quanta cuſtodia aſſervatum in Olivetano cœ-*

(a) *Dante, chant 23. du Purgatoire pag. m. 396.*
(b) *Grangier, commentaire ſur le Purgatoire de Dante pag. 404.*
(c) *Nicolas de Montand, miroir des François liv. 1. pag. 17. 18. edit. 1581.*
(d) *Voiez entre autres Flacius Illyricus* in catalogo teſtium veritatis, *& Wolfius an 1. volume* lectionum memorabilium, & reconditarum pag. m. 612.
(†) *Voiez dans la remarque AΔ de l'article* Dempſter *le ſcandale des Pariſiens.*
(e) *Et non pas au grand Duc Coſme comme Michel Poccianti* de ſcriptor. Etor. pag. 169. *l'aſſure.*
(f) Benevenutus ſummus Philoſophus & poëta Comœdiarum Dantis interpres, qui in re cum excellenti ingenio doctrinam quoque ſummam oſtendit. *Leand. Albert. in deſcript. Ital. pag. 493.*
(g) *Au commencement de la 3. partie des jugemens ſur les poëtes.*
(h) *Voiez le chant 16. & 21. de l'enfer.*
(i) *Voiez ci-deſſous pag. 999. lettre i, à la marge.*
(k) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. pag. 68.*
(l) *Tiré de Nicius Erythræus Pinacoth. 2. pag. 72. 73.*
(m) *Id. ib. pag. 73.*
(n) *Ugurgieri nella pompe Senoſi apud Laurenzo Craſſo iſtoria de poëti Greci pag. 85. 86.*
(o) *Id. ib. apud eumdem Craſſo pag. 86.*
(p) *Lilius Gyraldus hiſtor. poëtar. dial. 5. ſub fin. p. m. 308.*
(q) *Id. ib.*

vre de Dante a fort deplu à la Cour de Rome, & l'a fait paſſer (1) pour heretique. N'oublions

(a) Raphael Volaterranus lib. 21. pag. 771.

(b) Mr. Mereri cite mal ici, car il cite Bartoli. li. 1. de iniquit. reis. Ce ſont trois fautes: 1. On ſe croit renvoié non pas au Juriſconſulte Barthole, mais au Jeſuite Bartoli. 2. Il faloit citer lege 1. & non pas libro 1. La 3. faute eſt de n'avoir pas dit inquir. reis, mais iniquit. reis.

(c) Spondan. ad ann. 1321. n. 7. Il cite le 1. livre de l'anthropologie de Volaterran. Cette citation copiée par Moreri ne vaut rien, car cette anthropologie n'eſt point diviſée en livres particuliers, elle s'étend depuis le 13. livre des commentaires de l'Auteur inclusivement juſques au 24. exclusivement. Ce que Mr. de Spande allegue eſt au livre 21.

(d) Id. ib.

(e) Antonin. tit. 21. cap. 5. §. 2.

(f) Poccianti de ſcriptor. Florent. p. m. 49.

(g) Id. ib.

(h) Du Pleſſis, Myſtere d'iniquité pag. 419. 420.

mobio) ipſi non ſine ambitione mihi, tanquam rem ſacram aliquam oſtenderunt.

(1) Un autre livre ..... l'a fait paſſer pour heretique.] C'eſt celui de Monarchia: il y ſoutient que l'autorité des Empereurs ne doit point dependre de celle des Papes. Voilà ſon hereſie: (a) Scripſit præter hoc opuſculum de Monarchia, ubi ejus fuit opinio quod imperium ab eccleſia minime dependeret. Cujus rei gratia tanquam hæreticus poſt ejus exitum damnatus eſt, cum aliorum, tum Bartoli juriſperiti ſententia ſuper lege 1. c. præſides. lib. digeſtorum de inquirendis (b) reis. Mr. de Sponde Evêque François ſe montre ici tout-à-fait Ultramontain, car il raporte (c) cette remarque de Volaterran ſans y joindre nul correctif. Il en uſe de la même maniere en citant Saint Antonin, qui a refuté amplement, dit-il, l'erreur la plus capitale qu'il ait trouvée dans les écrits de ce poete, c'eſt d'avoir diminué le pouvoir des Papes ſur le temporel des Rois. (d) Quem (Dantem) egregias animi dotes ac ſcientia laudem & præclara ſcripta, cum aliis erroribus maculaſſe obſervavit ſanctus Antoninus (1); tum eo maximè, quo tertiâ parte tractatûs ſui de Monarchiâ conatus eſt deprimere auctoritatem Romani Pontificis ſupra Imperatores ſive Reges Romanorum in temporalibus, quem item Antoninus pluribus confutat. Un veritable diſciple de la Sorbonne, & un vrai enfant de l'Egliſe Gallicane n'auroient point parlé de la ſorte. Notez que cet Annaliſte n'oſe point ſpecifier les autres erreurs que St. Antonin a obſervées dans nôtre poëte. Le Poccianti n'a pas été ſi diſcret, car il (e) nous aprend que St. Antonin a cenſuré Dante d'avoir oublié le limbe des petits enfans, & d'avoir conſideré comme une baſſeſſe d'ame l'abdication volontaire du Pape Celeſtin. Il ajoûte qu'en cela, & dans le dogme de l'independance des Empereurs ce grand poëte merite d'être blâmé. (f) In his culpandus venit vates iſte perglorioſiſſimus. Il eſt aſſez ſimple pour aſſûrer que les ſaintes lettres, & que les lettres humaines expliquent par tout combien l'opinion de l'independance eſt erronée, car, dit-il, comme la lune eſt illuminée par le ſoleil, ainſi la puiſſance temporelle eſt illuminée par la puiſſance ſpirituelle. Voici ſes paroles; il eſt bon de les raporter afin qu'aucun lecteur ne me ſoupçonne de ſupercherie. (g) Cæterum in tertia parte monarchiæ affirmat Romanos Imperatores nullam dependentiam habere à Papa, ſed à ſolo Deo niſi in ſpectantibus ad forum animarum, non autem in rebus temporalibus, quod quam erroneum ſit ubique locorum in humanis & divinis literis explicatur, ſicut namque luna illuminatur à ſole, ita poteſtas temporalis à ſpirituali.

Mr. du Pleſſis Mornai raporte pluſieurs opinions de Dante qui ne ſont guere conformes au Papiſme. „(h) Il „fit un traité intitulé, *Monarchie*, ou il prouve que le „Pape n'eſt point au deſſus de l'Empereur, & n'a aucun „droit ſur l'Empire; Directement contre la Clementine *Paſtoralis*, qui pretend l'un & l'autre; En vient „meſmes juſques à dire en ſon Purgatoire.

„ *Diboggi mai che la Chieſa di Roma*
„ *Per confonder in ſe due reggimenti*
„ *Cade nel fango & ſe brutta & la ſoma.*

„ Di maintenant que l'Egliſe de Rome
„ Qui fond en un les deux gouvernemens
„ Tombe en la fange & ſe gaſte, & la ſomme.

„ Se perd elle meſme & la charge qui lui eſt commiſe. „ Refute auſſi la donation de Conſtantin, qu'il main„tient n'eſtre de fait, & n'avoir peu de droict; Et pour „ce fut par aucuns condamné d'hereſie. *Que les Do„ctoriſtes, gens ignorans de toute bonne Theologie & Phi„loſophie, affermens, que les traditions de l'Egliſe ſont „le fondement de la foy; choſe execrable, veu qu'on ne „peut douter, que ceux qui devant les Traditions de l'E„gliſe ont creu au Chriſt fils de Dieu, ſoit à venir, ſoit „venu ſoufrir pour nous & eſperans ont eſté fervens en „charité, ne ſoient ſes coheritiers en la vie eternelle.* En „ſon poeme du Paradis en Italien, ſe plaint, que le „Pape de Paſteur eſt devenu Loup & a fait deſvoier les „brebis; Que pour ce l'Evangile & les Docteurs ſont „delaiſſés & ne s'eſtudient qu'aux Decretales; Qu'à „cela ſont attentifs le Pape & ſes Cardinaux; Ne vont „point leurs penſées à Nazareth, ou l'Ange Gabriel „ouvrit ſes aiſles, mais au Vatican & autres lieux „choiſis de Rome, qui ont eſté le Cemeriere à la „malice, qui ſuivit ſainct Pierre, & en ont proprement à Rome enſeveli la doctrine; Que jadis on „faiſoit la guerre à l'Egliſe par glaives, mais que main„tenant on la fait en lui oſtant le pain, que Dieu lui „donne, & qu'il ne deſnie à perſonne ſçavoir la pre„dication de la parole. *Mais toi*, dit-il, adreſſant ſa „parole au Pape, *qui n'eſcris que pour effacer*, ou *par „un Chancelier, penſe que Pierre, & Paul qui moura„rent pour la vigne du Seigneur que tu gaſtes, vivent „encor, mais tu ne connois ni l'un, ni l'autre.* En un „autre lieu; Que c'eſt choſe indigne, que l'Eſcritu„re divine ſoit du tout miſe en arriere, ou violentee „ou torſe; Qu'on ne conſidere point combien de ſang „elle a couſte à ſemer au monde; Combien elle eſt „agreable à qui s'en accoſte avec humilité; Qu'au con„traire, chacun taſche à ſe faire valoir par ſes inven„tions & l'Evangile ſe taiſt; Les Queſtions vaines, les „fables retentiſſent ſur la chaire toute l'année & s'en „retournent les povres brebis repeues de vent; Et plu„ſieurs autres lieux s'en pourroient tirer contre les par„dons & indulgences du Pape, & autres abus de l'Egli„ſe Romaine, qu'il nous depeint de ſorte, qu'il eſt „aiſé à voir, qu'il avoit bien remarqué la Paillarde de „l'Apocalypſe (2).„ Coeffeteau (i) repondant à ce paſſage obſerve 1. que Dante étoit (k) Gibelin, & plein de reſſentiment des maux que lui avoit faits la faction contraire. 2. Que Dante *avoue & la donation & la cauſe qu'on allegue de la donation, à ſçavoir la guerriſon de la lepre de Conſtantin.* Bien eſt il vray qu'en ce livre de la (3) *Monarchie*, il taſche de prouver que Conſtantin ne l'a peu faire, d'autant que c'eſtoit demembrer l'Empire: mais un Poëte n'eſt pas juge de cette matiere d'Eſtat. 3. Qu'en ce qu'il a dit des traditions il n'y a *point de mal*, *moiennant qu'il ſoit ſainement entendu.* 4. Qu'il ne blâme que les Papes de *ſon temps qu'il traitte comme ennemis & perſecuteurs de ſa faction.* 5. Que *quand il parle de ces Pontifes il proteſte de reverer leur dignité encores qu'il blame leurs perſonnes.* 6. Qu'il n'a condamné que *les impoſteurs qui preſchoient de fauſſes indulgences, ou faiſoient un ſordide trafic des vraies.* Voici quelques vers du Dante raportez par Coeffeteau comme une preuve d'orthodoxie à l'égard de la ſoumiſſion qui eſt duë au Pape.

Siate Chriſtiani à (l) muovervi più tardi,
Non ſiate come penne ad ogni vento,
Et non crediate ch' ogni acqua vi lavi;
Havete il vechio, el novo teſtamento,
Et paſtor de la chieſa, che vi guida:
Queſto vi baſti à voſtro ſalvamento (4).

Rivet (m) repond à cela, que *l'auteur du livret Italien intitulé* Avviſo piacevole dato à la bella Italia, *avoit recueilli les principales pieces, ſur leſquelles Bellarmin a fourni de defenſes à Coeffeteau*, qu'il faut donc que *le lecteur qui voudra entrer en examen de ces choſes*, confere *à Bellarmin les animadverſions du docte Junius*, eſquelles *il trouvera de ſolides confirmations contre toutes ces illuſions & cloſures*, & verra clairement, que cet homme voioit l'Antechriſt en un ſiege reſpecté par lui, mais duquel il deplorait la profanation, enfin l'homme de peche qu'il deteſtoit, au temple de Dieu qu'il reveroit: Rivet exhorte les adverſaires à prendre garde à ces vers de Dante:

Do (5) voi Paſtor s'accorſe l'Uonagliſta
Quando colui che ſiede ſopra l'acque
Puttaneggiar co' i Regi à lui fu viſta
Quella che con le ſette teſte nacque
Et da le dieci corna hebbe argumento
Fin che virtute al ſuo marito piacque.

Là cortes, pourſuit ce Miniſtre, (n) *il recognoiſt que S. Jean au 17. de l'Apoc. a parlé du Pape, ſous le nom de la paillarde aſſiſe ſur les eaux, & de la beſte à ſept teſte & dix cornes, quoi que d'ailleurs il die du ſiege & de la puiſſance des clefs. Il n'y a perſonne qui ne voie que ces choſes conſiderées en elles en toute Egliſe ne ſoient recommandables. Mais ſi elles ſont uſurpées par un tyran, rien n'empeſche auſſi qu'on ne le deſcrive tel qu'il eſt. .....* Quant au fait de la donation de Conſtantin, *qui y prendra bien garde trouvera, qu'il en a* (o) raporté l'opinion commune & receuë de ſon temps, par forme de conceſſion, non ſa creance, laquelle n'a jamais conſenti à une telle abſurdité. Pour ce qui concerne les fix vers raportez par Coeffeteau, voici comment ſon antagoniſte les traduit. *Soiez ô Chreſtiens plus tardifs à vous emouvoir; ne ſoiez comme plumes à tout vent, & ne croiez que toute eau vous lave, vous avez le vieux & le nouveau Teſtament. Le Paſteur de l'Egliſe qui vous conduit. Celui là ſuffit à voſtre ſalut.* Après quoi il parle ainſi; „ Coeffeteau voudroit il bien conſeiller à tous Chreſ„tiens pour s'affermir contre la legereté en creance, „de prendre le vieux & le nouveau teſtament? Il „s'en gardera bien. Mais il n'a point de honte d'at„tribuer au Pape, qu'il eſt *le Paſteur qui nous ſuffit à „ſalut*, Et voudroit bien que Dante euſt ainſi blaſ„phemé, qui ſans doubte, a parlé du vrai ſauveur qui „nous guide par le vieil & le Nouveau Teſtament.„ Nous avons ici un illuſtre exemple des illuſions où l'on peut

(1) Dans le Paradis C. 9. & 29. & dal Purgatorio c. 32.

(i) Coeffeteau, reponſe au myſtere d'iniquité pag. 1032. 1033.

(k) Les Gibelins étoient le parti oppoſé aux Papes.

(3) Dante Alig. lib. 3. de Monarch. c. ultim.

(l) Grangier traduit ainſi ce premier vers. Pour les vœux, ô Chreſtiens ſoyez d'un cœur plus grave. Le poëte venoit de parler des vœux temeraires.

(4) Cant. 5. del Paradiſo.

(m) Rivet, remarques ſur la reponſe au myſtere d'iniquité 2. part. pag. 494. & ſuiv.

(5) Canto 19. del Inferno.

(n) Rivet ibid. pag. 495.

(o) Voiez le chant 19. de l'Enfer pag. m. 236.

Digitized by Google

blions pas que ce grand poëte trouva des patrons illuſtres dans ſa diſgrace, (K) mais qu'il ne ſçut pas toûjours ſe conſerver leur affection; car quoi qu'il fût aſſez taciturne *, il donnoit à ſa langue

peut tomber quand on s'arrête au premier ſens que les expreſſions d'un homme offrent à l'eſprit. Ceux qui liſent ces ſix vers de Dante, & qui les prenent (a) *in ſenſu obvio quam ipſamet propoſitionum verba præ ſe ferunt*, qui les entendent, dis-je, de la maniere qu'Innocent douze veut que l'on entende les 5. propoſitions de Janſenius, croient que ce poëte a voulu dire qu'il ne faut pour être ſauve que ſe conformer au Vieux & au Nouveau Teſtament, & ſuivre la voie que le Pape comme Paſteur de l'Egliſe nous montre. Mais peut-être n'eſt-ce point là le vrai ſens de Dante, peut-être a-t-il voulu dire ce que Rivet lui attribuë. Apprenons de là qu'un Auteur qui veut éviter que les ſiecles à venir n'interpretent de pluſieurs façons contraires ce qu'il a dit, ſouhaite une choſe preſque impoſſible. Si l'on prevoioit les controverſes qui s'éleveront dans 3. ou 4. cens ans on s'exprimeroit d'une maniere plus preciſe; mais je ne ſai ſi les langues fourniroient autant de termes qu'il en faudroit pour ôter les équivoques, & pour obvier aux chicanes.

Prenez garde à une choſe, c'eſt que Dante fournit des preuves & à ceux qui diſent qu'il étoit bon Catholique, & à ceux qui diſent qu'il ne l'étoit pas. L'Auteur de *l'avvſo a la bella Italia* a recueilli les premieres; Bellarmin a recueilli les premieres; & d'ailleurs il a élude le mieux qu'il a pu tous les paſſages de cet *Avviſo*. Gretſer nous renvoie à ce Cardinal, & c'eſt preſque toute la reponſe qu'il a faite au paſſage de Mr. du Pleſſis. *In Dante*, dit-il (b), *luculentiſſima teſtimonia pro Pontificis Romani auctoritate, prope omnibus illis capitibus, quæ Pleſſæus & Illyricus attingunt, inveniuntur. Quæ de re opera pretium erit legere Bellarminum in libello proprio contra Italum quendam calumniatorem, qui ex Dante potiſſimum, Romani Pontificis majeſtatem labefactare nitebatur: Ad omnia enim profani hominis objecta reſpondet Illuſtriſſimus Bellarminus: Et cap. 19. plurima loca ex Dante producit, quæ cum Pleſſæi & Illyrici deliramentis non magis conſonant, quam dies cum nocte, aither cum Tartaro.*

(K) *Des patrons illuſtres dans ſa diſgrace, mais qu'il ne ſçut pas toûjours.*] Je trouve quelque déſordre dans les recits qui concernent ſes voiages après ſon banniſſement. Quelques Auteurs diſent (c) que ſe voiant exilé, il ſentit croître en ſon ame le deſir de l'érudition, & qu'il s'en alla premierement à Boulogne pour s'y apliquer aux ſciences les plus relevées, & puis à Paris. C'eſt ce que Papyre Maſſon aſſûre: Mr. Bullart (d) ſpecifie qu'il paſſa de *Boulogne* à Paris *pour y apprendre la philoſophie & les principes de la theologie*. Naudé (e) debite que Boccace *nous a laiſſé par eſcrit que* Dante *eſtant chaſſé de Florence par la violence des factions* (f) *noires & blanches, ſe retira à Paris, & frequentoit fort en l'Univerſité*. (1) ubi ſæpiſſimè adverſus quoſcumque circa quamcumque facultatem volentes reſpondionibus aut poſitionibus objicere diſputans intravit Gymnaſium: *& luy meſme fait grande eſtime au dixeſme Chant de ſon Paradis, d'un Seguier excellent Philoſophe & Dialecticien, qui liſoit de ſon temps aux grandes Eſcholes de la rue aux Feurres, la doctrine duquel ne fut, comme il dit, ſans envie.*

Queſti, ond' à me ritorna il tu' rigardo
E' il lume d'uno ſpirto che'n penſieri
Gravi à morire, gli parv' eſſer tardo.
Eſſa è la luce eterna di Siggieri
Che leggendo nel vico de li ſtrami
Sillogizzo invidioſi veri.

Pour ſavoir ſi les paroles de Boccace prouvent invinciblement que nôtre poëte ait etudié à Paris depuis ſon exil, il eſt neceſſaire de conſiderer ce qui les precede. Boccace venoit de dire, (g) *Fuit inter cives ſuos egregia nobilitate verendus: & quantumcunque tenues eſſent illi ſubſtantiæ, & à curia familiari, & poſtremo à longo exilio angerentur, ſemper tamen phyſicis atque theologicis imbutus vacavit ſtudiis, & adhuc Julia faſtetur Pariſius, in eadem ſapiſſime adverſus quoſcunque* &c. Il eſt clair que ce paſſage temoigne que Dante exilé diſputoit ſouvent à toute outrance dans les Colleges de Paris. Neanmoins je connois quelques perſonnes qui s'imaginent que Boccace s'eſt trompé au tems: ils ne ſauroient ſe perſuader que Dante qui avoit eté l'un des principaux Gouverneurs des Florentins, & qui étoit animé d'une envie extrême de retablir ſa faction, ſe ſoit amuſé à ergotiſer dans les Colleges à l'âge de plus (h) de 35. ans. Ils croient donc qu'il ne fit paroître cette humeur ſi diſputeuſe dans les Ecoles de Paris, que lors qu'il étoit un jeune Ecolier, & qu'avant d'être promu au Conſeil des huit. Ils diſent qu'il fut diſciple de Brunettus à Paris, & que cet homme mourut avant que Dante fût exilé. Ils le prouvent par le chant (i) dixiéme de l'Enfer. Il eſt ſûr que l'on y trouve que nôtre Dante avoit été le diſciple de defunt Brunetto Latinus.

So (k) foſſe tutto pieno il mio domando
Riſpos' io lui, voi non fareſte anchora
Dell' humana natura poſto in bando,
Che'n la mente m'è fitta, & hor m'accora
La cara, buona imagine paterna
Di voi, quando nel mondo ad hora ad hora
Mi inſegnavate, come l'huom s'eterna,
Et quant'io l'habbia in grato mentre vivo
Convien, che nella mia lingua ſi ſcerna.

Mais on n'y trouve point quelle eſt la ville où il l'eut pour maître. Quoi qu'il en ſoit raportons la note de Grangier ſur ces paroles de Dante, *Siete voi qui ſer Brunetto*. „ (l) Meſſire Brunetto Latin fut de Florence „ un Notaire ou Secretaire beaucoup eſtimé & verſé „ en ſon art, mais d'une conſcience aſſez mauvaiſe, „ dont eſtant accuſé d'avoir commis pluſieurs fauſſe„ tez il s'en alla demeurer à Paris, là où liſant publi„ quement la Phyſique, il fut Maiſtre de Dante, & „ comme Mathematicien ou Aſtrologue luy predit, „ qu'il devoit eſtre l'un des plus doctes de ſon temps. „ Pour le vice de Sodomie noſtre Poëte faint qu'il le „ trouve en ce lieu, damné avec les Sodomites.„ Joignez à cela que Dante ſupoſe (m) que le Profeſſeur Seguier étoit mort. Il y a donc de l'aparence qu'il l'avoit oüi & connu avant le tems où il feint qu'il fut conduit au Paradis. Or ce tems devance ſon banniſſement. Enfin on peut obſerver que bien des Auteurs qui parlent de ce qu'il fit depuis ſa diſgrace, ne font mention que des retraites qu'il alla chercher chez des Princes d'Italie.

Selon (n) Volaterran il ſe retira d'abord avec ceux de ſa faction chez Martel de Maleſpine; il alla enſuite à Verone auprés de Can de l'Eſcale, & enfin à Ravenne auprès de Guy Polentan, quatre ans après ſon exil. L'ordre, ni les tems n'ont pas été bien obſervez dans ce recit. Nous aprenons de Dante même qu'il ſe retira premierement à Verone chez un (o) Seigneur de l'Eſcale,

Il (p) primo tuo rifugio, e'l primo hoſtello
Sarà la cortesia del gran Lombardo,
Che'n ſu la ſcala porta il ſanto uccello:
Ch'avrà in te ſi benigno rigardo;
Che del far & del chieder tra voi due
Fia prima quel, che tra gli altri è pin tardo.

& qu'il y avoit près de ſix ans (q) qu'on l'avoit banni, lors qu'il ſe refugia chez le Marquis Maleſpine. Le Sieur Freher (r) conte qu'il fut d'abord à Paris, & qu'il en ſortit pour aller trouver le Roi d'Aragon qui l'apelloit, & qui le combla de bienfaits, & qu'enſuite il fut attiré par Can de l'Eſcale qui ſe plaiſoit beaucoup à l'entretien des Savans, & qui lui donna de belles marques de ſa liberalité. Ce recit n'eſt pas meilleur que celui de Volaterran. J'avoüe que Boccace (ſ) obſerve que Dante fut fort aimé de Frideric d'Aragon Roi de Sicile.

Pour achever mon commentaire il me reſte à dire, que Dante n'eut pas le bonheur de plaire long tems à ſon patron de Verone. On ne lui cacha pas qu'on ſe degoûtoit de lui, le grand Can de l'Eſcale lui dit un jour, c'eſt une choſe étonnante qu'un tel qui eſt fou nous plaiſe à tous, & ſe faſſe aimer de tout le monde, ce que vous qui paſſez pour ſage ne pouvez faire. Il n'y a point là dequoi s'étonner, repondit Dante, vous n'admireriez pas une telle choſe, ſi vous ſaviez combien la conformité des eſprits eſt la ſource de l'amitié. Chacun voit que cette reponſe etoit trop choquante pour n'achever pas de ruiner ce poëte auprés du Prince de Verone. Vous allez lire ce fait en Latin, & un peu plus etendu. (t) *Dantes Aligherius, ceſt paroles ſont de Petrarque, & ipſe concivis nuper meus, vir vulgari eloquio clariſſimus fuit, ſed moribus parùm per contumaciam, & orationis liberioris quàm æquitatis ac ſtudioſis ætatis noſtræ principum auribus atque oculis acceptum foret. Is igitur exul patria, cùm apud Canem magnum, communem tunc afflictorum ſolamen ac profugium verſaretur, primo quidem in honore habitus, deinde de ſtatu ſuum retrocedere cœperat, minuſque in dies domino placere. Erant in eodem convictu hiſtriones ac nebulones omnis generis, ut mos eſt, quorum unus procaciſſimus obſcœnis verbis ac geſtibus, multùm apud omnes loci ac gratia tenebat. Quod moleſte ferre Dantem ſuſpicatus Canis, producto illo in medium, & magnis laudibus concelebrato, verſus in Dantem: Miror, inquit, quid cauſa ſubſit, cur hic cùm ſis demens, nobis tamen*

* Erat moroſiſſimus & Philoſophorum inſtar, ut qui triſtitiam præ ſe ferre videretur, nec facile loqui & breviſſime conceptiones animi exprimere ſolebat. *Papyr. Maſſo elog. ſo. 2. p. 28.*

(a) *Ces paroles ſont tirées d'un bref d'Innocent XII. aux Evêques du Pais-Bas, daté du 6. de Fevrier 1694.*

(b) *Gretſerus exam. Myſterii Pleſſæani pag. 463.*

(c) Exulem ubi ſe vidit, tum verò magis incenſus eſt ſtudio liberalium Artium, ac Bononiæ primùm dedit operam gravioribus ſcientiis, indéque Lutetiam Pariſiorum profectus eſt. *Papyr. Maſſo ubi ſupra p. 18.*

(d) *Bullart ubi ſupra pag. 307.*

(e) *Naudé, addit. à l'hiſtoire de Louis XI. pag. 175. 176.*

(f) *Il n'en fut chaſſé que par la faction des Noirs.*

(1) *Lib. 15. Genealog. cap. 6.*

(g) *Boccatius de geneal. Deorum lib. 15. c. 6. apud Papyr. Maſſon. ubi ſupra pag. 213.*

(h) Selon Buonanni qui met ſa naiſſance à l'an 1260. il en eut eu plus de 41. Voiez ſon diſcours ſur le chant 21. de l'enfer p. 137.

(i) *Dante ſupoſe qu'il le trouva dans l'enfer: or il ſupoſe que ſon voiage en enfer ſe fit l'an 1300. & il ne fut banni qu'en 1301.*

(k) *Dante, Canto 15. del Inferno p. m. 116.*

(l) *Grangier, ſur le 15. chant de l'enfer de Dante pag. 166. 167.*

(m) *Au X. chant du Paradis p. m. 230.*

(n) *Volater. ubi ſupra pag. 771.*

(o) *Grangier ſur cet endroit de Dante l'apelle Albouin, & le fait frere aîné de Can le grand.*

(p) *Dante au chant 17. du Paradis pag. m. 445.*

(q) *Voiez le chant 8. du Purgatoire pag. 138.*

(r) *Paulus Freher. in theatro pag. 1422. Il cite les 30. vies de Boiſſard.*

(ſ) *Boccat. geneal. Deor. lib. 14. c. 11. apud Papyr. Maſſon. ubi ſupra pag. 214.*

(t) *Petrarcha rerum memorandarum lib. 4. apud Papyr. Maſſonem ubi ſupra p. 22. 23.*

Digitized by Google

langue en quelques rencontres un peu trop de liberté. Il laiſſa † des enfans. On conte une choſe ſinguliere (L) de ſon attention à la lecture.

† *Voiez la remarque B.*

☞ DANTE (PIERRE VINCENT) étoit de Perouſe, & de la famille des Rainaldi. Ce fut un homme de beaucoup d'eſprit; il entendoit les belles lettres, les Mathematiques & l'Architecture, & il compoſoit de ſi beaux vers à l'imitation de Dante, que l'on jugea qu'il faiſoit revivre en quelque façon la ſublimité de ce grand genie. On lui donna même le ſurnom de Dante, ce qui plut de telle ſorte à ſa famille que ſes deſcendans ont quitté le nom *Rainaldi*, & ont ſubſtitué à la place celui de Dante. Nôtre Pierre Vincent inventa quelques machines que les experts admirerent, & compoſa en Italien un β commentaire ſur la ſphere de Jean de Sacrobоſco. Il mourut fort vieux l'an 1512. & laiſſa un fils (A) & une fille γ dont je parlerai dans la remarque.

β *Il fut imprimé à Perouſe l'an 1544. on l'y reimprima l'an 1574. augmenté de notes & d'une lettre de l'Auteur à Alphanus ſon precepteur.* Oldoini ubi infra.

☞ DANTE (IGNACE) petit-fils du precedent, nâquit à Perouſe, & ſe fit moine Jacobin. Il ſe rendit habile en Philoſophie & en Theologie, & plus encore dans les Mathematiques. Il fut apellé à Florence par le grand Duc Coſme I. & lui expliqua la ſphere, & les livres de Ptolomée. Il fit des leçons publiques ſur le même ſujet, & il eut beaucoup d'auditeurs dans l'Academie de Boulogne lors qu'il y expliqua la Geographie, & la Coſmographie. Etant retourné à Perouſe il fit une belle carte de cette ville, & de tout ſon territoire. La reputation de ſa ſcience le fit attirer à Rome par Gregoire XIII. qui lui donna la commiſſion de faire des cartes de geographie, & des plans. Il s'en aquita ſi bien que ce Pontife ſe crut obligé de l'élever à l'Epiſcopat. Il lui donna donc l'Evêché d'Alatri proche de Rome. Ce nouveau Prelat ne manqua pas d'aller reſider; mais Sixte V. ſucceſſeur de Gregoire XIII. le voulut avoir auprès de ſoi, & lui donna ordre de s'en revenir à Rome. Dante ſe preparoit à ce voiage lors que la mort lui en fit faire un plus long le 19. d'Octobre 1586 *. Il eſt Auteur de (B) quelques livres. Je parlerai de ſon frere (C) dans une remarque.

γ *Tiré de l'Athenæum Auguſtum d'Auguſtin Oldoini Jeſuite pag. 283.*

* *Tiré d'Oldoini ubi ſupra pag. 161. 162.*

☞ DANTE (JEAN BAPTISTE) nâtif de Perouſe, fut un excellent Mathematicien. L'une de ſes inventions les plus ſubtiles fut de travailler à des aîles ſi exactement proportionnées à la peſanteur de ſon corps, qu'il s'en ſervoit pour voler. Il en fit (D) pluſieurs fois l'experience ſur le lac de Thraſimene, & avec un tel ſuccés que cela lui inſpira la hardieſſe de donner ce grand ſpectacle à toute la ville de Perouſe. Le tems qu'il choiſit fut la ſolemnité du mariage de Barthelemi d'Alviane avec la ſœur de Jean Paul Ballioni. Lors que la foule des ſpectateurs fut aſſemblée à la grande place, voilà tout-d'un-coup nôtre Dante qui s'élançant du lieu le plus éminent de la ville ſe montra tout couvert de plumes & batant deux grandes aîles au milieu de l'air. Il conduiſit ſon vol par deſſus la place, & jetta le peuple dans l'admiration. Malheureuſement le fer avec quoi il dirigeoit l'une de ſes aîles ſe rompit: alors il ne put plus balancer la peſanteur de ſon corps, il tomba ſur l'Egliſe de Nôtre Dame, & ſe caſſa une cuiſſe. Elle fut retablie par les Chirurgiens. Il fut enſuite apellé à profeſſer les Mathematiques dans Veniſe. Il mourut de maladie avant l'âge de 40. ans ‡. Il n'eſt pas beſoin de dire pourquoi on le ſurnomma Dedale. Je ne doute point qu'il ne fût parent des autres Dantes de Perouſe dont j'ai fait mention, & je ſuis ſurpris qu'Oldoini qui me fournit cet article, ne diſe rien ni de la famille, ni du † ſiecle de ce Dedale.

↓ *Tiré d'Oldoini ubi ſupra pag. 168. 169.*

‡ *Par la circonſtance du mariage de Barthelemi d'Alviane on peut ſavoir qu'il a fleuri vers la fin du XV. ſiecle.*

DARIUS I. du nom, Roi des Perſes, étoit fils d'Hyſtaſpes δ. Il fut un des ſept Seigneurs qui abolirent la tyrannie des Mages, & ce fut lui qui (A) tua le pretendu Smerdis ζ. Afin

δ *Il fut gouverneur de Perſe.* Herod. l. 3. c. 70.

ζ *Herod. l. 3. c. 78.*

tamen omnibus placere nequit, & ab omnibus diligitur, quod tu qui ſapiens diceris non poteſt? Ille autem: Minimè, inquit, mirareris, ſi noſſes quòd morum paritas & ſimilitudo animorum amicitiæ cauſa eſt.

(L) *Une choſe ſinguliere de ſon attention à la lecture.*] Il entra un jour chez un Libraire, dont la boutique donnoit ſur la grande place de la ville. Son deſſein étoit de voir quelques jeux publics qui ſe devoient celebrer, mais aiant rencontré un livre qu'il avoit envie de conſulter, il s'apliqua à le lire de telle ſorte que s'en retournant chez lui, il proteſta avec ſerment qu'il n'avoit rien vu ni oüi de tout ce qui s'étoit fait, & qui s'étoit dit pendant la celebration des jeux. Dantem Florentinum *ferunt ad ſpectacula ductum apud bibliopolam, quod ex ejus taberna in forum proſpectus eſſet, conſediſſe, librumque, cujus fuiſſet cupidus, inveniſſe; quem tàm avidè attenteque legerit, ut domum rediens juramento teſtatus ſit, nihil ſe vidiſſe aut audiiſſe exiis, quæ in foro dicta factaque eſſent, quemadmodum de eo ſcribit Æneas Sylvius* (a).

(a) *Philippus Carolus animadv. in Aul. Gellium pag. 592.*

(A) *Un fils & une fille dont je parlerai.*] Julius DANTE ſon fils fut habile dans l'architecture, & dans les Mathematiques. Il fit un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta architectura*. Il mourut l'an 1575. Je ferai un article à part pour Ignace Dante ſon fils, & j'y parlerai de Vincent Dante auſſi ſon fils. Theodora DANTE ſa ſœur s'étant retirée à la campagne l'an 1497. pour fuir la peſte dont la ville de Perouſe étoit affligée, fut ſi bien inſtruite aux Mathematiques par ſon pere, qu'elle merita un rang honorable parmi les plus fameux Mathematiciens du tems. Elle compoſa des livres ſur cette ſcience, & l'enſeigna à Ignace ſon neveu avec beaucoup de ſuccés (b). Mr. l'Abbé de la Roque a eu tort de dire qu'elle a fleuri ſur la fin du XVI. ſiecle. Voiez ſon Journal des Savans du 12. Decembre 1678. à la page 460. de l'édition de Hollande.

(b) *Tiré de l'Athenæum Auguſtum d'Auguſtin Oldoini. pag. 198. 313. 314.*

(B) *Il eſt Auteur de quelques livres.*] Il publia à Florence en 1569. un traité de la conſtruction & de l'uſage de l'aſtrolabe. Il fit auſſi des notes ſur la ſphere de Sacrobоſco, ſur l'aſtrolabe, ſur le planiſphere univerſel. Il fit une ſphere du monde en cinq tables. Ajoûtez à cela ſon optique d'Euclide, & d'Heliodore Lariſſeus, & ſon commentaire ſur les deux regles de Jaques Barozzi. (c) Ces deux derniers Ouvrages ſont en Italien. Voſſius n'a point conu cet Auteur. On ne trouve dans le catalogue d'Oxford que le *commentario alle regole della proſpettiva di Jac. Barozzi* imprimé à Rome l'an 1583.

(C) *Je parlerai de ſon frere dans une remarque.*] C'eſt-a-dire de Vincent DANTE fils de Jules, & petit-fils de Pierre Vincent, & neveu de la docte Theodora. Il s'apliqua aux études de la famille, & y reüſſit extremement, car il fut un bon Architecte, & un bon Mathematicien. Il fut d'ailleurs très-habile dans la ſculpture, & dans la peinture. Il fit à Perouſe une ſtatuë de Jules III. Le Roi d'Eſpagne Philippe II. ſe voulut ſervir de lui pour achever l'Eſcurial, & lui offrit de groſſes penſions, mais Dante n'eut pas aſſez de ſainte pour s'engager à ce voiage. Il s'arrêta dans le (d) lieu de ſa naiſſance, & s'y apliqua à la poëſie, & aux Mathematiques. Il compoſa pluſieurs ouvrages, & entre autres (e) la vie de ceux qui ont excelé dans le deſſein des ſtatues. Il mourut à Perouſe l'an 1576. à l'âge de 46. ans (f).

(c) *Tiré d'Oldoini ubi ſupra pag. 162.*

(d) *C'eſt-à-dire à Perouſe.*

(e) Monumenta plura reliquit, inter quæ connumerantur vitæ Italico idiomate conſcriptæ ſtatuarum illuſtrium. *Oldoini ubi ſupra pag. 329.*

(f) *Tiré d'Oldoini ibid.*

(D) *Il en fit pluſieurs fois l'experience.*] Je croi que pluſieurs de mes lecteurs n'en croiront rien; cependant c'eſt une choſe qui s'eſt pratiquée en d'autres lieux à ce qu'on dit. Voiez le dernier Journal des Savans de l'année 1678.

(A) *Ce fut lui qui tua le pretendu Smerdis.*] Je ne comprens rien dans ce que nous dit Moreri, que le deſſein que ſept grans Seigneurs formerent de détrôner

Afin de ne pas repeter les choſes que l'on trouve dans le Dictionaire de Moreri, je dirai ſeulement que l'épitaphe de ce Roi (B) de Perſe contenoit une ſingularité fort remarquable. Darius eut plus de (C) femmes que Moreri ne lui en donne. Cet Auteur a très-mal compté (D) les expeditions de ce Prince.

☞ DASSOUCI, ou D'ASSOUCI (CHARLES COYPEAU, SIEUR) Muſicien, & poëte François au XVII. ſiecle. Il a publié lui-même d'un ſtyle preſque bouffon ſes avantures qui ſont très-bizarres. Il raconte qu'il β eſt né à Paris; que * ſon pere Maître Gregoire Coypeau Sieur d'Aſſouci, Avocat au Parlement, fils † d'un Cavalier Cremonois nommé d'Agnanis excellent faiſeur de violons, étoit ‡ de Sens en Bourgogne; que ſa mere ⸸ étoit Lorraine, fort (A) petite, & fort bilieuſe, & qu'il y eut ſi peu de concorde entre ſon mari & elle,

β D'Aſſouci, au 2. tome de ſes Avantures pag. 55.

* Ibid. pag. 57.

† Ibid. pag. 56.

‡ Ibid. pag. 54.

⸸ Ibid.

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEON BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

thrôner Smerdis, fut *heureuſement executé par Cambiſes qui mourut peu de tems après.* Car en 1. lieu ce ne fut point Smerdis qui uſurpa la couronne. Smerdis fils de Cyrus avoit été mis à mort par les ordres de Cambyſes ſon frere. L'uſurpateur étoit un Mage, qui fit acroire qu'il étoit Smerdis fils de Cyrus. En 2. lieu les mêmes Seigneurs qui formerent le deſſein de dethrôner cet uſurpateur, furent ceux qui l'executerent. Il ne faloit donc pas attribuer toute la gloire de l'execution à un *Cambiſes.* Cela eſt d'autant moins pardonnable à Mr. Moreri, qu'il n'a point dit ſi ſon pretendu *Cambiſes* étoit l'un de ces Seigneurs. En 3. lieu il n'y eut aucun Cambyſes ni dans le deſſein de chaſſer le Mage, ni dans l'execution de cette entrepriſe. 4. Enfin aucun de ceux qui l'executerent ne mourut fort peu après, & avant que l'on procedat à l'election d'un nouveau Monarque.

(B) *L'épitaphe de ce Roi de Perſe contenoit une ſingularité.*] Darius dans ſon épitaphe ſe vante d'avoir été un grand buveur, *Titulo res digna ſepulcri.* Η'δυνάμην πίνειν πολλὸν οἶνον πολλὸν, καὶ φέρειν μεθύων (a) *Je pouvois boire beaucoup de vin, & porter bien cette charge.* On ne peut nier que, phyſiquement parlant, ce ne ſoit une bonne qualité que celle dont Darius ſe gloriſie, car enfin c'eſt une force, c'eſt une puiſſance, c'eſt l'effet d'un temperament robuſte; mais outre que c'eſt une qualité qui entraine preſque toûjours un dereglement moral, je ne vois pas que l'on doive faire plus de cas de la faculté de bien boire, que de celle de manger beaucoup. Or il eſt certain que l'on ſent je ne ſai quelle averſion naturelle pour les grans mangeurs. Demoſthene avoit bonne grace lors qu'il dit à ceux qui donnoient à Philippe Roi de Macedoine la loüange de (b) boire beaucoup, *ce n'eſt pas la une qualité reiale, c'eſt celle d'une eponge* (c). Mais comme chaque nation a ſon goût, celui des Perſes étoit d'eſtimer ceux qui pouvoient bien porter le vin. Le jeune Cyrus s'attribuoit cette qualité, comme une choſe qui le rendoit plus digne du ſceptre que ne l'étoit ſon aîné (d).

(a) *Athen. l. 10. c. 9. p. m. 434.*

(b) Νὴ Δία στρατηγὸν ἀγαθὸν, ἕτοιμον πρὸς τὰ δέοντα, πότην. *Plut. in Dem. ſth. pag. 853.*

(c) *Id. ib.*

(C) *Eut plus de femmes que Moreri ne lui en donne.*] „ Au ſentiment d'Herodote il avoit deux femmes, „ Atoſſe & Artiſtone. „ C'eſt ce que dit Mr. Moreri: mais s'il avoit pris la peine de feuilleter Herodote, il y eût trouvé 3. ou 4. femmes de Darius outre ces deux-là. La premiere femme de ce Prince étoit fille de Gobryas: il l'épouſa avant que de monter ſur le thrône, & en eut trois fils, dont l'aîné Artabazanes fut exclus de la ſucceſſion en faveur de Xerxes qui étoit l'aîné du ſecond lit. Comme la mere de Xerxes étoit fille de Cyrus, & qu'il étoit né depuis que ſon pere regnoit, on le prefera à Artabazanes dont la mere n'étoit point Princeſſe, & qui étoit né avant que Darius regnât. Voilà ce qu'on trouve dans les premiers chapitres du 7. livre d'Herodote, & voilà deja deux femmes de Darius; la fille de Gobryas, de laquelle j'ignore le nom, & Atoſſe fille de Cyrus, & mere de Xerxes. Cette fille de Cyrus avoit deja été femme de ſon frere Cambyſes (e), & puis du Mage qui uſurpa la couronne ſous le faux nom de Smerdis. Elle avoit une ſœur encore fille nommée Artyſtone, que Darius épouſa auſſi (f). Il épouſa de plus la Princeſſe Parmys, fille de Smerdis fils de Cyrus, & Phædima fille d'Otanes, l'un des ſept Seigneurs qui firent perir le faux Smerdis (g). Cette Phædima avoit été à Cambyſes, & fut une des parties de la ſucceſſion que le faux Smerdis recueillit, car il n'oublia point de s'emparer de toutes les femmes de Cambyſes. Celle-ci par le conſeil de ſon pere, en couchant avec cet Uſurpateur, découvrit qu'il n'avoit point d'oreilles, ce qui fit connoître pleinement l'impoſture (h). Darius prit encore à femme Phratagune, fille unique & heritiere univerſelle d'Ataraes qui étoit frere de Darius (i). Voilà de bon compte 6. femmes de ce Monſtre mentionnées par Herodote. On lui en donne (k) une 7. qui avoit nom Pantapie, & qui avoit été au faux Smerdis.

(d) *Ci-deſſus pag. 942. lettre p.*

(e) *Herodot. l. 3. c. 88.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib. c. 68. 69.*

(i) *Id. lib. 7. c. 224.*

(k) *Hieronymus in cap. 11. Danielis apud Chriſtianum Matthiæ in theatro quatuor Monarchiar. pag. m. 207.*

(D) *Très-mal compté les expeditions de ce Prince.*] La critique que j'ai à faire preſentement n'eſt pas fondée ſur ce qu'on a dit que *Darius fit cinq expeditions conſiderables*, mais ſur ce qu'après avoir ainſi debuté, on n'en a marqué que trois, celle de Samos, celle de Babylone, celle de Scythie. Ceux qui voudront demêler & developer les deux autres ſeront obligez de compter pour la quatriéme, ce qui n'eſt qu'une branche ou qu'une queuë de la troiſieme, & de joindre cette queuë avec la campagne de Marathon. Après quoi il faudra qu'ils prennent pour la cinquiéme le châtiment des Egyptiens ſoulevez. Ainſi en devinant ce qu'un homme a voulu dire, & en le tirant du cahos d'une narration très-confuſe, on parviendra au nombre promis, je veux dire à cinq expeditions, mais en même tems on decouvrira bien des bevuës. Voici les paroles de Moreri. Darius *en s'en retournant de la Scythie, laiſſa ſon General Megabyze avec 80. mille hommes pour conquerir l'Europe. Elle (l) eſt memorable par la defaite des Perſes en la bataille de Marathon . . . . . ſon armée compoſée de plus de 500. mille hommes fut defaite par 12. mille Atheniens.* Que Megabyze ait été laiſſé en Europe avec un detachement (m) de l'armée de Darius, ce n'eſt qu'une queuë de l'expedition de Scythie. Reduire à une ſeule expedition les exploits de Megabyze, & la bataille de Marathon, c'eſt confondre prodigieuſement les choſes. Il y a 20. ans d'intervalle entre l'expedition de Scythie, & la bataille de Marathon. C'eſt dans cet intervalle que l'on a coutume de mettre (n) la 4. expedition de Darius qui eſt (o) la guerre d'Ionie, pendant laquelle les Atheniens ſecoururent le rebelle Ariſtagoras, & l'aiderent à brûler la ville de Sardes. Et ce fut pour ſe venger de cet affront que Darius fit paſſer en Grece une formidable armée, qui fut batuë à la plaine de Marathon. C'eſt ce que l'on compte pour la 5. expedition de Darius. Quant à ce qui concerne la revolte des Egyptiens, il mourut (p) en faiſant des preparatifs pour la punir. Il n'employa donc pas des troupes contre eux, comme l'aſſûre Mr. Moreri.

(l) *Ce mot ne ſe peut raporter à rien qui ait precedé.*

(m) *C'eſt ainſi qu'on peut nommer un Corps de 80. mille hommes en égard à toute l'armée de Darius.*

(n) *Voiez le theatre de Chriſtianus Mathias p. m. 205.*

(o) *Moreri n'en parle pas.*

(p) *Herodot. l. 7. c. 4.*

(A) *Que ſa mere étoit . . . . . fort petite & fort bilieuſe, & qu'il y eut ſi peu de concorde.*] On va voir un exemple des dereglemens de plume à quoi s'expoſent ceux qui s'érigent en plaiſans, & en écrivains burleſques. Ils ſe trouvent engagez à divertir le public à leurs depens, & à bouffonner contre eux mêmes, & contre tout ce qu'ils devroient le plus épargner. Voici comment nôtre d'Aſſouci parle de ſa mere: „ (q) C'eſtoit un petit bout d'Amaſone, „ prompte & colere, qui pour reparer les deffauts de ſa „ petite taille, portoit des patins ſi hauts, que qui en „ auroit fendu le liege, en auroit fait aiſement de fort „ beaux cotraits de l'école; ſi-bien qu'elle ne ſe déchauſſoit jamais ſans perdre juſtement la moitié de „ ſon illuſtre perſonne. C'eſt pourquoy mon pere qui „ n'eſtoit pas tant ſpirituel qu'il ne fuſt encore attaché „ à la matiere, diſoit que ma mere eſtoit ſi petite qu'elle ſe perdoit dans le lit, & ne la trouvant point dans „ les draps, ſe plaignoit qu'elle n'avoit point de corps, „ & qu'elle eſtoit tout eſprit. Mais en recompenſe, „ outre la qualité qu'elle avoit de chanter comme un „ Ange, & de joüer divinement du lut, elle eſtoit „ doüée d'un ſi merveilleux eſprit de contradiction & „ d'une humeur ſi imperieuſe, que durant quarante „ ans, n'eſtant encore jamais convenuë avec mon „ pere l'Avocat d'aucune choſe, Monſieur l'Avocat „ mon pere n'ozoit preſque plus ouvrir la bouche de „ peur de faire un outrage à ſa capacité. Et quoyque „ je fuſſe encore bien jeune, il me ſouvient qu'un jour „ mon pere parlant des loix, & ma mere en voulant „ parler auſſi, ils eurent un ſi furieux contraſte ſur un „ paſſage de Juſtinian, qu'ils mirent tous deux l'épée „ à la main, & ſe battirent en duel pour l'explication „ de la loy, *Erster à fratre.* „ Un peu plus bas il ne faut point difficulté de debiter que ſon pere avoit fait de ſa ſervante ſa concubine. (r) *Eſtant ſommis aux caprices d'une ſervante, je commençay à goûter les aigreurs*

(q) *D'Aſſouci to. 2. de ſes Avantures pag. 58. & ſuiv.*

(r) *Id. ib. p. 62. 63.*

Digitized by Google

elle, β qu'*apres avoir partagé leurs enfans & leurs biens, ils ſe ſeparerent volontairement l'un de l'autre*; qu'il demeura auprès de ſon pere dans Paris, & qu'il fut ſi maltraité par la ſervante, que γ cela lui fit faire *ſouvent des eſcapades*, & qu'à l'âge δ de neuf ans *il ζ prit ſon vol juſques à Calais*, où il fit acroire qu'il ſavoit l'aſtrologie, & qu'il η étoit *fils de ce grand & fameux faiſeur d'horoſcope nommé θ Ceſar*; qu'aiant gueri par un petit tour de ſoupleſſe un malade d'imagination, il paſſa pour un ι celebre magicien, quoi qu'il n'eût encore que neuf ans; que ceux qui *l'avoient reçu dans leur logis, aient eu le vent que le ſot peuple le vouloit jetter dans la mer . . . . le firent ſortir ſecretement de Calais* A. Je n'ai trouvé la ſuite de ſes avantures qu'au tems que κ le Duc de St. Simon le *fit* (B) *entendre* à Louïs XIII. à St. Germain. λ *Il donna dans le genie* de ce Prince par une chanſon à boire qu'il fit, & que tout le monde chanta à la Cour. Le Roi *depuis preſta toûjours l'oreille à ſes chants, & lui permit l'entrée de ſon cabinet*, & on appella ξ d'Aſſouci *Phebus garderobin pource qu'il avoit toûjours ſes luths dans la garderobe du Roi.* Il continua ce manege ſous la minorité de Louïs XIV. Ce jeune Prince μ *liſoit les vers de ce poëte à ſon petit coucher, & rioit toûjours & fort à propos du bon mot, que bien des Courtiſans qui visent à contretemps, ne pouvoient attraper.* Il * *ne dedaignoit point de prêter l'oreille à ſes chants, ny de les executer lui meſme.* D'Aſſouci voulant retourner † à Turin auprés de leurs Alteſſes Roiales, partit de Paris ‡ environ l'an 1655. *avec tant de precipitation qu'a peine eut il le loiſir de paier une partie de ſes debtes.* Il étoit accompagné ⸸ de deux Pages de Muſique. Il n'arriva à Lion qu'après avoir eſſuié pluſieurs fâcheux accidens, & qu'apres avoir fait conoiſſance avec un homme qui a paru (C) dans un coin des ſatires de Mr. Deſpreaux, & qui par cette raiſon merite une place

β *Ibid. pag. 62.*

γ *Ibid. pag. 64.*

δ *Ibid. pag. 69.*

ζ *Ibid. pag. 68.*

η *Ibid. pag. 73.*

θ *Voiez l'article* Ruggeri, *remarque* E.

ι *D'Aſſouci ibid. pag. 89.*

κ *Ibid. pag 90.*

λ *Id. to. 1. pag. 47.*

μ *Ibid. pag. 48.*

ξ *Ibid. pag. 47.*

π *Ibid. dans l'épitre dedicatoire au Roi.*

* *Ibid. to. 2. pag. 12.*

† *Il dit dans le 3. tome de ſes relations pag. 153. que Mr. le Comte d'Harcourt l'avoit autrefois donné à Madame Roiale.*

‡ *Ibid. to. 3. pag. 2.*

⸸ *Ibid. pag. 3.*

(a) *Garaſſe, doctrine curieuſe pag. 323.*

(b) *Brantome, Dames galantes to. 1. pag. 340. 341.*

(c) *Jul. Ceſar Scaliger poëtic. lib. 1. cap. 13. pag. m. 48.*

(d) Unde etiam cujuſdam querela, qui ſe uxorem ſemilineam duxiſſe dicebat. *Comment. in Alciati emblem. p. m. 589.*

de la vie auparavant que d'en avoir reſſenty les douceurs. Car cette ſervante, ou plutoſt cette maiſtreſſe, qui avoit des libertez avec mon pere que je puis bien donner à penſer, mais non pas à lire, ayant autant de haine pour moy, que j'en avois pour elle, il n'y avoit point d'heure du jour que nous ne fuſſions aux couteaux.

Un homme de ſon humeur avoit lu ſans doute les Ecrits du Pere Garaſſe, & je m'imagine qu'il en tira ce qu'il raporte touchant les patins de ſa mere, car voici un paſſage de la doctrine curieuſe de ce Jeſuite. „ (a) Sainct Vincent Ferrier raconte dans l'un de ſes „ Sermons, qu'un homme d'honneur de ſon temps „ s'eſtant marié par procureur avec une femme, la„ quelle peut-eſtre n'avoit-il jamais veuë qu'en pein„ ture, de bonne & belle taille en apparence, ſe trou„ va bien trompé lors qu'il la vid dans ſa chambre „ ſans patins, car elle avoit diminué & deſcreu de la „ moytié, ce qui l'effraya ſi fort, que s'adreſſant à „ elle il luy tint ce diſcours à demy en cholere. *Ubi „ peſtiſti reliquum corpora tuæ?* où avez-vous laiſſé le „ reſte de voſtre perſonne? c'eſt qu'elle s'eſtoit deſ„ faicte de ſes patins, qui la faiſoient paroiſtre une au„ tre fois plus grande qu'elle n'eſtoit. „ Si d'Aſſouci avoit lu les memoires de Brantome, il auroit aparemment ajoûté à ſes expreſſions ſur les patins de ſa mere quelque alluſion à la maſſue d'Hercule, quand ce n'eût été que pour deguiſer ſon larcin. Liſez ce paſſage: „ (b) Il me ſouvient, qu'une fois à la Cour „ une Dame, fort belle & de riche taille, con„ templant une belle & magnifique tapiſſerie de „ chaſſe, où Diane, & toute la bande de vierges „ chaſſereſſes eſtoient fort naifvement repreſentées, „ & toutes veſtuës monſtroient leurs beaux pieds & „ belles jambes, elle avoit une de ſes compagnes au„ prés d'elle, qui eſtoit de fort baſſe & de petite tail„ le, qui s'amuſoit auſſi à regarder cette tapiſſerie, „ elle luy dit: Ha petite, ſi nous nous habillions toutes „ de cette façon, vous le perdriez comptant, & n'au„ riez grand advantage; car vos gros patins vous de„ couvriroient, & n'auriez telle grace en voſtre mar„ cher, & à monſtrer voſtre jambe comme nous au„ tres, qui avons la taille longue & hautes; parquoy il „ vous faudroit cacher, & ne paroiſtre gueres remer„ ciez donc la ſaiſon, & les robbes longues que nous „ portons, qui vous favorisent beaucoup, & qui vous „ couvrent vos jambes ſi dextrement qu'elles reſſem„ blent avec vos grands & hauts patins d'un pied de hau„ teur, pluſtot une maſſue qu'une jambe; car qui n'au„ roit de quoy ſe battre, il ne faudroit que vous cou„ per une jambe, & la prendre par le bout, & du „ coſté de voſtre pied, chauſſé & coté dans vos grands „ patins, on feroit rage de bien battre. „ Jules Ceſar Scaliger obſerve que les femmes d'Italie portoient de fort grans patins, & que ſon pere avoit coutume de dire, que les maris qui avoient de telles femmes n'en trouvoient au lit que la moitié, l'autre moitié étant reſtée dans la chauſſure. (c) *Soccus hominis eſt. Itaſi mulieres altiſſimas uſas vidimus, quarum diminutivo voce dicam Socculos. Patris mei perfacetum dictum memini. Ejuſmodi uxorum dimidio tantum in lectis ſui maritus, altera dimidio in ſoccis depoſita.* Un de ces maris ſe plaignoit fort plaiſamment d'avoir épouſé une femme mipartie, (d) moitié de bois & moitié de chair. Scioppius ſe figure qu'il a trouvé dans Juvenal qu'en certaines femmes les deux portions de ce partage n'etoient pas égales, & que le corps humain ne devoit être conſidere que comme l'appendix. Les éditions portent

(e) *Si brevis aevi*
Portio eſt lactivis ſpatium, brevisque videtur
Virgine hymnæo, modio adjecta cathurnis
Et levis erecti conſurgit ad oſtia planta.

Mais Scioppius au lieu *d'adjecta*, veut qu'on liſe *adjunctæ*, & il confirme par un exemple ſa conjecture: (f) *Parvum puella ſtaturam exprimit dum eam coëtaneis adjunctam ait, ſicuti Cicero de genere ſuo*, quis meum generum alligavit gladio?

(B) *Le Duc de St. Simon le fit entendre à Louis XIII.*] Si l'on s'en tient à la narration de l'Auteur, cet avantage lui fut procuré l'an 1640. plus ou moins, car il ſupoſe qu'en 1655. (g) un valet de pied du Roi lui dit, *Il y a plus de quinze ans que je vous connois, ce fut moy qui vous allay querir quand Monſieur le Duc de Saint Simon vous fit entendre au Roy à S. Germain.* Cela montre qu'avant ce tems-là, le Sieur d'Aſſouci n'avoit point été admis auprés de ce Prince. D'où vient donc qu'il aſſure en un autre endroit (h) qu'il *a dreſſé vingt ans durant le Roy Louis XIII.* Ce n'eſt pas la premiere fois que j'ai obſervé que les Auteurs ne ſont pas de bons chronologues dans leur propre hiſtoire. Notez que nôtre homme nous aprend (i) qu'il a été au ſervice de Mr. d'Angoulême fils naturel de Charles IX. & qu'il triompha de tous les efforts qu'on fit pour l'en debuſquer.

(C) *Fait connoiſſance avec un homme qui a paru dans un coin des ſatires de Mr. Deſpreaux, & qui par cette raiſon merite.*] D'Aſſouci dans le recit de ſon voiage de Chalons ſur Saone à Lion, nous conte (k) *qu'ayant fait dire à ſes Pages de muſique pluſieurs chanſons touchantes & paſſionnées*, il attira un Auditeur qui étoit aveugle, & (l) qui *avoit de chaque coſté des mandibules pour le moins un bon quartier d'oreilles ſi belles & ſi vermeilles, que bien que ſon nez ne fuſt pas moins haut en couleur, on avoit de la peine à juger qui emportoit le prix, ou la pourpre de ſon nez, ou le cinabre de ſes oreilles.* Interrogé qui il étoit, il repondit, „ (m) Je ſuis . . . des deſcendans d'Homere, & j'o„ ze dire que j'ay encore quelque avantage ſur ce di„ vin perſonnage, car bien qu'il fuſt aveugle comme „ je ſuis, & qu'il chantaſt ſes vers publiquement par „ les portes comme je chante les miens, il n'avoit „ que la jambe velue, & moy je ſuis velu comme un „ ours par tout le corps. . . . Je ſuis Poëte & Chan„ tre fameux, mais un Chantre doüé d'un organe „ ſi puiſſant, & d'une voix ſi éclatante & ſi forte, que „ pourveu que j'aye pris ſeulement deux doigts d'eau „ de vie, ſi je chantois ſur le Quay des Auguſtins, le „ Roy m'entendroit des feneſtres de ſon Louvre. Cela „ dit, ſans attendre d'eſtre prié, il tira de ſa poche un „ petit livre couvert de papier bleu, & l'ayant don„ né à un jeune garçon qui luy ſervoit de guide, ils „ unirent tous deux leurs voix, & tous deux le chapeau „ ſur l'oreille, ils chanterent ces agreables chanſons.

„ *Helas mon amy doux, &c.*

„ Et cette autre que chantoit autrefois Gautier-Gar„ guille.

„ *Baiſez-moy Juliette.*
„ *Jean Julien je ne puis.*

„ Après

(e) Juven. ſat. 6. v. 502.

(f) Scioppius verſimil. lib. 4. cap. 10. pag. m. 148. 149.

(g) D'Aſſouci to. 1. pag. 47.

(h) Id. to. 2. page 14.

(i) Ibid. pag. 10.

(k) Id. tome 1. pag. 247.

(l) Ibid. pag. 249.

(m) Ibid. pag. 251.

d by Googl

place dans mon commentaire. Il trouva bien des agremens à Lion : il y β donna ſa Muſique *à tous les Couvents des Religieuſes chantantes, & il n'y avoit pas une de ces filles devotes qui n'euſt déjà une copie de ſon Ovide en belle humeur.* C'eſt ainſi qu'il intitula l'Ouvrage où il traduiſit en vers burleſques une partie des Metamorphoſes d'Ovide. γ Il demeura trois mois à Lion parmi les jeux, la Comedie, & les feſtins, fort careſſé de Moliere, & des δ Bejars, après quoi il alla ζ à Avignon avec Moliere, & puis à Pezenas * où ſe tenoient les Etats de Languedoc. Il fut nourri par ces Comediens † tout un hiver, & il reçut des preſens conſiderables du Prince de Conti, de Mr. de Guilleragues, & de pluſieurs perſonnes de cette Cour ‡. Il avoit perdu l'un de ſes Pages de Muſique, & comme *il ſe trouvoit tout porté dans la Province de France qui produit les plus belles voix auſſi bien que les plus beaux fruits*, il ne voulut point s'en retourner en Piemont avant que de faire une tentative pour remplir la place vacante. Il ‡ ſuivit Moliere juſques à Narbonne. Il fut enſuite à Montpellier & y courut (D) riſque de la vie. Cet accident eſt devenu fort fameux

β *Ibid. pag.* 296.

γ *Ibid.*

δ *C'étoient des Comediens aſſociez à Moliere.*

ζ *Ibid. pag.* 309.

* *Ibid. pag.* 315.

† *Ibid. pag.* 316.

‡ *Ibid. pag.* 318.

‡ *Ibid. pag.* 319.

(g) *Voiage de Bachaumont ubi ſupra.*

(h) *D'Aſſouci ibid. pag.* 332, 333.

(i) *Ibid. pag.* 262, 264.

(k) *Id. ib. pag.* 255.

(l) *Ibid. pag.* 164.

(m) *Ibid. pag.* 156.

(n) *Ibid. pag.* 108.

(o) *Ibid. pag.* 110.

(p) *Ibid. pag.* 112.

(q) *C'eſt-à-dire Huguenots.*

(r) *Ibid. pag.* 100.

(f) *Ibid. pag.* 102.

(t) *Ibid. pag.* 118.

(v) *Id. ib. pag.* 122.

„ Aprés celle-cy il en chanta une de ſa façon toute nou-
„ vellement fabriquée, dont le titre eſtoit celuy-cy.
„ *Chanſon pitoyable & recreative ſur la mort d'un Cor-*
„ *donnier qui ſe coupa la gorge avec ſon tranchet pour ſe*
„ *venger de l'infidelité de ſa femme.*„ On voulut ſa-
voir ſon nom & le lieu où il tenoit ſon Parnaſſe.
(a) *Je m'appelle, dit-il, Philippot à voſtre ſervice, au-*
trement le Savoyard, & ſi vous paſſez jamais ſur le
Pontneuf, c'eſt ſur les degrez de ce Pont que vous ver-
rez mon Parnaſſe; le Cheval de bronze eſt mon Pega-
ze, & la Samaritaine la fontaine de mon Helicon. Il
(b) donna un de ſes livres de chanſons à d'Aſſouci. *Feu*
mon pere, ajoûta-t-il (c), *à qui Dieu faſſe paix, a*
chanté mille fois des chanſons de Gaudron & de feu
Boeſſet.

(a) *Ibid. pag.* 257.

(b) *Ibid. pag.* 259.

(c) *Ibid. pag.* 261.

Si on laiſſe paſſer plus d'un ſiecle ſans faire des commentaires ſur les ſatires de Mr. Deſpreaux, il s'y trouvera des endroits moins intelligibles que les plus obſcurs que l'on trouve dans la Confeſſion de Sanci, & dans le Catholicon. Et je ſuis perſuadé qu'un commentateur de ces ſatires au XIX. ſiecle ſeroit ravi de rencontrer ce petit morceau de l'hiſtoire d'un fameux Chantre du pont-neuf, & que volontiers il en orneroit ſes notes ſur cet endroit-ci.

Le (d) bel honneur pour vous, en voiant vos Ouvrages
Occuper le loiſir des Laquais & des Pages,
Et ſouvent dans un coin renvoiez à l'écart
Servir de ſecond tome aux airs du Savoiard.

(d) *Deſpreaux Satire 9. p.* m. 58.

(D) *Il courut riſque de la vie à Montpellier. Cet accident eſt devenu fort fameux par la relation du voiage.*] Comme cette relation eſt entre les mains de tout le monde, je n'en tirerai que le gros de ce qui concerne nôtre Muſicien. Mrs. de Bachaumont, & la Chapelle racontent qu'ils arriverent à Montpellier le jour qu'on y devoit *brûler d'Aſſouci pour un crime qui étoit en abomination parmi les femmes.* Ils decrivent fort plaiſamment l'indignation du beau ſexe, ils aſſûrent *qu'un homme de qualité avoit fait ſauver le malheureux*, & qu'à cauſe de cela les femmes faiſoient une ſedition dans la ville, *& qu'elles avoient déjà dechiré deux ou trois perſonnes pour être ſeulement ſoupçonnées de connoître d'Aſſouci*; qu'ils eurent peur d'être pris auſſi pour ſes amis, & qu'ils ſortirent promptement de cette ville; qu'ils le rencontrerent *avec un page aſſez joli qui le ſuivoit*; qu'il leur conta en deux mots toutes ſes diſgraces; qu'après avoir vu pluſieurs villes de Provence, ils allerent à Avignon, & qu'un ſoir *qu'ils prenoient le frais ſur le bord du Rône par un beau clair de lune*, ils rencontrerent le Sieur d'Aſſouci, & le queſtionerent aſſez malicieuſement:

(e) *Voiage de Bachaumont & la Chapelle p.* m. 75.

Ce (e) petit garçon qui vous ſuit,
Et qui derriere vous ſe gliſſe,
Que ſçait il? en quel exercice,
En quel art l'avez vous inſtruit?
Il ſçait tout, dit il, s'il vous duit,
Il eſt bien à voſtre ſervice.

Nous le remerciâmes lors bien civilement, ainſi que vous euſſiez fait, & ne luy repondîmes autre choſe,

Qu'adieu, bon ſoir, & bonne nuit:
De voſtre Page qui vous ſuit,
Et qui derriere vous ſe gliſſe,
Et de tout ce qu'il ſçait auſſi,
Grandmerci Monſieur d'Aſſouci;
D'un ſi bel offre de ſervice,
Monſieur d'Aſſouci grandmercy.

Il y a très-peu d'Ouvrages d'eſprit qu'on ait autant lu & admiré que la relation du voiage de ces deux Meſſieurs, & par là ils ont contribué plus que perſonne à rendre odieux, mepriſable, & abominable le nom du Sieur d'Aſſouci. On a debité, (f) *que ſes ennemis pour le deſtruire avoient fait voir* cette relation *au Pape Clement IX.* Cela étoit un peu delicat, car elle contient un endroit aſſez malin, & fort capable de deplaire à la Cour de Rome. C'eſt celui où l'on ſupoſe que d'Aſſouci échapé aux flammes de Montpellier, eſt hors de crainte puis qu'il ſe trouve à Avignon:

(f) *D'Aſſouci, ubi ſupra to.* 2. *pag.* 271.

Mais (g) enfin me voila ſauvé;
CAR *je ſuis en terre Papale.*

Le malheureux d'Aſſouci n'éprouva que trop le prejudice (h) que lui faiſoit la relation de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle; il écrivit contre ce dernier, & lui dit bien des injures; & comme il pretendoit être (i) celui qui lui avoit montré à faire des vers, & que l'on avoit vu des Poeſies à ſa loüange compoſées par Mr. Chapelle, il lui demanda raiſon & de cette ingratitude, & de cette inconſtance. Il ſoutint qu'il étoit faux (k) qu'il eût été rencontré par ces voiageurs ni proche de Montpellier, ni à Avignon; il aſſûra qu'il n'étoit ſorti de Montpellier (l) que trois mois après ſon élargiſſement, de ſorte qu'ils avoient avancé un grand menſonge, quand ils avoient dit qu'ils l'avoient trouvé hors de cette ville-là, le jour même qu'il fut mis en liberté. Il pretend (m) qu'ils ne paſſerent à Montpellier que deux ans après ſon avanture, d'où il conclut qu'ils ont emploié contre lui une fiction très-maligne. Le mal eſt, qu'encore qu'il les convainque de s'être donné en cela toute la licence des Ecrivains de Roman, il ne put nier le fond de l'afaire, car il avoué qu'on le mit dans un cachot à Montpellier, & qu'on l'accuſa d'un commerce infame. *Au lieu*, dit-il (n), *d'attribuer au merite de mon ars la recherche que je faiſois d'un enfant pour chanter pour le ſervice* de Madame Roiale, le peuple *diſoit que c'eſtoit pour en trafiquer avec les Princes d'Italie*, ou *que* (o) *ſous pretexte de Muſique, j'allois ainſi par le monde chercher des enfans non pas pour les faire chanter, mais pour les vendre aux Chirurgiens de Montpellier pour en faire des Anathomies....* (p) *Que dirai-je plus, les Catholiques qu'en ce pais-là on apelle Catholiques à gros grain, m'appelloient* (q) *Parpaillot, & les Parpaillots m'appelloient Athée, mais les femmes galantes, plus amies de leurs intereſts, & plus ſpeculatives, laiſſant le bon Dieu à part, m'appelloient heretique, non en fait de Religion, mais en fait d'amour, & ſans ſe reſouvenir de tant de ſerenades que je leur avois données, & de tant de tendreſſes que j'avois eu pour elles, quand dés mes plus jeunes ans paſſans à Montpellier je leur enſeignois à jouer du Luth, & leur mettois la main ſur le manche, ils m'accuſoient inſuſtement des duretez que jadis Orphée eut pour les Bacchantes, & tout cela ſans autre fondement que leur chimerique imagination déja preocupée par la renommée qui leur avoit apris les longues habitudes que j'avois euës avec C. feu D. B. & feu C. & fomentée par la malignité de ces eſprits irritez.* Notez qu'il donne pour cauſe de toute cette perſecution la colere d'une Dame (r) *qui eſtoit adorée de tout Montpellier*, & qui (f) *ne manqua pas de bander tous les reſſorts de ſon eſprit, & d'employer toutes ſes machines pour le perdre.* Pluſieurs precieuſes (t) *prirent le party de cette femme irritée, & jurerent ſur leurs mouches, & par leur ampoulle au fard, de ne ſe plaire jamais, qu'elles n'euſſent fait jetter ſes cendres au vent.* Il fut aſſez imprudent pour les bruſquer dans un poëme qu'il fit courir ſous le titre d'*Articles de paix aux precieuſes de Montpellier.* C'étoient des vers fort choquans & fort ſatiriques. Elles en furent ſans doute d'autant plus choquées, qu'il indiquoit librement la vraie raiſon pourquoi à ſon dire, elles le perſecutoient, & demandoient que ſa punition ſervit d'exemple. Il leur promettoit d'être à l'avenir plus galant, il leur faiſoit offre de ſes forces quoi qu'un peu attenuées par l'âge.

(g) *Voiage de Bachaumont ubi ſupra.*

(h) *D'Aſſouci ibid. pag.* 332, 333.

(i) *Ibid. pag.* 262, 264.

(k) *Id. ib. pag.* 255.

(l) *Ibid. pag.* 164.

(m) *Ibid. pag.* 156.

(n) *Ibid. pag.* 108.

(o) *Ibid. pag.* 110.

(p) *Ibid. pag.* 112.

(q) *C'eſt-à-dire Huguenots.*

(r) *Ibid. pag.* 100.

(f) *Ibid. pag.* 102.

(t) *Ibid. pag.* 118.

Mais (v) r'aſſurez vos cœurs jaloux
Eſclave des charmes plus doux,
J'adore par tout la nature,
Sans m'appliquer à la torture,
Que la plus belle d'entre vous
Vienne un peu tenter l'avanture.
Je veux mourir ſous l'impoſture,
Si je n'appaiſe ſon courroux.

(v) *Id. ib. pag.* 122.

meux par la relation du voiage de Mrs. de Bachaumont, & la Chapelle. J'en parlerai dans les remarques. Il ſejourna β encore trois mois à Montpellier depuis qu'il eut été mis hors de priſon, & y compoſa une *relation de cette tragicomique avanture*, mais il ne la fit pas imprimer, encore que Monſieur le Juge Mage qui l'avoit vuë le lui eût permis γ. Il parcourut enſuite pluſieurs villes de Provence, il fut ſaluer à Monaco le Prince de Morgues qui lui δ donna 30. piſtoles, il paſſa le col de Tende, &c. Etant arrivé à Turin il eut quelque peine à refuter par ſa preſence la fauſſe nouvelle de ſon ſuplice que l'on avoit luë dans la gazette burleſque. Il emploia tous les ζ ſoins imaginables pour ſe procurer un établiſſement fixe dans cette Cour-là, & il ſupoſe qu'il en ſeroit venu à bout, s'il ne ſe fût pas amuſé à faire des vers, & s'il ne ſe fût point borné à faire ſa cour aux principales divinitez, & s'il n'eût pas donné de ↓ la jalouſie aux Muſiciens du païs. Il pretend que la beauté de ſes poëſies l'expoſa à l'indignation d'un poëte † d'Auvergne qui faiſoit de l'entendu à Turin, & qui affecta de le critiquer, & de le perſecuter. Il ajoûte qu'aiant negligé les favoris, parce qu'il crut fort imprudemment (E) qu'il ſufiſoit de s'attacher à leurs Alteſſes Roiales, il s'expoſa aux mauvais ofices de pluſieurs perſonnes, & cela lui fit un grand tort. Il s'aperçut que l'on ſe refroidiſſoit envers lui, & le pis fut qu'aiant demandé * ſon congé ou ſon établiſſement, il obtint † à ſon grand regret la premiere de ces deux choſes. Je ne puis donner la ſuite de ſes avantures, je n'ai eu en main que les trois premieres parties de l'hiſtoire qu'il en a faite. Je me ſouviens qu'environ l'an 1674. il publia deux petits volumes qu'il avoit compoſez dans les priſons du Chatelet de Paris, il y étoit detenu encore, & je ne ſai point les particularitez de ſon élargiſſement. On n'a pas beſoin de conſulter les ſatires de ſes ennemis pour former de lui une très-mauvaiſe opinion. Ce qu'il avouë, ce qu'il raconte lui-

β *Ibid. to. 2. p. 164.*

γ *Ibid. pag. 163.*

δ *D'Aſſouci Avantures d'Italie pag. 74.*

ζ *Voiez la remarque E.*

↓ *Ibid. pag. 330. & ſuiv.*

† *Ibid. pag. 183.*

* *Ibid. pag. 338.*

† *Ibid. pag. 342.*

Soc & paſſé comme je ſuis,
Et non du tout ſi beau qu'un Ange,
Je fais pourtant ce que je puis,
Je ne ſuis pas un maſle étrange,
Garçon loyal & bon Chrétien,
J'aime plus que voſtre entretien.
Pourquoy donc ſexe au tems de roze,
Quand la charité vous impoſe
La loy d'aimer voſtre prochain,
Me pouvez-vous haïr ſans cauſe,
Moy qui ne vous fis jamais rien.
Ha pour mon honneur je voy bien
Qu'il vous faut faire quelque choſe.

Au reſte il accuſa (a) la Chapelle de lui avoir derobé cette penſée. Voiez la marge (b), & n'écoutez point les reflexions de quelques eſprits mediſans.

(a) *Ibid. pag. 168.*

(b) *Voici un endroit de la relation de la Chapelle:* L'on auroit dit à voir ainſi Ces Bacchantes échevelées, Qu'au moins ce Monſieur d'Aſſoucy Les auroit toutes violées; *Et cependant il ne leur avoit jamais rien fait.*

Ils diſent que l'incontinence étant la plus ferme colonne de l'Empire de la galanterie, c'eſt en vain qu'on demanderoit dans un état de diſgrace *mais qu'ai-je fait? de quel crime peut-on m'accuſer? je ne me ſens coupable d'aucun attentat, je ne ſuis tenu en repos, je n'ai rien fait.* Mauvaiſe voie de ſe juſtifier, car c'eſt principalement par le quietiſme, ou par l'inaction qu'on devient coupable auprés des perſonnes qui gouvernent cet Empire. On y regarde les faineans comme de très-mauvais ſujets: l'oiſiveté eſt le plus grand crime de felonnie qu'on puiſſe commettre, c'eſt le crime de leze-majeſté au premier chef: les pechez de commiſſion en ce païs-là ſont infiniment plus legers que les pechez d'omiſſion, ceux-ci ne ſont jamais veniels, ce ſont des fautes irremiſſibles. On depoſera plutôt dans un Etat politique les tyrans, que les faineans; mais dans cet autre monde dont nous parlons, la plus juſte cauſe de depoſer, d'exiler, &c. eſt celle que les François allegueront contre les Rois de la premiere Race; & il vaudroit mieux avoir commis pluſieurs violences, que de meriter l'epithete que l'on donna à un certain (c) Prince. Voilà les mediſances que je vous conſeille de n'écouter pas: aiez plus d'égard aux reflexions que l'on peut faire ſur une remarque que je toucherai ci-deſſous (d).

(c) Ludovicus nihil fecit. *Ce fut le dernier Roi de France de la 2. Race.*

(d) *Dans la remarque C de l'article d'Henri III.*

(E) *Il crut fort imprudemment qu'il ſufiſoit de s'attacher à leurs Alteſſes Roiales.*] Ce qu'il dit là-deſſus eſt très-bon, & vaut bien non pas à l'égard des phraſes, mais quant aux penſées un des plus ſolides endroits de nôtre nouveau (e) Theophraſte. *Comme je n'avois autre but*, dit-il (f), *que de plaire à leurs Alteſſes Royales, pour ce que ſelon mon peu d'ambition, il me ſembloit que c'eſtoit aſſez pour le petit bien que je pourchaſſois, de meriter leur eſtime, au lieu de faire ma Cour à ceux qui me pouvoient aider, & plus encore à ceux qui me pouvoient nuire: Je ne voyois pas ſeulement Madame la Marquiſe de Lans, ny Madame Servien ma principale protectrice; mais je negligeois encore tous ceux de la faveur & le Favory meſme: grande folie vrayement & bien digne du chaſtiment que j'en receus, & que recevront tous ceux qui comme moy ſervent aſſez fiers pour vouloir eſcheller le Ciel & entrer en Paradis malgré les Saints: Grande folie de conſter ſa fortune à ſon merite auprés des Princes; & d'autant plus grande que la plus part des Princes qui ſe croyent libres (parce qu'ils commandent aux autres) ne voyant que fort peu, & encore par les yeux d'autruy, & ne commandant quaſi jamais que ce qu'on leur ordonne de commander, ils ſont le plus ſouvent eſclaves de leurs eſclaves, & par conſequent les plus eſclaves de tous les humains: je l'eſprouvay bien dans cette Cour; quand au lieu de froter les bottes à tous ceux de la faveur, baiſer les mains & les pieds à mon Poëte, admirer ſon eſprit & ſes vers, & les faire imprimer en lettres d'or, moy pauvre mirmidon combatant contre un geant de la faveur, je combattois contre moy meſme, puis qu'autant de victoires que j'emportois ſur ſa plume, c'eſtoient autant de trophées que j'erigeois à ſa gloire, & autant de precipices que je creuſois à ma fortune, moy pauvre ſot, plus ſot que Jean des Vignes, qui au lieu de m'abſtenir de faire des Vers, ou d'en faire comme mon Cure, qui ne fâchoit perſonne, voulus meſurer ma plume avec un Poëte portant eſpée, noble comme le Roy, & vaillant comme un Ceſar. . . . .* (g) *Les Princes, qui comme j'ay déja dit, ne voyant le plus ſouvent que par autruy, & ne conſiderant les perſonnes qu'autant qu'ils ſont aimez de ceux qu'ils aiment. Si je ne me vis pas tout à fait abandonné, pour le moins je me vis autant negligé que j'avois negligé les autres. Les preſens qui avoient accouſtumé de venir toutes les ſemaines, ne venoient plus que tous les mois, & parmy les ordinaires bontez de ces Aſtres benins, remarquant une certaine froideur, qui ne s'accordoit point avec l'eſperance que j'avois de mon établiſſement. . . je fis &c.* Un bon Courtiſan n'imite pas les Huguenots qui n'invoquent que Dieu ſeul, il imite les devots de la Communion Romaine qui s'attachent beaucoup plus au culte des Saints, qu'à celui de Dieu. D'Aſſouci conforma ſes devotions aux idées des Proteſtans, & n'y trouva point ſon compte. Voions quelque choſe de la deſcription qu'il a faite de ſon zéle pour la Ducheſſe Roiale. (h) *Durant quatorze mois que je demeurai dans cette Cour, il n'eſt pas croyable combien j'employé de ſoins pour meriter un* eſtabliſſement: *je ne laiſſois paſſer aucune occaſion pour me rendre neceſſaire; quoy que pour l'Egliſe je ne fois pas un orlando de laſſus, & que pour la chambre de cette Princeſſe je n'euſſe déja que trop d'employ, ayant maintefois ouy dire qu'on n'entre point en Paradis malgré les Saints, je voulus pour me les rendre propices, faire encore Muſique a ſa Chapelle: Soit qu'elle eût la Meſſe dans ſa chambre, au Saint Suaire, où en quelque autre Egliſe, je la ſuivois par tout comme un barbet, par tout on voyoit mon Luth & Pierrotin à ſa ſuite; parce moyen je devins en peu de temps la plus devote perſonne du monde; car il ne faut pas croire que cette pieuſe Princeſſe, qui pleuroit ordinairement aux Autels, vuſt cris ſatisfaire aucunement à ſa pieté, aſſiſtant à une ſeule Meſſe, il luy en faloit tous les jours pour le moins deux, & le plus ſouvent trois, durant leſquelles je faiſois une tres-longue & tres-devote Muſique, & toujours à deux genoux: Juges Lecteur, ſi je ne devois pas eſtre tout à Dieu; cependant, je t'aſſure que la choſe à quoy je penſois le moins c'eſtoit de l'importuner de mes prieres. Apollon qui par tout me tenoit au colet, me pardonnoit encore moins en ce Saint lieu, j'y avois toûjours l'imagination remplie de Pidée de quelque beau motet; & quoy que les paroles que je marmonnois entre mes dents, fuſſent toutes ſaintes & ſacrées, ce n'étoit pas tant pour la gloire de Dieu, que je les voulois unir à mes chants, que pour la ſatisfaction de cette Divinité mortelle: qu'alors, moy malheureux, j'euſſe preferé à la Divinité meſme.* Voiez la marge (i).

(e) *Mr. de la Bruyere.*

(f) *D'Aſſouci, avantures d'Italie pag. 332. & ſuiv.*

(g) *Ibid. pag. 337.*

(h) *Ibid. pag. 168. & ſuiv.*

(i) Mon zéle eſtoit ſi grand envers ces benignes puiſſances, dit-il *pag.* 176. que ſi j'en euſſe eu autant pour Dieu, je ne doute point qu'il ne m'euſt déja recompenſé de ſon Paradis.

Digitized by Google

lui-même ſuffit pour cela. Je ne ſai ſi * preſentement on pourroit obtenir un privilege à Paris pour faire imprimer un Ouvrage ſemblable aux relations de nôtre poëte burleſque, car elles ſont parſemées de profanations. Et notez qu'entre autres crimes on l'accuſa d'impieté, cependant il ſe glorifie d'avoir pris la plume pour la defenſe (F) de l'Egliſe Romaine. Il ſe plaint de Mr. Boileau, qui (G) n'avoit pourtant rien dit que ce qu'il faloit contre le burleſque. L'endroit † où il parle de quatre poëtes fols eſt divertiſſant, je n'en copierai que ce qui concerne (H) celui qu'il nomme, & qui eſt Auteur imprimé. Il eut entre autres ennemis ‡ Cyrano de Bergerac, & Loret.

* *On écrit ceci en Octobre 1699.*

† *Ibid. pag. 273. & ſuiv.*

‡ *Les pieces contre Soucidas qui ſe trouvent dans ſes œuvres ſont contre d'Aſſouci.*

(F) *D'avoir pris la plume pour la defenſe de l'Egliſe Romaine.*] L'une des extravagances dont il blame ſes ennemis eſt de l'avoir accuſé d'irreligion. Vous avez été aſſez mechans & aſſez ſots, leur dit-il, (a) *pour avoir fait paſſer . . . . . pour impie celuy que Dieu n'a expoſé à vos perſecutions, que pour le raffiner dans l'exercice de la poeſie; pour un Ecrivain ennemy des choſes ſacrées, celuy qui dans ſes écrits a deffendu Rome des attentats de l'ennemy de ſa gloire & de ſes Autels, & qui a employé toute ſon encre & répandu tout ſon encens en faveur de ſes ſaints Miniſtres & de ſes ſacrez Prelats.* Il ne devoit pas ſe faire un merite d'avoir entrepris un tel Ouvrage: la devotion y eut-elle part? Ne fut-ce pas plutôt pour obtenir quelque recompenſe? C'eſt là l'etoile polaire des Ecrivains comme lui; ils paſſent d'un ſujet profane à un ſujet tout celeſte dès (b) que l'eſperance du gain ſe montre de ce côté-là: (c) *Gracilus eſurienis in cælum juſſeris, ibit.*

(a) *D'Aſſouci to. 2. pag. 20.*

(b) *Si doloû ſpes affulſerit nummi. Perſius in prologo. Voiez la conduite de l'Aretin ci-deſſous pag. 327.*

(c) *Juven. Sat. 3. v. 78.*

(G) *Il ſe plaint de Mr. Boileau qui n'avoit pourtant rien dit que ce qu'il faloit contre le burleſque.*] (d) D'Aſſouci refute le mieux qu'il peut ces paroles de Mr. Boileau:

Qu'enfin la Cour deſabuſée
Mepriſa de ces vers l'extravagance aiſée.

Il eſt bien aiſé, dit-il (e), *de toucher un faquin qui rid de toute choſe, mais il eſt bien malaiſé d'émouvoir un Stoique contipé qui ne rid de rien; c'eſt pourquoy quoy qu'on dio de l'heroique, il s'en faut bien qu'il ſoit de ſi difficille accez que le ſin Burleſque, qui eſt le dernier effort de l'imagination, & la pierre de touche du bel eſprit, & non pas encore de tout eſprit; car pour y reuſſir il ne ſuffit pas d'avoir de l'eſprit comme un autre, il faut eſtre doué d'un genie particulier, qui eſt ſi rare principalement en noſtre climat, que hors de deux perſonnes, dont la France vent que je ſois l'une, chacun ſçait que tout ce qui s'eſt meſlé de ce Burleſque n'a fait que barbouiller du papier. . . . (f) Si l'on me demande pourquoy ce Burleſque qui a tant de parties excellentes & de détours agreables, après avoir ſi long-temps diverty la France, a ceſſé de divertir noſtre Cour; c'eſt que Scarron a ceſſé de vivre, & que j'ay ceſſé d'eſcrire; & ſi je voulois continuer mon Ovide en belle humeur, cette meſme Cour qui ſe diverti encore aujourd'huy des vers que je luy preſente, s'en divertiroit comme auparavant, & mes Libraires qui ont r'imprimé tant de fois ces ouvrage, en feroient encore autant d'editions.* Un homme qui declare ſi franchement la haute opinion qu'il a conçûe de ſes poëſies, ſera, ſi l'on veut, un temoin peu digne de foi à l'egard des loüanges qu'il ſe diſtribuë à ſoi-même; mais lors qu'il declarera qu'il a été fort ſenſible à l'injure contenuë dans ces paroles de Mr. Boileau:

Et juſqu'à d'Aſſouci tout trouva des Lecteurs,

Il doit paſſer pour un temoin très-ſincere. „ (g) Ha! „ cher Lecteur, ſi tu ſçavois comme ce *tout trouva* me „ tient au cœur tu plaindrois ma deſtinée; j'en ſuis in„ conſolable, & je ne puis revenir de ma pâmoiſon, „ principalement quand je penſe qu'au prejudice de „ mes titres dans ce vers, qui me tient lieu d'un Ar„ reſt de la Cour de Parlement, je me voy deſcheu de „ tous mes honneurs, & que ce Charles d'Aſſoucy „ d'Empereur du Burleſque qu'il eſtoit, premier de ce „ nom, il n'eſt aujourd'huy, ſi on le veut croire, que „ le dernier reptile du Parnaſſe, & le marmiton des „ Muſes; que faire Lecteur en cette extremité apres „ l'excommunication qu'il a jettée ſur ce pauvre Bur„ leſque ſi diſgratié, qui daignera le lire, ny ſeule„ ment le regarder dans le monde ſur peine de ſa ma„ lediction? „ Il ſe conſole par la penſée que la jalouſie a été la cauſe de cette cenſure foudroiante. (h) *Voila, cher Lecteur ce que l'on gagne à faire de bons vers burleſques, car ſi j'en euſſe fait d'auſſi meſchans que mon (i) Poëte, (k) il m'auroit laiſſé vivre auſſi bien que l'auteur de l'Ovide boufon; mais quoy, il n'eſt pas nouveau de voir des eſprits jaloux poſter contre les choſes excellentes, & de blamer ce qui ſurpaſſe leur capacité.* Mettons ici le jugement qu'il a fait de la poëſie impertinente au ſouverain point. *Elle fait vivre*, dit-il (l), ... *mais il ne ſuffit pas de rencontrer dans ſon plus haut degré cette impertinence, qui eſt ſi neceſſaire à cette ſorte de Vers, il faut qu'elle ſoit encore accompagnée d'une certaine naïveté, que les meilleurs Eſprits ne ſçauroient comprendre, & que tant plus on eſt excellent, on peut moins imiter, comme il paroiſt clairement dans la Grande Bible des Noëls; où bien que pluſieurs beaux Eſprits ſe ſoient efforcez d'imiter dans leurs Noels nouveaux ces precieux Noëls de l'antiquité, aucun n'en a trouvé, ny n'en trouvera jamais le ſecret; & les vieux Noëls toûjours preferez par tous & en toute rencontre aux nouveaux, ſeront toûjours d'autant plus honorez & plus eſtimez dans tous les ſiecles, qu'ils ſont plus ſots & plus excellemment remplis de cette admirable ſorte d'impertinence & de naïveté: car enfin, eſt-il quelque homme de bon ſens, qui ſçache de quoy il ſans rire, & quand on doit rire, qui ne rie de tout ſon cœur voyans ces Vers, que j'ay tirez d'un livre qui fut vendu vingt piſtoles à un enfant, intitulé,* Les pois pilez. *C'eſtoit le Chriſt qui prenoit congé de Saint Matthieu, en ces termes.*

(d) *D'aſſouci Avantur. d'Italie, pag. 241.*

(e) *Ibid. pag. 252.*

(f) *Ibid. pag. 261.*

(g) *Ibid. pag. 263.*

(h) *Ibid. pag. 265.*

(i) *C'eſt-à-dire un poëte Auvergnas qui étoit à Turin.*

(k) *C'eſt-à-dire Mr. Boileau.*

(l) *Ibid. pag. 320.*

DIALOGUE.

C. Adieu Matthieu.
M. Adieu, Dieu.
C. Prens ta lance & ton épieu,
Et t'en vas en Galilée.
M. Prendray je auſſi mon épée?
C. Et quoy donc?
M. Adieu donc.

Eſt-il rien de plus ſot & de plus impertinent que de faire parler auſſi ces perſonnes celeſtes? Cependant eſt-il rien de plus plaiſant ny de plus naïf? Et ne m'avoüerez-vous pas que ces Vers, qui feroient rire Saint Matthieu, & le bon Dieu-meſme, s'il eſtoit encore ſur la terre, valent mieux que tous les Vers mediocres qui ſont au monde, qui ne ſentent ny ſel, ny ſauge?

(H) *Que ce qui concerne celui qu'il nomme.*] „ (m) Mais qui peut mieux autentiquer cette folie „ autentique que le pauvre defunt Ragueneau? Ra„ gueneau connu de tout le Parnaſſe, Ragueneau ai„ mé de tous les Poëtes, & cheri de tous les Come„ diens. Enfin ce fameux Patiſſier Ragueneau, qui „ avec ſix garçons dans ſa boutique, travaillant ſans „ ceſſe auprés d'un feu continuel, dans un four acha„ landé, faiſoit la nique à tous les Patiſſiers de Paris; „ ce fameux Patiſſier Ragueneau, qui ne faiſoit pleu„ voir ſur le Parnaſſe que des paſtez de Godiveau. Ce „ pere nourriſſier des Muſes, aprés avoir bien nourry „ ces ingrates filles, helas! qu'eſt-il devenu? C'eſt à „ vous, Beïs, que je le demande, qui luy inſpirâtes „ la folie de faire des Vers; vous, Beïs, qui nous „ avez ravi le plus excellent Patiſſier de Paris, pour „ en faire le plus mechant Poëte de l'Univers. C'eſt „ vous, barbare, qui répondrez un jour dans la val„ lée de Joſaphat, non ſeulement de tout l'encre & „ de tout le papier qu'il a gaté dans ce bas territoire, „ mais encore de tous les paſtez que (ſans compren„ dre ceux que le Parnaſſe luy a excroquez) vous luy „ avez mangez à la gueule du four. Ouy, Beïs, vous „ rendrez compte un jour de ce pauvre innocent; „ car enfin, c'eſtoit le meilleur homme du monde, il „ faiſoit credit à tout le Parnaſſe; & quand on n'avoit „ point d'argent, il eſtoit trop payé, trop ſatisfait, „ & trop content, quand ſeulement d'un petit clin „ d'œil on daignoit applaudir à ſes Ouvrages. Je me „ ſouviens que pour avoir ſeulement eu la patience „ d'écouter l'une de ſes Odes pindariques, qu'il me fit „ credit plus de trois mois ſans me demander jamais „ un ſol. . . . (n) N'eſtant payé de perſonne, & ſes „ creanciers voulant eſtre payez, le Pauvre Ragueneau „ ſous les ruines de ſon four reſta entierement acca„ blé. Ce fuſt un jour marqué de noir pour Meſſieurs „ les Poëtes, que dés l'aube du jour on rencontra par „ les ruës ſe torchans le bec, apres avoir pris chez luy „ le dernier déjeuné (qu'une troupe de Sergeans affa„ mez) à la barbe d'Appollon, encore toute degout„ tante de la graiſſe de tant de friands Paſtez, eurent „ bien la hardieſſe d'arreſter & de prendre au collet „ ſon cher bien aimé Ragueneau, & le mener encore „ ſans aucun reſpect, ny de ſes Vers, ny de ſes Mu„ ſes, dans le fond d'une Priſon, dont (aprés un an „ de captivité) eſtant ſorty pour donner au monde „ les excellens ouvrages (qu'à l'imitation de Theo„ phile) il y avoit compoſé, ne trouvant dedans Pa„ ris

(m) *Ibid. pag. 283. & ſuiv.*

(n) *Ibid. pag. 288.*

Loret. Celui-ci le maltraita en toute occaſion dans ſa gazette burleſque, (*I*) & fut ſi prompt à debiter les nouvelles deſavantageuſes à D'Aſſouci, qu'il publia pluſieurs fois ſa mort, & toûjours très-fauſſement.

☞ DATI (CARLO) Profeſſeur en Humanitez à Florence ſa patrie, eſt devenu fort celebre tant par ſes Ouvrages, (*A*) que par les éloges qu'une infinité d'Ecrivains lui ont donnez. Il étoit fort honnête & fort officieux envers tous les doctes voiageurs qui paſſoient par la ville de Florence; pluſieurs * d'entr'eux lui ont temoigné leur gratitude dans leurs écrits. Il étoit membre de l'Academie *della Cruſca*, & ſe donnoit en cette qualité-là le nom de *Smarrito*. Il fit en Italien un panegyrique de Louis XIV. & le publia † à Florence l'an 1669. La verſion Françoiſe qu'un autre en fit fut imprimée à Rome l'année ſuivante. Il avoit deja publié quelques poëſies Italiennes à la loüange du même Prince †. Vous conoîtrez par là en quel tems il a fleuri.

DAVID.

* *Voiez l'Italia regnante de Mr. Leti parte 3. pag. 369. & ſuiv. Konig nous renvoie à la page 170. de cet Ouvrage de Mr. Leti. C'eſt faire 2. fautes: ne marquer pas le volume, & marquer mal la page.*

‡ *Ibid.* * *pag. 367.*

† *Ib. pag. 363. 367.*

„ ris aucun Poete qui le vouluſt nourrir à ſon tour, ny „ meſme écouter ſeulement l'un de ſes vers, ny au„ cun Patiſſier qui ſur un de ſes Sonnets luy vouluſt „ faire credit ſeulement d'un Paſté de requeſte; mau„ diſſant le ſiecle, & peſtant contre l'ignorance du „ temps, il en ſortit avec ſa femme & ſes enfans, luy „ cinquiéme contant, un petit aſne tout chargé d'E„ pigrames pour aller chercher ſa fortune au Langue„ doc, où ayant rencontré une troupe de Comediens „ qui avoient beſoin d'un homme pour faire un per„ ſonnage de Suiſſe, il entra avec eux en qualité de „ vallet de carreau de la Comedie, où quoy que ſon „ rolle ne fut jamais tout au plus que de quatre vers, „ il s'en acquita ſi bien, qu'en moins d'un an qu'il fit „ ce meſtier, il acquit la reputation du plus mechant „ Comedien du monde; de ſorte que les Comediens „ ne ſçachant à quoy l'employer, le voulurent faire „ moucheur de chandelles; mais il ne voulut point ac„ cepter cette condition comme repugnante à l'hon„ neur & à la qualité de Poete; depuis ne pouvant re„ ſiſter à la force de ſes deſtins, je l'ay veu avec une „ autre troupe qui mouchoit les chandelles fort propre„ ment: voila le deſtin des fous quand il ſe font Poë„ tes, & le deſtin des Poetes quand ils deviennent „ fous. „

(*I*) *Loret . . . . . fut ſi prompt à debiter les nouvelles deſavantageuſes.*] „ (*a*) Du moment que je „ fus arreſté mes ennemis . . . . . manderent incon„ tinant à Paris les nouvelles de ma mort, qui n'eſ„ tant aucunement deſagreables à feu Loret, ſans en „ attendre la confirmation luy inſpira ces beaux vers „ qu'il fit en grand haſte à ma loüange, & que depuis „ à ſa confuſion on a vû courir la pretantine dans ſa „ Gazette. Aujourd'huy ce mauvais Poete eſt allé „ mentir en l'autre monde, & moy je ſuis encore en „ celuy-cy: „ Joignons à cela cet autre paſſage: (*b*) *Ce ſont ces meſmes Sots qui ſervant d'échos à l'mourdire, m'ont tant de fois tuë dans leurs Gazettes, & qui apres m'avoir noyé à Ferrare & a Venize, auparavant que j'y euſſe jamais mis le pied, m'ont tiré de la Mer & de tous ſes fleuves, pour me venir cuire à Montpellier, & qui enfin apres m'avoir bien jetté de la poeſie au feu, eventré, mis à l'étuvée, & haché menu comme chair à paſté, m'ont remis en mon premier état pour me refricaſſer de nouveau en Avignon, dont de leur grace ils m'ont encore retiré ſans aucune lezion ny ſolution de continuité, pour me confiner pour le reſte de mes jours dans le ſaint Office, dont pourtant je viens de ſortir auſſi brillant & auſſi entier que ſi je venois de naiſtre, ſans que dans tous ces voyages, que Meſſieurs les Sots m'ont fait faire, le temps ſeulement m'ait oſté un cheveu de la teſte.* Il ſe vangea de Loret autant qu'il lui fut poſſible, & l'accuſa d'une inſigne fraude. Voici ſes paroles: „ (*c*) Qu'avois-je fait à ce beau rimeur des „ halles, pour inſulter ſi fierement contre l'honneur „ de mes Muſes, plus éclairées & plus honneſtes que „ les ſiennes? Quoy que ſon meſtier de piper au jeu, „ le put bien diſpenſer de faire de ſi meſchans vers, „ l'avois-je apellé filou, l'avois-je apellé Poëte de bal„ le, ne l'avois-je pas toûjours nommé Loret: Quoy „ donc joüant contre luy chez feu Monſieur le Mare„ ſchal de Chombert, ne m'avoit-il pas derobé aſſez „ d'argent avec ſes fauſſes cartes, ſans derober encore „ mon honneur & ma fortune avec ſes fauſſes rimes? „ Quoy, mon Ovide en belle humeur l'avoit-il pû ren„ dre aſſez chagrin pour ſe vanger de mes Vers au „ prejudice de mes mœurs? Cependant ce barbare Ri„ meur s'en eſt bien vengé, puiſque c'eſt ſur cette ba„ ze que la ſotte canaille encore plus barbare que luy, „ a depuis fondé ſa mediſance pour m'en perſecuter „ par toute la terre, auſſi bien que tant d'honneſtes „ gens qui croiroient juſques au Jugement final que „ j'aurois eſté boucanné par les Sauvages de Montpel„ lier, ſi mes écrits pour le moins, auſſi durables que „ les ſiens ne verifioient le contraire. Ouy ce pied „ plat s'en eſt bien vengé; puiſque c'eſt luy qui a four„ ny des armes à tous mes ennemis, & de pretexte „ à la calomnie de tous mes envieux, qui a ravagé ma „ fortune, & ruiné mes eſperances, qui de mon meil„ leur amy en a fait mon perſecuteur, & qui enfin „ m'a expoſé à tant de perils & à tant de mortel„ les diſgraces. Dieu! peut-on voir ſans fremir de „ tels aſſaſſinats? & la France peut elle ſouffrir „ ſans honte de tels aſſaſſins? „ Je penſe qu'on publia auſſi qu'il avoit été pendu en effigie, car il ſe plaint qu'on l'a fait paſſer (*d*) *pour un homme de qui le Portrait a ſervy depuis un an de Chenuviere, & de terreur public aux méchans*; mais il ſoutient que ce portrait *n'a jamais eſté veu que chez les Libraires du Palais*, qu'on le voit briller *encore au front de tous ſes Ouvrages, & que les Peintres les plus curieux le recherchent aujourd'huy comme un Original digne de leurs copies.* Je ne croi pas qu'ils le faſſent pour avoir à peindre un beau viſage, car celui de D'Aſſouci n'eſt rien moins que tel. Je n'ai pas trouvé dans la relation de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle, qu'on le faſſe (*e*) le *Terſite de noſtre ſiecle.* Il ſe plaint de cela, & oppoſe à cette injure les vers que l'on fit ſur ſon portrait:

On (*f*) *vous avertit que voicy*
Le Portrait du grand d'Aſſoucy,
Cette merveille de noſtre âge.
Contemplez-le donc bien; & ſi
A peu prés aux traits du viſage
Vous trouvez qu'un tel perſonnage
Ne peut qu'avoir bien reuſſi,
Achetez voſtre ſon ouvrage,
Et vous verrez qu'il eſt ainſi.

CHAPELLE.

(*A*) *Tant par ſes Ouvrages, que par les éloges qu'une infinité d'Ecrivains lui ont donnez.*] On trouvera dans le 3. volume de l'*Italia regnante* de Mr. Leti, tout le commentaire que ce texte peut demander: je n'en copierai qu'une petite partie. Mr. Leti (*g*) remarque que le livre intitulé *Lettera di Timauro Antiate à Filaleti, della vera ſioria della cicloide, e della famoſiſſima eſperienza dell' argento vivo*, eſt une compoſition de Carlo Dati: il nous renvoie à la page 149. du traite de Placcius *de ſcriptis & ſcriptoribus anonymis atque Pſeudonymis.* Ce renvoi eſt bon, car on trouve dans la page indiquée que le pretendu *Timauro Antiate* eſt Carlo Dati, & que cela paroît manifeſtement par la page 26. de la lettre. On y trouve auſſi que cet écrit fut imprimé à Florence l'an 1663. & que l'Auteur prouve deux choſes, l'une que Marin Merſenne n'eſt point l'inventeur de la ligne cycloide, comme on l'a debité dans l'hiſtoire de la Roulette; mais que la gloire de cette invention apartient à Galilée: l'autre que Torricelli eſt innocent du plagiat qu'on lui impute, à l'egard de l'hypotheſe qui explique par la preſſion de l'air la ſuſpenſion de l'argent vif. C'eſt lui qui a été le premier Auteur de cette hypotheſe, ſi l'on en croit Carlo Dati. Il y a beaucoup d'aparence que Monconys confond les choſes quand il dit: (*h*) *Le Sieur Carlo Dati me donna ſa lettre imprimée pour prouver que Torricelli avoit trouvé le premier la roulette.* Le principal Ouvrage à quoi nôtre Dati s'apliqua fut celui *della pittura antica.* Il en publia un eſſai ou un morceau l'an 1667. Je le citerai ci-deſſous (*i*). L'éloge que Chimentelli a donné à cet Ecrivain, eſt le ſeul que je copie parmi pluſieurs autres alleguez par Mr. Leti. (*k*) *Nec locus inter rariſſimos numerandus, qui Librum utendum permiſit Clariſſimus & amiciſſimus D. Carolus Datus noſtræ flos illibatus Urbis, imaſaque Etruſcæ medulla, quam omni literarum paratu quotidie augeat, atque illuſtret. Parum enim mereri putas, qui per ſe tam egregiè meretur, niſi ad benè merendum de Republica Literaria alios quoque omni ope, & conſilio adjuvet. Nihil ut minus ſuum habeat, quam quod in uſum, & gloriam eruditionis impendi poſſit; pene ipſum ſe ſibi ſubtrahens, nedum temporis, aut operæ parcus.*

(*a*) *D'Aſſouci to. 2. pag. 155.*

(*b*) *Id. ib. pag. 23. & ſuiv.*

(*c*) *Idem Avantures d'Italie pag. 87. & ſuiv.*

(*d*) *Id. au tome 2. pag. 21. de ſes avantures.*

(*e*) *Ibid. pag. 259.*

(*f*) *Ibid. pag. 257.*

(*g*) *Leti, Italia regnante to. 3. pag. 363. 364.*

(*h*) *Monconys, voiages 2. partie pag. 483. ad ann. 1664.*

(*i*) *Dans la remarque L. de l'article Zeuxis.*

(*k*) *Chimentellius de honore biſellii pag. 86. apud Leti ubi ſupra pag. 373.*

ed by Google

DAVID, Roi des Juifs, a été un des plus grans hommes du monde, quand même on ne le conſidereroit pas comme un Roi Prophete, qui étoit ſelon le cœur de Dieu. La premiere fois que l'Ecriture β le fait paroître ſur la ſcene, c'eſt pour nous aprendre que Samuel le deſigna Roi, & fit la ceremonie du Sacre. David n'étoit alors qu'un ſimple berger. Il étoit le (A) plus jeune des 8. fils d'Iſaï Bethléemite. Après cela l'Ecriture nous aprend γ qu'il fut envoié au Roi Saül, pour lui faire paſſer les accés de ſa freneſie (AA) au ſon des inſtrumens de Muſique. Un ſervice de cette importance le fit tellement aimer de Saül, que ce Prince le retint dans ſa maiſon, & le fit ſon Ecuier *. L'Ecriture dit enſuite que David s'en † retournoit de tems en tems chez ſon pere pour avoir ſoin des troupeaux, & qu'un jour ſon pere l'envoia au camp de Saül avec quelques proviſions, qu'il deſtinoit à trois de ſes fils qui portoient les armes. David en executant cet ordre, ouït le defi qu'un Philiſtin nommé Goliath, fier de ſa force & de ſa taille giganteſque, venoit faire tous les jours aux Iſraëlites, ſans que perſonne parmi eux oſât l'accepter. Il temoigna bonne envie de s'aller barre contre ce geant, & là-deſſus il fut amené au Roi, & l'aſſûra qu'il triompheroit de ce Philiſtin. Saül lui donna ſes armes; mais comme David s'en trouvoit embarraſſé, il les quita, & reſolut de ne ſe ſervir que de ſa fronde. Il le fit ſi heureuſement qu'il terraſſa d'un coup de pierre ce Rodomont ‡, & puis il le tua de ſa propre (B) épée, & lui coupa la tête qu'il vint preſenter à Saül. Ce Prince (C) avoit demandé à ſon General en voiant marcher David contre Goliath ⸸, *de qui eſt fils ce jeune garçon?* Le

β *1. livre de Samuel chap. 16. v. 13.*

γ *Ibid. v. 20.*

* *C'eſt-à-dire qu'il portoit les armes de Saul.* Ib. v. 21.

† *Ibid. chap. 17. v. 15.*

‡ *Ib. v. 49. 50.*

⸸ *Ibid. v. 55.*

(A) *Le plus jeune des fils d'Iſaï.*] Iſaï deſcendoit en droite ligne de Juda l'un des 12. enfans de Jacob, & demouroit à Bethléem petite ville de la tribu de Juda. Quelques nouveaux Rabins diſent que lors que David fut conçu, Iſaï ſon pere ne croioit point joüir de ſa femme, mais de ſa ſervante, & c'eſt par là qu'ils expliquent le verſet 7. du Pſeaume 51. où David aſſûre *qu'il a été formé en iniquité, & que ſa mere l'a échauffé en peché.* Cela, diſent-ils, ſignifie (a) qu'Iſaï *fon pere commit un adultere en l'engendrant, parce qu'encore qu'il l'engendrât de ſa femme, il croioit ne l'engendrer que d'une ſervante à la pudicité de laquelle il avoit tendu des pieges.* Cette explication eſt peu conforme à la doctrine du peché originel, & c'eſt pour cela que le Pere Bartolocci (b) aiant raporté ce ſentiment des nouveaux Rabins, s'eſt cru obligé d'examiner par occaſion, ſi les anciens Juifs ont reconu la verité de cette doctrine. Si la ſupoſition de ces Rabins étoit veritable, ils auroient raiſon de dire qu'Iſaï auroit commis un adultere; mais d'autre côté il faudroit dire qu'il ne l'auroit point commis, ſi croiant de bonne foi qu'il joüiſſoit de ſa femme, il eût engroſſé ſa ſervante. Cette ſupoſition Rabinique eſt bien éloignée de la tradition que St. Jerôme raporte. Il dit qu'on a cru qu'Iſaï pere de David ne commit jamais aucun peche actuel, & qu'il n'y eut en lui aucune ſouillure que celle qu'il aporta du ſein de ſa mere. (c) *Mirum eſt quod de Iſai patre Davidis refert Hieronymus: illum nunquam aliud peccatum commiſiſſe quam quod ex origine contraxit.* Quo enim loco legimus: Amalà (1) ingreſſus eſt ad Abigail filiam Naas ſororem Sarviæ *ſic Hieronymus* (2), Naas interpretatur coluber, quia cum nullum admiſiſſe mortiferum perhibent peccatum, niſi quod originaliter de ſerpente antiquo contraxit. Eſt autem Naas qui & Iſai pater David. *Eandem traditionem refert Abulenſis* (3). *& monet Naas eumdem eſſe qui & Jeſſe ſive Iſai patrem Davidis, quod quidam & antea Latinus* (4) *docuerat.* Au reſte ceux qui voudroient adopter l'impertinence des Rabins ſur la conception de David, paſſeroient aiſément dans une autre impertinence, qui ſeroit de mettre David au nombre des bâtards illuſtres. La raiſon phyſique que l'on allegue pourquoi les bâtards viennent ſi ſouvent au monde avec tant de talens naturels, auroit lieu ici de la part du pere.

Je viens de lire un livre Italien, (d) où ce conte des Rabins eſt raporté en cette maniere. Le pere de David aimoit ſa ſervante, & après l'avoir cajolée pluſieurs fois, il lui dit enfin qu'elle eût à ſe tenir prête à coucher cette nuit-là avec lui. Elle n'aiant pas moins de vertu que de beauté ſe plaignit à ſa maîtreſſe, qu'Iſaï ne lui donnoit nul repos par ſes ſollicitations. (e) *Che non poteva haver ripoſo, riſpetto che il patrone continuamente la tentava per farla giacere una notte con lui.* Promets lui de le contenter cette nuit-ci, lui repondit ſa maîtreſſe, & j'irai me mettre à ta place. La choſe s'executa deux ou trois nuits conſecutives. Quand Iſaï ſe fut aperçu que ſa femme avec laquelle il ne couchoit plus depuis long tems étoit neanmoins enceinte, il l'accuſa d'adultere, & ne voulut point ajoûter foi au recit qu'elle lui fit de l'accord paſſé avec la ſervante. Ni lui ni ſes fils ne voulurent voir l'enfant qu'elle mit au monde, ils le tinrent pour bâtard; il le traita avec le dernier mepris, & fit élever l'enfant à la campagne parmi les paſtres. Il ne parla point de ce myſtere à ſes voiſins; il cacha cette honte domeſtique pour l'amour de ſes enfans. Les choſes demeurerent en cet état juſques à ce que le Prophete Samuel fut chercher un Roi dans la famille d'Iſaï. Son choix ne s'étant pas arrêté ſur aucun des fils qu'on lui montra, il falut faire venir David: (f) on le fit avec repugnance, parce qu'on craignit de decouvrir un ſecret honteux; mais quand on eut vu que ce pretendu bâtard étoit la perſonne que le Prophete cherchoit, on changea bien de penſée; ce ne furent plus que beaux cantiques. David commença par un *te Deum*, il loüa Dieu qui avoit oüi ſes prieres, & qui l'avoit delivré de la note de bâtardiſe. Iſaï continua & dit, *la pierre que les architectes ont rejettée eſt devenuë la pierre angulaire, qui ſoutiendra toute la maiſon.* Ses autres fils, Samuel &c. dirent auſſi des ſentences. Le Rabin ajoûte que le deſſein d'Iſaï avoit été bon, ſa femme étoit vieille, ſa ſervante jeune, & il ſouhaitoit de procréer de nouveaux enfans. (g) *Il penſiero d'Iſai era buono perche eſſendo la patrona vecchia, e la maſſera giovane haveva deſiderio di haver altri figlivoli.* O la bonne apologie! ſi de pareilles excuſes ſuſiſoient, quelle multitude d'impudiques ne mettroit-on pas à couvert de la cenſure? y eut-il jamais de dogmes ſur la direction d'intention plus commodes que celui-là?

(AA) *Faire paſſer les accés de ſa freneſie au ſon des inſtrumens de Muſique.*] On pourroit debiter bien des recueils ſur ce ſujet; mais je m'en abſtiens, & vous renvoie à ceux de Caſpar Lœſcherus Profeſſeur en Theologie à Wittemberg. Conſultez ſa *diſſertatio hiſtorico-Theologica de Saule per muſicam curato.* Elle fut imprimée à Wittemberg l'an 1688.

(B) *De ſa propre épée, & lui coupa la tête.*] Les armes de Goliath furent conſervées comme un monument de la gloire des Iſraelites. David les porta d'abord dans ſa tente (h), mais aparemment on les mit enſuite dans un lieu ſacré; car nous liſons (i) que David aiant demandé au Sacrificateur Abimelec, s'il ne pourroit point lui fournir quelque halebarde ou quelque épée, ce Sacrificateur lui repondit: *l'épée de Goliath eſt là, enveloppée d'un drap derriere l'Ephod, prenez la ſi vous voulez.* David ſe la fit donner. Quant à la tête de Goliath, elle (k) fut portée à Jeruſalem, lors que David eut choiſi cette ville pour la capitale de ſon Roiaume. Joſephe (l) dit poſitivement que ce fut David lui-même qui conſacra à Dieu l'épée de Goliath.

(C) Saül *avoit demandé à ſon General.*] C'eſt une choſe un peu étrange que Saul n'ait point conu David ce jour-là, vu que ce jeune homme avoit joüé des inſtrumens pluſieurs fois en ſa preſence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentoient. Si une narration comme celle-ci ſe trouvoit dans Thucydide ou dans Tite Live, tous les critiques concluroient unanimement que les copiſtes auroient tranſpoſé les pages, oublié quelque choſe en un lieu, repeté quelque choſe dans un autre, ou inſeré des morceaux poſtiches dans l'Ouvrage de l'Auteur. Mais il faut bien ſe garder de pareils ſoupçons lors qu'il s'agit de la Bible. Il y a eu neanmoins des perſonnes aſſez hardies, pour pretendre que tous les chapitres, ou tous les verſets du I. Livre de Samuel n'ont point la place qu'ils ont eüe dans leur origine. Mr. l'Abbé de Choiſi leve mieux, ce me ſemble, la difficulté. *On amena David à Saul*, dit-il (m), *d'abord il ne le reconnut pas, quoi qu'il l'eût vu pluſieurs fois dans le tems qu'il l'avoit fait venir pour jouer de la harpe: mais comme il y avoit pluſieurs*

(a) *Voiez le Journal des Savans du 14. Juillet 1692. pag. 465. édit. de Holl.*

(b) *In Bibliotheca magna Rabbinica part. 2. pag. 4. apud Journal des Savans ibid.*

(c) *Ces paroles ſont du Pere Camart, pag. 126. 127. de rebus geſtis Eliæ.*

(1) *Lib. 2. Reg. 17: 25.*

(2) *Hieron. trad. Heb. in lib. 2. Reg. cap. 17.*

(3) *Toſtat. 2. Reg. 17. queſt. 27.*

(4) *Liran. ibid.*

(d) *Ce livre a pour titre* Precetti da eſſer imparati dalle donne Ebree. *Voiez ci-deſſus pag. 378. col. 1.*

(e) *Precetti da eſſer imparati cap. 100. pag. 67.*

(f) *Ancora che Iſai non lo faceſſe con buona volontà dubitando che ſi publicaſſe la ſua vergogna. Ib. p. 68.*

(g) *Ibid. pag. 69.*

(h) *I. Livre de Samuel chap. 17. v. 54.*

(i) *Ibid. chap. 21. v. 8. & 9.*

(k) *Ib. ch. 17. v. 54.*

(l) *Joſeph. Antiq. l. 6. chap. 11. & 14.*

(m) *Choiſi, hiſtoire de la vie de David, pag. 8. 9. édit. d'Amſterdam 1692.*

pluſieurs

Le General lui repondit qu'il n'en ſavoit rien, & reçut ordre de Saül de s'en informer: mais Saül l'aprit lui-même de la bouche de ce jeune homme; car lors qu'on le lui eut amené après la victoire β, il lui demanda *de qui és tu fils?* & David lui repondit qu'il étoit fils d'Iſaï. Alors Saül le retint à ſon ſervice, ſans lui plus permettre de s'en retourner chez Iſaï γ. Mais comme les chanſons qu'on chanta par toutes les villes ſur la defaite des Philiſtins, faiſoient δ dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül, le Roi ſentit une jalouſie vehemente, qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnoit à David afin de l'éloigner de la Cour, ne ſervoient qu'à le rendre plus illuſtre, & à lui aquerir l'affection & l'admiration des Juifs. Par une fauſſe politique il voulut l'avoir pour gendre: il eſpera que la condition ſous laquelle il lui donneroit ſa 2. fille, le delivreroit de cet objet d'averſion; mais il fut confondu dans ſa ruſe. Il demanda pour le doüaire de ſa fille cent prepuces de Philiſtins; David lui en aporta ζ deux cens bien comptez: deſorte qu'au lieu de perir dans cette entrepriſe, comme Saül l'avoit eſperé, il en revint avec un nouvel éclat de gloire. Il épouſa la fille de Saül, & n'en devint η que plus formidable au Roi: toutes ſes expeditions furent très-heureuſes contre les Philiſtins; ſon nom fit grand bruit; il fut dans θ une eſtime extraordinaire; ſi bien que Saül qui conoiſſoit beaucoup moins la vertu de ſon beau-fils, que le naturel des peuples, s'imagina que la mort de David étoit la ſeule choſe qui fût capable d'empêcher que l'on ne le dethrônât. Il reſolut donc de s'en defaire pour une bonne fois. Il fit confidence de ce deſſein à ſon fils ainé, qui bien loin d'entrer dans la jalouſie de ſon pere, avertit David de ce noir complot ι. David prit la fuite, & fut pourſuivi de lieu en lieu, juſqu'à ce qu'il eût donné des preuves inconteſtables de ſa probité, & de ſa fidelité à ſon beau-pere, à qui il ne fit aucun mal en λ deux occaſions favorables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit reſoudre Saül à le laiſſer en repos. Mais comme David craignit le retour des mauvais deſſeins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ſes precautions; au contraire il ſe pourvut mieux d'aſyle qu'auparavant au païs des Philiſtins μ. Il demanda au Roi de Gath une ville pour ſa demeure, d'où il fit cent courſes ſur les païs d'alentour ν. Il retourna en Judée après la mort de Saül, & y ξ fut declaré Roi par la Tribu de Juda. Cependant les autres Tribus ſe ſoumirent à Isbozet fils de Saül: la fidelité d'Abner en fut cauſe π. Cet homme qui avoit été General d'armée ſous le Roi Saül mit Isbozet ſur le thrône, & l'y maintint contre les efforts de David; mais n'aiant pu ſouffrir qu'Isbozet le cenſurât d'avoir pris une concubine de Saül ρ, il negocia avec David pour le mettre en poſſeſſion du Roiaume d'Isbozet. La negociation eût été bientôt conclue au contentement de David, ſi Joab * pour vanger une querelle particuliere n'eût tué Abner. La mort de cet homme ne fit que hâter la ruïne du malheureux Isbozet: deux de ſes principaux Capitaines le tuerent, & porterent ſa tête à David, qui bien loin de les en recompenſer, comme ils s'y étoient atendus, donna ordre qu'on les † tuât. Les ſujets d'Isbozet ne tarderent guere à ſubir volontairement le joug de David. Ce Prince avoit regné ſept ans & demi ſur la Tribu de Juda; depuis il regna environ 33. ans ſur tout Iſraël ‡. Ce long regne fut remarquable par de grans ſuccés, & par des conquêtes glorieuſes; il ne fut guere troublé que par l'attentat (F) des propres enfans du Prince. Ce ſont ordinairement les ennemis que les Souverains ont le plus à craindre. Peu s'en falut que David ne retournât à la condition chetive où Samuel le trouva. Humainement parlant ce (G) revers lui étoit inévitable, s'il n'eût trouvé des gens qui firent ‡ l'office d'un traître auprès d'Abſalom ſon fils. La pieté de David eſt ſi éclatante dans ſes Pſeaumes, & dans pluſieurs de ſes actions, qu'on ne la ſauroit aſſez admirer. C'eſt un ſoleil de ſainteté dans l'Egliſe, il y repand par ſes Ouvrages

α *Ibid.* v. 58.

γ *Ib.* ch. 18. v. 2.

δ *Les femmes allant au devant du Roi danſoient & chantoient, Saül en a tué ſes mille, & David ſes dix mille.* Ib. v. 7.

ζ *Ibid.* v. 27.

η *Ibid.* v. 29.

θ *Ibid.* v. 30.

ι *Ibid.* chap. 19. v. 1. & 2.

λ *Ibid.* chap. 24. & ch. 26.

μ *Ibid.* chap. 27.

ν *Ibid.*

ξ II. livre de Samuel ch. 2. v. 4.

π *Ibid.* v. 8.

ρ *Ibid.* chap. 3.

* *C'étoit le General d'armée de David.*

† *Ibid.* chap. 4.

‡ *Ib.* ch. 5. v. 5.

‡ *Ib.* ch. 15. v. 34. & ſuiv.

pluſieurs années, comme David étoit alors fort jeune, qu'il étoit venu à la Cour en qualité de Muſicien, & qu'on le voioit alors habillé en berger, il ne faut pas s'etonner qu'un Roi accablé d'affaires, & dont l'eſprit etoit malade, eût oublié les traits de viſage d'un jeune homme qui n'avoit rien de conſiderable. Je voudrois ſeulement qu'il n'eût point dit: 1. qu'il *y avoit pluſieurs années* que Saul n'avoit vu David: 2. que *David étoit fort jeune* quand il vint à la Cour de Saul en qualite de Muſicien.° Il n'y a nulle aparence qu'il fût de beaucoup moins jeune quand il tua Goliath, que lors qu'il vint la premiere fois à la Cour de Saul; car au tems de ce premier voiage il (a) *etoit homme fort & vaillant, & guerrier, & qui ſavoit bien parler*; il n'avoit que 30. ans lors qu'après la mort de Saul il fut elu Roi; & il faut neceſſairement qu'il ſe ſoit paſſé bien des années depuis la mort de Goliath, juſques à celle de Saul. Voïez la remarque où nous critiquons Mr. Moreri, & la remarque L.

(a) I. livre de Samuel chap. 16. v. 18.

(F) *Par l'attentat des propres enfans* de David.] Le plus grand de leurs attentats fut la revolte d'Abſalom, qui contraignit ce grand Prince à s'enfuir de Jeruſalem dans un équipage lugubre, la tête couverte, les pieds nuds, fondant en larmes, & n'aiant les oreilles batuës que des gemiſſemens de ſes fideles ſujets (b). Abſalom entra dans Jeruſalem comme en triomphe; & afin que ſes partiſans ne ſe relâchaſſent point par la penſée que cette diſcorde du pere & du fils viendroit à ceſſer, il fit une choſe très-capable de faire croire qu'il ne ſe reconcilieroit jamais avec David. Il coucha avec les dix concubines de ce Prince à la vuë de tout le monde (c). Il y a beaucoup d'aparence que ce crime lui auroit été pardonné: l'affliction extrême où ſa mort plongea David en eſt une preuve. C'étoit le meilleur pere que l'on vit jamais: ſon indulgence pour ſes enfans alloit au delà des juſtes bornes, & il en porta la peine tout le premier. Car s'il eût puni, comme la choſe le meritoit, l'action infâme de ſon fils Ammon (d), il n'auroit pas eu la honte & le deplaiſir de voir qu'un autre vengea l'injure de Tamar; & s'il eût châtié comme il faloit celui qui vengea cette injure, il n'auroit pas couru riſque d'être entierement dethrôné. David eut la deſtinée de la plûpart des grans Princes; il fut malheureux dans ſa famille. Son fils aîne viola ſa propre ſœur, & fut tué par l'un de ſes freres à cauſe de cet inceſte: l'Auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David.

(b) II. livre de Samuel ch. 15.

(c) *Ibid.* chap. 16.

(d) *Il viola Tamar, & fut tué pour ce crime par ordre d'Abſalom frere de Tamar de pere & de mere.* Ib. chap. 13.

(G) *Ce revers lui etoit inévitable.*] On peut voir par cet exemple qu'il n'y a nul fond à faire ſur la fidelité des peuples; car enfin David étoit tout enſemble un bon Roi & un grand Roi. Il s'etoit fait aimer, il s'etoit fait eſtimer, & il avoit pour la Religion du païs tout le zéle imaginable. Ses ſujets avoient donc lieu d'être contens, & s'ils avoient eu à choiſir un Prince, lui euſſent-ils pu ſouhaiter d'autres qualitez? Cependant ils ſont ſi peu fermes dans leur devoir à l'egard de David, que ſon fils Abſalom pour ſe faire declarer Roi, n'a qu'à ſe rendre populaire pendant quelque tems, & à entretenir quelques émiſſaires dans chaque Tribu. On peut apliquer aux peuples la maxime, *caſta eſt quam nemo rogavit.* Si l'on ne voit pas plus ſouvent des Rois dethrônez, c'eſt que les peuples n'ont pas été ſollicitez à la revolte par des intrigues aſſez bien conduites. Il ne faut que cela: ſi le Prince n'eſt pas mechant, on ſait bien le faire paſſer pour tel, ou pour eſclave d'un mechant Conſeil. Les pretextes ne manquent jamais, & pourvu qu'on les ſoutienne habilement, ils paſſent pour une raiſon legitime, quelque foibles qu'ils ſoient dans le fond.

Digitized by Google

Ouvrages une merveilleuſe lumiere de conſolation & de pieté; mais il a eu (*H*) ſes taches. La vie de ce grand Prince publiée par Mr. l'Abbé de Choiſi eſt un bon livre, & ſeroit beaucoup meilleur ſi l'on avoit pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, & les endroits de la Bible ou de Joſephe qui ont fourni ce que l'on avance. Un lecteur n'eſt pas bien aiſe d'ignorer ſi ce qu'il lit vient d'une ſource ſacrée, ou d'une ſource profane. Je ne marquerai pas beaucoup (*K*) de fautes de Mr. Moreri. L'article de David que je viens de lire dans le Dictionaire de la Bible, me fournira la matiere (*L*) d'une remarque.

DAU-

(*H*) *Mais il a eu ſes taches.*] Le denombrement du peuple fut une choſe (*a*) que Dieu conſidera comme un grand peché. Ses amours pour la femme d'Urie, & les ordres qu'il donna de faire perir le même Urie (*b*), ſont deux crimes très-enormes; mais il en fut ſi touché, & il les expia par une repentance ſi admirable, que ce n'eſt pas l'endroit de ſa vie par où il contribuë le moins à l'inſtruction & à l'édification des ames fidelles. On y aprend la fragilité des ſaints, & c'eſt un precepte de vigilance: on y aprend de quelle maniere il faut pleurer ſes pechez; & c'eſt un très-beau modelle. Quant aux remarques que certains critiques voudroient étaler pour faire voir qu'en quelques autres actions de ſa vie il a merité un grand blâme, je les ſuprime dans cette édition d'autant plus agreablement, que des perſonnes beaucoup plus eclairees que moi en ce genre de matieres, m'ont aſſûré que l'on diſſipe facilement tous ces nuages d'objections, dès qu'on ſe ſouvient 1. qu'il étoit Roi de droit pendant la vie de Saul; 2. qu'il avoit avec lui le grand Sacrificateur qui conſultoit Dieu pour ſavoir ce qu'il faloit faire; 3. que l'ordre donne à Joſué d'exterminer les infidelles de la Paleſtine ſubſiſtoit toûjours; 4. que pluſieurs autres circonſtances tirées de l'Ecriture, nous peuvent convaincre de l'innocence de David dans une conduite, qui conſiderée en general paroît mauvaiſe, & qui le ſeroit aujourd'hui.

(*a*) II. *livre de Samuel ch.* 24.

(*b*) *Ibid. chap.* 11.

(*K*) *Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de Mr. Moreri.*] Cinq ſeulement.

I. David étoit âgé de 22. ans lors que Samuel *l'oignit de l'huile deſtinée au ſacre des Rois.* Cela eſt incompatible avec ce qui ſuit, & avec ce qui precede. Cet Auteur venoit de dire que David *naquit l'an 2950. du monde*, & un peu après il marque que David vainquit Goliath l'an 2971. du monde. Il eſt manifeſte que la victoire ſur Goliath eſt poſterieure au ſacre de David, au lieu que ſelon Moreri la ceremonie du ſacre ne ſe fit qu'un an après cette victoire. Pour corriger cette faute il faut dire que David reçut l'onction (*c*) âgé de 20. ans. Le reſte n'a pas beſoin de correction; car il eſt vrai que David vainquit Goliath l'année d'après ſon ſacre.

(*c*) *Il naquit ſelon Calviſius l'an du monde* 2860. *& fut oint par Samuel l'an du monde* 2880. *& tua Goliath l'année d'après.*

II. Il n'eſt pas vrai que Saul ait renouvellé la perſecution contre David, depuis que celui-ci ſe fut abſtenu deux fois de lui faire le moindre mal, en aiant la plus favorable occaſion du monde. Il eſt un peu ſurprenant que l'Ecriture pour aggraver le crime de Saul, n'ait pas remarqué qu'il ſe repentit bientôt de ſa reconciliation avec David, & qu'il ſe rendit coupable d'une noire ingratitude. Dans le chapitre 24. du I. livre de Samuel il aprend que David le pouvant tuer dans une caverne, n'avoit voulu lui faire aucun mal: il admire cette generoſité; il ſouhaite que le bon Dieu la recompenſe; il reconoît que la couronne eſt deſtinée à David; il lui recommande ſa famille, & s'en retourne dans ſa maiſon. Dans le chapitre 26. du même livre, il aprend que David le pouvant tuer de nuit dans ſa tente, s'en retire ſans lui rien faire; il admire cette generoſité; il donne ſa benediction à David; il lui predit toute ſorte de proſperité, & s'en retourne chez ſoi. Mr. Moreri pretend que ces deux choſes ſi ſemblables arriverent la même année. Je le repete: il eſt un peu ſurprenant que l'Ecriture ne ſe ſerve point du premier de ces deux faits, pour rendre plus odieuſe l'opiniâtreté de Saul à perſecuter ſon gendre. Deux ou trois lignes pouvoient faire un grand effet: un lecteur eût été frapé de voir que Saul redevable de la vie à ſon beau-fils, le loüe, l'admire, lui ſouhaite mille benedictions, & ne laiſſe pas dans peu de tems de ſe remettre en campagne pour le perdre. Les loix de la narration demandent ſans doute qu'en parlant de cette nouvelle pourſuite, on obſerve qu'elle étoit une infraction de cet accord ſolennel qui avoit ſuivi l'avanture de la caverne. Cependant vous ne trouvez pas un tora dans l'Ecriture touchant cette circonſtance. Voici d'autres ſujets de ſurpriſe. David expoſant à Saul qu'il ne s'étoit point rendu digne de la perſecution qu'il ſouffroit, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le tuer dans ſa tente, ne repreſente pas que c'étoit la ſeconde fois qu'il avoit eu la vie du Roi entre ſes mains, & que le Roi avoit bientôt mis en oubli l'avanture de la caverne. Saul de ſon côté qui avoüe qu'il a tort, & qui parle à David de la maniere du monde la plus honnête, n'obſerve point que c'eſt la ſeconde fois qu'il lui doit la vie. Avoüons que de telles circonſtances ne s'oublient pas. De plus nous voions que dans la premiere de ces deux rencontres David & Saul tiennent à-peu-près les mêmes paroles que dans la ſeconde. Si je voiois deux recits de cette nature ou dans Elien, ou dans Valere Maxime, je ne ferois pas difficulté de croire qu'il n'y auroit là qu'un fait, qui aiant été raporté en deux manieres auroit ſervi de ſujet à deux articles, ou à deux chapitres. Le fait eſt que David aiant en ſes mains la vie de Saul ſon cruel perſecuteur, l'auroit conſervé precieuſement. Les deux manieres de conter la choſe ſeroient 1. que Saul obligé par quelque neceſſité naturelle de s'écarter de ſes gens, entra dans une caverne où étoit David: 2. que David ſe gliſſa de nuit juſqu'à la tente de Saul, les gardes dormant profondément. Je laiſſe au Pere Simon & à des critiques de ſa volée à examiner s'il ſeroit poſſible, que les livres hiſtoriques du Vieux Teſtament raportaſſent deux fois la même choſe. Il me ſemble que l'action des Ziphiens raportée dans le chapitre 23. du I. livre de Samuel, n'eſt point differente de celle qui eſt raportée dans le chapitre 26. du même livre. Quiconque voudra faire le paralléle de ces deux recits ſera ſans doute de mon ſentiment. Ce qu'il y a de bien certain c'eſt que Saul n'a point perſecuté David depuis la ſeconde reconciliation. C'eſt la ſeconde faute de Mr. Moreri.

La III. conſiſte en ce qu'il aſſûre que David *fut ſi bien reçu* d'Achis Roi de Gath, *que ſa nouvelle faveur faillit à faire ſoulever les grans.* Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, & je ne vois rien qui ait pu produire cette fauſſeté, que les ſoupçons que l'on forma contre David, lors qu'on le vit avec ſes troupes à l'arriereguarde de l'armée Philiſtine. Les Chefs voulurent abſolument qu'il s'en retournât dans la ville qui lui avoit été donnée (*d*). Il y avoit une grande difference entre ces Chefs, & les Grans de la Cour du Roi de Gath. IV. Le pretendu mecontentement des Grans n'obligea point David à ſe retirer de cette Cour. Il s'en retira par reſpect: il craignit que lui & ſes gens n'incommodaſſent le Prince par leur ſejour dans la capitale: il pria donc Akis de lui aſſigner une autre demeure, ce qui lui fut accordé. Ceci avint avant que les Chefs des Philiſtins demandaſſent que David ſortît de leur camp. V. Il ne faloit pas dire que David *revint* à Siceleg, puis que l'on n'avoit pas dit qu'il y eût déjà ſejourné.

(*d*) I. *livre de Samuel chap.* 29.

(*L*) *Me fournira la matiere d'une remarque.*] Les Imprimeurs en étoient ici, lors qu'on m'a fait voir un Dictionaire (*e*) que j'ai conſulté tout auſſi-tôt à l'article du Prophete David. J'y ai trouvé des endroits qui m'ont donné lieu à faire des obſervations. I. Il n'eſt point vrai que David ſoit venu au monde 110. ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST: il y a plus de mille ans (*f*) entre la naiſſance de l'un & la naiſſance de l'autre. II. L'Auteur s'efforce d'ôter la difficulté qui ſaute aux yeux de tous les lecteurs, quand ils conſiderent que Saul ne conoît point David le jour que Goliath fut tué; il s'efforce, dis-je, de la lever, & il s'y embrouille plus qu'il ne faudroit; car il dit en (*g*) un endroit que David âgé de 17. ans alla joüer de la harpe auprès de Saul, & en un autre (*h*) il ne lui donne que 14. ou 15. ans, & la taille d'un *fort petit* garçon. Peu après voulant refuter ceux qui diſent que le combat contre Goliath preceda le *jeu de la harpe*, il ſe fait une objection ſpecieuſe tirée de ce que ceux qui propoſerent David comme un ſujet propre à chaſſer par la muſique le Demon qui affligeoit Saul, (*i*) lui donnerent l'eloge de vaillant homme, & de bon guerrier. *Je reponds à cela*, dit-il, *qu'on ne doit pas conclurre par ces deux mots* Fortiſſimum & bellicoſum *que le combat fut avant la Jeu de la Harpe, puis qu'on peut donner le nom de fort à qui que ce ſoit, pourvû qu'il le ſoit veritablement ſelon ſon âge. Eſt-ce pas être très-fort que de prendre les Ours & les Lions à la courſe, combatre contre eux & les étouffer?* Voilà une reponſe qui ſupoſe que David étant encore *fort petit*, &

(*e*) *C'eſt le Dictionaire de la Bible compoſé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie, & imprimé à Lyon* 1693. *in folio.*

(*f*) *Il y en a* 1090. *ſelon Calvijius.*

(*g*) *Pag.* 249.

(*h*) *Pag.* 259.

(*i*) Et reſpondens unus de pueris ait, ecce vidi filium Iſai Bethlemitem ſcientem pſallere, & fortiſſimum robore, virum bellicoſum, &c. *Ibid. pag.* 259.

OBSERVATIONS ſur un recit contenu dans les livres de Samuel.

DAURAT β (JEAN) en Latin *Auratus*, ſavant Humaniſte & très-bon (A) poëte, étoit Limoſin, & d'une ancienne (B) famille, dont on dit qu'il quitta le nom, pour en prendre un autre qui a été la ſource feconde d'une infinité (C) de pointes. Etant allé à la capitale du Roiaume γ afin d'y achever ſes études, il y fit des progrés extraordinaires, & il s'y diſtingua de telle ſorte par ſon Grec & par le talent de la poëſie, qu'il devint l'un des profeſſeurs de l'Univerſité de Paris. On le fait * ſucceder dès l'an 1560. à Jean Stracellus dans la charge de lecteur & profeſſeur du Roi en langue Greque; mais avant cela il avoit † été Principal du College de Coqueret, après avoir été precepteur de Jean Antoine de Baïf, chez Lazare de Baïf ſon pere maître des Requêtes. Il avoit continué d'inſtruire ‡ ce jeune diſciple dans le College de Coqueret, & il avoit eu là auſſi pour éleve pendant ſept années le fameux Ronſard. Un des plus juſtes & des plus glorieux éloges de Daurat, eſt que de ſon ‡ Ecole ſont ſortis un grand nombre d'habiles gens. Il enſeignoit bien, & ſa mine un peu païſane & (D) deſagreable n'arrêtoit pas le ſuccés de ſes leçons. Il étoit acceſſible à tout le monde, il aimoit à dire de

β *On l'appelle auſſi* Aurat, d'Aurat, Dorat.

γ *Papyr. Maſſo in elog. Jo. Aurati.*

* *Du Breul, Antiq. de Paris pag. m. 565.*

† *Dinet, vie de Ronſard.*

‡ *L'entrée de Ronſard à ce College tombe vers l'an 1545. puis que Ronſard avoit alors 20. ans paſſez.*

‡ Docuit diu ſummâ cum gloriâ & diſcipulos habuit omnes fere præſtantiores Galliæ viros, vicinarumque gentium lectiſſimos. *Papyr. Maſſo ubi ſupra. Voïez auſſi Thuan. l. 89. Sammarth. elog. l. 3. p. m. 55.*

(a) *C'eſt la ſuppoſition de l'Auteur du Dictionnaire de la Bible pag. 249.*

(b) *Il cite l'Auteur de l'Hiſtoire de la Bible, qui a mis 8. ans entre la 1. fois que Saül vit David & la 2. & qui a ſuppoſé que David n'avoit que 15. ans la 1. fois.*

(c) *In elog. Jo. Aurati.*

(d) *La Croix du Maine Biblioth. pag. 201.*

& un jeune garçon de 14. ou 15. ans, s'étoit batu contre des lions, les avoit pris à la courſe, les avoit étouffez, & pouvoit être apellé un homme fort, un homme guerrier, un homme qui parloit bien. Cette difficulté eſt aſſez grande pour meriter d'être repouſſée, d'où vient donc que nôtre Auteur ne fait pas même ſemblant de l'entrevoir? Son ſilence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nés ne ſentent bien que puis que David ſe batit à l'âge (a) de 21. ans contre Goliath, il devoit avoir prés de 20. ans la premiere fois qu'il fut à la Cour de Saul. Et ainſi la raiſon que nôtre Auteur debite comme la meilleure, pourquoi Saul ne conut point David le jour du combat contre Goliath, ne vaut rien (b). Cette raiſon eſt qu'un petit garçon change tellement de viſage pendant ſept ans, que ceux qui ne le revoient qu'après une abſence de ſept années ne le reconnoiſſent point. David n'eſt point dans le cas, il faut donc recourir à d'autres raiſons. L'Auteur raporte celles que divers commentateurs ont imaginées. Si elles ne ſatisfont pas pleinement ceux qui ne ſont pas faciles à contenter, il s'en faut prendre à la nature de la queſtion. III. L'Auteur oublie la plus forte preuve qu'on puiſſe alleguer, contre ceux qui veulent que David n'ait été mandé pour chaſſer le Demon de Saul qu'après le combat de Goliath. Il n'allegue point que ces gens-là renverſent l'ordre ſelon lequel l'Ecriture narre les événemens; il n'allegue point que le ſerviteur de Saul qui loüa David d'être robuſte, guerrier, éloquent, beau, ne parla pas de la victoire remportée ſur Goliath. Or il eſt impoſſible de comprendre que ceux qui auroient voulu le recommander au Roi après ce combat, euſſent été aſſez bêtes pour ne pas dire tout court au Prince, *Ce même jeune homme qui a tué Goliath, joüe bien des inſtrumens, c'eſt lui qui vous guerira.*

La crainte d'être trop long m'empêche d'examiner, ſi dans le reſte de l'article l'Auteur a manqué d'exactitude. Il a évité l'inconvenient que je marque à Mr. l'Abbé de Choſi, il a raporte les années où David a fait telle & telle choſe.

(A) *Etoit Limoſin.*] Mr. de Thou, la Croix du Maine, Du Verdier, Mr. Menage & pluſieurs autres le font natif de Limoges. On peut douter qu'ils ſoient bien fondez, quand on ſonge que Papyre Maſſon (c) le fait naître à la ſource de la Vienne. S'il étoit né dans la capitale du Limoſin, je ne penſe pas que ſes amis faiſant ſon eloge lui euſſent donné pour patrie un village dont ils ne diſent pas même le nom.

(B) *D'une ancienne famille dont on dit qu'il quitta le nom.*] Il étoit de la famille (d) des Dinemandi & Bremondais. On pretend (e) que le nom de Dinemandi ſignifiant dans le langage du païs *Diſne-matin*, & marquant par là quelque (f) choſe d'un peu bas, ne lui plut point, & qu'il le changea en celui de *Daurat*, qui ſignifie en Gaſcon la même choſe que le mot François *doré*, & qui avoit été donné autrefois à l'un de ſes ancêtres à cauſe de ſes cheveux blonds. D'autres (g) pretendent que nôtre poëte prit ce nouveau nom à cauſe que ſa patrie étoit ſituée ſur la petite riviere d'Aurance. Mr. Menage m'aprend que la mere de Daurat étoit de la famille de *Bermondes* (h); c'eſt donc ainſi qu'il faut corriger la Croix du Maine, en effaçant ſon *Bremondais*. Naudé n'oublie point nôtre Daurat lors qu'il parle (i) de ceux qui ont changé leur nom de famille; *Illud . . . . . pro Joanne Mane-Pranſo, Auratum . . . . . exhibet.* Mr. Menage a deſigné Daurat ſous le nom d'*Orthrophagus*, dans ſa metamorphoſe de Gargilius Macro. Voïez ci-deſſous la remarque D de l'article *Goulu (Nicolas)*.

(C) *La ſource feconde d'une infinité de pointes.*] On n'avoit garde d'y manquer dans un ſiecle où les équivoques, les jeux de mots, les turlupinades étoient une monnoie de bon alloi. A preſent ce ſont des eſpeces decriées, qui ne ſont bonnes que pour le billon. Du Verdier Vau-Privas (k) nous a conſervé un Sonnet tout plein de dorures, ou d'alluſions à l'or, en l'honneur de Jean Dorat. Le docte François Hotman crut ſans doute bien rencontrer lors qu'il fit ce diſtique contre lui:

Ex (l) ſolido eſſe prius vulgus quem credidit auro,
Extorſum auratus, plumbeus intus erat.

Daurat ni ſon diſciple Ronſard ne ſe trouverent pas bien d'avoir exercé leurs Muſes contre ceux de la Religion; c'étoit s'attaquer à de trop rudes joûteurs. Le premier donnant dans une idée ou une metaphore tout-à-fait baſſe, écrivit contre les grenouilles du grand lac de Geneve, & les compara aux grenouilles de l'Apocalypſe. C'étoit bien à eux qu'il faloit parler de l'Apocalypſe. Ils feignirent (m) entre autres choſes dans leur reponſe que leurs grenouilles au lieu de coaſſer, crioient AU RAT AU RAT *de Limoſin*, & ſe plaignoient des RONSES *de Vandomois*. Ils lui rendirent (n) même ſon injure en eſpece, car ils l'apellerent la grenouille Limouſine. Hotman l'apelle mangeur de raves. *Vidi multos*, dit-il (o), *qui dicebant quod illa carmina melius valebant aureum quàm omnia poëtaſtrorum epigrammata in fine tui libri poſita duos denarios, etiam ſine excipiendo ſuum victorem Lemovicem raphanophagum Job. Auratum.* Je ne ſai ſi jamais Daurat a mis en vers la reponſe dont il ſe ſervit contre un Miniſtre de Geneve, qui lui avoit dit *que le ſigne de la croix que font les Catholiques ſur leur perſonne ſemble eſtre fait pour chaſſer les mouches.* Du-Verdier Vau-Privas qui (p) raporte cette reponſe (q) avec de grandes marques d'aprobation, pretend que Daurat paſſant par Geneve en revenant d'Italie fut ſollicité d'embraſſer le Calviniſme, & qu'on lui promettoit *bon apointement, mais qu'il ne ſe pouvoit accouſtumer à ceſte doctrine.* Ce fut ſans doute après ce voiage qu'il écrivit le poëme qui lui attira une grêle d'alluſions.

(D) *Sa mine un peu païſane & deſagreable.*] Mr. Moreri a outré ces paroles de Maſſon: *Tametſi vultu ſubruſtico & inſuavi erat*, en les traduiſant ainſi, *ceux qui ont travaillé à ſon eloge, avoüent que c'étoit l'homme du monde le plus mal fait, & qu'il avoit l'exterieur d'un païſan.* Voila une inſigne falſification au prejudice de ce fameux Poëte du Roi. Le Latin qu'on vient de lire ne differe de ce qui a été dit de Voiture, que de la moitié. On a (r) dit de celui-ci *qu'il avoit le viſage un peu niais, mais agreable pourtant.* Je veux bien croire que Daurat étoit infiniment éloigné de la politeſſe qui a brillé dans Voiture, mais je ne ſaurois m'imaginer qu'il fût depourvu de cette ſcience du monde, & de ces agremens de converſation que les Savans doivent avoir pour être eſtimez dans une Cour; car nous verrons ci-deſſous que Charles IX. prenoit un plaiſir extrême à l'entendre, & qu'il admiroit ſes bons contes, & ſes bons mots, & nous aprenons de Brantôme que Daurat voioit le grand monde. *La premiere fois*, dit-il (ſ), *que ſous l'Hiſtoire* de la Matrone d'Epheſe, *ce fut de Monſieur d'Aurat qui la conta au brave Monſieur du Gua, & a quelques-uns qui dinions avec lui.* Il ajoûte que *Mr. d'Aurat diſoit la teur de Lampridius*; mais c'eſt de Petrone qu'il la tenoit, & j'aimerois mieux imputer ce petit défaut de memoire à Brantôme qu'à nôtre poëte. Du-Verdier (t) obſerve que *Daurat eſtoit petit homme de ſtature & de mine, mais grand d'eſprit.*

(k) *Biblioth. pag. 685. 686.*

(l) *Matagonis de Matagonibus ad ſtatuta Maſſiliæ Matharelli pag. m. 248.*

(m) *Voïez Garaſſe, Doctrine cur. pag. 227.*

(n) *Le Labour. addit. à Caſteln. to. 2. pag. 674.*

(o) *Ubi ſupra pag. 247.*

(p) *Proſopographie tom. 3. pag. 2575.*

(q) *Elle revalois ſur ce que* Beelzebuth *ſignifie* Prince des mouches.

(r) *Hiſtoire de l'Acad. Franç. p. m. 301.*

(ſ) *Dames galant. to. 2. p. 140.*

(t) *Proſopographie, tom. 3. pag. 2575.*

(e) *Menage, Remarq. ſur la vie d'Ayrault pag. 186. Baillet, Aut. deguiſez pag. 155.* (f) *La coutume de dîner trop tôt.* (g) *Coulon, Rivieres de France t. part. p. 323.* (h) *Menage ubi ſupra pag. 186. 499.* (i) *Naud. præf. in Opuſc. Nyphi.*

Digitized by Google

de bons mots, & donnoit même quelquefois de grans repas, ſe montrant par tout fort éloigné (E) de l'avarice; ce qui avec l'étoile ou la fatalité de ſa profeſſion, pourroit bien être la cauſe de la pauvreté où il ſe trouva (F) reduit, & qui lui a donné place β dans la liſte des Savans qui ſont preſque morts de faim. Charles IX. l'avoit pourtant honoré de la qualité de ſon Poëte, & s'étoit fort plu à (G) s'entretenir avec lui. Ce ne fut pas ſous ſon regne, mais ſous celui de γ Henri IL que Daurat fut precepteur des Pages (H) du Roi pendant un an. Je ne ſai pas ſi les chagrins qui l'obligerent à quitter ce poſte, vinrent ou tous, ou en partie de la petulance de cette jeuneſſe. Vu le ſiecle où il vivoit, nous lui devons pardonner le goût qu'il eut pour les anagrammes, dont il fut le premier † reſtaurateur; on pretend qu'il en trouva la tablature dans Lycophron. Il les mit tellement en vogue, que chacun s'en vouloit mêler. Il paſſoit pour un grand devin en ce genre-là, & pluſieurs perſonnes illuſtres lui donnerent leur nom à anagrammatiſer. Il ſe mêloit auſſi d'expliquer les centuries de (I) Noſtradamus, & cela avec un tel ſuccés, au dire de quelques-uns, qu'il ſembloit être revêtu du caractere de ſon trucheman, ou ſous-prophete. Ce ne ſont point là les beaux endroits de ſa vie. Il vaut encore mieux le voir ſe remarier dans ſon extrême vieilleſſe avec une fille de 19. ans (K), & l'entendre dire pour ſes raiſons que c'étoit ‡ une licence poëtique; & qu'aiant à mourir ⸸ d'un coup d'épée, il avoit trouvé plus à-propos de faire l'execution par une épée bien luiſante, que par une épée rouillée. Ce nouveau mariage fructifia, & le rendit pere d'un fils * auquel on le voioit

β *Voiez Maturin Simonins de literis pereuntibus, apud Barthium in Stat. pag. 447.*

γ *Environ l'an 1554. Voiez Mr. de Thou liv. 13. ſub fin. p.m. 178. Voiez auſſi l'article* Lorraine *remarque N.*

† *Papyr. Maſſo ib. Claudius Verderius, cenſ. in auctor. p. 45. Dinet, vie de Ronſard.*

‡ *Sammarth. in ejus elog.*

⸸ *Papyr. Maſſo ubi ſupra. Je raporte ſes paroles dans la remarque G.*

* *Id. ib.*

(E) *Fort éloigné de l'avarice.*] Cet éloge & ceux qui le precedent ſont tout-à-fait oppoſez aux mediſances de Scaliger, car voici ce qu'il dit (a) ſous le mot *Auratus*; *Il eſtoit fort fantaſque & ſordidus comme Moncaud, ſed non tam. Il coupoit toutes les marges de ſon Barthole & eſcrivoit là. Il a peu de livres.* Le moien d'accorder ceci avec Papyre Maſſon, qui ſoutient que ce poëte ne faiſoit pas plus de cas de l'argent que de la boüe, & qu'il jugeoit indignes du nom de poëte ceux qui étoient trop bons menagers? Joignez à ceci le temoignage de Mr. de Thou, que je raporte dans la remarque ſuivante. Quand on conſidere que du côté de la poëſie, & de la critique Scaliger a donné beaucoup d'encens à Daurat, on ne ſauroit juger qu'il ait été preoccupé contre lui; mais d'ailleurs quel fond y a-t-il à faire ſur ſes paroles? N'aſſûre-t-il pas que Daurat avoit à Padoüe ou à Piſe 1200. écus de gages? & cependant qui oſeroit croire que jamais Daurat ait eu la charge de profeſſeur dans l'une ou l'autre de ces deux villes? Scaliger ne parle-t-il pas comme ſi Daurat vivoit encore? mais cela peut-il ſubſiſter avec mille autres choſes qui ſont dans le *Scaligerana*, & qui ne peuvent avoir été dites que 10. ou 12. ans après que Scaliger ſe fut établi à Leide, où il arriva en 1593. cinq ans après la mort de Daurat? Pour ôter ces difficultez ne faudroit-il pas ſuppoſer une choſe fauſſe, ſavoir que les deux neveux de Pierre Pithou qui ont recueilli le *Scaligerana*, ont demeuré 15. ou 20. ans chez Scaliger? Il faut de deux choſes l'une, ou que la memoire de Scaliger ait ſouvent bronché dans les converſations qu'il avoit avec ces jeunes gens, ou que ceux-ci aient confondu ce qu'ils lui entendoient dire. Du reſte on ne peut nier qu'il n'eût vu Daurat: il nous aprend (b) qu'ils furent enſemble rendre viſite au Sieur de la Croix du Maine, & que Daurat qui ne prononçoit point le B, lui dit en ſortant, *oſcura diligentia.* C'eſt le jugement qu'il porta des travaux de celui qu'ils venoient de voir. J'ai oublié une très-forte objection, & capable toute ſeule de nous convaincre qu'on a pris ici l'un pour l'autre. Peut-on dire de Daurat homme qui ne s'occupoit que de langue Greque, & de poëſie, que Barthole étoit ſon livre? C'eſt à un Profeſſeur en Droit à ſignaler ſon avarice ſordide en écrivant ſur les rognures de ſon Barthole.

(a) *Dans le 2. Scaligerana.*

(b) *Scaligerana p.m. 148.*

(F) *De la pauvreté où il ſe trouva reduit.*] Mr. de Thou en avoüant d'un côté que Daurat toucha juſques à ſa mort la penſion qui lui avoit été conſervée quand il ſe defit de ſa charge, avoüe de l'autre qu'il avoit toûjours negligé ſes interêts, & qu'il ſe trouvoit reduit depuis long tems à une deplorable neceſſité. (c) *Vir ad aliorum ſtudia ac commoda promovenda natus, qui rem familiarem tota vita neglexerat, deplorandæ jam pridem egeſtate premeretur.* Papyre Maſſon reconoît qu'il ne laiſſa point de richeſſes, quoi que dans ſes vieux jours il eût ſenti les bienfaits du Roi Charles IX. (d) *Exceſſit è vita dives opibus, iis præſertim quas virtus parit, non quibus mortalium genus avidum explori nequit.* Cela refute invinciblement la pretenduë meſquinerie dont le *Scaligerana* l'accuſe, ſans qu'on puiſſe nous objecter la politique dont Charles IX. ſe ſervoit à l'égard des poëtes. Brantôme (e) nous aprend que ce Prince *aimoit fort les vers, & recompenſoit ceux qui lui en preſentoient, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fuſſent toujours contrains de bien faire, diſant que les Poëtes reſſembloient les chevaux qu'il falloit nourrir, & non pas trop ſouler & engraiſſer, car apres ils ne valent rien plus.* Cette objection ſeroit nulle, puis qu'avec quelque reſerve que ce Monarque eût gratifié ſon Poëte, il eût pour le moins mis en état de n'être pas pauvre un homme dont l'avarice eût été ſordide.

(c) *Thuan. lib. 89. pag. 175.*

(d) *Papyr. Maſſo elog. tom. 2. pag. 290.*

(e) *Vie de Charles IX.*

(G) *S'étoit fort plu à s'entretenir avec lui.*] Je m'en vais raporter tout le paſſage de Papyre Maſſon; il fournit matiere de critiquer. *Carolo nono*, dit-il (f), *Regi Chriſtianiſſimo chariſſimus atque acceptiſſimus fuit* (Auratus). *Is enim in decrepita ætate facetias hominis & argutias mirabatur, honeſtabatque præmiis poëta ſui venerabilem ſenectam.* Il me ſemble que cet Ecrivain a grand tort de donner une vieilleſſe decrepite à nôtre poëte ſous Charles IX. ce n'eſt pas ainſi qu'on parle d'un homme qui n'a que 60. ou 65. ans, qui en vit plus de 80. ſans preſque aucune maladie, & qui fait des enfans peu d'annees avant ſa mort. Or c'eſt ce qui convient à Daurat, ſelon Papyre Maſſon duquel voici les paroles; (g) *Prope octogenarius aliquot jam pridem procreatis liberis, amiſſaque priori conjuge adoleſcentulam duxit, ex eaque Polycarpum, ſenilis delicias, filiolum incredibili gaudio ſuſcepit, blandiuſculè cum eo colludens, & inſtar ſimiæ manibus efferens . . . .* (†) *deceſſit proſperæ ſeni ſemper uſus valetudine . . . anno Domini 1588. . . . . major octuagenario.* D'autre côté il eſt notoire que le regne de Charles IX. ne s'étend que depuis 1561. juſqu'en 1574. Au reſte Lorenzo Craſſo qui a (h) cru que ce fut le Roi Henri III. qui confera à Daurat le titre de *Poëta Regius*, ne ſavoit pas que cet honneur eſt de plus ancienne date. Voilà Papyre Maſſon qui dit que Charles IX. traitoit Daurat comme ſon Poëte.

(f) *Papyr. Maſſo ib.*

(g) *Id. ib. pag. 289.*

(†) *Id. ib. pag. 290.*

(h) *Iſſor. de poëti pag. 265.*

(H) *Precepteur des Pages du Roi pendant un an.*] Mr. de Thou n'exprime point la durée de cet emploi; il ne dit ſinon que Daurat l'exerça avant que d'être profeſſeur: *Primum pueris regiis eruiendis admotus, dein . . . . . in regio gymnaſio diu profeſſor:* paſſage où le traducteur a commis une bevuë, car il a traduit (i) *il fut premierement emploié à inſtruire les fils du Roi;* mais Mr. Menage cite (k) des vers de Daurat qui prouvent que cette fonction ne dura qu'un an, & qu'elle avoit eté une rude croix:

Aulica nam paſſus faſtidia mille per annum;
Hunc tandem in portum ventis jactatus & undis,
Nauſeam ut evomerem tanti maris, alter Ulyſſes
Evaſi.

Mr. Menage ajoûte que Papyre Maſſon parle de ce preceptorat; c'eſt ce que je n'ai point trouvé dans les éloges de Papyre Maſſon.

(i) *Voiez Teiſſier, elog. to. 2. pag. 108.*

(k) *Rem. ſur Ayrault pag. 187.*

(I) *D'expliquer les centuries de Noſtradamus, ... avec un ſuccés.*] Mr. Teiſſier (l) cite pour cela Papyre Maſſon & Sainte Marthe qui n'en diſent rien: il faloit citer la (m) Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas. Les paroles de ce dernier ſont remarquables; *Doras*, dit-il (n), *ſe meſlois d'interpreter les ſonges: il faiſoit cas des Centuries de Noſtradamus contenant certaines prophetes auſquelles il a donné des interpretations confirmees par pluſieurs evenemens, & diſoit (o) que Michel noſtre Dame les avoit eſcrits un Ange les luy dictant.*

(l) *Teiſſier ibid. pag. 110.*

(m) *Biblioth. pag. 330.*

(n) *Profopographie tom. 3. pag. 2575.*

(o) *Il y a dans l'imprimé,* & diſoit Michel que noſtre Dame. *C'eſt viſiblement une faute d'impreſſion.*

(K) *Avec une fille de 19. ans.*] C'eſt ainſi qu'il faut traduire ces paroles de Sainte Marthe, *undevigeſimi annorum puella.* Mrs. Moreri, Teiſſier (p) & Bullart (q) qui donnent 22. ans à cette fille, auroient ſans doute bien de la peine à en donner pour garant un Auteur contemporain, qui valût celui que je leur oppoſe. Mr. Menage (r) ne lui en a donné que 18.

(p) *Teiſſ. ibid.*

(q) *Bull. Academ. des Scienc. vol. 2. pag. 360.*

(r) *Remarq. ſur la vie d'Ayrault, pag. 187.*

Digitized by Google

voioit faire mille careſſes folâtres. Si Mr. de Thou & ſon traducteur avoient conſideré ceci, ils auroient ſans doute mieux peſé leurs expreſſions pour l'honneur (L) de la jeune mariée. Daurat avoit eu de ſa premiere femme entre autres enfans un fils dont on a imprimé des vers François *, & une fille qu'il maria à un ſavant nommé † Nicolas Goulu, en faveur duquel il ſe deſit de ſa charge de (M) profeſſeur roial en langue Greque. Il a fait (N) beaucoup de vers en Latin, en Grec, & même en François; & ſa maladie fut enfin d'en vouloir trop faire, car il ne s'imprimoit point de livre, & il ne mouroit aucune perſonne de conſequence ſans que Daurat fit quelques vers ſur cette matiere, comme s'il avoit été le poëte banal du Roiaume, ou comme ſi ſa Muſe avoit été une pleureuſe à loüage. Cela fit que ſi ſa veine ne fut pas épuiſée juſqu'à la lie, elle fut du moins reduite à l'état (O) d'un tonneau bas percé, d'où le vin

(a) *C'eſt ainſi qu'on a traduit ce Latin,* Ob ſenium inutilis ejus opera eſſe cœpitlet.

(b) *Plut. an ſeni ſit gerenda reſpub. pag.* 789.

(c) *Pierre de St. Romuald Journal Chronol. & Hiſtor. au 6. d'Octobre pag. m.* 396. *. Il met la mort de Ronſard à ce jour-là* 1589.

(d) *Cela eſt faux. Voiez la remarque G lettre g.*

(e) *Voiez l'article* Briſeis *pag.* 702. *col.* 2.

(f) *Lib.* 89. *ſub fin.*

(g) *Antiquitez de Paris pag.* 565.

(h) Jam Joannes Auratus profeſſioni renunciaverat, & in Sanvictorianum ſuburbium conceſſerat; quo frequens itabat Thuanus ex ejuſque colloquiis ſemper inſtructior redibat, de Budæo quem ille puer viderat, Germano Brixio, Jacobo Tuſano ſedulo eum percontatus. *Thuan. de vita ſua lib.* 1.

(i) *C'eſt-à-dire avant* 1572.

(k) *Biblioth. pag.* 685.

(L) *Pour l'honneur de la jeune mariée.*] En effet Mr. de Thou a dit *que ce qui diminua le regret de la mort de Daurat, eſt que la vieilleſſe l'avoit rendu incapable* (a) *de toutes les fonctions de ſa charge.* Qui ne le croiroit ſur cela hors d'état de faire un enfant? qui croiroit qu'un bon vieillard qui auroit perdu la force d'expliquer un vers d'Homere à ſes Ecoliers, auroit conſervé la force de conſommer un mariage avec une jeune fille? Ainſi l'on ne pourroit ajoûter foi literalement au narré de Mr. de Thou, ſans entrer dans de violens ſoupçons contre la jeune épouſe de nôtre poëte, comme ſi elle avoit pratiqué la maxime *qu'une habile femme ne manque jamais d'heritiers*, ou comme ſi ſon mari eût pu s'apliquer avec beaucoup de raiſon l'ancienne ſentence:

Qu'autant vieillard à la barbe fleurie,
Pour ſes voiſins que pour lui ſe marie.

C'eſt ainſi qu'Amiot traduit ces paroles Greques proferées par un homme âgé. (b) Γαμῶ γάμον, τὸ μὲν ἐμὸν, τὸ δὲ τῶν γειτόνων. *Ducо uxorem, probe ſcio, vicinis quoque.* Au fond rien ne paroîtroit plus contradictoire à ceux qui paient les penſions des profeſſeurs & des Miniſtres, que de voir que pour faire declarer *Emeritus* un homme dont la femme ſeroit groſſe, on allegueroit que l'âge l'auroit rendu entierement incapable de monter en chaire.

Notez qu'il y a des gens qui diſent (c) *qu'un peu devant* que de mourir *il avoit epouſé une jeune ſervante, bien qu'âgé de* 80. *ans . . . . . & qu'on ne dit* (d) *point qu'il eut d'enfans de cette ſervante, comme il en avoit eu d'une fort honnête Dame qu'il avoit épouſée en premieres nopces.* Voici donc un homme à mettre dans le catalogue dont Mr. Menage (e) a fait mention.

(M) *En faveur duquel il ſe deſit de ſa charge.*] Sainte Marthe ſans marquer le tems dit que Daurat aiant été fait *Poëta Regius*, reſigna ſa charge de profeſſeur à Goulu ſon gendre. Mr. de Thou parle de la choſe d'une façon encore plus vague: il ſe contente de dire (f) qu'après que Daurat eut exercé long tems la charge de profeſſeur au College Roial il devint *emeritus*, il renonça aux fonctions de cet emploi, & joüit d'une penſion qui lui fut paiée juſques à ſa mort. Mais du Breul nous marque le tems, car il dit (g) que *Nicolas Goulu fut pourvu à la place d'Aurat par brevet du Roi du* 8. *jour de Novemb.* 1567. Sur tout cela j'ai deux remarques à faire; l'une que Mr. de Thou ne devoit pas dire qu'à cauſe que la vieilleſſe & la guerre civile, qui avoit chaſſé de Paris toute la jeuneſſe, avoient commencé de rendre inutile le travail de Daurat, on eut moins de regret à ſa mort. Cela ſignifie qu'il auroit pu encore rendre quelque ſervice s'il y avoit eu des Ecoliers à Paris, & qu'il en avoit rendu effectivement juſques à ce que les infirmitez de la vieilleſſe l'euſſent accablé. Il n'avoit donc pas renoncé aux fonctions du profeſſorat dès l'année 1567. qui fut celle de la tranſlation de la charge du beau-pere au beau-fils; car s'il y eût renoncé dès lors, les deux raiſons alleguées par Mr. de Thou pourquoi la perte de ce profeſſeur fut moins regretée, ſeroient très-fauſſes: il ſemble donc que ce grand hiſtorien ſe ſoit contredit ſur le chapitre de Daurat. Il a dit (h) en quelque endroit que ce profeſſeur avoit renoncé à ſa charge dès avant la mort (i) de Turnebe, & s'étoit retiré dans le fauxbourg de Saint Victor, où lui Mr. de Thou l'alloit voir ſouvent. Ma ſeconde remarque eſt que la Croix du Maine declare en 1584. *Qu'Aurat fait encores tous les jours leçons ordinaires de ſa profeſſion à Paris; tant il aime à profiter au public, & faire des diſciples.* Voilà de part ou d'autre des gens qui ſe ſont trompez. Ce qui me paroit de plus probable eſt que nôtre homme aiant obtenu que ſa profeſſion fût conferée à ſon beau-fils, ne laiſſa pas d'enſeigner comme auparavant, du moins en particulier.

(N) *Il a fait beaucoup de vers.*] Du-Verdier Vau-Privas nous en conte aparemment, lors qu'il dit (k) *que les Odes, epigrammes, hymnes & autres genres de poeſies en grec & en latin compoſées par Dorat paſſent plus de cinquante mille vers:* mais quoi que l'on en rabate tout ce qu'on jugera à propos, il demeurera pour conſtant qu'il a compoſé un grand nombre de poëſies en ces deux langues, à quoi il faudra joindre celles qu'il a compoſées en François: car le même Du-Verdier remarque qu'encore qu'il ſe ſoit entierement adonné aux poëſies Greques & Latines, il n'a pas *laiſſé de poëtiſer en noſtre langue françoiſe, dont n'a eſté imprimé que bien peu.* Il donne le titre de deux poemes François: Mr. Teiſſier donne le titre des Latins. Conſultez la (l) marge. Au reſte Mr. Menage (m) n'a pas eu raiſon de dire *que Daurat ne faiſoit point de vers François*, & de ſoutenir par là que Mr. Baillet avoit eu tort d'aſſûrer que la Pleiade imaginée par Ronſard n'étoit que de poetes François. Si la pretenſion de Mr. Menage étoit vraie, ſavoir *que Daurat le chef de cette Pleiade ne faiſoit point de vers François*, Mr. Baillet auroit été critique à juſte titre; mais cette pretenſion eſt fauſſe, car outre ce qui vient d'être cité de Du-Verdier Vau-Privas, on trouve dans la Croix du Maine que *D'Aurat a eſcrit pluſieurs Poemes tres-doctes tant en Grec & Latin qu'en François.* Ailleurs (n) on trouve que Ronſard *apella la Pleiade la compagnie de Jean Antoine de Baif, de Joachim du Bellai, de Pontus de Tyard, d'Etienne Jodelle, de Remi Belleau, de Dorat & de lui, parce qu'ils eſtoient les premiers & plus excellens par la diligence deſquels la poëſie* FRANÇOISE *eſtoit montée au comble de tout honneur.* Conformément à cela Mr. Menage lui-même avoit dit dans ſes remarques ſur Malherbe, *qu'à l'imitation de la Pleiade de Poetes Grecs, Ronſard en fit une des Poëtes François qui eſtoient de ſon temps . . . . & que ces Poetes* FRANÇOIS *eſtoient Ronſard, du Bellai, Pontus de Tyard, Jodelle, Belleau, Baif & Dorat.* Et voici ce que l'on trouve à la page 186. de ſes remarques ſur la vie de Pierre Ayrault, *Dorat eſt le premier des Poetes de la Pleiade, car tous ceux qui ont parlé de ces Poetes, les ont nommez en cet ordre, Daurat, Ronſard, Du-Bellay, Belleau, Antoine de Baif, Pontus de Tyard, & Jodelle.* Je ne veux point me ſervir de l'autorité de Mr. de Thou qui dit (o) que Ronſard & Daurat avoient fait les vers qui furent chantez par les filles de la Reine, au fameux Ballet dont on regala les Ambaſſadeurs de Pologne l'an 1573. Car il eſt fort poſſible en cette rencontre que des vers chantez par des Dames aient été Latins, & il y a des Auteurs qui (p) diſent expreſſement que *d'Aurat fit les vers Latins qui furent recitez au ballet qui fut repreſenté aux Thuilleries l'an* 1573. *quand Monſieur le Duc d'Anjou fut declaré Roi de Pologne.* Mais quoi qu'il ſoit ſûr que Daurat a fait des vers en ſa langue maternelle, il faut avoüer que ſon merite n'étoit pas tel de ce côté-là, que du côté de la poëſie Latine. C'eſt auſſi en qualité de poëte Latin qu'il a fait du bruit dans la Republique des lettres, nonobſtant les fautes groſſieres qui lui échapoient quelquefois contre les regles de la quantité. Barthius lui donne ce coup en paſſant dans la page 1659. de ſon commentaire ſur Stace, & ajoûte une choſe de lui (q) qui merite d'être raportée, c'eſt qu'il admiroit tellement cette épigramme d'Auſone,

Dum dubitat natura, marem faceretve puellam,
Factus es, ô pulcher, pene puella puer,

qu'il ſoutenoit qu'un Demon en étoit l'Auteur.

(O) *A l'état d'un tonneau bas percé.*] Citons Ste. Marthe. (r) *Nullus novus liber in lucem exibat, quin ſibi commendatricem Auratî Muſam pro Mercurio itinerum duce & auſpice depoſceret. Nullus in tota Gallia paulo nobilior è vivis excedebat, quin ab Auratî lugubribus Camœnis tanquam Præficis ſolemnes funeri queſtus & lacryma ſufficerentur: quo fiebat ut in tanta ſimilium argumentorum multitudine beata illa quondam uberioris ingenii vena non arefceret quidem, ſed fundo propior languidius negligentiuſque flueret ac ſe traheret.* J'ai dit dans la remarque D de l'article *Aſter* (Domitius,)

* *Ils ſont dans le recueil des vers du pere, & ſi l'on en croit le titre ils ont été faits par l'Auteur à l'âge de* 12 *ans.* Menage Remarq. ſur la vie d'Ayrault pag. 187. *La fille auſſi fut ſavante, comme nous le dirons ſous le mot* Goulu (Nicolas.)

† *Sammarth. ubi ſupra. La Croix du Maine pag.* 201.

(l) *Voiez le jugement que Mr. de Thou a fait du Recueil des poemes Latins, & Mr. Baillet Jugem. ſur les poët. n.* 1337. *Mr. de Thou dit que les Libraires y mirent des vers qui n'étoient point de Daurat; ſon traducteur a omis cela,* apud Teiſſier.

(m) *Anti-Baillet to.* 2. *p.* 28.

(n) *Dans la vie de Ronſard.*

(o) *Lib.* 57.

(p) *Du Breul Antiq. de Paris pag.* 565.

(q) *Il l'avoit déjà raportée pag.* 94.

(r) *Sammarth. eleg. lib.* 3. *p. m.* 55. 56.

Digitized by Google

vin deſtitué de la meilleure partie de ſes eſprits ne coule que foiblement. Il étoit ſi bon critique, que Scaliger (φ) ne connoiſſoit que lui & Cujas qui fuſſent bien capables de retablir les anciens Auteurs; mais il n'a donné au public que peu de (P) choſe de cette nature. Selon Scaliger; *Il commençoit à* (Q) *s'apoltronner, & s'amuſoit à chercher toute la Bible dans Homere.* Il mourut à Paris le 1. de Novembre 1588. âgé de plus de (R) 80. ans. Le recueil qu'on fit de ſes vers ne lui fut pas honorable: les libraires eurent plus d'égard à leur interêt qu'à la reputation. Ils y fourrerent des poëſies qu'il n'avoit pas faites, & quelques Ouvrages qu'il n'eût point voulu avoüer pour ſiens, quoi qu'il les eût compoſez (γ). *

☞ DAUSQUEIUS, ou DAUSQUIUS, ou ‡ D'AUSQUEIUS (CLAUDE) Chanoine de Tournai, † nâquit à St. Omer le 5. de Decembre 1566. Il ſe fit Jeſuite je ne ſai quand, & il quita la Societé je ne ſai quand non plus, ni pour quel ſujet. Il y étoit encore lors que le Pere Scribanius publia ſon *amphitheatrum honoris* l'an 1607. Il fut loüé dans cet Ouvrage * comme l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Il eſt certain qu'il étoit docte & en Grec, & en Latin, & dans tout ce qu'on apelle literature; mais il n'écrivoit pas bien: ſon ſtyle eſt trop affecté, trop obſcur, trop rempli de vieilles phraſes. On le loüe ‡ d'avoir été bon predicateur. Robert DAUSQUEIUS ſon pere, quatriéme fils d'Antoine DAUSQUEIUS Baillif de St. Omer, fut tué au ſervice du Roi d'Eſpagne pendant la guerre que le Duc d'Alençon excita dans le Païs-Bas ‡. Nous parlerons (A) des Ecrits du Chanoine de Tournai, & n'oublierons pas l'impoſture (B) d'un Libraire de Paris.

☞ DE-

(a) *Horat. Od. 1. l. 4.*

(b) *Id. Od. 26. l. 3.*

(c) Souvenez vous que vous êtes mortel. On *attribuë cela à Philippe de Macedoine.* Souvenez vous des Atheniens, *Herodote l. 5. c. 105. touchant Darius fils d'Hyſtaſpe.*

(d) Eſt mihi purgatam crebro qui perſonet aurem, Solve ſenescentem mature ſanus equum, ne Peccet ad extremum ridendus & ilia ducat. *Horat. epiſt. 1. l. 1.*

(e) *Menagiana pag. m. 384.*

(f) *Lettre 25. à Chapelain liv. 4. pag. m. 194.*

(g) *Il s'apelloit* Pelletier. *Voiez la guerre des Auteurs p. m. 163.*

(h) *C'eſt la 13. du Recueil des lettres à Goldaſt publié à Francfort en 1688.*

(i) *Jugem. ſur les poët. tom. 3. pag. 403.*

tius) que les poëtes devroient quitter de bonne heure le ſervice d'Apollon. J'ajoûte que s'ils ſentoient le retour de quelque accés poëtique, ils devroient le prendre pour une tentation de quelque mauvais Genie, & ſe ſervir envers les Déeſſes du Parnaſſe de la priere qu'un de leurs confreres emploia envers la Déeſſe de l'amour:

(a) Parce, precor, precor,
Non ſum qualis eram bone
Sub regno Cynare. Deſine dulcium
Mater ſæva Cupidinum
Circa luſtra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis: abi
Quo blanda juvenum te revocant preces.

Le ſervice des Muſes ſympathiſe en bien des choſes avec le ſervice des Dames; il vaut mieux s'en retirer trop tôt que trop tard, & dire de fort bonne heure avec une ferme reſolution de s'en tenir-là:

Vixi (b) puellis nuper idoneus
Et militavi non ſine gloria:
Nunc arma, defunctumque bello
Barbiton hic paries habebit.

On parle de certains Monarques qui donnerent ordre à quelcun de leurs domeſtiques de leur venir dire chaque jour, *ſouvenez-vous (c) d'une telle affaire.* S'il eſt permis de comparer les petites choſes aux grandes, il faudroit que les poëtes ſur le retour chargeaſſent quelque perſonne de leur dire tous les matins, *Souvenez-vous de l'âge que vous avez.* Horace ſe vante d'avoir eu un tel donneur (d) d'avis, & voici ce que je trouve dans le *Menagiana.* „ (e) M. du Perier „ a prié autrefois ſes amis d'avoir la charité de l'aver„tir lors que ſa veine baiſſeroit, & qu'il ne ſeroit „ plus en etat de faire des vers avec honneur. Il eſt „ tems de le faire. „ Si Daurat ſe fût conduit avec cette precaution, il n'eût point ſurvécu à ſa propre gloire. Mais rien ne lui a fait plus de tort que de s'être aſſujetti volontairement à verſifier ſur tous les livres qui s'imprimoient. *Quelle pitié*, diſoit (f) Balzac, *d'être obligé de loüer tous les livres imprimez nouvellement, c'eſt-à-dire d'être de pire condition en proſe que n'étoit* Auratus Poëta regius, *qui faiſoit de bonne volonté ce que je fais en forçat & en condamné.* On a vu de plus fraîche date un poëte François (g) qui preparoit des Sonnets pour les livres à venir. Voiez comment on le berne dans la ſuite du Parnaſſe reformé.

(P) *Que peu de choſe de cette nature.*] On voit quelques-unes de ſes remarques critiques ſur les vers des Sibylles dans l'édition d'Opſopæus. Il avoit fort travaillé ſur ce ſujet dans ſes leçons, comme nous l'aprend une lettre (h) de Struckius à Goldaſt. *Quàm doleo*, dit-il, *me Jo. Aurati præceptoris mei viri ingeniosiſſimi, & in emendandis antiquis Poëtis Græcis acutiſſimi dictata, & annotationes in illa carmina ante multos annos, & ejus ore calamo excepias cum aliis nonnullis meis libris Lutetia amiſiſſe!*

(Q) *Il commençoit à s'apoltronner.*] Scaliger parle au tems preſent, *il commence à s'apoltronner; &c.* Sur quoi voiez la remarque E de cet article.

(R) *Agé de plus de 80. ans.*] La Croix du Maine donnoit à Daurat 10. ans moins que les autres: il plaçoit ſa naiſſance à l'an 1517. il auroit donc dû croire que Daurat eſt mort à l'âge de 71. ans. Mr. Baillet a raiſon de ne pas trop s'arrêter (i) à ce ſentiment au pre-

judice de celui *de Papyre Maſſon, du Preſident de Thou & de Scevole de Sainte Marthe qui avoient tous connu tres-particulierement* Daurat, puis qu'il eſt certain que la Croix du Maine ſe trompe. Voici quatre vers de Daurat qui en donnent la demonſtration: ils furent faits ſur la mort de Leodegarius à Quercu qui avoit vécu 85. ans.

Octoginta annos quo natus quinque ſuprasque,
Officio functus, plenus honoris obit.
At tuus Auratus pare pœnè ætate ſuperſtes,
Hos elegos tumulo donas habere tuo:

Mr. Menage (k) s'en ſert pour prouver que Daurat a vécu plus de 80. ans: en quoi il eſt incomparablement mieux fondé que lors qu'il accuſe (l) Mr. Baillet d'avoir dit que ce poëte n'en vécut que 71. car il eſt vrai que Mr. Baillet le dit comme une choſe differente de l'opinion commune, mais il marque en même tems que cette opinion commune eſt preferable à celle de la Croix du Maine. Je remarquerai une autre petite mepriſe de Mr. Menage. Il dit (m) que tous les poëtes du tems firent des vers ſur la mort de Daurat, & entr'autres Ronſard ſon diſciple favori. Mais il eſt ſûr que Ronſard mourut (n) quelques années avant ſon maître; & il ne faloit que jetter les yeux ſur ces paroles de Papyre Maſſon, pour ſavoir que ce diſciple n'avoit pu rendre aucun ſervice poëtique à la memoire de Daurat. *O ſi hodie diſcipulus ejus Petrus Ronſardus inſignis Poëta viveret, quas ille nænias, aut quæ epitaphia ſcriberet!* J'ai mieux aimé ſuivre Papyre Maſſon que Mr. de Thou. Ce dernier fait mourir Daurat ſur la fin de Novembre âgé de près de 80. ans.

(A) *Nous parlerons des Ecrits* de Claude Dauſquelus.] Il fit une traduction Latine des 40. homilies de St. Baſile de Seleucie, & la publia avec des notes l'an 1604. *in* 8. Elle n'eſt point bonne, ſi l'on s'en (o) raporte au jugement du Dominicain Combefis. Il fit imprimer des notes ſur Quintus Calaber l'an 1614. & Silius Italicus avec un grand commentaire l'an 1618. *in* 4. Son *ſcutum D. Mariæ Aſpricollis*, & ſon *Juſti Lipſii ſcutum adverſus Agricolæ Thracis ſatyricas petitiones*, furent imprimez à Doüai l'an 1616. *in* 8. L'aprobation de ces deux livres, & l'epitre dedicatoire étant datées de l'an 1616. je ne ſaurois me perſuader qu'il n'y ait point une faute dans l'endroit où Alegambe (p), & Valere André Deſſelius (q) aſſûrent qu'on les imprima l'an 1610. Ils ſe trompent d'ailleurs en diſant qu'on les compoſa *adverſus Agricolam Thiacum.* Cet Agricola Thracius n'eſt autre que George Thomſon Ecoſſois qui publia un livre à Londres l'an 1606. contre Juſte Lipſe. Voilà l'écrit que Dauſquelus refuta. Il eut une querelle avec quelques Cordeliers, qui ſoutenoient que St. Paul, & St. Joſeph avoient été Saints dans le ventre de leurs meres. C'eſt là-deſſus qu'il publia ſon *Sancti Pauli ſanctitudo in utero, extra, in ſolo, & in cœlo*, à Paris 1617. *in* 8. & ſon *Sancti Joſephi ſanctificatio extra uterum, ſeu binoſtinum adverſus F. Marchantii Minorita Exprovincialis inanias, item Aphyſiarum F. Minorum Andomaropolitanorum ſpongia* à Lion 1631. *in* 8. Ses deux meilleurs livres ſont ceux dont je parlerai dans la remarque ſuivante.

(B) *L'impoſture d'un libraire de Paris.*] Mr. Chevillier va nous aprendre en quoi elle conſiſte. „ (r) On „ ſe donne trop de liberté, & on ſe joüe comme on „ veut des Ouvrages d'Imprimerie, ſans garder la

φ *Scaligerana 1. p. m. 18. Voiez Guil. Canterus in Lycophron. v. 308.*

γ *Thuan. hiſt. l. 89. ſub fin.*

‡ *Il a latiniſé ſon nom (qui étoit* d'Auſque *à ce que dit Swert, Athen. Belg. pag. 178.) en ces 3. manieres.*

† *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 140.*

* *Amphitheatr. honoris lib. 2. c. 13.*

‡ *Valer. Andr. ib.*

‡ *Claud. Dauſquius in S. Joſephi ſanctificatione pag. 228. 229.*

(k) Remarque *ſur la vie d'Ayrault pag. 499.*

(l) *Anti-Baill. to. 1. pag. 266.*

(m) *Rem. ſur la vie d'Ayrault pag. 187.*

(n) *Le 27. Dec. 1585.*

(o) *Voiez Baillet Jugem. des Sav. to. 4. pag. 493.*

(p) *Alegambe, Biblioth. Societ. Jeſu pag. 81.*

(q) *Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 140.*

(r) *Chevillier Origine de l'Imprimerie de Paris pag. 210.*

☞ DECIUS (PHILIPPE) fils naturel de Triſtan (*A*) de Dexio qui faiſoit aſſez de figure à la cour des Ducs de Milan, a été un fort celebre Juriſconſulte. Il náquit l'an 1454. & fut inſtruit ſoigneuſement aux belles lettres dans Milan. La peſte l'aiant obligé à ſortir de cette ville il ſe retira auprès de ſon frere (*B*) qui profeſſoit le Droit civil à Pavie. Il commença d'étudier la même ſcience à l'âge de 17. ans, & donna beaucoup de peine (*C*) par ſon eſprit diſputeur à Jaſon Mainus & à Jaques Puteus ſes maîtres. Il les embarraſſa plus d'une fois par ſes objections. Il fatigua auſſi tellement ſon frere à force de lui propoſer des dificultez, que les cenſures qu'il en reçut le contraignirent à chercher ailleurs la ſolution de ſes doutes. Il ſoutint des theſes publiques la ſeconde année de ſes études de juriſprudence, & y reüſſit parfaitement bien. Il alla l'année ſuivante à Piſe avec ſon frere qu'on y apella pour la profeſſion en Droit. Il y donna tant de preuves de ſon eſprit, & de ſa ſcience, qu'à l'âge de 21. an il y obtint la chaire des Inſtitutes. Il s'attira un grand nombre d'auditeurs, & fit admirer entre autres choſes * les bons mots dont il ſe ſervoit dans ſes diſputes publiques. Sa reputation s'augmenta lors qu'il fut promu quelque tems après à la charge de Profeſſeur extraordinaire aux loix civiles, mais neanmoins il ne vivoit pas content, il ſe plaignoit (*D*) de la penteſſe de ſes gages. François Accolti qui avoit

* Plura alia quæ provocatus perlepida dicteria, jocolaque ſcommata inter diſputandum dicebat ſæpius excepta pro jucundis vulgo recitabantur. *Panzirolus ubi infra pag.* 301. *Voiez auſſi Forſterus* hiſt. juris civil. l. 3. c. 39. p. m. 533.

(a) *C'eſt un Ouvrage en* 2. *volumes* in folio.

(b) *Journal des Sav. du* 2. *d'Aout* 1677. *pag.* 233. *édit. de H. ll.*

(c) *Journ. des Savans du* 15. *de Fevrier* 1677. *pag.* 55.

(d) *Voſſius de Philologia p.* 29.

(e) *Baillet, Jugem. des Sav. to.* 4. *pag.* 12. & 13.

(f) *Proche de Milan.*

(g) *Panzirolus ubi infra.*

(h) Ultra DCC. annos cum dignitate vixerunt. *Panzirolus de claris legum interpretibus l.* 2. *c.* 135. *p. m.* 299.

(i) *Ib. ib.*

(k) *Id. ib.*

» ſincerité. Quoique diſe le Libraire qui vend depuis » l'année 1677. le Livre de Dauſquius, intitulé (a) *Antiqui novique Latii Orthographica*, il n'a point dû ſup» primer la belle Eſtampe où ſont gravez dix perſon» nages Auteurs de la Latinité, & où on lit que c'eſt » à Tournay où le Livre a été imprimé par Adrian » Quinque l'année 1632. il n'a point dû encore re» trancher d'autres feüillets, où l'on pouvoit appren» dre le tems de l'Impreſſion. Et ce n'eſt point une » bonne raiſon de dire, que le Roi ayant pris Tour» nay, le Dauſquius qu'on y gardoit étoit devenu » François: *De Hiſpano factus jam Gallus.* Il ſe don» ne par là le droit de ſubſtituer une premiere feüille » où il met ſon Chiffre & ſon Enſeigne, avec cette » ſouſcription, *Pariſiis apud, &c.* 1677. Comme ſi » la Victoire exerçoit auſſi ſon empire ſur la diffe» rence des tems & ſur la diſtance des lieux; ou qu'el» le eût le pouvoir de faire que l'année 1632. fût cel» le de 1677. & la Ville de Tournay dans le Comté » de Flandres, fût celle de Paris dans l'Iſle de France. » Je defie ceux qui ont achete ſon Dauſquius, & » n'ont vû que cet Exemplaire, de dire quien eſt » l'Imprimeur, & de quelle Imprimerie il eſt ſorti. » C'eſt pourtant ce que nos Rois veulent qu'on ſça» che.. (1) Ce ſont les termes de leurs Ordonnances, *en* » *maniere que les acheteurs des Livres puiſſent facile*» *ment connoître en quelle Officine les Livres ont été im*» *primez.* Tout ce qu'il pouvoit faire étant devenu » le Maître des Copies qui reſtoient de cet Auteur, » étoit de les débiter avec un feüillet chargé de ces » paroles, *Venenum Pariſiis apud, &c.* mais ſans rien » changer ni retrancher du Livre; laiſſant voir au » Lecteur qu'il etoit imprimé à Tournay par Adrian » Quinque l'année 1632. Les plus habiles Bibliothe» caires ont de la peine à ſe demêler de toutes ces » fineſſes des Libraires: il eſt difficile de n'y pas être » trompé. Celui de M. l'Archevêque de Reims ne » s'eſt pas laiſſe ſurprendre au Dauſquius: il en écrit » la datte dans ſon Catalogue imprime en ces termes, » qui ſont un reproche à ce Libraire. *Pariſiis* 1677. » *vel potiùs Tornaci* 1632. *in fol.*„ Je penſe qu'on uſa de la même ſupercherie à l'egard d'un autre Ouvrage que Dauſquius fit imprimer à Tournai *in* 4. l'an 1633. ſous ce titre, *Terra & aqua ſeu terra fluctuantes*. car le Journal des Savans parla (b) de ce livre & de (c) l'*antiqui novique Latii Orthographica*, comme s'ils euſſent été nouvellement imprimez. Notons que Saumaiſe trouvoit digne d'être lu cet *antiqui novique Latii Orthographica*. Voiez ce qu'il en écrit à Voſſius, dans ſa lettre 66. Voiez auſſi la loüange que Voſſius (d) a donnée au même livre. & conſultez Mr. Baillet (e) qui a cru que cet Ouvrage avoit été rimprimé l'an 1676.

(*A*) *De Triſtan de Dexio.*] Ses ancêtres aiant quitté le village de (f) Dexio s'établirent à Milan, & y prirent le nom du village où ils etoient nez (g). Cette famille avoit (h) ſubſiſté plus de 300. ans à Milan avec quelque eclat lors que ce Triſtan náquit.

(*B*) *Auprès de ſon frere qui profeſſoit le Droit civil.*] Il etoit ne de legitime mariage & s'apelloit Lancelot. Il mourut à Pavie l'an 1500 (i).

(*C*) *Et donna beaucoup de peine par ſon eſprit diſputeur.*] Voici ce qu'en dit Panzirole: (k) *Quos argumentis quandoque exagitavit, atque aſtuantes reliquit. Fratri quo que aſſiduis interrogationibus moleſtus non ſemel cum objurgatione rejectus eſt.* Il n'y a rien de plus importun qu'un jeune écolier qui a de l'eſprit, & qui aime la diſpute: je ne m'étonne donc pas que celui-ci ait éte grondé par ſon frere. La reprimande fut aparemment bien forte, puiſque le jeune homme n'oſa plus harceler ſon frere, & que même il ne le conſulta point (l) lors qu'il entreprit de ſoutenir des Theſes publiques. Lancelot renouvela ſes cenſures & le nomma temeraire, & diſputa contre lui avec l'intention, ſi je ne me trompe, de le mettre à bout pour l'humilier; mais il fut repouſſé ſi vertement qu'il tomba dans l'admiration, & qu'il avoüa devant l'aſſemblée que ſon frere le ſurpaſſeroit bientôt. Un tel aveu ne ſervit point dur à un pere comme il l'eſt à un frere aîné. (m) *Impugnanti problemata Lancellotto tanto acumine argumenta rejecit, ut admiratus coram aſtantibus ſe brevi ab illo ſuperatum iri prædixerit.* Paul Jove parlant comme temoin oculaire, aſſûre que nôtre Philippe diſputoit avec plus d'ardeur que qui que ce fût. (n) *Enarrabas ſubtiliſſime & uti ſæpe vidimus, longe omnium acerrime diſputabas.* Raportons encore un fait. Decius étant Profeſſeur à Piſe fit diſputer Laurent (o) Pucci contre les Theſes que Barthelemi Socin avoit conſeillé à un Ecolier de ſoutenir publiquement. Le lendemain de la diſpute on vit paroître une affiche qui aprenoit que dans 8. jours ces mêmes Theſes converties en problêmes ſeroient ſoutenues de part & d'autre par Pucci entre les Etudians, & par Decius entre les Docteurs. On fut allarmé de cela, & l'on en craignit les ſuites, car on comprit qu'un tel procedé tendoit au deshonneur des autres Docteurs Regens. C'eſt pourquoi le principal du College defendit à Decius de paſſer outre à peine de la priſon (p).

(*D*) *Il ſe plaignoit de la petiteſſe de ſes gages.*] Voici un endroit deſavantageux à ſa memoire; j'avoüe que la flétriſſure ſeroit plus grande, ſi le defaut dont il eſt ici queſtion ne paroiſſoit pas ſouvent; mais enfin la multitude des profeſſeurs mercenaires, trop intereſſez, & ſolliciteins avec trop d'inſtances une augmentation de gages n'efface pas le defaut de cette conduite. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Philippe couvert de gloire, & honoré de l'aprobation publique, ne laiſſoit pas de ſe chagriner en conſiderant ſa penſion: il la trouvoit trop petite, & il s'en plaignoit aux Curateurs de l'Academie. L'un d'eux lui donna de fort belles eſperances; car, ajoûta-t-il, je ſuis très-perſuadé de vôtre merite. J'aimerois mieux, repondit le profeſſeur, être mal dans vôtre eſprit. Ou vouliut ſavoir la raiſon d'une reponſe auſſi extraordinaire que celle-là. C'eſt, reprit-il, que ſi vous aviez de moi une mauvaiſe opinion, j'eſpererois de meilleurs gages en vous deſabuſant; mais puiſque ma penſion eſt tres-petite pendant que vous m'eſtimez, il ne me reſte aucune eſperance. Le Latin de Panzirole exprime mieux tout cela; je le raporterai donc: „ (q) *Cum tenui ſtipendio ſe ali apud Gymnaſii* „ *Præfectos quereretur, Alomannuſque Renatus inter illos* „ *ſenior eum bono animo eſſe juſſiſſet, quod bene apud ſe* „ *audiret. Philippus*, Mallem, *inquit*, ut ſiniſtram de „ me opinionem haberetis; *illis reſponſi novitatem mi*„ *rantibus, & rationem perquirentibus*, Si de me, „ *reſpondit*, prava concepta eſſet opinio, detecto er„ rore, amplius ſtipendium ſperare poſſem, ſed cum „ bene audiens parvo adhuc diguer honorario, ni„ hil mihi ſpei reliquum eſſe poteſt.„ J'ai remarqué mille & mille fois dans les vies des Juriſconſultes compoſées par Panzirole, que pour relever la gloire des profeſſeurs il obſerve très-exactement les augmentations de leurs gages. Il eſt certain qu'elles temoignent qu'on etoit perſuadé qu'ils étoient propres à faire fleurir une Academie: elles ſont donc une marque de leur eſprit, & de leur capacité. L'amour propre toûjours attentif à ſa juſtification, ingenieux ſur cela plus qu'on ne le pourroit dire,

(l) *Inconſulto fratre propoſitiones publice diſputandas edidit. Id. ib.*

(m) *Id. ib. pag.* 300.

(n) *Paulus Jovius elog. c.* 88. *p. m.* 207.

(o) *Qui depuis fut Cardinal.*

(p) *Panzirolus ubi ſupra pag.* 301. 302.

(q) *Ibid. pag.* 301.

ne

avoit eu ſeul la profeſſion ordinaire du ſoir en aiant été diſpenſé à cauſe de ſa vieilleſſe, on mit à ſa place Barthelemi Socin. Nôtre Decius mit tout en œuvre pour avoir part à cette place, & il avoit déjà (E) obtenu ce qu'il ſouhaitoit, mais on l'en priva dès qu'on eut ſçu que Socin menaçoit de ſe retirer ſi l'on faiſoit ce partage. Pour dedommager Decius on lui donna la profeſſion en Droit Canonique. Ce fut par les intrigues de Socin * qui eſpera que Felinus remporteroit toute la gloire de cette fonction, Felinus, dis-je, qui enſeignoit depuis long temps le Droit Canonique, & qui le ſavoit parfaitement. Socin ſe trompa dans ſes conjectures, Decius fut plus ſuivi que Felinus, & lui cauſa tant de chagrin par cette ſuperiorité de gloire qu'il le contraignit à s'abſenter. Felinus † ſe retira bruſquement. Les Curateurs de l'Academie aiant ſçu la cauſe de cette retraite, ſe facherent fort contre Decius, & le priverent de ſes charges. Ils en furent reprimandez par Laurent de Medicis, & cela fut cauſe que quand il alla à Florence pour demander le paiement de ſes gages, ils lui dirent d'un ton aſſez rude qu'il s'en retournât à Piſe. Il repondit qu'il n'en feroit rien, puis qu'il avoit accepté la profeſſion que ceux de Sienne lui avoient offerte, mais il falut qu'il y renonçât, & qu'il reprît ſes emplois à Piſe, car on le menaça de retenir les arrerages de ſa penſion, & l'on défendit le tranſport de ſes effets. On lui fit quelques avantages; & on lui promit de l'aſſocier à Socin au bout de deux ans. Socin qui étoit à Sienne aiant ſçu cela fit dire qu'il ne retourneroit point à Piſe, ſi cette promeſſe s'executoit. Cette menace fit une telle impreſſion qu'on declara à nôtre Philippe qu'il pourroit ſe retirer ſi Socin venoit reprendre ſa profeſſion. Il ſe retira en effet à Sienne dès le retour de Socin, & y fut Profeſſeur en Droit Canonique, & puis en Droit Civil. Il fit un voiage à Rome environ l'an 1490. & fut deſigné Auditeur de Rote par Innocent VIII. Il ſe conſacra à l'état eccleſiaſtique, mais aiant reçu les premiers Ordres, il ne put aller plus loin à cauſe de ſa bâtardiſe. Quelques ‡ Auteurs ont ſuprimé cet obſtacle, & ont mieux aimé debiter que par complaiſance pour ſon pere & pour ſon frere, & par l'ennui de reciter ſon Breviaire chaque jour, il quitta Rome & s'en retourna à Sienne. Il s'y vit expoſé à l'envie de quelques autres Profeſſeurs, ce qui l'obligea d'aller à Piſe où il enſeigna tantôt le Droit Canonique, & tantôt le Droit Civil, non ſans (F) beaucoup de querelles. Il fut apellé à Padouë pour la premiere chaire du Droit Canonique l'an 1502. Louis XII. le regardant comme ſon ſujet, & le voulant faire Profeſſeur à Pavie le redemanda aux Venitiens (G), qui après une grande reſiſtance aquieſcerent enfin aux volontez de ce Roi. Decius arriva à Pavie vers la fin de l'an 1505. & s'y montra digne de l'empreſſement que Louis XII. avoit temoigné pour lui. Il obtint après ſept années de profeſſion deux mille livres de gages,

* Pieter Forſterus, *hiſt. juris civilis l. 3. c. 39. pag. m. 534.*

† *Environ l'an 1483.*

‡ Alii ejus natales celantes rem aliter narrant. Cum Triſtanus pater, & Lancellotus frater factum non probarent, & ipſe in canonicis horis quotidie recitandis tedio afficeretur, relicta Roma, iterum ad Senenſes remeavit. *Panzirolus ib. p. 305.*

(a) *Conſultez ce qui eſt dit dans l'article* Accarifi *pag. 41. col. 2. & dans l'article* Alciat *pag. 147. col. 1.*

(b) Philippus Decius ... revocatus in Italiam ab excelſis Florentinorum Rep. poſtquam ſtipendium M. D. aureorum in auro pro lectura conſecutus fuiſſet, de morte cogitans, hoc ſepulchrum ſibi fabricari curavit. *Panzir. ubi ſupra pag. 309.*

(c) *On en fit des railleries. Voiez Paul Jove ubi ſupra pag. 208.*

(d) Demum Piſis cum DCCC. aureorum ſtipendio omnium ſupremus conductus eſt, ubi & à Mediolanenſi Senatu, & à Bononienſibus, Venetiſque mille aureorum annua promiſſione fruſtra ſollicitatus per multos annos perſeveravit, donec ad MD. aureorum honorarium pervenit. *Panzir. pag. 308.*

(e) *Wharton ubi infra pag. 203.*

(f) *Henricus Wharton in appendice ad hiſtoriam literariam Guilielmi Cave pag. 262.*

ne manque point de ſe ſervir de ce beau tour, & d'éluder par ce moien les reproches de venalité, & d'avarice; mais il ne peut guere fermer la porte à ces deux difficultez. L'une eſt que ces amplifications de gages ſont preſque toûjours l'effet des plaintes, & des ſollicitations importunes de ceux qu'on en gratifie, ou des menaces qu'ils font de ſe retirer pour ſuivre une vocation plus lucrative (a). L'autre eſt que ces vocations plus lucratives ne ſeroient pas adreſſées à des gens que l'on croiroit deſintereſſez, & uniquement ſenſibles à la belle gloire. Nôtre Decius n'avoit point cette ſenſibilité, & ne paſſoit point pour l'avoir. Il ſautoit comme un chevreuil de lieu en lieu, d'Academie en Academie, il ſortit, & il revint, ſelon la meſure des penſions qu'on lui promettoit, & il voulut bien marquer lui-même dans ſon épitaphe qu'enfin ſes gages monterent à 1500. écus d'or. Il craignit que le terme d'*aureus* ne fit pas aſſez connoître la grandeur du prix que ſes leçons avoient coûté; (b) il y joignit donc les mots barbares *in auro*. Il inſinué qu'il ne ſonges à la mort qu'après qu'il fut parvenu à cette grande penſion. *Titulo res digna ſepulchri.* Cette épitaphe meritoit plus la cenſure par cet endroit-là, que par la (c) groſſiereté du ſtyle. Qu'on ne diſe point qu'il refuſa (d) les mille ecus d'or que le Senat de Milan, la ville de Boulogne, & la Republique de Veniſe lui offrirent pendant qu'il n'en touchoit que huit cens à Piſe; car ſans doute il les refuſa par l'eſperance d'être paié avec uſure de ce refus, & nous voions en effet que l'Academie de Piſe lui augmenta ſa penſion, & la fit beaucoup plus forte que celle qu'il eût pu toucher dans d'autres Academies. Notez en paſſant que Mr. Wharton (e) a un peu peché contre les loix de l'exactitude, lors qu'il a dit que les Florentins le rapellerent en Italie par une penſion de 1500. écus d'or.

(E) *Il avoit déjà obtenu ce qu'il ſouhaitoit.*] Quelques-uns aſſûrent qu'il exerça actuellement la charge, & qu'elle ne lui fut ôtée qu'après que Socin outré de douleur de voir ſon école vuide, eut demandé ou ſa demiſſion, ou celle de Decius. (f) *Bartholomæus Socinus Juris Cæſarei in eodem Gymnaſio Profeſſor cum ſe diſcipulis viduatum doleret, aut ſemetipſum aut Philippum munere ſuo dimitti petiit.* Je trouve plus vraiſemblable le narré de Panzirole, c'eſt que Socin demanda cela dès qu'il eut ſçu la promeſſe qu'on avoit faite à nôtre Philippe, & avant que d'avoir pu obſerver qu'un tel concurrent lui étoit prejudiciable.

(F) *Non ſans beaucoup de querelles.*] Socin ne fut pas le ſeul qui ne voulut point l'avoir pour antagoniſte, c'eſt-à-dire qui ne voulut pas faire ſes leçons à la même heure que lui, & ſur les mêmes matieres. Il paroît par l'Ouvrage de Panzirole que dans les Univerſitez d'Italie on apparioit ainſi les Profeſſeurs, & que ceux qui étoient ainſi appariez paſſoient pour l'émule, pour l'antagoniſte, pour le concurrent l'un de l'autre. Ils étoient preſque toûjours en guerre ouverte, & ils s'echaufoient quelquefois ſi furieuſement dans les diſputes publiques qu'on y alloit aſſiſter comme à un combat de gladiateurs. Nôtre Decius s'étoit rendu ſi redoutable qu'il y avoit peu de Profeſſeurs qui vouluſſent être appariez avec lui. On ſe plaignoit de ſes mediſances, & des artifices dont il ſe ſervoit pour attirer les auditeurs. (g) *Ibi* (Piſis) *cum omnes concurrentem recuſare, hominem ut maledicum, maliſque artibus auditores captantem criminari.* Antoine Coccus eut le courage d'entrer en lice avec lui: ils ſe firent une rude guerre, & lancerent l'un ſur l'autre les railleries les plus baſſes, & les plus indignes de la gravité de leur caractere: (h) *Mox ad matutinam ejuſdem Juris* (Pontificii) *ſedem tranſlatus Antonium Coccum Florentinum ob veterem æmulationem durum adverſarium concurrentem invenit. Ita contentione ita ſe exagitarunt, ut uti fadis ſconmatibus prater omnem gravitatem abſtinuerint.* Jaſon Mainus apellé à la Profeſſion du Droit Civil, ne voulut point avoir Decius pour antagoniſte; il repreſenta que la bienſeance ne permettoit pas que deux Profeſſeurs actifs de la même ville ſe fiſſent la guerre. Là-deſſus il fut ordonné que nôtre Philippe retourneroit à la profeſſion du Droit Canonique (i). Mainus n'eut pas toûjours cette retenuë. (k) il fut brouillé juſques à l'excés avec Decius.

(G) *Le redemanda aux Venitiens qui après une grande reſiſtance.*] L'Ambaſſadeur de France inſiſta avec tant de force dans le Senat de Veniſe pour obtenir Decius, que l'Envoié des Florentins ne put s'empêcher de dire qu'il en feroit raport à ſes maîtres. Il trouvoit là une ſingularité notable. (l) *Ludovicus Gallorum Rex Decium, velut ſubjectum, Ticinum revocat, ſed Venetis cum dimittere recuſantibus, Regni Orator maximam in Senatu contentionem exercuit, quod admiratus Joannes Bernardi Orcellarius, qui ibi pro Florentinis Legatus aderat, ſe ingentem ob unum hominem inter Excelſos Principes ortam altercationem vidiſſe Florentinis relaturum dixit.* Aprenons de là à refuter une mepriſe de Paul Jove; il dit (m) que le Gouverneur François fit venir de Piſe à Pavie nôtre Decius, Mr. Wharton (n) eſt tombé dans la même faute.

(g) *Panzirolus ubi ſupra pag. 305.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ex eodem ibid.*

(k) *Voiez la remarque F de l'article* Mainus.

(l) *Panzirol. ibid. pag. 307.*

(m) Ab ipſis Piſis ubi uxorem duxerat Ticinum à Gallo præſide optimis ſtipendiis evocatus. *Jovius ubi ſupra pag. 207.*

(n) *Wharton ubi ſupra.*

Digitized by Google

gages, ce qu'aucun Professeur n'avoit jamais eu dans cette Université. Les demêlez de la France avec Rome le precipiterent dans mille malheurs. Etant consulté par Louis XII. sur la celebration d'un Concile il opina qu'un petit nombre de Cardinaux étoient en droit de le convoquer, & fit un livre là-dessus. Conformement à ce dogme on tint un Concile à Pise, & il y suivit les Prelats du parti François. Cela irrita de telle sorte Jules II. qu'il le declara excommunié. Cette peine ne fut pas aparemment aussi dificile à soutenir, que le ravage qu'on fit faire dans la (H) maison de Decius lors que Pavie fut prise. Ne se voiant pas en sûreté dans l'Italie, il se retira en France, où il obtint une charge de (I) Conseiller au Parlement de Grenoble. Il alla joindre à Lion par ordre du Roi les debris de l'assemblée de Pise, β & puis il professa la Jurisprudence dans l'Academie de Valence. Après la mort de Jules II. il fut absous par Leon X. qui lui offrit une profession en Droit Canonique à Rome. Comme il craignoit d'ofenser le Roi par l'acceptation de ces ofres, il les * refusa. Après la mort de Louis XII. il fut apelé à Pise; mais François I. ne lui permit point d'y aller, & l'envoia professer le Droit Canonique à Pavie. Il en sortit n'étant point paié de ses gages, & voiant Milan assiegé par les troupes de l'Empereur Maximilien. Il retourna à Pise où ses gages de Professeur monterent d'abord à 800. écus d'or, & enfin à 1500. Il mourut à Siene le 13. d'Octobre 1535. à l'âge de 81. an, & fut enterré à Pise dans le tombeau de marbre qu'il s'étoit fait faire. Il avoit une bâtarde (K) qu'il aimoit beaucoup, & qui fut très-impudique. Sa memoire fut (L) fort courte les dernieres années de sa vie †. On a plusieurs livres de sa façon; on y remarque qu'il donnoit la gêne aux interpretes, & qu'il citoit quelquefois à faux ‡. Ses commentaires sur les Decretales sont fort estimez ⸸. Nous marquerons quelques mepriſes (M) de Mr. Moreri.

DE-

β *Voiez la remarque I.*

* *Mr. Doujat præn. Canon. pag. 617. n'a pas bien compris ceci, il veut que Decius les ait acceptées.*

† *Tiré de Panzirole de claris legum interpretibus. l. 2. c. 135.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Doujat. præmot. Canon. pag. 618.*

(a) *Tiré de Panzirole ubi supra pag. 307. 308.*

(b) Unam omnium Decii domum militi diripiendam dedit. *Jovius ubi supra.* Wharton ubi supra le dit aussi.

(c) *Forsterus ubi supra p. 535. Il cite l'epitre dedicatoire des conseils de Decius.*

(d) *Varillas, hist. de Louis XII. l. 8. fub fin. p. m. 85. ad ann. 1512.*

(e) *Panzir. ubi supra pag. 308.*

(f) *Allard, Biblioth. de Dauphiné pag. 87.*

(g) *Panzir. ubi supra.*

(h) *Dans la remarque G de l'article Sulpon.*

(i) *Jovius ubi supra.*

(k) Senio confectus memoriæ adeo infirmæ fuit ut Joannis Corradi insignia Doctorum traditurus deficeret. *Panzir. ibid. pag. 309.*

(l) *Forsterus in theatro pag. 814. Il cite Forsterus in histor. juris civ. Rom. lib. 2. cap. 39.*

(m) *Joh Corrasius notis in Arrestum Parlamenti Tholosani p. m. 71. Je n'ai point l'édition Françoise, ainsi je cite la version Latine faite par Hugues Sureau.*

(n) *Panzirole & tous les autres biographes mettent la mort de Decius à l'an 1535.*

(o) Pisis ubi uxorem duxerat. *Jovius ubi supra.*

(p) *Jovius ib. Wharton, Freher, ubi supra, disent la même chose.*

(q) In civitate Biturigum jus divinum edocuit per duos ferme annos. *Jovius ib.* Wharton, Freher, &c. disent le même.

(r) *Doujat. præmot. Canon. pag. 617.*

(H) *Le ravage qu'on fit faire dans la maison de Decius.*] Pavie aiant été prise, le Cardinal de Sion fit mettre au pillage le logis de Decius; on y dissipa la Bibliotheque. On voulut même tirer du cloître de St. André la fille de ce Professeur laquelle n'avoit que dix ans, mais à la priere des Religieuses on l'y laissa après l'avoir depouillée de tous ses biens. Pour faire que rien n'échapât à la vengeance, l'on ordonna que tous les effets de Decius fussent livrez au public (a). Paul Jove raconte que le Cardinal de Sion ne fit piller (b) dans Pavie que le logis de Philippe Decius. Ceci arriva l'an 1512. Forsterus s'est donc abusé lourdement, car après avoir raporté que ce grand Jurisconsulte se plaint, (c) *se egenum, inopem, à patria ejectum, fortunis omnibus absque sua culpa spoliatum, præter spem (nescium miserorum solatium) nihil habere*, il ajoute, *hæc autem perpessus est anno 1498.* Mr. Varillas eut dû parler de cette infortune, puis qu'il n'a point cru devoir se taire sur un malheur plus petit. *Philippe Decius*, dit-il (d), *ne fut pas exempt du ressentiment de Jules. . . . Il avoit irrité au dernier point la Cour de Rome, en offrant au Concile de Pise de disposer les matieres dont il auroit à traiter, & de fournir les Autoritez qui serviroient à les appuyer. On craignoit encore de luy qu'il n'écrivist en faveur des resolutions qui y seroient prises, & que son autorité ne les fit agréer par tous où elle estoit respectée. On lança contre luy pour l'en empêcher toutes les foudres de l'Eglise; & on le mit en tel estat qu'encore qu'il fut universellement aimé & estimé dans Milan où il remplissoit si dignement la premiere Chaire de la Jurisprudence, il n'osoit sortir de sa maison que rarement & fort accompagné.* Il se trompe quand il dit que Decius étoit Professeur en Jurisprudence dans Milan.

(I) *De Conseiller au Parlement de Grenoble.*] Cette ville n'apartient pas à la Gaule Narbonoise comme Panzirole le pretend. *In Narbonensi Provincia*, dit-il (e), *Gratianopoli cum CCL. aureorum honorario Senator est declaratus.* Il ne marque pas l'année; je ne sai si Mr. Allard (f) la marque bien lors qu'il dit que Decius fut honoré de cette charge l'an 1514. & je doute de ce que dit Panzirole que Decius regenta le Droit à Valence après avoir été Conseiller au Parlement de Grenoble. Je croirois plutôt qu'il fut Conseiller en ce Parlement, après avoir professé le Droit dans l'Academie de Valence.

(K) *Une batarde . . . . . qui fut très-impudique.*] On pretend que ses desordres étoient accompagnez d'impudence, ainsi son pere avoit la douleur d'en être instruit, mais il faisoit semblant de les ignorer. Cette fille n'avoit pas même la force de sauver les aparences; on la voioit badiner & folâtrer dans les rues avec de jeunes garçons, ce qui n'est pas en Italie, comme en quelques autres lieux, un signe équivoque d'impudicité, mais une preuve convaincante. Voici un autre desordre: au lieu de gagner de l'argent par sa mauvaise conduite, elle y depensoit beaucoup, car elle achetoit fort cher les caresses des jeunes hommes. Citons Panzirole. (g) *Filiam naturalem in deliciis habuit, quæ citharam edocta, dissimulante patre, minus honestam cum adolescentibus, quos magna etiam pecunia conducebat, vitam egisse dicitur, & cum illis in publico jocari non erubescebat.* Mettons Decius au catalogue dont j'ai parlé en un (h) autre lieu. Au reste sa fille unique si nous en croions Paul Jove (i), fut mariée avec un noble Siennois.

(L) *Sa memoire fut fort courte les dernieres années de sa vie.*] Elle lui manqua (k) lors qu'il fut question de conferer à Corras la qualité de Docteur. D'autres disent qu'il ne se souvenoit d'aucun paragraphe ni d'aucune loi, & qu'à peine pouvoit-il dire un mot en Latin. (l) *Sub finem vitæ adeo factus est oblivioſus ut nullius legis vel paragraphi reminiſci, & vix Latine quid proloqui potuerit.* Je n'ai point trouvé ces paroles dans l'Auteur que Freher cite, mais j'ai trouvé tout ce fait un peu amplement dans un Ouvrage de Corras même. Voici comme il parle: (m) *Quem & noſtra hac ætate Philippus Decius, egregius Juriſconſultus, anno (n) 1536. (quo tempore me in Senenſi academia Doctoratus titulo donavit) adeo funeſtum emarcuerat, ut nullius legis aut paragraphi ex jure noſtro recordaretur: imo ægre quicquam Latine proloqui poſſet. Quare quum mihi ipſa gradus inſignia conferre conaretur, alium quendam à collegis oportuerit prodire, qui verba ſolita nuncuparet.*

(M) *Quelques mepriſes de Mr. Moreri.*] I. L'exactitude ne soufre point que l'on dise que Decius a vécu *au commencement du XVI. siecle*, car il étoit né l'an 1454. & il avoit aquis une grande reputation avant l'âge de 30. ans. II. Il étudia sous son frere premierement à Pavie, & puis à Pise. Il ne faloit donc pas se contenter de faire mention de Pise. III. *Jason, Barthelemi Socin, & Jerome Zanetini* ne furent point ses precepteurs: il ouït leurs leçons publiques, mais ce n'est pas ce qu'on nomme en nôtre langue, avoir tels & tels pour precepteurs. IV. Je doute qu'il ait été marié; Panzirole n'en dit rien, quoi qu'il le suive pas-à-pas dans les plus petites demarches de sa vie, & qu'il lui donne expressément une bâtarde. Cet argument negatif me paroît ici preferable à l'affirmation (o) de Paul Jove. V. Decius ne se retira point à Pavie, il y fut apellé par Louis douze. VI. Il n'alla point à Pavie en sortant de Pise, car il étoit Professeur à Padoüe lors que Louis douze le fit venir à Pavie. Paul Jove a trompé ici beaucoup de gens: *ab ipſis Piſis*, dit-il (p), *ubi uxorem duxerat, Ticinum à Gallo præſide, opimis ſtipendiis evocatus.* VII. S'étant retiré en France après le pillage de sa maison, il ne *s'arrêta point deux ans à Bourges*, comme l'assûre Mr. Moreri après Paul Jove (q). Le silence de Panzirole me paroit demonstratif contre cela, & d'ailleurs la Chronologie n'est point favorable à Mr. Moreri. Il veut que Decius s'étant arrêté à Bourges deux ans, ait été apellé à Valence par Louis douze, & honoré d'une charge de Conseiller au Parlement. La maison de cet habile homme fut pillée l'an 1512. & il y a beaucoup d'aparence qu'il n'arriva en France que vers la fin de la même année. Or Louis douze mourut le 1. jour de Janvier 1515. Il vaut mieux croire ceux qui disent que Decius à son arrivée dans le Roiaume fut pourveu de la charge de Conseiller. Mr. Doujat (r) se trompe de placer cela sous l'année 1510. VIII. Decius ne fut point enterré *à Pavie*, mais à Pise. IX. Au lieu de *nimis vemsté* dans les vers de Latomus, il faut lire *mimus vemsté*.

Notez encore une faute de Paul Jove. Il dit que Decius

Digitized by Google

DEJOTARUS, l'un des Tetrarques de Galatie, s'agrandit peu-à-peu de telle ſorte qu'il empieta preſque tous les droits des autres Tetrarques, & qu'il obtint du Senat Romain le titre de Roi, & la petite Armenie β. Il fut enfin le ſeul γ Tetrarque. Il rendit de bons ſervices (A) aux Romains dans toutes leurs guerres d'Aſie; & ne doutant pas que le parti de Pompée ne fût celui du peuple Romain, & que le parti de Ceſar ne fût le parti rebelle, il ſe declara pour (B) Pompée, & lui amena de bonnes troupes. Il en fut cenſuré rudement quelque tems après, lors que Ceſar revenant d'Egypte pour aller combatre Pharnaces Roi du Pont s'aprocha de la Galatie. Dejotarus voulant lui faire oublier ſon attachement pour Pompée, & ſe procurer un apui contre les autres Tetrarques, lui avoit fourni beaucoup d'argent, δ & avoit donné des quartiers dans ſes Etats aux troupes de Domitius ζ Calvinus. Cela ne fut point inutile; car après avoir eſſuié quelques (C) fortes reprimendes, il trouva grace devant Ceſar. Il lui avoit demandé pardon, & pour le faire avec plus d'humilité, il avoit mis bas les habits roiaux. Ceſar les lui fit reprendre, lui pardonna le paſſé η, & lui confirma & à lui & à ſon fils le titre de Roi θ; mais il le mena à la guerre contre Pharnaces ι, & puis il lui ôta l'Armenie, & une partie de la Galatie ‡. Quelque tems après Dejotarus eut à Rome une très-fâcheuſe affaire. Il y fut accuſé d'attentat ſur la vie de Ceſar: on ſoutint que lors que Ceſar logea chez Dejotarus, celui-ci eut deſſein de le tuer. Caſtor fils du gendre de Dejotarus pouſſa cette accuſation, & ſuborna le Medecin † de ſon aieul maternel, pour depoſer contre ſon maître. Ciceron plaida la cauſe de l'accuſé * & reüſſit admirablement; neanmoins il n'obtint pas gain de cauſe: Ceſar ne prononça rien ni (D) pour ni contre, il aima mieux laiſſer cela indecis: ceux qui affirment le

β *Hirtius, de bello Alexand. p. m. 417.*

γ *Strabo, l. 12. pag. 390.*

δ *Cicero, Orat. pro Dejotaro p. m. 640. 641. 650. edit. Colonienſi 1582. in 8.*

ζ *Il étoit Lieutenant de Jules Ceſar en Aſie.*

η *Hirtius ibid.*

θ *Cicero, ibid. pag. 650. 660.*

ι *Hirtius, ibid.*

‡ *Cicero de divinat. lib. 2. & Philipp. 2.*

† *Il étoit venu à Rome avec les Ambaſſadeurs de Dejotarus.*

* *Vide Orationem Ciceronis pro rege Dejotaro.*

(a) *Le Laboureur additions aux memoires de Caſtelnau tom. 2. pag. 835.*

(b) *Philippica 11. p. m. 922. 923. edit. Colonienſis 1582. in 8.*

(c) *Id. epiſt. 4. lib. 15. ad famil. p. m. 388.*

(d) *Hirtius de bell. Alexandr. pag. m. 416. 417.*

Decius étant retourné en Italie s'engagea au ſervice de l'Academie de Sienne. Ce fut au ſervice de celle de Piſe. Notez auſſi une faute de Mr. le Laboureur: il veut (a) que Jean Jaques de Mêmes Profeſſeur en Droit à Toulouſe ait eu pour collegue Philippe Decius. Celui-ci n'a jamais enſeigné là.

(A) *De bons ſervices aux Romains dans toutes leurs guerres.*] Ciceron en parle magnifiquement; voici ſes paroles: (b) *Quid de patre* (Dejotaro) *dicam? cujus benevolentia in populum Romanum eſt ipſius aequalis aetati: qui non ſolum ſocius imperatorum noſtrorum fuit in bellis, verum etiam dux copiarum fuarum. Quæ de illo viro Sulla, qua Murena, qua Servilius, qua Lucullus, quam ornate, quam honorifice, quam graviter ſæpe in ſenatu praedicaverunt! Quid de Cn. Pompeio loquar? qui unum Dejotarum in toto orbe terrarum ex animo amicum, verèque benevolum, unum fidelem populo R. judicavit. Fuimus imperatores ego, & M. Bibulus in propinquis, finitimiſque provinciis: ab eodem rege adjuti ſumus, & equitatu, & pedeſtribus copiis.* Voïez auſſi ce qu'il écrivit (c) pendant qu'il commandoit dans la Cilicie.

(B) Dejotarus *ſe declara pour Pompée.*] Immediatement après le Latin que l'on vient de lire, Ciceron continuë de cette maniere: *Secutum eſt hoc acerbiſſimum & calamitoſiſſimum civile bellum: in quo quid faciendum Dejotaro? quid omnino rectius fuiſſe dicere non eſt neceſſe, præſertim cum contra ac Dejotarus ſenſit, victoria belli judicarit. Quo in bello ſi fuit error, communis ei fuit cum Senatu: ſin recta ſententia, ne victa quidem cauſſa vituperanda eſt.* Ces paroles nous aprenent que Dejotarus avoit cru que Pompée triompheroit: il s'étoit donc engagé à ce parti tant par des raiſons de politique, que par des raiſons de juſtice. Nous verrons dans les remarques ſuivantes qu'il crut toûjours s'être declaré pour la bonne cauſe, mais qu'il ſe garda bien de parler ſelon ſes penſées devant Ceſar.

(C) *Après avoir eſſuié quelques fortes reprimendes.*] Il demanda pardon à Ceſar d'avoir combatu contre lui à la journée de Pharſale; il lui repreſenta la ſituation de ſon païs, qui l'avoit mis hors d'état d'être maintenu par les troupes de Ceſar: il ajoûta que ce n'étoit point à lui de ſe rendre juge des differens du peuple Romain, mais d'obeïr en toutes rencontres à ceux qui étoient en poſſeſſion du commandement. Dans le vrai c'étoient de fauſſes excuſes, car il avoit été fortement perſuadé que la cauſe de Pompée étoit celle de la patrie, & que Ceſar étoit un ſujet rebelle. Il s'étoit donc porté pour juge des differens du peuple Romain. On ne doit pourtant pas trouver etrange qu'il ait caché ſes penſées; car il n'y a guere que des Saints du plus haut étage, ou des Philoſophes pleins de mepris pour les biens du monde, qui puiſſent avoir l'ingenuité qu'il n'eut pas. Toutes ſes excuſes furent rejettées; on lui dit que ſon imprudence étoit viſible, & qu'il n'avoit pu ignorer que Ceſar étoit le maître de Rome, c'eſt-à-dire du ſiege du Senat, & du centre de l'autorité du peuple Romain. Ceci ſoit dit en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin, car ceux qui l'entendent aimeront mieux que je leur cite les paroles d'Hirtius. Les voici donc: (d) *Cum propius Pontum ſineſque Gallogræcia acceſſiſſet* (Cæſar) *Dejotarus, Tetrarches Gallogræciæ tunc quidem penè totius, quod ei neque legibus neque moribus conceſſum eſſe cæteri Tetrarcho contendebant: ſine dubio autem Rex Armeniæ minoris à Senatu appellatus, depoſitis Regiis inſignibus, neque tantùm privato veſtitu, ſed etiam reorum habitu ſuppliex ad Cæſarem venit oratum ut ſibi ignoſceret, quòd in ea parte poſitus terrarum, qua nulla præſidia Cæſaris habuiſſet, exercitibus imperiiſque in Cn. Pompeii caſtris affuiſſet. Neque enim ſe debuiſſe judicem eſſe controverſiarum populi Romani, ſed parere præſentibus imperiis. Contra quem Cæſar, cum plurima ſua commemoraſſet officia, quæ conſul ei decretis publicis tribuiſſet, cumque defenſionem ejus nullam poſſe excuſationem imprudentiæ recipere coarguiſſet, quod homo tanta prudentia ac diligentia ſcire potuiſſet quis urbem Italiamque teneret, ubi Senatus populuſque Romanus, ubi Reſpublica eſſet, quis deinde poſt L. Lentulum & M. Marcellum conſul eſſet: tamen ſe concedere id factum ſuperioribus ſuis beneficiis, veteri hoſpitio & amicitia, ac dignitati ætatique hominis, precibus eorum qui frequentes concurriſſent hoſpites atque amici Dejotari ad deprecandum. De controverſiis Tetrarcharum poſtea ſe cognitúrum eſſe dixit: regium veſtitum ei reſtituit. Legionem autem unam quam ex genere civium ſuorum Dejotarus natura diſciplinaque noſtra conſtitutam habebat, equitatumque omnem ad bellum gerendum adducere juſſit.*

(D) *Ceſar ne prononça rien ni pour ni contre.*] Je ne puis citer ſur ce ſujet que le Pere Abram: *Videtur Cæſar*, dit-il (e), *ſententiam diſtuliſſe, dum ut ſtatuerat primo quoque tempore proficiſceretur in Orientem: certè non fuit abſolutus ut conſtat à 2. Philippica* (f). Je mets en marge les paroles qu'il a citées de la 2. Philippique. Elles me font ſouvenir d'une choſe que j'ai remarquée ailleurs (g), qui eſt que les Avocats ſont fort ſujets à ſe contredire, parce qu'ils ſe ſervent d'un même fait, ou d'une même raiſon tantôt en un ſens, tantôt en un autre, ſelon le beſoin des cauſes qu'ils ont en main. Lors que Ciceron refuta les accuſateurs de Dejotarus, il dit qu'il n'étoit nullement croiable que ce Prince qui venoit de recevoir tant de bienfaits de Jules Ceſar, eût ſonge à le faire mourir. *Quæ quidem à te, in eam partem accepta ſunt C. Cæſar, ut eum ampliſſimo regis honore & nomine afficeres. Is igitur non modo à te periculo liberatus, ſed etiam honore ampliſſimo ornatus arguitur domi te ſuæ interficere voluiſſe, quod tu niſi eum furioſiſſimum judicas, ſuſpicari profectò non potes. Ut enim omittam cujus . . . . tam inhumani & INGRATI animi à quo rex appellatus eſſet in eum tyrannum inveniri* (h). Mais lors qu'au bout de quelques mois il voulut s'inſcrire en faux contre un decret qu'on debita ſous le nom de Jules Ceſar, il raiſonna de cette maniere: ce decret eſt favorable à Dejotarus, donc Ceſar n'en eſt point l'auteur, lui qui a toûjours été contraire à Dejotarus, & qui ne lui a jamais accordé ni aucune grace, ni aucune juſtice; & là-deſſus il allegua nommément tout ce que Ceſar avoit eu de duretez pour Dejotarus au milieu même de la Galatie, c'eſt-à-dire où & quand Dejotarus avoit voulu le faire perir à ce que diſoient les accuſateurs. *Compellarat hoſpitem præſens, computarat, pecuniam imperarat, in ejus tetrarchia unum ex Græcis comitibus ſuis collocarat: Armeniam abſtulerat à Senatu datam* (i). Ainſi la conduite de Ceſar à l'égard

(e) *Abram. in Cicer. Orationem tom. 2. pag. 467.*

(f) Quis enim cuiquam inimicior quam Dejotaro Cæſar? ... à quo vivo nec præſens nec abſens quicquam æqui bonive impetravit ... at ille nunquam (ſemper enim abſenti affui Dejotaro) quicquam tibi quod nos pro illo poſtularemus, æquum dixit videri. *Cicer. 2. Philipp. p. m. 756.*

CONTRADICTION de Ciceron.

(g) *Ci-deſſus pag. 264.*

(h) *Cicero pro Dejotaro pag. 641. Voïez auſſi pag. 656.*

(i) *Idem Philipp. 2. ubi ſupra.*

le contraire (DΔ) se trompent. Quelques mois après on l'assassina. Dejotarus n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il * reprit tout ce que Cesar lui avoit ôté. Son grand âge † ne l'empêcha point de se joindre à Brutus dans l'Asie, & il confirma par cette demarche les promesses de ses bons desseins que l'on avoit ‡ faites au Senat. Il n'étoit point aussi debonnaire que son Orateur le (E) represente: il fit mourir sa fille & son gendre, & demolit la forteresse où ils

* *Cicero Philipp. 2. p. m. 756.*

† *Dio, lib. 47. p. 388.*

‡ *Cicero, Philipp. 11. pag. 922.*

l'égard de Dejotarus servit au pour & au contre entre les mains de Ciceron. Quand on eut besoin de prouver que Dejotarus avoit de grandes obligations à Cesar, on la proposa comme une conduite bienfaisante: mais lors qu'on eut besoin de prouver que Dejotarus n'avoit jamais eu de part à l'amitié de Cesar, on la proposa comme une conduite malfaisante. Ce qu'elle avoit eu de favorable pour Dejotarus servit de preuve contre les accusateurs: ce qu'elle avoit eu de contraire à ce même Prince, servit de preuve contre Marc Antoine. Je voudrois savoir ce que Ciceron auroit repondu à un homme qui lui seroit venu dire: *J'ai apris par vôtre 2. Philippique que lors que Cesar passa par la Galatie, il traita fort durement Dejotarus: il est donc probable que Dejotarus pour se venger conspira contre Cesar: effacez donc du plaidoié pour Dejotarus la preuve que vous avez employée contre ses accusateurs, tirée de la gratitude que lui inspiroient les grans Bienfaits de Jules Cesar.*

POURQUOI Cesar ne decida rien.

Si l'on ne connoissoit pas les ruses des Politiques, on s'étonneroit de voir que Cesar ne prononça pas un arrêt d'absolution dans la cause de Dejotarus; car à juger de l'accusation par la reponse de l'accusé, il n'y eut jamais de calomnie plus grossierement forgée, que celle des accusateurs de Dejotarus. Outre que l'un des Ambassadeurs de ce Roi offroit à Cesar de se constituer prisonnier, & repondoit corps pour corps de l'innocence de son maître: *Hieras quidem caussam omnem suscipit, & criminibus illis pro rege se supponit reum* (a). Ce qu'ils dirent de plus vraisemblable est, ce me semble, que Dejotarus pendant la guerre d'Afrique fut extremement alerte sur les nouvelles de ce pais-là, & avide d'en aprendre de mauvaises touchant Cesar (b): il lui importoit de ne le plus craindre, il n'y avoit que cette crainte qui l'empêchât de reprendre la possession de ce qu'il avoit perdu. Cesar n'en doutoit point, & c'est pourquoi il fut bien aise de ne point l'abiqudre: il le tint en bride par ce moien, & il encouragea les espions & les delateurs. Il étoit de son interêt que la punition de la calomnie en cette rencontre, ne tirât point ses ennemis de l'aprehension où ils pouvoient être qu'on ne les calomniât. Cette inquietude est bonne à entretenir, quand on occupe des postes tels que celui de Cesar. Ce que Ciceron representa est très-beau: si l'on permet de suborner des domestiques afin qu'ils deposent contre leurs maitres, & si l'on ne punit pas ces faux delateurs, on declare la guerre à tous les chefs de famille, personne ne sera en sûreté dans son logis, & par une etrange metamorphose les maitres seront les esclaves de leurs valets, & ceux-ci deviendront tyrans de leurs maîtres. *Servum sollicitare verbis, spe, praemiisque corrumpere, abducere domum, contra dominum armare, hoc est non uni propinquo, sed omnibus familiis bellum nefarium indicere. Nam ista corrupsela servi si non modo impunita fuerit, sed etiam à tanta auctoritate approbata, nulla parietes nostram salutem, nulla leges, nulla jura custodient: ubi enim id quod intus est atque nostrum impune evolare potest, contraque nos pugnare, jn dominatu servitus, jn servitute dominatus. O tempora, ó mores* (c)! Ciceron ne prenoit pas garde que le funeste desordre qu'il representoit, sera toûjours ce que les tyrans, ce que les usurpateurs chercheront. Ils voudroient que l'on cût à craindre que les murailles, & les planchers de nos chambres ne s'érigeassent en temoins. Remarquez que de tout tems les espions & les delateurs ont pris garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles. Ce fut un des crimes qu'ils objecterent à Dejotarus.

(a) *Cicero pro Dejotaro sub fin.*

(b) Reliqua pars accusationis duplex fuit: una Regem semper in speculis fuisse ... sequutum est bellum Africanum, graves de te rumores qui etiam furiosum illum Coelium excitaverunt ... Eo, inquit, tempore ipso Nicaeam, Ephesumque mittebat qui rumores Africanos excipe-rent, & celeriter ad se referrent. *Id. ibid. pag. 650.*

(c) *Id. ib. pag. 655.*

(DΔ) *Ceux qui affirment le contraire se trompent.*] Un Discours politique imprimé l'an 1660. *où sont montré les raisons d'une des Chambres de comptes de France à ratifier les lettres de naturalité des estrangers quoi que Religionaires*, contient ces paroles: (d) *Si vous aviez leu ces livrets peut être que l'avis que vous avez aporté de vos logis vous tomberoit aussi facilement que fit l'estui de condamnation de Cesar contre Dejotarus, aprés qu'il eust entendu si eloquemment & fortement le grand Ciceron parler a sa decharge.* On prend l'un pour l'autre dans ce passage; Dejotarus pour Ligarius. Voiez l'article *Ligarius*.

(d) *Au feuillet A 5 verso.*

(E) *Aussi debonnaire que* Ciceron *le represente: il fit mourir.*] On reprochoit à Dejotarus d'avoir apliqué un vers à deux nouvelles qu'il avoit reçues en même tems, l'une bonne, l'autre mauvaise; l'une que Domitius son ami avoit fait naufrage, l'autre que Cesar étoit assiegé dans un château. Ciceron voulant montrer que c'étoit une calomnie, dit entre autres choses que Dejotarus est un homme debonnaire, & que le vers dont il s'agit est le plus barbare du monde. *Periissent nos amis, pourveu que nos ennemis perissent aussi.* C'est le sens de ce vers-là. *Quum esset ei nunciatum Domitium naufragio periisse, te in castello circumsideri, de Domitio dixit versum Gracum eadem sententia qua etiam nos habemus Latinum*, Pereant amici dum una inimici intercidant. *Quod ille si esset tibi inimicissimus nunquam tamen dixisset: ipse enim mansuetus, versus immanis* (e). Plutarque a representé Dejotarus sous une toute autre idée. Selon Chrysippe, dit-il, Dieu ressemble à Dejotarus Roi des Galates, qui aiant plusieurs enfans les tua tous, excepté celui auquel il vouloit laisser son Roiaume. Pour bien entendre ceci il faut voir un peu au long & ce qui precede & ce qui suit. (f) *Comme les villes & citez quand elles sont trop pleines de peuple, en ostent ou envoyent des colonies au loin, & commencent des guerres contre quelques-uns: aussi Dieu*, selon Chrysippe, *envoye les commencemens de quelque mortalité, & cite pour tesmoin Euripides, & les autres qui disent que la guerre de Troye fut envoyée par les Dieux pour estouffer la trop grande multitude du peuple ..... Considerez comment* Chrysippe *donne à Dieu tousiours les plus beaux noms, & les plus humaines appellations du monde, & au contraire les effets sauvages, cruels, barbares, & Galatiques; car à ces colonies que les citez envoyent dehors ne ressemblent point proprement ces grandes mortalitez & pertes d'hommes, comme celle qu'amena la guerre de Troye ou celle des Medes, ou la Peloponnesiaque, si ce n'est que ces gens ci sachent qu'il y a quelque ville qui se fonde & se peuple dessous la terre aux enfers. Mais Chrysippus fait Dieu semblable* (g) *à Dejotarus, le Roy de Galatie, lequel ayant plusieurs enfans, & voulant laisser son estat & Royaume a l'un d'iceux seul, il tua lui mesme tous les autres, comme s'il eust coupé & taillé les branches d'un cep de vigne, afin que celle qui demeure en devienne plus grande & plus forte, combien que le vigneron le face lors que les brantches sont encore petites & foibles. Et nous quand les petits chiens sont encore si jeunes qu'ils ne voyent goute, pour espargner la chiens, nous lui en ostons plusieurs: là où Jupiter ne laisse pas tellement croistre & venir en age parfait les hommes, ains lui mesme les faisant naistre, & leur donnant croissance, les tourmente puis apres en leur preparant occasions de corruption & de mort, là où il falloit plustost ne leur donner point de causes & de principes de naissance.* Ces paroles de Plutarque contiennent une comparaison qui me fait souvenir d'une sottise de Vanini que j'ai lue dans la Doctrine curieuse du Pere Garasse à la page 815. „ Pour les hommes, disoit-il, faudroit „ faire comme les buscherons font tous les ans dans „ les grandes forests: ils y entrent pour les vîsiter, „ pour recognoistre le mort bois ou le bois vert, & „ effemesler la foreſt, retrenchant tout ce qui est inu„ tile & superflu, ou dommageable, pour retenir „ seulement les bons arbres, ou les jeunes baliveaux „ d'esperance. Tout de mesme, disoit ce meschant „ Atheiste, il faudroit tous les ans faire une rigoureu„ se visite de tous les habitans des grandes & popu„ leuses villes, & mettre à mort tout ce qui est inu„ tile, & qui empesche de vivre le reste: comme „ sont les personnes qui n'ont aucun mestier profita„ ble au public: les vieillards caduques, les vagabonds „ & fenéans: il faudroit effemesler la nature, esclair„ cir les villes, mettre à mort tous les ans un million „ de personnes, qui sont comme les ronses ou les „ hortics des autres, pour les empescher de croistre. „

(e) *Cicero ib. pag. 650.*

(f) *Plut. de Stoic. repugn. pag. 1049. C. version d'Amiot.*

(g) Τῷ Γαλάτῃ Δηιοτάρῳ τὸν Χρυσιππος ὁμοιοῖ τὸν Θεὸν, ὃς πλείστους αὐτῷ παῖδας γεγονότας, ἐπὶ βλαστοῦντὶ τὸν ἀρχὴν ἀπολιπεῖν μὴ τὸν ἕνα, πάντας ἐπιὼν κατέφαξεν, ὥσπερ ἀμπέλου βλαστὸς ἀπείρους καὶ πολλοὺς, ἵνα ὡς ἐλαφρὸς ἰσχνὸς γένηται καὶ μάχιμος. Dejotaro Galatæ similem deum Chrysippus facit. Qui cum haberet complures filios, cum vellet uni regnum domumque relinquere, cæteros omnes necavit: tanquam vitis palmites si præcideret, ut unus aliquis superiles, validus magnusque fieret. *Id. ibid.*

Le Lecteur voit bien que Plutarque impute à Dejotarus ne paroit pas trop certaine, quand on la compare avec les loüanges que Ciceron a données à ce Roi de Galatie, & avec le silence des accusateurs par raport à une telle inhumanité. Auroit-on osé apeller Dejotarus un très-bon pere de famille, (h) *optimus pater familias*, si Castor son petit-fils avoit pu lui reprocher le meurtre de ses enfans? Auroit-on osé dire que sa probité reconuë de tout le monde refutoit assez pleinement la calomnie? (i) *Hoc loco Dejotarum non tam ingenio & prudentia, quam fide & religione vita defendendum fuit. Nota tibi est, C. Cesar, hominis probitas,*

(h) *Ciceron l'apelle ainsi pag. 652.*

(i) *Ibid. pag. 645.*

Digitized by Google

ils demeuroient. Il y a beaucoup d'aparence (F) que Caſtor lui échapa, & que c'eſt lui qui obtint en l'année 714. de Rome les païs que Dejotarus & Attalus laiſſerent vacans dans la Galatie par leur mort. Dejotarus eut un autre gendre contre lequel il entreprit une (G) guerre de religion; car comme il étoit le patron du temple, & des Prêtres de la Deeſſe Cybele, il ne put ſouffrir que Brogitarus ſon beau-fils profanât ce lieu ſacré: il arma donc contre lui & l'en chaſſa. Il étoit entêté de ſuperſtition (H) pour les augures autant qu'homme du monde. Ciceron

(a) *Ibid. pag.* 641.

(b) *Strabo lib.* 12. *p.* 391.

(c) *Ibid. pag.* 387.

(d) *Ibid. pag.* 390.

(e) *Pro Dejotaro, pag. m.* 645. 648.

(f) *D'autres liſent* Luceium.

(g) *Cicero, pro Dejotaro.*

(h) *Id. ad Attic. epiſt.* 17. *l.* 5. *p. m.* 526.

(i) *Id. pro Dejotaro.*

(k) *Id. epiſt.* 21. *ad Attic. l.* 5.

(l) *Idem Philipp.* 12. *pag.* 922.

(m) *Strabo, lib.* 12. *pag.* 390.

(n) *Dio, lib.* 49. *pag.* 469.

(o) *Philipp.* 11. *pag.* 922.

(p) *Appian. de bell. civil. l.* 5. *pag.* 715.

(q) *Dio, lib.* 49. *pag.* 469.

(r) *Id. lib.* 48. *pag.* 430.

(f) Poſt pugnam Philippenſem ſcribit Dio lib. 48. *Caſtori etiam cuidam Attali & Dejotari in Gallograecia defunctorum dicio tradita eſt* A. U. 714. debuit dicere *Dejotaro*, non Caſtori. Dio non ſemel filios alieno nomine videlicet patrum eorumdem appellat. *Noris. Cenotaph. Piſ. pag.* 209.

bitas, noti mores, nota conſtantia: cui parco, qui modo populi Romani nomen audivit. Dejotari probitas, integritas, gravitas, virtus, fides non ſit audita? Remarquez bien qu'au tems de l'accuſation, Dejotarus n'avoit qu'un fils. Il eſt même vrai qu'il n'en avoit qu'un (a) quand Ceſar logea chez lui. On me dira que Strabon (b) raporte une choſe qui favoriſe Plutarque: c'eſt que Dejotarus s'étant emparé de la ville capitale de Saocondarius ſon gendre, l'y fit maſſacrer, traita de même ſa fille, femme de Saocondarius, demolit la forteresſe, & ſaccagea preſque toutes les maiſons. Je repondrai que cela differe beaucoup de la narration de Plutarque. On fit cela ſans doute pour ſe venger de la noire trahiſon de ce gendre, qui aparemment avoit été le principal directeur de l'accuſation de Dejotarus.

Diſons en paſſant que la ville capitale de Saocondarius s'apelloit *Gorbeus:* mais comme Strabon peu de pages auparavant nomme (c) *Morzeus* la capitale du petit-fils de Saocondarius, il y a quelque aparence que ces noms-là ne ſont point dans leur état naturel. Caſaubon le conjecture. On peut conjecturer la même choſe touchant la ville capitale de Dejotarus; elle s'apelloit *Blucium* (d), ſuivant quelques manuſcrits, & *Blubium*, ſuivant quelques autres. Qui doute qu'il n'y ait là une faute, puis que Ciceron (e) nomme *Caſtellum* (f) *Luceium* le chateau où Dejotarus devoit recevoir Ceſar?

(F) *Beaucoup d'aparence que Caſtor lui échapa.*] Caſtor fut à Rome le promoteur de l'accuſation, & y ſuborna le Medecin de Dejotarus pour le faire depoſer contre ſon maître (g). Jugez ſi Dejotarus qui n'épargna point ſa fille, auroit épargné un tel petit-fils? Il faut donc croire que Caſtor ne lui tomba pas entre les mains. Je ne ſai ce que devint le fils de Dejotarus, il ne ſucceda point à ſon pere: il avoit obtenu (h) du Senat, & puis de (i) Ceſar le titre de Roi, & il devoit épouſer une fille d'Artavaſde Roi (k) d'Armenie. Ciceron (l) le loüe beaucoup. Le ſucceſſeur de Dejotarus s'apelloit (m) Amyntas, ſi l'on en croit Strabon. Or cet Amyntas avoit été (n) Secretaire de Dejotarus, & puis General de ſes troupes dans l'armée de Brutus (o): il abandonna le parti de Brutus, & paſſa au camp d'Antoine. Ce fut ſans doute ce qui obligea Antoine à lui donner (p) la Piſidie en 714. & (q) la Galatie, la Lycaonie & la Pamphylie en 718. Or parce que Dion aſſûre qu'en 714. les Triumvirs donnerent à Caſtor les Etats de Dejotarus decedé dans la Galatie, & ceux d'Attalus decedé au même païs (r), je croirois facilement que Strabon ſe trompe, lors qu'il donne Amyntas pour ſucceſſeur immediat à Dejotarus. Il me ſemble qu'il vaut mieux dire avec Dion, que Caſtor ſucceda à Dejotarus, & nous donnerons enſuite Amyntas pour le ſucceſſeur de Caſtor. Le Pere Noris a beau prouver par quelques exemples que Dion eſt accoutumé de donner au fils le nom du pere, il ne me perſuadera point que cela ſoit arrivé par raport à Caſtor; & quand même cela ſeroit arrivé, le Pere Noris (f) ne laiſſeroit pas d'avoir commis une faute: car en ce cas-là Dion n'auroit pas pu prendre Caſtor pour Dejotarus, puis que Caſtor n'étoit pas le fils de Dejotarus, mais ſeulement le fils de ſa fille. Caſtor qui accuſa ſon aieul à Rome d'avoir attenté à la vie de Ceſar, eſt aparemment celui dont Dion a fait mention, comme de celui qui ſucceda à Dejotarus. Pour ce qui regarde Dejotarus Philadelphe Roi de Paphlagonie, fils (t) de Caſtor, j'avouë que je ne ſai d'où tirer ſon extraction. Je ne ſai point ſi ſon pere eſt le même Caſtor qui accuſa ſon aieul; cela pourroit être: je ſai ſeulement qu'il abandonna Marc Antoine dans la guerre d'Actium (v) pour ſe joindre à Octavius, & qu'il fut le dernier (w) Roi de Paphlagonie.

Je ne finirai point cette remarque ſans avertir mon lecteur, que quand j'ai parlé de Saocondarius gendre de Dejotarus, j'ai pris les paroles de Strabon autrement qu'on n'a coutume de les prendre. Τὸ τῦ Καίσαρος βασίλειον τῦ Σαοκονδαρίου, ἐν ᾧ γυναῖκα ὅσια τῶν ἀνιέρων Δαϊτάρου, ἢ τὸν ὑγιαίνοντα τὸν ἰατρόν. Voilà les paroles de Strabon (x), elles peuvent ſignifier, *La capitale de Caſtor Saocondarius dans laquelle Dejotarus ſon beau-pere le fit mourir lui & ſa femme*, ou bien *La capitale de Caſtor fils de Saocondarius, dans laquelle ce dernier fut mis à mort avec ſa femme par Dejotarus ſon beau-pere.* Cette derniere (y) traduction m'a ſemblé meilleure que l'autre, parce que je ſuis certain que Caſtor étoit fils de la fille de Dejotarus, & que ne ſachant point comment s'apelloit ſon pere, il m'eſt auſſi bien permis de l'apeller Saocondarius, que de lui donner un autre nom. Remarquez en paſſant un avantage de nôtre langue ſur la langue Greque. Celle-ci ne condamnoit pas un arrangement de mots où l'on pouvoit prendre un terme auſſitôt pour le furnom, que pour le pere d'un homme.

On m'alleguera peut-être Suidas qui a donné au gendre de Dejotarus le nom de Caſtor; mais l'autorité de Suidas eſt ici tout-à-fait nulle. Il ſupoſe que Dejotarus fut accuſé par ſon gendre auprès de Ceſar. C'eſt un grand defaut d'exactitude. Ciceron l'Avocat de l'accuſé, & par conſequent plus croiable que cent mille Suidas, declare nettement & formellement en pluſieurs endroits de ſon plaidoié, que Caſtor petit-fils de Dejotarus fut l'accuſateur, & il ne parle que foiblement, & en termes indirects de la part que le pere de ce Caſtor pouvoit avoir au complot. Je ne doute pas que le fils n'ait eu l'agrément de ſon pere, ni que Dejotarus n'ait pris cela pour pretexte de la barbarie dont il uſa envers ſon gendre; mais après tout l'exactitude demande que l'on ſuive ici le temoignage de Ciceron. De plus le bon Suidas n'a-t-il pas dit que Dejotarus étoit Senateur Romain? N'eſt-ce pas une ignorance ſi craſſe, qu'elle le rend tout-à-fait indigne d'être cru ſur cet article? Nous verrons ciderſſous ſi le gendre de Dejotarus a eté ſavant, & Auteur de pluſieurs livres.

(G) *Contre lequel il entreprit une guerre de religion.*] L'abominable Clodius aiant trouvé un homme dans la Phrygie prêt à donner une bonne ſomme d'argent, à condition qu'on l'inveſtit du Pontificat de Peſſinunte, lui en expedia les proviſions. Cet homme étoit marié à une fille de Dejotarus, & s'apelloit Brogitarus. On le mit en poſſeſſion du temple, & l'on en chaſſa les Prêtres. Mais Dejotarus plein de zéle pour le culte de Cybele, chaſſa cet uſurpateur qui profanoit toutes ces ſaintes ceremonies. Voiez un peu comment l'éloquence de Ciceron ſe deploia ſur cette avanture. *Sed quid ego id admiror?* il (z) s'adreſſe à Clodius, *qui accepta pecunia Peſſinuntem ipſam, ſedem, domicilumque Matris deorum vaſtaris, & Brogitaro* (aa) *Gallogreco impuro homini ac nefario totum illum locum fanumque vendideris: ſacerdotem ab ipſis aris pulvinaribuſque detraxeris: omnia illa quae vetuſtas, quae Perſa, quae Syri, quae reges omnes qui Europam Aſiamque tenuerunt, ſemper ſummâ religione coluerunt, perverteris? quae denique noſtri majores &c. Quod quum Dejotarus religione ſua caſtiſſimè ſuceretur, quem unum habemus in orbe terrarum fideliſſimum huic imperio atque amantiſſimum noſtri nominis, Brogitaro ut ante dixi, addictum pecunia tradidiſti . . . . . Quum multa regia fuiſſent in Dejotaro, tum illa maxime, quod tibi nullum munus dedit: quod eam partem legis tuae, quae congruebat cum judicio Senatus, ut ipſe rex eſſet, non repudiavit: quod Peſſinuntem per ſcelus a te violatum, & ſacerdote ſacriſque ſpoliatum recuperavit, ut in priſtina religione ſervaret: quod ceremonias ab omni vetuſtate acceptas, à Brogitaro pollui non ſinit maximaque generum ſuum munere tuo, quàm illud fanum antiquitate religionis carere.*

(H) Dejotarus *étoit entêté de ſuperſtition pour les augures.*] Il n'entreprenoit rien ſans conſulter le vol des oiſeaux, & il ſe conduiſoit tellement par cette ſorte d'auſpices, qu'il diſcontinua ſouvent ſes voiages, & s'en retourna chez lui, aiant déjà fait pluſieurs journées. Il n'avoit point d'autres raiſons d'en uſer ainſi, que les preſages qu'il decouvroit en chemin. Le vol d'un aigle fut une fois cauſe qu'il interrompit ſon voiage, & bien lui en prit, car s'il l'eût continué il auroit eté écraſé ſous les ruines de la chambre qui lui étoit deſtinée. Elle tomba la nuit ſuivante. Comme

(t) *Strabo, lib.* 12. *pag.* 387. (v) *Dio, lib.* 50. *pag.* 488. (w) *Strabo ibid.*

(x) *Lib.* 12. *pag.* 391.

(y) *Le P. Abram la ſuit conſtamment dans ſon commentaire ſur l'Oraiſon de Ciceron pour Dejotarus.*

(z) *Orat. de Haruſpicum reſponſis fol.* 184. *B.*

(aa) *Joignez à ceci cet endroit de l'Oraiſon pour Sextius.* Lege tribunitia Matris Peſſinuntius ille ſacerdos expulſus, & ſpoliatus ſacerdotio eſt; fanumque ſanctiſſimarum, atque antiquiſſimarum religionum venditum pecunia grandi Brogitaro, impuro homini, atque indigno illa religione, praeſertim cum ea ſibi ille non colendi, ſed violandi cauſſa appetiviſſet.

ceron a fait ſur cela de fort (I) bonnes reflexions. On ne demêle pas bien en quel tems Brutus plaida (K) fortement auprès de Ceſar la cauſe de Dejotarus. Si l'on pouvoit comparer les femmes du Vieux Teſtament avec celles du Paganiſme, on mettroit en parallêle Sara (L) femme

(a) Quid ego hoſpitem noſtrum clariſſimum atque optimum virum Dejotarum commemorem, qui nihil unquam niſi auſpicato gerit? qui quum ex itinere quodam propoſito, & conſtituto revertiſſet, aquilæ admonitus volatu, conclave illud ubi erat manſurus ſi ire perrexiſſet, proxima nocte corruit. Itaque ut ex ipſo audiebam, perſæpe revertit ex itinere, quum jam progreſſus eſſet multorum dierum viam. Cujus quidem hoc præclariſſimum eſt, quod poſtea quàm à Cæſare tetrarchiæ regno, pecuniaque mulctatus eſt, negat ſe tamen eorum auſpiciorum, quæ ſibi ad Pompejum proficiſcenti, ſecunda evenerunt pœnitere. Senatus enim autoritatem & P. R. libertatem atque imperii dignitatem, ſuis armis eſſe defenſam, ſibique eas aves, quibus autoribus officium & fidem ſecutus eſſet, bene conſuluiſſe: antiquiorem enim ſibi fuiſſe poſſeſſionibus ſuis gloriam. *Cicero de divinat. l. 1. fol. 306. B.*

me il étoit fort habile ſur ces matieres, il étoit lui-même ſon prophete, & ſon devin. Il n'avoit pas oublié de ſe pourvoir de la qualité la plus neceſſaire dans la profeſſion: c'eſt de ne demeurer jamais court, de n'avouër jamais qu'on ſe ſoit trompé, & d'avoir toûjours quelque ſubterfuge dans la manche. Il en trouva un qui étoit rempli de moralité, lors qu'il eut perdu la plupart de ſes Etats, & une groſſe ſomme d'argent pour avoir porté les armes contre Ceſar. Il mena ſes troupes à Pompée; la marche fut longue, & il n'eut jamais dans ſa route que de bons preſages: auſſi s'étoit-il flaté que Ceſar ſeroit batu. Les choſes prirent toute une autre face; Ceſar triompha, & fit ſentir ſon reſſentiment à Dejotarus d'une maniere très-incommode. Que fit Dejotarus? eut-il aſſez de bonne foi pour reconoître que ſa ſcience étoit trompeuſe? temoigna-t-il quelque regret, quelque repentir de ſa trop grande credulité? Point du tout, il ſe retrancha dans les plus belles maximes de la Morale: il dit que les augures qui l'avoient pouſſé à continuer ſon voiage au camp de Pompée, etoient réellement de bons augures, puis que ſous leur direction il avoit ſuivi le parti de la juſtice. Il eſt vrai qu'il lui en coûtoit la plupart de ſes Etats; mais, diſoit-il, la gloire d'avoir rempli mes devoirs m'eſt plus precieuſe que tous les biens de la terre. De peur qu'on ne me ſoupçonne de ſophiſtiquer ce paſſage de Ciceron, je le mets tout entier en marge (a). Notez que cet homme qui reſpectoit avec tant de religion les ordres de la providence par raport à la doctrine des augures, ne fit point difficulté d'uſurper les Etats de ſes voiſins, & de faire mourir ſon gendre & ſa fille pour des querelles que ſans doute l'ambition avoit fait naître. Aparemment il n'auroit pas fait plus de quartier à ſon pere, dans une ſemblable concurrence.

(I) *Ciceron a fait ſur cela de fort bonnes reflexions.*] Il obſerve que les principes des Romains dans la ſcience des augures étoient étrangement differens de ceux de Dejotarus, & qu'en certaines choſes l'opoſition arrivoit juſques à la contrarieté. Cette remarque eſt très-forte contre la doctrine des preſages; car puis qu'il n'y a que Dieu qui conoiſſe l'avenir, c'eſt Dieu ſeul qui les envoie. Or Dieu ne ſe contredit point lui-même, il ne fait donc pas ſervir les mêmes choſes à preſager le bien & le mal. *Solebat ex me Dejotarus percontari noſtri augurii diſciplinam, & ego ex illo ſui. O dii immortales quantum differebat, ut quædam eſſent etiam contraria (b)!* Voici une conſideration de plus grand poids. Que pouvoit-on dire de plus frivole, que de ſoutenir qu'on ne ſe repentoit pas d'avoir ſuivi les auſpices que le ciel avoit preſentez, pendant qu'on alloit joindre Pompée, qu'on ne s'en repentoit point, dis-je, puis qu'on avoit toûjours preferé la gloire à la poſſeſſion d'un Roiaume? Que fait cela pour les auſpices? Ne ſaviez-vous pas avant qu'ils vous fuſſent preſentez, ce que vous deviez à l'amitié du peuple Romain; ce que la fidelité, ce que la juſtice exigeoient de vous? N'étiez-vous pas très-perſuadé que la gloire, que l'honneur, que la vertu ſont preferables à une couronne? Ce n'eſt donc pas pour vous aprendre ces veritez, qu'une corneille a chanté ſur vôtre chemin. Vous les ſaviez déjà tout comme preſentement. Les augures n'aprennent point les doctrines de Morale, mais les bons ou les mauvais évenemens: s'ils vous ont promis un bon ſuccés ils vous ont trompé, vous avez fui avec Pompée, & vous avez été depoüillé de vos Etats par le vainqueur. (c) *Nam illud admodum ridiculum, quod negas Dejotarum, auſpicionum quæ ſibi ad Pompejum proficiſcenti facta ſunt, non pœnitere, quod fidem ſecutus, amicitiamque Po. Ro. functus ſit officio. Antiquiorem enim ſibi fuiſſe laudem & gloriam quàm regnum & poſſeſſiones ſuas. Credo id quidem, ſed hoc nihil ad auſpicia. Nec enim ei cornix cauere poterat recte cum facere, quod Po. Ro. libertatem defendere pararet: ipſe hoc ſentiebat ſicuti ſenſit. Aves eventus ſignificant aut adverſos, aut ſecundos. Virtutis auſpiciis dicto eſſe audiens Dejotarum, qua vetat ſpectare fortunam dum præſtetur fides. Aves vero ſi proſperos eventus oſtenderunt, certe fefellerunt. Fugit à prælio cum Pompejo, grave tempus: diſceſſit ab eo, luctuoſa vox: Cæſarem eodem tempore & hoſtem & hoſpitem vidit &c.* Il eſt très-certain que Dejotarus n'avoit point examiné les auſpices, afin d'aprendre ſi en ſe joignant à Pompée il embraſſeroit la bonne cauſe, mais afin d'aprendre ſi ſon voiage ſeroit ſuivi d'un heureux ſuccés. Il ne conſultoit, il n'étudioit les augures que pour ſavoir s'il agiſſoit prudemment: il étoit perſuadé de reſte qu'il agiſſoit juſtement; car puis qu'après avoir vu l'entiere ruine du parti republicain, il demeuroit fermement perſuadé que le parti de Pompée avoit été le parti de la juſtice, il n'avoit garde d'en douter pendant que Pompée étoit bien dans ſes affaires. C'étoit donc la mauvaiſe foi, la mauvaiſe honte qui le faiſoit recourir à cette chicane; les augures ne m'ont point trompé, puis que j'aime mieux avoir agi en homme de bien & d'honneur, que d'avoir gagné un Roiaume. Cela me fait ſouvenir d'une échapatoire fort commune à ceux qui dans les guerres de religion prêchent à leurs gens que Dieu leur promet un bon ſuccés, que tous les preſages ſont favorables, &c. il arrive aſſez ſouvent que toutes ces belles promeſſes ſont ſuivies de la perte d'une bataille. Le Predicateur n'en eſt pas deconcerté; il trouve cent admirables reſſources; ſi l'on avoit vaincu, on ſe ſeroit trop confié au bras de la chair, on auroit trop encenſé à ſes rets; une defaite nous aprend que nous n'étions pas aſſez humbles; le doigt de Dieu ſera deſormais plus ſenſible: ainſi dans le fond les preſages étoient heureux, puis que la victoire deviendra funeſte au vainqueur, & que le parti vaincu aprendra mieux à ſe confier en celui qui eſt le rocher des ſiecles.

(K) *Brutus plaida fortement . . . . la cauſe de Dejotarus.*] Ciceron en parle de cette maniere: (d) *Erat à me mentio facta cauſam Dejotari fideliſſimi atque optimi regis ornatiſſimè & copioſiſſimè à Bruto me audiſſe eſſe defenſam.* On ne doute point que le livre où il parle ainſi n'ait eté fait (e) avant la mort de Caton d'Utique: il faut donc dire que Brutus ne plaida point pour Dejotarus dans l'accuſation de Caſtor, car ce fut au retour d'Eſpagne, & après la guerre d'Afrique que Ceſar examina cette acculation. On peut même être aſſuré que Brutus ne plaida point pour Dejotarus à Rome, mais à Nicée (f); & ainſi il y a lieu de croire qu'il ne juſtifia Dejotarus, que d'avoir porté les armes contre Ceſar dans l'armée de Pompée. Cette harangue de Brutus eſt moins loüée par l'Auteur du dialogue *de cauſſis corruptæ eloquentiæ*, que par Ciceron. La memoire de Plutarque s'eſt ici un peu brouillée: il nous parle d'un Roi de Libye dont Brutus ſoutint vivement les interêts. Il ne put le juſtifier; les crimes étoient trop grans, & trop évidens, mais à force d'interceſſions il lui conſerva une partie du Roiaume (g). Cela ne regarde pas un Roi de Libye, mais Dejotarus.

(L) *Sara femme d'Abraham avec Stratonice.*] Stratonice femme de Dejotarus étoit ſterile, & bien informée que ſon mari ſouhaitoit avec paſſion d'avoir des enfans, qui puſſent être les heritiers de ſon Roiaume. Elle lui conſeilla de ſe ſervir d'une autre femme, & lui promit de reconoître pour ſiens les enfans qu'il en auroit. Il admira ce conſeil, & lui declara qu'il en paſſeroit par tout où elle voudroit. Là-deſſus elle choiſit entre les captives une fille (h) de grande beauté, l'ajuſta, l'orna, & la mit entre les mains de Dejotarus. Elle reconut pour ſiens tous les enfans qui nâquirent de ce commerce, & les éleva tendrement & pompeuſement (i). Plutarque en un autre endroit donne le nom de Berenice, Βιβιήνην, à la femme de Dejotarus. Il en dit une choſe dont les Pyrrhoniens ſe ſervent. Il dit qu'une femme de Lacedemone s'étant aprochée de Berenice, il arriva que ces deux femmes detournerent la tête tout auſſitôt & en même tems; Berenice parce qu'elle ne pouvoit ſouffrir l'odeur du beurre; & l'autre parce qu'elle ne pouvoit ſouffrir l'odeur des onguens. (k) Πρὸς δὲ Βιβιήνην τὴν Δηϊόταρου τοῦ Δωροθεϊκοῦ τοῦ γυναικὸς ἀφικομένας λέγεται· αἰ δὲ ἅμα τὴν ἀρχὴν προσβαλοῦσαι, τὴν μὲν τοῦ βουτύρου δυσχεραίνειν, τὴν δὲ τοῦ μύρου δυσωδίαν. *Et ferunt Spartanam quandam mulierem acceſſiſſe ad Berenicem Dejotari uxorem, cumque invicem appropinquaſſent, averſas fuiſſe, quod unguentum altera, altera butyrum olfaciens averſaretur.* La terminaiſon Greque de Stratonice & de Berenice brouilla peut-être les idées de Plutarque, juſques à faire qu'il donnât à la même Reine tantôt le premier de ces deux noms, tantôt le dernier. Peut-être auſſi que Dejotarus eut deux femmes, l'une nommée Stratonice, l'autre nommée Berenice.

(b) *Ibid. lib. 2. fol. 318. D.* (c) *Ibid.*

(d) *Cicero in Bruto p. m. 26.*

(e) *Voiez Fabricius dans la vie de Ciceron, ad ann. 707.*

(f) De (*Bruto*) *Cæſarem ſolitum dicere, magni refert hic quid velit: ſed quidquid volt, valde volt; idque animadverti poſſe cum pro Dejotaro Nicæe dixerit, valde vehementer eum viſum & libere dicere. Cicero ad Attic. epiſt. 1. lib. 14.*

(g) *Plutarch. in Bruto pag. 986.*

(h) *Elle s'apelloit Electra.*

(i) *Tiré de Plutarque au traité de virtutibus mulierum pag. 258.*

(k) *Plut. adverſus Coloten p. 1109. B.*

Digitized by Google

me d'Abraham, avec Stratonice femme de Dejotarus. Ce dernier repondit (M) habilement à la raillerie de Craſſus touchant ſa vieilleſſe. Mr. Moreri n'a donné ici qu'un petit article; la matiere étoit pourtant bien fertile: il n'y avoit qu'à prendre la peine de la raſſembler. Sa brieveté n'empêche pas qu'il (N) n'ait fait de groſſes fautes.

DEJ-

(M) *A la raillerie de Craſſus touchant ſa vieilleſſe.*] Ce Capitaine Romain paſſa par la Galatie lors de ſon expedition contre les Parthes, & y trouva *le Roi Dejotarus qui eſtoit fort vieil*, je me ſers de la verſion d'Amiot, *& neanmoins batiſſoit une nouvelle ville. Si lui dit en ſe mocquant, il me ſemble Sire Roi, que tu commences bien tard à bâtir de t'y eſtre mis à la derniere heure du jour. Ce Roi des Galates lui repondit ſur le champ: Auſſi n'és-tu pas toi meſme parti guerres matin à ce que je voi Seigneur Capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes. Car Craſſus avoit jà paſſé 60. ans, & ſi le monſtroit ſon viſage encore plus vieil qu'il n'eſtoit* (a). Il faloit que Dejotarus fût alors bien vieux, car Ciceron en parlant d'un tems fort voiſin de celui-là, dit qu'on s'etonnoit que ce Prince eût la force de ſe tenir à cheval, après que pluſieurs perſonnes l'y avoient mis. *Dejotarum quum plures in equum ſuſtulifſent, quod hæreret in eo ſenex poſſet admiravi ſolebamus* (b). C'etoit au tems que Ciceron commandoit dans la Cilicie l'an 702. • Craſſus avoit été defait deux années auparavant. Ciceron lia une amitié fort étroite avec le Roi Dejotarus pendant qu'il fut dans la Cilicie, & en reçut toutes ſortes d'aſſiſtances (c). Il donna ſon fils & ſon neveu à Dejotarus le fils qui les emmena dans la Galatie (d). J'ai une autre preuve de la vieilleſſe de Dejotarus. Il étoit deja fort âgé lors que Pompée faiſoit la guerre à Mithridate. Il recommanda ſes enfans & ſa maiſon à Caton d'Utique (e). Nous avons vu ci-deſſus (f) qu'il n'avoit qu'un fils au tems de la guerre de Pharnaces.

(N) *Que* Mr. Moreri *n'ait fait de groſſes fautes.*] Il n'eſt pas vrai comme il aſſûre 1. que Dejotarus *fut accuſé d'avoir fait mourir ſa fille & ſon gendre Caſtor.* 11. Et que cela *donna ſujet à Ciceron de prononcer pour ſa defenſe cette admirable Oraiſon que nous avons encore.* On a pu voir dans le texte de cet article le veritable ſujet de l'accuſation, & du plaidoié. III. Il y a très-peu d'aparence que *Caſtor l'Hiſtorien* ſoit fils du gendre de Dejotarus. Pourquoi donc Mr. Moreri donne-t-il cela pour un fait certain?

Scaliger (g), Voſſius (h), le Pere (i) Hardouïn & pluſieurs autres grans hommes, eſtiment que Caſtor ſurnommé le Chronographe par Joſephe (k) eſt le gendre de Dejotarus. Trois raiſons m'empêchent d'adopter ce ſentiment. La 1. eſt que ce Caſtor, comme ils l'avouënt, a fait un livre qui a pour titre χρονικὰ ἀγνοήματα, *les ignorances chronologiques.* Or cet Ouvrage a été cité par Apollodore (l) qui floriſſoit (m) ſous Ptolomée Evergete II. du nom, il faut donc que Caſtor ait fleuri pour le plus tard ſous le même regne. Comment donc pourroit-il être le gendre de Dejotarus? car ce gendre vivoit (n) encore lors que Ciceron plaida pour Dejotarus, c'eſt-à-dire l'an de Rome 709. ou environ. Un homme qui auroit fleuri ſous le regne d'Evergete lequel s'étend depuis l'an de Rome 608. juſques à l'année 636. pourroit-il être encore en vie l'an 709? Je tire ma 2. raiſon de ce que Caſtor le Chronographe avoit compoſé beaucoup de livres, ſur des matieres qui demandoient tout un homme. Il faut qu'un Auteur comme lui ait extremement étudié, & n'ait fait preſque autre choſe. Cela ne convient point au beau-fils de Dejotarus. On en parle comme d'un homme qui s'intrigua avec chaleur dans le parti de Pompée, deſorte que ſon fils par complaiſance pour lui ne vouloit point deſarmer après la deroute de Pharſale, quelque peine que Ciceron ſe donnât pour le lui perſuader. (o) *Hic vero adoleſcens . . . cum in illo noſtro exercitu equitaret cum ſuis delectis equitibus, quos una cum eo ad Pompejum pater miſerat, quos concurſus facere ſolebat? quam ſe jactabat? quam oſtentare? quam nemini in illa cauſſa ſtudio & cupiditate concedere? Cum vero, exercitu amiſſo, ego, qui pacis auctor ſemper, poſt Pharſalicum prælium ſuaſor fuiſſem armorum non deponendorum, ſed abjiciendorum, hunc ad meam auctoritatem non potui adducere, quod & ipſe ardebat ſtudio ipſius belli, & patri ſatisfaciendum eſſe arbitrabatur.* Aioûtez à cela que Ciceron dans ſon plaidoié pour Dejotarus, ne dit pas un mot qui inſinuë que le beau-fils de ce Prince fût homme de lettres. Il n'auroit pu honnêtement garder ce ſilence, ſi ce beau-fils eût été auſſi illuſtre par ſes livres que l'a été le Chronographe Caſtor. On me dira que ce ſilence a été une des adreſſes de la rhetorique de Ciceron: il a craint que la doctrine du pere ne fût une preſomption favorable pour le fils qui étoit l'accuſateur de Dejotarus; mais cette objection eſt ſans force. Ciceron auroit pu aggraver en cent manieres la faute du fils, & même celle du pere par la conſideration de la ſcience de ce dernier. C'eſt peut-être, me dira-t-on, que le gendre de Dejotarus n'avoit pas encore publié ſes livres. Mais d'où vient donc qu'il eſt cité par Apollodore? & quand eſt-ce donc qu'il les auroit mis au jour? Dejotarus (p) qui ne ſurvêcut que de 3. ou 4. années tout au plus au procés qu'il eut à Rome, ne le fit-il pas tuer? Outre cela je remarque que Ciceron poſe en fait que le gendre de Dejotarus ne fut connu dans le monde, que par l'honneur que lui fit Dejotarus de lui accorder ſa fille. Avant cela il rampoit dans les tenebres. On ne parle point ainſi d'un grand Auteur. L'énorme, la prodigieuſe diſtance qui ſe trouve entre lui & les Souverains, ne fait pas qu'on puiſſe dire qu'il eſt inconnu, qu'il vit dans l'obſcurité; & rien ne me perſuaderoit davantage qu'il avoit aquis une extrême reputation, que de voir qu'un Prince le choiſiroit pour ſon gendre. Je croi donc que ſi le ſavant Caſtor avoit épouſé la fille de Dejotarus, il ſeroit parvenu à cet honneur par l'éclat de ſon ſavoir, & par conſequent que Ciceron n'auroit oſé dire de lui ce qu'il en a dit: (q) *Rex Dejotarus veſtram familiam abjectam & obſcuram de tenebris in lucem vocavit: quis tuum patrem antea qui eſſet, quam cujus gener eſſet, audivit?* Ma 3. raiſon eſt qu'y aiant pluſieurs anciens Ecrivains qui ont cité Caſtor, aucun ne le qualifie de gendre de Dejotarus. Cependant on n'oublie guere ces ſortes de qualitez; car comme elles ſont fort rares parmi les Auteurs, & que le luſtre qu'elles communiquent à celui qui les poſſede, ſe repand en quelque façon ſur toute la Republique des lettres, on ſe plaît à dire quand on le peut que l'Auteur qu'on cite eſt fils ou beau-fils de Roi. Si jamais on a dû ſe ſouvenir de cette rare circonſtance, c'eſt lors que le Roi beau-pere a été auſſi connu des gens doctes, que l'a été Dejotarus depuis la harangue de Ciceron. D'où viendroit donc que le gendre de Dejotarus ne ſeroit jamais cité ſous ce titre? Varron (r). Joſephe, Plutarque, Juſtin Martyr, Tatien, Euſebe, St. Cyrille, Auſone, Etienne de Byzance ont cité Caſtor, & aucun d'eux ne s'eſt aviſé de le nommer gendre de Dejotarus. Si je ne me trompe il n'y a que Suidas qui l'ait fait. Mais où ſont les gens qui ignorent la confuſion prodigieuſe de ſon Dictionaire? Preſque tout s'y trouve à bâtons rompus: combien de fois y diviſe-t-on ce qui devoit être reüni, & y joint-on ce qui devoit être ſepare? On a deja vu que Suidas prend Dejotarus pour un Senateur Romain.

Ce que j'ai dit concernant l'aplication continuelle avec quoi Caſtor a dû étudier, paroîtra très-vraiſemblable à tous ceux qui peſeront la nature de ſes Ouvrages. Il paroît qu'il travailla à reformer la chronologie, & à marquer les erreurs des anciens hiſtoriens. On (ſ) le cite touchant les Roiaumes de Sicyone, d'Argos, & d'Athenes, & touchant la Monarchie des Aſſyriens. Il avoit fait un Ouvrage concernant la ville de Babylone: il avoit écrit touchant (t) les peuples qui avoient été ſucceſſivement maîtres de la mer. Il avoit fait un traité du Nil; un autre (u) où il comparoit les coutumes des Romains avec celles de la ſecte de Pythagore. Je ne parle point des Ouvrages de Rhetorique que Suidas lui attribue, car ils ſont peut-être d'un autre Caſtor. Les connoiſſeurs m'avoueront très-facilement que de toutes les productions de plume, il n'y en a point qui demandent plus de tems, plus d'aplication, & plus de patience, que celles où l'on ſe propoſe de rectifier la chronologie, & de critiquer les hiſtoriens. C'eſt à quoi Caſtor s'occupa: temoin ſon *Errata* des chronologues, χρονικὰ ἀγνοήματα, & le livre dont Auſone (w) a voulu parler.

Rien ne m'a ſurpris davantage que de voir qu'on ait confondu l'Antonius Caſtor de Pline avec le gendre de Dejotarus. C'eſt ce qu'a fait le Pere Hardouïn (x), n'aiant pas pris garde qu'Antonius Caſtor a vêcu au ſiecle de Pline, & plus de cent ans. C'étoit un excellent Botaniſte, qui cultivoit dans ſon jardin un très-grand nombre de plantes, & qui en parloit ſavamment. Il n'avoit jamais été malade, & après avoir vêcu plus d'un ſiecle il avoit encore la memoire bonne, & le corps bien vigoureux. Pline avoit vu ce jardin, & tiré beaucoup de lumieres de ce Botaniſte. (y) *Nobis certe, exceptis admodum paucis, contigit reliquas*

(a) *Id. in vita Craſſi pag. 553.*
(b) *Cicero pro Dejot. pag. 654.*
(c) *Voiez la 4. lettre du 15. livre* ad familiares, *& l'oraiſon* pro Dejotaro *pag. 662.*
(d) *Epiſt. 17. & 18. lib. 5. ad Atticum.*
(e) *Plut. in Catone minore p. 765. E. Il ſe ſert du pluriel malà.*
(f) *Dans la remarque E pag. 1019. lettre a.*
(g) *Animadverſ. in Euſeb. pag. 16. & 56.*
(h) *Voſſius de Hiſtor. Græc. pag. 159.*
(i) *In indice Autorum Plinii.*
(k) *In Apion. l. 2.* Si Caſtor Auteur de pluſieurs livres eſt le gendre de Dejotarus.
(l) *Bibliot. l. 2. pag. m. 75.*
(m) *Voſſius ib. p. 132.*
(n) *Cicero pro Dejot. pag. 655.* où s'adreſſant à Caſtor il inſinue clairement que ſon pere étoit complice de l'accuſation. Peu auparavant il avoit dit que Caſtor après la bataille de Pharſale continua dans le party de Pompée pour faire plaiſir à ſon pere. Vous verrez cela dans la citation ſuivante.
(o) *Cicer. ib. p. 654.*
(p) *Strabo lib. 12. pag. 391.*
(q) *Cicero ubi ſupra pag. 655.*
(r) In libris de vita populi Romani. *On trouvera dans Voſſius de hiſt. Gr. pag. 158. 159. en quels lieux les autres Auteurs que je nomme citent Caſtor.*
(ſ) *Euſebius in Chron.*
(t) Περὶ θαλασσοκρατιῶν.
(u) *Plutarque* in quæſtionibus Romanis *le cite.*
(w) *Quod Caſtor cunctis de regibus ambiguis. Auſonius in Profeſſor. n. 22.*
(x) *In indice Author. Plinii.*
(y) *Plinius l. 25. c. 2. p. m. 376.* Moreri cite le 1. chapitre du livre 25.

DELLIUS (QUINTUS) Hiſtorien Grec. Plutarque en parle deux fois; 1. lors qu'il raconte * que Marc Antoine envoia ſignifier à Cleopatre qu'elle eût à ſe tranſporter en Cilicie pour juſtifier ſa conduite, car on l'accuſoit d'avoir fourni des ſecours à Brutus & à Caſſius. 2. Lors qu'il fait mention † de la diſgrace de quelques bons ſerviteurs de Marc Antoine. Le premier paſſage nous aprend que Dellius fut envoié à Cleopatre pour lui ſignifier l'ordre de venir en Cilicie: le ſecond nous fait ſavoir que Dellius ſe retira de la Cour de Marc Antoine, ſur l'avis qu'on lui donna que Cleopatre le vouloit faire tuer. Dans la premiere rencontre Plutarque lui fait tenir la conduite (A) d'un fin matois; & dans la ſeconde, celle d'un homme qui ſe rend coupable d'une (B) grande indiſcretion, par raport à ce qu'on apelle bonnes fortunes en matiere de galanterie. C'eſt dans ce dernier paſſage que l'on aprend que Dellius (C) étoit un hiſtorien, & qu'il fit ſavoir au public la raiſon pourquoi il ſe retira de la Cour de Marc Antoine. Il le fit dans une circonſtance de tems très-favorable à Auguſte. Ce fut peu avant la bataille d'Actium, & bien informé des deſſeins de Marc Antoine, & très-capable d'aprendre ‡ à Auguſte l'état où ſe trouvoit l'ennemi. Seneque le pere (D) raporte diverſes choſes qui ne font aucun honneur à Dellius. On croit avec aſſez d'apparence que le (E) Dellius de la 3. ode du 2.

* *Plut. in M. Antonio, pag. 926.*

† *Ibid. pag. 943.*

‡ *Dio, lib. 50. p. m. 495.*

(a) *Il naquit l'an 774. de Rome, & mourut âgé de 56. ans plus ou moins l'an 831.*

(b) *Elles ſont au commencement du chapitre 17. du 20. livre.*

(c) *Au 2. chapitre du 25. livre.*

(d) *Ceci fait de la peine aux Critiques, car on ne voit pas en quel tems le fils de Pompée a pu aimer Cleopatre avant la defaite de Brutus & de Caſſius. Voiez les lettres de Marc Velſerus.*

(e) *Plut. in M. Antonio pag. 926. 927.*

(f) Καὶ γὰρ ὢν (ὡς λέγουσι) αὐτὸ μὲν καθ' αὑτὸ τὸ κάλλος αὐτῆς ἀπάνυ ἀνεπιδεκτικῶς εἶχε τοῦ εἶναι ἐκπλῆξαι τὰς ἰδέας. Neque enim erat (ut perhibent) figura ejus per ſe uſque adeo incomparabilis neque ut obſtupefaceret ſpectatores. *Ibid. pag. 927. D*

liquas contemplari ſcientia Antonii Caſtoris, cui ſumma auctoritas erat in ea arte noſtro ævo, viſendo hortulo ejus, in quo plurimas alebat; conſeſſimum ætatis annum excedens, nullum corporis malum expertus, ac ne ætate quidem memoria aut vigore concuſſis. Cela peut-il convenir au gendre de Dejotarus? Ne fut-il point tué avec ſa femme par ſon beau-pere avant l'an 714. de Rome, plus de 50. ans avant la naiſſance de Pline (a)? Lors que le Pere Hardouïn ſe fondant ſur un paſſage de Pline, conjecture qu'Antoine Caſtor compoſa quelques volumes touchant les plantes, il a beaucoup plus de raiſon: neanmoins il ſe pourroit faire que les paroles de (b) Pline ſignifiaſſent ſeulement que Caſtor avoit montré dans ſon jardin la plante dont il s'agit, ou qu'il en avoit fait la deſcription aux curieux qui l'alloient voir. Ce qui me tient en ſuſpens ſur la conjecture de cet habile commentateur, eſt qu'il me ſemble que ſi Caſtor avoit publié des livres de Botanique, Pline en auroit touché un mot lors qu'il parle (c) du jardin, & de la ſcience de cet homme. Quoi qu'il en ſoit, le Pere Hardouïn a mieux rencontré que Voſſius; il aplique à Antoine Caſtor le paſſage du 20. livre de Pline, mais Voſſius l'a entendu de Caſtor le Chronographe cité par Apollodore.

(A) *Lui fait tenir la conduite d'un fin matois.*] Dès qu'il eut vu & ouï cette belle Reine, il jugea qu'on auroit bientôt beſoin d'elle, & que ſa beauté ſecondée de ſa langue bien pendue lui donneroit toute ſorte d'aſcendant ſur Marc Antoine. C'eſt pourquoi il ſe mit à faire la cour à Cleopatre, & à l'exhorter à ſe produire en Cilicie avec tous ſes ornemens. Il l'aſſûra qu'elle n'avoit rien à craindre d'un General d'armée auſſi honnête, & auſſi courtois que celui qui la mandoit. Elle ſe trouva merveilleuſement confirmée par ce diſcours dans l'eſperance qu'elle avoit conçûe de ſe faire aimer de Marc Antoine. Elle avoit raiſonné de la ſorte, puis que Ceſar, & le fils du (d) grand Pompée qui ne m'ont vuë que lors que j'étois une jeune fille ſans experience, & qui ne ſavoit pas encore ſon monde, n'ont pas laiſſé de devenir ma conquête, que ne dois-je pas attendre à preſent que ma beauté & mon eſprit ſont dans leur plus grande force? (e) Ἡ δὲ πρὸς Δόλλιον συνθεῖσα, τῇ τοῖς περὶ Καίσαρα καὶ Γναῖον τὸν Πομπηίου παῖδα πρότερον αὐτῇ γνωσθεῖσιν ἀφ' ὥρας συμβολαίοις τιθαρσοῦσα, μᾶλλον ἀληθὲς ὑπελάμβανε τὸν Ἀντώνιον· ἐκείνοις μὲν γὰρ αὐτὴν ἔτι κόρην καὶ παντελῶς ἄπειρον ὄγκωσεν· πρὸς δὲ τοῦτον ἤδη πολλὰ φοιτῶντι, ἐν ᾧ μάλιστα καιρὸς γυναῖκες ὥραν τε λαμπρεύεσθαι ἴσχυσι καὶ τῷ φρονεῖν ἀκριβάζειν. *Illa hinc ab Dellio inducta, hinc conjecturam ducens ex prioribus ſuis forma cum Cæſare & Cneo Pompeji filio commercii, facile Antonium ſperavit ſe ſubacturam: quando puellam adhuc illi & rerum rudem cognoverant, ad hunc verò ventura erat quo maxime tempore ſpeciem habent fœmina floreniſſimam & ingenio vigent.* Ce raiſonnement eſt beaucoup meilleur que ne s'imaginent ceux qui ne parlent que de filles de 15. ans, que de roſes à demi écloſes, & pour qui l'âge de 20. ans eſt une entrée dans la vieilleſſe. Gens impertinens, qui peuvent aiſément conoître & par les choſes qui ſe paſſent de leur tems, & par l'hiſtoire des ſiecles paſſez, que les Dames qui ont le plus charmé les grans Princes, & qui ont fait le plus de fracas dans une Cour, étoient d'un âge qui leur avoit permis d'aquerir l'experience des affaires, & de ſe perfectionner l'eſprit, & qu'il y en a peu dont l'empire ſoit de durée, ſi les graces de l'eſprit ne ſecondent celles du corps. Plutarque obſerve que Cleopatre charmoit plus par les agrémens de ſes paroles & de ſa converſation, que par ſa beauté qui n'avoit rien de fort extraordinaire (f).

(B) *Qui ſe rend coupable d'une grande indiſcretion.*] Il s'étoit plaint à table qu'on leur faiſoit boire du vinaigre, pendant que Sarmentus buvoit à Rome le vin le plus delicieux. Ce Sarmentus étoit un jeune garçon qu'Auguſte aimoit ardemment. Cette comparaiſon alloit loin, & puis qu'elle offenſa Cleopatre, c'eſt un ſigne que Dellius s'étoit plaint que cette Reine nourriſſoit mal ceux qui lui faiſoient goûter le plaiſir d'amour. Cela eſt aſſez extraordinaire; car quand on a le moien d'acheter pour de telles gens les viandes les plus ſucculentes & les meilleures liqueurs, on les leur fournit très-volontiers, afin d'augmenter ou de reveiller leur vigueur. Plutarque ne marque point d'où il a tiré cette cauſe de l'irritation de Cleopatre contre Dellius; il n'y a point d'apparence qu'elle ſe trouvât dans l'hiſtoire de ce dernier, comme on y trouvoit qu'un Medecin nommé Glaucus avertit Dellius que Cleopatre le vouloit faire mourir. Quoi qu'il en ſoit, Plutarque (g) obſerve que Dellius fut un de ceux qui abandonnerent Marc Antoine, pouſſez à cela par les injures & par les boufonneries des flateurs de Cleopatre. Nous verrons bientôt un paſſage de Seneque qui eſt une preuve du mauvais commerce de Dellius & de cette Reine. Dion (h) parle d'un autre commerce bien plus criminel. Κοίλῃ τινὶ Δόλλιον παιδικὰ ποτὲ ἐκείνῃ γενόμενον, πέμψας. *Miſſo ad eum Q. quodam Dellio exoleto ſuo* (i).

(C) *Que Dellius étoit un hiſtorien.*] Voſſius (k) aprouve la conjecture de Caſaubon, ſur un paſſage de Strabon (l) où Adelphius eſt cité comme l'Auteur de l'hiſtoire de l'expedition de Marc Antoine contre les Parthes. Strabon ajoûte que l'Auteur de cette hiſtoire avoit commandé une partie des troupes dans cette expedition, & qu'il étoit bon ami de Marc Antoine. Tout cela convient à Dellius: deſorte que n'y aiant point d'Ecrivain qui faſſe mention de l'hiſtorien Adelphius, il eſt aparent, comme Caſaubon le conjecture, qu'il faut lire *Dellius* & non pas *Adelphius* dans ce paſſage de Strabon. Quand j'ai dit *tout cela convient à Dellius*, je n'ai pas voulu dire que l'on a des autoritez qui prouvent qu'il eût du commandement dans la guerre que Marc Antoine fit aux Parthes, j'ai ſeulement voulu dire que cela eſt fort aparent. En effet nous ſavons que Marc Antoine le prit avec lui dans l'expedition d'Armenie l'an 720. de Rome (m), & qu'il l'envoia deux fois à Artavaſde pour des negotiations.

(D) *Seneque le pere raporte diverſes choſes qui ne font aucun honneur à Dellius.*] A peine peut-on exprimer en nôtre langue le nom qu'on donnoit à Dellius; (n) *Quem Meſſala Corvinus* deſultorem bellorum civilium *vocat.* On le nommoit *le coureur des guerres civiles.* Il ſe jetta dans tous les partis, il changeoit de poſte tout comme les girouëttes. Il quitta Dolabella pour ſe joindre à Caſſius; on lui avoit promis la vie pourvu qu'il tuât Dolabella. Il quitta Caſſius pour ſe joindre à Marc Antoine, & enfin il abandonna Marc Antoine & embraſſa le parti d'Auguſte. C'eſt lui, ajoûte Seneque (o), dont on voit des lettres laſcives ecrites à Cleopatre. Seneque le nomme *Dellius.* C'eſt ſans doute de lui que Seneque le Philoſophe parle, lors qu'il dit qu'Auguſte eut tant de clemence, qu'il choiſit dans l'armée ennemie ceux qu'il vouloit deſormais admettre à ſa plus grande familiarité, les (p) Cocceius, les Duillius, &c. Il faut lire ſelon la remarque de Lipſe (q) non pas *Duillius*, mais *Dellius*, ou plutôt *Dellius.* Si l'on ſe ſouvient de ce que j'ai allegué dans la remarque Z. de l'article *Charles-Quint*, on ſe perſuadera que cette clemence d'Auguſte étoit mêlée d'une fine politique.

(E) *Le Dellius de la 3. ode... d'Horace eſt le même.*] C'eſt le ſentiment de Mr. Ducier. Ce qu'il ajoûte ne

(g) *Voiez ſes paroles remarque F. à la marge.*

(h) *Lib. 49. pag. 474.*

(i) *C'eſt-à-dire de Marc Antoine.*

(k) *Voſſ. de hiſtor. Græcis pag. 477.*

(l) *Lib. 11. pag. 360.*

(m) *Dio, l. 49. pag. m. 474.*

(n) *Senec. pater. Suaſoria 1. pag. m. 12.*

(o) Hic eſt Dellius cujus epiſtolæ laſciva ad Cleopatram feruntur. *Id. ibid.*

(p) Coccejos & Duillios & totam cohortem primæ admiſſionis ex adverſariorum conſcripſit. *Senec. de clementia l. 1. c. 10.*

(q) *Lipſius in Tacit. Annal. lib. 1.*

Digitized by Google

2. livre d'Horace, eſt le même que celui dont Plutarque a fait mention, & qui fut envoié en ambaſſade † plus d'une fois par Marc Antoine. Nous mettrons enſemble dans une même remarque quelques fautes (F) que nous avons recueillies.

DELPHINUS (PIERRE) General de l'Ordre de Camaldoli au commencement du XVI. ſiecle. On a des lettres de lui qui furent écrites avant ſon Generalat, dans le tems qui s'écoula depuis l'an 1462. juſqu'à l'an 1480 †. On en a retranché en les imprimant un endroit curieux qui ſe trouve (Z) dans un manuſcrit de ces lettres. Delphinus mourut le 15. de Janvier 1525. & fut enterré à Murán proche de Veniſe, dans le Couvent * de Saint Michel. ‡

☞ DEMETRIUS MAGNES, Auteur Grec, contemporain (A) de Ciceron, avoit fait des livres dont la perte fâche beaucoup ceux qui s'apliquent à conoître ou à compoſer la vie des anciens Ecrivains. Il avoit fait un Ouvrage touchant les Auteurs, & les villes (B) qui portoient le même nom. Ce travail étoit utile & neceſſaire vu le grand nombre de poëtes, & de

‡ *Voiez la remarque C à la fin.*

† *Mabillon, Muſa. Italic. to. 1. pag. 202.*

* *Il eſt de l'Ordre de Camaldoli.*

‡ *Id. ib.*

(a) *Remarques ſur la 3. ode du 2. livre d'Horace.*

ne me paroît pas à tous égards ſi vraiſemblable. *Il y a de l'apparence*, dit-il (a), *qu'il eut quelque part aux faveurs qu'il faiſoit ſemblant de menager pour ſon maître, & qu'il reçut de Cleopatre le même plaiſir qu'il faiſoit à Antoine, car Seneque parle de quelques lettres fort libres qu'il avoit écrites à cette Princeſſe.* Ce paſſage contient deux faits principaux, l'un que Dellius s'employoit auprès de Cleopatre pour la porter à être ſenſible à l'amour de Marc Antoine; l'autre qu'il travailloit pour ſoi-même en même tems, & avec quelque ſuccés. Le premier fait n'a pas beaucoup d'aparence; Marc Antoine n'avoit nul beſoin de ſolliciteur: Cleopatre s'en alla vers lui comme vers ſon juge, & toute la bonne opinion qu'elle avoit de ſa beauté & de ſon eſprit, ne l'empêcha pas de former de nouvelles eſperances, ſur ce que Dellius lui aprit de l'humeur de Marc Antoine: elle s'ajuſta le plus avantageuſement qu'il lui fut poſſible, elle ſe mit ſous les armes le jour de la premiere entrevuë, & n'oublia rien pour en faire ſon ſoupirant, & n'eut aucune peine à y reüſſir: deſorte qu'un tiers leur étoit en tout tems auſſi inutile, qu'il leur eût été incommode en quelques rencontres. Quant au ſecond fait, j'y trouve beaucoup d'aparence; & après tout je ne doute point que ſi Dellius eût joüé le perſonnage de ſolliciteur pour ſon maître, il n'eût fait ce que font preſque toûjours ſes ſemblables en pareil cas; il ſe ſeroit paié par ſes propres mains; & s'il n'eût pas imité ceux que l'on emploie à une emplette de vin, qui le goûtent les premiers, il eût imité pour le moins les domeſtiques du ſecond rang, qui mangent ce qu'on leve de la table de leur maître.

(b) *Schott. in Seneca Suaſor. 1. n. 39. pag. m. 19.*

(c) Πεπεῖς δὲ τῶν ἄλλων φίλων οἱ Κλεοπάτρας κόλακες ἐξῆλθον, τὴν παρουσίαν καὶ βαρυαλγίαν οὐχ ὑπομένοντες, ὡς καὶ Μάγνης ὁ Σύλλου καὶ Δίωνος ὁ ἱστορικός. Complures alios illius amicos expulere Cleopatræ adulatores, quod contumelias & procacitatem eorum non ſuſtinerent: in quibus M. Syllanus fuit, & Dellius hiſtoricus. *Plut. in Antonio pag. 943.*

(d) *Lipſ. ubi ſupra.*

(e) *Mabillon, Muſa. Ital. to. 1. pag. 179.*

(f) *C'étoient les armes de Florence.*

(g) *Cicero ad Atticum epiſt. 11. lib. 8. pag. 787. 788. edit. Grav.*

(h) *Id. epiſt. 12. ejuſd. libri pag. 799.*

(F) *Quelques fautes que nous avons recueillies.*] André Schot aſſûre que Dion a donné à Dellius le titre d'hiſtorien, & que Plutarque l'a compté parmi les flateurs de Cleopatre. (b) *Qui* Δίλλιος *ὁ ἱστορικὸς Dionis lib. 50. & Plutarcho in Antonio inter Cleopatræ adulatores numeratur.* Ces deux faits ſont faux. Les paroles de Plutarque n'ont pas été bien entenduës par André Schot; il a raporté le relatif ὃν à κόλακες, & il faloit le raporter à φίλων. La ſuite du diſcours le montre manifeſtement. Voiez la peine que donnent les langues dont la Grammaire n'eſt pas auſſi rigoureuſe que celle de la Françoiſe. Je mets en marge (c) les paroles qu'André Schot cite, & j'y ajoûte la verſion Latine. On y verra que tant s'en faut que Plutarque mette Dellius entre les flateurs de Cleopatre, il dit que les flateurs de cette Reine le chaſſerent. Lipſe aiant cité les paroles de Plutarque ajoûte, (d) *eadem Dio, quinquageſimo libro.* Mais il eſt faux que Dion diſe les mêmes choſes; il ne parle point des flateurs de Cleopatre, il ne dit point que Dellius fût hiſtorien, ni pourquoi Dellius ſe retira.

(Z) *Qui ſe trouve dans un manuſcrit de ces lettres.*] Le curieux & ſavant Pere Mabillon nous a fait ſavoir ce que c'eſt (e). Le paſſage retranché étoit à la lettre 35. du 7. livre, & contient ceci. Les habitans d'Arezzo avoient jetté dans un puis un lion (f) de pierre qui étoit au haut de la grande Egliſe. On l'en tira quand les François entrerent dans cette ville ſous Charles VIII. & on le plaça au milieu de la grande ruë; & tous les habitans d'Arezzo qui paſſoient par là furent obligez à ſe mettre à genoux devant ce lion, & à demander pardon de leur revolte.

(A) *Contemporain de Ciceron.*] Cela ſe prouve par ces paroles: (g) *Memini librum tibi afferri a Demetrio Magnete (ad te miſſum ſcio) περὶ ὁμωνύμων. Eum mihi velim mittas. Vides quam cauſſam meditet.* Ce qui ſuit eſt une preuve beaucoup plus claire: (h) *Hæc igitur videbis, & quod ad te ante ſcripſi, Demetrii Magnetis librum quem ad te miſit de concordia, velim mihi mittas.* Vous voiez là que Demetrius avoit envoié ſon livre de la concorde à Pomponius Atticus: il vivoit donc en même tems que ce bon ami de Ciceron. Si Voſſius s'étoit ſouvenu du ſecond paſſage que j'ai cité, il n'auroit pas eu beſoin des railonnemens qu'il emploie (i) pour prouver que dans le premier paſſage il faut lire ὁμωνύμως, & non pas ὁμωνύμων. Le docte Mauſſac a pretendu qu'il faloit lire de cette derniere maniere. (k) *Ego dico reſtituendum περὶ ὁμωνύμων, de hoc enim opere loqui voluit Cicero. De Concordia autem ſcripſiſſe Demetrium illum adhuc non legi.* Il ne ſe ſouvenoit donc point d'avoir lu la lettre de Ciceron où le même livre de Demetrius eſt intitulé *de Concordia.* Aprenons par cet exemple combien les critiques les plus habiles ſont ſujets à nous donner de très-fauſſes corrections. Henri Valois n'a point relevé cette faute de Mauſſac. Notons une faute de Jonſius: il (l) a dit que Ciceron compte Demetrius Magnes parmi ceux qui lui avoient enſeigné la Rhetorique, & il cite le *Brutus* de Ciceron. J'ai conſulté cet Ouvrage, & n'y ai point trouvé cela: j'y ai ſeulement trouvé que Ciceron frequenta l'école de Demetrius le Syrien, & que Denys Magnes fut aſſidument avec lui. (m) *Eodem tempore Athenis apud Demetrium Syrum, veterem & non ignobilem dicendi Magiſtrum ſtudioſe exerceri ſolebam ..... (n) aſſiduiſſime autem mecum fuit Dionyſius Magnes.* Vous verrez dans Plutarque (o) que l'un des maîtres de Ciceron dans l'art oratoire s'apelloit *Dionyſius Magnes.* Il eſt aiſé de voir d'où vint la mepriſe de Jonſius; ſa memoire tranſpoſa les ſurnoms des deux perſonnes que Ciceron a mentionées dans la même page. Mr. Mollerus (p) a ſuivi l'erreur de Jonſius.

(i) *Voſſius de hiſtor. Gr. lib. 1. cap. 23. pag. 149. 150.*

(k) *Mauſſ. not. ad Harpocrat. voce μυθώνιον.*

(l) *Jonſius de ſcript. hiſt. Philoſ. pag. 207.*

(m) *Cicero in Bruto p. m. 437.*

(n) *Id. ib. pag. 438.*

(o) *Plut. in Cicer. p. 862. E.*

(p) *Mollerus de ſcript. homonymis pag. 901.*

(B) *Il avoit fait un Ouvrage touchant les Auteurs qui portoient le même nom.*] Diogene Laerce en donne le titre: (q) Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων *Demetrius Magneſius in libro de poëtis ac ſcriptoribus æquivocis.* En un autre (r) endroit il remarque que l'Auteur avoit parlé de ſix perſonnes nommées Thales. Je laiſſe les autres endroits où il le cite. Un docte (ſ) commentateur a cru qu'il faut ôter le terme ὁμωνύμων, & mettre celui d'ὁμωνύμων dans ce paſſage de Plutarque: (t) Οὐ μὴν ἔγημε ταύτην, ἀλλὰ Σαμίαν τινὰ συνοίκησεν, ὡς ἱστορεῖ Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων. *Non duxit eam tamen uxorem* (Demoſthenes) *ſed Samiam quandam ut tradit Demetrius Magneſius in libris de ſynonymis in matrimonio habuit.* Le même commentateur obſerve que Demetrius n'étoit pas le ſeul qui eût écrit ſur cette matiere, & que les Grecs citent (u) Denys de Sinope *in ὁμωνύμοις*, & un certain Simariſtus *in συνωνύμοις.* La premiere de ces deux obſervations a été très-mal compriſe par Voſſius, ou plutôt il ſe fia trop à ſa memoire, & n'en fut pas bien ſervi. Il pretend (w) que Caſaubon a dit qu'au lieu de lire dans Diogene Laërce περὶ συνωνύμων, il faut lire περὶ ὁμωνύμων. Il ajoûte qu'il ne faut rien changer puis que Demetrius avoit fait des livres ſur l'une & l'autre de ces deux matieres. Il le prouve par les paroles de Plutarque que j'ai alleguées ci-deſſus. C'eſt ſupoſer qu'il y a περὶ συνωνύμων dans Diogene Laërce, cela eſt faux. Il eſt faux auſſi que Caſaubon y ait voulu introduire ce terme; il n'a voulu cela qu'à l'égard de la vie de Demoſthene compoſée par Plutarque. Mr. Menage (x) a relevé ces deux mepriſes de Voſſius, qui ont neanmoins été cauſe qu'un ſavant homme a dit (y) depuis peu, que Caſaubon a tort de pretendre qu'il faut mettre ὁμωνύμων dans Diogene Laërce à la vie de Thales. Il accuſe à tort Jonſius d'avoir pretendu la même choſe. Mr. Menage eût pu remarquer une troiſiéme mepriſe de Voſſius, car ſous pretexte que Plutarque cite l'Ouvrage *de ſynonymis*, il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit un livre different de celui que les autres citent ſous le titre *de homonymis.* Il ne faloit donc pas que Caſaubon demandât qu'il ſe fît du changement dans le texte de

(q) *Diog. Laërt. lib. 1. in Epimenide n. 112. & lib. 5. in Ariſtot. n. 3.*

(r) *Id. lib. 1. in Thalete n. 38.*

(ſ) *Iſaac. Caſaubon. in Diog. Laërt. l. 1. n. 38.*

(t) *Plut. in Demoſthene p. 853. A. Il le cite auſſi p. 858. F. ſans marquer le titre du livre. & p. 859. B. ſans lui donner le ſurnom* Magnes.

(u) *Voiez ci-deſſous pag. 1024. lettre l.*

(w) *Voſſius ubi ſupra pag. 150*

(x) *Menag in Laërt. l. 1. n. 38.*

(y) *Joh. Mollerus de ſcript. homonymis pag. 902.*

Digitized by Google

de Philoſophes &c. qui s'apelloient les uns comme les autres. Plutarque, Diogene Laerce, Etienne

de Plutarque. Il eſt fort aparent que Plutarque écrivit ces termes *ἐν τοῖς περὶ συνωνύμων*. Un hiſtorien qui cite beaucoup de livres ne ſe fait pas une ſervitude de les deſigner preciſément par le même mot que les Auteurs ont choiſi en les intitulant; il ſe contente de les deſigner par des termes qui ſignifient la même choſe; or il eſt certain que dans le langage ordinaire on ſe ſervoit tout auſſitôt du terme de *ſynonyme*, que de celui d'*homonyme* quand on vouloit declarer que tels & tels poëtes, telles & telles villes &c. avoient même nom. C'etoit ſeulement dans les écrits de Dialectique que l'on obſervoit de la diference entre *ὁμώνυμα homonymes*, & *συνώνυμα ſynonymes*. Aujourd'hui les caprices de l'uſage nous ont reduit à une autre condition: il ne ſeroit pas permis de dire indifferemment (†) *un tel a fait un traité des écrivains equivoques, ou des écrivains ſynonymes, ou des écrivains de même nom*. Les idées que l'on attache à *équivoque*, ne ſoufrent point cette indifference, & par conſequent dans le langage ordinaire, tout comme dans les livres de Logique, nous devons obſerver quelque diſtinction entre *ὁμώνυμα æquivoca*, & *συνώνυμα ſynonyma*, lors que nous voulons exprimer en François le ſens de ces termes. Plutarque comme je l'ai déjà dit, n'avoit que faire de rien diſtinguer dans une telle rencontre. Il lui étoit auſſi libre de citer le même Ouvrage de Demetrius, ou ſous le nom *ὁμώνυμον*, ou ſous le nom *συνώνυμον*, qu'il nous eſt libre aujourd'hui de citer le même Ouvrage du Pere Rapin ou ſous le titre de *comparaiſon de Platon & d'Ariſtote*, ou ſous le titre de *parallèle de Platon & d'Ariſtote*. Une exactitude achevée demanderoit qu'en citant un livre on emploiât les propres paroles qui en font le titre dans les editions, & qu'on ne ſe contentât pas d'en employer d'équivalentes, mais la plûpart des Auteurs ne ſauroient s'aſſujetir à cela. Quelques-uns retiennent mieux les choſes que les paroles, ils ſe ſouviennent, par exemple, que David Blondel a compoſé un Ouvrage ſur l'Euchariſtie, & ne ſe ſouviennent pas que cet Ouvrage eſt intitulé *éclairciſſemens familiers de la controverſe de l'Euchariſtie*. Ils croient même qu'au lieu du mot *Euchariſtie*, l'Auteur s'eſt ſervi du mot de *Cene*, ils citeront donc ſans ſcrupule *Blondel au traité de la Cene* tout auſſitôt que *Blondel au traité de l'Euchariſtie*, ou que *Blondel dans ſes éclairciſſemens ſur la controverſe de l'Euchariſtie*. Quelques-uns doutent s'il y a dans le titre *Cene*, ou *Euchariſtie*, mais comme ils craindroient de perdre des momens precieux, s'ils quittoient la plume afin d'aller s'eclaircir par l'ouverture du livre, ils ſe contentent d'un terme équivalent. Apliquons ceci à Plutarque au ſujet de la diference qui ſe trouve entre lui & Diogene Laërce par raport au livre de Demetrius Magnes. Il s'attacha plus à la choſe même qu'au mot: il ſavoit que cet Auteur avoit compoſé un livre ſur les Ecrivains de même nom, & qu'on y trouvoit une circonſtance du mariage de Demoſthene; il ſavoit que le mot *συνώνυμα* etoit auſſi bon pour repreſenter la matiere de ce livre, que le mot *ὁμώνυμα*, cela lui ſuffit, il n'eût pas cru que la choſe valût la peine de ſe detourner, quand même il ſeroit entré en doute ſi le titre de l'Auteur étoit *περὶ ὁμωνύμων* & non pas *περὶ συνωνύμων*. Je ne me ſerois pas etendu ſur ces minuties, ſi je n'euſſe cru que cela pourroit ſervir à nous faire voir les illuſions des Critiques. Combien de fois ont-ils cru que l'on devoit corriger certains paſſages ſous pretexte de quelque diference de lettres? combien de fois, dis je, ont-ils cru cela ſans nulle raiſon, & ont-ils injuſtement crié contre les Copiſtes? Que dirai-je de tant d'Auteurs, & de tant de livres qu'ils multiplient mal à-propos, ſous pretexte qu'ils ne trouvent pas la même orthographe dans les Anciens qui les citent? O que ſur de telles regles, on feroit d'etranges bevues dans mille ans d'ici en commentant nos Ecrivains, qui avec le dernier abandon à la negligence orthographient (*a*) comme il leur plaît le nom des Auteurs, & caracteriſent le titre (*b*) des livres!

Si le docte Mauſſac avoit aſſez medité ſur tout ceci, il n'auroit pas cru (*c*) que l'Ouvrage de Demetrius Magnes cité par Plutarque *περὶ συνωνύμων*, difere de celui que les autres citent *περὶ ὁμωνύμων*. C'eſt en vain qu'il donne pour preuve de ſon ſentiment le paſſage d'Etienne de Byzance ou Demetrius (*d*) eſt cité *ἐν συνωνύμοις*. Je m'étonne qu'il n'ait pas cité Harpocration (*e*) qui obſerve que Demetrius Magnes *ἐν τοῖς συνωνύμοις πάλιν, in opere de urbibus ſynonymis*, diſoit qu'il y avoit 4. villes nommées Methone. Inferez de là que ces deux titres ne ſupoſent nulle diference, & que dans l'idée de ceux qui les ont citez *ὁμώνυμα* & *συνώνυμα* ſont la même choſe. On peut auſſi ſoutenir que ſi l'Auteur emploia l'un de ces deux mots pour intituler l'un de ſes livres, & l'autre pour intituler l'autre, ce ne fut pas à deſſein de marquer quelque diſtinction, car il eſt viſible que la notion ſelon laquelle on fait un traité des villes qui ſe nomment Antioche, eſt la même que l'on ſuit en faiſant un livre touchant les Auteurs qui ſe nomment Thales, ou Ariſtophane, & ainſi la diſtinction des Logiciens entre *ὁμώνυμα æquivoca* & *ἑτερώνυμα æquivoca* ne peut avoir aucun lieu en cette rencontre. Mauſſac auroit dû ſe ſouvenir que le livre cité par Etienne de Byzance & par Harpocration *ἐν τοῖς συνωνύμοις*, traitoit des villes qui ſe nommoient les unes comme les autres. Or il n'y a point d'aparence que Plutarque ait eu en vuë ce livre-là; il a ſans doute cité le livre où Demetrius parloit des perſonnes qui avoient eu nom Demoſthene. Ce n'eſt donc pas bien refuter la conjecture de Caſaubon que de dire, (*f*) *Etienne de Byzance a cité Demetrius Magnes ἐν συνωνύμοις, il faut donc lire dans Plutarque le terme συνωνύμων*. La refutation ſeroit moins mauvaiſe, ſi l'on pouvoit ſoutenir que le livre dont Diogene Laërce a donné le titre n'eſt pas celui dont Plutarque a fait mention. Mais on ne ſauroit ſoutenir cela ſans combatre la vraiſemblance, & il eſt certain que Caſaubon a conſideré comme un même livre celui que Plutarque, & celui que Diogene Laërce ont alegué. Il faloit donc le combatre dans ce fort-là. Notez une choſe ſinguliere; Berkelius n'avoit aucune notion de nôtre Demetrius Magnes, car voici la note qu'il fait ſur ces paroles d'Etienne le Byzantin *Δημήτριος ἐν συνωνύμοις*, (*g*) *Forteſſis intelligendus Demetrius cognomento Ixion, qui ut Suidas auctor eſt quadam ad Grammaticam ſpectantia conſcripſit*. Il eſt ſurprenant que ſa memoire ne lui ait pu rien fournir touchant nôtre Demetrius, de qui pluſieurs Anciens & pluſieurs Modernes ont dit bien des choſes; mais outre cela il eſt digne de cenſure en ce qu'il a cru qu'Etienne le Byzantin citoit un Ouvrage de Grammaire. Il étoit plus naturel de dire que c'etoit quelque traité qui ſe raportoit ou à l'hiſtoire ou à la geographie, car on le cite ſur un nom qui etoit celui d'une ville, & celui d'une riviere. Cette ſorte *d'homonymes* ou de *ſynonymes* n'apartiennent pas à un Grammairien entant que tel. J'ajoûte cette reſtriction parce qu'il y a une eſpece *d'homonymies*, ou de *ſynonymies* qui ne ſont que du reſſort de la Grammaire, & ſur quoi les Anciens publierent des écrits. Mauſſac (*b*) a raiſon d'obſerver qu'après que la multitude de livres compoſez par des Auteurs de même nom, ou ſur la même matiere, eut fait que l'on confondoit les écrits d'un homme avec les écrits d'un autre, la Critique qui avant cela ne s'occupoit qu'à diſcerner ſi un Ouvrage etoit ſupoſé ou legitime, ſe mêla d'un nouvel emploi, c'eſt-à-dire de diſcerner les Ouvrages qui apartenoient à chacun des écrivains *homonymes*. Il nomme trois Auteurs qui s'attacherent à cette partie de la Critique; le premier eſt nôtre Demetrius Magnes, il (*i*) apelle le ſecond Simareſtus, & le troiſieme, Denys de Sinope. Conſultez Wower au chapitre 16. de ſon traité (*k*) *de polymathia*. Mais n'oublions pas ce que Jonſius obſerve, (*l*) c'eſt que l'Ouvrage de Denys de Sinope etoit (*m*) une Comedie, & que celui de Simariſtus (*n*) etoit un Ouvrage de Grammaire. Ainſi Caſaubon & Mauſſac les ont mal aſſociez avec Demetrius Magnes. Ils euſſent mieux fait s'ils lui euſſent aſſocié (*o*) l'Agreſſphon, dont Suidas (‡) a parlé. Ils n'en diſent rien: cette omiſſion eſt moins pardonnable que de n'avoir pas indiqué ce qu'Aulugelle (*p*) raconte touchant un livre où l'Auteur examinoit entre autres choſes, *quos fuerint Pythagoræ nobiles, quos Hippocratæ*.

Il n'y a perſonne parmi les Modernes qui ait travaillé auſſi utilement que Meurſius & Jonſius à cette partie de la Critique, par raport aux anciens Auteurs du même nom (*q*). Mais comme parmi les Auteurs de ces derniers ſiecles la conformité de noms n'a pas été une moindre ſource de mepriſes, il a été neceſſaire de compoſer quelque choſe ſur ce ſujet. Un docte (*r*) Allemand s'y eſt exercé, & y a bien reüſſi. Son deſſein embraſſe les Ecrivains homonymes anciens & modernes. Son livre fut imprimé (*ſ*) à Hambourg l'an 1698. On y trouve marquées une infinité de fautes qui conſiſtent dans l'attribution d'un livre à un Auteur qui ne l'a pas fait, & qui n'a eu rien de commun avec l'Auteur veritable que le nom &c.

(†) *Voiez ci-deſſus pag. 175. col. 1.*

(*a*) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Sept. 1685. art. 9. pag. 1024. & ſuiv.*

(*b*) *Voiez ci-deſſus pag. 994. col. 1. à la marge.*

(*c*) *Mauſſ. diſſertat. critica de Harpocrat. p. m. 398.*

(*d*) *Steph. Byzant. in Ἀλικαών.*

(*e*) *Harpocrat. in Μεθώνη.*

(*f*) Compoſuerat & hic autor libros *περὶ συνωνύμων*, ut teſtatur Plutarchus in vita Demoſthenis, male enim illo loci vir quidam doctiſſimus legendum cenſet Ἀριστοφάνης Μάγνης *ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων*, pro *συνωνύμων*, autor Stephanus apud quem voce *Ἀλικαών*, citatur idem Demetrius *ἐν συνωνύμοις*. *Mauſſac. ibid.*

(*g*) *Berkel. in Steph. Byzant. pag. 87.*

(*h*) *Mauſſ. ubi ſupra.*

(*i*) Ita Simareſtus quidam libros *περὶ συνωνύμων* compoſuerat. Hinc etiam Dionyſii Sinopenſis *περὶ ὁμωνύμων* tractatus apud Ulpianum Demoſthenis *ἐξηγητήν*. *Id. ibid.*

(*k*) *Pag. m. 126.*

(*l*) *Jonſius de ſcriptor. hiſtor. Philoſoph. pag. 250.*

(*m*) *Voiez Athenée lib. 9. cap. 7. p. 381.*

(*n*) *Jonſius ib. p. 448.*

(*o*) *Voiez ci-deſſus pag. 287. remarque H.*

(‡) *Suidas in Ἀγησίφων.*

(*p*) *Aulus Gellius lib. 14. cap. 6.*

(*q*) *N'oubliez point ce que j'ai dit d'Allatius ci-deſſus pag. 175.*

(*r*) *Joannes Molleri, Flenſburgo Cimber.*

(*ſ*) *Il a pour titre, Homonymoſcopia Hiſtorico-Philologico-Critica, ſive ſchediaſma παραγγικὸν de ſcriptoribus homonymis quadripartitum &c. in 8.*

Digitized by Google

Etienne de Byzance, Harpocration &c. ont cité ce Demetrius. Le fait pour lequel Athenée l'a cité eſt bien remarquable, c'eſt † que Theotime qui avoit écrit contre Epicure, fut accuſé par Zenon l'Epicurien, & condamné à la mort. On trouve dans Denys (C) d'Halicarnaſſe un paſſage dont je parlerai.

† *Athen. lib. 13. pag. 611.*

‡ *Voiez la remarque A.*

* *Un talent vaut à-peu-près 600. écus.*

‖ *Voiez Valere Maxime critiqué ſur ce ſujet dans la remarque B vers la fin.*

DEMOCRITE, l'un des plus grans Philoſophes de l'antiquité, étoit d'Abdere ‡ dans la Thrace. Il fut élevé par des (A) Mages qui lui enſeignerent la Theologie & l'Aſtrologie. Il ouït enſuite Leucippe, & aprit de lui le ſyſtême des atômes & du vuide. L'inclination extraordinaire qu'il eut pour les ſciences, le porta à voiager dans tous les païs du monde où il eſpera de trouver d'habiles gens. Il fut trouver les Prêtres d'Egypte; il conſulta les Chaldéens & les Philoſophes Perſans; & l'on veut même qu'il ait pen tré juſques dans les Indes & dans l'Ethiopie, pour conferer avec les Gymnoſophiſtes. Il depenſa à cela tout ſon patrimoine, qui valoit plus de cent * talens; après quoi il eut beſoin d'être entretenu par ſon frere: & s'il n'eût pas donné des preuves ſenſibles de ſon grand eſprit, il eût encouru (B) une note d'infamie pour n'avoir pas conſervé ſon bien. L'eſprit des grans voiageurs regna en lui; il alla chercher juſqu'au fond des Indes les richeſſes de l'érudition, & ne ſe ſoucia guere des threſors qu'il avoit preſque à ſa porte. Il ne fut jamais à ‖ Athenes, ſi nous en croions quelques Auteurs; ou s'il y fut, comme l'aſſûrent quelques autres, il ne s'y fit conoître à perſonne. Il donna deux preuves d'une (C) ſagacité extraordinaire qui le firent admirer du grand Hippocrate. Mais il

(g) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(b) *C'étoit le grand Diacosmos, & l'hiſtoire des Enfers, τὸν περὶ τῶν ἐν ᾅδου. Id. ibid.*

(i) *Horat. epiſt. 12. lib. 1.*

(k) *Voiez Lambin ſur ce paſſage d'Horace.*

(l) *Ἀναξαγόρας τὸν χόρτον καταλιπὼν μεληδόνησε.* Anaxagoras agrum ovilus paſcendum reliquit. *Plut. de vitando ære alieno p. 831. E. Τῷ Δημόκριτος ἐκλιπὼν, τὸν χόρτον ἀφεὶς ἐφρόντισε τοῦ μὴ μεγαλοδόξου τοῦ ἰδιώτου ζηλοῦν τὸν μεγαλοφρονοῦντα.* Hic numinis afflatu & animi ductus celſitudine domum deſeruit, & agrum reliquit incultum vaſtatumque. *Id. in Pericle p. 162. B.* *Voiez la remarque A de l'article* Anaxagoras.

(m) *De finibus l. 5.*

(n) *De vita contemplat. pag. 891.*

(o) *Apud Laertium in Democrito n. 35. Voiez auſſi Elien l. 4. c. 20.*

(p) *Valer. Maximus l. 8. c. 7. extern. n. 4.*

(A) *Il fut élevé par des Mages.*] Xerxes Roi de Perſe aiant logé chez le pere de Democrite, lui fit preſent de quelques Mages, qui furent les precepteurs de Democrite (c). Or comme il y a une difference infinie entre loger le Roi Xerxes, & regaler ſon armée, on ne peut diſculper l'Auteur qui (d) a dit que le pere de Democrite avoit pu fournir un repas à l'armée de ce Monarque ſans s'incommoder. Mr. Moreri donne dans ce panneau: il l'eût évité s'il avoit pris garde aux paroles de Diogene Laërce; mais il ne paroît pas l'avoir conſulté. Auroit-il dit après une telle conſultation que Diogene Laërce veut que Democrite ſoit de Milet? Laërce ne veut point cela; il dit ſeulement que c'eſt l'opinion de quelques-uns. Je dirai en paſſant que Mr. Moreri ne devoit point citer Herodote tout court. C'étoit le moien de perſuader à ſes lecteurs, que l'on trouve dans les Muſes d'Herodote le fait dont il parle. Or cela eſt faux, & il n'y a nulle aparence que Diogene Laërce ait voulu citer l'Auteur de ces Muſes. Je crois qu'en cet endroit, & en quelques autres il entend un Herodote different de celui que nous avons.

(a) *Δίωνος (lisez Δημητρίου) ὁ Μάγνης ἐν τῷ περὶ τῶν ὁμωνύμων συγγράμματι &c.* Demetrius Magneſius qui polyhiſtor fuiſſe viſus eſt, in tractatu de homonymis &c. *Dionyſ. Halicarn. in judicio de Demarcho pag. m. 349.*

(b) *Voiez les Nouvelles de la République des lettres, Juin 1684. art. 5. pag. 500. edit. 1686.*

(c) *Diog. Laert. in vita Democriti l. 9. n. 34.*

(d) *Val. Maxim. l. 8. c. 7. n. 4. exter.*

(B) *Encourut une note d'infamie pour n'avoir pas conſervé ſon bien.*] Les loix du païs portoient que ceux qui auroient depenſé leur patrimoine, ne fuſſent point enterrez dans le tombeau de la famille. Pour éviter les reproches & les chagrins que ſes envieux lui auroient pu faire en conſequence de ces loix, il tâcha de ſe faire diſpenſer de la peine qu'il pouvoit avoir encouruë. Pour cet effet il choiſit entre ſes Ouvrages celui (e) qui ſurpaſſoit tous les autres, & le lut aux Magiſtrats. Ils en furent ſi charmez qu'ils lui firent un preſent de cinq cens talens, & lui érigerent des ſtatuës, & ordonnerent qu'après ſa mort le public auroit ſoin de ſes funerailles. Ce qui fut executé (f). Diogene Laërce étrangle de telle ſorte ſes narrations, que j'ai cru y devoir joindre quelques petites circonſtances. Athenée (g) conte mieux le fait: voici comment. C'eſt que Democrite fut accuſé dans les formes, & obligé de plaider ſa cauſe, & qu'aiant lu un de ſes livres (h), & repreſenté que les depenſes qu'il avoit faites pour ſe mettre en état de le compoſer, avoient englouti ſon patrimoine, il fut abſous. Tout le monde ſait les vers d'Horace qui temoignent la negligence de Democrite par raport aux biens de la terre:

(e) *Il étoit intitulé Μέγας διάκοσμος.*

(f) *Diog. Laert. ib. n. 39.*

Miramur (i) ſi Democriti pecus edit agellos
Cultaque, dum peregre eſt animus ſine corpore velox.

Simon Bohus (k) a cru à tort qu'Horace par un défaut de memoire avoit dit de Democrite, ce qu'il faloit dire d'Anaxagoras. Il eſt vrai que Plutarque nous aprend (l) qu'Anaxagoras laiſſa ſes terres incultes; mais rien n'empêche que Democrite n'en ait fait autant. Ciceron ne l'avoit-il pas dit avant Horace? *(m) Democritus, qui (vere falſo ne quæramus) dicitur oculis ſe privaſſe, certe ut quam minime animus a cogitationibus abduceretur, patrimonium neglexit, agros deſervit incultos, quid quærens aliud niſi beatam vitam?* Philon temoigne que les Grecs ont dit qu'Anaxagoras & Democrite avoient laiſſé leurs terres incultes, afin de s'occuper avec moins de diſtraction à l'etude de la ſageſſe (n). Mais comment, me direz-vous, peut-on accorder ceci & les Auteurs qui ont dit (o) que Democrite partageant la ſucceſſion avec ſes deux freres, choiſit le plus petit lot qui conſiſtoit en argent, & qui par conſequent étoit plus propre à un voiageur? Je repons que l'on ſe doit contenter d'aprendre les divers recits que l'on trouve de ces choſes: il ſeroit trop difficile la plupart du tems de les accorder, & de choiſir le meilleur. Voilà Valere Maxime qui nous conte que Democrite donna tous ſes biens à ſa patrie, à la reſerve d'une ſomme très-modique. Il nous repreſente ce patrimoine comme un bien immenſe, & il ne fait aucune mention des freres de Democrite. C'eſt narrer les choſes très-negligemment. Il y a quelques autres fautes dans ſon recit. (p) *Democritus cum divitiis conferri poſſet, quas tanta fuerunt, ut pater ejus Xerxis exercitui epulum dare ex facili potuerit: quo magis vacuo animo ſtudiis literarum eſſet operatus, parva admodum ſumma retentâ, patrimonium ſuum patriæ donavit. Athenis autem complurimos annis moratus, omnia temporum momenta ad perſcrutandam & exercendam doctrinam conferens, ignotus ibi urbi vixit; quod ipſe in quodam volumine teſtatur.* J'ai déjà cenſuré le repas de cette prodigieuſe armée. Il n'eſt point aparent que Democrite ait fait un ſi long ſejour à Athenes, puis qu'il y a des Auteurs qui diſent qu'il n'y fut jamais. Les grans voiages de Democrite dont on ne dit rien, meritoient plus de conſideration que ſa demeure à Athenes. On n'a rien dit du merveilleux de ce ſejour. Il faloit principalement faire reflexion ſur le mepris qu'eut Democrite pour la gloire qu'il auroit aquiſe, s'il eût voulu ſe faire conoître.

(h) *Ἐκ τῶν μικρῶν.*

(C) *Deux preuves d'une ſagacité extraordinaire.*] Democrite etant allé voir Hippocrate, celui-ci fit aporter du lait. On ne dit point ſi ce fut pour mettre à l'épreuve l'habileté de Democrite; on dit ſeulement qu'il decida que ce lait étoit d'une chevre noire qui n'avoit porté qu'une fois. Hippocrate avoit me né avec lui une femelle: la premiere fois que Democrite la vit il l'apella fille, mais le lendemain il l'apella femme; & il ſe trouva qu'elle avoit été defloree la nuit

Digitized by Google

il ne faut point croire ce qu'on a dit là-dessus ; il faut plutôt s'imaginer que l'on s'est plu à repandre sur l'histoire des Philosophes autant d'avantures prodigieuses que sur celle des Paladins, & il est sûr qu'en matiere de bravoure les exploits du fameux Roland ne seroient point plus admirables, qu'en matiere de secrets de la nature ces deux decouvertes de Democrite. Quelques-uns ont dit qu'il vêcut (D) 109. ans ; & qu'en faveur de sa sœur il recula de quelques jours l'heure

nuit precedente. Voilà sans doute un esprit fort penetrant, & je ne m'étonnerois pas qu'Hippocrate l'eût admiré. Si l'on me demandoit mon sentiment sur cette histoire, je repondrois sans hesiter que je la crois fausse. Ce n'est pas que je ne croie possible que la cause de la noirceur d'une bête, & la fecondite reiterée produisent quelque qualité particuliere dans le lait. Il n'est point impossible que cela se fasse, & il est d'autre côté fort possible que cela ne se fasse point. Disons le même de l'autre article. Il est possible que la perte de la virginité produise quelque changement dans l'exterieur des personnes, & il est possible qu'elle n'y en produise aucun. Ces deux choses oposees étant possibles, supposons que dans le lait d'une chevre noire, & qui n'a porté qu'une fois, il y ait une qualité particuliere qui depende de la noirceur, & de la premiere portee, sera-t-il possible à un homme de connoître cette qualité ? Je repons que cela ne me paroît pas impossible ; mais je ne crois pas que jusqu'ici aucun homme soit parvenu à ce degré de connoissance. On dit que les abeilles ont un discernement assez fin pour conoître entre plusieurs personnes qui s'aprochent de leurs ruches, celles qui ont goûté depuis peu le plaisir venerien. Il n'y a rien là qui ne soit probable ; car les organes des insectes sont si delicats, qu'une émanation de corpuscules qui n'excite point de sensation dans un (a) homme, peut irriter l'odorat des abeilles & des fourmis. Mais la science de Democrite surpasseroit celle des abeilles, puis qu'on ne dit pas qu'elles sachent discerner si c'est la premiere fois qu'on a exercé cet acte. Je dis donc que quand tout ce que l'on conte des abeilles seroit vrai, & qu'il seroit constant que la perte du pucelage changeroit quelque chose dans l'exterieur, il n'en faudroit pas inferer qu'aucun homme ait jamais conu ce changement : & quoi qu'il en soit je demeure persuadé que Democrite n'a point conu les deux choses dont il s'agit. Je puis neanmoins les raporter sans être coupable de mentonge ; car je ne fais qu'alleguer ce que je trouve dans Diogene Laerce.

Je ne serois pas aussi innocent de menterie que je le suis, si je me hazardois de debiter cette historiete avec quelques additions que je ne trouverois pas dans les vieilles sources ; & c'est pourquoi j'accuse ici de mentonge & de falsification, ceux qui ont dit (b) que Democrite conut aux yeux de la fille qui accompagnoit Hippocrate, qu'elle avoit passé la nuit avec un homme. Ce qu'ils ajoûtent que cette sagacité est odieuse à la moitié du genre humain pourroit passer, s'ils ne le tiroient d'une fausse supposition ; car il est vrai que ce seroit une chose très-importune, que d'avoir à redouter des gens qui conoitroient aux yeux d'une fille si elle a perdu sa virginité. Ceux qui aiment les fraudes pieuses devroient travailler à faire accroire qu'il y a quantité de gens qui le connoissent ; mais il seroit à craindre que cette erreur ne fût plus fortement & plus efficacement combatue qu'aucune superstition. Une infinité de gens seroient esprits forts, & dogmatiseroient en esprits forts contre cette fraude pieuse. Il y en a qui (c) disent que ce fut à la voix de cette fille que Democrite reconut la defloration. Il remarqua, disent-ils, qu'elle n'avoit pas le ton de voix du jour precedent ; & sur cela ils nous content qu'Albert le grand sans sortir de son cabinet reconut la faute d'une servante. On l'avoit envoiee chercher du vin dans un cabaret ; elle revint en chantant. Albert apliqué à ses études ne laissa pas de remarquer que la voix de cette fille étoit devenue moins claire qu'elle n'étoit, & il conclut qu'on avoit depucelé cette servante durant ce petit voiage. (d) *Nec minus vocis mutationem eò eandem ferè causam, quo tantum signo ferunt Albertum Magnum ex musco suo puellam ex œnopolio vinum pro hero apportantem in itinere virginem fuisse deprehendisse, quod in reditu subinde cantantis ex acuta in graviorem mutatam vocem agnovisset.* Voiez le dernier alinea de cette remarque.

Je n'ai rien à dire contre Mr. de la Mothe le Vaier ; car s'il dit que Democrite conut à l'odeur du lait les qualitez de la chevre, il nous declare en même tems que selon Diogene Laërce ce fut la vuë, & non l'odorat qui fit conoître cela à Democrite. Ainsi la Mothe le Vaier ne nous trompe point ; il ne nous donne pas lieu de croire que sa conjecture soit un fait qu'il ait tiré des anciens Auteurs. On ne sera pas fâché de trouver ici le fondement de sa conjecture : *Democrite*, dit-il (e), *se fit admirer dans sa conference avec Hippocrate, jugeant de (f) meſme que le lait qu'on leur avoit preſente eſtoit d'une chevre noire, & qui n'avoit encore porté qu'une fois. Je ſçai bien que l'Ecrivain (1) de ſa vie parle de ce diſcernement comme d'un effet de la veuë. Mais ce que nous liſons dans Philoſtrate d'un jeune Paſteur, qui reconnut au flairer que du lait n'eſtoit pas pur, me fait penſer la meſme choſe de l'action de Democrite. Ce Ruſtique, grand & fort à merveille, ſe nommoit Agathion, & avoit pris le Sophiſte Herode de luy tenir preſt au lendemain un vaſe plein de lait pur à ſon égard, c'eſt-à-dire, qui n'euſt pas eſté tiré de la main d'une femme. Mais il s'apercent auſſi-toſt qu'on le luy offrit, comme il n'eſtoit pas tel qu'il l'avoit demandé, proteſtant que l'odeur des mains de celle qui l'avoit tiré luy offenſoit l'odorat. Philoſtrate le nomme Divin là-deſſus.*

Quelque frivole que puisse être le conte que j'ai raporté de la decouverte d'Albert le grand, on peut dire que de très-habiles Medecins s'amusent beaucoup à raisonner sur les raports, qu'ils pretendent qui se trouvent entre les organes de la generation, & le gosier ; & c'est une chose assez ordinaire que de voir des gens, & des gens même du commun peuple, qui remarquent qu'un predicateur la premiere année de son mariage a un ton de voix plus sec, plus casse, plus enroüe. Meursius (g) assûre qu'anciennement les nourrices mesuroient tous les matins avec un fil le cou des filles qu'elles avoient sous leur garde, qu'elles le mesuroient, dis-je, afin de conoître si la virginité s'en etoit allée, ou non. Il prouve cela par un passage de Catulle ; mais j'aimerois mieux dire que ce passage montre seulement qu'on leur mesuroit le cou le jour des noces, & le lendemain. Voiez les nouvelles de la Republique des lettres au mois de Janvier 1686. page 27. Isac Vossius commentant ce même passage a fait une note, où il est parlé d'un pretendu livre de Democrite, dans lequel on marque de quelle maniere il faut mesurer le cou. Cela donc apartient de droit à cette partie de mon commentaire. (h) *In veteri ſcripto de ſympathia & antipathia, quod perperam tribuitur Democrito, ita hæc referuntur, Λαῶν βιβλίων καλαμίσκου ἀπὸ ἀνὴρ εἰς ἄνδρ. καὶ μὴ ἴσον ᾖ, παρθένος ἐστι. si ſi non, ſpadones. Nempe ſi filum aut funiculum ex lino aut pappo accipias, & anteriorem colli ſpatium ab aure ad aurem, & deinceps cervicem ſeu averſam metiaris colli partem ſimiliter ad aures, fuerintque hæc intervallia inæqualia, deflorataм eſſe ſponſam, contra ſi æquales fuerint iſti ſemicirculi, eſſe etiammum virginem. Aliud quoque addit ſignum, ſcilicet ſi collum fuerit calidum & nates frigida, & hoc quoque amiſſæ virginitatis eſſe indicium.* Il y avoit une autre methode de mesurer : Severin Pineau en parle dans le 5. chapitre du premier livre *de notis virginitatis*, & Gaspar à Reies dans sa question 38.

(D) *Qu'il vêcut 109. ans.*] On ne trouve rien de certain ni sur le tems de sa naissance, ni sur le tems de sa mort. Aussi voions-nous que Scaliger (i) ne fait autre chose que marquer en quoi les Auteurs se contredisent. Democrite dans la Chronique d'Eusebe fleurit au commencement de la 70. Olympiade, & meurt l'an 2. de la (k) 93. Sur ce pied-là il faudroit qu'il eût vêcu beaucoup plus de 109. ans, ou qu'il eût fleuri dès sa 19. année. Diodore de Sicile (l) le fait mourir âgé de 90. ans la 1. année de la 94. Olympiade. Lucien (m) assûre que Democrite se laissa mourir de faim à l'âge de 104. ans. Si l'on avoit quelque chose d'assûre touchant l'âge d'Anaxagoras, on conoîtroit mieux la chronologie de Democrite ; car ce dernier assûre dans (n) quelcun de ses Ouvrages qu'il étoit de 40. ans plus jeune qu'Anaxagoras. Mais on ne trouve que discorde entre les Auteurs qui marquent les tems d'Anaxagoras. Il avoit 32. ans, dit-on (o), quand Xerxes passa en Europe : il vêcut 72. ans, & il mourut la 1. année de la 78. Olympiade. Je laisse plusieurs autres brouilleries qui ne sont pas plus aisées à demêler que celles-ci. On peut assûrer hardiment qu'Elien (p) s'est abusé, en supposant que Democrite se moqua bien d'Alexandre, sur l'inquietude où étoit ce Prince par la consideration qu'il n'avoit pas encore conquis un monde, & qu'il y en avoit une

(a) *Voiez neanmoins ce qui ſera dit du Pere Cotton dans l'article Mariana remarque C.*

(b) Puellam Hippocratis comitem virginem primo, ſequenti verò die fœminam ſaltavit, quod nocturnæ defiorationis veſtigia in ejus oculis percipere. Invisa generis humani dimidio ſagacitate. *Jo. Chryſoſtomus Magnenus in vita Democriti pag. 7.*

(c) *Gaſpar à Reies, in Elyſio jucundar. quæſt. Campo quæſt. 39. n. 7. pag. m. 474.*

(d) *Id. ib.*

(e) *To. 10. lettre 4. pag. 31.*

(f) *C'eſt-à-dire, comme Pherecyde avoit predit un tremblement de terre par l'odeur d'une eau de puits.*

(1) *Diog. Laert.*

(g) *Meurſ. Ateſt. philol. c. 36. apud Almeloveen. ſpecim. antiquit. è ſacris profanarum p. 67.*

(h) *Iſ. Voſſius in hoc verbo Catulli epith. Pelei & Thetid.* Non illam nutrix orienti luce reſiſtens Heſperno collum poterit circumdare filo, *pag. 248.*

(i) *Scalig. in Euſeb. n. 1616. pag. 109.*

(k) *Mr. Menage not. in Laert. l. 9. n. 41. impute à Euſebe de marquer la mort de Democrite à l'an 4. de la 94. Olymp. Joüissus l'a trompé qui dit cela pag. 23.*

(l) *Diod. Sicul. lib. 14. c. 11.*

(m) *Lucian. in Macrobiis pag. m. 639. 640. tom. 2.*

(n) *In parvo dialogiſmo apud Laertium in Democrito n. 41.*

(o) *Laert. l. 2. n. 7.*

(p) *Ælian. hiſtor. diverſ. l. 4. cap. xiii.*

Digitized by Google

re de (E) ſa mort. Il compoſa un très-grand nombre de livres *: il ne s'en faudroit pas étonner quand même il n'auroit pas vécu ſi long tems, car il aimoit la retraite, & il s'apliquoit à l'étude (F) d'une façon toute ſinguliere. C'étoit d'ailleurs un beau genie, un eſprit vaſte, penetrant, qui donnoit dans tout. La phyſique, la morale, les mathematiques, les belles lettres, les beaux arts ſe trouverent dans la ſphere de ſon activité. Il devint très-habile dans toutes ces choſes, (FΔ) & juſqu'à ſe pouvoir élever à la gloire de l'invention, comme nous l'aprend

* *Tird de Diogene Laerce liv. 9. in vita Democriti n. 34. & ſequent.*

une infinité ſelon Democrite. Les 109. ans que l'on donne à ce Philoſophe ne peuvent pas le mener juſques aux conquêtes d'Alexandre. L'opinion d'Aulugelle eſt ſolide, il l'avoit aquiſe par de bonnes voies: il aſſûre (a) que Socrate étoit plus jeune que Democrite. Or Socrate mourut (b) la 1. année de la 95. Olympiade âgé de 70. ans; il faloit donc que Democrite fût alors âgé de 80. ans pour le moins. Il en auroit donc eu plus de 140. s'il eût été en vie lors qu'Alexandre monta ſur le thrône la 1. année de la 111. Olympiade. N'oublions pas le genre de mort que Marc Antonin (c) attribue à Democrite contre tous les autres Ecrivains. Il le fait mourir de la maladie peculiaire: il prit aparemment l'un pour l'autre, Pherecyde pour Democrite. Vous verrez dans la remarque E, diverſes autoritez touchant la mort volontaire de nôtre Philoſophe. On les peut joindre à ces trois vers de Lucrece:

Denique (d) Democritum poſtquam maturа vetuſtas
Admonuit memorem motus langueſcere mentis,
Sponte ſua letо caput obvius obtulit ipſe.

(E) *En faveur de ſa ſœur il recula de quelques jours l'heure de ſa mort.*] Sa ſœur s'atriſtoit non pas de voir qu'il alloit mourir, mais de voir qu'à cauſe de cette mort elle n'aſſiſteroit pas aux fêtes de Ceres. Pour la tirer de cette inquietude, il ſe fit porter du pain chaud tous les matins, & avec la ſeule odeur de ce pain il ſoutint ſa vie juſques à ce que les 3. jours (e) de la fête fuſſent paſſez: après quoi il ſe laiſſa tomber tout doucement entre les bras de la mort. C'eſt ainſi que Diogene Laerce (f) le raconte. Cela ſent fort l'invention d'un eſprit oiſeux. Athenée ne raconte pas la choſe avec les mêmes circonſtances. Il dit que Democrite las de la vieilleſſe reſolut de hâter ſa mort, en diminuant chaque jour ſon ordinaire. Les fêtes de Ceres aprochoient, & les femmes du logis eurent belle peur qu'il n'allât mourir pendant cet anniverſaire, car elles n'euſſent pu avoir part à cette ceremonie s'il fût mort en ce tems-là. Elles le prierent donc de renvoier ſon trepas après la fête, afin qu'elles puſſent la celebrer joieuſement: il y conſentit, & donna ordre qu'on lui aportât un pot de miel. La ſeule odeur de ce miel l'entretint en vie durant quelques jours: enſuite de quoi il le fit ôter, & mourut (g). Un moderne s'eſt mêlé temerairement de critiquer Athenée. Il lui impute d'avoir dit que la ſœur de Democrite Prêtreſſe de Ceres, prit ſon frere de ne mourir pas pendant la fête, & que Democrite ſe fit porter un grand pot de miel, & ne manges que du miel pendant pluſieurs jours. Cela n'eſt guere probable, dit nôtre moderne, il eſt beaucoup plus vraiſemblable de dire que ce bon vieillard prêt à expirer, & incapable de nourriture, ne prolongea ſa vie qu'en flairant le miel, comme mon compatriote Celius Rhodiginus l'aſſûre. (h) *Et hoc quidem minus probabiliter Athenaus cum vero ſit propius moribundum ſenem omniſque alimenti incapacem non ipſo melle, ſed ſolo mellis evaporatione vitam produxiſſe, ut aſſerunt Rhodigimus meus* (lib. 21. c. 3.) Qui ne riroit en liſant cela? Car 1. il n'eſt pas vrai qu'Athenée diſe que Democrite manges du miel; il aſſûre (i) que ce Philoſophe n'en prit que l'odeur. 2. Il eſt faux que l'odeur du miel ſoit plus propre que le miel même à prolonger la vie d'un homme pendant pluſieurs jours. Supoſez cet homme à quatre doigts de la foſſe, je ne m'en dedis pas. 3. Athenée ne parle point de la ſœur de Democrite, tant s'en faut qu'il la faſſe Prêtreſſe de Ceres, dignité que Diogene Laerce ne lui donne pas. C'eſt ce dernier hiſtorien qui fait agir les prieres de cette ſœur. 4. Enfin on ſe moque du monde quand on cite un Celius Rhodiginus, ſur des faits qui ſe ſont paſſez il y a plus de deux mille ans.

(F) *Il s'apliquoit à l'étude d'une façon toute ſinguliere.*] Il ſe choiſit une chambre dans une maiſon ſituée au milieu d'un jardin, & il ſe tenoit enfermé dans cette chambre avec un ſi grand detachement de tout ce qui ſe paſſoit autour de lui, que quand on le vint avertir un jour de ſe trouver à un ſacrifice, il ne s'étoit point aperçu ni que le bœuf qui devoit être immolé eût été attaché proche de ſa chambre, ni que ſon pere fût venu donner les ordres pour cette ceremonie (k). Il faloit bien qu'il aimât la ſolitude, puis qu'il ſe plaiſoit à s'enfermer dans les tombeaux (l). Il le faiſoit pour ſonder les forces de ſon imagination, & pour éprouver tous les ſens ſelon leſquels elles pourroient ſe tourner. Lucien fait là-deſſus un joli conte: c'eſt que Democrite s'enferma dans un ſepulcre qui étoit hors de la ville, & y paſſa les jours & les nuits à étudier & à compoſer. Il y eut des jeunes gens qui tâcherent de lui faire peur; ils ſe déguiſerent en cadavres, ils prirent les maſques les plus affreux, ils vinrent rôder autour de lui, & faire cent ſauts & cent bonds. Il ne daigna pas les regarder, & ſe contenta de dire tout en écrivant, *ceſſez de faire les fous.* (m) Ὁ δ' ὅτι ἄλλοτε τοιοῦτο ποιήσαντες αὐτὸν, ὅτε ἔδοξε τοῦτο τοῖς πολίταις, ἀπὸ μίλητος γράψαι, παρεκάθισε ἔφη παίζοντας. ὅτε δεύτερον ἐπέστησαν φοβεῖν αὐτὸν ὡς τεθνεῶτος ὄντος ἐν τοῖς μνήμασιν τῶν ἀφανῶν. *His meque ſpectum ſimulationem tamnavit, neque ipſos omnino reſpexerit: ſed inter ſcribendum dixerit, deſinite inepti: adeo ſemiter credidit animos nihil eſſe poſtquam è corporibus exierint.* C'eſt, dit Lucien, qu'il étoit fortement perſuadé que l'ame mouroit avec le corps, & que tout ce qu'on dit des ſpectres & des fantômes, & du retour des eſprits, eſt par conſequent une chimere. Perſonne preſque n'a oüi parler de Democrite, ſans aprendre qu'Hippocrate fut apellé pour le guerir. De fort bons (n) critiques ſont perſuadez que les lettres qu'on voit ſur cela parmi celles d'Hippocrate ſont ſupoſées: mais on ne ſauroit douter que cette fiction ne ſoit fort ancienne. On a donc feint il y a long tems que les Abderites écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite. Ils craignoient qu'il ne devint tout-à-fait fou, & que ſon grand ſavoir ne le demontât entierement; & ils regardoient cela comme un grand malheur public. (o) *Hic pro multa quæ deſinet ipſum ſapientia agrotas, ne timor ſit ne noſtra urbs Abderitarum populoſior. ſi Democritus mente fuerit motus.* Ils le voioient ne ſe ſoucier de rien, rire de tout, dire que l'air étoit plein d'images, chercher ce que diſent les oiſeaux, ſe vanter qu'il faiſoit de tems en tems un voiage dans l'eſpace immenſe des choſes. Il paroît par une de ces lettres d'Hippocrate, que l'amour de la ſolitude avoit expoſé Democrite aux mauvais bruits qui couroient de lui. (p) *In virtutis regnum quam ſapientia colliſtrat, non eſt pater, nec mater, uxorve, aut cognati, non liberi aut fratres neque famuli, fortunaque vel alind ex his quæ tumultum faciunt. Democritus illas pro ſapientia commigravit, & inſania teneri creditur ob ſolitudinis amorem.* Au reſte la ſupoſition de ces lettres ne m'empêcheroit pas de croire (q) qu'Hippocrate fut apellé par les Abderites, & qu'en un mot celui qui forgea ces lettres, s'apuia ſur des faits autoriſez par une aſſez bonne tradition. Mais voici quelque choſe de plus fort. Mr. Dreimcourt Profeſſeur en Medecine à Leide, un des plus ſavans hommes de nôtre ſiecle m'a aſſûré, qu'il n'y a point lieu de douter que les lettres qui concernent Democrite, parmi celles d'Hippocrate, ne ſoient legitimes: c'eſt le ſentiment ordinaire des Medecins, dit-il.

(FΔ) *Très-habile dans toutes ces choſes, & juſqu'à ſe pouvoir . . . . . comme nous l'aprend Seneque.*] Voici l'eloge que ſon hiſtorien lui a donné: (r) Ἦν δὲ καὶ πολυθεώρητος ἐν φιλοσοφίᾳ σφόδρα. τὰ γὰρ φυσικὰ, καὶ τὰ ἠθικὰ, πάνυ καὶ τὰ μαθηματικὰ, καὶ τὰς ἐγκυκλίους λόγους καὶ τῶν τεχνῶν οὐκ ὀλίγα ἐπιστάμενος. *Erat revera in Philoſophia quoque certaminum peritus. Namque naturalia, moralia, mathematica, liberalium diſciplinarum orbem artiumque amnem peritiam callebat.* Quant aux choſes qu'il inventa, vous trouverez que Seneque ne l'en loüe pas beaucoup. (ſ) *Democritus, inquit, inermis deſtitui ſortiſtem, ut lapidum curvatura pauluin inclinatorum medio ſaxo alligaretur. Hoc dicam falſum eſſe. Neceſſe eſt enim ante Democritum, & pontes, & portas fuiſſe, quarum fuit ſummus curvatura. Exciſi parvo vobis, tamdem Democritum invenijſe, quemadmodum ſtare mallemus, quemadmodum decollatus calculus in ſmaragdum converteretur, quo bodieque collatura irruenti lapides cæſi coloraretur. Illa ſapiens licet invenerit, non quo ſapiens erat, invenit. Multa enim facit, quæ ab imprudentiſſimis aut aegre ſi videmus, aut peritiſſimis, quis exercitatiſſimis.*

(a) *Aul. Gell. lib. 17. c. 21. p. m 474.*

(b) *Voiez ſa vie par Mr. Charpentier, p. 284.*

(c) *Περὶ τῶν εἰς ἑαυτὸν l. 3. ſect. 3.*

(d) *Lucret. lib. 3. v. 1052.*

(e) *Ils durerent 9. jours ſelon Ovide; 4. ſelon Heſychius; 5. ſelon Ariſtophane. Voiez Caſtellanus de feſtis Græcorum pag. 173. Caſaubon in Laert. l. 9. n. 43. dit qu'on Democrite demeuroit ils ne duroient que trois jours; mais qu'à Athenes c'étoit autre choſe. Neanmoins dans ſes notes ſur Athenee pag. 537. il dit qu'à Athenes ils ne duroient que 3. jours.*

(f) *In ejus vita l. 9. n. 43.*

(g) *Athen. l. 2. c. 7. p. m. 46. Il cite Athenée l. 2. cap. 3. il faloit dire cap. 7.*

(h) *Balthaſ. Bonifacius, hiſtor. ludicra, l. 3. c. 11. p. m. 13.*

(i) Δοκεῖ δὲ μοι ἐκεῖνος ἁπλῶς τὸν θάνατον τῷ μὴ τὸ μέλιτος ἀναφορᾷ μᾶλλον χρῆσθαι; *In multos dies vitam prorogaſſe ſolo mellis odore & halitu continuatam. Athan. ubi ſupra.*

(k) *Diog. Laert. ubi ſupra n. 36.*

(l) Ἔνιοι δέ φασιν αὐτὸν ἀναμένειν τοὺς φαντασίας ἐμποιοῦντας ἐπιστρέφειν εἰς ἑαυτούς. *Nitebatur autem etiam variè probare imaginationes, ſæpe ſolitarius vivens atque etiam ſepulcra incolens. Ib. n. 38.*

(m) *Lucian. in Philopſeude to. 2. pag. 495.*

(n) *Menag. in Laert. l. 9. n. 40.*

(o) *Apud Hippocrat. in epiſt. ma. 5. citante Magnemo ubi ſupra pag. 24.*

(p) *Magnen. ib. pag. 26.*

(q) *Je ne détruis donc point ici ce que j'ai dit ci-deſſus pag. 23. lettre m.*

(r) *Laert. lib. 9. n. 37.*

(ſ) *Seneca epiſt. 90. p. m. 371.*

Digitized by Google

prend Seneque. J'ai lu dans quelques modernes que ſa longue vie fut une ſuite (G) de ſa chaſteté; mais je ne trouve point cela dans les anciens. Si tout ce qu'on cite de lui a été tiré de ſes veritables Ecrits, on ne peut nier qu'il ne ſe (H) repût de chimeres à certains égards; car il faudroit croire qu'il avoit une recepte qui pouvoit procurer l'intelligence du chant des oiſeaux. Il faudroit

(a) Balthaſ. Bonifacius, hiſtor. Indicra l. 11. c. 5. pag. 317.

(b) Mr. Drelincourt m'a indiqué deux paſſages tout ſemblables; l'un eſt de Galien comm. 3. in 6. epidemior. pag. 478. l. 7. l'autre de Tertullien de anima c. 27. pag. 330. C. Voiez auſſi Clem. Alexandrin. lib. 2. pædag. pag. 193. D.

(c) Athen. lib. 2. c. 7. pag. 46.

(d) Plin. lib. 7. c. 55.

(e) Varro in libro περὶ γαμῆς apud Nonium voce vulgus.

(f) Magnenus in vita Democriti pag. 8.

(g) Dans la remarque K.

(h) De re rustica lib. 11. ſub fin.

(i) Democritus quidem tradit, ſi quis extrahat ranæ viventi linguam, nulla alia corporis parte adhærente, ipſique dimitta in aquam, imponat ſupra cordis palpitationem mulieri dormienti, quæcumque interrogaverit, vera reſponſuram. Plin. lib. 32. cap. 5. pag. 846.

(k) Ou plutôt *ſans qu'aucune autre partie y demeurât attachée.*

(l) Id. l. 29. c. 4. p. 692.

(G) *Que ſa longue vie fut une ſuite de ſa chaſteté.*] Un Auteur (a) que j'ai deja refuté aſſûre que Democrite qui fut redevable d'une vie de plus de cent ans au miel, & à ſon exacte continence, deteſtoit l'œuvre de l'amour comme une choſe qui faiſoit ſortir un homme d'un homme. On cite Pline au livre 28. chapitre 6. mais vous ne trouvez dans Pline que ces paroles: (b) *Venerem damnavit Democritus, ut in qua homo alius exſiliret ex homine.* Pas un mot ni de la vertu du miel, ni de celle de la continence par raport à la longue vie de Democrite. A l'égard du miel nôtre Auteur moderne eût pu trouver un garant, puis qu'Athenée (c) nous aſſûre que Democrite avoit toûjours fort aimé le miel, & qu'il avoit cru que pour conſerver ſa ſanté il faloit apliquer du miel aux parties interieures, & de l'huile aux parties exterieures. Il ſemble même que ce Philoſophe eût promis la reſurrection aux cadavres qu'on auroit enſevelis dans du miel; car il y a beaucoup d'aparence que ces paroles de Pline, (d) *Similis & de aſſervandis corporibus hominum ac reviviſcendi promiſſa Democrito vanitas qui non revixit ipſe*, ont du raport à un paſſage de Varron, que je m'en vais copier. (e) *Quare Heraclides Ponticus plus ſapit qui præcepit ut condirentur, quam Democritus qui ut in melle ſervarentur: quem ſi vulgus ſecutus eſſet, pervium ſi centum denariis calicem multis emere poſſemus.* Mais ſur l'autre chef je ne ſçai point où nôtre moderne trouveroit une caution. Permettons-lui de raiſonner, il ne viendra pas à bout: s'il dit que Democrite n'a blâmé le jeu d'amour, que parce qu'il s'étoit extremement bien trouvé de s'en abſtenir, il ſupoſera un faux principe, puis qu'il y a un tres-grand nombre de gens qui conſeillent la chaſteté, parce qu'ils éprouvent les triſtes & fâcheuſes ſuites de l'incontinence. Un autre moderne s'avance trop, quand il dit que Democrite recommandoit & par des raiſons, & par ſon exemple, de ne s'aprocher du ſexe que rarement. (f) *Morum præterea integritas pudicitiaque tanta, ut rationibus exemploque ratus Veneris uſum commendaret.* Il cite Pline & le chapitre 4. du 3. livre de Roderic de Caſtro *de natura mulierum.* Il ne dit point quel endroit de Pline il faut conſulter; mais il a égard ſans doute aux paroles que j'ai citées du chapitre 6. du livre 28. paroles où l'on ne trouve nullement que Democrite le ſoit donné en exemple. Roderic de Caſtro n'impute point à Democrite de s'être cité; & quand il le lui imputeroit, il ne pourroit être qu'un aveugle qui conduit un autre aveugle.

Je ne dis point ceci pour donner la moindre atteinte à la continence de Democrite: je veux ſeulement faire ſentir aux Auteurs modernes l'obligation où ils ſont, de n'avancer rien qu'ils ne trouvent dans des temoins dignes de foi. Nous verrons ci-deſſous (g) que Tertullien ne lui donne pas un bon temoignage ſur ce chapitre.

(H) *Qu'il ne ſe repût de chimeres à certains égards.*] Columelle (h) a cité le livre que Democrite avoit compoſé touchant les antipathies. On y trouvoit que ſi une femme dans le tems de ſes ordinaires faiſoit trois fois le tour de chaque compartiment, à pieds nuds & les cheveux deliez, elle faiſoit mourir toutes les chenilles d'un jardin. *Sed Democritus in eo libro qui Græce inſcribitur περὶ ἀντιπαθῶν, affirmat has ipſas beſtiolas enecari, ſi mulier, quæ in menſtruis eſt, ſolutis crinibus, & nuda pede unamquamque aream ter circumeat, poſt hoc enim decidere omnes vermiculos, & ita emori.* Que peut-on dire qui ſente plus la ſuperſtition? Democrite diſoit auſſi que pour faire confeſſer la verité à une femme, il faloit lui apliquer ſur le cœur quand elle dormoit la langue d'une grenouille (i). Mais il faloit une langue qui eût été arrachée à une grenouille vivante, & il faloit l'avoir arrachée ſans (k) tenir la grenouille par un autre endroit. Il faloit de plus remettre dans l'eau la grenouille. Si l'on veut ſavoir quel jugement faiſoit Pline de cette pratique, on n'a qu'à le conſulter à l'endroit, où il raporte une vertu toute ſemblable que l'on attribuoit au cœur du hibou. On pretendoit qu'en le mettant ſur le teton gauche d'une femme endormie, on lui faiſoit dire tous ſes ſecrets. (l) *Nec omittam in hac quoque aliſe (bubone) exemplum magicæ vanitatis: quippe præter reliqua portentoſa mendacia, cor ejus impoſitum mammæ mulieris dormientis ſiniſtra tradunt efficere ut omnia ſecreta pronunciet.* Pline apelle cela une hâblerie de Magicien: il faiſoit ſans doute le même jugement du conte de Democrite: il le mettoit au nombre de ces hâbleries; car immediatement après il remarque que les Magiciens ajoûtent quelques autres choſes, qui ſeroient ſi elles étoient veritables, que les grenouilles ſeroient plus utiles au genre humain que les loix. Les grenouilles fourniroient un expedient immanquable pour faire ceſſer la galanterie parmi les femmes. Les paroles de Pline n'ont pas aſſez de clarté ni à l'égard de l'aplication du remede, ni à l'égard d'une circonſtance notable. Il ne dit pas ſi l'expedient prevenoit le cocuage, ou ſi ſeulement il empêchoit la perſeverance de la femme dans l'adultere. Ce n'eſt point là une diſtinction de Logique; la choſe eſt de conſequence: il y faloit peſer tous les termes, & fuir juſqu'aux moindres ambiguïtez. Il les faloit fuir auſſi quant à la maniere d'apliquer l'expedient: on verra dans le paſſage de Pline qu'elles n'ont pas été évitées (m).

Voici d'autres réveries de Democrite. Il diſoit qu'en mêlant enſemble le ſang de quelques oiſeaux dont il marquoit le nom, on faiſoit naître un ſerpent qui avoit une proprieté ſi admirable, que quiconque le mangeoit pouvoit entendre ce que les oiſeaux s'entre-diſent. Pline a raiſon de ſe moquer de cette chimere. (n) *Qui credit iſta, & Melampodi profecto autores lambendo dediſſe intellectum avium ſermonis draconeos non abnuet: vel qua Democritus tradit nominando aves quarum confuſo ſanguine ſerpens gignatur, quem quiſquis ederit, intellecturus ſit avium colloquia.* Puis qu'il le trouve ſi credule qu'il ſe croit en droit de l'inſulter, & de s'aplaudir de ce qu'il n'adopte pas de telles fadaiſes, il faut ſans doute que les contes de Democrite fuſſent bien etranges. Le livre que ce Philoſophe avoit compoſé touchant le chameleon, étoit, je penſe, l'un des meilleurs magaſins de ſon extrême credulité. *Jungemus illis*, dit (o) Pline, *ſimillima & peregrina aquæ animalia: principaque chamæleontem, peculiaris voluminis dignum exiſtimatum Democrito, ac per ſingula membra defectum, non ſine magna voluptate noſtra cognitis proditiſque mendaciis Græcæ vanitatis.* Après ce debut Pline raporte quelques extraits ridicules de ce livre; & puis il finit ainſi: (p) *Utinam eo ramo contactus eſſet Democritus, quoniam ita loquacitates immodicas promiſit inhibere: palamque eſt virum alias fagacem & vitæ utiliſſimum nimio ſpirandi mortales ſtudio prolapſum.* Nous verrons d'autres paſſages dans la remarque qui ſuit.

Pline eſt loüable de n'avoir raporté les pretendues vertus occultes du chameleon, qu'afin de les decrier & de s'en moquer: mais il ſeroit encore plus digne de loüange, s'il avoit gardé pour Democrite une partie de ſon incredulité; je veux dire s'il n'eût pas cru trop legerement que ce Philoſophe fût l'Auteur de cet Ouvrage, & de pluſieurs autres qui couroient injuſtement ſous ſon nom. La penſée d'Aulugelle me paroit fort raiſonnable, que ce n'eſt point Democrite qui eſt l'Auteur de ces contes touchant le chameleon, & touchant l'intelligence du chant des oiſeaux, mais que certains charlatans s'etoient couverts de l'autorité de ce fameux Philoſophe. (q) *Librum eſſe Democriti nobiliſſimi Philoſophorum de vi & natura chamæleontis; eumque ſe legiſſe Plinius Secundus in naturalis hiſtoriæ vicenſimo octavo refert; multaque vana atque ineptoleranda auribus deinde quaſi à Democrito ſcripta tradit..... His portentis atque præſtigiis à Plinio Secundo ſcriptis non dignum eſſe cognomen Democriti puto..... Multa autem videntur ab hominibus iſtis malæ fallertibus hujuſcemodi commenta in Democriti nomen data, nobilitatis auctoritatiſque ejus perfugio utentibus.* On ne peut que faire ce jugement, quand on ſe ſouvient du caractere que Lucien lui a donné. Il met Democrite, Epicure, Metrodore dans la claſſe de ces eſprits forts, qui ont une ame de diamant contre ceux qui leur veulent perſuader les prodiges. A ſon compte Democrite demeure toûjours perſuadé que les faiſeurs de miracles ne ſont rien que par artifice: il cherche la maniere dont ils trompent, & s'il ne peut la trouver, il ne laiſſe pas de croire qu'il n'y a là que de l'impoſture. (r) Ὅτι παῖε τὸ μεγάλημα ἐδίδαξε Δημόκριτος τοὺς ..... ἀδιαφθόνως πρὸς ταῦτα ἔχειν. τοιαῦτα γὰρ γόητων ἐχθρὸς ὡς ἀληθῶς. *Ut res planè Democritum aliquem requireret ..... qui adverſus hæc & ſimilia monſtra haberet adamantinam ut non crederet &c.*

(m) Addunt etiam cum alia Magi, quæ ſi vera ſunt, multò utiliores vitæ exiſtimentur ranæ, quàm leges. Namque arundine tranſfixa natura per os, ſi furcula in necſtruis deſigatur à marito, adulteriorum tædium ferri. Id. l. 32. c. 5. pag. 846. Du Pinet traduit ainſi: Si on empale à un roſeau une grenouille, l'embrochant droit par la tête & par ſa nature. *Le P. Hardouin ſuppoſe qu'il faloit commencer par la nature,* arundine tranſfixa per ranæ pudenda ad os uſque. *Pline eſt donc obſcur quant au ceremonial. Je laiſſe ſes autres obſcurités.*

(n) Plinius l. 10. c. 49. Voiez auſſi l. 29. c. 4. p. m. 688.

(o) Id. lib. 28. c. 8. p. m. 595.

(p) Ibid. pag. 597.

(q) Aul. Gellius l. 10. c. 12.

(r) Lucianus in Pſeudom. pag. 873. to. 1.

Digitized by Google

faudroit auſſi croire qu'il étoit fort (1) adonné à la Magie: je veux dire à la Magie qui eſt fondée

(1) *Qu'il étoit fort adonné à la Magie.*] Cela ne s'accorde nullement avec les idées de Lucien qui viennent d'être alléguées. Quoi qu'il en ſoit il eſt juſte d'entendre Pline. (a) *Certè Pythagoras, Empedocles, Democritus, Plato ad hanc* (Magicen) *diſcendam navigavere, exſilii verius, quam peregrinationibus, ſuſceptis. Hanc reverſi prædicavere, hanc in arcanis habuere. Democritus Apollobechem Coptiten, & Dardanum à Phœnice illuſtravit voluminibus Dardani in ſepulcrum ejus poſitis: ſuis* (b) *verò ex diſciplina eorum edidit: quæ recepta ab aliis hominum, atque tranſiſſe per memoriam, aquè ac nihil in vita, mirandum eſt. In tantum fides iſtis faſque omne deeſt, adeo ut in qui cetera in viro illo probant, hoc ejus eſſe opera inficientur. Sed fruſtra. Hanc enim maximè affixiſſe animis eam dulcedinem conſtat. Plenumque miraculi & hoc, pariter utraſque artes efflorueſſe. Medicinam dico, Magicenque, eodem ætate illam Hippocratæ, hanc Democrito illuſtratibus.* J'ai rapporté le paſſage un peu au long, afin d'apprendre à mon lecteur; 1. que les partiſans de Democrite ont toûjours nié qu'il eût fait les livres magiques qu'on lui imputoit; 2. que Pline leur a ſoutenu que cette attribution étoit bien fondée. Paſſons à un autre endroit de Pline: (c) *In promiſſo herbarum mirabilium occurrit aliqua dicere & de magicis: quæ enim mirabiliores ſunt? Primi eas in noſtro orbe celebravere Pythagoras atque Democritus conſectati magos.* Peu après il obſerve qu'on ne vouloit pas convenir que certains livres attribuez à ces deux grans hommes, fuſſent ſortis de leur plume; & voici ce qu'il repond. *Nec me fallit hoc volumen ejus à quibuſdam Cleomedis Medici aſſcribi: Pythagoræ pertinax fama antiquitaſque vindicavit. Et id ipſum auctoritatem voluminibus aſſert.* (d) *Si quis alius cura ſua opus illo viro dignum judicavit: quod feciſſe Cleomedum cum alia ſua & nomine edenda, quis credat? Democriti certè chirocmeta eſſe conſtat. At in his ille poſt Pythagoram magorum ſtudioſiſſimus quanto portentoſiora tradit?*

Avant que de paſſer outre je m'arrêterai un peu ſur le titre de l'Ouvrage dont Pline vient de parler. Mr. de Saumaiſe a trouvé heureuſement que ce livre ne devoit pas être intitulé, *Chirocmeta*: il a donc corrigé ce mot qui étoit dans les éditions de Pline, & montré qu'il faloit mettre à la place *Chirometa*. Il a corrigé en même tems un paſſage de Vitruve, où il eſt parlé du même Ouvrage de Democrite: *Multas res attendens*, dit Vitruve (e), *admiror etiam Democritî de rerum natura volumina, & ejus commentarium quod inſcribitur χειρομήτου, in quo uteb atur annulo ſignans cera molli quæ eſſet expertus.* On liſoit auparavant dans Vitruve χαιρόμητος *in quo etiam utebatur annulo ſignans cera ex mitio quæ eſſet expertus.* Mr. de Saumaiſe corrige par même moien l'endroit de Diogene Laërce, où il eſt dit que Democrite a compoſé χειρικὰ ἢ φυσικὰ πρωτάμεια. Il faut dire χειρομήτου ἢ φυσικὰ πρωτάμεια (f). Toute la critique de Caſaubon n'étoit allée qu'à conjecturer qu'on pourroit peut-être guerir le mal de Diogene Laërce par le *Chirocmeta* (g) de Pline. Mais c'eût été chaſſer un mal par un autre mal. Ceux qui ont cru qu'il faloit laiſſer dans Pline le mot *Chirocmeta* l'ont expliqué ſelon leur caprice: les uns ont dit que ce titre ſignifioit que l'Ouvrage devoit être manié ſouvent (h), d'autres ont cru que ce livre fut ainſi intitulé, (i) *Pource qu'il le faloit manier avec la main en grandes ceremonies.* Heſychius confirme merveilleuſement les corrections de Saumaiſe, car il nous aprend que les Critiques mettoient un morceau de cire ſur les endroits d'un Ouvrage qui leur paroiſſoient obſcurs, & dignes d'être plus amplement examinez. Il reſte une puiſſante objection. Si le *Chirocmeta* de Democrite étoit un Ouvrage, où il avoit mis ſon cachet ſur toutes les choſes dont il parloit par experience, d'où vient qu'il étoit rempli de tant de fables, & de contes ridicules & ſuperſtitieux? Pline ne ſe contente pas de le caracteriſer en general par ces paroles: *In his* Democritus *poſt Pythagoram magorum ſtudioſiſſimus quanto portentoſiora tradit?* il en cite pluſieurs choſes qui ſentent la magie noire.

Je trouve de l'embarras dans tout ceci, & je ne voi point de meilleur expedient que le NON LIQUET, ou l'ἀνέχεια des Sceptiques. Il ſe pourroit faire que Democrite ſans trop examiner les conſequences de ſon ſyſtême, eût eſperé de decouvrir pluſieurs qualitez occultes, & l'art de faire mille choſes extraordinaires par le moien de la Magie. Cela étant une fois poſé, nous pouvons nous figurer qu'il a lu avidement tous les livres de Magie, & qu'il a compilé les pretenduës merveilles qu'il y a vues; & celles qu'il pouvoit aprendre de vive voix. Il a pu faire des experiences ſurprenantes de la vertu de certaines herbes, & marquer de ſon cachet la page de ſon *Chirocmeta* dans laquelle il expoſoit ſes experiences. Ce livre a pu être inutile de la ſorte, quoi que la plupart des choſes qu'il contenoit ne fuſſent pas aprouvées du ſeau de l'Auteur; & ainſi rien n'empêche que Pline n'y ait trouvé bien des fables. Voilà un parti à prendre. Ce n'eſt pas celui qui me paroît le meilleur. J'aimerois mieux dire que Democrite n'a point compoſé les écrits ſuperſtitieux, fabuleux, magiques qui ont couru ſous ſon nom. Diogene Laërce aiant donné une longue liſte des Ouvrages de ce Philoſophe, ajoûte qu'on lui en attribuoit fauſſement d'autres (k). Columella (l) le reconoît nommement à l'egard d'un certain livre dont le veritable Auteur s'apelloit (m) *Dolus Mendeſius.* Il ſemble que Suidas ne donne qu'un petit nombre de livres pour de veritables Ouvrages de Democrite. Nous avons vu ci-deſſus la plainte que fait Aulugelle. Enfin on peut dire que ſi Diogene Laërce n'en a pas rejette davantage, cela prouve ſeulement qu'il y avoit eu des fauſſaires, qui peu après que Democrite fut mort publierent divers écrits ſous ſon nom; on les prit pour des enfans legitimes, les ſiecles ſuivans ſe conformerent à cet avis: il n'en faut pas d'avantage à (n) Pline, & à (o) Diogene Laërce pour recevoir ces Ouvrages comme de vraies productions de Democrite. Et ce qui fit qu'on fut aiſement trompé au commencement, c'eſt que l'exceſſive curioſité de ce Philoſophe, ſon amour pour la ſolitude, ſon aplication aux experiences, le ſuccès de quelques-unes de ſes predictions perſuadoient ſans peine qu'il avoit laiſſé par écrit tous les ſecrets, toutes les remarques que l'on voioit dans les livres qui parurent ſous ſon nom.

Petrone temoigne que Democrite paſſa ſa vie à faire des experiences ſur les vegetaux, & les mineraux: *Omnium herbarum ſuccos Democritus expreſſit: & ne lapidum virginitatumque vis lateret ætatem inter experimenta conſumpſit.* On dit qu'aiant prevu que l'année ſeroit mauvaiſe pour les oliviers, il acheta à vil prix une grande quantité d'huile, & y fit un gain immenſe, dont neanmoins il ne voulut pas profiter; il ſe contenta de faire conoître qu'il ne tenoit qu'à lui d'être riche. On s'étonnoit qu'un homme qui n'avoit jamais paru ſe ſoucier que de ſes études, ſe mît tout d'un coup dans le trafic: qui doute que quand on en eut apris la raiſon, pluſieurs ne l'aient regardé comme un Magicien? D'autres le crurent digne des honneurs divins. (p) *Τὰς δὲ προγνώσεις ἔσχε τῶν μετεώρων, λοιπὸν ὑπὸ πάντων ἐθαυμάζετο ὡς καὶ θεῖος ἀνήρ. Ubi verò futura quædam prædixerat, ſequentiſque rerum eventus fidem fecerat, divinis jam honoribus augustus à pleriſque judicatus eſt.* Voici le paſſage qui temoigne ce trafic d'huile, & le reſte: (q) *Ferunt Democritum, qui primus intellexit, oſtendiſque cum terræ calis ſocietatem, ſiſternentibus hanc curam ejus opulentiſſimus civium, præviſa olei caritate ex futuro Vergiliarum ortu, quæ diximus ratione, oſtendentiſque jam plenus, magnæ tum vilitate propter ſpem olivæ, cœmiſſo in toto tractu omne oleum* (r), *mirantibus qui pauperta tem & quietem doctrinarum ſi ſciebant in primis cordi eſſe. Atque ut apparuit cauſa, & ingens divitiarum curſus, reſtituiſſe mercedem anxie & avidæ dominorum pœnitentiæ, contentum ita probaſſe, opes ſibi in facili, cum vellet, fore.* Une autre fois il prit ſon frere d'emploier uniquement ſes moiſſonneurs à tranſporter dans la grange le ble qu'ils avoient coupé. Il previt un furieux orage qui arriva bientôt après. (ſ) *Trahunt eumdem Democritum metente fratre ejus Damaſo ardentiſſimo æſtu craſſe ut reliqua ſegetis parceret, raperetque deſecta ſub tectum, paucis mox horis ſævo imbre tempeſtatione approbata.* J'ai oüi dire qu'un gentilhomme de Normandie aiant connu par le barométre qu'il pleuvroit bientôt, fit ſerrer ſon foin pendant qu'il faiſoit un très-beau tems. Cela fit dire aux villageois d'alentour qu'il avoit commerce avec le diable, puis qu'il devinoit ſi à-propos pour ſon interêt le changement des ſaiſons. Etoit-on moins temeraire à juger mal du prochain au ſiecle de Democrite? Les ſecrets de la nature n'étoient-ils pas alors entre les mains de moins de gens ſans comparaiſon qu'aujourd'hui? Democrite étoit donc plus expoſé aux ſoupçons magiques qu'il ne le ſeroit preſentement.

Je dirai par occaſion qu'il me ſemble que Mr. de Saumaiſe refute aſſez mal Solin, touchant les combats de Democrite contre les Mages. Solin pretend que ce Philoſophe ſe ſervit utilement contre eux de la pierre *catochites.* (t) *Accipimus Democritum Abderiten oſten-*

(a) Plin. lib. 30. c. 1.

(b) Le P. Hardouin cite les Clement d'Alexandrie l. 1. Stromat. pag. 303. qui a dit que Democrite expliqua une colonne d'Aricari Auteur Babylonien, & en inſera l'explication dans ſes écrits.

(c) Plin. lib. 24. c. 17.

(d) Cette raiſon eſt foible; car combien de mechans livres fait-on courir ſous des noms celebres, & principalement en matiere de Magie?

REMARQUES touchant le livre intitulé CHIROCMETA.

(e) Vitruv. lib. 9. c. 3.

(f) Voiez Saumaiſe in exercit. Plinianis pag. 1100. 1101.

(g) Caſaubon. in Laert. l. 9. n. 49.

(h) Nec melius interpretantur ita dicta quod aſſidue manibus tractanda eſſent. Saumaſius ibid. pag. 1100. C.

(i) Du-Pinet à la marge de ſa traduction Françoiſe de Pline.

(k) In ejus vita ſub fin.

(l) Columel. de re ruſtica l. 3. c. 5.

(m) Ou plûtôt Bolus ſelon Suidas.

(n) Pythagoræ pertinax fama antiquitaſque vindicant. C'eſt la preuve dont Pline ſe ſert lib. 24. c. 17.

(o) Les Ouvrages qu'il rejette ſont ceux que le conſentement general avoit rejettez, ὁμολογουμένως ἐκβεβλημένα, omnino aliena conſenſu omnium ſunt.

(p) Diog. Laert. lib. 9. n. 39.

(q) Plinius l. 18. c. 28. pag. 524.

(r) Ciceron l. 1. de divinatione, Ariſtote l. 1. politic. c. 7. Diogene Laerce in Thalete attribuent cecy à Thales, mais avec cette difference, que Thales acheta l'huile à venir ſelon Ciceron, & les profeſſors a louer ſelon Ariſtote & Diogene Laerce. Voiez le P. Hardouin ſur ce paſſage de Pline, & Mr. Menage ſur Laerce l. 1. n. 26.

(ſ) Plinius l. 18. c. 35. pag. 541.

(t) Solin. cap. 3. ſub fin.

fondée ſur un pacte avec le Demon. Je ne penſe pas qu'il ait été aſſez viſionaire (K) pour s'être crevé les yeux, comme quelques-uns l'ont dit. La maniere dont il (L) conſola Darius eſt aſſez ingenieuſe. Il eſt excuſable de s'être moqué de toute (M) la vie humaine: il valoit mieux faire cela que d'imiter Heraclite qui pleuroit éternellement. Il a été le (N) precurſeur d'Epicure, car le ſyſtême de ce dernier ne differe de celui de Democrite qu'en vertu de quelques reparations. C'eſt encore Democrite qui a fourni aux Pyrrhoniens tout ce qu'ils ont dit contre le temoignage des ſens, car outre qu'il avoit accoutumé de dire que la verité étoit cachée au fond d'un puits, il ſoûtenoit * qu'il n'y avoit rien de réel que les atômes & le vuide, & que tout le reſte ne conſiſtoit qu'en opinion. C'eſt ce que les Carteſiens diſent aujourd'hui touchant les qualitez corporelles, la couleur, l'odeur, le ſon, la ſaveur, le chaud, le froid; ce ne ſont, diſent-ils, que des modifications de l'ame. Democrite n'étoit rien moins qu'orthodoxe touchant (O) la nature divine, & il croioit que nôtre † derniere fin eſt la tranquillité de l'eſprit.

* *Laert. ubi ſupra n. 44. Sext. Empiricus adv. Mathemat. pag. 163. Voiez ci-deſſus pag. 305. lettre f.*

† *Cicero de finib. lib. 5.*

(a) *Salmaſ. in exercitat. Plinian. pag. 98. 99.*

(b) *II. Epître de St. Paul à Timothée, chap. 3. verſ. 8.*

(c) *Cicero de finib. l. 5. fol. m. 244. D. n'affirme ni ne nie le fait, mais s'il eût avoüé le fait, il en eût rendu cette raiſon.*

(d) *Aul. Gellius lib. 10. c. 17.*

(e) *Idem Gellius ib.*

(f) *In mimo quem ſcripſit Baſſianum. Id. ibid.*

(g) Ὅτι καὶτὸν μὲν ψεῦδος ἐστὶ τὸ Δημόκριτον ἐκκεκαῦσθαι ἑαυτοῦ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἀτενίζοντα τοῖς λαμπροῖς ἀντιβολοῦσιν ἐπιφανείαις, ἀλλὰ τὴν ἀπ' αὐτῶν ἀνακλασιν διώκοντα. Equidem falſum eſt quod dicitur Democritum ſponte ſua oculos extinxiſſe ignitum ſpeculum eos deſigentem luminiſque reflexionem accipientem. *Plut. de curioſitate pag. 521. C.*

(h) *Tertull. in Apologet. cap. 46.*

(i) *Ille de his ipſis apud Clem. Alexandrinum, Stromat. l. 1. p. 304. & apud Euſebium, præpar. l. 10. c. 4. p. m. 472.*

(k) *Cicero de finib. l. 5. fol. m. 244. D. n'affirme ni ne nie le fait, mais s'il eût avoüé le fait, il en eût rendu cette raiſon.*

(l) *Aul. Gellius lib. 10. c. 17.*

(m) *Clem. Alexandr. Stromat. l. 2. p. 421.*

(n) *La Mothe le Vayer tome 8. p. 340. Voiez auſſi le Pere Garaſſe, Doctrine curieuſe pag. 237.*

(o) *Epiſt. l. 1. ch. 50.*

(p) *Lettre 21. p. 715.*

(q) *Voiez Ciceron l. 1. de finibus.*

(r) *Cicero de nat. Deorum l. 1. pag. m. 101.*

(s) *Ibid. pag. 174. Voiez auſſi Plutarque adverſus Colotem pag. 1108.*

(t) Νῦν μὲν γὰρ ἐλέγομεν τὸν Θεὸν ἐμφρονέστερον εἶναι (Δημοκρίτου) κλαυσιγελωτοῦ, ἢ φύσεως ἄλογον τὸ πᾶν ἐργασαμένης. Cyrillus contra Julianum l. 1. Cela eſt tiré de Plutarque de plac. Philoſoph. l. 1. c. 7. pag. 881. D. ἐὰν ἴλεως Δημόκριτος τὸν τοῦ Θεοῦ ἐμφανέστερον, τὸν τὸ πᾶν ἄφρονα. Democritus mentem Dei in igne gloriolo, mundi mentem.

(u) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 46.*

oſtentatione ſcrupuli hujus frequenter uſum ad probandam occultam naturæ potentiam in certaminibus quæ contra magos habuit. Mr. de Saumaiſe (a) oppoſe à Solin divers paſſages de Pline, qui, comme on l'a vu dans cette remarque, temoignent que Democrite s'attachoit beaucoup aux Magiciens. Mais qui a dit à Saumaiſe que l'émulation n'a point lieu parmi ces gens-là? N'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'ils font aſſaut de reputation? cela n'eſt-il pas confirmé par nos Ecrivains Demonographes? ne nous diſent-ils pas qu'il y a des Magiciens qui peuvent defaire ce que font les autres? Il eſt aparent que (b) Janes & Jambres qui reſiſterent à Moïſe, le prenoient pour un Magicien. Ainſi Democrite auroit pu pendant un aſſez long tems être l'humble ſectateur des Magiciens, & puis lors qu'il crut en ſavoir autant ou plus que les autres, contrequarrer ceux qu'il rencontroit, afin d'élever ſa reputation au deſſus d'eux.

(K) *Aſſez viſionnaire pour s'être crevé les yeux.*] Pluſieurs Auteurs raportent cette ſottiſe. La raiſon la plus ordinaire que l'on donne pourquoi il en usa de la ſorte, eſt qu'il eſpera (c) de mediter plus profondément, lors que les objets de la vuë ne ſeroient point diverſion aux forces intellectuelles de ſon ame. (d) *Democritum Philoſophum in monumentis hiſtoriæ Græcæ ſcriptum eſt ..... luminibus oculorum ſuo ſponte ſe privaſſe, quia exiſtimaret cogitationes commentationeſque animi ſui in contemplandis naturæ rationibus vegetiores & exactiores fore, ſi eas videndi illecebris, & oculorum impedimentis liberaſſet.* Ne lui ſuffiſoit-il pas de s'enfermer dans un lieu obſcur, ou de n'ouvrir pas les yeux pendant les heures de meditation? Laberius dans une piece de theatre feignit que ce Philoſophe s'aveugla, afin que la proſperité des mechans ne lui frapât plus la vuë: Laberius, dis-je, feignit cela ſans autre raiſon, ſi ce n'eſt que cette hypotheſe lui étoit commode pour ſoûtenir le perſonnage qu'il avoit en main. Il expliqua même comment Democrite s'étoit aveuglé, ce fut, diſoit-il, en s'expoſant à la lumiere qu'un bouclier lui reflechiſſoit (e). *Cauſam voluntariæ cæcitatis finxit aliam* Laberius (f) *verſiſque in eam rem quam tum agebat, non inconcinniter. Eſt enim perſona, quæ hæc apud Laberium docet, divitis avari & parci ſumtum plurimum aſpiantque adoleſcentis vere deplorantis.*

Democritus Abderites phyſicus philoſophus
Clypeum conſtituit contra exortum Hyperionis,
Oculos effodere ut poſſet ſplendore æreo.
Ita radiis ſolis aciem effodit luminis,
Malis bene eſſe ne videret civibus.
Sic ego fulgentis ſplendorem pecuniæ
Volo elucifugare exitum ætati meæ;
Ne in re bona eſſe videam nequam filium.

Plutarque avoit oüi dire que Democrite s'étoit ſervi de miroirs brûlans, ſur leſquels il attacha fixement la vuë, & cela afin de s'ôter un obſtacle de meditation (g). Il rejette ce conte comme une fable. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres aiant raporté la cauſe qui, ſelon Laberius, obligea ce Philoſophe à s'aveugler, ajoûte: „ (h) D'autres diſent „ qu'il s'aveugla pour mediter avec moins de diſtrac„ tion. Cela eſt plus vraiſemblable, quoi que peut„ être auſſi faux; car quelle apparence que Democri„ te qui rioit de toutes choſes, ſe fît une cauſe de „ chagrin de la proſperité d'un mal honnête homme? „ Ce devoit être une fête & un regale pour un Philo„ ſophe comme lui, qui ne cherchoit qu'à tourner le „ monde en ridicule „. Il ſe pouvoit repaître par là d'un triomphe (i) imaginaire ſur la religion. Tertullien allegue une autre raiſon de la conduite de ce Philoſophe. Il pretend que Democrite ne pouvoit ni regarder une femme ſans en ſouhaiter la joüiſſance, ni manquer d'en joüir, ſans ſe chagriner & ſe depiter. Il n'y eut donc point de meilleur remede contre cette perſecution, que de ſe priver de la vuë. Tertullien tire de là pour les vrais fideles un grand ſujet de triomphe ſur les ſages du Paganiſme. (k) *Democritus excæcando ſemetipſum quas mulieres ſine concupiſcentia aſpicere non poſſet, & dolores ſi non eſſet paſſus, incontinentiam emendaturus profitetur.* C'eſt un triomphe bien imaginaire; car ce que l'on ſait de plus certain touchant Democrite renverſe de fond en comble la ſupoſition de Tertullien. C'étoit un homme detaché des ſens, un meditatif, qui mepriſoit les honneurs & les richeſſes, & qui voiagea juſqu'à l'âge (l) de 80. ans. On ne s'aviſe guere d'entreprendre de grans voiages quand on eſt aveugle; & ſi ceux qui ont paſſé l'âge de 80. ans avoient beſoin de s'aveugler, ce ne ſeroit pas à cauſe que la vuë des femmes allume en eux le feu de l'amour. Un deſir ſuivi du regret de ne joüir pas, ne ſe guerit point par la privation de la vuë: l'impudicité du cœur a beſoin d'un autre remede. Clement d'Alexandrie dit une choſe qui à la bien prendre refute invinciblement Tertullien, je l'ai raportée dans le corps de cet article à la fin. Mais voici les propres paroles de ce Pere: (m) Δημόκριτος δὲ γάμου καὶ παιδοποιΐας παραιτεῖται, διὰ τὰς πολλὰς ἐκ τούτων ἀσχολίας τε καὶ ἀβιοσίας ἐπὶ τῶν ἀναγκαίων. *Democritus autem repudiat matrimonium & procreationem liberorum propter multas quæ ex ipſis oriuntur moleſtias, & quod abſtrahant ab iis quæ ſunt magis neceſſaria.*

(L) *La maniere dont il conſola Darius.*] Je ne la raporte point, on la peut lire dans Mr. Moreri, & dans un Auteur (n) dont les livres ſe trouvent par tout. Ce dernier l'a un peu brodée. Comme il ne cite perſonne je ſupléerai ce defaut. Je dis donc qu'on ne trouve cette hiſtoriete que dans une lettre de l'Empereur Julien.

(M) *Il eſt excuſable de s'être moqué de toute la vie humaine.*] Voiez là-deſſus (o) Montagne cité par l'Auteur des nouvelles lettres (p) contre l'ex-Jeſuite Maimbourg.

(N) *Il a été le precurſeur d'Epicure.*] Je ne ſaurois aprouver ceux qui diſent (q) que le peu d'innovations que l'on vit dans le ſyſtême de Democrite, après qu'il eut été adopté par Epicure, ſont autant de depravations. Mais j'avoüe qu'Epicure n'y ajoûta pas beaucoup de choſes, & qu'il en gâta quelques-unes. (r) *Quid eſt in Phyſicis Epicuri non à Democrito? Nam etſi quædam commutavit, ut quod paulo ante de inclinationibus atomorum dixi, tamen pleraque dicit eadem, atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus & interitus, omnia fere quibus natura vaſta continetur. ..... Democritus vir magnus in primis cujus fontibus Epicurus hortulos ſuos irrigavit (ſ).* Il ſe fit tort en n'avoüant pas les obligations qu'il avoit à Democrite, & en le traitant de rêveur, ou de donneur de billeveſées, ληρολόγον, *nugarum confor.* Ce fut un de ſes jeux de mots.

(O) *N'étoit rien moins qu'orthodoxe touchant la nature divine.*] S'il avoit ſeulement dogmatiſé que (t) Dieu étoit un eſprit placé dans une ſphere de feu, & l'ame du monde, il ſeroit cent fois moins intolerable qu'il ne l'eſt; mais je trouve d'autres dogmes bien plus dangereux qui lui ſont attribuez dans les livres de Ciceron. (v) *Quid? Democritus qui tum imagines, earumque circuitus in Deorum numero refert, tum illam naturam quæ imagines fundat ac mittat, tum ſcientiam intelligentiamque noſtram, nonne in maximo errore verſatur? cumque idem omnino quia nihil ſemper ſuo ſtatu maneat, neque eſſe quicquam ſempiternum, nemen Deum ita tollit omnino ut nullam opinionem quæ reliquam ſuſtet.* Voilà les dogmes que Velleius l'un

(b) *Mois de Février 1686. p. 155.* (i) Quare religio pedibus ſubjecta vicißim Obteritur, nos exæquat victoria cœlo. *Lucret. l. 1. v. 79.*

prit. Platon le haïſſoit, & peu s'en falut qu'il (P) ne brulât tous les livres de Democrite. Cela, ce me ſemble, faiſoit moins de tort que d'honneur à ce dernier. Le ſyſtême des atômes n'eſt pas à beaucoup près (Q) auſſi abſurde que le Spinoziſme: mais c'eſt une choſe aſſez plaiſante

des interlocuteurs de Ciceron attribuë à Democrite: ils ſont tels qu'on peut aſſûrer que quiconque les embraſſe eſt veritablement dans le cas de celui qui dit (a),

O Jupiter, car de toi rien ſinon
Je ne connois ſeulement que le nom.

Car la nature que Democrite apelloit Dieu n'avoit ni l'unité, ni l'éternité, ni l'immutabilité, ni les autres attributs qui ſont eſſentiels à la nature divine. Il prodiguoit le nom de Dieu aux images & aux idées des objets, & à l'acte de nôtre entendement par lequel nous connoiſſons les objets. J'oſe bien dire que cette erreur quelque groſſiere qu'elle ſoit, ne ſera jamais celle d'un petit eſprit, & qu'il n'y a que de grans genies qui ſoient capables de la produire. Je ne ſai ſi jamais perſonne a pris garde que le ſentiment de l'un des plus ſublimes eſprits de ce ſiecle, *Que nous voions toutes choſes dans l'être infini, dans Dieu*, n'eſt qu'un developement & qu'une reparation du dogme de Democrite. Prenez bien garde que Democrite enſeignoit que les images des objets, ces images, dis-je, qui ſe repandent à la ronde, ou qui ſe tournent de tous côtez pour ſe preſenter à nos ſens, ſont des émanations de Dieu, & ſont elles-mêmes un Dieu, & que l'idée actuelle de nôtre ame, eſt un Dieu. Y a-t-il bien loin de cette penſée à dire que nos idées ſont en Dieu, comme le P. Mallebranche le dit, & qu'elles ne peuvent être une modification d'un eſprit creé? Ne s'enſuit-il pas de là que nos idées ſont Dieu lui-même? Or nos idées & nôtre ſcience peuvent paſſer facilement pour la même choſe. Ciceron fera dire tant qu'il lui plaira par l'un de ſes perſonnages, que ces penſées de Democrite ſont dignes d'un Abderitain (b), c'eſt-à-dire, d'un ſot & d'un fou, je ſuis ſûr qu'un petit eſprit ne les formera jamais. Pour les former il faut comprendre toute l'étenduë de pouvoir, qui convient à une nature capable de peindre dans nôtre eſprit les images des objets. Les eſpeces intentionelles des Scholaſtiques ſont la honte des Peripateticiens: il faut être je ne ſai quoi pour ſe pouvoir perſuader qu'un arbre produit ſon image dans toutes les parties de l'air à la ronde, juſques au cerveau d'une infinité de ſpectateurs. La cauſe qui produit toutes ces images eſt bien autre choſe qu'un arbre. Cherchez la tant qu'il vous plaira, ſi vous la trouvez au deçà de l'être infini, c'eſt ſigne que vous n'entendez pas bien cette matiere. Je ne diſconviens pas qu'au fond ces dogmes de Democrite ne ſoient très-abſurdes. St. Auguſtin les a refutez ſolidement, & nous a montré une difference entre Democrite & Epicure de laquelle peu d'Auteurs parlent. Il obſerve que ſelon Democrite il y avoit dans les atômes ou une vertu animée & ſpirituelle, qui faiſoit que les images des objets participoient à la nature divine, ou du moins une ame capable de nous faire du bien & du mal; mais Epicure ne reconoiſſoit que la nature d'atôme ou de corpuſcule dans ſes principes. (c) *Democritus hoc diſtare in naturalibus quæſtionibus ab Epicuro dicitur, quòd iſte ſenſit, ineſſe concurſionibus atomorum vim quandam animalem & ſpiritalem: quâ vi eum, credo, & imagines ipſas divinitate præditas dicere, non omnes omnium rerum, ſed deorum, & principia mentis eſſe in univerſis, quibus divinitatem tribuit; & animantes imagines, quæ vel prodeſſe nobis ſoleant, vel nocere: Epicurus verò neque aliquid in principiis rerum ponit, præter atomos.* Je ne ſai ſi St. Auguſtin a bien entendu le texte de Ciceron qu'il paraphraſe. Il ſeroit excuſable de ne l'avoir pas entendu, car Ciceron ne s'eſt pas trop clairement expliqué. Quoi qu'il en ſoit voici un morceau de la paraphraſe de St. Auguſtin: *Quanto melius ne audiſſem quidem nomen Democriti, quam cum dolore cognoverem, neſcio quem, ſuis temporibus* magnum *putatum, qui deos eſſe arbitraretur imagines, quæ de ſolidis corporibus fluerent, ſolidaque ipſa non eſſent, eaſque hac atque hac motu proprio circumeundo atque illabendo in animas hominum facere, ut vis divina cogitetur; cùm profectò illud corpus, unde imago flueret, quanto ſolidius eſt, tanto præſtantius quoque eſſe judicêtur? Ideoque fluctuavit, ſicut iſti dicunt, nutavitque ſententia, ut aliquando naturam quandam, de qua fluerent imagines,* DEUM *eſſe diceret; qui tamen cogitari non poſſet; niſi per eas imagines, quas fundit ac emittit, id eſt, qua de illa natura, quam, neſcio quam, corpoream & ſempiternam, ac etiam per hoc divinam, putat; quaſi vaporis ſimilitudine continuâ velut emanatione ferrentur, & venirent atque intrarent in animos noſtros, ut Deum vel Deos cogitare poſſemus* (d). Voiez la marge (†).

(P) *Peu s'en falut que* Platon *ne brûlât tous les livres de Democrite.*] Il les ramaſſa diligemment, & il les alloit jetter au feu, lors que deux Philoſophes Pythagoriciens lui repreſenterent que cela ne ſerviroit de rien, à cauſe que pluſieurs perſonnes s'en étoient déjà pourvûës. La haine de Platon envers Democrite a paru en ce qu'aiant fait mention de preſque tous les anciens Philoſophes, il ne l'a jamais cité, non pas même dans les endroits où il s'agiſſoit de le contredire. Diogene Laërce qui dit cela ajoûte que ce fut une politique bien entenduë, puis que c'etoit empêcher qu'on ne s'aperçût que Platon contrediſoit le plus excellent des Philoſophes. L'hiſtorien eût aparemment mieux frapé au but, s'il ſe fût ſervi de la penſée que Mr. Salo emploia en faiſant l'extrait d'un (e) livre. On trouve à redire, dit-il, (f) *que ce Cardinal témoigne que ſon principal deſſein eſt de faire voir toutes les fautes qui ſe trouvent dans Fra Paolo, & de ce qu'il nomme ces Auteur preſque dans tous les chapitres de ſon livre. On dit que Baronius en a uſé avec beaucoup plus d'adreſſe. Parce que bien qu'il eût entrepris ſes Annales pour combattre les Heréſies & les fauſſetez des Centuriateurs de Magdebourg: neanmoins il s'eſt bien donné de garde de les contredire viſiblement dans ſon livre: mais il a fait ſon Hiſtoire purement & ſimplement, ſans les nommer que ſous le nom general d'heretiques & de Novateurs. Et la raiſon qui l'a obligé d'en uſer de la ſorte, eſt qu'il a jugé que le moins qu'on en pourroit parler, ſeroit le mieux; de crainte d'exciter la curioſité du monde, & de faire venir l'envie de voir un livre, dont la lecture eſt toujours dangereuſe: au lieu que de la maniere qu'en a uſé le Cardinal Palavicini, on ne peut lire ſon livre ni le comprendre, qu'on ne liſe celui de Fra Paolo. Et alors il y a danger, comme cette hiſtoire eſt trés-bien faite, qu'on ne la prefere à celle de ce Cardinal, qui peut être plus veritable, mais qui n'eſt pas plus vraiſemblable.* L'inconvenient que Baronius voulut éviter eſt, ce me ſemble, le même que celui dont Platon ſe voulut donner de garde. Voilà toute la fineſſe. Diogene Laërce ne connoiſſoit guere les ruſes de la guerre des Auteurs, puis qu'il n'a point mis la main ſur celle-ci en parlant de la conduite de Platon. On a voulu dire qu'Ariſtote fit reellement ce que Platon avoit eu deſſein de faire, & qu'afin d'être le ſeul Philoſophe dont la poſterité eût connoiſſance, & pour ſe pouvoir emparer impunément des threſors de ceux qui avoient philoſophé avant lui, il brûla tous leurs écrits. Un Profeſſeur de Pavie debite cela comme un fait certain, & pretend que Pline en parle d'une maniere intelligible. (g) *Quod Plato deſignaverat, exequutus eſt Alexandri ope Ariſtoteles, quaſi parum eſſet Alexandro, ſi ſe monarcham redderet Aſiæ, niſi Ariſtotelis jus in philoſophos daret, qui quod ſua tantum, de tot antiquis, monumenta ſupereſſe voluit, tyrannidem in ingenia videtur affectaſſe. . . . . Dum itaque Regum fortunas unica vincendi libidine ductus everteret Alexander, ſuperbiſſimo furore ambitioſus nominis Ariſtotelis in philoſophorum Principes eſt debacchatus, unoque incendio congeſtas triginta ſex ſeculis tot ſapientiæ divitias abſumpſit, & ſi quæ voluit ſupereſſe funeri, ea omnium ludibrio dicteriisque laceſſenda tradidit poſteris, dum in optimorum bona invectus, abſciſſis perditiſque ſapientiæ ſtatuarum capitibus, ſuum impoſuit ſingulis: neque obſcure literarii peculatus reum facit Ariſtotelem curioſiſſimus Plinius, in præfat. ad D. Veſpaſianum Imp.* Il ſe trompe à l'egard du ſecond chef. Pline ne dit rien où l'on puiſſe reconnoître Ariſtote plutôt qu'un autre plagiaire, & je ne doute pas qu'il ne ſe trompe à l'égard de l'incendie des livres. Voiez ce qu'a remarqué là-deſſus Charles Emanuël Vizzani dans ſon (h) commentaire ſur Ocellus Lucanus. Les Juifs content ſottement qu'Ariſtote aiant apris toute ſa Philoſophie dans les livres de Salomon, trouvez à Jeruſalem lors qu'Alexandre ſe rendit maître de cette ville, les brûla *pour ſe faire honneur de la ſageſſe qu'ils contenoient* (i).

(Q) *Le ſyſtême des atômes n'eſt pas . . . auſſi abſurde que le Spinoziſme.*] Car au moins les Atomiſtes reconnoiſſent une diſtinction réelle entre les choſes qui compoſent l'univers, après quoi il n'eſt pas incomprehenſible que pendant qu'il fait froid en un pais, il faſſe chaud en un autre, & que pendant qu'un homme jouït d'une parfaite ſanté, un autre ſoit bien malade. Dans le Spinoziſme où tout l'univers n'eſt qu'une ſeule & unique ſubſtance, c'eſt une contradiction à quoi il

(a) *Voiez le Plutarque d'Amiot au traité de l'amour chap.* 12.

(b) Democritus . . . tum cenſet imagines divinitate præditas ineſſe univerſitati rerum: tum principia mentesque quæ ſunt in eodem univerſo Deos eſſe dicit: tum animantes imagines, quæ vel prodeſſe nobis ſolent vel nocere: tum ingentes quaſdam imagines, tantasque ut univerſum mundum complectantur extrinſecus. Quæ quidem omnia ſunt patria Democriti quam Democrito digniora. *Cicero de nat. Deorum l.* 1. *pag.* 174.

(c) *Auguſtinus epiſt.* 56. *pag. m.* 273.

(d) *Id. ib.*

(†) *Nous verrons dans la remarque* E *de l'article d'Epicure un paſſage de Plutarque qui nous aprendra qu'il ſemble que Democrite attribuoit du ſentiment aux atomes.*

(e) *L'hiſtoire du Concile de Trente par le Cardinal Palavicin.*

(f) *Journal des Savans du* 23. *Mars* 1665.

(g) *Jo. Chryſoſtomus Magnenus in Prolegomenis Democriti reviviſcentis pag.* 23.

(h) *Pag. m.* 144.

(i) *Bartolocci in Bibliotb. Rabbin. dans le Journal des Savans* 1692. *pag.* 464. *Voiez ci-deſſus pag.* 347. *lettre m.*

Digitized by Google

ſante que de dire avec Mr. Moreri, que ſelon Democrite les atômes étoient *infinis en grandeur*; car au contraire ils étoient d'une petiteſſe inimaginable. Nous dirons dans la remarque I qu'il a couru ſous ſon nom pluſieurs livres qui n'étoient pas de lui. Nous verrions ſans doute plus clair ſur cette matiere, ſi nous avions le traité de ß Callimachus, ou le traité de † Thraſyllus touchant ſes Ouvrages. Je ne ſai ſi le Sieur Pierre Borel ‡ qui avoit promis trois volumes in folio, *De vita & Philoſophia Democriti*, auroit pu nous donner quelques éclairciſſemens. Si Elien ⸸ a dit que Protagoras étoit fils de Democrite, il s'eſt trompé. Democrite n'aprouvoit point qu'on ſe mariât, ou qu'on s'amuſât à procréer des enfans. C'eſt s'engager, diſoit-il, à des ſoins trop importuns, & qui detournent d'une occupation plus neceſſaire. Voiez la remarque K vers la fin. Il diſoit auſſi que le plaiſir de l'amour étoit une (R) petite épilepſie.

ß *Suidas en fait mention.*

† *Voiez Lacroix n. 41.*

‡ *C'étoit un Medecin de Caſtres dans le Languedoc. Le catalogue des livres qu'il promettoit au public, ſe voit à la tête de ſes Antiquités Gauloiſes imprimées à Paris 1655. Voiez auſſi la preface de la 2. centurie de ſes obſervations de medecine.*

⸸ *Ælian. var. hiſt. l. 1. c. 23.*

DEMPSTER (THOMAS) enſeignoit les Humanitez à Paris vers le commencement du XVII. ſiecle. Il étoit d'Ecoſſe, & il diſoit quand il fut paſſé en France, qu'il avoit quitté de grans biens en ſon païs à cauſe de la Religion Catholique. Il ſe piquoit auſſi de grande nobleſſe. Quoi que ſon metier fût celui de regenter, il ne laiſſoit pas d'être auſſi prompt à tirer l'épée, & auſſi querelleux qu'un duëlliſte de profeſſion. Il ne ſe paſſoit preſque point de jour qu'il ne ſe batît ou à coups d'épée, ou à coups de poing, deſorte qu'il étoit la terreur de tous les Regens. Il fit une action de courage à Paris dans le (A) College de Beauvais, qui l'expoſa à des embarras dont il ne voulut pas riſquer les ſuites. C'eſt pourquoi il ſe retira en Angleterre, où il trouva non ſeulement un aſyle, mais auſſi une belle femme qu'il amena avec lui à Paris lors qu'il y revint. Allant un jour par les ruës avec cette femme (AΔ) qui montroit à nu la plus belle gorge, & les plus blanches épaules du monde, il ſe vit entouré de tant de gens que la foule les auroit aparemment étouffez tous deux, s'ils n'euſſent trouvé un logis à ſe retirer. Une beauté ainſi étalée dans un païs où cela n'étoit point en pratique, attiroit cette multitude de badaux. Il paſſa les Monts, & enſeigna les belles lettres dans l'Academie de Piſe ſous de bons apointemens. Un jour en revenant du College il trouva qu'on lui avoit enlevé ſa femme; ſes propres diſciples avoient prêté la main à ce rapt. Il s'en conſola en Stoicien. Peut-être ne fut-il pas fâché qu'on le delivrât d'un threſor de ſi difficile garde. Il paſſa à Boulogne, & y fut profeſſeur tout le reſte de ſa vie. Il y fut auſſi aggregé à l'Academie *della notte* *. On a pluſieurs (B) Ouvrages de ſa façon. Il mourut l'an 1625. ſelon le Dictionaire de Mr. Moreri,

* *Tiré de Nicius Erythr. pinac. 1. p. 24. 25.*

(a) *Galen. commentar. 1. in librum 3. epidemiorum Hippocratis.* Μικρὰν ἐπιλαμβάνειν τὴν συνουσίαν, ὁ Ἀβδηρίτης ἔλεγε σοφιστής. Parvam epilepſiam dicebat coitum Sophiſta Abderites. *Clem. Alexandrin. l. 2. Pædagog. pag. 193. D.*

(b) Νόσον ἀνίατον ἡγούμενον. Morbum immedicabilem exiſtimans. *Id. ibid.*

(c) *Aul. Gell. l. 19. c. 2.*

(d) *Macrob. lib. 2. Saturn. c. 8.*

(e) *Monſieur la Profeſſeur* DRELINCOURT. *Voiez la remarque F vers la fin, & la remarque G lettre b.*

(R) *Etoit une petite épilepſie.*] C'eſt à Democrite que l'on donnoit cette penſée, ſi nous en croions Galien. (a) Τίς γὰρ ἁπλῶς ἡγεμὼν Δημόκριτον μὴ μεγάλην μικρὰν ἐπιλαμβάνειν ἔλεγε τὴν συνουσίαν. Clement d'Alexandrie a voulu dire la même choſe (b); car ſon ſophiſte d'Abdere n'eſt autre que Democrite: mais il n'a pas entendu le ſens de ce philoſophe, puis qu'il lui impute d'avoir enſeigné par là que l'acte venerien eſt un mal qu'on ne peut guerir (c). Aulugelle n'attribue point à Democrite, mais à Hippocrate la definition de quoi il s'agit ici. *Hippocrates autem*, ce ſont ſes paroles, *divina vir ſcientia, de coitu venereo ita exiſtimabat, partem eſſe quamdam morbi terribilis quem noſtri comitialem dixerunt, namque ipſius verba hæc traduntur,* τὴν συνουσίην ἔλαιον μικρὴν ἐπιλαμψίην (d). Macrobe (e) a copié mot à mot ſelon ſa coutume tout ce paſſage d'Aulugelle, deſorte que l'on n'a qu'un ſeul temoin pour l'attribution de cette penſée au grand Hippocrate. Ce temoin c'eſt Aulugelle: or l'autorité d'Aulugelle n'eſt point comparable à celle de Galien ſur un fait comme celui-ci. Perſonne ne ſavoit mieux que Galien ſi Hippocrate avoit dit ou n'avoit pas dit une telle choſe; puis donc qu'il la donne à Democrite, c'eſt une forte preſomption qu'elle venoit de ce philoſophe, & non pas du medecin Hippocrate. Le ſavant (f) homme que j'ai cité ci-deſſus m'a fait l'honneur de m'ecrire, qu'il ne doute point qu'Aulugelle il ne manque rien; c'eſt, dis-je, une contradiction de cette nature, que de ſoutenir que Pierre eſt docte pendant que Guillaume eſt ignorant, & ainſi de toute ſorte d'attributs contraires qui ſe verifient tout à la fois de pluſieurs perſonnes, les uns de celles-ci, les autres de celles-là. En ſupoſant une infinité d'atômes réellement diſtincts les uns des autres, & doüez tous eſſentiellement d'un principe actif, on conçoit l'action & la reaction, & les changemens continuels qui ſe remarquent dans la nature: mais où il n'y a qu'un ſeul principe, il ne peut point y avoir d'action & de reaction, ni de changement de ſcéne. Ainſi en quittant le droit chemin qui eſt le ſyſtême d'un Dieu createur libre du monde, il faut neceſſairement tomber dans la multiplicité des principes; il faut reconoître entre eux des antipathies & des ſympathies, les ſupoſer independans les uns des autres quant à l'exiſtence & à la vertu d'agir, mais capables neanmoins de s'entre-nuire par l'action & la reaction. Ne demandez pas pourquoi en certaines rencontres l'effet de la reaction eſt plutôt ceci que cela, car on ne peut donner raiſon des proprietez d'une choſe, que lors qu'elle a été faite librement par une cauſe qui a eu ſes raiſons, & ſes motifs en la produiſant.

(A) *Une action de courage dans le College de Beauvais.*] Grangier Principal de ce College aiant été obligé de faire un voiage, etablit Dempſter pour ſon ſubſtitut. Celui-ci exerça juſtice ſur un Ecolier qui avoit porté un duël à l'un de ſes camarades; il lui fit mettre chauſſes bas, & l'aiant fait charger ſur les épaules d'un gros drôle, il le fouetta d'importance en pleine claſſe. L'Ecolier pour tirer raiſon de cet affront, fit entrer dans le College trois gentilshommes ſes parens, & gardes du Corps. Dempſter fit armer tout le College, coupa les jarrets aux chevaux de ces trois gardes devant la porte du College, & ſe mit tel état de defenſe, que ce fut à ces 3. Meſſieurs à lui demander quartier. Il leur accorda la vie, mais il les fit trainer en priſon dans le clocher, & ne les relâcha qu'après quelques jours. Ils chercherent une autre voie de ſe venger; ils firent informer de la vie & mœurs de Thomas Dempſter, & firent ouïr des temoins contre lui. C'eſt ce qui l'obligea à paſſer en Angleterre (i).

(AΔ) *Qui montroit à nu la plus belle gorge.*] Citons Nicius Erythræus. (k) *Ubi* (in Anglia) *non modo tutum ab infeſtatoribus ſuis perfugium, verum etiam mulierem nactus eſt, formâ & cultu, adeo liberali, adeo venuſto, ut nihil ſupra, quam in uxoris habuit loco. Una mulier, cum luce quadam, Pariſiis, quo rurſus Thomas cum ea ſe receperat, conſpecta eſſet, & quia, forma præſtabat, ut diximus, & quia habitu erat amentiſſimo; nam & peſtus & ſcapulas, nive ipſa candidiores, omnium oculis expoſitas habebat; tantus, viſendi gratia, hominum concurſus factus eſt, ut niſi ſe in domum cujuſdam, una cum viro, recepiſſet, nihil propius factum eſſet, quam ut ambo a multitudine opprimerentur.* Cela nous doit aprendre combien il importe de ſe conformer aux coutumes des lieux où l'on eſt, & principalement par raport aux bienſéances publiques.

(B) *On a pluſieurs Ouvrages de ſa façon.*] Ses ſuplémens ſur Roſinus *de Antiquitatibus Romanis* temoignent

(f) *Sal ruſticum lib. de gener. p. 27. lin. 35. & lib. de Offic. p. 62. lin. 19.* Je ſuis auſſi aſſuré de l'exactitude de ces citations, que ſi je les avois verifiées. Je les donne ſelon la lettre que Mr. Drelincourt m'a fait l'honneur de m'ecrire.

(g) *Menag. in Laert. l. 9. n. 43. pag. 410. 411.*

(i) *Ex Nic. Erythræo Pinacoth. 1. pag. 24.*

(k) *Id. ibi. pag. 25.*

Digitized by Google

ri, où vous trouverez diverſes Academies dans leſquelles il enſeigna, mais (C) non pas toutes. C'étoit un homme d'une prodigieuſe (D) memoire, infatigable au travail, chaud ami, & violent ennemi †; il n'avoit ni beaucoup † de jugement, ni beaucoup de bonne foi, car il publia ſans pudeur je ne ſai (E) combien de fables. Quelques-uns de ſes livres furent condamnez par l'Inquiſition (F) de Rome. Les emportemens de ſa plume étoient fort propres à l'expoſer à cette diſgrace.

† Moribus apertis & ſimulandi neſcius, ſive amore odiove quempiam proſequeretur utrumque, palam. Ut amicis obſequentiſſimus, ita inimicis maxime infenſus. *Aub. Miraus in ſcript. ſec. XVI. pag. 161.*

DENYS, tyran d'Heraclée ville du Pont, profita de la decadence des Perſes, après qu'ils eurent perdu contre Alexandre la bataille du Granique. Il n'avoit oſé s'agrandir pendant qu'il les avoit redoutez: il ne les craignit plus quand il les vit engagez dans une guerre où la fortune ſe declara pour les Macedoniens: mais il ſe trouva bientôt dechu des eſperances qu'il avoit fondées ſur l'affoibliſſement de la Monarchie Perſane. Il eut plus de ſujet de redouter le vainqueur, qu'il n'en avoit eu de craindre la Cour de Perſe. Ceux qui avoient été bannis d'Heraclée recoururent à la protection d'Alexandre, & le trouverent ſi favorable à leurs interêts, que peu s'en falut que pour l'amour d'eux il ne derhrônât Denys. La choſe n'auroit pas manqué d'arriver, ſi Denys n'avoit eſquivé le coup par mille ſoupleſſes (A) de Politique, parmi leſquelles il faut compter

‡ Homo multæ lectionis, ſed nullius plane judicii. *Uſſerius Antiq. Brit. Eccleſ. c. 1.*

(a) *Erythræus a fait ici une faute: au lieu de* Corippum, *il a dit* Criſpum.
(b) *Erythræus ib.*
(c) *Miraus de ſcript. ſec. XVI. n. 147.*
(d) *Dempſt. Paralipom. ad cap. 3. l. 5. Antiq. Romanar. Roſin pag. m. 872.*
(e) *Virgil. Georgic. l. 2. v. 101.*
(†) *Hauteus de ſcript. Rom. l. 2. p. 174. dit que Dempſter perdit ſes biens pour avoir preferé la Religion Reformée à la Romaine: mais il a pris de travers les paroles de Nicius Erythræus.*
(f) Mentis acumine ſatis valuit, ſed memoriæ tenacitate longe plurimum, adeo ut multoties diceret, ignorare ſe quid ſit oblivio. *Miraus ib.*
(g) *Id. ib.*
(h) Erat hic, uti refert *Matthæus Peregrinus*, indefeſſus in legendo, ita ut quatuordecim diei horas in librorum lectione continuare ſoleret. *Id. ibid.*
(i) Stylus ei copioſus confragoſus tamen. *Id. ibid.*
(k) *Balzac, lettre 3. à Chapelain liv. 4. pag. m. 209.*
(l) *Jac. Waræus de ſcriptor. Hiberniæ, pag. 119. apud Pope Blount, cenſura Author. pag. 643.*

(A) *Par mille ſoupleſſes de Politique.*] L'une de ces ſoupleſſes fut de faire ſa cour à (*a*) Cleopatre: c'eſt l'ordinaire, on ne fait rien ſans le ſexe; il y a par tout quelques femmes qu'il faut mettre dans ſes interêts, ſi l'on veut faire reüſſir ſes entrepriſes. Mais je voudrois bien ſavoir qui eſt cette Cleopatre: ſeroit-ce la ſœur d'Alexandre que (*b*) Philippe maria au Roi d'Epire, & qui s'aſſura de la Macedoine (*c*) fur un faux bruit qu'Alexandre avoit été tué? C'eſt apparemment elle-même. Son credit étoit grand ſans doute & auprès d'Olympias ſa mere, & auprès d'Alexandre ſon frere. Il fut fort grand depuis la mort de ce Prince: nous voions qu'Eumenes l'alla voir à Sardes, pour s'autoriſer du nom de cette Princeſſe. *Inde Sardis profectus eſt ad Cleopatram ſororem Alexandri Magni, ut ejus voce centuriones principeſque confirmaret, exiſtima-*

P P P P P P *tores*

gnent qu'il avoit beaucoup de lecture. Il fit des commentaires ſur Claudien, & ſur Corippus (*a*); quatre livres de lettres, pluſieurs pieces de theatre, & d'autres ſortes de poeſie (*b*), quelques livres en Droit; un *apparatus* à l'hiſtoire d'Ecoſſe, un martyrologe d'Ecoſſe & une liſte des Ecrivains Ecoſſois; (*c*) c'eſt avec raiſon que je dis *liſte*, car il ne donne que le ſimple nom des gens.

(C) *Non pas toutes les* Academies où il enſeigna.] Mr. Moreri ne parle point de l'Academie de Nimes, où Dempſter emporta à la diſpute une chaire de profeſſeur. C'eſt lui-même qui nous l'aprend: (*d*) *Quem* (locum Virgilii) *ut nodum mihi inſolubilem objecit quidam, dum profeſſionem in Regia Nemauſenſium academia, diſputationi commiſſam, magno litis concurſu, obtinui, rejectisque aliis, ſolus, quod inter plures dividere volebant quidam ardeliones, ſummo cum honore conſequebar, ſenatu faventiſſimo unico Barnerio in tot egregiis viris, & omni literarum genere eminentibus, contradicente, maximo conſenſu Conſulum, Civiumque aliorum, exceptis quibuſdam, quos ſi mereverentur nominarem, nunc quos indignos ſunt tanto honore, cum ſuo levore, imo & malignante calida intermori patior, potius quam nominibus compellatos vivere meo beneficio velim.* Le paſſage qu'on lui propoſe comme un nœu indiſſoluble eſt celui-ci:

Non (e) ego te menſis & diis accepta ſecundis
Tranſieram Rhodia & tumidis Bumaſte racemis.

Il y a beaucoup d'aparence qu'en ce tems-là il paſſoit pour Huguenot, (†) car l'Academie de Nimes n'étoit deſtinée qu'à ceux de la Religion.

(D) *C'étoit un homme d'une prodigieuſe memoire.*] Il diſoit qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que d'oublier (*f*). J'ai bien de la peine à croire qu'en cela il ne donnât point dans la hablerie. On pretend qu'il ſe ſouvenoit des endroits les plus cachez de l'antiquité. (*g*) *Nihil adeo abditum in antiquitatis monumentis cujus non memineriſſet, ita ut* Franciſcus Cupius *vir in literis omni comparatione major* Dempſterum *magnam Bibliothecam loquentem compellare conſueverit.* Cela étant il meritoit bien l'éloge de grande Bibliotheque parlante, que certains Auteurs lui donnent. Comme il étoit d'ailleurs extremement laborieux, car il avoit accoutumé de lire 14. heures de ſuite chaque jour (*h*), il faloit neceſſairement qu'il ſût une infinité de choſes. Si cela lui avoit permis d'écrire avec une grande politeſſe, & avec toutes les beautez d'un jugement très-exquis, il eût été un plus grand prodige, que ne l'étoit ſa memoire: mais ce n'étoit pas ſon fait que d'écrire judicieuſement & poliment (*i*). Je me ſouviens d'un paſſage de Balzac que je ne renverrai point à une meilleure occaſion. *Si nos gens de Cour, dit-il, ne pouvoient ſouffrir notre jeune Docteur, qui a ſacrifié aux Graces, de quelle façon traiteroient-ils le farouche Heraclius, s'il lui prenoit envie de faire ſon entrée dans les Cabinets? Avec combien de huées en auroient-ils chaſſé le vilain Crayon, & l'indecrotable Dempſterus? Qui pourroit ſauver des coups d'eſprongles Federic Morel, & Theodore Marcile, ces deux celebres Anti-courtiſans, qui tomboient toûjours du Ciel en Terre, & parloient une langue qui n'étoit ni humaine, ni articulée, bien-loin d'être commune, & intelligible. Ces gens-là étoient rudes & ſauvages, & mannoient, ils avoient leur prix, auſſi bien que les Diamants bruts (k).*

(E) *Je ne ſai combien de fables.*] Pour faire honneur à l'Ecoſſe il lui a donné non ſeulement des Ecrivains qui ſont ou Anglois ou Irlandois, mais auſſi des livres qui n'ont jamais exiſté. *Dempſterus in ſuum ſcriptorum Scotiæ Catalogum pro libidine ſua Anglos, Wallos & Hibernos paſſim retulit, & ad aſſertiones ſuas firmandas finxit ſæpiſſime authores, opera, locos & tempora* (*l*). Voici ce que le ſavant Uſſerius diſoit de Dempſter. *Commenti genus eſt illi homini non minus familiare, quam librorum qui unquam ſcripti ſunt ex ipſius otioſo deprompta cerebro recenſio* (*m*). Voions les paroles d'un 3. temoin: *Quod verò Dempſterus* Hiſt. Scot. lib. 6. num. 536. *affirmat Faſtidium noſtrum Scotorum Chronicon ſcripſiſſe, id homini nugivendulo, & in gentis ſuæ rebus pene ſemper inepti nimis condonandum eſt* (*n*). Qu'on ne diſe pas qu'il n'y a que des Auteurs de delà la mer qui jugent ſi deſavantageuſement de lui, car leur jugement eſt aprouvé par les Catholiques mêmes des autres nations. Je ne citerai que Mr. Baillet, Prêtre François. Thomas Dempſter, dit-il, (*o*) *nous a donné une Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Ecoſſe en 19. livres, où il parle beaucoup des Gens de lettres de cette contrée. Mais quel qu'il fût habile d'ailleurs, il n'en avoit ni le ſens plus droit, ni le jugement plus ſolide, ni la conſcience meilleure. Il eut voulu que tous les Savans fuſſent Ecoſſois, il a forgé des titres de livres qui n'ont jamais été mis au monde pour relever la gloire de ſa patrie, & il a controuvé diverſes autres fourbes qui l'ont decrié parmi les Gens de Lettres. Ce ſont à peu prés les plaintes que font de lui* (1) *Uſſerius* (2) *Waræus*, *le* (3) *P. Labbe*, (4) *Sanderus*, (5) *Nic. Ant.*, *&c.* Le P. Labbe à l'endroit cité par Mr. Baillet obſerve qu'il n'a jamais vu le *Judicium de omnibus ferè omnium gentium & temporum hiſtoricis*, que l'on attribuë à Dempſter. Je crai qu'on a raporte mal le titre, & qu'on n'a voulu parler que du jugement que Dempſter a fait d'un très-grand nombre d'Auteurs, & cela en très-peu de mots à la tête de ſon Roſinus.

(F) *Furent condamnez par l'Inquiſition.*] Vous trouverez dans le decret du 16. de Mars 1621. *Thomæ Dempſteri de antiquitate Romanorum, donec corrigatur:* & dans le decret du 17. de Decembre 1623. *Scotia illuſtrior, ſeu Mendacibula repreſſa modeſtæ parechaſi Thomæ Dempſteri.* Mr. Pope Blount (*p*) aſſûre qu'on trouvé dans ce dernier decret, *liber inſcriptus* Hiberniæ *ſive antiquioris* Scotiæ *vindicia adverſus inmodeſtam parechaſin* Thomæ Dempſteri. Cela ne ſe trouve point dans mon édition (*q*). On voit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* (*r*) du P. Labbe, que l'Auteur du livre qui a pour titre *Hiberniæ ſive Antiquioris Scotiæ vindicia* s'apelle G. F. Federicus Hibernus, & que ſon livre fut imprimé à Anvers l'an 1621. *in* 8.

(*a*) *Jac. Uſſer. de Britann. Eccl. Primord. cap. 13. pag. 463.*
(*b*) *Jac. Uſſerus, ver. Hibernic.*
(*c*) *Ph. Labbe Biblioth. Bibl. pag. 159.*
(*d*) *Chriſtoph. Sand. animadv. in Voſſ. pag. 175.*
(*e*) *Nicol. Anton. Biblioth. Hiſp. profaſ. p. 34.*
(*f*) *Ubi ſupra.*

(*m*) *Jacob. Uſſerius de Britann. Eccleſ. primord. pag. 463. apud eund. ib.*
(*n*) *Gul. Cave ad ann. Chr. 420. apud eund. ib.*
(*o*) *Jugem. des Sav. tom. 2. pag. 188.*

(*g*) *Dempſt. Paralipom. ad cap. 3. l. 5. Antiq. Romanar. Roſin pag. m. 872.*
(*h*) *Virgil. Georgic. l. 2. v. 101.*

(*p*) *Pope Blount, cenſura Author. pag. 643.*
(*q*) C'eſt celle de Geneve 1667. contrefaite ſur celle de Rome de la même année.
(*r*) Pag. 198. edit. Rothomag. 1678. l'endroit eſt hors de ſa place.
(*s*) Ἐξέπεσεν ἂν ἴσως καὶ τῆς ἐγχειρήσεως καὶ τῆς τῶν ὑπηκόων εὐνοίας, εἰ δεινότητι καὶ ἀγχινοίᾳ τὰς ἀπιθανότητας αὐτῶν κατέκρυψεν. Et excidiſſet ſane, niſi prudentia & ſagacitate mentis, & ſtudiis civium, & ſuis erga Cleopatram obſequiis, bella, cum minis ſibi denuntiata, effugiſſet. *Photius Biblioth. pag. 709. n. 224.*
(*t*) *Juſtin. lib. 9. cap. 7. & lib. 13. cap. 6.*
(*v*) *Plut. in Alexandro pag. 702.*

Digitized by Google

compter ſon application à s'aquerir la bienveuillance de Cleopatre. Il ſe vit delivré d'inquietude en aprenant la mort d'Alexandre. Cette nouvelle à force d'être agreable (B) lui penſa faire tourner l'eſprit. Perdiccas après la mort d'Alexandre n'eut pas de moins bonnes intentions pour les exilez d'Heraclée; de ſorte que Denys ſe vit obligé tout de nouveau à recourir à mille artifices, afin de conjurer la tempête qui le menaçoit. Mais cet embarras fut de petite durée, parce que Perdiccas fut bien-tôt tué. Depuis ce tems-là les affaires de Denys allerent toûjours en proſperant, à quoi ſon mariage (C) avec AMASTRIS ſervit de beaucoup. Il prit le titre de Roi, & n'aiant plus rien à craindre il ſe donna tout entier à ſes plaiſirs. La vie voluptueuſe qu'il mena le fit devenir ſi gras, qu'il ne faiſoit preſque que dormir; & ſon aſſoupiſſement étoit ſi profond, qu'il n'y avoit point d'autre moien de l'éveiller que de lui ficher de longues aiguilles dans le corps: à peine pouvoit-on en venir à bout par cette voie. Il mourut âgé de 55. ans, dont il en avoit regné 30. Ses ſujets le regretterent beaucoup, car il les avoit traitez doucement. Il laiſſa ſa femme tutrice de ſes enfans, & Regente de l'Etat *. C'eſt elle qui fit bâtir la ville (D) d'Amaſtris. J'ai oublié de dire que nôtre Denys avoit honte de ſa groſſeur; & c'eſt

* *Tiré de l'hiſtoire des tyrans d'Heraclée compoſée par Memnon. Les extraits s'en trouvent dans Photius, Biblioth. n. 224. p. m. 708. & ſequens.*

turos ibi majeſtatem regiam verti unde ſoror Alexandri ſtaret. Tanta veneratio magnitudinis Alexandri erat, ut etiam per veſtigia mulierum favor ſacratis ejus nominis quæreretur (a). L'hiſtorien dont j'emprunte ces paroles avoit déjà dit que Perdiccas la rechercha en mariage (b) afin de devenir Roi. Caſſander, Lyſimachus, Antigonus, Ptolomée, & chacun des autres chefs de parti ſouhaiterent de ſe marier avec elle, car ils crurent que les Macedoniens choiſiroient pour maître celui qu'elle épouſeroit, & ainſi chacun eſpera de parvenir à l'empire pourvû qu'il fût ſon mari. Antigonus la faiſoit garder dans Sardes: elle qui ne l'aimoit pas, & qui ſouhaitoit de ſe joindre à Ptolomée, cherchoit les moiens de s'évader. Le gouverneur de la ville l'en empêchoit, & enfin par ordre d'Antigonus, il ſe ſervit de quelques femmes pour la faire mourir. Antigonus voulant éviter l'infamie d'un tel meurtre, fit punir de mort quelques-unes de ces femmes, & fit enterrer magnifiquement cette Princeſſe (c): C'eſt ainſi qu'on ſe joüe du public: les Princes meritent mieux d'être apellez Comediens que ceux qui montent ſur le theatre.

(a) *Juſtin. l. 14. c. 1.*

(b) Ut viribus auctoritatem regiam acquireret. *Id. lib. 13. c. 6* Voiez auſſi Diodore de Sicile l. 18. c. 23.

(c) *Tiré de Diodore de Sicile l. 20. c. 38. ad ann. 1. Olymp. 118.*

(B) *A force d'être agreable lui penſa faire tourner l'eſprit.*] Voici un effet de la joie bien ſingulier, & ſi je ne me trompe, plus rare que celui de faire mourir. On compte pluſieurs perſonnes qui ſont mortes de joie (d), mais je ne me ſouviens point d'avoir lu que bien des gens en aient perdu l'eſprit. C'eſt ce qui m'oblige à citer les propres paroles de Photius: *Εὐθυμίας μὲν ὁ Διονύσιος ἄγαλμα τὸν ἀδελφὸν ἀπέφαινε ἰδιοτρόπως πυθόμενος τὴν πρώτην ἀγγελίαν τῆς φήμης ὑπὸ τῆς πολλῆς χαρᾶς, ὅσον οὐκ ἀπὸ σφόδρα λυπηροῦ. μικρῷ γὰρ παραφρονεῖς, ὡς τὸ πιστὸν ὑπέπιπτε τῇ ἀκοῇ ἀφθόνου γενόμενον.* (e) *Latitia ſtatuam conſecravit: & ad primum famæ adventum eo affectus eſt modo præexuberanti gaudio quo repentina hominem conſternatio ſæpe facit. Nam prope erat ut vertigine correptus prolaberetur, & a ſana mente conſpiceretur alienus.* Que peut-on faire contre les paſſions machinales? La raiſon auroit voulu qu'à la premiere nouvelle de la mort du grand Alexandre, ſes plus ardens ennemis fiſſent de ſerieuſes reflexions ſur l'inconſtance des choſes humaines, non ſans admirer les qualitez prodigieuſes de ce Prince. Mais nôtre Denys ſe trouva ſi peu en état de reflechir gravement ſur l'hommage que l'on doit en ces occaſions à la deſtinée des Heros, qu'il penſa perdre l'eſprit, tant il étoit entraîné par ſes premiers mouvemens, qui n'étoient rien moins que volontaires.

(d) *Voiez Valere Maxime l. 9. c. 12. & Pline l. 7. c. 53.*

(e) *Phot. ubi ſupra.*

(C) *Son mariage avec* AMASTRIS *ſervit de beaucoup.*] Il l'épouſa après la mort de ſa premiere femme. Amaſtris étoit fille d'Oxathres frere du dernier Darius, elle étoit donc couſine germaine de Statira fille de ce Darius, & femme d'Alexandre le Grand. Elles avoient été élevées enſemble, & s'aimoient beaucoup. Lors qu'Alexandre ſe maria avec Statira il voulut qu'Amaſtris fût mariée à l'un de ſes plus intimes Favoris. C'étoit Craterus. Celui-ci vêcut fort bien avec elle, juſques à ce que ſes interêts, ou peut-être auſſi ſon inclination après la mort d'Alexandre, lui inſpirerent l'envie de ſe marier avec Phila fille d'Antipater. Alors Amaſtris du conſentement même de Craterus ſe maria avec Denys. Elle lui aporta de grans biens, & comme il eut occaſion d'acheter les meubles de Denys tyran de Sicile, il ſe donna un grand éclat dans ſa maiſon; & avec les richeſſes qu'il ſe vit en main, apuyé d'ailleurs ſur l'affection de ſes ſujets il fit des conquêtes, & il envoia un (f) puiſſant ſecours à Antigonus pendant la guerre de Cypre. En reconoiſſance de ce ſecours Antigonus maria Ptolomée ſon neveu, Gouverneur de l'Helleſpont, à une fille de Denys. Elle étoit du premier lit. Denys eut d'Amaſtris trois enfans, deux fils & une fille. La fille s'apelloit comme ſa mere, l'un des fils s'apelloit Clearque, l'autre, Oxathrés. Tout alla bien ſous la tutelle & la regence d'Amaſtris, car Antigonus ſe rendit le protecteur d'Heraclée, & des pupilles, & lors qu'il ceſſa de le faire, Lyſimachus prit ſa place, & epouſa même la veuve de Denys. Il l'aima paſſionnement, juſques à ce qu'il fût devenu amoureux d'Arſinoe fille de Ptolomee Philadelphe. Ces nouvelles amours cauſerent une rupture entre Lyſimachus & Amaſtris, qui fut cauſe que cette Dame commanda ſeule dans Heraclée juſques à la majorité de Clearque ſon fils aîné. Ce Prince & Oxathres ſon frere furent ſi mechans, qu'ils firent perir leur mere ſur mer pour de legeres raiſons. *Εἰς ὑπερορὰν δὲ καὶ μικροπάλαιον ὄγκον ἐξοκείλαντες τὴν γαῦν μητέρα μοῦνοι περὶ αὐτὴν μίαν πλημμελήσασαν μοχθηρὰ διὰ καὶ κακοτεχνίας ἐπιτάξαντες τοῖς θαλάσσῃ ἀποπνιγῆναι καλυψάντων.* (g) *Ad nefarium & exſecrabile facinus ſunt delapſi. Matrem enim qua nihil in ea grande peccaverat cum navi ſe commiſiſſet, inſigni commento & flagitio mari ſuffocandam curaverunt.* Lyſimachus qui regnoit alors dans la Macedoine ſentit revivre ſes premiers feux à l'ouie d'un ſi enorme attentat, & reſolut de le punir. Il diſſimula ſon deſſein, comme il ſavoit faire plus qu'homme du monde, (h) *Κρύψας τὸ βαλόμενον δυσέρωτος ἀπεχθείαν γενομένης λήστρας.* *Occultare enim qua vellet ingenioſiſſimus mortalium fuiſſe perhibetur*; & aiant temoigné à Clearque la même affection qu'auparavant, il fut reçu dans Heraclée comme un bon ami. Il fit mourir les deux Princes denaturez qui s'étoient defaits de leur mere, & s'empara de tous leurs biens & rendit à ceux d'Heraclee leur liberté. Ils ne la garderent guere, car Lyſimachus etant retourné chez lui fit des deſcriptions ſi vives du bon etat où l'habilete d'Amaſtris avoit mis Heraclée & deux autres villes, qu'Arſinoé ſa femme les lui demanda en preſent. Il la refuſa d'abord, mais comme elle étoit adroite, (i) & qu'il commençoit à être bon homme à cauſe de ſon grand âge, elle obtint enfin ce beau preſent, & envoia dans Heraclee un gouverneur qui traita fort durement cette ville (k). Il ne faut pas oublier que du mariage de Lyſimachus & d'Amaſtris ſortit un fils nommé Alexandre. C'eſt Polyænus (l) qui nous l'aprend: le paſſage eſt ſi corrompu, qu'on n'y a trouvé la vraie leçon qu'après bien des tentatives. Le manuſcrit de Caſaubon portoit Ἀλέξανδρος Ἀνυπαίχης καὶ Μαρσιὰ υἱός. Ce grand Critique corrigea Μαρσιὰ par Μαρσίου. Grentemenil a conjecturé plus heureuſement que lui, car il a cru qu'il faloit lire Ἀμάστριδος. Un autre Savant (m) qui au fond eſt dans la même penſée, aime mieux lire Ἀμάστρου ou Ἀμάστρεω. Il montre (n) par une medaille de nôtre Amaſtris que le genitif de ce nom étoit Ἀμάστρεω, auſſi bien qu'Ἀμάστριος, & il cite Herodote qui a dit Ἀμάστρεω au genitif. Il obſerve que Saumaiſe (o) & Triſtan (p) ſe ſont trompez, aiant cru qu'Amaſtris étoit ſœur de Darius.

(f) *Lib. 1. c. 19. le Pere Hardouin* in Plin. ubi infra *lui impute d'avoir dit que la forteresse d'Amastris se nomme Sesimus. Mela ne le dit point.*

(g) *Photius pag. 711.*

(h) *Id. ib.*

(i) Ἦν γὰρ Ἀνοὶ πρεσβύτης ὁ Λύσιος, καὶ τὸ γῆρας ἐδεῖτο Ἀσσυρίας ἄλλης ἀπολαύσεως. Ingenioſa enim ad circumvenien-dum fuit Arſinoe, & jam ſeneſtus ipſi manuſactum dederat Lyſimachum. *Id. pag. 713.*

(k) *Tout ceci eſt tiré de Memnon dans Photius n. 224.*

(l) *Lib. 6. pag. 443. apud Exech. Spanhemium de præſt. numiſm. pag. 466.*

(m) *Spanhem. ibid.*

(n) *Ibid. pag. 465.*

(o) *Ad Solinum pag. 889.*

(p) *Comment. in t. 1. pag. 668.*

(q) *Casaub* in Plin. epiſt. 99. l. 10. *impute fauſſement à Etienne d'avoir dit qu'Amaſtris fut femme de Denys tyran de Sicile.*

(r) *Lib. 12. pag. 375.*

Digitized by Google

c'eſt pour cela que lors qu'il donnoit audience, ou lors qu'il rendoit juſtice, il ſe mettoit dans quelque armoire * qui faiſoit qu'on ne lui voioit que le viſage. Quelques bans d'Heraclée l'appellent le gros pourceau † dans l'une des Comedies de Menandre.

DENYS d'Heraclée, Philoſophe debauché. Cherchez HERACLEOTES.

DES-BARREAUX (JAQUES DE VALLÉE, SEIGNEUR) né à Paris l'an 1602. d'une famille (A) très-noble, a été un des beaux Eſprits du XVII. ſiecle. Il fit ſes études chez les Jeſuites avec beaucoup de progrés, & parce qu'ils reconnurent que ſon eſprit étoit capable des plus grandes choſes, ils tâcherent de l'enrôler dans leur Compagnie; mais ni lui ni ſa famille ne voulurent préter l'oreille à cette propoſition. Il ne les aimoit point, & il ſe dechainoit quelquefois contre eux agreablement. Les liaiſons qu'il eut avec (B) Theophile contribuërent ſans doute beaucoup à cela, comme auſſi au libertinage qui l'a rendu ſi fameux. Il étoit encore aſſez jeune lors que ſon pere le fit pourvoir d'une charge de Conſeiller au Parlement de Paris. Son bel eſprit y fut admiré, quoi qu'il n'ait jamais voulu y (C) raporter aucun procés. On verra dans les remarques ce qui l'obligea à ſe defaire (D) de cette charge. Comme il aimoit extremement ſes plaiſirs & la liberté, il ne s'eſtima pas fort malheureux de quitter la Robe. Il a fait quantité de vers Latins & François, & de fort jolies chanſons; mais il n'a jamais rien publié, il ne ſongeoit qu'à la bonne chere, & aux divertiſſemens. Il étoit admirable dans les entretiens de table, conu & aimé des plus grans Seigneurs & des plus honnêtes gens du Roiaume. Il n'y avoit point de Province où il n'eût des amis particuliers qu'il viſitoit fort ſouvent, & il ſe plaiſoit à changer de domicile (E) ſelon les ſaiſons de l'année. Quatre ou cinq ans avant ſa mort il revint de tous ſes égaremens: il paia ſes dettes; il abandonna à ſes ſœurs tout ce qui lui reſtoit de bien † moiennant une penſion viagere de quatre mille livres, &

* *Elien. hiſt. div. l. 9. c. 13. Athen. l. 12. c. 12 pag. 549. Ils parlent auſſi des aiguilles qu'on lui fichoit dans le corps pour le reveiller.*

† *Apud Athen. ib.*

‡ *Il avoit eu plus de 4. cens mille francs au partage des biens paternels & maternels, & outre cela quelque ſucceſſion collaterale.*

(A) *D'une famille très-noble.* Il étoit fils de Jaques DE VALLÉE Seigneur Des-Barreaux qui eſt mort Maitre des Requêtes, & Preſident au grand Conſeil, & petit-fils de Jaques DE VALLÉE, Chevalier, Seigneur Des-Barreaux, de Châteauneuf, & de Chenailles, Controlleur General des Finances, homme ſi conſideré ſous le regne de Henri trois, & au commencement du regne ſuivant, qu'il eut beaucoup de part dans les Conſeils, & que le Roi tint ſouvent chez lui le Conſeil, & lui écrivit ſouvent de ſa propre main pour des affaires importantes. Mr. Des-Barreaux qui fait la matiere de cet article avoit pour couſin iſſu de germain Mr. de Laubeſpine Châteauneuf Garde des Sceaux, & du côté de ſa mere il étoit couſin germain de la Comteſſe (b) de Bouteville, & par conſequent oncle à la mode de Bretagne du Marechal de Luxembourg, & de la Ducheſſe de Mecklembourg. Marie de Vallée ſa ſœur ainée n'a point laiſſé d'enfans de ſon mariage avec le Preſident Viole. Elizabeth de Vallée ſon autre ſœur fut mariée à Mr. du Boulai-Favier Maitre des Requêtes, qui a été Intendant en Normandie. De ce mariage ſortirent deux filles, dont l'une fut mariée à Mr. (i) Talon, & l'autre au Comte de Tilliere & de Carouge.

(B) *Les liaiſons qu'il eut avec Theophile.* Il étoit fort beau garçon dans ſa jeuneſſe, & l'on pretend que Theophile en fut amoureux, & quelquefois même jaloux. Ce Poëte dit quelque part en parlant de lui, *Vallenus noſter qui fuit olim meus.* Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'il en avoit abuſé, mais des perſonnes qui ont conu intimement Monſr. Des-Barreaux aſſûrent qu'il a eu toûjours en horreur le peché contre nature, & que *nec agens nec patiens voluit unquam inſervire prapoſtera libidini.* Voiez la marge (†).

(C) *Jamais voulu y raporter aucun procés.* Il diſoit que c'étoit une occupation ſordide, & indigne d'un homme d'eſprit de s'attacher à des papiers de chicane, & de les dechiffrer. Il ſe chargea une fois d'être Raporteur: le procés n'étoit pas de conſequence, & ſe voiant preſſé par les parties il les fit venir, & brûla le procés en leur preſence, & paia de ſon argent ce qui étoit demandé.

(D) *Ce qui l'obligea à ſe defaire de cette charge.* Ce fut, dit-on, une amourette du Cardinal de Richelieu pour la fameuſe Marion de Lorme, coiffée de nôtre Mr. Des-Barreaux. Je m'en vais vous alleguer mon Auteur. „ (h) Le Cardinal vit Marion de Lorme ſans „ en être vu, & la trouva mille fois plus belle qu'il „ ne ſe l'étoit imaginé. Il voulut ſavoir ſi S. Mars en „ étoit aimé, & il donna la commiſſion à Bois-robert „ de le decouvrir. Cet Abbé ne tarda gueres de don„ ner à ſon Eminence l'éclairciſſement qu'elle ſouhai„ toit, & il lui aprit que dans les complaiſances que „ Marion de Lorme avoit pour le Favori du Roi, la „ vanité y avoit plus de part que l'amour, & que tou„ te la tendreſſe de cette fille étoit pour Desbarreaux, „ Conſeiller au Parlement, jeune homme, bien fait „ de ſa perſonne, d'un eſprit vif & d'une converſation „ enjoüée, mais debauché & impie au dernier point. ¶ Le Cardinal fit propoſer à Desbarreaux par Bois-ro„ bert que s'il vouloit lui ceder ſa Maîtreſſe, & l'en„ gager à repondre à ſa bonne volonté, on auroit tant „ de reconnoiſſance pour ce ſacrifice, qu'on feroit „ pour ſa fortune tout ce qu'il pourroit deſirer. Bois„ robert s'aquitta de ſa commiſſion avec beaucoup „ d'adreſſe, mais Desbarreaux ne repondit à cette ou„ verture qu'en plaiſantant, & feignant toûjours de „ croire le Cardinal incapable d'une telle foibleſſe. Ce „ Miniſtre en fut ſi irrité qu'il perſecuta Desbarreaux „ tant qu'il vécut, & l'obligea à ſe defaire de ſa charge „ & à ſortir du Royaume.„

Celui qui nous a fourni des momoires touchant Mr. Des-Barreaux, nous avoit promis la refutation de ce paſſage des Galanteries des Rois de France, mais une longue maladie l'a empêché de nous envoier cela.

(E) *Changer de domicile ſelon les ſaiſons de l'année.* Il alloit chercher les bons fruits & les bons vins dans les climats où ils excelloient. Mais principalement il alloit chercher le ſoleil ſur les côtes de Provence pendant l'hiver. Il paſſoit à Marſeille les trois mois de la vilaine ſaiſon. La maiſon qu'il apelloit ſa favorite étoit dans le Languedoc: c'étoit celle du Comte de Clermont de Lodeve, où il diſoit que la bonne chere & la liberté étoient dans leur trône. Il avoit en Anjou la Maiſon du Lude, où étoit autrefois l'abord des plus beaux eſprits & des plus honnêtes gens. Il alla voir quelquefois (l) Mr. de Balzac ſur les bords de la Charante; mais où il a le plus regenté, c'eſt à Chenailles ſur la Loire, maiſon agreable, & autrefois de plaiſir & de bonne chere. Elle apartenoit à l'un de ſes oncles, & puis à Mr. de Chenailles (m) ſon couſin germain, Conſeiller au Parlement de Paris. Il faut que j'ajoûte que les plaiſirs de l'eſprit étoient quelquefois le ſujet de ſes voiages, comme quand il vint exprès en Hollande (n) pour y voir Mr. Deſcartes ſon ami, & pour profiter des inſtructions de ce grand genie.

(a) *Strab. ubi ſupra.*

(b) *Plin. l. 6. c. 2. p. m. 650.*

(c) *Mr. de Spanheim ubi ſupra pag. 465. obſerve qu'Holſtenius a corrigé cette faute dans ſes notes ſur Apollonius.*

(d) *Photius ubi ſupra pag. 720.*

(e) *Epiſt. 99. l. 10.*

(f) *In Pſeudomanti.*

(g) *Voiez Mr. de Spanheim ubi ſupra pag. 490.*

(h) *Mere du Marechal de Luxembourg. Elle eſt morte non pas au mois de Janvier 1695. comme les Gazettes le publierent, mais au mois d'Août 1696. âgée de 92. ans, dans la 69. année de ſa viduité. Voiez les lettres hiſtoriques du mois de Septembre 1696. pag. 327. 328.*

(i) *Avocat General, & puis Preſident au mortier au Parlement de Paris.*

(†) *Le recueil des lettres de Theophile publié par Mayret, en contient deux de Françoiſes, & pluſieurs Latines de Theophile à Des-Barreaux, & une Latine de celui-ci à Theophile.*

(h) *Galanteries des Rois de France to. 2. pag. 189. édition de Hollande 1695.*

(l) *Voiez la lettre que Mr. de Balzac lui écrivit le 12. Octob. 1641. elle eſt la 26. du 2. livre de la 2. partie des lettres choiſies. La couſine dont il lui parle qui ne ſe vouloit pas remarier eſt ſans doute la Comteſſe de Bouteville.*

(m) *Il s'eſt retiré à la Haie pour la religion en 1694.*

(n) *Baillet, vie de Deſcartes to. 2. pag. 276.*

Digitized by Google

& ſe retira à Châlon ſur Saone, le meilleur air, diſoit-il, & le plus pur qui fût en France. Il y loüa une petite maiſon, où il étoit viſité des honnêtes gens, & ſur tout de Monſieur l'Evêque qui lui a rendu un bon témoignage. Il y mourut en bon Chretien l'an 1674. Il avoit fait un ſonnet (EΔ) devot deux ou trois ans avant ſa mort qui eſt connu de tout le monde, & qui eſt

(EΔ) *Un ſonnet devot . . . qui eſt connu de tout le monde.*] Je ne laiſſerai pas de le mettre ici tout du long.

Grand Dieu, tes jugemens ſont remplis d'equité,
Toûjours tu prens plaiſir à nous être propice:
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera ſans choquer ta juſtice.
Oüy, Mon Dieu, la grandeur de mon impieté
Ne laiſſe à ton pouvoir que le choix du ſuplice:
Ton interêt s'oppoſe à ma felicité;
Et ta clemence même attend que je periſſe.
Contente ton deſir puis qu'il t'eſt glorieux;
Offenſe toy des pleurs qui coulent de mes yeux;
Tonne, frappe, il eſt temps, vens moi guerre pour guerre:
J'adore en periſſant la raiſon qui t'aigrit:
Mais deſſus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne ſoit tout couvert du ſang de JESUS-CHRIST.

L'Auteur de l'art de parler trouve ce ſonnet *admirable*. Il l'a inſeré (a) dans ſon livre comme un exemple de la figure que les Rheteurs nomment *epiſtrophe* ou *conſtretement*. On trouve ce ſonnet dans une lettre de Mr. Bourſault. Le titre de cette lettre marque qu'elle fut écrite (b) *à Monſieur Des-Barreaux qui ne croyoit ni Dieu ni lui qu'il étoit malade*. L'Auteur lui parle de *la mort d'une malheureuſe femme qui étoit l'opprobre de ſon ſexe, & qui laiſſa des enfans qui étoient les heritiers de ſon infamie*. Il pretend que par cette mort Dieu avoit *briſé les obſtacles qui empêchoient* Des-Barreaux *de s'approcher de lui*. Concluons de là que cette femme avoit été la maîtreſſe de ce Libertin. On ajoûte qu'on *ne doute point que des mauvais exemples qu'ils s'étoient mutuellement preſez, elle n'eut retenu de lui celui de croire en Dieu* dans la maladie. On lui repreſente ce que la miſericorde de Dieu avoit fait ſouvent pour lui. *Ne fut-ce pas cette Miſericorde*, lui dit-on (c), *qui pour vous retirer des égaremens où vous étiez, vous envoya la derniere Maladie que vous eussiez eû occaſion de la grandeur de vos pechez, vous fiſtes ce Sonnet, que vous a acquis autant de gloire qu'il vous coûtera un jour de confuſion, d'avoir été aſſez habile pour ſi bien penſer, & aſſez malheureux pour ſi mal vivre? . . . . .*
(d) *Laiſſons pour un moment le Chrétien, & ne parlons que de l'honnête homme. Dites moy, je vous prie, ſi un homme qui auroit dit à un autre ce que vous dites à Dieu, & qui lui manqueroit auſſi indignement de parole que vous lui en manquez, ſeroit honnête homme? . . . . Qu'allez-vous faire, avec la Mort qui marche à deux pas de vous, aujourd'huy aux Capucins, & demain aux Minimes, qu'y chercher ce que vous devriez fuir: &, ſi je l'oſe dire, inſulter Dieu où les autres le vont adorer?* On lui envoie la fable du faucon malade: on lui ſoûtient que (e) *s'il y a quelque choſe au Monde de plus extravagant que de ne pas croire en Dieu, c'eſt d'avoir la foibleſſe de l'invoquer ſans y croire: Et comme il n'eſt pas plus Dieu quand nous nous portons mal que quand nous nous portons bien, il n'y a ni plus ni moins de raiſon à le croire dans un tems que dans un autre.* On ſupoſe que ce fut la reponſe de la mere du faucon, & l'on declare qu'*on ne ſait qu'Eſope capable d'inſpirer une reponſe auſſi judicieuſe que celle-là*: enfin on exhorte très-vivement Mr. Des-Barreaux à ne point laiſſer la miſericorde de Dieu. Notez que la fable du faucon, ou pour mieux dire, celle du milan paroît en ces termes dans la nouvelle édition de Phedre:

Mulcos (f) cum menſes egrotaſſet milvius,
Nec jam videret eſſa vitæ ſpem ſuæ,
Mactrem rogabat, ſanctâ circumſtrepens locâ,
Et pro ſalute vota faciens maxima.
Faciam, inquit, fili; ſed opem ne non imperem
Vehementer vereor; ſed qui delubra omnia
Vaſtando, cuncta polluiſti altaria
Sacrificiis nullis parcens, nunc quid vis vegem?

Je n'ai point trouvé cette fable parmi celles qui ſont attribuées immediatement à Eſope dans l'édition de Nevelet, mais je l'ai trouvée parmi celles (g) qu'un anonyme a mîſes en vers Latins, & qu'il a données comme originaires d'Eſope. Je n'y ai vu aucune trace de la penſée que Mr. Bourſault debite, & qu'il croit que le ſeul Eſope eſt capable d'inſpirer. Cela ſoit dit en paſſant.

Il a raiſon de dire que ce ſeroit la derniere extravagance d'adreſſer des prieres à une divinité qu'on ne croiroit point; mais je ne ſai ſi Des-Barreaux a jamais fait cette folie. St. Paul ſemble ſupoſer qu'une telle extravagance ne ſe trouve point parmi les hommes; *Comment invoqueront-ils*, dit-il (h), *celui auquel ils n'ont point cru?* Il me paroît aſſez poſſible que ceux qui n'ont rien determiné poſitivement, ni ſur l'exiſtence, ni ſur la non exiſtence de Dieu, lui faſſent des vœux & des prieres à la veuë d'un grand peril. Or c'eſt l'etat de preſque tous les incredules. Ils doutent s'il y a un Dieu, ils ne connoiſſent pas clairement ſon exiſtence, mais auſſi ils ne conoiſſent pas clairement qu'il n'exiſte point. Mr. l'Evêque de Tournai commence par cette penſée ſes reflexions ſur la religion. Il eſt naturel que de telles gens aux aproches de la mort prenent le parti le plus ſûr (i), & que *ad majorem cautelam*, ils ſe recommandent à la grace & à la miſericorde divine. Ils eſperent quelque choſe de leurs prieres en cas qu'il y ait un être qui les entende, & qui les puiſſe exaucer, & ils n'ont rien à craindre en cas qu'il n'y ait point un tel être. Mais ſi quelcun étoit parvenu à un tel degré de mecreance, qu'il ſe fût fermement perſuadé le pur atheiſme, & qu'il demeurât dans cette perſuaſion pendant qu'il ſeroit malade dangereuſement, je ne conçois pas qu'il ſoit poſſible qu'il invoquât Dieu au fond de ſon cœur. N'allons donc pas nous imaginer que Des-Barreaux tombât dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu ſans croire qu'il y eut un Dieu. Diſons plutôt que ſa coutume de l'invoquer dans ſes maladies eſt une marque ou qu'au tems de ſa ſanté il ne doutoit point de l'exiſtence de Dieu, c'eſt ce qu'on aſſûre dans le memoire qui m'a été communique, ou que tout au plus il mettoit cela en problême, mais en problême dont il embraſſoit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faiſoit reprendre ſon premier train, ſon premier langage, lors que ſa fante étoit revenuë. Cela ne prouve point qu'en effet il fut athée. Cela prouve ſeulement, ou qu'il rejettoit preſque tous les dogmes particuliers des Religions poſitives, ou que par un principe d'orgueil il craignoit qu'on ne le raillât d'etre dechu de la qualité d'eſprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. Il eſt aſſez aparent que ceux qui afectent dans les compagnies de combatre les veritez les plus communes de la religion, en diſent plus qu'ils n'en penſent. La vanité a plus de part à leurs diſputes que la conſcience. Ils s'imaginent que la ſingularité & la hardieſſe des ſentimens qu'ils ſoutiendront, leur procurera la reputation de grans eſprits. Les voilà tentez d'étaler contre leur propre perſuaſion les difficultez à quoi ſont ſujettes les doctrines de la providence, & celles de l'Evangile. Ils ſe font donc peu à peu une habitude de tenir des diſcours impies, & ſi la vie voluptueuſe ſe joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaiſe habitude contractée d'un côté ſous les auſpices de l'orgueil, & de l'autre ſous les auſpices de la ſenſualité, émouſſe la pointe des impreſſions de l'éducation, je veux dire qu'elle aſſoupit le ſentiment des veritez qu'ils ont aprîſes dans leur enfance touchant la divinité, le paradis & l'enfer; mais ce n'eſt pas une foi éteinte, ce n'eſt qu'un feu caché ſous les cendres. Ils en reſſentent l'activité dès qu'ils ſe conſultent, & principalement à la vuë de quelque peril. On les voit alors plus tremblans (k) que les autres hommes. Ils paſſent juſqu'à la ſuperſtition: le ſouvenir d'avoir temoigné plus de mepris qu'ils n'en ſentoient pour les choſes ſaintes, & d'avoir tâché de ſe ſoûtraire interieurement auſſi à ce joug, redouble leur inquietude. On n'a preſque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptez, & des vanitez de la terre ſe ſoit amuſé à dogmatiſer pour l'impieté dans les compagnies, encore qu'une longue ſuite de meditations profondes, mais mal conduites l'ait precipité dans la rejection interieure de toute la religion. Bien loin qu'un tel homme voulut ôter de l'eſprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent preſerver de la debauche, bien loin qu'il voulut inſpirer ſes opinions à ceux qui en pourroient abuſer, ou à qui elles pourroient faire perdre les conſolations que l'eſperance d'une éternité heureuſe leur fait ſentir dans leurs miſeres, il les fortifieroit là-deſſus par un principe de charité & de generoſité. Il garde ſes ſentimens, ou pour lui ſeul, ou pour des perſonnes qu'il ſupoſe très-capables de n'en faire pas un mauvais uſage. (l) Voilà ce que font les athées de ſyſtême, ceux que la debauche ni l'eſprit hableur n'ont point gâtez. Le malheur d'avoir été trop frapez d'un certain principe, & de l'avoir ſuivi avec trop de gradations de conſequences les a menez à une certaine perſuaſion. La grace de Dieu les en peut tirer à la vuë de la mort, mais ſans cela ils perſiſtent dans leur indolence au milieu des maladies, & des tem-

pê-

(a) *Art de parler, liv. 2. chap. 3. pag. 100. édit. de Holl. 1679.*

(b) *Lettres Nouvelles de Mr. Bourſault pag. 18. édit. de Holl. 1698.*

(c) *Ibid. pag. 21.*

(d) *Ibid. pag. 22.*

(e) *Ibid. pag. 24*

(f) *Voiez le Phedre imprimé à Amſterdam 1698. à la page 305. du commentaire de Gudius.*

(g) *Elles ſont dans la même édition de Nevelet.*

(h) *Epître de St. Paul aux Romains, chap. 10. v. 14.*

(i) *Voiez la remarque D de l'article de Bon Berryſſerie.*

(k) *Voiez ci-deſſus pag. 903. col. 2. le paſſage de Charron.*

(l) *Voiez la remarque C de l'article Vayer à la fin.*

Digitized by Google

est très-beau. Ni ses parens, ni ses amis ne sauroient disconvenir de son grand (F) libertinage; mais ils prétendent que la renommée a outré (G) les choses selon sa coutume, & que sur la fin de ses jours il acquiesça aux veritez de la religion; & quant au reste ils soutiennent qu'il a toûjours été selon le monde un honnête homme, un homme d'honneur, *qu'il avoit un bon fond d'ame & de cœur, qu'il étoit honnête, officieux, charitable, bon ami, genereux & liberal* *. Il ne se maria jamais, & n'eut point de frere, mais seulement † deux sœurs.

DIAC-

pêtes, & s'ils se conforment aux ceremonies mortuaires de l'Eglise, c'est pour épargner à leurs parens les suites fâcheuses de la rejection du Rituel. Cela porte à croire que les Libertins semblables à Des-Barreaux ne sont guere persuadez de ce qu'ils disent. Ils n'ont gueres examiné, ils ont appris quelques objections; ils en étourdissent le monde, ils parlent par un principe de fanfaronnerie, & ils se dementent (a) dans le peril. Mr. de Balzac les a bien caracterisez lors qu'il s'est moqué d'un grammairien de Gascogne qui faisoit le Rodomont contre la divinité, & qui tomboit pour la moindre chose dans la superstition la plus timide. Les termes dont il s'est servi tant en vers qu'en prose sont si beaux, que je me sens obligé de les raporter. (b) *Audisti in quotidianis Comœdiis Pyrgopolinices partes bellè agere. Audisti usurpatum crebrò, sibique affictum Virgilianum illud:*

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

Ne vobis imponat verborum illa magnificentia: Histrio & Recitator Virgilianus est, non Philosophus Virgilianus. Meticulosissimum animum animal timet etiam non timenda. Neque ignem modò, sed suspicionem quoque ignis, & fumum à longinquo volantem, & falsissimam umbram timet. . . . . .

Vilis Grammaticus, gentis pars fœda togatæ,
Impuro tantùm ore ferox, nil credite verbis,
Corde pavet gelido, quamvis verba ardua jactet
Sæpius, & tragicas effundat in æra voces.
Non furor huic constans, non Numina fortiter odit,
Intrepidusque Polos audet ridere tonantes.
Ut quondam Capaneus Thebana ad mœnia pugnans,
Cùm non arma Jovis flammasque timeret Olympi.
Hic dubii imbellis ventura pericula casus,
Et simulachra malorum, & larvas horret inanes.
Contemptor placidique Jovis Cœlique sereni.
Quas non ille aras, humili formidine tactâ
Mente petet, quos non Superos in vota vocabit,
Si videat maris iratos insurgere fluctus,
Sentiat aut propriis ardere incendia venis,
Insolito-ve urgeri oppressum pondere pectus,
Æger, inops animi, atque instantis victima Fati?

Observons par occasion que plusieurs personnes très-persuadées des veritez du Christianisme oublient après le peril les vœux qu'elles avoient faits. De là est venu le proverbe, *passato il pericolo gabbato il santo.* Combien y a-t-il de debauchez très-orthodoxes d'ailleurs, qui dans la peur de faire naufrage, ou de mourir d'une maladie, promettent à Dieu que s'ils en échapent, ils vivront très-sagement? Ils en échapent, & vivent aussi mal qu'ils avoient fait. Ne diroit-on pas qu'ils font allusion à ces loix humaines qui dispensent de tenir leur parole ceux qui l'ont donnée pressez par une force majeure, en prison, à un ennemi qui leur tenoit le pistolet sur la gorge, saisis en un mot d'une crainte legitime *metu cadente in constantem virum?*

(F) *Ne sauroient disconvenir de son grand libertinage.*] Ils disent qu'il goûtoit assez les veritez du Christianisme, & qu'il eût bien voulu en être très-persuadé; mais il pretendoit qu'il n'y a rien de si difficile à un homme d'esprit que de croire. Il étoit né Catholique, mais il n'avoit aucune creance ni au culte ni aux dogmes de la religion Romaine; & il disoit que si l'Evangile & l'Ecriture sont la regle de ce que nous devons faire, & de ce que nous devons croire, il n'y avoit point de meilleure Religion que la Reformée.

(G) *Que la renommée a outré les choses.*] Plusieurs sans le connoître ont parlé de lui comme d'un impie & d'un athée; mais la verité est qu'hormis quelques saillies dans la chaleur de la dispute, où il poussoit quelquefois son raisonnement trop loin, il n'a jamais fait paroître que ses sentimens allassent à nier l'existence de Dieu. Il y avoit quelquefois de l'emportement trop fort dans ses petites chansons de debauche. Voilà ce que portent les memoires que l'on m'a communiquez. J'ai lu dans la 2. edition du *Menagiana* une chose à quoi je ne pense pas que l'on doive ajoûter foi, car c'est un conte qui se dit par tout, & qui est attribué à mille sortes de gens. Quoi qu'il en soit voici le conte de Mr. Menage. (c) *Un jour que M. Des-Barreaux & M. d'Elbene étoient encore enfermez, c'étoit en Carême, ils voulurent manger de la viande, & ne trouverent que des œufs dont on leur fit une omelette. Dans le tems qu'ils la mangeoient, il survint un Orage & un tonnerre si terrible qu'il sembloit qu'il allât renverser la maison où ils étoient. Monsieur des Barreaux sans se troubler prit le plat & le jetta par la fenêtre, disant, voilà bien du bruit pour une omelette.* Je n'ajoûte pas plus de foi à un autre conte que j'ai ouï dire. On pretend que Des-Barreaux étant bien malade, fit venir les Prêtres avec autant de diligence que s'il eût été vieux devot. L'eau benite, les chandeles benites, les croix, les images, & tout l'attirail de la devotion Romaine entouroit son lit. On lui demanda comment il se portoit, *jugex*, dit-il, *du mauvais état de mon corps & de mon esprit par l'attirail qui m'environne.* On a forgé aparemment ce petit conte sur le modele de la reponse que fit Pericles (d), lors qu'il se laissa pendre au cou un remede de vieille femme. Ce que je m'en vais raporter est tiré des lettres de Guy Patin. „ On me „ vient de dire que le debauché Monsieur des Barreaux „ est mort, belle ame devant Dieu, s'il y croyoit! au „ moins il parloit bien comme un homme qui n'avoit „ gueres de foi pour les affaires de l'autre monde, „ mais il a bien infecté de pauvres jeunes gens de son „ libertinage; sa conversation étoit bien dangereuse & „ fort pestilente au public: on dit qu'il en avoit quel- „ que grain avant qu'aller en Italie, mais à son retour „ il étoit acheve: un rieur disoit que la trop frequen- „ te conversation des Moines l'avoit gâté, non pas de „ ces Anachoretes de la Thebaïde, ou de nos bonnes „ gens qui s'employent à la devotion & à l'étude, mais „ de ceux qui sont en si grand nombre dans les villes „ d'Italie, qui ne songent à rien moins qu'à Dieu. „ Comme Patin écrivoit cela (e) le 28. de Mai 1666. on voit clairement qu'il se fondoit sur un faux bruit touchant la mort de Des-Barreaux. Il n'en étoit pas encore desabusé le 18. de Juin suivant, car voici ce qu'il écrivit dans une lettre (f) datée de ce jour-là. „ On „ ne dit rien de Monsieur des Barreaux, je ne sai où „ il est à present. Il a vécu de la secte de Cremonin: „ point de soin de leur ame & gueres de leur corps, „ si ce n'est trois piés en terre. Il n'a pas laissé de cor- „ rompre les esprits de beaucoup de jeunes gens, qui „ se sont laissés infatuer à ce Libertin. „ Ce qu'il écrivit 4. ans après au sujet de St. Pavin montre qu'il avoit connu la fausseté de sa nouvelle, car il parle de Des-Barreaux comme d'un homme vivant, & qui faisoit penitence. *Il est ici mort depuis peu de jours*, dit-il (g), *un grand serviteur de Dieu, nommé Mr. de St. Pavin, grand camarade de des Barreaux, qui EST un autre fort illustre Israelite*, si credere fas est. Ce discours insinue assez clairement, ce me semble, que l'un & l'autre de ces deux fameux Libertins voulurent passer pour convertis, & ainsi l'evenement eût été bientôt contraire aux predictions de Mr. Despreaux qui avoit mis la conversion de St. Pavin au nombre des impossibilitez morales.

Avant (h) qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint Jean glacée,
Arnaud à Charenton devenir Huguenot,
Saint Sorlin Janseniste, & SAINT PAVIN BIGOT.

Il ne faut point douter que S. Pavin ne fût encore dans la mauvaise route lors que Mr. Despreaux parla de lui. D'où vient donc que le savant Hadrien Valois met la conversion de St. Pavin au jour de la mort de Theophile? Il s'est trompé assûrément. Voiez (i) le *Valesiana*, vous y trouverez aussi quelque chose touchant nôtre Des Barreaux. „ (k) J'ai vu étant jeune Mess. des Barreaux & „ Bardouville grands camarades. Ils étoient des disciples „ de Theophile. . . . Pour ce qui est de M. Des Bar- „ reaux, après avoir bien fait parler de luy dans Paris, „ & voyant qu'il venoit un peu sur l'âge, il se mit dans „ la devotion. Quelque médisant qui croyoit que ce „ ne fust pas un pur motif de pieté, qui l'eust porté à „ changer de vie, fit alors cette Epigramme sur luy.

„ *Des Barreaux ce vieux debauché*
„ *Affecte une Reforme austere:*
„ *Il ne s'est pourtant retranché*
„ *Que ce qu'il ne pouvoit plus faire.* „

(a) *Voiez l'article de Bion Berysthenite pag. 602. & celui d'Henault.*

(b) *Balzac. epist. select. p. m. 279.*

(c) *Menagiana pag. 240. 241. de la 2. édition de Holl.*

* *Ceci & tout ce qui dans les remarques n'est point muni d'une citation publique, est tiré d'un memoire qui vient de bon lieu, & dont je garde l'original.*

† *Voiez la remarque A.*

(d) Ὁ γὰρ Θεόφραστος ἐν τοῖς ἠθικοῖς διαπορήσας εἰ φρὸς τὰς τυχὰς τελέσεται τὸν σοφὸν, καὶ κελεύσας τοῖς τῶν σωμάτων ἰατροῖς, ἐξενέγκαι τὰς φάρμακα, ἐπειδὴ τὸν Περικλέα ἐπιτετευχότα τινὶ τῶν φίλων δοῦναι πιεῖν τὸ ὑπὸ τῶν γυναικῶν τὸ τραχηλιᾶν συνταγθὲν, εἰς σφόδρα καλὸν ἔχον ἐκέλευε κ' ἐκεῖνον ὑπολαμβάνειν τὸν ἀδιάφορον. Scriptum reliquit in Erbicis Theophrastus, ubi disputat an mutentur cum fortuna mores, & corporis agitati affectibus desciscant à virtute, ægrum Periclem amico cuipiam, qui ipsum invisebat, amuletum ostendisse à mulieribus ex collo suo suspensum, quasi, quum eas etiam toleraret ineptias, graviter admodum ægrotaret. *Plutarch. in Pericle p.* 173. *A.*

(e) *Cette lettre est la* 405. *Voiez la page* 203. *du* 3. *tome.* (f) *C'est la* 407. (g) *Lettre* 512. *datée de Paris le* 11. *Avril* 1670. *Voiez la page* 510. *du* 3. *tome.* (h) Despreaux Sat. 1. (i) *Pag.* 32. *édit. de Hollande.* (k) *Ibid. pag.* 31.

DIACCETO. Cherchez JACCETIUS.

DIAGORAS, fameux athlete de l'Ile de Rhodes, comptoit entre ſes ancêtres un des plus illuſtres (A) hommes de l'antiquité. La gloire qu'il remporta par ſes victoires aux jeux publics de la Grece, devint extremement remarquable par celles que ſes fils & les fils de ſes filles † y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ſes fils: ils obtinrent la couronne, & ils chargerent leur pere ſur leurs épaules, & le porterent au travers d'une multitude incroiable de ſpectateurs qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui aplaudiſſoient à ſa gloire & à ſa bonne fortune †. Quelques Auteurs raportent qu'il fut (B) tranſporté de tant de joie en cette rencontre, qu'il en mourut. Mais on a ſujet de croire (C) que cela eſt faux. Le tems auquel il vivoit ſe (D) peut trouver dans l'un des Auteurs que Mr. Moreri cite, mais ces Auteurs ne

‡ *Voiez ci-deſſus à Bermias, pag. 563.*

† *Tiré de Pauſanias liv. 6. pag. 184.*

(A) *Entre ſes ancêtres un des plus illuſtres.*] Je veux dire qu'il deſcendoit d'une fille d'Ariſtomene, le plus grand heros qui eût été parmi les Meſſeniens. Cet Ariſtomene avoit marié deux de ſes filles, & il lui en reſtoit une troiſieme. Damagetus Roi de Jalyſe dans l'Ile de Rhodes la demanda en mariage, à cauſe que l'Oracle de Delphes lui avoit repondu qu'il eût à ſe marier avec la fille du plus honnête homme qui fût en Grece. Ariſtomene ne ſe contenta pas de lui accorder ſa fille, il la lui mena lui-même dans l'Ile de Rhodes. Damagetus eut de cette femme un fils qui eut nom Diagoras. Si Pauſanias (a) qui me fournit tout ceci a voulu dire que Diagoras l'athlete, pere & grand-pere de tant de victorieux athletes, étoit fils de Damagetus & de la fille d'Ariſtomene, il n'avoit pas bien conſulté la chronologie. D'un côté il dit (b) que la mort fut cauſe qu'Ariſtomene n'alla point voir Ardys & Phraorte, celui-là Roi de Lydie & fils de Gyges, celui-ci Roi des Medes: & en un autre lieu il aſſûre (c) que Dorieus fils de Diagoras l'athlete vivoit au tems de Conon General des Atheniens. Or le regne de cet Ardys s'étend (d) depuis la 2. année de la 26. Olympiade, juſqu'à la 3. année de la 37. Phraorte regna depuis la 2. année de la 31. Olympiade juſques à la derniere année de la 36. & Conon a fleuri environ la 96. Olympiade; il eſt donc contre toutes les aparences que Dorieus contemporain de ce Conon, ſoit fils d'un homme dont le pere ſe maria lors que Phraorte regnoit. Voiez ci-deſſous les remarques D & F.

(a) *Lib. 4. pag. 134.*

(b) *Ibid.*

(c) *Lib. 6. pag. 185.*

(d) *Voiez Calviſius.*

Notez que quand on examine le Grec de Pauſanias un peu mieux que Romulus Amaſeus ſon traducteur Latin ne l'examina, on trouve qu'il nous aprend que Diagoras l'athlete étoit fils d'un Damagetus dont le pere nommé Dorieus (†) etoit fils de Damagetus & de la fille d'Ariſtomene.

(†) *Il y a τῦ Δωριέως dans les éditions de Pauſanias, lib. 4. mais ſelon la conjeture de Camerarius il faut lire Δωριέως comme dans le 6. livre.*

(B) *Qu'il fut tranſporté de tant de joie . . . qu'il en mourut.*] Je croi qu'on ne trouve cela que dans Aulugelle parmi les anciens, & que c'eſt lui qui a cet égard doit paſſer pour l'original d'une infinité d'Auteurs plus modernes, qui ont cité cet exemple toutes les fois qu'ils ont parlé de la joie, comme d'une choſe capable de faire mourir. Quand je dis qu'Aulugelle a été leur original, je n'entens pas qu'ils l'aient tous conſulté; il eſt original immediat à l'égard de quelques-uns, & par reduction à l'égard de tous les autres. Voici ce qu'il dit, il ne raporte pas le fait auſſi ſimplement que Pauſanias, il y ajoûta ſans doute quelques embelliſſemens de rhetorique. (e) *De Rhodio etiam Diagora celebrata hiſtoria eſt. Is Diagoras tres filios adoleſcentes habuit, unum pugilem, alterum pancratiaſten, tertium luctatorem; eoſque omnes vidit vincere coronarique eodem Olympia die: & quum ibi cum tres adoleſcentes amplexi, coronis ſuis in caput patris poſitis, ſuavarentur, quumque populus gratulabundus flores undique in eum jaceret: ibi in ſtadio, inſpectante populo, in oſculis atque in manibus filiorum animam efflavit.*

(e) *Aul. Gell. Noct. Atticar. lib. 3. cap. 15.*

(C) *On a ſujet de croire que cela eſt faux.*] Le fait eût été trop ſingulier pour avoir été omis par ceux qui ont amplement parlé de Diagoras: je ne ſaurois comprendre que Pauſanias (f) qui parle de lui ſi tranquillement, & avec pluſieurs digreſſions, eût pu paſſer ſous ſilence une mort de cette nature, s'il en eût ouï parler comme d'un évenement certain. Or ſans doute il l'auroit apris ſur ce pied-là, ſi la choſe eût été certaine. Notez que non ſeulement il nous explique la ſituation des ſtatuës qu'on érigea à Diagoras, à ſes fils, & à ſes petits-fils, & qu'il touche pluſieurs circonſtances particulieres qui concernent cette famille, mais qu'il parle auſſi de la glorieuſe journée où cet homme ſe vit honoré de tant d'aplaudiſſemens & de felicitations, ſur la victoire de ſes fils. Auroit-on pu dans cet endroit-là ſe diſpenſer de cette remarque, que Diagoras mourut de joie ſous les fleurs qu'on jettoit ſur lui, & ſous les benedictions de l'aſſemblée? Prénons donc le ſilence de Pauſanias pour une preuve du mauvais diſcernement d'Aulugelle. Ciceron & Plutarque nous en fourniſſent une autre preuve. Ils raportent tous deux ce qui fut dit à Diagoras le jour de cette inſigne victoire. Un Lacedemonien l'aborda, pour l'exhorter à ne point perdre une ſi belle occaſion de mourir. Auroit-il falu lui faire cette remontrance, s'il fût mort effectivement de joie? n'auroit-il point prevenu le bon mot de ce Lacedemonien, & donné bon ordre que jamais ni Ciceron, ni Plutarque, ni aucun autre Moraliſte n'euſſent pu citer Diagoras de la maniere qu'ils l'ont cité? Ils l'ont cité non pas comme un homme qui étoit mort de joie ſur le faîte de ſon bonheur, mais comme un homme à qui l'on repreſenta qu'il ſeroit bien de mourir dans une telle conjoncture. Cela n'eſt-il pas convainquant contre le bon Aulugelle? Je remarquerai que Ciceron & Plutarque raportent ſi differemment la penſée du Lacedemonien, que le oui & le non ne ſont pas plus differens. Ils ne s'accordent que pour le but general, qui eſt de prouver que la mort ne doit point être facheuſe à ceux qui jouiſſent d'un grand bonheur. *Morere, Diagoras, car preſentement vous irez au ciel.* (g) *Secundis ſuis rebus volet etiam mori, non enim tam cumulus bonorum jucundus eſſe poteſt, quam moleſta deceſſio. Hanc ſententiam ſignificare videtur Lacenis illa vox, qui quum Rhodius Diagoras Olympionices nobilis uno die duos ſuos filios victores Olympia vidiſſet, acceſſit ad ſenem, & gratulatus, morere Diagora, inquit. Nunc enim in cœlum aſcenſurus es. Magna hæc & nimium fortaſſe Graeci putant, vel tum potius putabant. Iſque qui hoc Diagoræ dixit permagnum exiſtimari patrem quum duobus filiis tres Olympionicas una ex domo prodire, cunctari illum dubium in vita fortuna objectum inutile putabat ipſi.* Voilà le compliment ſelon Ciceron, & le voici ſelon Plutarque, *Meurez, Diagoras, car vous ne monterez point au ciel.* (h) Οὐ γὰρ (εἶς Λάκων ἔφασκε) χαλεπώτερόν ἐστι τὸν τυχεῖν θεὸν, ἀλλὰ μᾶλλον πιστὸν ἐς ἀνθρώπους χάριν τοῦ τυχεῖν παρὰ θεῶν ἀγαθῶν ἢ τύχην μείζονα γενέσθαι τὴν ἐκείνου. διὸ βέλτιον ὁ Λάκων τὸν Ὀλυμπιονίκην Διαγόραν ἐπαύσατο μὲν ὄντα θνητὸν, ἐποίησε δ' ἀθάνατον ἢ δυνατὸν ἢ συμβιβάσει, ἀποθνῄσκοντα, Κάτθανε (εἶπε) Διαγόρα, οὐ γὰρ τὸν Ὄλυμπον ἀναβήσῃ. *Non enim (ut Æſopus ait) mors eſt felicium acerbiſſima, verum beatiſſima: qua res bonorum virorum lætas ſecum loco depoſuit, & fortunæ declinavit converſionem. Melius ergo Lacon ille qui Olympionicen Diagoram, quum ſpectaſſet filios ille victores Olympia, ſpectaſſet etiam nepotes ex filiis & filiabus, ſalutans, Morere Diagora, inquit: non enim in cœlum aſcenſurus es.* Le raiſonnement de ce Lacedemonien eſt obſcur pour moi, je le confeſſe, de quelque ſens qu'on le tourne, ou comme Ciceron, ou comme Plutarque. Je le comprendrois un peu mieux ſelon le ſens de ce dernier; je m'imaginerois qu'on eût raiſonné de cette façon: *Vous êtes parvenu au plus haut ſommet de gloire où vous puiſſiez aſpirer, car il ne faut pas vous promettre que ſi vous viviez encore long tems vous monteriez juſques au ciel, mourez donc, afin de ne courir aucun riſque de decadence.* J'exhorte ceux qui n'auront rien à faire de plus important à examiner tout ceci. Volaterran (i) y a fait une innovation. La matiere peut devenir feconde en obſervations ſubtiles, & même en éruditions. Pour moi je me contenterai de citer le poëte Terence, qui fait dire à l'un de ſes perſonnages,

Nunc (k) eſt profecto interſici cum me perpeti poſſum,
Ne hoc gaudium contaminet vita ægritudine aliqua.

(f) *Lib. 6. pag. 184.*

(g) *Cicero Tuſcul. 1. certe fin. fol. 253. D. edit. Baſil. 1528. Notez que dans d'autres éditions poſterieures on a mis non enim, au lieu de nunc enim.*

(h) *Plutarch. in Pelopida pag. 297. A B.*

(i) Diagoras Rhodius cum ſe victorem duoſque olympionicas filios vidiſſet, Nunc tibi Diagora morienduin ne amplius Olympiam aſcendas, quod ſine præ gaudio accedit: autores Plin. Gellius. *Volat. lib. 15. pag. 539.* Pline ne dit rien de cela; & Aulugelle ne le dit pas de la ſorte.

(k) *Terent. Eunuch. act. 3. ſcen. 5. v. 3.*

(D) *Le tems auquel il vivoit ſe peut trouver.*] Ce n'eſt pas avec preciſion, mais en general, & voici comment. Dorieus le troiſiéme fils de Diagoras fut chaſſé de Rhodes avec ſon frere Piſidore. Ils ſe retirerent à Thurium dans l'Italie, & de là vint qu'aux jeux où ils furent couronnez, le crieur public les apella Thuriens. Dorieus retourna à Rhodes, lors que la faction qui l'avoit chaſſé ne fut plus la ſuperieure. Il embraſſa hautement le parti de Lacedemone dans la guerre du Peloponneſe, équipa des vaiſſeaux à ſes depens, & combatit en lion contre les Atheniens. Ils le haiſſoient de telle ſorte, que l'aiant pris priſonnier ils

HISTOIRE de Dorieus fils de Diagoras.

Digitized by Google

ne diſent point (E) que le ſujet de ſa mort ſoit raporté diverſement. C'eſt neanmoins ce qu'aſſûre Mr. Moreri.

Depuis la premiere impreſſion de cet article j'ai trouvé dans les œuvres de Pindare une ode qu'il fit en l'honneur de Diagoras. On y φ aprend que cet athlete avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de Rhodes, quatre fois aux jeux Iſthmiques, deux fois à ceux de Nemée; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athenes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thebes, à ceux de la Beotie, à ceux de l'Ile d'Ægine, à ceux de † Pellene, & à ceux de Megare. Cette ode fut faite ſur la couronne du *pugilat* qu'il remporta aux jeux Olympiques ‡ de la 79. Olympiade. Son pere Damagete, ni Tlepoleme le fondateur des Rhodiens & la ſouche de la famille, ne furent pas oubliez. On peut dire au contraire que la digreſſion de Pindare ſur les avantures de Tlepoleme eſt un peu prolixe. Quoi qu'il en ſoit on aprend par là que nôtre Diagoras (F) deſcendoit de Jupiter. D'autres diſent que ſon extraction étoit (G) divine immediatement. Cette ode de Pindare fut miſe en lettres d'or ‡ dans un temple de Minerve.

DIAGORAS, ſurnommé * l'athée, vivoit en (A) la 91. Olympiade. On a pu dire qu'il étoit un Philoſophe d'Athenes, car il a philoſophé dans cette ville, mais il n'en étoit point nâtif. L'Ile de Melos (B) l'une des Cyclades, ou la ville de Melia dans la Carie étoient le lieu de ſa naiſſance. Un entêtement (C) d'Auteur, une tendreſſe exceſſive pour une production de ſon eſprit l'entraîna dans l'impieté. Ce fut l'un des plus francs, & des plus determinez athées du monde: il n'uſa point d'équivoques, ni d'aucun patelinage; il nia tout court qu'il y eût (D) des Dieux. Les Atheniens le citerent pour lui faire rendre compte de ſon dogme, ils reſolurent de lui faire un mechant parti; mais ſa preſence frapa l'aſſemblée, on fut touché de voir captif un perſonnage dont la gloire avoit eu un ſi grand éclat, & on le remit en liberté (a). Les Lacedemoniens ne furent pas ſi genereux: ils le prirent comme il étoit en voiage auprés du Peloponneſe, dans le tems que les Rhodiens firent alliance avec les Perſes, & avec les Atheniens à l'inſtigation de Conon, & le traiterent comme un criminel d'Etat, c'eſt-à-dire qu'ils le firent mourir. Conon (b) detacha les Rhodiens de l'alliance de Lacedemone (c) la 96. Olympiade. On peut conoître par là en gros le tems de Diagoras.

(E) *Ces Auteurs ne diſent point . . . ce qu'aſſûre Mr. Moreri.*] Si Plutarque, Pauſanias, Aulugelle & Ciceron (d) *raportoient un peu diverſement le ſujet de la* mort de Diagoras, comme Mr. Moreri l'affirme, il faudroit que les uns attribuaſſent ſa mort à une cauſe, & les autres à une autre; mais c'eſt ce qu'ils ne font pas. Aulugelle le fait mourir de joie; les 3. autres ne diſent quoi que ce ſoit de ſa mort.

(F) *Que nôtre Diagoras deſcendoit de Jupiter.*] Car Tlepoleme étoit fils d'Hercule, & d'Aſtydamie fille d'Amyntor (e). Quelques-uns diſent (f) qu'Amyntor raportoit auſſi à Jupiter ſon extraction, & ainſi Diagoras auroit pu faire remonter juſques au plus grand des Dieux ſa genealogie tant ſelon la ligne maſculine, que ſelon la ligne feminine à commencer par Tlepoleme.

(G) *Que ſon extraction étoit divine immediatement.*] Un ancien Scholiaſte raporte qu'il y avoit tradition que Diagoras étoit fils de Mercure, & que la choſe arriva de cette maniere. Sa mere ſe promenant à la campagne, & ſe trouvant incommodée du chaud exceſſif qu'il faiſoit, fut ſe repoſer à l'ombre d'un bois. Mercure à qui ce bois étoit conſacré profita de l'occaſion & joüit de cette femme. C'eſt ce qui donna la naiſſance à Diagoras. Perſonne depuis Hercule n'étoit né de cette maniere. (g) Ὅτι περὶ Ἡρακλέα λέγεται τοῦτο γενέσθαι, ce ſont les termes du Scholiaſte. On peut ſe plaindre de ce que Benoit les a traduits obſcurement, *qui primus*, dit-il (h), *ab Hercule tantus dicitur habitus.* Notez qu'il eſt bien vrai qu'on a dit (i) que depuis Hercule il n'y eut point de femme à qui Jupiter fit un enfant, mais qu'il n'eſt point vrai qu'on ait dit cela des autres Dieux à l'égard de tout le tems qui ſe paſſa depuis Hercule juſques à Diagoras. Celui-ci vivoit encore dans la 79. Olympiade, long tems après la naiſſance de Romulus le fruit des embraſſemens du Dieu Mars & de Rhea Silvia.

(A) *Vivoit en la 91. Olympiade.*] Ce fut alors (k) qu'il abandonna le païs des Atheniens, pour n'être pas puni de ſon atheiſme. Euſebe s'eſt donc trompé quand il l'a mis ſous la 74. Olympiade. Scaliger lui a (l) relevé cette faute, où il a trouvé 66. ans de mecompte: il devoit y en trouver 67. car il remarque qu'en la 2. année de la 91. Olympiade les Atheniens firent promettre un talent à celui qui tueroit Diagoras, & deux talens à celui qui l'ameneroit vivant. Or Euſebe a placé Diagoras ſous l'an 3. de la 74. Olympiade, il ſe trompe donc de 67. années. Voſſius (m) n'a point évité cette faute. Lactance s'eſt plus trompé dans l'autre ſens, c'eſt-à-dire, en faiſant Diagoras moins ancien qu'il ne faloit. Non ſeulement il le fait vivre aprés Epicure, mais auſſi aprés les ſiecles où la Philoſophie floriſſoit: il le renvoie aux tems où cette ſcience étoit dechuë. (n) *Verum iis poſtea temporibus quibus jam philoſophia deflorueras; exſtitit Athenis quidam Diagoras qui nullum eſſe omnino Deum diceret, ob eamque ſententiam nominatus eſt ἄθεος.*

(B) *L'Ile de Melos . . . . . ou la ville de Melia.*] On le ſurnomme *Melius*. C'eſt l'épithete que (o) Ciceron, Elien (p), & (q) Diogene Laërce lui ont donnée. Euſtathius (r) qui lui donne celle de Mileſien ſe trompe: Voſſius qui le fait Athenien ſe trompe auſſi. Je dis qu'il le fait Athenien, car aprés avoir parlé du Philoſophe Diagoras, il ajoûte (ſ) *puto eumdem eſſe Diagoram Athenienſem qui reliquit ſermones Phrygios.* Il cite les paroles où Tatien dit que Diagoras étoit d'Athenes, Διαγόρας Ἀθηναῖος ἦν. Creſollius (t) ne parle que d'un Diagoras Athenien qui eſt le même que celui que Tatien a cité, deſorte que comme, ſelon toutes les aparences, Tatien n'a eu en vuë que le même Diagoras qui fut ſurnommé l'athée, il faut conclure qu'ils ont tous ignoré d'où il étoit. Volaterran, & Benoit ont ſuivi l'erreur d'Euſtathius, celui-là au 15. livre de ſa compilation, celui-ci dans ſon commentaire (v) ſur Pindare.

(C) *Un entêtement d'Auteur . . . . . l'entraîna dans l'impieté.*] Voici comment cette affaire ſe paſſa. Il ſe plaiſoit à faire des vers, & il avoit compoſé un poëme qu'un poëte lui deroba. Il fit un procés au voleur; celui-ci jura qu'il n'avoit rien derobé, & un peu aprés il publia cet Ouvrage qui lui aquit une grande reputation. Diagoras conſiderant que celui qui lui avoit fait du tort non ſeulement n'avoit pas été puni de ſon vol & de ſon parjure, mais auſſi qu'il en avoit tiré de la gloire, conclut qu'il n'y avoit point de providence, ni point de divinitez, & fit des livres pour le prouver. C'eſt Heſychius Illuſtrius (w) qui fait ce conte. Il faut avoüer que jamais Auteur n'a été plus amoureux de ſes Ouvrages que Diagoras, & ne les a oſé mettre à un tel prix. Quoi, parce que Diagoras a perdu la gloire qu'il attendoit de l'un de ſes livres, il faut que tout l'univers en ſouffre, il faut que la nature ſoit privée de ſon directeur & de ſon conſervateur? quelle compenſation eſt-ce que cela? Qu'on ne me diſe pas que ma reflexion eſt forcée, je conviens qu'il y a du faux dans ce tour-là, & quelque choſe d'outré; mais je maintiens que Diagoras n'eût point raiſonné comme il fit, s'il n'eût eu une eſtime très-particuliere, & une affection très-intime pour le bien qu'il avoit perdu. Je ne ſai ſi jamais la proſperité d'un malhonnête homme a fait douter de la providence à ceux qui ſe reſſentoient de cette proſperité, ou qui du moins n'en recevoient aucun mal. Nous verrons dans la remarque ſuivante d'autres cauſes de l'impieté de Diagoras.

(D) *Il nia tout court qu'il y eût des Dieux.*] C'eſt ainſi qu'on caracteriſe ſes dogmes, quand on les veut diſtinguer de ceux de Protagoras, qui ne faiſoit que mettre en problême la religion. (x) *In hac quæſtione plerique quod maxime verſimile eſt, & quo omnes duce naturâ veniunt, deos eſſe dixerunt: dubitare ſe Protagoras;* NULLOS ESSE OMNINO *Diagoras Melius & Theodorus Cyrenaicus putaverunt.* Il y a donc bien de l'aparence que Valere Maxime s'eſt trompé, quand il a dit que Diagoras fut banni d'Athenes pour avoir dit qu'il ne ſavoit point s'il y avoit des Dieux, & que s'il y en avoit il n'en conoiſſoit pas la nature. *Athenienſes*

φ *Pindar. Ode 7. Olympior.*

† *Six fois.*

‡ *Voiez Benedictus in Pindar. ib. p. 123.*

‡ *Voiez ibid.*

* *Cicero, de natura Deor. l. 1. & 3. Diodor. Siculus l. 13. c. 6. Lactant. de ira Dei c. 9. & multi alii.*

(a) *Pauſanias lib. 6. pag. 184. 185.*

(b) *Androtion in commentariis rerum Atticarum apud Pauſaniam ib.*

(c) *Diodor. Siculus lib. 14.*

(d) *Ce ſont les 4. Auteurs que Moreri cite.*

(e) *Pindar. Ode 7. Olymp.*

(f) *Voiez Benedictus in Pindar. ibid. pag. 119.*

(g) *Voiez le Sommaire Grec de l'Ode 7. des Olympiques de Pindare à la page 77. de l'edition d'Oxford 1698.*

(h) *Benedict. ubi ſupra pag. 123.*

(i) *Voiez la remarque N de l'article* Hercule.

(k) *Diodor. Siculus l. 13. c. 6.*

(l) *Ad ann. 1538. pag. 101.*

(m) *Voſſius de Hiſtor. Græc. pag. 436.*

(n) *Lactant. de ira Dei c. 9.*

(o) *Lib. 1. de nat. Deor.*

(p) *Lib. 2. c. 23. var. hiſtor.*

(q) *In Diogene. l. 6. n. 59.*

(r) *In Odyſſ. l. 3.*

(ſ) *De Hiſtor. Græc. pag. 436.*

(t) *Theatr. Sophiſtar. pag. 72.*

(v) *Benedictus in Pindar. Ode 7. Olymp. pag. 123.*

(w) *In Διαγόρας.*

(x) *Cicero de natura Deor. l. 1. init. Il dit dans le même livre:* Quid, Diagoras, Atheos qui dictus eſt, poſteaque Theodorus nonne apertè Deorum naturam ſuſtulerunt? Nam Abderites quidem Protagoras . . . cum in principio libri ſui ſic poſuiſſet, *de diis nequæ ut ſint, nequæ ut non ſint habeo dicere*, Athenienſium juſſu urbe atque agro eſt exterminatus. *Voiez Lactance* de ira Dei *c. 9.*

Digitized by Google

dogme, mais il prit la fuite; * ſur quoi ils mirent ſa tête à prix. Ils firent promettre à ſon de trompe un talent à quiconque le tueroit, & deux à quiconque l'ameneroit vif, & ils firent graver ce decret ſur une colonne de cuivre. Leur ſeverité s'étendit (E) fort loin, mais elle ne fit pas qu'on l'attrapât, car il s'embarqua † & fit naufrage. Tatien † raconte qu'il fut puni pour avoir mis (F) à l'étalage les myſteres des Atheniens. Quelques Savans conjecturerent que le

* *Diodor. Sicul. ib.*

† *Athen. lib. 13. pag. 611.*

† *Suidas in Διαγόρας, & Melanthes in libro de Myſteriis apud Scholiaſten Ariſtophanis in avib. fol. 139. verſo, edit. Florent. 1525.*

ſes Diagoram Philoſophum pepulerunt, quia ſcribere auſus fuerat, primum ignorare ſe an Dii eſſent: deinde, ſi eſſent, qualis eſſet (a). Cela convient parfaitement à Protagoras, & nullement à Diagoras; diſons donc que (b) Valere Maxime a pris l'un pour l'autre: cela lui eſt aſſez ordinaire. Mr. Moreri le copie ſans ſe defier de rien, & tombe dans pluſieurs pechez d'omiſſion ſelon ſa coutume. Voiez ci-deſſous le paſſage d'Athenagoras, & la remarque G où nous parlerons du titre d'un livre de Diagoras contre la divinité. Ce que Sextus Empiricus obſerve merite nôtre attention. Diagoras avoit été ſuperſtitieux autant que qui que ce fût, & il avoit commencé devotement ſes poëſies, mais dès qu'il eut vu l'impunité de l'homme parjure qui lui avoit fait du tort, il fontint qu'il n'y avoit point de Dieu. (c) Διαγόρας δὲ ὁ Μήλιος, ἀθεότατος, ὡς φασί, τὸ πρῶτον γενόμενος, εἰς ἔτος ἢ ὀλίγῳ πλείω διεθείρατο· ὡς γε ἢ τοῖς ποιήμασι ἐοικὸς κατεῖχεν τὸν τρόπον τοῦτον· κατὰ δαίμονα ἢ τύχην πάντα τελεῖται· ἀδικεῖται δὲ ὑπό τινος ἐπιορκήσαντος ἢ μηδὲν ἧττον τοῦτο παθόντος, μεθαρμόσασθαι εἰς τὸ λέγειν μὴ εἶναι θεούς. *Diagoras autem Melius, qui fuit, ut dicunt, primum Dithyrambicus, ut ſi quis alius ſuperſtitioſus, qui etiam poëſim ſuam inchoavit hoc modo, A Damone & fortuna ſunt omnia. Injuria autem affectus ab aliquo qui pejeraverat, & propterea mihi paſſus fuerat, eò deductus eſt ut diceret non eſſe Deum.* Le Scholiaſte d'Ariſtophane aſſûre que Diagoras fort craignant Dieu auparavant, ſe jetta dans l'impieté pour avoir perdu un depôt par la fraude du depoſitaire. (d) Διαγόρας ὁ μέλιος ὃς τὸ πρότερον ἦν διθυραμβοποιὸς, παρακαλεθεὶς ὑπό τινος ἀποστερηθεὶς ἐπὶ τὸ ἄθεον ἐξέβαινεν. Ce depôt ne conſiſtoit point en vers, mais en (e) effets, ou en argent. On lit dans le même Scholiaſte que Diagoras devint athée, parce que les Atheniens avoient ſubjugué ſa patrie (f). A cela ſe raporte, ce me ſemble, ce que le même Scholiaſte raconte en un autre lieu, c'eſt que l'édit de proſcription qui fut donné contre cet impie à cauſe qu'il divulguoit les myſteres, & qu'il detournoit les gens de s'y enrôler, fut principalement publié lors de la priſe de Melos; car avant ce tems-là il n'empêchoit point que l'on ne ſe fît initier. L'edit promettoit un talent à quiconque le tueroit, & deux à quiconque l'ameneroit. (g) Οὗτος γὰρ ἐκφέρων τὰ τῶν ἀπορρήτων ἐπὶ τὰ βέβηλα λεγόμενα, τὸν μὲν ἀγαγόντα ζῶντα δύο. ἐκήρυττε δὲ τοῦτο διὰ τὸ ἀπόρρητα αὐτὸν ἐκφέρειν τὰ μυστήρια τῶν ἀθηναίων, καὶ τὰς βλασφημίας ποιεῖσθαι ἀποχρίνων καθάπερ πρόληψιν ἔχοντα. ἐκπεμφθέντας δὲ μάλιστα ὑπὸ τῶν ἀθηναίων ἐπὶ τὴν μῆλον τὴν νῆσον πρῶτον. Craterus n'oublia pas cet édit dans ſon recueil des decrets des Atheniens. Nous venons de voir que le Scholiaſte d'Ariſtophane cite ce recueil. Il le cite auſſi dans ſes notes ſur la Comedie des grenouilles, à la 7. ſcene du 1. acte. Conſultez le feuillet 105. de l'edition de Florence 1525.

(E) *La ſeverité des Atheniens s'étendit fort loin.*] Car outre qu'ils mirent la tête de Diagoras à prix, comme nous venons de dire, ils perſuaderent à tous les peuples du Peloponneſe d'en faire autant. C'eſt ce qu'on peut recueillir du Scholiaſte d'Ariſtophane, à l'endroit que j'ai cité de ſes notes ſur la Comedie des grenouilles. Il emprunte cela de Craterus. En un autre endroit il cite Menandre, qui avoit dit dans ſon traité des myſteres que la proſcription regardoit non ſeulement Diagoras, mais auſſi les (h) Pellaniens, à cauſe qu'ils avoient mis en lumiere ſon Ouvrage (i). Le même Scholiaſte raporte que l'indignation des Atheniens contre Diagoras, les porta à faire beaucoup de maux à Melos la patrie de cet athée. Ἐφ᾽ ᾧ καὶ Ἀθηναῖοι ἀγανακτήσαντες, τὸν μῆλον ἐκάκωσαν (k). Les Meliens aquirent (l) une ſi mauvaiſe reputation depuis l'affaire de Diagoras, qu'on croit qu'Ariſtophane (m) ne donne à Socrate le ſurnom de Melien, qu'afin de le faire paſſer pour athée. „ Ariſtophane donne ce nom „ à Socrate parce qu'il avoit été diſciple d'Ariſtagoras, „ qui étoit de l'Iſle de Melos, & que tous les Meliens „ avoient la reputation d'être Atheos, depuis le Philoſo- „ phe Diagoras qui s'aviſa de nier la divinité. „ C'eſt Mademoiſelle le Fevre qui dit cela dans la page 349. de ſes notes ſur les Nuees d'Ariſtophane. Elle l'a pris du vieux Scholiaſte, & par conſequent ce n'eſt pas contre elle, mais contre lui que je m'en vais faire une obſervation. Le decret des Atheniens contre l'impie Diagoras fut publié (n) l'an 1. de la 91. Olympiade: c'eſt donc depuis ce tems-là que les Meliens auroient dû avoir ce mauvais renom. Or alors Socrate avoit plus de 50. ans; il ſe ſeroit donc paſſé pluſieurs années depuis les leçons qu'Ariſtagoras lui auroit faites: ainſi c'eût été une très-mauvaiſe plaiſanterie, que de faire remonter ſi haut, & par un effet ſi retroactif les medifances que Diagoras excita contre ſa patrie. Ariſtagoras eût été alors dans le tombeau, ou du moins fort vieux. Qui pourroit comprendre qu'Ariſtophane eût pu ſe perſuader qu'il feroit grand tort à Socrate, en faiſant ſouvenir le peuple qu'Ariſtagoras Melien avoit enſeigné Socrate? Je pourrois propoſer une autre objection. La Comedie des Nuées ou Socrate eſt apellé Melien, fut jouée (o) avant la proſcription de Diagoras; mais ſi l'on en croit les (p) Scholiaſtes, il y a des choſes dans cette Comedie qui ſe raportent à des faits poſterieurs à la proſcription; ainſi je n'inſiſte point ſur cette difficulté. Or comme ni Diogene Laërce, ni ſes commentateurs n'ont aucune connoiſſance de cet Ariſtagoras Melien, maître de Socrate, il me vient un petit ſoupçon que le mot *Ariſtagoras* s'eſt fourré dans les ſcholies d'Ariſtophane au lieu de *Diagoras*. Ce qui fortifie ma conjecture eſt de voir, que le Scholiaſte donne deux caracteres à ſon Ariſtagoras qui conviennent à Diagoras (q); il le fait poëte dithyrambique, & profanateur des myſteres. En un autre lieu (r) de ces ſcholies il eſt dit que Diagoras eſt contemporain de Simonide & de Pindare. Selon cette ſupoſition il auroit pu enſeigner Socrate.

(F) *Pour avoir mis à l'étalage les myſteres des Atheniens.*] Voici les paroles de Tatien: (s) Διαγόραν Ἀθηναῖοι ἐν, ἀπὸ τῶν ἱερογλυφικῶν τὰς τῶν Ἀθηναίων μυστηρίας, τετιμωρήσαντο· ἢ τοῖς ὄρνισιν αὐτῶν λόγους ἐστηγγάνοντες ἐπὶ τὰς μυσταγωγίας. *Diagoras Athenienſis erat, ſed quod myſteria apud Athenienſes prophanaſſet, punitus eſt: hujus Phrygios libros cum legeretis, non adiſtis.* Je ne ſai ſi un bon Rhetoricien eût voulu raiſonner ainſi: *Vous avez puni un homme qui avoit profané vos myſteres; & quoi que vous liſiez ſes livres vous ne laiſſez pas de vous haïr.* Le but de Tatien eſt de faire voir que la haine des Gentils pour les Chretiens étoit injuſte; & pour le prouver il leur allegue deux choſes, l'une qu'on avoit puni le profane Diagoras, l'autre qu'on liſoit ſes livres. Il me ſemble qu'il n'y avoit pas trop d'adreſſe à rapeller le ſouvenir de l'ancienne ſeverité des Atheniens, contre ceux qui s'étoient moquez de la Religion des Grecs, comme les Chretiens s'en moquoient. Et puis Tatien ne voioit-il pas qu'il étoit facile de lui repondre? *quand on vous aura traitez comme on fit Diagoras, on traitera vos livres comme l'on traite les ſiens; il y aura des curieux qui conſerveront les écrits que vous compoſez contre nos Dieux, n'en ſoiez pas en peine, ſouffrez ſeulement une punition ſemblable à celle de Diagoras dont vous nous faites reſſouvenir.* Qu'on me pardonne ſi je critique quelquefois les défauts de raiſonnement. Il eſt encore plus utile de les montrer aux jeunes lecteurs, que de leur montrer une fauſſeté de fait. Je reviens à mon texte.

Athenagoras & Suidas nous aprenent ce même étalage des myſteres des Atheniens. Je mets en marge les paroles de Suidas (t), elles témoignent que cet impie ne ſe contentoit pas de faire ſavoir à tout le monde ce que c'étoit que ces myſteres; il s'en moquoit auſſi, & detournoit de s'y faire initier ceux qui en avoient envie. Nous avons déjà cité (v) pour ce fait le Scholiaſte d'Ariſtophane. Voions ce que dit Athenagoras. Διαγόρᾳ μὲν γὰρ ἀθέῳ ἀθέως ἐπιτιμᾶσθε Ἀθηναῖοι, μὴ μόνον τὸν Ὀρφικὸν ὡς μᾶζον καθιδρύσαντι λόγον, ἢ τὰ ἐν Ἐλευσῖνι ἢ τὰ τῶν Καβείρων ἐφαπτομένῳ μυστήρια, ἢ τὰ τῶν Ἡρακλείων, ἵνα τοὺς γνησίους ἰδοὺ, καθαιρεθῆναι βέλεσιν, ἀδίκως δὲ ἀποφηναμένῳ μηδὲ εἶναι ὅλως Θεούς (x): *Diagora quidem ſacrilegum impietatem jure damnabant Athenienſes, qui cum arcanos Orphei ſermones vulgo exponebat, tum Eleuſinia & Cabirorum myſteria publicabat: & Herculis Fanum, ut ligna rapis exquendis deſſent, diſſecabat: denique palam & diſerte Deum eſſe negabat.* Lisez la ſuite de ſon diſcours, vous y trouverez un ſolide raiſonnement fondé ſur la difference capitale qui ſe trouvoit entre les Chretiens & Diagoras. Celui-ci s'étant moqué des Dieux & des myſteres des Grecs, n'en ſubſtituoit pas de meilleurs, mais les Chretiens ſubſtituoient la veritable divinité. Je trouve ici une choſe que très-peu d'Auteurs profanes ont raportée, je parle du traitement qui fut

(a) *Lib. 1. cap. 1. ſub fin.*

(b) *Voiez Leopardus emendat. l. 11. c. 11.*

(c) *Sext. Empir. adverſus Mathematicos pag. 318.*

(d) *Scholiaſt. Ariſt. in nub. act. 3. ſc. 1.*

(e) Ὅτε χρήματα παρεθέμενός τινι ἢ ἀποστερηθεὶς εἰς αὐτὸν ἐτράπετο. Ibid.

(f) Ἢ διότι μᾶλλον ἐκολάσθησαν Ἀθηναῖοι. Ibid.

(g) *Schol. Ariſtoph. in avib. fol. 193. verſo edit. Florent. 1525.*

(h) *Peut-être faut-il dire Pallenſiens, & entendre des habitans de Pallene, bourg de l'Attique ſelon Stephanus de Byzance.*

(i) Ἐν ᾧ ἐπιτίμησας καὶ αὐτὸν καὶ τὰς ἐκδόσεις αὐτοῦ. Id. ibid.

(k) *Id. in nub. act. 3. ſc. 1. fol. 78.*

(l) Διαβεβλῆσθαι δὲ ἀπὸ τοῦ Διαγόρου. *Id. ib.*

(m) *In nub. act. 3. ſc. 1.*

(n) *Diodor. Sicul. l. 13. c. 6.*

(o) *L'an 1. de la 89. Olympade, & peut-être l'an ſuivant. Voiez Samuel Petit Miſcellan. l. 1. c. 6.*

(p) *Samuel Petitus ib.*

(q) Ἐν τοῖς Ἀργυγόραις διθυραμβοποιὸν ἱστορεῖται τὸν Διαγόραν. *Schol. Ariſtoph. ibid.*

(r) *Id. ib. fol. 105.*

(s) *Tatian. orat. contra Græcos p. m. 164.*

(t) Τὰ δὲ μυστήρια, ἅπερ ἐπιτελεῖται, εἰς πολλὴν ἐκφέρων τὴν ἀφθορίαν . . . τὰ μυστήρια τῶν ἀθηναίων, καταγελῶν αὐτῶν, καὶ ῥαψῳδῶν τοῖς βαθυτέροις ἀποτρέπων. Myſteria adeo contemnebat ut multos à virtute averteret. . . . myſteria narrabat omnibus, ea evulgans & extenuans, & illos qui volebant initiari avertens. *Suidas in Διαγόρας.*

(v) *Dans la remarque D. latere g.*

(x) *Athenag. in legat. pag. m. 36.*

Digitized by Google

le livre qu'il lui attribuë traitoit (G) des myſteres de la Déeſſe Cybele. D'autres diſent que Diagoras dicta de (H) très-juſtes loix au Legiſlateur des Mantinéens. Ciceron raporte quelques reparties

(a) *Doctrina curioſa, l. 2. ſection 5. pag. 139.*

(b) *C'eſt une faute: il faloit dire* Melien.

(c) *Je n'ai trouvé parmi les Païens qu'un ſeul Auteur qui raporte cette avanture; c'eſt le Scholiaſte d'Ariſtophane* in nub. act. 3. ſcen. 1. *En tous cas il eſt faux que l'antiquité ait loüé cette action. St. Epiphane* in Ancorato p. m. 106. *reproche aux Païens de n'avoir pas écouté la leçon de Diagoras, & ſur cela il raporte aſſez au long l'action de cet homme contre l'idole d'Hercule. Clement d'Alexandrie la raporte auſſi.* Admonit. ad Gentes *pag.* 15.

(d) *J'ignore que cela ait été dit de Diagoras: c'eſt de Publius Claudius que Valere Maxime le raporte l.* 1. *c.* 4. *n.* 3.

(e) De *Hiſtor. Grec. pag.* 437.

(f) Ἐδίδου ὁ Διαγόρας λοιπὸν, ἐγκωμιάζοντας τοὺς ἀναιρήσοντας λόγους, ἐκπλῆσαι ἔχοντας τῆς περὶ τὸ θεῖον ἀθεΐας. Quam ob rem mœſtus Diagoras λόγους ſcripſit ἀναιρήσοντας quæ defectionis cauſam à communi de Diis perſuaſione continebant. *Heſych. Illuſtrius in* Διαγόρας, *ex verſione Hadriani Junii.* Æmilius Portus traducteur de Suidas dit, *qua continent refutationem opinionis de divino numine.* (g) *Virgil. Æn. l.* 6. *v.* 785. (h) *Ælian. var. Hiſt. l.* 2. *c.* 22.

fut fait à un Hercule par Diagoras: le Pere Garaſſe en parle, & y met trop de broüure. Voici ce qu'il dit: (a) *J'attens bien que nos beaux eſprits pretendus me repreſenteront que Diagoras (b) Milleſius, qui fut appellé* L'Athéiste *par excellence, avoit un fort bon eſprit, & que Sardanapale eſtoit un brave Prince, car pour Diagoras qui ſe moquoit publiquement des Dieux, & dogmatiſoit qu'il n'y avoit point de divinité au monde autre que la bonne nature, entrant à ce qu'on dit un jour dans une hoſtellerie, fit un repart d'eſprit, dont toute (c) l'antiquité fit grand eſtat; d'autant que n'ayant trouvé autre choſe que des lentilles pour ſon diſner, & le logis deſpourveu de bois pour les faire cuire, il s'adviſa d'un vieux idole d'Hercule, qui eſtoit le Dieu tutelaire du logis, & s'addreſſant à luy, luy va dire,* Veni Hercules tertium decimum ſubi certamen & excoque lentem. *Il faut, dit-il, qu'aujourd'huy je vous faſſe entreprendre un treiziéſme combat, contre des lentilles: Et une autre fois entrant dans la baſſe Cour où les Preſtres prenoient augure du manger des oyſeaux, & voyant que tout le ſacré College eſtoit grandement effrayé de ce que les poulets ne mangeoient pas, il les prit comme en cholere, & les fauſſans trois ou quatre fois dans une cuve pleine d'eau:* Vous (d) boirez, *dit-il,* puis que vous ne mangez plus: *& par ces deux rencontres on voudra conteſter que cet Atheiſte avoit fort bon eſprit, & que d'introduire l'Atheiſme n'eſt point marque de beſtiſe. Je confeſſe que ces deux reparts de gueule ſont aſſez bons pour un faquin, mais de tirer de ces deux reſponſes que Diagoras euſt l'eſprit excellent, c'eſt cela que je ne puis comprendre, d'autant qu'il y a maintenant mille crocheteurs & fauvetiers, leſquels ayans l'eſprit un peu gay & aucunement eſchauffé de vin, font des rencontres meilleures que ceux-là, & au partir de là ſont des beſtes, tel qu'eſtoit Diagoras.*

(G) *Traitoit des myſteres de la Déeſſe Cybele.*] Voſſius a cru cela; car après avoir cité les paroles de Tatien il ajoûte (e): *Phrygios ſermones fuiſſe arbitror hiſtoriam rerum quæ ad Cybelen ſive matrem Phrygiam & ejus ſacra pertinerent, atque ab eo eſſe ſine hoc conſcriptam ut à ſacris illius homines averteret.* Il me ſemble que Tatien a dû alleguer les écrits les plus impies de Diagoras, & par conſequent ceux dont nous voions le titre dans Heſychius Illuſtrius & dans Suidas. Ces deux Auteurs content (f) que quand il eut vu la proſperité de ſon plagiaire, il publia un Ouvrage touchant ſon renoncement à la Religion, c'eſt-à-dire, qu'il publia les motifs de la derniere de toutes les apoſtaſies, les motifs ſelon lui de ſa converſion. Cet Ouvrage avoit pour titre λόγοι ἀναιρησίκλειοι. Hadrien Junius veut que cela ſignifie *des diſcours qui precipitent du haut en bas d'une tour, quaſi orationes de turribus precipitantes dicas.* Æmilius Portus traducteur de Suidas explique ce titre comme s'il ſignifioit, *des diſcours qui renverſent les tours & les fortifications, turrium ac munitionum deſtructrices.* Peut-être que l'Auteur avoit en vuë de ſignifier que ſon Ouvrage étoit une forteresſe munie de très-bonnes tours contre tous les traits des Theologiens. Selon l'idée de Junius cet impie ſe ſeroit vanté d'avoir renverſé du ciel dans les abîmes du neant toutes les Divinitez; ſelon celle d'Æmilius Portus il ſe vanteroit d'avoir ruiné les remparts dont la Religion s'eſt fortifiée. Peut-être s'adreſſoit-il directement à Cybele, comme Voſſius le pretend, à Cybele, dis-je, la mere de Dieux, la Déeſſe toute couverte de tours;

(g) *Qualis Berecyntia mater*
Invehitur curru Phrygias TURRITA *per urbes*
Læta Deûm partu, centum complexa nepotes
Omnes cælicolas, omnes ſupera alta tenentes.

Peut-être s'imaginoit-il qu'en ruinant la mere il ruïnoit toute la famille, ſans prendre la peine d'attaquer chaque Dieu en particulier. Selon cette conjecture qui ne me paroît pas trop ſolide, on concilieroit aiſément Tatien avec Suidas & avec Heſychius, touchant le titre de l'Ouvrage de Diagoras.

(H) *Qu'il dicta de très-juſtes loix.*] Il n'y aura rien dans cette remarque qui ne ſoit digne d'attention. Elien aiant debité (h) que les loix de Mantinée étoient très-juſtes, & auſſi bonnes que celles des Locriens, celles de Crete, celles de Lacedemone, & celles des Atheniens, ajoûte que celui qui donna ces loix au peuple de Mantinée étoit l'Athlete Nicodore, très-renommé par ſes victoires, mais qui s'étant apliqué ſur ſes vieux jours à dreſſer des loix, avoit rendu à ſa patrie un ſervice beaucoup plus utile que ne (i) pouvoient être les proclamations des prix dont il avoit été honoré. Οὗτος τῶν ἀθλητῶν, καὶ μετὰ τὰς ἄλλας καὶ νικητηρίους αὐτοῦ ἐγκύκλιος, μακρῷ τινι ἄμεινον ἐπολιτεύσατο τῇ πατρίδι τῶν παραγγελμάτων τῶν ἐν τοῖς ἀγῶσι. (h) *Ætatis ſuæ tempore, & exacta pugilatorum legislator iis exstitit, longe utilioremque ſe patriæ in eo præſtitit, quam quum publice victor in ſtadiis proclamaretur.* Ce n'eſt pas le tout; Elien remarque que ſelon l'opinion commune ces loix furent compoſées par Diagoras, qui les donna toutes dreſſées à Nicodore ſon ami. Enfin Elien declare qu'il auroit beaucoup de choſes à dire de Nicodore, mais qu'il n'en fera rien, parce que les loüanges qu'il lui donneroit, ſembleroient apartenir auſſi à Diagoras. Voilà quelque choſe de remarquable. Un Athée ſans detour ni reſerve qui donne des loix à un Etat auſſi juſtes que celles de Solon, & que celles de Lycurgue. D'autre côté voilà un Prêtre qui s'erige en Hiſtorien, & qui ſupprime les loüanges que Nicodore a très-juſtement meritées, qui les ſupprime, dis-je, parce que la gloire en rejailiroit ſur Diagoras. Ce n'eſt pas que Diagoras ne fût digne de participer à ces éloges, mais il nioit la divinité, & par conſequent il ne faloit pas que l'hiſtorien fût équitable en ſon endroit; il faloit être prevaricateur aux loix de l'hiſtoire, puis que cela deroboit à un Athée le bien qui lui étoit dû. On s'étonneroit moins d'une morale ſi depravée, ſi l'on ne ſongeoit que c'eſt un Prêtre Païen qui la debite. Pauvres gens! vous vous regardez comme neceſſaires à Dieu, vous croiez qu'il a beſoin de l'uſage politique que vous faites de vos injures & de vos loüanges. Vous ne croiriez pas cela, ſi vous aviez de la foi pour les oracles de Job (l).

(i) *Les pieces Greques s'eſtimoient tres-heureuſes & très-glorieuſes, lors que ceux qui remportoient les prix des jeux estoient de leurs habitans.*

(k) *Ælian. ibid. cap.* 23.

(l) *Chap.* 13. *v.* 7.

Remarquons ici un grand travers du Juriſconſulte Baudoüin. Il raporte ce qui concerne le legiſlateur de Mantinée, & y fait cette reflexion, que l'impieté eſt non ſeulement une grande plaie des loix, mais auſſi une grande ruïne des Etats; & qu'il faut plutôt ſouhaiter qu'il n'y ait ni loix, ni juriſdiction, ni ſocieté, que non pas que la juſtice ſoit entre les mains de l'impieté; & qu'il ſoutiendra toûjours que les loix de Diagoras ſont ſuſpectes. (m) *Narrat Ælianus, quendam olim pugilem Nicodorum, apud Mantinenſes factum eſſe præſtantiſſimum legiſlatorem: nec alio quam Diagoræ atheï hominis conſilio uſum eſſe, ab eoque leges accepiſſe, quas ferret. De Dioclesiano, & ipſis adeò Romani juris auctoribus, idem dici poſſe videtur. Ego verò in ea perſto ſententia, magnam eſſe & legum labem, & civitatum perniciem, impietatem: & poſtquam hæc jus dicat, operandum eſſe, nullam planè eſſe juriſdictionem, nullam legem, civitatem nullam. Fremant licet Epitomæ hujus abatis legulei: ego tamen Diagoræ leges ſuſpectas eſſe contendam.* Un eſprit exact n'eût point parlé de la ſorte, il eût marqué avec beaucoup plus de juſteſſe, ce qu'il faloit diſtinguer. Si ceux qui exercent la juſtice ſoit par l'établiſſement des loix, ſoit par l'execution des édits & des ordonnances du Legiſlateur, étoient tout enſemble dans les principes de l'atheïſme, & animez de paſſion contre tout ce qui apartient à la pieté, & à la vertu, il eſt certain qu'il vaudroit mieux vivre ſans loix, & ſans tribunaux, que d'être ſoumis à une telle juriſdiction; mais ſi nonobſtant leur atheïſme ils avoient du zele pour le bien public, & ſe piquoient de faire valoir les reglemens qu'ils jugeroient les plus propres à reprimer les malfaiteurs, à prevenir les chicanes, à maintenir les droits des veuves & des orphelins, la bonne foi dans le commerce, la concorde dans les familles &c. qui doute qu'il ne fût incomparablement plus avantageux de vivre ſous de tels legiſlateurs, ou ſous de tels juges, que ſans aucune juriſdiction? Mais pour mieux connoître combien Baudoüin avoit l'eſprit faux quand il compoſoit cette partie de ſon Ouvrage, il ſuffit de conſiderer deux choſes, l'une que n'aiant point d'autre connoiſſance des loix de Diagoras, que celle qu'il avoit aquiſe par la lecture d'Elien, il ne laiſſe pas de dire qu'elles lui ſont ſuſpectes; & cependant Elien quelque diſpoſé qu'il fût à ne rendre point juſtice à Diagoras, les avoit loüées le plus magnifiquement du monde. La ſeconde choſe qu'il faut remarquer eſt que Baudoüin compare l'Empereur Dioclerien, & les Auteurs du droit Romain avec le Legiſlateur de Mantinée dirigé par nôtre Diagoras. Il admire les belles loix qu'ils ont faites, il s'etonne ſeulement que des impies aient pu former un ſi excellent Ouvrage, & trois lignes après il nous vient dire qu'il vaudroit mieux n'avoir ni loix ni police, que d'en avoir qui fuſſent dreſ-

(m) *Franciſc. Balduinus ad edictum Principum Romanorum de Chriſtianis p. m.* 111.

ties (I) profanes de Diagoras. Quelques-uns diſent que cet impie étoit (K) redevable de ſa liberté à Democrite. La bevuë de Pierre Gregoire de Toulouſe eſt des plus groſſieres. Il a cru que Diagoras (L) fut accuſé d'avoir volé les poëſies d'un autre. Clement d'Alexandrie n'a pas bien conu la doctrine (M) de ce Philoſophe.

☞ DIANA (JEAN NICOLAS DE) Jeſuite, ne m'eſt conu que par la perſecution qu'il ſoufrit pour un Sermon qu'il avoit prêché ſur Saint Lucifer. Les Inquiſiteurs de Sardaigne condamnerent ce Sermon, & firent paroître beaucoup d'animoſité contre ce Jeſuite. Il n'aquieſça point à leur jugement, & il emploia tant de moiens de defenſe qu'enfin il remporta la victoire la 13. année du procés. Diego Arze-Reynoſo Inquiſiteur General caſſa toutes les procedures du tribunal de Sardaigne, & châtia quelques-uns des Aſſeſſeurs; & pour mieux rehabiliter la reputation de Diana, il le crea Qualificateur du Conſeil ſuprême de l'Inquiſition, & le dechargea de toute note par un decret expedié le 19. de Decembre 1653 *. J'en raporterai (A) un morceau, afin qu'on voie les iniquitez qui ſe commettent dans ces procedures, mais non pas toûjours impunément.

DI-

* *Tiré d'un écrit intitulé*, Libellus ſupplex à Patribus Societatis Jeſu Provinciæ Toletanæ Catholico Hiſpaniarum Regi oblatus Madriti anno 1696. menſe Aprili, contra libellum ſupplicem eidem regiæ Majeſtati oblatum à RR. PP. Carmelitis ad ſuadendum ut univerſis imponatur ſilentium circa antiquitatem Ordinis Carmelitici tenendum, poſt decretum inquiſitionis Toletanæ contra 14. volumina de actis Sanctorum.

fées par l'impieté, c'eſt-à-dire par les Empereurs qui perſecuterent les Chretiens. (a) *Equidem cum ſæpe cogito, in rebus civilibus præſtantiſſimos fuiſſe legiſlatores, quos haſtenus Eccleſiæ hoſtes acerrimos fuiſſe dixi: & eorum quotidie nomina & titulos in iis, quos ſæpe volvimus, libris Juris Civilis occurrant, ſæpe etiam attentus obſtupeſco tam & à vera religione averſam eſſe ſapientiam (ut vocantur) hominum mentem, tamque omnium propè regnorum imperiorumque omnem conſtitutionem eſſe à recta pietate alienam & abhorrentem: ut quos alios qui prudentiſſimos nomothetas laudare ſolemus, inſanos carnifices in hac cauſa exterari cogamur.* Plus je lis, plus je me perſuade qu'il n'eſt pas auſſi dificile de trouver des écrivains qui aient de belles, & de bonnes penſées, que d'en trouver qui les expriment ſans s'embarraſſer dans quelque mauvais raiſonnement: un bon logicien eſt plus rare qu'on ne penſe.

(I) *Quelques reparties profanes de Diagoras.*] Etant à Samothrace on lui montra pluſieurs tableaux qui étoient autant d'*Ex-voto* apendus par des perſonnes rechapées d'un naufrage: regardez cela, lui dit-on, vous qui ne croiez pas, qu'il y ait une providence. Je ne m'etonne pas, repondit-il, de voir les tableaux de ceux qui ſont rechapez, la coutume eſt que l'on peigne ces gens-là, mais on ne s'aviſe de repreſenter nulle part ceux qui periſſent ſur mer. (b) *Diagoras cum Samothraciam veniret, Atheos ille qui dicitur, atque ei quidam amicus, tu qui Deos putas humana negligere, nonne animadvertis ex his tabellis pictis quam multi votis cum tempeſtatis effugerint, in portumque ſalvi pervenerint? Ita ſit, inquit, illi enim nuſquam picti ſunt qui naufragium fecerunt, in mari quæ perierunt.* Diogene Laerce (c) raporte beaucoup mieux la choſe: il en fait d'abord ſentir la pointe; mais de la maniere que Ciceron la raconte, il faut être preſque devin pour en comprendre le ſens. Ce qui ſuit a été mieux developé. Diagoras etoit à bord d'un vaiſſeau qui eſſuia une fort rude tempête: pendant le gros tems on ſe mit à dire à Diagoras, qu'on avoit bien merité ce qu'on ſouffroit, puis qu'on s'étoit chargé d'un impie comme lui; regardez, repondit-il, le grand nombre de vaiſſeaux qui eſſuient la même tempête que la nôtre, croiez-vous que je ſois auſſi dans chacun de ces bâtimens? *Idemque cum ei navigantes vectores adverſa tempeſtate timidi & perterriti eſſerent, non injuria ſibi illud accidere qui illum in eandem navem recepiſſent, oſtendit eis in eodem curſu multas alias laborantes, quæreſtque num etiam in iis navibus Diagoram vehi crederent* (d). Cela doit aprendre aux fideles & aux orthodoxes, qu'il ne faut point alleguer à toutes ſortes d'incredules les raiſons que l'on emprunte du train ordinaire de la providence.

(K) *Redevable de ſa liberté à Democrite.*] On dit que ce Philoſophe le voiant au milieu de pluſieurs eſclaves expoſez en vente, l'examina, & lui trouva un naturel ſi heureux qu'il l'acheta dix mille drachmes, & en fit non pas ſon valet, mais ſon diſciple (e).

(L) *Fut accuſé d'avoir volé.*] Raportons ſes paroles: (f) *Diagoras Teleclidis filius impius dictus, quod plagii accuſatus à Poeta quodam, de furripto paane à ſe conſcripto ejuraſſet furto ſe non teneri, atque ille paulo poſt prolato in lucem paane ſecunda fama hominum uteretur, quamobrem & maxime Diagoras orationes ſcripſit ἀποκηρυττόμενος, quaſi de turribus præcipitantes dicas, quæ defectionis cauſſam à communi de Diis perſuaſione continebant, ut ſcribit Heſychius Mileſius Illuſtrius.* Pierre Gregoire n'a point entendu l'Auteur qu'il cite: Diagoras ne fut point l'accuſé, mais l'accuſateur. Cette fauſſeté merite d'être relevée, car elle eſt capable d'impoſer. Il eſt vraiſemblable qu'un homme innocent qui apelle les Dieux à temoin de ſon innocence, en ſe purgeant par ſerment, ſe depite d'une terrible maniere lors qu'il voit que ſon calomniateur triomphe de lui. C'eſt pourquoi la narration de Pierre Gregoire étant preſque auſſi vraiſemblable que celle d'Heſychius, eſt très-propre à faire egarer du droit chemin.

(M) *Clement d'Alexandrie n'a pas bien conu la doctrine de ce Philoſophe.*] Il a cru (g) que Diagoras & quelques autres qui ont paſſé pour athees, n'ont eu cette mauvaiſe reputation que parce qu'ils conoiſſoient plus diſtinctement la fauſſeté de la Religion paienne; & il s'etonne que des gens d'une vie auſſi reglée que la leur, aient été diffamez comme des impies. Ils ne ſont point parvenus, dit-il, (h) juſques à la conoiſſance de la verité, mais ils ont ſenti l'erreur, & ce ſentiment eſt une bonne ſemence pour produire la lumiere de la verité. Voilà une doctrine bien differente de l'opinion d'une infinité de gens, qui s'imaginent qu'il eſt plus facile de convertir à la vraie Religion un paien ſuperſtitieux, qu'un athée. Muret (i) aprouve le ſentiment de ce Pere, touchant la cauſe qui a fait paſſer pour athées Diagoras & quelques autres, mais il eſt ſûr qu'ils ſe trompent. Diagoras a eu la reputation d'athée, parce qu'il rejettoit abſolument & ſans nulle reſtriction l'exiſtence de la divinité. Voiez ci-deſſus la remarque D. Il ne faut compter pour rien ce que l'on trouve dans les ſcholies d'Ariſtophane, Διαγόρας μελῶν ποιητὴς ἄθεος, ὃς ἡ ναυτικὴ ἐκφοίτησις συνέγραψε. C'eſt-à-dire, *le poëte Diagoras athée qui auſſi introduiſoit de nouvelles divinitez.* Un tel temoignage oposé aux autoritez contraires, eſt une mouche oposée à un elephant.

(A) *J'en raporterai un morceau afin qu'on voie.*] Je le tire de la Requête (k) que les Jeſuites de la Province de Tolede preſenterent au Roi d'Eſpagne l'an 1696. Ils pretendent que la Requête preſentée par les Carmes au même Prince eſt injuſte, vu qu'elle tend à obtenir que l'on garde le ſilence de part & d'autre depuis que l'Inquiſition de Tolede a condamné quatorze volumes des *Acta Sanctorum*. Ces Jeſuites expoſent entre autres choſes, que ſelon le ſtyle du Saint Office il eſt permis de ſe pourvoir contre les Decrets de l'Inquiſition, & que lors que l'Inquiſition condamne un livre elle ne pretend pas ôter à l'Auteur la liberté de juſtifier ſes ſentimens. Ils montrent (l) que l'apologie d'un livre condamné par ce tribunal a été trouvée quelquefois ſi forte, que l'Inquiſition a revoqué ſa ſentence, & ils le prouvent par l'iſſuë du long proces du Jeſuite Jean Nicolas de Diana. Sa reputation demeura noircie pluſieurs années, mais aiant fait voir la partialité de ſes juges, il obtint glorieuſement la caſſation de leur ſentence. (m) *Per annos omnino duodecim & quinque menſes gravissimè paſſus eſt optimus ille Jeſuita pro defenſa veritate: & fuit hæc quidem veritas denſis adeo paſſionum obfuſcata nebulis ut tantum non pateretur eclipſim. Fuit auctori neceſſe adverſus Sardinia Inquiſitores excipere velut partiales & paſſioni obnoxios. Suam autem exceptionem illam & damnatas propoſitiones eâ probavit Diana argumentorum energiâ & evidentiâ ut &c.* Et parce que les procedures des Inquiſiteurs de Sardaigne avoient cauſé du ſcandale, le Conſeil ſuprême de l'Inquiſition ſe crut obligé d'y remedier par un decret, dont voici une partie: (n) *Ut in omni tempore præſenti perinde ac futuro conſtet, innoteſcat atque publica fiat innocentia dicti Patris Diana; ut item illi ad quos hujus rei notitia pervenerit quique proinde ſcandalum fuerint paſſi ex proceſſibus in illa cauſa commiſſis, & in libello impreſſo ſupra relatis, publicam hanc ſatisfactionem habeant ſuper dicta præfati Patris innocentia & catholica illius*

(a) *Id. ib.*

(b) *Cicero de natura Deorum l. 3.*

(c) *Il remarque que ſelon quelques-uns cette reponſe eſt de Diogene, & ſelon quelques autres de Diagoras.* Θεωροῦντος τινὸς τὰ ἐν Σαμοθρᾴκῃ ἀναθήματα, ἔφη, πολλοὶ δὲ ἂν πλοῖα εἰ μὴ ναυάγια ἀνέθεσαν. Admirante quodam ea quæ in Samothracia ſunt donaria, *longe*, ait, *plura eſſent ſi & qui ſervati non ſunt ea dedicaſſent.* Diog. Laert. lib. 6. in Diag. n. 59.

(d) *Cicero ubi ſupra.*

(e) *Suidas & Heſychius Illuſtrius in* Διαγόρας.

(f) *Syntagm. juris univerſi l. 36. ſub finem. pag. m. 745.* Thomaſius a relevé cette faute *in tractatu de plagio literario n. 406.*

(g) *Clem. Alexand. admonit. ad Gentes p. m. 15.*

(h) Εἰκὸς τὸν ἀληθῆ θεὸν ἀγνοεῖσθαι μὴ γνωρίσαντας, ἀλλὰ τὸν πλάνον γε ἐκπεπλακότας· ὅτερ ἐ σημαίνει τὸ ἀληθῶς θεοσεβὲς ζήτημα ἀποφῆναι συνέχεια: Etiamſi veritatem ipſam non conſideraverint, ſed errorem quidem certè ſuſpicati ſint; quod quidem non parvum exoritur ſemen ad excitandam ſcintillam intelligentiæ veritatis. *Id. ibid.*

(i) *Muret. variar. lect. l. 10. c. 17.*

(k) *J'en raporte le titre tout entier à la marge de cet article.*

(l) Quod ita non raro factum eſt ut Inquiſitio edicta ſua revocaverit ac propoſitiones modo confixas ſuo priſtino reſtituerit ſplendori, quin & novis approbationibus ac laudibus exornarit. *Libell. ſupplex pag. 5.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid. pag. 6.*

Digitized by Google

DICEARQUE, en Latin *Dicæarchus*, diſciple d'Ariſtote, compoſa un grand nombre de livres qui furent (A) fort eſtimez. Ciceron & ſon bon ami Pomponius (B) Atticus en faiſoient grand cas; & je croi même que leur eſtime s'étendit juſques ſur l'Ouvrage (C) où il com-

(a) *Ibid. p. 20. ex Roderico in ſua hiſtoria, & ex Toletano Concilio XV.*

illius in Evangelio exponenda doctrina . . . . Pariter ſciant omnes quod Tribunal atque ſuprentum ſacra Inquiſitionis Concilium non ſolum convictos contra fidem caſtiget, ſed innocentiam etiam premiet inculpatorum, additâ ſatisfactione publicâ contra notorias iſtiùs impactas injurias, ad Deum denique Dominum noſtrum omnipotentem remittente dicto P. Diana, publicam ac juſtam vindictam de gravi ſibi illata injuria per delatorem, conjuratores, amulos ac falſos teſtes, minuſque bene affectos miniſtros, ſupplicando divinæ Majeſtati ejuſque pia clementia quatenus omnium talium mentibus lucem dignetur infundere, quâ illuſtrati errore ſuo cognito correctoque & peculiariter in hoc caſu commiſſa culpa animas ſuas poſſint ſalvas facere &c. Je m'aſſure que pluſieurs lecteurs ſeront bien aiſes de trouver ici les autres exemples ſemblables que ces Jeſuites raportent dans leur requête. Le 1. eſt celui de Julien Archevêque de Tolede. Il fit un livre *de tribus ſubſtantiis* qui fut condamné par le Pape Benoît ſecond: il le juſtifia par une apologie très-vigoureuſe, & il fit ſi bien goûter ſes raiſons que ce Pontife leva la defenſe, & loüa hautement cet Archevêque (a). Le 2. exemple eſt celui d'Etienne Fagundez Jeſuite. Il publia un (b) Ouvrage dont la lecture fut defenduë: mais quand on eut vu ſon apologie, intitulée *Apologeticus tractatus pro ſuo libro in 5. præcepta Eccleſiæ ad quæſtionem de lectitiorum eorumque uſu tempore quadrageſimæ*, on fit examiner de nouveau le livre; & il fut dit qu'aucune des propoſitions cenſurées n'étoit digne de cenſure, deſorte que par un nouveau decret du 18. d'Avril 1630. le tribunal de l'Inquiſition permit la lecture de cet Ouvrage. Le 3. exemple eſt celui du grand Toſtat. Quelques-unes de ſes opinions aiant été condamnées, il demanda d'être ouï, & ne le put obtenir; la cabale de ſes ennemis lui fit trouver ce grand deni de juſtice. Alors il fit tellement ſonner ſes plaintes que le bruit en viat juſques aux oreilles d'Eugene IV. qui ordonna que Toſtat parût en perſonne à la Cour de Rome pour y ſoutenir ſes ſentimens. Toſtat comparut, & ſe défendit ſi bien qu'il remporta une glorieuſe victoire (c).

(b) *Il a pour titre*, Quæſtiones de Chriſtianis officiis & caſibus conſcientiæ in 5. præcepta Eccleſiæ.

(c) *Ibid. p. 21. ex proœmio apologetici Toſtati parte 2.*

(A) *Un grand nombre de livres qui furent fort eſtimez.*] On croit que ſon Ouvrage ſur la Muſique contenoit non ſeulement la deſcription des coutumes & des manieres qui concernoient l'exercice de cet art, mais auſſi l'hiſtoire des pieces de theatre qui avoient diſputé le prix. C'eſt pourquoi l'on juge que ſon traité περὶ μουσικῆς ἀγώνων (d), *de certaminibus muſicis*, n'étoit qu'une partie du traité περὶ μουσικῆς (e), *de Muſica*. On veut auſſi que le traité περὶ Δionυσιακῶν ἀγώνων (f), *de certaminibus Dionyſiacis*, & même un autre traité (g) qui avoit pour titre παναθηναϊκὸς, fuſſent des parties du traité περὶ μουσικῶν ἀγώνων, *de certaminibus muſicis*. Voici comme parle Jonſius: *Libro hic Dicæarchi περὶ μουσικῶν ἀγώνων de quo dicemus, omnino pars fuit ejuſdem operis περὶ μουσικῆς de Muſica, quo & de ipſis antiquis Muſicis atque Poëtis eorumque fabulis, de ſaltationibus & de certaminibus muſicis eum egiſſe veriſimile eſt* (h). Un pareil Ouvrage ſeroit un merveilleux repertoire pour l'Auteur d'un Dictionaire Hiſtorique. Le livre de Dicearque περὶ βίων, *de vitis*, cité par Diogene Laërce (i), ne ſeroit pas un repertoire moins favorable. Je fais le même jugement de l'Ouvrage qu'il intitula (k) περὶ τῆς Ἑλλάδος βίου, *de vita Græciæ*, où il donnoit la deſcription de la Grece, & celle des loix & des coutumes des Grecs. St. Jerôme (l) a cité ce livre. Je ne doute point que Porphyre n'ait eu égard à ce même Ouvrage, lors qu'il a mis Dicearque au nombre de ceux qui ont recueilli brievement & exactement ce qui concerne les Grecs (m). Voïez dans Voſſius (n) le titre de quelques autres Ouvrages de Dicearque. Conſultez auſſi ce que je vais dire.

(d) *Il eſt cité par le Scholiaſte d'Ariſtophane ad Veſpas fol. 519. apud Jonſium de Scriptor. hiſt. Philoſ. p. 86.*

(e) *Il eſt cité par le même Scholiaſte ad Nub. fol. 99. apud Jonſium p. 89.*

(f) *Il eſt cité par ce Scholiaſte ad Aves fol. 606. apud Jonſium p. 88.*

(g) *Il eſt cité par ce Scholiaſte ad Veſpas fol. 467. apud Jonſium ibid.*

(h) *Jonſius ib. p. 89.*

(i) *Lib. 3. in Platone.*

(k) *Athenæus l. 13. p. 595. & l. 14. pag. 636.*

(l) *Adverſus Jovinianum, lib. 2. & non pas comme dans Moreri lib. 1.*

(m) Τῶν ἐυδόξων τι καὶ ἀναγκαίων τοῖς Ἕλλησι συναγαγόντων. Unus eorum qui res Græcanicas breviter & accuratè collegerunt. *Porphyr. lib. 4. de abſtinent. apud Voſſium de hiſt. Græc. pag. 47.*

(n) *De hiſtor. Græc. pag. 46. 47.*

(B) *Ciceron & . . . Pomponius Atticus en faiſoient grand cas.*] Ciceron ne fit point difficulté d'aſſûrer ſur la parole de Dicearque une choſe qu'il avoit de la peine à croire, c'eſt que toutes les villes du Peloponneſe étoient maritimes. Il conſulta un ſavant qui fut fort ſurpris de lire une telle choſe dans Dicearque, & qui conſeilla tamnoins de n'en point douter. Ce ſavant étoit un Grec (o). Je raporte les paroles de Ciceron, elles ſont glorieuſes à Dicearque (p). *Peloponneſias civitates omneis maritimas eſſe hominis non nequam, ſed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominibus in (q) Trophonia Charonis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam ſecuti ſint, nec ullum in Peloponneſo locum excipit. Quum mihi autor placeret: etenim erat lequaxulus, & vixerat in Peloponneſo: admirabar tamen, & vix accredens communicavi cum Dionyſio. Atque is primo eſt commotus, deinde quod tum de iſto Dicæarcho non minus bene exiſtimabat, quàm tu de C. Veſtorio, ego de M. Clavio, non dubitabat, quin ei crederemus. . . . . Iſtum itaque ego locum totidem verbis à Dicæarcho tranſtuli.* Fortifions ce paſſage par ces paroles de la 12. lettre du 2. livre: (r) *Dicæarchum reſtè amas: luculentus homo eſt & cruis haud paullo melior quam iſti noſtri ἀδιαλείπτοις*; & par celles-ci. (ſ) *Nunc proſpice hoc ſtatim ut quondam tanta controverſia eſt Dicæarcho familiari (t) tuo, cum Theophraſto amico meo, ut ille tuus τὸν πρῶτον βίον longe omnibus anteponat; hic autem ἀναβιωτικὸν, utrique à me meos geſtus eſſe videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim ſatisfeciſſe.* Mais il n'y a point d'endroit où Ciceron faſſe mieux paroître ſon eſtime pour Dicearque, que dans la 2. lettre du 2. livre (u). *O magnum hominem!* s'écrie-t-il. Voïez tout le paſſage. On s'eſt étonné avec raiſon que Voſſius ne l'ait point marqué (w). Il a gardé le même ſilence par raport à celui du 3. livre des loix, & par raport au livre *de interitu hominum*. Dans le 3. livre des loix Ciceron a fait connoître que ce Philoſophe avoit publié de fort bons diſcours de politique: *Theophraſtus inſtitutus ab Ariſtotele abundavit ut ſcitis in eo genere rerum, ab eodemque Ariſtotele doctus Dicæarchus haud rationi ſtudioque non deſuit.* Ailleurs il raconte une choſe très-curieuſe, c'eſt que Dicearque aiant comparé enſemble tous les accidens qui ôtent la vie aux hommes, trouva que la guerre en fait plus perir que toute autre choſe. (x) *Eſt Dicæarchi liber de interitu hominum, Peripatetici magni & copioſi, qui collectis cæteris cauſis clavionis, peſtilentiæ, vaſtitatis, belluarum etiam repentina multitudinis, quarum impetu dicit quosdam hominum generis eſſe conſumptos, deinde comparat quanto plures deleri ſuis hominum impetu, id eſt bellis & ſeditionibus, quam omni reliqua calamitate.* Tout cela témoigne l'eſtime de Ciceron pour cet Auteur. Je raporterai bientôt un paſſage où il l'appelle ſes delices.

(p) *Epiſt. 2. l. 6. ad Atticum p. m. 600.*

(q) *Athenæus l. 13. pag. 594.* Cette Dicearque, Περὶ τῆς τῶν Ἑλλήνων κατάβασις, De deſcenſu in antrum Trophonii.

(r) *Ad Atticum.*

(ſ) *Epiſt. 16. l. 2. ad Attic.*

(t) *Voïez auſſi epiſt. 30. l. 13.*

(u) *Ad Atticum. Voïez auſſi la 4. lettre du livre 8.*

(w) *Rapertus epiſt. ad Reineſſium pag. 503.*

(x) *Cicero de Officiis l. 2. c. 5.*

(C) *Sur l'Ouvrage où il combatoit l'immortalité de l'ame.*] Il avoit fait 2. traitez ſur cette matiere, chacun diviſé en 3. livres. (y) *Dicæarchus in eo ſermone, quem Corinthi habitum tribus libris exponit doctorum hominum diſputantium, primo libro multos loquentes facit, duobus Pherecratem quendam Phthiotam ſenem, quem ait à Deucalione ortum, diſſerentem inducit, nihil eſſe omnino animum, & hoc eſſe nomen totum inane, fruſtraque & animalia & animantes appellari, neque in homine meſſe animum vel animam, nec in beſtia. Vimque omnem eam, qua vel agamus quid, vel ſentiamus, in omnibus corporibus vivis æqualiter eſſe fuſam, nec ſeparabilem à corpore eſſe, quippe quæ nulla ſit, nec ſit quicquam, niſi corpus unum & ſimplex, ita figuratum ut temperatione naturæ vigeat & ſentiat . . .* (z) *Acerrimè delirat meus Dicæarchus contra hanc immortalitatem diſſerens. Is enim tres libros ſcripſit qui Leſbiaci vocantur quod Mitylenis ſermo habetur, in quibus vult efficere animos eſſe mortales.* Ciceron témoigne dans quelcune de ſes lettres (aa) qu'il avoit beſoin de ces deux Ouvrages, & il prie Pomponius Atticus de les lui faire tenir.

(y) *Id. Tuſcul. 1. fol. m. 247. A.*

(z) *Ibid. fol. 250. D.*

(aa) Dicæarchi περὶ ψυχῆς utrosque velim mittas. *Id. epiſt. 32. l. 13. ad Atticum.*

Objection invincible contre Dicearque ſur l'immortalité de l'ame.

Je dirai en paſſant que cette opinion de Dicearque n'eſt point digne d'un Philoſophe: c'eſt n'avoir point de principes que de raiſonner ainſi, c'eſt renverſer l'harmonie d'un ſyſtême. Si vous poſez une fois avec cet Auteur que l'ame n'eſt point diſtincte du corps, & qu'elle n'eſt qu'une vertu également repandue ſur toutes les choſes vivantes, & qui ne fait qu'un ſeul & ſimple être avec les corps qu'on nomme vivans, où vous ne ſavez plus ce que vous dites, ou vous êtes obligé de ſoutenir que cette vertu accompagne toûjours le corps: car ce qui n'eſt point diſtinct du corps eſt eſſentiellement le corps, & ſelon les premiers principes il y a contradiction qu'un être ſoit jamais ſans ſon eſſence. D'où il reſulte manifeſtement que la vertu de ſentir ne ceſſe point dans les cadavres, & que les parties des corps vivans emportent chacune avec ſoi ſa vie & ſon ame, lors qu'ils ſe corrompent.

Digitized by Google

combatoit l'immortalité de l'ame. Mr. Moreri (D) l'attribuë à un autre Dicearque qui étoit de Lacedemone, & diſciple d'Ariſtarque; mais c'eſt à tort qu'il le fait Auteur de pluſieurs livres, puis que Suidas qui eſt peut-être le ſeul qui ait parlé de ce Dicearque, ne lui donne aucune ſorte de livres. Cela me fournit une remarque contre (E) Meurſius. Il y a dans Pline un paſſage

Il n'y a donc point lieu de ſe flater que le ſentiment ceſſera après la mort, & que l'on ne ſera ſujet à aucune peine. Si un corps eſt capable de douleur lors qu'il eſt placé dans les nerfs, il l'eſt auſſi en quelque endroit qu'il ſe trouve, ou dans les pierres, ou dans les metaux, ou dans l'air, ou dans la mer. Et ſi un atôme d'air étoit une fois deſtitué de toute penſée, il paroît très-impoſſible que ſa converſion dans cette ſubſtance que l'on nomme eſprits animaux, le rendit jamais penſant. Cela paroît auſſi impoſſible que de donner une preſence locale à un être, qui auroit été quelque tems ſans nulle preſence locale. Ainſi pour raiſonner conſequemment, il faut établir ou que la ſubſtance qui penſe eſt diſtincte du corps, ou que tous les corps ſont des ſubſtances qui penſent, attendu que l'on ne ſauroit nier que les hommes n'aient des penſées: d'où il s'enſuit ſelon le principe de Dicearque, qu'il y a un certain nombre de corps qui penſent. Ciceron au reſte raiſonne très-mal contre Dicearque (a): il pretend que ſelon ce Philoſophe l'homme ne doit point ſentir de douleur, puis qu'il ne doit point ſentir qu'il a une ame. Ce Philoſophe pouvoit aiſément repondre, je ne nie point que l'homme ne ſente, & qu'il ne ſente qu'il ſent, mais je nie qu'il conoiſſe que ce qui ſent en lui eſt une ame diſtincte du corps. Il eſt fort vrai qu'il ne le ſent pas, il ne le conoit qu'en raiſonnant. Lactance (b) ſe ſert du paralogiſme de Ciceron.

Je viens de m'apercevoir qu'on ſe pourroit faire un peu d'illuſion, contre le raiſonnement que j'ai opoſé au ſyſtême de Dicearque: c'eſt ce qui m'oblige à prevenir une objection. On me dira que le ſentiment pourroit être une modification du corps, d'où il s'enſuivroit que la matiere, ſans rien perdre de ce qui lui eſt eſſentiel, pourroit ceſſer de ſentir dès qu'elle ne ſeroit plus enfermée dans les organes d'une machine vivante. Je repons que cette doctrine eſt abſurde: car toutes les modalitez dont on a quelque connoiſſance ſont d'une telle nature, qu'elles ne ceſſent que pour faire place à une autre modalité de même genre. Il n'y a point de figure qui ſoit detruite que par une autre figure, ni point de couleur (c) qui ſoit chaſſée que par une autre couleur. J'avouë que ſelon la vieille Philoſophie, le froid & le chaud qui ſe chaſſent d'un ſujet ne ſont pas des accidens de la même eſpece; mais pour le moins m'avouera-t-on qu'ils appartienent au même genre des qualitez qu'on nomme *tactiles*. Ainſi pour bien raiſonner l'on doit dire qu'il n'y a point de ſentiment qui ſoit chaſſé de ſa ſubſtance, que par l'introduction de quelque autre ſentiment. Rien n'empêche que le ſentiment ne ſoit un genre, qui ait au deſſous de ſoi d'autres genres, avant qu'on arrive à ce qu'on apelle *ſpecies infima*. Selon cela mon objection ne perd rien par la reponſe que je refute; & j'ai toûjours lieu de dire, que ſi les eſprits animaux n'ont pas hors des nerfs le ſentiment qu'ils y avoient, ils ne l'ont perdu qu'en aquerant une autre ſorte de ſentiment. L'on me dira ſans doute qu'il y a des modalitez qui ceſſent, ſans qu'une autre modalité poſitive leur ſuccede: on m'alleguera l'exemple du mouvement; car pour celui des figures on n'oſeroit en parler: il eſt trop viſiblement contraire aux defenſeurs de Dicearque. Mais je replique que le mouvement & le repos ne different pas, comme on le ſupoſe, à la maniere des modalitez poſitives & des privations. Le repos & le mouvement ſont l'un & l'autre une preſence locale très-réelle & très-poſitive: leur diference ne conſiſte que dans des raports externes, & tout-à-fait accidentels. Le repos eſt la durée de la même preſence locale; le mouvement eſt l'aquiſition d'une nouvelle preſence locale: & par conſequent ce qui ceſſe de ſe mouvoir ne perd point ſa modalité, ſans en aquerir une autre de même nature: il a toûjours une poſition égale à ſon étenduë entre les autres parties de l'Univers. Quand on nous aura donné l'exemple de quelque corps, qui perd un lieu ſans en aquerir un autre, nous accorderons que certains corps pourroient perdre un ſentiment, ſans en aquerir un autre: mais comme il eſt impoſſible qu'on fourniſſe cet exemple, nous ſommes en droit de ſoutenir que tout corps qui ſentiroit une fois, ſentiroit toûjours. La converſion de l'être au neant n'eſt-elle pas impoſſible dans l'ordre de la nature? La converſion de la figure en privation de toute figure, ou la converſion de la preſence locale en privation de toute preſence locale, ne ſeroient-elles pas une converſion de quelque choſe de réel, & de poſitif, au neant? Elles ſont donc impoſſibles dans l'ordre de la nature: donc la converſion du ſentiment en privation de tout ſentiment, eſt impoſſible, car elle ſeroit une converſion de quelque choſe de réel & de poſitif, au neant. Enfin je dis que tous les modes du corps ſont fondez ſur les attributs eſſentiels du corps, qui ſont les 3. dimenſions. C'eſt ce qui fait que la perte d'une figure, ou d'une preſence locale, eſt toûjours accompagnée de l'aquiſition d'une autre figure, ou d'une autre preſence locale. L'étenduë ne ceſſe jamais, il ne s'en perd jamais rien: c'eſt pourquoi la corruption d'un de ſes modes eſt neceſſairement la generation d'un autre. Par la même raiſon aucun ſentiment ne pourroit ceſſer que par l'exiſtence d'un autre, car dans le ſyſtême que je refute le ſentiment ſeroit un mode du corps, auſſi bien que la figure, & le lieu. Que ſi vous vouliez fonder le ſentiment ſur quelque attribut de la matiere diferent des trois dimenſions, & inconu à nôtre eſprit, je vous repondrois que les changemens de cet attribut devroient reſſembler aux changemens de l'étenduë. Ceux-ci ne peuvent faire ceſſer ni toute figure, ni toute preſence locale; & ainſi les changemens de cet attribut inconu ne feroient jamais ceſſer tout ſentiment; ils ne ſeroient que le paſſage d'un ſentiment à un autre, comme le mouvement de l'étenduë n'eſt que le paſſage d'un lieu à un autre.

(a) *Dicearchum vero cum Ariſtoxeno æquali & condiſcipulo ſuo doctos fanè homines omittamus, quorum alter ne condoluiſſe quidem unquam videtur, qui animum ſe habere non ſentiat: alter ita delectatur ſuis cantibus, ut eos etiam ad hæc transferre conetur.* Cicero Tuſcul. 1. fol. 248. B. Il avoit dit fol. 246. D. *qu'Ariſtoxene Muſicien & Philoſophe faiſoit conſiſter l'ame dans un accord harmonique des organes, hic ab artificio ſuo non receſſit.* Voiez Lactance inſt. l. 7. c. 13. & de opificio Dei c. 16.

(b) *Lib. 7. cap. 13.*

(c) *On n'entend parler ici que des corps viſibles à l'homme.*

(D) *Mr. Moreri l'attribuë.*] On ne comprend point comment il a fait cette faute: car après avoir raporté le paſſage de Ciceron touchant l'impieté de Dicearque à l'egard de la nature de l'ame, il ajoûte que *Tertullien marque auſſi l'erreur de ce Philoſophe.* Or voici les paroles de Tertullien raportées par Moreri. *Denique qui negant principale, ipſam prius animam nihil conſpicuam, Meſſenius aliquis Dicearchus.* Le Philoſophe dont Tertullien marque l'erreur eſt Dicearque de Meſſine; pourquoi donc eſt-ce que Moreri attribuë cette erreur à Dicearque de Lacedemone? Il accumule faute ſur faute en nous renvoiant à un très-grand nombre d'Auteurs qui ont parle de Dicearque, puis qu'il aproprie tous leurs temoignages à un Dicearque de Lacedemone, à qui Suidas n'attribuë aucun Ouvrage ni petit ni grand; & puis que l'on ne ſauroit nier qu'une partie de ces temoignages ne concernent Dicearque de Meſſine. Un ſavant Critique (d) a cru que les ſommaires des tragedies de Sophocle & d'Euripide citez par Sextus Empiricus (e), ſont la production du grammairien Dicearque duquel Athenée fait mention au 1. livre (f). J'avouë qu'un tel Ouvrage conviendroit mieux à Dicearque le grammairien de Lacedemone, & diſciple d'Ariſtarque, qu'à Dicearque le Meſſinois, & diſciple d'Ariſtote; mais neanmoins quand je conſidere que Suidas n'attribuë aucun Ouvrage à celui-là, & qu'il aſſure que celui-ci étoit philoſophe, rhetoricien, & geometre, j'aime mieux donner au diſciple d'Ariſtote tous les Ouvrages qui ſont citez ſous le nom de Dicearque. Si celui dont parle Athenée dans la 14. page de ſon premier livre, ſans l'appeller grammairien, quoi qu'en diſe Reineſius, étoit le Dicearque de Lacedemone, il auroit plutôt attribué à ſa patrie qu'à la ville de Sicyone l'invention de quoi il s'agit en cet endroit, puis qu'il y a des Auteurs qui l'attribuent à la ville de Lacedemone. Cette invention regarde la danſe, & aparemment c'eſt dans le livre περὶ μουσικῶν ἀγώνων, *de certaminibus muſicis*, que Dicearque parloit de cela, comme auſſi de la danſe nommée la (g) Grue.

(d) *Reineſius epiſt. 69. p. 608.*

(e) *Adv. Mathem. cap. 19.*

(f) *Pag. m. 14.*

(g) *Voiez Plutarque dans la vie de Theſée.*

(E) *Une remarque contre Meurſius.*] Il pretend (h) que Dicearque de Lacedemone fit ſur le gouvernement de Sparte un livre ſi excellent, qu'on le liſoit tous les ans en preſence de la jeuneſſe dans l'aſſemblée des Ephores, & que l'edit concernant cela fut executé pendant fort long tems. Ce qu'il cito de Suidas eſt fort juſte, ſi l'on en excepte une clauſe, c'eſt que Suidas ne parle là que de Dicearque le Meſſinois. (i) Ἔγραψε τὴν πολιτείαν Σπαρτιατῶν. καὶ νόμος ἐτέθη ἐν Λακεδαίμονι, καθ' ἕκαστον ἔτος ἀναγινώσκεσθαι τὸν λόγον εἰς τὸ τῶν ἐφόρων ἀρχεῖον. τοῦτο δὲ τὸ ψήφισμα ἰσχύειν ἐπὶ πολὺν χρόνον. καὶ τῶν νέων ἀκούειν μέχρι νῦν. *Scripſit Reſpublicam Spartanorum. Et Lacedemone lex eſt lata, ut quotannis liber iſte in prætorio Ephororum legeretur, & juventus auſcultaret. Idque diu obtinuit.*

(h) *Muſæ. miſcellan. Lacon. l. 4. pag. 334.*

(i) *Id. ib.*

Digitized by Google

paſſage qui temoigne que Dicearque avoit reçu commiſſion (F) de quelques Princes, pour prendre la hauteur des montagnes. La geographie étoit l'une de ſes principales γ études, & nous avons encore † un traité qu'il fit là-deſſus. L'Ouvrage qu'il fit de la republique de Lacedemone fut extremement honoré ‡. Il tenoit pour maxime ⸸ qu'on doit faire enſorte d'être aimé de tout le monde, mais qu'il ne faut lier une amitié très-étroite qu'avec les honnêtes gens. Ce qu'il cenſure dans Platon merite (G) d'être cenſuré. Voſſius n'a point dû lui attribuer (H) un traité des ſonges. Lactance n'a pas ſçu lui donner (I) le rang qui lui convenoit. Jamais je n'ai été plus ſurpris qu'en voiant la ſterilité du Jeſuite Jerôme

γ *Voiez Strabon l. 2. p. 71. qui remarque que l'oiſive couſtumoit ſouvent Dicearque.*

† *Il fut imprimé à Augsbourg par les ſoins d'Hoeſchelius l'an 1600.*

‡ *Voiez la remarque E.*

⸸ *Plut. Sympoſ. l. 4. init. pag. 659.*

(a) *Plin. lib. 2. c. 65.*

(b) *In element. Aſtronom. c. 14. p. 55. apud Hardoin. in Plin. to. 2. pag. 217.*

(c) Quem (*Platonem*) non injuria Dicæarchus accuſat qui amori autoritatem tribuerit nimis. *Cicero, Tuſcul. 4. fol. 270. G.*

(d) *Diog. Laert. lib. 3. in Platone n. 38.*

(e) *Conſer quæ ſupra pag. 601. col. 2.*

(f) *Simeon Boſius in epiſt. Cicer. ad Attic. 39. l. 13.*

(g) *Je rapporte ce paſſage ſelon l'edition de Mr. Gravius. Il eſt viſible que les imprimeurs ont ſauté ici 3. ou 4. mots, tels que pourroient être ceux-ci,* primum Phædrum conſcripſiſſe. Dicæarchum verò.

(h) *In Eroticо.*

(i) *Reineſius variar. lect. l. 3. c. 3. pag. 377.*

(k) *Menag. not. ad Diog. Laertium l. 3. n. 4. ſub finem.*

(F) *Avoit reçu commiſſion de quelques Princes.* Voici les paroles de Pline: (a) *Globum tamen effici minus eſt in tanta planitie maris camporumque. Cui ſententiæ adeſt Dicæarchus vir in primis eruditus, regum cura permenſus montes, ex quibus altiſſimum prodidit Pelion 1250. paſſuum ratione perpendiculi, nullam eſſe eam portionem univerſa rotunditatis colligens.* Je m'étonne que le Pere Hardouin n'ait point obſervé que ce paſſage n'eſt pas compatible avec ce qu'il cite de Geminus; car Geminus (b) aſſure que ſelon le calcul de Dicearque, le mont Cyllene dans l'Arcadie a 15. ſtades ou environ de hauteur; c'eſt-à-dire près de 1900. pas. Il n'eſt donc pas vrai que le Pelion qui n'a que 10. ſtades, ſoit la plus haute montagne que Dicearque ait meſurée. Quoi qu'il en ſoit nous avons ici la confirmation de ce que l'on trouve dans Suidas, que Dicearque avoit fait un livre ſur la meſure des montagnes du Peloponneſe. Le paſſage de Pline avoit échapé à la diligence de Voſſius.

(G) *Dans Platon merite d'être cenſuré.* Il blâmoit Platon de donner trop de pouvoir à l'amour: c'eſt Ciceron (c) qui nous l'aprend, & je penſe que ſes paroles nous aideront à entendre celles de Diogene Laerce qui ſemblent avoir eté mal traduites. Voici les paroles de Laerce: (d) Λέγει δὲ πρῶτον γεγράψαι αὐτὸν τὸν Φαίδρον ἢ γὰρ ἴσχει μωραινόδεις τι τὸ πρόβλημα. Διαπίπτει δὲ ἡ τοῦ τρόπου τῆς γραφῆς ἄλογ ὑπερεμφέρεια ὡς (e) φασιν. On les a ainſi traduites: *Phædrum primo illum ſcripſiſſe fama eſt, habet enim quæſtio illa nonnihil juvenile. Porro Dicæarchus totum id ſcribendi genus ut grave ac moleſtum carpit.* Cette traduction ne fait point d'honneur à l'original: elle ſupoſe que Laerce après avoir dit qu'il y a quelque choſe qui ſent le jeune homme dans le Phedre du Philoſophe Platon, a cru bien fortifier ſon dire en citant un homme qui trouvoit dure & peſante la maniere dont ce Philoſophe avoit écrit ce traité. Il me ſemble qu'il vaudroit mieux ſupoſer que le ſens de Diogene Laërce eſt celui-ci. On pretend que le premier Ouvrage de Platon eſt celui qui s'apelle Phedre: & en effet la queſtion qu'il y examine ſent fort le jeune homme; auſſi Dicearque condamna tout le caractere de cette piece, à cauſe des ſaillies outrées, & du debordement impetueux d'imagination qu'il y remarquoit. Ciceron comme je l'ai déjà dit, nous inſinuë cette paraphraſe; car l'excés dont il dit que Dicearque accuſoit Platon, par raport à l'autorité de l'amour, regardoit ſans doute le Phedre. Un (f) des Commentateurs des lettres de Ciceron s'eſt ſervi de ce paſſage de Laërce, pour confirmer une conjecture tout-à-fait ingenieuſe. Il pretend que Dicearque fit un livre qui avoit pour titre, Φαίδρου περιοδοι, *les ſuperfluitez du Phedre*, & que Ciceron demande ce livre à ſon ami Atticus. Ciceron s'exprime ainſi: *Libros mihi de quibus ad te antea ſcripſi velim mittas, & maxime Φαίδρου περιοδους & Ἐπαίνου.* Voici la note de Boſius. *Videntur his verbis duo libri Dicæarchi ſignificari, quorum primo auctor ille multa à Phædro Platonis ut ſuperflua & redundantia reſecanda eſſe docuerat: altero virorum illuſtrium quos Græcia tuliſſet vitam conſcripſerat, hunc que librum vocarat Ἐπαίνου βίου, ut illum Φαίδρου περιοδους. Laërtius vulgo traditum refert Platonem (g) omnium dialogorum totam ejus ſcripti rationem ut nimis inſolentem & faſtidioſam damnaſſe.* Boſius raporte le Grec de Diogene Laërce, & cite un paſſage de Plutarque (h) où l'on condamne comme ſuperflues quelques deſcriptions inſerées dans le Phedre. Voiez Reineſius & Mr. Menage. Celui-là (i) croit que Ciceron demande le livre de Phedre Philoſophe Epicurien περὶ Θεῶν, & celui de Dicearque Βίος Ἐπαίνου. Il eſt donc contraire en partie & conforme en partie à Boſius; mais il ne ſavoit point que Boſius a commis ici une faute: c'eſt de confondre l'Ouvrage de Dicearque intitulé Βίος, avec celui qui avoit pour titre Βίος Ἐπαίνου. Le premier contenoit la vie des hommes illuſtres: le ſecond decrivoit la Grece, & les coutumes des Grecs. Mr. Menage (k) a remarqué cette faute.

(H) *Lui attribuer un traité des ſonges.* Raportons les termes de Voſſius: (l) *Nec magis ambigere licet de libro quem Tullius cum de divinatione, & ſomniis ſcripſiſſe auctor eſt.* Il ne cite rien pour ce fait. Aparemment il s'en raporta à quelque Auteur qui diſoit la même choſe, & qui ne citoit perſonne, & il ne voulut point prendre la peine de chercher où Ciceron pouvoit avoir dit cela. Je ne doute point que ſi cette particularité ſe rencontre dans quelque livre de Ciceron, ce ne ſoit dans celui *de divinatione*. L'aiant parcouru, j'y ai trouvé quatre endroits qui concernent Dicearque. Dans le premier on aſſûre (m) qu'il rejetta toutes ſortes de divinations, hormis celle des ſonges & celle de la fureur. D'où j'infere qu'au pis aller il faudra que l'on m'avoüe que Voſſius a dû dire *de divinationis ex ſomniis*, & non pas *de divinatione, & ſomniis*. Le ſecond endroit n'eſt qu'une confirmation du premier, & je ne le raporterois pas s'il ne me fourniſſoit une reflexion incidente. (n) *Nec vero unquam animus hominis naturaliter divinat niſi quum ita ſolutus eſt & vacuus, ut ei planè nihil ſit cum corpore; quod aut vatibus contingit, aut dormientibus. Itaque eo duo genera à Dicæarcho probantur.* Il faut ou que Ciceron n'ait pas entendu la doctrine de Dicearque, ou que celui-ci ſe ſoit contredit, & ne ſe ſoit pas entendu lui-même. Un homme qui ne reconoît nulle diſtinction entre les ames humaines & le corps, peut-il croire que les fanatiques, les enthouſiaſtes, les ſongeurs ont des penſées qui ne ſont point materielles, c'eſt-à-dire, qu'en cet état leur ame ſe trouve dans un parfait degagement du commerce qu'elle avoit avec le corps? Il eſt ſûr que ſi un tel homme croioit cela il ne ſauroit ce qu'il diroit, & qu'il s'embarraſſeroit dans une évidente contradiction. Or nous avons vu (o) que Dicearque n'admettoit nulle diſtinction entre les ames des corps vivans, & les corps vivans; s'il a donc cru, comme Ciceron le lui impute, qu'à cauſe que dans les extaſes & dans les ſonges l'ame de l'homme eſt degagée de tout commerce avec le corps, il ne faut pas rejetter les divinations des enthouſiaſtes, & des ſongeurs, il s'eſt contredit, & il a ruïné lui-même ſes hypotheſes par un galimatias incomprehenſible. Mais ne le condamnons point ſans l'entendre. Peut-être que les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit pour retenir les divinations des extaſes, & des ſonges, pendant qu'il rejettoit toutes les autres manieres de predire l'avenir, ne ſont pas bien raportées par Ciceron. C'étoit un mauvais pas pour Dicearque que cette exception en faveur des ſonges, & des alienations d'eſprit: & je voudrois bien ſavoir la maniere dont il s'en tiroit. Le troiſiéme paſſage ne dit pas plus que le ſecond, c'eſt pourquoi je me contente de le mettre en marge (p). Le quatriéme eſt plus favorable à Voſſius que tous les autres. *At noſtra intereſt ſcire ea quæ eventura ſint. Magnus Dicæarchi liber eſt neſcire eo melius eſſe quam ſcire* (q). Mais ce livre-là de Dicearque n'eſt point celui dont Voſſius a parlé, il n'a point pour titre ni *de divinatione, & ſomniis*, ni *de divinatione ex ſomniis*, & il n'eſt point different peut-être de celui de la deſcente dans la caverne de Trophonius. En un mot ce Philoſophe a pu expliquer ſon ſentiment ſur la matiere des divinations dans quelcun des livres dont Voſſius avoit déjà raporté le titre, il n'étoit donc pas neceſſaire de cotter à part celui *de divinatione & ſomniis*.

(I) *Lactance n'a point ſçu.* Il condamne très-juſtement Dicearque ſur la mortalité de l'ame, mais il ſe trompe quand il l'accuſe d'avoir été le precurſeur de Democrite à l'égard de ce faux dogme; car Dicearque aiant été l'un des diſciples d'Ariſtote, n'a fleuri qu'aſſez long tems après Democrite. (r) *In eadem ſententia fuit etiam Pythagoras antea, ejuſque præceptor Pherecydes; quem Cicero tradit primum de æternitate animarum diſputaviſſe. Qui omnes licet eloquentia excellerent; tamen in hac diuturnæ contentione non minus auctoritatis habuerunt, qui contra hanc ſententiam diſſerebant; Dicæarchus primo, deinde Democritus, poſtremo Epicurus.*

(l) *Voſſ. de hiſt. Græcis pag. 47.*

(m) Dicæarchus Peripateticus cæteræ divinationis genera ſuſtulit, ſomniorum & furoris reliquit. *Cicero de Divinat. l. 2. circa init. fol. mihi 304. B.*

(n) *Id. ib. fol. 312. B.*

(o) *Dans la remarque C lettre γ.*

(p) Me Peripateticorum ratio magis movebat & veteris Dicæarchi, & ejus qui nunc floret Cratippi, qui cenſent eſſe in mentibus hominum tanquam oraculum aliquod ex quo futura præſentiant; ſi aut furore divino concitatus animus aut ſomno relaxatus ſolute moveatur ac libere. *Id. ib. l. 2. fol. 320. B.*

(q) *Ib. C.*

(r) *Lactant. divin. inſtit. l. 7. c. 8. Voiez auſſi le chap. 7. & 13.*

Digitized by Google

me (K) Ragusa, sur un sujet aussi illustre que Dicearque, & qui fait autant d'honneur à la Sicile * sa patrie.

Une personne qui n'a point voulu se faire conoître m'a fait tenir quelques objections que je m'en (L) vais examiner. Elles concernent l'argument que j'ai † proposé contre Dicearque au

* Il étoit de la ville qu'on nomme aujourd'hui Messine, autrefois Messana. Suidas.

† Dans la remarque C.

(K) *La sterilité du Jesuite Jerôme Ragusa.*] Ses *Elogia Siculorum qui veteri memoria floruerunt*, imprimez à Avignon l'an 1690. ne contiennent que les titres d'une petite partie des livres de Dicearque, & un extrait de Charles Etienne. Cet extrait porte que selon ce Philosophe, le genre humain n'avoit jamais commencé, & que l'ame perissoit avec le corps. Ce dernier dogme lui convient, & Ciceron cité par Charles Etienne l'attribuë à Dicearque, comme on l'a vu ci-dessus (a): mais je ne sai point d'où Charles Etienne a pris l'imputation de l'autre dogme. Si le Jesuite s'étoit contenté de copier Charles Etienne, il n'eût point commis une lourde faute, il ne lui auroit pas imputé de croire (b) que le Dicearque qui avoit ces mauvaises opinions n'étoit pas le Messinois; car c'est à ce Dicearque que Charles Etienne les impute visiblement. Il est vrai qu'il s'imagine, par une erreur très-grossiere, que Dicearque natif de Messana, & disciple d'Aristote n'est point Dicearque le Messinois. C'est de quoi le Jesuite le devoit reprendre.

(a) Remarque C.

(b) Qui tamen Dicæarchum talia opinantem alium fuisse à Dicæarcho nostro opinatur. *Hier. Ragusa p. 94.*

(L) *Quelques objections que je m'en vais examiner . . . . au sujet de son opinion sur la nature de l'ame.*] L'Auteur de ces objections commence par developer le système de nôtre Philosophe. Il pretend que Dicearque a voulu dire que les corps vivans ne diferent d'un corps non vivant qu'en ce que leurs parties sont figurées & arrangées d'une certaine maniere. Il compare cette opinion avec celle de Descartes, & voici comment. Si un chien difere d'une pierre, ce n'est pas qu'il soit composé d'un corps & d'une ame, & que la pierre ne soit que corps, c'est uniquement en ce qu'il est composé de parties tellement rangées qu'elles font une machine, ce que l'arrangement des corpuscules d'une pierre ne fait pas. Voilà le sentiment de Mr. Descartes. Cette idée est fort propre à nous faire entendre l'opinion de Dicearque, nous n'avons qu'à supposer qu'il étendoit sur toutes sortes de corps vivans, ce que les Cartesiens ne disent qu'à l'égard des bêtes; nous n'avons qu'à supposer qu'il reduisoit l'homme à la condition d'une machine, d'où il resultera que l'ame humaine n'est point distincte du corps, mais qu'elle est seulement une construction, une disposition machinale de plusieurs parties de matiere. Cela étant supposé, l'Auteur des objections pretend que je ne donne nulle atteinte au système de Dicearque, tant s'en faut que j'aie pu considerer comme invincible la dificulté que j'ai proposée. J'ai pretendu que Dicearque ou ne savoit plus ce qu'il disoit, ou qu'il étoit obligé de soutenir que la vertu en quoi il faloit constituer l'ame, accompagnoit toûjours le corps. On repond qu'il n'a été obligé qu'à soutenir qu'elle accompagnoit toûjours le corps vivant; on ajoûte que si j'avois toûjours joint ensemble ces deux termes *corps* & *vivans*, ma consequence eût pu être admise toute entiere par Dicearque, & qu'ainsi elle n'eût porté aucun coup à son système. On pretend donc qu'il peut nier que de ce que l'ame est une vertu des corps vivans, il s'ensuive qu'elle se trouve dans les cadavres; car si elle ne consiste que dans l'arrangement machinal de certains corps, comme il le suppose, il s'enfuit manifestement qu'elle doit cesser dès que cet arrangement cesse, dès que la machine ne subsiste plus. C'est ainsi, continuë-t-on, qu'un Cartesien repondroit à ceux qui lui voudroient soutenir que selon son hypothese, l'ame des bêtes subsiste après même qu'on les a tuées. Vous vous trompez, repondroit-il, car puis que je suppose qu'elle ne consiste que dans une certaine disposition des organes, je dois supposer necessairement qu'elle perit dès que cette disposition est detruite. L'Auteur des objections suppose, *que l'on n'a jamais conclu contre* les Cartesiens *que la vertu de sentir ne cesse point dans les cadavres, & que les parties des corps vivans emportent chacune avec soi sa vie & son ame lors qu'ils se corrompent.* Il est certain qu'on n'objecte pas aux Cartesiens cette consequence, mais c'est à cause qu'ils n'attribuent aucun sentiment à l'ame des bêtes; car s'ils la faisoient sentitive, les mêmes dificultez que j'ai objectées à Dicearque tomberoient sur eux, & ils seroient aussi obligez que lui d'en donner la solution. On m'objecte enfin que les remarques que j'ai faites sur ce que toutes les modalitez que nous connoissons ne cessent d'être qu'en faisant place à d'autres modalitez de même genre, d'où il s'enfuit qu'un corps qui auroit eu du sentiment en quelques rencontres, ne cesseroit jamais d'en avoir, on m'objecte, dis-je, que cela importe peu à Dicearque, car *il n'a jamais attribué de vie à la matiere qu'après la modification requise pour en faire un corps vivant, sçavoir par le divers arrangement de ses parties. Je n'ai donc pas eu droit de lui faire donner la vie à aucune partie de la matiere après son derangement, quoi que devant & après elle fois bien corps, mais non pas corps vivans.* C'est la conclusion de l'Auteur des objections. Notez qu'il n'est pas entré en lice pour le dogme même de Dicearque, il en a reconu la fausseté & l'impieté, il a seulement voulu montrer que j'ai eu tort de l'accuser d'inconsequence, & que ce système-là ne perd point ses liaisons & sa justesse quoi que ce Philosophe n'ait point admis un sentiment, & une vie imperissable dans les corps qui ont été une fois vivans.

Vous voiez là clairement tout l'état de la question, il ne s'agit que de savoir si un Philosophe qui croit qu'il y a des corps qui pensent, & des corps qui ne pensent pas, raisonne consequemment. Je soutiens que non. & que quiconque admet une fois que par exemple un assemblage d'os, & de nerfs, sent & raisonne, doit soutenir à peine d'être declaré coupable de ne savoir ce qu'il dit, que tout autre assemblage de matiere pense, & que la pensée qui a subsisté dans l'assemblage, subsiste sous d'autres modifications dans les parties desunies, après la dissipation de l'assemblage. Je ne repete point les preuves que j'ai données sur ce sujet, & il n'est pas necessaire que je les fortifie de nouveau, car l'Auteur des objections ne les a point attaquées. Il a seulement observé que Dicearque ne s'en doit pas mettre en peine, attendu sa declaration, que la matiere ne commence à vivre qu'après un certain arrangement de ses parties. Mais c'est là-dessus principalement que je voudrois l'accuser de n'avoir sçu ce qu'il disoit. Il n'entendoit pas simplement par vie, respirer, manger, marcher, il entendoit toutes les operations de l'homme, l'action des cinq sens externes, l'imagination, la reflexion, le raisonnement &c. Je soutiens que l'on suposé ce qui a été jusques ici inconcevable à tous les hommes, si l'on suposé que le seul arrangement des organes du corps humain fait qu'une substance qui n'avoit jamais pensé devient pensante. Tout ce que peut faire l'arrangement de ces organes se reduit comme dans l'horloge à un mouvement local diversement modifié. La difference ne peut être que du plus au moins. Mais comme l'arrangement des diverses roues qui composent une horloge ne serviroit de rien pour produire les effets de cette machine, si chaque roue avant que d'être placée d'une certaine façon, n'avoit actuellement une étenduë impenetrable, cause necessaire de mouvement des qu'on est poussé avec un certain degré de force; je dis aussi que l'arrangement des organes du corps de l'homme ne serviroit de rien pour produire la pensée, si chaque organe avant que d'être mis à sa place n'avoit actuellement le don de penser. Or ce don est autre chose que l'étenduë impenetrable, car tout ce que vous pouvez faire dans cette étenduë en la tiraillant, en la frapant, en la poussant de tous les sens imaginables, est un changement de situation, dont vous concevez pleinement toute la nature & toute l'essence, sans avoir besoin d'y supposer aucun sentiment, & lors même que vous niez qu'il y ait là aucun sentiment. Il y a eu de grans genies qui se sont montrez un peu trop *tardifs de cœur à croire* sur la distinction de l'ame de l'homme d'avec le corps. mais personne que je sache n'a osé dire jusqu'ici, qu'il concevoit clairement qu'afin de faire passer une substance de la privation de toute pensée, à la pensée actuelle, il sufisoit (c) de la mouvoir, ensorte que ce changement de situation étoit par exemple un sentiment de joie, une afirmation, une idée de vertu morale &c. & quand même quelques-uns se vanteroient de concevoir cela clairement, ils ne meriteroient point d'être crus; il faudroit leur alleguer un passage d'Aristote que je cite en un (d) autre endroit. Quelle absurdité ne seroit-ce pas que de soutenir qu'il y a deux especes de couleur, l'une qui est l'objet de la vue, & rien plus, l'autre qui est l'objet de la vue & de l'odorat aussi? Il est encore plus absurde de soutenir qu'il y a deux especes de rondeur, l'une qui consiste simplement en ce que les parties de la circonference d'un corps sont également eloignées du centre, l'autre qui avec cela est un acte par lequel le corps rond sent qu'il existe, & qu'il

(c) *Notez que les Peripatsiciens en attribuant la pensée aux bêtes, ne donnent point à la matiere cette vertu, mais à une forme substantielle qui selon eux n'est ni matiere ni corps, & qui est produite de nouveau dans la matiere sans être composée de matiere. Ainsi ils conviennent que la matiere n'aquiert jamais le sentiment, ni la connoissance.*

(d) *Ci-dessus page 380. lettre b.*

Digitized by Google

au ſujet de ſon opinion ſur la nature de l'ame. Ce me ſera une occaſion de dire un mot ſur une diſpute (M) qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre.

DIEU (Louis de) Miniſtre de Leide, & Profeſſeur dans le College Wallon de la même ville, avoit beaucoup de capacité, & beaucoup de conoiſſance des langues Orientales. Il nâquit le 7. d'Avril 1590. à Fleſſingue, où ſon pere Daniel de Dieu, (A) homme de merite & de condition, exerçoit le ſaint miniſtere. Il fit ſes études ſous Daniel Colonius ſon oncle

qu'il voit autour de lui pluſieurs autres corps. La même abſurdité ſe rencontre à ſoutenir qu'il y a deux ſortes de mouvement circulaire, l'une qui n'eſt autre choſe que le changement de ſituation ſur une ligne dont les parties ſont également éloignées du centre, l'autre qui avec cela eſt un acte d'amour de Dieu, une crainte, une eſperance &c. Ce que j'ai dit de la rondeur par raport à la viſion, ſe peut apliquer à toutes ſortes de figure par raport à toutes ſortes de penſées; & ce que j'ai dit du mouvement circulaire n'a pas moins de force à l'égard de toutes les autres lignes ſur leſquelles un corps ſe peut mouvoir ou lentement ou vitement. Et ainſi l'on doit conclure que la penſée eſt diſtincte de toutes les modifications du corps qui ſoient venuës à nôtre conoiſſance, puis qu'elle eſt diſtincte de toute figure, & de tout changement de ſituation; mais n'étant point queſtion de cela ici, contentons nous de conclure que Dicearque pour raiſonner conſequemment devoit admettre la penſée dans toutes ſortes de matiere, car ſans cela il étoit abſurde de pretendre que pourvu qu'on mît quelques veines, quelques arteres &c. les unes auprès des autres comme les diferentes pieces d'une machine, on produiroit le ſentiment de couleur, de ſaveur, de ſon, d'odeur, de froid, de chaud, l'amour, la haine, l'affirmation, la negation, &c. Voiez la marge (†).

(M) *On dira un mot ſur une diſpute qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre.*] Il me ſemble que ſi j'avois aſſûré ſimplement & abſolument que perſonne ne s'eſt vanté juſqu'ici d'avoir une idée claire d'une modification de la matiere qui ſoit un acte de ſentiment, je n'aurois pas agi avec trop de temerité; car je viens de lire dans les Nouvelles de la Republique des Lettres que le Docteur Locke, l'un des plus profonds Metaphyſiciens du monde, reconoît ingenûment qu'un corps doüé de penſée eſt une choſe incomprehenſible. Et notez qu'il fait cet aveu en repondant à une objection qui étoit fondée ſur cette incomprehenſibilité. Il avoit donc un grand interêt à nier le fondement de cette objection, il faut donc conclure que ſon aveu eſt très-ſincere, & un effet de la force de la verité, & une preuve que tous les plus grans efforts qu'il eût faits pour comprendre l'union de la materialité d'une ſubſtance avec la penſée avoient été inutiles. Or puis qu'un ſi grand eſprit avoüe la dette, n'eſt-il pas probable que jamais perſonne n'a oſé ſe glorifier d'avoir compris une telle union? Ceci ſeroit trop vague ſi je n'y ajoûtois rien. Diſons donc que la queſtion ſi l'ame de l'homme eſt diſtincte de la matiere, eſt entrée dans la fameuſe diſpute du Docteur (a) Stillingfleet, & du Docteur Locke. Le premier a ſoutenu que la matiere eſt incapable de penſer, & s'eſt rendu par là le defenſeur d'un article fondamental de l'orthodoxie philoſophique. Il s'eſt ſervi entre autres raiſons de celle-ci (b) *qu'on ne ſauroit concevoir comment la matiere peut penſer.* Le Docteur Locke lui avoüe la verité de ce principe, & ſe contente d'en nier la conſequence, car il pretend que Dieu peut faire des choſes qui ſont incomprehenſibles à l'entendement humain, & qu'ainſi de ce que l'homme ne ſauroit comprendre qu'une portion de matiere devienne penſante, il ne s'enſuit pas que Dieu qui eſt tout-puiſſant, (c) *ne puiſſe donner, s'il veut, quelques degrez de ſentiments, de perception, & de penſée à certains amas de matiere créée, jointe enſemble, comme il le trouve à propos. . . . . Toutes les diſficultez qu'on forme*, dit-il (d), *contre la poſſibilité qu'il y a que la Matiere penſe, tirées de notre ignorance ou des bornes étroites de notre conception, ne touchent en aucune maniere la puiſſance de Dieu, s'il veut communiquer à la Matiere la faculté de penſer, & elles ne prouvent pas qu'il ne l'ait point actuellement communiquée à certaines parties de matiere diſpoſées comme il le trouve à propos, juſqu'à ce qu'on puiſſe montrer qu'il y a de la contradiction à ſuppoſer une telle choſe.* Voilà un aveu formel de l'incomprehenſibilité de la choſe, & un recours à l'étenduë de la puiſſance de Dieu ſur des effets qui ſont au delà des bornes de nôtre eſprit. C'eſt ainſi à-peu-près que les Scholaſtiques ſupoſent dans les creatures une puiſſance *obedientielle* qui fait que Dieu les éleveroit, s'il vouloit, à toutes ſortes d'états; une pierre deviendroit capable de la viſion beatifique, une goute d'eau deviendroit capable d'efacer toute la ſouillure du peché originel. Notez que pour refuter cette puiſſance *obedientielle* de la matiere, par raport à la connoiſſance, on ſe peut ſervir d'une preuve qu'il ne paroît (e) point que le Docteur Stillingfleet ait emploiée. Elle m'a toujours ſemblé très-propre à montrer l'impoſſibilité de joindre enſemble dans un même ſujet les trois dimenſions, & la penſée. Vous trouverez le precis de cette preuve dans le livre (f) que je cite: un Theologien fort paſſionné contre Mr. l'Abbé de Dangeau qui s'étoit ſervi de cet argument, le critiqua le mieux qu'il lui fut poſſible, & ne debita (g) que des pauvretez.

Prenez bien garde à l'expreſſion d'*orthodoxie philoſophique*, dont je me ſuis ſervi; car je ne pretens pas qu'à l'égard de l'orthodoxie theologique, évangelique, chretienne le Docteur Stillingfleet ſoit ſuperieur au Docteur Locke. Pretendre que puis que l'ame de l'homme penſe, elle eſt immaterielle, c'eſt à mon avis bien raiſonner, & c'eſt d'ailleurs établir un fondement très-ſolide de l'immortalité de nôtre ame, dogme qui doit être conſideré comme l'un des plus importans articles de la bonne philoſophie; mais cette verité entant qu'elle eſt apuiée ſur un tel principe, n'apartient point aux fideles, ni à la Theologie du Chretien. Un Theologien Chretien, tout Chretien en general entant que Chretien croit l'immortalité de l'ame, le Paradis & l'Enfer &c. parce que ce ſont des veritez que Dieu nous a revelées. C'eſt à cet égard ſeulement que ſa foi eſt un bon acte de religion, un acte (h) meritoire, agreable à Dieu, un état d'enfant de Dieu, & de diſcipie de Jesus-Christ; & ceux qui croiroient l'immortalité de l'ame à cauſe ſeulement des ideés philoſophiques que la raiſon leur fourniroit, ne ſeroient pas plus avancez dans le roiaume de Dieu que ceux qui croient que le tout eſt plus grand que ſa partie. Puis donc que Mr. Locke apuie ſur l'Écriture la perſuaſion de l'immortalité de l'ame, il a tout autant d'orthodoxie chretienne, évangelique & theologique qu'on en peut avoir. Ce qu'il a dit (i) là-deſſus eſt admirable. Je le citerai aparemment en quelque autre endroit.

(A) *Daniel de Dieu, homme de merite & de condition.*] Il étoit nâtif de Bruxelles, & y avoit été Miniſtre 22 ans. Il paſſa de là au ſervice de l'Egliſe de Fleſſingue, après que le Duc de Parme eut pris Bruxelles (k). Il entendoit le Grec & les langues Orientales, & il pouvoit prêcher avec l'aplaudiſſement de ſes auditeurs en Allemand, en Italien, en François & en Anglois. Il fut fort aimé du Sieur de Sainte Aldegonde. Les Egliſes Belgiques l'envoierent en 1588. avec quelques autres Miniſtres à la Reine Elizabeth, pour l'avertir des embûches du Duc de Parme, qui lui faiſoit ſecretement des propoſitions de paix, encore que le Roi d'Eſpagne preparât une formidable flote contre l'Angleterre. Louis de Dieu pere de Daniel fut domeſtique de Charles-Quint pendant fort long tems, & obtint des lettres de Nobleſſe pour lui & pour toute ſa poſterité en recompenſe de ſes ſervices. Il embraſſa la reformation, & mourut dans ces ſentimens; deſorte qu'il falut que ſes amis cachaſſent ſon corps à Bruxelles pendant ſix ſemaines, & le fiſſent porter à Anvers où on l'enterra de nuit. Il avoit épouſé la fille de Pierre van Ceulen, plus conu ſous le nom de Colonius que ſon Regent lui donna. Ce Colonius (l) s'inſinua beaucoup dans les bonnes graces de Robert Etienne, qui lui conſeilla d'aller à Geneve. Il y fut recommandé à Calvin qui l'inſtruiſit dans ſes ſentimens, & l'exhorta à l'étude de la Theologie. Il ſe conſacra au miniſtere, & en fit les premieres fonctions à Mets, où le Baron de Clervant avoit procuré l'erection d'une Egliſe. François de Beaucaire Evêque de Mets avoit compoſé un livre très-injurieux à la doctrine & à la perſonne des Miniſtres. Colonius le refuta vivement en peu de mots; cette reponſe fut publiée à Geneve l'an 1566. Il fut perſecuté par les Catholiques de Mets, & detenu en priſon pendant quelque tems; & lors que cette Egliſe eut été ruinée par la perſecution, & qu'en preſence du Roi l'on eut demoli le Temple, il ſe retira au Palatinat avec Jean Taffin ſon collegue. Ils furent tous deux Miniſtres à Heidelberg, Taffin prêchoit en François, & Colonius en Allemand. Celui-ci

(†) *Il croioit que l'ame étoit l'harmonie des 4. élemens.* Plut. de plac. Phil. l. 4. c. 2. *il devoit donc croire que tous les mixtes ont une ame, car les 4. élemens s'y doivent reduire à l'harmonie. Mais n'eſt il pas auſſi abſurde de ſupoſer que l'harmonie des 4. élemens produit la penſée, que de ſupoſer qu'un certain concert de Muſique ſervit un ſon qui ſe conoîtroit ſoi-même, & qui conoîtroit les objets voiſins?*

(a) *L'un des plus ſavans hommes de l'Europe. Il eſt mort Evêque de Wolceſter en 1699.*

(b) *Nouvelles de la Republique des lettres, Novemb. 1699. pag. 500.*

(c) *Ibid. pag. 497.*

(d) *Ibid. pag. 506.*

(e) *Dans les extraits des Nouvelles de la Republ. des lettres, Novembre 1699. art. 1.*

(f) *Nouvelles de la Republ. des lettres Août 1684. art. 6.*

(g) *Voiez les mêmes Nouvelles, Janvier 1685. pag. 120.*

(h) *On parle ici ſelon l'hypotheſe du merite des œuvres.*

(i) *Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Novembre 1699. pag. 510. & le livre intitulé Parrhaſiana pag. 388. & ſuiv.*

(k) *Ce fut en 1585.*

(l) *Voiez ſon article ſous le mot Cologne.*

Digitized by Google

oncle maternel, qui étoit professeur à Leide dans le College Wallon. Il fut quatre (B) ans Ministre de l'Eglise Françoise de Middelbourg. Il auroit pu (C) succeder à Uyttenbogard qui avoit été Ministre de cour à la Haie; mais son éloignement naturel des manieres de la cour ne lui permit pas de satisfaire en cela aux desirs du Prince Maurice. Il fut apellé à Leide l'an 1619. pour enseigner avec son oncle Colonius dans le College Wallon; & il s'aquita de cet emploi avec un grand soin jusques à sa mort qui arriva l'an 1642. Il publia un commentaire sur les (D) quatre Evangiles, & des notes sur les Actes des Apôtres, & sur l'Apocalypse de Saint Jean, laquelle il fit imprimer en Hebreu (DΔ) & en Syriaque avec sa version Latine β. Je dirai dans les remarques (E) quels autres livres on a de lui. Il refusa l'emploi qui lui fut offert de Professeur en Theologie dans la nouvelle Université d'Utrecht; & s'il eût vécu assez long tems, il en † auroit eu un semblable dans celle de Leide. Il avoit épousé la fille de Henri Bogard, Conseiller de Flessingue, de laquelle il eut onze enfans, dont l'un pratiqua la Medecine à Leide ‡, & puis à Amsterdam; & un autre étudia en Theologie, & fut Ministre à Woubrugge. Il reste deux fils du Medecin, l'un desquels exerce la profession de son pere à Amsterdam, & l'autre étudie en Droit *.

β *Ex Epistola dedicatoria & præfatione nova editionis* 1693.

† *Leydekerus præf. Aphorism. Lud. de Dieu.*

‡ *Ex Orat. funebri.*

* *Ex eadem epistola dedic.*

DIYLLUS, Historien Grec, nâtif d'Athenes. Je n'en parle que pour marquer une erreur (A) de Mr. Moreri.

☞ DI-

el mourut jeune, & laissa un fils nommé Daniel Colonius, qui a été Ministre & Principal du College Walon à Leide (a). J'ai déjà dit que la sœur de Daniel Colonius fut mere de Louis de Dieu. Il m'est tombé un Ouvrage (b) depuis peu entre les mains, qui m'oblige d'allonger cette remarque. J'y ai trouvé que Louis de Dieu aieul de celui qui fait le sujet de cet article, accompagna Charles-Quint son maître aux expeditions d'Afrique & à celles d'Allemagne, & qu'il ne lui cacha point son Protestantisme. L'Empereur l'avertissoit seulement de prendre bien garde à lui, parce qu'il ne seroit pas en sa puissance de le sauver des mains de l'Inquisition (c). Louis de Dieu fut obligé de se cacher peu après l'abdication de Charles-Quint; car ce Prince ne pouvoit plus le mettre à couvert de la haine des Jesuites (d). On pretend que cet honnête homme fut instruit par Calvin même. Il passoit en Angleterre avec d'autres jeunes gens; Calvin (e) faisoit le trajet sur le même bâtiment, & representa à cette jeunesse qu'il ne falloit pas jurer en joüant aux cartes. Il n'y eut que Louis de Dieu qui aquiesçât à cette censure: tous les autres s'en moquerent. Cela fit que Calvin le trouvant à part sur le vaisseau lui parla de Dieu, & le convertit de telle sorte, que le jeune homme ecrivit à ses parens que rien ne le separeroit jamais de la foi de Jean Calvin (f). Il consacra au ministere son fils Daniel. On debite aussi cette circonstance; c'est qu'il y eut un Jesuite qui avertit ce Daniel, que ceux de son Ordre cherchoient le cadavre de Louis de Dieu afin de le pendre au gibet. Cela fut cause que Daniel le deterra, & le cacha. Le Jesuite qui l'avertit de la chose, lui offrit de le servir à deterrer & à cacher le cadavre (g).

(a) *Ex Oratione funebri Ludov. de Dieu.*

(b) *Aphorismi Theologici Ludovici de Dieu, cum præfatione Melchioris Leydeckeri.*

(c) *Melchior Leydeckerus, præfat. Aphorismorum Theologicorum Lud. de Dieu, ex concione funebri Lud. de Dieu habita Belgice ab Abrahamo Heidanus.*

(d) *Leydecker. ib.*

(e) *Voici un fait singulier & inconnu, ce me semble, à tous ceux qui ont écrit de Calvin. Personne que je sache n'a observé qu'il ait voiagé en Angleterre.*

(f) *Leydeckerus ibid.*

(g) *Id. ib.*

(B) *Quatre ans Ministre. . . . . de Middelbourg.*] Mr. Leydecker professeur en Theologie à Utrecht (h) assûre, que Louis de Dieu n'aiant été Ministre qu'à Flessingue pendant deux ans, s'en alla à Leide l'an 1619. J'ai suivi Polyander Auteur de l'Oraison funebre; mais j'avertis ici mon lecteur qu'il paroît par la suite du discours de Polyander, que Louis de Dieu fut Ministre de l'Eglise de Flessingue, & non pas de celle de Middelbourg.

(h) *De qui supra pag. 952. lettre n.*

(C) *Il auroit pu succeder à Uyttenbogard, qui avoit été Ministre de cour.*] Mr. Leydecker debite sur ce fait-là des circonstances qui meritent d'être lues. Le Prince Maurice étant en Zelande ouït prêcher Louis de Dieu qui n'étoit encore que Propofant, & le fit apeller à la cour quelque tems après. Le jeune homme s'excusa modestement, & declara qu'il vouloit satisfaire sa conscience dans l'exercice de son ministere, & censurer librement ce qu'il trouveroit digne de censure; liberté qu'on ne souffroit pas volontiers dans une cour. Il croioit d'ailleurs que le poste qu'on lui offroit convenoit mieux à un homme d'âge, qu'à un Propofant. Sa modestie & sa prudence furent loüées du Prince Maurice.

(D) *Il publia un commentaire sur les quatre Evangiles.*] Ce fut en 1631. Le premier de ses soins avoit été d'examiner les versions Latines du Nouveau Testament Syriaque faites par Tremellius, & par Gui le Fevre de la Boderie, & celles de l'Hebreu de l'Evangile de St. Matthieu faites par Munstes, & par Mercerus. Il trouva beaucoup de fautes dans ces versions. Cela le mit en goût d'examiner la version Vulgate, celle d'Erasme, celle de Theodore de Beze, la Syriaque, l'Arabique, l'Ethiopique. Il les compara les unes avec les autres, & toutes avec le texte Grec. Il ne fit pas difficulté de critiquer Beze dans les choses où il le crut digne de censure, & il rendit beaucoup de justice à l'Auteur de la Vulgate. *Magnus vir fuit Beza*, dit-il (i), *eximia eruditionis, acerrimi judicii, quique suis in Novum Testamentum laboribus nunquam laudatam satis operam Ecclesiis navarit, æternumque & supra invidiam nomen comparavit. Verum si Vulgatum quoque Interpretem, quisquis is tandem fuerit, doctum imo doctissimum virum fuisse asseram, non me peccasse judicaverit. Suos habet, fateor, nævos, habet & suos barbarismos. Sed quis possim ejus fidem judiciumque admirer, etiam ubi barbarus videatur, negare non possum.* Mr. Simon parle avantageusement des Ecrits de Louis de Dieu: c'est dans le chapitre 35. de son histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament.

(i) *In præfatione.*

(DΔ) *Il fit imprimer l'Apocalypse en Hebreu & en Syriaque.*] Ceci a besoin d'explication. Il ne faut pas que l'on s'imagine qu'il y ait ici deux Apocalypses, l'une en langue Hebraique, l'autre en langue Syriaque. Louis de Dieu ne publia l'Apocalypse qu'en Syriaque, mais il en fit faire une impression en caracteres Syriaques, & un autre en caracteres Hebreux. Mr. de la Roque (k) Ministre à Londres m'a averti de cela.

(k) *Voïés la fin de son Oraison funebre prononcée par Polyander.*

(E) *Quels autres livres on a de lui.*] Il publia avec de savantes notes l'histoire de la vie de JESUS-CHRIST, composée en langue Persane par le Jesuite Jerôme Xavier, & il joignit à l'original une traduction en Latin. L'histoire de Saint Pierre écrite en langue Persane est aussi un des livres qu'il a publiez avec des notes. Quant aux deux premiers chapitres de la Genese traduits en Persan par Jaques Taivusus, il se contenta de les publier avec un avertissement au lecteur. Je ne dis rien des Rudimens de la langue Hebraique, & de la langue Persane qu'il publia, ni de son parallele de la Grammaire des langues Orientales (l). Depuis sa mort on fit imprimer son commentaire sur l'Epitre aux Romains, avec un recueil d'observations sur toutes les autres Epitres des Apôtres, & un commentaire sur le Vieux Testament (m). Son traité *de avaritia*, & sa *Rhetorica sacra*, & les (n) *Aphorismi Theologici* ont vu le jour par les soins de Mr. Leydecker. On a reimprimé à Amsterdam *in fol.* en 1693. ses observations sur l'Ecriture corrigées & augmentées, & l'on y a joint l'Apocalypse en Syriaque. Notez qu'Alegambe demeure d'accord que Louis de Dieu a traduit fidellement le livre de Jerôme Xavier, mais il l'accuse d'y avoir joint des observations heretiques & dignes du feu, *additis Animadversionibus hæreticis & rogo dignis. Cæterum non infeliciter textum interpretatus est, si nonnulla demas quæ fortasse Codex ipsius viciatus habuit.* C'est ainsi qu'il s'exprime dans la page 189. de la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre.

(l) *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Polyander.*

(m) *Watt in diario biograph.*

(n) *Ces Aphorismes ont été imprimez à Utrecht l'an 1693.*

(A) *Que pour marquer une erreur de Mr. Moreri.*] Il assûre que *Diylle commença* son histoire *par l'endroit où Ephore finissoit la sienne*: il se trompe (o); mais si cette circonstance étoit vraie, il ne laisseroit pas d'être blâmable, puis qu'il laisse à son lecteur la peine d'aller chercher où finit l'histoire d'Ephore. En vain le chercheroit-on où il est fort naturel d'attendre qu'on le trouvera, c'est-à-dire, dans l'endroit où Mr. Moreri parle d'Ephore; il n'a pas moins oublié là qu'ici de nous aprendre ce fait. Mais laissons là ses omissions; parlons seulement de son peché de commission. Il est d'autant plus inexcusable, qu'il a été commis, pour ainsi dire, sous les yeux de Vossius, qui montroit si clairement ce qu'il falloit dire. Vossius (p) a raporté deux passages dans l'un desquels on assûre (q), que Diyllus avoit composé une histoire divisée en 27. livres,

(o) *Le savant Reinesius est tombé dans le même fautte. Voïez l'endroit où il parle de Diyllus dans ses Variæ lectiones.*

(p) *Voss. de histor. Græc. pag. 360.*

(q) *Diodor. Siculus l. 16. c. 14 p. m. 747.*

Digitized by Google

☞ DINANT, ville du Païs-bas ſur la Meuſe entre Charlemont & Namur. Sa ſituation au voiſinage de pluſieurs mines de fer & de cuivre, & de pluſieurs carrieres de marbre noir, & d'autres ſortes de pierre, fut cauſe β que ſes habitans établirent un commerce qui les enrichit; mais les malheurs de la guerre les reduiſirent en divers tems à un état deplorable. Ils éprouverent ſur tout cette fâcheuſe deſtinée l'an 1466. comme je l'ai dit γ ailleurs. Un Auteur Italien a fait une faute qui peut (Z) égarer les ſpeculatifs. Cette ville fut fort mal traitée par les François l'an 1554. Le Comte de Souches General des troupes Imperiales s'en rendit le maître l'an 1674. Les François la prirent l'année ſuivante. Il fut accordé par le traité de Nimegue ‡ que s'ils la rendoient l'Eſpagne leur cederoit Charlemont; & que ſi l'Eſpagne aimoit mieux garder Charlemont, elle obtiendroit de l'Evêque de Liege que Dinant leur fût cedé. Cette ceſſion n'aiant pas été obtenuë, la France ſe fit donner Charlemont & retint Dinant, & l'a gardé juſques à la paix de Riſwik, en vertu de laquelle cette ville eſt retournée au pouvoir de ſon premier maître l'Evêque de Liege.

β Louis Guicciardin, deſcript. Belgii pag. m. 507.

γ Dans l'article Bourgogne page 678. remarque C.

‡ Voiez le 13. article de la paix conclue à Nimegue entre la France & l'Eſpagne le 17. de Septembre 1678.

DIOGENE le Cynique a été un de ces hommes extraordinaires qui outrent tout, ſans en excepter la raiſon, & qui verifient la maxime, *Qu'il n'y a point de grand eſprit dans le caractere duquel il n'entre un peu de folie.* Il nâquit à Sinope ville du Pont, & en fut chaſſé pour le crime de fauſſe monnoie *. Son pere † qui étoit Banquier fut bani pour le même crime. Diogene ſe retira à Athenes, & obtint par ſa grande (A) perſeverance ‡ que le philoſophe Antiſthenes voulut devenir ſon maître. Non ſeulement il ſe ſoumit avec joie au genre de vie qui étoit propre aux ſectateurs de ce fondateur des Cyniques, mais auſſi il y joignit de nouveaux degrez d'auſterité: deſorte qu'on n'a jamais vu de philoſophe qui mepriſât autant que lui les commoditez de la vie. On ſe tromperoit ſi l'on croioit qu'avec ſon bâton & ſa beſace, & le (B) tonneau

* Diog. Laertius lib. 6. in ejus vita n. 1.

† Il s'appelloit Icoſius. Quelques-uns ont dit qu'il mourut dans les priſons, & que ſon fils ſe ſauva ſans attendre la ſentence des juges. Diogen. Laert ib.

‡ Id. ib. n. 21. Ælianus var. hiſt. l. 10. c. 16.

(a) Δίυλλος δ' ὁ Ἀθηναῖος τὰς πράξεις συνέταξεν ἀπὸ τῆς ἁλώσεως τῆς Δελφικῆς ἱστορίας τὸν τελευταῖον. Diyllus vero Athenienſis alterum opus exorditur inde ubi Ephorus hiſtoriam finierat. *Id. ib. cap. 77. pag. 795.*

(b) *Il cite Diodore de Sicile au livre 10. & Voſſius à la page 30.*

(c) *Caſaub. in Athen. l. 4. c. 14. pag. 281.*

(d) *In voce Ἀγοραῖον.*

(e) *Remigio Fiorentino conſiderationi civili ſopra l'hiſtorie di Guicciardini e d'altri hiſtorici cap. 43. fol. m. 59.*

(f) *Il met en marge*, Carlo Duca di Borgogna gaſtica con severità la città di Nantes. *Pareille choſe ſe trouve à la table des matieres.*

vres, qui commençoit à la priſe du temple de Delphes, & comprenoit les choſes qui s'étoient faites en ces tems-là dans la Grece & dans la Sicile. L'autre paſſage porte qu'Ephorus finit ſon hiſtoire au ſiege de Perinthe, & que Diyllus commence à ce même ſiege (a) l'autre partie de ſon Ouvrage, & la finit à la mort du Roi Philippe pere d'Alexandre. Il eſt donc inconteſtable que l'hiſtoire de Diyllus s'étendoit depuis l'invation de Delphes, juſqu'à la mort de Philippe; c'eſt-à-dire, qu'elle commençoit au tems que le General des Phoceens Philomele s'empara de Delphes, vers la fin de la 105. Olympiade, environ l'an 397. de Rome. Le ſiege de Perinthe regarde l'an 2. de la 109. Olympiade, & le 410. de Rome. Les citations de Mr. Moreri (b) ſont fauſſes, & s'il avoit bien peſé ce que le paſſage d'Athenée raporté par Voſſius lui aprenoit, il n'eût pas avancé une conjecture ſi mauvaiſe. Diyllus ſelon le paſſage d'Athenée a parlé de Demetrius Phalereus: il ne faloit donc pas le placer comme a fait Mr. Moreri à l'an 410. de Rome, puis que ce Demetrius a fleuri après la mort d'Alexandre. Au reſte Caſaubon a heureuſement retabli (c) dans Athenee la citation de Diyllus, & a été cauſe que Mauſſac l'a retablie dans le Dictionaire d'Harpocration (d).

(Z) *Une faute qui peut égarer les ſpeculatifs.*] Un Moine nommé Remi de Florence a fait un diſcours de politique ſur le mal qui peut arriver de l'inſolence des peuples qui outragent les effigies d'un Prince. Il donne entre autres exemples, ce que fit Charles de Bourgogne aux habitans de Dinant. (e) *Carlo Duca di Borgogna ultimo non uſò tanta e ſi memorabil crudeltà contra di Nantes, ſe non perche i Nanteſi havevon fatto la ſtatua ſua e d'alcuni altri Gentilhuomini ſuoi amici, e l'havevono appiccate per la gola alle forche.* Il eſt clair (f) qu'il nomme Nantes la ville qui fit cela, & qui en fut châtiée. Son erreur eſt venu d'avoir pris pour un article la premiere ſyllabe de Dinant. Or comme il y a une ville qui s'apelle Nantes, chacun voit que cet abus eſt aſſez propre à cauſer des illuſions, car ſi dans mille ans d'ici l'état des lettres ſe trouvoit ſemblable à la condition où elles étoient au XV. ſiecle, il y auroit des Critiques qui pretendroient que ce fut à Nantes en Bretagne, & non à Dinant ſur la Meuſe, que le Bourguignon ſe montra ſi vindicatif. Ils ſe vanteroient d'une decouverte, dont perſonne n'auroit encore parlé, je veux dire d'une expedition du dernier Duc de Bourgogne contre les Bretons. Ils chercheroient le tems, le ſujet, & les circonſtances de cette guerre, ils trouveroient beaucoup de choſes qui apuieroient leurs conjectures. Ce ſeroit enfin un beau & un long chapitre de leurs *adverſaria*, *varia lectiones & emendationes, ſive racemationes.* Ceux qui ont lu ces ſortes d'Ouvrages m'accorderont que je raiſonne de l'avenir par le paſſé. Mais ne fouillons point par avance les ſiecles futurs: contentons nous du preſent. Je ſuis ſûr que pluſieurs perſonnes ont déjà été trompées par Remigio Fiorentino, ou par ceux qui le tromperent. Je ne doute point que plus d'une compilation ne mette Nantes entre les villes qui ont été deſolées pour avoir fait des inſultes aux ſtatuës d'un Souverain.

(A) *Obtint par ſa grande perſeverance que le philoſophe Antiſthenes.*] Un fort habile homme aiant voulu parler de ceci a fait une groſſe faute contre la chronologie. Voici ſes paroles: „ (g) On fait recit du même Diogene, que le Philoſophe Antiſthene, auteur „ de la ſecte des Cyniques, ſon Precepteur, s'eſtant „ fait diſciple de Socrate, & ayant renvoye pour cela „ tous ſes écoliers, Diogene ne voulut point le quitter, dont Antiſthene s'eſtant mis en colere contre „ luy, prit un bâton pour le chaſſer. Mais cela ne „ fit pas peur à Diogene, lequel baiſſa la tête pour „ recevoir le coup, & dit: *Il n'y a point de bâton ſi „ dur que je n'endure, pour apprendre de vous quelque „ choſe de bon.* „ Socrate mourut la 1. année de la 95. Olympiade, & la mort de Diogene doit être miſe dans la même année que celle d'Alexandre le Grand, ou (h) peu d'années après. Or ce Prince mourut la derniere année de la 113. Olympiade, ſelon Euſebe, ou la 1. année de la 114. ſelon le Pere Petau. Nous pouvons donc ſupoſer que Diogene mourut la 3. année de la 114. Olympiade: puis donc qu'il mourut à l'âge d'environ 90. ans, il étoit né la premiere année de la 92. Olympiade: il n'avoit donc qu'environ 12. ans lors que Socrate mourut; il n'avoit donc pas été exclus de l'école d'Antiſthene par la raiſon que Mr. Joli allegue. On gagnera quelque année ſi l'on s'attache rigoureuſement à ceux qui diſent qu'Alexandre & Diogene moururent le même jour, mais pour cela on ne trouvera point ſon compte: car il faut ſe ſouvenir que le procés de Socrate dura quelque tems; or pendant les procedures Antiſthene ne ferma point ſon Ecole pour aller à celle de Socrate, cela eſt ſans difficulté. De plus Diogene ne vint à Athenes qu'après avoir fait la fauſſe monnoie dans ſon païs, & (i) avoit même exercé une charge dans la Monnoie, & qu'après (k) avoit été à Delphes pour y conſulter l'Oracle. Peut-on dire raiſonnablement apres cela qu'il n'avoit que 15. ou 16. ans, lors qu'il commença de ſolliciter à Athenes une place parmi les diſciples d'Antiſthenes?

(B) *Et le tonneau qui lui ſervoit de logis.*] Il avoit donné ordre à quelcun de lui preparer une cellule, mais comme on n'executa point promtement cet ordre, il s'impatienta, & ſe logea dans un tonneau qui étoit au temple de la mere des Dieux. C'eſt ce qu'il raporta lui-même dans quelcune de ſes lettres (l). Je voudrois que les commentateurs de Diogene Laerce euſſent recherché, comment il eut permiſſion de s'aproprier une choſe qui apartenoit à un temple. Il n'eut pas toûjours le même tonneau; il ſe trouva un jeune inſolent qui lui mit en pieces le premier, & qui pour cette inſolence fut condamné au foüet. Les Atheniens qui lui infligerent ce châtiment, donnerent un autre tonneau à Diogene (m). Ce tonneau fut ſans doute different de celui qu'il eut à Corinthe, où il demeuroit lors que Philippe Roi de Macedoine ſongeoit à attaquer cette place. Tous les habitans travaillerent avec un empreſſement extrême à fortifier la ville. Diogene ne voulant pas être le ſeul qui ne fit rien, s'amuſa à faire rouler ſon tonneau (n). Mr. Menage tire de là une preuve que ce tonneau n'étoit

(g) *Mr. Joly, avis Chrétiens, & Moraux pour l'inſtitution des enfans, p. 4 & 5. Il ne cite perſonne, mais il pouvoit citer Elien* var. hiſt. l. 10. c. 16. *pour ce qui regarde la reponſe de Diogene après le coup de bâton.*

(h) Voiez la remarque H.

(i) Diog. Laert. l. 6. n. 20.

(k) Ibid. n. 21.

(l) Ibid. n. 23.

(m) Ibid. n. 43.

(n) Lucianus de conſcrib. hiſtoria tom. 1. pag. m. 659.

Digitized by Google

neau qui lui ſervoit de logis, il fut plus humble que (C) ceux qui ſe traitent delicatement; il regardoit toute la terre de haut en bas, & il exerçoit ſur le genre humain une cenſure magiſtrale, & ſe croioit ſans doute fort ſuperieur au reſte des philoſophes. On ne ſauroit s'empêcher de trouver de la grandeur dans ſes manieres, lors qu'on les enviſage d'un certain ſens; & puis qu'Alexandre y (D) en trouva, lui qui ſur un tel chapitre étoit ſi bon conoiſſeur, il faloit bien qu'il y en eût. Ne nous fions pas à ceux qui ont critiqué (E) Alexandre ſur ce ſujet,

(i) Plut. in Alex. pag. 671.

(k) Idem Val. Maximus l. 4. c. 3. fub fin. Diog. Laertius l. 6. n. 38.

(l) Plut. ibid.

(m) Λέγεται τὸν Ἀλέξανδρον ἐπιθυμῆσαι τὸν Διογένους ἐντυχεῖν. Ὑπομείναντος δὲ τοῦ φιλοσόφου τὸν ἐπιφοιτήσαντα θεάσασθαι, καὶ τὸ μεγαλόψυχον τοῦ ἀνδρὸς ἐκπλαγέντα εἰπεῖν. Perhibetur in tantum permotus Alexander fuiſſe & obſtupuiſſe contemptus deſpectatium hominis & animi celſitudinem ut &c. Plut. ubi ſupra, tom. de fortun. vel virtute Alex. pag. 331.

(n) Senec. de benefic. l. 5. c. 6.

(o) Id. ib. cap. 4.

(p) Plut. ibid.

(q) Il rapporte l. 6. n. 60. qu'Alexandre vint trouver inopinément Diogene, & lui dit je ſuis le grand Roi Alexandre. Ἐγώ εἰμι Ἀλέξανδρος ὁ μέγας βασιλεύς. Et moi lui repondit l'autre, je ſuis Diogene le chien. Ἐγὼ δὲ Διογένης ὁ κύων. C'eſt ſuppoſer qu'Alexandre avoit déjà vaincu Darius, car au tems qu'il vit Diogene, il n'étoit que ſimple Roi de Macedoine, & ce n'étoit pas à lui à s'appeller le grand Roi. (r) Balzac, Socrat. Chreſtien pag. 243.

pas d'argile; mais il avoüe en même tems qu'il y a moien de rouler un tonneau de cette matiere ſans le mettre en pieces. (a) *Teſtaceum non fuiſſe Diogenis dolium, ſed ligneum, illud conviceris, quòd illaſum, ne otioſus eſſet, ſæpe verſaret; de quo eſt apud Lucianum in libello Quomodo conſcribenda ſit hiſtoria. Quamquam teſtaceum dolium verſari & circumagi potuit; in ſimeto, vel ſolo ſubacto, vel reſtibilibus agris, vel in æquato etiam pavimento; cùm præſertim ampla illa & capacia dolia pro amplitudinis modo ſolida fuiſſe & craſſa credibile ſit.* Il ne fait pas cette remarque inutilement, il a en vuë les vers d'un poëte Latin où ce tonneau eſt d'argile:

(a) Menag. not. ad Diogen. Laert. l. 6. n. 23. pag. 234.

(b) *Dolia nudi*
Non ardent Cynici: ſi fregeris altera pes
Cras domus, aut eadem plumbo commiſſa manebit.
Senſit Alexander, TESTA cum vidit in illa
Magnum habitatorem, quanto (c) felicior hic, qui
Nil cuperet, quam qui totum ſibi poſceret orbem.

(b) Juven. Sat. 14. v. 308.

(c) Mr. Moreri lit feliciter, & dit qu'on croit que Juvenal a voulû faire l'eloge de Diogene dans ces vers. *La choſe eſt clairement indubitable, ainſi* on croit ne vous rien.

Je ne trouverois pas etrange que l'on condamnât l'exceſſive affectation de pauvreté que Diogene faiſoit paroître, en ne voulant avoir qu'un tonneau pour tout logis; mais de pretendre trouver là une preuve d'ivrognerie, c'eſt donner dans le ridicule. On va voir une tirade d'impertinences qui ne ſera pas à beaucoup près un endroit auſſi ennuieux que le reſte de cet article. „ (d) Pour Diogenes le Cynique, ſon nom lui „ ſert d'eloge, car c'eſt comme qui diroit Diogenes „ de l'humeur des chiens: ce galand faiſoit du Philo„ ſophe, & ſes principales actions ont eſté celles-cy. „ 1. De demeurer jour & nuict dans un tonneau, „ c'eſt ainſi que les compagnons d'Ænée apres avoir „ mangé la chair vindrent aux aſſiettes, *menſas con„ ſumimus inquit Julus*; & lui apres avoir beu le vin „ ſe ſervit du tonneau, c'eſt-à-dire qu'il l'aymoit tant „ qu'il y voulut faire ſa demeure: C'eſt ainſi que la „ bonne vieille d'Ariſtophane ordonna qu'on enſevelist „ ſon corps dans la cave ſoubs le tonneau, pour arro„ ſer ſes os: c'eſt ainſi que les yvrognes dans un ca„ baret apres avoir vuide la boutelle, ſe ſervent du „ col en façon de chandelier, pour jouer apres le re„ pas: c'eſt ainſi que Buchanan (e) en ſa derniere ma„ ladie fit porter à ſon chevet un muy de vin „ de Grave, pour rendre ſon ame à l'odeur de cette „ liqueur delicieuſe: c'eſt ainſi que Bettheau le pel„ cheur, dit Rontard, ſe fit enſevelir dans ſon ba„ teau. C'eſt ainſi que Diogenes demeuroit jour & „ nuit dans ſon tonneau, bien marry, penſés, qu'il „ fût vuide; c'eſt ainſi que nos beaux eſprits preten„ dus demeurent jour & nuict dans la taverne. „ Jamais homme ne merita moins que Diogene d'être accuſé de goinfrerie. Il trouvoit fort étrange que ceux qui ont ſoif ne boivent pas à la premiere fontaine qu'ils rencontrent; il les trouvoit plus deraiſonnables que les bêtes, & pour lui il ne cherchoit point d'autre remede à ſa ſoif, que celui que la nature lui fourniſſoit dans une riviere. (f) Ἤδιον ἔπινε τῷ χειρὶ ἀφυσῶν, ἢ εἰ ἄλλου τὸν διψῶντα παρεχομένου. Καταγέλα δὲ τῶν ἐπὶ τὰ δεῖπνα τὰς μὲν ὥρας παρεχομένων· ζηλοῦντας δὲ ἐπὶ τὸν πότον οὐκ ἀναπλεῖν χίον ἢ Λέσβιον. καὶ πολὺ ἥδιον ἀφροντίστως πίνειν τὸν βορβορώδη. *Jucundius bibit fluentem aquam quam alii vinum Thaſium. Deridebat autem eos qui quum ſitirent, præterirent fontes, quarentesque unde omnino emerent Chium vel Lesbium, & multo hos dicebat eſſe inſipientiores jumentis.* Mais au reſte il n'eſt pas certain qu'il n'ait point eu d'autre logis qu'un tonneau. On lui demanda un jour: (g) *Comme vous n'avez ni valet ni ſervante, qui eſt-ce qui vous enterrera quand vous ſerez mort? celui qui aura beſoin de maiſon*, repondit-il. Cela ſupoſe qu'il avoit une maiſon.

(d) Garaſſe, doctrina curioſe. pag. 134. 135.

(e) Voiez ci-deſſus pag. 716.

(f) Dio Chryſoſt. Orat. 6. p. m. 89.

(g) Diog. Laert. lib. 6. n. 52.

(C) *Plus humble que ceux qui ſe traitent delicatement.*] Il diſoit que toutes les maledictions du theatre étoient tombées ſur lui, puis qu'il étoit vagabond, qu'il n'avoit ni feu ni lieu, qu'il mendioit, qu'il étoit mal habillé, & qu'il vivoit au jour la journée. Et neanmoins, ajoûte l'hiſtorien, il tiroit autant de vanité de toutes ces choſes, qu'Alexandre en pouvoit tirer de la conquête de toute la terre. (h) Διογένης ὁ Σινωπεὺς συνεχῶς ἐπέλεγεν ὑπὲρ ἑαυτοῦ, ὅτι καὶ ἐν τῇ τραγῳδίᾳ αἱ πᾶσαι αὐτὸν ἐκπλήττουσι, καὶ ἄοικος εἶναι γάρ πλάνης, ἄσημος, πτωχὸς, δυσειδὴς, βίον ἔχων τὸν ἐφήμερον, καὶ ὅμως ἐπὶ τούτοις μέγα ἐφρόνει πάντ' ἀνθρώπων, ὡς Ἀλέξανδρος ἐπὶ τῇ τῆς οἰκουμένης ἀρχῇ, ὅτι καὶ ὑβρὶς ἐλάττων εἰς Βαβυλῶνα ἐπιστρέφει. *Diogenes Sinopenſis de ſeipſo dicere ſolitus eſt, ſe implere & ferre tragicas execrationes. Nam erronem ſe eſſe, domo & patria carere, mendicum agere, male veſtiri, & in aſtum vivere. Nihilominus tamen in his ſibi non minus placebat, quàm Alexander in terrarum orbis imperio, quum ſubactis Indis in Babylonem revertereturet.*

(h) Aelian. var. hiſtor. l. 3. c. 29.

(D) *Puis qu'Alexandre le grand y trouva de la grandeur.*] Il faut bien qu'il y en trouvât, puis qu'il dit (i) que s'il n'etoit Alexandre, il voudroit être Diogene. Je ne m'étonne point qu'il ait admiré un homme qui pouvant obtenir de lui toutes ſortes d'avantages, ne lui voulut rien demander, & l'avertit même ſans compliment ni ceremonie (k), de ſe mettre dans une ſituation qui ne lui derobât pas la preſence du ſoleil. Un Prince qui ſe voit toûjours obſedé de loups beans, & qui quelque puiſſance qu'il ait aquiſe ſe trouve incapable de contenter tous les importuns, n'admireroit-il pas un particulier qui refuſe les richeſſes qu'on lui offre? Alexandre (l) avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'Etat & les Philoſophes; chacun s'étoit empreſſé à lui aller faire la cour. Diogene fut le ſeul qui ne bougea de ſa place; il falut qu'Alexandre ne le voiant pas venir vers lui, comme il s'y étoit attendu, l'allât trouver. Si cette indifference lui parut quelque choſe de peu commun, il admira la grandeur (m) d'ame qui parut dans la reponſe de ce Philoſophe. On a eu raiſon de dire qu'en cette rencontre Alexandre fut vaincu par un ſimple particulier. (n) *Eadem re gloriari Socrates potuit, eadem Diogenes à quo victus eſt* (Alexander). *Quid ni victus ſis illo die quo homo ſupra menſuram humanæ ſuperbiæ tumens, vidit aliquem cui nec dare quidquam poſſes nec eripere?* Ces paroles temoignent fort clairement, que Seneque a cru qu'Alexandre n'eut cet entretien avec Diogene qu'après la conquête de la Perſe, & dans le tems que ce Prince ebloüi de l'éclat de ſa fortune ſe faiſoit traiter de Dieu. Mais ſi quelcun ne trouvoit pas aſſez clairement ſous ces paroles cette opinion de Seneque, je le prierois de recourir à celles-ci: (o) *Neceſſe eſt à Socrate beneficio vincar: neceſſe eſt à Diogene, qui per medias Macedonum gazas nudus inceſſit, calcatis regum opibus. Nonne ille tunc merito & ſibi & ceteris, quibus ad diſpiciendam veritatem non erat oſſuſa caligo, ſupra eum eminere viſus eſt, infra quem omnia jacebant? Multo potentior, multo locupletior fuit, omnia tunc poſſidente Alexandro. Plus enim erat, quod hic nollet accipere, quam quod ille poſſet dare.* Nous avons ici un de ces menſonges où l'on tombe faute d'attention. Tout le monde ſait 1. qu'Alexandre ne revint jamais en Grece depuis qu'il fut paſſé en Aſie. 2. Que Diogene ne ſortit point de la Grece pendant qu'Alexandre ſubjugoit l'Aſie; c'eſt donc par un defaut d'attention, & pour s'être trop apliqué aux antitheſes que Seneque a broüillé ici les tems. Il eſt ſûr que l'entretien d'Alexandre & de Diogene preceda la guerre de Perſe. Alexandre vit ce Cynique à Corinthe, dans le tems qu'il fut declaré Capitaine general de toute la Grece pour faire la guerre à Darius (p). On trouve, ou peu s'en faut, l'anachroniſme de Seneque dans (q) Diogene Laërce.

(i) Plut. ibid.

(m) Λέγεται τὸν Ἀλέξανδρον ἐπιθυμῆσαι τὸν Διογένους ἐντυχεῖν. Ὑπομείναντος δὲ τοῦ φιλοσόφου τὸν ἐπιφοιτήσαντα θεάσασθαι, καὶ τὸ μεγαλόψυχον τοῦ ἀνδρὸς ἐκπλαγέντα εἰπεῖν. Perhibetur in tantum permotus Alexander fuiſſe & obſtupuiſſe contemptus deſpectatium hominis & animi celſitudinem ut &c. Plut. ubi ſupra, tom. de fortun. vel virtute Alex. pag. 331.

(n) Senec. de benefic. l. 5. c. 6.

(o) Id. ib. cap. 4.

(p) Plut. ibid.

(q) Il rapporte l. 6. n. 60. qu'Alexandre vint trouver inopinément Diogene, & lui dit je ſuis le grand Roi Alexandre. Ἐγώ εἰμι Ἀλέξανδρος ὁ μέγας βασιλεύς. Et moi lui repondit l'autre, je ſuis Diogene le chien. Ἐγὼ δὲ Διογένης ὁ κύων. C'eſt ſuppoſer qu'Alexandre avoit déjà vaincu Darius, car au tems qu'il vit Diogene, il n'étoit que ſimple Roi de Macedoine, & ce n'étoit pas à lui à s'appeller le grand Roi. (r) Balzac, Socrat. Chreſtien pag. 243.

(E) *Ceux qui ont critiqué Alexandre ſur ce ſujet.*] „ Si Alexandre n'eût pas été Alexandre, il eût voulu „ être Diogene: tant la pauvreté vertueuſe ſe fait eſ„ timer par la royauté & par la grandeur. „ Ces paroles ſe trouvent dans un Sermon que Balzac a critiqué, & voici en quels termes il les cenſure. „ (r) Le „ Predicateur a trouvé ce mot extremement bon, & „ moi je le trouve extremement mauvais. Car à vô„ tre avis, & dans la verité de la choſe, qu'eſt-ce que „ d'être Diogene? Je vais vous le dire, en traduiſant „ ſeulement le texte Grec, ſans aucune addition de „ ma part. Etre Diogene, c'eſt violer les coutumes „ établies & les Loix reçûës; c'eſt n'avoir ni pudeur „ ni honnêteté; c'eſt ne connoître ni parent, ni hô„ te,

jet, ni à ceux qui ont blâmé la conduite (F) de ce Philoſophe envers ce Prince. Ceux qui trouvent des contradictions (G) dans les choſes qu'on raporte de Diogene, doivent prendre garde qu'un homme de ſon humeur ne pouvoit manquer d'être ſujet à des inegalitez notables. Il avoit beaucoup de preſence d'eſprit: cela paroît par ſes bons mots, & par ſes promtes reparties, qui pour la plûpart contiennent un ſel fort piquant. On ne jugeoit pas mal de lui, quand on † l'appelloit un Socrate fou *. Il paſſa une bonne partie de ſa vie à Corinthe, & il y mourut fort âgé. On

† C'eſt Platon qui l'appelloit ainſi. Voiez Elien var. Hiſtor. l. 14. c. 33.

„ te, ni ami; c'eſt ou japper, ou mordre toûjours; „ c'eſt manger en plein marche une ſole crue, ou de „ la viande toute ſanglante; c'eſt offenſer les yeux du „ peuple par des actions encore plus ſales & plus vi„ laines; des actions pour leſquelles il ne doit point „ y avoir d'aſſez grand ſecret, ni d'aſſez profonde ſo„ litude. Voilà ce que c'eſt que d'être Diogene, & „ ce qu'Alexandre vouloit être, s'il n'eût été Alexan„ dre. Il ne pouvoit pas ſortir un plus mauvais mot „ de la bouche du diſciple d'Ariſtote, & le Predica„ teur ne pouvoit pas deſobliger davantage ceux qu'il „ avoit deſſein de loüer, qu'en ſe ſervant d'une com„ paraiſon ſi odieuſe, pour le moins à quiconque „ n'eſt pas étranger dans les bons livres. „ On critique là deux perſonnes, Alexandre, & le Predicateur. Ce dernier me paroît digne de la cenſure qu'on lui decoche; car il faut empêcher le plus que l'on peut quand on loüe la mendicité des Moines, qu'un lecteur ne faſſe attention à celle des Philoſophes Cyniques. Mais pour Alexandre, je le garantis mal critique, & j'en allegue pour preuve ces paroles de Mr. Coſtar: (a) *Vous ſemble-t-il, Monſieur, que ce ſoit là penſer aſſez avant dans la penſée du grand Alexandre? Ce Conquerant ne ſavoit point cette definition de Diogene, & ne deſiroit de lui que ce qu'il venoit d'y reconnoître & d'y remarquer; un dedain extrême de tout ce qui paroiſſoit dans la vie de plus éclatant & de plus pompeux. Il lui avoit offert ſes richeſſes & ſon credit; & ce ſage tout decharé lui avoit demandé pour toute faveur qu'il ſe retirât de ſon ſoleil; comme s'il eût voulu dire, ne m'ôtez point les biens de la Nature, & je vous laiſſe ceux de la Fortune, que je tiens au deſſous de moi. Alexandre comprit admirablement la vigueur & la fermeté d'une ame ſi haute; & ſe tournant vers les Seigneurs de ſa Cour; Ne vous moquez point, leur dit-il, de cet homme-là, ſi je n'étois ce que je ſuis, je voudrois être ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire, ſi je ne poſſedois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois bien heureux de les mepriſer comme fait ce Philoſophe. Quoi qu'en dise Monſieur de Balzac, ce ſentiment eſt aſſez delicat & aſſez fin pour un diſciple d'Ariſtote.* Pour peu qu'on ait l'eſprit juſte, on ſent que Coſtar a frapé au but, & que la critique de Balzac eſt une très-fauſſe penſée. Plutarque (b) a paraphraſé ce mot d'Alexandre d'une maniere qui merite d'etre lue.

(a) *Coſtar, Suite de la defenſe de Voiture, pag. 39.*

(b) *Plut. de fortuna vel virtute Alexandri, Orat. 1. circa fin. pag. m. 331. 332.*

(c) *Garaſſe, doctrine curieuſe pag. 135.*

(d) *C'étoit un fameux Boufon du Roi.*

(e) *Il ſe mocque de Garaſſe comme d'un ignorant, qui ne ſavoit pas qu'en Grec on tutoioit tous le monde, & qu'ainſi Diogene ne tutoia point Alexandre par incivilité.* Cenſure de la doctrine curieuſe pag. 175.

(f) *Dion Chryſoſtome a fait une harangue toute entiere de la conference d'Alexandre & de Diogene, où il a mis ſans doute cent choſes de ſon invention: on n'y voit point ce que dit Garaſſe.*

(F) *La conduite de ce Philoſophe envers ce Prince.*] „ (c) Il étoit ſi brutal, qu'étant enquis par Alexan„ dre, qui l'alla voir un jour dans ſon tonneau pour „ avoir le plaiſir entier, qu'il lui parla juſtement en „ meſmes termes que Bruſquet (d) avoit coutume de „ parler au Roy, & apres lui avoir fait la grimace, le „ tutoyant par familiarité à la vieille Gauloiſe, n'as tu „ point de peur, dit-il, Alexandre, que je te mor„ de, car je ſuis un chien enragé, c'eſt-à-dire enragé „ contre le luxe, contre tes excés, contre ta Majeſté „ trop inſolente, & puis eſtant enquis de quelques „ uns de la ſuitte d'Alexandre, qui s'en joüoient „ comme d'un badin de Comedie, s'il avoit jamais „ veu de bons & ſages Princes; il ſe prit à rire, un „ ris Sardonien, & dit en bouffonnant, οὐκ καλοὺς „ πέπαικα, j'en ay veu, dit-il, autant que de corneilles „ & de hanetons au prin-temps: tel fut l'eſprit & la „ civilité du perſonnage, qui meritoit bien un chaſti„ ment exemplaire. „ Il y a là bien d'autres choſes à cenſurer que celle que le Prieur Ogier (e) y cenſura. 1. Alexandre n'alla point voir Diogene pour rire, ce fut une viſite ſerieuſe. 2. Quand on agit de bonne foi, on ne raporte pas les choſes telles qu'on les trouve dans des Auteurs apocryphes; on les emprunte des Ecrivains les plus graves, & les plus dignes de foi, comme ſont à l'égard de cette viſite d'Alexandre, ceux qui ont fait la vie de ce grand Prince, ou ceux qui ont fait la vie de Diogene. Qu'a fait le Pere Garaſſe? il a ſuprimé la narration de Plutarque & celle de Diogene Laërce, & en a donné une toute differente dont il n'a point indiqué la ſource (f). 3. Il n'y a rien de plus abſurde que de recourir à cette viſite d'Alexandre, quand on veut couvrir d'infamie la memoire de Diogene; car où ſont les lecteurs qui ne ſachent l'admiration que ce Prince conçut pour lui? & lors que l'on ſonge à un tel admirateur, n'eſt-on pas bien plus porté à admirer Diogene, qu'à le mepriſer? Et ainſi quoi que Garaſſe ſe ſoit bien gardé de dire ce qu'Alexandre declara ſur ce ſujet, il n'a pas laiſſé de faire le coup d'un très-mechant Orateur: il a mis ſes lecteurs en train de ſe ſouvenir d'une choſe qui ruïnoit ſon but.

Qui voudra voir la reponſe aux invectives de Garaſſe contre nôtre Diogene, qu'il conſulte Mr. de la Mothe le Vayer. *Il s'eſt trouvé un Ecrivain parmi nous ſi peu équitable*, dit-il (g), *je ne veux pas uſer d'un plus rude mot, qu'il n'a point fait de conſcience de comparer Diogene & Democrite, à Bruſquet, & (h) le Maiſtre Guillaume, qu'il aſſure avoir eſté pour le moins auſſi ſages que ces Philoſophes. Bon Dieu, eſt-il poſſible qu'on ſe diſpenſe de parler de la ſorte! Il dit que Plutarque & Laërtius ſe fuſſent bien paſſez de tranſmettre juſques à nous les ſottiſes de ces deux faquins, dont l'un ne merite autre eloge d'honneur que celui d'un Farſeur, à ſçavoir Democrite, & l'autre d'un gros gueux de Poſtiere. Bref, continuë-t-il, toute leur difference ne ſe trouvoit que comme de Maître Guillaume à Jean-Farine, & de Bruſquet à Pantalon; Diogene eſtant un fou & maniaque parfait, Democrite un bouffon perpetuel, ce ſont ſes propres termes. En verité, il n'y a point d'eſprit raiſonnable, ni tant ſoit peu connoiſſant la nature des choſes, qui n'en ſoit ſcandaliſé, & que de ſi extravagantes ſimilitudes ne jettent dans l'indignation.*

(g) *Traité de la vertu des Païens, au 5. volume de ſes Oeuvres edit. in 12. pag. 133. 134. Il n'a point nommé celui qu'il refute, mais on doit ſavoir qu'il refute le P. Garaſſe.*

(h) *Eſt-ce un bon fou du Roi.*

Notez qu'on conte (i) qu'Alexandre aiant trouvé Diogene endormi, lui cita le 24. vers du 2. livre de l'Iliade:

Οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα.
Sterilere perpetuam non dignum eſt principe noctem.

Et que Diogene lui cita tout auſſitôt la ſuite de ce paſſage d'Homere:

ὯΙ λαοί τ' ἐπιτετράφαται καὶ τόσσα μέμηλε.
Cui populique ſalus, & tanta negotia cura.

On ne pouvoit pas repondre avec plus de preſence d'eſprit, ni plus à-propos. Diogene ſe juſtifioit, & marquoit en même tems ce qu'Alexandre devoit faire. Il montroit que s'il y a de la faute à dormir toute la nuit, c'eſt lors que l'on eſt chargé du gouvernement des peuples.

(i) *Theo, in progymn. cap. 5. p. m. 71.*

(G) *Des contradictions dans les choſes qu'on raporte de Diogene.*] D'un côté on nous conte qu'il n'avoit point d'autre logis qu'un tonneau, & qu'il jetta ſa taſſe de bois quand il ſe fut aperçu qu'il pouvoit boire dans le creux de ſa main. (k) *Quodam vero tempore habentem ad potandum cavum ligneum vidit puerum manu concava bibere, & eliſo illud fertur ad terram dicens, noſcebam quod natura haberet poculum.* L'on marque même (l) expreſſément qu'il n'avoit ni valet, ni ſervante. Mais d'autre côté on nous parle de la fuite de ſon valet. Quelques-uns pourroient ſoupçonner un peu de fiction là-deſſous, c'eſt-à-dire que l'on n'eût la deſertion de cet eſclave, afin d'avoir lieu d'attribuer un bon mot à Diogene. On pretend qu'il repondit à ceux qui lui conſeillerent de faire chercher ce fugitif: (m) *Ne ſeroit-il pas ridicule que Menades pût vivre ſans Diogene, & que Diogene ne pût vivre ſans Menades?* Pour moi je ne trouve point que ces contes ſoient contradictoires. Cet homme-là avec les travers d'eſprit auſquels il devoit être ſujet, pouvoit-il être uniforme? Ne doutons point qu'il n'ait voulu en un tems, ce qu'il rejettoit en un autre tems. Sa vie a été aſſez longue pour nous fournir des années où il ſe faiſoit ſervir, & des années où il n'avoit point d'autre taſſe que ſa main creuſe. Voilà ce qu'il faudroit dire, ſi l'on n'avoit touchant ce Cynique que la vie que Diogene Laërce nous en a laiſſée; mais nous avons dans Elien un chapitre qui nous diſpenſe de recourir à une telle ſolution. Elien nous fait conoître que Diogene n'étoit point encore Philoſophe, quand ſon valet le quitta. Ce fut en ſe retirant de Sinope qu'il prit avec lui l'un de ſes eſclaves, & qu'il en fut abandonné. Il avoit dès lors un commencement de Philoſophie qui le fit dire: (n) *Il ſeroit honteux que Manes ſe pût paſſer de Diogene, & que Diogene ne pût point ſe paſſer de Manes:* mais il ne fut Cynique, mais il ne renonça au ſuperflu que long tems apres. Elien ajoûte que ce valet fut errant de lieu en lieu, juſques à ce que les chiens le dechirerent à Delphes.

(k) *Laert. l. 6. n. 37. Θαυμάζω δὲ πῶς ποτὲ ἑωράκει παῖδα χερσὶν πίνοντα, εἶτα συντρίψας τὸν κύαθον, εἰπόντα ὡς νενόηκεν, εἰ καὶ παιδίον μὴ πεπαίδευται.*

(l) *Diog. Laert. l. 6. n. 52.*

(m) *Id. ib. n. 55.*

(n) Οὐκ αἰσχρὸν, Μάνης μὲν μὴ δύνασθαι Διογένους, Διογένης δὲ Μάνους

An non turpe eſſet quum Manes Diogenis non egeat, Diogenem Manis indigere? *Ælian. var. Hiſt. lib. 13. cap. 28.* Seneque raporte la même choſe *de tranquill. cap. 8.*

On ne s'accorde (*H*) ni ſur le genre, ni ſur le tems de ſa mort. Il ſe ſouciа (*I*) peu d'être enterré, & il le fut neanmoins avec honneur. La raiſon pourquoi il demeura à Corinthe, fut qu'un homme de cette (*K*) ville l'acheta, & le fit precepteur de ſes fils. La captivité où il ſe trouva n'empêchoit point qu'il ne conſervât tout ſon * caractere. Ce qu'il y a de plus impudent, & de plus inexcuſable dans ſa vie, eſt qu'à la vuë du public il ſe plongeoit (*L*) brutalement

* Voiez la remarque X.

(a) *Diog. Laert. l. 6. n. 76.*

(b) Βοὸς ὠμὸν. *C'eſt ſans doute une faute qu'il faut corriger par* πυέτου, *car un grand nombre d'Auteurs citez par Mr. Menage in hunc locum, conviennent que Diogene mourut pour avoir mangé un Polype cru.*

(c) Λίμῃ αὐτὸν χῶλον κατέδρηκε ἰχνίου τῆς τὸ ἀνίσημον ζυνδιώκων. Tandem qui ſublatus eſt cum labris dentes obfirmaſſet, & ſpiritum continuiſſet. *Cercidas apud Diog. Laert. l. 6. n. 77.*

(d) *Diog. Laert. ib. Suidas.*

(e) *Ælian. var. hiſt. l. 8. c. 14.*

(f) *Hieronymus l. 2. adv. Jovinianum.*

(g) *Demetrius in æquivocis apud Laertium n. 79. Plutarch. Sympoſ. l. 8. c. 1. Suidas.*

(h) *Laertius n. 76.*

(i) *Idem n. 44.*

(k) *Idem n. 57.*

(*H*) *On ne s'accorde point ſur le genre . . . . . de ſa mort.*] Les uns diſent (*a*) qu'un debordement de bile cauſé par un pied (*b*) de bœuf qu'il avoit mangé tout cru, fut la cauſe de ſa mort: les autres, qu'il s'étouffa lui-même en retenant ſon haleine (*c*): les autres, qu'il mourut de la morſure d'un chien (*d*): les autres, qu'il ſe precipita (*e*): les autres, qu'il s'étrangla. Cette derniere opinion eſt raportée par St. Jerôme comme la bonne, & avec des circonſtances qu'il ne ſera pas inutile de ſavoir. Sa mort, dit-il, eſt un temoignage de ſa temperance & de ſa vertu, car comme il s'en alloit aux jeux Olympiques la fievre le prit en chemin. Il ſe coucha ſous un arbre, & refuſa les offices de ceux qui l'accompagnoient, & qui lui offroient ou un cheval ou un chariot. Allez-vous en au ſpectacle, leur dit-il, cette nuit decidera de ma maladie, ſi je la ſurmonte, j'irai demain aux jeux Olympiques; ſi elle m'emporte, je deſcendrai aux enfers. Il s'étrangla cette nuit même, & pretendit ne perdre pas tant la vie que la fievre. (*f*) *Abite quæſo, & ſpectaculum pergite. Hæc me nox aut victorem probabit aut victum. Si febrem vicero, ad agonem: ſi me vicerit ad inferna deſcendam: ubique per noctem eliſo gutture, non tam mori ſe ait quam febrem excludere.* Quelques-uns (*g*) ont dit qu'il mourut le même jour qu'Alexandre dans la 113. Olympiade. Il étoit âgé de près de 90. ans (*h*). Mais s'il n'avoit point vécu après Alexandre, auroit-il pu être mandé par Perdiccas, (*i*) & menacé de la mort s'il ne venoit? Auroit-il pu être prié d'une viſite par Craterus (*k*)?

(*I*) *Il ſe ſouciа peu d'être enterré, & il le fut neanmoins.*] On dit qu'il ordonna en mourant que ſon cadavre ne fût point du tout enterré, ou qu'il fût ſeulement couvert d'un peu de pouſſiere dans une foſſe. Il ſouhaitoit ſervir de pâture à toute ſorte de bêtes (*l*). On trouve de plus dans Diogene Laerce qu'il voulut être jetté dans l'Iliſſus pour le ſervice de ſes freres; mais ces paroles ont été ſans doute fourrées mal-à-propos dans le texte de l'hiſtorien: car où eſt l'Auteur aſſez abſurde pour dire que ce Philoſophe voulut être jetté dans une riviere, afin d'être utile aux chiens? Il n'y a donc point d'aparence que ces paroles viennent de Diogene Laërce. On les aura d'abord miſes à la marge, pour marquer le ſentiment d'Elien (*m*), qui eſt que nôtre Cynique ordonna qu'on jettât ſon corps dans l'Iliſſus; & puis quelque Copiſte les aura confuſes groſſierement au texte. Remarquez que l'Iliſſus eſt une riviere du païs d'Attique, & que Diogene mourut dans un fauxbourg (*n*) de Corinthe, & concluez de là qu'Elien a fait une faute. Mr. Menage (*o*) a fait ſur ceci une note très-ſavante. Il y a dans Ciceron un paſſage qui merite d'être raporté: on y aprend que Diogene ſur la demande que lui firent ſes amis, ſi le deſir qu'il avoit de n'être pas inhumé tendoit au profit des bêtes ſauvages, ou à celui des oiſeaux, leur repondit qu'il vouloit qu'on lui mît en main un bâton afin qu'il pût repouſſer l'attaque, *& comment pourrez-vous le faire*, repliquerent-ils, *vous ne ſentirez rien? que m'importe donc*, reprit-il, *que les bêtes me dechirent (p)?*

On n'eut point d'égard à cette grande indifference de Diogene pour la ſepulture. Ses amis l'aiant trouvé mort ne douterent pas qu'il n'eût mis fin à ſa vie par la ſupreſſion de l'haleine. Ils diſputerent avec tant d'ardeur à qui l'enterreroit, qu'ils penſerent en venir aux mains. Des perſonnes d'autorité vinrent apaiſer le different. Diogene fut enterré proche la porte de l'iſthme: ſon tombeau fut orné d'une colonne ſur laquelle on mit un chien de marbre (*q*). Pauſanias fait mention de ce tombeau (*r*). Les habitans de Sinope dreſſerent des ſtatues de bronze en l'honneur de ce Philoſophe leur compatriote (*ſ*). J'oublioís de dire qu'il y a une opinion qui porte (*t*) qu'il fut enterré par les fils de Xeniades, deſquels il avoit été precepteur. On ajoûte que Xeniades lui demanda comment il vouloit être enterré, & qu'il repondit, *le viſage vers la terre, car*, reprit-il après qu'on lui eût demandé la raiſon de ſa fantaiſie, *il arrivera bien-tôt un renverſement des choſes, qui mettra le deſſous deſſus.* Il vouloit dire, ſi l'on en croit ſon hiſtorien, que le roiaume de Macedoine devenoit grand de petit qu'il avoit été. (*u*) Διὰ τὸ ἐπιφανῆ τὴν τῶν Μακεδόνων ἐκ ταπεινῶν ὑψηλὰ γενέσθαι. *Quia Macedonum jam potentia majora dominarentur, atque ex humilibus ſublimes fierent.* Cette explication n'eſt point juſte, puis que Diogene mourut dans le tems que les Macedoniens étoient parvenus au plus haut comble de leur puiſſance. Il mourut ſelon quelques-uns, le même jour qu'Alexandre; il avoit donc vu la gloire de cette nation élevée prodigieuſement. Selon quelques autres il faut croire qu'il ſurvêcut à ce Prince, & qu'il vit les diviſions de ſes ſucceſſeurs. Il devoit donc plutôt predire la decadence des Macedoniens, que leur agrandiſſement. L'expreſſion de Diogene Laërce n'eſt juſte, qu'au cas qu'on ſupoſe qu'elle ſe raporte au tems de Philippe Roi de Macedoine. Ce fut ſous Philippe que cette nation qui avoit fait une aſſez petite figure, commença de devenir formidable.

(*K*) *Un homme de* Corinthe *l'acheta.*] En paſſant à l'Ile d'Egine il fut pris par des Pirates qui l'amenerent dans l'Ile de Crete, & l'expoſerent en vente. Il (*w*) repondit au Crieur qui lui demandoit, *que ſavez-vous faire*, qu'il ſavoit commander aux hommes; & aiant aperçu un Corinthien qui paſſoit par là, il le montra au Crieur & lui dît, *vendez moi à ce Monſieur, car il a beſoin de maître (x).* Ce Corinthien s'apelloit Xeniades. Il acheta Diogene, & l'amena à Corinthe, & le donna pour precepteur à ſes fils. Il lui donna auſſi toute l'intendance de ſa maiſon. Diogene s'aquitta ſi bien de tous ces emplois, que Xeniades ne pouvoit ſe laſſer de dire par tout, *un bon Genie eſt entré chez moi.* Les amis de Diogene le voulurent racheter. *Vous êtes des fats*, leur dit-il (*y*), *les lions ne ſont pas eſclaves de ceux qui les nourriſſent, mais ceux-ci ſont les valets des lions.* Il dit nettement à Xeniades, (*z*) *Il faut que vous m'obeiſſiez, car les gouverneurs & les medecins quoi que valets ne laiſſent pas de demander l'obeiſſance à ceux dont ils ſont gouverneurs & medecins.* Il éleva très-bien les enfans de Xeniades, & s'en fit tellement aimer qu'ils le recommandoient fort à leur pere & mere. Il vieillit dans cette maiſon, & quelques-uns diſent qu'il y mourut, & que ſes diſciples l'enterrerent (*aa*). La vente de Diogene ſervit de ſujet à quelques Auteurs; Menippe, & Eubulus firent des traitez qui avoient pour titre (*bb*) Διογένης πρᾶσις, *Diogenis auctio.* Suidas remarque que Diogene étoit déjà vieux lors que les Pirates le prirent. Mais s'il fut attaché tout le reſte de ſa vie au ſervice de Xeniades, comment ſera vrai ce qu'aſſûre Dion Chryſoſtôme, que Diogene paſſoit l'hiver à Athenes, & l'été à Corinthe? On ne s'étonnera pas qu'il ait ſi bien reüſſi dans l'éducation des enfans de Xeniades, ſi l'on ſe ſouvient de l'eloquence perſuaſive que ſon hiſtorien (*cc*) lui a donnée, & des effets de cette éloquence. Oneſicrite avoit envoié à Athenes l'un de ſes fils: ce jeune homme aiant oüi Diogene ſe fixa dans cette ville; ſon frere aîné en fit autant dès qu'Oneſicrite l'y eut envoié. Oneſicrite lui-même aiant eu la curioſité d'entendre ce Philoſophe, devint ſon diſciple (*dd*), tant l'éloquence de Diogene avoit d'attraits. Ce fut un homme d'importance qu'Oneſicrite: (*ee*) il fut fort conſideré d'Alexandre, il le ſuivit dans ſes guerres, il y eut des emplois de diſtinction, & il compoſa une hiſtoire. Phocion encore plus illuſtre que lui fut diſciple (*ff*) de Diogene. Ajoûtez que Stilpon de Megare le fut auſſi (*gg*).

(*L*) *Il ſe plongeoit brutalement dans les exercices de l'impureté.*] Voici quel étoit ſon raiſonnement. Ce n'eſt point un peché que de dîner; donc ce n'eſt point un peché que de dîner dans les ruës (*hh*). Sur ce fondement il mangeoit en quelque lieu que ce fût, & il pretendoit que ſon principe ſe devoit etendre ſur toutes les neceſſitez naturelles; deſorte que comme il croioit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec une femme, il concluoit qu'il n'y avoit point de mal à la connoître à la vuë du public (*ii*). C'étoit apeller la raiſon

(l) *Ibid. n. 79.* (m) *Var. Hiſtor. l. 8. c. 14.* (n) Ἐν τῷ Κρανείῳ τῷ πρὸ τῆς Κορίνθου γυμνασίῳ. In Cranio: id erat gymnaſium ante Corinthum. *Diog. Laert. n. 77.* (o) *In Laertium lib. 6. n. 79.* (p) Durior Diogenes, & idem quidem ſentiens, ſed ut Cynicus aſperius, projici ſe juſſit inhumatum. Tum amici, volucribuſne an feris? Minime vero, inquit, ſed bacillum prope me quo abigam, ponitote. Qui poteris? illi, non enim ſenties. Quid igitur mihi ferarum laniatus oberit nihil ſentienti? *Cicero Tuſcul. 1. fol. 252. D.* (q) *Diog. Laert. n. 77. 78.* (r) *Pauſan. lib. 2. pag. 45.* (ſ) *Diog. Laert. n. 78.* (t) *Idem n. 31.*

(v) *Idem n. 32.*

(w) *Pline raporte ceci avec d'autres circonſtances. Voiez ſon traité quod omnis probus liber, pag. 883.*

(x) *Laerce qui dit cela n. 74. avoit dit n. 30. que Diogene preſſa le Crieur de dire, qui eſt-ce qui veut acheter ſon maître?*

(y) *Tiré de Diogene Laerce l. 6. n. 74. 75.*

(z) *Idem Diogen. n. 30.*

(aa) *Idem n. 31.*

(bb) *Ibid. n. 29. 30.*

(cc) *Ibid. n. 75.*

(dd) Τοσοῦτο τὸ πρὸς τοῦτον ἰσχὺς Διογένους τοῦ λόγου. Tanta Diogenis ſermonibus illecebra inerat. *Id. n. 76.*

(ee) *Plutarque in Alexandro pag. 701. & de fort. aut virt. Alexandri pag. 331. aſſure que l'Oneſicrite de la Cour d'Alexandre avoit été diſciple de Diogene.*

(ff) *Diog. Laert. n. 76.*

(gg) *Id. ib.*

(hh) *Idem n. 69.*

(ii) Ἐλέγετο δὲ κἀκεῖνα συνεῖναι τὸν τῷ μίσγεσθαι καὶ τὸ ἀφροδίσιον καὶ τὸ ἀφοδεύειν. Solebat autem omnia palam facere & quæ ad Cererem & quæ ad Venerem pertinent. *Id. ibid.*

Digitized by Google

talement dans les exercices de l'impureté. Il en donnoit de fort mauvaises (M) raisons. Il eut d'illustres * disciples, & il composa plusieurs livres †, mais on doute que les tragedies qui coururent sous son nom fussent de lui. On ne sauroit dire bien certainement (N) s'il étoit athée,

* Voiez la remarque K à la fin.

† Diog. Laert. n. 80.

son au secours de ses passions. C'étoit l'outrer, c'étoit ne l'entendre pas, à force de subtiliser pour l'entendre; c'étoit en quelque façon *rectâ cum ratione insanire*. On peut apliquer aux Cyniques ce vers de Terence; (a) *Facium ne intelligendo ut nihil intelligam*. Diogene ennemi de toute superfluité, & cherchant l'independance autant qu'il étoit possible, commettoit publiquement ce que les Casuistes apellent peché de molesse, & disoit effrontément qu'il seroit bien aise de pouvoir apaiser par une semblable voie les desirs de son estomac. (b) *Χαιρεγενῆ τε ἐν τῷ μέσῳ συνιχεῖς, εἶδε ἦν, ἔλεγε, ἡ τὴν κοιλίαν παρατριψάμενον τῇ λιμῷ παύσασθαι. Cumque ante ora omnium turpiter sæpe operaretur, utinam liceret, ajebat, perfricato ventre à fame conquiescere.* Il se glorifioit de cette impudence, pretendant trouver en lui-même, & sans aucuns frais ce qui porte les autres hommes à faire mille depenses & mille ravages. Il ajoûtoit que si tout le monde lui eût ressemblé, Troie n'eût pas été prise, ni Priam tué sur l'autel de Jupiter. (c) *Οὐ γὰρ ἂν τὸν αὐτὸν ἱδρῶτα ἱδρῶτι ἀφροδίσιον ἦκεν, ἀλλὰ πολὺ ἂν ἔλεγε, ἀναπλαχῶ παρεῖναι αὐτῷ τὴν Ἀφροδίτην πρᾶξιν. Neque enim usquam illi eundum erat ob rem veneream, sed jocans dicebat ubique sibi adesse venerem gratis.* Il cherchoit dans la nature, & dans la mythologie de quoi se justifier; il alleguoit l'exemple de certains poissons. (d) *Ἔφη δὲ τοὺς ἰχθύας χαΐρειν τε φρονιμωτέρους φαινομένους τῶν ἀνθρώπων· ὅταν γὰρ πλοῖον τὸ σπέρμα ἀποβαλεῖν ἐθέλῃς ἔξω προτιτθάσθαι πρὸς τὸ τραχύ. Dicebat autem & pisces nonnihil prudentiores apparere quam homines. Quum enim illis opus est ut semen emittant, egredi & sese affricare ad aspera.* Il alleguoit aussi l'exemple de Pan. Il disoit que Mercure aiant eu pitié de son fils Pan, qui couroit nuit & jour par les montagnes enragé d'amour pour une maîtresse qu'il ne pouvoit embrasser (c'étoit l'Echo) lui enseigna cette voie de soulagement, & que Pan l'enseigna ensuite aux bergers (e). Martial quelque deregle qu'il fût entendit mieux que ce Philosophe la voix de la nature.

Ipsam crede tibi NATURAM *dicere rerum,*
Istud quod digitis, Pontice, perdis, homo est.

C'est ainsi qu'il parle dans l'épigramme 42. du 9. livre à un homme qui suivoit les maximes de Diogene. Cette vilenie se trouve non seulement dans les deux Auteurs que j'ai citez, mais aussi dans (f) Athenée, dans (g) Plutarque, dans l'homelie de St. Chrysostôme sur le Martyr Babylas, dans l'homelie 34 du même Pere sur St. Matthieu, dans l'Anthologie, dans Galien &c. Il est donc bien surprenant qu'Erasme qui avoit tant (h) manie le Babylas de St. Chrysostôme, se soit si lourdement abusé sur l'endroit où Diogene Laërce parle de la chirurgie impure du Cynique. A peine se pourroit-on imaginer, si on ne l'aprenoit par ses propres yeux, qu'Erasme eût pu faire une si lourde bevuë. Il a cru que Diogene Laërce disoit que son Philosophe Cynique s'étant apliqué à un travail corporel, & y aiant gagné beaucoup d'apetit, avoit souhaité de pouvoir satisfaire son ventre en le frottant. Erasme a trouvé là l'humeur de ces personnes studieuses, qui sont fâchées que les besoins de leur corps les detachent de leurs livres, & il a mis ce discours au nombre des Apophthegmes de Diogene. Il en a été cruellement censuré par Robortel, & très-mal justifié par Nannius. Voici les paroles d'Erasme: (i) *Quum in foro in conspectu omnium fuisset operatus, ultimam quoque licuit (inquit) sic perfricto ventre à fame esse quietum, sentiens agitatione corporis acui stomachi orexim, à qua necessitate cupiebat esse liber. Itidem studiosi graviter ferunt, à literis naturæ necessitatibus avocari.* Voici un morceau de l'Anthologie:

Πάντ' ἄρα Διογένης ὕβριν τάδ' ἦν δ' ὁράασθαι
Ἡνίδε παλλακίην Λαΐδ' ἐ χαλίην.
Omnia sane Diogenes effugit hæc: nuptias verò
Perfecit dextra. Laïde nihil opus habens.

C'est la conclusion d'une (k) épigramme, où Agathias fait le catalogue de plusieurs inconveniens à quoi l'on est exposé, quand on s'attache à servir le sexe, & dont Diogene se delivra. Je m'étonne que Galien ait plus travaillé à extenuër ce crime, qu'à le condamner. Il dit que ce Philosophe Cynique le plus ferme de tous les hommes contre le plaisir des sens, goûta celui de l'amour, non pas par l'attrait de la volupté, mais afin de chasser les maux que la retention de la semence a coutume de causer. Une fille de joie lui avoit promis de se rendre auprès de lui, mais parce qu'elle tarda trop, il ne put avoir patience, & se ... puis quand elle fut venuë, il la renvoia, & lui dit qu'il n'avoit plus besoin d'elle, & qu'il y avoit déjà pourvu. (l) *Βραδυνούσης αὐτῆς, ἀπεῤῥιφὼς τὸ σπέρμα προσελθόντος τῷ χωρὶ τὸ παιδίον· ἡ μὲν γὰρ ταῦτα παραγενομένη ἀπέπεμψεν, εἶπεν τε χρῆναι φθάσαι τὸν ὑμέναιον ἄρασι. Cum diutius cessaret ipse manu pudendis admota semen excussit, ac venientem deinde mulierculam remisit, inquiens manus hymenæum celebrando prevenit te.* Il n'en usoit pas ainsi avec la fameuse Courtisane Laïs. La Chronique scandaleuse raporte que cette femme qui attiroit tant de beau monde par ses charmes, & qui mettoit ses faveurs à un si haut prix, faisoit la courtoisie toute entiere à nôtre Cynique, tout maussade & pied poudreux (m) qu'il étoit. Elle lui permettoit de jouïr d'elle pour rien: *Σὺ μὲν αὐτῷ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἡ δὲ πρᾶξιν Διογένει τῷ κυνὶ συγγυμνάζεται. Vous lui donnez tant d'argent, c'est ce que le valet d'Aristippe disoit à son maître, & elle se exerce avec ce chien de Diogene sans en tirer une maille* (n). Nous verrons dans l'article *Laïs* la reponse d'Aristippe.

(a) *Terent. in Prologo Andria.*

(b) *Diog. Laert. n. 69. item 46.*

(c) *Dio Chrysost. Orat. 6. p. m. 90.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Athen. lib. 4. cap. 15. pag. 158.*

(g) *Plut. de Stoicorum repug. pag. 1044.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 442. col. 2.*

(i) *Voiez les Miscellanea Petri Nannii Alcmariani lib. 8. p. m. 251.*

(k) *La 80. du 7. livre p. m. 972.*

(l) *Galenus de locis affectis l. 6. Juvenal* Sat. 6. v. 236. *a parlé d'une semblable impatience.*

(m) *Il alloit toujours pied nud.* Dio Chrysost. Orat. 6. pag. 89.

(n) *Athen. l. 13. c. 6. pag. 588.*

(M) *Il en donnoit de fort mauvaises raisons.*] Je les ai raportées au commencement de la remarque precedente, & j'en parlerai plus amplement dans les remarques de l'article *Hipparchia*.

(N) *On ne sauroit dire bien certainement s'il étoit athée.*] Car toutes les preuves que l'on allegue sont équivoques. Le Pere Garasse (o) en aporte deux, l'une qu'*il se moquoit des Dieux que la populace adoroit communément*, l'autre qu'*il dogmatisoit qu'il ne falloit avoir aucune honte de faire tout ce que la nature nous dicte*. La premiere de ces preuves est impertinente, car il n'y avoit rien de plus digne d'un Philosophe bien persuadé de l'existence du vrai Dieu, que de se moquer des superstitions paiennes. La seconde preuve n'est point concluante, veu qu'il est possible de croire un Dieu, & d'être persuadé en même tems que la honte n'est fondée que sur le droit positif. Les Adamites ne soutenoient-ils pas leurs erreurs par l'Ecriture mal-entenduë? Ils n'étoient donc point athées. Voici d'autres preuves de l'atheïsme de Diogene. 1. Il disoit en voiant les precepteurs, les medecins & les philosophes, que l'homme est le plus sage de tous les animaux; mais quand il voioit les interpretes (p) des songes, les devins, ceux qui ajoûtent foi à ces gens-là, les avares & les ambitieux, il croioit que l'homme étoit le plus fou de tous les êtres (q). 2. Il refusa d'être initié; & quand on lui dit que ceux qui avoient eu cet avantage dans ce monde regnoient dans l'autre, il repliqua que rien ne seroit plus ridicule que de voir Agesilaus & Epaminondas dans le bourbier, pendant que plusieurs faquins qui auroient été initiez seroient sur le thrône des bienheureux (r). 3. On lui attribuë la raillerie que j'ai raportée dans l'article de Diagoras (s), c'est qu'il y a beaucoup plus de gens qui perissent nonobstant leurs vœux, qu'il n'y en a dont les prieres soient exaucées (t). 4. Il disoit que la longue prosperité d'Harpalus (v) portoit temoignage contre l'existence de Dieu: (w) *Diogenes quidem Cynicus dicere solebat Harpalum qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tamdiu viveret. ..... Improborum igitur prosperitates fecundaque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem deorum ac potestatem.* De ces 4. preuves les deux premieres sont si foibles, qu'elles ne meritent pas d'être examinées. La troisiéme est un peu plus forte, & neanmoins incapable de convaincre; car combien y a-t-il de gens aujourd'hui qui sans cesser d'être Papistes, pourroient & penser & dire en voiant les *Ex voto* de Nôtre-Dame de Lorette, ce que l'on fait dire à Diogene au sujet des *Ex voto* de Samothrace? Il y a tant d'autres preuves de l'existence de Dieu, outre celle qui se tire de l'efficace des prieres, qu'un homme qui rejetteroit celle-ci pourroit neanmoins demeurer très-persuadé, qu'il y a un Dieu qui gouverne toutes choses. Si la quatriéme preuve étoit convaincante, il faudroit compter Claudien parmi les athées, lui qui a dit de Ruffin (x) la même chose que Diogene avoit dite d'Harpalus. Il a dit que le châtiment de Ruffin avoit été une sentence d'absolution pour les Dieux: il croioit donc que Ruffin pendant la prosperité portoit temoignage contre les Dieux. Malherbe poete Chretien a eu la même pensée (y) touchant le Marechal d'Ancre. Si tous ceux qui ont dit que la longue prosperité des mechans est

(o) *Doctrine curieuse pag. 137.*

(p) *Voiez dans Diogene Laerce n. 43. ce qu'il disoit contre ceux qui s'éprouvantens de leurs songes. Vous ne vous mettez guere en peine, leur disoit-il, de ce que vous faites en veillant, & vous vous faites une affaire des visions que vous avez en dormant.*

(q) *Diog. Laertius l. 6. n. 24.*

(r) *Idem n. 39.*

(s) *Ci-dessus pag. 1042. remarque I.*

(t) *Diog. n. 38.*

(v) *Voiez l'article d'Harpalus.*

(w) *Cicero, de natura Deorum lib. 3.*

(x) *Absolvit hunc tandem Rufini pœna tumultum,* ABSOLVITQUE *Deos.*

(y) *Voiez ci-dessus pag. 963. col. 1.*

athée ; mais il eſt ſûr qu'en certaines choſes ſes préceptes de morale (O) étoient fort bons, & qu'ils l'ont paru à pluſieurs Peres de l'Egliſe. On a admiré la maniere dont il (P) refuſa le philoſophe qui nioit l'exiſtence du mouvement ; mais nous ferons voir que ſa repoſſe étoit incomparablement plus ſophiſtique que les argumens de ce philoſophe.

☞ DIOGENE nâtif d'Apollonie (A) dans l'Ile de Crete, tint un rang conſiderable parmi les Phyſiciens qui fleurirent en Ionie avant que Socrate philoſophât à Athenes. Il fut diſciple

(k) *La Mothe le Vayer pag.* 127. 128. *du 5. tome.*

une raiſon de douter de la providence, étoient athées, il y auroit bien des athées parmi les Auteurs. Mais ce ſont deux choſes bien differentes que de dire *un tel fait fournit une objection forte contre l'exiſtence de Dieu*, & de dire, *cette objection me perſuade que Dieu n'exiſte point.*

(a) *Voiez Elien var. Hiſtor. l.* 2. *c.* 31. *item Petri Petiti Obſervationes Miſcellaneas l.* 1. *c.* 1.

On peut fortifier tout ceci par trois remarques. 1. Les anciens qui ont parlé des athées, n'ont point mis (a) Diogene le Cynique dans la liſte de ces gens-là, autant qu'il m'en peut ſouvenir. 2. St. Jerôme attribue (b) à ce Philoſophe un diſcours qui ſent la croiance de l'immortalité de l'ame. 3. Parmi les bons mots de Diogene, il y en a quelques-uns qui ſemblent prouver qu'il croioit un Dieu. On lui demanda un jour s'il croioit qu'il y eût des Dieux ; *comment ne le croirois-je pas*, repondit-il à celui qui lui faiſoit cette demande, *puis que je ne trouve point qu'ils ne te haiſſent* (c). Une autrefois s'apercevant qu'une femme tranſportée de devotion s'étoit tellement proſternée devant les Dieux, qu'elle en étoit dans une poſture très-indecente, il courut à elle pour l'avertir que Dieu eſt par tout, & qu'elle prit garde de ne faire pas la devergondée. (d) Θεασάμενος δέ τινα γυναῖκα ἀσχημονέστερον τοῖς θεοῖς προσπίπτουσαν, βλέπειν αὐτὴν παρελθὼν ἐκέλευε, μὴ οὐκοῦν ἀλλαχοῦ γ' οὖσαν μὴ πᾶν θεὸν ὁρᾶν· πάντα γὰρ ἐγγὺς εἶναι θεοῦ (πάντα γὰρ ἔχειν πέριξ πλήρη) ἀχρεοπρεπῆ. *Inſpexerat mulierem inhoneſtius coram diis procidentem, ejus ſuperſtitionem auferre volens, ne Zoilus Perga us ait, accurris dicens, non vereris mulier ne forte ſtante poſt tergum Deo, (cuncta enim plena ipſo ſunt) inhoneſte te habeas.* Il faut convenir de bonne foi que la derniere de ces trois remarques n'a gueres de force, car ces deux bons mots de Diogene peuvent n'être qu'une pure raillerie. Et en effet on attribuë le premier à un (e) athée de profeſſion. En general on ne ſauroit conclure des bons mots d'un homme, s'il a interieurement quelque religion ou non, car la paſſion de dire un bon mot eſt ordinairement ſi puiſſante, qu'on aime mieux la ſatisfaire que de conſerver un ami, & de prevenir un fâcheux revers de fortune. Plutôt que de perdre un bon mot, un railleur qui croit en Dieu parlera comme un profane, & un profane parlera comme un homme qui croit en Dieu. Je ne m'arrête donc point à l'hypotheſe de nôtre Cynique, *tout eſt plein de Dieu*, car il ne s'en ſervoit que pour y fonder une raillerie. Le principe par où il prouvoit que tout apartient aux ſages, ne m'empêcheroit point de croire qu'il ne fût athée. *Tout apartient aux Dieux*, diſoit-il ; *or les ſages ſont amis des Dieux, & toutes choſes ſont communes entre les amis ; donc tout apartient aux ſages.* Dans la bouche d'un moqueur tel que Diogene, ce raiſonnement ne garantit pas mieux ſa religion, que ſi c'étoit Bion le Boryſthenite qui nous alleguât le dilemme dont j'ai parlé (f) ci-deſſus.

(b) *Voiez ci-deſſus la remarque H lettre f.*

(c) *Diog. Laert.* n. 42.

(d) *Idem* n. 37.

(e) *A Theodore. Voiez Laerce ib.* n. 42.

(f) *Pag.* 603. *remarque H.*

Concluons par le texte de cette remarque, *on ne ſauroit dire bien certainement ſi* Diogene *étoit athée.* La Mothe le Vayer s'en eſt tenu là en faiſant l'apologie de ce Cynique. *Je ne voudrois pas aſſûrer*, dit-il (g), *que Diogene ne fuſt auſſi Athée que ces Ecrivains le fait, rien ne m'obligeant à ſuſpendre ma creance pour ce regard que l'autorité des Peres qui ont parlé de luy en ſi bonne part. Mais de le ſoutenir tel parce qu'il ſe mocquoit des Dieux de la populace, c'eſt une tres-vicieuſe conſequence.* Remarquez bien que cet homme dont la foi à l'égard de l'exiſtence de Dieu eſt un fait très-incertain, n'a pas laiſſé de donner de très-excellens preceptes de morale. C'eſt de quoi je m'en vais toucher un mot.

(g) *De la vertu des Païens pag.* 134. *du* 5. *tome de ſes Oeuvres.*

(O) *En certaines choſes ſes preceptes de morale étoient fort bons.*] Ils étoient abominables ſur certains chefs, comme on l'a vu (*b*) ci-deſſus ; mais on ne peut nier que ſur d'autres ils ne fuſſent très-excellens. Il prêchoit contre le luxe, contre l'avarice, contre l'ambition, contre l'eſprit de vengeance, auſſi fortement qu'on le pouvoit faire. Il montroit la vanité des occupations humaines par cette raiſon principalement, c'eſt que nous negligeons de regler nôtre interieur, & faiſons nôtre capital des choſes externes. Par exemple, il cenſuroit les Grammairiens qui recherchoient ſoigneuſement les malheurs (i) d'Ulyſſe, pendant qu'ils ignoroient leurs propres deſordres. Servons nous des paroles d'un Auteur celebre. *A l'égard de ſon ſyſteme Philoſophique*, dit-il (k), *qui ne regardoit . . . . . que la ſeule Morale, rien ne peut mieux décharger ſes profeſſeurs de toutes les faletez qu'on leur a voulu imputer, que la ſeule approbation des Stoiciens, reconnus pour les plus auſteres de tous les Philoſophes. & qui ſe fuſſent bien empeſchez de donner leurs ſuffrages à des perſonnes, dont la vie eût eſté ſi pleine d'ordures. Or chacun ſçait qu'ils vivoient en fort bonne intelligence avec les Cyniques, comme n'ayant les uns & les autres qu'une meſme fin, de vivre ſelon la vertu, en quoi ils conſtituoient le ſouverain bien. C'eſt pourquoi les meſmes Stoiciens nommerent le Cynique* (l) *la plus courte voye que l'on pouvoit tenir pour arriver à cette belle vertu. . . . Quant* (l) *à la perſonne de Diogene, les plus grands hommes de l'Antiquité l'ont eu en admiration. Alexandre le mit à un ſi haut point, qu'il proteſta au ſortir d'une conference qu'ils eurent enſemble, que s'il n'eût eſté Alexandre, il eût voulu eſtre Diogene. Seneque ne ſe peut laſſer de le loüer en mille lieux. & l'ayant nommé virum ingentis animi dans ſon livre de la Tranquilité de noſtre vie, il adjouſte ce bel eloge à tous les autres, que ſi quelqu'un n'eſt pas bien aſſuré de la felicité de Diogene, celuy-là peut encore revoquer en doute l'eſtat des Dieux immortels, & ce qu'on croit de leur beatitude. Saint Jean Chryſoſtome le propoſe comme un exemplaire de beaucoup de vertus religieuſes, au ſecond des livres qu'il a faits contre ceux qui mépriſoient la vie Monaſtique. Saint* (m) *Hieroſme parle de luy tres-honorablement : il le nomme plus grand, & plus puiſſant qu'Alexandre ; étale toutes ſes vertus devant Jovinien, pour lui en faire honte.* Je n'ajoûte qu'une choſe à ce paſſage, c'eſt que Dion Chryſoſtôme dans quelques-unes de ſes harangues, a debité ſous le nom de Diogene ce qu'il avoit à repreſenter de plus rigide touchant les mœurs.

(i) *Il ſe mocquoit des Grammairiens*, dit Mr. Moreri, *qui recherchent les erreurs d'Ulyſſe, & qui negligent les leurs.* Le mot *erreurs* n'eſt point là de miſe. Ce n'étoient point les fautes d'Ulyſſe, mais ſes courſes de lieu en lieu, que les Grammairiens recherchoient.

(l) *Zoïlus Perga us in Actibus libr. Diogen. Laert. in Monod. in Xenoc.*

(l) *La Mothe le Vayer ib. pag.* 129.

(m) *Conſultez Diogene Laerce l.* 6. *n.* 39. *comparé avec Sextus Empiricus. Pyrrhon. hypotypoſ. l.* 2. *c.* 22. *& l.* 3. *c.* 8.

(P) *La maniere dont il refuſa le philoſophe qui nioit l'exiſtence du mouvement.*] Après avoir écouté aſſez patiemment la leçon de ce philoſophe, il ſe mit (*m*) à faire 2. ou 3. tours dans l'auditoire. Voiez la remarque G de l'article de Zenon d'Elée, où nous montrerons que ce n'étoit pas ôter la difficulté, ni l'entendre.

(n) *Steph. Byzant. in* Ἀπολλωνία.

(A) *Nâtif d'Apollonie dans l'Ile de Crete.*] Nous ignorerions cela ſi nous n'avions point ce qui nous reſte d'Etienne de Byzance, car c'eſt l'unique Auteur qu'on puiſſe citer. Il (*n*) fait mention de 25. villes qui ſe nommoient Apollonie, & il dit que la 23. étoit dans l'Ile de Crete, & qu'on la nommoit anciennement *Eleuthera*, & que Diogene le Phyſicien en étoit nâtif. Meurſius ne ſe ſouvint point de cette particularité lors qu'il fit la (*o*) liſte des hommes illuſtres de l'Ile de Crete, car il n'y mit point nôtre Diogene ; il s'étoit neanmoins ſervi (*p*) de ce paſſage d'Etienne de Byzance dans un chapitre du même livre. Cette omiſſion eſt une faute bien plus legere que l'erreur qu'on trouve dans le Jeſuite Lefcalopier. Il pretend (*q*) que le *Diogenes Apollonias* de Ciceron, eſt *Diogenes, ex Apollonia, urbe Illyrica, hodie Aulonâ.* Mr. Menage s'eſt imaginé fauſſement que certains Auteurs ont dit que ce Diogene étoit de Smyrne. Il met Diogene Laërce au nombre de ces Auteurs-là ; il ſupoſe qu'il faut lire dans la vie d'Anaxarque non pas (*r*) οὗτος Διογένης Διογένους τοῦ Σμυρναίου, comme portent les éditions, mais οὗτος Διογένους Διογένους τοῦ Σμυρναίου, *hic* (Anaxarchus) *Diogenis Smyrnæi auditor fuit.* Il a raiſon juſques-là, & les preuves qu'il allegue ſont ſolides. Il raporte un paſſage de (*ſ*) Clement d'Alexandrie, & un paſſage (*t*) d'Euſebe où il eſt dit qu'Anaxarque fut diſciple de Diogene le Smyrneen. Mais quand il ajoûte que le Diogene qui eſt ſurnommé Σμυρναῖος dans la vie d'Anaxarque, eſt le même que celui qui dans le chapitre precedent a le ſurnom d'Ἀπολλωνιάτης, il ſe trompe. *Notandum autem*, dit-il (*v*), *Diogenem Smyrnæum à Laertio hoc loco appellari qui ſupra Apolloniates eidem dictus fuit, non enim diverſi ſunt Smyrnæus & Apolloniates.* Pour bien connoître cette illuſion il faut prendre garde à deux choſes. 1. Diogene Laërce (*w*) a obſerve que Diogene d'Apollonie fut diſciple d'Anaximenes, & contemporain d'Anaxa-

(o) *Elle eſt à la page* 235. *& ſuiv. de ſon traité de l'Ile de Crete.*

(p) *Ibid. pag.* 19.

(q) *Lefcalop. in Cicer. de nat. Deor. pag.* 46.

(r) *Diog. Laert. lib.* 9. *n.* 58.

(ſ) *Clem. Alexand. Strom. lib.* 1.

(t) *Euſeb. præp. l.* 14. *cap.* 17.

(v) *Menag. in Diog. Laert. lib.* 9. *n.* 58. *pag.* 413.

(w) *Diog. Laert. ib. n.* 57.

Digitized by Google

diſciple d'Anaximenes, & l'on peut même s'imaginer avec quelque vraiſemblance * qu'il enſeigna après lui dans l'Ecole d'Ionie. Il rectifia un peu le ſentiment de ſon profeſſeur (B) touchant la cauſe premiere; car s'il enſeigna que l'air étoit la matiere de tous les êtres, il reconut auſſi

* Voiez ci-deſſus pag. 309. col. 1.

d'Anaxagoras. Eſt-il croiable que peu de lignes après il lui donne pour diſciple Anaxarque qui, comme il le dit expreſſément, eut quelques converſations avec Alexandre? Il y eut depuis la mort d'Anaxagoras juſqu'au regne d'Alexandre trois ſucceſſions philoſophiques à Athenes; Archelaus qui avoit été diſciple d'Anaxagoras laiſſa ſa chaire à Socrate, celui-ci l'aiant tenuë long tems la laiſſa à Platon qui eut pour diſciple le precepteur d'Alexandre. Il faudroit violenter la Chronologie pour trouver qu'un diſciple du diſciple d'Anaximenes ſuivit la Cour de ce Roi de Macedoine. En 2. lieu nous voions que le même Clement d'Alexandrie (a) qui inſinue fort clairement que Diogene d'Apollonie fut diſciple d'Anaximenes, & par conſequent l'un des ſupôts de la ſecte d'Ionie, remarque expreſſément (b) que Diogene le Smyrnéen diſciple de Metrodore, qui l'avoit été de Protagoras, étoit de la ſecte Eleatique, & enſeigna Anaxarque. Comment ſe pourroit-on imaginer que le même Philoſophe ait été diſciple d'Anaximenes, & du diſciple de Protagoras?

(a) *Clem. Alexandr. in protrept. p. 42. C.*

(b) *Idem Stromat. lib. 1. pag. 301.*

(B) *Il rectifia un peu le ſentiment de ſon profeſſeur touchant la cauſe premiere.*] Je n'ai trouvé dans aucun Auteur autant de detail ſur cela que dans un Ouvrage de St. Auguſtin. (c) *Iſte* (Anaximander) *Anaximenem diſcipulum, & ſucceſſorem reliquit: qui omnes rerum cauſas infinito aeri dedit, nec deos negavit, aut tacuit: non tamen ab ipſis aerem factum, ſed ipſos ex aere ortos credidit. Anaxagoras vero eius auditor, harum rerum omnium, quas videmus, effectorem, divinum animum ſenſit: & dixit, ex infinita materia, quae conflatur diſſimilibus inter ſe particulis, rerum omnium genera pro modulis & ſpeciebus propriis ſingula fieri, ſed animo faciente divino. Diogenes quoque, Anaximenis alter auditor, aerem quidem dixit, rerum eſſe materiam, de qua omnia fierent: ſed eum eſſe compotem divinae rationis, ſine qua nihil ex eo fieri poſſet.* Ciceron a repreſenté d'une maniere beaucoup plus ſuccincte ce dogme de Diogene. *Quid aer*, dit-il (d), *quo Diogenes Apollioniates utitur Deo, quem ſenſum habere poteſt, aut quam formam Dei?* Le Jeſuite Leſcalopier trouve beaucoup de mauvaiſe foi dans ces paroles de l'Epicurien Velleius l'un des interlocuteurs de Ciceron, & voici de quel air il l'apoſtrophe: (e) *Quamdiu impones, Velleie, eximiis, fayalitiſque philoſophis, qui reclamare non poſſunt, & illis errores affinges in quos nunquam impegerunt? ecce hic quoque aerem Diogenes Apollioniata Deum facis, quem ille pro Deo nunquam habuit: nam dixit quidem libro primo Laertii, aerem eſſe omnium, i. elementum, non autem Deum, & libro octavo ac Civitate Dei, capite ſecundo,* aërem eſſe materiem rerum de qua omnia fierent; ſed eum eſſe compotem divinae rationis, ſive qua nihil fieret. *Jam verò in altiſſimâ illâ, divinaque ratione fruſtra ſenſum, fruſtra figuram requiris, quae, niſi in corporeâ naturâ, non inveniri, opinor, intelligis: eſt enim illa ratio divina mente ſpiritalis.* La plainte de ce Jeſuite eſt injuſte, car il eſt certain que ce paſſage de Ciceron contient toute la ſubſtance & toute la force de celui de St. Auguſtin, & qu'il aboutit au même ſens qui eſt de dire, que ſelon les hypotheſes de Diogene l'air étoit Dieu. Il enſeignoit, ſi nous en croions St. Auguſtin, qu'il y avoit deux choſes dans l'air, premierement une matiere, dont tous les corps de l'univers pouvoient être produits, ſecondement une vertu divine, ſans laquelle rien ne pouvoit être produit de cette matiere. N'étoit-ce point faire de l'air & de la vertu divine un tout ou un compoſé, dans lequel ſi l'air étoit la matiere, la vertu divine étoit l'ame ou la forme? Or comme c'eſt la forme qui ſpecifie le compoſé, & qui lui donne le nom, il s'enſuit que l'air anime d'une vertu ou d'une nature divine devoit être apellé Dieu; & par conſequent lors que Ciceron ſupoſe que l'air étoit Dieu ſelon Diogene, il ne ſupoſe que ce qui reſulte neceſſairement de l'expoſition que St. Auguſtin a donnée de la doctrine de ce philoſophe. L'objection que le Jeſuite fonde ſur le mot στοιχεῖον eſt nulle, car comme je l'ai déjà dit, notre Diogene admettoit deux choſes dans l'air, une matiere, & une cauſe efficiente, & il les uniſſoit (f) intimement l'une à l'autre: ſur ce pied-là l'air entant que matiere étoit l'element (†) ou le στοιχεῖον des diferens corps de l'univers; mais cela n'empêchoit point que conſidere conjointement avec la vertu divine dont il étoit doüe, il ne fût Dieu. On peut fortifier ceci par une nouvelle obſervation; les paroles de St. Auguſtin nous peuvent faire juger que cette raiſon ou cette vertu divine que Diogene joignoit à l'air, étoit plutôt un attribut, qu'une forme, ou qu'une ame diſtincte de l'air, c'eſt-à-dire que ſelon Diogene il n'y avoit qu'une ſubſtance dans l'air, laquelle étoit tout enſemble le principe materiel de toutes choſes, & la raiſon, la ſageſſe, l'intelligence qui comme cauſe efficiente dirigeoit la production de toutes choſes. C'eſt donc avec toute la bonne foi imaginable que le Velleius de Ciceron attribué à Diogene d'avoir enſeigné que l'air eſt Dieu. Ariſtote favoriſera merveilleuſement ceux qui entendront de cette maniere la phraſe de St. Auguſtin. Il nous aprend que l'ame de l'homme étoit d'air ſelon Diogene, & qu'elle conoiſſoit & ſe mouvoit entant qu'elle étoit d'une nature aërienne. Sa conoiſſance étoit fondée ſur ce que l'air eſt le principe de toutes choſes, ſa vertu motrice procedoit de ce que l'air eſt le plus ſubtil de tous les êtres. (g) Διογένης δ' ἀέρας τε ὑπολαμβάνει τινάς, οἷον νῦν αἰθρίαι καὶ πάλιν λαμπρότητα εἶναι, καὶ ἀέρα καὶ διὰ τοῦτο γινώσκειν τε καὶ κινεῖσθαι τὸν ἄνθρωπον, ἓν μὲν πρῶτόν ἐστι, καὶ ἐν τούτῳ τὰ λοιπὰ γινώσκειν ἢ δὲ λαμπρότης φρόνησις, σοφίαν εἶναι. *Diogenes autem, ſicut & alii quidam, aërem ipſum cenſuit eſſe: hunc ſubtiliſſimam ſubſtantiam, rerumque principium eſſe putans. Iccirco cognoſcere atque movere, animum dixit. hoc quidem cognoſcere, quo primum eſt, & ex hoc ipſo cetera conſtant: hoc autem eſſe motivum, quo ſubtiliſſimum eſt.* Ces paroles d'Ariſtote ſont voir clairement que Diogene donnoit à l'air la nature de premier principe, celle de premier moteur, la conoiſſance, & la ſouveraine ſubtilité comme des attributs qui conſtituoient *per modum unius* une ſeule & même ſubſtance qui étoit Dieu. D'où il reſulte que ſon ſyſtême ne diferoit preſque point du Spinozaïſme: Dieu y étoit tout à la fois la cauſe materielle, & la cauſe efficiente de toutes choſes; il étoit la cauſe immanente de tous les êtres; il produiſoit en lui-même tous les corps de l'univers, cette infinité de mondes que (h) Diogene reconoiſſoit. Obſervons en paſſant que les vers de Sidonius Apollinaris que je raporte en un (i) autre endroit, conviennent infiniment mieux à la doctrine de Diogene, qu'à celle d'Archelaus à qui Savaron les a apliquez. Juſte Lipſe (k) a eu beaucoup de raiſon de les prendre pour la deſcription du ſentiment de Diogene.

(c) *Auguſt. de civitate Dei lib. 8. cap. 2. pag. m. 711.*

(d) *Cicero de natur. Deor. lib. 1. pag. m. 46.*

(e) *Leſcalop. in Cicer. de nat. Deor. lib. 1. pag. 48. 49.*

(f) Aerem compotem divinae rationis. *Auguſt. ubi ſupra.*

(†) *Notez que ſelon Diogene il n'y avoit point de difference entre ἀρχὴ principium & στοιχεῖον elementum, car il ne reconoiſſoit qu'un element. Voiez pag. 1056. lettre a.*

(g) *Ariſtoteles lib. 1. de anima cap. 2. pag. 479. E. to. 1. Oper.*

(h) *Diog. Laert. lib. 9. n. 57.*

(i) *Ci-deſſus page 309. lettre e.*

(k) *Lipſius, manuduct. ad Philoſoph. Stoic. lib. 1. diſſert. 8. pag. m. 645.*

Il eſt bon de voir comment il philoſophoit ſur la production du monde: ſes penſees à certains égards & en gros ſont aſſez conformes à l'hypotheſe de Mr. Deſcartes. Toutes choſes étant en mouvement, diſoit-il, les unes ſe condenſerent, & les autres ſe rarefierent: or dans les endroits où la condenſation ſe forma, les corps firent volte face, ils ſe tournerent, & entraînerent les autres par leur revolution; ce qui ſe trouva plus ſubtil & plus leger gagna le haut, & forma le ſoleil dans la region ſuperieure. Voici mon garand; je m'en vais copier ſon Grec: (l) Διογένης ὁ Ἀπολλωνιάτης, ἀέρα ὑφίστασθαι στοιχεῖον· πυκνώσεσι δὲ καὶ μανώσεσι τὰ εἴδη τῶν ποιοτήτων· πυκνούμενον δὲ ἕως τοῦ ὑπὸ τῶν πολλῶν κυκλοῦσθαι, ἡ μὲν ἀραιοῦ, ἡ δὲ πυκνοῦ γινομένου, ὅπου συνέλθοιεν τὰ πυκνὰ, συγχεῖσθαι πάντα, καὶ ὅπου τὰ λεπτὰ, κατὰ τὸν ἄνω λόγον, τὸ περιέχειν τὸν ὅλον πόλον λαβεῖν, τὸν ἥλιον ἀναθλιβέντα. *Diogenes Apolloniata, Aërem elementum ponit, moveri autem univerſa, & infinitos eſſe mundos affirmat. Cæterum ejuſmodi ſummat eorum motationem: ſcilicet cum univerſum ita moveretur, ut rarius hic, alibi denſius fieret, ubicunque major denſitas contingeret, ibi convolutionem quandam efficeſſe, tum ſimilem in modum cætera: quæ autem omnium leviſſima partes eſſent, eas regione ſuperiori occupatâ Solem produxiſſe.* Il ne ſemble point facile d'accorder cette hypotheſe avec ce que nous avons vu ci-deſſus qu'Ariſtote dit des ſentimens de ce Phyſicien. Il lui attribuë d'avoir enſeigné que l'air eſt le plus ſubtil de tous les êtres. Comment donc eût-on pu dire après cela qu'au commencement du monde il y eut des corps qui ſe condenſerent, & d'autres qui ſe rarefierent? Ce qui eſt ſubtil & delié au ſouverain point n'eſt pas ſuſceptible de rarefaction. Je ne vois qu'un ſeul moien de reſoudre la difficulté; c'eſt de ſupoſer qu'au premier branle que l'air reçut il s'épaiſſit, comme on voit que le vin ſe trouble quand on remuë le tonneau. Le mouvement continua, & dans ce progrès d'agitation il y eut des parties qui s'épaiſſirent encore plus, & d'autres qui ſe clarifierent. Celles-ci n'aquirent point un degré de rarefaction ſuperieur à la ſubtilité eſſentielle du premier

(l) *Euſeb. præparat. Evangel. lib. 1. cap. 8. p. 25. B.*

Digitized by Google

aussi que rien ne pouvoit être produit de cette matiere sans la vertu divine qu'il attribuoit à l'air. Anaximenes n'avoit point ainsi expliqué la generation des choses; l'air avoit été, selon lui, la cause unique & universelle, les Dieux mêmes (C) en avoient été produits. On accuse à tort Ciceron de n'avoir β point raporté fidelement ce dogme de Diogene. Il ne faut point douter que Plutarque (D) n'ait allegué quelquefois les opinions de ce physicien, quand il a marqué simplement que Diogene enseignoit ceci ou cela. C'étoit une fort mauvaise maniere de citer, puis qu'il y avoit eu plusieurs philosophes très-illustres qui s'apelloient Diogene. Celui dont je parle dans cet article γ avoit beaucoup d'éloquence. Son merite l'expoſa dangereusement à la jalousie de quelques personnes dans Athenes δ, desorte qu'il y fut en danger de la vie. On nous a conservé le commencement de son Ouvrage; c'est un debut qui nous donne une idée avantageuse de ses lumieres. Nous y voions ζ qu'il étoit d'avis qu'un Docteur posât d'abord un principe incontestable, & se servît d'un style où il y eût tout à la fois de la gravité & de la simplicité. Je ne raporte point les opinions que Diogene Laerce lui attribuë, on les peut voir dans Moreri. Son opinion sur l'origine & sur la distribution des venes se trouve dans η Aristote. Ce qu'il disoit de la nature de la semence, & d'où il tiroit l'étymologie du mot ἀφροδίσια, c'est-à-dire *afaires veneriennes*, se peut voir dans θ Clement Alexandrin. Il y a quelque conformité ι entre le dogme de ce physicien, & celui de Mr. Descartes touchant la generation du monde.

☞ DIOGENE, philosophe de la secte des Stoïques, fut surnommé Babylonien λ, quoi qu'il ne fut pas de Babylone mais de Seleucie sur le Tigre. Le voisinage de ces deux villes μ fut la cause de ce surnom: outre que l'on a donné quelquefois ν à la derniere le nom de la premiere. Ce philosophe fut ξ disciple de Chrysippe, & composa (A) divers Ouvrages. Il faloit que sa reputation fût grande, puis que les Atheniens le deputerent à Rome avec Carneade le chef des Academiciens, & avec Critolaus le chef de l'Ecole peripateticienne. J'ai parlé * ailleurs de cette ambassade. Nôtre Diogene † vêcut 88. ans, & philosopha jusqu'à la fin ‡ de sa vie. Il donna un temoignage (B) d'une grande moderation lors qu'un jeune

β *Voiez la remarque B lettre e.*

γ *Diog. Laert. lib. 9. n. 57.*

δ *Id. ib.*

ζ *Ibid. & lib. 6. n. 81.*

η *Aristot. histor. animal. lib. 3. cap. 2.*

θ *Clem. Alexandr. Pædag. lib. 1. p. 105.*

ι *Voiez la remarque B.*

λ *Diogen. Laert. lib. 6. n. 81. Voiez aussi Strabon lib. 16. pag. 512.*

μ *Idem Diog. ib.*

ν *Voiez Bochart geogr. sacr. lib. 1. cap. 8.*

ξ *Cicero, de divinat. lib. 1. circa init. fol. m. 304. C.*

* *Dans l'article* Carneade *remarque F.*

† *Lucian. in Macrob. pag. 641. tom. 2.*

‡ *Cicero de senect. cap. 7.*

(A) *Aristot. de generat. & corrupt. lib. 1. cap. 6.*

(B) *Diog. Laert. ubi supra.*

(C) *Plut. de placitis Philos. lib. 1. cap. 18. pag. 883.*

(D) *Dans la remarque G de l'article* Jupiter.

(E) *Dans la remarque E de l'article* Pereira.

mier principe; mais superieur seulement à la densité où toute la masse de l'air fut reduite par le premier mouvement. Si nous avions les écrits de Diogene nous verrions sans doute qu'il avoit prevenu ou éclairci toutes ces sortes de difficulté, mais comme son systême ne nous est conu que par un très-petit nombre de particules detachées, nous ne pouvons marcher qu'à tâtons, quand nous voulons entreprendre d'y rajuster les pieces mal assorties. Notez qu'Aristote (a) le loue d'avoir reconu que si toutes choses n'étoient point faites d'un seul principe, il ne pourroit point y avoir d'action & de reaction, car le froid & le chaud ne se peuvent point metamorphoser l'un en l'autre, ils demandent donc un sujet commun qui soit successivement froid & chaud. Aristote trouvoit son compte dans cette notion generale, lui qui ôtoit aux quatre élemens la nature de premier principe materiel, pour la donner à un seul être qu'il nommoit matiere premiere.

Je croi que Diogene Laërce se trompe quand il dit (b) que Diogene d'Apollonie admettoit un vuide infini. J'aime mieux suivre Plutarque (c) qui assûre, que tous les Physiciens successeurs de Thales jusques à Platon rejeterent le vuide.

(C) *Les Dieux mêmes en avoient été produits.*] C'est une chose tout-à-fait etrange qu'il y ait eu des philosophes assez aveugles pour donner à Dieu une si basse origine. L'ordre vouloit qu'ils assûrassent que Dieu a produit les corps, & quelques-uns d'eux au contraire ont assûré que les corps avoient produit Dieu. La cause peut-elle être moins parfaite que son effet? Une nature intelligente ne peut donc pas avoir pour cause une matiere brute. Je ne sai si l'experience de l'espece humaine n'a point obscurci les notions du sens commun. On voioit sortir les heros, les sages, les plus grans hommes, d'où? à peine les yeux, l'imagination peuvent soufrir cet objet, tant il est sale, degoûtant, hideux. C'est là neanmoins qu'il vous faut trouver les principes des plus grandes ames, à moins que Dieu ne nous revele que c'est lui qui crée un esprit pour l'unir à la machine du corps humain. Nous verrons (d) ailleurs si ce qui se passe dans la propagation de l'animal raisonnable, a pu jetter dans l'égarement ceux qui ont chanté tant de chimeres sur l'origine des Dieux.

(D) *Que Plutarque n'ait allegué quelquefois les opinions de ce physicien.*] Je ne considere ici que ses livres des opinions des philosophes. Les endroits où il raporte les sentimens de Diogene sont ceux-ci autant que j'ai pu m'en apercevoir; le 1. le 8. & le 13. chapitres du 2. livre: le chapitre 5. & 16. du 4. livre: le chapitre 15. & 20. & 23. du 5. livre. Je suis persuadé qu'il entend presque toûjours Diogene d'Apollonie, & j'en serois persuadé sans nulle exception, si Mr. du Rondel ne m'avoit écrit qu'il vaut mieux croire que le passage que l'on verra (e) ci-dessous concerne Diogene le Cynique. Ce passage est au 20. chapitre du 5 livre de Plutarque, & semble signifier que le Diogene qu'on cite ôtoit aux bêtes le sentiment. Il y a une circonstance qui est une forte tentation à se figurer qu'il s'agit là de Diogene d'Apollonie. Nous avons vu ci-dessus (f) qu'il disoit que l'ame étoit d'air: or le Diogene de ce passage de Plutarque enseignoit que les animaux (g) participent à l'entendement & à l'air. C'étoit le langage que devoit tenir Diogene d'Apollonie, voulant seulement ôter aux bêtes l'intelligence & la sensation actuelles; mais non point l'ame ou le principe de l'intellection & du sentiment. Il paroît manifestement que c'étoit son but: il admettoit l'ame dans les bêtes, mais il croioit que l'epaisseur & l'humidité des organes hebetoit en elle l'activité.

(A) *Composa divers Ouvrages.*] Un (b) traité de la divination: un autre de (i) la noblesse, un autre des (k) loix, un autre de Minerve. Il expliquoit physiquement dans ce dernier ce que l'on disoit de la naissance extraordinaire de cette deesse. (l) *Quem* (Chrysippum) *Diogenes Babylonius consequens in eo libro qui inscribitur de Minerva partum Jovis eumque virginis ad physiologiam traducens, disjungis à fabula.* Je ne sai point dans quel Ouvrage il enseigna ce que Ciceron raporte. Cela concerne la bonne foi dans le commerce: sa morale étoit là-dessus un peu moins rigide que celle d'Antipater son disciple. (m) *In hujusmodi caussis aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno & gravi Stoico, aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro omnia patefacienda, ut ne quid omnino, quod venditor norit, emtor ignoret: Diogeni vendidorem quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere, cetera sine insidiis agere, & quoniam vendas, velle quam optime vendere.* Voici un autre passage: (n) *Quærit etiam* (Hecaton in libro sexto de officiis) *si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis: cum id resciverit, solaturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait, Antipater negat, cui potius assentior. Qui vinum fugiens vendas fetens, debeatne dicere. Non necesse putat Diogenes: Antipater viri boni existimat. Hæc sunt quasi controversa jura Stoicorum.* Je croirois que Diogene parla de ces choses dans son Ouvrage des loix.

(B) *Un temoignage d'une grande moderation.*] Ces paroles de Seneque vont nous aprendre ce fait: (o) *Contumeliam tibi fecit aliquis. Num quid majorem quam Diogeni, philosopho stoico? cui de ira cum maxime differenti adolescens protervus impuit. Tulit hoc ille leniter ac sapienter, non quidem inquit, iratus: sed dubito tamen an irasci oporteat.* Je ne me fâche point, dit-il, mais neanmoins je doute si je devrois me fâcher. Ce fut prêcher d'exemple; il faisoit une leçon sur la colere; il combatoit en chaire cette passion; rien n'est plus facile. On lui donna lieu de pratiquer ce qu'il conseilloit; on lui fit un affront énorme pendant son sermon de la patience, & il ne s'emporta pas. Voilà un Stoïcien de pratique; mais il lui échapa une parole qui ne s'ajustoit point parfaitement avec la doctri-

(f) *Dans la remarque B lettre g.*

(g) Μετέχειν μὲν αὐτοὺς τῆς ψυχῆς τῆς ἡμετέρας καὶ τοῦ ἀέρος. Rationis & aeris participes eos esse. *Plut. de plac. Phil. l. 5. c. 20. pag. 909.*

(b) *Cicero, lib. 1. de divinat. circa init.*

(i) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(k) *Id. lib. 12. c. 6. pag. 526.*

(l) *Cicero, de natur. Deor. lib. 1. p. m. 63.*

(m) *Id. de Officiis lib. 3. c. 12. p. m. 320.*

(n) *Id. ib. cap. 23. pag. 358.*

(o) *Seneca de ira lib. 3. c. 38. p. m. 580.*

nes

jeune homme très-insolent lui eut craché au visage. Je ne croi pas qu'il doive être confondu avec celui (C) dont Athenée a medit; mais je ne le distingue point de celui (D) qui enseigna la Logique à Carneade. Je marquerai une (E) erreur de Mr. Moreri.

DIOSCORIDE, en Latin *Dioscorida* *, Ile de la mer rouge, selon Etienne de Byzance. On croit qu'elle se nomme aujourd'hui Zocotora. Si c'est la même que celle dont parle Montagne, il faut que l'on en ait fait des relations bien diferentes; car selon Mr. Moreri †, les habitans de Zocotora *n'ont point d'autre religion que la Mahometane, & ne souffrent l'exercice d'aucune autre*, & ils sont naturellement fourbes. Mais selon l'Auteur cité par Montagne, ils sont Chretiens, & les plus honnêtes gens du monde, sans autre defaut que celui de n'entendre rien dans la Religion qu'ils professent. Cela est plus ordinaire qu'on ne pense, & peut s'accorder en (AA) quelque façon avec les principes des Quietistes, gens dont la pretenduë devotion s'est

* *C'est ainsi que Pmedo* in Steph. Byzant. pag. 239. *soutient qu'il la faut nommer.*

† *Il cite Davity, & Linschot.*

(a) *Athen. lib. 5. c. 13. p. 211.*

ne de sa secte. Il devoit être assuré en qualité de Stoïque qu'il ne devoit point se mettre en colere.

(C) *Avec celui dont Athenée a medit.*] Il (a) parle d'un Diogene philosophe Epicurien natif de Seleucie proche de Babylone, il en parle, dis-je, comme d'un personnage assez éloquent, & assez docte, mais dont les mœurs ne valoient rien, & qui étoit envieux, & satirique, (b) n'épargnant pas même les Rois, dans les occasions de plaisanter. Il se rendit agreable à un Roi de Syrie qui etoit pourtant prevenu des maximes des Stoiciens: (c) *Ἀνεδέχθη δ' ἐνέγγυος παρὰ τῷ βασιλέως τῷ τοὺς ἀπὸ τῆς στοᾶς λόγους* (d) *χαίρουσι: acceptus gratusque regi fuit quamvis Stoicorum placitis gauderet.* C'étoit Alexandre Bala: ce philosophe par une hardiesse qui convenoit mal à son caractere, demanda un jour à ce Prince la permission de se parer d'une tunique de pourpre, & d'une couronne d'or au milieu de laquelle paroissoit l'image de la vertu. Le Prince lui fit present de l'une & de l'autre, & tout aussitôt le philosophe en fit present à une femme qu'il aimoit. Alexandre l'aiant ſçu pria à dîner quelques philosophes, & quelques autres personnes illustres, & dit à Diogene de se mettre à table avec la tunique de pourpre & avec la couronne d'or. Le philosophe s'en excusa comme d'une impertinence. Là-dessus le Roi fit signe qu'on fit entrer sa musique, & l'on vit parmi ceux qui la composoient la maitresse de Diogene ornée de la tunique & de la couronne dont il lui avoit fait un present. On se mit à rire; Diogene attendit que cela cessât, & puis il fit un long éloge de cette femme. Antiochus qui (e) succeda à Alexandre ne put soufrir la mauvaise langue de ce philosophe; il le fit tuer (f). Bien des choses me perſuadent que ce recit ne concerne point nôtre Diogene. En 1. lieu, Athenée dit expressément que celui qui fut aimé d'Alexandre Roi de Syrie etoit de la secte d'Epicure, & que la prevention de ce Prince pour les dogmes des Stoiciens ne l'empêcha pas de le goûter. Cela montre qu'il ne parle point d'un philosophe Stoïcien dans la theorie, Epicurien dans la pratique; il ne parle donc point du disciple de Chrysippe, & du collegue de Carneade dans l'ambassade de Rome. En 2. lieu, Ciceron assûre que Diogene le Stoïcien philosopha toute sa vie, c'est-à-dire qu'il fit des leçons dans le portique d'Athenes jusques à sa mort: (g) *Num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romae vidistis, Diogenem Stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus? an non in omnibus iis studiorum agitatio vitae aequalis fuit?* Pourroit-on parler ainsi d'un philosophe qui après son ambassade de Rome, auroit passé en Syrie à la Cour des Rois tout le reste de ses jours? En 3. lieu, le Diogene d'Athenée étoit en vie l'an de Rome 610. car Antiochus qui le fit mourir ne commença de regner qu'en ce tems-là. Or Diogene le Stoïcien étoit mort quand Caton disoit de lui ce que je viens de citer du traité *de senectute*, & il est sûr que l'époque de cet Ouvrage precede (h) de quelques années l'an de Rome 610. Enfin il n'y a point d'aparence que si le celebre philosophe que la republique d'Athenes envoia au Senat Romain avoit terni sa reputation par une vieillesse honteuse, & par une mort violente bien meritée, aucun Auteur ne l'eût remarqué. Concluons que ce n'est point de lui qu'Athenée veut parler, & qu'ainsi Jonsius (i) se trompe en plaçant sa mort sous la 159. Olympiade, car cette chronologie n'a pour fondement que le recit d'Athenée.

Notez que je me defie un peu de la 3. raison quand je considere d'un côté que Diogene a vecû 88. ans selon Lucien, & de l'autre que son ambassade est de l'an 598. de Rome. Il s'ensuit de là que s'il est mort avant le tems où l'on suposse que Caton a dit ce que nous lisons dans le livre *de senectute*, il vint à Rome en Ambassade âgé pour le moins de 83. ans. Or comme il n'y a personne qui observe cette circonstance, & que Ciceron même qui eût pu s'en prevaloir ne supose pas que Caton l'ait observée, il me semble qu'on peut dire que ce philosophe n'étoit pas si vieux lors qu'il vint à Rome pour les affaires des Atheniens. Ne nous imaginons pas que Ciceron ait observé si exactement la chronologie dans ses dialogues, qu'il n'y ait jamais bronché à cet égard-là. Rien n'est plus difficile qu'une telle exactitude quand on fait parler un homme qui a vecu avant nous. Nous le faisons parler quelquefois selon nos idées. Ce qu'il dit de la mort ou de la vieillesse des gens n'est un mensonge, que parce qu'au lieu de nous mettre à sa place, nous le mettons à la nôtre. Ciceron auroit pu joindre Diogene avec les anciens philosophes qui n'avoient cessé d'étudier qu'en cessant de vivre: mais Caton ne pouvoit pas faire cette jonction; car si je ne me trompe il mourut avant Diogene. On ne laissa pas dans le dialogue *de senectute*, de le faire discourir comme un personnage qui survivoit à ce philosophe.

(D) *Qui enseigna la logique à Carneade.*] L'endroit où Ciceron observe cela est curieux, c'est pourquoi je le raporte. Lors que Carneade tomboit sur quelques disputes subtiles, & entortillées, il y mêloit ce grain de plaisanterie; si ma consequence est bonne j'ai gagne, si elle ne l'est pas que Diogene me rende mon argent. (k) *Cum aliquid ejusmodi incideras sic ludere Carneades solebat: si recte conclusi, teneo, sin vitiose minam Diogenes reddas, ab eo enim Stoico Dialecticam didicerat, hac autem merces erat Dialecticorum.*

(E) *Une erreur de Mr. Moreri.*] Il pretend que nôtre Diogene fut envoié à Rome avec Carneade & Critolaus, *sous le consulat de P. Scipion & de M. Marcellus du tems de la seconde guerre punique.* On ne doute point de cela, dit-il. Cependant il est certain que plusieurs en doutent, & que le Jesuite Lescalopier condamne ceux qui ne distinguent point ce Diogene d'avec celui qui fut envoié à Rome pour les affaires des Atheniens. (l) *Cave tamen hunc* (Diogenem Babylonium, Chrysippi discipulum, Stoicum) *confundas cum altero Diogene Stoico qui cum Carneade Academico ab Athaniensibus legatus Romam de maximis rebus missus esse dicitur libro secundo de Orat. quippe quos docti viri sciè distinctos volunt.* Si Mr. Moreri avoit dit, *on n'a point raison de douter* &c. je ne lui reprocherois rien, car il est sûr quoi qu'en veuille dire ce Jesuite, qu'il n'y a ici qu'un Diogene. Mais ce n'est pas la faute dont je veux parler principalement. On est beaucoup plus blâmable par un autre endroit, puis que pendant la 2. guerre Punique il n'y a point eu d'année où un Scipion & un Marcellus aient été Consuls, & que l'ambassade des trois philosophes a été posterieure à la fin de la 2. guerre Punique. C'est de quoi je donne des preuves (m) demonstratives dans l'article de Carneade. Notez que Vossius (n) a fourni à Mr. Moreri cette mepriſe. Je ne dis rien de quelques petites fautes dont une partie ne paroit pas dans (o) l'edition de Hollande. Il eût été neceſſaire d'y marquer de quelle secte étoit Diogene. On eût par là remedié à une omission.

(AA) *S'accorder en quelque façon avec les principes des Quietistes.*] Ces miserables Docteurs enseignent (p) que *la perfection de la contemplation ne consiste pas à connoître Dieu plus parfaitement que les autres, mais à ne le point connoître.* Que (q) *le vrai contemplatif ne se forme point d'idée de Dieu; qu'il n'a de connoissance distincte d'aucun de ses attributs; qu'il ne le connoit point par des idées, par des reflexions, & par des raisonnemens, mais par une foi obscure, generale, & confuse, sans distinction de perfections, d'attributs, ni de personnes. Que la vraie contemplation parfaite a pour seul objet l'Essence de Dieu, considerée sous l'idée la plus abstraite qu'il est possible.* Que „ (r) l'ame doit se per„ suader que les creatures sont trop grossieres pour „ lui servir de maitre & de guide dans la connoissance „ de son Dieu. Il faut donc que l'amour prenne les „ devants, & qu'elle laisse l'entendement derriere. „ Que l'ame aime Dieu comme il est en lui-même,

(a) Τῷ γελοίῳ μαθὼν τῶν βασιλέων ἀπεχώρησεν. *Dum risum captabat ne regibus quidem parcentem. Id. ibid.*

(b) *Id. ib.*

(c) *C'est ainsi qu'il faut lire comme l'observe Mr. Menage* in Diog. Laert. l. 6. n. 8. *& non pas χαίρουσι comme il y a dans les éditions d'Athenée.*

(d) Ὃν μεταλλάξαντα τὴν βασιλείαν Ἀντίοχος. *Qui Alexandro successit in regno Antiochus. Id. ibid.* Cela n'est point exact, car il y eut un Roi entre Alexandre & Antiochus.

(e) *Tiré d'Athenée ubi supra.*

(f) *Cicero, de senectute c. 7. pag. m. 404.*

(g) *Puis que Caton dit* cap. 10. pag. 410. *qu'il est dans sa 84. année, c'est l'an de Rome 603.*

(h) *Jonsius de scriptor. histor. Philos. pag. 115. 190.*

(k) *Voiez ci-dessus pag. 816.*

(l) *Lescalopier in Ciceron. de natur. Deorum pag. 65.*

(m) *Voiez ci-dessus pag. 816.*

(n) *Vossius de Philosophorum sectis pag. 103.*

(o) *On y a corrigé quelques fautes de langage, mais non pas les mauvaises citations; par exemple celle du livre 6. de Ciceron de finibus. Cet Ouvrage ne contient que cinq livres. Cette citation & toutes les autres ont été prises de Vossius ubi supra.*

(p) *Voiez les Dialogues de Mr. de la Bruyere sur le Quietisme pag. 307.*

(q) *Ibid. pag. 308.*

(r) *Molinos introd. à la guide spirituelle sect. 1. n. 3. & 4. apud la Bruyere ibi. pag. 310.*

† *Plin. lib. 6. cap. 5.*

‡ *Dioſcurias nunc uſque nota. Amm. Marcel. lib. 22. c. 8. pag. m. 313.*

(a) *Malaval, pratique facile apud eumd. pag. 313.*

(b) *Id. ib. apud eumd. pag. 314.*

(c) *Dialog. de la Bruyere pag. 314.*

(d) *Malaval ubi ſupra apud eumd. pag. 315.*

(e) *Dialog. de la Bruyere pag. 315. 316.*

(f) *Ibid. pag. 321.*

(g) *Ibid. pag. 322.*

(h) *Montagne, Eſſais l. 1. chap. 56. p. m. 545.*

(i) *Voiez la remarque O de l'article* Democrite.

(k) *Actes des Apôtres chap. 17. v. 23.*

Ignorance des Paiens par raport à Dieu.

(l) *L'inſcription totale que St. Paul avoit vuë étoit;* Diis Aſiæ, & Europæ & Africæ, Diis ignotis & peregrinis, *ſi l'on en croit St. Jerôme.* Comment. in epiſt. ad Titum c. 1.

s'eſt chargée de tant de folies myſterieuſes, qu'il n'y a preſque point d'extravagance, ni de blaſphême, à quoi elles ne confinent par quelque bout. Mais voions ce que (A) dit Montagne.

DIOSCURIAS, ville de la Colchide. Elle étoit ſi marchande que trois cens (Y) nations, dont les unes n'entendoient point la langue des autres, y trafiquoient, & que les negocians de Rome y entretenoient 130. interpretes. Pline † qui aſſûre cela ſur la foi de Timoſthenes, remarque que de ſon tems cette ville étoit deſerte. Mais Ammien Marcellin temoigne que de ſon tems elle faiſoit ‡ encore figure. Les uns en attribuoient la fondation à Caſtor (Z) & à Pollux, les autres aux deux cochers de ces deux Heros. Arrien temoin oculaire aſſûre qu'elle s'apel-

„ & non comme l'imagination le lui repreſente. Que „ ſi elle ne peut le connoître tel qu'il eſt, qu'elle l'ai„ me ſans le connoître ſous le voile obſcur de la foi, „ à peu près comme un enfant qui n'auroit jamais vû „ ſon pere, & qui s'en raportant à ceux qui lui en „ parlent l'aimeroit autant que s'il l'avoit vû. „ Que tout ce que l'Ecriture Sainte dit de Dieu (a) *ne peut paſſer que pour des fleurs; & s'y arreter, c'eſt s'arreter à la ſuperficie, parce que Dieu ne pouvant ſe comprendre par l'eſprit, ne peut auſſi être expliqué par les paroles, & quand nous voulons par la nous élever à lui, nous nous abaiſſons.* Que (b) *Dieu n'a fait écrire ces livres que pour nous donner une haute opinion de ſa grandeur, afin que ſi nous l'admirons en ce qu'on dit de lui, nous l'admirions encore plus en lui même.* (c) *Mais que ſi l'ame aimoit Dieu tel qu'il eſt repreſenté dans les Ecritures, elle n'aimeroit qu'un phantome, en quoi le maſque de Dieu, & non pas Dieu tel qu'il eſt.* Que „ (d) Dieu „ n'eſt rien de ce que conçoit la raiſon, parce que „ tout ce que nous connoiſſons ſe peut comprendre, „ & Dieu eſt incomprehenſible. Quand nous vou„ lons connoître Dieu, nous changeons la Créature „ en Dieu comme les Idolatres, & nous abbaiſſons Dieu „ à la Créature. „ (e) „ Que *tant que l'ame connoî„ tra quelque choſe par des images ou par des ſimilitudes „ de quelque nature qu'elles ſoient, même infuſes & ſur„ naturelles, elle ne conçoit point Dieu.* „ Que l'idée que St. Paul donna de Dieu aux Atheniens adorateurs d'un Dieu inconu (f) *eſt fauſſe, en ce qu'elle ne repreſente pas Dieu comme il eſt, car il ne peut être compris ni connu. Qu'on eſt obligé de ſe ſervir des termes proportionnez à notre foibleſſe pour parler de lui: mais ces expreſſions n'ont rien de digne de lui, & les idées qu'elles forment en nous, ne ſont pas la veritable idée de Dieu.* Qu'on *peut dire de Dieu* qu'il eſt juſte, bienfaiſant, remunerateur, vengeur, tout-puiſſant &c. (g) *mais tout cela n'eſt point Dieu. Ce n'eſt point de cette maniere que la Foi le regarde; elle n'a d'autre objet qu'un Dieu inconnu preſent par tout.* Voiez à la fin de la remarque ſuivante un paſſage du faux Denys l'Areopagite.

(A) *Voions ce que dit Montagne.*] „ (h) Un Eveſ„ que a laiſſé par écrit, qu'en l'autre bout du mon„ de, il y a une Iſle, que les anciens nommoient Dioſ„ coride, commode en fertilité de toutes ſortes d'ar„ bres, fruicts & ſalubrité d'air: de laquelle le peuple „ eſt Chreſtien, ayant des Egliſes & des Autels, qui „ ne ſont parez que de Croix, ſans autres Images: „ grand obſervateur de jeuſnes & de feſtes, exact „ payeur de dixmes aux Preſtres; & ſi chaſte, que nul „ d'eux ne peut connoiſtre qu'une femme en ſa vie. „ Au demeurant, ſi content de ſa fortune, qu'au mi„ lieu de la mer il ignore l'uſage des navires: & ſi ſim„ ple, que de la religion qu'il obſerve ſi ſoigneuſe„ ment, il n'en entend un ſeul mot. Choſe incroya„ ble, à qui ne ſçauroit, les Payens ſi devots idolâ„ tres, ne connoiſtre de leurs Dieux, que ſimplement „ le nom & la ſtatuë. L'ancien commencement de „ Menalippe, tragedie d'Euripides, portoit ainſi: (i)

„ *O Jupiter, car rien de toy ſinon*
„ *Je ne connois ſeulement que le nom.* „

Ce que Montagne obſerve des anciens Paiens eſt très-vrai: l'idée qu'ils attachoient au mot *Dieu* ne reſſembloit nullement à la nature divine, & en étoit infiniment eloignée; deſorte que les Atheniens n'étoient point les ſeuls à qui (k) Saint Paul eût pu dire qu'ils avoient dreſſé un autel au Dieu inconu. Tous leurs autels meritoient cette inſcription, & je ne ſaurois penſer à la diſtinction qu'on fit à Athenes (l) entre les Dieux inconus & les Dieux conus, je n'y ſaurois, dis-je, penſer, ſans me ſouvenir de la diſtinction que l'on fait dans les Ecoles d'Ariſtote, entre les qualitez occultes & les qualitez manifeſtes. Il n'y a point d'autre difference parmi les Peripateticiens; entre les qualitez manifeſtes & les qualitez occultes, ſi ce n'eſt qu'ils ont un mot pour deſigner les qualitez manifeſtes, *calor, frigus, humiditas, ſiccitas*, &c. & qu'ils n'en ont point pour deſigner les qualitez de l'aiman. Diſons de même que parmi les Atheniens, il n'y avoit point d'autre difference entre les Dieux inconus & les Dieux conus, ſi ce n'eſt qu'on avoit un nom à donner aux uns, *Jupiter, Mars, Mercure, Venus* &c. & qu'on ne ſavoit comment apeller les autres. Si la nature divine qu'ils adoroient n'étoit point comme la Quinte eſſence d'Ariſtote (m), auſſi depourvuë de nom qu'ignorée, elle étoit pour le moins auſſi peu conuë. Les habitans de Marſeille faiſoient profeſſion ouverte d'adorer des Dieux inconus, & ils trouvoient même que cela leur inſpiroit plus de crainte pour leurs divinitez (n). Ils les adoroient de loin; ils ne s'aprochoient point du lieu où elles avoient leurs ſtatuës. Le Prêtre ne s'en aprochoit qu'en tremblant, & il craignoit qu'elles ne lui aparuſſent, c'eſt-à-dire, qu'il craignoit de les conoître. Lucain s'imagine qu'à cauſe qu'ailleurs les Dieux étoient adorez ſous des figures expoſées aux yeux du public, il y avoit une grande difference entre les Maſſiliens & les autres peuples, car, dit-il, les Maſſiliens ne conoiſſant pas leurs Dieux les redoutent davantage. Il s'imaginoit donc que dans la Grece & dans l'Italie on conoiſſoit mieux la divinité qu'à Marſeille: il s'abuſoit bien, il devoit ſeulement dire que l'on y conoiſſoit mieux ſous quelle figure les Statuaires & les Peintres la repreſentoient.

- - - (o) *Simulacraque mœſta deorum*
Arte carent, cæſaque exſtant informia truncis.
Ipſe ſitus, putriſque facit ſanctos rubore pallor
Attonitos: non vulgatis ſacrata figuris
Numina ſic metuunt: tantum terroribus addit
Quos timeant non noſſe Deos.
- - - - - - - - - - -
Non illum cultus populi propiore frequentant
Sed ceſſere Dei. Medio cum Phœbus in axe eſt,
Aut cælum nox atra tenet, paveſ ipſe ſacerdos
Accenſus, dominumque timet deprendere lucis.

Les Paiens ne pourroient pas retorquer cette remarque ſur le Chriſtianiſme, ſous pretexte qu'on y recommande de captiver ſon entendement ſous l'obeïſſance de la foi, & qu'on y dit que la foi ſe definit mieux par l'ignorance que par la conoiſſance, & qu'il faut ſe conduire non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, & adorer les myſteres, ſans les comprendre: cette retorſion, dis-je, ſeroit injuſte, ſi on la faiſoit ſur le Chriſtianiſme en general, puis que les Communions Proteſtantes ne rejettent point la voie de l'examen, & ne craignent pas comme le Prêtre de Marſeille, que les objets de leur foi ſe manifeſtent.

On a vu dans la remarque precedente les maximes des nouveaux myſtiques, mais il faut obſerver ici qu'ils pretendent qu'elles ſont auſſi anciennes que la Theologie myſtique, car ils citent ces paroles de Saint Denys, „ (p) Pour vous mon cher Timothée appli„ quez vous ſerieuſement aux contemplations myſti„ ques, abandonnez vos ſens, les operations de vô„ tre eſprit, tous les objets ſenſibles & intelligibles, & „ generalement toutes choſes qui ſont, & qui ne ſont „ pas, afin que vous vous éleviez, autant que l'hom„ me le peut, & que vous vous uniſſiez d'une manie„ re inconnuë & inexprimable, à celui qui eſt au deſ„ ſus de tout être & de toute conoiſſance. „ Notez qu'il y a des philoſophes qui trouvent que ce que les Quietiſtes diſent de la fauſſeté des notions ſous leſquelles on ſe repreſente ordinairement la Divinité, eſt fort raiſonnable, & que les images dont les Ecrivains ſacrez ſe ſont ſervis pour nous la faire conoître, ont beſoin d'être rectifiées. Voiez ce que je citerai de Charron dans l'une des remarques de l'article *Simonide*.

(Y) *Trois cens nations.*] Strabon (q) raporte la même choſe. Il eſt vrai qu'il dit que quelques Auteurs au lieu de 300. nations n'en mettoient que 70. Il attribuë la multitude de tant de langues à la maniere ſauvage dont les peuples de ce païs-là vivoient; car n'aiant entre eux aucune ſocieté, chacun conſervoit ſa langue, ſans aprendre celle du peuple voiſin.

(Z) *A Caſtor & à Pollux, les autres.*] La premiere opinion qui eſt celle de Pomponius (r) Mela, eſt confirmée par le nom que cette ville portoit. Cependant (f) Pline, Solin (t), Ammien Marcellin (v) &c. ne parlent que des deux cochers. Pline les nomme Amphitus & Teichius: ſelon Strabon (w) ils s'apelloient

(m) *Quinta illa non nominata magis quam non intellecta natura. Cicero, Tuſcul. 1. fol. 248. B.*

(n) *Appliquez ici ce que dit Tacite,* Arcebantur aſpectu quo venerationis plus ineſſet. *Hiſt. l. 4. c. 65.*

(o) *Lucanus, Pharſ. l. 3. v. 412.*

(p) *Molinos, introd. à la guide ſpirit. n. 14. apud La Bruyere diſt. 8. pag. 316.*

(q) *Strabo lib. 11. pag. 343.*

(r) *Lib. 1. c. 19.*

(t) *Cap. 15.*

(v) *Lib. 22. c. 8. pag. m. 313.*

(w) *Lib. 11. pag. 343.*

Digitized by Google

s'apelloit alors Sebaſtopolis, & qu'elle étoit une colonie des Mileſiens à 2260. ſtades de Trapezunte β.

β *In Periplo Ponti Euxini.*

DOLABELLA (PUBLIUS CORNELIUS) gendre de Ciceron, s'attacha entierement au parti de Jules Ceſar. Il ſe trouva à la bataille de (A) Pharſale, à celle d'Afrique, & à celle de Munda: il fut même bleſſé dans la derniere de ces trois batailles. Pendant ſon tribunat du peuple il cauſa mille deſordres, ce qui affligeoit mortellement Ciceron γ. Il vouloit établir des loix (B) pour l'abolition des dettes, afin de s'attirer l'affection de la populace, & de ſe delivrer lui-même de l'obligation de ſatisfaire ſes creanciers †; mais il trouva de fortes oppoſitions. Marc Antoine dont il avoit debauché la femme fut le principal obſtacle qu'il rencontra; deſorte qu'on pourroit dire que ſi cette femme avoit été vertueuſe, la ville de Rome ſeroit tombée dans une affreuſe confuſion, par la bonne intelligence qui auroit regné entre les deux plus grans perturbateurs du repos public qui fuſſent alors en Italie. Tout a ſes uſages dans ce monde: les galanteries de la femme de Marc Antoine rendirent un grand ſervice à la patrie, elles furent cauſe ‡ qu'il renverſa tous les deſſeins d'un Tribun factieux ‡. Ceſar étoit en Egypte pendant ces conteſtations. Son retour à Rome y remit le calme; il pardonna à Dolabella, & contre les formes il l'éleva au Conſulat quelques années après; car Dolabella n'avoit point encore l'âge competent, & n'avoit point * été Preteur. Marc Antoine (C) s'opoſa le plus qu'il put à la priſe de poſſeſſion de ce Conſulat; mais comme Ceſar fut tué peu de mois après cette nouvelle querelle de Marc Antoine & de Dolabella, ceux-ci terminerent leurs differens, afin de mieux reſiſter

γ *Voiez l'article* Tullie.

† *Dio, lib. 42. p. 223.*

‡ *Plutarch. in Antonio pag. 919.*

‡ *Dio, ib. p. 224. & ſequent.*

* *Idem pag. 225.*

pelloient Rheca & Amphiſtratus: mais Ammien Marcellin les nomme Amphitus & Cercius. Dans quelques éditions de Juſtin (a) ils ſont nommez Frudius, & Amphiſtratus.

(a) *Lib. 42. c. 3.*

(A) *Il ſe trouva à la bataille de Pharſale &c.*] Le paſſage de Ciceron que j'aporte en preuve ſervira à quelque autre choſe. (b) *Quonam modo igitur Dolabella pervenit* (in Hiſpaniam?) *aut non ſuſcipienda fuit iſta cauſa, Antoni, aut, cum ſuſcepiſſes, defendenda uſque ad extremum. Ter depugnavit Ceſar cum civibus, in Theſſalia, Africa, Hiſpania, omnibus affuit his pugnis Dolabella: Hiſpanienſi etiam vulnus accepit: ſi de meo judicio quaris, nollem: ſed tamen conſilium à primo reprehendendum, laudanda conſtantia.* Remarquez là deux choſes, dont l'une eſt un tour de paſſe-paſſe de rhetoricien, & l'autre une aſſez bonne maxime. Ciceron ne pouvoit pas ignorer que Marc Antoine demeurant en Italie par les ordres de Ceſar avoit rendu autant de ſervices au parti, que s'il eût accompagné Ceſar en Egypte, & au Roiaume du Pont. On ne pouvoit pas ignorer que la crainte du peril n'étoit point l'un des defauts de Marc Antoine, & que d'autres raiſons l'avoient empêché de ſuivre Ceſar en Afrique & en Eſpagne. Cependant comme le ſejour de Rome conſideré en gros dans de telles circonſtances pouvoit recevoir un mechant tour, la rhetorique ne manqua pas d'en faire du bruit comme d'un acte de poltronnerie. On ſavoit que rien ne pouvoit choquer davantage un homme de guerre que des inſultes de cette nature, & on ne manqua pas d'empaumer la choſe de ce côté-là. (c) *Cui bello cum propter timiditatem tuam tum propter libidines defuiſti ... Tam bonus gladiator rudem tam cito accepiſti? Hunc igitur quiſquam qui in ſuis partibus, id eſt in ſuis fortunis tam timidus fuerit, pertimeſcat?* On n'oublia pas pour faire plus de depit les éloges de Dolabella. Je voudrois que les commentaires fiſſent ſentir ces tours de rhetoricien.

(b) *Cicero Philipp. 2. p. m. 743.*

(c) *Ibid. pag. 742. 743.*

(B) *Des loix pour l'abolition des dettes.*] On apelloit cela *novas tabulas*. Voici l'explication qu'en donne un ſavant Critique: (d) *Sunt tabulæ novæ nihil aliud, quam lex ſeu decretum communi conſenſu factum, quo civitate per alterius partis ultimam paupertem, & ex ea ſeditionem, in extremo periculo conſtituta, nexis atque obæratis, ad concordiam faciendam, debita in univerſum remittuntur, ita ut hoc nomine nec corpora eorum, neque bona vincta teneri queant.*

(d) *Joh. Sebaſſorus in libello de novis tabulis apud Caſparem Sagittarium in vita Tullia pag. 13. 14.*

(C) *Marc Antoine s'opoſa le plus qu'il put.*] Ciceron s'eſt étendu ſur ce demêlé dans ſa 2. Philippique, & a pretendu que l'on jolia Dolabella. On le pouſſa à briguer le Conſulat, on le lui fit eſperer, & puis on le laiſſa ſuccomber aux opoſitions. Ceſar fut l'auteur de cette ſupercherie. (e) *Nihil queror de Dolabella qui tuum eſt impulſus, inductus, eluſus: qua in re quæ fuerit uterque veſtrum perfidia in Dolabellam quis ignorat? Ille* (Cæſar) *induxit ut peteret: promiſſum & receptum intervertit ad ſeque tranſtulit: tu ejus perfidia voluntatem tuam adſcripſiſti.* Ciceron ajoûte que le Senat aiant été convoque le premier jour (f) de Janvier, Dolabella (g) fit un diſcours ſanglant contre Marc Antoine, & que celui-ci s'emporta furieuſement contre Dolabella. Ceſar avoit declaré qu'en partant pour ſa grande expedition contre les Parthes, il mettroit à ſa place Dolabella dans le Conſulat. Marc Antoine étoit alors le collegue de Ceſar dans cette charge; & comme il ne vouloit point avoir Dolabella pour collegue, il declara qu'il étoit Augure, & qu'il ſauroit faire valoir cette dignité pour empêcher que l'élection de Dolabella ne ſe fit, ou ne fût valable. (h) *Cum Ceſar oſtendiſſet ſe priuſquam proficiſceretur Dolabellam Conſulem eſſe juſſurum . . . . tum hic bonus augur ea ſe ſacerdotio præditum eſſe dixit, ut comitia auſpicio vel impedire vel vitiare poſſet: idque ſe facturum eſſe aſſeveravit.* Le jour de l'élection étant venu, les ſuffrages tomberent ſur Dolabella. Là-deſſus Marc Antoine qui n'avoit dit mot pendant que l'élection s'etoit faite, dit tout haut qu'il faloit remettre l'aſſemblée à un autre jour. Il dit cela comme Augure, & ne deſiſta point de cette denonciation juſques après la mort de Ceſar. Alors il fut de ſon interêt de reconoître que l'élection de Dolabella étoit legitime, & il ſe reconcilia avec lui (i). Plutarque (k) raconte en moins de paroles que Ciceron, comment Ceſar aiant declaré au Senat qu'il vouloit ceder ſa charge de Conſul à Dolabella, fut contraint de renvoier cette affaire à une autre fois, à cauſe des opoſitions violentes de Marc Antoine qui dit mille injures à Dolabella, & n'en reçut pas moins de lui. Ceſar quelque tems après voulut proceder à ſa demiſſion en faveur de Dolabella, & fut contraint de deſiſter, à cauſe que Marc Antoine lui allegua que les auſpices étoient contraires. Dolabella ſe voiant abandonné peſta tout ſon ſou. Je ne trouve rien à dire à ce recit de Plutarque, ſi ce n'eſt qu'on y a omis une circonſtance très-eſſencielle, ſavoir que Ceſar ne ceda pas de telle ſorte, qu'il ne laiſſât à Dolabella le droit de pretendre. Il laiſſa indecis ſi l'opoſition de Marc Antoine étoit nulle, ou ſi elle étoit valable. Je croi franchement qu'il ſe trouvoit embarraſſé de ces deux hommes, & qu'encore qu'il eût dit un (l) jour qu'il ne craignoit point les gens auſſi gras & auſſi bien peignez que ceux-la, mais qu'il redoutoit les (m) viſages pâles & maigres, il ſentoit que l'amitié de Marc Antoine & celle de Dolabella lui étoient à charge. Il y avoit aparemment quelque colluſion entre lui & Marc Antoine ſur le Conſulat de Dolabella; mais il eſt ſûr que Marc Antoine lui parla inſolemment en d'autres rencontres; par exemple, lors que Ceſar après la guerre d'Afrique lui demanda compte de la vente des biens de Pompée. Voici ce que Ciceron a dit là-deſſus: on ne pouvoit mieux tourner la choſe. (n) *Appellatus es de pecunia, quam pro domo, pro hortis, pro ſectione debebas, primo reſpondiſti plane ferociter: &, ne omnia videar contra te, propemodum æqua, & juſta dicebas. A me C. Ceſar pecuniam? cur petius, quam ego ab illo? an ille ſine me vicit? at ne potuit quidem: ego ad illum belli civilis cauſam attuli: ego leges pernicioſas rogavi. . . Num ſibi ſoli vicit? quorum facinus eſt commune, cur non ſit eorum præda communis? jus poſtulabas: ſed quid ad rem? plus ille poterat.* Après ſa derniere expedition d'Eſpagne Ceſar le traita beaucoup plus civilement (o); il lui fit cent amitiez, ce qui marque qu'il le regardoit comme un fort malhonnête homme, très-capable de le ſervir, & de le deſſervir auſſi. Ciceron ſur le choix des bons amis rend un très-mauvais temoignage à Jules Ceſar (p). Au reſte vous trouverez dans Appien (q) un long recit touchant le manege de Marc Antoine, par raport au Conſulat de Dolabella, avant leur reconciliation, & après la mort de Ceſar.

(e) *Ibid. pag. 742. 743.*

(f) *En 710. de Rome.*

(g) *Invectus eſt copioſius multo in iſtum & paratius Dolabella quam nunc ego. Id. ibid.*

(b) *Id. ib.*

(i) *Collegam tuum depoſitis inimicitiis, oblitus auſpiciorum à te ipſo populo Romano nunciatorum, illo die (c'eſt-à-dire 3. jours après la mort de Ceſar) collegam tibi eſſe voluiſti. Id. Philipp. 1. pag. 692.*

(k) *Plut. in Antonio pag. 921.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Il vouloit parler de Brutus & de Caſſius.* Id ib.

(n) *Philipp. 2. p. 742.*

(o) *Ibid. pag. 746.*

(p) Habebat hoc omnino Cæſar: quem plane perditum ære alieno, egentemque, ſi eundem nequam hominem audacemque cognoverat, hunc in familiaritatem libentiſſime recipiebat. *Ibid.*

(q) *Appian. lib. 2. de bell. civ.*

Digitized by Google

résister au parti republicain. Ils étoient Consuls l'année que Cesar fut assassiné, & firent d'abord quelques (D) demarches d'où les bien intentionnez tirerent un bon augure. Cela n'eut point de suite. Dolabella obtint le gouvernement de Syrie; mais il fit si peu de diligence pour en prendre possession, qu'il donna le tems à Cassius de s'en rendre maître: & comme il aprit que le Senat avoit conferé à Cassius ce même gouvernement, il ne trouva pas-à-propos de continuer son voiage. Il s'arrêta donc à Smyrne, & y fit mourir (E) traîtreusement Trebonius, gouverneur de l'Asie mineure, & l'un des meurtriers de Jules Cesar. Dès que la nouvelle de cette action fut sçuë à Rome, le Senat declara Dolabella ennemi du peuple Romain. Par la mort de Trebonius l'Asie mineure fut reduite à la discretion de Dolabella, qui ne manqua pas alors de marcher vers la Syrie. Tout plia sous lui à cause que Cassius étoit absent; tout dis-je, plia hormis Antioche: mais Cassius étant venu avec de fort bonnes troupes, assiegea Dolabella dans la ville de Laodicée, & le reduisit à la dure necessité ou de se tuer, ou de se rendre. Dolabella choisit le (F) premier * parti. On dit qu'il n'étoit âgé ‡ que de 26. à 27. ans. Pour conoître son humeur mutine & brouillonne, il ne faut que se souvenir qu'à l'exemple de Clodius il se fit adopter par un Plebeïen, afin de pouvoir être Tribun du peuple †. Les fautes de (G) Mr. Moreri sont considerables.

DOLA-

* *Tiré de Dion lib. 47. ad annum Romæ 712.*

‡ *Appien de bello civ. lib. 2. p. m. 279. lui donne 25. ans à la mort de Jules Cesar. Voiez les remarques de l'article* Tullie.

† *Dio. lib. 24. pag. 223.*

(D) *Quelques demarches d'où les bien intentionnez tirerent un bon augure.*] Marc Antoine trois jours après la mort de Cesar harangua dans le Senat sur la paix, & sur la concorde, & charma les honnêtes gens. Il envoia son fils en ôtage aux conjurez, qui n'osoient descendre du Capitole. Ciceron le renvoie souvent à ce jour-là. (a) *Unum illum diem quo in ade tellaris Senatus fuit, non omnibus iis mensibus quibus te quidam multum a me dissentientes beatum putant, anteponis? Qua fuit oratio tua de concordia? Quanto mesu veteratu, quanta sollicitudine erepitas tum à te liberata est?* Voiez au commencement de la 1. Philippique le detail des bonnes choses que fit Marc Antoine de concert avec Dolabella. Celui-ci en particulier fit une action de grand éclat, & fort necessaire au bien public. Une cohuë de gens de toutes sortes de conditions rendoit des honneurs divins à une colomne de marbre, élevée au milieu du Forum (b) en l'honneur de Jules Cesar: Dolabella fit abatre cette colomne, & punir de mort un grand nombre de ces factieux. Il prevint par là le pillage de la ville; car leur but etoit de rendre odieux tous les amateurs de la liberté. (c) *Cum serperet in urbe infinitum malum, idque manaret in dies latius, iidemque busti in foro facerent, qui illum insepultum sepulturam effecerant; & quotidie magis magisque perditi homines cum sui similibus servis, tetris, ac semplis urbis minarentur, talis animadversio fuit Dolabellæ cum in audaces sceleratosque servos, tum in impuros & nefarios liberos, talisque eversio illius execratæ columnæ, ut mihi mirum videatur &c.* Voiez dans la remarque L de l'article *Tullie* un autre passage de Ciceron sur ce même fait.

(a) *Philippica 1. pag. 692. Il dit dans la 2. Philippique pag. 750.* Qui tu vir, Dii Immortales, & quantus fuisses si illius dici mentem servare potuisses. Pacem haberemus quæ erat facta per obsidem &c.

(b) *Voiez Suetone in Cæsare c. 85.*

(c) *Philip. 1. p. 674.*

(E) *Et y fit mourir traîtreusement Trebonius.*] Il lui donna tant de marques d'amitié, qu'il l'empêcha de se tenir sur ses gardes: il lui fut donc facile de se rendre maître de Smyrne pendant la nuit, & de forcer la maison de Trebonius. Il le fit cruellement torturer deux jours, & puis il lui fit couper la tête que l'on ficha au bout d'un dard, pour être portée en montre; le corps fut traîné par les ruës, & jetté enfin dans la mer. Ciceron nous va dire tout cela très-éloquemment. (d) *Confectus est Dolabella, nulla suspitione belli: quis enim id putaret? secuta colloquutiones familiarissimæ cum Trebonio, complexusque summæ benevolentiæ falsi indices exstiterunt in amore simulato: dextera, quæ fidei testes esse solebant, perfidia fuit, & scelere violata: mœsturnus introitus Smyrnam, quasi in hostium urbem, quæ fidissimorum, antiquissimorumque sociorum. . . . . Interficere captum statim noluit; ne mimis, credo, in victoria liberalis videretur; cum verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerasset, tum verberibus, ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ idque per biduum: post, cervicibus fractis, caput abscidit, idque affixum gestari jussit in pilo: reliquum corpus tractum, atque laceratum abjecit in mare.* Allez à la source même; car je ferois trop long, si je raportois tout ce qui se trouve sur cela dans la harangue que je cite. On verra ci-dessous (e) la pieuse reflexion de Marc Antoine sur la mort de ce meurtrier de Cesar. On se fait un style de moralitez dont les plus perdus de tous les hommes ont l'audace de se servir.

(d) *Philipp. 11. pag. 908.*

(e) *Dans la remarque G lettre q.*

(F) *Dolabella choisit le parti de se tuer.*] Il se tua lui-même, à ce que dit (f) Dion Cassius; mais (g) d'autres disent qu'un de ses Gardes à sa priere lui coupa la tête, & puis se tua, sans avoir égard au conseil que son maître lui avoit donné, de la presenter au vainqueur pour obtenir grace. Appien le nomme Marsus, mais Dion l'apelle Octavius. De là est venu qu'Usserius (b) a debité que Marsus & Octavius se tuerent dans Laodicée. On peut voir dans l'une des Philippiques que Marsus Octavius, miserable Senateur Romain, n'etoit qu'un seul homme. Ciceron en parle avec le dernier mepris. (i) *Quid opus fuit cum legione præmisso Marso nefario quo Octavio, scelerato latrone atque egeno, qui popularetur agros, vexaret urbes, non ad spem constituendæ rei familiaris, quam tenere eum posse negant, qui mortuus (mihi enim hic Senator ignotus est) sed ad præsentem pastum mendicitatis suæ? Consecutus est Dolabella.* Cette faute d'Usserius critiquée par le Pere Noris (k) est d'autant plus excusable, qu'Appien a fait conoître son Marsus par un emploi (l) de plus petite etenduë, que celui que Dion a donné à Octavius. Je croi qu'on devroit lire dans Dion Μάρσος Ὀκτάβιος, & non pas Μάρκος Ὀκτάβιος. Si l'on me dit qu'au contraire il faudroit lire dans Ciceron *Marcus Octavius*, & non pas *Marsus Octavius*, je repons que ma conjecture est fondée sur ce qu'Appien a nommé ce personnage *Marsus* tout court. Il seroit absurde de vouloir lire *Marsus* dans Appien, car dans une histoire on ne designe pas les gens par leur seul prenom. Je ne voudrois pas rejetter absolument la supposition de Glandorp (m), que cet homme se nommoit *Marcus Octavius Marsus*.

(f) *Lib. 47. p. 393.*

(g) *Appian. de bell. civ. l. 4.*

(b) *In Annalibus.*

(i) *Philip. 11. p. 908.*

(k) *Noris, cenotaph. Pisan. pag. 178.*

(l) *Celui de Præfectus nocturnarum excubiarum.*

(m) *Onomast. pag. 638.*

(G) *Les fautes de Mr. Moreri sont considerables.*] I. Il ne faloit pas avancer comme une chose douteuse que les Dolabella *fussent sortis des Corneliens.* C'est un fait certain, & que personne n'ignore. II. En parlant de Dolabella declare ennemi de la Republique pour le meurtre de Trebonius, il ne faloit oublier ni son nom, ni son prenom. Je dis le même touchant les autres Dolabella dont Moreri a parlé. III. Il ne faloit pas dire qu'il fut declaré ennemi de la Republique l'an 710. mais l'an 711. car on aprit à Rome la mort de Trebonius un (n) an après que Cesar eut été (o) tué. Hirtius qui fut Consul l'an 711. étoit actuellement (p) dans les fonctions de sa charge, lors que Marc Antoine lui écrivit: (q) *Dedisse pœnas sceleratum* (il parle de Trebonius) *cineri atque ossibus clarissimi viri, & apparuisse numen Deorum intra finem anni versentis, aut jam soluto supplicio parricidii aut impendente tarandum est.* IV. Il ne faloit pas faire conoître ce Dolabella par son grand *pouvoir sur l'esprit d'Antoine*, puis que les querelles de ces deux hommes sont mille fois plus conuës, & durerent beaucoup plus que leur bonne intelligence. (r) *Quorum summum quondam inter ipsos odium, bellumque meminisse, eosdem postea singulari inter se consensu, & amore devinxit impurissima natura & turpissima vita similitudo.* V. Il ne le faloit pas distinguer du gendre de Ciceron. VI. Ni peut-être de celui qui renvoia à l'Areopage le procès de cette femme de Smyrne qui avoit empoisonné son mari. Mr. Valois (s) ne croit point que le Dolabella qui ne voulut point juger cette femme, soit different de celui qui fit mourir Trebonius, & qui perit à Laodicée. VII. En tout cas il ne faloit point donner à l'auteur de ce renvoi le prenom *Cneus*, puis que Valere Maxime lui donne celui de *Publius*. Et qu'on ne me dise pas qu'Aulugelle le nomme *Cneus*; car outre que Mr. Moreri ne cite point Aulugelle, mais Valere Maxime, il faut remarquer qu'Aulugelle cite Valere Maxime comme son original. Il est donc plus à-propos de corriger le copiste par Valere Maxime, que celui-ci par le copiste. VIII. Il ne faloit point assûrer que la femme dont le procés fut renvoié à l'Areopage, étoit accusée *d'avoir empoisonné son mari, & un fils qu'il avoit eu d'un autre lit*; car le sens le plus naturel, le plus legitime des paroles

(n) *Nous quant à cette faute qu'il y a plusieurs Chronologues qui tiennent que Cesar fut tué l'an 709. Voiez ci-dessus pag. 883. remarque O.*

(o) *Voiez Fabricius in vita Ciceronis ad annum ultimum p. m. 214.*

(p) *Cicero Philipp. 13. pag. 951.*

(q) *Apud Ciceron. ibid.*

(r) *Cicero Philipp. 11. ibid.*

(s) *Vales. in Amm. Marcell. l. 29. c. 2. p. m. 561.*

Digitized by Google

DOLABELLA (Horace) Auteur d'un livre intitulé *Apologia pro Puritanis.* C'eſt proprement une ſatire burleſque contre les Proteſtans. Il faut que ce livre ſoit très-rare, car il ne paroît pas même dans le catalogue des plus nombreuſes Bibliotheques. Je ne le conois que pour l'avoir vu cité dans la Doctrine curieuſe du Pere Garaſſe. Il eſt compoſé de demandes & de reponſes, & il faut bien que l'Ecriture n'y ſoit pas aſſez menagée, puis que ce Jeſuite en a parlé (*Z*) comme il a fait.

DOLET (Etienne) bon Humaniſte, brûlé à Paris pour ſes * opinions ſur la Religion le 3. d'Août † 1546. étoit d'Orleans. Il travailla à la reforme du ſtyle Latin, & il compoſa d'aſſez bons (*A*) Ouvrages ſur cette matiere. Quelques-uns ‡ ont cru que ſes commentaires ‡ ſur la langue Latine étoient un Ouvrage où il fut fort aidé par Naugier, chez qui il avoit demeuré à Veniſe. D'autres lui firent publiquement un (*B*) procés de plagiat. Il ſe mêloit de faire des vers en Latin & en François (C), & n'y reüſſiſſoit pas mal. Il écrivit une apologie pour

* Voiez la remarque C, & G.

† Et non pas 1543. comme dit Mr. Moreri, ou 1545. comme Mr. Baillet, la Caille &c. ajoûtent.

‡ Sturmius præfat. formularum linguæ Latinæ Stephani Doleti.

‡ Ils furent imprimez l'an 1536. en 2. vol. in folio.

les (*a*) de l'Auteur cité par Mr. Moreri, eſt que cette femme empoiſonna ſon mari & le fils qu'elle avoit eu de ce mari, parce qu'ils avoient tué le fils qu'elle avoit eu d'un autre mari. Aulugelle qui a exprimé en d'autres termes cette hiſtoire, lors qu'il l'a copiée de Valere Maxime, a ſi bien compris le ſens dont je parle, qu'il a donné ordre que les lecteurs ne puſſent être en ſuſpens: (*b*) *Mulier Smyrnæa . . . . id feciſſe confitebatur, dicebatque habuiſſe ſe faciendi cauſam, quoniam idem illi maritus & filius* ALTERUM PILIUM *mulieris ex viro priore genitum, adoleſcentem optimum & innocentiſſimum, exceptum inſidiis occidiſſent.* Ammien Marcellin parlant de ce fait, évita ſans doute l'équivoque qui pouvoit reſter dans la phraſe de Valere Maxime; mais comme ſon texte eſt fort gâté en cet endroit-là (*c*), il ne peut pas lever pleinement nos doutes. Quelques éditions portent, *Smyrnæa materfamilias filium* PROPRIUM *& maritum venenis neciſſe confeſſa*; d'autres ont SOBOLEM PROPRIAM. Tout cela condamne Moreri. Remarquons en paſſant une choſe qu'il faudroit repeter cent mille fois, ſi l'on en vouloit parler dans chaque occaſion; c'eſt que la langue Latine n'a point l'avantage d'ôter les ſens ambigus comme la nôtre les ôte. Voilà Valere Maxime qui en raportant un fait ſingulier, & tout-à-fait ſurprenant, s'eſt ſervi d'une expreſſion qui partage les Interpretes touchant l'eſpece du crime que cette femme commit. Mr. Moreri n'eſt pas le plus habile homme qui ait ſupoſé, que cette femme étoit la marâtre de l'un des deux hommes qu'elle empoiſonna. Le ſavant Henri Valois (*d*) a interpreté de la ſorte la phraſe de Valere Maxime. Il eſt en cela moins digne de foi qu'Aulugelle, qui a cru que cette femme empoiſonna ſon propre fils. La difference eſt ſi grande entre le crime tel qu'Aulugelle l'a conçu, & le crime tel que Mr. Valois ſe le figure, qu'on ne doit point excuſer l'hiſtorien qui a raconté aſſez mal un fait de cette importance, pour donner lieu à de telles diverſitez d'interpretation. IX. Mr. Moreri ne devoit pas attribuer au mari de cette femme tout le meurtre du jeune homme; car le fils ou de ce mari, ou de cette femme fut complice de l'aſſaſſinat. X. Enfin il ne devoit pas aſſûrer que l'accuſateur & le mari de cette femme étoient la même perſonne; car puis qu'elle étoit coupable d'avoir fait mourir ſon mari, ce ne fut point ſon mari qui la pourſuivit en juſtice, & par conſequent l'Areopage ne commanda point à ce mari de ſe preſenter avec l'accuſée au bout de cent ans.

(*a*) Materfamilias Smyrnæa virum & filium interemit, cum ab his optimæ indolis juvenem quem ex priore viro cnixa fuerat, occiſum comperiſſet. *Val. Max. l.* 8. *c.* 1. *ſub fin.*

(*b*) *Aul. Gellius lib.* 12. *cap.* 7.

(*c*) *Lib.* 29. *c.* 2. *p.* 562. 563.

(*d*) *Valeſ. ubi ſupra pag.* 563.

(*Z*) *En a parlé comme il a fait.*] „ (*e*) Cét Eſcrivain a fait un livre fort recherché & eſtimé parmy „ les bons eſprits, auquel il renverſe toutes les Maximes & fantaiſies des Puritains, par textes formels, „ tirez des ſaincts Eſcritures: mais j'euſſe deſiré qu'il „ euſt porté plus de reſpect au S. Eſprit, & qu'il n'euſt „ pas pris la licence de luy faire dire des choſes qui „ ſont quelquefois aucunement honteuſes. Je veux „ qu'elles aſſenent un bon coup: il euſt eſté plus expedient à mon advis de ſe ſervir d'autres armes, & „ n'employer point un ſceptre d'or à remuer du fumier comme il a faict. „ Le Pere Garaſſe a raporté divers endroits de ce livre de Dolabella: en voici un: (*f*) *Quæro cur univerſa nobilitas Anglicana dedignetur ſervire in miniſterio domus Dei, & quare viliſſimos homines & idiotas cogantur aſſumere ad miniſterium? Reſpondetur quia ſcriptum eſt Exechielis XVII. habuerunt nautas ad miniſterium; & Joan. II. Miniſtri autem ſciebant qui hauſerant aquam.*

(*e*) *Garaſſe, Doctrina curieuſe, pag.* 672. 673.

(*f*) *Il le tire du chapitre* 3. *queſtion* 38. *& le raporte pag.* 514. 515.

(*A*) *Il compoſa d'aſſez bons Ouvrages.*] Vous trouverez une liſte de ſes Oeuvres plus complete dans Geſner, & dans le (*g*) Sieur de la Caille, que dans Moreri. Il ne faut pas que j'oublie que Dolet qui étoit Imprimeur & Libraire à Lion, a imprimé quelques-uns de ſes Ecrits. Il auroit imprimé la verſion Françoiſe de la plûpart des Oeuvres de Platon qu'il avoit faite, s'il n'eût été prevenu par ſon ſuplice (*h*).

(*g*) *Hiſtoire de l'imprimerie pag.* 112.

(*B*) *Un grand procés de plagiat.*] Avant que le Threſor de Charles Etienne & les obſervations de Nizolius paruſſent, les commentaires de Dolet n'étoient (*i*) que de la groſſeur des élegances de Laurent Valla: ils monterent enſuite à deux volumes *in folio* aux depens de Charles Etienne, de Nizolius, de Riccius & de Lazare de Baïf. Cela fut bientôt conus Charles Etienne vit quelques feuilles du 2. tome pendant le cours de l'impreſſion, & remarqua que preſque tout ce qui concernoit la navigation étoit pris du livre *de re navali* que Baïf avoit publié. Voici ce qu'il fit, il compoſa un abregé de ce livre *de re navali*, & le publia. Ce lui fut une occaſion de montrer les voleries & quelques fautes de Dolet. Celui-ci pour ſe juſtifier publia un traité *de re navali* extrait de ſon 2. volume, & y joignit une reponſe à ſon cenſeur, & la dedia à Lazare de Baïf: il ne nia pas qu'il n'eût pris beaucoup de choſes de Lazare, mais il ſoutint que ce n'étoit pas un vol (*k*).

(*h*) *Baillet jugem. des Sav. to.* 4. *pag.* 516.

(*i*) *Ceux qui avoient vû le manuſcrit l'aſſurerent.*

(*k*) *Ceci eſt tiré de Thomaſius au traité* de plagio literario n. 409. & ſeq. *Thomaſius l'a tiré de quelques paſſages de Franciſcus Floridus Sabinus, & de la reponſe de Dolet.*

Jean Vulteius pouſſa des plaintes bien vives contre la perſecution, qu'il ſupoſoit que la jalouſie fit alors à ſon ami Etienne Dolet. Voions comment il en parla au Cardinal Jean de Lorraine, en lui dediant ſes deux livres d'épigrammes qu'il fit imprimer à Lion chez Sebaſtien Gryphius l'an 1536. *Nemo (ut ingenuè, quod ſentio, dicam) tam inimicus nomini Gallico eſſe creditur, quàm Gallus. Id cum multi hactenus ſunt experti, tum nuper* Stephanus Doletus *Aurelius, juvenis de lingua Latina (ne quid amplius dicam) optimè prima jam adoleſcentia meritus: reliquo vitæ curſu quid non literis adferet tam divino natus ingenio? tanta laborum omnium patientia, tanta conſtantia, tanta animi alacritate ad nominis immortalitatem contendens? Is, inquam, ætatis noſtræ lumen, ac Gallia ſempiterna gloria, invidiæ morſus expertus eſt vel acerbiſſimos. Nam cùm lingua Latina Commentarios (at quod opus? quàm minimè à juvene expectandum? quanta diligentia? quanti laboris? quàm exacti judicii?) ad publicam omnium linguæ Latinæ amantium utilitatem in lucem emitti voluit, nullos magis ſibi adverſos cenſores ſenſit, quàm à quibus laboris ſui certiſſimum fructum jure merito expectabat. Sed valeant hujuſcemodi literarum peſtes: quæ, cùm obeſſe ſurgenti doctorum gloriæ conantur, tum vel maximè proſunt.* Notez que parmi ces épigrammes il y a beaucoup de vers à la loüange de Dolet, & contre ſes cenſeurs, & nommement contre un certain Maurus.

(*l*) *Mr. Baillet l'en blâme très-juſtement dans les Jugemens ſur les Poëtes n.* 1279. *tom.* 3. *pag.* 220.

(C) *Des vers en Latin & en François, & n'y reüſſiſſoit pas mal.*] Ses vers Latins ont paru dignes à Gruterus d'être inſerez dans les delices des poëtes François; & s'ils ne ſont pas excellens, ils ſont encore moins dans le degré d'imperfection où Jules Ceſar Scaliger les repreſente. L'emportement de ce critique contre Dolet a quelque choſe de ſi outré, & ſi je l'oſe dire, de ſi brutal, qu'on ne ſauroit s'empêcher de croire qu'un reſſentiment perſonel dirigeoit la plume de ce grand homme (*l*). Je citerai tout le paſſage; on y verra Dolet puni du dernier ſuplice, non pas pour ce qu'on apelloit Lutheraniſme, mais pour Atheiſme. (*m*) *Doletus . . . . . Muſarum carcinoma aut vomica dici poteſt. Nam præter quam quod in eo tam grandi corpore (ut ait Catullus) non mica ſalis quidem, vulſi infanum agere Tyrannum in Poëſi. Ita ſuo arbitratu Virgilianas gemmas ſuæ inſerit picæ, ut videri velit ſua. Ignavus loquutulejus, qui ex teſſellis Ciceronis fabriculoſas quaſdam conferruminavit (ut ipſe vocat) orationes: ut docti judicant, lutaciones. Putavit tantundem lucere ſibi in divinis opibus Virgilianis. Ita dum optimi atque maximi Regis Franciſci fata canit, ejus nomen ſuo malo fato functum eſt, quodque tum illi, tum illius verſibus debebatur, ſolus paſſus eſt Athois flamma ſupplicium. Flamma tamen eum purgatum non efficit:*

(*m*) *Scaliger Poëtic. lib.* 6. *pag. m.* 730.

Digitized by Google

pour la ſecte des Ciceroniens qu'Eraſme avoit inſultée. Cultivant les belles lettres autant qu'il faiſoit, il ne faut pas s'étonner qu'il eût part à l'affection de Caſtellan, Prelat docte & fort aimé de François I. Caſtellan (D) pria tant pour lui qu'il le fit ſortir de priſon, & (E) relança d'une maniere très-raiſonnable les reproches qu'un Cardinal lui fit là-deſſus. Je croi facilement que Dolet promit qu'il ſeroit bon Catholique; mais comme il ne tint pas cette promeſſe, il n'y eut plus perſonne qui oſât parler pour lui la 2. fois qu'on l'empriſonna. Abandonné donc à la fureur des inquiſiteurs, il fut condamné au dernier ſuplice. On a publié une (F) lettre qui temoigne qu'il ſe recommanda à la Sainte Vierge, & à St. Etienne un peu avant que d'être étranglé; mais pour les raiſons que j'ai dites en un * autre lieu ces ſortes de temoignages ſont fort ſuſpects. Les poëtes des deux partis s'eſcrimerent ſur ce ſuplice. Voiez quelques-uns de leurs vers dans Mr. le Laboureur †, qui a eu grand tort de dire que Dolet a été placé (G) au martyrologe des Proteſtans.

* *Ci-deſſus p. 575. remarque I.*

† *Addit. à Caſtelnau, to. 1. pag. 355. 356.*

DO-

ORIGINE de la haine de Jules Scaliger contre Dolet.

ipſe flammam potius efficit impuriorem. In Epigrammatum vero collarionibus atque latrinis illis, quid ejus tibi ſordes dicam? Languida, frigida, inſulſa, pleniſſima illius vecordia, qua ſumma armata impudentia ne Deum quidem eſſe profeſſa eſt. Quapropter quemadmodum ſummus Philoſophus Ariſtoteles in Natura animalium fecit, ut poſt enarratas partes, quibus conſtituuntur, etiam excrementorum faciat mentionem, hic ita ejus legatur nomen, non tanquam poëta, ſed tanquam poëtici excrementi. Le ſavant Naudé qui ſoupçonnoit avec raiſon que Jules Ceſar Scaliger étoit pouſſé à parler ainſi par quelque haine particuliere, n'en ſavoit (a) pas l'origine. Je crois l'avoir deterrée. Dolet s'ingera de courir ſur les briſées de Scaliger; il écrivit contre Eraſme en faveur de la ſecte Ciceronienne, après que Scaliger eut ſoutenu cette cauſe. Il n'y a guere d'Auteurs à qui un tel procedé ſoit agreable. On le regarde comme un deſſein affecté, ou de ſurpaſſer le premier tenant, ou de lui ôter la gloire d'être le ſeul qui rompe une lance. On croit même que celui qui ſe vient mêler du combat, pretend que la cauſe a été mal ſoutenuë, & qu'elle a beſoin de ſecours. Si tel eſt pour l'ordinaire le naturel des Auteurs, jugez quelle fut l'indignation de Scaliger quand il vit Dolet ſur les rangs, & qu'il pretendit le ſurprendre dans pluſieurs mauvais artifices. Il pretendit entre autres choſes que les plus beaux ornemens de ſa harangue avoient été pilliez par Dolet, & placez dans un faux jour; & pour ce qui eſt des loüanges que Dolet lui avoit données, il ne lui en ſavoit point de gré, elles vinrent après coup, & de trop mauvaiſe grace pour reparer la premiere offenſe. On jugera mieux de tout ceci par ces paroles de Scaliger: (b) *Arbitror te Doleti vidiſſe Dialogum adverſus eum* (Eraſmum) *quem non puduit extantibus ſcriptis meis, flexu alio orationis omnia mea ſuffurari, atque ineptiſſimis inurere calamiſtris. Itaque eadem quæ in orationibus intemperia, ſtilus paulo minus aſper, ſed emendicatus, ut verbis potius alienis conquiſitis, atque corrogatis, quàm oblato argumento ejus loquacitas exercere videatur. At Cæſarem laudat, inquies, accipio. Nam te ajunt ad eum retuliſſe, conſuleret dignitati ſuæ, qui temere atque ſtolide nimis ſuper Italico nomine ineptiſſet: à me integrum Dialogum apparatum quo illius offenderem & malevolum animum cum inani gloria conjunctum, & præceps ingenium cum ſtupore, & impurum dicendi genus cum loquacitate, & amentem dictionem cum impudentia. Ita igitur adblanditum, ut animum meum deflecteret à propoſito, ita laudaſſe, ut ſequi potius alienum judicium invitus, quàm ſuum ipſe libens apponere videretur. Pro ea re data eſt à nobis opera, ut & eum & alium, quem velis ipſe, pœniteat poſthac rabiei illius, ſeu impudicitiæ. Audio illum præſſe Lugduni Librariis, quorum manum emendet. Id quod ſi verum eſt, in iis libris, quos nuper invulgatos à Griphio are comparavimus, deprehenderunt etiam pueri noſtri vel inſigni ſcatere vitia animadvertenda. Perſtrinxi eum in hac ſecunda Oratione, ſublato quidem nomine, ſed ita depictum, ut vel ab infamibus Toloſanis agnoſci poſſit.* Il dit pluſieurs autres choſes contre Dolet dans la même lettre. Confirmez par ce paſſage de Diogene Laërce ce que j'ai dit des Auteurs qui écrivent ſur les mêmes choſes. (c) Ἔοικε δὲ τῷ Σταγειρίτῃ πρὸς αὐτὸν ἔχειν ἐν τοιαύτῃ· ὥστε γὰρ διαβολαῖς τὸν ὁμοτράπεζον, συκοφάντης ἀτελεῖς, τὰ ἰδικὰ ἀπομνημονεύματα. *Videtur & Xenophon haudquaquam amico in illum* (Platonem) *fuiſſe animo: nam veluti contentionis ſtudio ſimilia ſcripſere, Sympoſium, Socratis defenſionem, commentaria moralia.*

(a) *Tu en oublie deux qui valoient mieux que ton* Badius, *ſavoir* Geofroi Tory, *&* Etienne Dolet, *quoi que* Jules Scaliger *par* JE NE SAI QUELLE *haine ait dit du dernier.* Naudé, Dialogue de Maſcurat, pag. 8.

(b) *C'eſt ce qu'il écrivit à Arnoul Ferron. Voiez ſa 14. lettre à la page 35. de l'édition de Toulouſe in 4. 1620.*

(c) *Laert. in Platone l. 3. n. 34.*

(D) *Caſtellan pria tant pour lui.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur de ſa vie: (d) *Id magis verum eſſe credat qui Doletum longi carceris illuvie fœdatum, prima accuſatione impia fraudis reum, Caſtellano ſupplice carcere emiſſus, & omni noxa condonata liberatum eſſe cognoverit.* Le reproche qu'un Cardinal fit à Caſtellan temoigne que l'atheïſme (e), ou quelque choſe d'aprochant étoit le crime dont Dolet ſe trouva ſuſpect: *Unus primi nominis Cardinalis Caſtellanum gravi & objurgatrice oratione adortus eſſet, quod cum in Eccleſia Orthodoxorum Pontificis locum teneret, contra omnes tamen homines quibus religio & pietas cordi eſſet, verum qui non modo Lutherana lue infecti, ſed etiam Dei expertes impietatis rei eſſent, partes tueri apud Chriſtianiſſimum Regem auſus eſſet.* Nous verrons dans la remarque ſuivante la reponſe generale que fit Caſtellan; & voici ce qu'il repondit en particulier touchant Dolet: *Se apud Regem Doleti fraudibus & ſceleribus nullam patrocinium tribuiſſe, pro eo qui promitteret vitæ morumque emendationem homine Chriſtiano dignum Regi ſupplicem factum eſſe.* Cela montre que Dolet promit de renoncer à ſes debauches.

(d) *Petrus Gallandius pag. 62.*

(e) *Voiez la remarque C, & G.*

(f) *Id. ib. pag. 62. 63.*

(g) *Il étoit Medecin à Turin, & il eſt preſentement (en 1699) Profeſſeur aux belles lettres à Harderwic.*

(E) *Caſtellan . . . . . relança . . . . . les reproches qu'un Cardinal.*] Il lui ſoutint qu'il faiſoit ce qu'un Evêque doit faire; mais que le Cardinal exigeoit que les Prelats fiſſent le metier de bourreau. C'eſt le propre des Evêques, lui dit-il, de porter à la clemence l'eſprit des Princes, & de charger ſur leurs épaules les brebis égarées. J'affoiblis trop les expreſſions de Pierre Galland, pour ne devoir pas les raporter en eſpece, afin de ne faire rien perdre aux lecteurs qui entendent le Latin. (f) *Memini Caſtellanum cum pauſam ſe collegiſſes animo ſatis incitato & commoto reſpondiſſe, ſe de quo accuſabatur in accuſatorem merito retorquere poſſe, cum ipſe quod viri Eccleſiaſtici & veri Pontificis proprium eſſet, feciſſes; illo vero quod viri carnificis eſſet ab Epiſcopis exigeres. Epiſcoporum enim eſſe & Sacerdotum Chriſti & Apoſtolorum, virorumque ſanctorum qui nobis ſuo ſanguine Eccleſiam conſecrarunt exemplo, Regem à ſævitia & immanitate ad manſuetudinem, clementiam & miſericordiam convertere, errantem ovem humeris impoſitam in ovile reducere, deque ea recepta tanquam expugnatis hoſtium caſtris gaudio triumphare.*

(g) *Mémoires de Niceron, to. 1. pag. 355.*

(h) *Inſtituit* Amœnitates Theologico-Philologicæ. *Amſtel. 1694.*

(i) *Mi Deus quem toties offendi propitius eſto, teque Virginem matrem precor, divumque Stephanum ut apud Dominum pro me peccatore intercedatis. Apud Almeloveen pag. 79.*

(k) *Hæc quæ ſcribo didici ab eo qui executioni interfuit ex officio. Ib.*

(l) *Le Labour. Addit. aux Memoires de Caſtelnau to. 1. pag. 355.*

(F) *Une lettre qui temoigne qu'il ſe recommanda.*] Mr. Almeloveen (g) l'a inſerée dans l'un (h) de ſes livres. Elle fut écrite de Paris le 23. d'Août 1546. Florent Junius qui l'écrivit raconte que le 3. de ce mois Etienne Dolet fut puni du dernier ſuplice, & que le bourreau aiant preparé toutes choſes l'avertit de penſer à ſon ſalut, & de ſe recommander à Dieu & aux Saints; que Dolet ne ſe preſſant point, & ne faiſant que marmoter quelque choſe, le bourreau lui declara qu'il avoit ordre de lui parler du ſalut devant tout le monde: il faut donc, lui dit-il, que vous invoquiez la Ste. Vierge, & St. Etienne vôtre patron duquel on celebre aujourd'hui la fête; & ſi vous ne le faites pas, je ſai bien ce que j'ai à faire. Tout auſſitôt Dolet prononça (i) une priere conforme au formulaire du bourreau, & avertit les aſſiſtans de lire ſes livres avec beaucoup de circonſpection, & proteſta plus de trois fois qu'ils contenoient bien des choſes qu'il n'avoit jamais entenduës; & s'étant enſuite recommandé à Dieu il fut étranglé, & puis reduit en cendres. Florent Junius dit qu'un homme qui aſſiſta d'office à l'execution lui raconta toutes ces choſes (k).

(G) *Placé au martyrologe des Proteſtans.*] „ Le pretendu martyrologe des Huguenots fait grand cas de „ ce Dolet qui veritablement étoit homme d'eſprit „ & de lettres, mais Libertin comme tous les premiers Predicateurs du nouvel Evangile. „ Voilà les paroles de Mr. le Laboureur (l). On y ſeroit trompé fort facilement; car qui pourroit croire qu'il ait avancé une telle choſe ſans avoir jetté les yeux ſur le volume où l'on a, dit-il, tant loüé Etienne Dolet? Cependant ce qu'il aſſûre eſt très-faux: le martyrologe des Huguenots ne parle point de ce perſonnage. J'ai conſulté tout exprès le petit martyrologe Latin de Jean Crépin, & puis le gros *in folio* qui fut imprimé

Digitized by Google

DOMITIA LONGINA, fille β de l'illuſtre Domitius Corbulon, ſe rendit indigne par ſon impudicité d'avoir un tel pere. Domitien aiant été declaré Ceſar ſe donna toutes ſortes de licence. Il γ debaucha pluſieurs femmes, & trouvant Domitia fort à ſon goût, il l'obligea d'abandonner ſon mari. Il la garda quelque tems ſur le pied de concubine, δ & puis il l'épouſa ſolennellement. La dignité d'Imperatrice ne l'empêcha pas de devenir (A) amoureuſe d'un comedien. Cela fut cauſe que l'Empereur la repudia: mais comme il ne pouvoit ſe paſſer d'elle, θ il la reprit un peu après; & pour cacher cette baſſeſſe il allegua que le peuple avoit ſouhaité qu'il fit revenir Domitia: *Id populus curat ſcilicet.* On pretend que cette femme ſe defiant de l'humeur farouche de ſon mari, chercha les moiens de s'en defaire, & qu'elle trempa dans (B) la conſpiration où il perit. On ſoupçonna Titus frere de Domitien d'avoir eu à faire avec elle; mais on la tint pour juſtifiée lors qu'elle l'eut nié avec ſerment; car au lieu de nier (C) de ſemblables avantures, elle avoit accoutumé de s'en vanter. Elle eut beaucoup de conſideration pour Joſephe, à qui elle ne ceſſa de faire du bien *. Quant à ſon premier mari † il n'en fut pas quite pour l'avoir perduë: Domitien ‡ non content de lui avoir enlevé ſa femme, lui ôta auſſi la vie. On lit dans Procope touchant la femme de Domitien un fait fort (D) digne de loüange. La queſtion eſt ſi cela eſt veritable.

β *Xiphilin. in Veſpaſ. p. m. 217.*

γ *Sueton. in Domit. c. 1.*

δ *Xiphil. ibid.*

θ *Sueton. ib. c. 3.*

* *Joſeph. de vita ſua ſub fin.*

† *Il s'apelloit Ælius Lamia.*

‡ *Sueton. ib. c. 10.*

DONALDSON ‡ (GAULTIER) nâtif d'Abredon en Ecoſſe, a tenu rang parmi les hommes doctes du XVII. ſiecle. Il avoit été à la ſuite & au ſervice de David Cuningam, Evêque d'Abredon, & de Pierre Junius, grand Aumônier d'Ecoſſe, lors qu'ils allerent en Ambaſſade de la part du Roi Jaques à la Cour de Dannemarc, & à celle des Princes d'Allemagne. Après qu'il fut de retour chez lui, il alla à Heidelberg, où le fameux Denys Godefroi enſeignoit la Juriſprudence. Donaldſon y aiant dicté à quelques jeunes Ecoliers un petit cours de Morale, ſe vit érigé bientôt en Auteur ſans y penſer; car le jeune homme (A) de Riga en Livonie qui mit ſous la preſſe ce manuſcrit, n'en demanda la permiſſion à perſonne. L'Auteur en nous aprenant cela n'oublie point les diverſes éditions qui ſe firent de cet Ouvrage en Allemagne, & dans la grande Bretagne. Il n'oublie point non plus le (B) plagiariſme de Keckerman. Il fut enſuite

‡ *Konig l'apelle* Donaldſonius, *il falloit dire* Donaldſonus. *C'eſt ainſi que l'Auteur ſe nomme lui-même à la tête de ſes livres.*

(a) *Dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées de France.*

(b) *Calvin in tract. de ſcandalis pag. 90. tractatuum Theologicorum.*

(c) *In Elenchо hæret. voce* Athei.

(d) *Ubi ſupra pag. 356.*

(e) Stephanus Doletus Aurelius Gallus, die ſancto Stephano ſacro, & natus & Vulcano devotus in Malbertina area Lutetiæ 3. Auguſti 1546.

(f) *Xiphil. in Domitiano p. m. 230. 231.*

(†) *Sueton. in Domit. cap. 3.*

AVIS aux Auteurs d'abregez.

mé en François l'an 1582. mais je n'y ai rien trouvé touchant Etienne Dolet. Je me ſouviens auſſi d'avoir remarqué que Theodore de Beze, qui tient un compte aſſez exact (a) des perſonnes qu'on faiſoit mourir en France pour ce qu'on nommoit le Lutheraniſme, ne dit rien de ce pretendu martyr. Ce ſilence m'auroit étonné, ſi je n'euſſe ſçu que Jean Calvin a mis Etienne Dolet au rang des impies. (b) *Agrippam, Villanovanum, DOLETUM & ſimiles vulgo notum eſt tanquam Cyclopas quoſpiam Evangelium ſemper faſtioſe sprevisſe. Tandem eò prolapſi ſunt amentia & furoris, ut non modo in filium Dei execrabiles blaſphemias evomerent, ſed quantum ad animæ vitam attinet, nihil à canibus & porcis putarent ſe differre.* En cela Calvin & Prateolus trouvent un centre d'unité; car Prateolus (c) parlant des athées aſſocie Etienne Dolet avec Diagoras, Evemerus, Theodore & ſemblables gens que l'antiquité a reconus pour n'avoir admis aucune divinité. Au reſte Mr. le Laboureur (d) raporte des vers Latins, au bas deſquels on declare qu'Etienne Dolet nâtif d'Orleans, fut brûlé à la place Maubert le 3. d'Août 1546. jour de St. Etienne qui étoit ſon jour nâtal (e). Ainſi Mr. Moreri ne devoit point revoquer en doute ces circonſtances raportées par la Croix du Maine; encore moins devoit-il fonder ſon doute ſur ce que la Croix du Maine étoit Proteſtant; car s'il y avoit quelque myſtere à trouver dans ces circonſtances, ce ſeroit beaucoup plus l'affaire d'un Catholique, que d'un Proteſtant de le chercher; un Catholique en tireroit plus de reflexions devotes qu'un Proteſtant.

(A) *Ne l'empêcha pas de devenir amoureuſe d'un comedien.*] Ce comedien s'apelloit Paris: il fut tué en pleine ruë par les ordres de Domitien, à cauſe qu'il avoit eu la hardieſſe de joüir de l'Imperatrice. Domitien eut envie de faire égorger ſa femme pour la punir de cet infame commerce, mais par le conſeil d'Urſus il ſe contenta de la chaſſer. Xiphilin (f) ne nous en dit pas davantage; c'eſt de Suetone que nous aprenons que Domitien la fit revenir bientôt. (†) *Uxorem Domitiam ex qua in ſecundo ſuo conſulatu filium tulerat, alteroque anno à conſulatu filiam, Auguſtam eandem Paridis Hiſtrionis amore deperditam repudiavit, intraque breve tempus impetratis diſciſſi quaſi efflagitante populo reduxit.* Il y a beaucoup d'aparence que Dion n'avoit point oublié cette conduite de Domitien, & que c'eſt au mauvais goût de Xiphilin qu'il faut s'en prendre, ſi on ne la trouve pas dans ſon abregé de Dion. Je ſoutiens que la ſupreſſion d'un tel fait marque un mauvais goût; car on conoit beaucoup mieux les mauvaiſes qualitez de Domitien, lors qu'on ſait qu'il eut la baſſeſſe de redonner la dignité d'Imperatrice à une femme qui s'étoit proſtituée à un Farceur: c'eſt un temoignage très-ſenſible de dereglement, qui attire ſur la memoire de ce tyran le mepris & l'horreur dont elle eſt digne. Et comme il eſt du devoir d'un hiſtorien, de faire conoître le caractere de ſes acteurs par les traits les plus marquez, qui temoignent l'étenduë de leurs vertus ou de leurs vices, il eſt clair que Xiphilin n'a eu guere de diſcernement, s'il ne s'eſt point cru obligé de conſerver le rapel de Domitia; car je ſupoſe qu'il l'a trouvé dans l'hiſtoire qu'il abregeoit. Qu'on ne m'allegue point qu'il faiſoit l'office d'abreviateur; une ligne lui ſuffiſoit pour nous aprendre que Domitia fut rapellée. Le principe qu'on vient de poſer n'eſt point favorable à Suetone par raport à nôtre Domitia. Cet hiſtorien ſuprime qu'elle fut pendant quelque tems la concubine de Domitien: il veut qu'elle n'ait quitté ſon premier mari qu'afin d'épouſer ce Prince. C'eſt extenuer ſa faute, c'eſt nous empêcher de conoître juſqu'où s'etendoit le dereglement de cette femme. Eſt-ce là le devoir d'un hiſtorien?

(B) *Qu'elle trempa dans la conſpiration.*] C'eſt Aurelius Victor qui le remarque: (g) *Adſcita etiam in conſilium tyranni uxore Domitia, ob amorem Paridis Hiſtrionis à Principe cruciatus formidante.* Il eſt ſurprenant que les autres Ecrivains aient ignoré cela.

(C) *Au lieu de nier de ſemblables avantures.*] Voilà le comble de l'impudence. Suetone s'eſt comporté en hiſtorien de bon goût, puis qu'il a marqué par un trait auſſi ſingulier que celui-là le caractere de cette femme (h).

(D) *Un fait fort digne de loüange.*] Procope (i) raconte que la femme de Domitien n'aiant jamais aprouvé la conduite tyrannique de ſon mari, & n'aiant fait du mal à perſonne, étoit fort conſiderée des Senateurs. Ce qui fut cauſe qu'après que l'on eut aſſaſſiné Domitien, ils la prierent de venir au Senat, & qu'ils lui offrirent tout ce qu'elle ſouhaiteroit de la ſucceſſion de ce mechant Prince. Elle ne demanda autre choſe que la permiſſion de l'enſevelir, & de lui ériger une ſtatuë. Après que cela lui eut été accordé, elle fit chercher toutes les parties du corps de Domitien diſperſées, & dechiquetées, & les rejoignit enſemble le mieux qu'il lui fut poſſible. Ce cadavre ainſi rajuſté fut le modele de la ſtatue qu'elle fit dreſſer à ſon mari dans la ruë qui conduiſoit au Capitole. Cette ſtatuë étoit là au tems de Procope, & repreſentoit la barbarie qui avoit été exercée ſur Domitien. Le but de ſa femme n'avoit été que de conſerver un monument de l'action barbare des aſſaſſins. Triſtan (k) a raiſon d'admirer que *cette merveille, ſi elle eſt vraye, ait eſté diſſimulée par tant d'Hiſtoriens.*

(A) *Le jeune homme . . . . . mit ſous la preſſe.*] Il s'apelloit Vernerus Becker. Le Sieur Konig n'a pas bien ſçu l'époque de cet Ouvrage, puis qu'il dit que l'Auteur fit ſa *Synopſis Ethica* en 1631. C'eſt le même livre que la *Synopſis Moralis Philoſophiæ*, imprimée en 1604. ſelon le catalogue d'Oxford.

(B) *Le plagiariſme de Keckerman.*] Le recueil des plagiaires publié par Thomaſius, Profeſſeur à Leipſic, ne contient point l'accuſation qu'on intente ici à Keckerman. Je m'en vais raporter tout du long les paroles de nôtre Auteur, parce que l'on y verra une bevuë qui pourra être de quelque uſage aux lecteurs, pour leur

(g) *Aurel. Victor in epitome Imperatorum.*

(h) Quidam opinantur conſuetudinem recordatum (*Titum*) quam cum fratris uxore habuerit, ſed nullam habuiſſe perſancte Domitia jurabat, haud negatura ſi qua omnino fuiſſet, immo etiam gloriatura, quod illi promtiſſimum erat in omnibus probris. *Sueton. in Tito cap. 10.*

(i) *Dans ſon hiſtoire ſecrete, apud Triſtan ubi infra.*

(k) *Triſtan, commens. hiſtoriques vol. 1. pag. 346.*

Digitized by Google

suite Professeur en Physique, en Morale, & en langue Greque dans l'Academie de Sedan, & Principal du College pendant seize ans: après quoi il fut apellé pour ouvrir un College à Charenton; mais on fit d'abord un procés contre cet établissement. Pour ne demeurer pas sans rien faire pendant que le procés se jugeoit, il se mit à ramasser parmi ses papiers les diverses pieces de sa *Synopsis œconomica*, & la fit imprimer à Paris en 1620. Il la dedia au Prince de Galles. C'est un livre qui merite d'être lu β. Celui où il reduisit en lieux communs, & sous certains chefs generaux tout ce qui est repandu dans Diogene Laërce concernant une même chose, peut avoir aussi ses usages γ. Il fut imprimé en Grec & en Latin à Francfort l'an 1613. sous le titre de *Synopsis locorum communium, in qua sapientiæ humanæ imago repræsentatur*, &c.

☞ DONATUS (Jerôme) Noble Venitien. J'ajoûterai quelque chose à ce que Moreri en a dit. Il commandoit dans Bresse l'an 1496. & il avoit déjà publié sa traduction du livre d'Alexandre d'Aphrodisée *de anima* δ. Deux ans aprés il commanda dans Ferrare ε. Il mourut à Rome après avoir reconcilié la Republique de Venise avec le Pape Jules II. & avant que les François fussent sortis d'Italie λ. Ses enfans suprimerent les écrits que les afaires d'Etat l'avoient empêché de perfectionner μ. L'une des lettres qu'on a de lui contient une description du tremblement de terre qui arriva en Candie pendant qu'il y commandoit ‡. Il a été mis par Pierius Valerianus (A) dans la liste des savans malheureux. Nous verrons le jugement qu'Erasme (B) faisoit de lui.

☞ DONATUS (Marcellus) Comte de Ponzane, Chevalier de St. Etienne, étoit Florentin; mais il s'établit à la Cour du Duc de Mantouë, † & y eut des emplois considerables. Il mourut au commencement du XVII. siecle avant que ses *Scholia in Latinos Romanæ Historiæ scriptores* fussent achevez d'imprimer. Son parent Frederic Donatus eut soin de la suite de l'impression, & ils parurent à Venise l'an 1604. Gruterus les insera dans le 6. volume de son *Thesaurus criticus* l'an 1607. On demeure d'accord que Donatus avoit de l'érudition, mais on ne laisse pas de parler de son Ouvrage en des termes qui ne sont pas trop glorieux. Nous verrons ce que Casaubon (C) en pensoit, & nous y joindrons le jugement (D) de Barthius.

DONEAU (Hugues) en Latin *Donellus*, l'un des plus savans Jurisconsultes du XVI. siecle, naquit à * Châlon sur Saone l'an 1527. Son Regent homme rude & grand foüetteur l'avoit

β *Barthius* in Stat. p. 39 *en ayant cité quelque chose, apelle l'Auteur* sani judicii hominem.

γ *Voiez la preface du* Synopsis œconomica.

δ *Petrus Bembus epist. 6. lib. 2. pag. m. 450.*

ε *Id. epist. 7. lib. 2. pag. 451.*

λ *Paulus Jovius, elog. cap. 56. p. 132.*

μ *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

† *Voiez la remarque B.*

* *Et non pas dans* un bourg près d'Autun, *comme l'a dit Moreri trompé par ces paroles de Meursius,* in Heduis natus, *qu'il n'a pas entendues.*

(a) *Donaldsonus, præfat. Synopsis Œconom.*

(b) *Voiez Plaute in prologo Truculenti v. 19.*

(c) Quod eruditis indignissimum est ærumnarum genus. *Pier. Valerian. de litterat. infelic. lib. 1. pag. 62. edit. Amst. 1647.*

(d) *Tiré de Pierius Valerianus ibid.*

leur aprendre à mieux porter jugement sur les Ouvrages compilez. (a) *Accessit & eorum non tacitum, nec unquam suppresso meo nomine, testimonium qui ex eo scripserunt, & in systemata sua quæ ad gustum videbantur transtulerunt. Keckermannum cum meis qui conferet, haud vana hæc aut ostentationi dicta reperiet: plagii manifestatis ex eo mangonem deprehendent, quod ne erroribus quidem mutatis, tanquam mancipiorum nominibus, familiæ suæ plerasque adscripserit. Specimen accipe, quod libri secundi cap. 5. mendose ab operis erat vulgatum, plagiarius qui auctorem ipsum ne de nomine quidem habebat notum sic notum citat.* Hoc loco subjicimus præclaram sententiam Cassii quæ est 2. lib. epistolarum Ciceronis: ipsi homini duplices manus, socias aures, oculos geminos divina tribuerunt, *& quæ sequuntur. At vero apud Ciceronem nusquam ista extat sententia, nec eo libro ulla vel Cassii ad Ciceronem vel Ciceronis ad Cassium epistola: verba autem sunt Amalasuenthæ Reginæ apud Cassiodorum epistola tertia libri 10. variarum quam Senatui Romano scribit, rationem reddens cur fratrem in regni societatem assumpserit; cujus hoc est caput, astra ipsa cœli mutuo regnantur auxilio & vicario labore participato mundum suis luminibus administrant: ipsi quoque homini, &c.* Si l'on cherchoit de pareilles fautes dans les œuvres de Keckerman, on y en trouveroit à foison. C'est le propre de ceux qui composent aux depens de leur prochain: ils enlevent les meubles de la maison & les balieures aussi: ils prenent le grain, la paille, la bale, la poussiere en même tems. (b) *Rem auferunt cum pulvisculo.*

(A) *Il a été mis . . . . . dans la liste des savans malheureux.*] Et cela pour trois raisons. 1. Parce que ses domestiques lui obéissoient fi mal, & lui causoient tant de chagrins, que s'il n'eut pas trouvé dans l'étude quelque consolation, il eût ete le plus miserable de tous les humains. 2. Parce qu'aiant eu mille peines à devorer avec une patience incroiable pour apaiser l'esprit farouche de Jules II. il n'eut point la joie de joüir du fruit de tant de fatigues, car il tomba malade le jour même qu'il avoit conclu le traité entre ce Pape & les Venitiens, & sa maladie fut une fievre si violente qu'elle l'emporta bientôt; desorte que le bonheur qu'il procura à sa patrie, & qu'il arracha des mains d'une fortune très-opiniâtre fut invisible pour lui. 3. Parce que presque tous les Ouvrages qu'il avoit écrits en fort grand nombre afin d'immortaliser son nom, demeurerent ensevelis dans les tenebres, (c) ce qui à l'égard des personnes doctes est une disgrace tout-à-fait indigne (d). L'Auteur qui dit tout cela observe que nôtre Donat n'ignoroit aucune science, & qu'il étoit poëte, orateur, philosophe, theologien, mathematicien dans un excellent degré.

(B) *Le jugement qu'Erasme faisoit de lui.*] Il n'avoit presque rien vu que les lettres de Donat, & il ne laissa pas de croire que c'étoit un homme qui eût pu venir à bout de toute entreprise literaire, si les negotiations d'état lui eussent permis de se consacrer tout entier à la culture des sciences: (e) *Epistola, quod pene solum illius* (Hieronymi Donati) *habemus, declarant illum quidvis præstare potuisse, si voluisset hoc animum intendere, sed Resp. negotia distraxerunt hominem ab otio literario.*

(e) Erasm. in Ciceroniano pag. m. 71. 72.

(C) *Ce que Casaubon en pensoit.*] Cela se trouve dans son commentaire sur Suetone au chapitre 11. de la vie de Jules Cesar. *Tropæa semper scribendum*, dit-il, *non* trophæa. *Nullo enim modo ferendus est* Marcellus Donatus, *qui tantum hoc loco perdit verborum, ut probes veram scriptionem esse* trophæa. *Fuit omnino vir ille plurimarum literarum, & in Romana antiquitate admodum versatus: sed qui Græca eruditionis plane expers esset, adeoque in Criticum ubique se prodit. Cujusmodi sane hoc est illius judicium.*

(D) *Nous y joindrons le jugement de Barthius.*] Tout bien compté il est plus desobligeant qu'obligeant. Je m'en vais le raporter tout du long: on y verra quelques faits qui apartiennent à l'histoire de nôtre Donatus, on l'y verra d'abord plagiaire, & puis copiste de nos copistes modernes. (f) *Vide multis Andream Tiraquellum ad Legem Nonam Connubialem, pag. CCLX. Et* Marcelli Donati *Dilucidationes in Tacitum, pag. CXXII. Plerisque auctorum testimoniis Tiraquello debitis. Enim hominem fuisse plurimarum Litterarum, & in Romana Antiquitate bene versatum, judicium est Is. Casauboni, Ultima Editione Suetonii, ubi de* Tropæi *orthographia sermo est. Nos nihil inde detrahimus. Tamen* exscriptorem *strenuum recentium, & quidem vulgatorum, Rhapsodorum, ipsorumque adeo Lexicographorum, agnoscimus. Edita sunt ejus* Lucubrationes *Venetiis, Anno M. D. IV. Ut mirum sit tot paginis in Suetonium scriptis, non meminisse præclari Casauboni Commentarii, qui tato decennio ante prodiit. Ipse se in* Comitatu Principis Mantuani fuisse *memorat, & in eo* Germaniam habitasse, *ad Claudium Suetonii, cap. VIII. Eidem Principi fuit à* Libellis & secretis, *in Domitianum Ejusdem, cap. VII.* Legatus *quoque, deportandis Nuptialibus Muneribus, ad Capitolini Claudium Albinum. Habuit* suburbanum, *idque coluit,* Montanariæ, *quod est oppidum tertio à Mantua Milliario. Quamvis autem hoc quod modo de* exscriptione Neotericorum *dixi, verum sit, etiam illud quod de summa* Græci sermonis imperitia *ipse fatetur, & notas Casaubonus; certum tamen fuisse* in multis sani judicii hominem, *& qui Juventutis commodo bene fecerit. Nos ista ea de causa huc adnotavimus, ut studiosa juventus melius ejus* Dilucidatoris *meritum agnoscere, & cautius omnia arbitrari possit.* Barthius a raison de croire qu'il est utile de donner de tels avis aux jeunes gens.

(f) Barthius in hoc verba Statii Sylv. nouerca. Silv. 1. lib. 2. v. 69. pag. 171.

Digitized by Google

l'avoit tellement (A) rebuté, qu'il n'y avoit ni menaces ni promeſſes qui puſſent le faire retourner au College. Mais enfin étant en peur qu'on ne le donnât pour valet à un porcher il promit de bien étudier à l'avenir. Il apprit la Juriſprudence à Toulouſe ſous les profeſſeurs Jean Corras & Arnoul du Ferrier, qui avoient juſqu'à 4000. auditeurs. Il fut reçu à Bourges docteur en Droit l'an 1551. & il profeſſa (AA) cette ſcience au même lieu avec Duaren, Hotman & Cujas. Il la profeſſa enſuite à Orleans. Il penſa perir γ dans le maſſacre de l'an 1572. à cauſe qu'il étoit de la Religion; & il n'auroit pas échapé la violence des maſſacreurs, ſi quelques-uns de ſes diſciples Allemans de nation ne l'euſſent ſauvé, en l'habillant à l'Allemande comme s'il eût été de leurs domeſtiques. Il avoit embraſſé la Reforme dès ſa premiere jeuneſſe à l'inſtigation de ſa ſœur. Il s'arrêta à Geneve pendant quelque tems; & puis il paſſa au Palatinat, où il enſeigna le Droit civil dans l'Academie d'Heidelberg. On l'apella à Leide l'an 1575. pour le même emploi: il l'accepta & le remplit dignement. Mais parce qu'il fut aſſez imprudent pour s'engager plus qu'il ne faloit dans (B) la faction de Leiceſter, il ſe vit contraint de ſortir de la Hollande l'an 1588. Il s'en retourna en Allemagne, & fut Profeſſeur en Droit à Altorf tout le reſte de ſa vie. Il mourut le 4. de Mai 1591. Il avoit la memoire ſi heureuſe, qu'il ſavoit par cœur tout le Corps du Droit ‡. Vous trouverez le titre de quelques-uns de ſes Ouvrages dans Morери. Les autres ſont de même nature. Il avoit tâché toute ſa vie d'obſcurcir la reputation de Cujas en le critiquant ϛ. Mr. de Thou a fait (C) quelque faute.

DORIEUS, fils de Diagoras Rhodien, s'aquit une gloire incomparable dans les jeux publics de la Grece. Il chaſſoit de race, car ſon pere tenoit un rang fort illuſtre parmi ceux qui avoient gagné le prix à ces jeux-là. Dorieus obtint des couronnes aux jeux Olympiques. Il en obtint 8. fois de ſuite dans les Iſthmiques, & il en remporta ſept dans les Neméens *. Voiez la ſuite de ſon hiſtoire dans l'article *Diagoras* †.

DRA-

* Voiez la remarque AA.

γ Remarquez que ſelon Mr. de Thou lib. 52. pag. 1081. 1083. il enſeignoit alors à Bourges.

‡ Tiré du Theatre de Paul Freherus pag. 924. où l'on cite, vitæ Profeſſorum Leidenſium, & le programme funebre de Hugo Donellus.

ϛ Voiez la remarque C.

* Ex Pauſania lib. 6. p. 384.

† Pag. 1068. col. 2.

(a) Freherus, in theatro pag. 924.

(b) Paul. Freher.

(c) Id. ib.

(d) Ludovicus Jacob de claris ſcriptor. Cabillonenſibus pag. 43.

(e) Dans la remarque B de l'article Demetrius pag. 1024. lettre n.

(f) Profeſſeur en Droit à Franeker. Il mourut le 8. de Novembre 1694.

(g) Inſidiæ quoque civitatibus Hollandiæ occupandis, nominatim Dordraco Leidaque factæ ſunt, ubi proditores quidam capite & Hugo Donellus Juris Anteceſſor exilio mulctati ſunt. Ubricus Huber in hiſtoria ſui civili tom. 2. p. 413.

(A) *Son Regent .... l'avoit tellement rebuté.*] On ſera peut-être bien aiſe de voir les paroles Latines de l'Auteur qui m'aprend ce fait. (a) *Cum puer ob Præceptoris plagoſa ſævitiam à ludo literario plane alienaretur, ut nullis minis aut blanditiis ad eum reduci poſſet, ſortè accidit, ut pater ejus pertranſeuntem ipſâ paſtorum ſuarum comperta, quæ ad ſe vocato, earum filio, rogare inſtituit, eſquid famulo opus haberet? eſſe ſibi domi filium, quem ei mancipare cuperet, averſum à literis & immorigerum. Ea voce puer adeò conterritus eſt, ut rem ferè agi ratus, & flens paterni genibus advolutus eum obteſtaretur, ne ſe filium ſuum in eas ſordes projiceret, velle ſe literis deinceps operam ſtudioſe dare.*

(AA) *Il profeſſa le Droit à Bourges avec Duaren, Hotman & Cujas.*] L'Auteur (b) que j'ai cité lui donne encore un autre Collegue, ſavoir Eguinard Baron; mais comme je ſai qu'Eguinard Baron mourut l'an 1550. je n'ai pas voulu dire qu'il fut Profeſſeur en Droit en même tems que Doneau, qui ſelon le propre recit de mon Auteur (c), n'enſeigna le Droit à Bourges qu'après y avoir reçu le doctorat en cette ſcience l'an 1551. Ce fut Duaren qui lui conféra ce grade le 17. de Juillet. Le diſcours qu'il fit en cette occaſion à la loüange de Doneau eſt imprimé parmi ſes Oeuvres. Le Pere (d) Jacob qui avoit lu l'Oraiſon funebre de Doneau faite par Scipion Gentilis, a mieux diſtingué que Paul Freher ce qu'il faloit diſtinguer. Il s'eſt contenté de dire que Doneau fut fort aſſidu aux leçons d'Eguinard Baron, & à celles de François Duaren, & qu'il s'inſinua dans leurs bonnes graces, & que Duaren ſur tout lui temoigna une affection ſinguliere. J'ai corrigé une autre faute de Paul Freher, il nomme *Arnoldum Ferronum* l'un des Profeſſeurs de Toulouſe, dont nôtre Doneau fut diſciple; il faloit le nommer *Arnoldum Ferrerium* comme a fait le Pere Jacob. Prenez ceci pour un exemple de la negligence dont j'ai parlé (e) ci-deſſus.

(B) *Pour s'engager .... dans la faction de Leiceſter.*] Leiceſter avoit amené 6000. Anglois en Hollande ſur la fin de l'an 1585. & au lieu de maintenir la liberté de cette nouvelle Republique, il tâcha de s'y ériger en Souverain: & comme il n'ignoroit pas que le peuple ſoutenu par les Predicateurs s'attachoit aux interêts du Gouverneur, contre le parti des Magiſtrats, il fomenta adroitement ces diſpoſitions du peuple, & y reüſſit d'autant plus facilement, que la faction opoſée s'attiroit la haine des Eccleſiaſtiques, en s'opoſant à l'autorité des Conſiſtoires. Mr. (f) Huber qui m'aprend cela ajoûte, que ceux qui étoient du parti des Conſiſtoires ſoutenoient que la ſouveraineté n'appartenoit point aux Magiſtrats, mais au peuple. Thete que les Etats de Hollande firent condamner le 16. d'Octobre 1587. Toutes ces menées de Leiceſter remplirent de partiſans la nouvelle Republique, & l'on decouvrit même des complots par où il tâchoit de s'aſſurer des plus grandes villes, & de Leide nommement. Voilà les affaires où nôtre Donellus ſe trouva mêlé, & pour leſquelles il fut bani (g). *Eam conſpirationem* (plebis & concionatorum cum Gubernatore) Leiceſtrius *imprimis curæ habuit, obtrectando optimatibus, & concionatores plebeſque ſpecie religionis ſibi conciliando. Quæ in re multum ei profuit, quod Optimates* diſciplinæ Eccleſiaſticæ *fore adverſabantur*, & Conſiſtoria *ſibi adverſa reputantes, quantum poterant*, cohibere gaudebant. *Quorum patroni vicissim plebi inculcabant*, jus ſupremum non eſſe penes Proceres, ſed penes populum, *cui ipſi rationem reddere cogerentur. Contra quam ſententiam Ordines Hollandiæ decretum ſive conſultationem publicam ediderunt* d. 16. Octobris 1587 (h). Bien des gens ajoûteront plus de foi à ceci ſur la parole de Mr. Huber que ſur celle de Grotius, c'eſt pourquoi je ne cite pas ce que ce dernier a dit au livre 5. de ſon Hiſtoire du Païs-bas. C'eſt ainſi qu'il le faut citer, & non pas (i) au 5. livre de ſes Annales. Doneau ne fut pas le ſeul Profeſſeur qui cabala contre l'autorité des Etats en faveur de l'Angleterre. Lambert Daneau Miniſtre François refugié en Hollande, & Profeſſeur en Theologie à Leide s'engagea dans cette cabale (k). C'etoit, ſi l'on en veut croire Mr. de Thou, la faction des Predicateurs & celle de la populace; & leur but étoit de ſoumettre la Republique à la domination des Anglois (l).

(C) *Mr. de Thou a fait quelque faute.*] Selon ſon narré il faudroit croire que Doneau en ſortant de France s'en alla à Leide. *Boi cum primum Avaritiæ (m) Biturgum diu decuſſiſſet, poſt tumultum Pariſienſem ſolum patrium vertere conſilius Lugduni Batavorum aliquanto tempore baſit (n).* Or cela eſt faux: il fut depuis ſa fuite Profeſſeur à Heidelberg, avant que de l'être dans la Hollande. Outre cela Mr. de Thou s'eſt trompé à l'âge de ce Profeſſeur: il lui donne autant de vie qu'à Cujas, c'eſt-à-dire (o) 68. ans, & neanmoins l'epitaphe de Doneau (p) temoigne qu'il mourut la 64. année de ſa vie. *Pridie Eid. Majas*, ce ſont les paroles de Mr. de Thou (q), *ſatis conceſſit, eodem quo Cujacius ætatis anno, eo mimore fama, quod illius famæ voce & ſcriptis obſtrepere tota vita pro ludo habuerit.* Voiez la 24. lettre de Voſſius à la page 73. Je m'étonne que Mr. de Thou ait ignoré que le Zacharie Furneſterus dont il parle eſt nôtre Doneau: c'eſt lui qui ſous ce faux nom refuta l'apologie du maſſacre de Paris envoiée à la Diete de Pologne en 1572. par l'Evêque de Valence. (r) *Contra eam defenſionem biennio poſt contraria defenſio edita eſt admodum virulenta à Gallo quodam in Germania profugo, Zacharia Furneſteri nomine, quæ cum Monlucii nomen & pudorem admodum fugillaret, anno poſt Lugduni publicatur adverſus illum Furneſteri libellum pro Joanne Monlucio epiſcopo & comite Valentino Dienſi præſcriptio elegantiſſime ſcripta à Jacobo Cujacio I. C. hujus ætatis principe, nomine tamen ſuppreſſo:* Mr. Deckher (ſ) a bien ſçu que Donellus étoit l'Auteur de l'écrit du pretendu Furneſterus, mais il s'eſt trompé en deux choſes: 1. en ce qu'il a dit que la reponſe de Furneſterus fut publiée l'an mil cinq cens ſoixante & douze; 2. en ce qu'il a dit (t) qu'elle refuta l'apologie que *Michel Seurens*, Chevalier de Malte, avoit faite dans la Diete generale de Pologne.

(d) *Ludovicus Jacob de claris ſcriptor. Cabillonenſibus pag. 43.*

(e) *Dans la remarque B de l'article Demetrius pag. 1024. lettre n.*

(f) *Profeſſeur en Droit à Franeker. Il mourut le 8. de Novembre 1694.*

(g) *Inſidiæ quoque civitatibus Hollandiæ occupandis, nominatim Dordraco Leidaque factæ ſunt, ubi proditores quidam capite & Hugo Donellus Juris Anteceſſor exilio mulctati ſunt. Ubricus Huber in hiſtoria ſui civili tom. 2. p. 413.*

(h) *Thuan. hiſt. lib. 88. pag. 147.*

(i) *Mr. Teiſſier, addit. aux éloges to. 2. pag. 424. cite le 5. livre des Annales.*

(k) *Thuan. lib. 88. pag. 147.*

(l) *Ibid. pag. 146. & ſeq.*

(m) *C'eſt-à-dire à Bourges, & non pas à Bourdeaux comme on l'a dit dans la traduction de Mr. de Thou apud Teiſſier, elog. tom. 2. pag. 160.*

(n) *Thuan. lib. 100. pag. 405.*

(o) *Id. l. 99. p. 378.*

(p) *Apud Meurſium Athen. Bat. pag. 132.*

(q) *Lib. 100. pag. 405.* (r) *Thuan. hiſtor. lib. 53. pag. 1092. col. 1.*
(ſ) *Deckherrus de ſcriptis adeſpotis pag. 263.* (t) Sub eadem Catharina infamis lanienæ Pariſienſis defenſor Michael Seureus, Eques Hieroſolymitanus coram Ordinibus regni Poloniæ fuit. *Ibid.*

Digitized by Google

DRABICIUS (NICOLAS) fameux Enthousiaſte du XVII. ſiecle, nâquit environ β l'an 1587. à Straſnitz dans la Moravie où ſon pere étoit Bourgmaître. Il fut reçu Miniſtre l'an 1616. & il exerça cette charge à Drabotutz; & lors qu'il fut obligé de chercher une retraite dans les païs étrangers, à cauſe des Edits ſeveres de l'Empereur contre la Religion Proteſtante, il ſe retira à Lednitz, ville de Hongrie γ l'an 1629. Il n'avoit aucune eſperance d'être retabli dans ſon Egliſe, c'eſt pourquoi il ſe fit Marchand de drap, à quoi ſa femme fille d'un pareil Marchand lui étoit d'un grand uſage. Il tâcha de perſuader aux autres Miniſtres d'embraſſer une profeſſion mondaine, nonobſtant les reglemens qu'on (A) avoit faits pour prevenir ce deſordre, & il oublia tellement les bienſeances de ſon premier caractere, qu'il devint un des bons buveurs du quartier δ, & qu'il ſe crut permiſes toutes les actions des laïques. Se voiant en danger d'être volé en revenant d'une foire il ſe defendit, & fut bleſſé, & peut-être qu'il n'en auroit pas été quitte pour une bleſſure, ſi on ne l'eût ſecouru. Les autres Miniſtres juſtement ſcandaliſez de ſa conduite en avertirent leurs ſuperieurs. Ceux-ci dans un Synode qui fut convoqué en Pologne firent examiner cette affaire: il fut ordonné que Drabicius ſeroit ſuſpendu du Miniſtere, & que s'il ne vivoit pas d'une façon édifiante on exerceroit ſur lui la diſcipline de l'Egliſe ξ. Cette rigueur Synodale l'engagea à ſe comporter honnêtement. Mais ce fut bien autre choſe lors qu'il crut être devenu Prophete. Il eut ſa premiere viſion la nuit du 23. de Fevrier 1638. & la ſeconde, la nuit du 23. de Janvier 1643. La premiere viſion lui promit en general de grandes armées du Septentrion & de l'Orient qui oprimeroient la maiſon d'Autriche: la ſeconde marqua en particulier que Ragotski commanderoit l'armée qui viendroit de l'Orient, & ordonna à Drabicius de faire ſavoir à ſes freres que Dieu les alloit retablir dans leur païs, & venger les injures faites à ſon peuple; & qu'ils euſſent à ſe preparer à la delivrance par jûnes & par oraiſons. Il reçut ordre d'écrire ce qui lui étoit revelé, & de commencer comme les anciens Prophetes, *La parole du Seigneur me fut adreſſée* ‡. Dès le lendemain il communiqua ſa viſion aux Miniſtres qui étoient refugiez dans le même lieu que lui. Ils la communiquerent aux autres, mais on n'en fit point de cas. Ces deux premieres viſions furent ſuivies de pluſieurs autres la même année 1643. & il y en eut une qui ordonna que l'on fît confidence de tout à Comenius †, qui étoit alors à Elbing en Pruſſe. Il y en eut une au mois de Janvier 1644. qui aſſûra Drabicius que les troupes Imperiales ne feroient point perir les Refugiez †. Elles firent un grand ravage ſur les terres de Ragotski, pillerent la ville de Lednitz, & en aſſiegerent le Chateau. Drabicius s'y enferma, & ſoit qu'il ſe defiât un peu de ſa viſion, ſoit qu'il crût que bon droit a beſoin d'aide, il ne s'amuſoit point à des prieres, il ſe tenoit (B) proche des canons que l'on tiroit ſur les aſſiegeans, & il mettoit la main à l'œuvre. Mal lui en prit; la flamme lui ſauta au viſage, & lui penſa ôter un œil. Les Imperiaux leverent le ſiege. Mais quelque tems après ils aſſiegerent la place tout de nouveau, & la prirent. Les Refugiez furent compris dans la capitulation tant pour leur vie, que pour leurs biens; on ne laiſſa pas de les piller *. Voilà donc Drabicius au pouvoir des Imperiaux: cela ne l'empêcha point d'aller ſignifier à Ragotski au mois d'Août 1645. que Dieu (C) lui faiſoit commandement de ruïner la maiſon d'Autriche & le Pape, & que s'il refuſoit d'attaquer cette

β *Comenius né au mois de Mars 1592. dit* Hiſtor. revelat. pag. 138. *que Drabicius étoit plus âgé que lui de 5. ans. Moreri marque la naiſſance de Drabicius au 5. Decembre 1588.*

γ *Comenius ibid. pag. 141.*

δ Politici illâ cum plebe converſatione corrumpi, licentioſiuſque poculis indulgendo profanioris vitæ exemplis abripi viſus eſt. *Ib. pag. 139.*

ξ *Id. ib. pag. 139. 140.*

‡ De his viſis & auditis in ſcriptum referendis mandatum accipit. . . & à verbis illis, *Factum eſt ad me verbum Domini* (ſic non aliter) inchoare jubetur. *Ib. p. 141.*

‡ *Ibid. pag. 143.*

† *Ibid. pag. 145.*

* *Ibid. pag. 147.*

(a) Volebant patres noſtri Eccleſiis orbatos Paſtores, confratres ſuos, non mendicitati vacare, & ſtipis quærendæ cauſâ alienas terras (*ut ab aliis factitatum vidimus*) perertare. *Comenius hiſtor. revelationum pag.* 139. (b) Ut exilii tractu nemo prorſus laboribus ſacris deſuefceret, potiùs ſeſe mutuâ diligentiâ magis acuerent: ut ſi Deus noſtri miſertus rurſum nos Eccleſiis redderet, nemo hebetatus rediret, exercitatior potiùs. *Id. ibid.* (c) *Ibid. pag.* 145.

(A) *Les reglemens qu'on avoit faits pour prevenir ce deſordre.*] Les ſuperieurs des Miniſtres exilez eurent ſoin de faire ordonner, que chacun s'arrêteroit dans la ville qu'il auroit choiſie pour le lieu de ſa demeure, & qu'encore que chaque troupeau ne fût conduit que par un Paſteur, les autres Miniſtres ne laiſſeroient pas de prêcher à tour de rôlle. On fit cela pour éviter deux grans inconveniens. L'un (a) étoit que ſans cela quelques-uns ſe fuſſent mis à courir de lieu en lieu pour recueillir des aumônes: l'autre étoit qu'en ne prêchant point ils ſe ſeroient rendus mal propres à édifier une Egliſe, ſi jamais Dieu les eût rapellez à leurs premieres fonctions (b).

(B) *Il ſe tenoit proche des canons . . . . & mettoit la main à l'œuvre.*] Comenius l'en blâme. *Drabicio tamen*, dit-il (c), *vitio datum, quòd dum ex Arce tormenta in hoſtem librarentur, ille non intereſſe tantùm* (ad alios præſentiæ divinæ ſpe, juxta promiſſionem ſibi factam, animandum) *ſed & tormento una ignem ipſemet admovere voluit: cum cum in angulo eſſe, & precibus vacare, præſtiiſſet. Sed inconſideratus hic novi Petri* (*materiali gladio Dominum defendere præſumentis*) *zelus à Domino ipſo caſtigatus fuit: permiſſo ut flamma pars in illum retrò ſe agens faciem illi ambureret, oculumque alterum læderet. Utili commonitorio, ut quisque ſibi demandata faciat, aliena munia aliis relinquat.* Un homme qui croit avoir des inſpirations doit être rempli de foi, *fata viam invenient*, doit-il dire.

MAIS on voit au contraire très-ſouvent qu'il ſe defie de la providence de Dieu, à moins qu'elle ne ſoit aſſiſtée de tout ce que la prudence humaine peut contribuer de ſon côté. Nos inſpirez ou ſoi diſans tels ſe donnent moins de repos que les autres hommes: leur agitation, leur inquietude, leur vigilance à preparer les moiens humains qui ſeroient capables d'amener les évenemens les moins prevus, & les moins prophetiſez, marquent qu'ils ne ſont que trop imbus de ces maximes paiennes, dont j'ai parlé dans l'article d'Acoſta (d), c'eſt-à-dire qu'à l'exemple des Lacedemoniens il faut invoquer les Dieux en mettant la main à l'œuvre, & que ſelon le precepte d'Heſiode, (e) il faut que le laboureur faſſe ſes prieres la main à la charrue, & qu'en un mot les ſuplications des faineans ſont deſagreables au Ciel, & renvoiées à vuide (f). On ſe moqua de Perſée Roi de Macedoine (g) qui ſe retira fort promptement du combat ſous pretexte d'aller offrir des ſacrifices à Hercule, on pretendit que la victoire n'étoit duë qu'au General qui la demandoit aux Dieux en ſe batant courageuſement; voilà le veritable moien d'être exaucé, diſoient les Paiens: Α'λλ' ἐπεὶ τοῖς Λιμαίοις παρὼν νίκαις ὁ Θεὸς νίκην γὰρ κρίνει πολέμων καὶ νίκη δόξα κραταιῶ, ᾧ μαχόμενος παρακαλεῖ σύμμαχον τὸν Θεόν. (h) *Sed Paulo precibus volenti propitiuſque annuit deus, quippe petebat victoriam belli & palmam haſtam tenens, pugnanſque opem implorabat dei.* Nos pretendus prophetes ſuivent dans le fond ces idées-là.

(C) *Signifier à Ragotski . . . . que Dieu lui faiſoit commandement.*] Il reçut ordre de s'en aller au camp de ce Prince, & de lui parler d'abord en termes de menace. On devoit commencer par lui aprendre que le Ciel l'avoit choiſi pour Roi de Hongrie, mais à condition qu'il renverſeroit la domination Autrichienne & la Papale, en quoi Dieu l'aſſiſteroit d'une façon très-particuliere. On devoit finir par lui aprendre que s'il reſiſtoit à la voix de Dieu, tout periroit chez lui juſques aux chiens. „ (i) Ignarus horum arcanorum „ (k) Drabicius, mandatum accipit 22. Julii & 31. Ju„ lii Principis Racocii caſtra adeundi, Principemque „ primùm blandis verbis, deinde duris, alloquendi. „ *Blandis: electum eſſe divinitùs in Regem Hungariæ, „ ſed eâ conditione ut Auſtriacæ & Papali dominationi „ finem imponat: habiturus auxilio Deum ad omnes „ hoſtiles exercitus clade afficiendum* (Rev. XXX.) Du„ rii

(d) Cy-deſſus pag. 69. col. 1.

(e) C'eſt ainſi que pluſieurs entendent le paſſage d'Heſiode lib. 2. ἔργ. & ἡμέρ. v. 83.

(f) Sibi quiſque profecto Eſt Deus: ignavis precibus fortuna repugnat. *Ovidius Metam. lib. 8. v. 72.*

(g) Plut. in Paulo Æmilio pag. 265.

(h) Id. ib. C.

(i) Hiſtoria revelat. pag. 147.

(k) C'eſt-à-dire que Drabicius ne ſavoit pas que le Turc envoiât courir ſur Ragotski pour lui defendre de joindre ſes troupes avec celles des Suedois dans la Moravie l'an 1645. & que l'Empereur offrit à Ragotski les plus favorables conditions de paix.

Digitized by Google

cette engeance de viperes, il attireroit ſur ſa maiſon une ruine generale, qui n'épargneroit pas même *celui qui piſſe contre la paroi*. Ce Prince ſavoit dejà que Drabicius faiſoit le Prophete; car Drabicius ſelon les ordres qu'il en recevoit coup ſur coup dans ſes extaſes, lui avoit envoié une copie de ſes revelations laquelle Ragotski jetta au feu β. A l'égard de l'ordre que le Prophete alla porter en perſonne, on lui repondit qu'on avoit conclu depuis peu un traité de paix γ. La mort de ce Prince arrivée le mois d'Octobre 1647. plongea Drabicius dans un extrême chagrin: il crut que ſes revelations ne ſeroient que de la fumée, & il ſe voioit expoſé à la raillerie. Mais il eut une conſolation extatique qui le raſſûra, & qui lui defendit de jetter au feu ſes pancartes, puis que Dieu lui ameneroit Comenius auquel elles ſeroient conſignées δ. Comenius aiant des affaires en (D) Hongrie l'an 1650. y vit la perſonne & les propheties de Drabicius, & fit telles reflexions qu'il jugea bon être, ſur ce que depuis trois ans les viſions de ce perſonnage lui avoient promis Comenius pour coadjuteur. C'eſt quelque choſe de conſiderable que Sigiſmond Ragotski ſe voiant pouſſé par Drabicius à faire la guerre à l'Empereur, & par ſa mere à vivre en paix, ne ſavoit que faire, combatu de part & d'autre par de terribles menaces. Drabicius lui denonçoit les jugemens du Très-Haut en cas de paix, & ſa mere le menaçoit de lui donner ſa malediction en cas de guerre. Dans cette perplexité il ſe recommanda aux prieres de Drabicius, & à celles de Comenius ζ, & ſe tint en repos juſques au jour de ſa mort, c'eſt-à-dire juſques au 4. de Fevrier 1652. Comenius qui ne s'attendoit point à cela η en fut étrangement ſurpris. L'ange qui lui diſoit tout, ne (E) lui avoit point revelé ce grand article. George Ragotski, Prince de Tranſilvanie, frere du defunt, ne ſavoit rien de tout ce manege prophetique, mais Comenius lui en aprit le detail en lui donnant un exemplaire des écrits de Drabicius. Celui-ci fut rehabilité au Miniſtere le 20. de Juin * 1654. Comenius fit ce coup-là en paſſant par la Hongrie pour s'en retourner en Pologne. Depuis ſon depart de la Cour de Tranſilvanie il falut ſe ſervir d'une autre perſonne, pour notifier au Prince les viſions de Drabicius. Elles ſe preſentoient plus dru que jamais, & donnoient ordre coup ſur coup qu'on en fît part au Coadjuteur, afin qu'il les fit conoître aux nations & langues, & à tous les peuples de la terre, & nommément aux Tartares & aux Turcs †. Comenius ſe trouvoit embarraſſé entre la crainte de Dieu & celle des hommes: il craignoit en n'imprimant point les revelations de Drabicius de deſobeïr à Dieu; & en les imprimant, de s'expoſer à la moquerie & à la cenſure des hommes. Voici le milieu qu'il prit ‡. Il reſolut de les imprimer, & de n'en point diſtribuer les exemplaires; & de là vint qu'on intitula ⁂ le livre, *Lux in tenebris*. Mais la reſolution de tenir cette lumiere ſous le boiſſeau ne dura pas; elle ſuccomba ſous deux inſignes évenemens que l'on prit pour la grande criſe, & pour le denoüement du myſtere. L'un de ces évenemens fut l'irruption (F) de Ragotski dans la Pologne; l'autre fut la mort de l'Empereur Ferdinand III. Ni l'un ni l'autre ne ſervirent

β *Ibid. pag.* 146.

γ *Ibid. pag.* 148.

δ *Ibid. pag.* 148. & 149.

ζ *Ibid. pag.* 156.

η *Ibid. pag.* 157.

* *Ibid. pag.* 177.

† *Ibid. pag.* 179.

‡ *Ibid. pag.* 183.

⁂ *Voiez la remarque A de l'article* Kotterus.

(a) Per Theologum, Medicum, Aulæque magiſtrum de ſibi commiſſis informat. *Ibid.*

(b) Pace Monaſterii & Oſnabrugæ ſexennio agitatæ, tandemque concluſæ; iterumque Noribergæ biennio ventilatæ, tandemque terminatæ, ultima publicatio incidit in Januarium anni 1650. Quâ Bohemiæ Regno, cum incorporatis Provinciis, hæreditatis nomine Auſtriacæ Domui relictis, *diſperſi propter Evangelium a ſpe reditûs æternùm excluſi, quid jam agendum eſſet deliberare cœperunt.* Ibid. pag. 49.

(c) *Voiez l'article de Comenius pag.* 958.

„ *ris autem: ſi viperinam illam progeniem perſequi re-* „ *nuerit, mala inducturum eſſe Deum, exciſurumque* „ *de Domo ejus mingentem etiam ad parietem* (Rev. „ XXXI. v. 4.) „ C'étoit fort bien imiter le ſtyle & les manieres des anciens Prophetes. Je ne trouve pas que Drabicius ait parlé lui-même au Prince, il lui fit ſavoir ſa commiſſion par (a) d'autres gens.

(D) *Comenius aiant des affaires en Hongrie.*] Les Proteſtans que l'Empereur avoit banis de ſes terres avoient toûjours eſperé d'y revenir: les uns ſe fondoient ſur les ligues qui furent faites contre l'Empereur, les autres ſur les viſions de quelques Enthouſiaſtes. Pendant la vie de Guſtave la choſe devint preſque certaine, & l'on n'eut point lieu d'en deſeſperer depuis ſa mort; car ſes Lieutenans continuerent la guerre à l'honneur de leur nation, & à l'avantage de la ligue. Les Refugiez eſpererent donc que leur rapel ſeroit un article de la paix de Munſter. Mais ils virent avec douleur que cette longue & importante negociation fut terminée au mois de Janvier 1650. ſans qu'on ſe fût ſouvenu de leur exil. La maiſon d'Autriche negocia ſi finement, qu'elle obtint des conditions cent fois plus avantageuſes qu'elle n'auroit dû ſe promettre: l'Egliſe paia pour l'Empereur nonobſtant les proteſtations de la Cour de Rome: tout ce qu'il avoit fait contre les Sectaires de ſes Etats demeura fixe & immobile. Alors ces pauvres Refugiez qui s'etoient diſperſez en divers lieux ſe virent ſans eſperance (b), & reſolurent de convoquer une aſſemblée pour aviſer à leurs affaires. Ceux de Pologne ſouhaiterent que les autres leur envoiaſſent des Deputez. Ils eurent ſatisfaction, ſi ce n'eſt du côté de la Hongrie. Les Refugiez de Hongrie allegueront pour leur excuſe entre autres choſes, qu'ils avoient ſouvent envoié des Deputez en Pologne depuis leur banniſſement commun, & qu'il étoit juſte qu'on vint une fois vers eux. Ils demanderent nommement qu'on leur envoiât Comenius Sur-Intendant des Egliſes de Moravie: on y conſentit d'autant plus facilement que Comenius etoit alors apellé par le Prince Sigiſmond Ragotski, pour certaines conſultations qui concernoient la reforme des Ecoles (c). Voilà ce qui fit que Comenius partant d'Elbing prit ſa route par la Silefie & la Moravie, & qu'il ſe rendit en Hongrie, où il celebra la Pâque avec pluſieurs Miniſtres & Gentilshommes deputez. Drabicius s'y trouva, & lui communiqua ſes revelations, & le fit dès lors en quelque maniere ſon Coadjuteur (d).

(E) *L'ange qui lui diſoit tout, ne lui avoit pas revelé ce grand article.*] Cette expreſſion imitée des Memoires de la Ducheſſe Mazarin s'etant preſentée, je m'en ſuis ſervi. On m'en excuſera aparemment. Drabicius eſt ici l'ange qui diſoit tout à Comenius; mais bien loin de lui aprendre la mort de Ragotski avant qu'elle fût arrivée, il envoia des revelations depuis la mort de ce Prince qui le ſupoſoient vivant. Un des confidens dit là-deſſus qu'aſſurément Drabicius les joüoit: Comenius eut la bouche cloſe, mais aiant eu le tems d'y ſonger, & d'examiner le parallèle de pluſieurs viſions, il trouva qu'elles avoient prefigure la mort du Prince un an auparavant. Voilà de nos gens: ils ne demeurent jamais court pourveu qu'on leur donne le loiſir d'ajuſter leurs flûtes; (e) *Febri maligna morbo correptus fuit* (Sigiſmundus Racocius) *qua illa 4. Februarii vita finem attulit. Quod quia nec præditum adeo, nec expectatum fuit, novus offenſionis lapis fuit factum. Præſertim cum Drabicius novas ſuas nobis ſubmittens Revelationes, tanquam de vivente adhuc fermocinaretur, quem nos non vivere jam certi eramus. Hinc amicorum rei conſciorum unus* (J. T.) *ad me*: Ludificamur quam verè vivit Deus. *Ad quod nihil quod reſponderem habens obmutui. Nunc iſta ordine relegenti ſapientia Dei veſtigia manifeſtè ſeſe oſtentant.*

(F) *Fut l'irruption de Ragotski dans la Pologne.*] Comenius demeure d'accord de bonne foi qu'il prit cela pour l'accompliſſement de la prophetie que leurs trois Voians avoient debitée, c'eſt que l'Orient ſe joindroit au Septentrion pour faire venir cette terrible journée de l'Eternel (f). Il avoue auſſi fort ingenûment qu'il ſe trompa: il n'auroit pas pu en diſconvenir, puis que l'équipée de Ragotski eut le plus mauvais ſuccès du monde. Mais voici d'où Comenius tiroit la cauſe de ſon erreur: c'eſt, dit-il (g), que je n'avois pas aſſez pris garde que ſelon les propheties de Chriſtine Poniatovia, le lion oriental & le lion ſeptentrional ne devoient ſe joindre que pour s'aboucher enſemble, & que même ils ne s'entendroient pas aſſez, & ſe ſepareroient ſans rien faire. Ajoûtez à cela, diſoit-il, que ſelon Drabicius, il ne faloit pas que Ragotski entrât en Pologne ſans avoir pris ſes meſures avec les Tartares & avec les Turcs, & ſans avoir mis bon ordre

(d) *Comenius hiſtor. revelat. pag.* 149. 150.

(e) *Ib. pag.* 156. 157.

(f) Ab inſperato Principis Tranſ. cum exercitu in Poloniam adventu, credebamus jam illud impleri quod ab omnibus his Videntibus prædictum, ut ſe Oriens jungat Septentrioni, tremendumque illud opus Dei mox procedat. *Ib. p.* 183.

(g) *Id. ib.*

virent de rien aux predictions; au contraire ils ſervirent à les confondre. Ragotski ſe perdit par ſon irruption dans la Pologne; & l'on élut le Roi de Hongrie à la place de Ferdinand III. ſon pere; élection qui a remis la maiſon d'Autriche dans tout ſon premier éclat en Allemagne, ou peu s'en faut, & qui a ruïné de fond en comble les Proteſtans de Hongrie. Les eſperances qu'on fonda ſur ces deux évenemens aiant été bientôt diſſipées, on ſe repentit d'avoir ſitôt lâché l'édition. Drabicius y perdit (G) le plus, car la Cour de Vienne aiant conu que c'étoit un homme qui ſonnoit le tocſin contre la maiſon d'Autriche, chercha les moiens de le punir, & l'on dit qu'elle en vint à bout. Comenius n'avoit rien à craindre de ce côté-là; il s'étoit cantonné dans un aſyle impenetrable, il étoit devenu bourgeois d'Amſterdam, & y joüiſſoit de toute ſorte de protection. Il n'eut à craindre que la plume de quelques Theologiens, & les reproches du ſecretaire (H) de Ragotski; mais ce n'étoit pas une affaire pour un homme qui ne manquoit ni d'eſprit, ni d'érudition, ni de routine à faire des livres, & à citer ſur toutes choſes les phraſes de l'Ecriture, & autres maximes ſpirituelles avec de grans airs de zéle pour la cauſe de Dieu, & pour la ruine de l'Antechriſt. Il ſe maintint avec ces machines, & s'il perdit ſon autorité, ſa reputation, ſa gloire, ce ne fut qu'auprès de quelques perſonnes de bon ſens qui ne ſont preſque jamais les arbitres du credit. Ceux qui avoient été credules une fois à ſon égard, continuërent * de l'être, & c'eſt ce qui arrivera toûjours. Ainſi les Viſionnaires & les Fanatiques à venir n'ont rien à craindre, ils n'ont qu'à debiter hardiment tout ce qui leur viendra dans l'eſprit, pourveu qu'ils aient l'adreſſe de s'accommoder aux paſſions du tems. Ils n'auront pas les rieurs de leur côté; mais ils auront des partiſans qui valent bien les rieurs. Aiez recours à l'article de Comenius, & à celui de Kotterus. Les viſions de Drabicius s'étendent juſques à l'année 1666. On ſe trompe † quand on attribuë ſon banniſſement à des diſcours ſeditieux, car il ne fut bani que comme tous les autres Miniſtres de Boheme, &c. Nous verrons ailleurs ‡ ſi Mr. Jurieu a dû dire, que les Savans de Paris ſavent à peine le nom de Drabicius.

* Toties ineptiis ejus decepti, eum pro magno Propheta habere pergunt, nec quicquam inde detrimenti auctoritas ejus ſenſit. Sic mundus vult decipi. *Append. diſcurſus Theolog. Arnoldi contra Comenium.*

† *Moreri fait cette faute.*

‡ *Dans les remarques de l'article* Kotterus.

DRELINCOURT (CHARLES) Miniſtre de l'Egliſe de Paris, nâquit le 10. de Juillet 1595. à Sedan où ſon pere avoit (A) une charge conſiderable. Il fit ſes Humanitez, & ſes études

chez lui. Nous penſions, continuë-t-il, qu'il avoit fait tout cela avant que de ſe mettre en campagne, & nous nous trompions ſur ce fait. Remarquez bien cela, & voiez y une preuve de l'obſtination de ces Meſſieurs; ils ne manquent jamais d'échapatoires, il y a toûjours quelque clauſe à quoi l'on n'avoit pas fait attention: & ainſi l'on ſe menage toûjours une porte de derriere, & une reſſource pour recommencer à predire ſur nouveaux frais. Si Ragotski avoit accompli les conditions que Drabicius lui preſcrivoit, & que neanmoins ſon expedition eût été infructueuſe, on n'auroit pas laiſſé de nier que les propheties euſſent trompé, car Poniatovia n'avoit-elle pas predit que l'Orient & le Nord s'aboucheroient ſans rien faire? Comenius fut plus fin que l'on ne penſe quand il compila ſon triolet. On trouve plus de ſubterfuges dans trois prophetes que dans un. Liſez la note marginale de la colonne ſuivante.

(G) *Drabicius y perdit le plus.*] Je n'ai trouvé perſonne qui m'ait ſçu dire quelle fut ſa fin, & je ne ſai ce qu'il faut croire du recit que l'on va lire; je l'ai tiré d'un Auteur François: (a) *On faiſoit pluſieurs reflexions*, dit-il, *deſquelles je ne crois pas devoir amuſer les lecteurs, qui effectivement ne ſont pas obligez d'y ajoûter foi, non plus qu'à la folle lettre qu'un archifou (dont je veux ignorer le nom & la perſonne) a adreſſée à un grand Monarque, ſelon les viſions extravagantes de Nicolas Drabicius Bohemien, brûlé comme Impoſteur & faux Prophete, de qui le livre a été porté en toutes les Cours des Princes de l'Europe, juſques mêmes au Grand-Vizir par un Miniſtre de Zurich en Suiſſe; lequel pour ce ſujet a été quatorze ans en priſon, pendant lequel tems pour marque de ſon extravagance, il laiſſa croître ſa barbe juſques à ſa ceinture, à ce qu'un Gentilhomme très-digne de foi, qui l'a connu, m'a aſſuré.* Mr. Des-Marets avoit oüi dire une choſe bien differente, c'eſt que Drabicius bien loin de batiſer le grand Turc, comme il s'y étoit attendu, fut contraint de ſe ſauver en Turquie où il mourut. (b) *Ad multa particularia proceſſerunt* (hi impoſtores) *circa Ragotzium . . . . magnum Turcam à Drabicio baptizandum (cum à contrario feratur ipſum Drabicium ad Turcas tranſiiſſe & inter eos obiiſſe) quorum impoſturas & falſitatem oppoſitus eventus docuit.*

(a) *Recoles. Vienne deux fois delevée pag. 381.*

(b) *Marſſius in Antirrhetico contra J. A. Comenium pag. 67.*

(H) *Et les reproches du ſecretaire de Ragotski.*] Ce Prince aiant ſuccedé à ſon frere Sigiſmond fut initié aux myſteres de Drabicius: il ne laiſſa pas connoître s'il y ajoûtoit foi ou non, mais il ordonna que l'on lui communiquât les viſions que Drabicius pourroit avoir deformais (c). La Princeſſe ſa mere fut miſe de la partie: Drabicius reçut ordre en viſion de nuit d'aller la trouver, pour lui annoncer benediction ou malediction ſuivant le cas qu'on feroit de ſes propheties (d). Elles furent données à examiner à Jean Biſterfeld Theologien, & Conſeiller d'Etat, qui les rejetta (e). Mais quoi qu'il en ſoit les reproches du ſecretaire de Ragotski temoignent que ce Prince, à ſon dam, n'avoit pas manqué de foi pour Drabicius. On ne demeura point muet ſur ces reproches; Comenius repreſenta que le Prince n'avoit pas ſuivi les ordres du Voiant, car il étoit entré en Pologne ſans en avoir eu l'agrément des Turcs. (f) *Brevi poſt à Principis Tranſylvani Secretario, C. S. triſtes venerunt (ternâ vice) quibus hiſtoricè Principis ſui ruinam recitans, non obſcurè culpam in Revelationes iſtas (quaſi fidem illis habens eò impulſus fuiſſet Princeps) conferre videbatur, cauſa fuit data ad nebulas illas diſcutiendum ſcribendi aliquid.* Il ſeroit difficile de dire ſi Ragotski ajoûta foi aux propheties de Drabicius, ou s'il crut ſeulement qu'elles lui procureroient la victoire, par les diſpoſitions où elles mettroient les peuples. Il ſeroit aſſez poſſible qu'un Prince de grand cœur, de beaucoup d'eſprit, mais ſans étude, Je laiſſât fort ébranler par des diſcours ſemblables à ceux de Drabicius, je veux dire qu'il y trouvât quelque choſe de divin, & de prophetique, & qu'il craignît les maledictions annoncées par ce Prophete. On voit entendre à George Ragotski que ſon pere & ſon frere en avoient ſenti les effets: pourquoi ne croirions-nous pas qu'il devint credule? Mais d'ailleurs il eſt très-poſſible qu'un Prince aſſez éclairé pour ſe moquer de ces chimeres, forme des projets & de grans deſſeins conformement aux viſions de ces gens-là; car c'eſt une très-puiſſante machine pour amener ſur la ſcéne les grandes revolutions, que d'y preparer les peuples par des explications apocalyptiques, debitées avec des airs d'inſpiration & d'enthouſiaſme. C'eſt ce qui a fait dire aux ennemis des Proteſtans, que leurs Auteurs n'ont tant travaillé ſur l'Apocalypſe, qu'afin d'exciter la guerre par toute l'Europe, en inſpirant à tel Prince qui n'y ſongeoit pas l'envie de profiter des conjonctures. Comenius n'a pas été à couvert de ce ſoupçon. Voiez l'article de Kotterus.

(c) *Hiſtor. revelat. pag. 162.*

(d) *Ibid. pag. 165.*

(e) *Ibid. pag. 175.*

(f) *Ibid. pag. 184.* Notez que ſi l'entrepriſe de Ragotski avoit été heureuſe, on n'auroit eu nul égard à cette obſervation des conditions preſcrites par le prophete, & auſſi les mêmes clauſes ſont ajoûtées ou accommodées aux propheties de ces gens-là, ſoient qu'il plaiſe aux evenemens d'en decider. C'eſt là leur grande clef.

(A) *Où ſon pere avoit une charge conſiderable.*] Il fut d'abord ſecretaire de Henri Robert de la Mark Duc de Bouillon & Prince Souverain de Sedan, & puis il fut élu Greffier au Conſeil ſouverain de cette ville (g). Il épouſa N. Buyrette fille de Nicole Buyrette, Avocat au Parlement de Paris. Cet Avocat embraſſa la reformation: ſa femme & ſes enfans l'imiterent avec un tel zéle, que Thomas Buyrette ſon fils aîné eſt dans le martyrologe Proteſtant, & que Jaques Buyrette ſon ſecond fils ſe conſacra au Miniſtere, & auroit été actuellement l'un des Paſteurs de l'Egliſe de Paris, s'il ne fût mort la ſemaine même qu'on avoit choiſie pour l'impoſition des mains. Thomas Buyrette par le conſeil de Calvin & de ſes collegues, ſubit la charge de Miniſtre à l'âge de 19. ans, & l'exerça dans Lion (h). *Quelques années apres, la fureur des perſecutions le contraignit de ſe retirer à Geneve . . . mais ne trouvant point de repos que dans le travail de ſa vocation, il fut auſſi-tôt envoyé à Beſançon où Dieu lui fit la grace d'établir une Egliſe ſecrette, & d'avancer le regne de* JESUS-CHRIST *d'une façon merveilleuſe.* Sa mere ne l'aiant

(g) *Vie manuſcrite de Charles Drelincourt.*

(h) *Voiez l'épitre dedicatoire des 9. Diſcours de Mr. Drelincourt contre les Miſſionaires, touchant la ferveur des Egliſes Reformées.*

Digitized by Google

études de Theologie à Sedan, mais il fut envoié à Saumur pour y faire ſa Philoſophie ſous le profeſſeur Duncan. Il fut reçu Miniſtre au mois de Juin 1618. & il exerça ſa charge (B) proche de Langres, juſques à ce qu'il fut apellé par l'Egliſe de Paris au mois de Mars 1620. Il épouſa en 1625. la fille unique d'un riche * Marchand de Paris, de laquelle il (C) eut 16. enfans. La benediction de Dieu qui ſe repandit ſur ſon mariage par une fecondité non commune, ne ſe repandit pas moins ſur ſon Miniſtere. Ses predications étoient fort édifiantes; il étoit incomparable dans la conſolation des malades; & il s'emploioit avec un grand fruit aux affaires de ſon Egliſe,

* *Il s'apelloit Boldue, & s'étoit fait de la religion.*

l'aiant point vu depuis qu'il étoit Miniſtre, ſouhaita paſſionnément de le voir: il fit donc un voiage à Paris l'année même du maſſacre. Il tomba le 3. jour *entre les mains des maſſacreurs, qui ayant apris de lui-même quelle étoit ſa religion & la charge qu'il exerçoit, le firent mourir cruellement avec Jean Molé mari de Marie Buyrette ſa ſœur ainée, & trainerent inhumainement en la riviere le corps de l'un & de l'autre. C'eſt ce même Thomas Buyrette dont il eſt fait mention au livre des Martyrs, & qui eſt mis au rang des Miniſtres de* JESUS-CHRIST *qui ont ſcelé par leur mort la verité de l'Evangile.* Sa mere *fut ſauvée de ce deluge de ſang* par une eſpece de miracle, *& ſe retira à Sedan avec le reſte de ſes enfans qu'elle nourrit & éleva en la crainte de Dieu.* La derniere de tous étoit poſthume, & fut mariée avec Pierre DRELINCOURT qui s'étoit auſſi refugié à Sedan, & qui étoit alors ſecretaire de Henri Robert de la Mark (a). Voilà le pere & la mere de nôtre Charles Drelincourt.

(a) *Voiez la même épître dedicatoire.*

(B) *Il exerça ſa charge proche de Langres.*] On croioit pouvoir établir une Egliſe *aux portes de Langres comme en un lieu de Bailliage.* Ceux qui travailloient à cet établiſſement ſouhaiterent que Mr. Drelincourt fût le Miniſtre de cette Egliſe naiſſante. Comme *on l'aſſuroit qu'il ſe preparoit en ces quartiers une grande moiſſon, il accepta cette vocation avec ardeur, & la preferа à toutes celles qui ſe preſentoient alors, car bien qu'il ne fût âgé que de 22. ans & de quelques mois, il eut le bonheur d'être deſiré de pluſieurs Egliſes du Royaume, & même de quelques etrangeres des plus conſiderables. . . . A ſon arrivée* à Langres *il fut rempli d'une grande eſperance, car il trouva en la ville quantité de ces gens que l'on apelle* temporiſeurs, *qui ſembloient n'attendre que l'occaſion pour ſe declarer: & en la campagne il voyoit des peuples qui ſoupiroient après la pureté & ſimplicité de l'Evangile, & même au ſeul bruit de l'établiſſement de cette Egliſe il accourut plus de 500. perſonnes dans l'eſperance d'ouir quelque predication.* Mais on ne put jamais obtenir au Conſeil du Roi l'arrêt neceſſaire. Mr. Drelincourt *en conçut une triſteſſe ſi profonde, qu'il tomba malade d'une maladie de 3. mois qui le penſa mettre au tombeau. . . . En attendant l'établiſſement tant deſiré il prêchoit aux Egliſes voiſines, & même au Chateau de Precigni; où il reçut l'impoſition des mains* au commencement de Juin 1618. *Il ne lui fut pas permis de faire ſon ſejour ordinaire* à Langres: cela le rendit d'autant plus *ſoigneux à viſiter, à inſtruire, & à conſoler* les Proteſtans de la campagne. Enfin lors que toute eſperance de voir établir l'Egliſe de Langres fut perdue, il accepta la vocation de l'Egliſe de Paris. Il y prêcha pour la premiere fois le 15. de Mars 1620. Il a toûjours conſervé une tendreſſe particuliere pour les membres de ſa premiere Egliſe (b).

(b) *Tiré de l'épître dedicatoire du 3. tome de ſes Sermons. Il le dedia à Mrs. Houdelot Seigneurs de Precigny, & aux autres fideles de la ville de Langres & des environs.*

(C) *De laquelle il eut 16. enfans.*] Les ſept premiers furent tous garçons: les autres furent entremêlez, ſix fils & trois filles.

L'aîné de tous étoit Laurent DRELINCOURT. Il fut d'abord Miniſtre de la Rochelle, mais en aiant été arraché par un Edit qui defendoit à cette Egliſe d'avoir des Paſteurs qui fuſſent nez hors de la Rochelle; „ il fut apellé à Niort, où il a exercé ſon Miniſtere „ avec beaucoup d'eſtime & de fidelité, juſques à ce „ que Dieu l'ayant privé de la vuë l'an 1680. il mourut „ 6. mois après, âgé de 56. ans. Nous avons de lui „ divers beaux Sermons: il a laiſſé auſſi un recueil de „ (c) Sonnets chretiens fort polis, & fort eſtimez, „ par ceux qui ont du goût tout enſemble pour la pie- „ té, & pour les belles choſes. Outre qu'il étoit ſo- „ lide Theologien, bon Predicateur, & ſavant en „ Ebreu, il avoit ceci de particulier, qu'aiant à ſes heu- „ res perduës étudié parfaitement la langue Françoiſe, „ il en ſavoit admirablement toutes les delicateſſes & „ la pureté; juſques-là que le fameux Mr. Conrard le „ conſultoit preſque tous les ordinaires ſur ces ſortes „ de matieres. Il a laiſſé un manuſcrit entre autres „ dont le deſſein eſt de nettoier la langue Françoiſe des „ façons de parler baſſes & impures, qui meriteroit fort „ de voir le jour. . . . . Laurent Drelincourt fut ma- „ rié, & ne laiſſa que des filles (d).„ Si l'on veut voir à quel point Monſieur ſon pere l'aimoit, on n'a qu'à lire l'épitre dedicatoire du faux Paſteur convaincu.

(c) *Il y en a 6. éditions: la derniere eſt d'Amſterdam, chez Nicolas Parmentier 1693.*

(d) *Tiré de ladite vie manuſcrite.*

Le ſecond fils s'apelloit Henri DRELINCOURT. Il fut conſacré au ſaint Miniſtere, & l'exerça d'abord à Gien, & puis à Fontainebleau. Ces deux freres eurent la conſolation de recevoir de leur propre pere l'impoſition des mains. Les Sermons qu'il fit en ces rencontres ont été donnez au public. Henri Drelincourt mourut avant les dernieres perſecutions (e). Il avoit été Avocat, avant que d'être Miniſtre (f).

(e) *Vie manuſcrite.*

(f) *Voiez l'épitre dedicatoire du faux Paſteur convaincu datée du 4. d'Avril 1656. Il n'étoit pas encore Miniſtre.*

Le troiſiéme fils eſt l'illuſtre Charles DRELINCOURT (g) Profeſſeur en Medecine à Leide, dont j'ai eu déjà occaſion de parler (h) plus d'une fois. „ A peine eut-il pris ſes degrez à Montpellier en 1654. „ qu'incontinent il fut choiſi pour être premier Me- „ decin des armées du Roi de France en Flandre, ſous „ Monſr. le Marechal de Turenne. Depuis s'étant „ marié à Paris, il fut apellé pour être Profeſſeur en „ Medecine à Leyde en 1668. Il eſt à preſent le Doyen „ de l'Univerſité. Il a ſervi Guillaume III. Roi d'An- „ gleterre, & la Reine Marie ſon epouſe juſques à „ leur élevation à la couronne. Ce fut à lui ſeul que „ le Roi confia le ſoin de la Reine dans ſon voyage aux „ Eaux d'Aix en 1681. Il a eu auſſi l'avantage d'être „ apellé de tous les Grans de la Cour à la Haye (i).„ Je ne veux point paſſer ſous ſilence une choſe que j'ai luë dans l'epitre dedicatoire du *faux Paſteur convaincu*, c'eſt qu'il eut envie d'être Miniſtre depuis même ſon Doctorat en Medecine. S'il n'en a point le caractere, on peut aſſûrer qu'il ne manque d'aucune des qualitez que doit avoir un vrai Miniſtre de l'Evangile. Il n'y a point de Theologiens qui poſſedent l'Ecriture mieux que lui, & il n'y en a guere qu'il ne ſurpaſſe en cela. Sa pieté eſt ſolide, bienfaiſante, officieuſe, charitable. Il n'a épargné ni ſa bourſe, ni ſon credit, ni ſes conſeils envers les Refugiez qui ont eu beſoin de ſes bons offices. Jamais homme ne fut bon ami au point qu'il l'eſt. Ceux qui feront ſon panegyrique auront de la peine à decider, ſi les qualitez du Savant ſont plus ſublimes en lui, que celles de l'honnête homme. Si l'on raſſembloit tous les éloges que pluſieurs Auteurs lui ont donnez, on en formeroit un livre. Ceux que ſes collegues lui donnent dans leurs (k) harangues publiques me paroiſſent d'un grand prix, & l'on ſait que depuis peu (l) ils ont parlé de ſon merite très-avantageuſement dans une (m) action qui les apliquoit à un autre objet, le plus grand, & le plus noble qui ſe pût voir, & le plus capable d'attirer & d'épuiſer toute l'attention de l'Orateur. Tous les Ecrits qu'il a publiez ſont d'un caractere original & inimitable. Conſultez les nouvelles de la Republique des lettres, où l'on trouve les extraits de quelques-uns de ſes Ouvrages de Medecine. Voiez auſſi l'épitre dedicatoire d'un Sermon (n) imprimé à Leide l'an 1682. Il entend admirablement la langue Françoiſe. Les Vaugelas & les Bouhours marqueroient moins ſûrement que lui les fautes, & les negligences de nos Ecrivains François. Les defauts du ſtyle les plus petits, & les plus imperceptibles ne lui échapent jamais, quand il veut ſe donner la peine de les faire remarquer.

(g) *Voiez l'article ſuivant.*

(h) *Voiez entre autres endroits ci-deſſus pag. 53. pag. 251. col. 1. pag. 703.*

(i) *Tiré de la vie manuſcrite.*

(k) *Voiez l'Oraiſon funebre de Mr. Hermannus compoſée par Mr. Bidloo, Profeſſeur illuſtre en Medecine à Leide. Je laiſſe pluſieurs autres Harangues où il eſt loüé.*

(l) *Au mois de Mars 1695.*

(m) *L'Oraiſon funebre de la Reine d'Angleterre. Mrs. Spanheim, & Perizonius ont fait chacun une très-belle harangue ſur la mort de cette grande Princeſſe.*

Le quatriéme fils ſe nomme Antoine DRELINCOURT. Il eſt Medecin à Orbes en Suiſſe, & fort eſtimé dans ſa profeſſion. Les Seigneurs de Berne l'ont fait leur Medecin Extraordinaire.

Le cinquiéme fils mourut à Geneve pendant ſes études de Theologie.

Le ſixiéme ſe nomme Pierre DRELINCOURT. Il eſt Prêtre de l'Egliſe Anglicane & Doien d'Arnach. C'eſt un homme de beaucoup de merite.

Tous les autres enfans ſont morts ou dans leur bas âge, ou à la fleur (o) de leur jeuneſſe, excepté une fille qui vit encore. Elle fut mariée à Mr. Mainoe, Avocat au Parlement de Paris, & au lieu de le ſuivre en Hollande où il ſe refugia pour la religion au tems de la Dragonnade, elle eſt demeurée à Paris, & y fait profeſſion ouverte du Catholicisme.

(n) *Il a pour titre, les étoiles de l'Egliſe & les Chandeliers myſtiques. Il fut prononcé par Laurent Drelincourt au Synode de Poitou à Fontenai le 25. d'Octobre 1677. L'Auteur de l'épître dedicatoire s'apelle Mr. Baignoux. Il étoit Miniſtre de Poitiers, & il a épouſé la fille ainée de Laurent Drelincourt.*

(o) *Entre autres une fille qui mourut fort pieuſement le 5. de Decembre 1655. Voiez l'épitre dedicatoire du faux Paſteur convaincu.*

Digitized by Google

Egliſe, & même à celles des autres Troupeaux, ſur leſquelles il ne manquoit jamais d'être conſulté quand elles étoient importantes. On ne ſauroit dignement repreſenter les ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe par la (D) fecondité de ſa plume, ſoit que l'on regarde ſes livres de devotion, ſoit que l'on regarde ſes livres de controverſe. Il y a tant d'onction dans les premiers, l'eſprit & les expreſſions de l'Ecriture y regnent de telle ſorte, que les bonnes ames y ont trouvé & y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuſe. Ce qu'il a écrit contre l'Egliſe Romaine a fortifié les Proteſtans plus que l'on ne ſauroit dire, car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avoient aucune étude tenoient tête aux Moines & aux Curez, & prêtoient hardiment le colet aux Miſſionaires. Ses Ecrits l'ont fait regarder comme le fleau des Controverſiſtes Catholiques, & neanmoins (E) il étoit aimé dans l'autre parti. Les grans Seigneurs de (F) la Religion lui temoignerent toûjours une conſideration très-particuliere. Il mourut le 3. jour de Novembre 1669. dans les diſpoſitions * les plus devotes qu'on pouvoit attendre d'un Miniſtre qui avoit toûjours paru animé de beaucoup de zêle, & qui avoit conſacré avec une (G) aplication infatigable tous ſes travaux à la gloire de Dieu, & au ſervice de l'Egliſe. Il avoit vaqué extremement à l'oraiſon, & dans les dernieres années de ſa vie, s'il étoit en ſon particulier, il n'entendoit jamais ſonner l'heure ſans ſe mettre à genoux pour prier Dieu †. Le Sieur Paul Freher (H) s'eſt trompé en bien des choſes.

☞ DRELINCOURT (CHARLES) fils du precedent, nâquit à Paris le 1. de Fevrier 1633. Il reçut le Doctorat en Medecine à Montpellier l'an 1654. & après s'être ſignalé dans la pra-

* *Conſultez ſes dernieres heures: on les publia tout aprés ſa mort, & on les a jointes à ſon livre de conſolations contre les fraieurs de la mort dans les dernieres éditions.*

† *Tiré de ſa vie manuſcrite compoſée par un Miniſtre François, refugié en Angleterre, qui travaille à la vie des Paſteurs illuſtres de France.*

(D) *Par la fecondité de ſa plume.*] Son coup d'eſſai fut un livre de preparation à la Sainte Cêne. Celui-là, & ſon Catechiſme, ſon Abregé des controverſes, & les Conſolations contre les fraieurs de la mort, ſont de tous ſes Ouvrages ceux qui ont été le plus ſouvent imprimez. Quelques-uns l'ont été plus de 40. fois, & ont été traduits en diverſes langues, en Alemand, en Flamand, en Italien, & en Anglois. Ses viſites charitables en 5. volumes ſervent continuellement de conſolation aux particuliers, & de ſource, & de modelle aux Miniſtres. Il a publié trois volumes de Sermons. Voici les Ouvrages de controverſe dont j'ai pu me ſouvenir. *Le tableau: le combat Romain: le bâton des Jeſuites: le triomphe de l'Egliſe ſous la croix: la reponſe au Pere Cauſſin: les diſputes avec l'Evêque de Beilai touchant l'honneur qui eſt dû à la Sainte Vierge: de l'honneur dû au Sacrement: une Reponſe à la* (a) *Milletiere. Dialogues contre les Miſſionaires en pluſieurs volumes: le faux Paſteur convaincu: le faux viſage de l'antiquité: les nullitez pretendues de la Reformation: Reponſe au Prince Erneſt de Heſſe: Reponſe* (b) *a la harangue au Clergé prononcée par l'Archevêque de Sens: la defenſe de Calvin.* Il a écrit des lettres qui ont été imprimées, une à Madame de la Trimouille ſur la revolte de ſon epoux: une de conſolation à Madame de la Tabariere: une ſur le retabliſſement de Charles II. Roi de la grande Bretagne: quelques-unes ſur l'Epiſcopât d'Angleterre, &c. Je ne dis rien des prieres qu'il a publiées. Les unes furent faites pour le Roi, les autres pour la Reine, & pour le Dauphin.

(a) *Il entra en conference avec la Milletiere & le terraſſa. Les actes en furent publiez. Voiez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes to. 2. pag. 515. 516.*

(b) *Il la fit ſous le nom de Philalethes l'an 1656.*

(E) *Neanmoins il étoit aimé dans l'autre parti.*] „ L'on ſait qu'il avoit un grand acces chez les Secretaires d'Etat, chez le premier Preſident, chez l'Avocat du Roi, & chez les Lieutenans Civil & Criminel: mais il ne s'eſt jamais prevalu de leur faveur „ que pour ſecourir des Eglises affligées; ou pour ſervir une infinité de particuliers qu'il a ou avancez dans „ le monde, ou redimez du fouët, du gibet, & des „ galeres (c).„ On peut dire qu'encore que les Catholiques de France fuſſent ſuperieurs aux Proteſtans pour tout ce qui regarde les avantages mondains, ceux-ci ne laiſſoient pas de prêcher bien hardiment contre les dogmes de la communion Romaine, & de faire des livres de controverſe où ils nommoient aſſez franchement chaque choſe par ſon nom (d). Pluſieurs perſonnes de merite & d'autorité dans l'autre parti étoient aſſez raiſonnables pour rendre juſtice à un Auteur Proteſtant qui ſoutenoit bien ſa cauſe, & qui ſe renfermoit dans ſon ſujet. Notre Mr. Drelincourt en eſt un exemple. Mr. Claude en eſt un auſſi. (†) car il étoit fort conſideré parmi les Catholiques Romains. On peut voir par là l'illuſion ou l'artifice groſſier de certaines gens, qui ſe font un grand merite de ce qu'ils ſont haïs comme la peſte parmi les Catholiques, & parmi les Arminiens, les Anabatiſtes, &c. S'ils n'avoient fait que bien ſoutenir leur cauſe, ils ne ſeroient pas devenus l'objet de la haine univerſelle: c'eſt donc à leur maniere d'agir, c'eſt aux injures perſonnelles, c'eſt aux mal-honnêtetez qu'ils ont repanduës dans leurs ecrits, c'eſt, dis-je, à tout cela qu'ils doivent attribuër l'averſion que l'on a pour eux.

(c) *Vie manuſcrite ci-deſſus marquée.*

(d) *Voiez l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes t. 2. l. 11. pag. 556.*

(†) *Voiez ci-deſſus pag. 945. remarque E.*

(F) *Les grans Seigneurs de la Religion lui temoignerent.*] „ Le Duc de la Force, les Marechaux de Chatillon, de Gaſſion, & de Turenne, Madame de la „ Trimouille, le conſidererent fort. Ils l'apelloient à „ leurs hôtels, & l'honoroient de tems en tems de „ leurs viſites. Les Princes (e), & les Seigneurs etrangers, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande „ en uſoient de même avec lui, & ſe ſervoient ſouvent les uns & les autres de ſes ſages conſeils (f).„

(e) *Il étoit nommément fort conſideré dans la Maiſon de Heſſe, comme il paroît par les livres qu'il a dediez à des Princes & à des Princeſſes de ce nom.*

(f) *Vie manuſcrite.*

(G) *Conſacré avec une aplication infatigable tous ſes travaux.*] Comme il étoit d'une complexion fort robuſte, il ne s'epargnoit jamais quand il y avoit à faire quelque fonction de Miniſtre. Dans une conjoncture extraordinaire il eut aſſez de courage, & aſſez de force pour prêcher ſept fois en un jour. „ Ce fut un „ effet de cette force de corps & d'eſprit dont le ciel „ l'avoit revêtu, que durant l'eſpace de 12. ans il ſervit l'Egliſe de Paris lui troiſieme aprés qu'on en eut „ ôté Monſieur du Moulin. Mais entre autres choſes „ il étoit d'une aſſi duité & d'un empreſſement à viſiter „ les malades, qu'on n'a guere vu dans aucune autre „ perſonne. . . . Il prenoit tant de plaiſir à travailler, „ ſur tout en combatant l'erreur, qu'il ſouhaitoit de „ mourir la plume à la main (g).„ Il a prêché juſqu'à la derniere ſemaine de ſa vie, car ſon dernier Sermon fut celui qu'il fit le 27. d'Octobre 1669.

(g) *Tiré de ſa vie manuſcrite.*

(H) *Le Sieur Paul Freher s'eſt trompé en bien des choſes.*] Il a mis au 10. d'Octobre (h) la naiſſance de Charles Drelincourt; c'eſt au 10. de Juillet qu'il la faut mettre. II. Il le fait commencer ſon Miniſtere à l'Egliſe de Paris l'an 1619. & neanmoins Mr. Drelincourt qui étoit Miniſtre depuis l'an 1618. n'alla ſervir cette Egliſe qu'en l'année 1620. III. Il dit qu'en ce même (i) tems Mr. du Moulin ſe retira à Sedan, & qu'ainſi Charles Drelincourt & Jean Meſtrezat furent ſeuls chargez de la conduite de ce Troupeau pendant quelques années. Du Moulin ſe retira à Sedan en l'année 1620. & il reſta trois Paſteurs dans l'Egliſe de Paris. Mr. Drelincourt étoit l'un des trois, & pendant 12. ans il ſervit cette grande Egliſe lui troiſieme (k). IV. Il aſſûre que (l) Mr. Drelincourt n'aiant pas la force de monter en chaire à cauſe des infirmitez de la vieilleſſe, prêcha ſouvent ſur le cimetiere qui étoit proche du temple. Tout cela eſt faux. On ne prêchoit à là cour du temple de Charenton que les jours de Cêne, ou dans quelque autre ſolennité qui faiſoit que l'aſſemblée étoit plus nombreuſe qu'à l'ordinaire. Dans ces ſortes d'occaſions on prêchoit au temple ſelon la coutume, & outre cela à la cour du temple. Un Miniſtre qui n'auroit pas eu la force de monter en chaire, n'auroit pas été capable de prêcher à la cour du temple, car on y prêchoit en chaire. Mr. Drelincourt ni jeune ni vieux n'étoit pas choiſi plutôt qu'un autre pour le Sermon de la cour du temple. V. Ce qu'on ajoûte touchant les 18. derniers mois de ſa vie eſt un très-mauvais recit: nous n'y trouvons rien qui ne faſſe perdre de vue cette verité, c'eſt que ce Miniſtre (m) *prêcha juſqu'à la derniere ſemaine de ſa vie.* Ceux qui connoiſſent la pratique des Medecins de Paris, ne trouveront-ils pas ſurprenant que l'on ait cru aprendre au public une choſe très-notable, en diſant que ce Miniſtre fut ſaigné 4. fois pendant une maladie de 18. mois? *Seſquianno ante obitum à M. Majo A. 1668. catharris frequenter ad pectus delapſis cum tuſſi & aſthmate miſere afflictus, poſtquam* INTEREA *quater ipſi vena ſecta fuiſſet . . . vitam morte beata terminavit 3. Nov. A. C. 1669* (n). Je ne ſaurois dire ſi le livre Allemand que Mr. Freher a cité contient ces fautes, mais je n'en doute guere

(h) *Freher in Theatro virorum eruditor. pag. 696.*

(i) *C'eſt-à-dire ſelon lui l'an 1619.*

(k) *Voiez la remarque G.*

(l) *Viribus tamen ob ſenium diminutis Cathedram conſcendere nequiret, ſæpius in cœmiterio proximo concionem peregit. Freh. ib.*

(m) *Vie manuſcrite. Voiez la remarque G.*

(n) *Freh. ibid.*

Digitized by Google

pratique tant à l'armée que Mr. de Turenne commandoit en Flandres, qu'à Paris, il fut choiſi par les Curateurs de l'Academie de Leide pour la profeſſion en Medecine l'an 1668 β. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions avec un ſuccés extraordinaire. Sa methode d'enſeigner étoit la plus claire, & la plus exacte du monde, & il fit voir dans l'anatomie une dexterité, & une ſagacité que l'on admira. Il entendoit à fond la langue Greque & la Latine, & l'on auroit dit en voiant la vaſte étenduë de ſon érudition, qu'il ne s'étoit apliqué toute ſa vie qu'à l'étude des belles lettres. Vous verrez une autre partie de ſes bonnes qualitez dans la remarque C de / l'article precedent. Il mourut à Leide le 31. de Mai 1697. après avoir ſoufert pendant quelques mois les douleurs les plus aiguës avec une conſtance tout-à-fait Chretienne. Il avoit eu la conſolation de voir Charles DRELINCOURT ſon fils unique, reçu ‡ Docteur en Medecine, & bien marié, & pere de deux garçons. Il ordonna qu'on ne lui fit point d'oraiſon funebre.

DRESSERUS (MATTHIEU) né à Erfort capitale de la Thuringe le 24. d'Août 1536. ſe fit un nom conſiderable parmi les Savans. Les premieres leçons Academiques qu'il ouït furent celles de Luther & de Melanchthon à Wittenberg. Il n'en profita pas long tems, parce que l'air de cette ville très-mal ſain pour lui l'obligea de s'en retourner bientôt à Erfort, où il étudia le Grec ſous Maurice Sideman. Dès qu'il eut été promu au degré de Maître és Arts l'an 1559. il fit chez lui des leçons de rhetorique, puis il regenta dans le College d'Erfort, & aiant été agregé au nombre des profeſſeurs en Philoſophie, il enſeigna les Humanitez & la langue Greque. Après avoir enſeigné 16. ans dans ſa patrie, il ſe vit apellé à Iéne pour remplir la place de Lipſe, c'étoit celle de profeſſeur en Hiſtoire & en Eloquence. Il y fit ſa harangue * inaugurale l'an 1574. Quelque tems après il alla à Miſne pour y être Principal du College, & l'aiant été pendant ſix ans il obtint dans l'Academie de Leipſic en 1581. la profeſſion des Humanitez, & on lui donna une penſion particuliere pour continuer l'hiſtoire de Saxe. Il trouva à ſon arrivée à Leipſic bien des diſputes parmi les Docteurs: les uns vouloient introduire la Philoſophie de Ramus, & les autres ne le vouloient point ſoufrir: les uns vouloient s'aprocher du Calviniſme, & les autres ne vouloient pas que l'on innovât le Lutheraniſme. Il ſe vouloit tenir à l'écart de ces tempêtes par raport aux innovations de Philoſophie; mais quand il vit leur liaiſon (A) avec les autres diſputes, il devint un des plus ardens anti-Ramiſtes qui fuſſent en ce païs-là. Il paſſa à Leipſic tout le reſte de ſa vie, & y mourut le 5. jour d'Octobre 1607. Il eſt Auteur de (B) divers Ouvrages. Il ſe maria l'an 1565. & devint veuf l'an 1598. & ſe remaria deux ans après †. C'étoit un homme d'induſtrie, il le temoigna à Erfort, car il fit conſentir tous ſes collegues qui à la reſerve d'un étoient Catholiques Romains, que la Confeſſion d'Augsbourg & l'Hebreu s'enſeignaſſent dans l'Academie ‡.

DRYA-

β *Voiez l'épitre dedicatoire à Mr. Valkenning au devant de ſon traité* de oßimeſtri partu vitali.

γ *Ci-deſſus pag. 1069. col. 2. ſ'y parle au tems preſent comme j'avois fait dans la 1. édition.*

‡ *Le 3. de Fevrier 1693.*

* De eloquentiæ & hiſtoriarum ſtudio. *Elle eſt imprimée avec quelques autres du même Auteur.*

† *Tiré de ſa vie parmi celles des Philoſophes Allemans compilées par Melchior Adam, pag. 495. & ſuiv.*

‡ *Paul Freher. in Theatr. pag. 1504.*

(A) *Quand il vit leur liaiſon avec les autres diſputes.*] Je m'imagine qu'il arriva dans la Saxe en ce tems-là ce que l'on a vu depuis dans la Hollande. Les Theologiens de la Confeſſion d'Augsbourg qui panchoient vers le Calviniſme, n'avoient naturellement aucun interêt à proteger les Ramiſtes; car quelle liaiſon y avoit-il entre les hypotheſes de Ramus, & la Confeſſion de Geneve? Cependant la cauſe des Ramiſtes & celle de ces Theologiens ſe combinerent: les uns & les autres trouverent bon de reünir leurs interêts, afin de mieux reſiſter à ceux qui ne vouloient point ſouffrir les innovations. Cela fut cauſe ſans doute que les Lutheriens rigides s'oposerent avec autant de vigueur aux Ramiſtes, qu'aux fauteurs du Calviniſme. Vous entendrez par là ce que j'ai dit que Matthieu Dreſſerus ſe declara contre les ſubtilitez de Ramus, quand il eut vu qu'elles étoient compliquées avec les diſputes de Theologie qui troubloient la Saxe. Voilà une juſte image de la combinaiſon qu'on voit en Hollande entre le Coccceïaniſme & le Carteſianiſme: ce ſont deux choſes qui n'ont que ceci de commun; c'eſt que l'une eſt regardée comme une methode nouvelle d'expliquer la Theologie, & l'autre comme une nouvelle Philoſophie. Quant au reſte les principes des Cocceïens, & l'eſprit de leurs hypotheſes ſont entierement éloignez de l'eſprit Carteſien.

LE RAMISME & le Carteſianiſme combinez avec des diſputes Theologiques.

Raportons les paroles dont ſe ſert Melchior Adam. (a) *Venit autem Lipſiam eo tempore, quo (verba referimus ipſius Dreſſeri) anceps malum in Academiam illam invaſerat: dum nonnulli argutias Rami, repudiata doctrina Ariſtotelis & Melanchthonis invehere conarentur: alii religionis quadam dogmata ad ſenſum Calvini inflecterent. Utrumque extremum declinare ipſe cupiebat: & quoniam concertatio de Rami novitatibus Philoſophicam communitatem vehementer conturbarat, abſtinendum ſibi ab ejus conſortio eſſe putavit, ne in medium certamen atque diſcrimen ſe objiceret.* Berlepſch Commiſſaire Electoral le tira de ce deſſein pacifique, & il arriva à Dreſſerus ce qui arrive à pluſieurs de ceux qui ſe mêlent tard de ces ſortes de querelles; ils ſont plus ardens que les premiers promoteurs. Le Ramiſme (b) parut à Dreſſerus un monſtre horrible, il entra dans toutes les vuës du Commiſſaire Electoral, qui de ſon côté prit un grand ſoin des interêts de Dreſſerus, car il n'oublia rien pour exterminer le livre que les Ramiſtes publierent contre cet adverſaire, & pour en faire châtier les Auteurs. (c) *Idem Berlepſchius omnes vias perſecutus eſt quibus ſcriptum adverſus Dreſſerum editum à Ramæis profligaret, & in autores juſta ſeveritate animadverteret.* Il n'e s'en faut pas étonner, puis qu'il croioit que le Ramiſme conduiſoit au Calviniſme. *Memini*, inquit, *Parſiis quantas turbas, quantas cades pepererit Rami ſecta.* Quin & in hæc verba gravitate magna erupit, *quid quæritis? Ramiſmus eſt gradus ad Calviniſmum* (d). On ſe moque avec raiſon aujourd'hui de ces violentes querelles qui diviſerent les Academies au XVI. ſiecle pour des vetilles. C'eſt ainſi qu'il faut nommer les diſputes des Ramiſtes & des Peripateticiens. Nous ne ſaurions lire ſans rire ou ſans pitié les relations de tant de tumultes. Nôtre ſiecle ſera traité tout de même par les ſuivans, & ainſi ſe verifie la maxime que la moitié du monde ſe moque de l'autre, elle ſe verifie, dis-je, au mepris d'une autre maxime très-équitable: (e) *Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus*, & par l'obſervation d'une autre maxime très-injuſte, *Cladius accuſat morchos, Catilina Cethegum* (f).

(a) *Melch. Adam. in vitis Philoſopher. Germanor. pag. 496.*

(b) Ubi vero cognovit cum Rami doctrina conjunctam eſſe illius dogmatis diſceptationem, magno animi ardore peſtiferum id genus amovere conatus eſt. *Id. ib. pag. 497.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Juvenal. Sat. 3. v. 23.*

(f) *Id. ib. v. 27.*

(B) *Il eſt Auteur de divers Ouvrages.*] D'une *Rhetorica inventionis, diſpoſitionis & elocutionis exemplis ſacris & profanis quamplurimis illuſtrata*: de trois livres *Gymnaſmatum literatura Græca, orationum, epiſtolarum, & poematum ex auctoribus ſacris ac profanis, cum exemplis modum ſcribendi monſtrantibus*: d'une *Iſagoge Hiſtorica per millenarios diſtributa, & ad annum uſque nonageſimum primum ſupra mille quingentos deducta*: de pluſieurs harangues, & autres (g) livrets utiles à la jeuneſſe. Voilà tout ce que Melchior Adam raporte touchant les écrits de Dreſſerus. Il ne parle point des livres de Medecine (h) que d'autres lui attribuent, ni du traité, *De feſtis diebus Chriſtianorum, Judæorum & Ethnicorum* (i). Il ne dit rien même qui nous puiſſe inſinuer que Dreſſerus ſe mêlât de Medecine, & d'aucune autre profeſſion que de celle d'enſeigner les langues, l'hiſtoire, les belles lettres. Que ſai-je s'il n'y a point eu un Medecin qui s'apellât Matthieu Dreſſerus, dont les Ouvrages aient été attribuez à l'Humaniſte? J'ai oublié de dire que celui-ci fut attaqué par Bodin ſur les 4. Monarchies univerſelles, & qu'il ſe defendit (k), & qu'un certain Gaſpar Hap a publié un Ouvrage qui a pour titre *Eraſtica hiſtoria Dreſſeri.*

(g) Cum aliis libellis juventuti Scholaſticæ utilibus. *Melchior Adamus ibid.*

(h) *En voici le titre*, de partibus humani corporis & animæ, ejuſque potentiis libri duo. Adjectæ ſunt ad finem morborum & medicamentorum communiſſimorum appellationes. *Merklinus in Lindenio renovato pag. 793. Paulus Freher. Theatr. pag. 1505.*

(i) *Freher ibid. pag. 1504. le lui attribuë.*

(k) *Melchior Adam. ubi ſupra.*

Digitized by Google

☞ DRYADES. C'eſt ainſi que l'on apelloit dans le Paganiſme certaines Divinitez femelles & du ſecond rang, qui preſidoient (C) ſur les bois. Leur condition étoit beaucoup plus heureuſe que celle des Hamadryades, qui, comme je le dirai dans leur article, étoient jointes ſi intimement chacune à ſon arbre, qu'elles naiſſoient & qu'elles mouroient avec lui; mais les Dryades avoient la liberté (D) de ſe promener, & de ſe divertir, & pouvoient ſurvivre à la deſtruction des bois dont elles avoient l'intendance.

DRYANDER * (JEAN) martyr Proteſtant, étoit de Burgos en Eſpagne. Jean Dias que (T) la barbarie de ſon frere a rendu celebre, lui devoit les inſtructions qui l'obligerent à quitter l'Egliſe Romaine pour embraſſer la Reformée. Dryander étoit obligé de demeurer à Rome pour obeir à ſon pere, mais il ne pouvoit s'empêcher de dire en quelques rencontres ſon ſentiment ſur les deſordres de l'Egliſe. Il étoit ſur le point de s'en aller en Allemagne pour y joindre François DRYANDER (Z) ſon frere, lors qu'il fut deferé comme heretique. Le Pape aſſiſté des Cardinaux le voulut interroger; Dryander ne biaiſa point, il declara hardiment ſa foi, ce qui fut cauſe qu'il fut condamné au feu. Il fut brûlé à Rome l'an 1545. β

DRIEDO (JEAN) en Flamand *Drideurs*, natif de Turnhout dans le Brabant, fit ſes études à Louvain, & y reçut le bonnet de Docteur en Theologie au mois d'Août 1512. Hadrien Florent qui fut enſuite le Pape Hadrien VI. fit la ceremonie de la promotion; & comme il avoit remarqué que ce diſciple s'attachoit trop aux ſciences humaines, il l'avertit de la diſtinction qu'il faut faire entre la ſcience maîtreſſe, & celles qui ſont les ſervantes de celle-là. Depuis cet avertiſſement Driedo donna ſes principaux ſoins à l'étude de la Theologie γ. Il devint profeſſeur † en cette ſcience dans l'Univerſité de Louvain. Il fut auſſi Curé de St. Jaques, & Chanoine de St. Pierre dans la même ville †. Il s'opoſa au Lutheraniſme avec beaucoup de vigueur, mais ſi l'on juge de lui par une (A) lettre d'Eraſme, il moderoit un peu mieux ſon zèle que ne faiſoient les autres Docteurs de ce païs-là. Il fit imprimer (B) pluſieurs livres de Theologie, & s'étant voulu mêler des difficultez chronologiques, il s'y égara (C) pitoiablement. Il mourut à Louvain (D) l'an 1535. quoi que ceux qui ont publié ſon épitaphe y aient mis qu'il mourut le 4. d'Août 1555.

DRUM-

* *Son nom Eſpagnol étoit* Enzinas, *que l'on tourna en Grec par* Dryander. *Les Eſpagnols nomment* enzina *une eſpece de chêne.*

β *Tiré de Theodore de Beze* in Iconibus, *& des* acta Martyrum *de Criſpin. Notez que Criſpin fol. m. 152. met ce martyre à l'an 1546.*

γ *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 494.*

† *Voiez ſon épitaphe dans Swert,* Athen. Belg. *pag. 420.*

‡ *Voiez la même épitaphe.*

(A) *Qui preſidoient ſur les bois.*] Leur nom vint de là, car le mot Grec δρὺς, qui ſignifioit proprement un chêne, ſignifioit auſſi dans un ſens moins rigoureux & plus general, toute ſorte d'arbres. Servius s'arrête à la premiere ſignification: *Dryades*, dit-il (a). *à quercubus.* Il avoit dit en un autre endroit, (b) *Dryades ſunt quia inter arbores habitant. Oreades quia in montibus.*

(B) *Les Dryades avoient la liberté de ſe promener & de ſe divertir.*] Si nous en croions Ovide elles danſoient aſſez ſouvent autour de ce chêne que l'impie Eryſichthon abatit:

Sæpe (c) ſub hac Dryades feſtas duxere choreas;
Sæpe etiam, manibus nexis ex ordine, trunci
Circumiere modum.

Elles avoient même la liberté de ſe marier. Pauſanias (d) dit que la femme d'Arcas fils de Jupiter & de Calliſto étoit Dryade: quelques-uns (e) pretendent qu'Eurydice l'étoit auſſi, & ſe fondent ſur ces paroles de Virgile:

At (f) chorus æqualis Dryadum clamore ſupremos
Implevere montes.

Virgile dit cela après avoir raporté l'infortune d'Eurydice femme d'Orphée. Notez que les poëtes confondent aſſez ſouvent les Dryades avec les Naïades &c. & qu'il y eut des Hamadryades qui s'accouplerent avec des hommes. Nous parlerons plus amplement de tout ceci en un (g) autre endroit.

(T) *Jean Dias que la barbarie de ſon frere.*] Sleidan (h) raconte au long comment ce pauvre homme fut maſſacré. Alfonſe Dias ſon frere alla tout exprès en Allemagne pour lui ôter la vie, & il uſa de tant d'artifices, qu'enfin il trouva l'occaſion de lui faire donner ſur la tête un coup de hache par ſon valet le 26. de Mars 1546. Le Martyrologe (i) Proteſtant ſuppoſe que nôtre Dryander fut brûlé après le meurtre de Jean Dias. J'ai ſuivi Beze qui fait preceder le martyre de Dryander.

(Z) *François* DRYANDER *ſon frere.*] Il eſt Auteur d'une traduction Eſpagnole du Nouveau Teſtament. Mr. Simon (k) le nomme François Enzinas, & dit que cette verſion fut dediée à Charles-Quint, ce qui fit grand bruit dans le Païs-Bas. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1543. Il en a donné ſon jugement avec aſſez d'etendue, dans ſes nouvelles obſervations (l) ſur le texte, & ſur les verſions du Nouveau Teſtament. Ce Dryander fut recommandé à Cranmer avec eloge par Melanchthon l'an 1548. Voiez la lettre 43. de ce dernier. Il fut mis en priſon à Bruxelles après qu'il eut dedié ſon Ouvrage à Charles-Quint, & y demeura 15. mois. Il en ſortit le 1. de Fevrier 1548. profitant de l'occaſion qui ſe preſentoit, c'eſt-à-dire, voiant à 8. heures du ſoir que la porte de la priſon étoit ouverte (m).

(A) *Si l'on juge de lui par une lettre d'Eraſme.*] Voici ce qu'il écrivit à Godeſchalc Roſemond Recteur de l'Academie de Louvain l'an 1519. (n) *Diſputationibus veſtris adverſus* Lutherum *ſemper conſentaneum fuit: ſed multo magis ſcriptis, maximè* Joannis Turenholtii *qui docte & ſine affectibus diſputavit, ut audio.*

(B) *Pluſieurs livres de Theologie.*] Ils concernent les diſputes des Catholiques Romains & des Proteſtans; ils traitent *de gratia & libero arbitrio: de concordia liberi arbitrii & præſcientiæ: de captivitate & redemptione generis humani; de libertate chriſtiana; de ſcripturis & dogmatibus eccleſiaſticis.*

(C) *Il s'y égara pitoiablement.*] Cela ne pouvoit pas lui manquer, puis qu'il prit pour des Ouvrages legitimes le Beroſe, & le Metaſthenes d'Annius de Viterbe. Son traité *de ſcripturis & dogmatibus eccleſiaſticis* eſt diviſé en 4. livres dont le 3. regarde les tems: (o) *Ad illuſtrandas obſcuritates in ſacra Scriptura emergentes: ſed erravit in multis ſolo (ut dicitur) cœlo, ea quod ſtatuerit ſequendam ſuppotationem Beroſi Chaldæi, Metaſthenis Perſæ, & Philonis Judæi aliorumque quorum chronographiam cum Hebraica ſacra Scriptura veritate concordare conatur: at bonus vir aliisque doctiſſimus nondum animadverterat auctores eſſe ſuppoſititios.* C'eſt ainſi que François Swert (p) en parle. Conſultez Poſſevin (q).

(D) *Il mourut à Louvain l'an 1535.*] C'eſt ce que diſent (r) Aubert le Mire, & Valere André, mais Swert ne le dit pas, au contraire il raporte (s) l'épitaphe de Driedo, où l'on trouve *obiit atque hic ſepultus eſt à nativitate Domini* CIↃ. IↃ. LV. IV. *Non. Auguſti.* C'eſt pourquoi le Pere Labbe n'a pas eu raiſon de renvoier à Swert ceux qui voudront corriger la faute d'un certain Auteur qu'il ne nomme pas, qui a mis la mort de Driedo ſous l'an 1555. (t) *De eo plura Valerius Andreas, Swertius, Miraus &c. ex quibus corrigendus qui anno 1555. die 4. Auguſti ſub Paulo IV. Papa mortuum docuit.* Tant s'en faut que François Swert ſoit propre à fournir la correction de cette mepriſe, qu'il eſt très-propre à perſuader qu'Aubert le Mire, Valere André & les autres ſe ſont trompez; car où ſont les gens qui quant au jour mortuaire, n'ajoûtent pas plus de foi aux épitaphes qu'au ſimple temoignage d'un hiſtorien? Paul Freher (v) raporte l'épitaphe de Driedo avec la même fauſſe date que François Swert. Cela doit aprendre aux Compilateurs qu'il faut prendre garde d'une façon particuliere, à ne point laiſſer falſifier par les Imprimeurs les titres & les monumens publics.

(a) *Servius in hos verſus Virgil. Georg. lib. 2. v. 12.* Feſte ſimul Panique pedem Dryadeſque puellæ.

(b) *Id. in Virg. eclog. 10. v. 62.*

(c) *Ovidius Metam. lib. 8. v. 752.*

(d) *Pauſan. lib. 8. pag. 604. edit. 1696.*

(e) *Servius in Georg. lib. 4. v. 460.*

(f) *Virg. Georg. lib. 4. v. 460.*

(g) *Dans l'article* Hamadryades.

(h) *Sleid. lib. 17. p. m. 433.* (i) *Acta Martyrum pag. 331. edit. 1556. in 8. & fol. 152. edit. 1560. in 4. Pluſieurs des Martyrs feuillet 159. édit. 1582. in fol.* (k) *Hiſt. Critique du Nouv. Teſtament, to. 2. ch. 41. pag. 494.* (l) *Au chap. 2. de la 2. part. pag. 151. & ſuiv.*

(m) *Orig. ecl. Martyr. fol. m. 151.*

(n) *Erasm. epiſt. 18. lib. 11. pag. 605.*

(o) *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 494.*

(p) *Swert. Athen. Belg. pag. 420.*

(q) *Poſſev. lib. 2. Bibliothe. ſelecta c. 14 & in apparatu ſacro.*

(r) *De ſcriptor. eccleſiaſt. pag. 28.*

(s) *Ubi ſupra.*

(t) *Philippus Labbe de ſcript. eccleſiaſt. tom. 1. pag. 556.*

(v) *In Theatro pag. 1065.*

Digitized by Google

DRUMMOND, † famille très-noble & très-ancienne en Ecoſſe, dont le Comte de Perth eſt chef aujourd'hui. Le premier qui ait porté le nom de Drummond dans cette famille étoit un Gentilhomme Hongrois nommé Maurice, qui abandonna l'Angleterre avec Edouard Atheline heritier legitime du païs, pour éviter la perſecution de Guillaume le Conquerant qui s'empara de l'Angleterre l'an 1066. Maurice commandoit le vaiſſeau où Edouard Atheline accompagné de ſa mere Agathe, & de Marguerite & de Chriſtine ſes ſœurs, s'embarqua. Une violente tempête les contraignit de relâcher en Ecoſſe, & ils aborderent à un port ſur la riviere de Forth lequel retient encore aujourd'hui le nom ‡ de l'une des ſœurs d'Edouard. C'eſt celle qui aiant été fort illuſtre par ſa ſainteté pendant ſa vie, fut canoniſée après ſa mort. C'eſt en un mot Sainte Marguerite. Elle épouſa Milcolombe III. du nom Roi d'Ecoſſe, qui donna beaucoup de biens & de dignitez à nôtre MAURICE DRUMMOND, beaucoup de terres dans la Province de Dumbarthon, & la charge de Senechal de Lennox. La Reine lui donna auſſi des marques de ſon eſtime, car elle lui fit épouſer une de ſes filles d'honneur. De ce mariage ſortit un fils qui s'apella Milcolombe, & qui fut pere de Maurice, celui-ci le fut de Jean, celui-ci de Milcolombe. On ignore leurs actions & leurs alliances, mais on ſait leur ſuite genealogique par des actes & des documens qui ont été conſervez avec un grand ſoin pendant quelques ſiecles dans l'Abbaie d'Inchafry, & tranſportez enfin dans les Archives de la famille. Il s'en eſt perdu quelques-uns par les pilleries où elle fut expoſée dans la grande revolution de l'an 1688. mais il en reſte aſſez pour faire foi de ce qu'on expoſe dans cet article, & d'ailleurs les Hiſtoriens Ecoſſois fourniſſent de bonnes preuves. On verra dans les remarques la ſuite (*A*) des ſucceſſeurs de MILCO-

† *Cet article tant pour le texte que pour les remarques, eſt un Mémoire communiqué au Libraire le 16. de .... 1695. On l'imprime tout tel que l'on l'a reçu.*

‡ *On l'apelle St. Margarets Hoop.*

(*A*) *La ſuite des ſucceſſeurs de* MILCOLOMBE DRUMMOND *II. du nom.*] Son fils Milcolombe III. ſurnommé *Begg*, c'eſt-à-dire *le petit*, épouſa Ada fille de Malduin Comte de Lennox, laquelle n'avoit qu'un frere qui ne laiſſa point d'enfans, & qui épouſa la ſœur de ce Jean Monteith qui vendit aux Anglois l'illuſtre Guillaume Wallace Viceroi d'Ecoſſe. Ce Jean Monteith prevoiant que le Comte de Lennox ſon beau-frere laiſſeroit la Comté à Milcolombe mari de ſa ſœur, conſeilla au Roi de la demander. Il eſpera que le Roi l'aiant obtenuë la lui donneroit, mais il ſe trompa: le Roi en gratifia Robert Stuart, dont les deſcendans ont été Comtes de Lennox. Milcolombe *Begg* eut d'Ada ſa femme 4. fils, Jean, Maurice, Thomas, & Walter. Ce dernier fut Secretaire du Roi. Maurice épouſa la fille du Senechal de Strathern, & ſucceda à ſa dignité & à ſes grans biens. Thomas fut fait Baron de Balfrou. Leur aîné Jean DRUMMOND ſeptiéme Senechal de Lennox declara la guerre à Jean Monteith. Il y avoit une ancienne haîne entre leurs familles. Monteith fut vaincu, & perdit trois fils dans cette guerre. Le Roi impoſa la paix aux parties: les Grans du Roiaume s'aſſemblerent pour cette pacification, de laquelle furent garans les Comtes de Douglas, de Angus, & de Arran, & Mylord Robert neveu du Roi Robert Bruce. Leurs ſignatures & leurs ſeaux paroiſſent encore dans le traité, & l'on voit que Mylord Robert neveu du Roi s'avouë l'un des principaux parens des deux familles qui venoient d'être accordées. Drummond aiant perdu par l'un des articles du traité les terres qu'il poſſedoit au Comté de Lennox, & cela à cauſe de la mort des trois fils de Jean Monteith; ſe retira avec ſa famille dans la Province de Perth où il poſſedoit les terres de Stobhall & de Cargill. Il fut marié à la fille aînée de Guillaume de Montifex grand Threſorier d'Ecoſſe. Son fils aîné Milcolombe IV. du nom épouſa Iſabelle Douglas Comteſſe hereditaire de Marr, & fut lié d'une amitié très-étroite avec le Comte Douglas ſon beau-frere. Il s'aſſocia avec lui pour faire la guerre aux Anglois, il ſe ſignala à la ſanglante bataille de (*a*) Otterburn, où il prit priſonnier Ralph Percie, General de grande reputation parmi les Anglois. Il fut honoré d'une penſion viagere pour cette action. Son frere Guillaume épouſa la fille du Baron de Airth, laquelle lui aporta en dot la Baronie de Carnock. De ce mariage eſt iſſuë la branche de Athornden.

(*a*) *En langage du païs on la nomme* Cheviee Chace.

Il faut dire quelque choſe des 4. filles de Jean Drummond. L'aînée s'apelloit Anabella, & ſe maria à Robert III. du nom Roi d'Ecoſſe. Cette Reine eſt fort loüée par les Hiſtoriens Ecoſſois à cauſe de ſa vertu, & de ſa prudence ſinguliere. Elle fut mere de Jaques I. Roi d'Ecoſſe. L'une de ſes ſœurs fut mariée à Archibald Comte de Argyl, une autre à Alexandre Macdonald, Seigneur des Iles, fils aîné du Comte de Roſs, & une autre à Stuart de Dually.

Milcolombe IV. du nom étant decedé ſans enfans, Jean DRUMMOND ſon frere fut le chef de la famille. Il épouſa Elizabeth de Sainte Clare fille du Comte de Orkney, Caithneſs, Roſſin &c. très-illuſtre tant parmi les Danois, que parmi les Ecoſſois. Il en eut trois fils & une fille. Celle-ci fut mariée au Seigneur Thomas Baron de Kinnaird. Nous parlerons de Walter l'aîné des trois fils. Robert ſon puîné ſe maria avec l'heritiere de Barnbougall. Jean le cadet de tous s'en alla aux Iles de Madere, où ſa poſterité fait encore belle figure.

Walter DRUMMOND marié à Marguerite fille du Seigneur Patrice Ruthven chef d'une très-noble Maiſon, fut pere de Milcolombe qui ſuit; de Jean Evêque de Dumblan; de Walter qui fut fait Baron de Leidcrief, duquel eſt ſortie la branche de Blair-Drummond, qui a produit deux autres branches, celle de Newton, & celle de Gardrum.

Milcolombe V. du nom épouſa Marie Murrai fille du Seigneur de (*b*) Tullibardin, & en eut Jean Mylord DRUMMOND creé Pair du Roiaume, Walter Seigneur de Deanſton, Jaques Seigneur de Corrivechter, Thomas Seigneur de Druminerinoch, duquel ſont ſorties les branches de Invermay de Cultmalindré, de Comrie, & de Pitcairns.

(*b*) *Les Comtes de Tullibardin, preſentement Marquis d'Athol, ſont ſes deſcendans.*

Jean DRUMMOND fils aîné de Milcolombe V. ſe maria avec Elizabeth Lindſey, fille du fameux Comte de (*c*) Craivfurd, & ſe rendit puiſſant & illuſtre. C'étoit un fort grand genie. Il fut Grand Juſticier d'Ecoſſe, & en ce tems-là c'étoit la principale charge du Roiaume. Il acheta toutes les terres du Baron de Concraig ſon parent ſituées dans la Province de Strathern, & avec la permiſſion du Roi, la charge de Senechal hereditaire de cette Province. Il rendit de grans ſervices à Jaques IV. Roi d'Ecoſſe, car il mit en deroute le Comte de Lennox, & le Seigneur de Lyſle avec leurs aſſociez, qui alloient joindre le Comte de Marishall & le Seigneur de Gordoun, afin d'executer le complot qu'ils avoient braſſé de s'aſſûrer de la perſonne du jeune Monarque, & de gouverner le Roiaume ſous pretexte de venger la mort de Jaques III. Il fut envoié Plenipotentiaire en Angleterre, pour conclure un traité de paix avec Richard III. Roi d'Angleterre. Après la mort du Roi on le depouilla de ſes biens & de ſes charges, parce qu'il avoit donné un ſoufflet à un Roi d'Armes qui étoit allé le citer dans le Chateau de Drummond à comparoître au Parlement, pour y rendre compte du mariage de la Reine avec le Comte (*d*) de Lennox: mais les ſollicitations de la Reine, & l'interceſſion des Grans du Roiaume, firent qu'en conſideration de ſa nobleſſe & de ſes ſervices, on le retablit dans ſes biens & dans ſes honneurs deux jours après. Il eut 4. filles, dont l'une nommée Marguerite plut ſi fort au Roi Jaques IV. qu'il la voulut épouſer; mais comme il faloit une diſpenſe du Pape à cauſe de la parenté qui étoit entr'eux, le Prince impatient celebra ſes noces en ſecret. Il viut de ce mariage clandeſtin une fille qui fut femme du Comte de Huntly. La diſpenſe étant venuë le Roi voulut celebrer ſes noces publiquement; mais la jalouſie de quelques Grans contre la Maiſon Drummond leur inſpira la criminelle penſée de faire empoiſonner Marguerite, afin que ſa Maiſon n'eût pas la gloire de donner 2. Reines à l'Ecoſſe. Sa ſœur Elizabeth fut Comteſſe d'Angus: Euphemie ſon autre ſœur fut femme du Seigneur de Fleeming; Annabella ſon autre ſœur fut Comteſſe de Montroſe.

(*c*) *On l'apelloit ordinairement* Earle Beardie.

Guillaume DRUMMOND fils de Jean, & mari d'Iſabelle Campbell fille du Comte d'Argyll eut deux fils, Walter & André; il entra en guerre ouverte lui

(*d*) *Ce Comte fut auſſi cité en même tems: il ſe tenoit dans le Chateau de Drummond.*

y C'eſt-à-dire en 1695.

COLOMBE DRUMMOND II. du nom, juſques à JAQUES DRUMMOND III. du nom, Comte (B) de Perth, Chancelier d'Ecoſſe, qui eſt aujourd'hui y Chef de la famille, & refugié à Rome pour ſa religion. On trouvera dans cette ſuite un grand nombre d'alliances très-illuſtres, ce qui ſeul ſeroit une marque très-aſſûrée de l'éclat où cette famille s'eſt conſtamment maintenuë.

* La veritable orthographe en Polonois eſt Druzbicki. J'ai ſuivi celle du Bibliothecaire des Jeſuites cité ci-deſſous.

DRUSBICKI * (GASPAR) Jeſuïte Polonois, entra dans la Societé le 24. d'Août 1609. âgé de 20. ans. Il y exerça ſucceſſivement les charges les plus conſiderables; car non ſeulement il fut Maître des Novices pendant ſept ans, mais auſſi Recteur de College diverſes fois, & Provincial de la Province de Pologne deux fois. Cette Province l'envoia deux fois à Rome en qualité de ſon Procureur, & il aſſiſta à deux † Congregations generales. C'étoit un homme très-enfoncé dans l'oraiſon, & l'on croit que Dieu lui a revelé beaucoup de choſes. Sa devotion pour la Sainte Vierge étoit du degré ſuperlatif. Il étoit dur (A) envers lui-même d'une façon étonnante. Il mourut pieuſement à Poſnanie le 2. d'Avril 1660. & l'on dit que ſon corps a demeuré pluſieurs années exemt de toute ſorte de corruption. Il compoſa pluſieurs livres, mais il n'en (B) publia pas beaucoup. Sa vie ‡ compoſée pas Daniel Pawlowski contient (C) pluſieurs choſes conſiderables 1.

† A la 8. & à la 10.

‡ Elle fut imprimée à Cracovie l'an 1670. in 8.

1 Tiré de Nathanael Sotuel Biblioth. Societ. Jeſu pag. 276.

DRU-

(a) Dans celle de Mimnicard.

& ſa famille avec celle de Murrai. & quelques-uns de ſes amis brûlerent barbarement dans une (a) Egliſe quelques Gentilshommes de la Maiſon de Murrai. Il étoit fort innocent de ce crime, & neanmoins comme il n'étoit pas aimé du Roi, il fut condamné à perdre la tête. La ſentence fut executée. Son fils André fut creé Baron de Bellichlon, & fonda une branche dont le dernier mâle Maurice DRUMMOND laiſſa 4. filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre. L'une d'elles fut femme de Caryl Secretaire du Roi Jaques. Walter DRUMMOND fils aîné de Guillaume n'eut d'Elizabeth Groham fille du Comte de Montroſe qu'un fils, ſavoir,

David DRUMMOND qui épouſa Marguerite Stuart fille du Duc d'Albanie Vicerοi d'Ecoſſe, de laquelle il n'eut qu'une fille qui fut femme du Seigneur de Poury Ogilby. Après la mort de Marguerite il épouſa Lilia Ruthven qui lui donna cinq filles, 1. Jeanne femme de Jean Comte de Montroſe, Chancelier & Viceroi d'Ecoſſe. 2. Anne mariée à Jean Comte de Marr, grand Threſorier d'Ecoſſe. 3. Lilia Comteſſe de Crawford. 4. Catherine Dame de Tullibardin. 5. & Marguerite Dame de Keir. Les deux fils de David Drummond ſont Patrice qui ſuit, & Jaques Seigneur de Maderly, duquel ſont ſortis les Vicomtes de Strathallan & les Barons de Marchani. Le premier qui fut creé Vicomte de Strathallan s'apelloit Guillaume DRUMMOND. Il étoit Lieutenant General des armées du Roi Jaques, & grand homme tant pour la guerre que pour le cabinet.

Patrice DRUMMOND marié à Marguerite Lindſey fille du Comte de Crawford, tige de la branche de Edzel eut cinq filles. 1. Catherine Comteſſe de Rothes. 2. Lilia Comteſſe de Dumferlin, mere des Comteſſes de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres, & de Cathneſs. 3. Jeanne Comteſſe de Roxburgh gouvernante des enfans du Roi Charles premier. 4. Anne Dame de Torray-Barclay. 5. & Elizabeth femme de Mylord Elphinſton. Outre ces cinq filles Patrice Drummond eut deux fils, Jaques, & Jean.

Jaques DRUMMOND creé Comte de Perth épouſa Iſabelle Scatoun, fille du Comte de Winton, & ne laiſſa qu'une fille qui a été Comteſſe de Sunderland. Il mourut jeune. Jean ſon frere Comte de Perth lui ſucceda: il fut marié avec Jeanne Kerr, fille du Comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils & deux filles, l'une deſquelles fut Comteſſe de Wigton, & l'autre Comteſſe de Tullibardin. Les quatre fils ſont Jaques qui ſuit; Robert qui mourut en France; Jean qui a fondé la branche de Logy Almond, & Guillaume Comte de Roxburgh qui a fondé la branche de Roxburgh, & celle de Bellandin.

Jaques DRUMMOND II. du nom Comte de Perth épouſa Anne Gordon, fille du Marquis de Huntley, dont il eut deux fils & une fille, ſavoir Jaques dont je parlerai dans la remarque ſuivante, Jean & Anne. Celle-ci eſt une Dame de grand merite, & a épouſé le Comte de Erroll Connetable hereditaire d'Ecoſſe. Jean DRUMMOND Comte de Melfort, Secretaire de Jaques II. Roi de la grande Bretagne, a été marié 2. fois, premierement avec l'heritiere de Lundin dont il a eu trois fils & trois filles. Celles-ci ſont Anne mariée au Baron de Houſton, Elizabeth femme du Vicomte de Strathallan, & Marie qui n'eſt pas encore mariée. Les trois fils ſont Jaques Baron de Lundin, Robert & Charles. Il a épouſé en 2. noces Euphemie Wallace, fille de Thomas Wallace Baron de Craigie, chef d'une très-ancienne famille. Il a de ce 2. mariage ſix fils & trois filles, Jean Seigneur de Torth; Thomas, Guillaume, André, Rinald, & Philippe: Catherine, Thereſe & Marie.

(B) *Jaques* DRUMMOND *III. du nom Comte de Perth.*] Il fut fait Conſeiller d'Etat l'an 1678. Grand Juſticier d'Ecoſſe l'an 1682. Grand Chancellier d'Ecoſſe l'an 1684. Il fut ſi touché par la lecture des papiers qui furent trouvez dans le cabinet de Charles II. concernant la Controverſe, qu'aiant examiné l'affaire de la religion très-ſincerement, il crut que la Religion Catholique étoit la ſeule veritable, & en fit profeſſion publique. Son attachement à cette Egliſe, & au ſervice du Roi Jaques qu'il tâcha d'aller joindre en France, l'ont expoſé à pluſieurs mauvais traitemens ſoit de la part de la populace, ſoit de la part du Conſeil d'Ecoſſe. Il a été gardé très-étroitement dans le chateau de Sterlin 2. ans & 7. mois: après quoi on lui permit de reſpirer un peu de tems à cauſe qu'il étoit malade, puis on le remit en priſon, d'où il ne ſortit qu'au bout de neuf mois. Enfin on lui a permis de ſe retirer hors du Roiaume. Il s'eſt retiré à Rome, où ſa vertu & ſon zéle pour la Religion Catholique le font extremement eſtimer (b). Ses plus grans ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que ſa Catholicité. Il a été marié trois fois: 1. avec Jeanne Douglas fille de Guillaume Marquis de Douglas. 2. Avec Lilia Comteſſe de Tullibardin. 3. Avec Marie Gordon fille de Louis Marquis de Huntley, & ſœur du Duc de Gordon. Du 1. mariage ſont ſortis Marie femme de Guillaume Comte de Marishall, Marechal hereditaire d'Ecoſſe: Anne qui n'eſt point mariée, & Jaques Mylord DRUMMOND qui à l'âge de 15. ans quitta à Paris l'Academie, pour paſſer en Irlande avec le Roi Jaques l'an 1689. Il ſe trouva au ſiege de Londonderri, aux combats de Newton, de Butler, & de la Boyne. Etant repaſſé en France avec le Roi Jaques, il fit ſes exercices dans les Academies de Paris, après quoi il voiagea en France, en Italie, en Flandre & en Hollande. Il eſt preſentement en Ecoſſe. Les deux autres mariages du Comte de Perth lui ont donné chacun deux garçons.

(b) C'eſt-à-dire en 1695.

(A) *Il étoit dur envers lui-même.*] Temoin les meurtriſſures qu'on lui trouva ſur le corps pendant ſa derniere maladie, effets de la diſcipline terrible qu'il ſe donnoit. (c) *Deſpicientiſſimus ſui, corpus ſuum inclementer admodum tractabat, id quod patuit in extremo morbo quando infirmariis exuentibus eum & induentibus, carnes vulnerandum in modum flagris concisa apparuerunt.*

(B) *Il n'en publia pas beaucoup.*] Pendant l'interregne un profeſſeur de Cracovie fit imprimer un écrit contre les Jeſuïtes qui fut diſtribué à la Nobleſſe. Gaſpar Drusbicki repondit à ce libelle. Sa reponſe publiée en Polonois a pour titre, *Declaratio memorialis exorbitantium, & proceſſus Academiæ Cracovienſis inter ordines diſtributi.* Par ce titre ſeul on peut connoître que ce n'étoit point là un procés ſoutenu contre les Jeſuïtes par un profeſſeur de l'Academie de Cracovie, mais que l'Univerſité en corps avoit quelques differens avec eux (d). Les autres Ecrits de Drusbicki qui ont vu le jour ſont en Latin, & ſont des Ouvrages de devotion, *De paſſione Jeſu Chriſti Filii Dei. Faſciculus exercitiorum & conſiderationum de præcipuis virtutibus Chriſtianæ fidei. Sol in virtute ſua, ſive Jeſus Chriſtus in ſplendore ſuarum excellentiarum ſpectabilis* (e).

(C) *Sa vie . . . . . contient pluſieurs choſes conſiderables.*] Je conjecture que ces choſes-là ne regardent point l'adminiſtration des affaires de la Societé qui

(c) Natban. Sotuel. Biblioth. ſcript. Societatis Jeſu pag. 276.

(d) Il y a bien peu d'Academies avec leſquelles les Jeſuïtes n'aient eu des differens: & en general ils pourroient dire par rapport à leurs procés, Quæ regio in terris noſtri non plena laboris? *Virg. Æn. lib.* 1. *v.* 460.

(e) Id. Nathan. Sotuel. ibid.

Digitized by Google

DRUSILLE, fille d'Agrippa I. du nom Roi des Juifs, n'avoit que six ans lors que son pere mourut. Elle avoit déjà été promise à Epiphane fils d'Antiochus Roi de Comagene λ; mais ce mariage fut rompu avant que d'avoir été consommé, parce qu'Epiphane ne voulut point tenir la promesse qu'il avoit faite d'embrasser la religion Judaïque. Azizus Roi des Emeseniens ne fut pas si scrupuleux; il consentit à se faire circoncir, pourveu qu'on lui accordât Drusille. On la lui donna, & il se fit Juif †. C'étoit une femme extremement belle: Felix ne l'eut pas plutôt vuë, qu'il en devint amoureux. Il lui fit parler de mariage, & lui promit une condition si heureuse qu'elle accepta le parti. Elle abandonna son mari Azizus, (AΔ) & sa religion en même tems, & épousa Felix qui commandoit alors en Judée. La jalousie qui regnoit (A) entre elle & Berenice sa sœur, fut un des plus grans motifs qui la porterent à ce remue-menage ‡. La Sainte Ecriture * fait mention de Felix & de Drusille. Ils eurent un fils nommé Agrippa, qui perit avec sa femme dans un incendie du mont Vesuve ‖. Il y a beaucoup d'aparence que Tacite s'est trompé (B) sur le mariage de Felix. Mr. Moreri a fait

λ *Joseph. Antiq. l. 19. c. 7.*

† *Id. ib. l. 20. c. 5.*

‡ *Ibid.*

* *Actes des Apôtres chap. 24. v. 25.*

‖ *Joseph. ibid.*

qui lui étoient confiées, mais plutôt des visions & des extases, & tels autres incidens de la devotion outree. Ceux qui auront le livre me feront plaisir en m'aprenant si je me trompe.

(AΔ) *Et sa Religion en même tems.*] J'ai promis (a) ailleurs une remarque sur ceci. Un (b) habile homme m'a representé que les paroles de l'historien Juif signifient seulement que ce mariage de Drusille fut contraire aux loix: or cela n'emporte pas une revolte de religion; je l'avouë, mais il me semble que Josephe nous aprend ce que j'ai dit. Voions ses paroles: (c) Ἡ δὲ (Δρούσιλλα) παιδὸς πρότερον, τὸ φυγεῖν τὸν ἐν τῇ ἀδελφῇ Βερενίκῃ βλασφημίαν φόβον, διὰ γὰρ τὸ κάλλος πολὺς ἐκείνης ἐν ὀλίγοις ἐβλάστησε, παραβᾶσα τοὺς τε πατρίους νόμους πείθεται, καὶ τῷ Φήλικι γαμεῖται. C'est-à-dire selon la version de Gelenius, *Illa* (Drusilla) *male consulta volens evadere molestationes sororis Bernices, invidentis sibi forma praecellentiam, consensit calcata religione patria Felici nubere:* & selon la version de Genebrard, *Elle mal conseillée voulant eviter les envies de sa sœur Bernice qui estoit marrie de sa grande beauté, consentit de* QUITTER SA RELIGION, *& d'espouser Felix.* Mr. Arnauld d'Andilli a traduit de la même maniere à l'égard de l'abjuration du Judaïsme le texte Grec de l'historien. Ce qui me persuade que Genebrard a très-bien traduit cela, est qu'il n'y a point d'aparence que Felix dans le poste où il étoit, eût osé se marier à une femme qui auroit regardé la Religion des Romains comme une abomination, qu'il eût osé, dis-je, épouser une telle femme sans lui representer qu'il faloit qu'elle conçut d'autres sentimens pour le culte des Dieux de Rome. Il n'y a nulle aparence que Drusille ait rejetté cette condition, puis qu'il s'agissoit d'épouser un homme qui commandoit dans la Judée, & qui avoit beaucoup de part à la faveur de l'Empereur, & un frere favori du même Empereur. Je sai bien que les Romains étoient fort faciles à tolerer les religions, mais il y a bien de la diference entre tolerer une religion qui ne condamne pas la vôtre, & tolerer une secte qui vous damne & qui vous anathematise. C'est ce que faisoient les Juifs à l'égard de toutes les autres religions. Et de plus, il y a bien de la difference entre soufrir qu'une femme professe tranquillement son Judaïsme, & l'épouser nonobstant cette profession. On peut même faire prendre garde à la construction des paroles de Josephe, car s'il eût voulu dire simplement que nôtre Drusille se maria avec un paien, que les loix du Judaïsme ne soufroient pas qu'elle épousât, il n'eût pas été necessaire de diviser ses paroles comme il les a divisées; elles contiennent manifestement deux propositions, l'une qu'elle viola sa religion, l'autre qu'elle épousa Felix. C'est un signe qu'il y a dans la premiere quelque chose qui n'est pas enfermé dans la seconde. Mais je ne voudrois pas fort insister sur cette preuve, car il n'y a que trop d'exemples qui font voir que les Auteurs n'observent guere les loix rigoureuses de la logique dans l'arrangement des mots: & c'étoit anciennement une (d) figure de grammaire de separer en deux expressions un seul objet. (e) *Paternis libamus & auro*, pour *pateris aureis.*

Ne vous allez pas figurer que je fasse de Felix un paien devot, & un homme conscientieux, je ne lui donne que des scrupules de politique, je supose seulement qu'il n'ignoroit pas que les progrés de sa fortune excitoient la jalousie de plusieurs courtisans redoutables, à qui il ne faloit pas fournir un pretexte de le decrier, & de le ruiner à la Cour aussi specieux que l'eût été de pouvoir dire qu'il avoit chez lui une épouse qui faisoit profession ouverte d'avoir en horreur les Dieux Penates, & toute la Religion Romaine.

(A) *La jalousie qui regnoit entre elle & Berenice sa sœur.*] J'ai parlé de cette Berenice: elle étoit belle & ambitieuse, galante & femme d'intrigue, je ne m'etonne pas qu'elle n'aimât point sa sœur; car c'étoit une sœur extremement belle, & moins âgée de dix ans que Berenice. Celle-ci lui auroit cede volontiers à cet égard son droit d'ainesse: en matiere de beauté dix ans de plus font un droit d'ainesse bien importun; on s'en passeroit bien; on l'échangeroit sans peine contre la qualité de cadette, mais on ne peut rien là-dessus contre la nature. La jalousie de Berenice n'etoit pas un sentiment caché. Drusille en ressentoit les effets; de sorte qu'elle fut bien aise de pouvoir être en etat par son mariage avec le Gouverneur de Judée, homme (f) de beaucoup de credit auprès de l'Empereur Claude, de disputer le terrain à Berenice. Les anciens avoient un proverbe touchant la haine des freres, *Fratrum inter se ira sunt acerbissima* (g): je pense que la haine des sœurs est encore plus violente: & si l'on peut dire que tous les tems apartiennent au siecle de fer, où l'amitié entre les freres étoit rare, *Fratrum quoque gratia rara est* (h), je croi qu'on le pourroit encore mieux dire par raport à celle des sœurs. Trois choses pour l'ordinaire (i) empêchent leur jalousie, la grace de Dieu, le defaut de qualitez dignes d'envie, & un grand fond de stupidité; car si l'âge souffre qu'elles paroissent en même tems avec éclat par leur beauté, par leur esprit, par leur fortune, il est presque impossible qu'elles s'aiment, & vous ne sauriez plus mal faire vôtre cour auprès de l'une qu'en loüant l'autre. Il y en a beaucoup qui ont l'adresse & la force de ne pas temoigner le chagrin que cela leur cause; mais elles ne le sentent pas moins. La conclusion d'une lettre (k) de Mr. de la Fontaine à Madame la Ducheſſe de Bouillon, fera la fin de cette remarque, „ Ces moutons, „ Madame, c'est vôtre Alteſſe & Madame Mazarin. „ Ce seroit ici le lieu de faire aussi son eloge, afin de „ le joindre au vôtre: mais comme ces sortes de pa„ ralleles sont une matiere un peu delicate, je crois „ qu'il vaut mieux que je m'en abstienne:

„ Vous vous aimez en sœurs, cependant (l) j'ai raison
„ D'éviter la comparaison;
„ L'or se peut partager mais non pas la loüange;
„ Le plus grand Orateur quand ce seroit un Ange,
„ Ne contenteroit pas en semblables desseins
„ Deux Belles, deux Heros, deux Auteurs ni deux Saints. „

Cuneus raisonne bien sur le motif de la defense Mosaïque d'épouser deux sœurs en même tems. *In Levitici cap. XVIII.* dit-il (m), *edictum Numinis extat, quo Judæi duas sorores eodem tempore habere uxores vetantur, non ob aliam causam profectò, quàm quòd ardentissima esse inter has æmulatio in tali conjunctione solet; cum cætera omninò, quæ eâ consanguinitate non sunt, aquiore animo sub eodem marito ætatem unà agant.*

(B) *Que Tacite s'est trompé sur le mariage de Felix.*] Voici ses paroles: (n) *Claudius defunctis regibus aut ad modicum redactis Judæam Provinciam equitibus Romanis aut libertis permisit. Et quibus Antonius Felix per omnem sævitiam ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit, Drusilla Cleopatræ & Antonii nepte in matrimonium accepta, ut ejusdem Antonii Felix progener, Claudius nepos esset.* Ces paroles signifient manifestement que Felix étoit mari de Drusille petite-fille de Marc Antoine & de Cleopatre, pendant qu'il commandoit dans la Judée. Or c'est ce qui n'a nulle ombre de vraisemblance; car Josephe plus croiable que Tacite sur ce point-ci, nous fait connoître que Felix rechercha Drusille un peu après qu'il fut arrivé dans la Judée. Felix eût-il osé faire cela, s'il eût été marié actuellement avec la cousine germaine de l'Empereur? Auroit-il pu épouser Drusille

(a) *Dans la remarque D de l'article* Berenice *page 568.*

(b) *Mr. de la Roque Ministre François Refugié à Londres.*

(c) *Joseph. Antiq. lib. 20. cap. 5. p. m. 693.*

(d) *On la nommoit ὀνὰ δυοῖν.*

(e) *Virgil. Georg. lib. 2. v. 192.*

(f) *Il étoit Affranchi de cet Empereur;* Sueton. in Claudio c. 28. *& frere de Pallas:* Joseph. Antiq. l. 20. c. 5. Tacite ann. l. 12. c. 54. *Pallas fut très-bien dans l'esprit de Claude.* Sueton. ib. Tacit. ib.

(g) *Erasme en commentant ce proverbe cité Aristote* Politic. 7. *qui a dit* Οὐκ ὀλίγοι χαλεποὶ γὰρ πόλεμοι ἀδελφῶν, Unde proverbio dicitur acerba enim bella fratrum.

(h) *Ovid. Metamorph. l. 1.*

(i) *Qu'on pese bien ce mot, car chacun peut connoître de très-bonnes & de très-belles exceptions à cette regle.*

(k) *Elle est imprimée au 2. tome du recueil des pieces choisies imprimé l'an 1688. & dans les œuvres posthumes de Mr. de la Fontaine pag. 85. & suiv. édit. d'Amst. 1696.*

(l) *En bien d'autres rencontres il vaudroit mieux dire c'est pourquoi que cependant.*

(m) *Cunæus de repub. Hebr. lib. 2. cap. 23. p. m. 256. Voiez* Polygamia triumphatrix *pag. 373.*

(n) *Tacit. histor. l. 5. c. 9.*

fait quelques (C) fautes qu'il lui eut été facile d'éviter, s'il eût écrit avec attention, & s'il eut formé ſon eſprit à l'exactitude.

DRUSILLE (JULIE) fille de Germanicus & d'Agrippine, épouſa Lucius Caſſius β l'an de Rome 786. Elle degenera, car ſa vie fut (A) très-ſcandaleuſe. Elle eut à faire dès ſa plus tendre jeuneſſe avec ſon frere Caligula, qui fut trouvé ſur le γ fait n'aiant (B) pas encore la robe virile: elle continua toute ſa vie à s'abandonner à cet inceſtueux commerce, & la paſſion de Caligula pour elle fut ſi publique & ſi exceſſive, qu'on ne vit jamais rien de ſemblable. Il l'ôta à Lucius Caſſius ſon mari, & vêcut publiquement avec elle comme avec ſa femme legitime ‡; & quand elle fut morte l'an 791. de Rome, il ſe (C) porta aux plus impies extravagances pour honorer ſa memoire. Dion raporte † qu'elle étoit mariée à Marcus Emilius Lepidus. Mr. Moreri a fait deux fautes: il ne devoit pas dire que Germanicus * étoit frere de Tibere, ni que Druſille étoit ⸸ petite-fille d'Auguſte.

DRU-

β *Tacit. Annal. l. 6. c. 15.*

γ *Voiez ci-deſſus pag. 762. col. 2. remarque D.*

‡ *Sueton. in Calig. c. 24.*

† *Dio lib. 59. ad ann. 791.*

* *Il étoit fils de Druſus frere de Tibere.*

⸸ *Elle étoit ſon arriere petite-fille.*

fille ſœur d'Agrippa II. du nom, pendant la vie de l'autre Druſille petite-fille de Marc Antoine? l'auroit-il pu, dis-je, épouſer ſans repudier l'autre Druſille? Et s'il l'avoit repudiée, Joſephe auroit-il tû un fait comme celui-là, ſi capable de rendre odieux ce Gouverneur: car en ce cas Felix eût rompu deux mariages pour contenter ſa paſſion; il eût repudié une Druſille, il eût obligé une autre Druſille à abandonner ſon mari. Un Hiſtorien national n'oublie guere ces ſortes de circonſtances. L'on peut ſoupçonner Tacite de negligence d'autant plus facilement, qu'il eſt certain qu'il a mal marqué le tems auquel Felix a gouverné la Judée. Il ſupoſe (a) que Felix & Cumanus commandoient en même tems dans ce pais-là, Felix en Samarie, & Cumanus en Galilée. Rien n'eſt plus faux: car ſelon Joſephe mieux inſtruit ſans doute que Tacite, Felix ne fut envoié dans la Judée (b) qu'après que Cumanus eut été condamné au banniſſement à cauſe de ſes malverſations. On me demandera peut-être d'où eſt venuë l'erreur de Tacite. Je croi qu'on en peut aſſigner deux cauſes. Aiant ſçu que Felix avoit été marié avec Druſille, il aura pu s'imaginer que cette Druſille étoit fille de Juba & de Cleopatre Selene, fille de Marc Antoine & de Cleopatre, & ne ſe ſera pas trop mis en peine s'il y avoit en Judée une Dame de ce nom. Mais d'autre côte il pourroit être que Felix avant que d'aller dans la Judée, eût eu pour femme Druſille petite-fille de Marc Antoine, & que cette Druſille fût morte avant qu'il devint amoureux de l'autre Druſille, Juive de nation. Ce dernier ſentiment paroitra le plus probable, à ceux qui ſavent que l'on trouve dans Suetone (c) que Felix avoit épouſé trois Reines. On peut entendre par là trois Princeſſes de ſang roial. Mais d'ailleurs perſonne ne fait mention d'une Druſille qui fût petite-fille de Marc Antoine & de Cleopatre. Ceux qui voudroient dire que Druſille la Juive étoit née du mariage d'Agrippa avec une fille de Marc Antoine & de Cleopatre, verront leur condamnation dans Noldius (d).

(a) *Tacit. annal. l. 12. c. 54.*

(b) *Joſeph. antiq. l. 20. cap. 5.*

(c) Nec minus Felicem quem cohortibus & alis provinciæque Judææ præpoſuit trium reginarum maritum. *Sueton. in Claudio cap. 28.* Voiez là-deſſus la belle note de Mr. Grævius.

(d) *Noldius de vita & geſtis Herodum, pag. 469.*

(e) *Joſeph. ubi ſupra.*

OBSERVATION ſur le quolibet, *& ſequitur leviter filia matris iter.*

(C) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Il ne faloit pas dire qu'Epiphane promit à Druſille de ſe faire Juif: on ne fait point de telles promeſſes à une enfant de 5. à 6. ans; c'eſt au pere de Druſille qu'il avoit promis cela, comme Joſephe (e) le remarque. II. Il ne faloit pas confondre Agrippa le pere avec Agrippa le fils: il faloit dire que le premier fiança Druſille avec Epiphane, & que le ſecond la maria avec Aziz. III. Il n'eſt point dit dans les Actes des Apôtres que Druſille fut preſente au diſcours que tint St. Paul devant Felix, touchant la juſtice & le jugement dernier.

(A) *Degenera, car ſa vie fut très-ſcandaleuſe.*] Si quelque eſprit mediſant venoit me dire que le quolibet Latin, *Et ſequitur leviter filia matris iter*, n'eſt veritable que quand la mere ne vaut rien, que c'eſt ſeulement en ce cas-là qu'une fille marche fidellement ſur les traces de ſa mere; je l'arrêterois tout court ſans ſortir de cette famille. Druſille, il eſt vrai, ne ſuivit point les bons exemples d'Agrippine ſa mere, qui fut la plus chaſte Dame de ſon tems, mais auſſi Agrippine n'avoit point ſuivi les mauvais exemples de Julie ſa mere, qui fut la plus impudique femme de ſon ſiecle.

(B) *N'aiant pas encore la robe virile.*] On auroit pu dire en cette rencontre quelque choſe de ſemblable à nôtre proverbe, *l'habit ne fait pas le Moine.* Caligula avoit la robe d'enfance, & n'étoit pas un enfant; il n'avoit pas la robe virile, & il donnoit de fortes preuves de virilité. N'allons pas neanmoins nous imaginer qu'il nous fournit un de ces exemples extraordinaires dont les Auteurs font mention, un exemple de ces garçons qui ont engendré à l'âge de 10. ou 12. ans. Il faut dire les choſes comme elles ſont, & rendre juſtice à tout le monde. Le mauvais naturel de Caligula pouvoit bien avoir hâté ſes criminelles reſolutions; mais non pas les forces qui lui étoient neceſſaires pour ſe plonger dans l'inceſte. La robe d'enfance ſous laquelle il fut trouvé en flagrant delit, n'empêchoit pas qu'il n'eût l'âge competent ſelon le cours ordinaire de la nature. Il ne prit la robe virile (f) qu'à 20. ans, & il en avoit 18. lors qu'il entra chez ſon aieule. Or ce fut chez ſon aieule qu'il fut trouvé aux priſes avec ſa ſœur. Il fut élevé 1. chez ſa mere, 2. chez Livie, 3. chez Antonia (g). Il n'entra chez cette derniere qu'après la mort de Livie, c'eſt-à-dire qu'en l'année 782. & il étoit né l'an (h) 764. Cependant à Dieu ne plaiſe que je retracte ce que j'ai dit ci-deſſus (i), que *la corruption* de Caligula *parut de bonne heure.* Quand il auroit eu 20. ans lors de ſon inceſte, j'aurois droit de dire de lui, qu'*aux ames mal nées, Le crime n'attend pas le nombre des années.* On ne peut proferer ſon nom ſans reveiller les idées de la plus exceſſive mechancete dont l'homme puiſſe être capable. Sa vie eſt un tiſſu d'énormitez ſi furieuſes, qu'il y a des gens qui ſoupçonnent les hiſtoriens d'avoir fait le mal plus grand qu'il n'étoit. Il eſt vrai que de tels monſtres ſont fort rares, & beaucoup plus rares que les grans ſaints, & que les heros les plus accomplis; mais enfin Caligula n'eſt pas le ſeul en qui la nature humaine ait fait voir juſqu'où elle eſt capable de porter ſa corruption. Je doute que jamais elle ait deploié quatre fois toutes ſes forces de ce côté-là ſur le même thrône, en auſſi peu de tems qu'elle le fit ſur le thrône des Ceſars depuis Tibere juſques à Domitien.

(C) *Il ſe porta aux plus impies extravagances.*] Les funerailles ne manquerent d'aucune choſe qui les pût rendre très-magnifiques: il fit faire des decrets pour honorer la memoire de Druſille tout ſemblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguſte; & outre cela il y eut un decret public qui declara que Druſille etoit au nombre des immortels. On la mit en ſtatue d'or dans le Senat: on lui éleva une autre ſtatue dans le *forum* toute ſemblable à celle de Venus, ſous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette Déeſſe. On lui conſacra un temple tout particulier; on ordonna que les hommes & les femmes lui conſacreroient des ſtatuës, que les femmes jureroient par ſon nom quand elles atteſteroient quelque choſe, & que ſon jour natal ſeroit deſtiné à des jeux qui ſeroient ſemblables à ceux de Cybele. Elle fut apellée la (k) *Panthea*, & on lui rendit les honneurs divins dans toutes les villes. Livius Geminus Senateur Romain declara qu'il l'avoit vuë monter au ciel, & converſer avec les Dieux, & fit des imprecations tant contre ſoi-même, que contre ſes propres enfans, ſi ce qu'il diſoit n'étoit veritable, & il prit à temoin entre autres divinitez celle de Druſille. Cela lui valut une groſſe ſomme d'argent. Les Romains ne furent jamais ſi embarraſſez qu'en ce tems-là; ils ne ſavoient quelle contenance tenir. S'ils paroiſſoient triſtes on les accuſoit de meconoitre ſa divinité, s'ils paroiſſoient gais on les accuſoit de ne pas regretter ſa mort (l). Caligula faiſoit valoir la nature humaine de ſa ſœur contre ceux qui ne pleuroient pas, & ſa nature divine contre ceux qui s'affligeoient. Pendant le deuil public qu'il lui deſtina, ce fut un crime que de rire, que d'entrer au bain, que de manger en famille (m). Un pauvre homme qui avoit vendu de l'eau chaude fut mis à mort comme coupable d'irreligion (n). Depuis cette mort Caligula dans les choſes même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au Senat, ni à l'armée que par la divinité de Druſille (o). Joignons ceci aux autres marques de ſa fureur maniaque qui ont paru dans ſon article. Seneque a très-bien decrit (p) les diſparates & les folles biſarreries du deuil de Caligula.

(f) Vigeſimo ætatis anno accitus Capreas à Tiberio uno atque eodem die togam ſumpſit, barbamque poſuit. *Sueton. in Calig. cap. 10.*

(g) Primum in matris, deinde ea relegata in Liviæ Auguſtæ proaviæ ſuæ contubernio manſit. Quam defunctam prætextatus etiam tum pro roſtris laudavit, tranſitque ad Antoniam aviam. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib. cap. 8.*

(i) *Pag. 761.*

(k) *C'eſt-à-dire la toute divine. Ces miſerables flateurs firent en 3. jours plus de progrés, que les Chretiens d'Orient n'en ont fait en pluſieurs ſiecles. Je parle de ceux qui ont apellé la Vierge Marie* la toute-Sainte, Panagia.

(l) *Tiré de Dion, l. 59. ad ann. 791.*

(m) Eadem defuncta juſtitium indixit, in quo riſiſſe, laviſſe, cœnaſſe cum parentibus, aut conjuge liberisve capitale fuit. *Sueton. in Calig. c. 24.* (n) Τὸν πωλήσαντα ὕδωρ ψυχρὸν ἀνῃρέθησαν ὡς ἀσεβήσαντα. Quidam ob aquam calidam venditam impietatis reus factus, à Caio trucidatus fuit. *Dio, ib.* (o) *Id. ibid.* (p) *Seneca de conſol. ad Polyb. c. 36.*

Digitized by Google

DRUSIUS * (JEAN) né à Audenarde en Flandres le 28. de Juin 1550. a été un fort docte perſonnage parmi les Proteſtans. Il fut deſtiné aux études de Theologie, & envoié de bonne heure à Gand pour y aprendre les langues, & puis à Louvain pour y faire ſon cours de philoſophie. Son pere aiant été proſcrit pour la Religion Proteſtante l'an 1567. & dépouillé de ſes biens, ſe retira en Angleterre. Sa femme bonne Catholique n'oublia rien pour empêcher que nôtre Jean Druſius ne ſuivît la même route; elle le rapella à Audenarde, & l'envoia à Tournai: mais comme le chagrin de ſe voir privée tout à la fois & de ſon mari, & de ſon bien, lui avoit cauſé une maladie conſiderable, elle ne put pas avoir l'œil de telle ſorte ſur ſon fils, qu'il ne trouvât le moien de ſe derober pour aller joindre ſon pere à Londres. Il y arriva ſur la fin de l'an 1567. On eut ſoin de ſes études, on lui donna des maîtres, & il eut bientôt une occaſion favorable d'aprendre l'Hebreu ſous Antoine Cevallier, qui étoit paſſé en Angleterre, & qui enſeigna publiquement cette langue dans l'Academie de Cambrige. Druſius logea chez lui, & eut beaucoup de part à ſon amitié. Il ne retourna à Londres qu'en 1571. & lors qu'il ſe preparoit à faire un voiage en (A) France, la nouvelle de la St. Barthelemi le fit changer de reſolution. Un peu après il ſe vit apellé à Cambrige par Thomas β Carthwright, & à Oxford par Laurent Humfred: il accepta la derniere (B) vocation, & ſe vit par ce moien profeſſeur aux langues Orientales à l'âge de 22. ans. Il les enſeigna quatre ans à Oxford avec beaucoup de ſuccés. Après cela il voulut revoir ſa patrie, & y étant arrivé il s'en alla à Louvain où il étudia la Juriſprudence. Les troubles de Religion l'obligerent à s'en retourner à Londres auprès de ſon pere; mais la pacification γ de Gand fit revenir dans leur patrie le pere & le fils. Ce dernier tenta la fortune du côté de la Hollande, & y trouva bientôt une δ profeſſion aux langues Orientales. Pendant qu'il en faiſoit les fonctions à Leide il ſongea à ſe marier: il épouſa en 1580. une (C) Demoiſelle de Grand qui étoit plus qu'à demi convertie, & qui acheva de s'inſtruire dans la Religion Reformée depuis ſon mariage. Les gages † qu'on donnoit à Druſius en Hollande n'étant point proportionnez aux beſoins de ſa famille, il fit entendre que ſi on lui offroit ailleurs une meilleure condition il l'accepteroit. Le Prince d'Orange aiant ſçu qu'il s'étoit en quelque façon mis en vente au plus offrant & dernier encheriſſeur, écrivit aux Magiſtrats de Leide qu'ils fiſſent enſorte qu'un tel homme ne leur échapât point. Il leur échapa pourtant; ils le laiſſerent aller en Friſe, d'où une vocation lui avoit été adreſſée. C'étoit pour la charge de Profeſſeur en Hebreu dans l'Academie de Franeker. Il y fut inſtallé au mois de Juin 1585. & il en remplit glorieuſement les fonctions juſques à ſa mort qui arriva le ‡ 12. de Fevrier ‡ 1616. Il eſt certain qu'il ſavoit beaucoup (D) d'Hebreu, & qu'il avoit aquis beaucoup de lumieres ſur les antiquitez Judaïques, & ſur le texte du Vieux Teſtament. Cela paroît par pluſieurs livres (E) qu'il a donnez au

* *Le nom de ſa famille étoit* Drieſche.

β *Il étoit Profeſſeur en Theologie.*

γ *Elle ſe fit l'an* 1576.

δ *L'an* 1577.

† Quoniam vero familiam ex tam parco ſtipendio quod annuatim numerabatur alere nequit hic noſter, alio cogitare incipit, ſuique fruendi ſi legitime vocetur, ſpem facere. *Abel Curiander in vita Druſii, pag.* 8.

‡ *C'eſt ſelon le vieux ſtyle.*

‡ *Tire de ſa vie compoſée par Abel Curiander ſon gendre.*

(A) *A faire un voiage en France.*] Meurſius faute d'attention n'a pas bien compris ce Latin de Curiander. (a) *Poſtea cum Cevallerius à ſuis in Galliam revocatus abitum pararet, impetravit à patre* (Druſius) *ut ibi adhuc annum integrum commorari poſſet.* Le principal piege n'eſt point là, mais dans les paroles que je m'en vais raporter: (b) *Anno poſt diſceſſum Cevallerii Janus noſter profectus eſt Londinum, hac ſpe, ut in Galliam, Philoſophiæ ſtudium proſequendi gratia, denuo concederet.* Meurſius interpretant l'un de ces paſſages par l'autre a cru pouvoir dire que Druſius ſuivit en France Cevallier, & qu'étant retourné à Londres, il ſe preparoit à faire un ſecond voiage en France, lors que le maſſacre de la St. Barthelemi l'en detourna (c). Il eſt certain que Druſius n'alla point en France avec Cevallier, il s'arrêta à Cambrige, & y enſeigna les deux Anglois dont Meurſius parle. Cela eſt clair par la narration de Curiander, à la page 6. Il eſt certain auſſi qu'après le depart de Cevallier il s'attacha plus au Grec & à la Philoſophie qu'à l'Hebreu, d'où paroit que Meurſius n'a pas bien caracteriſé les occupations de ce jeune homme. Dans le 2. paſſage de Curiander il faloit mettre la virgule après *denuo*, & non pas devant, & voilà ce qui a trompé Meurſius. L'Auteur veut dire que Druſius vouloit s'en aller en France, afin de continuer encore un coup ſes études de Philoſophie. Je ſuis ſûr qu'on rencontreroit dans les livres cent fautes de cette nature, ſi l'on prenoit la peine de comparer les abregez avec l'Ouvrage dont les abregez ont été pris. Et voiez en paſſant de quoi ſont capables les ſimples defauts de ponctuation.

(B) *Il accepta la derniere vocation.*] C'eſt celle d'Oxford: corrigez donc le Sieur Paul Freher qui a dit dans ſon theatre (d) des hommes illuſtres, *Hebræa lingua Profeſſor in Univerſitate* Cantuarienſi *an. ætatis* 22. *conſtitutus eſt.* Deux fautes pour une: il eſt faux que Druſius ait profeſſé à Cambrige, & il eſt faux que l'Academie de Cambrige ſe nomme *Cantuarienſis.* Ce dernier mot eſt l'adjectif de Cantorberi.

(C) *Une Demoiſelle de Gand qui étoit plus qu'à demi convertie.*] Elle s'apelloit Marie vander Varent: elle aima mieux renoncer à ſon patrimoine & à ſa patrie qu'à ſa religion, & fut extrémement charitable aux pauvres. Je penſe qu'elle mourut l'an (e) 1599. *Hæc cum in Flandria virgo, guſtum melioris patriorſque doctrinæ percepiſſet, conjux in Hollandia ita in illa confirmata eſt, ut citius bonis luculentiſſimis privari, deque civitate & patriâ, quam de ſententia ſua dimoveri poſſet. Præter alia, hoc de illa referunt, quod inexhauſta in Pauperes fuerit benignitatis, qui unanimi & conſona voce Frankera clamitant, cum ejus mentio incidit:* Erat illa parens & mater unica egeſtatis, omniſque adverſitatis ſolamen (f). Il vint trois enfans de ce mariage; une fille qui nâquit à Leide le 22. de Mars 1582. & fut mariée l'an 1604. avec Abel Curiander, qui a publié la vie de ſon beau-pere (g). Une autre fille, qui nâquit à Francker le 1. d'Avril 1587. & fut mariée le 29. de Mai 1608. à Abraham Valkius, & un fils qui nâquit le 26. de Juin 1588. J'en parlerai ci-deſſous. La 2. fille mourut à Gand le 12. de Novembre 1612. elle y étoit allée pour quelques affaires. Un Prêtre la ſachant malade à l'extremité fut la trouver pour l'ouir en confeſſion, & pour lui adminiſtrer les ſaintes huiles; elle le renvoia, & ſon mari le penſa battre. Ce ne fut qu'avec mille depenſes & mille perils que l'on tranſporta en Zelande le cadavre de la défunte, car on ne parloit à Gand que de le jetter dans la voirie (h).

(D) *Il eſt certain qu'il ſavoit beaucoup d'Hebreu.*] Pour faire voir que je parle ſans hyperbole je citerai un Auteur qui ne peut pas être ſuſpect. „ Druſius „ qui tient le ſeptiéme rang parmi ces (i) Critiques, „ doit être preferé à tous les autres, ſelon mon avis: „ car outre qu'il étoit ſavant dans la langue Hebraï„ que, & qu'il pouvoit conſulter lui-même les Livres „ des Juifs, il avoit lu exactement les anciens Tra„ ducteurs Grecs; de ſorte qu'il s'étoit formé une „ meilleure idée de la langue ſainte, que les autres „ Critiques, qui ne ſe ſont appliquez qu'à la lecture des „ Rabbins. A quoi l'on peut ajoûter, qu'il avoit auſſi „ lu les Ouvrages de Saint Jerôme, & de quelques au„ tres Peres. En un mot, Druſius eſt le plus ſavant „ & le plus judicieux de tous les Critiques, qui ſont „ dans ce Recueil. (k) „

(E) *Pluſieurs livres qu'il a donnez au public.*] Ceux qui auront ſa vie y trouveront une liſte exacte de tout ce qu'il publia, & de tout ce qu'il deſtina au public: ceux qui ne l'auront pas feront bien de conſulter Meurſius (l). On ne peut conſidérer ſans étonnement le travail de ce ſavant perſonnage; il avoit revu, corrigé, & augmenté avant ſa mort (m) tous les livres qu'il avoit donnez au public, & il avoit compoſé pluſieurs autres nouveaux traitez, & preparé pluſieurs ad-

(a) *Curiander in vita Druſii pag.* 5.

(b) *Idem pag.* 6.

(c) Revocato in Galliam Cevalerio eum comitatus, ad Hebræam ſumma cum contentione animum adverſens privatim quoque adoleſcentes duos Anglos docere cœpit. Inde Londinum reverſus eum recurrere eo omnino ſtatuiſſet, laniena Pariſienſis nuntiatur. Qua de cauſa mutato conſilio &c. *Meurſius, Athen. Batav. pag.* 253.

(d) *Pag.* 1510.

(e) *Il y a parmi les lettres des Arminiens une lettre d'Arminius (c'eſt la* 147.*) datée du mois de Mai* 1599. *où il fait à Druſius le compliment de condoleance ſur la mort de ſa femme.*

(f) *Curiander ubi ſupra pag.* 7. 8.

(g) *Ibid. pag.* 8.

(h) *Ibid. pag.* 14. 15.

(i) *C'eſt-à-dire parmi ceux qui ont été imprimez en Angleterre dans l'Ouvrage qui a pour titre* Critica ſacra.

(k) *Le P. Simon, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament l.* 3. *c.* 15. *p.* 443.

(l) *In Athen. Batav.*

(m) Antedictorum nullum eſſe librum qui poſtrema authoris cura non ſit factus melior aut auctior. *Curiander pag.* 20.

Digitized by Google

au public. Sa capacité à cet égard étoit ſi connuë, qu'il eut ordre de travailler ſur (F) ces matieres, & qu'il fut paié pour cela par les Etats Generaux. On avoit jetté les yeux ſur lui pour une (G) nouvelle verſion de la Bible en langue Flamande; mais il y eut des gens qui travaillerent avec ſuccés à lui faire donner l'excluſion. Il entretenoit un grand commerce (H) de lettres avec les Savans, & il aprenoit par là que ſes Ouvrages étoient eſtimez, & qu'on l'exhortoit toûjours à travailler pour l'utilité publique. Il avoit beſoin de cette conſolation *, car il avoit à ſes côtez pluſieurs (I) ennemis qui lui ſuſcitoient mille traverſes, & qui dechiroient cruellement ſa reputation. Soit par modeſtie, ſoit par exemption de prejugez il étoit plus reſervé que bien d'autres à condamner & à louër: cela fit qu'on le decria comme un (K) mauvais Proteſtant.

* *Voiez la remarque M.*

(a) Sequuntur libri à D. Druſio quamplurimis additamentis aucti, aleo quoque ut ſi recudendi eſſent cum additamentis iſtis, à Druſio potius quam ab authoribus nomen tracturi eſſent. *Ib. pag.* 26. 27.
(b) *Ibid. pag.* 14.
(c) *Id. ib.*
(d) *Idem p.* 23. 24.
(e) *C'eſt un Corps qui repreſente les Etats de la Province pendant qu'ils ne ſont pas aſſemblez.*
(f) *Ibid. pag.* 12.
(g) *Ibid. pag.* 13.
(h) *Voiez ci-deſſus pag.* 184. *remarque B.*
(i) *Voiez les lettres* 47. 48. 49. 50. 51. *édit. in fol.*
(k) *Dans la* 53.
(l) *Curiander, pag.* 11.
(m) Tu quidem illius ſolius excludendi cauſa decretum factum eſſe prudenter animadvertebas, ſed juvenis viginti annorum hoc ex ore Roggii aperte eſt profeſſus, ignarus proculdubio quo loco Druſius apud me eſſet. *Arminius ad Uytenbogardum epiſt.* 53. *præſt. ac eruditor. virorum pag.* 102.

additions pour des Ouvrages qui venoient d'une autre main, leſquelles euſſent eté plus conſiderables que ces Ouvrages mêmes (a).

(F) *Il eut ordre de travailler ſur ces matieres.*] Les Etats Generaux le chargerent l'an 1600. de faire des notes ſur les endroits les plus difficiles du Vieux Teſtament, & lui promirent une penſion de quatre cens francs par an pour quelques années. Ils ecrivirent une lettre aux Etats de la Province de Friſe le 18. de Mai 1601. pour les prier de diſpenſer Druſius de tous les travaux qui ſeroient capables de retarder celui-là: *In quibus* (literis) *humaniſſime petunt Druſium ut omnibus iſtis oneribus & incommodis eximatur, qua opus illud Reipub. Chriſtiana maxime profuturum, ullo modo impedire poſſent* (b). Cette lettre aiant été lue, les Deputez des Etats de Friſe dechargerent Druſius de toutes fonctions Academiques, lui permirent de mettre un autre à ſa place pour les leçons ordinaires, & lui paierent un Copiſte. Il demanda ſon congé l'an 1603. mais on le lui refuſa entre autres raiſons, parce que ſa renommée attiroit beaucoup d'étrangers à l'Academie de Francker (c). Il travailla ſur la Geneſe, ſur l'Exode, ſur le Levitique, ſur les 18. premiers chapitres des Nombres, & en particulier ſur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, du livre de Joſué, du livre des Juges, & des livres de Samuel; il y travailla, dis-je, pour executer les ordres des Etats Generaux, mais il ne put faire rien imprimer de tout cela, & il fut ſouvent troublé dans l'execution de ces ordres (d).

(G) *Pour une nouvelle verſion de la Bible en langue Flamande.*] Les Deputez (e) des Etats de Friſe lui expedierent en 1596. la commiſſion de travailler à cela avec le Sieur de Sainte Aldegonde, & avec quelques autres. Pluſieurs ſavans hommes le jugeant très-propre à ce travail, le recommanderent fortement aux Puiſſances (f). Il eſt bon de voir ce que le Sieur de Sainte Aldegonde lui en écrivit l'an 1594. (g) *De Bibliorum verſione, quæ eſt, quam ad Ordines Belgii commemoras ſententia, etſi video te gravibus commotum rationibus, non poſſum tamen aſſentiri. Ego enim noſtram hanc, quæ vulgo manibus teritur verſionem ejuſmodi eſſe exiſtimo, quæ planè novas lucubrationes, novumque penitus opus requirat. Inter omnes autem omnium verſiones ego ingenuè fatebor, mihi viſam eſſe nullam tanto abeſſe ab Ebraïca veritate intervallo, atque ſit Luthers verſio è qua manavit noſtra; ex vitioſa Germanica facta vitioſior Belgico-Teutonica. De quo ſi nobis licent aliquando familiariter conferre, pro hercule duxerim. Id vero vehementer doleo, pleroſque noſtros homines in me videri oculos defixiſſe, qui ſatis intelligam quanta mihi. Itaque velim Eccleſias noſtras, quod ego multis etiam ſuaſi, in te reſpicere, tibique hanc demandare provinciam. Iaque ſi id tibi non ingratum fore intelligam, ero illis author quantum potero, etſi video nihil dum eos certi ſtatuiſſe. De quo ſi tuum mihi animum aperueris, facies gratum.* Ce paſſage eſt defobligeant pour la verſion de Luther, & encore plus pour celle dont les Egliſes du Païs-Bas ſe ſervoient en ce tems-là. Mr. Simon (b) n'auroit ſçu en dire plus de mal. Je vois dans les lettres des Arminiens, (i) qu'Arminius & Uytenbogard recommandoient Druſius tant pour la commiſſion qui lui fut expediée par les Etats Generaux l'an 1600. que pour celle de la nouvelle verſion; mais leurs offices lui furent ſans doute prejudiciables eu égard à cette derniere affaire. On crut apparemment que puis qu'ils l'y jugeoient propre, il n'y étoit pas propre. Quoi qu'il en ſoit, j'ai lu dans (k) ces lettres, que l'un des Synodes de Hollande fit un acte par lequel il fut exclus non ſeulement de la traduction, mais auſſi de la reviſion de ce qui ſeroit traduit.

(H) *Un grand commerce de lettres avec les Savans.*] Outre les lettres qu'il avoit reçues en Hebreu, en Grec, en François, en Anglois, & en Flaman, il en avoit reçu 2300. de Latines qui furent trouvées parmi ſes papiers (l).

(I) *Pluſieurs ennemis qui lui ſuſcitoient mille traverſes.*] L'acte Synodal dont j'ai parlé concernant la traduction de la Bible, ne fut fait (m) qu'afin de donner l'excluſion à Druſius. Il marqua de ſa propre main à la fin de ſon commentaire ſur la Geneſe, qu'on le traverſoit furieuſement dans l'execution des ordres que les Etats Generaux lui avoient donnez: voici ſes paroles. *Abſoluta fuit hæc in Geneſin commentatio undecimo Aprilis ſtilo veteri anno Chriſti* 1602. *quam aggreſſus eram biennio ante auſpiciis Illuſtrium Ordinum Generalium Provinciarum Fœderatarum, procuranſibus hoc negotium Johanne Wienbogardo, Jacobo Arminio, Jacobo Baſelio, aliiſque verbi divini præconibus, non tam facundis quam doctis ac piis, veritatisque ac ſolidæ doctrinæ ſtudioſiſſimis. Deus illis & mihi largiatur; Illis præmium quale merentur, mihi otium & bonam valetudinem, ut poſſim in cæteros libros ſimilia præſtare. Quod futurum puto ex uſu Eccleſiæ Orthodoxæ, quam amo ac veneror, ut contra odi Eccleſiam errantium & imperitorum, quorum illi familiam ducunt qui me in hoc opere non ſemel turbarunt. Deus illis condonet, cui laus & gloria in ævum* (n). La patience lui échapa enfin; il écrivit quelque choſe contre ſes perſecuteurs (car je ne doute pas qu'il ne les apellât ainſi;) je n'ai point vu ce que c'eſt; je conois ſeulement cela pour avoir lu dans ſa vie (o) une citation que l'on va voir. *J. Druſii ad Abelum Curiandrum generum ſuum epiſtola, in qua agitur de vehementia quo uſus fuit in epiſtola ſua ad Fratres Belgas. Item ſpeculum Theologorum miſologorum ex Eraſmo.*

(K) *Qu'on le decria comme un mauvais Proteſtant.*] Ce n'étoit pas un homme qui dans les matieres de Theologie prononçât magiſtralement, *cela eſt heretique; cela eſt orthodoxe.* Il ne ſe méloit que de grammaire, & il declaroit ſouvent qu'en cas qu'il fût dans l'erreur, il étoit du moins exemt d'hereſie, veu qu'il n'étoit pas opiniâtre, mais prêt à ſe rendre à un bon avis, & qu'il ſoumettoit tous ſes Ouvrages & ſa perſonne au jugement de l'Egliſe Catholique. (p) *Tenuis mea ſcientia verſatur tota circa Grammaticam & Hiſtoriam* (v. ſacram.) *Dogmata fidei aliis me doctioribus tractanda relinquo... Pertinacia facit hæreticum, non ſimplex error, nam humanum eſt errare, humani autem à me nihil alienum ſcio. Monitus non ero pertinax, nec unquam fui. Olim profeſſus ſum quod nunc iterum repeto, me mea omnia ſubjicere judicio Eccleſiæ.* En un autre (q) endroit voici comme il parle: *Non ſum Theologus: an Grammatici nomen, quod aliquando mihi probroſe objectum, tueri poſſim neſcio. Amici quos noſti negant, ego non contrarico. Quid igitur es, inquies? Chriſtianus ſum, Φιλαλήθης ſum, qui ſcribendo proficio, & proficiendo ſcribo.* Je n'ajoûte plus que ces paroles: *Quod ſupereſt, ſcripſi hæc animo juvandi, non lædendi. Si læſi quempiam jam nunc pœnitet. Si offendi pias aures, monitus libenter mutabo. Si, erravi uſpiam, monſtretur mihi error: Non ero pertinax. Denique provoco ad judicium Eccleſiæ* (r) *Catholicæ, cui me meaque omnia ſubjicio, à cujus recto ſenſu diſſentire neque volo neque debeo. Sic mihi Deus faciat, ſic addat* (ſ). Ce langage ne plait point aux Zelateurs; ils y trouvent le caractere du Pyrrhoniſme; ils veulent qu'on ſoit plus deciſif & plus reſolu que Bartole; ils veulent qu'on faſſe comme eux, c'eſt-à-dire, qu'on embraſſe fermement une opinion, & que l'on anathematiſe l'autre. Ils ne ſauroient comprendre qu'on puiſſe être d'une religion, lors qu'on garde tout ſon ſens froid en la comparant avec d'autres, & un grand fond d'équité pour les ſectateurs de l'hereſie. Druſius n'étoit donc pas propre à manquer de dangereux ennemis. Et cette phraſe quoi: *je ſoumets au jugement de l'Egliſe Catholique & ma perſonne & tous mes écrits*, n'eſt-elle pas du ſtyle de la Cour de Rome? Si cela donnoit priſe ſur lui aux Zelateurs, à quoi ne s'expoſoit-il point par le refus de ſigner le formulaire? J'ai lu dans le Scaligerana qu'il ne ſouſcrivit jamais à la Confeſſion Belgique. *Druſius noluit unquam ſubſcribere confeſſioni noſtræ, & propterea illi male volunt ſui Collega. Druſius ne ſait ce que c'eſt de religion: il n'eſt pas de noſtre confeſſion: il a toujours* (t) *eſté nourri à Louvain entre les Papiſtes. Scaurus avoit oui dire quelque choſe de ce qu'il n'avoit pas voulu ſigner noſtre Confeſſion.* Ce refus étoit une marque qu'il n'aprouvoit pas tous les articles

(n) *Curiander pag.* 23.
(o) *Pag.* 26. 27.
(p) *Druſius in libro de Hæſidais pag.* 22. *apud Curiandrum pag.* 21.
(q) *In tetragrammato pag.* 81. *apud Curiandrum ib.*
(r) Hæc & alia quæ hoc libro continentur ut & in aliis omnibus à me unquam editis aut edendis ſubjicio libens Eccleſiæ Catholicæ judicio, à cujus recto ſenſu ſi diſſentio non ero pertinax. C'eſt auſſi qu'il parle dans la preface de ſon Enoch apud Curiandrum pag. 22.
(ſ) *In libro prætoriorum pag.* 454. *apud eund. pag.* 22.
(t) *Scaliger ſe trompe: Druſius quitta Louvain en* 1567. *à l'âge de* 17. *ans, & depuis ce tems-là il n'y revint que pour quelques mois au commencement de* 1576. *cela eſt clair par ſa vie.*

Digitized by Google

Proteſtant. Ce qu'il repondoit merite qu'on y faſſe (L) reflexion, & n'empêchoit pas qu'il ne gemît (M) ſous le poids de ſa deſtinée. Son (N) fils ſeroit devenu un prodige d'érudition, s'il avoit vêcu long tems. Scaliger en a dit du bien; Scaliger, dis-je, qui d'ailleurs a été fort (O) mediſant envers nôtre Druſius: car que peut-on dire de plus terrible, & de plus ſanglant contre un profeſſeur en langue Sainte, que de dire que ſa maiſon eſt un bordel? Druſius eut un diſciple qui lui ſucceda, & qui defendit ſa memoire * contre ceux qui l'accuſoient d'avoir panché vers l'Arianiſme. Il eut ſoin auſſi des manuſcrits, (P) & de la fille du defunt. Mr. Boſ-

* *Voiez ci-deſſus pag. 184.*

articles de la Confeſſion Belgique, mais on n'en pouvoit point conclure legitimement qu'il fût Papiſte, ou qu'il ne crût l'Egliſe Belgique meilleure que les autres Communions. L'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnauld ne ſavoit pas bien ſon Scaligerana; car que n'eût-il point declamé contre le pauvre Mr. Colomiés, s'il avoit pu lui reprocher d'avoir allegué dans l'*Icon Presbyterianorum*, le temoignage d'un homme qui refuſa toûjours de ligner le formulaire Belgique? Cela lui eût donné lieu de ſatiriſer en même tems (a) & Druſius & Colomies.

(a) *Ce n'eut pas été* una fidelia duos parietes deubare, *mais* deturpare & conſpurcare.

(L) *Ce qu'il repondit merite qu'on y faſſe reflexion.*] Il repreſenta premierement que ſon pere avoit perdu preſque tout ſon bien pour la Religion Proteſtante. Il dit enſuite que quant à lui, jamais les avantages mondains n'avoient pu lui être un motif de profeſſer contre ſa conſcience le Proteſtantiſme; il avoit fait ſes etudes toûjours aux depens de ſon pere; les gages qu'il avoit à Leide ne ſuffiſoient pas pour l'entretenir; il n'auroit qu'à ſe retirer en Flandre pour y jouir d'un bon revenu. Enfin il remarque que ceux qui crioient tant contre lui, étoient des gens qui s'enrichiſſoient à la profeſſion du Proteſtantiſme, pendant qu'il s'y apauvriſſoit. On peut voir encore aujourd'hui des eſprits de cette trempe: la profeſſion de l'Egliſe Reformée leur aporte un gros revenu franc & quitte de tout impôt; une eſpece de Papauté, loüanges, honneurs, flateries, ſoumiſſions baſſes du peuple: ils perdroient tous ces avantages s'ils abandonnoient cette profeſſion, & ils ne ceſſent d'accuſer d'indifference, & de perſecuter furieuſement ſous ce pretexte pluſieurs perſonnes à qui cette même profeſſion eſt ruineuſe ſelon le monde. Elle ne leur donne rien, & les prive de cent avantages qu'ils ſe procureroient en la quittant. Je remarque cela afin qu'on voie combien les ſiecles & les nations s'entre-reſſemblent. On va voir ſi j'ai mal traduit le Latin de Druſius quant aux morceaux que j'en ai pris. (b) *Sparſerunt de me rumorem vaniſſimum*, ſumma eſt me alienum eſſe ab hac religione. *Quid dicam? Poſt natam calumniam non fuit unquam major calumnia. Egone alienus a religione, cujus cauſa pater meus p. m. amiſit anno 67. octodecim millia florenorum? Quum autem exulares Londini una mecum, habebas penes ſe libras Flandricas, quas majores vocant, mille quingentas. Ex illis mille quadringentas impendit in cauſam publicam. Princeps Auriacus partem accepit, aliam Ordines Hollandiæ & Zelandiæ, tertiam panperes, qui religionis ergo in Angliam confugerant. Centum qua reſtabant poſtliminio reverſus retuli domum. Quod dico vero verius eſt. Idem propriis ſumptibus me aluit in ſtudiis. A publico nihil unquam accepi. Quum profeſſorem agerem Leidæ, ſtipendium erat tam parvum, ut coactus fuerim ex meo impendere quotannis trecentos, aliquando quadringentos. Habeo in Flandria reditus non pœnitendos quibus frui poſſem ſi eſſem in patria. Quorſum iſta inquies? Nempe ut ſcias vanum eſſe quod æmuli mei ſparſerunt, qui omnes ſimul tantam jacturam non fecerunt, quantam ego ſolus feci, quos hæc religio divites, ut me pauperem feci, quem nunc contemnunt propterea, optime de ipſis meritum.*

(b) *Druſius epiſtola ad Pontanum Caſtricomium datée du 6. de Fevrier 1600. apud Cuiracium in ejus vita pag. 34.*

(M) *Qu'il ne gemît ſous le poids de ſa deſtinée.*] Voici ce qu'il écrivoit dans la lettre qu'on vient de citer: *Jam nunc experior verum eſſe illud: homo homini Deus: ſed & alii me docuerunt verum eſſe, homo homini lupus. Per eos injecta remora de qua ſcribis. . . . Tantam experior hominum ingratitudinem, ut propemodum in animo ſit edita prole Machabæorum poſthac quieſcere.* Ne ſaloit-il pas qu'un Auteur auſſi ſecond que celui-ci fût bien ſenſible aux perſecutions auſquelles il ſe voioit expoſé, puis que ſon chagrin lui faiſoit naître l'envie de condamner ſa plume à une ſterilité éternelle? Encore un paſſage qui nous aprendra pluſieurs belles reflexions de Druſius. (c) *Turbones noſtri nunc quieſcunt, aut pudet eos præteritorum, aut expectant occaſionem novam. Mihi quidem multis de cauſis quies non ſolum optatiſſima eſt, ſed etiam neceſſaria. Sed ſi hanc perſonam Deus humana fabula choragus mihi impoſuit, partes delegatas oportet agam. In hac harena mihi video moriendum eſſe, nam ut viri iſti quieſcant nihil eſt ſpei. In eo toti ſunt ut me aut latronibus objiciant*, aut mœrore confectum occidant. Sed hactenus gratiâ Dei, nec animum à ſuo propoſito labefactare potuerunt, nec ſtudiis *meis ita multum detrimenti attulere. Conſolatur me primum conſcientia rectæ factorum, deinde favor doctorum & bonorum virorum, quos hactenus aquiſſimos habui ergo labores meos. Quod partim literis, partim donis ac muneribus declararunt. . . . Quis unquam in ſole ambulavit abſque umbra, quis inſignem virtutem exercuit ſine invidia? quis bonas literas profeſſus eſt cum aliqua famâ, abſque odio Theologorum? Capnio, Eraſmus, Arias, Hieronymus experti ſunt. Hunc poſtremum Româ expulſum, cum Bethlehemi in tuguriolo degeret, ne ſic quidem latentem effugit invidia. Ex priſcis ſapientibus quidam interrogatus quid ageret? Nihil inquit, nondum enim mihi invidetur. Regium eſt, cum bene feceris audire male, inquit ille. Et profecto ita eſt. Induſtria parit virtutem, virtus gloriam, gloria invidiam, qui morbus fere peculiaris eſt iis, qui aliquo pietatem profitentur, cum nihil ſit alienius à vera pietate. Obrepit enim hæc peſtis pietatis imagine, dum videri vult vitiorum odium, ac virtutis zelus.*

(c) *Dans une lettre datée du 31. Decembre 1599. apud Cuiracium pag. 32.*

(N) *Son fils ſeroit devenu un prodige.*] J'ai déjà dit qu'il étoit né l'an 1588. Il s'apelloit Jean DRUSIUS comme ſon pere. Il commença à 5. ans d'aprendre la langue Latine & l'Hebreu: à 7. ans il expliquoit le Pſautier Hebreu ſi exactement, qu'un Juif qui enſeignoit l'Arabe dans Leide ne put voir cela ſans beaucoup d'admiration. A 9. ans il ſavoit lire l'Hebreu ſans points, & ajoûter les points où il faloit ſelon les regles de la grammaire, ce que les Rabins ne ſavent plus aujourd'hui. Il parloit auſſi aiſément en Latin qu'en ſa langue maternelle: il ſe faiſoit entendre en Anglois. A 12. ans il écrivoit ſur le champ en proſe & en vers à la maniere des Hebreux. A 17. ans il harangua en Latin le Roi de la Grand' Bretagne au milieu de toute ſa Cour, & fut admiré de la compagnie. Il avoit l'eſprit vif, & le jugement ſolide, une grande memoire, & une ardeur infatigable pour l'étude: il étoit d'ailleurs de belle humeur, & ſe faiſoit fort aimer: il avoit les inclinations nobles, & une pieté ſinguliere. Il mourut de la pierre à l'âge de 21. ans en Angleterre, chez Guillaume Thome Doien de Ciceſter qui lui donnoit une fort bonne penſion. Il laiſſa divers Ouvrages; pluſieurs lettres en Hebreu; des vers en la même langue; & des notes ſur les Proverbes de Salomon. Il avoit commencé de mettre en Latin l'itineraire de Benjamin de Tudele, & la Chronique du 2. temple: & il avoit rangé ſelon l'ordre alphabetique le *Nomenclator* d'Elie Levite, à quoi il ajoûta les mots Grecs qui n'étoient pas dans la 1. édition (d). Joſeph Scaliger (e) a dit que le fils de Druſius ſavoit plus d'Hebreu que ſon pere.

(d) *Tiré de la preface de Jean Druſius* ad lib. rer. præteritorum. *Le vrai qu'il fait de tout cela eſt curieux: on y voit ces paroles:* Quod ſi vita ei longior contigiſſet, & ad juſtam ætatem pertingere potuiſſet, dicam præfiſcine (abſit verbo invidia) fuiſſet interpres literarum ſacrarum eximius, qualem fortaſſe orbis Chriſtianus alium non habuiſſet. *Ce jeune homme merite une place dans la 2. édition des enfans celebres de Mr. Baillet.*

(e) *In Scaligeran. p. m. 68.*

(O) *Scaliger . . . a été fort mediſant envers nôtre Druſius.*] Voici quelques traits du portrait qu'il en faiſoit. „ Il eſt de mauvaiſe renommée, car il paille, larde & ſa fille auſſi; ſon logis eſt un bordel. Il en ſavoit plus que Dujon. Le pauvre jugement que „ Druſius, il ne ſait rien que ſa Grammaire: il ne ſait „ pas tant que Serarius ſinon en Grammaire Hebraï„ que. . . . Druſius Lipſii *ſimius* habet miram latini„ tatem, non latine ſcribit. Druſius n'eſt rien aupres „ Buxtorfe. Il y a 30. ans qu'il enſeigne la Grammai„ re & ne fait que cela, & mirum eſſet niſi ſciret op„ time. Ego bene ſcio quid ſit Druſius, eſt doctus „ in Grammaticis & in textu Hebraeo . . . Druſius „ non eſt doctus licet ſe putet eſſe doctiſſimum. „

(P) *Des manuſcrits & de la fille du defunt.*] Voiez la lettre (f) que Sixtinus Amama écrivit le 3. de Decembre 1626. à Gaſpar Barlæus, pour le prier de faire enſorte qu'un Important auquel on vouloit dedier les 12. petits Prophetes de Druſius, agreât cette dedicace. Amama remarque que de ces 12. Prophetes il y en avoit 8. qui avoient paru depuis long tems, mais que les 4. autres n'avoient jamais vu le jour: il repreſente à Barlæus la miſere de la fille unique de Druſius veuve de Curiander depuis 5. ans: il ajoûte qu'aiant publié divers Ouvrages de Druſius, il les avoit toûjours dediez à quelques Mecenes charitables, qui avoient ſoulagé par quelque petit preſent l'indigence de cette femme; & que c'eſt la raiſon pour laquelle il prie Barlæus de diſpoſer cet Important à accepter cette épitre dedi-

(f) *Elle eſt la 444. parmi celles des Arminiens pag. 723. edit. in fol.*

Digitized by Google

Bossuet Evêque de Meaux s'est prevalu d'une chose qu'il avoit luë dans Drusius (Q) touchant la mitre du Pape.

Un Jesuïte qui s'est mêlé de critiquer nôtre Drusius, n'a fait que se rendre (R) digne de censure.

DRU-

dedicatoire. Il lui dit que la veuve se contentera de peu de chose, & que 50. florins lui paroîtront un grand bonheur. (a) *Ago causam viduæ pauperculæ quæ nunc cum bona mentis sorore strenuè luctatur. Ea est filia unica Cl. Drusii quam D. Havelius Curiander ante annos quinque reliquit viduam. Ex MS. parentis ejus b. mem. multis nunc publici juris feci, quæsivique illis ejusmodi Mecænates qui aliquo pramiolo ejus paupertatem ivtrunt sublevatum. . . . . Non expectabit magnam remunerationem: si quinquaginta florenos vel daleros simplices æstimaverit, beatam se judicabit. Hæc eo dico ut videas & intelligas quam angusta res sit hujus fœminæ, vel propter parentum meliori fortunæ dignæ, & quam sit exiguum quod illa expectat.* Quelle pitié que la fille unique d'un tel Auteur ait été reduite à une si grande misere, & que la posterité de tant de fots fasse rouler un carosse! *Sic visum nemini.*

(a) *Sixt. Amama pag. 723.*

(b) *Mr. de Meaux, Avertissemens sur l'explication de l'Apocalypse, num. 6. pag. 319. édit. de Hollande.*

Conte ridicule de Scaliger, mépriſé par Druſius Proteſtant, & relevé par le Miniſtre Jurieu.

(Q) *Dans Druſius touchant la mitre du Pape.*] Je raporterai premierement le passage de Mr. de Meaux avec tout ce qui l'accompagne, sommaire, citations, &c. & puis j'y ferai quelques reflexions. Voici ce qu'il dit. (b) „ Il ne faudroit pas ici se donner la peine de „ raporter un conte qui court parmi les Protestans, si „ leur deplorable credulité ne leur faisoit prendre pour „ vrai tout ce que leurs gens leur debitent. Les Cri„ tiques d'Angleterre ont inseré parmi leurs remar„ques, *qu'un homme digne de foi avoit raconté à Mr. „ de Montmorenci étant à Rome, que le Tiare Pontifi„ cal avoit écrit au frontal ces lettres d'or*, MYSTE„ RIUM, *mais qu'on avoit changé cette inscription.* „ Mr. Jurieu releve cette histoire toute propre à trom„ per les simples avec ces termes magnifiques: *Ce n'est „ pas sans une providence particuliere que Dieu a per„ mis qu'autre fois les Papes portassent ce nom de* MY„ TERE *écrit sur leur mitre. Joseph Scaliger & divers „ autres ont attesté avoir vu de ces vieilles mitres sur „ lesquelles ce nom étoit écrit.* Ce Ministre artificieux „ ajoûte du sien que Scaliger l'avoit vu: on vient de „ voir que ce qu'il en écrit n'est qu'un ouï dire, & „ sans aucun auteur certain. Druſius Auteur Prote„ stant en est demeuré d'accord, & reconoît que Sca„ liger en a parlé seulement sur la foi d'autrui: il fait „ même fort peu de cas de ce petit conte dont il de„ manda des preuves, & un meilleur temoignage. On „ se tourmenteroit en vain à le chercher: c'est un fait „ inventé en l'air; mais Mr. Jurieu ne veut rien per„ dre, & il trouve digne de foi tout ce qui fait, pour „ peu que ce soit, contre le Pape. „

Il y a de l'injustice à insulter tout un Corps sous pretexte qu'un certain nombre d'Auteurs y donnent des marques d'un peu trop d'entêtement. Mr. de Meaux eût bien fait de prendre garde à cela. C'est ma premiere reflexion. On fait un grand tort à son parti au dehors, quand on emploie pour sa defense toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises, sans jamais demordre de ce qu'on a une fois dit; mais cette conduite n'est point desavantageuse aux interêts du dedans, elle nourrit la prevention & la confiance des esprits, & leur inspire les passions de ceux qui plaident. Ces gens-là se gardent bien de faire aucune demarche dont leurs parties puissent tirer avantage; ils ne se depouillent jamais du droit d'alleguer ceci ou cela, telles ou telles pretensions: cela multiplie leurs écritures, cela les anime & les échauffe. Il n'est pas de l'interêt temporel d'une Communion que tous les esprits y soient raisonnables. Les gens emportez qui ne la suivent que par esprit de faction, lui rendent mille bons services humainement parlant. Il est donc utile qu'il s'y trouve de ces sortes d'entêtez, c'est un mal necessaire. Voilà ma seconde reflexion. Il ne faut pas croire que dans un grand Corps les Savans du caractere de Druſius soient aussi rares qu'ils le paroissent: il faut seulement dire qu'il y en a peu qui se veuillent exposer aux jugemens temeraires. La plûpart des gens moderez & raisonnables voiant que les entêtez emportent les acclamations & la faveur de la multitude, les laissent faire, & hurlent même quelquefois avec les loups, afin de vivre en repos, & loin des soupçons sinistres. Si on leur demandoit à l'oreille pourquoi n'écrivez-vous pas comme Druſius, ils (c) chercheroient leur reponse dans l'apologue. C'est ma 3. reflexion après quoi je n'en ferai qu'une. Voici donc la 4. & la derniere: je n'examine point si dans le fait particulier dont Mr. de Meaux a parlé, nôtre Druſius auroit dû se taire; mais j'ose bien dire qu'il vaut mieux faire ce qu'il a fait, que de raporter infidelement le temoignage de Scaliger. On ne feroit point cela impunément dans le Barreau; car il n'y a pas beaucoup plus de difference entre la fausse monnoie & la bonne, qu'entre un temoin qui a ouï dire, & un temoin qui a vu. Ainsi Scaliger temoin par ouï dire, ne devoit point être allegué comme temoin oculaire par Mr. Jurieu.

Cette dispute entre un Evêque & un Ministre a donné lieu à quelques écrits publiez en Allemagne. Un Theologien de la Confession d'Augsbourg entreprit de soutenir que Mr. l'Evêque de Meaux avoit mal nié qu'il y eût eu sur la tiare papale l'inscription *mysterium*. Il publia un Ouvrage divisé en deux parties, dont la premiere est intitulée *Mysterium in Pontificis Romani corona apertum*, & la seconde *Mysterium in corona Pontificis apertum & remotum*. Il a ramassé dans la premiere autant de preuves qu'il a pu trouver, & il recherche dans la seconde pourquoi & comment l'inscription dont il s'agit a été ôtée. Un Docteur en Philosophie nommé Jean Loüis Hanneman s'est levé contre ce Theologien. C'est dans un livre qu'il publia à Hambourg l'an 1698. sous le titre de *Mysterium papali corona adscriptum* non ens, *seu commentarius in caput XVII. Apocalypseos v. 5. quo demonstratur Papali coronæ mysterion nunquam fuisse inscriptum.* Il fait deux choses. 1. Il refute toutes les raisons de son adversaire. 2. Il allegue diverses preuves pour montrer que cette inscription ne fut jamais sur la tiare Papale (d).

(R) *N'a fait que se rendre digne de censure.*] Le Pere Garasse aiant assuré (e) que Charron *manquoit de sens commun, faisant des comparaisons (f) si ridicules*, ajoûte que cela *le fait souvenir de trois hommes fort inepres en leurs façons de faire; le premier fut l'Empereur Heliogabale, lequel . . . . aux plus grans festins qu'il faisoit* mesloit *des ordures de cheval parmi les meilleures viandes. . . . . Le second estoit l'Empereur Alexandre Severe . . . qui mit Jesus-Christ entre les images d'Apollonius Tyanee, d'Orphee, d'Abraham. . . . . En somme le troisiesme peut estre le Ministre Druſius, lequel dans ses Centuries, sur l'Escriture Saincte est aussi malheureux en citations des autheurs que Charron au denombrement des grands personnages: car il cite ordinairement une demy douzaine d'Escrivains en cette sorte: Ifaie au Chapitre second, Plaute dans Amphitruon, S. Luc aux Actes des Apostres, Ovide dans le livre de Remedio Amoris. S. Jean Chrysostome, aux Homelies sur la Genese, & Horace au livre de Arte Poëtica: Ce n'est pas à dire que nous devions avec une trop grande severité renvoyer les citations de tous les Escrivains prosanes, & que nous ne devions pas loüer dans les grands personnages du siecle, les qualitez recommendables qu'ils ont receu de Dieu, mais ce que je ne puis gouster est ces entrelassement de personnes, Socrate, Jesus-Christ, Papian, les Martyrs. S. Jean, Plaute, Jeremie, Aristenet, S. Augustin & Ovide, car en ces alternations il y a de la faute de jugement, & de la profanation.* On montreroit sans aucune peine que ce critique qui accuse tant les autres de manquer de jugement, ne dit rien là qui ne le convainque d'en manquer, mais je ne m'arrête qu'à ce qui concerne Druſius. Son censeur l'apelle Druſius & le fait Ministre; il ignoroit donc & le nom & la profession de celui qu'il s'est mêlé de critiquer, car Druſius n'étoit point Ministre, & nous avons vu (g) ci-dessus qu'il declara qu'il ne se mêloit que de la grammaire, & de l'histoire, qu'il laissoit aux autres les dogmes de la foi, & qu'il n'étoit point Theologien. Mr. Baillet (h) raporte qu'*il étoit si persuadé de son propre merite qu'il s'étoit donné la qualité de* divin Grammairien. Je mis cela à la marge (i) dans la premiere édition de ce Dictionaire, & j'ajoûtai *que je voudrois savoir où cela se trouve.* Mr. de la Roque (k) a eu la bonté de m'ecrire qu'il l'a lu dans le *Trihæresium* de Serarius. N'aiant point ce livre je recours aux conjectures, je m'imagine que Serarius avança cela sur la foi de quelque adversaire de Druſius, & sans preuve literale tirée des ecrits de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, nous avons vu (l) que Druſius a declare publiquement qu'il ne sait pas s'il peut soutenir la qualité de Grammairien qu'on lui a quelquefois reprochée, & qu'il y a des gens qui disent qu'il ne le peut pas, auſquels il ne veut point contredire. Voila une modestie bien éloignée de la fierté que Mr. Baillet raporte. Mais revenons au Pere Garasse, & disons

(c) *Quod si me populus Romanus fortè roget cur, Non ut porticibus, sic judiciis fruar iisdem; Nec sequar aut fugiam quæ diligit ipse, vel odit: Olim quod vulpes ægroto cauta leoni, Respondit, recte tam: Quia me vestigia terrent Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum. Horat. epist. 1. l. 2. v. 70.*

(d) *Tiré du Journal d'Utrecht, mois de Nov. & Dec. 1698. pag. 854. & suiv.*

(e) *Garasse, somme Theologique pag. 847. 848.*

(f) *C'est-à-dire nommant sous de faux Socrate, Plocius, Senequa, Regulus, Jesus-Christ, les Martyrs.*

(g) *Dans la remarque X. lettre p.*

(h) *Baillet, jugem. des Sav. to. 4. pag. 226.*

(i) *Dans la remarque X.*

(k) *De quo supra pag. 952. lettre n.*

(l) *Dans la remarque X lettre q.*

Digitized by Google

DRUSUS, famille Romaine, branche de celle des *Livius*. La famille *Livia*, ou des Livius, quoi que Plebeïenne, eut part aux plus belles charges de la Republique. Elle jouït de la Dictature, & de la charge de Colonel general de la Cavalerie. Elle poſſeda 8. fois le Conſulat; 2. fois la dignité de Cenſeur, & 3. fois l'honneur du triomphe. Elle produiſit des perſonnes de grand merite, & entre autres Marcus Livius Salinator, & Marcus Livius DRUSUS. Celui-ci fut ſurnommé Druſus, à cauſe qu'il avoit tué (*A*) Drauſus, General des ennemis *β*. On lui attribuë d'avoir retiré d'entre les mains des Gaulois l'argent qui avoit été autrefois donné à leurs ancêtres, lors qu'ils aſſiegerent le Capitole. Si cela eſt il ne faut pas croire le bruit qui avoit couru, que Camille les avoit contrains de le rendre *. On ne peut guere mieux connoître en quel tems ce premier Druſus a vêcu, qu'en ſe ſouvenant que Caius Livius DRUSUS ſon fils ou ſon petit-fils fut Conſul avec Scipion l'Africain le jeune l'an 606. de Rome. L'Empereur Tibere deſcendoit par adoption de la famille des Druſus, car Livius Druſus Claudianus ſon aieul maternel, l'un des deſcendans d'Appius l'aveugle fut adopté par un Druſus †. Il y a quelque aparence qu'un autre Druſus adopta quelcun de la famille des Scribonius, dans laquelle le ſurnom de Libo étoit fort commun, car nous trouvons un Marcus Livius DRUSUS Libo, Conſul l'an 738. & un Lucius Scribonius Libo DRUSUS Preteur, qui ſe tua † pour prevenir le ſuplice qu'il craignoit, ſe voiant accuſé de crime d'Etat ſous Tibere l'an de Rome 769. Nous dirons un mot de quelques-uns des deſcendans (*B*) du premier Druſus dans les remarques; mais

β Tiré de Suetone in Tiberio c. 3.

* Traditur etiam proprætore ex Provincia Gallia retuliſſe aurum Senonibus olim in obſidione Capitolii datum, nec, ut fama, extortum à Camillo. *Id. ibid.*

† *Id. ib.*

(*a*) Druſus hoſtium duce Drauſo cominus trucidato ſibi poſteriſque ſuis cognomen invenit. *Sueton. in Tiberio cap. 3.*

diſons que ſa cenſure ne vaut rien. Il ſe peut faire que dans un même chapitre de Druſius l'on voie la citation d'un Auteur ſacré precedée & ſuivie de la citation d'un Auteur profane, mais non pas ſelon l'arrangement ridicule dont ce Jeſuite ſe plaint. La methode de Druſius eſt d'être aſſez court ſur chaque ſujet, & de joindre enſemble les matieres qui ont de l'affinité entre elles. De là vient que dans un chapitre aſſez court il explique quelquefois trois ou quatre choſes; il fait voir ſur chacune la conformité des Auteurs Sacrez avec les Auteurs Paiens; il faut donc qu'après avoir allegué des paſſages de l'Ecriture, il cite des Auteurs Grecs ou Latins, & qu'enſuite entamant un autre ſujet il allegue encore des paſſages de l'Ecriture, & puis un poëte, un hiſtorien &c. Cette conduite n'a rien de mauvais, & a été ignorament & impertinemment decrite par le cenſeur.

(*b*) *Car Suetone* ib. *le place avant Claudius Pulcher qui perdit une bataille navale à la 1. guerre Punique. Les commentateurs de Suetone ne diſent rien de ce Claudius Druſus.*

(*A*) *A cauſe qu'il avoit tué Drauſus.*] Ceci a tout l'air de ces mauvaiſes & fabuleuſes traditions qui ſe conſervent dans les anciennes familles, & qui attribuent l'origine du premier nom, & celle des armes à quelque fait chevaleureux. Si la branche des Druſus avoit dû ſon nom à l'exploit raporté par Suetone, on auroit ſçu en quel tems & en quel lieu cela ſe paſſa, & contre quel ennemi; & Suetone n'en parleroit pas d'une façon auſſi vague qu'il en parle (*a*). Ajoûtez qu'il fait mention d'un Claudius Druſus qui a vécu avant (*b*) la 1. guerre Punique; ce qui prouve que ce ſurnom étoit connu ou avant que le premier Druſus de la famille *Livia* tuât le pretendu Drauſus, ou du moins independamment de ce combat. Car qui oſeroit dire que parce qu'un Livius vainquit Drauſus, un Claudius fut ſurnommé Druſus?

(*c*) *Livius in epit. l. 63.*

(*d*) *Plutarch. in quæſt. Rom. pag. 276.*

(*B*) *De quelques-uns des deſcendans du premier Druſus.*] Je crois que Caius Livius DRUSUS, Conſul l'an 606. deſcendoit de lui; mais je ne ſaurois dire s'il étoit ſon fils ou ſon petit-fils. Il laiſſa un fils nommé Marc Livius DRUSUS, qui fut Conſul l'an 641. & qui ſe batit avec de grans avantages contre les Scordiſques, peuple de Thrace, originaire des Gaulois (*c*). Nous verrons ci-deſſous s'il en triompha. Il fut Cenſeur avec Marc Emilius Scaurus, & il mourut pendant qu'il exerçoit cette charge (*d*). Je ne crois pas que l'on doive le diſtinguer, comme fait Glandorp (*e*), de ce Marc Livius Druſus, homme d'eſprit & fort éloquent, qui étoit Tribun du peuple avec Caius Gracchus, & qui le favoriſa dans ſes entrepriſes; mais qui aiant changé de parti, ſoutint avec tant de vigueur les interêts des Patriciens, qu'il fut qualifié Patron du Senat (*f*). Il etoit (*g*) *abnepos* du premier Druſus, & il eut un frere nommé Caius DRUSUS, qui ſe fit connoître par ſon éloquence (*h*). Je vois que nos Grammairiens ne s'accordent pas ſur la ſignification d'*abnepos*; car Mr. Danet citant Suetone entend par ce terme l'arriere-petit-fils: dans Calepin ce même terme ſe prend pour le fils de l'arriere-petit-fils. Il eſt même vrai que (*i*) Suetone & pluſieurs autres anciens Auteurs n'obſervent pas exactement les degrez de la parenté. On parle d'un Caius DRUSUS grand Juriſconſulte, & ſi laborieux qu'encore qu'il fût aveugle & chargé d'années, il ne laiſſoit pas d'avoir toûjours ſa maiſon pleine de gens qui le conſultoient. (*k*) *C. autem Druſi domum compleri conſultoribus ſolitam accepimus, quum quorum res eſſet ſua ipſi non videbant cæcum adhibebant ducem.* Valere Maxime parle de lui honorablement. (*l*) *Conſimilis perſeverantiæ Livius Druſus qui ætatis viribus & actæ oculorum defectus jus civile populo benigniſſime interpretatus eſt, utiliſſimaque diſcere id cupientibus monimenta compoſuit. Nam ut ſenem illum natura, casum fortuna facere potuit, ita neutro interpellare valuit ne non animo & videret & vigeret.* Un commentateur (*m*) s'eſt imaginé fauſſement que ce Druſus eſt le pere de celui qui excita tant de troubles, pour faire donner aux Latins la bourgeoiſie Romaine. Il ſe trompe, car le pere de celui-ci s'apelloit Marc Livius, & non pas Caius Livius; c'eſt le même qui fut honoré de l'eloge de Protecteur du Senat. Un autre commentateur (*n*) s'eſt étonné que Pomponius ne dîte rien du Juriſconſulte Caius Druſus. Il y a lieu en effet de s'en étonner, veu que ce Juriſconſulte a été Auteur, & que Celſus ſe ſouvient de lui honorablement dans le Digeſte (*o*). Les modernes ſont partagez ſur la queſtion ſi ce Caius Druſus eſt le même qui fut Conſul l'an 606. ou ſi c'eſt le frere du Conſul de l'an 641. Rutilius embraſſe cette derniere opinion; d'autres aimant mieux la premiere, le refutent par le terme d'*accepimus* dont Ciceron s'eſt ſervi. Il eſt fort vraiſemblable que Ciceron parle d'un homme qu'il n'avoit point vu; car enſuite il fait mention d'un autre aveugle qu'il avoit pu voir, qui opinoit dans le Senat, & repondoit aux conſultans, & travailloit à une hiſtoire. Or il ſemble que Ciceron ait pu voir Caius Livius Druſus, frere de celui qui fut Conſul l'an 641. Il eſt donc probable qu'il parle du Conſul de l'année 606. (*p*).

‡ *Tacit. Annal. l. 2. c. 32.*

(*m*) *Oliverius in hunc locum Val. Maximi.*

(*n*) *Colerus.*

(*o*) *Voiez Guill. Grotius in vitis Juriſconſult. pag. 33.*

(*p*) *Voiez Guill. Grotius ubi ſupra.*

Voions maintenant ſi le Conſul de l'an 641. a triomphé des Scordiſques. Je ne le croi point, car toute la preuve que Sigonius (*q*) allegue eſt un paſſage de Pline mal entendu. Voici les paroles de Pline: (*r*) *Frater ejus Allobrogicus primus omnium pondo mille habuit. At Livius Druſus in Tribunatu plebis (f) XI. Nam propter quinque pondo notatum à Cenſoribus triumphalem ſenem (s), fabuloſum jam videtur.* Pour bien entendre ces paroles il faut prendre garde que Pline oppoſe au luxe des derniers tems la frugalité des premiers. Il montre par quels degrez le luxe s'accrut. Scipion l'Africain ne laiſſa à ſon heritier en vaiſſelle d'argent que 64. marcs (*v*). Son frere Quintus Fabius Maximus l'Allobrogique fut le premier qui en eut pour 2. mille marcs. Mais Livius Druſus dans ſon Tribunat du peuple en avoit pour (*w*) 22. mille marcs; car, ajoûte Pline, nous traitons déjà de fable qu'un vieillard qui avoit eu l'honneur du triomphe, ait été noté par les Cenſeurs à cauſe de 10. marcs. *Nam propter quinque pondo notatum à Cenſoribus triumphalem ſenem, fabuloſum jam videtur.* C'eſt ainſi que dans chaque ſiecle on a de la peine à croire ce que les hiſtoires diſent des anciens tems, qui paroît trop eloigné de l'eſprit moderne. C'eſt ainſi que nous dirions qu'il ſemble aux Dames de la premiere qualité, qu'on leur conte un Roman ou une fable, lors qu'on leur fait voir qu'autrefois les perſonnes de leur rang alloient à pied dans les ruës, nourriſſoient elles-mêmes leurs enfans, & ne depenſoient en habits que tant chaque année. L'hiſtoire qui ſelon Pline paroiſſoit déjà fabuleuſe, ne regarde point Livius Druſus dont il venoit de parler. C'eſt une hiſtoire beaucoup plus ancienne. C'eſt un acte de Cenſure exercé l'an 478. de Rome contre Cornelius Rufinus qui avoit été Dictateur,

SI MARCUS Livius Druſus triompha des Scordiſques

(*q*) *In faſtis.*

(*r*) *Plin. lib. 33. c. 11. p. m. 69.*

(*f*) *Le P. Hardouin met X. au lieu de XI.*

QUAND le luxe eſt grand on traite de fable ce qui ſe lit de l'ancienne frugalité.

(*s*) *Il indique ceci au l. 18. chap. 6. Præcipiebant iſta qui triumphali denas argenti libras in ſupellectile crimini dabant.*

(*v*) Libras 32. argenti Africanus ſequens hæredi reliquit. *Plin. l. 33. c. 11. p. 68.* (*w*) *On pour 20. mille ſelon la correction du P. Hardouin.*

Digitized by Google

mais nous ferons un article à part pour chacun de ceux qui ont fait le plus de figure. Mr. Moreri (C) merite d'être repris en quelque chose.

DRUSUS (MARC LIVIUS) fils de celui qui fut collegue de Caïus Gracchus dans le Tribunat du peuple, & qui merita l'éloge de Protecteur du Senat, imita son pere pour ce qui est de favoriser les Patriciens; mais la maniere (A) dont il s'y prit excita de furieux desordres. Il avoit de grans dons, beaucoup d'éloquence, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur; & s'il n'en fit pas un bon usage, ce fut la faute de l'ambition excessive qui le possedoit, & dont il donna des (B) marques dès son enfance. Les factions qui (C) divisoient la ville étoient celle du Senat, & celle des Chevaliers; ceux-ci outre qu'ils faisoient la levée des deniers publics, possedoient toutes les charges de Judicature *, qui avoient autrefois apartenu aux Senateurs: par ce moien ils tenoient, pour ainsi dire, le pied sur la gorge au Senat. Drusus voiant (D) que Cepion son émule favorisoit la cause des Chevaliers, entreprit de soutenir & de relever celle du Senat,

* *Velleius Paterculus l. 2. c. 13. J'ai cité ses paroles dans la remarque A.*

(a) *Aul. Gellius l. 4. c. 8. & l. 17. c. 21. Val. Maximus l. 2. c. 9. n. 4.*

tateur, & deux fois Consul (a). Les Censeurs le degraderent de la dignité de Senateur pour cause de luxe, parce qu'ils lui trouverent le poids de dix livres en vaisselle d'argent. Il en pouvoit avoir le poids de cinq livres, ce fut donc pour cinq livres qu'on le degrada, *Propter quinque pondo notatum à Censoribus triumphalem senem.* Lors que Valere Maxime rapporte ce fait il tombe dans la même reflexion que Pline. Il craint qu'on ne le traite de conteur de fables, & il avoüe qu'il n'est presque point croiable, que la même ville qui mepriſoit tant la pauvreté, eût puni un Consulaire pour avoir eu 10. marcs d'argent (b) *Ipſo modius fidius mihi litera ſæculi noſtri obſtupeſcere videntur, cum ad tantam ſeveritatem referendam mimiſterium accommodare cogitatur; ac vereri ne non noſtra urbis acta commemorare exiſtimentur. Vix enim credibile eſt, intra idem pomerium decem pondo argenti, & invidioſum fuiſſe cenſum, & inopiam haberi contemptiſſimam.* Je m'étonne que Sigonius ait pu entendre le texte de Pline auſſi mal qu'il l'a entendu. A-t-il pu s'imaginer qu'après l'an 641. de Rome l'ancienne frugalité de la Republique fût assez observée, pour que 9. ou 10. marcs d'argent de plus ou de moins fissent degrader un Senateur? Les choſes n'etoient plus sur ce pied-là: la corruption & le luxe s'étoient déjà terriblement debordez. Mais les propres paroles de Pline ne pouvoient-elles pas éclairer Sigonius? Elles marquent d'une maniere precise que Druſus étoit Tribun du peuple lors qu'il avoit tant de vaiſſelle d'argent; & tout auſſi-tôt Pline raporte une cenſure exercée sur un vieillard qui avoit obtenu autrefois l'honneur du triomphe. Il est donc clair que ce vieillard n'étoit point Druſus; car ſi Druſus avoit été cenſuré pour cauſe de luxe, il l'auroit été au tems de ſon Tribunat; ou bien il faudroit accuſer Pline de raconter les choſes d'une maniere tout-à-fait impertinente. Neanmoins on ne ſauroit croire combien ce paſſage de Pline a trompé (c) de gens.

(b) *Val. Maximus ibid.*

(c) Plerique etiam hunc triumphaſſe volunt. *Glandorp. Onomaſt. pag. 543.*

(C) *Mr. Moreri merite d'être repris en quelque choſe.*] Il a dit que la *famille de Druſus étoit une branche de celle des Claudiens, & que quoi que plebée, elle fut neanmoins recommandable par huit Conſulats . . . . . & illuſtre par les grans hommes qui en ſont ſortis, entre leſquels les principaux furent Salinator & Druſus.* Je lui paſſe toutes les fautes de langage, & tous les pechez d'omiſſion, & me contente de remarquer: 1. que la famille des Druſus étoit une branche non de celle des Claudes, mais de celle des Livius. 2. Que c'eſt la famille des Livius, & non la branche particuliere des Druſus qui fut recommandable par huit Conſulats, &c. 3. Que Salinator n'eſt point ſorti de la famille des Druſus, ſi ce n'eſt de la maniere que la maiſon de Bourbon eſt ſortie de la maiſon de Bourgogne. On ne ſouffriroit point cette derniere expreſſion. Deux ruiſſeaux qui viennent de la même ſource, ne ſortent pas pour cela l'un de l'autre.

(A) *La maniere dont il s'y prit excita de furieux deſordres.*] Il ne ſeroit pas impoſſible que la raiſon pour laquelle Paterculus a pris ſon parti ſi hautement, ait été l'envie de faire ſa cour à Tibere, iſſu ſans doute de nôtre Druſus; mais peut-être n'a-t-il fait autre choſe que parler ſelon ſes lumieres. Quoi qu'il en ſoit, il lui attribuë les meilleures intentions du monde, & il deplore que le Senat en ait jugé avec tant d'aveuglement & d'iniquité. Il s'exprime là-deſſus avec beaucoup d'éloquence, & cela fait que je prens la liberté de tranſcrire tout le paſſage, en faveur de ceux qui ſans conſulter beaucoup de livres veulent voir developée la conduite d'un grand homme.

(d) *Velleius Paterculus l. 2. c. 13.*

(d) *Tribunatum iniit Marcus Livius Druſus, vir nobiliſſimus, eloquentiſſimus, ſanctiſſimus, meliore in omnia ingenio, animoque, quam fortuna uſus: qui, cùm Senatui priſtinum reſtituere cuperet ſtatum, & judicia ab equitibus ad eum tranſferre ordinem; (quippe, eam poteſtatem nulli equites Gracchanis legibus, cùm in multos clariſſimos, atque innocentiſſimos viros ſæviſſent, tum Publium Rutilium, virum non ſacris ſuis, ſed omnes ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu civitatis, damnaverant) in iis ipſis, quæ pro ſenatu moliebatur, ſenatum habuit adverſarium, non intelligentem, ſi quæ de plebis commodis ab eo agerentur, voluiſſe inſcientia, illorumque multitudinis conſilio fieri, ut, memoribus perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Druſi fuit, ut malefacta collegarum, quàm ejus optime ab ipſo cogitata, ſenatus probaret magis; & honorem, quo ab eo deferebatur, ſperneret; injurias, quæ ab aliis irrogabantur, æquo animo recipere; & hujus ſummæ gloriæ invideret, illorum modicam ferret. Tum converſus Druſi animus, quando bene cæpta male cedebant, ad dandam civitatem Italiæ; quod cùm moliens reverteretur à foro, immenſâ illâ, & incognitâ, quæ eum ſemper comitabatur, circiter multitudine, in atrio domus ſuæ cultello percuſſus, qui affixus lateri ejus relictus eſt, intra paucas horas deceſſit.* On aura meilleure opinion ici de la bonne foi de Paterculus, ſi l'on ſait ce que Salluſte a penſé du même Druſus; c'eſt pourquoi je mets en marge (e) les paroles de Salluſte.

(B) *Des marques dès ſon enfance.*] Avant que d'avoir pris la robe virile, tout pupille qu'il étoit, il ſe mêla de ſolliciter les Juges en faveur des accuſez, & il le fit avec tant de force, & avec tant de reſſorts qu'il extorqua d'eux plus d'une fois les jugemens qu'ils rendirent. N'avoit-il pas bien raiſon de dire qu'il étoit le ſeul pour qui il n'y avoit jamais eu de fêtes? Des gens qui commencent de ſi bonne heure à ſe donner tant de diſtinction, meritent d'être recontez. Ecoutons Seneque. (f) *Exſercatus inquietum a primordiis ætatis, dicitur dixiſſe, Uni ſibi, nec puero quidem, unquam ferias contigiſſe. Annos enim & pupillus adhuc & prætextatus, judiciibus vocis commendare, & gratiam ſuam foro interponere tam efficaciter, ut quædam judicia conſtet ab illo rapta. Quo non irrumperet tam immatura ambitio? ſcires in malum ingens, & privatum, & publicum, eva ſiſſe illam tam præcoquem audaciam. Sero itaque querebatur, nullas ſibi feriias contigiſſe: à puero ſeditioſus, & ſero gravis.* On donne comme une marque de ſon orgueil ce qu'il fit en Aſie pendant ſa Queſture. Il l'exerça ſans ſe parer des ornemens exterieurs de ſa dignité, ne voulant ſe diſtinguer que par ſa perſonne (g). Le Latin exprime mieux ce que je veux dire. Un ſavant homme (h) a bien de la peine à croire que Druſus ait eu cette charge, & celle (i) d'Edile; ſa raiſon eſt qu'il mourut dans le Tribunat du peuple; charge que les Romains exerçoient pour l'ordinaire avant l'Edilité. Mais peut-être que Druſus aiant beſoin d'être Tribun afin d'executer ſes deſſeins, ſe fit donner cette charge pour la 2. fois dans l'année qu'il mourut.

(e) M. Livio Druſo ſemper conſilium fuit, in tribunatu ſumma ope niti pro nobilitate: neque ullam rem in principio agere intendit, niſi illi auctores fierent. Sed homines factioſi, quibus dolus, atque malitia, fide cariora erant, ubi intellexerunt, per unum hominem maximum beneficium multis mortalibus dari: videlicet & ſibi quiſque conſcius, malo atque infido animo eſſe, de M. Livio Druſo juxta, ac ſe, exiſtimaverunt. *Salluſtius Orat. 2. ad Cæſar. p. m. 533. 534.*

(f) *Senec. de brevitate vitæ c. 6.*

(g) Quæſtor in Aſia nullis inſignibus uti voluit, ne quid ipſo eſſet inſignius. *Aurel. Victor de viris illuſtribus.*

(h) *Corradus in Brutum Ciceronis pag. 332.*

(i) Ædilis munus magnificentiſſimum dedit. *Aurel. Victor ib.*

(k) *Lib. 3. cap. 17.*

(C) *Les factions qui diviſoient la ville étoient.*] Le paſſage de Paterculus nous a fait ſavoir que les Gracches ôterent aux Senateurs tous les tribunaux de juſtice, afin d'en gratifier les Chevaliers. Voions comment Florus confirme la même choſe: (k) *Judiciaria lege Cajo Gracchi diviſerant populum Romanum, & beneficium ex uno fecerant civitatem equites Romani, tanta poteſtate ſubnixi ut quæ fata fortunæque patrum viſæque principum haberent in manu, intercepti vectigalibus peculatorum ſuo jure rempublicam.*

(D) *Druſus voiant que Cepion ſon émule.*] L'émulation de ces deux Romains qui cauſa tant de deſordres, & qui penſa perdre la Republique, étoit venuë d'une bagatelle. Une bague (l) vendue dans un encan

(l) Inter Cæpionem & Druſum ex annulo in auctione venali inimicitiæ cœpere: unde origo ſocialis belli & exitia rerum. *Plin. l. 33. c. 1. pag. m. 12. 13. Cette guerre coûta la vie à plus de 300. mille hommes.* Paterculus l. 2. c. 15. *Voiez* Florus l. 3. c. 18.

Digitized by Google

Senat ; & afin de ne manquer pas de creatures *, il s'aviſa de faire revivre les loix des Gracches, touchant la diſtribution des terres au peuple, & de promettre la bourgeoiſie Romaine aux Latins. La violence dont (E) il uſa envers le Conſul Philippe qui s'oppoſoit à ces loix, ne ſauroit être aſſez condamnée. La promeſſe qu'il avoit faite aux Latins fut la ſource d'une guerre très-fâcheuſe †, & qui penſa devenir funeſte au peuple Romain. Il tomba évanouï dans une aſſemblée publique ; & ſoit que ce fût tout de bon, ſoit qu'il y eût là de la feinte, il profita en pluſieurs manieres (F) de cet accident. Le credit qu'il s'étoit aquis n'empêchoit pas qu'il ne ſe trouvât (G) bien embarraſſé de l'état où il avoit mis les choſes ; c'eſt pourquoi tout le monde crut qu'il fut tué (H) très-à-propos dans la cour de ſon logis, comme il revenoit de la ville entouré

* *Florus l. 3. c. 17.*

† *Voiez la remarque D à la marge, lettre l.*

can fut la cauſe de leurs diviſions : ils renchérirent l'un ſur l'autre, & ſe piquerent au jeu ſi vivement, qu'ils chercherent dans la ſuite toutes ſortes d'occaſions de ſe traverſer l'un l'autre. Et voilà qui confirme ce que bien des gens remarquent, (a) que les grandes révolutions d'Etat n'ont la plûpart du tems pour principe qu'une fantaiſie, ou qu'un ſot caprice de quelques particuliers. Je ne ſçai ſi l'exemple que nous en avons ici, a été jamais remarqué. l'aterculus a beau dire que Druſus agiſſoit par zéle pour les interêts du Senat, dont il ſouhaitoit de retablir la puiſſance : nous en croirons plutôt ceux qui diſent qu'il embraſſa ce parti, parce qu'il voioit Cepion à la tête du parti contraire. (b) *In hoc ſtatu rerum pares opibus, animis, dignitate (unde & nata Livio Druſo æmulatio acceſſerat) equitem Servilius Cepio, Senatum Livius Druſus aſſerere.*

(a) *Voiez les Penſées diverſes ſur les Cometes n. 236.*

(b) *Florus ubi ſupra.*

(E) *La violence dont il uſa envers le Conſul Philippe.*] La dignité de ce Conſul fut reſpectée ſi peu, qu'on lui ſerra la gorge juſques à ce qu'on lui vît ſortir le ſang par les yeux & par la bouche. Quelques-uns diſent que Druſus exerça lui-même cette violence ; & que bien loin de revenir de ſa colere à la vuë de ce ſang, il en tira un nouveau ſujet d'inſulte ; il dit que ce n'étoit point du ſang, mais une ſauſſe de grives ; il faiſoit ainſi un reproche de gourmandiſe à Cepion. (c) *Philippo Conſuli legibus agrariis reſiſtenti ita collum in comitio obtorſit ut multus ſanguis efflueret è naribus, quem ille luxuriam obprobrans mariam de turdis eſſe dicebat.* D'autres diſent que Druſus fit faire cette violence par une de ſes creatures, ou par l'un de ſes huiſſiers. (d) *Quæ* (Senatus majeſtas) *à M. quoque Druſo trib. plebis per ſummam contumeliam vexata eſt. Parvi enim habuit, L. Philippum Conſulem, quia interfari concionantem auſus fuerat, obtorta gula, & quidem non per viatorem, ſed per clientem ſuum, adeò violenter in carcere præcipitem egiſſe, ut multus è naribus ejus cruor profunderetur.* Voila ce que dit Valere Maxime, & voici ce que dit Florus : (e) *Auſus tamen obrogare de legibus Conſul Philippus, ſed apprehenſum faucibus viator non ante dimiſit, quam ſanguis in ora & oculos redundaret.*

(c) *Aurel. Victor de Viris illuſtribus. Dans le Valere Maxime Variorum de Hollande p. 778. on citant ce paſſage on dit* in convivio, *& non pas* in comitio ; *ce qui eſt abſurde.*

(d) *Val. Maximus lib. 9. cap. 5. n. 2.*

(e) *Florus ubi ſupra.*

(F) *Il profita en pluſieurs manieres de ſon évanoüiſſement.*] Il avoit fait paſſer toutes ſes loix, excepté celle qui regardoit la bourgeoiſie des Latins. Ceux-ci le ſommoient de ſa promeſſe, & il ne ſavoit comment faire ni pour les amuſer, ni pour leur donner ſatisfaction. On le vit tomber tout d'un coup dans l'aſſemblée, & ce fut un juſte ſujet de renvoier les Latins à une autre fois. (f) *Livius anxius ne Latinorum poſtulata differret, qui promiſſam civitatem flagitabant, repente in publico concidit ; ſive morbo comitiali, ſeu hauſto caprino ſanguine, ſuimanimis domum relatus.* Il eſt viſible que l'hiſtorien dont je tire ce Latin a fait une faute ; la particule disjunctive *ſive* dont il ſe ſert lui fait dire une abſurdité ; car ſi Druſus ſe laiſſa tomber tout d'un coup, afin de renvoier à une autre fois la demande des Latins, on ne peut pas dire qu'il tomba ou du haut mal, ou à cauſe qu'il avoit avalé du ſang de chevre. Un accés reel du haut mal n'eſt pas en nôtre diſpoſition, & par conſequent on ne le peut pas diriger à une certaine fin. L'autre membre de la propoſition disjunctive eſt bon ; car on peut prendre une drogue dans la vuë de tomber évanoüi au bout de 3. ou 4. heures. La verité eſt que les faiſeurs d'abregez voulant entaſſer pluſieurs relations differentes dans une ſeule periode, nous donnent ſouvent du galimatias. Aurelius Victor aiant oüi dire que Druſus tomboit du haut mal, & qu'il avoit bu du ſang de chevre (g), afin que devenant pâle il ſe pût plaindre avec plus de vraiſemblance d'avoir été empoiſonné par Cepion, tâcha de combiner ces deux choſes, & ne put y reüſſir. Je croirois facilement que Druſus & ſes fauteurs ſe prevalurent de la pamoiſon pour rendre odieux le Conſul Philippe, comme ſuſpect d'avoir donné du poiſon à ſon adverſaire ; car de quoi ne ſe ſert-on point dans une faction d'Etat, afin de pouvoir ſupplanter un antagoniſte ? Cela ſuffit pour entendre le texte de cette remarque. Il me reſte à obſerver que l'on trouvera dans Pline un fait curieux touchant le haut mal de Druſus (h).

(f) *Aurel. Victor ubi ſupra.*

(g) Druſus Tribunus plebei traditur caprinum (*ſanguinem*) bibiſſe, cum pallore & invidia veneni ſibi dati inſinulare Q. Cæpionem inimicum vellet. *Plin. l. 28. cap. 9. pag. 608.*

(G) *Qu'il ne ſe trouvât bien embarraſſé de l'état où il avoit mis les choſes.*] Il croioit que toutes ſortes de gens lui avoient de l'obligation, & neanmoins la plûpart du monde ſe plaignoit de lui. Il avoit fait donner des terres au peuple ; ceux à qui elles échurent étoient contens, mais ceux qui en furent depoſſedez en faiſoient des plaintes. Il avoit procuré à l'Ordre des Chevaliers l'entrée à la dignité de Senateur : ceux qu'on choiſit pour remplir ce poſte en furent bien aiſes ; mais ceux qui n'eurent aucune part à l'élection furent mecontens. Il avoit rendu les tribunaux au Senat. Cela plaiſoit à la compagnie ; mais d'autre côté elle étoit fâchée du mêlange qu'on avoit fait dans ſon corps entre les Patriciens & les Chevaliers. Cela jettoit Druſus dans l'inquietude. Aurelius Victor exprime ceci en moins de mots. (i) *Idem ex gratia numia in invidiam venit. Nam plebs acceptis agris gaudebat, expoſiti dolebant : equites in Senatum lecti lætabantur, ſed præteriti querebantur : Senatus permiſſis judiciis exſultabat, ſed ſocietatem cum equitibus ægre ferebat. Unde Livius* (k) *auxius* &c. Mademoiſelle le Fevre a fait une note ſur ces paroles, *equites in Senatum lecti lætabantur.* Elle dit dans cette note que ce paſſage lui eſt fort ſuſpect, & qu'elle ne ſauroit croire que les Chevaliers ſe ſoient rejoüis de voir partagées entre le Senat & eux les juriſdictions dont ils étoient ſeuls les maîtres. (l) *Hoc certe valde ſuſpectum eſt, neque adduci poſſum ut credam equites quæ judicia ipſi poſſidebant ea ad Senatum æqua parte tranſmiſſa libenter vidiſſe.* Je crois avec elle que ce n'étoit pas le fondement de leur joie ; mais je prens la liberté de lui dire que ce n'eſt point auſſi ce que dit Aurelius Victor. Il ne parle pas de la joie des Chevaliers en general, mais de la joie particuliere de ceux d'entre eux qui devinrent Senateurs. Pour ceux-ci il eſt bien aiſé de comprendre que le changement de condition leur plaiſoit : le gain du Senat étoit le leur, & ils ne perdoient rien à l'abaiſſement de l'Ordre des Chevaliers, ils n'en étoient plus.

(b) *Druſum quoque apud nos Tribunorum popularium clariſſimum (cui ante omnes plebs ſtans plauſit, optimates vero bellum Marſicum imputavere) conſtat hoc medicamento (elleboro) liberatum comitiali morbo in Anticyra inſula. Id. l. 25. c. 5. pag. 391.* Voiez Aulugelle lib. 17. cap. 15.

(i) *Aur. Victor ubi ſupra.*

(k) *Voiez les paroles de Seneque dans la remarque ſuivante.*

(H) *Qu'il fut tué très-à-propos.*] C'eſt Seneque qui nous l'aprend. *Livius Druſus,* dit-il (m), *vir acer & vehemens, cum leges novas & mala Gracchana moveſſet, ſtipatus ingenti totius Italiæ cœtu, extimum rerum non providens, quas nec agere licebat, nec jam liberum erat ferrel inchoatas relinquere, exſecratus inquirtam à primordiis vitam dicitur dixiſſe, Uni ſibi, nec puero quidem, unquam ferias contigiſſe. . . . . Diſputatur an ipſe ſibi manus attuleris, ſubito enim vulnere per inguen accepto, collapſus eſt : aliquo dubitante an mors voluntaria eſſet, nullo an tempeſtiva.* Florus ne s'éloigne pas de cette penſée. (n) *Sic per vim lata, juſſaque leges : ſed pretium negotiis ſtatim ſocii flagitavere, quam interim imparem Druſum, agrumque rerum temere motarum, maturæ, ut in tali diſcrimine mors abſtulit.* L'embarras de Druſus devoit être d'autant plus grand, qu'outre qu'il ne voioit point de jour à faire obtenir aux Latins ce qu'il leur avoit promis, il ſe voioit accuſé de conſpiration avec eux contre le Conſul Philippe. L'accuſation étoit fondée ſur ce qu'il avoit averti ce Conſul de bien prendre garde à lui. On concluoit de là qu'il ſavoit leur machination. (o) *Cum Latini Conſulem in Albano monte interfecturi eſſent, Philippum admonuit ut caveret, unde in Senatu accuſatus cum domum ſe reciperet, immiſſo inter turbam percuſſore corruit.* Mademoiſelle le Fevre fait une fauſſe remarque, ce me ſemble, ſur ces paroles d'Aurelius Victor. Elle commence par citer Florus (p) qui a dit, *Primum fuit belli in Albano monte conſilium, ut feſto die Latinarum Julius Cæſar & Martius Philippus Conſules inter ſacra & aras immolarentur. Poſtquam id nefas proditione diſcuſſum eſt* &c. Et puis elle dit que Druſus qui avoit été tué l'année d'auparavant, ne pouvoit pas avertir Philippe, *Sed tunc Philippum admonere non potuit Druſus, quem anno ſuperiori mortuum tabulæ notant.* Il eſt certain que Druſus a pu avertir Philippe ;

(k) *Voiez les paroles de Seneque dans la remarque ſuivante.*

(l) *Anna Tanaquilli Fabri filia not. in Aurel. Victor. pag. 87.*

(m) *Seneca de brevit. vitæ c. 6. pag. 700. 701.*

(n) *Lib. 3. cap. 17.*

(o) *Aurel. Victor ubi ſupra.*

(p) *Lib. 3. cap. 18.*

touré † à l'accoutumée de beaucoup de gens, dont une partie ne lui étoient pas connus. On n'informa point † contre le meurtrier, & la plupart des Auteurs disent qu'il n'a point été connu. Ciceron est, je (I) pense, le seul qui le nomme. Cornelia mere (K) de Drusus temoigna une grande fermeté en cette rencontre. Les dernieres paroles du mourant ne furent pas moins (L) presomptueuses, que celles qu'il avoit autrefois tenuës pour exprimer (M) ses bienfaits. On a fort parlé de la reponse (N) qu'il fit à un Architecte. Sa sœur Livie fut mere de (O) Caton d'Utique.

DRUSUS (NERON * CLAUDE) frere de Tibere, descendoit tant du côté paternel que du côté (A) maternel d'Appius Claudius l'aveugle. C'étoit un homme de grand merite: parlons

‡ *Patercul. ubi supra. Appien l. 1. bell. civil. dit que Drusus n'osoit plus sortir, & que la multitude qui étoit pour lui se rendoit à son logis.*

† Domi suæ nobilissimus vir, Senatus propugnator, atque illis quidem temporibus pene patronus. ... Tribunus plebis M. Drusus occisus est. Nihil de ejus morte populus consultus, nulla quæstio decreta à Senatu est. *Cicero pro Milone.*

* *Sueton. in Claud. cap. 1.*

(a) *Voiez la remarque E.*

(b) *Paterculus l. 2. c. 15.*

(c) *Florus ne lui donne ni ce prenom ni aucun autre.*

(d) Mors Drusi jam pridem tumescens bellum excitavit Italicum. *Paterculus ibid.*

(e) *Cette le nomme ainsi, parce que Drusus comme Ciceron l'assure* in Orat. ad Pontifices fol. 180. A. *avoit été du College des Pontifes. Si le P. Lesueur avoit connu ce passage, il n'auroit point parlé de cela par un* opinor *dans son commentaire* in l. 3. de nat. Deor. pag. 677. (f) *C'est ainsi qu'il faut placer ce mot, & non pas comme dans les éditions après* periit. *Voiez Freinshemius sur Florus l. 3. c. 17.* (g) Invidia cædis apud Philippum & Cæpionem fuit. *Aurel. Victor ibid.* (h) *Ascon. Pedianus in Orat. Ciceronis pro C. Cornelio pag. m. 131. 132.* (i) *Senec. de consolat. ad Martiam c. 16. pag. m. 750.* (k) *Paterculus lib. 2. c. 14.* (l) *Florus l. 3. c. 17. Cicero, Orat. pro Rabirio.*

pe; car, selon Florus, la conspiration des Latins devoit être executée sous le Consulat de Jules Cesar & de Martius Philippe, puis que leur dessein étoit de se defaire de ces deux Consuls. Drusus fut assassiné, je l'avoüe, sous ce Consulat, c'est-à-dire, l'an 662. de Rome; mais il vécut plusieurs mois de cette année, temoin la violence (a) qu'il exerça contre le Consul Philippe. Ce qui a pu tromper Mademoiselle le Fevre, est d'avoir cru que le noir complot dont Florus parle, concerne la premiere année de la guerre Sociale. Sur ce pied-là Drusus n'auroit pas été en état d'avertir personne; car le commencement de cette guerre regarde l'année 663. & le (b) Consulat de L. Julius Cesar & de P. Rutilius. Il faut dire que le complot des Latins est de l'année precedente, puis qu'il etoit tramé contre Martius Philippe, & contre (c) Sextus Julius Cesar son collegue, comme le remarque Florus. Il est certain que les Latins étoient déjà (d) gros de la guerre pendant la vie de Drusus: il pouvoit donc être en vie lors qu'ils resolurent de tuer le Consul Philippe pendant la celebration des fêtes Latines.

(I) *Ciceron est, je pense, le seul qui nomme* le meurtrier de Drusus.] C'est dans le 3. livre de la nature des Dieux. *Cur sodalis (e) meus interfectus domi suæ Drusus?* Voilà une objection du Pontife Cotta contre la divine providence. Peu après il suposé qu'on lui fait une reponse, & il replique, *Summo cruciatu supplicioque Varius homo impurissimus periit, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat. (f) Sed illos conservari melius fuit, quam pœnas sceleris Varium pendere.* Velleius Paterculus, Florus, Appien, Aurelius Victor &c. se contentent de marquer qu'il fut tué; & nous avons vu que selon Seneque il n'étoit pas tout-à-fait certain qu'il ne se fût pas tué lui-même. Le Consul Philippe, & Cepion furent soupçonnez (g) d'avoir suborné l'assassin. La mort de Drusus fut celle des loix qu'il avoit fait établir avec tant de peine; car on les abroges toutes sous pretexte qu'elles avoient été établies contre les auspices (h).

(K) *Cornelia mere de Drusus temoigna une grande fermeté.*] Je pense que personne n'en auroit rien aujourd'hui si Seneque n'en eût fait mention. *Cornelia*, dit-il (i), *Livium Drusum, clarissimum juvenem, illustris ingenii, vadentem per Gracchana vestigia, imperfectis tot rogationibus, intra penates interemptum fuos amiserat, incerto casus auctore: tamen & acerbam mortem filii, & insultam, tam magno animo tulit, quam ipse leges tulerat.*

(L) *Ne furent pas moins presomptueuses.*] Quand est-ce, dit-il, que la Republique aura un citoien comme moi? Il vaut mieux entendre cela en Latin: (k) *Sed cum ultimum redderet spiritum intuens circumstantium mœrentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiæ suæ, & quando inquit, propinqui amicique similem mei civem habebit respublica?*

(M) *Pour exprimer ses bienfaits.*] J'ai dit dans la remarque G qu'il croioit que tous les Corps de la Republique, les Patriciens, les Chevaliers, & le peuple lui avoient de grandes obligations. Plusieurs Ecrivains raportent qu'il se vantoit qu'à moins qu'on ne fit largesse du ciel & de la boüe, on ne trouveroit point lieu de surpasser les profusions qu'il avoit faites. (l) *Extat vox ipsius, nihil se ad largitionem alli reliquisse, nisi si quis aut cœnum dividere vellet, aut cœlum.* C'etoit se mettre au dessus de toute exception & de toute comparaison, car jamais personne ne s'avisera de temoigner sa magnificence par des presens de boüe; & il n'étoit pas possible que Drusus s'imaginât, qu'un jour viendroit que les Grans de Rome distribueroient les places du Paradis (m), & feroient une loterie du ciel: & même s'il l'avoit prevu, il n'auroit pas été oblige de se dedire, car il n'eût point prevu de dons gratuits, mais une vente.

(N) *De la reponse qu'il fit à un Architecte.*] Elle est belle. On lui promettoit de disposer de telle sorte les apartemens de sa maison, que personne ne pourroit y porter la vuë. Faites plutôt, repondit-il à l'Architecte, que chacun puisse être temoin de tout ce que je ferai chez moi. (n) *Cùm ædificares domum in palatio in eo loco, ubi est, quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisinna est; promittereque si architectus, ita se eam ædificaturum, uti libero à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset: Tu verò, inquit, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut, quidquid agam, ab omnibus perspici possit.* Erasme (o) raporte la chose comme si une partie de la maison eût eu déjà l'inconvenient de laisser voir tout ce que l'on y faisoit, & comme si un Architecte avoit promis d'y remedier moiennant la somme de cinq talens. La reponse de Drusus, selon Erasme, fut celle-ci; je t'en donnerai dix si tu fais enforte que ma maison laisse voir de tous les côtez à tout le monde ce qui s'y passe. Erasme nomme ce Drusus *Julius Drusus Publicola*: le premier de ces trois mots est une faute: le dernier en est une autre. Celle-ci vient de ce qu'on a ignoré que Δημαγωγὸς devoit être traduit par *Tribun du peuple*; (p) ou plutôt par *favori du peuple*. Erasme ne prit point garde que le mot *publicola* étoit devenu le surnom des Valerius, & qu'ainsi il ne faloit pas s'en servir pour signifier un homme qui fait sa cour au peuple.

(O) *Sa sœur Livie fut mere de Caton d'Utique.*] Elle épousa en premieres noces le pere de ce Caton, & en secondes Q. Servilius Cepion. De ce second mariage sortit Servilia mere de Brutus. Voilà pourquoi Caton étoit oncle maternel de Brutus, car il étoit frere uterin de Servilia. On voit à present pourquoi Ciceron qualifie nôtre Drusus (q) d'oncle maternel de Caton, & de grand oncle maternel (r) de Brutus.

(A) *Descendoit tant du côté paternel que du côté maternel d'Appius.*] Appius Claudius l'aveugle laissa entre autres enfans 2. fils dont l'un s'apelloit (s) Tibere Neron; de lui descendoit le pere de l'Empereur Tibere: l'autre s'apelloit Appius Pulcher; de lui descendoit Livie mere de cet Empereur. Le pere de cette Livie, fils adoptif d'un Livius Drusus, se fit apeller Livius Drusus Claudianus. Il suivit le parti des Republicains, & ne voulant point avoir obligation de la vie à Octavius & à Marc Antoine, il se tua dans sa tente lors qu'ils eurent gagné la bataille de Philippes (t). Je ne sache point qu'il ait laissé d'autres enfans que Livie, & je croi que son pere d'adoption n'avoit point d'enfans naturels (v). Tous les mâles de la branche des Drusus tant naturels qu'adoptifs finissent donc en la personne de Livius Drusus Claudianus pere de Livie; & ce fut aparemment la raison pourquoi Livie fit revivre le surnom de Drusus en le donnant à son second fils, pendant que l'aîné portoit le nom de son pere: car chacun sait que Livie avant que d'être femme d'Auguste fut mariée à Tibere Neron. Ce fut un homme qui goûta des deux partis. Il étoit Questeur sous Jules Cesar pendant la guerre d'Alexandrie, & il commanda la flote si habilement, qu'il contribua beaucoup à la victoire. Cesar ne fut point ingrat, il le fit Pontife à la place de Scipion, & lui donna la commission de conduire dans les Gaules la colonie d'Arles, celle de Narbonne & plusieurs autres. Après la mort de Cesar nôtre Tibere opina que l'on decernât des recompenses aux meurtriers (w). Il fut Preteur dans la suite, & il se rangea au parti de Marc Antoine, lors que les Triumvirs se furent brouillez ensemble. Il suivit à Perouse le Consul Lucius Antoine frere du Triumvir, & fut le seul qui ne voulut

(m) *Vetabo nobis Templa, Sacerdotes, altaria, sacra, coronæ, Ignis, thura, preces, cœlum est venale, deusque. Baptista Mantuanus de calamit. suor. temper. l. 3.*

(n) *Paterculus l. 2. c. 14.*

(o) *Erasm. apophthegm. l. 6. p. m. 491.*

(p) *Voiez Leopard. emendat. lib. 10. cap. 17.*

(q) *In Orat. pro Milone.*

(r) *In Bruto pag. m. 329. il appelle dans le 4. livre de finib. fol. 237. A. le pere de nôtre Drusus, avum Catonis.*

(s) *Sueton. in Tiberio c. 3.*

(t) *Paterculus l. 2. c. 71.*

(v) *Je me sers de ce mot selon le sens des Auteurs Latins qui l'oppose non pas comme nous aux enfans legitimes, mais aux enfans adoptez.*

(w) *Conclis turbarum metu abolitionem facti decreverunt: etiam de præmiis tyrannicidarum referendum censuit. Sueton. in Tiber. c. 4.*

Digitized by Google

parlons plus juſte, c'étoit un des (A) plus grans hommes que la Republique Romaine ait jamais produits, un foudre de guerre, très-capable des affaires du cabinet, qui dans la plus haute fortune, & couvert de toute la gloire qu'une perſonne de ſon rang & de ſon âge étoit capable d'aquerir, conſervoit une modeſtie, une civilité, une honnêteté ſurprenantes. Il obtint diſpenſe d'âge β, afin de pouvoir monter aux charges cinq ans plutôt que les loix ne le permettoient. Il fut envoié pendant ſa γ Queſture avec ſon frere δ l'an 739. de Rome au ζ païs des Rhetiens, afin de ſubjuguer cette nation. Ce furent ſes premiers faits d'armes, & ils furent (C) beaux. Il paſſa enſuite dans les Gaules η; il y mit à la raiſon quelques Provinces rebelles; il defit les Allemans qui étoient venus en deçà du Rhin; il paſſa ce fleuve, il batit les Sicambres ſur leurs propres terres, il gagna un θ combat naval contre les Bructeres ſur l'Ems, il ſubjugala les (D) peuples de Friſe, & il fut le premier General Romain ι qui s'embarqua ſur l'ocean ſeptentrional. De retour à Rome l'an 743. il y obtint la Preture κ, & ne s'y arrêta guere: il partit dès le commencement du printems pour aller continuer ſes beaux exploits dans l'Allemagne. Il y ſubjuga pluſieurs nations juſques au Weſer, & fit conſtruire des Forts en quelques endroits. Cela lui fit obtenir à Rome les ornemens triomphaux, & l'honneur de l'*ovation*, & la dignité de Proconſul †. Il fut élevé au Conſulat en ‡ l'année 745. & retourna en Allemagne où il pouſſa ſes conquêtes juſques à l'Elbe. Il tâcha de paſſer cette riviere, & ne put y reüſſir *, mais on croit que ſi une force majeure ne (E) l'eût arrêté, il ſeroit venu

β *Dio l. 54. ad ann. 735. pag. m. 604.*

γ *In quæſturæ honore dux Rhætici belli. Sueton. ibid.*

δ *Dio ibid. pag. 613.*

ζ *On le nomme preſentement le pais des Grisons.*

η *Livius in epitomè l. 137. & ſequens.*

θ *Strabo l. 7. circa init.*

ι *Sueton. ubi ſupra.*

κ *Dio ibid. pag. 613.*

‡ *Idem ib. Voiez auſſi Suetone ibi.*

† *Mr. de Larrey dans ſon hiſtoire d'Auguſte pag. 405. prétend que Druſus avoit paſſé à Rome toute l'année de ſon Conſulat, & qu'il alla en Allemagne l'an 745. en qualité de Pro-Conſul.*

* *Dio l. 55. init.*

(a) *Tiré de Suetone in Tiberio c. 4.*

(b) *Livia, cum Auguſto gravida nupſiſſet, intra menſem tertium peperit: fuitque ſuſpicio, ex vitrico per adulterii conſuetudinem procreatum. Statim certe vulgatus eſt verſus:*
Τῆς τόκετος ἡ τάχιον ἐπέβη γάμος.
Sueton. in Claud. c. 1. *Voiez auſſi Dion Caſſius l. 48. ad ann. 716.*

(c) *Dio ibid.*

(d) *Remarques ſur la 4. Ode du l. 4. d'Horace pag. m. 127.*

(e) *Tacite ubi infra confirme cela: Pater ei Nero. dit-il parlant de Tibere, & utrimque origo gentis Claudiæ, quamquam mater in Liviam & mox Juliam familiam adoptionibus tranſierit.*

(f) *Paterc. l. 2. c. 97.*

(g) *Tacit. ann. l. 6. c. 51.*

voulut point ſe rendre. Il ſe ſauva d'abord à Preneſte, & puis à Naples, & n'aiant pu porter les eſclaves par la promeſſe de la liberté à prendre les armes, il paſſa en Sicile. Il prit en mauvaiſe part que Sextus Pompejus ne l'eût pas admis inceſſamment à l'audience, & avec les marques de la Preture; c'eſt pourquoi il le quitta, & s'en alla trouver Marc Antoine dans l'Achaïe. La paix étant faite il revint à Rome, & ceda ſa femme Livie à Auguſte. Il en avoit un fils qui fut l'Empereur Tibere (a), & il en eut un autre trois mois après; c'eſt le Druſus qui fait la matiere de cet article. Les mediſans ne manquerent pas de plaiſanter ſur le promt accouchement de Livie (b): ils pretendirent qu'Auguſte étoit le vrai pere de l'enfant. Mais comme ce n'eſt point à ces beaux contes qu'il faut prendre garde en matiere de genealogie, je donne ici le premier mari de Livie, ſavoir Tiberius Neron, pour le pere de nôtre Druſus. L'Empereur lui envoia l'enfant nouveau né, & marqua dans ſon Journal cet acte de ſa diligence. Le premier mari de Livie mourut peu après, & laiſſa par ſon teſtament ſes deux fils (c) ſous la tutele d'Auguſte.

Je remarque ici une faute de Mr. Dacier. Il dit (d) *que Druſus & Tibere étoient iſſus des deux Conſuls* qui defirent Aſdrubal. *Du côté du pere*, ajoûte-il, *ils deſcendoient de Claude Neron. & du côté de la mere ils venoient de Livius Salinator.* Il eſt certain, comme je l'ai déjà dit ſur la foi de Suetone (c), qu'ils deſcendoient également d'Appius Claudius l'aveugle tant par leur mere que par leur pere. Il eſt vrai que le pere de leur mere etoit entré par adoption dans la famille *Livia*, mais il n'étoit point entré dans la branche des Livius Saliuator, il étoit entré dans la branche des Livius Druſus. Tous les deſcendans de Saliuator prenoient ce ſurnom, & ne prenoient jamais celui de Druſus.

(A) *C'étoit un des plus grans hommes.*] Voici ſon éloge en Latin; il vient de la plume de Paterculus; & ne doit pas être ſuſpect, quoi que cet hiſtorien donne ſon encens à Tibere ſans poids ni meſure. (f) *Cura deinde, atque onus Germanici belli delegata Druſo Claudio, fratri Neronis, adoleſcenti tot tamarumque virtutum, quot & quantas natura mortalis recipit, vel induſtria percipit; cujus ingenium utrum bellicis magis operibus, an civilibus ſuffecerit artibus, in incerto eſt. Morum certè dulcedo ac ſuavitas, & adverſus amicos æqua ac par ſui æſtimatio inimitabilis fuiſſe dicitur. Nam pulchritudo corporis, proxima fraterna fuit. Sed illum, magna ex parte domiterum Germaniæ, plurimo ejus gentis ſanguine, fatorum iniquitas, conſulem, agentem annum tricesimum, rapuit.* Ce qui me fait croire que Paterculus ne flate point Druſus afin de faire ſa cour, eſt qu'il pouvoit s'aſſûrer que Tibere ne lui auroit pas fait un procés, ſous pretexte que l'éloge de Druſus n'eût pas été aſſez magnifique; car cet Empereur n'avoit pas vu ſans chagrin l'état floriſſant de ſon frere. On a mis cela entre les malheurs de ſa jeuneſſe. (g) *Caſus primo ab infantia ancipites, nam proſcriptum patrem exſul ſecutus, ubi domum Auguſti provignus intravit multis annulis conſpicuatus eſt, duos Marcellos & Agrippa, mox Cajus Luciuſque Cæſares vigere, etiam frater ejus Druſus proſperiore civium amore erat.* Nous verrons dans la derniere remarque un endroit de Suetone qui temoigne l'opinion avantageuſe que l'on avoit de la vertu, & de l'équité de Druſus. Nous y verrons auſſi une perfidie de Tibere envers lui. Ne croions pas toutce que Valere Maxime (b) nous conte de la tendreſſe fraternelle de Tibere. Cet Auteur a outré la flaterie pour ce Prince en plus d'un endroit

(B) *Ses premiers faits d'armes, & ils furent beaux.*] Je citerai bien Horace, mais non pas comme un temoin qui faſſe preuve. Toute la preuve que j'ai à donner eſt que les hiſtoriens (i) conviennent que les Rhetiens furent forcez à ſubir le joug, quoi que leur valeur, & les avantages de leur ſituation les rendiſſent très-capables d'une longue reſiſtance. Je raporterai les vers d'Horace ſeulement parce qu'ils ſont beaux & pompeux: s'ils ne contiennent rien que de vrai, Il faut croire que c'eſt par accident, car un poëte qui chante les victoires & les triomphes d'un Prince ne renonce à l'hyperbole fabuleuſe, que lors qu'il n'en a point de beſoin. Ceux qui liſent les poëſies modernes ne diſconviendront point de ceci, & croiront ſans peine que les poëtes de la Cour d'Auguſte étoient animez du même eſprit que les poëtes du tems preſent. Je croi même que les devots de l'antiquité les plus contraires à la Secte de Mr. Perrault, conviennent que nôtre ſiecle ſurpaſſe celui d'Alexandre & celui d'Auguſte ſur l'article de l'éloge, car les panegyriſtes modernes pouſſent leurs idées plus loin que ne faiſoient les anciens; quoi que ceux-ci euſſent une plus ample matiere. Mais finiſſons la digreſſion, & citons Horace:

Qualem (k) miniſtrum fulminis alitem
\- - - - - - - - - - -
Qualemve lætis caprea paſcuis
Intenta, fulvæ matris ab ubere
Jam lacte depulſum leonem
Dente novo peritura vidit;
Videre Rhæti bella ſub Alpibus
Druſum gerentem & Vindelici - - -
\- - - - - - - - *ſed diu*
Lateque victrices cateruæ
Conſiliis juvenis revictæ
Senſere, quid mens rite quid indoles
Nutrita faustis ſub penetralibus
Poſſet, quid Auguſti paternus
In pueros animus Nerones.

Il faut demeurer d'accord que ces loüanges ne ſont pas outrées, & je trouverois même fort étrange qu'Horace n'eût pas inſiſté un peu plus ſur les beaux exploits de Druſus, s'il étoit vrai qu'il eût compoſé cette ode après (l) l'an de Rome 740 car en ce cas-là il auroit ſçu les belles choſes que ce jeune General avoit faites au delà des Alpes. Comment eſt-ce que le poëte eût pu ſe borner à la ſeule guerre des Rhetiens?

(D) *Subjuga les peuples de Friſe.*] Dion n'eſt pas le ſeul qui le remarque. Tacite le dit auſſi, & ajoûte que Druſus ne leur impoſa qu'un petit tribut. Il les taxa à fournir un certain nombre de peaux de bœuf (m). Ils ſe ſouleverent quelque tems après à cauſe que les exacteurs de ce tribut leur firent cent avanies, avec toute la dureté des plus intraitables maltotiers.

(E) *Si une force majeure ne l'eût arrêté.*] J'apelle ainſi la viſion qu'on pretend qu'il eut. On pretend que lors qu'il pourſuivoit ſes victoires de lieu en lieu

X X X I I I ſans

(h) *Val. Max. lib. 5. c. 5. n. 3.*

(i) *Dio l. 54. pag. 613. 614. Paterc. l. 2. c. 95.*

(k) *Horat. Od. 4. lib. 4.*

(l) *Mr. Dacier met cela en fait dans ſes remarques ſur la 4. Ode du 4. livre d'Horace pag. m. 110.*

(m) Eodem anno Frisii transrhenanus populus pacem exuere noſtra magis avaritia quam obſequii impatientes. Tributum iis Druſus juſſerat modicum pro angustia rerum, ut in uſus militares coria boum penderent. *Tacit. annal. l. 4. c. 72. ad ann. 781.*

Digitized by Google

venu à bout de tout autre obſtacle. Il reprit la route du Rhin, & mourut de maladie avant que d'avoir regagné ce fleuve γ, l'an 745. à l'âge d'environ 30. ans. Quelques-uns diſent qu'il mourut d'une fracture (F) de jambe, ſon cheval s'étant renverſé ſous lui. Son frere qui s'étoit mis (G) en marche au premier bruit de la maladie ‡ le trouva agoniſant. Il * conduiſit le corps à Rome, où il prononça l'oraiſon funebre du defunt. Auguſte en prononça une autre. On rendit toutes ſortes d'honneurs à la memoire de Druſus, & on lui donna le ſurnom † de Germanicus à cauſe des victoires qu'il avoit remportées dans la Germanie: c'eſt ainſi qu'on apelloit alors l'Allemagne. Il y avoit fait faire un (H) canal entre la mer & le Rhin. Nous avons parlé ailleurs ‡ de la chaſteté extraordinaire qu'on lui attribuë. Il laiſſa 2. fils & une fille:

γ *Dio ib.*

‡ *Id. ib. Livius epit. l. 140.*

* *Sueton. in Claud. c. 1. Voiez auſſi Seneque, conſol. ad Marc. cap. 3.*

† *Sueton. ibid.*

‡ *Dans l'article d'Antonia p. 268. remarque B.*

ſans ſe vouloir fixer nulle part, une femme plus grande que ne ſont les autres, & habillée à la façon des barbares, lui aparut, & lui commanda en Latin de s'arrêter (a). Suetone & Dion parlent de cette avanture, mais Dion a oublié de marquer que ce ſpectre parla Latin, ce qui étoit une circonſtance capitale, & qu'un hiſtorien exact n'écarteroit jamais de ſa narration s'il la ſavoit. D'autre côté Suetone a oublié une circonſtance qui n'eſt pas moins eſſencielle; il n'a point dit que cette femme après avoir cenſuré Druſus de ce qu'aucune conquête ne le pouvoit contenter, lui declara qu'il eût à ſe retirer, & qu'il mourroit bientôt. Si Druſus avoit eu une ſemblable viſion, je ne m'étonnerois pas qu'il eût rebrouſſé chemin, & qu'il fût même tombé bientôt dans une maladie mortelle. Je ne ſai ſi les guerriers les plus ardens qui ſoient aujourd'hui au monde, de quelque religion qu'on les ſuppoſe, ſeroient à l'épreuve d'une telle aparition. Quel bouleverſement ne devoit-elle donc pas faire dans l'ame de Druſus qui n'entendoit parler à Rome que d'auſpices, que de prodiges, que de Genies bienfaitans ou malfaiſans? Voions les paroles de Dion; (b) Γυνὴ γάρ τις μείζων ἢ κατὰ ἀνθρώπου φύσιν ἀντιλέγουσα αὐτῷ, ὅστις, Ποῖ δῆτα ἐτόλμησας ἔρχεσθαι ἀνάγκασα; ἢ κάτεισι τοι τοῦτο ἰδίᾳ πυθόμενος. οὐκ ἀπιθὶ, ἢ γάρ σε ἢ τῶν ἔργων ἢ τοῦ βίου τελευτὴ παύσειν λέγει. *Etenim mulier quædam humana amplior forma ei obviam facta: Druſe, inquit, quo tandem nullum tua cupiditati modum ſtatuens contendis? Non tibi fatis conceſſum hactenus omnia videre. Quin tu abi; jam enim & operum tuorum & vita inſtat tibi terminus.*

Qui ſait ſi les Allemans n'eurent point l'habileté de faire habiller en femme quelque homme de leur nation qui parlât Latin, & qui fût d'une taille avantageuſe, & de l'engager à ſe produire comme un ſpectre ſur le chemin que Druſus tenoit? Je ne doute point qu'on n'ait eu recours plus d'une fois à un pareil ſtratagême.

(F) *Qu'il mourut d'une fracture de jambe.*] Nous verrions le detail de cet accident ſi nous avions le dernier livre de Tite Live, car le ſommaire qui nous en reſte, contient ces paroles: *Ipſe* (Druſus) *ex fractura equo ſuper eius ejus collapſo triceſimo die quam id acciderat mortuus eſt.* Mr. Moreri eſt ici en faute. Druſus, dit-il, *ſe preparoit même à continuer ſes conquêtes, dans le tems qu'étant tombé de cheval il ſe rompit une cuiſſe, dont il mourut 13. jours après.* Avoir mis 13. jours au lieu de 30. n'eſt pas ſa ſeule meprise; il eſt démenti par Dion ſur un autre chef, car Dion aſſûre que Druſus s'en retournoit vers le Rhin, tant s'en faut qu'il *ſe preparât à continuer ſes conquêtes.* Je laiſſe les fautes qui concernent le langage: les connoiſſeurs n'ont pas beſoin d'en être avertis; mais ſi je leur laiſſe le ſoin de remarquer celles qui ſe trouvent dans les paroles que j'ai raportées, je n'en uſe pas de même envers le commencement de l'article; DRUSUS, *etoit fils de Tibere Neron & de Livie, qui épouſa depuis Auguſte, frere de l'Empereur Tibere.* C'eſt ainſi que Mr. Moreri commence. Or c'eſt un mauvais arrangement: le mot *frere* ſe peut également raporter à trois perſonnes, ou à Druſus, ou à Tibere Neron, ou à Auguſte. Un homme qui ne ſauroit pas l'hiſtoire ne ſauroit choiſir entre ces trois relatifs. Voici une faute d'une autre nature. Mr. Moreri dit que Druſus *fit la guerre* en Allemagne *durant pluſieurs années.* Il n'y a guere de lecteurs qui n'attachent à ces mots l'idée de 10. ou 12. campagnes pour le moins, & c'eſt trop de la moitié; je ne penſe pas que Druſus en ait fait cinq en ce pais-là. C'eſt le plus beau fleuron de ſa couronne. Il faiſoit plus en un an que d'autres guerriers en toute leur vie (†).

(†) *Voiez une autre faute de Moreri dans la remarque H.*

(G) *Qui s'étoit mis en marche au premier bruit de la maladie.*] Il fit tant de diligence, que Pline a mis ce voiage entre les plus prompts qui euſſent été jamais faits. Il (c) pretend que Tibere marchant nuit & jour, & ſans ſe ſervir que de 3. relais fit 200. milles. Valere Maxime s'accorde avec Pline quant à la diſtance du chemin, mais il dit (d) que Tibere changeoit ſouvent de cheval. Je ne ſai pas comment on pourroit ici diſculper Dion Caſſius, qui a dit qu'il n'y avoit guere loin du lieu où Auguſte reçut la nouvelle de la maladie, juſques au lieu où Druſus étoit malade; car quand on ſupoſeroit que Pline, & que Valere Maxime n'ont pas donné la juſte diſtance, il ſeroit toûjours très-vrai qu'il y a loin de la Lombardie juſques en Wetteravie. Auguſte étoit à Pavie lors qu'il aprit que Druſus étoit malade: Druſus tomba malade en ſe retirant des bords de l'Elbe vers le Rhin, & il mourut avant que d'être arrivé ſur les bords du Rhin. Supoſons afin de favoriſer Dion le plus qu'il ſera poſſible, que Druſus avoit deſſein de retourner à Maience, il faudra dire ſelon cette ſupoſition qu'il tomba malade dans la Wetteravie. Que veut donc dire cet hiſtorien avec cette parentheſe (ἐ γὰρ ἦν πάρος) *Auguſte*, dit-il, *aiant apris la maladie de Druſus, car il n'étoit pas loin de lieu, lui envoia promtement Tibere?* Les traducteurs de Dion le dechargent de la bevue; car ils le font parler d'une maniere qui peut ſignifier qu'Auguſte fit venir promtement Tibere qui n'étoit pas loin de là (e). Mais Caſaubon (f) refute leur traduction par deux remarques ſolides. 1. La langue Greque ne ſouffre point qu'on tourne ἐπῆλθε par *fit venir.* 2. Auguſte & Tibere étoient alors à Pavie, comme nous l'aprend Valere Maxime. Il faut donc conclure que Dion s'eſt exprimé ou en mauvais geographe, ou en homme qui ne ſavoit pas les circonſtances du fait. Ajoûtons une autre choſe qui rend fort ſingulier ce voiage de Tibere. Il alla de Pavie en Allemagne avec toute la viteſſe d'un poſtillon, & il retourna (g) à pied d'Allemagne en Italie avec toute la lenteur d'un convoi funebre. Druſus etoit mort pendant l'été, & ſon corps n'arriva à Pavie qu'au cœur de l'hiver. C'eſt Tacite qui le dit (h).

(H) *Un canal entre le Rhin & la mer.*] Voici comment Suetone en parle. (i) *Trans Rhenum foſſas novi & immenſi operis offecit qua nunc adhuc* DRUSIANA *vocantur.* Tacite le nomme *foſſam Druſianam*, & c'eſt le nom ordinaire qu'il a porté parmi les Auteurs Latins. Ce ne fut pas un travail de peu de durée; car non ſeulement il ſervit au fils de Druſus, mais il ſubſiſte encore aujourd'hui. L'endroit où Tacite parle de Germanicus s'embarquant ſur ce canal, eſt trop beau pour n'être pas copié: (k) *Famque claſſis adverſum cum præmiſſo commeatu, & diſtributis in legiones ac ſocios navibus foſſam cui* DRUSIANÆ *nomen ingreſſus, precatuſque Druſum patrem ut ſe eadem auſum libens placatuſque exemplo ac memoria conſiliorum atque operum juvaret, lacus inde & Oceanum uſque ad Amiſiam fluvium ſecunda navigatione pervehitur.* L'invocation des morts étoit tellement uſitée dans le Paganiſme, que voici un fils qui fait des prieres ſolennelles aux manes d'un pere qui n'avoit pas été deifié. J'avouë qu'on lui avoit dreſſé un autel en Allemagne, mais ce n'étoit pas une apotheoſe. (l) *Tumulum tamen nuper Varianis legionibus ſtructum & veterem aram Druſo ſitam diſjecerant. Reſtituit aram* (Germanicus) *honoremque patris princeps ipſe cum legionibus decucurrit: tumulum iterare haud uſum.* Remarquez qu'afin de ſe faire une juſte idée des pais qu'on plaçoit à Rome au delà du Rhin, il faut ſe repreſenter les hiſtoriens comme des copiſtes des relations que les Generaux envoioient à Rome. Les Generaux ſe rendoient avec leurs troupes dans les Provinces de la Gaule voiſines du Rhin. A leur égard l'Allemagne étoit au delà de cette riviere. Suetone & Tacite ont ſuivi leur ſtyle, car au fond à l'égard de Rome l'Allemagne eſt plutôt au deçà qu'au delà du Rhin. Je ne donne pas cela comme une remarque conſiderable, mais combien y en a-t-il qui ne valent guere mieux dans les commentaires? Au reſte il ne faut pas s'imaginer, comme fait Mr. Moreri, que tout ce que l'on nomme aujourd'hui l'Iſſel ſoit l'ouvrage des anciens Romains; car Druſus ne joignit le Rhin avec l'Ocean, c'eſt-à-dire, avec ce qu'on nomme aujourd'hui le *Zuider-Zee*, qu'en faiſant faire un canal entre (m) la riviere d'Iſſel, & celle du Rhin. Je dirai par occaſion qu'il fit auſſi commencer des digues ſur les bords du Rhin qui furent achevées 63. ans après (n).

(a) Hoſtem etiam frequenter cæſum ac penitus in intimas ſolitudines actum non prius deſtitit inſequi, quam ſpecies barbaræ mulieris humana amplior victorem tendere ultra ſermone Latino prohibuiſſet. *Sueton. in Claud. c. 1.*

(b) *Dio lib. 55. init.*

(c) *Plin. lib. 7. c. 20.*

(d) *Valer. Maxim. lib. 5. c. 5. n. 3.*

(e) Περιῆλθε γὰρ ὁ Αὔγουστος ἐς τοὺς τόπους (ἐ γὰρ ἦν πάρος) τὸν Τιβέριον κατὰ τάχος ἐπιφοιτήσοντα. Ad famam ægrotantis Druſi Auguſtus qui non ita procul ab eo aberat, celeriter Tiberium accerſiit. *Dio lib. 55. init.*

(f) *Caſaub. in Sueton. Claud. cap. 1.*

(g) Druſum fratrem in Germania amiſit, cujus corpus pedibus toto itinere prægrediens Romam uſque pervexit. *Sueton. in Tiberio c. 7.*

(b) Ipſum quippe (*Auguſtum*) aſperrimo hyemis Ticinum uſque progreſſum neque abſcedentem à corpore ſimul Urbem intraviſſe. *Tacit. annal. l. 3. c. 5.*

(i) *Suet. in Claudio cap. 1.*

(k) *Tacit. annal. l. 2. c. 8. ad ann. 769.*

(l) *Id. ib. cap. 7.*

(m) *Voiez Cluvier in Germania antiqua.*

(n) Ne ſegnem militem attinerent, *Paullinus Pompejus* inchoatum ante tres & ſexaginta annos à Druſo aggerem coërcendo Rheno abſolvit. *Tacit. annal. l. 13. c. 53.*

Digitized by Google

le: l'un des fils fut ce Prince illuſtre qui eſt ſi connu ſous le nom de Germanicus; l'autre fut ce Prince ſtupide qui a été l'Empereur Claude. Leur ſœur Livie fut mariée à Druſus fils de Tibere, & ne valut β rien. Il n'y a point d'aparence que Druſus ſoit mort de poiſon par le crime de (1) l'Empereur ſon beau-pere. La conſolation qui fut écrite par Ovide à Livie, mere de cet illuſtre defunt, eſt un poëme qui merite d'être lu. On verra dans la remarque F les fautes de Mr. Moreri; elles ſont peu de choſe.

β Voiez l'article ſuivant.

DRUSUS, fils de Tibere, & de ſa premiere femme Vipſania fille d'Agrippa, ne fut point ſemblable à ſon pere en fait de γ diſſimulation; mais il ne lui reſſembloit pas mal δ en impureté, en ivrognerie & en cruauté. Il fut Queſteur ζ l'an 764. On l'envoia en Pannonie après la mort d'Auguſte, afin d'apaiſer les legions mutinées. Il θ y reüſſit fort heureuſement, & fut creé Conſul peu après ſon retour à Rome. Il commanda une armée dans l'Illyrie l'an 770. On lui donna cet emploi tant afin qu'il pût s'aquerir l'affection de la ſoldateſque, que pour le tirer du ſein des plaiſirs où il ſe plongeoit dans Rome ι. Il fomenta adroitement les diviſions qui s'étoient gliſſées parmi les Allemans, & en tira beaucoup de profit λ; deſorte que le Senat lui decerna les honneurs de l'*Ovation*. Il revint à Rome * l'an 773. & fut Conſul avec l'Empereur ſon pere l'année ſuivante †. Il y eut une dignité plus conſiderable encore que le Conſulat, dans laquelle il fut le collegue de l'Empereur; ce fut la puiſſance (A) Tribunicienne. Aiant obtenu du Senat ‡ l'admiſſion à cette importante dignité, il n'eût pas manqué de ſucceder à Tibere, ſi Sejan n'y eût pourvu. L'ambition de ce Favori n'avoit point de bornes; & d'ailleurs le ſoufflet qu'il avoit reçu de Druſus lui inſpiroit toutes ſortes d'attentats. L'execution lui en étoit d'autant plus facile, qu'il entretenoit un commerce criminel avec (B) la femme de Druſus. Ainſi de concert avec cette femme il le fit empoiſonner par l'Eunuque ‡ Lygdus. Ce

γ *Tacitus annal. l. 3. c. 8.*

δ *Dio lib. 57. p. m. 699. 701.*

ζ *Id. l. 56. pag. 672.*

θ *Tacit. annal. lib. 1. ad ann. 767.*

ι *Id. l. 2. c. 44.*

λ *Ib. c. 62. 63. 64.*

* *Id. l. 3. c. 11.*

† *Ib. c. 31.*

‡ *Ib. c. 56. & ſeq.*

‡ *Et non pas* Ligius, *comme dans Moreri.*

(1) *Mort de poiſon par le crime de l'Empereur.*] La médiſance eſt une terrible choſe. Les mêmes gens qui avoient le plus repandu le bruit qu'Auguſte étoit le pere de Druſus, furent peut-être ceux qui l'accuſerent de l'avoir empoiſonné. Puis que Suetone rejette cela comme une fable très-mal fondée, on peut croire qu'il n'y voioit aucune trace de vraiſemblance, car il n'eſt pas trop porté naturellement à juſtifier ſes doux Empereurs, ni à cacher leurs defauts. Il nous aprend la tendreſſe ſinguliere qu'Auguſte eut toûjours pour Druſus, & il en donne deux particularitez que je ne laiſſerai point tomber. Auguſte fit l'epitaphe en vers qui fut gravée ſur le tombeau de Druſus, & compoſa en proſe l'hiſtoire de ce grand homme. Je n'ignore pas que les plus grans Princes, & les plus ambitieux Monarques ſont ſujets à des jalouſies furieuſes envers leur propre ſang, qui leur font faire des choſes très-prejudiciables à leurs interêts, lors qu'ils craignent qu'une gloire naiſſante, & qui croît à vûë d'œil ne chatouille trop les peuples. Mais je ne voi pas dans la conduite d'Auguſte aſſez de marques de cette paſſion, pour croire qu'il ait jamais ceſſé d'aimer tendrement le Prince dont aparemment il s'imaginoit être le pere, & peut-être ne ſe l'imaginoit-il pas ſans en avoir de bonnes raiſons. Quoi qu'il en ſoit voions les paroles de Suetone, nous y trouverons un admirable morceau du caractere de Druſus. (a) *Fuiſſe autem creditur non minus glorioſi quam civilis animi. Nam ex hoſte ſuper victorias, opima quoque ſpolia capteſſe, ſummoque ſapius diſcrimine duces Germanorum tota acie inſectatus: nec diſſimulaſſe unquam priſtinum ſe Reipublicæ ſtatum quandoque reſtituturum, ſi poſſet. Unde exiſtimo nonnullos tradere auſos, ſuſpectum eum Auguſto, revocatumque ex provincia: & quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem, retuli, quam quia verum aut veriſimile putem: cum Auguſtus tamopere & vivum dilexerit, ut coheredem ſemper ſuis inſtituerit, ſicut quondam in Senatu profeſſus eſt; & defunctum ita pro concione laudaverit, ut Deos precatus ſit, Similes ei Cæſares ſuos facerent; ſibique tam honeſtum quandoque exitum darent, quam illi dediſſent. Nec contentus eloginm tumulo ejus verſibus à ſe compoſitis inſculpſiſſe, etiam vita memoriam proſa oratione compoſuit.* Il aimoit la belle gloire plus que le commandement, & il étoit encore tout penetré de l'eſprit Romain: il vouloit employer tout ſon credit à retablir la liberté de la Republique, quoi que ſon interêt particulier l'engageât à maintenir l'uſurpation imperiale, ſous laquelle on vivoit alors. On pretend même qu'il écrivit à Tibere pour l'exhorter à ſe joindre à lui, dans le deſſein d'obliger Auguſte à remettre les choſes au premier état. Si quelque raiſon rendoit probable la médiſance que Suetone a rejettée, ce ſeroit ſans doute celle-ci; c'eſt que Tibere montra la lettre qu'il avoit reçue de Druſus ſur ce ſujet. C'eſt Suetone même qui le raporte (b). En general on étoit ſi perſuadé à Rome de cette noble & incomparable inclination de Druſus, que ce fut la premiere cauſe de l'amour immenſe que le peuple temoigna pour Germanicus. *Druſi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque ſi rerum potitus foret, libertatem redditurus, unde in Germanicum favor & ſpes eadem, nam juvenis crudo ingenium, mira comitas* (c).

(a) *Sueton. in Claud. cap. 1.*

(b) Odium adverſus neceſſitudines in Druſo primum fratre detexit (*Tiberius*) prodita ejus epiſtola, qua ſecum de cogendo ad reſtituendam libertatem Auguſto agebat. *Idem in Tiber. c. 50.*

(A) *Ce fut la puiſſance Tribunicienne.*] Auguſte voulut apeller ainſi ſa ſuprême autorité, afin d'eviter les titres odieux de Roi & de Dictateur, & en porter neanmoins un qui prevalût à tous les autres. Il ſe donna pour collegue de cette dignité ſon gendre Agrippa; & après la mort d'Agrippa ſon beau-fils Tibere. A ſon exemple Tibere voulut avoir un aſſocié dans cette puiſſance, & choiſit ſon fils. Les lettres qu'il écrivit au Senat touchant cette aſſociation eurent toute la force d'un commandement. (a) *Miſit literas ad Senatum, quæis poteſtatem tribuniciam Druſo petebat. Id ſummi faſtigii vocabulum Auguſtus repperit, ne regis aut dictatoris nomen aſſumeret, ac tamen appellatione aliqua cætera imperia præmineret. M. deinde Agrippam ſocium ejus poteſtatis, quo defuncto, Tiberium Neronem delegit, ne ſucceſſor incerto foret. Sic cohiberi prævas aliorum ſpes rebatur: ſimul modeſtiæ Neronis, & ſuæ magnitudini fidebat. Quo tunc exemplo, Tiberius Druſum ſumma rei admovit: cum incolumi Germanico integrum inter duos judicium tenuiſſet.* Si Mr. Moreri avoit entendu ceci, il n'auroit point dit que Druſus *à ſon retour d'Allemagne exerça la charge de Tribun.* Cela n'exprime point ce que Tacite vient de nous dire. Je paſſe par deſſus deux autres fautes de Mr. Moreri contenuës dans ces paroles, Druſus *fut envoyé dans l'Illyrie pour aprendre l'art militaire, puis en Allemagne.* La premiere expedition de Druſus fut celle de Pannonie, & la ſeconde celle d'Illyrie. Je ne penſe pas qu'il ait été en perſonne dans l'Allemagne avec une armée, quoi qu'il y ait fomenté les diviſions

(a) *Tacit. ann. lib. 1. c. 33.*

(d) *Id. l. 3. c. 56. ad ann. 775.*

FAUTES de Moreri.

(B) *Un commerce criminel avec la femme de Druſus.*] Elle s'apelloit Livie, & étoit ſœur de Germanicus. Elle fut premierement mariée à Caius Ceſar petit-fils d'Auguſte, & après la mort de ce Prince à Druſus fils de Tibere. Elle avoit été fort laide au commencement, & puis elle étoit devenuë tout-à-fait belle. Sejan eut aſſez mauvaiſe opinion de cette femme pour croire qu'en lui parlant d'amour, il l'engageroit à le ſeconder dans le deſſein qu'il avoit formé de faire perir ſon mari. Il lui parla donc d'amour, & jouit d'elle facilement, & puis il lui propoſa que ſi elle vouloit empoiſonner Druſus, il l'épouſeroit, & la feroit Imperatrice. Cette eſperance incertaine l'obligea à renoncer par un crime abominable à une eſperance certaine; tant il eſt vrai qu'une femme qui a une fois proſtitué ſon honneur, ſe laiſſe tourner l'eſprit à droit & à gauche, ſelon le caprice de celui à qui elle s'eſt abandonnée. Ce n'eſt pas moi qui fais cette reflexion; c'eſt Tacite. Liſez ce qui ſuit, vous y trouverez (e) le ſoufflet que Druſus donna à Sejan. (f) *Druſus impatiens æmuli, & animo commotior, orto forte jurgio, intenderat Sejano manus, & contra tendentis os verberaverat. Igitur cuncta tentanti promptiſſimum viſum ad uxorem ejus Liviam converſare. Ea ſoror Germanici, forma mixtio ætatis radecora, mox pulchritudine præcellebat. Hanc, ut amore incenſus, adulterio pollexit: & poſtquam primi flagitii potitus eſt (neque femina amiſſa pudicitia alia abnuerit,) ad conjugii ſpem, con-*

HISTOIRE de Livie fille de Neron Claude Druſus, frere de Tibere.

(e) *Si l'on en croit Dion l. 58. p. 709. ce fut Sejan qui donna le ſoufflet.*

(f) *Tacit. annal. l. 4. c. 3. ad ann. 776.*

Digitized by Google

Ce poiſon fit ſon effet : Druſus en mourut l'an 766. Il laiſſa des (C) enfans, comme on le verra dans les remarques. Tibere marqua dans cette rencontre toute (D) l'inſenſibilité que les Stoïciens demandoient. Rien ne me paroît plus loüable dans (E) Druſus, que l'amitié qu'il conſerva pour Germanicus ſon couſin germain, & ſon frere d'adoption.

DRUSUS, fils de Germanicus & d'Agrippine, fut d'abord avancé aux charges avant l'âge competent, & cela à la recommandation même * de Tibere ; mais (A) enſuite il fut oprimé par les artifices de Sejan. Cet injuſte Favori eut la joie de le faire empriſonner, mais non

* Comparez Tacite annal. l. 3. c. 29. avec annal. l. 4. c. 4.

(a) Tacit. ibid. c. 8.

(b) Id. ib. c. 39.

(c) Ib. c. 3. Voiez auſſi Pline l. 29. c. 1.

(d) Dio lib. 58. pag. 721. ad ann. 784. Voiez auſſi Suetone in Tiber. c. 62.

(e) Tacit. ann. l. 6. c. 2.

(f) Glandorp. Onomaſt. pag. 452.

(g) Suet. in Tiber. c. 65.

(h) Tacit. annal. l. 6. c. 27.

(i) Id. l. 2. c. 84. ad ann. 772.

(k) Sueton. in Tiber. c. ult.

(l) Dio lib. 58. pag. 729.

(m) Sueton. in Calig. c. 23.

(n) Ib. c. 15. Voiez auſſi Dion l. 59. init.

(o) Dio lib. 58. pag. 729. Sueton. in Tiber. c. 62.

(p) Sueton. in Calig. cap. 23. Vide etiam Philonem de legat.

(q) Tiberius per omnes valetudinis ejus dies nullo metu (an ut firmitudinem animi oſtentaret) etiam defuncto necdum ſepulto curiam ingreſſus eſt. Conſuleſque ſede vulgari per ſpeciem mœſtitiæ ſedentes honoris locique admonuit, & effuſum in lacrymas Senatum, victo gemitu ſimul oratione continua coegit. Tacit. annal. l. 4. c. 8. Voiez auſſi Suetone in Tiber. c. 52. (r) Seneque de conſol. ad Marciam c. 15. & bien d'autres s'en ſont ſervis. (ſ) Sueton. in Tiber. c. 62.

conſortium regni, & necem mariti impulit. Atque illa cui avunculus Auguſtus, ſocer Tiberius, ex Druſo liberi, ſeque ac majores & poſteros municipali adultero fœdabat ; ut pro honeſtis & præſentibus, flagitioſa & incerta expectaret. On donna un poiſon lent à Druſus, afin de faire penſer qu'il mouroit de (a) maladie. Le Medecin de Livie nommé Eudemus, qui étoit auſſi ſon adultere, fut admis à la confidence (b). La veuve ſomma (c) Sejan de lui tenir ſa parole : Sejan la fit demander en mariage à Tibere, & ne l'obtint point. Lors qu'il eut été puni de ſes crimes, Apicata ſa femme repudiée fit ſavoir à l'Empereur l'empoiſonnement de Druſus, & les crimes de Livie : ſur quoi Tibere ordonna que Livie fût miſe à mort ; d'autres diſent qu'en conſideration de ſa mere il ne la fit point punir ; mais que ſa mere la laiſſa mourir de faim (d). Le Senat rendit de très-rigoureux arrêts contre la memoire, & contre les effigies de cette mechante femme (e). J'ai dit que Sejan ne l'épouſa pas ; cependant Glandorp a debité le contraire : *Primum repulſam paſſitus, poſtea tamen cum non abſiſteret, ſic vota compos* (f). Mais Suetone eſt plus croiable, qui nous repreſente Tibere leurrant Sejan de l'eſperance de ſon alliance, dans le tems même qu'il ſe preparoit à le ruiner, comme il fit fort peu après. *Spe affinitatis ac Tribunitiæ poteſtatis deceptum inopinatum criminatus eſt pudenda miſerandaque oratione* (g).

(C) *Il laiſſa des enfans.*] Sa fille Julie fut mariée en premieres noces à Neron ſon couſin germain, fils aîné de Germanicus, & en ſecondes à Caius Rubellius Blandus (h). Peu après la mort de Germanicus ſa ſœur Livie, femme de Druſus, accoucha de deux jumeaux, de quoi Tibere fut ſi aiſe qu'il s'en felicita en plein Senat (i). L'un de ces jumeaux mourut peu après ſon pere ; l'autre nommé Tibere devoit ſucceder à l'empire avec Caius Caligula, car l'Empereur Tibere les (k) declara tous deux ſes heritiers également ; mais comme Tibere (l) l'avoit predit, Caligula (m) fit mourir ſon coheritier. N'oublions pas qu'il fit caſſer le teſtament de Tiberé ; par ce moien il regna ſeul. Il adopta enſuite Tibere le petit-fils. (n) *Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque principem juventutis.* Je trouve ici une petite difficulté : ſi Tibere le petit-fils etoit ne peu après la mort de Germanicus, comme Tacite l'aſſûre, il avoit 18. ans lors que ſon aieul mourut. D'où vient donc que ſon aieul ne lui avoit point fait prendre la robe virile ? Cela n'eût pas été inutile pour lui aſſûrer la ſucceſſion. On me repondra aſſûrément qu'il le croioit illegitime à cauſe des adulteres de Livie, & que cela fut cauſe qu'il le negligea (o). Au reſte on fit mourir ce jeune homme pour un ſujet fort leger. Il avoit pris un remede contre une toux violente. On pretendit que c'étoit un antidote, & que par cette conduite il accuſoit Caligula de le vouloir faire empoiſonner. (p) *Fratrem Tiberium inopinantem repente immiſſo Tribuno militum interemit . . . . cauſſatus . . . quod antidotum oboluiſſet quaſi ad præcavenda venena ſua ſumtum, cum . . . . propter aſſiduam & vehementem uſſum medicamento uſus eſſet.*

(D) *Tibere marqua . . . . . toute l'inſenſibilité que les Stoiciens.*] On ne le vit point inquiet pendant que Druſus etoit malade, & il ne diſcontinua point d'aller au Senat, non pas même dans le tems qui s'ecoula entre la mort & les funerailles de ſon fils. Lui ſeul pendant que tout le Senat gemiſſoit & fondoit en larmes, poſſeda tout ſon ſens froid (q). Il conſerva tellement dans ſon diſcours le caractere de ſon eſprit diſſimulé & comedien, qu'il étoit facile de conoître qu'aucun ſentiment de deplaiſir ne le traverſoit. Liſez cela dans Tacite, vous n'y perdrez pas vôtre peine : mais je doute fort que dans des traitez de conſolation l'on faſſe bien de (r) citer un tel exemple : car Tibere n'en uſoit ainſi que parce qu'il n'avoit aucune affection naturelle. Il trouvoit Priam heureux d'avoir ſurvécu à tous ſes enfans (ſ).

(E) *Plus loüable dans Druſus que l'amitié qu'il conſerva pour Germanicus.*] Germanicus avoit été adopté par l'Empereur ; il étoit donc auſſi bien que Druſus le ſucceſſeur preſomptif : mais d'ailleurs il étoit l'amour & les delices du peuple ; il avoit fait de belles actions ; il avoit des qualitez éminentes. Druſus ne poſſedoit aucun de ces avantages. Comment ſe pouvoit-il faire qu'il ne hait point un tel rival ? D'où pouvoit venir qu'une ame ſi mal tournée rendoit juſtice à Germanicus, aimoit Germanicus ? Il faut reconoître en cela l'empire bizarre du temperament : les vices n'ont pas entre eux la liaiſon que l'on s'imagine, & il y a telle vertu qui ſe conſerve mieux dans un cœur avec pluſieurs vices éclatans, qu'avec des defauts mediocres. Je n'ai pas dit toutes les raiſons qui étoient capables d'allumer la jalouſie dans l'ame de Druſus. J'en ai même oublié les principales, que l'on trouvera bientôt dans les paroles de Tacite. La Cour s'étoit partagée entre Druſus & Germanicus ; les amis de l'un ſe brouilloient avec ceux de l'autre ; & les chefs de ces deux factions étoient ſeuls d'accord : (t) *Druſo & diſtors aula erat ; tacitis in Druſum, aut Germanicum ſtudiis. Tiberius ut proprium, & ſuis ſanguinis Druſum fovebat : Germanico alienatio patrii amoris apud cæteros auxerat, & quia clariſſimæ materni generis anteibat, avum Marcum Antonium, avunculum Auguſtum ferens. Contra Druſo proavus eques Romanus, Pomponius Atticus, dedecere Claudiorum imagines videbatur, & conjunx Germanici Agrippina, fœcunditate ac fama Liviam uxorem Druſi præcellebat ; ſed fratres egregie concordes, & proximorum certaminibus inconcuſſi.* Voiez dans la marge un autre paſſage de Tacite, où Tibere fait fort valoir au Senat l'amitié de Druſus pour les fils de Germanicus (v). L'hiſtorien touche la raiſon pourquoi l'on devoit juger que Druſus faiſoit en cela une choſe très-difficile ; cette raiſon eſt la concurrence de l'autorité. Sur ce principe lors que Piſon ſe vit accuſé de la mort de Germanicus, il s'en alla trouver Druſus, & il eſpera de le mettre facilement dans ſes interêts (w) ; il crut qu'un homme qui auroit delivré Druſus d'un très-dangereux rival, ne ſeroit pas vu de mauvais œil : mais il n'en tira qu'une reponſe fort vague, que l'on prit pour une leçon de Tibere ; car il n'y paroiſſoit rien de l'humeur franche & peu circonſpecte de Druſus (x).

(A) *Par les artifices de Sejan.*] Nous allons voir un manege deteſtable : Sejan avoit des eſpions par tout, & n'epargnoit rien pour s'agrandir. Comme il aſpiroit à l'empire, il commença par ſe defaire de Druſus qui en qualité de fils de Tibere occupoit le premier rang dans l'ordre de la ſucceſſion. Neron fils aîné de Germanicus ſuivoit immediatement Druſus, c'eſt pourquoi il fut le ſecond objet des machinations de Sejan. Tout ce qu'il diſoit etoit raporté au Favori, & cela fourniſſoit ſouvent matiere d'accuſation ; car encore qu'il ne fût pas mal intentionné, il lui échapoit des paroles d'imprudence, à quoi les conſeils precipitez de ſes amis ne contribuoient que trop. Ces gens-là plus pour leur propre interêt que pour le ſien, ennuiez de ſa mauvaiſe fortune, lui conſeilloient de faire un peu le mechant, & lui diſoient que c'etoit le vrai chemin de l'autorité. Là-deſſus il lui échapoit des paroles dont on lui faiſoit des crimes. (y) *Maximeque inſectarentur Neronem proximum ſucceſſioni, & quamquam modeſta juventa, plerumque tamen quid in præſentiarum conduceret oblitum ; dum a libertis & clientibus adipiſcenda potentia properis exſtimulatur*, ut erectum & fidentem animi oſtenderet : velle id populum Romanum : cupere exercitus : neque auſurum contra Sejanum, qui nunc patientiam ſenis, & ſegnitiam juvenis juxta inſultet. *Hæc atque talia audienti, nihil quidem prava cogitationis : ſed interdum voces procedebant contumaces, & inconſultæ ; quas adpoſiti cuſtodes exceptas auctaſque cum deferrent* &c. Il n'etoit pas à couvert des Delateurs ; car ſes ſoupirs, ſes veilles, & ſon ſommeil étoient raportez au Favori : ſa femme en rendoit compte à ſa mere, & celle-ci à Sejan (z). Son frere Druſus (aa) lui devint contraire ; Sejan eut l'adreſſe de le gagner, lui faiſant entendre que la premiere place lui etoit ſûre par la perte de Neron. Il jettoit en même tems les ſemen-

(t) Tacit. annal. l. 2. c. 43.

(v) Addidit orationem Cæſar multa cum laude filii ſui quod patria benevolentia in fratris liberos foret, nam Druſus (quamquam arduum ſit eodem loci potentiam & concordiam eſſe) æquus adoleſcentibus, aut certe non adverſus habebatur. *Id. annal. l. 4. c. 4.*

(w) Piſo præmiſſo in urbem filio datiſque mandatis per quæ principem molliret, ad Druſum pergit quem haud fratris interitu trucem, quam remoto æmulo æquiorem ſibi ſperabat. *Id. l. 3. c. 8.*

(x) Neque dubitabantur præſcripta ei a Tiberio, cum incallidus alioqui & facilis juventa ſenilibus tum artibus uteretur. *Id. ib.*

(y) *Id. ib. lib. 4. cap. 59. ad ann. 779.*

(z) Ne nox quidem ſecura cum uxor vigilias, ſomnos, ſuſpiria matri Liviæ, atque illa Sejano patefaceret. *Ib. c. 60.*

(aa) *Celui-ci étoit fils de Germanicus.*

Digitized by Google

non pas celle de le voir mort : il mourut lui-même avant Druſus. La condition de celui-ci n'en fut pas meilleure : on l'abandonna de telle (B) ſorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de ſon matelas. Il traina ainſi ſa vie juſques au neuviéme jour. Après ſa mort Tibere eut la cruauté de l'accuſer dans le Senat, & l'imprudence de decouvrir (C) par ce moien les rigueurs qui avoient été exercées contre ce malheureux Prince. Pendant ſa priſon il courut un bruit qu'on l'avoit vu dans les Iles de la mer Egée. Tacite en nous aprenant par qui ce faux Druſus fut pris, ne manque pas de toucher les ſecrets reſſorts (D) qui font jouër cette eſpece de ſupoſitions. Je ne trouve point que Druſus ait eu d'autres charges que celle * d'Augure, & celle de Gouverneur † de Rome. Il fut très-mal (E) marié.

* *Sueton. in Calig. cap. 12.*

† *Tacit. Annal. l. 4. c. 36. ad ann. 778.*

☞ DUAREN (FRANÇOIS) profeſſeur en Droit civil à Bourges au XVI. ſiecle, étoit de Saint-Brieu ville de Bretagne. Il fut le premier des Juriſconſultes François qui chaſſa des chaires

ces de la ruine de ce Druſus, qui donna dans ce panneau non ſeulement à cauſe de ſon ambition, mais auſſi à cauſe que ſelon la coutume il haiſſoit ſon frere, & lui envioit la preference dont il le voioit favoriſé par Agrippine leur commune mere. *Quo* (Sejanus) *fratrem quoque Neronis Druſum traxit in partes, ſpe objecta principis loci, ſi priorum ætate & jam labefactum demoviſſet. Atrox Druſi ingenium ſuper cupidinem potentiæ, & ſolita fratribus odia, accendebatur invidia, quod mater Agrippina promptior Neroni erat. Neque tamen Sejanus ideo Druſum fovebat, ut non in eam quoque feminæ futuri exitii meditaretur; gnarus præferocem, & inſidiis magis opportunum* (a). Mr. de Tillemont s'eſt trompé quand il a dit (b) que la *propre femme* de Neron *travailloit à ſa ruine*, en rendant *compte à l'Imperatrice Livie de tout ce qu'il pouvoit faire de plus ſecret.* C'étoit à Livie ſa mere, femme de Druſus, fils de Tibere, qu'elle en rendoit compte, & non pas à Livie l'Imperatrice. J'ai oublié de marquer que (c) Sejan fit donner des gardes à Neron & à ſa mere Agrippine, & que ces gardes ſe contentoient de tenir regitre de tout ce qu'ils obſervoient. Il ſuborna auſſi des gens qui conſeilloient à cette Dame, & à ſon fils de s'en aller à l'armée d'Allemagne, ou d'implorer la protection du public. On rejettoit ces conſeils, & on ne laiſſoit pas d'être accuſé d'y avoir prêté l'oreille.

(a) *Id. ib.*

(b) *Tillemont, hiſtoire des Empereurs to. 1. pag. m. 146.*

(c) *Tacit. Annal. l. 4. c. 67.*

(B) *On l'abandonna de telle ſorte à la fureur de la faim.*] Les artifices dont on a parlé dans la remarque precedente, n'avoient garde de manquer leur coup entre les mains de Sejan, puis que Tibere ne demandoit pas mieux que d'avoir ſujet de perdre ces jeunes Princes. Il ſubornoit des gens qui les excitoient à murmurer, & à le maudire; & quand il eut ramaſſé pluſieurs chefs d'accuſation; il en remplit une lettre avec une extrême animoſité, & fit declarer Neron & Druſus ennemis du bien public. Après quoi on envoia l'un dans l'Ile de Ponza, où on le contraignit de ſe tuer, un Bourreau aiant paru devant lui avec les inſtrumens du dernier ſuplice, & lui aiant dit qu'il venoit executer l'ordre du Senat : l'autre (c'étoit nôtre Druſus) fut empriſonné dans le palais, où on le laiſſa mourir de faim. Ecoutons Suetone (d) : *Ut comperit ineunte anno pro eorum quoque ſalute publica vota ſuſcepta: egit cum Senatu*, Non debere talia præmia tribui, niſi expertis & ætate provectis: *atque ex eo, patefacta interiore animi ſui vota, omnium criminationibus obnoxios reddidit: variaque fraude inſuetos, ut & concitarentur ad convitia & concitati perderentur, accuſavit per literas, amariſſime congeſtis etiam probris, & judicatos hoſtes fame necavit: Neronem, in inſula Pontia: Druſum, in ima parte Palatii. Putant Neronem ad voluntariam mortem coactum, cum ei carnifex, quaſi ex Senatus auctoritate miſſus, laqueos & uncos oſtentaret: Druſo autem adeo alimenta ſubducta, ut tomentum e culcitra* (e) *tentaverit mandere: amborum ſic reliquiis diſperſis, ut vix quandoque colligi poſſent.* Ceci arriva (f) deux ans après la mort de Sejan. N'oublions pas que Tibere fut ſi conſterné quand il aprit les machinations de ce Favori, qu'il ſongea à tirer Druſus de priſon pour l'oposer à Sejan. (g) *Tradidere quidam deſcriptum fuiſſe Macroni, ſi arma ab Sejano tentarentur extractum cuſtodia juvenem (nam in palatio attinebatur) ducem populo imponere.*

(d) *Sueton. in Tiberio cap. 54.*

(e) *Tacite ubi ſupra l. 6. cap. 23. ad ann. 786. Il beaucoup plus bas; il dit que Druſus ſoutint ſa vie pendant 9. jours avec cette nourriture.*

(f) *L'an de Rome 786.*

(g) *Id. ib. Voiez auſſi Suetone in Tiberio cap. 65.*

(C) *L'imprudence de decouvrir par ce moien les rigueurs.*] Ceux qui gardoient Druſus firent un journal de tout ce qu'il avoit fait, & de tout ce qu'il avoit dit pendant ſa priſon; ce journal étoit ſi exact, que l'on y voioit le nom des eſclaves qui avoient battu ou épouvanté le priſonnier, quand il ſortoit de ſa chambre. On y voioit les maledictions qu'il ſouhaita en montrant à l'auteur de ſa cruelle perſecution; le refus qu'on lui fit d'un morceau de pain; les coups dont les eſclaves l'aſſommoient, & choſes ſemblables. Voilà ce que Tibere n'eut point de honte de faire lire dans le Senat. (b) *Quin & inteſtis in defunctum, probra corporis, exitiabilem in ſuos, infenſum Reipublicæ animum objecit:* recitarique factorum dictorumque ejus deſcripta per dies juſſit. *Quo non aliud atrocius viſum: adſtitiſſe tot per annos, qui vultum, gemitus, occultum etiam murmur exceperant; & potuiſſe avum audire, legere, in publicum promere, vix fides; niſi quod Actii centurionis, & Didymi liberti epiſtola, ſervorum nomina præferebant, ut qui egredientem cubiculo Druſum pulſaverat, exterruerat; etiam ſua verba centurio ſevitia plena, tanquam egregium, voceſque deficientis adjecerat.* Les Senateurs n'avoient-ils pas bien raiſon d'admirer & de redouter Tibere, qui levoit ſi hardiment le maſque, & ſortoit ſi viſiblement de ſa diſſimulation ordinaire (i)?

(i) Obturbabant quidem patres ſpecie deteſtandi, ſed penetrabat pavor, & admiratio; callidum olim & tegendis ſceleribus obſcurum huc confidentiæ veniſſe, ut tamquam dimotis parietibus oſtenderet nepotem ſub verbere centurionis, inter ſervorum ictus, extrema vitæ alimenta fruſtra orantem. *Id. ibid.*

(D) *Reſſorts qui font jouër cette eſpece de ſupoſitions.*] Ceux qui n'étoient pas contens du gouvernement, leverent l'oreille au bruit d'un Druſus ſauvé de priſon, & ceux qui aimoient les nouveautez, les revolutions, les avantures ne la leverent pas moins. Ces Affranchis qui accompagnerent le faux Druſus, & qui firent ſemblant de croire que c'étoit le vrai fils de Germanicus, trouverent aiſément creance. On ne parloit que des grans deſſeins de ce Druſus : c'en étoit aſſez pour remuer toute la Grece. On accouroit donc vers cette idole, & l'on ſouhaitoit tellement de dire vrai, qu'on ſe perſuadoit enfin ſes propres fictions. *Per idem tempus Aſia atque Achaja exterrita ſunt, atri magis quam diuturno rumore*, Druſum Germanici filium apud Cyclades inſulas, mox in continenti viſum; *& erat juvenis haud diſpari ætate, quibuſdam Cæſaris libertis, vultu agnitus, per dolumque comitantibus. Alliciebantur ignari, fama nominis, & promptis Græcorum animis ad nova & mira:* quippe lapſum cuſtodia pergere ad paternos exercitus, Ægyptum aut Syriam invaſurum, *fingebant ſimul, credebantque: jam juventutis concurſu, jam publicis ſtudiis frequentabatur, latus præſentibus, & inanium ſpe* (k). Poppeus Sabinus gouverneur de Macedoine ne s'endormit point; & il eut raiſon de ne pas traiter la choſe de bagatelle. Les factieux pouvoient tirer de grandes utilitez d'une telle fourbe. Il fit tant de diligences qu'il ſe ſaiſit du perſonnage. On ſe peut ſouvenir qu'au commencement du 17. ſiecle preſque tous les Princes ennemis des Eſpagnols, étoient bien aiſes que l'impoſteur qui ſe nommoit Sebaſtien Roi de Portugal, ne fût point reconu pour impoſteur, & ſi les choſes avoient été une fois miſes en train, on eût vu toutes les Puiſſances jalouſes de la maiſon d'Autriche, accourir au ſecours du pretendu Sebaſtien. Il y a eu des gens qui ont ſoutenu en Angleterre qu'on n'avoit pas pris le Duc de Mommouth, (l) & que celui qu'on avoit decapité comme tel étoit un autre homme. Cette ſottiſe étoit une graine qu'on ſemoit alors, & qui auroit pu porter fruit en ſa ſaiſon. Les eſprits factieux étoient bien aiſes que cette opinion ne s'éteignit pas: le tems viendra, diſoient-ils, que peut-être nous aurons beſoin de ce Duc pour attirer la populace. Vous trouverez des choſes bien ſingulieres touchant le ſoin que l'on prend de fomenter cette erreur, vous les trouverez, dis-je, dans les Lettres hiſtoriques (m) du mois d'Octobre 1698.

(k) *Idem Ann. l. 5. cap. 10. ad ann. 784.*

(l) *En l'an 1686.*

(m) *Page 457. & ſuiv.*

(E) *Il fut très-mal marié.*] Nous avons perdu l'endroit où Tacite (n) avoit fait mention du mariage de Druſus, & d'Emilia Lepida. Si nous avions toutes les Annales de cet incomparable Ecrivain, nous ſaurions la perſecution horrible que Druſus eut à ſouffrir de la part de cette femme. Elle fut ſa delatrice, toute couverte qu'elle étoit de mille crimes qui la rendoient incapable d'être temoin. Elle demeura impunie pendant la vie de ſon pere; mais dès qu'il fut mort les delateurs la citerent; & comme il étoit certain qu'elle avoit commis adultere avec un eſclave, elle ne s'amuſa point à ſe defendre; elle trouva plus court de mettre fin à ſa vie (o). La malediction de Dieu étoit viſible ſur cette race. Germanicus même & ſon illuſtre épouſe y furent enveloppez.

(n) *Æmilia Lepida quam juveni Druſo nuptam retuli. Tacit. Annal. l. 6. c. 40. ad ann. 788. On ne trouve rien de cela dans les livres precedens.*

(o) *Id. ib.*

Digitized by Google

chaires de Droit la barbarie des Glossateurs pour y faire paroître les pures sources de l'ancienne Jurisprudence. Comme il souhaitoit de ne partager cette gloire avec personne, il vit d'un œil d'envie la reputation de son collegue Eguinard Baron, qui mêloit aussi la belle literature avec la science du Droit. Cette jalousie le poussa à composer un (A) Ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avoit pour son collegue β. On vit en lui la verité de la maxime, *pascitur in vivis livor, post fata quiescit*; car après la mort de Baron il se montra des plus ardens à l'éterniser, & il fit γ la dépense d'un monument à la gloire du defunt. Il eut d'autres collegues qui renouvellerent ses inquietudes. Il ne vit pas sans douleur † que la gloire de Baudouïn plus jeune que lui prenoit un grand vol; & après avoir été delivré de cette écharde, il s'aperçut que Cujas qui ‡ succeda à ce dangereux rival, avoit encore plus de merite. Il n'aima point ce nouveau venu, & il s'éleva entre eux des querelles dont les suites auroient pu causer de grans desordres dans l'Université de Bourges *, si Cujas n'avoit quitté la partie en se retirant à Valence, pour y enseigner le Droit. Duaren mourut † l'an 1559. à l'âge de 50. ans, sans avoir été marié. Vous trouverez dans Mr. Moreri plusieurs choses que j'ai omises afin d'éviter les repetitions; mais il faudra que j'explique mieux qu'il n'a fait ce qui (B) concerne le defaut de memoire. Il n'a rien dit d'un fait insigne dont je ne me tairai pas, c'est qu'on a dit que Duaren étoit (C) Protestant, & qu'il n'eut jamais le courage de se separer de la communion de Rome. Baudouïn le traita de Nicodemite & de prevaricateur, & lui reprocha d'être (D) plagiaire de Calvin. Il y a très-peu

β *Ex Sammarthanis infra.*

γ *Posito sua pecunia in ejus honorem monumento. Sammarthan. in elog. lib. 1. p. m. 38.*

‡ *Papyr. Masson. elog. parte 2. p. 257.*

† *Baillet Academ. des scienc. to. 1. pag. 228. Voiez l'article* Baudouïn *remarque L.*

* *Thuanus histor. lib. 23. pag. m. 471.*

† *Sammarth. ib.*

(a) *Sammarth. elog. l. 1. p. m. 38.*

(b) *Dans l'édition de Geneve 1608. in fol.*

(c) *Voiez la page 283. de la 2. partie des œuvres de Duaren edit. Aurel. Allobrog. 1608.*

(d) *Sammarth. elog. lib. 1. p. m. 38.*

(e) *On en peut faire part par écrit: ainsi Mr. Moreri met le grave au lieu de l'aigu.*

(A) *Un Ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avoit pour son collegue.*] Ce dessein a été marqué très-fortement par Sainte Marthe, (a) *Hominum opinioni de Baronis doctrina concepta nonnihil detrahere conatus est, edita in eum de jurisdictione & imperio apologia malevoli animi teste in posterum futura.* J'ai cherché dans les œuvres de Duaren cet écrit-là, & j'ai été étonné de l'y voir si court (b) qu'il ne remplit pas tout-à-fait cinq pages, mais il paroit par le preambule (c) que l'Auteur avoit reduit son apologie à ce qu'on appelle *summa capitis*, & qu'il avoit supprimé le reste pour temoigner quelque complaisance à Baron. Il lui adresse cet abrege, & le date du 1. de Janvier 1589. Il observe que l'apologie avoit été imprimée à son insçu l'année precedente, sous le nom *d'Ambrosius Lotus*. Mr. Teissier coupe cet Ouvrage en deux, il distingue du traité *de jurisdictione & imperio* l'*Apologia adversus Eguinarium Baronem.*

(B) *Ce qui concerne le defaut de memoire.*] Mr. Moreri debite que François *Duarein etoit obligé de lire les harangues qu'il avoit composées, & que ce defaut de memoire l'empêcha de faire part* aux Sçavans d'Allemagne *de ses lumieres dans la science du Droit*, ce qui fit qu'*ils perdirent en quelque façon quelque chose de l'estime qu'ils avoient conçue pour lui.* Il faloit dire que n'aiant pas la memoire fort heureuse, il ne recitoit jamais ses leçons par cœur, mais qu'il les lisoit sur son papier, ce qui fit que voiageant en Allemagne sans ses recueils, il n'eut jamais l'assûrance de monter en chaire. On l'en pria en divers endroits; ce refus porta quelques ignorans, & mauvais juges des choses à mettre en doute sa capacité? (d) *Erat Duarenus acerrimo quidem judicio, sed memoria minus felici, neque unquam nisi ex scripto praelegebat. Quo factum est ut in Germanico itinere cùm passim à doctissimis viris ad praelegendum provocaretur, nec eorum utique desiderio obtemperare (quod à suis commentariis destitutus omninò sibi diffideret) à nonnullis rerum imperitis & iniquè judicantibus habitus sit indoctior.* Voilà l'original que Mr. Moreri a voulu traduire, & qu'il a gâté en trois endroits. Il a mis *harangues* au lieu de *leçons*: il a dit *faire part de ses lumieres* (e) *dans la science du Droit*, au lieu de *faire des leçons de jurisprudence*; il a donné aux savans, ce qu'il ne faloit donner qu'aux ignorans. Il n'y a en effet que des ignorans qui soient capables de mepriser un fameux Docteur sous pretexte qu'il ne monte point en chaire pendant qu'il passe comme un voiageur dans un lieu d'Academie. Soupçonnez tant qu'il vous plaira qu'il se defie de sa memoire, & qu'elle depend des recueils qu'il a laissez dans son cabinet, vous n'en pourrez point conclure, si vous savez bien juger des choses, qu'il n'est point habile. Notez que Sainte Marthe insinuë que Duaren refusa de monter en chaire, non pas à cause qu'il eût été oblige de lire, mais à cause que n'aiant pas ses papiers, il craignoit de ne pouvoir point dresser une leçon où chaque chose fût bien citée. La plupart des professeurs ont leur écrit sous les yeux quand ils font leçon: leur charge ne demande pas qu'ils en usent autrement, & de là vient que la qualité de Lecteur en telle ou en telle science est synonyme à celle de professeur. Il faut donc croire que les professeurs & les etudians d'Allemagne n'eussent pas été surpris de voir lire Duaren. Ceux donc qui jugerent mal de lui se fonderent sur ce qu'ils crurent, non pas qu'il n'avoit point assez de memoire pour pouvoir aprendre par cœur un discours d'une heure, mais qu'il n'en avoit point assez pour composer un tel discours sans être aidé de ses manuscrits. Il importe peu qu'un professeur lise, ou qu'il recite par cœur; l'un vaut l'autre. Ils sont apellez à éclairer l'entendement, & non pas à remuer les passions. S'il s'agissoit de prêcher, la difference seroit bien considerable, & neanmoins encore aujourd'hui la plupart des Predicateurs Anglois lisent leurs sermons au peuple.

Notons en passant combien les modes sont changeantes en pais même d'Université. C'étoit au XVI. siecle une coutume generale que les professeurs etrangers qui passoient par une ville d'Academie fussent priez de donner des leçons publiques. Cela si je ne me trompe n'est plus en usage. Mais entre les Ministres la civilité demande essentiellement que ceux du lieu offrent la chaire aux étrangers. Et de là vient qu'un Ministre ne voiage guere sans mettre dans sa valise les meilleurs de ses sermons, car il fait bien qu'on le prera de prêcher dans les autres villes. Les plaisans nomment ces sermons *pistolets de poche.*

(C) *Duaren etoit Protestant . . . Baudouin le traita de Nicodemite.*] Mr. Catherinot Avocat du Roi à Bourges observe (f) qu'en 1550. Duaren fit *imprimer son traité des Benefices dans lequel il se rendit suspect d'heresie par ses dogmes & par ses railleries. Aussi fut-il compris dans l'expurgatoire de Rome.* Baudouïn s'étant retiré de Bourges, & faisant profession ouverte de la religion Protestante à Strasbourg, écrivit contre Duaren sous (g) le nom des Jurisconsultes Chretiens, & lui reprocha de n'être Papiste qu'en aparence, & de combatre la religion de son cœur. Ceux qui n'auront pas ce livre en trouveront des extraits à la tête de la reponse de Theodore de Beze aux injures de Baudouïn, qui s'étoit depeint lui-même dans les reproches qu'il avoit faits à Duaren. On trouve dans ces extraits (h) que la Sorbonne obligea Duaren à chanter la palinodie. Nous verrons dans la remarque suivante le commerce qu'il avoit avec Calvin.

(D) *D'être plagiaire de Calvin.*] Baudouïn afirma que ce qui se trouve dans les livres de Duaren touchant la Prêtrise avoit été pris des Ouvrages de Calvin. On pretend qu'il ne fit cette remarque que pour l'exposer au feu des persecuteurs. Duaren conçut une extrême indignation de cette supercherie; il s'en plaignit & par lettres, & de vive voix à Calvin qui lui fit entendre raison. (i) *In eo pugna quam veris armis destitui se videret Balduinus, ad illiberales insidias descendit, & Duareno ex pura & orthodoxa fidei approbatione invidiam conflando, carnificum furori eum obiecit. Capitale ut fertur, in Gallia erat, nos tantùm doctrina nostra subscribere, sed libros etiam nostros furtim legere. Bonus hic petasii fictator, dum offendere conatur Duarenum ex me didicisse, & ex meis libris esse mutuatum quicquid in libro De sacerdotiis probè & sincerè docuerat, non alio spectavit quam ut furiosis Ecclesiæ hostibus gladium homini jugulando porrigeret. Si barbara hæc immanitas mihi displicuerit, nihil mirum. quin potius hoc uno stratagemate detestabilem se piis omnibus reddidit. Et tamen cùm de ea per literas, & coram conquestus esset Duarenus, hominem ingenio, facundia, eruditionèque sic instructum, ut in certamine longè futurus esset superior, mitigavi.* Joignez à cela un endroit (k) de la reponse de Theodore de Beze au même Baudouïn.

(f) *Catherinot, Calvinisme de Berri pag. 4.*

(g) *Ce livre fut imprimé à Strasbourg l'an 1556.*

(h) *Tu nos fortasse alio trahere vis auribus contrictos. Ecquonam? an ad tribunal Sorbonicum ubi palinodiam turpem & nefariam canere me exemplo & moro nobis persuadeas? Ignosce Duarene, non possumus, nolumus (ut ille olim Phiioxenus) ad Latomias. Balduinus fol. 111. apud Thuan. Bezam pag. 199. to. 2. oper.*

(i) *Calvinus respons. ad Balduin. pag. 368. tractat. Theol.*

(k) *Il est à la page 231. du 2. volume des œuvres de Beze.*

Digitized by Google

peu de gens qui obſervent ce que je vais raporter. Duaren aiant quitté la charge (E) de profeſſeur, elle fut donnée à Baudoüin qui trois ans après conſeilla de le rapeller, & lui ceda le premier rang. Je raporterai quelques autres faits (F) qui ſerviront de ſuplément au Moreri. On fit une

(a) *Reſponſ. ad Calvinum & Bezam pro Franciſco Balduino fol.* 83. *Voiez d'autres preuves dans la remarque ſuivante.*

(b) *C'eſt-à-dire à Geneve.*

(c) *Ibid. fol.* 84.

(d) *Ibid. fol.* 84. *verſo.*

(e) *Voiez ſon article, remarque B.*

(f) Illud vere dicere poſſum Balduinum in ea urbe ſæpe veſtro nomine in periculum veniſſe dum vobis amicior eſſe credebatur, & erat fortaſſe quam eſſe debebat, neque certe aliud habebant illi quos laudas, inimici quod huic odioſe objectarent. *Ib. fol.* 83. *verſo.*

(g) *Papyr. Maſſo elog. tom.* 2. *pag.* 257.

(h) *Id. ib.*

(i) *Catholiques, Calviniſme de Berri pag.* 4.

(k) *Balduin. reſponſ. ad Calvin. & Bezam fol.* 86.

(l) *Menage, remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag.* 157.

(E) *Duaren aiant quitté la charge de profeſſeur, elle fut donnée à Baudoüin.*] Voici ma preuve: (a) *Certe tam habitus jam tunc fuit pro Juriſconſulto minime vulgari, ut non ſolum Gratianopolitani talem profeſſorem requirerent (tametſi quia (b) iſtic vixerat exiſtimationem ſuam imminuiſſet) ſed & Bituriges eum accerſorent ut Duareno qui tunc abdicarat ſuccederet.* Ceci regarde Baudoüin & l'an 1548. (c) *Cum Barone conjunctiſſimus quandiu is deinde vixit, hoc eſt, triennium docuit totum Jus Civile Balduinus . . . . . mortuo Barone auctor fuit ut Duarenus revocaretur, atque ut illi redemtis ultro conceſſit priorem in quo conſiſtere poterat, locum, ſic habuit toto quadriennio ſine ulla illius ſimulatis ſignificationis bonum collegam.* Je laiſſe la ſuite de ce paſſage, où l'on avoue qu'enfin il s'excita une querelle entre ces deux profeſſeurs, après que Baudoüin ſe fut retiré. Je laiſſe auſſi la contradiction que l'on rencontre dans le revers du feuillet: elle eſt bien groſſiere. (d) *Neque vero dubito quin ſi nunc* Duarenus *viveret Balduinum tam complecteretur a vobis nunc vexatum, quam ab eo veſtrarum partium ſuſpecto fuit interdum* ABALIENATUS. On venoit de dire que pendant que Baudoüin enſeigna dans Bourges, il ne reçut de Duaren aucune marque d'inimitié, & puis on avoüe qu'il en reçut quelques-unes étant ſuſpect de Calviniſme. Ces ſoupçons ne peuvent pas concerner le tems qui ſuivit la ſortie de Baudoüin, car il alla à Geneve en ſortant de Bourges, & puis à Strasbourg (e), & il ſe declara hautement de la Religion. Ils concernent donc ſon ſejour à Bourges pendant lequel, comme il l'avoüe (f) lui-même, il fut fort ſuſpect de favoriſer les Proteſtans. Sa contradiction eſt donc claire & inexcuſable. L'un des paſſages que j'ai copiez nous fait conoître une faute de celui qui a fait l'éloge de Baudoüin. *Reverſus Lutetiam* (Balduinus) dit-il, (g) *magno jam quæſita fama accerſitur à Biturigibus ad docendi munus ſuſcipiendum futurus collega Baronii & Duareni Juriſconſultorum.* Cela veut dire que l'Univerſité de Bourges apella Baudoüin pour le faire collegue de Baron & de Duaren. Fauſſeté inſigne, car on l'apella pour une chaire que Duaren avoit laiſſée. N'oublions pas que Baudoüin fit des lecons dans cette Univerſité avant que d'y recevoir le Doctorat. (h) *Cum publice Juris civilis obſcuriores titulos interpretatus fuiſſet, incredibili omnium ſtudio Doctor eſt renunciatus voce Baronis.* Or il le reçut (i) le 12. de Mars 1549. Il faut donc dire qu'il commença ſes leçons dès l'année precedente, car il enſeigna le Droit à Bourges pendant ſept ans (k), & il quitta cette Academie l'an 1555. Il faut remarquer cela pour corriger une faute touchant le tems de la mort d'Eguinaire Baron. Quelques-uns diſent (l) qu'il deceda l'an 1556. Ils ſe trompent, car il ne vêcut que trois ans depuis que Baudoüin eut été fait ſon collegue. Si Mr. de Sponde (m) a bien mis ſa mort au 22. d'Aout 1550. nous avons un nouveau ſujet de dire que Baudoüin commença ſon profeſſorat à Bourges en 1548. S'il l'eût commencé au mois de Janvier, on trouveroit plus de deux ans & demi entre ſa premiere leçon & la mort de Baron, & cela ſuffit pour pouvoir dire qu'ils furent collegues trois ans; car dans ces ſortes de livres on ne s'attache pas à la preciſion des calculs. Il eſt (n) certain que Baron mourut le 22. de Septembre 1550. âgé de 55. ans.

(F) *Quelques autres faits qui ſerviront de ſuplément au Moreri.*] François Duaren étoit fils de Jean Duaren qui exerçoit en Bretagne une charge de judicature. Il lui ſucceda en cet emploi, & il en fit quelque tems toutes les fonctions. (o) *Juriſdictioni ante annos quindecim in Celtica noſtra Britannia non omnino infeliciter præfui, eoque magiſtratu in quo patri jam ſeni ſucceſſeram vixdum adoleſcentia annos ingreſſus ita functus ſum ut &c.* Il faiſoit des leçons ſur les pandectes dans Paris l'an 1536. & entre autres diſciples il avoit les trois fils du ſçavant Budé (p). Il fut apellé à Bourges (q) l'an 1538. pour y enſeigner la juriſprudence, trois ans (r) après qu'Alciat ſe fut retiré: il ſe degût de cette charge l'an 1548. & s'en alla à Paris pour frequenter le Barreau, car il voulut joindre la theorie du Droit avec la pratique. C'eſt ce qu'il temoigne dans une lettre ecrite à François Baudoüin qui lui avoit ſucede. (s) *Cooptatum te in juris doctorum collegium & unum ex omnibus delectum cui nos velus emeriti lampadem curſu tranaremus valde ita me Deus amet lætor.* Cette lettre eſt datée du 13. de Janvier 1549. mais il faut prendre garde que l'annee commençoit alors à Pâques, & ainſi en comparant cette date avec celle de la lettre qu'il ecrivit à Sebaſtien de l'Aubeſpine, on ne trouvera point de contradiction dans ſes calculs. Il dit dans la lettre à François Baudoüin, qu'il frequente le Barreau du Parlement de Paris depuis (t) deux ans. Il aſſûre dans l'autre lettre datée du 24. de Novembre 1550. qu'il le frequente depuis trois ans: (u) *In Baſilica Pariſienſi ad tres annos libenter verſatus ſum.* Ces deux dates apartiennent à la même annee 1550. Il l'on met au mois de Janvier le commencement de l'an. Il ſe degoûta des chicaneries du Palais, & il fut bien aiſe que les conditions avantageuſes que la Ducheſſe de Berri ſœur du Roi Henri II. lui fit offrir, lui fournîſſent une occaſion favorable de ſe retirer du Barreau, & d'aller reprendre honorablement à Bourges l'emploi qu'il y avoit eu. Il ſe remit à y profeſſer la juriſprudence l'an 1551. Aucun profeſſeur en Droit hormis Alciat n'avoit jamais eu dans cette Univerſité une auſſi bonne penſion que celle qui fut accordée à nôtre Duaren. *Decretum mihi eſt ex ærario publico ſtipendium annuum ad viceſima millia ſeſtertiorum nummum, id eſt longe amplius & honorificentius (ſi unum Alciatum excipias) quam Juriſconſultus ullus habuiſſe in ea civitate dicatur* (w). D'ailleurs il fut fait maître (x) des requêtes de la Ducheſſe de Berri. Notez que dans ſa lettre à Sebaſtien de l'Aubeſpine datée du 24. de Novembre 1550. il fait mention des funerailles d'Eguinaire Baron, qui furent un temoignage authentique du reſpect des Ecoliers pour la memoire du defunt. Notez auſſi qu'en 1554. il étoit fort diſpoſé à s'en aller à Valence, où on lui offroit une chaire de Droit civil. (y) *Dum enitor, elaboro, contendo ut vobis mortem geram cum bona hæc mea . . . . venia . . . . interim vobis hunc quaſi arrhabonem quendam propenſi mei in vos animi ac voluntatis mitto.* C'eſt ainſi qu'il parla en dediant un Ouvrage l'an 1554. aux Curateurs de l'Academie de Valence.

Je n'ai parlé qu'en paſſant de ſon degoût pour les chicanes du Palais; mais comme il en fait une deſcription fort eloquente, j'ai cru que je devois raporter ici une partie de ſes paroles. (z) *In Baſilica Pariſienſi ad tres annos libenter verſatus ſum: tametſi (ut verum fatear) immodicos ac prope inexplicabiles litium anfractus, quibus illius fori non pro cæteris abunde magis quam lites ipſas ac judicia, quibus humanum genus carere non poſſe videtur, pernovimus nec abſque ingenti faſtidio illic viderim. Vix enim credibile eſt quanta ibi hominum eorumque gravioſſimorum & lectiſſimorum multitudo quam minutis ac puſillis in rebus quotidie occupata ſit. Ac ut de ampliſſimo purpuratorum Patrum ordine & conventu loquar, num tibi videntur pleraque, eorum judicia quæ ſtatis legitimiſque diebus ter in trimeſtre palam edunntur, non dicam auguſto illo conſeſſu, ſed infimo aliquo tribunali ſatis digna eſſe? Nam cum &c.* Tout ce diſcours eſt fort ſenſé. Ces auguſtes aſſemblées qu'on apelle Parlemens ont trop d'éclat pour la petiteſſe des cauſes dont elles décident, & l'on ne peut s'empêcher de plaindre un beau genie qui emploie bien du tems à ſe preparer à raporter un proces. Que faut-il qu'il étudie, & qu'il examine? les phrases dont un Notaire s'eſt ſervi dans un teſtament ou dans un contrat de mariage, pour expliquer les deſirs d'un petit particulier. J'ai oüi dire à un Conſeiller du Parlement de Mets, que cette ſorte d'étude eſt d'autant plus deſagreable qu'elle ne nourrit point l'eſprit, & ne lui donne aucune étenduë. Raportons ici les vers de Mr. Perrault touchant le deſavantage de nos Avocats comparez avec ceux de l'antiquité:

Je la (aa) voy s'applaudir de ſes grands Orateurs,
Je voy les Cicerons, je voy les Demoſthenes.
Ornemens eternels & de Rome & d'Athenes,
Dont le foudre eloquent me fait déja trembler,
Et qui de leurs grands Noms viennent nous accabler.
Qu'ils viennent ſi je le veux, mais que ſans avantage
Entre les combatans le terrain ſe partage,

(m) *Spondan. ad ann.* 1550. *n.* 12. (n) *Mr. Pinſſon des Riolles que j'avois conſulté, vient de me l'ecrire.* (o) *Franciſc. Duarenus epiſt. ad Sebaſt. Albaſpinæum pag. m.* 297. *part.* 2. *oper. Elle eſt datée du* 24. *de Novembre* 1550. (p) *Gulielm. Budæus epiſt. ad Jo. Duarenum. Elle eſt dans les œuvres de Duaren pag. m.* 300. *part.* 2. (q) Annus jam agitur nonus ex quo in hanc civitatem juris docendi cauſa publice accitus ſum. *Duaren præf. diſput. anniv.* datée de Bourges en 1547.

(r) Triennio poſt diſceſſum Alciati profiteri jus civile hic cœpi. *Id. in orat. recitata in cooptatione Bugueri p. m.* 305. *oper. part.* 2. Notez qu'il ſupute mal, car Alciat ſortit de Bourges en 1534.

(s) *Id. ib. pag.* 297.

(t) Studia jam biennium intermiſſa. *Ib. p.* 294.

(u) *Idem epiſt. ad Seb. Albaſpin. pag.* 297.

(w) *Id. ib. pag.* 298. *Voiez la remarque B de l'article* Baudoüin.

(x) *Id. ib.*

(y) *Duaren. epiſt. dedicat. comment. in titul. de verborum obligationibus.* Elle eſt au commencement du 1. tome de ſes œuvres.

(z) *Idem epiſt. ad Sebaſt. Albaſp. pag.* 297.

(aa) *Perrault. dans le poeme intitulé* le ſiecle de Louis le Grand *p. m.* 175. *du* 1. *tome de ſon parallele des anciens & des modernes.*

Digitized by Google

une édition des Ouvrages de Duaren à Francfort (G) l'an 1592. *in folio.* On n'oublia pas d'y mettre son traité des plagiaires: c'est un écrit très-curieux, mais trop court pour un sujet aussi abondant que celui-là. On le pourroit enrichir (H) de plusieurs autres pensées. Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre (I) Baudouïn.

DUEL-

Que dans nostre Barreau l'on les voye occupez
A défendre d'un champ trois sillons usurpez;
Qu'instruits dans la Coustume, ils mettent leur estude
A prouver d'un egoust la juste servitude;
Ou qu'en riche appareil la force de leur Art,
Eclatte à soustenir les droits de Jean Maillart.

(G) *Une édition des Ouvrages de Duaren à Francfort l'an 1592. in folio.*] Le catalogue d'Oxford, Mr. Pope (a) Blount & plusieurs autres ne marquent que cette édition; mais j'ajoûte que pendant la vie de Duaren on imprima un recueil de ses écrits à Lion l'an 1554. *in folio* chez Rouille, & qu'après sa mort on en fit dans la même ville & chez le même Libraire une autre édition plus ample l'an 1579. *in folio.* Nicolas Cisner qui avoit été son disciple, & puis professeur en droit à Heidelberg, fournit plusieurs pieces à l'Imprimeur. Cela paroit par la petite preface qu'il fit mettre au devant de cette édition, & qu'il composa à Spire l'an 1578. Je l'apelle petite afin de la distinguer de celle qu'il mit au devant de la 2. partie des Oeuvres de Duaren, & qui peut passer pour une juste dissertation *de modo & arte docendi atque discendi jura.* Il la fit à Spire l'an 1575. Je n'ai point vu l'édition qui est marquée dans le texte de cette remarque, mais je sai qu'elle fut reiterée à Francfort l'an 1607. Je me sers de celle de Geneve 1608. *apud Petrum de la Roviere*, & je suis bien fâché de n'y trouver pas les deux (b) écrits de Duaren contre Baudouïn.

(a) *Pope Blount. censor. Author. pag. m.* 466.

(b) *Epistola de Francisco Balduino. Defensio adversus Balduini Sycophanta maledicta.*

(H) *On pourroit enrichir de plusieurs autres pensées* son traité des plagiaires.] J'en vais fournir une. On ne parle presque jamais de ces gens-là sans les comparer à la (c) corneille d'Esope. On a trouvé cette idée dans ces vers d'Horace:

Quid (d) mihi Celsus agit? monitus, multumque monendus,
Privatas ut quærat opes, & tangere vites
Scripta, Palatinus quæcunque recepit Apollo:
Ne, si forte suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum,
Furtivis nudata coloribus.

Duaren s'en est servi, car il se vante de pouvoir reduire facilement son plagiaire à l'etat de cet oiseau. (e) *Corniculam Horatianam plane mihi deprehendisse videor, quam furtivis nudare coloribus nihilo mihi difficilius esse puto quàm Aristophani illi poëtarum Alexandrinorum furia detegere ac convincere.* Mais je n'ai encore vu personne qui ait comparé les plagiaires avec les perdris. (f) *Celui qui aquiert des richesses & non point selon le droit est une perdrix* qui couve ce qu'*elle n'a point pondu: il les laissera au milieu de ses jours & sera trouvé fol à la fin.* Ces paroles sont du Prophete Jeremie, & declarent que ceux qui s'enrichissent du bien d'autrui, ne conservent pas jusques à la mort ces richesses mal aquises. Les interpretes disent là-dessus (g) que la perdris derobe les œufs des autres oiseaux, & qu'elle les couve, mais que les petits qu'elle fait eclore ne la reconnoissent point pour leur mere, & qu'ils la quittent, & vont trouver l'oiseau qui avoit pondu ces œufs. Voilà le sort ordinaire des Ecrivains plagiaires. Ils moissonnent ce qu'ils n'ont point semé, ils enlevent les enfans d'autrui, ils se font une famille d'usurpation, mais ces enfans enlevez sont comme les autres richesses mal aquises; *male parta male dilabuntur*; ils prenent des ailes & s'enfuient chez leur veritable pere. Un Auteur volé reclame son bien: & si la mort l'en empêche, un fils, un parent, un ami fait valoir ses droits. Un homme même qui ne sera pas de ses amis lui rendra ce bon office, afin de se faire honneur de la decouverte du vol, ou afin de couvrir de confusion le plagiaire. Ce que l'amour de l'équité n'inspireroit pas, la vanité, la malignité, le desir de la vengeance le suggereront, & ainsi tôt ou tard les productions enlevées abandonnent le voleur. Notez qu'il y a des plagiaires qui n'imitent pas en tout la perdris; ils ne prenent pas la peine de couver; ils prenent les pensées & les paroles d'autrui toutes formées: il est vrai que quelquefois ils se tourmentent beaucoup pour leur faire prendre un autre air, afin que le vol ne se puisse pas decouvrir facilement. Ils sont plus propres alors à être comparez à la perdris. Je m'etonne au reste qu'on n'ait pas donné le nom de cet animal aux hommes qui nourrissent les enfans qu'un autre va faire chez eux. Ce nom leur conviendroit mieux que celui de cet (h) oiseau qui va pondre dans le nid d'un autre, & qui lui laisse couver l'œuf, & elever le petit. Peut-être n'a-t-on pas été persuadé que ce conte de la perdris soit veritable. Il y a long tems qu'un docte Critique a insinué que St. Jerome allegue à faux le temoignage de trois excellens Naturalistes. (i) *Hieronymus testes citat hujus rei sanè luculentos, & quos, ut minus idoneos, rejicere nemo possit, Aristotelem videlicet, Theophrastum, & Plinium; sed an vere, fides penes ipsum esto. ego sanè apud illos auctores nihil tale legere memini. Locus Hieronymi est in commentariis ad eum locum* (k): Aiunt, *inquit*, scriptores naturalis historiæ tam bestiarum & volucrum, quàm arborum herbarumque, quorum principes sunt apud Græcos Aristoteles & Theophrastus, apud nos Plinius secundus, hanc perdicis esse naturam, ut ova alterius perdicis, id est, aliena furetur, & eis incubet foveatque: cumque fœtus adoleverit, avolare ab eo, & alienum parentem relinquere.

(b) *Le concon.*

(i) *Druſius ubi ſupra pag.* 100.

(k) *C'est-à-dire le verset* 11. *du chapitre* 17. *de Jeremie.*

(I) *Quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudouïn.*] Je l'ai trouvée parmi les pieces qui accompagnent la (l) replique de Calvin *ad Balduini convicia.* Duaren la fit après avoir vu une harangue que Baudouïn avoit publiée en Allemagne, & qui etoit fort desobligeante pour les Professeurs de Bourges. Personne n'y étoit nommé, mais on connoissoit sans peine à qui l'Orateur en vouloit, & que Duaren en particulier y avoit été maltraité. Si nous en croions cette lettre de Duaren ceux qui étoient les plus favorables à Baudouïn, ceux qui aimoient & qui estimoient ses talens le loüoient de telle sorte, qu'il entroit ordinairement un facheux *mais* dans leurs loüanges, c'est-à-dire, mais il est vain, ambitieux & dissimulé; nous sommes marris que cette tache paroisse sur un visage si beau. (m) *Ita eum laudant fere ut in ejus laudibus excipiant ἀλαζονίαν, fastum, ambitionem, φιλαυτίαν: præterea virum simulandi dissimulandique artificium, & hoc veluti nævo decorum admodum speciosamque faciem nonnihil deformari doleant.* Etant à Paris l'an 1548. (n) ou environ il rendit une visite à Duaren, & lui presenta un livre qu'il (o) lui avoit dedié. Il avoit envie de remplir la place de professeur que Duaren venoit de quitter dans l'Academie de Bourges, & il lui demanda des lettres de recommandation. Il les obtint, & s'en trouva bien, car d'abord les Magistrats de Bourges lui accorderent une pension, & peu après il fut reçu professeur en jurisprudence, sans que la ceremonie de la reception lui coutât rien. Il falut qu'il surmontât les traverses d'Eguinarius Baron & de quelques autres adversaires declarez, & depuis ce tems-là il fut toûjours mal avec ce collegue, & il excita contre lui tant de tumultes, qu'on croit qu'il le fit mourir de chagrin. (p) *Nec nulla fuit ex eo tempore simultatis inter eum & Baronem intermissio . . . . adversus quem* (Baronem) *iste vindictæ cupiditate flagrans tantas excitavit tragœdias, ut à plerisque credatur Baro ob mœrorem ex ea re conceptum decessisse.* Duaren retourna à Bourges après la mort de Baron, & y reçut de Baudouïn toutes sortes de caresses respectueuses, mais on l'avertit de s'en defier comme d'un homme qui par plusieurs artifices avoit tâché d'empêcher qu'il ne revint, ou qu'au moins il ne recouvrât le rang qu'il avoit eu autrefois. La defiance qu'on lui voulut inspirer fut dissipée facilement par les protestations de sincerité que Baudouïn lui fit, mais enfin il (q) ouvrit les yeux, & s'emporta hautement, & depuis ce tems-là il y eut entre eux une inimitié reelle, quoi que l'aparence de la concorde allât son train. L'exterieur même de l'amitié se dementit en 3. ou 4. rencontres où Baudouïn se mit dans une extrême colere contre Duaren. Voici ce qui donna lieu au premier éclat. Baudouïn se dispensoit de monter en chaire sous pretexte, que par les écrits il pouvoit mieux contribuer que par ses leçons à l'utilité & à la gloire de l'Academie, & de la ville. Il en fut censuré par les Magistrats après que Duaren les eut avertis de cet abus (r). Quelque tems après il arriva une sedition dans les Ecoles de Droit. Baudouïn obligé d'en rendre raison aux Magistrats, plaida cette cause, & la perdit honteusement. Il crut que Duaren lui avoit joüé ce tour. Cette affaire proceda de ce que Baudouïn choisissoit le tems de ses leçons selon sa commodité, & non pas selon les heures qui avoient été assignées à chaque professeur. Cela fit naître des tumultes, car Baudouïn (s) ne vouloit pas renoncer à l'heure qu'il avoit choisie,

(m) *Duaren. epist. de Fr. Balduino pag. m.* 58.

(n) *Ibid. pag.* 61.

(o) *Il l'avoit fait imprimer à Lion.*

(p) *Ibid.*

(q) Nihil amplius diſſimulandum ratus cum homine expoſtulavi & de jure amicitiæ neceſſitudinisque violato conquæſtus ſum paulo liberius ac ſtomachoſius. *Ibid. pag.* 63.

(r) *Ibid.*

(s) Horam ſubinde mutabat arbitrio ſuo & in aliorum poſſeſſionem non minus ſuperbe & inſolenter quam turbulente & ſeditioſè invadebat. Qua ex re ii motus atque tumultus excitati ſunt ut &c. *Ib. pag.* 64.

(a) *Voiez Mr. Dacier ſur la* 3. *épître du* 1. *livre d'Horace p. m.* 207.

(d) *Horat. epiſt.* 3. *lib.* 1. *v.* 15.

(e) *Duaren. epiſt. de plagiar. pag.* 296. *part.* 2. *oper.*

(f) *Jeremie ch.* 17. *v.* 11.

(g) *Voiez Druſius obſervation. lib.* 4. *cap.* 24. *p. m.* 99.

Digitized by Google

DUELLIUS ‡ (CAIUS) Conſul l'an de Rome 493. defit la flote des Carthaginois, & fut le premier de tous les Romains à qui le triomphe naval fut accordé ‡. On lui érigea une colomne avec une belle inſcription. C'étoit β une de ces colomnes qu'on nommoit *roſtrata*, à cauſe des proües de navire dont on les ornoit. On deterra un morceau de celle-ci à Rome ſur la fin du XVI. ſiecle. Les Savans γ ſe ſont exercez à deschiffrer l'inſcription. Il y a des Auteurs qui diſent que l'on accorda (A) à Duellius en reconoiſſance de ſa victoire, la prerogative de ſe faire conduire à ſon logis au ſon des flûtes, & à la lumiere des flambeaux, quand il auroit ſoupé en ville; mais d'autres aſſûrent que de ſa propre autorité (B) il s'empara de cet uſage. Cette derniere opinion eſt plus vraiſemblable (C) que la premiere. Il fit bâtir un temple à Janus dans le marché aux herbes *. On conte de lui une choſe qui me paroît plus ſinguliere, que tous les honneurs qu'il poſſedoit dans la Republique. On pretend que ſa femme parvint juſqu'à la vieilleſſe, ſans ſavoir que ſon mari qui étoit (D) punais, fût en cela different des autres hommes. Elle s'apelloit Bilia; il étoit juſte que ce nom ſe conſervât; & neanmoins il nous ſeroit entierement inconu, ſi St. Jerôme ne l'eût inſeré dans ſes Ouvrages. Coſtar n'a pas eu raiſon de (E) citer Eraſme au ſujet de la reponſe de cette femme.

‡ *D'autres diſent* Duillius.

‡ *Florus l. 2 c. 2.*

β *Plinius l. 34. c. 5.*

γ *Pierre Ciaconius fit un traité là-deſſus, qui fut imprimé à Rome l'an 1608.*

* *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 49.*

☞ **DURER** (ALBERT) originaire de (A) Hongrie, & né à Nuremberg le 20. de Mai 1471 †, fut un des meilleurs graveurs, & des plus excellens peintres de ſon tems.

† *Melch. Adam. in vitis Philoſ. German. pag. 66.*

„ Ayant choiſie, quoi que ce fût celle d'un autre qui vouloit s'y maintenir. Fort peu de tems après il eclata de nouveau contre Duaren, lors qu'il ſe vit privé de ſes gages à l'égard de quelques mois, pendant leſquels il n'avoit point fait de leçons; car il faut noter qu'environ trois mois avant ſa ſortie de Bourges, il ceſſa de lire ſans dire un mot à ſes collegues pour excuſer les vacances qu'il prenoit. On attribuoit cela au chagrin qu'il avoit conçu de la ſentence que les Juges avoient prononcée contre lui. (a) *Quod hominis factum plerique ſic interpretabantur ut dolori acerbiſſimo & agritudini ex recenti illa damnatione judicioque ſuſcepta, vulgo tribuerent.* Le depit de ne toucher point ſes gages à l'égard du tems de ſes vacances, lui fit jetter feu & flamme contre ſes collegues, & il ſortit (b) deux jours après de la ville ſans leur dire adieu: mais il promit aux Magiſtrats de revenir. Notez que pendant deux ans il avoit fait de grandes inſtances pour l'accroiſſement de ſa penſion, & que toutes ſes peines avoient été inutiles. Il n'avoit pu obtenir la moitié des gages dont Duaren joüiſſoit (c). Celui-ci temoigne (d) que depuis qu'il avoit vu que les Proteſtans prêtoient l'oreille aux diſcours calomnieux d'un tel tranſfuge, il avoit ſenti diminuer la paſſion de ſe retirer chez eux. Il allegue un bon mot de Simonide (e), c'eſt qu'il faut tenir pour des calomniateurs ceux qui ajoûtent foi legerement à la calomnie. Sa lettre eſt datée du 15. de Juillet 1555. Je ne dois pas oublier qu'on y a remarqué (f) que Baudoüin, qui ſe retira de Bourges à cauſe des chagrins inſuportables qui l'y rongeoient, fit accroire à ceux de la Religion qu'il n'avoit quitté cette Academie qu'afin de ſe procurer la liberte de conſcience. C'eſt ainſi que ſont faits les hommes: ils donnent à leur prochain les fauſſes raiſons de leur conduite, & gardent pour eux les veritables. Ils meritent tous, les uns plus les autres moins, qu'on leur aplique le jeu de mots qui fut fait ſur le fameux Aſtrologue de Provence:

Noſtra damus cum verba damus nam fallere noſtrum eſt,
Et cum verba damus nil niſi noſtra damus.

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid. pag. 65.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. pag. 68.*

(e) Scitum eſt illud Simonidis, Non deſines me auribus calumniari, cum oſtendere vellet eos quoque calumniatores habendos eſſe qui aures calumniatoribus faciles præberent. *Ib.*

(f) *Ibid. pag. 66.*

(A) *On accorda à Duellius . . . . la prerogative.*] Tite Live eſt formel là-deſſus: (g) *C. Duillius Conſul adverſus claſſem Pœnorum proſpere pugnavit, primuſque omnium Romanorum ducum navalis victoria duxit triumphum: ob quam cauſſam ei perpetuus honos habitus eſt, ut reverenti a cœna tibicine canente funale præferretur.* Après un temoin de cette importance il n'eſt pas neceſſaire de faire parler Aurelius Victor, qui a dit, (h) *Duilio* CONCESSUM *eſt ut prælucente funali & præcinente tibicine à cœna publice rediret.*

(g) *T. Livius in epitome l. 17.*

(h) *Aurel. Victor de viris illuſtribus.*

(B) *Que de ſa propre autorité il s'empara de cet uſage.*] Ciceron eſt auſſi formel là-deſſus qu'on le ſauroit être. (i) *C. Duillium M. filium qui Pœnos claſſe primus devicerat redeuntem à cœna ſenem ſæpe viderham puer, delectabatur crebro funali & tibicine qua ſibi nullo exemplo* PRIVATUS *ſumſerat; tantum* LICENTIÆ *dabat gloria.* Florus eſt dans la même opinion. (k) *Duillius Imperator non contentus unius diei triumpho, per vitam omnem ubi à cœna rediret prælucere funalia, præcinere ſibi tibias* JUSSIT, *quaſi quotidie triumpharet.*

(i) *Cicero de ſenectute c. 13.*

(k) *Flor. lib. 2. cap. 2. Voiez auſſi Valere Maxime l. 3. c. 6. n. 4.*

(C) *Eſt plus vraiſemblable que la premiere.*] Car il eſt plus facile de s'imaginer tauſſement qu'il y a eu des decrets publics ſur certaines choſes, que d'ignorer un decret reellement publié. Tite Live a trouvé ſi vraiſemblable que le Senat ou le peuple euſſent decerné des honneurs particuliers à Duellius, qu'il a pu croire facilement que toutes les prerogatives dont Duellius avoit joui, avoient été des conceſſions de ſa patrie; & il ne faut pas douter que les deſcendans de Duellius ne favoriſaſſent cette erreur: ces flûtes, ces torches leur aportoient plus de gloire, ſi elles étoient un don public, que ſi elles étoient une uſurpation. Un hiſtorien y peut donc être trompé deux cens ans après: mais il n'eût pas été facile d'être dans l'erreur, s'il y eût eu ſur cela un decret public: la famille en auroit trop ſoigneuſement conſervé les titres. Ciceron & tant d'autres Ecrivains n'euſſent pu en pretendre cauſe d'ignorance. Quoi qu'il en ſoit, je m'étonne de n'avoir vu (l) dans aucun commentateur nulle reflexion ſur les deux manieres dont on raporte les honneurs nocturnes de Duellius. La diverſité ne roule pas ſur des bagatelles: il y a beaucoup à perdre ou à gagner pour Duellius; & neanmoins ce n'eſt pas à cauſe de cela que je fais cette remarque, c'eſt afin d'accoutumer les jeunes gens à chercher entre les variations des hiſtoriens, la raiſon des plus grandes vraiſemblances.

(l) *Je ne me vante point de les avoir conſultez tous.*

(D) *Son mari qui étoit punais fût en cela different des autres hommes.*] Duellius ſe plaignit un jour à ſa femme qu'elle ne l'avoit jamais averti d'un defaut qu'on venoit de lui reprocher, c'eſt qu'il avoit l'haleine puante. Je croiois, lui repondit-elle, que tous les hommes vous reſſembloient. St. Jerôme raconte ceci plus amplement. Voiez (m) la marge.

(m) Duellius qui primus Romæ navali certamine triumphavit Biliam virginem duxit uxorem tantæ pudicitiæ, ut illo quoque ſæculo pro exemplo fuerit, quo impudicitia monſtrum erat, non vitium. Is jam ſenex & trementi corpore in quodam jurgio audivit exprobrari ſibi os fœtidum, & triſtis ſe domum contulit. Cumque uxori queſtus eſſet quare nunquam ſe monuiſſet, ut huic vitio mederetur, feciſſem, inquit illa, niſi putaſſem omnibus viris ſic os olere. *Hieron. adv. Jovin. l. 1.*

(E) *Coſtar n'a pas eu raiſon de citer Eraſme.*] Il avoit attribué à Ciceron ce qui n'étoit dû qu'à Brutus, & en avoit été cenſuré: il ſe juſtifia entre autres moiens par l'exemple de pluſieurs grans hommes à qui de ſemblables fautes ſont échapées: Seneque, dit-il (n), a donné à Stilpon un bon mot de Bias, & à Ovide un vers de (o) Tibulle. „ Selon Plutarque ce „ fut Hieron uſurpateur de Syracuſe, à qui ſa femme „ repondit ſi modeſtement, *Vous avez tort de vous „ plaindre, je ne pouvois pas vous avertir que vous avez „ l'haleine forte, je ne m'entens pas en haleine d'homme; j'avois cru que tous les autres l'avoient de même.* „ Neanmoins ſelon Eraſme cette ſage & ſpirituelle „ reponſe eſt de la femme de ce Duellius, qui le pre„ mier defit ſur mer les Carthaginois.„ Girac (p) n'a pas manqué de lui dire qu'Eraſme n'a que faire ici: en effet nous venons de voir que St. Jerôme attribuë cette reponſe à la femme de Duellius; ainſi Eraſme n'a point pris un nom pour un autre. C'eſt Coſtar qui a ignoré ce que les anciens ont dit touchant la Dame Romaine. Il a raiſon de dire que Plutarque raporte cette aventure apliquée à d'autres gens, à Hieron & à ſa femme; mais Eraſme n'a nullement ignoré cela: il l'a (q) raporté ainſi dans un autre endroit de ſon livre. Ce que je trouve de trop fort & de bien injuſte dans la replique de Girac, eſt qu'on accuſe Coſtar d'avoir pretendu qu'Eraſme avoit commis une *groſſiere bevue* qui deshonoroit extrémement ſa memoire. Coſtar n'a pretendu rien moins que cela; ſon interêt propre l'engageoit à donner cette mepriſe pour très-legere.

(n) *Coſtar, ſuite de la defenſe de Voiture pag. 55.* (o) *Ce vers eſt* Arida nec pluvio ſupplicat herba Jovi. *Voiez Seneque quæſt. natur. l. 4. c. 1.* (p) *Girac, Replique chap. 15. pag. m. 130.* (q) *Il raporte la reponſe de la femme d'Hieron* Apophth. l. 5. p. m. 341. *& celle de la femme de Duellius*, Ib. l. 8. p. 619.

(A) *Originaire de Hongrie.*] Cula village proche de Varadin étoit la patrie de ſon pere. C'eſt ainſi que je me hazarde de traduire ces paroles de Melchior Adam, *Fuit ejus pater Albertus ex vico Cula prope Varadinum*

„ † Ayant pris un leger commencement du crayon dans la boutique de ſon pere, qui eſtoit Orfe-
„ vre, il s'aſſocia d'un Peintre mediocre nommé Martin Hupſe, qui lui enſeigna à graver en taille-
„ douce, & à manier les couleurs. ALBERT ſe fit encore inſtruire en l'Arithmetique, en la
„ Perſpective, & en la Geometrie; après quoi il entreprit à vingt ſept ‡ ans de faire part au
„ Public de ſon travail. Le premier ouvrage de ſon burin fut celui des trois Graces repreſentées
„ par trois femmes nuës, parfaitement arrondies, ayans un globe ſur leurs teſtes, dans lequel
„ eſt gravé la date de l'an 1497. Il fit . . . pluſieurs pieces de la Paſſion qui furent en ſi haute
„ eſtime que Marc Antoine de Bologne (B), Graveur aſſez experimenté à Veniſe, s'avança de les
„ copier, & d'y mettre la marque de l'autheur, afin de les faire paſſer pour les originaux. . . .
„ Comme il n'a pas tant travaillé du pinceau que du burin, on trouve peu de ſes Peintures que
„ dans les Palais de l'Empereur, & de quelques Princes Souverains: elles ſont faites d'une ma-
„ niere (C) ſi élegante, qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny de mieux exprimé. „ Le de-
tail qu'on trouve dans le Vaſari * ſur les productions de ſon burin, eſt fort curieux; & ce n'eſt
pas un petit éloge que l'aveu de cet Auteur Italien, que les eſtampes d'Albert Durer portées en
Italie exciterent les peintres de ce païs-là à perfectionner cette partie de l'art, & leur ſervirent
d'un beau modele. Il donne une infinité de loüanges à la delicateſſe de cet excellent graveur, &
à la fecondité de ſa belle imagination. Il eſt certain qu'Albert Durer avoit un fond inepuiſable
de deſſeins; & comme il ne pouvoit pas ſe promettre de les executer tous pendant qu'il travaille-
roit ſur le cuivre, car chaque ouvrage de cette nature lui coûtoit beaucoup de tems, il ‡ s'aviſa
de travailler ſur du bois. Les deux premiers ouvrages qu'il fit de cette derniere maniere ſont une
decollation de St. Jean Baptiſte, & la tête du même Saint preſentée dans un plat à Herode. Ils
parurent l'an 1510 β. Son Saint (D) Euſtache eſt une de ſes meilleures pieces. Je ne ſai ſi l'on
pourroit

† *Bullart, Academ. des ſcienc. to. 2. pag. 383. 384.*

‡ *Il faloit dire à 26. car l'année 1497. n'eſt point la 27. de ſon age comme le ſupoſe Bullart, qui le fait naitre en 1470. Mr. Felibien a commis la même faute dans ſon 4. Entretien ſur les vies & ſur les Ouvrages des peintres pag. 530. 531.*

* *Giorgio Vaſari vite de Pittori parte terza p. m. 300. & ſeq.*

‡ *Id. ib. pag. 301.*

β *Id. ib.*

(a) *Melch. Adam. in vitis German. Philoſoph. pag. 66.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Giorgio Vaſari, vite de Pittori, terza parte p. m. 301.*

(d) *Id. ib. pag. 302.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(†) *C'eſt une faute, il faloit mettre AD. Voiez la citation k.*

(‡) *Bullart*, Academ. des Scienc. to. 2. p. 384. *s'eſt donc trompé, car il a dit* que le Senat de Veniſe euſt rigoureuſement puny ce fourbe, ſi ALBERT meſme n'euſt procure la grace.

(g) *Bullart ibid.*

vadium civitatem Hungaria, natus (a). Je ſoupçonne que par une faute d'impreſſion il y a *Voradinum*, au lieu de *Varadinum* dans le livre de cet Ecrivain. Cette faute a été fidellement copiée par le Sieur Paul Freher, voiez la page 1439. de ſon Theatre. Mr. Moreri n'a point compris ce que je vais copier: (b) *Albertum Durerum à Pannonia oriundum accepimus, ſed cujus majores in Germaniam commigrarint.* Il a cru que cela veut dire que nôtre Albert *étoit fils d'un Hongrois, dont la famille étoit pourtant originaire d'Allemagne.* Rien de plus faux. Le Vaſari n'a point connu la patrie d'Albert Durer; il le ſupoſe Flamand, & il le fait commencer à Anvers ſes tailles douces. *E nel vero*, dit-il (c), *ſe queſt' huomo ſi raro, ſi diligente, e ſi univerſale haueſſe hauuto per patria la Toſcana,* COM' EGLI HEBBE LA FIANDRA, *e haueſſe potuto ſtudiare la coſa di Roma, come habbiamo fatto noi, ſarebbe ſtato il miglior Pittore de' paeſi noſtri, ſi come fu il più raro, e più celebrato, che habbiano mai hauuto i* FIAMMINGHI. Voici ce qu'il avoit dit dans la page precedente: *Dopo queſto Martino, cominciò Alberto Duro in Anverſa, con più diſegno, e miglior giudicio, e con più belle inuentioni a dare opera alle meeſime ſtampe.*

(B) *Marc Antoine de Bologne . . . s'avança de les copier.*] Mr. Bullart fait ici une lourde faute: il confond Marc Antoine de Boulogne avec un autre Marc Antoine (d) qui pour avoir eté l'éleve de Franceſco Francia fut ſurnomme Franci. Tant s'en faut que Marc Antoine de Boulogne ait entrepris de contrefaire cet Ouvrage d'Albert Durer, qu'il (e) s'aſſocia avec lui pour l'impreſſion & pour le debit. Ce fut Marc Antoine Franci qui joüa le tour de friponnerie dont il eſt ici queſtion. Le Vaſari parle amplement de cela, mais il ne dit pas que ce copiſte ait eu beſoin que le même Durer qui lui intenta un procés, ſe mêlât de lui faire obtenir grace. Il dit nettement que l'on n'accorda aucune autre choſe au demandeur ſi ce n'eſt que ce Marc Antoine ne mettroit plus à ſes Ouvrages le nom & la marque d'Albert Durer. (f) *Hauendo dunque contrafatto in rame d'intaglio groſſo, come era il legno, che haueua intagliato Alberto, tutta detta Paſſione, e vita di Chriſto in 36. carte, e fattoni il ſegno, che Alberto faceua nelle ſue opere, cioè queſto AE.* (†) *riuſci tanto ſimile di maniera, che non ſapendo niſſuno, ch'elle fuſſero fatte da Marc' Antonio, erano credute d'Alberto, e per opere di lui vendute, e comperate; La qual coſa eſſendo ſcritta in Fiandra ad Alberto, e mandatogli una di dette Paſſioni contrafatte da Marc' Antonio, venne Alberto in tanta collera, che partitoſi di Fiandra, ſe ne venne a Venetia, e ricorſo alla Signoria, ſi querelò di Marc' Antonio, ma però non ottenne altro, ſe non che Marc' Antonio non faceſſe più il nome, e ut il ſegno ſopradetto d'Alberto nelle ſue opere.* Voiez la marge (‡).

(C) *Ses peintures ſont faites d'une maniere ſi élegante.*] (g) Son tableau d'Adam & d'Eve eſt une de ſes plus conſiderables peintures: il eſt au palais de Prague. Gaſpar Velius le loüa très-finement, car il fit deux vers où il ſupoſa qu'un Ange admirant cette repreſentation d'Adam & d'Eve s'ecria, vous êtes plus beaux que lors que je vous chaſſai du jardin d'Eden.

Angelus hos cernens, mirantis dixit: ab horto
Non ita formoſos vos ego depuleram.

Mr. Bullart de qui j'emprunte ces choſes (b) ajoûte 1. Qu'on voit encore en ce meſme Palais du pinceau d'ALBERT *un Chriſt portant ſa Croix, dont la Ville de Nuremberg fit preſent à l'Empereur; une adoration des Mages, & deux pieces de la Paſſion.* 2. Qu'il fit pour un Monaſtere à Francfort une *Aſſomption, dont la beauté valoit un bon revenu aux Religieux par les liberalitez qu'on leur faiſoit pour joüir d'une ſi rare veuë.* 3. Que *ceux de Nuremberg conſervent avec ſoin dans la Sala des Senateurs ſes portraits de Charlemagne, & de quelques Empereurs de la Maiſon d'Auſtriche; avec les douze Apoſtres, dont les Draperies ſont fort agreables.* 4. Qu'il envoia à Raphaël *ſon portrait fait par ſoy-meſme ſur toile, ſans aucun coloris, ny trait de pinceau; rehauſſé ſeulement d'ombre & de blanc; mais avec tant de force, & de netteté, que Raphaël vid avec admiration ce rare ouvrage, qui eſtant paſſé depuis en la poſſeſſion de Jule Romain, a eſté placé parmy les raretez du Palais de Mantoüe.*

(b) *Id. ib.*

(D) *Son Saint Euſtache eſt une de ſes meilleures pieces.*] Voions ce que le Vaſari en a dit. (i) *Et appreſſo un S. Euſtachio inginocchiato dinanzi al Cervo, che hà il Crocifiſſo frà le corna, la qual cuſa è mirabile, e maſſimamente per la bellezza d'alcuni cani in varie attitudini, che non poſſono eſſere più belli.* Jean Valentin André Docteur en Theologie au Duché de Wirtemberg envoia un exemplaire de cet ouvrage à un Prince de la Maiſon de Brunſwic, avec lequel il eut l'honneur d'entretenir un long commerce de lettres. Voici le remercîment qu'on lui fit de ce preſent. (k) *Beaſti me iterum novo munere, ſculptura magis quàm cuſa, inſignis illius pictoris Norici, quod litera A. D. ad Baſin imitati incurrerunt imuit, cui facile nihil deeſſe crederem, niſi ut Zeuxis aut Parrhaſius, aut alius aliquis, cui aquè prona fuvet Minerva, colores adderet, & nativam formam.* Raportons auſſi les loüanges que le même Docteur en Theologie donna à Durer en repondant à la lettre de ce Prince. (l) *Euſtachium Dureri, ſi non à me, certè ſummi artificis manu non ingratum Tibi fore, facile divinare potui, in quo Viro illud mirandum eſt, quòd ex rudi & barbaro ſeculo primus Germanorum, non tantùm artis ſuæ perfectione, ad naturæ imitationem converſerit; ſed nec ſecundum poſt ſe reliquerit, omnibus ejus partibus, ſcalptura, ſculptura, ſtatuaria, architectonica, opticâ, ſymmetriâ, & ſimilibus ita abſolutis, ut niſi* Mich. Angelum Bonarotum, *Italum, eorum & amulum ſuum, parem non habuerit, iis operibus, (quorum maximam partem olim poſſedi) poſt ſe relictis, qua unius hominis ætatem facilè ſuperent, & pauperiate in frugali etiam vitâ, perpetuæ comite. Hunc Itali hodie plurimi faciunt, nobiſque ſuccenſent, qui domeſtica noſtra bona & ornamenta non agnoſcamus.* N'oublions pas le ſoin que prit l'Empereur Rodolphe II. de faire dorer la planche de ce Saint Euſtache, & nous verrons en même tems que Durer y corrigea une faute dont Pirkheimer l'avoit averti, c'eſt que les étriers du cheval étoient trop courts. (m) *Dureriana manus Te apprimè delectari crediderim*, ce ſont les paroles de Jean Valentin André, *cùm pro accurato judicio diſcernas, quantum hic unus omnibus aliis artificio, diligentiâ, & naturæ æmulatione antecellat. Ex omnibus verò ejus ſpecimnibus* Euſtachium *in Celatura primas*

(i) *Vaſari ubi ſupra pag. 301.*

(k) *Voiez le livre intitulé* Selcianæ Auguſtalis *imprimé à Ulme. Ce que j'en tire eſt à la page 101. dans une lettre datée du 10. de Novembre 1646.*

(l) *Ibid. pag. 103.*

(m) *Ibid. pag. 308.*

Digitized by Google

pourroit facilement accorder enſemble ceux qui diſent qu'Albert Durer étoit (E) très-mal marié, & ceux qui diſent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour modele & pour ſon original le viſage de ſon épouſe. L'Empereur Maximilien l'aima, & le conſidera très-particulierement, & lui * donna de bonnes penſions, & † des lettres de nobleſſe, & pour armes trois écuſſons d'argent en champ d'azur. Charles-Quint & Ferdinand Roi de Hongrie ſon frere imiterent ζ cette bienveillance, & cette liberalité de l'Empereur Maximilien. Cela n'empêche pas que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort (F) pauvre, & qu'il falut l'enterrer aux frais du public. Ce fut un homme dont la ‡ converſation étoit charmante; il aimoit la joie & les divertiſſemens, mais d'une maniere qui n'étoit point oppoſée aux bonnes mœurs. Il fut vertueux & ſage, & il n'emploia jamais (G) ſon art à des repreſentations obſcenes. Il compoſa quelques livres qui ont été imprimez. Celui qu'il entreprit d'écrire ſur les regles de la peinture, le fut auſſi; mais comme il étoit d'un goût difficile contre lui-même, il y proceda lentement, & (H) ne vécut pas aſſez pour voir achevée l'édition de cet Ouvrage. Il ß mourut à Nuremberg le 6. d'Avril 1528. & fut enterré au cimetiere de l'Egliſe de St. Jean, où Bilibaldus Pirckeimerus ſon bon ami lui conſacra une inſcription ſepulcrale fort honorable. Le Vaſari le nomme *Duro*. Mr. Felibien qui l'apelle *Durer* dans l'endroit où il parle amplement de lui, l'apelle *Dure* en d'autres γ endroits. Je ne remarque cela qu'afin de prouver par un exemple une choſe que je dirai dans l'article *Ephore*.

* *Melch. Adam. ubi ſupra pag. 67.*

† *Bullart ibid. pag. 385.*

ζ *Voiez l'épitaphe d'Albert Durer dans Melchior Adam ib. pag. 70.*

‡ *Melch. Adam. ib. pag. 66.*

ß *Id. ib. pag. 70.*

γ *Au 2. entretien pag. 224. Voiez auſſi pag. 383. & ſuiv.*

☞ DUREUS, ou DURÆUS (JEAN) Theologien Proteſtant, Ecoſſois de nation au XVII. ſiecle, travailla avec un grand zéle à reünir les Lutheriens & les Calviniſtes. La forte paſſion de s'emploier à ce *grand œuvre*, & l'eſperance d'y reüſſir, l'engagerent à faire comprendre à ſes ſuperieurs qu'il ſeroit valoir plus utilement ſes talens s'il voiageoit par le monde, que s'il demeuroit attaché à la conduite d'un ſeul troupeau. Ils agréérent ſes propoſitions, & lui per-

primas tenuit, à peritis rerum accepi, cujus cupream laminam cum Imperator RUDOLPHUS II. *fol. mem. magno redemiſſet, mavari voluit, ne amplius asteveretur. Memini tamen legiſſe, à* Bilibaldo Pirkheimero, *Viro nobili, & in Reib. Noribergenſi Primario clariſſimo* Dureri *Mecenate, & Nutricio propè unico, cùm nihil haberet, quod in Euſtachiana tabula improbaret, tamen notaſſe*, Stapedes *breviores eſſe, quàm ut Euſtachius hanc equo inſidere commodè poſſit, paucaque artifici indexiſſe, ut equum inſtruxiſſe deprehenderet, ad equiſonum inſtitutum, quod ille egregiè præſtitit, quem ſæpe cum voluptate vidi.*

(E) *Qu'Albert Durer étoit très-mal marié, & ceux qui diſent que pour peindre la Ste. Vierge.*] Je trouve le premier de ces deux faits dans une lettre du Prince Antoine Ulric de Brunſwic. (a) *Quod addis, non ſolùm memorabile, ſed & admirabile fuiſſe, inſignem illum* Pictorem Noricum, *quem meritò majuſculâ literâ hic veneror) deſperato eſtamo illo, abortivoque tempore, ad tantam perfectionem, & artis ſuæ excellentiam pervenire potuiſſe, id non minus & me afficit, dum inſuper illud memoriâ repeto, quod à Stadiorum noſtrorum Doctore clariſſimo, non ita pridem mihi dictum, ipſum domi Xantippen habuiſſe peſſimam, ac divinæ ſuæ mentis flagellatricem acerrimam, Sed ut* Multos magnos Viros calamitas facit, *ita non obſtante hoc, fama de* Durero *noſtro apud exteros nihilominus adeò percrebuit, ut plurimi, Italorum cumprimis, dudum ipſius artificioſiſſimum ſequi, imperi tamen compos & ſucceſſu, auſi fuerint, neque adhucdum trepident, aliorum picturas caminis propius admovere, fumoſa quadam caligine, ut vetuſtatem eo melius mentiantur, obducere, atque addito Durerri conſuete ſigno non raro ſimplicioribus pro genuino ipſius artificio malè vendere.* Vous voiez là nôtre Durer expoſé à la même deſtinée que Socrate, à la perſecution continuelle de ſon épouſe, ce qui ne l'empêcha point de produire des Ouvrages qui ſont encore aujourd'hui l'admiration des Italiens. L'autre fait ſe trouve dans une lettre que le Docteur Jean Valentin André écrivit à ce même Prince. (b) *De moroſiore ejus* Conjuge, *nihil mihi prius auditum, hoc verò accepi ab artificibus deſiderari, quòd in effingendâ* Virgine Matre, *cum puerulo* Jeſu, *unam ſuam uxorem, quæ tamen minus elegantis & formæ, & cultus fuerit, ſubindè expreſſerit, cùm cætera* Symmetriæ *humani corporis obſervantiſſimus fuerit. Ego tamen contrarium ipſo poſſedi, & maximo dolore meo in Calvenſi buſto perdidi, faciem ſc.* Deiparæ, *vivis coloribus, juſtâ* humani vultus *magnitudine depictam, quâ elegantius, concinnius & formoſius excogitari nihil potuit, & quam magno ære meo redemptam velim.* Le Docteur ne refute pas ce qu'il avoit entrepris de refuter, car encore qu'il ait eu une très-belle Ste. Vierge faite par Durer, il ne s'enſuit pas que quelques autres portraits de la même Sainte n'aient eu les défauts dont on ſe plaignoit, & dont on donnoit pour cauſe la fantaiſie qu'Albert Durer avoit euë de repreſenter ſa femme qui n'étoit rien moins que jolie.

(a) *Ibid. pag. 309.*

(b) *Ibid. pag. 311.*

(F) *Que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort pauvre.*] Le Fioravanti a mis cela dans l'un de ſes livres, & a pretendu que la prodigalité fit tomber ce peintre dans cette infortune. Nôtre Docteur l'a refute & voici comment: (c) *Sed & alia Viro egregio exprobrantur, quæ Norimbergæ conſtantes perhibent, ex quibus eſt, quod* Fioravanti *in memorabilibus refert, tam malæ frugis Oeconomum fuiſſe, ut ſes operum confector, defunctus ex publico efferendus fuerit, cùm mihi probatis documentis ſit affenſum, non conſummendam aris & ſuppellectilis ſortem poſt ſe reliquiſſe. Quòd ſi ex publico ipſi funus decretum, id virtutis potius pretium, quam infamiæ notam Sen. populuſque Norimbergenſis prudentiſſ. haud dubiè volvit.*

(G) *Il n'emploia jamais ſon art à des repreſentations obſcenes.*] Il n'y eut que trop de peintres qui ſe donnerent cette licence en ce tems-là, mais il ne ſe conforma jamais à de ſi mauvais exemples. (d) *Cui autem obſcurum eſt non paucos laudem & admirationem vulgi quæſiviſſe obſcenitate pingendi, dum qua non niſi occulte fieri honeſtè nequeunt, imò quæ ne occulte quidem facta, nefario ſcelere & probro vacent; tabulis expreſſa publicarunt: hos ne pudices quidem quisquam credet, quorum manus & dextera talia fuerit molita . . . . . Hoc igitur loco optimo jure admirabimur Durerum ſanctiſſimum & pudoris diligentiſſimum cuſtodem . . . . . (e) Nulla ſpurcities, nullum dedecus, in ipſius operibus extat, refugientibus ſcilicet talia omnia caſtiſſimi animi cogitationibus.*

(c) *Ibid. Notez qu'il avoit avoüé ci-deſſus pag. 1094. lettre I, qu'Albert Durer fut toûjours pauvre en vivant neanmoins avec beaucoup de frugalité.*

(d) *Melch. Adam. ubi ſupra pag. 67.*

(e) *Id. ib. pag. 69.*

(H) *D'un goût difficile contre lui-même . . . . il ne vécut pas aſſez pour voir achevée l'édition de cet Ouvrage.*] Continuons de citer Joachim Camerarius, car c'eſt de lui que Melchior Adam emprunte tout ce qu'il debite touchant Albert Durer. (f) *Priuſquam abſolvere omnia & correcta edere, ut cupierat, poſſet, morte eſt ereptus, placida illa quidem & optabili; ſed profectò multorum judicio præmatura. Erat autem ſi quid omnium in illo viro quod vitii ſimile videretur, unica infinita diligentia & in ſe quoque inquiſitrix ſæpe parum æqua. Hinc igitur mors ab incepta editione operis ſuſtulit, quam tamen conſummarunt amici ex illius præſcriptione.* On acheva l'edition après ſa mort. Notez que Durer n'avoit point d'etude, & qu'il écrivit en Allemand, & que ce qu'on a de lui en Latin eſt une verſion faite par d'autres. Le livre dont je viens de parler fut mis en Latin par Joachim Camerarius, & a pour titre, *De ſymmetria partium in rectis formis humanorum corporum.* Il fut imprimé (g) à Nuremberg *in folio* l'an 1532. & à Paris l'an 1557. On en publia une verſion Italienne à Veniſe l'an 1591. Les autres livres d'Albert Durer ſont *Inſtitutiones geometricæ*, à Paris (h) chez Wechel 1532. *De urbibus, arcibus, caſtellisque condendis & muniendis*, à Paris (i) chez le même 1532. *De variis ac figurarum & flexuris partium ac geſtibus imaginum*, à (k) Nuremberg 1534. On lui vola un écrit qu'il avoit fait ſur la ſymmetrie des parties du corps des chevaux. Il ſçut bien d'où venoit le coup, mais il aima mieux ſoufrir ſon dommage & ſon chagrin ſecretement, que de s'écarter de ſa moderation & de ſa douceur ordinaire, comme il l'eût fallu s'il eût intenté un procés à ces voleurs (l).

(f) *Id. ib. pag. 70. ex præfat. Joach. Camerarii in librum de ſymmetria partium.*

(g) *Epitome biblioth. Geſner. pag. 19.*

(h) *Geſn. in Bibl. fol. 17. verſo.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Epito. biblioth. Geſneri ubi ſupra.*

(l) *Melch. Adam. ubi ſupra pag. 70.*

Digitized by Google

permirent de courir de lieu en lieu, pour negocier l'accommodement des Egliſes Proteſtantes. Il obtint même * l'aprobation & la recommandation de l'Archevêque de Cantorberi. J'ai dit † ailleurs qu'il fut ſecouru par l'Evêque de Kilmore. Il le fut auſſi par Joſeph Hall Evêque d'Exceſter, comme il le reconoît dans la preface de ſon *Prodromus*. Il commença par communiquer au public ſes (A) projets de reünion, & il comparut ‡ dans une fameuſe aſſemblée des Evangeliques d'Allemagne à Francfort l'an 1634. Les Egliſes de Tranſilvanie § lui envoierent en la même année leurs avis, & leurs conſeils. Il negocia enſuite avec les Theologiens de Suede & de Dannemarc; il ſe tourna de tous les côtez, il conſulta les Academies, il fit courir leurs reponſes, & il ne ſe ſentoit point rebuté encore par l'inutilité de ſes (B) peines l'an 1661, mais enfin il ſe trouva rebuté l'an 1674. & comme il n'eſpera plus de procurer le bien de l'Egliſe par les moiens qu'il avoit tentez juſques là, il fit de nouvelles bateries, il recourut à un autre expedient, ce fut de travailler à une (C) nouvelle explication de l'Apocalypſe, comme à une methode ſûre de reünir tous les Chretiens. Il jouiſſoit alors d'une (D) très-douce retraite au païs de Heſſe. Je ne ſai point en quelle année il mourut. Quelques-uns l'ont confondu avec le Jeſuite (E) Jean DURÆUS. On crut que les Lutheriens (F) le regarderoient de moins bon œil, quand on aprit que le parti des Epiſcopaux commençoit à decliner en Angleterre. On verra ſon voiage de Mets, & quelques autres particularitez dans l'article β *Ferri*.

* *Voiez le Prodromus tractatuum irenicorum Joh. Durai pag.* 122.

† *Voiez l'article Bedell remarque D.*

‡ *Ibid. pag.* 111.

§ *Ibid. pag.* 50. *& ſeq.*

β *Aux remarques E & EΔ.*

(A) *Communiquer au public ſes projets de reünion.*] Je trouve dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford ſon *Aliquot Theologorum Galliæ & trium Eccleſiæ Anglicanæ Epiſcoporum* (ſc. *Davenantii, Mortoni, & Halli*) *ſententiæ de pacis rationibus inter Evangelicos aſſerendis* imprimé l'an 1634. Je ne parle point des traittez qui ont ſuivi celui-là, comme *Hypomnemata de ſtudio pacis Eccleſiaſtica* à Amſterdam 1636. *Informatio de eis quæ in ſtudio Eccleſiaſtica concordiæ inter Evangelicos proſequendo, agitare inſtituit Duræus erga Eccleſiarum Damecarum Theologos.*

(B) *Il ne ſe ſentoit point rebuté encore par l'inutilité de ſes peines l'an* 1661.] Voiez le livre qu'il publia à Amſterdam cette année-là, & qui eſt intitulé *Johannis Durei Irenicorum tractatuum Prodromus, in quo præliminares conſentiendi tractatus de I. Pacis Eccleſiaſtica remoris è medio tollendis. II. Concordiæ Evangelicæ fundamentis ſufficienter jactis. III. Reconciliationis Religioſæ procurandæ argumentis & mediis. IV. Methodo inveſtigatoria ad controverſias omnes, ſine contradicendi ſtudio & præjudicio pacifice decidendas. Qui præmittuntur collectorum inter Proteſtantes conſiliorum pacificorum harmonia, propediem Deo permittente adornanda & in lucem edenda.* La preface de ce livre eſt datée d'Amſterdam le 1. d'Octobre 1661. Il y rend raiſon des livres qu'il promettoit au public, & il y propoſe les expediens qu'il juge les plus capables de faire reüſſir ſon deſſein. Il aſſûre que le premier article dont on étoit convenu dans les preliminaires de cette paix à venir, eſt que l'affaire ne paſſeroit point par la diſpute ſcholaſtique. Il étoit fort important de convenir de cela, car la voie de la diſpute ne pourroit ſervir qu'à fomenter l'opiniâtreté des parties, & qu'à eloigner de plus en plus la concluſion. Durœus en ce tems-là paroiſſoit auſſi prevenu que jamais de l'eſperance de reüſſir, & en partant pour l'Allemagne il demanda aux Theologiens d'Utrecht un temoignage authentique de leurs bonnes intentions, après leur avoir communiqué l'état où il avoit mis l'affaire auprès du Roi de la Grand' Bretagne, & auprès de l'Electeur de Brandebourg, & ce qui s'étoit paſſé à la Cour de Heſſe, & les meſures qu'on prenoit actuellement à Geneve, à Heidelberg, & à Mets. Il ſouhaita d'avoir cet Acte des Theologiens d'Utrecht afin de le montrer aux Allemans: il l'obtint, & le publia à la fin de ſon *Prodromus*.

(C) *Ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypſe.*] Il publia en François un petit livre l'an 1674. & l'intitula *Touchant l'intelligence de l'Apocalypſe par l'Apocalypſe meſme. Comme toute l'Eſcriture Ste doit eſtre entendue raiſonnablement.* Il declare dans (†) l'épitre dedicatoire qu'il n'a rien à ſe reprocher encore qu'il abandonne *la negotiation pacifique qui a eſté continuée par tant d'années avec les miniſtres . . . Lutheriens*: il inſinue clairement qu'il ne l'abandonne que par force, c'eſt-à-dire que parce qu'on ne vouloit plus l'écouter, ni avoir commerce avec lui ſur ce ſujet. *Ayant achevé*, dit-il (a), *envers tous les intereſſez, le travail qu'on peut attendre de moi, comme d'un ſolliciteur des conſeils Evangeliques; je n'ay rien à faire d'avantage avec les particuliers chefs de ce coſté là; depuis qu'ils me ſemblent avoir pris une reſolution de ſe taire envers moi, quoi qu'on pourſuit toujours de fomenter l'animoſité accouſtumée en l'eſprit du vulgaire. . . . . (b) Mais puis que maintenant je me ſens obligé à faire une fin à cette procedure, parce qu'on ne veut plus entretenir aucune communication avec moi touchant les propoſitions qui ont eſté legitimement offertes à tous, & ſont ſans exception quelconque: Puis (dis je) que pour ces cauſes je ſuis force de deſiſter de ma pourſuite (car je ne dois preſſer rien par importunité; le qui ne ſe fait pas volontairement en conſcience n'eſt pas de Dieu) j'ay pris une reſolution plus generale.* Il eſt bon de voir ſon aveu touchant l'inutilité de ſes voiages & de ſes fatigues. (c) „ Maintenant me voyant arrivé „ à ce poinct, j'ay juge à propos de conſiderer le „ fruict qui eſt revenu au public, ou à moi meſme apres „ tant de peines. Quand donc je contemple le pu„ blic, Je voi que Dieu ne permet point que le fruict „ de cette ſemence ſoit cuilli ou paroiſſe, devant que „ le temps de la moiſſon ſoit venu. Et quand je fais „ reflexion ſur moi meſme, le fruict principal qui „ m'eſt revenu de mon travail tant au dehors qu'en „ dedans eſt ceci: Qu'au dehors je voi la miſere des „ Chreſtiens, qu'elle eſt beaucoup plus grande que „ des Payens & des autres nations; Je voi la cauſe de „ cette miſere, je voi le defaut du remede, & je voi „ la cauſe de ce defaut: c'eſt ici le ſommaire de ce „ que j'ay profité par mon travail au dehors. Et en „ dedans je n'ay autre profit, que le teſmoignage de „ ma conſcience qui me conſole. „ N'allez pas vous imaginer qu'après cet aveu il va prendre la reſolution de ſe tenir en repos, car au contraire il s'engage à une entrepriſe beaucoup plus vaſte. Il n'a pu venir à bout de mettre d'accord les Reformez & les Lutheriens, & il ne laiſſe pas d'entreprendre de reünir toutes les Sectes Chretiennes; Mon entrepriſe nouvelle, dit-il (d), *ne differe en rien de la precedente quant à la ſubſtance de l'œuvre Evangelique, mais ſeulement quant à la intimae de l'application de mon travail, & quant à la methode de l'animer à la conſcience de ceux auſquels je m'adreſſe; car je ne veux plus limiter mon application aux Proteſtans ſeuls, mais ma viſée s'eſtend à comprendre tous les Chreſtiens diviſez en factions contre le But de la vocation celeſte, qui nous eſt propoſée en l'Evangile & atteſtée en l'eſcriture Ste.* Mais la methode qu'il veut tenir eſt-elle capable de faire eſperer de grans ſuccez? Rien moins que cela, & cependant il s'en promet (‡) des merveilles. C'eſt dequoi nous parlerons dans un autre (e) endroit.

(D) *D'une tres-douce retraite au païs de Heſſe.*] Madame la Landgrave Hedwige Sophie qui avoit la regence du païs, *avoit aſſigné* à Durœus *un quartier fort commode, avec l'entretien d'une table bien fournie*, & lui avoit *donné la poſte libre pour l'adreſſe de ſes pacquets.* Il l'en remercie dans l'epitre dedicatoire du livre dont j'ai parlé.

(E) *L'ont confondu avec le Jeſuite Jean* DURÆUS.] Ce Jeſuite étoit Ecoſſois, & fit un livre contre la reponſe de Witaker aux dix raiſons de Campien. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1581. & à Ingolſtad l'an 1585 (f). Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford l'attribue à Durœus le pacificateur. Mr. Baillet (g) a cru que Durœus l'adverſaire de Witaker étoit Proteſtant.

(F) *On crut que les Lutheriens le regarderoient de moins bon œil.*] C'eſt ce que Voſſius écrivit à Grotius au mois de Janvier 1641. (h) *Joannes Durœus jam quaſi hebdomas eſt, quod e Germania huc venit, a ſuis in Britanniam revocatus. Quid promoverit, ex literis ejus intelliges, quas ad te ut mitterem juſſit. Plurimum autem tribuo, ne in irritum cadant, quæcunque hactenus inter Lutheranos egit. Jam decennio, antequam illa hanc provinciam ſuſciperet, nihil aque objectabant Lutherani, quam pacificatores omnes agere hanc cauſam malo dolo . . . Quamquam vero adventu D. Durei, non omnino ſuam opinionem mutarunt Lutherani: plerique tamen aliquanto meliorem de eo ſententiam conceperunt, eo quod miſſus foret à Cleto Anglicano.* La ſuite eſt la marge (i).

(c) *Id. ib. pag.* 4. *&* 5.

(d) *Idem preface pag.* 16.

(‡) Quidlibet impotens Sperare. *Horat. ed.* 37. *lib.* 1.

(e) *Dans la remarque E Δ de l'article* Ferri.

(f) *Alegambe bibl. Scr. Jeſu pag.* 237.

(g) *Baillet, jugem. tom.* 3. *pag.* 136.

(h) *Voſſius epiſt.* 401. *pag. m.* 367. *Voiez auſſi epiſt.* 405.

(i) Sed quid animi nunc, ad ineundum cum Eccleſiis Gallicis, & Belgicis, fore putabimus, ubi cognoverint, hoc agi in Britannia, ut accuſatis, damnatis, ejectis omnibus, quos non lubet à ſe abire, & omnino modeſtiæ, & pacis amantiores credebant, triumphent loci, quos ipſi Calvinianos, in Anglia autem Puritanos nuncupant? *Id. ib.*

(†) *Ce livre eſt dedié à Madame la Landgrave de Heſſe.*

(a) *Durœus, epître dedicat. pag.* 3. *&* 4.

(b) *Id. ib. pag.* 7. *&* 8.

Digitized by Google

DAVID, Roi des Juifs, a été un des plus grans hommes du monde, quand même on ne le conſidereroit pas comme un Roi Prophete, qui étoit ſelon le cœur de Dieu. La premiere fois que l'Ecriture * le fait paroître ſur la ſcene, c'eſt pour nous aprendre que Samuel le deſigna Roi, & fit la ceremonie du Sacre. David n'étoit alors qu'un ſimple berger. Il étoit le plus (A) jeune des 8. fils d'Iſaï Bethléemite. Après cela l'Ecriture nous aprend † qu'il fut envoyé au Roi Saül, pour lui faire paſſer les accés de ſa frenéſie au ſon des inſtrumens de Muſique. Un ſervice de cette importance le fit tellement aimer de Saül, que ce Prince le retint dans ſa maiſon, & le fit ſon Ecuyer ß. L'Ecriture dit enſuite que David s'en γ retournoit de tems en tems chez ſon pere pour avoir ſoin des troupeaux, & qu'un jour ſon pere l'envoya au camp de Saül avec quelques proviſions, qu'il deſtinoit à trois de ſes fils qui portoient les armes. David en executant cet ordre ouït le défi qu'un Philiſtin nommé Goliath, fier de ſa force & de ſa taille giganteſque, venoit faire tous les jours aux Iſraëlites, ſans que perſonne parmi eux oſât l'accepter. Il temoigna bonne envie de s'aller batre contre ce geant, & là-deſſus il fut amené au Roi, & l'aſſûra qu'il triompheroit de ce Philiſtin. Saül lui donna ſes armes; mais comme David s'en trouvoit embarraſſé, il les quita, & reſolut de ne ſe ſervir que de ſa fronde. Il le fit ſi heureuſement qu'il terraſſa d'un coup de pierre ce Rodomont δ, & puis il le tua de ſa propre (B) épée, & lui coupa la tête, qu'il vint preſenter à Saül. Ce Prince avoit (C) demandé à ſon General en voyant marcher David contre Goliath ζ, *de qui eſt fils ce jeune garçon.* Le General lui repondit qu'il n'en ſavoit rien, & reçut ordre de Saül de s'en informer: mais Saül l'aprit lui-même de la bouche de ce jeune homme; car lors qu'on le lui eut amené après la victoire η, il lui demanda *de qui és tu fils*; & David lui repondit qu'il étoit fils d'Iſaï. Alors Saül le retint à ſon ſervice, ſans lui plus permettre de s'en retourner chez Iſaï θ. Mais comme les chanſons qu'on chanta par toutes les villes ſur la defaite des Philiſtins, faiſoient κ dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül, le Roi ſentit une jalouſie vehemente, qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnoit à David afin de l'éloigner de la Cour, ne ſervoient qu'à rendre beaucoup plus illuſtre le merite de ce jeune homme, & à lui aquerir l'affection & l'admiration du peuple. Par une fauſſe politique il voulut l'avoir pour gendre: il eſpera que la condition ſous laquelle il lui donneroit ſa 2. fille, le delivreroit de cet objet d'averſion; mais il fut confondu dans ſa ruſe. Il demanda pour le doüaire de ſa fille cent prepuces de Philiſtins; David lui en aporta ‡ deux cens bien comptez: de ſorte qu'au lieu de perir dans cette entrepriſe, comme Saül l'avoit eſperé, il en revint avec un nouvel éclat de gloire. Il épouſa la fille de Saül, & n'en devint que ⸸ plus formidable au Roi: toutes

* *I. livre de Samuel chap.* 16. *v.* 13.

† *Ibid. v.* 20.

ß *C'eſt-à-dire qu'il portoit les armes de Saül.* Ib. *v.* 21.

γ *Ibid. ch.* 17. *v.* 15.

δ *Ibid. v.* 49. 50.

ζ *Ibid. v.* 55.

η *Ibid. v.* 58.

θ *Ib. ch.* 18. *v.* 2.

κ *Les femmes allant au devant du Roi danſoient & chantoient, Saul en a tué ſes mille, & David ſes dix mille.* Ib. *v.* 7.

‡ *Ibid. v.* 27.

⸸ *Ibid. v.* 29.

(a) *Voiez le Journal des Savans du* 14. *Juillet* 1692. *pag.* 465. *édit. de Holl.*

(b) *In Bibliotheca magna Rabbinica part.* 2. *pag.* 4. *apud Journal des Savans ibid.*

(c) *Ces paroles avec les citations qui les accompagnent ſont du Pere Camart, pag.* 116. 127. *de rebus geſtis Eliæ.*

(1) *Lib.* 2. *Reg.* 17. 25.

(2) *Hieron. trad. Heb. in lib.* 2. *Reg. cap.* 17.

(3) *Toſtat.* 2. *Reg.* 17. *queſt.* 27.

(4) *Liran. ibid.*

(d) *I. livre de Samuel chap.* 17. *v.* 54.

(e) *I. livre de Samuel chap.* 21. *v.* 8. & 9.

(f) *Ib. ch.* 17. *v.* 54.

(g) *Joſeph. Antiq. l.* 6. *ch.* 11. & 14.

(h) *Hiſtoire de la vie de David, pag.* 8. 9. *édit. d'Amſterdam* 1692.

(i) *I. livre de Samuel ch.* 16. *v.* 18.

(A) *Le plus jeune des fils d'Iſaï.*] Iſaï deſcendoit en droite ligne de Juda l'un des 12. enfans de Jacob, & demeuroit à Bethléem petite ville de la tribu de Juda. Quelques nouveaux Rabins diſent que lors que la mere de David le conçut, Iſaï ne croyoit point jouir de ſa femme, mais de ſa ſervante, & c'eſt par là qu'ils expliquent le verſet 7. du Pſeaume 51. où David aſſûre *qu'il a été formé en iniquité, & que ſa mere l'a échauffé en peché.* Cela, diſent-ils, ſignifie (a) qu'Iſaï *ſon pere commit un adultere en l'engendrant; parce qu'encore qu'il l'engendrât de ſa femme, il croyoit ne l'engendrer que d'une ſervante à la pudicité de laquelle il avoit tendu des pieges.* Cette explication eſt peu conforme à la doctrine du peché originel, & c'eſt pour cela que le P. Bartolocci (b) ayant raporté ce ſentiment des nouveaux Rabins, s'eſt cru obligé d'examiner par occaſion, ſi les anciens Juifs ont reconu la verité de cette doctrine. Si la ſuppoſition de ces Rabins étoit veritable, ils auroient très-grande raiſon de dire qu'Iſaï auroit commis un adultere; mais d'autre côté il faudroit dire qu'il n'auroit point commis un peché, ſi croyant de bonne foi qu'il jouïſſoit de ſa femme, il eût engroſſé ſa ſervante. Cette ſuppoſition Rabinique eſt bien éloignée de la tradition que St. Jerôme raporte. Il dit qu'on a cru qu'Iſaï pere de David ne commit jamais aucun peché actuel, & qu'il n'y eut en lui aucune ſouillure que celle qu'il aporta du ſein de ſa mere. *Mirum* (c) *eſt quod de Iſai patre Davidis refert Hieronymus, illum nunquam aliud peccatum commiſiſſe quam quod ex origine contraxit. Quo enim loco legimus.* Amaſa (1) ingreſſus eſt ad Abigail filiam Naas ſororem Sarviæ; *ſic Hieronymus* (2), Naas interpretatur coluber, quia eum nullum admiſiſſe mortiferum perhibent peccatum, niſi quod originaliter de ſerpente antiquo contraxit. Eſt autem Naas qui & Iſai pater David. *Eumdem traditionem refert Abulenſis* (3). *& monet Naas eumdem eſſe qui & Jeſſe ſive Iſai patrem Davidis, quod quidem & antea Liranus* (4) *docuerat.* Au reſte ceux qui voudroient adopter l'impertinence des Rabins ſur la conception de David, paſſeroient aiſément dans une autre impertinence, qui ſeroit de mettre David au nombre des batards illuſtres. La raiſon phyſique que l'on allegue pourquoi les batards viennent ſi ſouvent au monde avec tant de talens naturels, auroit lieu ici de la part du pere.

(B) *De ſa propre épée, & lui coupa la tête.*] Les armes de Goliath furent conſervées comme un monument de la gloire des Iſraelites. David les porta d'abord dans ſa tente (d), mais aparemment on les mit en ſuite dans un lieu ſacré; car nous liſons (e) que David ayant demandé au Sacrificateur Abimelec, s'il ne pourroit point lui fournir quelque halebarde ou quelque épée, ce Sacrificateur lui repondit que l'épée de Goliath étoit là, envelopée d'un drap derriere l'Ephod, & qu'il n'avoit qu'à la prendre. David ſe la fit donner. Quant à la tête de Goliath, elle (f) fut portée à Jeruſalem, lors que David eut choiſi cette ville pour la capitale de ſon Royaume. Joſephe (g) dit poſitivement que ce fut David lui-même qui conſacra à Dieu l'épée de Goliath.

(C) Saul *avoit demandé à ſon General.*] C'eſt une choſe un peu étrange que Saul n'ait point conu David ce jour-là, veu que ce jeune homme avoit joüé des inſtrumens pluſieurs fois en ſa preſence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentoient. Si une narration comme celle-ci ſe trouvoit dans Thucydide ou dans Tite Live, tous les Critiques concluroient unanimement que les Copiſtes auroient tranſpoſé les pages, oublié quelque choſe en un lieu, repeté quelque choſe dans un autre, ou inſeré des morceaux poſtiches dans l'Ouvrage de l'Auteur. Mais il faut bien ſe garder de pareils ſoupçons lors qu'il s'agit de la Bible. Il y a eu: eanmoins des perſonnes aſſez hardis, pour pretendre que tous les chapitres, ou tous les verſets du I. Livre de Samuel n'ont point la place qu'ils ont eue dans leur origine. Monſieur l'Abbé de Choiſi leve mieux, ce me ſemble, la difficulté. On *amena David à Saul*, dit-il (h), *d'abord il ne le reconut pas, quoi qu'il l'eût vu pluſieurs fois dans le tems qu'il l'avoit fait venir pour joüer de la harpe: mais comme il y avoit pluſieurs années, comme David étoit alors fort jeune, qu'il étoit venu à la Cour en qualité de Muſicien, & qu'on le voyoit alors habillé en berger, il ne faut pas s'étonner qu'un Roi accablé d'affaires, & dont l'eſprit étoit malade, eût oublié les traits de viſage d'un jeune homme qui n'avoit rien de conſiderable.* Je voudrois ſeulement qu'il n'eût point dit: 1. qu'il *y avoit pluſieurs années* que Saul n'avoit vu David: 2. que *David étoit fort jeune* quand il vint à la Cour de Saul en qualité de Muſicien. Il n'y a nulle aparence qu'il fût de beaucoup moins jeune quand il tua Goliath, que lors qu'il vint la premiere fois à la Cour de Saul; car au tems de ce premier voyage il (i) *étoit homme fait & vaillant, & guerrier, & qui ſavoit bien parler*; il n'avoit que 30. ans lors qu'après la mort de Saul il fut élu Roi; & il faut neceſſairement qu'il ſe ſoit paſſé bien des années depuis la mort de Goliath, juſques à celle de Saul. Voyez la remarque où nous critiquons Mr. Moreri, & la remarque L.

*

toutes ſes expeditions furent très-heureuſes contre les Philiſtins; ſon nom fit grand bruit; il fut dans * une eſtime extraordinaire; de ſorte que Saül qui connoiſſoit beaucoup moins la vertu de ſon beau-fils, que le naturel des peuples, ne crut point que rien fût capable d'empêcher qu'il ne ſe vît detrôner, que la mort de David. Il reſolut donc de s'en defaire pour une bonne fois. Il fit confidence de ce deſſein à ſon fils aîné, qui bien loin d'entrer dans la jalouſie de ſon pere, avertit David de ce noir complot †. David prit la fuite, & fut pourſuivi de lieu en lieu, juſqu'à ce qu'il eût donné des preuves inconteſtables de ſa probité, & de ſa fidelité à ſon beau-pere, à qui il ne fit aucun mal en β deux occaſions favorables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit reſoudre Saül à le laiſſer en repos. Mais comme David craignit le retour des mauvais deſſeins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ſes precautions; au contraire il ſe pourvut mieux d'aſyle qu'auparavant au païs des Philiſtins γ. Il demanda au Roi de Gath une ville pour ſa demeure, d'où il fit cent courſes (D) ſur les païs d'alentour, & il ne tint pas à lui que ſous l'étendart de ce Prince Philiſtin il ne ſe batît contre (E) les Iſraëlites, dans la malheureuſe guerre où Saül perit. Il retourna en Judée après la mort de Saül, & y δ fut declaré Roi par la Tribu de Juda. Cependant les autres Tribus ſe ſoumirent à Isbozet fils de Saül: la fidelité d'Abner en fut cauſe ζ. Cet homme qui avoit été General d'armée ſous le Roi Saül mit Isbozet ſur le trône, & l'y maintint contre les efforts de David; mais n'ayant pu ſouffrir qu'Isbozet le cenſurât d'avoir pris une concubine de Saul φ, il negocia avec David pour le mettre en poſſeſſion du Royaume d'Isbozet. La negociation eût été bien-tôt concluë au contentement de David, ſi Joab ‡ pour venger une querelle particuliere n'eût tué Abner. La mort de cet homme ne fit que hâter la ruine du malheureux Isbozet: deux de ſes principaux Capitaines le tuerent, & porterent ſa tête à David, qui bien loin de les en recompenſer, comme ils s'y étoient attendus, donna ordre qu'on les ↓ tuât.

* *Ibid.* v. 30.

† *Ib. ch.* 19. v. 1. & 2.

β *Ib. ch.* 24. & *ch.* 26.

γ *Ib. ch.* 27.

δ *II. livre de Samuel ch.* 2. v. 4.

ζ *Ib.* v. 8.

φ *Ib. ch.* 3.

‡ *C'étoit le General d'armée de David.*

↓ *Ib. ch.* 4.

Les

(D) *D'où il fit cent courſes ſur le païs d'alentour.*] David ayant demeuré quelque tems dans la ville capitale du Roi Akis, avec ſa petite troupe de 600. braves avanturiers, craignit d'être à charge à ce Prince, & le plia de lui aſſigner une autre demeure. Akis lui marqua la ville de Siceleg. David s'y tranſporta avec ſes braves, & ne laiſſa point rouiller leurs épées. Il les menoit ſouvent en parti, & tuoit ſans miſericorde hommes & femmes: il ne laiſſoit en vie que les beſtiaux, c'étoit le ſeul butin avec quoi il s'en revenoit; il avoit peur que les priſonniers ne decouvriſſent tout le myſtere au Roi Akis, c'eſt pourquoi il n'en amenoit aucun, il faiſoit faire main baſſe ſur l'un & ſur l'autre ſexe. Le myſtere qu'il ne vouloit point que l'on revelât, eſt que ces ravages ſe faiſoient non pas ſur les terres des Iſraëlites, comme il le faiſoit acroire au Roi de Gath, mais ſur les terres des anciens peuples de la Paleſtine (a). Franchement cette conduite étoit fort mauvaiſe: pour couvrir une faute on en commettoit une plus grande. On trompoit un Roi à qui l'on avoit de l'obligation; & on exerçoit une cruauté prodigieuſe afin de cacher cette tromperie. Si l'on avoit demandé à David, *de quelle autorité fais-tu ces choſes?* qu'eût-il pu repondre? Un particulier comme lui, un fugitif qui trouve un aſyle ſur les terres d'un Prince voiſin, eſt-il en droit de commettre des hoſtilitez pour ſon propre compte, & ſans commiſſion émanée du Souverain du païs? David avoit-il une telle commiſſion? Ne s'éloignoit-il pas au contraire & des intentions & des interêts du Roi de Gath? Il eſt ſûr que ſi aujourd'hui un particulier de quelque naiſſance qu'il ſût, ſe conduiſoit comme fit David en cette rencontre, il ne pourroit pas éviter qu'on ne lui donnât des noms très-peu honorables. Je ſai bien que les plus illuſtres Heros, & les plus fameux Prophetes du Vieux Teſtament, ont quelquefois aprouvé que l'on paſſât au fil de l'épée tout ce que l'on trouveroit en vie; & ainſi je me garderois bien d'apeller inhumanité ce que fit David, s'il avoit été autoriſé des ordres de quelque Prophete, ou ſi Dieu par inſpiration lui eût commandé à lui-même d'en uſer ainſi: mais il paroit manifeſtement par le ſilence de l'Ecriture, qu'il fit tout cela de ſon propre mouvement.

(a) *I. livre de Samuel chap.* 27.

Reflexion ſur la conduite de David envers Nabal.

Je dirai un mot de ce qu'il avoit reſolu de faire à Nabal. Pendant que cet homme qui étoit fort riche faiſoit tondre ſes brebis, David lui fit demander fort honnêtement quelque gratification: ſes meſſagers ne manquerent pas de dire que jamais les bergers de Nabal n'avoient ſouffert du dommage de la part des gens de David. Comme Nabal étoit fort brutal, il demanda d'une façon incivile qui étoit David, & lui reprocha d'avoir recoüé le joug de ſon maître; en un mot il declara qu'il n'étoit pas aſſez imprudent pour donner à des inconus, & à des gens ſans aveu, ce qu'il avoit aprêté pour ſes domeſtiques. David outré de cette reponſe fait prendre les armes à 400. de ſes ſoldats, & ſe met à leur tête, bien reſolu de ne laiſſer ame qui vive ſans la paſſer au fil de l'épée. Il s'y engage même par ſerment; & s'il n'execute point cette ſanglante reſolution, c'eſt qu'Abigaïl va l'apaiſer par ſes beaux diſcours & par ſes preſens (b). Abigaïl étoit la femme de Nabal, & une perſonne de grand merite, belle, ſpirituelle, & qui plut ſi fort à David qu'il l'épouſa dès qu'elle fut veuve (c). Parlons de bonne foi: n'eſt-il pas inconteſtable que David alloit faire une action très-criminelle? Il n'avoit nul droit ſur les biens de Nabal, ni aucun titre pour le punir de ſon incivilité. Il erroit par le monde avec une troupe de bons amis; il pouvoit bien demander aux gens aiſez quelque gratification, mais c'étoit à lui de prendre patience s'ils la refuſoient. & il ne pouvoit les y contraindre par des executions militaires, ſans replonger le monde dans l'affreuſe confuſion de l'état qu'on apelle de nature, où l'on ne reconoiſſoit que la ſeule loi du plus fort. Que dirions-nous aujourd'hui d'un Prince du Sang de France, qui étant diſgracié à la Cour, ſe ſauveroit où il pourroit avec les amis qui voudroient bien être les compagnons de ſa fortune? Quel jugement, dis-je, en feroit-on, s'il s'aviſoit d'établir des contributions dans les païs où il ſe cantonneroit, & de paſſer tout au fil de l'épée dans les paroiſſes qui refuſoient de payer ſes taxes? Que dirions-nous ſi ce Prince équipoit quelques vaiſſeaux, & couroit les mers pour s'emparer de tous les navires marchans qu'il pourroit prendre? En bonne foi David étoit-il plus autoriſé pour exiger des contributions de Nabal, & pour maſſacrer tous les hommes & toutes les femmes au païs des Hamalekites &c. & pour enlever tous les beſtiaux qu'il y trouvoit? Je conſens que l'on me reponde que nous conoiſſons mieux aujourd'hui le Droit des gens, le *jus belli & pacis* dont on a fait de ſi beaux ſyſtêmes, & qu'ainſi on étoit plus excuſable en ce tems-là qu'on ne le ſeroit aujourd'hui. Mais le profond reſpect que l'on doit avoir pour ce grand Roi, pour ce grand Prophete, ne nous doit pas empêcher de deſaprouver les taches qui ſe rencontrent dans ſa vie; autrement nous donnerions lieu aux profanes de nous reprocher, qu'il ſuffit afin qu'une action ſoit juſte qu'elle ait été faite par certaines gens que nous venerons. Il n'y auroit rien de plus funeſte que cela à la Morale chretienne. Il eſt important pour la vraye Religion, que la vie des Orthodoxes ſoit jugée par les idées generales de la droiture & de l'ordre.

(b) *I. livre de Samuel chap.* 25.

(c) *Ibid.* v. 42.

(d) *Et David dit à Akis, mais qu'ai je fait? & qu'as tu trouvé en ton ſerviteur depuis le jour que j'ai été avec toi juſqu'à ce jourd'hui, que je n'aille point combatre contre les ennemis du Roi mon Seigneur?* Ib. ch. 29. v. 8.

(E) *Il ne ſe batit contre les Iſraëlites.*] Pendant que David avec ſon petit camp volant exterminoit tous les païs infideles où il pouvoit penetrer, on ſe preparoit dans le païs des Philiſtins à faire la guerre aux Iſraëlites. Les Philiſtins aſſemblerent toutes leurs forces. David & ſes braves avanturiers ſe joignirent à l'armée d'Akis, & ſe ſeroient batus comme des lions contre leurs freres, ſi les Philiſtins ſoupçonneux n'euſſent contraint Akis de les renvoyer. On aprehenda que dans la chaleur du combat ils ne ſe jettaſſent ſur les Philiſtins, afin de faire leur paix avec Saul. Lors que David eut apris qu'à cauſe de ces ſoupçons il faloit qu'il quitât l'armée, il en fut (d) fâché. Il vouloit donc contribuer de toute ſa force à la victoire des Philiſtins incirconcis ſur ſes propres freres, le peuple de Dieu, les ſectateurs de la vraye Religion? Je laiſſe aux bons Caſuiſtes à juger, ſi ces ſentimens etoient dignes d'un veritable Iſraëlite.

Digitized by Google

Les ſujets d'Iſbozet ne tarderent guere à ſubir volontairement le joug de David. Ce Prince avoit regné ſept ans & demi ſur la Tribu de Juda; depuis il regna environ 33. ans ſur tout Iſraël †. Ce long regne fut remarquable par de grans ſuccés, & par des conquêtes glorieuſes; il ne fut guere troublé que par l'attentât (F) des propres enfans du Prince. Ce ſont ordinairement les ennemis que les Souverains ont le plus à craindre. Peu s'en falut que David ne retournât à la condition chetive où Samuel le trouva. Humainement parlant ce revers (G) lui étoit inévitable, s'il n'eût trouvé des gens qui firent * l'office d'un traître auprès d'Abſalom ſon fils. La pieté de David eſt ſi éclatante dans ſes Pſeaumes, & dans pluſieurs de ſes actions, qu'on ne la ſauroit aſſez admirer. Il y a une autre choſe qui n'eſt pas moins admirable dans ſa conduite; c'eſt de voir qu'il ait ſu mettre ſi heureuſement d'accord tant de pieté avec les maximes relachées de l'art de regner. On croit ordinairement que ſon adultere avec Betſabée, le meurtre d'Urie, le denombrement du peuple ſont les ſeules fautes qu'on lui puiſſe reprocher: c'eſt un grand abus. Il y a bien d'autres (H) choſes à reprendre dans ſa vie. C'eſt un ſoleil de ſainteté dans l'Egliſe;

† *Ib. ch. 5. v. 5.*

* *Ib. ch. 15. v. 34. & ſuiv.*

(F) *Par l'attentat des propres enfans* de David.] Le plus grand de leurs attentats fut la revolte d'Abſalom, qui contraignit ce grand Prince à s'enfuir de Jeruſalem dans un équipage lugubre, la tête couverte, les pieds nuds, fondant en larmes, & n'ayant les oreilles batuës que des gemiſſemens de ſes fidelles ſujets (*a*). Abſalom entra en Jeruſalem comme en triomphe; & afin que ſes partiſans ne ſe relâchaſſent point par la penſée que cette diſcorde du pere & du fils viendroit à ceſſer, il fit une choſe très-capable de faire croire qu'il ne ſe reconcilieroit jamais avec David. Il coucha avec les dix concubines de ce Prince à la vuë de tout le monde (*b*). Il y a beaucoup d'apparence que ce crime lui auroit été pardonné: l'affliction extrême où ſa mort plongea David en eſt une preuve. C'étoit le meilleur pere que l'on vit jamais: ſon indulgence pour ſes enfans alloit au delà des juſtes bornes, & il en porta la peine tout le premier. Car s'il eût puni comme la choſe le meritoit l'action infame de ſon fils Ammon (*c*), il n'auroit pas eu la honte & le deplaiſir de voir qu'un autre vengea l'injure de Tamar; & s'il eût châtié comme il faloit celui qui vengea cette injure, il n'auroit pas couru riſque d'être entierement detrôné. David eut la deſtinée de la plûpart des grans Princes; il fut malheureux dans ſa famille. Son fils aîné viola ſa propre ſœur, & fut tué par l'un de ſes freres à cauſe de cet inceſte: l'auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David. Quel ſcandale pour les bonnes ames, que de voir tant d'infamies dans la famille de ce Roi!

(*a*) *II. livre de Samuel ch. 15.*

(*b*) *Ibid. chap. 16.*

(*c*) *Il viola Tamar, & fut tué pour ce crime par ordre d'Abſalom frere de Tamar de pere & de mere.* Ib. ch. 13.

(G) *Ce revers lui étoit inévitable.*] On peut voir par cet exemple qu'il n'y a nul fond à faire ſur la fidelité des peuples; car enfin David étoit tout enſemble un bon Roi & un grand Roi. Il s'étoit fait aimer, il s'étoit fait eſtimer, & il avoit pour la Religion du païs tout le zéle imaginable. Ses ſujets avoient donc lieu d'être contens, & s'ils avoient eu à choiſir un Prince, lui euſſent-ils pu ſouhaiter d'autres qualitez? Cependant ils ſont ſi peu fermes dans leur devoir à l'égard de David, que ſon fils Abſalom pour ſe faire declarer Roi, n'a qu'à ſe rendre populaire pendant quelque tems, & à entretenir quelques émiſſaires dans chaque Tribu. On peut apliquer aux peuples la maxime, *coſſa eſt quam nemo regavit.* Si on ne voit pas plus ſouvent des Rois detrônez, c'eſt que les peuples n'ont pas été ſollicitez à la revolte par des intrigues aſſez bien conduites. Il ne faut que cela: ſi le Prince n'eſt pas mechant, on fait bien le faire paſſer pour tel, ou pour eſclave d'un mechant Conſeil.

(H) *Il y a bien d'autres choſes à reprendre dans ſa vie.*] Nous en avons marqué déjà quelques-unes qui ſe raportent au tems qu'il étoit homme privé: en voici quelques autres qui appartiennent au tems de ſon regne.

I. On ne ſauroit bien excuſer ſa polygamie; car encore que Dieu la tolerât en ce tems-là, il ne faut pas croire qu'on pût l'étendre bien loin, ſans lâcher un peu trop la bride à la ſenſualité. Mical ſeconde fille de Saul fut la premiere femme de David: on la lui ôta (*d*) pendant ſa diſgrace: il en épouſa ſucceſſivement (*e*) quelques autres, & ne laiſſa pas de redemander la premiere: il falut pour la lui rendre la ravir à un mari qui l'aimoit beaucoup, & qui la ſuivit auſſi loin qu'il lui fut poſſible, pleurant comme un enfant (*f*). David ne fit point ſcrupule de s'allier avec la fille d'un (*g*) incirconcis; & quoi qu'il eût des enfans de pluſieurs femmes, il prit encore des concubines à Jeruſalem. Il choiſiſſoit ſans doute les plus belles qu'il rencontroit; ainſi l'on ne ſauroit dire que par raport aux voluptez de l'amour, il ait eu beaucoup de ſoin de mecontenter la nature.

(*d*) *I. livre de Samuel chap. 25. v. 44.*

(*e*) *II. livre de Samuel ch. 3. & 5.*

(*f*) *Ib. ch. 3. v. 16.*

(*g*) *Tolmaï Roi de Guſſur.* Ib. v. 3.

II. Dès qu'il eut apris la mort de Saul, il ſongea ſans perdre tems à recueillir la ſucceſſion. Il s'en alla à Hebron, & (*b*) *auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, toute la Tribu de Juda dont il avoit* GAGNÉ LES PRINCIPAUX PAR SES PRESENS, *le reconnut pour Roi.* Si Abner n'avoit conſervé au fils de Saul le reſte de la ſucceſſion, il eſt indubitable que par la même methode, je veux dire en *gagnant les principaux par des preſens*, David ſeroit devenu Roi de tout Iſraël. Qu'arriva-t-il après que la fidelité d'Abner eut conſervé 11. Tribus toutes entieres à Izbozet? La même choſe qui ſeroit arrivé entre deux Rois infidelles & très-ambitieux. David & Izbozet ſe firent inceſſamment la guerre (*i*), pour ſavoir lequel des deux gagneroit la portion de l'autre, afin de jouir de tout le Royaume ſans partage. Ce que je m'en vais dire eſt bien plus mauvais. Abner mecontent du Roi ſon maître ſonge à le depouiller de ſes Etats, & à les livrer à David: il fait ſavoir à David ſes intentions; il le va trouver lui-même pour concerter avec lui les moyens de faire ce coup. David prête l'oreille à ce perfide, & veut bien gagner un Royaume par des intrigues de cette nature (*k*). Peut-on dire que ce ſoient des actions d'un Saint? J'avouë qu'il n'y a rien là qui ne ſoit conforme aux preceptes de la Politique, & aux inventions de la prudence; mais on ne me prouvera jamais que les loix exactes de l'équité, & de la Morale ſevere d'un bon ſerviteur de Dieu puiſſent aprouver cette conduite. Notez que David ne pretendoit pas que le fils de Saul regnât par uſurpation: il convenoit que c'étoit un (*l*) homme de bien, & par conſequent un Roi legitime.

(*b*) *Hiſtoire de la vie de David par l'Abbé de Choiſi pag. 47.*

(*i*) *III. livre de Samuel ch. 3. v. 1.*

(*k*) *Ibid. chap. 3.*

(*l*) *Ibid. ch. 4. v. 11.*

III. Je fais le même jugement de la ruſe dont David uſa pendant la revolte d'Abſalom. Il ne (*m*) voulut point que Cuſcaï l'un de ſes meilleurs amis le ſuivît; il lui ordonna de ſe jetter dans le parti d'Abſalom, afin de donner de mauvais conſeils à ce fils rebelle, & d'être en état de faire ſavoir à David tous les deſſeins du nouveau Roi. Cette ruſe eſt ſans doute très-louable, à juger des choſes ſelon la prudence humaine, & ſelon la Politique des Souverains. Elle ſuva David, & depuis ce ſiecle-là juſques au nôtre inclusivement, elle a produit une infinité d'avantures utiles aux uns, & pernicieuſes aux autres; mais un Caſuiſte rigide ne prendra jamais cette ruſe pour une action digne d'un Prophete, d'un Saint, d'un homme de bien. Un homme de bien en tant que tel aimera mieux perdre une couronne, que d'être cauſe de la damnation de ſon ami: or c'eſt damner nôtre ami en tant qu'en nous eſt, que de le pouſſer à faire un crime; & c'eſt un crime que de feindre que l'on embraſſe avec chaleur le parti d'un homme; que de le feindre, dis-je, afin de perdre cet homme en lui donnant de mauvais conſeils, & en revelant tous les ſecrets de ſon cabinet. Peut-on voir une fourberie plus deloyale que celle de Cuſcaï? Dès qu'il aperçoit Abſalom, il s'écrie *vive le Roi, vive le Roi*; & lors qu'il voit qu'on lui demande d'où vient ſon ingratitude de ne pas ſuivre ſon intime ami, il ſe donne des airs devots, il allegue des raiſons de conſcience, *je ſerai à celui que l'Eternel a choiſi* (*n*).

(*m*) *Ibid. chap. 15.*

(*n*) *Ibid. chap. 16. v. 18.*

IV. Lors que David à cauſe de ſa vieilleſſe ne pouvoit être échauffé par tous les habits dont on le couvroit, on s'aviſa de lui chercher une jeune fille qui le gouvernât, & qui couchât avec lui. Il ſouffrit qu'on lui amenât pour cet uſage la plus belle fille que l'on put trouver (*o*). Peut-on dire que ce ſoit l'action d'un homme bien chaſte? Un homme rempli des idées de la pureté, & parfaitement reſolu de faire ce que l'ordre, ce que la belle Morale demandent de lui, conſentira-t-il jamais à ces remedes? Peut-on y conſentir que lors qu'on prefere les inſtincts de la nature, & les interêts de la chair à ceux de l'eſprit de Dieu?

(*o*) *I. livre des Rois ch. 1.*

Digitized by Google

gliſe; il y repand par ſes Ouvrages une lumiere feconde de conſolation & de pieté que l'on ne ſauroit aſſez admirer, mais il a eu ſes taches: & il n'eſt pas juſqu'à ſes dernieres paroles où l'on

V. Il y a long tems que l'on blâme David d'avoir commis une injuſtice criante contre Mephiboſeth, le fils de ſon intime ami Jonathan. Le fait eſt que David ne craignant plus rien de la faction du Roi Saul, fut bien aiſe de ſe montrer liberal envers tous ceux qui pourroient être reſtez de cette famille. Il aprit qu'il reſtoit un pauvre boiteux nommé Mephiboſeth fils de Jonathan. Il le fit venir, & le gratifia de toutes les terres qui avoient apartenu au Roi Saul, & donna ordre à Siba ancien ſerviteur de cette Maiſon, de faire valoir ces terres à ſon profit, & pour l'entretien du fils de Mephiboſeth; car quant à Mephiboſeth il devoit avoir toute ſa vie une place à la table du Roi David (a). Lors que ce Prince ſe ſauvoit de Jeruſalem, pour n'y tomber pas entre les mains d'Abſalom, il rencontra Siba qui lui aportoit quelques rafraichiſſemens, & qui lui dit en 3. mots que Mephiboſeth ſe tenoit à Jeruſalem, dans l'eſperance que parmi ces revolutions il recouvreroit le Royaume. Sur cela David donna à cet homme tous les biens de Mephiboſeth (b). Après la mort d'Abſalom il aprit que Siba avoit été un faux delateur, & neanmoins il ne lui ôta que la moitié de ce qu'il lui avoit donné; il ne reſtitua à Mephiboſeth que la moitié de ſon bien. Il y a des Auteurs qui pretendent que cette injuſtice, qui étoit d'autant plus grande que David avoit les dernieres obligations à Jonathan, fut cauſe que Dieu permit que Jeroboam diviſât en deux le Royaume d'Iſraël (c). Mais il eſt ſûr (d) que les pechez de Salomon furent cauſe que Dieu permit cette diviſion. Tous les Interpretes n'ont pas renoncé à l'apologie de David. Il y en a qui pretendent que l'accuſation de Siba n'étoit point injuſte, ou que pour le moins elle étoit fondée ſur tant de probabilitez, qu'on pouvoit y ajoûter foi ſans faire un jugement temeraire (e). Mais il n'y a guere de gens qui ſoient de cette opinion. La plûpart des Peres & des modernes croyent que Siba fut un calomniateur, & que David ſe laiſſa ſurprendre. Remarquez bien la penſée du Pape Gregoire: il avoüe que Mephiboſeth fut calomnié, & neanmoins il pretend que la ſentence qui le depouilla de tous ſes biens étoit juſte. Il le pretend pour deux raiſons: 1. parce que David la prononça: 2. parce qu'un ſecret jugement de Dieu y intervint (f). L'Auteur que je cite prend une autre route: puis que la ſainteté de David, dit-il, nous eſt très-connë, & qu'il n'a jamais ordonné la reparation du tort qu'il avoit fait à Mephiboſeth, il faut conclure que la ſentence fut juſte. C'eſt établir un très-dangereux principe: on ne pourroit plus examiner ſur les idées de la Morale les actions des anciens Prophetes, pour condamner celles qui n'y ſeroient point conformes; & ainſi les libertins pourroient accuſer nos Caſuiſtes d'aprouver certaines actions qui viſiblement ſont injuſtes, de les aprouver, dis-je, en faveur de certaines gens, & par acception de perſonnes. Diſons mieux, apliquons aux Saints ce qui a été dit des grans eſprits, *nullum ſine venia placuit ingenium*. Les plus grans Saints ont beſoin qu'on leur pardonne quelque choſe.

VI. Je ne dis rien du reproche qui fut fait à David par Mical l'une de ſes femmes, ſur l'équipage où il s'étoit mis en danſant publiquement. S'il avoit decouvert ſa nudité, ſon action pourroit paſſer pour mauvaiſe moralement parlant, mais s'il ne fit autre choſe que ſe rendre mepriſable par ſes poſtures, & en ſoutenant mal la majeſté de ſon caractere, ce fut tout au plus une imprudence, & non pas un crime. Il faut bien conſiderer en quelle occaſion il danſa; ce fut lors que l'Arche fut portée à Jeruſalem (g), & par conſequent l'excez de ſa joye, & de ſes ſauts, temoignoit ſon attachement & ſa ſenſibilité pour les choſes ſaintes. Un Auteur moderne a voulu juſtifier la nudité de François d'Aſſiſe par celle de David: *Micol femme de David*, dit-il, *ayant vu, d'une feneſtre, ſon mari, qui, tranſporté d'une ſainte fureur ſautoit & danſoit devant l'Arche du Seigneur, le mépriſa en ſon cœur, & . . . luy dit en raillant*, quelle eſt grande la gloire que s'eſt aquiſe aujourd'hui le Roi d'Iſraël, quand il s'eſt decouvert en preſence des ſervantes de ſes ſujets, & qu'il s'eſt depoüillé nud comme un debauché. *Ces dernieres paroles du texte ſacré ſemblent faire voir que David ſe dépoüilla tout nud: neanmoins comme le même texte (v. 14.) parlant de la danſe de David devant l'Arche, dit qu'il étoit vêtu d'un Ephod de lin, je ne penſe pas qu'il ſe dépoüillât tout nud. Mais il ſe dépoüilla aſſez pour qu'il parût comme nud; & que cela fût jugé indigne de la gravité & de la Majeſté d'un Roy: d'autant plus que la choſe ſe faiſoit publiquement & devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonſtances, n'eſt pas plus favorable que celle de* (h) *ſaint François qui eut très-peu de flâteurs: de ſorte que ſi l'action de l'un merite la cenſure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte; auſſi liſons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons ſi le Saint Eſprit s'en eſt moqué; & nous jugerons par là ſi l'on doit ſe moquer de l'action de ſaint François* (i). Il raporte après cela ce que David repondit à Michol, & ce que l'Ecriture remarque touchant la ſterilité de cette femme. Il y auroit bien des Dames qui meriteroient d'être ſteriles, s'il ne faloit pour cela qu'avoir le goût de Michol. On trouveroit fort étrange par toute l'Europe, ſi un jour de proceſſion du Saint Sacrement les Rois danſoient dans les rues n'ayant qu'une petite ceinture ſur le corps.

VII. Les conquêtes de David feront le ſujet de ma derniere obſervation. Il y a des Caſuiſtes rigides qui ne croyent pas qu'un Prince Chreſtien puiſſe legitimement s'engager à une guerre, par la ſeule envie de s'agrandir. Ces Caſuiſtes n'aprouvent que les guerres defenſives, ou en general celles qui ne tendent qu'à faire reſtituer à chacun le bien qui lui apartient. Sur le pied de cette maxime David auroit ſouvent entrepris des guerres injuſtes; car outre que l'Ecriture ſainte nous le repreſente aſſez ſouvent comme l'agreſſeur, il ſe trouve qu'il (k) *étendit les bornes de ſon Empire depuis l'Egypte juſqu'à l'Euphrate.* Il vaut donc mieux dire pour ne pas condamner David, que les conquêtes peuvent être quelquefois permiſes, & qu'ainſi l'on doit prendre garde ſi on declamant contre les Princes modernes, on ne frape pas ce grand Prophete ſans y penſer.

Mais ſi generalement parlant les conquêtes de ce ſaint Monarque lui ont été glorieuſes, ſans prejudicier à ſa juſtice, on a de la peine à convenir de cette propoſition, quand on deſcend dans le detail. Ne fouillons point par nos conjectures dans les ſecrets que l'Hiſtoire ne nous a point revelez; ne concluons pas que puis que David voulut profiter de la trahiſon d'Abner, & de celle de Cuſcai, il n'y a guere de ruſes qu'il n'ait miſes en uſage contre les Rois infidelles qu'il ſubjugua. Arrêtons-nous uniquement à ce que l'Hiſtoire ſainte nous dit de la maniere dont il traitoit les vaincus. (l) *Il emmena auſſi le peuple qui étoit dans Rabba* (m), *& le mit ſur des ſcies, & ſur des herſes de fer, & ſur des coignées de fer, & les fit paſſer par un fourneau où on cuit les briques. Ainſi en fit-il en toutes les villes des enfans de Hammon.* La Bible de Geneve obſerve à la marge de ce verſet, que *c'étoient des eſpeces de ſupplices à mort dont on uſoit anciennement.* Voyons comment il traita les Moabites: (n) *Il les meſura au cordeau les faiſant coucher par terre, & en meſura deux cordeaux pour les faire mourir, & un plein cordeau pour les laiſſer en vie.* C'eſt-à-dire (o), qu'il voulut preciſement en faire mourir les deux tiers, ni plus ni moins. L'Idumée reçut un plus rude traitement: il y fit tuer tous les mâles, (p) *Joab y demeura ſix mois avec tout Iſraël, juſqu'à tant qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom.* Peut-on nier que cette maniere de faire la guerre ne ſoit blâmable? Les Turcs & les Tartares n'ont-ils pas un peu plus d'humanité? Et ſi une infinité de petits livrets crient tous les jours contre des executions militaires de nôtre tems, dures à la verité & fort blâmables, mais douces en comparaiſon de celles de David, que ne diroient pas aujourd'hui les Auteurs de ces petits livres, s'ils avoient à reprocher les ſcies, les herſes, les fourneaux de David, & la tuerie generale de tous les mâles grans & petits?

(a) *II. livre de Samuel ch. 9.*

(b) *Ibid. chap. 16.*

(c) Id gravis peccati injuſtitiæ erga innoxium Mephiboſethum, damnant Abulenſis 2. Reg. 16. q. 6. & c. 19. q. 29. & Richelius, ac Cajetanus ibi: nec non Salianus anno mundi 3010. à num. 21. & alii plerique anteriores, ut Lyranus, Hugo, Rabanus, aliique: quibus ob hanc injuſtitiam in Mephiboſethum, nexa cum infidelitate magna & ingratitudine in Jonathan ejus patrem, viſum eſt ſciſſum eſſe ſub Roboamo, Davidis regnum. Et ita videtur aſſeri apud Hieronymum in Tradit. Hebr. ad l. 2. Reg. c. 19. *Th. Raynaudus Hoplith. ſect. 2. ſorie 2. c. 10. pag. m. 231.*

(d) *I. livre des Rois chap. 11. v. 11.*

(e) *Vide Petrum Joannem Olivi apud Theoph. Raynaudum ubi ſupra Sect. 4. c. 3. pag. 523. Et ipſum Raynaudum pag. 232.* (f) Non me latet, præter Interpretes in contrarium ſupra adductos, S. Gregorium contra Davidem ſtare l. 1. dialo. c. 4. Quamvis enim ait, latam à Davide contra innocentem Jonathæ filium ſententiam, quia per Davidem lata eſt, & occulto Dei judicio pronunciata, juſtam credi, tamen diſertè agnoſcit Miphiboſethum fuiſſe innocentem. In quo aperte ſequitur, ſententiam Davidis non fuiſſe juſtam. In quo cogimur S. Gregorio non adhærere, cùm compertiſſima ſit Davidis ſanctitas; nec eum poſſe farciſſe hujuſmodi diſpendium aliunde conſtet. *Th. Raynaud. p. 232.*

(g) *II. livre de Samuel ch. 6.*

(h) Françoiſ d'Aſſiſe étant mené par ſon pere à l'Evêque, afin qu'il renonçat entre ſes mains à tous les biens paternels, & qu'il rendît tout ce qu'il avoit, rendit à ſon pere ſes habits mêmes, & ſe depoüilla tout nu en preſence des aſſiſtans. L'Evêque ſe leva de ſon ſiege, & le couvrit de ſon manteau. Bonaventure, vie de St. François apud Ferrand ibid. pag. 363. 364.

(i) *Ferrand, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation pag. 364. 365.*

(k) *L'Abbé de Choiſi, Hiſtoire de la vie de David pag. 64.*

(l) *II. livre de Samuel ch. 12. v. 31.*

(m) C'étoit la principale ville des Hammonites.

(n) *Ib. ch. 8. v. 2.*

(o) *Voiez la note de la Bible de Geneve.*

(p) *I. livre des Rois ch. 11. v. 15.*

Digitized by Google

l'on ne trouve (I) les obliquitez de la Politique. L'Ecriture Sainte ne les raporte qu'hiſtoriquement; c'eſt pourquoi il eſt permis à un chacun d'en juger *. Finiſſons par dire que l'hiſtoire du Roi David peut raſſûrer pluſieurs têtes couronnées, contre les allarmes que les Caſuiſtes ſeveres leur pourroient donner, en ſoutenant qu'il n'eſt preſque pas poſſible qu'un Roi ſe ſauve. L'Ouvrage que Mr. l'Abbé de Choiſi a publié ſur la vie de ce grand Prince eſt bon: il ſeroit beaucoup meilleur ſi on avoit pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, & les endroits de la Bible ou de Joſephe qui ont fourni ce qu'on avance. Un lecteur n'eſt pas bien aiſe d'ignorer ſi ce qu'il lit vient d'une ſource ſacrée, ou d'une ſource profane. Je ne marquerai pas beaucoup (K) de fautes de Mr. Moreri. L'article de David que je viens de lire dans

* *Voiez la remarque I à la fin.*

(a) *I. livre des Rois ch. 2. v. 6.*

(b) *II. livre de Samuel ch. 16. v. 5. & ſuiv.*

(c) *Ib. ch. 19. v. 19. & ſuiv.*

(d) *I. livre des Rois ch. 2. v. 9.*

(e) Convenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti, & oppressi ære alieno, & amaro animo, & factus est eorum princeps. *I. lib. Samuel. c. 22. v. 2.*

(f) *Les paroles de Semei ſelon l'Ecriture ſont celles-ci*, Sors, ſors homme de ſang, & mechant garnement, l'Eternel a fait retourner ſur toi tout le ſang de la Maiſon de Saul, au lieu duquel tu as regné, & l'Eternel a mis le Royaume entre les mains de ton fils Abſalom. Et te voilà en ton propre mal, parce que tu és un homme de ſang. *II. livre de Samuel ch. 16.*

(g) *Antiq. l. 7. c. 8. p. m. 130.*

(I) *Ses dernieres paroles où l'on ne trouve les obliquitez de la Politique.*] Prenez bien mon ſens; je ne veux pas dire que David en cet état ne parloit point ſelon ſes penſees; mais que la maniere franche & nette dont il ouvrit ſon cœur, temoigne qu'auparavant il avoit ſacrifié en deux rencontres remarquables la juſtice à l'utilité. Il avoit clairement connu que Joab meritoit la mort, & que l'impunité des aſſaſſinats dont cet homme avoit les mains teintes, étoit une injure criante faite aux loix & à la raiſon. Joab neanmoins avoit conſervé ſes charges, ſon credit, ſon autorité. Il étoit brave, il ſervoit fidelement & utilement le Roi ſon maître; on pouvoit craindre de fâcheux mecontentemens ſi l'on entreprenoit de le châtier. Voilà des raiſons de Politique qui firent ceder les loix à l'utilité. Mais lors que David n'eut plus beſoin de ce General, il donna ordre qu'on le fit mourir; ce fut un (a) des articles de ſon teſtament. Son ſucceſſeur Salomon fut chargé d'une ſemblable execution contre Semei. Cet homme ſachant que David ſe ſauvoit de Jeruſalem en grand deſordre, à cauſe de la revolte d'Abſalom, le vint inſulter (b) au beau milieu du chemin, & lui fit des reproches encore plus durs que les pierres qu'il lui jettoit. David ſoufrit cette injure fort patiemment, il y reconut, & y adora la main de Dieu avec des marques d'une pieté ſingulieres; & lors que ſes affaires furent retablies, il pardonna à Semei (c) qui fut des premiers à ſe ſoumettre, & à implorer ſa clemence. David lui jura qu'il ne le feroit point mourir, & il lui tint ſa parole juſqu'au lit de mort; mais ſe voyant en cet état il chargea (d) ſon fils de faire mourir cet homme; preuve evidente qu'il ne l'avoit laiſſé vivre que pour s'attirer d'abord la gloire d'un Prince clement, & puis afin d'éviter que perſonne ne lui reprochât en face d'avoir manqué de parole. Je voudrois bien ſçavoir ſi dans la rigueur des termes un homme qui promet la vie à ſon ennemi, s'aquite de ſa promeſſe lors que par ſon teſtament il ordonne de le tuer.

De tout ce que je viens de dire dans les remarques precedentes & dans celle-ci, on peut aiſément inferer que ſi les peuples de la Syrie avoient été d'auſſi grans faiſeurs de libelles, que le ſont aujourd'hui les Européens, ils auroient étrangement defiguré la gloire de David. De quels noms & de quels titres infames n'euſſent-ils pas accablé cette troupe d'avanturiers qui le fut joindre, après qu'il ſe fut retiré de la Cour de Saul? L'Ecriture nous aprend que tous ceux qui ſe voyoient perſecutez par leurs creanciers, tous les mecontens, & tous ceux qui étoient très-mal dans leurs affaires coururent vers lui, & qu'il ſe rendit leur chef (e). Il n'y a rien qui puiſſe être plus malignement empoiſonné qu'une telle choſe. Les Hiſtoriens de Catilina & ceux de Ceſar fourniroient là bien des couleurs à un Peintre ſatirique. L'hiſtoire a conſervé un petit échantillon des mediſances auſquelles David étoit expoſé parmi les amis de Saul. Cet échantillon temoigne (f) qu'ils l'accuſoient d'être homme de ſang, & qu'ils regardoient la revolte d'Abſalom comme la juſte punition des maux qu'ils diſoient que David avoit faits à Saul, & à toute ſa famille. Je mets en marge les paroles de l'Ecriture; & voici celles de Joſephe: (g) *Δαυίδῃ δὲ γυναῖκα κατὰ χάριτα δόντα βαλίμους τέκνα λαμπρὰ τὴν φύσιν συγγενῆ ὄντα τῷ Σαμουήλ . . . . ᾗ λίθους τε ἔβαλλον αὐτὸν ἐν διαπορείᾳ. φίλων δὲ συκοφάντων ἐν μεθόδοις βλασφημίαις ἀκούειν, μιαιφόνον τε καὶ πολὺν ἀργυρὸν κατὰ ἀπάτην. λαβόντα δὲ τὴν γῆν, εἰς ἐναντίᾳ τὴν ἀδικίαν, καὶ τῷ Θεῷ χάριν ἔχειν ὁμολογεῖν τῆς βασιλείας αὐτὸν ἀφῃρημένου, καὶ διὰ τοῦθ' ὅτι τὸν υἱὸν ἐν ὕβρεσιν εἶχε κἀπὶ δυνάμει δεινότερον ἦλθε αὐτῷ ἐπαναβαίνοντα. Davidi vero juxta locum Bacharum supervenit cognatus Saulis nomine Semeis . . . . faxis eum simul & convitiis impetens, eumque amici eum protegerent, magis etiam exasperatus ad convitia fugientium & amicorum malorum causam appellabat, jubens ut impurus ac exorabilis regione excederet, gratiasque agebat Deo quod per propriam filium paratus poenarum ab illo exigeret, & eorum quæ alim in dominum suum commiserat.* Ils outroient les choſes: il eſt vrai que ſelon le temoignage de Dieu même David étoit un homme de ſang, & c'eſt pour cela que Dieu ne lui voulut pas permettre de bâtir le (b) Temple. Il eſt vrai encore que pour apaiſer les Gabaonites, il leur livra deux fils & cinq petits-fils de Saul, qui furent crucifiez tous (i) ſept. Mais il eſt faux qu'il ait jamais attenté ni à la vie, ni à la couronne de Saul.

Ceux qui trouveront étrange que je diſe mon ſentiment ſur quelques actions de David, comparées avec la Morale naturelle, ſont priez de conſiderer trois choſes. 1. Qu'ils ſont eux-mêmes obligez de confeſſer que la conduite de ce Prince envers Urie eſt un des plus grans crimes qu'on puiſſe commettre. Il n'y a donc entre eux & moi qu'une difference du plus au moins; car je reconois avec eux que les fautes de ce Prophete n'empêchent pas qu'il n'ait été rempli de pieté, & d'un grand zéle pour la gloire de l'Eternel. Il a été ſujet à l'alternative des paſſions & de la grace. C'eſt une fatalité attachée à nôtre nature depuis le peché d'Adam. La grace de Dieu le conduiſoit très-ſouvent; mais en diverſes rencontres les paſſions prirent le deſſus: la Politique impoſa ſilence à la Religion. 2. Qu'il eſt très-permis à de petits particuliers comme moi, de juger des faits contenus dans l'Ecriture, lors qu'ils ne ſont pas expreſſément qualifiez par le Saint Eſprit. Si l'Ecriture en raportant une action la blâme ou la loüe, il n'eſt plus permis à perſonne d'apeller de ce jugement; chacun doit regler ſon aprobation ou ſon blâme ſur le modele de l'Ecriture. Je n'ai point contrevenu à ce devoir: les faits (k) ſur leſquels j'ai avancé mon petit avis, ſont raportez dans l'Hiſtoire ſainte, ſans l'attâche du Saint Eſprit, ſans aucun caractere d'aprobation. 3. Qu'on feroit un très-grand tort aux loix éternelles, & par conſequent à la vraye Religion, ſi on donnoit lieu aux profanes de nous objecter, que dès qu'un homme a eu part aux inſpirations de Dieu, nous regardons ſa conduite comme la regle des mœurs; de ſorte que nous n'oſerions condamner les actions du monde les plus oppoſées aux notions de l'équité, quand c'eſt lui qui les a commiſes. Il n'y a point de milieu; ou ces actions ne valent rien, ou les actions ſemblables à celles-là ne ſont pas mauvaiſes: or puis qu'il faut choiſir l'une ou l'autre de ces deux choſes, ne vaut-il pas mieux menager les interêts de la Morale, que la gloire d'un particulier? Autrement ne temoigneroit-on pas que l'on aime mieux commettre l'honneur de Dieu, que celui d'un homme mortel?

(b) *I. livre des Chroniques ch. 22. v. 8. & ch. 28. v. 3.*

(i) *II. livre de Samuel ch. 21.*

Avis important ſur ce que deſſus.

(k) *J'ai pris garde que l'Ecriture nous aprend que David conſulta & ſuivit les ordres de Dieu, quand il s'agit de repouſſer les aggreſſeurs.* I. livre de Samuel ch. 23. & 30. *mais qu'il ne conſulta point Dieu, quand il voulut ruïner Nabal, ni quand il alloit exterminer les voiſins d'Akis, & faiſoit accroire qu'il ravageoit les Etats de Saul. C'eſt un ſigne que Dieu n'aprouvoit point ces ſortes d'actions.*

(K) *Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de Mr. Moreri.*] Cinq ſeulement.

I. David étoit âgé de 22. ans lors que Samuel *l'oignit de l'huile deſtinée au ſacre des Rois.* Cela eſt incompatible avec ce qui ſuit, & avec ce qui precede. Il venoit de dire que David *naquit l'an 2950. du monde*; & un peu après il marque que David vainquit Goliath l'an 2971. du monde. Il eſt manifeſte que la victoire ſur Goliath eſt poſterieure au ſacre de David, au lieu que ſelon Moreri la ceremonie du ſacre ne ſe fit qu'un an après cette victoire. Pour corriger cette faute il faut dire que David reçut l'onction (l) âgé de 20. ans. Le reſte n'a pas beſoin de correction; car il eſt vrai que David vainquit Goliath l'année d'après ſon ſacre.

(l) *Il naquit ſelon Calviſius l'an du monde 2860. & fut oint par Samuel l'an du monde 2880. & tua Goliath l'année d'après.*

II. Il n'eſt pas vrai que Saul ait renouvellé la perſecution contre David, depuis que celui-ci ſe fut abſtenu deux fois de lui faire le moindre mal, en ayant la plus favorable occaſion du monde. Il eſt un peu ſurprenant que l'Ecrivain pour aggraver le crime de Saul, n'ait pas remarqué qu'il ſe repentit bien-tôt de ſa reconciliation avec David, & qu'il ſe rendit coupable d'une noire ingratitude. Dans le chapitre 24. du I. livre de Samuel il aprend que David le pouvant tuer dans une caverne, n'avoit voulu lui faire aucun mal: il admire cette generoſité; il donnoit

dans le Dictionaire de la Bible me fournira la matiere (L) d'une remarque. J'ai oublié d'obſerver

OBSERVATIONS ſur un recit contenu dans les livres de Samuel.

que le bon Dieu la recompenſe ; il reconoît que la couronne eſt deſtinée à David ; il lui recommande ſa famille, & s'en retourne dans ſa maiſon. Dans le chapitre 26. du même livre, il aprend que David le pouvant tuer de nuit dans ſa tente, s'en retire ſans lui rien faire ; il admire cette generoſité ; il donne ſa benediction à David ; il lui predit toute ſorte de proſperité, & s'en retourne à ſon logis. Monſieur Moreri pretend que ces deux choſes ſi ſemblables arriverent la même année. Je le repete : il eſt un peu ſurprenant que l'Ecriture ne ſe ſerve point du premier de ces deux faits, pour rendre plus odieuſe l'opiniâtreté de Saul à perſecuter ſon gendre. Deux ou trois lignes pouvoient faire un grand effet : un lecteur eût été frapé de voir que Saul redevable de la vie à ſon beau-fils, le loüe, l'admire, lui ſouhaite mille benedictions, & ne laiſſe pas dans peu de tems de ſe remettre en campagne pour le perdre. Les loix de la narration demandent ſans doute qu'en parlant de cette nouvelle pourſuite, on obſerve qu'elle étoit une infraction de cet accord ſolennel qui avoit ſuivi l'avanture de la caverne. Cependant vous ne trouvez pas un iota dans l'Ecriture touchant cette circonſtance. Voici d'autres ſujets de ſurpriſe. David expoſant à Saul qu'il ne s'etoit point rendu digne de la perſecution qu'il ſouffroit, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le tuer dans ſa tente, ne repreſente pas que c'étoit la 2. fois qu'il avoit eu la vie du Roi entre ſes mains, & que le Roi avoit bien-tôt mis en oubli l'avanture de la caverne. Saul de ſon côté qui avouë qu'il a tort, & qui parle à David de la maniere du monde la plus honnête, n'obſerve point que c'eſt la 2. fois qu'il lui doit la vie. Avoüons que de telles circonſtances ne s'oublient pas. De plus nous voyons que dans la premiere de ces deux rencontres David & Saul tiennent à peu près les mêmes paroles que dans la ſeconde. Si je voyois deux recits de cette nature ou dans Elien, ou dans Valere Maxime, je ne ferois pas difficulté de croire qu'il n'y auroit là qu'un fait, qui ayant été raporté en deux manieres auroit ſervi de ſujet à deux articles, ou à deux chapitres. Le fait ſeroit que David ayant en ſes mains la vie de Saul ſon cruel perſecuteur, l'auroit conſervé precieuſement. Les deux manieres de conter la choſe ſeroient 1. que Saul obligé par quelque neceſſité naturelle de s'écarter de ſes gens, entra dans une caverne où étoit David : 2. que David ſe gliſſa de nuit juſqu'a la tente de Saul, les gardes dormant profondément. Je laiſſe à Monſieur Simon & à des Critiques de ſa volée à examiner s'il ſeroit poſſible, que les livres hiſtoriques du Vieux Teſtament raportaſſent deux fois la même choſe. Il me ſemble que l'action des Ziphiens raportée dans le chapitre 23. du I. livre de Samuel, n'eſt point differente de celle qui eſt raportée dans le chapitre 26. du même livre. Quiconque voudra faire le parallele de ces deux recits ſera ſans doute de mon ſentiment. Ce qu'il y a de bien certain c'eſt que Saul n'a point perſecuté David depuis la 2. reconciliation. C'eſt la ſeconde faute de Monſr. Moreri.

La III. conſiſte en ce qu'il aſſûre que David *fut ſi bien reçu* d'Achis Roi de Gath, *que ſa nouvelle faveur faillit à faire ſoulever les grans.* Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, & je ne vois rien qui ait pu produire cette fauſſeté, que les ſoupçons que l'on forma contre David, lors qu'on le vit avec ſes troupes à l'arrieregarde de l'armée d'Akis. Les Chefs des Philiſtins voulurent abſolument que David s'en retournât dans la ville qui lui avoit été donnée (a). Il y avoit une grande difference entre ces Chefs, & les Grans de la Cour du Roi de Gath. IV. Le pretendu mecontentement des Grans n'obligea point David à ſe retirer de cette Cour. Il s'en retira par reſpect : il craignit que lui & ſes gens n'incommodaſſent le Prince par leur ſejour dans la capitale : il pria donc Akis de lui aſſigner une autre demeure, ce qui lui fut accordé. Ceci avint avant que les Chefs des Philiſtins demandaſſent que David ſortît de leur camp. V. Il ne faloit pas dire que David *revint* à Siceleg, puis que l'on n'avoit pas dit qu'il y eût déjà ſejourné.

(L) *Me fournira la matiere d'une remarque.*] Les Imprimeurs en étoient ici, lors qu'on m'a fait voir un Dictionaire (b) que j'ai conſulté tout auſſi-tot à l'article du Prophete David. J'y ai trouvé des endroits qui m'ont donné lieu à faire des obſervations. I. Il n'eſt point vrai que David ſoit venu au monde 110. ans avant la naiſſance de JESUS-CHRIST : il y a plus de mille ans (c) entre la naiſſance de l'un & la naiſſance de l'autre. II. Il ne faloit pas ſuprimer les courſes faites par David ſur les alliez de ſon patron, ni le menſonge dont il ſe ſervit en perſuadant au Roi Akis qu'il les faiſoit ſur les terres des Iſraëlites. Il ne faloit point non plus ſuprimer la mauvaiſe guerre qu'il faiſoit à ces gens-là : il paſſoit au fil de l'épée hommes & femmes. Il n'eſt pas permis dans un Dictionaire d'imiter les Panegyriſtes qui ne touchent qu'aux beaux endroits : il faut agir en Hiſtorien, il faut raporter le bien & le mal, & c'eſt ce qu'a fait l'Ecriture. III. On ne ſauroit donc aprouver l'affectation qui paroit ici de ne rien dire des ruſes de David tant contre Iſbozeth, que contre Abſalom, & de ne parler que des guerres où David étoit provoqué. Ne faloit-il pas dire quelque choſe de celles où l'Ecriture le repreſente comme l'aggreſſeur, & de la ſeverité étonnante dont il uſoit envers les vaincus ? IV. L'Auteur fait pis que ſuprimer, il ſupoſe ſans l'Ecriture que *les Syriens, les Ammonites, les Moabites & les autres peuples voiſins attaquerent David.* L'Hiſtoire Sainte inſinuë clairement qu'ils ne firent que tâcher de ſe defendre (d), en quoi ils ne reüſſirent nullement. V. Il ſupoſe auſſi ſans l'Ecriture que ce Prince épouſa la jeune fille qu'on lui avoit amenée pour tâcher de le rechauffer. Je pourrois lui paſſer cela, ſans faire tort à ce que j'ai dit touchant cette belle methode de faire revivre la chaleur naturelle. Je ne penſe pas que nos Caſuiſtes modernes les plus relâchez conſentiſſent qu'un vieillard entierement incapable de conſommer le mariage, épouſât une jeune fille dans la ſeule vuë de ſe rechauffer les pieds & les mains auprès d'elle. Ils croiroient ſans doute qu'il pecheroit, & qu'il ſeroit cauſe que ſa compagne pecheroit auſſi. VI. L'Auteur s'efforce d'ôter la difficulté qui ſaute aux yeux de tous les lecteurs, quand ils conſiderent que Saul ne conoît point David le jour que Goliath fut tué. Il s'efforce, dis-je, de la lever, & il s'y embrouille plus qu'il ne faudroit ; car il dit en (e) un endroit que David âgé de 17. ans alla joüer de la harpe auprès de Saul, & en un autre (f) il ne lui donne que 14. ou 15. ans, & la taille d'un *fort petit* garçon. Peu après voulant refuter ceux qui diſent que le combat contre Goliath preceda le *jeu de la harpe*, il ſe fait une objection ſpecieuſe tirée de ce que ceux qui propoſerent David comme un ſujet propre à chaſſer par la muſique le Demon qui affligeoit Saul, (g) lui donnerent l'éloge de vaillant homme, & de bon guerrier. *Je reponds à cela*, dit-il, *qu'on ne doit pas conclurre par ces deux mots* Fortiſſimum & bellicoſum *que le combat ſoit avant le Jeu de la Harpe, puis qu'on peut donner le nom de fort à qui que ce ſoit, pourvû qu'il le ſoit veritablement ſelon ſon âge. Eſt-ce pas être très-fort que de prendre les Ours & les Lions à la courſe, combatre contre eux & les étouffer ?* Voilà une reponſe qui ſuppoſe que David étoit encore *fort petit*, & *un jeune garçon de 14. ou 15. ans*, s'etoit batu contre des lions, les avoit pris à la courſe, les avoit étouffez, & pouvoit être apellé un homme fort, un homme guerrier, un homme qui parloit bien. Cette difficulté eſt aſſez grande pour meriter d'être repouſſée, d'où vient donc que nôtre Auteur ne fait pas même ſemblant de l'entrevoir ? Son ſilence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nés ne ſentent bien que puis que David ſe batit à l'âge (h) de 21. ans contre Goliath, il devoit avoir près de 20. ans la premiere fois qu'il fut à la Cour de Saul. Et ainſi la raiſon que nôtre Auteur debite comme la meilleure, pourquoi Saul ne conut point David le jour du combat contre Goliath, ne vaut rien (i). Cette raiſon eſt qu'un petit garçon change tellement de viſage pendant ſept ans, que ceux qui ne le revoyent qu'après une abſence de ſept années ne le reconnoiſſent point. David n'eſt point dans le cas, il faut donc recourir à d'autres raiſons. L'Auteur raporte celles que divers Commentateurs ont imaginées. Si elles ne ſatisfont pas pleinement ceux qui ne ſont pas faciles à contenter, il s'en faut prendre à la nature de la queſtion. VII. L'Auteur oublie la plus forte preuve qu'on puiſſe alleguer, contre ceux qui veulent que David n'ait été mandé pour chaſſer le Demon de Saul qu'après le combat de Goliath. Il n'allegue point que ces gens-là renverſent l'ordre ſelon lequel l'Ecriture narre les evenemens ; il n'allegue point que le ſerviteur de Saul qui loüa David d'être robuſte, guerrier, eloquent, beau, ne parla pas de la victoire remportée ſur Goliath. Or il eſt impoſſible de comprendre que ceux qui auroient voulu le recommander au Roi après ce combat, euſſent été

(a) *I. livre de Samuel chap. 29.*

(b) *C'eſt le Dictionaire de la Bible compoſé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie, & imprimé à Lyon 1693. in folio.*

(c) *Il y en a 1090. ſelon Calviſius.*

(d) *Voiez le 2. livre de Samuel chap. 8.*

(e) *Pag. 249.*

(f) *Pag. 259.*

(g) Et reſpondens unus de pueris ait, ecce vidi filium Iſai Bethlemitem ſcientem pſallere, & fortiſſimum robore, virum bellicoſum, &c. *Ibid. pag. 259.*

(h) *C'eſt la ſuppoſition de l'Auteur du Dictionaire de la Bible pag. 249.*

(i) *Il cite l'Auteur de l'Hiſtoire de la Bible, qui a mis 8. ans entre la 1. fois que Saul vit David & la 2. & ſuppoſé que David n'avoit que 15. ans la 1. fois.*

Digitized by Google

d'obſerver qu'on auroit tort de blâmer David de ce qu'il donna (M) l'excluſion à ſon fils aîné.

été aſſez bêtes pour ne pas dire tout court au Prince, *Ce même jeune homme qui a tué Goliath, jouë bien des inſtrumens, c'eſt lui qui vous guerira.*

La crainte d'être trop long m'empêche d'examiner, ſi dans le reſte de l'article l'Auteur a manqué d'exactitude. Il a évité l'inconvenient que je marque à Monſieur l'Abbé de Choiſi, il a raporté les années où David a fait telle & telle choſe.

(M) *Il donna l'excluſion à ſon fils aîné.*] David laiſſa ſon Royaume à Salomon au prejudice du droit d'aîneſſe; droit qui dans les Couronnes hereditaires doit être inviolablement maintenu, à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte à mille guerres civiles. Neanmoins David eut de très-juſtes raiſons de deroger à ce droit, puis qu'Adonija ſon fils aîné avoit eu tant d'impatience de regner, qu'il étoit monté ſur le trône avant que David eût ceſſé de vivre (a). Ce bon pere n'avoit oſé temoigner ſon reſſentiment, contre une impatience qui dans le vrai ne differoit point de l'uſurpation: il avoit été toûjours fort tendre pour ſes enfans; & ſon âge preſque decrepit n'étoit pas fort propre à corriger la molleſſe qui accompagne les cœurs tendres: mais la mere de Salomon excité & dirigée par (b) un Prophete qu'Adonija n'avoit point prié (c) au feſtin royal, para le coup; elle & le Prophete obligerent David à ſe declarer en faveur de Salomon, & à donner tous les ordres neceſſaires pour l'inſtallation de ce jeune Prince. Adonija ſe crut perdu, & ſe refugia au pied des autels: mais Salomon le fit aſſûrer qu'il ne lui feroit aucun mal, pourveu qu'il le vit tenir une bonne & ſage conduite (d). Il le fit tuer neanmoins pour une raiſon qui paroit aſſez legere, je veux dire à cauſe qu'Adonija avoit demandé en mariage la Sunamite qui avoit ſervi à rechauffer David (e). Ceci confirme ce que j'ai dit ci-deſſus, que ce Roi Prophete fut malheureux en enfans. Ils n'avoient aucun naturel ni envers lui, ni les uns envers les autres. Voici le plus ſage de tous qui repand le ſang de ſon aîné pour une vetille; car il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait fait mourir à cauſe du dereglement qu'il y avoit dans ces amours d'Adonija. Tous les fils de David devoient regarder la Sunamite comme le fruit defendu. Sa virginité avoit apartenu à leur pere; il s'en ſeroit mis actuellement en poſſeſſion ſi ſes forces l'avoient permis. Adonija étoit donc blâmable de jetter les yeux ſur cette fille; mais ce ne fut point pour cette raiſon que ſon frere le tua, ce fut à cauſe que ſa demande reveilla les jalouſies de Salomon, & fit craindre que ſi on l'accoutumoit à demander des faveurs, il ne ſongeât bien-tôt à faire valoir ſon droit d'aîneſſe (f). Une politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans le fit perir.

(a) *I. livre des Rois chap.* 1.

(b) *Par le Prophete Nathan.*

(c) *Ibid.* v. 10. & 26.

(d) *Ibid.* v. 51. 52.

(e) *Ibid. chap.* 2.

(f) *Ibid.* v. 22.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

Du I. volume.

Le lecteur eſt averti qu'on ne donne pour complet ni cet *Errata*, ni celui des deux volumes ſuivans. Ils ſeroient ſans doute plus amples ſi l'auteur eût pu relire tout le Dictionaire après l'impreſſion; mais n'aiant pu le faire, ce n'eſt que par hazard qu'il s'eſt aperçu d'une partie des fautes qui ſont marquées dans les *Errata*. L'autre partie a été marquée par celui qui a fait la table. On attend de l'équité du lecteur qu'il excuſera les autres fautes qu'il pourra trouver ſemblables à celles-ci, & l'on veut eſperer qu'elles ne feront pas de la peine à ceux qui auront quelque attention, & qui ſavent du moins en gros ce que c'eſt qu'imprimerie, & que correction d'épreuves. Quand on ſait cela on decouvre plus aiſément les cauſes & les remedes de pluſieurs fautes de livre.

Pag.

36. lig. 11. du texte VIII. liſez VII.
50. col. 1. lig. 14. avant la fin *Avaro*, liſez *Avance*.
63. col. 2. lig. 15. avant la fin *l'article de Pyrrhus*, liſez *dans la remarque Q de l'article* Pyrrhus.
69. col. 1. lig. 21. avant le dern. alinea *in maximus*, liſez *in maximis*.
75. col. 1. lig. 10. avant la fin *ſentiment*. liſez *ſentiment, ſi l'on en croit Mr. Heidegger*. Deux lign. plus bas *ſoutenu*. liſez *ſoutenu, ſi l'on en croit le même temoin*. Aux deux dernieres lig. de la marge de la 1. col. de la même page *Heidegg. ib.* liſez *Heidegg. ib.* mais il faut noter, comme Mr. Van Dale m'en a averti, que Mr. Heidegger ne raporte pas fidelement l'opinion que Manaſſe ben Iſrael, & Maimonides ont aprouvée le plus.
84. à la citation q ôtez *ſc.* 3. & mettez *ſc.* 2. *v.* 34. *pag. m.* 382.
139. col. 2. lig. 3. *quantitas motis*, liſez *quantitas molis*.
144. col. 2. lig. dern. du 1. alinea *ſuccum*, liſez *ſuccum*.
160. lig. 3. & dans tout l'article *Aldrouandus*, liſez *Aldrovandus*.
182. col. 2. lig. penult. *brido*, liſez *ferve de bride*.
185. col. 2. lig. 20. *du jeune Cyrus*, liſez *de Cyrus le jeune*.
217. col. 2. lig. 16. & 17. du 3. alinea *s'eſt exprimé il nous fait juger que le monde (m) un tout*, liſez *qu'il s'exprime il nous fait prendre le monde (m) pour un tout*.
237. à la citation *f l.* 2. liſez *lib.* 1.
240. col. 2. lig. 7. avant la fin *e porterà*, liſez *le porter à*.
246. lig. 19. *rimes*, liſez *poëſies*.
250. col. 1. lig. 4. *pudicam*, liſez *pudicam*.
282. à la lig. 33. de la note marginale *f pans*, liſez *ſans*.
289. col. 2. lig. 4. du dernier alinea *de Polybiſtor ſon*, liſez *de ſon Polybiſtor*.
303. à la citation *e* ôtez *c.* 19. & mettez *cap.* 18. A la lig. 35. de la 1. col. ôtez *de lui-même*. A la 7. lig. avant la fin *Ælaam*, liſez *Elaam*.
330. col. 1. à la marge à la fin de la citation ‡ *priore*. liſez *priore pag. m.* 25. Voiez touchant l'ordre que donna le Pape Paul II. de pourſuivre les meurtriers, & touchant les funerailles du defunt la 200. lettre du Cardinal de Pavie pag. m. 610.
338. col. 2. lig. 7. avant l'alinea *traditon*, liſez *tradition*.
349. lig. derniere du texte *manqué quelques-uns*, liſez *manqué de quelques-uns*.
402. lig. 9. *lieu*, liſez *un*.
408. col. 2. lig. 8. avant la fin *pluſieurs*, liſez *quelques*.
462. col. 1. lig. penult. *Membre*, liſez *Membres*.
490. lig. 23. après *convoqua* mettez *à Lambeth*. lig. 24. effacez *à Lambeth*.
507. au texte *le premier*, liſez *le dernier*.
533. col. 2. lig. 12. avant la fin *retranckements*, liſez *retranchement*.
534. lig. 15. de la 1. col. *de France*, liſez *de la France*.
550. col. 2. lig. 15. avant la fin *trois volumes*, liſez *en trois volumes*.

Pag.

558. col. 1. lig. 1. du penult. alinea *de chez*, liſez *chez*.
562. col. 1. lig. 15. *l'incendiaire*, liſez *incendiaire*.
585. col. 1. lig. derniere *d'y parler avec*, liſez *de parler à*.
600. col. 2. lig. 10. avant la fin *il y beaucoup*, liſez *il y a beaucoup*.
620. lig. 4. *Giovanno Maria Croſcembeni*, liſez *Giovanni Mario de' Croſcembeni*.
623. col. 1. lig. 23. ôtez B & mettez b.
640. col. 1. lig. 4. avant l'alinea penult. *il y beaucoup*, liſez *il y a beaucoup*.
650. col. 2. lig. 38. *πολλοφανίαν*, liſez *πολλοφανίαν*.
651. col. 1. à la dern. ligne de la marge *F de l'article* Eremite, liſez *I de l'article* Ermite.
655. col. 2. lig. 4. *jon*, liſez *donjon*.
678. col. 2. lig. 1. *hommes*, liſez *ſommes*.
709. lig. 13. du texte *il revinrent*, liſez *ils revinrent*.
714. col. 1. lig. 8. *à endrois*, liſez *à l'endroit*.
716. lig. 14. ôtez 710. & mettez 709.
725. lig. 1. du texte *aux riſes*, liſez *aux priſes*.
730. à la 1. col. à la 1. note marginale *Deganavins*, liſez *Deganains*, Jean de Ganay.
733. col. 2. lig. 12. *des obſervations*, liſez *une preface*.
736. lig. 7. du texte *Colleges*, liſez *Collegues*.
765. lig. 9. du texte *ordres*, liſez *ordre*.
766. col. 1. lig. 18. *n'entra dans*, liſez *ne tenoit à*.
782. col. 1. lig. 3. avant l'alinea *uns peu*, liſez *un peu*. lig. 19. avant la fin *à la charge*, liſez *à la decharge*.
784. col. 1. lig. 5. *s'epoſent*, liſez *s'expoſent*.
816. col. 1. lig. 23. avant la fin 1532. liſez 532.
881. lig. 1. de l'alinea du texte *de caractere*, liſez *le caractere*.
889. col. 2. lig. 7. *van Hart*, liſez *von der Hardt*.
901. col. 1. à la 2. note marginale *à la fin de*, liſez *à la fin de ce*.
909. col. 2. lig. 11. avant la fin 1525. liſez 1425.
920. col. 1. lig. 1. *Athée*, liſez *Arrêt*.
936. lig. penult. du texte *de l'Ile de Cnide*, liſez *du port de Cnide*.
942. col. 2. au commencement de l'alinea ôtez C & mettez G.
948. col. 2. à la 2. note marginale *dans les notes*, liſez *dans les noces*.
950. col. 1. lig. 17. avant la fin *ſemble ouvrage*, liſez *ſemblable ouvrage*.
952. col. 2. lig. 13. avant la fin *dans*, liſez *au cimetiere de laquelle*.
972. col. 2. lig. penult. *il eſt*, liſez *il dit*.
1031. col. 2. à la marge lig. 7. & 8. *Epicure*, liſez *Leucippe*.
1032. col. 2. lig. 7. avant la fin du premier alinea *ſe mit tel état*, liſez *ſe mis en tel état*.
1047. col. 2. lig. 41. & 42. *apartemens en quelque autre endrois*, liſez *dans la derniere remarque de l'article* Perrot.
1086. col. 1. lig. 2. ôtez *autres* & mettez *hommes*. lig. 34. & 35. ôtez *avantageuſe* & mettez *extraordinaire*.
1096. col. 2. lig. dern. *eſt la*, liſez *eſt à la*.

Notez que quelques-unes des fautes marquées dans cet *Errata* & ci-deſſous ne ſe trouvent pas dans tous les exemplaires.

Digitized by Google

Additions & corrections pour le I. tome.

A PARIS, *pag. 4. à la fin de la 2. col. ajoûtez:*

Comme rien n'eſt auſſi capable de detromper les credules, que de faire voir que Jaques Aymar eſt tombé d'accord lui-même de ſa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la derniere évidence. J'ai là-deſſus une preuve plus poſitive que le temoignage de Mr. Robert Procureur du Roi au Chatelet de Paris. La lettre (*a*) qu'il écrivit au Pere Chevigny Aſſiſtant du Pere General de l'Oratoire, contient ſeulement quelques-uns des mauvais ſuccés de la baguette, & puis ces paroles... „J'ai ouï dire que depuis en pluſieurs „autres experiences faites à Verſailles & à Chantilly, „ſa Baguette n'avoit pas été plus heureuſe, que même „il avoit été convaincu de ſupoſition, & l'avoit avoüé; „mais je ne le ſçai que par le bruit commun, n'ayant „pas cru devoir prendre aucun ſoin d'une pareille fa„daiſe, qui marque combien les hommes ſont faciles „à donner croyance aux choſes nouvelles, & qui leur „paroiſſent ſi extraordinaires.„ Voici plus de preciſion. Mr. Buiſſiere m'a fait l'honneur de m'ecrire que Meſſieurs Dodard & Sauveur, membres de l'Academie des ſciences, l'ont ſollicité à donner une ſeconde edition de ſa lettre, & à s'y nommer; qu'il la fera donc reimprimer, & qu'il y mettra ſon nom, *puis que Monſeigneur le Prince de Condé veut bien qu'il le faſſe par ſon ordre pour deſabuſer les partiſans de la baguette*; qu'il y joindra la relation de la recherche (*b*) que fit Jaques Aymar des meurtriers qui avoient aſſaſſiné un Archer du Guet dans la ruë ſaint Denys; & qu'afin que les partiſans de la baguette ſoient entierement deſabuſez, il y joindra encore la confeſſion faite à Mr. le Prince de Condé par Jaques Aymar, *qu'il ne ſavoit rien de tout ce qu'on luy avoit attribué, & que ce qu'il avoit fait juſqu'ici n'avoit été que pour gagner ſa vie. Cet aveu ſincere lui attira un preſent de trente Loüis d'or que S. A. S. lui fit donner, afin qu'il ſe retirât le plus promptement qu'il pourroit dans ſon village, parce que n'étant plus ſous ſa protection les perſonnes qu'il avoit accuſées à faux l'auroient fait arrêter. Mr. Robert m'a dit*, c'eſt Mr. Buiſſiere qui parle, *que ſi on l'avoit mis entre ſes mains pour en faire juſtice, il l'auroit fait condamner aux Galeres, la preuve étant ſans replique.* La même lettre m'apreud qu'un garçon de 14. ans qu'on avoit inſtruit avoit deja abuſé beaucoup de perſonnes, *mais comme cela étoit trop près des faits de Jaques Aymar il trouva les eſprits en garde. Le petit garçon échoüa à la confuſion du gentilhomme qui l'avoit produit.* Mr. Buiſſiere fut chargé de l'examiner; il le trouva aſſez ruſé pour ſon âge: *on le tint enfermé quelques jours ſans aucune communication au gentilhomme; un peu d'argent, & quelques promeſſes de l'établir, & quelques menaces firent qu'il avoüa tout.* Cette lettre de Mr. Buiſſiere eſt datée de Paris le 25. de Juillet 1698. Joignons à cela l'extrait d'une lettre de Mr. Leibniz, que l'auteur voulut bien que l'on publiât dans le journal de Mr. Tenzelius l'an 1694. avec celle (*c*) de Mr. Robert. Il aſſûre qu'il a oui dire à Madame la Ducheſſe d'Hanover belle-ſœur de Mr. le Prince de Condé, qu'elle avoit reconu dans ſon hôtel à Paris les impoſtures de Jaques Aymar, & qu'elle opina conformement à ce Prince, qu'il valoit mieux faire conoître au public ſa fauſſeté de ces choſes, que de la laiſſer inconuë ſous pretexte que la perſuaſion de la vertu de la baguette avoit fait peur à quantité de ſcelerats, & procuré la reſtitution de quelques vols. Elle declara que Jaques Aymar avoit enfin avoüé la fraude, & qu'il en avoit demandé pardon, & qu'il avoit dit pour ſes excuſes, que ſa hardieſſe avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenuë, que la credulité d'autrui. (*d*) *Is* (Princeps Condæus) *Aimarum Lugduno accerſiverat indagini cauſæ: excuſſum multis modis homunculum & deprehenſum, tandem ad confeſſionem fraudis adegere; quam ſibi ignoſci petiit ſupplex, & graviora metuens, cauſatus non tam propria audacia, quam aliena credulitate hominum falli volentium, & velut obtrudentium ſibi, qua alioqui nec ſatis ſua eſſent, ſeſe in hæc impulſum eo tandem pervenuſſe, unde pedem commode non potuerit referre. Facile condonavit homini magnanimus Princeps; Sed erant, qui ſuaderent diſſimulari commerta, & conſervari famam hominis vel artis, utili dolo, quod conſtaret, ſæpius aliisque malis hominibus magnum metum fuiſſe injectum, & ob famam adventantis alicubi rerum furtivarum pretia fuiſſe relata: Sed Ducis ſa pariter noſtra, ac Principis egregia ſententia fuit, potiorem habendam rationem veritatis.* Mr. Leibniz a joint à cela une reflexion très-digne de lui, qu'il vaudroit bien mieux examiner de quele maniere tant de perſonnes de merite avoient pu être trompées à Lion, que de rechercher les cauſes phyſiques de la pretendue vertu de la baguette. (*e*) *Et ſcripſi nuper Pariſios, multus & examine dignus, mihi videri problema Morale vel Logicum, quomodo tot Viri inſignes Lugduni in fraudem dueti fuerint, quam illud Pſeudo-Phyſicum, quod tractavit Vallemontius, meliori materia digmus, quomodo virga corylacea tot miracula operetur? Nam Moralis illa quæſtio excuſſa pro dignitate, multorum errorum popularium origines ſæpe ſpecioſas aperiret.* Je m'imagine que ſi les Magiſtrats de Lion qui firent pendre le meurtrier que Jaques Aymar avoit decouvert à Beaucaire, euſſent menacé de faire brûler tout vif comme un malheureux magicien l'auteur de la decouverte, & qu'ils lui euſſent preſenté le bourreau avec tous les inſtrumens de la queſtion, ils lui euſſent fait avoüer comment il avoit apris tout le ſecret de l'aſſaſſinat, & qu'il trouveroit à Beaucaire en tel & tel lieu l'un des aſſaſſins. Il eſt très-aparent que des perſonnes qui vouloient le mettre en reputation, afin de partager avec lui le profit de la baguette, lui firent joüer ce rôle. Mr. Buiſſiere remarque dans ſon imprimé, (*f*) que cet homme avoit *une cabale de gens qui le prônoient par tout à Paris, & qui firent mettre dans le Mercure Galant du mois de Fevrier* 1693. qu'il avoit trouvé ceci & cela, *& il n'y eut jamais rien de plus faux.* La prevention étoit telle qu'il auroit gagné des ſommes immenſes s'il avoit pu ſe maintenir. Jugez ſi ſes partiſans n'avoient pas de fortes raiſons de le ſeconder. (*g*) „Il n'y eut jamais d'impoſture plus „accreditée que celle-là: on étoit ſi prevenu en fa„veur de ce perſonnage, qu'on lui faiſoit faire des „choſes à quoi il n'avoit jamais penſé, & qu'on luy „cherchoit des raiſons pour l'excuſer quand il ne reüſ„ſiſſoit pas. Il impoſoit par un air ſimple & groſſier „en aparence, & en ne parlant que le patois de ſon „païs, mais au fond il n'étoit rien moins que ce qu'il „paroiſſoit, le mouvement de ſa baguette faiſoit illuſion; on voyoit tourner entre ſes mains un morceau „de bois fourché ſi adroitement, qu'on ne s'apercevoit point du mouvement inſenſible de ſon poignet, „qui le determinoit à tourner avec viteſſe & avec „force par le reſſort qu'il faiſoit faire à ſa baguette; „outre ſa naïveté aparente il affectoit fort d'être dévôt, d'aller ſouvent à confeſſe, tous les jours à la „Meſſe, & autres marques exterieures d'une grande „Catholicité, & de dire qu'il avoit ſoigneuſement gar„dé ſon pucelage, ſans lequel, diſoit-il, il ne pour„roit reüſſir avec la baguette; il ne vouloit point aller „pendant le jour dans les ruës, crainte, diſoit-il, d'être aſſommé par les voleurs & les filoux. Mais tout „cela n'étoit qu'afin que la nuit lui ſervît de voile „pour mieux cacher toutes ſes ruſes. Quelque ridicules que fuſſent toutes ſes manieres, elles ne laiſſoient „pas que de trouver des aprobateurs & par conſequent „des prôneurs; que ſi on n'avoit pas eu le ſoin de „l'empêcher de ſortir de l'hôtel de Condé, parce que „Mgr. le Prince qui l'avoit fait venir à Paris pour ſatisfaire ſa curioſité, vouloit lui faire faire les épreuves qu'il avoit meditées avant que le public l'eût „mis en pratique, il auroit été accablé par la multitude „qui couroit en foule pour l'aller conſulter; l'un lui „demandoit ſi on ne pourroit pas decouvrir les vo„leurs qui avoient fait un tel vol, en un tel tems, en „tel lieu &c. un autre lui venoit demander ſi un tel „ſaint n'étoit pas le veritable plûtôt que celui de „cette paroiſſe qui ſe vantoit de le poſſeder auſſi. „D'autres lui aportoient des reliques pour ſavoir ſi „elles étoient les vraies d'un tel ſaint. J'ai veu un „jeune accordé ouvrier en ſoye aſſez idiot lui donner „deux écus pour ſavoir ſi ſon accordée avoit ſon „pucelage. Ceux qui avoient part au gateau avoient „ſoin de faire venir l'eau au moulin, & de faire paier „la conſulte par avance ſi on en vouloit avoir une „bonne iſſuë.„

Un tel homme auroit été dans Paris un fond aſſuré de gain, & une mine inepuiſable pour ceux qui auroient eu part au profit; les perſonnes ſoupçonnantes & les perſonnes ſoupçonnées l'auroient paié à qui mieux mieux; il eût tiré de l'argent & des maris & des femmes, & des galans & des maitreſſes: la baguette n'auroit pas tourné, ou auroit tourné ſelon qu'il eût plus reçu des uns que des autres. Je croi que ſi l'on pouvoit decouvrir tout le myſtere de ces ſortes de pretendus prodiges, on y trouveroit un complot de gens qui cherchent à s'enrichir; les uns ſe vantent d'un talent extraordinaire, les autres travaillent ſous main à établir la perſuaſion. Mais je croi qu'il y a des charlatans qui n'ont pas beſoin d'émiſſaires; la credulité du public leur prepare ſufiſamment les voies de l'impoſture. Il n'y a pas long tems qu'il a couru par les villes de Hollande je ne ſai quels Allemans, qui ſe vantoient de guerir toutes ſortes de malades ſans leur donner aucun remede. Il ne fau-

diſoient.

Aveu que Jaques Aymar a fait de ſa fourberie. Reflexions ſur cela.

(*a*) *Elle eſt imprimée avec celle de Mr. Buiſſiere citée ci-deſſus.*

(*b*) *Mr. Robert en a parlé dans ſa lettre.*

(*c*) *Mr. Paſch ubi infra pag.* 778. *nomme* Cheulgni *le Pere à qui cette lettre fut écrite. C'eſt aparemment une faute d'impreſſion pour* Chevigni.

(*d*) *Leibnizius apud Tenzelii Colleq. Menſtr. anni* 1694. *Je raporte ceci comme je le trouve dans l'ouvrage de Mr Paſch docte profeſſeur en Philoſophie à Kiel* de inventis novantiquis pag. 779. edit. 1700.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *A la page* 13. *&* 14.

(*g*) *Mr. Buiſſiere dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le* 25. *de Juillet* 1698.

Digitized by Google

diſoient-ils, que nous envoier de leur urine. On ne parloit que de leurs ſuccès: chacun en contoit des circonſtances merveilleuſes: leur logis étoit comme le lavoir de Betheſda, plein & entouré d'infirmes. Je ne penſe pas que ceux qui prônoient le plus la drogue de ces gens-là, fuſſent de l'intelligence pour partager le profit. Les uns ſe plaiſoient à recommander la choſe parce qu'elle tenoit du prodige; les autres y pouvoient trouver quelque agrément, à cauſe que l'inutilité des remedes ordinaires les mettoit de mauvaiſe humeur à l'égard des medecins. L'illuſion ne fut point longue: un mois ou deux en firent raiſon: on (a) refuta cette chimere, & il y eut tant de gens qui s'y trouverent trompez, qu'ils paſſerent de l'aprobation au dernier mepris.

Notons que Mr. Leibniz obſerva avec beaucoup de raiſon, que (b) ſi l'on n'avoit pas pu oposer aux eſprits credules ce qui ſe paſſa chez Mr. le Prince de Condé, il auroit falu encore tirer au bâton avec ces gens-là. Mais il eſt à craindre que l'on n'oublie bientôt la deroute de Jaques Aymar, & que l'on ne ſoit trop diſpoſé à recevoir la même ſcéne, ſi de ſemblables motifs la font revenir dans 7. ou 8. ans.

ABBAS, *pag.* 8. *col.* 1. *avant la remarque C ajoûtez:* Conferez avec ceci la remarque *B* de l'article *Junius (François)* profeſſeur à Leide.

ABELLI, *pag.* 24. *à la fin de la* 2. *colonne ajoûtez:* Mr. l'Abbé Baudrand m'a fait ſavoir que cette Abaie de Livri *eſt à trois lieües de Paris en allant vers Meaux, dans un petit quartier qu'on apelle l'Aulnoy, où il y a dix ou douze villages, & dont on ne ſçait plus les confins.*

ABULPHARAGE, *pag.* 36. *col.* 2. *avant la remarque B ajoûtez:*

Mr. Baudrand m'a fait ſavoir qu'il a parlé de cette ville ſous le mot *Melita & Melitene.* Cela eſt vrai, il la poſe dans la petite Armenie ſur l'Euphrate, & dit qu'on la nomme aujourd'hui *Malatiah.*

ACCIUS, *pag.* 45. *à la fin de la* 1. *colonne ajoûtez:* Cela me fait ſouvenir d'une penſée de Montaigne. Au don d'éloquence, dit-il, (h) „ les uns ont la facilité & la promptitude, & ce qu'on dit le boutte-hors, „ ſi aiſé, qu'à chaque bout de champ ils ſont preſts: „ les autres plus tardifs ne parlent jamais rien qu'élaboure & premedité. . . . Si j'avois à conſeiller de „ meſmes, en ces deux divers advantages de l'éloquence, de laquelle il ſemble en noſtre ſiecle, que les „ Preſcheurs & les Advocats faſſent principale profeſſion; le tardif ſeroit mieux Preſcheur, ce me ſemble, & l'autre mieux Advocat: parce que la charge „ de celuy-là luy donne autant qu'il luy plaiſt de loiſir pour ſe preparer; & puis ſa carriere ſe paſſe „ d'un fil & d'une ſuite ſans interruption: là où les „ commoditez de l'Advocat le preſſent à toute heure „ de ſe mettre en lice: & les reſponſes impreveuës de „ ſa partie adverſe, le rejettent de ſon branle, où il „ luy faut ſur le champ prendre nouveau party. . . . „ (i) La part de l'Advocat eſt plus difficile que celle „ du Preſcheur: & nous trouvons pourtant, ce m'eſt „ advis, plus de paſſables Advocats que de Preſcheurs, „ au moins en France. „

ACOSTA, *pag.* 69. *col.* 1. *à la ligne derniere de la remarque B après* Voiez *ajoûtez:* La remarque *B* de l'article *Drabicius*, &c.

ADAM, *pag.* 80. *col.* 1. *ôtez de la* 2. *note marginale juſqu'à la fin de la parentheſe, & mettez:* Il eſt mort Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Maeſtricht le 29. d'Août 1700.

ADRIANI, *pag.* 89. *effacez la note marginale γ; & dans la* 5. *ligne du texte effacez:* Trois harangues *γ, & mettez* ſix harangues ‡. *Lig.* 6. *après* V. *ajoûtez:* celle de l'Empereur Ferdinand, celle d'Eleonor de Tolede femme de Coſme Duc de Florence; celle d'Iſabelle Reine d'Eſpagne. *Lig.* 9. *effacez* Virgile. Il y a des gens qui le trouvent; *& mettez*, Virgile Secretaire de la Republique de Florence, & profeſſeur aux belles lettres dans l'Academie. Il lui ſuceda χ dans cette charge de profeſſeur, & laiſſa un fils nommé Marcel ADRIANI qui fut très-docte, & qui exerça le Φ même emploi, & qui prit le titre † de *il Torbido* dans l'Academie de *gli Alterati.* Il y a des gens qui ξ trouvent nôtre Jean Baptiſte.

Pag. 88. *à la derniere ligne de la* 2. *col. ajoûtez:* Et à Veniſe en 2. volumes in 4. l'an 1587. Marcel Adriani fils de l'auteur fut celui qui publia cette hiſtoire; Il la dedia à François de Medicis grand Duc de Toſcane. Elle comprend l'eſpace de 44. ans ſi nous en croions le (c) Bocchi.

AFER, *pag.* 89. *à la fin de la citation* ‡ *ajoûtez:* Voiez dans la remarque *B* le paſſage du chapitre 11. du 12. livre de Quintilien. *Pag.* 90. *col.* 1. *lig.* 12. *avant la fin après* dans *ajoûtez:* dans cet endroit de. 4. *lignes plus bas, après* cognita *ajoûtez:* Il auroit falu citer le chapitre 11. du 12. livre de Quintilien. C'eſt là qu'on trouve la decadence de l'autorité de nôtre Domitius, & on l'y trouve comme la confirmation du precepte que l'auteur venoit de donner touchant la retraite que les orateurs doivent faire quand l'âge ne leur permet plus de ſoutenir leur premiere gloire: (d) *Non quia profeſſe unquam ſatis ſit, & illa mente, atque illa facultate pradito non conveniat operis pulcherrimi quàm longiſſimum tempus; ſed quia decet hoc quoque proficere, ne quid pejus quàm fecerit, faciat. Neque enim ſcientia modò conſtat Orator, qua augetur annis, ſed voce, latorum firmitate: quibus fractis aut imminutis, ætate, ſeu valetudine; cavendum eſt, ne quid in Oratore ſummo deſideretur, ne interſiſtas fatigatus, ne quæ dicet parum audiri ſentiat ne ſe queratur priorem. Vidi ego longè omnium quos mihi cognoſcere contigit, ſummum Oratorem, Domitium Afrum valdè ſenem, quotidie aliquid ex eo quam meruerat auctoritate perdentem, cùm agente illo, quem principem fuiſſe quondam fori non erat dubium; alii (quod indignum videbatur) riderent, alii erubeſcerent, quæ occaſio illis fuit dicendi; malle enim deficere quàm deſinere. Neque erant illa qualiacunque mala, ſed minora. Quare antequam in hos ætatis veniat inſidias, recepti cauet, & in portum integra nave perveniet.*

AGESILAUS, *pag.* 97. *lig.* 6. *ôtez* † *& puis* peinture, & jamais, *& mettez* peinture †, & il le defendit même par ſon teſtament. Quelques-uns ont cru qu'il en uſa de la ſorte parce qu'il * n'ignoroit pas ſa laideur. Jamais.

AGRICOLA, *pag.* 107. *col.* 2. *ligne* 15. *ajoûtez:* On a une lettre de Pierre Schottus datée du 18. de Ferrier 1484. dans laquelle il temoigne qu'il avoit apris avec beaucoup de plaiſir qu'Agricola avoit commencé de faire des leçons à la jeuneſſe dans Heidelberg. *Argentinam reverſus cum intelleximſem . . . . te Heidelberga cæpiſſe purgare & linguas juvenum & aures ut illa nil ſceleroſum balbutiant, hæ vero tuis tam peritis & dulcibus eloquentiis delibata omnes illas ſcioloruin injuſtas & verboſas ineptias quaſi magicas incantationes declinent: tum ego vehementer tum gavisus (e).*

ATRAULT, *pag.* 126. *col.* 1. *lig. penult. ôtez* qualis populea. *& mettez* qualis (f) populea.

ALCE'E, *pag.* 143. *col.* 1. *lig.* 3. *avant la fin ajoûtez:* Entant qu'amoureux il ſe compare à un pourceau, qui mangeoit un grain de gland en devore deja des yeux un autre. Moi pareillement, diſoit-il, pendant que je jouis d'une belle fille, j'en ſouhaite une autre. (g) Α' ὡς τὸν βάλανον τὸν μὲν ἔχει, τὸν δ' ἔρχεται λαβεῖν. Καγὼ παῖδα καλὴν τὴν μὲν ἔχω, τὴν δ' ἔμπροσθε λαβεῖν.

ALCIAT, *pag.* 146. *col.* 1. *lig.* 7. *avant la fin ajoûtez:* En conſultant les lettres Latines du même Bembus j'ai trouvé qu'il écrivit à nôtre Alciat le 15. de Juillet 1532. pour l'exhorter à venir prendre poſſeſſion de la chaire qui lui avoit été oferte dans l'Academie de Padouë. Il lui leve la dificulté qui le tenoit en ſuſpens, & qui conſiſtoit en ce que la Republique de Veniſe ne promettoit pas la même eſpece d'écus qui avoit été demandée (k). Bembus lui fait voir que pour une ſi petite diference il ne faloit pas ſe degager de ſa promeſſe, & ſi vous venez, ajoûte-t-il, je prens ſur moi de vous faire avoir en peu de tems toute la ſomme que vous avez indiquée, & bien d'autres avantages. Il lui écrivit encore le 21. d'Avril 1534. Alciat étoit alors à Pavie, & n'y vivoit pas content. Bembus lui declare que quant à lui il acquieſce à ſes excuſes, mais que les Curateurs de l'Academie de Padouë ne s'en paioient pas, & qu'ils étoient perſuadez que la demande d'une chaire de juriſprudence au milieu d'eux avoit été fondée ſur un motif d'interêt, c'eſt-à-dire qu'Alciat n'avoit voulu être profeſſeur dans l'Academie de Padouë, qu'afin de ſe ſervir de ce poſte pour ſe procurer de plus gros gages auprès du Duc de Milan. (l) *Utinam tam æqui in te judices præfecti ludi Patavini eſſent, neque ſibi perſuaſiſſimum haberent, te propterea profitendi Jus civile hac in urbe locum poſtulaviſſe, ut eo impedito apud Ducem iſtum tuum uterere ad largius atque uberius ab eo ſtipendium promerendum.*

ALCYONIUS, *pag.* 153. *col.* 2. *lig.* 22. *ajoûtez:* Notez qu'on rimprima à Geneve cet ouvrage d'Alcyonius l'an 1624. in 8. avec deux (m) traitez de Cardan.

(a) *Mr. Luſorn un très-habile Medecin de Rotterdam, publia un petit traité là-deſſus en Flamand & en François, pour montrer la vanité & le ridicule de cette pratique. Voiez l'hiſtoire des Ouvrages des Savans Mai 1697. pag.* 408. *& ſuiv. & le Journal des Savans du* 13. *de Janvier* 1698. *pag.* 30. *édit. de Holl.*

(b) Niſi princeps Condæus cognoſcendæ rei tantum ſtudii imo & ſumtus impendiſſet, laboraremus adhuc & conflictaremur cum quibusdam ingeniis, quibus gratius eſt per mira falli, quam nudæ veritatis ſimplicitati acquieſcere. *Leibniz. ubi ſupra pag.* 780.

(c) *Bocchi ubi ſupra pag.* 49.

(d) *Quinſil. lib.* 12. *cap.* 11. *init. pag. m.* 590.

(e) *Centur. epiſtol. philolog. à Goldaſto editarum pag. m.* 55. 56.

(f) *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 511.

(g) *Scipion Gentilis raporte cela dans ſes notes ſur l'apologie d'Apulée pag.* 65.

(h) *Montaigne, eſſais liv.* 1. *chap.* 10. *au commencement pag. m.* 52. 53.

(i) *Id. ib. pag.* 54.

‡ *Jacobo Rilli, notizie letterarie ed iſtoriche intorno a gli Uomini illuſtri dell' Academia Fiorentina pag.* 44. 45.

χ *Rilli ib. pag.* 253.

Φ *Id. ib. pag.* 255.

‡ *Le Bocchi au* 1. *livre des eloges apud Jacobum Rilli ubi ſupra pag.* 48.

† *Plut. in ejus vita circa init. Voiez auſſi Ciceron* epiſt. 12. lib. 5. ad familiar. pag. 260. edit. Græv.

* Diffidens formæ ſuæ. *Apul. in apolog. pag. m.* 282.

(k) Cum tu nummos aureos ſolares petieris, illa tibi tantum aureos eſt pollicita. *Petrus Bembus epiſt.* 29. *lib.* 6. *pag. m.* 634.

(l) *Idem epiſt.* 30. *lib.* 6. *pag.* 635.

(m) *Celui de ſapientia & celui de conſolatione.*

Digitized by Google

ALES, *pag.* 168. *col.* 2. *lig.* 51. *avant* Notons *ajoûtez:* Voiez la remarque *M* de l'article *Neſtorius* au commencement. 3. *lig. avant la fin après* pas *ajoûtez:* Voiez la remarque de l'article *Arioſte.*

ALEXANDER, *pag.* 170. *à la marge à la fin de la citation* * *ajoutez:* Meibomius de vita Mæcenatis p. 138.

ANAMA, *pag.* 184. *effacez la premiere note marginale de la* 2. *colonne.*

AMYRAUT, *pag.* 193. *col.* 2. *à la fin de la remarque A ajoûtez:*

(a) *Bartol. Biblioth. Rabn. parte* 4. *pag.* 66.

CES paroles du Pere Bartolocci ſont fort ſurprenantes: MOSES AMYRALDUS, dit-il (a), *videtur Judæus converſus ad fidem*, ſcripſitque eruditiſſimam & Catholicam Diſſertationem de Myſterio Trinitatis, deque vocibus, ac phraſibus, quibus tam in Scriptura, quàm apud Patres explicatur. *Pars IV. quæ eſt* de primordiis revelationis Myſterii Trinitatis in Veteri Teſtamento, *habetur in libro Wagenſeilii inſcripto*, Tela ignea Satanæ, *pag.* 140. Voilà comment les auteurs les plus illuſtres ſont inconus quelquefois les uns aux autres. Le Pere Bartolocci n'aiant conu Mr. Amyraut que par une piece adoptive de Mr. Wagenſeil, l'a pris honnement pour un ex-Juif.

AMPHIARAUS, *pag.* 207. *à la fin de la note marginale I ajoûtez:* Voici les paroles de Socrate *apud Xenophont. memorab. lib.* 2. *pag. m.* 472. Συνομολογῆς τε καὶ ἀσφαλεστάτῳ καὶ κακῶν εἶδος, ἀναίσθητον εἶναι, ὅτι σὺ εἶναι δοκεῖς ἀγαθὸς εἶναι, τῶν καὶ φαύλοις ἀγαθὸς παρέχειν. *Velim ô Critobule, ſcias hanc eſſe breviſſimam, ſecuriſſimam, optimamque ad hæc omnia viam, in quocunque volueris bonus apparere, in eodem eſſici quoque bonus conari.* Voiez auſſi Platon epiſt. 4. pag. m. 1274.

ANCILLON, *pag.* 238. *col.* 1. *lig.* 6. *avant la fin ôtez* quelque part, *& mettez* (b) quelque part.

(b) *Dans la remarque B de l'article* Atticus.

ANNAT, *pag.* 258. *lig.* 5. *ajoûtez:* Ce que j'ai dit en general des neveux de ce Pere Confeſſeur ne doit point être un prejugé contre leur merite, car l'un d'eux qui eſt General des Peres de la doctrine Chretienne paſſe pour un homme très-ſavant, & il a publié en Latin un ouvrage † *qui eſt fort eſtimé. C'eſt un Apparat methodique pour la Theologie poſitive.* Vous en trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 13. de Septembre 1700.

† *Nouvelles de la Repub. des lettres, Avril* 1700. *pag.* 477.

ANTOINE, *pag.* 266. *lig.* 30. *ajoûtez:* La ſeule choſe que je veux dire ici de ce Triumvir eſt qu'il publia un traité touchant (*AΔ*) ſon ivrognerie.

A la fin de la 2. *col. de la même page ajoûtez:*

(*AΔ*) *Qu'il publia un traité touchant ſon ivrognerie.*] C'eſt un fait dont les écrivains modernes ne parlent guere, il eſt neanmoins fort notable, & il ſe trouve dans Pline. (b) *Virgilio Ciceroni M. F. bines exugies ſimul hauriri ſolitum ipſi objicit: Marcoque Agrippæ a temulento ſcyphum impactum. Ebrium hoc ſunt ebrietatis opera. Sed nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori patris ſui M. Antonio. Is enim ante eum aviditſſime apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de ſua ebrietate: quo patrocinari ſibi auſus, approbavit plane (ut equidem arbitror) quanta mala per temulentiam terrarum orbi intuliſſet. Exiguo tempore ante præſidium Actiacum id volumen evomuit: quo facile intelligatur ebrius jam ſanguine civium, & ſanto magis, cum ſitiens.* Je m'étonne que Plutarque n'ait rien dit d'une telle ſingularité, & que Suetone n'en faſſe nulle mention.

(b) *Plinius lib.* 14. *ſub fin. pag. m.* 160.

APOLLONIUS, *pag.* 287. *col.* 1. *effacez les trois dernieres lignes de la remarque H, & liſez ainſi:* Agreſphon nous pouvons donner Demetrius Magnes. Quelques ſavans y veulent joindre Denys de Sinope. & Simariſtus, mais ils ſe trompent. Voiez la remarque *B* de l'article (c) de ce Demetrius.

(c) *Ci-deſſous pag.* 1024. *col.* 2.

APULÉE, *pag.* 296. *col.* 1. *avant la remarque R ajoûtez:* Au reſte je viens de m'apercevoir, que la Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas ont parlé d'une traduction qui pourroit bien être anterieure à celle de Jean Louveau. Ils diſent (d) que George de la Bouthiere, ou de la Boutiere natif d'Autun a mis en François la Metamorphoſe ou l'Ane d'or d'Apulee. L'un dit que cette verſion fut imprimée *à Lyon par Jean de Tournes & Guillaume Gazeau l'an* 1553. L'autre (e) qu'elle fut imprimée *par Jean de Tournes* 5516. Il y a une faute d'impreſſion dans cette derniere date, & il eſt aſſez aparent que pour remettre les chifres dans leur bon ordre il faut lire 1556. Or comme le méme bibliothecaire a dit (f) que la traduction de Jean Louveau fut imprimée l'an 1558. on a lieu de ſupoſer qu'elle fut poſterieure à celle de George de la Bouthiere.

(d) *La Croix du Maine pag.* 118. *Du Verdier pag.* 446.

(e) *Du Verdier.*

(f) *Idem pag.* 716.

ARAGON (Jeanne d') *pag.* 299. *col.* 2. *avant la remarque AΔ ajoutez:*

LE MEME Jerôme Ruſcelli dont j'ai parlé ci-deſſus, qui s'emploia avec tant de zéle à immortaliſer Jeanne d'Aragon, ſe mit en grans frais pour faire que les loüanges de Marie retentiſſent de toutes parts. Il ne ſe contenta pas de ſe ſervir des expreſſions les plus fortes que ſon imagination lui put ſuggerer, pour peindre les perfections de cette Dame: il recueillit encore pluſieurs pieces de poëſie où elle avoit été encenſée par les plus beaux eſprits du tems, & il les fit imprimer à la fin de ſon commentaire ſur un ſonnet de Jean Baptiſte d'Azzia Marquis della Terza. Ce ſonnet fut compoſé à la loüange de *l'Illuſtriſſima & Eccellentiſſima Signora la Signora donna Maria d'Aragona, Marcheſa del Vaſto.* Ce commentaire de Ruſcelli fut imprimé à Veniſe l'an 1552. in 4. *per Giovan Griffio*, & contient 73. feuillets. La Marquiſe y eſt repreſentée comme la beauté archetype & le *criterium forma*, deſorte qu'au dire du commentateur, le vrai moien de conoître ſi les autres femmes ſont plus belles les unes que les autres, eſt de voir ſi elles reſſemblent plus ou moins à celle-là. (i) *Secondo che in altre nedra le fattezze del volto & di tutto il corpo che habbiam ſomiglianza, à s'avicino poco ò molto à quelle di lei, coſì giudicare, che le bellezze di quelle tali, ſieno più ò meno perfette, come del paragon dell'oro habbiam detto. Et da tale eſſempio, ò idea, ò più toſto vero archetipo qui in terra della vera bellezza corporale, formar poi le regole, le ragioni, le miſure, i gradi & le proportioni della bellezza intera & perfetta.* Il ne la fait pas moins belle quant à l'ame que quant au corps, & il dit que le Giraldi aiant eu l'honneur de la voir, & de l'entendre parler demeura tout interdit pendant quelque tems, & incertain ſi elle étoit plus aimable à cauſe de ſa beauté, qu'adorable à cauſe de ſon eſprit. (k) *Al coſpetto di queſta divinisſima Signora conoſceſi già il Signor Giovan Battiſta Giraldi Cinthio, & contemplando attentiſſimamente l'una & l'altra bellezza che à gli occhi del corpo & à quei della mente gli ſi rappreſentavano dalla vera belleza del volto, dallo ſplendor de gli occhi, dalla ſoavità della ſavella, dalla leggiadria & maeſtà del ſembiante, & dalla maraviglia de' modi & delle maniere veramente angeliche, ſtette lunga pezza tra ſe ſteſſo attonito, & ſtupefatto, & dalla ſomma bellezza del corpo, che primieramente s'offerma à gli occhi ſuoi, donne toſto riſolverſi, che queſta foſſe da lui da amarſi ſopra ogn'altra coſa mortale. Poi paſſando ſubito col penſiero à quella dell'anime, che gli ſi rappreſentava per quei modi & per quelle maniere già dette, ſi mutò di opinione, & riſolvetaſi, che quella ſola bellezza dell'anime, douveſſe come coſa divina & celeſte, con intera humiltà & divotione adorarſi.* Le madrigal qu'il compoſa ſur ce problême ſe trouve à la ſuite de ce paſſage.

(i) *Ruſcelli lettura ſopra un Sonetto dell' illuſtriſſ. Signor Marcheſe della Terza alla divina Signora Marcheſa del Vaſto fol.* 57.

(k) *Id. ib. verſo.*

ARAGON (Iſabelle d') *pag.* 301. *lig.* 25. *ajoûtez:* Nôtre Iſabelle mourut le 11. de Fevrier 1524. comme on l'a marqué dans ſon épitaphe raportée par Mr. Miſſon au 2. tome * de ſon voiage d'Italie.

* *Pag.* 41. *de la* 3. *édition.*

ARETIN, *page* 322. *colonne* 2. *ligne* 12. *avant la fin effacez* Archevêque, *& mettez* (g) Evêque. *Page* 323. *colonne* 1. *ligne* 1. *effacez* Archevêque, *& mettez* Evêque.

(g) *Et non pas Archevêque comme dit Voſſius ubi infra.*

ARIMANIUS, *pag.* 331. *lig.* 10. *ajoûtez:*

Ce que je viens de dire a été tiré d'un auteur qui l'avoit pris de Plutarque, dont je raporterai † ailleurs le paſſage tout entier. On remarque que le Roi de Perſe voiant Themiſtocle ſe refugier auprès de lui, pria ‡ Arimanius d'inſpirer toûjours de telles penſées à ſes ennemis qu'ils exilaſſent leurs plus braves gens. C'eſt une preuve que les Perſes conſideroient Arimanius comme une divinité qui (B) ne ſe plait qu'à faire du mal. On entendoit ſans doute la même divinité

‡ *Dans la remarque C de l'article* Manichéens *& dans la remarque E de l'article* Zoroaſtre.

† *Plut. in Themiſt. pag.* 126.

Digitized by Google

nité lors que ſur les plaintes que fit Darius contre le Demon de la Perſe, en aprenant que la Reine ſon épouſe étoit morte priſonniere d'Alexandre, on lui repondit, * *à l'égard des honneurs de la ſepulture &c. vous n'avez aucun ſujet d'accuſer le* † *mauvais genie de la nation. Il n'a rien manqué de leur premiere fortune à vôtre femme, à vôtre mere, & à vos enfans, que de voir vôtre lumiere que le Seigneur Oromaſdes remettra dans ſon éclat.* Nous voions dans ces paroles l'opoſition que faiſoient les Perſes entre Oromaſdes & Arimanius.

* *Id. in Alexandro pag.* 681.

† Τὸν πονηρὸν δαίμονα. *Id. ibid.*

A la même page trois lignes avant la fin de la 1. *col. ajoutez:*

(B) *Que les Perſes conſideroient Arimanius comme une divinité qui ne ſe plaiſoit qu'à faire du mal.*] Si l'on vouloit me nier cela, on me pourroit objecter que le Roi de Perſe eut un grand plaiſir d'avoir gagné Themiſtocle, il croioit donc que ce ſeroit une tres-bonne fortune pour ſon païs, que de telles gens fuſſent exilez par leur patrie, & qu'ils ſe refugiaſſent à ſa cour; lors donc qu'il prioit Arimanius d'inſpirer à ſes ennemis la reſolution de bannir leurs plus braves citoiens, il lui demandoit une grace tres-inſigne, & par conſequent il le regardoit comme une cauſe bienfaiſante en quelques rencontres à l'égard des Perſes. Je repons que c'eſt un raiſonnement qui ne prouve point ce qu'on veut prouver. Ce Monarque ne s'écartoit pas des idées de ſes Theologiens; il ne conſideroit Arimanius que comme un être malfaiſant; il ne lui demandoit l'exil des grans hommes de la Grece qu'entant que cela étoit prejudiciable à ce païs-là. C'étoit une action du reſſort & du goût d'Arimanius, entant qu'elle étoit injuſte & pernicieuſe par raport aux villes qui exiloient. Mais entant qu'elle procuroit du bien aux Perſes elle ne lui étoit pas agreable, & ce n'étoit point ſous cette notion qu'on le prioit d'y travailler. En un mot pour reſoudre cette objection, il ſuſit de dire que les choſes de ce monde étant ſi mêlées, qu'ordinairement parlant un païs profite du malheur de l'autre, Arimanius ne pouvoit preſque rien faire qui fût purement & ſimplement pernicieux; il en reſultoit toûjours quelque utilité ou par accident, ou de quelque autre maniere. Mais comme il ne faiſoit une choſe qu'à cauſe du mal qu'il y voioit, on ne peut pas pretendre qu'il fût le principe d'aucun bien. Il eût empêché s'il l'eût pu que les Perſes ne trouvaſſent quelque avantage dans le prejudice d'Athenes. Il eſt donc vrai que la priere dont nous parlons, ne prouve pas qu'on le regardât autrement que comme un être qui ne ſe plaiſoit qu'à nuire.

ARISTARQUE, *pag.* 335. *col.* 2. *à la fin de la premiere note marginale ajoutez:* Mr. Wallis le publia en Grec avec la verſion Latine de Commandin l'an 1688. & il l'a inſeré au 3. tome de ſes œuvres mathematiques imprimé à Oxford l'an 1699.

ARTABAN, *pag.* 384. *col.* 2. *à la fin de la citation o ajoutez:* Voiez la remarque *IΔ* de l'article de Periclès à la fin.

ARTEMISE, *pag.* 394. *col.* 2. *lig.* 43. *après* il s'agit, *ajoutez:* Saraſin faiſant parler Mr. Menage dans le dialogue, *s'il faut qu'un jeune homme ſoit amoureux*, lui fait debiter qu'Artemiſe, la même Artemiſe qui fut ſi affligée de la mort de ſon mari, (a) qui *ſe noyoit le viſage de pleurs*, & qui *diſoit aux Aſtres qui n'en pouvoient mais*

Tout ce que fait dire la rage
Quand elle eſt maiſtreſſe des ſens,

devint enſuite amoureuſe de Dardanus, & qu'il n'y a point *de Conqueſte declarée qui me tint à honte d'avoir eu les emportemens de cette Reyne.* Là-deſſus on cite ce que Scaliger raconte. Voilà donc encore un bel eſprit ou plûtôt deux; Mr. Saraſin, & Mr. Menage trompez par le ſavant Scaliger.

(a) *Oeuvres de Saraſin p.* m. 182.

ATHENÉE, *pag.* 404. *à la note marginale d effacez depuis* ſelon Geſner *inclusivement juſqu'à la fin, & liſez ainſi*, cap. 31. pag. 104. edit. 1531. ex officina Frobeniana. Voici ſes paroles: *Sanga Romanus poeta lepidus, cujus beneficio Athenæum Latinum legimus.* Mais ces cinq dernieres paroles ne ſe trouvent point à l'édition de Bâle 1561. *per Henricum Petri & Petrum Pernam:* ce qui montre que Paul Jove avoit reconu qu'il s'étoit trompé.

AVERROES, *pag.* 421. *col.* 2. *lig.* 19. *ajoutez:* Ce n'eſt pas que je veuille rejetter ce qu'on lit dans quelques auteurs, que l'Empereur Frideric II. qui a fleuri avant ſaint Thomas & après Averroës, fit mettre en Latin les livres de cet Arabe. On peut inferer cela de ces paroles de Cuſpinien; (b) *Libros multos ex Græco & ex Arabico Latinos fieri curavit, inter quos & Ariſtotelis volumina fuerunt, & multa medicorum:* & de ce paſſage de Wolphgang Hungerus dans ſes notes ſur Cuſpinien; (c) *Curavit quoque eos fieri tranſlationes operum Ariſtotelis, & ſcriptorum medicinæ, ex linguis Græca & Arabica, quæ in hunc uſque diem in ſcholis lecta ſunt, atque etiamnum legentur: & Beniamin exſtorio miſit, ut Academia offerrentur, quod ejus ex epiſtolis apparet.* Voiez auſſi la chronique (d) de Carion où il eſt dit nommément, que cet Empereur fit traduire l'Almageſte de Ptolomée, & pluſieurs ouvrages (e) d'Ariſtote, de Galien, & d'Avicenne &c. Vous trouverez les mêmes noms dans le theatre de Matthias (f) ſous la citation du 7. livre des Annales d'Aventin, & de la Chronique de Carion. Je ne ſai pourquoi on ne nomme pas Averroës, & cependant je m'imagine qu'il eſt un de ceux qui furent traduits par les ſoins de cet Empereur. Je voudrois ſavoir comme je l'ai déjà dit, comment s'apelloient ceux qu'il employa à traduire ces écrivains.

(b) *Cuſpinian. in Friderico ſecundo init. pag.* m. 419.

(c) *Volphg. Hungerus annotat. in Cuſpinianum pag.* m. 150.

(d) *Pag.* m. 481.

(e) *Peucer. in Chron. Carionis lib.* 5. *pag.* m. 684.

(f) *Pag.* m. 956.

S. AUGUSTIN, *pag.* 426. *col.* 1. *lig.* 3. *avant la fin effacez*: Contre les Benedictins au ſujet de l'édition du 10. tome, *& mettez*, (g) de l'Abbé D * * * aux R R. P P. Benedictins de la Congregation de ſaint Maur ſur le dernier Tome de leur édition de ſaint Auguſtin. *A la même page effacez la* 1. *note marginale de la* 2. *col. & à la lig.* 6. *de la même col. effacez:* on croit que ces ſavans Peres donneront des éclairciſſemens là-deſſus, & qu'ils ſatisferont le public à l'égard de ce reproche. On va contrefaire à Amſterdam leur; *& mettez*, Ces ſçavans Peres ont donné des éclairciſſemens là-deſſus, & ont ſatisfait le public à l'égard de ce reproche. Voiez la lettre d'un Theologien à un de ſes amis ſur un libelle qui a pour titre *lettre de l'Abbé* * * * &c. Elle fut achevée d'imprimer le 22. de Fevrier 1699. & contient 88. pages in 12. Mais elle n'a point terminé le different. Il a paru un (h) *Memoire d'un Docteur en Theologie adreſſé à Meſſeigneurs les Prelats de France, ſur la reponſe d'un Theologien des PP. Benedictins à la lettre de l'Abbé Allemand*, & l'on ſoutient dans ce memoire que tous les reproches qui avoient été faits aux Benedictins ſont juſtes, & que ces Peres y ont très-mal repondu. On remarque (i) qu'ils ont envoié de Roüen à Paris une ſeconde reponſe à l'Abbé Allemand, & que le Pere de ſainte Marthe *ſouffre meſme, dit-on, volontiers qu'on la luy attribuë.* Les Benedictins ont repliqué, & n'ont point fait taire leurs antagoniſtes. Il a paru d'autres écrits pour & contre, dont je ne ſçaurois donner le detail, puis que je n'en ai vu qu'une petite partie. J'ai vu le livret intitulé, *La conduite qu'ont tenu les Peres Benedictins depuis qu'on a attaqué leur Edition de S. Auguſtin.* Il contient 79. pages in 12. & il a été imprimé l'an 1699. On y aprend entre autres choſes 1. qu'avant qu'ils euſſent rien publié pour leur defenſe, (k) *un inconu . . . leur adreſſa un Ecrit, qu'il eut ſoin de faire debiter dans tout Paris, avant que de leur en envoyer aucun Exemplaire.* 2. Qu'il avoit donné pour titre à ſon ouvrage: *Lettre d'un Abbé Commendataire aux Révérends PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur.* 3. Que comme celle que l'Abbé Allemand avoit écrite contre ces Peres s'étoit apellée, *la Benedictine Allemande*, on apella celle-ci, *la petite Benedictine*, & tout le monde diſoit que la cadette valoit bien l'aînée. 4. *Que* (l) *l'Auteur fait perſonnage depuis le commencement juſqu'à la fin, & ne parle le langage des Janſeniſtes que pour mieux ſe faire entendre des B B.* 5. Que (m) *la petite Bénédictine* piqua & reveilla les gens du parti; qu'ils ſongerent dès lors à ſoutenir le nouvel Auguſtin, & que Mr. l'Abbé du Guay alla à l'Abbaïe offrir ſa plume à la Congregation de S. Maur. 6. Que (n) *la petite Bénédictine* n'avoit pas encore été vuë de tout le monde, qu'une autre plus petite & plus agreable ſe montra tout-à-coup. Elle étoit intitulée, *Lettre d'un Bénédictin non reformé aux Revérends Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur*, & venoit de la même ſource que la petite Benedictine. 7. Que (o) les Benedictins deliberoient encore quand on vit prendre l'eſſor à une quatriéme Benedictine; qui *étoit d'un ſerieux à faire croire qu'elle ſortoit veritablement d'un Cloiſtre.* Elle avoit pour titre, *Lettre d'un Benedictin Reformé de S. Denys, pour ſervir de Réponſe à l'Abbé Allemand, à l'Abbé Commendataire, & au Benedictin non reformé.* 8. Que (p) la premiere reponſe des Benedictins partit de ſaint Denis, & que tout le monde l'a attribuée à Dom-Lamy. Elle eſt intitulée, *Lettre d'un Theologien à un de ſes amis ſur le libelle qui a pour titre, lettre de l'Abbé* * * * *aux Rés. PP. Benedictins &c.* 9. Qu'on (q) vit paroître une autre reponſe qu'on n'attendoit pas, c'eſt celle que Dom de ſainte Marthe s'eſt vanté d'avoir faite en moins de deux jours; elle a pour titre, *Reflexions ſur la*

QUELQUES circonſtances du demêlé des Benedictins & des Jeſuites au ſujet de l'edition de ſaint Auguſtin.

(g) *Imprimée l'an* 1699. *elle contient* 72. *pages in* 12.

(h) *Imprimé l'an* 1699. *il contient* 128. *pages in* 12.

(i) *Page* 121.

(k) *Pag.* 24.

(l) *Pag.* 25.

(m) *Pag.* 28.

(n) *Pag.* 29.

(o) *Pag.* 31.

(p) *Pag.* 35.

(q) *Pag.* 40.

Digitized by Google

(†) *Pag.* 44.

lettre d'un Abbé d'Allemagne &c. 10. Que (†) du conſentement de tout le monde, le meilleur ouvrage qui ſe ſoit fait juſqu'ici ſur l'affaire de l'édition eſt celui qui a pour titre, *Memoire d'un Docteur en Theologie, adreſſé a Meſſeigneurs les Prelats de France, ſur la Reponſe d'un Theologien des Benedictins à la lettre de l'Abbé Allemand.* 11. Qu'un (*a*) homme plus ſçavant que poli fit courir un manuſcrit contre Dom de Ste. Marthe, & l'intitula *Ste. Marthe mauvais Theologien, & bon Janſeniſte*; qu'au (*b*) manuſcrit du ſçavant ſucceda le manuſcrit de je ne ſçai quel melancolique de mauvais goût. La piece avoit pour titre, *Antimoine pour ſervir de preſervatif contre les calomnies du P. de Ste. Marthe*: & (*c*) que le manuſcrit du melancolique fut ſuivi d'un autre qu'on a attribué à un Jeſuite. Il eſt intitulé *Vindiciæ Petavii.* 12. Que dans le livre (*d*) intitulé *Solution de divers problêmes*, & attribué à Mr. du Guet, les Janſeniſtes prenent hautement en main la defenſe des Benedictins. 13. Qu'il (*e*) a paru une troiſiéme (*f*) reponſe des Benedictins; qu'elle eſt intitulée *Vindiciæ S. Auguſtini à PP. BB. adornatæ*; qu'elle a precedé la plupart des écrits dont j'ai fait mention juſques-ici; qu'elle n'eſt preſque qu'une traduction de la reponſe du P. Lamy; qu'elle eſt faite ſous un nom emprunté &c.

(*a*) *Pag.* 47.

(*b*) *Pag.* 50.

(*c*) *Pag.* 51.

(*d*) *Pag.* 67.

(*e*) *Pag.* 68.

(*f*) *C'eſt ſans doute celle dont on avoit parlé dans la page 64. en raportant ces paroles tirées d'une lettre manuſcrite de Mr. Simon au Pere Martianai.* Un Benedictin nommé Dom Bernard de Montfaucon . . . a fait une vigoureuſe reponſe à l'Abbé Allemand, imprimée, avec la permiſſion du Maitre du ſacré Palais.

J'ai vu auſſi un ouvrage que l'on attribuë à Dom Lami: c'eſt une *plainte de l'Apologiſte des Benedictins à Meſſeigneurs les Prelats de France ſur les libelles diffamatoires que l'on répand contre ces Religieux & contre leur Edition de S. Auguſtin. Avec une ſommation aux Auteurs de ces libelles de paroiſtre devant Monſeigneur l'Archeveſque de Paris*; & une *Inſtruction du procez que l'on fait aux Benedictins ſur leur Edition de ſaint Auguſtin.* Tout cela comprend 88. pages in 8. L'auteur aiant demandé aux Prelats le châtiment de ſes adverſaires remarque, que *la* (*g*) *difficulté . . . eſt de ſçavoir qui ſont ces eſprits* inquiets *& ſeditieux* qui ont attaqué les Benedictins. *Elle n'eſt pas ſi grande qu'on le pourroit croire*, ajoute-t-il. *Il eſt vray qu'ils ſe gardent bien de ſe nommer dans leurs Libelles: mais les RR. PP. Jeſuites prennent tant de ſoin de s'en faire honneur dans le monde, & ils ſe découvrent d'ailleurs par tant d'endroits, dans ces ſeditieux écrits; qu'on ne peut les y méconnoiſtre ſans prendre plaiſir à s'aveugler ſoy-meſme.* Il propoſe enſuite ſes conjectures, & aprés quelques conſiderations generales il donne (*h*) *quelque choſe de plus precis & de plus deciſif. Et déja*, dit-il, „pour la Lettre de l'Abbé Allemand, quand ces PP. „ne s'y ſeroient pas rendus reconnoiſſibles à l'air, à „la voix, à l'accent, aux principes, à la doctrine; „c'eſt un fait qui ne paroiſt plus aujourd'huy ny conteſté, ny deſavoüé de perſonne, que c'eſt le Pere „*Langlois* Jeſuite du College de Loüis le Grand, qui „en eſt l'Auteur. Et aſſûrement ce bon Pere ne pretendoit pas qu'on l'ignorât, puis que le debit de ſon „ouvrage s'eſt fait meſme dans le College d'une maniere aſſez publique. Pour les autres Libelles, comme la Lettre de *l'Abbé Commendataire*, & celle du „*Moine non reformé*, outre qu'on ſçait encore qu'ils „en ont fait des preſens dans le monde, & qu'ils y „ont fait trophées de leurs pretenduës victoires: „Combien de fois ont-ils pris plaiſir à s'y caracteriſer, à s'y nommer, à s'y faire regarder comme nos „parties. Il eſt bon, MESSEIGNEURS, de vous „faire voir ſous quelles livrées & de quelles couleurs „ils s'y dépeignent, je ne me ſerviray que de leurs „propres termes. Conſiderez (dit-on dans ces Lettres) *ce que font les Jeſuites, ces gens que vous pouvez ſoupçonner d'eſtre vos parties? Prenez-les pour „modelles en cette matiere. Ils répondent à tout.*„ Aiant ramaſſé pluſieurs autres caracteres il continuë de cette façon: „Je (*i*) ne penſe pas qu'à tous ces „traits on puiſſe douter que ce ſont des Jeſuites: mais „on dira que ce ne ſont que quelques particuliers en „petit nombre. D'accord, on ſçait que ce ne peuvent eſtre que quelques particuliers: on n'a jamais „vû de Corps entiers preſter leurs mains pour faire „une meſme lettre. Mais n'a-t-on pas ſujet d'attribuer des écrits à tout un Corps, lors qu'on en parle communement, dans ce Corps avec approbation „& complaiſance? Que dis-je? Lors qu'on s'en fait „honneur, qu'on en diſtribue les preſens, qu'on en „fait trophée dans le monde comme l'on ſçait que les „Jeſuites le font ſi ſouvent de ces belles lettres? En „un mot, MESSEIGNEURS, quelques ſcandaleux „que ſoient les écrits faits par les particuliers d'un „Corps, on a ſujet de les attribuer à tout ce Corps, „lors que les Superieurs ne ſe mettent pas en peine „d'en arreſter le cours: ou lors que n'en eſtans pas „les maiſtres, ils ne témoignent pas par un acte public qu'ils les deſaprouvent: lors qu'ils ne font pas „eux-meſmes aux perſonnes offenſées des reparations „auſſi éclatantes que les injures & les calomnies l'ont „exigé. C'eſt par cette regle qu'on a toûjours regardé „comme l'ouvrage du Corps des Jeſuites l'écrit ſcandaleux de la *Comedie des Moines*, où preſque tous les „Religieux ſont traitez avec une indignité & une derriſion qu'on auroit peine à pardonner aux plus déteſtez Heretiques. On l'a, dis-je, juſtement attribuée à tout le Corps, quoy que compoſée & jouée par leurs jeunes gens: parce qu'il n'a jamais „paru que les Superieurs en ayent fait nulle ſatisfaction, nulle juſtice.„ Il fait voir aprés cela que (*k*) c'eſt à Mr. l'Archevêque de Paris à juger du different, & il ſomme (*l*) ſes parties de paroître en perſonne à ce Tribunal, *& de prouver leurs diverſes accuſations, à peine, s'ils manquent à l'un ou à l'autre, de ſe voir condamnez comme calomniateurs, & leurs Libelles conſurez comme diffamatoires. Mais pour ne leur donner pas lieu d'abuſer d'une citation vague & indeterminée pour le temps, & de pour auſſi de les preſſer de trop pres, nous leur accordons deux mois de temps à compter du jour que notre citation ſera devenuë publique à Paris.* Enfin il montre quel eſt l'etat de l'affaire, & puis dans l'inſtruction du proces il refute diverſes choſes publiées contre les Benedictins.

(*g*) *Pag.* 10.

(*h*) *Pag.* 12.

(*i*) *Pag.* 21.

(*k*) *Pag.* 23.

(*l*) *Pag.* 24.

J'oſe dire que Mr. l'Archeveque de Paris & un Concile National même ſe ſeroient trouvez embaraſſez dans le jugement d'une telle cauſe; car outre que les queſtions du Janſeniſme ſont toutes pleines d'équivoques, deux communautez puiſſantes & bien lettrées qui ont chacune leurs amis & leurs ennemis, peuvent taiſter beaucoup de beſogne, & faire naître des incidens à l'infini. Le meilleur expedient lors qu'il s'éleve de ces diſputes eſt de recourir au bras ſeculier, comme a un Dieu de machine qui vienne couper le nœud. C'eſt ce qui eſt arrivé dans celle-ci. Le Roi ordonna à Mr. le Chancelier d'ecrire une (*m*) lettre à Mr. l'Archevêque de Paris, afin qu'il ne fût plus parlé de cette querelle, & que les parties ceſſaſſent de rien publier là-deſſus. Mais quoi qu'il en ſoit, l'on peut dire que les Benedictins prirent le parti le plus raiſonnable qu'il y eût à prendre, tant pour montrer qu'ils ſe tenoient bien aſſûrez de leur fait, que pour arrêter le cours des libelles. Ils demanderent une procedure reguliere où leurs accuſateurs fuſſent obligez de ſe nommer, & de prouver juridiquement les faits en queſtion. Sans cela on ne ſçauroit ſe promettre une bonne iſſuë; car dans les cauſes mêmes les plus mal fondées, ceux qui ont la liberté de ne plaider qu'au tribunal du public par des livrets anonymes, ſe trouvent toûjours en état de faire les fiers, & d'inſulter, & d'etourdir, pourvû qu'ils ne manquent ni d'écrivains, ni d'imprimeurs. Un ſimple particulier qu'il ait raiſon ou qu'il ait tort, ſe voit reduit au ſilence dés que ſes factums ne ſe vendent plus, il ne pourroit pas les continuer ſans ſoutenir la depenſe de l'impreſſion, & il ne peut pas la ſoutenir. Cet inconvenient ne ſe trouve pas dans une communauté riche & puiſſante, comme celle des Benedictins & comme celle des Jeſuites.

(*m*) *Vous la trouverez dans les lettres hiſtoriques du mois de Janvier* 1700. *pag.* 99.

On va contrefaire à Amſterdam cette.

AUSONE, *pag.* 437. *col.* 1. *avant la remarque G ajoûtez:*

N'aiant pas le (*n*) livre du Pere Lacarry je ſuis obligé de me contenter de ce que j'en trouve dans le Journal des Savans. „(*o*) La double Prefecture „d'Auſone, qui a donné tant de peine à Scaliger, „y eſt traitée fort nettement. On voit que l'an 378. „Auſone fut Prefet du Pretoire des Gaules & d'Italie avec ſon fils Heſperius; mais il ne fut Prefet d'Italie que juſques environ le mois de Juillet, qu'un certain Antoine fut creé Prefet du Pretoire d'Italie, comme il eſt marqué dans le Code. „Ainſi la Prefecture d'Auſone & d'Heſperius dans „l'Italie fut interrompuë par Antoine; mais il la reprit avec ſon fils en 379. & continua celle des Gaules „avec luy ſans nulle interruption pendant les années „378. & 379.„ Cette hypotheſe & cette chronologie ne ſont pas conformes au ſentiment du Sieur Rubeins que j'ai raporté. Si j'avois le livre du Pere Lacarry je ſaurois peut-être lequel des deux a developé plus exactement cette matiere.

(*n*) *Intitulé* Hiſtoria Galliarum ſub præfectis Prætorio Galliarum.

(*o*) *Journ. des Savans du* 12. *Août* 1675. *pag.* 225. *edit. de Holl.*

BABYLAS, *pag.* 444. *col.* 1. *lig.* 15. *ajoûtez:*

J'AVOIS eſpere que Mr. Chevreau ne prendroit pas en mauvaiſe part les petites notes critiques que l'on vient de voir; & comme j'avois pour lui toute l'eſtime qui étoit duë à ſon grand merite, je les aurois ſupprimées, ſi j'avois prevu qu'elles le chagrineroient: mais je le croiois au deſſus de toute atteinte de fâcherie pour ſi peu de choſe. Je m'étois imaginé qu'il s'apliqueroit ce que j'avois dit dans ma (*p*) premiere preface, & il étoit aſſûrément du nombre de ces auteurs qui ne doivent point redouter les petites pertes. Ainſi j'ai été ſurpris de ſa ſenſibilité impreveuë, & fort fâché de ce qu'il s'étoit fâché. Il y a des per-

(*p*) *Voiez ci-deſſous pag.* 3131.

Digitized by Google

perſonnes illuſtres qui pourront rendre temoignage qu'en lui ſouhaitant une vie encore plus longue qu'elle (*a*) n'a eue, je me fondois non ſeulement ſur ce qu'il étoit un ornement de ſon ſiecle, mais auſſi ſur le deſir qu'il put lire dans cette ſeconde édition les ſentimens de mes reſpects, & l'éclairciſſement d'une choſe qui avoit été exprimée d'une façon ambiguë. Je m'imagine que cette equivoque a été la grande ſource de ſon mecontentement. Il a cru que la ligne ponctuée, *& cependant . . . . . .* cachoit beaucoup de venin: c'eſt un vuide que ſon imagination a rempli d'idées deſobligeantes, & je ſouhaitois qu'il ſçût que ſelon ma veritable penſée il ne faut trouver dans cette lacune que la repreſentation generale de l'impoſſibilité d'éviter les fautes, quelque habile que ſoit un auteur qui entreprend un ouvrage à grands details.

Mais venons au fond. Mr. Chevreau reconoît lui-même la ſolidité de ma premiere remarque, puis qu'il avoue (*b*) *qu'il eût été mieux de mettre* trois freres encore enfans, *pour ôter toute équivoque, & qu'il devoit s'expliquer plus clairement que beaucoup d'Auteurs qui l'ont écrit de même avant lui.* Pour ce qui regarde les phraſes que j'ai dit que les anciens auteurs n'ont point prêtées à ſaint Babylas, Mr. Chevreau (*c*) cite *Georges le Syncelle* & *Paul Diacre*; mais ſont-ce des auteurs qu'on puiſſe apeller anciens par raport au tems du martyr dont il s'agit? N'ont-ils pas vêcu vers la fin du VIII. ſiecle? Enfin il cite pluſieurs écrivains la plupart modernes qui ont dit que Babylas fut tué par Numerien, & il raporte (*d*) ces paroles de Mr. de Tillemont, *il faut avoüer que l'hiſtoire* de ſaint Babylas *eſt embarraſſée de pluſieurs difficultez inſurmontables à nôtre foibleſſe.* Je conviens que tout cela peut ſervir d'excuſe à ceux qui *parlent peu exactement du martyre de ſaint Babylas*; mais il ſera toûjours permis de remarquer, qu'ils n'ont point choiſi ce qu'il y avoit à dire de moins inexact ſur cette matiere.

Je ſuis fort perſuadé que Mr. Chevreau a trouvé des fautes dans mon ouvrage. On y en peut trouver beaucoup ſans avoir le quart des lumieres d'un ſi habile homme. S'il eût donné des exemples de ce qu'il a dit (*) en general touchant ces fautes *eſſentielles contre nôtre langue*, & touchant ces *expreſſions baſſes & burleſques, obſcures & entortillées*, je me croirois obligé ou de diſputer là-deſſus, ou de paſſer condamnation, & je prendrois ſans nulle peine ce dernier parti pour peu que je viſſe que la raiſon le demandât; mais puis qu'il n'a rien marqué, on trouvera bon que je prenne pour des reproches (*i*) vagues cet endroit-là de ſon livre. Il m'a reproché en particulier une eſpece de contradiction concernant un homme *qui a été long tems*, dit-il (*k*), *mon idole*. Je ſuis ſûr qu'il auroit omis cela, s'il avoit vu comment je me ſuis juſtifié (*l*) ſur ce chapitre. Et pour ce qui eſt *des mots* qu'il aſſûre (*m*) *que les oreilles delicates ne peuvent ſouffrir*, on verra dans un éclairciſſement à la fin de cet ouvrage ce que j'ai à lui repondre. Je voudrois bien meriter tout ce qu'il obſerve (*n*) dans la retorſion de la periode qui finit par *cependant . . .* & je m'eſtimerois trop heureux ſi l'on vouloit m'excuſer ſur la raiſon, qu'il eſt impoſſible ou preſqu'impoſſible de ne pas faire beaucoup de fautes dans un ouvrage tel que celui-ci. Je ne penſe pas que je me fuſſe jamais engagé au travail de ce Dictionaire, ſi j'euſſe prevu que toute mon attention à éviter les mepriſes, ne m'empêcheroit pas de me tromper fort ſouvent & bien lourdement.

(*a*) *Il eſt mort le 15. de Fevrier 1701. âgé de 87. ans & quelques mois. Voiez le Journal de Trevoux Mars & Avril 1701. pag. 241. édit. de Holl.*

(*b*) *Chevræana 2. part. pag. 321. édit. de Holl.*

(*c*) *Ibid. pag. 321.*

(*d*) *Ibid. pag. 329. 330.*

(*e*) *Ci-deſſus lettre f.*

(*f*) *Thomas Fuller hiſt. de l'Univerſité de Cambrige pag. 145. & ſuiv. édit. de Londres 1655.*

(*g*) *Dame Marguerite Comteſſe de Richemond, mere du Roi Henri VII. bâtit quelques colleges à Cambrige, & fonda deux chaires de profeſſeur en Theologie, une à Oxford & l'autre à Cambrige. Ceux qui jouiſſent de ce profeſſorat, & de la penſion qui y eſt annexée ſe nomment* Margaret-Profeſſors. *Jean Tiſſor Evêque de Rocheſter fut le premier qui en jouit à Cambrige, Eraſme fut le ſecond, & Baro le quatorziéme. Cette note marginale eſt de Mr. Des-Maizeaux.*

(*h*) *Ibid. ad ann. 1595.*

(*) *Chevræana 2. part. pag. 320.*

(*i*) *Confer quæ infra pag. 2595. col. 1. dans la remarque C de l'article* Roy *à la fin.*

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Dans mes reflexions ſur un imprimé qui a pour titre* jugement du public *&c.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) *Chevræana ibid. pag. 330. 331.*

BAGNI, *page* 450. *lig.* 1. *du texte, & lig.* 10. *de la* 1. *colonne effacez*: ſi je ne me trompe.

Pag. 449. *col.* 1. *lig.* 3. *& 4. de la remarque A effacez depuis* je doute, *juſqu'à* de batême) *inclusivement, & mettez*: mais il ne faloit point ſeparer le nom de *Guidi*.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque B ajoûtez*:

UN MEMOIRE manuſcrit de Mr. Baudrand porte 1. Qu'il ne fut point fait Cardinal à la recommandation de la France, *quoi qu'on l'aſſure dans l'hiſtoire du miniſtere du Cardinal de Richelieu, mais purement par le Pape comme Nonce du Saint Siege, qui eſt ce que l'on accorde fort ſouvent aux Nonces en France, en Eſpagne, & à la Cour de l'Empereur.* 2. Qu'il y a erreur dans ces paroles de Gaſſendi que j'ai raportées: (*o*) *Accepto Pariſiis purpurato pileo Romam rediit.* „Le Pape n'envoye point le chapeau rouge aux Cardinaux „qu'il fait, mais il faut qu'ils l'aillent querir à Rome; „car le Pape n'envoye que la calote d'abord par „le courier, & enſuite le bonet rouge par un de ſes „cameriers. Ainſi les Cardinaux de Richelieu & Mazarin n'ont jamais eu le chapeau rouge, parce qu'ils „ne furent pas à Rome depuis leur promotion; il n'y „a eu depuis plus de 120. ans que le Cardinal Infant, „à qui le Pape envoya le chapeau rouge en Eſpagne „par une faveur particuliere, à cauſe du Roi d'Eſpagne ſon frere.„ Tout cela eſt bien curieux; mais neanmoins Mr. Baudrand n'a point dû trouver de faute dans les paroles de Gaſſendi, puis qu'elles ne ſignifient pas que ce Cardinal avoit reçu le chapeau rouge: elles ſignifient ſeulement qu'il avoit reçu le bonnet rouge. Gaſſendi ſe ſert du mot *pileo*, & non pas du mot *galero*.

(*o*) *Ci-deſſus lettre f.*

BANDOLE, *pag.* 469. *lig.* 7. *ajoûtez*: Il fit auſſi imprimer dans la même ville en 1609. in 4. les parallèles de Ceſar & de Henri IV. à la tête des commentaires de Ceſar traduits en François, & commentez par Vigenere.

BARON, *pag.* 490. *lig.* 28. *après* Univerſité *ajoûtez*: Quelques-uns jugerent (*T*) qu'on le traita trop ſeverement.

A la 2. *col. de la même page*, 9. *lignes avant la fin ajoûtez*:

(*T*) *Quelques-uns jugerent qu'on le traita trop ſeverement.*] Les extraits que Mr. Des-Maizeaux a eu la bonté de m'envoier d'un livre de Thomas Fuller ſeront ici tout mon commentaire. Ce livre-là eſt l'hiſtoire de l'Univerſité de Cambrige, & ſe trouve à la fin du *ſixe Church Hiſtory of Britain &c. Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt juſqu'à l'année* 1648. „(*f*) Il arriva en 1580. une con„teſtation entre Mr. Chadderton & le Docteur Baro „Profeſſeur de la (*g*) Marguerite touchant quelques „opinions heterodoxes, que ce Docteur avoit avan„cées tant dans ſes leçons que dans ſon livre *de Fide*, „& dans ſon commentaire ſur Jonas. Ce profeſſeur „fit venir en Conſiſtoire (*in Conſiſtory*) Mr. Chadder„ton devant le Vice-Chancellier, le Docteur Hauford, „le Docteur Harvey, & le Docteur Legge, & ſi d'un „côté Mr. Chadderton nia abſolument qu'il eût jamais „prêché contre Baro, il pretendit de l'autre que ces „deux propoſitions étoient erronées:

„1. *Primus Dei amor non eſt in natura fidei juſtificantis.*

„2. *Fides juſtificans non præcipitur in decalogo.*

„Ils écrivirent l'un & l'autre ſur cette matiere, & ils „trouverent enfin qu'ils s'accordoient dans leurs ex„preſſions, mais quoi qu'ils paruſſent d'accord dans „les termes, leurs ſentimens étoient ſi fort éloignez „que cela les mit mal enſemble, & depouilla enfin ce „Docteur de ſon emploi. (*h*) Ses leçons triennales „aloient bientôt finir, & quoi que la coutume fit preſ„que fait un devoir de la complaiſance que l'on a de „continuer le même profeſſeur après ce terme, lors „qu'il n'y a point de raiſons preſſantes pour faire le „contraire, cependant l'Univerſité ne jugea pas à„propos de continuer le Docteur Baro dans ſa charge, „& elle jugea qu'il ſeroit plus honnête de l'en de„pouiller alors, & qu'il lui ſeroit moins dur & moins „ignominieux de ſortir de ſon emploi après que ſon „terme ſeroit expiré. Il le remarqua bien lui-même, „& outre cela il previt qu'on s'attendoit qu'il ſouſcri„roit aux articles de Lamberth que l'on venoit d'en„voier à l'Univerſité, & que même on lui en impo„ſeroit la neceſſité, à quoi il ne pouvoit pas conden„cendre. C'eſt pourquoi il ſe reſolut à quitter la place. „Deſorte que ſa demiſſion ne procedoit nullement de „ſon bon plaiſir, ni d'un choix qui vint de lui; il y „fut neceſſairement determiné. Temoin la repartie „qu'il fit à un ami qui lui demandoit la raiſon de ſa „demiſſion, *Fugio ne fugarer*. Il y a des gens qui trou„vent qu'on traita trop rudement une perſonne du „merite du Docteur Baro, car 1. il étoit étranger, & „*turpius ejicitur quam non admittitur hoſpes.* 2. Tous „ceux qui nient que Baro fut un ſavant homme „(dequoi ſes Ouvrages portent temoignage) font voir „eux-mêmes qu'ils n'ont nulle ſcience. 3. C'étoit un „homme d'une vie & d'une converſation irreprocha„ble, ce qui paroît en ce qu'on ne l'accuſa d'aucun „vice, ce qu'on n'auroit pas manqué de faire s'il y „avoit eu lieu, lors que Mr. Chadderton étoit ſi fort „échauffé contre lui. 4. Enfin c'étoit un homme âgé „qui étoit venu en ce lieu-là depuis pluſieurs années, „& dans un tems où la place de Profeſſeur n'avoit pas „moins beſoin de lui qu'il pouvoit avoir beſoin d'elle, „& qui avoit épuiſé ſes forces à la bien remplir. „D'autres ſoutiennent que dans de ſemblables cas où „il s'agit de la conſcience la complaiſance ne doit „avoir aucun lieu, & que Baro étant étranger avoit „introduit une doctrine étrangere pour infecter l'U-

„ni-

(*f*) *Thomas Fuller hiſt. de l'Univerſité de Cambrige pag. 145. & ſuiv. édit. de Londres 1655.*

(*g*) *Dame Marguerite Comteſſe de Richemond, mere du Roi Henri VII. bâtit quelques colleges à Cambrige, & fonda deux chaires de profeſſeur en Theologie, une à Oxford & l'autre à Cambrige. Ceux qui jouiſſent de ce profeſſorat, & de la penſion qui y eſt annexée ſe nomment* Margaret-Profeſſors. *Jean Tiſſor Evêque de Rocheſter fut le premier qui en jouit à Cambrige, Eraſme fut le ſecond, & Baro le quatorziéme. Cette note marginale eſt de Mr. Des-Maizeaux.*

(*h*) *Ibid. ad ann. 1595.*

„niverſité la fontaine de la ſcience, & de la religion, & „que ce fut à cauſe de cela que l'Archevêque Whitgift „lui fit ôter ſon emploi. „

Voilà Mr. ce ſont les paroles de Mr. Des-Maizeaux, *ce que dit Fuller, j'ai mieux aimé le traduire à la lettre & parler moins bien, que de courre riſque de m'écarter de ſon ſens.* Il remarque que tous les Anglois écrivent conſtamment *Baro* ou *Baroe*, & que dans les pieces originales ce Docteur ſignoit *Baro*. D'où l'on pourroit conclure que j'aurois dû le nommer *Baro*, & non pas *Baron*, à moins qu'on ne diſe qu'il latiniſoit ſon nom quand il ſignoit *Baro*, & que les Anglois l'ont nommé ſelon la terminaiſon Latine. Ce qu'il y a de certain eſt qu'en France le nom de famille *Baron*, eſt incomparablement plus en uſage que celui de *Baro* qui n'y eſt pas pourtant inconu, temoin le continuateur de (*f*) l'Aſtrée.

(*f*) *Voiez l'hiſtoire de l'Academie Françoiſe p. m.* 321.

BARON, *pag.* 491. *col.* 2. *lig.* 16. *après* Cardinal *ajoûtez:* Voiez la marge (*g*).

(*g*) *Je ne trouve point dans cette liſte des ouvrages du Pere Baron l'excellente diſſertation que Mr. de Launoi refute avec une aigreur incroiable dans l'une de ſes lettres (la 14. de la 5. partie.) Voiez la remarque P de l'article* Launoi (Jean de) *au commencement.*

BASTA, *pag.* 500. *lig.* 17. *lisez depuis* fit *juſqu'à* dignité *inclusivement, & mettez* & le peu de tems qu'il (XΔ) vecut après cela firent ceſſer les hiſtoriens de parler de ſes exploits. Il avoit été honoré du titre.

Au commencement de la 2. *col. ajoûtez.*

(XΔ) *Et le peu de tems qu'il vecut après cela.*] Bonifacio Vannozzi (*a*) dans une lettre datée du mois de Janvier 1608. temoigne que deux lettres de G. M. Praga, écrites le 17. & le 24. de Decembre 1607. lui avoient apris la mort de George Baſta. Je penſe que ce G. M. Praga avoit été Secretaire de ce General. Il s'affligeoit de la perte de ce maître, & ſe loüoit (*b*) des bontez que le Comte Charles & la Comteſſe ſa mere lui temoignoient. Je ne remarque cela qu'afin qu'on voie que nôtre General ne mourut point ſans poſterité legitime. Les avis qu'on donne à G. M. Praga me font juger qu'il vouloit écrire l'hiſtoire de ſon maître. Ces avis-là ſont fort ſenſez. Le Vannozzi lui repreſente que ſi l'on deſire de ne point paſſer pour flateur, il faut entreprendre l'hiſtoire particuliere d'un évenement fameux où la perſonne dont on veut faire la vie ait eu la principale part. Il lui en indique un par raport à George Baſta, & il ajoûte qu'en s'y prenant de la ſorte, on a une occaſion favorable de faire venir ſur la ſcêne les actions glorieuſes d'un homme ſans qu'il paroiſſe qu'on ait affecté cela. La grande commodité de cette conduite eſt qu'elle n'engage point à parler des imperfections de ſon heros, au lieu qu'une hiſtoire entiere de ſa vie demande qu'on le depeigne non ſeulement ſelon ſes vertus, mais auſſi ſelon ſes vices. Or quelque loüable que puiſſe être une perſonne, elle a ſes defauts, & quelquefois même les mauvaiſes qualitez ne ſont pas moindres que les bonnes. Il cite là-deſſus Tite Live eu égard à Annibal. (*c*) *Alcuni per fuggir il nome d'Adulatore, tanto ambito, quanto dannato, ſi danno à ſcriver' un' attion publica, o un tal membro di eſſa, nella quale habbia parte principale colui, di cui noi inſendiamo oſſervar l'attioni, e la vita: Verbi grazia, volendoſi porre in carta la vita del Sig. Co. Baſta, ſi potrebbe pigliare à deſcriver' un' accidente della guerra d'Ungheria, fiaſi il tumulto, e la ſedizione de' Ribelli, ed altra impreſa, nella quale S. E. haueſſe hauuto parte principale: & così diſſimulatamente moſtrarſi à dir delle ſue prodezze con molto propoſito, e fuor di ſoſpetto; che hoggi di per lo più non ſi leggono Vite, e narrationi di Grandi, che non habbiano del fauoloſo: e per cotali Scrittori ſon tenuti à dire il vero, e fuggir la menzogna: ſtando che, così non fuſſ' egli, non vi ſia alcuno tanto laudabile, che non habbia i ſuò Nei: Onde ſaggiamente Liuio, dopo una gran diſtria à fauor d'Annibale, chiuſe il periodo così;* Aequabant vitiis virtutes: *perche, come peritiſſimo Maeſtro ſapeua, che non ſi poteua, ne douena tralaſciar' indietro i ſcemi de' vizi, del deſcritto per vertuoſo.* Il remarque (*d*) qu'Annibal qui étoit borgne cenſura le peintre qui lui avoit donné deux yeux, & recompenſa celui qui l'avoit peint en profil. Cela montre qu'il ne vouloit point qu'on mentît ouvertement en ſa faveur, & qu'il étoit bien aiſe qu'on trouvât l'art de diſſimuler ſes defauts. Le Vannozzi ſe jette enſuite ſur un precepte Latin qui eſt très-beau: (*e*) *Conuiene dunque,* Ut veritas ante oculos habeatur, gratia, atque odijs poſthabitis; meliùs eſt enim Hiſtoricum, & Politicum, ſi non ſert ratio temporum, ab hiſtoria ſcribenda abſtinere, quam eam turpiter mentiendo, & adulando, quod pleroſque factitaſſe Flavius Vopiſcus ſcripſit, maculare. Reipubl. enim intereſt, ne quid omnino, niſi quod ſit compertum, & exploratum, in lucem exeat, &c. Cela veut dire que ſi le tems ne permet pas de raporter la verité, il vaut mieux s'abſtenir d'écrire l'hiſtoire, que de la ſalir de menſonges, car il importe au public que tout ce que l'on imprime ſoit bien certain. Il conclut (*h*) par une autre regle, *louër peu, & blamer encore moins.*

(*a*) *Vannozzi lettere miſcellanee volume terzo pag.* 189.

(*b*) *Ibid. pag.* 190.

(*c*) *Id. ib. pag.* 191. 192.

(*d*) *Ibid. pag.* 192.

(*e*) *Ibid.*

Ceci valoit bien la peine d'une digreſſion: j'en fais juges tous ceux qui ont du diſcernement.

BATHYLLUS, *pag.* 501. *col.* 1. *lig.* 15. *ajoûtez:*

L'AUTEUR de l'hiſtoire des choſes memorables avenuës en France depuis l'an 1547. juſques au commencement de l'an 1597. raconte les mêmes choſes. *En ces entrefaites,* dit-il (*i*), *le ſieur de Tavanes vint de Bourgongne juſques à trois lieuës pres de Lyon, faiſant eſſai d'aſſaillir la ville, mais il en eſtoit trop loing: combien qu'il euſt lors plus de cinq mil hommes, outre trois mil Italiens conduits par le comte d'Auguiſole (k) & ſoudoyez du Pape. Ces Italiens qui eſtoient les plus grans pillars du monde, traineient apres eux force chevres, & ſe moqueient brutalement avec les boſtes &c.* (*l*). Il parole par tous ces auteurs que le fait dont il s'agit concerne l'an 1562. Mais voici un écrivain qui donne d'autres circonſtances. L'hiſtoire de France, dit-il, (*m*) „nous „rapporte que le Duc de Nevers paſſant d'Italie en „France pour venir au ſecours du Roi, dont la Maiſon de Guiſe tâchoit d'envahir la Couronne, ſous „prétexte de Religion, y amena avec lui deux mille „Chevres couvertes de caparaçons de velours vert, „avec de gros galons d'or. Elle ne nous laiſſe pas en „même tems lieu de douter à quel uſage ſervoient „ces Chevres, puis qu'elle nous dit qu'autant qu'il y „avoit d'Officiers c'étoient autant de Maitreſſes pour „eux, & pour lui.„ Ce Duc de Nevers eſt ſans doute Louis de Gonzague qui epouſa Henriette de Cleves le 4. de Mars 1565. Or nous ne liſons pas qu'il ſoit paſſé d'Italie en France avec un corps de troupes l'an 1562. ſon expedition regarde l'an 1567. Il étoit (*n*) *Lieutenant general dans le Marquiſat de Saluces & dans ce qui reſtoit du Piemont à la France,* & il reçut ordre *d'en tirer les Troupes aguerries que l'on y tenoit en reſerve,* & aiant paié de l'argent que le Pape lui envoia *une partie des montres qui étoient dues* à ſes ſoldats, *il les tira de ſon Gouvernement au nombre de trize mile, entra dans le Dauphiné,* leva le blocus de Lion, aſſiegea & prit Mâcon, & alla joindre le Duc d'Anjou en Champagne (*o*). Voiez Davila au 4. livre (*p*) de ſon hiſtoire. De deux choſes l'une, ou l'on vit deux fois en France ces chevres-là, ou on ne les vit point dans l'armée de Louis de Gonzague; & quoi qu'il en ſoit, les memoires d'Artagnan pecheront toûjours contre la chronologie, car au tems de ce voiage du Duc de Nevers la maiſon de Guiſe ne tâchoit pas d'uſurper le thrône. Les hiſtoriens Proteſtans qui parlent des chevres de l'an 1562. ne diſent rien (*q*) de ſemblable touchant les troupes du Duc de Nevers en 1567. Or perſonne n'ignore que leur ſilence ne ſoit là-deſſus extremement ſignificatif.

(*h*) *Theodore de Beze le nomme ainſi pag.* 229.

(*i*) *Pag.* 255. *edit.* 1599.

(*k*) *Theodore de Beze le nomme ainſi pag.* 229.

(*l*) *Ce que je ſupprime ici eſt mis à mot à mot ce qu'en a vu aux dernieres lignes du paſſage de Theodore de Beze.*

(*m*) *Memoires d'Artagnan to.* 3. *pag.* 466.

(*n*) *Varillas hiſt. de Charles IX. to.* 1. *pag.* 102. *edit. de Holl.*

(*o*) *Id. ib. pag.* 103.

(*p*) *Pag. m.* 183.

(*q*) *Voiez d'Aubigné to.* 1. *liv.* 4. *chap.* 12. *pag.* 314. *L'hiſtoire des choſes memorables pag.* 329. *La Popelinière, vraie & entiere hiſtoire des troubles liv.* 3. *fol. m.* 104.

BELLAI, *pag.* 535. *lig.* 4. *après* livre *ajoûtez:* Le prologue contient des avis très-importans aux hiſtoriens, & des reflexions (DΔ) très-ſolides ſur les indignitez qu'on fait à l'hiſtoire.

A la même page col. 2. *avant la remarque* E *ajoûtez:*

(DΔ) *Avis très-importans aux hiſtoriens, & des reflexions très-ſolides ſur les indignitez qu'on fait à l'hiſtoire.*] Jamais on n'a eu plus de beſoin qu'au tems où nous ſommes de faire attention à cela; mais le grand mal eſt qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui ſont les fautes cenſurées par Guillaume du Bellai, ne pechent point par ignorance. C'eſt la malice, c'eſt l'animoſité, ou bien l'envie de s'accommoder au goût populaire, & d'en tirer du profit qui engagent à falſifier les relations. Quelle que puiſſe être la ſource de ce deſordre, je mettrai ici un long paſſage de cet auteur. Il remarque très-juſtement qu'il importe que ceux qui ſavent les choſes, ſe hâtent de les publier, car autrement la peine de remonter juſqu'à la premiere origine devient trop grande. Voici ſon vieux Gaulois, „(*r*) En hyſtoire de tant plus eſt la tardiveté perilleuſe, „que la vie des mortels eſt courte: & ſi par ceux qui „ont cognoiſſance & memoire des choſes de leur „temps, il n'en eſt rien mis par eſcrit, ceux qui vien„dront

(*r*) *Guillaume du Bellai prologue des Ogdoades pag.* 435. *& ſuiv. edit. de la Rochelle* 1573. *in* 8.

Digitized by Google

„dront apres, tant puiſſent ils avoir bon ſtile, bon „vouloir, & diligence: ſi n'en pourront ils eſcrire „certainement & à la verité. Ce que deſia nous pou- „vons voir d'aucunes prochaines procendantes (a) an- „nees, deſquelles parler au long & veritablement eſt „choſe difficile, en partie par la negligence, en par- „tie auſsi par la temerite des meſmes hyſtoriens, qui „cependant ſe plaignent de n'avoir aſſez digne ma- „tiere pour bien enployer leur eſtude & labeur, leſ- „quels neantmoins euſſent beaucoup mieux fait & „pour eux & pour nous, de ſe tenir en repos & à „leur ayſe, que de ſemer ſous nom d'hyſtoire, un „incogneu recueil de fabuleuſes & menſongeres nar- „rations, dont au-jourd'huy nous avons trop plus „que d'hyſtoire. J'ay leu en quelque cronique (ce „que je crains que l'on m'eſtime avoir ſongé) d'un „Roy de France, qui en une apres diſnee vint de „Compiegne courrant un cerf juſques à Lodun, ce „ſont cent lieues ou environ. Chacun ſçayt que le „tant vertueux Prince & de ſi louable memoire Char- „les Duc d'Orleans apres avoir eſté pres de trente ans „priſonnier en Angleterre, pour le ſervice de la cou- „ronne de France, à la fin en retourna, & mourut „plain d'ans & d'honneur en ce Royaume. Et toutes- „fois on liſt, mais c'eſt en plus de vingt divers auc- „teurs, qu'il fut à Paris décapité pour crime de leze- „majeſté. Le Roy d'Eſcoſſe dernier, mourut il pas „en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an „mil cinq cens quatorze? Si ay-je leu que de celle „bataille il retourna en ſes pays victorieux & trium- „phant. Je me deporte pour eviter prolixite, de plus „avant nombrer telles menſonges, leſquelles certes „ne ſont ſemees, ſinon par la temerité, indiligence, „& indiſcretion d'iceux hyſtoriens & croniqueurs, „qui plus ſouvent eſcrivent pour choſe ſeure, ce que „leur aura dit le premier venu, ſans faire election ou „choix de la perſonne qui le leur raporte: ou bien „en diſant ſelon le bruyt qui aura couru parmy le „peuple, auquel à peine peult avoir mot de verité. „Dont vient aucunesfoys que les liſeurs informez du „contraire, plus envys (g) croyent aux autres bons „& anciens auĉteurs, les eſtimans avoir eſcrit de „meſmes. Et en avient ainſi que tresbien dit en au- „tre cas le Cardinal Beſſarion (b), voyant à Rome „tant eſlever & canoniſer de ſaincts nouveaux, deſ- „quels il avoit cogneue & peu aprouvee la vie, en- „cores moins la façon de proceder à leur canoniſa- „tion: ces nouveaux ſaincts (diſt-il) me jettent gran- „dement en doute & ſcrupule, de ce qu'on liſt des „anciens. Et au mien vouloir que tels autheurs & „croniqueurs ſe repoſaſſent, ou qu'à leurs livres ils „impoſaſſent nom convenable au contenu, & que „ceux qui bien pourroient & ſçauroient à la verite en „parler, aymaſſent tant l'honneur & gloire de leur „nation, que d'en eſcrire en tel langage qu'ils ſcavent, „ſelon les choſes veues par eux, ou entendues par „fidelle & bien certain raport d'autruy. Alors ſeroient „les gens de lettre qui par apres voudroient les en- „richir de ſtile & diction plus elegante, hors de „la peine & ennuyeux travail, de rechercher la verite „entre tant de menſonges, contrarietez, & repugnan- „ces, qui ſont divulgees par les deſſuſdits croniqueurs, „ſoy confians temerairement à l'ouyr dire du premier „trouvé.„

(a) *Je croi que c'eſt une faute d'impreſſion pour* precedantes.

(g) *C'eſt-à-dire* inviti *malaiſement.*

(b) *Voiez les paroles de Bodin dans la remarque G de l'article* Launoi (Jean de) *à la marge. Il les aplique aux hiſtoriens menteurs qui empêchent qu'on n'ajoûte foi aux autres.*

BELLEAU, *pag.* 546. *lig.* 1. *liſez ainſi:* Belleau (Z) fut *un autre Anacreon.*

A la même page au commencement de la 1. *col. ajoûtez:*

(Z) *Belleau fut un autre Anacreon.*] C'étoit auſſi le ſentiment d'André du Cheſne. Le païs du Perche, dit-il (b), „ nous a produict ce docte & gentil Poëte „ entre pluſieurs autres, ſoux le regne de Henri 2. que „ je penſe avoir eſté en matieres de gaietez un autre „ Anacreon de noſtre ſiecle; je dis Remi Belleau, le- „quel voulut imiter Sannaſar aux œuvres dont il nous „ a fait part. Car tout ainſi que Sannaſar Italien en „ ſon Arcadie fait parler des Paſteurs en Proſe, dedans „ laquelle il a placé toute ſa Poëſie Toſcane: auſſi a „ fait tout le ſemblable noſtre grand Belleau dans ſa „ Bergerie. „

(b) *Des Choſes Antiquiſes des villes de France p.* m. 276.

BENSERADE, *page* 558. *col.* 1. *à la fin de la remarque L ajoutez:* Mr. Menage ſe trompe quand il ſupoſe que la Cleopatre de nôtre auteur fut imprimée l'an 1630. & je m'étonne qu'aiant pu trouver à Paris tant d'occaſions de s'aſſûrer de ce fait, il ait negligé de s'en informer, ou de charger de cette recherche quelqu'un de ces jeunes hommes qui frequentoient ſa mercuriale. Le hazard m'a fait tomber depuis peu entre les mains un exemplaire de la premiere édition de la *Cleopatre de* (i) *Benſseradde:* & j'ai conu par ce moien que cette piece fut imprimée chez Antoine de Sommaville in 4. & achevée *d'imprimer le* 29. *jour de Mars* 1636.

(i) *C'eſt l'orthographe de ſon nom ſans au titre qu'au bas de l'épitre dedicatoire & dans le privilege du Roi.*

BERGIER, *pag.* 570. *lig.* 8. *ajoûtez:* Voiez auſſi à la fin de ce Dictionaire la diſſertation ſur le jour, remarque B.

BEZE, *pag.* 584. *col.* 1. *à la fin de la remarque D ajoutez:*

Un (c) de mes amis profeſſeur celebre à Lauſanne aiant lu ce qu'on vient de lire, prit la peine de rechercher ce qui pourroit me fournir quelques éclairciſſemens, mais ſes recherches furent inutiles, & neanmoins l'extrait que je vais donner de ſa lettre eſt de conſequence. „ Je croiois pouvoir vous envoier „ quelque éclairciſſement ſur la vie de M. de Beze, & „ principalement ſur ſa ſortie de cette Academie pour „ aller à Geneve. Vous laiſſez ſentir qu'il y a là „ quelque choſe de caché. Je ſçai bien que l'on a dit, „ & même un Auteur dont le nom m'eſt échapé a „ écrit que c'eſtoit pour avoir fait un enfant à ſa ſer- „ vante. Cependant ſi cela étoit on l'auroit ſceu à „ Geneve comme ici, il ne ſeroit pas ſorti avec un „ congé honorable du ſouverain, *bona cum venia Am- „ pliſſimi Magiſtratus Bernenſis*, comme il le dit dans „ ſon épitre à ſon Precepteur Volmar, & enfin il ne „ ſeroit pas venu comme il faiſoit toutes les années à „ Lauſanne, & n'y auroit pas été ſi bien receu. On lui „ faiſoit tant d'honneurs que le Conſeil lui alloit toû- „ jours au devant, comme nos memoires en font foi. „ Je ne ſaurois dire ſi l'auteur dont on ne ſe ſouvint pas étoit (d) Reboul, cet écrivain ſatirique qui fut de- capité à Rome (e) pour ſes paſquinades.

(c) *Mr. Conſtant de Rebecque.*

(d) *Voiez la ſatire qu'il intitula* Actes *du Synode Univerſel de la ſaincte reformation pag.* 93.

(e) *Voiez les notes ſur la Confeſſion de Sanci pag.* 436. *édit.* 1699.

Pag. 587. *col.* 2. *à la derniere ligne de la remarque O ajoûtez:* Il ne faut pas que j'omette que les Jeſuites ſoutinrent que cette fable avoit eté forgée dans le parti Proteſtant, afin de la leur imputer. Voiez le Scaligerana ſous le mot *Velſerus*, & les notes ſur la confeſſion de Sanci. Elles donnent un extrait de la lettre qu'ils publierent en 1598. *ſous le nom d'un Gentilhomme Savoyſien*, où ils *ſoutinrent que la pretendue lettre à eux attribuee ſur la mort & converſion de Theodore de Beze n'étoit qu'une pure impoſture de Beze lui-même & des Bezeens de Geneve.* L'Auteur des notes remarque qu'Etienne Paſquier n'eut aucun égard à cela, & que le Jeſuite Richeome debita comme certain le conte de la converſion de ce Miniſtre dans un ouvrage rimprimé l'an 1599 (f).

(f) *Tiré des notes ſur la confeſſ. de Sanci pag.* 421. *& ſuiv. édit.* 1699.

BLONDEL, *pag.* 613. *col.* 1. *à la fin de la citation e ajoutez:* Cette exclamation de Ciceron ſe trouve dans la preface de Pline.

BOCCACE, *pag.* 619. *col.* 2. *avant la remarque K ajoutez:*

Perſonne peut-être n'a plus crié contre Boccace que le Vannozzi. Il pretend que la lecture du Decameron a produit tant de courtiſanes, que ſi l'on en ſavoit le nombre on en ſeroit épouvanté. *Al fuoco al fuoco*, s'écrie-t il (k), *ſi ſatti volumi, ſpengaſi il ſeme una notta di coſi maligna Zizania. Chi poteſſe contare quante puttane ha fatto il Decameron del Boccaccio, rimarrebbe ſtupido, & ſenza ſenſo; Che coſe dicano di lui due Fiorentini ſavi, & letterati amendui, leggaſi in due lettere, una di Franceſco Petrarca tra le lattine, & una di Bartolomeo Caualcanti tra le vulgari, & intenderalle. Ma che occorre cercar più oltre di quello, che n'habbia giudicato la ſanta Inquiſitione dannandolo? Non ſi può negare, che l'opera del Decameron non ſia ſtata di notabil giouamento alla lingua Toſca, della quale egli è veramente Maeſtro; ma per conto delle materie, & delle coſe narrate da eſſo, in quel ſuo nouelliere, non ſi può dire, quanto, & quale ſia ſtato, & perſonarii tuttauia, il danno, che ſe ne ſente.* Il y a dans cette lettre du Vannozzi pluſieurs temoignages de zéle contre les livres d'amour.

(k) *Bonifacio Vannozzi delle letters Miſcellanee vol. primo pag.* 580.

A la même page & colonne à la fin de la remarque K ajoutez: Le Vannozzi remarque que le Decameron même eſt parſemé de larcins. (l) *In un libro di Nouelle, & di bel parlare gentile, anteriore al Boccacio, & di done egli cauò alcune delle riſpoſte da lui nel ſuo Decameron, è Principe Galeotto, che vuol dire Principe de' Ruffiani, ſi legge queſta coſi puntalmente, & de verbo ad verbum deſcritta.* Aiant raporté les paroles de l'écrivain antericur à Boccace, il obſerve que le copiſte avoit corrompu d'une maniere ſcandaleuſe ſon original. Les perſonnages de la copie ſont eccleſiaſtiques, & de bons deviennent mechans: ceux de l'autre auteur étoient laiques & avoient quitte leur

(l) *Vannozzi ubi ſupra.*

(a) *Id. ib. pag.* 581.

mauvais train. (a) *Io ho copiato qui questa novelletta, dal fuso detto libro, acciò si noti il peggioramento, che n'ha fatto il Boccaccio, transferendola tra le sue, che è quella à punto di Masetto da Lamporecchio tanto peggiorata, & così scandalosamente alterata, come giudicherà chiunque la sapia: attribuendo à persone sacre il Boccaccio quella colpa, che dal suo autore fu ascritta à persone profane, & dove quelli fà di cattine dovemmar buone le sue; il Boccaccio fa di buone dovemmar cattive le nostre.*

BODIN, *pag.* 631. *lig.* 7. *ôtez*, on lui fit, *& mettez*: Les Italiens ſe ſont auſſi apliquez à le critiquer. Nous en avons des preuves dans les diſcours politiques de Fabio Albergati, dont la methode ne plaiſoit pas trop à Bonifacio Vannozzi. Voiez le premier volume † de ſes lettres. On fit à Bodin.

† *A la page* 103. *& ſuiv.*

Page 617. *à la fin de la* 2. *colonne ajoûtez*: Il va nous dire lui-même quelques circonſtances de ſa procedure qui confirmeront la choſe. (b) *Et me ſouvient que le Roy Charles IX. ayant decerné ſes lettres patentes l'an M. D. LXX. pour la reformation generale des eaues & foreſts de Normandie, qui tiroit après ſoy la cognoiſſance du plus beau de ſon domaine, les Preſidents & Conſeillers du Parlement de Roüen furent interdits d'en cognoiſtre: & combien qu'ils euſſent remué ciel & terre pour empeſcher l'interdiction, ſi eſt-ce qu'en fin ils l'accorderent, après que je leur en preſenté les juſſions reiterées, & que je tenois en preſt XXII. Conſeillers, & le premier Preſident à partie, pour les cas reſultans de la commiſſion: & tout le corps de la ville de Roüen, pour les droits qu'ils pretendoyent contre le Roy, & que c'eſtoit la cauſe pour laquelle j'avois obtenu l'interdiction.*

(b) *Bodin de la republique liv.* 3. *ch.* 2. *p.m.* 381. *Voiez la auſſi au chap.* 6. *du livre* 6. *p.m.* 1031.

BORRI, *pag.* 653. *lig.* 19. *inſerez* (AA) *entre* Seminaire *&* de Rome.

A la même page col. 2. *à la fin de la remarque* Z *ajoûtez:*

(AA) *Il acheva ſes études dans le ſeminaire de Rome.*] L'auteur de ſa vie omet ici une circonſtance qui meritoit bien d'être raportée. Je la donnerai ſelon les termes d'un memoire qui m'eſt venu de la part de Mr. Baudrand le Geographe. „Borri étant dans le „ſeminaire des Jeſuites y excita contre eux une ſedi„tion, & s'enferma avec les autres durant trois jours, „enſorte qu'il falut faire venir le Barigel ou grand „Prevôt avec ſes archers pour reduire à la raiſon ces „écoliers avec Borri, qui en 1653. fut Secretaire du „Marquis Mirogli Reſident de l'Archiduc d'Inſpruck à „Rome, où je le vis alors, ainſi qu'en 1654. mais on „ne parloit pas de ſes hereſies, & en l'an 1655. il s'en „alla à Inſpruck & puis à Milan.„ Voilà des faits qui s'accordent peu avec la vie imprimée de ce Cavalier.

A la page 655. *col.* 1. *avant la remarque* E *ajoûtez:* Mr. Baudrand m'a fait ſçavoir 1. qu'il n'eſt pas vrai que nôtre Borri ait été envoié en Lorrette après ſon abjuration. 2. Que l'Inquiſition ne pouvoit pas le faire mourir, puis qu'il n'étoit point relaps, & qu'il faiſoit abjuration de ſes erreurs à la Minerve devant les Cardinaux de la Congregation du ſaint Office. Je ſouhaite que tous ceux qui voudront copier le Mercure Hollandois ſachent les deux fautes qu'on m'a indiquées.

Pag. 656. *à la fin de la* 2. *col. ajoûtez:* Le memoire de Mr. Baudrand aſſûre que Borri *n'avoit que très-peu de bien de ſon patrimoine, en ſorte qu'il n'en pouvoit pas ſubſiſter.*

BOSSU, *pag.* 662. *lig.* 4. *ajoûtez:*

Je ne penſe pas qu'il le faille diſtinguer de celui dont Mr. du Pleſſis Mornai a fait mention en cès termes, „ β Le Boſſu Oeconome de l'Eveſché de Nantes deſcouvrit γ cela, preſcha a „l'encontre, en vint faire remontrances a M. de Mercœur, en fit proteſter l'Agent d'Eſpagne. „Cela le δ retint de parler a lui.„ Voilà comment les chefs mêmes de la ligue étoient les eſclaves des predicateurs.

β *Memoires de Du Pleſſis to.* 2. *pag.* 274. *ſous le* 5. *de Sept.* 1592. *Voiez auſſi la vie de Mr. Du Pleſſis pag.* 186. *où le Boſſu eſt qualifié* Theologal de Nantes.

γ *C'eſt-à-dire que le Duc de Mercœur avoit eu deſſein de conferer ſecretement avec un Roialiſte.*

δ *C'eſt-à-dire le Duc de Mercœur.*

BREZÉ, *pag.* 697. *col.* 2. *avant la remarque* A *ajoûtez:* Voici ce que je trouve dans quelques notes manuſcrites qui m'ont été envoiées de la part de Mr. Baudrand. „Il n'eſt pas vrai que cette action ſe ſoit „paſſée à *Romiers près Dourdan.* Louis de Brezé poi„gnarda ſa femme dans le village de Rouvres ſur la „petite riviere de Vegre à deux lieuës de Houdan, & „à demie lieuë d'Anet. Ce fut dans ſa maiſon tout „joignant le Presbitere où il y a encore des marques „de ſon ſang avec ſon buſte, ainſi que j'ai veu plu„ſieurs fois (c) cela étant dans une Terre à moi, & „puis il fit enterrer cette femme à l'Abbaye de Cou„lons près de Nogent le Roy.„

(c) *S'il n'y a point ici de ponctuation c'eſt que je n'ai rien voulu changer à l'original.*

BRISSOT, *pag.* 704. *col.* 1. *à la note marginale a ôtez*, Je croi qu'il ſe trompe, *& mettez* il ſe trompe, & je croi. *A la fin de la même note marginale ajoûtez:* Mr. Baudrand m'a averti que cette faute de Moreau eſt bien lourde. „& que Salamanque n'a jamais apar„tenu aux Rois de Portugal, aiant toûjours été du „Roiaume de Leon depuis l'expulſion des Maures de „ces quartiers-là.„

BRUN, *pag.* 711. *lig.* 5. *ajoûtez:*

Cet article étoit rimprimé depuis quelques mois, lors que nous reçumes un memoire qui nous mettra en état de parler plus diſtinctement & plus ſûrément de la perſonne dont il s'agit. Diſons donc que Meſſire Antoine de BRUN né à Dole l'an 1630. ne fut pas ſeulement conſiderable par ſon eſprit, & par ſes emplois, mais auſſi par la nobleſſe de ſon (I) extraction, & par le merite de ſon pere. Il exerça avec beaucoup d'habileté la charge de Procureur general au Parlement de Dole, & pendant ce tems-là il fut emploié à toutes les negociations d'état qui regardoient la Province. On peut voir ſur cela l'hiſtoire du ſiege de Dole compoſée par le Preſident Boivin. Il fut enſuite envoié de la part de Philippe IV. à la Diete de Ratisbonne, & puis à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. On le fit alors Conſeiller du Conſeil d'état pour les afaires de Flandres & de Bourgogne. Nous avons deja dit qu'il fut l'un des Plenipotentiaires de ſa Majeſté Catholique aux conferences de Munſter, qu'il y reſta ſeul chargé de cette importante negociation aſſez long tems, & qu'aiant conclu le traité de paix entre l'Eſpagne & les Provinces Unies il fut envoié en ambaſſade à la Haie. Il y rendit des ſervices ſi agreables à Philippe IV. que ce Prince le fit Conſeiller au Conſeil ſuprême, & au Conſeil d'état, & enſuite chef de ſes Finances au Païs-Bas. Cette derniere charge n'a jamais été occupée que par des perſonnes de qualité, elle l'a été ſouvent par des Chevaliers de la Toiſon d'or. Le Comte d'Iſembourg collegue de Mr. de Brun en cette charge, étoit du nombre de ces Chevaliers. Mr. de Brun fut honoré en ce même tems de la qualité de * Baron pour lui & pour ſes deſcendans mâles. Il mourut à la Haie pendant ſon ambaſſade, & fut enterré aux Carmelites de Malines ‡. Nous parlerons ci-deſſous de (K) ſes enfans. Il ne faut pas omettre ces paroles de Balzac: „ ‡ Je m'en rap„porte aux François & aux Bourguignons, à Monſieur Brun le Demoſthene de Dole, auſſi „bien qu'à Monſieur le Maiſtre le Ciceron de Paris.„

* *Vous trouverez avec tous ſes autres titres celui de Baron d'Aſpremont dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Franche Comté qui lui a été dedié.*

‡ *Tiré d'un memoire manuſcrit.*

‡ *Balzac diſcours* 2. *au Cardinal Bentivoglio imprimé avec le Socrate Chreſtien p.m.* 472.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque* A *ajoûtez:*

(I) *Par la nobleſſe de ſon extraction, & par le merite de ſon pere.*] Cette famille eſt noble dès le tems du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. On prouve par des actes publics regitrez à la Chambre des Comptes

tes de Dole, que Jean Brun étoit Ecuier poſſedant des Terres & des Seigneuries en fief, qui relevoient de ce Duc, & deſquelles il lui fit hommage l'an 1447. L'acte de cet hommage eſt ſigné du même Duc. Les armes (a) de cette famille ſont d'or à trois raiſins de pourpre, ſupports deux lions d'or armez & lampaſſez de gueulles. Le pere de nôtre Antoine de Brun, s'apelloit Charles Brun. Il fut conſeiller au Parlement de Dole dès l'an 1595. On l'envoia deux fois de la part du Roi d'Eſpagne à la Cour de France, au tems des troubles que le Marechal de Biron gouverneur du Duché de Bourgogne avoit excitez, & lors qu'on renouvella la neutralité des deux Bourgognes. Il fut auſſi envoié auprès du Duc de Savoie, du Duc de Lorraine, & du Duc de Wirtemberg, pour des affaires importantes de la Maiſon d'Autriche. Il fut auſſi deputé de ſon Parlement, & de ſa province pour aller rendre l'hommage de fidelité à l'Archiduc Albert & à l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, lors que le Roi d'Eſpagne leur ceda la Franche Comté & les Païs-Bas. Il s'aquita de tous ces emplois avec la ſatisfaction du public, & avec celle de ſon Prince. Son autre fils Jean Brun fut conſeiller au Parlement de Dole (†).

(a) *Vous les trouvez dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Comté de Bourgogne.*

(†) *Tiré d'un memoire manuſcrit.*

(K) *Nous parlerons ci-deſſous de ſes enfans.*] Il épouſa Dona Magdalena de Accoſta famille noble & ancienne en Eſpagne. Il en eut pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe. Don Lorenſo de Brun l'un d'eux Baron d'Apreſmont, &c. étoit Capitaine de Cuiraſſiers au ſervice du Roi d'Eſpagne, contre les Portugais, lors qu'il fut tué à la bataille de Villaviciota. Deux de ſes freres ſont morts au même ſervice ſans avoir été mariez. Il en reſte un quatriéme qui s'eſt marié en Languedoc, & qui a famille. Il reſide en (d) Bourgogne, & il eſt Chevalier d'honneur au Parlement de cette Province. La France lui a érigé une terre en Marquiſat (e).

(d) *Je croi qu'il faut entendre la Franche-Comté.*

(e) *Tiré du même memoire.*

Brunus, *pag.* 712. *à la derniere ligne du texte lez.*, Ouvrages. *& mettez*, ouvrages, & quelque choſe de plus (CΔ) touchant quatre ou cinq de ſes autres livres.

A la fin de la 2. *colonne de la même page ajoûtez :*

(CΔ) *Et quelque choſe de plus touchant quatre ou cinq de ſes autres livres.*] Je n'ai vu aucun des livres de nôtre Brunus mentionnez dans les remarques precedentes, & j'en ai vu quelques autres dont les titres ne paroiſſent point (b) dans les catalogues que j'ai conſultez. J'ai vu l'ouvrage qui a pour titre *Giordano Bruno Nolano. De la cauſa, principio, & Uno.* Il fut imprimé à Veniſe l'an 1584. in 12. & dedié par l'auteur à Michel de Caſtelnau Seigneur de Mauviſſiere, Ambaſſadeur de France auprès de la Reine Elizabeth. L'épitre dedicatoire nous aprend, que ce Seigneur protegeoit Giordano Bruno contre la malice de ſes ennemis. *Mi viduco à mente come . . . . mi ſiete ſufficiente & ſalda difeſora ne gl' injuſti oltraggi ch' io patiſco.* L'auteur pretend que s'il n'eût pas eu une fermeté heroique, il ſe fût abandonné au deſeſpoir, car ſa mauvaiſe fortune étoit compliquée de mille diſgraces: il n'y manquoit que les dedains malicieux d'une maîtreſſe. *Done bisognava che foſſe un animo veramente heroico per non diſmettere le braccia, deſperarſi, & darſi vinto a' ſi rapido torrente di criminali impoſture, con quali a' tutta poſſa m'have fatto empeto l'invidia d'ignoranti, la preſunzion di ſophiſti, la detrattion di malevoli, la mormuration di ſervitori, gli ſuſurri di mercenarii, le contradittioni di domeſtici, le ſuſpitioni di ſtupidi, gli ſcrupoli di riportatori, gli zeli d'ypocriti, gl' odii di barbari, la furie di plebei, furori di popolari, lamenti di rivercoſſi, & voci di caſtigati. Ove altro non manchava ch' un diſcorteſe, pazzo, & malitioſo ſdegno ſeminile, di cui le falſe lacrime ſeglon eſſer più potenti, che quantoſivoglia tumido onde, & rigide tempeſte di preſuntioni, bruttie, detrattioni, mormorii, tradimenti, ire, ſdegne, odii, & furori.* La même épitre dedicatoire contient le precis des cinq dialogues dont l'ouvrage eſt compoſé. Le premier ſert d'apologie à *la Cena de le Cineri*, c'eſt le titre d'un ouvrage dont je parlerai ci-deſſous. Le ſecond traite du principe ou de la cauſe premiere, & fait voir comment la cauſe efficiente & la formelle ſe reüniſſent à un ſeul ſujet, qui eſt l'ame de l'univers; & comment la cauſe formelle generale qui eſt unique difere de la cauſe formelle particuliere qui eſt infiniment multipliée. L'auteur declare entre autres choſes que ſon ſyſtême ôte la peur des enfers, qui empoiſonne, dit-il (c), les plus doux plaiſirs de la vie. Il montre dans le troiſiéme dialogue, que David de Dinant avoit raiſon de conſiderer la matiere comme une choſe divine. Il ſoutient que la forme ſubſtantielle ne perit jamais, & que la matiere & la forme ne diferent que comme la puiſſance & l'acte: d'où il conclut que tout l'univers n'eſt qu'un être. Il montre dans le dialogue ſuivant, que la matiere des corps n'eſt point diferente de la matiere des eſprits; & enfin dans le cinquiéme dialogue il conclut que l'être réellement exiſtant eſt un, & infini, & immobile, & indiviſible, *ſenza differenza di tutto & parte, principio & principiato*; qu'une étenduë infinie ſe reduit neceſſairement à l'individu, comme le nombre infini ſe reduit à l'unité. Voilà une idée generale de ce qu'il expoſe plus en detail dans ſes ſommaires, & plus ampiement dans ſes dialogues; d'où paroit que ſon hypotheſe eſt au fond toute ſemblable au Spinoziſme. Notez qu'on trouve à la fin du premier dialogue une digreſſion à la loüange de la Reine Elizabeth.

(b) *Je parle ainſi autant qu'il m'en peut ſouvenir, & j'excepte même la cena de le Cineri, car c'eſt un livre dont du Verdier ubi ſupra a donné le titre.*

(c) Spentò à fatto il terror vane & puerile de la morte ſi conoſco una parte de la felicità che apporta la noſtra contemplatione, ſecondo i fondamenti de la noſtra philoſophia: atteſo che lei togle il foſco velo del pazzo ſentimento circa l'Orco & avaro Caronte, onde il più dolce de la noſtra vita ne ſi rape & anclena.

Voici un autre ouvrage qu'il dedia au même Mr. de Caſtelnau. *Giordano Bruno* Nolano. *De l'infinito univerſo & Mondi. Stampato in Venetia. Anno M. D. LXXXIIII.* in 12. Il eſt compoſé de cinq dialogues, où il ſoutient par un très-grand nombre de raiſons que l'univers eſt infini, & qu'il y a une infinité de mondes. Il ſe declare pour le ſentiment de Copernic touchant la mobilité de la terre autour du ſoleil. J'ai vu auſſi ſon *ſpaccio de la beſtia trionfante, propoſto da Giove*. Effettuato dal conſeglio. *Ricevuto da Mercurio, Recitato da Sophia, Udito da Sandino*. Regiſtrato dal Nolano. Diviſo in tre Dialogi, ſubdiviſe in tre parti. . . . . *Stampato in Parigi. M. D. LXXXXIIII.* in 12. Il le dedia au Chevalier Philippe Sidnei, qui lui avoit rendu en Angleterre pluſieurs bons offices. C'eſt un traité de Morale bizarrement digeré, car on y expoſe la nature des vices & des vertus ſous l'embléme des conſtellations celeſtes, chaſſées du firmament pour faire place à de nouveaux aſteriſmes qui repreſentent la verité, la bonté, &c. Du Verdier Vau-Privas (f) met entre les œuvres de nôtre Jordano, *la Cena de le Cineri deſcritta in cinque dialoghi, per quattro interlocutori contro conſiderationi circa dei Segetti. Stampata nell' anno* 1580. l'exemplaire que j'en ai vu eſt in douze, & porte qu'il fut imprimé l'an 1584. Ce livre fut dedié par l'auteur à Mr. de Caſtelnau *unico refugio de le Muſe*, pendant ſon ambaſſade d'Angleterre. La raiſon du titre eſt qu'on ſupoſe que ce ſont des entretiens tenus à table le premier jour de Carême. On y ſoutient entre autres choſes l'opinion de Copernic, & l'on ajoûte qu'il y a une infinité de mondes ſemblables à celui-ci, & qu'ils ſont tous des animaux intellectuels qui ont des individus vegetatifs & raiſonnables, comme il y en a ſur la terre. L'opinion contraire eſt traitée de puerile. (γ) *La quarta afferma eſſer conformi in materia queſto mondo noſtro ch' è detto globo della terra, con gli mondi che ſon gli corpi de gl' altri aſtri. & che è coſa da fanciulli haver creduto & credere altrimente. Et che quei ſon tanti animali intellettuali: & che non meno inquelli vegetano & intendono molti & innumerabili individui ſimplici, & compoſti, che vegetiamo vivere & vegetar nel dorſo di queſto.* Enfin j'ai vu *li heroici furori* de cet écrivain. Ils contiennent deux parties, dont chacune eſt diviſée en cinq dialogues. Il les fit pendant ſon ſejour en Angleterre, & les dedia à Mr. (b) Sidnei. Il y a beaucoup de vers Italiens dans cet ouvrage, & beaucoup d'imaginations cabaliſtiques; car ſous des figures qui ſemblent repreſenter les tranſports & les deſordres de l'amour, il pretend élever l'ame à la contemplation des veritez les plus ſublimes, & la guerir de ſes defauts. On voit ſur la fin quelques poëſies où il chante la beauté des femmes de Londres.

(f) *Ubi ſupra.*

(g) *Giordano Bruno epiſt. dedicat. della Cena de le Cineri.*

(b) *Philippe.*

(i) *C'eſt-à-dire Sectateurs quant à la philoſophie.*

(h) L'uno, l'infinito, lo ente & quello che è in tutto, é per tutto anzi é l'iſtezzo Unique. Et che coſſi la infinita dimenzione per non eſſere magnitudine coincide con l'individuo, come la infinita moltitudine, per non eſſer numero coincide con la unità. *Giordano Bruno epiſt. dedicator. del trattato de la cauſa, principio & Uno.*

On peut faire deux remarques generales ſur les idées de cet auteur: l'une eſt que ſes principales doctrines ſont mille fois plus obſcures que tout ce que les ſectateurs (i) de Thomas d'Aquin, ou de Jean Scot, ont jamais dit de plus incomprehenſible; car y a-t-il rien d'auſſi oppoſé aux notions de nôtre eſprit, que de ſoutenir (h) qu'une étendue infinie eſt toute entiere dans chaque point de l'eſpace, & qu'un nombre infini ne difere point de l'unité? L'autre obſervation eſt qu'il ſe figure ridiculement, que tout ce qu'il dit s'éloigne des hypotheſes des Peripateticiens. C'eſt le ſophiſme *ignoratio elenchi*. Il n'y a entre eux & lui qu'une diſpute de mot à l'égard de l'immutabilité, ou de la deſtructibilité des choſes. Ils n'ont jamais pretendu que la matiere entant que ſubſtance, entant que ſujet commun des generations, & des corruptions, ſoutre le moindre changement. Mais ils ſoutiennent que la production, & la deſtruction des formes ſupoſe que le ſujet qui les aquiert, & qui les perd ſuc-

ſucceſſivement, n'eſt point immuable & inalterable. Brunus ne ſçauroit nier cela qu'en prenant les mots dans un ſens particulier; ce n'eſt donc qu'un mal entendu, ce ne ſont que des équivoques. Nous allons voir qu'il reconoit de la mutabilité dans ſon être unique. *Per il che*, dit-il (*a*), *non vi ſonara' mal nel orecchio la ſentenza di Heraclito, che diſſe tutte le coſe eſſere uno, il quale per la* MUTABILITA' *ha' in ſe tutte le coſe; & perche tutte le forme ſono in eſſo, conſeguentemente tutte le diffinitioni gli convengono: & per tanto le contradittorie enunciationi ſon vere. Et quello che fa' la moltitudine ne le coſe non è lo eſſe, non è la coſa: ma quel che appare, che ſi repreſenta al ſenſo, & è nella ſuperficie della coſa.* Un Peripateticien lui avoüeroit preſque tout cela, dès que l'on auroit levé les équivoques. Notez, je vous prie, une abſurdité; il dit que ce n'eſt point l'être qui fait qu'il y a beaucoup de choſes, mais que cette multitude conſiſte dans ce qui paroit ſur la ſuperficie de la ſubſtance. Qu'il me reponde, s'il lui plait: ces aparences qui frapent nos ſens exiſtent-elles, ou n'exiſtent-elles pas? Si elles exiſtent, elles ſont un être, c'eſt donc par des êtres qu'il y a une multitude de choſes. Si elles n'exiſtent pas, il s'enſuit que le neant agit ſur nous, & ſe fait ſentir; ce qui eſt abſurde & impoſſible. On ne ſe peut évader qu'à la faveur d'une équivoque. Le Spinoziſme eſt ſujet à ces mêmes inconveniens.

(*a*) *Id. dialogo quinto del medeſimo tratato pag.* 127.

Le Sieur Sorel a raporté (*b*) & combatu quelques opinions de nôtre Bruno, & il a même tâche de l'excuſer; mais il ne s'y eſt pas bien pris. Liſez ces paroles: (*c*) „ Quoy que Jordan Brun ayt pû eſtre dans „ l'erreur auſſi bien que quelques autres, il faut conſiderer la qualité de ſon livre qui eſt un Poëme, & „ que comme il a touſiours eſté permis d'employer „ des Fables & des Songes en ce genre d'eſcrire, on „ ne doit pas trouver eſtrange qu'il l'ayt fait, & cela „ ſemble d'autant plus divertiſſant que par une agreable induſtrie, il a fait la deſcription de l'infinité des „ Mondes, & nous a fait ſçavoir de quelle façon Metrodore, Leucippe, Epicure & quelques autres Philoſophes ont pû concevoir cecy. . . . . Il aſſeure „ touſiours que Dieu eſt par tout, & remplit toutes „ choſes, attribuant à la ſupreme Eſſence tout ce que „ nous luy devons, & comme il ne touche aucun des „ poincts de la Foy, nonobſtant quelques petits mots „ de ſes Commentaires, qui paroiſſent un peu libres „ à ceux qui les entendent, il auroit bien pû ſauver le „ reſte & ſe ſauver ſoy-meſme, faiſant paſſer tout cela pour des Hypotheſes & des ſupoſitions qu'il n'aprouvoit point, & qu'il avoit compoſées dans l'Allemagne où il avoit eſté quelque temps, qui eſtoit un „ païs où ces opinions là plaiſoient, & où la liberté „ eſtoit plus grande qu'en Italie.„ On peut repondre 1. Que le Sieur Sorel avoüant comme (*f*) il a fait, & comme il y a été obligé, que le poëme de Bruno eſt ſemblable au poëme de Lucrece, n'a pas dû dire que l'on y pouvoit impunément debiter des ſonges; car il y a bien de la difference entre cette eſpece de poëmes, & ceux du Taſſe, & de l'Arioſte; ceux-là ſont des livres dogmatiques, ceux-ci ſont pleins de fictions. On eſt auſſi reſponſable d'une impieté quand on la debite dogmatiquement dans un ſyſtême compoſé en vers, que quand on l'avance dans un ſyſtême compoſé en proſe. Ed 2. lieu il faut ſçavoir que Jordano Bruno a fait des livres en proſe, où il debite les mêmes opinions que dans ſes vers. Sorel ne l'ignoroit pas (*g*) entierement. 3. L'immenſité de Dieu & le reſte ne ſont pas un dogme moins impie dans Jordanus Brunus que dans Spinoza, ces deux écrivains ſont unitaires outrez, ils ne reconoiſſent qu'une ſeule ſubſtance dans la nature. Voilà ce que le Sieur Sorel n'eſt pas excuſable d'avoir ignoré. 4. Il eſt faux que les opinions d'un monde infini, & d'un nombre innombrable de terres & de ſoleils fuſſent agreables aux Allemans en ce tems-là. *Il eſt faſcheux*, conclut-il (*h*), *qu'un Homme qui avoit compoſé de fort belles choſes ſoit ſi malheureuſement perу.* Cela depend de ce qu'il venoit de dire dans la page precedente: (*i*) „ Le Pere Merſene a raporté quelques-unes des „ opinions de Jordan Brun dans ſon Livre contre les „ Deiſtes, ou il parle de cét Autheur comme d'un „ Athée & d'un Docteur d'impieté, qui a eſté bruſlé à „ Rome par jugement de l'Inquiſition: Toutefois on „ peut croire que c'eſtoit pour autre choſe que ce qui eſt „ compris dans ſes Livres *De Minimo, & de immenſo.*

(*b*) *Sorel ubi infra pag.* 238. *& ſuiv.*

(*c*) *Sorel de la perfection de l'homme pag.* 241.

On parle (*k*) d'un certain Brunus qui a compoſé le panegyrique du Diable; je ne doute point que ce ne ſoit le Brunus de Nole, dont il s'agit dans cet article.

BRUTUS, *pag.* 716. *col.* 2. *lig.* 10. *ajoûtez:* Notez que Florus a donné ſon aprobation à cette plainte de Brutus. *Sed quanto efficacior eſt fortuna*, dit-il (*l*), *quam virtus! & quam verum eſt, quod meritus eſſevit*, non in re, ſed in verbo tantum, eſſe virtutem? *Victoriam illi pralio error dedit.*

BUCHANAN, *pag.* 727. *col.* 1. *avant la remarque* DA *ajoûtez:*

ON TROUVE le même conte dans le (*m*) *grammaticus profanus* du Jeſuïte Sandæus, qui allegue (*n*) pour toute autorité un ouvrage qui parut l'an 1615. ſous le titre d'*Elixir Calviniſticum*, &c. C'eſt un ouvrage que l'on attribuë au Pere Garaſſe, comme on le verra (*o*) ci-deſſous.

(*k*) Johannes Brunus Italus laudavit diabolum Witembergæ publice. *Kircherus. hiſt. Rhet. ſpecial. lib.* 1. *cap.* 18. *pag.* 1647. *to.* 2. *oper. edit. Genev.* 1614 *in fol.* Le prenom *Johannes* s'eſt fourré là à la place de Jordanus, ſi je ne me trompe.

(*l*) *Florus lib.* 4. *cap.* 7 *circa fin. pag.* 416.

(*m*) *An.* 1. *tome pag.* 164.

(*n*) *Ibid. pag.* 181.

(*o*) *Dans la remarque S de l'article* Scioppius.

BUDÉ, *pag.* 729. *lig.* 3. *après* 1467. *ajoûtez:* & iſſu d'une famille ancienne & illuſtre.

Ajoûtez la même choſe à la 2. *col. à la* 1. *ligne de la remarque A; & puis à la fin de la même remarque ajoûtez:*

VOIONS ce qu'on trouve touchant ſa genealogie dans un ouvrage du Sieur Guichenon: (*d*) *Jean Budé Eſcuyer Seigneur de Virace, qui ſe ſignala à la bataille de Pontcharra, ou il eſtoit Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur de Briquemaus en l'an* 1591. . . . . (*e*) *eſtoit yſſu de cette ancienne maiſon des Budés Seigneurs d'Yerre, de Villiers ſur Marne, de Marly, Treiſi, la Motte S. Loup, & autres places laquelle tient rang parmy les meilleures familles de l'Iſle de France, & de Paris, car il eſtoit fils d'un autre Jean Budé Eſcuyer Seigneur de Virace, & de Marie de Jouan fille de Regerin de Joüan Eſcuyer Seigneur de Jouvillers en Beauſſe, ledit Jean Budé eſtoit fils de Guillaume Budé Chevalier Seigneur de Marly, & de Villemuſſon, Conſeiller & Maiſtre des Requeſtes du Grand Roy François, & de Roberte le Lyeur fille de Roger le Lyeur Seigneur du Bois-Benard, & de Malemains, & d'Iſabeau de Lailly. . . Ce Guillaume . . . eſtoit fils de Jean Budé Seigneur d'Yerre, de Villers ſur Marne, & de Marly, & de Catherine le Picart fille de Jean le Picart Seigneur de Plattenville, de Sevrey, & de la Boiſſeliere, & de Catherine de Poncher fille de François de Poncher Chevalier & Chambellan des Roys Jean, Charles V. & Charles VI. Baillif de Touraine, & de Marguerite de Dormans, & ledit Jean Budé Seigneur d'Yerre eſtoit fils de Dreux Budé Seigneur des meſmes lieux, & ledit Dreux Budé fils d'un autre Dreux Budé Seigneur de Villers ſur Marne, & d'Yerre, & ce Dreux Budé fils de Jean Budé, qui vivoit ſous le Roy Charles V.*

(*d*) *Guichen. hiſt. de Breſſe* 3. *part. pag.* 251.

(*e*) *Ibid. pag.* 252.

Pag. 732. *col.* 2. *lig.* 3. *avant la remarque M effacez*, par les filles. *A la ligne ſuivante effacez*, dans des familles nobles & conſiderables, *& mettez*, & y ſont une figure très-conſiderable.

Page 733. *lig.* 1. *après* ſon pere *ajoûtez:* comme je l'ai déjà dit. *A la* 1. *col. de la même page à la fin de la remarque* D *ajoûtez:* Je croi que le Moine qui dit cela n'apoint eu de bons memoires. *Voiez ci-deſſus la remarque* A.

BURIDAN, *pag.* 741. *col.* 2. *lig.* 4. *avant la fin ajoûtez:*

ARRETONS nous un peu ſur la conjecture de Robert Gaguin: il s'imagine que les impudicitez des trois Princeſſes, qui avoient épouſé les trois fils du Roi Philippe le Bel, donnerent lieu à la fable dont nous parlons. Il y a des hiſtoriens qui attribuent à l'une de ces trois Princeſſes l'infamie dont Gaguin a voulu juſtifier l'épouſe de ce Monarque. (*p*) „ Marguerite Reine de „ Navarre, Jeanne Comteſſe de Poitiers, & Blanche „ Comteſſe de la Marche qui avoient épouſé les trois „ fils de France . . . . furent accuſées d'adultere & „ miſes priſonnieres au Chateau de Gaillard. . . . . „ La premiere mourut, on ignore de quelle manie„ re. . . . . C'eſt cette Reine de Navarre dont on „ dit le temperament ſi emporté, que quand elle „ voyoit un homme de bonne mine, elle le faiſoit „ mener dans ſon appartement, d'où il ne ſortoit que „ pour être precipité dans la Seine afin qu'il ne puſt „ bliat pas ſes debordemens: Un Ecolier que l'on n'a„ voit pas bien attaché ſe ſauva à la nage & decouvrit „ la verité. On trouve des Auteurs qui attribuent ces „ impuretez à Jeanne mere de Louys (*q*) Hutin. „ Celle-ci ne difere point de la fondatrice du College de Navarre. Ce paſſage qu'on vient de citer ſe trouve en ſtyle un peu Gaulois dans l'hiſtoire (*r*) d'Eſpagne compoſée par Mayerne. Il s'exprime mal lors qu'il donne à la femme de Louis Hutin le nom de *Reine Marguerite de Navarre.* Cela ſignifie qu'elle étoit de la Maiſon de Navarre: or il n'eſt pas vrai qu'elle en fût: elle étoit fille de (*ſ*) Robert II. Duc de Bourgogne. Il n'y a point de faute à la nommer Reine de Navarre, puis que Louis Hutin ſon mari en étoit Roi.

CALVIN, *à un tors de dire que Philippe le long étoit fils aîné de Philippe le Bel.*

(*f*) *Ibid. pag.* 241.

(*g*) *Brunus Nolanus . . . a compoſé des Poëmes ſur leſquels il a fait lui-meſme des Commentaires en proſe . . . le premier Poëme eſt*, De Minimo. . . . *en ſuite eſt celuy de* Menſura & figura . . . *pour donner entrée à ſon Poëme de* immenſo & innumerabilibus ſeu de univerſo & Mundis. *Id. ibid. pag.* 238.

(*h*) *Id. ib. pag.* 242.

(*i*) *Id. ib. pag.* 241.

(*p*) *Mayerne hiſt. d'Eſpagne to.* 1. *p.* 559. 560. *ad ann.* 1312. *Notez que Mezerai met cela ſous l'an* 1313.

(*q*) *C'étoit le fils aîné de Philippe le Bel, & notez que Mezerai* abr. Chron. to. 2. p. m. 776 *ad ann.* 1291.

(*r*) *Mayerne hiſt. d'Eſpagne to.* 1. *p.* 559. 560. *ad ann.* 1312. *Notez que Mezerai met cela ſous l'an* 1313.

(*ſ*) *Anſelme hiſt. geneal. pag.* 95.

Digitized by Google

CALVIN, *pag.* 767. *col.* 2. *lig.* 30. *lisez* celle-ci, *& mettez*, * celle-ci.

* *Voiez la remarque H de l'article* Sturmius (Jean.)

Pag. 768. *col.* 1. *avant la remarque F ajoûtez:*

VOICI l'extrait d'une lettre; „ La plus vieille édi„ tion de l'Inſtitution de Calvin que l'on ait dans la „ bibliotheque de Geneve eſt un octavo de 514. pages „ imprimé à Bâle *per Thomam Platterum & Balthaſa„ rem Latium menſe Martio, Anno* 1536. A la fin du „ livre eſt la figure de Minerve avec ces mots *Tu ni„ hil invita faceſſo dicoſve Minerva.* Le commen„ cement y manque juſqu'à la page 42. On ne peut „ donc point ſavoir par cet exemplaire ſi l'épée au „ milieu des flammes a été miſe dans cette édition, „ elle eſt dans pluſieurs autres & Latines & Françoi„ ſes, comme dans une Françoiſe de l'an 1545. & „ dans une autre de l'an 1561. (a) „ J'ai obſervé que le libraire Jean Girard qui imprima en Latin cette Inſtitution l'an 1550. in 4. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, *non veni pacem mittere in terram ſed gladium*, comme il les avoit miſes au frontiſpice du traité de Jean Calvin, *contre la ſecte Phantaſtique & furieuſe des Libertins* l'an 1545. mais j'ai obſervé auſſi qu'il les employa dans l'édition Françoiſe de l'Inſtitution l'an 1553. in 4. Au reſte ſi l'édition de Bâle *per Thomam Platterum & Balthaſarem Latium menſe Martio, Anno* 1536. eſt la premiere, il faut dire que l'auteur data ſon ouvrage avant que de le donner aux Imprimeurs.

(a) *Tiré d'une lettre de Mr. Turrettin écrite le* 7. *de Juin* 1700.

Pag. 772. *col.* 2. *avant la remarque X ajoûtez:*

Je me ſuis trompé dans ma conjecture, il a vu ceci & a perſiſté neanmoins dans ſa premiere opinion. Il dit (b) que *ce que j'allégue, que cet Eloge s'eſt trouvé parmi les papiers de Papyre Maſſon après ſa mort, comme ſon frere l'a déclaré à feu M. Patin, ne prouve rien. Tous les jours les Ecrits des Auteurs paſſent d'un Cabinet à l'autre, ſans que cela puiſſe tirer à conſequence. Quant au ſtile, ce n'eſt point du tout le ſtile de Papyre Maſſon, qui n'écrit point ſi poliment ni ſi finement, ne tranchant point les matieres comme fait M. Gillot; outre qu'il y a quelque choſe ſur la fin de l'Ouvrage, qui n'eſt point du caractere de Papyre Maſſon; mais bien de celui de M. Gillot, qui ne prenoit pas les affaires de ce tems-là ſi fort à cœur.* J'ai examiné cela avec toute l'attention poſſible, & cependant je perſevere dans mon opinion; & afin qu'on voie que ce n'eſt pas ſans ſujet, je remarque 1. Qu'il n'y a perſonne qui aiant lu les paroles de Mr. de Vigneul Marville, mais non pas mon Dictionaire, ne jugeât que mon unique raiſon, ou pour le moins ma principale raiſon a été que cette vie de Calvin a été trouvée parmi les papiers de Maſſon. La verité eſt que je ne me ſuis nullement ſervi de cet argument. Je ſçai bien que j'ai rejetté comme un menſonge ce que Mr. Varillas debite, que *Baleidans* avoit trouvé cet éloge *parmi les papiers de Papyrius Maſſo*, & j'avoué qu'afin de montrer la fauſſeté de cela, j'ai ſoutenu que ce manuſcrit fut communiqué au libraire par Guy Patin, qui le tenoit du frere de Papyre Maſſon: mais aucune de mes preuves ne porte ſur ce que l'ouvrage a été trouvé parmi les papiers de l'écrivain que j'en crois l'auteur. Il faloit dire pour repreſenter ma preuve, que le frere de Papyre Maſſon avoit donné le manuſcrit à Guy Patin comme un ouvrage de ſon frere. La reflexion de Mr. de Vigneul Marville n'attaque point cette preuve-là; car on comprend nettement que les perſonnes (c) de lettres ſçavent fort bien diſtinguer parmi les papiers d'un frere, les écrits qu'il a compoſez, d'avec ceux d'une autre main. Je laiſſe à dire qu'il eſt probable, que Papyre Maſſon avoit apris à ſon frere quels étoient les manuſcrits de ſa façon que l'on trouveroit parmi ſes papiers. Pour ce qui eſt du ſtyle, j'en apelle encore aux connoiſſeurs qui voudront prendre la peine de comparer cette vie de Calvin avec quelques autres vies compoſées par Maſſon. C'eſt ma 2. remarque. La 3. & la derniere eſt, que tant s'en faut que le caractere de Mr. Gillot, *qui ne prenoit pas les affaires de ce tems-là ſi fort à cœur*, ſoit une preuve contre moi, qu'au contraire rien ne prouve mieux mon ſentiment. Car voici ce que l'on trouve à la fin de l'ouvrage: (f) *Hæc de vita Calvini ſcribimus neque amici neque inimici, quam ſi labem & pernicium Gallia dixero, nihil mentiar. Atque utinam aut nunquam natus eſſet, aut in puericia mortuus. Tantum enim malorum intulit in patriam, ut cunabula ejus merito deteſtari atque odiſſe debeas.* C'eſt le langage d'un Catholique Romain outré, & non pas d'un Catholique tel que Gillot qui haïſſoit les ligueux, & tous les Moines, & qui avoit beaucoup d'amitié pour Scaliger & pour d'autres Proteſtans.

(b) *Vigneul Marville Mélang. to.* 2. *pag.* 36. *édit. de Holl.*

(c) *Le frere de Papyre Maſſon étoit Chanoine.*

(f) *Papyr. Maſſo elog. pag.* 455.

Pag. 775. *col.* 2. *lig.* 29. *lisez depuis*, Je croi que *inclusivement juſques*, à Quant au forfait *excluſivement.*

CAMILLE, *pag.* 788. *lig. penult. après* ſuivante *ajoûtez:* On a dit de lui une choſe bien avantageuſe, c'eſt que pour trouver où étoit Rome il la faloit chercher où il reſidoit. Les paroles Latines que je cite † repreſentent cela avec beaucoup plus d'emphaſe.

† Tarpeia ſede peracta Gallorum facibus Veioſque habitante Camillo Illic Roma fuit. *Lucan. Pharſ. lib.* 5. *v.* 27.

CANINIUS, *pag.* 791. *lig.* 1. *inſerez* (CA) *entre* domeſtique *&* chez.

A la même page col. 1. *avant la remarque D ajoûtez:*

(CA) *Et qu'enfin étant entré domeſtique chez Guillaume Duprat.*] Ces paroles de Mr. de Thou ne contiennent pas aſſez de detail, c'eſt pourquoi il ſera bon que j'obſerve que Caninius dediant (c) un livre à ce Guillaume Duprat l'an 1553. nous aprend qu'il étoit alors à Paris dans le college des Italiens. Il dit qu'étant repaſſé d'Eſpagne en France avec un Minime, qui s'apelloit Simon Guichard, ils s'étoient arrêtez tous deux dans le Dioceſe de Clermont, & qu'il avoit reçu beaucoup de bienfaits de l'Evêque à qui il dedie cet ouvrage; qu'allant à Paris il étoit tombé malade en chemin, & qu'il avoit depenſé preſque tout ce qu'il avoit d'argent; qu'il étoit arrivé enfin à Paris ſans y connoître perſonne, mais que les lettres de recommandation de ce Prelat lui avoient procuré un logis & les autres choſes neceſſaires. Nous connoiſſons par là qu'il fut ſous la protection liberale de cet Evêque avant que d'enſeigner à Paris. & nous pouvons juger à-peu-près en quel tems il commença d'y enſeigner. Notons que l'épitre dedicatoire de ſon Helleniſme eſt datée de Paris au College de Cambrai le 29. d'Août 1555. Je n'ai garde de dire que Mr. de Thou ſe ſoit trompé; il n'eſt pas hors d'aparence que Caninius abandonna ſes leçons publiques pour ſe retirer chez l'Evêque de Clermont, & que ce fut la derniere ſcêne de ſa vie.

(c) *Les inſtitutiones linguæ Syriacæ.*

A la même page col. 2. *avant la remarque I ajoûtez:*

MR. Crenius a procuré depuis peu une nouvelle édition de deux ouvrages de Caninius. Vous n'avez qu'à lire ce qui ſuit. *Angeli Caninii Anglarenſis* ΕΛΛΗΝΙΣΜΟΣ, *copioſiſſimi Græcorum Latinorumque vocum Indicis acceſſione per* CAROLUM HAUBOLTIUM *locupletatus. . . . . Accedunt plurimorum verborum Originum explicatio. Regulæ quædam breves de ratione Syntaxeos, & Loci aliquot Novi Teſtamenti cum Hebræorum Originibus conlati atque explicati.* THOMAS CRENIUS *recenſuit, emendavit & notis ac Prefatione, in qua de claris agitur* ANGELIS, *auxit. Lugduni Batavorum, apud Fredericum Haaring,* CIↃ IↃCC. *in* 8.

CAPYCIUS, *pag.* 793. *col.* 1. *lig.* 16. *ajoûtez:* Jerôme Ruſcelli qui a fort loüé cette Princeſſe de Salerne, la nomme *Iſabella Vigliamarina.* Voici un morceau de l'éloge, elle poſſede, dit-il, tant de beautez plus qu'humaines & en ſon corps & en ſon ame, que la nature (g) épuiſant toutes ſes forces pourroit bien peut-être former une femme qui égalât celle-là ou en tout ou en partie, mais non pas une femme qui la ſurpaſſât le moins du monde. Le Sanſovino (b) l'apelle auſſi *Iſabella Vigliamarina.*

(g) Pet fare un' eſtremo delle ſue forze. *Ruſcelli, Lettura ſopra un Sonetto del Marcheſe della Terza fol.* 40.

CAPISTRAN, *pag.* 794. *lig.* 2. *lisez* tombeau. *& mettez*, tombeau, & que ſes prieres firent ceſſer les miracles * d'un frere laï.

A la même page col. 2. *avant la remarque A ajoûtez:*

VOUS verrez quelque detail dans un paſſage Latin que je vais citer: (d) *Johannes Capiſtranus in Germaniam deſcendit, prædicans magno zelo verbum Dei, in Auſtria, Bavaria, Suevia, Thuringia, & Saxonia. Nam in civitate Magdeburgenſi, in novo foro, maximo ad illum confluente multitudine, cùm eſſet Germanica lingua non ignarus, Latino ſermone prædicabat Latinis in tertiam horam, populo ſolis geſtibus ejus, quos antè non viderat, ſatis vehementer permoto. Aderat ex Germanis ſui ordinis fratribus vir aquè doctus, qui poſt illum non minore tempore dicens interpretabatur populo, quæ ille dixiſſet. Moti ſunt omnes, & uſque adeò permoti, ut fœmina abuſum in ornatu, viri ludos, quibus tempora perdunt, ſcacorum alearumque in unum contulerint, & in eodem loco quæ ſubdito concremârint. Fertur idem aliquot ſanitatis ſigna feciſſe, ut vulgo eſt creditum. Sed eſt in ea re ſæpè loquacior fama.*

(d) *Alb. Krantzius Saxon. lib.* 11. *cap.* 35. *p.* m. 891.

(b) *Au feuillet* 200. *verſo de ſon livre des familles d'Italie.*

* *Voiez la remarque* E *à la fin.*

fama. Hoc conſtat, virum fuiſſe incredibilis in vita & moribus auſteritatis & ſanctitatis. Sed eſt ſpiritus illi torrens, quo tum commotus populus, illa quæ diximus, fecit, ut non diù perſeveret. Facilè redit res in abuſum, ut eſt hodiè cernere per omnes terras & urbes. Vous noterez 1. que ſelon l'auteur de ce recit ce ne fut pas à Nuremberg, mais à Magdebourg que l'éloquence de Capiſtran obligea le monde à ſe reformer. 2. Que cette reforme ne dura guere. 3. Qu'à l'égard des miracles de Capiſtran il ne ſe faut pas trop fier aux bruits communs. 4. Qu'à l'égard de l'auſterité de ſa vie, il n'y a point lieu d'être en doute, c'eſt un fait conſtant. Il ne faloit pas qu'il craignît les plaiſanteries que l'on emploie contre les predicateurs gros & gras qui exhortent à juner, & à ſe mortifier, car c'étoit un petit homme ſi ſec & ſi maigre qu'il n'avoit que les os & la peau. Hermannus Scheydel (a) qui l'avoit vu, en parle ainſi: *Capiſtranum puſillum corpore Nurmbergæ vidi, ætate ſenectâ annos quinque & ſexaginta natum, ſiccum, aridum, exhauſtum, ſola cute, nervisque & oſſibus compactum: latum tamen & in laborem fortem; ſine intermiſſione ſingulis diebus prædicantem, altas ac profundas materias abſolventem.*

(a) *In ſexto mundi ætate apud Sedulium commentar. in vitam S. Franciſci pag.* 260.

Je ne dois point oublier que ſes prieres n'étoient pas moins efficaces que ſes ſermons. Ce furent elles (b) qui interrompirent les miracles qui ſe faiſoient au tombeau d'un certain Thomas de Florence, qui avoit été Frere Lai dans un Monaſtere de Franciſcains. Il étoit à craindre que pendant que l'on travailloit à la canoniſation de ſaint Bernardin, les miracles de ce Frere Lai ne retardaſſent l'afaire. C'eſt pourquoi Capiſtran lui adreſſa une priere très-ardente pour en obtenir l'interruption. Il fut exaucé: Thomas de Florence pour ne point faire de diverſion, & pour ne point donner lieu à des incidens, ou à des retardemens ſuſpendit ſa vertu miraculeuſe, & ne lui redonna carriere qu'après que ſaint Bernardin eut été canoniſé. Mr. de Sponde raporte la choſe: *Memoria dignum eſt*, dit-il (d), *quod Chronicon* (1) *refert Minorum; cùm eo tempore quo de canonizatione Bernardini ageretur, Beato defunctus quidam Thomas Florentinus ejuſdem Ordinis Laicus, miraculis etiam fulgeret, ne inde aliqua ratione Bernardini negotium retardaretur, Joannem de Capiſtrano inſignem alium ejuſdem Ordinis Patrem ante Thomæ ſepulchrum proſtratum, etiàm ut tamdiù à miraculis edendis abſtineret, quoad Bernardini canonizatio perfecta eſſet; Thomamque teſſiſſe, atque eâ factâ rurſum coepiſſe.* Ce n'eſt pas la ſeule preuve qu'on puiſſe alleguer des égards des ſaints les uns pour les autres. On peut dire que ſaint Germain eut pour ſaint Martin une complaiſance qui a tout l'air des civilitez humaines. Les Reliques de ſaint Martin (e) „ ayant été portées par toute la France, arrivérent „ à Auxerre, & furent depoſées dans l'Egliſe de S. „ Germain, où elles firent pluſieurs Miracles. Les „ Religieux d'Auxerre perſuadez que S. Germain étoit „ un auſſi grand Saint que S. Martin, demandérent la „ moitié des Charitez que l'on faiſoit, qui étoient fort „ grandes: mais les Prêtres de S. Martin pretendirent „ que luy ſeul opérant toutes les merveilles qu'on „ voyoit, c'étoit à luy ſeul auſſi que toutes les Aumônes „ devoient appartenir. Pour juſtifier qu'ils n'avançoient rien dont ils ne fuſſent très-aſſûrez, ils requirent qu'on expoſât un Malade entre la Chaſſe de „ S. Germain & celle de S. Martin, & que l'on verroit qui des deux feroit le Miracle. On y expoſa un „ Lépreux qui guérit du côté de la Chaſſe de S. Martin, & non du côté de celle de S. Germain: enſuite „ dequoy la partie malade ayant ete tournée du côté „ de la Chaſſe de S. Martin elle guerit encore. *Ce „ n'eſt pas*, dit le Cardinal Baronius, *que S. Germain „ ne fût un auſſi grand Saint que S. Martin, & qu'il „ ne fît beaucoup de Miracles: mais parce que S. „ Martin luy avoit fait la grace de le viſiter, il ſuſpendit ſon pouvoir auprès de Dieu pour mieux faire „ les honneurs de ſa Maiſon.„*

(b) *A-propos de cela vous remarquerez qu'il y a eu des ſaints qui ont ceſſé leurs miracles parce qu'on leur defendoit d'en faire. Voiez Mr. Baſnage hiſt. de l'Egliſe to. 2. pag.* 1283.

(d) *Spondan. ad ann.* 1444. *n.* 22. *pag. m.* 911.

(1) *Chron. Min. lib.* 2. *par.* 3. *c.* 28.

(e) *Bouſſault, lettres nouvelles pag.* 397. 398. *edit. de Holl.* 1698.

† *Athen. lib.* 3. *pag.* 113.

* *Id. ib. pag.* 112.

β *Ville du Peloponneſe.*

γ *Ex Plut. in Agide & Cleom. pag.* 799.

δ *Joh. Jovenis in præfat. librorum de antiquitate & variis Tarentinorum fortunis apud Uſſerium de Britann. Eccleſ. primordiis pag.* 759. *edit. Dublin.* 1639.

ξ *Id. lib.* 8. *cap.* 2. *apud eundem ibid.*

φ *C'eſt un poëme de* 6. *livres intitulé* Caraldias: *il fut imprimé à Rome l'an* 1604. *avec un diſcours Italien du même auteur à la loüange de ſaint Cataldus, & avec la vie de ce ſaint par Barthelemi Moron.*

‡ *Dempſt. hiſt. Eccleſ. Scotor. lib.* 3. *num.* 278.

↓ *Uſſer. ib. pag.* 751. *& ſeq.*

(f) *Voiez Uſſerius de Britannicar. Eccleſ. primordiis pag.* 758.

(c) *Hiſtoire des Ouvrages des Savans Sept.* 1700. *pag.* 393. *dans l'extrait des* Oſſervationi iſtoriche ſopra alcuni Medaglioni antichi.

CAPPADOCE, *pag.* 797. *lig.* 1. *après* guere *ajoûtez:* On y faiſoit d'excellent † pain, & les meilleurs boulangers du monde * étoient ceux de ce païs-là.

A la 2. *col. de la même page lig. derniere de la remarque H ajoûtez:* Vous trouverez dans un ouvrage de Mr. Buonarotti, que *le* (c) *mont Argée* étoit le *ſymbole* de la ville de Ceſarée en Cappadoce *dans toutes ſes medailles*, & que la hauteur de cette montagne *la rendoit preſque inacceſſible*; ce qui *faiſoit que les peuples du voiſinage & particulierement celui de Ceſarée l'adorois comme une eſpece de Divinité.* Voiez auſſi la diſſertation de Mr. Spanheim *de præſtantia & uſu numiſmatum* à la page 892.

CARION, *pag.* 809. *col.* 1. *avant la remarque B ajoûtez:* Depuis l'impreſſion de ce que l'on vient de lire, j'ai été tiré de doute: j'ai vu une chronique Latine de Carion dediée par lui-même à Joachim Marquis de Brandebourg, & diviſée en 3. livres qui s'étendent depuis Adam juſques à l'expedition de Soliman en Hongrie l'an 1532. L'auteur finit par quatre ou cinq prophecies qu'il aplique à Charles Quint, & qui ont été toutes fauſſes. L'épitre dedicatoire eſt datée de Berlin l'an 1531. L'édition dont je me ſers eſt de Paris 1563. in 16. chez Jaques Dupuis, & contient un ſupplément juſques au 29. de Septembre 1560.

CARNEADE, *pag.* 812. *col.* 2. *lig.* 12. *ôtez*, il ne dit, *& mettez*, le paſſage qu'il cite ne contient. *Lig.* 17. *après* ſuite *ajoûtez:* Voiez auſſi l'Hermotime de Lucien vers la fin: vous y trouverez dequoi conclure qui ſi Mr. Menage eût cité cet endroit-là, il eût pû prouver ce qu'il pretendoit.

CASSANDRE, *pag.* 823. *lig.* 16. *ajoûtez:* Plutarque nous aprend qu'il y avoit à β Thalame un oracle de Paſiphaë, & qu'au ſentiment de quelques-uns Caſſandre étoit morte en ce lieu-là, & avoit aquis le ſurnom de Paſiphaë à cauſe qu'elle rendoit des oracles à tout le monde γ.

CASSIUS, *pag.* 827. *col.* 2. *à la marge à la fin de la citation ajoûtez:* Voiez auſſi Suetone in Cæſare cap. 50. je raporterai ſes paroles dans la remarque A de l'article *Servilia.*

CATALDUS, *pag.* 857. *lig.* 2. *ajoûtez:* On n'eſt point d'acord ſur la patrie de Cataldus, ni ſur le tems où il a vêcu. Quelques-uns diſent qu'il étoit d'Ecoſſe, d'autres le font Irlandois. Il y en a qui pretendent qu'il a vêcu au IV. ſiecle, ou au commencement du VI. mais Jean le Jeune δ debite qu'il convertit les Tarentins l'an 160. après l'aſcenſion du Fils de Dieu, ou bien ξ l'an 166. de l'Ere Chretienne. Barthelemi Moron & Bonaventure Moron ſon frere, qui ont fait ſa vie, l'un en proſe & l'autre φ en vers, ſuivent à-peu-près la même chronologie, puis qu'ils aſſûrent qu'il entra dans Tarente ſous le Pontificat d'Anicet, & ſous l'empire de Marc Aurele environ l'an 170. Dempſterus ‡ le fait fleurir après le milieu du IV. ſiecle. Alexander ab Alexandro le fait plus jeune d'environ cent ans. Conſultez le docte Uſſerius ↓ qui a ſoutenu que Cataldus n'étoit point né en Ecoſſe comme Dempſterus le pretend, mais en Irlande, & qui a cité bien des auteurs. Je m'étonne qu'il n'ait point conu le paſſage de Jovien Pontanus que je raporte dans la remarque C.

Pag. 858. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez:* Il faut bien ſe ſouvenir que le narré de Pontanus n'a fait guere de progrés, & qu'il n'a point arreté le cours des menſonges. Il y a beaucoup d'écrivains qui raportent comme une verité legitime la decouverte des predictions de Cataldus, ſans faire aucune mention de l'autre recit. Barthelemi Moron eſt de ceux là dans la vie qu'il a compoſée de ſaint Cataldus: il allegue les regitres de l'Egliſe de Tarente, il cite le temoignage d'Alexander ab Alexandro, & ce qu'il avoit pu lire dans le chapitre 1. du livre 8. de Pierre Galatin *de Eccleſia deſtituta* (f). Antoine Caraccioli publia à Naples en 1626. un Annaliſte anonyme avec quatre autres anciens chronologues. Cet annaliſte aſſûre qu'en 1494. on deterra les lames de plomb ſur leſquelles ſaint Cataldus avoit gravé ſes propheties, & avoit parlé de la mort ſubite du Roi; & qu'en effet ce Prince mourut dès auſſi-tôt qu'on lui preſenta ce monument. *Iſto anno M CCCCXCIIII. fuit repertus Tarenti liber Sancti Cataldi conſiſtens in tribus laminis plumbeis,*

Digitized by Google

Bois ; videlicet duabus extremis ſemiſcriptis & media ſcripta ex utroque latere ; qui præſentatus fuit Domino Regi, loquens de dicti Regis repentina morte: & ſic fuit repente mortuus (a). Nous avons vu que la decouverte eſt placée ſous l'an 1492. Cela n'accommodoit point nôtre annaliſte ; il lui fâloit une mort ſoudaine du Roi de Naples, & il ne trouvoit rien de ſemblable ſous ces tems-là. Il a donc choiſi l'année de la mort de Ferdinand.

(a) Voiez le même Iſſurius ibid.

CHARLES-QUINT, *pag.* 899. *lig.* 16. *après* intrepidité *ajoûtez :* La magnificence avec laquelle les Fuggers le (E E) reçurent dans leur maiſon à Ausbourg, ne doit pas être oubliée.

Pag. 896. *col.* 2. *avant la remarque T ajoûtez :*

ON PEUT même ſoutenir que tout ce qui fut debité dans l'apologie du Prince d'Orange n'eſt pas vrai. Grotius aſſûre que celui qui la dreſſa, & celui qui avoit dreſſé l'arrêt de la proſcription de ce Prince, mêlerent le vrai, & le faux dans leurs digreſſions: (b) *Adverſus novi moris edictum Arauſionenſis apud Ordines Belgicos & Chriſtianos principes libello ſe defendit, adjuvante Petro Valerio* (c), *homine Gallo, qui ſubactum rebus forenſibus ingenium, ad religionem docendam, & hinc ad intima Arauſionenſis conſilia tranſtulerat. Exſtat ſcriptum utrumque pari acerbitate, qua poſt crimina ad cauſam pertinentia, hinc animum ingratum & perduellem, inde ſavitiæ ac perfidiæ dominationem, VERIS FALSIS QUE NARRATIONIBUS PERMIXTIS, porro ad alia, vixantium more, prolabebantur.*

(b) Grotius Annal. belgic. lib. 3. ſub fin. p. m. 99. 100.

(c) Nous dirons dans la remarque D de l'article de Languet qu'on a cru que cette apologie du Prince d'Orange fut compoſée par Languet.

Pag. 897. *à la marge à la fin de la* 2. *col. ajoûtez :* Voiez auſſi la remarque P de l'article d'Henri IV.

Page 899. *col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez :*

(E E) *La magnificence avec laquelle les Fuggers le reçurent.*] Nous parlerons (d) ci-deſſous de leur richeſſe: en voici une belle marque. (e) Mr. Felibien „rapporte un trait fort joly des Fouckers, ces fameux „negocians d'Allemagne, qui pour témoigner leur „reconnoiſſance à Charles-Quint, lequel à ſon retour „de Tunis leur avoit fait l'honneur d'aller loger chez „eux en paſſant par Ausbourg, un jour parmi les „magnificences dont ils le regaloient, firent mettre „ſous la cheminée un fagot de canelle qui eſtoit une „marchandiſe de grand prix, & l'allumerent avec une „(g) promeſſe qu'ils avoient de l'Empereur d'une ſom„me tres-conſiderable.„

(d) Dans l'article Fugger remarque A.

(e) Journal des Savans du 8. de Janvier 1685. pag. m. 12. dans l'extrait de la 4. partie des Entretiens ſur les vies & ſur les ouvrages des Peintres.

(g) Conſtes qua infra pag. 1465. lettre f.

CHARRON, *pag.* 905. *col.* 1. *lig.* 2. *après* pour *ajoûtez :* Montaigne qui paroit ſi au deſſus des prejugez, & ſi bien fourni de la pretenduë force de l'incredulité, avoit une molleſſe d'ame qui ne lui permettoit pas (h) de voir *egorger un poulet ſans deplaiſir*, ni d'entendre patiemment *gemir un lievre ſous les dents de ſes chiens.*

(h) Montaigne eſſais liv. 2. chap. 11. p. m. 171.

CHIOI, *pag.* 913. *col.* 2. *lig.* 18. *avant la fin ôtez*, verbis, *& mettez* (i) verbis. *Pag.* 918. *col.* 2. *lig.* 9. *de la remarque L effacez*, L'épitre dedicatoire (*f*), *& mettez.* Une lettre qui eſt au devant de ce recueil. *Sept lignes plus bas après* emplois *ajoûtez :* Il eſt bon de lire la page 65. & 66. du traité de Mr. (*k*) Kortholt *de poetis Epiſcopis*, imprimé à Kiel l'an 1699. *A la marge de la même colonne effacez la citation f.*

(i) Il y a ainſi dans l'édition de Bâle que je cite & dans celle de Bâle 1561. *apud Henricum Petri: mais c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour* herbis.

CHRYSIPPE, *pag.* 927. *lig.* 12. *ôtez*, l'eau. *& mettez*, l'eau, & il deteſtoit les † ouvrages d'Archeſtrate. *Lig.* 13. *& 14. effacez :* & il deteſtoit les † Ouvrages d'Archeſtrate.

A la 2. *col. de la même page à la fin de la citation q ajoûtez :* Voiez le auſſi *de repugnant. Stoicorum p.* 1038. 1039.

CICCHUS, *pag.* 932. *lig.* 6. *effacez*, a vécu vers la fin du XV. ſiecle. Il. *Lig.* 10. *ajoûtez :* Il le fait vivre (*) en l'an 1320. du tems de *Garbo* qui étoit un medecin de Florence, *qui le dénonça comme Magicien aux Inquiſiteurs par Arreſt deſquels il fut brulé vif.* Il ajoûte qu'il a vu ſon procés à Rome dans la bibliotheque du Chevallier del Pozzo, & que *c'étoit un drole qui faiſoit le Magicien*, & qui *a fait une Phyſique en Rimes Italiennes.*

(k) Sebaſtien.

* Naudæana pag. 410. edit. de Paris.

CIPIERRE, *pag.* 939. *lig.* 3. *inſerez* (A Δ) *entre* laiſſa *&* point.

A la 1. *col. de la même page avant la remarque B ajoûtez :*

(A Δ) *Cipierre ne laiſſa pas de conſerver ſon emploi.*] Les paroles de Brantome que j'ai raportées en ſont une preuve, mais il faut pourtant croire qu'il le perdit pendant quelque tems, & qu'enſuite on le rapella: car Languet aſirme qu'on l'ôta d'auprès du Roi, & que l'interceſſion du Roi de Navarre pour obtenir ſon rapel fut inutile. Il n'y avoit que deux jours que ces choſes s'étoient paſſées lors que Languet en fit mention, dans une lettre datée de Paris le 1. de Fevrier 1561. Ce qu'il dit de la cauſe de la diſgrace de ce gouverneur eſt ſi curieux, & ſi anecdote que je me ſens obligé de le raporter. Le fait eſt que Charles IX. s'offenſa ſi vivement de ce que Cipierre lui avoit ôté un livre de Theologie, qu'il declara qu'il ne vouloit plus l'avoir pour ſon gouverneur. Les paroles dont Languet s'étoit ſervi peu auparavant me perſuadent, que le livre qu'on avoit ôté au jeune monarque étoit heretique au jugement de Cipierre ; car cet auteur venoit de dire qu'il ſembloit que Charles IX. & ſes deux freres ſe declareroient bientôt Proteſtans ; que le Duc d'Orleans avoit deja fait aſſez conoître qu'il étoit de ce parti, & que le Duc d'Anjou avoit demandé à la Reine mere en preſence de pluſieurs perſonnes, que deſormais on ne lui donnât pour domeſtiques que des Lutheriens : (*f*) *Regina cautius ſua adminiſtrat, nam accommodat ſe tempori, & oſtendit ſe nobis addictiorem quam antea. Rex & fratres videntur brevi tranſituri ad noſtras partes. Hæc ſi non fiunt matre impellente, fiunt ſaltem ipſa non volente, nam ſi vellet poſſet hoc impedire. Aurelianenſis jam ſatis oſtendit ſe eſſe a noſtris partibus. Andegavenſis plane puer, nuper petiit a matre coram plurimis, ne deinceps daret ei miniſtros, qui non eſſent Lutherani. Hæc Verba mater excepit riſu. Rex habuit gubernatorem nobilem virum (nomine Sipierre) natum in Burgundia, ex tenui fortuna ſua induſtria pervenit ad magnas opes, & fuit admodum charus Regi Henrico. Is cum nuper Regi librum theologicum ſtripuiſſet, ita offendit eum, ut diceret matri, ſe nolle amplius habere eum gubernatorem. Mater itaque eum removit a filii gubernatione, & ei ſuffecit Principem de la roche ſur yon. Cum Navarrus pro remoto apud Reginam deprecaretur, illa reſpondit hoc non ſua, ſed filii voluntate eſſe factum, qui nolit eum habere gubernatorem. Hoc nudiuſtertius primum accidit. Referunt & alias cauſas, quare ſit remotus: nam fuit valde addictus Guiſiis.* Si l'on conſulte le paſſage des memoires de la Reine de Navarre raporté dans (*l*) ſon article, on ſe figurera que Languet n'étoit pas un nouvelliſte mal informé de la Cour de France.

(f) Languet. epiſt. 68. lib. 2. pag. 201. 202.

(l) Dans la remarque B.

CORICIUS, *pag.* 971. *col.* 1. *lig.* 14. *ajoûtez :* Longolius a parlé de ces aſſemblées, & de ces repas du jour de ſainte Anne, & il a dit même qu'une fois on s'y querella, mais il n'entre point dans le detail: il écrivoit à un homme qui étoit aſſez inſtruit de la choſe. (m) *De eodem Gorytio illud mihi velim diligenter perſcribas, ecquid ſacrum Anna diem anniverſario : in ſtudioſorum hominum conventu epuliſque celebravit : an vero propter anni ſuperioris diſſidium, cænas facere omnino deſierit : an ſodalitatem potius illam (ſcis quam dico) non vocarit : reliquis cænam dederit. Neque vero quam ſit laute ſplendideque acceperit, quæro: novi hominis magnificentiam, ſed quid dictum, quamque frequens convivium ex hominum genere fuerit, qui ſe academicos & eſſe & numerari exiſtimant. Subvereor interdum, ne cum illis in gratiam redieris. Contra cum mihi in mentem venit, iſtis & cænas & hortos Epicuri mirum in modum probari, hunc autem menſas non ſumptuoſo minus quam libenter inſtruere, jam nihil inimicitiarum reliquum eſſe ſuſpicor. Tu me velim de tota diei illius ratione certiorem facias.*

(m) Longolius epiſt. lib. 2. fol. m. 183.

DEMOCRITE, *pag.* 1032. *lig.* 11. *ajoûtez :*

Ce qu'on raconte du deplaiſir que lui cauſa ſa ſervante en lui aprenant une (S) choſe dont il vouloit chercher une raiſon naturelle, eſt aſſez curieux.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque A ajoûtez.*

(S) *Du deplaiſir que lui cauſa ſa ſervante en lui aprenant. . . . . eſt aſſez curieux.*] Je n'ai pu encore trouver cela dans aucun ancien auteur ; je le donne donc comme je le trouve dans les eſſais de Montaigne: „(n) Democritus ayant mangé à ſa table des figues qui „ſentoient le miel, commença ſoudain à chercher en „ſon

(n) Montaigne, eſſais liv. 2. ch. 12. pag. m. 321. 322. Conſer Penſées ſur les Cometes pag. 127.

„ſon eſprit d'où leur venoit cette douceur inuſitée, & „pour s'en éclaircir, s'alloit lever de table, pour voir „l'aſſiette du lieu où ces figues avoient eſté cueillies: „ſa chambriere ayant entendu la cauſe de ce remuë„ment, luy dit en riant, qu'il ne ſe penaſt plus pour „cela, car c'eſtoit qu'elle les avoit miſes en un vaiſ„ſeau, où il y avoit eu du miel. Il ſe dépita, de„quoy elle luy avoit oſté l'occaſion de cette recher„che, & dérobé matiere à ſa curioſité. Va, luy dit„il, tu m'as fait déplaiſir, je ne lairray pourtant d'en „chercher la cauſe, comme ſi elle eſtoit naturelle. „Et volontiers n'euſt failly de trouver quelque raiſon „vraye, à un effect faux & ſupoſé.„ Mr. Kuhnius (*b*) raporte le même conte ſans citer aucun auteur.

(*b*) *Kuhnius in Diog. Laert. lib. 9. n. 38. pag. 539.*

Diogene, *pag.* 1056. *col.* 2. *lig.* 14. *ajoûtez:* François de Fougerolles qui a traduit, & paraphraſé en François Diogene Laerce, attribué ce ſentiment-là à Diogene d'Apollonie. *Il eſtimoit*, dit-il (*c*), ... *que toutes ſortes d'animaux ont bien entendement, mais la plus grand' partie d'iceux ayant le temperament groſſier n'a pas l'uſage de la raiſon libre, non plus que les furieux pour quelque empeſchement.* On voit bien qu'il viſe au paſſage de Plutarque, mais qu'il le raporte avec peu de fidelité.

(*c*) *François de Fougerolles addit. à Diogene Laerce pag. 655.*

Dolet, *pag.* 1062. *à la fin du texte ajoûtez:*

On a dit † *qu'il étoit bâtard de François premier, mais* qu'*il n'étoit pas reconnu tel.* Je ne ſaurois croire qu'il fût fils de ce Monarque: je ſai bien qu'il étoit encore jeune lors qu'il publia deux tomes *in folio* l'an 1536. mais je ne ſaurois me perſuader qu'il le fût aſſez pour pouvoir être fils d'un homme qui étoit * né l'an 1494. On raporte dans le Patiniana qu'*il écrivit contre la ville de Toulouſe quelques Harangues pour leſquelles il fit amende honorable.*

† *Patiniana pag. 22. édit. de Paris.*

* *C'eſt l'année de la naiſſance de François I.*

Pag. 1063. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez:*

Je viens de m'apercevoir que Theodore de Beze qui avant que de profeſſer ouvertement la religion reformée, avoit publié une (*a*) épitaphe tout-à-fait glorieuſe à nôtre Dolet, la retancha des éditions de ſes poëſies depuis qu'il eut abjuré la foi Romaine. C'eſt une preuve que les Proteſtans ne prenoient point d'interêt au ſuplice de ce perſonage.

(*a*) *Elle eſt parmi le* juvenilia *Theodori Bezæ au feuillet* 31. *de l'édition dont je me ſers, qui eſt in* 16. *ſans nom d'imprimeur & ſans date.*

UNIVERSIDAD DE TRUJILLO BIBLIOTECA

Digitized by Google

Digitized by

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google